ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

PREMIÈRE ANNÉE



PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
21, AVENUE CARNOT, 21
1888



- PORTAIL -
ght - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -



INITIALE D'UN MANUSCRIT LATIN

(XVe SIÈCLE)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Son but. — Son fonctionnement. — Son avenir.

I

Lorsque j'entrepris, il y a trois ans, la fondation d'une Académie Héraldique, les objections ne me firent pas plus défaut que les tristes pronostics. Les uns déclarèrent que, dans l'espèce, le désordre était si intense, si universel, que le mal était sans remède ; les autres, que la matière était si parfaitement discréditée que, pour rien au monde, ils ne s'aventureraient sur ce terrain ; ceux-ci, que l'entreprise partait assurément d'un bon fonds, mais fleurait terriblement l'anachronisme ; ceux-là, que j'allais au devant d'un infaillible échec.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— Vous grouperez, non sans peine, me disait-on, une douzaine de vos amis personnels, et ce sera tout.

Les faits ont répondu victorieusement : le Conseil Héraldique de France compte aujourd'hui plus de deux cents membres, et je ne saurais marquer trop de gratitude à tous ceux qui ont bien voulu répondre à mon appel et entrer dans ses rangs : leur confiance ne sera pas déçue, et je la tiens pour un des honneurs de ma vie de labeur et de loyauté.

J'ai le devoir de leur exposer, en même temps que les résultats obtenus, le but, le fonctionnement provisoire et l'avenir de notre Société, en sollicitant d'avance leur critique et leurs avis.

II

Depuis trente ans que j'étudie, surtout dans les vieux cartulaires, c'est-à-dire dans les monuments d'une irréfragable authenticité, l'histoire intime des familles, j'ai trop souvent constaté que des travaux généalogiques étaient outrageusement incomplets, erronés et contraires à la vérité des faits, ignorés des généalogistes superficiels ou même volontairement laissés dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'ombre. Or tel renseignement précieux, longuement et vainement recherché par un auteur de bonne foi, lui eût été fourni presque immédiatement, telle erreur eût été évitée par lui, s'il eût pu consulter les spécialistes, les érudits de la région, en s'autorisant auprès d'eux d'une affectueuse confraternité, basée sur la réciprocité. Le Conseil Héraldique est donc, avant tout, une société de secours mutuels sur le terrain de l'érudition, société dont le président est, entre tous ses membres, un intermédiaire toujours empressé, et j'ose dire que, dans cet ordre d'idées, j'ai maintes fois eu la satisfaction de prouver à mes honorables collègues la sincérité de ma bonne volonté. Maintes fois aussi, le Conseil a été consulté par des familles justement soucieuses de s'éclairer pleinement sur la réalité de leurs droits, sur le sérieux de leurs prétentions et de leur généalogie. Nous ne nous targuons certes pas d'infaillibilité, mais nous avons inscrit cette simple et fière devise au frontispice de notre œuvre, *Labor et probitas*, et nous avons affirmé notre probité en ne donnant nos avis que motivés, en mentionnant minutieusement les sources, les titres justificatifs, afin de faire toute la lumière et de rendre impossible la suspicion.

Dans ma pensée, à l'origine, je n'ai plus à le dissimuler, la constitution du Conseil Héraldique

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avait encore un autre but. Je voyais de très honorables fonctionnaires, naguère frappés de révocation ou démissionnaires pour n'avoir pas voulu prêter leurs mains pures à l'application de décrets oppressifs, contraires à leurs croyances, attentatoires à la liberté de la conscience catholique ; et je voyais ces hommes d'honneur, ces champions du droit, du devoir, de la religion, de la famille, de la dignité humaine, végéter la plupart dans une gêne croissante, *res angusta domi*. Se pouvait-il que leur position fût sans remède ? N'était-il donc pas un moyen d'en atténuer les pénibles difficultés en utilisant leur savoir ? Ici encore, le président a eu la satisfaction vive de servir utilement d'intermédiaire officieux entre des érudits ou des familles et ces intéressants collaborateurs, chercheurs patients, apportant dans leur labeur l'obstination de la probité.

Mais ce n'est là qu'une face intime de notre œuvre. — D'aucuns ont appréhendé qu'elle ne visât à constituer une sorte d'Inquisition généalogique, un aréopage « d'éplucheurs » systématiques ; telles ne sauraient être nos visées. « Il n'existe que trop de sottes gens, a-t-on dit, que l'envie ou l'ignorance porte à tout contester en matière généalogique. » Loin de nous la volonté de porter atteinte, de propos délibéré, aux situations consacrées par ce que Lamartine

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

appelle « le saint vernis des âges » ; mais, soit dans nos travaux historiques, soit dans les questions soumises à notre examen, à notre arbitre, toujours nous disons la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, en mettant d'ailleurs sous les yeux du lecteur toutes les justifications de notre opinion.

Un de nos plus savants collègues, dont les admirables publications font depuis longtemps autorité, le comte Amédée de Foras, me disait, il y a trois ans, en m'encourageant à persévérer dans mon projet :

— Même lorsque l'on rétablira le Conseil du sceau des titres, votre académie héraldique aura son rôle utile ; il faudra bien que l'on tienne compte en haut lieu de l'opinion désintéressée d'hommes de science et de conscience, d'hommes de savoir et d'honneur.

III

La publication du présent *Annuaire* n'est faite que dans un but de propagande, afin d'attirer dans nos rangs tous ceux qui s'intéressent aux questions héraldiques. C'est un simple essai, quelque peu hâtif, tant mes instants ont été

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

absorbés dans ces derniers temps. Que mes chers collègues soient indulgents ; « la prochaine fois, nous ferons mieux ! » comme on prétend malicieusement qu'il fut dit par un homme de cour au roi Charles X, mécontent de la mesquinerie des obsèques de Louis XVIII.

En lisant la liste des membres actuels du Conseil Héraldique, en voyant tant de nobles et d'honorables personnalités déjà groupées sur ce terrain « discrédité », les plus timorés n'hésiteront pas à venir à nous, se rappelant qu'

Il n'est jamais de mal en bonne compagnie,

et à se faire, eux aussi, nos recruteurs volontaires. Grâce à leur zélé concours, nous serons rapidement quatre ou cinq cents ; alors j'aurai l'honneur de convoquer une assemblée générale, qui décidera souverainement de toutes les questions : statut social, nomination du bureau, régularisation des diplômes conférés par le président provisoire, organisation de concours annuels, fixation d'une modique cotisation dont le produit pourra être affecté à la publication d'une *Revue des Questions Héraldiques*. Je dis « le président provisoire », parce que j'aspire sincèrement à descendre, à remettre la couronne au plus digne. Il fallait quelqu'un pour « attacher le grelot », pour endosser les responsabilités initiales ; j'ai été celui-là, ne me considérant que comme un

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

brave sergent recruteur. L'œuvre touche à son couronnement, et j'en rends cordialement grâces à tous ceux qui m'ont apporté l'inestimable appui de leur confiance, de leur sympathie, de leurs encouragements. J'ai mis mon amour-propre à n'engager en quoi que ce fût la société ; des offres séduisantes m'ont été faites ; je les ai déclinées invariablement, afin de laisser tout entière l'autorité de la future assemblée constitutive.

IV

A côté des vétérans de la noble science, bien des « jeunes » déjà sont venus à nous ; comment ne les en féliciterions-nous pas ? Ce devoir nous est singulièrement doux ; qu'ils persévèrent résolument dans leur généreux amour de l'étude, qu'ils creusent avec passion dans les sources, eux qui ont l'avenir, le passé de notre pays tant aimé, tant meurtri par les sophismes ; ils auront la splendide satisfaction d'accomplir un grand devoir patriotique, en réfutant victorieusement les préjugés, les erreurs, les ignorances, les mensonges accumulés contre la France de leurs pères ; ils seront les triomphants pionniers de la restauration de notre histoire nationale et de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

cette heureuse réaction scientifique dont on sent déjà les prodromes, et que saluera certainement le xxe siècle.

« En voyant les consciences qui se dégradent, l'argent qui règne, la corruption qui s'étend, les positions les plus hautes envahies par les passions les plus basses ; en voyant les misères du temps présent, je songe aux grandes choses du passé. Oui, remettons quelquefois à l'ordre du jour, quand l'occasion s'en présente, les généreuses idées, les généreux souvenirs. Occupons-nous un peu, quand nous le pouvons, de ce qui a été et de ce qui est noble et pur, illustre, fier, héroïque, désintéressé, ne fût-ce que pour nous consoler d'être si souvent forcés de nous occuper d'autre chose. » [1]

Heureux ceux à qui la fortune et les circonstances politiques donnent des loisirs, qu'ils peuvent employer à l'étude de leur propre histoire, à l'établissement ou au redressement de leur généalogie ! « Le culte des ancêtres est vivifiant et doux, ai-je dit ailleurs ; c'est une fleur de l'âme humaine, fleur du souvenir et de l'espérance. Quel hommage ne devons-nous pas à ces chers absents de qui Dieu nous a fait naître, et qu'il a fait partir devant nous en éclaireurs de l'Éternité ! Honorer leur mémoire est l'acte le

[1] M. le vicomte Victor Hugo, à la Chambre des Pairs, 1847.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus filial, le plus naturel, le plus noble : c'est féconder dans la race la continuation de leurs vertus, de leurs croyances, de leurs saintes amours, de leurs généreuses passions, de leur patriotisme ; c'est aimer ce qu'ils ont aimé par dessus tout, souvent au prix d'amers sacrifices : l'Honneur ! Le présent n'est rien que la résultante du passé et la préparation de l'avenir, et qu'est-ce que la vie de l'homme, si le souvenir des faits antérieurs ne rattache le présent au passé ? L'histoire d'une famille n'est pas seulement, comme affectent de dire les esprits superficiels, le recueil de ce qu'Horace appelle les *domestica facta ;* c'est aussi l'histoire intime des temps, des pays, des sociétés dans lesquels elle a vécu, lutté, souffert, grandi ou décliné ; mais il est vrai que ces fastes des aïeux sont plus particulièrement profitables à leurs descendants, parce qu'aucun enseignement n'est plus propre à élever le courage, à régler les sentiments, à conforter l'âme que la connaissance de soi-même et de son origine. C'est un orgueil légitime et d'une saine philosophie, puisqu'il implique de plus grands devoirs. » [1]

« Toute famille, — écrivait récemment notre érudit collègue M. Amédée du Buisson de Courson, — toute famille, à notre avis, devrait avoir son

[1] *Essai d'Introduction à l'Histoire généalogique,* p. 223-224.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

histoire ; nous avons toujours considéré comme fort regrettable l'insouciance avec laquelle on laisse pourrir dans les chartriers, avec laquelle on emploie aux usages les plus vulgaires les vieux titres qui peuvent jeter quelque jour sur l'origine, la vie et les alliances de nos ancêtres, et, chaque fois que nous en trouverons l'occasion, nous tenterons de secouer la poussière de l'oubli qui recouvre si promptement les tombes de tant de nobles générations. A une époque où les liens de la famille cèdent progressivement à un déplorable relâchement, n'est-ce pas là une tentative salutaire ? » [1]

« Les sociétés humaines, — dit M. le comte de Cornulier dans une admirable étude qu'il faudrait citer en entier, — ne vivent pas uniquement du présent ; il leur importe de savoir d'où elles viennent pour savoir où elles vont. Si l'histoire générale est une école nécessaire aux hommes politiques qui président aux destinées des nations, l'histoire domestique n'est pas moins utile au chef de famille pour le gouvernement de ses affaires privées, car les vicissitudes de la fortune sont les mêmes dans les deux ordres ; il est également nécessaire d'y être préparé à supporter dignement les coups du sort. » [2]

[1] *Généalogie de la famille Le Forestier,* page VI.

[2] *Des Généalogies, Leur utilité domestique et sociale, Ce qu'elles doivent comprendre,* page 6.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Encore une fois, à tous mes chers collègues merci ! Qu'ils veuillent bien redoubler de zèle dans le recrutement de notre Société, et bientôt, avec l'aide de Dieu, le Conseil Héraldique de France sera définitivement constitué sur des bases pratiques.

Vicomte Oscar de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

ÉTAT DES MEMBRES[1]

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

Au 15 Juin 1888

H. Abzac de la Douze (Comte Aymar d'), de la Société hist. et archéol. de la Dordogne ; — château de Borie-Petit, par Périgueux (Dordogne).

H. Agiout (Vicomte Alexandre Thomas d'), chevalier de 1re classe de l'Ordre Royal de François Ier ; de la Soc. des Gens de lettres ; — à Sainte-Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

[1] Explication des abréviations :
P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
H. — Membre Honoraire.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
R. — Rédacteur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Albouy (Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, chevalier de l'Ordre du S. Sépulcre ; — rue des Saints-Pères, 30, Paris.

H. Alis (Abbé Louis), curé de Mauvezin, licencié en théologie ; — à Mauvezin, par Castelnau-sur-Gupie (Lot-et-Garonne).

H. Amphernet (Vicomte d'), ✻, de la Soc. des Antiquaires de Normandie ; — rue Royale, 92, Versailles (Seine-et-Oise).

H. Arbigny de Chalus (Hugues d'), de la Soc. des Amis des Arts de Dijon ; — place Saint-Michel, 11, Dijon (Côte-d'Or).

S. G. Arbigny de Chalus (Henri d'), anc. chef-de-cabinet de préfet ; — rue des Saints-Pères, 61, Paris.

H. Arlot de Saint-Saud (Comte d'), commandeur de l'Ordre Royal d'Isabelle la Catholique ; de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — château de la Valouze, par La Roche-Chalais (Dordogne).

H. Audiat (Louis), O. I. P. , lauréat de l'Institut, bibliothécaire-archiviste de la ville de Saintes, Président de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — à Saintes (Charente-Inférieure).

H. Barban (André), anc. Secrétaire-Général ; du conseil d'administration de la Diana, de la Soc. Française pour la conservation des Monum. hist., de l'Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Savoie ; — rue de la gare, à Roanne (Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Barghon de Fort-Rion (Baron François de), décoré de la médaille *Pro Petri Sede*, de l'Institut Royal et Grand-Ducal de Luxembourg, corresp. de l'Académie Royale de l'histoire d'Espagne, etc. ; — château de Fort-Rion, par Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. Beauchamps de Montéard (Baron de), de plusieurs Soc. savantes ; — château de Beauchamps, par La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. Beauchesne (Comte Adelstan de), licencié ès lettres, de la Soc. hist. et archéol. du Maine, de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, corresp. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne ; — château de Torcé, par Ambrières (Mayenne), et rue Boccador, 6, Paris.

H. Beauchet-Filleau (Paul) ; — à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. Beaune (Joseph), anc. magistrat ; — château de Bistauzac, par Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. Benoist de Ronat (Louis de) ; — château de Châteldon, à Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. Beneyton (Comte Amédée), camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté Léon XIII, chevalier de l'Ordre Pontifical de Pie, membre titul. de l'Acad. des sciences, b. lettres et arts de Besançon, corresp. de l'Acad. de Metzt etc. ; — rue du Chapitre, 9, Besançon (Doubs).

H. Berluc-Pérussis (Léon de), anc. présiden, de l'Académie d'Aix et du Congrès scientifique

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de France ; — au Plan de Porchères, près Marre, par Forcalquier (Basses-Alpes).

R. Bernos (Gaston) ; — rue Legendre, 191, Paris.

H. Bessas de la Mégie (Comte de), de l'Acad. des sciences, lettres et arts de Milan ; — *décédé le* 30 *janvier* 1886, *à Paris*.

P. H. Bois de la Villerabel (Arthur du), président de la Soc. archéol. et hist. des Côtes-du-Nord, corresp. du Comité des travaux hist., délégué de la Soc. des biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne, etc. ; — place Saint-Pierre, 11, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

H. Boissieu (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — château de la Doue, par Saint-Galmier (Loire).

H. Borel d'Hauterive (André), conservateur honoraire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, directeur de l'*Annuaire de la Noblesse*, anc. professeur suppléant à l'Ecole des chartes, chevalier de l'Ordre royal du Christ ; du comité de la Soc. des Gens de lettres, de l'Acad. Royale Héraldique de Pise, etc. ; — rue Richer, 50, Paris.

H. Bouchet (Emile), membre titulaire de l'Acad. de Sainte-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France, corresp. de la Soc. Dunkerquoise et de la Soc. académique de la Loire-Inférieure ; — rue des Murlins, 14 bis, Orléans (Loiret).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. Boudard (Auguste de), conservateur-adjoint de la bibl. de la cour de cassation, chevalier de l'Ordre Pontifical de S. Sylvestre ; — rue de Vintimille, 14, Paris, et à Royas-Villars (Vaucluse).

II. Bourbon-Busset (Comte Charles de), ✻, anc. commandant de la Mobile ; — à Busset (Allier).

H. Bourdeille (Marquis de) ; — rue de Grenelle, 174, Paris, et château de Bourdeille (Dordogne).

II Bourdeille (Comte Henri de) ; — mêmes adresses.

C. Bourgeois (Armand), président de l'Académie champenoise ; de la Soc. des Gens de lettres ; corresp. de la Soc. Française d'archéologie, de la Soc. d'agric., sciences et arts de la Marne ; délégué général de l'Acad. des lettres, sciences et arts de la province ; — à Pierry, par Epernay (Marne).

P. II. Bourrousse de Laffore (Jules de), chevalier de l'Ordre Royal de la Couronne d'Italie, membre et ancien président de la Soc. des sciences, belles-lettres et arts d'Agen ; de la Soc. des archives hist. de la Gironde, de la Soc. des archives hist. de Gascogne ; corresp. de l'Archivio storico gentilizio de Milan ; — rue Lacépède, 2, Agen (Lot-et-Garonne).

II. Brandt de Galametz (Comte de), de la Soc. d'émulation d'Abbeville, etc. ; — rue Saint-Gilles, 132, Abbeville (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. II. Bremond d'Ars, Marquis de Migré (Comte Anatole de), ✻, anc. Sous-Préfet, conseiller général du Finistère, membre et anc. président de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; associé corresp. de la Soc. des Antiquaires de France ; de la Soc. des archives hist. de Saintonge et d'Aunis, de la Soc. des biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne, de la Commission des arts et monum. hist. de la Charente-Inf., de la Soc. archéol. de la Charente, de la Soc. archéol. du Finistère, de la Soc. de statistique des Deux-Sèvres, de la Soc. de géogr. commerciale de Nantes ; président du comice agric. de Pont-Aven et des hospitaliers sauveteurs Bretons de l'arr. de Quimperlé ; vice-président de la ligue agricole de l'Ouest, etc. ; — rue Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.), et château de la Porte-Neuve, par Pont-Aven (Finistère).

II. Bresc (Louis de), anc. maire d'Aups et de Moissac, conseiller général du Var ; de la Soc. d'études scientif. et arch. de Draguignan, de la Soc. d'agric. du Var, de la Soc. Française d'archéologie, de l'Acad. du Var, de l'Acad. d'Aix, de la Soc. des agric. de France, etc. ; — à Aups (Var).

H. Breuil (Vicomte Charles de), ✻, anc. officier ; — château de Rosnay, par Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. Brotonne (Léonce de), secrétaire d'ambassade ; — avenue de Messine, 17, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Brugière (Abbé Hippolyte), curé de Coulounieix ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — à Coulounieix, par Périgueux (Dordogne).

C. Brunet (Victor), commis-greffier du tribunal de Vire ; de la soc. de géogr. de Paris, de l'Institut de Milan, de l'Acad. Royale Héraldique de Pise, de la Soc. Académique de Cherbourg, etc. ; — rue Girard, 69, Vire (Calvados).

II. Buet (Charles), chevalier des Ordres Royaux de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique, publiciste ; vice-président de l'Acad. Chablaisienne ; de l'Acad. de Savoie, de l'Acad. Romaine Pontificale de la Religion Catholique, de l'Acad. Royale Hérald. de Pise, de l'Acad. Salésienne, etc. ; — villa Floret, Thonon (Haute-Savoie).

II. Buisson de Courson de Cristot (Amédée du), anc. sous-préfet ; de la Soc. des Antiquaires de Normandie, de la Soc. de l'hist. de France, de l'Archivio storico gentilizio de Milan ; — rue de l'Orangerie, 26, Versailles (Seine-et-Oise), et château des Planches-sur-Amblie, par Creuilly (Calvados).

H. Burey (Vicomte Robert de), anc. membre corresp. de la Soc. Française de numism. et d'archéol. (section d'art héraldique) ; — château de Nenon, par Rochefort-sur-Nenon (Jura).

II. Caix de Saint-Aymour (Comte Gabriel de), camérier secret de cape et d'épée de S.S. Léon XIII, chevalier grand-croix de l'Ordre Ponti-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fical du Christ, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de plusieurs ordres ; — rue du Ranelagh, 94, Paris.

II. Cambourg (Baron de), anc. conseiller général, anc. officier supérieur de l'armée territorial ; vice-président de la Soc. des études coloniales et maritimes, secrétaire général du syndicat de la presse économique et professionnelle ; — rue Lauriston, 83, Paris.

H. Cambourg (Paul de) ; — rue Marsollier, 5, Paris.

H. Capogrossi-Guarna (Commandeur Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, président-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — palazzo Balestra, piazza Santi-Apostoli, 49, à Rome (Italie).

H. Carné de Carnavalet (Gaston de), directeur de la *Revue historique de l'Ouest* ; de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — rue Monsieur le Prince, 58, Paris.

H. Cavrois (Louis), docteur en droit, anc. auditeur au Conseil d'État, commandeur des Ordres de S. Grégoire le grand et de Charles III ; de l'Acad. d'Arras, et de la commission des monum. hist. du Pas-de-Calais ; — place de la préfecture, 28, Arras (Pas-de-Calais).

C. Chauvet (Claude), anc. attaché aux archives départ. de Vaucluse, archiviste de la ville d'Avignon ; de l'Acad. de Vaucluse ; — rue de la Tour, à Monteux (Vaucluse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. Chevalier (Abbé Alfred), curé de Tramery ; de la Soc. Française d'archéol. ; — à Tramery, par Ville-en-Tardenois (Marne).

H. Choiseul-Gouffier (Comte de), lieutenant au 36e de ligne ; — rue d'Orléans, 11, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

P. H. Ciccolini (S. Exc. Monseigneur Stefano), Préfet de la Bibliothèque Vaticane, ex-Custode général de l'Académie des Arcades ; — palais du Vatican, Rome.

H. Cléret de Langavant (Joseph), S.-lieutenant au 118e de ligne ; — rue Verdelet, 16, Quimper (Finistère).

P. H. Cocchia (S. Exc. Monseigneur Roch), archevêque de Chieti, anc. Internonce Apostolique au Brésil, Grand-croix de l'Ordre du S. Sépulcre ; — au Palais Archiépiscopal, à Chieti (Italie).

H. Coligny (Raoul de Pillot, Comte de), ✻, anc. officier supérieur, chambellan intime de S. S. Léon XIII, commandeur de l'Ordre Pontifical de S. Sylvestre, officier de l'Ordre de S. Marin, chevalier de l'Ordre du S. Sépulcre ; anc. membre de la Soc. d'émul. de Montbéliard ; — rue Charles Nodier, 9, à Besançon, et château de la Chaume, par Arnay-le-duc (Côte-d'Or).

H. Communay (Arnaud), attaché libre aux archives du dép. de la Gironde, président de la Soc. des archives hist. de la Gironde ; corresp. de l'Acad. d'Agen ; membre résidant de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Soc. des biblioph. de Guyenne ; — rue Saint-Genès, 2, Bordeaux (Gironde).

II. Courcival (Marquis de), ✻, anc. capitaine de cavalerie, ex-lieut.-colonel commandant le 27e territorial d'infanterie, maire de Courcival, conseiller d'arrondissement du canton de Bonnétable ; de la Soc. de géogr. commerciale ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Soc. hist. Algérienne ; de la Soc. Française d'archéol ; de la Soc. de l'hist. de France, etc. ; — rue Marcadet, 112, Paris, et château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe).

II. Couret (Alphonse), docteur en droit, docteur ès lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la cour d'appel d'Orléans, commandeur de l'Ordre du S. Sépulcre, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire le Grand ; corresp. de la Soc. des Antiquaires de France ; — rue du Devidet, 6, Orléans (Loiret).

II. Courson de la Villeneuve (Comte Aurélien de), ✻, anc. conservateur sous-directeur de la Bibl. nationale ; — boulevard des Invalides, 15, Paris.

II. Courtin de Neufbourg (Comte de), agriculteur, de la Soc. de la Diana ; — château de Beauvoir, par Boën (Loire).

II. Courtin de Neufbourg (Vicomte de), de la Soc. Française d'archéologie ; — même adresse.

C. Cousturier (Césaire) ; — rue du Collège, 15, Dôle (Jura).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. Crollalanza (chevalier J.-B. de), président-fondateur de l'Acad. Royale Héraldique d'Italie, directeur du *Giornale Araldico-genealogico* et de l'*Annuario della Nobiltà Italiana ;* commandeur et représentant de l'Ordre du S. Sépulcre, chevalier des Ordres des S. S. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie et de Saint-Marin ; de l'I. et R. Société Héraldique-Adler (Autriche), de la Soc. hist. et généal. de Boston, de la Soc. Héraldique « Neederland Héraut » de La Haye, etc. ; — via Fibonacci, 6, Pise (Italie).

C. Crollalanza (chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine à Bari, secrétaire-archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — via Bressani, 172, Bari (Italie).

H. Damourette (abbé Louis), chanoine honoraire de l'église patriarcale de Jérusalem (rit grec uni), chevalier de l'Ordre du S. Sépulcre ; de la Soc. Archéologique ; — avenue de Déols, 107, Châteauroux (Indre).

H. Darrax (Emilio Jimenez de Molina de Aranda, Marquis de), commandeur de l'Ordre Royal de Charles III, chevalier de l'Ordre Royal du Christ, etc. ; — avenue Victor Hugo, 40, Paris.

H. Delignières (Emile), avocat, anc. bâtonnier, anc. premier adjoint au maire d'Abbeville ; président de la Soc. d'émulation et secrétaire de la Commission des musées d'Abbeville : membre de plusieurs Soc. savantes ; — rue

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

des grandes écoles, 3, Abbeville (Somme).

II. Depoin (Joseph), O. A. ⚙, sténographe de la chambre des députés, président de la Soc. Française de sténogr., secrétaire général de la Soc. hist. du Vexin ; de la commission officielle des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; — Palais Bourbon, Paris, et à Pontoise (Seine-et-Oise).

II. Dienne (Comte de), docteur en droit, anc. officier d'ordonnance au 7e secteur de l'enceinte fortifiée de Paris, en 1870-71, sous le commt de l'amiral marquis de Montaignac de Chauvance ; de la Soc. d'émulation d'Auvergne et de l'Archivio storico gentilizio de Milan ; corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand, etc. ; — château de Cazideroque, par Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

II. Digoine du Palais (Marquis de) ; — château de Lamartine, par Pont-Saint-Esprit (Gard).

II. Digoine du Palais (Comte Gaëtan de) : — même adresse.

II. Digot (Baron Paul), officier des Ordres de Charles III et du Nicham, etc., de l'Acad. diplomatique de Parme, de la Soc. franco-Espagnole de Toulouse, etc. ; de la Soc. Impériale et Royale Héraldique « Adler » de Vienne (Autriche) ; — rue des Ponts, 48, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

II. Eglise de Ferrier de Félix (Comte de l'), colonel d'Etat-major de réserve, C. ✻, commandeur de l'Ordre Pontifical de S. Sylvestre,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

officier de l'Ordre Impérial de N.-D. de Guadalupe, chevalier de l'Ordre Royal des S. S. Maurice et Lazare ; — rue Logelbach, 14, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

A. Epinois (Charles de Buchère de l'), de la Soc. de l'hist. de Normandie et de la Soc. hist. du Vexin ; — rue de Verneuil, 9, Paris, et au Masnau, par Castries (Hérault).

P. H. Espinay (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit, lauréat de l'Acad. des Inscr., président de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers ; — rue Volney, 15, Angers (Maine-et-Loire).

H. Espivent de la Villesboisnet (Vicomte Achille) ; — rue de l'Université, 71, Paris.

H. Estourbeillon (Comte Régis de l'), Inspecteur de la Soc. Française d'archéol., secrétaire général de la Soc. archéol. de Nantes e de la Soc. des biblioph. Bretons ; — rue Sully, 1, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Fargue (Comte Maurice de la), camérier de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, chevalier de l'Ordre Pontifical de S. Grégoire le grand ; de la Soc. Impériale et Royale Héraldique « Adler » ; — à Pougues (Nièvre).

H. Faucher (Paul de), anc. Zouave Pontifical, anc. capitaine des Mobiles de Vaucluse (1870-71) ; de la Soc. Franç. d'archéologie ; associé des Académies d'Aix et de Vaucluse, etc. ; — à Boltène (Vaucluse).

P. H. Foras (Comte Amédée de), commandeur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Ordre Royal des S. S. Maurice et Lazare et de l'Ordre Royal du Christ de Portugal; président de l'Acad. Chablaisienne; de l'Acad. des sciences, arts et b.-lettres de Savoie; membre corresp. ou honoraire de la Députation royale d'histoire nationale de Turin, des Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, de la Suisse Romande, de S. Jean de Maurienne, de l'Institut Genevois, des Acad. de la Valdiseré, Salésienne, etc.; — château de Thuyset, par Thonon (Haute-Savoie).

II. Fromont de Bouaille (Paul de), maire de Contilly, président du Comice agric. de Mamers; des Soc. hist. et archéol. du Maine, Hist. et arch. de l'Orne, d'Agric. sciences et arts de la Sarthe, etc.; — à Mamers (Sarthe).

II. Galantino, comte de Bardone (François), docteur en droit, conseiller général de la province de Crémone, chevalier de l'Ordre Royal de la Couronne d'Italie, etc.; — *décédé le* 1er *mai* 1888 *à Milan.*

II. Gargan (Charles de), ✻, de l'Institut historique de Luxembourg; — à Luxembourg, (Grand-Duché).

II. Gayffier (Alphonse de), membre associé de la Soc. hist. et arch. du Maine; — rue Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

II. Gérard du Barry (Comte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord; — avenue d'Antin, 16, Paris.

C. Gilbert (Antoine), expert-géomètre, de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Soc. hist. et arch. de la Corrèze ; — à Auliac, par Saignes (Cantal).

II. Gillant (abbé), curé d'Auzéville ; de la Soc. d'Archéol. Lorraine ; corresp. de la Soc. Philomathique de Verdun et de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-duc ; — à Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. Gonnard (Henri), O. A. ✪, anc. directeur des musées de la ville de Saint-Etienne ; corresp. national de la Soc. des antiquaires de France ; de la Soc. franç. d'archéol., de la Soc. de la Diana, de l'Acad. Royale Héraldique d'Italie ; — rue Saint-Louis, 52, Saint-Etienne (Loire).

H. Gourcuff (Olivier de), membre et secrétaire de la Soc. des Biblioph. Bretons ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — rue Saint-Arelis, 62, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Gourcy-Pagny (Comte de), comte dignitaire du Saint-Empire, consul et commissaire général aux Expositions ; commandeur de l'Ordre impérial Ottoman du Nicham ; officier de l'Ordre Royal de Charles III, etc. ; — rue des Mathurins, 19, Paris.

II. Gourdon de Genouillac (Henri), O. I. P. ✪, membre du comité de la Soc. des gens de lettres ; des Soc. des Antiquaires de Normandie, des Antiq. de Picardie ; de l'Acad. royale de Palerme, de l'Acad. des Quirites de Rome, etc. ; — rue des Dames, 6, Paris.

II. Grassot (abbé), curé de Choiseul, membre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

titulaire de la Soc. d'arch. lorraine, corresp. de la Soc. hist. et arch. de Langres ; — à Choiseul, par Merrey (Haute-Marne).

H. Griveau (Algar), juge honoraire au tribunal civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sc. et arts ; — rue de l'Université, 38, Paris, et place de la République, 14, Nevers (Nièvre).

H. Grosriez (Fernand Le Febvre du) O. A. ⚙, anc. receveur des Finances ; — rue du Pont-de-Boulogne, à Abbeville (Somme).

C. Guerlin (Robert), de la Soc. des ant. de Picardie ; — rue Le Merchier, 23, Amiens Somme).

H. Guignard (Ludovic), vice-président de la Soc. d'hist. naturelle de Loir-et-Cher, ex-secrétaire général du congrès de l'Assoc. Française à Blois (1884), lauréat du prix Boucher de Molandon à Orléans (1885), président de la Soc. de secours mutuels de Chouzy ; associé corresp. de la Soc. archéol. de l'Orléanais ; de la Soc. arch. d'Eure-et-Loire ; de l'Assoc. Française pour l'avancement des sciences ; — villa Sans-Souci, à Chouzy (Loir-et-Cher).

H. Hallez d'Arros (comte Olivier), ✻, anc. officier supérieur, commandeur de l'Ordre Royal du Christ, etc. ; — rue de Berlin, 32, Paris.

H. Hecquet de Roquemont (le président), ✻, président de Chambre honoraire près la Cour d'appel d'Amiens, commandeur de l'Ordre Pontifical de S. Grégoire le Grand ; membre titulaire résidant de la Soc. des Antiquaires

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Picardie ; corresp. de la Soc. d'émulation d'Abbeville; — rue Vivien, 4, Amiens (Somme).

H. Heilmann (Albert), directeur des Archives Impériales et Royales de la Noblesse au Ministère de l'Intérieur ; Corresp. de la Soc. Imp. et Roy. « Adler » ; décoré de la Croix d'or du Mérite avec couronne ; — à Vienne (Autriche).

A. Hémart du Neuffré (Henri) ; — à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

H. Hiort-Lorenzen (Rodolphe), anc. préfet, rédacteur en chef du *Nationaltidende*, directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de Danemark*, chevalier des Ordres du Danebrog, de Wasa, du Christ, de S. Alexandre, officier des Ordres du Sauveur de Grèce et du Takowo, commandeur de l'Ordre de N. D. de Villaviçosa ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — à Copenhague (Danemark).

H. Huart (Baron Guisbert d'), ✻, anc. préfet ; de la Soc. des antiq. de l'Ouest, de la Soc. d'archéol. Lorraine, de la Soc. historique du Grand-Duché de Luxembourg, etc. ; — château de Persac, à Persac (Vienne).

H. Huguet-Latour (Adolphe) O. A. ✠, notaire public par commission royale, major du régiment « Prince de Galles », maître ès arts, commandeur de l'Ordre du S. Sépulcre, chevalier de l'Ordre Pontifical de S. Grégoire le grand ; médaille d'honneur de la « Natural history Society » de Montréal ; de l'Acad. royale héraldique d'Italie ; de la « Royal his-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

torical Society of Great Britain », et de la « Bristisch topographical Society » de Londres ; de la Soc. impériale des Naturalistes de Moscou ; de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa ; de la Soc. des antiq. de la Morinie ; de l'Institut national de Genève ; de l'Acad. des sciences de Palerme ; de l'Institut Egyptien du Caire ; de l'Acad. des B. Lettres, sciences et arts de La Rochelle ; vice-président de la « Numismatic et Antiquarian Society » de Montréal, etc. ; — avenue Mc-Gilles, 36, Montréal (Canada).

H. Hulot de Collart de Sainte-Marthe (Baron), de la Soc. archéol. de la Loire-Inf., etc. ; — rue Félix, 12, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Humières (Comte Elie d') ; — square de Messine, 11, Paris.

H. Jaille (Baron Eugène de la) ; avenue de Messine, 6, Paris.

H. Kanzler (Baron Rodolphe) ; — via San-Luigi dei Francesi, 3, Rome (Italie).

H. Kersauson de Pennendreff (Joseph), licencié en droit ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; de la Soc. des biblioph. Bretons ; — rue d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inférieure).

H. La Morandière (Fernand Potier de), O.I.P. ✠, anc. préfet, Commandeur de l'Ordre Pontifical de S. Grégoire le Grand et de l'Ordre Royal de François Ier, chevalier de l'Ordre Pontifical de Pie ; de la Soc. des sciences et lettres de Loir-et-Cher ; — avenue de l'Alma, 69, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. La Morandière (Gabriel Potier de), de la Soc. de l'hist. de France, de la Soc. des biblioph. Normands ; — rue Bayard, 4, Paris.

H. Lapeyrouse-Bonfils (Comte de), ✻, anc. préfet, Commandeur de plusieurs Ordres étrangers ; — avenue du Prado, 464, Marseille (Bouches-du-Rhône), et château de Farges, par Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain).

P. H. Lareinty (Baron de), ✻, sénateur, président du Conseil général de la Loire-Inf. ; — boulevard Saint-Germain, 191, Paris.

C. La Salle (Nestor Perthuis de), anc. conseiller de préfecture, avocat, anc. bâtonnier, commandeur de l'Ordre du Nicham de Tunisie ; — à Mâcon (Saône-et-Loire).

C. Laval (Henri), avocat, anc. juge-de-paix ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — au Barret, commune de Gleizé, par Villefranche-sur-Saône (Rhône).

H. Lavigerie (Baron Olivier de), anc. officier ; — rue de Clichy, 55, Paris.

H. Le Chauff de Kerguenec (François), anc. Zouave pontifical, avocat, maire de Saint-Molf, de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — à Guérande (Loire inférieure).

H. Lecler (Abbé André), curé doyen de Compreignac ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin, de la Soc. philotechnique de Paris ; — à Compreignac (Haute-Vienne.)

H. Le Clert (Louis), conservateur du Musée de Troyes (archéologie) ; Membre et archi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

viste de la Soc. accadémique de Troyes ; — rue Saint-Martin, 2, Troyes (Aube.)

H. Le Conte (Jules), de la Soc. de la Diana : — château de la Curée, par La Pacaudière (Loire).

H. Ledru (Abbé Ambroise) ; — avenue de la Bourdonnaie, 19, Paris.

P. H. Lefebvre de Villers (Charles), président du conseil d'admin. des musées d'Abbeville, président du comice agric. d'Abbeville, membre et anc. président de la Soc. d'émulation d'Abbeville ; — château de Villers-sur-Mareuil, par Abbeville (Somme.)

H. Le Jeans (Vicomte Charles) ; — château de Ferrières, par La Palisse (Allier).

H. Le Meignen (Henri), avocat, conseiller d'arrond^{t}, président de la Soc. archéol. de Nantes, Vice-prés^{t} de la Soc. des biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne ; — rue Bonne-Louise, 7, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Le Mire (Noël), Membre de la Soc. civile des Facultés Catholiques de Lyon, chevalier de l'Ordre Pontifical de S. Grégoire le Grand ; — rue Saint-Joseph, 4, Lyon, et château de Dortan, à Dortan (Ain).

H. Le Roux (Alcide), avocat, président de la Soc. académique de la Loire-Inf., secrétaire général de la Soc. archéol. de Nantes ; de la Soc. française d'archéologie ; — rue Suffren, 1, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Leroy de la Brière (Comte Nataly), O, A, ⚙, anc. receveur des finances ; — rue de Rennes,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

93, Paris, et villa des Plantz, par Imphy (Nièvre).

H. Lisle du Dreneuc (P. de), directeur du Musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des antiquaires de France ; — cours Saint-Pierre, 12, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Longuemare (Paul de) ; — place Saint-Sauveur, 19, Caen (Calvados), et château de Vendes, par Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. Mac-Carthy (Comte de) ; — square du Roule, 2, Paris.

H. Maggiolo (Vicomte Adrien) ; — rue Demours, 41, Paris.

P. H. Manno (Baron Antoine), commissaire de S. M. le roi d'Italie en son Conseil Héraldique, membre de l'Académie Royale des sciences de Turin, secrétaire du Comité Royal de Turin pour l'hist. nationale ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. Marguerye de Sorteval (marquis de), ✻, anc. garde-du-corps des Rois Louis XVIII et Charles X, anc. sous-préfet, conseiller de préfecture honoraire de la Loire, anc. membre de l'Acad. Ebroïcienne ; — à Aytré, par La Rochelle (Charente-Inférieure).

H. Marin de Carranrais (François de), licencié en droit, archiviste auxiliaire des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (Bouches-du-Rhône).

H. Martonne (Alfred de), archiviste du dép^{t} de la Mayenne, secrétaire-adjoint de la com-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mission hist. et arch. de la Mayenne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — rue d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

H. Mas, Marquis de Paysac (Pierre-Eymeric du) ; — château de Boismartin, par Saint-André de Cubzac (Gironde).

H. Mauroy (Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris ; corresp. de la Soc. académique de l'Aube ; — château de Thivet, par Nogent (Haute-Marne).

H. Maussabré (Comte Ferdinand de) ; — château de Puybarbeau, par Sainte-Sévère (Indre).

H. Meleniewski (Félix de), juge-de-paix honoraire et député à l'assemblée de la Noblesse de Kiéff, commandeur de l'Ordre Pontifical de S. Grégoire le Grand, chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, chevalier de l'Ordre Impérial de S. Stanislas, etc. ; — château de Naraëwka, par Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. Menjot d'Elbenne (Vicomte Samuel), anc. vice-président et membre fondateur de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; chevalier de plusieurs Ordres étrangers ; — boulevard Saint-Germain, 258, Paris, et château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

H. Mercier (Maurice), chevalier de l'Ordre Pontifical de S. Grégoire le Grand ; — rue d'Albret, 32, Bordeaux (Gironde), et rue des Palais, 34, Bruxelles (Belgique).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Merlet (Lucien), ✻, archiviste du dépt d'Eure-et-Loir, ; — à Chartres (Eure-et-Loir).

H. Millevoye (Lucien), anc. magistrat ; — château de Saint-Pardoux, par Donzenac (Corrèze).

H. Molle (Charles), anc. Vice-président du Tribunal civil d'Evreux ; — rue de la Petite Cité, 11, Evreux (Eure).

H. Montagnac (Baron Elizé de), ✻, licencié en droit, Membre du conseil de la Soc. de secours aux blessés militaires, et de la Commission permanente des Colonies ; chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem ; commandeur des Ordres du Christ et du Medjidié ; officier de l'Ordre de la Maison Ernestine ; chevalier des Ordres de S. Grégoire le Grand, de Charles III, du Sauveur de Grèce, de la Couronne de chêne, de Léopold de Belgique ; de la Soc. des gens de lettres ; — avenue Kléber, 11 bis, et château de la Vigne-Mohimont, par Francheval (Ardennes).

H. Monti de Rezé (Claude de), de la Soc. d'émul. de la Vendée, du conseil de la Soc. des bilioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne, de la Soc. litt. artist. et archéol. de la Vendée, de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, de la Soc. archéol. de Nantes et du dép. de la Loire-Inf., de la Soc. hist. et archéol. du Maine, de la Commission hist. et arch. de la Mayenne ; — Quai Ceine-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ray, 3, Nantes (Loire-Inférieure), et château du Fief-Milon, par le Boupère (Vendée).

H. Moreno del Christo (Chanoine Gabriel), ✻, diplomate, aumônier d'Honneur de S. M. la Reine d'Espagne, commandeur de l'Ordre royal d'Isabelle la Catholique ; — à Saint-Domingue.

A Mottin (Aimé) ; — rue Jean Bart, 9, Paris, et château de Launay-Guen, par Plémet (Côte-du Nord).

H. Moy (Adolphe de Moy de Sons, Marquis de) ; — avenue de l'Alma, 20, Paris.

H. Nicollière-Teijeiro (Stéphane Praud de la), archiviste de la ville de Nantes ; corresp. de la Soc. des antiquaires de France ; — rue Deshoulières, 1, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Nos (Comte des), de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — château de Clivoy, par Chailland (Mayenne).

H. Noué (Vicomte Charles de la), conseiller général des Côtes-du-Nord, anc. Zouave pontifical, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire le Grand ; — château des Aubiers, par Yffiniac (Côtes-du-Nord).

A. Ogilvy (Gabriel), inspecteur des monum. hist. d'Angleterre ; de la Soc. des antiq. de Normandie, de l'Acad. de Cherbourg, de la Soc. française d'archéol., de la Soc. généalogique et hist. de la Grande-Bretagne ; — rue des Saints-Pères, 77, Paris.

H. Palluat de Besset (Comte), anc. conseiller

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

général de la Loire, maire de Nervieux, commandeur de l'Ordre Royal de Charles III, chevalier de l'Ordre Pontifical de S. Grégoire le Grand ; de la Soc. de la Diana ; — château de La Salle, par Balbigny (Loire).

H. Palluat de Besset (Henri), licencié en droit ; — Même adresse.

H. Pantin de la Guère (Comte de), ancien zouave pontifical, ancien officier au 62e territorial (infanterie), commandeur de l'Ordre Royal de Charles III, etc. ; correspondant national de la Société des antiquaires de France, du Comité diocésain d'histoire et d'archéologie de Bourges, de la Société des antiquaires du centre, de la Société d'archéologie de Nantes, de la Société de numism. française, de la Société française d'archéologie ; — rue de la Grosse armée, 1, Bourges (Cher), et château d'Annet, à Annet-sur-Marne (Seine-et-Marne).

H. Pasini (Chevalier Ferruccio), de l'Académie Royale Héraldique d'Italie, de la Société Impériale et Royale Héraldique « Adler » de Vienne (Autriche), chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; — rue Luyo, 83, Buenos-Ayres (République-Argentine).

H. Pellerin de Latouche (Gaston de) ; — rue de Téhéran, 21, Paris.

A. Pellot (Paul), licencié en droit, principal clerc de notaire ; de la Société française d'archéologie, de la Société d'archéologie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lorraine et du Musée historique de Lorraine, de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne ; — rue Choffin, à Rethel (Ardennes).

P. H. Pettenegg (Comte Gaston Pottickh de), docteur en philosophie, chevalier-profès et commandeur de l'Ordre Teutonique, Rathsgebietiger du Grand Magistère et Magistère d'Allemagne, Chambellan impérial et royal, examinateur des preuves de noblesse au Grand Chambellanat de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, chevalier de 3e classe de la Couronne de fer, grand-croix de l'Ordre Pontifical de Saint Grégoire le Grand, vice-président de la Société Héraldique Impériale et Royale « Adler » ; — Maison Teutonique, I. Singerstrasse, 7, Vienne (Autriche).

P. H. Piolin (Dom Paul), prieur de l'abbaye de Solesmes, président de la Société historique et archéologique du Maine ; de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe ; de la Société archéologique de la Mayenne ; — à Solesmes, par Sablé (Sarthe).

H. Planta de Wildenberg (Comte Louis de), ancien officier d'infanterie ; — à Montélimar (Drôme).

C. Planté (Jules), notaire ; membre titulaire de la Société historique et archéologique du Maine ; de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, etc. ; — à Ballots (Mayenne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Poidebard (William), ancien Zouave Pontifical, chevalier de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand, membre du bureau de la Société archéologique de la Diana ; — à Oullins (Rhône).

P. Poli (Vicomte Oscar de), O. A. ❁, ancien préfet, commandeur du nombre extraordinaire de l'Ordre Royal de Charles III, chevalier de grâce de 2e classe de l'Ordre Royal Constantinien, commandeur des Ordres de Saint Sylvestre, du Saint Sépulcre, de la Couronne de Chêne, chevalier de 1re classe de l'Ordre Royal de François 1er, chevalier des Ordres Pontificaux de Saint Grégoire le Grand et de Pie, etc. ; de la Société des gens de lettres ; de l'Académie des Arcades, de Rome ; correspondant de la Société académique de l'Aube, etc. ; — avenue Carnot, 21, Paris.

P. H. Poncins (Comte Leon de), président de la Société archéologique de la Diana : — à Feurs (Loire).

H. Porte des Vaux (Comte Armand de la), ✱, O. A. ❁, médecin-major des armées en retraite, commandeur de l'Ordre Pontifical de Saint Sylvestre, chevalier des Ordres du Saint Sépulcre, de Notre-Dame de la Conception, de la Couronne d'Italie ; de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de la Société archéologique du Limousin, de l'Académie de la Religion Catholique de Rome, de l'Académie

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Royale Héraldique d'Italie, lauréat de plusieurs sociétés savantes ; — à Saint-Julien-l'Ars (Vienne).

H. Promis (Commandeur Vincent), membre de l'Académie Royale des sciences de Turin, bibliothécaire du Roi ; — à Turin (Italie).

H. Ramione (Commandeur Vincent Palizzolo Gravina, baron de), membre et président honoraire de plusieurs soc. savantes, littér. et artistiques, commandeur et chevalier de plusieurs Ordres ; — place Castelnuovo, 6, à Palerme (Sicile).

A. Révérend (Albert) ; — cité Gaillard, 1, Paris.

H. Révérend du Mesnil (Vicomte Edmond), anc. magistrat ; de la Soc. française d'archéol., des Soc. littér. de Lyon et de l'Ain, de la Soc. d'agric., sciences, lettres et arts de Saint-Etienne, de la Soc. archéol. de la Diana, de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; corresp. de la Soc. d'émul. de l'Ain, de la Soc. florimontane d'Annecy, de l' « Archivio Storico gentilizio dell' Italia » ; de la Soc. des gens de lettres ; directeur de la Revue hist. et archéol. *L'Ancien Forez* ; — château de Daron, par Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

H. Rivoire la Batie (Marquis de), officier de l'Ordre Royal des SS. Maurice et Lazare, de l'Ordre du Nicham de Tunisie, etc. : — rue Trézel, 4, Paris.

C. Romitelli (Chanoine Martius-Lucien), doc-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

teur en droit civil, criminel et canonique, chanoine de la cathédrale de Pérouse, anc. membre de comité de l'Exposition de l'Ombrie (1879, section de l'art ancien) ; — logge di San-Lorenzo, 8, à Pérouse (Italie).

H. Ronseray (Comte Arnold de), chevalier de l'Ordre Royal de Charles III, membre de plusieurs soc. savantes ; — rue de Lille, 19, Paris.

H. Rorthays (Comte Emmanuel de), ancien préfet, chevalier de 1re classe de l'Ordre Royal de François Ier ; de l'Acad. Pontificale des Quirites ; de l'Association Bretonne (section d'archéologie) ; — rue des Petites-Ecuries, 42, Paris, et à Mané-Bourgerel, par Vannes (Morbihan).

H. Roserot (Alphonse), archiviste du département de la Haute-Marne ; de la Soc. académique de l'Aube ; — à Chaumont (Haute-Marne).

H. Roure (Baron du) ; — rue Goyrand, à Aix, et château de Barbegal, par Arles-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

H. Rozière (Ernest de), anc. secrétaire d'ambassade ; des Soc. archéol. de la Lozère, du Dauphiné, de Loir-et-Cher ; — château de Pimpeneau, par Blois (Loir-et-Cher).

H. Saint-Chéron (Alexandre de Guyard de), chevalier de 1re classe de l'Ordre Royal de François Ier, chevalier des Ordres de S. Gré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

goire et de Charles III ; — rue du Belrespiro, 15, Paris.

H. Sainte-Marie (Henri Le Febvre de), O. A. ✠, anc. inspecteur général de l'agriculture ; — rue Laffitte, 27, Paris.

H. Saint-Pern (Baron René de), sous-directeur du haras du Pin, membre fondateur de la Soc. des biblioph. Bretons ; — le Pin-au-Haras (Orne).

H. Saint-Sernin (Comte de), anc. Zouave Pontifical, anc. capitaine des Mobiles (1870-71), anc. commandant territorial, commandeur de l'Ordre Royal de Charles III, chevalier des Ordres Pontificaux de Pie et de S. Gregoire le Grand, décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede* et de la Croix de Mentana ; de la Soc. bibliographique ; — à Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne).

H. Salles (Chevalier Félix de), avocat, anc. conseiller de légation, publiciste, chevalier affilié de l'Ordre Teutonique de Sainte-Marie de Jérusalem, grand officier du Nicham-Iftikhar, commandeur de l'Ordre de Guillaume de Hesse, officier des Ordres de l'Etoile de Roumanie et du Takowo, décoré de la médaille d'or Impériale et Royale des sciences et arts ; de la Soc. Imp. et Royale Héraldique « Adler » ; — I. Grünangergasse, 8, Vienne (Autriche).

H. Salles (Henri des), marquis de Rocheblan-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

che, anc. volontaire de l'Ouest (1870-71); — rue de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. Sarrebourse d'Audeville (Gustave de), ✻, O. A. ❂, anc. sous-préfet, anc. capitaine adjudant-major aux volontaires Bretons (1870-71); de la Soc. de géogr. et d'archéol. du département d'Oran; — terre du Bois-Sacré, commune de Saint-Denis-du-Sy, département d'Oran (Algérie).

H. Schedoni (Marquis de), ✻, anc. Podestà, commissaire général pour les Etats Pontificaux à l'Exposition univ. de Paris (1867), délégué Pontifical en France à l'Expos. internat. d'objets pour le culte (1870), commandeur et grand-croix de plusieurs Ordres; des Académies d'Etrurie, des Arcades, Tibérine, Héraldique d'Italie, etc.; — rue de Monceau, 77, Paris.

P. H. Seguins-Vassieux (Marquis de), chevalier de l'Ordre royal du Lis, membre du Comice agric. de l'arr. de Carpentras; — à Carpentras, et château du Rocan, par Carpentras (Vaucluse).

H. Ségur (Comte Pierre de), anc. auditeur au conseil d'état; — avenue Montaigne, 58, Paris.

H. Sénigon de Roumefort (Baron Fernand de); — avenue d'Antin, 25, Paris, et château de Vervant, par Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. Serennes (Vicomte Henri de) ; — rue de Berne, 15, Paris.

H. Sigaud de Lestang (François de) ; — à Saint-Félicien (Ardèche).

H. Simon (Abbé Emile), curé d'Haudainville; de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc ; — à Haudainville, par Verdun (Meuse).

A. Sunko (Milan), peintre, de la Soc. Imp. et Royale Héraldique « Adler » ; — III. Seidlgasse, 7, Vienne (Autriche).

C. Tadolini (Chevalier Jules), sculpteur, professeur à l'Acad. du Panthéon, à Rome; de l'Acad. des beaux-arts de Pérouse ; chevalier des Ordres de S. Grégoire le Grand, de la Couronne d'Italie et de Charles III ; — rue du Corso, 18, Rome (Italie).

H. Tamizey de Larroque (Philippe), ✻, O. A. ⚜, anc. maire de Gontaud, correspondant de l'Institut de France (Acad. des Inscr. et B. Lettres), associé corresp. de la Soc. nationale des antiquaires de France, membre du Comité des travaux hist. et scientif., etc. ; — à Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. Tanguay (Monseigneur Cyprien), prélat de la Maison de Sa Sainteté Léon XIII ; docteur ès-lettres de l'Université Laval, attaché du Bureau des statistiques du Canada ; de la Soc. Royale du Canada, des Soc. hist. de Montréal et du Missouri ; — à Montréal (Canada).

H. Tarade de Corbeilles-Ménardeau (Comte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de), anc. membre du Comité de la Soc. des amis des arts, etc. ; — boulevard Péreire, 188 bis, Paris.

H. Tardieu (Ambroise), historiographe d'Auvergne, officier de l'Ordre du Nicham, chevalier des Ordres de S. Grégoire le Grand et de François-Joseph, etc. ; corresp. de l'Acad. Royale d'hist. de Madrid, de l'Institut archéol. de Rome, des acad. de Rouen, Toulouse, Marseille, Clermont-Ferrand, etc. ; — à Herment (Puy-de-Dôme).

C. Tausin (Henri) ; — rue de Tunis, 3, Saint-Quentin (Aisne).

H. Terris (Jules de), notaire, chevalier de l'Ordre Pontifical de S. Grégoire le Grand ; de la Soc. littér. d'Apt ; des acad. d'Aix, Avignon, Forcalquier ; de l'Institut des provinces, de l'Acad. Royale Héraldique d'Italie, etc. ; — rue Petite-Fusterie, 1, Avignon (Vaucluse).

H. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de), archiviste-adjoint du département de la Dordogne, membre titul. et trésorier de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — Maison Daumesnil, à Périgueux (Dordogne).

H. Tinseau (Comte Léon de), ancien sous-préfet ; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. Touchebœuf, comte de Clermont (Guyon de), anc. volontaire aux Guides Pontificaux (1860), chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, commandeur des Ordres Pontifi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

caux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, chevalier de 1re classe de l'Ordre Royal militaire de François Ier, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire le Grand, décoré de la médaille *Pro Petri Sede ;* — château de Monsec, par Saint-Cyprien (Dordogne).

H. Tresvaux du Fraval (Charles), anc. Zouave Pontifical (1860), ex-directeur du journal l'*Anti-Radical de la Mayenne*, chevalier des Ordres de Pie, Constantinien et de la Caritad, décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede ;* — rue du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et château du Vamnadeuc, en Pléven, par Plaucoët (Côtes-du-Nord).

H. Trooz (Jules de), écuyer, conseiller provincial du Brabant, chevalier de l'Ordre Pontifical de Pie, etc. ; de l'Institut archéol. Liégeois ; — rue de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. Van Robais (Armand), associé corresp. de la Soc. nationale des Antiquaires de France, secrétaire de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; de la Soc. des antiq. de Picardie, etc. ; — rue Millevoye, 28, Abbeville (Somme).

H. Varax (Paul de Rivérieulx de) ; — château de Rochefort, par Amplepuis (Rhône).

H. Vaubercey (Jean le Gras de Marillac, comte de), agriculteur ; — château de Montgenost, par Villenauxe (Aube).

A. Vauloger de Beaupré (René), avocat ; —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rue Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. Vian (Louis), avocat à la Cour d'appel, anc. référendaire au sceau de France, expert héraldique assermenté près les tribunaux de la Seine, lauréat de l'Acad. française ; — *décédé le 7 octobre 1885, à Paris.*

H. Viguerie (Auguste de), homme de lettres ; — rue Jacob, 52, Paris.

H. Villers (Comte H. G. C. de), anc. sous-préfet, grand officier de l'Ordre du Venezuela, commandeur de l'Ordre Royal du Christ de Portugal, etc. ; — rue Marbeuf, 33, Paris.

C. Vincent (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'archéol. Lorraine, de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc ; corresp. de la Soc. des études hist. de Paris ; — à Vouziers (Ardennes).

H. Visien (Comte de) ; — rue de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. Vorsterman van Oyen (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques*, chevalier des Ordres du mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'or), etc. ; honoraire de l'Acad. Royale Héraldique d'Italie ; de l'Institut archéol. de Liège, du Comité généalogique de Flandre à Ypres, de la Chambre syndicale provinciale des arts industriels à Gand, de la Soc. d'émul. pour les études hist. à Cambrai, de la Soc. hist. et scientif. de Middelbourg ; des acad. littéraires

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Leyde et d'Upsala (Norwège) ; corresp. des Soc. héraldiques « Adler » (Vienne) et « Herold » (Berlin) ; des Instituts archéol. de Bois-le-Duc, Emden, New-York ; du Cercle archéol. de Mons, Gorlitz, Breslaw, etc. ; — La Haye (Hollande).

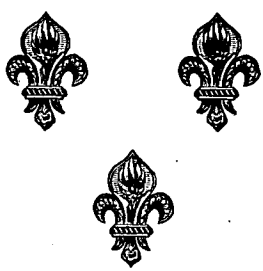

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

BARBARISMES, SOLÉCISMES

ET

PLÉONASMES HÉRALDIQUES

Le célèbre père Chifflet écrivait le 27 avril 1689 à Pierre d'Hozier, « le premier officier du Roy pour juger des armes et blazons de toute la France », qu'il eût à se prémunir contre « l'effronterie » et « l'ignorance de l'outrecuidant Palliot », qui avait « obtenu à Paris un privilège pour im- « primer un livre d'armoiries dans lequel il ne manquera « pas de fourrer une infinité d'erreurs et d'équivoques et « d'autres ignorances qui seront capables d'infecter tout le « royaume. »

La postérité n'a pas ratifié ce jugement. Certes Palliot s'est trompé, comme c'est le devoir de tout mortel, mais c'est incontestablement le premier héraldiste de France et d'Europe. Son « livre d'armoiries » est le seul vraiment scientifique. Quant à d'Hozier, sa position officielle lui a servi à « infecter tout le royaume » en estropiant les blasons qu'il était censé devoir régler.

Prenons, par exemple, le 3e registre de l'*Armorial de France* et examinons rapidement le blasonnement du juge d'armes de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

I. Nous tombons sur la description du blason de LARREY : *d'or à neuf losanges d'azur, posées en pal* 3, 3 et 3. Virtuellement elle est correcte parce qu'il s'agit ici de figures de longueur, géométriques ; scientifiquement elle est fausse. Si nous avions, au lieu de losanges, des *lions léopardés*, en les *posant en pal*, nous dessinerions de simples *lionceaux*.

Toute pièce héraldique a sa *position* naturelle qu'il est oiseux de décrire : en me disant qu'elle est *posée en pal* vous accusez une *position anormale*, c'est-à-dire une *situation ;* j'accomplis dans ma pensée cette première opération : mais vous ajoutez 3, 3 et 3 ; autre opération de division pour transformer le pal énoncé en 3 pals. La seule description correcte possible est : *d'or à* 9 *losanges d'azur*, 3, 3, 3, *en pals*. C'est exact, clair et conçis.

II. On admettra ainsi qu'il est vicieux de se servir du mot *posées* ou *mises*, si l'on ne veut pas le faire concorder avec une double action. Nous le voyons encore mieux dans la description du blason MARESCHAL : *d'azur à* 5 *losanges d'argent bordées de sable et posées en croix*, 1, 3, *et* 1. Comme il est impossible de simuler la configuration d'une croix avec 5 losanges autrement que par 1, 3 et 1, il est au moins inutile de l'énoncer. Mais d'Hozier *les pose en croix*. Ou les mots ne signifient rien, ou bien je poserai dans le sens vertical 3 losanges en hauteur et dans le sens horizontal les deux autres *couchés*. Figure très différente du dessin donné par d'Hozier.

Nous blasonnerons donc *d'azur à* 5 *losanges d'argent, en croix*. Les losanges gardent ainsi leur position normale par rapport à elles-mêmes : les mots *en croix* constituent une *situation* (différente de la *position relative* de 5 pièces dans un écu, savoir 2, 1 et 2) qui me fera faire une croix avec les 5 pièces ; elles garderont aussi leur position verticale que rien dans la description ne me force à modifier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III. Mentionnons en passant un lot de solécismes. MALBOSC : *d'azur à* 3 *chevrons d'argent posés l'un sur l'autre* [1]. MONS : *d'azur à* 3 *monts d'or posés* 2 *et* 1 [2]. MOUCHET : d'argent à 3 hures de sanglier de sable posées 2 et 1 [2]. MOULINS : d'argent à 3 croix *nillées de sable posées* 2 *en chef et* 1 *en pointe* [2]. PARCHAPPE : *d'azur à un chevron d'or accompagné de* 3 *colombes d'argent becquées et onglées de gueules, posées* 2 *en chef et l'autre à la pointe de l'écu* [3]. Enfin, ALÈS, ARNAUD, BILLY, LA CHAPPELLE, CRESPIN [4], FAUQUES, GAILLARD, LAVAUR, LA LOÈRE, où nous remarquons encore les mêmes absurdes recommandations de mettre trois pièces, 2 *et* 1, ou 2 *en chef et l'autre en pointe,* ou même, 2 *en chef et l'autre à la pointe de l'écu !!* Si un professeur pédant annonçait à des élèves de sixième que le grand Alexandre avait deux yeux, lesquels étaient placés au-dessus du nez, l'un à droite, l'autre à la gauche de cet appendice, ce ne serait pas moins risible. Et, le professeur ajoutait, l'un à droite et l'autre à gauche de la figure ! ! D'Hozier n'agit pas autrement.

IV. Un lot de barbarismes. BRAQUE : d'azur *à une* gerbe, etc. LE MIÈRE : d'argent à *deux* lions de gueules affrontés *et un* chef d'azur, etc. CHAMBORANT : d'or *à un* lion de sable, etc. MONTDOR : d'hermines *à une* bande de gueules. CHAPT : d'azur *à un* lion d'argent, etc.— Il est correct de blasonner *à la gerbe, au lion,* ce qui suffit à montrer sans hiatus qu'il

1. Comme si leur nature de chevrons pouvait leur permettre une autre position.

2. C'est la position normale relative de 3 pièces dans un écu, et qu'il n'est pas plus permis d'ignorer qu'il n'est permis de supposer qu'un honnête homme puisse ne pas la connaître.

3. D'Hozier renchérit ici. Quand il énonce *chef,* souvenons-nous qu'il ne parle pas d'un chef de bataillon, et quand il énonce *pointe* qu'il n'entend point parler de la Pointe-à-Pitre. C'est le *chef* et la *pointe* de l'écu, qu'il entend désigner.

4. Ici d'Hozier aurait dû ajouter que ces pommes de pin sont *renversées :* leur position naturelle (inutile à mentionner, celle-là) est d'avoir la tige en bas.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

n'y a qu'*une* gerbe et qu'*un* lion. Pour *un chef*, cela va sans dire, puisqu'il n'y a jamais 2 chefs dans un écu.

V. Voici la description du blazon PELET: *d'azur à* 3 *chevrons d'or accompagnés de* 3 *étoiles d'or posées* 2 *en chef et l'autre en pointe*... Le mot *posées* est certainement de trop, mais ici d'Hozier peut-être excusé de prémunir que ces étoiles sont 2 *en chef et l'autre en pointe*, attendu que des esprits grincheux pourraient être tentés de les loger entre les chevrons : mais notre auteur est pris de remords et il continue : *au chef cousu de gueules,qui est de la* MARE SALGAS : *parti d'azur à* 2 *épées d'argent passées en sautoir, les pointes en haut* (pléonasme : c'est la position des épées), *qui est de* PLANQUE : *et sur le tout du parti, un écu d'argent à la bordure de gueules et un chef de sable, qui est de* PELET : *Sur le tout du parti !* Cela voudrait-il dire *sur tout le parti*, c'est-à-dire sur toute la hauteur de l'écu, divisé par le parti ? *Sur le tout* suffirait simplement pour faire mettre l'écu de PELET où l'on met le *sur le tout*, c'est à dire au centre de l'écu. Le dessin ne répond en aucune manière à la description : il représente *un écu d'argent au chef de sable à la bordure brochant sur le tout*, tandis que d'après les termes de d'Hozier c'est le *chef qui devrait brocher sur la bordure*. Le *chef* et *la bordure* sont des figures *changeantes* ; la mention de *brochant sur le tout* doit faire comprendre quelle est celle qui charge l'autre.

VI. Blason LESTANG : d'Hozier blazonne *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent posées* 2 *en chef* et *l'autre sous le chevron* (*!*) *celle-ci soutenue* (*!*) *de* 2 *cœurs de même appointés au bas de l'écu*. Description visigothe ! Il faut dire : *d'az. au chevron d'or accomp. de* 3 *étoiles d'arg.* 2 *et* 1 (ici c'est nécessaire),*la dernière surmontant deux cœurs de même s'appointant en pointe*. Le *soutenu* de d'Hozier est insoutenable dans ce sens. Nous appliquons cette critique au blason de Chancel, où *le chêne arraché est soutenu*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

d'un croissant. S'il est *arraché* il n'est pas *soutenu*. Disons que le chêne *surmonte un croissant d'argent*, ou qu'il est *accompagné en pointe d'un croissant d'argent*.

VII. Encore des phénomènes. A quoi sert de dire que le *cor de chasse* des DES MICHELS est *virolé et lié de même*, puisque le *virolé et le lié* sont des parties intégrantes du cor héraldique, à blasonner seulement qaand ils sont d'un émail différent ? Que *l'épée d'argent a la pointe* en *haut*, position normale et très connue de l'épée ? Que *l'épée* de BILLET a la *poignée en bas* ? Que les molettes de GOSSELIN sont des *molettes d'éperon* ? D'Hozier craignait-il la confusion avec des *molettes de cheval*. Et dans ce même blason pourquoi *l'aigle à deux têtes* a-t-elle *les ailes étendues et abaissées ? ? ?* Ajoutons que dans une note le méticuleux juge d'armes a la bonté de nous apprendre que l'écu de GOSSELIN est *supporté par des licornes affrontées*. Est-ce que l'un de ces animaux pourrait *supporter* héraldiquement avec son dos ? Il n'est pas permis de dire que des *supports* sont *affrontés*, à moins que l'on ne prenne ses lecteurs pour de terribles ignorants !

VIII. Du temps de d'Hozier, le mot technique *ouvert* s'appliquait déjà aux grenades crevées montrant leur fruit. Il nous dit que les *grenades* de PÈNE sont *grénées de gueules* ! Au blason de BAILLARD, il articule *d'or* à 3 *palmes de sinople réunies en pointe par le bas des tiges* ! Quel langage dans la bouche d'un juge d'armes ! Pourquoi ne pas dire *branches de palmier se divisant en* 3 *morceaux*, ce qui supprime la cacophonie *en pointe par le bas*, à condition de ne pas oublier de dire que cette branche n'est pas mouvante de la pointe, autrement dit qu'elle est *arrachée*. BONIN nous présente, d'après notre auteur, un *vergetté ou pallé de gueules et d'azur de* 12 *pièces, les pals de gueules chargés de fusées d'or*. Qui devinera comment ces *fusées chargent ?* Dans le dessin, du chef à la pointe, elles couvrent *tous les pallés*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de gueules. Nous sommes donc fixés et nous blasonnerons *pallé de 12 pièces, 6 fuselées de gueules et d'or, 6 d'azur*. Le *fuselé, rebattement de situation*, forme un *champ factice* : que ce soit *fuselé d'or et de gueules*, ou bien *fuselé de gueules et d'or*, ils ne sont pas contraires à la règle qui défend *couleur sur couleur* ou *métal sur métal*.

IX. Un joli quiproquo ! D'Hozier dit que le *chevron d'or*, de Boucher, *est chargé à la pointe d'une croisette de pourpre*. On se demande si c'est dans la tige de dextre ou dans la tige de senestre qu'est *la croisette en pointe*. Mystère ! On recourt au dessin et l'on voit que, pour d'Hozier, *en pointe* veut dire *en chef*, c'est-à-dire au sommet du chevron ! Dans la description du blason de Bouet, nous trouvons que 3 *hures de sanglier contournées de sable* sont *ensanglantées de gueules*, mais où sont-elles *ensanglantées?* Peut-être d'Hozier a-t-il dit *ensanglantées* au lieu d'*arrachées*, ce que le dessin marque, quoique notre auteur passe sous silence ce détail important.

X. Dans la description de l'écart Micheaux, au blason d'Entraigues, d'Hozier prononce : *d'azur à* 3 *chiens* (Pourquoi ne pas dire *aux trois chiens*, comme il dit *à un chien*) *d'argent à demi-corps posés* 2 *et* 1, *accompagnés d'un croissant et d'une étoile de même*. Lui qui d'ordinaire abonde en détails pléonastiques, il oublie de nous en donner ici d'absolument indispensables. 1° pour *les chiens à demi-corps* (quel demi-corps, le supérieur ou l'inférieur ?), que le troisième est issant ou mouvant des bords de l'écu. 2° la situation du croissant et de l'étoile. Il faut donc blasonner d'après le dessin : *d'azur à* 3 *chiens d'argent issants*, 2 *et* 1, *le* 3e *mouvant de la pointe, accompagnés en chef d'un croissant de même surmonté d'une étoile de même*. Dans la description du quartier Entraigues il énonce *une tour massonnée d'argent* ! (c'est à-dire *une tour maçonnée de sable*), et il néglige de dire qu'elle est *ouverte du champ*, du moins dans la figure. Au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

premier parti de l'écu LISSADE, d'Hozier dit *d'argent à une* (*!*) *salamandre d'azur couronnée d'or et posée sur des flammes de gueules*. Pour nous conformer à la figure, nous blasonnerons : *d'argent à la salamandre d'azur couronnée d'or dans sa patience de gueules, mouvant en guise de fasce des flancs de l'écu*, dernière situation qu'il n'est pas licite de ne pas mentionner.

XI. Voici une description particulièrement regrettable. COLLAS : *d'argent à une guivre de sable tortillée de* 6 *pièces, engloutissant le bas* (ne pas confondre avec chaussette !) *du corps d'un enfant de gueules !* Et c'est un juge d'armes qui parle ! Depuis quand et comment une guivre peut-elle être *tortillée de* 6 *pièces*, comme un écu est fascé de 6 pièces ? Faudra-t-il la couper en 6 tronçons se tortillant on ne sait où ? *Se tortillant en* 6 *anneaux*, à la bonne heure, quoique je doute fort que ce détail arithmétique, 6 ou 5 ou 4, fasse réellement partie du blason original. *Engloutissant le bas du corps d'un enfant !* Ce mythe de la guivre et de l'enfant, très connu du temps de notre auteur (c'est le blason des VISCONTI) a des termes spéciaux, *guivre à l'issant de gueules*, très suffisants et éminemment héraldiques. Ce n'est pas tout ! en continuant cette mémorable description, on lit : *guivre... engloutissant le bas du corps d'un enfant de gueules et un chef aussi de gueules chargé de* 3 *roses d'argent*. Grâce à ce détestable *un* suivant la conjonction *et*, nous devons logiquement faire engloutir par la guivre, *et* le bas de l'enfant *et* le chevron aussi de gueules, sans compter les roses qui le chargent. Après tout, c'est fort possible : une guivre de 6 pièces doit avoir un œsophage extraordinaire !

XII. Si la description précédente est abominable, que dirons-nous de la suivante ? GÉRIN : *de gueules à* 3 *chaînes d'or passées en bande et un chef d'or chargé d'un cor de chasse lié de gueules*. Il est bon d'expliquer que le dessin donne trois rangs de chaînes. Nous dirons alors *en bandes*, car *en bande*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au singulier, nous contraint bon gré mal gré de mettre les 3 chaînes *sur une seule ligne* dans la direction précisée. Pour une figure essentiellement de longueur comme des chaînes, surtout quand on les dit *posées en bande*, il devient nécessaire d'expliquer que cette bande, ou ces bandes, ne vont pas comme les bandes ordinaires mourir aux angles dextre du chef et senestre de la pointe. Nous devons donc dire, pour que personne ne soit induit en erreur : *de gueules à 3 tronçons de chaînes, en bandes.* Pour le *cor de chasse*, il est mauvais de dire qu'il est *lié de gueules*, puisqu'il l'est du même émail que le huchet. Mais ou la figure a tort de le dessiner *contourné*, ou d'Hozier a tort de ne pas le blasonner *contourné*, la position normale du cor héraldique étant d'avoir *l'embouchure à dextre*.

XIII. Pour rendre justice à d'Hozier, inscrivons une description absolument correcte. MARVIALE : *de gueules à deux bars adossés d'argent.* Cela repose l'esprit, mais c'est la seule, sur 42 descriptions contenues dans ce registre, qui ne fasse pas frémir la nature héraldique.

XIV. Nous achèverons cette triste revue par la description du blason de d'HOZIER donnée par lui-même : *d'azur à une bande d'or accompagnée de 6 étoiles de même posées en orle.* En repoussant le hiatus *à une*, nous renvoyons pour le qualificatif intempestif *mises* ou posées, aux observations I et II. Si ce qualificatif est utile (pourquoi l'insérerait-on autrement?) c'est pour nous ordonner de *mettre* ou de *poser dans le sens de l'orle* les 6 étoiles. Elles ont réglementairement 5 rayons, dont le supérieur est dirigé verticalement vers le chef. Pour *poser* ces 6 étoiles *dans le sens de l'orle*, la 1re à dextre sera presque dans sa position normale : la 2me aura la direction du rayon culminant vers l'angle du chef à senestre : — La 3me vers le flanc senestre. — Les 3 étoiles en pointe suivront également par la direction du rayon

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

culminant une ligne convergeant des bords de l'écu au point central de l'écu.

Une description doit être simple et absolument précise, chaque mot devant avoir une signification absolument logique.

Étoile : position, 5 rayons, placée comme il est dit ci-dessus.
Etoiles en orle : situation, c'est-à-dire modification de la position normale qui me fera disposer les étoiles suivant le nombre énoncé dans la *position* de l'étoile, mais dans la *situation* de l'orle *par rapport à l'écu :* c'est ce qu'aurait voulu d'Hozier.
Etoiles mises en orle, double situation : 1° Celle plus haut mentionnée, 2° celle qui nous les fera *mettre* ou *poser* comme des pièces *mises en orle, par rapport à elles-mêmes.*

Ce simple exemple suffirait à démontrer l'attention minutieuse qu'il faut apporter dans la description d'un blason. Ce n'est pas aussi facile *qu'un vain peuple pense*, et pourtant le premier venu s'avise de trancher du bout des lèvres en vertu de la science infuse. Si l'art héraldique est une science, il faut l'illustrer avec la logique et non avec la fantaisie à tour de bras.

Tant que nous verrons les gens les plus huppés, de prétendus héraldistes, blasonner par exemple TURENNE, coticé d'or et de gueules de 10 pièces, comme si le *coticé* pouvait exister, il faudra s'apitoyer sur le gâchis de l'armorial universel, renoncer à faire de la science.

Un des meilleurs gentilshommes de France portant un *pallé, en écart*, me soutenait que ce pallé, étant très petit, devait s'appeler *vergetté ! ! !*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Mais, pour Dieu, supprimons alors les blasons !

Quant à d'Hozier, le célèbre, l'illustre d'Hozier, nous croyons avoir démontré que c'est un des plus piètres héraldistes qu'il soit possible de critiquer.

Cte Amédée de Foras.

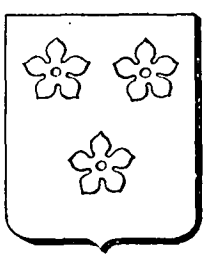

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

SOURCES

DU

NOBILIAIRE DU POITOU

Entre les provinces de l'ancienne France, il y en a peu où la Noblesse soit aussi nombreuse qu'en Poitou. Cela tient d'abord à l'étendue du territoire, qui a formé trois de nos départements actuels, et aussi, beaucoup, à la position géographique de ce pays si cruellement ravagé par les guerres avec l'Angleterre, dans un temps où les héros se croyaient assez payés de leur sang répandu, quand le souverain, avec une bonne parole, leur accordait un de ces parchemins dont on fait aujourd'hui gorge chaude.

Est-il utile d'ajouter qu'en Poitou, plus qu'ailleurs, la Noblesse devenue pauvre a été dépossédée des fiefs dont elle portait le nom, et que, ses terres étant passées aux mains de roturiers enrichis, ceux-ci ont trouvé tout naturel d'en prendre le nom, en sorte qu'à côté de la noblesse vraie et pauvre il y a la noblesse fausse et riche, aussi nombreuse que la première.

Ces réflexions amènent naturellement à chercher les moyens de distinguer la *vraie* noblesse de la *fausse*, et de dresser sur des preuves irréfutables des généalogies qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rétablissent, au point de vue qui nous intéresse, les choses dans leur véritable état.

Heureusement l'arsenal, quoique pillé à plusieurs reprises, est encore assez riche, et c'est pour indiquer les bonnes armes que j'ai rédigé cette petite notice, à l'usage des personnes peu habituées à ce genre d'études, qui auraient des recherches à faire.

On trouve les preuves de la noblesse d'une famille et la généalogie plus ou moins complète, dans : — Les maintenues de noblesse délivrées au nom du Roi par les intendants des provinces, — Les convocations des gentilshommes, soit pour le ban et arrière-ban, soit pour d'autre causes, — Les preuves de Malte et autres ordres, — Les preuves pour la maison de Saint-Cyr, — Les preuves pour les pages du Roi et pour les présentations à la cour, — Enfin quelques recueils spéciaux à chaque province.

1° Maintenues de noblesse. — Il a été délivré en Poitou un nombre très considérable de Maintenues de Noblesse, entre 1599 et 1717, par les délégués royaux Huault de Montmagny, Pellot, Colbert de Croissy, Barentin, Bouille du Coudray, Maupeou d'Ableiges et Quentin de Richebourg. Malheureusement ces maintenues n'ont pas été publiées en corps, comme celles de Champagne et de Picardie. Elles sont disséminées dans les familles ou les dépôts publics, et souvent égarées ou perdues. — Disons cependant qu'en 1667 on imprima à Poitiers chez Antoine Munier un volume aujourd'hui rarissime, dont il existe cependant un exemplaire à la Bibliothèque de la ville de Poitiers, où nous l'avons copié, contenant la liste des familles maintenues dans leur noblesse ou condamnées pour roture par Colbert et Barentin. — Disons encore qu'un de nos collègues, M. Beauchet-Filleau, possède le registre manuscrit des Maintenues délivrées par l'intendant Maupeou. — Enfin un des membres de la Société des archi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ves du Poitou, M. Bonvalet, collectionne en ce moment avec un soin scrupuleux toutes les maintenues de Noblesse qui concernent des familles poitevines, avec l'intention de les publier dans les mémoires de cette société savante.

2° Convocations des gentilshommes. — Ces convocations sont également fort disséminées, et l'auteur de cet article donne ses soins à en compléter la collection pour en faire l'objet d'une publication spéciale. Celles connues jusqu'ici, sont : — Le Rôle du ban de 1467, convoqué par Yvon du Fou, conseiller et chambellan du roi Louis XI, *Publié par Pierre de Sauzay, un vol. pet. in-4°. Poitiers*, 1667). — Le Rôle du ban et arrière-ban de 1489, convoqué par Jacques de Beaumont, sénéchal du Poitou, sous Charles VIII (*Extrait des Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest*). — Le rôle du ban de 1488, convoqué par Jean Guérin et Antoine Vesvres, conseiller du roi Charles VIII (*même source*).— Le rôle du ban de 1491, convoqué par Jacques de Beaumont, sénéchal du Poitou, par ordre du roi Charles VIII. (*Publié par Pierre de Sauzay, dans le volume précité*). — Le Rôle de la répartition de l'aide offerte par la Noblesse du Poitou pour le rachat du roi François Ier en 1529. (*Extrait des Mémoires de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, année* 1864). — Le rôle du ban et arrière-ban convoqué en 1533 par ordre du roi François Ier. (*Extrait du volume de Pierre de Sauzay cité ci-dessus.* Cet *ouvrage devenu rare a été reédité récemment à Nantes par M. de Monti*). — Le catalogue des gentilshommes du Poitou assemblés en 1651, à l'occasion des Etats de Tours. (*Extrait des Affiches du Poitou, année* 1780). — Le rôle du ban et arrière ban de 1689, convoqué par ordre du roi Louis XIV. (*Même source*). — Le rôle du ban et arrière-ban de 1690, convoqué par ordre du roi Louis XIV. (*Même source*). — Le rôle du ban et arrière-ban de 1691, convoqué par ordre du roi Louis XIV. (*Même source*). — Le rôle du ban et arrière-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ban de 1693 convoqué par ordre du roi Louis XIV. (*Même source*). — Le rôle du ban de la Noblesse convoqué en 1703, par ordre du roi Louis XIV. (*Extrait du bulletin de la société des antiquaires de l'ouest*, 1863). — Liste des gentilshommes du Poitou qui ont négligé de réclamer leur maintenue de Noblesse à l'intendance en 1755. (*Imprimé à Poitiers chez Faulcon en* 1755, *se trouve à la bibliothèque de la ville*). — Le rôle du ban de la Noblesse du Poitou, convoqué en 1758 par le Maréchal de Senecterre, suivant ordre du roi Louis XV. (*Extrait du bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1858). — Le Catalogue des gentilshommes du Poitou convoqués pour la nomination des députés aux Etats généraux de 1789. (*Publié par M. le Conseiller Bardy dans les mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome* 25, *et par MM. de la Roque et de Barthélemy, en plaquette, Paris*, 1864.)

3° Preuves pour Malte, etc. — Beaucoup de familles nobles de notre province ont fourni des chevaliers de Malte, particulièrement dans les grands Prieurés d'Aquitaine et d'Auvergne. Il fallait, pour être admis dans cette Religion, des preuves de noblesse de huit quartiers paternels. Les preuves qui ont été faites pour le grand prieuré d'Aquitaine, dont le siège était à Poitiers, devraient se trouver aux archives de la Vienne, mais elles n'y sont pas ; c'est à Paris qu'il faut les chercher, à la bibliothèque de l'Arsenal, où elles forment plusieurs registres. — Celles qui ont été faites pour le grand prieuré d'Auvergne, dont le dernier siège était à Lyon, se trouvent aux archives du Rhône, où elles forment un dossier très considérable dont M. le conseiller Niepce a entrepris le dépouillement. — Beaucoup d'autres ordres et chapitres d'hommes et de femmes exigaient des preuves de noblesse pour y être admis. Il serait trop long d'en donner la liste, et leurs archives sont fort dispersées.

4° *Preuves pour la maison de Saint-Cyr.* — Cette maison fon-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dée en 1686 par Madame de Maintenon, pour l'éducation des jeunes filles nobles, subsista jusqu'à la révolution, c'est-à-dire pendant plus de cent ans. Il fallait, pour y être admis, faire preuve de noblesse ancienne devant le juge d'armes de la maison du Roi. La liste des familles dont les filles ont été élevées à Saint-Cyr se trouve à peu près complète dans l'*Histoire de la maison royale de Saint-Cyr*, par Th. Lavallée, 1 vol.-in 8°, Paris, 1853, et aussi dans la *Revue Nobiliaire* publiée chez Dumoulin. Les preuves, fournies par chacune d'elles, sont conservées en collections, au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, où il est facile de les retrouver.

5° PREUVES POUR LA PRÉSENTATION A LA COUR ET L'ADMISSION AUX PAGES. — Pour être présenté à la cour et admis dans les carrosses du Roi, sous l'ancien régime, il fallait faire devant les généalogistes de sa maison des preuves de noblesse remontant à 1400, et pour faire partie des pages de ses écuries il était nécessaire de prouver devant les mêmes juges une noblesse remontant à 1550. Les registres de ces preuves ont été conservés, et la table en a été publiée par la *Revue Nobiliaire*. — De même MM. de la Roque et de Barthélemy ont publié en plaquette (Paris, 1864) le catalogue des certificats délivrés par Chérin, de 1781 à 1789, pour le service militaire. (On obtient des copies de toutes ces pièces, au cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale.)

6° RECUEIL NOBILIAIRES SPÉCIAUX AU POITOU. — Ces recueils sont peu nombreux. Après avoir cité, pour mémoire, quelques pièces éparses aux archives du département, nous ne connaissons qu'un seul manuscrit considérable et estimé. C'est celui de dom Fonteneau, formant un très grand nombre de volumes et où se trouvent, entre autres choses, quelques pièces nobiliaires et généalogiques importantes. Il est conservé à la bibliothèque de la ville. — Parmi les travaux imprimés, il faut citer en première ligne le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dictionnaire des familles du Poitou, par B.-Filleau et de Chergé, 2 vol, in-8°, 1854, rare. On en prépare une nouvelle édition très augmentée. — *L'Armorial du Poitou, par M. Degouget, archiviste de Niort*, 1 vol, in-8°, Niort, 1866. — *L'Etat du Poitou sous Louis XIV, par Dugast-Matifeux*, in-8°, Fontenay, 1865, ouvrage écrit avec aigreur. — Je ne dis rien des dictionnaires et nobiliaires généraux que tout le monde connait, le P. Anselme, d'Hozier, Moréri, Saint-Allais, Laisné, de Courcelles, Borel d'Hauterive, mais je dois signaler, pour être complet, un très intéressant travail commencé par M. Bricauld et que la mort a laissé interrompu : c'est le relevé de tous les anciens registres paroissiaux. On trouve ce manuscrit aux archives de la Vienne. A défaut de ce recueil, il ne faut pas oublier que chaque commune conserve ou doit conserver un double de ces anciens registres depuis Louis XIV, et les registres de l'État-civil depuis leur établissement. C'est une source très précieuse pour justifier les filiations.

A. DE LA PORTE.

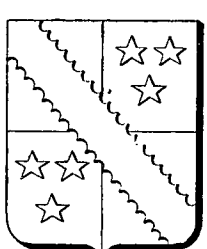

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

EXAMEN DE LA LÉGENDE

DU

ROYAUME D'YVETOT

I

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire...

Ce n'est pourtant pas faute que l'histoire ait parlé de lui, car il est peu de thèmes qui aient exercé l'ingéniosité des érudits plus que cette royauté minuscule, enclavée dans le duché de Normandie, et l'on pourrait composer une bibliothèque rien qu'avec les auteurs qui, depuis plus de trois siècles, se sont faits ses détracteurs ou ses champions. Leur liste tiendrait plusieurs pages ; l'abbé de Vertot a traité la question dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, mais la plupart de ses arguments n'ont pas le sens commun ; il tient contre. Je tenais pour, lorsqu'en 1872 je publiai sur les *Origines du royaume d'Yvetot* une étude que le regretté Adrien de Longpérier voulut bien prendre sous son patronage au sein de la dite Académie, et un autre savant, M. Lacabane, voulut bien me faire savoir

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

qu'il considérait mon travail comme un des plus complets que l'on eût publiés sur la matière. Depuis, en 1884, Mr L.-A. Beaucousin a fait paraître une *Histoire de la principauté d'Yvetot, Ses Rois, Ses Seigneurs*, œuvre patiemment fouillée, sciencieuse et consciencieuse ; il tient pour l'authenticité du royaume d'Yvetot et pour la légende qui fait remonter son origine au sixième siècle. Un complément de recherches ayant modifié mon opinion primitive, j'ai tenu à lire son livre, et je dois dire qu'en dépit de son incontestable érudition il ne m'a pas ramené à mon premier sentiment.

Tout d'abord, la date même de l'érection d'Yvetot en royaume est indécise ; en 533, disent Nicole Gilles [1], Claude Malingre [2], Moréri ; en 534, dit le président Hénault ; en 535, dit le grave Baronius [3] ; en 536, disent Robert Gaguin [4], André Thevet [5] ; en 540, dit Velly ; en 553, dit du Haillan ; en 558, dit M. Lange [6].

On a prétendu que Nicole Gilles avait été le premier éditeur de la légende ; c'est une erreur ; il est même assez singulier de constater que la légende d'Yvetot a été retranchée dans telle édition de ses *Annales*, comme celle de 1525. Le premier en date, ce fut Robert Gaguin ; Nicole Gilles ne fit que reproduire son récit, que voici, d'après l'édition de François de Belleforest [7] :

« En l'an de grâce 533, advint que ledict Clotaire, Roy de Soissons, avoit en sa maison un chevalier du pays de Neustrie, a présent appelé Normandie, du pays de Caulx, nommé Gaultier d'Ivetot, lequel estoit son chambellan : vaillant et

1. *Annal.*, 1536, fol. 18 v.
2. *Traité de la loi salique*, 1614, fol. 87.
3. *Ann. Eccl.*, éd. 1741, t. IX, p. 525.
4. *Annal.*, 1577, p. 16. — *Francor. gest.*, 1500, fol. 9.
5. *Cosmogr. univ.*, 1575, t. II, p. 607.
6. *Ephém. norm.*, 1833, t. I, p. 152.
7. Les *Chron. et Annal. de France*, 1573, fol. 23 v.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hardy aux armes, et surtout contre les ennemis de la chrestienté; et l'aymoit moult le Roy pour sa preud'hommie : toutesfois aucuns par envie, qui tousiours regne en la cour des princes, et par faux rapports, le meirent en l'indignation dudit Clotaire, tellement qu'il jura sa mort : par quoy le dict Gaultier, recognoissant la fureur dudict Clotaire, pour sa seureté fut contrainct soy absenter, et s'enfuyt, et s'en alla par mer hors le royaume, où il fut l'espace de dix ans ou environ : pendant lequel temps il feit moult grande guerre aux Sarrasins, par mer et par terre, et sur eux eut plusieurs victoires à l'accroist et honneur de la foy chrestienne. Après il s'en alla à Romme, où le Pape le receut joyeusement, et à grand honneur, pour la bonne renommée qu'il avait ouye de lui : et pour ce que ledict Gaultier désiroit moult naturellement s'en retourner au pays de sa nation : à sa requeste le Pape escrivit au Roy lettres en [sa] faveur, qu'attendu qu'il avoit esté exilé par faux rapports et considéré la fidélité et preud'hommie qui estoit en sa personne,et les services qu'il avoit faicts à la chrestienté, qu'il le voulust rappeler en sa grace, et le souffrir demourer en son Royaume. Ledict Gaultier apporta lesdictes lettres, et s'en vint vers ledict Roy Clotaire, qui estoit à Soissons, où il arriva le jour du Vendredy sainct : et ainsi que le Roy estoit en sa chappelle oyant le service, voulant adorer la Croix suivant la bonne coutume des fidèles chrestiens de faire en ce sainct jour, iceluy Gaultier entra en la dicte chappelle, et présenta au Roy les lettres du Pape. Le Roy de prime face ne cogneut point iceluy Gaultier, pour sa longue demeure hors le royaume : si print, et leut les lettres et apres qu'il les eut leues,sans prendre autre conseil, ny délibération, il print,comme forcené, le glaive d'un soldat qui estoit près de luy, et frappa ledict Gaultier à mort. Et ce venu à la connoissance dudict Pape et des Cardinaux, furent indignez de la mort injuste de ce gentilhomme, et

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

mesme pour avoir esté commis le faict le jour sacré du Vendredi Sainct : et escrivirent au Roy qu'il amendast le forfaict envers Dieu, l'église et les hoirs dudict Gaultier, autrement son royaume seroit interdict : par quoy ledict Roy Clotaire, par la délibération de son Conseil, statua et ordonna que, dès lors en avant, les seigneurs d'Ivetot et leurs hoirs seroyent quictes de tout hommage, service et obéissance deuë au Roy pour la terre d'Ivetot : veu mesmement que le droit civil et commun accordent à ceste sentence. Et de ce furent par ledict Roy Clotaire faictes et scellées lettres quictans le seigneur d'Ivetot et ses successeurs de tout hommage à jamais. »

Ainsi, d'après cette légende, le premier roi d'Yvetot serait allé guerroyer pour la Croix contre les Sarrasins plus de cinq cents ans avant la première croisade ! Les objections de la critique n'ont pas manqué à Gaguin et à Gilles, ni les sarcasmes ; on les a même accusés d'avoir inventé la légende ; c'était une calomnie ; l'un et l'autre n'ont fait que traduire un document de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe, reproduit beaucoup plus tard dans un recueil manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale [1].

Examinons rapidement les principales objections.

Clotaire Ier, n'ayant été roi de Neustrie qu'après la mort de son frère Childebert, n'a pu ériger en royaume une terre qui n'était pas comprise dans son partage. — Objection erronée : dans le partage que firent les fils du grand Clovis, Clotaire eut le royaume de Soissons, dont la Neustrie faisait partie [2].

Au VIe siècle, les Sarrasins étaient chrétiens ; Gautier d'Yvetot n'aurait donc eu aucune raison d'aller guerroyer

1. *Historia unde processit regnum de Yvetot*, ms. lat. 14,663, fol. 48, rel. aux arm. de l'abb. de S. Victor de Paris.
2. *Journal hist. de Verdun*, sept. 1741, p. 173.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

contre eux [1]. Les partisans de la légende ont répliqué que le texte de Gaguin porte que Gautier alla combattre « contre les ennemis de la foi catholique », c'est-à-dire, probablement, contre les Ariens [2]. Mais, si nous remontons à la source, au manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, nous lisons que ce fut bien contre les Sarrasins, *contra Sarracenos*, que Gautier partit en guerre ; et l'interprétation fautive d'un texte de Glycas [3] et d'un passage de Martinus Polonus [4] est sans valeur contre les affirmations de Paul Diacre [5], de Procope [6], de Marianus Scotus [7], qui nous montrent les Sarrasins ravageant l'empire, précisément au temps de Clotaire Ier, et nous les peignent comme les plus redoutables ennemis de la foi chrétienne.

On a fait un argument contre la légende de ce qu'un de ses arrangeurs avait dit que le meurtre de Gautier d'Yvetot eut lieu dans l'église de Sainte-Sophie de Soissons, parce que, prétendait-on, cette église n'était pas encore construite. Prétention dont l'erreur est établie dans une lettre de Dom Bastide à Dom Luc d'Achery [8].

On a vu un anachronisme dans l'adoration de la Sainte Croix par Clotaire, parce que, disait la critique, cette pieuse coutume ne fut établie qu'au début du VIIIe siècle par le pape Serge Ier [9]. Mais le pape saint Grégoire le Grand (590-604) ne décrit-il pas l'adoration de la Croix, dans son formulaire, avec ces antiphones de la Parascève (mi-carême) : « Voici le bois de la Croix auquel le salut

1. *Journ. des savants*, 1694, p. 477.
2. Fauchet, *Antiq. Gaul.*, 1599, t. I, p. 167.
3. *Annal.*, l IV ; — *Journ. des sav.*, ut suprà.
4. *Chronic.* 1574, l. IV, p. 254.
5. *De gest. Langobard.*, l. VI, c. X : « Sarracenorum gens infidelis et Deo inimica. »
6. Cf. Jean Ruault, *Preuv. de l'hist. du roy. d'Y.*, 1631, p. 18.
7. In Justiniani imperat. vita.
8. *Coll. de Picardie*, t. LIV, fol. 25. Lettre du 15 mai 1656.
9. *Journ. des sav.*, 1694, p. 478. — Ant. de Mornac, *De falsa regni Yvet. narratione*, 1615, p. 16.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du monde a été attaché ; venez, adorons ! » Et, avant lui, Rusticus, diacre de Rome, n'a-t-il pas dit dans son livre contre les acéphales : « Et la Croix, et les cloux, l'Eglise universelle les adore par tout le monde ! » Et saint Jean Chrysostome, mort en 407, n'a-t-il pas écrit une homélie pour la fête de la Croix [1] ?

On a taxé d'invraisemblable la cruauté de Clotaire envers son chambellan ; était-il moins cruel en faisant brûler son fils Chramne, la femme et les filles de son fils ?

Les cardinaux, dit la légende, furent indignés du meurtre de Gautier, perpétré dans le lieu saint ; or, répond la critique, au temps de Clotaire, il n'y avait pas de cardinaux à Rome, le sacré collège n'ayant été institué que beaucoup plus tard. — Bien avant Clotaire, les églises avaient des prêtres et des diacres cardinaux, c'est-à-dire principaux, et ceux de Rome devaient certainement, comme on le voit ailleurs, composer le conseil du Pape. Au XIe siècle, l'église de Paris comptait douze prêtres cardinaux [2]. Vers 1050, Hugues de Salins, chanoine de cette ville, est appelé « le cardinal de Salins » dans la charte d'une donation faite à Saint-Etienne de Salins par l'archevêque de Besançon [3]. On voit des cardinaux, en 1081, à Milan, au couronnement de l'empereur Henri IV [4]. Etienne, évêque de Naples au VIIIe siècle, ordonna « cardinal de l'église de Naples » un prêtre de cette ville. Dans la conférence célèbre qui se tint à Carthage, en 411, entre les catholiques et les donatistes, on désigna les évêques, dont le siège épiscopal était déterminé, par l'expres-

1. Ruault, p. 19, 70-72.
2. Bibl. nat, ms. lat., 11835, *Cartul. du dioc. de Paris :* « Isti sunt presbyteri qui nominantur presbyteri cardinales. »
3. Guillaume, *Hist. des sires de Sal.*, t. I, p. 50. — O. de Poli, *Les seign. de Béthon*, p. 49-50.
4. Muratori, *Anecdot.*, t. II, p. 328. — D. Martène, *Ant. Eccl. rit.*, t. II, l. I. — Cantu, *Hist. univ.*, t. IX, p. 339, note.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sion *Cardinales atque authentici episcopi*, pour les distinguer des évêques régionnaires [1].

Pour ruiner la légende et démontrer l'invraisemblance de l'existence de cette souveraineté microscopique, on a argué de son exiguité. Mais combien, autrefois, de royaumes féodaux, de souverainetés plus exigue encore qu'Yvetot, qui comprenait une vingtaine de clochers ? Boucher d'Argis en cite toute une série [2]. La souveraineté de Bidache, dont le possesseur, Antoine de Gramont, était qualifié en 1575 « Sa Hautesse », n'avait pas plus d'une lieue en tous sens [3]. Le royaume des Estimaux, en la châtellenie de Lille, était un lopin de terre, dont le possesseur se qualifiait pompeusement « roy des Estimaux et de tous les Francs alleus tenus du chastel de Lille[4] ».— Au XIe siècle, la France était couverte de ces souverainetés minuscules, dont le seigneur prétendait ne relever que de Dieu et de son épée ; tel le sire de Brancion qui, en 1171, refusa de reconnaître la justice de Louis VII, et déclara fièrement vouloir demeurer libre comme ses pères [5]. Le seigneur de Mauvoisin, en Bigorre, « ne relevoit de personne fors que de Dieu » [6].

Au XIe siècle, Hector, seigneur souverain de Sassenage, s'arrogeait le droit d'anoblir ses vassaux [7]. Haubourdin était une souveraineté, qui fut possédée par Henri IV, et vendue par lui comme telle aux du Chastel [8]. La souve-

1. Muratori, *Rer. Ital.*, t. I, part. II, p. 540, in *Joh. diac. chron.*, p. 310 ; *Antichità ital.*, t. V, 61e dissert.; dans la coll. des *Opere classiche ital.*, Milan, 1838. — Moroni. *Dizion. d'erudiz. ecclesiast.*, v° Cardinali. — Voy. l'*Univers*, 9 fév. 1878, art. *Le Sacré collège*.
2. *Variét. hist.*. 1752, t. I, p. 207-211.
3. *Mém. pour prouv. la souver. de la seign. de Bidache*, 1711, p. 1. — *Mém. de Math. Marais*, t. IV, p. 109.
4. Cohen de Vinkenhoef, *Les petits royaumes*, dans l'*Oriflamme* de nov. 1854, p. 57.
5. Guillaume, *Hist. de Salins*, t. I, p. 254-256.
6. Gaillard, *Rival. de la Fr. et de l'Angl.*, t. III, p. 164.
7. Marquis de Rivoire, *Nobil. de Dauph.*, p. 684.
8. Tierce, *Haub. et ses seign.*, p. 349.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

raineté d'Henrichemont et de Boisbelle fut reconnue en 1664 par des lettres-patentes de Louis XIV[1]. Les d'Anglure étaient souverains de Saint-Loup, petite localité qui fait la lisière de la Lorraine et de la Franche-Comté ; les Bauffremont, souverains de Vauvillars ; les Porcelet, souverains de Morville ; les Coligny, souverains de Revermont ; les Thoire, souverains de Montréal ; les Clermont, souverains de Delain ; les Guise, souverains de Châteaurenaud ; en 1662, Marie d'Albret, dame de Pons, se qualifiait princesse de Mortagne et souveraine de Bédeille[2]. Toutes ces petites souverainetés, miettes d'anciens royaumes écroulés, fortes de l'affaiblissement de la puissance monarchique, s'arrogeaient tous les pouvoirs régaliens, battant monnaie, créant des nobles, jugeant sans appel ; dans le XIe siècle, par exemple, il y avait en Franche-Comté, débris de l'ancien royaume de Bourgogne, presque autant de régules, de petits souverains qu'il y avait de seigneurs particuliers. La Noblesse féodale de Dauphiné, « au rapport de Chorier, se composait de 1,300 familles qui, presque toutes, prétendaient à la souveraineté dans leurs terres »[3].

Peu à peu, à mesure que la Royauté nationale reprit le dessus, ces petits états rentrèrent dans le droit commun de la féodalité sous la suzeraineté du Roi ; quelques uns subsistèrent néanmoins, en conservant plus ou moins de leurs droits d'antan, grâce soit à leur situation géographique, soit à l'importance considérable de leurs possesseurs, soit à la faveur ou l'indifférence du Roi.

Combien de principautés disparues auprès desquelles Ivetot eût semblé une puissance ! Elles pullulaient : la

1. *Observ. prés. à l'Ass. nat. par le duc de Sully sur la princip. souveraine d'Henr. et Boisb.*, 1790.
2. La Chenaye-Desbois, *Dict.*, édit. 1863, t. I, p. 283-284.
3. De la Tour-Varan, *Armor. et Généalog.*, 1863, in-8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qualification de prince était, aux XIe et XIIe siècles aussi commune que de nos jours les titres de comte et de baron, En quoi le prince d'Yvetot eût-il été plus extraordinaire que le prince d'Airaines en Ponthieu [1], le prince de Rosoy en Thiérache [2], le prince de Vitré en Bretagne [3], le prince de Montsoreau et le prince de la Faye en Anjou [4], le prince de Royans et le prince de Donzère en Dauphiné [5], le prince de Callian, le prince de Castellane [6] et le prince de l'Estang en Provence [7], le prince de Runeville en Normandie [8], le prince de Poix en Picardie, le prince de Scey [9] en Bourgogne, le prince de Noë en Languedoc, le prince de Pescheseul au Maine, le prince de Didonne en Angoumois [10], et tant d'autres possesseurs de vieilles terres allodiales ?

Mais, objectent d'aucuns, si au moins les sires d'Yvetot s'étaient toujours contentés du titre de prince, on pourrait ne pas le leur contester ; comment justifier, comment admettre cette prétention énorme aux titres de royaume et de rois? Le roi de France, seul, régnait en France.

J'entends bien, mais je me souviens aussi. Le comte Hélie « régnait » sur le Maine au onzième siècle [11]. En 1104,

1. *Coll. de Pic.*, t. CCLVII, fol. 6 : « Radulfus nobiliss. princeps de Arenis. »
2. *Coll. Moreau*, t. LXXXIV, p. 246 : « XIIe s. — Dompnus Gerardus princeps Roseti castri. »
3. Bibl. nat., *Mém. de Bret.*, ms. fr. 22330, fol. 468 v. : « Robertus princeps de Vitreio. »
4. *Coll. d'Anjou*, t. XVIII, fol. 304-305 : « Guillelmus princeps de Monte Sorello... Rad. princeps de Faya. »
5. J. Ferrand, *Hist. de la principauté de Donzère*. 1887, in-12.
6. La Chenaye, art Castellane.
7. *Cartul. de Cluny*, ms. lat. 9091, p. 8 : « Rostaing de Villeneuve, dit le prince de l'Estang, damoiseau. »
8. *Cartul. de Montebourg*, lat. 10087, p. 177 : « V. 1200. — Ego Steph. princeps de Runevill. »
9. *Cartul. de Romain-Moutier*, ann. 1083 : « Ego Petrus princeps castri de Ceis... »
10. Fourmont, *L'Ouest aux Crois.*, t. III, p. 81, 236.
11. *Cartul. S. Vinc. Cenoman.*, ms. lat. 5444, p. 49 : « Regnante Helia comite. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le duc Guillaume « régnait » sur l'Aquitaine [1]. La maison des comtes d'Exmes, il y a huit ou neuf cents ans, s'intitulait « maison royale » [2]. Du temps de Philippe-Auguste, en 1207, Geoffroy, archevêque de Tours, « régnait » conjointement avec ce monarque, au moins sur son diocèse [3]. Joscelin de Rohan, au XIe siècle, qualifie ses possessions de « royaume [4] » .

Encore étaient-ce là de puissants seigneurs; mais de bien moindres suivaient leur exemple, et s'adjugeaient le nom de roi. En 1260, Mgr Pierre d'Etables, chevalier, est appelé « le roi d'Etables » [5]. Vers 1193, « la reine de Dancevoir » fait un don à l'abbaye de Longuay [6]. En 1330, Dreux, seigneur de Juvignies, est appelé « le roi » [7]. Rambouillet avait son roi en 1231 ! Heureux Rambolitains [8]! Sans parler du roi des hérauts d'armes, du roi des ribauds, du roi des ménétriers [9], du roi des merciers de Paris, du roi des basochiens, du « roy de la frairie de Saint-Nicolas »[10], et de tant d'autres rois disparus.

Autre objection : au XIVe siècle, dans quelques actes, le roi d'Yvetot est qualifié « noble homme », et l'on a relevé cette qualification pour la déclarer incompatible avec la puissance souveraine. Voyez cependant Alain VI de Rohan

1. Clairambault, t. DLXVII, *Cartul. de S. Etienne de Vaux*, fol. 14 . Regnante Willelmo duce Aquitan. »
2. *Généal. de la mais. de Mortain*, 1856, p. 4.
3. *Coll. de Poitou*, lat. 18376, p. 221 : « Philippo rege Francorum, Gaufr. Turon. archiepiscopo regnantibus. »
4. *Cartul. de Redon.* — Moréri, éd. 1725, t. VI, p. 166, col. 2.
5. *Cart. de S.-Seine*,, lat. 17085, p. 97-98 : » Dom. Petrus dictus rex de Stabulis, miles. »
6. L'abbé Collot, *Chron. de l'abb. de L.*, p. 80.
7. *Cartul. de Beaupré*, lat 9973, fol. 87 : « Drogo de Juvegnies, cognomento rex. »
8. *Cartul. de Port-Royal*, lat. 10997, fol. 20 : « Johannes dictus rex de Ramboilleto. »
9. En 1392, Jehan Portevin se qualifiait « roi des menestriers du royaulme de France ». — Catal. Joursanvault, n° 818.
10. L. Merlet, *Invent. des arch. d'Eure-et-Loire*, p. 12.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portant sa plainte au duc Jean II, souverain de la Bretagne, un autre potentat que le roi d'Yvetot, n'est-il pas vrai? Eh bien! Alain de Rohan le qualifie « noble homme Jehan, etc. [1] » Au XIIIe siècle, cette qualification est donnée aux ducs de Méranie, aux comtes de Champagne, d'Artois, de Foix, de Gueldres, de Bar, de Blois, de Ponthieu, de Bourgogne, de Poitou, aux dauphins de Viennois, aux sires de Bourbon, de Montmorency, de Châtillon, de Choiseul, de Narbonne, etc. [2].

Enfin, comme, pour quelques-unes de leurs possessions les rois d'Yvetot firent hommage au roi de France, ou leur durent des services féodaux [3], on a vu dans ces faits la constatation d'une vassalité, dont on a déduit la négation de la royauté Yvetotaise, en rééditant l'axiome de Martial :

Qui rex est regem.... non habeat.

Mais la vassalité était moins une servitude qu'une association; les plus hauts, les plus puissants n'en rougissaient pas; le roi de France lui-même devait l'hommage à ses sujets, et le leur rendait par procureur, s'il tenait d'eux quelque fief; il relevait féodalement, par exemple, de l'abbaye de Saint-Denis pour le Vexin [4]. Ce que pouvait être la position du roi d'Yvetot au regard du roi de France, on le voit dans les lettres patentes par lesquelles Louis XIV, reconnaissant l'indépendance de la principauté de Dombes, déclare que le souverain de ce petit état n'est pas à son égard comme un vassal à l'égard de son seigneur, mais

1. Dom Morice. *Hist. de Bret.*
2. La Roque, *Traité de la nobl.*, ch. 68.
3. *Revue hist. des 5 dép. de Norm.*, 1836, p. 367, *Comptes de J. Luissier*, 1370 : « Au Roy, 12 fr. quil a donné à Mons. Jehan dYvetot pour faire le service de son filz. »
4. Brussel, *Traité des fiefs.* — Coll. Leber, t. V, p 471, note.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seulement comme un souverain à l'égard d'un souverain plus puissant.

Pauvres rois d'Yvetot, infiniment plus connus dans l'histoire que tous ces roitelets oubliés dont j'ai cité les noms, de quoi la malignité française ne s'est-elle pas fait une arme contre leur couronnette? A-t-on assez ri de leur monnaie de cuir, de ces rondelles cœurées d'un clou d'argent, que l'on voyait, avant la révolution, dans le médailler des derniers princes d'Yvetot? Quel risible indice de pauvreté misérable, et comme cela s'accorde avec les pompeuses qualifications royales! Mais qui sait si ces humbles rondelles n'avaient pas été rapportées de la Palestine, où, l'histoire en témoigne, elles servirent plus d'une fois de monnaie obsidionale [1]; ou bien si elles n'étaient pas de précieuses reliques nationales du temps où le royaume de France, épuisé par la rançon du roi Jean le Bon, n'avait guère plus que des monnaies de cuir, dont la valeur était déterminée par un clou d'argent ou d'or.[2]?

Que reste-t-il des objections contre la légende du royaume d'Yvetot, quand son existence est prouvée par de nombreux et indéniables monuments, chartes, chroniques, lettres patentes des rois de France? C'est ce que je vais dire à présent, en attaquant la légende par d'autres points.

II

Et, tout d'abord, je doute qu'au VIe siècle un seigneur neustrien ait porté le nom de Gautier, d'origine purement

1. Michaud, *Bibl. des Crois.*, t. I, p 416; t, II, p. 630. — Cantu, *Hist. Ital.*, t. V, p. 262. — Le P. Ignace, *Hist. des comt. de Ponthieu*, p. 366.

2. Laurentie, *Hist. de Fr.*, éd. in-12, t. III, p. 52. — Mullié, *Fastes de la France*, p. 117, col. 2. — Bonfons, *Antiq. de Paris*, p. 282.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

germanique, *Wald-her*, chef de la forêt, forestier ; ce n'est qu'au VIIIe siècle, et surtout au IXe, que les noms germains pénètrent dans les Gaules ; cherchez, au VIe siècle, un seul franc du nom de *Galterus* ou *Walterus ;* je doute que vous le puissiez trouver.

Un argument autrement grave, c'est le silence de toutes les anciennes chroniques sur l'érection d'Yvetot en royaume par Clotaire ; rien dans Orderic Vital ; rien dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais ; rien dans la *Chronique de Normandie de l'an* 473 *à l'an* 1378, publiée par A. Chéruel ; rien nulle part. — On croyait que le chartrier des rois d'Yvetot avait été brûlé pendant la révolution ; M. Beaucousin a eu la fortune de le retrouver tout entier aux mains de M. le baron de Vauquelin des Chesnes, petit-fils de Camille d'Albon, le dernier seigneur d'Yvetot ; il n'y a rien découvert qui vînt à l'appui de la légende ; il n'y pouvait rien retrouver.

« C'est une histoire apocryphe, dit Velly ; les seigneurs du Bellay conviennent qu'ils n'ont aucun titre de cette royauté imaginaire » [1]. La légende a été fabriquée de toutes pièces, très probablement à la fin du XIVe siècle, « pour déguiser et justifier l'affranchissement total d'Yvetot et de son accroissement de territoire » [2], et les rois de France ont eu la candeur de la légitimer par respect pour la tradition, et par crainte d'entreprendre sur un droit authentique. Mais autre chose est la légitimation, le fait légal ; autre chose, la légitimité, le droit initial, la vérité historique. En légitimant un bâtard, le Roi effaçait, au point de vue légal, la tache de naissance ; il ne pouvait pas faire que le légitimé ne fût pas irrégulièrement né.

La légende, d'ailleurs, dont on a fait la charte royale

1. *Hist. de Fr.*, éd. 1770, t. I. p. 32.
2. Cl. du Moulinet, *Dict. univ. de la Fr.*, t. III, p. 1410.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

d'Yvetot, ne spécifie aucunement l'institution par Clotaire d'un royaume, mais seulement d'un fief exempté dorénavant de tout devoir féodal, et, si l'on veut, d'une espèce de principauté. — Mais la vraie, l'unique charte de fondation du royaume d'Yvetot, c'est le racontar inséré dans le recueil manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, dont j'ai parlé ci-dessus. Claude du Moulinet remarque que, dans ce recueil, fait en 1726, il est dit que ce racontar a été copié sur un acte plus ancien d'au moins 400 ans. Quel acte ? Mystère ! Je le crois, très fortement, contemporain de Martin, sire d'Yvetot à la fin du XIVe siècle, l'habile inventeur de la royauté Yvetotaise. Yvetot ne devait même pas exister au VIe siècle. Ce nom, que l'on trouve anciennement écrit Yvestot, signifie « maison d'Yves », prénom scandinave que portait le fils de Lodbrogh, roi des Danois : Iwar, duc d'Upland vers 830, de qui le nom se trouve indifféremment écrit, dans les anciennes chroniques, Yvar, Iver, Iveres, Iwais, Ivais [1], et, sous la forme Ivas, devint le nom héréditaire d'une des plus anciennes familles de Normandie, établie à Caudebec dès le XIIe siècle [2], et qui se rattachait peut-être au même tronc que les seigneurs d'Yvetot. — *Tot* ou *tost*, mot de provenance scandinave, signifiant « maison, habitation », se trouve dans le nom de beaucoup de localités normandes : Houdetot, Butot, Sassetot, Vattetot, Lanquetot, etc. « Une multitude de noms de lieux

1. Langebeck, *Rer. Danic. med. xvi script.*, t. II, p. 11-17 ; t. V, p. 21, 22, 97, etc. — Ce prénom se retrouve fréquemment sur la carte de l'anc. Normandie : Yvemesnil, Yvetote, Yvecrique, Yvrande, Ivry (qui s'écrivait Yvery), deux autres Yvetot, Yvelin (*lin*, en suédois, fief; *land*, en danois, terre). L'église de *Courtivar* fut donnée, vers 1100, à Saint Vinc. du Mans ; *Cartul.*, p. 277. — Cf. Torfæus, *Hist. rer. Norv.*, 1711 ; le nom d'Ivar s'y rencontre à tout instant.

2. Vers 1170, Geoffroy Yvas donne à l'abb. de S.-Sauveur-le-Vicomte. (*Cartul.*, lat. 17137, fol. 15.) — En 1208, Guill. Ivas de Caudebec vend à l'abb. de St-Wandrille deux masures sises à Caudebec. En 1244, Pierre Ivas de Caudebec amortit des librations qu'il devait à lad. abbaye. (*Coll. Moreau*, t. CXI, et t. CLXXXIV, p. 197.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en Normandie, nous dit M. Depping [1], tirent évidemment leur origine des Normands ou en général des peuples septentrionaux. On remarque d'abord que la plupart des noms terminés en *ville*, du latin *villa*, renferment un mot étranger, qui presque toujours paraît avoir été le nom propre ou le surnom d'un Normand qui habitait ou possédait la terre. » — La même observation s'applique aux noms terminés en *tot* ; par exemple, Houdetot doit signifier la maison d'Eudes, comme Yvetot la maison d'Yves [2]. Etant d'origine Scandinave, le nom d'Yvetot ne peut pas remonter plus haut que les invasions des hordes du Nord dans la Neustrie, et, par conséquent, il n'existait pas du temps de Clotaire Ier.

Le fondateur d'Yvetot fut vraisemblablement un des guerriers conquérants entre lesquels Rollon, en 911, partagea la Neustrie [3] à charge d'hommage et de service, ou, pour parler plus exactement, le subordonné d'un des chefs de l'armée conquérante, d'un des « fidèles » de Rollon, et ce feudataire sous-inféoda une portion de son domaine à un de ses guerriers du nom d'Yvas ou Yves.

Vertot prétend qu'on ne rencontre le nom d'Yvetot pour la première fois qu'un peu avant la fin du XIe siècle. L'erreur est manifeste. Vers 1021, Richard II, confirmant les donations faites à Saint-Wandrille tant par lui que par ses prédécesseurs, mentionne « cent acres de terre à Ivetot » [4]. Les donations de Richard II à ce monastère avaient été faites à la requête de son très fidèle chevalier Yves [5] ; mais

1. *Hist. des expéd. marit. des Normands.*

2. Cf. Adam Fabricius, *Recherch. sur les traces des hommes du Nord dans la Norm.*, ap. *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, 3e série, t. II.

3. Dudon de S.-Quentin : « Terram cœpit metiri funiculo et dividere fidelibus suis. » — De Gerville, *Les noms de lieux primit. en Norm.*, mêmes *Mém.*, t. III, p. 280.

4. *Chartes de S.-Wandr.*, n° 2 : « Et in luetotht c. acros terre. » — Coll. Moreau, t. XX, p. 108.

5. *Chartes de S.-Wandr.*, n° 1 : « Yvonis fidelissimi mei militis interpellatione. » J'inclinerais à voir dans cet Yves un d'Harcourt, fils de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

il n'y a là qu'une coïncidence ; la qualité de « très fidèle » implique une très haute situation, qui n'était assurément pas celle du seigneur d'Yvetot, simple vavasseur à l'origine, comme on va voir.

Entre 1038 et 1050, « Eudes d'Yvetot, prêtre », est témoin dans une charte de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont, à Rouen [1].

En 1051, Guillaume le conquérant, approuvant des donations faites à Saint-Wandrille par trois de ses très fidèles chevaliers, Baudoin Filleul, Toustain fils d'Helvise, et Robert, mentionne : « ... à Longueil, un manoir et deux hôtes, avec une parcelle de terre et toutes les dîmes de ce lieu ; à Yvetot, un manoir, avec le territoire de Carclif et la terre de la Corbière, libre de tous devoirs ; deux parts de la dîme de la terre de Toustain, [2] et toute la dîme de la terre qu'il tenait nouvellement du comte d'Evreux [3] ; à Venestanville, la dîme du lieu et un hôte... [4] »

Avant son expédition en Angleterre (1066), Guillaume le conquérant confirma toutes les possessions de Saint-Wandrille par une charte singulièrement importante, puis-

Turchetil et d'Anceline de Montfort-sur-Risle. Cf. La Roque, *Hist. d'Harc.*, l. VIII, p. 298. — Le P. Anselme, t. V, p. 124. — *Coll. Moreau*, t. XIX, p. 74.

1. Deville, *Cartul.*, n° 2 : « Odo presbyter de Iuetot. » — M. Beaucousin l'indique comme « le plus anc. curé d'Yvetot dont le nom nous soit connu. » Je crois plutôt qu'Eudes était prêtre à Rouen. L'intercalation de la qualité entre le prénom et le nom est d'un usage général dans les chartes. Par exemple, *Ricardus miles de Yvetot* se traduira exactement « Richard d'Yvetot, chevalier » ; « *Haymo clericus de Columbeio, Guillermus miles de Nuleio* » (Arch. de la H.-Marne, liasse VIII de S.-Urb.) se traduira « Haymon de Colombey, clerc, G. de Neuilly, chr. »

2. Probablement Toustain, seigneur de Montfort-sur-Risle (arr. de Pont-Audemer), père d'Anceline, femme de Turchetil, tige de la maison d'Harcourt.

3. Toutainville, arr. de Pont-Audemer, Eure. — Carclif, auj. Carqueley, en Sainte-Marie-des-Champs, cant. et arr. d'Yvetot. — Longueil, cant. d'Offranville, arr. de Dieppe. — La Corbière, en Auffay et Heugleville-sur-Scie, cant. de Tôtes et de Longueville, arr. de Dieppe. — Venestanville, cant. de Bacqueville, arr. de Dieppe.

4. Coll. Moreau, t. CCXVIII, p. 87, — *Chartes de S.-Wandr.*, n° 5 : « Apud Iuetot mansum unum. » — Beaucousin, p. 10-11.

Copyright - Les editions d' Ainay - Lyon 2007

qu'elle porte le coup de grâce à la légende du royaume d'Yvetot. Enumérant les dons faits par Gauthier Giffard, neveu de Richard Ier, le duc s'exprime en ces termes : « Gautier Giffard donna la dîme de Gravenchon, du consentement de Richard, et une partie de la forêt. Le même [donna] la grotte d'Albod et la terre de Butetot, *c'est-à-dire* tout le fief de Laumer, chevalier, et d'Ascelin Pélican, et aussi le fief d'Ansfred d'Yvetot, et la terre d'Hugues Lévêque de Butetot... *Idem Albodi criptam et terram de Butetot*, id est, *Laudomari militis, Aschelini Pelicani totum honorem*, sed et *honorem Ansfredi de Iuetot, terram quoque Hugonis Episcopi de Butetot.* [1] »

Ainsi, au XIe siècle, Yvetot n'était rien qu'un membre féodal de la terre de Butot, rien qu'un fief secondaire mouvant du seigneur de Butot, qui, lui, tenait de Gautier Giffard, lequel tenait du duc de Normandie. — Cet Ansfred d'Yvetot, que je fus le premier à signaler [2], était certainement, à la fin du Xe et dans la première moitié du XIe siècle, le possesseur du fief d'Yvetot. M. Beaucousin croit qu'Ansfred était seulement un membre de la famille d'Yvetot, la seigneurie d'Yvetot « étant trop importante, dit-il, pour qu'on lui appliquât le mot *honor*, qu'on trouve dans le texte ». Du Cange répond à cette objection : « *Honor*, chez les Anglais, signifie un fief ou manoir plus noble, orné de droits régaliens et auquel beaucoup de fiefs inférieurs doivent le service. »[3] Lisez ce qu'écrivait Geoffroy de Vendôme au sire de Craon : « Dieu qui a permis que vous ayez la seigneurie de Craon, *honorem Credonensem.* [4] » Voyez ce que dit Robert du Mont, en 1161, du sire d'Amboise : « Il tenait du roi Henri la capitale de son fief, Amboise, *caput*

1. *Chartes de S, Wandr.*, n° 6. — Coll. Moreau, t. XXVIII.
2. *Orig. du roy. d'Yvetot*, 1872, p. 8.
3. *Gloss.*, v° *Honor.* Cowell, l. II, *Instit.*, tit. II, par. 7.
4. Lib. V, ep. 27.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sui honoris. [1] » Au XIe siècle, Géraud de Las Tours et ses frères, donnant à Cluny le tiers de leurs possessions d'au-delà des monts, s'expriment ainsi : « .... *de omni* honore *quod habemus extra montes tertiam partem.* [2] » Vers 1006, Richard, duc des Normands, confirmant et accroissant les possessions de l'abbaye de Saint-Ouen, recommande le respect de ses donations pies à ceux qui gouverneront après lui « l'honneur » de Normandie, c'est-à-dire le duché de Normandie : « *Peto autem eorum magnitudinem quos Dominus post me sublimaverit hoc honore* ... [3] » Et c'étaient là des sires autrement puissants que le vassal du seigneur de Butot ! Le royaume de France, lui-même, était « l'honneur » du Roi. « Gardez bien mon honneur et le vôtre ! » dit Philippe-Auguste à ses barons, au moment de combattre à Bouvines ; ce qui équivalait à ceci : « Soyons vainqueurs, ou nous perdrons, moi mon royaume, vous vos fiefs. »

Toujours est-il que pour être qualifié d' « honneur », Yvetot était déjà un fief de quelque importance. Quant à la terre de Butot, dans la mouvance de laquelle il se trouvait, il suffit d'examiner la carte de Normandie pour en déterminer l'étendue ; la charte de Guillaume y est encore écrite sur le sol de l'arrondissement d'Yvetot : la *grotte* d'*Albod*, c'est *Allouville*-Belle *fosse* ; le nom de *Laumer*, seigneur de Butot [4], se retrouve dans Loumarre ; celui d'Asselin Pélican, dans Asselinbosc et Mont-Asselin ; la terre d'Hugues Lèvêque, c'est Hugleville ; tous ces fiefs se tiennent sur la carte de Cassini, et c'est la preuve irrécusable qu'il s'agit bien, dans la charte, du fief d'Yvetot, et qu'Ansfred en était le possesseur. — En 1074, à la prière de

1. Du Cange, t. III, p. 258, col. 3, v° *Feudum.*
2. Coll. Moreau, t. XXVII, f. 255.
3. *Ibid.*, t. XVIII, f. 32.
4. « Lomer, chevalier de Buetot », dit de Camps (*Nobil. hist.*, t. I, fol. 143), et il propose de lire « Iuetot » au lieu de « Buetot ». Rectification manifestement erronée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'abbé Girbert, Guillaume, confirmant toutes les possessions de Saint-Wandrille, mentionne « un manoir avec le territoire de Budetoth dont la seigneurie m'appartient ». [1] Yvetot n'est même pas nommé, parce qu'il était compris dans « le territoire de Butot » ; ce que manifeste encore une charte d'Hugues, archevêque de Rouen, du 1er août 1142, confirmant lesdites possessions : « Butot et l'église avec la dîme, et la terre de Laumer et d'Hugues Lévêque et d'Ascelin Pélican » [2] ; rien d'Yvetot, évidemment compris, comme ci-dessus, dans le territoire de Butot ; — rien non plus d'Yvetot, dans une charte de Geoffroy Plantagenet, duc de Normandie, énumérant les possessions de Saint-Wandrille, et qui se place entre 1127 et 1146 [3].

Gautier Giffard fit à Saint-Wandrille les donations sus-indiquées « du consentement de Richard » Ier ; c'est ce que nous atteste aussi Robert Wace quand il dit du duc Richard :

> Saint-Oem de Roem où il moult repaira,
> Et li mont saint Michel richement estora,
> Et Saint-Wandrille en Caux *de sis terres fieuffa* [4].

Quelles sont ces « six terres » données en fief à Saint-Wandrille? La charte de Guillaume le Conquérant nous en fournit les noms :

1° Allouville ; 2° Butot ; 3° Loumarre ; 4° Asselinbosc ; 5° Yvetot ; 6° Hugleville.

Qui sait si Ansfred d'Yvetot n'était pas le même que « Ansfred, fils d'Osberne », qui, après 1028 et probablement en 1035, « avant de partir pour la Terre-Sainte »,

1. Coll. Moreau, t. XXXI, fol. 14 v.
2. *Ibid*, t. LX. fol., 8.
3. Coll. Moreau, t. CLXI, p. 107.
4. *Chron. ascendente des ducs de N.*. ap. *Mém. de la Soc. des Antiq. de N.*, 1824, t. I, pag. 454.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sans doute avec le duc Robert, père de Guillaume le Conquérant, confirma à l'abbaye de Fécamp la donation de ce qu'il possédait à Ourville-en-Caux, près Yvetot, à condition que sa femme en aurait la jouissance sa vie durant [1] ? Séduisante hypothèse, qui devrait tenter l'érudition de M. Beaucousin !

En 1053, Robert, fils d'Ansfred d'Yvetot, est témoin d'une donation faite à l'abbaye de Préaux par Raoul de Varennes [2], et ce fut très probablement « le seigneur d'Yvetot » que maints auteurs nomment parmi les victorieux compagnons de Guillaume le Conquérant [3]. Ils mentionnent aussi « Jean, sire d'Yvetot », parmi les chevaliers normands qui allèrent à la première croisade, en 1096, et, avec lui, « Richard d'Yvetot, seigneur de Taillanville » [4], et aussi « Robert d'Yvetot de Talanville, chevalier banneret de Normandie, en 1098 » [5]. Mais ces mentions sont purement erronées ; ils ont simplement copié le catalogue des croisés Normands publié par Gabriel du Moulin [6] d'après le P. de Goussancourt, ou un autre héraldiste, qui, se trompant d'environ trois cents ans, a pris pour un armorial des croisés de 1096 l'armorial de « Navarre », héraut du roi Charles VI [7] ; et cette erreur colossale se trouve reproduite, pour

1. *Coll. Moreau*, t. XXI, fol. 26.

2. *Cartul.*, fol. 137. — Beaucousin, p. 14, note.

3. Banks, *Dormant and extinct baronage*, 1808, t. II, p. 631. — Du Moulin, *Catal.*, p. 186, ap. *Hist. de Norm.* — Cl. du Moulinet, *Dict.*, t. III, p. 1402. — Masseville, *Hist. de Norm.*, 1688, t. I, p. 201. — Marchangy, *Gaule poët.*, t. V, p. 374. — Labutte, *Hist. des rois d'Yvetot*, p. 20. — Saint-Allais, t. VI, p. 250. — Beaucousin, p. 14-15. — L'*Annuaire Norm.*, 1853, p. 469, dit que deux membres de la famille d'Yvetot combattirent à Hastings. — *Chron. de G. Taylor*, ap. Holingshead, *Hist. chronol. d'Angl.*

4. Masseville, t. I, p. 251. — Goube, *Hist. de Norm.*, t. III, p. 414. — Saint-Allais, *Nobil.*, t. VI, p. 250. — *Annuaire Norm.*, 1853, p. 469. — O. de Poli, *Orig. du roy. d'Yv.*, p. 9, 24. — Beaucousin, p. 16.

5. *Armor. des Crois.*, ms. fr. 23120, fol. 285 v. et 345.

6. A la fin de son *Hist. de Norm.*

7. Cab. des titr., n° 661, *Herauderie*, extr. du livre de Navarre, maistre héraut du Roy. — Douët d'Arcq, *Armor. de la fin du* XIVe *s.*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une infinité de noms, dans l'Armorial du P. de Goussancourt et dans *La Noblesse de France aux Croisades*, par P. Roger [1]. Je l'ai reproduite après lui en 1872 ; *meâ culpâ !*

Il y a donc une lacune d'un siècle, dans la chronologie des seigneurs d'Yvetot, entre Robert, vivant en 1053, et Gautier, seigneur d'Yvetot, qui, entre 1150 et 1165, du consentement de Richard, son fils, pour le salut de leurs âmes et de leurs ancêtres, fit une donation à Saint-Wandrille. Yvetot n'est à cette époque qu'un simple fief, de l'aveu même de son seigneur : « *cum feodo suo de Iuetott* » .[2]

Gautier d'Yvetot est indiqué par quelques auteurs comme ayant pris part à la deuxième croisade [3] ; mais aucune preuve ne l'atteste [4]. — Richard, son fils, qui paraît avoir été marié avec Havise de la Mare, avant 1195, peut avoir eu pour frère puiné Guillaume d'Yvetot, seigneur d'Englesqueville, que je présume ancêtre de Guillaume d'Yvetot qui, vers la fin du XIIIe siècle, prenant l'habit monastique à Saint-Wandrille, donna à l'abbaye, « du consentement de Raoul d'Yvetot, son fils, un homme de la ville d'Autretot » [5]. On voit en 1194 Isabeau d'Ivetot, abbesse de la S. Trinité de Caen [6].

En 1195, 1198 et 1203, Richard, seigneur d'Yvetot, figure dans les rôles de bailliage de Caux, aux grands rôles de l'échiquier [7], et, en cette dernière année, Jean, roi d'Angleterre, lui fait payer 15 livres d'Anjou, pour son fief an-

nos 357, 528. — Le n° 14356 du fonds franç. de la Bibl. nat. attribue cet armorial à l'année 1406.

1. P. 192 : « Jean d'Yvetot. Richard d'Yvetot de Tallanville. »
2. Coll. Moreau, t. CCLXXXIII, p. 179.
3. *Annuaire Norm.*, 1853, p. 469.— Labutte, p. 20. — Moréri, v° *Yvetot*.
4. Beaucousin, p. 19.
5. Coll. Moreau, t. CCIX, p. 41. — Englesqueville, en Saint-Silvain, arr. d'Yvetot. — Autretot, cant. et arr. d'Yvetot.
6. *Gall. Christ.*, t. XI, col. 433.
7. Stappleton, *Magni rot.*, t. II, p. CXXXV.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nuel, par les abbés de Caen et de Saint-Wandrille [1]. A cette date, le seigneur d'Yvetot est donc aux gages du roi d'Angleterre, duc de Normandie, auquel il doit le service des plaids, à l'égal des autres seigneurs. — En 1203, passant un accord avec Saint-Wandrille et confirmant à l'abbaye des donations qu'il lui a faites, il parle de « son franc fief d'Yvetot, *de libero feodo suo de Yuetot* » [2]. En 1213, dans un autre accord, il se qualifie « Richard d'Yvetot, chevalier » [3]. En 1215, il est en litige avec Eudes d'Oinville, et l'arrêt de l'Echiquier fait défense à Richard d'Yvetot de tenir un marché dans le fief d'Yvetot le même jour que ledit Eudes, si l'enquête établit que ce dernier avait coutume d'en tenir un audit jour avant lui [4]. Ainsi le seigneur d'Yvetot était justiciable de l'Echiquier, comme tous les seigneurs quelconques ; rien de royal dans tout cela, comme on voit. Vers 1210, c'était un si petit seigneur qu'il ne figure pas même dans la déclaration des fiefs du bailliage de Caux [5] ; le fief d'Yvetot fut évidemment compris dans la déclaration du seigneur dominant dont mouvait son possesseur. Je m'imagine qu'on eût joyeusement surpris Philippe-Auguste en lui parlant du royaume d'Yvetot.

Le dernier acte où figure Richard d'Yvetot, comme témoin, est une charte de 1218, par laquelle Roger Gernet se reconnaît vassal de l'abbaye de Fécamp, et s'oblige à défendre ses intérêts en toutes choses, et à se joindre trois ou quatre fois par an aux hommes de l'abbé, pour aller, « au besoin au-delà de la Seine et des mers », redresser les torts faits à l'abbaye [6].

1 Stappleton, *Magni rotuli*, ap. *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, t. VI, p. 30 ; t. V, 2e sér., p. 108.
2. *Coll. Moreau*, t. CV, p. 152.
3. *Ibid.*, t. CVIII, p. 1.
4. L. Delisle, *Jug. de l'Echiq.*, par. 161.
5. Du Chesne, *Hist. norm.*, p. 1039. — Bibl. nat., lat. 9067, *Registr. regis Ph. de feodis.*
6. Fallue, *Hist. de l'abb. de Féc.*, p. 199. — Beaucousin, p. 25.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gautier II, seigneur d'Yvetot, écuyer, puis chevalier, paraît dans divers actes de 1221 à environ 1250 ; Richard II, son fils, chevalier, dans des actes de 1252 [1] et 1275 ; Jean d'Yvetot, chevalier, donne en 1287 aux religieux de Saint-Wandrille un excroissement de terre autour de leur grange d'Yvetot [2]. Jean II, son fils, est fait chevalier en 1313 par le roi Philippe le Bel [3]. Auparavant, en 1307, une sentence des assises de Maulévrier condamne « noble homme Jehan d'Yvetot, escuier », à fournir le service d'un chevalier en l'ost de Foix pour l'abbaye de Saint-Wandrille, à cause du fief de Carclif, qu'elle lui avait fieffé [4]. « Mgr Jehan d'Yvetot, Mgr Jehan Mallet, sire de Graville, Mgr Raoul de Limésy et Mgr Raoul Sausse », chevaliers, siègent en 1326 aux assises d'Arques [5].

En 1345, « Richard d'Yvetot l'ainsné » est commissaire député par le Roi pour le subside de Normandie, et donne quittance des gages de son dit office [6].

Par charte du 12 janvier 1351 n. st., « Jehan, sire d'Yvetot », IIIe du nom, fonde la collégiale d'Yvetot ; fondation approuvée, le 2 septembre suivant, par l'archevêque de Rouen, et la charte archiépiscopale note que les cens, terres et rentes affectés à cette pieuse fondation par ledit noble sont situés « dans sa haute justice d'Yvetot », dont il a la seigneurie directe, « sans intermédiaire » [7]. M. Beaucou-

1. *Cartul. d'Eu*, lat. 13904, fol. 68 : « Ric. de Yvetot miles. » — Gaignières, *Cartul. de S.-Wandr.*, lat. 17132, fol. 24 v. — *Coll. Moreau*, t. XXX, fol. 93. — En mars 1258, « Robertus dictus Hobe, quondam filius defuncti Guillelmi de Yvetot », vend à Jean de Montfort, chanoine d'Evreux, une maison sise en la par. S.-Nic. d'Evreux. (*Chart. d'Evreux*, lat. 9213, fol. 8.)

2. *Coll. Moreau*, t. CCXIX, p. 41.

3. Du Moulinet, t. III, p. 1104. — Saint-Allais, t. VI, p. 285. — Masseville, t. IV, p. 427. — Beaucousin, p. 33.

4. *Coll. Moreau*, t. CCXIX, p. 26.

5. Arch. de la Seine-Inf., série G, liasse 1699. — Beaucousin, p. 33.

6. Joursanvault, n° 1497.

7. Chartrier de M. le Bon de Vauquelin, orig. parch. — Beaucousin, p. 277-285 : « in suo mero imperio de Iuetot ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sin déduit de cette déclaration que le sire d'Yvetot était souverain dans son domaine et maître absolu de sa terre ; — certes, comme tous les innombrables possesseurs de hautes justices, seigneurs directs, sans seigneurs intermédiaires ; autrement il eût fallu, pour rendre valable la fondation, le consentement des intermédiaires ; c'est une constatation de validité, conforme à la coutume féodale, que fait ici l'archevêque ; rien de plus.

Le 20 janvier 1360, « Jean, sire d'Yvetot », accroît sa fondation par l'adjonction d'un 4e canonicat, auquel il abandonne notamment « les escoles de toute sa terre d'Ivetot et tous les émolumens d'icelle à être déservies par personnes convenables » [1]. Le dernier acte de sa munificence est du 11 janvier 1381 ; il fait un nouveau don aux chanoines d'Yvetot par charte dans laquelle, le premier de son lignage, il se qualifie « par la grâce de Dieu seigneur d'Yvetot » [2].

III

Les partisans du royaume d'Yvetot ont déduit de l'emploi de cette formule un argument favorable à leur thèse ; ils ont fait observer que si les grands seigneurs l'employaient, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, la formule *Dei gratia* et ses équivalents furent ensuite affectés exclusivement aux souverains ; et les « royaumistes » ont invoqué à l'appui de leur système de puissantes autorités, André du

1. M. Beaucousin (page 38, note 3) indique un certain nombre de paroisses rurales des environs d'Yvetot qui, aux XIVe et XVe siècles, avaient aussi des écoles, existant déjà depuis longtemps.
2. Chartr. de M. de Vauquelin. — Beaucousin, p. 39.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Chesne [1] et Brussel [2]. Je me permets de les récuser, parce que je trouve : en 1340, « noble homme Aimery, par la grâce de Dieu vicomte de Narbonne » [3]; en 1389, « Géraude, par la grâce de Dieu vicomtesse de Chambon » [4]; en 1405, « Géraud de Lomagne, par la grâce de Dieu seigneur dominant de Fimarcon » [5]; en 1411, « Bernard, par la grâce de Dieu comte d'Armagnac » [6]. On eût bien surpris le vicomte de Narbonne, la vicomtesse de Chambon, le seigneur de Fimarcon, et même le comte d'Armagnac en leur insinuant que la formule *Dei gratia* les constituait souverains, rois comme le Roi, et les soustrayait absolument à sa suzeraineté.

Ce ne fut guère que vers 1446 que le roi de France interdit la formule « par la grâce de Dieu » à ceux de ses feudataires qui ne prouvèrent pas qu'elle avait été usitée par leurs prédécesseurs. Ceux qui le prouvèrent purent continuer à s'en servir, mais sans qu'elle impliquât pour eux la Souveraineté [7].

Jean III, sire d'Yvetot, mourut vers 1381. Martin, son fils aîné, arbora bravement le titre de roi; dans l'enquête de 1462, le 10e témoin dépose que Martin accompagna le roi de France en Flandre, avec une compagnie de gens de guerre *soldés de ses deniers*; le doute est permis, parce que ladite enquête fourmille de fables. Et, d'ailleurs, cela ne prouve-

1. *Hist. de Béthune*, p. 565.
2. *Traité des fiefs*, t. I, p. 71. — Voy. le *Mém.* de Bonamy sur cette formule, dans la *Coll. Leber.*, t. IV, p. 518.
3. La Roque, *Traité de la nobl.*, ch. 68.
4. Dom Villevieille, *Trés. généal.*, t. LXXII, v. Prades.
5. Clairambault, t. CCCI, p. 50-51.
6. Joursanvault, n° 96.
7. Id., n° 152 : « 1446. Mémoire adressé à Gaston, comte de Foix, par Michel de Vernes, son procureur, pour établir par devant le Roi la preuve que Gaston avait le droit de porter le titre de comte de Foix par la grâce de Dieu. A ce mémoire est jointe copie de la lettre par laquelle Gaston ordonne à M. de Vernes de faire des recherches dans ses archives à ce sujet. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rait pas la royauté de Martin ; en tout temps, des vassaux de nos Rois eurent ce chevaleresque désintéressement [1].

Le premier titre où Martin reçoit la qualification de « roi d'Ivetot » est d'environ 1386. Je le découvris, en 1867, dans le chartrier du château de la Rivière-Bourdet [2]; c'est un aveu, qui débute en ces termes : « Vechy cheu « que tien Johan de la Riviere de noble homme roy dive- « tot. »

Le 2e acte est du 2 mai 1401. « Noble homme et puissant seigneur Mgr Martin, prince d'Yvetot en Caux », par devant les notaires jurés du Roi au Châtelet de Paris, vend « à noble et puissant seigneur Mgr Pierre de Villaines dict le besgue, chevalier, conte de Ribedieu, conseiller et chambellan du Roy... pour le pris et somme de quatorze mil escuz dor à la couronne, du coing du Roy nostre seigneur... la royaulté et seigneurie d'Yvetot », qui est « de son propre héritage à luy venu... par la succession de deffunct Mgr Jehan d'Yvetot, chevalier, son père, jadis seigneur des dis lieus d'Yvetot et de la Rivière Bourdet... De laquelle royaulté et seigneurie dud. lieu appendent... toute justice haulte, moyenne et basse, hautz jours... chappeaux de roses, droict feodal de faire monnoye [3]... »

Martin fut l'inventeur de la royauté d'Yvetot, et je le tiens pour un très habile homme. Qu'il gardât son sceptre improvisé, il se trouvait nanti d'une seigneurie dont tous les revenus entraient dans son escarcelle ; qu'il voulût se défaire de son royaume, il le vendrait indubitablement à haut prix, et ce fut ce qui advint ; mais l'acquéreur, en

1. Voy. mon *Essai d'introd. à l'hist. généalogique.* p. 25.

2. En Quévillon, arr. de Rouen. Ce château, après avoir appartenu à feu madame la Duchesse de Fitz-James, née Choiseul-Gouffier, est à présent à Madame la Princesse de Montholon-Sémonville. — O. de Poli, *Les Seign. de la Rivière-Bourdet*, 1868, p. 2 et s.; *Orig. du roy. d'Y.* 1872, p. 5.

3. Chartrier de M. le Bon de Vauquelin. — Beaucousin, *Trois doc. inéd.*. p. 9-14 ; *Hist.*, p. 285-288.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dépit du prisme de la souveraineté, du droit de justice sans appel et des chapeaux de roses, fut grandement marri d'avoir payé si cher une terre [1] adroitement surfaite par le vendeur et par lui affublée d'un titre royal en manière de trompe-l'œil.

Pierre de Villaines ne croyait certainement pas à cette royauté de fraîche date, pas même à son titre de principauté, car, après s'en être rendu acquéreur, il ne se qualifia que « seigneur d'Yvetot » ; de même, Pierre, son fils et héritier, à qui sa fidélité au roi de France valut d'être dépossédé par le roi d'Angleterre, qui confisqua ses biens pour en faire don, le 20 février 1419, à John Holland, chevalier, maire de Bordeaux, lequel n'est jamais qualifié roi, ni même prince. Après l'expulsion des Anglais, les héritiers de Pierre II de Villaines rentrent en possession d'Yvetot. Jusqu'à l'information de 1462 et les bien naïves lettres-patentes de Louis XI, d'octobre 1464, il n'est plus question de principauté, ni de royaume.

En 1450, les élus de Caudebec ayant voulu exercer sur les habitants d'Yvetot l'impôt du quatrième, ceux-ci se refusèrent à le payer, invoquant les franchises et privilèges dont ils jouissaient avant l'invasion et que les Anglais avaient abolies, ce qui était faux ; mais c'était toucher la fibre patriotique, si sensible au lendemain de la résurrection nationale, et Charles VII leur donna des lettres patentes, datées de Caen le 14 juillet 1450, auxquelles il est dit :

« Le Roy veut lesdis supplians estre et demourer en leurs franchises et libertés, ainsy qu'ilz estoient au devant et au temps que les dis Anglois descendirent en ledit duchié de Normandie. » En conséquence, Charles VII mandait aux élus de Rouen d'examiner la supplication des Yveto-

1. Beaucousin, p. 79-80.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tais et de leur faire justice. Il y eut enquête, mais on ignore quel en fut le résultat [1]; s'il eût été favorable aux suppliants, il n'est pas douteux que les habitants d'Yvetot l'eûssent invoqué dans la suite, ce qu'il n'apparaît pas qu'ils aient jamais fait, même dans l'information de 1462, où se trouve accumulé tout ce qui pouvait étayer leurs prétentions.

En 1459, un des plus braves capitaines de Charles VII, Guillaume Chenu, chevalier, déjà possesseur par voie d'acquisition de deux tiers, acquit le dernier tiers de « la terre et seigneurie d'Yvetot », et, dans l'acte de vente où sont relatés tous les droits de ladite seigneurie, il n'est question ni de royaume, ni de principauté [2]; et même, en 1460, Guillaume Chenu ne se pare seulement pas de son titre Yvetotais; il se qualifie simplement « chevalier, capitaine de Pontoise » [3]. En 1462, sans doute pour se soustraire à quelque nouvelle entreprise des élus de Caudebec, il obtint de Louis XI des lettres patentes, adressées au bailli de Caux, et portant que le Roi voulait « que les seigneurs de la terre et seigneurie d'Yvetot joyssent, d'ores en avant à tousjours, d'icelle terre et seigneurie et de toutes et chacunes les franchises et libertés et aultres prérogatives et prééminences qui y appartiennent, et dont il apperra que ses prédécesseurs seigneurs de ladite terre et seigneurie joyssent au temps de la descente faite à Toucques, en nostre pais de Normendye, par nos anciens ennemys et adversaires les Anglois. » Une enquête fut aussitôt ouverte par Martin Marguerie, lieutenant du bailli de Caux, sur les quatre articles prétendus par « Guillaume Chenu, chevalier, seigneur d'Yvetot », qui, n'étant pas bien certain de

1. Beaucousin, *Hist.*, p. 90-91.
2 Chartrier du Bⁿ de Vauquelin. — Beaucousin, aux *Preuves*, nº VI, p. 294-297.
3. *Pièces orig.*, doss. 16739, fol. 2, quitt. en parch.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'ancienneté et de la légitimité de la pleine franchise de sa seigneurie, invoquait finalement la prescription, « laquelle vault et suffit de quarante ans pour tiltre compétent, soit pour le Roy ou contre le Roy ».

IV

Les érudits savent avec quelle prudence il faut accepter les dires des enquêtes du bon vieux temps ; les erreurs les plus grossières s'y rencontrent. Par exemple, dans l'enquête de Castelbajac, faite en 1547 par ordre du parlement de Bordeaux, de bons vieux témoins déposèrent que Jehan, dit Jehannot de Castelbajac, chevalier, *capitaine de cent hommes d'armes, viguier de Goudon*, vivant en l'an 1000, ayant été mandé à la cour du Roi, refusa de s'y rendre, parce qu'il lui était dû 2500 *florins d'or* pour les appointements de sa *compagnie d'hommes d'armes*, etc. Or les premiers florins français furent frappés sous Louis IX, les compagnies d'hommes d'armes des Ordonnances étaient moins anciennes encore, et la viguerie de Goudon n'entra dans la maison de Castelbajac qu'en 1346. Les déposants voulaient certainement parler de Jean, dit Jeannot de Castelbajac, marié en 1331 à Catherine de Forgues ; ils ne se trompaient que de trois à quatre cents ans : excusez du peu. Puis est venu un généalogiste, qui a bravement mis en chef de file, dans l'histoire de la race, Jeannot de Castelbajac, vivant en l'an 1000, et citant pour preuve l'enquête de 1547 [1] !

Et voilà justement comme on écrit l'histoire

1. Saint-Allais, *Nobil.*, t. VII, p. 174-175.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Trente et quelques témoins d'âge vénérable vinrent déposer à l'enquête d'Yvetot; leurs dires se résument à l'absurde légende du meurtre de Gautier par Clotaire, à la déclaration qu'avant l'invasion anglaise Yvetot était libre de tous devoirs quelconques envers le roi de France; le seigneur d'Yvetot avait toute justice; Martin d'Yvetot était appelé « prince et seigneur d'Yvetot ». Des nonagénaires déposent avoir vu « messire Jehan d'Yvetot, chevalier, prince et seigneur d'Yvetot, et ainsy se nommoit ». Jean III ne porta pas le titre de prince. Un digne prêtre de 77 ans, dom Henri de la Barre, déclare qu'Yvetot, « comme lieu affranchy, estoit par longtems nommé le royaume d'Yvetot » [1]. Et ce fut sur la foi de ces contes de bonne femme que Louis XI octroya à Guillaume Chenu des lettres patentes reconnaissant qu'Yvetot avait été érigé en royaume par Clotaire Ier « pour la réparacion de la mort du seigneur « d'Ivetot, qui lors se nommoit Gaultier d'Ivetot, que le « roy Clotaire avoit occis en la chappelle du pallays de « Soissons.... Nous est apparu que ladite terre et seigneu- « rie d'Ivetot est et a esté au temps passé vulgairement « appellée royaume, et qu'elle a esté tenu france, quicte « et exempte envers nous et nos prédécesseurs de homma- « ges et autres devoirs, etc. » Ordre aux gens des finances de laisser dorénavant jouir pleinement et paisiblement de ladite seigneurie « ledit chevalier, prince et seigneur d'Yvetot, et ses successeurs » [2]. Et voilà la charte du royaume d'Yvetot! *Risum teneatis!* Ce fut pour lui une grande chance que les Anglais eûssent non aboli des privilèges qui n'existaient pas, mais détruit ou emporté les archives du pays de Caux, où les élus eûssent trouvé sans peine la preuve qu'Yvetot n'était anciennement qu'un fief, sujet comme les autres à la suzeraineté française.

1. Chartrier de M. de Vauquelin. — Beaucousin, preuve vii, p. 297-312.
2. Chartr. de M. de Vauquelin, orig. parch. — Beaucousin, p. 98-102.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'invasion anglaise, qui avait mis au bord de l'abîme le royaume de France, fit sortir de terre et mit au pavois le royaume d'Yvetot : à quelque chose malheur est bon.

Dix ans après, Jean Baucher se qualifiait et était officiellement qualifié « roy d'Ivetot ». C'est à lui, et non à Martin d'Yvetot qu'il faut rapporter le mandement suivant des Maréchaux de France au trésorier des guerres, mandement que M. Beaucousin a cru de 1388 et qui est très certainement de 1488.

« ... Nous vous envoions, enclos soubz nostre seel com-
« mun de la mareschaucie la monstre du roy diuetot, che-
« valier, et sis escuiers de sa compaignie souffisamment
« armés et montés, receus a Montereau soubz Fort Yonne
« le xvie iour daoust lan 1488 pour servir aux gaiges du
« Roy nostre dit seigneur en ce present voiage quil entend
« faire ou pais dallemaigne ou ailleurs, en la compaignie
« du sgr de Heugueville... Si vous mandons que audict roy
« des gaiges de lui et des autres contenus en lad. mons-
« tre vous faictes prest, compte et poiement en la maniere
« qu'il appartient ». [1]

A cette date, en effet, Charles VIII se préparait à lutter contre l'Allemagne [2]. Trois ans plus tard « Jehan Baucher, chevalier, roy d'Yvetot, lieutenant du Roy nostre Sire » à Dinan, certifiant y avoir passé la revue de la compagnie de Jean du Maine, chevalier, signe « Le Roy dyuetot » [3], et c'est invariablement ainsi qu'il est appelé et qu'il signe ; on a des lettres de lui à divers personnages, toutes galamment humoristiques, notamment au Sire de la Trémoïlle [4]. On croyait que Jean Baucher avait usurpé la royauté d'Y-

1. Coll. de M. Lacabane.— Beaucousin, *Trois doc. inéd. sur les rois d'Y.*, 1878, p. 9-10 ; *Hist.*, p. 45.
2. Laurentie, *Hist. de France*, t. III, p. 447 et suiv.
3. *Pièces orig.*, doss. 4870, n° 2, parch.
4. Chartrier de Mr le duc de la Trémoïlle, qui a bien voulu me montrer l'original.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vetot sur les Chenu ; mais, grâce à M. Beaucousin, le voilà pour toujours lavé de cette injurieuse imputation : Jean Baucher était tout simplement le second mari de la reine douairière, Clémence du Dresnay, veuve de Guillaume Chenu.

V

Louis XI fit école ; après lui, d'autres rois de France consacrèrent le fantastique privilège d'Yvetot, dont la royauté ne reposait que sur une série de petites usurpations progressives, étayées d'histoires à dormir debout, d'une fabulation créée et propagée par les intéressés, acceptée par l'ignorance des uns et la crédulité des autres. Suivez la progression : XIe siècle, vassal du seigneur de Butot ; XIIe siècle, simple fief ; 1203, fief libre, c'est-à-dire exempt de certains devoirs [1] ; 1351, sire d'Yvetot, avec haute justice ; 1381, par la grâce de Dieu seigneur d'Yvetot ; fin du XIVe siècle, prince et roi d'Yvetot.

« Je ne puys imaginer, dit Fauchet, comme ce roytelet a osé prendre sy hault tiltre ; ce qui me faict croire que la terre d'Yvetot, estant (possible) un franc aleud (car elle ne contient que 17 paroisses), et par ce moyen les seigneurs d icelle ne devans hommage à personne, à la longue ont usurpé ce brave nom [2]. »

Est-ce que l'histoire de la féodalité n'offre pas à chaque page de triomphantes usurpations ? A la faveur d'une fable

1. Cf. Du Cange, v. *feudum liberum*.
2. *Antiquit. Gaul. et Franc.* 1599, fol. 167.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui fut peut-être son œuvre, et qui faisait remonter l'origine de son indépendance aux premiers temps de la Monarchie, Martin d'Yvetot put se hisser jusqu'au titre royal ; rien de plus phénoménal que ce coup d'audace, vrai coup de génie, si ce n'est l'incommensurable sottise de la chancellerie de Louis XI.

Admettons même qu'à une date quelconque, voire au dixième siècle, un roi de France ait octroyé au seigneur d'Yvetot une charte, dans laquelle il était dit que celui-ci en jouirait « d'ores en avant sans que nul comte, nul vicomte, vicaire, viguier, exacteur ou procureur, ni aucun délégué de la puissance royale y eût un pouvoir quelconque. »

Ce serait un triomphe pour les partisans du royaume d'Yvetot que ces termes d'une irrécusable clarté ; mais ce n'est pourtant que la formule ordinaire de l'érection d'un franc-aleu, et je les extrais de la charte par laquelle, en 966, Raymond II, comte de Pailhas, cède à l'abbé de Gery, pour en jouir en franc-aleu, la terre d'Ancos, située dans son comté [1].

On eût bien étonné le comte de Pailhas en lui révélant qu'il venait de faire un roi.

Si les royaumistes tiennent absolument à caser quelque part, dans les guerres contre les Sarrasins, l'origine de leur étrange royauté, que ne la rattachent-ils à ce « noble guerrier de la Normandie », qui suivait l'armée de Godefroy de Bouillon à la tête d'une troupe de vagabonds » et « se faisait appeler *le roi des gueux* » ?

Ce ne serait pas un ancêtre à dédaigner.

Ces vagabonds, dit Guibert de Nogent, inspiraient un grand effroi aux Sarrasins, « et leur multitude, soumise

1. *Coll. Moreau*, t. X, fol. 55-56.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aux règles de la discipline, rendit les plus grands services à l'armée chrétienne. »

Et ce serait le cas de s'autoriser du vers fameux :

« Le premier qui fut roi fut un soldat heureux. »

Oscar de Poli.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UNE QUESTION FÉODALE

—

LES OUBLIETTES

Furetière, dans son *Dictionnaire universel françois et latin*, imprimé à Trévoux en 1721 [1], définit le mot OUBLIETTE un « lieu *qu'on dit* être en quelques prisons, où l'on met ceux qui sont condamnez à une prison perpétuelle, qu'on a tout-à-fait oubliez. *Carcer perpetuus, oblivium perpetuum.* » Comme exemple, il cite « Bonfrons, qui, dans les Antiquitez de Paris, rapporte la condamnation de Hugues Aubriot, Prévôt de Paris, qui fut condamné à être dans *l'oubliette* au pain et à l'eau ; c'est-à-dire dans une prison perpétuelle. Et dit : *Il fut prêché et mitré publiquement au parvis Notre-Dame, et après ce condamné à être dans* l'oubliette *au pain et à l'eau.* »

Le même auteur cite encore Du Cange prétendant qu' « *on appelloit oubliette* la prison de l'Evêque de Paris, parce que les Clercs, qui avoient failli, y étoient si longtemps qu'on les tenoit pour oubliez. »

A son tour Moréri, dans le cours de son grand *Dictionnaire historique* [2], reproduit en partie l'article de Furetière. On ne sait trop lequel a emprunté à l'autre, car, si l'ouvrage de Moréri parut en deux volumes dès 1681 [3], Fure-

1. Vol. IV, p. 395.
2. Ed. 1732, v, 413.
3. Nous ignorons si dans cette édition, que nous n'avons pas, le mot *oubliette* est déjà.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tière composa le sien dès 1662, mais il ne fut imprimé qu'après sa mort. Du reste, la solution de ce problème nous importe peu.

Il résulte clairement de l'extrait de Furetière qu'une *oubliette* aurait été un lieu, dans quelques prisons, où l'on enfermait des condamnés à perpétuité, qui n'y recevaient pour toute nourriture que du pain et de l'eau ; un lieu qu'*on dit* dans quelques prisons, l'auteur n'est pas bien sûr qu'il en ait existé, et, s'il y en a eu, c'était dans quelques prisons, bien rares assurément, puisqu'il n'en cite qu'à Paris, une au Consulat, l'autre à l'Archevêché.

Eh bien ! Mr A. Chéruel, maître de conférences à *l'Ecole Normale Supérieure*, dans son *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France* [1], ouvrage estimé pourtant, affirme avec assurance ce que ses devanciers ont donné comme problématique : ce sont, dit-il : « *cachots dans lesquels on jetait ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle.* » Il n'ose dire qu'on les y oubliait, mais il ajoute : « On appelait encore *oubliettes* des puits profonds garnis de lames tranchantes, où, *d'après certaines traditions*, on précipitait les victimes des tyrans féodaux. »

Voilà, cependant, comment un homme sérieux écrit l'histoire : Furetière et Moréri invoquent un *on dit*, Chéruel affirme sans autre preuve, et, pour mieux faire dresser les cheveux sur la tête du *pauvre peuple* d'aujourd'hui, il invente la légende des *puits profonds à lames tranchantes!* Certaines traditions, dit-il, mais où les a-t-il lues ou entendues ces traditions non certaines, qu'on ignorait avant la révolution ? Il eût été prudent de le dire : *onus probandi incumbit ei qui dicit.*

1. Ed. 1855, II, 909.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Existe-t-il une charte quelconque mentionnant ces *oblivia perpetua ?* Non, certes, car il l'aurait citée, lui, mais surtout Du Cange.

Qu'est-il résulté de la créance à ces rapports plus ou moins imaginaires ? C'est que, si notre Maître de conférences, ou ses prédécesseurs de même acabit, ont cru aux oubliettes des tyrans féodaux, d'autres ont adopté ces dires téméraires, et cependant Chéruel est-il l'inventeur de la fable des oubliettes des châteaux à laquelle le peuple, naturellement, et, pourquoi ne le dirions-nous pas, des gens instruits, ajoutent encore pleine confiance ? Non, la croyance doit remonter au temps de d'Alembert et de Diderot, qui en ont importé bien d'autres, on sait pourquoi.

En effet, visitez en curieux, ou en touriste, un ancien château féodal, le gardien, *cicerone* ordinaire de l'endroit, vous fera voir le sous-sol des vieilles tours de défense, ou vous conduira, au milieu des ruines du dehors, à la voûte d'un réduit muré : tous les deux auront, par le haut, une ouverture ronde ou carrée, ronde le plus souvent, puis, selon que vous lui paraîtrez plus ou moins riche, c'est-à-dire plus ou moins noble, avec une ironie en rapport, il vous dira : « Ceci, ce sont les oubliettes où les anciens « seigneurs d'avant la grande révolution jetaient le pauvre « peuple et l'y laissaient mourir de faim. »

Or, il suffit d'avoir les notions les plus élémentaires sur la construction des forteresses et des tours féodales de défense pour savoir qu'à l'extérieur, ce réduit muré était une *citerne* destinée à recueillir les eaux de pluie pour l'alimentation des gens du château, comme, à l'intérieur, ces sous-sols étaient les *caves* destinées à tenir au frais les vivres et les provisions. On sait que, dès l'origine des tours rondes, leurs différents étages étaient voûtés : ils se desservaient au moyen d'échelles volantes, que l'on passait

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

par ces ouvertures, et que l'on pouvait facilement retirer [1]. Ceux qui auraient le moindre doute à cet égard n'auront qu'à visiter la tour ronde du donjon de Falaise, conservé comme monument historique, où ils trouveront la preuve irrécusable de ces trous, dits si improprement *d'oubliettes*, pour la desserte des divers étages : ils y trouveront au bas la cave pour les vivres et provisions.

Le même sentiment de malignité, qui, aux approches de la révolution, a lancé la fable du *Droit du seigneur*, *prélibation*, *cuissage*, etc.[2], a mis en circulation, avec d'autres, le conte des *oubliettes*. Voltaire, qui a consacré un article au mot *cuissage* dans son *Dictionnaire philosophique* [3], a pourtant omis le mot *oubliette* : il ne croyait pas au premier, il a dédaigné le second.

Le trop court espace, qui nous est réservé dans cet *Annuaire*, ne nous permet pas de nous étendre davantage sur un sujet qui demanderait plus de développements, car la haine du peuple est d'autant plus profonde pour l'ancien régime qu'il ne le connaît pas, et qu'il n'a, pour le juger, que les déclamations *intéressées* des démagogues d'aujourd'hui.

Nous, nous croyons que la féodalité valait au moins autant que le système qui de nos jours nous ruine et nous opprime : nous persistons à penser que l'impôt, par exemple, est plus dur et plus onéreux que la *dîme féodale*, qui n'était qu'une *part proportionnelle* à l'importance de la récolte, au lieu d'être, comme maintenant, une charge

1. Il est juste de dire que quelques tours de plus gros cylindre avaient un escalier dans l'épaisseur des murs, mais c'était un escalier caché, destiné à servir à la fuite des défenseurs, lorsque l'ennemi avait successivement envahi les étages inférieurs et qu'il n'y avait plus d'autre moyen de salut que de gagner les souterrains menant dans la campagne.

2. Nous avons traité la question, relativement au Forez, dans notre revue l'*Ancien Forez*, VI-1.

3. Ed. Verdet et Lequiem, XXXVIII-259.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

s'accroissant avec les dettes gouvernementales, que la récolte soit bonne ou mauvaise, le revenu net ou brut.

Et pour revenir aux oubliettes, nous citons ce fait que, dans nos fonctions de magistrat, on nous livra, un jour, dans un village de l'Ain, un malfaiteur qu'on avait, par mesure de précaution, enfermé dans un four à pain. Un étranger de passage eût-il pu écrire, dans ses *Impressions de Voyage,* que les Français emprisonnent leurs prisonniers dans des fours à pain ? On l'eût cru au dehors. Eh bien ! si ce voyageur eût appartenu à une nation hostile, qui dit qu'il n'aurait pas ajouté : *dans des fours à pain* POUR LES BRULER ! Il se serait certainement trouvé des gens pour le croire fermement, absolument comme dans cent cinquante ans, un progressiste dira à son tour : POUR LES CUIRE ET LES MANGER ! *Horresco referens !*

Notre touriste eût été à peu près aussi conséquent que les croyants modernes aux oubliettes, qui n'ont, pour en juger, que des ouvertures de citernes ou des trous de caves.

Vte E. RÉVÉREND DU MESNIL.

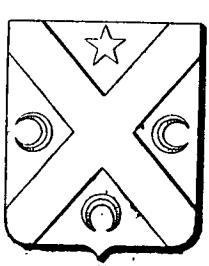

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

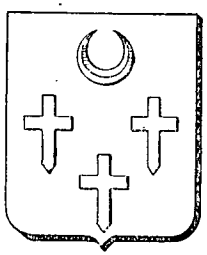

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

DE LA FÉODALITÉ DU VIENNOIS

DANS SES RAPPORTS AVEC LES COMTES DE SAVOIE

Il est un fait indéniable qui frappe vivement tous ceux qui ont étudié l'histoire de la Noblesse Dauphinoise et qui, au premier abord, semble anormal, si on n'en a point approfondi les causes dans les documents des xe et xie siècles.

On est surpris, en effet, de voir la grande majorité de la féodalité du Viennois témoigner, pendant une longue suite de siècles, un dévouement à toute épreuve aux comtes de Savoie, et s'appliquer constamment à ramener dans leur riche pays ces princes, presque étrangers, géographiquement séparés d'eux et retirés dans leurs âpres montagnes de la Maurienne ; alors que, d'autre part, elle est toujours en lutte ouverte avec les Dauphins et les barons souverains de la Tour du Pin, qu'une longue habitude a fait généralement considérer comme ses suzerains naturels.

L'explication de cette apparente anomalie se retrouvera dans l'exposé suivant.

Epuisée par une longue période de tourmentes, de guerres et d'invasions et, en dernier lieu, par les compétitions qui divisaient entre eux les héritiers de Charlemagne, la riche et jadis si puissante province de Vienne ressentait l'impérieux besoin de retrouver enfin un peu de stabilité.

Boson, fils de Beuve, comte en Ardennes, frère utérin de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Richard le Justicier, comte d'Autun, puis duc de Bourgogne, neveu de la reine Thiedberge, beau-frère de l'Empereur Charles le Chauve, avait déjà reçu de celui-ci le royaume de Provence, à titre héréditaire, avec la jouissance de tous les droits régaliens, bien qu'il ne portât, de ce chef, que les qualifications de duc et de comte.

Entré dans Vienne, en 870, à la tête des armées de Charles le Chauve et après un siège mémorable, il fut également investi de ce comté et de celui de Bourges, et fit de l'antique cité Romaine, primatiale des Gaules, le lieu de sa résidence.

Il la quitta un instant en 876 pour suivre en Italie l'Empereur son beau-frère, par lequel il fut encore créé duc de Lombardie.

Ce fut au cours de ce voyage qu'il épousa la princesse Hermengarde, fille unique et héritière de Louis le Jeune, Empereur d'Occident et roi d'Italie, et descendante directe de Charlemagne par la *ligne* aînée.

Déjà, depuis plusieurs années, sympathique à la province et à sa capitale, on comprend tout le prestige que vint y ajouter sa récente union, prestige augmenté encore par l'incontestable valeur morale dont faisait preuve la princesse Hermengarde.

Aussi, l'an 879, ides d'Octobre, le Concile de Mantaille, composé de vingt-trois archevêques et évêques et de tous les grands du pays (secrètement favorisés par le pape Jean VIII), l'appela unanimement à la couronne, le suppliant, dans un remarquable message, d'accepter la mission de régir et de sauver le pays.

Ce nouveau royaume, qui avait Vienne pour capitale, comprenait le Dauphiné, la Provence, la Savoie, le Lyonnais et une partie de la Basse Bourgogne.

Boson se trouva donc le roi *choisi* et *consacré* par le pays où il possédait, du reste, d'importants apanages ; mais,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bientôt après, les descendants de Charlemagne se liguèrent contre lui et voulurent lui ravir ses nouveaux états.

Charles le Gros, Louis III et Karloman étant venus mettre le siège devant Vienne en 880, Boson, pour ne pas être cerné et afin d'avoir la facilité d'opérer des diversions et de ravitailler la place, remit la défense de la ville à ses fidèles Viennois, leur confiant en même temps la garde de sa femme et de sa fille. Il se retira ensuite dans les montagnes de la Savoie et de la Maurienne, où il possédait des biens patrimoniaux et où il savait trouver un refuge ami et assuré.

Après deux ans d'une résistance héroïque, la noble ville de Vienne fut prise et saccagée, en 882, par les troupes ennemies, commandées par Richard le Justicier, duc de Bourgogne et comte d'Autun, qui emmena prisonnière sa vaillante belle-sœur et sa fille Ingelberge (mariée plus tard à Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et marquis de Gothie).

A force de courage et d'énergie, Boson réussit enfin à reconquérir ses États et sa famille, et nous lui voyons prendre, dans une charte postérieure, le titre de *roi* des *Burgondes* et des *Ausoniens*.

Il mourut à Vienne le 11 Janvier de l'an 887, emportant l'affection de ceux qui l'avaient choisi pour roi, mais laissant son fils Louis encore en bas âge, dans une situation des plus critiques, qui ne fut conjurée que par l'énergie de sa mère Hermengarde et par l'absolue fidélité des évêques, des princes laïcs et des grands seigneurs du royaume. Tous, en 890, consacrèrent de nouveau et solennellement, au concile de Valence, en faveur de ce jeune prince âgé de dix ans et sous la tutelle de sa mère, cette même royauté qu'en 879 ils avaient conférée à son père, au synode de Mantaille.

Quelques années plus tard, l'Italie, qui avait conservé le meilleur souvenir du règne de l'Empereur Louis II (le Jeune), et qui voyait avec peine disparaître la ligne légi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

time et directe de Charlemagne, reporta son intérêt sur le jeune roi Louis, son petit-fils.

Appelé de là les monts, il fut tout d'abord proclamé roi d'Italie, puis, convié à Rome par le pape Benoit IV, il y reçut de ses mains la couronne impériale aux acclamations du peuple romain (901) ; mais, après de sanglantes luttes, vaincu et aveuglé par Bérenger, le malheureux empereur, (appelé depuis *Louis l'Aveugle*), dut rentrer dans Vienne, où, empereur de nom, il fut tenu en véritable tutelle par son parent, l'astucieux Hugues, comte et marquis de Provence (depuis roi d'Italie), chef de cette race ennemie des *Hugonides*, que le feu roi Boson avait si imprudemment réchauffée et comblée de ses bienfaits.

Le premier soin de Hugues fut de placer autour de l'infortuné empereur tous les membres de sa famille dont les uns occupèrent la vicomté même de Vienne, et les autres s'érigèrent en véritables puissances sur divers points de ce qui restait de ses Etats.

C'est à cette race que nous devons rattacher les Dauphins et les seigneurs souverains de la Tour (ceux-ci issus de Berlion Ier, vicomte de Vienne et oncle de Hugues).

La mort de l'empereur Louis l'aveugle, survenue en 928, laissa son fils Charles, dit Constantin, en butte aux intrigues incessantes des Hugonides,et réduit à se qualifier modestement des titres de prince et de comte de Vienne. Son existence ne fut qu'une série de luttes et de déceptions continuelles, dont, malgré sa valeur personnelle, il ne put jamais triompher.

Hugues, parvenu à la couronne d'Italie et absorbé par d'autres soins, ne pouvait songer à s'emparer du royaume de Vienne, mais voulant à tout prix enlever l'accès à sa royauté légitime au petit fils et fils de ses bienfaiteurs, il suscita une nouvelle usurpation en amenant au trône la race des Rodolphe et de Conrad.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La féodalité Viennoise ne vit pas sans une profonde irritation ces usurpations successives, et par une race étrangère, sur les descendants des rois qu'elle s'était donnés par une double consécration ; aussi le nouveau régime fut-il constamment agité par les révoltes des grands du pays, dont la plupart proclamaient ouvertement leur indépendance.

Charles-Constantin, tour à tour abusé par les promesses décevantes de son cousin Raoul, roi de France, et par celles de Louis d'Outremer, dut se soumettre à ses parents Rodolphiens, usurpateurs de ses Etats, et périt enfin en combattant les hordes Hongroises et Sarrasines qui désolaient nos provinces.

Sa descendance qui avait conservé ses apanages dans le Haut-Viennois, la Savoie, la Maurienne et le Comté de Belley, dut également courber la tête devant la force et n'apparaît plus, sous les prénoms, répétés dans ses deux branches, de *Humbert* et d'*Amédée*, qu'avec la qualification comtale.

Mais, dans cet effacement calculé, elle ne cessa de se ménager, avec une habileté consommée, apanage héréditaire de sa race, une sérieuse influence dans cette cour même qui l'avait dépouillée et à laquelle des liens de parenté l'unissaient cependant de si près.

Elle s'appliqua en même temps à conserver le prestige de sa valeur et de sa haute origine vis-à-vis du clergé, et des fidèles féodaux qui avaient si impatiemment supporté les brutales dépossessions dont leurs princes avaient été l'objet.

Enfin le mariage du faible Rodolphe III avec Hermengarde, fille *de leur race*, vint leur apporter une nouvelle force, et celle-ci, du vivant de son mari et surtout après son veuvage (1032), contribua de tout son pouvoir à leur donner plus d'indépendance dans leurs domaines patrimoniaux, à les augmenter, et à développer leur influence, soit en leur assignant une haute prépondérance dans l'Etat,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

soit en investissant leurs alliés et leurs fidèles des fiefs les plus importants, au cœur même de la Savoie.

Humbert aux blanches mains, élevé à la charge suprême de connétable et *chef des armées du royaume de Bourgogne*, à laquelle était attaché le comté d'Aoste, fut tout puissant auprès de cette princesse et jeta les premiers fondements de cette vaillante dynastie des Comtes de Savoie, dont nous n'avons plus à retracer ici l'histoire.

Cet exposé rapide expliquera, ainsi que nous l'avons dit au début, l'affection très marquée qui se manifeste à travers les siècles dans la féodalité du Viennois en faveur des Comtes de Savoie, et l'hostilité, également séculaire, qu'elle témoigna visiblement aux Dauphins et aux barons de la Tour.

Nous ne saurions, dans cette rapide esquisse, apporter les preuves historiques à l'appui de cette importante question dynastique.

Nous avons dû nous borner à en indiquer sommairement la note, nous réservant de la développer en entier dans un très prochain travail.

Nous ajouterons seulement que, depuis le commencement du XIe siècle, on voit les grandes races féodales : les sires de Chandieu, les Beauvoir, les Saint-Symphorien-d'Ozon, les Richard de Saint-Priest, les Broën, les seigneurs de Septème, de Falavier, etc. (aux portes de Lyon et de Vienne); les Bocsozel et leur puissante branche des barons de Maubec, les barons de Bressieu, les seigneurs d'Arcisses, de Lemps, etc. (en plein HautViennois) ; les barons de Clermont, les puissantes maisons, de Virieu et de Miribel, appuyées par les Paladru, les Rachais, les Lavre, les Lyatard, (sur les limites du Viennois et de la Savoie) ; les seigneurs de Beauregard (de Castro conspectu), du Pont de Beauvoivoisin, de Briord, de Grolée, d'Ameisin, d'Avressieu, de Chevelu, etc., (de l'autre côté du Guiers et du Rhône) ; les

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

sires de Chambéry, de Miolans, de la Chambre, d'Aix, de Seyssel, de Montbel, de Conflens, de Saint-André, d'Aspremont, de Mareschal, de Tournon, de Chignin, etc., (en Savoie, Tarentaise, et Maurienne), rivaliser à l'envi de dévouement et de fidélité auprès de ces mêmes Comtes, qui, pendant longtemps encore, conservèrent des biens héréditaire en Viennois, et une juriction spéciale dans cette antique capitale de Vienne, où les sympathies des archevêques, du chapitre et des grands et petits seigneurs féodaux leur étaient généralement acquises.

Toute cette noblesse chevaleresque, de Vienne aux extrémités de la Maurienne et de la Tarentaise, se tenait de fort près à l'origine et provenait en grande partie de rameaux détachés de quelques-unes des plus hautes races du Viennois, se rattachant elles-mêmes soit aux Bosonides, soit même aux Hugonides.

Il est donc peu surprenant qu'elles aient si lontemps et si fidèlement suivi, de concert, la fortune d'une dynastie que leurs aieux s'étaient choisie et à laquelle l'adversité les avait rattachés davantage encore.

En échange d'un pareil dévouement, les Comtes de Savoie considéraient comme une véritable famille cette vaillante Noblesse qui, sur les champs de bataille, comme dans les chartes et les actes politiques ou privés de leur maison, paraît, de génération en génération, toujours à leurs côtés, et qui, lors de traités postérieurs, ne se soumit jamais qu'à regret, et sur *l'ordre exprès du Comte*, à rendre hommage aux Dauphins.

Et cependant, chose étrange, au bout de peu de siècles, les Comtes de Savoie, comme leurs vaillants chevaliers du Viennois, avaient perdu jusqu'à la notion des causes si touchantes de cette constante fidélité ; on ne songeait même plus à se l'expliquer, tant l'imagination trop féconde des chroniqueurs avait, dès la dernière moitié du XIVe siècle,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

obscurci et faussé l'histoire par la création de la légende apocryphe du chimérique Bérold.

C'est là, il faut en convenir, presque l'unique exemple de la fable généalogique ou *dynastique* se montrant bien inférieure à la *réalité*.

Mis DE RIVOIRE LA BATIE.

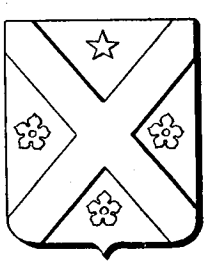

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

BRETAGNE

L'ASSISE DU COMTE GEOFFROY

(1185)

CROISÉS BRETONS

(1248)

Sous la rubrique *Bretagne*, on trouve dans la collection des *Pièces originales*, au Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale, tome 502, dossier 11, 381, un cahier de 22 feuillets in-4°, écrit vers 1780 par le généalogiste Delvincourt, et dont voici l'intitulé littéral :

« Extraits des Titres produits au Cabinet du St-Esprit, et qui y servent de Titres originaux aux personnes nobles de la Bretagne qui y font leurs attaches ; ne concernant que la Noblesse de cette province ; copie desquels extraits, exactement transcrits, suivent cy-après, pour servir au sieur Delvincourt, Généalogiste, dans l'examen des Titres des maisons de la même province qui voudraient faire leurs preuves, et dont il pourra donner des extraits sous son seing, comme étant agréé du Cabinet du St-Esprit, lesquels seront vérifiés soit sur cette expédition, nous étant représentée ; ou sur les extraits originaux qui restent au susdit Cabinet, avant d'être admis à une preuve quelconque. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ces *Extraits*, s'ils doivent être pris au sérieux, sont d'une importance sans pareille pour les Familles de la chevalerie bretonne; car, des deux documents qui vont suivre, le premier fournit les noms, jusqu'à ce jour ignorés, des gentilshommes qui siégèrent à la célèbre « Assise » de 1185; le second donne les noms de 55 chevaliers et écuyers qui auraient accompagné le duc de Bretagne à la première croisade de Saint Louis. Je reproduis littéralement ces deux pièces.

« 1er Extrait. — De l'assize du Comte Geffroy, Duc de Bretaigne, en 1185, où sont mentionnés tous les noms des nobles du Duché qui y ont assisté, et qui se sont assentit à partager les biens de leurs parents, à l'avenir, ainsy qu'il y est ordonné, etc., etc., et pour preuves de l'assentiment desdits seigneurs assistants, ils y ont apposés chacun leurs sceaux, etc.

Le Sire d'Avaugour, Baron de Bretagne.
Le Vicomte de Léon, Baron *idem*.
Le Sire de Fougeres et de Porhouet, *idem*.
Le Sire de Vitré, *idem*.
Le Sire Vicomte de Rohan, *idem*.
Le Sire de Châteaubriand, *idem*.
Le Sire du Pont, *idem*.
Le Sire de Rays, *idem*.
Le Sire de la Roche-Bernard et de Loheac, *idem*.
Le Sire de Rochefort, Baronnet de Bretagne.
Le Sire de Derval et de la Roche, *idem*.
Le Sire de Montafilant, *idem*.
Le Sire de Montfort, *idem*.
Le Sire de Tinteniac, *idem*.
Le Sire de Combour, *idem*.
Le Sire de Pont-l'Abbé, *idem*.
Le Sire de Rostrenen, *idem*.
Le Vicomte de Coatmen, *idem*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Sire de Malestroit, *idem.*
Le Sire de Quentin, *idem.*
Le Sire dè Rieux, *idem.*
Le Sire de Tournemine de la Hunaudaye, *idem.*
Le Sire de Goyon de Matignon, *idem.*
Le Sire de la Bretasche, *idem.*
Le Sire du Pallais, *idem.*
Le Sire de Kergorlais, *idem.*
Le Sire de la Guerche, Baronnet, *idem.*
Le Sire de Machecoult, *idem.*
Le Sire de Coetquen, Bachelier de Bretagne.
Le Sire du Pairier, *idem.*
Le Sire de Chateaugiron, *idem.*
Le Sire du Chatel, *idem.*
Le Sire de Pestivien, *idem.*
Le Vicomte du Faou, *idem.*
Le Sire de Mollac, *idem.*
Le Vicomte de Dinan, *idem.*
Le Sire de Trongolf, *idem.*
Le Sire du Maure, *idem.*
Le Sire de la Feillée, *idem.*
Le Sire d'Asserac, *idem.*
Le Sire de la Marche et de Bodriec, *idem.*
Le Sire de la Chapelle, *idem.*
Le Sire du Chastelles, *idem.*
Le Sire d'Aubigny et de Landel, *idem.*
Le Sire du Chastel, *idem.*
Le Sire du Juch, *idem.*
Le Sire de Kerer, *idem.*
Le Sire de Couetmen, *idem.*
Le Sire de la Tour, *idem.*
Le Sire de la Clarté, *idem.*
Le Sire de Keresenohoet, *idem.*
Le Sire de Noyon, *idem.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le Sire de la Fresnais, *idem*.

Le Sire de la Musse, *idem*.

Le Sire de Fontenais, *idem*.

Le Vicomte du Louet, Bachelier de Bretagne.

Le Sire du Brieulx, *idem*.

Le Sire de Broons, *idem*.

Le Sire Pierre de Montbourcher, chevalier.

Le Sire Antoine de Carné, chevalier.

Le Sire Pierre de St-Gilles, chevalier, tant pour lui que pour Sire Guillaume son Seigneur et Père.

Le Sire Perin Kerouartz, chevalier.

Le Sire Jacques de Kersauson, chevalier.

Le Sire Thomas de Trongoff, chevalier.

Le Sire Eudes de Penmarch, chevalier.

Le Sire Pierre de Becdelièvre, chevalier.

Le Sire Jehan de Kerouzéré, chevalier.

Le Sire Pierre Ambroise Sauvaget, chevalier.

Le Sire Pierre de Penfeunteniou, chevalier.

Le Sire André de la Tullaye, chevalier.

Le Sire Jehan Barbier, chevalier, tant pour lui que pour le Sire Pierre Barbier son Seigneur et Père.

Le Sire Jehan Parcevaux, tant pour lui que fondé de pouvoir de Mons. Olivier son Seigneur et Père, chevalier.

Le Sire Pierre le Bihan, tant pour lui que comme fondé de pouvoir d'André, son Seigneur et Père, *Miles*.

Le Sire Alexandre le Borgne, *Miles*.

Le Sire Yvon Cardinal, *Miles*.

Le Sire Alexandre Coataudon, *Miles*.

Le Sire Guillaume du Couedic, Sr de Kergoualler, *Miles*.

Monsr Jehan Derryan, *Miles*.

Le Sire Thomas Jegou, *Miles*.

Le Sire Pierre de Keroulas, tant pour lui que pour Sire André son père, *Miles*, retenu par vieillesse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Sire Eudon Mathezou, *Miles.*
Monsr Jehan Poulpiquet, *Miles.*
Nobles hommes Guy le Rouge, *Miles.*
Le Sire André de Rozily, *Miles.*
Le Sire Pierre de Tredern, *Miles.*
Monsr Jehan Kergrist, *Miles.*
Monsr Eon de Kerven, *Miles.*
Le Sire Eudon de Kersaingily, *Miles.*
Le Sire Guille Courson, *Miles.*
Le Sire Jacques de Creachquerault, *Miles.*
Le Sire Pierre Michel de Troërin, *Miles.*
Le Sire Paul La Fruguelais, *Miles.*
Le Sire Jehan de Boisgeslin, Chevalier.
Le Sire Martin de Boiséon, Chevalier.
Le Sire Joseph du Boispéan, *Miles.*
Le Sire Pierre-Louis du Boisriou, *Miles.*
Le Sire François Boschier, *Miles.*
Le Sire Guillaume du Bot, *Miles.*
Le Sire Guy Hay, Chevalier.
Le Sire Pierre Jehan de Coëtlosquet, Chevalier.
Le Sire François du Bourg Blanc, Chevalier.
Le Sire Guillaume Budes, tant en son nom que fondé de pouvoir de son Seigneur et Père Guy Budes retenu chez lui par une indisposition, Chevalier.
Le Sire Guy Boterel, homme d'armes.
Le Sire Martin du Bourg Blanc, Chevalier.
Le Sire Yvon Charles Loz, Chevalier.
Le Sire Joseph le Bouteiller, *Miles.*
Le Sire Eudon de Bouvens, *Miles.*
Le Sire Michel Brullon, *Miles.*
Le Sire Pierre Botterel, Chevalier.
Le Sire de Chateaufur, homme d'armes.
Le Sire Eudon de Rosnyvinen, Chevalier.
Le Sire Charles Chesnel, Chevalier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Sire Jehan de Clisson, Chevalier.
Le Sire Pierre Freslon, *Miles.*
Le Sire Remy du Fresnay, homme d'armes.
Le Sire Etienne Colin, *Miles.*
Le Sire Charles Gouandour, Chevalier.
Le Sire Guillaume de Goulaine, Chevalier.
Le Sire François Goullart, homme d'armes.
Le Sire Jehan de Gourcuf, homme d'armes.
Le Sire Pierre René de Moëllien, Chevalier.
Le Sire Jehan François de Guergorlay, Chevalier.
Le Sire Guy Charles du Guesclin, Chevalier.
Le Sire Guillaume du Harscouet, Chevalier.
Le Sire Michel de Kerléan, homme d'armes.
Le Sire Pierre Alexandre Chesnel, Chevalier.
Le Sire François de Keryvon, Chevalier.
Le Sire Yvon de Lorgeril, *Miles.*
Le Sire Pierre de Quelen, Chevalier.
Le Sire Yvon de Poulpry, *Miles.*
Le Sire François Guillaume Loz, Chevalier.
Le Sire Jacques François de Nevet, Chevalier.
Le Sire François Pierre de Quellenec, *Miles.*
Le Sire Noël Sauvaget, Chevalier.
Le Sire Pierre François de Serent, Chevalier.
Le Sire Guillaume Siochan, homme d'armes.

« *Quatre mots en interligne, véritables, ainsi que quatre* « *lignes pressées.* »

« 2e Extrait. — D'un voyage d'outre mer ou de la Terre Sainte, en 1259, par le Roy Saint Louis et Pierre de Mauclerc, Duc de Bretagne, en ce qui concerne les chevaliers et autres Nobles dudit Duché qui furent de ce voyage sous le commandement du seigneur de Chateaubriand, et où plusieurs d'entr'eux furent fais chevaliers par leurs bra-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

voures, en la bataille de La Massore, le 8 février au dit an, contre les Sarrazins, et malgré leurs efforts ils furent tous fais prisonniers.

Scavoir

Le Seigneur de Châteaubriand, chevalier, capitaine, 1er commandant.

Le Sire Guillaume de Montbourcher, chevalier, 2e officier commandant après ledit seigneur de Châteaubriand.

Le Sire François du Juch, chevalier, 3e officier.

Le Sire de Tournemine, chevalier, 4e officier.

Monsr Guy de Tinteniac, chevalier, 5e officier.

Monsr Pierre Jehan, sire de la Marche et de Bodriec, chevalier, 6e officier après ledit Seigneur de Châteaubriand.

Le Sire François de Carné, chevalier.

Le Sire Guillaume de Saint-Gilles, chevalier.

Le Sire Yvon de Kérouzéré, chevalier.

Le Sire Jehan de la Tullaye, chevalier.

Le Sire Antoine Barbier, chevalier.

Le Sire Guillaume de Boisgelin, chevalier.

Le Sire Ambroise Sauvaget, chevalier.

Le Sire Yvon Charles Loz, chevalier.

Le Sire Eudes du Harscouet, chevalier.

Le Sire Pierre de Keryvon, chevalier.

Le Sire François de Moëllien, chevalier.

Le Sire Guillaume François Budes, chevalier.

Le Sire Simon François de Rosnyvinen, chevalier.

Le Sire Alexandre Chesne, chevalier.

Le Sire François Louis du Bourg Blanc, chevalier.

Nobles hommes Jean Créachquerault, chevalier, authorisé par Monsr Pierre son père.

Le Sire Perrot du Dresnay, chevalier.

Le Sire André Pierre de Keroulas, chevalier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Sire Pierre Parcevaux, chevalier,

Le Sire Ambroise de Penmarch, chevalier.

Le Sire Thebault de Penfeunteniou, chevalier.

Le Sire Michel de Châteaufur, qui y fut fait chevalier, vû sa fermeté et sa valleur.

Le Sire Hervé Jacques de Kersaingily, et où il fut fait chevalier, vû sa grande valleur.

Monsr André le Cardinal, *Miles*.

Nobles hommes Louis de May, qui y fut fait chevalier, vû sa valleur.

Nobles hommes Joseph le Rouge : il y fut fait chevalier, vû sa valleur.

Monsr Thebault de Rosily, qui y fût fait chevalier, vû sa valleur.

Monsr Etienne de Trédern, de l'agrément de Sire Pierre son père, et où il fut fait chevalier, vû sa valleur et son courage.

Monsr Pierre Tromelin, où il fut fait chevalier, vû sa valleur et bravoure.

Monsr Pierre Kergrist, où il fut fait chevalier, vû sa grande valleur.

Monsr Allain de Kerven, de l'assentiment de Mr son Père, et où il fut fait chevalier, vû sa fermeté et sa valleur.

Le Sire Yvon Le Borgne, qui y fut fait officier et chevalier, vû une éclatante action d'honneur et de bravoure.

Le Sire Gilles Courson, qui y fut fait chevalier, vû sa valleur.

Le Sire Paul de Troërin, qui y fut fait chevalier, vû son courage.

Le Sire André du Bois Péan, qui y fut fait chevalier, vû sa valeur.

Le Sire Yvon du Boisriou, *Miles*.

Le Sire Pierre Boschier, *Miles*.

Le Sire Joseph le Bouteiller, *Miles*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Sire François Guillaume Siochan, qui y fut fait chevalier par sa valleur.

Le Sire Guillaume de Kerléan, qui y fut fait chevalier par sa valeur.

Le Sire Jehan de Quellenec, *Miles*, et qui au retour de ce voyage fut fait chevalier.

Le Sire Jehan de Lorgeril, *Miles*, et qui de retour fut fait aussi chevalier.

Le Sire René Colin, qui y fut fait chevalier vû sa grande valleur.

Le Sire Charles de Kerourcuf, *Miles*, et fut fait chevalier à son retour.

Le Sire Guillaume Goullart, *Miles*.

Le Sire Pierre du Fresnay, *Miles*.

Le Sire Guy Brullon, *Miles*.

Le Sire Thomas Le Bouteiller, qui y fut fait chevallier vu son courage et sa valleur.

« L'extrait cy dessus, et d'autre part, est fidèlement conforme à celui dudit Cabinet, revêtu de quantité de sceaux.

« DELVINCOURT. »

Suivent « Plusieurs Extraits de Titres originaux qui ont étés produits audit Cabinet du St-Esprit, tant en fondations qu'en partages nobles, fragments de procédures, authentiques, que très anciennes expeditions de la Chambre des comptes des Ducs de Bretagne, le tout produit par différentes maisons nobles de Bretagne. »

Ces extraits concernent les Maisons suivantes : la date, après chaque nom, indique le plus ancien des titres visés.

« Barbier ou Barbu », 1167 ;

Le Bihan, 1185;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Borgne, 1166 ;
Budes, le Cardinal, 1185 ;
« Le sire Pierre de Carné, ambassadeur d'Yvon, duc de Bretagne, auprès du roi d'Angleterre », 1058 ;
Coataudon, 1127 ;
Du Couëdic de Kergoualer, 1185 ;
Creachquerault, 1082 ;
May ou Mey, 1225 ;
Dérryan, 1185 ;
Du Dresnay, 1217 ;
La Fruglaye, 1059 ;
Saint-Gilles, 1069 ;
Hervé, 1302 ;
Jégou, 1185 ;
Kerouartz, 1151 ;
Kergrist, 1185 ;
Keroulas, 1179 ;
Kersaingily, Kerven, 1185 ;
Lestang, 1077 ;
Mathezou, 1184 ;
Michel, 1201 ;
Montbourcher, 960 ;
Parcevaux, 1091 ;
Penfeunteniou, « à présent de Chefontaine », Penmarc'h,
Poulpiquet, 1185 ;
Rocquefeuille, « très ancienne noblesse du Languedoc, une des branches habite la Bretagne depuis bien des années », 1127 ;
Le Rouge, 1185 ;
Rosily, 1211 ;
Salaun, 1253 ;
Tredern, 1185 ;
Tromelin, 1197 ;
La Marche, 1057 ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du Poulpry, Moëllien, Gouandour, Gourcuff, 1185 ;
La Tullaye, 1100 ;
Becdelièvre, Rosnivinen, 1102 ;
Hay de Nétumières, 1185 ;
Le Frout, 1405.

Tout ce qui précède est certifié par Delvincourt comme extrait des archives du Cabinet du Saint-Esprit.

Quelle foi méritent, soit ces « extraits de titres », soit l'affirmation du généalogiste ?

Les érudits de Bretagne, qui sont légion, auront tôt fait de juger si nous sommes en présence d'une audacieuse supercherie, ou seulement d'une colossale erreur, comme celle qui a fait prendre une armorial de la fin du XIVe siècle pour une liste de croisés de 1096. Plus d'une objection peut être soulevée, par exemple, contre la liste des croisés de 1248 ; tout d'abord son style outrageusement moderne, mais ce peut être la traduction modernisée d'un ancien document latin ; puis, les doubles prénoms, forme onomastique peu usitée, si je ne me trompe, en Bretagne au XIIIe siècle ; mais il se peut que ce fûssent les prénoms de deux croisés du même estoc ; enfin l'absence, dans cette liste, des noms de chevaliers bretons authentiquement croisés en 1248, André de Vitré, G. de Broons, Guy Mauvoisin, etc. ; mais un faussaire n'eût pas manqué de recueillir leurs noms dans les mémoires du sire de Joinville.

Les partisans de l'authenticité ne manqueront pas de faire valoir que Geoffroy, sire de Châteaubriand, prit part en effet à la 7e croisade ; que sur les 54 noms cités (il y a deux le Bouteiller), 18 furent authentiquement représentés à cette croisade : le Bouteiller, Boisgelin, Budes, le Borgne, du Boispéan, Châteaubriand, Carné, Courson, du Fresnay, Gourcuff, Kersaingilly, Lorgeril, Montbourcher,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quélenec, Saint-Gilles, Siochan, Tinteniac, Tredern. L'argument le plus grave en faveur de l'authenticité de la liste de Delvincourt, c'est qu'on y voit figurer Etienne de Tredern, dont la présence à ladite croisade n'a été connue que de nos jours, grâce à la collection Courtois.

Quoi qu'il en soit, les documents susrelatés méritent d'être examinés, ne fût-ce que pour en démontrer l'inanité; on a lieu de les croire inédits, et je suis heureux de les offrir à mes amis de Bretagne, tout au moins à titre de curiosité.

Oscar de Poli.

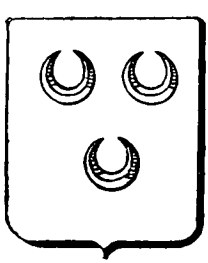

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JEANNE D'ARC

Le roi Frédéric de Prusse disait que, s'il avait à châtier un peuple, il lui donnerait pour maîtres des « philosophes. » Les « philosophes », les fils de Voltaire sont à présent les maîtres de la France, et le châtiment « passe notre espérance ». Ce n'est plus dans l'ombre, c'est au grand soleil que les nations de proie fourbissent leurs armes contre la reine des patries. Le péril apparaît clairement aux plus aveuglés ; mais, bien loin de se laisser aller à de nouveaux fléchissements, qui pourraient être irrémédiables, la France reprend virilement possession d'elle-même, en dépit des idéologues et des sceptiques ; le sentiment national se réveille, le patriotisme s'enflamme et ressuscite pieusement nos vieilles gloires ; les divergences politiques s'effacent, les partis se confondent pour exalter l'esprit de sacrifice, la vertu patriotique, le chevaleresque dévouement au pays, l'amour de la France, les héroïsmes d'antan. L'histoire nationale ne date plus seulement d'un siècle ; ici, c'est le monument de Bouvines que l'on apprête ; là, le tombeau de Bertrand du Guesclin que l'on veut refaire digne de cette grande mémoire ; Abbeville consacre solennellement celle de Ringois, ce patriote du XIVe siècle qui voulut mourir plutôt que de renoncer à la

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

nationalité française ; Reims va bientôt ériger, au seuil de sa royale basilique, la statue de la sainte de la Patrie, de la miraculeuse libératrice, de cette glorieuse Jehanne de qui le poëte qui fut son contemporain a dit :

Ce fut elle qui recouvra
L'honneur des François tellement
Que par rayson elle en aura
Renom perpétuellement.
(Martin Franc, *Le Champion des Dames).*

Le courant est si fort, si fièrement irrésistible que, si M. de Voltaire revenait avec son hideux sourire et sa rimaille ordurière, les « Welches » n'auraient pas assez de crachats pour l'immonde insulteur de Jeanne d'Arc. Des sommets constellés de son gigantesque piédestal « la Pucelle » domine superbement, non-seulement les fanges du XVIIIe siècle, mais tous les âges de la Chevalerie de France, dont elle personnifia jusqu'au sublime les vertus, le loyal patriotisme et les viriles croyances : *Mares hæc fœmina vincit !*

Trois villes principalement sont associées à la vie de Jeanne d'Arc : Orléans, Reims et Rouen. Si Orléans marqua l'aurore de la délivrance, si Rouen fut témoin du martyre, Reims vit le point culminant de la mission, le relèvement décisif de la nationalité française. C'est dans ses murs que la cause de la France fut vraiment gagnée par une femme.

Aussi, c'est à Reims qu'il convient de mettre enfin à la place d'honneur la sublime guerrière qui fut partout ailleurs à la peine. C'est sur le parvis de sa cathédrale qu'il faut saluer celle que nos pères ont acclamée, celle que la France moderne comprend et admire avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un si pur enthousiasme. L'imagination populaire se l'est toujours représentée là, au seuil de ce magnifique portail, sortant du temple où elle a pleuré de joie, reprenant son épée et poussant le cri légendaire :

En avant !

Telle l'a conçue un grand artiste, et telle nous la verrons, gage d'espérance, vivant symbole d'abnégation, de dévouement et de patriotisme.

L'œuvre de M. Paul Dubois s'achève ; un impérieux devoir commence pour nous : répondre à son généreux concours par un élan unanime.

Rien ne manquera au succès.

Reims a le plus grandiose fond de tableau, le décor de la scène elle-même, les plus imposants souvenirs, et la main d'un statuaire qui a déjà doté sa patrie de tant de chefs-d'œuvre.

Sur l'initiative prise en 1885 par l'Académie nationale de Reims, la Municipalité, le Clergé, les Représentants, l'Administration, l'Armée, la Magistrature et le Commerce de Reims ont accueilli et adopté le projet.

Il deviendra celui du pays tout entier.

C'est dans ce but qu'un Comité de direction et un Comité de patronage se sont formés le 25 février 1888 et ont décidé l'ouverture d'une souscription publique.

Les Membres du Conseil Héraldique de France tiendront à honneur d'y participer, en adressant leur offrande à Mr P. Douce, trésorier du Comité, rue de l'Université, 24, à Reims ; — et, ce faisant, ils auront non seulement le mérite de s'associer à une grande œuvre patriotique, mais encore la satisfaction de m'aider à m'acquitter envers l'Académie de Reims, qui m'a très gracieusement prêté l'exquise vignette[1] que j'ai mise en tête de notre *Annuaire* ;

1. C'est une Initiale d'un manuscrit latin du xve siècle, n° 14,665 de la Biliothèque nationale.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

— vignette que j'avais admirée dans la belle étude historique intitulée *Jeanne d'Arc à Reims*, œuvre hors de pair de M. Henri Jadart, secrétaire général de l'Académie de Reims et secrétaire du Comité de souscription.

Oscar de Poli.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROBERT ASSIRE [1]

. . . . « Robert Assire, loyal serviteur de trois Rois de France, — Jean II, Charles V et Charles VI, — vécut dans un siècle tout rempli d'alternatives de gloire et de malheur, dans lesquelles s'ouvrit une ère inconnue de factions, dont l'histoire devait se reproduire plus d'une fois avec de fatales similitudes. Il était de ce brave « pays de sapience », — comme jadis on appelait la Normandie, — si fier de sa vieille charte, si heureux, sous l'égide de la Royauté nationale, avec ses antiques franchises, ses Etats, ses Echiquiers, ses libertés, — autant d'institutions qui faisaient sa prospérité, rehaussaient la dignité de ses citoyens, et que la révolution a confisqués. »

Tel est le préambule de cette étude historique et biographique, à laquelle M. le Vicomte de Poli a justement donné pour épigraphe la philosophique pensée de Sénèque : *O fortuna potens, quam variabilis !*

Le nom d'Assire émerge en Normandie dès le XIIe siè-

1. Mon excellent collaborateur et ami me pardonnera d'avoir impitoyablement décapité son trop bienveillant article : je devais appréhender que l'on prît le « Conseil héraldique » pour une société d'admiration mutuelle. O. DE P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cle avec l'auréole du courage civique; il est encore représenté, de nos jours, dans cette généreuse province. Il apparaît, çà et là, dans le cours des âges, avec des fortunes diverses, dans les rangs tantôt de la Noblesse militaire, tantôt de la Bourgeoisie normande.

« Pendant ce laps de plus de 700 ans, aucun des Assire n'a forcé « les portes du Temple de Mémoire », comme on disait au grand siècle : mais il y a dans toute famille, même la plus humble, une figure plus en relief, planant de plus ou moins haut sur le niveau social de ceux dont elle est venue, comme de ceux qui sont venus d'elle; c'est l'orgueil et le pôle de la race : Robert Assire a été celui-là. »

M. Oscar de Poli a pensé que la vie de ce fonctionnaire français du XIVe siècle, racontée simplement à la lumière de ses actes, ne serait pas sans intérêt. Il s'y rencontre, d'ailleurs, plus d'un nom historique, Robert Assire ayant été mêlé, non sans les déboires ordinaires, aux événements politiques qui marquèrent ou suivirent le règne réparateur de Charles V. « Une biographie comme la sienne, étayée de documents authentiques, nous introduit pour ainsi dire dans l'intimité d'une époque, et nous fait voir le passé de la patrie tel qu'il fut : digne de notre tendre admiration et de tous nos respects. » C'est bien là le langage d'un vrai patriote, aimant la France comme Montaigne et Henri IV aimaient Paris : jusque dans ses « verrues. »

La carrière administrative de Robert Assire se résume en quelques mots : Vicomte royal de Falaise en 1359, d'Auge et de Pont-Authou en 1370, maître et enquêteur des eaux et forêts de Normandie en 1376, trésorier de France en 1381 jusqu'à son décès, en 1393; — ce fut un ferme et loyal serviteur, inviolablement attaché à « la fortune de la France », c'est-à-dire à la Royauté. Entre temps, il remplit avec honneur de graves missions; puis,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

après plus de trente années de fidèles services, comme les anciens preux,

Ores, pensant de son âme,
Pryant Dieu que li pardoint,
Il se coucha soubz la lame !...

Sa « Vie », justifiée par de nombreuses « Preuves », est un véritable et très attrayant panégyrique ; l'érudition de son biographe, étrangère à la pédanterie, a des grâces singulières de forme et de fond ; c'est une lecture pleine de charme, où l'on sent à chaque page que l'auteur a profondément étudié, jusque dans ses arcanes, la France du XIVe siècle ; il instruit en captivant, il captive en glorifiant la raison patriotique, l'honneur, la foi, toutes les mâles vertus.

En relisant la *Chronique de Bertrand du Guesclin*, œuvre de Cuvelier, trouvère dudit siècle, publiée par Mr E. Charrière, j'ai eu la fortune de découvrir un acte de 1363 où figure côte à côte le grand connétable et Robert Assire, alors vicomte de Falaise ; acte dont l'original est aux Archives nationales (Section historique, K. 49, *Cartons des Rois*), et qui a échappé aux patientes recherches de M. de Poli :

« Sachent tuit que nous, Bertran du Gleischin, sire de « Broon et de la Roche-Tesson, cappitainne pour Monsei- « gneur le duc de Normendie ès bailliages de Caen et de « Costentin, avons eu et receu de Renier le Coustellier, « viconte de Baiex, ordené ou lieu du tresorier des « guerres ès dis Bailliages pour distribuer les aides orde- « nées pour le fait de la guerre, par la main de Robert « Assire, viconte de Faloise, receveur particulier dicelles « aides en sa dite viconté, sept vins deux frans dor en « descompte de IIIIm Vc frans que nous avons prestez « pour le rachapt du fort dAulnoy, de laquelle somme nous

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

« nous tenons a bien payez. Donné soubz nostre scel le « XVIe jour de septembre lan MCCCLX et trois. »

Un des chapitres les plus intéressants du livre est sans contredit celui dans lequel M. de Poli restaure victorieusement la glorieuse mémoire d'un petit-fils de Robert Assire, d'un des héroïques défenseurs du Mont-Saint-Michel en 1423 : Jehan Assire, dont le nom, depuis 465 ans, a été constamment défiguré en Massire, Masfire, Mascire, Masire, Malsire, Massere, etc., par suite d'une erreur de lecture sur la liste originelle peinte dans l'église de l'abbaye.

Dans les « Preuves » de *Robert Assire*, nous relevons, en grand nombre, de vieux et nobles noms dont la plupart sont encore représentés : Amphernet, Argouges, Baigneux, Bailleul, la Barre, Billy, Boubers, Brissac, du Buisson, Carbonnel, Caruel, Chabot, Chambray, Chaponay, Clinchamp, Coëtlogon, Coligny, Croismare, la Croix, du Dresnay, Estampes, Flavigny, Grimaldi, Harcourt, Havart, Houdetot, Longuemare, Lourmel, la Luzerne, Malortye, Manessier, Manneville, Marguerye, Maussion, Méhérenc, Milly, Moy, d'O, Pigache, Pirou, Ravenel, Rocquigny, Saint-Aignan, Saint-Jean, Tilly, Vauquelin, Villeneuve, etc. — Un excellent index d'environ quinze cents noms, en facilitant les recherches, complète admirablement cette curieuse étude, que je saurais mieux louer partout ailleurs qu'ici [1].

Henri d'Arbigny de Chalus.

1. Voyez la planche II, *Sceaux de Robert Assire*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

I.

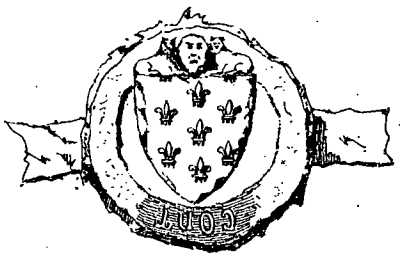

II.

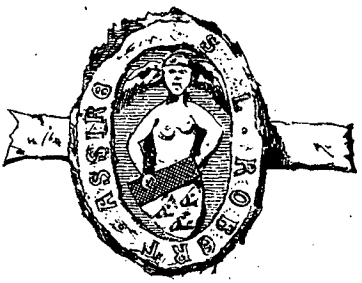

III.



IV.



SCEAUX de ROBERT ASSIRE.

I. — 1374, Vicomte d'Auge.
II. — 1376, Elu des Aides pour la guerre.
III. — 1377, Maitre des Eaux & Forêts.
IV. — 1381, Trésorier de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

REGISTRE DES CHEVALIERS

ET VOYAGEURS EN LA TERRE SAINTE

Tel est le titre d'un précieux manuscrit qu'un très heureux hasard vient de mettre en la possession de M. l'abbé Laurent de Saint-Aignan, chanoine de l'Eglise Cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans, si connu pour son amour des Saints-Lieux et sa belle bibliothèque Palestinienne.

Ce registre faisait partie des archives de l'ancienne « Archiconfrérie du Saint-Sépulcre » fondée en 1336 par un groupe de bourgeois de Paris et établie dans la chapelle dite « de Jérusalem », en la grande église des Cordeliers de Paris, aujourd'hui remplacée par l'Ecole de médecine. C'est le Registre original qui est cité à plusieurs reprises dans l'intéressant recueil intitulé ANCIENS STATUTS *de l'Ordre hospitalier et militaire du Saint-Sépulchre de Iérusalem* etc. (Paris, Cailleau, 1776, in-8.)

Commencé en 1557, terminé en 1783, œuvre par conséquent de bien des mains successives, ce Registre — communément appelé « Registre des voiageurs » — pourrait s'intituler le « Livre d'or de la Bourgeoisie parisienne ». Il est en effet un vivant témoignage du zèle, de la piété, du dévouement des vieilles familles bourgeoises de Paris même les plus modestes, celles-là dont la consciencieuse énergie obligea Henri IV à l'abjuration.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ce Registre consiste dans un épais in-folio de 400 feuillets, dont les VI premiers ont depuis longtemps été enlevés. La pagination primitive, inscrite en chiffres romains à l'angle supérieur *recto* de chaque feuillet, a en majeure partie disparu sous le couteau malhabile du relieur. Elle a été, — au XVIIIe siècle, croyons-nous, — remplacée par une pagination nouvelle et moderne qui, par suite d'une erreur de lecture, au lieu de partir de la page VI, — le chiffre ancien et véritable, — commence seulement au nombre 10. Parvenu au dernier feuillet coté 420, l'écrivain d'alors, — le Sr *Jourdan*, syndic de l'archi-confrérie du Saint-Sépulcre, — a dû revenir en arrière et inscrire les nouveaux documents dont il disposait sur les pages laissées en blanc au commencement.

Diverses lacunes se remarquent dans le cours du volume. D'abord, comme nous l'avons déjà fait observer, les cinq premiers feuillets manquent : le folio VI est ainsi devenu en fait le premier. Ces cinq premiers feuillets avaient déjà disparu en 1765, ainsi que cela est constaté par une note manuscrite insérée au bas du feuillet VI, datée du 17 octobre 1765 et signée du Sr Jourdan, syndic de l'Archi-confrérie du Saint-Sépulcre. Trois autres lacunes, plus récentes et postérieures à la seconde pagination du Registre, existent, la première entre les feuillets 51 et 57, elle comprend cinq pages ; la seconde entre les feuillets 82 et 85, elle se compose de deux pages ; la troisième entre les feuillets 104 et 141, elle comprend malheureusement 37 pages. En outre nous croyons, à l'aide de la pagination primitive, pouvoir constater la disparition très ancienne d'un feuillet intermédiaire entre les numéros 24 et 25. Ces diverses lacunes semblent porter principalement sur la liste générale des membres de la Confrérie ou plutôt Archi-Confrérie du Saint-Sépulcre, liste dont nous parlerons plus loin.

Le titre que nous avons placé en tête de la présente no-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

tice est imprimé en lettres d'or sur un étroit carré de maroquin entouré d'une bordure fleuronnée d'or et appliqué sur l'épais cartonnage recouvert de parchemin marbré gris et noir, servant de couverture au volume.

Mais le premier feuillet, — ou plutôt le feuillet VI devenu en fait le premier, — porte pour rubrique :

TABLE DU PREMIER REGISTRE *De la Confrairye des chlrs. Voiaigiers Confreres et seurs du St Sepulchre de Jherusalem et terre Ste Leurs noms seurnoms et demourances.*

1557

ET PREMIÈREMENT

RELIGIEUX VOIAIGIERS DUDIT Sr SÉPULCHRE *qui portent palmes dont en marge sont marquez telle marque* [1] *Que aultres Religieux et seurs Religieuses confreres,* Au fueillet XV.

CHEVALIERS QUE VOIAIGIERS *de Jherusalem qui portent palmes, Au fueillet* XXIX.

Le manuscrit se divise en trois parties bien distinctes par la nature des pièces qu'elles renferment, mais, en fait, souvent mélangées et comme intercalées l'une dans l'autre.

La première partie se compose des noms, prénoms, professions, adresses et dates d'inscription des Confrères du Saint-Sépulcre à Paris, divisés par rues et quartiers, depuis le faubourg Saint-Germain-des-Prés jusqu'à la rue Montmartre. On y trouve une curieuse énumération de beaucoup des rues et des enseignes d'hôtellerie du vieux Paris. Elle comprend les feuillets 10 à 13 ; 19 à 24 verso ; 32 à 35 verso ; 41 à 101 verso ; 219 à 221 (pagination moderne). Cette première partie se subdivise elle-même en trois séries :

I. La *liste des religieux* (Franciscains, Récollets et autres),

1. Ici est dessinée une croix de Jérusalem.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

membres de la Confrérie, et la date de leur entrée dans ladite confrérie du Saint-Sépulcre, (f. 19-24 v.) Cette liste, intitulée « Registre des Voyaigiers et pelerins du *Saint Sépulchre de Jherusalem et terre de promission et Confreres. Leurs noms seurnons et demourances. Pour lannee commencant le dimanche des Octaves de pasques* 1557 », — contient les noms de 108 confrères. En marge et en face des noms de ceux qui ont fait le voyage d'outremer, on a dessiné à la plume une croix de Jérusalem cantonnée de ses quatre croisettes, symbole du pèlerinage :

II. — La *liste des confrères laïcs ayant fait le pèlerinage de terre Sainte*, et dont un certain nombre avaient même été créés à Jérusalem chevaliers, sur le Saint-Sépulcre. Cette liste qui renferme les noms de 40 confrères a pour titre : Les noms des Chevaliers. Que Voiaigiers *dudit St-Sepulche de Jherusalem portant palmes*. Seuls, en effet, les confrères ayant accompli le voyage de Jérusalem avaient droit au port de la palme dans les fêtes et processions de la confrérie (f. 32-35 v.)

III. — *L'énumération générale* de tous les membres de la confrérie du Saint-Sépulcre, c'est-à-dire tant des confrères voyageurs ayant fait le pèlerinage de Jérusalem et ayant droit de porter la palme aux fêtes de la confrérie, que des simples confrères de dévotion unis aux lieux-saints par un lien de prières, d'aumônes et d'affection, mais n'ayant jamais affronté le redoutable voyage d'outremer (f. 10-13, 41-101 v. 219-221.) Ces confrères, disséminés sur les deux rives de la Seine, étaient au nombre d'au moins 510 et probablement bien plus nombreux, pour la plupart gens modestes et de condition médiocre : boulangers, tailleurs, teinturiers, libraires, imagers, aubergistes, barbiers, rôtisseurs ou petits bourgeois. Cependant, çà et là émergent quelques noms plus considérables, comme ceux de « Noble homme Joachim de Rumilly, argentier de madame la prin-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cesse de la Roche-sur-Yon (f. 49 v.) ; Marcousan Guerin, Varlet de chambre de la Royne (f. 50 v.) ; Me Giulle Bernard, principal du collège de Bourgogne (f. 59 v.), Me Nicole Briseton, aulmosnier du Roy (f. 62 v.) ; noble homme Jacques Greinde, secrétaire du Roy, et damoiselle Jehanne Le Mazurier, sa femme (f. 90) ; noble homme Me Anthoine Trenet, conseiller du Roy notre sire en son trésor (f. 90 v.); Me Jehan Meursin, secrétaire de monsieur le chevalier d'Angoulesme, demeurant à la Corne de Cerf, rue du Foing (f. 96) ; le capitaine Tanquers et noble homme Me Paris Hinselin, Me des comptes,et damoiselle Denise Marantin, sa feme » (f. 219 v.)

Mais de tous ces noms si divers, le plus éclatant sans contredit est celui de Messire Gilles le Maistre, Chevalier, Conseiller du Roy et premier président en sa court de Parlement a Paris (f. 95), et bon nombre d'hommes de loi, magistrats, avocats, procureurs, greffiers et sergents, semblent faire sur le Registre cortège à M. le Premier Président. Citons entre autres ; « Noble homme Gilles Bourdin, conseiller et Procureur General, et son clerc, Michel du Mortier, noble homme Jacques de Sainct André, président Mes Jacques Buridard et Jacques de Bondis, procureur au Parlement (f. 95); Allexis Petit pas, Greffier de la Conciergerie ; Mes Mathieu Bardon et Simon le Normant, aduocats en la Court ; Me Martin Le Beau, huissier des generaulx ; Symon Faron, sergent à verge », etc.

On y voit aussi quelques grandes dames ou notables bourgeoises, comme « Damoiselle Marguerite de la Haye (f. 43 v.) ; *Charlotte de Villemart* (f. 61 v.) ; Guillemate du Boys (f. 85) ; Loyse du Hamel (f. 92 v.) ; *Ragonde de Marcillac* (f. 93) ; *Dame Katherine de la Barge, vefue du S. de Villacoublay* (f. 95) ; *Damoyselle Ysabeau Bourdin, vefue de feu le Procureur General du Roy* (f. 96) », etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La seconde partie contient trois textes originaux d'une grande importance :

1° *L'office Latin du Saint Sépulcre*, précieux recueil de prières qui, à notre connaissance, ne se retrouve que dans le Bréviaire des Dames du Saint-Sépulcre de la rue Belle-Chasse et qui, d'après une note manuscrite insérée à la suite dudit office (f. 18 v. *in fine*), fut rapporté de Jérusalem en 1482 par Jehan Chenart, bourgeois de Paris et Garde de la Monnoye, qui fit deux fois le voyage de Terre-Sainte et décéda au mois de décembre 1492 (f. 14-18 v.).

2° Les célèbres *Statuts de l'ordre du Saint Sepulcre* si discutés et publiés dans l'ouvrage déjà cité et intitulé *Anciens Statuts de l'ordre hospitalier militaire du Saint Sépulchre de Ierusalem*, lesquels auraient, comme on sait, été rapportés en 1649, de Jérusalem par Gabriel de Luetz, chevalier, seigneur d'Aramont Conseiller du Roy et son ambassadeur auprès du grand seigneur. Ces statuts sont intitulés : *Extraict des ordonnances que les bonnes mémoires des Empereurs Rois de France et aultres princes chrétiens ont faictes de la fondacion de Lordre du St Sépulchre de notre redempteur Jhesus Christ en Jherusalem.* (f. 181-187). Ces statuts sont suivis du *Rituel où Cérémonial de création des Chevaliers du Saint Sépulchre* (f. 188-191).

3° Un *Guide curieux et détaillé des divers sanctuaires* que le pèlerin de Terre-Sainte au XVIe siècle devait visiter, non-seulement en Palestine, mais en Egypte et en Syrie, sans oublier le désert et le monastère du Sinaï. Une croix potencée de Jérusalem marque dans le manuscrit les sanctuaires auxquels est attachée une indulgence plénière ; une simple croix pattée est l'indice des sanctuaires dont la visite n'est récompensée que d'une indulgence partielle de sept années et de sept quarantaines (f. 192, 218 v.) Le titre de cette 3e partie est ainsi conçu : INCIPIUNT PEREGRINATIONES TOTIUS TERRE SANCTE *que a modernis peregrinis visitantur.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La troisième partie, de beaucoup la plus considérable et peut-être la plus intéressante, commence au folio 103 verso (en comprenant les trois *Tables selon l'alphabet* qui la précèdent) et se termine au feuillet 420, le dernier du registre, pour revenir en arrière au début du volume, recommencer au feuillet 13 v° et comprendre les feuillets 25 à 31 v°, 35 v° à 38 v°. Les feuillets 181 à 220, bien que matériellement compris dans cette 3e partie, n'y doivent cependant pas figurer, et se rattachant par la nature du sujet à la 2e et à la 1re partie.

Le titre de cette 3e partie, inscrit au feuillet 151, est ainsi conçu :

« *Copies des Lettres des Cheualiers et Voiagiers qui ont faict et accomply le Voiage du St Sepulchre de Jherusalem et Terre de promission Par eulx prinses des Gardiens et Commissaires du St-Sieige apostolique qui Resident esdits lieulx Desquelles Lettres chacune en particulier estat ensuict.* »

Cette partie consiste en effet dans la copie intégrale et certifiée des Lettres ou patentes de pèlerinage délivrées, à Jérusalem, par le franciscain Gardien du Saint-Sépulcre et Custode de la Terre-Sainte, aux membres de la Confrérie ayant fait le voyage d'Outremer. Parmi ces pèlerins, 40 ont été créés chevaliers sur le Saint-Sépulcre.

Ces lettres, au nombre de 214, agrémentées de croix de Jérusalem, de palmes, de lettres moulées, fac-simile de la calligraphie des diplômes originaux, constituent un document de premier ordre pour l'histoire des pèlerinages Français en Terre-Sainte. De retour à Paris, le pèlerin se hâtait de présenter sa patente à l'un des « Syndics » ou « Maîtres » de la Confrérie du Saint-Sépulcre, lequel la transcrivait sur le *Registre des voyageurs*, celui là même que nous tenons en ce moment en nos mains. Pour authentiquer cette copie, le Syndic insérait la formule d'Enregistrement, généralement conçue en ces termes : « *Vu et*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Anregistre les presentes laistres par moy Charles Helyot Cheuallier du St-Sepulchre de Jerusalem et Maistre et gouerneur de la Confrairie de St-Sepulchre. « C. HELYOT. »

Ou bien :

« *Vu et anregistre par Moy Nicolas Vaugon Voyager et lun des Mestres de la Confrairie du St Sepulchre de Hierusalem fondee au Couuent des Cordeliers de Paris ce Jourdhuy dimanche* 10me *Jour de nouambre* 1630.

« NICOLAS VAUGON. »

Rien d'intéressant comme de voir ces écritures diverses, ces mains successives se passant tour à tour la plume durant plus de 200 ans, pour enregistrer l'heureux retour des pélerins d'outremer, et témoigner de leur commun et constant amour des Saints-Lieux. Parfois, emporté par son émotion, l'écrivain consigne dans une brève note tantôt un curieux renseignement[1], tantôt ses sentiments personnels d'approbation [2], de douleur [3] ou de colère..... comme surtout quand

1. Comme par exemple folio 312, verso *in fine* :

« L'an 1680, jour de Quasimodo, Mr Carcary, Abbé, fils de Mr de Carcary, Bibliotequaire de Sa Majesté, a fait la harangue Greque et luy doit succeder pour l'an suivant Mr Bussolin, fils de Mr Bussolin, rüe St Jacques.

2. Folio 415 vo, *in fine*, et folio 416.

« La susditte lettre ou certificat et attestation du voyage en la terre sainte de la Palestine et de la visite des saints lieux, ou Notre souverain Juge et Seigneur Jésus Christ a opéré les divins Mystères de notre Rédemption, fait par Notre cher Confrère le sieur Jacques Grain-Dorge, natif de Visep sur Meuse, Du Diocèse de Reims, lequel nous a toujours édifié, par sa bonne conduite, ses bonnes mœurs, et fréquentation des sacrements en notre chapelle, tant devant qu'après cette heureux voyage de la terre sainte, a été copiée et collationnée sur l'originale en bonne forme, a lui rendue ensuitte, par nous soussigné, au nom de la compagnie, et le regarderons comme bon et véritable confrère voyageur pour jouir de tous les droits et prérogatives qui lui sont dû en cette qualité ; nous le remercions aussy d'une Croix d'environ deux piés de haut, incrusté et gravée en nacre de perle qu'il nous a apporté desdt SS. lieux, de laquelle il a fait présent a. l'archiconfrérie et que nous avons accepté. A Paris ce 29 octobre 1752 — Signé : Devarenne, sindic ; Malaquin ; Gabriel ; d'Ergny, comptable ; Jacques Graindorge, voageur. »

3. Par exemple, l'étrange mention insérée dans un blanc au-dessous

Copyright - Les editions d'Ainay - Lyon 2007

la Confrérie voit le Grand Maître de Malte, frère Emmanuel Pinto, prendre le 30 juin 1767, dans le passeport par lui délivré au sieur « Behenam, prêtre Caldeen », le titre usurpé de Grand Maître de l'Ordre militaire du Saint-Sépulcre [1].

Parmi ces calligraphies multiples, — dont certaines sont plus que médiocres, — éclate par sa netteté, sa régularité, son harmonie, ses proportions, l'écriture du Syndic Briquet, avocat au Parlement, lequel enregistre les patentes des pèlerins du mois de mai 1727 au mois de février 1742, homme érudit qui rédige ses attestations en latin, et paraît s'être livré à un louable et patient travail de récolement et d'annotation sur le Registre que nous analysons. Il a en effet complété la vieille *Table selon l'alphabet des Cheualiers et Voyagers* de la Confrérie (f. 142-149); mis en garde contre certaines erreurs (f. 104-149); recopié des patentes de pèlerin inscrites à tort sur un autre Registre (celui des *Admissions*, f. 318 v. 319, 380, 381); inséré çà et là d'intéressantes annotations. (f. 32, 57, 104, 149, 180 v. 399, *in fine*) ; et surtout inscrit en marge de chaque patente une brève notice sur la personne du pèlerin, tirée du diplôme lui-même, en y ajoutant la date de la délivrance de

de l'entête des lettres de pèlerinage dn P. Ignace Murguef, Recolet de St-Denis, vicaire de Terre-Sainte, envoyé vers le Roy en 1660 (f. 296). « Nota. Soit notoire à la postérité que c'est ce malheureux qui a vandu lospice. » L'hospice dont il est ici question est probablement l'ancien hospice du Saint-Sépulcre, fondé dans la rue Saint-Denis, à Paris, par Louis, Duc de Bourbon.

1. Folio 25. Voici le titre exact pris par le Grand Maître de St-Jean de Jérusalem : « *Fr. Emanuel Pinto, Dei gratia domus Hospitalis sancti Joannis Hierosolymitani et Militaris ordinis sancti Sepulcri Dominici Magister Humilis, pauperumque Jesu Christi custos.* » En marge on lit cette observation ; « On trouve ici contre Lordinaire copie tout du long du passe port du Grand maître de Malte a cause des qualitées qu'il y prend ce qui a décidé le Comité a désirer en avoir copie sur son registre des voyageurs pour lui servir en tant que de besoin. » Cette note est de la main du s^r Guinot, secrétaire-général de l'ordre (Archiconfrérie du Saint-Sépulcre).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la patente à Jérusalem. Voici un specimen de ces notices, feuillet 178 :

« Noble homme messire Gierosme Du Four, alors Avocat au Parlement, depuis Conseiller en iceluy, Voiageur et Chevalier du St-Sepulcre ; lettres du 9 fév. 1557 » ; ou bien, feuillet 235 : « Messire Louis Gilles Scutileran, Seigneur du Mesnil et de Medevissi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Chevalier Voiageur ; lettres du 20 avril 1607 » ; ou bien, fol. 159 : « Noble homme André Thevet, *voiageur au nom* d'Illustrissime Mr Daramon, Ambassadeur du Roy très chrétien auprès de l'Empereur des Turcs, lettres du 19 avril 1552 [1] » ; ou encore, folio 238 : «Noble et devote Personne Messire François de Roheria, Seigneur de Brignach et Beaudeduit, du diocese de Limosin, voiageur, et Mre Leonard de Corbiac, Prestre, voiageur, lettres du 31 mai 1589. »

Jusques à la Révolution française, ce Registre conservé dans les archives de la Confrérie du Saint-Sépulcre, dans une dépendance de l'Eglise des Cordeliers de Paris, demeura l'un des plus précieux trésors de la Confrérie. De 1772 à 1780, il servit à la tentative opiniâtre et infructueuse, de transformation de la Confrérie du Saint-Sépulcre en « Ordre royal militaire et hospitalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem », constitué et conféré en France. Emporté par la tourmente Révolutionnaire, après l'abolition, en 1792, de la Confrérie, ce manuscrit parvint aux mains de M. de Saint-Allais, lequel, en 1814, le céda au Vice-Amiral Comte Allemand qui, aidé du P. La Combe du Crouzet, ancien supérieur du Couvent des Cordeliers de Paris, re-

1. Au sommet de la page, on lit cette note émanant d'une autre main : « Délivré deux Epéditions a Mr l'abbé de Nesmond, membre de l'archiconfrairie, le 24 avril 1779, l'une pour remettre a l'ainé de la maison, et l'autre a Mr Jean Thevet de l'Esser, chevalier de St Louis, colonel d'infanterie, dem[t] à Angoulême, par Mr Guinot, secrétaire g[al]. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prit, comme on sait, la tentative sus-énoncée, et essaya de fonder, sur les ruines de l'ancienne Confrérie du Saint-Sépulcre, l' « Ordre royal, hospitalier-militaire, et français du Saint-Sépulcre de Jérusalem »[1]. A un grand nombre de pages du registre on voit le visa et la signature du Comte Allemand, avec la date 1818. Une légitime protestation des franciscains de Jérusalem fit échouer ce deuxième essai : à partir de 1826, au plus tard, il n'en est plus question.

Que devint, après ce naufrage, le manuscrit dont nous nous occupons? Enfoui dans quelques obscures archives, il y dormit dans la poudre. Exhumé par un étrange retour des choses d'ici-bas, par le décès probablement de son oublieux propriétaire, vendu sans doute en bloc avec quelque bibliothèque, il finit par échouer à Paris chez un affreux marchand de bric à brac de la rive gauche, confondu avec la ferraille, les chiffons, les pots cassés, et escorté, comme d'un linceul, d'un énorme lot de papiers, diplômes, brochures, registres de moindre importance, épaves aussi du sinistre de la Confrérie du Saint-Sépulcre.

C'est là que, l'an dernier, il a été recueilli par notre honorable et excellent ami M. le Chanoine Laurent de Saint-Aignan, l'un des plus ardents et généreux soutiens de la Terre-Sainte. Acquis pour une somme importante, il est sorti des bas-fonds du bouquinisme malpropre, a échappé au tranchant de ciseaux ignorants et aux périls de toutes sortes qui menacent l'existence des documents originaux : son martyrologe est fini, et il est devenu le plus rare trésor de la belle bibliothèque palestinienne de M. l'abbé de

1. Pour l'histoire de cette confrérie, voir la savante *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem depuis ses origines jusqu'à nos jours*, par A. Couret, ancien magistrat, etc. Chapitre troisième, *L'Archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre de Jérusalem* (Orléans, Herluison, 1887, in-4°). O. DE POLI.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saint-Aignan, lequel a bien voulu nous confier pour quelques jours sa nouvelle et précieuse acquisition. Qu'il reçoive ici nos chaleureuses félicitations avec nos remerciements.

COURET,

Ancien magistrat,
Avocat à la Cour d'Appel d'Orléans.

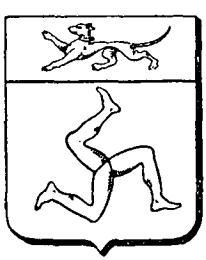

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ROBERT DE SORBON

FONDATEUR DE LA SORBONNE

(1201-1274)

« Au moment où l'on reconstruit pour la troisième fois les bâtiments de la Sorbonne, le souvenir se reporte naturellement sur l'humble fondation du XIIIe siècle, et sur le docteur qui réunit les pauvres maîtres dans un asile dont le nom est devenu si glorieux. Non seulement la vie de Robert de Sorbon se présente avec un vif attrait à l'historien moderne, mais ses discours et ses sermons offrent actuellement matière aux plus intéressantes recherches. »

Ces lignes sont le début de l' « Avant-propos » d'une très intéressante étude de MM. Henri Jadart et Paul Pellot, intitulée : *Maître Robert de Sorbon et le village de Sorbon (Ardennes). Notice publiée à l'occasion du monument érigé à la mémoire du fondateur de la Sorbonne dans son pays natal.*

Ce monument a été érigé par souscription, et il nous est singulièrement agréable de constater que c'est un des plus zélés membres correspondants de notre Société, M. Paul Pellot, qui en a eu la généreuse initiative.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Voici l'inscription commémorative posée tout récemment dans l'église de Sorbon :

A LA MÉMOIRE DE
ROBERT DE SORBON
NÉ A SORBON LE 9 OCTOBRE 1201,
MORT A PARIS LE 15 AOUT 1274

—

SAVANT THÉOLOGIEN
MORALISTE ET PRÉDICATEUR CÉLÈBRE
CHANOINE DE CAMBRAI, PUIS DE PARIS,
IL FUT L'UN DES CHAPELAINS FAMILIERS DE SAINT LOUIS
DONT LES LARGESSES L'AIDÈRENT EN 1256
A FONDER LA SORBONNE,
CET HUMBLE ASILE DES PAUVRES MAITRES ET ÉTUDIANTS,
QUI DEVINT UNE PÉPINIÈRE D'ILLUSTRES DOCTEURS,
LA PLUS FAMEUSE CORPORATION SÉCULIÈRE DE L'UNIVERSITÉ,
ET RESTE L'UNE DES GLOIRES DE LA FRANCE CHRÉTIENNE.

—

Se souvenant de ce grand homme
ses compatriotes lui ont érigé ce monument
l'an de grâce M.DCCC.LXXX.VIII.

Une note placée en tête de la *Notice* porte que « uniquement destinée aux souscripteurs du monument, elle ne sera pas mise dans le commerce, et qu'elle a été imprimée aux frais de l'Académie de Reims. » Ajoutons qu'elle est ornée d'un beau portrait de Robert de Sorbon, d'après la plus ancienne estampe connue, et d'une vue de son village natal d'après des dessins exécutés sur place.

Loin de nous la pensée de contredire aux déductions et aux conclusions de l'œuvre commune de MM. H. Jadart et P. Pellot, que nous jugeons digne de tout éloge ; ils iden-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tifient le lieu natal du grand homme avec le village de Sorbon, situé aux portes de Rethel, à dix lieues de Reims, et leur opinion est appuyée de preuves sérieuses ; mais où notre sentiment diffère du leur, c'est lorsqu'ils affirment que ce village est « le seul en France qui ait jamais porté et porte encore exactement le surnom donné à maître Robert par ses contemporains. »

Si nous consultons les anciens textes latins, nous voyons que ce surnom est indifféremment écrit *de Sorbone*, *de Sorbonno*, *de Sorbonio*, *de Sorbonia* [1], *de Sorbona* [2], *de Solbona* [3], *de Cerbona* [4].

« Le nom de *Sorbon* en français, *Sorbonium* ou *Sorbonum* « en latin, ne se rencontre nulle part ailleurs en France, « — disent les auteurs. — Il ne faut pas le confondre avec « *Serbonne*, qui désigne une commune du département de « l'Yonne, un hameau de la commune de la Chapelle-sur- « Crécy (Seine-et-Marne), et un plateau près de Saint- « Martin-les-Voulangis, arrondissement de Château-Thierry « (Aisne). »

Il nous paraît, au contraire, que les noms de « Sorbon » et de « Serbonne » sont deux formes françaises du même nom latin, et nous inclinons à admettre que les lieux susindiqués ont dû anciennement leur appellation originellement identique à leur possession par des membres d'une même famille féodale. Il n'est pas une seule de nos provinces où ne se trouvent plus ou moins distants les uns des autres, et quelquefois en assez grand nombre, des fiefs ayant la même dénomination ; et cela, « parce que, surtout à partir du milieu du XIIe siècle, par un sentiment d'orgueil légitime et de piété familiale, les juveigneurs impo-

1. *Notice*, p. 2, notes 2, 3 ; p. 11, note 2 ; p. 13, note 2.
2. *Notice*, p. 13, note 1 : « Robertus de Sorbona ».
3. Arch. Nat., Layettes *Croisades*, J. 456, n° 2814 : « Anno 1266... Magister Guillelmus de Solbona, clericus Remensis ».
4. *Notice*, p. 11, note 2 : « Memoriale Magistri R. de Cerbona. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sèrent fréquemment à leur apanage le nom de leur race [1]. »

Les sires de Sorbon étaient-ils un ramage des seigneurs de Serbonne, ou ceux-ci étaient-ils sortis des sires de Sorbon? La deuxième proposition me paraît la plus plausible, et voici pourquoi.

La chronologie des seigneurs de Sorbon débute par Nicolas, sire de Sorbon, chevalier, né vers 1185, vivant en 1241, père de : 1° Albéric, chevalier ; 2° Guillaume, chevalier ; 3° Evrard, chevalier ; 4° *Geoffroy*, écuyer [2]. — Ce dernier peut avoir été le fondateur du fief de Serbonne, au nom primitif duquel, en l'acquérant par mariage ou autrement, il imposa le nom de sa race, suivant une coutume féodale dont les exemples abondent [3]. En effet, au mois de mars 1241, à Acre, Geoffroy de Sorbon ou Serbonne, *Gaufridus de Serbona*, étant à la croisade, contracte, solidairement avec Bouchard de Fleurigny et Guyot de Toussac, un emprunt garanti par Thibaut, comte de Champagne [4]. Or, le doute n'est pas possible, c'est bien le seigneur de « Serbonne » [5] qui est à Acre, et qui contracte conjointement avec les seigneurs de Fleurigny [6] et de Toussac [7] ; car ces trois seigneuries étaient toutes voisines l'une de l'autre. Tout au moins, si l'on se refuse à identifier Geoffroy de Serbonne, croisé en 1241, avec Geoffroy, 4e fils de Nicolas

1. Voy mon *Essai d'introduction à l'histoire généalogique*, pages 211-212, où sont relatés des exemples de ce fait. Ils sont réellement innombrables.

2. *Cartul. de S.-Benoît-sur-Loire* : « 1241. Messire Nicolas de Sor bonne, chevalier ; Albéric, Guillaume, Erard, chevaliers, et Geoffroy, escuyer, ses fils. » (Dom Villevieille, *Trésor généal.*, t. LXXXV, *verbo*: Sorbon. »

3. Voy. l'*Essai* précité, *loc. cit.*

4. *Chartes de croisade*, ms. lat. 17,803, n° 370.

5. Aujourd'hui commune du canton de Sergines, arrondissement de Sens (Yonne).

6. De même.

7. En Villenauxe-la-petite, auj. commune du canton de Bray-sur-Seine, arrondissement de Provins (Seine-et-Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Sorbon, peut-on admettre comme une présomption d'identité de race ce prénom de Geoffroy, porté dans le même temps par un Sorbon et par un Serbonne. Je ne doute pas qu'une recherche approfondie aurait pour effet d'établir cette identité.

Dans leur chronologie des seigneurs de Sorbon, MM. H. Jadart et P. Pellot indiquent, à la date de 1325, « Jean de Thugny, sire de Sorbon », puis, en 1330, « Albéric, seigneur de Sorbon » ; mais Albéric est qualifié seigneur du lieu dès 1326 [1], ce qui porte à penser que le dit Jean de Thugny n'en était que seigneur en partie, très probablement par son alliance avec une Sorbon ; cet Albéric est indubitablement le même que « noble homme messire Aubri, sire de Sorbon, chevalier », en 1353 époux de Marie de Villers et père de Gérard de Sorbon, écuyer, marié à Jeanne de Sons [2] ; et le dit Albéric ou Aubri était très probablement fils de Witasse ou Eustache, fils lui-même d'Albéric de Seurbon, chevalier, l'un et l'autre vivants en 1301 [3].

Je ne vois pas non plus dans la dite *Chronologie* : Perrenot, Lescour ou Escous, Jacques et Regnault de Sorbon, écuyers, servant en 1405 dans la compagnie de gens d'armes du pays de Rethelois sous le seigneur de Rond, chevalier bachelier [4], et en 1407, sous messire Jacques de Sorbon, aussi chevalier bachelier [5] ; ni le dit messire Jacques, que nous retrouvons en 1418, à l'ost devant Bourges, sous le duc de Bar [6], et qui est sans doute le même que « J. de Sorbon », guerroyant en 1414 contre les Bourguignons « qui feurent destroussez ou pais de Hainault » [7].

1. Villevieille, *loc. cit.*
2. *Ibid.* — Jeanne de Soy, selon D. Villevieille ; Jeanne de Son, suivant MM. H. Jadart et P. Pellot.
3. Villevieille, *Trésor*, t. LXXXIV, *verbo* Seurbon.
4. *Revue de Champagne et de Brie*, t. VIII, p. 486-487.
5. Villevieille, t. LXXXV, *verbo* Sorbon.
6. Clairambault, *Titres scellés*, t. IX, p. 536.
7. Catal. Joursanvault, n° 117.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N'est-ce pas aussi un Sorbon, ce pieux religieux inhumé en 1310 dans l'abbaye de Fontenay (près Montbard), sous cette dévote épitaphe ?

« Cy gisent maistres [André] de Riveres et Gilles Ser-« bons, frères, qui requierent mout doulcement com lise « cest escrit briement : Vous qui regardés cest escrit priés « por nos a Jhesus Chrit que il vuille a nous armes faire « merci et de poine retraire » [1].

Je me féliciterais si ces modestes notes pouvaient être de quelque prix pour les érudits auteurs de la Notice sur Robert de Sorbon, et s'ils voulaient bien y voir une preuve de l'intérêt avec lequel j'ai étudié leur très remarquable travail.

Oscar de Poli.

1. *Coll. de Bourgogne*, II, 231.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

CHRONIQUE

« La délégation du Comité international des Ordres équestres pontificaux et des catholiques honorés de distinctions par le Souverain Pontife, arrivée à Rome le 25 janvier, a eu l'insigne honneur d'être reçue le lendemain en audience particulière par Sa Sainteté.

« La délégation se composait de : M. le vicomte Oscar de Poli, commandeur des Ordres Pontificaux, président; M. de Roquemont, président honoraire à la cour d'Amiens, commandeur de Saint-Grégoire, vice-président; M. Noël le Mire, chevalier de Saint-Grégoire, vice-président; M. Gustave Drolet, chevalier des Ordres de Saint-Grégoire et de la Légion d'honneur, ancien président de l'union Allet (zouaves pontificaux canadiens), trésorier; MM. Henri Caillon, chevalier des ordres de Pie et de la Légion d'honneur, et Arnold de Ronseray, comte romain, secrétaires... M. le vicomte de Poli a eu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'honneur de mettre aux pieds de Sa Sainteté un grand nombre d'œuvres richement reliées et offertes par des membres du Conseil Héraldique de France, notamment l'*Histoire de l'abbaye de Neauphle*, par le comte de Ronseray ; la collection de l'*Annuaire de la Noblesse de Danemark*, par M. Rodolphe Hiort-Lorenzen, ancien préfet, directeur du *Nationaltidende ;* l'*Histoire des Evêques de Carpentras*, par M. Jules de Terris, le savant et digne neveu du regretté évêque de Fréjus ; l'*Histoire généalogique des Courtin*, offerte par le comte de Courtin de Neufbourg.

« Le Saint-Père a accueilli tous ces hommages avec une faveur particulière... »

(L'*Univers*, 4 février 1888, La Chevalerie Papale).

M. l'abbé Ch. Lalore, à qui nous devons la très importante publication de la *Collection des principaux Cartulaires du diocèse de Troyes* et tant d'autres savantes œuvres, a fait paraître, en 1885, *Les Sires et les barons de Chacenay*, (Troyes, Lacroix, in-8, XXIV-478 p.), étude hist. et généal. des plus remarquables, enrichie de planches, de sceaux et de blasons en chromo ; et, en 1887, *Le Sceau et les Armoiries du Chapitre de la Cathédr. de Troyes* (Troyes, Dufour-Bouquot, in-8, 36 p., planches), curieuse et sa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vante étude historique, héraldique et sigillographique.

Le 20 novembre 1887, entre M. le vicomte Henri de Serennes, demeurant à Paris, et M. Louis de Serène d'Acquéria, lieutenant de l'artillerie de S. M. le Roi de Danemark, demeurant au château de Merringgaard, a été conclu un pacte de famille par lequel, se reconnaissant mutuellement pour cousins issus anciennement du même auteur, ils promettent « de se traiter dorénavant et en toute occurrence en bons parents, unis par les liens du sang et de l'amitié, soucieux de l'honneur de leur nom et de la dignité de leur race. »

A ses érudites publications sur les maisons de Clinchamp, de Galard, et sur les familles historiques de Gascogne, Languedoc et Périgord, Mr J. Noulens vient d'ajouter l'histoire généalogique de la *Maison d'Amiens* (grand in-8 de 530 pages, chez l'auteur, rue de Miromesnil, 15, Paris); œuvre digne de ses aînées par l'étude approfondie, la méthode et la science généalogique. — Nous lisons cette spirituelle dédicace

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sur l'exemplaire offert à l'auteur de l'*Essai d'Introduction à l'histoire généalogique :*

J'ai butiné dans votre livre
Maintes pages pour celui-ci ;
J'ai converti votre or en cuivre
Et, de plus, je l'ai dépoli.
Aussi le pillard, dans sa honte,
Demande-t-il grâce au vicomte,
Au vicomte Oscar de Poli !

J. Noulens.

Les Cahiers de 89, ou Les vrais principes libéraux, par Léon de Poncins. — La 2e édition de cette savante étude politique arrive à point nommé ; c'est le splendide plaidoyer d'un éminent avocat de la Monarchie française ; ce sera, c'est déjà le bréviaire de tous ceux qui luttent pour la vérité et le Droit. L'auteur possède pleinement son sujet, qu'il a judicieusement approfondi. Il met admirablement en lumière, preuves en main, l'identification permanente de la cause royale avec la cause populaire, et démontre victorieusement l'inanité de tant de préjugés accumulés contre l'ancienne France. C'est le livre d'un érudit, d'un patriote, d'un homme de foi et de bonne foi, et nous le louerions bien davantage si M. le comte de Poncins n'était un de nos présidents d'honneur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'Etat des Membres du Conseil Héraldique de France était imprimé, lorsqu'y a été admis comme Membre honoraire M. Emmanuel de Boceret, de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure, résidant à Guérande, sur la présentation de MM. le marquis de Bremond d'Ars-Migré et F. le Chauff de Kerguenec.

Généralité de Caen. Recherche de la Noblesse faite, par ordre du Roi Louis XIV en 1666 et années suivantes, par Messire Guy Chamillart, intendant, publiée intégralement et pour la 1re fois, d'après plusieurs copies mss. anciennes, par un Membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — Et, ajouterons-nous, par un Membre Honoraire du Conseil Héraldique de France; car nous ne pensons pas commettre une indiscrétion en divulguant le nom de l'auteur, notre fécond et érudit collègue M. Amédée du Buisson de Courson. Ces deux précieux volumes, formant environ 900 pages in-8°, sont précédés de savantes *Observations préliminaires*, et terminés par une excellente « Table alphabétique de tous les noms de famille. » Nous voudrions voir publier dans chacune des anciennes généralités un travail identique; n'est-ce pas le plus bel éloge que nous puissions faire de cette très importante publication?

P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le président du Conseil Héraldique de France ayant fait hommage à l'Ordre Teutonique d'un recueil d'anciens documents inédits relatifs au dit Ordre, son vénérable et illustre Grand-Maître, S. A. I. et R. Monseigneur l'Archiduc Guillaume, a daigné écrire une très gracieuse lettre à M. le vicomte de Poli et lui conférer la croix de grâce magistrale de l'Ordre Teutonique (Sainte-Marie de Jérusalem).

Nous recommandons tout spécialement la savante et très attrayante étude de M. le comte E. de Cornulier, *Des Généalogies, leur utilité domestique et sociale, ce qu'elles doivent comprendre* (Orléans, Herluison, 1888, in-8, 44 p.). C'est l'œuvre d'un érudit et d'un penseur chrétien, comme aussi la belle étude de notre honoré collègue M. le comte de Lapeyrouse-Bonfils, *La France d'autrefois et celle d'aujourd'hui, Le cri d'alarme*, (Paris, Lechevalier, 1888, in-16, 240 p.). Deux excellents écrits, à lire, à méditer et à propager.

M. le marquis de Foresta est mort, le 11 mai 1888, en son château des Tours, près Marseille, dans la 72e année de son âge, laissant une mémoire honorée de tous les respects. C'était un modèle de courtoisie, de loyauté, de fidélité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quand la France royaliste perdit le noble Prince que M. de Foresta avait servi de toute sa vie avec un dévouement sans limites, le chevaleresque gentilhomme fit fermement ce que devait faire un homme de principe, ce que firent MM. de Blacas, de Dreux-Brézé, de Vanssay, de Monti, de Charette, etc., tous les vrais royalistes : il rendit hommage au nouveau chef de la Maison de France, et sa loyauté ne permit pas le soupçon d'une hésitation possible.

M. le Marquis de Foresta ne laisse pas un ennemi, malgré les luttes politiques qu'il a traversées. Il était doué d'une bienveillance naturelle, de l'esprit de véritable charité, il exagérait presque la bonté. Une politesse de grand seigneur, qui se perd de plus en plus, un ton d'affable dignité, des manières de cour servaient comme de cadre à une belle figure et à une belle âme.

L'*Annuaire de la Noblesse* de France, par M. Borel d'Hauterive (1888, quarante-quatrième année), qui obtient un succès toujours croissant, remplace avec avantage pour la France l'Almanach de Gotha. Nous venons de parcourir le nouveau volume, où la Noblesse trouvera jusqu'aux moindres détails tous les faits récents qui peuvent l'intéresser, mariages, naissances, décès, jurisprudence nobiliaire, etc.

Ce livre n'est pas exclusivement consacré aux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

annales des anciennes maisons ; il s'occupe aussi des familles d'origine plus modeste, qui ont droit de figurer néanmoins dans ce livre d'or. La collection des 44 volumes forme le nobiliaire le plus complet. Un chapitre intitulé *Faits divers* est une revue de l'année et contient les articles qui ne trouvent pas place dans le classement ordinaire. Nous avons remarqué, cette année, des articles sur le trafic des titres et des décorations, sur les surintendantes des maisons de la Légion d'honneur, sur l'Académie française et sur la famille Carnot.

En vente chez Dentu et au bureau de la publication, rue Richer, 5o. Prix : 5 francs ; avec blasons coloriés, 8 francs.

H. DE M.

A l'occasion de la béatification du Vénérable J.-B. de la Salle, le saint et populaire fondateur de l'Institut des frères de la Doctrine Chrétienne, S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer à M. le comte de la Salle de Rochemaure les dignités de Camérier de cape et d'épée et de commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

S. A. le Grand-Maître de l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint-Jean de Jérusa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lem (Malte) a daigné, sur la présentation du Président du Conseil Héraldique de France, conférer la croix de grâce magistrale à M. le comte de Clermont-Touchebœuf.

Le Blason, Dictionnaire et Remarques, par le comte Amédée de Foras, l'un des Présidents d'Honneur du Conseil Héraldique, est une œuvre hors de pair, non seulement par son texte, résultat de 30 années d'études, mais encore par son exécution typographique et le fini de ses nombreux blasons en chromo. C'est incontestablement le guide le plus complet et le plus sûr en matière héraldique. (Un beau volume in-4° de XX-500 pages, Joseph Allier, éditeur, grande rue, 8, Grenoble).

P.

L'*Histoire Généalogique de la Maison de Kersauson*, par Mr J. de Kersauson, Membre Honoraire du Conseil Héraldique, fait honneur à cette vieille race chevaleresque et à l'érudit auteur. « S'il est, dit-il au début de sa préface, un culte, après celui qu'on doit à Dieu, qui mérite tous nos hommages, c'est le culte des aïeux! » Mr J. de Kersauson a simplement et noblement glorifié les siens, en les montrant, à la lumière de leurs gestes, héréditairement ardents au de-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

voir, passionnés de foi, d'honneur et de patriotisme, vaillants et généreux. Toutes les familles devraient suivre ce pieux exemple (Un beau vol. in-4° de XII-350 pages; nombreux blasons; E. Grimaud, éditeur, place du Commerce, 4, Nantes).

La savante monographie de *Mauvezin* (près Marmande), par M. l'Abbé Alis, est précédée d'une élogieuse préface de notre éminent collègue Mr Ph. Tamizey de Larroque. L'éloge est de tous points mérité. Si l'on voulait absolument prendre le très consciencieux auteur en défaut, on dirait qu'il pousse à l'excès la prudence; mais la prudence n'est-elle pas dans l'espèce une très louable et indispensable vertu? — M. l'abbé Alis hésite, par exemple, à rattacher les Malvoisin ou Mauvezin, du Bazadais, au lignage illustre des Malvoisin du Vexin. Pour nous, le doute n'est pas possible; l'homonymie, l'identité ancienne des armoiries, la parité des prénoms, les faits historiques, tout concourt à ruiner le doute. — L'exécution typographique de ce beau livre est aussi des plus remarquables. (Mauvezin, par Castelnau-sur-Gupie, Lot-et-Garonne, 1887, in-8, XII-680 p. Planches et blasons).

P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Bonneserre de Saint-Denis, ancien directeur et fondateur de la *Revue Nobiliaire*, décédé à Angers le 22 mai 1885, dans sa 63e année, figurait le premier sur l'état des Membres Honoraires du Conseil Héraldique. C'était un savant d'une courtoisie et d'une serviabilité sans égales. Répondant au désir de sa famille inconsolée, M. le vicomte de Poli s'empressa d'écrire cette épitaphe, qui a été gravée sur la pierre tombale de notre regretté collègue :

†

Ames sœurs de son âme, interrompez vos pleurs :
Aimer, croire, espérer, fut son unique envie ;
Sa mort fut un exemple aussi bien que sa vie ;
Sur sa tombe, ô Chrétiens, ne versez que des fleurs !

Guy de La Trémoïlle et Marie de Sully. Livre de comptes, 1395-1406, publié par Louis de La Trémoïlle. (Nantes, Grimaud, 1887, in-4° 276 p.) — Une sobre préface, deux pages, qui explique la publication du livre de comptes, où l'on trouve d'intéressants détails sur la vie journalière, le prix des objets de luxe, les habillements, l'orfèvrerie, les bijoux, et sur le personnage, Guy VI de La Trémoïlle, mort à Rhodes, en 1397, de blessures reçues à la bataille de Nicopolis, après avoir été fait prisonnier des Turcs, et à qui le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pape, le roi de France, les ducs de Bourgogne, d'Orléans, de Berry, de Milan, le duc Aubert de Bavière, la duchesse de Brabant payaient des pensions pour les services qu'il leur avait rendus sur le champ de bataille ou comme ambassadeur ; puis de nombreuses pièces se rapportant aux personnes nommées dans les comptes, et une fort savante table, telle est l'analyse sommaire de cette belle publication.

L. A.

Inventaire de François de la Trémoille (1542) et Comptes d'Anne de Laval, publiés d'après les originaux par Louis de la Trémoïlle. (Nantes, Grimaud, 1887, in-4°, XX-216 p.) — Cet inventaire a été fait presque au lendemain de la mort de François de la Trémoïlle, né à Thouars en 1502. Son père mourut glorieusement à Marignan, et son aïeule, Gabrielle de Bourbon, succomba au chagrin de la perte de son fils. En 1521, François était l'unique rejeton de son illustre lignage ; il épousa Anne de Laval, fille de Guy XVI, comte de Laval, et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente. En publiant ce précieux inventaire, M. le duc de la Trémoïlle a bien mérité, une fois de plus, des érudits, et il nous est singulièrement agréable de voir un grand seigneur donner l'exemple constant du soin pieux avec lequel doivent être mis en lumière les monuments des ancêtres. — Ce beau

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

livre se termine par une table fort érudite, dressée par notre laborieux collègue, M. l'Abbé A. Ledru. P.

Ce livre était à l'impression lorsque nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de notre savant collègue le comte François Galantino de Bardone, advenue à Milan le 1er mai 1888. Le président du Conseil Héraldique a eu l'honneur d'exprimer à Madame la comtesse Galantino, née Medici de Marignano, les regrets de notre Compagnie.

M. le comte Galantino était l'auteur de nombreux travaux historiques fort estimés, notamment d'une *Histoire de Soncino*, de recherches sur *Les Gouffier de Boisy*, et d'une généalogie de la noble maison à laquelle il s'était allié.

La Coutume de Touraine au XVe siècle, par G. d'Espinay, anc. conseiller à la Cour d'appel d'Angers. — Peu d'érudits possèdent aussi parfaitement que l'auteur le droit féodal et l'ancien droit coutumier. Dans ce beau livre, qui porte la chrétienne épitaphe *Querite et invenietis*, notre éminent président d'honneur analyse un incunable du xve siècle renfermant la rédaction primitive des usages juridiques de la Touraine. A la suite se trouve un savant glossaire des an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ciens termes de droit usités dans la coutume de Touraine.

Le Cri d'Alarme, par le comte de Lapeyrouse-Bonfils. (Paris, Lechevalier, 1888, in-16, 240 p. 2 fr.). La France ancienne, son organisation, l'ancien régime, la Noblesse française, sa classification, la haute bourgeoisie, mœurs de la noblesse, noblesse guerrière, privilèges de la noblesse et le droit d'aînesse, création. — La noblesse devient une institution de cour; — son oisiveté, ses conséquences, conflits. Marie-Antoinette. — La justice féodale. — La chevalerie, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, son organisation, ordre de Malte. — Le dernier grand-maître de l'ordre des Templiers. — Le chevalier Béraud. — L'Emigration, les Proscriptions, résistance de la noblesse à émigrer, la Terreur, la France d'aujourd'hui, les corporations, etc. — Ce rapide sommaire suffit pour montrer l'importance de ce livre si purement français. C'est l'œuvre d'un érudit, d'un penseur et d'un patriote. Nous voudrions la voir dans toutes les mains. P.

Nous avons le triste devoir d'exprimer d'affectueuses condoléances à notre très distingué collègue, M. Samuel Menjot d'Elbenne, secrétaire d'ambassade, qui a eu la douleur de perdre son

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vénéré père, M. Charles-Nicolas-Michel Menjot, vicomte d'Elbenne, ancien garde-du-corps du Roi Louis XVIII, ancien officier aux carabiniers de Monsieur et au 1er régiment des cuirassiers de la garde du Roi Charles X, démissionnaire en 1830, décédé en son château de Couléon, le 25 avril 1888, dans sa 88e année.

Les Evêques de Carpentras, par M. Jules de Terris. (Avignon, Seguin, 1886, in-8, X-340 p.) Ce savant et beau livre, dédié « A la mémoire vénérée de Monseigneur de Terris, Evêque de Fréjus et de Toulon, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Assistant au Trône Pontifical, Comte Romain, ancien curé-archipêtre de Saint Siffrein de Carpentras, » fait le plus grand honneur à notre excellent collègue ; c'est une étude historique aussi bien conçue que bellement écrite ; elle est enrichie de blasons élégamment dessinés par M. Laugier, O. A. ✠, conservateur du cabinet des Médailles à la Bibl. de Marseille, et gravés par M. Vabre. P.

Histoire généal. des familles nobles du nom de De la Porte, par le comte A. de la Porte. (Poitiers, Oudin, 1882, in-8, 404 p., blasons, 20 fr.) — C'est le résultat de vingt années de patientes recherches ; chacune des sept généalogies est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

suivie de la reproduction des sources ; c'est une œuvre complète et des plus consciencieuses, où notre honoré collègue fait preuve d'une expérience accomplie et d'un lumineux discernement. P.

Le Droit du Seigneur au moyen-âge, par le comte Amédée de Foras. (Chambéry, Perrin, rue des Portiques, 6, 1886, in-12, XX-282 p.) Cette triomphante étude critique et historique, réfutation magistrale d'une des bourdes les plus grossières dont l'école révolutionnaire a sali notre histoire, est justement dédiée au premier gentilhomme de France, à Monseigneur le Comte de Paris. L'auteur n'a pas moins d'esprit et de verve que de science ; c'est dire que son livre est aussi attrayant que convaincant. P.

M. le comte A. de la Porte vient de commencer la publication, par livraisons trimestrielles, d'un important ouvrage tiré à 350 exemplaires, *Les Gens de qualité de la Basse-Marche*, pour lequel il réclame des familles intéressées tous les renseignements les plus circonstanciés sur leur passé, maintenues, preuves de cour, d'écoles, de chapitres, etc. M. Blanchier, libraire, rue Saint-Porchaire, 25, à Poitiers, reçoit les adhé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sions. Chaque livraison, 2 fr. La 1re est en vente. L'ouvrage formera 2 vol. in-8.

Les Pages des Ecuries du Roi, L'Ecole des Pages, par Gaston de Carné. (Nantes, Grimaud, 4, pl. du Commerce, 1886, in-16 carré, XII, 212 p.). Premier volume d'une série que l'auteur consacrera à la publication de notices sur les pages des provinces de l'ouest. Notre érudit collègue a recueilli tout ce que l'histoire a conservé de plus intéressant en fait de souvenirs sur les Pages. Son œuvre est absolument charmante, à l'égal de la jolie gravure dont il l'a décorée, représentant « Un page de Louis XIV, d'après un tableau de J.-B. Martin le jeune, au Louvre. »

Notice sur la vie et les travaux de M. l'Abbé Robert Charles, par le vicomte S. d'Elbenne (Mamers, 1887, in-8, 24 p.). — De publics hommages ont été justement rendus à la mémoire de cet excellent prêtre, savant hors de pair, si prématurément enlevé à l'admiration et à l'affection de tous. Cette belle vie, si brève par la volonté de Dieu, était déjà pleine de vertus, de généreux labeurs, de remarquables œuvres, comme un grand travail généalogique sur *La Maison du Buat*, qu'il venait de publier;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. d'Elbenne a su la louer comme il convenait, et nous nous associons au deuil de son amitié.

Un régiment d'autrefois. Royal-Vaisseaux 1638-1792), par le vicomte Oscar de Poli (Paris, au Conseil Héraldique de France, 1885, in-12, 222 p.). — L'histoire de Royal-Vaisseaux, ce héros collectif, prouve qu'on peut lui appliquer la fameuse boutade : « Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer ! » et l'on dirait à juste titre de lui la devise des Châteaubriand : « Mon sang teint les bannières de France. » Elle prouve aussi qu'il n'était pas absolument nécessaire d'être de noble lignée pour parvenir aux honneurs militaires : le maréchal Fabert était fils d'un typographe ; le vice-amiral Paul, fils d'une blanchisseuse ; Catinat, d'un bourgeois ; les lieutenants généraux Chevert et Saint-Hilaire, fils, l'un d'un bedeau, l'autre d'un savetier ; puis, qu'on n'arrivait pas d'emblée aux premiers grades : Alexandre de Bret, Jean de La Fargue, n'eurent le grade de maréchal de camp qu'après cinquante années de combats ; le maréchal de Choiseul avait pris part à soixante-treize sièges ou batailles ; le lieutenant général Louis Potier de Gesvres avait reçu trente-huit blessures ; à l'armée d'Italie en 1635, il y avait 80 officiers du nom de Vassal, depuis le volontaire jusqu'au lieutenant général ; onze frères du nom de Fautrières furent tués au service de Louis XIV. On

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trouvera dans cette monographie bien des noms qui nous touchent. C'est en 1638 que fut créé Royal-Vaisseaux pour Henry d'Escoubleau de Sourdis, d'abord évêque de Maillezais, puis archevêque de Bordeaux, le bouillant prélat qui était au siège de La Rochelle, à l'expédition d'Italie, présida l'assemblée du clergé en 1635, et commanda en 1636 une armée navale. Voici François-Aimery de Durfort, comte de Civrac, seigneur de Crazannes, colonel au régiment d'Aunis, puis colonel-lieutenant de Royal-Vaisseaux; Charles de La Rochefoucaud, comte de Montandre et de Montguyon, qui fut fait colonel du vaillant régiment dont le sang s'était mêlé au sien; Jean-Baptiste, comte de La Fargue, lieutenant-colonel, maréchal de camp, qui servit plus de 50 ans dans le régiment, fut blessé à Fontenoy et à Lawfeld; il mourut en 1782, ayant commandé pour le roi en Saintonge où il acquit la terre de Blénac; les Esparbès de Lussan d'Aubeterre, comtes de Jonzac; le comte de Gouvernet, fils de Jean-Frédéric de La Tour du Pin, etc.

(*Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1er oct. 1887.)

Annales de l'Ordre Teutonique ou de Sainte-Marie de Jérusalem, depuis son origine jusqu'à nos jours (1128-1887), par le chevalier Félix de Salles (Paris, V. Palmé, 1887, in-8, XII-584 p.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— « Ce saint Ordre est le bouclier de l'Empire et de la Chrétienté! » disait en 1429 l'empereur Sigismond. L'auteur a fait de cette élogieuse parole l'épigraphe de son savant ouvrage, superbe panégyrique étayé de maintes preuves et qui lui a valu de justes distinctions. — Nous ne louons pas moins ses *Chapitres nobles de Lorraine* (Annales, preuves de noblesse, portraits, sceaux et blasons), œuvre très étudiée et riche en documents précieux pour l'histoire et les familles, extraite du Recueil annuel de la Société-Héraldique Imp. et Royale « Adler ». (Paris, Lechevallier, 1888, gr. in-4, IV-52 p.

Au nombre des publications que nous sommes heureux de recommander aux Membres du Conseil Héraldique de France, nous devons citer : *La Revue historique de l'Ouest*, dirigée par nos confrères MM. Gaston de Carné et le comte Régis de L'Estourbeillon.

Etudier la Bretagne et ses régions limitrophes dans leurs détails les plus intimes et sous les formes les plus attrayantes de leur passé, mettre au jour les documents inédits de leur histoire, tel est l'objet immédiat de cet intéressant recueil.

A la fois historique et nobiliaire, il s'applique à divulguer et faire connaître les mœurs d'autrefois, les institutions privées, les coutumes lo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cales, le rôle ou le caractère de chacun des membres qui, dans nos provinces de l'Ouest, composaient jadis le corps social. Désireuse, avant tout, de fournir à l'historien ou au chercheur le plus grand nombre possible d'indications authentiques pour servir à l'*Histoire des familles*, les livres de Raison, les journaux manuscrits, les correspondances, les mémoires et les monographies locales, constituent les principaux aliments de cette publication. D'importants documents inédits et une *Chronique* fort détaillée viennent enrichir encore chacune des livraisons de cette intéressante Revue, déjà dans sa quatrième année d'existence.

La Revue historique de l'Ouest, paraît tous les deux mois, par fascicules de 128 p., gr. in-8. Le prix de l'abonnement est de 12 fr. par an. On s'abonne : chez M. le comte R. de L'Estourbeillon, secrétaire de la Rédaction, avenue Charras, 5, à Clermont-Ferrand, ou chez Mr J. de Kersauson, trésorier, 1, rue d'Argentré, Nantes.

Notice généal. sur la famille Le Doulx de Melleville, d'après des doc. tirés du chartrier de Melleville, par Charles Molle, anc. vice-président du tribunal civil (Evreux, Hérissey, 1888, in-4, IV-280 p.) — Il n'a été tiré de ce très bel ouvrage que 60 ex. sur pap. de Hollande, numérotés à la presse. Il est orné d'une superbe

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

eau-forte, portrait de Jacques Le Doulx de Melleville, haut doyen de la cathédr. d'Evreux en 1662 ; mais c'est le moindre mérite de cette consciencieuse notice, pleine de documents probatifs, rédigée avec un soin scrupuleux, très intéressante à tous égards, et faisant grand honneur à l'érudition de notre distingué collègue.

S.S. Léon XIII a daigné élever à la dignité de Prélat de Sa Maison M. l'Abbé Cyprien Tanguay, notre éminent collègue, le savant auteur du *Dictionnaire des familles Canadiennes*, monument incomparable d'une érudition qui rappelle la science, la patience et la conscience des Bénédictins.

M. Beauchet-Filleau s'apprête à publier, avec la collaboration de son fils, M. Paul Beauchet-Filleau, notre collègue, la 2e éd. de son savant *Dictionnaire hist. et généal. des familles du Poitou*, dont la 1re édition, publiée en 1840-1854 avec la collaboration de feu M. de Chergé, est à présent introuvable. La nouvelle édition comprendra 5 volumes, ornés de planches d'armoiries. Que nos amis s'empressent de s'inscrire au nombre des souscripteurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Oscar de Poli. — *Paul Féval. — Lettres et Souvenirs.* (Paris, V. Palmé, 1887, grand in-8 de 44 pages. Extrait de la *Revue du monde catholique*). M. de Poli n'a pas entrepris d'écrire une biographie de Paul Féval, tout ayant été dit sur la vie et les œuvres du célèbre romancier. Il a seulement voulu retracer quelques souvenirs personnels, et ce qui, ajoute-t-il modestement, « est d'un bien autre prix, des lettres inédites de Paul Féval, reliques chères d'une amitié vive, qui fut et demeure un des orgueils de notre humble odyssée littéraire. » Ces lettres, assez nombreuses, nous n'en avons pas compté moins de quarante, écrites de décembre 1880 à janvier 1882, toutes spirituelles et charmantes, sont encadrées dans un aimable récit de M. de Poli, et tous les lecteurs trouveront également intéressante, également savoureuse, la prose de chacun des deux amis. T. de L.

(*Bulletin Critique*, 1er sept. 1887.)

L'Ancien Forez, Revue mensuelle hist. et archéologique, tomes III (384 p.), IV-384 p., V-384 p., VI en cours de publication, gr. in-8°, imp. Huguet, à Montbrison (Loire) : avec planches et blasons. Abonnement, 12 fr. — Sous ce titre, le vicomte E. Révérend du Mesnil traite les questions relatives au Forez, publie des généalogies ou des titres originaux intéressant l'an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cien comté de Forez, auj. le département de la Loire : c'est un recueil des plus utiles pour ceux qui veulent étudier l'histoire de France d'après les annales particulières à chaque province.

C.

Le Comité de la Commémoration artistique de la bataille de Bouvines, œuvre éminemment nationale, fait appel au patriotisme de tous les Français ; il recevra les souscriptions même les plus modestes, au siège du Comité, Boulevard des Italiens, 1 bis, de 1 à 3 heures. Elles peuvent être adressées aux Membres du Comité, parmi lesquels figurent le Maréchal Canrobert, le duc de Broglie, le duc de Doudeauville, le général marquis de Galliffet, etc.

Notre laborieux collègue M. le chevalier Ferruccio Pasini, chevalier du Saint Empire Romain, se dispose à publier la *Storia del Sacro Militare Ordine Gerosolimitano del Santo Sepolcro* (in-8, blasons, 20 fr.). — Son érudition, sa conscience et son talent nous sont garants du succès qui couronnera son œuvre.

Recueil d'hommages, aveux et dénombrements de fiefs relevant du comté de Forez du XIIIe *au*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XVIe *siècle*, par André Barban, anc. secrétaire-général (Tome VIII des *Mém. de la soc. de la Diana*, 1885, in-8, XXVI-574 p.). Les nombreuses sources auxquelles a puisé l'auteur font de ce répertoire analytique une œuvre excellente, très complète, et qui doit servir de modèle ; tous les aveux de fiefs foréziens y sont groupés et classés avec une parfaite méthode. Le livre est précédé d'un « Avertissement » dans lequel notre savant collègue a heureusement condensé tout ce qui peut aider à l'intelligence du *Recueil*.

Les Verriers dans le Lyonnais et le Forez, par Pierre Pelletier, maître de Verreries (Paris, chez l'auteur, 176, boulevard Saint-Germain, 1887, in-8, XVI-292 p., portrait.). — Cette excellente étude historique et technique procède à la fois du patriotisme et de la piété filiale : en recherchant les origines de la fabrication du verre dans le Lyonnais et le Forez, l'auteur n'a fait que poursuivre l'œuvre de son père, le célèbre maître de verreries de Saint-Just-sur-Loire, mort en 1883 âgé de 80 ans, chevalier de la Légion d'honneur. L'ouvrage fourmille de documents et de pages du plus grand intérêt, où l'esprit français ne perd jamais ses droits. La question de la prétendue noblesse des verriers du bon vieux temps y est étudiée et résolue avec une convaincante érudition.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les familles françaises à Jersey pendant la révolution, par le Comte Régis de l'Estourbeillon (Nantes, Grimaud, 1886, in-8, VIII-680 p.). — Ce très important recueil de documents sur l'Emigration française à Jersey représente deux années d'un labeur incessant; il intéresse un nombre considérable de familles nobles, est précédé d'une brève et substantielle préface, et se termine par un index d'environ 6,000 noms propres.

Au moment où nous avions le regret d'apprendre la mort de M. le comte Gabriel de Thy de Milly, M. le vicomte de Poli faisait paraître l'*Inventaire des titres de la Maison de Milly* (Paris, au Conseil Héraldique *de France*, 1888, in-18, 350 p.), contenant une introduction, 1106 titres depuis l'an 985 jusqu'à nos jours, un index onomastique et dix planches de sceaux et blasons. Cette importante publication porte l'épigraphe virgilienne *Cui genus a proavis ingens*, et elle intéresse de nombreuses famille de la Picardie, de la Normandie, du Gâtinais, Flandre, Anjou, Bourgogne et Champagne. (Voyez la planche III.) C.

Notre honoré collègue, M. Philippe Tamizey de Larroque, a été cruellement frappé dans sa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

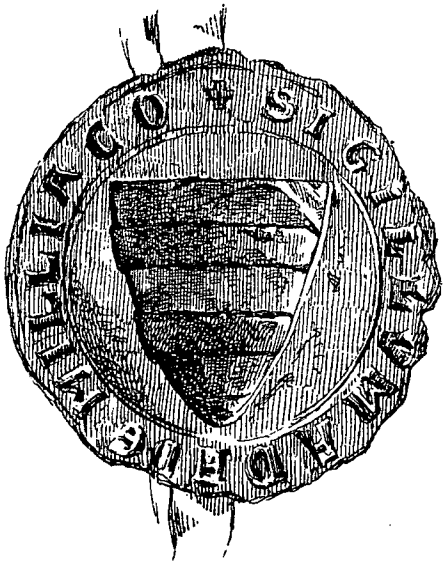

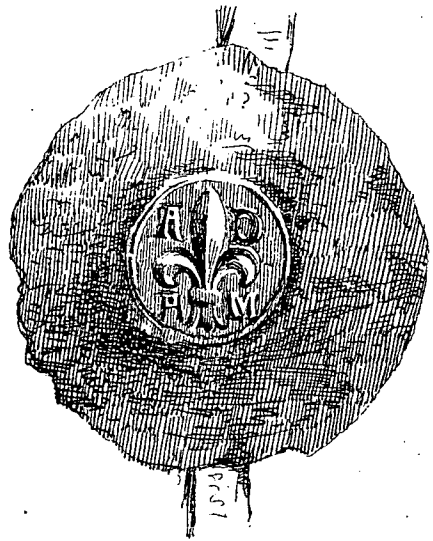

ADAM DE MILLY
1232

Fac-simile par Geoffray

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tendresse filiale : il a eu la douleur de perdre sa noble et vénérée mère.

Nous lui renouvelons ici l'expression de nos condoléances les plus sympathiques.

C'est encore un deuil que nous apprenons à l'instant même où nous terminions cette brève chronique :

Dieu vient de rappeler à Lui, dans la force de l'âge, dans l'épanouissement du savoir, du talent et des vertus chrétiennes, notre docte et laborieux collègue M. l'Abbé Emile Simon, curé d'Haudainville, décédé le 5 juin 1888, après avoir reçu, sur sa demande, les Sacrements de la sainte Église.

Son étude historique sur Ligny, où il avait été vicaire, lui avait fait connaître l'utilité de la science héraldique, surtout dans les recherches d'histoire locale.

Il fut ainsi amené à composer une *Grammaire du Blason*, à laquelle n'ont pas manqué les suffrages.

Il était devenu notre collègue, au titre de Membre honoraire, sur la présentation de M. Paul Pellot et de M. le vicomte de Poli.

M. l'Abbé Simon laisse une mémoire vénérée, et c'est du meilleur de notre cœur que nous partageons le deuil de sa famille et de sa paroisse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Entre les vingt livres publiés par notre docte et spirituel collègue M. Charles Buet, nous voulons signaler plus particulièrement à l'attention de nos amis une magistrale étude sur *Paul Féval* (in-12, 300 p.), et une très intéressante monographie de *Madagascar* (V. Palmé, in-12, 300 p.), dédiée à M. le Vicomte de Poli.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE DEPUIS 1884

ALBOUY (l'Abbé Augustin).

Revue de la Terre-Sainte, 1884 et années suivantes. Belles illustrations. Bureaux, rue du Regard, 12, Paris. Abonnement : 10 francs.

ALIS (l'Abbé R. L.).

Notice sur le château, les anc. Sgrs et la paroisse de Mauvezin, précédée d'une introd. par Ph. Tamizey de Larroque. Mauvezin (par Castelnau-sur-Gupie, Lot-et-Garonne), au presbytère, 1887, in-8, XII-680 p. Planches et blasons.

AUDIAT (Louis).

Dampierre-sur-Boutonne, Eglise et château. Paris, Picard,

1. J'ai l'honneur de prier instamment Messieurs les Membres du Conseil Héraldique de vouloir bien m'adresser, pour l'*Annuaire* de 1889, les additions et rectifications à la présente *Bibliographie,* ainsi que la liste de leurs nouvelles publications, écrite seulement sur le recto des feuilles, et rédigées dans la forme qu'ils ont ici sous les yeux. O. DE P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

82, rue Bonaparte, et à Saintes, chez l'auteur, 1884, in-8, 100 p. Eau-forte.

L'abbaye de N.-D. de Saintes. Hist. et docum., 1884, in-8, 100 p.

S. Vincent de Paul et sa Congrég. à Saintes et à Rochefort, 1885, in-8, 106 p.

Deux notes d'archéologie. Les statues équestres au portail des églises. Les Saintongeais ont-ils déplacé la Charente et non l'arc de triomphe? 1885, in-8, 15 p.

Catal. de la bibliothèque de la ville de Saintes (imprimés et manuscrits). Pons, Noël Texier, 1885, in-8, 703 p.

Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, dans l'histoire et l'archéologie, 2e éd. Paris, Picard, 1887, in-8, 560 p. Gravures.

Fouilles dans les remparts gallo-romains de Saintes. 1887, in-8, 16 p. et suppléments, 6 p., gravures.

Un déporté évêque de Saint-Brieuc : Mathias Legroing de la Romagère. Nantes, Grimaud, 1887, in-8.

Beauchet-Filleau (Paul).

De Ruffec à Niort en chemin de fer : Notes de voyage. Ruffec, Picat, in-12. (En collab. avec M. Beauchet-Filleau père).

Bourdeille (Marquis de).

Généal. de la Maison de Broglie. Paris, 1885, in-4, xvi-134 p. et 4 p. lithogr. d'add. et corrections. Blasons.

Bourgeois (Armand).

Hist. du château de Brugny. Châlons-sur-Marne, Martin, 1884, in-8, 72 p., planche (vue du château).

La Mariée du siège d'Epernay (1592), opéra-comique en un acte (musique d'O. Rigot). Epernay, Bonnedame, 1887, in-8, 28 p.

Causerie humoristique sur les Eventails, par un revenant du XVIIIe siècle. Préface de Paul Eudel. Châlons, 1886, in-8, x-30 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bourrousse de Laffore (J. de).

Notes hist. sur les monum. féodaux ou relig. du dép. de Lot-et-Garonne. Agen, 1879, in-8, 282 p. Index onom.

Les Lusignans du Poitou et de l'Agenais. Agen, 1882, in-8, 88 p. Index onom.

En cours de publication : *La Maison d'Hébrard, issue des ducs de Frioul, marquis de Trévise*, 2 vol. in-4, blasons. (Ne sera pas mis dans le commerce).

Brandt de Galametz (Comte de).

Gens d'armes de l'Establie de Saint-Omer au temps de Mgr de Poitiers et de Mgr le Comte de Saint-Pol, du 21 août au 10 sept. 1314. Extr. du compte en rouleau de Guy Florent, trés. du Roi. Abbeville, 1886, gr. in-8, 8 p. (Extr. de l'*Hist. généal. de la Maison de Tramecourt*, par le Comte de Brandt de Galametz).

Maison de Tramecourt. Tableau généalogique. Pierres tombales existant dans l'égl. de Tramecourt, 1886, in-8, gr. tableau généal., 5 pl. gravées.

Le Prieuré de St-André-lès-Aire, au dioc. de Térouane, étude hist. suivie d'un *Fragment généal. sur les Sires de Crésecque, ses fondateurs*, 1884, in-8, 160 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. des Ant. de la Morinie*).

Le chroniqueur Eng. de Monstrelet, gentilh. picard. (Dans le t. VII des *Mém. de la Soc. d'émul. d'Abbeville*, 1887).

Frais de justice crim. et d'une exécut. capitale à Montreuil par le bourreau d'Abbeville en 1360 *: Une question budgétaire entre Abbeville et Arras à la fin du XIVe siècle.* (Même recueil).

Hist. généal. de la Maison du Passage, en Soissonnais et Picardie. Arras, 1887, gr. in-8, IV-344 p. avec pl. et tabl. généalogiques. Tiré à 80 ex.

Bremond d'Ars, Marquis de Migré (Comte Anatole de).

Allocution pour l'install. du Bureau triennal de la Soc. Archéol. de Nantes, 1884, in-12, 31 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Discours pour l'ouv. du Congrès archéol. de Nantes, séance du 1er juillet 1886, avec l'allocution de M. le Marquis de Granges de Surgères. Caen, Delesques, 1887, in-8.

Discours pour l'inaugur. de l'Expos. d'art ancien aux Expos. des B.-Arts de Nantes, 10 nov. 1886.

Discours pour l'install. du nouv. président de la Soc. archéol. de Nantes, 1er fév. 1887. Nantes, Merson, 1887, in-12, 68 p. ; 2e éd., Nantes, Grimaud, 1887, in-8, 43 p.

Le baron de Wismes, notice biogr. Nantes, Grimaud, 1887, in-8, 22 p. ; tiré à 100 ex.

L'anc. fief du Cormier, près Saintes, et ses divers possesseurs (1380-1885). — En cours de publ. dans le *Recueil de la Comm. des Arts et monum. hist. de la Charente-Inférieure*).

Notice sur les anc. sires ou princes de Chabanais de la 1re race. — En cours de publ.

Brotonne (Léonce de).

Les Sénateurs du Consulat et de l'Empire. Documents inédits. Paris, 1887, in-8, 32 p., index onomastique. Tiré à 250.

Les Pairs des cent jours. Docum. inédits. Paris, Charavay, 1888, in-8, VI-22 p.

En préparation : *Les Pairs de France* 1814-1848).

Brunet (Victor).

Notice sur les Sgrs de Pirou. Vire, 1884, in-8, 44 p.

Ruines et vieux logis du Bocage : La Pinsonnière. Vire, Guérin, in-18, 16 p. Tiré à 50 ex.

Guillaume d'Amphernet, Grand Bailli du Cotentin, Seigneur de Tracy. Vire, Guérin, in-18, 8 p.

L'abbé Lecanu, chanoine titulaire de Coutances, membre de plusieurs académies, né le 13 décembre 1803, *décédé le*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

9 *février* 1884. Briquebec, Mahaut, gr. in-8, 8 p. Tiré à 100 ex.

Les Barons et la Baronnie de Moutchauvet. Vire, Guérin, 1884, in-4, 118 p. Tiré à 60 ex.

Messire René, marquis d'Amphernet, Baron de Pontbellanger, Vicomte de Vire (1686-1732). Vire, Guérin, 1885, pet. in-4°, 16 p. Tiré à 100 ex.

Saint Ortaire (légende de la vallée de Malloué). Vire, Guérin, 1887, in-8, 16 p. Tiré à 60 ex.

Contes populaires du Bocage, 1re série. Vire, Guérin, 1886, in-8, 160 p. Tiré à 60 ex.

Le deuxième fief de Montchamps et ses seigneurs. Vire, Guérin, 1887, in-8, 44 p. Tiré à 100 ex.

Blason populaire de Villedieu les Poëles, arrond. d'Avranches, par le Compère Jean de la Cloche, batteur sur cuivre (légendes et contes populaires comparés avec ceux des autres provinces de France). Vire, Guérin, 1888. Tiré à 200 ex.

CAVROIS (Louis).

Biogr. des généraux Cavrois (Général baron Alexe Cavrois ; général Louis-Joseph Cavrois). Arras, 1884, in-8, 176 p. Portraits. Tiré à 150 ex.

COMMUNAY (Arnaud).

Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre. Docum. inédits. Paris, Champion, 1885, 198 p. Index onomastique.

Le Parlement de Bordeaux, Notes biogr. sur ses principaux officiers. Bordeaux, 1886, VIII-288 p. Index onomastique.

Le Comte de Toulouse et la bataille de Velez-Malaga. Docum. inédits. Angers, 1885, in-8, 40 p.

Jean des Montiers de Fresse, Evêque de Bayonne. Doc. inédits. Auch, 1885, in-8, 30 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis XV, le duc de Gramont et le régiment des Gardes françaises, d'après des doc. inédits. Auch, G. Foix, 1886, in-8, 48 p.

L'Ormée à Bordeaux, d'après le Journal inédit de J. de Filhot. Bordeaux, Féret, 1887, in-8, 280 p., index onomastique.

Les grands négociants Bordelais au XVIIIe siècle. Bordeaux, Moquet, 1888, in-8, 140 p.

Courson (A. du Buisson de).

Généralité de Caen. Recherche de la Noblesse, faite en 1666 *et ann. suiv. par Guy Chamillart, intendant.* Caen, Delesques, 1887, 2 vol. in-8, XIV-878 p., index des noms de famille.

Généal. de la Maison Le Forestier. Caen, 1888, in-8, 80 p. Blasons.

Crollalanza (Commandeur G.-B. de).

Dizionario storico-blasonico delle famiglie nobili e notabili italiane. Pise, 1887, 3 vol. gr. in-8.

Annuario della Nobiltà Italiana, 6e année, Pise, 1884, in-16, 776 p., — et années suivantes. Blasons en chromo.

Giornale Araldico. Pise, 1888, 15e année.

Crollalanza (Ch^er Godefroy de).

Almanach Héraldique et drôlatique pour l'année 1884. Paris, Plon, 1883, gr. in-8, VIII-292 p., sceaux et gravures dans le texte. — Année 1885, XII-256 p.

Le souper rouge, roman et nouvelles. Paris, 1885, in-12.

L'Italie. Notes, souvenirs et légendes. Paris, Casterman, 1885, in-12. (Sous le pseud. de Charles de Montréal).

Delignières (Emile).

Rech. sur les graveurs d'Abbeville. Paris, Plon, 1886,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

in-8. (Lecture faite à la Sorbonne, lors de la réunion des Soc. savantes de province).

Notice sur M. Auguste de Caïeu. Abbeville, Paillart, 1887, in-8. (Extr. des *Mém. de la Soc. d'émul. d'Abbeville*).

DEPOIN (Joseph).

Etude sur les historiens du Vexin (dans les *Mém. de la Soc. hist. du Vexin*, t. VII, 1885).

Les Sires de l'Isle Adam, bienfaiteurs de l'abb. du Val. (Ibid., t. VIII, 1885).

L'anc. coutume du Vexin français. (Ibid.).

Serment de fidélité des Pontoisiens à Saint Louis. (Ibid., t. IX, 1886).

Deux notes de banquet sous Charles V et Charles VI. (Ibid.).

Deux maîtres de l'œuvre de l'Eglise N.-D. de Pontoise aux XIIIe et XIVe siècles. (Ibid., t. X, 1886).

Ephémérides pontoisiennes pour les années 1560 *et* 1561, *tirées des Arch. notariales*, 1886. (En collab. avec M. Ludovic Guignard).

Privilège des quinze-vingts à N.-D. de Pontoise. (*Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1886).

Notice sur l'Hôtel-Dieu de Pontoise (pour l'*Inventaire des Richesses d'Art ;* en collab. avec M. le Charpentier. — *Mém. de la Comm. des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 1884).

Notice sur l'Hôtel d'Orgemont, à Pontoise. (Ibid., 1887).

Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise. Pontoise, 1886, in 4, VIII-132 p.

Annuaire sténogr. international. Paris, 1887, gr. in-8, 218 p.

En préparation : *Cartul. de l'abb. de Maubuisson* (*Notre Dame la Royale*). En collab. avec M. Dutilleux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DIGOT (Baron P.).

La Chevalerie Lorraine. Nancy, impr. Mangeot-Collin, 1887, in-8, 256 p.

Lorraine Noble, Nancy. 1re partie, Nancy, 1883, gr. in-8, 134 p. — 2e partie, 1885, 14 p., 6 pl. de blasons. (En collab. avec M. Collin de Paradis).

ELBENNE (Vte S. Menjot d').

Notice sur la vie et les travaux de M. l'abbé Robert Charles, Vice-présid. de la Soc. hist. et archéol. du Maine. Mamers, Fleury, 1887, gr. in-8, 24 p. Portrait.

En préparation : *Cartul. de l'abb. de St-Vincent du Mans.* (En collab. avec feu M. l'Abbé R. Charles).

ESPINAY (G. d').

Un cercle de petite ville au XVIIIe siècle. Angers, Germain, in-8, 20 p.

Louis XVIII et l'inamovibilité de la Magistrature. Angers, 1884, in-8, 34 p.

Le gouvernement militaire de Saumur. Angers, 1885, 18 p., carte topogr.

La légende des comtes d'Anjou. Angers, 1883, in-8, 64 p.

La Coutume de Touraine au XVe siècle. Tours, Deslis, 1888, in-8; XXII-348 p.

ESTOURBEILLON (Comte Régis de l').

Légendes Bretonnes du pays d'Avessac, 2e éd. Poitiers, Oudin, 1885, in-8, 12 p.

Une institution d'autrefois. Les frairies ou corporations rurales. Paris, 1883, in-8, 30 p.

Deux mariages Nantais au XVIIIe siècle. Une rosière au comté Nantais. Nantes, Grimaud, in-8, 8 p.

Les anc. vitraux du comté Nantais. Nantes, 1884, in-8, 18 p. (En collab. avec M. J. de Kersauson).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le château de la Courbejollière. Caen, 1888, in-8, 14 p., planches.

Docum. pour servir à l'hist. des anc. seigneurs de la Garnache. Nantes, Grimaud, 1885, in-8.

Un cadeau de noces du duc Pierre II. Nantes, Grimaud, 1886, in-8.

Les familles françaises à Jersey pendant la révolution. Nantes, Grimaud, 1886, in-8 raisin, 680 p.

Un voyage d'agrément en 1618, ou *Itinéraire de César de Vaux, baron de Levaré au Maine, en Italie.* Nantes, Grimaud, 1887, in-8.

Foras (Comte Amédée de).

Taillables et serviciables. Un procès féodal au XVIe *siècle.* Thonon, 1887, in-8, 32 p.

Trois chartes, et rectifications de Chartes imprimées, concernant la chartreuse de Vallon. Thonon, 1887, in-8, 8 p.

Le droit du seigneur au Moyen-âge, Etude critique et hist. Chambéry, Perrin, 1886, in-16, xx-284 p.

Le Blason. Dictionnaire et Remarques. Grenoble, J. Allier, in-4°. xx-500 p. Publication splendide; nombreux blasons en chromo dans le texte.

En cours de publication : *Armorial et Nobiliaire de l'anc. duché de Savoie*, in-folio, tome II, blasons en chromo; savant et magnifique ouvrage.

Galantino (Comte François).

I conti del Forese ed i Gouffier de Boisy. Milan, 1884, in-8, 218 p. Carte topogr.

Famiglia Medici di Marignano. Studio genealogico-biografico. Milan, Vallardi, 1884, in-folio, 6 p. et XV tables; blasons, sceaux, médailles, tombes, etc.

Gilbert (A).

En préparation : *Atlas hist. et généal. de l'Auvergne.* —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'ouvrage formera 2 beaux vol. in-folio et paraîtra en 10 ou 12 livraisons. Chaque livraison, 10 francs. Pour souscrire s'adresser à l'auteur : à Saignes (Cantal).

GILLANT (l'abbé).

Famille Marchant de Milly. Arcis-sur-Aube, Frémont, 1886, in-8, 8 p.

Notes sur le Nobiliaire de Saint-Mihiel. Erreurs généalogiques, 1886, in-8, 8 p.

Souvenirs de la révolution : Rech. biographiques sur le Clergé du dioc. de Verdun : Mr François Vignon, missionnaire pendant la révol., curé-archipr. et chanoine de Verdun. 1887, in-8, 76 p. — *Le prieur Martin,* 1887, pet. in-8.

GOURCUFF (Olivier de).

Anthologie des poètes bretons du XVIIe siècle, fort volume in-4°.

Les amis de Victor de Laporte-Barthélemy et de Jean Tisseur, 1885.

Notes sur l'état de la Bretagne en 1788. — Nantes, 1885.

Reines d'amour et de hasard. — Paris, Vomez, 1886.

Le Cte de Mauron-Bréhan, d'après des mémoires inédits, 1886.

Madagascar il y a cent ans, d'après une relation inédite, 1887.

Quatorze sonnets à la douzaine, 1887.

Un écrivain militaire d'autrefois, le Cte Alexandre d'Elbé, 1887.

Un moraliste breton, l'Abbé de Bellegarde. Saint-Brieux, 1888.

GROSRIEZ (F. du).

L'Origine de la famille de Fèvre de Caumartin, in-8, 6 p. (Extr. du *Cab. hist. de l'Artois et de la Pic.,* nov. 1886).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Notice généal. sur la famille de Flavigny de Liez. Amiens, 1884, in-8, 36 p.

GUERLIN (Robert).

La Confrérie de St-Sébastien à Amiens. Sa fondation, ses maîtres au XVIIe *siècle.* Amiens, 1884, in-8, 22 p.

GUIGNARD (Ludovic).

Hist. de Chouzy. Orléans, Herluison, 1886, in-8, 100 p.

Salon Blésois en 1887. Blois, 1887, in-12, 64 p. (En collab. avec M. Paul Rousset).

Découvertes archéol. dans le Loir-et-Cher en 1887. Caen, Delesques, 1888, in-8, 16 p.

Conférence sur les peintures et les puits funéraires des Vernous, à Chouzy (Loir-et-Cher), faite à Vendôme le 12 *janv.* 1888. Vendôme, 1888, in-8, 12 p. — (Voyez DEPOIN (Joseph).

HIORT-LORENZEN (H. R.).

Annuaire Généalogique des Maisons Souveraines en Europe, depuis le commenc^t du XIXe *siècle.* 5e année. Copenhague, 1886, pet. in-12, VI-370 p.

Danmarks Adels Aarbog (Ann. de la Nobl. de Danemark), 5e année, 1884, pet. in-12, portraits et blasons en chromo.

HUART (Baron G. d').

Le Colonel Jean de Croonders, gouverneur de Hombourg (1644-71). Nancy, 1885, in-8, 38 p.

HULOT DE COLLART (Baron).

Revue d'armes au XVe *siècle.* Nantes, Forest et Grimaud, 1886, in-8, 14 p.

KERSAUSON (J. DE).

Hist. généal. de la Maison de Kersauson. Nantes, Grimaud, 1886, in-4, XII-350 p., nombreux blasons. — (Voyez ESTOURBEILLON (Comte R. de l').

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Guère (Comte A. de).

Notes sur un collier à grelot du xve *siècle*, 1886, in-8, 12 p.

Le sceau du xiiie *siècle de l'égl. St-Eloi de Gy* (Cher), 1886, in-8, 10 p.

Un masque de femme, en marbre, du xve *siècle, conservé au musée de Bourges.* Bourges, 1885, in-8, 18 pl. phototyp.

L'Industrie du bronze en Berry. La cachette de fondeur du Petit-Villatte, 1885, in-8, 74 p., 15 pl. (En collab. avec Mr P. de Goy).

Geoffroy, Evêque de Nantes (1198-1213). *Essai biogr.* Caen, Delesques, 1888, in-8, 38 p. et 2 pl. de blasons, sceaux, etc.

Le Clert (Louis).

Catal. de Sigillographie du Musée de Troyes, fondé et dirigé par la Soc. Acad. de l'Aube, Troyes, 1887, in-8, 116 p.

Ledru (l'abbé A.).

Le Château de Sourches, au Maine, ses Seigneurs. Paris, Oudin, 1887, in-8, xx-426 planches. (En collab. avec M. le duc des Cars).

Observations critiques sur le précédent ouvrage. Paris, 1887, in-8, 8 p.

Une émeute dans le Maine en 1675. Mamers, Fleury, 1884, in-8, 12 p.

Urbain Grandier et les possédées de Loudun, par le Dr G. Legué. Mamers, Fleury, 1884, in-8, 4 p.

Un paroissien de la Selle-Craonnaise au XVIe siècle. Mamers, Fleury, in-8, 14 p.

Urbain Grandier. Château-Gontier, Leclerc, 1884, in-8, 10 p.

Notes sur quelques bienfaiteurs de la Cathédr. du Mans. Le Mans, 1888, in-8, 24 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Roux (Alcide).

Marche du patois actuel dans l'anc. pays de la Mée (Haute-Bretagne). St-Brieuc, Prudhomme, 1886, in-8.

Lisle du Dreneuc (P. de).

Armoiries et prééminences des familles bretonnes du ressort de Morlaix et Lanmeur, enreg. par Me Bouyn l'an 1675. Nantes, Grimaud, 1887, in-8, 42 p.

Manno (Baron Antoine).

Indices chronologici ad scriptores rerum italicarum. Turin, Bocca, 1885, in-8, 190 p. (En collab. avec M. Charles Cipolla).

Diario dell' assedio di Torino del 1640, *di anonimo contemporaneo.* Turin, Paravia, 1885, in-8, 98 p., 2 pl. phototypiq. et index onomastique.

Di un preteso diritto infame medievale, a proposito di un libro recente del Conte A. di Foras. Turin, Paravia, 1887, in-8, 8 p.

Relazioni diplomatiche della Monarchia di Savoia (1559-1814). Turin, Bocca ; 1888, 2 vol. gr. in-8, index onomastique. (En collab. avec MM. Ermanno Ferrero et Pietro Vayra).

Mauroy (Albert de).

Généalogie hist. de la famille de Mauroy, en Champagne, 1887, in-8, 56 p.

Merlet (Lucien).

Notice biographique sur Jean Rotrou. Chartres, Garnier, 1885, in-8.

Lettres de Saint Ives trad. et annotées. Chartres, Garnier, 1885, in-8.

Catal. des reliques et joyaux de N. D. de Chartres, Chartres, Garnier, 1885, in-8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Inventaire sommaire des Archives communales de Châteaudun. Châteaudun, Prudhomme, 1885; in-4°.

Inventaire sommaire des Archives départementales d'Eure-et-Loir. T. II. Chartres, Garnier, 1885, in-4°.

Registres et minutes des notaires du comté de Dunois. Chartres, Garnier, 1886, in-8.

Cérémonies publiques à Chartres pendant le XVIIIe siècle. Chartres, Garnier, 1887, in-8.

Coutumes des chevaliers de la Table Ronde. Chartres, Garnier, 1887, in-8.

Des assemblées de Communautés d'habitants dans l'ancien comté de Dunois. Châteaudun, Pouillier, 1887, in-8.

Inventaire sommaire des archives communales de Chartres. Chartres, Durand, 1887, in-4.

NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (S. de la).

Un chapitre de l'histoire des évêques de Nantes, suivi de doc. inédits. Nantes, Grimaud, 1885, 62 p.

Documents inédits. Institutions de comte palatin de Latran, en faveur de Jérôme Riario-Sforza et de Jean Hulot de Braquis (1483 et 1525). Nantes, Grimaud, 1885, in-8, 20 p. — 2e éd., donnant la trad. française du texte latin. Poitiers, Oudin, 1886, in-8, 30 p.

Guillemin de Launay, fondateur des Ecoles de Nantes (1457-1472); ap. *Annales de Bretagne*, 3e Trime, 1886. Rennes, Plihon et Hervé.

Lettres inédites de Pierre Bizeul de la Bignonays, gendarme ordinaire de la garde du Roi. Prise de Namur, 1692; bataille de Nerwinde, 1693. Nantes, Grimaud, 1887, in-8, 29 p.

La marine bretonne aux XVe et XVIe siècles. Essai hist. Nantes, Grimaud, 1887, in-8, 107 p.

Episodes maritimes nantais, des XVIIe et XVIIIe siècles; ap. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Une révolte à l'ile du Pilier, en 1713. Vannes, E. Lafolye, 1888, in-8°, 8 pp.

Un amiral nantais. Notice hist. et nécrol. sur le contre-amiral comte de Cornulier-Lucinière ; ap. *Revue de Bretagne et de Vendée*, Avril 1886.

Pasini (Cher Ferruccio).

Memorie storico-genealogiche della nobile famiglia Ortiz de Rozas di Buenos-Ayres, 1884, in-8.

Genealogia delle nobili famiglie Canani e Berni, 1884, in-8. — *Appendice*, 1888.

Di un ritratto di Juan de Garay, fondatore di Buenos-Ayres, 1885, in-8.

Ancora dell' arma di Cristoforo Colombo, 1884, in-16. — *L'arma di Cr. Colombo*, 1887, in-16. — *El monumento a Cristobal Colon*, Buenos-Ayres, 1886, in-16.

Della Nobiltà Ferrarese, 1886, in-8.

Stemmi di un' illustre famiglia ferrarese (Bevilacqua). Pise, 1888, gr. in-8, 8 p. et 4 tabl. généal.

La famiglia Montezuma e gli Aztec del Messico ; Cenni storici e genealogici. Pise, 1888, gr. in-8, 6 p. et 3 tabl. généal.

En préparation : *Storia del sacro Militare Ordine Gerosolimitano del S. Sepolcro*, in-8, 20 francs.

Pellot (Paul).

La famille de Chartongne. Arcis-sur-Aube, Frémont, 1885, in-8, 88 p.

Maître Robert de Sorbon, et le village de Sorbon (Ardennes). Reims, 1888, in-8, 82 p., planches. (En collab. avec Mr H. Jadart).

Pettenegg (Gaston Pöttickh, Comte de).

Jahrbuch der Heraldischen Gesellschaft Adler in Wien. Vienne, 1887, in-4°, xx-168 p. Nombreux blasons.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sphragistische Mittheilungen aus dem Deutsch-Ordens-Centralarchive. Vienne, 1884, in-8, 40 p., 87 sceaux.

Piolin (le R. P. Dom Paul).

Testament du cardinal Charles d'Angennes (1587). Mamers, Fleury, 1884, in-8, 16 p.

Louise de Savoie, comtesse du Maine (1515-1534). Mamers, Fleury, 1886, in-8, 24 p.

Charles d'Angennes de Rambouillet, cardinal, évêque du Mans, et le Vén. Jean de la Barrière, abbé de Feuillants, au dioc. de Rieux. Le Mans, 1886, in-8, 12 p.

Hist. populaire de saint Julien, 1er Evêque du Mans. Paris, 1888, in-12, 222 p.

Poli (Vte Oscar de).

Essai d'introduction à l'hist. généalogique. Paris, 1887, in-12, 252 p. Index onom.

Un régiment d'autrefois : Royal-Vaisseaux. Paris, 1885, in-12, 225 p. Index onom.

Paul Féval. Lettres et souvenirs. Paris, Palmé, 1886, in-8, 44 p.

Histoire Généal. des Courtin. Paris, 1887, in-4°, 748 p., 14 planches; 2.531 preuves dep. le xie siècle. Index des sources, des planches et des noms de familles et de lieux. Blasons dans le texte.

Précis généal. de la Maison de la Noüe. Paris, 1885, in-12, 252 p. p. Portrait, sceau, blasons.

Récits d'un soldat. Paris, Palmé, 1885, in-12, 350 p.

Fleur-de-lis, grand roman hist. Paris, Blériot-Gautier, in-12, 410 p.

Les Régicides, gr. roman hist. Paris, Blériot-Gautier, 2 vol. in-12, 800 p.

Le Capitaine Phébus. gr. roman hist. Paris, Blériot-Gautier, 2 vol. in-12, 600 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nobiliaire des Croisades. (En cours de public. dans la *Revue de la Terre-Sainte*).

Robert Assire, étude hist. et généal. (1359-1393). Paris, in-12, 270 p. Blasons et sceaux.

Inventaire des titres de la maison de Milly (985-1885). Paris, in-12, 350 p. Blasons et sceaux, 10 pl. Index onom.

Montres inédites de gens d'armes bretons, 1er fascicule. Nantes, Forest et Grimaud, 1887, in-8, 76 p.

Maison de Castellane : Branche de Salernes. Paris, 1886, in-12, 94 p.

Mariola. Paris, Blériot, 1885, in-12, 280 p.

Petit Capet, gr. roman hist. Paris, Blériot-Gautier, in-12, 400 p.

Histoires du bon vieux temps. Paris, Palmé, 1884, in-12, 434 p.

Le masque de fer, gr. roman hist. Paris, H. Gautier, 1888, in-12, 440 p.

En préparation : *Livre d'or du Comité international de Souscription des Ordres Equestres Pontificaux. (Jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII)*; in-4°, avec pl. en chromo.

PONCINS (Comte Léon de).

Les cahiers de 89, ou Les vrais principes libéraux. 2e éd. Paris, Picard, 1887, in-8, XLVI-476 p.

PORTE (Cte Armand de la).

Sous Presse : *Histoires des familles nobles du nom de la Porte*. Tome II, in-8, blasons.

Les Gens de qualité de la Basse-Marche. 1er fascicule.

RAMIONE (V. Palizzolo Gravina, baron de).

La Casa Gravina, Cenno e tavole genealogiche. Palerme, 1857, in-folio, 10 p. et 9 tables. Blason en chromo.

Le iscrizioni delle antiche lapidi sepolcrali delle chiese di Monte-San-Giuliano. Pise, 1886, gr. in-8, 34 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Révérend du Mesnil (Vte Edmond).

Les Cartulaires de l'abb. d'Ainay, au point de vue du comté de Forez. Montbrison, Huguet, 1886, in-4°, 15 p. Tiré à 50 ex.

Origine et étymol. des noms de Beaujeu et Dombes, d'après les travaux de MM. Cucherat et Vingtrinier. Lyon, 1886, gr. in-8. Tiré à 50 ex.

Notice hist. sur la seigneurie de la Curée, d'après les docum. historiques. Montbrison, 1886, gr. in-8, II-200 p. Blasons. — (Cette œuvre éminemment consciencieuse a coûté trente années de recherches. On y trouve après des observations curieuses sur les époques Celtique et Romaine et les périodes Franque et du moyen Age, des notes depuis 1268 sur les familles *de Curata* et les Arod-Macibo, les généalogies des seigneurs de la Curée, les Saligny, les Rochefort, les Ronchevol, les Fillet, les Hennequin, les Dain, les Coutance, les Hüe de la Curée et de la Blanche qui la possédaient encore en 1861, enfin sur les Le Conte, propriétaires actuels. En appendice, l'auteur donne la filiation, complètement inconnue jusqu'à présent, de la maison de la Blanche, du Beaujolais).

Le fief de la Tour et de Bourgneuf. (Dans le *Roannais illustré*, juillet 1886).

Molière à Roanne. (Même recueil, déc. 1886).

L'ancien Forez. Revue hist. et archéol. (Voyez ci-dessus la *Chronique*).

Lettres de rémission de Séb.-Dominique du Prat de Chassagny. (Même rec., juin 1887).

En préparation : *Dict. topogr. hist. et archéol. du Charollais, Brionnais et pays de Bourbon-Lancy.*

Suppl. à l'Armorial de Bresse, Bugey, pays de Gex et Franc-Lyonnais. (Armorial publié par l'auteur en 1872-1874).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rivoire la Batie (Marquis de)

Note sur la véritable origine de la royale Maison de Savoie. Turin, Loescher, 1888, in-8, 10 p.

Ronseray (Comte Arnold de).

Notice sur l'Abb. de Neauphle-le-vieux. Saint-Amand, Destenay, 1887, in-8, 28 p., avec vue du château de Neauphle.

Roserot (Alph.)

La famille d'Argillières, en Picardie et en Champagne. Arcis-sur-Aube, Frémont, 1884, in-8, 56 p., avec index onomastique.

Le dernier Molé de la branche aînée, sa famille, sa succession et ses héritiers. Troyes, 1887, in-8, 34 p.

Notes généal. sur les Coiffart, sgrs de St-Benoît-sur-Seine. Arcis, s. d., in-8, 8 p.

Procès-verbal d'Assemblée des 3 Ordres du bailliage de Chaumont pour les Etats gén. convoqués à Orléans en 1649. Troyes, 1884, in-8, 28 p., tables des noms de pers. et de lieux.

Etude sur la famille Largentier. Troyes, 1885, in-8, 38 p.

Salles (Cher Félix de).

Contes du Pélech, de Carmen Sylva (S. M. la reine de Roumanie). Edition française. Paris, Leroux, 1884, Elzévir, 238 p.

Nouvelles, de Carmen Sylva. Ed. française, avec biogr. de l'auteur. Paris, Hachette, 1886, in-12, 314 p.

Annales de l'Ordre Teutonique ou de Sainte-Marie de Jérusalem. Paris, Palmé, 1887, in-8, xii-583 p.

Chapitres Nobles d eLorraine. Annales, preuves de Noblesse, documents, portraits, sceaux et blasons. Paris, Lechevalier, gr. in-4°, iv-52 p. (Extr. du Recueil annuel de la Soc. Héraldique Imp. et Royale « Adler »).

En préparation: *Chapitres Nobles d'Autriche*, in-4°, avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

8 portr., blasons, sceaux. décorations, joyaux. (Pour paraître en nov. 1888).

SCHEDONI (Marquis de).

Y a-t-il en France des Della Rovere d'Italie? Pise, 1885, gr. in-8, IV-42 p. et suppl. de 2 p.

SIMON (l'Abbé E.).

Rech. sur le pélerinage de N.-D. des Vertus, à Ligny en Barrois.

Grammaire du Blason.

En préparation : *Hist. et symbolisme du blason.*

TAMIZEY DE LAROQUE (Philippe).

Notre éminent collègue est sans contredit un des savants les plus féconds de notre temps ; ce qu'atteste la *Bibliographie Tamizeyenne*, que vient de publier M. Jules Andrieu (Agen, Lenthéric, 1887, in-8, 24 p. à 2 colonnes). Nous ne citons que les principales œuvres de M. Ph. Tamizey de Larroque, publiées depuis 1884.

Lettres du Comte de Comminges (1657-59). Pons, impr. Texier, 1885, gr. in-8, 32 p.

Quelques pages inéd. de Louis de Rechignevoisin de Guron, Evêque de Tulle et Comminges. Tulle, impr. Crauffon, gr. in-8, 38 p.

Une aventure du baron de Lusignan (Récit de 1625). Nérac, impr. Durey, 1886, in-18, 26 p.

Reliquiae Benedictinae, Documents inéd. Auch, impr. G. Foix, 1886, gr. in-8, 42 p.

Discours de la Vigne, par Fr. Roaldès, avec d'autres doc. inédits. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1886, in-8, 107 p.

Le chemin de l'Ospital, par Rob. de Balsac, sénéchal d'Agenais et de Gascogne. Montpellier, 1887, in-8, 39 p.

Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la Provence Alpestre, 1887, in-8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les Correspondants de Peiresc. (Série ; 14 fascicules ont déjà paru.) Paris, Picard, in-8.

TANGUAY (Mgr Cyprien).

Dictionnaire généalogique des familles Canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours. Montréal, E. Sénécal, 1871-1887, in-8. (Les 4 premiers volumes, chacun d'env. 650 pages, publiés, vont jusqu'à la lettre J incluse).

A travers les registres. Montréal, libr. St-Joseph, 1886, in-8, VIII-276 p., portrait, index onomastique.

TARDIEU (Ambroise).

Le Mont-Dore et la Bourboule historiques et archéologiques. Clermont-Ferrand, Malleval, 1884; in-12, photogravures.

Trois mois à Venise. Lyon, Petrat, 1884, in-8.

Dict. des anc. familles de l'Auvergne. Moulins, Auclaire, 1884, in-4° à 2 col. Blasons en couleurs ; 3,000 notices. Prix : 100 fr.

Voyage en Autriche et en Hongrie. Moulins. Auclaire, 1884, in-8, illustrations.

Dict. iconographique des Parisiens. Moulins, Auclaire, 1885, in-8, portraits, photogr. Prix : 15 fr.

Voyage archéol. en Italie et en Tunisie, Moulins, Auclaire, 1885, in-8, 25 photogravures.

Voyage artistique en Espagne. Moulins, 1885, in-4°, 14 photogravures.

L'*Auvergne (Puy-de-Dôme).* Guide complet illustré, 1886, 200 gravures (charmante édition de poche, reliée artistement. Prix : 5 fr.

L'*Auvergne illustrée,* années 1886 et 1887, 300 gravures, (Portraits, verres, Blasons, etc.), belle revue in-4°. Abonnement : 12 fr.

Alger tel qu'il est, 1887, in-4°, photogravures.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Van Robais (Armand).

La coupe chrétienne en verre d'Homblières, et la Seille funéraire de Miannay. Abbeville, 1887, in-8, 8 p., 4 pl.

Charles VI, le cardinal de Luna, Louis d'Orléans en Froissart à Abbeville en 1393, in-8, 4 p. (Extr. du *Cab. hist. de l'Artois et de la Pic.*, déc. 1886).

Varax (Paul de).

Généalogie de la Maison de Sainte-Colombe, Ses alliances et ses Seigneuries. Lyon, 1884, in-8° carré, xvi-344 p.

La seigneurie de Jarnieux, en Lyonnais. Lyon, 1884, in-8, xii-128 p., avec vue du château.

Notice sur la seign. de Masoncles, en Charollais. Lyon, 1884, in-8, xvi-60 p. avec vue du château. Index onomastique.

L'*Etang du Mine, en Dombes*, 1886, in-8.

Additions à l'hist. de Saint-Trivier, en Dombes, 1884, in-8.

Vorsterman van Oyen (A. A.)

Joost van den Vondel en zijn geslacht. S'Gravenhage, 1887, in-12, 24 p. Portrait.

Généalogie van het Geslacht Ver Huell, 1887, in-12, 34 p. Portrait.

Geslachtslijst der Familie Smit, 1886, in-12, 34 p.

Généalogie van het geslacht Beets, 1884, in-12, vi-44 p Portrait et blason.

Algemeen Nederlandsch familieblad. S'Gravenhage, 1887, in-4°.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION. 1

État des Membres du Conseil Héraldique de France au 15 Juin 1888 13

Barbarismes, Solécismes et Pléonasmes héraldiques, par le comte A. DE FORAS. 49

Sources du Nobiliaire du Poitou, par le comte A. DE LA PORTE. 59

Examen de la légende du royaume d'Yvetot, par le vicomte O. DE POLI. 65

Une question féodale : Les Oubliettes, par le vicomte E. RÉVÉREND DU MESNIL. 99

De la féodalité du Viennois dans ses rapports avec les comtes de Savoie 105

Bretagne. — L'assise du comte Geoffroy (1185). — Croisés bretons (1248), par le vicomte O. DE POLI. 113

Jeanne d'Arc. 125

Robert Assire, par H. d'ARBIGNY DE CHALUS. 129

Registre des Chevaliers et Voyageurs en la Terre-Sainte, par A. COURET. 133

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne 1201-1274) 145
Chronique. 151
Bibliographie 179
Table des Matières. 201

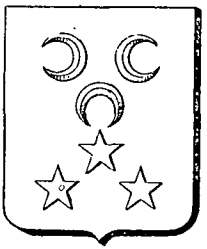

St-Amand (Cher).— Imp. Lith. et Stéréot. de Destenay.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

DEUXIÈME ANNÉE



PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
21, AVENUE CARNOT, 21
1889

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



ÉTAT DES MEMBRES[1]

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

Au 1er Mars 1889

H. Abzac de la Douze (Comte Aymar d'), de la Soc. hist. et archéol. de la Dordogne ; — chât. de Borie-Petit, p. Périgueux (Dordogne).

H. Agiout (Vicomte Alexandre Thomas d'), chevalier de 1re classe de l'Ordre Royal de François Ier ; de la Soc. des Gens de lettres ; — à Sainte-Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

[1] Explication des abréviations.
P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
H. — Membre Honoraire.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
R. — Rédacteur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Albiousse (Lionel d'), juge au tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien ; associé corresp. de l'Acad. de Nîmes ; de la Soc. franç. d'archéol. ; — à Uzès (Gard).

H. Albouy (Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, chevalier de l'Ordre du S. Sépulcre ; — rue des Saints-Pères, 30, Paris.

H. Alis (Abbé Louis), curé de Xaintrailles, licencié en théologie ; — à Xaintrailles, par Louardac (Lot-et-Garonne).

H. Amade (Adolphe d'), O. ✻, O. I. P. ❸, sous-intendant militaire de 1re classe en retraite, commandeur et chevalier des Ordres Pontificaux, etc. ; de plusieurs Soc. savantes ; — hôtel de la Caisse d'Épargne, Toulouse (Haute-Garonne).

H. Amphernet (Vicomte d'), ✻, de la Soc. des Antiq. de Normandie ; — rue Royale, 92, Versailles (Seine-et-Oise).

P. H. Arbaumont (Jules Maulbon d'), O. I. P. ❸, chevalier des Ordres de Saint-Grégoire et d'Isabelle la Catholique ; vice-prés[t] de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Dijon ; prés[t] de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or ; corresp. honoraire du Ministère ; — aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. Arbigny de Chalus (Hugues d'), de la Soc. des amis des Arts de Dijon ; — Place Saint-Michel, 11, Dijon (Côte-d'Or).

S. G. Arbigny de Chalus (Henri d'), ancien chef-de-cabinet de préfet, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* — rue des Saints-Pères, 61, Paris.

H. Arlot de Saint-Saud (Comte d'), commandeur de l'Ordre Royal d'Isabelle la Catholique ; de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — chât.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Valouze, p. la Roche-Chalais (Dordogne).

H. Auber (Abbé Charles), ✠, chanoine titulaire de de l'Eglise de Poitiers, historiographe du diocèse ; de la Soc. des Antiq. de l'Ouest ; corresp. du Ministère de l'instr. publique ; de la Soc. des Antiq. de la Morinie ; de la Soc. des Antiq. de France ; inspecteur divisionnaire de la Soc. franç. d'archéologie ; — à Poitiers (Vienne).

H. Audiat (Louis), O. I. P. ✠, lauréat de l'Institut, bibliothécaire-archiviste de la ville de Saintes, Président de la Soc. des Archives de la Saintonge et de l'Aunis ; — à Saintes (Charente-Inférieure).

H. Barban (André), anc. Secrétaire Général ; du conseil d'admⁿ de la Diana ; de la Soc. Française pour la conservation des Monum. hist. ; de l'Acad. des Arts, Sciences et B. L. de Savoie ; — rue de la Gare, Roanne (Loire).

H. Barbier de Montault (Monseigneur), O. I. P. ✠, référendaire au Tribunal de la Signature Papale, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine d'honneur des Cathédr. d'Anagni, Manfredonia, Tarentaise et Langres ; grand-croix de l'Ordre Royal de François Ier, commandr de l'Ordre du Saint-Sépulcre, etc. ; corresp. du Ministère de l'Instr. publique pour les travaux hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol. ; des Acad. des Arcades et des Quirites ; de la Soc. des antiq. de l'Ouest, etc. ; — rue Saint-Denis, 37, Poitiers (Vienne).

H. Barghon de Fort-Rion (Baron François de), décoré de la médaille *Pro Petri Sede* et de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de l'Institut Royal et Grand-Ducal de Luxembourg ; corresp. de l'Acad. Royale de l'hist. d'Espagne, etc. ; — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Barral (Abbé Adrien de), curé de Villers ; de la Commn hist. du Cher ; du Comité d'hist. et d'archéol. du dioc. de Bourges ; Vice-Prést de la Soc. acad. du Centre ; — à Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. Beauchamps de Monthéard (Baron de), de plusieurs Soc. savantes ; — chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. Beauchesne (Comte Adelstan de), licencié ès-lettres ; de la Soc. hist. et archéol. du Maine ; de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne ; corresp. de la Commn hist. et archéol. de la Mayenne ; — chât. de Torcé, p. Ambrières (Mayenne), et rue Boccador, 6, Paris.

H. Beauchet-Filleau (Paul) ; — à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. Beaumont (Comte Jacques de), chevalier de justice avec plaque de l'Ordre Royal de S. Georges Constantinien, commdr de l'Ordre de S. Grégoire, cher de l'Ordre de S. Sylvestre ; — rue de l'Université, 57, Paris, et chât. de la Brosse, p. Château-Renaud (Indre-et-Loire).

H. Beaune (Joseph), anc. magistrat ; — château de Bistauzac, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. Benoist de Ronat (Louis de) ; — chât. de Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. Beneyton (Comte Amédée), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, chevalier des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; — *décédé au châlet de la Saussaye, près Saint-Hippolyte, le 7 septembre 1888.*

H. Berluc-Pérussis (Léon de), anc. président de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — au Plan de Porchères, près Marre, p. Forcalquier (Basses-Alpes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Bernet (Abbé du), curé de Saint-Pierre del Pech, p. Puymirol (Lot-et-Garonne).

R. Bernos (Gaston), décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* — rue Legendre, 191, Paris.

H. Bersy de la Guérivière (Emmanuel de), anc. off. de cavalerie, officier de l'O. R. du Cambodge ; de la Soc. Bibliogr. ; — rue de Surène, 9, Paris.

H. Bessas de La Mégie (Comte de) ; — *décédé le 30 janvier 1886 à Paris.*

H. Bieberstein-Krasitzki (Comte Jean de) ; — à Kiéff (Empire de Russie).

H. Blanchet (Abbé Jean), chanoine honoraire, supérieur de l'Ecole Saint-Paul ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; — rue d'Epernon, 32, Angoulême (Charente).

H. Blotterie (Comte de la), ✠, anc. préfet ; — rue Boissière, 53, Paris, et à Loudun (Vienne).

H. Boceret (Emmanuel de), de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure ; — à Guérande (Loire-Inf.).

P. H. Bois de la Villerabel (Vicomte Arthur du), président de la Soc. arch. et hist. des Côtes-du-Nord, corresp. du Comité des travaux hist. ; délégué de la Soc. des Biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne, etc. ; — place Saint-Pierre, 11, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

H. Boisguéret de la Vallière (Henri de), directeur des Assurances mutuelles de Loir-et-Cher ; des Soç. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, des Antiq. du Centre ; de la Soc. franç. pour l'avancement des sciences ; — rue du Mail, 16, Blois (Loir-et-Cher).

H. Boissieu (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Doue, p. Saint-Galmier (Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Bonvallet (Adrien), anc. président de la Soc. des Antiq. de l'Ouest ; — rue du Petit-Bonnevaux, Poitiers (Vienne).

H. Bonvarlet (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, présid^t du Comité Flamand de France, chevalier des Ordres de S. Grégoire, du Danebrog et de Léopold de Belgique ; — rue du Sud, 11, Dunkerque (Nord).

H. Borel d'Hauterive (André), conservateur honoraire à la Biblioth. Sainte-Geneviève, directeur de l'*Annuaire de la Noblesse*, anc. professeur suppléant à l'école des chartes, chevalier de l'O. R. du Christ; du comité de la Soc. des gens de lettres, de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc., — rue Richer, 50, Paris.

H. Bosc de Beaumont (Gaston du) ; — rue Guilbert, 20, à Caen (Calvados), et chât. du Mesnil-d'Acy, par Airel (Manche).

H. Bouard (Baron de), anc. zouave pontifical, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix de Mentana ; — Bordeaux (Gironde).

H. Bouchet (Émile), membre titul. de l'Acad. de Sainte-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France ; corresp. de la Soc. dunkerquoise et de la Soc. acad. de la Seine-Inférieure ; — rue des Murlins, 14 *bis*, Orléans (Loiret).

A. Boudard (Auguste de), conservateur-adjoint de la bibl. de la Cour de cassation; chevalier de l'Ordre de S. Sylvestre, — rue Vintimille, 14, Paris, et à Royas-Villars (Vaucluse).

H. Bourbon-Busset (Comte Charles de), ✠, anc. commandant de la Mobile ; — à Busset (Allier).

H. Bourdeille (Marquis de) ; — rue de Grenelle, 174, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Bourdeille (Comte Henri de) ; — mêmes adresses.

C. Bourgeois (Armand), président de l'Acad. Champenoise ; de la Soc. des Gens de lettres ; corresp. de la Soc. Franç. d'Archéol. ; de la Soc. acad. de la Marne ; de l'Acad. N^le de Reims ; délégué général de l'Acad. des lettres, sciences et arts de la Province ; — à Pierry, p. Epernay (Marne).

P. H. Bourrousse de Laffore (Jules de), chevalier de l'O. R. de la Couronne d'Italie, membre et anc. président de la Soc. des sciences, B. L. et arts d'Agen ; de la Soc. des archives hist. de la Gironde ; de la Soc. des arch. hist. de Gascogne ; — rue Lacépède, 2, Agen (Lot-et-Garonne).

H. Brandt de Galametz (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; de la Soc. des antiq. de la Morinie ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — rue Saint-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

P. H. Bremond d'Ars, Marquis de Migré (Comte Anatole de), ✻, ancien sous-préfet, conseiller général du Finistère, membre et anc. président de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; vice-présid^t de la ligue agricole de l'Ouest, etc. ; — rue Harroüys, 5, à Nantes (Loire-Inférieure), et chât. de la Porte-Neuve, p. Pont-Aven (Finistère).

H. Bresc (Louis de), ancien maire d'Aups et de Moissac, conseiller général du Var ; de la Soc. d'études scientif. et arch. de Draguignan ; de la Soc. d'agric. du Var ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; de l'Acad. du Var ; de l'Acad. d'Aix ; de la Soc. des agric. de France, etc. ; — à Aups (Var).

H. Breuil (Vicomte Charles de), ✻, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. Brotonne (Léonce de), secrétaire d'ambassade ; — avenue de Messine, 17, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Brugière (abbé Hippolyte), curé de Coulounieix ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — à Coulounieix, p. Périgueux (Dordogne).

C. Brunet (Victor), commis-greffier du tribunal de Vire ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. Acad. de Cherbourg, etc. ; — rue Girard, 69, Vire (Calvados).

H. Buet (Charles), chevalier des O. R. de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique ; publiciste ; vice-présidt de l'Acad. Chablaisienne ; de l'Acad. de Savoie ; de l'Acad. Romaine Pontificale de la Religion Catholique ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de l'Acad. Salésienne, etc. ; — villa Floret, Thonon (Haute-Savoie).

H. Buisson de Courson de Cristot (Amédée du), anc. conseiller de préf. des Hautes-Pyrénées, de l'Hérault, de la Manche ; anc. vice-présidt du conseil de préfecture ; anc. secrétaire général ; ancien sous-préfet de Valognes, Morlaix, etc. ; démiss. en déc. 1877 ; pendant la guerre (1870-71), officier attaché comme aide-de-camp, à l'Etat-major de la 3e divisn (Saussier) du 19e corps, 2e armée de la Loire ; de la Soc. des Antiq. de Normandie, etc. ; — rue de l'Orangerie, 26, Versailles (Seine-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Ambly, p. Creully (Calvados).

H. Burey (Vicomte Robert de), anc. membre corresp. de la Soc. Franç. de numism. et d'archéol. (section d'art héraldique) ; — chât. de Nenon. p. Rochefort-sur-Nenon (Jura).

H. Caillon (Henri), ✻, lieutenant-colonel de cavalerie de l'armée territoriale, chevalier de l'Ordre de Pie, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de la Soc. de topogr. de France ; — rue Meissonnier, 8, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Cais de Pierlas (Comte Eugène), membre Corresp. du Conseil Royal Hérald. d'Italie ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, par Pignerol (Piémont).

H. Caix de Saint-Aymour (Comte Gabriel de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, chevalier grand-croix de l'Ordre Pontifical du Christ, chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, commandeur de plusieurs Ordres; — rue du Ranelagh, 94, Paris.

H. Cambourg (Baron de), anc. conseiller général, anc. off. supérieur de l'armée territ. ; vice-présidt de la Soc. des études coloniales et maritimes ; secrétaire général du syndicat de la presse économique et professionnelle ; — rue Lauriston, 83, Paris.

H. Cambourg (Paul de) ; — rue Marsollier, 5, Paris.

H. Capogrossi-Guarna (Commandeur Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, président-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — palazzo Balestra, piazza Santi-Apostoli, 47, Rome (Italie).

H. Carné de Carnavalet (Gaston de), directeur de la *Revue historique de l'Ouest ;* de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — rue Monsieur le Prince, 58, Paris.

H. Cavrois (Louis), docteur en droit, anc. auditeur au Conseil d'État, commandeur des Ordres de S. Grégoire et de Charles III, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de l'Acad. d'Arras ; de la Commn des monum. hist. du Pas-de-Calais ; — place de la préfecture, 28, Arras (Pas-de-Calais).

H. Chaix d'Est-Ange (Gustave) ; — rue Saint-Georges, 15 *bis*, Paris, et chât. de Lascombes. p. Margaux (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Chaumeil (Alfred), anc. percepteur ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

C. Chauvet (Claude), anc. attaché aux archives départ. de Vaucluse, archiviste de la ville d'Avignon ; de l'Acad. de Vaucluse ; — rue de la Tour, Monteux (Vaucluse).

A. Chevalier (Abbé Alfred), curé de Tramery ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; — à Tramery, p. Ville-en-Tardenois (Marne).

H. Choiseul-Gouffier (Comte de), lieutenant au 36e de ligne ; — rue de Grenelle, 142, Paris.

P. H. Ciccolini (S. Exc. Monseigneur Stefano), Préfet de la Bibliothèque Vaticane, ex-Custode général de l'Acad. des Arcades ; — Palais du Vatican, Rome.

H. Cléret de Langavant (Joseph), lieutenant au 118e de ligne ; — rue Verdelet, 16, Quimper (Finistère).

H. Clock (Ulrich de), anc. zouave pontifical, chevalier de l'Ordre de Pie, décoré de la médaille *Pro Petri Sede ;* — à Falaise (Calvados).

P. H. Cocchia (S. Exc. Monseigneur Roch), Archevêque de Chieti, administrateur de Vasto, anc. Internonce Apostolique au Brésil, Grand-Croix de l'Ordre du S. Sépulcre ; — au Palais Archiépiscopal, à Chieti (Italie).

H. Cochin (Abbé Ernest), curé de Bretoncourt ; de l'Acad. Champenoise ; membre titul. de l'Acad. Lamartine, délégué pour le dép. des Ardennes ; — Grande-Rue, 73, Rethel (Ardennes).

H. Coligny (Raoul de Pillot, Comte de), ✻, anc. off. supérieur, chambellan intime de S. S. Léon XIII, commandeur de l'Ordre de S. Sylvestre, officier de l'Ordre de S. Marin, chevalier de l'Ordre du S. Sépulcre ; anc. membre de la Soc. d'émul. de Montbéliard ; — rue Charles Nodier, 9, Besançon, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chât. de la Chaume, p. Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

H. Communay (Arnaud), attaché libre aux archives du dép. de la Gironde, président de la Soc. des archiv. hist. de la Gironde ; corresp. de l'Acad. d'Agen ; membre résidant de la Soc. des biblioph. de Guyenne ; — rue Puységur, 40 *bis*, Bordeaux (Gironde).

H. Courcival (Marquis de), ✠, anc. capitaine de cavalerie, ex-lieut.-colonel commt le 27e territorial d'inf., maire de Courcival, conseiller d'arrondt du canton de Bonnétable ; de la Soc. de géogr. commerciale ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Soc. hist. Algérienne ; de la Soc. Franç. d'archéol. de la Soc. de l'hist. de France, etc. ; — rue Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. Couret (Alphonse), docteur en droit, docteur ès-lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la cour d'appel d'Orléans, commandeur des Ordres de Pie et du S. Sépulcre, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* corresp. de la Soc. des Antiq. de France ; — rue du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. Courson de la Villeneuve (Comte Aurélien de), ✠, anc. conservateur sous-directeur de la Bibl. nationale ; — rue Royale, 13, Paris.

H. Courteaud (Abbé Charles), curé d'Adilly ; de la Soc. des Antiq. de l'Ouest ; — à Adilly, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. Courtin de Neufbourg (Comte de), agriculteur ; de la Soc. de la Diana ; décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. Courtin de Neufbourg (Vicomte de), de la Soc. Franç. d'archéol. ; — même adresse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Coustou-Coysevox (Comte Gabriel de), anc. sous-préfet, chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, officier de l'O. R. de Charles III ; de plus. soce sayantes ; — chât. des Eglantiers, p. Saint-Etienne de Tulmont (Tarn-et-Garonne).

C. Cousturier (Césaire) ; rue du Collège, 15, Dôle (Jura).

H. Coyecque (Ernest), archiviste paléographe ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — rue Michel-Bizot, 104, Paris.

P. H. Crollalanza, (chevalier J.-B. de), président-fondateur de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, directeur du *Giornale Araldico-genealogico* et de l'*Annuario della Nobiltà Italiana ;* commandeur et représentant de l'Ordre du S. Sépulcre, chevalier des Ordres des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie et de Saint-Marin ; de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* (Autriche) ; etc. ; — Via Fibonacci, 6, Pise (Italie).

C. Crollalanza (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine à Bari, secrétaire-archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — Via Bressani, 172, Bari (Italie).

H. Crozet (Ernest de), de la Soc. scient. et litt. d Digne ; de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes ; — à Oraison (Basses-Alpes), et rue de la Rotonde, 27, à Marseilles (Bouches-du-Rhône).

H. Cumond (Comte de) ; — chât. de Cumond, p. Saint-Privat des Prés (Dordogne).

H. Damourette (Abbé Louis), chanoine honoraire de l'égl. patriarcale de Jérusalem (rit grec uni), chevalier de l'Ordre du S. Sépulcre ; de la Soc. Archéologique ; — avenue de Déols, 107, Châteauroux (Indre).

H. Darrax (Emilio Jimenez de Molina de Aranda,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marquis de), commandeur de l'O. R. de Charles III, chevalier de l'O. R. du Christ, etc. ; — avenue Victor Hugo, 40, Paris.

H. Déchelette (Joseph), corresp. du Comité des Soc. des B. Arts des départements au ministère de l'Instr. publique ; — à Roanne (Loire).

H. Delignières (Emile), avocat, anc. bâtonnier, anc. premier adjoint au maire d'Abbeville ; prés. de la Soc. d'émul. et secrétaire de la Commn des musées d'Abbeville ; membre de plusieurs Soc. savantes ; — rue des Grandes écoles, 3, Abbeville (Somme).

H. Depoin (Joseph), ✠, sténographe de la Chambre des députés ; président de la Soc. Franç. de sténogr. ; secrétaire général de la Soc. hist. du Vexin ; de la Commn officielle des antiquités et des arts de Seine-et-Oise ; — Palais Bourbon, à Paris, et à Pontoise (Seine-et-Oise).

H. Dienne (Comte de), docteur en droit, anc. off. d'ordonnance au 7e secteur de l'enceinte fortifiée de Paris (1870-1871), sous le commandement de l'amiral marquis de Montaignac de Chauvance ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne ; corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. Digoine du Palais (marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. Digoine du Palais (Comte Gaëtan de), capitne au 118e rég. territorial ; — même adresse.

H. Digot (Baron Paul), grand-officier et commandeur de plusieurs Ordres ; de l'Acad. diplomatique de Parme ; de la Soc. Franco-Espagnole de Toulouse ; de la Soc. Imp. et Roy. Hérald. *Adler*, etc. ; — rue des Ponts, 48, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

C. Donot (Prosper), publiciste ; de la Soc. Franç.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'archéol, ; de la Soc. d'archéol. Lorraine et du Musée hist. Lorrain ; de la Soc. hist. et arch. du Forez (Diana) ; — cours du midi, 40, Lyon (Rhône).

H. Drolet (Gustave-Adolphe), ✻, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* major au rég. de Verchères, anc. sous-officier aux zouaves pontificaux, anc. présid[t] de l'Union Allet (zouaves pontificaux Canadiens), anc. commissaire du Canada à l'Exp. univ. de Paris (1878) ; — avenue Marceau, 60, Paris, et villa Pia, Montréal (Canada).

H. Duhamel (L.), archiviste du dép. de Vaucluse ; — à Avignon (Vaucluse).

H. Duvert (Auguste), architecte, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, président du Comité d'instruction du Cercle des maçons et tailleurs de pierre ; anc. secrétaire et anc. censeur de la Soc. des Architectes ; de la Soc. Bibliographique ; — place du Hâvre, 16, Paris.

H. Eglise de Ferrier de Félix (Comte de l'), colonel d'État-major de réserve, C. ✻, commandeur de l'Ordre de S. Sylvestre, officier de l'Ordre Imp. de N.-D. de Guadalupe, chevalier de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* — rue Logelbach, 14, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

A. Epinois (Charles de Buchère de l'), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; de la Soc. hist. du Vexin ; — avenue de Neuilly, 168, à Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castries (Hérault).

P. H. Espinay (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit, lauréat de l'Acad. des Inscr. ; président de la Soc. d'agric., sciences

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et arts d'Angers ; — rue Volney, 15, Angers (Maine-et-Loire).

H. Espivent de la Villesboisnet (Vicomte Achille) ; — rue de l'Université, 71, Paris.

H. Estourbeillon (Comte Régis de l'), Inspecteur de la Soc. Franç. d'archéol., secrétaire général de la Soc. archéol. de Nantes et de la Soc. des biblioph. Bretons ; — rue Charras, 5, Clermont-Ferrand, (Puy-de-Dôme).

H. Fargue (Comte Maurice de la), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire ; décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de la Soc. Imp. et R. Héraldique *Adler ;* — villa Gabrielle, Pougues-les-Eaux (Nièvre).

H. Faucher (Paul de), ancien zouave pontifical, anc. capitaine des Mobiles de Vaucluse (1870-71) ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; associé des Acad. d'Aix et de Vaucluse, etc. ; — à Bollène (Vaucluse).

H. Faucompré (Edouard de), ingénieur ; — boulevard Haussmann, 46, Paris.

H. Flamare (Henri de), archiviste de la Nièvre, anc. archiv. des Alpes-Maritimes ; corresp. du Comité des Soc. des B. Arts des dép^ts^ au ministère de l'Inst. publ. ; des Soc. de l'Ecole des Chartes ; des Sciences hist. et natur. de l'Yonne, de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France, Nivernaise des sciences, lettres et arts, Académique du Nivernais, Archéologique de Sens ; — à Nevers (Nièvre).

P. H. Foras (Son Exc. le Comte Amédée de), Grand Maréchal de la cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie, commandeur des O. R. des SS. Maurice et Lazare et du Christ de Portugal ; président de l'Acad. Chablaisienne ; de l'Acad. des sciences, arts et b.-l. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Savoie ; membre corresp. de la Députation royale d'hist. nationale de Turin, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Haute-Savoie), et au Palais de Sofia (Bulgarie).

H. Fromont de Bouaille (Paul de), maire de Contilly, président du Comice agric. de Mamers ; des Soc. hist. et archéol. du Maine, Hist. et arch. de l'Orne, d'Agric. sciences et arts de la Sarthe, etc. ; — à Mamers (Sarthe).

H. Galantino, Comte de Bardone (François) ; — *décédé le 1er Mai 1888, à Milan.*

H. Gargan (Charles de), ✻, de l'Institut. hist. de Luxembourg ; — à Luxembourg (Grand-Duché).

H. Gayffier (Alphonse de), membre associé de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — rue Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. Gérard du Barry (Comte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — avenue d'Antin, 16, Paris.

C. Gilbert (Antoine), expert-géomètre ; de la Soc. hist. et arch. de la Corrèze ; — à Auliac, p. Saignes (Cantal).

H. Gillant (Abbé), curé d'Auzéville, de la Soc. d'Archéol. Lorraine ; corresp. de la Soc. Philomathique de Verdun et de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc ; — à Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. Gonnard (Henri), ✪, anc. directeur des musées de la ville de Saint-Étienne ; corresp. national de la Soc. des antiq. de France ; de la Soc. franc. d'archéol. ; de la Soc. de la Diana ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — rue Saint-Louis, 52, Saint-Étienne (Loire).

H. Gourcuff (Olivier de), membre et secrétaire de la Soc. des Biblioph. Bretons ; de la Soc. archéol. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Loire-Inf. ; rue Saint-André, 62, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Gourcy-Pagny (Comte de), comte dignitaire du Saint-Empire, consul et commissaire général aux Expositions ; commandeur de l'Ordre Imp. Ottoman du Nicham ; officier de l'O. R. de Charles III, etc. ; — rue des Mathurins, 19, Paris.

H. Gourdon de Genouillac (Henri), O. I. P. ✠, membre du comité de la Soc. des gens de lettres ; des Soc. des Antiq. de Normandie, des Antiq. de Picardie ; de l'Acad. Royale de Palerme, de l'Acad. des Quirites de Rome, etc. ; — rue des Dames, 6, Paris.

H. Grassot (Abbé), Vice-doyen, curé de Choiseul ; membre titul. de la Soc. d'Arch. Lorraine ; corresp. de la Soc. hist. et arch. de Langres ; — à Choiseul, p. Merrey (Haute-Marne).

H. Griveau (Algar), juge honoraire au tribunal civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sciences et arts ; — rue de l'Université, 38, Paris, et place de la République, 14, Nevers (Nièvre).

H. Grosriez (Fernand Le Febvre du), ✠, anc. receveur des Finances ; — rue du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

C. Guerlin (Robert) de la Soc. des antiq. de Picardie ; — rue Le Merchier, 23, Amiens (Somme).

H. Guignard (Ludovic), vice-prés[t] de la Soc. d'hist. natur. de Loir-et-Cher, président de la section d'archéol. de la Soc. des amis des arts de Loir-et-Cher, anc. prés[t] et vice-prés[t] de la section d'archéol. dans les Congrès de Grenoble et de Nancy, ex-secrétaire général du Congrès scient. de Blois (1884) ; lauréat de la Soc. d'encourag[t] au bien, et de la Soc. archéol. de l'Orléanais (Concours quinquennal d'hist. locale

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1885) ; de l'Acad. de Vaucluse ; de l'Acad. anthropol. de Bruxelles ; des Soc. archéol. du Vendômois, d'Eure-et-Loir, de l'Orléanais ; — à Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. Guyard de Léquaizière (Comte Eugène), comte du Saint-Empire, chevalier de l'O. R. de Charles III ; anc. prés[t] du Comice agr. de la Garnache ; de la Soc. des agric. de France ; — chât. de Léquaizière, p. la Garnache (Vendée).

H. Hallez d'Arros (Comte Olivier), ✻, anc. off. supérieur, commandeur de l'O. R. du Christ, etc. ; — rue de Berlin, 32, Paris.

H. Hébrard (Fernand d'), de la Soc. des Etudes du Lot ; — chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais).

H. Hecquet de Roquemont (le Président), président de Chambre honoraire près la Cour d'appel d'Amiens, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* membre titul. résidant de la Soc. des Antiq. de Picardie ; corresp. de la Soc. d'émul. d'Abbéville ; — rue Vivien, 4, Amiens (Somme).

H. Heilmann (Albert), directeur des Archives Imp. et Royales de la Noblesse au Ministère de l'Intérieur ; Corresp. de la Soc. Imp. et R. *Adler* ; décoré de la Croix d'or du Mérite avec couronne ; — Vienne (Autriche).

A. Hémart du Neufpré (Henri) ; — Saint-Omer (Pas-de-Calais).

H. Herbigny (Pierre Bourguignon d'), avocat, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire ; ex-capitaine au 48e rég. de Mobiles, mis à l'ordre du jour de l'armée du Nord le 2 janv. 1871 ; ex-capitaine-adj.-major d'inf. territoriale ; du Comice Agric. de Lille ; — rue d'Inkermann, 31, Lille (Nord).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Hiort-Lorenzen (Rodolphe), anc. préfet, rédacteur en chef du *Nationaltidende*, directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de Danemark ;* chevalier des Ordres du Danebrog, de Wasa, du Christ, de S. Alexandre, officier des Ordres du Sauveur de Grèce et du Takowo, commandeur de l'Ordre de N.-D. de Villaviçosa ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — Copenhague (Danemark).

A. Huart (Baron Guisbert d'), ✻, anc. préfet ; de la Soc. des antiq. de l'Ouest ; de la Soc. d'archéol. Lorraine ; de la Soc. hist. du Grand-Duché de Luxembourg, etc. ; — rue Chauveau-Lagarde, 21, Chartres (Eure-et-Loir).

H. Huguenot (Abbé Victor), curé de Brion, directeur du *Journal des Religieuses institutrices et frères instituteurs* et du journal l'*Education ;* secrétaire de la Soc. Acad. du Centre ; — à Brion, p. Levroux (Indre).

H. Huguet Latour (Adolphe), ❖, notaire public par commission royale, major du régiment « Prince de Galles », maître ès arts, commandeur de l'Ordre du S. Sépulcre, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire ; médaille d'honneur de la « Natural history Society » de Montréal ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; — avenue Mc-Gilles, 36, Montréal (Canada).

H. Hulot de Collart de Sainte Marthe (baron), de la Soc. archéol. de la Loire-Inf., etc. ; — rue du Mont-Goguet, 11, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Humières (Comte Elie d'); — square de Messine, 11, Paris.

H. Joubert (André), conseiller municipal d'Angers, président de la Comm[n] du Musée des B.-Arts, membre de la Comm[n] du Musée d'archéol. ; lauréat de l'Acad. des Inscr. et B. Lettres ; des Soc. de l'Hist. de France, des Anc. textes français, des Biblioph.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bretons ; des Soc. savantes de l'Anjou et du Maine, etc. ; — boulevard de Saumur, 49, Angers (Maine-et-Loire), et chât. des Lutz de Daon, p. Château-Gontier (Mayenne).

H. Jaille (Baron Eugène de la) ; — avenue de Messine, 6, Paris.

H. Jouffroy d'Abbans (Marquis Francisque de); — rue Joubert, 23, Paris.

H. Kanzler (Baron Rodolphe) ; — via San-Luigi dei Francesi, 3, Rome (Italie).

H. Kersauson de Pennendreff (Joseph de), lic. en droit; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; de la Soc. des biblioph. Bretons ; — rue d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Kervéguen (Comte Le Coat de), chevalier de l'Ordre de S. Grégoire ; — rue Chauveau-Lagarde, 18, Paris.

H. La Morandière (Fernand Potier de), O. I. P. ✪, anc. préfet, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire et de l'O. R. de François Ier, chevalier de l'Ordre de Pie, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice;* de la Soc. des sciences et lettres de Loir-et-Cher ; — — avenue de l'Alma, 69, Paris.

H. La Morandière (Gabriel Potier de), de la Soc. de l'Hist. de France, de la Soc. des biblioph. Normands ; — rue Bayard, 4, Paris.

H. Lapeyrouse-Bonfils (Comte de), ✲, anc. préfet, commandeur de plusieurs Ordres étrangers ; — avenue du Prado, 464, Marseille (Bouches-du-Rhône), et chât. de Farges, p. Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain).

P. H. Lareinty (Baron de), ✲, sénateur, président du Conseil général de la Loire-Inf. ; — boulevard Saint-Germain, 191, Paris.

H. La Salle (Nestor Perthuis de), anc. lieutenant des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mobiles de la Charente-Inf. (1870-71), anc. off. de l'armée territ. ; anc. membr. de la Soc. des archiv. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; ex-conseiller de préfecture ; avocat, ancien bâtonnier ; commandeur de l'Ordre du Nicham-Iftikar ; — Mâcon (Saône-et-Loire).

P. H. Laubespin (Comte Léonel de), ✻, sénateur ; — rue de l'Université, 78, Paris, et chât. de Tracy, p. Pouilly (Nièvre).

C. Laval (Henri), avocat, anc. juge-de-paix ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — au Barret, commune de Gleizé, p. Villefranche-sur-Saône (Rhône).

H. Lavigerie (Baron Olivier de), anc. officier ; — rue de Clichy, 55, Paris.

H. Le Chauff de Kerguenec (François), anc. zouave pontifical, avocat, maire de Saint-Molf ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — Guérande (Loire-Inférieure).

H. Lecler (Abbé André), curé doyen de Compreignac ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; de la Soc. philotechnique de Paris ; — Compreignac (Haute-Vienne).

H. Le Clert (Louis), conservateur du Musée de Troyes (archéologie) ; Membre et archiviste de la Soc. acad. de Troyes ; — rue Saint-Martin, 2, Troyes (Aube).

H. Le Conte (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. la Pacaudière (Loire).

H. Ledru (Abbé Ambroise) ; — avenue de la Bourdonnaie, 19, Paris.

P. H. Lefebvre de Villers (Charles), président du conseil d'admn des musées d'Abbeville ; prést du Comise agric. d'Abbeville ; membre et anc. prést de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; — chât. de Villers-sur-Mareuil, p. Abbeville (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Le Hardy (Gaston), anc. zouave pontifical, chevalier des Ordres de Pie et du S. Sépulcre, décoré de la croix de Mentana ; ex-capitaine des Mobiles du Calvados ; capitaine de l'armée territ. ; vice-secrétaire de la Soc. des antiq. de Normandie ; — à Rotz, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. Le Jeans (Vicomte Charles) ; — chât. de Ferrières, p. La Palisse (Allier).

H. Le Meignen (Henri), avocat, conseiller d'arrondt, président de la Soc. archéol. de Nantes, vice-prés. de la Soc. des biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne, — rue Bonne-Louise, 7, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Le Mire (Noël), de la Soc. civile des Facultés Catholiques de Lyon, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, etc. ; — rue Saint-Joseph, 4, Lyon, et chât. de Dortan (Ain).

H. Le Pays du Teilleul (René), ✻, anc. capitaine commandant aux dragons pontificaux, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix de Mentana ; — Fougères (Ille-et-Vilaine).

H. Le Roux (Alcide), avocat, président de la Soc. acad. de la Loire-Inf. ; secrétaire général de la Soc. archéol. de Nantes ; de la Soc. franç. d'archéologie ; — rue Suffren, 1, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Leroy de la Brière (Comte Nataly), ✻, anc. receveur des finances ; — rue de Rennes, 93, Paris, et villa des Plantz, p. Imphy (Nièvre).

H. Lespinasse (René de), ✻, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire ; de la Soc. de l'Ecole des Chartes ; — à Luanges, p. Guérigny (Nièvre).

H. Lieutaud (Victor), anc. biblre et archiviste de la ville de Marseille, Félibre majoral, chancelier du Félibrige ; de l'Acad. Real des Buenas-Letras de Bar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

celone, etc.; chevalier de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — Volone (Basses-Alpes).

H. Lisle du Dreneuc (P. de), directeur du Musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des antiq. de France ; cours St Pierre, 14, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Lombard de Buffières (Baron), C. ✠ ✠, avocat ; de l'Acad. de Mâcon et de plusieurs soc. savantes ; — chât. de Champgrenon, p. Mâcon (Saône-et-Loire).

H. Longuemare (Paul de) ; — place Saint-Sauveur, 19, Caen (Calvados) et chât. de Vendes, p. Tilly sur Seulles (Calvados).

H. Mac-Carthy (Comte de) ; — square du Roule, 2, Paris.

H. Maggiolo (Vicomte Adrien) ; — rue Demours, 41, Paris.

C. Mallat (Joseph), professeur d'études commerciales ; de la Soc. de St-Jean ; de la Soc. bibliogr. ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord etc. ; — Angoulême (Charente).

P. H. Manno (Baron Antoine), commissaire de S. M. le roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; membre de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; secrétaire du Comité Royal de Turin pour l'hist. nationale ; — via dell' Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. Marguerye de Sorteval (Marquis de), ✠, anc. garde du corps des Rois Louis XVIII et Charles X, anc. sous-préfet, conseiller de préf. honoraire de la Loire, anc. membre de l'Acad. Ebroïcienne ; — Aytré, p. La Rochelle (Charente-Inférieure).

H. Marin de Carranrais (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (Bouches-du-Rhône).

H. Martonne (Alfred de), archiviste du dép. de la Mayenne, secrétaire-adjoint de la Comm[n] hist. et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

archéol. de la Mayenne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — rue d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

H. Mas, Marquis de Paysac (Pierre-Eymeric du) ; — chât. de Boismartin, p. Saint-André-de-Cubzac (Gironde).

H. Masson (Abbé Frédéric), curé de Bagnolet ; — rue de Montreuil, 15, Bagnolet (Seine).

H. Mauroy (Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris ; corresp. de la Soc. académique de l'Aube ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. Maussabré (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Sainte-Sévère (Indre).

H. Maudre de Sugny (Anatole), ❁, anc. conseiller général, maire de Saint-Germain-Laval ; de la Soc. de la Diana ; — Saint-Germain-Laval (Loire).

H. Meleniewski (Félix de), juge de paix honoraire et député à l'assemblée de la Noblesse de Kiéff, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire, chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem et de l'Ordre Imp. de S. Stanislas, etc. ; — chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. Mercier (Maurice), chevalier de l'Ordre de S. Grégoire ; — rue d'Albret, 32, Bordeaux (Gironde), et rue des Palais, 34, Bruxelles (Belgique).

H. Merlet (Lucien), ❁, archiviste du dép. d'Eure-et-Loir ; Membre Corresp. de l'Institut ; — Chartres (Eure-et-Loire).

C. Miauville (Maurice de) ; — chât. de Saint-Prest, p. Chartres (Eure-et-Loire).

H. Millevoye (Lucien), anc. magistrat ; — chât. de Saint-Pardoux, p. Donzenac (Corrèze).

H. Milly (Comte Léon de), anc. officier ; de la Soc. des Gens de lettres ; — chât. de Canens, p. Mont-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de-Marsan (Landes), et boulevard de l'Eglise, 11, Bourg-la-Reine (Seine).

H. Molle (Charles), anc. vice-président du Tribunal civil d'Evreux ; — rue de la Petite-Cité, 11, Evreux (Eure).

H. Montagnac (Baron Elizé de), ✠, lic. en droit ; du Conseil de la Soc. de secours aux blessés militaires, et de la Commn permanente des Colonies ; chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem ; commandeur des Ordres du Christ et du Medjidié ; officier de l'Ordre de la Maison Ernestine ; chevalier des Ordres de S. Grégoire, de Charles III, du Sauveur de Grèce, de la Couronne de chêne, de Léopold de Belgique ; de la Soc. des Gens de lettres ; — avenue Kléber, 11 bis, et chât. de la Vigne-Mohimont, p. Francheval (Ardennes).

H. Monti de Rezé (Comte Alexandre de) ; — chât. de la Bretonnière, p. Vigneux (Loire-Inférieure).

H. Monti de Rezé (Claude de), de la Soc. d'émul. de la Vendée ; du conseil de la Soc. des biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. litt. artist. et archéol. de la Vendée ; de la Soc. des archiv. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; de la Soc. archéol. de Nantes et du dép. de la Loire-Inf. ; de la Soc. hist. et archéol. du Maine ; de la Commn hist. et arch. de la Mayenne ; — quai Ceineray, 3, Nantes (Loire-Inférieure), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. Monti de Rezé (Comte René de), chevalier de l'Ordre de Pie, décoré de la croix de Mentana ; attaché à la personne de Monsieur le Comte de Chambord depuis 1868 jusqu'à la mort du Prince ; — chât. du Theil, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. Morel (Edmond), ✠, vice-consul de Portugal à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lyon, chevalier de l'O. R. de Léopold, commandeur des Ordres de S. Sylvestre et de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; de la Soc. de géogr. ; de la Soc. d'économie politique ; — rue Duquesne, 19, Lyon (Rhône).

H. Moreno del Christo (Chanoine Gabriel), ✠, diplomate, Aumônier d'Honneur de S. M. la Reine d'Espagne, commandeur de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; — à Saint-Domingue.

A. Mottin (Aimé) ; — rue Jean-Bart, 9, Paris, et chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord.)

H. Moy (Adolphe de Moy de Sons, Marquis de) ; — avenue de l'Alma, 20, Paris.

H. Nicollière-Teijeiro (Stéphane Praud de la), archiviste de la ville de Nantes ; corresp. de la Soc. des antiq. de France ; — rue Deshoulières, 1, Nantes (Loire-Inférieure).

H. Nos (Comte des), de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — chât. de Clivoy, p. Chailland (Mayenne).

H. Noue (Vicomte Charles de la), député et conseiller-général des Côtes-du-Nord, anc. zouave pontifical, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire, etc. ; — chât. des Aubiers, p. Yffiniac (Côtes-du-Nord), et Faubourg Saint-Honoré, 166, Paris.

H. Odet (Maurice d'), notaire-archiviste de la ville de Saint-Maurice ; anc. membre du tribunal du district de cette ville ; Membre-chevalier de l'Acad. Helvétique de Saint-Maurice ; membre Hon. de la Soc. Murithienne du Valais (Botanique) ; — à Saint-Maurice, canton du Valais (Suisse).

A. Ogilvy (Gabriel), inspecteur des monuments hist. d'Angleterre ; de la Soc. des antiq. de Normandie ; de l'Acad. de Cherbourg ; de la Soc. française d'archéol. ; de la Soc. généalogique et hist. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Grande-Bretagne ; — rue Desnouettes, 4, Paris.

H. Orfeuille. (Comte d'), ancien rédacteur de la *Gazette de France ;* des Soc. des Antiq. de l'Ouest, et des Archives hist. du Poitoux ; — impasse des Gendarmes, 6, Versailles (Seine-et-Oise).

H. Palluat de Besset (Comte), anc. conseiller général de la Loire, maire de Nervieux, commandeur des O. R. de Charles III et d'Isabelle-la-Catholique, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Salle, p. Balbigny (Loire).

H. Palluat de Besset (Henri), lic. en droit ; — même adresse.

H. Pantin de la Guère (Comte de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 62e territorial (infanterie) ; chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de l'O. R. de Charles III, etc. ; corresp. national de la Soc. des antiq. de France ; du Comité diocésain d'hist. et d'arch. de Bourges ; de la Soc. des antiq. du Centre ; de la Soc. d'arch. de Nantes ; de la Soc. de numism. française ; — rue de la Grosse armée, 1, Bourges (Cher), et chât. de Dames, p. Saint-Eloy-de-Gy (Cher).

H. Pasini (Chevalier Ferruccio), de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. Imp. et Roy. Héraldique *Adler ;* chevalier de l'Ordre du S. Sépulcre ; — rue Luyo, 83, Buenos-Ayres (République Argentine).

H. Payan d'Augery (Charles), anc. secrétaire-général, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire — rue Paradis, 84, Marseille (Bouches-du-Rhône).

H. Pellerin de Latouche (Gaston de) ; — rue de Téhéran, 21, Paris.

A. Pellot (Paul), lic. en droit, principal clerc de notaire ; de la Soc. franç. d'Archéol. ; de la Soc. d'arch.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lorraine et du Musée hist. de Lorraine ; de la Soc. d'agric., sciences et arts de la Marne ; — rue Choffin, Rethel (Ardennes).

A. Peloux (Félix), hommes de lettres, lic. en droit, anc. président du Nouveau Rambouillet, membre titul. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes et de la Soc. scient. et litt. des Basses-Alpes ; membre directeur de l'Acad. litt. de Provence ; — rue Consolat, 170, Marseille (Bouches-du-Rhône).

P. H. Pettenegg (Comte Gaston Pottickh de), docteur en philosophie ; chevalier-profès et commandeur de l'Ordre Teutonique, Rathsgebietiger du Grand Magistère et Magistère d'Allemagne ; Chambellan impérial et royal, examinateur des preuves de Noblesse au Grand Chambellanat de Sa Majesté Imp. et R. Apostolique ; chevalier de 3e classe de la Couronne de fer, grand-croix de l'Ordre de S. Grégoire ; vice-président de la Soc. Héraldique Imp. et Royale *Adler ;* — Maison Teutonique, I. Singerstrasse, 7, Vienne (Autriche).

H. Pimodan (Gabriel de Rarécourt de la Vallée, duc-marquis de), anc. officier d'infanterie ; de la Soc. des Gens de lettres ; — rue de l'Université, 98, Paris.

P. H. Piolin (Dom Paul), prieur de l'abbaye de Solesmes, président de la Soc. hist. et archéol. du Maine ; de la Soc. d'agric. sciences et arts de la Sarthe ; de la Soc. archéol. de la Mayenne ; — Solesmes, p. Sablé (Sarthe).

H. Planta de Wildenberg (Comte Louis de), ancien officier d'infanterie ; — Montélimar (Drôme).

C. Planté (Jules), notaire ; membre titul. de la Soc. hist. et archéol. du Maine ; de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne, etc. ; — Ballots (Mayenne).

H. Poidebard (William), ancien zouave pontifical, che-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier de l'Ordre de S. Grégoire ; membre du bureau de la Soc. arch. de la Diana ; — Oullins(Rhône).

H. Poli (Comte de), commandeur de l'Ordre de S. Grégoire (classe militaire), chevalier de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, décoré des médailles *Pro Ecclesia et Pontifice*, de Crimée et d'Italie ; de la Soc. de géogr. ; de la Soc. de botanique ; — avénue Carnot, 21, Paris.

P. Poli (Vicomte Oscar de), ✪, ancien préfet, Grand-Officier des Ordres de S. Grégoire (classe civile) et de Charles III ; chevalier de grâce de 2e classe de l'O. R. Constantinien ; commandeur des Ordres de S. Sylvestre, du S. Sépulcre, de la Couronne de Chêne ; chevalier de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; chevalier affilié de l'Ordre Teutonique de Ste Marie de Jérusalem ; chevalier des Ordres de S. Grégoire (classe militaire) et de Pie, etc. ; de la Soc. des gens de lettres ; etc. ; — même adresse.

P. H. Poncins (Comte Léon de), président de la Soc. archéol. de la Diana ; — Feurs (Loire).

H. Porte des Vaux (Comte Armand de la), ✱, ✪, médecin-major des armées en retraite, commandeur de l'Ordre de S. Sylvestre, chevalier des Ordres du S. Sépulcre, de N. D. de la Conception, de la Couronne d'Italie ; décoré de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de la Soc. des Antiq. de l'Ouest ; de la Soc. archéol. du Limousin ; de l'Acad. de la Religion Catholique de Rome ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; — Saint-Julien-l'Ars (Vienne).

H. Promis (Commandeur Vincent), de l'Acad. Royale des sciences de Turin, bibliothécaire du Roi ; — Turin (Italie).

H. Ramione (Commandeur Vincent Palizzolo Gravina, baron de), membre et président hon. de plusieurs

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Soc. savantes, littér. et artistiques ; commandeur et chevalier de plusieurs Ordres ; — place Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

A. Révérend (Albert) ; — cité Gaillard, 1, Paris.

H. Révérend du Mesnil (Vicomte Edmond), anc. magistrat ; de la Soc. franç. d'archéol. ; des Soc. littér. de Lyon et de l'Ain ; de la Soc. d'agric. sciences lettres et arts de Saint-Etienne ; de la Soc. archéol. de la Diana ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. des Gens de lettres, etc. ; directeur de la Revue hist. et archéol. *L'Ancien Forez ;* — chât. de Daron, p. Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

H. Riberolles (Henri de) ; — chât. de Bulhon, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. Rivoire La Batie (Marquis de) ; commandeur de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare, officier de l'Ordre du Nicham de Tunisie, etc ; — rue Trézel, 4, Paris.

H. Robinet (Abbé), chapelain de la Cathédr. de Verdun ; de la Soc. d'archéol. Lorraine ; corresp. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc ; — — place Magdeleine, 13, Verdun (Meuse).

H. Romanet de Beaune (Vicomte Olivier de), anc. Elève de l'Ecole des Chartes ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

C. Romitelli (Chanoine Martius-Lucien), docteur en droit civil, criminel et canonique ; chanoine de la cathédr. de Pérouse ; anc. membre du Comité de l'Exposition de l'Ombrie (1879, section de l'art ancien) ; — logge di San-Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

H. Ronseray (Comte Arnold de), chevalier de l'Ordre de Charles III, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de plusieurs soc. savantes ; — rue de Lille, 19, Paris.

H. Roquefeuil (Comte Félix de), conseiller référen-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

daire à la Cour des comptes, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire, chevalier de l'Ordre de S. Sylvestre; — rue Saint-Antoine, 4, Versailles (Seine-et-Oise).

H. Rorthays (Comte Emmanuel de), ancien préfet, chevalier de 1re classe de l'O. R. de François Ier; de l'Acad. Pontificale des Quirites; de l'Assoc. Bretonne (section d'archéol.); — rue des Petites-Ecuries, 42, Paris, et à Mané-Bourgerel, p. Vannes Morbihan).

H. Roserot (Alphonse), archiviste du dép. de la Haute-Marne; de la Soc. acad. de l'Aube; — rue du Palais, 3, Chaumont (Haute-Marne).

H. Rostaing (Marquis de), C. ✠, capitaine de vaisseau en retraite, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré des médailles de Grèce, de Crimée et du Mexique; de la Soc. de la Diana; — Montbrison (Loire).

H. Roubet (Louis), anc. magistrat, président de la Soc. acad. du Centre, président hon. de la Soc. Nivernaise, etc.; — La Guerche (Cher).

H. Roure (Baron du); — rue Goyrand, à Aix, et chât. de Barbegal, p. Arles (Bouches-du-Rhône).

H. Rozière (Ernest de), anc. secrétaire d'ambassade; des Soc. archéol. de la Lozère, du Dauphiné, de Loir-et-Cher; — chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. Ruffo-Bonneval (Comte Roger de), anc. officier au service du Saint-Siège; — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. Saint-Chéron (Alexandre de Guyard de), chevalier de 1re classe de l'O. R. de François Ier, chevalier des Ordres de S. Grégoire et de Charles III; — rue du Bel-Respiro, 15, Paris.

H. Sainte-Colombe (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII; des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Soc. d'hist. et d'archéol. de la Diana, du canton de Fribourg, de la Suisse Romande, *Pro Aventico ;* chevalier de la Soc. helvétique d'hist. de Saint-Maurice en Valais ; du *Collegium cultorum Martyrum* (Rome) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

Sainte-Marie (Henri Le Febvre de), ✪, anc. inspecteur général de l'agriculture ; — rue Laffite, 27, Paris.

H. Saint-Pern (Baron René de), Sous-directeur du haras du Pin ; membre fondateur de la Soc. des biblioph. Bretons ; — le Pin au Haras (Orne).

H. Saint-Sernin (Comte de), anc. zouave pontifical, anc. cap. de Mobiles (1870-71), anc. commandant territorial, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier des Ordres de S. Grégoire et de Pie, décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede*, des croix de Mentana et *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de la Soc. bibliogr. ; — Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne).

H. Salles (Chevalier Félix de), avocat, anc. conseiller de légation, publiciste, chevalier affilié de l'Ordre Teutonique de Sainte-Marie de Jérusalem, grand-officier du Nicham-Iftihar, commandeur des Ordres de Charles III et de Guillaume de Hesse, officier des Ordres de l'Etoile de Roumanie, du Danilo 1er de Monténégro et du Takowo, décoré de la médaille d'or Imp. et Royale des sciences et arts ; — I. Grünangergasse, 8, Vienne (Autriche).

H. Salles (Henri des), Marquis de Rocheblanche, anc. volontaire de l'Ouest (1870-71) ; — rue de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. Sarrebourse d'Audeville (Gustave de), ✻, ✪, anc. sous-préfet, anc. capitaine adjudant-major aux volontaires Bretons (1870-71) ; de la Soc. de géogr. et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'archéol. du dép. d'Oran ; — terre du Bois-Sacré, commune de Saint-Denis-du-Sy, départ. d'Oran, (Algérie).

H. Sauzey (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; de la Soc. Eduenne ; — chât. de Saint-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. Schédoni (Marquis de), ✠, anc. Podestà, commissaire général pour les États Pontificaux à l'Expos. univ. de Paris (1867), délégué Pontifical en France à l'Exp. internat. d'objets pour le culte (1870), commandeur et grand-croix de plusieurs Ordres ; des Acad. d'Etrurie, des Arcades, Tibérine, Héraldique d'Italie, etc. ; — rue de Monceau, 77, Paris.

C. Schornbok (Charles), fonctionnaire des Archives de la Noblesse au Ministère Imp. et Royal de l'Intérieur ; — Vienne (Autriche).

P. H. Seguins-Vassieux (Marquis de), chevalier de l'Ordre royal du Lis, membre du Comice agricole de l'arr. de Carpentras ; — à Carpentras, et chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. Ségur (Comte Pierre de), anc. auditeur au Conseil d'état ; — avenue Montaigne, 53, Paris.

H. Sénigon de Roumefort (Baron Fernand de) ; — avenue d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

H. Serène d'Acquéria (Louis de), lieutenant dans l'artillerie de S. M. le Roi de Danemark ; — Faaborg (Danemark).

A. Serennes (Vicomte Henri de) ; — rue de Berne, 15, Paris.

H. Sigaud de Lestang (François de) ; — Saint-Félicien (Ardèche).

H. Simon (Abbé Emile), curé d'Haudainville ; — *décédé à Haudainville, le 5 juin 1888.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. Souef (Charles), avocat ; — Presles, p. Laon (Aisne).

A. Sunko (Milan), peintre de la Soc. Imp. et Royale Héraldique *Adler ;* — III. Seidlgasse, 7, Vienne (Autriche).

C. Tadolini (Chevalier Jules), sculpteur, professeur à l'Acad. du Panthéon, à Rome ; de l'Acad. des beaux-arts de Pérouse ; chevalier des Ordres de S. Grégoire, de la Couronne d'Italie et de Charles III ; — rue du Corso, 18, Rome (Italie).

H. Tamizey de Larroque (Philippe), ✻, ✠, anc. maire de Gontaud ; corresp. de l'Institut de France (Acad. des Inscr. et B. Lettres) ; associé corresp. de la Soc. nationale des antiq. de France ; membre du Comité des travaux hist. et scientif., etc. ; — Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. Tanguay (Monseigneur Cyprien), prélat de la Maison de S. S. Léon XIII ; docteur ès-lettres de l'Université Laval, attaché du Bureau des statistiques du Canada ; de la Soc. Royale du Canada ; des Soc. hist. de Montréal et du Missouri ; — Ottawa (Canada).

H. Tarade de Corbeilles-Ménardeau (Comte de), anc. membre du Comité de la Soc. des amis des arts, etc. ; — boulevard Péreire, 188 bis, Paris.

H. Tardieu (Ambroise), historiographe d'Auvergne, officier de l'Ordre du Nicham, chevalier des Ordres de S. Grégoire et de François-Joseph, etc. ; vice-président hon. de l'Acad. de Naples ; corresp. de l'Acad. Royale d'hist. de Madrid ; de l'Institut archéol. de Rome ; de l'Acad. Roy. Hérald. d'Italie ; de la Soc. franç. d'archéol. ; des Acad. de Rouen, Toulouse, Marseille, Nancy, Clermont-Ferrand, Hippone, etc. ; — Herment (Puy-de-Dôme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. Tausin (Henri) ; — rue de Tunis, 3, Saint-Quentin (Aisne).

H. Terris (Jules de), notaire, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire ; de la Soc. littér. d'Apt, des acad. d'Aix, Avignon, Forcalquier ; de l'Institut des provinces ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; — rue Petite-Fusterie, 1, Avignon (Vaucluse).

H. Tesson (Alfred de), ✠, capitaine de frégate en retraite, chevalier de l'Ordre Imp. de N. D. de Guadalupe ; de la Soc. archéol. d'Avranches et de Mortain ; de la Soc. Acad. de Cherbourg ; — boulevard du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de), archiviste-adjoint du dép. de la Dordogne, membre titul. et trésorier de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — Maison Daumesnil, Périgueux (Dordogne).

H. Tinseau (Comte Léon de), ancien sous-préfet ; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. Toucheboeuf, comte de Clermont (Guyon de), anc. volontaire aux Guides Pontificaux (1860), chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, commandeur des Ordres de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, chevalier de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la médaille *Pro Petri Sede* et de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* — chât. de Monsec, p. Saint-Cyprien (Dordogne).

H. Tresvaux du Fraval (Charles), anc. zouave pontifical (1860), ex-directeur du Journal l'*Anti-Radical de la Mayenne,* chevalier des Ordres de Pie, Constantinien et de la Caridad ; décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede ;* — rue du Lycée, 16, Laval (Mayenne) et chât. du Vamnadeuc, en Plévên, p. Plancoët (Côtes-du-Nord)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Tricoire (Abbé), curé de Moulidars ; de la Soc. archéol. de la Charente ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Moulidars, p. Hiersac (Charente).

H. Trooz (Jules de), écuyer, conseiller provincial du Brabant, chevalier de l'ordre de Pie, etc. ; de l'Institut archéol. Liégeois ; — rue de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. Van Robais (Armand), associé corresp. de la Soc. nationale des Antiq. de France ; secrétaire de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; de la Soc. des Antiq. de Picardie, etc. ; — rue Millevoye, 28, Abbeville (Somme).

H. Varax (Jules de Rivérieulx de) ; — chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. Varax (Paul de Rivérieulx de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. Vaubercey (Jean le Gras de Marillac, comte de), agriculteur ; — chât. de Montgenost, p. Villenauxe (Aube).

A. Vauloger de Beaupré (René de), avocat ; de la Soc. archéol. scientif. et litt. du Vendômois ; — rue Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. Vautheleret (Baron de), ✠, ingénieur civil, vice-président de la Soc. de topogr. de France ; membre perpétuel de la Soc. des ingénieurs civils ; membre fondateur de la Soc. de géogr. commerciale ; commandeur des Ordres d'Isabelle la Catholique, du S. Sépulcre, du Takowo, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, etc. ; — rue Saint-Georges, 50, Paris, et villa Saint-Louis, Menton (Alpes-Maritimes).

H Vian (Louis), avocat à la Cour d'appel, anc. référendaire au sceau de France ; — *décédé le 7 Octobre 1885, à Paris.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Viguerie (Auguste de), homme de lettres ; — rue Jacob, 52, Paris.

H. Villenaut (Octave de) ; — à Nevers (Nièvre).

H. Villers (Comte H. G. C. de), anc. sous-préfet, grand-Officier de l'Ordre du Vénézuéla, commandeur de l'O. R. du Christ de Portugal, etc. ; — rue Marbeuf, 33, Paris.

H. Villiers de l'Isle-Adam (Comte de), homme de lettres ; de la Soc. des auteurs dramatiques ; — rue Fontaine-Saint-Georges, 45, Paris.

C. Vincent (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'archéol. Lorraine, de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc ; corresp. de la Soc. des études hist. de Paris ; — Vouziers (Ardennes).

H. Visien (Comte de) ; — rue de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. Vorsterman van Oyen (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques*, chevalier des Ordres du mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'or), etc. ; secrétaire de la Soc. héraldique « Nederlandsche Leeuw », etc. ; — La Haye (Hollande).

A. Wailly du Rozelle (Julien de), principal clerc de notaire ; membre Hon. du Nouveau Rambouillet ; de la Soc. scient. et litt. des Basses-Alpes ; du Conseil de l'Acad. litt. de Provence ; — rue Curiol, 90, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

LA

NOBLESSE DE FRANCE

(1789-1889)

I

Un siècle s'est écoulé depuis que la Révolution s'est emparée de la France, un siècle de guerres colossales, de gloires stériles ou même contraires à la tradition nationale, à l'intérêt de la patrie, un siècle de tâtonnements, d'illusions, d'affres, de lamentables déceptions, de convulsions et de ruines; et, comme pour célébrer logiquement le centenaire de 89, jamais, depuis un siècle, notre chère et infortunée France ne s'est trouvée dans une situation plus grosse d'incertitudes et de périls. Tandis que sur ses frontières entamées les armées de la coalition attendent, menaçantes, l' « heure psychologique », elle s'épuise dans le « pro-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

visoire perpétuel », dans une éruption prolongée d'athéisme et d'obscénité, dans une fièvre de gaspillages, avec d'atroces éclaboussements de honte, et, si Dieu ne vient à son aide, la reine des patries, débilitée, polluée, sombrera dans la plus hideuse et la plus effroyable des banqueroutes.

La banqueroute ! Tel est, en effet, le résultat universel de la Révolution : elle a fait outrageusement banqueroute à ses beaux programmes de liberté, de tolérance, de paix sociale, à ses solennelles promesses de gloire, de progrès et de prospérité. De très remarquables œuvres de polémique, d'histoire impartiale [1], viennent de faire justice du mensonge révolutionnaire, en démontrant ce que la patrie française, et surtout le peuple, avaient perdu à laisser dévier le grand mouvement réformateur dont le cœur vraiment royal de Louis XVI avait eu la généreuse et lumineuse initiative.

Ce qu'était la France en 1789, on peut le voir par le menu dans le magnifique ouvrage de M. Hippolyte Gautier [2].

Le fameux déficit, dont les meneurs faisaient si grand bruit, se réduisait à environ 300 millions ; une vraie misère, dont le chiffre ferait sourire la France d'à présent, grevée républicainement de cinq milliards d'impôt annuel. Il ne fallait qu'un peu de temps et un peu de tête pour combler ce maigre déficit ; mais

[1] Voyez les récentes publications de l'illustre Évêque d'Angers, Monseigneur Freppel ; du comte Léon de Poncins, *Les Cahiers de 89* ; de M. Pierre Front, *Le vrai 89* ; les discours prononcés au Congrès de Romans, notamment celui du comte Albert de Mun.

[2] *L'An 1789*, grand in-4° de 800 pages, renfermant 650 gravures, reproductions d'estampes, tableaux ou vignettes de la fin du XVIIIe siècle, etc. (Ch. Delagrave, éditeur, rue Soufflot, 15, Paris.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

il n'était qu'un prétexte pour la conspiration antimonarchique, un tremplin d'où elle se flattait de rebondir jusqu'à la cîme sociale. L'eau trouble est nécessaire à certains politiciens, pour y pêcher. La révolution, c'est leur carrière ! Aussitôt que la conspiration eut usurpé la direction des événements et transformé l'évolution pacifique en révolution, le déficit s'élargit monstrueusement, le sang coula, les crimes pullulèrent, sans trouver de résistance, ni surtout de châtiment ; la justice était muette, l'autorité annihilée, les armes impuissantes ; la force ne se déployait qu'après que les meurtres étaient consommés ; et, pour s'absoudre de tant de faiblesse, de tant de lâcheté, on accusait les victimes et l'on glorifiait les scélérats.

L'audace de la minorité qui déjà terrorisait le pays s'accrut encore par l'impunité ; son système de table rase, système aveugle, fanatique, satanique, engloba tout dans la destruction, depuis les corporations ouvrières jusqu'aux congrégations religieuses, depuis l'institution de la Noblesse jusqu'à l'institution même de la Royauté.

La Noblesse de France avait-elle mérité cet arrêt de mort ? La Patrie s'est-elle bien trouvée de la suppression de cette classe d'élite, ouverte à tous les mérites, à toutes les gloires, et qui, prodiguant héréditairement, avec une constance exemplaire, ses biens et son sang, servait l'État et ne se servait pas de lui : après avoir brillé dans les ambassades, comme le duc de Saint-Simon, dans les armées, comme le maréchal de Luxembourg, dans les plus hautes fonctions, comme le duc de Choiseul, on mourait entouré d'huissiers, léguant à ses fils pour toute fortune L'Honneur.

« Cette nation, — écrivait M. Renan au lendemain

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de notre désastre, — a été autrement brillante et guerrière ; mais elle l'a été par sélection, si j'ose le dire. Elle entretenait et produisait une Noblesse admirable, pleine de bravoure et d'éclat. Cette Noblesse une fois tombée, il est resté un fond indistinct de médiocrité, sans originalité ni hardiesse, une roture ne comprenant ni le privilége de l'esprit ni celui de l'épée. Une nation ainsi faite peut arriver au comble de la prospérité matérielle ; elle n'a plus de rôle dans le monde, plus d'action à l'étranger [1]. »

II

Pour dépopulariser la Noblesse et le Clergé avant de les spolier, leurs adversaires arguèrent de l'inégalité des charges pécuniaires ; mais cette inégalité n'existait réellement pas [2].

La Noblesse avait compensé l'exemption de certains impôts en prenant à sa charge une grande partie de ce que nous appelons aujourd'hui le budget de la guerre, et l'histoire atteste qu'elle ne fut jamais avare de son or, ni de son sang. Le Clergé votait en cas de guerre ou de catastrophe de larges subsides ; sa fortune était la réserve de l'Etat aux jours mauvais. D'ailleurs on a singulièrement exagéré les exemptions d'impôts, comme l'a fort bien établi l'auteur le plus compétent sur ce point, en s'appuyant sur les aveux

[1] *La Réforme intellectuelle*, 1871, p. 25.

[2] Voy. mon *Essai d'introd. à l'hist. généalogique*, p. 12-14, 165-180.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Necker lui-même[1]. L'impôt des Trois-vingtièmes (76 millions en 1781) atteignait la Noblesse comme la Bourgeoisie. La Capitation (41 millions à la même époque) n'épargnait pas les gentilshommes : elle pesait plus lourdement sur cette classe privilégiée que sur le Tiers-État, puisqu'elle était fixée « proportionnellement au rang et à la dignité de chacun ». La Taille, proprement dite, semble, au premier coup d'œil, n'atteindre que les roturiers ; cependant, toujours d'après Necker, la Taille dite « d'exploitation » portait sur les propriétés de la plupart des Nobles.

Le Clergé échappait à la Taille, au Vingtième et à la Capitation, mais il acquittait en revanche des décimes qui s'élevaient, en 1784, à dix millions cinq cent mille livres. Encore cela ne s'appliquait qu'à ce qu'on appelait « le clergé de France », mais il n'en était pas de même du « clergé des pays conquis », c'est-à-dire l'Artois, la Flandre, le Hainaut, le Cambrésis, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, les Trois-Évêchés, la principauté d'Orange et le Roussillon. Dans toutes ces provinces, tous les membres du Clergé payaient la Capitation et l'impôt du Vingtième[2]. Mais il y a plus : les classes privilégiées étaient disposées à aller au-devant des demandes du Tiers-État sur ce point, et, avant même l'ouverture des États-Généraux, l'égale répartition de l'impôt était acceptée. Dès 1787, l'Assemblée des Notables en avait consacré le principe en votant l'impôt territorial[3].

Dès le mois de février 1789, la Noblesse de Bourgogne renonçait spontanément à ses priviléges pécu-

[1] Bernard, *Charges d'un contribuable avant et après 1789*, p. 11-12.

[2] Necker, *Traité de l'admin. des finances.*

[3] *Gazette de France*, 1er janv. 1889, article de M. Victor Taunay.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

niaires, et son généreux exemple ne tardait pas à être suivi par les autres assemblées de gentilshommes. Le 20 du même mois, pour couper court aux insinuations venimeuses de certains caque-deniers du Tiers, elle renouvela sa renonciation dans une proclamation adressée « au Peuple des villes et des campagnes » :

« La Noblesse de Bourgogne, après avoir déclaré « avec loyauté qu'elle renonçoit formellement à toute « distinction pécuniaire, pour désabuser le Peuple des « fausses interprétations données à des intentions aussi « pures, croit devoir déclarer de nouveau qu'elle s'est « engagée à partager avec lui toutes les impositions « présentes et à venir.

« Enfin la Noblesse prévient le Peuple, dont le « bonheur l'intéresse vivement, que ce que l'on pour- « roit lui dire de contraire à la présente déclaration, « ne seroit que mensonge et calomnie.

« *Signé au nom de la Noblesse :* VIENNE, président « de l'Assemblée de la Noblesse ;

« LE MARQUIS DE DIGOINE, secrétaire de l'Assemblée « de la Noblesse ;

« LE COMTE DE BATAILLE DE MANDELOT, secrétaire de « l'Assemblée de la Noblesse. »

Ainsi donc, la Noblesse, aussi bien que le Clergé, allait franchement au-devant des réformes, sacrifiant absolument les privilèges qui semblaient en désaccord avec les aspirations nouvelles.

En réalité, l'exercice des prérogatives nobiliaires était un privilège à rebours ; en trois générations, c'était la ruine assurée ; et la plupart des gentilshommes eussent pu dire au Roi de France comme Jean Stuart, comte de Bute, au roi d'Angleterre :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— Sire, je suis prêt à mourir à Votre service, mais il m'est impossible d'y vivre!

III

La première question qui s'offrit à l'examen des États généraux, le 5 mai 1789, était celle de la réunion des trois Ordres, question ardemment débattue dans le public et que Louis XVI eut tort de laisser à la décision des États. La double représentation du Tiers impliquait l'unité de l'assemblée ; sans cela, qu'eût importé pour chaque ordre le nombre plus ou moins élevé de ses représentants? L'unité de l'assemblée, le vote par tête et non par ordre, c'était l'écrasement fatal de la Noblesse. Les gentilshommes de Dijon ne s'y étaient pas trompés et, trois mois avant l'ouverture des Etats, ils avaient donné leur approbation au rapport rédigé par le vicomte de Chastenay, et concluant que le vote par tête était inacceptable :

1° Parce qu'il est très difficile, sinon impossible, de s'entendre dans une assemblée nombreuse.

2° Parce que, même en fixant aux trois quarts la majorité requise pour la validité d'un vote, il peut arriver qu'un Ordre tout entier soit lié contre son vœu unanime, par la coalition de l'autre Ordre avec celui du Tiers, disposant de la moitié des suffrages ;

3° Parce que le plan du haut Tiers aboutit ainsi à la démocratie et au despotisme ;

4° Parce que c'est intervertir l'ancien usage et transporter à un seul Ordre la suprématie attribuée jadis à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

deux autres. Or, *il n'y a plus de privilèges, l'égalité doit régner*[1] *dans les pouvoirs*, puisqu'elle règnera dans la répartition des charges ;

5° Parce qu'un seul Ordre n'a pas le droit de changer la forme de l'administration sans le consentement des trois Ordres réunis ;

6° Parce que, à tout le moins, la représentation du Tiers devrait être réduite aux seuls propriétaires participant aux impôts réels.

Les Nobles de Dijon ne pouvaient établir avec plus de modération et de raison la justesse de leur argumentation. Que de périls n'eût-on pas évités si l'on eût fait droit à leur requête ! Mais, aussi bien que les individus, les peuples sont sujets à des accès de démence : c'est ainsi que, le 14 juillet 1789, les plus calmes eux-mêmes applaudirent puérilement au désordre de la prise de la Bastille, sans prévoir que ce désastre emporterait tout, — à commencer par la Noblesse. Et cependant elle allait aveuglément au-devant de sa ruine, prenant même l'initiative des propositions d'essence révolutionnaire ; on est stupéfait de voir, par exemple, la Noblesse de Reims réclamer dans ses cahiers la démolition de la Bastille ; la Noblesse de Clermont en Beauvaisis, ordonner à ses dé-

[1] « Il n'y a plus de privilèges, l'égalité doit régner !... » Que d'illusions dans cette candide déclaration des gentilshommes ! En face d'eux, on ne comprenait la liberté et l'égalité que sous cette formule : « A c't'heure, c'est nous qui sont les princes ! » Une aristocratie de sans-culottes allait remplacer l'autre, voilà tout. Un brave homme, accusé d'être suspect de ne pas admirer suffisamment les beautés de la Révolution, sera publiquement « dégradé de roture », et le ci-devant comte de Ségur rappellera spirituellement à l'ordre son ex-bottier, abusant républicainement du droit de grossièreté : « Citoyen, je te serais obligé de vouloir bien te rappeler que nous sommes égaux. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

putés « de demander avant tout au Roi qu'il soit fait une déclaration explicite des droits qui appartiennent à tous les hommes ». Et ces aristocratiques démolisseurs se doutaient si peu qu'ils élucubraient leur suicide social, que la plupart des cahiers de Noblesse demandaient pour les Nobles, hommes et femmes, une marque distinctive honorifique, par exemple une croix ou un cordon qui les fît reconnaître[1]. Infectés de sophismes et d'utopies, frénétiquement avides d'innovations, les esprits étaient déséquilibrés ; sur cette terre de France où régnait, ou règne encore l'antique adage « Noblesse oblige », Turpin[2] pouvait proférer cette phénoménale absurdité, sans soulever l'indignation ou la risée : « *L'hérédité de la noblesse est destructive des talents et des vertus, puisqu'elle dispense d'en acquérir.* »

Pour réfuter bellement ce maître palinodiste, il eût suffi de lui remettre sous les yeux ce que, vingt ans avant, il avait écrit sur l'utilité nationale de l'institution et de l'hérédité de la Noblesse. Lisez et jugez :

« La gloire d'une antique origine est injustement traitée de chimère, et quand bien même elle seroit fondée sur un préjugé national, la politique seroit intéressée à le perpétuer comme une erreur utile que le philosophe ne peut combattre sans déroger au titre de citoyen. Les distinctions accordées à la Noblesse héréditaire sont fondées *sur des motifs d'utilité et de justice.* Le premier dont une race s'honore fut un citoyen utile ; ses travaux ne se sont pas bornés à procurer le bonheur et la gloire de son siècle ; les générations suivantes en ont recueilli le fruit : c'est donc à la pos-

[1] H. Taine, *L'ancien régime*, p. 48, note 1.
[2] *Hist. des hommes publics du Tiers État*, 1789, tome I.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

térité à reconnaître dans les descendans de ses bienfaiteurs les services rendus à la patrie et à l'humanité. *Ce principe d'équité, qui établit et justifie les prérogatives de la Noblesse héréditaire, est encore un germe fécond d'émulation : quiconque a l'avantage de compter des aïeux illustres doit se croire engagé à marcher sur leurs traces.* Son âme embrasée par les exemples s'élève sans effort au-dessus des obstacles et des périls. Les sentiers de la gloire, aplanis par ses ancêtres, ne lui offrent rien de pénible et de rebutant : tout homme naît imitateur et c'est dans ses aïeux qu'il aime à trouver des modèles. *La prospérité d'un État est assurée lorsque les honneurs y tiennent lieu de récompenses,* lorsqu'on n'y fait pas un vil trafic de son sang et de ses travaux, lorsqu'enfin les hommes en place sont assurés que leurs descendants jouiront de leur gloire. Cette idée est le plus fort rempart qu'on puisse opposer à la séduction des richesses ; une nation est toujours florissante, lorsque les citoyens sont persuadés que la reconnaissance publique est le plus bel héritage qu'ils puissent laisser à leurs enfans[1]. »

Voilà qui est bien pensé et bien dit, Monsieur le philosophe, et vous eussiez été sage autant que loyal en vous en tenant à votre première manière. Votre excuse est sans doute que les temps étaient durs, que 89 avait tourné toutes les cervelles, enfin qu'il fallait hurler avec les loups. Ce n'était pas une raison pour donner à la Noblesse le coup de pied de l'âne. Vous deviez laisser cela, Monsieur, aux plaisantins comme Chamfort ou bien aux drôles comme Dulaure.

Un siècle après 1789, des esprits d'une autre éléva-

[1] Turpin, *Vies de Charles et César de Choiseul, Maréchaux de France*, 1768, p. 1.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion et d'une autre envergure, Taine et Renan, vengent avec une sereine impartialité l'institution nobiliaire : et ceci suffit à consoler de cela.

IV

Aucun paradoxe, aucune contre-vérité, aucune inepties, aucun outrage, aucune calomnie ne coûtèrent, d'ailleurs, aux apôtres du nivellement pour le réaliser; il s'agissait de décapiter la nation, et l'on va voir comment s'y employaient ces forcenés :

« Le titre le plus respectable de la Noblesse Française, écrivait Chamfort[1], c'est de descendre immédiatement de quelques trente mille hommes casqués, cuirassés, brassardés, cuissardés, qui, sur de grands chevaux bardés de fer, foulaient aux pieds huit ou dix millions d'hommes nus, ancêtres de la nation actuelle. Voilà un droit bien avéré au respect et à l'amour de leurs descendants ! Et, pour achever de rendre cette Noblesse respectable, elle se recrute et se régénère par l'adoption de ces hommes qui ont accru leur fortune en dépouillant la cabane du pauvre hors d'état de payer ses impositions. »

« Pourquoi le Tiers, disait Siéyès[2], ne renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'être issues de la race des conquérants et de succéder à des droits de conquête ? Je suppose qu'à défaut de police *Cartouche*

[1] Cité par Taine, p. 420.
[2] *Qu'est-ce que le Tiers?* p. 17.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

se fût établi plus solidement sur un grand chemin ; aurait-il acquis un véritable droit de péage ? S'il avait eu le temps de vendre cette sorte de monopole, jadis assez commun, à un successeur de bonne foi, son droit serait-il devenu beaucoup plus respectable entre les mains de l'acquéreur ?... Tout privilège est, de sa nature, injuste, odieux et contraire au pacte social. Le sang bouillonne à la seule idée qu'il fût possible de consacrer légalement à la fin du dix-huitième siècle les abominables fruits de l'abominable féodalité... La caste des Nobles est véritablement un peuple à part, mais un faux peuple qui, ne pouvant, faute d'organes utiles, exister par lui-même, s'attache à une nation réelle, comme ces tumeurs végétales qui ne peuvent vivre que de la sève des plantes qu'elles fatiguent et dessèchent. »

Ces réquisitoires furibonds sont splendidement rétorqués par l'éminent historien de l'*Ancien Régime*. Après avoir mis dans sa vraie lumière le rôle consolateur, aussi divin qu'humain, du Prêtre et du Moine dans les âges féodaux, M. Taine précise admirablement les origines et le rôle patriotiques de la Noblesse :

« Pour la seconde fois, dit-il, une figure idéale se dégage après celle du saint, celle du héros, et le nouveau sentiment, aussi efficace que l'ancien, groupe aussi les hommes en une société stable. Celle-ci est une gendarmerie à demeure où, de père en fils, on est gendarme. Chacun y naît avec son grade héréditaire, son poste local, sa soldé en biens fonds, avec la certitude de n'être jamais abandonné par son chef, avec l'obligation de se faire tuer au besoin pour son chef. En ce temps de guerre permanente, un seul régime est bon, celui d'une compagnie devant l'ennemi,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et tel est le régime féodal; par ce seul trait, jugez des périls auxquels il pare et du service auquel il astreint :

« En ce temps-là, dit la Chronique générale d'Es-« pagne, les rois, comtes, nobles et tous les chevaliers, « afin d'être prêts à toute heure, tenaient leurs che-« vaux dans la salle où ils couchaient avec leurs « femmes. » Le vicomte dans la tour qui défend l'entrée de la vallée ou le passage du gué, le marquis jeté en enfant perdu sur la frontière brûlée, sommeille la main sur son arme, comme le lieutenant américain dans un blockaus du Far-West, au milieu des Sioux. Sa maison n'est qu'un camp et un refuge; on a mis de la paille et des tas de feuilles sur le pavé de la grande salle ; c'est là qu'il couche avec ses cavaliers, ôtant un éperon quand il a la chance de dormir ; les meurtrières laissent à peine entrer le jour, c'est qu'il s'agit avant tout de ne pas recevoir des flèches. Tous les goûts, tous les sentiments sont subordonnés au service ; il y a tel point de la frontière européenne où l'enfant de quatorze ans est tenu de marcher, où la veuve jusqu'à soixante ans est forcée de se remarier. Des hommes dans les rangs pour combler les vides, des hommes dans les postes pour monter la garde, voilà le cri qui sort à ce moment de toutes les institutions, comme l'appel d'une voix d'airain. Grâce à ces braves, le paysan est à l'abri ; on ne le tuera plus, on ne l'emmènera plus captif avec sa famille, par troupeaux, la fourche au cou. Il ose labourer, semer, espérer en sa récolte ; en cas de danger, il sait qu'il trouvera un asile pour lui, pour ses grains, et pour ses bestiaux, dans l'enclos de palissades au pied de la forteresse. Par degrés entre le chef militaire du donjon et les anciens colons de la campagne ouverte, la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nécessité établit un contrat tacite qui devient une coutume respectée. Ils travaillent pour lui, cultivent ses terres, font ses charrois, lui payent des redevances, tant par maison, tant par tête de bétail, tant pour hériter ou vendre : il faut bien qu'il nourrisse sa troupe[1]. »

M. Renan, lui, n'est pas loin de tenir les billevesées des Turpin, des Chamfort pour d'ineptes blasphèmes contre l'histoire, la raison et la patrie :

« Un peuple sans Nobles, dit-il[2], est au moment du danger un troupeau de pauvres affolés, vaincu d'avance par un ennemi organisé. Qu'est-ce que la Noblesse, en effet, si ce n'est la fonction militaire considérée comme héréditaire et mise au premier rang des fonctions sociales ? Quand la guerre aura disparu du monde, la Noblesse disparaîtra aussi, non auparavant. On ne forme pas une armée, comme on forme une administration des domaines ou des tabacs, par le choix libre des familles et des jeunes gens. La carrière militaire entendue de la sorte est trop chétive pour attirer les bons sujets. La sélection militaire de la démocratie est misérable ; un Saint-Cyr formé sous un tel régime sera toujours excessivement faible. S'il y a, au contraire, une classe qui soit appliquée à la guerre par le fait de la naissance, cela donnera pour l'armée une moyenne de bons esprits, qui sans cela iraient à d'autres applications. — Sont-ce là des rêves ? — Peut-être, mais alors, je vous l'assure, la France est perdue. »

Bah ! Périsse la France plutôt que la république ! s'écriait, en 1871, un préfet républicain. La France ne

[1] *L'Ancien Régime*, p. 10-11.
[2] *La Réforme intellectuelle*, p. 80.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

périra point, parce qu' « en disparaissant, elle laisserait un vide que, seule, la toute-puissance divine serait capable de combler[1] » ; mais, en se découronnant de sa Noblesse, elle a sans contredit détruit une de ses forces nécessaires, un puissant instrument social et national. Nous allons suivre pas à pas dans l'histoire, jusqu'à sa consommation, cette œuvre d'iniquité révolutionnaire et d'impatriotisme.

V

Dès le mois de décembre 1788, Malouët lançait son *Avis à la Noblesse*, orné de cette épigraphe empruntée au philosophe Mably : « Que peut la Noblesse, quand elle a perdu son crédit sur le peuple, ou qu'elle l'a laissé opprimer ? »

Optimiste jusqu'à la cécité, Malouët objurguait doucereusement les Nobles en ces termes :

« Que craignez-vous, Messieurs, des droits et des prétentions du peuple ?... On calomnie le peuple et ceux qui auront une influence sur ses déterminations, *en vous faisant craindre la subversion, la confusion des différens états de la société.* Ah ! si vous n'avez pas la sagesse et la magnanimité des barons anglais, dans l'abandon des droits féodaux, ne craignez pas que les représentans de la nation vous y forcent, en quelque nombre qu'ils puissent être, *et qu'ils commen-*

[1] *Discours de Monseigneur Freppel devant la Soc. de secours aux blessés*, 13 fév. 1889.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cent l'exercice de leurs droits par la violence ; croyez que le premier vœu, le grand principe inviolable pour tous, sera *la conservation de chaque propriété.* Ne craignez pas que ce peuple, qui n'a d'intérêt éminent que dans une répartition égale à l'impôt, et l'assurance de la liberté individuelle, vous dispute *aucune des prérogatives qui ne contrarieront pas celle-là...* Nobles des villes et des campagnes, comment ne sentez-vous pas que la cause du peuple est essentiellement la vôtre ?... S'il vous faut absolument de grands seigneurs pour guides de vos opinions, choisissez parmi ceux qui ont si généreusement défendu la cause nationale, et vous trouverez sur cette liste honorable les noms les plus illustres. Demandez donc à ces vertueux citoyens s'ils craignent de voir *leur dignité avilie ou méconnue par le peuple*, pour prix de la justice qu'ils lui ont rendue ? C'est votre résistance inconsidérée, ce sont vos prétentions irritantes qui peuvent vous perdre, et mettre au moins en péril vos droits légitimes.....

« S'agit-il de vous opposer à l'égalité de l'impôt ? Il n'est plus temps : la révolution est commencée. Tout le monde paiera dans les mêmes proportions, ou le peuple ne paiera rien. Cet intérêt particulier détruit, vous n'en avez plus à défendre qui ne soient également chers à tous les citoyens : car *vos droits*, *vos honneurs*, *considérés comme récompenses de services rendus*, font partie de leurs espérances !... »

N'est-ce pas que cette homélie de l'honnête fondateur du « Club des Impartiaux » fait penser au « guillotiné par persuasion » ? Les gentilshommes n'étaient que trop disposés à l'entendre ; moins de deux mois après, la Noblesse du Mâconnais déclarait renoncer à ses privilèges pécuniaires et ne vouloir conserver que ses privilèges honorifiques ; exemple

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

généreux, bientôt suivi par la Noblesse d'autres provinces.

« Tout privilège, disait le marquis de La Fayette, toute distinction est injuste, si elle n'est pas fondée sur l'utilité générale. » La question était donc de savoir si l'institution de la Noblesse, même dépouillée de certains privilèges, n'était pas d'utilité sociale et nationale. Mais le courant était au sacrifice universel, intégral, aux destructions que les idéologues proclamaient indispensables, au risque de démanteler et de ruiner la patrie. L'Archevêque de Paris incitait son clergé à renoncer aux dîmes, et l'acheminait à des sacrifices d'un autre genre ; aussi les novateurs n'avaient pas assez de flagorneries, de cajoleries pour ce modèle de l'Episcopat :

«... S'agit-il, en dernier lieu, de porter à la Monnoie l'argenterie des églises ? C'est M. l'Archevêque de Paris qui est encore l'apôtre de cette motion intéressante. Bon Prélat, oubliez l'orage qui a grondé un instant sur votre tête ; les bons citoyens vous vénèrent et vous aiment. Les pauvres dont vous êtes le père bénissent votre main secourable, entre autres charités immenses, celle de 20,000 livres distribuée de votre part aux malheureux du faubourg Saint-Antoine, indépendamment de ce que vous avez donné aux veuves et aux enfans de ces dignes gens, *victimes de leur valeur au siège mémorable de la Bastille*[1] ! »

L'orage, en dépit des « motions intéressantes » et des largesses aux Bastillards, devait encore gronder sur la tête du « bon prélat » : après la Comédie, la Tragédie, avec la guillotine pour dénouement !

[1] *La Résurrection des bons François, et la mort civile des Aristocrates.* Chez Louis le Sincère, A l'Espérance, 1789.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VI

Les droits féodaux étaient-ils abusifs, oppressifs, contraires au droit, à l'équité, à l'intérêt de ceux qui en étaient grevés ? Le système féodal, cette ruine grandiose devant laquelle Balzac trouvait notre temps si mesquin ; la féodalité, que Mme de Staël proclamait « le chef-d'œuvre de l'esprit humain », était-elle ce je ne sais quoi d'absurde, d'odieux, d'incompatible avec la dignité d'homme, que nous ont dépeint à l'envi les tenants de l'État moderne ?

Laissons, pour un instant, la parole à ses défenseurs d'antan, à ceux qui, plus près que nous des temps féodaux, purent les mieux juger, et ne craignirent pas de s'en déclarer les champions en face d'une Assemblée enfiévrée de faire table rase. Écoutons le marquis de Thiboutot[1] :

« Je dois opposer aux reproches que j'ai entendu faire, en général, au contrat féodal dans cette auguste Assemblée, ce qu'en pensoit, il y a quelques années, un des plus célèbres jurisconsultes du siècle :

« Il n'est point, disoit-il, de contrat plus favorable au débiteur. Il est le seul dont on puisse abandonner l'effet sans donner contre soi un droit de recours et d'indemnité, lorsqu'on se trouve trop grevé. Il est assujéti à une forme et à des lois particulières, pour la contrainte des redevables, qui tendent également à diminuer pour eux les frais de justice et à alléger leur sort. Dans le plus grand nombre des provinces du

[1] *Observations sur les droits seigneuriaux*, 5 août 1789, pages 5-6

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Royaume, les lois protègent le vassal, et restreignent la liberté que le seigneur pourroit avoir d'abuser de ses droits. Des titres authentiques, une possession constante peuvent seuls lui en procurer l'exercice, et souvent il ne jouit pas, pour ses redevances, des privilèges que la loi accorde à son vassal pour les siennes. Dans les basses justices, il ne peut demander que trois années de ses rentes ; et il semble que ce contrat soit tout à l'avantage du vassal, puisqu'il contient en sa faveur une condition dont la réciprocité devroit être la base, et dont le seigneur cependant se trouve privé. »

L'abbé de Bonneval, député du Clergé de Paris, et qui unissait à l'honneur d'un vieux nom chevaleresque la dignité du caractère et la noblesse de l'érudition, disait, dans le même temps, à ses commettants :

« Depuis longtemps le régime féodal s'étoit épuré en France. Le temps et la loi avoient réprimé tout ce qu'il contenoit de vicieux, et on peut dire, avec vérité, qu'il n'en étoit resté que la partie politiquement et moralement utile. Ses coutumes barbares étoient tombées en désuétude, ou avoient été remplacées par des coutumes humaines. La servitude personnelle n'existoit plus. A l'exception d'un très petit nombre de cantons, où les peuples eux-mêmes avoient refusé l'affranchissement de la main-morte, elle avoit été transportée des personnes aux choses. En concédant des fonds à leurs habitans, en leur donnant la jouissance de quelques droits sur leurs propriétés, ou en leur fournissant, à leur demande, quelques commodités publiques, les seigneurs avoient, de gré à gré avec eux, imposé de certaines conditions à la concession de leurs fonds, à la jouissance du droit cédé sur leurs propriétés, ou à la commodité publique qu'ils leur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avoient procurée. Les coutumes, qui n'étoient que la rédaction légale et fidèle du droit public traditionnel par lequel chaque province étoit régie, avoient réglé les conditions des différens contrats, et en avoient garanti la solidité.

« La justice seigneuriale, la petite police, la voierie, étoient des parties de la puissance publique que la loi, par des vues de sagesse, avoit confiées aux seigneurs ; elles étoient devenues de véritables propriétés entre leurs mains, elles avoient un prix comme les autres immeubles, et ce prix avoit été payé par les acquéreurs, ou imputé dans les partages. Le droit de chasse n'étoit, dans la réalité, qu'une réserve faite par le seigneur sur les fonds qu'il avoit concédés. Les cens non rachetables étoient le signe récognitif du plein domaine, qui avoit appartenu au seigneur, et du domaine direct, qu'il avoit gardé dans ses mains, en se dessaisissant du domaine utile. Enfin, les droits honorifiques étoient dans le même rapport, de la part des habitans envers leurs seigneurs, que les démonstrations d'égards et de respect de la part des enfans envers leurs pères.

« S'il existoit aujourd'hui de grands propriétaires qui, rassemblant des hommes sur leurs terres, eussent l'humanité et la générosité de leur dire :

— Vous n'êtes pas libres, vous n'avez point de propriétés ; nous vous en donnons, sans vous les faire payer : vous les posséderez à perpétuité, vous et vos enfans ; vous nous en donnerez une modique redevance, en nature ou en argent. Lorsque vous les vendrez, l'acquéreur nous paiera une portion du prix de son acquisition. Nous aurons, pendant un an, le droit de les retraire sur l'acquéreur, en lui rendant le prix que vous aurez reçu de lui. Nous seuls pourrons chas-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ser sur les propriétés que nous vous concédons. Si la trop grande quantité vous est nuisible, vous aurez le droit de nous forcer à vous dédommager. Diverses usines vous sont nécessaires; nous vous les construirons, à condition que vous ne vous servirez que d'elles. Nous vous donnerons des bois, des pâturages, à la charge d'une petite prestation annuelle. Vous aurez des juges qui rendront la justice et exerceront la police en notre nom; vous obéirez à leurs jugemens, et lorsque vous croirez avoir à vous plaindre, vous pourrez en appeler à des juges supérieurs, qui ne dépendront pas de nous. La Religion est le premier de vos besoins; nous vous procurerons un pasteur: vous lui donnerez la dîme, ainsi que nous, pour fournir à sa subsistance, et nous contribuerons avec vous à la construction et à l'entretien de l'église, de la sépulture commune et du presbytère. Notre nom sera, après celui du Roi et de son auguste famille, à la tête de ceux que vous recommanderez à l'*Être Suprême*. Nous aurons une place distinguée dans votre église. Nous y recevrons, ainsi que nos femmes et nos enfans, l'encens et l'eau bénite de la main de votre pasteur. Nous aurons, avec nos officiers, la première place dans toutes les cérémonies publiques: parce que, dès aujourd'hui, vous devenez nos enfans et que nous devenons vos pères; et pour nous honorer de notre paternité, nous porterons le nom du territoire dans lequel nous vous établissons.

« De quel œil seroient vus de tels propriétaires? Leur éloge ne seroit-il pas dans toutes les bouches et dans tous les cœurs? Les prétendus philosophes eux-mêmes n'exalteroient-ils pas leur humanité, leur générosité? Ne trouveroient-ils pas bien douces les conditions qu'ils auroient imposées?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Hé bien ! les seigneurs de fiefs, ou leurs auteurs, sont ces propriétaires. Depuis plusieurs siècles, jusqu'aujourd'hui, ils n'ont pas eu d'autre conduite envers leurs vassaux. Leur bienfaisance a été et est encore le plus beau de leurs titres.

« Tels étoient les effets de cette féodalité mitigée par le temps et par nos mœurs, et si injustement calomniée, que le régime de famille étoit établi sur toute la surface du royaume. Partout où il existoit une peuplade, il existoit un père dans la personne du seigneur, et des enfans dans celle des vassaux. Des bienfaits accordés et reçus étoient les liens mutuels qui les unissoient. Jamais ils n'étoient plus resserrés que dans les temps de calamités publiques ou privées. Partout la justice étoit administrée, la police exercée, les bonnes mœurs encouragées. Si quelques seigneurs n'étoient pas pour leurs vassaux ce que le devoir et leur propre intérêt vouloient qu'ils fûssent, le petit nombre n'étoit qu'une exception malheureuse, dans laquelle les autres ne devoient pas être compris. La police publique, d'accord avec la loi, les réprimoit dans leurs entreprises injustes.

« Qu'on les appelle en témoignage, les habitans des campagnes, qu'on interroge leur conscience, si toutefois leurs corrupteurs leur ont laissé une conscience ; qu'ils disent, dans la simplicité de leurs cœurs et le silence de leurs passions, si dans leurs malheurs, leurs infirmités, leurs affaires, la plupart d'entr'eux n'a pas toujours trouvé, dans les seigneurs, tous les secours de la sensibilité, de la générosité, l'assistance des conseils et celle des démarches[1] ?... »

[1] *Lettres de l'abbé de Bonneval à ses commettants*, août 1789 ; ap. *Ecole de politique*, p. 106-111.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

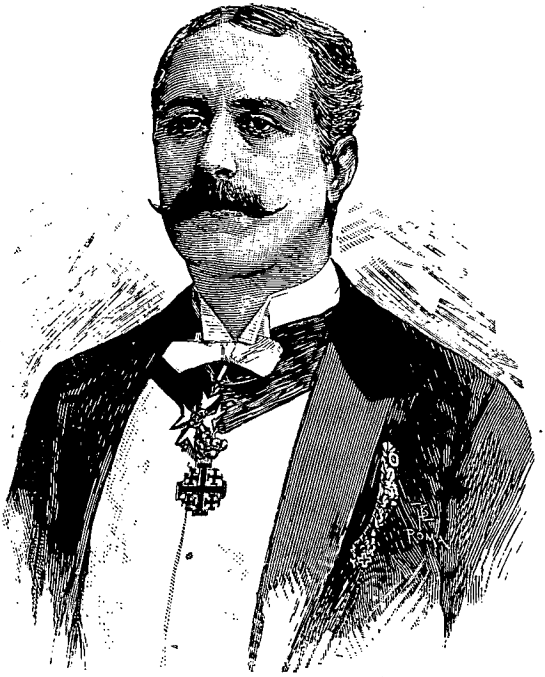

LE VICOMTE OSCAR DE POLI

Président du Conseil Héraldique de France

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Allez donc, aujourd'hui, demander à tel grand propriétaire républicain, adversaire déclaré des us de la féodalité, de donner aux « prolétaires » un peu de ses terres « sans leur faire rien payer », et en ne stipulant qu'une modique redevance annuelle ; ce fils de la sacrosainte révolution vous rira royalement au nez et ne sera pas loin de vous prendre pour un échappé de Charenton ! Heureux si ce ventru qui vote chaque année d'un cœur léger, dans le conseil de son département les prestations, dans l'assemblée législative les milliards de l'impôt, ne vous fait pas subir son antienne favorite sur les abus de l'ancien régime, la corvée, la dîme, et autres trompe-nigauds !

La dîme ? Tout le monde, à part ce citoyen et ses congénères, sait qu'elle n'était pas une portion du revenu du propriétaire, mais une part du droit de propriété. Le sol qui la supportait n'était au propriétaire que pour les neuf dixièmes ; il n'avait été acheté et transmis qu'à la condition qu'un dizième des revenus en nature fût réservé à un autre propriétaire. Siéyès a démontré qu'en abolissant la dîme, la révolution faisait à tous les propriétaires un cadeau équivalent au dixième de la valeur totale de leur propriété. Il eût été du plus simple bon sens que l'Etat s'attribuât la propriété des dîmes plutôt que de les livrer sans compensation à ceux qui n'y avaient aucun droit[1]. Et toutes les philippiques de l'école révolutionnaire contre le passé de notre pays sont à peu près de la même force ; mais il est juste de dire qu'elle a ses ignorances voulues. C'est un de ses docteurs, Fourier, qui a démontré sans conteste que « la révolution n'a eu pour résultat que de substituer des servitudes collec-

[1] Voy. Drumont, *La fin d'un monde*, p. 29, note 1.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tives, toujours croissantes, à des servitudes individuelles décroissantes. » Étonnez-vous après cela que les coryphées du socialisme s'écrient parfois dans les clubs de déshérités :

« Le peuple, avant la révolution, était moins malheureux qu'aujourd'hui. »

Relisez l'abbé de Bonneval, et vous sentirez pourquoi. Et quant à la légitimité du droit de possession des Nobles, dans la France des Rois, il n'y a qu'à laisser parler M. Renan :

« Le droit du brave a fondé la propriété ; l'homme d'épée est bien le créateur de toute richesse, puisqu'en défendant ce qu'il a conquis il assure le bien des personnes qui sont groupées sous sa protection. Disons au moins qu'un état comme celui qu'avait rêvé la bourgeoisie française, état où celui qui possédait et jouissait ne tenait pas réellement l'épée (par suite de la loi sur le remplacement) pour défendre sa propriété, constituait un véritable *porte à faux* d'architecture sociale. Une classe possédante qui vit dans une oisiveté relative, qui rend peu de services publics, et qui se montre néanmoins arrogante, comme si elle avait un droit de naissance à posséder et comme si les autres avaient par naissance le droit de la défendre, une telle classe, dis-je, ne possédera pas longtemps. Notre société devient trop exclusivement une association de faibles ; une telle société se défend mal ; il lui est difficile de réaliser ce qui est le grand critérium du droit et de la volonté qu'a une réunion d'hommes de vivre ensemble et de se garantir mutuellement, je veux dire une puissante force armée. L'auteur de la richesse est aussi bien celui qui la garantit par ses armes que celui qui la crée par son travail. L'économie politique, uniquement préoccupée de la création de la richesse par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le travail, n'a jamais compris la féodalité, laquelle était au fond tout aussi légitime que la constitution de l'armée moderne. Les ducs, les marquis, les comtes, étaient au fond les généraux, les colonels, les commandants d'une *Landwehr*, dont les appointements consistaient en terres et en droits seigneuriaux[1]. »

VII

C'est à déposséder intégralement la Noblesse que visent les théoriciens de la table rase, et déjà la populace applique d'instinct leurs programmes de destruction sociale, en mettant hors la loi « les aristocrates » ; avant de les traquer comme des bêtes malfaisantes, et d'en faire la curée chaude, la tourbe déchaînée pille leurs biens[2] et brûle leurs châteaux. Alors le fils d'une illustre victime, M. de Lally-Tollendal, élève la voix en faveur de ces victimes du lâcher-tout révolutionnaire ; il signale les dévastations, les incendies, les meurtres qui désolent presque toutes les parties du Royaume : en Languedoc, M. de Barras coupé en morceaux devant sa femme près d'accoucher, et qui meurt d'épouvante et de douleur ; au Mans, M. de Montesson fusillé après avoir vu égorger son beau-père ; en Normandie, un paralytique abandonné sur un bûcher ; un intendant de qui l'on a brûlé les pieds pour lui faire livrer des titres de pro-

[1] La *Réforme intellectuelle*, p. 33.

[2] Voy. dans la *Revue de la Terre-Sainte*, 15 janv. 1889, ma notice sur la Maison de Fumel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

priété ; en Provence, M. de Belzunce que les brutes sanguinaires étaient si impatientes d'assassiner, qu'elles se sont entretuées en tirant sur lui de toutes parts ; en Franche-Comté, Mme de Bartilly forcée, la hache sur la tête, de donner ses titres et sa terre ; Mme de Listenois forcée au même abandon, ayant la fourche au col et ses deux filles évanouies à ses pieds ; le marquis d'Ormenans, presque octogénaire et paralytique, chassé la nuit de son château, poursuivi de ville en ville, arrivant à Bâle moribond, avec ses filles folles de désespoir ; le comte de Montessus et sa femme ayant pendant 34 heures le pistolet sur la gorge, et demandant la mort comme une grâce ; le baron de Montjustin, un des 22 gentilshommes populaires, suspendu pendant une heure et demie dans un puits, et entendant délibérer si on le laissera tomber ou bien si on le fera périr d'une autre mort ; (jugez un peu, s'il n'avait pas été populaire !) — le comte de Lallemand, la duchesse de Tonnerre, arrachés de leurs châteaux par des hordes de bandits ; de même, le chevalier d'Ambly, traîné nu dans son village et mis dans du fumier, après avoir eu les sourcils et tous les cheveux arrachés, pendant qu'on danse autour de lui.

L'abject Mirabeau répond au comte de Lally, non pour déplorer avec lui ces sauvages abominations, mais pour lui reprocher de « dénoncer quelques contrariétés particulières comme d'horribles calamités, et quelques précautions de méfiance comme des actes de férocité. » Triomphe de l'euphémisme ! — M. de Lally-Tollendal réplique ; le tribun l'interrompt par cette apostrophe proférée d'un ton sévère, et qui, malgré la tristesse du sujet, soulève notre rire :

« Monsieur, vous abusez de votre popularité ! »

Notez que toutes ces « contrariétés particulières »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

furent le prologue naturel du sac de la Bastille, château royal, et précédèrent par conséquent la fameuse « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen », qui s'élaborait dans la coulisse, et dont nous allons avoir à parler. En attendant le 4 août, les « contrariétés particulières » revêtirent un caractère si général que les victimes, des Nobles, — quelque peu cousins, je crois bien, du Candide de Voltaire, — formulèrent leurs doléances dans une *Pétition de la Noblesse française à l'Assemblée nationale :*

« Sommes-nous Français ? Telle est la question que « nous osons vous faire en ce jour. — Devons-nous « être Français ? C'est ce qu'il nous importe de savoir, « et que vous ne devez pas nous laisser ignorer plus « longtemps. — Si nous sommes Français, pourquoi « nos possessions sont-elles dévastées ? Pourquoi nos « châteaux sont-ils incendiés ? Pourquoi attente-t-on « journellement à notre vie ?... Quel attentat avons- « nous commis ? Par où avons-nous démérité de la pa- « trie ? Quels sont donc enfin les crimes dont la No- « blesse de ce siècle s'est souillée, pour mériter d'être « traitée avec tant de rigueur ? »

Que disait donc Malouët, six mois avant, aux gentilshommes pour les encourager aux sacrifices volontaires ? « Jamais on ne les y contraindrait par la force ; le grand principe, inviolable pour tous, serait la conservation de chaque propriété ; ils n'avaient pas à redouter de voir leur dignité avilie ou méconnue par le peuple, qui ne commencerait pas l'exercice de ses droits par la violence ; c'était pure chimère que de craindre la subversion, la confusion des différents états de la société, et spécialement la suppression des prérogatives honorifiques. »

Ah ! le bon billet !... La journée du 4 août est ve-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nue, et le glas des Nobles va sonner : frères, il faut mourir !

VIII

Journée d'aberration sociale, d'hérésie nationale, de folie par contagion, d'outrage au droit, à la justice, à la raison patriotique ! L'hallucination sévit dans tous les rang de l'assemblée, où cependant il y a plus de sept sages ; à part quelques gentilshommes perspicaces, les autres infectés plus ou moins du virus révolutionnaire, s'emploient avec une stupéfiante exaltation à précipiter l'avalanche ; les uns, par fanatisme philosophique ; les autres, par rancune contre la Cour ; ceux-ci, par inconscience ; ceux-là, par lâcheté. Le bon sens ne se fait jour, dans cette fièvre de destruction et d'innovation, qu'entortillé dans la phraséologie à la mode.

M. de Sinéty, pour écarter les dangers qui résulteraient de la « Déclaration des droits de l'homme », propose d'y joindre la « Déclaration des devoirs du citoyen », dans laquelle il émet cette louable sentence : « La Religion, étant le frein le plus puissant, doit être gravée dans tous les cœurs, et c'est nuire essentiellement au bon ordre et à la société que de ne pas la respecter. » Et, dans l'article 1er de sa déclaration des devoirs, Dieu est appelé « l'Etre Suprême[1] ». Robespierre, on le voit, ne fut pas l'inventeur de cette

[1] *Opinion de M. de Sinéty, député*, 4 août 1789.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

estimable paraphrase, que nous avons déjà rencontrée sous la plume d'un prêtre, l'abbé de Bonneval.

Le marquis de Sillery noie dans un pathos de huit pages cette finale, qui est le fond de sa pensée, conforme à celle de M. de Sinéty : « En établissant les droits de l'homme, vous devez également l'instruire de l'application qu'il doit en faire dans ses devoirs de citoyen[1]. » A quoi le marquis de Guilhem de Clermont-Lodève répond que, le titre portant. « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, le terme de citoyen indique suffisamment les devoirs[2]. » M. de Boislandry, lui, paraphrase la *Déclaration* en 74 articles, pleins de bonnes intentions et colorés d'illusions, au goût du jour : « *Article 31* : Tous genres de tortures doivent être abolis. *Article 56* : La personne du Roi est sacrée, inviolable[3]... » Tous genres de tortures !... Malheureux Roi ! Infortunée Reine ! Pauvre petit Louis XVII !...

Franchement, on croit rêver lorsqu'on voit au bas de cette fulminante diatribe un nom de la plus ancienne Noblesse :

« Si l'on en excepte le règne de Charlemagne, nous « avons été successivement soumis aux tyrannies les « plus avilissantes. A peine sortis de la barbarie, les « François éprouvent le régime féodal, tous les mal- « heurs combinés que produisent l'aristocratie, le des- « potisme et l'anarchie[4]. » Puis, pour les sept sages

[1] *Opinion de M. le marquis de Sillery relative à la Décl. des droits de l'homme*, p. 8.

[2] *Opinion*, etc., p. 3.

[3] *Divers articles proposés pour entrer dans la Déclaration*, par M. de Boislandry.

[4] *Précis de l'opinion de M. le comte de Castellane sur la Déclar. des droits, écrit de mémoire après la séance du 1er août 89*, p. 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui demandent qu'il n'y ait point de déclaration de droits, parce qu'ils la tiennent pour dangereuse en ce temps de croissante effervescence, le comte de Castellane ajoute :

« Le vrai moyen d'arrêter la licence est de poser les « fondements de la Liberté ; plus les hommes connoî- « tront leurs droits, plus ils aimeront les Loix qui les « protègent ; plus ils chériront leur patrie, plus ils « craindront le trouble ; et si des Vagabonds (*avec un « V majuscule*) compromettent encore la sûreté publi- « que, tous les Citoyens qui ont quelque chose à per- « dre se réuniront contre eux. »

Encore un peu de temps, et les Citoyens n'auront plus rien à perdre, et les Vagabonds auront assis sur « les fondemens de la liberté » leur abject, imbécile et ruineux despotisme !

La « Déclaration » est votée d'enthousiasme, et, pour ne pas laisser refroidir le fer, on tiendra séance le soir. Nous voici donc à la nuit du 4 août 1789, nuit d'escamotage pour les uns, de suicide pour les autres: l'abolition des redevances féodales, proposée par un Noailles, ne va pas se discuter sans inspirer de salutaires réflexions à tel gentilhomme qui, comme le duc d'Aiguillon, marquait parmi les novateurs :

« Il n'est personne qui ne gémisse des scènes d'horreur dont la France offre le spectacle..... Dans plusieurs provinces, le Peuple tout entier forme une espèce de ligue pour détruire les châteaux, pour ravager les terres, et surtout pour s'emparer des chartriers où les titres des propriétés féodales sont en dépôt. »

Tu l'as voulu, Georges Dandin !

Considérant que les droits féodaux et seigneuriaux, tout en étant « une espèce de tribut onéreux », constituent « une véritable propriété, et que toute propriété

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est inviolable », le duc propose le remboursement des dits droits à la volonté des redevables[1].

Il est trop tard, Monseigneur ! Trop tard, c'est le mot de toutes les révolutions.

« Les titres, — dit ensuite le marquis de Foucault, — les décorations, les places de représentations gratuites devroient seules suffire à tout gentilhomme doué d'une fortune distinguée par le bien de ses pères. Tout le monde est cependant d'accord que la majeure partie de la Noblesse se ruine au service... » Et la conclusion est une attaque à fond de train contre la Noblesse de cour, les officiers de cour et les pensions de cour : que les Nobles qui ont de la fortune renoncent volontairement « aux bienfaits et grâces pécuniaires à la charge de l'Etat ; » alors, quand ils auront donné « l'exemple du plus noble désintéressement, nous serons en droit de sacrifier quelque chose des intérêts de nos commettants[2]. »

Et à la fin de cette motion il est noté qu'elle « a été appuyée et accueillie par tous MM. les Députés de la Noblesse avec l'enthousiasme le plus remarquable. » Enthousiasme plein de générosité, mais surtout d'imprudence !

« L'insurrection, — écrivait à ses commettants M. de Bonvouloir-Loyauté, député de la Noblesse du Cotentin, — étoit complète dans le royaume, la Noblesse proscrite étoit en but aux plus horribles persécutions : on outrageoit les gentilshommes, on incendioit les

[1] *Motion de M. le Duc d'Aiguillon à la Séance du 4 août 1789*, p. 1 et 4.

[2] *Opinion du Marquis de Foucault l'Ardimalie, député de la Noblesse du Périgord sur la motion du Vicomte de Noailles concernant l'abolition de la féodalité et le rachat des cens et des rentes seigneuriales* (Mardi, 4 août 1789, séance du soir), p. 2-4.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

châteaux, on brûloit les titres de propriété, on mettoit le peuple en fureur par les accusations les plus absurdes, que l'Assemblée accréditoit par des décrets. Pendant ce temps, elle mettait au jour cette fameuse déclaration des *droits*, ferment de tous nos maux, et à laquelle nous refusâmes notre voix, parce qu'on oublioit les *devoirs*, dont l'accomplissement nous sembloit seul autoriser les droits de l'homme. Elle nous paroissoit une dérision lorsque nous la mettions en opposition avec les vexations que nous faisoient éprouver ses éditeurs. Ce fut au milieu de ces excès que se monta le délire de la nuit du 4 août, que vos députés ne partagèrent point. Ils furent frappés de stupeur et d'indignation ; ils n'avoient garde d'être préparés à une scène qu'ils étoient bien loin de prévoir dans de telles circonstances. Étourdis par la tempête, ils ne furent point entraînés par le torrent. »[1]

« La nuit du 4 au 5 août, — écrivaient deux autres députés, MM. de Montcalm-Gozon et de la Salle de Roquefort, — vit détruire les dixmes du Clergé, les privilèges des Provinces, les droits féodaux utiles et honorifiques de la Noblesse et des possesseurs de fiefs, dont une partie, malgré les observations adressées par le Roi à l'Assemblée, a été déclarée éteinte sans indemnité, et ne rappelle plus à ses propriétaires que le souvenir d'une propriété enlevée... »[2]

« Je ne fis guère qu'écouter, dans la nuit du 4 août,

[1] *Compte rendu à leurs commettans par les députés de la Noblesse du grand bailliage du Cotentin ;* dans le tome IV de l'*École de politique*, p. 334.

[2] *Compte rendu à leurs commettans par M. de Montcalm Gozon, député par la Noblesse de la sénéchaussée de Carcassonne, et M. de la Salle de Roquefort, député par la Noblesse du pays de Marsan ;* même recueil, t. IV, p. 385.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— écrivait à ses commettants le spirituel comte de Lally-Tollendal ; — je gémissais intérieurement de n'avoir pas de sacrifice personnel à offrir, et la générosité facile de sacrifier ce que possédaient les autres ne me convenait point. »[1]

Le vote sans appel de la nuit du 4 août fut non-seulement un escamotage, mais une flagrante illégalité ; le marquis de Thiboutot le fit observer..... le lendemain ; mais la farce était jouée, et la Noblesse aussi ! Dans la séance du 5 août, ce gentilhomme fit entendre en vain sa juste réclamation : « Le règlement adopté par l'Assemblée exige que *toute motion relative à la Constitution et à la Législation soit portée trois fois à la discussion, à des jours différents ;* or, aujourd'hui, 5 août, on me dit qu'il n'est plus question de plaider la cause de ces droits, et que leur suppression a été décidée sans retour à la séance de nuit. » M. de Thiboutot en est réduit à publier sa protestation et le discours qu'il se proposait de prononcer ; il défend avec autant d'habileté que d'équité la légitimité des droits féodaux, « qui eurent pour fondement un contrat mutuel, avantageux aux deux parties » ; mais il décèle ses inquiétudes ou fait preuve d'une aveugle candeur, lorsqu'il dit : « Je ne crois pas qu'après le sacrifice volontaire que la Noblesse a fait de ses privilèges pécuniaires, vous vouliez la dépouiller de ses privilèges honorifiques. »[2] On la dépouillera de tout, fortune, grades, honneurs, nom, patrie, et même du droit de vivre.

Le marquis de Foucault, dans la 1re séance du 6 août, renouvelant la protestation de M. de Thibou-

[1] *M. de Lally-Tollendal à ses commettans*, p. 107.

[2] *Observations que M. le Marquis de Thiboutot devoit soumettre à l'Ass. nat. le 5 de ce mois sur les droits seigneuriaux*, p. 1-6.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tot, déclare que le vote de la nuit du 4 est légalement nul. Un membre de la Noblesse, un enthousiaste lui riposte victorieusement : « Ce ne peut être pour sacrifier qu'il faut trois jours de discussion ; les actes de la nuit du 4 sont des élans de patriotisme qui se répéteront toutes les fois qu'il sera nécessaire. »

« Avec toute la grâce de sa forte éloquence, » dit Durand de Maillane, « M. le comte de Clermont-Tonnerre assure que l'arrêté de la nuit du 4 au 5 n'était le fruit d'aucun sacrifice, mais un arrêté de pure justice. » Et Durand de Maillane ajoute lyriquement en note : « Gravons sur l'airain dans nos provinces les noms de ces vrais Citoyens, bien plus dignes de nos respects par leurs vertus que par leur naissance, à qui personne ne peut refuser la gloire d'avoir contribué pour la meilleure part à la Révolution et à la Constitution qui vont à jamais nous rendre heureux ! »[1]

Pauvres fous !... — Un autre gentilhomme, non moins féru d'enthousiasme, s'écrie, dans l'Assemblée : « Jamais aucune nation dans l'univers n'a pris une délibération plus solennelle ; le patriotisme et la bienfaisance l'ont dictée ; hâtons-nous d'en faire jouir la patrie ! »[2]

Alors on aborde la question des droits honorifiques de la Noblesse, et Mirabeau termine la séance de jour en faisant observer que « conserver ces droits, ce serait faire une chose diamétralement opposée à l'abolition du régime féodal. »

A la séance du soir, les défenseurs de la légalité reprennent l'offensive ; un membre du tiers les écrase sous le rire avec cette boutade :

[1] *Opinion sur la constitution du Royaume*, p. 5.
[2] *Précis des séances des 5 et 6 août 1789*, p. 5.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

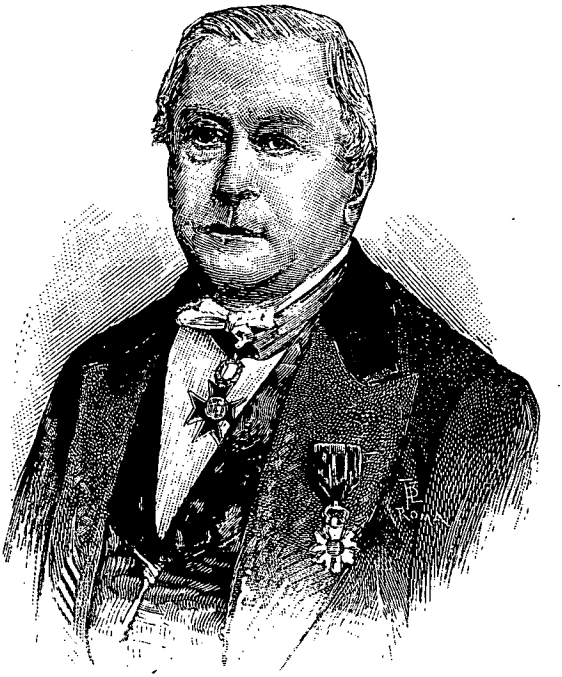

LE PRESIDENT DE ROQUEMONT

Membre Honoraire du Conseil Héraldique de France

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— Si l'on veut ainsi revenir et s'étendre sur chaque article de la résolution du 4 août, on n'aura plus des États généraux, mais des États éternels!

Dulce est desipere in loco !...

IX

Les choses, dorénavant, vont marcher tambour battant, avec un prurit de réformes et de sacrifices dont les manifestations seront parfois du plus haut et du plus pur comique. C'est à qui supprimera, confisquera, innovera. M. Lanjuinais, de Rennes, ouvre le feu sur les colombiers ; un autre député du Tiers, cultivateur auvergnat, appuie la motion ; aussitôt le duc de Liancourt, le marquis de Custine, le comte de Clermont-Tonnerre se prononcent vivement pour la suppression. Tous les droits honorifiques sont anéantis, aux applaudissements délirants des tondeurs et des tondus.

Passe encore pour les pigeonniers des seigneurs ! Mais, dans la séance du 8 août, le marquis de la Coste jette le cri d'alarme et, flairant la banqueroute, propose un expédient que n'eût pas désavoué la gentilhommerie huguenote du XVIe siècle :

« Nul de nous ne peut se dissimuler l'état inquiétant du Royaume : une grande révolution s'y est opérée, MAIS elle est accompagnée de convulsions qui mettent notre patrie en danger..... Les biens ecclésiastiques appartenant à la nation, le moment est venu pour elle de les revendiquer. »[1]

1 *Motion de M. le marquis de la Coste*, 8 août 1789, p. 1 et 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le *mais* de M. le marquis valait son pesant d'or. Avec quelle *disinvoltura* ce noble empirique propose, comme remède à la hideuse banqueroute, la confiscation des biens d'Église, patrimoine sacré des pauvres, sans se douter le moindrement qu'il n'y aurait bientôt qu'un mot à changer dans sa motion pour justifier la confiscation des biens des Nobles ! Le chevalier Alexandre de Lameth[1] et d'autres cadets de la révolution appuient la motion spoliatrice, de concert avec la grande majorité du Tiers ; sur quoi un bon curé se lève et dit :

— Quand vous nous avez invités, au nom du Dieu de paix, à venir nous joindre à vous, c'était donc pour nous égorger ?

M. de Lally-Tollendal[2], qui relate cette candide apostrophe, ajoute que le rire fut la seule réponse qu'elle obtint. Mgr de Juigné, archevêque de Paris, stoïque jusqu'au bout, — en exécution de l'article 16 du décret de l'assemblée nationale relatif à la suppression de la féodalité, — ordonne, par un mandement du 14 août, que « le *Te Deum* sera chanté dans toutes les églises du diocèse, à l'occasion des délibérations prises le 4 de ce mois. » *Dura lex !* — Mais le 4 août n'a été qu'une étape sur la voie folle qui conduit la Noblesse à l'exil ou à l'échafaud ; dès les premiers jours du mois de septembre, ceux qui mènent le branle du système de table rase la poussent, dans un français douteux, à de nouveaux sacrifices, [3] toute

[1] *Opinion du chev. Al. de Lameth*, 8 août 1789.

[2] *M. de Lally-Toll. à ses commettans*, p. 110.

[3] *Noblesse de France : Elle doit incessamment aller au secours de l'État par des sacrifices momentanés d'une portion de ses revenus.* Paris, sept. 1789, pièce in-8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ruinée qu'elle soit. Quant au peuple, il crie la faim.[1]

La loi du 3 novembre 1789 abolit tout ce qui subsistait des privilèges de la Noblesse ; il ne lui restait que ses titres et son épée ; l'épée sera tôt brisée, et les titres abolis, en dépit des assurances optimistes qu'avait données Malouët, au nom du Tiers ; optimisme partagé, d'ailleurs, par le Roi lui-même, qui le montra bien dans son discours à l'assemblée nationale, le 4 février 1790 :

« Un jour, j'aime à le croire, — disait Louis XVI, — tous les Français indistinctement reconnaîtront l'avantage de l'entière suppression des différences d'ordre et d'état, lorsqu'il est question de travailler en commun au bien public, à cette prospérité de la patrie qui intéresse également tous les citoyens ; et chacun doit voir sans peine que, pour être appelé dorénavant à servir l'État de quelque manière, il suffira de s'être rendu remarquable par ses talens ou par ses vertus. En même temps, néanmoins, tout ce qui rappelle à une nation l'ancienneté et la continuité des services d'une race honorée est une distinction *que rien ne peut détruire ;* et comme elle s'unit aux devoirs de la reconnaissance, ceux qui, dans toutes les classes de la société, aspirent à servir efficacement leur patrie, et ceux qui ont eu déjà le bonheur d'y réussir, ont un intérêt à respecter cette transmission de titres ou de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse faire passer à ses enfans. »[2]

[1] *Quand aurons-nous du pain?* Paris, sept. 1789, pièce in-8. — Dépêche de l'Agence Havas, Dieppe, 20 février 1889 : « Trois cents ouvriers du port, sans ouvrage, se sont rendus ce matin à la mairie, DEMANDANT DU PAIN. » Cent ans après la glorieuse révolution!... Que ce serait drôle si ce n'était si triste!

[2] *Procès-verbal de l'Ass. nat.*, t. XII, nº 192, p. 8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'auguste avocat de l'hérédité des distinctions honorifiques ne put que retarder de quelques mois l'adoption de l'inique mesure. L'ignominieux Dulaure s'empresse d'écrire son « Histoire critique de la No-« blesse depuis le commencement de la Monarchie « jusqu'à nos jours, où l'on expose ses préjugés, ses « brigandages, ses crimes ; où l'on prouve qu'elle a « été le fléau de la liberté, de la raison, des connais-« sances humaines et constamment l'ennemi du peu-« ple et des rois. »

Et maintenant, *ça ira !...*

X

La séance du 19 juin 1790 va porter le dernier coup à l'institution nobiliaire ; — séance du soir comme celle du 4 août ; mais ce nouvel attentat nocturne ne se perpétrera pas sans soulever de légitimes et tardives résistances ; — séance où fusionnent agréablement l'enthousiasme et le ridicule.

D'abord, on vote le don d'un uniforme et d'un armement complet, avec promesse de gratifications pécuniaires, à chaque vainqueur de la Bastille : « Lors « de la Fédération du 14 juillet, il leur sera désigné « une place où la France puisse contempler à loisir « les premiers conquérants de la liberté. » Pauvre « France !... Puis on passe à la farce de « M. le baron de Cloots du Val-de-grâce, Prussien, orateur du comité des Etrangers, » et qui, à la tête d'une mascarade de cosmopolissons, « demande à se ranger avec ces

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

députés du genre humain dans le champ-de-mars », le jour de la Fédération. Un soi-disant Turc « prend la parole dit le procès-verbal de la séance ; la difficulté avec laquelle il prononce le français n'a pas permis de retenir son discours. »[1]

Manque un *Tur !...*

En d'autres temps, on eût envoyé toute cette courtille à Bicêtre ; M. de Fermon se lève et propose, sans rire, d'accueillir la demande de l'Anacharsis prussien ; et l'assemblée s'empresse d'obtempérer, en accordant les honneurs de la séance à sa séquelle de faux étrangers à cent sous par tête. — Après quoi la rage d'abolition recommence à sévir, malfaisante et burlesque.

M. Alexandre de Lameth veut qu'on enlève de la statue de Louis XIV les quatre figures enchaînées à ses pieds « comme les images des peuples tributaires » ; ce spectacle offense la liberté et l'égalité.[2]

« C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité ! dit M. Lambel, député de Villefranche de Rouergue. Je demande qu'il soit fait défense à toutes personnes de prendre les qualités de comte, baron, marquis, etc. ». M. Charles de Lameth appuie la motion : « Il doit être également défendu de prendre dans les actes le titre de noble. » M. de Lafayette se joint à la motion « de tout son cœur ». Le marquis de Foucault déclare que son mandat est « de s'y opposer de tout son pouvoir ». Un haut et vaillant gentilhomme, le comte de Faucigny, s'y oppose avec autant de perspicacité que d'énergie :

[1] *Moniteur*, réimpr., t. III, p. 675.

[2] Cette motion bizarre fait penser au superbe préambule du projet de décret d'émancipation des nègres : « Considérant que les citoyens *ci-devant noirs*... »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Vous voulez détruire les distinctions des Nobles, et il y aura toujours celle des banquiers, des usuriers, qui auront 200,000 écus de rente. »

Voilà ce qui peut s'appeler « être prophète dans son pays » ! A cent ans du 4 août 1789, comptez, si vous pouvez, les manieurs et les accapareurs d'argent empanachés de qualifications nobiliaires, et qui auraient bien pu se contenter de titres... au porteur.

C'est un Noailles qui répond au comte de Faucigny :

« Anéantissons ces vains titres, enfants frivoles de l'orgueil et de la vanité. Ne reconnaissons de distinctions que celle des vertus. Dit-on le marquis Franklin, le comte Washington, le baron Fox? On dit Benjamin Franklin, Fox, Washington. Je supplierai aussi l'assemblée d'arrêter ses regards sur une classe de citoyens jusqu'à présent avilie, et je demanderai qu'à l'avenir *on ne porte plus de livrée.* »

Un logicien, M. de Cracy, complète la première proposition de M. de Noailles :

« Je demande que ceux qui, depuis cent ans, ont usurpé les titres des anciennes familles soient tenus de reprendre leurs noms primitifs, et que les membres de cette assemblée qui sont dans ce cas commencent par donner l'exemple. »

Contre ces aristocrates niveleurs, c'est un enfant du peuple, un homme de sens et d'esprit, l'abbé Maury, qui prend la défense de la Noblesse et de la société :

« La question du retour aux noms propres est juste. Un savant moraliste disait qu'en France on ne reconnaissait plus ni les hommes à leur nom ni les femmes à leur visage. Mais il ne faut pas passer le but : ce ne sont pas les noms qu'il faut condamner, mais les usur-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pateurs de noms. Ceci ne porte point d'atteinte à notre liberté ; les Romains connaissaient des ordres de chevaliers, et les Romains se connaissaient en liberté. En France, la Noblesse est constitutionnelle ; s'il n'y a plus de Noblesse, il n'y a plus de Monarchie. Ne pourrait-on pas dire à ceux qui demandent avec acharnement toutes ces innovations ce que quelqu'un répondit à un philosophe orgueilleux :

« Tu foules à tes pieds le faste, mais avec plus de faste encore ! »

Que de petits esprits, enflés de leur médiocrité, rongés de basse envie, hostiles à toutes les supériorités, ne comprenant rien à la nécessité d'une élite sociale, s'acharnent contre le prestige de la naissance, c'est chose naturelle, c'est dans l'ordre ; ces gens sont de l'acabit de l'immonde Rousseau, qui se faisait appeler citoyen parce qu'il ne pouvait pas se faire appeler monseigneur.

Mais que des gentilshommes du plus haut parage, en qui s'incarne la majesté du nom, se soient faits les boute-en-train du nivellement, cela vous peint une époque. « L'histoire, dit Laurentie, ne saurait recueillir toutes ces folies. » Au contraire, dirons-nous, car elles sont tristement instructives. Tous ces grands seigneurs qui jetaient à l'envi leur vieux blason aux orties révolutionnaires pensaient être des héros civiques : ils n'étaient que de puérils et funestes renégats.

Croiriez-vous que c'est le duc de Montmorency qui parle? Lisez et comprenez.... si vous pouvez :

« Si la vaine ostentation des livrées a excité le zèle « d'un des préopinants, je demande que l'assemblée « n'épargne pas une des marques qui rappellent le « plus le système féodal et *l'esprit chevaleresque :* que « toutes les armes et armoiries soient abolies. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Alors un député du Tiers, M. Chapelier, conclut en proposant le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant que la Noblesse héréditaire, née de la féodalité, ne peut subsister dans un état libre dont la constitution est fondée sur l'égalité des droits, décrète que la Noblesse héréditaire est pour toujours abolie en France; qu'en conséquence les titres de marquis, comte, prince, vicomte, duc, vidame, baron, chevalier, messire, écuyer, noble, et tous autres titres semblables ne seront pris par qui que ce soit, ni donnés à personne; que tous les citoyens ne pourront prendre que le vrai nom de leur famille et leur nom patronymique; que personne ne pourra porter ni faire porter de livrée, ni avoir d'armoiries; que les titres de monseigneur et de messeigneurs ne seront donnés à aucun individu, ni à aucun corps. »

On demande l'ajournement. Cette proposition, mise aux voix, est rejetée à une grande majorité.

Le Marquis d'Estourmel : Je demande par amendement.....

Le Comte de Faucigny : Un gentilhomme ne propose pas d'amendement.

Le Marquis d'Estourmel : Je demande par amendement que la faculté de porter trois fleurs-de-lis en champ d'azur soit continuée au Roi des Français.

L'Abbé Maury fait observer à l'ignorant Chapelier que la Noblesse existait bien avant la féodalité, et que par suite son texte a grand besoin d'être amendé. « L'Assemblée se déshonorerait en avançant dans un décret des faits inexacts. Il n'est peut-être pas sage de détruire sans discussion une institution aussi ancienne que la Monarchie. »

Le Marquis de Lancosme renouvelle l'observation

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Comte de Faucigny, réclamant « l'exécution des décrets de l'assemblée nationale, qui disent qu'on ne peut porter de décrets constitutionnels dans une séance du soir. »

Le comte de Virieu rappelle l'assemblée à la prudence.

« Quel que soit le décret que vous jugerez convenable de rendre, votre intention n'est sûrement pas d'exciter le peuple à des mouvements d'effervescence dont vous auriez à gémir ; or, daignez observer que, dans le moment où vous décréteriez la destruction des attributs de la statue d'un de nos Rois, dans le moment où vous croiriez devoir décréter l'abolition de la Noblesse héréditaire, la proscription des livrées et des armoiries, le peuple pourrait s'autoriser de votre décret. Prenez garde qu'il n'aille porter une main effervescente sur les armoiries qui décorent les châteaux, les églises, les tombeaux! Vous ne voudrez pas que votre décret propage partout le désordre, et, j'oserai le dire, puisqu'il est question d'églises et de tombeaux, le sacrilège. »

M. Lanjuinais : Il est nécessaire d'ajouter au projet de décret la prohibition des titres d'altesse, de grandeur, d'excellence et d'éminence.

Le comte de Landenberg, député de la Noblesse d'Alsace, adjure l'assemblée de ne pas attenter à l'honneur et aux droits de celle-ci. Il déclare se retirer, « la douleur dans l'âme », et quant à ses commettants, « rien ne saurait les empêcher de vivre et de mourir gentilshommes. » — A la bonne heure !

Aux voix! rugit la meute des niveleurs. En vain le marquis d'Ambly, le marquis de Digoine du Palais, le président de Grosbois, le comte d'Egmont et beaucoup de membres de la droite s'élancent vers la tri-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bune, lèvent la main droite vers le président, objurguent avec chaleur pour avoir la parole, et la réclament itérativement.

La sinistre clameur « aux voix ! » couvre leurs protestations, et le décret est rendu, « aux applaudissements des spectateurs. »

Le procès-verbal se termine par cette mention :

« M. le président annonce que le résultat du scrutin pour l'élection du président n'a donné à personne la majorité absolue. Messieurs Lepelletier (ci-devant de Saint-Fargeau), Bonnai (ci-devant le marquis de), Treilhard, Riquetti l'aîné (ci-devant de Mirabeau l'aîné) ont réuni le plus grand nombre de suffrages. Messieurs Delley (ci-devant de Delley d'Agier), Populus et ROBESPIERRE sont nommés secrétaires[1]. »

Dans le conseil des ministres, Necker se prononça contre le décret :

« Quelle est donc, dit-il, la portion de la Société appelée à jouir de la suppression de toutes les dénominations honorifiques ? C'est uniquement celle qui, par sa fortune ou par son éducation, se trouve à peu de distance des hommes en possession des autres genres de distinction. Elle sera peut-être un moment satisfaite, si les petites sommités qui blessent encore sa vue sont absolument détruites ; mais pour un si léger soulagement, tout en opinion, pour un bienfait si circonscrit, pour un bienfait indifférent aux sages, est-il juste de priver une classe nombreuse de citoyens des distinctions honorifiques qui forment une partie de leur héritage, et dont la perte doit leur être plus pénible que celle des avantages pécuniaires dont ils avaient la possession ? Ne suffit-il pas d'avoir exigé

[1] *Moniteur*, 21 juin 1790.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'eux tous les sacrifices profitables au peuple? Est-il généreux, est-il équitable d'en demander encore d'autres [1] ? »

Cette opinion si parfaitement équitable de Necker lui coûta son reste de popularité, et n'empêcha pas le décret d'être immédiatement en vigueur ; le duc de Montmorency, — il avait la jeunesse pour excuse, — s'empressa de s'appeler « Mathieu Bouchard », ce qui était une affreuse hérésie historique et généalogique ; le duc d'Aiguillon devint « Armand Vignerot » ; le duc de Castries, « Eugène Lacroix » ; le marquis de la Fayette, « Gilbert Motier » ; le comte de Mirabeau, « Gabriel Riquetti ». — Attendez deux ans, messeigneurs, et le Roi de France ne sera plus appelé que « Louis Capet », par ses bourreaux et les vôtres. Mais, sur l'échafaud révolutionnaire, plus d'un philosophe, parmi vous, pourra se frapper la poitrine, en disant comme le duc de Biron (Lauzun) : « J'ai été infidèle à mon Dieu, à mon Roi, à ma caste : J'ai mérité mon sort ! »

Les vrais philosophes ne demandent pas à la Noblesse d'abolir ses titres ; ils lui demandent plutôt de s'en souvenir et d'en être digne.

Toujours est-il que, le soir du 19 juin 1790, en rentrant chez lui, Mirabeau, qui vient de voter l'abolition des titres nobiliaires et des livrées, dit à son valet de chambre en le prenant par l'oreille : « Ah ! çà, drôle, j'espère bien que pour toi je suis toujours monsieur le comte ? »

Cela, c'est la morale... de l'histoire.

[1] *Moniteur*, 2 juillet 1790, p. 17.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XI

L'ingrat décret du 19 juin, et la burlesque séance dans laquelle il fut rendu, soulevèrent, il faut le dire, de dignes et nombreuses protestations.

« La Noblesse héréditaire, écrivit à ses commettants le marquis de Ferrières, a été abolie par le décret du 19 juin 1790. Je n'entrerai point dans le détail de cette séance du soir, où la violation de toutes les règles, de tous les principes posés et reconnus par l'Assemblée elle-même, est manifeste ; je ne rappellerai point l'indécente et ridicule parade d'une prétendue députation du genre humain, composée d'une trentaine d'aventuriers de Paris, revêtus d'habits d'emprunt, amenés à dessein à la barre de l'Assemblée et y venant gagner un salaire convenu... La majorité de la Noblesse ayant protesté en corps contre le décret du 19 juin, j'ai protesté de nouveau avec elle[1]. »

Les gentilshommes fidèles à leur droit ne cessèrent de protester contre la spoliation, jusqu'à l'instant où on leur coupa... la parole. Sur ce point, la séance du 17 mai 1791, — dans laquelle l'Assemblée, cernée par la canaille, délibéra sur la proposition d'*annexion* du Comté Venaissin, — est particulièrement instructive. Le pleutre Voulland disant que l'armée qui assiège Carpentras, insurgé contre la souveraineté du Pape,

[1] *Compte rendu par le marquis de Ferrières-Marsay à MM. les Gentilshommes de la sénéchaussée de Saumur ;* ap. Dugour, *École de politique*, t. VI, p. 62.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est en grande partie composée de ci-devant nobles, s'attire cette riposte :

Une voix à droite : Ce sont des gens vertueux que les Nobles[1] !

A l'appel nominal pour le scrutin, de furieuses clameurs éclatent au dehors, dans les Tuileries ; grand émoi dans l'assemblée. Ici nous reproduisons le procès-verbal :

« M. Foucault[2] : Ce sont d'*honnêtes* gens qui vous disent : Prenez Avignon, ou bien vous serez pendus !

« On procède à l'appel nominal. L'appel nominal est interrompu par un incident. Le secrétaire appelle *Monsieur Faucigny.*

« M. Faucigny : Avez-vous oublié mes protestations ? Je m'appelle Monsieur le Comte de Faucigny-Lucinge.

« *Plusieurs voix de la partie gauche :* A l'ordre ! A l'Abbaye !

« M. Faucigny : Ce sont nos vrais noms, et nous les soutiendrons.

« Les cris redoublent dans la partie gauche : A l'Abbaye ! A l'Abbaye !

« *Une voix s'élève :* Il est fou, Messieurs !

« M. Madier : Je demande à parler contre la motion de rappeler M. Faucigny à l'ordre.

«M. Frondeville, *se levant avec précipitation :* Taisez-vous, Monsieur, taisez-vous[3] ! »

Bravo, Comte de Faucigny-Lucinge ! Bravo, Monsieur Madier ! Quant à M. de Frondeville, il est clair qu'il ne tenait pas à fronder. Le fait est qu'un petit

[1] *Moniteur*, 25 mai 1791, p. 485.
[2] Le marquis de Foucault.
[3] *Ibid.*, p. 486-487.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

voyage « à l'Abbaye » n'avait rien de réjouissant, et que déjà le silence était d'or.

Désormais la Noblesse n'est plus qu'un souvenir, une ruine ; il s'agit d'abolir jusqu'au souvenir, et, comme dit le poète latin, la ruine même aura péri ! — Dans la séance du 18 juin 1792, le misérable Condorcet, se trompant d'un jour, émet cette motion de vandale :

« C'est aujourd'hui l'anniversaire de ce jour mémorable où l'assemblée constituante, en détruisant la Noblesse, a mis la dernière main à l'édifice de l'égalité politique. Attentifs à imiter un si bel exemple, vous l'avez poursuivie jusque dans les dépôts qui servent de refuge à son incorrigible vanité. C'est aujourd'hui que, dans la capitale, la raison brûle, au pied de la statue de Louis XIV, ces immenses volumes qui attestaient la vanité de cette caste. D'autres vestiges subsistent encore dans les bibliothèques publiques, dans les chambres des comptes, dans les archives des chapitres à preuve et dans les maisons des généalogistes ; il faut envelopper ces dépôts dans une destruction commune ; vous ne ferez point garder aux dépens de la nation ce ridicule espoir qui semble menacer l'égalité. Il s'agit de combattre la plus ridicule, mais la plus incurable de toutes les passions. Je propose en conséquence de décréter que tous les départements sont autorisés à brûler les titres qui se trouvent dans les divers dépôts. »

Et le procès-verbal ajoute :

« L'assemblée, après avoir décrété l'urgence, adopte à l'unanimité le projet de décret de M. Condorcet[1]. »

[1] *Moniteur*, 20 juin 1792, p. 702.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ainsi, il ne restera plus rien d'une institution dix fois séculaire, de cette chevaleureuse Noblesse qui, avec une constance, un désintéressement, un courage héroïques, héréditaires, a cimenté de son or et de son sang l'édifice de la patrie française !... Cette abolition va-t-elle du moins profiter au peuple des campagnes ? Laissons la parole à un député de la Noblesse, le marquis de Thiboutot :

« C'est une question de savoir si la destruction des droits féodaux est et sera avantageuse aux cultivateurs... Il seroit facile de prouver que cette destruction sera la cause de la dépopulation de la France, et qu'un jour nos colons seront sans contredit plus malheureux qu'ils ne le sont à présent. Maintenant ils sont propriétaires, et la plupart deviendront à l'avenir fermiers et métayers de l'homme riche... Celui-ci plaçoit ses fonds autrefois sur des terres en justice, et autres seigneuries, qui étoient les possessions les plus agréables, et se gardoit après d'acheter des fonds de terres, pour ne pas diminuer ses rentes, les droits de mutation, et enfin le nombre de ses vassaux. Mais à présent qu'il n'a plus de vassaux, toutes ses idées se tourneront vers l'agrandissement de ses domaines, il pourchassera les petits possesseurs, il tâchera d'éloigner ses voisins, et finira par être seul propriétaire des fonds dont il n'étoit ci-devant que seigneur. Dans les temps malheureux, les petits propriétaires sont forcés d'aller aux expédients : autrefois ils trouvoient du secours chez leur pasteur, chez leur seigneur ; à présent, le premier sera pensionné ; le second n'aura plus rien qui le lie à lui. Autrefois, ils vendoient à quelque autre petit propriétaire, qui avec une somme médiocre faisoit l'acquisition, et prenoit des termes éloignés pour compléter le paiement ; à l'avenir, le riche n'aura plus de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

concurrent, il paiera comptant et donnera plus que la valeur même, et il finira ainsi par accaparer tous les fonds. Le propriétaire sera obligé de s'expatrier ou de se mettre aux gages de l'acquéreur. Et *de ce nouvel ordre de choses naîtra un système féodal plus cruel que celui qu'on vient de réformer*, puisqu'à la longue tous ces colons se trouveront réduits à l'état de domesticité, bien différent sans doute de celui de propriétaire dans une terre de seigneur [1]. »

XII

Grâce aux panégyristes de la révolution, bon nombre de Français ont accepté comme parole d'Evangile cette formule : « La Révolution a rendu la terre aux paysans ! » Ceci est absolument faux, dit M. Drumont, et les publicistes socialistes, comme les économistes officiels, sont d'accord maintenant pour reconnaître l'inexactitude de cette affirmation. Letrosne nous apprend que, lorsque Turgot prit le ministère, « le quart du sol appartenait aux laboureurs. » Or, aujourd'hui, d'après toutes les statistiques, les petits cultivateurs ne possèdent pas le huitième des terres cultivées [2].

La vérité, écrivent les auteurs de la *Question Agraire*, R. Meyer et G. Ardant, c'est que la Révolution Française n'a ni créé la petite propriété, ni détruit la grande ; elle a ruiné des grands propriétaires, mais

[1] *Observ. sur les droits seigneuriaux*, 5 août 1789, p. 10.
[2] E. Drumont, *La fin d'un monde*, p. 4-5.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

elle a fait sortir des rangs d'une autre classe sociale des hommes qui ont acquis les anciennes seigneuries ou constitué, à force d'argent, de nouveaux domaines. A la noblesse territoriale a succédé la bourgeoisie foncière. La première n'était investie que du *dominium directum*, la seconde jouit aussi du *dominium utile*. D'ailleurs, aux biens des Nobles celle-ci a ajouté une grande partie des terres de main-morte, et, depuis un siècle, elle a encore arrondi sa possession de nombreux champs achetés aux paysans. En l'absence de statistique on peut constater ce dernier fait par de nombreuses observations particulières.

Ainsi la grande propriété occupe aujourd'hui une surface plus grande qu'il y a cent ans, et le droit de ceux qui la détiennent a un caractère plus absolu et plus tranché qu'il n'a jamais eu depuis l'époque romaine [1].

« L'auteur d'un volume d'un haut intérêt, la *Réforme agraire et la misère en France*, M. Fernand Maurice, réfute, presque dans les mêmes termes, la légende de la terre donnée aux paysans par la Révolution. « Telle qu'elle se présentait avant 89, dit-il, telle nous retrouvons la terre un siècle après. Le tout petit cultivateur a conservé sa chaumière, le jardin qui l'entourait; à cela s'est borné le progrès. Les 3.500.000 autres ouvriers agricoles employés dans les fermes, les parcs, les jardins des riches, n'y ont pas même gagné d'avoir une habitation à eux, si misérable que

[1] *La Revue Socialiste* du 15 février 1887. Sur 14 millions de cotes, 61 p. 100, c'est-à-dire 8,600,000, n'embrassent qu'une contenance de 2.574.589 hectares du sol imposable sur 49,388,304 hectares de contenance totale, tandis que la grande propriété de 50 hectares et au-dessus avec 122,000 cotes englobe 18 millions d'hectares, soit plus de 35 p. 100 de territoire national cultivable.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

puisse être la bicoque, car il ne faut pas oublier qu'à côté des 3.400.000 petits propriétaires de moins de 5 hectares obligés, pour la plupart, de travailler chez autrui, l'agriculture emploie encore 3.500.000 travailleurs, véritables prolétaires ceux-là, ne possédant que leurs bras pour subvenir à leur existence et à celle de leur famille. Ainsi s'explique l'émigration des ouvriers des campagnes, l'abandon du travail de la terre, émigration qui se chiffre en 50 années, de 1831 à 1881, par un transport à la ville de 6 millions d'individus. » — La révolution, cependant, n'aura pas été inutile à tout le monde puisque, d'après M. Fernand Maurice, les Rothschild possèdent 200.000 hectares de terres en France[1]. »

XIII

Ces Nobles que la révolution a dépossédés étaient-ils donc des oppresseurs sans entrailles, et leur tyrannie brutale ne justifie-t-elle pas la spoliation ?

« En Bretagne, dit le bailli de Mirabeau[2], tout « l'état major de la garde-côte est composé de gens de « qualité et de races de mille ans. Je n'en ai pas encore « vu un s'échauffer contre un soldat-paysan, et j'ai « vu en même temps un air de respect filial de la part « de ces derniers... C'est le paradis terrestre pour les « mœurs, la simplicité, la vraie grandeur patriarcale :

[1] E. Drumont, p. 5, note 1.

[2] Lettre du bailli de Mirabeau, 1760. Publiée par M. de Loménie dans le *Correspondant*, t. XLIX, p. 132.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« des paysans dont l'attitude devant les seigneurs est « celle d'un fils tendre devant son père, des seigneurs « qui ne parlent à ces paysans dans leur langage gros- « sier et rude que d'un air bon et riant ; on voit un « amour réciproque entre les maîtres et les servi- « teurs. »

Plus au sud, dit M. Taine, dans le Bocage, pays tout agricole et sans routes, où les dames voyagent à cheval et dans des voitures à bœufs, où le seigneur n'a pas de fermiers, mais vingt-cinq à trente petits métayers avec lesquels il partage, la primauté des grands ne fait point de peine aux petits. On vit bien ensemble, quand on vit ensemble depuis la naissance jusqu'à la mort, familièrement, avec les mêmes intérêts, les mêmes occupations et les mêmes plaisirs : tels des soldats avec leurs officiers, en campagne, sous la tente, subordonnés quoique camarades, sans que la familiarité nuise au respect.

« Le seigneur les visite souvent dans leurs métai- « ries, cause avec eux de leurs affaires, du soin de leur « bétail, prend part à des accidents et à des malheurs « qui lui portent aussi préjudice. Il va aux noces de « leurs enfants et boit avec les convives. Le dimanche « on danse dans la cour du château, et les dames se « mettent de la partie[1]. » Quand il chasse le loup et le sanglier, le curé en fait l'annonce au prône ; les paysans avec leurs fusils viennent joyeusement au rendez-vous[2].

« M. de Marigny avait quelques connaissances de l'art vétérinaire ; les paysans du canton venaient le chercher quand ils avaient des bestiaux malades[3]. »

[1] *Souvenirs de Mme de la Rochejacquelin*, t. I, p. 84,
[2] H. Taine, *L'ancien régime*, 6e éd., p. 40.
[3] H. Taine, *ibid.*, note 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Comment les seigneurs vivent-ils avec le paysan ? « Un point est sûr, c'est que le plus souvent ils ne sont pour lui ni durs ni même indifférents. Séparés par le rang, ils ne le sont point par la distance ; or le voisinage est à lui seul un lien entre les hommes. J'ai eu beau lire, je n'ai point trouvé en eux les tyrans ruraux que dépeignent les déclamateurs de la révolution. Hautains avec le bourgeois, ils sont ordinairement bons avec le villageois.

« Qu'on parcoure dans les provinces, dit un avocat « contemporain, les terres habitées par les seigneurs ; « entre cent, on en trouvera peut-être une ou deux où « ils tyrannisent leurs sujets ; tous les autres y parta- « gent patiemment la misère de leurs justiciables... Ils « attendent les débiteurs, leur font des remises, leur « procurent toute facilité pour payer. Ils adoucissent, « ils tempèrent les poursuites parfois trop rigoureuses « des fermiers, des régisseurs, des gens d'affaires. »

« Une anglaise qui les voit en Provence au sortir de la révolution dit que, détestés à Aix, ils sont très aimés sur leurs terres. « Tandis que devant les premiers « bourgeois ils passent la tête haute, avec un air de « dédain, ils saluent les paysans avec une courtoisie « et une affabilité extrêmes [1]. »

Les princes et Marie-Antoinette elle-même donnaient l'exemple de touchants égards envers les plus humbles. « J'ai vu la Reine, dit Mme Vigée-Le-Brun [2], faisant dîner Madame, alors âgée de six ans, avec une petite paysanne dont elle prenait soin, vouloir que cette petite fille fût servie la première, en disant à sa fille : « Vous devez lui faire les honneurs. »

[1] H. Taine, p. 42-43.
[2] *Souvenirs*, t. I, p. 71.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cherchez dans l'ancien régime les Nobles coupables d'oppression, surtout cherchez bien. Est-ce le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui a fondé dans ses terres une ferme-modèle et une école des arts et métiers pour les enfants des militaires pauvres? Est-ce le comte de Brienne, dont trente villages viendront demander la liberté à la Convention[1]? Est-ce le duc d'Harcourt, se faisant le juge-de paix et le père de ses vassaux, et dont le bailli de Mirabeau[2] exaltait en ces termes les vertus seigneuriales :

« Je suis à Harcourt où j'admire la bonne et honnête grandeur du maître. Tu ne saurais penser le plaisir que j'ai eu, les jours de fête, de voir le peuple entier partout dans le château, et de bons petits paysans et petites paysannes venir regarder le bon patron sous le nez et presque lui tirer sa montre pour voir les breloques, tout cela avec l'air de fraternité sans familiarité.

« Le bon duc ne laisse point plaider ses vassaux, il les écoute et les juge en les accommodant avec une patience admirable. »

Et quant aux droits féodaux, loin de les exercer avec l'âpre rigueur de l'Etat et du propriétaire modernes, les Nobles en avaient laissé tomber bon nombre en désuétude[3]; mais ceux qu'ils avaient conservés étaient souvent affermés à des traitants, et c'était grand dommage pour les vassaux débiteurs. « Lorsqu'un droit devient insupportable, on voit, par les doléances locales, que presque toujours c'est un fermier qui l'exerce. » Le duc d'Aiguillon disait, en effet, le 4 août 1789, à l'assemblée nationale : « Les pro-

[1] Taine, p. 63.
[2] Lettre du 25 sept. 1760; — Loménie, *Les Mirabeau*, p. 134.
[3] Cf. Taine, *L'anc. régime*, p. 531-538.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

priétaires des fiefs, des terres seigneuriales, ne sont que bien rarement coupables des excès dont se plaignent leurs vassaux ; mais leurs gens d'affaires sont souvent sans pitié[1]. »

M. Taine a lu les vingt volumes des procès-verbaux de la Noblesse ; « on ne peut, dit-il, voir de meilleurs citoyens, des administrateurs plus intègres, plus appliqués, et qui se donnent gratuitement plus de peine, sans autre objet que le bien public. La bonne volonté est complète. Jamais l'aristocratie n'a été si digne du pouvoir qu'au moment où elle allait le perdre[2]. »

Les détracteurs systématiques de la Noblesse héréditaire n'avaient d'autre excuse que l'ignorance, la mauvaise foi ne pouvant être une excuse. Ils ignoraient ou voulaient ignorer la sublime continuité de sacrifices dont elle avait donné l'exemple devant Dieu et devant les hommes ; et je n'entends point parler ici de ses sacrifices de guerre, mais de ceux que la foi chrétienne sut lui inspirer jusqu'à se dépouiller de tous ses biens, de sa liberté même, par esprit de charité. Les vieux cartulaires sont remplis de donations, souvent excessives, faites par les seigneurs aux églises, aux monastères, alors dispensateurs *gratuits* de l'instruction primaire et de l'assistance publique. Des comtes, des chevaliers, répudiant les gloires et les glorioles du siècle, donnaient tout leur domaine et se faisaient serfs des serviteurs et des pauvres de Jésus-Christ. C'est par centaines de mille que l'on nombrerait les donations des nobles, les fondations généreuses de ces privilégiés en faveur des déshérités, les concessions d'usages, presque ruineux pour

[1] Taine, p. 68, et note 1.
[2] Taine, p. 392.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les seigneurs, aux moines, aux hôpitaux, aux communautés d'habitants[1]. On oublie encore, ou l'on veut bien oublier que chaque fief constituait effectivement un petit Etat, avec ses organes de police, de voierie, de justice, et que, dans beaucoup de paroisses, toutes ces charges, même l'entretien et la réparation de l'église[2], incombaient au seigneur, à l'exclusion des habitants.

J'ai lu un millier de Cartulaires, et c'est là, à des sources indiscutables, que j'ai constaté que la Noblesse s'appauvrissait héréditairement, fatalement, par le rude impôt du service militaire et par la charité, lettre de change tirée par la foi sur le bon Dieu. Ce fut donc une monstrueuse ingratitude que de la dépouiller de ses distinctions honorifiques, pour arriver, cent ans après, selon la lucide prévision du comte de Faucigny-Lucinge, à la réelle oppression du peuple des gobe-mouches par l'aristocratie des barons Gobseck.

XIV

Assurément, en 1789, il y avait des réformes à faire, des abus à détruire ; quel régime humain peut s'en prétendre exempt ? Mais, pour réaliser ces améliorations, fallait-il faire table rase de tout le passé ? Coupe-t-on le vieux chêne à la racine, pour quelques branches véreuses ? Si l'on devait détruire au ras du

1 Voy. mon *Essai d'introd. à l'hist. généalogique*, p. 43-49.
2 Cf. Taine, *L'anc. régime*, p. 532, ligne 23, et p. 538, l. 21.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sol tout régime convaincu de certaines imperfections, — je veux demeurer courtois, — que resterait-il debout de la république troisième ?...

Je lisais, il y a peu de temps, une excellente philippique, dans laquelle on demandait à la révolution ce qu'elle a fait de la France. Les Varus et les Robespierrots ayant gardé de Conrard le silence prudent, il faut bien répondre en leur lieu : La révolution a fait de la France une nation décapitée, une patrie moralement et matériellement démantelée. La révolution n'a été qu'une colossale duperie, onéreuse au clergé, c'est-à-dire aux pauvres, — onéreuse à la Noblesse, c'est-à-dire aux populations agricoles.

Le bilan du centenaire de la révolution se traduit par l'assassinat du meilleur des Rois, le gaspillage effréné des biens d'Eglise et de Noblesse, la planche aux assignats, une faillite de 72 milliards, vingt-cinq années de guerres effroyablement sanglantes, puis trois invasions en un demi-siècle, le démembrement de la patrie, la crise sociale à l'état aigu, le pillage organisé des finances publiques, l'athéisme officiel, la guerre à la conscience catholique, la négation brutale des droits de la famille, la France sans un allié dans le monde, appauvrie, humiliée, guettée par les nations de proie!...

Triste ! Triste ! comme dit Hamlet.

Et comme contraste à cette abominable résultante, demandez-vous ce que serait aujourd'hui notre adorée patrie sans l'accès de démence qui l'entraîna de 89 à 93.

« Que serait aujourd'hui la France, si le mouvement réformateur de 1789, tel que l'indiquaient les cahiers dans ses grandes lignes, avait suivi son corps normal et régulier, au lieu de faire place à la Révolu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

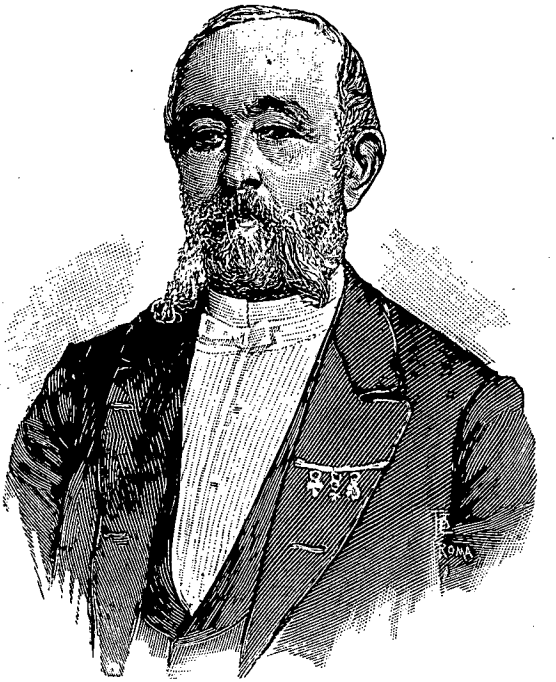

NOËL LE MIRE

Membre Honoraire du Conseil Héraldique de France

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion en permanence ; si les institutions traditionnelles, rajeunies et fortifiées, s'étaient développées progressivement, selon les besoins et les intérêts du pays ; si, au lieu d'osciller, depuis cent ans, entre la dictature et l'anarchie, le pouvoir s'était maintenu dans le juste équilibre où le vœu général tendait à le placer, si en économisant dix révolutions et trente années de guerres glorieuses, je le veux bien, mais absolument stériles, la nation française avait su mettre à profit les merveilleuses ressources que la Providence s'est plu à lui ménager ? Il n'est pas un homme doué de sens politique qui hésiterait à dire avec nous que si le mouvement réformateur de 1789 s'était opéré dans de telles conditions, la France aurait donné le ton à toute l'Europe chrétienne, et qu'elle serait aujourd'hui à la tête du monde entier[1]. »

« Les nobles soucis de la France d'autrefois, — dit M. Renan[2], — le patriotisme, l'enthousiasme du beau, l'amour de la gloire, ont disparu avec les classes nobles qui représentaient l'âme de la France. Le jugement et le gouvernement des choses ont été transportés à la masse ; or, la masse est lourde, grossière, dominée par la vue la plus superficielle de l'intérêt. Ses deux pôles sont l'ouvrier et le paysan. L'ouvrier n'est pas éclairé ; le paysan veut avant tout acheter de la terre, arrondir son champ. Au paysan, au socialiste de l'Internationale, parlez de la France, de son passé, de son génie, il ne comprendra pas un tel langage. L'honneur militaire, de ce point de vue borné, paraît une folie ; le goût des grandes choses, la gloire de l'esprit sont des chimères ; l'argent dépensé pour l'art

[1] Monseigneur Freppel, *Le centenaire de 1789*.
[2] *La Réforme intellectuelle*, p. 18.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et la science est de l'argent perdu, dépensé follement, pris dans la poche des gens qui se soucient aussi peu que possible d'art et de science. »

On ne saurait mieux démontrer la nécessité d'une élite héréditaire, et, s'il est vrai que, d'avance et à son insu, chaque génération porte en elle-même son avenir et son histoire, on peut dès à présent pressentir ce que sera le xxe siècle : une réaction raisonnée, formidable, victorieuse, contre « le siècle des dupes », contre le mensonge et l'oppression révolutionnaires. Déjà ce mouvement de réaction salutaire apparaît par des prodromes irrécusables, significatifs. Sans doute il ne s'agit pas de galvaniser des ruines et de ressusciter la grande morte qui fut la Féodalité ; nous ne sommes plus de taille à porter ce vénérable harnois ; mais nos neveux verront le retour de la France à ce qu'il y eut de grand dans son passé, aux nobles traditions qui firent sa prééminence et la lui restitueront, rajeunies, modernisées par le génie national. Oui, ce qu'il faut à ce brave pays si amèrement désillusionné, — car son salut est à ce prix, — « c'est une réaction profonde et rigoureuse ; la réaction du bon sens contre l'utopie ; la réaction des réalités contre les chimères et les fictions ; la réaction de l'expérience contre une suite de déceptions lamentables ; la réaction des principes contre l'absence de toute doctrine ; la réaction du droit héréditaire et national contre les usurpations de la force ; la réaction du christianisme contre les athées et les matérialistes ; la réaction d'un pays qui veut vivre, contre les causes d'affaiblissement qui finiraient par le tuer[1]. »

Parmi ces causes d'affaiblissement, une des princi-

[1] Monseigneur Freppel, *op. cit.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pales est sans contredit l'absence, depuis cent ans, d'une élite héréditaire, se recrutant incessamment comme autrefois par la noblesse d'âme et de vie, par les services rendus au pays, par le sang versé, la gloire, le talent, le génie. Et que les sceptiques ou les découragés n'aillent pas taxer de rêveries mes pronostics ; ils sont acceptés, caressés même par bon nombre d'excellents esprits et de philosophes sincères : lisez plutôt cette page topique de M. Renan[1] :

« Le système de l'élection ne peut être pris comme base unique d'un gouvernement. Appliquée au commandement militaire, en particulier, l'élection est une sorte de contradiction, la négation même du commandement, puisque, dans les choses militaires, le commandement est absolu ; or l'élu ne commande jamais absolument à son électeur. Appliquée au choix de la personne du souverain, l'élection encourage le charlatanisme, détruit d'avance le prestige de l'élu, l'oblige à s'humilier devant ceux qui doivent lui obéir. A plus forte raison ces objections s'appliquent-elles si le suffrage est universel. Appliqué au choix des députés, le suffrage universel m'amènera jamais, tant qu'il sera direct, que des choix médiocres. Il est impossible d'en faire sortir une chambre haute, une magistrature, ni même un bon conseil départemental ou municipal. Essentiellement borné, le suffrage universel ne comprend pas la nécessité de la science, la supériorité du noble et du savant. Il ne peut être bon qu'à former un corps de notables, et encore à condition que l'élection se fasse dans une forme que nous spécifierons plus tard.

« Il est incontestable que, s'il fallait s'en tenir à un

[1] *La Réforme intellectuelle*, p. 44-47.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moyen de sélection unique, la naissance vaudrait mieux que l'élection. Le hasard de la naissance est moindre que le hasard du scrutin. La naissance entraîne d'ordinaire des avantages d'éducation et quelquefois une certaine supériorité de race. Quand il s'agit de la désignation du souverain et des chefs militaires, le *criterium* de la naissance s'impose presque nécessairement. Ce *criterium*, après tout, ne blesse que le préjugé français, qui voit dans la fonction une rente à distribuer au fonctionnaire bien plus qu'un devoir public. Ce préjugé est l'inverse du vrai principe de gouvernement, lequel ordonne de ne considérer dans le choix du fonctionnaire que le bien de l'Etat ou, en d'autres termes, la bonne exécution de la fonction. Nul n'a droit à une place ; tous ont droit que les places soient bien remplies. Si l'hérédité de certaines fonctions était un gage de bonne gestion, je n'hésiterais pas à conseiller pour ces fonctions l'hérédité..... Un pays n'est pas la simple addition des individus qui le composent ; c'est une âme, une conscience, une personne, une résultante vivante. Cette âme peut résider en un fort petit nombre d'hommes ; il vaudrait mieux que tous pussent y participer ; mais ce qui est indispensable, c'est que, par la sélection gouvernementale, se forme une tête qui veille et pense pendant que le reste du pays ne pense pas et ne sent guère. »

Et, plus loin, développant sa patriotique doctrine, le philosophe ajoute :

« On peut craindre qu'avec des ressources infinies de courage, de bonne volonté, et même d'intelligence, la France ne s'étouffe comme un feu mal disposé. L'égoïsme, source du socialisme, la jalousie, source de la démocratie, ne feront jamais qu'une société fai-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ble, incapable de résister à de puissants voisins. Une société n'est forte qu'à la condition de reconnaître le fait des supériorités naturelles, lesquelles au fond se réduisent à une seule, celle de la naissance, puisque la supériorité intellectuelle et morale n'est elle-même que la supériorité d'un germe de vie éclos dans des conditions particulièrement favorisées..... L'égalité est la plus grande cause d'affaiblissement politique et militaire qu'il y ait... La conscience d'une nation réside dans la partie éclairée de la nation, laquelle entraîne et commande le reste. La civilisation à l'origine a été une œuvre aristocratique, l'œuvre d'un tout petit nombre (Nobles et Prêtres) ; la conservation de la civilisation est une œuvre aristocratique aussi... L'âme d'une nation ne se conserve pas sans un collège officiellement chargé de la garder... Espérer qu'une assemblée composée de notabilités départementales, d'honnêtes provinciaux, pourra prendre et soutenir le brillant héritage de la Royauté, de la Noblesse française, est une chimère. Il faut un centre aristocratique permanent, conservant l'art, la science, le goût, contre le béotisme démocratique et provincial[1]. »

Je ne résiste pas au plaisir de citer encore ce passage du philosophe réformateur :

« La base de la vie provinciale devrait être un honnête gentilhomme de village, bien loyal, et un bon curé de campagne, tout entier dévoué à l'éducation morale du peuple. Le devoir est une chose aristocratique ; il faut qu'il ait sa représentation spéciale. Le maître, dit Aristote, a plus de devoirs que l'esclave ; les classes supérieures en ont plus que les classes inférieures. Cette *gentry* provinciale ne doit pas être

[1] *La Réforme intell.*, p. 48-70, passim.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tout, mais elle est une base nécessaire..... Je comprendrais donc qu'un bon esprit et un bon patriote, plus jaloux d'être utile à ses concitoyens que de leur plaire, s'exprimât à peu près en ces termes : « Corrigeons-nous de la démocratie. Rétablissons la Royauté, *rétablissons dans une certaine mesure la Noblesse ;* fondons une solide instruction nationale primaire et supérieure[1], » etc.

Dépouillée brutalement, illégalement de ses prérogatives, la Noblesse conserve encore un mystérieux prestige, comme ces splendeurs du soleil couchant qui ressemblent à des aurores. N'aimant la Patrie que pour la servir, ayant gardé l'auréole du courage et du désintéressement chevaleresques, elle demeure une grande force morale, une ressource, une réserve nationale et sociale. Elle a libéralement prouvé, dans toutes les guerres de ce siècle et surtout en 1870, qu'elle n'a pas dégénéré. Pense-t-on qu'il faudrait beaucoup de tristesses patriotiques, de déceptions économiques, d'écœurements politiques, et beaucoup de livres comme ceux de Taine et de Renan pour propager la notion que la Noblesse fut victime d'une ingrate iniquité, que sa destruction fut un crime contre la Patrie, que sa reconstitution, avec l'antique probité pour Evangile, sous une forme en rapport avec la société moderne, serait un grand acte de justice, de salubrité, de raison nationales ?

Qui vivra verra et, si Dieu veut, — quand le peuple, en veine de comparaison, jaugera les étonnants *condottieri*, les coûteux chevaliers dont l'a gratifié l'industrie électorale, — entendra traduire patriotiquement et pratiquement, sous le ciel de France, au

[1] *Ibid.*, p. 65.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

soleil du xxe siècle, le cri d'admiration de l'Arioste pour les généreux chevaliers des temps évanouis :

O gran bontà de' cavalieri antichi !...

Vicomte Oscar de Poli.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

LA PRÉPOSITION *DE*

On débite et on imprime tant d'erreurs sur la noblesse qu'il faudrait passer sa vie à les combattre. Je veux me borner aujourd'hui à un détail, qui a cependant son importance.

On croit généralement que l'apposition de la préposition *de* est le signe invariable et certain de la noblesse. De là vient la ridicule manie de dire et d'écrire par exemple : De Malleville a fait cela ; — adressez à de Saint-Priest ; — j'ai rencontré de Morogues ; — cela m'est venu par de Robien ; — je tiens cela de de X. C'est une faute de français atroce et qui porte sur les nerfs des gens qui savent leur langue, ainsi que celle qui consiste, dans les palmarès ou listes de noms, à écrire : de Marigny Albert, ou de la Pommeraye Louise. Plus horrible est encore celle qui déshonore les noms historiques et illustres, comme celle commise par la parole ou l'écriture lorsqu'on dit : les de Rohan, les de Laval, au lieu *les Rohan, les Laval*, ou les sires de Rohan, les seigneurs de Laval ou la famille de Rohan ou de Laval.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette ineptie vient précisément de ce qu'on croit que la préposition *de* (dite à tort particule nobiliaire) indique absolument la noblesse, fait partie du nom noble et ne peut en être séparée sous peine de *désanoblir* les gens dont on parle ou à qui on parle, si vous me permettez ce néologisme.

Voilà une des sources de cette stupidité. Il y en a d'autres. Les notaires, depuis le dix-septième siècle jusqu'à l'époque de la révolution, ont follement introduit dans leurs actes cette maudite préposition, devant des noms auxquels elle répugnait (comme des noms de baptême, ou de métier, ou de sobriquet populaire), et cela pour faire leur cour à leurs clients et les anoblir encore plus à leurs yeux. Ainsi l'on trouve dans les anciens contrats de famille MM. de Charpentier, de Charbonnier, de Prudhomme, de Barthélemy, d'André, etc. Il faut savoir une bonne fois que la préposition *de* est un petit mot fait pour relier ensemble deux verbes ou deux substantifs ou un verbe et un substantif, qu'elle n'est pas susceptible de prendre la majuscule, pas plus que *par* ou *pour*, sauf au commencement d'une phrase, et qu'il est aussi absurde d'écrire Louis *De Melleray* que : j'arrive Par le chemin, ou : je pars Pour la ville.

La préposition *de* ne fait pas partie du nom; elle n'en constitue qu'un accessoire, ce que nous expliquerons plus loin. Elle tombe naturellement quand le nom n'est pas précédé d'un nom de baptême ou d'un titre quelconque. Ainsi on doit dire : les sires de Bourbon, Jean de Bourbon, J. de Bourbon, enfin Bourbon tout court, quand il convient, pour abréger, d'appeler un homme seulement de son nom de famille.

Il est faux que les gens nobles portent seuls la par-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ticule, et que cette particule n'appartienne ni à la bourgeoisie ni à la roture et désigne seulement ceux qui ne font point partie de ces deux classes. On rencontre dans l'histoire, les généalogies, les armoriaux, un grand nombre de familles tout à fait nobles n'ayant jamais porté d'autre appellation que le nom patronymique, que les ignorants disent être bourgeois. On rencontre également des gens ornés de particules qui ne furent *onc nobles*. Il est vrai qu'on a toujours eu la manie de ne pas se contenter de son vieux nom et d'y ajouter des noms de lieux ou de terres, ce qui a produit une confusion irrémédiable dans l'histoire des familles et des méprises de toute sorte. Les erreurs signalées, les malentendus fâcheux proviennent de ce que peu de personnes se rendent un compte exact, vrai, scientifiquement historique de la constitution de la noblesse en France dans les premiers temps, constitution qui n'est exposée (et encore pas toujours clairement) que dans les livres spéciaux, peu à la portée du public en général.

En France, la noblesse est essentiellement territoriale et n'est devenue personnelle (sauf ce que nous dirons plus loin) que dans les temps modernes. C'est affaire de conquête, romaine puis franque, sur les Gaulois autochthones, du moins pour une large part. La noblesse française a pour base et principe la possession du terrain. C'est son essence même. Avant la fixation de l'hérédité des noms dans les familles, chacun conservait son appellation personnelle, venant du baptême ou d'un sobriquet ou d'une circonstance de vie. Entre le dixième et le douzième siècles, les Croisades consolidèrent les noms personnels, par la nécessité même, et les perpétuèrent. C'est ainsi que d'abord des noms de choses, tels que : rivière, arbre,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mont, jardin, etc., servirent à désigner des successions d'hommes, c'est-à-dire des familles, après avoir marqué seulement des personnes spéciales. On vit en même temps les familles conserver comme appellation le titre même de la terre qu'elles possédaient. C'est de la sorte que fut créée *onomastiquement*, si l'on peut ainsi parler, la vraie et ancienne noblesse, qui n'a jamais eu d'autre désignation que celle de la terre même dont elle tirait son origine.

Toutefois la vérité nous force à reconnaître qu'à côté de la noblesse territoriale (la plus antique) s'est bientôt établie, sinon conservée, la noblesse personnelle, celle qui a toujours gardé les noms d'hommes, sans se prévaloir, en cette circonstance, des propriétés immobilières. Cet usage a longtemps persisté dans la noblesse de robe. On connaît, entre autres, les marquis Anjorrant et les Séguier, des plus illustres par les premières charges de judicature, Présidents, Chancelier, qui n'ont jamais voulu signer autrement que leurs ayeux. Il y a aussi les Molé et les Talon. A l'étranger, cette louable coutume a mieux été suivie qu'en France. On la trouve en Italie depuis les temps anciens, ceux par exemple où les seigneurs vénitiens, à la fois nobles et marchands, ne voulurent jamais prendre les titres de leurs propriétés *de terre ferme*, *in terra firma*, comme on disait alors.

En Espagne on a, jusqu'à nos jours, conservé l'honnête habitude de se faire appeler du vieux vocable familial, précédé du *Don*, puis du titre baptismal ; le *mot patronymique*, si l'on me permet ainsi, n'a jamais été mis en second des titres, et surtout jamais oublié dans la vie et la conversation, comme en d'autres pays.

Cette remarque nous ramène chez nous.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La noblesse personnelle, dont nous avons parlé, et dont nous ne faisons fi en aucune sorte, a gardé longtemps ses *vieux us* et n'a pris des titres de terres que pour céder à la manie générale, laquelle, au fond, avait pour source une conscience secrète, plus ou moins justifiée, des très anciennes origines de la noblesse : la conquête, le territoire.

L'anoblissement, fondé, soit sur les services rendus, soit sur une haute situation de fortune ou de rang, ne doit pas être omis dans le déblaiement de cette question, embrouillée pour plus d'un lecteur.

L'anoblissement a eu lieu, ou par la conservation de l'ancien nom intact, suivi d'un titre territorial, ou même (ce qui est vicieux et incorrect) en faisant précéder le vocable primitif, bourgeois ou manant, de la fameuse préposition, qui est appelée ainsi à jouer un rôle aussi important qu'irrégulier.

La noblesse de l'empire vient immédiatement sous notre plume. Napoléon Ier néglige la préposition, qu'il croit le propre de l'antique noblesse ; il veut lui rendre par là un hommage (d'ailleurs fictif), la respecter et la séparer de la noblesse sienne, nouvelle, celle des batailles et des affaires. Il proscrit les titres de vicomtes et de marquis, repris par tolérance sous la Restauration, proscrits de nouveau par la monarchie de Juillet et définitivement admis depuis dans la société...

Il est temps de préciser d'une façon nette le sens vrai de la préposition *de* dans les limites de notre sujet.

Le mot *de* signifie trois choses : seigneur d'un lieu ayant qualité de noblesse, ou simple possesseur ou propriétaire d'une terre à laquelle aucune qualification de noblesse n'est attachée : 2° fils *de* : 3° originaire *de*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les étrangers, et principalement les Italiens, sont restés fidèles à ce second sens, qui sous-entend le mot fils. *André del Sarto* veut dire, on le sait : André fils du cordonnier. *Alessandro degli Alessandri* signifie tout bonnement : Alexandre fils de la famille Alexandre. Le nom des Médicis a pour source *Medico dei Medici*, c'est-à-dire : Médecin, fils de médecins.

On trouve en France des exemples nombreux et très remarquables du troisième sens. A Orléans, deux familles nobles ont porté le nom de cette ville sans appartenir aucunement aux ducs, branche cadette de la maison royale de France, et sans en posséder l'apanage. Il y a plusieurs familles *d'Auvergne*, sans compter Dauvergne, (ne sortant nullement des célèbres comtes de ce nom,) dont une a été comtifiée. Je ne parle pas des noms de ville très nombreux, comme *du Mans* ou *Dumans*, *Demante*[1], etc.

Les habitudes des peuples changent avec le temps. L'usage se répand beaucoup, de notre temps, de faire toujours précéder de son nom patronymique son nom plus ou moins noble. On dit : le Vicomte Héricart de Thury, MM. Hersart de la Villemarqué, Menjot d'Elbenne, Le Prévôt d'Iray, etc. Cette exactitude paraissait autrefois inutile. On se contentait (comme on doit le faire toujours) de prendre son nom entier dans les actes officiels, notariés ou autres, et non sur les livres, les cartes de visite, ni dans la vie privée.

[1] Le fait suivant me paraît plus concluant encore. J'ai eu entre les mains une pièce du XVIIe siècle, émanée du Bailli de Vermandois à Reims, où se trouvent cités comme parties « PHILIPPE DE FRANCE et REMY DE FRANCE, frères, foulons en draps, résidant à Pont-Avertin » ; c'est-à-dire originaires de la province de France, quoique habitant celle de Champagne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

J'observe encore beaucoup de variété dans la signature des gens de la noblesse ; autrefois comme de nos jours la fameuse particule n'est pas oubliée par le signataire ignorant. La vraie signature de la noblesse consiste dans le mot tout court : Damas, Chastellux, Jaucourt, Poli. C'est là le fond du titre familial, comme la signature des rois et empereurs ne consiste que dans leur nom de baptême.

Une difficulté se présente quand le nom est combiné soit avec une apostrophe, soit avec l'article. Dans ce cas, il y a lieu à une tolérance de langage. Pour abréger on a mieux aimé dire *d'Antin* ou *d'Aumale* ou *d'Orléans* que *duc d'Antin*, *duc d'Aumale*, *duc d'Orléans*, ce qui pourtant ne gênait guères.

Mais il y a d'autres combinaisons embarrassantes pour la grammaire et la correction de la langue. On trouve *des Aubiers*, *des Angles*, *des Nos*, *de la Vallée*. On respecte les premier mots, qu'on n'ose couper de peur de les rendre méconnaissables ; mais, quand on ne dit pas Monsieur, on doit dire : *La Vallée* tout court, comme *la Vallière*.

Une autre préposition, presque similaire, entre dans la composition des noms de famille, c'est A. On rencontre par exemple : *aux Couteaux*, famille normande, *A la porte*, famille du Maine, *aux Epaules*, famille originaire du Cotentin, dont un membre, appelé Richard, hardi capitaine, joua un certain rôle dans les guerres du règne de Charles VII, *à l'Épée*, famille de la même province. Peu de personnes savent que celle de l'auteur des *Harmonies* s'appelait originairement A la Martine, puis de la Martine, nom qu'il a cruellement modifié pour la grammaire en le combinant irrégulièrement sous la forme de *Lamartine*. Cette faute de langue est devenue immortelle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous avons vu de nos jours, à l'inverse, séparer les noms, jadis agglutinés et écrire *du Bois*, *du Pont*, *de l'Arbre*, quandon affiche des prétentions à la noblesse, ou *Delagrave*, *Delafontaine*, quand on en fait fi. On doit remarquer, à ce propos, que le célèbre fabuliste écrivait son nom en trois parties, seulement en vue de la grammaire, quoiqu'il fût, de son aveu, d'une bonne bourgeoisie de Château-Thierry, qui n'avait pu parvenir même au titre secondaire d'écuyer.

On doit reconnaître que le style judiciaire ou langue des arrêts ou du palais a beaucoup gâté le français. On y voit les noms constamment précédés de la préposition *de* sans le nom de baptême ou autre prénom quelconque : « attendu que de Morogues ne présente aucun acte authentique contre les prétentions de de Martinville»; ou autres formules aussi incorrectes. Ni *Madame*, ni *Monsieur*, ni *Comte* ou *Duc* n'y sont relatés.

Et cependant autrefois on poussait la correction du langage jusqu'à décliner les noms où entrait l'article combiné avec la préposition. Saint-Simon, maître s'il en fût, n'y manque jamais. Il aurait dit : j'ai parlé *au Buat* (M. du Buat) ; cela me vient par *le Buat*. Il n'aurait pas dit : croyez-en *du Gruel*, mais *le Gruel ;* cela vient *de du Theil*, mais cela vient *du Theil*[1].

J'ai disserté bien longtemps sur une question de grammaire héraldique ; je me hâte de la résumer par ce double aphorisme, qui me paraît hors de toute contestation : — La préposition *de* est seulement une pro-

[1] Le *Dictionnaire topographique*,etc., *du Maine*, par le chanoine Le Paige (1777), dans sa notice sur la maison du *Bois de Maquillé*, en fournissant ses armes et celles de ses alliances, dit parfaitement : « Les Bois porte emmenché d'argent et de sable, du chef à la pointe. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

babilité de noblesse ; mais il faut, pour la confirmer, qu'elle soit appuyée d'autres circonstances ou preuves ; l'absence de la préposition *de* est une faible présomption contre la noblesse, qui peut être détruite par des preuves.

A. DE MARTONNE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PEIRESC GÉNÉALOGISTE

On a souvent loué le savoir encyclopédique de Peiresc, et on a pu dire en toute vérité que « c'est plaisir de voir la merveilleuse aisance avec laquelle il s'occupe tour à tour de l'histoire ancienne et de l'histoire contemporaine, de recherches astronomiques et de recherches archéologiques, de bibliographie et d'histoire naturelle, de travaux géographiques et de travaux philologiques[1]. » L'admirable chercheur ne négligea pas les études généalogiques. Ce fut même avec une sorte de prédilection qu'il recueillit, pendant une grande partie de sa vie, des documents relatifs aux vieilles familles de l'Europe, en général, et de la France, en par-

[1] *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, publiées dans la collection des *Documents inédits sur l'Histoire de France*. Paris, Imprimerie Nationale, tome Ier, in-4°, 1888, *Avertissement*, p. 4. Conférez *Un grand amateur français du* XVIIe *siècle. Fabri de Peiresc*, par Léopold Delisle, membre de l'Institut. Toulouse, Ed. Privot, 1889, in-8°, p. 6.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ticulier. Dans la collection qui porte son nom, à l'Inguimbertine de Carpentras, on trouve plusieurs registres où figurent ces documents. Nous citerons, par exemple, le registre III, qui renferme beaucoup de choses sur les armoiries, les devises, les hérauts d'armes, en un mot, sur tout ce qui regarde la science héraldique; le registre X, où se déroulent des tableaux généalogiques, avec blasons coloriés, consacrés à la famille de Fabri[1]; le registre XIII, entièrement occupé par la généalogie de la maison d'Autriche; les registres XXII et XXXII, où sont réunies diverses généalogies; le registre LXVII, tout rempli de traités généalogiques pour l'histoire des comtes de Provence; le registre LXVIII, formé de titres et mémoires pour la famille des Porcellets; les registres LIX et LXX, où abondent les généalogies provençales, notamment les généalogies des maisons d'Agoult, de Baux, de Brancas, de Briançon, de Castellane, de Foresta, de Grignan, de Lascaris, de Luynes, d'Oraison, de Pontevès, de Puget, de Roquebrune, de Sabran, de Simiane, de Vallavoire, de Villeneuve, etc.

Pour montrer encore mieux le vif intérêt que prenait Peiresc aux questions généalogiques, je vais reproduire une lettre qu'il adressait, le 12 novembre 1633, au marquis d'Albigny de Simiane, et où l'on trouvera divers détails curieux sur la maison que l'éminent érudit se plaît à appeler, sans crainte du pléonasme, la « très illustre et célèbre maison de Simiane ».

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

[1] Les renseignements réunis là ont été mis à profit par Gassendi dans les premières pages de sa biographie de Peiresc, laquelle ne sera jamais assez louée (Paris, 1641, in-4°). On peut en rapprocher les *Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayreux* par Jules de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AU MARQUIS D'ALBIGNY DE SIMIANE

Monsieur,

Le sieur le Roux de Saluces que V. E. a envoyé en ce pays pour les affaires de votre maison, m'ayant esté adressé de la part de M. du Barroux et m'ayant communiqué les mémoires et instructions dont vous l'aviez chargé concernant la généalogie de vos ancestres, je luy ay fait voir l'arbre que j'en avois autrefois dressé et quelques pièces et extraits que j'avois retenu d'aucuns des principaux actes qui m'en estoient passés par les mains, dont il a désiré copie que je luy ay fort volontiers accordée pour la grande veneration que j'ay portée de longue main à toute votre très illustre et célèbre maison de Simiane et particulièrement à la valeur de feu M. d'Albigny, vostre père[1], et que je desire continuer à la personne de V. E. et de tous les vostres, aussy bien qu'à la piété singulière de Madame la Marquise de Pianesse, vostre mère[2], qui s'est rendue si recommandable en nos jours et tout freschement par les riches offrandes qu'elle a envoyé faire à Ste

Bourrousse de Laffore, président de la société des sciences, belles-lettres et arts d'Agen (Bordeaux, 1884, in-8°).

[1] On sait que Charles de Simiane d'Albigny fut décapité, le 17 janvier 1608, par ordre du duc de Savoie.

[2] Mathilde de Savoie, fille naturelle d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, et de Béatrix de Langusco, marquise de Pianezze, mourut à Suze en 1649, surintendante de la maison de Christine de France, duchesse de Savoie. C'est par le mariage de Mathilde que la terre de Pianezze est entrée dans la famille de Simiane.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Anne[1], et d'aultant que j'ay veu que vous desiriés des extraits authentiques des dates et documens dont est fait mention dans les vieilles instructions de la maison de Gordes dressées dès l'an 1587, à ce qu'on présuppose, par le sieur de Saint-Sernin, suppléées de la main de feu M. de la Roche Giron, Aymar de Simiane[2], en l'an 1587 qui sont dans les archives de la maison de Gordes et dont vous avés des copies, et que l'absence de M. le marquis de Gordes en peut rendre la recherche difficile, presentement et de longue attente, j'ay creu que V. E. n'auroit pas desagreable que l'on fist extraits des pièces que j'avois autrefois veues dans les Archives du Roy en la Chambre des Comptes, justifications des plus honorables marques de haute noblesse qui se puissent avoir en cette province et pour cet effet j'y mené hier cet honneste homme pour les luy faire voir à luy mesme et en fit mettre à part aucunes des principales pour les extraits, entre autres un hommage de l'an 1250 ou environ fait au roy Charles, comte de Provence, par Isnard de Pontevès, lors aisné de la maison de Sault ou d'Agoult[3], pour un tiers de la ville d'Apt et pour la moitié du lieu d'Agoult, pour tout le

[1] Il s'agit là de l'église cathédrale d'Apt, sous l'invocation de sainte Anne, lieu de pèlerinage très fréquenté et où, une trentaine d'années plus tard, la reine Anne d'Autriche vint honorer les reliques de sa patronne (27 mars 1660).

[2] Aimar de Simiane, seigneur de la Rochegiron, né en 1536, épousa Hortense Cenami et n'en eut qu'un fils, Paul, mort sans alliance. Il était le onzième fils de Bertrand Rambauld de Simiane, baron de Caseneuve et de Gordes, et de Pierrette de Pontevès de Cabanes. C'était le grand-oncle du destinataire de la présente lettre.

[3] M. le Marquis de Boisgelin, dont la compétence et l'amabilité sont également célèbres, veut bien me rappeler que les généalogistes sont d'accord pour regarder la maison d'Agoult comme tige de celles de Pontevès et de Simiane.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lieu de Rossillon et autres terres soubz la réciproque promesse que le prince luy fait de faire maintenir aux mesmes libertés, franchises et honneurs que sont tenus les seigneuries de Simiane ou ceux d'Agoult, par lesquels termes il appert que ceux de la maison d'Agoult se tenoient bien honorés d'estre traittés à l'esgal des seigneurs de Simiane et mesme de leur céder, comme il semble, quelque grand rang qu'ils ayent prétendu et tenu de tous temps en ceste province, et un autre acte de l'an 1156 sur la réception des ostages du traité de paix d'entre les comtes de Barcellonne et de Provence, oncle et nepveu d'une part, et la princesse Estiennette, leur tante, avec les enfans et partisans, d'autre, pour la réduction de la forteresse de Trinquetaille, d'Arles à l'obéissance de ses princes sous la peine de dix mil sols et la caution de quatre grands seigneurs, entre lesquels un Guiraud de Simiane tient le premier rang, encores que celuy qui le suit immédiatement nommé Rames de Castlar aye depuis veu fondre dans sa maison toute la Conté de Forcalquier et ycelle partagée entre ses deux petites filles mariées au comte de Provence et avec celuy de Viennois respectivement et encores que celuy qui est mis au troisiesme rang nommé B. Pelet comte de Melguior fust frere uterin du mesme comte de Provence qui estoit la principale partie intervenante à ce traitté, d'où il faut colliger que la maison de Simiane estoit réputée pour lors d'une bien haulte extraction et appuyée de bien haultes alliances.

Et de fait vous aurez l'extrait du testament du dernier comte Bertram de Forcalquier d'environ l'an 1168 où il institue héritier son frère Guillaume et advenant que son frère n'approuve certains lais y contenus en faveur de la religion de saint Jean de Hiéru-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

salem, il révoque ladite institution d'héritier et fait le département de sa succession en trois parts dont il veut que le comte de Toulouze, son cousin, aye tout le pays qui lui appartenoit depuis Sisteron jusques aux Alpes, que ses cousins Guillaume de Sabran et Guillaume de Simiane avec leurs petits nepveux ayent le pays d'entre Sisteron et le Rosne, et que son cousin Raymond de Mevouillon aye Sisteron avec les vallées de Noyers et Saint-Vincent[1], ne laissant que certaines terres à la princesse Alya, sa sœur. Or d'autant que ceux de votre maison ont autrefois possédé la seigneurie de la ville d'Apt, et que après en avoir fait divers partages et subdivisions entre eux, si bien les Roys comtes de Provence en avoient acquis diverses portions ils en ont pourtant longuement possédé aucunes en pariage avec leurs maistres. Je fis mettre à part dans les archives de la Chambre des Comptes divers registres et liasses d'hommages et autres anciens tiltres de documens justificatifs tant des acquisitions faites par les Roys que de la possession continuée par ceux de vostre maison pour marquer des prérogatives d'honneur qu'elle a conservées de temps en temps affin que vous les puissiez faire extraire, si bon vous semble. Cependant je n'ai pas laissé d'en fournir quelques pièces et mémoires de ma part, selon qu'il s'en est trouvé d'aucuns à ma disposition, et spécialement un acte de l'an 1323 par où il appert que les officiers d'un Guiraud de Simiane, lors conseigneur de la ville d'Apt, acheptèrent les meubles de l'hostel de ville conjoinctement avec les officiers du Roy, un autre de l'an 1188 par lequel un Bertrand Raimbauld, seigneur de Si-

[1] Ces deux terres, situées dans le département des Basses-Alpes, appartenaient à la famille de Fauris au moment de la révolution.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

miane, donne la seigneurie de Bonnelelher à l'abbaye de Valsamte et de trez grands privilèges dont j'ay fait voir l'Original à vostre homme escript en parchemin ayant encore le seau pendant; le cavallier qui y est représenté armé de toutes pièces et avec les anciennes armoiries de la maison; enfin il seroit trop long de vous en faire le denombrement de tout; seulement en cotteray un autre de l'an 1225 dont j'ay pareillement exhibé l'original avec sa bulle de plomb d'une dame Samce de Gaillé, femme de Bertran de Caseneufve, dame en partie de Gaillé, laquelle y dispose de quelques domaines nobles de la ville de Yères où elle avoit part avec ses frères et cousins [1], et n'attends pour faire mettre au net la copie de la généalogie que j'en avois cy devant dressé, si ce n'est que nous ayons les pièces de la Chambre des Comptes pour les induire et datter en leur lieu sur les personnes y desnommées. Cependant vostre homme desire de vous donner advis à l'advance, à quoy j'ay fort volontiers condescendu pour avoir moyen de vous offrir mon trez humble service, ensemble à Madame la Marquise, vostre mère, et à tous les vostres, y estant obligé non seulement par une ancienne inclination qui m'avoit fait desvouer à toute vostre maison, mais encore par une nouvelle alliance que nous avons contractée depuis quelque temps avec une fille de feu Monsieur de Rousset et de Madame Isabeau de Simiane de la maison de Chasteau-

[1] L'excellent guide mentionné un peu plus haut craint que Peiresc ne fasse erreur en avançant que Bertrand de Caseneuve appartenait à la famille de Simiane : du moins, ajoute-t-il, n'en aije jamais trouvé mention. Je demande à M. le Marquis de Boisgelin la permission de défendre contre lui mon cher héros et de représenter que, puisque Peiresc parle d'un sceau, il y a très probablement vu les armes de Simiane.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

neuf du Comté Venessien que mon nepveu de Rians a espousée[1] et par mesme moyen toute sorte de reverance au sang de cette ancienne famille et nous a fort estroitement attachez quant et luy et tous les nostres et moy, principalement d'estre soubz l'adveu de Vostre Excellence tout le temps de ma vie, Monsieur, Vostre trez humble et trez obeissant serviteur.

DE PEIRESC.

A Aix, ce 12 novembre 1633[2].

[1] Claude Fabri de Rians avait épousé, en 1632, Marguerite des Alrics de Corneillan, fille de Jacques, seigneur de Rousset, et d'Isabeau de Simiane de Châteauneuf.

[2] Bibliothèque Nationale, fonds français 20,287, f° 38.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DOCUMENTS INÉDITS. XVIe SIÈCLE

PETITS-NEVEUX DE JEANNE D'ARC

AU COMTÉ NANTAIS

Les publications sur Jeanne d'Arc peuvent à elles seules composer une riche et sérieuse bibliothèque. Depuis les savantes éditions du procès par Quicherat, les splendides volumes illustrés de MM. Wallon, Marius Sepet, etc... jusqu'aux modestes brochures populaires, in-18, tous les formats sont largement représentés. Le texte est à la hauteur des illustrations, et les noms les plus éminents de l'histoire de la littérature sont inscrits en tête de ces ouvrages. Un libraire d'Orléans, M. H. Herluison, fait sa spécialité de ce sujet si patriotique, et il accomplit la noble mission qu'il s'est imposée avec savoir et dévouement.

Nombreuses aussi sont les familles qui tiennent à honneur d'être alliées à celle de la Pucelle ; et chacune est jalouse de mettre en évidence, de prouver les liens qui la rattachent à la libératrice de la France, l'une des gloires les plus pures et les plus brillantes de la Patrie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En parcourant les registres paroissiaux des archives municipales de Nantes, le nom de DU LIX ou DU LYS avait deux ou trois fois attiré nos regards, particulièrement sur ceux de Sainte-Croix. Bien que tout le monde sache que ce nom fut adopté par les frères de Jeanne, après les lettres d'annoblissement de Charles VII, notre attention n'avait été nullement éveillée en cette circonstance, et aucune idée de rapprochement ne s'était présentée à notre esprit!... D'autant mieux, qu'une famille de Lys, des diocèses de Saint-Brieuc et de Rennes, maintenue à la Réformation en 1671, pouvait fort bien avoir eu quelques membres résidant au comté Nantais.

En 1878, MM. E. de Bouteiller et G. de Braux firent paraître un volume intitulé : *La famille de Jeanne d'Arc*. Or, à la page 171, se trouvent les indications suivantes :

« Branche incertaine qui se serait établie en Bretagne.

IV. N. DU LYS, écuyer, fils de *Jan* DU LYS le jeune, et d'*Anne* de Villebresme, ép. demoiselle *Dyrodor* DE LA QUESTERIE, d'où :

V. *Jean* DU LYS, avocat et conseiller du Roi, ep. *Isabeau* DE SÉJOURNÉ, d'où : 1° *François-Jean* DU LYS, écuyer, capitaine des francs archers du comté de Nantes, mort sans alliance ; 2° N. DU LYS, ep. demoiselle de la Varenne ; 3° N. DU LYS, prieur de l'abbaye de Bugeay ; 4° N. DU LYS, religieuse de l'abbaye de Val-de-Morière.

VI. 5° *Charles* DU LYS, attaché à Henri III, roi de Pologne, chargé de missions à Constantinople, ep. en 1853 *Esther* Grimaud, des GRIMALDI, dame de Procé, d'où :

VII. *Anne* DU LYS, ep. *Rene* DE LA GRÉE, seigneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Chastelier, capitaine de chevau-légers, (postérité inconnue).

Nota. Cette généalogie, qui n'est accompagnée d'aucune preuve, est tirée des papiers de *Charles* DU LYS, dans les archives de M. de Maleissye.

« Au-dessous est écrit le quatrain suivant, revêtu de la signature de BONNOT, procureur au Parlement.

Ton nom et ton surnom richement enlacez
Démontrent la grandeur de la tige florée
De ta noble maison ; mais ce n'est sans raison
Puisque du sacré Lys tu portes le beau nom. »

A la lecture de ces lignes le souvenir du registre de Sainte-Croix revint naturellement à notre mémoire. Un problème se posait. Etait-il possible de retrouver quelques faits historiques, quelques mentions de l'Etat-civil, quelques actes permettant de reconstituer, avec un peu de probabilité, cette « *branche incertaine qui se serait établie en Bretagne?* »

Ce sont les résultats bien minimes de nos recherches longues, patientes, souvent infructueuses, que nous donnons aujourd'hui, en consignant ici le peu que nous savons de nos compatriotes nantais qui portèrent humblement le beau nom DU LYS.

Constatons tout d'abord, que trois auteurs bretons d'une grande autorité mentionnent les DU LYS. 1° D. Morice *Histoire de Bretagne*, Pr. t, III, col. 1046 et 1047 ; comme figurant parmi les nobles du comté nantais, faisant partie de la garnison de Nantes. 2° Notre vieil ami, le comte E. de Cornulier, *Essai sur le dictionnaire des terres et seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais*, comme possédant Boquehan, Nais, Rieux en Nort. 3° Pol de Courcy, *Nobiliaire et*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

armorial de Bretagne, article Grimaud ; la branche de Nays fondue en 1581 dans du Lys.

Abordons maintenant les registres paroissiaux, en commençant par ceux de Sainte-Croix.

« Le xie jour dudit moys (octobre 1528), fut baptissé « Regné, fils de Micheau Thoselin, et Marie, sa femme; « parrains monsieur de la Varanne, Regné de Ville, « et Guillaume du Lion, et marraine damoyselle Ysa- « beau, femme de saige et pourveu Me Jehan du Lix, « seigneur de Destrivière. Signé : F. Cormeraye[1]. »

« Le xvyesme jour du moys de octobre l'an mil cinq « cens vingnt et neuff, fut baptizée Richarde, fille de « maistre Jehan de Pegillae (sic pour Peillac), sei- « gneur de la Poysse et Jehanne le Breton, sa com- « paigne ; parain maître Jehan du Lys, marrenes Ri- « charde du Lys et Guyllemette du Tertre, femme de « messire Guillaume Jehan, docteur ou Loys. Signé « G^me^ Cormeraye[2]. »

« Le mardy dizouictiesme jour d'augst mil cinq cens soycente et deux, fut par maystre René Gilles, curé de l'église parrochiale de Sainte-Croix de Nantes, baptizé René filz Michel Viet, dict le Sourt, quinqualeur, et Jehanne Gaultier sa femme, demeurans en la maison de Jaylle, joignant ladite église. Lequel René estoit âgé de sept sepmaines, ainsin que dist sa mère, estant présente ; et avoict esté baptizé hors la ville de Nantes, en ung lieu appellé le Présouer, ouquel Pressouer les jours passez, les hérétiques appellez Huguenots baptizoint leurs enffens. Et furent compères nobles gens, René de Sanzay, chevalier, gentilhomme

[1] Arch. municipales, série GG., Reg. des baptêmes de sainte Croix, 1513-1535.

[2] Arch. municipales, série GG., Reg. des baptêmes de sainte Croix, 1513-1535.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ordinaire de la chambre du Roy nostre Syre, capitayne et gouverneur des ville et chasteau de Nantes, soubz la charge de Monsieur de Montmorency, connestable de France, et Fransoys du Lix, seigneur de Louygné et de Lestrivière, cappitayne des Francz archiers de l'eveseché de Nantes ; commère Jehanne de Cerizay, espouze Adrian Renard. Et fut ledit enfant, aporté en ladite église Saincte-Crouix, par sa diste mère, cognoissant avoir esté deceue par les exhortations que faisoinct les prédicans hérétiques et Huguenotz audict Pressouer.

« R. Gilles, rector.

« Ledict jour, incontinant après ledict baptizement dudict Viet, fut par Olive de Moussy, amené en ladite église, et baillé entre les mains desdicts seigneurs de Sanzay et du Lix, ung petit enfant que ladicte de Moussy disoict estre agé de quatre ans et demy, et estre filz de Pierre Helon, et Ysabeau Rouyllé, sa femme ; quelle Ysabeau est fille de ladite de Moussy. Quelle de Moussy référa ausdicts seigneurs et à moy, ledict enffant avoir esté baptizé à la huguenotte, en la ville de Genesve, et y avoir esté nommé Hélye. Et furent parrains lesdicts seigneurs de Sanzay et du Lix, maraine ladicte de Moussy. Et demeura le nom de Hélye audict enffant parce qu'il estoict accoustumé d'y estre appellé.

« R. Gilles, rector. »[1]

« Die decima mensis Apprilis, anno Domini mille-« simo quingentesimo trigesimo nono, post Pascha, « baptissatus fuit Franciscus Bouchart, filius Guido-

[1] Arch. municipales, série GG., Reg. des baptêmes de sainte Croix, 1557-1578, fol. 91.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« nis Bouchart et ejus uxoris ; compatres fuerunt dis-
« creti viri magistri Franciscus du Lis et Franciscus de
« Roches ; commater Francisca du Lis. »[1]

« Die decima quarta mensis januarii, anno predicto
« 1541 — 1542, N. S. — baptissatus fuit Karolus filius
« magistri Yvonis de la Tullaye, et Regnate Richerot,
« ejus uxoris ; compatres fuerunt magister Karolus le
« Frère et magister Egidius Lefeuvre ; commater Yza-
« bella Séiourné, uxor magistri Johannis du Lix. Si-
« gné : G. Ertauld. »[2]

« Hoc die, decima septima supradicti mensis Maii
« — 1544, — baptizata fuit in hac æde ecclesiastica sive
« Basilica, per me vicarium infra scriptum, Francisca,
« filia honorabilis viri Mathurini Tassin ac Johanne
« Raoul ejus uxoris. Compater discretus vir magister
« Jacobus Raoul ; commatres vero nobiles domisellæ
« Francisca d'Astoudille domina loci temporalis de
« Livernière, et Francisca du Lis, domina loci tempo-
« ralis de la Mazure. Fuere et extitere testibus ad pre-
« missa vocatis, dominis Arturo Ryallen, causidico
« [curie ecclesiastice] Nonnetensis, nec non Francisco
« de Spinosa, decano Castribriencii. Signé : Mo-
« quaye. »

« Egidius Texier, filius Francisci et Johanne Belon,
« ejus uxoris, baptizatus fuit die decima sexta mensis
« novembris anno Domini millesimo quingentesimo
« quinquagesimo. Patrini fuerunt magister Egidius
« du Lis, doctor utriusque juris, et magister Oliverius

[1] Arch. municipales, série GG., Reg. des baptêmes de saint Clément, 1534-1554.

[2] Arch. municipales, série GG., Reg. des baptêmes de saint Saturnin, 1527-1562, fol. 85.

[3] Arch. municipales, série GG., Reg. des baptêmes de saint Nicolas, 1541-1550. Cet acte est un des mieux écrits du Registre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Giffard ; matrina vero nobilis Anna de Butay. Et « minister Sacramenti cujus nomen sub scribitur : « Ludo. Guyton. »[1]

« Le tiers jour de octobre et an que dessus — 1574, « — fut baptizée Thomasse, fille de Pierre Durand et « de Jehanne Heryé ; et la tindrent sur les fons de « baptesme, en l'Eglise de Saint-Donatien, maistre « Thomas Denys, seigneur de la Sansive, mary de « damoyselle Ysabeau Broczard ; honorable femme « Marguerite Seguyn, veufve de feu Me Pierre du Lis, « et aussi honorable femme Jehanne Gousset, femme « de maistre René Sorin. Baptizée par P. Gaul- « tier. »[2]

Ces actes prouvent incontestablement l'existence d'une branche de la maison du Lys dans notre ville. Ses membres étaient en relations étroites avec les meilleures familles, les Peillac, les Raoul de la Guibourgère, les de la Poeze, de la Tullaye etc... dont ils tenaient les enfants sur les fonts de baptême, dans les paroisses les plus importantes de la cité.

Les indications de la note ainsi justifiées et démontrées exactes, essayons de grouper les noms fournis par les différents documents passés sous nos yeux, et de donner autant que possible la filiation de cette branche, tout en faisant remarquer que la tâche est d'autant plus difficile que nous n'avons pu exhumer, c'est le mot, aucun contrat de mariage, aucun acte de naissance et de décès spécial à la famille.

Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle, dit le chevalier du Lys, seigneur de l'Ile-aux-Bœufs, près

[1] Arch. municipales, série GG., Reg. des baptêmes de saint Denis, 1549-1588, fol. 6, v°.

[2] Arch. municipales, série GG., Reg. des baptêmes de saint Donatien, 1568-1588, fol. 22, v°.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Orléans, mort avant 1647, avait épousé *Jeanne* Baudot, de Domremy qui le rendit père de :

III. *Jean* du Lys, l'aîné, dit *de la Pucelle*, seigneur de Villiers-Charbonneau, de Baignaulx, mort sans héritiers en 1501, et dont les biens, saisis après son décès, furent restitués à *Marguerite* du Lys, sa cousine germaine.

D'après l'enquête de 1551, *Pierre* du Lys aurait épousé une seconde femme qui serait, selon toute apparence, *Jeanne* de Prouville, d'où :

1° *Jean* du Lys, le jeune qui suit ;

2° *Helwide*, ou *Hauvy* du Lys, qui épousa *Etienne* Hordal, en 1467.

3° *Jeanne*, alias *Catherine* du Lys, qui épousa *François* de Villebresme.

4° *Catherine* du Lys, la jeune, épousa *Georges* Haldat.

III. *Jean* du Lys, le jeune, écuyer, échevin d'Arras, reçu bourgeois de cette ville, sans perdre sa noblesse, mort vers 1492, avait épousé *Anne* de Villebresme, dont il eut :

1° *Jean* du Lys, écuyer dit le capitaine *Grand-Jehan* et le Picard, compagnon d'armes de Bayard, mort en 1543, d'où postérité.

2° *N...* du Lys, dont nous allons parler.

Empruntons ici, à *Charles* du Lis [1] une page très importante pour notre thèse.

« Chacun sçait comme en l'an 1491, la ville d'Arras fut soustraite de l'obéyssance des Roys de France, par

[1] Charles du Lis. Opuscules historiques relatifs à Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, nouvelle édition, précédée d'une notice historique sur l'auteur accompagnée de diverses notes et développements, et de deux tableaux généalogiques inédits avec blasons, par M. Vallet de Viriville. Paris, Aubry, 1856, p. 73.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les entreprises, trahisons et menées de Maximilien d'Austriche et des siens ; qui fut cause que les vrays François en furent chassez, après avoir esté pillez ; entre lesquels le susdit Jean du Lis ne fut oublié, y ayant esté mis et nommé par le roy Louys XI, comme il a esté dit. Il se réfugia donc en Picardie, à Lihoms en Sangterre, fort dénué de moyens, ou il mourut valétudinaire et maladif quelque temps après, sans relever sa fortune, laissant un fils aussi nommé Jean du Lis, lequel ayant esté quelque temps entretenir au barreau du Parlement de Paris, en sa première jeunesse, voyant son père mort sans beaucoup de commoditez, se débaucha en la profession des armes aux guerres de Milan, Naples et d'Italie ; pendant laquelle absence, Jean du Lis, sieur de Villers, son oncle et frère aisné de son père, estant décédé à Orléans sans enfans, la succession qui luy devoit appartenir, comme nepveu, fut recueillie par damoiselle Marguerite du Lis, comme cousine germaine, à cause de Jean du Lis, prévost de Vaucouleur, son père, oncle dudit Jean du Lis, sieur de Villers, pour ce qu'elle estoit mariée et habituée près d'Orléans, laquelle s'en dit héritière et se fit déclarer habile à lui succéder, par sentence du prévost d'Orléans du troisième octobre 1501 ; et fut à la vérité la plus habile, bien qu'elle ne fust la plus proche, pour l'absence et grand éloignement de Jean du Lis, surnommé le Picard, plus proche et plus capable de succéder, estant nepveu d'un dégré plus proche qu'elle. »

Ces lignes expliquent suffisamment au lecteur, pourquoi le second fils de Jean du Lis, pauvre réfugié en Bretagne, demeura inconnu aux généalogistes et aux historiens de sa famille. « Fort dénué de moyens » tout concourut à faire peser sur lui un oubli que nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cherchons à soulever. Cependant nous le voyons, ainsi que ses descendants, contracter de bonnes alliances, et ceux-ci reprendre peu à peu une situation en harmonie avec le beau nom qu'ils portaient et dont ils se montrèrent toujours jaloux et dignes.

DU LYS,

Seigneurs dé l'Estrivière, des Granges, Loigné, Nays, la Papinière, Rieux en Nort, le Tertre, la Tournerie, etc... *D'azur à l'épée d'or en pal, la pointe haute, soutenant une couronne aussi d'or, accostée de deux fleurs de lis de même.*



IV. N... du Lys, second fils de Jean du Lys et de Anne de Villebresme, se réfugia soit à Nantes, soit dans le comté nantais, à la suite de la reprise d'Arras en 1491, et de la perte de la fortune de son père.

Suivant la note, il épousa « Demoiselle Dirodor de la Questrie ». Ce n'est pas Dirodor, mais bien d'Yrodouez ou d'Yrodouer, famille bretonne, portant, *d'argent à la bande de gueules chargée de trois macles du champ ;* et établie à Saint-Malo et à Nantes.

En 1457, Dom Olivier d'Yrodouez, prêtre et reli-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gieux du Tronchet, fut pourvu par son abbé Gilles Raguenel, du prieuré de Saint-Petreus, diocèse de Rennes. Le 1er octobre 1475 Guillaume d'Yrodouez, figure parmi les officiers de la duchesse Marguerite de Foix[1]. Cette maison, par arrêt du 9 novembre 1668, fut maintenue, au rôle de Nantes, où elle possédait la terre de la Quetraie, en Mésanger, dès le commencement du XVIe siècle[2].

De cette union naquirent : 1° Jean qui suit :

2° Richarde du Lys, marraine avec Jean du Lys son frère en 1529[3].

V. *Jean* DU LYS, écuyer, avocat, sr de l'Estrivière, des Granges et de la Tournerie.

Le 20 septembre 1524, « honorable homme et saige maistre Jehan du Lix, avocat, seneschal de la Court de Rays en Boign, » rendit, aux plaids généraux de cette Cour, une sentence en faveur de l'abbaye de Buzay, au sujet d'une maison qu'elle possédait au bourg de Bouin[4].

Quatre ans après nous le retrouvons établi à Nantes. A la date du 13 juillet 1528, le Chapitre de la Cathédrale donne ordre à son prévôt, de remettre un Philippe, à Maître Jean du Lis pour le mémoire qu'il a rédigé sur les immunités de l'Église de Nantes, et cinq sous à son clerc, pour la transcription de ce mémoire[5].

[1] Hist. de Bretagne, D. Morice, pr. III, col. 298.

[2] Réformation de la noblesse, mm. biblioth. de Nantes.

[3] Arch. municip. série GG., paroisse de Sainte-Croix.

[4] Arch. départementales, série H, n° 27.

[5] Arch. du Chapitre : Conclusiones Capitulares, 1524-1535, fol. 130, v°. « Domini capitulantes, mandarunt proposito Bouguier, solvere magistro Johanni du Lix, pro libello quod fecit in materia Immunitatis Ecclesie, unum philippum, et clerico eiusdem du Lix, quinque solidos pro scriptura eiusdem libelli. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 15 décembre 1529, les chanoines firent encore donner à leur avocat, un florin, pour ses peines et travaux au sujet de l'accord qu'il était parvenu à régler dans la cause de feu Maître Conan[1].

Malheureusement ces lignes, par trop sommaires, ne laissent place à aucune observation sur les causes confiées à notre avocat ; cependant nous pouvons dire que le Chapitre de Nantes ne s'adressait pas au premier venu, et que ce choix indique une certaine notoriété, due sans nul doute à la science du droit et aux aptitudes qui distinguaient Jean du Lys parmi ses confrères.

En 1543, nous voyons encore Jean du Lys, alors seigneur des Granges, au nombre des nobles du comté nantais. Jean de Bretagne, duc d'Etampes, comte de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, par un mandement daté de Guémené le 28 mai 1543, commande à François du Puy-du-Fou, capitaine de Nantes, d'appeler à son aide pour maintenir dans l'obéissance du Roi, le château et la ville un certain nombre de Nantais, entre lesquels « Jehan du Lix, seigneur des Granges » est cité à la vingt-cinquième ligne, et « Jehan du Lys seigneur des Granges » cinq lignes plus bas. Très probablement le père et le fils[2].

Jean du Lys épousa Isabelle de Séjourné, que nous trouvons ainsi mentionnée : le 11 octobre 1528, « Damoiselle Isabeau, femme de Saige, et pourveu maistre

Un Philippe, était une pièce d'or de Philippe Ier, roi d'Espagne, père de Charles-Quint, 1504-1516.

[1] Arch. du Chapitre : Conclusiones Capitulares, 1524-1535, fol. 166. « Domini insuper mandarunt Rollando Blanchet, solvere Io. du Lys, pro penis et laboribus impensis in causa et concordia videlicet magistri defuncti Conan, unum florenum, quem ei allocabitur in suis computis. »

[2] D. Morice, Hist. de Bretagne Pr. t. III, col. 1046 et 1047.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jehan du Lix, sr de Destriviere[1]; nobilis Domicella Isabella Séjourné uxor venerabilis viri, magistri Johannis du Lix janvier 1541[2]. »

Dans le mandement d'excuses accordé à plusieurs habitants de Rennes, à la date d'octobre 1484, « pour la garde et sûreté d'icelle, figure Jehan Séjourné[3]. » A la Réformation de la paroisse de Montreuil sur Pérouse, évêché de Rennes, paraissent en 1513, Me Guillaume Séjourné et sa compagne sieur et dame de Brays[4].

Pierre Séjourné, recteur de Basse-Goulaine, était chanoine de la Collégiale de Notre-Dame de Nantes, 1483-1487. Il fonda dans cette église, « une messe à note de saint Brice, pour 70 livres monnaie de Bretagne en 1436, et son anniversaire pour 200 livres en 1487. ».

Jacques Séjourné attaché à la même église y fonda en 1504, le double de saint Jacques et une messe de requiem[5].

Ils portaient pour armes : *d'argent au lion rampant de sable contre un pilier de même.*

Le 5 novembre 1554, « damoyselle Ysabeau Séjourné, veuſfve de feu maistre Jehan du Lix, en son vivant, seigneur des Granges et de la Tournerie en Mouzeil,» introduisit une action au Présidial de Nantes, contre plusieurs personnes qui avaient, « par force et violences, chassé le mestayer de ladite mestayrie et terre de la Tournerie, et icelluy mis hors de certaine piecze

[1] Arch. municip. série GG., paroisse de Sainte-Croix.
[2] Arch. municip. série GG., paroisse de Saint-Saturnin.
[3] D. Morice, Pr. III, col. 462.
[4] Anciennes Réformations de Bretagne, Rennes, fol. 47.
[5] Monographie de l'Église Royale et collégiale de N.-D. de Nantes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en labour, estant des appartenances de ladite mestayrie. » Ceux-ci furent condamnés aux dépens et intérêts par arrêt du 21 mars 1559[1].

Leurs enfants furent :

1° François, qui suit.

N... du Lys, qui épousa Dᵉˡˡᵉ de la Varenne.

N... du Lys, prieur de l'abbaye de Buzay, et non Bugeay comme écrit la note. Buzay, la plus importante des neuf abbayes du diocèse de Nantes, était située sur la rive gauche de la Loire, au milieu de magnifiques prairies, et non loin du lac de Grandlieu.

N... du Lys religieuse à l'abbaye de Val-de-Morière.

La note leur donne comme fils Charles du Lys; que tout nous porte à croire fils de François et d'Anne Blanchet.

Ces degrés indiqués par la note paraissent assez exacts, et nous avons peu de chose à y ajouter. Citons toutefois les noms suivants qui doivent s'y rattacher encore.

En 1534 le 19 mai, « Marie du Lis, fille maistre Jehan du Lis, » est marraine[2].

Le 10 avril 1539, Françoise du Lis est marraine, avec François du Lis, et bien que l'acte n'indique aucun lien de parenté, nous sommes porté à croire qu'ils étaient frère et sœur[3].

Le 17 mai 1544, la même reparaît, en qualité de marraine : « Francisca du Lis, Domina loci temporalis de la Mazure,... » qualification indiquant qu'elle était

[1] Arch. du Tribunal civil de Nantes. Dossiers du Présidial.

[2] Arch. municip., série GG., paroisse de Sainte-Croix.

[3] Arch. municip., série GG., paroisse de Saint-Clément.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mariée, sans toutefois permettre aucune diffamation [1].

Le 16 novembre 1550, « Egidius du Lis, doctor utriusque juris, » est parrain [2].

Le 3 février 1551, est parrain « Maistre Gilles du Lix, avocat de la Cour de Nantes [3]. »

VI. François du Lys, fils aîné de Jean, et comme lui seigneur de l'Estrivière, puis de Loigné, est parrain le 10 avril 1539, avec Françoise du Lys, sa sœur, sans doute, dans un acte où il est ainsi désigné : « Discretus vir Franciscus du Lis [4]. »

Le 1er mars 1562, (1563 N. S.), François du Lix est de nouveau parrain, avec la qualité « d'escuier », fort rare alors dans les actes de baptême [5].

La note citée au commencement de cette étude lui attribue les prénoms de François-Jean du Lys, écuyer, capitaine des Francs-Archers du comté de Nantes,

[1] Arch. munic.. série GG., paroisse de Saint-Clément.

[2] Arch. municip., série GG., paroisse de Saint-Denis.

[3] Arch. municip., série GG., paroisse de Sainte-Croix.

L'absence du nom propre sur la note, ne permet pas d'identifier ces personnages avec ceux qu'elle cite, bien qu'ils puissent parfaitement être les mêmes.

[4] Arch. municip., série GG., paroisse de Saint-Clément.

[5] Arch. municip., série GG., paroisse de Sainte-Croix.

[6] Ces fonctions et ce grade avaient alors une certaine importance en Bretagne, surtout au moment des guerres civiles et religieuses. Le roi Charles VIII, par son édit de novembre 1493, rendu sur les remontrances des trois États de Bretagne, pour obvier aux divers abus que commettaient ces capitaines, avait ordonné « que les capitaines desdits francs-archers, présens et futurs, n'assembleront ceux francs-archers de Bretagne, ne les assigneront ne feront assigner, ne tenir monstres et reveues en aucune manière sans nos congé et commandement exprès ; et n'exigeront prendront ne leveront desdits francs-archers ou des paroissiens aucuns deniers, fors les devoirs anciennement deus et accoutumez per avant les guerres qui depuis dix ans en ça ont eu cours en icelui pays... » Voir D. Morice Pr., III, col. 744-745.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mort sans alliance. Nous n'avons jamais vu le second prénom joint au premier. Sa position de capitaine des Francs-Archers, est prouvée par l'acte baptistaire extrait des registres de Sainte-Croix, cité in extenso page 125; mais, il ne mourut pas sans alliance. En effet le 10 mai 1557, « nobilis vir Franciscus du Lis, conjux nobilis domicelle Anne Blanchet, dominus temporalis de Louygné, » nomme l'enfant de Thibauld Pineau[1].

Le 19 mars 1570, « noble Damoyselle Anne Blanchet, veuffve de defunct noble homme Francoys du Lyx, en son vivant seigneur de Loigné, » tient un enfant sur les fonds baptismaux de la même paroisse[2]. Elle vivait encore en 1578.

Les 7 et 18 janvier 1560, « nobles personnes François du Lix et Anne Blanchet son espouse, sieur et dame de Loygné, » intentèrent un procès au comte de Maure, seigneur du Gué-au-Voyer, et de la Sénéchallière comme étant leur débiteur « du nombre de cent deulx soulz seix deniers de rente, du temps de dix années, » que le comte fut condamné à leur payer par arrêt donné au Présidial, le 21 du même mois[3].

Le 2 février de la même année, il est mention de : « Franczoys du Lix, escuyer, sieur de Loygné, demeurant en la rue Sainct-Pierre, près le Pillory, » dans un accord qu'il fait ratifier par deux personnes depuis longtemps divisées par un procès[4].

Le 16 avril 1565, est encore cité « Francoys du Lix,

[1] Arch. municip., série GG., paroisse de Saint-Donatien.

[2] Arch. municip., série GG, paroisse de Saint-Donatien, fol. XXV, v°. Ce titre de noble homme est également donné à François de Cadaran, seigneur du Plessis-Tizon.

[3] Arch. du Tribunal-Civil de Nantes. Dossiers du Présidial.

[4] Arch. municip., série II, documents divers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

escuyer, sieur de Loigné et de Lestrivière, demourant à présent en ceste ville de Nantes, » au sujet d'une somme de « saize escus sol et seize pistolles, » qu'il avait prêté à Guillaume de Cleus[1].

Anne Blanchet, femme de François du Lys, reçut le baptême à Sainte-Croix, le 19 janvier 1529. Elle était fille de « maistre Charles Blanchet, secrétaire du Roy, et de Raoullette Spadinc.» Charles était le petit-fils de Jean Blanchet, procureur-syndic de la ville de Nantes pendant vingt-sept ans, 1459-1486, miseur 1486-1489, puis sénéchal de Nantes, seigneur de la Provostière en Orvault, et de la Chabossière en Haute-Goulaine.

En 1574, le sept septembre, « Damoyselle Anne Blanchet, dame du Plessix-Guerry et de Lestrivière, » est marraine[2]. Sept jours après, c'est-à-dire le 14 « Guillaume le Maire, sieur du Plessix-Guerry et de l'Isle Chalen, seneschal de Nantes, » est parrain à son tour. Ce dernier acte confirme notre certitude sur la famille de l'épouse de François du Lys, car, Guillaume le Maire avait épousé la sœur d'Anne, Marguerite Blanchet, baptisée le 30 mars 1530.

Comme contemporains nous pouvons citer :

« Feu Maistre Pierre du Lys, » dont la veuve, Marguerite Séguin fut marraine le 3 octobre 1574[3].

En 1585, « noble homme Jacques du Lix, sieur du Tertre, prévost des maréchaux, » plaide au Présidial de Nantes, contre les sieur et dame de la Fontaine qui lui réclament le paiement de « cent escuz, restans de la somme de troys cens soixante et treze escuz deux tiers, quinze soulz, » qu'il leur devait suivant

[1] Arch. départ., série E, nº 1425.

[2] Arch. muuicip , série GG., registres de Saint-Denis.

[3] Arch. municip., série GG., registre de Saint-Donatien.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une obligation du 11 janvier 1581. Jacques du Lys prouve qu'il a payé, et les demandeurs sont condamnés aux frais et dépens de l'instance[1].

Le 13 novembre 1575, « Anne du Lys femme de Jacques Hernays, » est marraine[2].

Ils eurent pour fils, Charles du Lys, qui suit :

VII. Charles du Lys, écuyer, seigneur de Loigné, la Papinière, et c...fils de François du Lys et d'Anne Blanchet, fut, dit la note, attaché à Henri III, roi de Pologne, et chargé de missions diplomatiques à Constantinople. Ces fonctions ne lui permirent pas de séjourner dans le comté nantais, et nous n'avons pu rien recueillir à son sujet.

Le 22 janvier 1572, peu après la mort de son père, le fermier de la chatellenie de Sucé, appartenant à l'Evêque de Nantes, reconnaît et confesse « avoir eu et reçu de noble homme Charles du Lix, sieur de Loigné les erreaiges de six années finies à Nouel derrain passé » qui se montent annuellement, « pour Loigné à XXVIII sous IIII deniers; la Papinière, LX sous; le moulin à vant VI sous; la nouvelle piece de la prinse du Chateau VI sous[3]. »

Le 15 mai 1584, « noble homme Charles du Leix, seigneur de Logné, » obtint un jugement du Présidial de Nantes contre « noble personne Jean de la Chasteigneraye, » condamné à rembourser une somme de 80 écus « et aux enterrets au denier douze et à despans » que ce dernier lui devait depuis longtemps, ainsi que le constatait « son seing apposé en certaine cédulle, que ledit demandeur obtient sur luy...[4] »

[1] Arch. du Tribunal civil de Nantes. Dossiers du Présidial.
[2] Arch. municip., série GG., registre de Saint-Donatien.
[3] Arch. départ., série G. nº 36, Évêché de Nantes.
[4] Arch. du Tribunal civil de Nantes. Dossiers du Présidial.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vers 1580, peut-être même un peu avant, il épousa demoiselle Esther Grimaud, fille de François Grimaud et de Renée de la Chapelle de la Rochegiffard.

La maison Grimaud, d'origine chevaleresque, et sans aucun lien avec les Grimaldi, ainsi que le disent à tort, plusieurs auteurs, était une des plus marquantes parmi les anciennes familles du comté nantais. Elle remonte à Olivier Grimaud, chevalier, qui, partant pour la septième croisade, fit, en juin 1248, une donation à l'Abbaye de Melleraye. Elle était divisée en deux branches; l'aînée restée dans les environs de Nort, son lieu d'origine; la seconde fixée au pays de Retz, et qui toutes deux ont donné leurs noms à de nombreuses localités du comté nantais.

Les armoriaux n'indiquent pas leur blason. D'après plusieurs sceaux apposés au bas d'aveux qui se trouvent aux archives départementales, les Grimaud, portaient sur leur écu, *un lion rampant, couronné*, que la branche de Retz brisait *d'un lambel à trois pendants*[1].

En 1425, Marguerite de Nais, était femme d'Olivier Grimaud, auquelle elle apporta les terres de Nais et de Procé, en Sucé, que possédait au milieu du XVIe siècle leur descendant François Grimaud, qui de Renée de la Chapelle eut pour enfants :

1° David Grimaud. Celui-ci en 1585, jouissait, au titre de ses père et mère, de « la terre barronie et seigneurie de Monricher au pais de Berne en Souisse[2]. » Ceci donnerait à penser que partageant les sentiments religieux de sa mère, dont la famille avait chaudement

[1] Arch. départementales; aveux; 15 juin 1569, 1586, 1587. Les émaux ne sont pas indiqués sur ces empreintes.

[2] Arch. du Tribunal civil de Nantes, dossiers du Présidial.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

embrassé la Réforme, il appartenait lui-même à cette religion et avait quitté la France. David eut une fille nommée Suzanne Grimaud, dame de la Bouteillerie, vivant en 1626.

2° Esther Grimaud, épouse de Charles du Lys, auquel elle apporta une partie des biens de sa famille; ce qui cependant ne justifie pas les mentions de M. de Courcy et de M. de Cornulier, « la branche de Nais, fondue dans du Lys, puisque la nièce d'Esther était avant elle l'héritière directe de cette branche, qui semble avoir quitté la France à la fin du XVIe siècle.

3° Françoise Grimaud, épouse de Louis Géraud seigneur de Bois-Benoist, dont postérité.

Par jugement du Présidial de Nantes, de mai 1588, écuyer, David Grimaud, sieur de Procé deffendeur, fut condamné « à laisser la possession libre et paisible de la terre juridiction et seigneurye de Rieux en la paroisse de Nort, ses appartenances et dépendances, avec les lettres tiltres et enseignemens concernant icelle, et payer la jouissance d'un an fini au terme de Toussainctz mil cinq cens quatre vingtz ung, à nobles gens Charles du Lix et Esther Grimaud sa compagne, sieur et dame de Loigné, et à Louis Géraud, sieur de Boisbenoist, père et garde naturel des enfans de son mariage avec Françoise Grimaud; » plus diverses sommes qui revenaient à ces derniers de la succession de leur mère Renée de la Chapelle[1]...

De leur union, Charles du Lys et Esther Grimaud, laissèrent une fille Anne du Lys qui suit.

VIII. Anne du Lys, qui se trouve ainsi désignée

[1] Arch. du Tribunal civil de Nantes ; Dossiers du Présidial

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans un acte de baptême du 5 décembre 1588, « Damoyselle Anne du Lix, fille de nobles gens Charles du Lix et Ester Grimaud, sa compaigne, seigneur et dame de Loigné. » Elle est marraine d'Anne Symon ; et signe : Anne du Lix.

Le 12 août 1597, est marraine : Damoiselle Anne du Lix, fille, héritière principale et noble de deffunct Charles du Lix, escuier, sieur de Loigné. Voici sa signature [1].

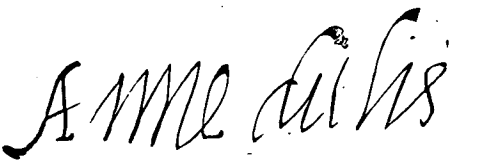

Elle épousa, suivant la note — René de la Grée, seigneur du Chatelier, capitaine de chevau-légers, postérité inconnue. — Les registres paroissiaux de Sucé, déposés au presbitère, et qui malheureusement ne remontent qu'à 1570, permettront de suppléer à ce laconisme. Nous n'avons pas la date du mariage célébré cependant entre 1598 et 1599, car cette première année « Damoyselle Anne du Lys, dame de la Papinière, » est marraine : et en 1599, « écuyer René de la Grée, sieur de la Lande, époux de Dame du Lys de Loigné, » est parrain. Leurs enfants furent :

[1] Arch. municip., série GG., reg. de Saint-Denis 1588-1615, f° 8 et 155 v°.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1° Charles de la Grée, baptisé le 21 janvier 1607, fils de « René de la Grée, seigneur de la Lande, de Procé, de Loigné, et de Dame Anne du Lix son épouse. » Il eut pour parrain Messire Charles de Harouys, seigneur de la Seilleraye, la Rivière et L'Espinay, docteur es droits, conseiller du Roi, président au Parlement de Bretagne.

2° Marie, baptisée le 30 août 1610.

3° Louis de la Grée, baptisé le 10 septembre 1613. Il eut pour parrain, Messire Louis de Harouys seigneur de la Sulleraye la Rivière, l'Espinay, maire de Nantes en 1623, et pour marraine Anne Morin, femme de Joachim Descartes, seigneur de Chavagnes [1].

René de la Grée et Anne du Lys habitaient alors la maison de la Papinière, située sur les bords de l'Erdre à environ un kilomètre du bourg de Sucé, et possédaient les principales terres de cette paroisse Procé Nays, Loigné, la Papinière.

Dans un acte de 1610, René de la Grée, parrain, s'intitule : « seigneur du Lys, Procé, Loigné, mari de Demoiselle Anne du Lys. »

Le samedi 21 juillet 1607, le Présidial, sur la demande d'Esther Grimaud, remariée à M. Gilbert de Chassauguet, sieur de Martignac, prononça contre René de la Grée, et sa compagne, la modification des lotties formées le 25 juin précédent, en vue de l'assiete du douaire de la veuve de Charles du Lys. Pour y parvenir, « ils auraient peu y employer les jardins et boys de haute fustaye de Longné, n'estant fief noble n'y ayant aucune jurisdiction, ains une maison ayant quelques privilèges seullement, auroient eu juste occasion de laisser les vignes les taillys et le moulin à

[1] Registres de Sucé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

jouyr entre eux par indivis, ne trouvant terre de leur prix et valleur, ou les affermer pour les parties en avoir chacune les parts et portions en quoy elles y seroient fondées, contribuant aux frais et mises à proportion. Avoir pareillement eu droits d'employer auxdites lotties, le lieu de la Papinière, comme estant le patrimoyne de deffunct escuyer Charles du Lys, mary de ladite Grimaud, et non un acquect comme le prétendent les deffendeurs, attendu que la vente faite, de ladite terre de la Papinière, par ledit deffunct du Lys, à honorable homme François Biré, par contrat du dix-huitième d'Aoust 1572, n'est qu'un contrat gracieux qui auroit esté rembourcé[1]... »

En 1630, écuyer René de la Grée et Anne du Lys sa compagne, sieur et dame de la Lande, la Grée, la Daviais, Procé en Sucé, Nays, Loigné, Rieux en Nort, vendant une pièce de terre.

En 1633, « Damoyselle Anne du Lys, femme séparée de biens de René de la Grée, escuier, sieur de la Lande, son mari, et sa procuratrice, demeurant en la ville de Nantes, vend aux sieurs Jean et Michel Chappel, advocatz en la Cour, demeurant à Rennes..., la portion qui appartient à ladite Dame en la terre ou seigneurie de Procé, situées es paroisses de Sucé et de Grand-Champs, evesché de Nantes, consistant en fiefs, jurisdictions de haulte moienne et basse justice s'extendant esdictes paroisses, avecq leurs tenues rantes et debvoirs ordinaires ; la maison et mestairie de la Gicquelière, le moulin à eau, ruiné, nommé le petit moulin..., le moulin à eau dit le moulin neuf..., noblement tenues des jurisdictions des Regaires et de

[1] Archives du Tribunal civil de Nantes. Dossiers du Présidial.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Héric sous Blain..., moyennant la somme de 20.500 livres et 625 livres pour espingles[1]...

Les trois enfants d'Anne du Lys, Charles, Marie et Louis de la Grée, furent-ils mariés?...

Rien, jusqu'à présent ne nous a permis de résoudre la question, qui intéresse à un haut degré, peut-être, plusieurs familles du comté Nantais. Ce nom de la Grée était porté ici aux XVIIe et XVIIIe siècles, et, nous appelons à cet égard l'attention de ceux qui voudraient bien fournir des indications ou des documents.

En indiquant les quelques personnages, appartenant incontestablement à la maison de Jeanne d'Arc, dont le souvenir pour ainsi dire effacé laisse notre travail si incomplet, si imparfait, nous avons cherché à apporter un modeste grain de sable dans cet ensemble harmonieux qui célèbre les gloires si pures de la Libératrice de la France.

Le but, que nous croyons avoir atteint, est d'assurer désormais dans les armoriaux bretons une place aux armoiries de la Vierge de Vaucouleurs, entre celles de la vaillante noblesse bretonne si justement fière de la belle et noble devise : POTIUS MORI QUAM FŒDARI.

Dans le cimetière de la Bouteillerie de Nantes, carré K, c'est-à-dire dans l'ancien cimetière, en prenant la première allée à droite, existe une tombe en granit, ornée d'une croix couchée. Cette tombe porte l'inscription : « ICI REPOSE LE CORPS DE DAME ESCHER, NÉE CHARLOTTE MELCION D'ARC. 6 MARS 1810, 18 SEPTEMBRE 1875. UN DE PROFUNDIS. C. A. P. 13865. »

[1] Biblioth. publique de Nantes, Fonds Bizeul ; preuves de l'Histoire de Blain.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous avons les raisons les plus sérieuses pour penser que la famille Melcion d'Arc se rattache à celle de la Pucelle.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

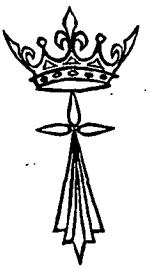

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007



ROI, PONTIFE ET PÈRE

Ainsi les flots montaient sous un vent de tempête !
Ils submergeaient le monde et tout en eux sombrait ;
Des sommets les plus fiers ils menaçaient la crête,
Ils montaient, ils montaient sans répit, sans arrêt !
Les lois avec les mœurs, le respect, la croyance,
Le droit et le devoir, tout disparaissait, tout !...
Et les hommes disaient, suant la défaillance :
« Plus rien ne restera debout !

« C'est la destruction irrésistible, immense !
Les temps vont se lever que le Livre a prédits.
L'œuvre de Dieu finit, le chaos recommence...
Malheur, malheur à nous, vivants des jours maudits ! »
Et, troupeau sans gardien qui s'effare et s'épeure,
Sans force, sans espoir, sans consolations,
Les hommes éperdus attendaient sonner l'heure
Des suprêmes convulsions.

— Cependant un lambeau de terre reste encore
Inaccessible au flot qui le bat en fureur.
Tranquille, ayant aux yeux une lueur d'aurore,
Devant le gouffre plein de ténébreuse horreur,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un homme est là, — front ceint de majesté sereine :
Quel est-il ? Est-ce un roi d'universel renom,
Un conquérant terrible et dont un geste entraine
Des millions de soldats ?... — Non !

Cet homme est un vieillard ; cet homme est roi sans doute,
Mais roi dépossédé de la force des rois.
Quelques fidèles seuls l'entourent, voilà toute
Son armée, et voilà son drapeau... C'est la Croix !
Il ouvre à tous ses bras, il les tient sur le monde
Étendus en disant : La paix soit avec vous !
Devant ses ennemis, devant le flot qui gronde,
Calme, sans haine et sans courroux.

Quoi ! si faible et debout parmi tant de ruines !
Les forts sont abattus, Lui n'est pas ébranlé !...
C'est qu'il a le dépôt des promesses divines
Et le verbe de vie à sa lèvre est scellé ;
C'est qu'il est, ce vieillard, le successeur de Pierre !
La pierre où son pied pose et toujours posera,
Dieu même ici l'a mise et contre cette pierre
Rien, jamais rien ne prévaudra !

Et les peuples ont dit : « Cet homme est notre père
Et c'est lui qui nous parle au nom du Dieu vivant !
Quand tout au loin s'effondre, il dit encore : espère...
Et méprise l'assaut de l'orage et du vent.
Il nous convie au jour d'un saint anniversaire ;
Il est pauvre, avec lui partageons notre bien ;
Il est seul, accourons et, durable et sincère,
Que notre amour soit son soutien ! »

Lorsque l'heure a sonné de la fête du père,
Tous les fils dispersés se rendent près de lui,
Apportant leurs souhaits d'un lendemain prospère,
Offrant et réclamant un mutuel appui.
Ainsi se réunit dans la même pensée
La famille du Christ, faisceau d'enfants divers ;
Les quatre vents du Ciel l'assemblent, amassée
De tous les points de l'univers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Venez donc, vous qu'émeut l'appel des Encycliques,
Oubliez pour un jour vos labeurs, vos combats !...
Dans ce pieux concours des âmes catholiques,
Les plus humbles sont près des plus grands d'ici-bas.
Ils sont venus, quittant ou palais ou chaumière,
Les faibles et les forts, sûrs d'un accueil égal ;
Ils portent tous au cœur la paix et la prière,
Aux mains l'hommage filial.

Fidèle au fier passé qui la rendit si grande,
A ses traditions qu'elle n'oubliera pas,
Pour t'honorer, la France, ô Saint Père, demande
De marcher à leur tête et sur tous veut le pas,
Et tous ceux que la Croix d'un Signe éternel marque
Répètent avec elle en un chœur infini :
« Louange et gloire à toi ! Sois salué, Monarque !
Sois vénéré, Pontife, et, Père, sois béni ! »

ACHILLE MILLIEN.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

OBSERVATIONS

SUR LA GÉNÉALOGIE DES MAISONS DE BÉRENGER ET DE SASSENAGE (DE CHORIER)

La grande et illustre race féodale, si connue, des seigneurs souverains barons de Sassenage, a été, sans conteste, l'une des plus puissantes, après les Dauphins, dans la région de Dauphiné appelée le Graisivaudan.

Elle recevait, à l'origine, l'hommage de plus de cent gentilshommes de ses terres, usait du droit d'anoblir ses vassaux et n'aliéna définitivement son indépendance qu'en l'année 1247.

Le premier auteur connu de cette maison fut Hector, seigneur souverain de Sassenage, qui paraît avec sa femme Cana dans les chartes des années 1080 à 1090.

La première race de ces hauts barons finit avec Béatrix de Sassenage, héritière de sa maison, dont elle porta les biens, vers l'an 1310, à Aymar Bérenger (descendant d'Ismidon qualifié prince de Royans en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1060). Leur fils, Henri Bérenger, baron de Sassenage, reprit le nom et les armes de cette lignée en vertu du testament de François, baron de Sassenage, son aïeul maternel.

Cette seconde race de Sassenage tomba de nouveau en Bérenger, et par suite du mariage contracté au mois de mai 1755, par Marie-Françoise-Camille de Sassenage (fille aînée de Charles-François, marquis de Sassenage, seigneur du Pont en Royans et d'Izeron, comte de Montellier, second baron et commis né des États de Dauphiné, etc., et de Marie-Françoise de Sassenage, sa cousine-germaine), avec Raymond-Pierre, marquis de Bérenger, comte du Guâ, Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, colonel du régiment de l'Ile de France, fils de Pierre, Comte de Bérenger, lieutenant général des armées et Chevalier des Ordres du Roi, et d'Antoinette Boucher d'Orsay.

C'est cette troisième race de Sassenage qui compte aujourd'hui un jeune et unique représentant, encore sans alliance, Raymond, marquis de Bérenger, fils de feu Antoine-Raymond-Ismidon, marquis de Bérenger, et de la marquise douairière, née du Bouexic de Guichen.

Le célèbre, mais trop inventif président de Salvaing de Boissieu avait eu l'honneur, fort apprécié par lui, de marier sa fille unique Christine à Charles-Louis-Alphonse, baron de Sassenage, marquis du Pont en Royans, seigneur d'Izeron et de Montellier.

C'était une excellente occasion de manifester, comme il l'avait fait pour sa propre famille, l'ingéniosité de ses rêveries généalogiques, sous le couvert des historiens Dauphinois de son époque, dont il s'était fait le Mécène et sur lesquels sa haute situation lui donnait un ascendant incontestable.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ce fut sans doute dans ces conditions qu'il dut inspirer à Chorier son *Histoire des maisons de Sassenage et de Bérenger*, et l'origine commune que ce généalogiste leur assigne.

D'après cet auteur, Arthaud III, comte de Lyon et de Forez, vivant en 1005, aurait eu pour enfants : 1° Arthaud IV, comte de Lyon et de Forez ; 2° Ismidon, qualifié dans les Chartes « *princeps de Royanis* », et père de Bérenger qui transmit son nom à sa postérité ; 3° Hector, seigneur souverain de Sassenage ; 4° Berlion ; 5° Adhémar ; 6° Gaucerand.

On voit que, dès cette époque, Chorier attribue une même extraction aux comtes de Forez, aux barons de Sassenage et aux Bérenger, seigneurs du Pont en Royans, qui devaient plus tard former la seconde et la troisième race de Sassenage.

Afin de parvenir à cet ingénieux résultat, notre historien n'hésite pas à transformer en un Arthaud, *Comte de Lyon et de Forez*, un opulent seigneur du même nom, connu dans les chartes de Vienne par les nombreuses donations faites par lui à l'église de cette ville, sur ses terres dans l'*Ager* d'Annonay, dans le Viennois et en Valentinois. (Chartes de l'an 1000, Cart. de S. André le Bas).

Ce dernier Arthaud, qui paraît appartenir à la grande race des seigneurs de Malleval, puis d'Argental, (V. A. de Gallier, *Une page de l'histoire du Viennois, à la part du Royaume*), n'ayant eu que des filles de sa femme Pétronille, prit le parti d'entreprendre, sous l'invocation de Saint Maxime, un pèlerinage à Vienne. Cette pieuse démarche fut pleinement exaucée par la naissance de *deux* fils : *Arthaud* et *Ismidon*, les *seuls* nommés dans les chartes.

C'est ce fils Arthaud qui devient, pour Chorier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Arthaud IV, comte de Lyon et de Forez, comme Ismidon, son frère, est pris par lui comme étant le même personnage que l'Ismidon, *princeps de Royanis*, tige des Bérenger.

Mais tout cela ne faisait pas encore qu'Hector de Sassenage fût le frère des précédents et le fils de l'Arthaud prétendu comte de Lyon et de Forez. Afin d'arriver à ce dernier résultat, Chorier en est réduit à recourir aux laborieuses déductions suivantes :

Il identifie tout d'abord notre Hector, auteur certain de la maison de Sassenage (1080-1090), avec Hector, chevalier, grand seigneur du Viennois, qui, après avoir fait longtemps la guerre à Saint Léger, archevêque de Vienne, conclut avec ce prélat un traité de paix passé entre les années 1030 et 1070. (Cart. de S. André le Bas, p. 206).

Aux termes de cette transaction, Hector (du Viennois) abandonne au saint archevêque tous les biens dont il s'était induement emparé aux environs de Vienne, spécifiant expressément dans cet abandon : « *tout ce qui n'avait pas été possédé par son père* » (dont le nom n'est pas rappelé) « *et par Berlion, son frère* : « *quia pater ejus et frater ejus Berilo nihil in illas* « *habuerunt... Dicebat enim quod frater suus habuis-* « *set eos et de his fuit contentio : venimus ad hoc ut si* « *Bladinus juvasset quod frater ejus Berilo non ha-* « *buisset eos per usum et per consuetudinem, amplius* « *non quereret eos.* »

On ne saurait douter d'après cette charte que Berlion ne fût mort sans postérité, bien avant cette époque, et que son frère Hector n'en eût hérité *en tout ce qu'il avait réellement possédé*, mais on ignore le nom de leur frère.

Il n'y aurait, au premier abord, rien eu d'absolu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment improbable dans l'identification faite par Chorier entre ces deux Hector contemporains. On pourrait admettre à la rigueur qu'après ses luttes violentes contre le saint archevêque de Vienne, ce trop redoutable diocésain se fût retiré en l'Evêché de Grenoble sur des apanages à lui appartenant, soit de son chef, soit de celui de sa femme ; mais, à la réflexion, outre que le nom d'Hector était alors très répandu en Viennois et en Graisivaudan, on ne constate aucune trace de possession en Viennois par la maison de Sassenage, ce qui n'eut pas manqué d'exister si les deux Hector n'eussent été qu'une seule et même personne ; dans ce dernier cas, on eût certainement retrouvé cette maison en possession des biens échus à Hector (du Viennois) du chef de son père ou de son frère Berlion.

Après avoir ainsi assimilé l'Hector de Sassenage avec celui de Vienne, Chorier n'hésite pas à identifier également le Berlion, frère d'Hector décédé sans postérité bien avant 1070, à un *autre* Berlion, *filius Arbaldi*, qui, en 1081, fit, avec sa femme Aldasendis *et ses fils*, Albert et Guillaume, des donations considérables et des restitutions d'églises au monastère de Saint-André le Bas, sur des territoires absolument différents de ceux où se trouvaient jadis les domaines possédés par l'*autre* Berlion, frère de l'Hector (de Vienne).

Admettant ainsi ce second Berlion, *fils* d'un *Arthaud*, comme le Berlion frère d'Hector, Chorier en tire la conséquence que les deux frères étaient fils de l'Arthaud, mari de Pétronille de l'*Ager* d'Annonay, (dont il fait un comte de Lyon et de Forez), et sans plus de façons il les adjoint tous deux, de sa propre autorité, aux deux fils déjà connus de celui-ci : *Arthaud* et *Ismidon ;* puis, ne s'arrêtant plus en si beau chemin, et par suite d'une mauvaise lecture des char-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tes, il les gratifie de deux autres frères : *Adhémar* et *Gaucerand* (aïeul et oncle d'Arthaud et d'Ismidon).

Toute cette famille une fois réunie par ses soins, il fait de l'aîné Arthaud IV, comte de Lyon et de Forez, du second Ismidon, prince de Royans, tige des Bérenger, et du troisième Hector, seigneur souverain de Sassenage, laissant dans le vague Berlion, Adhémar et Gaucerand, dont il eût été trop difficile de trouver l'emploi.

Cet exposé suffira à démontrer que l'origine commune attribuée par Chorier aux illustres maisons de Bérenger et de Sassenage, et depuis acceptée sans conteste, tombe d'elle-même à la seule inspection attentive des chartes sur lesquelles il a cherché à étayer son système.

On ne saurait donc, jusqu'à présent, remonter raisonnablement la situation certaine des Sassenage au-de là d'Hector, mari de Cana, déjà très puissant à la fin du XIe siècle ; et celle des Bérenger au-dessus d'Ismidon, qualifié à la même époque « *princeps de Royanis* » ; mais, pour cette dernière maison, il serait fort important de retrouver le texte d'une charte par laquelle Ismidon confirme à l'abbaye de Montmajour les privilèges concédés à ce monastère par son *père* et par son *aïeul*. Il ne serait point impossible que ce document ne nous fournît les noms de ces derniers, ou tout au moins des indications précieuses.

Nous nous faisons un devoir d'observer en terminant que cette discussion, purement historique, ne saurait en rien diminuer l'éclatant prestige de ces illustres races, deux fois unies, n'en formant aujourd'hui qu'une seule et l'une et l'autre si fertiles en illustrations chevaleresques, militaires et ecclésiasti-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ques. Toutes deux furent souveraines à l'origine, parvinrent aux plus hautes dignités et procédaient certainement des plus hauts fidèles du Royaume de Vienne, Provence et Bourgogne Jurane.

MARQUIS DE RIVOIRE LA BATIE.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DES VARIANTES ET MODIFICATIONS

INTRODUITES DANS LES ARMOIRIES

Les recherches héraldiques que de laborieux investigateurs ou des amateurs passionnés pour la science entreprennent, chaque jour, dans les dépôts publics et dans les recueils spéciaux, afin d'y trouver les blasons de familles qui les intéressent, n'ont pas lieu sans causer parfois à ces infatigables chercheurs d'étonnants mécomptes. Nous avons été souvent frappé, pour notre part, de voir que beaucoup de descriptions d'armoiries contenues dans les différents nobiliaires français ne concordent en aucune façon avec les armes portées actuellement par les maisons auxquelles elles appartiennent.

Cette constatation nous a amené, tout naturellement, à rechercher quelles pouvaient être les causes de ces variantes, inexplicables, au premier abord, et nous avons découvert qu'un certain nombre de familles anciennes avaient vu modifier leurs blasons, surtout dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, sans qu'il soit pos-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sible de donner à ce fait une explication plausible puisée dans les ouvrages usuels.

Pourtant, après avoir consulté un grand nombre d'auteurs, à ce sujet, nous avons acquis la conviction que les raisons de ces différences étaient multiples, et qu'elles devaient leur existence à trois causes principales :

1° *Les changements survenus, à la suite de faits d'armes éclatants et de l'adoption de blasons d'alliances, par un certain nombre de maisons avec abandon de leurs armoiries patrimoniales ;*

2° *La création d'armes imposées d'office par d'Hozier, juge d'armes de France, sous Louis XIV, aux familles, villes et corporations qui n'avaient pas fait connaître les leurs ;*

3° *Les modifications que les maisons d'ancienne noblesse, titrées sous le premier Empire, durent forcément apporter à leurs blasons primitifs.*

Ce sont ces trois causes principales, sources de tant d'erreurs, de confusions et de trouble, dans la détermination de beaucoup d'armoiries par les héraldistes modernes, que nous allons étudier brièvement, avec l'espoir d'être utiles à ceux de nos collègues qui s'occupent spécialement de ces sortes de recherches.

I. A vrai dire, les modifications du blason ne datent pas seulement des deux derniers siècles, ainsi qu'on serait tenté de le croire ; elles ont seulement pris une grande extension à ce moment par suite des circonstances dont nous parlons plus loin, mais on peut dire qu'elles ont commencé à l'origine même de l'usage des armoiries, c'est-à-dire dès les XIIe et XIIIe siècles. Les exemples abondent dès avant les Croisades, et cela s'explique puisque les emblèmes peints sur les écus des chevaliers étaient une sorte de tableau commémo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ratif de leur valeur guerrière et des faits d'armes par lesquels ils s'étaient distingués dans les combats. Il était, dès lors, tout naturel d'ajouter, à chaque nouvel exploit, un signe nouveau qui en perpétuât la mémoire. Tantôt, on ajoutait un *meuble*, tel que les *merlettes* (oiseau sans becs ni pattes) qui représentaient autant d'ennemis vaincus ; tantôt, les pièces dites *honorables* (chef, bande, fasce, sautoir, etc.) se chargeaient de *têtes de maures* ou de *lions* figurant les infidèles mis à mort dans la mêlée ; enfin, on modifiait les *émaux*, en substituant, par exemple, la *gueules* à l'*azur*, après avoir reçu une grave blessure et répandu son sang pour la foi.

Les Maisons féodales, éteintes ou vivantes, qui se sont trouvées dans ce cas, et que nous pourrions citer en premier lieu, sont trop nombreuses pour pouvoir prendre toutes leur place ici ; nous nous contenterons de mentionner quelques-unes des plus remarquables.

Qui ne sait que les armes primitives de l'illustre maison de Montmorency étaient : « *d'or, à la croix d'argent* » (à enquerre[1]), laquelle croix fut *cantonnée* ensuite de *quatre alérions d'azur* par Bouchard, premier seigneur de Montmorency, en souvenir de quatre enseignes impériales conquises par lui sur l'armée de l'Empereur Othon II[2], l'an 978 ? Ce nombre de *quatre* alérions fut ensuite augmenté jusqu'à *seize* (quatre dans chaque canton) lorsque Mathieu de Montmorency, IIe du nom, se fut couvert de gloire à la journée de Bouvines (1214), en prenant douze autres enseignes à l'armée d'Othon IV. Il fut blessé à cette même bataille, et c'est à cette occasion que le roi, trempant

[1] Vulson de La Colombière, *Science Héroïque*, p. 42.

[2] *Idem*, p. 360.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa main dans le sang de son compagnon d'armes, en traça une croix sur l'écu de Mathieu, et la fit ainsi de *gueules*, au lieu d'*argent* qu'elle avait été jusque-là.

Un éminent héraldiste de nos jours, Potier de Courcy, nous apprend [1] que le blason primordial de la famille de CHATEAUBRIAND qui porte : « *de gueules semé de fleurs de lys d'or* » était, à la fin du XIIe siècle : « *semé de pommes de pin d'or* », aliàs : *de plumes de paon* ou *papelonné* », ainsi que le témoigne un sceau de 1199. Ce fut saint Louis qui lui concéda les fleurs de lys en même temps que sa devise : « MON SANG TEINT LES BANNIÈRES DE FRANCE », après le combat de la Massoure.

Il serait, nous le répétons, facile de trouver plusieurs autres glorieux changements d'écussons, survenus à la même époque. On doit remarquer, toutefois, qu'aucun recueil héraldique n'existait dans ces temps reculés et que les premiers auteurs qui se sont occupés de rassembler ces signes chevaleresques, ont enregistré les armes ainsi modifiées comme étant les seules véritables qu'eussent portées ces familles.

C'est aux XVe et XVIe siècles qu'on voit, pour la première fois, des familles d'ancienne extraction, abandonner complètement leur écusson paternel pour y substituer celui de leur femme, à la suite d'un brillant mariage, ou celui de leur mère, quand la parenté de cette dernière venait à disparaître. Cet usage paraît s'être particulièrement répandu dans la province de Bretagne. Nous y trouvons, par exemple, Pierre de FORSANZ, originaire de Gascogne et puîné de sa lignée, qui portait : *Ecartelé ; aux 1er et 4e d'argent, à 3 chouettes de sable, becquées et allumées de gueules ; aux 2e et 3e d'or, au lion de gueules* (ARMAGNAC) ; en venant

[1] *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, p. 183.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

s'établir en Bretagne, où il épousait vers 1487 Jeanne Nuz, il substitua à ses armes personnelles celles de cette dernière, qui étaient : « *D'azur à 9 billettes d'or en sautoir* », et ses descendants, encore représentés, de nos jours, les ont fidèlement conservées[1]. Dans la même province, Jean Gauteron, chevalier de l'Ordre du Roi, portant : « *d'azur à 6 coquilles d'argent, 3, 2, 1* », épouse en 1569 Claudine de Robien ; immédiatement, il quitte son blason paternel pour ne conserver exclusivement que le nom et les armes de sa femme ; elles étaient : « *D'azur à 10 billettes d'argent, 4, 3, 2, 1.* » C'est de lui que descend la maison actuelle de Robien[2]. On comprendra aisément combien une pareille habitude, en se propageant, a dû entraîner de confusions et d'erreurs dans les anciens armoriaux.

II. Mais, comme nous le disions plus haut, la grande période de trouble et de désarroi commence, pour la détermination des armoiries, avec d'Hozier, juge d'Armes de France, et l'édit de 1696. Cet édit, mesure purement fiscale, ordonna l'enregistrement des armoiries de toutes les villes, corporations et maisons nobles du royaume, moyennant une taxe de 20 livres. Beaucoup obéirent et envoyèrent, pour être consignées sur les cahiers officiels, les descriptions de leurs blasons, mais un certain nombre de gentilshommes résistèrent ou ne daignèrent point s'occuper de cette formalité ; ils se contentaient d'envoyer au Juge d'armes les 20 livres qu'on exigeait d'eux ; dès lors, celui-ci les blasonnait d'*office*, c'est à-dire composait un blason quelconque et l'attribuait à la famille en question ; c'est, en grande partie, de cette façon que sont rédigés les

[1] Potier de Courcy, I, 316 et II, 219.
[2] Idem., I, 348 et II, 339.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Registres d'Hozier, déposés à la Bibliothèque Nationale, et l'on comprend le désordre qu'une semblable manière de procéder a dû, nécessairement, jeter dans les armoriaux depuis cette époque. Une famille et une ville vont nous servir d'exemple pour faire mieux saisir ce qui précède. La maison de BUCHEPOT, en Berry, l'une des plus anciennes et des plus considérables de ce pays, porte : « *d'azur, au pot d'argent traversé d'une fasce de gueules brochante ; au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles d'or.* » Ce blason parlant, dont la composition naïve atteste l'antique origine, ne fut pas communiqué pour l'enregistrement par le représentant du nom, en 1696 ; — D'Hozier, sans se préoccuper davantage, lui octroya, de sa propre autorité, pour armes : « *D'argent, à une tête et col de cerf d'azur, sommée de gueules, et accompagnée de 3 croissants d'azur rangées en chef* », qu'aucun de ses membres n'a jamais, d'ailleurs, portées[1].

La ville de CONCHES, en Normandie, possède, de temps immémorial, pour écusson : *D'or à la* BANDE *d'azur chargée de 3* COQUILLES *d'argent, posées dans le sens de la bande.* Ces *coquilles* (*conchæ*) sont évidemment des pièces parlantes ; mais le Juge d'Armes éprouve le besoin de les dénaturer en les enregistrant et il les modifie de la façon suivante, ce qui n'a plus aucune signification : « *D'or, à la* FASCE *d'azur chargée de 3* GUIVRES (serpents) *d'argent*[2]. » On conviendra qu'il suffit d'une semblable méthode pour détruire les travaux des Marle, des Chamillard, des Bernage et autres Intendants de provinces qui, dans leurs *Mainte-*

[1] *Etat Présent de la Noblesse Française,* 1873-1874, col. 360 ; et *Armorial Général de France*, Généralité de Bourges, Election de la Châtre (1696).

[2] *Dictionnaire Héraldique* de Ch. Grandmaison, col. 338.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nues, nous ont laissé les noms, seigneuries et armes authentiques de tous les gentilshommes de leur temps !

III. Les représentants de l'ancienne noblesse qui acceptèrent des titres sous le premier Empire durent se résoudre, également, à voir l'antique blason de leurs pères complètement défiguré par les soins de la Chancellerie. Outre les *quartiers dextre* et *senestre*, les *champagnes*, les *bordures*, chargés des signes uniformes destinés à indiquer les comtes, barons et chevaliers de toutes les catégories, qui modifièrent le *champ*, il fut de règle absolue de changer complètement les pièces et les émaux des anciens écus, afin de les rendre méconnaissables. Ajoutons qu'il y avait des meubles héraldiques rigoureusement proscrits dans le nouvel armorial, tels que 1° les *aigles* (réservées aux armoiries de la famille impériale et des princes-souverains de l'Empire[1]); 2° les *abeilles* (destinées à orner le *chef* des grands dignitaires); 3° les *fleurs de lys*, condamnées comme rappelant « l'ancien régime[2] ». On remplaçait, — quand elles se trouvaient sur les anciennes armes du titulaire — les premières par des *alérions*, les secondes par des *étoiles*, les troisièmes par des *lys de jardin* ou autres fleurs. Un seul exemple nous servira pour deux des pièces ci-dessus : la famille MILET DE MUREAU, en Lorraine, portait anciennement : « party, de gueules, *semé de* FLEURS DE LYS *d'or, et de sable, semé* d'AIGLETTES *couronnées d'or.* » Un membre ayant été élevé au titre de baron de l'Empire, avec majorat particulier, en 1809, dut modifier son blason ainsi : « *party, au 1er de gueules, au* LYS DE JARDIN *ar-*

[1] Tels que : Murat ; Talleyrand, prince de Bénévent ; Berthier, prince de Neuchâtel, etc.

[2] Ces diverses prohibitions eurent lieu en vertu d'un décret impérial, à la date du 18 octobre 1809.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

raché d'argent, tigé et feuillé de sinople ; au 2e coupé des barons militaires, à la filière d'or, et de sable à deux ALÉRIONS *en fasce, aussi d'or* [1] ». Des changements analogues eurent lieu, vers cette époque, pour les familles de VALORI, de BASTARD d'ESTANG, de LOVERDO et plusieurs autres, ayant anciennement une *aigle* dans leur écu, quand elles reçurent le titre de baron. — Il arriva même, très souvent, que les armoiries primitives furent totalement changées dans les nouvelles lettres patentes, bien que ne contenant aucun des signes héraldiques prohibés par l'empereur ; nous en connaissons de fort nombreux exemples.

Il serait aisé de s'étendre, en finissant, sur les innombrables modifications héraldiques n'ayant d'autres raisons que les fantaisies des familles, et dont l'usage se répand de plus en plus de nos jours. Mais à quoi bon se livrer à cette tâche aussi ingrate qu'inutile?... Qu'il nous suffise d'avoir pu, comme nous le désirions, démontrer que l'héraldiste amateur, qui consulte les différents auteurs modernes, se trouve trop souvent en présence de difficultés ardues, d'erreurs et de confusions dont ses connaissances étendues, ses études spéciales et ses recherches les plus laborieuses ne peuvent parvenir toujours à le sauvegarder. Loin de se décourager, le chercheur doit redoubler d'efforts, de travail, de persévérance et s'en trouve amplement récompensé quand une découverte intéressante ou la solution d'un problème héraldique difficile lui cause une de ces jouissances intimes que, seule, peut procurer la science.

VICOMTE DE BUREY.

[1] *Armorial des familles de Lorraine titrées au* XIXe *siècle*, par A. Georgel, p. 492.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A LA MÉMOIRE

DE S. A. I. ET R. MONSEIGNEUR

L'ARCHIDUC RODOLPHE

Nous Te voyions ainsi qu'une Espérance...
Car les vaincus, pour tromper leur souffrance,
Cherchent le rêve écartant le chagrin,
Et puis le sang qui coulait dans tes veines
Rendait pour nous ces croyances moins vaines :
Par tes Aïeux n'étais-Tu pas Lorrain ?

Prince, la France eût refait ton Empire ;
A Toi Francfort, à nous Mayence et Spire,
A tous les deux le salut de l'airain,
Car la justice eût gouverné l'histoire
Et nous aurions partagé la victoire :
Par tes Aïeux n'étais-Tu pas Lorrain ?

Et si peut-être en un jour de bataille,
Vaillant soldat fauché par la mitraille,
Tu fus tombé sur les rives du Rhin,
On eût maudit le sort cruel des armes
Et près de toi trouvé la France en larmes :
Par tes Aïeux n'étais-Tu pas Lorrain ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On eût porté les os de Charlemagne,
Avec le Sceptre et l'Aigle d'Allemagne,
Devant ton corps mis sur un avant-train,
En déployant parmi les houblonnières
Nos trois couleurs autour de tes bannières :
Par tes Aïeux n'étais-Tu pas Lorrain ?

Ah oui ! pourquoi, cherchant la délivrance,
N'es-Tu pas mort pour l'Autriche et la France,
Les yeux fixés sur le ciel plus serein !
Noble Archiduc, ô Prince de Hongrie,
Fils des Césars, après tout, ta patrie
Était chez nous : n'étais-Tu pas Lorrain !

MARQUIS DE PIMODAN.

CROIX D'HONNEUR

O débris d'âges héroïques,
O toi que les grognards stoïques
Du grand Empereur convoitaient,
Toi qui mettais sur la chaumière
Des vieux braves une lumière,
O Croix Française, *ils* t'exploitaient !

Pour toi, fiévreux, l'âme obsédée,
L'inventeur, poursuivant l'idée,
Chassait de lui les lourds sommeils ;
Pour toi le savant dans l'espace
Interrogeait l'astre qui passe
Comme un messager des soleils ;

Pour toi bravant la mort affreuse,
En luttant contre la Tueuse
Des anges de notre chemin,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le médecin suivait le râle
Sur la gorge de l'enfant pâle
Et se couchait le lendemain ;

Pour toi, malgré l'horreur des lames,
Le sauveteur, solide aux rames,
Hasardait le flot démonté,
Et c'est ta flamme purpurine
Que l'on plaçait sur la poitrine
De l'humble Sœur de Charité.

Tu luisais comme l'Espérance,
Toi pour qui le sang de la France
A rougi le sol africain,
Pour qui dans les chaudes rizières
Le marin, lassé des croisières,
Bravait la fièvre du Tonkin.

Tu semblais une étoile pure
Que n'éclaboussait pas l'injure,
Ton rayon donnait du bonheur
Et mieux qu'un titre de noblesse.
Tu repoussais toute faiblesse ;
On te nommait la Croix d'honneur !

Tu consolais de bien des choses.
Tu jetais des apothéoses
Sur les misères du métier,
Tu cachais l'horreur des blessures,
Sans pain, sans habits, sans chaussures,
Tu conservais les cœurs altiers.

O toi pour qui mouraient les braves,
Toi pour qui, rompant nos entraves,
Nous aurions, soldats amaigris,
Dans les plaines de la Champagne
Abattu l'Aigle d'Allemagne..,
Dix mille francs, voilà ton prix !

MARQUIS DE PIMODAN.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DOCUMENTS PROVENÇAUX

Les archives et la bibliothèque d'Arles renferment un assez grand nombre de documents originaux relatifs aux familles Provençales. Ces titres sont malheureusement peu connus, à cause du manque d'inventaire et de l'état incomplet des catalogues.

Nous devons à l'obligeance de M. Dayre, l'érudit archiviste bibliothécaire, d'avoir pu faire quelques recherches, dont voici un court résumé.

Dans le fonds de l'Ordre de Malte, il reste plusieurs volumes de titres originaux, qui fourniraient de précieux renseignements sur l'origine d'anciennes familles féodales de Provence et de Languedoc. Nous ne pouvons donner ici l'analyse de toutes ces pièces. Signalons pourtant parmi les plus intéressantes :

VILLENEUVE : Vente faite le 17 des calendes d'avril 1189 par Raimond de Villeneuve et sa femme Raimonde à la maison du Temple de Saint-Gilles.

CAYLAR et SABRAN : En 1155, Rainon du Caylar conjointement avec Béatrix sa femme, Roscie sa fille et le mari de celle-ci, et Rainon son fils abandonnent le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

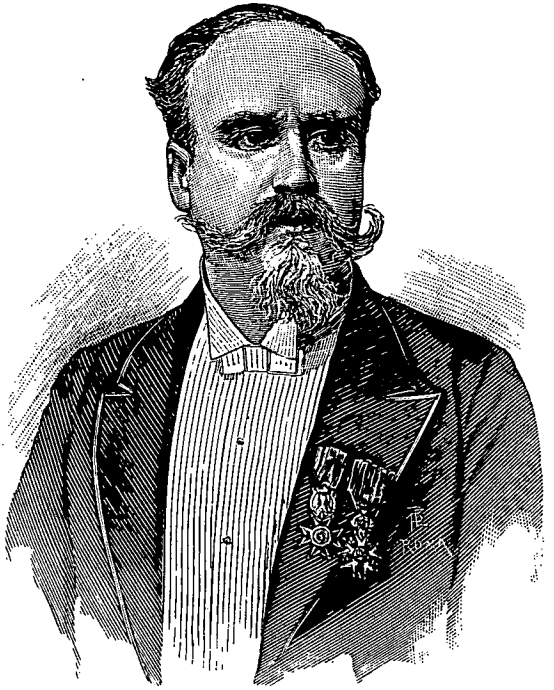

GUSTAVE-ADOLPHE DROLET

Membre Honoraire du Conseil Héraldique de France

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

château de Saint-Maurice, avec toutes ses dépendances, à Pierre de Vezenobre, en récompense de tous les services qu'il leur a rendus, et le garantissent contre toute éviction de la part d'Alazaïs de Porcellet et des siens. Raimond Gaucelin de Lunel, Bernard d'Anduze, Guillaume de Sauve sont témoins de cet acte.

Rostang de Sabran et Roscie sa femme figurent dans un acte de 1179 ; le premier était décédé avant le mois de novembre 1183. Sa veuve paraît encore en août 1186 avec Rainon et Elzéar ses fils, et se dit fille de feu Rainon du Caylar ; le dernier acte où nous la trouvons est de la veille des calendes d'avril 1190 ; elle était décédée avant le mois de novembre 1198, comme on le voit dans un acte de vente passé par Elzéar du Caylar, où il se dit fils de feue Roscie d'Uzès. Nous croyons Rainon l'aîné des enfants de Rostang de Sabran et de Roscie d'Uzès, car il est toujours nommé le premier dans les actes où il se trouve avec son frère Théar. Celui-ci vendit diverses propriétés aux Hospitaliers de Saint-Gilles, le XIII des calendes de juin 1202. Guillemette sa femme confirma la vente de ces terres, qui semblent avoir fait partie de sa dot ; le nom de la femme d'Elzéar de Sabran ne nous paraît avoir été signalé jusqu'ici.

Le cadre restreint de ce résumé ne nous permet pas de nous étendre davantage sur cette famille ; mais, à cause de son importance et du grand rôle qu'elle a joué en Provence, nous avons voulu faire connaître quelques-uns des actes originaux qui établissent les premiers degrés de sa filiation. Remarquons pour terminer que, jusqu'au commencement du XIIIe siècle, les

[1] Raimond de Montpezat était grand-prieur et Raimond d'Aiguille (*de Acu*) commandeur de Saint-Thomas de Trinquetaille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

descendants de Rostang de Sabran portaient le nom de « CAYLAR ».

UZÈS : Vente par Bertrand d'Uzès et Marie sa sœur, héritiers de Raimonde, fille de feu leur frère Raimond d'Uzès, et Guillaume Castellanus, époux de la susdite Marie, en faveur de la maison du Temple de Saint-Gilles, d'un droit féodal qui avait appartenu à feu Pierre du Caylar, ayeul de la susdite Raimonde ; novembre 1198. — Rostang, seigneur de Posquières, était en procès, le VII des ides de décembre 1196, avec les Templiers, au sujet de la terre de Générac, que feu son père Elzéar avait vendue « *inconsulto* » à la maison du Temple de Saint-Gilles[1]. Le même Rostang fait une autre vente le IV des nones de mars 1202 (v. st.)

Nous pourrions, d'après les actes que renferment ces cartulaires, établir, comme pour les Sabran, quelques degrés généalogiques des maisons de Bernis, de Pierre et de Privat aux XIIe et XIIIe siècles, mais comme ces familles n'ont guère de rapport avec la Provence, nous ne nous y étendrons pas davantage.

Signalons encore une donation d'Ildefonse, comte de Toulouse en 1234[2], et une autre de Bernard Aton, vicomte de Nimes en 1151[3] ; divers actes des familles : Hugolen en 1191 et 1192 ; la Vérune en 1181 ; Isnard en 1165, 1168, 1171, 1174, 1178 ; et de nombreux documents sur la famille de Porcellet, à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècles.

[1] Ce qui prouve qu'Elzéar d'Uzès ne vivait plus en 1208, comme prétend M. Charvet, d'après Ménard et le marquis d'Aubais, dans sa notice sur la première maison d'Uzès. Mais Elzéar vivait encore en mars 1186.

[2] Parmi les témoins : Raimond Bérenger, comte de Barcelone, Guillaume de Montpellier, Roger de Béziers, Rostang de Sabran.

[3] Témoin : Bernard d'Anduze.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans un précieux recueil de chartes conservées par M. Véran, savant paléographe, notaire à Arles au moment de la révolution, il y a plusieurs pièces provenant des archives de l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Montmajour. Les vicomtes de Marseille figurent dans plusieurs de ces chartes comme bienfaiteurs du monastère. La plus importante, du II des ides d'août 1040 [1], précise clairement l'origine de cette illustre famille princière, issue d'Arlulfe, seigneur de Trets, qui a pris au XIIIe siècle le nom d'Agoult et s'est perpétuée jusqu'au XVIIIe siècle. On y trouve encore une charte de donation faite par Bermond d'Uzès, le V des cal. de janvier 1194, à la maison du Temple de Saint-Gilles, et dans laquelle paraissent ses oncles de Nimes et l'abbé de Saint-Thibéry, avec ses frères Pierre, abbé de Psalmodi, Elzéar, Raimond Rascas et Rainier ; c'est peut-être un des seuls titres encore existants, qui donne autant de détails sur l'état de cette famille à la fin du XIIe siècle ; il est vidimé en 1214 et scellé du sceau en cire de Bermond d'Uzès, représentant un château crénelé, donjonné d'une tour [2].

- Pontevès : Contrat de mariage de Marguerite, fille de magnifique seigneur Bermond de Pontevès, seigneur de Bargême, avec Antoine Buis — ou : de Bus — (*Buxi*),

[1] Cette charte a déjà été signalée par M. Blancard, le savant archiviste départemental des Bouches-du-Rhône. Voir : Donation de Ségalarie à Aicard, fils d'Arlulfe, par L. Blancard.

[2] Nous ne savons pourquoi les auteurs, qui se sont occupés de la famille d'Uzès, lui donnent pour armoiries : de gueules à la bande de 3 pièces d'or, que cette maison ne portait certainement pas à l'origine. – Voir aussi le sceau d'Elzéar d'Uzès, seigneur de Posquières, pendant à une charte d'octobre 1185, conservée dans le fonds de l'ordre de Malte aux arch. de Marseille. — Iconographie de sceaux et bulles des archives départementales des B. du Rh., par L. Blancard.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur du Baron[1]; 1467 janvier 7 (v. st.). — Sébastien Bérard, not. à Barcelonette, et Pierre Fabre, not. à Bargemon. Ch. orig. parchemin latin.

Outre son cartulaire, M. Véran, dont nous venons de parler, a laissé de nombreux documents sur les familles d'Arles et des environs, puisés dans les minutes des anciens notaires, qu'il avait dans son étude. L'analyse de ces actes remplit trois forts volumes et de nombreux cartons, source inépuisable de renseignements, dont les originaux, maintenant dispersés ou perdus, sont bien difficiles à rechercher et à consulter. Mais les résumés de M. Véran, historien des plus savants et des plus consciencieux, sont faits avec tant de soin et d'exactitude qu'ils méritent entière confiance. Les annales d'Arles qu'il a écrites pourraient servir de base à une histoire de cette ville, et il faut espérer que cette entreprise tentera quelqu'un de nos savants Provençaux. Ces annales rentrent dans le cadre de cette notice, à cause des très nombreuses armoiries des consuls qui y sont représentées et que l'on chercherait vainement ailleurs.

Avant de quitter la salle des archives, nous croyons devoir dire quelques mots de l'Histoire de l'abbaye de Montmajour par D. Chantelou, et qui semble être le manuscrit original de cet ouvrage important, dont la Bibliothèque Nationale possède une copie moderne[2]. L'auteur s'est occupé surtout de la période du moyen âge ; il a reproduit un grand nombre de chartes qu'il

[1] Cette famille « Buxi » était d'ancienne noblesse originaire de Sisteron, alliée aux d'Orcières et Gantelme ; c'est de cette dernière famille que lui est venu le fief du Baron, *ou* d'Albaron, en Camargue, sur les bords du Petit Rhône ; une famille Dauphinoise du même nom portait : écartelé d'argent et d'azur.

[2] F. lat. n° 13915.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avait à sa disposition dans les archives du monastère, et offrant un très haut intérêt, l'abbaye, à cause de ses vastes possessions, ayant été en rapport avec les plus grands seigneurs du pays.

La bibliothèque de la ville renferme de très intéressants ouvrages généalogiques manuscrits et inédits. M. l'abbé Bonnement avait rassemblé, au moment de la révolution, une foule de titres et de renseignements concernant les familles de la Provence, dont la plupart ont été heureusement retrouvés. Ne pouvant analyser en détail cette nombreuse collection généalogique, nous ne donnerons que le titre des principaux ouvrages concernant les maisons : Antonelle, Avignon, de Malijay, Constantin, Faucher[1], Montfort, Nicolay, Peint, Roy de Vaquières.

Le volume intitulé « Miscellanées » contient : un supplément à l'histoire de Montmajour, complétant les documents de D. Chantelou ; les mémoires d'Antoine Puget, seigneur de Saint Marc (1561) ; l'histoire et la chronologie du monastère de Saint-Césaire par le P. Fabre, qui donne quelques renseignements généalogiques sur les familles des religieuses de l'abbaye ; l'inventaire des titres concernant l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem lorsqu'il était en Syrie (1107-1285).

Dans le recueil : « Provence », on voit une transaction du 5 août 1391 entre le lieutenant du Pape et magnifique Giraud Adhémar, seigneur de Grignan, Guy et Yves Adhémar, ses frères ; on y trouve aussi des notes intéressantes sur les familles de Provence

[1] On trouverait probablement dans le recueil intitulé : « Papiers de Pierre Faucher, lieutenant particulier au siège d'Arles », la jonction de la branche d'Arles, de cette famille, avec celle de Bollène encore subsistante.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'origine judaïque, qui complètent, en les confirmant, les documents que Barcilon de Mauvans a mis à la suite de sa « Critique du Nobiliaire de Provence » ; et encore : Manifeste et déclaration de la Noblesse de Provence concernant les causes qui l'ont mené de prendre les armes contre le sieur d'Espernon[1], par de Castellane-Bezaudun[2]. — Cf. Lelong, n° 9669.

La bibliothèque possède encore une très intéressante généalogie de la famille Albe de Roquemartine, avec blason enluminé ; les titres originaux de noblesse de la famille Antonelle, dont le dernier représentant a joué un certain rôle pendant la Convention ; ainsi que deux armoriaux avec blasons en couleur d'un grand nombre de familles d'Arles et des environs ; ces deux derniers volumes complètent une suite de planches d'armoiries qui se trouvent au-dessus des armoires dans la salle des archives.

Signalons enfin, pour terminer, deux volumes de la plus grande importance, dûs aux recherches de l'abbé Bonnement, et qui sous le titre « Noblesse d'Arles » renferment l'analyse de très nombreux actes concernant les familles d'Arles.

BARON DU ROURE.

[1] Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Espernon, gouverneur de Provence.

[2] L'auteur est Louis-Henri de Castellane, seigneur de Bezaudun et de Jouques, fils de Philibert, vicomte de Bezaudun et la Verdière, et de Louise d'Ancezune ; il avait épousé le 19 mars 1579 Honorade de Benaud de Lubières, qui le rendit père de : 1° Antoine, 2° Marcel, chevalier de Malte, 3° Esprit, 4° Clarice, religieuse, 5° une autre fille ; baptisé à la Verdière le 8 mai 1559, il fut tué par ordre du duc d'Espernon, le 17 avril 1594, à Senas.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'ORDRE DE MALTE

Une information erronée du *Moniteur Universel*, reproduite dans maints journaux, portait que le célèbre Ordre de Malte allait être rétabli et qu'il n'était pas reconnu par la Chancellerie française. Or, si l'Ordre de Malte n'existait plus, il n'aurait pas à être ou à ne pas être reconnu par la Chancellerie française.

La vérité est qu'après la prise de l'île de Malte, enlevée par Bonaparte aux Chevaliers (dont la plupart étaient français) pour le plus grand profit de l'Angleterre, les débris de l'Ordre se réfugièrent en Russie, où ils se reconstituèrent, sous la protection du Czar Paul Ier.

Aujourd'hui, l'Ordre de Malte, ou de Saint-Jean de Jérusalem, a son siège à Rome, et s'il est moins riche et moins puissant qu'autrefois, jamais il n'a été plus considéré, plus honoré, jamais sa croix et son uniforme n'ont été plus recherchés par la Noblesse du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

monde entier. Comme au temps où il était souverain de l'Ile de Malte, il a ses représentants à l'étranger, et il n'y a pas longtemps que son ambassadeur à Vienne était doyen du corps diplomatique.

Les annuaires officiels de la diplomatie lui donnent rang, à son ordre alphabétique, parmi les puissances souveraines de l'Europe.

Son grand-maître actuel, le prince Ceschi di Santa-Croce, d'une illustre famille du Trentin, a été fait prince par l'Empereur d'Autriche qui, ainsi que tous les souverains catholiques du monde, s'honore de porter les insignes de l'Ordre.

En vertu d'une dispense spéciale accordée par le Souverain-Pontife, Protecteur de l'Ordre, l'Empereur de Russie et le prince de Galles en font eux-mêmes partie avec l'Empereur de Brésil, l'Empereur d'Autriche, le Roi des Belges, etc., etc.

L'annuaire que publie la chancellerie de l'Ordre contient plus de trois mille noms, appartenant à l'élite de la Noblesse européenne. Parmi les chevaliers français on comptait S. E. le Cardinal Guibert, archevêque de Paris. On compte encore S. Em. le Cardinal de Lavigerie, le duc de Doudeauville, le duc de Sabran, le duc de Mouchy, le duc de Blacas, le prince de Sagan, le baron de Montagnac, le comte de Clermont-Toucheboeuf, le comte de Pantin de la Guère, le baron de Samatan, le comte de Caix de Saint-Aymour, etc.

Il est donc tout à fait inexact de parler du *rétablissement* de l'Ordre : ce qui a pu donner lieu à cette méprise, c'est que le Souverain-Pontife et le cardinal de Lavigerie se sont occupés de lui confier une mission humanitaire de la plus grande importance et digne du passé d'une milice qui fut, pendant des siècles, l'avant-garde de la Chrétienté.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous ignorons quelle résolution a été adoptée ; mais ce que nous savons bien, c'est que, composé et dirigé comme il l'est, l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, quel que soit le champ où devra s'exercer son dévouement traditionnel, sera pleinement à la hauteur de sa chevaleresque mission.

HENRI D'ARBIGNY DE CHALUS.

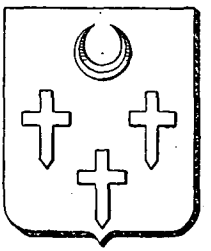

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

CHRONIQUE

Depuis la publication de son premier Annuaire (15 juin 1888), le Conseil Héraldique de France s'est accru de près de cent Membres. C'est un succès des plus encourageants. Aussi prions-nous très instamment tous nos Collègues de vouloir bien s'employer avec un redoublement de zèle au recrutement de notre Société, afin qu'il soit possible d'en effectuer la constitution définitive et de réaliser les projets que nous avons exposés dans l'introduction de *l'Annuaire* de 1888. [1]

P.

[1] Ceux de nos nouveaux Collègues qui désirent recevoir l'*Annuaire* de 1888 doivent envoyer un mandat postal de quatre francs à M. Joseph Schmitt, avenue Carnot, 21, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⚜

La députation chargée d'avoir l'honneur de présenter à S. S. le Pape Léon XIII les présents jubilaires du Comité International des Ordres Equestres Pontificaux, se composait de MM. le vicomte de Poli, le président de Roquemont, Noël le Mire, Gustave Drolet, le lieutenant colonel Henri Caillon et le comte Arnold de Ronseray, — tous Membres du Conseil Héraldique de France.

Le splendide « *Livre d'or* » du Comité [1], œuvre de M. Oscar de Poli, contient, outre son portrait, ceux des autres membres de la dite députation. Nous sommes heureux de les reproduire dans cet Annuaire, encore que quelques-uns ne soient pas des plus flattés, et nous remercions le Comité d'avoir bien voulu nous prêter gracieusement ses clichés.

⚜

Le 2 Mars 1889, à Ambérieux (Ain), a été célébré, avec la bénédiction Papale, le mariage de M. Joseph Le Mire, fils de M. et Madame Noël Le Mire, — avec Mlle Louise de Boissieu, fille de M. et Madame Louis de Boissieu, et petite-fille de Mme la Comtesse Pyrent de La Prade.

[1] Un magnifique volume in-4 de 260 pages ornés d'une admirable eau-forte d'Adolphe Lalauze, de superbes chromos, de 24 planches, etc. ; prix, 20 francs.(Joseph Schmitt, avenue Carnot, 21, Paris.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

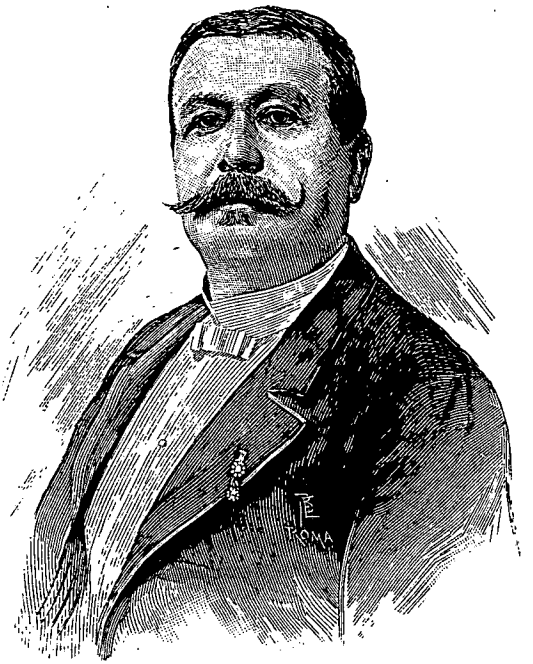

LE LIEUTENANT-COLONEL HENRI CAILLON

Membre Honoraire du Conseil Héraldique de France

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⚜

L'Annuaire de la Noblesse de France, par M. Borel d'Hauterive, en est à sa 45e année, et son succès va toujours croissant. La Noblesse de France sait qu'elle trouve dans ce recueil tous les faits de nature à l'intéresser. Dans l'Annuaire de 1889, la jurisprudence nobiliaire, les changements de noms demandés ou obtenus forment des chapitres d'un intérêt capital ; citons encore d'excellentes notices généalogiques : Angosse, Assire, Blottefière, Briqueville, Callac, Charil, Contamine, Courcival, Eudel, Gassion, Geffrard, Grasménil, Harispe, Brenier de Montmorand, O'Neill, Parabère, Sainte-Maure, Séré, Taillepied, Turpin de Crissé, Visdelou, Fontanges, Bernes. Excellente aussi la notice sur la Maison de Gouffier, mais l'érudit auteur eût pu en remonter bien plus haut l'origine s'il eût connu la notice publiée par M. le Vicomte de Poli dans la *Revue de la Terre-Sainte* et reproduite dans l'*Ancien Forez*.

Depuis trois ans, M. Borel d'Hauterive a apporté à son œuvre une amélioration vivement appréciée. Afin de faciliter les recherches, l'*Annuaire* est complété par une table générale de toutes les familles dont il a publié les notices.

Un nouveau chapitre, intitulé spécialement *Faits divers*, contient des articles qui intéressent la Noblesse et qui jusqu'ici n'avaient pu figurer dans le livre, faute de trouver place dans le classement ordinaire.

⚜

M. le Vicomte de la Noüe, député des Côtes-du-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nord, a eu la douleur de perdre sa vénérée mère, Madame la vicomtesse de la Noüe, née la Villéon, décédée à Kergrist (Morbihan), le 12 juillet 1888, dans sa 68e année. — Tous les Membres de notre Compagnie s'associeront à son deuil filial.



Danmarks Adels Aarbog (Annuaire de la Noblesse de Danemark), par H. R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset (Copenhague, 6e année, 1889, format de l'*Almanach de Gotha*, XXVI-486 p. nombreux blasons en chromo.) — Cette savante et élégante publication annuelle, placée sous l'auguste patronage de S. M. le Roi de Danemark, fait le plus grand honneur à la consciencieuse érudition de notre éminent collègue, M. Rodolphe Hiort-Lorenzen. Nous y remarquons d'excellentes notices sur plusieurs familles nobles transplantées de France en Danemark : Aubert, Le Normand de Bretteville, Le Sage de Fontenay, de Serène d'Acquéria.



Le 13 février, à Paris, dans l'Eglise de la Madeleine, la Société de secours aux blessés militaires a fait célébrer une messe de *Requiem* pour nos soldats et nos marins morts « au lict d'honneur », comme on disait aux temps de la Chevalerie. S. Exc. le Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, président de la Société, y assistait en grande tenue, ayant à ses côtés le baron Elisé de Montagnac, le baron Larrey, le Marquis de Villeneuve Bargemon et les autres Membres du Conseil de la Société.

L'absoute a été donnée par S. Em. le Cardinal Ar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chevêque de Reims. S. G. M Freppel, Evêque d'Angers, dans un magnifique discours, a éloquemment retracé l'histoire de l'assistance aux blessés militaires, depuis les chevaliers hospitaliers de Malte jusqu'à nos jours, la Convention internationale de Genève, déclarant les blessés neutres sous l'égide de la croix sanglante ; la fondation et l'œuvre de la *Société de secours*. Sa péroraison a été un cri magnifique d'espérance et de foi en la grandeur, en l'influence de la patrie française.

⚜

« Le premier volume de l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France* contient divers articles intéressants, notamment une introduction du vicomte Oscar de Poli (*Historique de la Société, son but, son fonctionnement, son avenir*) ; un *Examen de la légende du royaume d'Yvetot*, par le fondateur-directeur du Conseil Héraldique de France, examen défavorable à la thèse soutenue en 1884 par M.-L. B. Beaucousin (*Histoire de la principauté d'Yvetot, ses rois, ses seigneurs*) ; *Les Barbarismes, solécismes et pléonasmes héraldiques*, par le comte Amédée de Foras (où il critique sévèrement Pierre d'Hozier, le célèbre juge d'armes. A qui se fier?) ; *Sources du nobiliaire du Poitou*, par le comte A. de la Porte ; *Une Question féodale : les oubliettes*, par le vicomte E. Révérend du Mesnil (cet érudit démontre avec beaucoup de verve que les prétendues oubliettes étaient des caves ou des citernes) : *Registre des chevaliers et voyageurs en la Terre Sainte*, par M. Couret (il s'agit d'un registre jadis conservé dans les archives de la confrérie du Saint-Sépulcre, et aujourd'hui un des trésors de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

belle bibliothèque palestinienne de l'abbé Laurent de Saint-Aignan), etc. »

(*Polybiblion*, septembre 1888.)

⚜

Le 2 mai 1888, à Nantes, a été célébré le mariage de M. Charles de Sarrebourse d'Audeville avec Mlle Marie Jousset.

⚜

M. René de Vauloger de Beaupré a publié, dans le *Bulletin* de la Société archéologique du Vendomois (livraisons des 2e et 3e trimestres de 1888), un sérieux travail historique et généalogique sur la seigneurie et les sires de Lavardin, dont la première lignée florissait au début du xe siècle. L'étude de ses origines est particulièrement digne d'éloge. Les notes qui accompagnent ce travail décèlent de patientes recherches. C'est un début, et c'est un succès, dont nous félicitons notre jeune et laborieux collègue.

⚜

Le 5 février 1889, au château de Monsec, a été rappelé à Dieu, dans sa 14e année, Robert de Touchebœuf-Clermont, fils unique de notre cher collègue M. Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont. — Nous offrons au père désolé l'expression de la plus profonde sympathie.

⚜

Le 15 janvier, la plus ancienne des revues de pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vince actuellement existantes, la *Revue de Bretagne et de Vendée* est devenue le bulletin mensuel de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne.

En raison du grand nombre de membres que cette Société compte dans la région angevine, « il a paru « équitable d'inscrire le nom de l'Anjou sur le titre « de notre bulletin qui s'appellera ainsi *Revue de Bre-* « *tagne, de Vendée et d'Anjou*. Nous comptons bien « aussi que nos excellents confrères de cette province, « qui compte des bibliophiles si distingués, nous « prêteront une collaboration assidue : pour savoir ce « que nous pouvons attendre d'eux, il suffit de rappe- « ler les noms de MM. le marquis de Villoutreys et « André Joûbert. »

Tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* doit être adressé à M. Olivier de Gourcuff, Secrétaire de la Société des Bibliophiles Bretons, rue Saint-André, 62, à Nantes.

⚜

Notre très aimé collègue le Comte Frédéric de Saint-Sernin a eu la douleur de perdre sa fille, Madame de Saint-Sauveur. Nous lui réitérons l'expression de nos plus affectueuses condoléances.

⚜

Lettres inédites de Ph. Fortin de La Hoguette, publ. et annotées par Ph. Tamizey de Larroque (La Rochelle, 1888, in-8, 215 p.) — C'est à l'aide de ces lettres inédites que M. Tamizey de Larroque, avec son

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

talent, sa sagacité et son charme accoutumés, retrace « l'histoire de celui qui fut un brave officier, un spirituel écrivain et surtout un parfait honnête homme ». A la nouveauté littéraire de ces lettres, dit M. Ernest de Crozet, « se joint un autre attrait que les vrais dégustateurs sauront apprécier. C'est la préface que M. Tamizey de Larroque nous donne, sous le modeste nom d'*Avertissement*, avec l'heureuse inspiration qui le suit partout, dès qu'il met à la disposition du public « ce fiévreux empressement bien connu de tous les travailleurs ». Pour ce qui est du texte lui-même, ce qui en ressort à chaque ligne, pour mieux affirmer qu'au style on reconnaît l'homme, c'est ce courage qui ne connaît jamais de défaillance, cet esprit dont la liberté est contenue par la modération de l'âme et le respect des autres et de soi-même, cette honnêteté et cette loyauté qui font le *Vir probus*. »

L'histoire, la biographie, l'érudition se donnent la main dans les notes dont le savant éditeur a enrichi ces *Lettres*, notes pleines de saveur, qui regorgent en outre de dates et de noms de famille, qui expliquent bien des locutions hors d'usage de nos jours et qui rappellent des allusions et des circonstances oubliées.



La décoration *Pro Ecclesia et Pontifice*, instituée par S. S. Léon XIII en mémoire de Son Jubilé Sacerdotal, a été conférée par le Souverain Pontife à plusieurs Membres de notre Société: MM. Henri d'Arbigny de Chalus, le baron de Barghon de Fort-Rion, G. Bernos, le lieutenant-colonel Caillon, le comte G. de Caix de Saint-Aymour, L. Cavrois, A. Couret, le comte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Courtin de Neufbourg, G. Drolet, le colonel comte de l'Eglise, Ch. de l'Epinois, le comte de la Fargue, le président de Roquemont, F. de La Morandière, N. le Mire, M. Mercier, le comte Palluat de Besset, le comte et le vicomte de Poli, le comte de la Porte des Vaux, le comte Arnold de Ronseray, le comte de Saint-Sernin, le comte de Clermont-Touchebœuf.

⚜

L'instruction publique à Clermont-en-Argonne avant la révolution, Pièces d'archives et documents inédits, par M. l'Abbé Gillant, curé d'Auzéville. — Cette très intéressante et remarquable étude d'histoire et de statistique mérite un éloge sans restriction. L'auteur, notre honoré collègue, a bien voulu nous l'envoyer, accompagnée d'une lettre dont nous nous faisons un devoir de recommander cet extrait à nos amis :

«... Oserai-je en même temps vous recommander, ainsi qu'aux charitables personnes qui vous entourent, la nouvelle école libre et chrétienne qu'établit en ce moment à Clermont M. le Doyen. L'ancienne école de filles dont je parle dans ma Notice vient d'être laïcisée, et M. le Doyen de Clermont m'engage à l'aider à faire appel aux âmes généreuses pour cette bonne œuvre. Volontiers j'offre donc ma Notice en demandant une offrande de charité en faveur de l'école libre et Catholique qu'il s'agit d'établir le plus tôt possible à Clermont-en-Argonne. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⚜

Le 28 août 1888, au château de Brouthières, a été célébré le mariage de M. d'Eudeville, lieutenant au 70e d'infanterie, fils du feu général du génie et de Madame d'Eudeville, née Camet de la Bonnardière, — avec Mlle Charlotte d'Huart, fille unique de Paul, baron d'Huart et de Jamoigne, comte de Teutwaërt, et de Henriette de Simony.

⚜

Nous souhaitons très cordialement la bienvenue à la *Revue de Loir-et-Cher*, belle et savante publication mensuelle qui compte au nombre de ses collaborateurs deux de nos plus laborieux collègues, MM. Ludovic Guignard et Henri de la Vallière. (Bureaux, rue Porte-Clos-Haut, 1, à Blois. Abonnements : édition ordinaire, 6 francs. Edition de luxe : 12 francs par an.)

⚜

Sous ce titre, *Avis aux amateurs de la particule*, un certain nombre de journaux (février 1889) ont publié ce résumé d'un arrêt qui, — si toutefois ce résumé était exact, — impliquerait une connaissance insuffisante des anciens us en l'espèce :

« Il a été jugé, sous l'ancienne législation, qu'il n'était pas défendu d'ajouter, sans autorisation du Roi, à son nom de famille le nom *d'une terre noble*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dont on était propriétaire. C'est ainsi que l'on put devenir noble en se payant un petit bout de terre, un étang, un pré, une colline, et c'est ainsi que l'on put, à bon compte, devenir seigneur de Boisfleuri ou de Présalé.

« Aujourd'hui que la distinction a disparu entre les biens nobles et roturiers, la cour de Bourges a pu décider que l'annexion du nom d'une terre au nom de famille, de manière à constituer un nom patronymique, *n'était permise qu'à ceux qui possédaient autrefois un fief ou terre noble*, et que d'ailleurs cette dénomination n'était définitivement constituée que *par une longue et constante possession publique* régulièrement constatée. »

Nous nous réservons d'étudier, dans notre *Annuaire* de 1890, cette importante question, qui intéresse un si grand nombre de familles.



Les ouvrages suivants ont été offerts au Conseil Héraldique de France par les auteurs :

Adrien Bonvallet : *Armorial de la Franche-Comté ;* tiré à 100 Ex. Besançon, 1863, in-12.

J.- B.- E. de Jaurgain : *Arnaud d'Oïhenart et sa famille.* Paris, 1885, in-8.

Henri Stein : *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon.* Paris, 1888, in-4.

Baron de Barghon de Fort-Rion : *Du rétablissement de l'Ordre de Malte.* Paris, 1859, in-8.

A. Vorsterman Van Oyen : *Algemeen Nederlandsch Familie-Blad*, in-4, périodique.

Baron Antoine Manno : *Memoriale per la Consulta*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Araldica. Rome, gr. in-8, 232 p. — Recueil très complet de tout ce qui concerne la législation nobiliaire en Italie. Il serait grandement à désirer que la France fût dotée d'un travail similaire.

Marquis de Rostaing : *Famille des Croisades, du dépt de l'Ain* (Extr. de la *Revue du Lyonnais*. — Vendu au profit de l'Œuvre des PP. Franciscains de la Terre-Sainte.) Lyon, A. Vingtrinier, 1872, in-8, 48 p.

— *Le Blason de Jeanne de Navarre, Reine de France*. Montbrison, impr. Huguet, 1883, in-8, 14 p.

— *Armoiries des comtes de Forez de la 1re race*. Montbrison, Huguet, 1882, in-8, 10 p.

Vicomte Robert de Burey : *La Nef de la Cathédrale d'Evreux, depuis sa restauration*. Evreux, impr. Hérissey, 1888, in-12, 36 p.

— *Les Reliques de Saint Taurin dans le Jura*. Evreux, Hérissey, 1885, in-12, 20 p.

P. Donot : *Le Forez pendant la révolution. Collection de docum. rares ou inédits, relatifs à cette province, de 1789, à 1800*. Lyon, L. Brun, 1888, in-4, planches. (Paraît par fascicules.)

Adolphe d'Amade : *Légion d'honneur, Médailles militaires ou commémoratives, Décorations et Ordres étrangers. Résumé hist. et Recueil de Documents officiels, lois, ordonnances, décrets, statuts relatifs à ces diverses institutions*. Nice, Cauvin, 1873, in-8, X — 498 p., 25 planches de décorations.

— *Analyse des actes, alliances et parentés de la famille d'Amade*. Montauban, 1887, in-8.

A. de Boyer de Choisy : *Revue hist. et héraldique*. Paraissant mensuellement depuis le 1er janvier 1889.

Vicomte de Caix de St Aymour : *Les châtelains de Beauvais*. Beauvais, D. Pere, 1888, in-8.

L'Abbé Masson : *Bobigny-lez-Paris. La seigneurie,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la commune et la paroisse, de l'an 450 jusqu'à nos jours. Paris, 1887, gr. in-8.

Le commandeur Carlo Padiglione : *Delle livree, del modo di comporle, e descrizione di quelle di famiglie nobili italiane. Ricerche storico-araldiche*. Pise, 1888, in-8.

Comte Achille du Clésieux : *Lux et vita* (Poésie). Saint-Brieuc, Prud'homme, 1889, in-12. — Se vend au profit des écoles libres, 1 franc.

Comte A. de la Porte : *Les gens de qualité en Basse-Marche, Etudes et docum. généalogiques*. 2e livraison, Le Dorat, J. Surenaud, 1888, in-8.

Comte Le Brun de Neuville : *Le Marais, notice hist.* Auch, G. Foix, 1888, in-8, 12 p. (Extr. de la *Revue de Gascogne*.)

Baron Digot : *Indicateur de la Noblesse Lorraine*. Nancy, Nicolle, 1889, in-16.

Em. Delignières : *Statuette en argent de N. D. du Puy, à St-Vulfran d'Abbeville*. Paris, 1888, in-8.

Marquis A. de Bremond d'Ars Migré : *L'ancienne église de Riec et le château de la Porte-Neuve. Docum. inédits*. Quimper, 1888, in-8.

Le 17 juillet 1888, en la chapelle de l'évêché d'Angers, a été béni le mariage de M. le vicomte Edgard de Montjou, fils du Comte et de la Comtesse, née de la Pierre de Frémeur, — avec Mlle Anne Joubert, fille de M. Ambroise Joubert, ancien député de Maine-et-Loire, et de feu Mme Joubert, née Voisin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paléographie Musicale. Les mélodies liturgiques, ou *Recueil de fac-similés phototypiques des principaux manuscrits de chant liturgiques, Grégorien, Ambrosien, Mozarabe, Gallican*, publié par les RR. PP. Bénédictins de Solesmes. — Cette très savante publication ne peut manquer d'intéresser tous les érudits curieux de voir revivre le moyen-âge dans les monuments eux-mêmes témoins de son existence. Les liturgistes trouveront de précieux renseignements sur la fameuse question des mélodies Grégoriennes, les philologues puiseront des notions plus précises sur la quantité et la prononciation du latin ecclésiastique, les paléographes s'attacheront plus que tous autres à cette étude qui est leur domaine propre et dont les lois sont encore à fixer.

Le prix de la souscription est fixé pour la France à 20 francs par an, payables d'avance. Pour la Belgique et pour la Suisse, à 22 francs. Pour les autres pays à 25 francs. — Ce versement donne droit à recevoir franco par la poste, 4 livraisons par an, une à chaque trimestre. Chaque livraison se composera d'au moins 16 pages in-4° carré de reproduction phototypique, en dehors du texte, de l'introduction générale et des préfaces.

Extrait d'une lettre de M. le comte E. de Cornulier (Orléans, 4 août 1888).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Au retour d'une petite absence, je trouve l'*Annuaire du Conseil Héraldique* que vous avez bien voulu m'envoyer ; je l'ai parcouru avec un grand intérêt... Les *Sources du Nobiliaire du Poitou* sont une très utile indication ; il serait à souhaiter que de pareils renseignements fussent donnés pour toutes les provinces, car bien des gens ne savent où chercher.

« Je tiens surtout, Monsieur, à vous remercier de ce que vous avez dit d'obligeant, en deux endroits différents, de mon opuscule sur *l'utilité des généalogies*. Plus j'y réfléchis, et plus je suis convaincu de l'importance qu'il y a à combattre l'*individualisme*, la grande plaie de notre époque, la source de notre misérable état social. La *solidarité* est l'essence de toute société, la raison d'être du patriotisme. Cette qualité maîtresse prend naissance dans le cercle restreint de la famille ; elle se propage en s'étendant à la commune, à la province, puis à l'Etat ; plus elle est énergique à son début et plus elle conserve de ressort dans ses épanchements successifs. On ne saurait donc trop la développer au foyer domestique, et l'histoire de la race est l'un des meilleurs excitants qu'on puisse employer dans ce but... »

Notice sur le vén. P. Antoine Yvan, prêtre de l'Oratoire, fondateur des Religieuses Augustines de N.-D. de Miséricorde, par le P. Cloyseault (Paris, Poussielgue, 1888, in-12, 62 p.). — Dans un excellent article de critique bibliographique (*Le Var*, 3 janvier 1889), M. Ernest de Crozet dit de « cette ravissante plaquette » qu'elle est « dédiée à la pieuse mémoire de Madame

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hélène de Bresc, née Berluc-Pérussis, nom que l'on trouve toujours mêlé dans la revendication et la restauration de nos gloires provençales historiques et pieuses. »

⚜

M. le Marquis de Marguerye a eu la douleur de perdre l'aîné de ses fils, M. le comte Henri de Marguerye, ancien capitaine de cavalerie, commandant d'arrondissement de 1re classe en Nouvelle-Calédonie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Aytré (Charente-Inférieure), le 4 juin 1888, dans sa 58e année. — Nous nous associons du meilleur de notre cœur au deuil de notre vénérable collègue.

⚜

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 1888, 1re année. — « A une époque où la richesse semble faire au plus grand nombre toute l'importance et même toute la dignité des hommes, alors que les parvenus de l'argent ont supplanté les parvenus de la vertu, du patriotisme et du génie, c'est presque un acte chevaleresque d'oser parler, que dis-je ? d'oser écrire sur la Noblesse en dépit de toutes les tendances démocratiques, de l'indifférence générale et de l'égoïsme révoltant pour tout ce qui porte d'autres écus que ceux dont les lois monétaires permettent la circulation.

« M. de Poli a eu cette fière audace de vouloir venger et relever dans l'opinion publique cette classe de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

notre société dont un des privilèges est d'être injustement attaquée et méconnue, de cette noblesse qui depuis sa reconstitution en 1808 ne jouit plus d'aucune faveur et n'est plus qu'une qualification honorifique et mémorative. Dès 1885, M. de Poli, liant, par une juste logique, ses paroles à ses actes, fondait une Académie Héraldique qui est « avant tout une société de secours mutuels sur le terrain de l'érudition. » Dans les pages (1-11) consacrées à son historique, il nous raconte les différentes objections dressées à son projet, pour le lui faire envisager comme téméraire, sinon impossible dans ce temps de « désordre si intense, si universel. » Nous ne pouvons que le louer de ne s'être pas laissé intimider, et les faits sont là pour prouver combien le succès a répondu aux efforts de ce « brave sergent recruteur ». En effet, au 15 juin dernier, nous comptons 212 membres du Conseil Héraldique dont l'état nous est donné et détaillé (p. 13-48).

« Cet *Annuaire*, dont M. de Poli est l'instigateur, peut dès sa naissance être assuré d'une faveur constante, ayant pour lui un excellent élixir de longue vie; car une autre cause de succès pour lui repose encore sur la valeur historique et littéraire des travaux de savants collaborateurs.

« Ajoutons à un esprit moral, sagace et surtout profondément patriotique qui fait la valeur intrinsèque des volumes, quelques vignettes, blasons et sceaux, une exécution matérielle irréprochable, et nous pouvons dire en terminant notre causerie que l'ensemble de cet *Annuaire* est une riche cassette, dans laquelle sont religieusement placés de délicieux bijoux que le temps ne pourra qu'augmenter sans jamais les déprécier, que l'on aime à admirer et à étudier dans leurs

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus minutieux détails, et surtout dont on est justement jaloux d'avoir l'heureuse possession. »

E. de Crozet.

(*Journal de Forcalquier*, 11 nov. 1888.)

Le 19 avril 1888, à Clermont-Ferrand, S.G. Mgr l'Evêque de Clermont a béni le mariage de M. le comte Régis de l'Estourbeillon de la Garnache, fils du Marquis et de la Marquise, née Pepin de Bellisle, avec Mlle Anaïs Le Bourg de Billiers, fille du Colonel commandant le 16e d'artillerie, et de feu Mme. Le Bourg, née de Carrère.

François-Benoit de Sainte-Colombe, Marquis de Laubespin. Notes historiques extraites des archives de famille, par le comte de Sainte-Colombe, Marquis de Laubespin (Bar-le-Duc, 1888, in-8°.) — Le but de cette excellente étude historique, biographique et généalogique est de compléter ou rectifier les diverses publications dont la Maison de Sainte-Colombe a été le sujet. C'est le canevas d'un travail plus considérable pour lequel l'auteur sollicite la communication gracieuse de tous documents et renseignements utiles. La partie généalogique, très étudiée, étayée de savantes notes et preuves, commence la filiation à Guillaud de Sainte-Colombe, vivant en Forez en 1319 et 1340; Mais dès l'an 1201 Guillaume de Sainte-Colombe

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

était comte, chanoine et maître de chœur du chapitre noble de St-Jean de Lyon. — Nous voudrions voir tous nos amis suivre l'exemple de notre érudit collègue et travailler à l'histoire de leur race ; belle œuvre de piété familiale, de très légitime orgueil et de patriotisme éclairé ; car la gloire des ayeux est une part des vieilles gloires de la patrie.

S. A. le Grand-Maître de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) a daigné, sur la présentation du Président du Conseil Héraldique de France, conférer la croix de Chevalier d'honneur et de dévotion à M. le comte Alphonse de Pantin de la Guère.

En souscription : *Le château d'Ardenne et la seigneurie de Moulidars, en Angoumois* (histoire, généalogies, archives), par M. l'Abbé Tricoire, Membre Honoraire du Conseil Héraldique. Le prix du vol. in-8°, d'impression très soignée, est fixé pour les souscripteurs à 5 francs, port en sus. — Adresser la demande soit à l'auteur, soit à M. Noël Texier, éditeur, à La Rochelle (Charente-Inférieure.)

L'état des Membres du Conseil Héraldique de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

France était imprimé, lors qu'y ont été admis comme Membres honoraires :

François-Emmanuel Genesteix, des Sociétés de l'Histoire de France, des Archives historiques de la Vienne et des Antiquaires de l'Ouest (rue Montgautier, 8, à Poitiers), sur la présentation de MM. Adrien Bonvallet et le vicomte de Poli. — M. Genesteix travaille à une *Histoire du Grand Prieuré d'Aquitaine* (Ordre de Malte), sur lequel il a déjà réuni de très nombreux et importants documents.

M. le baron Galeazzini (à Bastia, Corse), sur la présentation de M. le vicomte de Poli et de M. Henri de Chalus.

M. le Chanoine Fernand Pottier, président de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique (rue du Moustier, à Montauban), sur la présentation de MM. le comte de Coustou-Coysevox et le vicomte de Poli.

Le 1er février 1889, en son château de Lalande, est décédé dans sa 73e année, M. Pierre-Crescent-Augustin de Dordaygue, père de Madame la comtesse de Dienne.

Pouillé du diocèse de Verdun, par M. l'Abbé N. Robinet, Membre honoraire du Conseil Héraldique. C'est le tome 1er de cette savante publication, qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aura trois volumes et est faite sous les auspices de S. G. Mgr l'Evêque de Verdun. — Un volume gr. in-8 du XVIII-770 pages, en vente chez l'auteur, place Madeleine, 13, à Verdun (Meuse) : en papier ordinaire, 8 fr. : en pap. de Hollande (10 exempl.) 20 fr.

⚜

Au mois d'août 1888, à Paris, a été célébré le mariage de M. René de Sarrebourse d'Audeville, fils d'Alfred-Marie-Philippe et d'Anne de Marca de la Marque, — avec Mlle Augustine Heurtaux.

⚜

Histoire généalogique des Courtin, par le Vicomte Oscar de Poli, président du Conseil Héraldique de France, 1 vol. grand in-4° de 746 pages, orné de 14 planches. — Paris, au Conseil Héraldique de France, 1887, tiré à 175 exemplaires, non mis dans le commerce.

Cet ouvrage, résultat de dix ans d'études, renferme les généalogies très détaillées des vingt maisons qui ont porté le nom de Courtin et qui, sans pouvoir être absolument rattachées à une commune origine, ont du moins une communauté de noms et peut-être des liens anciens qu'il est plus facile de supposer que de prouver. Ces familles sont éparses dans toute la France et jusqu'en Angleterre, et ne se renient pas entre elles, au contraire. Celle des Courtin de Torsay a fourni des documents utiles à l'auteur. Celle des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Courtin de Neufbourg (Loire) a fait les frais de ce travail copieux, opulent, complet et armé de toutes les preuves.

L'ouvrage, magnifique en typographie, est illustré de quatorze planches gravées. On y voit les sceaux de Jean Courtin de Soulgé (1360), de Jean Courtin de Riorges (Forez) (1682), le frontispice armorial du château de Soulgé-le-Courtin (vers 1400,) les vues des châteaux de Soulgé, d'Auvers-le-Courtin, les tombes de Huet Courtin (1330) et de sa veuve Alix (1345), de Jean Courtin, abbé de Fontaine-Daniel (1499), de Martin Courtin, seigneur de Pomponne (1517), les vues des châteaux de Rosay, de la Batie d'Urfé, de de Saint-Marcel d'Urfé, de Beauvoir, enfin en un groupe, toutes les armoiries des familles Courtin.

La monographie est appuyée de preuves authentiques, qui ne contiennent pas moins de 463 pages, renfermant des copies de pièces qu'il serait trop long de nombrer. Elle est précédée d'une introduction historique, très neuve et très piquante, où l'auteur examine la question de la séparation des castes de la noblesse et de la bourgeoisie, actes en main, et réfute les idées fausses généralement acceptées sur ce point. M. de Poli démontre qu'autrefois les deux ordres se sont toujours alliés et recrutés l'un dans l'autre et que leur scission, commencée au XVIe siècle, n'a été consommée que par la révolution française.

Il y aurait beaucoup à dire si l'on voulait entrer dans le détail de l'ouvrage de M. de Poli, d'ailleurs érudit et très bien fait. C'est tout un monument. La clarté s'y joint au savoir et l'exactitude au goût de la vérité. L'œuvre est achevée en elle-même. Je me contenterai de la citer comme parvenue, à mon sens, au degré de perfection que comportent les études généa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

logiques et de féliciter les amateurs, peu nombreux, qui la posséderont en propre.

ALFRED DE MARTONNE.

(*L'Écho de la Mayenne.*)

Extrait d'une lettre de M. Albert de Mauroy, Membre Honoraire du Conseil Héraldique :

«... Quand le présent est triste, l'avenir obscur et donnant peu d'espérances, quoi de plus beau et de plus vivifiant que la contemplation du passé ! On vit avec les ancêtres et on trouve, à leur commerce, les beaux exemples et les utiles leçons. Le Conseil Héraldique contribuera à remettre en lumière cette vérité et à restaurer les gloires du passé. »

Extrait de *L'Ancien Forez* (Septembre 1888), l'excellente revue historique et archéologique dirigée par notre savant collègue le Vicomte E. Révérend du Mesnil :

« *Annuaire du Conseil Héraldique de France.* Quoique ce petit volume ne soit pas consacré au Forez, il émane d'un de nos plus éminents collaborateurs, et nous croyons devoir le signaler. En voici un bref sommaire... Cette courte indication suffit pour recommander ce curieux volume à l'attention des érudits. Décidément M. de Poli, dont le labeur est inépuisable, a eu la main heureuse pour sa 1re année. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vie de Madame de la Tour Neuvillars (*Suzanne de la Pomélie*) 1571-1616, par le P. Nicolas du Sault. Nouvelle édition annotée et précédée d'une Introduction, par M. le Marquis Anatole de Bremond d'Ars Migré. — Ce « Miroir de perfection pour les femmes mariées et pour les âmes dévotes », œuvre d'un docte Jésuite, pieuse glorification d'une noble femme qui, élevée dans le calvinisme, vint à la foi catholique et fut un pur exemple de la pratique des plus hautes vertus, méritait d'être remis en lumière, après un laps de plus de deux siècles. M. le Marquis A. de Bremond d'Ars a écrit, pour cette 2e édition, une introduction dédiée à ses fils et digne du plus grand éloge. En leur proposant pour modèle cette courageuse chrétienne qu'ils ont le bonheur de compter parmi leurs aïeules, il a rédigé en beau style un attrayant manuel du jeune gentilhomme Catholique, un véritable « livre de raison » chevaleresque, qui appelait et qui a reçu l'auguste approbation du Souverain Pontife. La partie généalogique, très étudiée, fourmille de souvenirs attachants et de renseignements précieux.

Au mois de mai 1888, à Paris, est décédée Madame la comtesse de Soultrait, née Le Jeans, filleule de S. M. la Reine de Suède.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La *Revue historique de l'Ouest*, qui en est à sa quatrième année d'existence, a su conquérir une place très honorable parmi les publications périodiques, de province. Elle a déjà publié un grand nombre de travaux importants sur l'histoire de la Bretagne et de toute la région de l'ouest. La plupart de ces articles sont d'intérêt exclusivement historique ; mais elle a compris que le véritable historien ne saurait négliger l'étude des questions nobiliaires, et elle fait à ces questions une part légitime dans son programme. Ses fondateurs et plusieurs de ses collaborateurs sont membres du Conseil Héraldique.

Le 29 mai 1888, en la Chapelle de la Nonciature, S. Exc. Mgr. Rotelli, Nonce Apostolique, Archevêque de Pharsale, a donné la bénédiction nuptiale et papale à M. le Comte Gabriel de Caix de Saint-Aymour, fils du feu Comte Oswald et de la feue comtesse, née de Chamont, — et à Mlle Isabeau de Poli de Saint-Tronquet, fille du Vicomte et de la Vicomtesse, née Choiseul-Gouffier.

Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, dans l'histoire, la légende, l'archéologie, par M. Louis Audiat,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2e édition. Paris, Picard ; Saintes, Z. Mortreuil, 1887, in-8, XXXII-543 pages.

Cet ouvrage est de ceux qui défient la critique. M. Louis Audiat a voulu élever à l'apôtre de la Saintonge un monument de critique historique, et l'on peut dire qu'il n'y a pas un point de vue qui ne trouve sa place dans l'ouvrage, pas un fait important qui ait été oublié, pas une opinion sérieuse qui n'ait été discutée. C'est un vrai travail de bénédictin.



Le 8 novembre 1888, à Montceau (Isère), est décédée Madame la Marquise de Rivoire la Batie, née de Fillon, veuve en premières noces du Vicomte Souham.



Par décret, en date du 17 mai 1888, S. M. T. F. le Roi de Portugal a conféré à M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, la dignité de commandeur de l'Ordre du Christ.

Cette nouvelle distinction accordée au savant et dévoué continuateur de l'œuvre d'Arcisse de Caumont a très vivement satisfait les nombreux amis de M. le Comte de Marsy, dont la grande érudition n'a d'égale que la parfaite courtoisie.



L'An 1789, par Hippolyte Gautier (Librairie Ch. Delagrave, rue Soufflot, 15, Paris) . — Ce magnifique vo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lume de 800 pages grand in-4° fait revivre avec une saisissante netteté la France de nos pères, telle qu'elle était à l'aurore de 1789. Il rend admirablement la physionomie complète de cette année fameuse. Des notes nombreuses, en reproduisant, par extraits, les mémoires, pamphlets, récits, chansons, discours, opinions des contemporains, composent un vaste recueil de morceaux historiques ; c'est, en quelque sorte, une chronique écrite par mille témoins. Les gravures concourent au même but ; ce sont des reproductions authentiques d'estampes, vignettes, aquarelles, dessins ou tableaux du temps. Il y en a 650, dont 100 tirées à part sur papier vélin en noir ou en couleur. [1] — Nous remercions très vivement l'honorable éditeur, M. Charles Delagrave, du courtois empressement avec lequel il a bien voulu nous prêter un des clichés de ce splendide ouvrage : le beau médaillon que nous avons mis en tête du présent *Annuaire*. P.

Le 19 juin 1888, à Orléans, en l'Église de St Paterne, a été célébré, avec la bénédiction papale, le mariage de M. le baron René de Saint-Pern, fils du Vicomte et de la Vicomtesse, née Montaigu, — avec Mlle de Vélard, fille du Vicomte et de la Vicomtesse, née Cornulier-Lucinière.

[1] Prix : Broché, avec couverture de luxe, parchemin gaufré, titre doré, 50 francs. Avec reliure demi-chagrin, fers spéciaux, tranches dorées ou d'amateur, maroquin, avec coins, tête dorée, 65 francs. Il a été tiré 22 Ex. sur papier du Japon numérotés de 1 à 22 et imprimés au nom des souscripteurs, au prix de 200 francs l'exemplaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ordres Religieux de Chevalerie. Annales de l'Ordre de Malte ou des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, Chevaliers de Rhodes et de Malte, depuis son origine jusqu'à nos jours, du Grand-Prieuré de Bohême Autriche et du service de santé volontaire, avec les listes officielles des Chevaliers d'honneur, etc., par le Chevalier Félix de Salles. — Cet ouvrage, annoncé depuis plus de deux ans, paraîtra prochainement *sous l'auguste patronage de sa Majesté Catholique, Marie-Christine, Reine-Régente d'Espagne.* C'est une étude d'ensemble, d'après la méthode adoptée pour les *Annales de l'Ordre Teutonique* : on y trouvera en outre les armoiries, les monuments, les sceaux, les monnaies de l'Ordre, et à la 2e partie, *l'Histoire du grand-prieuré de Bohême-Autriche*, publiée pour la première fois.

Rédigé d'après les sources les plus autorisées, l'ouvrage est écrit de haut et sans parti pris. Le nom de l'auteur, écrivain indépendant, catholique et monarchiste, bien connu par ses *Annales de l'Ordre Teutonique,* par ses *Chapitres nobles de Lorraine,* par ses *Chapitres nobles d'Autriche*, et par ses travaux purement littéraires, suffit pour recommander son œuvre. Elle est le fruit d'opiniâtres recherches et de consciencieuses études durant plusieurs années. *La découverte de documents inédits du plus haut intérêt pour l'histoire des dernières années de souveraineté de l'Ordre à Malte, au point de vue de l'Ordre même, des grandes puissances et de la politique européenne, a retardé la publication de ces Annales, que l'auteur n'a pas voulu*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

livrer à la publicité, avant d'y avoir éclairé à la lumière de ces pièces révélatrices les points jusqu'ici demeurés obscurs et d'y avoir joint les preuves les plus incontestables. L'Appendice donne ces documents. L'ouvrage formera un fort volume grand in-8° du prix de 15 francs (par souscription et franc de port).

Des messes ont été dites, les 30 et 31 janvier 1889, à St François-Xavier, pour le repos des âmes de M. le comte de Bessas de la Mégie, Membre honoraire du Conseil Héraldique de France, décédé le 30 janvier 1886, et de Mme la Marquise de Vernon, sa sœur, décédée le 7 février 1886.

Nous avons eu en communication d'une épreuve presque complète de l'*Histoire de la Maison d'Hébrard*, par M. de Bourrousse de Laffore, l'un de nos présidents d'honneur. Nous y avons reconnu toutes ses qualités de science approfondie et de parfaite conscience : c'est un véritable monument d'érudition scrupuleuse. P.

Académie française. Séance publique annuelle du 15 novembre 1888. — Extrait du rapport de M. le Secrétaire perpétuel sur les concours de l'année :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

«... Il a fallu s'arrêter là, en regrettant de pouvoir à « peine citer, après ceux que l'Académie couronne, « des poètes et des poésies qui semblaient dignes d'un « meilleur sort. En première ligne, je dois mention- « ner honorablement *les Soirs de défaites,* par M. le « Marquis de Pimodan, dont le talent élevé n'est dé- « passé que par la grandeur de son patriotisme. »

Notre distingué collègue le Vicomte de Burey vient d'être cruellement éprouvé par la mort de madame la Vicomtesse Jules de Chabot, sa sœur, décédée à Abbeville, le 22 février 1889, dans sa 37e année. — Qu'il veuille bien recevoir l'expression de nos plus sincères condoléances.

Extrait d'une lettre de notre honoré collègue M. Algar Griveau (9 juin 1888) :

«... Le Conseil Héraldique est, de nos jours, par sa nature même, un centre des bonnes doctrines sociales et de famille. Honneur à vous d'avoir compris la grande utilité de cette société savante, qui exerce déjà une salutaire influence sur les esprits ! Dans notre chère France la Noblesse, grâce à Dieu, a encore sa place, petite officiellement, mais en réel progrès de vitalité, malgré ce délaissement constitutionnel. Quand s'est-on plus appliqué que depuis 40 ans à recueillir les documents de familles, et les titres et insignes de la vraie Noblesse, avec l'histoire des hauts faits qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ont rendu un grand nombre d'anciennes Maisons à jamais illustres ? Plus ces mérites seront connus et popularisés, plus le respect pour les supériorités dont nous avons tant besoin se répandra dans la Nation. Et le jour où les statues des prétendus libérateurs du Monde pourront être emmagasinées dans le fond des musées, la Conscience publique sera prête pour inaugurer, comme par le passé, celles des véritables grands hommes qui ont fait la gloire de notre Pays.

« Vous aurez donc eu votre part à cette restauration attendue de tout ce que la France a de meilleur et de plus sainement éclairé. Le Conseil Héraldique répon d aux besoins de notre Société actuelle. Pour moi, sans avoir le moindre pressentiment que mon nom figurerait parmi ses membres, j'ai éprouvé une vive satisfaction de son établissement. Dans une partie de notre siècle déjà éloignée de nous, pendant les années qui ont suivi 1830, on pouvait se demander si une des principales forces de la France resterait toujours sans être en position de donner à la Patrie tout le fruit de son activité, de sa fortune, de ses connaissances et de ses ressources : peu à peu, surtout pendant la guerre, et de plus en plus, la Noblesse a repris le premier rang qui lui est propre dans le dévoûment civique : le parti des conservateurs y compte aujourd'hui des hommes notables ; d'autres se préparent pour le moment où la place perdue serait reconquise et où la chose publique serait aux mains de ceux qui veulent sincèrement le bien... »

Impressions de voyage de Pierre Gassendi dans la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Provence Alpestre, avec Avertissement, notes et appendice, par Ph. Tamizey de Larroque (Digne, 1887, in-8°, 36 p.) —

« Chercheur infatigable, pour qui les archives et les collections publiques n'ont pas de secrets, notre très érudit collègue a exhumé de l'oubli ou sauvé de la destruction d'innombrables documents précieux. Son œuvre d'historien, de critique, et de bibliographe est de celles que la foule ignore, mais dont les lettrés apprécient la haute valeur.

« Ces *Impressions de voyage* ne ressemblent en rien à celles si multipliées aujourd'hui, et qui ne sont en général que des spéculations de librairie. Elles nous sont données sous la forme de deux lettres que Gassendi écrivit de Digne à son retour d'une excursion dans les Basses-Alpes et le Var, à Peiresc, le 20 et 28 mai 1625 ; le littérateur s'y montre à l'égal du savant. Aussi quel charme et quel régal à lire cette « prose savoureuse » ! Comme on y admire volontiers l'imagination la plus brillante, le secret de tout peindre, de tout animer et l'art d'unir ensemble par des liaisons ingénieuses des faits absoluments étrangers entre eux ! Rien n'est agréable aux bibliophiles, amoureux de leur art, comme l'exhumation des textes inédits, et M. de Larroque s'en donne à cœur joie de se procurer cette douce satisfaction. Pour nous circonscrire à la Provence, et encore plus à ces « Impressions », mentionnons seulement le culte passionné et intelligent dont l'érudit Agenais entoure Peiresc, ce célèbre bibliophile de XVIIe siècle, culte qui a fait dire à M. de Berluc, autre « omniscient », celui-là, et un privilégié, que les noms de Peiresc et de Tamizey de Larroque sont inséparables et qu'ils « resteront jumeaux dans l'histoire de l'érudition française. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Philologue émérite, M. de Larroque est doublé d'un annotateur profond et judicieux. Les savantes notes qui accompagnent le texte, revu avec une si scrupuleuse attention, soit pour en faire ressortir les malicieuses spiritualités, soit pour en compléter les détails historiques, soit encore pour relever certaines infidélités de Bougerel, enrichissent ces pages ; elles exhalent comme un piquant arome de localité, elles sont en un mot un fin régal pour les « Gassendistes et les Peiresciens ». Le talent de critique, encouragé par cette curiosité intense qui est le propre du travailleur d'élite, y éclate avec son incontestable valeur, et c'est là, dans ce fouillis de laborieuses recherches, qu'il faut le prendre sur le fait. On sent enfin, en le lisant, que l'élégance facile et la charmante simplicité qui distinguent la véritable science de M. Tamizey de Larroque sont comme des habitudes qu'il a contractées dans la familiarité de ses modèles. »[1]

⚜

Au mois de décembre 1888, à Saintes, est décédée Madame la Comtesse Edmond de Bremond d'Ars, née Compagnon de Thézac.

⚜

Livre d'or du Comité International des Ordres Equestres Pontificaux. — Amis des beaux livres, amis

[1] Ce très juste éloge est extrait d'un remarquable article de critique, publié par notre laborieux collègue M. Ernest de Crozet dans le journal *Le Var*, 26 juillet 1888.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de ce qui est grand, noble et élevé, nous ne saurions trop vous recommander le *Livre d'Or* que vient de publier M. le vicomte Oscar de Poli. L'auteur a voulu conserver le souvenir de la souscription des Ordres équestres pontificaux et des catholiques honorés de distinctions par le Saint-Siège, afin d'offrir un présent magnifique à S. S. Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé Sacerdotal.

Le texte mérite l'éloge le plus complet, tant pour la chaleur que pour l'élégance du style. M. de Poli, on le sait, est un écrivain aimé, attachant, plein de cœur et plein de noblesse. Tous les lecteurs de l'*Ouvrier* et des *Veillées des Chaumières*, sont là pour le proclamer, et il va sans dire qu'une telle plume ne peut que produire le plus grand bien. Aussi ce *Livre d'Or*, qui met au courant des principaux faits et gestes du Jubilé Sacerdotal, nous tient-il, nous qui n'avons eu ni l'honneur ni le bonheur d'y assister, sous le coup d'une poignante, sainte et divine émotion. En effet, un spectacle pareil à celui qu'il a été donné de contempler au Vatican, lors de ce Jubilé Sacerdotal, nous élève au-dessus de l'humanité.

Que dirons-nous maintenant de la partie artistique de ce volume? C'est qu'il est d'une beauté typographique impeccable et que sa partie illustrée ne contient que des chefs-d'œuvre. Et quelles jolies vignettes! Et quels ravissants culs-de-lampe! Mais ce que l'on doit le plus admirer, c'est la superbe eau-forte inédite de Lalauze qui nous représente S. S. Léon XIII, et les splendides chromolithographies de la maison Lemercier.

Voici une sorte de sommaire de l'ouvrage, qui à lui seul donnera l'aperçu le plus séduisant de cette belle œuvre, pour laquelle le prix de 20 francs n'est nulle-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment exagéré : Le *Livre d'Or* contient l'historique de l'œuvre de dévotion et de gratitude filiales du Comité dont M. de Poli était le président ; le récit de l'audience particulière que le Souverain-Pontife a daigné accorder à sa délégation ; la liste des souscripteurs ; le récit des solennités jubilaires, à Saint-Pierre de Rome ; l'Exposition Vaticane ; de nombreuses planches, l'eau-forte et les chromolithographies dont j'ai parlé plus haut, la décoration jubilaire instituée par le Saint-Père, etc. C'est, en un mot, un volume hors ligne, du format grand in-4°, et qui comporte 260 pages et 26 planches, avec couverture noir et or. On peut se le procurer en s'adressant au siège du Comité, 21, avenue Carnot, Paris.

Y.M.

(*Journal de la Marne*, 27 janvier 1889.)

La Société des Etudes du Comminges a décerné un diplôme de médaille d'or au savant mémoire de notre cher collègue M. Alphonse Couret sur *Les Méridionaux compagnons de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans.*

Au mois d'octobre 1888, à Châlons, est décédé M. le comte Roger de Beaumont, ancien Zouave pontifical (1860), ancien commandant des Mobiles de la Haute-Vienne (1870-71).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⚜

Poteries vernissées de l'ancien Ponthieu, par Ch. Wignier, de la Société d'émulation d'Abbeville (Paris, H. Laurens, 1887, in-8°, 64 p., 25 planches en couleur; tiré à 130 ex. numérotés. Prix, 15 francs.) — Cette savante et très belle publication est le résultat de dix années de recherches. Les poteries vernissées du Ponthieu que l'auteur a retrouvées, dans les collections publiques ou privées, y sont scrupuleusement dessinées et reproduites en lithochromies retouchées par l'auteur à l'aquarelle, qui donnent à son œuvre un prix infini. Cette précieuse monographie a obtenu de la Société des Antiquaires de Picardie une mention honorable accompagnée d'une médaille d'argent. Les planches très soignées reproduisent plus de 150 exemplaires de poteries vernissées des 17e, 18e et 19e siècles. La plus curieuse est incontestablement le N° 20, *Plat de l'apothéose de Jeanne d'Arc ;* l'héroïne est représentée sur le bucher, la tête nimbée sous une couronne que soutiennent deux anges ; ce n'est donc pas d'aujourd'hui que le peuple de France a vu dans la glorieuse Pucelle non seulement une martyre de la patrie, mais une sainte ; son culte, avant l'immonde Voltaire, était un culte national.

⚜

La Société héraldique et généalogique « Nederlandsche Leeuw », de La Haye, a conféré par acclamation, dans sa séance du 16 janvier 1889, le diplôme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Membre correspondant à M. le Vicomte de Poli, président du Conseil Héraldique de France.

⚜

M. Léonce de Brotonne va publier, en un fort volume in-8°, *Les Pairs de France* (1814-1848), œuvre érudite et très complète, fruit de longues et patientes recherches.

⚜

Travaillons, prenons de la peine, nous tous qui aimons la France d'autrefois, c'est le fonds qui manque le moins ! L'heure de la moisson vient lentement, mais elle vient, et nous ne semons pas sur un sol ingrat. Les monuments de glorification se multiplient, attestant que l'héroïsme, le génie, le patriotisme, tout ce qui fait la grandeur d'un pays, loin d'être un produit moderne, sont en France aussi anciens que la France. Après l'inauguration solennelle, sous la présidence de S. Em. le Cardinal Archevêque de Reims, du monument érigé à la mémoire de Robert de Sorbon, dans l'église de son village natal, — grâce à la noble initiative d'un comité dans lequel le Conseil Héraldique de France s'honorait de compter deux de ses Membres, M. Paul Pellot et M. l'Abbé E. Cochin, nous avons eu la patriotique allégresse de voir exalter par un monument public la grande victoire de Castillon (17 juillet 1453), qui dénoua splendidement le drame sanglant de la guerre de cent ans, en délivrant définitivement le sol national de l'invasion anglaise.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A l'inauguration solennelle du monument, M. le Colonel Mignot, du 114e de ligne, délégué par le général en chef du 18e corps d'armée, a prononcé une admirable allocution, dont nous regrettons de ne pouvoir citer que l'éloquente péroraison :

« Salut ! guerriers tombés dans la plaine de Castillon ! Salut ! ombres glorieuses ! et vous Jeanne d'Arc, qui avez été leur chef et leur compagne ! Salut à vous tous, vainqueurs de l'étranger. Non ! votre exemple n'est pas perdu pour nos générations ! Votre sang a fécondé la semence que votre dévouement a fait germer dans nos cœurs à travers les âges ; et comme nos aînés de Solférino, de l'Alma, de Constantine, comme nos pères de Navarin, de Montmirail, de Wagram et de Fleurus, comme nos aïeux de Fontenoy et de Denain, nous n'avons qu'un espoir et qu'un désir, c'est de marcher, quand le clairon sonnera, dans la voie sacrée de l'honneur et du sacrifice, sur les traces des preux de Castillon, des premiers libérateurs de la France, vrais héros de l'indépendance nationale. »

Amymone, Histoire d'une femme, par le vicomte Oscar de Poli.

« Meurtrie mortellement et dès ses premiers pas » dans la vie, Amymone, au moment d'ensevelir sa » surhumaine douleur dans la divine paix du cloître, » eût pu dire comme cette belle du XVIIIe siècle, toute » mélancolique de se sentir emportée, dans la fleur » de sa jouvence, par un mal implacable, et à qui » l'amitié demandait ce qu'elle avait : — *Rien !... je* » *me pleure !...* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ce simple extrait de l'exquise dédidace qui précède l'*Histoire d'une Femme* suffit pour donner une idée de ce roman (est-ce bien un roman ?...), œuvre touchante et charmante. On pleure avec son héroïne, cette belle et douloureuse Amymone, noble et pure victime, sainte et fière blessée de la vie.

Vous tous qui avez fait « le grave et doux pèlerinage de Rome », vous qui avez vécu dans « la féerie de Naples », vous voudrez lire ces pages chatoyantes qui vous sembleront de ravissantes réminiscences ; tels chapitres, comme *Via Appia*, *Veder Napoli*, *Sorrente*, la description des scènes populaires qui accompagnent le miracle de saint Janvier, sont d'une grâce et d'une vérité saisissantes ; et c'est dans ce cadre éblouissant que se déroule ce roman de larmes sans espoir, où le charme du style ajoute encore à l'interêt poignant de la trame.

Et la visite d'Amymone au monastère de *Santa-Maria della Morte* : « Ici l'on souffre ! lui dit l'abbesse. « Mais il faut souffrir pour avoir le droit de mourir et « de revivre dans la paix de Dieu, de sainte Thérèse et « de sainte Madeleine. Si jamais la civilisation mo« derne tyrannisait la conscience au point de fermer ces « héroïques refuges, la douleur serait maudite, la vie « infâme, et l'âme étoufferait dans la fange ! » Mais il faudrait citer tout le livre. Ajoutons qu'il est orné d'un fin médaillon, le portrait d'Amymone de Montarnay. [1]

G. de Lorris.

(*Le Moniteur de la Nièvre.*)

[1] Pour recevoir franco *Amymone*, *Histoire d'une femme*, envoyer un mandat postal de quatre francs à M. JOSEPH SCHMITT Avenue Carnot, 21, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 17 juillet 1888, à Méral (Mayenne), aux obsèques de M. le Comte du Buat, M. Jules Planté, Membre correspondant du Conseil Héraldique, a fait entendre un touchant éloge du très regretté gentilhomme :

« ... Le rayonnement de ses bonnes œuvres s'étentendait autour de lui ; non-seulement il fut la Providence des pauvres et des œuvres de Méral, mais à Ballots, l'établissement des Sœurs, la Société de secours mutuels, dont une délégation entoure son convoi, l'Hospice libre créé, meublé et renté par ses soins, et les distributions périodiques d'aumônes en nature, rediront longtemps le nom de leur bienfaiteur. Doué d'un cœur excellent, accessible à tous, obligeant pour tous, jamais un refus n'est tombé de sa bouche ; aussi, combien autour de ce cercueil pleurent maintenant un ami, un bienfaiteur ! Aujourd'hui qu'il n'est plus, chacun comprend la grandeur de la perte qu'il vient de faire... »

Noblesse oblige !



L'Épiscopat provençal au XVIIIe *siècle : Vie de Mgr J.-B. M.-Scipion de Ruffo-Bonneval, Évêque de Senez* (1747-1837), par le R. P. Dom Théophile Bérengier. — La confiance d'une noble famille de Marseille, que le Conseil Héraldique s'honore de voir dignement représentée dans ses rangs, a permis à Dom Bérengier de compulser de précieuses archives et de mettre superbement en lumière les vertus, les épreuves, la sainte vie de l'admirable pontife qui répondait simplement et courageusement aux menaces du tribunal révolutionnaire : « Si Dieu veut éprouver les siens, le XVIIIe siècle aura ses martyrs comme le premier. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



LE COMTE ARNOLD DE RONSERAY

Membre Honoraire du Conseil Héraldique de France

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 6 juin 1888, à Paris, est décédée Madame d'Arembécourt, née Planta-Wildenberg. — Nous nous associons au deuil des deux nobles familles.

Notre collègue M. le comte A. de la Porte poursuit avec succès la publication de son savant recueil généalogique : *Les gens de qualité en Basse-Marche,* dont il est parlé dans notre *Annuaire* de 1888, page 166. Il recevra avec reconnaissance tous les renseignements qu'on pourra lui donner sur les familles nobles de cette province et en particulier sur les suivantes : Rochechouart, Pot, la Béraudière, des Montiers-Mérinville, Roffignac, Saint-George, Brettes, Boislinard, Tisseuil, la Couture-Renom, Turpin de Jouhé, Lignaud de Lussac, la Guéronnière, la Broüe de Vareilles, Compaing, Mesgret, Courrivault, Ferré, Chamborant, du Fou du Vigean, Poussard, Frotier de la Messelière, Barthon de Montbas, Mauvise, Marsange, Mangin, Villedon, Feydeau, du Verrier, Savatte, Barachin, Baslon, Montmillon, Veyrinaud, Montrocher, Guiot d'Asnières.

On organise à Gand, au palais de l'Université, une exposition héraldique. — Par son cachet particulier et le but charitable qu'elle se propose, les recettes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

devant être versées à la caisse de l'Œuvre de l'hospitalité de nuit, on croit cette exposition appelée à un grand succès. Les organisateurs ont fait appel aux archives des Villes et de l'Etat ainsi qu'aux collections des familles nobles de Flandre, de façon à obtenir un ensemble varié et des plus intéressants.

Les séries d'armoiries des Chevaliers de la Toison d'Or, qui ornaient le chœur de la cathédrale de Saint-Bavon où se tinrent deux chapitres de cet Ordre fameux, et qui constituent des documents fort précieux au point de vue de la science héraldique, ne seront pas un des moindres attraits de cette curieuse exhibition.

⚜

L'ancienne église de Riec et le château de la Porte-Neuve. — M. le Marquis A. de Bremond d'Ars, l'un de nos présidents d'Honneur, est l'auteur de ce très intéressant recueil de documents inédits, qu'il a d'abord publiés dans le *Bulletin* de la Société archéologique du Finistère, et qu'il a annotés avec son érudition accoutumée.

⚜

M. le Marquis de Rivoire la Bâtie, officier de l'Ordre Royal des Saints-Maurice et Lazare, et dont on connaît les savantes recherches sur les origines de la maison de Savoie, vient d'être promu par S. M. le Roi Humbert à la dignité de Commandeur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Notre nouveau et très sympathique collègue, M. d'Amade, sous-intendant militaire de 1re classe en retraite, a publié en 1887 l'*Analyse des actes, alliances et parentés* de sa famille, travail éminemment consciencieux, et bon exemple pour toutes les familles.

Monseigneur le Comte de Paris a honoré de sa souscription et de ses encouragements le projet d'élever, en Amérique, une statue au hardi marin de Saint-Malo, Jacques Cartier, qui, sous François Ier, découvrit la contrée du Saint Laurent et y planta la croix fleurdelysée, en prenant possession, pour la France, de l'Amérique septentrionale.

Ce projet a trouvé grande faveur en France et en Amérique : l'œuvre est en voie d'exécution. Les devis sont approuvés ; le projet adopté est celui de M. Eugène Taché. Le lord gouverneur général de l'Amérique anglaise a souscrit pour cent piastres.

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la révolution française, publié sous les auspices de la commission des archives diplomatiques au ministère des affaires étrangères, tome III : *Portugal*, avec une introduction et des notes, par le Vicomte de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Caix de Saint-Aymour. (Paris, Alcan, 1886, in-8, LX-428 p.) — Chaque « instruction » est précédée d'une notice qui en relate brèvement les prodromes et les résultats. Les notes dont le texte est enrichi fournissent sur les personnages et les événements tous les renseignements que peut désirer le lecteur. A la suite d'une savante introduction, l'auteur donne la « Liste des ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, consuls ou autres agents de France en Portugal », de 1325 à 1789. Nous y remarquons « le sieur Honoré de Caix », ambassadeur extraordinaire en 1518, puis ordinaire en 1522, 1527, et en 1540 jusqu'à sa mort en 1559.

Notre collègue M. le comte de Gérard du Barry a eu la douleur de perdre sa noble et pieuse mère, née de Testas de Folmont, décédée à Sarlat, le 20 décembre 1888, dans sa 68e année. Nous le prions de recevoir l'expression de toute notre sympathie.

Dans les *Annales Historiques*, dirigées par M.H. Tisseron, nous remarquons deux généalogies, concernant des familles dont les noms nous sont particulièrement sympathiques : la famille de Longuemare, qui remonte à « Robertus de Longamara » vivant en Normandie au XIIe siècle : et la famille Griveau, — en latin « Grivellus », en vieux français « Grivel », qui remonte à « Seguinus Grivelli », témoin dans une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

charte de Raynaud de Nevers, en 1190 (*Cartulaire du prieuré de la Charité-sur-Loire*, publié par notre savant collègue M. René de Lespinasse). Nous ne voyons pas, dans la dite généalogie, Evrard Grivel qui était à la croisade en 1219 (Charte de Damiette), et devait appartenir à cette vieille race.

Le 1er mars 1888, à Paris, est décédée Madame la Comtesse Jules de Puységur, née Tholozan, belle-mère de M. le Baron de Lareinty, sénateur, l'un des présidents d'honneur du Conseil Héraldique de France, à qui nous avons le triste devoir d'offrir de respectueuses condoléances.

Alliances de la famille de Guilloteau de Grandeffe, relevées par le comte de Grandeffe (Paris, Chaix, 1889, in-8). — Ce livre est la généalogie d'une noble famille qui « a servi pendant plus de six siècles, loyalement, Dieu, le Roi et la France ». L'auteur, qui a fait aussi, depuis longtemps, ses preuves d'écrivain d'élite, dit dans sa préface : « Je pourrais entrer dans l'Ordre de Malte : j'ai préféré le Tiers-Ordre de St-François. » Les deux ont du bon. Parlant de ce livre généalogique, la *Gazette* de France dit très justement : « C'est une excellente idée qu'ont quelques familles de publier leurs archives. En rappelant la gloire et les dignités des ancêtres d'une race, ces do-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cuments peuvent être fort utiles à l'histoire de tout un pays. »

La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, présidée par notre éminent collègue M. Louis Audiat, a pris l'initiative de la reconstruction du monument commémoratif de la victoire nationale de Taillebourg (1242). Les Membres du Conseil Héraldique de France, et tous ceux qui vénèrent la grande mémoire du Saint Roi Louis IX, auront à cœur, nous n'en doutons pas, de participer à cette œuvre de patriotique justice.

Le 12 décembre 1888, à St-Philippe du Roule, la bénédiction nuptiale a été donnée à M. Paul de Mython et à Mlle Marie Langlais, petite-fille de M. de Guyard de Saint-Chéron, le vaillant doyen de la presse royaliste de France. A notre affectueux compliment nous avons le regret de joindre nos vives condoléances, la volonté de Dieu ayant rappelé de ce monde, peu de jours après cette joie de famille, l'honorable gendre de notre vénéré collègue, M. Langlais, père de la jeune Mme de Mython. Plus deuils que joies ! C'est notre devise à tous.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chapitres Nobles d'Autriche, par le chevalier Félix de Salles (Vienne, 1889, gr. in-4°). — Cette nouvelle œuvre de notre très érudit collègue, soigneusement étudiée, éditée avec grand luxe, ornée de splendides photogravures à pleine page et de médailles, sceaux, blasons, joyaux, décorations, etc., dans le texte, est digne de sa devancière : les *Annales de l'Ordre Teutonique*.

⚜

Dans une pensée délicate de gratitude pour son admission au Conseil Héraldique de France, M. Louis de Serène d'Acquéria, lieutenant de l'Artillerie Danoise, a fait hommage à notre Compagnie d'une belle poésie inédite de son aïeul, M. David de Serène d'Acquéria, qui émigra en 1792 et se fixa dans le Jutland, où il obtint de S. M. le Roi de Danemark des lettres de naturalisation. Mais son cœur de gentilhomme n'avait pas émigré de la patrie française, et ces vers touchants, dédiés à son ami le comte de Haxthausen, en sont la preuve irrécusable. Nous regrettons de n'en pouvoir donner qu'un trop court extrait :

... Un tendre souvenir
Rappelle à mon âme oppressée
Les lieux où je reçus le jour.
O lieux présents à ma pensée,
Heureux climats, charmant séjour,
Où la nature libérale
Par une marche plus égale
Règle les jours et les saisons,
Rives romantiques du Rhône,
. . . . . .

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Que je n'ai cessé de chérir,
Vous vivrez dans mon souvenir,
Et lorsque la Parque ennemie
Loin de vous finira ma vie,
Vous aurez mon dernier soupir !

Notice historique sur une branche de la famille de Sabran, par le baron du Roure. — Ce bel in-quarto, tiré à 100 exemplaires, orné de superbes blasons, fleurons, culs-de-lampe, enrichi de tableaux généalogiques, pièces justificatives, chartes reproduites en photogravure, est plus précieux encore par son texte que par son exécution matérielle. C'est la généalogie très étudiée d'un rameau d'une des plus puissantes Maisons féodales du Midi de la France, illustrée de toutes les gloires, sans excepter l'auréole de la sainteté, et dont divers auteurs ont écrit l'histoire ; mais aucun d'eux n'a parlé avec quelques détails de ce rameau des Amic, souche des comtes souverains de Forcalquier, qui ont joué un rôle si important au XIIIe siècle. Le savant travail de M. le baron du Roure vient très heureusement combler cette lacune.

Dans quel temps s'est-on plus occupé des choses de la Noblesse ? A la rentrée solennelle des cours et tribunaux, au mois d'octobre 1888, M. Lasserre, procureur général à la Cour de Toulouse, a pris pour texte de son discours « la Noblesse et les qualifications nobiliaires ». Après un historique de la question et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une paraphrase de l'article 259 du Code pénal, qui punit les usurpations, M. Lasserre a conclu à la suppression des dites qualifications dans les actes publics; ce qu'il considère comme le seul moyen de prévenir les fraudes de l'espèce. Guérissez, répondrions-nous volontiers, n'arrachez pas!

Au Palais Bourbon, un député « boulangiste », M. Borie, vient de commettre un anachronisme exorbitant en proposant de taxer annuellement le port des qualifications plus ou moins nobilaires. Tant pour un duc, tant pour un marquis, tant pour une particule! En réalité, la taxe serait la porte ouverte légalement à toutes les usurpations. Qu'il suffise de faire observer à ce législateur de la nouvelle couche politique que la vraie Noblesse a déjà, pendant des siècles, payé ses honneurs... avec son sang.

Le 22 janvier 1889, en son château de Lignières-de-Foucaucourt, est décédé dans sa 82e année M. le vicomte du Passage, père de Madame la comtesse de Brandt de Galametz et de Madame la comtesse de Waziers.

Une note publiée dans le *Moniteur Universel* du 5 octobre 1888, sur la mort de Mme la marquise du Blaisel, née Digoine du Palais et indiquée comme étant la « *dernière descendante* » d'une des plus illustres familles de Bourgogne, a pu faire croire que le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nom de Digoine venait de s'éteindre : il y a là une inexactitude à réparer.

Charles-Louis-Léopold, marquis de Digoine du Palais, fils de Ferdinand-Alphonse-Honoré, marquis de Digoine du Palais, maréchal des camps et armées du Roi, aide-de-camp de S. A. R. le comte d'Artois, député de la Noblesse aux Etats généraux de 1789, n'avait eu de son mariage avec Pauline de Pontcarré qu'une fille, la marquise du Blaisel. Il est mort en 1869 et avec lui s'est éteinte la branche *aînée* de la maison de Digoine ; mais la branche cadette, établie en Languedoc, compte encore plusieurs représentants qui continuent la descendance de ce vieux lignage, dont le nom et les armes figurent dans les salles des croisades de Versailles.

Le chef actuel du nom, des armes et des titres de la maison de Digoine est : Humbert-Pierre-Henry, marquis de Digoine du Palais, Membre Honoraire du Conseil Héraldique, ainsi que M. le comte Gaëtan de Digoine du Palais, son fils.

Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice, publié par le comte E. Cais de Pierlas. — Qui ne sait quel intérêt puissant offrent les anciens cartulaires, témoins irrécusables des vieilles mœurs, des vieilles coutumes, des fortes croyances de nos pères, de leur vie publique et privée ? Il est des temps, voulus par la colère divine, où, pour chercher un adoucissement aux misères du présent, on aime à se réfugier dans la contemplation du passé. Il est singulièrement douloureux d'appartenir à une génération évidemment sacrifiée ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mais l'étude est un souverain réconfort, et celle des âges évanouis, des temps meilleurs, verse à l'âme un mystérieux parfum d'espoir. Honneur aux érudits qui ont à cœur de faire profiter les autres du fruit de leur labeur ! M. le comte de Pierlas appartient à cette élite généreuse, et sa nouvelle et très importante publication est digne du plus grand éloge. L'intérêt considérable que présente ce recueil de 102 chartes (1002-1200) est encore accru par une savante introduction, dans laquelle toutes les questions afférentes au cartulaire sont élucidées avec une impeccable érudition, notamment les questions de paléographie et d'onomastique. L'ouvrage est enrichi d'un fac-similé en photogravure d'un fragment du cartulaire original, et se termine par un index des noms, un index des choses, et un index chronologique des chartes. B.

Un vénérable chef de famille, un homme de bien dans la plus large et la plus pure acception du mot, M. de Clock [1], vient de rendre sa belle âme à Dieu, le 5 octobre, à Falaise, après huit mois de souffrances supportées avec le courage et la patience du vrai chrétien. Entouré de tous les siens, il s'est éteint doucement, laissant à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître l'exemple d'une vie sans tache, d'une bienveillance incomparable, d'une élévation d'esprit et d'une loyauté malheureusement bien rares de nos jours ! La veille de sa mort, il avait la douce consola-

[1] Père de M. Ulrich de Clock, membre honoraire du Conseil Héraldique.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion de recevoir la bénédiction de Mgr l'évêque de Bayeux, dont le cœur si généreux et si bon lui avait inspiré le désir de donner un dernier témoignage d'estime et d'affection au chrétien fervent qui allait paraître devant Dieu.

M. de Clock, qui appartenait à une ancienne et noble famille hollandaise établie en France au XVIe siècle, était né à Versailles en 1803. Nommé sous-préfet d'Issoudun en 1829 par S. M. le roi Charles X, il donna sa démission en 1830, et épousa en 1833 Mlle d'Aubigny d'Assy, dont il eut quatre enfants. Après plusieurs années de bonheur et d'une vie de famille des plus pures et des mieux remplies, passées dans le beau château d'Assy, M. de Clock, après la mort de ses beaux-parents, vint s'établir à Falaise, où il eut la douleur de perdre, en 1866, celle qui avait été sa compagne dévouée. Jusqu'à sa dernière heure, il consacra toute sa vie à ses enfants et petits-enfants, dont il aimait à s'entourer, à ses amis, qu'il accueillait avec une cordialité charmante, une simplicité de bonne compagnie qui lui gagnait l'attachement de tous, et à ses pauvres, dont il était vraiment le père et l'ami.

Sa mort est un deuil pour la ville de Falaise et pour toute la contrée, où il était aimé et vénéré. Puisse sa famille trouver ici l'expression des sincères regrets et l'hommage du souvenir respectueux que son chef, aujourd'hui disparu, a laissés dans les cœurs de tous ceux qui l'ont connu.

Cte Gérard de Sainte-Aldegonde.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Robert de Martonne, fils de notre érudit collègue M. Alfred de Martonne, a été, au mois de juillet 1888, déclaré admissible à l'Ecole Normale supérieure pour les lettres : « cela se voit quelquefois pour les sciences en province, a dit un journal de Laval, mais presque jamais pour les lettres. » M. Robert de Martonne a été admis à l'Ecole Normale ; nous augurons brillamment de son avenir littéraire : il a de qui tenir.

Bibliographie des œuvres du R. P. Dom Paul Piolin, Bénédictin de l'abbaye de Solesmes (Solesmes, impr. Saint-Pierre, 1888, in-8, 32 p.) — Notre illustre président d'honneur, président de la Société historique et archéologique du Maine, est entré le 21 février dans sa 73e année. Ce catalogue bibliographique représente un demi-siècle de constant et admirable labeur. L'œuvre de Dom Piolin stupéfierait par son étendue et par sa variété les plus féconds des lettrés, si l'on ne savait qu'il est une des lumières de cette très savante Congrégation qui est une des gloires de l'Eglise et de la France. P.

Le 29 octobre 1888, au château de Beauvoir, Mme la comtesse de Courtin de Neufbourg, née Poli, est heu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reusement accouchée d'un fils, qui a reçu le prénom de Guy.

Le 2 mars 1889, à Paris, Mme la comtesse Gabriel de Caix de Saint-Aymour, née Poli, est heureusement accouchée d'un fils, qui a reçu le prénom d'Enguerrand.

Origine e variazioni dello stemma di Savoia, par le baron Antoine Manno. — Cette magistrale étude sur l'origine et les variations des armoiries de la Maison de Savoie est l'œuvre, toute digne d'admiration, d'un des Présidents d'Honneur du Conseil Héraldique de France, membre de l'Académie Royale des sciences de Turin, commissaire de S. M. le Roi d'Italie près son Conseil Héraldique, et dont les nombreuses publications portent également le cachet non seulement d'un savoir profond, mais encore d'un caractère plein d'une noble élévation. C'est dire avec quelle érudition victorieuse le sujet est traité dans ce splendide in folio, enrichi de sceaux et de blasons supérieurement gravés, de riches chromolithographies, et dont chaque page apparaît dans un cadre ravissant de fleurons en or et couleurs. Ce très luxueux livre, si digne de prendre place dans les bibliothèques d'élite, fait grandement honneur à M. le baron Manno et aussi à son royal imprimeur, M. Vincent Bona. (L'ouvrage se trouve à la librairie Champion. Quai Malaquais, 15, Paris.)

P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Extrait d'une lettre de M. Amédée du Buisson de Courson (1er août 1888) :

« Je viens de recevoir l'*Annuaire du Conseil Héraldique* ; laissez-moi vous dire qu'il est impossible d'expliquer d'une façon plus claire, dans un style plus entraînant, le but, le fonctionnement et l'avenir de cette institution. Vous êtes un croyant, et la foi, dit-on, soulève les montagnes : vous avez eu foi dans le succès de votre œuvre entreprise *cum labore et probitate*, et, malgré les doutes et les difficultés du début, les adhésions d'hommes d'élite, dont je trouve les noms dans votre publication, paraissent lui assurer l'avenir et la durée ; je suis entièrement sur ce point de l'avis d'un des plus éminents membres de la Société, M. de Foras. » [1]

M. A. Babeau vient de publier, à la librairie Firmin-Didot, un savant livre du plus haut intérêt, qui est le commencement d'une série sur l'ancienne armée française. Ce premier volume a pour titre : *Les Soldats*. Les traits de mœurs militaires y abondent, puisés à des sources incontestables. L'auteur nous fait connaître par le menu la vie de ces « héros à 4 sols par jour », les misères du métier, leur loyauté vivace, leur attachement filial à leurs officiers, vrais chefs de famille, donnant l'exemple de la bravoure, de l'es-

[1] Page 5 de l'*Annuaire* de 1888.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prit de discipline, de devoir et de sacrifice. Il est peu de livres dont la lecture nous ait plus attaché. Le 2e volume, *Les Officiers*, paraîtra bientôt ; il sera d'un non moins puissant intérêt. L'érudition, ainsi mise en œuvre, est du pur patriotisme.

Saint Vincent de Paul est né en France, par un Prêtre de la Mission (se trouve au berceau de Saint Vincent de Paul, près Dax; Landes, 1889, in-8, 70 p.) — Sept villes se disputaient l'honneur d'avoir vu naître Homère; la Corse conteste à Gênes celui d'avoir été le berceau de Christophe Colomb ; une généalogie italienne donne Jeanne d'Arc comme étant d'origine romaine ; il parait qu'un écrivain espagnol vient de réclamer le grand saint de France comme étant né à Tamarite en Aragon. La thèse est audacieuse, et nous disons volontiers qu'elle n'est pas sérieuse. Un savant fils de Vincent de Paul a néanmoins eu à cœur de la réfuter, et il le fait très victorieusement. A son argumentation, nous ajouterons qu'en 1585 « Jehan de Paul », père du saint, servait dans la compagnie d'archers du Vice-sénéchal des Lannes ; or si le père de Saint Vincent de Paul eût été espagnol, il n'eût pas pu servir dans ces compagnies purement locales, où l'on n'admettait pas d'étrangers.

P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

S. M. la Reine Régente d'Espagne a daigné conférer à notre honoré collègue le comte Palluat de Besset la croix de commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

Le 12 décembre 1888, M. René Delpit, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'Honneur, et Mlle Madeleine Delpit recevaient la bénédiction nuptiale. Quel exquis joyau la jeune mariée avait trouvé dans sa corbeille de noces ! *Un sermon inédit d'une fille du roi Henri IV*, Jeanne-Baptiste de Bourbon, légitimée de France, abbesse et générale de l'Ordre de Fontevrault, sermon prononcé le jour de la Toussaint 1657, et que notre éminent collègue M. Philippe Tamizey de Larroque a fait réimprimer en une élégante et luxueuse plaquette. Présent délicat et charmant d'un gentilhomme catholique et d'un savant d'esprit.

P.

L'Ormée, par A. Communay. — De 1645 à 1653, la Guyenne fut désolée par la plus cruelle des guerres civiles. Toute la province s'était révoltée, non contre le Roi, dont elle respectait encore l'autorité, mais contre le gouverneur d'Epernon, dont l'orgueil irritait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la population. Pendant ces cinq années, la province fut mise à feu et à sang, et la peste était en outre venue aggraver la situation. Cette longue lutte se divise en trois périodes : la première, provoquée par la conduite du duc d'Epernon ; la seconde, reflet de la grande Fronde parisienne ; la troisième, la plus injustifiée comme la plus violente, connue sous le nom de l'Ormée. M. A. Communay a voulu préparer la voie à ses futurs historiens, en publiant un document de la plus grande importance, le journal de M. de Filhot, qui fut littéralement martyrisé par les chefs de cette détestable faction de l'Ormée.

Notre érudit collègue a encore écrit une étude curieuse sur les grands négociants bordelais au XVIIIe siècle ; c'est l'histoire de l'aristocratie du haut commerce de cette ville qui a tenu et tient un rang si considérable en France : une étude commerciale très neuve, très originale, remplie de pièces inédites et qui justifie ce que dit l'auteur : « C'est une vérité depuis longtemps reconnue que le Bordelais est le type du parfait négociant, prenant ce mot dans toute sa belle acception. ».

Necrologia del N. U commendatore Timoteo Pasini, Ferrarese, scritta, dal professore L. D. Desteffanis, cattedratico di storia nell'Università di Montevideo ; pubblicata dal P. Giacomo Costamagna, superiore della Congregazione Salesiana in Buenos-Aires. Buenos-Ayres, tipogr. du Collège Pie IX, 1888, in-4, 22 p., avec portrait en photogravure.) — Hommage à la mémoire d'un excellent catholique, compositeur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des plus distingués, père de M. le chevalier F. Pasini, membre Honoraire du Conseil Héraldique de France.

M. Armand Bourgeois, membre correspondant du Conseil Héraldique, a présenté au concours d'histoire de la Société Académique de la Marne l'*Histoire de la Seigneurie de Montmort*, qui a obtenu la 2e récompense. Elle contient une importante partie généalogique.

Bobigny-lez-Paris, la seigneurie, la commune et la paroisse, de l'an 450 jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Masson, curé de Bagnolet, anc. curé de Bobigny. (Paris, H. Champion, 1887, gr. in-8, IV-484 p., 11 pl. hors texte et illustr. dans le texte.) — Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire! heureuses, disons-nous, les populations qui ont un tel historien! Notre érudit collègue, pour écrire cette monographie très complète, a patiemment compulsé non seulement les ouvrages imprimés, tant anciens que récents, et les manuscrits des archives publiques, mais encore les vieux papiers de famille conservés dans les notariats et chez les particuliers. C'est ainsi qu'il faut faire quand on veut produire une œuvre sérieuse, intéressante et utile. Edité avec luxe, ce beau et bon livre est parfaitement digne d'entrer dans les bibliothèques de choix, et c'est un excellent modèle pour tous ceux, prêtres et laïques, qui seraient tentés d'écrire l'histoire d'une localité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans sa dernière séance, la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis a admis comme membres deux de nos Collègues, le marquis de Bourdeille et le vicomte de Poli.

Une victime de la révolution, par Alfred Chaumeil. — Cette noble et pure victime, sacrifiée le 21 juillet 1794, et dont une photographie placée en tête du volume reproduit les traits distingués et charmants, c'est Marie-Charlotte-Louise-Elisabeth Hébert de la Maillardière, comtesse de Sébeville. Ce n'est pas un monument, dit l'auteur avec une extrême modestie, mais une simple croix qu'a voulu ériger à la mémoire de cette martyre de la révolution le dernier de ses petits-fils.

« M. le vicomte Oscar de Poli, dont nous aimons toujours à rappeler la vieille origine comtadine, a eu la pensée de fonder, il y a trois ans, le Conseil héraldique de France, dont le but est de créer une sorte de fraternité littéraire entre les personnes qui, jalouses des gloires du passé, veulent les sauver de l'oubli et les remettre en lumière. Le succès est venu couronner son œuvre ingrate et laborieuse, et plus de deux cents membres sont venus se grouper depuis auprès de leur vaillant et sympathique président.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« L'*Annuaire* est une œuvre de propagande qui a pour mission de réunir, en un faisceau compact, tous ceux qui s'intéressent aux questions historiques et héraldiques, et qui sont bien aises de trouver chez des collègues toujours obligeants des auxiliaires pour leurs travaux. Ce premier annuaire est plein d'intérêt, car à côté des noms des sociétaires actuels, il donne une série d'articles fort curieux sur quelques questions héraldiques controversées, sur la légende du royaume d'Yvetot, sur l'invention récente des oubliettes, les croisés bretons, Jeanne d'Arc, Robert Assire, le fondateur de la Sorbonne, etc. Fort bien imprimé, avec planches et sceaux, l'*Annuaire* est destiné à un réel succès, comme aussi à devenir un recueil précieux pour les amateurs de nos vieux et glorieux souvenirs. »

J. DE T.

(*Courrier du midi, 5 octobre 1888*).



Il sacro militare Ordine gerosolimitano del Santo Sepolcro, étude historique, par le chevalier F. Ferruccio Pasini. — Ce très bel ouvrage, imprimé et décoré avec luxe, dédié à S. Exc. Mgr Bracco, patriarche de Jérusalem, vénérable grand-maître de l'Ordre du St-Sépulcre, contient une histoire de cet Ordre chevaleresque, appuyée de nombreux documents, tout ce qui a trait à la croix de l'Ordre, à l'uniforme de ses dignitaires et chevaliers, au Cérémonial des réceptions, les représentants de l'Ordre dans le monde entier, la liste de ses membres avec des notices sur leurs familles, et leurs armoiries. Nous y relevons bien des noms de la Noblesse de France : Marsy, Foras, Cara-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

man, Poli, Touchebœuf-Clermont, Le Brun de Neuville, la Porte des Vaux, Lesseps, Beaumont, Vogué, etc. Trois chromos et sept planches de blasons ornent ce luxueux volume, parfaitement digne d'éloges sous tous les rapports. [1]



Notre érudit collègue M. le comte Amédée Beneyton, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, chevalier des Ordres Pontificaux de Pie et du Saint-Sépulcre, Membre de plusieurs sociétés savantes, s'est éteint, le 7 septembre 1888, dans sa 65e année, en son chalet de la Saussaye (Doubs), conforté par la bénédiction de N. S. P. le Pape.

Le président du Conseil Héraldique a eu l'honneur d'exprimer à Madame la Comtesse Beneyton les regrets profonds de notre Compagnie.



Persac et la châtellenie de Calais, Etudes hist. sur la marche du Poitou, par le baron Gt d'Huart. — Cette savante étude a paru d'abord dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires de l'ouest. Elle forme un beau volume de 422 pages in-8°, orné de 4 planches (vues de l'église de Persac, des châteaux de Lussac, la Brulonnière, la Messelière), de 2 cartes (châtellenie de Calais, paroisse de Persac), et d'un plan du bourg de Persac. C'est un travail accompli, fourmillant de faits, pétri de bonne et forte érudition, absolument complet sous tous les rapports. La partie gé-

[1] Quelques exemplaires sont en dépôt au Conseil Héraldique de France. Franco : 20 francs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

néalogique est écrite avec la conscience la plus scrupuleuse ; on y trouve de très remarquables notices sur les familles Chenin, La Vergne, Taveau, Rochechouart, Brûlon, Séris, Nuchèze, le Maistre, le Camus, Estampes, la Besge, Feydeau, Marans, Barton, Mirel des Essarts, Lecointre, Rabeau, Blom, Prévost, Gillier, Barbin, Appelvoisin, Villequier, Saint-Fief, La Lande, Turpin de Busserolles, Saint-George, Moussy, Segondat, Royer, Vézien, Mauvise, Decazes, Fautereau, Babert, de Melle, Marcillac, Fougères, la Châtre, Brilhac, Laleu, Baconnet, Villedon, Maigret, Saint-Savin, etc. Outre de nombreux tableaux généalogiques, on trouve dans ce livre hors de pair des notes approfondies sur les coutumes féodales, les légendes locales, les communautés d'habitants, la condition des pays, les mœurs, les fêtes, les foires, l'agriculture et l'industrie. Ce livre représente une somme énorme de temps et de labeur. Il fait le plus grand honneur à M. le baron d'Hart, et aussi à notre Société, dont il est un des membres les plus distingués.

⚜

S. S. le Pape a daigné conférer à notre savant collègue M. Alphonse Couret la dignité de Commandeur de l'Ordre de Pie. Nous applaudissons à cette haute distinction si parfaitement méritée.

⚜

Le *Bulletin héraldique de France*, dirigé par M. Louis de La Roque, publie des documents intéressants pour l'histoire des familles, la plupart inédits et puisés aux meilleures sources. Après l'*Armorial de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Versailles (1696-1704) et le Catalogue des preuves faites pour l'entrée des demoiselles nobles à la maison de Saint-Cyr, le *Bulletin* a publié la liste des Colonels propriétaires des régiments pendant les guerre de Louis XIV et de Louis XV (1660-1762). Parmi ces documents, qui forment une source précieuse d'informations pour les familles historiques, nous devons encore mentionner le *Catalogue des Chevaliers de Malte*, publié comme Supplément au *Bulletin*, et accompagné d'une notice de M. de La Roque.

Le *Bulletin héraldique* n'est pas seulement un recueil de documents originaux ; il publie, sous la forme généalogique, des notices dans lesquelles, à l'occasion des mariages ou décès, sont mentionnés des faits historiques qui constituent le glorieux patrimoine de la Noblesse française, en rappelant ses services et ses alliances.

M. Victor Brunet, membre correspondant du Conseil Héraldique, a eu la douleur de perdre son père, M. Adolphe Brunet, décédé à Vire, le 1er décembre 1888, dans sa 69e année. Le défunt était proche parent de Mgr Anger, Chorévêque d'Antioche et de Smyrne, Commandeur des Ordres du St-Sépulcre et du Saint-Sauveur de Grèce.

Généralité de Caen. Recherche de la Noblesse faite en 1666 et années suivantes par l'intendant Chamillart.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Appendice complementaire et rectificatif. — Nous avons signalé à l'attention de nos amis, dans l'*Annuaire* de 1888 (page 155), l'importante publication de notre fécond et érudit collègue M. Amédée du Buisson de Courson, d'un intérêt capital pour les familles nobles de la Basse-Normandie. Cet appendice de 70 pages en est l'heureux et indispensable complément.



Nous devons à la courtoisie de notre très honoré collègue M. le baron de Ramione le gracieux présent de la publication intitulée: *A Sua Santità Leone XIII, pel Suo Giubileo Sacerdotale, la città di Palermo!* (Palerme, 1888 in-f°, 30 p. avec encadrements.) C'est la liste des nombreux dons offerts par l'archi-diocèse de Palerme à S. S. Léon XIII, à l'occasion de Son Jubilé Sacerdotal, avec le texte des documents relatifs à cette filiale manifestation. M. le baron de Ramione était le digne vice-président du Comité promoteur, présidé par le prince d'Ucria, et dont S. Em. le Cardinal Archevêque de Palerme avait accepté la présidence d'honneur.



M. Alfred de Martonne, avec sa bienveillance proverbiale, a écrit dans la *Célébrité contemporaine* (mars 1888) une notice biographique et littéraire, infiniment trop élogieuse, sur le président du Conseil Héraldique de France. Qu'il nous permette de lui signaler une erreur qui s'y est glissée : la famille de Poli n'a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pas le très grand honneur de se rattacher à celle de saint Vincent de Paul. Ce qui a pu donner lieu à cette erreur, c'est que M. Oscar de Poli a publié, il y quelques années, une étude généalogique intitulée : *Recherches sur la famille de saint Vincent de Paul* (V. Palmé, éditeur.)

François de Molière, seigneur d'Essertines ; Anne Picardet, sa femme, et leur famille, d'après les documents authentiques, par E. Révérend du Mesnil. — Nous venons de lire avec le plus vif intérêt cette charmante notice biographique, littéraire et généalogique, relative à des auteurs bourguignons injustement oubliés par les annalistes. La tâche n'était pas sans difficultés ; notre érudit collègue les a surmontées avec son bonheur accoutumé. « N'est-ce pas honorer son pays, dit-il avec une parfaite justesse, que de remettre en lumière les lointains souvenirs de son illustration ancienne, et d'exhumer de la poussière ses enfants les plus méritants ? *Decus avorum honos patriæ!* Si certaines gens affectent de mépriser le passé, c'est qu'elles ne le connaissent pas ou ne veulent pas le connaître. Qu'elles fassent aujourd'hui aussi grand, aussi beau ! »

S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer la décoration *Pro Ecclesia et Pontifice* à M. Adolphe Lalauze, l'éminent aquafortiste, auteur du magnifique

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portrait du Saint Père placé en tête du *Livre d'or* du Comité international jubilaire des Ordres équestres pontificaux.

Notice héraldique sur les Maisons de Galard et de Béarn, par J.-B.-E. de Jaurgain (Paris, impr. Motteroz, 1886, in-40, 72 p.) — Cette splendide publication généalogique d'un très consciencieux érudit, ornée de planches artistement gravées, blasons, sceaux, portraits, vues, tableaux filiatifs, n'a été tirée qu'à 125 ex. numérotés (1 à 5, sur Japon ; 6 à 125 sur Hollande). Son exécution matérielle ne laisse rien à désirer ; mais elle est encore moins remarquable que l'œuvre même de M. de Jaurgain.

Notre éminent collègue M. le commandeur Moreno del Christo, ami éclairé des lettres et des arts, ami zélé de la France, a réuni dans un très élégant album un grand nombre d'autographes d'illustrations et de notabilités, avec lesquelles il est en rapports affectueux, le comte Ferdinand de Lesseps, le général Boulanger, Charles Gounod, J. L. Gérôme, Pasteur, le baron de Lareinty, Alexandre Dumas, Chevreul, le vicomte de Juchereau de Saint-Denis, Coppée, César Cantù, Jules Simon, Adelina Patti, le duc de Canevaro, le comte Greppi, A. de Pommayrac, etc., etc.— A la page 13 on lit :

« *Noblesse oblige !...*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Si la Noblesse chérit sa patrie, puisqu'elle a toujours eu le privilège et la gloire de verser son sang pour elle, elle est aussi universellement réglée par le même code d'honneur. C'est une société, la bonne société, où règnent la même politesse, la même courtoisie, la même distinction, les mêmes idées chevaleresques. Vous nous avez prouvé, Excellence, qu'aux Antilles comme en France la noblesse de sentiment, de caractère et de cœur étaient identiques.

« Comtesse de Gourcy-Pagny. »

Et page 84 :

« *A M. le Commandeur Moreno del Christo* :

« La patrie n'est pas seulement où l'on aime, elle « est aussi où l'on est aimé.

« Vte Oscar de Poli. »



Histoire des ducs d'Uzès, suivie d'une Notice sur leur château ducal, par Lionel d'Albiousse. — Tout ce que la Noblesse peut ambitionner, une antique et illustre origine, l'éclat des services rendus au pays et à la religion, l'intelligence, la munificence et l'honneur à l'état d'hérédité, de grandes possessions, les plus hautes dignités et les plus nobles alliances, tout cela se rencontre dans la maison d'Uzès, dont l'histoire devait tenter un érudit. M. Lionel d'Albiousse l'a entreprise, et il en a fait une œuvre réellement magistrale. L'historien était à la hauteur du sujet. L'introduction résume les annales de la ville d'Uzès, jadis premier duché-pairie de France, aujourd'hui simple chef-lieu d'arrondissement dans le départe-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment du Gard. *Sic transit gloria mundi !* Puis vient l'histoire des seigneurs d'Uzès, accompagnée de notes qui révèlent de longues et consciencieuses recherches. Un excellent index des noms de personnes et de lieux termine ce beau livre d'histoire et de généalogie, dont le frontispice porte le blason des ducs d'Uzès finement gravé, et qui est orné de deux planches (la ville d'Uzès ; le château ducal).

⚜

Poésies inédites du XVIIIe *siècle* (Lemerre, éd.). — Ce très élégant et piquant recueil, œuvre de M. Gaston Bernos, provient des archives d'une noble famille qui, au siècle de Louis XV, était le Mécène de plus d'un poète et dont le vieux blason orne le frontispice du livre, avec la belle devise des Comtes de Vautheleret : *Memor sis !* Chaque poésie, dont quelques-unes sont d'un tour assez vif, est précédée d'une spirituelle petite introduction. Dans une excellente préface, M. G. Bernos rappelle les fastes de la famille : Roland de Vautheleret, ami du prince de Condé et tombé à ses côtés sur le champ de bataille de Jarnac, en 1569 ; Georges, gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII ; Pierre, mousquetaire du Roi ; Henri, comte de Vautheleret, colonel en 1744, Paul, page de Louis XVI, aïeul de notre savant collègue le baron de Vautheleret. L'auteur de ce charmant recueil lui a donné très heureusement pour épigraphe ces vers de M. Oscar de Poli :

> Fleurs du doux passé, fleurs aimantes,
> Que ne pouvez vous revenir ?
> Reliques chères et charmantes,
> Vous fleurissez le souvenir !...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous sommes heureux de souhaiter une cordiale bienvenue à M. le chevalier Gaston des Godins de Souhesmes (rue Chah-Kouli, 20, Téké de Péra, à Constantinople), que le Conseil Héraldique de France vient de s'agréger (17 mars 1889), au titre de Membre correspondant.

Notre honoré collègue M. le Pays du Teilleul vient d'être cruellement éprouvé par la perte de M. Emile-Louis-Marie-Anne le Pays du Teilleul, son frère, ancien officier de marine, ancien capitaine des Mobiles d'Ille-et-Vilaine, chevalier de la Légion d'honneur, « décédé dans la paix du Seigneur, en son hôtel à Fougères, dans sa 45e année, le 8 mars 1889. »

M. le baron François de Barghon de Fort-Rion, notre distingué collègue, achève un poème épique à la gloire de Jeanne d'Arc.

Au moment de mettre sous presse la dernière feuille de cet *Annuaire*, nous recevons la courtoise adhésion de M. le Comte de Damas d'Anlezy. — Tous nos col-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lègues se féliciteront vivement avec nous de pouvoir inscrire cet illustre nom dans la liste des Membres honoraires du Conseil Héraldique de France.

P.

Erratum de notre *Annuaire* de 1888, page 119 : au lieu de « Alexandre Chesne », lire « Alexandre Chesnel ».

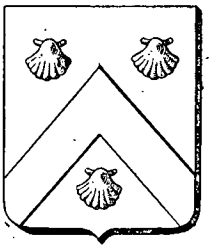

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE[1]

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

ALBIOUSSE (Lionel d').

Le Casier de l'Etat civil sur le modèle du casier judiciaire.

De la suppression du crime de bigamie par l'établissement du casier de l'état civil.

Le casier de l'enregistrement sur le modèle du casier judiciaire.

La crypte d'Uzès.

Notice hist. et généal. sur la famille de Massilian.

Guide archéologique dans la crypte d'Uzès.

Guide de l'étranger à Uzès.

Histoire des ducs d'Uzès, suivie d'une Notice sur

[1] J'ai l'honneur de prier instamment Messieurs les Membres du Conseil Héraldique de vouloir bien m'adresser, pour *l'Annuaire* de 1890, les additions et rectifications à la présente *Bibliographie*, ainsi que la liste de leurs nouvelles publications, écrite seulement sur le recto des feuilles, et rédigées dans la forme qu'ils ont ici sous les yeux. O. DE P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur château ducal. Paris, Champion, 1887, in-8, 346 p., planches et blasons.

Alis (L'abbé).

Panégyrique de S. Vincent de Paul, prononcé dans l'église de Saint-Pierre de Tonneins. — Tonneins, impr. Ferrier, in-8, 24. p. (se vend 1 franc au bénéfice de l'école congréganiste de Tonneins-Dessus).

Panégyrique de sainte Jeanne de Valois, pron. le 4 févr. 1887 dans la chapelle des Religieuses de l'Annonciade, à Villeneuve-sur-Lot. Marmande, impr. Duberort, 1887, in-8, 30 p.

Amade (Ad. d').

Analyse des actes, alliances et parentés de la famille d'Amade. Montauban, Forestié, 1887, in-8, X-244 p. Titre gravé, blasons.

Audiat (Louis).

Saint Eutrope, 1er Evêque de Saintes, dans l'histoire, la légende, l'archéologie. 2e éd. Paris, Picard, 1887, in-8, XXXII-543 p. Prix 6 fr., sur vergé, 10 fr.

La date des murs gallo-romains de Saintes. La Rochelle, Texier, 1888, in-8, 12 p.

Barbier de Montault (Mgr X.).

Inventaires de Saint-Pierre de Rome. — Les médailles du Pontificat de Pie IX. — Iconographie de sainte Cécile d'après les monuments de Rome. — L'apparition de sainte Cécile au Pape saint Pascal 1er en 821. (Toutes ces savantes études sont extraits de la *Revue de l'Art chrétien*), 1887-88, in-4.

Le grand sceau de Raoul du Fou, 35e abbé de Saint Thierry, in-8, 12 p.

Berluc-Pérussis (L. de).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Prouvenço à Laprado. Sonnet, 14 juin 1888. Eloquent hommage du poète provençal au poète du Forez, Victor de Laprade.

Bernos (Gaston).

Poésies inédites du XVIIIe siècle. — Famille de Vautheleret. Paris, Lemerre, 1889, in-12, 140 p. Blason, fleurons, culs-de-lampe.

Boissieu (Maurice de).

Généalogie de la Maison de Saint-Chamond. — Saint-Etienne, 1888, in-8.

Bonvallet (Adrien).

Le bureau des Finances de la Généralité de Poitiers. Inséré au t. 81, 2e série des *Mémoires de la Société des Antiq. de* l'Ouest, 1883, 287 p. in-8. (Tirage à part épuisé). Cette publication contient l'armorial des officiers de cette juridiction disparue.

Richecourt, son château et ses seigneurs. Notice hist. et généal., insérée au t. XIV de la *Revue de Champagne et de Brie*, 1883 ; 50 p. in-8. Tirage à part.

Les fiefs de la mouvance royale de Coiffy ; répertoire historique précédé d'une étude sur les fiefs ; même Revue, 1884 et 1885, 131 p.

Discours sur le dernier comte apanagiste du Poitou, prononcé à la séance publique de la société des Antiq. de l'Ouest, le 4 janvier 1885, par M. A. Bonvallet président de la Société (Tome VII, 21 pages). Tirage à part.

Sur la noblesse de la famille de la Salle (famille du bienheureux J. B. de la Salle) *au XVIIe siècle*. Article de critique historique. Dans la *Revue de Champagne et de Brie*, déc. 1888, p. 417-420.

Borel d'hauterive.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Annuaire de la Noblesse de France. Paris, rue Richer, 50 ; 45e année, 1889, in 12, XI-384 p. 4 pl. de blasons.

Bourgeois (Armand).

Epernay-Almanach. Almanach litt. et artist. de l'Acad. Champenoise. Epernay, Bonnedame, 1888, in-12, 112 p. (Sous le pseudonyme Yves Montbernon.)

Bremond d'Ars Migré (Marquis A. de).

Vie de Mme de la Tour Neuvillars (Suzanne de la Pomélie), 1571-1616, Miroir de perfection pour les femmes mariées et pour les âmes dévotes, par le P. Nicolas du Sault. Nouv. édition annotée et précédée d'une introduction. — Nantes, Forest et Grimaud, 1889, in-12, LXXVII-306 p.

L'anc. église de Riec et le château de la Porte-Neuve. Docum. inédits. Quimper, Cotonec, 1888, in-8, 24 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère.*)

Brotonne (L. de).

Les Pairs des Cent jours, Docum. inédits. Paris, Charavay, 1888, in-8, 22 p.

Buisson de Courson (A. du).

Généralité de Caen. Recherche de la Noblesse faite en 1666 et ann. suiv. par l'intendant Chamillart. Appendice complémentaire et rectificatif. Caen, Delesques, 1889, in-8, 70 p.

Burey (Vicomte de).

Les Reliques de St Taurin dans le Jura, étude hist. et hagiographique, parue dans l'*Annuaire de l'Eure* (1885) ; tirage à part : Evreux, impr. Hérissey, in-18, 20 p.

La Nef de la Cathédrale d'Evreux, depuis sa res-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tauration. Travail critique d'archéol. religieuse paru dans le *Courrier de l'Eure,* févr.-mars 1887 ; tirage à part : Evreux, impr. Hérissey, in-18, 36 p.

Les Funérailles d'un Archevêque de Rouen au XVIe siècle. Notice hist. parue dans *l'Almanach-Annuaire de l'Eure,* 1888.

Cais de Pierlas (Comte).

Testament de Jourdan Riquieri au XIIe siècle. Nice, 1888, in-8, 28 p.

Cartulaire de l'anc. cathédrale de Nice. Turin, J.- B. Paravia, 1888, in-4, XXXIV-174 p. fac-similé d'une page du cartul. original en photogravure.

Chaumeil (A.)

Une victime de la révolution (21 juillet 1794). Granville, Besnard, 1889, in-8, 30 p. Planche et portrait photogr.

Communay (A.).

Jean-Paul de Lescun, seigneur de Piets. Lettres inédites (1617-1618). Auch. G. Foix, in-8, 58 p.

Crollalanza (G. B. de).

Giornale Araldico. Pise (Italie). Périodique.

Crozet (Ernest de).

Noces d'or de M. l'Abbé G. Fabre, curé du Castellet (1838-1888). *Souvenir*. — Gap, impr. Richaud, 1888, plaq. in-8.

Delignières (Em.)

Statuette en argent de N.-D. du Puy, à Saint-Vulfran d'Abbeville. Paris, Plon, 1888, in-8, 16 p.

Donot (P.).

Les Ramey de Sugny et leurs alliances. Lyon, H.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Georg, 1888, in-8, 22 p. Blasons, par A. Steyert. (Extrait de la revue L'*Ancien Forez*).

Le Forez pendant la révolution. Coll. de docum. rares ou inéd. relatifs à cette province de 1789 à 1800. 2e série. Lyon, L. Brun et H. Georg. 1888, in-4, planches. (Paraît par livraisons).

GILLANT (L'Abbé).

L'Instruction publique à Clermont en Argonne avant la Révolution. Pièces d'Archives et documents inédits. — Verdun, impr. Laurent, 1888, petit in-8, 57 p. (Extrait du t. X des *Mémoires* de la Soc. philomathique de Verdun).

Souvenirs de la révolution, Suites des Recherches biograph. sur le Clergé de Verdun: M. Gérard Mandre, curé de Douvillers (Nombreuses notes sur sa famille, alliée à celle de Jeanne d'Arc). — Verdun, impr. Laurent, 1888, in-8, 20 p.

Pour paraître cette année:

M. Pierre Dupuy, missionnaire pendant la Révolution, Les abbés Mennehand, etc.

GRIVEAU (Algar).

Etude sur la condamnation du livre des Maximes des Saints, dans ses rapports avec la situation de l'Eglise de France et du Saint Siège à la fin du XVIIe siècle, d'après la corresp. de Bossuet et de Fénelon; pouvant servir de suppl. aux Histoires de Fénelon et de Bossuet, par le Card. de Bausset. Paris, Poussielgue, 1878, 2 vol. in-12 de 600 p.

Œuvre éminemment remarquable d'un historien consciencieux, d'un philosophe catholique, d'un penseur convaincu et convaincant.

GUIGNARD (L.).

Antiquité de l'homme dans le Loir-et-Cher et gise-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ments préhistoriques de la ville de Blois. (Conférence faite au chât. de Blois le 2 juin 1888). Chartres, impr. Havard, 1888, in-8, 16 p.

Un cimetière du premier âge du fer à Chouzy. Plaquette, in-8, 8 p. 2 planches. (Extr. de la *Revue de Loir et-Cher.*)

Decouvertes faites à Vineuil en 1888. Blois, 1888, in-8, 14 p. 2 pl.

HIORT-LORENZEN (R.).

Danemarks Adels Aarbog (Annuaire de la Nobl. de Danemark), 6e année. Copenhague, 1889, in-12, XXVI-486 p. Blasons en chromo ; portrait phototypique.

HUART (Baron Gt d').

Persac et la châtellenie de Calais, Etudes hist. sur la marche du Poitou. Poitiers, Blais, 1888, in-8, 422 p.

JOUBERT (André).

Histoire de la baronnie de Craon de 1382 à 1626 d'après les archives inédites du chartrier de Thouars (fonds Craon), 1888, (Paris, Picard, gr. in-8, 5 francs.)

L'auteur, déjà bien connu par ses belles et nombreuses études sur l'Anjou et le Maine, a mis en œuvre dans ce nouveau volume les pièces si variées que renferment les archives de M. le duc de la Trémoille, sans négliger les autres grands dépôts publics de Paris et de la province. On y trouve des détails curieux sur la vie des défenseurs de cette baronnie de Craon dont l'importance stratégique aux XIVe, XVe et XVIe siècles était fort grande, si grande même que pendant les troubles de la minorité de Louis XIII on jugea utile de la démanteler.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La bibliothèque et le mobilier d'un lieutenant particulier au siège royal de Château-Gontier, sous Louis XIII (1626-1627). Mamers, Fleury et Dangin, gr. in-8, 40 p.

MALLAT (Joseph).

Du sentiment de l'association chez l'homme. Angoulême, impr. Chasseignac, 1886, in-12, 20 p.

La Presse et les lectures populaires. Paris, Soc. bibliogr., 1887, in-12, 20 p.

Le père de Jean, nouvelle. Dans *L'Ami des campagnes*, 10 févr. 1889.

MANNO (Baron A.).

Les Roses et la Médaille au collier de l'Ordre de Savoie. Thonon, impr. Dubouloz, plaquette in-8. (Lu au Congrès des Soc. savantes de la Savoie tenu à Thonon les 20-22 août 1886).

Origine e variazioni dello stemma di Savoia. Turin, V. Bona, 1884, in-f. Magnifique publication ; blasons gravés, chromos, encadrements à vignettes en couleur. (Se trouve à la libr. Champion, quai Malaquais, 15, Paris).

MARTONNE (A. de).

Estompes : M. Oscar de Poli. (Dans la *Célébrité contemporaine*, livraison de Mars 1888).

MAUSSABRÉ (Comte F. de).

Généalogies berruyères. — Dans la *Revue des Antiquaires du Centre*, 1887-88, p. 167 et s.

MILLEVOYE (Lucien).

La vérité sur la mort de l'amiral Courbet. — Amiens, 1888, plaquette in-8.

MORENO DEL CHRISTO (Commandeur).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Album del Comendador Moreno del Christo, 2e éd. revue et augm. Paris, impr. Mouillot, 1888, in-8, 154 p. Portraits en photogravure.

Pasini (Chevalier F.).

Il sacro militare Ordine gerosolimitano del S. Sepolcro, étude hist. Pise, 1888, gr. in-8, VIII-126 p, 3 chromos, 7 pl. de blasons.

Peloux (Félix).

Un souvenir à la mémoire de mon père. Forcalquier, impr. Bruneau, pl. in-8. (Hommage de l'auteur en reconnaissance de son admission au Conseil Héraldique).

Pettenegg (Comte Gaston de).

Jarbuch der Heraldischen Gesellschaft Adler in Wien. Vienne, 1888, in-4, Blasons et tabl. généalogiques.

Poli (Vicomte Oscar de).

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 1re année, 1888, in-18, 202 p., 3 planches.

Livre d'or du Comité International des Ordres équestres Pontificaux (Jubilé Sacerdotal de S. S. Léon XIII). Paris, 1889, in-4, 256 p. 26 planches, 3 chromol., eau-forte de Lalauze (portrait de S. S. Léon XIII). Franco : 20 francs.

Le masque de fer, grand roman historique. Paris, Henri Gautier, 1886, in-12, 520 p.

Amymone, Histoire d'une femme, roman. Paris, 1889, in-12, 300 p. Portrait-médaillon.

Histoire généalogique des Courtin. Paris, 1888, in-4, 748 p. 14 pl. blasons, sceaux, châteaux ; eaux-fortes d'Henri Gonnard.

Nobiliaire des Croisades, en cours de publ. dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la *Revue de la Terre Sainte* (rue du Regard, 12, Paris). Notices sur les maisons de : Chabot, Bremond, Milly, Toucheboeuf, Amphernet, Choiseul, Montmorency, Anthenaise, Bonadona, Damas, Moy-Sons, du Buisson, d'Arc, du Merle, Gouffier, la Barre, le Gras, Carondelet, Castellane, Clinchamp, Seguins, Patry, Clermont-Tonnerre, Courtin, Condé, Sartiges, Pomponne, Riencourt, Ségur, Digoine, Vigier, la Tournelle, Eppes, Escotay, Chandon, l'Estourbeillon, Ballon, Bourdeille, Croix, Yvetot, Castelbajac, Tramecourt, Fumel, etc. *Pour paraître sucessivement :* Alleman, Pirou, Chacenay, la Noüe, Brebant, Kersauson, la Vove, Caulaincourt, Landricourt, la Porte, Nettancourt, Jaucourt, le Bouteiller de Senlis, Roncherolles, Sourdeval, Montaignac, Chérisey, Prunelé, Chavagnac, Fontanges, Orléans, Drée, Anvin-Hardenthun, etc.

Porte (A. de la).

Les gens de qualité en Basse-Marche, Etudes et docum. généalogiques. 2e livraison, contenant : 1° Lusignan, comtes de la Marche, avec les branches de Vouvant, Jérusalem et Chypre, et Valence ; 2° Coutumes de Charroux ; 3° Coutumes de Bellac, etc. — Le Dorat, J. Surenaud, et Poitiers, Blanchier, 1888, in-8, 70 p.

Révérend du Mesnil (E).

Les auteurs du Brionnais : François de Molière, seigneur d'Essertines. Anne Picardet, sa femme, et leur famille, d'après les docum. authentiques. Charolles, Lamborot, 1888, pet. in-8, 100 p.

L'ancien Forez, revue mensuelle, hist. et archéol. 7e année, 1889, in-8.

En préparation : *Dict. topogr. hist. et archéol. du Charollais, Brionnais et pays de Bourbon-Lancy.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROBINET (l'Abbé N.)

Pouillé du dioc. de Verdun. Tome 1er. Verdun, 1888, gr. in-8 de XVIII-770 p.

Album Verdunois, Verdun et son archiprêtré (Annexe du *Pouillé*, contenant 30 belles photogr., format album. A Verdun, chez l'auteur, place Madeleine, 13. Franco, 25 francs.

ROUBET (Louis).

Une visite à Sagonne. Châteauroux, A. Majesté, 1883, in-8, 24 p.

ROURE (Baron du).

Notice hist. sur une branche de la famille de Sabran d'après les docum. originaux, accomp. de Pièces justif. et de Tableaux généalogiques. Marseille, impr. Moullot, in-4, 85 p., 3 planches en photogravure et 4 pl. de blasons. (Tiré à 100 ex., dont les 25 premiers sur pap. du Japon).

SAINTE-COLOMBE, MARQUIS DE LAUBESPIN (Comte de).

François-Benoist de Sainte-Colombe, marquis de Laubespin. Notes historiques extraites des archives de *famille.* Bar-le-Duc, impr. de l'œuvre de Saint-Paul, 1888, in-8, 134 p. et suppl. de 2 p. d'errata.

SALLES (le Cher Félix de).

Chapitres nobles d'Autriche. Annales, preuves de Noblesse, listes des chanoinesses, documents, portraits, joyaux, médailles, sceaux et décorations. Vienne, impr. saint Norbert, 1889, gr. in-4, 58 p. planches; illustr. dans le texte.

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.)

Lettres inédites de Ph. Fortin de La Hoguette. La Rochelle, N. Texier, 1888, in-8, 216 p. Tiré à 100 ex.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Extr. du t. XVI des *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*).

Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, Tome 1er, déc. 1617, déc. 1618. Paris. Impr. nationale, 1888, in-4 de IX-914 pages (*Collection de Docum. inédits sur l'hist. de France*).

Un sermon inédit d'une fille du Roi Henri IV. Imprimé pour le mariage de Mlle Madeleine Delpit et de M. René Delpit, lieutenant de Vaisseau. Saint-Etienne, Ch. Boy. 12 déc. 1888, jolie plaquette in-8, 24 p. Tiré à 100 ex. non mis dans le commerce.

Un grand amateur français du XVIIe siècle : Fabri de Peiresc. Etude suivie du testament inédit de Peiresc. Toulouse, Privat, 1889, in-8, 34 p. (En collaboration avec M. Léopold Delisle.)

Tardieu (Ambroise et A. Boyer).

Hist. illustrée des villes d'Auzances et de Crocq. 1888, in-16, IV-188 p. Nombreuses illustrations, blasons, portraits, médailles, vues, plans, etc. — Se trouve chez M. A. Tardieu, à Herment (Puy-de-Dôme) et chez M. Boyer, à Mérinchal (Creuse).

Tausin (Henri).

Armorial des Cardinaux, Archevêques et Evêques. Saint-Quentin, in-4.

Vauloger de Beaupré (René de).

La Maison de Lavardin en Touraine, au Maine et en Beauce. — Dans le *Bulletin* de la Soc. archéol. *du Vendomois*, livraisons des 2e et 3e trimestres de 1888.

Vorsterman van Oyen (A.).

Algemeen Nederlandsch familieblad. (Périodique). La Haye (Pays-Bas).

Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

État des Membres du Conseil Héraldique de France. . . . 1
La Noblesse de France (1789-1889), par le Vicomte de Poli. 39
La Préposition *de*, par A. de Martonne. 105
Peiresc généalogiste, par Ph. Tamizey de Larroque. . . . 114
Petits-neveux de Jeanne d'Arc au Comté Nantais, par S. de la Nicollière-Teijeiro. 122
Roi, Pontife et Père, par A. Millien. 147
Observations sur la généalogie des Maisons de Bérenger et de Sassenage, par le Marquis de Rivoire 150
Des Variantes et modifications introduites dans les armoiries, par le Vicomte de Burey 157
A la mémoire de S. A. S. et R. l'Archiduc Rodolphe, par le Marquis de Pimodan 165
Croix d'Honneur, par le Marquis de Pimodan 166
Documents Provençaux, par le Baron du Roure. 168
L'Ordre de Malte, par H. d'Arbigny de Chalus 175
Chronique. (Publications Héraldiques, mariages, naissances, décès ; la décoration *Pro Ecclesia et Pontifice ;* questions nobiliaires, historiques, archéologiques.) 179
Bibliographie 251
Table des matières 263

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PLANCHES

I. Louis XVI, Marie-Antoinette et le Dauphin 1
II. Le Vicomte de Poli 60
III. Le Président de Roquemont 72
IV. Mr Noël le Mire 96
V. Jeanne d'Arc 132
VI. Mr Gustave Drolet 168
VII. Le Lieutenant-Colonel Henri Caillon. 180
VIII. Le Comte Arnold de Ronseray. 219

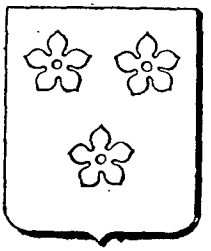

Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

TROISIÈME ANNEE

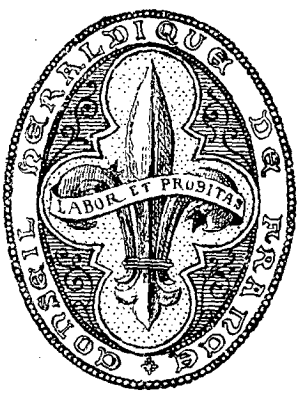

PARIS
CONSEIL HERALDIQUE DE FRANCE
21, Avenue Carnot, 21

1890

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

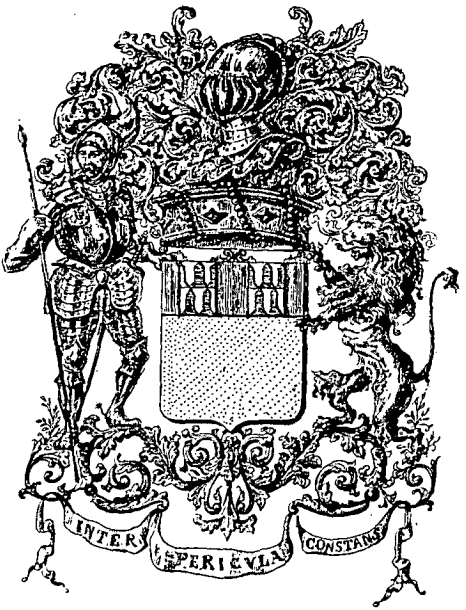

TAVEAU DE LAVIGERIE

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ÉTAT DES MEMBRES [1]

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

Au 15 Novembre 1889.

H. · **Abzac de la Douze** (Comte Aymar d'), de la Soc. hist. et arch. de la Dordogne ; — chât. de Borie-Petit, p. Périgueux, (Dordogne).

H. **Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit ; — chât. de Saint-Cyr, p. Mortain (Manche).

[1] Explication des abréviations.

P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
H. — Membre Honoraire.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
R. — Rédacteur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre **Thomas** d'), chevalier de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; de la Soc. des Gens de lettres ; — à Sainte-Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

H. **Albiousse** (Lionel d'), juge au tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien ; ass. corresp. de l'Acad. de Nîmes ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; — à Uzès (Gard).

H. **Albouy** (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, chevalier de l'O. du S. Sépulcre ; — rue des Saints-Pères, 30, Paris.

H. **Alis** (l'Abbé Louis), curé d'Agmé, lic. en théologie ; — à Agmé, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Amade** (Adolphe d'), O. ✻, O. I. P. ⚜, sous-intendant mil. de 1re classe en retraite, commandeur et chevalier des Ordres Pontificaux, etc. ; de plusieurs Soc. savantes ; — hôtel de la Caisse d'épargne, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Amphernet** (Vicomte d'), ✻, de la Soc. des Ant. de Normandie ; — rue Royale, 92, Versailles, (Seine-et-Oise).

H. **Anselme de Puisaye** (Comte Jules d'), anc. officier aux zouaves pontificaux, Gr.-officier de l'Ordre imp. de la Rose, chevalier de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, chev. de l'O. de Pie, décoré de la méd. d'or *Pro Petri Sede ;* de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — rue Basse, à Lourdes, et chât. de Tostat, p. Rabastens (Hautes-Pyrénées).

P. H. **Arbaumont** (Jules **Maulbon** d'), O. I. P. ⚜, chevalier des Ordres de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique ; vice-prést de l'Acad. des sc., arts et b. l. de Dijon ; prést de la Commn des Antiquités de la Côte-d'Or ; corresp. honoraire du Ministère ; — rue Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Hugues d'), de la Soc. des amis des Arts de Dijon ; — place St Michel, 11, Dijon (Côte-d'Or).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

S. G. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), anc. chef-de-cabinet de préfet, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* — rue des Saints-Pères, 63, Paris, et villa St-Michel, à St-Pair-sur-Mer (Manche).

H. **Auber** (l'Abbé Charles), ✠, chanoine titulaire de l'Eglise de Poitiers, historiographe du diocèse ; de la Soc. des ant. de l'Ouest ; corresp. du ministère de l'instr. publique ; de la Soc. des Ant. de la Morinie ; de la Soc. des Ant. de France ; inspr divisionnaire de la Soc. franç. d'arch. ; — à Poitiers (Vienne).

H. **Aubert** (Emile) capitaine de cav. breveté démissre, décoré du Nicham-Iftikar ; de la Soc. d'émul. de l'Allier, etc. ; — La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), O. I. P. ✠, lauréat de l'Institut, bibliothécaire-archiviste de la ville de Saintes, prést de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — à Saintes (Charente-Inf.).

H. **Aupias de Blanat** (Élie d'), anc. lieutenant d'inf. ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Aussy** (Denys d'), anc. conseiller génl de la Charente-Inf., vice-prést de la Soc. des arch. hist de la Saintonge et de l'Aunis ; — chât. de Crazannes, p. Port-d'Envaux (Char.-Inférieure).

H. **Autane** (Comte d') ; — rue Victoire, 6, Avignon (Vaucluse).

H. **Barban** (André), anc. Secrétaire-Général ; du conseil d'admn de la Diana ; de la Soc. Franç. pour la conserv. des Monum. hist. ; de l'Acad. des Arts, Soc. et B. L. de Savoie ; — rue de la Gare, Roanne (Loire).

H. **Barbier de Montault** (Monseigneur), O. I. P. ✠, référendaire au Tribunal de la Signature Papale, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine d'honneur des Cathédr. d'Anagni, Manfredonia, Tarentaise et Langres ; grand-croix de l'O. R. de François Ier, commr de l'Ordre du S. Sépul-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cre, etc. ; corresp. du ministère de l'Instr. publique pour les trav. hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol. ; des Acad. des Arcades et des Quirites ; de la Soc. des ant. de l'Ouest, etc. ; — rue Saint-Denis, 37, Poitiers (Vienne).

H. Barghon de Fort-Rion (Baron François de), décoré de la médaille *Pro Petri Sede* et de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de l'Institut Royal et Grand-Ducal de Luxembourg ; corresp. de l'Acad. Royale de l'hist. d'Espagne, etc. ; — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. Barral (l'Abbé Adrien de), curé de Villers ; de la Comm[n] hist. du Cher ; du Comité d'hist. et d'arch. du dioc. de Bourges ; Vice-prés[t] de la Soc. acad. du Centre ; — à Villers, p. Châteauroux (Indre).

A. Bazin (Louis), corresp. de l'Acad. de Mâcon ; — rue Debrousses, 5, Paris.

H. Beauchamps de Monthéard (Baron de), de plusieurs Soc. savantes ; — chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. Beauchesne (Comte Adelstan de), licencié ès-lettres ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Soc. hist. et arch. de l'Orne ; corresp. de la Comm[n] hist. et arch. de la Mayenne ; — chât. de Torcé, p. Ambrières (Mayenne), et rue Boccador, 6, Paris.

H. Beauchet-Filleau (Paul) ; — à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. Beaumont (Comte Jacques de), chevalier de justice avec plaque de l'O. de S. Georges Constantinien, Comm[r] de l'O. de S. Grégoire, ch[er] de l'O. de S. Sylvestre ; — rue de l'Université, 57, Paris, et chât. de la Brosse, p. Château-Renault (Indre-et-Loire).

H. Beaune (Joseph), anc. magistrat ; — chât. de Bistauzac, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Benoist de Ronat (Louis de) ; — chât. de Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. Beneyton (Comte), — *décédé au châlet de la Saussaye; près St-Hippolyte, le 7 Sept. 1888.*

H. Berluc-Pérussis (Léon de), anc. prés[t] de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — au Plan de Porchères, près Marre, p. Forcalquier (Basses-Alpes).

H. Bernet (l'Abbé du), curé de S. Pierre del Pech, p. Puymirol (Lot-et-Garonne).

R. Bernos (Gaston), décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — rue Legendre, 191, Paris.

H. Bersy de la Guérivière (Emmanuel de), anc. off. de cavalerie, officier de l'O. R. du Cambodge ; de la Soc. Bibliogr. ; — rue de Surène, 9, Paris.

H. Bessas de La Mégie (Comte de) ; — *décédé le 30 Janvier 1886 à Paris.*

H. Bieberstein-Krasitzki (Comte Jean de) ; — à Kiéff (Empire de Russie).

H. Bigault de Boureuille (l'Abbé de), prof. au collège S. Joseph ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. Blanchet (l'Abbé Jean), chanoine honoraire, supérieur de l'Ecole S. Paul ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; — rue d'Epernon, 32, Angoulême (Charente).

H. Blotterie (Comte de la), ✻, ✻, anc. préfet ; — rue Boissière, 53, Paris, et à Loudun (Vienne).

H. Boceret (Emmanuel de), de la Soc. arch. de la Loire-Inférieure ; — à Guérande (Loire-Inf.).

P. H. Bois de la Villerabel (Vicomte Arthur du), prés[t] de la Soc. arch. et hist. des Côtes-du-Nord, corresp. du Comité des trav. hist., délégué de la Soc. des Biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne, etc., — place St. Pierre, 11, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

H. Boisguéret de la Vallière (Henri de), directeur des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Assurances mut. de Loir-et-Cher ; des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, des Antiq. du Centre ; de la Soc. Franç. pour l'avancement des sciences ; — rue du Mail, 16, Blois (Loir-et-Cher).

H. Boissieu (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Doue, p. Saint-Galmier (Loire).

H. Bonvallet (Adrien), anc. prés[t] de la Soc. des ant. de l'Ouest ; — rue du Petit-Bonnevaux, Poitiers (Vienne).

H. Bonvarlet (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, prés[t] du Comité Flamand de France, chevalier des O. de S. Grégoire, du Danebrog et de Léopold de Belgique ; — rue du Sud, 11, Dunkerque (Nord)

H. Borel d'Hauterive (André), conservateur hon. à la Bibl. Sainte-Geneviève, directeur de *l'Annuaire de la Noblesse*, anc. prof. suppléant à l'Ecole des chartes, chevalier de l'O. R. du Christ ; du comité de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — rue Richer, 50, Paris.

H. Bors (Auguste de) ; — chât. de la Brosse, p. Tournon (Indre).

H. Boscq de Beaumont (Gaston du) ; — rue Guilbert, 20, à Caen (Calvados), et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. Boüard (Baron de), anc. zouave pontifical, chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix de Mentana ; — Bordeaux (Gironde).

P. H. Boucher de Molandon (Remy), ✲, O. I. P. ❂, membre non résidant du Comité des trav. hist. au ministère de l'Instr. publ. ; membre et anc. prés[t] de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais et de l'Acad. de Ste Croix d'Orléans ; de la Soc. des ant. de France ; ass. corresp. de la Soc. des ant. de France, etc. ; — rue Pothier, 23, Orléans, et chât. de Reuilly, à Chécy (Loiret).

H. Bouchet (Emile), membre titul. de l'Acad. de Sainte-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France ; corresp.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Soc. Dunkerquoise et de la Soc. acad. de la Loire-Inf. ; — rue des Murlins, 14 bis, Orléans (Loiret).

A. **Boudard** (Auguste de), conservateur-adjoint de la bibl. de la Cour de cassation, chevalier de l'O. de S. Sylvestre ; — rue de Vintimille, 14, Paris, et à Royas-Villars (Vaucluse).

H. **Bourbon-Busset** (Comte Charles de), ✠, anc. commandant de la Mobile ; — à Busset (Allier).

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — rue de Grenelle, 174, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourdeille** (Comte Henri de) ; — mêmes adresses.

C. **Bourgeois** (Armand), prés[t] de l'Acad. Champenoise ; de la Soc. des Gens de lettres ; corresp. de la Soc. Franç. d'Archéol. ; de la Soc. acad. de la Marne ; de l'Acad. N[le] de Reims ; directeur de la *Revue litt. et art. de la Champagne* ; — à Pierry, p. Epernay (Marne).

P. H. **Bourrousse de Laffore** (Comte de), chevalier de l'O. R. de la Couronne d'Italie, membre et anc. prés[t] de la Soc. des sc., b. l. et arts d'Agen ; de la Soc. des arch. hist. de Gascogne ; — rue Lacépède, 2, Agen (Lot-et-Garonne).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul[n] d'Abbeville ; de la Soc. des ant. de la Morinie ; de l'Acad. Royale hérald. d'Italie ; — rue Saint-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), des Soc. d'arch. Lorraine, arch. et hist. de l'Orléanais, des sc., lettres et arts de Bar-le-Duc, d'Emul. des Vosges ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

P. H. **Bremond d'Ars, Marquis de Migré** (Comte Anatole de), ✠, anc. sous-préfet, conseiller général du Finistère, membre et anc. président de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; corr. de la Soc. N[le] des ant. de France, etc. ; — rue Harroüys, 5, à Nantes (Loire-Inférieure), et chât. de la Porte-Neuve, p. Pont-Aven (Finistère).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bresc** (Louis de), anc. maire d'Aups et de Moissac, conseiller gén[l] du Var ; de la Soc. d'études scientif. et arch. de Draguignan ; de la Soc. d'agric. du Var ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; de l'Acad. du Var ; de l'Acad. d'Aix ; de la Soc. des agric. de France, etc., — à Aups (Var).

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✻, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade ; — avenue de Messine, 17, Paris.

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), curé de Coulounieix ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — à Coulounieix, p. Périgueux (Dordogne).

C. **Brunet** (Victor), commis-greffier du tribunal de Vire ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. Acad. de Cherbourg, etc. — rue Girard, 69, Vire (Calvados).

H. **Buet** (Charles), chevalier des O. R. de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique ; publiciste ; prés[t] de l'Acad. Chablaisienne ; des Acad. de Savoie, Romaine Pontificale de la Religion Catholique, Royale Hérald. d'Italie, Salésienne, etc. ; — villa Floret, Thonon (Haute-Savoie).

H. **Buisson de Courson de Cristot** (Amédée du), anc. conseiller de préf. des Hautes-Pyrénées, de l'Hérault, de la Manche ; anc. vice-prés[t] de conseil de préfecture ; anc. secrétaire général ; anc. sous-préfet de Valognes, Morlaix, etc. ; démiss. en déc. 1877 ; pendant la guerre (1870-71), officier attaché, comme aide-de-camp, à l'Etat-major de la 3e div[n] (Saussier) du 19e corps, 2e armée de la Loire ; de la Soc. des Antiq. de Normandie, etc. ; — rue de l'Orangerie, 26, Versailles (Seine-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Burey** (Vicomte Robert de) anc. membre corresp. de la Soc. Franç. de numism. et d'archéol. (section d'art hé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

raldique) ; — chât. de Nenon, p. Rochefort-sur-Nenon (Jura).

H. **Caillon** (Henri), ✻, lieutenant-colonel de cavalerie de l'armée territoriale, commr de l'O. de S. Sylvestre, chevalier de l'Ordre de Pie, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; de la Soc. de topogr. de France ; — rue Meissonnier, 8, Paris.

H. **Cais de Pierlas** (Comte Eugène), membre corresp. du Conseil Royal Hérald. d'Italie ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, par Pignerol (Piémont).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de) ; — rue Gounod, 4, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte Gabriel de), camérier secret de cape et d'épée de S.S. Léon XIII, chevalier grand-croix de l'Ordre Pontifical du Christ, chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem, commr de plusieurs Ordres ; — rue du Ranelagh, 94, Paris.

H. **Cambourg** (Baron de), anc. conseiller général, anc. off. supérieur de l'armée territ. ; vice-prést de la Soc. des études coloniales et maritimes ; secrétaire génl du syndicat de la presse économique et professionnelle ; — rue Lauriston, 83, Paris.

H. **Cambourg** (Paul de) ; — rue Marsollier, 5, Paris.

H. **Cantillon de Lacouture** (Oscar), anc. magistrat, prést de la Soc. d'agric. de Draguignan, secr. du Comité de la Soc. de secours aux blessés militaires (Draguignan) et décoré de la croix de bronze de cette société (1871) ; — rue de l'Evêché, 23, Draguignan (Var).

H. **Capogrossi-Guarna** (Commandeur Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S.S. Léon XIII, président-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — palazzo Balestra, piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Carné de Carnavalet** (Gaston de), directeur de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Revue historique de l'Ouest ; de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — rue Monsieur le Prince, 58, Paris.

H. **Cavrois** (Louis), docteur en droit, anc. auditeur au Conseil d'Etat, commandeur des Ordres de S. Grégoire et de Charles III, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de l'Acad. d'Arras , de la Comm. des monum. hist. du Pas-de-Calais ; — place de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — rue St-Georges, 15 bis, Paris, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte Albert de) ; — place Crillon, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chaumeil** (Alfred), anc. percepteur ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

C. **Chauvet** (Claude), anc. attaché aux archives départ. de Vaucluse, anc. archiviste de la ville d'Avignon, de l'Acad. de Vaucluse ; — rue de la Tour, Monteux (Vaucluse).

A. **Chevalier** (l'Abbé Alfred), curé de Tramery ; de la Soc. Française d'archéol. ; — à Tramery, p. Ville-en-Tardenois (Marne).

H. **Chevalier** (l'Abbé Jules), chanoine hon. de Valence, prof. d'hist. au Gr. Séminaire de Romans, de l'Acad. delphinale, de la Soc. d'arch. et de stat. de la Drôme ; — à Romans (Drôme).

H. **Choiseul-Gouffier** (Comte de), lieutenant au 36e de ligne ; — rue de Grenelle, 142, Paris.

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Monseigneur Stefano), Préfet de la Bibliothèque Vaticane, ex-Custode général de l'Acad. des Arcades ; — Palais du Vatican, Rome.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph), lieutenant au 118e de ligne ; — rue Verdelet, 16, Quimper (Finistère).

H. **Cloch** (Ulrich de), anc. zouave pontifical, chevalier de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Ordre de Pie, décoré de la médaille *Pro Petri Sede ;* — à Falaise (Calvados).

P. H. **Cocchia** (S. Exc. Monseigneur Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, etc. administrateur de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Grand, croix des O. du S. Sépulcre et du Christ (Brésil), Comm. de l'Ordre de Bolivar (Vénézuéla) ; — Palais Archiépiscopal, à Chieti (Italie).

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest), curé de Bertoncourt ; de l'Acad. Champenoise ; membre titul. de l'Acad. Lamartine, délégué pour le dép. des Ardennes ; — grande rue, 73, Rethel (Ardennes).

H. **Coligny** (Raoul de **Pillot**, Comte de), ✠, anc. off. supérieur, chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de l'Ordre de S. Sylvestre, officier de l'O. de S. Marin, chevalier de l'O. du S. Sépulcre ; anc. membre de la Soc. d'émul. de Montbéliard ; — rue Ch. Nodier, 9, Besançon, et chât. de la Chaume, p. Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

H. **Combaud** (l'Abbé Joseph de), chanoine hon. de S. Nicolas de Rome ; — Villecroze, p. Salernes (Var).

H. **Communay** (Arnaud), attaché libre aux archives du dép. de la Gironde, prés. de la Soc. des archiv. hist. de la Gironde, corresp. de l'Acad. d'Agen ; membre résidant de la Soc. des biblioph. de Guyenne ; — passage Ducom, 4, Bordeaux (Gironde).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, anc. capitaine de cavalerie, ex-lieut.-colonel commt le 27e territorial d'inf. ; maire de Courcival, conseiller d'arrondt du canton de Bonnétable ; des Soc. de Géogr. commerciale, hist. et arch. du Maine, hist. Algérienne, Franç. d'archéol., de l'hist. de France, etc. ; — rue Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Alphonse), docteur en droit, docteur ès lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la cour d'appel d'Or-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

léans, commr des O. de Pie et du S. Sépulcre, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* corresp. de la Soc. des Antiq. de France ; — rue du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Comte Aurélien de), ✲, anc. conservateur sous-directeur de la Bibl. nationale ; — rue Royale, 13, Nantes (Loire-inf.).

H. **Courteaud** (l'Abbé Charles), curé d'Adilly ; de la Soc. des Ant. de l'Ouest ; — à Adilly, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), agriculteur ; décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Vicomte de), de la Soc. Franç. d'archéol. ; — même adresse.

H. **Coustou-Coysevox** (Comte Gabriel de), anc. sous-préfet, chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem, officier de l'O. R. de Charles III ; de plusieurs Soc. savantes ; — chât. des Eglantiers, p. St-Etienne de Tulmont (Tarn-et-Garonne).

C. **Cousturier** (Césaire) ; — rue du Collège, 15, Dôle (Jura).

H. **Coyecque** (Ernest), anc. élève de l'Ecole des chartes, archiviste paléographe, attaché à la Bibl. de l'Arsenal ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — rue Michel-Bizot, 104, (Paris).

P. H. **Crollalanza** (Chevalier J.-B. de), président-fondateur de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, directeur du *Giornale Araldico genealogico* et de l'*Annuario della Nobiltà Italiana ;* commr et représentant de l'Ordre du S. Sépulcre, chevalier des Ordres des S.S. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie et de St-Marin : de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* (Autriche), etc. ; — Via Fibonacci, 6, Pise (Italie).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Argentine à Bari, secrétaire-archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — via Bressani, 172, Bari (Italie).

H. **Crozet** (Ernest de), de la Soc. scient. et litt. de Digne ; de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes ; — à Oraison (Basses-Alpes), et rue de la Rotonde, 27, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

H. **Cumond** (Comte de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat des Prés (Dordogne).

H. **Curial** (Comte), anc. zouave pontifical, anc. officier du Génie de l'armée auxiliaire (1870-71), décoré de la médaille *Pro Petri Sede ;* — chât. de Chauvigny, p. Alençon (Orne).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — rue de Courcelles, 73, Paris.

H. **Damourette** (l'Abbé Louis), chanoine hon. de l'égl. patriarcale de Jérusalem (rit grec uni), chevalier de l'O. du S. Sépulcre ; de la Soc. Archéologique ; — avenue de Déols, 107, Châteauroux (Indre).

H. **Darrax** (Emilio Jimenez de Molina de Aranda, Marquis de), commr. de l'O. R. de Charles III, chevalier de l'O. R. du Christ, etc. ; — avenue Victor Hugo, 40, Paris.

H. **Déchelette** (Joseph), corresp. du Comité des Soc. des B. Arts des départements au Ministère de l'Instr. publique ; — à Roanne (Loire).

H. **Delignières** (Emile), avocat, anc. bâtonnier, anc. premier adjoint au maire d'Abbeville ; prés. de la Soc. d'émul. et secrétaire de la Commn des Musées d'Abbeville ; de plusieurs Soc. savantes ; — rue des Grandes Écoles, 3, Abbeville (Somme).

H. **Depoin** (Joseph), ✪, sténographe de la chambre des députés ; président de la Soc. Franç. de sténogr. ; secrétaire génl de la Soc. hist du Vexin ; de la Commn. officielle des ant. et des arts de Seine-et-Oise ; — Palais Bourbon, à Paris, et à Pontoise (Seine-et-Oise).

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit, anc. off. d'ordon-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nance au 7e secteur de l'enceinte fortifiée de Paris (1870-1871) sous le comm[t] de l'amiral marquis de Montaignac de Chauvance ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne ; corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand, etc. ; — chât. de Caziderocque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Digoine du Palais** (Comte Gaëtan de), cap. au 118e rég. territorial ; — même adresse, et rue Baucasse, 27, Avignon (Vaucluse).

H. **Digot** (Baron Paul), grand officier et commandeur de plusieurs Ordres ; de l'Acad. diplomatique de Parme ; de la Soc. franco-Espagnole de Toulouse ; de la Soc. Imp. et Roy. Hérald. *Adler*, etc. ; — rue des Ponts, 48, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Dissard** (l'Abbé J.-P.), vicaire ; — à Châteldon (Puy-de-Dôme).

C. **Donot** (Prosper), publiciste ; de la Soc. franç. d'archéol. ; de la Soc. d'archéol. Lorraine et du Musée hist. Lorrain ; de la Soc. hist. et arch. du Forez (Diana) ; — cours du midi, 40, Lyon (Rhône).

H. **Drolet** (Gustave-Adolphe), ✠, commandeur de l'Ordre militaire de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, major au rég. de Verchères, anc. sous-off. aux zouaves pontificaux, anc. prés. de l'Union Allet (zouaves pontificaux Canadiens), anc. commissaire du Canada à l'Expos. univ. de Paris (1878) ; — avenue Marceau, 60, Paris, et villa Pia, Montréal (Canada).

H. **Duhamel** (L.), archiviste du dép. de Vaucluse ; — à Avignon (Vaucluse).

H. **Duval** (Hippolyte), docteur en droit, avocat, anc. prof. à la faculté libre de droit à Marseille ; — à Draguignan (Var).

H. **Duvert** (Auguste), architecte, chevalier de l'O. de S.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Grégoire, prés. du Comité d'instruction du Cercle des maçons et tailleurs de pierre ; anc. secrétaire et anc. censeur de la Soc. des Architectes ; de la Soc. Bibliographique ; — place du Hâvre, 16, Paris.

H. **Eglise de Ferrier de Félix** (Comte de l'), colonel d'Etat-major de réserve, C. ✠, commr de l'Ordre de S. Sylvestre, officier de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, chevalier de l'O. R. des S.S. Maurice et Lazare, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — rue Logelbach, 14, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

A. **Epinois** (Charles de **Buchère de l'**), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; de la Soc. hist. du Vexin ; — avenue de Neuilly, 168, à Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castries (Hérault).

H. **Espiet du Rey** (Joseph d'), capne d'artillerie ; — rue Montlosier 57, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

P. H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit, lauréat de l'Acad. des Inscr. ; président de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Angers ; — rue Tarin, 28, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), commr de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — rue de l'Université, 71, Paris.

H. **Estourbeillon** (Comte Régis de l'), ass. corresp. de la Soc. nationale des Ant. de France, inspr de la Soc. franç. d'archéol., rédr en chef de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. gén. de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons ; de l'Assoc. bretonne, etc. ; — rue du Drezen, 24, Vannes (Morbihan).

H. **Fargue** (Comte Maurice de la), camérier d'honneur de cape et d'épée de S.S. Léon XIII, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; de la Soc. Imp. et R. Héraldique *Adler* ; — villa Gabrielle, Pougues-les-Eaux (Nièvre).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Faucher** (Paul de), anc. zouave pontifical, anc. capitaine des Mobiles de Vaucluse (1870-71) ; de la Soc. franç. d'archéol. ; associé des Acad. d'Aix et de Vaucluse, etc., — à Bollène (Vaucluse).

H. **Faucompré** (Edouard de). ingénieur ; — boul. Haussmann, 46, Paris.

H. **Flamare** (Henri de), archiviste de la Nièvre, anc. archiv. des Alpes-Maritimes ; corresp. du Comité des Soc. des B. Arts des dép. au ministère de l'Instr. publ. ; des Soc. de l'Ecole des chartes, des Sciences hist. et natur. de l'Yonne, de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France, Nivernaise des sc. lettres et arts, Académique du Nivernais, Archéol. de Sens ; — à Nevers (Nièvre).

P. H. **Foras** (S. Exc. le Comte Amédée de), Grand Maréchal de la Cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie, commandeur des O. R. des S.S. Maurice et Lazare et du Christ de Portugal ; prés[t] hon. de l'Acad. Chablaisienne ; de l'Acad. des sciences, arts et b. l. de Savoie ; membre corresp. de laDéputation royale d'hist. nationale de Turin, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Haute Savoie), et au Palais de Sofia (Bulgarie).

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), maire de Contilly, président du Comice agric. de Mamers ; des Soc. hist. et archéol. du Maine, Hist. et arch. de l'Orne, d'Agric. sc. et arts de la Sarthe, etc. : — à Mamers (Sarthe).

H. **Galantino, Comte de Bardone** (François) ; — *décédé le 1er mai 1888, à Milan.*

H. **Galeazzini** (Baron) ; — à Bastia (Corse).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — à Luxembourg (Grand-duché).

H. **Gayffier** (Alphonse de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — rue Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Genesteix** (François-Emmanuel **Fresne-**), des Soc. de l'hist. de France, des Arch. hist. du Poitou, des Ant. de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

l'Ouest, Arch. et hist. du Limousin ; — rue Montgautier, 8, Poitiers (Vienne).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — avenue d'Antin, 16, Paris.

C. **Gilbert** (Antoine), expert-géomètre ; de la Soc. hist. et arch. de la Corrèze. — à Auliac, p. Saignes (Cantal).

H. **Gillant** (l'Abbé), curé d'Auzéville ; de la Soc. d'Archéol. Lorraine ; corresp. de la Soc. Philomathique de Verdun et de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc ; — à Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

C. **Godins de Souhesmes** (Chevalier Gaston des), publiciste, chevalier de l'O. de S. Sylvestre, off. du Nicham-Iftikar, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* des Soc. d'arch. Lorraine, d'Emul. des Vosges, Philomathique de Verdun, d'Études écon. de Paris, etc. ; — rue Luledji-Hendek, 87, Constantinople-Galata (Turquie).

H. **Gonnard** (Henri), ✠, anc. directeur des musées de la ville de St-Etienne ; corresp. national de la Soc. des antiq. de France, de la Soc. franç. d'archéol. ; de la Soc. de la Diana ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — rue Saint-Louis, 52, Saint-Etienne (Loire).

H. **Gourcuff** (Olivier de), directeur littér. de la *Revue de Bretagne*, membre et secrétaire de la Soc. des Biblioph. Bretons ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — rue Pergolèse, 48 (Villa Dupont, 21), Paris.

H. **Gourcy-Pagny** (Comte de), comte dignitaire du Saint-Empire, consul et commissaire général aux Expositions ; commandeur de l'Ordre Imp. Ottoman du Nicham ; off. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — rue des Mathurins, 19, Paris.

H. **Gourdon de Genouillac** (Henri), O. I. P. ✠, off. du Nicham Iftikar, chevalier des O. R. du Christ et des SS. Maurice et Lazare ; du comité de la Soc. des gens de lettres ; des Soc. des Antiq. de Normandie, des antiq. de Picardie ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'Acad. Royale de Palerme, de l'Acad. des Quirites de Rome, etc. ; — rue des Dames, 6, Paris, et à Bois-Colombes (Seine).

H. **Grandeffe** (Arthur de **Guilloteau**, comte de), ✠, décoré de la médaille militaire, anc. capitaine au 7e Mobiles, anc. capitaine sergent aux Volontaires de la Seine (Compagnie des officiers) ; — boul. Victor-Hugo, 42, Neuilly (Seine).

H. **Grassot** (l'Abbé), vice-doyen, curé de Choiseul ; membre titul. de la Soc. d'arch. Lorraine ; corresp. de la Soc. hist. et arch. de Langres ; — à Choiseul, p. Merrey (Haute-Marne).

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des lettres, sc. et arts ; — rue de l'Université, 38, Paris, et place de la république, 14, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Le Febvre du**), ✠, anc. receveur des finances ; — rue du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

C. **Guerlin** (Robert), de la Soc. des ant. de Picardie ; — rue Le Merchier, 23, Amiens (Somme).

H. **Guignard** (Ludovic), vice-prés[t] de la Soc. d'hist. natur. de Loir-et-Cher, prés[t] de la section d'archéol. de la Soc. des amis des arts de Loir-et-Cher, anc. prés[t] et vice-prés[t] de la section d'archéol. dans les Congrès de Grenoble et de Nancy, ex-secrétaire gén[l] du Congrès scient. de Blois (1884) ; de l'Acad. de Vaucluse ; de l'Acad. anthropol. de Bruxelles ; des Soc. archéol. du Vendômois, d'Eure-et-Loir, de l'Orléanais ; — à Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guyard de Léquaizière** (Comte Eugène), comte du Saint Empire, chevalier de l'O. R. de Charles III, anc. prés[t] du Comice agr. de la Garnache ; de la Soc. des agric. de France ; — chât. de Léquaizière, p. la Garnache (Vendée).

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✠, anc. off. supé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rieur, commandeur de l'O. R. du Christ, etc. ; — rue de Berlin, 32, Paris.

H. **Hébrard** (Fernand d'), de la Soc. des Etudes du Lot ; — chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais).

H. **Hecquet de Roquemont** (le Président), ✻, président de Chambre honoraire près la Cour d'appel d'Amiens, commandeur de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* membre titul. résidant de la Soc. des Antiq. de Picardie ; corresp. de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; — rue Vivien, 4, Amiens (Somme).

H. **Heilmann** (Albert), directeur des Archives Imp. et R. de la Noblesse au Ministère de l'Intérieur ; corresp. de la Soc. Imp. et R. *Adler* ; décoré de la Croix d'or du Mérite avec couronne ; — Vienne (Autriche).

A. **Hémart du Neufpré** (Henri) ; — Saint-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Herbigny** (Pierre d'), avocat, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; ex-capitaine au 48e Mobiles ; mis à l'ordre du jour de l'armée du Nord le 2 janv. 1871 ; ex-capitaine-adjudant-major d'inf. territ. ; du Comice agr. de Lille ; — rue d'Inkermann, 31, Lille (Nord).

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, rédacteur en chef du *Nationaltidende*, directeur de *l'Annuaire de la Noblesse de Danemark ;* chevalier des O. R. du Danebrog, de Wasa, du Christ, de S. Alexandre, officier des O. R. du Sauveur de Grèce et du Takowo, commr de l'O. R. de N. D. de Villaviçosa ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — Copenhague (Danemark).

H. **Huart** (Baron Guisbert d'), ✻. anc. préfet ; des Soc. des antiq. de l'Ouest, d'Archéol. Lorraine, hist. du Grand-Duché de Luxembourg, etc. ; — rue Chauveau-Lagarde, 21, Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Huguenot** (l'Abbé Victor), curé de Brion, directeur du *Journal des Religieuses institutrices et frères instituteurs*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et du journal l'*Education* ; secrétaire de la Soc. Acad. du Centre ; — à Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Huguet-Latour** (Adolphe), ✠, major du régiment « Prince de Galles », maître ès arts, commr de l'O. du S. Sépulcre, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc.; — avenue Mc-Gilles, 36, Montréal (Canada).

H. **Hulot de Collart de Sainte Marthe** (Baron), de la Soc. arch. de la Loire-Inf. etc. ; — rue du Mont-Goguet, 11, Nantes (Loire-Inférieure).

H. **Humières** (Comte Élie d'), ; — square de Messine, 2, Paris.

H. **Jaille** (Baron Eugène de la) ; — avenue de Messine, 6, Paris.

H. **Joûbert** (André), conseiller municipal d'Angers, président de la commn du Musée des B.-Arts, membre de la commn du Musée d'archéol. ; lauréat de l'Acad. des Inscr. et B. Lettres ; des Soc. de l'hist. de France, des Anc. textes Français, des Biblioph. Bretons ; des Soc. savantes de l'Anjou et du Maine, etc. ; — boulevard de Saumur, 49, Angers (Maine-et-Loire), et chât. des Lutz de Daon, p. Château-Gontier (Mayenne).

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis Francisque de) ; — rue Joubert, 23, Paris.

H. **Kanzler** (Baron Rodolphe) ; — via San-Luigi dei Francesi, 3, Rome (Italie).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; de la Soc. des biblioph. Bretons ; — rue d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat de**), chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — rue Chauveau-Lagarde, 18, Paris.

H. **Kinon** (Paul), avocat à la cour d'appel de Paris, anc. élève de l'Ecole des chartes, de l'Ecole des hautes études

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et de l'Ecole des langues orientales ; — avenue Duquesne, 30, Paris, et chât. de Cailloüel, p. Chauny (Aisne).

A. **Kolkman** (Willem), chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — Dordrecht (Pays-Bas.)

H. **La Bédoyère** (Laurent **Huchet**, comte de), attaché d'ambassade dém^re ; — chât. d'Harfleur (Seine-Inférieure).

H. **Lambert** (Baron Tristan), anc. député de Seine-et-Marne, anc. représentant de Monsieur le Comte de Chambord dans l'arr. de Fontainebleau, vice-prés^t de la corporation des publicistes catholiques, directeur du journal *La Défense de Seine-et-Marne*, chevalier héréd. du S. Empire, chev. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; — boul. Malesherbes, 18, Paris, et à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

H. **La Morandière** (Fernand **Potier** de), O. I. P. ✠, anc. préfet, comm^r de l'O. de S. Grégoire et de l'O. R. de François Ier, chevalier de l'O. de Pie, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. des sc. et lettres de Loir-et-Cher ; — avenue de l'Alma, 69, Paris.

H. **La Morandière** (Gabriel **Potier de**), des Soc. de l'hist. de France, des biblioph. Normands ; — rue Bayard, 4, Paris.

H. **Lannois** (l'Abbé), curé de Thugny-Trugny ; de l'Acad. de Reims, de la Soc. Franç. d'archéol. ; — à Thugny-Trugny, p. Rethel (Ardennes).

H. **Lapeyrouse-Bonfils** (Comte de), ✠, anc. préfet, comm^r de plusieurs Ordres étrangers ; — avenue du Prado, 464, Marseille (Bouches-du-Rhône), et chât. de Farges, p. Collonges-Fort-l'Ecluse (Ain).

P. H. **Lareinty** (Baron de), ✠, sénateur, président du Conseil gén^l de la Loire-Inf. ; — boul. S.-Germain, 191, Paris.

H. **La Salle** (Nestor **Perthuis** de), anc. lieutenant des mobiles de la Charente-Inf. (1870-71), anc. off. de l'armée

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

territ. ; anc. membre de la Soc. des archiv. hist. de la la Saintonge et de l'Aunis ; ex-conseiller de préf., avocat, anc. bâtonnier ; commr de l'O. du Nicham-Iftikar ; — Mâcon (Saône-et-Loire).

P. H. **Laubespin** (Comte Léonel de), ✠, sénateur ; — rue de l'Université, 78, Paris, et chât. de Tracy, p. Pouilly (Nièvre).

A. **La Vaissière de Lavergne** (Baron Emmanuel de) ; — rue Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. juge-de-paix ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — au Barret, Gleizé, p. Villefranche-sur-Saône (Rhône).

H. **Lavigerie** (Baron Olivier de), anc. officier ; — rue de Clichy, 55, Paris.

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François), anc. zouave pontifical, avocat, maire de Saint-Molf ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf. ; — Guérande (Loire-Inf.).

H. **Lecler** (Abbé André), curé doyen de Compreignac ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; de la Soc. philotechnique de Paris ; — Compreignac (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), conservateur du Musée de Troyes (archéologie) ; Membre et archiviste de la Soc. acad. de Troyes ; — rue Saint-Martin, 2, Troyes (Aube).

H. **Le Conte** (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

C. **Le Court** (Henri), notaire, décoré de la croix de bronze de la Soc. de secours aux blessés militaires (1871) ; des Soc. des ant. de Normandie, historique de Lisieux, d'Archéol. d'Avranches et Mortain ; — Deauville-sur mer (Calvados).

H. **Ledru** (l'Abbé Ambroise) ; — allée de Cîteaux, à Issy (Seine).

P. H. **Lefebvre de Villers** (Charles), président du conseil d'adm. des musées d'Abbeville ; prést du Comice agric. d'Abbeville ; membre et anc. prést de la Soc. d'émul.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Abbeville ; — chât. de Villers-sur-Mareuil, p. Abbeville (Somme).

H. **Le Gall de Kerlinou** (Eugène), Sauveteur médaillé de Cognac ; des Soc. polymathique du Morbihan, d'Agric. de Vannes, des hospitaliers sauveteurs bretons ; — rue du Féty, 4, Vannes (Morbihan).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, chevalier des O. de Pie et du S. Sépulcre, décoré de la croix de Mentana ; ex-capitaine des Mobiles du Calvados ; capitaine de l'armée territ. ; vice-secrétaire de la Soc. des antiq. de Normandie ; — à Rotz, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Le Jeans** (Vicomte Charles) ; — chât. de Ferrières, à Ferrières-sur-Sichon (Allier).

H. **Le Meignen** (Henri), avocat, conseiller d'arrond^{t}, prés^{t} de la Soc. arch. de Nantes, vice-prés^{t} de la Soc. des biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne ; — rue Bonne-Louise, 7, Nantes (Loire-Inférieure).

H. **Le Mire** (Noël), de la Soc. civile des Facultés catholiques de Lyon, comm^{r} de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* etc. ; — rue S. Joseph, 4, Lyon, et chât. de Dortan (Ain).

H. **Le Pays du Teilleul** (René), ✠, anc. capitaine commandant aux Dragons pontificaux, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix de Mentana ; — Fougères (Ille-et-Vilaine).

H. **Le Roux** (Alcide), avocat, prés^{t} de la Soc. acad. de la Loire-Inf. ; secrétaire gén^{l} de la Soc. arch. de Nantes ; de la Soc. franç d'arch. ; — r. Suffren, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Leroy de la Brière** (Comte Nataly), ✠, anc. receveur des finances ; — rue de Rennes, 93, Paris, et villa des Plantz, Imphy (Nièvre).

H. **Lespinasse** (René de), ✠, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; de la Soc. de l'Ecole des chartes ; prés^{t} de la Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nivernaise de la Porte du Croux ; — rue du Bac, 44, Paris, et à Luanges, p. Guérigny (Nièvre).

H. **Lieutaud** (Victor), anc. biblre et archiviste de la ville de Marseille, Félibre majoral, chancelier du Félibrige ; de l'Acad. Real des Buenas-Letras de Barcelone, etc. ; chevalier de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — Volone (Basses-Alpes).

H. **Lisle du Dreneuc** (P. de), directeur du Musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des ant. de France ; — cours S. Pierre, 1re, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Lomas** (Louis de), anc. magistrat, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; des Soc. des ant. de Normandie et d'archéol. d'Avranches ; — chât. de la Horie, p. Granville (Manche).

H. **Lombard de Buffières** (Baron), ✠ avocat ; de l'Acad. de Mâcon et de plusieurs soc. savantes ; — chât. de Champgrenon, p. Mâcon (Saône-et-Loire).

H. **Longuemare** (Paul de) ; — place Saint-Sauveur, 19, Caen (Calvados), et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Lurion de l'Egouthail** (Roger de) ; — rue du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ✠, capitaine de cavalerie démissre ; — rue du Mont-Thabor, 25, Paris, et chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. **Mac-Carthy** (Comte de), ; — square du Roule, 2, Paris.

H. **Maggiolo** (Vicomte Adrien) ; — rue Demours, 41, Paris.

C. **Mallat** (Joseph), prof. d'études commerciales ; des Soc. de S. Jean, bibliogr., hist. et arch. du Périgord, etc. ; — Fontafic, p. Roumazières (Charente).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; membre de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; secrétaire du Comité Royal

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

de Turin pour l'hist. nationale : — via del l'Ospedale, 19, Turin (d'Italie).

H. **Marguerye de Sorteval** (Marquis de), ✠, anc. garde du-corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, anc. sous-préfet, conseiller de préf. honoraire de la Loire, anc. membre de l'Acad. Ebroïcienne ; — à Aytré, p. La Rochelle (Charente-Inf.)

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Martonne** (Alfred de) archiviste de la Mayenne, secrétaire-adjt de la Commn hist. et arch. de la Mayenne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — rue d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

H. **Mas, Marquis de Paysac** (Pierre-Eymeric du) ; — chât. de Boismartin, p. Saint-André-de-Cubzac (Gironde).

H. **Masson** (l'Abbé Frédéric), curé de Bagnolet ; — rue de Montreuil, 15, Bagnolet (Seine).

H. **Mauroy** (Albert de), anc. avocat à la cour d'appel de Paris ; corresp. de la Soc. académique de l'Aube ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Maussabré** (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Sainte-Sévère (Indre).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller général, maire de St-Germain-Laval ; de la Soc. de la Diana ; — Saint-Germain-Laval (Loire).

H. **Meleniewski** (Félix de), juge de paix honoraire et député à l'assemblée de la Noblesse de Kiéff, commr de l'O. de S. Grégoire, chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem et de l'Ordre Imp. de S. Stanislas, etc. ; — chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Mercier** (Maurice), chevalier de l'Ordre de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — rue d'Al-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bret, 32, Bordeaux (Gironde), et rue des Palais, 34, Bruxelles (Belgique).

H. **Merlet** (Lucien), ✠, archiviste du dép. d'Eure-et-Loir; Membre Corresp. de l'Institut ; — Chartres (Eure-et-Loir).

C. **Miauville** (Maurice de) ; — chât. de Saint-Prest, p. Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Millevoye** (Lucien), anc. magistrat, député de la Somme ; — chât. de Saint-Pardoux, p. Donzenac (Corrèze).

H. **Milly** (Comte Léon de), anc, officier, anc. maire de Canens ; de la Soc. des gens de lettres ; — chât. de Canens, p. Mont-de-Marsan (Landes), et boul. de l'Eglise, 11, Bourg-la-Reine (Seine).

H. **Molans** (Comte **d'Amedor** de) ; — rue .. Muet, Dijon (Côte-d'Or), et chât. de Chaucenne, p. Audeux (Doubs).

H. **Molina** (Ernest **Anne** de), docteur en droit ; — Laurel villa, Beaumont, à Jersey.

H. **Molle** (Charles), anc. vice-prés[t] du Trib. civil d'Evreux; — rue de la Petite-Cité, 11, Evreux (Eure).

H. **Montagnac** (Baron Elizé de), ✠, lic. en droit, du Conseil de la Soc. de secours aux blessés militaires, et de la Comm[n] permanente des Colonies ; chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem ; comm[r] des O. du Christ et du Medjidié ; off. de l'O. de la Maison Ernestine ; chevalier des O. de S. Grégoire, de Charles III, du Sauveur de Grèce, de la Couronne de chêne, de Léopold de Belgique ; de la Soc. des Gens de lettres ; — avenue Kléber, 11 bis, Paris, et chât. de la Vigne-Mohimont, p Francheval (Ardennes).

H. **Monti de Rezé** (Comte Alexandre de) ; -- chât. de la Bretonnière, p, Vigneux (Loire-Inférieure)

H. **Monti de Rezé** (Claude de), de la Soc. d'émul. de la Vendée ; du conseil de la Soc. des biblioph. Bretons et de l'Hist. de Bretagne ; de la Soc. litt. artist. et arch. de la Vendée ; de la Soc. des archiv. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; de la Soc. arch. de Nantes et du dép. de la Loire-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Inf. ; — quai Ceineray, 3, à Nantes (Loire-Inférieure), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Monti de Rezé** (Comte René de), chevalier de l'O. de Pie, décoré de la croix de Mentana ; attaché à la personne de Monsieur le Comte de Chambord depuis 1868 jusqu'à la mort du Prince ; — chât. du Theil, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Morel de Créty** (Comte), ✠, Vice-Consul de Portugal à Lyon, chevalier de l'O. R. de Léopold, commr des O. de S. Sylvestre et de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; des Soc. de géogr., d'écon. politique ; — rue Duquesne, 19, Lyon (Rhône).

H. **Moreno del Christo** (le Chanoine Gabriel), ✠, diplomate, Aumônier d'Honneur de S. M. la reine d'Espagne, commr de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; — hôtel Folkestone, rue de Castellane, Paris, et à Saint-Domingue.

A. **Mossot** (E.), prést-fondr de l'Acad. Lamartine ; — Menou, p. Vazzy (Nièvre).

A. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet. (Côtes-du-Nord).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy** de **Sons**, marquis de), décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, médaille d'or de la Commission promotrice du Jubilé Sacerdotal de S. S. Léon XIII ; — avenue de l'Alma, 20, Paris.

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud de la**), ❦, archiviste de la ville de Nantes ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — rue Deshoulières, 1, Nantes (Loire-Inférieure).

H. **Nos** (Comte des), de la Soc. hist. de arch. du Maine ; — chât. de Clivoy, p. Chailland (Mayenne).

H. **Noüe** (Vicomte Charles de la), député et conseiller-général des Côtes-du-Nord, anc. zouave pontifical, commr de l'O. de S. Grégoire, etc. ; — chât. des Aubiers, p. Yffiniac (Côtes-du-Nord), et rue du Faubourg St-Honoré, 166, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Odet** (Maurice d'), notaire-archiviste de la ville de St-Maurice ; anc. membre du tribunal du district de cette ville ; membre-chevalier de l'Acad. helvétique de S. Maurice ; membre hon. de la Soc. Muritienne du Valois (Botanique) ; — Saint-Maurice, canton du Valais (Suisse).

H. **Orfeuille** (Comte d'), anc. rédr de la *Gazette de France*, des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — impasse des Gendarmes, 6, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Padula** (Antoine), commandeur des Ordres du S. Sépulcre, du Libérateur de Venezuela et du Nicham-Iftikar, etc. ; de l'Acad. des Arcades, de la Soc. ligurienne d'hist. (Gênes), de l'Acad. Dante Alighieri, prést d'honneur de l'Acad. d'aérost. météorol. de Paris, etc. ; — via Principe Umberto, 179, Rome.

H. **Palluat de Besset** (Comte), anc. conseiller génl de la Loire, maire de Nervieux, commr de l'O. de Charles III, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Salle, p. Balbigny (Loire).

H. **Palluat de Besset** (Henri), lic. en droit ; — même adresse.

H. **Pantin de la Guère** (Comte de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 62e territ. (infanterie) ; chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem, commr de l'O. R. de Charles III, etc. ; corresp. national de la Soc. des ant. de France ; du Comité diocésain d'hist. et d'arch. de Bourges ; des Soc. des Ant. du Centre, d'arch. de Nantes, de numism. française ; — rue de la Grosse armée, 1, Bourges (Cher), et chât. de Dames, p. S. Eloy-de-Gy (Cher).

H. **Pasdeloup** (Comte de), ✻, anc. capitaine de cavalerie ; — rue Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Pasini** (F. Ferruccio, chevalier de), consul royal, conservateur-adjoint de la Bibliothèque nationale de Buenos-Ayres, chevalier du S. Empire Romain, commandeur avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plaque des Ordres du S. Sépulcre, du Christ de Portugal, et du Libérateur, etc. ; de l'I. et R. Académie Adler ; de l'Acad. Royale Héraldique de Pise ; de la Soc. des sciences et lettres de Londres ; de l'Institut d'archéol. du Canada, etc. ; — rue de Cuyo, 451, à Buenos-Ayres (République Argentine).

H. **Pau** (l'Abbé), chanoine hon. de Tulle et Saint-Flour, aumônier des manufactures de la Cascade ; — près Bort (Corrèze).

H. **Payan d'Augery** (Charles), anc. serétaire-gén[l], chevalier de l'O. de S. Grégoire ; — rue Paradis, 84, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de) ; — rue de Téhéran, 21, Paris.

A. **Pellot** (Paul), lic. en droit,, membre corr. de l'Acad. nationle de Reims ; des Soc. franç. d'archéol., d'arch. Lorraine et du Musée hist. de Lorraine, d'agric. sc. et arts, de la Marne ; — rue Choffin, Rethel, (Ardennes).

A. **Peloux** (Félix), lic. en droit, membre titul. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes et de la Soc. scient. et litt. des Basses-Alpes ; — rue Consolat, 170, Marseille (B.-du-Rhône).

P. H. **Pettenegg** (Comte Gaston **Pottickh de**), docteur en hilosophie ; chevalier-profès. et commr de l'Ordre Teutonique, Rathsgebietiger du Grand Magistère et Magistère d'Allemagne ; Chambellan impérial et royal, examinateur des preuves de Noblesse au Grand Chambellanat de Sa Majesté Imp. et R. Apostolique ; chevalier de 3e classe de la Couronne de fer, grand-croix de l'O. de S. Grégoire ; vice-prést. de la Soc. Héraldique Imp. et Royale *Adler* ; — Maison Teutonique, 1. Singerstrasse, 7, Vienne (Autriche).

H. **Pimodan** (Marquis de), duc de **Rarécourt-Pimodan**, anc. officier d'inf. ; de la Soc. des gens de lettres ; — rue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echênay, p. Pancey (Haute-Marne).

P. H. **Piolin** (Dom Paul), prieur de l'abbaye de Solesmes, prés. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Soc. d'agric. sc. et arts de la Sarthe ; de la Soc. arch. de la Mayenne ; — Solesmes, p. Sablé (Sarthe).

H. **Planta de Wildenberg** (Comte Louis de), ancien officier d'inf. ; — Montélimar (Drôme).

C. **Planté** (Jules), notaire ; membre titul. de la Soc. hist. et arch. du Maine, de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne-etc. ; — Ballots (Mayenne).

H. **Poidebard**(William) ; ancien zouave pontifical, chevalier de l'O. de S. Grégoire ; membre du bureau de la Soc. arch. de la Diana ; — Oullins (Rhône).

H. **Poli** (Comte de), commr de l'O. militaire de S. Grégoire, chevalier de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* et des médailles de Crimée et d'Italie ; de la Soc. géogr. ; de la Soc. de botanique ; — avenue Carnot, 21, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, ancien préfet, Grand-Officier des O. de S. Grégoire (classe civile) et de Charles III ; chevalier de grâce de 2e classe de l'O. R. Constantinien, commandeur des Ordres de S. Sylvestre, du S. Sépulcre, de la Couronne de Chêne, chevalier de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, chevalier affilié de l'Ordre Teutonique de Ste Marie de Jérusalem ; chevalier des O. de S. Grégoire, (classe militaire) et de Pie, etc. ; de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — même adresse.

P. H. **Poncins** (Comte Léon de), président de la Soc. archéol. de la Diana ; — Feurs (Loire).

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad des Arcades (Rome) ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. **Porte des Vaux** (Comte Armand de la), ✠, ✠,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

médecin-major des armées en retraite, commr de l'O. de S. Sylvestre, chevalier des O. du S. Sépulcre, de N. D. de la Conception, de la Couronne d'Italie ; décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* des Soc. des Ant. de l'Ouest, archéol. du Limousin, des Acad. de la Religion Catholique (Rome), Royale Hérald. d'Italie, etc. —Saint-Julien-l'Ars (Vienne).

H. **Pottier** (le Chanoine Fernand), président de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne, corr. du Ministère de l'Instr. publique ; de l'Acad. royale héraldique d'Italie ; — rue du Moustier, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

H. **Promis** (Commandeur Vincent), de l'Acad. Royale des sciences de Turin, bibliothécaire du Roi ; — Turin (Italie).

H. **Puiseux** (Comte de), anc. sous-off. aux Zouaves pontificaux ; — rue de Grenelle, 122, Paris, et chât. de Uszogh, Comitat Baranya (Hongrie).

H. **Raffélis Soissan** (Comte Louis de) ; — rue Haxo, 6, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Ramione** (Commandeur Vincent Palizzolo Gravina, baron de), membre et président hon. de plusieurs Soc. savantes littér. et artistiques ; commandeur et chevalier de plusieurs Ordres ; — place Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

A. **Révérend** (Albert) ; — cité Gaillard, 1, Paris.

H. **Révérend du Mesnil** (Vicomte Edmond), anc. magistrat ; des Soc. franc. d'archéol., littér. de Lyon et de l'Ain, d'agric. sc. lettres et arts de Saint-Etienne, archéol. de la Diana ; de l'acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. des gens de lettres, etc ; directeur de la Revue hist. et archéol. *L'ancien Forez* ; — chât. de Daron p. St-Christophe-en-Brionnais (Saône-et Loire).

H. **Riberolles** (Henri de) ; — château de Bulhon, p. Lezoux, (Puy-de-Dôme).

H. **Rivoire La Batie** (Marquis de), commr de l'O. R. des S. S. Maurice et Lazare, officier de. l'O. du Nicham Iftikar etc. — rue Trézel, 4, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Robert** (l'Abbé Alix), archiprêtre, curé doyen de S. Nicolas de Rethel, anc. directeur du collège N.-D. de Rethel; — grande rue, Rethel (Ardennes).

H. **Robinet** (l'Abbé), chapelain de la cathédr. de Verdun; de la Soc. d'archéol. Lorraine; corresp. de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc; — place Magdeleine, 13, Verdun (Meuse).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte Olivier de), anc. élève de l'Ecole des chartes; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

C. **Romitelli** (le chanoine Marcius-Lucien), docteur en droit civil, criminel et canonique; chanoine de la cathédr. de Pérouse; anc. membre du Comité de l'Exposition de l'Ombrie (1879, section de l'art ancien); — loggie di San-Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), chevalier de l'O. R. de Charles III, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice*; de plusieurs soc. savantes; — rue de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Comte Félix de), conseiller référendaire à la cour des comptes, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire, chevalier de l'ordre de S. Sylvestre; — rue St-Antoine, 4, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Roquefeuil** (Vicomte Robert de); — même adresse.

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet, chevalier de Ire classe de l'O. R. de François Ier; de l'Acad. Pontificale des Quirites; de l'Assoc. Bretonne (section d'archéol.); — rue des Petites-Ecuries, 41, Paris, et à Mané-Bourgerel, p. Vannes (Morbihan).

H. **Roserot** (Alphonse), archiviste du dép. de la Haute-Marne; de la Soc. acad. de l'Aube; — rue du Palais, 3, Chaumont (Haute-Marne).

H. **Rostaing** (Marquis de), C. ✻, capitaine de vaisseau en retraite, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré des médailles de Grèce, de Crimée et du Mexique; de la Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Diana ; — boul. de la Mairie, 22, Montbrison (Loire).

H. **Roubet** (Louis) ; — *décédé au Gravier, le 26 avril 1889.*

H. **Roure** (Baron du) ; — rue Goyrand, à Aix, et chât. de Barbegal, p. Arles (Bouches-du-Rhône).

H. **Rozière** (Ernest de), anc. secrétaire d'ambassade ; des Soc. arch. de la Lozère, du Dauphiné, de Loir-et-Cher ; — chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. officier au service du Saint-Siège ; — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Sainte-Agathe** (Joseph de), maire de Chevigney, lic. en droit ; de la Soc. de l'Ecole des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, de la *Soc. siciliana per la storia patria* de Palerme ; — rue d'Anvers, 3, Besançon (Doubs), et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Saint-Chéron** (Alexandre de **Guyard de**), chevalier de 1re classe de l'O. R. de François 1er, chevalier des O. de S. Grégoire et de Charles III ; — rue du Bel-Respiro, 15, Paris.

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; des Soc. d'hist. et d'archéol. de la Diana, du canton de Fribourg, de la Suisse Romande, *Pro Aventico ;* chevalier de la Soc. helvétique d'hist. de St-Maurice-en-Valais ; du *Collegium cultorum Martyrum* (Rome) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Sainte-Marie** (Henri **Le Febvre de**), ✠, anc. inspecteur gal de l'agriculture ; — rue Laffite, 47, Paris.

H. **Saint-Pern** (Baron René de), sous directeur du haras du Pin ; membre fondateur de la Soc. des biblioph. Bretons ; — le Pin-au-Haras (Orne).

H. **Saint-Saud** (Aymar **d'Arlot**, comte de), des Soc. hist. et arch. du Périgord, des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; de l'assoc. Pyrénéenne ; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Saint-Sernin** (Comte de), anc. Zouave Pontifical, anc. cap. des Mobiles (1870-71), anc. commandant territorial, commandeur de l'Ordre de Charles III, chevalier des Ordres de S. Grégoire et de Pie, décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede*, des croix de Mentana, et *Pro Ecclesia et Pontifice*, de la Soc. bibliogr. ; — Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne), et rue des Chapeliers, 16, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Salles** (Chevalier Félix de), avocat, anc. conseiller de légation, directeur délégué de la *Revue antiesclavagiste* de Vienne (Autriche), chevalier affilié de l'ordre Teutonique de Sainte-Marie de Jérusalem, grand-officier du Nicham-Iftikar, commandeur des O. de St Grégoire, de Charles III et de Guillaume de Hesse, off. des O. de l'Étoile de Roumanie, du Danilo Ier de Monténégro et du Takowo, décoré de la médaille d'or Imp. et Royale des sciences et arts ; — 1. Grünangergasse, 8, Vienne (Autriche).

H. **Salles** (Henri des), Marquis de Rocheblanche, anc. volontaire de l'Ouest (1870-71), — rue de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Sarrebourse d'Audeville** (Gustave de), ✻, ✪, anc. sous-préfet, anc. capitaine adjudant-major aux volontaires Bretons (1870-71) ; de la Soc. de géogr. et d'archéol. du dép. d'Oran ; — à Perrégaux, dép. d'Oran (Algérie).

H. **Sart** (E. du), anc. ministre plénipotentiaire, grand-croix des O. de S. Grégoire, du Christ, du Lion et du Soleil de Perse, du Nicham Iftikar, du Libérateur de Vénézuéla, etc. ; — rue des Mathurins, 13 bis, Paris.

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; de la Soc. Eduenne ; — chât. de St Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. **Schedoni** (Marquis de), ✻, anc. Podesta, commissaire général pour les Etats Pontificaux à l'Expos. univ. de Paris (1867), délégué Pontifical en France à l'Exp. internat. d'objets pour le culte (1870), commr et grand-croix de plusieurs

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ordres ; des Acad. d'Etrurie, des Arcades, Tibérine, Hérald. d'Italie, etc. ; — rue de Monceau, 77, Paris.

C. **Schornbok** (Charles), fonctionnaire des Archives de la Noblesse au Ministère Imp. et Royal de l'Intérieur ; — Vienne (Autriche).

P. H. **Seguins-Vassieux** (Marquis de), chevalier de l'Ordre royal du Lis, membre du comice agricole de l'arr. de Carpentras ; — à Carpentras, et chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. **Ségur** (Comte Pierre de), anc. auditeur au Conseil d'état ; — avenue Montaigne, 53, Paris.

H **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — avenue d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. **Serène d'Acquéria** (Louis de), lieutenant dans l'artillerie de S. M. le Roi de Danemark ; — Korsor (Danemark

A. **Serennes** (Vicomte Henri de) ; — rue de Berne, 15, Paris.

P. H. **Séville** (S. A. Monseigneur le Prince Don Henri de **Bourbon**, duc de), lieutenant-colonel de cavalerie Espagnole, Grand d'Espagne de 1re classe, grand-croix de l'O. R. de St Hubert, etc. ; — rue St Martin, 2, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

H. **Sigaud de Lestang** (François de) ; — Saint-Félicien (Ardèche).

H **Simon** (l'Abbé Emile), curé d'Haudainville ; — *décédé à Haudainville, le 5 Juin 1888.*

C. **Souëf** (Charles), avocat, de la Soc. des ant. de Picardie ; — Presles, p. Laon (Aisne).

A. **Sünko** (Milan), peintre de la Soc. Imp. et Royale Héraldique *Adler* ; — III. Seidlgasse, 7, Vienne (Autriche).

C. **Tadolini** (Chevalier Jules), sculpteur, professeur à l'Acad. du Panthéon, à Rome ; de l'Acad. des beaux-arts de Pérouse ; chevalier des O. de S. Grégoire, de la Cou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ronne d'Italie et de Charles III ; — rue du Corso, 18, Rome (Italie).

H. **Tamizey de Larroque** (Philippe), ✻, ✠, anc. maire de Gontaud; corresp[t] de l'Institut de France (Acad. des Inscr. et B. lettres) ; ass. corresp. de la Soc. nationale des ant. de France ; membre du Comité des trav. hist. et scient.. etc. ; — Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Tanguay** (Monseigneur Cyprien), prélat de la maison de S. S. Léon XIII ; docteur ès-lettres de l'Université Laval, attaché du Bureau des statistiques du Canada ; de la Soc. Royale du Canada ; des Soc. hist. de Montréal et du Missouri ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de), anc. membre du Comité de la Soc. des amis des arts, etc.; — boul. Pereire, 188 bis, Paris.

H. **Tardieu** (Ambroise), historiographe d'Auvergne, officier de l'O. du Nicham, chevalier des O. de S. Grégoire et de François-Joseph, etc. ; Vice-pres[t] hon. de l'Acad. de Naples ; corresp. de l'Acad. Royale d'hist. de Madrid ; de l'institut archéol. de Rome ; de l'Acad. Roy. hérald. d'Italie ; de la Soc. franc. d'archéol., etc.; — Herment (Puy-de-Dôme).

C. **Tausin** (Henri) ; — rue de Tunis, 3, Saint-Quentin (Aisne).

H. **Teissier** (Octave), ✻, O. I. P. ✠, anc. archiviste de la ville de Marseille, bibliothécaire de la ville de Draguignan, Membre non résidant du comité national des trav. hist. et des soc. Savantes, associé corr. de la Soc. des ant. de France, prés[t] honoraire de la Soc. acad. du Var, etc. ; — rue de la république, 11, Draguignan (Var).

H. **Terris** (Jules de), notaire, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* de la Soc. litt. d'Apt. des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — de l'Institut des provinces ; de l'Acad. Royale Hérald.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Italie, etc. ; — rue Petite-Fusterie, 1, Avignon (Vaucluse).

H. **Tesson** (Alfred de), ✪, capitaine de frégate en retraite, chevalier de l'Ordre Imp. de N. D. de Guadalupe ; de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain ; de la Soc. Acad. de Cherbourg ; — boul. du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjoint du dépt de la Dordogne, membre titul. et trésorier de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — Maison Daumesnil, Périgueux (Dordogne).

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ancien sous-préfet ; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. **Toucheboeuf**, comte de **Clermont** (Guyon de), anc. volontaire aux Guides Pontificaux (1860), chevalier de l'O. de S. Jean de Jérusalem, commr des Ordres de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, chevalier de 1e classe de l'O. R. militaire de François 1er, chevalier de l'O. de S. Grégoire, décoré de la médaille *Pro Petri Sede* et de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* — château de Monsec, p. Saint-Cyprien (Dordogne).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), anc. zouave Pontifical (1860), ex-directeur du journal l'*Anti-Radical de la Mayenne*, Chevalier des O. de Pie, Constantinien et de Il, Caridad ; décoré de la médaille d'or *Pro Petri Sede* : — rue du Lycée, 16, Laval (Mayenne) et chât. du Vamnadeuca en Pléven, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Tricoire** (l'Abbé), curé de Moulidars ; de la Soc. arch. de la Charente ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Moulidars, p. Hiersac (Charente).

H. **Trooz** (Jules de), écuyer, conseiller provincial de Brabant, chevalier de l'O. de Pie, décoré de la croix *Pr Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. d'arch. de Bruxelles; de l'Institut arch. Liégeois ; — rue de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. **Van Robais** (Armand), associé corresp. de la Soc. Nale des Ant. de France ; vice-présidt de la Soc. d'émul. d'Abbe-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ville ; de la Soc. des ant. de Picardie, etc. ; — rue Millevoye, 28, Abbeville (Somme).

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx de**) ; — Chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx de**) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vaubercey** (Jean **le Gras de Marillac**, comte de), agriculteur ; — chât. de Montgenost, p. Villenauxe (Aube).

A. **Vauloger de Beaupré** (René de), avocat ; de la Soc. arch. scient. et litt. du Vendômois : — rue Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. **Vautheleret** (Baron de), ✪, ingénieur civil, vice-prés[t] de la Soc. de topogr. de France ; membre perpétuel de la Soc. des ingénieurs civils ; membre fondateur de la Soc. de géogr. commerciale ; comm[r] des O. d'Isabelle la Catholique, du S. Sépulcre, du Takowo, chevalier de l'O. de S. Grégoire, etc. ; — rue St-Georges, 50, Paris, et villa St-Louis, Menton (Alpes-Maritimes).

H. **Verpy** (Albert), ✲, chef à la direction gal[e] de l'Enreg. et des Domaines ; de la Soc. de législ. comparée ; — rue St-Honoré, 267, Paris, et à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

H. **Verthamon** (Comte de), de la Soc. de géographie ; — Chât. d'Hauterive, p. Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde).

H. **Vian** (Louis), avocat à la Cour d'appel, anc. référendaire au sceau de France ; — *décédé le 7 Octobre 1885, à Paris.*

H. **Vidau** (Comte de), ✲, capitaine d'inf. dém[re] ; — avenue de la Grande-Armée, 36, Paris, et à Bastia (Corse).

H. **Viguerie** (Auguste de), homme de lettres, — rue Jacob, 52, Paris.

H. **Villars-Brancas** (Comte de **Hibon** de **Frohen**, duc de), Grand d'Espagne de 1re classe, chevalier grand-croix de l'ordre royal du Christ, comm. de l'Ordre de S. Gré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

goire, chevalier de l'O. de S. Jean deJérusalem ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — rue Jacob, 46, Paris.

H. **Villenaut** (Octave de) ; — Nevers (Nièvre).

P. H. **Villermont** (Comte Charles de), grand-croix des Ordres de S. Grégoire et de François-Joseph, comm. de l'ordre de Pie ; — chât. de Saint-Roch, p. Couvin. prov. de Namur (Belgique).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), anc. sous-préfet, grand officierde l'O. du Vénézuéla, commr de l'O. R. du Christ de Portugal. etc. ; — rue Marbeuf, 33, Paris (Seine).

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Comte de) ; — *décédé à Paris le 19 Août 1889.*

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'archéol. Lorraine, de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc ; corresp. de la Soc. des études hist. de Paris ; — Vouziers (Ardennes).

H. **Visien** (Comte de), ; — rue de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques*, chevalier des O. du mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'or), etc. ; secrétaire de la Soc. hérald. « Nederlandsche Leeuw », etc. ; — La Haye (Hollande).

A. **Wailly du Rozelle** (Julien de), membre hon. du Nouveau Rambouillet de la Soc. scient. et litt. des Basses-Alpes ; du Conseil de l'Acad. litt. de Provence ; — rue Perrin 3, Marseille (B. du-Rhône).

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007



- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

NOTES

SUR LA

FAMILLE DE JEANNE D'ARC[1]

I

Alors que « le beau pays des lis »,[2] conquis presque en entier par les Anglais, ruiné, découragé, semblait à l'agonie et que les envahisseurs se disposaient à mettre le siège devant Orléans, son suprême rempart, un souffle mystérieux vint tout à coup rendre la confiance au peuple très chrétien, aux champions du Droit, aux défenseurs atterrés de la Royauté nationale.

Se pouvait-il que le Christ n'aimât plus ses Francs, que la noble terre de Robert le Pieux et de saint Louis, irrévocablement découronnée, ne fût plus doréna-

[1] Ces notes forment l'Introduction de *Jehanne d'Arc, Chronique rimée*, par le baron F. de Barghon de Fort-Rion, membre honoraire du C. H. de France. Elles ont été revues et augmentées.

[2] F. de Barghon de Fort-Rion, *Jehanne d'Arc*, chant I, page 1.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vant que la serve de l'Angleterre ? Non, pour la restaurer dans sa gloire et son indépendance, Dieu ferait plutôt un miracle ! Et ce miracle, la patrie l'attendait.

D'antiques prédictions,[1] opportunément exhumées de la poussière des âges, ardemment propagées dans les manoirs et les chaumières, confortaient les courages et ravivaient l'indomptable espérance. L'une annonçait que « la France, perdue par une femme, serait sauvée par une vierge des marches de Lorraine » ; l'autre, que « viendrait une vierge de la race du *sagittaire* (c'est-à-dire du lignage d'Arc) qui seconderait victorieusement les fleurs-de-lis ».[2] Des oracles tenus pour infaillibles, la Sibylle, l'enchanteur Merlin, le vénérable Bède avaient pronostiqué l'avènement de la « Vierge-chevalier »[3] qui serait le Messie de la patrie française.

> Car Merlin, Sebille et Bède,
> Plus de cinq cents ans a, la virent
> En esperit et, pour remède
> A France, en leurs escripts la mirent
> Et leurs prophéties en firent.[4]

On se souvenait que, peu de temps avant, Charles VII avait reçu d'une voyante d'Avignon, Marie Gasc, l'assurance que le royaume serait « sauvé par une autre vierge, qui viendrait après elle ».[5] — Comment les fidèles du Roi national n'eussent-ils pas es-

[1] *Jehanne d'Arc*, chant I, page 5.

[2] Descendet Virgo *dorsum* Sagittarii et flores virgineos obscultabit. — Au lieu de *dorsum*, des textes portent *deorsum* ou *de ortu*.

[3] *Jehanne d'Arc*, ch. v, p. 60.

[4] Christine de Pisan.

[5] *Procès de révision*, déposition de Jehan Barbin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

péré, lorsque tant de prophétiques témoins leur promettaient le salut?

Du cœur de la France en péril l'angoisse patriotique se répercutait jusques à ses frontières, et surtout dans ces « marches » de Lorraine, exposées aux incursions des Bourguignons, alliés des Anglais, et placées à l'avant-garde de la patrie.

« Pareille au hêtre légendaire de son village natal, l'enfance de la Vierge de Domremy poussa dans un sol plein de sève et fut, en somme, hantée par des fées bienfaisantes. Née sur un fertile et riant coin de terre, issue d'une honnête famille dont la médiocrité laborieuse était assez haute pour toucher à la noblesse en s'ennoblissant elle-même par l'aumône, et assez humble pour rester en contact avec toutes les misères, douée par la nature d'un corps robuste, d'une intelligence droite et d'une âme énergique, la petite Jehannette d'Arc devint sous cette douce influence toute bonté et tout amour. »[1]

Et quoiqu'elle n'eût point reçu de la clergie
La leçon d'éloquence et de gentil savoir,
Son dire harmonieux avait l'art d'émouvoir.[2]

L'humble fille des champs n'a rien appris que de saintes oraisons ; elle n'a jamais lu dans un livre.

A quoi bon, puisqu'aux champs je croyais toujours vivre ?[3]

Et soudainement, à l'appel de ses « voix », elle devient « cette vierge au cœur grand comme un cœur de

[1] Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 57.
[2] *Jehanne d'Arc*, ch. II, p. 13.
[3] *Jehanne d'Arc*, chant II, page 15.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Reine »,[1] ce « vivant et lumineux prodige »[2] si heureusement dépeint par Chapelain :

Le Ciel, pour la former, fit un rare mélange
Des vertus d'une fille et d'un homme et d'un ange.

« Messagère de gloire et de miséricorde »,[3] elle vole au secours de « ce roy enclos de tous costez par ses ennemys ».[4]

Les Français sont perdus, si pour les fleurs-de-lis
Un miracle n'est fait par le Dieu de Clovis ![5]

Le miracle, le voici ! C'est elle, c'est Jehanne d'Arc ! Interrogée par les commissaires de Charles VII sur les moyens de sa généreuse « emprise », elle répond : « Les gens d'armes combattront, et Dieu donnera la victoire. » La victoire !... Un mot que ne connaissaient plus les Français ! Elle revêt le harnois de guerre, et, dit un contemporain stupéfait, « elle le portoit aussi gentiment[6] que s'y elle n'eust faict aultre chose de sa vie » ; elle

Semblait un chérubin revêtu de l'armure.[7]

Et la voilà, « l'épée au poing, l'éclair aux yeux, la France au cœur »,[8] Dieu dans l'âme, inaugurant par d'inespérables triomphes sa miraculeuse Iliade ! La

[1] Chant I, page 6.
[2] Chant III, page 35.
[3] Chant VI; p. 84.
[4] Sala, *Exemples de hardyesse de plusieurs roys et empereurs.* Bibl. nat., fonds franç., nº 180.
[5] *Jehanne d'Arc*, ch. VI, p. 77.
[6] Gentil, gentiment, en vieux français, signifient noble, noblement ; de là, le mot « gentilhomme ».
[7] *Jehanne d'Arc*, ch. IV, p. 45.
[8] R. de Borrelli, *Alain Chartier*, comédie en un acte, 1889.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« vierge tendre », la « pucelle bien heurée », comme l'appelle Christine de Pisan, s'improvise grand capitaine, stratège admirable, embrase de sa foi patriotique les cœurs les plus attiédis, et dote les fastes de l'humanité d'une épopée prodigieuse, grandiose entre toutes, éternellement incomparable.

Jehanne d'Arc est l'âme de la patrie, l'épée de Dieu, le Messie de la France, et, comme le Messie divin, elle aura ses luttes, ses miracles, son sacrifice. Elle est la sublime poésie de notre histoire, le nouvel « agneau sans tache » qui va terrasser le léopard et « destruire l'Anglescherie ». [1] La paysanne transfigurée a le génie de sa mission et des mots de génie ; à ceux qui se lamentent quand elle arrache de sa blessure la flèche anglaise : « Rassurez-vous, dit-elle, ce n'est pas du sang qui sort de cette plaie, c'est de la gloire ! » Elle féconde l'héroïsme autour d'elle, et les femmes d'Orléans, à son exemple, se transforment en guerriers intrépides :

« Elles ne cessoient de porter très diligemment casses, huiles et gresse bouillants, chaux, cendres et chausses-trappes. Elles bailloient aux combattants vin, viandes, fruicts, vinaigres et touailles blanches, et aussy leur portoient des pierres et tout ce qui pouvoit servir à la deffence, dont aulcunes feurent veues qui, durant l'assault, repoussoient à coups de lance les Anglois des entrées du boulevart et les abattoient ès fossez ». [2]

Ah ! quel honneur au féminin
Sexe ! Que Dieu l'ayme il appert ! [3]

[1] Christine de Pisan.
[2] Bibliothèque d'Orléans, Manuscrits de l'Abbé Dubois.
[3] Christine de Pisan.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« La grandeur des actions humaines, a dit un très illustre savant,[1] se mesure à l'inspiration qui les a fait naître. » C'est au nom du Roi du Ciel que Jehanne d'Arc arrive au sommet des gloires humaines, et sa mission, irrécusablement divine, ne se révèle dans aucun de ses gestes plus lucidement que dans l'émouvant épisode de la cession du royaume de France à Notre Seigneur Jésus-Christ.

De vieilles chroniques, comme celle du trésorier de l'empereur Sigismond (1411-1437), relataient bien qu'à Chinon Jehanne avait exigé de Charles VII qu'il remît le royaume à Jésus-Christ, mais on ignorait la forme pittoresque et naïve dont elle avait usé. Un prince de l'érudition, M. Léopold Delisle,[2] l'a fait connaître d'après un manuscrit du Vatican.

Un clerc, vivant à Rome, avait lancé dans le public, sous le titre de *Rationale temporum*, une chronique qui commençait à la création et finissait à l'année 1428. Jehanne d'Arc parut l'année suivante. Les exemplaires manuscrits, imprimés dans la suite, ne pouvaient pas mentionner l'héroïne ; mais sur celui qu'il s'était réservé, l'auteur relate, à sa date, le « fait dont les annales du monde ne lui avaient pas révélé le pareil ».

« Un jour, raconte-t-il, Jehanne dit au prince : « Si je vous demandais un don, me l'accorderiez-vous ? — Oui, répondit Charles. — Eh bien ! je vous demande votre royaume. » Le Roi, surpris, hésita un moment, et répondit : « Je vous le donne. — Écrivez, repartit Jehanne, se tournant vers les secrétaires royaux : Le gentil Dauphin donne son royaume à Jehanne la Pucelle ». Et, après un instant, regardant le Roi : « Voilà

[1] M. Pasteur.

[2] *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le plus pauvre chevalier du royaume de France ! » — Puis, continuant : « Écrivez : Jehanne donne le royaume à Jésus-Christ ; Jésus-Christ donne le royaume à Charles. »

Et ce n'est point là qu'une exquise anecdote imaginée après coup ; le récit est de l'année 1429 ; son authenticité n'est pas même discutable : il exprime avec une clarté saisissante l'idée capitale et dominante de Jehanne et de son histoire ; c'est le lumineux prélude du sacre de Reims ; Charles VII est déjà sacré, par ainsi, lieutenant du Roi du Ciel, c'est-à-dire invincible ; c'est le gage divin de la délivrance.

Libre, le sol sacré ne boira plus nos pleurs ![1]

Pour la Vierge de Domremy comme autrefois pour la Vierge de Nanterre, se vérifie le mot de saint Paul : « Dieu s'est servi de la faiblesse pour confondre la force ! »[2] Ceux qui, de nos jours, contestent le caractère surnaturel de la mission de Jehanne d'Arc sont les mêmes qui prétendent dater d'une misérable révolution l'éclosion du patriotisme français ; sectaires ignares, étrangers à toutes nos traditions, ne sachant rien de Bouvines,[3] rien même de ce quinzième siècle où le patriotisme enfanta des miracles que leurs forfanteries, hélas ! ne renouvelèrent pas en 1870 !... Mais

Détachons nos regards de cet horizon sombre
Que le vautour de Prusse a souillé de son ombre ![4]

[1] *Jehanne d'Arc*, ch. VII, p. 89.

[2] Infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia.

[3] Dans un banquet, à Versailles, M. Léon Gambetta put mettre la mémorable victoire de Bouvines au nombre des grandes défaites de la France, sans protestation d'aucun des mille républicains présents contre cette énorme hérésie historique. Le tribun connaissait mieux sans doute l'histoire de Gênes.

[4] *Jehanne d'Arc*, ch. VII, p. 87.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Une fille d'une âme admirable et française par le sang, par le cœur, par l'esprit, elle en avait et du plus vif et du plus fin, mais ne sachant rien de la politique ni de la guerre, entreprend de délivrer sa patrie du joug de l'étranger et de couronner son Roi. Elle n'avait jamais monté un cheval ni manié une épée ; elle tremblait devant les obligations de sa mission divine, comme autrefois la Pythie devant l'oracle d'Apollon ; mais elle le veut, il le faut, et elle monte à cheval, elle tire l'épée, marche droit au Roi, qu'elle persuade d'un mot, elle s'impose aux chefs de l'armée, elle se fait de ces routiers farouches des amis dévoués et des lieutenants soumis, elle délivre Orléans, elle bat les Anglais, et Suffolk et Talbot et Falstaff, à Jargeau, à Beaugency, à Meung, à Patay ; enfin, elle conduit son Roi triomphant jusqu'à la cathédrale de Reims, ne demandant pour son salaire que l'honneur de tenir l'oriflamme victorieuse à côté de l'autel ! »[1]

Plaignons ceux qui ferment les yeux pour ne pas voir dans cette miraculeuse épopée la main divine qui exalte les humbles et renverse les puissants, pour ne pas voir que tout y est prodige, humainement inexplicable. Tout s'y enchaîne, dès les prodromes, avec une logique stupéfiante, et plus on l'étudie, plus on est confondu, plus on croit découvrir d'indications prophétiques.

Une des saintes de Jehanne est Catherine, la royale martyre d'Alexandrie, et c'est à Sainte-Catherine de Fierbois qu'elle trouve son épée miraculeuse. — Entre le village de Dom-Remy [2] et la basilique du sacre, c'est-à-dire entre le point de départ et le couronnement

[1] A. Vitu, *L'Enfance de Jeanne d'Arc*, dans le *Figaro* du 21 juillet 1886.

[2] « Dom-Remy » est synonyme de « Saint-Remy ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la mission de Jehanne, je ne peux me défendre de sentir un lien mystérieux, de longtemps voulu par la Providence. Il n'est pas douteux, en effet, que le village natal de la Libératrice dût son vocable au saint patron de Reims, car, dès le milieu du treizième siècle, l'Archevêque de Reims avait des droits *à Greux*, [1] paroisse dont faisait partie le village de Domremy. [2]

Mais qu'est-il besoin de s'ingénier pour justifier le caractère divin de la mission de Jehanne, lorsque les faits le proclament, avec l'illustre Gerson [3] et tant d'autres esprits suréminents, comme Estienne Pasquier dont nous nous approprions volontiers la déclaration : « Je répute l'histoire de la Pucelle un vray miracle de Dieu ». — Laissons ergoter les aveugles, rendons grâces au Roi du Ciel, et disons avec le poète : [4]

> ... Nulle Vierge aux cœurs n'a su, depuis Marie,
> Inspirer un amour ancré dans plus de foi,
> Plus tendre et plus pieux que le nôtre pour toi,
> O Jeanne, car t'aimer, c'est aimer la patrie!

II

Si tous les Français dignes de ce nom sont unanimes à glorifier

[1] Archives du Conseil héraldique de France, 1685 63.

[2] J'établirai ce fait dans une étude spéciale.

[3] Voy. *Jeanne d'Arc à Reims*, par Henri Jadart, 1887, page 4, note 1. — Voy. aussi *Etude sur Jeanne d'Arc et les principaux systèmes qui contestent son inspiration surnaturelle et son orthodoxie*, par le Comte de Bourbon-Lignières, 1875, in-8.

[4] Sully-Prudhomme, dans le suppl. du *Figaro*, 13 août 1887.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Jehanne, la bonne Lorraine
Qu'Angloys bruslèrent à Rouen, [1]

par contre les historiens, les érudits sont en désaccord non seulement sur le caractère de sa mission, mais encore sur sa nationalité, sa province natale, l'origine et la position sociale de sa famille, l'orthographe de son nom et son nom même. Sur tous ces points on a dépensé des trésors d'érudition, [2] et l'on composerait une vaste bibliothèque rien qu'avec les publications relatives à la Pucelle.

Vraiment, on sourit, pour ne pas s'indigner, lorsqu'on entend poser sérieusement cette question : *Jehanne d'Arc était-elle française?* [3] Mais laissons de côté le sentiment et ne nous occupons que des faits. — La Lorraine, en 1412, n'était pas terre française ; si l'on établissait que la Pucelle eût vu le jour en terre lorraine, il faudrait encore, pour lui contester la nationalité française, établir qu'elle y était née d'un père lorrain. Or Jacques d'Arc, son père, était incontestablement français, et l'origine provinciale de Jehanne est non moins incontestablement française, [4] puis qu'elle était née dans le ressort de la baillie royale de Chaumont. Notons enfin que l'on s'accorde à désigner Ceffonds comme lieu natal de Jacques d'Arc ; or cette localité, aujourd'hui commune du canton de Mon-

[1] François Villon.

[2] *Jeanne d'Arc était-elle Lorraine ou Champenoise ?* par l'Abbé Georges, 1882, in-8. — *Jeanne d'Arc Champenoise et non Lorraine*, par A. Pernot, 1852, in-8. — *Jeanne d'Arc à Troyes. Est-elle réellement Champenoise ?* par Assier, 1875, in-12.

[3] C'est le titre d'une étude de M. A. Renard, 1852, in-8.

[4] Acad. des Inscr. et B. L., séance du 26 oct. 1888, mémoire lu par M. Siméon Luce.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tiérender, arrondissement de Vassy, département de la Haute-Marne, faisait partie du comté de Champagne. — Ce qui paraît avoir acclimaté l'opinion que l'héroïne fût lorraine, c'est qu'elle était des « marches de Lorraine » ; mais cela signifie exactement qu'elle était de la région française sise sur la frontière de Lorraine. Le duché lorrain avait, lui, ses « marches de France», et leurs habitants n'étaient pas Français, mais Lorrains.

Quant à la question de l'orthographe du nom, nul ne l'a plus savamment embrouillée que feu M. Vallet de Viriville;[1] il conclut qu'il faut écrire « Darc » et non « d'Arc », parce que dans les plus anciens documents le nom est régulièrement écrit sans apostrophe, et parce qu'au XVIe ou XVIIe siècle on l'a traduit en latin sous cette forme : *Darcius*. Argumentation absolument puérile, et d'aussi bonne foi de la part d'un *savant* que de prétendre que, si Jehanne eût été de race noble, on l'eût appelée dans les actes latins « *Johanna de Arcu* » et non « Johanna Darc ». J'ai sous les yeux de nombreux titres de la très noble maison des sires d'Arc-sur-Tille et de ses différents rameaux ; dans les documents rédigés en français, et aussi dans quelques actes latins, le nom est invariablement écrit sans apostrophe DARC, DART, DARE, DARS, par la simple raison que l'apostrophe n'était pas encore inventée.[2] Une preuve irrécusable que le nom de famille de la Pucelle comporte présentement l'apostrophe, c'est son blason primitif, blason parlant, portant un *arc* et trois flèches.

Mais ce nom était-il réellement « DARC » ? Les

[1] *Nouv. Recherches sur la famille et le nom de Jeanne d'Arc*, 1854, in-8.

[2] Voy. *De la véritable orthogr. du nom de J. d'Arc*, par le baron Guerrier de Dumast ; Nancy, 1856.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lettres-patentes par lesquelles, au mois de décembre 1429, à Mehun-sur-Yèvre, Charles VII anoblit la Pucelle, son père, sa mère et ses frères, étaient bien faites pour autoriser le doute :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, pour « perpétuelle mémoire de la chose, voulant magnifier « les très abondantes et très éclatantes grâces que la- « divine majesté nous a accordées par le célèbre minis- « tère de la Pucelle Jehanne DAY, de Domremy, « notre chère et bien amée, *de la baillie de Chau-* « *mont*[1] .... Nous avons anobli la dite Pucelle, ac- « ques DAY, du dit lieu de Domremy, son père, Isa- « belle, sa mère, Jacquemin, Jehan DAY, et Pierre « [dit] Perrel, ses frères... »[2]

Sur ce point encore, les érudits ont entassé Pélion sur Ossa, fait assaut d'ingéniosité pour échafauder une explication plausible ; j'ai lu quelque part que *day* était *daly* syncopé, et que *daly* était synonyme de *du Lys*. Passe pour le synonyme ; mais il faut se rappeler qu'au bon vieux temps les finales *ac*, *arc*, *ard*, *art*, *ars*, s'écrivaient fréquemment *ay*, *ais*, ou *et*, et vice versâ, probablement en conformité de leur prononciation patoise, ainsi que l'indique Lenglet-Dufresnoy.[3] Au XIe siècle, Geoffroy d'Arrablay est appelé *Gaufridus Arrablart.*[4] A Paris, l'ancienne rue Pierre Oïlard ou Olard était aussi appelée rue Pierre Olet ou

[1] Preuve éclatante de l'origine française de Jehanne d'Arc.

[2] G.-A. de la Roque, *Traité de la Noblesse*, 1735, in-4°, ch. XLIII, p. 145. — Cf. Boucher de Molandon, *Altération des noms d'Arc et du Lis* (*La Famille de J. d'Arc*, ch. XVII).

[3] *Hist. de J. d'Arc*, III, 280 : « *Day* pour Darc, c'est la manière de prononcer du pays ».

[4] Passier, *Trésor généal. de Dom Villevieille*, II, 214.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au Lait.[1] Dans le procès de réhabilitation, l'oncle de Jehanne d'Arc est appelé tantôt « Durant Lassart », tantôt Durant *Lassois* », qui se prononçait *Lassais*. Dans des lettres de rémission de 1479, Jehan de Salazar est appelé « Jehan de Salezay ».[2] Dans la montre de la compagnie d'ordonnance de Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon, en 1504, Artus de Salazar est appelé « Arthus de Sarrezay ».[3] En 1366, Guichard d'Ars, seigneur de Tanay, est appelé « Guichard DAIS ».[4] — Le scribe royal de 1429, en donnant au nom « d'Arc » une forme archaïque ou populaire, ne se doutait pas que sa fantaisie dût infliger des tortures aux Saumaise futurs. — En passant, notons que de ce qui précède découle, pour ceux qui voudront étudier la question des ascendants de Jacques d'Arc, l'obligation de porter leurs recherches non seulement sur le nom « d'Arc », mais aussi sur le nom DAY ou DAYS. Je leur signalerai notamment un « Jacques Days » écuyer du comte de Ventadour en 1355,[5] et un « Jehan Day » mentionné par M. Siméon Luce[6] et par M. Auguste Longnon.[7] Il avait à Paris un « hostel » qui lui fut confisqué par le roi d'Angleterre ;[8] c'était donc un bon Français, un patriote militant digne d'être du même estoc que la grande héroïne.

[1] J. de la Tynna, *Dict. des rues de Paris*, 1812, p. 372. C'est aujourd'hui la rue Pierre au Lard.

[2] Archives nationales, *Trésor des chartes*, JJ. 206.

[3] Bibl. Nat., Cab[t] des titres, *Montres*, t. XX, fonds franç. 25783, n° 69.

[4] Clairambault, *Titres scellés*, I, 395.

[5] *Ibid.*, CXI, 8671.

[6] *J. d'Arc à Domremy*, LXXXVII, p. 134.

[7] *Paris sous la domination anglaise*, CXXII, p. 265.

[8] *Ibid.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

Quel était le rang social de la famille d'Arc, et qu'était Jehanne avant sa mission?

Sortait-elle « des derniers rangs du peuple », comme a dit M. Quicherat, et après lui M. Jules Simon? [1]

C'était, selon M. Walckenaër, [2] « une simple paysanne de Domremy », et ses parents « de bons cultivateurs dans une situation voisine de la pauvreté».

« Une simple fille de très basse condition », dit Lehglet-Dufresnoy. [3] « Une jeune fille qui faisait paître les troupeaux », dit Henri de Gorckheim. [4] « Fille d'un pauvre cultivateur, » dit Æneas Sylvius [5]. « Sortie de parents obscurs, ayant passé les premières années de sa vie à faire paître les troupeaux », dit Philippe de Bergame. [6] « Une pauvre paysanne de Lorraine », dit Pontus Heuterus.

« C'estoit une fille de saincte et religieuse vie, dit la *Chronique de la Pucelle*, [7] qui fut fille d'un pauvre laboureur de la contrée de l'eslection de Langres, près de Barrois, et d'une pauvre femme du mesme pays,

[1] *Figaro*, 13 août 1887.
[2] *Biographie universelle*, notice sur J. d'Arc.
[3] *Hist. de J. d'Arc*, I, 84.
[4] *De puella militari in Francia*, 1429.
[5] *Comment. historiq.*, l. II.
[6] *De claris mulieribus*, cap. CLVII.
[7] Edition Buchon, p. 428, 431.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

qui vivoient de leur labeur ; elle... avoit esté pastourelle au temps de son enfance. »

« Une jeune fille du pays de Lorraine, — dit une autre *Chronique de la Pucelle*, — nommée Jehanne, fille d'un laboureur nommé Jacques d'Arc, et qui jamais n'avoit faict aultre chose que garder les bestes au champ... Une simple villageoise, qui avoit accoustumé aulcunes foys de garder les bestes ; et quand elle ne les gardoit, elle apprenoit à couldre ou bien filoit ». [1]

Vécy femme, simple bergière,

dit Christine de Pisan.

« Une pauvre bergerette appellée Jehanne, de Lorraine, du lieu de Vaucouleurs », lisons-nous dans le *Registre Delphinal* de Mathieu Thomassin. [2] Et Martial d'Auvergne, que j'allais oublier:

Tost après ceste douleur,
Vint au Roy une bergerelle
Du vilage dict Vaucouleur,
Qu'on nommoit Jehanne la Peucelle.
C'estoit une povre bergère
Qui gardoit les berbis ès champs,
D'une doulce et humble manière,
De l'aage de dix huict ans [3].

Au tour d'Enguerrand de Monstrelet, le chroniqueur anglophile :

« En l'an dessus dict (1429), vint devers le roy Charles de France, à Chinon, où il se tenoit, une pu-

[1] Buchon, p. 428, et p. 454, d'après un ms. de la Bibl. d'Orléans.
[2] Buchon, p. 536-537.
[3] *Les Vigiles de Charles VII.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

celle, jeune fille aagée de vingt ans ou environ, nommée Jehanne... et étoit née des partyes entre Bourgongne et Lorraine, d'une ville nommée *Droimy*, assés prez de Vaucoulour ; laquelle pucelle Jehanne fut grant espace de tems chambrière en une hostellerye, et estoit hardye de chevaulcher chevaulx et les mener boire. »[1]

« Une fille de 17 ans, élevée dans une auberge ou chez son père, jardinier », dit l'historien Anquetil.

Pour égayer mon sujet, je ne résiste pas au plaisir de citer cet extrait du *Journal d'un bourgeois de Paris*, une des lumières sans doute de la fameuse rue du Sentier en 1429. Les Français viennent mettre le siège devant la capitale, et l'honneste parisien burine ce chef-d'œuvre sur ses tablettes :

« ... Une créature, *qui estoit en forme de femme*, avec eux, que on nommoit la Pucelle. Qui c'estoit, Dieu le scet » !

Le fait est qu'on ne le savait pas et que, depuis quatre cent soixante ans, nous avons tablé sur une légende, dans le genre de celle que le même bourgeois de Paris, mieux inspiré cette fois, a consignée dans son journal :

« Quand elle estoit bien petite, elle gardoit les brebis, et les oyseaulx des boys et des champs, quant elle les appeloit, ils venoient manger son pain dans son giron, comme privés ».[2]

C'est exquis de grâce naïve, et j'aurais voulu retrou-

[1] *Chronique* de Monstrelet, l. II, ch. LVII. — A rapprocher de la réponse de Jehanne à ses voix : « Je suis une pauvre fille ne sachant chevaucher ni guerroyer. » (J. Fabre, *Procès de J. d'Arc*, p. 58.)

[2] Buchon, p. 479, 481.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ver ce ravissant épisode dans la *Chronique rimee*, puisque l'auteur, en ce qui touche l'adolescence de Jehanne, s'est fait le tenant de la légende.

> Uue enfant de la glèbe, une humble et pauvre fille.
> . . . . . .
> Je gardais les troupeaux, par la belle saison [1].

fait-il dire à son héroïne. En plus de la légende, M. de Barghon de Fort-Rion a pu s'inspirer de la fameuse déclaration faite, suivant Dunois, par Jehanne à l'archevêque de Reims, après la cérémonie du sacre :

« Ma mission est terminée. Plût à Dieu que j'eusse la liberté de renoncer aux armes, de me retirer auprès de mes parents pour les servir et *garder leurs troupeaux, avec ma sœur* et mes frères ! » [2]

Si ces paroles étaient authentiques, elles ne prouveraient rien, sinon que les parents de Jehanne possédaient des troupeaux, mais elles sont indéniablement apocryphes et cette fleur de rhétorique a poussé d'elle-même dans le champ de la légende. — Le sacre de Charles VII s'accomplit le 17 juillet 1429 ; or, la sœur unique de Jehanne, Catherine d'Arc, avait cessé de vivre [3] avant que la Pucelle partît de Domremy pour aller sauver la France ; elle n'a donc pas pu parler d'aller garder les troupeaux *avec sa sœur*. Elle n'a même point parlé de les garder seule ou avec ses frères, et sur ce point nous invoquons ses propres déclarations au cours de son abominable procès. Le 22 février 1431, quand l'interrogateur lui demande :

[1] *Jehanne d'Arc*, ch. IX, p. 121, et ch. II, p. 15.

[2] *Mém. de la querelle de Philippe de Valois et d'Edouard III*, tome III, p. 299. — *Procès*, dépos. du Comte de Dunois.

[3] S. Luce, *J. d'Arc à Domremy*, p. 65, note 3. — Boucher de Molandon, *La famille de Jeanne d'Arc*, p. 72-75.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— Que faisiez-vous dans la maison paternelle ?

— Quand j'étais chez mon père, répond-elle, je vaquais aux soins du ménage. Je n'allais guère aux champs avec les moutons et autres bêtes.

Et dans l'interrogatoire du 24 du même mois :

— Ne conduisiez-vous pas les animaux aux champs ?

— J'ai ailleurs répondu à cela. Quand je fus un peu grande et que j'eus l'âge de raison, je ne gardais pas les animaux communément, mais j'aidais bien à les mener aux prés et à un château nommé l'Isle, par crainte des gens de guerre. Je ne me rappelle pas si je les gardais ou non dans mon tout jeune âge. [1]

Je n'ignore pas que je vais heurter un vieux parti pris, de tenaces préjugés fécondés surtout par la méconnaissance des vicissitudes sociales dans l'ancienne France ; mais, en histoire comme en politique, je ne déteste pas de heurter de front le préjugé.

La légende de la « pastourelle » et du ménage de « pauvres laboureurs » est certainement partie de l'entourage de Charles VII, composé de princes et de grands seigneurs pour qui Jehanne, après tout, ne pouvait être qu'une humble villageoise, quelle que fût même l'aisance de sa famille. Notons d'abord que le terme de « laboureur » n'avait pas, en ce temps-là, le même sens qu'aujourd'hui, mais bien celui d'agriculteur. Cent ans après la Pucelle, je trouve en Normandie un « laboureur » seigneur de fief, et c'est la démonstration que le sens du mot s'est modifié.

« Une opinion, dit un docte Lorrain, [2] qui n'est appuyée sur aucune preuve historique, paraît aussi avoir prévalu chez bien des historiens, même parmi

[1] J. Fabre, *Procès de condamnation de J. d'Arc*, p. 55, 73.

[2] *Journal de la Soc. d'Archéol. Lorraine*, avril 1882, article de M. Chapellier, p. 79-80.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les plus érudits, au sujet de la famille de Jeanne d'Arc : ils la considèrent comme une famille de paysans vivant péniblement de son travail, dans une situation plus éloignée de la richesse que de l'indigence. Le père et la mère de Jeanne d'Arc, dit M. Wallon, étaient de *simples* laboureurs, n'ayant qu'une *chaumière* et un *bien petit* patrimoine... mais soutenant avec honneur *leur pauvreté*. Peu s'en faut que ces historiens ne prennent dans son acception propre l'épithète de bergère, donnée à Jehanne, qui cependant, comme ses compagnes du village de Domremy, et suivant la coutume d'alors, ne garda jamais qu'à son tour le troupeau commun ou le bétail de ses parents. » [1]

C'est parfaitement dit. Maintenant lisez ceci :

« L'Abbé Mandre, curé de Damvillers (Meuse), docteur *in utroque jure*, né en 1742, mort vers 1820, conservait précieusement des pièces et des traditions de famille qu'il a communiquées à son neveu M. Villiaumé, et que celui-ci a transmises à son fils, le savant historien de Jeanne d'Arc. Voici ce qui était relatif à la fortune de la famille d'Arc :

« Les biens que possédaient Jacques d'Arc et Isabelle-Romée représentaient environ vingt hectares, dont douze en terre, quatre en prés et quatre en bois, dont *le bois Chenu*. Ils avaient de plus leur maison, leur mobilier et une réserve de deux à trois cents francs, qu'ils entretenaient avec soin en prévision d'une fuite en cas d'invasion, telle que celle qu'ils furent obligés de faire à Neufchâteau. (Le franc valait environ 13 francs de notre monnaie.) Tout cela constituait une valeur totale de 50,000 francs environ. (L'abbé Mandre

[1] Enquête de 1456.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

parlait en 1812 ; cela en ferait bien le double aujourd'hui.) En faisant valoir eux-mêmes ce bien, leur revenu, tant en nature qu'en argent, pouvait atteindre le chiffre de 4 à 5,000 francs, valeur de nos jours. Voilà ce qui explique la possibilité qu'ils avaient de faire la charité et de donner l'hospitalité aux moines mendiants et aux voyageurs qui passaient souvent dans ce pays. » [1]

Aujourd'hui, 477 ans après la naissance de Jehanne d'Arc, alors que la révolution se targue d'avoir donné la terre aux paysans, [2] en connaissez-vous beaucoup qui soient à la tête d'un avoir de cent mille francs ?

Le père de Jehanne, écrivait en 1612 Charles du Lis, était d'une « bonne, riche et ancienne famille ». [3] Il n'était pas de Domremy, où l'avait fixé son mariage, mais de Ceffonds (en Champagne), où il avait un bien patrimonial qui, après lui, passa à son fils Jehan d'Arc, [4] prévôt de Vaucouleurs, capitaine de Chartres et bailli royal de Vermandois.

Jacques d'Arc, père de la Pucelle, et Isabeau-Romée, sa femme, avaient de leur vivant fait une donation à l'église de Domremy « pour leurs obitz et anniversaires, pour dire et celébrer, chascun an, deux messes. » [5] Par acte du 2 avril 1420, Jacques d'Arc prit à bail la forteresse de Domremy, [6] et M. Siméon Luce en con-

[1] E. de Bouteiller et G. de Braux, *La famille de Jeanne d'Arc* p. 185.

[2] Voy. *l'Annuaire du Conseil Héraldique de France*, 1889, p. 88.

[3] *Discours sommaire... de la Pucelle d'Orléans*, p. 7. — *Traité* sommaire, 1628, p. 6-7.

[4] E. de Bouteiller et G. de Braux, *Nouv. recherches sur la famille de J. d'Arc*, p. 10.

[5] Mêmes auteurs, *Recherches*, p. 182.

[6] Acad. des inscr. et b.-l., séance du 5 avril 1889, mémoire de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

clut très judicieusement qu'il devait être dans une position relativement élevée. En effet, en 1423, Jacques d'Arc est qualifié doyen de Domremy; [1] il figurait donc au premier rang des notables du lieu, après le maire et l'échevin. [2] Il avait, par ainsi, la charge de la justice locale et de la collection des tailles, le titre de procureur fondé de la Communauté des habitants et, comme le seigneur, était exempt d'impôts. — La même année, « Jacquot d'Ars » fut délégué par les habitants de Domremy pour soutenir leurs droits dans un litige pendant par devant Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. [3]

« On voit, dit avec grande raison M. Chapellier, que cet habitant de Domremy, pour avoir été choisi en cette circonstance comme le représentant de ses compatriotes, ne devait pas être le premier venu, mais bien l'un des principaux du village, sinon le plus notable des habitants par la considération que lui avait attirée son intelligence, et même par ce qu'il possédait, par l'aisance dont il jouissait. »

Nous voilà donc loin, bien loin, n'est-ce pas, du paysan indigent de la légende? La maison même de Jacques d'Arc, à Domremy, si modeste qu'elle nous paraisse, proteste contre la légende de la chaumière.

Mr S. Luce : *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, locataire de l'île de Domremy.*

[1] Archives de Meurthe-et-Moselle, layette Ruppes, II, n° 54. — Chapellier, *Doit-on écrire J. d'Arc ou J. Darc? Quelques mots sur le père de l'héroïne*; dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorraine*, avril 1882, p. 80-81.

[2] S. Luce, *J. d'Arc à Domremy*, p. 51. — Bibl. nat., *Collection de Lorraine*, t. CXIX, n° 138.

[3] Chapellier, *loc. cit.* — S. Luce, *Preuves*, p. 369. — Boucher de Molandon, *Jacques d'Arc, père de la Pucelle, sa notabilité personnelle*, etc., 1885.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous ne voyons l'ancienne Noblesse qu'à travers un prisme de convention, dans de superbes castels ou d'opulents manoirs ; tandis que la majeure partie des Nobles, héréditairement appauvris par les charges de leur état, par le service militaire, à peu près ruinés par les croisades et par l'interminable guerre contre les Anglais, habitaient des manoirs délabrés auprès desquels la maisonnette de Domremy n'eût pas fait mauvaise figure. Combien de gentilshommes, alors, se fussent estimés heureux d'avoir le clair revenu de Jacques d'Arc !

Et quand il serait avéré que la Pucelle eût gardé les moutons, comme le fils d'Isaïe, comme le fils de Jessé, comme plus tard Vincent de Paul, s'ensuivrait-il qu'elle ne pût pas appartenir à quelque rameau déchu de quelque lignage chevaleresque? Il est certain que, dans tous les temps, avec cinq enfants à nourrir, à élever, un revenu modique ne peut suffire que par des prodiges d'économie. Jacques d'Arc n'était cependant pas, on l'a vu, dans cette pauvreté dure et oppressive, *res angusta domi*, qui étreint le cœur et ravale l'intelligence en resserrant l'horizon de la vie. Il était « laboureur » comme la petite Jehannette était « pastourelle » ; chacun travaillait dans cette ruche de Domremy, paisible et bénie, sans autre ambition que celle du devoir accompli envers Dieu, le Roi, la famille.

Dans toutes nos provinces, dans tous les pays et dans tous les temps, combien de rejetons appauvris de nobles races crurent ne pas dégénérer en s'adonnant à la vie des rois pasteurs, en faisant, non sans dignité, du fer de leur épée le soc de leur charrue, en disant comme les d'Arc : « Vive labeur! » [1]

[1] Vieille devise qu'on lit au frontispice de la maison de la

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Combien d'amères et fières déchéances de cette nature résultèrent non seulement des croisades et des guerres nationales, mais encore des guerres de religion ! Combien de nobles allèrent cacher leur décadence dans l'ombre de la vie pastorale, oubliant peu à peu, dans le labeur de chaque jour, leur antique origine, leur noblesse militaire, mais gardant avec leur nom chevaleresque leurs saintes croyances, leurs généreuses traditions, la noblesse de l'âme, sans laquelle l'autre n'est rien ! [1] Est-ce que, pour ne citer qu'un exemple, Françoise d'Aubigné, la marquise de Maintenon, ne garda pas les troupeaux dans son enfance ? Cela l'empêchait-il d'être d'un sang chevaleresque ? En 1885, un Poniatowski, réfugié dans le comté de Baltimore, en Amérique, gardait les troupeaux du docteur Patterson. Cela l'empêchait-il d'être de sang royal ? [2]

Les d'Arc de Domremy ne se considéraient pas comme des paysans, mais comme des bourgeois, et il n'y a guère de famille de chevalerie qui, du onzième au seizième siècle, n'ait eu de ses membres agrégés à la bourgeoisie et faisant souche bourgeoise. [3] Quand les bourreaux de Jehanne d'Arc veulent la contraindre à reprendre des vêtements de femme, sous peine d'être privée de la messe, quelle est sa réponse :

— Faites-moi faire une robe longue jusques à terre,

Pucelle, à Domremy, et qui était celle des Thiesselin, alliés aux d'Arc et portant : *d'azur à la molette d'or, accompagnée de 3 socs de charrue d'argent.*

[1] Voy. *Recherches sur la famille de St Vincent de Paul*, par O. de Poli, p. 1, 9, 10, 41-43.

[2] Thaddeus-Louis Poniatowski, se disant petit-fils de Stanislas, roi de Pologne. (Journaux de la fin de février 1885.)

[3] Voy. mon *Essai d'introduction à l'histoire généalogique*, p. 78 et suivantes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sans queue, et me la donnez pour aller à la messe. Après mon retour, je reprendrai l'habit que j'ai.

— Prenez l'habit de femme sans conditions.

— Donnez-moi habit *comme à une fille de bourgeois*, à savoir une houppelande longue, et moi je le prendrai, et même le chaperon de femme, pour aller ouïr la messe.

Et, sur de nouvelles obsessions de ses juges, Jehanne réplique :

— Donnez-moi une robe de femme *pour aller chez ma mère*, et je la prendrai.[1]

Ainsi c'était en vêtement de bourgeoise que Jehanne voulait retourner à Domremy ; elle se disait « fille de bourgeois », et la sainte enfant savait

Que le mentir n'est point fait pour un cœur chrétien.[2]

IV

Le lecteur a déjà pressenti que je ne suis pas éloigné de rattacher la famille de Jehanne d'Arc à quelque bon vieux tronc d'ancienne chevalerie, et, tout en adoptant la poétique légende de la « pastourelle », M. de Barghon de Fort-Rion a certainement eu l'intuition de la vérité, car voici ce qu'il fait dire par Dunois à l'héroïne :

« J'implorais ta pitié, j'avais raison, Jehanne :
D'une race de preux descend la paysanne ;
Ton sang est aussi noble et plus pur que le mien ;
A tout venant tu dis : « Mon père est plébéïen ! »

[1] J. Fabre, *Procès*, p. 169, 195.
[2] F. de Barghon de Fort-Rion, *Jehanne d'Arc*, ch. II, p. 16.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mais je sais le contraire, ayant entendu dire,
Un soir où nous étions réunis chez la Hire,
Par monsieur le Doyen de Saint-Sauveur de Blois,
Que tes pères étaient grands vassaux autrefois.
Ce prêtre nous prouva que, bien loin d'être un rustre,
Ton père, Jacques d'Arc, sort d'un lignage illustre. »
Jehanne eut un sourire étrange et répondit :
« Si mes ayeux étaient puissants comme on l'a dit,
Mon père n'en a pas de l'orgueil, je t'assure ;
Il conduit son hoyau d'une main ferme et sûre,
Sans penser aux honneurs par le temps abrogés,
Vénérant ses ayeux noblement dérogés ;
Appauvris par la gloire, ils ont rompu la terre... [1] »

Toute ma thèse tient dans ces beaux vers, et je me flatte que ma thèse deviendra tôt ou tard article de foi historique, car tout ce que l'on découvre sur les d'Arc y achemine, lentement mais sûrement, les érudits. On ne manquera pas d'y opposer tout d'abord l'anoblissement de 1429 : si Charles VII anoblissait la famille d'Arc, c'est donc qu'elle n'était pas noble. — Déduction erronée : la famille pouvait être de la plus noble origine, mais ne faisant plus le service de guerre, ayant par suite dérogé, elle n'était plus en possession légale de la noblesse. C'est là ce qui explique tant de lettres d'anoblissement portant que l'anobli est d'extraction noble.

— Mais, sera-t-il encore objecté, non seulement Charles VII ne mentionne pas que Jacques d'Arc et ses enfants fussent de noble origine, mais il mentionne expressément qu'ils n'en étaient pas, et même qu'ils n'étaient peut-être pas de franche condition.

J'ai rencontré maintes fois cette objection, considérée comme irréfutable ; elle se réfute cependant

[1] Chant IX, p. 122.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'elle-même. Voici le texte latin des lettres de 1429 : « ... *Nobilitavimus et per præsentes de gratia speciali et ex nostra certa scientia et plenitudine potestatis nobilitamus et nobiles facimus... non obstante quod ipsi... ex nobili genere ortum non sumpserint et forsan alterius quam liberæ conditionis existant* ».[1] M. Wallon a victorieusement démontré que ce n'étaient là que des formules *usuelles* de chancellerie, destinées à épargner à l'anobli toute tracasserie quelconque, notamment de la part des collecteurs des tailles, et enlever à ces derniers le moindre prétexte à recherche et vexation : le Roi déclare anoblir les d'Arc, *même* s'ils ne sont pas de race noble, *même* s'ils ne sont pas de franche condition. C'est une formule de bienveillante précaution, rien de plus ; comment voudrait-on que Charles VII ne sût pas que Jacques d'Arc, doyen et procureur fondé de la communauté de Domremy, quasi-gentilhomme déjà, puisqu'en la qualité susdite il était exempt d'impositions, était de franche et libre condition ? D'ailleurs, à cette époque, le droit distinguait trois classes de personnes, les nobles, les francs ou libres, les non libres ou anciens serfs, et l'anoblissement ne s'accordait qu'à des personnes de franche condition.

M. Siméon Luce incline à admettre que la famille de Jehanne ait pris son nom de son lieu d'origine, Arc-en-Barrois, et il note que cette ville a adopté pour son blason, « nous ne savons à quelle date, les armoiries mêmes de Jehanne d'Arc, nous voulons dire celles qui furent concédées à la Pucelle par Charles VII. »[2] C'est très certainement à une date récente, et probablement parce que M. de la Chenaye Desbois,

[1] Archives nationales, K. 63, n° 9.

[2] *J. d'Arc à Domremy*, p. 37, et note 1.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans l'armorial qui termine le 1er volume de la 2e édition de son *Dictionnaire de la Noblesse* (1770,) a inséré cette mention : « Arc, en Barrois : d'azur à une couronne royale d'or, etc. » Mais c'est la famille et non la ville d'Arc que vise le généalogiste, ce qui conste des autres mentions qui précèdent ou qui suivent : » Arbaut, en Provence... Arbon, en Franche-Comté... Archambault, en Bourbonnois, etc. » La prétention de la ville d'Arc-en-Barrois ne repose sur aucune donnée historique ; M. Vallet de Viriville[1] a lucidement établi que les d'Arc n'étaient d'aucune localité de ce nom, car leur lieu d'origine n'eût pas manqué de réclamer du Roi les exemptions accordées au village de Domremy ; or, pas plus Arc-en-Barrois que Arc-sur-Tille, Arc-sur-Meurthe,[2] Arc (Haute-Saône), Arc, Arc-sous-Cicon, Arc-sous-Montenot (Doubs), etc., aucune localité n'introduisit cette réclamation. Les *d'Arc* étaient donc d'une famille de ce nom, laquelle l'avait très certainement pris d'un de ces fiefs homonymes, mais lequel ? La mémoire en était perdue, non seulement dans ce fief, mais peut-être même dans la famille de la Pucelle.

Ne serait-il plus possible d'arriver à préciser le dit fief et le tronc d'où provigna ce très illustre rameau ? Je sais bien que la « sainte de la patrie » n'a pas besoin d'ancêtres. Je l'ai dit ailleurs[3], des sommets constellés de son gigantesque piédestal elle domine superbement tous les âges de la chevalerie de France, dont elle personnifia jusqu'au sublime les vertus,

[1] *Nouv. recherches*, p. 36-38.

[2] Aujourd'hui Art-sur-Meurthe, de même qu'à Paris l'Église St André des *Arcs* est devenue St André des *Arts*.

[3] *Revue de la Terre-Sainte*, 15 janv. 1885, *Nobiliaire des Croisades*, notice sur la Maison d'Arc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'ardente loyauté, le pieux patriotisme, l'esprit de sacrifice, les viriles croyances : *Mares hæc fœmina vincit* ! Mais, pour une si monumentale figure, il n'y a pas, sur le terrain de l'histoire de « quantité négligeable », et tout ce qui la concerne a son prix.

« La pauvreté fut l'état coutumier de la Noblesse française » ; [2] c'est ce que l'on a bien vite constaté lorsque l'on étudie les fastes d'un lignage chevaleresque. Combien d'amères vicissitudes dans son histoire ! « Combien de déboires, de brisements, d'écroulements, souvent irremédiables, sont le lamentable dénouement de la plupart de ces pages épiques ! La décadence par l'appauvrissement, puis la déchéance, telle fut pour maintes races illustres, traditionnellement prodigues de leur bien et de leur sang, la récompense ordinaire de l'héroïsme chevaleresque, du loyalisme royaliste, de la piété patriotique. Le bon sens populaire, — une autre ruine du passé, — avait traduit ces fatales alternatives de grandeur et de fléchissement dans un adage expressif et poignant : « Cent ans bannière, cent ans civière ! » Encore étaient-ce les plus heureux parmi les bannerets et les damoiseaux, ceux qui, après un temps d'épreuves plus ou moins prolongé, parvenaient à reconquérir la fortune et la noblesse ; mais combien ne se relevaient pas ! Parfois les anciens titres s'adiraient, le souvenir même de l'extraction noble se perdait, [2] et c'était par les charges d'échevinage ou par l'exercice des professions libérales que se recouvrait d'abord la noblesse personnelle, puis la noblesse héréditaire.

Au xve siècle, dans les revues de l'arrière-ban, la moitié des Nobles se déclarent sans ressources, inca-

[1] Voy. mon *Essai d'introd. à l'hist. généalogique*, p. 107.

[2] *Ibid.* p. 191-193.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

pables de s'équiper et, par suite, de faire service au Roi.[1] Cet appauvrissement procédait, non seulement des charges militaires que comportait le *privilège* nobiliaire, mais du grand nombre d'enfants qu'il fallait élever, équiper, apaner ou doter à chaque génération; le patrimoine féodal se morcelait, s'en allait en miettes. Le précepte évangélique, *Crescite et multiplicamini*, n'étant pas encore lettre morte, telle famille comptait dix, quinze, vingt enfants. En 1392, Charles VI octroie des lettres de rémission à un des glorieux volontaires de la croisade teutonique, « Guehedin Chabot, chevalier, chargié de femme, de six filz et de troiz filles, povre et misérable personne ».[2] Claude de Saint-Georges eut vingt enfants de Marie de Cremeaux. Les treize fils aînés de Gervais Auvé et de Guillemette de Vendôme furent tués à Azincourt.

« Une famille élevée vient-elle à décroître, dit M. le marquis de Belleval, elle roule sans s'arrêter jusqu'au bas de la pente. » Et il cite : les d'Amerval, issus des comtes de Boulogne, et qui finirent dans la roture; les Gueschard, d'ancienne chevalerie, qui vivaient « dans une chaumière du village dont leurs ancêtres avaient été les maîtres ». On n'ouvre pas un nobiliaire consciencieux sans y rencontrer de ces déchéances. Les Chambéry, antiques dynastes qui dès le commencement du XIe siècle étaient seigneurs du château et du bourg de leur nom (plus tard capitale du duché de Savoie), étaient représentés en 1411 par N. de Chambéry, *hôtelier* et syndic de la ville dont ses aïeux avaient été les maîtres.[3] Les cadets des princes de Mortagne et vicomtes de Tonnay, étant

[1] *Ibid.* p. 113.
[2] Arch. Nat., JJ. 142, n° 90.
[3] Comte A. de Foras, *Armorial de Savoie*, I, 347.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pauvres, se firent bourgeois et commerçants.[1] Les seigneurs de Bardonnenche, du XIe au XIVe siècle ne relevant que de Dieu et de leur épée, étaient à peu près souverains dans leurs domaines; leurs rejetons pullulaient, plus pauvres à chaque génération. Un d'eux, Pierre de Bardonnenche, émigra vers 1499 à Saint-Étienne (Forez) et se fit bravement ouvrier.[2] Ses petits-fils gagnèrent une grande fortune dans le commerce des épiceries,[3] et redorèrent brillamment leur vieux blason. Le savant nobiliaire dauphinois de M. le marquis de Rivoire la Bâtie fourmille de déchéances, trop souvent irréparables.

J'espère avoir démontré par ces exemples, — que je pourrais multiplier à l'infini, — qu'aucun argument valable ne peut être opposé à mes prémisses, que je résume ainsi : non seulement la condition sociale de la famille d'Arc n'exclut pas l'idée d'une origine noble, mais elle pourrait plutôt autoriser à la présumer.

En 1379, — soit vers le temps où naquit Jacques d'Arc, père de la Pucelle, — Eudes ou Odot d'Arc, de Dijon, était receveur du domaine de Chalon.[4] Pense-t-on qu'il y eût un écart social entre ce receveur et le doyen, le procureur fondé des habitants de Domremy ? Non. Eh bien ! Odot d'Arc était d'un rameau d'une des plus antiques et des plus illustres maisons de la chevalerie de Bourgogne.

[1] Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse*, XXX 194.

[2] *Essai d'introd. à l'hist. généal.*, p. 177. Terrier de St-Étienne en 1515 : « Petrus Bardonnenchi, faber ».

[3] M. de la Tour-Varan, *Armorial des familles de St-Etienne*, p. 24-29.

[4] Bibl. nat., *Coll. de Bourgogne*, C, 575.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V

Sans doute, je le répète, Jehanne d'Arc n'a pas besoin d'ancêtres, mais, comme tout le monde, elle en a eu, et de nombreux érudits ont tenté de les retrouver. De savantes publications, comme celles de M. Siméon Luce, de MM. de Bouteiller et de Braux, de M. Boucher de Molandon,[1] ont éclairé plus d'un point important, mais la pleine lumière est bien loin d'être faite, et pour la produire il faudra très probablement beaucoup de temps et de patience. En attendant qu'elle se fasse, que chacun apporte à l'édifice sa pierre, même minime, et le monument de vérité finira par surgir.

Au rapport de Charles du Lis, le père de Jehanne avait deux frères, Nicolas et Jehan d'Arc. C'est tout ce que l'on a de certain sur les degrés antérieurs à la

[1] On admettait que Charles du Lis descendît de Pierre d'Arc, le plus jeune des frères de la Pucelle ; M. Boucher de Molandon a solidement réfuté cette erreur et établi par des documents contemporains, d'une indiscutable authenticité, que Pierre d'Arc n'eut de son mariage avec Jeanne Baudot qu'un seul enfant, Jean du Lis, mort en 1501 sans postérité, et qu'ainsi les descendants collatéraux de la Pucelle tirent nécessairement leur origine de l'un de ses deux frères aînés, soit Jacquemin, soit Jean, qui l'un et l'autre contractèrent mariage et eurent postérité. (Boucher de Molandon, *La famille de Jeanne d'Arc dans l'Orléanais*, ch. XIII, p. 84-107, et lecture faite à la Sorbonne le 13 juin 1889 ; *Journal Officiel* du 14 juin).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pucelle. Le dit Jehan d'Arc prêta serment en 1439 comme arpenteur du Roi pour les bois et forêts au département de France.[1] Peut-être est-ce le même « Jehan d'Arc » qui, en 1405, servait contre les Anglais dans une compagnie d'arbalétriers et de « piquenaires ».[2]

M. Siméon Luce mentionne « divers individus de ce nom établis le long de la vallée de l'Aube ou de ses affluents : en 1387, Huot d'Arc, à Arc-en-Barrois ; en 1353, Simon d'Arc, chapelain de la chapelle Notre-Dame au château royal de Chaumont ; en 1398, Guillaume d'Arc, dit de Longuay, à Courcelles-sur-Aujon ; en 1392, Jehanin d'Arc, à Radonvilliers ; en 1375 et 1390, le drapier J. d'Arc et le chanoine Pierre d'Arc, à Troyes ; en 1404, le curé Michel d'Arc, à Bar-sur-Seine ».[3]

Hugues, dit Huot, et Guillaume d'Arc, dit de Longuay, devaient être du lignage des seigneurs primitifs d'Arc-en-Barrois, ramage des sires d'Arc-sur-Tille, en Bourgogne ; Simon d'Arc et Jehan, dit Jehanin d'Arc, pouvaient être le grand-oncle et l'oncle du père de la Pucelle, mais, en dehors de la proximité locale et de l'homonymie, rien n'étaie la présomption de consanguinité. Quant à Jehan d'Arc, *drapier* à Troyes en 1375, signalé par M. Vallet de Viriville,[4] à Pierre d'Arc, chanoine de Troyes en 1390,[5] et à Michel d'Arc, curé de Bar-sur-Seine en 1404, on peut

[1] S. Luce, *J. d'Arc à Domremy*, p. XLIV. — Arch. nat., section adm., *Table des Mémoriaux de la Ch. des comptes*, *Mém.* I, Bourges, p. 3.

[2] Archives du Conseil Héraldique de France.

[3] *J. d'Arc à Domremy*, p. XXXVII-XXXVIII.

[4] *Nouvell. recherches*, p. 45.

[5] Garnier, *Invent. des archives dép. de la Côte-d'or*, IV, 413.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

présumer sans témérité qu'ils étaient d'une ancienne famille de grands bourgeois de Troyes, du nom de Dare, de laquelle étaient : Guyot Dare, mort à l'âge de 90 ans le 17 janvier 1544; Guillaume Dare, son fils, marchand *drapier*, né en 1497, mort le 25 octobre 1575, père de Nicolas Dare, *drapier*, échevin de Troyes, auteur d'intéressants mémoires que viennent de publier [1] MM. Maurice Bailly de Barberey et le vicomte René de Saint-Mauris, ses arrière-petits-fils. Cette famille qui, comme tous les grands bourgeois des temps féodaux, devait être d'un « lignaige », [2] avait des armoiries aux meubles purement chevaleresques : *d'or à trois anilles de gueules, au franc-quartier chargé d'un lion léopardé de gueules, soutenu d'une fasce d'azur*. Elle était certainement de ces « bourgeois nobles » qui tenaient à la Noblesse par l'origine, à la Bourgeoisie par l'adoption. Il se peut donc qu'elle fût un rameau d'un des lignages chevaleresques du nom d'Arc, nom qui affecte quelquefois, dans les anciens actes, la forme DARE, qu'elle aurait conservée pour se distinguer de ses nombreux homonymes ; car, entre le XIe et le XIVe siècles, les DARC fourmillent en Champagne et en Bourgogne. On a vainement recherché le blason des seigneurs originels d'Arc-en-Barrois : qui sait si ce n'était pas le leur que portaient les riches drapiers troyens?

Je ne serais pas autrement surpris si quelque heureux chercheur découvrait une ramification entre les Dare de Troyes et la famille de Jehanne d'Arc ? d'autant mieux que dans le premier acte du Procès de

[1] Tome III des *Docum. inédits* publ. par la Soc. académique de l'Aube, 1886.

[2] V. mon *Essai d'introd. à l'hist. généal.*, p. 84.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

réhabilitation (manuscrit d'Urfé)[1] la Pucelle est précisément appelée « *Johanna* DARE » ; mais je m'empresse de dire que mes présomptions s'orientent d'un autre côté. Je voudrais trouver pour ancêtres à la Vierge-chevalier une race de sélection, douée de toutes les vertus de noblesse, une race de preux et pieux croisés, aumôniers et droituriers, héréditairement généreux envers les églises, les monastères, les hôpitaux et les malheureux ; *humainement*, cette exquise ascendance expliquerait mieux, par la puissance de l'atavisme, l'épopée de la Pucelle que certaines thèses dont la savante ingéniosité ne parvient pas à nous l'expliquer en dehors de l'inspiration divine. Il semble que, sur cette donnée de l'atavisme, le chercheur n'aurait que l'embarras du choix entre les sires d'Arc-sur-Meurthe, les sires d'Arc-en Barrois, les seigneurs d'Arc en Franche-Comté, et les sires d'Arc-sur-Tille, au duché de Bourgogne. Mais ces divers fiefs, je crois en avoir les preuves, eurent initialement des seigneurs d'un seul et même estoc.

Aux temps féodaux, le puîné, apané d'une terre plus ou moins éloignée du patrimoine de sa race, lui imposait volontiers le nom de son berceau, de sa Maison ; par mariage ou autrement, s'il devenait seigneur d'un domaine, il n'était pas rare qu'il lui enlevât son vocable pour lui conférer son propre nom : c'est pour cette raison que, dans toutes nos provinces, on trouve, généralement peu distantes les unes des autres, d'anciennes localités ayant la même dénomination. C'est ainsi que nous trouvons, dans un rayon relativement peu étendu, sept fiefs du nom d'Arc, dont le plus ancien et le plus important, *parrain* des autres, était

[1] Bibl. nat., F. lat. 8838, fol. 112 recto.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Arc-sur-Tille, un des grands fiefs d'avant-garde de la capitale du duché de Bourgogne.

Son nom se rencontre pour la première fois dans une charte de l'an 849, de laquelle il appert que le comte Hildrade avait donné au chapitre de Nevers des biens situés « dans la ville d'Arc, *in villa Arcus* ».[1] Vers 1072, Alfred d'Arc[2] est témoin d'une donation pie de Hugues Ier, duc de Bourgogne. Ses descendants sont les bienfaiteurs de la milice du Temple, de Saint-Étienne et de Saint-Bénigne de Dijon, de N.-D. de Longuay, et de maint autre monastère. En 1147, Girard d'Arc, qualifié noble et puissant, est témoin de donations faites au prieuré de Saint-Donat par Olric d'Arc et Odouin, prêtre, frère de Thierry de Saint-Hilaire, croisé. Vers 1149, Arbert d'Arc et Imbert de Bar sont en Palestine ; *Sarrasine*, fille de madame Alix d'Arc-en-Barrois, bienfaitrice de l'abbaye de Longuay, rappelait très probablement par son surnom la participation glorieuse d'Arbert d'Arc aux guerres saintes. En 1160, Guy d'Arc est moine à Saint-Bénigne de Dijon. Vers 1171, Humbert, sire d'Arc-sur-Tille, et Hugues, son fils, font une donation à l'abbaye d'Auberive ; ledit Humbert paraît avoir, en la même année, accompagné le duc de Bourgogne à la croisade. Anceline, « de la très noble famille d'Arc-sur-Tille », est religieuse au XIIIe siècle. De 1245 à 1253, Jehan d'Arc est évêque de Verdun. Robert d'Arc est au siège d'Acre, en 1250 . Le testament de Guilaume, dit Guillemin d'Arc, écuyer, neveu d'Hugues d'Arc, illustre abbé de Saint-Bénigne,

[1] *Gall. Christ.*, XII, 301.

[2] *Alaifredus de Arcu*, qui, par une faute de typographie, est appelé *Alaifredus de Aren* dans la savante *Hist. des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, de Mr E. Petit. tome I, p. 442.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

testament fait en 1274, peut impliquer qu'il avait pris part à la deuxième croisade de saint Louis, car il laisse « à la Saincte terre d'oultre mer » toute son armure ; il fait, en outre, de généreux legs aux pauvres, aux monastères, aux cinq hôpitaux de Dijon. En 1279 et 1287, Jehan et Henry d'Arc sont chanoines de la Sainte Chapelle de cette ville. Le 7 novembre 1306, y meurt « le beau chevalier Jehan d'Arc, *miles formosus*, doux et véritable ami des moines de Saint-Bénigne », ainsi que dit son épitaphe. Robert d'Arc est prieur de Cantuel, de l'Ordre de Saint-Benoit, au diocèse de Saint-Flour. En 1377, Thibaut d'Arc est écuyer du sire de Vergy. Le 16 octobre 1383, meurt à Dijon Jehanne d'Arc, veuve d'Eudes de Saulx, chevalier, seigneur de Ventoux, mère de Hugues de Saulx, qui, après avoir servi dans les armées de Bourgogne en 1358, fut moine de Saint-Bénigne et mourut sous le cilice en 1403.

N'est-ce pas là une pieuse et chevaleureuse race très digne, — toute *bourguignonne* qu'elle fût, — d'avoir produit, dans un de ses nombreux rameaux, celle que le peuple appelait « l'angélicque » et qui fut l'ange de la croisade nationale? Je ne fais qu'indiquer, sans y attacher une importance probative, que, dans ce noble et vieux lignage, les prénoms de Jehan, Pierre, Nicolas se rencontrent assez fréquemment, et c'étaient ceux des oncles et des frères de la Pucelle. Vers 1150, Pierre d'Arc est témoin d'une donation faite à N.-D. de Longuay par Hellebaud de la Ferté. En 1249, Pierre d'Arc, clerc, est dit frère d'Ascheric d'Arc-sur-Tille, chevalier. En 1359, Pierre, dit Perrel ou Perreau DART ou DARE, est écuyer du seigneur de Blaisy ; et je note, en passant, que Pierre, frère de la Pucelle, était aussi appelé Perrel ou Perrelot.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Je n'hésite pas à considérer les d'Arc de Domremy comme un rameau de cette illustre race chevaleresque. Pour expliquer leur migration de Bourgogne en Champagne, il suffirait de rappeler que Dijon faisait partie du diocèse de Langres, et qu'au XIVe siècle les délimitations spirituelles avaient, dans l'espèce, une importance capitale ; on s'y mouvait comme plus tard dans sa province, et le Bourguignon qui se transplantait en Champagne ne croyait pas changer de patrie, lorsqu'il ne changeait pas de diocèse et de pasteur. Or, en se transplantant à Ceffonds, les d'Arc étaient demeurés diocésains de Langres.

On a véhémentement taxé la Royauté d'ingratitude envers les descendants des frères de la Pucelle. La Royauté fut loin d'être ingrate ; Jehan d'Arc fut investi de hautes charges ; Pierre, le puîné, fut créé chevalier ; il était peu renté, dira-t-on, mais la pauvreté, à peu d'exceptions près, était le lot commun de la chevalerie de France ; y être agrégé constituait la plus grande somme d'honneur, et, dans ce temps-là, l'honneur était à cent coudées au-dessus de l'argent. Ce fut, au contraire, une tradition de la Royauté que de soutenir les d'Arc, et je la vois, dans un esprit de patriotique revanche, les placer au plus haut rang dans la capitale du duché de Normandie, dans la grande ville qui avait vu le martyre de l'héroïne. Sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, qui tient la haute charge de lieutenant-général du bailli de Rouen ? D'abord, Pierre DARE ou DARC, conseiller du Roi, et après lui Louis DARE ou DARC, écuyer, très probablement fils du précédent.

Les traditions chevaleresques furent l'apanage des descendants des frères de la Pucelle, comme elles l'avaient été de la maison d'Arc-sur-Tille. On a noté

Copyright - Les editions d' Ainay - Lyon 2007

qu'ils fournirent un gentilhomme du duc de Guise, un écuyer du duc de Lorraine (1616), un commissaire général de l'artillerie du Roi, un chevalier de Malte. J'ai trouvé maints témoins de l'hérédité de leur valeur et de leur patriotique dévouement : Louis du Lys est, en 1517, homme d'armes des Ordonnances du Roi dans la compagnie du seigneur de la Fayette, et, en 1523, dans celle de M. du Biez, capitaine du Boulonnois ; en 1525, Joachim du Lys est archer dans la compagnie du seigneur de Rochebaron ; Didier du Lis, archer sous le duc de Guise en 1548, est tué au siège d'Orléans ; [1] en 1554, Pierre du Lys est maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnance de M. de Bourdillon, lieutenant-général de Champagne et Brie ; en 1560, Michel du Lys est homme d'armes dans la même compagnie ; en 1564, François du Lys est archer de la garnison du château de la Bastille ; en 1664, Jehan d'Arc, écuyer, sieur de la Couture, est garde-du-corps du duc d'Orléans.

« Les du Lys, — dit un fatras qui n'en est pas à une erreur près, [2] — se sont éteints au milieu du XVIIe siècle ». Alors qui est « le marquis du Lys » et « l'abbé du Lys, chanoine de Champeau en Brie », frères, « descendans des frères de Jeanne Darc », qui en 1753 communiquèrent leur généalogie à Lenglet-Dufresnoy ? [3]

Maintes familles ont tenu justement à très insigne honneur d'ajouter à leur patronymique le très glorieux nom d'Arc, comme représentant par les femmes les frères de la Pucelle. Il est représenté de même par un honorable brigadier des douanes et par son frère, Mr E. Dulys, qui était il y a cinq ans et qui

[1] Bibl. de Carpentras, mss. de Peiresc. X, 370.
[2] Dictionnaire Larousse.
[3] *Hist. de Jeanne Darc*, 1753, p. XXXVI.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est probablement encore emballeur, rue Richer, 51, à Paris. Ils ont bien voulu me communiquer leurs titres de famille, — peu de chose, mais probant : ce sont les représentants de la famille Noël du Lys. [1]

Sic transit gloria mundi ! La France actuelle s'occupe avec une généreuse ferveur de la grande héroïne nationale. Ne serait-ce pas un acte de justice et de piété patriotiques que de payer à ceux de son sang la dette inoubliable de la patrie française ? Si tant est que la Royauté ait été ingrate, la démocratie l'est infiniment plus.

Mais les « Dulys » ont le cœur haut placé, et si d'amères vicissitudes les ont contraints à déroger, j'affirme, après les avoir entendus, que ce n'est pas à la noblesse de l'âme.

VI

Tout est vraiment singulier dans ce qui concerne les d'Arc de Domremy ; leur nom patronymique même, on l'a vu, a pu prêter à la discussion ; leur ascendance, rigoureusement, est incertaine, et la généalogie de leur descendance, M. Boucher de Molandon l'a clairement établi, renferme une erreur capitale,[2] qui remet en question le point de jonction d'une de ses branches. Quant au surnom de « du Lys », est-il bien certain qu'un Jehan d'Arc ne l'ait pas porté dès

[1] Voy. E. de Bouteiller et G. de Braux, *Rech.*, p. 145 ; *Nouv. rech.*, p. 90.

[2] Voy. ci-dessus, p. 71, note.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1362, c'est-à-dire 67 ans avant l'épopée de la Pucelle? [1] Charles VII n'aurait donc fait que confirmer aux d'Arc ce beau nom, qui devait symboliser désormais et perpétuer le souvenir de l'héroïsme sauveur. Enfin, les surprises ne sont pas moins grandes en ce qui touche les armoiries de la famille d'Arc. Charles du Lys, avocat général à la cour des aides de Paris en 1612, avait gardé la tradition du blason primordial de ses aïeux, *d'azur à un arc d'or, charge de 3 flèches, celle en pal encochée d'argent et empennee d'or, et les deux autres en sautoir empennées d'argent*, [2] armes parlantes, comme celles des Arc de la Marche Trévisane, *d'argent à 3 arcs de sable*, [3] et aussi de ce Jehan d'Arc, dont je viens de parler et qui vivait en 1362 : *de gueules au pot d'argent accompagné de 2 arcs d'or.*

Charles VII octroya à la Pucelle et aux d'Arc d'admirables armoiries, témoignage impérissable du prodigieux service rendu au royaume des lys et de sa souveraine gratitude; armes parlantes aussi, et très éloquemment expressives : *d'azur à la couronne royale d'or, soutenue d'une épée en pal d'argent, croisée et pommetée d'or, et accostée de deux fleurs-de-lis de même.* Certes c'est là un incomparable blason, et vous en concluez que tous les d'Arc s'empressèrent de l'arborer et de le conserver précieusement avec un légitime orgueil. Détrompez vous : les uns continuèrent à porter leur écu meublé d'un arc et de 3 flèches, les autres le portèrent parti des armoiries de concession

[1] Je rappelle que mes assertions, dont la source n'est pas indiquée ici, seront justifiées dans une étude spéciale.

[2] Ch. du Lys, *Traité sommaire.* — La Chenaye, *Dict. de la Nobl.*, éd. 1770, t. I, dans l'armorial non paginé placé à la fin du volume.

[3] Palliot, *Science des arm.*, 1671, p. 33.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

royale, ou accru d'un chef de gueules chargé d'un *lion* d'or, en mémoire de leur résidence dans la ville de *Lyon*. Mais voici bien plus fort : deux cents ans juste après la naissance de Jehanne, en 1612, le susdit Charles du Lys et son frère, Luc du Lys, seigneur de Rennemoulin, secrétaire du Roi, ou quelqu'un de leurs ascendants, avaient abandonné l'un et l'autre blasons, celui de la famille et celui de la Pucelle, pour adopter des armes parlantes, corrélatives au nom « du *Lys* » : ils portaient : *d'azur à 3* LICES *courantes l'une sur l'autre d'or, surmontées d'une fleur-de-lys d'argent.* Et cette fleur-de-lys était toute récente : Louis XIII la leur avait concédée par déclaration donnée à Paris le 25 octobre 1612, enregistrée le 18 décembre suivant. Enfin tels autres membres de la famille du Lys, en vertu de je ne sais quelle incompréhensible tradition,[1] substituèrent dans leur écu aux deux fleurs-de-lys concédées par Charles VII une croix de Lorraine et une croix alaisée. Étonnez-vous, après cela, de la grand peine que les pauvres héraldistes ont souventes fois à déterminer le blason d'un lignage.

Souvent blason varie,
Bien fol est qui s'y fie !

Et dans la plupart des familles, au bon vieux temps, il en était de même ; on changeait arbitrairement d'armoiries pour un motif plus ou moins plausible, — sans parler de la coutume des brisures, qui, en trois ou quatre générations, de juveigneur en cadet et de cadet en puîné, finissaient par rendre le primitif écu absolument méconnaissable.

[1] Villiaumé, *Hist. de J. d'Arc*, p. 233.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans le cercle d'intimes à qui j'ai fait part de mes présomptions sur les origines de la famille de Jehanne d'Arc, deux objections, entre autres, m'ont été faites, précisément à propos de ses armoiries. Jehanne, m'a-t-on d'abord objecté, déclara à ses juges que sa famille n'avait jamais eu écu ni armes. Ainsi présentée, l'assertion est erronée. Voici le texte littéral des demandes et des réponses dans le premier interrogatoire secret : [1]

L'INTERROGATEUR : N'aviez-vous point écu et armes ?

JEHANNE : *Oncques n'en eus*. Mais le Roi donna *à mes frères* des armes, à savoir un écu d'azur où il y avait deux fleurs-de-lis d'or et une épée au milieu. Dans cette ville j'ai décrit à un peintre ces armes, vu qu'il m'avait demandé quelles armes je portais.

L'INTERROGATEUR : Est-ce vous qui fites donner ces armes à vos frères ?

JEHANNE : Elles furent données par mon Roi *à mes frères sans requête de moi et sans révélation.*

« *Oncques n'en eus.* » Jehanne parle d'elle, d'elle seule, mais non de sa famille. Ses juges s'efforçaient de la convaincre d'un satanique orgueil ; elle sent le piège et les tient en échec par la subtilité de sa réponse. Elle pousse la prudence au point de ne parler pas de la couronne royale placée par Charles VII dans l'écusson en question. D'ailleurs, il est clair qu'elle ne dit point que sa famille n'eût *pas* d'armoiries ; elle dit seulement qu'elle-même n'en porta jamais pendant qu'elle guerroyait.

Deuxième objection.— Vous inclinez, m'a-t-on dit, à chercher dans la maison d'Arc-sur-Tille la souche des d'Arc de Domremy ; mais cette maison portait

[1] J. Fabre, *Procès de condamnation*, p. 131.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bandé d'or et de gueules de 6 pièces, écu qui n'a aucun rapport avec celui des d'Arc.

Les d'Arc de Domremy avaient dérogé, le fait n'est pas douteux, mais ils étaient dès 1420 en voie de recouvrer leur noblesse, puisque Jacques, père de la Pucelle, était déjà titulaire d'un office qui l'assimilait aux Nobles en le déchargeant de la taille.

« Un autre fait, ai-je dit ailleurs,[1] non moins frappant que l'abandon de la particule par les Nobles embourgeoisés, c'est *l'abandon des armoiries de leur race*, comme s'ils eussent appréhendé de les commettre en se déclassant, ou voulu peut-être affirmer ainsi aux yeux de leurs nouveaux pairs la sincérité de leur abdication. J'ai recueilli de nombreux exemples de ce fait. Les néo-bourgeois prenaient généralement des armoiries en rapport avec leur transformation sociale, le plus souvent allusives à la profession qu'ils embrassaient, ou partiellement empruntées de celles de la ville dont ils devenaient habitants. Beaucoup de ces blasons improvisés constituaient de véritables calembourgs héraldiques, armes parlantes que n'a pas épargnées l'éclat de rire de Rabelais. »[2]

Un des ascendants de Jehanne, en abandonnant, pour cause d'appauvrissement ou d'infirmité, la carrière militaire, c'est-à-dire l'état de gentilhomme, abandonna du même coup, en se fixant à Ceffonds, ses nobles armoiries et en adopta de bourgeoises, de parlantes, allusives à son nom patronymique : un *arc* et des flèches.

Que si l'on me demande la source de ma présomption d'affinité entre les modestes bourgeois de Dom-

[1] *Essai d'introd. à l'hist. généal.*, p. 184-186.
[2] *Gargantua*, l. I, chap. 9.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

remy et les puissants seigneurs d'Arc-sur-Tille, je réponds que dès le XIIe siècle ces derniers provignaient dans la direction de la Champagne ; à l'aide de quatre ou cinq cents de leurs titres, je les suis, pendant trois siècles, d'Arc-sur-Tille jusqu'auprès de Ceffonds ; de 1360 à 1375, date approximative de la naissance de Jacques, père de la Pucelle, des rameaux de cette très noble maison étaient possessionnés aux environs de Ceffonds, où naquit le dit Jacques.

VII

Celle qui vint de Dieu remontera vers Dieu ! [1]

Comme le Sauveur divin, Jehanne a pu dire au Seigneur en toute vérité : « J'ai accompli l'œuvre que vous m'avez imposée !... Et maintenant je ne suis plus au monde !... » [2]

Condamnée « par juges très suspectueux », comme dit Martial d'Auvergne, la vierge héroïque est conduite au martyre, noble et séraphique victime de l'assassinat juridique le plus monstrueux après celui de ce doux Jésus, dont le nom divin fut sa suprême parole. L'apparition miraculeuse disparaît sur un bûcher entre le ciel et la terre, « éternel objet d'admiration, de pitié et d'amour » [3]. Alors un secrétaire du roi

[1] F. de Barghon de Fort-Rion, *Jehanne d'Arc*, ch. I, p. 6.

[2] Évang. de S. Jean, XVII, 4, 11.

[3] M. Jules Simon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des Anglais, frappé de l'iniquité de l'abominable sentence, de l'atrocité du supplice, de la surhumaine sérénité de la martyre, s'enfuit plein d'épouvante, en criant : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une Sainte !... » Les lâches assassins ont peur encore de ces cendres, comme s'ils pensaient qu'elles dussent faire aussi des miracles ; ils les jettent à la Seine, pour anéantir jusqu'à cette poussière angélique, et dans leur rage aveugle ils font à leur victime « une sépulture qu'envieraient les conquérants les plus illustres : les flots de l'océan vont partout, et Jeanne a un tombeau grand comme le monde ! »[1] Ses juges, ses *injusticiers*, ses bourreaux, condamnés à leur tour par la justice immanente de l'histoire, éternel objet de malédiction, de mépris et de haine, sont marqués d'infamie jusques à la fin des siècles.

La Papauté réhabilita la pure mémoire de la virginale héroïne ; les huguenots brisèrent en 1562 la statue qu'Orléans avait érigée à sa libératrice. Attendez deux cents ans, et vous verrez mieux encore de la part des héritiers naturels de la huguenoterie.

Comme tout doit être extraordinaire dans ce qui concerne Jehanne d'Arc, en 1580, — notez que je parle très sérieusement, — moins de deux siècles après sa naissance, son histoire semblait si prodigieuse, si miraculeuse, si romanesquement invraisemblable qu'elle passait en certains lieux pour une simple légende, une fable heureuse, comparable à ces chansons de geste qui célèbrent les prouesses surhumaines de héros imaginaires ; et pour convaincre les incrédules, Pontus Heuterus dut leur faire serment qu'il avait vu, de ses yeux vu, ce qui s'appelle vu, dans Orléans, le monument érigé à la Pucelle, et que la reconnaissance des

[1] S. G. Monseigneur Perraud, Évêque d'Autun.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Orléanais avait restauré après le passage des vandales huguenots.[1]

N'est-ce pas un *comble ?*

Eh bien ! il est encore dépassé par le tour de force fantastique d'un historien du commencement du XVIIIe siècle : dans les cent pages qu'il consacre au règne de Charles VII,[2] le comte de Boulainvilliers ne cite même pas le nom de la Pucelle et trouve moyen de ne faire aucune allusion à un seul de ses actes.

Et voilà justement comme on écrit l'histoire !

Par exemple il en va tout autrement de la dame de Beauté, que ce phénoménal historien coiffe délibérément des lauriers de Jehanne d'Arc : Charles VII, dit-il, « s'attacha à la belle Agnès Sorel, aux sentiments de laquelle *l'histoire* rend de si glorieux témoignages de courage et d'élévation qu'elle nous persuade qu'on lui doit en partie le recouvrement de la France. » *L'histoire...* pour rire, n'est-ce pas ? La belle Agnès, née en 1409, avait vingt ans lors de l'arrivée de Jehanne à Chinon, où la dame de Beauté était alors inconnue ; elle ne vint à la cour qu'en 1431 et ne fut en faveur qu'en 1435, assez longtemps après les victoires et le martyre de la Pucelle. — Le prodigieux silence de M. de Boulainvilliers sur les gestes de la libératrice du royaume ne peut s'expliquer que de cette manière : il croyait, lui aussi, que Jehanne n'était qu'une superbe légende, et, pénétré du respect de l'histoire, il pensa de son devoir et de sa dignité d'écrivain sérieux de laisser dans l'ombre cette fiction

[1] *Joannæ Darc historia*, p. 122.
[2] *Réflexions sur l'hist. de France*, 1707.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

patriotique, en compagnie du roman des *Quatre fils Aymon* et de la *Chronique du petit Jehan de Saintré.*

Shakespeare, — de qui Voltaire traitait l'œuvre de « fumier », — a indignement outragé la mémoire de la grande Française.

> Winchester et Warwick du moins ont pour excuse
> D'être Anglais.[1] . . . . . .

Mais le misérable Aroüet, quelle est son excuse ? Anglomane, prussomane, pornomane, c'est dans le fumier shakespearien que ce porc épique est allé vautrer son dégoûtant cynisme et ramasser à pleines mains l'ordure pour infliger à la pure victime des Anglais un second supplice, un martyre posthume ! Le sens moral manquait autant que le sens patriotique à l'infâme qui félicitait le roi prussien d'avoir battu l'armée française ; c'est le même homme qui, avant d'évacuer sa goujaterie sadique, écrivait qu' « en d'autres temps cette héroïne aurait eu des autels » !

La révolution devait couronner l'œuvre de Voltaire et compléter celle des huguenots : le 27 septembre 1792, le conseil général de la commune à l'unanimité de ses membres, ordonna la destruction du monument de la libératrice « comme insultant à la liberté du peuple français ».

Notez qu'il s'agit du conseil général de la commune d'Orléans, et non pas de la commune de Charenton.

[1] *Jehanne d'Arc*, ch. XVI p. 210.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VIII

« Nous sommes perdus, nous avons brûlé *une sainte* ! » s'écria, dans la révolte de sa conscience, un officier du roi d'Angleterre, au pied du bûcher de la Martyre.

Une Sainte !... Oui, car ses exploits miraculeux la nimbent d'une auréole où resplendissent toutes les vertus,— vertus viriles et vertus célestes. Et le peuple, comme dans les vieux siècles préjugeant l'arrêt de la Chaire suprême, était unanime à proclamer la sainteté de cette martyre de la patrie.

... Jehanne est sainte : elle a fait un miracle ! [1]

Ses juges infâmes attestent eux-mêmes cette unanimité : « La dite Jehanne a séduit le peuple catholique ; beaucoup l'ont *adorée* comme sainte, commandant en son honneur messes et collectes dans les églises ; bien plus, ils la déclarent la plus grande parmi les saintes après la Sainte Vierge ; ils disent parfois que c'est l'envoyée de Dieu et qu'elle est plutôt ange que femme ». [2]

Et comme les Hébreux encensaient Uriel,
On la vénère ainsi qu'un envoyé du Ciel. [3]

Pour celle que le peuple appelait « l'angélicque » [4],

[1] *Jehanne d'Arc*, ch. XIV, p. 191.
[2] Quicherat, *Procès*, I, 191, art. 52 de l'acte d'accusation.
[3] *Jehanne d'Arc*, chant V, p. 65.
[4] Bibl. de Lille, ms. n° 26. — *Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1857-58, p. 102.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

après la délivrance d'Orléans, la victoire de Patay et le Sacre de Reims, l'enthousiame devint un culte national ; on lui prodigua les marques de reconnaissance et de vénération ; son image fut mise sur les autels, on porta des médailles à son effigie, on rédigea des prières et des hymnes en son honneur.

Fuit mulier a Deo missa
Cui nomen erat Johanna !

Sa glorieuse mémoire demeura dans l'âme du peuple comme un article de foi nationale et chrétienne ; partout où se voyait une statue de femme tenant une épée ou ce qui paraissait être une épée, principalement dans les églises, [1] — le peuple disait que c'était sainte Jehanne d'Arc. Le clergé sanctionnait la vénération populaire en accueillant dans le saint lieu des portraits de l'héroïne, auréolée de la couronne des Bienheureux ; telle, Jehanne apparaît dans ce tableau du XVe siècle conservé dans l'église Saint-Louis en l'Isle, à Paris ; telle encore, dans un autre tableau peint de son temps même pour une chapelle et découvert récemment par M. Auvray : il représente la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus ; à leur droite, saint Michel porte la balance avec laquelle il pèse les âmes ; à leur gauche, Jehanne d'Arc tient d'une main son étendard, de l'autre son écu armorié, et de même que la Vierge, le divin enfant et l'archange, elle est couronnée du nimbe de sainteté. [2] La plus ancienne des xylographies qui représentent la Pucelle, datant de 1538, nous la montre avec la couronne du martyre et

[1] Façade de l'église de Saint-Riquier, près Abbeville.

[2] Le *Wallon illustré*, 1876, p. 258. — Lanéry d'Arc, *Le culte de Jeanne d'Arc*, p. 21.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les attributs de la sainteté.[1] On la voit avec le nimbe et les palmes sur les anciennes poteries populaires, comme dans ce curieux plat vernissé découvert par M. Charles Wignier, et dans lequel, par surcroît, le nimbe est surmonté d'une couronne que soutiennent deux anges.[2] L'ignoble siècle de Voltaire interrompit un instant la tradition, mais de nos jours mêmes elle a refleuri vivace ; en 1832, après le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois, on peignit à fresque tout le narthex, et le peintre Mottez y plaça la figure de Jehanne d'Arc, avec le nimbe traditionnel.

Au mois de février 1889, S. S. le Pape Léon XIII a daigné envoyer à M. le curé de Domremy, pour son église paroissiale, un des beaux calices offerts au Souverain Pontife à l'occasion de Son Jubilé sacerdotal, et la France catholique a voulu voir dans cette auguste munificence un prélude de la décision du suprême Pasteur. Pour elle, le jugement solennel de réhabilitation du 7 juillet 1456, prononcé par les délégués de Calixte III, n'a été que la préface de la vénérabilisation ; elle constate que la piété exemplaire, la foi héroïque, le renom vertueux de Jehanne ont suffi pour détruire la calomnie de ses bourreaux, et c'est avec saint Pie V qu'elle s'écrie : « Ce vice horrible et exécrable a fait plus de honte à ses auteurs qu'il n'a fait de mal à cette illustre Pucelle, dont l'innocence faussement attaquée a été de la nature de la palme qui l'a couronnée, laquelle se relève à mesure qu'on l'abaisse ».[3] La Pa-

[1] Ch. de Grasseilles, *Regalium Franciae libri duo*, Lyon, 1538.

[2] Ch. Wignier, *Poteries vernissées de l'anc. Ponthieu*, 1887, n° 20. — *Annuaire du Conseil Héraldique*, 2e année, 1889, p. 214.

[3] G.-A. de la Roque, *Traité de la Noblesse*, XLIII, 155. — Cf. *Doc. relatifs à J. d'Arc copiés en 1787 sur les mss. du Vatican*, Bibl. nat., fonds latin, n° 9790.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pauté qui réhabilita devant les hommes la mémoire de Jehanne d'Arc voudra, nous en avons le ferme et doux espoir, la glorifier devant Dieu et faire de « l'angélique » qui incarna si splendidement la foi religieuse, la foi monarchique et la foi patriotique, la céleste patronne de la France très chrétienne.

Comme pour atténuer l'amertume de nos tristesses nationales, nous voyons s'épanouir et grandir le culte patriotique de la virginale libératrice. L'histoire, la poésie, l'éloquence, la statuaire, la peinture, la gravure, tous les arts célèbrent à l'envi ses sublimes vertus, ses exploits merveilleux. Qui ne connaît cette *Jeanne d'Arc aux écoutes*, un des morceaux les plus touchants de la statuaire moderne, et cette œuvre exquise de S. A. R. la princesse Marie d'Orléans, que M. de Barghon de Fort-Rion a voulu reproduire en tête de son poème, comme un modèle de foi pure et vive, de grâce chaste et rêveuse, comme une sainte égide ? Ingres, Paul Delaroche, Dévéria, Rude, Foyatier, Chapu, Frémiet, tous les princes de l'art ont rivalisé de génie pour répondre au sentiment national, dont les manifestations se multiplient sous toutes les formes. Une église va s'élever dans Orléans en souvenir de Jehanne d'Arc ; Paris s'apprête à lui ériger une deuxième statue ; Reims en veut une sous le porche de sa royale basilique ; avant cinquante ans, la plus humble bourgade de France aura sa statue de la Pucelle, et, comme l'Académie Champenoise, toutes les sociétés savantes ouvriront des concours littéraires en son honneur. Déjà une intéressante revue, *Jeanne d'Arc*, a pour programme de réunir tous les documents relatifs à l'héroïne. Le Musée-panorama de Jeanne d'Arc, à l'Exposition, a été bien moins un objet de vulgaire curiosité qu'un lieu de pèlerinage ; les huit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

admirables tableaux de Pierre Carrier-Belleuse impressionnaient jusqu'aux larmes, et ce n'est pas seulement un acte artistique de la part de M. Motteroz, c'est encore un acte souverainement patriotique que d'avoir reproduit ces grandes pages d'histoire dans une somptueuse publication.[1] Dans le Panthéon déchristianisé pour un temps, de belles fresques de M. Lenepveu, découvertes depuis quelques semaines, représentent les principaux épisodes de la vie de Jehanne.

« Oncques n'a esté nation tant mal apprise qui ne se soyt efforcée par tous moyens de rendre tesmoingnage à ses bienfaicteurs, honorant leurs prouesse et vertu de monumens, trophées et statues, pour encourager à l'advenir les successeurs à faire de mesme. »[2]

La martyre de la patrie a été à la peine de par ce drôle d'Aroüet ; il est juste que de par la France elle soit à jamais à l'honneur. Le jour anniversaire de son supplice, — le trentième jour du mois de la Vierge, — deviendra notre grande fête nationale, et, des Pyrénées aux collines de la Lorraine, des grèves de la Bretagne aux montagnes de la Savoie, nous honorerons d'un même cœur la Vierge-mère de la patrie, la victorieuse d'Orléans et de Patay, — « préludes éblouïssants » des mémorables victoires de Formigny et de Castillon, qui parachevèrent son « œuvre prodigieux »[3] et la délivrance du « sol sacré ».[4] Jamais

[1] *La Mission patriotique de J. d'Arc*, Panorama de P. Carrier-Belleuse (8 tableaux). Paris, Motteroz, Libr. des imprimeries réunies, rue Bonaparte, 13.

[2] N. Rousseau, *Hist. et discours au vray du siége d'Orléans*, 1576, in-4°.

[3] *Jehanne d'Arc*, ch. XVIII, p. 247.

[4] *Jehanne d'Arc*, ch. VII, p. 89.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour elle nous n'aurons assez de trophées, assez d'hymnes et de fleurs, *manibus lilia plenis*, et nous dirons comme le Charles VII de Shakespeare : [1] « Ce n'est plus saint Denys qui nous servira de cri de guerre, mais Jehanne la Pucelle sera désormais notre patronne ! »

Ah ! s'il fut un jour saint, suprême, glorieux,
Ce fut le jour qui vit nos immortels aïeux
Relever le défi jeté par l'Angleterre !
Bénissons à jamais l'aurore de cette ère,
Prélude éblouissant d'un immense avenir,
Gravons-en dans nos cœurs l'éclatant souvenir,
Et que ce jour sacré, buriné par l'histoire,
O Jehanne, éternise et ton nom et ta gloire ! [2]

IX

Au mois de mai 1860, à l'appel de Pie IX, sur les pas de Lamoricière, cinq cents Français, sous un héros, [3] allèrent défendre un saint. Nous étions de ceux là, François de Barghon de Fort-Rion et moi, et notre amitié de trente ans date de la Ville éternelle. Comment ne nous serions-nous pas liés d'une affection vive et durable, lorsque nous avions les mêmes croyances, les mêmes regrets, les mêmes espérances, les mêmes adorations, les mêmes goûts ? Il aimait les arts, les lettres, et déjà s'était fait connaître par quelques écrits. Je n'étais encore qu'un aspirant littéraire,

[1] Shakespeare, *Henri VI.*

[2] *Jehanne d'Arc*, ch. V, p. 67.

[3] Parole de S. A. R. Madame la Duchesse de Parme, sœur de Monseigneur le Comte de Chambord.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et je l'écoutais comme le conscrit écoute le troupier qui a fait ses preuves.

Un jour, nous étions au Colisée, foulant d'un pas ému l'arène qui but le sang des martyrs, et, je m'en souviens comme si c'était hier, mon cher et docte compagnon d'armes, descendant le cours des âges, après avoir glorifié l'héroïsme des premiers chrétiens, évoqua le souvenir du martyre de Jehanne d'Arc, comme eux stoïque, héroïque, inspirée, sainte. La sublime réminiscence avait un cadre grandiose, digne du sujet, et maintenant que je viens de lire en primeur la « chronique rimée » de M. de Barghon, c'est elle qui me semble une réminiscence du Colisée. Certainement elle était en germe déjà dans la pensée du poète, et, comme pour m'en convaincre mieux, à présent qu'elle est bellement éclose, c'est moi qu'il charge de la présenter au public. Je lui rends grâces de ce « doux honneur », comme dit Horace, et je lui demande pardon de ma prolixité ; je me proposais d'écrire quelques pages pour paranympher *Jehanne d'Arc*, et je n'ai pas su me borner ; au lieu d'un léger frontispice, j'ai fait un mémoire de savantasse : *meâ culpâ !*

Chapelain mit vingt années à composer sa *Pucelle* ;[1] il est vrai qu'elle compte vingt-quatre chants de douze cents vers chacun, pas un de plus, pas un de moins. Boileau a médit de ce poème tiré au cordeau, et Madame la Marquise de Sévigné n'a pas été moins sévère ni moins véridique que l'aristarque du Parnasse . « Cela est souverainement beau, dit-elle, mais souverainement ennuyeux ! » La postérité n'a guère retenu que la seconde partie de la sentence, et les contemporains de Chapelain, en dépit des libéralités de

[1] *La Pucelle ou la France délivrée*, 1656, in-f°.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

grand seigneur du duc de Longueville, ne connurent que les douze premiers chants de cette œuvre pétrifiante. [1]

Cy gist pucelle infortunée
Qui mourut avant d'estre née !

Avec ses 28,800 vers, Chapelain s'était, je crois bien, proposé de dépasser, tout au moins numériquement, l'auteur du *Mistère du Siège d'Orléans* ; il se rattrapait sur la quantité. Ce *mistère* écrit par Jacques Millet sur l'invitation et aux frais du maréchal Gilles de Rais, ne contient en effet que..... 25,000 vers. Le trop fameux mécène le fit représenter avec le plus grand luxe par 140 acteurs, sans compter les figurants, et la dépense s'éleva à la somme colossale de près de cent mille écus d'or. Le manuscrit en fut transcrit, il y a seulement une quarantaine d'années, à la Bibliothèque Vaticane [2] par MM. Guessard et de Certain, qui le publièrent en 1862 dans les *Documents inédits de l'histoire de France*. J'ai eu la curiosité de parcourir ces 900 pages in-quarto, et je n'en ai rien retenu, pas même deux vers, — comme ceux que j'ai cités de la *Pucelle* de Chapelain.

Une autre œuvre du XVe siècle, la *Chronique de la Pucelle*, publié par M. Vallet de Viriville, atteste en quel honneur était tenue par ses contemporains la mémoire de Jehanne d'Arc. Un de ces contemporains était Martin Franc, qui dans son poème *Le champion*

[1] Plus de deux siècles après l'apparition des douze premiers chants, M. René Kerviler a publié les douze derniers (Orléans, H. Herluison, éditeur, in-16, 510 pages). Honneur au courage malheureux !

[2] N° 122 du fonds de la reine de Suède.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des dames n'a pas manqué de célébrer la gloire de la grande héroïne :

> Ce fut elle qui recouvra
> L'honneur des François, tellement
> Que par rayson elle en aura
> Renom perpétuellement !

Ces proses rimées étaient pleines de bonnes intentions, à ce point qu'il n'y avait plus de place pour la poésie. J'en excepte la chronique métrique de Martial d'Auvergne, dont la coupe est si alerte et l'expression, parfois, si heureuse. — Le sujet est à la fois si simple et si grand qu'il déconcerte, qu'il écrase « la muse » la plus aguerrie, et, depuis Jean Chapelain, il ne fut abordé que par Pierre Duménil, dont l'œuvre[1], n'était pas tout-à-fait dépourvue de mérite, mais n'avait pas assez d'envergure pour atteindre à la postérité. Alexandre Soumet tira du sujet une tragédie[2], puis une trilogie[3]. Casimir Delavigne n'en tira qu'un épisode et qu'une ode. Lamartine lui-même n'y a puisé qu'une sorte de rapsodie en prose sonore, où foisonnent les erreurs historiques. En résumé, l'Homère de cette miraculeuse iliade couronnée par le martyre est encore à naître. C'est à croire que la France n'a pas le tempérament épique !

Cet Homère attendu, M. de Barghon de Fort-Rion a trop la modestie du vrai talent pour prétendre en doter son pays ; il se défend même d'avoir voulu faire un poème épique, et c'est ce qu'il a tenu à spécifier par le sous-titre de son œuvre : *Chronique rimée.*

[1] *Jeanne d'Arc ou la France sauvée*, poème en 12 chants, 1818.
[2] *Jeanne d'Arc*, tragédie, 1825.
[3] *Jeanne d'Arc*, trilogie nationale, 1846 (posthume).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chez lui, rien du compassé de Chapelain, solennel jusque dans les vétilles ; il va tout simplement en croupe de l'histoire, avec son bagage de rimes scrupuleuses et de généreuses pensées, fort insouciant des hypallages et des hypotyposes. L'amitié ne m'aveugle pas sur certaines inégalités de son œuvre ; il est, d'ailleurs, le premier à les reconnaître ; mais il règne à travers ces six mille alexandrins un souffle pénétrant de patriotisme et de foi. Dans maints passages, elle touche involontairement, par la force du sujet, aux sommets de l'épopée. Les beaux vers, harmonieusement et mâlement frappés, y abondent, comme ceux-ci :

Martyre de la foi, sainte de la patrie,
Dont le Ciel inspira l'œuvre prodigieux,
Son âme plane encor sur la France meurtrie
Qui dit avec amour son nom prestigieux ! [1]

Ça et là, comme des fleurs dans le champ de la chronique, M. de Barghon a semé de poétiques intermèdes, comme cette exquise villanelle [2] que je veux vous faire relire ici :

« Fleurette au doux parfum, violette des prés,
Que les soupirs d'avril caressent sous les branches,
Combien as-tu de fils en chaperons pourprés
Et de filles en coiffes blanches ?

— Mes enfants sont nombreux, j'en ai cent, tu les vois
Autour de moi groupés, ma belle jouvencelle !
J'en ai mille qui sont à rêver dans les bois,
Et cent près de l'eau qui ruisselle !

— Est-ce tout ? — Non, j'en ai deux mille autres encor,
Dormant dans le vallon, dansant sur la colline,

[1] Chant XVIII, p. 247.
[2] Chant IX, p. 124.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cent sur les bords du lac aux flots d'azur et d'or,
Cent près du rocher qui s'incline.

Ma belle jouvencelle aux yeux noirs, si tu veux,
Le jour ou tu seras fiancée au beau page,
Je t'en donnerai cent pour orner tes cheveux
Et cent pour parer ton corsage ! »

Une œuvre comme celle-ci représente une somme énorme de lectures et de labeur. Si je ne me trompe, le poète a conçu la louable ambition d'écrire sous forme de « chronique rimée » un drame patriotique et très chrétien, dans lequel il a condensé tout ce qui lui a paru caractériser une des époques les plus viriles de notre histoire ; à la lumière de son érudition, de son patriotisme et de sa foi, il a vu les personnages et les faits ; les personnages, à commencer par l'héroïne et ses compagnons de gloire, il les a pourtraits d'après nature ; les faits, il les a narrés comme il les voyait ; et c'est pourquoi son poème, sans travestir l'histoire, sans l'enjoliver, sans fausser la chronologie, garde son merveilleux naturel, tout en restant exact comme une chronique véridique.

C'est donc ici « ung livre de bonne foy », mais c'est encore et surtout un livre de foi, franchement imprégné du sentiment religieux, et c'est à ce sentiment qu'il a dû la plupart de ses pages les plus captivantes, de ses vers les plus beaux, comme celui-ci, d'empreinte cornélienne, qui marque le terme des allégresses de Jehanne et l'aube de ses douleurs :

L'héroïne finit, et la sainte commence ! [1]

Comme l'épisode ravissant du miracle de Jehanne ressuscitant un pauvre petit être, [2] comme le récit de

[1] Chant XIV, p. 189.
[2] Chant XIV, p. 190-193.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la céleste ascension de la Martyre, qui semble une réminiscence dantesque. [1] — Trois anges figurent dans le poème : saint Michel, le vénéré protecteur de la France très chrétienne, l'ange de la Mission et des élans belliqueux ; saint Gabriel, l'ange de la miséricorde, qui vient conforter Jehanne dans sa prison ; Ithuriel, qui transporte son âme dans la Jérusalem céleste. C'est la vie de Jehanne d'Arc que résument ces trois angéliques interventions, et elles résument aussi le poème, — œuvre qui mérite l'applaudissement de tous les lettrés, de tous les catholiques et de tous les patriotes.

Le poète a voulu pour elle un patronage insigne ; courtisan de l'infortune, il est allé le demander sur la terre d'exil à la digne compagne du Prince qui, le 25 octobre 1888, écrivait au curé de Domremy comme sait écrire le Roi Très Chrétien. Cet auguste et gracieux patronage est la juste récompense du talent, du patriotisme et de la fidélité. J'en félicite avec joie mon ancien compagnon d'armes, mon zélé collègue du Conseil Héraldique de France, mon ami le meilleur, comme aussi d'avoir terminé sa *Jehanne d'Arc* par l'affirmation de sa vieille foi monarchique :

Là-haut, le souvenir de sa chère espérance
Luit éternellement dans son cœur transformé :
Elle est l'Ange qui veille à jamais sur la France
Et sur les successeurs de son Roi bien-aimé !

VICOMTE OSCAR DE POLI.

[1] Chant XVII, p. 243-249.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DOCUMENT INÉDIT RELATIF

A

UNE FILLE DE HENRI IV

Un grave et savant historien, qui appartient par un double lien à l'Institut de France (car il est à la fois membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), M. Victor Duruy, a plaisamment cité, au sujet des fécondes amours du bon roi Henri IV, le vers fameux de la *Henriade ;*

« Il fut de ses sujets le vainqueur et le père, »

avec ce spirituel complément : « *Surtout le père.* » Parmi toutes les femmes aimées par le Béarnais, et qui furent presque aussi nombreuses que les astres du firmament, on n'a pas mentionné la mère d'une Marthe de Béarn, laquelle Marthe se maria, en l'année 1597, avec Daniel de Saint-Martin du Pouy, fils de Philippe

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et de la bordelaise Guillane de Maillet[1]. Qui nous dira le nom de la jeune fille ou jeune femme que l'on ne trouve inscrit dans aucune des chroniques galantes du XVIe siècle ? J'ai vainement demandé ce nom aux livres et aux manuscrits, notamment, en ce qui regarde les livres, aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux, aux ouvrages célèbres, je dirais presque *classiques*, si je l'osais, de M. de Lescure[2] et de M. G. B. de Lagrèze[3], et, en ce qui concerne les manuscrits, aux dossiers du Cabinet des Titres et des Archives des Basses-Pyrénées[4]. S'il faut renoncer à tout jamais, comme il le semble bien, à éclaircir le mystère qui entoure la personnalité de la mère de Marthe[5], j'ai voulu, du moins, faire un peu connaître Marthe elle-même, en publiant un document officiel, du 14 juillet 1609, qui confirme et complète les renseignements,

[1] Voir le *Nobiliaire universel de France*, tome XIII, page 270. Saint-Allais, probablement d'après une trop complaisante tradition domestique, ajoute que le roi de Navarre assista aux fêtes du mariage.

[2] *Les Amours d'Henri IV.* Paris, Achille Faure, 1864, in-12.

[3] *Henri IV. Vie privée. Détails inédits.* Paris, Firmin-Didot 1885, in-12. Puisqu'un aussi habile et zélé chercheur que mon savant confrère et ami l'ancien conseiller doyen de la cour de Pau n'a rien trouvé dans des papiers qu'il connaît si bien, pouvons-nous espérer qu'un autre chercheur soit plus heureux ?

[4] De même qu'en ces archives M. de Lagrèze a tout fouillé, de même à la Bibliothèque Nationale M. le comte Amédée de Bourmont, archiviste paléographe, a daigné mettre au service de ma curiosité toute son obligeance et toute son expérience.

[5] Je portais un intérêt de famille dans ces recherches, car ma trisaïeule paternelle était une du Pouy, fille d'André du Pouy, seigneur de Bonnegarde, et de Marguerite de Malvin de Montazet. Voir d'Hozier, *Généalogie de la famille de Malvin* (*Armorial général*, registre V, seconde partie ; Saint-Allais, *Nobiliaire* déjà cité, tome XIII, p 271).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fournis par Saint-Allais sur la pension allouée à Madame de Saint-Martin, et qui, de plus, prouve formellement que le *Vert-galant* ne fut pas autant qu'on l'a prétendu un père indifférent, oublieux. On pardonne au plus aimable des rois d'avoir *beaucoup aimé*; on lui pardonnerait difficilement de n'avoir pas noblement accepté les devoirs et les charges de la paternité.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Lettres patentes par lesquelles le Roi établit la pension de 600 livres tournois, précédemment accordée à Marthe de Béarn, sur le fonds provenant des amendes infligées par le parlement de Bordeaux et chambre de l'Edit de Nérac [1].

Henry, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à noz amez et féaulx conseillers les gens de nos comptes à Paris et trésoriers généraulx de France establis à Bourdeaulx, Salut.

Nous avons cy devant accordé à nostre bien amée Marthe de Béarn la somme de six cents livres tournois de pension, par chascun an, pour luy donner moyen de nourir et eslever ses enfants et les rendre capables de nous continuer les services qui nous ont esté rendus par leurs prédecesseurs, et icelle avoir et prendre sur la dixme de Belloc [2] à nous appartenante; mais

[1] Archives départementales de la Gironde, registres des trésoriers C. 3814, f° 119.

[2] Aujourd'hui Bellocq, commune des Basses-Pyrénées, arrondissement d'Orthez, canton de Salies, sur la rive gauche du gave de Pau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'aultant que ladicte dixme est de nostre domaine, elle craint d'estre cy après troublée en la jouissance d'icelle pension, nous suppliant et requérant très humblement à ceste occasion la luy vouloir changer et commuer sur les deniers provenant des amandes et confiscations qui nous seront adjugées, tant en nostre court de parlement de Bourdeaulx que Chambre de l'édict establye à Nérac, et luy en octroyer noz lettres sur ce necessaires ;

Nous, désirant sur ce luy subvenir et la gratifier pour les mesmes considérations qui nous auroient meüs accorder la pencion sur les dixmes de Belloc, avons, au lieu d'icelle, accordé, donné et octroyé, et cez presentes signées de nostre main, accordons, donnons, et octroyons à la dicte Marthe de Béarn, pareille somme de six cents livres de pencion par chascun an, et icelle avoir et prendre sur les deniers provenans des amandes qui nous sont et seront en après adjugées, tant en nostre court de parlement de Bourdeaulx que Chambre de l'Edict establye à Nerac, les charges ordinaires sur icelle prealablement payées. Si vous mandons et ordonnons que par celluy des recepveurs de nos dictes amandes qu'il appartiendra vous faictes païer, bailler et dellivrer comptant à ladicte de Béarn, les dictes charges ordinaires préalablement acquittées, la dicte somme de six cens livres tournois doresnavant par chascun an, aux termes et ainsy qu'il est accoustumé, à commencer du jour et datte des presentes, rapportant icelles avec quittance de la dicte de Béarn sur ce suffisante seulement : nous voulons la dicte somme de VI[c] livres tournois qui pour ce païée et délivrée luy aura esté, estre passée et allouée en la despence des comptes du dict recepveur par vous gens de nos comptes ; et vous mandons

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ainsy le faire sans difficulté, car tel est nostre plaisir.

Donné à Fontainebleau le XIIIIe jour de Juillet, l'an de grace Mil VIc neuf et de nostre regne le XXe.

Signé par le Roy POTIER et scellé du grand sceau de cire jaulne, à simple queue [1].

[1] A la suite de ce document, on trouve un arrêt de la chambre des comptes, du 12 août 1609, et un arrêt des Trésoriers de France généraux des finances en Guienne, du 23 octobre 1609, pour entériner les lettres patentes du 4 juillet.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

LE DROIT D'AINESSE

EN ANJOU

Le droit d'aînesse ne remonte pas en France au-delà de l'époque féodale. Il est étranger à la législation romaine [1]. On peut induire d'un passage de la *Germania* de Tacite qu'il existait dans l'origine chez les peuples du nord de la Germanie [2], mais on n'en trouve pas de traces chez les Francs à l'époque de leur établissement en Gaule. Les *leges Barbarorum*, toutes rédigées entre le règne de Clovis et celui de Charlemagne, ne le mentionnent pas.

Les rois francs partageaient les états de leurs pères sans égard à la primogéniture. C'est au IXe siècle seulement qu'on voit invoquer pour la première fois

[1] Nous n'entendons parler ici que du droit d'aînesse légal ou coutumier et non des majorats établis par la volonté de l'homme, par disposition testamentaire ou contractuelle, et qui étaient au contraire très usités dans les pays de droit écrit.

[2] *De morib. Germ.* C. 32.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le droit d'aînesse au profit du premier-né des héritiers présomptifs. Louis le Pieux voulut laisser à Lothaire, en qualité d'aîné, la plus grande partie de son empire [1] et l'on sait quelle terrible guerre civile amena ce mode de succession nouveau parmi les Francs. Un demi siècle plus tard Louis et Carloman se partagèrent encore la Gaule sans droit d'aînesse. Mais au Xe siècle Lothaire, fils aîné de Louis d'Outre-Mer, succéda seul à son père, à l'exclusion de ses frères. Sous la troisième dynastie seulement le droit d'aînesse devient la règle absolue pour la succession à la Couronne.

Pendant toute la période franque et même au-delà les alleux se partageaient soit par parts égales entre les enfants mâles, suivant le droit germanique, soit entre tous les enfants sans distinction de sexe, conformément au droit romain. Il est probable qu'à cette époque la succession était dévolue aux héritiers d'après le principe de la personnalité des lois. On devait suivre le droit romain quand le défunt était d'origine gallo-romaine et le droit germanique quand il était d'origine barbare. On voit même dans une formule de Marculf, du VIIe siècle, un chef de famille appeler par testament à la succession de ses immeubles sa fille que la loi salique eût exclue [2]. Avec la fusion des races, le privilège de masculinité, d'origine germanique, disparut à peu près dans les provinces du Centre pour la succession des alleux et ne persista que dans certaines coutumes locales du Nord. Mais durant toute l'époque franque il n'est point question du droit d'aînesse pour la succession des alleux ; on ne le voit paraître qu'avec l'hérédité des fiefs.

[1] *Charta divisionis imperii*, ann. 817. Proleg.

[2] Eugène de Rozière. *Recueil général des formules usitées dans l'empire franç.* nº 136 bis.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le bénéfice était dans l'origine non seulement viager mais amovible. Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise, en 877, affermit l'hérédité des bénéfices, mais sans l'établir cependant d'une manière générale et définitive ; longtemps encore après le IXe siècle on trouve des fiefs viagers [1].

Le droit d'aînesse est venu de la nécessité d'assurer l'indivisibilité des fiefs héréditaires qui étaient dans l'origine ou de grandes charges publiques, des gouvernements importants, tels que les duchés, les comtés, les vigueries, les justices de divers degrés, ou des terres concédées à charge du service militaire, comme les fiefs de haubert. Il importait que la fonction fût remplie par un seul homme, afin que le seigneur supérieur sût à qui il devait s'adresser pour se faire rendre ses devoirs. La tenure féodale au XIe et au XIIe siècles était encore, jusqu'à un certain point, précaire et le vassal propriétaire du fief servant ne pouvait se mettre en possession avant d'avoir reçu l'investiture de son seigneur suzerain. Celui-ci ne la donnait généralement qu'à un seul enfant du vassal décédé ; quelquefois à plusieurs collectivement, mais sans démembrement du fief, ce qui eût été contraire à ses intérêts [2].

Lorsque la succession était opulente les cadets pouvaient recevoir soit des alleux soit même des fiefs si le défunt en laissait plusieurs, mais s'il ne possédait qu'un seul fief pour tout domaine les cadets se trouvaient complètement exclus [3]. Pour leur laisser

[1] G. d'Espinay : *Cartulaires angevins*, p. 226.

[2] *Liber feudorum*, Lib. I, t. 6 ; t. 8, c. 2. Lib. II, t. 2 ; t. 3 ; t. 11 ; t. 30.

[3] D'après les *Assises de Jérusalem*, l'aîné n'avait qu'un droit d'option ; lorsqu'il y avait plusieurs fiefs, les cadets choisissaient après

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une part on imagina le système du parage, grâce auquel on tourna la loi sans la violer ouvertement. L'aîné retint la part la plus considérable du fief; on accorda le surplus aux cadets, mais au regard du seigneur dominant ils furent réputés non existants. L'aîné seul rendait hommage au suzerain et restait responsable du service du fief dont il s'acquittait avec le concours de ses cadets; il les garantissait vis-à-vis du seigneur dominant et ceux-ci l'aidaient de leur lance et de leur bourse. On appelait *Miroir de fief* le chef de famille, l'aîné de la branche aînée, parce que lui seul était considéré par le suzerain. Après la septième génération le parage cessait, les cadets devenaient les vassaux du chef de nom et d'armes de leur maison et les arrière-vassaux du suzerain. La parenté canonique ayant été réduite à la quatrième génération (huitième degré du droit civil), par le concile de Latran, en 1215, la même règle s'appliqua aux parages et à partir du XIIIe siècle, la parenté chevaleresque s'arrêta aussi à la quatrième génération (du quart au quint degré canonique).

Il faut remarquer du reste qu'entre filles nobles il n'y avait point de parage quand un fief entier était donné aux cadettes [1]. En Touraine pas de parage non plus si les fils puînés reçoivent un fief entier. Le parage n'était pas en effet un privilège pour l'aîné, ni un droit patriarchal, mais un moyen de couvrir vis-à vis du suzerain la division du fief.

lui par rang d'âge; mais s'il n'y avait qu'un seul fief il le prenait en entier. — Les *Coutumes de l'Echiquier de Normandie* avaient consacré au XIIIe siècle un système analogue. Il devait être conservé par les rédactions postérieures de la coutume de cette province (Cout. de Normandie, art. 336-339.

[1] Cout. d'Anjou de 1411, art. 158.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le droit d'aînesse féodal se retrouve dans toutes nos coutumes du moyen âge, mais il s'y applique d'une façon différente suivant les provinces.

A Paris, il était réglé par la condition du domaine ; les fiefs et les alleux nobles (assimilés aux fiefs au XVIe siècle) étaient seuls soumis au droit d'aînesse, sans égard à la qualité des personnes ; les autres biens de la succession se partageaient sans aînesse tant entre nobles qu'entre roturiers. D'après cette coutume, le droit d'aînesse s'appliquait non plus à chaque fief, pris individuellement comme en Normandie et dans le royaume latin de Jérusalem, mais à l'ensemble des fiefs [1].

En Anjou, Maine, Touraine et Loudunais, on suivait un système contraire. Dans nos provinces de l'Ouest on n'avait égard qu'à la condition des personnes et non à celle des terres. Le droit d'aînesse n'avait lieu qu'entre nobles, mais il s'appliquait à l'ensemble de la succession et frappait tous les biens. L'aîné noble exerçait son privilège sur les alleux, les fiefs et les censives, sans distinction. De plus en Anjou et au Maine les cadets nobles ne prenaient leur part qu'en usufruit seulement, ce qui était fort rigoureux, car cette règle leur était appliquée lors même que leur lot consistait en alleux ou en biens roturiers [2]. En Touraine et en Loudunais ils recevaient au contraire leur modeste part en pleine propriété et pouvaient la transmettre à leurs descendants [3].

Cette transformation du droit d'aînesse en Anjou a eu pour motif évident la conservation des fortunes

[1] Cout. de Paris, art. 8 et suiv.

[2] Cout. d'Anjou de 1411, art. 153.

[3] Cout. de Touraine, art. 260 et suiv. — Cout. de Loudunais, tit. XXVII.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des maisons nobles. Dans l'origine on voulait seulement assurer le service du fief, et si cette tenure était indivisible les autres ne l'étaient pas. La coutume de Paris conserve quelque souvenir de cet ancien système. Mais celle d'Anjou vise un autre but ; ce n'est plus l'intérêt du suzerain qu'elle se propose de sauvegarder, le service du fief qu'elle veut garantir, c'est l'intérêt du fils aîné du vassal propriétaire et celui de la branche aînée que cette coutume cherche à protéger. On tend à concentrer les fortunes dans un petit nombre de mains et à donner une grande situation aux chefs de maison en sacrifiant les cadets et leur postérité. De militaire qu'il était à l'origine le droit d'aînesse est devenu nobiliaire.

Je suis très porté à attribuer cette interversion du principe primitif du droit féodal à l'influence anglaise et à la domination des Plantagenets en Anjou. C'est en effet le but qu'a atteint la législation anglaise. Une transformation analogue s'est opérée vers la fin du XIIe siècle en Bretagne, sous le comte Geoffroy, fils d'Henri II Plantagenet d'Angleterre, et rédacteur de *l'Assise* qui porte son nom. Cette loi changea complètement les vieux usages bretons en matière de succession et donna au droit d'aînesse une extension considérable qu'il n'avait jamais eue encore dans cette province. Le système introduit en Bretagne par *l'Assise de Geoffroy* et conservé plus tard par les rédacteurs de la coutume présente avec le système successoral angevin d'assez grandes analogies [1].

Ces généralités exposées, passons aux détails des dispositions coutumières de l'Anjou.

Pour les fiefs dedignité, tels que les baronnies, la

[1] *Assise de Geoffroy.* — Très ancienne coutume de Bretagne, chap. XXXVII.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

règle de l'indivisibilité du fief est presque absolue dans notre province : « baronnie ne se départ point entre frères » disent les anciens textes. L'aîné la prend en entier, mais il doit faire avenant à ses frères cadets et doter ses sœurs : « et si doit les filles marier ». Ces dots sont prises sur les autres biens de la succession s'il y en a ; mais s'il n'y a que la baronnie on les prélève alors sur ce domaine féodal, par un adoucissement à la rigueur de la règle, sauf les dignités et prérogatives attachées à la baronnie qui restent à l'aîné sans se départir [1]. Ce système me semble conforme aux principes primitifs du droit féodal. La baronnie est en effet un petit gouvernement ; le baron exerce une part sérieuse de la puissance publique comme capitaine et comme justicier. Sa dignité ne peut donc se diviser et si, faute d'autres domaines ,on admet les puînés et les filles à prendre une portion des biens de la baronnie, la seigneurie elle-même reste toujours indivisible ; c'est un domaine abstrait, un office, une fonction publique.

On admit toutefois, aussi par dérogation à la règle féodale, que le père peut par donation faire la part de ses fils cadets ; mais cette part est restreinte, elle ne peut excéder le tiers et n'atteint pas les dignités et prérogatives de la baronnie [2].

La règle était moins sévère pour les fiefs inférieurs, les vavassories, comme on les appelait au Moyen âge ; l'indivisibilité n'était pas aussi absolue. L'aîné prenait les deux tiers de la succession, et, s'il n'y avait qu'un seul fief, les deux tiers de ce fief, avec le principal manoir et ses cours, jardins et dépendances immédia-

[1] Cout. d'Anjou de 1411. art. 188.

[2] *Etablissements de St Louis*, Liv. I, ch. 26 ; édition de M. P. Viollet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tes (ce que l'on appelait alors *le vol du chapon*). Les *Établissements* ne paraissent pas avoir prévu le cas où la succession comprenait soit des biens de diverse nature, fiefs, alleux et censives, soit à tout le moins plusieurs fiefs. Ils semblent ne s'occuper que de celui où elle ne se composait que d'un seul fief, et permettent au père de disposer en faveur de ses puînés du tiers de ce fief. La tenure féodale étant en principe indivisible aurait dû passer tout entière à l'aîné, héritier principal, et c'est par un adoucissement apporté à la sévérité primitive de la règle que le père fut autorisé à donner le tiers de son fief à ses fils cadets. S'il ne l'avait pas fait le fils aîné devait le faire. Les termes même du texte semblent indiquer cette origine à la part faite aux cadets [1]. Il est fort à croire que cette décision, admise d'abord pour le partage du fief unique, fut étendue ensuite par l'usage à l'ensemble de la succession noble, contrairement au système encore en vigueur au XIIe siècle.

Les cadets recevaient leur tiers en usufruit seulement, comme nous l'avons déjà dit, tant en Anjou qu'au Maine [2]. Quelques coutumes locales faisaient toutefois exception. Dans le Vendômois et dans la partie du Maine située au-delà de la rivière de Braye, les puînés succédaient en pleine propriété comme en Touraine [3].

On n'est pas d'accord sur l'époque à laquelle les

[1] *Etablissements de* St *Louis*, L. I. ch. 10.

[2] Cout. d'Anjou de 1411, art. 153.

[3] Dans le Mirebalais, pays angevin enclavé au centre du Poitou, les nobles, d'après la coutume locale, succédaient par tête, l'aîné ne prenait à titre de préciput que le manoir et *le vol du chapon*. — Le droit d'ainesse était bien moins rigoureux en Poitou qu'en Anjou.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cadets furent réduits à un simple usufruit. Quelques historiens pensent que dans l'origine le fils aîné, seul héritier, prenait toute la succession ; ce serait seulement par dérogation à la règle primitive que les puînés auraient été admis à recueillir une part en usufruit ; c'eût été une amélioration apportée à leur situation. La coutume de Touraine fit un pas de plus en leur accordant leur part en pleine propriété. M. P. Viollet enseigne au contraire que le système angevin ne daterait que du XIVe siècle, et que la coutume de Touraine serait restée fidèle à des usages plus anciens. Cet auteur fait observer en effet que tous les fiefs n'étaient pas des concessions seigneuriales, que beaucoup d'entre eux n'étaient que des alleux transformés en fiefs par le consentement tacite des propriétaires et par voie d'assimilation, ce qui expliquerait le peu d'importance qu'avait primitivement le droit d'aînesse en Anjou et en Touraine. Les rigueurs envers les cadets seraient venues plus tard pour relever la noblesse épuisée par l'ancien système du partage égal des alleux et des petits fiefs [1].

Je suis pour ma part très porté à adopter le système de M. Viollet. Il n'est pas exact qu'aux XIe et XIIe siècles l'aîné recueillît toute la succession. On voit quelquefois, il est vrai, dans les chartes de cette époque l'aîné agir seul en qualité d'héritier principal et se qualifier « *primogenitus et hæres* », mais ces documents nous apprennent aussi que les alleux se partageaient par parts égales et que les cadets pouvaient hériter en pleine propriété [2].

[1] *Etablissements de S. Louis*, par M. P. Viollet Introd. p. 124.

[2] G. d'Espinay ; *Cartulaires angevins*, p. 230 et suiv. — Je dois à l'obligeance de M. le Vte de Poli la connaissance de quelques

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les textes du XIIIe siècle n'indiquent pas d'une manière précise le mode de succession pour les puînés. Ils se bornent à dire que l'aîné doit faire à ses frères *avenant bien fait*, ou, d'après certains manuscrits, *en bienfait*. Les mots *en bienfait* signifient-ils que ce don ne sera qu'un simple usufruit ? Rien ne prouve qu'au temps des *Etablissements de S. Louis* ils eussent un sens aussi restrictif. Ces termes veulent dire simplement que le cadet n'est pas héritier de droit pour les fiefs et qu'il tient sa part de la libéralité de son père ou de son frère aîné. Un document fort ancien et peut-être contemporain des *Etablissements* prévoit le cas où, le cadet mourant sans enfants, sa succession retournera à son frère aîné ; c'est dire que le cadet peut succéder en pleine propriété [1].

Au cours du XIVe siècle le système contraire prévalut complétement. La coutume glosée de 1390 décide en effet que le mot *bienfait* veut dire *usufruit* et que les cadets auront leur part en viager seulement, à moins que le père n'ait formellement décidé le contraire [2].

Le droit d'aînesse était d'autre part fort peu rigoureux dans l'origine pour les successions dévolues aux filles nobles. Au XIIIe siècle, lorsque des sœurs concouraient seules à une succession, à défaut de fils, elles partageaient par parts égales ; l'aînée prenait seulement, à titre de préciput, le manoir principal et *le vol du chapon ;* elle rendait hommage au suzerain et garantissait ses sœurs vis-à-vis de lui [3]. Au XIVe siè-

chartes fort intéressantes concernant d'anciennes maisons de l'Anjou et du Maine.

[1] *Compilatio de usibus Andeg.* C. 69.

[2] Beautemps-Beaupré ; *Coutumes et institutions de l'Anjou*, texte C.

[3] *Compil. de usibus*, c. 68.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cle ce système, si favorable aux filles cadettes, fut modifié et, sur l'autorité de précédents fort douteux, on décida que la fille aînée noble prendrait, comme le fils l'eût fait, les deux tiers de la succession outre le manoir principal et le vol du chapon. Mais les cadettes conservèrent le droit de recueillir leur part en pleine propriété [1].

A cette époque on aggrava donc en Anjou les rigueurs du droit d'aînesse au préjudice des fils puînés et des filles cadettes. Si celles-ci furent mieux traitées que les fils, c'était pour ne pas mettre un obstacle absolu à leur mariage.

La coutume de Touraine resta fidèle à l'ancien système et ne donna à la fille aînée succédant à défaut de fils que le manoir paternel et le vol du chapon, pour préciput. Celle de Loudun adopta un système mixte ; elle accorde aux fils cadets le tiers de la succession en pleine propriété, comme en Touraine, et, en cas de succession dévolue aux filles, les deux tiers à la fille aînée et l'autre tiers aux cadettes en pleine propriété, comme en Anjou [2].

En ligne collatérale le droit d'aînesse était encore plus absolu qu'en ligne directe.

L'aîné noble, d'après l'ancienne coutume d'Anjou, succède seul à ses frères puînés, à moins que le cadet prédécédé ne soit mort avant partage opéré entre lui et ses copuînés, cas où il y a lieu à accroissement entre eux. L'aîné prend les acquêts des puînés s'ils proviennent de son bienfait, c'est-à-dire d'économies

[1] Coutume d'Anjou glosée de 1390 ; — Cout. de 1411 et Cout. de 1508, art. 222. — Voir aussi la *Notice* publiée par M. Beautemps-Beaupré pour servir d'introduction à son vaste et savant travail sur les coutumes d'Anjou.

[2] Cout. de Touraine, art. 273 ; — de Loudunais, XXVII, 4.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

faites sur la part héréditaire qui leur a été donnée en usufruit; mais les acquêts provenant de l'industrie ou du travail du cadet passent à ses descendants [1].

L'ancienne coutume donne au fils aîné dans les successions nobles tous les biens provenant des parents collatéraux. Les puînés mâles n'y succèdent pas, les filles puînées reçoivent au contraire un tiers en propriété. S'il n'y a pas de fils la fille aînée recueille les deux tiers comme l'eût fait le fils aîné concourant avec ses sœurs [2].

La part du fils religieux ou de la fille religieuse passe aussi à l'aîné ou, à défaut de fils, à la fille aînée [3].

L'aîné, outre son préciput immobilier, prenait tous les meubles, tant en succession directe qu'en succession collatérale, à la charge de payer les dettes [4]. Ce privilège exorbitant n'a rien de féodal, il est tout nobiliaire.

Lors de la réforme de la coutume d'Anjou en 1508, quelques améliorations furent apportées au sort des cadets. On admit qu'à l'avenir ils seraient saisis de plein droit de leur part et sans être tenus de faire sommation à leur aîné [5]. Il fut décidé aussi que les enfants ou descendants de puînés succéderaient aux acquêts faits par leurs auteurs sans distinction, que ces acquêts provinssent des revenus de la part héréditaire laissée à ceux-ci ou de toute autre source. Il fut établi en outre que les cadets et leurs descendants succéderaient aux lignes collatérales en pleine pro-

[1] Cout. d'Anjou de 1411, art. 156.
[2] *Idem*, art. 155.
[3] *Idem*, art. 169.
[4] *Idem*, art. 160, 161.
[5] Cout. d'Anjou de 1508, art. 234.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

priété, comme les filles. Le droit des aînés sur la succession de leurs cadets fut réduit aux propres échus par succession directe [1]. On décida enfin que si l'aîné venait à mourir sans enfants, ou sa descendance à faire défaut, l'aîné des puînés ou son représentant prendrait les deux tiers seulement des biens de la branche aînée défaillie, au lieu de la totalité, et laisserait le dernier tiers aux autres cadets en pleine propriété. Même disposition admise quand la succession échoit à une fille qui vient prendre la place de la fille aînée [2].

Il fut proposé en outre de donner aux cadets leur tiers en pleine propriété comme en Touraine, mais l'assemblée n'osa pas accorder cette proposition ; l'examen en fut renvoyé devant le Parlement qui ne statua jamais [3]. Les choses restèrent en cet état jusqu'à l'abolition du droit d'aînesse.

Au Maine, comme en Anjou, en cas de décès d'un puîné, il a son frère aîné pour héritier. La coutume du Maine, rédigée en 1508, ne distingue même pas, ainsi que celle d'Anjou, réformée à la même époque, entre les biens de famille laissés par le puîné et les acquêts provenant de ses économies. La question de donner aux puînés leur part en pleine propriété fut soulevée à l'assemblée des Etats provinciaux du Maine comme à celle d'Anjou ; elle resta également indécise et fut aussi renvoyée devant la Cour, où elle n'obtint pas non plus de solution. Dans les deux provinces le provisoire devait durer trois siècles [4].

[1] Cout. de 1508, art. 222, 226. — Procès-verbal de la rédaction de la coutume.

[2] *Idem*, art. 230. — Procès-verbal de la rédaction.

[3] *Idem*, Procès-verbal de la rédaction, sur l'art. 222.

[4] Cout. du Maine, art. 239, in fine.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Des principes absolument différents régissaient les successions des roturiers.

On trouve quelquefois, il est vrai, dans les chartes des XIe et XIIe siècles des concessions emphytéotiques qui ne devaient passer qu'à un seul des héritiers du concessionnaire. Elles n'étaient pas le plus souvent perpétuelles et après la seconde ou la troisième génération, la terre concédée revenait au seigneur primitif. Mais ce mode de succession contractuelle est tout-à-fait exceptionnel pour les tenures roturières [1]. Lorsque les paysans, issus des colons et des serfs affranchis au XIIe et au XIIIe siècles, devinrent propriétaires des terres qu'ils cultivaient et passèrent à la condition de *censiers*, la règle de l'égalité absolue prévalut parmi eux. D'après les plus anciens textes des coutumes d'Anjou, la succession se partage par parts égales entre les enfants du roturier sans distinction d'âge ou de sexe, sans préférence même pour les enfants restés sous le toit paternel. Le fils qui l'a quitté pour aller gagner ailleurs, celui qui est devenu *fol et taverneret*, la fille qui a déserté le foyer de la famille pour *aller en meschinage* reviennent partager avec les enfants *sages et bien gagnants*, tant le principe de la co-propriété familiale était alors rigoureusement appliqué dans nos provinces de l'Ouest [2] !

L'obligation de rapporter les dots et avancements d'hoirie était absolue ; il était interdit au père de famille roturier de faire le moindre avantage à l'un de ses enfants [3]. Ces règles sévères furent peu modifiées,

[1] *Cartulaire de Saint Pierre de Chartres*, publié par Guérard, p. 390, 391.

[2] *Etablissements de Saint-Louis*, Liv. 1 ch. 136, 144.

[3] *Etablissements*. Liv. I, *loc. cit.* — *Compilatio de usibus Andeg*, c. 104.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quoique divers remaniements aient été apportés à la coutume d'Anjou sous le roi René, en 1463, et lors de la réforme de 1508. Du XIIIe siècle jusqu'au XIXe elle est restée bien plus égalitaire et bien plus contraire à la liberté testamentaire que le Code civil [1]. Observons enfin que cette règle de l'égalité absolue s'appliquait aux successions mobilières comme aux héritages immobiliers. Le commerçant et l'industriel ne pouvaient pas plus que le cultivateur favoriser un de leurs enfants au préjudice des autres.

La coutume d'Anjou, comme celle de Touraine, admettait toutefois une exception au principe de l'égalité absolue entre les héritiers roturiers. Lorsqu'il se trouvait dans la succession d'un non-noble des biens hommagés tombés en tierce foi, il y avait lieu à l'application du droit d'aînesse. On entendait par biens tombés en tierce foi les fiefs qui, après avoir été acquis par un roturier, étaient restés dans la même famille pendant trois générations, avaient été transmis trois fois et pour lesquels par conséquent il avait été rendu trois fois hommage au suzerain. Les deux premiers partages s'opéraient roturièrement et sans droit d'aînesse, mais le troisième partage se faisait noblement, c'est-à-dire avec droit d'aînesse. Il faut dire que dans ce cas la famille, d'après les anciens usages féodaux, avait conquis la noblesse. L'ordonnance de Blois devait abolir ce mode d'anoblissement par la possession d'un fief pendant trois générations et faire de la noblesse une classe fermée ; mais elle ne changea pas le mode de succession. Les roturiers ne purent devenir nobles que par les charges ou par l'obtention de lettres du roi ; ils continuèrent

[1] Comparez Cout. d'Anjou de 1508, art. 260, 337, et Code civil, art. 843, 913, 914.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toutefois à partager roturièrement pendant deux générations et noblement à la troisième les fiefs par eux acquis.

Il n'y avait point lieu au partage pour la succession des roturiers possesseurs de fiefs, même tombés en tierce foi et partagés noblement. L'aîné garantissait ses frères puînés et rendait hommage au suzerain, mais ceux-ci lui fournissaient devoir féodal et tenaient de lui leur part en arrière-fief dès la première génération. Si l'aîné ne retenait devoir les puînés rendaient directement hommage au suzerain. Il était à leur choix de relever de leur aîné ou du chef seigneur. Ils doivent rendre directement hommage au suzerain quand ils ont un fief entier[1]. La vieille règle du droit féodal reprend sa force lorsque le fief n'est pas divisé et que l'intérêt du suzerain, qui était d'en maintenir l'unité au moins fictive, n'est plus en jeu.

Quelques mots maintenant sur l'application du droit d'aînesse en cas de mariage entre personnes de condition différente. Si une femme noble épouse un roturier les enfants issus de ce mariage succèdent à leur mère tant pour les immeubles propres que pour les meubles et les acquêts, avec droit d'aînesse, bien qu'ils soient nés roturiers. Si au contraire un gentilhomme a épousé une roturière le partage des biens de la mère s'opère roturièrement, bien que les enfants soient nobles ; mais les partages subséquents pour les générations suivantes se font noblement. Dans les deux cas c'est la condition du *de cujus* qui règle le mode de succession[2].

En résumé, le droit d'aînesse en France est une

[1] Cout. d'Anjou de 1411, art. 178, 179.
[2] *Idem*, art. 172.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

création du Moyen âge ; il est venu des institutions féodales et, dans les premiers temps, il fut purement militaire. Vers le XIIIe siecle il subit une transformation complète et tandis que le principe de l'indivisibilité du fief recevait divers adoucissements, on étendit le privilège de l'aîné à l'ensemble de la succession, ce qui n'existait point dans l'origine. La Féodalité militaire s'était affaiblie, elle avait perdu de sa rudesse primitive et tendait à devenir une aristocratie nobiliaire ; elle avait besoin de se protéger par des privilèges et par un système successoral qui la distinguât du reste de la nation. Cette transformation produisit ses effets surtout dans les coutumes de l'Ouest, et notamment dans celles d'Anjou, du Maine et de Bretagne ; elle s'accuse aussi dans celles de Touraine et de Loudunais. En Normandie on étendit le droit d'aînesse même aux successions roturières ; on voulut dans cette province concentrer les fortunes entre un petit nombre de mains, sans distinction de classes [1], tandis qu'en Anjou et en Touraine on ne songea qu'à la noblesse. A Paris la coutume respecta mieux le caractère purement féodal du droit d'aînesse primitif en ne l'étendant qu'aux fiefs et aux alleux nobles.

Pendant les phases diverses de son existence le droit d'aînesse eut sa raison d'être au Moyen âge, soit comme institution militaire sous le régime féodal pur, soit comme institution aristocratique sous le régime monarchique qui lui succéda. Il devait tomber avec l'abolition des fiefs et des privilèges nobiliaires.

G. D'ESPINAY.

[1] Cout. de Normandie, art. 237, 249, 270, 295.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOTHÈQUE HÉRALDIQUE

DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS

La *Bibliothèque héraldique* d'une province doit comprendre tous les ouvrages, petits ou grands, qui concernent la noblesse de cette province, depuis les factums et mémoires jusqu'aux monographies de famille. Cette nomenclature est difficile; que de volumes, que de plaquettes échapperont toujours au chercheur! D'autre part, une foule d'ouvrages, sans être spécialement consacrés à la noblesse, lui accordent cependant une place, quelquefois importante; faut-il les négliger? Enfin les grandes collections généalogiques traitent aussi çà et là de la province dont vous vous occupez; devez-vous les énumérer?

Il nous semble inutile, pour une bibliographie héraldique provinciale, d'indiquer les grands ouvrages généraux qui sont dans toutes les mains : Anselme (*Histoire des grands officiers*), d'Hozier (*Armorial*),

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Lachenaye-Desbois (*Dictionnaire*), Courcelles (*Histoire des pairs*), Saint-Allais (*Nobiliaire universel de France*), Lainé (*Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*) 1828-1856, ou Borel d'Hauterive (*Annuaire de la noblesse*), et bien d'autres.

Mais il nous paraît indispensable de rappeler au moins les ouvrages spéciaux qui concernent les provinces environnantes. Citons pour nous : Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou*, 2 vol. in-8°, dont une réimpression complète est annoncée et attendue depuis longtemps ;

O'Gilvy et Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, 4 vol. in-4°.

Nadaud et Leclerc, *Nobiliaire du Limousin*, 4 volumes in-8°.

Matagrin, *La noblesse du Périgord en* 1789, 1 vol. in-8°.

Voici ce qui concerne plus spécialement les provinces d'Aunis-Saintonge : il y aura dans cette liste bien des lacunes ; mais au moins l'indispensable y sera.

Factum concernant le Droict de Commune ou le Droict de mairie et d'eschevinage de la ville de La Rochelle, ... contre maître Paul Vacher, sieur de la Casse, aduocat, et autres qui se disent Nobles à causes des Maires et Eschevins de la mesme ville. Par M. Pierre Groyer de Boiseraud, advocat en Parlement. (s. l.) 1662, in 4° (Guigard, *Bibliothèque héraldique*, n° 3007.)

Défense de la Noblesse des Maires et Eschevins de la Ville de la Rochelle contre les prétentions et le Libelle ou Factum de Thomas Bousseau sur le droit de Commune, Mairie, et Eschevinnage de la mesme Ville, par maistre Gabriel Bernardeau, advocat au Parlement (s.l.) 1663, 4°. (Idem, n° 3008.)

Roolles des Bans et Arrière-bans de la province de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Poictou, Xaintonge et Angoumois tenus et convoques sous le Règne du Roi Louis XI en 1467 par Yuon Du-Fou, Chevalier, chambellan dudit Seigneur Roi. Celui de 1491, sous le règne de Charles VIII, par Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire, Grand Senechal de Poictou. Ensemble celuy de l'an 1533 sous le Règne du Roi François I. Extraits des originaux estans par devers Pierre de SAVZAY, escuyer, sieur de Bois Ferrand. Poitiers, Jean Flevriau, 1667, 4°.

Réimpression en 1883 par les soins de M. le comte Claude de Monti de Rezé.

« Achevé de réimprimer à Nantes par Vincent Forest et Emile Grimaud, le XIVe jour de mars MDCCCLXXXIII », in-4°, 95 pages.

Etat du Ban de Saintonge tenu et convoqué sous le règne de Louis XV, le 15 Juin mil sept cent cinquante-huit. Saintes, Pierre Toussaints, 1758, in-12.

L'opuscule a été reproduit en feuilleton dans l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* du mercredi 27 juillet 1849, n° 134.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des trois ordres de la province de Saintonge réunis au Palais-Royal de Saintes, les cinq, six et sept février mil sept-cent quatre vingt-neuf, en vertu des lettres de convocation à eux adressées par les commissaires des dits Ordres de la Ville de Saintes, rassemblés à l'Hôtel de Ville, le trente-un décembre dernier, en conséquence de l'autorisation de M. le Comte de la Tour-du-Pin, Commandant en Chef de la Province. Saintes, impr. de P. Toussaints, 1789, 4°, 15 pages.

Contient la liste des membres des trois ordres présents à ces assemblées qui ont précédé les réunions par les états généraux.

Etat nominatif de Messieurs les Gentilshommes de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Sénéchaussée de Saintonge présents effectivement, ou par Procuration, à l'Assemblée tenue à Saintes, le seize mars mil sept-cent quatre-vingt neuf en vertu des lettres du Roi pour la convocation des Etats Généraux. Saintes, Toussaints, 1789, 8°. (Guigard, n° 3012).

Pouvoirs de la Noblesse de la Sénéchaussée de Saintonge à ses députés aux futurs Etats Généraux, remis à MM. le comte de la Tour-du-Pin, de Richer. Saintes et Paris, 1789, in-8 (*Idem*, n°, 3013.)

Lainé. *Nobiliaire de la généralité de la Rochelle*, 8°, 37 pages. Extrait du t. XI des *Archives généalogiques et historiques de la noblesse en France*, 1850.

Généalogie de la famille de La Porte en Périgord, Angoumois, Saintonge, Guienne, Poitou, etc., [par M. Frédéric de Chergé]. Angoulême, 1857, 4° 46 p.

Annales historiques des anciennes provinces d'Aunis, Saintonge, Poitou, Angoumois, Périgord, Marche, Limousin et Guienne, par Marc-André Barbot de La Trésorière, zèlé partisan de la réforme de tous abus. Paris, typ. d'Em. Allard, 1858, 4°, 168 pages.

Il y a, pages 85-168, *Dénombrement de la noblesse de nos anciennes provinces, en* 1850. *Première liste*. L'ouvrage n'a pas été achevé.

La Noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée par les Etats Généraux de 1789 [par M. de La Morinerie]. Paris, Dumoulin 1861, 8°, xxxix-343 pages.

Cet ouvrage contient par ordre alphabétique les noms des gentilshommes par sénéchaussée qui ont voté à la Rochelle, à Saintes, à Saint-Jean-d'Angély. Chaque nom est accompagné des notes sur la personne, la famille, les descendants, qui en font un véritable ouvrage historique.

Pièces pour servir à l'histoire de Saintonge et d'Aunis. Procès-verbal de l'Assemblée des trois Ordres de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Sénéchaussée de Saintonge convoqués et réunis à Saintes le 16 mars 1789 pour l'élection des députés aux Etats Généraux [par M. Théophile de Bremond d'Ars.] Saintes, Fontanier, 1863, 8°, 68 pages. La préface, p. 5-19, est signé T. de B. A.

En appendice est la liste des émigrés des Provinces, de Saintonge et Angoumois réunis en cantonnement à Münster-Maienfeld en 1792.

Rôles saintongeais suivis de la table alphabétique générale des nobles des élections de Saintes et de Saint-Jean-d'Angély maintenus par d'Aguesseau (1666-1667) avec indication du domicile et des armoiries de chaque gentilhomme assigné, documents publiés par M. Th. de B[remond d']A[rs], Niort, Clouzot, 1869, 8°, VI-262 pages.

Les Etats provinciaux de Saintonge, étude et documents, par M. Louis Audiat. Niort, Clouzot, 1870, 8°, 193 pages, avec fac-simile de signatures.

Reproduction du registre totalement inconnu des délibérations de cet essai d'assemblée provinciale, avec les signatures de tous les votants, clergé, noblesse et tiers.

Mémoire de Michel Begon sur le généralité de La Rochelle (1699), publié par M. Georges Musset, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* t. II (1875), p. 9-179, et tiré à part.

Ce mémoire contient la liste de toutes les paroisses de la généralité, et les noms des seigneurs qui sont tous très soigneusement annotés.

Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes, publiés par M. le baron Eschasseriaux, député, [avec les notes de M. Louis Audiat.] Saintes, imp. Orliaguet, 1876, grand in-8°, 554 pages.

Cette publication, qui comprend les délibérations

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du corps de ville de Saintes de 1570 á 1590, a été faite par M. Louis Audiat aux frais de M. le baron Eschasseriaux. Les 179 premières pages sont consacrées aux familles de l'échevinage et contiennent beaucoup de généalogies avec les armoiries, lettres de noblesse, etc.

Montres et roles, bans et capitation (1503-1764), dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VI (1879) pag. 142-228. Liste des gentilshommes et des privilégiés, dont chaque nom est annoté.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de La Rochelle, par M. Georges Musset. Paris, Plon, 1889, grand in-8°, 683 pages ; prix 15 francs.

Ce catalogue indique, p. 164-195 et 138-140, n°s 319 et 350-359, la liste des personnes ou des familles sur lesquelles Jourdan et Delayant ont fait des recherches et laissé des notes. Une table fort bien faite répète tous les noms cités dans le *Catalogue*.

Enfin après la *Biographie Saintongeoise* de P.-D. Ringuet (Saintes, 1851, in-8°) qui contient des notices sur les personnages marquants de la province, il faut mentionner les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (Saintes, 17 vol. in-8°), et aussi le *Bulletin* de cette société ou *Revue de Saintonge et d'Aunis* (Saintes, 9 vol. in-8°), dont presque tous les numéros, six par an, contiennent quelques notes nobiliaires et souvent des généalogies complètes.

Louis Audiat.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



LE CHRIST

I

En vain des insensés, armés pour tout détruire,
S'efforcent d'arracher un peuple de tes bras,
O Christ ! Ta Croix sublime est la croix du martyre :
Ils n'y parviendront pas !

Du haut de cette Croix tu domines les âges,
Du haut de cette Croix, signe du dévoûment,
Ton sourire céleste au dessus des orages
Plane éternellement.

Ce n'est point de ton bras que te vint la victoire,
Ton triomphe n'est dû qu'à ta seule bonté,
Et c'est là ce qui fait, ô Christ, avec ta gloire,
Ton immortalité !

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

L'homme n'est vraiment grand que par le sacrifice,
Et cette vérité, désespoir des pervers,
Depuis dix-huit cents ans ton sang, de son calice,
Le crie à l'univers !

Oui, l'immolation, c'est la vertu féconde,
C'est l'insondable amour d'où découle tout miel,
C'est le tien ! Vaste mer où se retrempe un monde,
Où se reflète un ciel.

Cet amour, dans ton temple il apparaît sans voiles ;
Il inspire le faible, il inspire le fort ;
Il s'épanche à torrents de ce berceau d'étoiles
Où tu vis dans la mort !

Aussi, quand nous sentons son effluve éthérée,
Tout un monde nouveau semble surgir en nous :
La souffrance n'est plus qu'une amante adorée
Que l'on sert à genoux.

L'humanité s'émeut et devient providence,
La passion se dompte et souffre un jour plus pur,
L'horizon teint de sang se revêt d'innocence
Dans le limpide azur.

Tout devoir s'embellit, toute douleur s'émousse ;
La vie a des reflets doux et mystérieux.
L'homme est comme le cèdre : il sent tomber sa mousse
En approchant des cieux !

II

O rayonnement pur, splendeur universelle,
Feu brûlant de l'esprit dans la cendre incarné,
Toi qu'Ève en fleur sentit frémir à sa mamelle
Avec son premier-né !

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Christ, fils de Jéhovah, âme et flambeau de l'être,
Divin révélateur de l'éternel printemps,
Qui voulus vivre, aimer, souffrir, mourir, renaître
Dans l'espace et le temps,

De l'instabilité l'homme est le tributaire,
Tout s'efface avec lui, dans les jours emporté,
Et, sur ses pas tremblants, le ciel verse à la terre
Plus ou moins de clarté !

Il se peut que la nuit envahisse sa face,
Il se peut que l'orgueil lui dérobe ton ciel,
Il se peut que le doute aux doutes de sa race
Joigne une autre Babel ;

Mais quel que soit le sort que lui fasse son rêve,
Vers quelque bord lointain qu'il porte son tourment,
Qu'il s'attarde sur l'ombre ou soudain se relève
Dans l'éblouissement,

Qu'il doute, affirme, nie, invoque, haïsse, adore,
Toujours, toujours, là-bas dans l'azur des sommets,
Toujours, comme une voix qui vibre et s'évapore
Sans s'épuiser jamais,

Sur le chemin poudreux, sur le sentier agreste,
Sur ton sein qu'il caresse ou sur ton flanc qu'il mord,
Jusques sur les débris de cette Croix céleste
Qui le suit dans la mort,

Des bords de son berceau jusqu'au seuil de sa tombe,
Athlète sans espoir ou des néants vainqueur,
Toujours il entendra la divine colombe
Qui chantait dans ton cœur !

Cte Alphonse de Visien.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

LES ARMOIRIES
DES ORDRES RELIGIEUX

1. — Dans les ordres religieux, les dignitaires seuls prennent des armoiries et encore, parmi ceux qui sont restés mendiants, ne se servent-ils généralement que des armoiries de l'ordre : alors, sur le sceau où elles sont gravées, la dignité de celui qui les emploie se constate par le titre inscrit à la légende.

Autrement, l'écusson personnel ou de famille est toujours complété par celui de la religion à laquelle on appartient et à qui il est d'usage d'accorder la place la plus honorable, comme le *chef*, qui forme la partie supérieure de l'écu, ou le *mi-parti*, qui en occupe la droite. Dans le premier cas, on dit que l'écu est *abaissé sous le chef de la religion*.

2. — La *dignité* est caractérisée par le plus ou moins de glands au *chapeau*, qui somme l'écu et qui est toujours noir : ainsi un gland de chaque côté pour les *dignités* ordinaires, deux rangs de houppes pour les

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

supérieurs locaux et ceux qui leur sont assimilés, comme *provinciaux*, *définiteurs*, etc.; trois rangs de houppes pour les *généraux*.

3. — L'ordre lui-même, pour les chanoines réguliers et les moines, ajoute au chapeau noir à trois rangs de houppes, la mitre à l'angle dextre de l'écu et la crosse à l'angle senestre.

4. — Parfois l'écu admet une *couronne*, un *cimier*, un *support* et même une *devise*.

5. — Je vais essayer de donner la nomenclature exacte des armoiries des différents ordres religieux, d'après les divers monuments que j'ai eus sous les yeux, surtout à Rome et en Italie. Mais je dois prévenir d'avance que l'on semble ne tenir compte que des pièces de l'écu, sans prendre garde souvent aux couleurs qui doivent les distinguer, en sorte que, vu la multiplicité des variantes, il est souvent impossible de les blasonner correctement.

Antonins : *Une aigle, éployée de sable, essorante, diadémée et couronnée d'or, chargée d'un écusson d'or attaché à un collier de gueules, au T d'azur.* Le tau est l'attribut iconographique de Saint Antoine abbé, et il est resté chez les Antonins le signe distinctif de leurs abbés, qui n'ont pas d'autre crosse.

Augustins : *D'or à un cœur enflammé de gueules, posé sur un livre, chargé obliquement d'une plume et d'une ceinture de sable.* La plume et le livre font allusion au docteur, la ceinture à celle qu'il reçut des mains de la Sainte Vierge et qu'il a imposée à ceux qui suivent sa règle, et le cœur, qui est son attribut ordinaire, rappelle un passage du livre des confessions.

Barnabites : *de gueules à une croix haute, plantée sur une montagne à trois côteaux et accostée des lettres*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P A, le tout d'or : les deux initiales, qui signifient *Paulus apostolus,* indiquent que l'ordre a l'apôtre Saint Paul pour patron.

Basiliens : Une *colonne enflammée,* par allusion à celle que l'on vit au-dessus de la tête de Saint Basile.

Bénédictins : *d'azur à une croix patriarcale d'or, posée sur une montagne de même et adossée à la devise* Pax *en fasce.*

Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur : *le mot* Pax *dans une couronne d'épines, accompagné en pointe des trois clous de la Passion.*

Bénédictins de la Congrégation de Saint Vannes : *le mot* Pax, *accompagné en chef de trois larmes* (clous de la Passion ?) *et en pointe d'un cœur, le tout dans une couronne d'épines.*

Calvairiennes : *d'azur à une Vierge, debout, ayant les mains jointes, d'or, appuyée contre une croix du Calvaire d'argent, le tout sur une terrasse de même.*

Camaldules : *d'azur à deux colombes d'argent buvant dans un calice d'or, posé en pal et surmonté d'une comète de même.* Saint Romuald, leur fondateur, avait eu une vision qui lui avait montré ses religieux sous la forme de deux colombes buvant dans un calice.

Capucins : comme les Franciscains.

Carmes : *de sable chapé d'argent, la pointe de sable terminée en croix pattée en chef, accompagnée de trois étoiles à huit rais posées deux en chef et une en pointe, de l'un en l'autre.* Cimier : *une couronne ducale de laquelle sort un dextrochère brandissant un glaive enflammé.* Devise : *Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum* (III *Reg.*, xix, 10). Tenant : *la Sainte Vierge, ayant au bras l'Enfant Jésus qui donne un scapulaire.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Célestins : *d'azur à une croix de sable, enlacée d'un S d'argent et accostée de deux fleurs de lis d'or.* La lettre S signifie la ville de Sulmone, où l'ordre prit naissance.

Chanoines du Saint Sauveur de Latran : *d'azur au buste du Sauveur, la tête entourée d'un nimbe crucifère ;* support, *une aigle essorante vue de face.*

Chartreux : *d'argent au monde d'azur cintré et croisé d'or.* Devise : *Stat crux dum volvitur orbis.*

Cisterciens : *d'argent à trois bandes de gueules, à la bordure semée de France.* Tenant : *la Sainte Vierge, étendant son manteau autour de l'écu.*

Conventuels, comme les Franciscains.

Dominicains : *d'argent à la chape de sable, l'argent chargé d'un chien de même, tenant dans la gueule une torche enflammée, la patte senestre sur un globe d'azur et couché sur un livre de gueules, accompagné d'une palme de sinople et d'un lys au naturel passés en sautoir dans une couronne d'or, et une étoile d'or en chef.*

Eudistes : *un cœur contenant les images nimbées de Jésus et de Marie ; autour, deux branches de lis et de roses encadrant les mots* Vive Jésus et Marie.

Franciscains : *de gueules* (alias *d'azur ou d'argent*) *à une croix haute d'or* (alias *de gueules ou de sable*), *embrassée à dextre d'un bras vêtu de la grande manche de la couleur de l'ordre par-dessous, qui est le bras de Saint François ; à senestre, d'un bras nu au naturel, qui est de Jésus-Christ ; les deux bras passés en sautoir de carnation et stigmatisés de gueules.*

Génovéfains : *d'or à un cœur enflammé de gueules, percé de deux flèches de sable, ferrées d'argent, passées en sautoir.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hospitaliers de Saint Jean de Dieu : *une grenade entr'ouverte, surmontée d'une croix.* Cette grenade rappelle que le fondateur cherchant sa voie, Dieu lui dit : *Grenade sera ta croix.* En effet, ce fut dans la ville de Grenade qu'il parvint à fonder son ordre après bien des épreuves.

Jésuites : *d'azur*, alias *de gueules, à un nom de Jésus*, IHS, *la lettre centrale surmontée d'une croix haute et accompagnée en pointe des trois clous de la passion, dans une auréole ovale, le tout d'or.*

Lazaristes : *d'argent à l'image de Notre Seigneur Jésus-Christ de carnation, les bras tendus en bas, vêtu d'or et d'azur, la tête nue.*

Mercédaires : *Palé d'or et de gueules, au chef du second, chargé d'une croix pattée et alézée d'argent.* Le palé forme les armes d'Aragon, où l'ordre prit naissance.

Minimes : *d'or au mot* charitas, *coupé en trois syllabes, dans une auréole rayonnante.* Cette devise fut apportée du ciel par un ange à Saint François de Paule.

Ministres des infirmes : *d'argent à une croix haute et rayonnante de gueules ; couronne ducale.*

Missionnaires du précieux sang : *parti : au premier, au nom de Jésus, semblable à celui des Jésuites : au second, au nom de Marie, surmonté d'une couronne d'étoiles.*

Olivétains : *d'azur à une montagne à trois côteaux d'argent, à deux branches d'olivier de sinople, partant du milieu, et à la croix haute de gueules surmontant le tout.*

Oratoriens : *d'azur à ces deux mots écrits en lettres*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'or : Jesus Maria, *l'un sur l'autre, et enfermés dans une couronne d'épines de sable.*

Passionnistes : *de sable à un cœur chargé de ces mots l'un sur l'autre* : IESV XPI PASSIO, *accompagnés en pointe des trois clous de la Passion et sommés d'une croix haute, le tout d'argent.*

Prémontrés : *Deux crosses d'or passées en sautoir sur un semé de France*, par concession de Saint Louis.

Scolopies : *dans une auréole le nom de Marie, surmonté d'une croix, dans la hampe de laquelle est enfilée une couronne et accompagnée en pointe du monogramme grec qui signifie mère de Dieu.*

Servites de Marie : *d'azur à la lettre M dans laquelle s'enlace la lettre S, surmontées d'une couronne à fleurs de lys au naturel, le tout d'argent ;* alias, *la hampe de M prolongée en un lis fleuri.*

Sulpiciens : *les lettres M et A superposées* (pour former *Maria*), *les deux jambages de M pointés* (pour faire les initiales de *Jésus* et *Joseph*).

Théatins : *d'or à une croix haute de sable, plantee sur une montagne à trois côteaux d'argent, couronne de marquis.* Ces armes sont motivées par cette coïncidence que leur congrégation prit naissance *le jour de l'Exaltation de la Croix.*

Trinitaires : *d'argent à une croix pleine alézee d'azur et de gueules.*

Ursulines : *d'azur à une tige de lys de jardin, fleurie de trois fleurs, le tout au naturel et mouvantes d'un buisson d'épines d'or.* Devise : *Sicut lilium inter spinas* (*Cant. cant.*, II, 2).

Visitandines : *d'or au cœur de gueules, perce de deux flèches d'or empennées d'argent, passées en sautoir au travers du cœur, chargé d'un nom de Jésus et de Marie*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'or enfermé d'une couronne d'épines de sinople, les épines ensanglantées de gueules, une croix de sable fichée dans l'oreille du cœur.

X. Barbier de Montault,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

UNE

QUESTION FÉODALE

—

DE L'IGNORANCE DES NOBLES

AU TEMPS PASSÉ

C'est une opinion de nos jours trop généralement adoptée que les nobles au moyen âge étaient tous *d'une ignorance crasse :* rien n'est pourtant moins exact.

Les Abbayes ou Monastères — Dieu sait s'ils étaient nombreux alors ! — avaient des écoles publiques où l'on pouvait s'instruire gratuitement, et les recherches faites dans les titres d'autrefois nous indiquent presque partout de petites écoles municipales, où l'on apprenait au moins l'écriture et la grammaire. Nos ancêtres étaient loin d'être ces hommes cruels et barbares, guerroyant sans cesse l'un contre l'autre, qu'on se plaît à nous dire : cet antagonisme perpétuel n'aurait pu durer si longtemps. Si quelques-uns aimaient

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

les armes, d'autres étudiaient, et beaucoup se qualifièrent *bacheliers en l'un ou l'autre droit.* Mais ce qui a donné lieu au préjugé, inventé aux approches de la Révolution dans un but de dénigrement facile à comprendre, c'est qu'avant le XVIe siècle les chartes anciennes ne sont point signées des parties. Mais pourquoi ne l'étaient-elles pas ? Uniquement parce que CE N'ÉTAIT PAS L'USAGE DE CES TEMPS-LA, et non *pour cause d'ignorance crasse :* c'est une vérité facile à démontrer, mais qui exige quelques explications que nous nous empressons de fournir, certain qu'elles convaincront ceux qui seraient encore tentés de croire à l'inculture de la noblesse.

Que les Gaulois, après la conquête Romaine, aient connu l'écriture, nous le croyons pour beaucoup d'entre eux ; il est avéré qu'un siècle après, le pays était devenu Romain [1], et qu'un immense mouvement littéraire avait été imprimé aux Gallo-romains par les grandes écoles d'Autun, de Bordeaux, Lyon, Poitiers, Toulouse, Narbonne, Arles, Marseille, Besançon, Vienne, etc. Mais au Ve siècle, les invasions étrangères amenèrent la barbarie, et par suite le dédain des lettres et des sciences. Dom Mabillon, *De re diplom.* supp. p. 89, cite un acte de ce temps, où il est dit que la donatrice, ne sachant écrire, marque d'une croix pour tenir lieu de *souscription* et prie un ami de *souscrire* pour elle. Au siècle suivant, les grandes écoles municipales disparaissent et l'on ne forme plus que des clercs pour l'église : au point que Saint Grégoire de Tours ne peut s'empêcher de s'écrier : « Que nos jours sont malheureux ! Le goût des lettres est perdu dans notre patrie [2]. » Les croix continuent à se placer

[1] Tacite, *Annales,* I-II sect. 24.
[2] Præf. in hist. Greg. Turon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au bas des actes : on ne connaît, dit Dom de Vaines, d'autre diplôme, *signé par des témoins*, que celui du grand Clovis pour l'abbaye de Mici, donné vers 508[1]. Mais l'emploi de *l'anneau* à empreinte était jusqu'alors presque général, et ce n'est que quand il disparut, que les Prélats se réduisirent à le porter au doigt comme symbole religieux de leur puissance et de leur autorité.

Les diplômes royaux, au VIIe siècle, sont quelquefois avec signatures des témoins ; les Rois cependant commencent à user de *monogrammes* enclavés dans la souscription écrite de la main du notaire.

Au VIIIe siècle, Charlemagne, malgré l'impulsion qu'il donna aux Lettres et aux Sciences, en présidant l'Académie Palatine, en rouvrant les antiques écoles, en s'entourant de savants tels que Alcuin, Leidrade, Riculfe, Eginhard, etc., introduisit définitivement l'usage du *monogramme ;* d'autre part, comme aux termes des Lois de Justinien, la présence des témoins, sans leur signature, suffisait pour la validité des actes, les auteurs des chartes et les témoins continuent de faire des croix : le notaire rédacteur se contente d'indiquer qu'ils ont souscrit.

L'omission de tout seing manuel devient l'ordinaire ; les croix mêmes sont supprimées, au IXe siècle. Le scribe signe seul, écrivant au bas des chartes les noms des témoins : on leur a vigoureusement tiré les oreilles pour mieux graver dans leur mémoire leur présence à la convention : cette coutume, dit M. Guigue, était encore pratiquée dans le Pays de Dombes quatre cents ans plus tard.

Les croix continuent au Xe siècle et ne sont pas toujours de la main du soussigné.

[1] Dict. raisonné de diplom. II-347.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le siècle suivant ramène le goût des études : les particuliers, dont nous nous occupons plus spécialement, emploient plusieurs manières d'authentiquer leurs actes : ce sont, au dire de Dom de Vaines, « 1° en y écrivant leur nom : ce qui est très rare ; 2° en le faisant écrire avec ceux des témoins en y apposant ou faisant apposer des croix, ou le mot *Signum* tout au long ou en sigle ; pratique qui est la plus ordinaire ; 3° en marquant seulement le nom des témoins précédés de la formule *Testes sunt* ou autres semblables ; 4° en les touchant des mains : ce que l'acte ne manque pas d'indiquer ; 5° en attachant des bandes de cuir au bas des chartes, auxquelles tous les témoins font un nœud [1]. »

C'est cependant en ce siècle que le roi Philippe Ier, souscrivant une charte, trempe son doigt dans l'encrier pour faire sa croix, et que le Duc Guillaume-le-Conquérant applique, sur un titre de fondation, la large paume de sa main qu'il a plongée dans l'encre.

Croira-t-on vraiment que jusqu'à présent, c'est *l'ignorance crasse* des souscripteurs qui a amené ces appositions de croix, alors qu'on les trouve du fait des plus hauts dignitaires du Clergé ou de la Cour ? Ceux-ci au moins savaient lire et écrire, on en conviendra. C'était l'usage seul du temps qui le voulait ainsi. Est-il permis d'ignorer que la croix était, mise au pied d'un acte, considérée comme *une déclaration de bonne foi* de la part du souscrivant? L'Empereur Justinien n'avait-il pas, par un décret, donné à ce signe la forme d'un véritable *serment ?*

Au milieu du XIIe siècle, l'usage du *sigillum*, le sceau, qui n'est que l'agrandissement de l'empreinte

[1] Dict. de diplom., II, 352.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'anneau, devient général pour les prélats et les nobles : ceux qui n'en ont point encore se contentent d'annoncer la présence, la nomination des témoins et les signatures apparentes ou réelles.

Dans le siècle qui suit, la bourgeoisie et le peuple ont leurs sceaux, même le simple artisan : l'apposition du sceau joue le double rôle de la souscription et du *signum*. Le seing manuel des notaires se complique et exige une certaine habileté de plume, au point que quelques-uns se servent d'une lame de cuivre ou d'argent percée à jour dont ils suivent le dessin.

Enfin une ordonnance donnée par le Roi François Ier à Villers-Cotterets, au mois d'août 1539, impose aux notaires l'*obligation de signer* leurs minutes, et une autre de François II, en 1554, enjoint aux particuliers de revêtir de leurs signatures leurs actes et contrats ; — il faut bien supposer que dès ce moment le nombre de ceux qui savaient écrire était considérable ; — mais cette pratique n'eut d'effet réel qu'en suite d'un Arrêt du Parlement en 1579.

Dès lors, le nombre de ceux qui n'*écrivent* pas devient très restreint, et ce n'est guère que parmi le peuple, chez les travailleurs de terre, qu'on rencontre les *illettrés* ; mais, dans plusieurs parties de la France, n'ont-ils pas conservé jusqu'à nos jours, l'usage des croix qu'ils savent au moins tracer avec la plume ?

Le besoin de savoir écrire, dès le XVIIIe siècle, s'est fait sentir partout : la preuve, c'est que, dès 1603, la municipalité d'Hérisson en Bourbonnais avait inventé *l'instruction laïque gratuite et obligatoire*, cette gloire prétendue de notre démocratie actuelle[1] : *nihil sub sole novum*, n'est-ce pas bien le cas de le dire ?

[1] Voy. l'Ancien Forez, VIII, 97, et *Annales Bourbonnaises*, III, 294.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C'est une nécessité impérieuse de nos jours, en présence des surprises que nous ménage parfois le suffrage universel. N'avions-nous pas encore, il y a deux ans, dans le petit village que nous habitons, un maire *radical*, qui avait dû apprendre à *signer son nom* en entrant en fonctions, et, encore dans sa signature, il introduisait un *u* au lieu d'un *a :* à ce signe l'on pouvait savoir s'il avait lui-même signé, ou s'il avait appelé sa voisine qui, plus intelligente et savante que lui, accentuait cet *a* de manière qu'il n'y eût aucun doute sur cette maternité d'emprunt.

Au lieu de répéter si souvent que les nobles d'antan étaient *d'une ignorance crasse*, ce qui est faux, propageons l'instruction : mais n'oublions pas que rien n'est mauvais comme une *demi-science*, bonne seulement à détourner nos paysans de l'agriculture, cette vraie mamelle de la France comme le disait Sully. Rendons justice à un passé qui, quoiqu'on en dise, fit la force et la gloire de notre patrie. En est-il de même aujourd'hui ? Nos politiciens le disent, mais ils savent bien que non. Mais quand l'avoueront-ils ?... C'est si utile pour eux de calomnier !...

Vicomte E. Révérend du Mesnil.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE

CHATEAU DE CHANTELOUP

Les sires d'Amboise avaient, non loin de leur castel, sur la lisière de leur forêt, un pavillon de chasse qui, au XVIIe siècle, se transforma en manoir et devint la propriété du marquis des Molins.

Vers 1713, Chanteloup fut acquis en quelques heures, à beaux deniers comptants, par un personnage mystérieux qui substitua au modeste manoir un somptueux château, construit à grands frais avec une activité fiévreuse, décoré et meublé avec un luxe royal. Personne ne savait le nom de l'opulent possesseur de cette demeure splendide ; et les bons Tourangeaux, démesurément intrigués, ne parlaient que de lui et de son merveilleux palais, dont les vastes proportions contrastaient étrangement avec les étroites limites du domaine de Chanteloup, lorsque se produisit tout à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

coup, par delà les Pyrénées, un événement politique de la plus grave importance.

Anne-Marie de la Trémoïlle, fille du duc de Noirmoutier, veuve du prince de Chalais, s'était remariée en 1675 avec le prince Flavio Orsini (ou des Ursins), duc de Bracciano et de San-Gemini, grand d'Espagne, chef d'une des plus illustres maisons de la première noblesse de Rome. Devenue camarera mayor de la reine d'Espagne, la princesse des Ursins, douée d'une grande beauté et d'un puissant esprit, devint l'oracle de la cour. Philippe V, dont elle était l'Égérie politique, lui conféra le titre d'Altesse et demanda pour elle, au congrès d'Utrecht, une principauté souveraine. C'était le rêve ambitieux de la princesse des Ursins; amie de Madame de Maintenon, elle avait cru pouvoir compter sur le concours efficace de la France pour la réalisation de son rêve. Le bruit avait un instant couru que Louis XIV érigerait en effet pour elle en principauté indépendante une province du centre du royaume; mais le bruit tomba comme il avait surgi, et l'on ne remarqua même pas qu'il avait coïncidé pleinement avec l'acquisition hâtive et la rapide et princière reconstruction du château de Chanteloup.

Voulant conserver son pouvoir sur le roi d'Espagne, Anne des Ursins crut faire acte de politique consommée, lorsqu'il devint veuf, en lui donnant pour femme une princesse choisie par elle-même. Elle noua et conclut ainsi les négociations du mariage de Philippe V avec la princesse de Parme. En sa qualité de camarera mayor, elle alla jusques à Qradraqué, en grand gala, au-devant de la nouvelle reine, sa créature. Arrêtée aussitôt par ordre de la reine, sans lui donner seulement le temps de la réflexion, elle fut conduite,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans son habit de cour, au milieu de basses huées, sans autre suite qu'une femme-de-chambre, jusqu'à Bayonne, où son escorte de geôliers lui rendit la liberté.

C'était au cœur de l'hiver de 1714. Une nuit qu'il faisait une affreuse tempête de neige, un humble carrosse de louage suivait péniblement la route de Tours à Amboise. A mi-chemin, les chevaux, aveuglés, refusent de marcher ; sous les coups de fouet ils s'emportent, et, après une course vertigineuse, s'abattent sur un monceau de neige. Au bruit accourent dans la nuit des paysans qui, du carrosse renversé, retirent une femme évanouie. Ils la portent au château voisin. Bientôt elle rouvre les yeux, et se croit dans une féerie, tant ce qui l'entoure est prodigieux de luxe charmant.

— Où suis-je ? murmure la princesse des Ursins.

— A Chanteloup, Madame, chez vous ! répond un gentilhomme qui se tient devant elle, le genou fléchi.

C'était le constructeur mystérieux du magique château, Bouteroue d'Aubigny, le plus fidèle serviteur de la princesse, si fidèle que d'aucuns pensaient qu'elle l'avait secrètement épousé après la mort du prince des Ursins.

Ainsi, dans ce palais où elle avait rêvé d'asseoir sa souveraineté et d'entrer en reine aux acclamations d'un peuple, elle venait de s'introduire furtivement, misérablement, par un triste jeu du hasard. Voilà ce que pèsent les calculs humains ! Le contraste était trop amer pour la châtelaine de Chanteloup ; l'écroulement de ses ambitions lui fit prendre en horreur le séjour qui lui en rappelait la grandeur et l'inanité. A la pointe du jour, elle partit pour Versailles.

En 1705, les plus illustres familles étaient venues à sa rencontre jusqu'à six lieues de Paris ; en 1715, à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

peine fut-elle regardée. Louis XIV ne voulut la recevoir qu'en audience privée : ce fut le coup de grâce. Alors elle donna Chanteloup au fidèle d'Aubigny et reprit le chemin de Rome, où elle mourut, le 5 décembre 1722, dans la splendeur d'une royauté intellectuelle.

Jean de Bouteroue, seigneur d'Aubigny et de Chanteloup, secrétaire du Roi, grand maître des eaux et forêts des provinces de Touraine, du Maine et d'Anjou, descendait de Guillaume Bouteroue, nommé vicomte royal de Beaumont-le-Roger en 1507. Il épousa Marie-Françoise Le Moine de Rennemoulin, dont il eut une fille unique, Jeanne-Françoise, née en 1717, mariée en 1733 à Louis de Conflans, marquis d'Armentières, premier gentilhomme du duc d'Orléans, lieutenant-général des armées et chevalier des ordres du Roi, chef d'un rameau de l'illustre maison royale de Brienne.

M. d'Aubigny, et après lui sa fille et son gendre, donnèrent à Chanteloup un renom d'aimable hospitalité. L'ancien secrétaire des commandements d'Anne des Ursins avait joué un rôle occulte et actif dans toutes les grandes affaires de l'Europe ; il avait la mémoire remplie de curieux souvenirs et d'anecdotes inédites ; il contait avec esprit, ce qui ajoutait encore du charme à la courtoisie exquise avec laquelle il faisait les honneurs de sa magnifique résidence. Il mourut peu de mois après le mariage de sa fille. Bons, généreux, aimés, le marquis et la marquise d'Armentières firent de Chanteloup leur séjour favori, encore qu'il fût presque ruineux. La marquise mourut en 1746, n'ayant pas trente ans, et, quatorze ans plus tard, le marquis vendit Chanteloup au duc de Choiseul, qui était à l'apogée de sa puissance.

Le château avait le style sévère du grand siècle ; le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ministre de Louis XV voulut allier la grâce à la majesté. Une nuée de maçons, d'architectes, de sculpteurs, de décorateurs, de peintres le métamorphosèrent en un temple de délices, où les rayons de l'art firent épanouir les amours, les guirlandes fleuries, les attributs mythologiques, toutes les sensualités du siècle de la Pompadour.

Le duc de Saint-Simon avait dit que « Chanteloup ne serait jamais qu'une guinguette, parce que c'était un château sans terre ». Quel démenti, monsieur le prophète ! A la voix de Choiseul, le sol se couvre de féeriques jardins, de marbres incomparables, d'adorables statues, de ravissantes cascades, et, en 1761, Amboise est érigé par le roi bien-aimé en duché-pairie pour le châtelain de Chanteloup. La « guinguette » n'avait pas de parc ; elle en a un, maintenant, un immense, un parc de six mille arpents, et c'est d'elle que relève féodalement une des plus riches seigneuries du plus beau royaume de la terre.

Jusqu'en 1765 le duc de Choiseul vint peu à Chanteloup, mais, de cette année, la grille d'honneur — une des admirations de l'ancienne France — glissa plus souvent sur ses gonds. Le vent avait tourné à la cour ; le ministre exilé alla se consoler dans les splendeurs de Chanteloup, qui devint un autre Versailles. Lorsqu'il quitta Paris, trois cents carrosses lui firent un cortège triomphal. Le peuple criait :

— Vive Choiseul ! vive les parlements !

Ce fut pour immortaliser ce souvenir qu'avec les débris du château de La Bourdaisière il fit construire la prodigieuse pagode à sept étages, de 120 pieds de haut, couronnée d'une colossale boule d'or et du sommet de laquelle on jouit du panorama le plus éblouissant.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. de Voltaire, après avoir platement flagorné le ministre, tourna philosophiquement le dos au disgracié. Ce fut pour perpétuer le souvenir de cette palinodie que le spirituel grand seigneur fit placer, à la cîme du château, en girouette... le profil du hideux Aroüet.

La vie de Chanteloup était une véritable magie, une succession non interrompue de délices somptueuses. S'il advenait qu'un voyageur demandât aux paysans quelle fête on célébrait dans ce royal domaine :

— Monsieur, répondaient-ils, ce n'est pas une fête, c'est ainsi tous les jours á Chanteloup depuis la disgrâce de Monseigneur le duc de Choiseul.

Mais il n'est fortune qui tienne à ce train somptueux. Le gouffre s'élargit sous les pieds du prodigue. Un jour vint où il dut vendre ses tableaux, la plus riche collection de l'Europe, gravée en 1771 par Basan, et jusqu'aux diamants de la duchesse, sainte et généreuse femme qui aimait la gloire de son mari, et qui, sans une plainte, donna jusqu'au dernier écu de sa dot princière.

Il y avait quatre ans que duraient les féeries de Chanteloup lorsque Louis XV mourut. Le duc de Choiseul revint à la cour, et le château devint une solitude ; l'herbe envahit les vastes cours, les belles statues se vêtirent de mousse, et les grands vases de Carrare, et les superbes bassins de marbre, les jardins incultes prirent un aspect de misère et de désolation ; — puis la révolution vint et le château fut rasé. La merveilleuse pagode subsiste au cœur de la forêt, mais la demeure magnifique de la princesse des Ursins, du marquis d'Armentières et du duc de Choiseul a fait place... à une fabrique de sucre de betteraves.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Du passé de Chanteloup il ne reste que deux croquis (dans la collection des châteaux, aux estampes de la Bibliothèque nationale) ; l'un représente le manoir du marquis des Molins, Chanteloup tel qu'il était avant l'arrivée de Jean de Bouteroue d'Aubigny ; — l'autre, Chanteloup tel qu'il était au temps du duc de Choiseul. Quant au splendide mobilier du château, il s'est éparpillé après la mort du duc, et nous n'en avons connu d'épaves authentiques que chez la vénérée et très regrettée duchesse de Fitz-James, née Marmier, et de qui la mère était Choiseul [1].

Vte Oscar de Poli.

[1] Amboise : palé d'or et de gueules. — Des Molins : d'argent à la croix de sable chargée d'une coquille d'azur. — La Trémoille : d'or au chevron de gueules acc. de 3 aigles d'azur becquées et membrées de gueules. — Orsini : bandé de gueules et d'argent, au chef d'argent chargé d'une rose de gueules et soutenu d'une devise d'or chargée d'une anguille ondoyante en fasce d'azur. — Bouteroue : d'or à la bande vairée d'argent et de sable. — Conflans : d'azur semé de billettes d'or, au lion de même brochant. — Choiseul-Stainville : d'azur à la croix d'or cantonnée de 20 billettes de même, 2-1-2 dans chaque canton, et en cœur un écusson d'or à la croix ancrée de gueules.

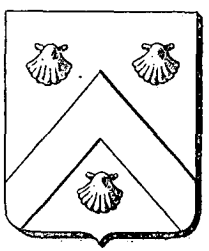

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

SOURCES

DU NOBILIAIRE DE BRETAGNE

« Pour notre chevalerie de Bretagne, vous ne la « connoissez point, écrivait madame de Sévigné à son « cousin, l'orgueilleux comte de Bussy-Rabutin. Le « Bouchet [1], qui connoit les maisons dont je vous ai « parlé, et qui vous paroissent barbares, vous diroit « qu'il faut baisser pavillon devant elles... Les pères « quelquefois considérables dans les guerres de Bre- « tagne et bien marqués dans l'histoire ; quelquefois « retirés chez eux comme des Bretons, quelquefois de « grands biens, quelquefois de médiocres, mais tou- « jours de bonnes et grandes alliances [2]. » C'était pein-

[1] Le Bouchet, savant généalogiste du XVIIe siècle.

[2] Lettres de Mme de Sévigné, de sa famille et de ses amis, avec portraits et vues, etc. (*Paris, 1818. Edition dite de Monmerqué. T. I. p. 155 et 162.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dre au vif les vieilles races de cette province, « au grand air », comme l'écrivait encore la marquise, aux jours solennels des *tenues d'Etats*, à ces Assises fameuses auxquelles accouraient Rohan, Beaumanoir, Avaugour, Châteaubriant, Rieux, et nombre d'illustres noms, pêle-mêle avec leurs pairs, ces gentilshommes fièrement en sabots et l'épée au côté, cette épée qu'ils venaient d'arracher à l'orée du champ *noblement* labouré de leurs mains.

C'est qu'en effet l'origine guerrière et patriarcale tout à la fois des peuples de Bretagne, l'immense étendue de son territoire, qui a formé cinq de nos départements les plus populeux, devaient produire une aristocratie nombreuse, dont la richesse allait fatalement, dans la suite des âges, se réduire en raison de l'exubérance des co-partageants [1]. Sans nous arrêter à la discussion du vieil adage : *Point de terre sans seigneur*, ni de cet autre : *La terre fait l'homme*, adages qui pourraient prêter à des interprétations peut-être contradictoires, nous remarquerons que le fait de la possession du sol a joué un grand rôle à l'aurore de nos institutions sociales, en Bretagne.

[1] Le nombre des familles nobles, anciennement si considérable en Bretagne, était encore à la fin du XVIIe siècle de plus de deux mille ; il semble réduit aujourd'hui à un millier tout au plus.

Cependant la persistance des traditions du *Clan* est impossible à nier. Nous retrouvons, parmi les plus vieilles races de l'aristocratie bretonne, des ramifications à l'infini, tels les Gouyon, Kersauson, Courson, Bois, Breil, etc. etc., de même que parmi le peuple, des *centaines* de familles du même nom, cantonnées, encore de nos jours, dans un même rayon : des Meur, des Bihan, des Corbel, des Hamon, etc. etc. Or, presque toutes ces dernières familles ont des homonymes parmi l'aristocratie. L'origine première a-t-elle été commune, ou bien la tribu a-t-elle pris le nom du chef du Clan ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'étude des fiefs se lie donc intimement à l'étude des familles, ou mieux elle en est le point de départ, pour quiconque veut élucider nos origines nobiliaires [1]. Nous remarquerons avec le savant Ruffelet que les fiefs, « qui n'ont commencé en France qu'à la chute « de la maison de Charlemagne, c'est-à-dire vers le « commencement du xe siècle, sont beaucoup plus « anciens en Bretagne. C'est au passage des Bretons « dans l'Armorique, dans les ive et ve siècles, qu'on « en attribue l'origine. C'est à ces colonies et à ces « différentes migrations que les comtés, les baronnies « et autres seigneuries de Bretagne doivent leur ori- « gine. Les chefs de ces transmigrations et les com- « mandants des troupes devinrent seigneurs de fiefs, « les soldats et les réfugiés en devinrent les vassaux, « et ces fiefs n'étoient point amovibles comme l'étoient « ce qu'on appeloit *benéfices militaires*, ils étoient hé- « réditaires et patrimoniaux. [2] »

Naturellement il existe peu de monuments écrits de ces époques reculées, que nous font seulement entrevoir les *Actes* de nos vieux Saints, quelques Chroniques latines, anglaises ou françaises, jusqu'au moyen-âge où les Cartulaires des abbayes et les Chartriers de nos princes bretons, de nos villes et de nos grands

[1] La terre semble avoir imposé, presque toujours, son nom à l'homme. Ainsi, au moyen-âge, on disait *le seigneur du Plessix* ou *de la Motte*, enfin le seigneur du fief habité et possédé, comme on dit encore aujourd'hui, dans nos campagnes où les traditions sont restées vivaces, *le Monsieur du Plessix* ou *le Monsieur de la Motte*, sans se préoccuper du nom patronymique de l'individu. Qu'on n'oublie pas d'ailleurs que les noms ne sont devenus héréditaires qu'au xie et principalement au xiie siècle.

[2] *Annales briochines*, ou abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique, civile et littéraire du diocèse de Saint-Brieuc, etc., par l'abbé Ruffelet. (S.-Brieuc, 1771. — Imp. Mahé.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fiefs nous éclairent enfin sur nos lointains féodaux. L'*Assise du comte Geoffroy*, 1185, vient tout d'abord réglementer les partages nobles ; puis se déroule une série de titres pleins de vieux noms : Actes des *Croisades* [1], Chansons de *gestes*, liste des *Osts* du duc, *monstres* et *revues* des *subjects* aux armes, convocations solennelles des *Ordres* de Bretagne, prélats, barons, bannerets et seigneurs de tous degrés, lors des Assises du *Parlement ducal*, ratification des grands *actes nationaux* par ces mêmes ordres, auxquels viennent se joindre quelquefois les bourgeois des bonnes villes, (telle la *ratification* du célèbre *traité de Guerrande*, 1381), *Serments de fidélité* jurée au prince, comptes des *Trésoriers* et autres actes vérifiés et enregistrés en *la Cour des Comptes* de Nantes, Arrêts des *Grands-Jours*, enfin l'inépuisable série des actes privés : testaments, transactions, échanges, etc., etc., et surtout ces patentes d'*Anoblissements* délivrées par nos ducs, notamment par Jean V, Pierre II, François Ier et François II, puis par les rois

[1] Après les *Chroniques* des Croisades, qui donnent un certain nombre de noms des seigneurs bretons qui prirent la Croix, la source la plus authentique et la plus abondante reste certainement la *Collection Courtois*, les titres d'emprunts faits par nos Croisés aux juifs de Venise et de Gènes, pour leur passage en Palestine. Ces chartes latines de la Collection Courtois furent communiquées aux paléographes du gouvernement de Louis-Philippe chargés de classer les armoiries des Croisés dans les salles du palais de Versailles, et admises comme authentiques, de concert avec M. Gazzara, le savant conservateur de la bibliothèque de Turin. (Voir *L'Ouest aux Croisades*, par M. de Fourmont. — *Nantes. Imp. Vincent Forest et Grimaud. Paris, Auguste Aubry, 1864* ; — Et le *Nobiliaire des Croisades*, en cours de publication dans la *Revue de la Terre Sainte*, par le Vte de Poli. — *Paris, rue du Regard*, 12.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de France, qui usèrent largement de ce droit régalien [1].

Telles sont les sources premières du Nobiliaire de Bretagne, que vont réglementer les *Réformations* des personnes et des terres, aux XVe et XVIe siècles. A ces dates en effet des recherches officielles furent activement menées, dans chacune des paroisses des évêchés bretons, sur l'ordre des ducs et du roi, pour réprimer les confusions et les abus qui s'étaient introduits avec le temps. A la faveur des guerres et des troubles, qui trop souvent agitèrent notre province, nombre de roturiers enrichis s'étaient substitués aux familles nobles ruinées ou éteintes, dont ils avaient acquis les domaines, s'exemptant ainsi du paiement des impôts qui frappaient tous ceux qui, par droit de naissance ou par privilège spécial du prince, n'avaient pas mission de payer au pays la dette du sang.

La première *Réformation* de la Noblesse de Bretagne date de 1423 ; entreprise par le duc Jean V, elle fut continuée, dans les neuf évêchés, pendant plusieurs années. Les ducs François Ier et Pierre II firent à leur tour une enquête de 1440 à 1483. Enfin, en 1513, la reine Anne de Bretagne et Louis XII ordonnèrent de

[1] La plupart des actes indiqués ci-dessus sont contenus dans les trois volumes de *Preuves* annexées à *l'Histoire de Bretagne*, par les bénédictins Dom Lobineau et Dom Morice, et imprimées au siècle dernier sous le patronage des Etats de Bretagne, qui prirent à leur charge les frais de cette immense publication. Il existe de plus, à la Bibliothèque nationale, dans la Collection dite des *Blancs-Manteaux*, un nombre énorme de pièces justificatives, titres et chartes de toutes sortes, destinés par Dom Morice à un quatrième volume de *Preuves*, qui ne fut pas édité ; c'est une mine inépuisable à consulter.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nouvelles recherches, que poursuivit activement, de 1535-1543, le roi François Ier [1].

Nous étudierons ultérieurement la dernière réformation de la noblesse, en France, qui eut lieu pour la Bretagne aux années 1668-1671. Son importance et la façon dont elle fut menée méritent de s'y arrêter un peu plus longtemps.

Les jalons officiels pour dresser le Nobiliaire breton existaient donc désormais.

Le P. Augustin du Paz, « ce vieux docteur Jacobin, consommé en l'antiquité et lecture des Chartes de Bretagne », suivant l'expression pittoresque de l'un de ses contemporains, semble avoir, le premier, débrouillé le chaos de nos annales nobiliaires [2]. Ouvrier de la première heure, car à la fin du XVIe siècle nos travailleurs bretons ne faisaient que de poindre, appelé de plus par son ministère de Frère-Prêcheur à parcourir la Bretagne, en missionnaire, l'infatigable Do-

[1] Les divers manuscrits de ces *Réformations* se trouvent disséminés dans les principales bibliothèques de nos villes de Bretagne. Quelques-uns ont été publiés, mais il serait à désirer qu'on éditât un ensemble de ces importants documents.

Les principales *montres* et *revües* du moyen-âge ont été recueillies et publiées par les Bénédictins du XVIIIe siècle, et, de nos jours, par MM. de la Borderie, A. de Barthélemy, P. de Courcy, le Vte de Poli et autres érudits. (V. *Preuves de Bretagne*, *Revue de Bretagne, et Vendée*, *mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, *Revue historique de l'Ouest*, etc. etc.)

[2] Il serait puérile en effet d'évoquer ici le souvenir de Jean de Penguern, surnommé *Dizarvoez* (Gaillard), auteur de la fameuse *Généalogie de très haulte, très puissante, très excellente et très chrestienne princesse et nostre souveraine Dame, Anne, très illustre Royne de France et Duchesse de Bretaigne*, etc. etc., *depuis la création d'Adam jusqu'à présent*, etc. Chronique rimée, de 1920 vers, composée en 1510, et depuis publiée par d'Hozier, à la suite de l'*Histoire de Bretagne* de Pierre le Baud.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

minicain ne craignant pas d'ajouter aux labeurs de l'apostolat les veilles du fureteur passionné d'archives, ne pouvait manquer d'amasser des trésors. Avant lui, les Chroniques de Bouchard et de d'Argentré étaient les seuls monuments imprimés de nos annales de Bretagne ; celles de Le Baud n'étaient pas encore publiées. Or ces ouvrages, malgré leur incontestable valeur, se ressentaient de leur époque inconsciente de toute critique historique. A du Paz l'honneur d'avoir écrit *titre en mains*, d'avoir inauguré la méthode des *généalogies historiques* des maisons illustres, d'après les documents qu'il était allé lui-même arracher à la poussière des Cartulaires et des Chartriers de Bretagne. A ce premier mérite du travail *sur preuves*, le P. du Paz joignait encore la gloire d'avoir fait école. Suivant son exemple, maints travailleurs allaient se passionner pour la recherche de nos antiquités nationales et devenir *sectateurs* de sa méthode historique, comme l'écrivait le vieux chapelain du Périer, Louis Turquest, un archéologue doublé d'un malin. Avec lui, Sébastien de Rosmadec, le baron du Vieux-Chastel, Guy Le Borgne, le P. Toussaint de Saint Luc, le Marquis du Refuge poseront les premières assises de l'*Armorial breton*, pendant que le P. Albert Le Grand et Guy Autret, Sieur de Missirien, révéleront les richesses de notre hagiographie, que René de Bruc, Jacques Gault, Martin Gaignard, Louis Turquest, le fameux Hévin, et d'autres encore, resteront comme les pionniers de la savante campagne que nos grands Bénédictins Audren, Gallois, Rougier, Briant, Lobineau, Morice et Taillandier vont mener si victorieusement au siècle suivant [1].

[1] *V. Fragments inédits de Du Paz.* (Revue historique de l'Ouest, liv. de novembre 1885.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un *Nobiliaire* implique nécessairement un *Armorial*. Que de labeurs allait demander cette recherche des blasons épars en mille lieux divers, au front des monuments comme dans le secret des archives publiques et privées, pour en faire un recueil général ! Rien de plus difficile en effet que de colliger, puis de codifier en quelque sorte ces emblèmes au langage symbolique qui nous révèlent les origines, les mœurs, les passions, les traditions de la race, les affections, les habitudes du berceau, les paysages, les souvenirs du foyer domestique, les gestes mémorables, les dates de la patrie ou de la famille[1]. Essayons de soulever un instant le voile épais de ces adoptions héraldiques.

Et d'abord à tout seigneur, tout honneur : les chefs militaires s'approprièrent sans doute les *pièces honorables* de l'écu, le *chef*, la *fasce*, la *bande*, le *sautoir*, le *pal*, le *chevron*, etc., ou bien les emblèmes de la force de la puissance, l'*aigle*, le *lion*, le *griffon*, le *donjon feodal* ; alors que leurs cadets ou *juveigneurs*, briseront cet écu d'un *lambel*, d'une *barre*, qu'ils agrémenteront d'engins de guerre ou de chasse, *annelets*, *molettes*, *heaumes*, *gantelets*, *cornets* ou *huchets*, *dards*, *flèches*, etc. A l'homme d'église, prélat ou abbé, une *crosse*, une *mitre*, ou bien un *pélican en sa piété ;* au bon Chrétien la *croix*, sous ses nombreuses formes hé-

[1]. « Tout le monde sait que dès le XIe siècle, en France, en Orient, l'usage des boucliers peints était adopté dans les tournois, dans les combats singuliers. L'hérédité héraldique est généralement attribuée à l'époque des Croisades : les fils s'honorèrent des symboles portés par leurs pères dans ces entreprises héroïques. » (*Discours prononcé par le Bon Saullay de l'Aistre, Président de la Société archéol. des Côtes-du-Nord, dans la séance du* CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE, *à S.-Brieuc le 11 octobre 1856. — S.-Brieuc. imp. Prud'homme*, 1856.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

raldiques; à l'abbesse, son *missel* ou son *rosaire*; à la veuve une *cordelière* avec cette devise : *Plus deuil que joie !*

Le *Croisé* n'avait garde d'oublier ce même signe de la *Croix* qu'il cantonnera des *croissants* ou des têtes de *maures* abattus, des *besants* d'or qui payèrent sa rançon, des *allérions* et des *merlettes*, sans *pieds ni becs*, en souvenir des exploits ou des meurtrissures du voyage. Le pieux *pèlerin* se contentera du *bourdon* ou de quelques *croizilles*.

A l'intrépide chasseur, les *cors* sonores, les *sangliers*, les *cerfs*, les *loups*, les *daims*, les *conils*, surtout les *lévriers*, les *faucons* ou *gerfauts* favoris.

Au châtelain, ou *gardeur* hospitalier, une simple *marmite* ou *channe*, enguirlandée de ces mots philosophiques : *Assez d'amys quand elle est pleine !* Comme aussi les *clefs* du manoir, les *dogues* vigilants, les *pigeons* messagers, le *coq* qui *cante clair* et la *cloche* ou *campane* qui appellent le voyageur égaré; à l'encontre du *Hobereau* farouche comme ces *massacres* de taureaux et de cerfs, cette *hure* de sanglier garnie de ses *défenses* et *allumée de gueules*, ces hiboux et ces corneilles sinistres cloués sur sa porte et son écu.

Nos hardis marins, les races gardiennes de nos rivages se reconnaîtront à ces *nefs*, à ces *ancres*, à ces *rochers*, à ces *poissons*, à ces *ondes*, à ces *coquilles*, de même que nos gentilshommes laboureurs ou pasteurs, à leur *bêche* ou *pale*, à la *herse*, aux *épis* d'or, à ces *bœufs*, à ces *moutons*, à cette *ruche* d'abeilles, aux *astres* du jour et de la nuit qu'ils interrogent si fructueusement, ou bien à cette sage devise : *Le content est riche.*

Les vieux arbres qui abritent le manoir héréditaire,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chênes, *pins* ou *cyprès*, comme les *roses*, les *marguerites*, les *lys*, les *quintefeuilles* et les *ancolies*, fleurs étincelantes et fruits vermeils des *pourpris*, reflèteront leur *sinople*, le chaud coloris de leurs *émaux* sur l'or et l'argent des écus. Il n'y aura pas jusqu'aux caractéristiques des anciens *clans* qui n'y seront religieusement remémorés : *fibules*, *fermaux* antiques, *harpes* vibrantes, *cimiers* fantastiques aux *torses d'animaux*, aux *rameaux* verdoyants, aux *dextrochères* armés de *badelaires*, ou *fleurettes symboliques*. Est-il besoin de signaler enfin l'*Hermine* bretonne semée à foison sur les écus, tout autant que la *Fleur-de-lys* de France, en mémoire d'Anne, la *bonne Duchesse et Royne ?*

Le Champ héraldique est ouvert à tous les caprices, à tous les symbolismes. Il arrivera souvent que les meubles de l'écu se chargeront d'apprendre le nom lui-même de celui qui le porte : les Sesmaisons montreront des *maisons*, les du Bois des *arbres*, les Monti des *monts*, etc. etc., armes *parlantes* s'il en fût. Mais ce n'est pas un cours de blason que nous avons à faire ici.

Après cette digression un peu longue, revenons au *Nobiliaire*, à son développement, c'est-à-dire à la dernière *Réformation de la Noblesse*, en Bretagne, 1668-1671.

Entreprise sur les instigations de Colbert, qui avait fort à faire pour entretenir les coffres souvent vides du Grand Roi, plus encore que pour réprimer des abus réels, cette réformation devait être avant tout une mesure fiscale, digne prélude de l'*Armorial général* de France, ouvert, en 1696, non-seulement à la noblesse, mais à la bourgeoisie, aux corporations de toutes sortes, qui furent contraintes d'y figurer, bon gré mal gré, moyennant finance [1]. « Cette mesure,

[1] Il est de fait que de nombreux abus s'étaient introduits en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

venant dans notre province après une longue paix qui avait succédé aux troubles religieux du XVIe siècle, devait atteindre surtout deux classes de personnes : les pauvres gentilshommes ruinés par les guerres de la Ligue, et mis dans l'impuissance pécuniaire de faire à *leurs frais* les recherches nécessaires à la production de leurs titres dispersés, sinon détruits, et les bourgeois enrichis par le commerce et devenus possesseurs des fiefs des familles éteintes, auxquelles ils voulaient se substituer. Le roi nomma, pour la recherche des usurpateurs en Bretagne, une commission composée du premier Président au Parlement de cette province, d'un Président à mortier, du Procureur général et de seize conseillers... Mais d'abord, parmi ces commissaires exclusivement pris dans la robe, plus de la moitié appartenaient à des familles anoblies par charge. De là la partialité qu'ils montrèrent contre la

France, à la suite d'une longue paix et, qu'en dépit des *satires* de Boileau, *sieur des Préaux*, et des comédies de monsieur *de* Molière, la rage de la titulature menaçait de reprendre les errements du XVIe siècle : on s'*emmarquisait* comme on s'était *embaronné*. Qui ne se souvient du *baron Saint Jean*, de *monseigneur Saint-Michel*, car les Bienheureux du Paradis y passaient tous, de même que les personnages de l'ancien et du nouveau testament : la M^se^ de Samarie, mademoiselle de Capharnaüm, etc. etc.

Toutefois, si la Réformation de 1668 avait une raison d'être en remplissant les coffres de Louis XIV, sous prétexte de réprimer des abus réels, la création de l'*Armorial général* de 1696 devait dépasser absolument le but, et s'opérer d'une façon plus scandaleuse. Un traitant, le sieur Vannier, bourgeois de Paris, soumissionna pour la somme de *sept millions de livres*, le recouvrement des 20 *livres* imposées d'office à tous ceux, nobles ou non nobles, qui furent appelés pour *subir* l'inscription d'un blason sur cet armorial, et, en cas de résistance, le paiement de 300 livres d'amendes. On imagine le tripotage et les exactions de ces commis intéressés !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

noblesse d'épée, de là aussi leur refus d'admettre les *montres militaires* comme preuves. Ils commencèrent par être juges et parties dans leur propre cause, et se donnèrent invariablement la qualité de *chevalier*, quoique cette qualité, regardée comme héréditaire en Bretagne, ne dût appartenir qu'aux plus anciennes maisons, à celles qui avaient partagé à *bienfait et viage*, c'est-à-dire suivant l'*Assise du comte Geoffroy*, établie en l'an 1185 pour le règlement des partages nobles. Après s'être montrés pour eux-mêmes si généreux, l'esprit de corps porta encore les commissaires à favoriser de la même manière tous les membres du parlement. Non-seulement ceux-ci furent décorés du titre de *chevalier*, mais on donna à la grande majorité d'entre eux la qualification *d'ancienne extraction*, quoique plusieurs ne fussent pas encore à leur premier partage noble, le partage noble n'ayant lieu qu'après trois générations d'exercice de la charge qui conférait la noblesse. On fit plus encore, on accorda souvent à une branche d'une famille la qualité d'ancienne extraction en la refusant à une autre, quoique ces deux branches eussent une souche commune. Il est donc évident que les commissaires eurent moins égard à la vraie ancienneté des familles qu'à des raisons particulières d'alliances, de parenté et peut-être d'intérêt[1]. »

Chose étrange, malgré le côté vénal et arbitraire avoué de cette réformation de 1668-1671, jusqu'à ces dernières années, durant lesquelles des révélations accablantes se sont fait jour sur les agissements des *Commissaires départis par Sa Majesté pour la recher-*

[1] V. *Introduction* au *Nobiliaire de Bretagne*, etc., par M. Potier de Courcy. (Edit. 1846-1862.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

che des nobles de la province de Bretagne, cette réformation a fait autorité en Bretagne et a été servilement rééditée par nos auteurs nobiliaires bretons [1]. Il a fallu la mise en lumière de manuscrits authentiques, confidences échappées aux Commissaires *eux-mêmes*, pour ouvrir les yeux et faire toucher du doigt le flagrant délit du favoritisme, sinon de l'imposture, qui trop souvent a présidé à la rédaction d'un grand nombre d'arrêts de ce *Code nobiliaire*.

Tout récemment, l'un de nos confrères de la *Revue historique de l'Ouest*, M. le Vte P. du Breil de Pontbriant, publiait les *confidences* personnelles et originales de M. de la Bourdonnaye de Couëtion, l'un des arbitres de cette Réformation [2].

Voici, à titre d'échantillon, quelques-uns des aveux mis en regard de certains noms :

« *A passé acte suspect qui fait tout...*

« *Transeat, sans vouloir éplucher...*

[1] Depuis le P. Toussaint de Saint-Luc, le premier qui publia un Armorial, après la Réformation de 1668-1671, sous ce titre *Mémoires sur l'état de la noblesse de Bretagne*, agrémenté de blasons grossièrement gravés, plusieurs érudits bretons ont, à son exemple, réédité cette réformation, en y ajoutant quelques recherches. Parmi ces recueils les plus importants, nous citerons ceux de MM. du Plessix, Briand de Laubrière, Guérin de la Grasserie et Potier de Courcy. Depuis que les études archéologiques sont en faveur, les découvertes de titres et documents *originaux* et *inédits* ont donné une nouvelle direction aux recherches nobiliaires.

Un infatigable chercheur, M. René Kerviler, poursuit chaque jour, avec un nouveau succès sa gigantesque encyclopédie des *noms* de Bretagne, et ouvre de nouveaux et lumineux horizons sur les origines et le passé de nos familles, dans une œuvre bénédictine qu'il publie sous le titre de *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, (Rennes, Plihon et Hervé, édit.). Mais l'éloge de notre savant collègue n'est plus à faire.

[2] *Un armorial breton au* XVIIe *siècle*, par M. le Vte P. du Breil de Pontbriand. (*Revue historique de l'Ouest*, année 1886, p. 440-445.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *Chétif gouvernement...*

« *Fort léger...*

« *Ecuyer fort petit et gueux...*

« *A passé à fleur de corde...*

« *Noblesse usurpée...*

« *Je crois qu'il y a un peu de faveur...*

« *Il avait des parents dans la Chambre de la Noblesse...*

« *Chevalier grâce à la dame...*

« *Chevalier à la recommandation de M. de Bréquigny.*

« *Grandes sollicitations, même auprès du Premier Président.*

« *M. *** a bien contribué à le faire passer chevalier.*

« *Doit l'honneur de sa Noblesse aux importunités de sa femme auprès de M. de ***.*

« *N'étoient en aucune réformation n'étant pas même employés parmy les nobles de la Chambres des Comptes...*

« *M. le premier président a dit qu'il a eu toutes les peines du monde à signer cet arrest...* etc. etc. etc.

Monsieur de la Bourdonnaye nous apprend enfin que la fabrication des *faux* était devenue une industrie, durant tout le cours de la Réformation. « Le nommé « Motte, écrit-il, qui pour lors travailloit à la cham- « bre des Comptes de Nantes, fabriquoit des ex- « traits des anciennes Réformations. *J'en connois,* « *moy, qui en ont profité.* » — « Il nous semblait en « le lisant, ajoute M. de Pontbriand, que nous en- « tendions les commentaires par lesquels nos magis- « trats de 1668, au sortir du Palais parlementaire, « complétaient, s'ils ne les réformaient en partie, « les arrêts que tout à l'heure ils venaient de rendre,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« et cet écho, qui nous arrive après deux siècles, « anime la froideur des sentences officielles consi- « gnées dans nos catalogues [1]. » Nous nous permettrons d'ajouter, à notre tour, que ces révélations, *dépouillées d'artifice*, suffisent pour faire apprécier désormais la valeur des arrêts de 1668-1671.

Cette réformation devait avoir un autre côté défectueux : elle fut absolument incomplète. Il n'y eut à produire que ceux qui furent *mandés*, or on n'appela ni les mineurs, ni les absents, ni ceux qui ne prenaient à ce moment aucune qualification avantageuse, soit qu'ils exerçassent temporairement un emploi dérogeant, soit qu'ils fussent trop pauvres pour faire face à la dépense des *preuves*. Cependant leur qualité, leur situation nobiliaire restait la même, la *Coutume de Bretagne* spécifiant que pour celui qui *déroge*, la noblesse *dort* mais ne *meurt* pas, *dormit sed non extinguitur*. D'où le grand nombre d'arrêts de *réhabilitations* et de *maintenues* de noblesse obtenus, depuis lors, devant le Parlement de Bretagne, les Intendants et le Conseil privé du roi [2].

[1] M. le Vte de Pontbriant, auquel on doit la communication de ces documents, nous apprend que ces *mémoires secrets* ont été rédigés, au jour le jour, en une sorte de collaboration entre MM. de la Bourdonnaye de Couëtion et de Langle de Kermorvan, tous deux *Commissaires de la Réformation*, qui se jettent, parfois plaisamment et tant soit peu cyniquement, le *chat aux jambes*, au sujet de leurs faiblesses mutuelles. « Il est curieux, ajoute-t-il, « de voir le demi-scrupule de notre auteur touchant sa participa- « tion à un arrêt qu'il blâme. *Fugit ad salices.* » En effet, lorsque c'est grâce à lui qu'un individu véreux se faufile, M. de la Bourdonnaye ne s'imagine-t-il pas de dissimuler son nom de *Couëtion*, en remplaçant les voyelles *e*, *i*, *o*, *u*, par les chiffres *2*, *3*, *4*, *5* correspondants à leur ordre !

[2] Un grand nombre d'arrêts de *maintenues* furent délivrés par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il y aurait un nobiliaire intéressant à faire des *oublies* et des *maltraités* par la Réformation de 1668-1671, rééditée à satiété. Que d'oublis en effet, de classifications et qualifications arbitraires dans ce recueil, où maints de la plus illustre chevalerie bretonne, les Beaumanoir, les Rieux, les Coëtquen, les Rosmadec, les Coëtlogon, et *tutti quanti*, ne figurent pas ! où les rameaux d'une même famille, presque des frères, sont qualifiés, les uns *chevaliers*, alors que les autres sont *interloqués*, ou maintenus *tout juste* ! où des *Montmorency* sont *déboutés*, côte à côte d'un petit compagnon, arrivé de la veille et bombardé d'ancienne extraction [1] !

le Parlement, l'Intendance ou le conseil privé du Roi, au lendemain de la Réformation de 1668. On parait de plus à ses effets fâcheux, soit par l'acquisition de charges conférant la noblesse, soit par un *relief* de noblesse, c'est-à-dire par des *lettres recognitoires* ou de *surannation* obtenues du roi, ce qui s'appelait encore l'*anoblissement en tant que besoin*. L'intendant de Nointel a signé particulièrement un très grand nombre d'arrêts de maintenues, en Bretagne. Nous possédons un volumineux manuscrit provenant des Bureaux de cet Intendant, contenant 491 articles sous ce titre : « *Extrait des jugements de M. de Nointel, intendant en la province de Bretagne et commissaire pour la Réformation de la noblesse.* »

[1] Il est vraiment curieux de voir un Montmorency, un descendant des *premiers barons chrétiens de France*, échouer en Bretagne et s'y faire débouter, le 20 mars 1671, devant M. de Larlan, déclaré, lui, *tout naturellement*, d'ancienne chevalerie ! Et cependant, rien de plus vrai, ce Montmorency n'était autre que Louis de Montmorency-Neuville, devenu seigneur de la Rivière et autres lieux, en la paroisse d'Abbaretz, au diocèse de Nantes, par suite d'alliance avec les La Roche-Saint-André, et qui paya 400 livres d'amendes, de moitié avec son frère puîné, Charles de Montmorency. (V. *Estat des noms de ceux qui ont esté déboutés de la qualité de nobles et d'escuiers par arrest de la Chambre establie par le Roy pour la Réfformation de la noblesse de Bretaigne et de l'amende de 400 livres*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A côté des procédés défectueux et partant des résultats incomplets de la réformation de 1668, pour quiconque voudrait entreprendre une étude sérieuse de l'extraction des familles, en Bretagne, se dresse un autre écueil, la confusion qu'engendre trop souvent le très grand nombre de maisons portant le même nom patronymique ; surtout, l'usage adopté par les cadets, par les branches, issues en *lignages et ramages*, d'abandonner le nom primordial de leur souche. Cet inconvénient du reste n'est pas spécial à la Bretagne, et déjà, de son temps, Montaigne le signalait en ces termes : « C'est un vilain usaige et de très mauvaises « conséquenses, en nostre France, d'appeler chacun « par le nom de sa terre et seigneurie, et la chose du « monde qui fait le plus mesler et mescognoistre les « races... Aultant de partaiges, aultant de surnoms. « Cependant l'originel de la tige nous est eschappé [1]. » Pénétré de ces dangers de s'égarer, que couraient les auteurs nobiliaires de Bretagne, un de nos érudits, feu M. Hte Raison du Cleuziou, ancien président de la société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, qui connaissait à fond les généalogies de nos vieilles races bretonnes, avait entrepris de laborieuses recherches sur les *lignages, ramages et Juveigneries de Bretagne,* avec un *Essai sur l'origine et extraction de plusieurs maisons,* le tout sous le titre modeste de *Notes pour servir à l'histoire de la noblesse de Bretagne* [2].

chasqu'un à quoy ils ont estés condamnés comme usurpateurs du titre de noble. — Volume *manuscrit* aux arch. de la Villerabel, *imprimé*, en partie, dans presque toutes les Bibliothèques de la Bretagne).

[1] Michel de Montaigne, en ses *Essais.*

[2] *Notes pour servir à l'Histoire de la noblesse de Bretagne*, tirées de documents rares ou inédits, par Hte Raison du Cleuziou, président honoraire de la société archéologique et historique des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Malheureusement la mort est venue interrompre la publication de ces notes recueillies sur pièces authentiques et dont l'importance n'échappera à aucun de ceux qui ont connu ce travailleur plein de science et de conscience.

Désormais, le chercheur qui voudra donner, avec quelques chances d'être complet et sincère, un *Nobiliaire de Bretagne*, devra s'inspirer, il nous semble, aux sources que nous allons indiquer ci-après. Loin de nous la prétention de tout dire, car la matière est aussi vaste que hérissée parfois d'obscurités et de réticences.

Il n'oubliera pas que, jusqu'à la fin du XVIe siècle, la noblesse s'acquérait encore par la *tierce-foi*, c'est-à-dire que les descendants d'un roturier, qui avait acheté un fief sur lequel ils vivaient *noblement*, acquéraient la noblesse au bout d'un certain temps, d'où

Côtes-du-Nord, etc. (*Saint-Brieuc. L. Prud'homme, imp. 1880. — Mém. de la société arch., T. 6.*).

Justement frappé à son tour de l'incurie des auteurs qui se sont contentés de copier les arrêts de la Réformation de 1668, pour *coter* les familles, (au lieu d'étudier de près les anciennes réformations, les montres et revues des XVe et XVIe siècles, les appels du ban et de l'arrière-ban, au XVIIe siècle, les états militaires, les titulaires des charges de magistrature, ou civiles, enfin les titres des archives paroissiales et départementales, publiés périodiquement par les Sociétés savantes, etc. etc.), un savant héraldiste, le comte Régis de l'Estourbeillon, vient d'entreprendre une œuvre considérable : *Le nobiliaire Breton Angevin.* Ainsi qu'il l'annonce dans une courte introduction, M. de l'Estourbeillon se montre particulièrement désireux « de mettre au jour bon nombre de documents, qui en raison de leur séquestration dans maints dépôts d'archives ou de circonstances particulières, n'ont pu être connus de nos devanciers. » Un réel succès attend l'œuvre nouvelle de l'auteur des *Familles françaises à Jersey pendant la Révolution. (V. Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'adage que nous citions plus haut : *La terre fait l'homme.* Il est vrai qu'une ordonnance rendue à Blois par le roi Henri III, en 1579, révoquait cet ancien privilège, mais qu'importe, l'effet était produit. Ce fut du reste ce même prince qui naguère avait donné, à Poitiers, une autre ordonnance, datée de septembre 1577, portant anoblissement d'un certain nombre de Bretons, « *Contenu au Roolle et cahier à ce faict* », « avec pouvoir, pour leurs enffans, en ligne directe, « introduire en leurs familles et maisons, sçavoir, de « partager leurs terres et maisons nobles au deux parts et « un tiers, suyvant l'Assise au comte Geffroy, avec « exemptions de nos deniers ordinaires provenant tant « du droit de fouage, taillon que autres impositions, « etc[1]. »

Une ordonnance célèbre du roi François 1er, publiée à Saint-Germain-en-Laye, le 24 juillet 1534, avait déjà facilité l'accès dans le corps de la noblesse aux fidèles et aux vaillants : « Si aulcun compaignon « (soldat légionnaire) faict preuve de vertu de sa per- « sonne, porte l'article 55 de cette Ordonnance, en ce « cas le Capitaine lui fasse présent d'un anneau d'or, « lequel il portera à son doigt, pour mémoire de sa « preuve : et sellon qu'il s'exaltera delà en avant en « vertu, il montera en offices de degré en degré jus- « qu'à estre lieutenant, soubz les Collonels et les Capi- « taines, et, s'il n'est noble, *estant Lieutenant il sera*

[1] *La Conférence des Ordonnances royaux*, etc., par Nicolas Frérot et Gabriel Michel, avocats au Parlement. (A Paris, chez la Veuve Guill. Chaudrier, rue Saint-Jacques, à l'Enseigne du *Temps* et de l'*Homme Sauvage*. M.D.C.VII.)

Voyez aussi l'*Abrégé chronologique d'édits, déclarations, réglements, arrest et lettres Patentes des Rois de France de la troisième race, concernant le fait de noblesse*, par Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, 1787.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

anobli. [1]» Un arrêt de la Cour des Aides de Paris, rendu le 17 juillet 1583 confirmait ce privilège, en stipulant une nouvelle obligation, dix années de services militaires dans ce grade de lieutenant. Plus tard, des abus s'étant introduits dans la façon d'interpréter ces ordonnances, Henri IV supprima, par Edit de mars 1600, le privilège de noblesse *acquise au premier degré par le fait des armes*; cependant l'article 25 de cet Edit maintenait le titre *d'ecuyer* au fils et au petit-fils d'un père et d'un aïeul ayant fait profession des armes, dans les conditions ci-dessus. De nombreux arrêts devaient encore modifier, dans la suite, ces dispositions favorables et même en supprimer les effets, jusqu'à l'édit de novembre 1750.

Cet Edit qui devait, suivant l'expression du président Hainault, *éterniser le règne de Louis XV,* rappelait du reste celui de François 1er et conférait la noblesse aux descendants d'un chevalier de Saint-Louis, après un certain nombre d'années de grade [2]. Les ordonnances rigoureuses et impolitiques du comte de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, eurent à peine le temps de modifier les généreuses dispositions de Louis XV.

Nous venons de voir que la carrière des armes procurait largement le recrutement nobiliaire; passons

[1] *La conférence des Ordon. royaux*, etc. (p. 1020). — Les appels du *ban* et *arrière-ban*, au XVIIe siècle, et depuis l'Etat-major des *Milices Garde-Costes*, les *Commissaires ordinaires provinciaux des guerres,* (édits de mars 1704 et d'octobre 1709), et leurs *syndics,* (déclaration du 5 mai 1711), fournirent encore d'amples recrues à la noblesse.

V. Chérin, *Discours préliminaire*, etc., et *Abrégé chron.* — Le président Hainault, *Histoire chronologique*, etc.

[2] Dans la suite, on exigea trois générations de chevaliers de Saint Louis.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la magistrature, autre pépinière non moins féconde.

Nombre d'Edits et Ordonnances impliquèrent le privilège de Noblesse aux charges du parlement des *Grands Jours*, de la *Cour de Parlement*, de la *Cour des Comptes* et de la *Chancellerie* de Bretagne ; aux offices de *Sénechaux des Présidiaux et Sénéchaussées royales*, de *Lieutenants généraux des Amirautés*, de *Trésoriers et Payeurs des Gages* des officiers de Chancellerie, de *Secrétaires du Roi, Maison et Couronne de France*, (de même qu'aux *Officiers des Bureaux des finances* et aux *Docteurs régents* et *Professeurs en droit*,) après un temps voulu d'exercice [1]. Les magistratures municipales, elles-mêmes, anoblissaient dans certaines grandes villes. C'était ce qu'on appelait la *Noblesse de cloche* : l'échevinage de la ville de Nantes, par exemple, et même, d'après quelques auteurs, la charge de Maire de Brest. [2]

[1] Voy. *Edits, ordonnances* et *déclarations* des années 1482. 1484. 1495. 1549. 1554. 1607. 1639. 1659. 1669. 1692. 1704. 1717. 1784. etc.

L'édit du mois d'octobre 1703, créant un office héréditaire de *Lieutenant général d'épée* en chaque *baillage et sénéchaussée*, portait que le titulaire devait être *noble* et pouvait prendre la qualité de *chevalier*. Deux autres Ordonnances, de 1691 et 1702, portant création d'un *Conseiller chevalier d'honneur*, dans chacun des *Présidiaux* du royaume, deux *Chevaliers d'honneur* dans chacun des *Parlements, Chambre des Comptes* et *Cour des Aides* du royaume, un enfin dans chacun des *Bureaux des finances*, stipulaient que ces magistrats ne pouvaient être pourvus des dits offices, *avant d'avoir fait leurs preuves de Noblesse.*

[2] Le *Livre doré* de la ville de Nantes, contenant les noms, armes et devises des Maires et Échevins, recueillis sur les très curieux *jetons* de ces magistrats municipaux, a été récemment publié par deux de nos collègues des *Bibliophiles bretons*, MM. Perthuis et de La Nicollière-Teijeiro. (*Nantes. Imp. Forest et Grimaud.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Enfin l'entrée et séance, dans l'ordre de la noblesse, aux Etats de Bretagne, impliquait « au moins cent ans « de Noblesse et de Gouvernement noble non con- « testé, et dont l'ayeul et le père auront été en droit « de partager noblement, à peine, contre les contreve- « nants, d'être exclus de l'assemblée, et leurs noms « rayés sur les registres. » (*Art. II de la Déclaration du 26 juin 1736*).

On le voit, la Noblesse n'était donc pas une *caste fermée systématiquement*, comme on a bien voulu le dire : la porte en était ouverte largement.

En résumé, nous ajouterons que peuvent être considérées comme nobles, les familles qui ont compté quelques-uns de leurs membres parmi :[1]

Les grands officiers de la Cour ducale de Bretagne et de la couronne de France.[2]

Les admis aux *Honneurs de la Cour*, présentations, carrosses du Roi et chasses royales, (4 degrés de noblesse.)

Les chevaliers de l'Epi et de l'Hermine.

Les chevaliers de Rhodes.

Les chevaliers de Malte, ou Saint Jean de Jérusalem. (Huit quartiers paternels et maternels.)

Les chevaliers de Saint Michel, ou de l'Ordre du Roi. (Trois degrés de noblesse.)

Les chevaliers du Saint-Esprit, (quatre degrés).

[1] Pour être admis aux honneurs et emplois désignés ci-dessous, il fallait en effet faire *ses preuves*, c'est-à-dire justifier de sa qualité noble devant les Commissaires départis par le Prince ; depuis le XVIIe siècle, devant les *Juges d'Armes de France* et *Généalogistes des Ordres du Roi*, les d'Hozier ou Chérin, ce dernier surnommé *l'incorruptible*.

[2] V. Le P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne*, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les chevaliers de Saint Lazare, ou du Mont-Carmel (9 degrés.)

Les Pages et écuyers du Roi, de la Reine, de Monsieur, du Duc d'Orléans et du prince de Condé, (sans anoblissement connu, ou 200 ans de noblesse).

Les dames et demoiselles de Saint-Cyr, (140 ans de noblesse.)

Les élèves de la Maison Royale de l'Enfant Jesus, (200 ans).

Les demoiselles de la Maison des *Demoiselles* de Rennes (5 degrés).

Les élèves du Séminaire de Joyeuse, (4 degrés).

Les abbesses et religieuses des Abbayes *nobles* de Bretagne et de France, (nombre variable de quartiers.)

Les Chanoines et Chanoinesses des Chapitres nobles de France, de Bavière et Allemagne, (idem.)

Les officiers des troupes réglées et les élèves de la Marine, (4 degrés).

Les officiers des troupes coloniales, (3 degrés).

Les sous-lieutenants des Gardes du corps (sans anoblissement connu).

Les sous-lieutenants aux Gardes françaises, (5 degrés.)

Les lieutenants des maréchaux de France, (4 degrés).

Les cadets-gentilshommes (extraction noble.)

Les élèves de l'Ecole royale militaire, (4 degrés).

Les élèves des Collèges Mazarin, de la Flèche et de Rennes (4 degrés) [1].

[1] Un grand nombre de listes des dignitaires et privilégiés, énumérés ci-dessus, ont été données en appendices aux divers nobiliaires et armoriaux bretons et français. Nous indiquerons aussi les recherches de notre savant collègue, M. Gaston de Carné, directeur de la *Revue historique de l'Ouest*, sur les *Chevaliers bretons de Saint-Michel*, les *Pages*, etc. etc.

Enfin il convient d'ajouter aux indications nobiliaires qui pré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Reste un point à toucher, la question des titres.

Nous croyons devoir répondre ici à l'objection souvent faite contre l'emploi (abusif, dit-on), des titres de Marquis, Comte et Vicomte portés aujourd'hui par des familles, en vertu d'une titulature écrite ou verbale donnée par le roi à quelqu'un de leurs ascendants. Il est vrai que dans le sens rigoureux du mot, ce titre de *courtoisie royale* n'était que personnel; mais si l'on se reporte vers les ûs et coutumes de l'ancien régime, vers *la violente amour,* nous n'osons pas dire le fétichisme des Français de la vieille France pour leurs souverains, on n'oubliera pas que toute parole tombée de la bouche ou de la plume du Roi devenait pour ceux qui en étaient honorés une sorte de consécration héréditaire ; (et la preuve, c'est que quelques familles ne doivent leur nom, leur noblesse, qu'à un mot, un *bon mot* du prince). D'ailleurs, qu'on le sache bien, ces titres donnés par le Roi *lui-même* ne sont pas déjà si nombreux en France, et il faut bien se garder de les confondre avec un titre quelconque donné par un prince *non souverain*, encore plus par un ministre, ou trop souvent par un simple commis de bureau de la guerre ou de la marine. Ce dernier titre naturellement est et demeure sans valeur : le Roi *seul* ayant le droit de *faire des Nobles.*[1]

cèdent les nombreux *anoblissements* faits par l'empire et la royauté, depuis la Révolution.

[1] Inutile de parler ici des titres prodigués au XVIIIe siècle par les tabellions dans leurs *actes*, et les curés sur les *registres des naissances, mariages et sépultures.* « Passés avec des personnes *n'ayant* « *aucun intérêt à contredire les qualifications énoncées*, écrit Po- « tier de Courcy, les actes notariés et ceux de l'état civil ne doi- « vent donc être invoqués que comme justificatifs de nom et de « filiation, mais pas de titre nobiliaire. » (V. *Recueils de Jurispru-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En tous cas, l'opinion publique semble avoir sanctionné ces titres, de même qu'il sèrait difficile de lui faire abandonner cette idée, absolument erronée, que la *particule* n'est pas une preuve de Noblesse : l'usage a prévalu, or, quoi de plus fort que la tradition ?

Concluons. En étudiant attentivement, d'une part les sources nombreuses auxquelles la noblesse bretonne a puisé ses origines, et que nous venons d'esquisser rapidement, de l'autre, l'état social, la situation, la notoriété des familles, il est difficile de ne pas répéter, après l'un de nos héraldistes bretons les les plus autorisés : « Si l'on peut avec quelque certi- « tude dire que telle famille est noble, il est beaucoup « plus difficile d'affirmer que telle autre ne l'est pas. » Il faut pour frapper juste, se reporter vers le passé afin d'y retrouver chacun à sa place ; car, après nos incroyables bouleversements, le joli mot de la duchesse de Duras, à son retour d'émigration, est aujourd'hui, en notre pauvre France, plus vrai que jamais : « Que « de ducs sans ducats ! et que de princes sans... « principes ! »

« *dence* des deux derniers siècles. — V. *Préface* au Nobiliaire de « Bretagne, par P. de Courcy, p. xv).

VICOMTE ARTHUR DU BOIS DE LA VILLERABEL.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SOURCES

DU

NOBILIAIRE DE BOURGOGNE

Nous croyons rendre service à tous ceux qui s'occupent d'art héraldique et de recherches généalogiques, en leur fournissant, à l'exemple de ce qui a été fait pour le Poitou dans le premier volume de l'*Annuaire*, quelques indications précises sur les sources du Nobiliaire de l'ancien duché de Bourgogne.

Ce travail aura d'autant plus d'utilité qu'il n'existe point d'ouvrage d'ensemble sur les familles nobles de cette province, et qu'on en est réduit jusqu'ici à cet égard à un certain nombre de monographies bien faites pour la plupart mais d'une portée naturellement assez restreinte.

Il est vrai que, pour quiconque aurait été tenté d'aborder un pareil sujet, la difficulté eût été grande d'en rassembler les éléments épars, en raison même de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'étendue des limites du duché et du nombre considérable de familles qui y ont occupé successivement les premiers degrés de l'échelle sociale, depuis les maisons féodales qui s'en partageaient au moyen âge la domination terrienne et ont depuis entouré d'un si grand lustre la cour somptueuse de nos ducs, jusqu'à cette puissante noblesse parlementaire qui avait pris, aux deux derniers siècles, le haut rang dans la capitale de la province.

Sans doute, pour beaucoup de ces familles, il ne reste plus aujourd'hui que l'éclat des souvenirs, mais il en subsiste encore un grand nombre dont les noms figureraient avec honneur dans le livre d'or de la Bourgogne. Celles-là nous sauront sans doute quelque gré de leur faciliter la recherche des documents qui peuvent les aider à vérifier ou à reconstituer leur état nobiliaire, et nous aurons en même temps mis à portée des généalogistes de l'avenir, un critérium sûr pour l'orientation de leurs travaux.

Cette courte note se divisera en huit paragraphes : Recherches et maintenues de noblesse ; — Preuves pour l'entrée aux Etats ; — Preuves de cour et autres ; — Lettres d'anoblissement, de confirmation et de relief de noblesse ; — Anoblissements par charges ; — Documents militaires et féodaux ; — Registres des paroisses et actes notariés ; — Bibliographie.

Recherches et maintenues de noblesse. — Au premier rang des documents à consulter pour la rédaction d'un nobiliaire, il convient de placer les procès-verbaux des recherches qui furent entreprises à diverses époques, et le plus souvent dans un intérêt purement fiscal, contre les usurpateurs des titres de noblesse.

Il n'y eut en Bourgogne qu'une seule recherche gé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nérale de cette nature ; c'est celle qui, commencée avec beaucoup de rigueur dans tout le royaume en 1666, à l'instigation de Colbert, suspendue quelques années plus tard par suite des guerres, et reprise mais beaucoup plus mollement en 1696, ne fut définitivement close qu'en 1727. Elle se partage pour la Bourgogne en deux séries partielles de recherches, sous les intendants Bouchu, en 1666 et années suivantes, et Ferrand, de 1697 à 1700.

Les procès-verbaux de la recherche de Bouchu, anciennement conservés au greffe de la Chambre du trésor à Dijon, furent brûlés le 5 août 1792, avec plusieurs autres documents nobiliaires de provenances diverses, en vertu d'une loi du 24 juin précédent, mais il en existe deux copies, toutes deux en 3 vol. in-fol, l'une à la Bibliothèque publique de Troyes, m^ss^, n° 324, provenant du président Bouhier, l'autre à la Bibliothèque de la ville de Dijon, fonds Baudot, 13. Le Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, possède en outre deux vol. in-fol. d'extraits de ces mêmes procès-verbaux, plus un vol. de tables généalogiques avec armes sur velin des familles qui ont alors produit devant Bouchu.

Quant aux procès-verbaux de la recherche de Ferrand, également disparus, il ont servi à dresser les généalogies contenues dans 12 vol. in-fol. qui, d'après une indication de M. Louis Paris (*Le cabinet historique*, t. 1er, 2e partie, n° 1854) sont conservés au Cabinet des titres, comme les extraits ci-dessus mentionnés, et qui fixent les dates extrêmes de la recherche du mois de mars 1697 au mois d'avril 1700.

Ni l'une ni l'autre de ces recherches n'ont été publiées, mais Chevillard y a fait de nombreux renvois dans les légendes de son *Armorial de Bourgogne et de*

Copyright - Les Éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bresse, et elles ont largement contribué à la rédaction des deux vol. de généalogies manuscrites de l'abbé Boullemier dont il sera question plus loin.

Il n'existe point de répertoire des sentences, jugements et arrêts qui ont pu être rendus sur le fait de noblesse par les commissaires délégués à la recherche des feux et des francs fiefs, non plus que par la Chambre des comptes ou la cour du Parlement.

Preuves pour l'entrée aux Etats. — La Bourgogne, pays d'Etats, a conservé jusqu'en 1789 cette antique institution qui était restée pendant longtemps le palladium de ses libertés provinciales.

Tenues dans le principe à des intervalles inégaux, selon les nécessités politiques ou les besoins financiers du prince, les assemblées des Etats avaient fini par s'espacer très régulièrement de trois en trois ans. Le clergé, la noblesse et le tiers-état y avaient leurs Chambres séparées dont les conditions d'entrée étaient fixées par l'usage et les règlements.

Pour la Chambre de la noblesse, il s'en faut bien que ces conditions aient toujours été les mêmes. Originairement tout noble possédant fief dans les limites du duché y était reçu de plein droit. Mais peu à peu la Chambre se montra plus difficile. Dès 1668 elle prenait délibération pour exiger de tout candidat la preuve que son père et son aïeul avaient vécu noblement. Toutefois l'inscription, même depuis cette époque, de fils de simples anoblis sur les listes d'admission, montre bien que la Chambre ne tenait pas très rigoureusement la main à l'exécution de cette ordonnance.

En 1712, il fut décidé qu'à l'avenir on ne recevrait aucune personne qui ne fût de sang noble ou dont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'aïeul n'eût acquis la noblesse par charge ou par lettres depuis 60 ans au moins.

Un demi-siècle plus tard le formulaire publié dans les *Catalogues et armoiries des gèntilshommes entrés aux Etats* (1760,) p. 62, conformément aux usages et délibérations agréés par le roi, porte que nul ne pouvait être admis s'il ne prouvait 100 ans de noblesse en quatre générations, y compris le présenté et l'anobli, pourvu que ce dernier eût acquis la noblesse héréditaire et non pas seulement un premier degré pour la noblesse graduelle, et encore à cette double condition de faire profession des armes et non de la robe, et de posséder un fief, ou arrière-fief au moins en moyenne et basse justice, dans l'étendue du duché ou de ses annexes.

Signalons enfin trois règlements, des 25 novembre 1769, 20 mai 1772, et 6 mai 1778, qui exagérèrent encore la rigueur des preuves en décidant que l'anobli et le présenté ne pourraient être comptés dans les quatre degrés à fournir (Archives de la Côte-d'or, C. 3036 et 3046).

Les preuves étaient faites devant des gentilshommes délégués à cet effet par la Chambre, et consignées dans des procès-verbaux dont les minutes nous ont été conservées depuis 1685.

Préservées de la destruction en 1792 par le marquis de Courtivron, qui les avait emportées à Courtivron et les tint cachées pendant la tourmente dans une tourelle de son château, ces minutes furent depuis remises aux Archives du département où elles ont été reliées en 2 vol. in-fol. C'est assurément l'un des documents originaux les plus précieux que nous possédions sur l'ancienne noblesse de Bourgogne. Il en

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

existe une copie partielle (1685-1731) à la Bibliothèque de Dijon, fonds Baudot, 14.

On peut aussi consulter sur les familles entrées aux Etats, les Carnots de la Chambre de la noblesse, 10 registres in-fol. aux Archives de la Côte-d'Or, série C., chap. VI, et les deux ouvrages imprimés dont nous donnons ici les titres :

1° *Catalogues et armoiries des gentilshommes qui ont assisté à la tenue des Etats généraux du duché de Bourgogne depuis l'an MDXLVIII jusqu'à l'an MDCLXXXII, tirés des registres de la Chambre de la noblesse*, ouvrage suivi, p. 36 du catalogue des gentilshommes entrés aux Etats de 1682 à 1757. Un vol. grand in-fol. 1760, avec nombreuses planches de blasons et plusieurs suppléments assez rares, pour les triennalités suivantes, de 1760 à 1784.

2° *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, par H. Beaune et J. d'Arbaumont. In-4° 1864. Ouvrage comprenant les listes d'entrée des gentilshommes de 1350 à 1787, avec notices sur la plupart des familles et blasons reproduits d'après les planches de l'ouvrage précédent. On y trouvera aussi les noms des gentilshommes de Bourgogne qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats généraux de 1789 et la liste des personnes pourvues de charges nobles dans la province à la même époque. Ces deux dernières parties sont empruntées avec quelques variantes au *Catalogue des gentilshommes de Bourgogne*, etc., etc. publié en plaquette en 1862 par MM. L. de la Roque et E. de Barthélemy, d'après les procès-verbaux officiels conservés aux Archives nationales.

Preuves de cour et autres. — Nous n'avons rien

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à ajouter à ce qui a été dit dans *l'Annuaire*, tome 1er, p. 62 et 63, touchant les preuves pour l'admission aux honneurs de la cour, pour l'entrée à Saint-Cyr et aux pages, et pour le service militaire. Il faut recourir aux généalogies certifiées qui peuvent avoir été conservées dans les archives particulières des familles, et aux registres des juges d'armes dont il existe une importante collection au Cabinet des titres. *L'Annuaire* a également indiqué qu'on trouve dans la *Revue nobiliaire* de Dumoulin, la liste des familles qui ont eu des filles à Saint-Cyr, et la table des registres de preuves pour la cour et les pages, et que, d'autre part, MM. de la Roque et de Barthélemy, ont publié en 1864, comme un utile complément à leur grand travail sur les assemblées de la noblesse en 1789 le catalogue des certificats délivrés par Chérin de 1781 à 1789, pour le service militaire.

Les preuves pour Malte étaient anciennement déposées aux archives du grand prieuré de Champagne, dont la Bourgogne dépendait. Elles ont été brûlées à la Révolution sans que nous sachions qu'on en ait jamais tiré ni extraits, ni copies, si ce n'est à titre individuel.

Les seuls chapitres nobles de la province étaient ceux de Saint-Pierre de Mâcon, avec preuves de 4 degrés de noblesse tant paternels que maternels, et de Marcigny-sur-Loire, prieuré de femmes, qui exigeait 4 degrés paternels et la mère noble. Les archives de ces deux chapitres sont à Mâcon, nous ignorons si elles contiennent quelques documents nobiliaires.

Le prieuré de Neuville-les-Dames (9 degrés paternels, femmes) était situé dans la petite province de Bresse, qui ne rentre pas directement dans le cadre de notre travail.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LETTRES D'ANOBLISSEMENT, DE CONFIRMATION ET DE RELIEF DE NOBLESSE. — Sous ce titre : *Les anoblis de Bourgogne*, la *Revue nobiliaire* a publié en 1866 la liste chronologique de tous les anoblissements accordés en Bourgogne par les ducs et par les rois depuis 1363 jusqu'à la Révolution, y compris les lettres portant confirmation ou relief de noblesse, lesquelles sont du reste en très petit nombre. Les relevés de l'auteur ont tous été faits sur des documents authentiques qu'il est facile de consulter et dont voici l'indication sommaire : 1° vidimus anciens d'anoblissements remontant au XIVe siècle, aux Archives de la Côte-d'Or ; 2° inventaire sommaire des anoblissements expédiés à la Chambre des comptes de Dijon pendant la période ducale, et dont les copies anciennes, conservées dans les archives de cette juridiction, ont été brûlées en 1792 avec les procès-verbaux de la recherche de Bouchu (Recueils de Bourgogne, T. XVI, p. 65 ;) 3° et enfin registres de transcription de la même Chambre des comptes et de la cour du Parlement de Bourgogne, où toutes lettres d'anoblissement, légitimation, naturalité, ou autres de même nature, devaient être simultanément entérinées pour sortir leur plein et entier effet (Archives de la Côte-d'Or et table des registres du Parlement, 3 vol. m^ss^ à la Bibl. de Dijon.)

Pour la noblesse impériale on pourra consulter : *Les anoblis de Bourgogne sous l'Empire* (1806-1815), travail de M. Albert Albrier, publié en 1868 et 1869 dans *La Bourgogne*, publication périodique fondée par l'auteur et qui ne lui a pas survécu.

Enfin toutes lettres d'anoblissement ou de concession de titres de 1815 à nos jours sont faciles à trouver dans les registres de la chancellerie et du conseil du sceau,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et aussi dans ceux des cours d'appel tant qu'il a été d'usage de les y faire entériner.

Anoblissements par charges. — Le nombre des charges qui conféraient la noblesse avait tellement augmenté dans les derniers temps de l'ancienne monarchie qu'on a pu dire plaisamment, sans trop d'exagération, à la fin du siècle dernier, que toute la bourgeoisie y passerait. A ce débordement de privilèges la Révolution allait bientôt mettre un terme.

Les preuves de l'anoblissement par charges étaient faciles à fournir. Pour toute charge procurant la noblesse au premier degré ou de plein vol, comme on disait aussi, il suffisait de produire les provisions du titulaire et la constatation qu'il avait servi pendant vingt ans ou qu'il était mort revêtu de son office avant les vingt ans révolus, moyennant quoi la noblesse était acquise à sa postérité. Mêmes constatations pour le père et l'aïeul quand la noblesse était à deux degrés ou à deux vies, *patre et avo consulibus*, comme avaient dit les jurisconsultes du xvie siècle pour légitimer cet usage.

En Bourgogne, au moment de la Révolution, la noblesse graduelle ou au second degré n'était attachée qu'aux offices des deux cours souveraines et à ceux du Bureau des finances, qui leur étaient assimilés, savoir : présidents et conseillers au Parlement, présidents, conseillers maîtres, correcteurs, auditeurs et greffiers en chef de la Chambre des comptes, avocats et procureurs généraux près ces deux cours, et enfin présidents trésoriers généraux de France, avocats et procureurs du roi et greffiers en chef au Bureau des finances. Les chevaliers d'honneur près les mêmes cours et les baillis d'épée devaient être d'extraction noble.

Les secrétaires du roi, audienciers, contrôleurs et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

scelleurs de la chancellerie du Parlement de Bourgogne, jouissaient de la noblesse au premier degré.

Il y avait eu suppression à diverses époques d'autres charges auxquelles le privilège de noblesse était également attaché soit au premier soit au second degré, ainsi celles des payeurs des gages des officiers du Parlement et de la chancellerie et celles des secrétaires du Parlement et de la Chambre des comptes. Il faudrait naturellement tenir compte des provisions de ces charges, pour établir l'état nobiliaire des descendants des titulaires qui les ont remplies dans les conditions requises.

Ajoutons enfin que les vicomtes-mayeurs de Dijon étaient en possession de la noblesse héréditaire depuis les lettres patentes d'octobre 1491 qui la leur avaient accordée à eux et à leur postérité, à l'instar des maires de la Rochelle et de Poitiers.

Les provisions de tous offices nobles sont faciles à rechercher aux Archives de la Côte-d'Or où elles existent en double copie dans les registres de la Chambre des comptes et dans ceux du Bureau des finances. Voir aussi ceux du Parlement au greffe de la cour d'appel.

La liste des vicomtes-mayeurs de Dijon a été plusieurs fois publiée, et l'on trouvera le catalogue complet de tous les officiers qui ont acquis la noblesse graduelle dans les ouvrages mentionnés au dernier paragraphe de cette note, sous les nos 3 et 4 des imprimés.

Dans la série des anoblissements par charges, nous n'avons donc, au point de vue de la publicité acquise, qu'une lacune à signaler. C'est celle des officiers de chancellerie, dont la liste n'a jamais été publiée.

Documents militaires et féodaux. — Nous ferons

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

figurer tout d'abord dans ce paragraphe les rôles de convocation des nobles pour le service militaire et ceux des possesseurs de fiefs pour celui du ban et de l'arrière-ban. Les documents de ce genre, conservés aux Archives de la Côte-d'Or, y sont distribués en deux séries, la série B (Chambre des comptes), chap. xv, et la série C. (Section des Etats), chap. xxxi, avec les dates extrêmes de 1336 et 1697.

Mais ils sont en somme assez clairsemés et datent pour la plupart du milieu du xvie siècle. Nous n'en connaissons qu'un seul qui ait été publié, c'est le rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Châtillon-sur-Seine ou de la Montagne, en 1568 ; il a paru dans le premier vol. du *Héraut d'armes*, 1863. Il y en a d'autres fort importants, des années 1503 et 1507, et l'on trouve en outre, en remontant un peu plus haut, la belle collection des états, dressés par bailliages en 1473-1474, en vertu d'une ordonnance du duc Charles le Téméraire, de tous les tenanciers des fiefs, arrière-fiefs et francs-alleux du duché et des pays annexés, avec l'indication du revenu de leurs tenures, et des charges mises sur chacun d'eux pour le service de l'arrière-ban. La Bibliothèque nationale (sup. 368 et anc.-sup. 109) possède des copies de ces états qui présentent un tableau complet de la noblesse militaire et féodale de la province à la fin de la période ducale. L'état des bailliages d'Autun, Montcenis, Bourbon-Lancy et Semur-en-Brionnais, en 1474, a été publié par M. Gabriel Dumay, dans le tome XI des *Mémoires de la Société Eduenne*, d'après l'original conservé aux Archives de la Côte-d'Or.

Les montres d'armes, qu'il ne faut pas confondre avec les rôles de convocation de l'arrière-ban, ne sont pas moins utiles à consulter que ceux-ci pour l'his-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toire des familles anciennes, en raison du grand nombre d'individus qui y figurent avec les titres de chevalier et d'écuyer. Il en existe aux mêmes Archives une très importante série, toutes des XIVe et XVe siècles, dont on trouvera l'analyse très complète et dispensant le plus souvent de recourir aux originaux, au tome XXVI des Recueils de Bourgogne.

Signalons aussi, dans le même ordre de recherches, les actes d'hommages, aveux et dénombrements pour tous les fiefs mouvants directement de la couronne dans toute l'étendue de l'ancien duché de Bourgogne et des comtés et pays annexés. Ces documents, autrefois déposés au trésor de la Chambre des comptes, forment aujourd'hui une partie importante et des plus précieuses de la série B. aux Archives de la Côte-d'Or. L'analyse très détaillée, surtout au point de vue du nobiliaire, en a été faite au siècle dernier par l'archiviste Peincedé. Elle comprend neuf vol. de ses Recueils de Bourgogne, soit cinq vol. pour les cinq grands bailliages du duché : Dijon, Châlon, Autun, Auxois et la Montagne, et les autres pour les comtés de Mâconais, Charollais, Auxerrois et Bar-sur-Seine, et les pays de Bresse, Bugey et Gex. La connaissance de ces documents est indispensable à quiconque veut s'occuper sérieusement de l'histoire nobiliaire de l'ancienne Bourgogne.

A consulter aussi les pièces sur les fiefs et les francs fiefs comprises dans la série C. Etats, chap. XXX et Bureau des finances, chap. XVII et XVIII.

Registres des paroisses et actes notariés. — Ce sont là encore deux sources d'informations très précieuses mais d'un abord le plus souvent difficile par suite du manque de classement et de répertoire. On

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sait que les doubles des registres des paroisses ou de l'Etat civil, très rares malheureusement dès qu'on remonte au-delà du XVIIIe siècle, sont conservés aux greffes des tribunaux d'arrondissement où il est plus facile de les consulter que dans les mairies des communes. Quant aux protocoles et actes des notaires, c'est dans leurs études ou dans les archives de leurs Chambres qu'on doit les rechercher. Les Archives de la Côte-d'Or possèdent, provenant de l'ancienne Chambre des Comptes, une importante série de protocoles des XIVe et XVe, siècles, qui sont analysés, mais d'une façon naturellement assez incomplète, dans l'inventaire moderne et dans le tome XXVII des Recueils de Bourgogne, de Peincedé.

Bibliographie. — Outre les ouvrages cités dans les paragraphes précédents, il en existe un assez grand nombre qui contiennent des renseignements plus ou moins intéressants pour l'histoire des familles de Bourgogne. Nous terminerons cette courte notice en en donnant la description sommaire.

Imprimés ;

1° *Histoire générale et particulière du duché de Bourgogne,* par D. Plancher. Notes des tomes II et III contenant de nombreux documents intéressants pour le nobiliaire, et des notices généalogiques sur plusieurs des plus illustres familles féodales de la province. Celle de la maison de Saux au tome II est très développée.

2° *Histoire des ducs de Bourgogne de la première race* par Ernest Petit. Au tome II, tableaux généalogiques de plusieurs familles féodales.

3° *Le parlement de Bourgogne,* par P. Palliot. 1649,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

in-fol ; avec deux continuations, par Petitot (1733) et Sauvage des Marches (1851).

4° *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon d'après le manuscrit inédit du P. Gautier, avec un chapitre supplémentaire pour les officiers du Bureau des finances de la même ville,* par J. d'Arbaumont. 1881, gr. in-8°.

5° *Armorial de Bourgogne et de Bresse,* par J. Chevillard. 1726, 7 feuilles grand in-fol., avec dates des maintenues et de quelques entrées aux Etats.

6° *Armorial général de France de Ch. d'Hozier* (édit de 1696), *généralité de Bourgogne,* publié par H. Bouchot. 1875, 2 vol. in-8.

7° *Etat des officiers des ducs de Bourgogne,* par La Barre. 1729, in-4°.

8° *Histoire généalogique de la maison de Chastellux,* par le comte de Chastellux. 1869, in-4°.

9° *Pièces concernant la maison de Bauffremont.* 1753, in-4°.

10° *La généalogie et les alliances de la maison d'Amanzé au comté de Masconnois,* par P. d'Hozier et P. Palliot. 1659, in-fol.

11° *Histoire généalogique des comtes de Chamilly, de la maison de Bouton,* par P. Palliot. 1671, avec Preuves, 1665, in-fol.

12° *Généalogie de la maison de Clugny,* par Etienne de Clugny, conseiller honoraire au Parlement de Dijon. 1737, in-4°. Fait partie d'une suite d'ouvrages contradictoires publiés à la même époque sur cette famille. Voir J. Guigard, *Bibliothèque héraldique de la France,* p. 351, et Milsand, *Bibliographie Bourguignonne,* p. 108 et 109.

13° *Histoire généalogique de la maison de Vergy,* par André du Chesne. 1625, in-fol.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

14° *Généalogie de la famille Leclerc de Buffon*, par L.-P. Desvoyes, dans le *Bull. de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 1874.

15° *Généalogie de la famille Le Prestre de Vauban*, par le même. Même Bull., 1872.

16° *La famille de Jaucourt.* Notice généalogique par le comte de Chastellux. 1878, in-8.

17° *Généalogie de la famille Nadault de Buffon*, par l'abbé Leclerc. 1879, in-8°.

18° *Généalogie de la maison de Nogent.* 1864, in-4°.

19° *La vérité sur les deux maisons de Saulx Courtivron*, par J. d'Arbaumont. 1882, in-8°.

20° *Mémoire généalogique de la maison de M.M. de Fresne.* 1769, in-4°.

21° *Généalogie de la famille Jullien, originaire de Bourgogne,* 1826, in-4°.

22° Plusieurs généalogies et notices concernant les familles Chevignard, Daubenton, Nadault, de Brosses, Varenne de Fenille, par Albert Albrier.

On conçoit que nous n'ayons rien à dire de spécial sur les recueils généraux tels que le P. Anselme, d'Hozier, La Chenaie-des-Bois, Saint-Allais, Lainé, D. Villevieille, (Ms), etc., etc., dans lesquels la part contributive de la noblesse bourguignonne ne laisse pas que d'être assez considérable. Ces ouvrages sont à la portée de tout le monde.

Manuscrits.

1° Recueils de Bourgogne, 33 vol. in-fol., plus 6 vol. de tables dont 2 pour les noms de lieux et 4 pour les noms de familles, Archives de la Côte-d'Or. Ce vaste recueil comprend l'inventaire detaillé des Archives de l'ancienne Chambre des comptes, dressé à la fin du siècle dernier par J.-B. Peincedé, alors garde

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des livres de ladite Chambre et depuis premier archiviste du département de la Côte-d'Or, plus l'analyse d'un grand nombre de pièces de diverses natures que Peincedé avait eues à sa disposition. Au seul point de vue du nobiliaire, on trouve dans ces 33 vol. le sommaire de tout ce que renferment les Archives, touchant l'histoire des familles : lettres de noblesse, provisions d'offices, érections de terres titrées, actes et contrats des ducs et de leur famille, reprises de fiefs, aveux et dénombrements, rôles de feux, protocoles, montres d'armes, pièces concernant les officiers des ducs, etc., etc. Les numéros de concordance de cet immense répertoire avec ceux des articles de l'inventaire moderne y rendent les recherches aussi faciles que fructueuses.

2° Extraits de divers registres de la Chambre des comptes de Dijon, concernant les fiefs mouvants du duché de Bourgogne et particulièrement du bailliage de Dijon. In-fol., Bibl. de Dijon, 463. Recueil fort précieux pour les familles nobles et anciennes de Bourgogne.

3° Extraits des registres des Etats, du Parlement, de la Chambre des comptes, des paroisses de Dijon, des recueils Mss de Palliot, concernant les familles de Bourgogne depuis le XIIe siècle jusqu'en 1715. 2 vol. in-fol., Bibl. de Dijon fonds Baudot, 12.

4° Fiefs de Bourgogne, par M. le baron de Juigné. 10 vol. in-4°, Bibl. de Dijon, fonds Juigné, 53.

5° Titres généalogiques. Même fonds, 20, 41 vol.

6° Fatras généalogiques. Même fonds, 54, 16 vol.

7° Recherches, mémoires et titres divers concernant les familles de Bourgogne, par ordre alphabétique. 5 forts vol. in-fol., Collection de Bourgogne. à la Bible nationale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

8° Recueil de pièces généalogiques sur la Bourgogne. Un carton, Bibl. de Troyes, 2177.

9° Recueil de généalogies dont plusieurs de Bourgogne, 3 cartons, Bibl. de Troyes, 2310.

10° Nobiliaire du comté de Bourgogne avec les généalogies de quelques maisons du duché, par Th. Vavin. In-fol. Bibl. de Troyes, 9.

11° Mémoires généalogiques de diverses familles de Bourgogne, par P. Palliot. 2 vol. in-fol, Bibl. de Dijon, 481. Copies, analyses ou extraits de pièces et documents de diverses sortes concernant le nobiliaire de la province ; le 2e vol. contient les dessins à la plume de nombreuses pierres tombales.

12° Extrait tiré des trois vol. de mémoires généalogiques de P. Palliot avec une table alphabétique des noms de familles. In-fol, Bibl. de Troyes, 337.

13° Extraits des Mss de Palliot. In-fol., Bibl. de Troyes, 688.

14° Mémoires généalogiques de diverses familles du duché de Bourgogne. In-fol., Bibl. de Dijon, 488.

15° Notices généalogiques et armoiries de diverses familles nobles de Bourgogne. In-4°., Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 137.

16° Noms et armes des chevaliers de Bourgogne. Fonds Duch. 10, Bibl. nationale.

17° Table alphabétique des noms des personnes dont il est fait mention dans le Recueil de Pérard. In-fol., Collection de Bourgogne à la Bibl. nationale.

18° Mémoires pour des maisons de Bourgogne et pour l'histoire de cette province, avec des extraits de cartulaires et de généalogies. Bibl. nationale, fonds Duch. 10.

19° Généalogies de Bourgogne par l'abbé Boullemier. 2 vol. in-4°, Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 140. Noti-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ces succinctes mais consciencieuses faites généralement sur titres : contrats de mariages entrées aux Etats. maintenues, etc, etc.

20° Généalogies de Bourgogne. Bibl. de l'Arsenal, 747-748. Copie du n° précédent.

21° Recueil de notes généalogiques par l'abbé Boullemier. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 137.

22° Etat de la maison de Charles, dernier duc de Bourgogne. in-fol., ancien F. 8430², à la Bibl. nationale.

23° Estat de la maison de Charles le Téméraire en 1467. Bibl. de Bourgogne à Bruxelles, 1643³.

24° Rôles des gages des officiers du duc depuis le 10 nov. 1435. Bibl. nationale, sup. 861.

25° Généalogies originales de diverses familles, dressées par P. Palliot. Bibl. du Château de Grosbois-en-Montagne, Côte-d'Or.

26° Mémoires de P. Palliot sur la vie et la famille de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne. Fait partie d'un recueil petit in-fol., à la Bibl. de Troyes, 1070.

27° Généalogie de la famille des Fyot, à Dijon, par P. Palliot. Bibl. de l'Arsenal, 723.

28° Généalogie de la famille des Le Gouz à Dijon, et de celle de Morin, par le même. In-fol. Bibl. de l'Arsenal, 728.

29° Généalogie de la famille des Demassot, en Bourgogne, par le même. Bibl. de l'Arsenal, 732.

30° Généalogie de la famille des Pitois, originaire de Bourgogne, par le même. 1618, un vol. in-4.

31° Généalogie de la famille de Bernard, à Dijon, par le même. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 201.

32° Généalogie de la famille de Joly, à Dijon, par le même. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 129.

33° Généalogie de la famille des Le Coussin, à Di-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

jon, par le même. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 209

34° Généalogie de la famille de Rémond, au duché de Bourgogne, dans le bailliage de la Montagne, par le même. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 208.

35° Histoire généalogique de la maison de Rabutin, par Roger Rabutin. In-8°, Bibl. de Dijon, 480. Publiée en 1866 par M. H. Beaune.

39° Généalogie de la famille Valon, à Dijon, par PierreValot. Bibl. de l'Arsenal,738.

37° Mémoire généalogique de la famille des Bouchu, originaire de Montbard, par Daubanton. Bibl. de Dijon, fonds Baudot, 90.

38° Généalogie de la famille de Lamarc. Bibl. de Dijon, Mss [9719].

36° Généalogie de la maison de Riollet. Bibl. de Dijon. 495.

40° Généalogie de la famille de Mac-Mahon. Bibl. de Dijon, Mss [11800].

J. A.

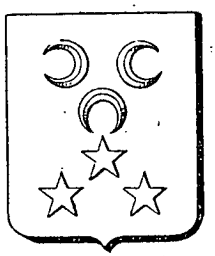

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DEVISAIRE BRETON[1]

ADHÉMAR

(*Bretagne*, *Provence*, *Dauphiné*, *Languedoc*)

D'or à trois bandes d'azur.

I. Plus d'honneur que d'honneurs. II. *Lancea sacra* (Lance sacrée).

La si belle devise : « Plus d'honneur que d'honneurs » a pour corps les trois bandes que nous remarquons dans les armoiries d'Adhémar. La bande, dans les pièces honorables de l'écu, symbolise l'écharpe du chevalier. Or à Rome, comme plus tard dans les

[1] Extrait du *Devisaire* que va publier notre érudit collègue M. Emmanuel de Boceret, et qui comprendra un précis historique, un essai sur les règles de la devise, les noms, armoiries et devises des familles bretonnes, des communautés religieuses, des prélats bretons et des ordres de chevalerie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gaules, le collier, la ceinture, l'écharpe et l'anneau étaient appelés honneurs. On en dépouillait les traîtres et les félons.

Quant au cri *Lancea sacra*, nous le croyons inspiré par un épisode de la 1re croisade. La lance qui perça le côté de Notre-Seigneur, retrouvée miraculeusement, fut portée au milieu d'une escorte choisie, à presque toutes les batailles, probablement par Adhémar, l'illustre évêque du Puy, qui fut enseveli dans l'église St-Pierre d'Antioche, au lieu même où la sainte lance avait été découverte.

Ancenis

De gueules à trois quintefeuilles d'hermines.

Devise: *Folium ejus non defluet.* (Sa fleur ne tombera pas).

Texte emprunté au Psaume 1er. Le roi prophète y compare l'homme de bien à un arbre planté sur le bord des eaux vives. Les feuilles ne tomberont pas, parce que ses racines sont toujours baignées par une source féconde. Les quintefeuilles ou roses des armoiries, sont le corps de cette devise. Elle a été portée par le cardinal de Bourbon.

Andigné

(Bretagne et Anjou)

D'argent à trois aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur.

Devise : *Aquila non capit muscas.* (L'aigle ne prend pas les mouches).

Cette devise a pour corps les aigles des armoiries.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Nous ne savons si la maison d'Andigné, originaire d'Anjou, l'apporta de cette province en Bretagne, lorsqu'elle y vint au XVIe siècle. L'aigle, oiseau royal, ne peut se contenter d'une proie infime ; un grand seigneur regarde comme au-dessous de lui toute mesquine vengeance. Dans une querelle célèbre du moyen âge, un docteur orgueilleux, auquel on posait une question d'une simplicité primitive, s'en trouva froissé, et répondit par ce proverbe : « *Aquila non capit muscas.* » Son interrogateur ajouta : « *Nec Ecclesia superbos !* »

Beaumont du Repaire et d'Autier.

(*Bretagne et Dauphiné*)

De gueules à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'azur.

Devise : *Impavidum ferient ruinæ*. (Les ruines le frapperont sans qu'il tremble).

Cet hémistiche d'Horace (ode 3, livre 3) est tiré de l'ode magnifique dans laquelle le poëte latin fait le portrait de l'homme juste et énergique. Il a été pris comme devise par les Beaumont, par allusion à leur nom. Une montagne élevée et bien assise sur sa base défie la fureur des éléments et est l'emblème de la force.

Les Beaumont ont une seconde devise qui n'est à proprement parler qu'un dicton : Amitié de Beaumont. Heureuse la famille dont on peut vanter l'amitié sûre et durable ; elle ne peut manquer elle-même d'amis.

Bigot de Morogues

(*Bretagne, Berry, Orléanais*)

De sable à trois têtes de léopards d'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Devise : Tout de par Dieu.

Le mot Bigot est tiré des deux mots anglais : *by god*, qui signifient par Dieu. Le nom de cette maison a donc amené tout naturellement sa devise.

Brossart de Cléry

(*Bretagne, Normandie, Ile-de France, Anjou, etc.*)

D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois fleurs de lys d'or.

Devise : *Audenti succedit opus.* (L'audace donne le succès).

Cette devise est celle de Richard et d'Edmond Brossart, gentilshommes verriers à Arques, en Normandie, vers le commencement du XVIe siècle. Portée aussi par Pépin de Sailly.

Bruc

D'argent à la rose de gueules, boutonnée d'or, une sainte Vierge en cimier.

I : *Flos florum, eques equitum* (fleur des fleurs, chevalier des chevaliers). II : *Flos florum, virgo Maria, in te confido !* (Fleur des fleurs, Vierge Marie, je mets ma confiance en vous).

La rose des armoiries forme le corps de cette devise. Elle est célèbre. On l'a quelquefois trouvée trop orgueilleuse, et l'on a ri de voir des hommes se comparer à une fleur. Nous ne croyons pas que ce reproche soit fondé. Si la seconde partie : *eques equitum,* s'adresse aux hommes et vante leurs vertus guerrières : la première s'adresse aux femmes de la maison de Bruc, et veut peindre leur beauté. On peut l'entendre autrement et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dire : De même que la rose est la reine des fleurs, les gentilshommes de cette maison sont les chevaliers des chevaliers. C'est, croyons-nous, le sens primitif, mais, lorsque par suite d'une grâce éclatante reçue de la sainte Vierge, un de Bruc eut obtenu de placer son image en cimier, et changea *eques equitum* en *virgo Maria in te confido*, le sens devint clair et l'interprétation facile ; c'est un hommage rendu à Marie, Vierge des Vierges, fleur des fleurs, rose mystique, et un cri de confiance vers une patronne puissante et vénérée.

Chabot

(*Bretagne, Poitou*)

D'or à trois chabots de gueules en pal.

Devise : *Concussus surgo.* (Quand on me frappe je bondis).

On chercherait vainement le corps de la devise de la maison de Chabot dans ses armoiries ; c'est une balle de paume. Ce fut Philippe Chabot, amiral de France, en 1543, qui la choisit. On peut faire un rapprochement entre sa vie et cette devise. D'abord, comblé d'honneurs par François Ier, il tomba ensuite en disgrâce, et fut éloigné de la cour, mais bientôt il reprit son empire sur l'esprit du roi et devint plus puissant qu'auparavant. De même une balle de paume rebondit sur la raquette qui l'a frappée.

Du Chastellier

De gueules au dextrochère mouvant du côté gauche, tenant une fleur de lys d'argent, accompagnée de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quatre besants de même, un en chef, deux en flancs et un en pointe.

Devise : *Non inferiora secutus*. (N'a pas fourni une carrière moins glorieuse).

Cette devise, hémistiche du sixième livre de l'Enéïde, a pour corps le dextrochère des armoiries. Dans Virgile : *Non inferiora secutus*, signifient que Misène, après la mort d'Hector, s'est attaché à la fortune d'Enée, et que les vertus de son dernier compagnon ne sont pas moindres que celles du premier. Celui qui l'a portée le premier est vraisemblablement Olivier du Chastellier, président à mortier en 1594. Mais avant lui Marguerite d'Orléans, reine de Navarre, l'avait écrite au-dessous d'un souci, emblème du soleil, et qui dit-on se tourne vers lui et l'accompagne dans sa course. (C. Paradin, p. 46). C'était aussi la devise de Lancelot du Lac, auteur dramatique et capitaine, qui la portait surmontée d'un homme foulant un monde aux pieds, tenant d'une main une palme de l'autre une épée nue, entourée d'un rouleau de papier, sur lequel elle était répétée. Le comte de Sainte-Aldegonde, pair de France et la famille d'Archamps, à Besançon, la portent aussi.

L'Estourbeillon

D'argent au griffon de sable, armé et lampassé de gueules.

Cri : Crains le tourbillon.

Devise : *Fidelis et audax*. (Fidèle et audacieux).

Cette devise a pour corps le griffon des armoiries.

Cette devise et ce cri sont rapportés dans la Réformation de 1669. Le cri est l'origine du nom de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

famille. Au moyen âge on disait un estourbillon pour un tourbillon ; exemple : « Il s'éleva devant le roy un grand estourbeillon de fouldre ». (Froissart). D'après une tradition respectable, appuyée sur la concordance des noms, de lieux et des dates, le premier titulaire aurait été un soldat de l'armée d'un comte de Rennes. Ce dernier en le voyant s'élancer dans la mêlée à un combat contre les Normands, comme un estourbillon, lui aurait dès lors attribué ce nom, en attachant désormais le dit Estourbeillon à sa personne.

Galbaud du Fort

D'azur à trois noix de galle d'or.

Devise : *In fide maneo.* (Je reste dans ma foi).

Cette devise date de 1793. Le chevalier Pierre Galbaud du Fort, officier d'artillerie, était en 1793 sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, à l'armée des princes Sa belle conduite à la prise d'une redoute située près de Belheim lui mérita les éloges du prince de Condé, et la lettre qui suit datée de Germersheim, 27 juillet 1793 :

« Mon cher du Fort, A la satisfaction que m'a fait éprouver votre belle conduite à l'affaire de Belheim, j'ajoute le plaisir de vous annoncer que Monsieur le Régent vous autorise à joindre à vos armes la devise *in fide maneo*, qui apprendra à tous combien vous avez toujours été fidèle et dévoué à la cause du Roi. Recevez. etc. »

Hay de Gourmeau et de Slade

D'argent à trois écussons de gueules.

Devise : *Renovate animos.* (Renouvelez vos esprits).

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Cri : Hay, Hay !

Vers 900, le laird écossais Hay était à la charrue, lorsqu'il vit ses compatriotes fuyant devant les Saxons. Il s'élança suivi des femmes de son clan en poussant le cri : Hay, Hay ! La devise plus récente n'est que la traduction élégante du cri.

Hersart de la Villemarqué et du Buron

D'or à la herse de salle.

Devise : *Evertit et æquat.* (Il renverse et aplanit).

« Guillaume de Hénaut, comte d'Ostrevant, fils aîné du duc Albert de Bavière, comte de Hénaut, Hollande et Zélande, portait,en l'an 1390, en devise la Herse figurée d'or, sur son étendart, lequel fut déployé en l'armée chrétienne, contre les Sarrasins, devant la ville de Maroc,en Afrique, en Barbarie. » (Cl. Paradin).

Cette devise, qui fait allusion au nom de Hersart, a pour corps la herse des armoiries. De même que cet instrument renverse la crête du sillon et aplanit la terre, ainsi le guerrier vaillant doit renverser ses ennemis et faciliter le passage à ses compagnons d'armes.

Kersauson

De gueules au fermail d'argent.

Devise : *Predew, predaw.* (Prêt, toujours prêt).

Cette devise a pour corps le fermail, seul meuble de l'écu des Kersauson, signe distinctif de leur race dès avant la première croisade. Le fermail est quelquefois un verrouil, mais ici c'est la bande du cein-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

turon que l'homme de guerre doit être prêt, toujours prêt à ceindre.

Madec

D'azur à l'épée flamboyante d'argent en fasce, la garde et la poignée d'or, accompagnée en chef d'une étoile d'argent, et en pointe d'un croissant d'or.

Devise : *Nullis perterrita monstris.* (Elle n'est effrayée par aucuns monstres.)

Cette devise a pour corps l'épée flamboyante des armoiries. Il est possible que l'étoile et le croissant soient ici pour représenter les monstres ou prodiges. On sait quelle était la peur des anciens de tout ce qui était comète ou éclipse. Cette devise fut concédée à Nabad Madec, gouverneur du Mogol, puis colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis, à l'occasion de son anoblissement en 1780. Comparez avec la devise d'Acigné : *Neque terrent monstra.* (Les monstres eux-mêmes ne m'effraient pas).

Molac

De gueules à sept macles d'argent.

I : *Gric da Molac.* (Silence à Molac). II . Bonne vie. III : *Macula sine macula* (Mâcle sans tache).

Cette troisième devise a pour corps les mâcles des armoiries. On trouve, dit M. Kerviler, dans une grande partie de la Bretagne, et surtout aux environs de Josselin, un silicate d'alumine ayant la forme d'un losange, au milieu duquel est un losange plus petit et noir, formant tache par conséquent. On peut aussi dire que la mâcle est la maille de la cotte d'armes. En ce

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

cas; on pourrait traduire : Nom ou écu sans taches. —

Rappelons ce vers classique : *Si forte virum quem, conspexere silent arrectisque auribus adstant*, à propos de la première devise : Silence à Molac !

La Rochefoucauld

Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à trois chevrons de gueules brochant.

I. C'est mon plaisir. II *Eternum que manebit.* (Il demeurera éternellement). III : *Cheto fuor commoto dentro.* (Le travail intérieur se trahit bien faiblement au dehors). Cri : La Roche.

Le cri « La Roche » est équivoque au nom de La Rochefoucauld. Cette illustre maison a pour devise : C'est mon plaisir. Elle se rapproche beaucoup de celle d'Olivier de Clisson, et date probablement de la même époque. *Eternum que manebit* n'est pas une devise de famille, malgré l'allusion qu'elle contient. Elle fut prise par le duc de La Rochefoucauld, à l'occasion d'un carrousel donné par Henri IV. Elle avait pour corps un rocher battu par les flots. *Cheto fuor commoto dentro*, est aussi une devise de tournoi. Elle fut prise par François VIII de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, sous le règne de Louis XIV à l'occasion d'un tournoi. Elle avait pour corps une montre et faisait allusion à un amour violent et contenu.

E. de Boceret.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA PRÉPOSITION DE

Cher Président,

J'ai lu avec plaisir dans *l'Annuaire du C. H. de France* l'intéressant travail de M. A. de Martonne sur *la préposition de*. J'ai déjà fait profession publique des mêmes idées dans mon *Dictionnaire du Blason*, in verbo *Particule*. L'article de M. de Martonne m'inspire pourtant quelques observations que je vous adresse uniquement *par amour pour l'art*.

Les deux aphorismes — « la préposition *de* est seulement une probabilité de noblesse », — « l'absence de la préposition *de* est une faible présomption contre la noblesse », me semblent résumer inexactement la discussion. S'il faut des preuves pour confirmer la première et si des preuves peuvent détruire la seconde, ce qui est parfaitement vrai, la probabilité et la présomption deviennent caduques. Ma conclusion (Dict. du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Blason, p. 326) me paraît plus homogène : « Au point de « vue logique et même héraldique, il est nécessaire de « crier sur les toits que la particule dite nobiliaire est « une simple préposition, très inoffensive de sa nature. « Quel que soit le nom que l'on porte, on peut être « noble ou ne pas l'être, avec ou sans particule. »

Quand on sépare les noms « jadis agglutinés », et que l'on écrit du Bois, du Pont, je ne sais pas si l'on affiche « des prétentions à la noblesse». Ne serait-ce pas plutôt afficher des prétentions à la correction ? A quelle époque se reporte le mot *jadis* ? Si c'est très anciennement, on écrivait *de Bosco* et non *debosco*, *de Ponte* et non *deponte*, ce qui doit se traduire logiquement en français par *Du Pont* et *Du Bois* avec une majuscule pour la préposition, ce qui exclut toute prétention à la noblesse, et avec une minuscule pour les noms nobles. Plus tard les bourgeois ont écrit en français Dubois et Dupont, mais à cette même époque les plus grands seigneurs unissaient dans leurs signatures la particule au nom. Les exemples fourmillent. *Ergo* la particule est absolument insignifiante. M. de Martonne cite l'opinion de Saint-Simon « un maître s'il en fût » qui aurait dit : « J'ai parlé *au* Buat ; cela vient *du* Theil ». Moi qui ne suis ni Saint-Simon ni Saint-Jude, j'aurais l'audace de trouver que le noble auteur des *Mémoires* aurait fort mal dit : il faut, à mon avis, écrire : j'ai parlé *à* Buat, cela me vient *de* Theil. M. de Martonne estime que le chanoine Le Paige *dit parfaitement* en donnant les armes de la maison *du Bois de Maquillé* : « Les Bois porte em- « manché d'argent et de sable, du chef à la pointe. »

Cette *perfection* me rend rêveur. En parlant de la maison *du Bois* ne faudrait-il pas dire *Le Bois* ? Pourquoi le pluriel *Les Bois* ? Si ce pluriel, qui est très

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

singulier, est motivé, il faudrait au moins l'accorder avec la description et dire : *Les Bois portent* et non *Les Bois porte*.

Est-ce la description héraldique qui est parfaite ? Un *emmanché du chef à la pointe* ne me dit rien du tout. Est-ce un seul *emmanché ?* Alors pourquoi ne pas dire *chapé ?* Est-ce un emmanché de plusieurs pièces ? Il est alors nécessaire d'énumérer le nombre des emmanchures. Qu'en pensez-vous, cher président ? J'entendais ce matin à la messe : *Et si sensus deficit, sola fides sufficit.* Cela est excellentissime en matière religieuse, mais en héraldique, du diable si je puis avoir *foi* dans ce qui s'oppose au bon sens !

Tout ceci à propos et non contre l'article de M. de Martonne, qui est excellent au fond.

Un vieil héraldiste,

COMTE A. DE F.

Compiègne, 12 avril 1889.

.....La notice de M. de Martonne sur la manière d'écrire les noms nobiliaires est intéressante et mériterait d'être lue par bien des gens qui commettent chaque jour de grossières bévues, même dans la signature de leur nom ; mais il y a un point qui m'a toujours semblé douteux et que ne touche pas M. de Martonne : ne doit-on pas faire une exception et conserver la particule lorsque le nom n'a qu'une syllabe et surtout ne se compose que de deux ou trois lettres ?

De plus, malgré l'autorité de Saint-Simon, je crois

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que les noms commençant par Du, Des, doivent rester entiers et que si nous pouvons dire : Je vais *au Mans :* J'arrive *du Havre*, on serait mal venu à dire aujourd'hui : J'ai vu le Val, j'ai parlé au Mont. Une autre question que M. de Martonne laisse de côté et que je tranche, habituellement, contrairement à l'opinion de l'Académie et des correcteurs d'imprimerie, c'est la manière d'écrire les noms de personnes et de lieux commençant par l'article et auxquels je crois qu'il faut appliquer la majuscule même à l'article.

Mais, veuillez excuser, Monsieur le Vicomte, ces observations qui portent sur des pointes d'aiguilles et agréer, etc.

MARSY [1].

En publiant une note sur *la préposition de*, je ne me suis pas dissimulé que je rencontrerais des contradicteurs. C'est ce qui est arrivé. Je me félicite toutefois que la contradiction soit très douce, qu'elle ait lieu par *pur amour* de l'art, qu'elle soit l'œuvre de personnes à la fois polies et habiles et qu'ainsi mon modeste travail demeure à peu près dans son entier.

M. le Comte de F... déclare *inexactes* mes deux propositions finales, résumé de tout l'article ; mais il semble approuver la première : « La préposition *de* est seulement une probabilité de noblesse. » Il espère détruire la seconde : « L'absence de la préposition *de* est une faible présomption contre la noblesse. » Il trouve *la probabilité et la présomption* également *cadu-*

[1] M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ques. Il veut qu'on dise seulement : La particule dite nobiliaire est une simple préposition très inoffensive de sa nature ; on peut être noble ou non, avec ou sans la particule, qui *est insignifiante*.

Il me paraît que c'est pousser *le scepticisme onomastique*, si vous me permettez ce mot, à ses dernières limites et nier toute espèce de corrélation entre la langue et les faits. Je crois qu'il faut tenir un peu compte des habitudes d'une nation, des usages publics et anciens, et ne pas jeter dans le même panier tous les noms sans exception, nobles ou roturiers, puisque tout le monde s'occupe de cette représentation des idées par le mot et y attache un grand prix.

M. de F... croit que séparer les noms agglutinés et écrire *du Bois* et *du Pont* n'est pas une prétention à la noblesse, mais à la correction, grammaticale sans doute.

Malheureusement cette allégation est démentie par des faits positifs, et il est certain que ceux qui ne veulent plus écrire *Ducamp*, *Dubois*, *Dupont* tiennent à se faire passer pour nobles.

M. de F... blâme fort Saint-Simon qui aurait dû écrire : *à Buat*, *à Theil*, et non *au Buat*, *au Theil ;* mais il oublie là le rôle indiscutable de l'article *le*, dont il faut tenir compte ?

M. de F... me reproche d'avoir avancé que Le Paige écrit parfaitement *des Bois porte emmanché*, *etc.* C'est une erreur et le texte porte très nettement *Les Bois*. — Autrement je me serais contredit moi-même. Il faut aussi là tenir compte de l'article *le*, et on peut aussi raisonnablement écrire *Le Bois*. Je laisse de côté la discussion du blason, et je m'incline devant la haute compétence de M. le Comte de F... en le remerciant de ses avi et de ses compliments.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

M. de Marsy voudrait qu'on fît une exception et que l'on conservât la particule lorsque le nom n'a qu'une syllabe et surtout lorqu'il ne se compose que de deux ou trois lettres.

Mais ce qui est juste ou bon l'est absolument. Il n'y a aucune raison plausible pour renoncer à une règle motivée. La préposition *de* sera toujours un petit mot destiné à relier ensemble deux verbes ou deux substantifs, ou un verbe et un substantif ; elle ne fait pas partie du nom de famille et n'en est que l'accessoire, indicatif de propriété ou de filiation, ainsi que je l'ai dit.

Victor Cousin, en parlant du Cardinal de Retz, dit toujours *Retz*. Qu'y a-t-il là d'offensant ? Pourquoi dire *de Retz ? de Pierres ?* C'est inutile pour la clarté. On peut accorder une dispense *pour manque de lettres* aux deux familles d'O et d'Y. Mais il n'y a pas de seconde dispense à demander.

M. de Marsy n'adopte pas non plus l'exemple de Saint-Simon ; je crois qu'il oublie ainsi le véritable caractère de la préposition *de*, ainsi que celui de l'article *le* ou *la*, qu'il veut toujours écrire avec une majuscule sans cause alléguée et contre les usages, cette fois raisonnables, de la typographie. Je remercie encore M. de Marsy de ses bonnes grâces et saisis l'occasion de compléter mon article.

J'ai reconnu la coexistence de la noblesse personnelle ou nominale et de la noblesse territoriale. Il faudrait ajouter que la première paraît provenir, en grande partie du moins, de la possession des francs alleux, dont elle ne prit pas le nom. Là, comme ailleurs, le *nomen* devint *cognomen*, quoique le contraire paraisse le plus vraisemblable et quoique on rencontre plus d'une fois des familles prenant tout sim-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plément le nom du lieu possédé, sans indiquer cette provenance par aucune préposition, et à l'inverse, des familles imposant leur nom privé à des lieux ou innommés ou nommés autrement avant elles; mais rien n'est plus varié que l'histoire corrélative des noms et des choses territoriales.

J'ai parlé de la noblesse d'Empire, qui a servi à embrouiller toutes les notions générales sur la vraie noblesse. Cette ombre avait été précédée par celle de la Révolution, qui a fait naître dans les esprits une confusion presque complète (déjà annoncée dès le XVIIe siècle) entre la bourgeoisie et la noblesse. On sait qu'après 1792 beaucoup de gens, par peur ou par conviction, estropièrent leurs noms, leur donnèrent une tournure anti-aristocratique en supprimant la préposition, tandis que d'autres, et des plus révolutionnaires, paraissaient vouloir s'anoblir en ajoutant à leur nom ceux de ville ou de département.

Après la Révolution quelques familles n'ont pas restauré leur ancienne appellation et sont restées ostensiblement, pour les ignorants, dans les rangs *du peuple*. Tandis qu'à l'étranger la noblesse demeurait résolument, et en tout temps, patronymique, chez nous elle se résignait difficilement à abdiquer son *caractère territorial*, si l'on me permet cette locution.

Tout cela m'amène à parler (ce que j'avais omis) de la Savonnette à vilain, qui est précisément basée sur la valeur attachée à la fameuse préposition, sur son crédit, plus ou moins absurde, mais incontestable. Je ne puis mieux faire que de citer ce qu'en dit M. Alfred Leroux dans l'Introduction à l'Inventaire des Archives de la Haute-Vienne (Supplément II) : « Au XVIIe siècle et surtout au XVIIIe, beaucoup de bourgeois enrichis sentirent le besoin d'une savonnette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et la prirent dans le coin de terre qu'ils possédaient. [1]

« Je sais un paysan qui s'appelait gros Pierre [2] ».

« Gros Pierre eut en Limousin des centaines d'imitateurs, qui voulurent, comme lui, se donner un air de condition. On se heurte dès lors à une nouvelle noblesse de nom, [3] qui, ne se souvenant plus de son origine, se croit aujourd'hui de même antiquité que l'autre. Mais l'historien sait au juste à quoi *s'en tenir*. »

J'ai déjà parlé de la combinaison grammaticale de l'article et de la préposition *De*. Il y a lieu de remarquer à ce sujet que certains noms anciens jouent cette combinaison et y sont étrangers. Je citerai le mot *Durant* et *Durand*, du haut teutonique, vocable entier et non complexe. On rencontre en France, dès le XIIe siècle ou au moins le XIIIe siècle, de bonnes familles nobles, actuellement désolées de cette appellation, qui a l'odeur bourgeoise.

Ces familles possèdent de saines généalogies, authentiques autant qu'antiques, et les échangeraient volontiers contre des titres qui les autoriseraient à s'appeler MM. de la Villemombre ou autrement, et ne les

[1] C'était rendre un hommage très clair à la noblesse territoriale, à celle d'origine et de possession, dont j'ai parlé et qui jouit des prérogatives d'un préjugé général. Trois noms célèbres portent encore la marque de ce préjugé : Boileau, d'une noble famille de croisade, prit le nom de « Despréaux » (qu'il aurait dû écrire « des Préaux ») à cause d'un pré placé sous ses fenêtres. Pocquelin, frayant avec les grands, se fit appeler M. de Molière, puis M. Molière. J.-M. Aroüet, vivant avec les princes, se fit toujours appeler M. de Voltaire.

[2] *L'École des Femmes*, Acte I, Scène I.

[3] Cette parole confirme ce que j'ai dit de la distinction de la noblesse de nom et de celle de terre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

feraient remonter qu'au XVIIe ou au XVIIIe siècle.

Ce nom de *Durant* se trouve sous la forme *Duranti* et *Duranty* dans le midi de la France. Il est devenu célèbre dans nos annales de guerre civile par le meurtre de la Saint-Barthélemy qui, comme on sait, atteignit un président de ce nom. En Italie on croit que le prénom du poète Alighieri, *Dante*, est une contraction de ce mot plutôt que du mot *Diodante*, *Dieu donnant* ou *Dieu donne*.

Je ne sais si j'ai tout dit sur *ma bête noire* la préposition De. En tout cas j'ai dit tout ce que je sais actuellement. Si cette bête noire tombe encore sous ma plume, pourrai-je me tenir d'en régaler les lecteurs ?

ALFRED DE MARTONNE.

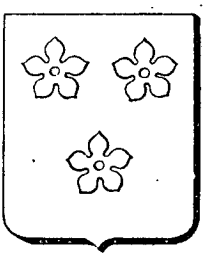

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

DOCUMENTS INÉDITS

—

COMTÉ VENAISSIN

Le document que nous publions a une véritable importance historique ; il élucide pleinement la question controversée des emprunts faits à diverses villes, notamment à celle d'Avignon, par le roi François Ier.

L'original de cette procuration vient d'être retrouvé, superbement intact, aux archives d'Avignon, par notre distingué collègue le comte Jules d'Anselme de Puisaye ; qu'elle intéresse plus particulièrement, puisqu'elle fut donnée par les représentants de la cité papale à magnifique Seigneur Louis d'Anselme, seigneur de Blauvac, viguier, puis premier consul d'Avignon en 1548. Le noble mandataire avait, comme on va voir, pour mission de réclamer au roi-chevalier les 25, 000 francs que lui avait prêtés la ville.

Il était fils de noble Dominique d'Anselme et de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Madeleine de Bisqueriis, et avait épousé, le 12 août 1537, Catherine de Cambis.

Procuration donnée par la ville d'Avignon à Noble Louis d'Anselme (S^gr de Blauvac, fils de Dominique et de Madeleine de Bisqueriis), Consul de la cité, pour aller réclamer les vingt-cinq mille livres prêtées à François Ier (12 Décembre 1546).

Sachent tous presentz et advenir que l'an a la Nativité Nostre Seigneur mil cinq cens quarante six, indiction quatriesme et le douziesme jour du moys de décembre, Pontificat de Nostre Sainct Père le Pape Pol troysiesme an douziesme fust assemble le conselh de la cyté d'Avignon, a son de cloche et voix de trompe, ainsi qu'est de coustume après midi, en la salle basse de la mayson consullayre de la dicté cité d'Avignon, du mandement et auctorité de magnifique seigneur Cesar Gantelme, gentilhomme de la mayson du Roy, Viguyer de la dicte ville pour nostre Sainct Père le Pape et la Saincte Roumayne Esglise hou furent presens ceulx qui s'ensuibvent assavoyr : Magnifics nobles egrèges et honorables personnes Loys Anselme, Roudigue de Rappalle, Diegon Suarès, consulz, Manault Guilhem, assesseur, Pierre Gerard, Anthoine Parisii, Pierre Ricii, Manault Fogasse, Joachim Rollandi, Raymond Meilheuret, Thomas de Mende, Jehan Marie Anthoyne Feraud, docteur ez loiz et en medecine, Françoys Jau-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

met,. Jehan Rousset, Françoys seigneur des Essarts, Claude Grilhet, seigneur des Tailhades, Estienne Roubin, seigneur de Gravesons, Hierosme Pierre, Jehan Villelhes, Marc Fortia, Claude Bernard, Jehan Romyeu, Stephane de Negron, Pierre Pebre, Gabriel Dron, Estienne Pellegrin, Martin Le Vany, Anthoyne Vallete, conseilhers de la dicte cyté d'Avignon, les quieulx entre autres traictes et conclusions hont traicté et conclud ainsi que s'ensuit. Et presmierement sur l'affere du prest faict au Roy pour ce que la ville en souffre grandz interestz et se treuve en grosse necessité, furent nommés et depputez par toutes febves noyres denotant l'affirmative, cinq exceptées, assavoir Messire Pierre Gerard, premissier, Messire Pierre Ricii, Françoys Gallien, Seigneur dez Essarts, Claude Guilhen, Estienne Roubin, Seigneur de Gravesons ed Jean Romyeu aulx quelz a esté donnée puissance plenyere de entierement traicter ed moyenner d'hy envoyer quelque homme de bien, et à icelluy fere procuration et donner puyssance de recouvrer le dict argent et quicter ed fayre toutes aultres choses à ce necessayres comme melheur leur semblera, laquelle déclaration et conclusion ensuibvant l'an, indiction et pontifficat susdict et le seziesme jour du moys de Décembre ez présences de moy notayre et secretayre et tesmoings soubz escriptz personnellement establys en leurs personnes assavoyr le sudict Roudigue de Rappalle et Diegon Suarès, consulz, messire Pierre Gerard et Pierre Ricii, docteurs, Claude Grilhet, Estienne Roubin, seigneur de Gravesons et Jehan Romyeu ainsi que dict est commis et depputés, lesquieulx toutz ensemble, d'ung commum accord, aulx noms que dessus et de la dicte communaulté de la dicte cyté d'Avignon, de leur bon gré, pure et franche vollonté sans revocation de leurs procu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reurs par eulx autresfoys cy devant faictz et constituez de nouveau toutz ensemble, sans contradiction aulculgne hont faict, créé, ordonné, constitué et depputté leur procureur spécial et général avecques ce que la généralité ne deroge à la specialité, ne aucontraire, Scavoir est, Magnifique Seigneur noble Loys Anselme, consul de la dicte ville et cyté d'Avignon suscript, absent comme présent, specialement et exprès, pour et au nom des dictz consulz commis, manantz et habitantz de la dicte ville demander exiger et recouvrer du Roy, thesoriers ou aultres par luy a ce commis et depputtez, la somme de vingt cinq mil francz par eulx audict seigneur prestez avecques toutz les arreyrages et changes jusques à present deubz et encorus et de ce qu'il recouvrera quicter et fere quictances une hou plusieurs avec pasche de n'en jamays plus rien demander avec promissions, jurementz et aultres clausulles à ce nécessayres et généralement fere et procurer tout ce qu'ilz au nom que dessus feroyent et fere pourroyent s'ilz hy estoyent présentz et en personne et hont promis yceulx constituans aulx noms que dessus soubz obligation de toutz et chescungs les biens de la dicte communaulté présens et advenir, avoyr ferme et agréable tout ce que par leur dict procureur et acteur sera faict, dict et procuré et iceulx rellever et garentir de toute charge de provision, payer le juge avec toutes aultres clausulles à ce requises et nécessayres, de quoy les ditz messieurs les constituans hont demandé et requis, au nom que dessus, leur estre faict acte et instrument par moy notayre soubzsigné.

Faict en Avignon, en la salle basse de la Mayson consullayre ez présences de noble Marguiot Beau, Anthoyne Novarin et Claude Espinand, Cytoyens de la dicte ville tesmoings à ce appellés et requis. Et moy

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Girard Henry, clerc de la diocèse de Senès, notayre public et secretayre de la mayson consulayre de la dicte citté d'Avignon qui ainsi que dessus avec les tesmoingz susnommés suis esté présent et requis pour acte duquel ay extraict ce présent instrument escript d'autre main, moy estans en aultres choses occupé, lequel ay soubscript de ma main propre et signé de mon sceel accoustumé en tesmoing et foy des choses susdictes.

(*Archives Municipales d'Avignon, Boîte 45, cote HH, original en parchemin*).

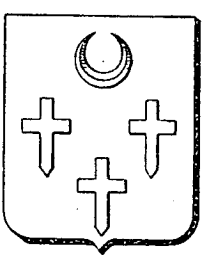

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

LA DESCENDANCE

DE PIERRE DU LYS

TROISIEME FRERE DE LA PUCELLE

RECTIFICATIONS

A M. le President du Conseil Héraldique de France.

Monsieur le Président,

L'Annuaire du Conseil Héraldique de France, pour l'année 1889, contenait (pages 122 à 146) une curieuse étude de M. de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de Nantes, sur *Les petits neveux de Jeanne d'Arc, au Comté Nantais.*

Ce consciencieux travail offrait un vif intérêt, et l'on doit, tout d'abord, féliciter l'auteur, d'avoir, au prix d'érudites recherches, ravivé quelques rameaux oubliés d'une tige historique, justement chère à nos cœurs. L'amour de la vérité qui a soutenu M. de la Nicollière dans ses patriotiques investigations nous fait toutefois espérer qu'il voudra bien nous pardonner

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quelques observations sur le point de départ de sa restitution généalogique.

On lit dans sa notice (page 128) :

Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle, dit le chevalier du Lys, seigneur de l'Isle aux Bœufs, près d'Orléans, avait épousé Jeanne Baudot, de Domremy, qui le rendit père de :

Jean du Lys, l'aîné, dit de la Pucelle, seigneur de Villiers-Charbonneau et de Baignaux, mort, sans héritiers en 1501, et dont les biens, saisis après son décès, furent restitués à Marguerite du Lys, sa cousine germaine.

D'après l'enquête de 1551,[1] Pierre du Lys aurait épousé une seconde femme, qui serait, selon toute apparence, Jeanne de Prouville, d'où :

1° Jean du Lys le jeune, écuyer, qui suit ;

2° Helwide ou Hauvy du Lys qui épousa Étienne Hordal en 1467.

3° Jeanne, *alias*, Catherine du Lys, qui épousa François de Villebresme.

4° Catherine du Lys, la jeune, qui épousa Georges Haldat.

Jean du Lys, dit le jeune, écuyer, ci-dessus mentionné n° 1er, Echevin d'Arras... mort en 1492, avait épousé Anne de Villebresme .. dont il eut :

Autre Jean du Lys, dit le Picard, que l'avocat général Charles du Lis, dit être son aïeul en son *Traité, sommaire tant du nom que de la parenté de la Pucelle* (1610-1628).

Cette prétendue descendance du troisième frère de la Pucelle ; ce double mariage et ces quatre enfants qui en seraient issus, sont l'exacte reproduction, sauf quelques légères modifications, de la thèse généalogique que l'avocat général à la Cour des aides a mise en circulation dans l'intérêt de sa propre famille ; qu'il a

[1] L'enquête de 1551, sur laquelle, après l'avocat général Charles du Lys s'appuient quelques auteurs, n'a réellement nulle valeur historique. C'est un tissu de *racontars*, en lesquels, de l'aveu de M. de Bouteiller, sont perpétuellement altérés ou confondus, les noms, les personnes et les faits.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

formulé d'abord, sans nulle justification, dans son *traité sommaire*, et que, par son crédit et celui de ses amis, il a obtenu de faire textuellement inscrire dans les lettres patentes, pour augmentation d'armoiries, à lui octroyées, sur sa demande, le 25 octobre 1612.

On ne saurait donc reprocher au loyal et savant M. de la Nicollière d'avoir reproduit ces affirmations, protégées par une sorte de possession d'état, et acceptées, jusqu'en ces derniers temps, par toute une pléiade d'écrivains dignes de confiance et de respect; acceptées, un peu facilement, il faut le reconnaître, et sans qu'on ait pris beaucoup de peine pour en vérifier l'exactitude.

Toutefois, Monsieur le Président, si accréditée que soit une erreur, quel que soit le nombre de ceux qui consciemment ou inconsciemment la propagent, et de quelque considération qu'ils soient d'ailleurs investis, la vérité a des droits imprescriptibles contre lesquels rien ne saurait prévaloir.

Or, des titres authentiques et contemporains, récemment découverts, ont mis aujourd'hui, en pleine lumière, que la thèse généalogique de l'avocat général Charles du Lis, tout homologuée qu'elle soit par les lettres patentes de 1612, est absolument contraire à la vérité historique.

Le long séjour à Orléans, et dans sa banlieue, de messire Pierre, 3e frère de Jeanne d'Arc, de sa femme, Jeanne Baudot, ou *du pays de Bar*, comme on l'appelle d'ordinaire, et de leur fils Jean, — depuis leur arrivée parmi nous en 1440, avec Isabelle Romée, mère de la Pucelle, jusqu'à la mort, en 1501, de ce Jean, fils de messire Pierre, — devait, nous semblait-il, les avoir associés les uns et les autres à des faits publics et privés, dont quelques traces, échappées aux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ravages du temps et des hommes, pourraient se retrouver dans les chartriers de notre Orléanais.

Notre attente ne fut pas trompée.

De persévérantes recherches entreprises, dès 1872, dans ces dépôts inexplorés, avec l'affectueux concours de l'excellent M. Maupré, archiviste du Loiret, puis de M. J. Doinel, son érudit successeur, et les intelligentes investigations de M. J. Doinel lui-même, dans les vieilles minutes de quelques notaires de notre ville, nous révélèrent successivement toute une série d'actes contemporains, oubliés depuis quatre siècles : — mandemens de comptes de ville, — chartes de concessions domaniales, — baux emphytéotiques et reprise de bail de métairies — contrats de mariage, — donations entre vifs, etc., dans lesquels messire Pierre comparaît jusqu'à sa mort, avec sa même épouse Jeanne du pays de Bar, et leur unique fils Jean, dit *la Pucelle*, devenu seigneur de Villiers près d'Orléans, par son mariage avec Macée de Vezines.

Les actes judiciaires relatifs à la succession de ce Jean du Lys, fils de messire Pierre, déclarée vacante en 1501, faute d'héritiers, par sentence du prévôt d'Orléans, et attribuée d'abord à une cousine-germaine, comme plus proche héritière, puis demeurée partiellement vacante, et à ce titre périodiquement publiée à la porte du Châtelet, durant quatre années, de 1501 à 1505, sont en pleine concordance avec les titres antérieurs.

Enfin la solennelle information faite à Domremy, le 16 août 1502, que nous eûmes l'heureuse fortune de retrouver en 1877, dans le dépôt de nos archives nationales ; en laquelle des neveux, des cousins, des amis de messire Pierre, déposent, sous la foi du serment, comme étant à leur parfaite connaissance, qu'il n'eut

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

jamais qu'une seule épouse Jeanne Baudot, et qu'un seul fils Jean, ou petit Jean, apporte à tout ce qui précède une éclatante confirmation.

De cet ensemble d'actes publics, d'une incontestable authenticité, et d'une lumineuse concordance, ressort donc jusqu'à l'évidence, comme il est dit dans l'information de 1502, que messire Pierre, troisième frère de la Pucelle, n'eut qu'une seule épouse, Jeanne Baudot ou *du pays de Bar;* qu'il n'eut d'elle qu'un seul fils, Jean, seigneur de Villiers, mort sans postérité, et qu'ainsi au décès de ce fils en 1501, cette branche collatérale, et en quelque sorte Orléanaise, de la famille de Jeanne d'Arc, s'éteignit, à toujours en sa personne.

Les nobles familles qui tiennent à légitime honneur d'appartenir à la lignée de la Pucelle, ne se rattachent pas moins à cette tige vénérée, par l'un ou l'autre des deux frères aînés de Jeanne d'Arc, soit Jacquemin, beau-père de noble homme Claude du Lys, soit Jean, Prévôt de Vaucouleurs, dont la descendance s'est continuée jusqu'à nous.

La lumière qui jaillit de cette imposante série de documens, n'a pas été mise sous le boisseau.

A deux reprises successives, en avril 1877, puis en juin 1889, nous soumîmes le résultat de nos recherches à la section d'histoire du comité des travaux historiques, dans ses réunions publiques de la Sorbonne.

En 1878 nous publiâmes les textes, *in extenso*, dans notre étude sur *La famille de Jeanne d'Arc*, favorablement accueillie par la Société archéologique et historique de l'Orléanais, et insérée dans le XVIIe volume de ses mémoires.

De précieux appuis n'ont pas manqué, depuis lors, à nos rectifications.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2000

Dans un excellent travail inséré au XVIIe volume des *Mémoires* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, M. J. Doinet a solidement établi, à son tour, que l'alliance d'une Catherine du Lys, fille de Messire Pierre avec un François de Villebresme, affirmée par l'avocat général Charles du Lys, en son *Traité sommaire*, était inconciliable avec les titres de la famille de Villebresme, conservés dans nos archives et dans les vieilles minutes de nos notaires.

L'éminent auteur *de Jeanne d'Arc à Domremy*, a bien voulu reconnaître la rigoureuse exactitude de nos déductions[1].

Enfin M. de Bouteiller, lui-même, si favorable d'ordinaire à Charles du Lys, dans son étude sur *La famille de Jeanne d'Arc*, publiée peu de mois après la nôtre, s'était, à l'origine, rangé avec quelqu'enthousiasme sous la bannière de l'avocat général. Les affectueuses communications que nous dûmes lui faire dans un sentiment de respectueuse déférence, lui causèrent naturellement quelqu'anxiété. Sa bienveillante courtoisie lui permettait difficilement de rétracter les chaleureux éloges par lui décernés au système généalogique de Charles du Lis. Sa droiture d'historien lui défendait, plus encore, de trahir la vérité. Par une conciliante anomalie qu'on a quelque peine d'abord à s'expliquer, sans modifier son adhésion primitive à la thèse généalogique approuvée par lui, aux premières pages de son travail, il apprécia avec chaleur et talent, dans un chapitre intercallé, les conséquences nécessaires des documents récemment découverts, puis déclara loyalement qu'ils rendaient *définitivement*

[1] Siméon Luce (membre de l'Institut), *Jeanne d'Arc à Domremy*, p. 35 et 46, notes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

inadmissible le système qu'il avait d'abord accepté [1].

Ce nonobstant, Monsieur le Président, l'erreur subsiste; elle se perpétue ; elle se reproduit dans les livres, dans les revues, dans les feuilles publiques, avec cette exubérance d'épanouissement et cette persistante ténacité qui la caractérise d'ordinaire. La vérité, nous devons l'espérer, finira toutefois, par prévaloir. Veuillez donc permettre qu'un nouvel hommage lui soit rendu dans l'organe autorisé de la savante Compagnie, qui a pris pour devise : LABOR ET PROBITAS.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mon dévouement et de mon respect.

BOUCHER DE MOLANDON.

Ancien Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ; membre non résidant du Comité des travaux historiques.

[1] *La famille de Jeanne d'Arc*, par E. de Bouteiller et G. de Braux, 1878, p. 78 à 82.

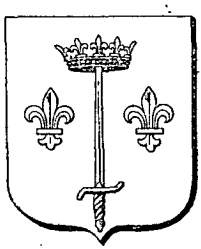

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

CHRONIQUE

Depuis la publication de notre 2e annuaire [1] (Mars 1889), le Conseil Héraldique de France s'est accru de cinquante membres. C'est peu, dira-t-on ; mais si l'on réfléchit que nous ne nous recrutons que dans une élite, on jugera que le résultat de ces neuf mois est excellent. Que tous nos collègues veuillent bien redoubler de zèle et se dévouer à notre recrutement, comme font si fructueusement Messieurs le marquis de Seguins-Vassieux, Ph. Tamizey de Larroque, le comte de Ruffo-Bonneval, Paul Pellot, le comte R. de l'Estourbeillon, Albert de Mauroy, le baron Tristan Lambert, Alphonse Couret, le baron de Barghon

[1] Ceux de nos nouveaux Collègues qui désirent recevoir les *Annuaires* de 1888 et 1889 doivent envoyer un mandat postal de 8 fr. 65, à M. Joseph Schmitt, avenue Carnot, 21, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Fort-Rion, Henri de Chalus, le marquis de Bourdeille, L. Guignard, le comte de Digoine, le comte de Gourcy-Pagny, Jules de Terris, le comte de Ronseray, le comte de la Fargue, et nous serons tôt à même de réaliser les plans exposés dans notre annuaire de 1888 (pages 1-11). Notre œuvre a reçu, comme on verra ci-après, d'augustes encouragements; ils doivent nous inciter à redoubler d'efforts. Qui hésiterait à s'agréger à une compagnie de laquelle font partie tant de loyaux gentilshommes, tant d'érudits consciencieux, de qui les seuls noms sont une éclatante affirmation d'honneur et de probe labeur ?

Des avis et des propositions m'ont été adressés en grand nombre par mes honorables collègues. Je répète que, dès le début, je me suis fait une loi de réserver toute décision quelconque à l'Assemblée générale du Conseil Héraldique, notamment les questions de publications généalogiques. Toutes les conceptions similaires ont échoué parce qu'on était parti à l'aveuglette. Que mes amis veuillent bien m'en croire : nous allons lentement mais sûrement. On m'avait prédit que, sur le terrain héraldique, je ne « raccolerais » pas dix noms. Notre liste en porte actuellement plus de 350 ; elle en portera 500 dans notre Annuaire de 1891, si chacun de nous veut bien être un peu à la peine. Encore un effort, et le succès couronnera notre loyale « emprise » !

P.

En réponse à l'humble Hommage fait à S. S. le Pape Léon XIII du 2e volume de notre Annuaire,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

notre Président a eu l'honneur de recevoir de l'Em. Cardinal Secrétaire d'Etat une très bienveillante lettre, dont suit la traduction :

« Très illustre Monsieur,

« Selon le désir que m'a témoigné Votre Seigneurie Illustrissime par sa lettre du 6 courant, je me suis empressé de présenter au Saint Père le 2e volume de l'Annuaire du Conseil Héraldique de France, que Vous présidez.

« Je suis heureux de vous assurer que Sa Sainteté a reçu ce volume avec une satisfaction égale à celle que Votre Seigneurie même eut à constater quand elle offrit à l'auguste Pontife le premier volume de cette si intéressante publication, qui s'inspire aux droits et sains principes. Sa Sainteté vous exprime par mon entremise Sa gratitude pour cette filiale offrande, et rend à Votre Seigneurie et au Conseil les éloges qui leur sont dus pour l'esprit dont ils sont animés en se proposant de mettre en lumière la vérité historique.

« En ajoutant que le Saint Père leur accorde du fond du cœur la Bénédiction Apostolique, je suis heureux de me confirmer, avec les sentiments de l'estime la plus distinguée,

« De Votre Seigneurie Illustrissime,

« Très affectionné à la servir,

« M. Card. Rampolla.

« Rome, 7 mai 1889.

« Monsieur le Vicomte de Poli,

« *Président du Conseil Héraldique de France.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Conseil Héraldique est filialement fier de ces augustes encouragements, et la paternelle bénédiction du Souverain Pontife est le gage précieux d'un durable succès pour ses travaux et ses publications.

S. A. Monseigneur le Prince Henri de Bourbon, Duc de Séville, a daigné écrire à notre Président la lettre suivante :

« Monsieur le Vicomte,

« Alité depuis quelques jours, je n'ai pu répondre à Votre bonne et gracieuse lettre. Aujourd'hui déjà rétabli, je m'empresse de venir vous remercier, tout particulièrement, de la haute distinction dont je suis l'objet, en vous priant de faire part au Conseil Héraldique de France combien je suis touché et reconnaissant de l'honneur qu'il me fait en m'inscrivant au rang de ses Présidents d'honneur.

« Croyez, Monsieur le Vicomte, que je suis très heureux et très reconnaissant à Monsieur le Baron Tristan Lambert de m'avoir procuré l'honneur de me trouver en rapport avec vous, et je vous prie de vouloir bien agréer avec ma plus vive gratitude l'assurance de mes sentiments les plus distingués et de haute considération.

« Henri de Bourbon,

« Duc de Séville.

« Maisons-Laffitte, 16 août 1889. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Œuvres d'Horace, traduites en vers par Auguste de Bors [1]. — « Traduire Horace, disait Mercier, c'est transvaser du champagne : la mousse fuit. » Quel fin humaniste, quel lettré *sensitif* il faut être, en effet, pour traduire « sans laisser fuir la mousse » l'ami de Mécène, l'hôte de Pollion, le bienvenu d'Agrippa, le moraliste aimable qui inspire si délicatement la passion du beau, le justicier de qui la satire n'est pas sans clémence, le chantre impérissable de l'amitié, de la reconnaissance, de la piété filiale, du patriotisme, de la générosité envers les causes vaincues, le coloriste nerveux qui peint si brillamment sur le vif la comédie humaine du siècle d'Auguste, la comédie de tous les siècles ! C'est là qu'il faut le *mens divinior* qui est la flamme du vrai, qui confond deux âmes et dicte les paroles à placer sous la merveilleuse mélodie. Horace, « ce savant poète, dit Saint Jérôme, dont les pensées sont si belles et si délicates », a cette fortune d'avoir inspiré un véritable culte à une légion de grands esprits.

M. Auguste de Bors est un dévot d'Horace, et l'on sait que la foi ne connaît pas d'obstacles. Si périlleuse que fût l'entreprise, il l'a très brillamment réussie. J'ai lu beaucoup de traductions en vers de l'admirable poète de Venusium : aucune ne m'a plus parfaitement satisfait, plus complètement charmé. Ces vers français ont l'alerte élégance et l'attrayante précision de l'original ; rien n'y sent le labeur, la fatigue,

[1] Libr. des imprimeries réunies, Motteroz, rue Bonaparte, 13, in-32, IV-450 pages, illustrations de Paul Avril, tiré à 500 ex. numérotés, 25 francs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et les difficultés sont résolues avec une exquise aisance. Et pour ajouter encore au prestige de l'œuvre, de ce vrai livre de bibliophile, M. Paul Avril l'a illustré de ravissantes eaux-fortes.

Un autre dévot d'Horace, Louis XVIII, avait fait « son bréviaire » de l'édition latine de Couret de Villeneuve ; il déplorait qu'il n'y eût pas une bonne traduction en vers français de son poète favori ; grâce à M. Auguste de Bors, nous voilà plus heureux... qu'un Roi !

P.

Nous recevons la douloureuse nouvelle de la mort de Madame Noël Le Mire, née Frécon, femme de notre cher et vaillant ami M. Noël Le Mire [1], auquel nous offrons nos cordiales condoléances, les adressant aussi à ses enfants et à sa famille.

Madame Le Mire s'est toujours associée de grand cœur aux œuvres militantes de son mari ; elle a, elle-même, donné l'exemple d'une vie toute consacrée au bien. Fondatrice du Carmel de Saint-Chamond, elle a eu le précieux privilège, que lui donnait ce titre, d'être ensevelie dans la bure de l'Ordre de Sainte-Thérèse. Douce, aimable, bienveillante, insouciante des vanités du monde, ferme dans sa foi, ardente pour le service de Dieu, Madame Le Mire est morte à l'âge de 70 ans, comme elle a vécu, fortifiée par les divins sacrements, et gardant jusqu'aux dernières heures la connaissance qui rendait son sacrifice plus méritoire, répondant aux questions faites au nom de l'Eglise, et

[1] Membre honoraire du Conseil Héraldique de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

accentuant avec une remarquable énergie ces mots : « Je crois. » Son pieux mari lui mit sous les yeux la feuille signée de Pie IX, donnant à elle et à sa famille l'indulgence *In articulo mortis*. Il lui rappela l'audience où elle fut présentée au grand Pontife, en compagnie de plusieurs Lyonnais, par le cardinal de Bonald, le lendemain de la proclamation de l'Immaculée Conception. Elle sourit alors d'un sourire angélique ; l'évocation de ce souvenir a été la dernière consolation de son agonie.

(*L'Echo de Fourvière*, 27 juin 1889.)

L'Ordre de Malte depuis la révolution française, par le baron Olivier de Lavigerie. — Cet élégant volume, œuvre très étudiée d'un membre honoraire du C. H. de France, comble très heureusement une lacune historique. Les fastes de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem depuis son institution jusqu'à sa dispersion, sont bien connus de tous ; mais il n'en est pas de même de ses vicissitudes après son départ de Malte. Dans une excellente introduction, l'auteur expose les glorieux services rendus à la civilisation chrétienne par cette milice chevaleresque, qui fut pendant six cents ans « le boulevard de la chrétienté ». En perdant, le 13 juillet 1797, son très digne grand-maître, Emmanuel de Rohan, prince sage, ferme, éclairé, l'Ordre reçut un coup fatal : la faiblesse de son successeur permit à la révolution de perpétrer un véritable crime contre le droit des gens, crime imbécile dont le résultat a été de livrer Malte à l'Angleterre. M. le baron de Lavigerie, après avoir retracé l'histoire de l'Ordre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

depuis 1798 jusqu'à nos jours, conclut en exprimant le vœu qu'il participe à la croisade anti-esclavagiste. L'œuvre se termine par l'état des membres qui composaient le Conseil ordinaire de Saint Jean de Jérusalem lorsque Malte perdit sa souveraineté ; puis vient un très curieux exposé des destinées individuelles de chacun des chevaliers après la dispersion de l'Ordre; dans ces deux listes nous relevons les noms de Belmont, Auray-Saint-Pois, Cambis, Clugny, la Tour-du-Pin, Achard de Bonvouloir, Albon, Montazet, Andigné, Beaucorps, Bosredon, Buat, Castellane, la Châtre, Clermont, Damas, Dienne, Estourmel, Fabry, Fumel, la Garde-Saint-Angel, des Isnards, Raffélis, Rivoire, Rochebouët, Roquefeuil, Rosières, du Roure, Sainte-Colombe, Tramecourt, Villiers, etc. L'ouvrage est orné d'un portrait du grand-maître Emm. de Rohan. Il sera lu non-seulement par tous les gentilshommes que de glorieux souvenirs attachent à l'Ordre de Malte, mais encore par tous ceux qui savent apprécier un livre d'histoire bien pensé et bien écrit. (*Voy. la planche 1.*)

S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* à M. le vicomte Espivent de la Villesboisnet, commandeur de l'Ordre de S. Grégoire, membre honoraire du C. H. de France.

Livre d'or du Comité international Jubilaire des Ordres Equestres Pontificaux. — Il y a un an, à cette époque, une immense et respectueuse manifestation

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mettait le monde catholique aux pieds du Saint-Père, et les présents les plus rares et les plus précieux témoignages de vénération affluaient au Vatican, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII. D'innombrables pèlerins étaient venus de tous les points du globe demander au dépositaire de la grâce divine la céleste bénédiction ; et combien était rassurant pour un cœur chrétien le spectacle de cet extraordinaire concours de peuples, qui inspirait à M. de Poli ces admirables vers !

De tous les points de l'univers,
O Rome, ils ont franchi les steppes et les mers ;
Se riant de l'espace et bravant les tempêtes,
Vers le fanal sacré, cœurs allègres et fiers,
Ils accourent, vaillants athlètes !

Partout l'activité la plus grande présidait aux apprêts de cette fête unique, et tous, humbles et grands, riches et pauvres, unissaient leurs efforts pour offrir au successeur de saint Pierre le tribut de leur filiale dévotion. C'est alors que de nombreuses sollicitations, émanant de membres des ordres pontificaux et de tous ceux qui font, à un titre quelconque, partie de cette héroïque phalange qu'on nomme les chevaliers du Pape, arrivèrent à M. le vicomte Oscar de Poli qui, cédant à d'aussi pressantes instances, prit l'initiative d'une souscription spéciale. Le blessé de Castelfiardo, l'écrivain catholique, le président du Conseil Héraldique de France, avait, suivant l'heureuse expression du baron de Barghon de Fort-Rion, trois fois qualité pour prendre la tête de ce mouvement, qui, sous un tel patronage, ne pouvait manquer de réussir.

L'empressement fut général ; les adhésions arrivè-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rent nombreuses, venant de tous les pays et spécialement du Canada, cette contrée à jamais française de cœur sinon de fait, et dont les habitants furent toujours les fidèles soutiens de la cause pontificale. Aussi, peu de temps après, grâce à cet enthousiasme provoqué par la continuelle activité du comité de l'œuvre et de son président, la souscription avait donné des résultats inespérés, et un admirable joyau, présent vraiment royal, était présenté au Saint-Père par les membres délégués du Comité international des Ordres Equestres pontificaux.

C'était la merveilleuse croix trirégnale dont le monde entier a été à même de lire la minutieuse description, et qui fut remise à Sa Sainteté le 26 janvier 1888.

L'historique de cette journée, les travaux qui la préparèrent, les noms des souscripteurs méritaient de former un livre d'or qui léguât à la postérité le souvenir de cette œuvre, et seule, la plume autorisée de M.le vicomte de Poli, avait qualité pour entreprendre ce dernier et important travail. Dire que l'auteur s'est acquitté de cette tâche avec le soin le plus consciencieux, qu'il a apporté à cet ouvrage une vigueur de pensées et une ardeur de convictions qui ne le cèdent en rien à la forme la plus pure et la plus captivante, serait inutile pour quiconque connaît l'homme et l'écrivain, et un éloge, ajouté à ceux qui, foule innombrable, ont dû accabler l'auteur, serait de peu de prix, s'il n'exprimait fidèlement les sentiments ressentis à la lecture de ces lignes inspirées.

Pour une œuvre unique, un écrivain incomparable appelait un artiste sans pair. A M. de Poli, M. Adolphe Lalauze a voulu joindre l'or de son talent, et une exquise gravure fixe en tête du volume les traits du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saint-Père. Le burin auquel on doit les illustrations renommées de Perrault et de Musset, et qui a, pour ainsi dire, consacré d'un second baptême artistique la « Vérité » de Baudry, s'est montré dans ce fidèle portrait à la hauteur de sa célébrité.

En un mot, ce livre, par sa composition et les documents qu'il contient aussi bien que les faits dont il consacre le souvenir, restera pour tous le plus pur monument à la fois littéraire et artistique du Jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII.

(Un magnifique volume in-4°, accompagné de nombreuses gravures et chromo-lithographies, prix : 20 francs. S'adresser à M. Joseph Schmitt, 21, avenue Carnot, à Paris.)

(*Moniteur de la Nièvre*, 21 fév. 1889.)

Le 5 juin 1889, en l'église S. Marie des Batignolles, a été célébré le mariage de M. Léon Cochegrus, avocat, avec mademoiselle Jeanne-Léonie Gourdon de Genouillac, fille de M. Henri Gourdon de Genouillac, membre honoraire du C. H. de France, et d'Eugénie-Louise le Pesant.

Le *Bulletin héraldique de France*, dirigé par M. Louis de la Roque, publie dans chacun de ses numéros des documents intéressants pour l'histoire des familles, la plupart inédits et puisés aux meilleures sources. Après l'*Armorial de Versailles* (1696-1704) qui donne le nom des familles occupant les fonctions

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et charges de cour à la fin du règne de Louis XIV, après le *Catalogue* des preuves faites pour l'entrée *des Demoiselles nobles à la maison de Saint-Cyr*, le *Bulletin* a publié la liste des *Colonels propriétaires des régiments* pendant les guerres de Louis XIV et de Louis XV (1660-1762), qui levèrent pour leur propre compte ces glorieux bataillons dont la valeur guerrière est restée célèbre dans les Annales militaires de la France. Parmi ces documents, qui forment une source précieuse d'informations pour les familles historiques, nous devons encore mentionner le *Catalogue des Chevaliers de Malte*, publié comme supplément au *Bulletin*, et accompagné d'une notice de M. de La Roque sur l'organisation intérieure de cet ordre de chevalerie, un des plus célèbres de l'Europe, qui pendant plusieurs siècles forma l'héroïque milice de la civilisation chrétienne contre la barbarie musulmane.

Le *Bulletin héraldique* n'est pas seulement un recueil de documents originaux ; il publie, sous la forme généalogique, des notices dans lesquelles, à l'occasion des *mariages* ou *décès*, sont mentionnés les faits historiques qui constituent le glorieux patrimoine de la Noblesse française, en rappelant ses services et ses alliances. (Administration, quai des Orfèvres, 56, Paris. Un an, 12 fr. pour la France ; 15 fr. pour l'étranger).

M. Achille Millien, l'auteur de *Roi, Pontife et Père*, cette superbe poésie que nous avons tous admirée dans notre *Annuaire* de 1889, a eu l'honneur de recevoir de la paternelle munificence du Souverain

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pontife la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — juste et brillante récompense d'un beau talent mis au service de la Foi !

Le Maison d'Hébrard, issue des comtes Hébrards, ducs de Frioul, marquis de Trévise, par le comte Jules de Bourrousse de Laffore, l'un des Présidents d'honneur du Conseil Héraldique de France. — C'est de ce magnifique volume grand in-4°, enrichi de blasons, de tableaux filiatifs et d'un excellent index onomastique que nous disions dans notre annuaire de 1889 : « Nous avons eu en communication une épreuve presque complète de l'histoire de la Maison d'Hébrard par M. de Bourrousse de Laffore ; nous y avons reconnu toutes ses qualités de science approfondie et de parfaite conscience : c'est un véritable monument d'érudition scrupuleuse. » Aujourd'hui que nous avons sous les yeux l'ouvrage entier, nous ne pouvons que confirmer pleinement notre appréciation première. Il est divisé en trois livres ; dans le livre I est exposée l'origine de la Maison d'Hébrard d'après la tradition ; le livre II donne l'histoire de la race ; le livre III contient les preuves.

En compulsant tout récemment le cartulaire de l'abbaye de Vigeois, nous y avons rencontré un Hébrard que M. de Laffore n'a pas mentionné : *Ademarus Ebrardi*, qui vers 1105 fait don de deux mas à cette abbaye. La charte de donation se trouve aussi dans le tome 43 du fonds Moreau, fol. 59.

Toujours est-il que les documents authentiques inédits, curieux et singulièrement instructifs abondent dans cette histoire généalogique, et l'auteur y fait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

brillamment preuve de cette connaissance approfondie du passé et de l'héraldique, et de cette sévère probité éruditionnelle qui sont la caractéristique de tous ses travaux. Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire! Heureux, dirons nous, les lignages chevaleresques qui ont un tel historien!

La maison d'Hébrard est une des plus anciennes et des plus illustres du Haut-Quercy ; la tradition la fait descendre d'Eberhard, duc de Frioul, marquis de Trévise en 846, époux de la Princesse Gisèle, fille de l'empereur Louis le Débonnaire. D'après d'anciens auteurs, saint Sulpice, archevêque de Bourges, serait de cette famille.

La filiation authentique s'établit sur titres depuis Guillaume d'Hébrard, seigneur de Saint-Sulpice en 1180, époux de N. de Cornil. Cette maison s'est divisée au XIIIe siècle en deux branches principales : 1° la branche dite des seigneurs barons et marquis de Saint-Sulpice, éteinte à la fin du XVIIe siècle ; 2° la branche dite des seigneurs du Rocal en Agénais, qui existe encore et qui hérita du dernier mâle de la branche de Saint-Sulpice.

La maison d'Hébrard a donné un cardinal, un archevêque de Bourges, deux évêques de Bible en Syrie, des évêques de Cahors, Digne, Uzès, Riez, plusieurs capitaines de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi, deux ambassadeurs, un chevalier du Saint Esprit, un Sénéchal du Quercy et du Rouergue, des conseillers du conseil privé et d'État du Roi, plusieurs gentilshommes de la chambre, un mestre-de-camp, des colonels, un grand nombre de députés aux états de la Noblesse, des premiers consuls, plusieurs chevaliers de Malte, de nombreux chevaliers de Saint Louis, un commandeur et des chevaliers de la légion d'honneur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ses alliances principales sont les suivantes :

Albert de Laval, Albert de Luynes, Arpajon, Aspremont, Aubusson, Avençon, Balaguier, Beaufort, Bonal, Cardaillac, Charry, Duèze de Carmain, Crussol d'Uzès, Durfort, Estaing, Fumel, Gontaut-Biron, Gourdon Cénevières, Lauzières de Thémines, Lostanges de Saint-Alvaire, la Valette Parisot, Lévis-Caylus, Pins-Montbrun, du Plessier, du Puy, Ricard de Genouillac, Roquefeuil, Scorailles, Tournemire, Vayrac, Torcy. *(Voy. la planche II.)*

Notre érudit collègue M. Stéphane de la Nicollière-Teijeiro, archiviste de la ville de Nantes, a reçu les palmes d'officier d'académie. Nous applaudissons de tout cœur à cette distinction méritée.

Le Conseil Héraldique de France, dont le président est M. le vicomte Oscar de Poli, vient de publier la deuxième année de son Annuaire. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une publication dont l'intérêt soit restreint aux seuls adhérents, du reste nombreux, du Conseil Héraldique ; il y a dans cet Annuaire des notions héraldiques et historiques d'un intérêt général. Ainsi nous pouvons signaler notamment dans celui de cette année : *La Noblesse de France* (1789-1889), par M. le vicomte de Poli, travail d'actualité en la présente année du centenaire, où l'on veut en tout et pour tout glorifier la révolution ; *La préposition de*, par M. de Martonne, qui fait justice en quelques pages fort justes du préjugé identifiant la no-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

blesse et la particule ; une belle pièce de vers de M. Millien, le poète connu, intitulée : *Roi, Pontife et Père*, sans parler d'autres articles sur *Peiresc généalogiste*, sur les *Variantes dans les armoiries*, sur *l'Ordre de Malte*, etc.

(*L'Univers*, 26 avril 1889.)

Le 31 mai 1889, à Besançon, Madame de Sainte-Agathe est heureusement accouchée d'un fils (Jean).

Essai généalogique sur les Montferrand de Guyenne, par A. Communay. — On ne peut étudier l'histoire de la province de Guyenne sans rencontrer à chaque page le nom des seigneurs de Montferrand, lignage illustre qui se qualifiait premier baron de Guyenne. Leurs actes sont si bien incorporés à tous les événements politiques de la contrée que tenter d'écrire la généalogie de cette Maison serait vouloir faire le récit des temps passés. L'auteur n'a donc visé qu'à établir la descendance, fixer les degrés, noter les alliances et retracer succinctement les gestes de chaque personnage. M. A. Communay y a consciencieusement réussi, et 55 pièces justifient son excellent travail, terminé par un bon index onomastique. — Les Montferrand, comme toutes les vieilles races, avaient provigné hors de leur région natale, en Languedoc, en Dauphiné, en Provence, en Franche-Comté où je trouve : en 1207, Jean de M., qui fonde l'hôpital du S. Esprit de Besançon ; en 1257 Pierre de

Copyright - Les éditions d'Alloy - Lyon 2007

M., damoiseau, consentant une vente faite par Robert de Choiseul, sire de Traves, à l'archevêque de Besançon (fonds Moreau, t. 862, fol. 554 v°) ; en 1278 « noble dame Yole, épouse de Pierre de M., chevalier » (Ibid. f. 300 v°). Voici encore quelques Montferrand qui ne figurent pas dans l'*Essai*, sans doute parce qu'ils appartenaient à des rameaux ayant quitté la Guyenne : Hugues de M., à la croisade en 1250 (Bibl. nat., fonds latin, 17803 B., N° 94) ; Jean de M., chevalier, servant en 1387 dans la compagnie d'Assailly de Tourzel (*Montres*, II, 164, 242) ; Renaud de M., chevalier, qui fait montre de sa compagnie à Saint-Jean-d'Angély le 15 sept. 1386 (*Ibid.*, 54) ; Bérard de M., chevalier, en 1427 (Bibl. nat., *Quittances*, LIX, 765).

P.

Le 19 juin 1889, à Avignon, est décédé dans sa 58e année M. Adrien-Charles-Marie-Victor de Blégier, marquis de Taulignan, beau-frère de M. le comte d'Anselme de Puisaye, membre honoraire du C. H. de France, et cousin de M. le marquis de Seguins-Vassieux, l'un des présidents d'honneur de notre compagnie.

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.— Cette société fondée en 1874 par M. Louis Audiat, lauréat de l'Académie Française, bibliothécaire archiviste de Saintes, qui en est depuis lors le président, a publié jusqu'à ce jour (1889) dix sept volumes de textes inédits relatifs à l'histoire de ces deux pro-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

vinces. Elle a dépensé plus de 60,000 francs d'impression, compte 500 membres et s'accroît sans cesse. Outre un diplôme d'honneur à l'Exposition régionale de Rochefort en 1883 pour la beauté typographique de ses volumes, et une médaille d'argent à l'exposition universelle de 1889, elle a obtenu une médaille de 1,000 francs au concours des sociétés savantes, et enfin un décret du 21 juin 1886 l'a reconnue comme établissement d'utilité publique. Depuis 1877, outre son volume annuel, elle publie un *Bulletin*, *Revue de Saintonge et d'Aunis*, qui paraît tous les deux mois (10 francs par an) et forme le répertoire complet de tout ce qui se fait dans le domaine intellectuel de la province : histoire, archéologie, bibliographie, biographie et nécrologie, arts et sciences, fouilles et découvertes. Souvent citées par les grandes revues de Paris, consultées par les érudits qui y trouvent d'amples renseignements, fort estimées et appréciées de tous ceux qui ont pu les lire, même à l'étranger, les publications de la Société des Archives sont dès maintenant la collection la plus importante et la plus sérieuse pour l'histoire locale.

⚜

Nous devons à la courtoise libéralité de M. H. Herluison, l'actif et intelligent éditeur orléanais, *Le culte de Jeanne d'Arc jusqu'à nos jours et sa canonisation projetée*, belle et savante conférence faite au cercle du Luxembourg par M. Lecoy de la Marche, le savant professeur honoraire à l'Institut Catholique de Paris. Tout est à lire et à méditer dans ces 50 pages où rivalisent brillamment l'érudition, le patriotisme et la foi. La brochure est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ornée d'un fac-similé d'une estampe de Léonard Gaullier, représentant le monument élevé à la Pucelle, en 1571, par la piété orléanaise.

Dans la liste des candidats nommés élèves à l'Ecole de Saint-Cyr, à la suite du concours d'admission de 1889, nous sommes heureux de relever trois noms inscrits aussi au livre d'or de notre Compagnie: Nos 93, Hulot de Collart; 201, de Tinseau; 366, de Buchère de l'Epinois.

M. Fanneau de la Horie, d'une ancienne famille normande, admis avec le N° 412, est l'arrière-petit-fils du général Victor Fanneau de la Horie, fusillé avec le général de Malet, et qui fut le parrain de Victor Hugo.

Lettres de Saint Vincent de Paul, par un Prêtre de la congrégation de la Mission (Paris, D. Dumoulin, 2 vol. in-8 de 550 p. avec portrait héliogravé). — C'est la première fois qu'une édition des lettres du grand saint est offerte au public; véritable monument élevé par la piété filiale au Vénéré fondateur de tant d'œuvres dont une seule eût suffi pour immortaliser son nom. Il a fallu aux enfants de saint Vincent de Paul de persévérants efforts pour réunir cette précieuse collection, dont les éléments étaient épars, et qui serait encore plus splendide sans la barbarie et l'imbécillité révolutionnaires qui mirent à sac la maison de Saint-Lazare. L'ouvrage se compose surtout de lettres inédites, qui rendent plus admirable encore celui que la reconnaissance publique, au temps des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

misères de la Fronde, avait surnommé « le procureur général des pauvres ».

Du même savant et laborieux éditeur est le livre soigneusement illustré qui a pour titre *Saint Vincent de Paul dans ses rapports avec la Gascogne* (Au berceau de Saint Vincent de Paul, près Dax, in-8, 268 p.), et qui a pour but de faire connaître tout ce qu'il a été possible de recueillir sur les rapports du grand saint avec le pays où il reçut le jour. — Ces deux belles publications se recommandent à tous les bons chrétiens, à tous les lettrés soucieux de la vérité historique, à toutes les bibliothèques catholiques.

Au mois de septembre 1889, fidèle aux pieuses traditions de sa race, M. Louis le Gras de Marillac de Vaubercey, après avoir passé avec distinction ses deux baccalauréats, est entré en noviciat, à Troyes, chez les Oblats de saint François de Sales.

Ce jeune gentilhomme est le 3e fils de M. le Comte de Vaubercey, Membre Honoraire du C H. de France.

Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, par H. Beauchet-Filleau et feu Ch. de Chergé. Seconde édition entièrement refondue, considérablement augmentée et publiée par H. Beauchet-Filleau et Paul Beauchet-Filleau, avec le concours des Rév. PP. H. et G. Beauchet-Filleau et la collaboration, pour la partie héraldique, de M. Maurice de Gouttepagnon, 1er fascicule, A à AUB. (Poitiers, impr. Paul Oudin, rue de l'Eperon, 4 octobre 1889). — Il n'est pas un héraldiste qui n'ait eu maintes fois à consulter

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec grand fruit ce savant et scrupuleux dictionnaire, dont la 2e édition sera accueillie avec un redoublement de faveur méritée. Nous en avons sous les yeux le 1er fascicule, et nous y constatons des additions considérables ; il ne comprend pas toute la lettre A et pourtant il contient 184 articles, dont un très grand nombre de généalogies, dressées avec science et conscience. Les blasons, intercalés dans le texte, facilitent la lecture. Rien n'est livré au hasard, rien n'est avancé sans preuves, et l'érudit sent là une œuvre foncièrement savante et rigoureusement impartiale. Les noms de ses auteurs suffisent amplement à la recommander, mais nous considérons comme un devoir d'insister auprès de nos amis pour qu'ils s'inscrivent au nombre des souscripteurs. — Le *Dictionnaire* formera 4 ou 5 volumes de 800 pages chacun, à raison de 16 fr. le volume sur papier mécanique, 20 fr. sur papier teinté, 26 fr. sur papier vergé. On souscrit chez M. Paul Oudin, imprimeur, à Poitiers.

François de Lorraine, duc de Guise, par Charles Buet. — L'érudit et laborieux auteur de ce beau livre, illustré de 50 gravures et reproductions d'après les maîtres et les documents anciens, et dédié à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Aumale, a eu l'honneur de recevoir cette élogieuse lettre de S. Em. Monseigneur le Cardinal Archevêque de Lyon.

Lyon, le 5 novembre 1889.

Cher Monsieur,

Je n'ai pas l'habitude de donner une approbation aux ouvrages publiés en dehors de mon diocèse, mais je me réserve le droit de féliciter leurs auteurs lorsqu'ils ont fait une œuvre digne d'être

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

approuvée. C'est le cas de la vôtre, que j'ai lue avec attention et intérêt, et qui mérite tout à fait les éloges qu'elle vous a déjà valus. Vous ne dites pas trop en assurant qu'elle est le fruit d'un long et patient travail. Après le *Duc de Guise* et *l'Amiral de Coligny*, il faut que vous nous donniez Henry IV pour compléter le cycle. On ne parlera jamais assez de ce grand roi. Ceux qui l'ont raconté ont laissé encore bien des choses à dire après eux. Il est tout à fait digne de vous, je ne dis pas d'achever le portrait, mais d'y ajouter quelques traits de plus.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

† Joseph, Cardinal Foulon,

Archevêque de Lyon.

Le chevalier de Sinceny et le commandeur de Chauny. — Aperçu sur les Ordres de Malte et du Saint-Esprit de Montpellier, par le comte de Brandt de Galametz. — Cette savante étude, relative à deux membres de la Maison du Passage, débute par une brève introduction dans laquelle notre érudit collègue critique avec beaucoup de raison l'antique coutume de laisser le nom patronymique pour porter un nom de fief. « L'admission du chevalier de Sinceny et de son frère dans les deux ordres célèbres de Malte et du Saint-Esprit de Montpellier, l'honneur pendant des siècles de la France catholique qui les avait fondés, contribua à donner un plus grand relief à leur nom. Personnellement, ils s'en sont rendus dignes par un dévouement sans borne, et le chevalier de Sinceny (Louis du Passage) le cimenta par une mort glorieuse. M. le comte de Galametz donne ici de très intéressantes notices sur l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier et sur Olivier de la Trau, premier général de l'Ordre vers 1619. — Il y avait jadis en France un certain nombre de ces ordres le plus souvent mili-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

taires et hospitaliers, comme l'Ordre de la Croix, à Avignon, dont M. de Seguins-Vassieux était recteur en 1624 et dont j'ai parlé dans la *Revue de la Terre-Sainte* (1er juillet 1886, *Nobiliaire des Croisades*, notice Seguins). On ferait sur ces Ordres tombés dans l'oubli un livre singulièrement intéressant; cette œuvre devrait tenter l'érudition d'un de nos collègues. — M. le comte de Galametz a joint à sa luxueuse publication une planche en chromo des sceau et contre-sceau du grand-maître Olivier de la Trau et du cachet de Jacques du Passage, commandeur de Chauny. Nous nous faisons un devoir de signaler à son attention un recueil de pièces sur l'Ordre du Saint-Esprit de Montpellier, des 17e et 18e siècles, N° 1128 du cabinet des titres de la Bibl. nationale.

Un hommage à la sainte mémoire de la grande Française.

M. Willem Kolkman, de Dordrecht, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, ayant à nommer son nouveau bateau à vapeur (remorqueur à hélice), a voulu qu'il s'appelât *Jeanne d'Arc*.

Nous nous réjouissons d'autant plus de ce pieux hommage que le Conseil Héraldique de France compte M. Willem Kolkman au nombre de ses associés étrangers.

La facture d'orgues au XVIe *siècle*, par Jules Planté. — L'historique de l'orgue, depuis son origine assurément très ancienne, est encore à faire. L'auteur, dans

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

cette courte notice, s'est seulement proposé de dire quelques mots sur l'origine de l'orgue et les développements successifs de la facture jusqu'au XVIe siècle, époque curieuse à laquelle il emprunte d'intéressants documents. Cette savante et attrayante étude, luxueusement éditée, enrichie de notes, est ornée de 15 figures dans le texte, et d'une planche en photogravure de la fameuse tapisserie de M. de Rohan (Cathédrale d'Angers, XVIe siècle).

Le 12 novembre 1889, à Marseille, a été célébré le mariage de M. de Wailly du Rozelle, Membre associé du C. H. de France, avec Mademoiselle Rose Simond.

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 2e année. — L'annuaire publié l'année dernière faisait naître de bonnes espérances pour l'avenir d'une jeune et vaillante Société, qui se propose de maintenir avec courage et dignité toutes les saines traditions qui ont fait la gloire et le salut de notre pays. Dès aujourd'hui, nous pouvons assurer que les espérances sont devenues des réalités. Ce nouveau volume consacre un progrès véritable non seulement dans le nombre des associés, mais aussi dans la valeur et l'intérêt des travaux. Il suffit de les indiquer rapidement dans l'ordre où ils se présentent. Après un état des membres du conseil héraldique de France, nous trouvons un savant et solide mémoire intitulé : « La noblesse de France (1789-1889), par le vicomte de Poli ; la préposition *de*, par A. de Martonne ; Peiresc généalogiste, par Ph. Ta-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mizey de Larroque ; Petits-neveux de Jeanne d'Arc au comté Nantais, par S. de La Nicollière-Teijeiro ; Roi, Pontife et Père, par A. Millien ; Observations sur la généalogie des maisons de Bérenger et de Sassenage, par le marquis de Rivoire : des variantes et modifications introduites dans les armoiries, par le vicomte de Burey ; documents provençaux, par le baron du Roure, et l'Ordre de Malte, par H. d'Arbigny de Chalus. Ces mémoires, qui se recommandent tous par leur mérite et les noms de leurs auteurs, sont suivis d'une chronique abondante et d'une bibliographie que l'on ne consultera pas sans fruit.

En lisant chacun de ces mémoires, on est surpris de la quantité d'erreurs échappées à des historiens précédents et qui sont corrigées ici d'après des documents authentiques. Il ne faut pas croire toutefois que ce livre soit un ouvrage de controverse : ordinairement, la citation d'une charte nouvellement découverte suffit pour rétablir la vérité, sans aucun procédé qui sente, même de loin, l'esprit de contention.

Dom Paul Piolin.

(*Le Monde*, 25 juin 1889).



Ouvrages offerts au C. H. de France par les auteurs :

Œuvres complètes de Monseigneur X. Barbier de Montault, *prélat de la Maison de S. S.* (Tomes I et II). Poitiers, 1889, 2 vol. in-8.

Braux (Bon G. de), *Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas.* — Nancy, 1889, in-8, 8 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ernest de Crozet : *Critique litteraire : Vie de Monseigneur de Belsunce, Evêque de Marseille, par le R. P. Dom Th. Bérengier*, 1887, in-8.

Noces d'or de M. l'Abbé Gabriel Fabre, cure du Castellet (1838-1888). *Souvenir*, 1888, in-8.

L'Instruction chrétienne et la jeunesse : Mission de la jeune fille (Discours prononcé, le 25 juillet 1889, à la distribution des prix du pensionnat Saint-Joseph, aux Mées (Basses-Alpes). — Avignon, 1889, in-8, 24 p.

La Selve (Edgar), *Biogr. de M. le chevalier G. des Godins de Souhesmes*. — Paris, Bureaux de la *Revue exotique*, 1889, in-8, 32 p. portrait.

Manno (Baron), *Memoria per la Consulta araldica* [*Legislazione nobiliare*). — Rome, 1889, gr. in-8.

Saint Vincent de Paul est né en France, par un Prêtre de la Mission. — Au berceau de Saint Vincent de Paul, près Dax (Landes), 1889, in-8, 70 p.

Joseph de Sainte-Agathe : *Les fêtes publiques en Franche-Comté avant la révolution*. — Besançon, 1888, in-8, 20 p.

Notice biographique de Charles Tardieu, ingénieur des Mines, agriculteur, géologue et chimiste (1810-1889). — Le Puy, 1889, in-12, 20 p. Portrait et illustr. dans le texte.

Par M. le comte de Chansiergues-Ornano : *Abrégé de la vie de feu François de Chansiergues, instituteur des séminaires de la Providence*. — Valence, E. Marc-Aurel, 1860, in-8, portr. et blasons.

Par M. le chanoine Jules Chevalier : *Armorial hist. de Romans*, 2e éd., suivi du *Livre d'or* de la même ville, par M. le Docteur Ulysse Chevalier. — Lyon, Aug. Brun, 1887, in-8.

Par M. le marquis de Rostaing : *Origine des instt-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tutions et conditions sociales en France dans les temps anciens et modernes, par le baron de Rostaing (père du donateur). — Paris, Dentu, 1843, in-8.

Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres du 5 juillet 1889, M. Héron de Villefosse a fait connaître les décisions prises par la commission des antiquités de la France, au sujet des récompenses à décerner cette année. Nous y relevons les mentions suivantes :

1re Mention. M. le duc de la Trémoïlle, pour ses *Archives d'un serviteur de Louis XI.*

5e Mention. — M. Henri Stein, pour un ouvrage intitulé : *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon.*

6e Mention. — M. Gustave d'Espinay, pour la *Coutume de Touraine au* XVe *siècle.*

Hymnes et Idylles, suivis de *L'Orpheline*, par Félix Peloux. — Le Conseil Héraldique compte dans ses rangs plus d'un poète, le marquis de Pimodan, le comte de Visien, le baron de Barghon de Fort-Rion, M. Félix Peloux, etc. Ce dernier vient de publier un charmant recueil de poésies d'un sentiment exquis, et d'une excellente facture. M. Félix Peloux, dit notre érudit collègue M. Ernest de Crozet (*Le Var,* 5 sept. 1889), a le sentiment très vif et très délicat des beautés toujours nouvelles de la nature : ses pleurs et ses sourires, ses splendeurs crépusculaires, le calme fascinateur de ses nuits sereines, tout chez lui jusqu'au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

zéphyr, ressemblant à une corde de sa lyre, est admirable d'harmonie et d'une mélodie ineffable. Sa muse

S'élève aux pieds de l'Éternel !
La nature est comme une église :
Brume, parfums, lumière et brise ;
Union de la terre au ciel !

« Laprade se divinisait au pied des hautes cimes, au milieu des crêtes alpestres ; Peloux ne peut demeurer, lui, insensible devant le grandiose spectacle de *la Mer*,

Une dans ses beautés, simple, mais variée,
Emblême de notre âme, image de nos jours.

« Son cœur, à lui, a parfois l'amertume extrême du vaste océan :

C'est le sel de sa force et celui de ses pleurs :
Changeant comme la mer, il est toujours le même,
Vaste dans ses désirs, vaste dans ses douleurs !

« Dans leur ensemble ces *Hymnes et Idylles*, à côté des sentiments élevés, des impressions pleines de fraîcheur et de délicatesse qui les parent, laissent vibrer un cœur capable d'un pur et sincère enthousiasme, et lorsqu'on sait ou que l'on devine que la muse est invoquée pour distraire et rasséréner une âme qui se dit ou se croit souffrante, comment refuser au jeune auteur une bienveillance sympathique, quand sa pensée surtout est comme un de ces tièdes et bienfaisants zéphirs du printemps qui font épanouir les fleurs des jardins et des champs ? »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas, par G. de Braux. — La présence de Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas a attiré l'attention de ses divers historiens, et tous ont admis son pèlerinage au sanctuaire de Saint-Nicolas-du-Port. M. Athanase Renard avait repoussé cette interprétation pour admettre la présence de Jeanne à Saint-Nicolas-de-Séfonds, près de Vaucouleurs. M. Siméon Luce a repoussé l'interprétation de M. Renard. M. le baron G. de Braux, avec son érudition accoutumée, démontre que l'une et l'autre de ces opinions sont vraies, avec cette restriction que l'identification de chacun de ces savants vise une seule des deux dépositions où il soit fait mention de Saint-Nicolas, dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

Notre érudit collègue M. le Vicomte E. Révérend du Mesnil continue dans l'*Ancien Forez*, revue mensuelle historique et archéologique qu'il rédige presque seul, à produire les documents les plus intéressants sur cet ancien pays de Forez, si petit et si glorieux au moyen âge. L'œuvre en est à la huitième année, toujours aussi variée, toujours aussi intéressante. Signalons parmi les articles déjà parus depuis mars 1889, *l'Etat des familles nobles du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais*, mémoire dressé par l'Intendant Trudaine en 1705 et 1706 ; *Une assemblée de ville à Montbrison au* XVIIe *siècle ;* les comptes-rendus du *Forez Pittoresque et monumental*, œuvre de longue haleine et magnifiquement illustrée, que bien des provinces en-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vieront; *Echo sur la Prinse de Charlieu en 1590*, réimpression d'une pièce rarissime, peut-être unique; *les Registres des sépultures de l'église de Notre-Dame de Montbrison de 1741 à 1786; Jean de Chateaumorand et Amé de Viry;* la *Liste des Francs-Maçons* de la *Loge Saint Jean de la réunion des Elus de Montbrison* en 1820, etc. etc. Nous faisons les vœux les plus sincères pour que cette revue s'étende encore et, grâce à de plus en plus nombreux souscripteurs, augmente ses matières et produise des illustrations, si prisées à notre époque. M. le Vicomte Révérend du Mesnil a, en outre, publié, cette année, dans la *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain*, une étude curieuse sur *les Familles consulaires de Bourg-en-Bresse* de 1363 à 1790 avec *pièces justificatives*, et, dans la *Revue du Lyonnais*, le *Catalogue des prieurs, des chanoinesses-régulières et des chanoinesses-comtesses de Neuville-les-Dames* de 1260 à 1790 : ces deux travaux, d'une réelle importance, sont appelés à un légitime succès.

Le 23 août 1889, au château de Lapouyade-Saint-Angel, est décédée à l'âge de 66 ans Madame la marquise de la Garde Saint-Angel, née Rochechouart, tante de M. le comte de Saint-Saud et cousine de M. le marquis de Bourdeille, membres honoraires du C. H. de France.

Un écolier de l'université d'Orléans au XVIIe *siècle, Lettres et rapports d'un correspondant,* par le comte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Dienne. — En publiant ces curieuses lettres, l'auteur nous initie à la vie d'un étudiant en droit du XVIIe siècle, d'un « écolier », comme on disait alors, pendant ses deux années de cours à l'université d'Orléans. L'écolier est Jean de Massac, cousin de Tanneguy de Massac, abbé de Nantua et chanoine de Sainte-Croix d'Orléans, qui lui sert de mentor et de correspondant. Cette étude abonde en détails intéressants ; elle est annotée avec érudition et renferme de précieuses indications généalogiques.

M. Charles Buet, membre honoraire du C. H. de France, a été élu président de l'Académie Chablaisienne en remplacement de S. Exc. le comte Amédée de Foras, l'un de nos présidents d'honneur, grand-maréchal de la cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie. L'Académie Chablaisienne a décerné à M. le comte de Foras le titre de Président d'honneur.

La légende merveilleuse de Monseigneur saint Yves, par le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel, président d'honneur du Conseil Héraldique de France. — L'érudition n'exclut pas l'actualité ; ce savant et beau livre en est la preuve : il paraît à la veille de la restauration du célèbre tombeau du grand saint breton dans la cathédrale de Tréguier. Avec son talent accoutumé, l'auteur a su enguirlander merveilleusement les angles un peu sévères de cette vie ascétique. Sans s'écarter de l'inflexibilité des textes authentiques,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

il nous promène à travers les *us et coutumes* du XIIIe siècle, dans un délicieux pastiche des lointains de notre vieux langage français.

Sous la forme la plus piquante, la plus couleur du temps et avec un naturel inimitable, il fait mouvoir son personnage, son entourage, toute une époque dont il nous crayonne les impressions. Il nous transporte enfin « *comme en ung resve*, ainsi qu'il l'écrit dans sa préface, *sur les ailes de nostre vieille et iolie langue françoise, surprinse à son aurore et simplesse princtanière, vers ung âge généreux et vraiment chrestien.* » Or, cette *simplesse princtanière* de langage est tout simplement une savante et fort curieuse étude de linguistique qui décèle une lecture immense des vieux auteurs.

Quant à la valeur historique du texte et des notes très nombreuses qui l'accompagnent, c'est ici que se révèlent la valeur, le talent d'investigation bien connu de l'archéologue. C'est ce que l'on appelle *fouillé*, et fouillé de main de maître. M. de la Villerabel ne s'est pas contenté de puiser aux sources originales, récemment mises en lumière, les éléments de la vie du grand justicier breton ; il a eu la fortune de retrouver dans les archives publiques et privées, entre autres dans celles de sa famille, qui a l'honneur d'être alliée de saint Yves, de nouvelles données, de précieuses révélations.

Le savant, l'amateur délicat de nos vieilles chroniques, autant que les dévots de saint Yves, trouveront une ample moisson dans ce livre, auquel un grand luxe typographique ajoute encore du prix. Quelles délicieuses compositions que celles de M. Chardin, le savant héraldiste dont l'habile crayon sait rendre avec tant de bonheur le sentiment breton !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'exécution très artistique de la *Legende merveilleuse de Monseigneur saint Yves* fait le plus grand honneur à M. Caillière, un éditeur doublé d'un artiste à qui de récentes publications ont acquis une légitime réputation, ainsi qu'aux presses de l'imprimeur Alphonse Le Roy, de Rennes.

S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer les dignités suivantes aux honorables membres de la délégation du Comité International des Ordres Equestres Pontificaux (Jubilé sacerdotal du Souverain Pontife) :

A M. Noël le Mire, vice-président, la croix de commandeur de Saint-Grégoire ; à M. Gustave Drolet, trésorier, la croix de commandeur du même ordre (classe militaire) ; à M. le lieutenant-colonel Henri Caillon, secrétaire, la croix de commandeur de Saint-Sylvestre.

A notre zélé secrétaire-général M. Henri d'Arbigny de Chalus, collaborateur du Comité, la croix de chevalier de Saint-Grégoire.

Nous adressons à nos dévoués collègues nos plus sympathiques félicitations ; ces glorieuses distinctions honorent aussi notre Compagnie.

Robert Assire, étude hist. et biogr., par le vicomte Oscar de Poli. — Quand le présent s'écroule et que l'horizon est aux orages, il est bon de se retourner vers le passé : on y trouve de fortes leçons, de graves exemples, de consolantes espérances. Le cœur s'y retrempe dans la source vive de l'amour de la patrie,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du respect et de la reconnaissance pour les grands rois et les bons citoyens qui ont fait la France — non telle qu'elle est — mais telle qu'elle a été et qu'elle sera un jour : c'est-à-dire « le plus beau royaume du monde après celui du ciel ». Voilà pourquoi nous saluons avec la plus vive sympathie le charmant petit volume que vient de faire paraître M. le vicomte de Poli. C'est l'histoire pleine de charme, d'intérêt, de vie et de talent d'un fidèle serviteur de la vieille monarchie française, d'un de ces intrépides et dévoués fonctionnaires qui aidèrent Charles V et Charles VI — avant sa folie — dans la « bataille pour la vie » contre l'Anglais. Après nos rois, c'est à ces hommes de cœur que nous devons d'être demeurés Français !

Issu d'une très ancienne famille de l'ancien pays d'Auge, *Robert Assire* comptait pour premier ancêtre un *Guillaume Ascire* ou *Assire* qui, en 1180, fut frappé d'une amende par l'Echiquier de Normandie pour avoir courageusement soutenu les prérogatives judiciaires de l'évêque Arnoul de Lisieux contre le despotisme brutal de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Le père de Robert, *Jean Assire*, est au nombre des héroïques défenseurs du mont Saint-Michel, notre grand sanctuaire national, contre les Anglais, lors du siège mémorable de 1423. *Robert Assire* se montra digne de tels devanciers : Charles V et Charles VI n'eurent peut-être pas de fonctionnaire aussi dévoué. En 1359, nous le voyons nommé vicomte de Falaise par le Régent. On sait que, au XIVe siècle, les vicomtes étaient simplement des receveurs particuliers des finances royales, surveillants des châteaux royaux et juges du premier degré au-dessous des baillis royaux. En cette qualité, *Robert Assire* est mêlé à toute la politique du règne de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Charles V, à sa lutte contre l'horrible Charles-le-Mauvais ; à l'interminable querelle des maisons de Montfort et de Blois en Bretagne ; aux enquêtes, missions et études qui, en 1370, précèdent et amènent la dénonciation par le roi de France du funeste traité de Brétigny avec l'Angleterre.

Sans doute, cet intègre et actif serviteur va être récompensé, il obtiendra un légitime avancement. Que vous connaissez peu les hommes et la vie !... Il est révoqué, emprisonné et, le 3 octobre 1369, le bailli royal de Beaumont-le-Roger fait procéder à l'inventaire de ses biens pour les confisquer au profit du Roi. Il avait donc malversé ? Au contraire, mais il avait fait rendre gorge à quelque maltôtier, à quelque traitant puissamment riche qui l'avait dénoncé au Roi, et le Roi, induit en erreur, avait révoqué l'honnête homme sur la plainte du coquin. En monarchie cela arrive quelquefois ; en république, tous les jours. Mais l'erreur royale dura peu : la réparation fut éclatante et conduisit successivement *Robert Assire* du poste de vicomte d'Auge et de Pont-Authou à celui de maître enquêteur des eaux et forêts du duché de Normandie, et enfin à la charge, alors si considérable (il n'y en avait que trois en France), de Trésorier général de France. Il mourut en 1393, laissant à sa famille un grand exemple et à son pays la mémoire, pieusement exhumée de nos jours, d'un digne, fidèle et courageux serviteur. Puisse cet honnête, intelligent et dévoué fonctionnaire trouver aujourd'hui de nombreux imitateurs !

Il serait difficile d'exprimer tout l'intérêt qu'a su répandre sur cette courte biographie M. le vicomte Oscar de Poli. Les plus curieux renseignements généalogiques, les plus précieux détails sur la condition des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

familles dans l'ancienne France, leurs vicissitudes, leurs armoiries et changements de nom, de situation et de fortune, leur abaissement, leur relèvement inespéré, leur naufrage trop souvent sans retour, abondent dans ce remarquable ouvrage, véritable trésor d'érudition, et non seulement justifient la renommée de l'honorable et excellent auteur, mais dépassent même les plus légitimes espérances. Ajoutons que la seconde partie du volume est consacrée aux *Preuves* et contient plus de cent pièces ou documents, tous inédits ou extrêmement rares et rétablis d'après les manuscrits les plus corrects et les découvertes de la paléographie contemporaine.

Nous ne saurions trop féliciter M. le vicomte de Poli de ce nouveau succès littéraire, ni trop engager nos lecteurs à se procurer, s'ils le peuvent, ce charmant et excellent livre, tiré à cent exemplaires numérotés.

C.

(*Revue Catholique des Institutions et du Droit*, août 1889.)

Le 4 avril 1889, à Arbois, est décédée dans sa 38e année Madame Marie-Roseline-Donatie de Prémorel, née Villeneuve-Esclapon, femme de M. de Prémorel, inspecteur des forêts, cousine de M. le comte et Madame la comtesse Raoul de Coligny-Châtillon, de M. le baron et Madame la baronne Hippolyte d'Huart, et de M. le baron et Madame la baronne Fernand d'Huart.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le château de la Courbejollière. Episodes des guerres de la Ligue au pays de Clisson et de Montagu, par le comte R. de l'Estourbeillon. — C'est à la suite d'une excursion faite à l'ancien manoir de la Courbejollière, en 1886, par les membres du Congrès de Nantes, que M. le comte de l'Estourbeillon, sur les instances de ses confrères, a cru devoir publier cette très intéressante notice, ornée de gravures dans le texte et hors texte, et accompagnée de documents justificatifs dans lesquels nous relevons les noms suivants : La Trémoïlle, Rohan, Scepeaux, Béthune-Sully, Baye, Goyon, Lisle, de Pierre, Régnon, Goulaine, etc.

S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* à M. Jules de Terris, l'un des zélés coopérateurs du Comité international jubilaire des Ordres équestres Pontificaux, auteur d'une *Histoire des évêques de Carpentras* dont le Souverain Pontife avait daigné agréer le filial hommage, et membre honoraire du Conseil Héraldique de France.

Nobles ou vivant noblement à Pont-l'Evesque, dans l'espace de 15 *à* 20 *ans, depuis* 1742. Manuscrit provenant de Mme Bicherel, dame des Enclos à Benerville, publié pour la première fois, avec des notes sur la généalogie des 29 familles qu'il renferme, leurs ar-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

moiries, les maisons qu'elles habitaient, et sur la ville de Pont-l'Evêque au milieu du XVIIIe siècle, — par Henry Le Court. — Le titre de cette publication indique son importance et l'intérêt de premier ordre qu'elle comporte non-seulement pour l'histoire des familles en cause, mais encore pour l'étude des détails de la vie privée des nobles ou vivant noblement au XVIIIe siècle. Tels détails ne se trouvent nulle part ailleurs : « M. et Mme de Saint-Sauveur, 4 domestiques de représentation, 2 femmes... M. et Mme du Mesnil, 1 domestique de représentation, 1 cheval... M. Ameline de la Chappelle, ancien chevalier de Saint Louis, vivant noblement, 1 servante... M. et Mme de Premagny, vieillard, 2 domestiques, 2 chevaux, 1 chaise roulante et 1 chaise à porteur... M. et Mme de Neuville, 4 enfants allant aux écoles, 2 servantes... M. et Mme Le Court de Touraille. Leur fils, avocat, lequel après leur mort prit un train distingué, 2 domestiques hommes, 1 chaise roulante et des chevaux brillants pour la traîner, et tenant table ouverte à tout le monde... » Notre érudit collègue M. Henry Le Court a encore accru l'intérêt de ce curieux inventaire par d'excellentes notes généalogiques. — Nous lui devons aussi une belle et bonne généalogie de toutes les branches de l'illustre Maison du Buat (Lisieux, E. Lerebour, 1886, in-4°), à laquelle il est directement apparenté.

Le 24 mai 1889, à Paris, est décédé à l'âge de 62 ans M. Louis-François Guignard, père de M. Ludovic Guignard, membre honoraire du C. H. de France.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Revue historique de Provence, bulletin mensuel de documents originaux pour servir à l'histoire de Provence, publié sous la direction de M. le baron du Roure. — Se confinant strictement dans le champ des études historiques, cette revue sera avant tout un recueil de documents authentiques, quelque chose d'analogue, dans une sphère plus restreinte, au *Cabinet Historique* dirigé jadis par M. Louis Paris ; son ambition est plutôt de préparer des matériaux à la critique historique que d'en publier les résultats. Transcrire et collationner soigneusement, traduire quelquefois les nombreux documents épars dans les archives et les bibliothèques publiques et privées ; faire une sélection de textes originaux depuis les chartes latines du XIIe siècle jusqu'aux pièces importantes ou curieuses du siècle dernier ; publier aussi, à défaut des documents mêmes, de substantiels inventaires, tel est l'objet principal de la Revue. De plus en plus l'histoire tend à devenir une science exacte, faite d'extrême précision, et ne se hasardant à des conclusions un peu générales qu'après une patiente accumulation de faits précis et une sévère critique des textes. L'idée d'entreprendre, pour la Provence, la réunion et la mise au jour de ces sources vives de la critique historique ne pouvait donc que rencontrer l'accueil le plus favorable, et le plus brillant succès couronnera certainement la très louable entreprise de notre érudit collègue M. le baron du Roure.

Le 7 mai 1889, en son hôtel, à Versailles, est décédé dans sa 63e année M. Ludovic-Charles-René de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Caillebot, marquis de la Salle, grand-père de Madame la comtesse René de Chavagnac et de Madame la vicomtesse de la Noüe.

L'ART HÉRALDIQUE, par H. Gourdon de Genouillac, 1 vol. de 300 pages orné de 280 bois dans le texte. (Paris, Quantin, éditeur). Il y a trente ans M. Gourdon de Genouillac publia une *Grammaire héraldique* destinée à enseigner les éléments de la science du blason, et plusieurs éditions furent la preuve du succès que ce petit ouvrage avait obtenu ; aujourd'hui le fécond écrivain, qui n'a jamais délaissé ses études héraldiques, tout en entassant des volumes d'histoire, a publié en 1889 dans la blibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, collection couronnée par l'Académie française et par l'Académie des Beaux-Arts, un volume sous le titre *l'Art héraldique*, qui est écrit spécialement pour les amateurs, les peintres, les graveurs, les artistes, et qu'il a su rendre d'une utilité qui s'impose ; dans ce livre, l'Art héraldique est traité au point de vue international ; les blasons français sont accolés à ceux de l'Angleterre et du Portugal, etc., et ce qu'on ne trouve nulle part que là, c'est pour ainsi dire l'histoire des transformations qu'ont subies les pièces et les figures héraldiques : l'auteur met en regard le lion de la Renaissance et celui du XVIIIe siècle, la fleur de lis primitive et celle de la Restauration. Le chapitre du blason dans les arts est particulièrement curieux.

Notre honoré collègue M. Alfred de Tesson a eu la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

douleur de perdre son vénéré père, M. Louis de Tesson, chrétien modèle par la foi et par les œuvres, gentilhomme accompli, ayant cumulé brillamment la peinture et la littérature, moraliste éminent, écrivain délicat, fin observateur, qui s'est éteint le 6 avril 1889, à l'âge de 83 ans.

Sur la tombe de M. Louis de Tesson, M. Le Héricher, président de la Société d'archéologie d'Avranches et de Mortain, a prononcé l'éloge de ce *vir probus,* digne de tous les respects, de tous les regrets. Nous en extrayons ces passages :

« ... L'âge mur et avancé fut la période des œuvres littéraires, qui sont encore des œuvres de charité et de propagande des idées nobles et humaines. C'est sur cette phase de sa vie que doit insister le président d'une société dont il fut très longtemps (il n'avait pas la maladie moderne de la démission), très longtemps vice-président, et dont il est mort président honoraire, un titre que lui devait bien une association qu'il a contribué, plus qu'aucun autre membre, à élever à un degré inespéré de prospérité. Ses livres ne sont pas d'un auteur qui vise à l'art, au succès, à l'applaudissment : un livre pour lui, c'est une action, c'est une leçon, c'est une propagande, un apostolat. Gentilhomme, et portant un des plus grands noms de la patrie normande, il est démocrate, de la démocratie de l'Evangile. Timide dans le monde, il est hardi par la pensée ; il respecte les personnes ; sa fine ironie glisse, elle n'appuie pas. L'idée dominante de ses nombreux ouvrages, c'est l'amour des pauvres, des humbles, des oubliés, surtout des persécutés, c'est de rabaisser ceux qui ne sont qu'opulents et superbes...

M. de Tesson lègue un héritage de vertus à une

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

belle et nombreuse famille, qui fut la consolation de son veuvage, la couronne de ses cheveux blancs. Il laisse pour chef de cette famille M. Alfred de Tesson capitaine de frégate en retraite, notre précieux collaborateur dans l'œuvre de notre compagnie, le vaillant défenseur de Tuspan, dans un victorieux combat de sang-froid et d'énergie dont la récompense fut les épaulettes de capitaine, la décoration de l'empereur Maximilien, et la croix d'honneur à l'évacuation du Mexique... »

Dans la séance du 2 mai 1889, à la Société d'archéologie d'Avranches, M.Sosthène Mauduit a donné lecture d'une excellente notice sur M. Louis de Tesson, « tribut d'hommages à la mémoire de cet esprit d'élite qui a tenu, pendant un demi-siècle, une si grande place dans notre Société, et qui était digne, par son caractère comme par son talent, d'en occuper une grande dans le monde. »

L. Duhamel, *Table générale des minutes des notaires de l'arrondissement d'Avignon.* — On trouve dans ce précieux travail une première liste, par notariat, de toutes les minutes conservées jusqu'à ce jour avec les dates extrêmes des registres de chaque notaire, et une seconde liste comprenant les noms des anciens notaires avec celui de leur successeur actuel et le lieu de sa résidence. Si chaque arrondissement était doté d'un travail de ce genre, combien les recherches seraient facilitées ! Nous félicitons bien vivement le savant archiviste de Vaucluse de l'avoir effectuée pour l'arrondissement d'Avignon. C'est un exemple qui mérite d'être suivi.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, présidée par notre savant collègue M. Louis Audiat, et dont le vice-président est M. Denys d'Aussy, également notre collègue, a publié en 1889 son 17e volume, contenant le second volume de l'*Histoire de la Rochelle* (1199-1575), d'A. Barbot.

Cette importante société, reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 21 juin 1886, compte encore au nombre de ses Membres plusieurs de nos collègues : MM. l'Abbé Blanchet, le marquis de Bourdeille, le marquis de Bremond d'Ars-Migré, Claude de Monti de Rezé, le vicomte de Poli, le comte de Saint-Saud, Ph. Tamizey de Larroque et l'Abbé Tricoire.

Les arts et les métiers du vieil Arras. — Le Puy académique d'Arras ou l'art de la ménestrandie au moyen-âge, par L. Cavrois, anc. auditeur au Conseil d'état, membre honoraire du C. H. de France. — Savante et charmante étude sur la plus ancienne, la plus célèbre et le « modèle » des confréries poétiques du moyen âge. Beaucoup d'heureuses citations, entre autres cet extrait de la légende du sire de Créqui, que l'on croyait mort à la croisade, mais qui, un beau jour, reparut au milieu des siens stupéfait de son retour :

Le sire de Creki adonc ne feut occhi,
Reprint li chievalier, car, dame, le veuchy :
Ravisiez been, chey my !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et ce portrait des jouvenceaux artésiens du bon vieux temps :

Ils aimaient leur pays, leur Dieu, leur Roi, leur dame.

Extrait d'une lettre de M. le vicomte Robert de Burey, du 9 mai 1889 :

«... Je n'aurais garde, aussi, de laisser passer cette occasion de vous faire savoir le plaisir que j'ai éprouvé à la lecture de la seconde publication du Conseil Héraldique, et, particulièrement, de la belle étude que vous avez consacrée au rôle joué par la Noblesse de France en 1789. C'est là un noble et beau travail, digne de votre plume loyale et convaincue ; il sera médité avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux questions historiques, car il s'en dégage un enseignement éminemment profitable qui ne saurait être perdu pour le penseur et le moraliste. »

Notre honoré collègue le baron Charles de Gargan a eu la douleur de perdre son père, M. le baron de Gargan, chevalier de la légion d'honneur, ancien membre du conseil général de la Moselle, maître de forges de Hayange, Moyeuvre, Styring-Wendel et Jœuf, décédé le 5 août 1889, dans sa 63e année, en son château de Bétange (Lorraine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les seigneurs de Choiseul, par l'Abbé Grassot, curé de Choiseul. — Cette savante étude est un excellent modèle pour toute monographie de fief. L'introduction donne la notion sommaire et les armoiries des Maisons seigneuriales qui ont possédé Choiseul, d'abord l'illustre lignage qui en a tiré son nom, puis les Maisons d'Anglure, de Baudricourt, d'Amboise-Bussy, de Castelnau, de Lorraine, de Nettancourt. L'introduction mentionne ensuite les fiefs dont relevait la seigneurie de Choiseul et ceux qui relevaient d'elle. La 1re partie contient un remarquable abrégé de la généalogie et de l'histoire de la Maison de Choiseul, de 1060 à 1475, qui décèle de longues années de recherches ; la 2e, un résumé de la généalogie des familles qui ont possédé Choiseul, de 1475 à 1608, et de leur administration seigneuriale ; la 3e, un sommaire généalogique et historique des seigneurs du nom de Nettancourt. Neuf pièces justificatives et une généalogie complète de cette maison féodale depuis le XIe siècle terminent l'important travail de notre très érudit collègue, travail digne de tout éloge et qui nous fait désirer plus vivement encore que M. l'Abbé Grassot fasse paraître cette grande histoire généalogique de la Maison de Choiseul dont il a, non sans un immense labeur, recueilli tous les matériaux.

S. S. le Pape Léon XIII a daigné élever à la dignité de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Grand M. le chevalier Félix de Salles, directeur de la *Revue anti-esclavagiste* de Vienne (Autriche), membre honoraire du C. H. de France.

Le Souverain Pontife a daigné aussi accorder la Bénédiction Apostolique à cette vaillante et catholique revue. M. le chevalier de Salles a été informé de cette grâce insigne par une très bienveillante lettre de l'Em. Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 1889. — Bien qu'il ne soit pas exclusivement breton, comment pourrions-nous oublier de consacrer ici une mention toute spéciale à ce délicieux petit volume qui porte pour titre : *Annuaire du Conseil Héraldique de France ?* Nous ne saurions trop louer ce charmant annuaire dont la 2e année est de tous points digne de la précédente. Dans ce petit ouvrage, M. le vicomte O. de Poli, l'éminent directeur du C. H., a su réunir un certain nombre de travaux du plus haut intérêt, dont plusieurs sont dus à nos confrères de la *Revue historique de l'Ouest.* C'est ainsi que nous citerons parmi les mémoires les plus remarquables : *La Noblesse de France* (1789-1889), par le Vicomte de Poli ; *La préposition de*, par A. de Martonne ; *Petits-neveux de Jeanne d'Arc au comté Nantais*, par notre savant confrère S. de la Nicollière-Teijeiro ; *Peiresc généalogiste*, par Ph. Tamizey de Larroque ; *Roi, Pontife et Père*, par Ach. Millien ; *A la mémoire de S. A. I. et R. l'Archiduc Rodolphe* et *Croix d'honneur*, par le marquis de Pimodan ; *Des variantes et modifications introduites dans les armoiries*, par le vicomte de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Burey ; *L'Ordre de Malte*, par H. d'Arbigny de Chalus ; et une *Chronique* des plus intéressantes.

(*Revue historique de l'Ouest*, 1889, 3e livraison).

Le 11 août 1889, en sa terre de Villanova-Solaro, s'est éteinte dans une chrétienne sérénité, à l'âge de 84 ans, S. Exc. Madame la baronne Tarsilla Manno, née Calandra, mère de notre illustre président d'honneur le baron Don Antonio Manno, à qui nous renouvelons de tout notre cœur les plus vives et les plus affectueuses condoléances.

La mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583), par le marquis de Pimodan. — Ce n'est pas seulement une biographie très complète, très attachante, mais encore un beau livre d'histoire, bellement écrit, fourmillant de détails curieux, que nous devons à M. le marquis de Pimodan. Descendant par les femmes, au 14e degré, d'Antoinette de Bourbon, il a voulu glorifier la mère admirable qui avait mis de sa grande âme chrétienne dans l'âme de ses fils, et le biographe, le panégyriste, l'historien, le portraitiste est brillamment à la hauteur de son modèle, de celle qu'il proclame à juste titre « la meillleure des épouses et des mères au XVIe siècle ». Peu de livres sont aussi soigneusement étudiés, et l'érudition y va de pair avec la grâce du style et l'élévation de la pensée. L'ouvrage est orné d'un portrait d'Antoinette de Bourbon, en héliogravure, d'après l'émail de l'hôpital

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Joinville, actuellement au musée de Cluny, et de l'autographie d'une de ses lettres inédites à son fils François, duc de Guise, écrite pendant le fameux siège de Metz. Ces lettres inédites, que donne M. le marquis de Pimodan, sont au nombre de 28, et sont suivies d'un choix de 45 lettres également inédites et adressées à la mère des Guises. Des pièces justificatives et un excellent index des sources terminent le volume.

P.



Le 7 août 1889, au Mans, a été célébré le mariage de M. le baron Edouard de Chabert avec mademoiselle Pauline de Gayffier, fille de M. de Gayffier, membre honoraire du C. H. de France.



Jacques Boucher, Sieur de Guilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans en 1429. Sa famille, son monument funéraire, son hôtel de l'Annonciade. — Souvenirs orléanais du temps de Jeanne d'Arc, par M. Boucher de Molandon. — Les travaux de notre honoré président d'honneur sont tous marqués au coin de l'érudition la plus consciencieuse, et chez lui l'érudition est très loin d'exclure le charme ; autant le fonds est sévère, autant la forme est pleine de grâce. Cette savante étude historique et biographique a suivi de près la restauration de la tombe de Jacques Boucher en l'église Saint-Paul d'Orléans ; ce n'est donc pas seulement un monument d'érudition, mais

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

encore un monument de piété filiale. Nous voudrions que tous les gentilshommes, tous les représentants de ces grands bourgeois des bonnes villes qui rivalisèrent jadis de patriotisme et de vertus avec la Noblesse, restaurassent, à l'exemple de M. Boucher de Molandon, la mémoire de leurs aïeux et les monuments de famille détruits par le vandalisme des huguenots, des révolutionnaires ou des ignorants. La place nous manque pour louer comme il conviendrait cette très remarquable publication ornée du sceau de Jacques Boucher, du fac-simile de sa signature et de trois planches relatives à cet hôtel historique de la Porte-Renart ou de l'Annonciade, dans lequel Jeanne d'Arc reçut l'hospitalité. Nous signalerons particulièrement un chapitre sur le chancelier Guillaume Cousinot, dans lequel sont rectifiées quelques erreurs échappées à M. Vallet de Viriville.



La 11 juin 1889, à Herment (Puy-de-Dôme), s'est éteint, à 79 ans, M. Charles Tardieu, ingénieur des mines, licencié en droit, ancien maire d'Herment, père de notre érudit collègue M. Ambroise Tardieu. Agriculteur, géologue, chimiste, M. Charles Tardieu était un savant des plus distingués. Sa bienfaisance était proverbiale. En politique, dit sa *Notice biographique*, il « n'eut toute sa vie qu'un idéal : le bien de tous et le triomphe de la patrie. » Sa tombe porte cette épitaphe, écho des regrets qu'il a laissés dans la population d'Herment : « Père des pauvres, il aima le peuple et beaucoup le bien public ! »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les cahiers de 1789 pour l'ancien bailliage d'Orléans, par A. Couret, anc. magistrat. — Ce remarquable discours, prononcé le 4 mai 1889 à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, expose clairement, d'abord l'histoire, la formation des cahiers de 1789, en second lieu les vœux exprimés dans ces cahiers ; c'est, dans sa forme succincte, un travail approfondi, un véritable modèle du genre. Les historiens, les hommes politique, les économistes y trouveront de précieuses indications. Notre éminent collègue, à l'aide de documents irrécusables, met pleinement en lumière l'iniquité de la révolution et les maux dont elle a accablé, entres autres, « l'ouvrier français ».

A ce propos, il ne se sera pas inopportun de rappeler que la Noblesse considérait comme un de ses *devoirs* d'aider la classe ouvrière et de lui fournir du travail. En 1540, Jean de Milly, d'une plus vieilles races chevaleresques du Beauvaisis, alléguait comme une des preuves de son ancienne et bonne noblesse, devant les élus de Beauvais, que ses ancêtres et lui avaient « tousjours vescu de leur bien et revenu noblement, faisans gagner mécanicques (ouvriers) leur vie en leur service. » (O. de Poli, *Inventaire des titres de la maison de Milly*, n° 873, p. 250.)

Histoire de la comtesse de Savoie, par la comtesse de Fontaines (réimpr. d'un roman du XVIIe siècle). — M. Charles Buet a écrit, pour encadrer cette œuvre délicate d'une grande dame qu'on a souvent compa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rée à Mme de La Fayette, une introduction sur le rôle des femmes dans la littérature et sur les salons des deux siècles derniers, et une étude historique aussi curieuse que savante sur le comte Odon de Savoie, qui devrait être le héros du roman de madame de Fontaines, mais qui ne l'est pas. Cet ouvrage est donc à la fois une mise en lumière d'un roman honnête, très littéraire, peu connu, avec quelques pages de critique spirituelle et de discussion historique sans fatras. Tous les bibliophiles voudront avoir ce splendide grand in-8°, imprimé en caractères elzéviriens et édité avec un luxe du meilleur goût.

⚜

Le 23 octobre 1889, au château de Couverte-Fontaine, a été célébré le mariage de M. le Comte Emmanuel de Rivoire de la Bâtie, fils de notre érudit collègue le marquis de Rivoire de la Bâtie, avec mademoiselle Berthe Chanliaux.

⚜

Historique du 8e régiment de Chasseurs (1788-1888), extrait des archives du ministère de la guerre, par le comte de Margon, chef d'escadrons au dit régiment. (Verdun, impr. Renvé-Lallemant, 1889, gr. in-8, X-324 p.). Beau et bon livre, bien étudié, virilement écrit, véritable livre d'or d'un vaillant régiment où se transmettent, comme un héritage sacré, l'amour de la patrie et du drapeau, le respect de la discipline, le mépris des dangers et de la mort. « Rien, dit M. le comte de Margon dans une excellente introduction,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rien n'est plus digne d'être étudié que les annales de notre vieille armée. Elles ne seront jamais trop connues ; plus on les relit, plus on sent croître la confiance en l'avenir et mieux l'on comprend toute l'étendue des devoirs qu'impose au soldat cette belle maxime de nos pères : *Noblesse oblige !* On dit avec raison que les régiments sont de grandes et nobles familles : comme elles, les régiments ont leurs ancêtres, leurs souvenirs traditionnels et leurs titres généalogiques qu'on ne doit pas laisser oublier, car le temps, en s'écoulant sur les hommes et sur les choses, donne à chaque homme et à chaque chose sa véritable valeur historique, curieuse à rechercher, précieuse à conserver. » — On ne saurait mieux dire. Ajoutons que le livre est orné de nombreuses planches en chromo, représentant la série des uniformes des régiments de chasseurs depuis un siècle, et des portraits des Colonels du 8e chasseurs.

⚜

M. le comte Guyard de Léquaizière, baron de Saint-Julien, comte de Walsée et du Saint-Empire, a eu la douleur de perdre sa tante, mademoiselle Zoë-Elise Guyard, née comtesse du Saint-Empire, décédée en sa maison de la Garnache, le 3 décembre 1889, dans sa 79e année.

⚜

Voyage de saint Hugues, évêque de Lincoln, à travers l'Anjou et le Maine en 1199, par Dom Paul Piolin. — C'est le récit aussi intéressant que savant d'un voyage rempli d'incidents que dut faire, il y a sept

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

siècles, saint Hugues d'Avallon, chartreux français, devenu évêque de Lincoln, en Angleterre, pour tâcher de conjurer la terrible colère du roi Richard Cœur-de-Lion, portée au paroxysme par l'indomptable résistance du saint pasteur à ses volontés iniques. La flèche de l'archer Pierre Basile, au siège de Chalus, instrument de la colère du roi des rois, trancha la question alors que saint Hugues se disposait à quitter Angers pour aller fléchir le monarque. Dans la suite de l'évêque se trouvait un observateur avisé et studieux qui prit soin de noter les principaux incidents du voyage ; il y a dans ce récit beaucoup de particularités qu'aucun historien n'a signalées ; « le récit très simple écrit par ce clerc ignoré donne une idée assez exacte de la société au commencement de l'année 1199 dans le Maine et l'Anjou. »

⚜

M. le vicomte de Poli se dispose à continuer la publication de « *Les Régiments d'autrefois* », inaugurée par l'histoire de *Royal-Vaisseaux*. Il publiera successivement celle du *Régiment de la Couronne* et celle du *Régiment de Piémont*. Il sera très reconnaissant de toute communication relative à ces deux régiments.

⚜

Danmarks adels aarbog (Annuaire de la Noblesse de Danemark), par H. R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset. — Publié dans un format un peu plus grand que l'*Almanach de Gotha*, cet élégant annuaire est sans contredit une des publications généalogiques les plus importantes et les mieux réussies de toute l'Europe.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il est orné de nombreux blasons en chromo et portraits en photogravure. — Nous félicitons bien vivement notre érudit collègue Mr H. R. Hiort-Lorenzen.

⚜

Beaupoil de Saint-Aulaire : note sur les branches de Brie et de la Dixmerie, par le comte de Saint-Saud. — Excellente note généalogique sur deux branches de la maison de Beaupoil, dont l'une, celle de Brie, n'est pas exactement donnée dans les nobiliaires de Courcelles et de Saint-Allais, et dont l'autre, celle de la Dixmerie, n'est même pas rapportée dans ces ouvrages.

⚜

Les Français qui s'intéressent aux héroïques souvenirs de Castelfidardo apprendront avec bonheur qu'un domaine, formant une partie du champ de bataille, vient d'être acheté par les deux fils du général marquis de Pimodan, que le Souverain-Pontife a faits ducs l'un et l'autre, après Castelfidardo. Sur cette terre fut versé le sang des nôtres pour la défense du Saint-Siège, et là s'élève, en face de Lorette, la villa où, dans la nuit, le glorieux général de Pimodan mourut de ses blessures.

MM. de Pimodan ont ainsi assuré contre les profanations du temps le lieu qui fut témoin de si nobles sacrifices pour la foi, la justice et le droit.

⚜

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Devises Héraldiques, par Louis de la Roque, directeur du *Bulletin Héraldique de France,* in-18, 430 p., 6 francs (par la poste, 6 fr. 50). — Ce savant et très intéressant devisaire se recommande à tous les héraldistes, à tous les gentilshommes ; il a droit à une place d'honneur dans les bibliothèques d'élite. (Aux bureaux du *Bulletin Héraldique,* quai des orfèvres, 56, Paris). Nous y relevons les devises d'un grand nombre de familles inscrites au livre d'or du C. H. de France : Achard, Albiousse, Anselme, Arlot de Saint-Saud, Arros, Bremond d'Ars, Beaumont, Berluc-Pérussis, Beauchamps, Bouard, Bourdeille, du Buisson de Courson, Burey, Caix, Carné, Chansiergues, Coligny, Courtin, Courson, Combault, le Court, Damas, Digoine, l'Estourbeillon, la Fargue, Hébrard, Hibon de Frohen, Gourdon de Genouillac, le Gras de Vaubercey, Huart, Huchet de La Bédoyère, Joly d'Aussy, Kersauson, Jouffroy d'Abbans, Lapeyrouse, l'Epinois, Longuemare, le Mire, Morel de Créty, Molans, Mac-Carthy, du Mas de Paysac, Marguerye, Mauroy, Maussabré, Milly, Montaignac, Monti, Moy, la Noüe, des Nos, Palluat, Pantin de la Guère, Pimodan, Poli, la Porte, Rivoire, Roquefeuil, Rorthays, du Roure, Sainte-Agathe, Saint-Chéron, Sainte-Colombe, Saint-Pern, Seguins, Serennes, Taveau de Lavigerie, Terris, Tesson, Tinseau, Vauloger, etc.

⚜

Notre érudit et laborieux collègue M. le comte A. de la Porte poursuivit avec succès son importante publication *Les Gens de qualité en Basse-Marche*, études et documents généalogiques qui décèlent de longues et patientes recherches. Il est difficile d'ap-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

porter dans une publication généalogique plus de science et de scrupuleuse conscience. La 5e livraison intéresse les familles du Theil et de Brettes, et se termine par leurs preuves de noblesse.

⚜

Notice sur l'intendance de Provence, par F. de Marin de Carranrais. — Excellente notice, qui débute par un exposé de l'origine de l'institution des intendants, ces agents directs du pouvoir royal, fonctionnaires plus dépendants et plus dociles que les gouverneurs, rouage centralisateur dont Richelieu fit un puissant contrepoids à l'influence des grands seigneurs et à l'indépendance des parlements. M. de Marin de Carranrais définit ensuite les attributions considérables des intendants, les pouvoirs de celui de Provence, et passe en revue l'administration des intendants de cette province, depuis le premier de ces hauts fonctionnaires, J.-J. de Mesmes, sieur des Arches (1578). Après lui viennent J. de Péricard, s. de Méridon, le président de Chevry, Dreux d'Aubray, Ch. Le Roy de la Potherie, Jacques Talon, J. de Lauzon, Bochart de Champigny, Casset de Vautorte, de Sève, Rouillé de Meslay, de Morant, Le Bret, J.-B. des Gallois de la Tour, le baron de Montyon, Sénac de Meilhan, etc. — L'auteur n'a pas négligé les indications généalogiques, et elles ajoutent encore du prix à son œuvre, que couronne une vingtaine de curieuses pièces justificatives (1578-1788).

⚜

Notes historiques sur la terre et seigneurie de Fro-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

mentières (Marne), par Armand Bourgeois. — L'auteur a dû à la courtoisie de M. le marquis de Montmort de pouvoir compulser les archives du château de Fromentières ; ces notes, très intéressantes, résument ses découvertes, qui embrassent une période de quatre siècles (1372-1778), et nous montrent comme ayant possédé la seigneurie de Fromentières les familles suivantes : Châteauvilain, Conflans, Voudenay, Béthune, Marillac, Loynes, de Fays, Reilhac, Mouro, Louviers, du Rud, de Ponce, Milleville, la Croix-Chevrières, Montmort.

⚜

Mémorial pour la Consulte Héraldique (*Législation nobiliaire*). — Cet appendice contient les décrets royaux relatifs à l'organisation de la Consulte Héraldique d'Italie, le Règlement pour les inscriptions d'office dans les registres de la Consulte, la Table des droits à acquitter, et l'extrait des articles du code pénal italien punissant de peines sévères les usurpations de qualités nobiliaires.

⚜

M. Paul Pellot a été élu membre correspondant de l'Académie nationale de Reims.

⚜

Degli antenati di Umberto Biancamano, par le Comm^r F. Ferruccio Pasini. — L'auteur est le deuxième de nos collègues qui s'attache à l'élucidation des origines de la maison de Savoie. Cette im-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

portante étude avait tenté déjà M. le marquis de Rivoire la Bâtie. (Voy. notre *Annuaire* de 1888, pages 105-112). Comme lui, M. de Pasini incline à rattacher Humbert aux blanches mains au grand tronc Carlovingien ; son étude décèle de consciencieuses recherches, mais elle ne résout pas scientifiquement, probativement la question. Cette élégante publication est ornée d'un chromo très artistique représentant le blason primitif des comtes de Maurienne, et dédiée à l'un de nos illustres présidents d'honneur, le très savant baron Antonio Manno.

Châteaux et Châtelains : I° *Pontchartrain* : II° *Jouy-en-Josas*, par le baron Olivier Taveau de Lavigerie. — Une série qui commence brillamment par deux élégantes plaquettes, finement écrites, très étudiées, très attrayantes, ornées de vues de châteaux, de blasons et de portraits des Phelypeaux.

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 1889.— Charmant petit volume digne de son aîné. Il débute par une longue étude de M. le vicomte de Poli sur la Noblesse, de 1789 à 1889 : à l'approche du fameux centenaire, il est d'un vif intérêt de lire cette étude magistrale sur le mouvement de 1789. Nous avons rarement vu un aussi remarquable travail d'ensemble, mieux coordonné, plus modéré ou plus savant, et, chose curieuse, dont les éléments sont souvent empruntés à M. Renan. Puis viennent *La Préposition*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De, les *Petits-neveux de Jeanne d'Arc au comté nantais*, les *Maisons de Bérenger et de Sassenage*, l'*Ordre de Malte*, et une *Chronique* nobiliaire, historique ou archéologique des mieux fournies, etc., bien plus qu'il n'en faut pour assurer aux annuaires du Conseil Héraldique un succès certain et continu.

(*L'Ancien Forez*, avril 1889.)

Ephémérides bas-Alpines (1888), par Ernest de Crozet. — Tous les actes et faits intéressant le dép. des Basses-Alpes, et qui se sont produits dans le cours de l'année 1888, sont soigneusement relatés dans ce premier fascicule d'éphémérides, qui sera suivi de beaucoup d'autres, nous l'espérons, puisque notre laborieux collègue nous en promet un par année « tant que Dieu lui prêtera vie et santé ». Les chercheurs des siècles à venir lui tresseront des couronnes, car ce précieux recueil leur épargnera des pertes de temps et des erreurs. Et quelle fortune pour les travailleurs de l'avenir si l'excellent exemple de l'érudit bas-alpin venait à se généraliser !

Julienne du Guesclin à Pontorson, par Olivier de Gourcuff. (Poésie couronnée au concours de la *Pomme* le 18 août 1889). — Ces beaux vers, mâlement frappés, méritaient bien... la pomme. Ils célèbrent l'héroïsme de la digne sœur du grand connétable, sauvant Pontorson d'une surprise des Anglais.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On accourt, l'alarme est donnée et la bataille
S'engage, l'assaillant est pris dans un étau ;
L'héroïne, frappant et d'estoc et de taille,
Délivre le château.

Le 26 avril 1886, au Gravier (Cher), est décédé à l'âge de 79 ans M. Louis Roubet, notaire honoraire, ancien juge de paix de La Guerche, président de la Société académique du Centre, président honoraire de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts, membre honoraire du Conseil Héraldique de France.

Notre président a eu l'honneur d'adresser à Madame veuve Roubet les regrets et les condoléances de notre compagnie.

Suivant le désir exprimé par le regretté défunt, sa dépouille mortelle a été transportée à Nevers ; avant que le cortège funèbre quittât le Gravier, M. Charles de Laugardière, de la Société des antiquaires du Centre, a fait avec éloquence l'éloge du chrétien convaincu, de l'homme de bien, du magistrat intègre, du savant, et rappelé « les mérites et les persévérants labeurs du savant archéologue, de l'érudit si curieusement et si minutieusement renseigné sur tous les faits de l'histoire locale. Se conformant, en effet, à une tradition déjà ancienne dans la magistrature française, M. Louis Roubet avait su allier à l'étude et à la pratique du droit, comme un utile délassement, la culture des lettres et les recherches historiques. On peut dire que du canton de La Guerche il n'est pas un endroit qu'il n'ait exploré, pas un gisement d'antiquités qui lui ait échappé, pas une charte ou une inscription qu'il n'ait déchiffrée ; que sur ce sujet favori, il n'y a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pas un texte en vieux langage, pas un document qu'il ne se soit avidement assimilé. Aussi sont-elles nombreuses les brochures qu'il lui a consacrées, écrites avec une verve humouristique sous laquelle il se complaisait à dissimuler les aridités de l'érudition pure.

« ...Dans son hospitalière maison, si cordialement ouverte à tous, même aux visiteurs inattendus, et où tous recevaient un inoubliable accueil, M. Roubet, qui était aussi un artiste, avait su constituer un vrai musée, en sauvant de la destruction mille fragments antiques, mille objets d'un grand intérêt trouvés aux alentours. La mort inexorable est venue frapper M. Roubet, lorsqu'il allait en mettre sous presse la description, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*. La publication qu'il ne lui a pas été donné de mener à bonne fin, aura lieu néanmoins. Ce sera la légitime consécration de son renom dans le monde savant, et comme une impérissable couronne déposée sur sa tombe... »

Le Masque de Fer, par Oscar de Poli. — Le Masque de Fer !... Etait-ce Fouquet, ou le duc de Beaufort, ou le patriarche arménien Arvedick, ou le frère de Louis XIV, ou le duc de Montmouth, ou le comte de Vermandois, ou l'italien Marchiali, ou le chevalier de Rohan ?... M. Oscar de Poli tient pour ce dernier, « le beau Rohan », ami d'enfance, puis ennemi déclaré de Louis XIV, et chef d'une conspiration fameuse qui fit tomber sa tête sur l'échafaud de la place de la Bastille. Sur cette donnée historique, l'auteur des *Régicides*, du *Capitaine Phébus*, de *Fleur-*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

de-Lis, et de tant d'autres œuvres hors de pair, a écrit, dans un style plein de charme, le roman le plus dramatique, le plus poignant et le plus empoignant, qui rappelle les œuvres les plus célèbres d'Alfred de Vigny et d'Alexandre Dumas. La trame, puissante et variée, ne fléchit pas un seul instant pendant ces 520 pages, où le lecteur ne perd rien à se sentir conquis par un écrivain qui se respecte et le respecte. Et combien d'épisodes exquis, de ravissantes figures, de types modelés de main de maître, dans ce superbe cadre historique, où les personnages de M. de Poli se meuvent avec une aisance et une vraisemblance parfaites, qui ajoutent encore à l'attrait de la lecture !

Si l'on ne savait que l'auteur est un homme de convictions et de foi vives, le *Masque de Fer* suffirait à le faire deviner, tant il sait inspirer la sympathie ardente pour tels de ses personnages, la haine et le mépris pour tels autres. Quel admirable serviteur, dévoué jusqu'à l'héroïsme, simplement, comme de nature, que le brave Patruche ! Quelle touchante et noble jeune fille que la jolie Renée d'O ! Je ne crois pas que l'on puisse lire sans larmes le récit des derniers instants de la pauvre Marguerite de Savoie, une des héroïnes du *Masque de Fer*. Tous les sentiments délicats s'épanouissent dans ces pages passionnément captivantes, avec une finesse de coloris, une richesse de grâce qui n'exclut pas la vigueur ; un roman comme celui-là, à notre époque, est mieux qu'un beau livre : c'est aussi une bonne et généreuse action.

(*L'Ouvrier*, 15 mai 1889.)

⚜

Petits mémoires inédits de Peiresc, publiés etanno-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tés par Ph. Tamizey de Larroque. — Notre savant collègue est un dévot de Peiresc ; c'est d'un véritable culte qu'il entoure la mémoire et l'œuvre du prince des savants provençaux, j'entends d'un culte d'érudit *di primo cartello*, doublé d'un gentilhomme d'esprit ; aussi n'est-on pas surpris, mais tout naturellement charmé de trouver en tête de ces « petits mémoires », catalogue forcément aride, une fine et savoureuse préface où font bellement assaut l'esprit et le cœur, pour demeurer *ex æquo*. — Les *Petits mémoires* ne sont autre chose que le mémento quotidien de l'énorme correspondance de Peiresc, du 4 octobre 1622 au 9 novembre 1632, avec Honoré d'Agut, le grand Rubens, Chifflet, MM. d'Oppède, de Lacépède, de Suffren, d'Andilly, de Malherbe, Ch. du Lys, S. S. le Pape Urbain VIII, les cardinaux Barberini, Bentivoglio, de Sourdis, etc., MM. de Loménie, Bignon, Saumaise, Chapelain, Scarron, de Thou, Fouquet, Grotius, Du Chesne, le P. Mersenne, de Verthamon, le chancelier d'Aligre, de Forbin, Gassendi, d'Expilly, de Suarès, de Pérussis, le duc de Guise, d'Avaux, de Sainte-Marthe, du Puy, etc. Çà et là, des mentions d'événements publics ou de famille rompent la monotonie de cette nomenclature épistolaire, à laquelle les nombreuses et savantes notes de M. Ph. Tamizey de Larroque ajoutent un charme exquis.

⚜

Le 30 octobre 1889, en son château de Vallery (Yonne), est décédée à l'âge de 77 ans madame la marquise de La Rochejaquelein, née Chartier de Coussay, mère de M. le marquis de La Rochejaquelein, député des Deux-Sèvres, et grand-tante de M. le comte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Saint-Saud, membre honoraire du C. H. de France.

Le XIe *siècle dans les Alpes-Maritimes, Etudes généalogiques*, par le comte E. Cais de Pierlas. — Nous ne saurions trop louer l'œuvre nouvelle de notre savant et laborieux collègue, car c'est bien vraiment une œuvre hors de pair, dans laquelle sont étudiées avec une impeccable érudition maintes questions d'histoire, de droit féodal et de généalogie, notamment l'origine de la Maison de Castellane, que l'auteur incline à faire descendre du comte Grifon, vivant en 950. De remarquables chapitres sont consacrés aussi aux seigneurs de Fos, de Thorame, de Glandèves, aux vicomtes de Nice, aux comtes d'Orange, à la Maison de Baux, aux seigneurs d'Apt, de Reillane, de Dromon, aux vicomtes de Gap. C'est là une œuvre considérable que devront désormais consulter tous ceux qui voudront écrire consciencieusement sur les grandes familles de la Provence.



Notre honoré collègue M. le marquis de Moy, bien connu par son constant dévouement à toutes les œuvres catholiques, a eu l'honneur de recevoir de S. S. Léon XIII la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*.

M. le marquis de Moy a reçu aussi la médaille d'or de la Commission promotrice du Jubilé Sacerdotal du Souverain Pontife et de l'Exposition Vaticane.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



La Revue historique de l'Ouest, paraissant tous les deux mois par fascicules gr. in-8 vélin de 128 pages, à Vannes, impr. Lafolye (12 fr. par an). Directeur : Gaston de Carné. Réd. en chef : le comte R. de l'Estourbeillon. Trésorier : J. de Kersauson de Pennendreff. — Depuis cinq années déjà les travailleurs de nos provinces de l'Ouest ont pu apprécier les services rendus à notre histoire locale par ce vaillant recueil, et les travaux aussi intéressants que variés, publiés par lui. Plus de 100 Mémoires ou Monographies locales ont été édités déjà par cette importante revue. Après les études si remarquables de MM. René Kerviler, sur *les Députés bretons à l'Assemblée Nationale de 1889*, de la Nicollière-Teijeiro sur *Cassard et la Marine de Louis XIV* ; de Dom de Coëtlosquet sur *Duguesclin et le Drame du château de Montiel*, etc., publiés en 1889 : voici, en cours de publication, les travaux de MM. de Palys, sur les *Thèses bretonnes illustrées au* XVIIe *siècle ;* Edouard Train, sur *les Vitréens et le Commerce international* ; de Farcy, sur le *Catalogue des familles nobles d'Anjou et de Touraine maintenues à la réformation de 1666 ;* Dom Plaine, sur *les Origines littéraires de la Bretagne* ; l'Abbé Ricordel, sur la *Restauration de l'Enseignement dans le diocèse de Nantes à l'issue de la Révolution*, etc., etc. — Cette Revue, qui voit s'augmenter chaque jour le nombre de ses collaborateurs et de ses adhérents, ne peut manquer d'être appréciée par les membres du Conseil Héraldique et nous ne saurions trop la leur recommander.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 28 mars 1889, à Avignon, au milieu d'une grande assistance, ont eu lieu les funérailles de M. le marquis de Baroncelli-Javon, ancien officier d'état-major, chevalier du Saint-Sépulcre, décédé à l'âge de 82 ans. Il était le chef de cette maison ancienne et distinguée. Le deuil était conduit par le comte de Baroncelli-Javon, fils du défunt, par le baron de Serres-de-Monteil, son beau-frère, et par le comte de Chansiergues, son neveu. Les cordons du char étaient tenus par MM. le marquis de Digoine, le marquis de L'Espine, le colonel de Rouvière et le comte de Barbeyrac. Au cimetière, quelques paroles ont été prononcées par M. du Villard.

(*Chronique de Vaucluse*).

Les gros volumes ne prouvent rien en faveur de la clarté des démonstrations qui doivent procurer la connaissance d'une science ou d'un art ; jamais, avouons-le, cette pensée n'a été plus vraie qu'aujourd'hui. Et « en temps de littérature au mètre, au dire de l'*Univers*, alors que l'éditeur soupèse tout d'abord un manuscrit, et que l'acheteur de livres regarde le numéro de la dernière page, et se demande : En aurai-je assez pour mon argent ? » il est rare de rencontrer un volume aussi peu compact que cet *Annuaire*, mais il est plus rare d'en trouver un si bien rempli et dont les récits et les études se présentent à nous avec des allures aussi franches et aussi séduisantes. Au reste, pourquoi

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

s'étonner de cette bonne fortune, quand nous voyons M. Oscar de Poli relever son œuvre délicate par le précieux concours de collaborateurs aussi amis des lettres et des sciences que goûtés et appréciés du public, qui à une science sagement entendue et sagement démontrée joignent un intérêt toujours attrayant, un style et un langage aussi purs qu'élégants.

Ce deuxième *Annuaire*, fier de la réputation et de la faveur acquises par son aîné, s'offre à nous avec la sûre garantie du même succès. Libre de toute préface, il nous énumère un Etat détaillé des Membres du Conseil Héraldique de France au 1er mars 1889, s'élevant à 292, alors qu'au 15 juin 1888, il se chiffrait à 212. Avec une si puissante vitalité, l'institution est donc utile, et peu disposée à s'éteindre.

Cette année a fait éclore bien des ouvrages et des études envisageant sous tous les points de vue le Centenaire de 1789. M. de Poli, si familier du reste avec une semblable question, s'appuyant en outre sur les opinions de nos députés d'il y a un siècle, au sujet de cette noblesse, tant critiquée de nos jours, sur les appréciations approfondies et sérieuses de nos auteurs contemporains et de ceux de l'époque les plus autorisés, en nous la dévoilant sous son propre jour, nous montre bien que *La Noblesse de France*, 1789-1889, n'a pas mérité l'arrêt de mort prononcé à la légère contre elle, et par mille assertions concluantes et claires, il arrive à nous prouver que « dépouillée brutalement, illégalement de ses prérogatives, la noblesse conserve encore un mystérieux prestige, comme ces splendeurs du soleil couchant qui ressemblent à des aurores. » A côté de ces bonnes pages, citons celles non moins savantes consacrées à des *Documents inédits*, XIVe *siècle*, sur la famille de Jeanne d'Arc dans le

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Nantais ; à la *Généalogie des maisons de Bérenger et Sassenage ;* aux *Variantes et Modifications introduites dans les Armoiries ;* à la *Préposition de* que l'on regarde communément comme le signe caractéristique de la noblesse, et qui pourtant, d'après M. de Martonne, n'en demeure qu'une simple probabilité. Grâce à M. Tamizey de Larroque et au baron du Roure, la Provence ne nous fausse pas compagnie. Nos amateurs savent de quel culte l'érudit Agenais entoure Peiresc. Quoi d'étonnant de retrouver *Peiresc généalogiste* donnant bien des éclaircissements sur l'illustre maison de Simiane ? Le baron du Roure, lui, puise à pleines mains dans les archives et la bibliothèque d'Arles, et nous parsème le fruit de ses recherches de mille *Documents Provençaux* originaux relatifs aux Villeneuve, aux Caylar de Sabran, aux Pontevès, aux Castellane.

Afin de mieux joindre l'agréable à l'utile, la poésie fraternise très avantageusement avec la prose. Ici, c'est Léon XIII que la muse chrétienne de M. A Millien chante comme Roi, Pontife et Père. Plus loin, le marquis de Pimodan, s'inspirant de la mort de l'archiduc d'Autriche et des honteuses exploitations qui dégradent la Croix d'honneur, nous donne de patriotiques et émouvants sixains. Ajoutons un court aperçu sur l'Ordre de Malte, aujourd'hui Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et nous aurons développé la table des matières de ce volume, en donnant une juste mention à la Chronique, fruit d'un travail incessant et continuel de M. de Poli qui, chaque jour, a réuni, avec une admirable patience, les renseignements propres à l'alimenter ; l'ordre, la clarté, l'exactitude président au précieux index bibliographique qui termine le volume. Cette partie n'est pas moins

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

appréciable, car si la bibliographie n'est pas la science, elle est la clef qui en ouvre le sanctuaire, qui, en épargnant bien des recherches fastidieuses, facilite les grandes œuvres historiques.

Au point de vue matériel, cet *Annuaire Héraldique* est édité avec un luxe aristocratique, beau papier, impression artistique, planches, au nombre de huit, vignettes, blasons d'un fini achevé. Au point de vue littéraire et scientifique, il est publié avec la plus grande indépendance et l'autorité que lui donnent des écrivains consommés, qui par leur savoir, laborieusement acquis, et par leurs judicieuses observations, font de la science héraldique de nos jours une science positive.

ERNEST DE CROZET.

(*Gazette du Midi*, 13 septembre 1889.)

Mémoires de la marquise de la Rochejaquelein, éd. originale, publ. par son petit-fils. — «... Tout d'abord, en commençant ce récit, je remarque trois traits caractéristiques, que j'ai déjà indiqués. L'initiative de cette guerre fut plus populaire qu'aristocratique. Certes, les gentilshommes qui s'y rallièrent se montrèrent dignes et capables de commandement. Mais telle est la puissance de ces glorieux souvenirs qu'ils ont placé un colporteur tel que Cathelineau, un garde-chasse tel que Stofflet, au même rang que les d'Elbée, les Bonchamp, les Charette, les d'Andigné, les La Rochejaquelein et les Lescure. Sous le feu de l'ennemi, les plébéiens conquirent leurs parchemins, tan-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dis que la noblesse complétait les siens. Ainsi, dans ce coin de terre française, la Révolution, inaugurée par le nivellement universel, par la destruction des titres, des particules, des blasons et des armoiries, ne réussissait qu'à inscrire des noms nouveaux sur le livre d'or de la noblesse. Les mauvais plaisants prétendent que sous notre troisième République, la démocratie égalitaire produit les mêmes résultats ; c'est possible, mais dans un autre cadre, et pas par les mêmes moyens. »

A. DE PONTMARTIN.

(*Gazette de France*, 7 avril 1889.)

Documents inédits sur les familles de Blacas et de Castellane, recueillis et annotés par le baron du Roure (avec une planche en photogravure). — Ayant découvert des documents inédits relatifs à ces deux grandes maisons, notre érudit collègue a justement pensé qu'il serait intéressant de faire connaître un certain nombre de ces pièces, qui fournissent des renseignements nouveaux pour leur généalogie. Ces documents sont les suivants : Contrat de mariage de Boniface de Castellane et Constance de Blacas, 15 fév. 1331 ; testament d'Iseude de Justas, 13 nov. 1340 ; donation par Alasacie de Blacas à Albert, son frère, seigneur de Beaudinar, 16 oct. 1363 ; contrat de mariage de Florent de Castellane et Alasacie de Blacas, même date, et leurs épousailles, 19 mai 1364 ; reconnaissance de dot de Cécile de Villeneuve, femme de G^e^ de Blacas, s. de Beaudinar, 15 déc. 1336 ; quitt·

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de cent florins faite par Mabille de Beaudinar à Elzéar de Sabran, baron d'Ansouis, 14 sept. 1396 ; donation par le couvent de la Celle à Albert de Blacas, 1400 ; vente des fruits de la terre du Muy, 27 nov. 1322 ; donations au commandeur de Rue par Boniface-le-Roux de Castellane, 1195, 1205 ; aux Hospitaliers de Saint-Gilles par Blacas et Laure de Castellane, sa femme, 1233 ; au commandeur de Puimoisson par la même et ses fils, 1238 ; aux Templiers de Rue par Boniface de Castellane, 7 janv. 1251 ; échange entre le commandeur de Rue et Bon. de Galbert, s. de Salernes, 5 fév. 1252 (reprod. en photogr.) ; accord entre Raymond-Geoffroy de C. et les dits hospitaliers, 1283. — De savantes notes accompagnent ces précieux documents et rectifient des erreurs généalogiques.



Le 2 avril 1889, un incendie a détruit presque en entier le château des Planches-sur-Amblie, appartenant à notre érudit collègue M. Amédée du Buisson de Courson ; une aile seulement a pu être préservée. Le châtelain étant absent, on dut enfoncer la plupart des portes intérieures pour le sauvetage des meubles, dont une portion importante put être mise en sûreté. La bibliothèque et les précieuses archives de famille ont été sauvées aussi, mais dans quel lamentable état, gâtées par l'eau de cinq pompes ! Nous nous associons bien sympathiquement au vif chagrin de notre laborieux collègue et ami, et nous espérons que ce douloureux sinistre n'aura pas pour effet d'interrompre ses studieuses recherches et ses savantes publications.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007



Nobiliaire de Bretagne, par le comte Régis de l'Estourbeillon, membre honoraire du C. H. de France. — Cédant à des instances réitérées, et en raison des difficultés que l'on éprouve à se procurer les Nobiliaires ou Armoriaux bretons, M. le comte R. de l'Estourbeillon a accepté de publier, avec le concours de nombreux savants et héraldistes, dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, une série de Notices nobiliaires destinées, après leur réunion chaque année en volume, à former un vaste *Nobiliaire de Bretagne*.

Sans vouloir se poser en correcteur ou en rectificateur de ses devanciers, M. de l'Estourbeillon ambitionne seulement de mettre au jour maints documents qui n'ont pu être connus d'eux ; il n'aspire qu'à être leur continuateur et à donner à chacune des familles nobles de Bretagne une idée exacte, un tableau d'ensemble, succinct, mais aussi juste que possible, de la situation de son lignage à travers les siècles. Après avoir examiné l'*Origine* de chacune d'elles, donné leurs *seigneuries*, leurs *armoiries* et *devises*, et signalé les *Réformations* où elles ont figuré comme appartenant à la noblesse, il fait connaître la suite de leurs *Alliances*. N'est-ce pas là en effet le lien de vie, la chaîne impérissable qui permet à chaque lignée de reconnaître ses étapes à travers les âges et de remonter par chacun de ses anneaux à sa naissance ou à l'origine de sa notoriété ?

Ennemi de toute flatterie, il considère comme le premier de ses devoirs de ne jamais accueillir le moindre renseignement qu'il n'ait préalablement vérifié aux sources. Puissent toutes les familles de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bretagne, puissent tous ceux qu'intéressent nos souvenirs nationaux et les traditions du passé, encourager ses efforts et le seconder dans son généreux labeur, entrepris pour la gloire des ancêtres et l'honneur de la patrie bretonne !

Les notices publiées dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, et donnant l'*écusson* de chaque famille, seront tirées à part et formeront environ chaque année, jusqu'à l'achèvement du nobiliaire, un volume in-4° cavalier de 350 pages qui sera tiré à 400 ex. sur papier ordinaire et 100 ex. sur papier de Hollande. Le prix de chaque volume sera de *10 francs* pour les ex. sur papier ordinaire et *20 francs* pour les ex. sur papier de Hollande, payables après réception du volume. Ces prix seront portés à 12 et à 25 francs après la mise en vente. Le premier volume comprenant les notices d'environ 300 familles paraîtra le 1er mai 1890.

On peut adresser les souscriptions à M. le comte Régis de l'Estourbeillon, rue du Drezen, 24, à Vannes (Morbihan) ou à M. Léon Séché, directeur de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, boulevard de Port-Royal, 9, à Paris.

Les 10, 11 et 12 mai, à Besançon, à l'occasion du centenaire de 1789, s'est tenue, sous la présidence de M. le comte Werner de Mérode, une grande Assemblée provinciale, composée d'habitants du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Son but était de rechercher les justes réformes que réclament l'agriculture, le commerce, l'industrie, les professions diverses, et d'établir les « Cahiers de 1889 ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sur la liste des membres du Comité d'organisation nous avons relevé plus d'un nom inscrit sur la liste des membres de notre compagnie : MM. E. Beneyton, le marquis, le comte et le général de Jouffroy d'Abbans, P.-N. le Mire.

Notre collègue M. Joseph de Sainte-Agathe était un des deux secrétaires du Comité de l'Assemblée Provinciale de Franche-Comté.



Voyage de Jérusalem par F.-M. Turpetin, de Beaugency, prestre du diocèse d'Orléans, publié pour la première fois d'après les manuscrits, avec une introduction et des notes, par A. Couret, anc. magistrat, avocat à la Cour d'appel d'Orléans, docteur en droit et ès-lettres. (Orléans, H. Herluison, 1889, in-16 elzévirien, XXII-206 pages). — A l'heure où se reforment les anciennes Confréries des pèlerins de Jérusalem, où la vieille question d'Orient se ranime comme un feu mal éteint, où l'axe de la dévotion chrétienne s'incline de nouveau vers les Saints-Lieux, c'est faire de l'à-propos que de mettre en lumière ce curieux et pieux itinéraire accompli par un Orléanais, il y a près de 200 ans. François-Michel Turpetin, officier au grenier à sel royal de Beaugency, avait 35 ans lorsqu'en 1715 il résolut de faire le périlleux pèlerinage de la Terre-Sainte. Il en écrivit le récit avec un soin minutieux, relatant avec une attrayante bonhomie les péripéties de ce long voyage, ses affres dans les tempêtes, à l'approche des corsaires barbaresques ou des pillards arabes, décrivant les lieux qu'il traverse, recueillant les saintes légendes, se fiant immuablement à Dieu dans cette succession de périls qui devaient être la préface de son entrée dans les ordres

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sacrés. « Lisez le récit de son pèlerinage, dit M. Couret, et vous n'aurez point, comme le sansonnet d'Horace, perdu votre temps ni votre peine. » Lisez d'abord, dirai-je, la savante et charmante introductian qu'a mise l'éminent historien de l'Ordre du Saint-Sépulcre à ce récit touchant, à ce joli volume elzévirien que vont se disputer les bibliophiles, et qui fait grand honneur aussi à cet éditeur d'élite qui s'appelle H. Herluison [1].



Le 12 avril 1889, en sa terre du Rein-du-Bois (Cher), est décédée à l'âge de 91 ans madame veuve Paulinier, née Le Barbier de Tinan, grand-mère de madame la comtesse N. Leroy de la Brière.



Les Poètes Bretons, par Olivier de Gourcuff. — Ils sont légion, ces poètes, et leur poésie sonne clair et doux. En prenant à chacun d'eux un de ses joyaux, — A. de Beauchesne, Elisa Mercœur, Brizeux, Châteaubriand, Achille du Clésieux, Paul Féval, Hippolyte Lucas, H. de la Morvonnais, R. du Pontavice de Heussey, Emile Souvestre, Constance de Théis, princesse de Salm-Dyck, Ed. Turquety, etc., — M. Olivier de Gourcuff a composé un charmant écrin. Son introduction est une excellente étude sur la poésie bretonne.



S. M. l'Empereur du Brésil a daigné conférer la

[1] Rue Jeanne d'Arc, 17, Orléans. — Tiré à 82 ex., 60 sur pap. vergé, 10 sur vergé de Hollande, 12 sur vélin teinté.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plaque de Son Ordre de la Rose à M. le comte d'Anselme de Puisaye, membre Honoraire du C. H. de France.

Le salon de Cazotte à Pierry en 1784, par Armand Bourgeois, avec une introduction par Al. Piedagnel. — Charmante esquisse d'un salon célèbre du XVIIIe siècle, hospitalier aux grands noms noblement portés, aux princes des lettres, des arts et des sciences. L'auteur évoque avec esprit la douce et rêveuse figure du bon Cazotte, et ses pages alertes, finement ciselées, ont en même temps de la couleur, du naturel et de la grâce.

La distribution des prix de l'institution Saint-Joseph, dirigée par les frères maristes de Plaisance (Paris), a eu lieu cette année sous la présidence de M. le vicomte Oscar de Poli, ancien préfet, grand officier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand. Dans la brillante assistance, composée d'environ quinze cents personnes, on remarquait M. le curé de Notre-Dame de Plaisance et les membres du clergé paroissial, ainsi que de nombreuses notabilités du XIVe arrondissement.

Après une charmante série de chants et de chœurs parfaitement exécutés par les élèves sous la direction de M. Langlane, officier d'académie, professeur de musique de l'institution Saint-Joseph, M. le vicomte

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

de Poli a prononcé une allocution vibrante de foi et de patriotisme.

Prenant pour thème de son discours l'épigraphe du palmarès : — *A la plus grande gloire de Dieu, au progrès des sciences, à la prospérité de la patrie*, — l'éloquent orateur a rappelé la devise de Franklin : « Dieu et patrie ! », et félicité les religieux et zélés éducateurs qui préparent à la France une génération croyante, éclairée, animée de l'esprit de respect, de devoir et de sacrifice.

Parlant de l'exposition actuelle, qui marque dans les sciences et l'industrie nationale un progrès dont les Français peuvent être fiers, M. de Poli a rappelé que, l'année dernière, une autre exposition, réellement universelle celle-là, avait eu lieu à Rome ; manifestation grandiose, mondiale, inouïe dans les fastes de l'humanité, à laquelle avaient pris part tous les chefs des nations et tous les peuples.

L'orateur a glorifié le pontificat de Léon XIII, dont la paternelle sollicitude, en dépit du poids des années et des labeurs du Souverain Pontificat, s'étend incessamment sur tous les membres de la grande famille catholique. Aux applaudissements de l'assemblée, il en a donné comme une preuve éclatante et bien touchante la bénédiction apostolique envoyée, dans ce jour solennel, aux élèves de l'Institution Saint-Joseph, à leurs familles, à leurs dévoués professeurs.

C'est par l'amour de Dieu et de la patrie, a conclu l'orateur, que se relèvera la France : elle souffre en même temps que la Papauté ; c'est pour elle un confortant présage ; ensemble elles verront le terme de leurs épreuves. Qui pourrait désespérer du relèvement de la noble terre où resplendissent saint Louis, le génie de la foi chrétienne ; Jeanne d'Arc, le génie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'espérance patriotique ; Vincent de Paul, le génie de la charité catholique ?

La proclamation des récompenses a suivi cette émouvante allocution.

(*L'Univers*, 24 août 1889).

La *Célébrité contemporaine* (avril 1889) a publié une remarquable étude biographique qui nous intéresse à double titre, parce qu'elle est l'œuvre de M. Alfred de Martonne, et parce qu'elle concerne M. André Joûbert, l'un et l'autre Membres honoraires du C. H. de France. Analysant les nombreux travaux de notre savant collègue, M. de Martonne dit excellemment : « Ce qui caractérise *la manière* de M. Joubert, c'est une érudition patiente, soigneuse, sans négligence ni oubli, — une exactitude scrupuleuse, — une conscience sans remords, — une probité impeccable. Tout y est. On ne trouve ni une obscurité ni lacune. Vous avez les dates exactes des événements, les chiffres des pages, les origines des documents, les *lieux des choses*. Il y a aussi la nouveauté du travail. Rien n'est de seconde main, tout est neuf et frais. Tout est tiré de textes inédits, appuyé de preuves inconnues. Ce sont des découvertes autant que des récits. Rien n'y est vague et incertain. Il sort une lumière de ces annales topiques. Ces histoires de clocher sont éclairées par un fanal qui jette au loin ses rayons. »

Le 10 août 1889, à Saint-Thomas d'Aquin, a été

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

célébré le mariage de M. le vicomte Robert de Monti de Rezé, deuxième fils de M. Édouard de Monti, comte de Rezé, chef de nom et d'armes de cette illustre maison, et de Marguerite de Faverney, avec mademoiselle Marie-Camille de Frédy, fille de M. le comte Maxime de Frédy et de Noémi Hèmery de Lazenay.



La *Revue historique et heraldique* (rue Lafayette, 83, Paris), dirigée, depuis le 1er janvier 1889, par M. A. de Boyer de Choisy, a cessé la publication de ses bulletins mensuels. Sous le même format, elle paraîtra, annuellement, en volume d'environ 300 pages. Le tome Ier, outre diverses études héraldiques, renferme des documents inédits, intéressants pour l'histoire des familles. *Les certificats de noblesse, délivrés par Chérin de* 1781 *à* 1789 pour le service de la marine, y forment une source précieuse de renseignements.

Le 3 août 1889, à Marseille, madame Félix Peloux est heureusement accouchée d'un fils (Pierre-Auguste).

La Bastille depuis ses origines jusqu'à sa chute (1369-1789), par Alphonse Couret, docteur ès-lettres. — Si l'on en croit la voix publique, le Conseil municipal de Paris, pour célébrer l'anniversaire sanglant du 14 juillet 1789, aurait demandé à un savant de ses amis une histoire détaillée de la Bastille; malheureu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sement les fonds manquaient pour solder la main-d'œuvre, et le savant se serait récusé. M. Alphonse Couret a voulu réaliser le vœu des municipaux salariés de Paris, et il l'a fait avec son talent, son savoir profond et sa verve accoutumés ; mais je doute que le susdit Conseil goûte beaucoup cette véridique histoire, et notamment le souhait final de l'éminent écrivain : « que le centenaire de 1789 et de la Bastille ramène la France dans les voies du libéralisme, de la concorde, de l'égalité vraie et des sages réformes ouvertes par le magnifique élan de 1789, demandées par les cahiers unanimes de la nation, et toujours éludées ou confisquées par les violences liberticides des partis politiques. »

Le 4 novembre 1889, à Bayonne, chez son fils M. le vicomte Robert de Courson, chef de bataillon au 112e, a cessé de vivre, dans sa 82e année, M. le comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, membre honoraire du Conseil Héraldique de France, ancien sous-directeur de la Bibliothèque nationale, chevalier de la Légion d'honneur.

Le président du Conseil Héraldique a eu l'honneur d'exprimer à M. le vicomte de Courson les regrets de notre Compagnie par la lettre suivante :

Paris, 8 novembre 1889.

« Monsieur le Vicomte,

« J'ai été pénétré de douleur en apprenant par votre affectueuse lettre votre deuil filial. J'avais, vous le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

savez, pour votre noble et savant père une respectueuse et profonde affection, empreinte de la plus sincère gratitude, car il avait daigné me donner plus d'une marque de bienveillance et de sympathie. Je m'associe donc bien vraiment à vos larmes, à celles de madame la comtesse de Courson, qui m'a fait l'honneur de penser à me faire partager sa douleur et la vôtre, et à qui je vous prie, monsieur le Vicomte, d'offrir l'humble hommage de mes vifs regrets et de mes respectueuses condoléances. Veuillez être aussi mon interprète auprès de tous les vôtres, et leur témoigner que mon souvenir reconnaissant s'attache pour toujours à la mémoire de l'aimable érudit, du grand historien, du preux catholique, du gentilhomme parfait que je pleure avec vous.

« Les Membres du Conseil Héraldique de France, qui s'honorait de compter dans ses rangs Monsieur le comte Aurélien de Courson, déploreront unanimement sa perte; sa vie était un généreux exemple, comme ses œuvres étaient des modèles; Dieu l'a déjà récompensé; nous tous, nous ne l'oublierons pas; il demeurera vivant dans notre affection fidèle, comme ses œuvres et comme ses dignes fils.

« Veuillez agréer avec mes remercîments, Monsieur le Vicomte, l'expression de mes sentiments de haute considération et de profonde sympathie.

« Le Président du C. H. de France,

« Vicomte de Poli. »

Nous espérons qu'un des fils de notre savant et vénéré collègue voudra occuper dans nos rangs la place qu'y laisse l'historien de la Bretagne, le noble défenseur de la foi de ses pères et de la liberté de l'enseignement.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Alliances berrichonnes, angevines et poitevines de la famille de Guilloteau de Grandeffe, relevées sur documents authentiques et publiées par le comte de Grandeffe. — Nous avons déjà loué cette excellente étude généalogique dans l'Annuaire de 1888. Voici le préambule de la préface :

« Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ceci est le testament d'une race féodale qui a servi, pendant plus de six siècles, loyalement Dieu, le Roi et la France. Dernier représentant de cette famille, j'ai voulu, en publiant sa généalogie, rendre un pieux hommage à la mémoire de mon père et de mon grand-père, les comtes Raoul et André de Grandeffe. Cet ouvrage est le résultat de 30 ans de recherches et de vérifications. Je n'affirme rien que je ne puisse prouver par des documents authentiques, et pour que cette œuvre me survive, je lègue mon riche chartrier à la ville d'Orléans, afin qu'il reste près de notre tombe : *Nomen et arma locum servant.* »

Si cette vieille race doit finir avec notre honoré collègue, du moins finira-t-elle avec un vrai gentilhomme, ayant le cœur, la foi, la vaillance des chevaliers des anciens âges, et qui, lui aussi, a servi loyalement Dieu, le Roi et la France.

Vicomte Oscar de Poli : 1° *Amymone*, histoire d'une femme, in-12, 302 p. — 2° *Livre d'or du Comité international des Ordres équestres pontificaux*, in-4°,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

256 p. — 3° *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, 2e année, in-12, 264 p.

Il y a quelques mois à peine, dans son numéro du 5 octobre dernier, le *Courrier du Midi* annonçait la publication du premier volume de l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France*, de M. le vicomte Oscar de Poli. Depuis lors, notre distingué compatriote a publié trois nouveaux volumes qui font également honneur à sa valeur littéraire et à sa prodigieuse fécondité. Il est difficile, en effet, de trouver chez un écrivain une souplesse de conception pareille à la sienne. Qu'il traite un sujet didactique ou qu'il écrive un roman, sa plume élégante et son érudition de bonne marque savent marcher de pair et captiver l'attention.

Amymone est l'histoire touchante d'une femme qui ne vécut que dans les larmes. M. de Poli nous transporte, au début de son récit, dans cette ville de Rome, où les pierres parlent, où les ruines magnifiques ont une éloquence qui pénètre l'âme, où la terre superbe dédaigne de produire et vers laquelle nous attirent d'inoubliables attraits. Sereine à son aurore, l'idéale beauté d'Amymone, meurtrie mortellement, dès ses premiers pas dans la vie, par les inconstances coupables du marquis de Montarnay, ne tarda pas à se faner dans la féerie de Naples, derrière les grilles sévères, mais tranquilles, de *Santa Maria della Morte*. Il est difficile de peindre avec des couleurs plus vraies et plus attachantes, dans un langage plus émouvant la vie de cette jeune femme, noble et pure victime, qui ne connut que les tristesses de la vie et qui sut grandir au sein de la douleur.

Le *Livre d'or des Ordres pontificaux* est une fort belle publication qui joint à l'intérêt palpitant du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sujet un luxe artistique au-dessus de tout éloge. M. de Poli a eu l'heureuse pensée de perpétuer ainsi le souvenir de la souscription spontanée des titulaires des différents ordres pontificaux, qui lui a permis d'offrir en leur nom, au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, une merveilleuse croix papale, comme témoignage de leur filiale fidélité. Cette souscription, due elle-même à l'initiative de M. de Poli, a trouvé écho non-seulement en France, mais dans les deux mondes, et c'est à conserver le souvenir de cette manifestation, les noms de ceux qui y ont concouru, et enfin le récit des principales fêtes jubilaires, que M. de Poli a consacré son livre d'or. Il ne pouvait être mieux inspiré en élevant ce monument à la mémoire de cette grande manifestation, unique dans l'histoire, de tous les peuples de l'univers venant affirmer leur foi et leur respect pour cet auguste vieillard qui, des hauteurs du Vatican, domine encore le monde et dont la majesté, prisonnière et désarmée, commande l'admiration de tous.

Enfin, M. le vicomte de Poli, poursuivant avec ardeur la tâche qu'il s'est donnée, a publié le deuxième volume de son *Annuaire du Conseil Héraldique de France*. Ce second volume est, en tous points, digne de son aîné et vient confirmer pleinement nos premières prévisions sur la vitalité de l'œuvre. Au milieu d'une série fort intéressante d'articles sur la science héraldique, et notamment d'une étude magistrale de M. de Poli sur l'ancienne Noblesse de France, nous aimons à signaler quelques pages de M. Tamizey de Larroque, sur notre illustre provençal Peyresc, et un chapitre sur des documents relatifs à notre Provence, de M. le baron du Roure. Il faudrait tout citer pour être complet, et les limites étroites du *Courrier*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Midi nous obligent, à notre très grand regret, à abréger ce résumé déjà bien long. Mais nous ne pouvons terminer toutefois sans féliciter une fois encore M. de Poli de son étonnante activité, de sa verve toute méridionale et de sa brillante érudition.

J. DE TERRIS.

(*Courrier du Midi*, Avignon, 2 août 1889).

Le 5 février 1889, à Arco (Tyrol), est décédée Madame la comtesse Marie Stadnicka, née comtesse Rzewuska, belle-sœur de M. le commandeur Félix de Meleniewski, membre Honoraire du C. H. de France.

La Mission patriotique de Jeanne d'Arc. Huit tableaux de P. Carrier-Belleuse. — Tous les admirateurs de la grande Héroïne, tous les patriotes Français, tous les amis de la France voudront avoir ces merveilleuses compositions ; chacun les conservera comme un fécond exemple, comme un pieux espoir. (Voyez ci-dessus, page 92). — (Paris, librairie Motteroz, rue Bonaparte, 13. Edition in-4°, reliée toile, 4 francs. Edition in-folio, planches en taille-douce, magnifique album de salon, relié, toile pleine, fers spéciaux, premières épreuves, 10 francs). Un incomparable cadeau d'étrennes !

Le 3 juin 1889, en sa villa de Sainte-Brigitte de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pausilippe, à Naples, est décédé dans sa 54e année M. le comte d'Agiout, frère de M. le vicomte Alexandre d'Agiout, membre Honoraire du C. H. de France.



Le vénéré prédécesseur de S. Exc. Monseigneur Piavi, Patriarche latin de Jérusalem, Grand-Maître de l'Ordre du Saint-Sépulcre, S. Exc. Monseigneur Bracco, de pieuse mémoire, avait daigné conférer la plaque de cet ordre chevaleresque à M. le chevalier Ferruccio de Pasini, membre Honoraire du C. H. de France, auteur de l'étude historique intitulée *Il Sacro Ordine gerosolimitano del S. Sepolcro.*



Livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640. 1774), publié par Ph. Tamizey de Larroque. — M. Charles de Ribbe a tout dit sur les livres de raison, sur leur utilité domestique et sociale. Elle apparaît toute flagrante dans celui-ci, curieux entre tous, puisque de 1640 à 1774 quatre membres de la famille de Fontainemarie y ont successivement collaboré. Ces « livres de raison » n'ont pas seulement pour effet de nous faire connaître les côtés les moins explorés de la vie de nos pères, mais encore ils fournissent de précieuses indications négligées par les historiens et les chroniqueurs d'antan. « J'aime à l'espérer, dit M. Ph. Tamizey de Larroque, le journal des Fontainemarie sera plus qu'une lecture intéressante : il sera une lecture salutaire. En un temps où trop de publications égarent les esprits et les cœurs, puisse ce modeste recueil, où resplendissent les beaux

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

sentiments et les nobles exemples, être fortifiant, bienfaisant pour tous ceux qui daigneront le parcourir ! Un proverbe indien glorifie l'homme qui a fait pousser un seul brin d'herbe ; n'est-ce pas encourageant pour celui qui, s'occupant d'une culture mille fois plus précieuse, aurait fait éclore une seule vertu ? » Le mérite de cette saine publication est encore et infiniment accru par les nombreuses notes que son savant éditeur y a semées avec une prodigalité de grand seigneur de l'érudition, et aussi par un remarquable *Essai de bibliographie des livres de raison* (p. 117-169), et pour lequel notre honoré collègue réclame le concours de tous ses amis, connus et inconnus, afin de réparer les péchés d'omission qu'il a pu commettre, « et d'apprécier une fois de plus les bienfaits de la fraternelle association formée de tous ceux qui portent le noble nom de travailleurs ». Pages 143-147, nous remarquons des extraits du *Livre de raison de Jean-Pierre de Berluc*, 1er Consul de Forcalquier (1723-1768), et de *Marie de Berluc*, sa sœur, conservés dans les archives de notre honoré collègue M. Léon de Berluc-Pérussis.

M. Charles Souëf, membre correspondant du C. H. de France, a entrepris de dresser les « Généalogies des familles anciennes, nobles ou de haute bourgeoisie » de la région de Laon. Ses premières notices manuscrites, qu'il a bien voulu offrir au Conseil Héraldique, sont relatives aux familles Aubert, Branche, Le Gros, Sérurier, et impliquent les plus consciencieuses recherches.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 7 août 1889, au Mans, a été célébré le mariage de M. le baron de Chabert, fils unique de feu Ant.-Gabriel-Alfred, baron de Chabert, et de Jeanne-Etienne-Sidonie-Barbe Poncet du Maupas, — avec mademoiselle Pauline de Gayffier, fille de M. Alphonse de Gayffier, membre Honnoraire du C. H. de France, et de madame de Gayffier, née Dionis.

La savante notice que contient le présent annuaire sur *Les Armoiries des Ordres Religieux,* est extraite du très remarquable *Traité d'iconographie chrétienne* de notre éminent collègue Monseigneur X. Barbier de Montault, ouvrage destiné à l'enseignement des séminaires et édité par la librairie Vivès en deux beaux volumes in-8 ornés de planches.

Le 14 octobre 1889, à Roanne, a été célébré le mariage de M. Georges Magnin, lieutenant au 1er Hussards, avec mademoiselle Henriette du Sauzey, nièce de M. Eugène du Sauzey, membre Honoraire du C. H. de France.

Jugements et délibérations du Conseil supérieur de Québec, publié par le département du registraire de la province, sous les auspices de la législature de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Québec. Volume 5e, in-4°, 1110 pages. — On dit qu'il n'est pas un bon Canadien qui n'aime la vieille France ; je dis qu'il n'est pas un bon Français qui n'aime la Nouvelle France, magnifique preuve vivante qu'avant la révolution notre race avait le génie colonisateur. — Ce très important recueil fourmille de précieux et curieux documents, et tout naturellement les vieux noms de France y abondent : Beauharnois, Monseignat, Vigny, La Chenaye, Brissonnet, le Gardeur, Aloigny, Pellerin, la Colombière, Amiot, Gallifet, Juchereau, la Forest, Testu, Frontenac, Fleury, Montdion, d'Estienne, d'Agneaux, Jordy, Vachon de Belmont, etc. Nous adressons nos sincères félicitations aux inspirateurs et aux rédacteurs de cette publication magistrale.

Le 8 mars 1889, à Clermont-Ferrand, est décédée dans sa 74e année, madame veuve Bouchet, née Genillier, belle-mère de M. Henry Gonnard, officier d'académie, ancien directeur des musées de la ville de Saint-Etienne, membre Honoraire du C. H. de France.

Jean de Clinchamp, prieur de Solesmes et abbé de Saint-Remi de Reims (1286-1297), par le R. P. Dom Paul Piolin. — Savante biographie de Jean de Clinchamp, mort à Rome le 30 avril 1297, frère du célèbre cardinal Gervais-Giancolet, et oncle de Robert de Clinchamp, évêque du Mans en 1298. « Nous avons fait connaître, conclut le très digne président de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Société historique et archéologique du Maine, un personnage qui a droit aux hommages de la postérité ; nous avons vengé sa mémoire de soupçons injustes, et nous avons établi d'une manière définitive la date de sa mort, sur laquelle les savants n'étaient pas d'accord. »

Le 14 octobre 1889, à Lyons-la-Forêt (Eure), a été célébré le mariage de M. Maurice de Ronseray, sous-lieutenant au 8e régiment de Cuirassiers, avec Mademoiselle Marie-Thérèse Le Roux.

Un miracle au musée de Troyes, par Louis Le Clert. — Au moyen âge, à Troyes, le mot *miracle* était synonyme d'objet de piété ; il s'appliquait aux chapelets, bagues, médailles, « enseignes » d'or, d'argent ou de plomb qui se vendaient à la porte des églises lors des « pardons », et les fabricants de ces objets révérés étaient des miracliers. Après une érudite notice sur les *miracles* et les *pardons*, M. Louis Le Clert décrit un « miracle » récemment découvert à Troyes dans les fouilles du nouveau pont, et il en donne le dessin avec son talent accoutumé.

Le 5 septembre 1889, a été célébré le mariage de M. le vicomte Achille Espivent de la Villesboisnet, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, membre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

honoraire du C. H. de France, — fils de M. le général de division comte Espivent de la Villesboisnet, sénateur, grand-croix de la légion d'honneur, de Saint-Grégoire, de Charles III, etc., — avec mademoiselle Anne Harscouët de Saint-George, fille de M. le comte et de Madame la comtesse Harscouët de Saint-George, et petite-fille de M. le marquis de la Bourdonnaye.

Les fêtes publiques en Franche-Comté avant la révolution, par Joseph de Sainte-Agathe. — Cette très intéressante étude de mœurs et coutumes locales est le discours de réception de l'auteur à l'Académie de Besançon. Les antiques représentations des principales scènes de l'Evangile dans les églises, les processions, les pèlerinages, les entrées des archevêques, des juges, des vicomtes, des capitaines, des baillis, les réceptions solennelles faites aux princes, les joutes sur le Doubs, les nobles jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse, etc., tout est passé en revue à la lumière de l'histoire. « Assez souvent on a décrit les guerres et les autres fléaux que nos pères ont supportés ; pour compléter le tableau, il fallait rappeler aussi leurs jours heureux et leurs fêtes publiques. »

M. le comte de Vidau, chevalier de la légion d'honneur, membre honoraire du C. H. de France, a eu la douleur de perdre sa femme, née Duquemoy, décédée à Bastia dans sa 51e année.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le service du ban et arrière-ban dans le bailliage de Troyes au XVIIe *siècle* (1689-1695), avec des documents inédits sur les bailliages de Troyes, Chaumont, Langres, Provins et Sens, par Alphonse Roserot. — Ces précieux documents n'ont pas encore été imprimés, sauf un, mais sa très grande rareté lui donne tout l'attrait de l'inédit. Ils sont précédés de savantes notices sur les chefs militaires au gouvernement de Champagne et au bailliage de Troyes (le duc d'Atry, M. de Vauréal, M. de Chavaudon), sur la confection des rôles, les difficultés que rencontrait l'exécution des ordres du Roi, les exemptions, l'équipement, etc. Dans le rôle de 1689, nous relevons ces mentions : « Louis-Armand de Lespinasse, seigneur des Noues ; Jean de Lespinasse, S. de Monceaux ; J.-J. le Mire, S. de la Courtille ; dans celui de 1690, Joseph le Mire, Claude et Jeanne de Mauroy, Claude-Gustave des Salles, Alexandre de Choiseul ; dans celui de 1692, Antoine de Villiers l'Isle-Adam ; dans celui de 1694, Philbert le Mire. — M. Alphonse Roserot se proposait de terminer le dépouillement des dossiers du ban et arrière-ban conservés aux archives de l'Aube, et de donner un travail d'ensemble. « Nous avons dû renoncer à ce projet, dit-il : une décision du chef de service, décision que ne paraît justifier aucune instruction ministérielle, a soustrait les documents de la série B aux investigations des travailleurs, en alléguant le danger qu'il y aurait à communiquer au public des papiers touchant à l'intérêt privé des familles. » — Décision d'autant plus bizarre que la plupart des familles intéressées sont éteintes, et celles qui subsis-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tent ne pourraient que s'enorgueillir de la pauvreté de leurs ancêtres, mentionnée dans ces rôles. L'honneur de la Noblesse française fut de se ruiner au service du Roi, c'est-à-dire de la patrie. Autres temps, autres mœurs !

⚜

Le 7 avril 1889, en sa villa, à Compiègne, est décédée dans sa 79e année, Madame la marquise de Saint-Clou, née Curial, tante de M. le comte Curial, membre honoraire du C. H. de France.

⚜

Notice sur le château de Dampierre de l'Aube, par Louis Le Clert. — Brève et excellente monographie d'un des châteaux-forts les plus considérables du comté de Champagne, ornée du fac-simile, finement exécuté, d'un dessin du XVIIe siècle. (Vue du château prise du côté de l'église).

⚜

Le 14 mai 1889, à Chambéry, est décédé dans sa 88e année M. François-Charles-Henry Lefebvre du Grosriez, oncle de M. Fernand du Grosriez, membre honaire du C. H. de France.

⚜

Les échos de l'âme, choix de poésies, par Julien de Wailly. — Jolie plaquette, fleurie de vers tendres,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

chastes et charmants, tout embaumés de foi vive et de saint espoir !

Espoir, espoir en Dieu ! C'est Lui seul qui fait vivre!

Le 18 août 1889, à Paris, est décédé dans sa 51e année M. le comte Auguste de Villiers de l'Isle-Adam, membre honoraire du C. H. de France, fils unique de défunts Charles, marquis de Villiers de l'Isle-Adam, chevalier de Malte, et Marie-Francine Le Nepvou de Carfort de Kerinou.

La presse a été unanime à déplorer cette fin prématurée d'un écrivain d'élite, et à rendre hommage à son talent hors de pair.

Notice sur Guillaume et Aimar de la Voute, évêques de Marseille, par le baron du Roure. — La plupart des auteurs sont d'avis que ces deux prélats étaient frères, mais on n'avait aucun document probant. M. le baron du Roure a eu la bonne fortune d'en découvrir un, en date du 1er mai 1374. Chemin faisant, au cours d'un excellent précis généalogique de la Maison d'Anduze (tige des seigneurs de la Voute), il rectifie (p. 5, note 4; p. 8, n. 4) des erreurs de D. Vaissete et du P. Anselme.

Le 8 octobre 1889, au château de Saint-Jean-du-Bois, est décédée dans sa 76e année Madame la mar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quise douairière de Chamillart de la Suze, née Saint-Pol, cousine-germaine de M. le vicomte Charles de Breuil, membre honoraire du C. H. de France.

Journal d'un voyage archeologique dans le diocèse de Verdun. — C'est en 1884 que Monseigneur Barbier de Montault fit ce voyage en la compagnie de deux autres savants, MM. Palustre et Léon Germain. Si rapide que soit ce journal, écrit chaque soir, après les explorations de la journée, pour remémorer tout ce qui, au point de vue ecclésiologique, avait paru mériter une mention, il est d'un grand intérêt et passe savamment en revue les trésors archéologiques des églises, notamment celles de Clermont-en-Argonne, Saint-Mihiel, Vaucouleurs, Verdun, etc.

Le 11 juillet 1889, en sa villa des Plants, à Imphy (Nièvre), Madame la Comtesse Nataly Leroy de la Brière est heureusement accouchée d'une fille (Marie).

Histoire généalogique de la Maison Ruffo, par F. Mugnos, trad. de l'italien par le comte Geoffroy de Montgrand de la Napoule, gentilhomme provençal, avec annotations et continuation jusqu'à ce jour pour les deux branches napolitaines des princes de Scilla et de Sant'Antimo-Bagnara, suivie de la descendance à partir de Sigerius Ruffo de Calabre, de la branche

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aînée de cette famille, établie en Provence vers la fin du XIVe siècle, le tout accompagné de pièces relatives à la famille Ruffo de Bonneval, marquis de la Fare. — Splendide publication, belle et savante histoire généalogique d'une des plus illustres maisons de l'Italie, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et dont les auteurs les plus accrédités célèbrent unanimement l'antiquité, les mémorables actions et les grandes alliances. L'ouvrage est enrichi des portraits de M. le comte G. de Montgrand et du grand cardinal Fabrice Ruffo, vicaire général et libérateur du royaume de Naples, grand-prieur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Rome ; d'une planche d'armoiries en chromo, de sceaux et blasons dans le texte, de tableaux filiatifs, de nombreuses lettres de personnages historiques et d'un index onomastique. Une branche des Ruffo s'établit en Provence il y a cinq cents ans, et c'est d'elle qu'est issu M. le comte de Ruffo-Bonneval, ancien officier au service du Saint-Siège, Membre Honoraire du C. H. de France.

Le 21 janvier 1889, à Fontainebleau, est décédé dans sa 74e année M. le baron Lambert, chef d'escadron de cavalerie en retraite, ancien commandant de la vénerie impériale, officier de la légion d'honneur, commandeur des ordres de François-Joseph, de la Couronne de chêne, etc., père de M. le baron Tristan Lambert, ancien député, membre honoraire du C. H. de France.

Photographies rétrospectives Lorraines, 1789, par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le baron Digot. — Cette élégante publication donne une courte notice des Lorrains qui ont marqué pendant la révolution par leurs écrits, leur rang, leurs emplois, leurs talents, leurs malheurs, leurs vertus, leurs crimes. Ce travail a été rédigé avec la plus grande impartialité et puisé aux sources les plus authentiques.

Le 9 juillet 1889, à la Ferté-Bernard, est décédée à l'âge de 55 ans madame Blanche Bouchet, née Guerrier, femme de M. Bouchet, inspecteur en chef de la Marine en retraite, et tante de M. Emile Bouchet, membre honoraire du C. H. de France.

Annales de l'Ordre de Malte depuis son origine jusqu'à nos jours, du grand-prieuré de Bohême-Autriche et du service de santé volontaire, avec les listes officielles des chevaliers-profès, de justice, d'honneur, etc., par Félix de Salles. — L'auteur des *Annales de l'Ordre Teutonique*, et de tant d'autres remarquables œuvres, était tout désigné pour écrire l'histoire de ces chevaleresques hospitaliers de Jérusalem, de Rhodes et de Malte qui furent, durant des siècles, le vivant et héroïque boulevard de la chrétienté. Ce beau livre est digne de ses devanciers, et il tient brillamment toutes les promesses de son titre. Il est dédié à S. M. la Reine-Régente d'Espagne, née princesse impériale et archiduchesse d'Autriche, princesse royale de Hongrie et de Bohême, veuve d'Alphonse XII, dont un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

décret (4 sept. 1885) a restauré en Espagne l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

M. Alphonse Auger, un des maîtres de l'orfèvrerie parisienne (rue Etienne Marcel, 54, Paris), auteur de la grande croix papale offerte à S. S. Léon XIII par le Comité International jubilaire des Ordres Equestres Pontificaux, véritable chef-d'œuvre d'art, de richesse et de goût qui a obtenu la grande médaille d'or de l'Exposition Vaticane, a été élevé par le Souverain Pontife à la dignité de chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre et nommé en même temps orfèvre de Sa Sainteté.

Nous nous réjouissons de ces justes distinctions, et nous en félicitons bien vivement l'éminent orfèvre-joaillier.

Anne de Laval et Guy Turpin, par l'abbé Ambroise Ledru. — Anne de Laval était fille de Guy XII et de la veuve de Bertrand du Guesclin. Elle épousa en 1405 Jean de Montfort, à qui elle porta avec son nom et ses armes les immenses biens de sa maison, et dont elle devint veuve en 1414. Les historiens rapportent qu'elle voulut épouser en secondes noces un de ses gentilshommes et alliés, Guy Turpin, chevalier, mais qu'elle en fut empêchée par Jeanne de Laval-Châtillon, sa mère. M. l'Abbé Ledru détruit cette légende : en dépit de l'opposition maternelle, Anne de Laval épousa clandestinement Guy Turpin. Cette cu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rieuse étude historique est accompagnée de savantes notes, de documents justificatifs, et enrichie d'une planche de sceaux. L'érudit auteur rectifie, en passant, une erreur de M. Demay qui a pris pour des étoiles les molettes de l'écu de Turpin : « La plupart des sceaux portent des molettes bien caractérisées par la perforation centrale. »

Le 4 juillet 1889, a été célébré le mariage de M. le vicomte de Capré de Mégève avec mademoiselle Marie-Louise de La Garde de Saignes, petite fille de madame la comtesse douairière de La Garde de Saignes et nièce de M. Meaudre de Sugny, membre honoraire du C. H. de France.

Dans sa séance du 17 juin 1889, l'Académie Chablaisienne a admis au rang de ses membres d'honneur : M. le vicomte Oscar de Poli, président du Conseil Héraldique de France ; Monseigneur Charles Cartuywels, prélat de la maison de S. S. Léon XIII, vice-recteur de l'Université de Louvain ; M. Alfred de Ridder, docteur en droit, avocat, vice-président de la société littéraire de Louvain.

(*Le Chablais*, 23 juin 1889.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et des chanoinesses-comtesses de Neuville-les-Dames (1260-1790), par le vicomte E. Révérend du Mesnil. — L'autodafé révolutionnaire des archives du noble prieuré de Neuville semblait devoir condamner à l'oubli tout ce qui le concerne, et notamment faire la nuit sur les noms de ses Chanoinesses ; mais une érudition patiente sait faire la lumière sur les ruines du passé. Cette savante étude, outre le précis historique du prieuré, la bulle de sécularisation de 1751 et l'abrégé du Règlement Chapitral, donne la liste de 22 prieurs et de 341 chanoinesses, retrouvés à force de laborieuses recherches. Nous y relevons quatre noms représentés dans le C. H. de France : Choiseul, 5 chanoinesses; Damas, 18 ; Gourcy, 1 ; Sainte-Colombe, 3. — L'érudit auteur ne cite que deux Bérulle, sœurs, mariées dans la suite, l'une au comte de la Tour-du-Pin-Chambly, colonel d'infanterie, assassiné en 1794 par le soi-disant tribunal révolutionnaire ; l'autre, au marquis de Thuisy, maréchal des camps et armées du Roi, sénéchal hérédital de Reims. Leurs deux autres sœurs, la marquise de Champigny et la marquise de Mauléon, avaient été aussi chanoinesses-comtesses de Neuville (Courcelles, *Dict. univ. de la Nobl.* IV, 281 ; V, 440).

Notre zélé correspondant, M. Claude Chauvet, vient d'être révoqué par M. Pourquery de Boisserin, maire d'Avignon, de la fonction d'archiviste municipal, qu'il occupait depuis 1884, après avoir été pendant de longues années archiviste-adjoint. Cette révocation non motivée a inspiré au *Courrier du Midi* un article dont nous extrayons ce passage :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« M. Chauvet était un employé d'une modestie exemplaire ; son caractère avenant et sa parfaite obligeance l'avaient rendu sympathique à tous ; il s'était toujours signalé par sa régularité parfaite, par une probité qui aurait défié le plus effronté des calomniateurs, par des aptitudes spéciales et l'expérience qu'il avait acquise dans une longue pratique de ses fonctions. Noûs n'avons pas sous les yeux les états de service de M. Chauvet ; mais nous savons qu'il avait fait le classement des archives communales et hospitalières dans une vingtaine de communes au moins du département, notamment dans les communes importantes de Carpentras, d'Orange, de Pertuis, de Caderousse, de Cadenet, etc. Ces divers travaux lui avaient valu, sous divers ministères, des lettres très flatteuses de félicitations, et, à une certaine époque, les inspecteurs généraux, appréciant ses connaissances, l'avaient proposé pour la direction des archives dans un département voisin. »

Plaise au Dieu des sciences que son successeur, digne favori d'un édile radical, ne soit pas de la force de cet archiviste municipal de nouvelle couche, à qui nous avions écrit pour lui demander s'il n'avait pas dans ses collections une *montre* du xve siècle dans laquelle se lisait le nom d'un Milly ! O mes chers collègues, savourez cette réponse abracadabrante :

« Monsieur, je m'empresse de vous faire savoir qu'il « n'existe aucune montre dans nos collections, et « qu'il n'y a pas trace d'un horloger du nom de « Milly... »!



OEuvres complètes de Monseigneur X. Barbier de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Montault, prélat de la Maison de S. S. — Un prélat de la maison de Pie IX disait à Monseigneur Barbier de Montault, en 1875, à Rome, à propos de ses nombreuses et savantes publications : « Vous êtes un semeur d'idées. » Dès 1855, Didron, le brillant directeur des *Annales archéologiques*, disait : « M. l'abbé Barbier de Montault finira par connaître Rome beaucoup mieux que les plus savants Romains. » Le pronostic s'est splendidement réalisé. Le « semeur d'idées » s'est attaché à étudier avec soin aux sources les meilleures et à mettre en circulation, au profit de tous, ses recherches et ses découvertes. Arrivé à cette période de la vie où le déclin s'annonce, l'éminent ecclésiologue a voulu réunir tous ces épis dispersés, témoins de son immense labeur, afin qu'il en restât quelque chose pour les générations futures. — Les deux premiers volumes, les seuls parus à ce jour, traitent de Rome, où l'auteur a séjourné de longues années, « les meilleures de sa vie » ; le tome I reproduit d'anciens inventaires de personnes et d'églises ; le tome II se réfère exclusivement au Vatican, et comprend deux parties distinctes : le *palais*, avec ses musées, sa bibliothèque et ses jardins ; la *basilique*, avec ses inventaires et ses dévotions. Pour apprécier l'importance considérable de l'œuvre, il suffit de noter qu'elle contient le catalogue du musée chrétien du Vatican, « entreprise longue, mais d'autant plus utile que personne n'y avait encore songé, même parmi les Romains ». Chaque volume se termine par une excellente table alphabétique des noms propres et des matières. Heureux ceux à qui Monseigneur Barbier de Montault veut bien offrir les trésors de son érudition ! Le Conseil Héraldique de France se réjouit d'être de ces privilégiés et s'honore grandement de compter

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans ses rangs ce catholique « semeur d idées ».

Histoire généalogique de la maison de Rabot, par Jean de Rabot, annotée et publiée par Jules Chevalier. — Jean de Rabot, avocat général au parlement de Dauphiné en 1645, conseiller d'État en 1662, mort le 22 janvier 1664, avait écrit l'histoire de sa maison, remontant par titres à l'année 1349 ; œuvre d'un réel intérêt, puisque l'histoire des Rabot se confond pendant deux siècles avec l'histoire même du parlement de Grenoble, et qu'elle fait connaître un certain nombre de familles dauphinoises arrivées à la noblesse par l'exercice des hautes fonctions de la magistrature. L'œuvre était inédite, ignorée des bibliographes, et nous ne saurions trop louer M. l'abbé J. Chevalier de l'avoir mise en lumière. Dans une remarquable préface, notre érudit collègue s'élève avec beaucoup de force contre l'absurde préjugé qui représente la noblesse comme une caste fermée ; c'est le contraire qui était la vérité : « La noblesse était offerte à tous comme la récompense suprême du travail et du mérite. »

Amymone, par Oscar de Poli. — Ce livre est un poème, un doux poème d'amour ; on le voudrait en vers d'un bout à l'autre. Quand on a connu Rome et Naples, on y retrouve toutes ses impressions ; en quelques heures, on a revécu dans ces lieux bénis. Après la lecture, on reste amoureux fou de cette adorable marquise (Amymone), et on maudit son ignoble mari. Il y a dans ce cher livre de légères ombres, dont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'intérêt ne souffre pas, qui en font ressortir les qualités, et on applaudit de tout cœur l'auteur, poète jusque dans la moëlle, et on reste, en fermant le livre, en pleine vibration.

Cte F. DE S. S.

(*Messager de Toulouse*, 14 mai 1889).

Un distingué compositeur du midi, M. Pascal Costecal, professeur de musique, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, a dédié à M. le vicomte de Poli une ravissante mélodie à laquelle il a eu la courtoise pensée de donner le titre d'*Amymone*.

Tableau historique des pairs de France (1789 ; 1814-1848), par Léonce de Brotonne. — A l'heure même où s'écroulait le trône de Louis-Philippe, la Chambre des pairs ordonnait la publication de ses annales. Cette plaquette devenue très rare a été la base du travail de M. Léonce de Brotonne ; puis l'état-civil des pairs a été mis à sa disposition par la direction des Archives nationales ; enfin, il a complété son œuvre à l'aide de bienveillantes communications qu'il a reçues en grand nombre, notamment du prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, qui a ouvert à l'auteur les riches archives de sa maison. Aussi ce « tableau historique » est-il absolument complet et fait-il honneur à notre distingué collègue. Nous y relevons des noms dont s'honore le C. H. de France : Bourbon-Busset, Villars-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Brancas, Choiseul, Damas, Curial, Ségur, Pontgibaud, Lur-Saluces.

Armorial de Béarn (1696-1701), publié et annoté par A. de Dufau de Maluquer et J. B. E. de Jaurgain (Paris, H. Champion, 1889, in-8, XXI-384 p.) — L'édit fiscal de novembre 1696, prescrivant l'enregistrement des armoiries avec taxe de 23 livres, fut très mal accueilli des Béarnais et des Basques, et les officiers du parlement de Navarre, eux-mêmes, refusèrent tout d'abord de déclarer leurs armoiries. Quand le parlement céda, rassuré par une lettre curieuse du ministre Pontchartrain, la résistance fut encore si générale et si vive que les États de Béarn, en 1698, se prononcèrent pour un système d'atténuations qui eût fait de l'édit royal presque une lettre morte. Ainsi s'explique le petit nombre de blasons enregistrés d'après la déclaration des parties intéressées : 118 seulement sur 637 ; tous les autres, au nombre de 519, furent imposés d'office. En érudits consciencieux, MM. de Dufau et de Jaurgain ne se sont pas contentés de reproduire servilement le texte de l'Armorial général, dans lequel trop de noms sont outrageusement défigurés et trop de mentions incomplètes ; ils ont corrigé et complété, et leurs savantes rectifications sont toujours suivies de l'analyse d'actes authentiques et probatifs, parfois même de notes biographiques et généalogiques : c'est là ce qui donne à leur publication une valeur et une autorité supérieures même à l'original de l'Armorial de Béarn.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Livre d'or des élèves du pensionnat de Fribourg-en-Suisse (1827-1847), nouv. édition. — Un véritable monument, élevé pieusement à la mémoire des vénérés professeurs et des élèves d'un pensionnat célèbre! Il représente trois années d'un persévérant labeur, et nous voudrions pouvoir être indiscret en soulevant le voile de l'anonyme sous lequel s'est abritée la modestie des auteurs : un de nos plus honorés collègues et un très distingué inspecteur général honoraire des postes et télégraphes. Ce beau livre est orné de planches dessinées par M. Noël le Mire et de 480 portraits des anciens élèves, dans la liste biographique desquels nous relevons bien des noms chers au C. H. de France: d'Abzac de la Douze, d'Anselme, Barban, Beneyton, Cambourg, Coligny, Damas, le Mire, Marin de Carranrais, Meaudre, d'Amedor de Molans, Montaignac, Monti, Moy, d'Odet, Payan d'Augery, Pimodan, Poidebard, Rivoire, Rozière, Ruffo-Bonneval, Tinseau.

Mémoires des frères Gay, de Die, pour servir à l'histoire des guerres de religion en Dauphiné et spécialement dans le Diois, publiés d'après les mss. originaux, avec un texte supplémentaire, des notes généalogiques et des documents inédits, par Jules Chevalier. — Comment demeurer indifférents en face du spectacle que nous offre notre infortunée patrie, au cours des guerres religieuses qui la désolèrent dans la 2e moitié du XVIe siècle ? L'incendie et le pillage promenés par tout le royaume, les tombeaux violés et dépouillés, les reliques des saints jetées aux vents, d'innombrables églises et abbayes vouées à la profa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nation et à la ruine, des crimes horribles, des barbaries atroces qui seront à jamais la honte de l'humanité, voilà ce que découvrent de toutes parts les regards épouvantés et ce qui proclame la violence des passions qui étaient en jeu. — Dans une excellente introduction, M. l'abbé Jules Chevalier étudie les motifs qui attirèrent à la prétendue Réforme ses premiers adeptes, notamment les gentilshommes appauvris qui convoitaient les biens du clergé. Les frères Gay étaient huguenots ; leur récit n'a donc que plus de force pour démontrer que les Calvinistes furent des modèles de fanatisme et d'intolérance. Th. de Bèze est d'avis « qu'on extermine les prêtres »; Calvin écrit des jésuites qu' « il faut les tuer ou, si cela ne peut se faire commodément, les chasser, ou du moins les écraser sous les mensonges et les calomnies ». Et Luther : « Frappez en bonne conscience sur ces infâmes tant qu'ils pourront remuer un membre ».

Le 26 novembre 1889, au château du Mesnil (Manche), a été célébré le mariage de M. Joseph des Boüillons, petit-fils de notre honoré collègue M. Noël le Mire, avec mademoiselle Yvonne Lescaudey de Maneville, petite-fille de madame la douairière de Mesenge.

Généalogie historique de la maison de Cornulier, autrefois de Cornillé, en Bretagne (Orléans, H. Herluison, 17, rue Jeanne d'Arc, 1889, gr. in-8, LVI-350 p. 4e édition.) — En tête de cette savante histoire généalo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gique, dont tous les points sont justifiés par des preuves authentiques, nous trouvons, comme un bon augure, l'admirable étude de M. le Comte de Cornulier-Lucinière, qui traite « des généalogies en général » et de « leur utilité domestique et sociale » ; étude que nous nous sommes fait un devoir de louer grandement dans un de nos précédents annuaires. Les preuves en question ont été données dans 8 fascicules imprimés de 1847 à 1888, et elles consistent en plus de 2,600 pièces, qui y sont analysées ou rapportées *in extenso*, selon leur importance. M. le Comte de Cornulier est de ces bons prédicateurs qui prêchent surtout d'exemple. L'histoire de sa très noble race, issue très probablement de l'illustre Maison des Biards vers le milieu du onzième siècle, embrasse un laps de plus de huit cents ans, et représente un demi-siècle de constant et pieux labeur. A toute époque, ce vieux lignage chevaleresque a donné de splendides exemples de toutes les vertus de noblesse ; de nos jours même il a brillé d'un vif éclat dans les assemblées politiques, dans l'armée, dans la marine. *Ut patres filii.*

L'ouvrage est orné de 12 portraits, dont le premier est celui de Pierre de Cornulier, évêque de Tréguier en 1617, et de Rennes en 1619, — et le dernier, celui de l'amiral de Cornulier-Lucinière.

Le Conseil Héraldique de France a été cruellement éprouvé sur la fin de 1889 : le 26 novembre, à Montbrison, s'est éteint à l'âge de 82 ans M. le marquis Edouard de Rostaing, capitaine de vaisseau en retraite, commandeur de la légion d'honneur, chevalier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'Ordre militaire de Saint-Grégoire, décoré des médailles de Navarin, de Crimée, du Mexique, etc., membre honoraire du C. H. de France.

A l'exemple de son père, M. de Rostaing, après une brillante carrière maritime, s'était consacré aux études d'histoire et d'archéologie. C'était un érudit consciencieux, et un parfait gentilhomme ; tous ses collègues s'associent bien sincèrement au deuil de sa noble famille.

Les Rois de France à Mâcon, par J.-L. Bazin. — Cette excellente étude historique, publiée sous le patronage de l'Académie de Mâcon, nous montre saint Louis assistant, le 8 déc. 1246, à la consécration de l'Eglise abbatiale de saint Pierre de Mâcon par le pape Innocent IV. Philippe III, Philippe IV, Jean II viennent aussi dans cette ville. Très curieux, les détails documentaires sur la réception faite à Charles VI le 14 oct. 1389, le récit de l'entrée de Charles VIII en 1494, de Louis XII en 1501, de François Ier en 1533 et 1535, de Henri II et Marie Stuart en 1548, de Charles IX en 1564, de Henri III en 1575 à son retour de Pologne, de Louis XIII en 1629, 1630 et 1639, de Louis XIV en 1658. Incidemment l'auteur relate les ruines accumulées à Mâcon par les Huguenots. — Les secrétaires de la ville consignaient dans leurs registres tous les détails de ses fêtes ; c'est d'après ces anciens annalistes que M. J.-L. Bazin a écrit ses récits, fort bien étudiés et savamment annotés, et « essayé de faire revivre les Mâconnais *en liesse* au bon vieux temps ». Son œuvre est digne d'éloge à tous les points de vue.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Madame la comtesse le Coat de Kervéguen, née Mahy, belle-sœur de M. le duc de Trévise, est décédée à Paris, le 24 décembre 1889, à l'âge de 49 ans.

Nous renouvelons nos vives condoléances à notre honoré collègue le comte le Coat de Kervéguen.

Nobiliaire de Franche-Comté, par R. de Lurion. — Si chacune de nos provinces était dotée d'un pareil nobiliaire, quel admirable *Nobiliaire de France* il serait facile de composer, autrement « universel » et surtout autrement sérieux que celui des Saint-Allais et congénères ! Ce bel in-8 de près de 900 pages pourrait porter la devise de notre compagnie, *labor et probitas*, car il représente une somme énorme de labeur et respire à chaque page une inviolable probité. Environ quinze cents familles ont là le compendium de leur histoire, leur origine, les vicissitudes de leur état social ; et les notes d'un grand intérêt, les indications précises et précieuses, les documents curieux abondent dans ce livre qui est un véritable monument historico-généalogique.

Pour chaque famille, une notice traite du nom patronymique, des changements qu'il a subis et du lieu d'origine ; elle relate l'époque la plus reculée où il est fait mention de la famille, celle où commence la filiation, la date de l'anoblissement et des concessions de titres, la description des armoiries, les alliances, les honneurs et dignités.

Une savante introduction initie le lecteur à tout ce qu'il lui importe de connaître avant d'aborder la lecture du *Nobiliaire* : la noblesse de race, très nombreuse en Franche-Comté au moyen âge, n'est plus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

représentée que par quelques rares lignages ; la noblesse de collation compte encore de nombreux représentants, et M. de Lurion indique soigneusement les sources d'anoblissement, y compris la possession d'état centenaire de la qualité de noble ; « plusieurs familles d'ancienne bourgeoisie, ayant des armoiries, habituées à contracter des alliances dans la noblesse, finirent par s'y introduire peu à peu ; c'est ce qu'on appelait les nobles par prescription. » L'érudit héraldiste touche en passant à la question de la noblesse maternelle, au « préjugé de la particule » et mentionne les sources sûres auxquelles il a puisé. Enfin il donne en appendice un état complet de la noblesse de Franche-Comté à la fin de l'ancien régime. Nous voudrions n'être pas forcé de nous borner, dans cette brève critique qui ne peut-être que très élogieuse. « Il est certain, dit M. de Lurion au début de son *Introduction*, qu'il y aura des lacunes dans ce travail, car nul ouvrage de ce genre ne peut être complet. » Je me permets de lui signaler l'omission d'un antique lignage chevaleresque : les seigneurs d'Arc, ramage des sires d'Arc-sur-Tille (près Dijon), et que l'on suit au comté de Bourgogne depuis Urric ou Werric d'Arc, vivant en 1133.

En résumé, *le Nobiliaire de Franche-Comté* est une œuvre de premier ordre, et nous la louons avec une satisfaction d'autant plus vive que le C. H. de France compte M. de Lurion au nombre de ses membres honoraires.

Le 13 décembre 1889, à Bruxelles, est décédé dans sa 46e année M. le Vicomte Raymond Hallez d'Arros, frère de M. le Comte Olivier Hallez d'Arros, Membre Honoraire du C. H. de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 14 décembre 1889, à Paris, est décédé dans sa 79e année M. Jules Freslon, ancien chef de bureau au ministère des beaux-arts, chevalier de la légion d'honneur, beau-frère de M. Auguste Duvert, membre honoraire du C. H. de France.

Lettres inédites de quelques membres de la famille de Montluc, publiées et annotées par Ph. Tamizey de Larroque. — Recueil de 22 lettres inédites du maréchal de Montluc, d'Isabeau de Beauville, sa 2e femme, de Jean de Montluc, évêque de Valence, son frère cadet, de Joachim de Montluc, prince de Chabanais, de Fabien, Jean et Marguerite de Montluc, enfants du maréchal, de Charles et Adrien, ses petits-fils. Les trois premières lettres (1563-65), écrites par Blaise de Montluc au cardinal de la Bourdaisière et aux consuls de Lectoure, sont d'autant plus intéressantes qu'elles ajoutent quelque chose à la biographie de l'illustre maréchal et à l'histoire civile et ecclésiastique de la Gascogne. — Par une coïncidence singulière, ce que l'on connaît le moins dans la vie de l'auteur des *Commentaires*, ce sont les deux extrémités de cette vie si mémorable : on ignore également le lieu et la date de sa naissance, le lieu et la date de sa mort. M. Ph. Tamizey de Larroque a consulté sur ces points obscurs plusieurs érudits, notamment M. Gardère, qui, non sans une sérieuse argumentation, adopte le dire de l'historien Scipion du Pleix, lequel affirme que Blaise de Montluc mourut à Condom et y fut inhumé dans

Copyright - Les editions d'Ainay - Lyon 2007

le chœur de la cathédrale. — Dire que ces lettres sont annotées par M. Tamizey de Larroque, c'est dire qu'elles sont savamment annotées, avec une richesse d'érudition qui en décuple l'intérêt.

Le 22 décembre 1889, à Turin, est décédé M. le commandeur Vincent Promis, bibliothécaire du Roi, membre de l'Académie royale des sciences de Turin, membre honoraire du C. H. de France.

Cette douloureuse nouvelle nous a profondément affecté ; plus d'une fois, à Turin, nous avions eu l'occasion d'apprécier la haute érudition, la parfaite courtoisie et la constante obligeance de notre très regretté collègue. Notre souvenir reconnaissant demeurera fidèle à sa mémoire.

Le 31 décembre 1889, à Savone, est décédé Madame la Comtesse Ersilia Gromo de Ternengo, née Thaon de Revel et de Saint-André, belle-mère de M. le Comte Eugène Cais de Pierlas, membre honoraire du C. H. de France.

L'an dernier, au moment de faire paraître *l'Annuaire*, nous apprenions la mort de M. le Pays du Teilleul, frère de notre cher et honoré collègue M. René le Pays du Teilleul, camérier d'honneur de S. S. le Pape, ancien capitaine commandant aux Dragons Pontificaux, chevalier des Ordres de Saint-Grégoire et de la Légion d'honneur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette année, au moment même de clore notre chronique, nous avons la profonde douleur d'apprendre la mort de ce pieux serviteur de la Religion et de la Patrie, modèle d'honneur, de vaillance et de foi.

Annus iræ, annus ille !...

L'état des Membres du C. H. de France était imprimé, lorsqu'y ont été admis comme membres honoraires :

M. Robert de Cugnon d'Alincourt, présenté par MM. le comte de Caix de Saint-Aymour et Robert Guerlin ; rue Dufour, 16, Amiens (Somme).

M. Faucher de Saint-Maurice, ✻, député au Parlement Canadien, présenté par MM. le vicomte de Neufbourg et le vicomte de Poli ; palais législatif, à Québec.

M. Maurice de Jarnac de Gardépée, présenté par MM. l'abbé Tricoire et le vicomte de Poli ; rue de l'Isle d'or, Cognac (Charente).

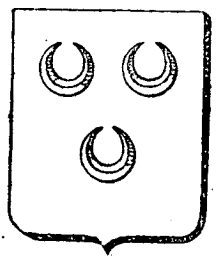

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

AUDIAT (Louis).

Revue de Saintonge et d'Aunis, *Bull. de la Soc. des archives hist.* (Voy. ci-dessus, p. 243, 269).

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.).

La grande pancarte de la basilique de Latran, in-4° à 2 col., 37 p. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*).

Traité d'iconographie chrétienne. — Paris, Vivès, 1889, 2 vol. in-8, planches.

Journal d'un voyage archéol. dans le dioc. de Verdun, Nancy, 1889, in-8, 42 p. (Extr. du *Journal de la Soc. d'arch. Lorraine*, sept.-oct. 1889). Voy. ci-dessus, p. 321.

Bibliographie, 1889, in-4°, 8 p. grav. dans le texte. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

OEuvres complètes. Tome I, *Rome : Inventaires ecclésiastiques ;* tome II, *Rome : Le Vatican.* — Poitiers, Blais et Roy, 1889, 2 vol. in-8, 578 et 532 p. Tables alphab. des matières. (Les vol. suivants, en cours d'impr.). Voy. ci-dessus, p. 327.

Bazin (Louis).

Charte d'affr^t des habitants de St-Ambreuil en 1446. — Autun, Dejussieu, 1887, in-8, 14 p.

Les Rois de France à Mâcon, 1889, in-8, 118 p. (Extr. des *Annales de l'Acad. de Mâcon*). Voy. ci-dessus, p. 335.

Beauchet-Filleau (Paul).

Dict. hist. et généal. des familles du Poitou, 2e éd. — Poitiers, P. Oudin. (Paraît par fascicules in-8). Voy. ci-dessus, p. 246.

Tiers-État du Poitou en 1789. Procès-verbaux. Cahier des doléances et Liste des électeurs. — Fontenay-le-Comte, Gouraud, 1888, gr. in-8. (En collab. avec M. Beauchet-Filleau père).

Le Clergé du Poitou en 1789. Procès-verbaux. Cahiers des doléances et noms de tous les électeurs et de leurs mandataires. — Fontenay-le-Comte, Gouraud, 1889, gr. in-8. (En collab. avec M. Beauchet-Filleau père).

Berluc-Pérussis (L. de).

Les quatre paroisses urbaines de Forcalquier. — Digne, 1889, in-8, 50 p.

Bois de la Villerabel (Vicomte A. du).

La Légende merveilleuse de Monseigneur Saint-Yves. Rennes, Caillière, 1889, in-8. (Voy. ci-dessus, p. 257.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bors (A. de.)

Œuvres d'Horace, trad. en vers français. — Paris, Motteroz, r. Bonaparte, 13, in-32, IV-450 p., illustrations de Paul Avril, 25 francs. (Voy. ci-dessus, p. 231.)

Borel d'Hauterive.

Annuaire de la Noblesse de France, 45e année. — Paris, rue Richer, 50, in-12, XII-384 p., planches de blasons. (Voy. notre *Annuaire* de 1889, p. 181).

Boucher de Molandon.

La famille de Jeanne d'Arc, son séjour dans l'Orléanais, d'après des titres authentiques récemment découverts. — Orléans, Herluison, 1878, in-8, IV-166 p., 3 tabl. filiatifs.

Jacques d'Arc, père de la Pucelle. Sa notabilité personnelle, d'après les textes déjà connus et des doc. récemment découverts. — Orléans, Herluison, 1885, in-8, 28 p.

Les comptes de ville d'Orléans des XIVe et XVe siècles (1384-1460). *Défense contre l'invasion anglaise. Jeanne d'Arc et sa famille.* — Orléans, Herluison, 1880, in-8, 26 p.

La délivrance d'Orléans et l'institution de la fête du 8 mai, Chronique anon. récemment retrouvée au Vatican et à St-Pétersbourg. — J. de Mascon, docteur et chanoine de l'égl. d'Orléans et MM. de Laverdy et J. Quicherat. — Orléans, Herluison, 1883, in-8, 108 p. (Extr. des Mém. de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais).

Inscriptions tumulaires des XIe et XIIe siècles à St-Benoît-sur-Loire. — Orléans, Herluison, in-8, 52 p. 6 planches.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rapport à la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais : Nouv. témoign. relatif à la mission de Jeanne d'Arc, Communic. faite à l'Acad. des inscr. et b.-lettres, le 25 oct. 1885, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. — Orléans, Herluison, 1886, in-8, 11 p.

Jacques Boucher, Sr de Guilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans en 1429. — Souvenirs orléanais du temps de Jeanne d'Arc. — Orléans, Herluison, 1889, in-8, 140 p., planche, sceau de Jacq. Boucher et fac-similé de sa signature. (Voy. ci-dessus, p. 274).

Bourgeois (Armand).

Notes hist. sur la terre et seign. de Fromentières (Marne). — Arcis-sur-Aube, Frémont, 1889, in-8, 20 p. (Voy. ci-dessus, p. 282).

Le salon de Cazotte à Pierry en 1784. — Châlons, 1890, in-8, 33 p. (Voy. ci-dessus, p. 302).

Bourrousse de Laffore (Comte J. de).

La Maison d'Hébrard, issue des comtes Hébrards, ducs de Frioul, marquis de Trévise. — Agen, Quillot, 1888, gr. in-4°, 366 p. Tabl. filiatifs, blasons, index onom. (Voy. ci-dessus, p. 239).

Braux (Baron G. de).

Jeanne d'Arc à Saint-Nicolas. — Nancy, Crépin-Leblond, 1889, in-8, 8 p. (Voy. ci-dessus, p. 255).

Brotonne (Léonce de).

Tableau hist. des pairs de France (1789, 1814-1848). — Paris, Charavay, 1889, in-8, 163 p. (Voy. ci-dessus, p. 330).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Buet (Charles).

Les Mensonges de l'Histoire. — Lille, Lefort, 1888, 3 vol. in-8.

La Légende de saint Nicolas. — Lille, Lefort, 1888, in-4. Illustr. de G. Doyen.

Thonon et ses environs, guide illustré. — Thonon, Dubouloz, 1888, in-12.

Evian-les-bains et ses environs. — Evian, Munier, 1888, in-12.

Hist. de la comtesse de Savoie, par la comtesse de Fontaines (réimpr. d'un roman du XVIIe siècle). — Moutiers, Ducloz, 1889, gr. in-8. (Ouvr. de luxe ; médaille de bronze à l'Expos. universelle), franco : 20 fr. (Voy. ci-dessus, p. 276).

François de Lorraine, duc de Guise. — Lille, Desclée, 1889, in-8, 330 p. 50 grav. Prix : 4 fr. (Voy. ci-dessus, p. 247).

La Légende de madame sainte Catherine. — Lille, Lefort, 1889, in-4.

La princesse Gisèle, roman. — Paris, C. Lévy, 1889, in-12.

Le Parnasse contemporain Savoyard, in-8, 300 p. franco, 6 francs.

Cais de Pierlas (Comte E.).

Le XIe siècle dans les Alpes maritimes. Études généalogiques. — Turin, Loescher, 1889, in-4, 110 p. 2 tabl. généal. (Voy. ci-dessus, p. 290).

Cavrois (Louis).

Mathias d'Arras, architecte du XIVe siècle. — Arras, 1889, in 8, 20 p., avec fac-similé de son tombeau dans la cathédrale de Prague.

Le Puy académique d'Arras ou l'art de la Ménes-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trandie au moyen-âge. — Arras, 1888, in-8, 22 p. (Voy. ci-dessus, p. 269).

CHEVALIER (l'Abbé Jules).

Passage de la compagnie des Écossais dans le Diois (XVe siècle), doc. inédit et annoté. — Montbéliard, Hoffmann, 1882, in-8, 16 p. Tir. à 100 exempl.

Hist. généal. de la Maison de Rabot, par J. de Rabot, conseil. au Parl. de Grenoble, annotée. — Valence, Céas, 1886, in-8, VI-110 p. (Voy. ci-dessus, p. 329).

Mém. des frères Gay, de Die, pour servir à l'hist. des guerres de religion en Dauphiné et spécial. dans le Diois, publ. d'après les mss. orig. avec un texte suppl. des notes généal. et des doc. inédits. — Montbéliard, Hoffmann, 1888, in-8, 353 p. Tiré à 200 exempl. (Voy. ci-dessus, p. 332).

Procès-verbal de la visite past. de Jacques de Tournon, évêque de Valence et Die, à Die et à Crest (26 mars, 4 avril 1551). — Montbéliard, 1882, in-8.

Notes et doc. pour servir à l'hist. des Évêques d'Avignon et de Valence dans la 2e moitié du XIIIe siècle. — Valence, 1886, in-8.

Mém. du P. Archange de Clermont, de l'Ordre des frères mineurs récollets, pour servir à l'hist. des huguenots à Romans (1547-70). — Romans, 1887, in-8.

COMMUNAY (A.).

Essai généal. sur les Montferrand de Guyenne, suivi de pièces justif. — Bordeaux, veuve Moquet, in-4, LXXX-196 p. Sceau, tabl. filiatif, index onom. (Voy. ci-dessus, p. 242).

COURET (A.).

Les Cahiers de 1789 pour l'anc. bailliage d'Orléans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Discours prononcé le 4 mai 1889 à l'assemblée prov^le de l'Orléanais). — Orléans, 1889, in-8, 40 p. (Voy. ci-dessus, p. 276).

Les Méridionaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans. (Dans la *Revue des Pyrenées*, janv.-avril, 1889).

La Bastille depuis ses orig. jusqu'à sa chute (1369-1789). — Orléans, H. Herluison, in-8, 40 p. Tiré à 40 ex. num. (Voy. ci-dessus, p. 305).

Voyage de Jérusalem, par F.-M. Turpetin, prestre du dioc. d'Orléans, publié pour la première fois d'après les mss. avec une introd. et des notes. — Orléans, H. Herluison, 1889, in-16, XXIV-206 p., tiré à 82 ex. (Voy. ci-dessus, p. 300).

CROZET (Ernest de).

Noces d'or de M. l'abbé Gabriel Fabre, curé du Castellet. — Gap, Richard, 1888, in-8, 16 p.

Ephémérides bas-alpines, 1888. — Forcalquier, 1889, in-8, 47 p. Tiré à 100 exempl. (Voy. ci-dessus, p. 285).

Critique littéraire : La vie et les œuvres de V. de Laprade, par M. l'abbé James Condamin. — Forcalquier, Bruneau, 1887, in-8, 20 p.

Pèlerinage du dioc. de Digne à N.-D. du Laus. — Gap, Richaud, 1888, in-8, 12 p.

Critique litt. — Vie de Mgr de Belsunce, Ev. de Marseille, par le R. P. Dom Th. Bérengier, — Forcalquier, Bruneau, in-8, 36 p.

Préface à La Provence *de Paul Peloux.* — Forcalquier, Martin, 1889, in-8, 8 p. Tiré à 25 ex.

L'instruction chrétienne et la jeunesse. Mission de la jeune fille. Discours prononcé à la distrib. des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prix du pensionnat Saint-Joseph, aux Mées. — Avignon, Aubanel, 1889, in-8, 24 p. Tiré à 125.

Promenade littér. à travers l'arrond. de Forcalquier (Dans le *Journal des B.-Alpes*, 17-24 nov. 1889.)

DELIGNIÈRES (Emile).

Rapport sur la Soc. d'émul. d'Abbeville (Lecture faite à la séance du 7 fév. 1889). (Dans le *Bulletin* de cette Soc. 1889, N°s 1-2.)

Abbeville, cantate. Paroles d'Ernest Prarond. Musique d'Em. Delignières. — Abbeville, 1889, in-8, 10 p.

DIENNE (Comte de).

Un écolier de l'université d'Orléans au XVIIe *siècle. Lettres et rapports d'un correspondant.* Auxerre, G. Rouillé, 1888, in-8, IV-24 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. des sciences de l'Yonne.*) Voy. ci-dessus, p. 256.

DIGOT (Baron).

Photographies rétrospectives lorraines, de 1789 à 1804. — Nancy, Nicolle, 1889, in-12, 110 p. (Voy. ci-dessus, p. 322.)

DONOT (P.)

La Franc-maçonnerie en Forez : Notice sur la loge de la Réunion des élus, de Montbrison. — Lyon, H. Georg, 1889, in-8, 12 p. Sceau de la loge. Tiré à 35 ex.

Etude hist. sur les orig. de la fabric. des rubans, etc., dans la ville de Saint-Chamond. — Paris, Picard, 1889, in-8.

Nouvelles lorraines. — Paris, Dentu, 1889, in-8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Etude hist. sur J. Cavalier et les camisards. — Paris, Dentu, 1889, in-8.

DUHAMEL (L.)

Table générale des minutes des notaires de l'arrond. d'Avignon. — Avignon, Seguin, 1889, in-8, 110 p. (Voy. ci-dessus, p. 268.)

ESTOURBEILLON (Comte R. de l')

Nobiliaire de Bretagne. (Voy. ci-dessus p. 298.)

Itinér. des moines de Landévennec fuyant les invasions normandes. (Notes lues au Congrès de l'Assoc. bretonne). — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1889, in-8, 12 p.

Le château de la Courbejollière. Episodes des guerres de la Ligue au pays de Clisson et Montagu. — Vannes, Lafolye, 1889, in-12, 44 p. planches. (Extr. de la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*). Voy. ci-dessus, p. 263.

GALAMETZ (Comte de BRANDT de).

Le chevalier de Sinceny et le commandeur de Chauny. Aperçu sur les Ordres de Malte et du Saint-Esprit de Montpellier. — Arras, P.-M. Laroche, 1888, gr. in-8, VIII-44 p., pl. en chromo. Tiré à 80 ex. (Voy. ci-dessus, p. 248).

Les Variations des limites du Ponthieu et de l'Artois au XIIIe siècle. (Dans les *Mém.* de la Soc. d'Emul. d'Abbeville). Tirage à part.

Testament et funérailles de Charles Paschal, vicomte de la Queute, anc. ambassadeur de S. M. T. C. et conseiller d'Etat. (*Bulletin* de la même société, 1889).

GÉRARD DU BARRY (Vicomte G. de).

Chroniques de Jean Tarde, édition annotée. — Pa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ris, Oudin, 1887, in-4° carré, 432 p. avec index onomastique.

GOURCUFF (Olivier de).

La Remonstrance au roi de Pierre de Cornulier, évêque de Rennes. — Nantes, 1889.

Bibliographie des ouvrages du P. René de Ceriziers, jésuite nantais. — Vannes, 1889.

Les Poëtes Bretons. — Paris, H. Gautier, 1889. (Voy. ci-dessus, p. 301).

Julienne Du Guesclin à Pontorson, poésie couronnée au concours de la *Pomme* (1889). — Paris, A. Lemerre, 1890, in-12, 8 p. (Voy. ci-dessus, p. 285).

Séjour du poëte Saint-Amant à Belle-Ile. — Vannes, Lafolye, 1889.

Le Poëte et l'Autocrate à table, traduit, pour la première fois, de l'anglais du Dr Olivier Wendell Holmes, avec notice sur l'auteur. — Paris, H. Gautier, 1889.

GOURDON DE GENOUILLAC (H.).

L'Art héraldique. — Paris, J. Quantin, ouvr. de luxe. (Voy. ci-dessus, p. 266).

GRANDEFFE (Comte de).

Alliances berrichonnes, angevines et poitevines de la famille Guilloteau de Grandeffe, relevées sur doc. authentiques. — Paris, Chaix, 1888, in-4, IV-259 p. blasons, tabl. filiatifs, index onom. (Voy. ci-dessus, p. 308).

GRASSOT (l'abbé).

Les seigneurs de Choiseul. — Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1889, in-8, 178 p. (Voy. ci-dessus, p. 271).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

HIORT-LORENZEN (R.).

Danmarks adels aarbog (*Annuaire de la nobl. de Danemark*). — Copenhague, 1890, in-24, XXII-526 p. Blasons en chromo, portraits. (Voy. ci-dessus, p. 279).

JOUBERT (André).

Hist. de la baronnie de Craon de 1382 à 1626 d'après les archives inéd. du Chartrier de Thouars (fonds Craon). — Paris, E. Lechevalier, quai des Grands-Augustins, 39, gr. in-8, 5 francs).

KINON (Paul).

Eloge de Berryer. — Paris, 1880, in-8, 16 p.

Discours prononcé sur la tombe de M. Albert Mirleau de Neuville, comte de Belle-Isle, off. supérieur en retraite. — Vernon, 1880, in-12, 4 p.

LANNOIS (l'Abbé).

Notice sur l'abbaye de Chaumont-Porcien.

Les principaux personnages descendant des familles seigneuriales de Thugny depuis 1720.

Etude sur d'anciens lieux de sépultures gauloises, romaines, gallo-romaines et franques, à Annelles, Thugny, Seuil et Sévigny Waleppe (*Ardennes*), avec 47 planches (ouvrage honoré d'une médaille d'or de 1re classe par l'Académie de Reims).

Le sanglier des Ardennes. Sa vie, ses victimes et sa mort, roman historique.

Armorial du pays rethélois (En préparation).

LE CLERT (Louis).

Notice sur le château de Dampierre, de l'Aube. — Troyes, 1889, in-8, 5 p. planche gravée par l'auteur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Extr. de l'*Ann. de l'Aube*, 1889). (Voy. ci-dessus, p. 319).

Un miracle au musée de Troyes. — Troyes, 1889, in-8, 8 p., pl. gravée par l'auteur. (Voy. ci-dessus, p. 316).

Le Court (Henri).

Tourgéville-sur-mer et ses fiefs. Glatigny et ses seigneurs. — Caen, Delesques, in-8, 12 p.

L'abbé de Roquette, prieur de Saint-Himer et l'éducation des deux Du Buat, le diplomate et l'ingénieur. — Lisieux, 1880, in-8, 8 p.

Nobles ou vivant noblement à Pont-l'Evesque dans l'espace de 15 à 20 ans depuis 1742. — Caen, Delesques, 1888, in-8, X-70 p. Tiré à 300 ex. num. (Voy. ci-dessus, p. 263).

Généalogie de toutes les branches de la Maison du Buat. 2e édit. revue et augm. — Lisieux, Lerebour, 1886, in-4, VIII-106 p. Blasons. (Voy. ci-dessus, p. 264).

Ledru (L'Abbé Ambroise).

Anne de Laval et Guy Turpin. — Paris, E. Lechevalier, 1888, in-12, 95 p. planche de sceaux. (Voy. ci-dessus, p. 324).

Lurion (B de(.

Nobiliaire de Franche-Comté. — Besançon, Paul Jaquin, grande rue, 14 ;1890, in-8, XVIII-848 p. Voy. ci-dessus, p. 336.)

Manno (Baron).

Memoriale per la Consulta araldica (Legislazione nobiliare), appendice. — Rome, 1889, gr. in-8, 12 p. (Voy. ci-dessus, p. 283).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MARIN DE CARRANRAIS (E. de).

Notice sur l'intendance de Provence. — Marseille, 1889, in-8, 94 p. (Voy. ci-dessus, p. 282).

MARTONNE (Alfred de).

Estampes : M. André Joûbert. (Dans la *Célébrité contemporaine*, avril 1889).

MOY (Marquis de).

Essai sur l'orig. hist. de la Croix de Lorraine. (Dans la *Revue Jeanne d'Arc*, n° 24).

PADULA (Comm^r Antoine).

Numa Pompilio o il mistero della ninfa Egeria, racconto storico cavato da una cronaca inedita di Turpino da messer Tuono da Napoli (anagr. d' « Antonio Padula »). — Rome, tipogr. elzeviriana, in-12, XXIV-160 p.

PASINI (Ch^er F. de).

Notizie intorno alla vita e alla famiglia di Luigi Passega, matematico ferrarese. — Pise, 1888, in-8, 16 p. planche de blasons, tabl. généalogique.

Degli antenati di Umberto Biancamano : ricerche e studi. — Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1889, in-fol. VIII-28 p. blasons, tableau filiatif. (Voy. ci-dessus, p. 283).

PELLOT (Paul).

Notes chronol. sur les seigneurs de Reuil et d'Olizy. (Dans la *Revue de Champagne*, juill. 1888).

PELOUX (Félix).

Hymnes et Idylles suivis de l'*Orpheline.* — Forcalquier, impr. E. Martin, 1889, in-8, 76 p. Prix : 2 fr.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chez l'auteur, r. Consolat, 170, Marseille. (Voy. ci-dessus, p. 253).

PIMODAN (Marquis de).

La Mère des Guises : Antoinette de Bourbon (1494-1583), avec un portrait, une autographie, des lettres inéd. et de nombr. documents. — Paris, H. Champion, 1889, in-8, 474 p. (Voy. ci-dessus, p. 273).

PIOLIN (Dom Paul).

Jean de Clinchamp, prieur de Solesmes et abbé de St-Remi de Reims (1286-97). — Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1889, in-8, 24 p. (Voy. ci-dessus, p. 315.)

Voyage de saint Hugues, évêque de Lincoln à travers l'Anjou et le Maine en 1199. — Angers, 1889, in-8, 26 p. (Voy. ci-dessus, p. 278).

PLANTÉ (Jules).

La Facture d'orgues au XVIe siècle. — Laval, L. Moreau, 1889, in-4°, 50 p. planches dans le texte et hors texte. (Voy. ci-dessus, p. 249).

POLI (Vicomte Oscar de).

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 2e année. — Paris, 1889, in-12, planches.

Amymone, Histoire d'une femme. — Paris, 1889, in-12, médaillon en photogravure, 4 fr. (Voy. ci-dessus, p. 309, 329).

Nobiliaire des Croisades : Maison de Kersauson. Maison de Fumel. Maison de Nettancourt. (Dans la *Revue de la Terre-Sainte*).

Le Masque de fer, grand roman historique. — Paris, H. Gautier, quai des Grands-Augustins, 55, 1889, in-12, 3 francs. (Voy. ci-dessus, p. 287).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Farfadière, nouvelle. (Dans l'*Almanach catholique de France*, Lille, Soc. de S. Augustin, 1888).

Le Jubilé de Léon XIII. (Même recueil, 1889).

Livre d'or du Comité international jubilaire des Ordres Equestres Pontificaux. — Paris, 1888, in-4°, 25 planches, eau forte, chromos, 20 francs. (Voy. ci-dessus, p. 234-236).

Porte (Comte A. de la).

Les Gens de qualité en Basse-Marche, 5e livr. (Familles du Theil et de Brettes). — Le Dorat, Surenaud, 1889, in-8. (Voy. ci-dessus, p. 281).

Révérend du Mesnil (Vicomte E.).

Catal. des prieurs, des chanoinesses régulières et des chan.-comtesses de Neuville-les-dames (1260-1770). — Lyon, Mougin-Rusand, 1889, gr. in-8, IV-74 p. (Voy. ci-dessus, p. 255).

L'Ancien Forez, revue hist. et archéol. (Voy. ci-dessus, p. 256-325).

Roserot (Alphonse).

Le service du ban et de l'arr.-ban dans le bailliage de Troyes au XVIIe siècle (1689-95), *avec des doc. inéd. sur les bailliages de Troyes, Chaumont, Langres, Provins et Sens.* — Troyes, Dufour-Bouquot, 1889, in-8, 73 p. (Extr. de l'*Ann. de l'Aube*, 1889). Voy. ci-dessus, p. 318.

Roure (Baron du).

Revue historique de Provence (Bull. mensuel de doc. originaux pour servir à l'hist. de Provence). Abonnement, 20 fr. (Remondet, éditeur, cours Mirabeau, à Aix (B.-du- Rhône). — Voy. ci-dessus. p. 263.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Notice sur Guill. et Aimar de la Voute, évêques de Marseille. — Marseille, 1889, in-8, 15 p. in-8, blason. (Voy. ci-dessus, p. 320).

Documents inéd. sur les familles de Blacas et de Castellane. — Aix, 1889, in-8, 60 p. planche en photogravure. (Voy. ci-dessus, p. 296).

SAINTE-AGATHE (Joseph de).

Les fêtes publiques en Franche-Comté avant la révolution. — Besançon, P. Jaquin, 1888, in-8, 20 p. (Voy. ci-dessus, p. 317).

SAINT-SAUD (Comte de).

Ban et arr.-ban de la Noblesse de Périgord en 1690, avec notes. (En préparation.

Beaupoil de Saint-Aulaire : Note sur les branches de Brie et de la Dixmerie 1889, in-8, 4 p. Extr. de la *Revue de Saintonge et d'Aunis.* (Voy. ci-dessus, p. 280).

SALLES (Chevalier Félix de).

Annales de l'ordre de Malte ou des hospitaliers de Sr Jean de Jérusalem, chevaliers de Rhodes et de Malte, du Gr. prieuré de Bohême-Autriche et du service de santé volontaire, avec les listes officielles des chevaliers-profès et de justices, des chevaliers d'honneur, etc. — Vienne (Autriche), S. Norbert, 1889, gr. in-8, XVI-196 p. (Voy. ci-dessus, p. 323).

Revue antiesclavagiste, mensuelle. (Voy. ci-dessus, p. 272).

SOUHESMES (Ch^er^ des Godins de).

Esquisses ethnologiques sur l'Algérie, 15 p. in-4° (Dans la *Revue orientale*,) 1885.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quel art doit-on préférer ? (Mention au concours de la *Revue Litt. et art. de Touraine.*) 1886.

Trois journées du Blocus de Metz en 1870 : Borny, — Gravelotte, — Saint-Privat. (Dans la *Revue Française de Constantinople*, dont l'Auteur fut Directeur et Fondateur) 1887.

Eloge de Lamartine (Couronné par l'Académie Lamartine), 1888.

Chez les Orientaux, 52 p. in-8 (Extr. des Annales de la Soc. d'Emul. des Vosges, 1888.) Tir. à part.

Les étudiants allemands, Etude de mœurs. (Couronnée par l'acad. Litt. et Musicale de France), 1889.

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.)

Petits mémoires inédits de Peiresc, publ. et annotés — Anvers, veuve De Baker, 1889, in-8, 112 p. (Voy. ci-dessus, p. 288).

Lettres inédites de quelques membres de la famille de Monluc. — Auch, G. Foix, 1890, in-8, 52 p. (Voy ci-dessus, p. 338.)

Livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640-1774). — Agen, veuve Lamy, 1889, in-8, 175 p. (Voy. ci-dessus, p. 312).

TANGUAY (Mgr Cyprien).

Dictionnaire généalogique des familles Canadiennes. — Québec, 1871, 4 vol. gr. in-8 (en cours de publication).

TAVEAU DE LAVIGERIE (Baron Olivier).

L'Ordre de Malte depuis la révol. française. — Paris, Bourloton, 1889, in-16, XII-224 p. Portrait du gr.-maître Emm. de Rohan, blason. (Voy. ci-dessus, p. 233).

Châteaux et Châtelains : Le *château de Pont-Char-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

train. — Paris, Bourloton, 1889, in-12, 103 p. planches, vue du château, blason, portraits. (Voy. ci-dessus, p. 284).

Le château de Jouy-en-Josas. — Paris, Bourloton, 1889, in-12, 32 p., vue du château. (Voy. ci-dessus, p. 284).

TEISSIER (Octave).

Statistique du Var. — Draguignan, Garcin, 1855, gr. in 8.

Biogr. de Louis d'Aguillon. — Draguignan, Gimbert, 1858, in-8.

Les hommes illustres du Var : Arnaud de Villeneuve. — Toulon, Aurel, 1858, in-12.

Hist. de la commune de Cotignac. — Marseille, Gueidon, 1860, in-12.

Hist. d'une anc. famille de Provence. — Toulon, Aurel, 1861, in-8.

Etude sur l'hist. de Toulon. — Marseille, Olive, 1863, in-8.

Notice sur les Archives communales de la Ville de Toulon. — Toulon, Aurel, 1863, in-8.

Essai hist. sur les Criées publiques au moyen-âge. — Draguignan, Gimbert, 1864, gr. in-8.

Notice hist. sur la ville de Draguignan. — Marseille, Olive, 1864, in-8°.

Lorgues et Toulon. — Marseille, Gueidon, 1864, in-18.

Notice hist. sur la Commune d'Aups. — Marseille, Gueidon, 1865, in-32.

Marseille et ses monuments. — Paris, Hachette, 1867, in-12.

Invent. des Archives Comm. de la ville de Toulon. — Toulon, Aurel, 1867, 2 vol. in-4.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Famille de Forbin et la Bourgeoisie de Solliès. — Paris, Dumoulin, 1868, gr. in-8°.

Histoire de Bandol. — Marseille, Gueidon, 1868, in-8.

Etat de la Noblesse de Marseille en 1693. — Marseille, Boy, 1868, in-32.

Artigues Notice hist. — Draguignan, Latil, 1868, in-32.

Gonfaron. Notice hist. — Draguignan, Latil, 1868 in-8°.

Anciennes Sépultures et Voie romaine à Toulon. — Toulon, Aurel, 1868, in-8.

Table generale des Bulletins du Comité des Travaux historiques. — Paris, Impr. Nationale, 1873, gr. in-8.

Économie politique au moyen-âge. — Draguignan, Latil, 1875, gr. in-8.

Invent. des archives hist. de la chambre de commerce de Marseille. — Marseille, Barlatier, 1878, in-4.

*Armorial des échevins de Marseill*e, gr. in-8, blasons.

La maison d'un bourgeois au XVIIIe *siècle*, in-8.

Les anc. familles marseillaises, in-8.

TINSEAU (Léon de).

Robert d'Epirieu. — Paris, Calmann Lévy, 1882, gr. in-18, 276 p.

Alain de Kerisel. — Ibid., 1883, gr. in-18, 290 p.

La meilleure part. — Ibid., 1884, gr. in-18, 353 p.

L'attelage de la marquise, 1885, gr. in-18, 398 p.

Madame Villeféron jeune, 1886, gr. in-18, 391 p.

Montescourt, 1887, gr. in-18, 342 p.

Dernière campagne, 1887, gr. in-18, 336 p.

Charme rompu, 1888, gr. in-18, 367 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ma cousine Pot au feu, 1888, in-18, 375 p.
Bouche close, 1889, gr. in-18, 392 p.

VAN ROBAIS (Armand).

Note sur un manuscrit du IXe *siècle, aux arch. de S. Vulfran d'Abbeville.* (Lecture faite à la Soc. d'émul. d'Abb., 7 mars 1889.) — Dans le *Bull.* de cette Soc., 1889, Nos 1-2.

VORSTERMAN VAN OYEN.

Algemen Nederlandsch familieblad (Revue généalogique des Pays-Bas), 1889, in-4°.

WAILLY (Julien de).

Les echos de l'âme, choix de poésies. — Marseille. Court-Payen, 1889, in-12, 36 p. (Voy. ci-dessus, p. 319).



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007



TABLE DES MATIÈRES

Etat des Membres du Conseil Héraldique de France, au 15 novembre 1889. 1
Notes sur la famille de Jeanne d'Arc, par le Vicomte de Poli. 41
Document inédit relatif à une fille de Henri IV, par Ph. Tamizey de Larroque 100
Le droit d'aînesse en Anjou, par G. d'Espinay 105
Bibliothèque héraldique de la Saintonge et de l'Aunis, par Louis Audiat 122
Le Christ, par le Comte Alphonse de Visien. 128
Les Armoiries des Ordres religieux, par Monseigneur X. Barbier de Montault 131
Une question féodale. — De l'ignorance des nobles au temps passé, par le Vicomte E. Révérend du Mesnil. 138
Le Château de Chanteloup, par le Vicomte de Poli . . . 144
Sources du Nobiliaire de Bretagne, par le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel. 151
Sources du Nobiliaire de Bourgogne, par J. d'Arbaumont . 176
Devisaire breton, par E. de Boceret 195
La préposition *de*, par Alfred de Martonne 205
Documents inédits. — Comté venaissin, par le comte d'Anselme de Puisaye 214

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Descendance de Pierre du Lys, 3e frère de la Pucelle. Rectifications, par M. Boucher de Molandon 219
Chronique. 227
Bibliographie. 335

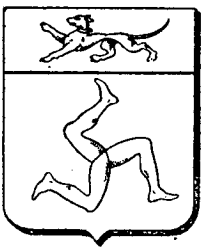

Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

QUATRIÈME ANNEE

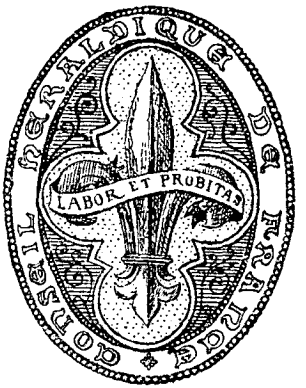

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
21, Avenue Carnot, 21

1891

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

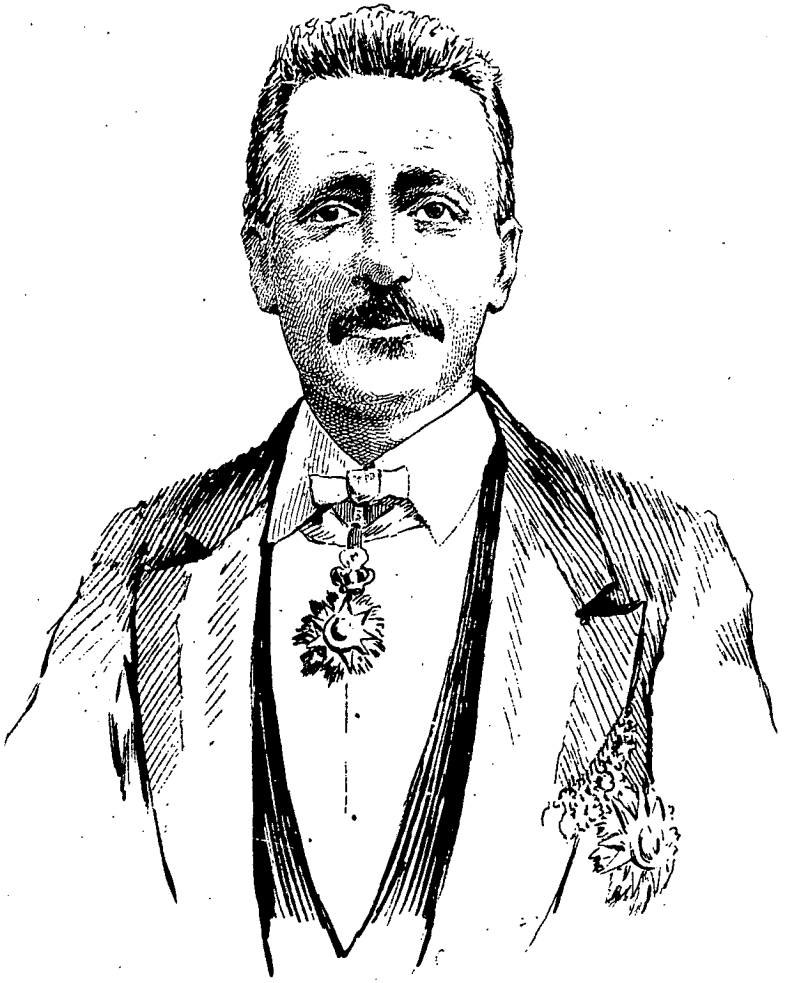

H. R. HIORT-LORENZEN

MEMBRE HONORAIRE DU CONSEIL

HÉRALDIQUE DE FRANCE

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007



ÉTAT DES MEMBRES [1]

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

Au 31 Janvier 1891

H. Abzac de la Douze (Comte Aymar d'); — † *le 5 janvier 1891.*

H. Achard de la Vente (Joseph), docteur en droit; — chât. de St-Cyr, p. Mortain (Manche).

H. Agiout (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er; de la Soc. des Gens de

[1] Explications des abréviations.
P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
H. — Membre Honoraire.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
R. — Rédacteur.
Ch. — Chevalier.
COMM. — Commandeur.

*

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

lettres; — à Ste-Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

H. Albiousse (Lionel d'), Juge au tribunal d'Uzès; du Comité de l'Art Chrétien; de la Soc. Franç. d'archéol.; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*; — Uzès (Gard).

H. Albouy (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, ch. du St-Sépulcre, président de l'Athénée oriental; — r. des Saints-Pères, 30, Paris.

H. Alincourt (Robert de Cugnon d'); — r. Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. Alis (l'Abbé Louis) curé d'Agmé, lic. en théologie; — Agmé, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. Amade (Adolphe d'), O. ✻, O. I. P. ❶, S.-intendant mil. de 1re classe en retr., comm. et ch. des Ordres Pontificaux, etc.; — hôtel de la Caisse d'épargne, Toulouse (Haute-Garonne).

H. Amphernet (Vicomte d'), ✻, de la Soc. des Ant. de Normandie; — r. Royale, 92, Versailles (S.-et-Oise).

H. Anchald (Baron d'); — chât. de la Terrasse, p. Crevant (Puy-de-Dôme), et chât. de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

P. H. Andueza-Palacio (S. Exc. Don Raimundo), docteur en droit, Président des États-Unis de Venezuela; — Caracas.

H. Angély-Sérillac (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-vicomte (Sarthe).

H. Anselme de Puisaye (Comte Jules d'), anc. officier aux zouaves pontificaux, gr.-officier de l'Ordre imp. de la Rose, ch. de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, ch. de l'O. de Pie, décoré de la croix d'or *Pro Petri Sede*; de l'Acad. des Quirites (Rome);

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

— r. Basse, à Lourdes, et chât. de Tostat, p. Rabastens (Hautes-Pyrénées).

P. H. Arbaumont (Jules d'), O. I. P. ✠, chevalier des Ordres de St-Grégoire et d'Isabelle la catholique ; vice-prés^t^ de l'Acad. des sc., arts et b. l. de Dijon ; prés^t^ de la Comm^m^ des Antiquités de la Côte-d'or, corresp. honoraire du ministère ; — rue Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'or).

H. Arbigny de Chalus (Hugues d'), de la Soc. des Amis des Arts de Dijon ; — pl. St-Michel, 11, Dijon (Côte-d'Or).

S. G. Arbigny de Chalus (Henri d'), anc. chef-de-cabinet de Préfet, ch. de St-Grégoire-le-Grand, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — villa St-Michel, à St-Pair-sur-mer (Manche).

H. Assire (Edmond) ; — r. Jeanne d'Arc, 59, Rouen (Seine-inf.)

H. Auber (l'Abbé Charles), ✠, chanoine tit. de l'Égl. de Poitiers, historiographe du diocèse ; de la Soc. des ant. de l'Ouest ; corresp. du ministère de l'instr. publique ; de la Soc. des Ant. de France ; insp^r^ div^re^ de la Soc. franç. d'arch. ; — Poitiers (Vienne).

H. Aubert (Émile), anc. capitaine de cav., décoré du Nicham Iftikar ; de la Soc. d'émul. de l'Allier, etc., — La Palisse (Allier).

H. Audiat (Louis), O. I. P. ✠, lauréat de l'Institut, bibl. archiviste de la ville de Saintes, prés^t^ de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Saintes (Charente-Inf.)

H. Aupias de Blanat (Élie d'), anc. lieutenant d'inf. ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. Auriac (Comte Victor d'), ✠, anc. élève de l'École des chartes, anc. secr^re^ part^r^ du ministre de l'I. P.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et des B. A., bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Gramont, 26, Paris.

H. Aussy (Alfred d') ; — r. de la Souche, 5, St-Jean-d'Angély (Charente-inf.)

H. Aussy (Denys d'), anc. conseiller gal de la Charente-inf., vice-prés[t] de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — chât. de Crazannes, p. Port-d'Envaux (Charente-Inf.)

H. Autane (Comte d') ; — r. Sainte-Catherine, 9, Avignon (Vaucluse).

H. Avout (Baron d'), ancien procureur de la rép., démissionnaire en juin 1880 au moment et à l'occasion de l'exécution des décrets contre les Congrégations ; Avocat de St Pierre ; des Soc. Franç. d'arch., d'Archéol. lorraine, Bourguignonne de géogr. et d'hist. ; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'or).

H. Azambuja (Gabriel d'), lic. ès-lettres ; — r. Sénac, 45, Marseille (B.-du-R.)

H. Barban (André), anc. secrétaire gal du conseil d'admn. de la Diana ; de la Soc. Franç. pour la conserv. des Monum. hist., etc. — r. de la gare, Roanne (Loire).

H. Barbarin (Emmanuel de) ; — r. de Rome, 68, Marseille (B.-du-R.)

H. Barbier de Montault (Monseigneur), O. I. P. ✠, référend. au Trib. de la signature Papale, Prélat de la Maison de S. S. ; gr. croix de l'O. R. de François 1er, comm. du S. Sépulcre, etc. ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol. ; des Acad. des Arcades et des Quirites ; de la Soc. des Ant. de l'Ouest, etc. ; — r. St-Denis, 37, Poitiers (Vienne).

H. Barghon de Fort-Rion (Baron de), décoré de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

croix *Pro Petri Sede* et de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; de l'Institut R. et Gr. Ducal de Luxembourg ; corr. de l'Acad. Royale de l'hist. d'Espagne, etc. ; — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme),

H. Barral (l'Abbé Adrien de), curé de Villers ; de la Comm[n] hist. du Cher ; du Comité d'hist. et d'arch. du dioc. de Bourges ; v.-prés[t] de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

A. Bazin (Louis), corresp. de l'acad. de Mâcon ; — r. Debrousses, 5, Paris.

H. Beauchamps de Monthéard (Baron de), de plusieurs Soc. sav. ; — chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. Beauchesne (Comte Adelstan de), lic. ès-lettres ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Soc. hist. et arch. de l'Orne ; corr. de la Comm[n] hist. et arch. de la Mayenne ; — chât. de Torcé, p. Ambrières, (Mayenne), et r. Boccador, 6, Paris.

H. Beauchet-Filleau (Henry), O. I. P. ❶, anc. magistrat, corr. du min. de l'I. P. ; des Soc. des archives hist. du Poitou, de Stat., sc. et arts des Deux-Sèvres, etc. ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. Beauchet-Filleau (Paul) ; — même adresse.

H. Beaulaincourt (Comte Georges de), membre du Comice agr. de Laval, etc. ; — chât. de l'Esnaudière, au Genest, p. St-Ouen-des-toits (Mayenne).

H. Beaumont (Comte Jacques de), ch. de justice avec plaque de l'O. R. de St-Georges Constantinien, comm. de St-Grégoire, ch. de St-Sylvestre ; — r. de l'Université, 57, Paris, et chât. de la Brosse, p. Château-Renault (Indre-et-Loire).

H. Beaune (Joseph), anc. magistrat ; — chât. de Bistauzac, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Beneyton (Comte) ; — † *le 7 sept. 1888.*

H. Benoist de Ronat (Louis de) ; — chât. de Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. Berluc-Pérussis (Léon de), anc. prés[t] de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. Bernet (l'Abbé du), curé de St-Pierre del Pech, p. Puymirol (Lot-et-Garonne).

R. Bernos (Gaston), décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — r. Legendre, 191, Paris.

H. Bersy de la Guérivière (Emmanuel de), anc. off[r] de cavalerie, off[r] de l'O. R. du Cambodge ; de la Soc. Bibliogr. ; — r. de Surène, 9, Paris.

H. Berthou (Paul de), archiviste paléographe ; des Soc. Archéol. de la Loire-Inf., des Agric. de France ; — B[d] Delorme, 5, Nantes (Loire-Inf.).

H. Bessas de la Mégie (Comte de) ; — † *le 30 janv. 1886.*

H. Biadelli (Comte), décoré de la Médaille militaire (1870) ; — Champs-Élysées, 55, Paris.

H. Bieberstein-Krasitzki (Comte de) ; — à Monastérichtché, district de Sipoviétz, gouv[t] de Kiéff (Russie).

H. Bigault de Bourguille (l'Abbé de), prof. au collège St-Joseph ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. Blanchet (l'Abbé Jean), chanoine hon[re], sup[r] de l'École St-Paul ; des Soc. hist. et arch. de la Charente, des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; — r. d'Epernon, 32, Angoulême (Charente).

P. H. Blanco (S. Exc. Don Eduardo), ministre de l'Instruction publique de Venezuela ; — Caracas.

H. Blotterie (Comte de la), ✻, ◐, anc. préfet ; — r. Boissière, 53, Paris, et à Loudun (Vienne).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. Boceret (Emmanuel de), de la Soc. arch. de la Loire-Inf. ; — Guérande (Loire-Inf.).

P. H. Bois de la Villerabel (Vicomte Arthur du), prés[t] de la Soc. arch. et hist. des Côtes-du-Nord, corr. du Comité des trav. hist., délégué de la Soc. des Biblioph. Bretons et de l'hist. de Bretagne, etc. ; — pl. St-Pierre, 11, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

H. Boissieu (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. Ste Hélène, 51, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

H. Bonneserre de Saint-Denis ; — † *le 22 mai 1885.*

H. Bonvallet (Adrien), anc. prés[t] de la Soc. des ant. de l'Ouest ; — r. du Petit-Bonnevaux, Poitiers (Vienne).

H. Bonvarlet (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, prés[t] du Comité Flamand de France, ch. des O. de St-Grégoire, du Danebrog et de Léopold ; — r. du Sud, 11, Dunkerque (Nord).

H. Borel d'Hauterive (André), conservateur hon. à la Bibl. St-Geneviève, dir[r] de l'*Annuaire de la Noblesse*, anc. prof. suppl[t] à l'École des Chartes, ch. de l'O. R. du Christ ; du comité de la Soc. des gens de lettres, de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; r. Richer, 50, Paris.

H. Bors (Auguste de) ; — chât. de la Brosse, p. Tournon (Indre).

H. Boscq de Beaumont (Gaston du) ; — r. des Bouchers, 44, Bayeux (Calvados), et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. Bouard (Baron de), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix de Mentana ; — Bordeaux (Gironde).

P. H. Boucher de Molandon (Remy), ✻, O. I. P. ❹, membre non résidant du Comité des trav. hist. au

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ministère de l'I. P. ; du Comité de secours aux blessés mil. du Loiret ; membre et anc. prés[t] de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais et de l'Acad. de Ste-Croix d'Orléans ; de la Soc. de l'hist. de France ; ass. corresp. de la Soc. des Ant. de France, etc. ; — r. Pothier, 23, Orléans, et chât. de Reuilly, Chécy (Loiret).

H. Bouchet (Émile), membre titul. de l'Acad. de Ste-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France ; corresp. de la Soc. Dunkerquoise et de la Soc. Acad. de la Loire-Inf. ; — r. des Murlins, 14 bis, Orléans (Loiret).

A. Boudard (Auguste de), ✪, conservateur-adj[t] de la bibl. de la Cour de cassation, ch. de St-Sylvestre ; — r. de Vintimille, 14, Paris, et à Royas-Villars (Vaucluse).

H. Bouillerie (Baron Sébastien de la), de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. St-Dominique, 7, Paris, et chât. de la Bouillerie, p. La Flèche (Sarthe).

H. Boullenois de Senuc (Madame Arthur de), née de Clairval ; — r. Haute du Château, 9, Nantes (Loire-Inf.)

H. Bourbon-Busset (Comte Charles de), ✱, anc. commandant de la Mobile ; — Busset (Allier).

H. Bourdeille (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 174, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. Bourdeille (Comte Henri de) ; — mêmes adresses.

C. Bourgeois (Armand), prés[t] de l'Acad. Champenoise ; de la Soc. des Gens de lettres ; de la Soc. Franç. d'Archéol., etc., dir[r] de la *Revue litt. et art. de la Champagne* ; — Pierry, p. Épernay (Marne).

P. H. Bourrousse de Laffore (Comte de) ; — † *le 10 juillet 1890 à Agen.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

H. Bourroousse de Laffore (Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen (Lot-et-Garonne).

H. Brandt de Galametz (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; de la Soc. des Ant. de la Morinie ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. Braux (Baron Gabriel de), des Soc. d'arch. lorraine, Arch. et hist. de l'Orléanais, des Sc., lettres et arts de Bar-le-duc, d'Émul. des Vosges ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

H. Bray (Léopold de) ; — r. de Ninau, 20, Toulouse (Hte-Garonne).

P. H. Bremond d'Ars, marquis de Migré (Comte Anatole de), ✻, ch. de St-Jean de Jérusalem, conseiller gal du Finistère, prést du Comice agr. de Pont-Aven, anc. prést de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf., corr. de la Soc. nat. des ant. de France, prés. du Comité dépal de la Soc. bibliogr. dans la Loire-Inf., etc. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Porte-neuve, p. Pont-Aven (Finistère).

H. Bresc (Louis de), anc. maire d'Aups et de Moissac, conseiller gal du Var ; des Soc. d'études scientif. et arch. de Draguignan, d'Agric. du Var, Franç. d'archéol. etc. ; — Aups (Var).

H. Breuil (Vicomte Charles de), ✻, anc. officier, chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. Brezets (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; des Soc. des Biblioph. de Guienne, des Archives hist. de la Gironde, Archéologique de Bordeaux ; — chât. de Cantecor-Gaujac, p. Marmande (Lot-et-Garonne).

H. Brothier de Rollière (Raoul), ingénieur ; — r. Gérando, 13, Paris, et chât. de la Jonchère, p. Jaulnay (Vienne).

**

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

H. Brotonne (Léonce de), secrétaire d'ambassade ; — av. de Messine, 17, Paris.

H. Brugière (l'Abbé Hippolyte), curé de Coulounieix ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — Coulounieix, p. Périgueux (Dordogne).

C. Brunet (Victor), commis-greffier du tribunal de Vire ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; — r. des Petites-Douves, 6, Vire (Calvados).

H. Buet (Charles) ch. de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique ; anc. prés[t] de l'Acad. Chablaisienne ; des Acad. de Savoie, Romaine Pontificale de la Religion Catholique, Royale Hérald. d'Italie, Salésienne, etc. ; — villa Floret, Thonon (Haute-Savoie).

H. Buisson de Courson de Cristot (Amédée du), anc. prés[t] de Conseil de préfecture, anc. secr.-général, anc. s.-préfet ; pendant la guerre (1870-71), officier attaché, comme aide-de-camp, à l'État-major de la 3e div[n] (Saussier) du 19e corps, 2e armée de la Loire ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. Burey (Comte de), O. ✻, ch. de St-Sylvestre ; — r. St-Thomas, 7, Évreux (Eure).

H. Burey (Vicomte Robert de), ch. de St-Sylvestre ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. Caillon (Henri), ✻, l[t]-colonel de cav. de l'armée territ., comm. de St-Sylvestre, ch. de l'Ordre de Pie, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; de la Soc. de topogr. de France ; — r. Meissonnier, 8, Paris.

H. Cais de Pierlas (Comte Eugène), membre corresp. du Conseil Royal Hérald. d'Italie ; — via della

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Rocca, 15, Turin, et chât. de None, p. Pignerol (Piémont).

H. Caix de Saint-Aymour (Comte de) ; — av. Hoche, 28, Paris.

H. Caix de Saint-Aymour (Comte Gabriel de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, ch. de St-Jean de Jérusalem, comm. de plusieurs Ordres ; — r. du Ranelagh, 94, Paris.

H. Caix de Saint-Aymour (Vicomte Amédée de) ; — r. des Basserons, 4, Montmorency (S.-et-Oise).

H. Calleya (P.-A.), chargé d'aff. honoraire, consul de Guatemala et d'Haïti, gr.-croix du Nicham Iftikar, comm. de l'O. R. du Christ, ch. de N.-D. de Villaçosa ; de plusieurs soc. sav. ; — largo Conde de Barâo, 34, Lisbonne (Portugal).

H. Cambourg (Baron de), anc. conseiller g^a^, anc. off. sup. de l'armée territ. ; prés. de la Soc. des études coloniales et marit., etc. ; — r. Lauriston, 83, Paris.

H. Cambourg (Paul de) ; — r. Marsollier, 5, Paris.

H. Canestri-Trotti (Comte Louis), ch. du St-Sépulcre, membre de la Soc. d'hist. de Ferrare ; — r. Pietro Maroncelli, 25, Forli (Italie).

H. Cantillon de Lacouture (Oscar), anc. magistrat, prés^t^ de la Soc. d'agric. de Draguignan, secr. du Comité de la Soc. de secours aux blessés militaires (Draguignan) et décoré de la croix de bronze de cette société (1871) ; — r. de l'Évêché, 23, Draguignan (Var).

H. Capogrossi-Guarna (Comm^r^ Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, prés^t^-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. Carbonnel, marquis d'Hierville (M.-J.-H. de) ; —

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

chât. de Bas-les-armes, p. Pont-aux-moines (Loiret.)

H. Cardonne (Henry Mauvoisin de), réd. en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher* ; du Comité de l'Assoc. de la presse monarchique et catholique des dépts ; — r. Florimond Robertet, 10, Blois (Loir-et-Cher.)

H. Carné de Carnavalet (Gaston de), dir^r de la *Revue hist. de l'Ouest* ; de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — r. Monsieur le Prince, 58, Paris.

H. Casabianca (Comte de), ✱, anc. député ; — Champs-Élysées, 91, Paris.

H. Cavrois (Louis), docteur en droit, anc. auditeur au Conseil d'État, comm. de St-Grégoire et de Charles III, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; de l'Acad. d'Arras ; de la Comm^n des monum. hist. du Pas-de-Calais ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. Cazalis de Fondouce (Paul), O. I. P. ❶, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), off^r de l'O. R. de St-Jacques de l'Épée, etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; de la Soc. des ant. de France ; v.-prés^t de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. Chabot (Rohan-Chabot, comte Philippe de), anc. officier, ch. de l'O. de St-Alexandre de Bulgarie ; — r. de Vaugirard, 77, Paris.

H. Chabot (Vicomte Paul de) ; — chât. de Boissière, p. Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

H. Chaix d'Est-Ange (Gustave) ; — r. St-Georges, 15 bis, Paris, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. Chambois (l'Abbé Émile), de la Soc. hist. du Maine ; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — Ste-Catherine de Fierbois, p. St^e Maure (Indre-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Chanonie (Louis Chapot de la) ; — les Herbiers (Vendée).

H. Chansiergues-Ornano (Comte Albert de) ; — pl. Crillon, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

P. H. Charette de la Contrie (Général baron de), O. ✠ ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Basse-Motte, p. Château-neuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. Charnacé (Christian Gautier de), lic. en droit ; — r. Duphot, 10, Paris.

H. Charpin-Feugerolles (Comte de), ✠, anc. député, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Grégoire-le-Grand ; v.-prés[t] de la Soc. de la Diana ; de la Soc. de l'hist. de France ; de l'Acad. de Lyon ; — pl. Bellecour, 20, Lyon (Rhône), et chât. de Feugerolles, p. le Chambon-Feugerolles (Loire).

H. Chartrouse (Henry Meiffren-Laugier, baron de) ; — r. de la Tour, 11, Paris, et chât. de Morainville, p. Damville (Eure).

H. Chatenay (Alexandre Genet de), anc. député, conseiller g[al] de l'Oise, ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonneleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

H. Chaudesaigues de Tarrieux (Edmond de), anc. off[r] de Mobile, anc. s.-préfet, maire de Lempdes, v.-prés[t] de la Soc. d'agric. du Puy-de-Dôme ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand, et chât. de la Ramas, p. Vichy (Allier).

H. Chaumeil (Alfred), anc. percepteur ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

H. Chauvelays (Jules de la), ✠, anc. conseiller de préf. ; des Acad. de Dijon, Moulins et Versailles ; — r. Pompe-Bourgmayer, 5, Bourg (Ain).

C. Chauvet (Claude), anc. attaché aux archives dé-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

part. de Vaucluse, anc. archiviste de la ville d'Avignon ; de l'Acad. de Vaucluse ; — r. de la Tour, Monteux (Vaucluse).

A. Chevalier (l'Abbé Alfred), curé de Tramery, de la Soc. Franc. d'archéol. ; — Tramery, p. Ville-en-Tardenois (Marne).

H. Chevalier (l'Abbé Jules), chanoine hon. de Valence, prof. d'hist. au Gr. Séminaire de Romans ; de l'Acad. delphinale, de la Soc. d'arch. et de stat. de la Drôme ; — Romans (Drôme).

H. Choiseul-Gouffier (Comte Alfred de) ; — r. de Grenelle, 142, Paris.

H. Cianelli-Mascagni (Comte Alfred), patricien de Lucques ; — via Agnolo Poliziano, 6, Florence (Italie).

H. Cianelli (Comte Gonzague), patricien de Lucques, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. Brunel, 19, Paris, et à Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir.)

P. H. Ciccolini (S. Exc. Mgr Stefano), anc. préfet de la Bibl. Vaticane ; — palais du Vatican, Rome.

H. Clairval (Vicomte de) ; — r. Bayard, 5, Paris.

H. Cléret de Langavant (Joseph) ; — r. Verdelet, 16, Quimper (Finistère).

H. Cléret de Langavant (Madame), née de la Bonninière de Beaumont ; — même adresse.

H. Clésieux (Comte Achille du), ✻, conseiller gal des Côtes-du-Nord, comm. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. d'agric. des Côtes-du-Nord ; — r. d'Orléans, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

H. Clock (Ulrich de), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, décoré de la croix *Pro Petri Sede* ;— Falaise (Calvados).

P. H. Cocchia (S. Exc. Mgr Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Asti.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gnan, etc., admr de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Gr.-croix du S.-Sépulcre et du Christ (Brésil), comm. de l'O. du Libérateur ; — Palais Archiépiscopal, Chieti (Italie).

H. Cochin (l'Abbé Ernest), vicaire à la basilique de St-Remy, membre titul. de l'Acad. Lamartine, lauréat de l'Acad. nat. de Reims ; — pl. de l'Hôtel-Dieu, 9, Reims (Marne).

H. Coligny-Chatillon (Raoul de Pillot, comte de), ✻, anc. offr supérieur d'inf.. chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de St Sylvestre, ch. du St-Sépulcre, etc. ; — r. Ch. Nodier, 9, Besançon ; chât. de la Chaume, p. Arnay-le-duc (Côte-d'Or), et chât. de Choye, p. Gy (Haute-Saône).

H. Colleville (Vicomte de), O. I. P. ❶, anc. secrre de la Dirn dépte et Communale au min. de l'Intérieur, anc. s.-préfet, secr.-général de préfecture démissre ; comm. de St-Stanislas de Russie, du Nicham Iftikar, etc. ; ass. corr. de la Soc. des ant. de France ; des Soc. de l'hist. de France, des Études hist., des Traditions popul., etc. ; — pl. Breda, 10, Paris, et villa Carabacel, av. Mirabeau, Nice (Alpes-Mar.)

H. Colonna de Cesari della Rocca (Comte Raoul) ; — av. du Maine, 7, Paris.

H. Combaud (l'Abbé J. de), chanoine hon. de St-Nicolas de Rome ; — Villecroze, p. Salernes (Var).

H. Courcival (Marquis de), ✻, anc. capitaine de cav., ex-lt-colonel commt le 27e territ. d'inf., maire de Courcival, des Soc. de Géogr. commerciale, Hist. et arch. du Maine, Franç. d'archéol., de l'Hist. de France, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. Couret (Alphonse), docteur en droit, docteur ès-

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'appel d'Orléans, gr. officier du St-Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, ch. de St-Grégoire-le-Grand, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. Courson de la Villeneuve (Comte Aurélien de), ✻ ; — † *le 4 nov. 1889.*

H. Courson de la Villeneuve (Vicomte Robert de) ; — Villa Marie, au Cap d'Antibes (Alpes-Mar.)

H. Courteaud (l'Abbé Charles), curé d'Adilly ; de la Soc. des Ant. de l'Ouest ; — Adilly, p. Parthenay (Deux Sèvres).

H. Courtet d'Arquinvilliers (André) ; — chât. de la Carrière, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. Courtin de Neufbourg (Comte de), agriculteur ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. Courtin de Neufbourg (Vicomte de), de la Soc. Franç. d'archéol. ; — même adresse.

H. Coustou-Coysevox (Comte Gabriel de), anc. s-préfet, officier de l'O. R. de Charles III ; de plusieurs Soc. sav. ; — chât. des Églantiers p. St-Étienne de Tulmont (Tarn-et-Garonne).

C. Cousturier (Césaire) ; — r. du Collège, 15, Dôle (Jura), et av. Costebelle, Hyères (Var).

H. Coyecque (Ernest), anc. élève de l'Ecole des chartes, archiviste paléographe, attaché à la Bibl. de l'Arsenal ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — r. Michel-Bizot, 104, Paris.

H. Croizier (Marquis de), O. I. P. ❶, prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; membre du conseil supérieur des colonies ; de l'Acad. royale des sciences de Lisbonne ; de l'Institut royal des Indes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(La Haye) ; de l'Institut R. et Gr. Ducal de Luxembourg ; ch. de l'O. du Mérite agricole, gr.-croix de plusieurs Ordres ; — bd de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris.

P. H. Crollalanza (Chevalier J.-B. de), prés[t] fondateur de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, dir. du *Giornale Araldico genealogico* et de l'*Annuario della Nobiltà Italiana ;* comm. et représentant de l'O. du St-Sépulcre, ch. des O. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie et de St-Marin ; de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* (Autriche), etc. ; — Via Fibonacci, 6, Pise (Italie).

C. Crollalanza (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — via Bressani, 172, Bari (Italie).

H. Crozet (Ernest de), de la Soc. scient. et litt. de Digne ; de la Soc. d'Etudes des Hautes-Alpes ; — Oraison (B.-Alpes), et r. de la Rotonde, 27, Marseille (B.-du-R.).

H. Cumond (Comte de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. Curial (Comte), anc. zouave pontifical, anc. officier du Génie de l'armée auxiliaire (1870-71), décoré de la croix *Pro Petri sede ;* — chât. de Chauvigny, p. Alençon (Orne).

H. Damas d'Anlezy (Comte de) ; — r. de la Trémoïlle, 20, Paris.

H. Damourette (l'Abbé Louis), chanoine hon. de l'église patriarcale de Jérusalem (rit grec uni), ch. du St-Sépulcre ; de la Soc. Archéol. ; — av. de Déols, 107, Châteauroux (Indre).

H. Darrax (Marquis de), comm. de l'O. R. de Charles III, ch. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. V. Hugo, 40, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Déchelette (Joseph), corresp. du Comité des Soc. des B.-Arts des dépts au min. de l'I. P. ; — Roanne (Loire).

H. Delignières (Émile), avocat, anc. bâtonnier, prés[t] de la Soc. d'émul. et secr. de la comm[n] des musées d'Abbeville ; de plusieurs Soc. sav. ; — r. des Grandes écoles, 3, Abbeville (Somme).

H. Delmas (Baron Joseph) ; — r. St-André, 6, Avignon (Vaucluse).

H. Depoin (Joseph), ✪, sténogr. de la Ch. des députés ; prés[t] de la Soc. Franç. de sténogr. ; secr. g[al] de la Soc. hist. du Vexin ; de la Comm[n] officielle des Ant. et des arts de Seine-et-Oise ; — Palais Bourbon, Paris, et Pontoise (S.-et-Oise).

H. Dienne (Comte de), docteur en droit, anc. off. d'ord[ce] (1870-1871) ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne ; corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand, etc ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. Digoine du Palais (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. Digoine du Palais (Comte Gaëtan de), cap[ne] au 118e rég[t] territ. ; — même adresse, et r. Baucasse, 27, Avignon (Vaucluse).

H. Digot (Baron) ; — † *le. .. 1890 à Nancy.*

H. Dissard (l'Abbé J.-P.), vicaire ; — Châteldon (Puy-de-Dôme).

C. Donot (Prosper), des Soc. franç. d'archéol. ; d'Archéol. Lorraine et du Musée hist. Lorrain ; Hist. et arch. du Forez (Diana) ; — cours du Midi, 40, Lyon (Rhône).

H. Doria (Comte Pierre), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vèzelay, 11, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Dorides (Comte Louis des); — chât. de St-Clémentin, p. Argenton-Château (Deux-Sèvres).

H. Drolet (Gustave-Adolphe), ✠, Comm. militaire de St-Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*, major au rég. de Verchères, anc. s.-off. aux zouaves pontificaux, anc. prés[t] de l'Union Allet, anc. commissaire du Canada à l'Expos. univ. de 1878; — r. de la Trémoïlle, 11, Paris, et villa Pia, Montréal (Canada).

H. Duhamel (L.), archiviste du dép[t]; — Avignon (Vaucluse).

H. Durieu de Lacarelle (Comte Stéphen); — r. Lord Byron, 1, Paris.

H. Duval (Hippolyte), docteur en droit, avocat, anc. prof. à la faculté libre de droit à Marseille; — Draguignan (Var).

H. Duvert (Auguste), architecte, ch. de St-Grégoire-le-Grand, prés[t] du Comité d'instr. du Cercle des mâçons et tailleurs de pierre; anc. secr. et anc. censeur de la Soc. des Architectes; de la Soc. Bibliogr.; — pl. du Hâvre, 16, Paris.

H. Église de Ferrier de Félix (Comte de l'), C. ✠, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, off. de l'O. Imp. de N. D. de Guadalupe, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice;* — r. Logelbach, 14, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. Enschedé des Villates (Juste), ✠, docteur en droit, archiviste-bibl[re] de la ville de Harlem, ch. du Lion Néerlandais, off[r] du Lion d'or de Nassau; de la Soc. Royale de numism. de Belgique et de presque toutes les Soc. litt. et scient. de Hollande; — Harlem (Hollande).

H. Épinois (Charles de Buchère de l'), décoré de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. de l'hist. Norm. ; de la Soc. hist. du Vexin ; — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castries (Hérault).

H. Espiet du Rey (J. d'); — r. Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

P. H. Espinay (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit, lauréat de l'Acad. des Inscr. ; prés[t] de la Soc. d'agr. sc. et arts d'Angers ; — r. Tarin, 28, Angers (Maine-et-Loire).

H. Espivent de la Villesboisnet (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — r. de l'Université, 71, Paris.

H. Estaing d'Estampes (Louis d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, dir. de la *France Nouvelle*, v.-prés[t] de l'Assoc. de la Presse monarchique et cath. des dép[ts] ; de la Soc. des gens de lettres ; — r. St-Placide, 52, Paris.

H. Estienne de Saint-Jean (Vicomte d'), ch. de Malte ; — château du Grand-St-Jean, p. Aix-en-Provence (Bouches-du-R.).

H. Estourbeillon (Comte Régis de l'), ass. corr. de la Soc. franç. d'archéol, réd[r] en chef de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. g[al] de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons ; de l'Assoc. bretonne, etc ; — r. du Drezen, 24, Vannes (Morbihan).

H. Failly (Ferdinand), maire de Gourgé ; — chât. de la Roche, Gourgé (Deux-Sèvres).

H. Falletans (Raymond de) ; — chât. de Falletans, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. Farcy (Paul de), de plusieurs soc. sav. ; — r. de la Poste, Châteaugontier (Mayenne).

H. Fargue (Comte Maurice de la), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, ch. de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

St-Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice;* de l'Imp. et R. Soc. héraldique « Adler » ; — villa Gabrielle, Pougues-les-eaux (Nièvre).

H. Faucher (Paul de), anc. zouave pontifical, anc. capitaine des Mobiles de Vaucluse (1870-71) ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; ass. des Acad. d'Aix et de Vaucluse, etc. ; — Bollène (Vaucluse).

H. Faucher de Saint-Maurice (Henri), ✻, anc. député, docteur ès-lettres, anc. capitaine stagiaire au 2e bon d'inf. légère d'Afrique ; ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe ; prés[t] de la section française de la Soc. Royale du Canada, etc. ; — club de la garnison, Québec (Canada).

H. Faucompré (Edouard de), ingénieur ; — bd Haussemann, 46, Paris.

H. Flamare (Henri de), archiviste de la Nièvre, corr. du Comité des Soc. des B.-Arts des dépts au min. de l'I. P. ; des Soc. de l'École des chartes, de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France, etc. ; — Nevers (Nièvre).

P. H. Foras (S. Exc. le comte Amédée de), grand-maréchal de la cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie, comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et du Christ de Portugal ; de l'Acad. des sciences, arts et b. l. de Savoie ; membre corr. de la députation royale d'hist. de Turin, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Hte-Savoie), et Palais de Sofia (Bulgarie).

P. H. Froidefond de Boulazac (Alfred de), v.-prés[t] hon. de la Soc. arch. du Périgord ; — r. de la Nation, Périgueux (Dordogne).

H. Fromont de Bouaille (Paul de), maire de Contilly, prés[t] du Comice agric. de Mamers ; des Soc. hist. et archéol. du Maine, Hist. et arch. de l'Orne, d'Agric. sc. et arts de la Sarthe, etc. ; — Mamers (Sarthe).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Frondeville (Marquis de), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; — r. Daru, 13, Paris.

H. Galantino (Comte) ; — † *le 1er mai 1888.*

H. Galbaud du Fort (Joseph) ; — av. de St-Cloud, 54, Versailles (S.-et-Oise).

H. Galeazzini (Baron) ; — r. de Castellane, 14, Paris, et à Bastia (Corse).

H. Gantelmi d'Ille (Ch. de), off. d'état-major de l'armée territ., ch. de la Couronne de Roumanie, offr du Nicham Iftikar, etc. ; de l'Acad. d'Aix ; de l'Athénée de Forcalquier ; du Félibrige, etc. ; — Cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, p. Volx (B.-Alpes).

H. Gargan (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Luxembourg (Grand-duché).

H. Gayffier (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. Genesteix (Emmanuel Fresne-), des Soc. de l'hist. de France, des Arch. hist. du Poitou, des Ant. de l'Ouest, Arch. et hist. du Limousin ; — r. Montgautier, 8, Poitiers (Vienne).

H. Georgel (Alcide), héraldiste, anc. fonctionnaire des finances ; — r. de la République, 4, Charenton (Seine).

H. Gérard du Barry (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — av. d'Antin, 16, Paris.

H. Germain (Léon), ✻, bibl. archiviste de la Soc. d'arch. Lorraine, insp. de la Soc. franc. d'archéol., lauréat de cette Soc. et de la Soc. d'émul. des Vosges ; de l'Acad. de Stanislas ; ass. corrt de la Soc. des Ant. de France, etc. ; — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. Gibon (Vicomte Paul de), de la Soc. d'arch. d'Avranches ; — chât. de Grainville, p. Granville (Manche).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Gilbert (Ant.); — † *le.... 1890 à Saignes.*

H. Gillant (l'Abbé), curé d'Auzéville; de la Soc. d'arch. Lorraine; corr. de la Soc. philom. de Verdun, etc.; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. Gimel (Maurice de), ✻; — r. Madame, 1, Paris.

H. Gonnard (Henri), ✠, anc. dir[r] des musées de la ville de St-Étienne; corr. national de la Soc. des ant. de France; de la Soc. franc. d'archéol.; de la Soc. de la Diana; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie; — r. St-Louis, 52, St-Étienne (Loire).

H. Gourcuff (Olivier de), dir[r] littér. de la *Revue de Bretagne*, membre et secr. de la Soc. des Biblioph. Bretons; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf.; — r. Pergolèse, 48 (Villa Dupont, 21), Paris.

H. Gourcy-Pagny (Comte de), comte dignitaire du St Empire, comm. de l'O. Imp. Ottoman du Nicham; off[r] de l'O. R. de Charles III, etc.; — r. des Mathurins, 19, Paris.

H. Gourdon de Genouillac (Henri), O. I. P. ✠, off[r] du Nicham Iftikar, ch. des O. R. du Christ et des SS. Maurice et Lazare; du Comité de la Soc. des gens de lettres; des Soc. des Antiq. de Normandie, des Antiq. de Picardie; des Acad. de Palerme, des Quirites, etc.; — r. des Dames, 6, Paris.

H. Grandeffe (Arthur de Guilloteau, comte de), ✻, décoré de la méd. militaire, anc. capitaine au 7[e] Mobiles, anc. capitaine-sergent aux Volontaires de la Seine (Compagnie des Officiers); — b[d] Victor-Hugo, 42, Neuilly (Seine).

H. Granges de Surgères (Marquis de), ch. de S[t]-Grégoire-le-Grand, anc. off. d'état-major (1870-71), off[r] au corps Cathelineau (mars-juin 1871), capitaine au 88[e] rég. territ. d'inf. (62[e] rég. d'inf. mixte); des

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Soc. des Ant. de France, des Biblioph. contemp., des Ant. de l'Ouest, des Archives hist. du Poitou, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis, des Amis des arts de Nantes, etc. ; — r. St Clément, 66, Nantes (Loire-inf.).

H. Grassin (Vicomte de), anc. capitaine de cav. démissionnaire ; — chât. de Cingleton, p. Dun-sur-Auron (Cher).

H. Grassin (Baron Paul de) ; — av. de la Gare, Montbrison (Loire).

H. Grassot (l'Abbé), Vice-doyen, curé de Choiseul ; membre titul. de la Soc. d'arch. Lorraine ; corr. de la Soc. hist. et arch. de Langres ; — Choiseul, p. Merrey (Haute-Marne).

H. Grellet de la Deyte (Emmanuel), anc. s.-préfet, maire d'Allègre, conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — château d'Allègre (Haute-Loire)

H. Griveau (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et pl. de la République, 14, Nevers (Nièvre).

H. Grosriez (Fernand Le Febvre du), ✠, anc. s.-préfet, anc. receveur des finances ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. Grottes (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volre de l'Ouest, ch. de l'Ordre de Pie ; — r. Maurice Duval, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. Guarini (Comte Philippe), anc. conservateur de la bibl. de la ville de Forli ; associé corr. de la Députion Royale *di Storia patria* pour les prov. de l'Emilie ; de la Commn royale héraldique de la Roma-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

gne ; — palais Matteuci, r. Pietro Maroncelli, Forli (Italie.)

H. Guerlin (Robert), de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Le Merchier, 23, Amiens (Somme).

H. Guignard (Ludovic), v.-prés[t] de la Soc. d'hist. natur. et de la Soc. des sc. et lettres de Loir-et-Cher, prés[t] de la section d'archéol. de la Soc. des amis des arts de Loir-et-Cher ; de l'Acad. de Vaucluse ; de l'Acad. anthropol. de Bruxelles ; des Soc. archéol. du Vendômois, d'Eure-et-Loir, de l'Orléanais ; — à Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. Guillaume (l'Abbé Paul), O. I. P. ✲, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. Guyard de Léquaiziere (Comte Eugène), comte du St-Empire, ch. de l'O. R. de Charles III ; anc. prés[t] du Comice agr. de la Garnache ; de la Soc. des agric. de France ; — chât. de Léquaizière, p. la Garnache (Vendée).

H. Hallez d'Arros (Comte Olivier), ✲, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. de Berlin, 32, Paris.

H. Hébrard (Fernand d'), de la Soc. des Études du Lot ; — chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais).

H. Heilmann (Albert), directeur des Archives Imp. et R. de la Noblesse au Min. de l'Intérieur ; corr. de la Soc. Imp. et R. *Adler ;* décoré de la Croix d'or du Mérite avec couronne ; — Vienne (Autriche).

H. Henryet de Launay (Ph.-Ad.) ; — r. de Bruxelles, 42, Paris.

H. Herbigny (Pierre d'), avocat, ch. de St-Grégoire-le-Grand ; ex-capitaine au 48e Mobiles, mis à l'ordre du jour de l'armée du Nord le 2 janv. 1871 ; ex-ca-

***

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

pitaine-adj.-major d'inf. territ. ; du Comice agr. de Lille ; — r. d'Inkermann, 31, Lille (Nord).

H. Hiort-Lorenzen (Rodolphe), anc. préfet, rédr en chef du *Nationaltidende*, dir. de l'*Annuaire de la Noblesse de Danemark* ; ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, du Christ, de St-Alexandre, off. des O. R. du St-Sauveur de Grèce et du Takowo, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa ; de l'Acad. Royale Héraldique d'Italie ; — Copenhague (Danemark).

H. Huart (Baron Guisbert d'), ✻, anc. préfet ; des Soc. des ant. de l'Ouest, d'Archéol. Lorraine, Hist. du Gr.-Duché de Luxembourg, etc. ; — r. Chauveau-Lagarde, 21, Chartres (Eure-et-Loir).

H. Huet (Paul), de la Soc. des ingénieurs civils ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de Vaugirard, 23, Paris.

H. Huguenot (l'Abbé Victor), curé de Brion, dir du *Journal des Religieuses institutrices et frères instit.* et du journal l'*Éducation ;* secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. Huguet Latour (Adolphe), ⚜, major du régt Prince de Galles, maître ès-arts, comm. du St-Sépulcre, ch. de St-Grégoire-le-Grand ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; — av. Mc-Gilles, 36, Montréal (Canada).

H. Hulot de Collart de Sainte-Marthe (Baron), de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. Saint-Donatien, 25, Nantes (Loire-Inf.).

H. Humières (Comte Élie d') ; — square de Messine, 2, Paris.

H. Isnard (Marie), ⚜, archiviste des Basses-Alpes ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; secr. de la Soc. scient. et litt. des B.-Alpes ; — Digne (B.-Alpes).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. Izarn (Baron d'), ch. de St Grégoire-le-Grand, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; des Soc. Archéol. de Nantes et des Biblioph. Bretons ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. Jaille (Baron Eugène de la) ; — av. de Messine, 6, Paris.

H. Jarnac de Gardépée (Maurice de), des Soc. Archéol. et hist. de la Charente, et des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — r. de l'Isle d'or, Cognac (Charente.

H. Jarry (Alexandre), notaire ; — r. Robert de Luzarches, 1, Amiens (Somme).

H. Joubert (André), conseiller municipal d'Angers, prés[t] de la Comm[n] du Musée des B.-Arts, membre de la comm[n] du Musée d'archéol. ; lauréat de l'Acad. des Inscr. et B.L. ; des Soc. de l'Hist. de France, des Anc. textes français, des Biblioph. bretons, etc. ; — b[d] de Saumur, 49, Angers (Maine-et-Loire), et chât. des Lutz de Daon, p. Château-Gontier (Mayenne).

H. Jouffroy d'Abbans (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. Kanzler (Baron Rodolphe) ; — via San-Luigi dei Francesi, 3, Rome (Italie).

H. Kersauson de Pennendreff (Joseph de), lic. en droit ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf., de la Soc. des biblioph. bretons ; — r. d'Argentré, 1, Nantes. (Loire-Inf.)

H. Kervéguen (Comte Le Coat de), ch. de St Grégoire, décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — r. Chauveau-Lagarde, 18, Paris.

H. Kerviler (René Pocard de Cosquer), ✻, ✻, ing[r] en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., ch. de St-Grégoire-le-Grand, comm. d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés[t] d'hon-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

neur de la Soc. des biblioph. bretons ; ass. corr. national de la Soc. des ant. de France, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.)

H. Kinon (Paul), avocat à la cour d'appel de Paris anc. élève de l'École des Chartes, de l'École des hautes études et de l'École des langues orientales ; — av. Duquesne, 30, Paris, et chât. de Cailloüel, p. Chauny (Aisne).

H. Kœnigsegg (Général Régley, comte. de), C. ✠, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; — r. des Balances d'or, 4, Poitiers (Vienne).

A. Kolkman (Willem), ch. de St-Grégoire-le-Grand, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — Dordrecht (Pays-Bas).

H. La Bédoyère (Comte de) ; — † *le 17 avril 1890 à Genève.*

A. La Clavière (Comte Edmond de) ; — r. Croix de Regnier, 47, Marseille (B.-du-R.)

H. Lagarrigue (Jacques de) ; — chât. du Miral, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. Lair (Alexandre), ✠, anc. magistrat, ch. du St-Sépulcre ; prés^t^ de la Soc. de graphologie ; v.-prés^t^ de l'une des sections de l'Acad. nationale agric., manuf. et commerciale, etc. ; — av. des Champs-Elysées, 108, Paris, et chât. d'Épinay, p. Duclair (Seine-Inf.).

H. Lalauze (Adolphe) ; — quai de Béthune, 24, Paris.

H. Lambert (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député de Seine-et-Marne, anc. représentant de Monsieur le Comte de Chambord dans l'arr. de Fontainebleau, v.prés^t^ de la Corporation des publicistes catholiques, dir^r^ de *La Défense de Seine-et-Marne*, chevalier héréd. du St Empire. ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; — b^d^ Malesherbes, 18, Paris, et à Fontainebleau (S.-et-Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. La Morandière (Fernand Potier de), O. I. P. ⁂, anc. préfet, comm. de St-Grégoire et de l'O. R. de François Ier, ch. de l'Ordre de Pie, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. des sc. et lettres de Loir-et-Cher ; — av. de l'Alma, 69, Paris.

H. La Morandière (Gabriel Potier de), des Soc. de l'hist. de France, des Biblioph. Normands ; — r. Bayard, 4, Paris.

H. Lanéry d'Arc (Pierre), O. I. P. ⁂, prof. de droit, avocat à la cour d'appel d'Aix, lauréat de l'Institut ; donat de 1re classe de l'O. de St-Jean de Jérusalem, ch. de St-Grégoire-le-Grand, St-Sylvestre, Charles III, du St-Sépulcre, etc. ; des Soc. de l'Hist. de France, des Études hist., etc. ; — Aix (B.-du-Rhône).

H. Lannois (l'Abbé), curé de Thugny-Trugny ; de l'Acad. de Reims, de la Soc. franç. d'archéol. ; — Thugny-Trugny, p. Rethel (Ardennes).

H. Lapeyrère (Paul de), anc. attaché d'ambassade ; — r. de Marignan, 21, Paris.

H. Lapeyrouse-Bonfils (Comte de), ✻, anc. préfet, comm. de plusieurs Ordres ; — av. du Prado, 464, Marseille (B.-du-R.)

P. H. Lareinty (Baron de), ✻, sénateur ; — bd St-Germain, 191, Paris.

H. La Salle (Nestor Perthuis de), anc. lieut[t] des Mobiles de la Charente-Inf. (1870-71) ; ex-conseiller de préf. ; avocat, anc. bâtonnier ; comm. du Nicham Iftikar ; — Mâcon (Saône-et-Loire).

H. Las Cases (Comte Emmanuel de), avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller gal de la Nièvre ; — r. d'Anjou, 61, Paris.

H. Lastic-Rochegonde (Marquis de), ✻, de la Soc. de géogr. ; — r. Chomel, 16, Paris.

P. H. Laubespin (Comte Léonel de), ✻, sénateur ; —

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

r. de l'Université, 78, Paris, et chât. de Tracy, p. Pouilly (Nièvre).

A. La Vaissière de Lavergne (Baron Emmanuel de); — r. Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et chât. de Tautal, p. Riom-ès-montagne (Cantal).

C. Laval (Henri), avocat, anc. juge-de-paix; de la Soc. Linnéenne de Lyon; — r. Nationale, 79, Villefranche-sur-Saône (Rhône).

H. Le Chauff de Kerguenec (François), anc. zouave pontifical, avocat, maire de St-Molf; de la Soc. arch. de la Loire-Inf.; — Guérande (Loire-Inf.).

H. Lecler (l'Abbé André), curé doyen de Compreignac; de la Soc. arch. et hist. du Limousin; de la Soc. philotechnique de Paris; — Compreignac (Haute-Vienne).

H. Leclerc de Fourolles (Jules), anc. magistrat; — château de Fourolles, p. St-Aubin-Châteauneuf (Yonne).

H. Le Clert (Louis), conservateur du musée archéol. de Troyes; membre et archiv. de la Soc. acad. de Troyes; — r. St-Martin, 2, Troyes (Aube).

H. Le Conte (Jules), de la Soc. de la Diana; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

C. Le Court (Henri), notaire, décoré de la croix de bronze de la Soc. de secours aux blessés militaires (1871); des Soc. des ant. de Norm., Hist. de Lisieux, d'Archéol. d'Avranches et Mortain; — Deauville-sur-Mer (Calvados).

H. Ledru (l'Abbé Ambroise); — allée de Cîteaux, Issy (Seine).

P. H. Lefebvre de Villers (Ch.), prés[t] du conseil d'adm. des musées d'Abbeville; membre et anc. prés[t] de la Soc. d'émul. d'Abbeville; — chât. de Villers-sur-Mareuil, p. Abbeville (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Le Gall de Kerlinou (Eugène), Sauveteur médaillé de Cognac ; des Soc. polymathique du Morbihan, d'Agric. de Vannes, des Hospitaliers sauveteurs de France ; — r. du Féty, 4, Vannes (Morbihan).

H. Le Hardy (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. des O. de Pie et du St-Sépulcre, décoré de la croix de Mentana ; ex-capitaine des Mobiles du Calvados ; capitaine de l'armée territ. ; secrétaire de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. Le Jeans (Vicomte Charles) ; — chât. de Ferrières, à Ferrières-sur-Sichon (Allier).

H. Le Meignen (Henri), avocat, conseiller d'arrt, prést de la Soc. arch. de Nantes, V.-prést de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; — r. Bonne-Louise, 7, Nantes (Loire-Inf.).

H. Le Mire (Noël), de la Soc. civile des Facultés Catholiques de Lyon, comm. de St-Grégoire-le-Grand, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*, — r. St-Joseph, 4, Lyon (Rhône), et chât. de Dortan (Ain.)

H. Le Pays du Teilleul (René), ✻ ; — † *le 29 déc. 1890.*

H. Lepecq de la Closture (Baron), conser d'arrt, ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. du Chéreau, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. Lerosey (l'Abbé A.-L.), directeur au Séminaire de St-Sulpice ; de la Soc. de l'hist. de Paris ; — pl. St-Sulpice, 9, Paris.

H. Le Roux (Alcide), avocat, prést de la Soc. acad. de la Loire-Inf ; secr. gal de la Soc. arch. de Nantes ; de la Soc. franç. d'arch ; — r. Suffren, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. Leroy de la Brière. (Comte Nataly), ✻, anc. rece-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

veur des finances ; — r. de Rennes, 93, Paris, et villa des Plants, Imphy (Nièvre).

H. Lespinasse (René de), ✠, cons^or g^al de la Nièvre, ch. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. de l'École des chartes ; prés^t de la Soc. nivernaise de la Porte du Croux ; — r. du Bac, 44, Paris, et à Luanges, p. Guérigny (Nièvre).

H. Le Vacher de Boisville (D.) ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. Lhomel, comte de Montclair (Georges de), de la Soc. des ant. de Picardie ; — av. Montaigne, 37, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. Lieutaud (Victor), anc. bibl^re et archiviste de la ville de Marseille, Félibre Majoral, chancelier du Félibrige ; de l'Acad. Real des Buenas-Letras de Barcelone, etc. ; ch. de la Couronne de Roumanie ; — Volone (B.-Alpes).

H. Lisle du Dreneuc (P. de), dir^r du musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des ant. de France ; — r. Félix, 8, Nantes (Loire-Inf.).

H. Lomas (Louis de), anc. magistrat, ch. de St-Grégoire-le-Grand ; des Soc. des ant. de Norm. et d'Archéol. d'Avranches ; — chât. de la Horie, p. Granville (Manche).

H. Lombard de Buffières (Baron), avocat ; de l'Acad. de Mâcon, etc. ; — chât. de Champgrenon, p. Mâcon (Saône-et-Loire.)

H. Longuemare (Paul de), avocat ; des Soc. des ant. de Norm., d'Archéol. d'Avranches, Française d'archéol. ; camérier de S. S. Léon XIII ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Lurion de l'Égouthail (Roger de) ; — r. du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. Lur-Saluces (Comte Pierre de), ✻, ⚜, capitaine de cav. démiss^re ; — r. du Mont-Thabor, 25, Paris, et chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. Lusignan (Adhémar de Couhé, comte de), anc. zouave pontifical, anc. s.-lieutenant aux Vol. de l'ouest, ch. de St-Jean de Jérusalem, etc. ; — r. St-Louis, Poitiers (Vienne), et chât. de la Brosse, p. St-Varent (Deux-Sèvres).

H. Mac-Carthy (Comte de) ; — r. du faubourg St-Honoré, 225. Paris.

H. Macé (Henry), ✻, anc. offi^r de marine, comm. de l'Étoile brillante de Zanzibar, off^r de l'O. R. du Cambodge ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. Maggiolo (Vicomte Adrien) ; — r. Demours, 41, Paris.

C. Mallat (Joseph), prof. d'études commerciales ; des Soc. de St-Jean, Bibliogr., Hist. et arch. du Périgord, etc. ; — Fontafie, p. Roumazières (Charente).

P. H. Manno (Baron Antoine), commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; secr. du Comité Royal de Turin pour l'hist. nat.; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. Margon (Comte de), ✻, ⚜, ch. du St-Sépulcre ; de l'Acad. Stanislas, des Soc. archéol. de Nancy et de Béziers ; — Verdun (Meuse).

H. Margon (Vicomte A. de), mainteneur du Félibrige ; de la Soc. archéol. de Béziers ; de la Soc. pour l'étude des langues romanes, de Montpellier ; — chât. de Margon, p. Roujan (Hérault).

H. Marguerye de Sorteval (Marquis de), ✻, anc. garde-du-corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X,

****

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

anc. s.-préfet, conseiller de préf. hon. de la Loire ; — Aytré, p. La Rochelle (Charente-Inf.)

H. Marguerye (Comte Richard de), anc. s.-préfet. rédr en chef du *Messager du Centre* et du *Messager du dimanche* ; ass. libre de la Soc. des ant. du centre ; — Bourges (Cher).

H. Marin de Carranrais (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.)

H. Martonne (Alfred de), archiviste de la Mayenne, secr.-adjt de la Commn hist. et arch. de la Mayenne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

H. Mas, marquis de Paysac (Pierre-Eymeric du), conser d'arrt ; — chât. de Buffeau, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. Masson (l'Abbé F.) ; — † *le 1er juin 1890 à Paris.*

H. Mauroy (Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris ; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

P. H. Maussabré (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Ste-Sévère (Indre).

H. Meaudre de Sugny (Anatole), ✠, anc. conseiller gal, maire de St-Germain-Laval ; de la Soc. de la Diana ; — St-Germain-Laval (Loire).

H. Meleniewski (Félix de), juge de paix honoraire, député à l'assemblée de la Noblesse de Kiéff, comm. de St-Grégoire-le-Grand, ch. de St-Jean de Jérusalem et des Ordres Imp. de St-Wladimir et de St-Stanislas, etc. ; — chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. Mercier (Maurice), ch. de St-Grégoire, décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — villa Mendelssohn, Arcachon (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Merlet (Lucien), ✻, archiviste d'Eure-et-Loir, membre corresp. de l'Institut ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. Meynier (Docteur), ✻, médecin-major de 1re classe des hôp. militaires ; de l'Acad. de Besançon : de la Soc. d'émul. du Doubs ; — r. d'Angiviller, 36, Versailles (S.-et-Oise).

C. Miauville (Maurice de) ; — chât. de St-Prest, p. Chartres (Eure-et-Loir).

H. Michel de Monthuchon (Stan.-Fr.-Louis), inspr cantonal de l'Assoc. normande ; de la Soc. des biblioph. bretons, de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine, de l'Acad. du Cotentin ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. Millevoye (Lucien), anc. magistrat, député de la Somme ; — r. de la Pompe, 174, Paris, et chât. de St-Pardoux, p. Donzenac (Corrèze).

H. Millien (Achille), lauréat de l'Académie française, etc.; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. Milly (Comte Léon de) ; — † *le 13 Sept. 1890.*

H. Miral de Tony (Élie du) ; — chât. du Miral, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. Mireur (Frédéric), archiviste du Var ; de la Soc. d'études scient. et archéol. de Draguignan ; — Draguignan (Var).

H. Molans (Comte d'Amedor de) ; — r. Le Muet, Dijon (Côte-d'or), et chât. de Chaucenne, p. Audeux (Doubs).

H. Molina (Ernest Anne de), docteur en droit ; — Laurel villa, Beaumont, à Jersey.

H. Molle (Charles), anc. v.-prést du trib. civil d'Évreux ; — r. de la Petite-Cité, 11, Évreux (Eure).

H. Montagnac (Baron Élizé de), ✻, lic. en droit ; du Conseil de la Soc. de secours aux blessés milit. et

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de la Commission perm. des colonies ; ch. de St-Jean de Jérusalem, comm. des O. du Christ et du Medjidié ; offr de l'O. de la Maison Ernestine ; ch. de St-Grégoire, Charles III, St-Sauveur de Grèce, la Couronne de chêne, Léopold de Belgique ; de la Soc. des Gens de lettres ; — av. Kléber, 11 bis, et chât. de la Vigne-Mohimont, p. Francheval (Ardennes).

H. Montagne de Firmont (Louis), anc. s.-préfet, capitaine au 145e rég. territ. d'inf. ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. Montalembert de Cers (Marquis de), ✻ ; — † *le 18 décembre 1890 à Niort.*

H. Montalembert de Cers (Madame la marquise de), née de Kœnigsegg ; — r. Cremeau, 30, Niort (Deux-Sèvres).

H. Montgeon (Jacques de Cavelier de), lic. en droit ; — r. Monsieur, 3, Paris, et chât. de Montgeon, p. Montivilliers (Seine-Inf.).

H. Montgon (César de Cordebœuf de Beauverger, marquis de), anc. offr de cavalerie ; — bd la Tour-Maubourg, 22, Paris, et chât. de Montagne, p. Crevant (Puy-de-Dôme).

H. Monti de Rezé (Henri, comte de), attaché à la personne de Monsieur le Comte de Chambord depuis 1878 jusqu'à la mort du Prince ; de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. de Strasbourg, 31, Nantes, et chât. de Rezé, p. Pont-Rousseau (Loire-Inf.).

H. Monti de Rezé (Comte Alexandre de), anc. prést du Comité royaliste fondé par Monsieur le Comte de Chambord dans la Loire-Inf., anc. représentant de Monsieur le Comte de Chambord dans les dépts de l'ouest (Bretagne et Vendée) ; ch. des O. de Pie

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et d'Isabelle la Catholique, décoré de la Croix de Mentana ; de la Soc. des biblioph. bretons ; de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — chât. de la Bretonnière, p. Vigneux (Loire-Inf.)

H. Monti de Rezé (Bernard de), de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. de Nantes, 17, Laval, et chât. de la Lanfrière, p. la Gravelle (Mayenne).

H. Monti de Rezé (Claude de), de la Soc. d'émul. de la Vendée ; du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. litt. artist. et arch. de la Vendée ; de la Soc. des archiv. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; de la Soc. arch. de Nantes et du dép. de la Loire-Inf. ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Comm^{n} hist. et arch. de la Mayenne ; — quai Ceineray, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. Monti de Rezé (Comte René de), ch. de l'Ordre de Pie, décoré de la Croix de Mentana ; attaché à la personne de Monsieur le Comte de Chambord depuis 1868 jusqu'à la mort du Prince ; — chât. du Theil, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. Monti de Rezé (Vicomte Robert de), de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. Fénelon, 7, Nantes (Loire-Inf.).

H. Montigny (Vicomte de), ✻, s. préfet en retraite ; — av. de Villiers, 99, Paris.

H. Morel de Créty (Comte), ✻, comm. de St-Sylvestre et de N.-D. de Villaviçosa, ch. de l'O. R. de Léopold ; des Soc. de géogr. et d'Écon. politique ; — villa Del Monte, Bubbling Well Road, Shang-haï (Chine).

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

H. Moreno del Christo (le Chanoine Gabriel), ✻ diplomate, Aumônier d'Honneur de S. M. la Reine d'Espagne, comm. d'Isabelle la Catholique ; — hôtel Folkestone, r. de Castellane, Paris, et à St-Domingue.

A. Mossot (E.), prés^{t}-fondateur de l'Acad. Lamartine, lauréat de la Soc. nat. d'encour. au bien et de la Soc. libre d'instr. et d'éduc. ; — Menou, p. Varzy (Nièvre).

H. Mottin (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord).

H. Mougins-Roquefort (Eug. de), ✻, Cons^{er} doyen à la cour d'appel d'Aix, anc. v.-prés^{t} du Conseil g^{al} des Alpes-Marit., comm. et off^{r} de plusieurs Ordres ; — Aix-en-Provence (B.-du-Rhône), et chât. de Roquefort, p. Grasse (Alpes-Mar.).

H. Moy (Adolphe de Moy de Sons, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*, médaille de la Comm^{n} promotrice du Jubilé Sacerdotal de S. S. Léon XIII ; — av. de l'Alma, 20, Paris.

A. Neuffré (Henri Hémart du) ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. Nicollière-Teijeiro (Stéphane Praud de la), ✻, archiviste de la ville de Nantes ; corr. de la Soc. des ant. de France ; — r. Deshoulières, 1, Nantes (Loire-Inf).

H. Niel (Félix), réd^{r} en chef du journal *Le Var* ; — Draguignan (Var).

H. Niort (Géraud de), avocat à la cour d'appel de Paris ; — r. du Mont-Parnasse, 41, Paris.

H. Nos (Comte des) ; — † *le 13 juillet 1890*.

H. Noue (Vicomte Charles de la), député et conseiller g^{al} des Côtes-du-Nord, anc. zouave pontifical, comm. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. des Aubiers,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

p. Yffiniac (Côtes-du-Nord), et r. du faubourg St-Honoré, 166, Paris.

H. Odet (Maurice d'), notaire-archiviste de la ville de St-Maurice ; anc. membre du tribunal du district de cette ville ; membre-chevalier de l'Acad. helvétique de St-Maurice ; membre hon. de la Soc. Murithienne du Valais (Botanique) ; — St-Maurice, canton du Valais (Suisse).

H. Orfeuille (Comte d'), anc. rédr de la *Gazette de France* ; des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — impasse des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

H. Padula (Antoine), gr.-offr de l'Ordre du Libérateur (Venezuela), comm. du St-Sépulcre et du Nicham Iftikar, etc. ; des Acad. Tibérine, des Arcades, Royale hérald. d'Italie ; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler ; de la Soc. ligurienne d'hist. (Gênes), etc. ; — Via Principe Amedeo, 47, Rome.

H. Pagart d'Hermansart (Émile), lic. en droit, secr.-archiviste de la Soc. des ant. de la Morinie ; ass. corresp. national de la Soc. des ant. de France, etc. ; mention hon. au concours des antiquités nationales de l'Acad. des inscr. et b.-l. (1882) ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. Palluat de Besset (Comte), anc. conseiller gal de la Loire, maire de Nervieux, comm. de Charles III, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. de la Diana ; — r. de Marignan, 6, Paris, et chât. de la Salle p. Balbigny (Loire).

H. Palluat de Besset (Henri), lic. en droit ; — mêmes adresses.

H. Pantin de la Guère (Comte de), anc. zouave pontifical, ch. de St-Jean de Jérusalem, comm. de Charles III, etc. ; corr. national de la Soc. des ant. de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

France, etc. ; — r. de la Grosse Armée, 1, Bourges, et chât. de Dames, p. St-Éloy-de-Gy (Cher).

H. Parc (Vicomte Maurice du) ; — chât. de Murinais, p. St-Marcelin (Isère).

H. Pàsdeloup (Comte de), ✻, anc. capitaine de cavalerie ; — r. Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. Pasini (F. Ferruccio, chevalier de), consul royal, ch. du St-Empire Romain, gr-offr du St-Sépulcre, du Christ de Portugal, du Libérateur, etc. ; de l'I. et R. Acad. Adler ; de l'Acad. Royale héraldique d'Italie ; de la Soc. des sc. et lettres de Londres ; de l'Institut d'archéol. du Canada, etc. ; — r. Saraudy, 184, Montevideo (Uruguay).

H. Pau (l'Abbé), chanoine hon. de Tulle et St-Flour, aumônier à la manuf. de la Cascade ; — près Bort (Corrèze).

H. Payan d'Augery (Charles) ; — † *le 18 déc. 1890 à Marseille.*

H. Pellerin de Latouche (Gaston de) ; — r. de Téhéran, 21, Paris.

A. Pellot (Paul), lic. en droit, membre corr. de l'Acad. Nale de Reims ; des Soc. franç. d'archéol., d'Arch. Lorraine et du Musée hist. de Lorraine, etc. ; — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

A. Peloux (Félix), lic. en droit, membre titul. de la Soc. d'études des H.-Alpes et de la Soc. scient. et litt. des B.-Alpes, etc. ; — r. Consolat, 170, Marseille (B.-du-R.)

P. H. Pettenegg (Comte Gaston Pottickh de), docteur en philosophie ; chevalier-profès et comm. de l'Ordre Teutonique ; Rathsgebietiger du Grand Magistère et Magistère d'Allemagne ; Chambellan Imp. et R., examinateur des preuves de Noblesse au Grand Cham-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bellanat de S. M. Imp. et R. Apostolique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire-le-Grand ; v.-prést de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — Maison Teutonique, Singerstrasse, 7, Vienne (Autriche).

H. Pimodan (Marquis de), duc de Rarécourt-Pimodan, anc. officier d'inf. ; de la Soc. des Gens de lettres ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

H. Pin de la Guérivière (Edmond du) ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

P. H. Piolin (Dom Paul), prieur de l'abbaye de Solesmes, prést de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Soc. d'agr. sc. et arts de la Sarthe ; de la Soc. arch. de la Mayenne ; — Solesmes, p. Sablé (Sarthe).

H. Planta de Wildenberg (Comte Louis de), ancien offr d'inf. ; — Montélimar (Drôme).

C. Planté (Jules), notaire, membre tit. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; de la Commn hist. et arch. de la Mayenne, etc ; — Ballots (Mayenne).

H. Poidebard (William), ancien zouave pontifical, ch. de St-Grégoire-le-Grand ; membre du bureau de la Soc. archéol. de la Diana ; — Oullins (Rhône).

H. Poli (Comte de), comm. militaire de St-Grégoire-le-Grand, ch. de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* et des méd. de Crimée et d'Italie ; de la Soc. de botanique ; — av. Carnot, 21, Paris.

P. Poli (Vicomte Oscar de), ✠, ancien préfet, ch. grand-croix de 2e classe de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; délégué du Patriarcat latin de Jérusalem et représentant de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre en France ; de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — même adresse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Polignac (Comte Guy de), offr de cavalerie démiss.; anc. Volontaire de l'ouest (1870-71); ch. de St-Jean de Jérusalem, etc.; de la Soc. pour l'avanc. des sciences; — r. de Lille, 72, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

H. Polignac (Comte Melchior de), ch. de St-Jean de Jérusalem, etc.; de la Soc. bretonne de géogr.; de la Soc. pour l'avanc. des sciences; — r. Lavoisier, 6, Paris.

P. H. Poncins (Comte Léon de), prés[t] de la Soc. archéol. de la Diana; — Feurs (Loire).

H. Pontgibaud (César de Moré, vicomte de), de l'Acad. des Arcades; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. Portal (Emmanuel), ingénieur, offr du génie dans l'armée territ. italienne; membre d'honneur du Félibrige; — via Monteleone, 65, Palerme (Sicile).

H. Porte des Vaux (Comte de la), ✻; — † *le 11 avril 1890 à Poitiers.*

H. Potocki (Comte Nicolas); — av. de Friedland, 35, Paris.

H. Pottier (le Chanoine Fernand), prés[t] de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne, Corr. du min. de l'I. P.; de l'Acad. royale hérald. d'Italie: — r. du Moustier, Montauban (Tarn-et-Garonne).

H. Promis (Commr Vincent); — † *le 18 déc. 1889.*

H. Proyart (Fernand), avocat; — r. de la Herse, 35, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

H. Puiseux (Comte de), anc. sous-off. aux zouaves pontificaux; — r. de Grenelle, 122, Paris, et chât. de Uszogh, Comitat Baranya (Hongrie).

H. Raffélis-Soissan (Comte Louis de); — r. Haxo, 6, Marseille (B.-du-R.).

H. Ramione (Commr Vincent Palizzolo Gravina, baron

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de), membre et prés[t] de plusieurs Soc. sav. littér. et art. ; comm. et ch. de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

H. Raineri-Biscia (Comte), comm. du St-Sépulcre, ch. de la Couronne d'Italie ; de plusieurs soc. sav. ; — Bologne (Italie).

H. Régnier (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art français ; ass. corr. de la Soc. de l'hist. de France ; titul. de la Soc. des ant. de Norm. ; hon[re] de la Soc. arch. de Rambouillet ; de la Soc. franç. d'archéol. ; de l'Assoc. normande, etc. ; — r. Chartraine, 59, Évreux (Eure-et-Loir).

H. Reiset (Comte de), C. ✲, anc. ministre plénip. de 1re classe, anc. membre du Conseil g[al] de l'Eure ; lauréat de l'Acad. française pour son livre *Mœurs et usages au temps de la Reine Marie-Antoinette ;* de la Soc. de l'hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. Reiset (Vicomte Henry de), s.-lieutenant de réserve ; — av. Montaigne, 51, Paris, et chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. Réveillé de Beauregard, anc. chef du service quarantenaire de l'Égypte et secr. du conseil g[al] d'Alexandrie ; off[r] du Medjidieh et du Nicham Iftikar ; membre actif de la Soc. de stat. de Marseille ; membre régional des Acad. d'Aix, Toulon, etc. ; de l'Acad. royale d'histoire (Madrid) ; lauréat de plusieurs Soc. savantes ; — b[d] Notre-Dame, 12, Aix (B.-du-R.)

A. Révérend (Albert) ; — cité Gaillard, 1, Paris.

H. Révérend du Mesnil (Vicomte Edmond), anc. magistrat ; des Soc. franç. d'archéol., Littér. de Lyon et de l'Ain, d'Agr. sc. lettres et arts de S[t]-Etienne, Archéol. de la Diana, des Gens de lettres ; de l'Acad. royale Hérald. d'Italie ; etc. ; dir. de la Revue hist.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et arch. *L'Ancien Forez;* — chât. de Daron, p. St-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

H. Riberolles (Henri de) ; — chât. de Bulhon, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. Rivoire La Batie (Marquis de), comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare, offr du Nicham Iftikar, etc ; — rue Trézel, 4, Paris.

H. Robert (l'Abbé Alix), archiprêtre, curé doyen de St-Nic. de Rethel ; anc. dir^r du Collège N.-D. de Rethel ; — grande rue, Rethel (Ardennes).

H. Robinet (l'Abbé), chapelain de la cathédr. de Verdun ; de la Soc. d'archéol. Lorraine ; corresp. de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc ; — pl. Magdeleine, 13, Verdun (Meuse).

H. Rochas d'Aiglun (Albert de), O. ✲, O. I. P. ⚜, lt-colonel du génie territorial, admr de l'Ecole polytechnique ; comm. des O. de Ste Anne (Russie) et de la Gloire (Tunisie), offr des O. R. des SS. Maurice et Lazare et du St-Sauveur (Grèce) ; corr. honre du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; de la Soc. de psychologie physiol. de Paris, etc. ; — Ecole Polytechnique, Paris.

H. Rochebrochard (Comte Louis de la), de la Soc. des archives hist. du Poitou, de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres, etc. ; — gr.-r. Notre-Dame, 8, Niort (Deux-Sèvres).

H. Rochegarnier (Edmond de la) ; — chât. de Roscanvec, p. Elven (Morbihan).

H. Rochereau de la Sablière (Ch.), lic. en droit ; — bd Haussmann, 140, Paris.

H. Romanet de Beaune (Vicomte Olivier de), anc. Élève de l'École des chartes ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. Romeuf (Baron Jean de), anc. s.-préfet, offr de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Couronne de Chêne ; — r. Frédéric Bastiat, 3, Paris.

C. Romitelli (le Chanoine Martius-Lucien), docteur en droit civil, criminel et canonique ; chanoine de la cathédr. de Pérouse ; — loggie di San-Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

H. Ronseray (Comte Arnold de), ch. de l'O. R. de Charles III, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de plusieurs soc. sav. ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. Roquefeuil (Comte Félix de), conseiller réf. à la Cour des comptes, comm. de St-Grégoire-le-Grand, ch. de St-Sylvestre ; — r. St-Antoine, 4, Versailles (S.-et-Oise).

H. Roquefeuil (Vicomte Robert de) ; — même adresse.

H. Roquemont (le Président Hecquet de), ✲, prés^t^ de Chambre hon. près la Cour d'appel d'Amiens, comm. de St-Grégoire-le-Grand, décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* membre titul. résidant de la Soc. des Ant. de Picardie ; corr. de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; — r. Vivien, 4, Amiens (Somme).

H. Rorthays (Comte Emmanuel de), ancien préfet, ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; de l'Acad. Pontificale des Quirites ; de l'Assoc. Bretonne (section d'archéol.) ; — La Grange, p. La Bruffière (Vendée).

P. H. Roselly de Lorgues (Comte), comm. des Ordres Pontificaux ; — r. Chomel, 16, Paris.

H. Roserot (Alphonse), archiviste de la Haute-Marne ; de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. du Palais, 3, Chaumont (Haute-Marne).

H. Rostaing (Marquis de), C. ✲ ; — † *le 26 nov. 1889 à Montbrison.*

H. Rostaing (Baron Hugues de) ; — bd de la Mairie, 22, Montbrison (Loire).

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

H. Roubet (Louis) ; — † *le 26 avril 1889.*

H. Roure (Baron du) ; — r. Goyrand, Aix-en-Provence, et chât. de Barbegal, p. Arles (B.-du-Rhône).

H. Rozière (Ernest de), anc. secr. d'ambassade ; des Soc. arch. de la Lozère, du Dauphiné, de Loir-et-Cher ; — chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. Ruffo-Bonneval (Comte Roger de), anc. off^r au service du St-Siège — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var.)

H. Sainte-Agathe (Comte de), maire de Chevigney, lic. en droit ; de la Soc. de l'École des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 3, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. Saint-Chéron (Alexandre de Guyard de), ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er, ch. de St-Grégoire-le-Grand et de Charles III ; — r. du Bel-Respiro, 15, Paris.

H. Sainte-Colombe (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S.S. Léon XIII ; des Soc. d'hist. et d'arch. de la Diana, du canton de Fribourg, de la Suisse Romande, *Pro Aventico* ; ch. de la Soc. helvétique d'hist. de St Maurice-en-Valais ; du *Collegium cultorum Martyrum* (Rome) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. Saint-Geniez (Stanislas de Baderon-Thézan, baron de Maussac, marquis de) ; de la Soc. archéol. du midi de la France (Toulouse) ; de la Soc. archéol. de Béziers, etc. ; — chât. de l'Hermitage, p. Servian (Hérault), et chât. du Cormier, p. Saintes (Charente-Inf.)

H. Sainte-Marie (Henri Le Febvre de), ✠, anc. inspecteur g^al de l'agriculture ; — r. Laffitte, 47, Paris.

H. Saint-Pern (Baron René de), Sous-dir^r du ha-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ras du Pin ; membre fond. de la Soc. des biblioph. bretons ; — le Pin-au-Haras (Orne).

H. Saint-Saud (Aymar d'Arlot, comte de), ch. de St-Jean de Jérusalem ; des Soc. hist. et arch. du Périgord, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; de l'Assoc. Pyrénéenne ; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. Saint-Sernin (Comte de), anc. zouave pontifical, anc. cap. des Mobiles (1870-71), anc. commandant territorial, comm. de Charles III, ch. de St-Grégoire et de Pie, décoré de la croix d'or *Pro Petri Sede*, des croix de Mentana et *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. bibliogr. ; — Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne), et r. des Chapeliers, 16, Toulouse (Haute-Garonne).

H. Salles (Cher Félix de), avocat, anc. conseiller de légation, ch. affilié de l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, gr. off. du Nicham-Iftikar, comm. de St-Grégoire-le-Grand, de Charles III et de Guillaume de Hesse, offr de l'Étoile de Roumanie, du Danilo Ier de Monténégro et du Takowo, décoré de la méd. d'or Imp. et R. des sciences et arts ; — I. Grünangergasse, 8, Vienne (Autriche).

H. Salles (Marquis des), anc. volontaire de l'Ouest (1870-71) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. Sarran d'Allard (Louis de), ✠, de la Soc. franç. d'archéol., etc. ; — r. Vavin, 18, Paris ; chât. de la Nougarède, p. St-Ambroix (Gard), et à Alais (Gard).

H. Sarrebourse d'Audeville (Gustave de), ✲, ✠, anc. s.-préfet, anc. capitaine adt-major aux Volontaires Bretons (1870-71) ; de la Soc. de géogr. et d'archéol. du dép. d'Oran ; — Perrégaux, dép. d'Oran (Algérie).

H. Sart (E. du), anc. ministre plénip., grand-croix de St-Grégoire, du Christ, du Lion et du Soleil, du

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Nicham Iftikar, etc. ; — r. des Mathurins, 13 bis, Paris.

A. Sartorio (Charles de) ; — boul. de la Madeleine, 183, Marseille (B.-du-R.)

H. Sauzey (Eugène du), de la Soc. de la Diana, de la Soc. Éduenne ; — chât. de St-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. Scey-Montbéliard (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. Schedoni (Marquis de), ✲ ; — † *le 21 juillet 1890.*

H. Schlemmer (Cher Charles de), ch. affilié de l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, comm. du Lion et Soleil, offr du Medjidieh ; dir^r de chancellerie près la dir. royale des finances ; décoré de la médaille pour les lettres et les sciences ; de la Soc. de ling. de Paris, etc. ; — r. St-André, 573, Fiume (Hongrie).

C. Schornbök (Charles), fonctionnaire des Archives de la Noblesse au Ministère Imp. et R. de l'Intérieur ; — Vienne (Autriche).

P. H. Seguins-Vassieux (Marquis de), cher de l'O. R. du Lis ; du Comice agr. de Carpentras ; — Carpentras, et chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. Ségur (Comte Pierre de), anc. auditeur au Conseil d'état ; — av. Montaigne, 53, Paris.

H. Sénigon de Roumefort (Baron Fernand de) ; — av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. Serène d'Acquéria (Louis de), lieut^t dans l'artillerie de S. M. le Roi de Danemark ; — Korsór (Danemark).

A. Serennes (Vicomte Henri de) ; — r. de Sontay, 5, Paris.

P. H. Séville (S. A. Monseigneur le Prince Don Henri

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Bourbon, duc de), Grand d'Espagne de 1re classe, gr.-croix de l'O. R. de St-Hubert, etc.; — Madrid (Espagne).

H. Sigaud de Lestang (Fr. de); — St-Félicien (Ardèche).

H. Silvestri (Dr Clinio), v.-consul de Vénézuéla à Rome, comm. de l'O. du Libérateur, etc.; de l'Acad. des B. L. de Séville; de la Soc. des sc., lettres et arts de Londres, etc.; — via Tiburtina, 21e, Rome.

H. Simon (L'Abbé E.), curé d'Haudainville; — † *le 5 juin 1888.*

C. Souef (Charles), avocat; — Presles, p. Laon (Aisne).

C. Souhesmes (Gaston des Godins de), ch. de St-Sylvestre, off. du Nicham-Iftikar, décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice;* des Soc. d'arch. lorraine, d'Émul. des Vosges, d'Études écon. de Paris, etc., — r. Luledji-Hendek, 87, Constantinople-Galata (Turquie).

P. H. Sourindro Mohun Tagore (S. A. le Radjah), O. I. P. ✠, baronnet du Roye Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, nabad shazada du Roye de Perse, compagnon de l'O. de l'Empire Indien, gr.-croix de plusieurs Ordres, près[t] et membre de plusieurs Soc. savantes; — Pathuriaghata Raj Bati, Calcutta (Hindoustan).

H. Stael-Holstein (Baron Auguste de), docteur en philosophie, juge-de-paix honre, conseiller honre en retraite, ch. des O. de St-Jean et de François-Joseph; — chât. de Testama, p. Riga et Pernau, Livonie (Russie).

A. Sunko (Milan), peintre de l'I. et R. Soc. héraldique *Adler;* — III. Seidlgasse, 7, Vienne (Autriche).

C. Tadolini (Commandeur Jules), sculpteur, professeur à l'Acad. du Panthéon; de l'Acad. des B. A. de Pérouse; ch. de St-Grégoire-le-Grand, de la Couronne

*****

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Italie et de Charles III; — Corso, 472, Rome (Italie).

P. H. Tamizey de Larroque (Philippe), ✲, ⚜, anc. maire de Gontaud ; corr. de l'Institut de France (Acad. des Inscr. et B. Lettres) ; ass. de la Soc. nat. des ant. de France ; membre du Comité des trav. hist. et scient., etc. ; Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. Tanguay (Monseigneur Cyprien), prélat de la maison de S.S. Léon XIII ; docteur ès-lettres de l'Université Laval, attaché au Bureau des statistiques du Canada ; de la Soc. Royale du Canada ; des Soc. hist. de Montréal el du Missouri ; — Ottawa (Canada).

H. Tarade de Corbeilles-Ménardeau (Comte de) ; — b^d Péreire, 188 bis, Paris.

H. Tardieu (Ambroise), historiographe d'Auvergne, off^r du Nicham Iftikar, ch. de St-Grégoire et de François-Joseph, etc. ; v.-prés^t hon. de l'Acad. de Naples ; corr. de l'Acad. Royale d'hist. de Madrid ; de l'Institut archéol. de Rome ; de l'Acad. Roy. hérald. d'Italie ; de la Soc. franç. d'archéol., etc ; — Herment (Puy-de-Dôme).

H. Tassin de Montaigu (Henri) ; — r. Pierre-Charron, 59, Paris, et chât. de Pasmoulet, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

C. Tausin (Henri), r. de Tunis, 3 ; — St-Quentin (Aisne).

H. Taveau de Lavigerie (Baron Olivier), off^r supérieur d'inf. territ., comm. de l'O. R. du Christ, ch. de St-Grégoire ; — r. de Clichy, 55, Paris.

H. Teil (Baron du), ch. de St-Jean de Jérusalem, etc. ; Guatemala (Amérique centrale).

H. Teil (Baron Joseph du), lic. en droit ; — r. Pierre Charron, 22, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Teissier (Octave), ✻, O. I. P. ⚜, anc. archiviste de la ville de Marseille, bibl. de la ville de Draguignan, membre non résid. du Comité nat. des trav. hist. et des soc. sav., ass. corr. de la Soc. des ant. de France, prés[t] hon. de la Soc. acad. du Var, etc. ; — r. de la République, 11, Draguignan (Var).

H. Tenet (Madame veuve Ernest de), née Le Vacher de Boisville ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. Terrasson (Madame René de), née Villebois-Mareuil ; — villa Montplaisir, près Pau (B.-Pyr.)

H. Terris (Jules de), notaire, ch. de St-Grégoire, décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* de la Soc. litt. d'Apt, des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 1, Avignon (Vaucluse).

H. Terrouenne (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie, maire de S[t]-Denis-en-Val ; — chât. de la Melleraye, p. Orléans (Loiret).

H. Tesson (Alfred de), ✻, capitaine de frégate en retraite, ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, méd. d'Italie et de Mexique ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — b[d] du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de), archiviste-adj[t] de la Dordogne, membre titul. et trésorier de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — maison Daumesnil, Périgueux (Dordogne).

H. Tiberge (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. de Noailles, 17, S[t]-Germain-en-Laye (S.-et-Oise), et villa Rippert. route de St-Barthélemy, Nice (Alpes-Mar).

H. Tinseau (Comte Léon de), ancien sous-préfet ; — r. de Vienne, 21, Paris.

H. Touchebœuf, comte de Clermont (Guyon de), anc.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

volontaire aux Guides Pontificaux (1860), ch. de St-Jean de Jérusalem, comm. de St-Sylvestre et du St-Sépulcre, ch. de 1re classe de l'O. R. militaire de François Ier, ch. militaire de St-Grégoire, décoré des croix *Pro Petri Sede* et *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

A. Tour (Paul du Fayet de la) ; — chaussée du Pont, 1, Boulogne (Seine).

H. Tournemiche (l'Abbé Émile), curé de Vennecy, chanoine de Constantine, cher de l'O. R. d'Isabelle la catholique ; — Vennecy (Loiret).

H. Tresvaux du Fraval (Charles), anc. zouave pontifical (1860), ch. des Ordres de Pie, Constantinien et de la Caridad ; décoré de la croix d'or *Pro Petri Sede ;* — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vamnadeuc, en Pléven, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. Tricoire (l'Abbé), curé de Moulidars ; de la Soc. arch. de la Charente ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Moulidars, p. Hiersac (Charente).

H. Trivulzio (Comte Joseph), ch. de S-Jean de Jérusalem ; — † *le 17 déc. 1890.*

H. Trooz (Jules de), écuyer, député, conseiller provincial du Brabant, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Institut. arch. Liégeois ; — r. de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. Vallière (Henri de Boisguéret de la), dir^r des Assurances mut. de Loir-et-Cher ; des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, des Ant. du Centre ; de la Soc. franç. pour l'avancement des sciences ; — r. du Mail, 16, Blois (Loir-et-Cher).

H. Van Robais (Armand) ; — † *le 19 mars 1890.*

H. Varax (Jules de Rivérieulx de) ; — chât. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. VARAX (Paul de RIVÉRIEULX de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. VASSALLO-PALEOLOGO (Fr.), consul de Vénézuéla, offr de l'O. du Libérateur, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de l'Acad. Dante Alighieri de Catane ; de la Soc. des sc., lettres et arts de Londres ; — Girgenti (Sicile).

H. VAUBERCEY (Comte de), ; — chât. de Mongenost, p. Villenauxe (Aube).

H. VAULCHIER DU DESCHAUX (Marquis de), ✲, chef-de-bon de l'armée territ., membre corr. de l'Acad. de Besançon ; — au Deschaux (Jura).

H. VAULOGER DE BEAUPRÉ (René de), avocat; de la Soc. arch. scient. et litt. du Vendômois ; — r. Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. VAUTHELERET (Baron de), ✲, v.-prést de la Soc. de topogr. de France, membre perp. de la Soc. des ingénieurs civils ; membre fond. de la Soc. de géogr. commerciale ; comm. des O. d'Isabelle la Catholique, du St-Sépulcre, du Takowo ; ch. de St-Grégoire, etc. ; — r. St-Georges, 28, Paris, et villa St-Louis, Menton (Alpes-Mar.)

H. VELOZ-GOITICOA (Nic.), ✲, anc. consul, dirr du droit internal privé au min. des aff. étrang. de Vénézuéla ; comm. des O. du Libérateur, du Christ et du St-Sépulcre ; offr de l'O. R. du Cambodge; de plusieurs soc. savantes ; — Bordeaux (Gironde).

H. VERPY (Albert), ✲, chef à la dir. gale de l'Enreg. et des Domaines ; de la Soc. de législ. comparée ; — r. St-Honoré, 267, Paris, et à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

H. VERTHAMON (Comte de), de la Soc. de géogr. ; — chât.d'Hauterive, p. St-Germain-d'Esteuil (Gironde).

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

H. Vidau (Comte de), ✲, capitaine d'inf. dém^re ; — — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. Viguerie (Auguste de) ; — r. Jacob, 52, Paris.

H. Villaret (Mademoiselle Amicie de Foulques de), ✿, lauréat de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais ; de la Soc. Dunoise ; — r. Serpente, 3, Orléans (Loiret).

H. Villars-Brancas (Comte de Hibon de Frohen, duc de), Grand d'Espagne de 1re classe, ch. grand-croix de l'Ordre royal du Christ, comm. de l'Ordre de St-Grégoire, ch. de St-Jean de Jérusalem ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — av. de la Motte-Piquet, 14, Paris.

H. Villenaut (Octave de) ; — Nevers (Nièvre).

P. H. Villermont (Comte Charles de), grand-croix des O. de St-Grégoire et de François-Joseph, comm. de l'Ordre de Pie ; — chât. de St Roch, p. Couvin, prov. de Namur (Belgique).

H. Villers (Comte H. G. C. de), anc. s.-préfet, gr.-off^r de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. Marbeuf, 33, Paris.

H. Villebois-Mareuil (Baron Godefroy de) ; — chât. de la Ferrière, p. Segré (Maine-et-Loire).

H. Villiers de l'Isle-Adam (Marquis de) ; — † *le 18 août 1889.*

H. Villiers du Terrage (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

C. Vincent (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine, de la Soc. des lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc ; corr. de la Soc. des études hist. de Paris ; — Vouziers (Ardennes).

H. Visien (Comte de) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

H. Vorsterman van Oyen (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'Or), etc. ; secr. de la Soc. hérald. « Nederlandsche Leeuw », etc. ; — La Haye (Hollande).

H. Vieuville (Charles de la), anc. Zouave Pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, décoré de la croix *Pro Petri sede ;* des Soc. des Agric. de France et Archéol. de Nantes ; — r. d'Aguesseau, 4, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Tourdelin, p. Bécherel (Ille-et- Vilaine).

A. Wailly du Rozelle (Julien de), de la Soc. scient. et litt. des B.-Alpes., etc. ; — r. Perrin, 3, Marseille (B.-du-R.)

H. Yanville (Raymond Coustant, comte d'), lic. en droit, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Sylvestre ; de l'Assoc. normande ; — r. Richepanse, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

H. Yanville (Comte Henry d') ; — boul. Péreire, 224, Paris, et chât. de la Bussonnière, p. Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

H. Yanville (Comte Raoul d'), de la Soc. arch. de Senlis ; de la Soc. des ant. de Norm. ; — r. de Madrid, 19, Paris, et chât. du Tillet, p. Cires-les-Mello (Oise).

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Membres admis après l'impression du présent État :

H. Astanières (Comte d'), ✠, anc. capitaine de cav., chef d'escadrons territ., ch. de l'Ordre de Pie ; — r. d'Assas, 68, Paris.

H. Baroncelli-Javon (comte Folco de) ; — Avignon (Vaucluse).

H. Breuille (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croît, p. Pau (B.-Pyr.)



Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

DE LA

NOBLESSE MATERNELLE

A Monsieur le Vicomte de Poli.

Voici une question d'histoire nobiliaire qui a donné lieu à bien des discussions et des controverses ; sa bibliographie est déjà bien abondante ! Depuis Pithou et Grosley jusqu'à MM. Biston, de Semainville, de Barthélemy, en passant par La Roque et bien d'autres, que de lances ont été rompues pour ou contre elle ! Nous-même, ne sommes-nous pas en état de récidive, pour ne pas dire de répétition à son sujet ?

Il nous a semblé néanmoins que cette question n'avait pas encore été suffisamment élucidée sur bien des points, elle est obscure sur plusieurs de ses faces, et si nous n'avons pas la prétention de venir faire sur elle une lumière complète, nous espérons du moins réussir à en présenter une sorte de résumé suffisant pour montrer quelles obscurités y restent encore et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quelle lumière la critique a déjà pu projeter sur elles.

Nous croyons qu'il ressortira de cette étude que si la noblesse maternelle n'existe plus légalement aujourd'hui en Champagne, ainsi que le voudrait M. Biston, elle n'est pas non plus une ombre vaine, un fantôme imaginaire, un mensonge antique et que son antiquité a rendu trop longtemps respectable, mais qu'elle constitue une belle et bonne réalité historique, ayant ses racines dans un passé fort lointain, et dont l'étude nous a semblé intéressante.

Il faut d'abord remonter aux origines. Nous ne voulons pas entraîner le lecteur à notre suite jusqu'aux sociétés matriarcales des premiers âges où quelques-uns pensent que la famille et le mariage n'existant qu'à l'état rudimentaire, force était bien de ne s'en rapporter qu'au fait brutal de la naissance pour déterminer la condition de l'enfant ; nous nous tiendrons à une période plus rapprochée de nous, à une époque où les témoignages historiques deviennent abondants et compensent l'absence de documents de première main.

D'après Hérodote, les enfants des Lyciens ne pouvaient avoir d'autre condition et d'autre nom que ceux de leurs mères. A Athènes même, la parenté par les femmes paraît avoir existé jusqu'au temps de Cécrops ; Varron dans un passage cité par St Augustin assure que primitivement les enfants n'y portaient que le nom de leur mère. Selon Plutarque, les Xanthiens ne pouvaient tirer leur origine que du côté des mères ; de même les femmes d'Ilion, de Delphes et du Pont donnaient le nom, l'origine et la qualité à leurs enfants. Parmi les citoyens d'Antioche, la race maternelle suppléait au défaut de la paternelle pour entrer dans les charges, comme il se voit dans une constitution de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

l'Empereur Julien qui confirme cet antique usage [1]. Les Locriens, suivant Polybe, suivaient la noblesse de leurs mères et non de leurs pères. Denys d'Halicarnasse, parlant de Virginie dont Appius Claudius était épris, dit que les enfants suivaient alors la condition de leur mère : *Si matres liberæ sunt, eos liberos esse vult, si servæ servos.* D'après les lois romaines, les enfants en quelques cas suivaient la condition de leur mère, et non celle du père : *Filii conditionem et originem matris sequuntur.* Grosley remarque que chez plusieurs peuples de l'antiquité, qui, ajoute-t-il plaisamment, avaient sans doute mauvaise opinion des femmes, c'était le sang maternel qui perpétuait la noblesse. La plupart des demi-Dieux, des Héros, se glorifiaient surtout de leur origine maternelle, des peuples entiers ne suivaient que la condition des mères : *a quibus genus et nomen accipiunt.*

Ces trop longues citations peuvent nous faire croire sinon à la supériorité primitive, ainsi que le voudraient quelques-uns, au moins à une sorte d'égalité primitive de la filiation paternelle et de la filiation maternelle au point de vue de la condition de l'enfant. Nous croyons qu'il dut en être en effet longtemps ainsi, et que, le principe de la filiation paternelle ayant fini par l'emporter, l'ancien usage dut laisser bien des traces avant de disparaître complètement.

On sait que de tous temps en France la condition

[1] Eos indulserunt veteres Principes ex materno genere curialibus Antiochenis adscribi quos patris conditio nullius vindicaret juris conditio.

[2] De nos jours encore certaines tribus de l'Afrique centrale nous présentent la famille matriarcale. Chez certains sauvages de l'Amérique du Nord la descendance s'établit seulement par les femmes.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

des mères fut prise en grande considération pour déterminer l'état des personnes. Le Polyptique d'Irminon nous apprend qu'aux temps mérovingiens l'enfant d'un serf et d'une lide était lide. Grégoire de Tours nous parle d'un personnage de son temps qui était, dit-il, *nobilem ex patre, matre inferiorem* (noble veut dire alors illustre). Le moine Aimoin, bénédictin du xe siècle, prouve aussi que l'extraction maternelle jouait alors un certain rôle quand il dit : « *sed quia erant materno genere minus nobiles, regni gubernaculis œstimabantur fore impares.* »

Au moyen âge nous trouvons la règle *partus ventrem sequitur* qui a alors la plus grande importance, c'est elle qui détermine dans la plupart des cas l'état de servage ou de franchise de naissance ; elle était pour ainsi dire sans rivale avant la constitution de la Féodalité, et par suite de la noblesse, qui apportèrent le principe nouveau et logique (dans une caste fondée sur le devoir militaire, sur l'épée) de la filiation paternelle pour les nobles et pour les privilèges nobiliaires. Nous verrons toutefois ce principe de la filiation paternelle en lutte même au sein de la noblesse avec l'ancienne coutume de la filiation maternelle. D'ailleurs, même sous le régime féodal, la règle *partus ventrem sequitur* s'applique encore à l'origine sans contestation et sans difficulté à tout ce qui n'est pas noble ; en règle générale on voit alors le non noble suivre la condition de sa mère ; l'enfant d'un serf et d'une femme libre est libre, celui d'un homme libre et d'une serve est serf ; ce n'est que plus tard que ces principes furent bouleversés.

On nous pardonnera d'entrer ici dans quelques développements nécessaires au sujet de l'origine de la noblesse. On s'accorde aujourd'hui pour reconnaître

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il n'y avait pas de noblesse chez les Mérovingiens ; il n'y avait alors que des nobles dont le titre n'était pas héréditaire, ne passait pas aux enfants et était synonyme d'illustre, distingué. Le corps des nobles formait bien alors une aristocratie, mais non une classe supérieure, une noblesse au sens où nous allons la voir apparaître.

La noblesse française ne remonte pas au-delà de la seconde race de nos Rois. Elle naquit de la perpétuité des bénéfices. On sait que les bénéfices, concessions territoriales que nos Rois faisaient à leurs leudes ou antrustions pour s'assurer leur fidélité, et qui n'étaient que précaires à l'origine, finirent par devenir héréditaires. Petit à petit ils furent arrachés à la faiblesse des souverains et le capitulaire de Kiersy-sur-Oise consacra leur perpétuité (877). Pour la première fois alors on vit la naissance donner une prérogative qui était autrefois toute personnelle. Les familles des bénéficiaires se transmirent par le sang les privilèges du bénéfice ; alors seulement on commença à prendre de la noblesse l'idée qu'elle éveille encore en nous aujourd'hui, celle d'une classe supérieure et privilégiée où les privilèges se transmettent par la naissance.

De l'hérédité des bénéfices naquit la féodalité au milieu des terreurs des invasions normandes et du chaos de la dissolution de l'Empire Carlovingien. Les bénéficiaires devenus propriétaires commencent à imiter les Rois ; ils distraient de leurs terres des parcelles qu'ils concèdent à leurs clients sous la charge du service militaire qui les grève eux-mêmes, ceux-ci en font autant dans leur entourage avec les biens ainsi obtenus, et ces concessions se multiplient et se subordonnent à l'infini, constituant la hiérarchie féodale avec ses liens de vassalité. Cette hiérarchie se com-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pose de ceux qu'on appelle les nobles. Notre noblesse existe dès lors. La Roque dit : « L'Inféodation a con-« féré l'ancienne et première noblesse, toute la no-« blesse consistait dans la possession des fiefs. » Cujas dit encore que la possession immémoriale d'un fief dans une famille y a sans doute introduit la noblesse; cet auteur ne veut reconnaître d'autre noblesse que la noblesse inféodée : « *Non sunt justi milites ac « nobiles, nisi qui a Principe, vel duce, vel comite, vel « marchione de feudo instituti sunt, si modo ii longam « eorum seriem numerare possint qui feudum onusque « militiæ ei adnexum in familiâ suâ receperit, quæ est « certissima nobilium definitio.* »

C'est vers la même époque de la constitution de la féodalité qu'on remarque la disparition presque complète de la classe libre et des terres allodiales, c'est-à-dire de celles qui n'étaient pas des fiefs et n'étaient pas hiérarchisées dans le système féodal. C'est qu'en ces temps troublés les hommes libres vendent leur liberté pour devenir vassaux et acquérir la protection de plus fort qu'eux. Le possesseur libre de terres libres les donne à un seigneur qui les lui rend en fief par l'inféodation, l'homme libre devient alors vassal, il doit le service militaire à son suzerain, mais en revanche il y a entre son seigneur et lui des liens de commune protection et de mutuelle assistance. De plus il est devenu un noble au même titre que son seigneur ; un noble, c'est-à-dire un homme qui doit à sa franchise le privilège de porter les armes. Quant au serf, il lui est interdit de s'armer. Les Capitulaires disent déjà que les serfs ne peuvent porter la lance, et ordonnent qu'on la leur brise sur le dos. A l'époque de la féodalité, noble, *miles*, *vassalus* sont synonymes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ainsi la classe libre s'absorbe dans la féodalité. Liberté et noblesse sont un moment deux termes équivalents, à tel point qu'on a pu soutenir avec juste raison que les affranchissements de cette époque conféraient une sorte de noblesse, puisqu'ils mettaient l'affranchi au rang des hommes libres lesquels devenaient facilement des nobles, des féodaux. C'est ce que soutenaient en Champagne, par exemple, les *hoirs Musnier* que nous retrouverons plus loin. On a des chartes d'affranchissement déclarant l'affranchi libre *tanquam ab ingenuis parentibus procreatus*, ou bien (en 837) *tanquam a nobili prosapia procreatus* : les femmes et filles de chevaliers ne sont souvent appelées que femmes libres [1]. Les affranchissements du XIIIe siècle donnent encore à l'affranchi le droit d'obtenir la chevalerie : sous St Louis l'expression gentillesse est plus souvent employée que celle de noblesse dont elle est synonyme. D'autres chartes d'affranchissement, donnant comme conséquence le droit de posséder des fiefs nobles, se rencontrent au XIIIe siècle. La classe noble n'est autre que la classe libre hiérarchisée et militarisée par le système féodal.

Mais dès qu'elle est définitivement organisée, la noblesse devient fort vite une caste fermée. Quand une nouvelle classe libre se fut formée par la multiplication des affranchissements, elle se trouva en présence de règles d'après lesquelles la possession des fiefs et la chevalerie sont l'apanage de la seule noblesse. La noblesse féodale repousse les roturiers, les *francs hommes de poste*, comme elle repoussait les serfs alors que, classe libre elle-même, elle devenait

[1] De nos jours encore le titre allemand de baron, Freiherr, ne signifie pas autre chose que *homme libre*.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

nobleses. Une caste s'est dès lors superposée au reste de la nation.

Toutefois ce n'est qu'assez tard qu'il en est ainsi.

La logique dut conserver assez longtemps dans la classe libre devenue noblesse les règles de la transmission de la liberté par les mères. Dès lors qu'il y avait la liberté par les mères, il dut y avoir (quand liberté et noblesse étaient équivalentes) une vraie noblesse par les mères, et c'est ainsi qu'à l'origine il put y avoir une vraie noblesse maternelle. Un texte du XIIe siècle, tiré du *Livre des manières* d'Étienne de Fougères, nous le prouve par ces deux vers :

> Franc hom de franche mère nez
> S'a chevalier est ordenez.

Vers 1170, l'enfant de mère simplement libre et franche pouvait donc encore être fait chevalier, à plus forte raison l'enfant de mère noble.

Les deux idées de liberté et de noblesse ne s'étaient pas encore complètement séparées.

Cette liberté qui suffisait encore à donner la noblesse se transmettait par la mère. De même pour la servitude, Beaumanoir l'affirme : « Servitude vient de « par les mères, car li enfant que cele porte qui est serve « sont serfs, tant soit que li pères soit francs homs. » Le même auteur nous apprend que dans cette règle générale rentrait même le cas de l'enfant d'un chevalier et d'une serve, il devenait serf. Il dit encore : « Mais autrement est de la franchise des homes de « poeste, car ce qu'ils ont de franchise leur vient de par « lor mère, et quiconque nait de france mère il est « frans et ont france poeste de faire ce qu'il lors plet. »

Il est donc impossible de nier l'importance qu'a encore vers 1280 la règle *partus ventrem sequitur*.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Toutefois nous allons voir s'affirmer à la même époque le privilège de la chevalerie en faveur des nobles de père. Écoutons encore Beaumanoir. Les gentilshommes ont la franchise, mais tous les francs ne sont pas nobles, « ainçois a grant diférence entre les gentix « homs et les autres francs homes de poeste, car on « apele cex qui sunt estraits de franque ligniée, si « comme de Rois, de Dus, de Comtes et chevaliers, « gentix, et ceste gentillesse si est toz jors raportée de « par les pères et non de par les mères, et il apert, car « nus, combien qu'il soit gentix hom de par la mère, « ne pot estre chevalier si li rois ne li fet especial « grâce. »

La gentillesse, la vraie noblesse ne peut donc se transmettre que par les pères, et la preuve en est que les gentilshommes de par la mère ne peuvent être chevaliers.

A cette défense d'entrer dans la chevalerie, les *Établissements de St-Louis* ajoutent une sanction humiliante et qui montre bien l'immense intervalle que la vraie noblesse mettait entre elle et la noblesse maternelle : « Si aucuns homs estait chevalier et ne fust pas « gentils homs de parage, tant le fust-il de par sa « mère, si ne le porrait-il estre de par droit, ains le « porrait prendre li Rois ou li bers en qui chastelerie « ce ferait, et trencher ses esperons sur un fumier, et « serait li mueble à celui en qui chastelerie ce ferait. » Ne regardons que la dégradation ! N'est-ce pas une véritable roture que cette noblesse maternelle que l'on traite avec un dédain aussi hautain ? La noblesse ou féodalité militaire se montre ici à nous ce qu'elle devait être naturellement et par essence pour ainsi dire, soucieuse de transmettre et de transférer directement et exclusivement par filiation paternelle les privilèges

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

paternels, le droit d'accès à cet ordre en quelque sorte sacré, à cette milice imposante de la chevalerie. Le droit de porter bannière, écu armorié, de chausser l'éperon d'or, ne se transmettra que par ceux mêmes qui sont en possession de ces privilèges essentiellement nobiliaires et masculins. Les *Établissements* ajoutent : « car usage n'est mie que fame franchisse home, « mès li home franchit la fame ; car se uns hom de « grand lignaige prenait la fille à un villain à fame, « ses enfants porraient bien estre chevalier par droit. » Ainsi non seulement l'enfant de mère noble ne sera pas chevalier, mais le sang paternel l'emporte tellement à ce point de vue, qu'il suffira pour l'être que le père soit noble ; quant à la mère, il suffit qu'elle ne soit pas serve.

D'ailleurs, si les enfants de mère noble sont ainsi mis au rang des simples roturiers, ils conservent encore un certain prestige personnel, et cela est fort naturel. Beaumanoir ajoute en effet : « Et quand li mère « est gentilfame et li père ne l'est pas, li enfans si ne « puerent estre chevaliers, et ne pourquant li enfant « ne perdent pas l'estat de gentillesse dou tout, ain- « çois sont démenés comme gentishoms dou fest de « leurs corps, et puent bien tenir fiefs, lesquels cozes « villains ne puent tenir [1]. »

Ils sont personnellement nobles et peuvent tenir fiefs, tel est l'effet de leur gentillesse qu'ils ne perdent pas entièrement, de leur noblesse partielle pour ainsi dire.

Avant l'époque de Beaumanoir (1283) l'antique interdiction de tenir fief subsistait pleinement contre les ro-

[1] Laurière dit : Il y avait autrefois deux sortes de noblesse, l'une de par père qui était nécessaire pour être chevalier, l'autre de par mère qui était suffisante pour tenir fief.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

turiers. Les assises de Jérusalem (1097) défendaient déjà de léguer, céder, vendre un fief à un roturier. On repousse toujours rigoureusement du rang des guerriers les descendants des anciens *ruptuarii*. Le roturier ne peut ceindre l'épée, par conséquent il ne peut tenir fief. « *Li home de pœste*, dit Beaumanoir, *ne poent ne ne doivent tenir fief, ne riens auraistre en fief.* » Et les anciens stilles de Bourgógne ajoutent : « Non nobles « ne peuvent fere ne acquérir fié d'alleu, et les alleux « repris de bourgeois ou de non nobles sont mis en la « main de Monseigneur. »

La Roque constate aussi que les roturiers étaient *naturellement*, pour ainsi dire de droit naturel, incapables de tenir fiefs.

Cependant dès l'époque de Beaumanoir on commençait à ne plus tenir compte de cette interdiction, il y avait lutte entre l'ancien droit et un système nouveau de tolérance. On commença par permettre aux enfants de mère noble de succéder aux fiefs de leurs mères,et voici comment les *Établissements* réglementent leur situation en ce cas : « Si gentilfame prend « homs vilain constumier li enfant qui istront deux si « auront el fié devers la mère, autretant li uns come li « autres se il n'i a foi à faire ; et se il i a foi à faire, li « ainsné la fera et aura le hébergement en advantage « ou une chose à son chois. Si li hébergement n'iest, « ne le chois, il aura sélon la grandeur du fié pour « fere la foi au seigneur et pour garantir aux autres en « parage. Et en ceste manière sera mès toujours par- « tis, jusques à tant qu'il descendra en la tierce foi, « puis si départira toujours mès gentiment. » Les enfants de femme noble et de père roturier doivent donc partager également, c'est-à-dire roturièrement (car ce n'est que dans les partages nobles que les deux tiers

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

sont réservés à l'aîné) les fiefs de leur mère, ils sont donc roturiers ; toutefois s'il s'agit de fiefs soumis à l'hommage, l'aîné aura certains droits particuliers qu'on énonce, et ce n'est qu'à la troisième génération au troisième partage, au troisième hommage de fief, qu'on partagera noblement, c'est-à-dire qu'on sera anobli par le fief.

Beaumanoir, après avoir posé le principe que le roturier ne peut tenir fief, sent lui-même le besoin d'y apporter quelques exceptions, il déduit donc les cas où exceptionnellement on peut le lui permettre. Les roturiers ordinaires, après les nobles de mère, vont par la même voie, celle de l'anoblissement par les fiefs, voir s'ouvrir devant eux la porte de la chevalerie : « La « quinte reson comment li homs de poste puet tenir « fief, si est quand li eschet de côté comme au plus pro- « chain. Tout fust-il ainsi, que cil de qui il cesseoit fust « gentilhome ou home de poote..... ains choès est « pour che que il ne eust souffert que s'il ne s'y accrois- « sent par achat ou par eschange. » Ainsi notre auteur refuse encore aux roturiers le droit de tenir fiefs par achat ou par échange, ils ne le pourront que par succession. Toutefois, après de grandes résistances, l'extinction des familles féodales, leur ruine aux croisades, coïncidant avec l'élévation ininterrompue de la nouvelle classe libre, des bourgeois, des roturiers, il avait fallu concéder à ceux-ci le droit formel de tenir fiefs même par achat et de se glisser ainsi dans le corps de l'aristocratie militaire. Les *Établissements*, plus libéraux que Beaumanoir, consacrent cette victoire en ces termes : « Se aucuns home coustumier conquérait « ou achetait chose qui feist à mettre homage, il pour- « chase envers son seigneur comment il le mettra en « foy ou en homage en tous ses héritaiges ou une par-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« tie en tele foy come est la chose qui serait pour-
« chaciée... et si aurait li enfans, auraient autant li uns
« comme li autres, fors li aisné qui ferait la foy si
« aurait la moitié selon la grandeur de la chose et
« pour faire la foy et pour garir les autres en parage.
« Et tout ainsi départira toujours mès jusques en la
« tierce foy, et dileques en avant si aura l'aisné les
« deux parties, et se départira toujours mès genti-
« ment. »

Nous avons été obligés de rapporter tous ces textes pour bien montrer que le noble de mère qui succède aux fiefs maternels et le roturier acheteur de fiefs sont mis sur le même pied par les *Établissements*, en d'autres termes que les nobles de mère ne sont alors que de simples roturiers. L'acheteur roturier d'un fief traite avec son seigneur suzerain qui doit *le mettre en foy ou en hommage*, l'aîné de ses fils rendra l'hommage et aura un droit d'aînesse, mais le partage sera toujours roturier, ce n'est qu'à la tierce foi qu'on pourra partager noblement et que l'aîné aura ses deux tiers. La situation est la même pour le noble de mère qui succède aux fiefs maternels. Le roturier qui achète, le noble de mère qui succède (et à plus forte raison qui achète) ne seront l'un et l'autre anoblis qu'à la troisième génération.

Donc, à l'époque où nous sommes arrivé, si la personne du noble de mère est noble, au point de vue du droit féodal nous le trouvons traité comme un vrai roturier; il ne peut être chevalier, et s'il succède aux fiefs de sa mère, ce n'est qu'à la troisième génération (tout comme les roturiers) que ses descendants partageront noblement et seront anoblis ; jusque-là ils sont roturiers.

C'était bien là en effet leur situation légale ; toute-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fois il semble que les mœurs plus fortes que les lois reconnaissaient unanimement que la tenure féodale anoblissait immédiatement le fieffé. Au début, les roturiers fieffés n'étaient admis qu'à rendre la foi et non l'hommage par lequel le vassal s'engageait à faire le service féodal ; mais dès 1275 nous voyons qu'ils sont admis à faire ce service, le roturier sert avec les féodaux et ceint l'épée. Ce n'est qu'à titre exceptionnel toutefois, mais dans ce cas exceptionnel de possession de fief avec service militaire, comment n'aurait-il pas paru naturel et logique que les nouveaux hommes libres, les hommes de poeste, fussent anoblis par leur agrégation à la féodalité, tout ainsi que l'ancienne classe libre était devenue noble elle-même par l'inféodation avec service militaire ? Aussi dans l'opinion commune devenaient-ils de vrais nobles [1]. La Roque déclare qu'il n'y avait autrefois que la tenure des fiefs qui anoblît. Laurière remarque encore que « vente de fief anoblissait et affranchissait autrefois. » En droit pur, l'acheteur de fief *levant et couchant* sur un héritage noble était bien réellement considéré comme noble de race, mais c'était seulement à l'égard de son fief : il devenait le noble de la terre, sans avoir la qualité personnelle de noble. Sa postérité n'était anoblie qu'à la troisième génération et ce n'était qu'alors que ses descendants pouvaient servir régulièrement parmi les féodaux [2].

[1] Le nom du roturier disparaissait alors sous le nom du fief, tandis que plus tard la fixité des actes de catholicité ne permit plus que d'ajouter le nom de terre au nom roturier.

[2] A moins bien entendu qu'un anoblissement régulier n'intervint en sa faveur : c'est la grâce spéciale du Roi que Beaumanoir demande aux nobles de mère qui veulent être chevaliers. D'ailleurs, dans sun cas pécial, la royauté déroge elle-même à ses principes. En

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Mais partout le fait allait à l'encontre du droit. Le caractère de noblesse attaché à la terre concédée en fief lui est inhérent et la force du principe féodal triomphe. Au XVIe siècle Dumoulin enseigne encore que le fief proprement dit, ayant territoire et juridiction, anoblit son possesseur. L'interdiction de porter la lance ne tient pas non plus contre l'usage. A quoi servent d'ailleurs de semblables interdictions alors que les services féodaux sont devenus moins importants et moins demandés ? La royauté a déjà organisé des levées salariées, elle a des chevaliers à gages, des milices communales, la justice royale fonctionne régulièrement partout. L'achat d'un fief n'est plus guère dès lors qu'une question de propriété ; on en vient à s'anoblir en tenant fief comme plus tard en achetant une savonnette à vilain.

Aussi ce mode d'anoblissement par les fiefs finit-il par multiplier les nobles d'une manière inutile pour le service des armées et la défense de l'État ; la Royauté le sentit et par l'ordonnance de Blois (1579) fermement appliquée et déclarant que la possession des fiefs n'anoblira plus, elle ferma pour toujours aux roturiers ce mode d'anoblissement [1]. Les

1470 Louis XI anoblit par le seul fait de leur tenure tous les possesseurs de fiefs en Normandie, « afin qu'ils puissent servir plus décemment avec la noblesse.» Dès 1371 les bourgeois de Paris furent exempts du droit de franc-fief, mais non anoblis par leur tenure.

[1] Au XVIe siècle Loysel disait : « Les nobles étaient jadis non seulement les extraits de nobles races en mariage ou qui avaient été anoblis, mais aussi ceux qui tenaient fiefs et faisaient profession des armes, à raison de quoi, ajoute-t-il, il n'était pas permis de tenir fief sans congé ou permission du prince. Aujourd'hui toute personne peut tenir fiefs de quelque revenu ou valeur qu'ils soient, aussi n'anoblissent-ils point s'il n'y a titre de grande dignité approuvé par le Roi. »

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

nobles de mère sont, bien entendu, englobés parmi ces roturiers : ils ne seront plus anoblis ni immédiatement, ni à la tierce foi, soit qu'ils succèdent aux fiefs de leurs mères, soit qu'ils en aient achetés, et c'est leur présence parmi les roturiers possesseurs de fiefs qui nous a forcé à amener cette étude jusqu'à l'ordonnance de Blois qui abolit ce mode d'anoblissement.

Ce ne fut pas sans compensations que les roturiers s'étaient vu concéder le droit de tenir fief. Outre qu'à plusieurs reprises on les force, on prétend les forcer à *vuider les mains* de leurs tenures et que la Cour du Roi elle-même ne reconnaît pas toujours leur droit, la royauté les accable d'impositions variables et arbitraires[1]. Le droit de franc-fief auquel ils furent constamment astreints date de St Louis. Philippe le Bel et Louis le Hutin confirment cette imposition à leur charge.

En ce qui concerne les nobles de mère, voici comment s'exprime ce dernier roi en 1315 : « Item perso-« næ innobiles descendentes a patre innobili et a ma-« tre nobili, pro rebus quæ eis ex successione matris « vel ejus collateralium nobilium proveniunt, finan-« cias non prœstabunt. » Cette ordonnance est rap-

[1] En 1275 : Ceux qui desservent leurs fiefs ne sont pas inquiétés, les autres les mettront hors de leurs mains ou paieront les fruits de deux années. En 1291 : Qu'ils desservent ou non, ils paieront la valeur de trois années de revenu. En 1315 : On permet aux nobles de donner en pur don leurs fiefs aux roturiers « pour récompense de leurs services. » En 1320 : Les fiefs acquis depuis 60 ans sans le consentement royal paieront trois années de revenu. En 1324 : On leur fera payer « les plus grandes finances qui pourront être prises. » En 1285 : Les roturiers acheteurs de fiefs depuis 40 ans sans consentement du roi les mettront hors de leurs mains.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portée par La Roque. Elle concède un privilège très important aux nobles de mère : ils ne paieront pas le droit de franc-fief pour les biens qu'ils auront recueillis dans la succession de leur mère ou de ses collatéraux nobles ; on voit toutefois que ce droit avait besoin d'être formulé expressément en leur faveur, que peut-être même ils n'en jouissaient pas avant l'ordonnance et que pour les fiefs achetés ils semblent rester soumis au droit de franc fief. D'ailleurs, d'après le texte même qui les favorise, ils sont et restent roturiers : innobiles. Loin d'être une constatation de leur noblesse, c'est une affirmation royale de leur roture, roture que le sentiment public continue à entourer d'un certain prestige et en considération duquel le Roi les exempte d'une charge financière. De plus cet état de choses ne dura pas fort longtemps, car nous voyons Charles V, par un mandement au Sénéchal de Beaucaire du 15 novembre 1370, leur retirer cette immunité, les soumettre au droit de franc-fief et continuer de les appeler roturiers. « *Innobiles descendentes a patre innobili et a matre nobili.* »

Dorénavant tous, roturiers simples et roturiers nobles de mère sont dans la même situation devant le droit féodal et nobiliaire : tous paient le droit de franc-fief, tous sont repoussés de la chevalerie, et plus tard tous sont déchus ensemble du droit d'anoblir leur troisième génération au moyen de la tenure féodale.

Nous devons l'avouer, depuis que la noblesse s'est constituée en France, nous n'avons pas encore trouvé jusqu'ici une vraie noblesse maternelle ; nous voyons bien des nobles de mère, mais plus voisins de l'état de roture que de celui de noblesse, et assimilés aux roturiers par les rigueurs du droit féodal ; s'ils jouissent quelquefois d'une manière fugitive de rares privilèges,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nous ne pouvons cependant voir dans ce fait la création d'une classe intermédiaire entre la noblesse et la roture, ni à plus forte raison d'une classe égale par les honneurs et les prérogatives à la vraie noblesse, à la noblesse par les pères.

Il est prouvé d'ailleurs que les nobles de mère se regardaient eux-mêmes comme si peu nobles en réalité qu'ils prenaient le soin de se faire formellement anoblir. M. de Barthélemy a retrouvé dans un manuscrit de la chancellerie du XIVe siècle le texte suivant qui le prouve : « *Ipsum, qui licet ex nobili matre ta-* « *men de patre innobili genitus esse dicatur, auctori-* « *tate regiâ..... nobilitamus.* » C'est un anoblissement en règle et en forme qui écarte positivement l'hypothèse de la noblesse maternelle et pourtant semble la rappeler avec ses antiques souvenirs dérivant de l'assimilation originaire des idées de noblesse et de liberté se transmettant par les femmes. Nous voyons encore en 1439 Pierre de Bezannes, se qualifiant écuyer et noble *en partie* du côté de sa mère, panetier du Roi, demander des lettres d'anoblissement.

Il est permis de croire toutefois qu'il restait encore aux nobles de mère quelques traces du privilège d'être *démenés come nobles dou fest de leurs corps* ; cette roture réelle tenait sans doute à son apparente et nominale noblesse et à des privilèges de personne qui devaient être bien vides et bien platoniques. Jean de Montaigu dut peut-être à sa noblesse maternelle le *privilège* ! peu enviable et peu glorieux d'être décapité et non pendu comme un roturier ; il avait *manié* les finances, dit Monstrelet, qui rapporte cette exécution et a soin de faire remarquer qu'il était gentilhomme de par sa mère [1].

[1] D'après d'autres le père de Jean de Montaigu avait été anobli.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

La noblesse maternelle fut donc bien peu de chose en elle-même ; elle n'exista même pas à proprement parler puisqu'elle ne fut jamais une réelle noblesse, et que c'est précisément le fait de l'apparition et de la constitution de la noblesse en France qui semble avoir rejeté en un rang subalterne la filiation par les mères, le fait de l'extraction maternelle, la pleine franchise donnée par les mères, et formé au-dessus de cette franchise, où continua à dominer la filiation maternelle, une classe où les privilèges se transmettaient par les mâles.

Mais, grâce à la Champagne, les droits ou les prétentions des nobles de mère parvinrent jusqu'à nous ; ils restèrent vivaces et en pleine vigueur dans cette province, et les historiens ont dû s'en occuper.

Tiraqueau ne dit-il pas péremptoirement, à une époque cependant où la noblesse maternelle n'était plus guère qu'un nom (1574), « *statutum potest facere « nobilem vel ignobilem ex genere materno.* » Des prétentions de la noblesse utérine, de ses antiques origines dérivant de la règle *partus ventrem sequitur* à l'époque où les idées de noblesse et de liberté n'étaient pas encore entièrement séparées, de sa légitimité première et en quelque sorte anté-nobiliaire, il resta partout des traces et des vestiges. Monfaut en ses recherches de Normandie parle des prétentions des nobles de mère en cette province ; il est vrai que c'est pour les rejeter et les soumettre à la taille, mais Perreciot nous apprend encore que la noblesse maternelle fut autrefois en usage en Franche-Comté et qu'au troisième degré elle permettait d'aspirer à la chevalerie (par la tenure des fiefs évidemment.)

Enfin, au siècle dernier, les rédacteurs de l'Encyclopédie, se rencontrant avec le non moins savant et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus compétent Chérin, constatent que l'usage de la noblesse maternelle a été autrefois général en France et que c'est en Champagne qu'il s'est maintenu le plus longtemps et qu'il a fini de s'éteindre.

A l'époque de la rédaction des coutumes (XVIe siècle, on ne parle plus de la noblesse maternelle (outre la Champagne) qu'en Artois et en Barrois. En Artois elle est l'objet de la disposition suivante :

« Item qu'une personne noble de mère seulement « est franc dudit nouvel acquet aussi avant qu'un no- « ble de père, en sachant qu'au dit cas la mère anoblit l'enfant, mais en matière d'impositions et d'aides convient d'être noble de par père. » C'est l'exemption du droit de franc-fief attribuée aux nobles de mère qui, en ce cas spécial, sont traités comme des nobles. Ce privilège était en opposition avec la loi commune de la France, aussi ne voit-on pas qu'il ait subsisté longtemps en Artois, ni qu'il se soit étendu par exemple aux petits enfants d'une aïeule noble.

Dans le Barrois, il est permis aux enfants de mère noble et de père roturier de suivre la noblesse de la mère, mais c'est en renonçant au profit du Duc au tiers de la succession paternelle [1]. On ne peut voir là qu'une sorte d'anoblissement moyennant finance ; toutefois prenons acte de ce privilège de pouvoir s'anoblir argent comptant ouvert aux nobles de mère dans le Barrois ; constatons qu'il ne s'étendait pas aux petits-enfants d'aïeule noble et arrivons à la noblesse maternelle de Champagne.

[1] Dans le Bailliage de Gondrecourt on voulut que l'enfant de mère noble et de père roturier fût noble sans condition, mais cette prétention disparut devant la déclaration du Duc Léopold (de 1707) qui règle la transmission de la noblesse maternelle dans le Barrois, moyennant l'abandon du tiers de la succession roturière.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Avant de produire les plus anciens textes connus sur cette question fameuse de la noblesse maternelle de Champagne, on peut se demander pourquoi elle y a subsisté plus longtemps qu'ailleurs, pourquoi ses prétentions y ont été aussi vivaces. C'est d'autant plus bizarre qu'au début (XIIIe s.) nous l'y verrons encore plus maltraitée qu'ailleurs ; il est vrai que dès le XIVe siècle nous l'y trouverons en pleine vigueur, sans qu'il nous soit donné d'ailleurs d'apercevoir texte coutumier ou document législatif quelconque sur lequel puisse s'appuyer la jurisprudence des magistrats champenois. Aussi presque tous les auteurs se rendent-ils bien compte qu'elle est avant tout une bizarrie choquante, une criante anomalie du droit nobiliaire ; les uns en cherchent l'origine dans de fabuleuses et fantastiques batailles après lesquelles la noblesse champenoise décimée et presque anéantie n'aurait plus eu que la ressource de se perpétuer par les femmes. D'autres, moins épiques, y voient une chimère que l'habileté champenoise aidée de la dextérité fine de ses praticiens a *bonnement réalisée*. La Roque n'est pas plus héroïque, il ne croit guère aux gigantesques hécatombes de la noblesse champenoise, et se borne à constater l'existence de la coutume. Quant à son origine, il déclare qu'il n'est pas toujours raisonnable de demander à l'antiquité la raison des usages qu'elle a institués ; il remarque que pour beaucoup d'auteurs la noblesse maternelle de Champagne n'est fondée que sur l'axiome « quod error communis facit jus. » Mais il rapporte que de graves auteurs [1] ont résolu la question favorablement pour les Champenois et veulent que les mères communiquent la noblesse à leurs enfants

[1] Conan, Gardiola, Guillaume Fournier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

également avec les pères. Il serait trop long et d'ailleurs fastidieux d'énumérer les sentiments de tous les auteurs sur la question, les textes sont là, voyons les textes.

Voici d'abord l'article 6 de la coutume du Roi Thibaut (XIIIe siècle) : « Encore use l'on en Champaigne « que se noble femme prant home de pote à mari, « li sires de qui elle tient de fié ne le prent à hom- « maige se il ne vuelt. Et si la damoiselle a hoirs après « son décez ils sont deherités, et li sires prent tout le « fié en son domaine pour ce que li enfans suyent la « pieur condition, et convient qu'ils soient taillables « et de mainmorte si li père en estait, ou il convient « qu'ils quittent toute la descendue de leur père.» N'est-il pas remarquable que notre plus ancien texte champenois soit si opposé à la noblesse maternelle ? Cette coutume du Roi Thibaut,si elle n'est pas un document législatif proprement dit, est un recueil bien authentique des usages de la province en 1224. Or, à cette époque, antérieure aux Établissements de St Louis et à Beaumanoir, on peut dire qu'il n'y a pas trace de noblesse maternelle en Champagne. L'enfant de mère noble et de père roturier est taillable et de mainmorte comme son père, il suit la pire condition, il est déshérité des fiefs de sa mère à moins qu'il ne renonce à la succession paternelle.

Si l'on se rappelle qu'à cette époque la tenure des fiefs comportait une sorte d'anoblissement, on verra dans cette option donnée aux nobles de mère par la coutume de Champagne une sorte de faculté d'anoblissement moyennant finance, analogue à celle que leur reconnaîtra plus tard la coutume du Barrois, écho sans doute sur ce point des vieux usages champenois. Nous ne voyons d'ailleurs aucun autre privi-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

ı faveur des Champenois enfants de mères no-
ls sont bien roturiers et suivent la condition
:s pères roturiers. En Champagne, comme ail-
le principe de la filiation paternelle domine
ɜ droit nobiliaire, mais on peut dire que, dans
ɔrovince, la situation des nobles de mère est
ı'elle ne fut 50 ans plus tard dans les provinces
ɜs, car dans ces provinces on leur permit alors
céder aux fiefs de leurs mères nobles sans leur
ɜr de renoncer à la succession paternelle, et le
.e franc-fief auquel on les astreignit sous St Louis
ıvait compenser cette très onéreuse condition.
e nécessité de renoncer à la succession pater-
ɔour succéder aux fiefs maternels subsista tou-
ɜn Champagne, ainsi que nous l'indiqueront des
que nous verrons plus loin. M. Guilhiermoz a
sur un manuscrit du Grand coutumier de France
ose du xve siècle qui nous l'indique aussi : « *In*
panià habent istam consuetudinem si filius viri
ɔilis matris vero nobilis, et ipsis mortuis renunciet
'ssioni paterne et adipiscatur successioni materne,
·it tenere fœda, ac si esset nobilis. »
défenseurs de la noblesse maternelle de Cham-
ont l'habitude de mettre en regard de l'article 6
ıus venons d'étudier, l'article 20 de la même
ne du Roi Thibaut. Cet article 20 est ainsi conçu
a première édition (1600) imprimée de ce re-
donnée par Pithou : « Il est coutume en Cham-
ıe que se enfans nobles demorent de père et de
e, soient nobles ou de père *ou de mère*, se il y
ir aisné, il doit avoir l'avouerie de ceaulx qui
soubs-aagiez. » On est tout de suite frappé de
npatibilité de cet article 20 avec l'article 6 qui le
le, et on se demande s'il est bien conforme à

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

l'usage vrai de l'époque. M. de Barthélemy a recouru aux cinq manuscrits qui nous restent de la coutume du Roi Thibaut, et il y a constaté qu'aucun des articles manuscrits ne correspond au sens de l'article 20 imprimé. Les manuscrits disent unanimement que : « Se enfans demorent de père et de mère soient noble « on de poeste, se il y a hoir aisné, il doibt avoir « l'avoerie de ceulx qui seront soubs âgés. » Avec ce dernier texte nous n'avons plus deux paragraphes inconciliables dans le même recueil ; il y a donc soupçon très fondé et touchant presque à la certitude que l'article imprimé a été falsifié, soit dans le manuscrit qu'avait sous les yeux Pithou, soit par Pithou lui-même, pour étayer d'un texte ancien les prétentions des bourgeois champenois à la noblesse maternelle.

Il ne subsiste donc que l'article 6, déclarant roturiers les enfants de mère noble et de père roturier et ne leur permettant de succéder aux fiefs de leur mère que moyennant l'abandon de la succession paternelle. Donc pas de noblesse maternelle, mais un simple anoblissement par les fiefs suivant l'usage général en faveur des roturiers.

Il est à remarquer que les plus anciens textes ne s'occupent des enfants de femmes nobles qu'au point de vue de la transmission des fiefs ; lorsque la noblesse féodale se raréfia, c'est à cette roture qui lui tenait par le sang qu'elle dut avoir le moins de répugnance à ouvrir d'abord ses rangs.

Du reste, en Champagne comme ailleurs, l'interdiction de parvenir à la Chevalerie est prononcée contre les enfants de mère noble et de père roturier, car, dans l'abrégé champenois des *Établissements*, on trouve transcrit sans observations l'article qui exige pour la chevalerie la noblesse paternelle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mais, partis de là, les enfants de mères nobles champenoises surent faire un pas en avant : au lieu de succéder simplement aux fiefs de leurs mères et de s'ouvrir ainsi la voie de l'anoblissement, bientôt il semble entendu que la renonciation à la succession paternelle octroie immédiatement aux enfants la noblesse de leur mère, qu'il y ait ou non des fiefs à hériter d'elle ; on reporte sur les personnes un privilège qui n'avait pour but que la propriété. Nous voyons en 1338 Marguerite de Freignecourt recevoir des lettres royaux de franche bourgoisie : elle avoit exposé au Roi que femme de Jean le Mossu, clerc, de Heilz-le-Maurupt, et fille de mère noble, elle avait accepté la succession de son père roturier, et ainsi *renoncé à la noblesse de sa mère suivant la coutume du pays*.

Et nous allons voir mieux encore ! Si la mère anoblit immédiatement tous ses enfants, ses filles pourront transmettre également sa noblesse, ses petites-filles à leur tour (outre sa descendance masculine), en un mot toute la descendance d'une femme noble doit logiquement être tenue pour noble, et c'est ce qui se passe en effet ! Nous voilà bien loin de la permission donnée à des roturiers enfants de mères nobles de succéder aux fiefs de leurs mères !

En 1305, le bailli de Châlons écrit au bailli de Chaumont pour savoir si Sebillette, fille de dame Audru, de Chaumont, et demeurant à Heiltz-L'Evêque, était franche femme et de franche condition, puis après l'enquête de celui-ci il déclare tenir pour noble et gentilfemme Sebilette, comme fille de dame Audru, fille elle-même de la sœur de Monseigneur Girard Descos, chevalier. En 1315, les habitants de Heiltz-l'Evêque voulurent contraindre au paiement de la

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

taille Etienne, fils de Sebillette, (le même motif avait sans doute motivé l'enquête de 1305) ; le bailli de Châlons s'adresse de nouveau à celui de Chaumont, et, à la suite d'une nouvelle enquête de celui-ci, il est établi et le bailli de Châlons déclare que Huguenin, père du dit Étienne, estait homme de franche condition, pour Sebillette on la déclare franche femme de noble et gentil lignée, et, suffisamment édifié, le bailli proclame Étienne noble et franc, et l'exempte de toute *debte et exaction*. Enfin, en 1346, Girard de Chastelvillain, frère dudit Étienne, demeurant à Vitry-en-Perthois, obtient lettres royaux qui le reconnaissent noble en considération des documents et enquêtes qui précèdent, lesquels furent produits par le postulant et insérés aux lettres royaux.

M. Guilhiermoz a retrouvé encore, et tout récemment, une curieuse enquête qui doit se placer entre les années 1314 et 1322 et dont voici les faits : Il s'agissait de vérifier la noblesse de Pierre Piat, de Boissy près Coulommiers, dont deux puissants seigneurs se disputaient l'héritage, l'un le prétendant serf, l'autre noble. Il fut reconnu dès le principe qu'il était noble parce qu'il était issu de mère noble ; c'était donc la noblesse de sa mère qui se trouvait en litige. Or elle fut reconnue noble comme fille de femme noble, laquelle était noble toujours comme issue de ventre noble. Ce qui est curieux, c'est que la mère de Pierre Piat avait pour père un écuyer fils d'un chevalier, mais on ne songe pas un instant à tirer parti de la noblesse du père pour établir celle de la fille ; on mentionne le fait, mais sans s'y arrêter, sans y attacher d'importance, et on se met à poursuivre l'ascendance par les femmes jusqu'à l'aïeule maternelle de la mère de Pierre Piat, et on s'arrête à celle-ci parce

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

qu'elle était fille de Dreux de la Charmoie, chevalier, et sœur de Pierre de la Charmoie, chevalier. Or il est aisé de voir dans cette enquête que c'est le fait d'avoir eu un frère chevalier qui fit la preuve capitale de la noblesse de la bisaïeule de Pierre Piat, de même que pour la dame Audru, citée plus haut, le fait d'être fille de la sœur de Girard Descos, chevalier. Remarquons encore qu'on dit souvent alors des demoiselles qu'elles sont filles de dame et de chevalier ; on nommait la dame la première.

Passons à une dernière espèce. En 1343, l'évêque de Châlons avait fait citer devant le bailli trois cousines germaines, filles de trois sœurs, à l'effet de les faire condamner à payer chacune deux deniers par an qu'elles devaient pour leur cheviage et qu'elles avaient cessé d'acquitter depuis 5 ans. Suivant le procureur de l'évêque elles ne pouvaient alléguer qu'elles étaient nobles, attendu qu'elles avaient accepté l'héritage de leurs pères qui étaient roturiers. Les trois défenderesses établirent qu'elles étaient nobles et franches comme issues d'une aïeule fille de dame et de chevalier, de plus que leurs pères n'avaient jamais été serfs mais bien franches personnes et clercs, enfin qu'elles n'avaient d'ailleurs rien eu de leurs successions. Le bailli les déclara nobles et franches femmes, et le Roi par un *vidimus* confirma expressivement ce jugement.

Que conclure de tous ces documents judiciaires ? N'éprouve-t-on pas une vive surprise en voyant que d'après eux non seulement la noblesse se transmettait en Champagne par les femmes et à l'infini, mais en constatant dans celui de M. Guilhiermoz qu'elle en se transmettait *que par les femmes*, que pour prouver la noblesse d'une personne on recherchait si sa

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

mère était noble, et pour prouver la noblesse de celle-ci on remontait de femme en femme jusqu'à ce qu'on aboutît à la sœur d'un chevalier !

Cette singulière manière de juger n'est pas expliquée d'une manière bien nette et bien satisfaisante par les critiques qui auraient dû remarquer combien elle s'harmonise peu avec les textes tels que nous les connaissons. A ce sujet nous ne pouvons faire que des hypothèses jusqu'à ce que la découverte d'autres textes soit venue éclairer l'obscurité de la question.

Toujours est-il que cette noblesse maternelle transmissible par les femmes, à l'infini, et exclusivement par les femmes, ainsi que nous le montre le texte de M. Guilhiermoz (le plus formel de tous), ne pouvait cependant procurer l'entrée de la Chevalerie ; il restait donc à côté d'elle une noblesse supérieure et transmissible par les mâles, et cette première remarque nous amène à constater que cette noblesse maternelle ne pouvait donner que des privilèges d'ordre inférieur tenant plus de la pleine franchise et d'une demi-noblesse que de la noblesse véritable. Certains passages des documents plus haut cités nous donnent à penser en effet qu'il s'agit plutôt de prouver une pleine franchise et bourgeoisie qu'une vraie noblesse, entre autres dans les enquêtes concernant Sebillette et sa famille ; d'autant plus que les lettres de confirmation de noblesse accordées par le Roi au petit-fils de celle-ci doivent être tout simplement, ainsi que le veut M. de Barthélemy, des lettres d'anoblissement. Avoir besoin que le Roi vous déclare et proclame noble, c'est en effet s'avouer roturier et reconnaître le peu de sérieux des déclarations de noblesse précédemment obtenues des baillis par sa famille. Il est permis de penser que du moment qu'il fut admis en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Champagne qu'en renonçant à la succession du père roturier, on succédait non pas seulement aux fiefs, mais à la noblesse de la mère noble, cette idée, que c'était en ce cas la mère qui anoblissait, se fixant dans les esprits, dut s'y combiner et se confondre avec l'antique principe de la transmission de la franchise par les femmes, par filiation maternelle. Les idées de franchise et de noblesse redevinrent synonymes au point de vue de l'uniformité procédurière des praticiens, la preuve de la noblesse et celle de la franchise tendirent à se faire de la même manière, par les femmes. La règle redevint unique et uniforme (hors le cas de noblesse de chevalerie), ce fut le brocard *partus sequitur ventrem* qui la détermina [1].

Il est plus difficile d'expliquer pourquoi c'est *exclusivement* par les femmes que se faisait la preuve de la noblesse d'une personne également noble de père et de mère, et pourquoi on remonte par l'ascendance féminine (voir le texte Guilhiermoz) jusqu'à ce qu'on y trouve non pas la fille d'un noble, d'un écuyer, non pas la fille d'un chevalier, mais la sœur d'un chevalier. Nous sera-t-il permis de faire ici notre hypothèse ? Nous croyons qu'alors en Champagne pour être chevalier, il fallait être noble de père et de mère [2] et qu'il

[1] Il nous semble manifeste que cette noblesse maternelle de Champagne ne donnait que la pleine liberté et, comme conséquence, l'exemption des impositions de toutes sortes qui frappaient les serfs ou anciens serfs devenus bourgeois, mais non expressément affranchis ; c'était là cette espèce de noblesse personnelle que Beaumanoir accorde aux nobles de mère. En appelant noblesse cette pleine liberté, on restait fidèle au sens ancien de ces deux termes, mais en réalité les choses avaient changé, noblesse et liberté n'étaient plus pleinement équivalents, de là une équivoque qui subsista longtemps en Champagne.

[2] Les preuves pour l'ordre de Malte demandent encore aujourd'hui la noblesse paternelle et maternelle. De même dans beau-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ne suffisait pas comme ailleurs d'être fils de père noble et de mère roturière (pourvu qu'elle ne fût pas serve). Ceci étant admis, nous ajouterons que pour qu'une femme noble pût transmettre la noblesse à ses descendants, il fallait qu'elle fût également fille de père et de mère nobles. Ces hypothèses étant admises, on s'explique pourquoi dans l'enquête mise au jour par M. Guilhiermoz on néglige l'écuyer père de la mère de Pierre Piat pour suivre l'ascendance maternelle de celle-ci ; cet écuyer n'était sans doute pas époux d'une noble ; on poursuit donc l'ascendance féminine, et arrivé à la sœur d'un chevalier on s'arrête, la preuve est faite.

Nous le répétons, cette interprétation est tout hypothétique, mais il nous fallait essayer d'expliquer ces documents, de les mettre d'accord autant que possible avec les principes régnant alors et d'en tirer ce qu'ils paraissent contenir. Nous remarquons d'ailleurs que cette noblesse maternelle devait être assez rare puisqu'il fallait toujours pour l'obtenir renoncer à la succession du côté roturier, condition qui devait paraître assez onéreuse pour une noblesse de second ordre en somme et qui ne procurait ni actuellement ni plus tard la chevalerie. Quant à l'étendue de ses droits réels, elle nous est peu connue, mais nous devons croire qu'ils la rapprochaient plus de la pleine franchise exempte d'impôts que de la noblesse véritable.

Après avoir étudié les textes de la première moitié

coup d'ordres, chapitres nobles, etc., on demande des quartiers paternels et maternels. Il semble qu'à l'origine le vrai gentilhomme était le fils de père et mère nobles, et cela résulte de quelques textes. On a même douté, dit La Roque, s'il suffisait d'être noble de père pour être gendarme, cependant en 1270 on a prononcé l'affirmative. Ce qui est certain, c'est que celui qui n'était noble que de père ne pouvait aspirer aux dignités éminentes, ni figurer aux tournois.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

du XIVe siècle, il nous faut négliger une centaine d'années qui ne nous fournissent aucun document important sur la noblesse de Champagne. Nous arrivons à l'année 1431. Depuis cette époque jusqu'en 1509, date de la publication de la coutume de Troyes, nous voyons le Bailliage de cette ville, principalement, rendre des sentences qui reconnaissent la noblesse maternelle et en confirment l'usage ; on y exempte de la jurée des enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants de femmes nobles, en les appelant nobles, gentilshommes, issus de noble lignée, etc. : il ne semble plus même être question de l'abandon de la succession paternelle par l'enfant de mère noble, du moins on n'en parle plus. En 1440, rapportent les auteurs, le Bailliage de Troyes fait même défense au Procureur du Roi de plus nier la coutume que le ventre anoblit. Pendant cette période de 1431 à 1509 on connaît 32 sentences du Bailliage de Troyes en ce sens, et une du bailliage de Château-Thierry qui confirme l'exemption de toutes impositions pour un noble de mère. La coutume de la noblesse utérine semble se localiser et son cercle d'influence se circonscrire, mais ses prétentions n'en semblent que plus vivaces. En 1483 la cour des généraux des Aides elle-même déclare noble un fils de femme noble en l'élection de Château-Thierry, en l'exemptant du droit de jurée. En 1484 la même cour exempte encore du même droit des nobles de mère dans le Bailliage de Troyes. La coutume de la noblesse maternelle de Champagne est donc à cette époque solidement établie par la Jurisprudence. Cujas le reconnaît en disant : « *Est hodie in Campaniâ Galliæ Provinciâ matris perinde ac patris par statum sequitur.* »

Ayant constaté son indéniable existence, discu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tons ses droits. Cettte coutume qui affranchit d'impôts, et surtout de la jurée, les nobles de mère, ne doit pas être étendue au-delà de ce que cette jurisprudence favorable et facile nous en montre elle-même. Elle ne doit donner qu'une noblesse de qualité fort inférieure: tous ces prétendus nobles sont des drapiers, teinturiers, merciers, changeurs, épiciers, apothicaires, marchands d'étain, papetiers, orfèvres. Reconnus nobles, ils restent à leur boutique, ne se qualifient jamais écuyers et ne transmettent aucune réelle noblesse à leurs descendants qu'à un ou deux siècles de là on retrouve toujours roturiers, toujours marchands et payant avec une honnête régularité leurs tailles roturières. Un arrêt, celui de 1483, concerne un Élu sur le fait des Aides à Château-Thierry ; c'est le personnage le plus relevé de la noblesse maternelle de Champagne au XVe siècle [1] ; il semble que toutes ces sentences avec leurs airs pompeux n'ont pour but que d'exempter tous ces petits marchands de la Jurée [2], des impôts que ne paient par les bourgeois supérieurs, les clercs, etc. En 1338 Marguerite de Freignecourt supplie le Roi de l'affranchir avec toute sa lignée, parce que fille d'une mère noble elle a accepté la succession de son père roturier et renoncé ainsi à la noblesse de sa mère, en sorte que si elle n'était femme d'un clerc, on aurai pu lui demander la taille de jurée. Pour remplacer sa noblesse maternelle le Roi l'affranchit de toutes jurées, tailles, exactions et autres servitudes qui se

[1] Cette charge n'était pas toujours un obstacle à ce que celui qui en était revêtu fût marchand.

[2] La jurée était l'impôt que le roturier payait au seigneur Haut Justicier « pour l'honneur qu'il recevait, sortant fraîchement de servitude, d'être mis au rang des anciens bourgeois.» La jurée était de même l'impôt payé annuellement au Roi par le roturier qui s'avouait bourgeois du Roi.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

lèvent sur les hommes et femmes de jurée, et la fait franche bourgeoise. Franche bourgeoise ou noble de mère, sa situation est donc la même, l'une remplace l'autre, l'une et l'autre doivent l'affranchir de la jurée. Quoi de plus concluant pour témoigner que cette noblesse maternelle qu'on proclame n'est au fond qu'une franche bourgeoisie ? Et comment d'ailleurs voir une vraie noblesse dans une condition où l'on ne peut toujours pas être chevalier et où l'on paie le droit de franc-fief ? Nous entendons bien que les temps chevaleresques étaient passés et qu'on ne se faisait plus guère armer chevalier vers l'an 1500 ; toutefois l'interdiction théorique subsistait dans toute sa rigueur, et, en fait, ce n'était pas derrière les comptoirs des marchands de Troyes que se recrutait ce qui restait alors des grandes armées féodales.

Quoi qu'il en soit, voilà nos bourgeois de Troyes arrivés, par la jurisprudence des tribunaux dont ils sont maîtres et qu'ils occupent, à la faveur de certaines exemptions d'impôts, et cela par le seul fait qu'ils peuvent trouver une noble parmi leurs ascendantes dans n'importe quelle branche et à n'importe quel degré ! Pour la noblesse de celle-ci aucune condition n'est demandée : y a-t-il eu des renonciations aux successions roturières ? Il ne le semble pas. La tendance avouée est de mettre sur le même pied la noblesse de père et la noblesse de mère ; on en est loin encore, mais on y marche : on a encore une certaine pudeur cependant. Ainsi dans beaucoup de sentences du xve siècle que nous avons pu consulter, le bailliage ne parle pas de noblesse maternelle, il ne proclame aucun principe, il ne dit pas que le ventre anoblit ; cela se fait en cachette. On va chercher l'aïeule, la bisaïeule noble, et sans parler de coutume pour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ou contre, on dit ses enfants nobles et tous ses descendants. Quelquefois on professe ouvertement le principe que le ventre anoblit ; mais c'est certainement beaucoup plus rare ; ce ne devient fréquent que vers 1460 alors que la royauté a déjà ordonné la rédaction, la codification des coutumes et qu'il devient urgent de se procurer un texte ; on pose alors des jalons dans les sentences.

Comme type et comme modèle de cette tendance usurpatrice des magistrats troyens prenons un arrêt de 1447. Il est rendu par les commissaires députés sur le fait des francs-fiefs au Bailliage de Troyes. Nous trouvons à leur tête Odard Griveau, lieutenant général du Bailliage, qui a rendu tant de sentences pour des nobles de mère, et qui leur est à tous apparenté, de même que d'autres lieutenants-généraux tels que le Tartier, Morise, de Roffey, etc., qui ont tant favorisé leurs amis, parents et connaissances par des sentences du même genre. Donc en 1447 Odard Griveau, en qualité de commissaire des francs-fiefs au bailliage de Troyes, exempte de ce droit un descendant de bisaïeule noble à Troyes. C'est la première fois, et l'unique, qu'un noble de mère jouira de cette faveur d'être exempt d'un droit royal et féodal : celui-là va bien être mis au rang des nobles. Mais que de motifs pour Odard Griveau de le favoriser ! Il est son parent, son allié, son ami ! Et d'ailleurs voyez comme la chose est subtilement menée. A ce favorisé on va chercher une bisaïeule noble. Est elle bien noble encore ? On ne donne même pas son nom de famille. Mais des témoins sont là qui l'ont connue et disent qu'elle a tenu fiefs et a été admise à foi et hommage. On n'invoque pas de principes, d'ailleurs ; on ne parle pas de noblesse maternelle, on ne proclame pas que le ventre

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

anoblit, mais, en fait, les enfants de cette femme sont qualifiés gentilshommes. Ses descendants sont reconnus avoir joui des privilèges coutumiers attribués alors à la noblesse maternelle ; ils ont emporté à leur profit les meubles de la communauté ayant existé entre leurs épouses défuntes et eux; à diverses reprises on les a dispensés du droit de jurée ; ce sont des notaires, des baillis de petites localités, jamais ils ne se sont qualifiés écuyers, ils n'ont pas d'armoiries. Mais en 1447, grâce à Odard Griveau, la famille est noble, les armoiries apparaissent. Plus tard, en 1774, Chérin l'incorruptible dira cette sentence de 1447 toute de faveur et fondée sur les coutumes de Champagne ; mais entre temps, sur le fondement d'un pareil précédent, cette famille n'en aura pas moins obtenu d'autres arrêts du même genre, joui de la noblesse et porté le titre d'écuyer.

N'est-ce pas ici le lieu de dire aussi quelques mots des fameux hoirs Musnier ? Leur histoire pourra peut-être éclairer quelques côtés de la question de la noblesse maternelle de Champagne. En 1175 le comte Henri de Champagne affranchit Gérard de Langres et Humbert Saquerel moyennant une rente annuelle de 5 sols. En 1198 le comte Thibaut confirme cet acte de son père en faveur de Gérard de Langres et de Musneria sa femme et en outre de leurs descendants *liberos et maritos eorum*, il veut qu'ils soient libérés à perpétuité de toutes tailles, subventions, impositions, exactions et autres servitudes qui se lèvent sur les hommes et femmes de jurée, moyennant le paiement annuel de 5 sols à l'église Saint-Étienne de Troyes (Chapelle du palais des comtes de Champagne) pour le luminaire du jour de l'anniversaire de la mort de son père.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Selon la légende, la dite Musneria, qu'on appelle Anne Musnier, aurait sauvé la vie au comte Henri dans des circonstances assez romanesques. Quoi qu'il en soit sur le fondement de cet affranchissement, on voit le bailliage de Troyes accorder au xve siècle en 1422, 1441, 1458, 1465, 1484, 1485, 1486, des exemptions de la jurée à des descendants par les femmes et à tous les degrés du couple affranchi et les déclarer positivement nobles et gentilshommes. Pour nobles qu'on les dise, ils n'en sont pas moins presque tous gens de condition fort infime. Vers 1660 on les retrouve tous payant la taille, ils sont restés gens du tiers État. Ils se recommandent de moins en moins de leurs privilèges, le trésorier de St-Étienne se plaint de ne plus les voir paraître à sa caisse, ils y sont de moins en moins nombreux : vers 1600 il ne touche presque plus rien ; quelques années après il ne tient même plus les rôles de cette postérité. Nous savons que d'une part le revenu du droit de jurée diminuait constamment dans les grandes villes et notamment à Troyes où il était de moins en moins demandé ; la bourgeoisie était devenue presque complètement franche ; d'autre part la soidisant noblesse maternelle était en singulière baisse vers 1600, ainsi que nous le verrons plus loin ; les hoirs Musnier devaient donc disparaître, leur inutiles privilèges n'ayant plus de raison d'être. Leur histoire a d'ailleurs la plus grande analogie avec celle de la noblesse maternelle et l'une a pu servir de point de départ à l'autre. Ce complet affranchissement d'une lignée, à une époque où la liberté complète était encore une sorte de noblesse et où cette liberté se transmettait par les femmes, lignée où les privilèges se transmettaient également par filiation féminine, a pu donner l'idée aux

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

bourgeois Champenois de faire transmettre par les femmes réellement nobles les mêmes privilèges d'exemption de la jurée. La Roque pense aussi que la noblesse maternelle de Champagne peut bien n'être au fond qu'une extension de la franchise qui se transmettait suivant le droit commun par les femmes.

Quant à l'anoblissement (ou affranchissement de la jurée) des maris par leurs femmes issues des hoirs Musnier, on dit qu'il était confirmé par les sentences du bailliage de Troyes de 1422 à 1441. Nous n'avons pas le texte de ces sentences. Mais quand on dit que les femmes nobles de Champagne anoblissaient leurs maris d'après la sentence de 1537 en faveur d'un de Chatonru, on commet une grosse erreur attendu que cette sentence, qui est entre nos mains, ne dit rien d'un semblable anoblissement.

Ceci dit, arrivons à nos coutumes :

L'article 1er de la coutume de Troyes rédigée en 1481 et 1496, et publiée en 1509, s'exprime ainsi : « Ceux sont nobles qui sont issus de père ou mère no- « ble, et suffit que le père ou la mère soit noble, posé « que l'un desdits conjoints soit non noble, ou de « serve condition [1]. » La Coutume de Meaux est aussi pour la noblesse maternelle (article 4) : « Entre gens « nobles, le fruit ensuit la condition du père ou de « la mère, car il suffit que l'un des conjoints par ma-

[1] Cette disposition est complétée par la suivante: « Entre les rivières de Seine et Aube et de Seine et Yonne les enfants d'une personne franche et d'une serve (vel e contra) suivent la condition qui leur convient en renonçant à la succession du côté servile, excepté dans la prévôté de Troyes où la liberté s'impose et où on ne succède pas au côté servile. Entre les rivières d'Aube et Marne le fruit ensuit le ventre et la condition d'icelui, excepté quand l'un des conjoints est noble, auquel cas il suit le côté noble s'il le veut.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

« riage soit noble, a ce que les enfants qui ystront d'eux « soient censés et réputés personnes nobles. [1] »

Egalement la coutume de Chaumont (article 2) : « Il suffit, dit-il, l'un d'iceux père ou mère estre no- « ble à ce que le fruit soit noble. [2] »

Quant aux coutumes de Vitry et de Châlons, elles ne donnent que des privilèges particuliers aux enfants de mère noble sans les anoblir de plein droit. La coutume de Vitry (articles 69 et 84) dit que le fils aîné de femme noble et de père roturier a son droit d'aînesse dans la succession maternelle, comme dans les successions des nobles. Le fils aîné de père serf et de mère noble a encore le même droit, mais en renonçant à la succession du côté serf ; et d'une manière générale l'enfant de deux conjoints dont l'un est serf et l'autre noble peut demeurer noble en renonçant à la succession du côté serf.

Dans la coutume de Châlons (art. 2) adoptée en 1557 en cette forme sur les représentations des gens du Roi du bailliage du Vermandois, on lit que le ventre affranchit et anoblit pour jouir du bénéfice que la coutume octroie aux nobles seulement et non en ce qui concerne les droits du roy. On énonce nominativement les droits dont seront exempts les nobles issus

[1] La coutume de Meaux dispose qu'entre roturiers et gens de pote, le fruit ensuit le ventre, c'est-à-dire que si la mère est serve, l'enfant est serf ; quant à l'enfant de mère franche et de père serf, il peut être libre en renonçant à la succession de son père.

[2] La coutume de Chaumont veut que l'enfant de franc et de serve (vel e contra), ait l'option entre la liberté et la servitude, moyennant l'abandon de la succession du côté dont il délaisse la condition, et déclare d'une manière générale que le fruit ensuit le ventre et la condition d'icelui, excepté quand l'un des conjoints est noble. Quant aux enfants d'un noble et d'une serve, ils sont forcément nobles, et ne succèdent pas au côté serf.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de père ou de mère noble, encore qu'ils vivent roturièrement. Les gens du Roi du siège de Laon avaient fait remarquer que les coutumes sont des concordats entre habitants d'une même province, qui ne peuvent engager les droits du Roi et ses prérogatives en matière d'anoblissement. Il était donc bien entendu à Châlons que les enfants de mère noble n'étaient ni anoblis ni mis sur le même rang que les nobles de père.

A Sens l'article 161 porte : « Les enfants nés de père « ou mère noble sont réputés nobles, posé que l'un « d'iceux père ou mère soit roturier. » Mais cette disposition se trouve perdue dans le titre relatif au bail et garde des enfants mineurs nobles et tutelle des non-nobles, et il a toujours été entendu qu'il n'avait trait qu'aux intérêts réglementés par ce titre, aussi n'a-t-il jamais donné lieu à aucune opposition.

Ce n'est donc qu'à Troyes, Meaux, Chaumont que s'affirme la prétention absolue de mettre les enfants de mère noble sur le même pied que les enfants de père noble. Aussi pendant que les coutumes de Sens, Vitry et Châlons passaient sans résistance, l'opposition des nobles éclata-t-elle vive et ardente à Troyes, Meaux et Chaumont. En 1496 les nobles, à Troyes, s'opposent à la publication de la coutume qui consacre la noblesse maternelle, en disant qu'un écorcheur et fils d'écorcheur peut par là devenir leur égal et se moquer des privilèges de la noblesse. Lors de la publication en 1509, les délégués royaux sont les premiers à Troyes qui font entendre leurs remontrances : « Ils remontrent que l'article 1er est de conséquence, et « que raison écrite veut le contraire et qui plus est « que la loi par exprès résiste à ladite coutume, et de- « mandent à tous en général si le contenu audit « article est accordé par les États. Et lors les nobles

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« enfants en ladite assemblée disent que la noblesse « procédait et devait procéder du côté du père et non « de la mère, et que n'estait ladite coutume telle « qu'elle est contenue audit article. Et pour le diffé- « rend et contradiction qui estait entre lesdits nobles « et autres, disant qu'il suffit que le père ou la mère « soit noble, posé que l'autre des dits conjoints soit « non noble ou de serve condition, ordonnent les com- « missaires que ledit différend sera remis à la cour et « que ledit article demeurera en telle usance et cou- « tume comme elle a esté et qu'on en use le temps « passé. Et des remontrances faites par les nobles or- « donnèrent qu'ils bailleront par écrit ce que bon leur « semblera, qui sera montré et communiqué au procu- « reur du roi et autres du tiers état pour y répondre « et les commissaires faire leur rapport à la cour, afin « d'en ordonner ce que de raison. »

A Meaux les commissaires firent les mêmes obser-tions; quelques praticiens affirmèrent que l'article 4 n'était nullement conforme à l'usage du pays où l'on disait communément, d'après le dict commun des anciens du pays de Brie et Champagne, que la verge anoblit et le ventre affranchit. Les nobles se joignirent à ces praticiens; mais la majorité des praticiens et des roturiers demandèrent un délai en se fondant sur ce que quelques nobles admettaient la coutume. Le délai expiré, la plus grande partie des nobles remontrent que l'article est contraire à tous droits de noblesse, que jamais au bailliage de Meaux n'en avaient usé, et que noblesse procédait du côté paternel seulement; plusieurs autres nobles disent le contraire, mais en moindre nombre. Les gens d'église et autres du tiers état se partagent; en face de cette diversité d'opinion, les commissaires remettent à la cour de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

juger. Ils ne jugent pas par provision, sans doute parce que la doctrine de la noblesse maternelle n'avait jamais été soutenue sérieusement par la jurisprudence dans le bailliage de Meaux, et que, cet article n'étant pas en somme accordé expressément, il était fort probable qu'on continuerait à ne pas entendre parler à Meaux de la noblesse maternelle; c'est ce qui arriva en effet.

A Chaumont les commissaires font encore les mêmes remarques et les nobles soutiennent que la noblesse devait procéder du côté du père et non du côté de la mère et que la coutume n'était pas telle qu'elle était contenue en l'article 2. Les commissaires ordonnèrent que ledit article demeurerait pour coutume,« fors et excepté en « ce que par iceluy est dit qu'il suffit avoir mère noble « pour acquérir noblesse, combien que le père soit « non noble », jusqu'à ce que sur leur rapport le parlement en ait décidé. Ici les commissaires suspendent par provision l'état des nobles de mère. D'ailleurs il était bien rare que le bailli de Chaumont fût saisi des prétentions des nobles de mère; on contiuua à en entendre parler fort peu dans ce bailliage; il fut admis et reconnu de bonne heure que cet article 2 ne pouvait avoir qu'un sens restreint. En 1619 il fut décidé par ce bailliage que les enfants de mère noble et de père roturier peuvent partager et succéder comme les nobles et faire tous actes semblables « où le roy « ne parait avoir intérêt, comme aux tailles et impôts. »

L'article 10 de la coutume de Chaumont disait encore que toute personne noble peut acquérir et tenir fiefs, qu'elle vive noblement ou roturièrement, ce que ne peut faire ou tenir une autre personne qui ne serait pas noble ou privilégiée. Cet article nous donne la clef des prétentions des bourgeois de Cham-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

pagne à acquérir à tout prix la noblesse. Pour posséder fiefs et ne pas payer le droit de jurée, il fallait que les roturiers pussent se confondre avec les nobles vivant marchandement ou roturièrement [1]. A Troyes, on permettait aussi expressément de tenir fiefs aux nobles vivant marchandement ou roturièrement. A Meaux, l'article 156 fut remis à la cour avec l'article 4 par les commissaires ; il ordonnait aux héritiers de la femme noble épouse d'un roturier de vider les mains des fiefs maternels nobles ou de les vendre, car il fallait que le seigneur les reçût pour qu'ils pussent jouir de la noblesse de leur mère. Cet article qui ne fut pas non plus expressément accordé nous prouve bien que dans le sens de la coutume de Meaux, la noblesse maternelle était fort peu de chose, puisqu'elle ne pouvait s'exercer de plein droit à l'égard des fiefs. La coutume de Vitry permettait aussi aux seigneurs féodaux de contraindre les roturiers à vider les mains de leurs fiefs, et elle n'attribuait la qualité de noble à l'enfant de deux conjoints dont l'un était serf et l'autre noble qu'à la condition qu'il renonçât à la succession du coté serf. C'était là l'écho lointain mais sûr de la vieille coutume du Roi Thibaut ; au fond, il n'y avait jamais eu d'autre noblesse maternelle en Champagne que celle-là, le reste était l'œuvre abusive des tribunaux.

[1] Il est probable que les revendications de la noblesse maternelle auraient été moins âpres si les coutumes champenoises du XVIe siécle lui eussent accordé le droit positif de tenir fief, au lieu de laisser planer sur sa tête la menace théorique d'éviction, menace adressée à tous les roturiers, et qu'en pratique on n'osait ou ne pouvait depuis longtemps déjà mettre à exécution. La noblesse maternelle disparut quand l'usage de laisser les roturiers jouir paisiblement de leurs fiefs fut bien assis, et que le droit de jurée cessa d'être perçu : de même les prétentions des hoirs Musnier cessèrent quand cessa la perception du droit de jurée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quoi qu'il en soit, nous avons vu qu'à Meaux les commissaires ne tranchèrent pas par provision la question de la noblesse maternelle ; à Chaumont ils suspendirent expressément l'état des nobles de mère; ce n'est qu'à Troyes qu'ils déclarèrent que l'article qui consacre la noblesse maternelle demeurerait en telle usance et coustume qu'elle avait été jusque-là. Ce n'était qu'à Troyes que la jurisprudence tenace et opiniâtre du bailliage avait amené la question à maturité ; là seulement la persévérance des roturiers, aidée de la ténébreuse pratique des hommes de loi, avait bien réellement créé une coutume, un usage reconnaissant la noblesse maternelle. Thibaut Baillet, président au Parlement et président des commissaires, eut sans doute d'autant moins de peine à le reconnaître que, proche parent des Hennequin, il dut se trouver à Troyes circonvenu de toutes les influences et de toutes les parentés qui se rattachaient à cette nombreuse et importante famille noble et qui prétendaient tirer d'elle leur noblesse maternelle.

Le parlement, appelé à trancher la question, garda le silence, semblant approuver ainsi les préjugés des commissaires ; les choses restèrent en quelque sorte en suspens et les articles contestés demeurèrent tels quels dans les coutumes. Il ne nous reste donc qu'à prendre acte de l'affirmation de Dumoulin que les oppositions sur lesquelles il n'a pas été statué dans le délai de 10 ans doivent être regardées comme non avenues, et à conclure avec Bacquet que « par cou-« tume dument homologuée les enfants par le moyen « de leur mère peuvent être nobles. »

Sauf dans le bailliage de Vitry, où nous voyons en 1670 le parlement confirmer le privilège coutumier de partager noblement pour un noble de mère, la cou-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tume de la noblesse maternelle finit donc par se localiser à peu près dans le bailliage de Troyes. Aussi voyons-nous, au rapport des auteurs, le bailliage de cette ville, sur le fondement de l'extraction maternelle, exempter de la jurée en 1526, des droits d'aides en 1530, déclarer nobles diverses personnes en 1537, 1548, 1568, 1575, 1591, en les exemptant de la jurée. L'Élection de Troyes admet aussi la noblesse maternelle par ses sentences de 1510, 1515, 1516, 1517, 1521, 1528, 1530, 1559, 1564, 1582, 1597, et prononce des exemptions d'impôts ; les six premières de ces sentences sont même rendues d'accord avec le procureur du Roi, qui reconnaît la coutume que le ventre anoblit. La femme noble anoblit ses descendants à tous les degrés, même les plus éloignés. La cour des *grands jours* de Troyes déclare encore en 1535 que pour être noble il suffit de descendre de mère noble ; deux arrêts de la cour des Aides en 1582 et un autre en 1621, un quatrième de 1633 reconnaissent encore comme nobles des descendants de femmes nobles et les exemptent de quelques droits. Il est fâcheux que nous ne possédions pas la teneur exacte de ces actes judiciaires, leur texte *in extenso* pourrait seul nous édifier sur l'étendue réelle des droits qu'ils confèrent à la noblesse maternelle. Il ne faut pas en effet se laisser éblouir par ces affirmations répétées de noblesse, si en fait on n'accorde aux nobles de mère que des droits coutumiers qui ne préjudicient pas aux droits du Roi. Nous croyons que ce dut être le cas le plus fréquent, mais nous reconnaissons volontiers aussi que, forts cette fois d'un bon texte bien élastique, les magistrats champenois surent faire en quelques cas le dernier pas et exempter, à l'occasion, même des droits royaux. Remarquons

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seulement en faveur de nos réserves qu'un arrêt de la cour des aides de 1582 pour un descendant de femme noble le déclare noble et exempt des droits d'entrée sur les vins, et qu'il est constant que ceux qui étoient sortis de franches personnes ont été reconnus par plusieurs sentences exempts des droits d'entrée qui se payaient dans les villes de Champagne (La Roque.) Il était donc inutile de proclamer si haut une noblesse qui ne donnait en fait qu'un droit égal à la pleine et ancienne franchise.

Quoi qu'il en soit, le XVIe siècle est à Troyes l'âge d'or de la noblesse maternelle. Les familles se greffent les unes sur les autres et se transmettent l'écusson noble que les descendants par les femmes porteront eux aussi. Les Léguisé portent de Dormans ; Berthelin, de Léguisé; Largentier, de le Cierge, et Dorigny, de Largentier ; Ménisson, de La Roëre, et Gallien, de Ménisson ; le Bey, de le Compasseur, et Denise, de le Bey ; Petit, de Giey, et Forest, de Petit ; Vaulthier, de Forest ; Corrard, de Huyard ; Feloix, de Roffey ; Vignier, de Mussy ; Gouault, de Dorey, etc. etc. La noblesse des Léguisé et celle des Hennequin sont indiscutables (on en tient les actes d'anoblissement) ; tout ce qui descend par les femmes de ces deux races se prétend noble, et nos collections publiques tant à Troyes qu'à Paris contiennent encore nombre d'immenses généalogies de la descendance tant féminine que masculine de ces deux maisons. Pourtant la plupart de ces prétendus nobles de noblesse maternelle restent de bons bourgeois de Troyes, gros marchands, petits magistrats, ils se contentent du *noble homme* et fort rarement se donnent de l'écuyer, titre qui rappelle la chevalerie qu'ils n'ont jamais pu prendre d'assaut comme le reste.

Nous l'avons dit, l'importance et la nature des im-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

munités et des prérogatives de la noblesse de Champagne à cette époque nous échappent en grande partie, et nous ne voyons pas exactement ce qu'il plut aux Troyens de tirer de leur coutume ; nous devons croire que ce ne fut en grande partie que des privilèges coutumiers, car dès 1540 environ on ne voit plus guère leur jurisprudence consacrer que des privilèges de cette sorte. Ce dut être toutefois une sorte de réaction contre une interprétation plus large, car Pithou s'exprime ainsi dans ses commentaires sur la coutume de Troyes : « Maintenant à la Cour des Aides ils tiennent, contre leurs anciens arrêts, que la noblesse utérine ne peut en tout événement servir que pour le contenu de la coutume, comme pour retraire, succéder, tenir fiefs, partager noblement, avoir la garde noble des enfants, emporter les biens meubles, par l'époux survivant sans enfants, être justiciable du tribunal du bailli en première instance, à l'exclusion de celui du prévôt, mais qu'elle ne préjudicie pas aux droits du Roi. De fait a été donné un arrêt contre les nobles du côté maternel, le 23 décembre 1566, par lequel la noblesse de mère ne sert aux enfants sinon pour le contenu en la coutume, et non quant aux droits du Roi, et ordonna ladite Cour que ledit arrêt serait publié en l'Élection de Troyes, comme il le fut le 20 mars 1567. » La noblesse maternelle Troyenne (à peine peut-on dire de Champagne) était si peu de chose que ce simple arrêt réglementaire la tua, elle ne s'en releva jamais. Il la fit tomber, et pour toujours, au rang de simple roture privilégiée au point de vue de la coutume, coutume qui la traite honorifiquement de noblesse en quelques cas spéciaux, et Dumoulin approuve fort cette jurisprudence. Toutes les décisions judiciaires postérieures à cet arrêt n'ont certainement

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus trait qu'à des privilèges coutumiers conférés à des enfants ou descendants de femmes nobles.

Pithou critique bien cet arrêt, mais il n'apporte aucune bonne raison contre lui ; il le combat par ce motif peu juridique « qu'il vaut mieux qu'un pays s'augmente en hommes qu'en richesses, et surtout en nobles, car ils sont le nerf et la force de l'État: » Chétif argument sous la plume d'un grand jurisconsulte !

Depuis cette époque jusqu'à la révolution, la situation de la noblesse maternelle n'offre plus de variations. Grosley nous rapporte que, le jour de Noël 1599, le Parlement de Paris rendit un arrêt solennel en robes rouges, qui consacrait la noblesse maternelle. Or le texte de l'arrêt nous indique qu'il permettait à un noble de mère troyenne, institué par elle sous la condition de porter son nom et non celui de son mari roturier, de suivre la volonté maternelle. Nous voyons bien là une question de nom, mais non pas une question de noblesse. Le fils en question paré du nom de sa mère restait certainement aussi roturier que sous son nom paternel. D'ailleurs le parlement s'était rallié à la jurisprudence de la Cour des Aides et l'avait même précédée en écartant en principe la prétendue noblesse maternelle. Dès 1546, il avait déjà rendu un arrêt par lequel il déclare que le fils aîné de Charles de la Motte, conseiller en la Cour et prétendant au préciput, aura à prouver une noblesse autre que celle qu'il prétendait du côté des femmes nobles de Champagne. Dans la suite cette cour ne veut reconnaître aux nobles de mère que des privilèges coutumiers ; en 1608 elle leur reconnaît le droit de partager noblement dans la coutume de Chaumont ; en 1622 elle leur attribue le même droit dans la coutume de Troyes ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1673 elle le consacre dans le bailliage de Vitry ; en 1619 et 1621 elle juge encore que la tutelle des enfants de mère noble doit être donnée au bailli de Troyes, à l'exclusion du prévôt de cette ville ; en 1622 elle adjuge un fief à un noble de mère. Dans tous ces arrêts on ne reconnaît aux nobles du côté des femmes que les privilèges que leur octroie la coutume, rien de plus ; au point de vue des droits royaux et des priviléges, prérogatives, honneurs que la Couronne réserve à sa noblesse, ils restent de purs roturiers.

Toutefois il est certain qu'ainsi restreinte et enfermée dans le cercle des intérêts coutumiers, la noblesse maternelle subsista jusqu'à la révolution.

En 1785, le Parlement de Paris permet encore aux héritiers Bourlon d'Arrigny de partager noblement la succession de leur mère, fille de mère noble, bien qu'on offrît de prouver dans ce procès que depuis plus de 50 ans on n'avait pas usé en Champagne de ce privilège. Il y avait alors plus de 100 ans que le Parlement ne jugeait plus de procès de ce genre et n'entendait plus parler de la noblesse maternelle, que les Juridictions champenoises et le bailliage de Troyes lui-même avaient oubliée. Partout les roturiers tenaient fief fort tranquillement ; la Jurée était tombée en désuétude ; les nobles de mère payaient correctement et de bonne grâce les droits royaux, le droit de franc-fief et autres tout comme les autres roturiers, mais ils ne pouvaient rien contre cela, ils avaient pris leur parti de ce qu'ils ne pouvaient empêcher ; les intérêts coutumiers étaient fort peu de chose, on oublia vite ceux que la coutume conférait encore aux nobles de mère. Loyseau dit positivement vers 1600 en parlant de la noblesse maternelle : « Cette coutume ne se garde plus. »

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Il nous faut maintenant revenir un peu en arrière et voir comment la noblesse maternelle de Champagne sortit de la grande épreuve de la recherche des faux nobles sous Louis XIV. L'intendant de Champagne Lefebvre de Caumartin, chargé de cette recherche de 1666, renvoya à se pourvoir devant le Conseil ceux qui se qualifiaient écuyers et ne prouvaient qu'une noblesse maternelle, et les condamna, par provision, à l'amende comme usurpateurs de noblesse. Le Conseil du Roi ne fut pas appelé par eux à statuer sur la question, et on ajoute qu'il fut enjoint à l'Intendant de laisser la question pendante, de ne pas s'occuper des nobles de mère. Dès lors que ceux-ci payaient les impôts comme roturiers, l'administration supérieure n'avait pas un grand intérêt à leur enlever leur titre de noble et d'écuyer, dénué de tout effet pratique, sauf au point de vue coutumier. C'est peut-être ce qu'on comprit. D'ailleurs, en fait, ils abandonnaient ce titre dangereux d'écuyer. Leur pseudo-noblesse était devenue une sorte de ridicule ; c'est à peu près à cette époque que Molière put livrer aux rires du parterre *l'illustre maison de la Prudoterie où le ventre anoblit.* Personne ne comprenait plus alors ce souvenir bizarre des temps féodaux et de l'époque du moyen-âge.

Le 13 décembre 1694, le marquis d'Argenson adressait à Pierre Guillaume de Chavaudon, lieutenant général du bailliage de Troyes, la lettre suivante qui nous donne l'opinion qui régnait en haut lieu au sujet de la noblesse maternelle: « Je vous envoie une surséance de six semaines comme vous l'avez désirée ; mais si votre noblesse ne vient que du côté maternel, comme les traitants me l assurent, je crains bien que vous ne soyez pas bien fondé et que cette espèce de noblesse ne reçoive de grandes difficultés dans l'es-

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

prit de messieurs les commissaires-généraux, comme elle en a reçu dans les recouvrements des droits de francs-fiefs qui ont précédé celui-ci. » Les nobles de mère ne parvinrent pas à se faire passer pour réellement nobles ; Caumartin et ses successeurs les condamnèrent à l'amende et les écartèrent impitoyablement de leur nobiliaire, sauf quelques-uns d'entre eux qui prouvent l'influence qu'ont dans toutes les affaires humaines les grandes charges et ce qu'on appelle la protection.

Dans le mémoire en défense que les nobles de mère firent dresser en 1669 par l'avocat Desmarets de Pâlis contre les traitants qui les poursuivaient, ils avouent qu'ils ne jouissent pas de l'exemption des droits royaux et qu'ils sont soumis au droit de franc-fief, et concluent que si l'on appréhende que dans la suite des temps la noblesse maternelle entreprenne sur les droits du Roi et ôte la lumière de la distinguer de la paternelle, il faudrait faire un tableau spécial mentionnant tous les nobles de mère qui prendraient à l'avenir le titre de noble, tandis que les nobles de père prendraient celui d'écuyer. Mais ce titre nu et platonique de noble ou noble homme, si en usage à Troyes au XVIe siècle chez les nobles de mère et les roturiers vivant noblement, était lui-même tombé en désuétude depuis quelque temps ; le prendre finit même peut-être par être une usurpation, car les déclations et arrêts de 1696 et 1697 rangent formellement parmi les usurpateurs de noblesse tous ceux qui se qualifient noble et noble homme sans justifier d'une noblesse paternelle. Il ne restait plus aux nobles de mère qu'à se faire régulièrement anoblir ; c'est ce qui eut lieu pour une bonne partie d'entre eux.

En 1778 le jurisconsulte Pothier put écrire : « Il a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

été jugé par plusieurs arrêts que la noblesse maternelle n'étant établie que par la coutume ne pouvait avoir que des effets coutumiers », et ajouter péremptoirement: « La noblesse ne se transmet que par les mâles, il ne peut y avoir de noblesse maternelle. » Au siècle dernier encore, Beaugier, doyen du Présidial de Châlons, faisant un retour mélancolique sur l'ancienne noblesse maternelle, écrivait : « Les traitants n'ont que trop combattu cette coutume, quoique bien prouvée par l'histoire. »

Notre étude se termine ici : elle nous a montré la marche des principes nobiliaires et filiatifs dans notre ancienne France, à une époque où on laissait le progrès s'accomplir de lui-même, lentement et sûrement, par évolution et non par révolution, au milieu de la diversité des usages et de la variété des coutumes locales en marche vers l'unité. En 1789 il subsistait encore des vestiges de la vieille règle : *partus sequitur ventrem*. Il nous a semblé que la constatation de ce fait et son étude devraient présenter quelque intérêt.

Est-ce à dire que la noblesse maternelle doive encore être en usage aujourd'hui et que la charte de 1814 l'ait ressuscitée par ces paroles magiques: *l'ancienne noblesse reprend ses titres*. Mais quels titres de noblesse maternelle avait-elle avant la révolution ? Aucuns ! Roture privilégiée par les coutumes, elle ne peut prétendre l'être par le code civil qui les a remplacées. Elle est donc morte et bien morte, elle l'était déjà de longue date en 1789, et n'est plus aujourd'hui qu'un intéressant souvenir, une curiosité archéologique de l'histoire et du droit.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait une lumière complète sur le sujet que nous venons d'étudier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et ne saurions nous dissimuler que plusieurs points en restent controversables ; nous devons nous borner à émettre le vœu que les paléographes nous retrouvent des documents tellement abondants que de leur mise au jour et de leur comparaison avec ce que nous possédons déjà jaillisse enfin la certitude historique. Notre prétention n'a été que celle-ci : montrer que la noblesse maternelle a bien eu son existence réelle, sa légitimité, qu'il est exagéré de dire qu'elle n'a jamais légalement existé, et qu'il l'est également de vouloir qu'elle ait été sur un pied d'égalité avec la noblesse paternelle, mais qu'en fin de compte la noblesse maternelle doit tout à un travail de jurisprudence, d'usage, de coutume ; l'usage, la coutume, la jurisprudence l'avaient faite ; l'usage et la jurisprudence l'ont tuée.

En forme d'appendice à notre sujet, qu'il nous soit permis de dire quelques mots de la noblesse de la famille de Jeanne d'Arc, l'immortelle Champenoise à qui notre éminent Président a consacré, l'année dernière, une remarquable étude. Nous ne pouvons ni ne voulons retracer sa brillante argumentation au sujet de l'origine de la famille d'Arc ; prenons seulement cette famille à partir de l'anoblissement qui lui fut conféré par Charles VII en 1429. Voici le texte de la charte d'anoblissement qui fut adressée pour l'enregistrement au bailli de Chaumont, auquel ressortissait Domremy : « Præfatam Puellam, Jacobum Darc dicti loci de Dompremeyo, patrem, Isabellam ejus uxorem, matrem, Jacqueminum, Johannem Darc et Petrum Prerelo, fratres ipsius puellæ, et totam ejus parentelam et lignagium, et in favorem et pro contemplatione ejusdem, et eorum parentelam masculinam et femininam in legitimo matrimonio natam et nasciturum, nobilitavimus... concedentes expresse ut dicta puella, dicti Jacobus,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Isabella, Jacqueminus, Johannes et Petrus, et ipsius puellæ tota posteritas ac ipsorum posteritas nata et nascitura in suis actibus, in judicio et extra, ab omnibus pro nobilibus habeantur et reputentur. »

D'accord avec M. de Barthélemy, nous ne voyons là qu'un anoblissement ordinaire avec toutes ses conséquences et avec toute la phraséologie ordinaire des formules encore en usage de nos jours. Laroque cite 21 autres exemples d'anoblissements, entre 1340 et 1479, dans lesquels les Rois confèrent la noblesse à la postérité masculine et féminine des nouveaux anoblis, sans que jamais les bénéficiaires de ces actes aient songé à une transmission de leur noblesse par les femmes. M. de Barthélemy cite encore un anoblissement de 1360 où le Roi anoblit « Johannem, Mariam ejus uxorem et omnem eorum vel alterius eorumdem posteritatem et prolem in et de legitimo matrimonio procreatam et procreandam *utriusque sexus*.» On ne voit pas cependant que cet acte ait été le point de départ d'une noblesse maternelle. Dans notre siècle encore, les Rois anoblissaient *la postérité naturelle et légitime masculine et féminine née et à naître en ligne directe et légitime mariage.* C'est toujours la même formule, elle est de style, et on y a toujours vu la noblesse transmissible pour les mâles et personnelle pour les femmes. Charles VII anoblit, dit-il, la dite Pucelle, Jacques Darc, son père, Isabelle, épouse de celui-ci, sa mère, Jacquemin, Jehan Darc et Pierre Perrel, ses frères, et toute sa parenté et lignage (toute sa descendance) ; et en faveur de Jeanne il anoblit encore *eorum parentelam masculinam et femininam*, etc., toute leur postérité masculine et féminine née et à naître en légitime mariage, voulant que la dite Pucelle, lesdits Jacques, Isabelle, Jacquemin,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jean et Pierre, toute la postérité et lignage de la Pucelle, ainsi que la postérité née et à naître de ceux-ci soit censée et réputée noble par tous, dans les actes et tant en jugement que hors jugement. Nous le répétons, c'est l'anoblissement ordinaire pour Jeanne, son père, sa mère et ses frères.

Quoi qu'il en soit, la postérité des frères de Jeanne et même de tous ses parents : oncles, tantes et autres, passa bientôt pour donner la noblesse transmissible même par les femmes. Il fallut qu'une déclaration royale en 1555, suivie d'un arrêt de la Cour des Aides de Normandie, vînt déclarer que les seuls mâles portant le nom de la Pucelle sont censés et réputés nobles, les autres descendants par les femmes étant déclarés taillables avec défense de porter les armoiries de la Pucelle. En 1598 un édit de Henri IV répète la même interprétation souveraine des lettres d'anoblissement de la famille de Jeanne d'Arc.

En 1614 l'article 10 d'un édit sur les règlements des tailles dit encore « que les filles et femmes descendues de la Pucelle d'Orléans n'anobliront plus leurs maris à l'avenir. » Cet abus s'était introduit ! Les déclarations de 1634 et 1635 répètent la même doctrine. L'abus était donc indéracinable !

En 1556, le Roi, cédant aux instances de la famille le Fournier, parente de Jeanne d'Arc, avait décidé que, nonobstant sa déclaration de l'année précédente, seraient maintenus nobles tous ceux qui justifieraient être de la parenté de Jeanne, tant en ligne masculine que féminine, en cas que leurs prédécesseurs, tant de leur côté paternel que du côté maternel de la race de la Pucelle dont ils étaient issus, eussent vécu noblement. C'est là-dessus que La Roque remarque que les descendants par les femmes de la famille de Jeanne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Arc jouirent du privilège de noblesse lorsqu'ils eurent vécu noblement et eurent obtenu lettres patentes pour y être maintenus, et cela nonobstant la restriction de 1555. Les quelques maintenues de noblesse accordées par des tribunaux sous forme d'exemption de droit de franc-fief ou autres, postérieurement à 1556 à des le Fournier, Lucas du Chemin, le Royer, etc., s'adressent à des familles qui avaient ainsi régularisé leur situation. D'ailleurs il devenait difficile d'être maintenu noble comme parent par les femmes de l'héroïne, puisqu'il fallait prouver pour cela qu'on descendait de famille paternelle ayant toujours vécu noblement, et qu'il n'y avait pas eu non plus de dérogeance dans la filiation maternelle qui rattachait le bénéficiaire à la famille de la Pucelle. Aussi ces maintenues deviennent-elles rares, et dès la seconde moitié du XVIIe siècle on ne parle plus de la noblesse par les femmes dans la famille de Jeanne d'Arc.

Nous croyons que cette vue rapide sur la noblesse maternelle dans la famille de notre grande héroïne n'est pas déplacée ici.

ALBERT DE MAUROY.

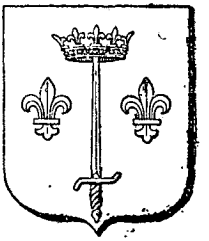

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ASSOCIATION DES CHEVALIERS PONTIFICAUX

STATUTS

TITRE PREMIER

BUT DE L'ASSOCIATION

Article Premier.

Entre les adhérents aux présents Statuts il est institué une Association amicale, à l'effet d'affirmer en commun leur immuable attachement à la Sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine, d'affermir par des rapports fraternels leur dévotion et leur soumission filiales au Souverain Pontife, d'aviver entre eux les sentiments de foi et d'honneur qui leur ont mérité les grâces du Saint-Siège, et de se prêter une mutuelle et chrétienne assistance.

Article 2.

L'Association reçoit la dénomination d' « ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES CHEVALIERS PONTIFICAUX

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ET DES CATHOLIQUES HONORÉS DE DISTINCTIONS PAR LE SAINT-SIÈGE. »

Article 3.

L'Association est placée sous le patronage des très glorieux Papes saint Grégoire le Grand et saint Sylvestre.

Article 4.

L'Association reconnaît pour HAUT PROTECTEUR l'Eminentissime Cardinal Archichancelier des Ordres Équestres Pontificaux.

Article 5.

Les rapports fraternels sont entretenus par :

1° Une Assemblée générale annuelle, précédée d'un service funèbre pour le repos des âmes des Sociétaires défunts.

2° La publication d'un *Bulletin* trimestriel de l'Association, relatant tous les faits qui l'intéressent.

3° L'assistance mutuelle dans la forme et les conditions qui seront déterminées ci-après.

TITRE II

COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Article 6.

Pour faire partie de l'Association, il faut avoir reçu de la munificence du Souverain Pontife une décora-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

tion chevaleresque, ou une dignité honorifique, soit personnelle, soit héréditaire, ou une médaille de mérite militaire ou civil, en un mot une distinction quelconque.

Les Membres des Ordres Militaires Hospitaliers sont assimilés aux Membres des Ordres Équestres Pontificaux.

Article 7.

Le nombre des Sociétaires est illimité.

Article 8.

Les Chevaliers Grands-Croix de 1re classe des Ordres Équestres Pontificaux et les Chevaliers Grands-Croix de 2e classe (autrement qualifiés Grands-Commandeurs, Grands-Officiers ou Commandeurs avec plaque), s'ils font partie de l'Association, peuvent en être élus Présidents d'honneur.

Article 9.

Les bienfaiteurs de l'Association, même s'ils ne rentrent dans aucune des catégories spécifiées à l'article 6, peuvent être admis à titre de Membres Honoraires.

Le nombre des Membres Honoraires est illimité.

Article 10.

Les femmes sont admises dans l'Association, pourvu qu'elles fassent partie des catégories spécifiées à l'article 6 ou de celle que vise l'article 9.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

TITRE III

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 11.

L'Association se compose de :

1° Présidents d'honneur.

2° Un Président, élu à la majorité des voix par l'Assemblée Générale pour une période de cinq années et indéfiniment rééligible.

3° Aumôniers d'honneur.

4° Un Aumônier perpétuel.

5° Six Vice-Présidents, élus à la majorité des voix par l'Assemblée Générale pour une période de cinq années et indéfiniment rééligibles.

6° Un Secrétaire-Archiviste.

7° Un Vice-Secrétaire-Archiviste.

8° Un Trésorier.

9° Un Vice-Trésorier.

10° Membres Participants.

11° Membres Honoraires.

Article 12.

L'Association est administrée par un Conseil composé de :

1° Le Président.

2° L'Aumônier.

3° Les Vice-Présidents.

4° Le Secrétaire-Archiviste.

5° Le Trésorier.

6° Douze Membres participants, élus à la majorité

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

des voix par l'Assemblée générale pour une période de cinq années et indéfiniment rééligibles.

Article 13.

Le Conseil d'administration se réunit tous les trois mois et chaque fois qu'il est convoqué par le Président.

Il délibère sur les questions qui lui sont soumises par le Président ou par l'initiative d'un de ses Membres.

Il examine annuellement la gestion du Trésorier.

Il détermine tous les emplois de l'actif social.

Il élit, sur la proposition du Président, les Présidents et les Aumôniers d'honneur, l'Aumônier perpétuel, le Secrétaire-Archiviste, le Vice-Secrétaire-Archiviste, le Trésorier, le Vice-Trésorier, les Membres Honoraires.

Il prononce sur les candidatures au titre de Membres participants, sur les démissions et les exclusions.

Il admet ou rejette les demandes de secours, d'emprunt, de pension et de souscription.

Il institue, s'il y a lieu, sur la proposition du Président, les Comités Régionaux ou Départementaux.

En cas de partage des voix dans les délibérations du Conseil, la voix du Président est prépondérante.

Article 14.

Le Président surveille et assure l'exécution des Statuts et des décisions du Conseil d'administration.

Il convoque et préside les Assemblées générales et le Conseil d'administration.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Il signe tous les actes sociaux et représente l'Association dans tous ses rapports extérieurs.

Il ordonnance tous les paiements et débours.

Il prescrit les dépenses utiles au fonctionnement de l'Association, et il peut accorder les secours ou les prêts urgents, mais sous l'obligation d'en informer le Conseil d'administration dans sa plus prochaine séance.

Il dirige le *Bulletin* de l'Association.

Il convoque les Secrétaires au service funèbre annuel institué par l'article 5.

Il peut, s'il le juge profitable à l'Association, organiser annuellement, de concert avec le Conseil d'administration, un banquet fraternel, présidé par lui ou par l'un des Présidents ou des Aumôniers d'honneur.

Il recueille sur toutes les candidatures les renseignements de nature à éclairer les décisions du Conseil d'administration.

Il provoque la création de Comités régionaux ou départementaux, lorsqu'il la juge utile au bien de l'Association.

Article 15.

L'Ecclésiastique ou le Religieux, investi de la fonction d'Aumônier de l'Association, est chargé d'organiser le service funèbre annuel institué par l'article 5 et toutes les cérémonies religieuses de l'Association.

Il peut être chargé de la remise des secours ou prêts accordés par le Conseil d'administration ou par le Président.

Il doit aux Sociétaires tous les secours spirituels qu'ils réclameront de son saint Ministère.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Article 16.

Les Vice-Présidents siègent par ordre d'ancienneté.

Ils suppléent le Président empêché ou les ayant investis d'une délégation spéciale.

Article 17.

Le Secrétaire-Archiviste est chargé de la rédaction des procès-verbaux de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Il rédige la correspondance sous la direction du Président.

Il fait les convocations statutaires ou prescrites par le Président.

Il est chargé de la conservation des Archives sociales, du libellé et de la délivrance des diplômes, de la remise ou de l'expédition des insignes, du secrétariat de la rédaction du *Bulletin* de l'Association, de l'expédition dudit *Bulletin* aux abonnés.

Article 18.

Le Vice-Secrétaire-Archiviste supplée le Secrétaire-Archiviste empêché.

Il lui doit son concours dans tous les cas où le Secrétaire-Archiviste le réclame.

Article 19.

Le Trésorier perçoit les recettes de l'Association.

Il délivre aux Sociétaires quittance de toutes les sommes versées par eux.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Il perçoit les abonnements du *Bulletin* de l'Association.

Il fait les paiements prescrits par le Président.

Il sert les pensions accordées par le Conseil d'administration.

Il expédie dans les 24 heures les secours, prêts ou souscriptions prescrits par le Conseil d'administration ou par le Président.

Il opère le placement ou le déplacement des fonds, sur l'injonction du Président, en exécution des décisions du Conseil d'administration.

Il tient à jour son livre de caisse et le grand-livre de l'Association.

Il est tenu de produire ses comptes, livres, quittances et toutes pièces de sa gestion, à toute réquisition du Président.

Il remet au Président, quinze jours avant la date de l'Assemblée générale annuelle, le compte sommaire de l'exercice en cours et l'état détaillé du fonds social.

Article 20.

Les fonctions de Secrétaire-Archiviste et de Trésorier peuvent se cumuler, avec l'autorisation du Conseil d'administration.

Article 21.

Le Vice-Trésorier supplée le Trésorier empêché.

Il lui doit son concours dans tous les cas où le Trésorier le réclame.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Article 22.

Tous les Membres quelconques de l'Association s'engagent:

A observer fidèlement ses Statuts ;

A favoriser son développement ;

A assister, sauf empêchement majeur, à ses Assemblées générales, réunions civiles et cérémonies religieuses ;

A servir filialement l'Église Catholique et le Siège Apostolique ;

A ne se départir jamais des principes sacrés de foi et d'honneur qui sont la règle fondamentale de l'Association ;

A assister, s'il en a besoin, tout confrère malade, et à lui assurer, en cas de maladie grave, les secours de la Religion ;

A venir, sauf empêchement majeur, aux obsèques de leurs Confrères, et à donner aux âmes des Sociétaires défunts le secours de leurs prières.

Article 23.

Le Conseil peut prononcer l'exclusion d'un Sociétaire pour dérogation formelle aux Statuts ou pour manquement aux principes de l'Association.

Il invite préalablement le Président à convoquer par lettre recommandée le Sociétaire en cause, et ne prononce qu'après l'avoir entendu ou qu'après constatation de sa non-comparution.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

TITRE IV

FONDS SOCIAL

Article 24.

Le fonds social se compose :
1° Des versements statutaires ;
2° Des versements des Membres Honoraires ;
3° Des dons particuliers ;
4° Des recettes nettes du *Bulletin* de l'Association ;
5° Des intérêts des fonds placés ;
6° De toutes recettes quelconques non prévues par le présent article.

Article 25.

Tout Membre participant est tenu, lors de son admission, de verser pour frais de diplôme et d'insignes une somme qui ne peut être inférieure à cinq francs.

Article 26.

Tout Membre participant est tenu de payer une cotisation annuelle qui ne peut être inférieure à la somme de sept francs, et de recevoir le *Bulletin* de l'Association, dont l'abonnement annuel est fixé provisoirement à la somme de trois francs.

Article 27.

Tout Membre participant a la faculté, soit lors de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

son admission, soit ultérieurement, de s'acquitter de toute cotisation future, sauf le montant de l'abonnement audit *Bulletin*, en versant la somme de cent cinquante francs.

Article 28.

Tout Membre honoraire est tenu, lors de son admission, de verser une somme qui ne peut être inférieure à cent cinquante francs.

Il est ensuite dispensé de toute cotisation, sauf le montant du susdit abonnement.

Article 29.

Les Membres démissionnaires ou exclus n'ont droit à aucun remboursement.

TITRE V

INSIGNES ET DEVISE DE L'ASSOCIATION

Article 30.

Les insignes de l'Association se composent d'une Croix à trois traverses, dont le module réglementaire sera déterminé par le Conseil.

Ladite Croix porte sur sa face la Tiare et les Clefs Papales et la devise de l'Association, PRO DEO ET PONTIFICE, et, au revers, la date de l'approbation accordée à l'Association par le Souverain Pontife, et qui constitue la date de sa fondation (26 août 1890).

Ladite Croix se porte sur la poitrine, attachée à un ruban aux couleurs du Saint-Siège, blanc et jaune.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Article 31.

Les Présidents d'honneur, le Président, les Aumôniers d'honneur, l'Aumônier, les Vice-Présidents, les Membres du Conseil d'Administration, le Secrétaire-Archiviste et le Trésorier portent ladite croix en or.

Tous les autres Membres de l'Association la portent en argent ou en bronze argenté.

Article 32.

Le port des insignes est obligatoire dans toutes les réunions de l'Association, religieuses ou civiles.

TITRE VI

SECOURS, PRÊTS ET PENSIONS

Article 33.

Toute demande de secours ou de prêt doit être adressée au Président.

Il y est donné dans le plus bref délai possible la suite qu'elle comporte.

Le Président, comme il est dit à l'article 14, paragraphe 5, accorde les secours et les prêts urgents, mais sous l'obligation d'en informer le Conseil d'administration dans sa plus prochaine séance.

Article 34.

Le Président et les Membres du Conseil d'administration sont formellement tenus d'observer la discrétion la plus absolue sur les noms des Sociétaires ayant demandé ou obtenu un secours ou un prêt.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Article 35.

Un règlement spécial, approuvé par l'Assemblée générale des Sociétaires, déterminera les conditions dans lesquelles pourront être allouées des pensions, lorsque le permettra l'état du fonds social.

TITRE VII

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 36.

Il y aura tous les ans une Assemblée générale, à laquelle seront convoqués par le Président tous les Membres de l'Association.

Article 37.

Le Président de l'Association a la présidence et la police des Assemblées générales.

Article 38.

Le Président, après avoir pris l'avis du Conseil, peut convoquer les Sociétaires en Assemblée générale extraordinaire.

Article 39.

Les résolutions de toute Assemblée générale ne sont valables que si le quart au moins des Membres participants est présent.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Article 40.

Si l'Assemblée générale n'a pas le nombre statutaire de Membres participants présent, elle est reportée à quinze jours de date, et les résolutions de cette deuxième Assemblée générale sont alors valables, quel que soit le nombre des Membres présents.

Article 41.

L'Assemblée générale annuelle entend et approuve, s'il y a lieu :

1° Le rapport du Conseil d'administration.

2° Les comptes du Trésorier.

Article 42.

Dans les Assemblées générales annuelles, toutes questions intéressant l'Association peuvent être mises en discussion sur la demande de dix des Membres présents, signée par eux et remise au Président.

Article 43.

Les Assemblées générales extraordinaires ne peuvent mettre en discussion que les questions qui ont fait l'objet de la convocation.

TITRE VIII

DES MODIFICATIONS AUX STATUTS

Article 44.

Les Statuts ne pourront être modifiés que sur la pro-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

position du Conseil, présentée par le Président et adoptée par l'Assemblée générale, soit annuelle, soit extraordinaire.

Article 45.

Tout Sociétaire a le droit de proposer une modification aux Statuts.

Cette proposition doit être adressée par écrit au Président un mois au moins avant l'Assemblée générale.

Le Conseil est tenu de délibérer sur cette proposition et d'en faire un rapport à l'Assemblée générale, qui statue à la majorité des Membres présents.

Article 46.

Si le Président juge que la modification votée peut être contraire au bien de l'Association, il a le droit de suspendre l'effet du vote et d'en appeler, dans le délai de trois mois, à tous les Sociétaires par la voie du *Bulletin*.

Le vote par lettre est admis dans ce cas, et le Conseil statue définitivement en conformité de l'avis de la majorité des Sociétaires.

TITRE IX

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Article 47.

L'Association ne pourra se dissoudre que sur l'ordre du Souverain Pontife ou en cas d'insuffisance constatée de ses ressources.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Article 48.

La dissolution pour insuffisance de ressources ne pourra être prononcée qu'en Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet, et par un nombre de voix au moins égal aux deux tiers des Membres présents.

Article 49.

En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins du Conseil d'administration, dans les formes prescrites par l'Assemblée genérale.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ASSOCIATION

DES

Chevaliers Pontificaux

SES ORIGINES ET SON BUT

Sur cette colline Vaticane qui vit le martyre fécond des premiers chrétiens et d'où jaillit vers le ciel, comme une prodigieuse imploration, le plus beau temple que l'homme ait fait à Dieu, — bloqué dans son dernier asile, au milieu des mille chefs-d'œuvre qui attestent et glorifient le génie de la Papauté, calme et toujours plein d'une impassible mansuétude, d'une sérénité surhumaine, insensible aux puérils fracas des usurpateurs, aux rugissements des fauves, aux sifflements des reptiles, aux voix d'en bas, les yeux en haut, n'ayant d'autre fortune que l'humble offrande de mains pieuses, ne disposant d'aucun de ces moyens humains qui fascinent les multitudes et suscitent la popularité, il est un vieillard en robe blanche, — la robe des victimes antiques !

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Tout autre front que le sien, chargé de la triple couronne, fléchirait sous le faix du malheur ; mais Dieu le garde, l'éclaire, le conforte, et la désespérance n'effleure même pas son âme abreuvée d'angoisse.

Il sait que l'Église, — mère admirable de la civilisation, qu'elle a enfantée dans la douleur de ses martyrs, — a grandi providentiellement à travers les hérésies, les schismes, les outrages, les calomnies, les persécutions, les pièges, les blasphèmes, les spoliations, les supplices, épreuves nécessaires de sa vie militante, témoins lumineux de sa sainte pérennité, divins prodromes de sa constante victoire.

Il sait, par l'histoire et par la foi, qu'à l'instant où le voudra Celui dont il est le Vicaire, la colombe apportera le rameau du salut, la tourbe infernale rentrera dans les abîmes, l'âme humaine entonnera le céleste *Magnificat*, le monde, en dépit de ses préjugés et de ses dissensions, en dépit de ses meneurs et de ses maîtres, incliné devant le Pape, réalisera la divine prophétie : Un seul troupeau, un seul pasteur !

Un sectaire républicain, fulminant contre Léon XIII, trahissait en ces termes le secret de sa fureur :

— Au train dont vont les choses, le Pape sera le roi de l'Europe au vingtième siècle !

Nous acceptons la prédiction de ce clairvoyant, l'ineffable augure de cette royauté régénératrice, pacificatrice, forte par la mansuétude, par la grâce d'en haut et l'amour d'en bas, et dont nous avons eu la vision dans la grande année 1888, lorsque la célébration du cinquantenaire sacerdotal de Léon XIII devint une manifestation mondiale, entraînant dans un torrent d'enthousiasme prophétique et les rois et les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

peuples, qui luttaient de généreuse émulation pour apporter à l'auguste et saint captif du Vatican l'or, la myrrhe et l'encens. *Munera offerent... omnes reges terræ !* (Psaume 71, versets 10-11.)

Les Catholiques honorés de distinctions chevaleresques par la munificence du Souverain Pontife ne pouvaient pas demeurer en dehors de ce magnifique mouvement ; ils avaient déjà porté leurs offrandes individuelles aux œuvres diocésaines, à la grande souscription organisée par M. le vicomte de Damas, à cent souscriptions diverses instituées par des congrégations, des confréries, des associations ; mais, eux, ils avaient un double devoir, d'abord le devoir de dévotion filiale commun à tous les catholiques, ensuite le devoir de filiale reconnaissance spécial aux catholiques revêtus d'honorificences papales.

Le Comité International des Ordres Équestres Pontificaux me fit le très grand honneur de me conférer sa présidence, et en quelques jours nous eûmes la satisfaction de lui procurer comme Présidents d'honneur l'honorable J.-A. Chapleau, ministre secrétaire d'état du Canada, commandeur de St-Grégoire le Grand et de la Légion d'honneur ; le général baron de Charette, alors commandeur de l'Ordre de Pie, aujourd'hui grand-croix de 1re classe de St-Grégoire et l'un des Présidents d'honneur de notre naissante Association ; S. G. le duc de Norfolk, chevalier grand-croix de l'Ordre Pontifical du Christ ; le duc de Doudeauville, Grand-croix des Ordres de Pie et de St-Jean de Jérusalem (Malte) ; S. Exc. le prince don François Ruspoli, Grand-maître du Saint-Hospice, Grand-croix des Ordres Pontificaux du Christ et de Pie.

Outre son président, le Comité comprenait beau-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

coup de membres du Conseil Héraldique de France, tous titulaires de distinctions pontificales : MM. le baron de Barghon de Fort-Rion, le lieutenant-colonel Henri Caillon, Louis Cavrois, le comte de Clermont-Toucheboeuf, Alphonse Couret, Gustave Drolet, le colonel comte de l'Église, le comte Maurice de la Fargue, Fernand de la Morandière, Noël le Mire, le comte de Neufbourg, le comte Palluat de Besset, le comte de la Porte, le comte de Ronseray, le président de Roquemont, le comte de Saint-Sernin ; en dehors du Conseil Héraldique, MM. André Bernard, le baron de Cardon de Sandrans, Charles Garnier, Charles Jacquier, le baron de Samatan.

Le prospectus de l'œuvre, reproduit par tous les journaux chrétiens, faisait appel aux plus nobles sentiments :

« Lorsque l'univers catholique s'apprête à célébrer « le *Jubilé Sacerdotal de Sa Sainteté le Pape Léon XIII*, « c'est un devoir filial pour les dignitaires et chevaliers « des ordres pontificaux, pour les décorés des médail- « les militaires *Pro Petri Sede* et de Mentana, pour « les anciens soldats du Saint-Siège, pour tous les « catholiques honorés de distinctions par la munifi- « cence du Souverain Pontife, que de s'unir pour Lui « offrir un témoignage public de profonde vénération, « d'immuable attachement et de constante grati- « tude.

« Le comité a l'honneur de les inviter à prendre « part à une souscription dont le produit sera affecté « à l'exécution d'une œuvre d'art digne des galeries « du Vatican, où elle immortalisera cet acte de dévo- « tion filiale, et à la composition d'un *Livre d'or des*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

« *souscripteurs*, qui sera, en même temps, présenté « très respectueusement au Très Saint Père. »

Grâce au zèle de tous, en quelques mois le Comité réunit les fonds nécessaires (près de 40.000 francs) pour offrir au Souverain Pontife : un chef-d'œuvre de céramique à Ses armes, soutenues des cinq décorations papales, exécuté par Olivier de Sorra ; sur cet artistique plateau, une Adresse merveilleusement enluminée sur grand vélin par Raphaël Barabandy ; une splendide Croix Papale de deux mètres de haut, véritable chef-d'œuvre d'art et de richesse, d'orfèvrerie et de joaillerie, conçu et exécuté par M. Alphonse Auger, l'éminent orfèvre de Sa Sainteté.

Veut-on la description de cette œuvre incomparable, que le Saint-Père daigna louer en tout et faire placer, dans l'Exposition jubilaire du Vatican, au centre de la salle réservée aux présents envoyés par les Souverains, puis, après la clôture de l'Exposition, au premier rang dans son Trésor particulier ?

La croix, formée de trois rangées de traverses ciselées, est toute en or dans la partie supérieure, et la partie inférieure en argent doré, serpentée d'un ruban d'or sur lequel est gravée notre dédicace en langue latine. A l'extrémité supérieure, sous un dais de style gothique se dresse la statuette en or de N. S. Jésus-Christ. Aux extrémités rebourdonnées des trois traverses, de fins médaillons en or représentent les saints apôtres Pierre, Paul, Marc, Mathieu, Luc et Jean.

Aux points d'intersection de chacune des traverses sont placés trois médaillons, portant les emblèmes, en pierres précieuses, des trois vertus théologales : la Foi, symbolisée par une croix en diamants ; l'Espérance,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par une ancre en émeraudes ; la Charité, par un cœur en rubis. — A environ dix centimètres au-dessous de la troisième traverse, et entourant le bâton, un médaillon à quatre faces représente : 1° Notre-Dame du Rosaire ; 2° saint Joseph ; 3° saint Michel ; 4° la Tiare et les Clefs Papales, avec l'exergue Leo P. P. XIII. — A vingt centimètres au-dessous de ce quadruple médaillon est l'emplacement de la prise, garnie de velours blanc et bordée de deux gros anneaux ou bourrelets d'or, sur lesquels sont gravés des brebis et des agneaux.

La Croix Papale se termine par une sorte de poinçon conique de dix centimètres de longueur, autour duquel se trouve également un bourrelet d'or où sont ciselés le Lion, le Pélican, la Colombe et l'Aigle.

N'était-ce pas là un admirable joyau, tout-à-fait digne de sa très auguste destination ?

Le jeudi 26 janvier 1888, la Délégation de la Chevalerie Papale, composée du Président du Comité, de MM. de Roquemont et Noël le Mire, vice-présidents, Gustave Drolet, le lieutenant-colonel Henri Caillon et le comte Arnold de Ronseray, avait l'insigne honneur et la profonde allégresse d'être admise à l'audience intime du Souverain Pontife et de présenter à Sa Béatitude, en même temps que les présents susmentionnés, l'Adresse dont je me plais à reproduire ici la teneur :

A N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

« Très Saint Père,

« Le cœur pénétré d'allégresse en ayant l'insigne honneur d'approcher notre Père très saint et très bon, humblement prosternés à Ses pieds sacrés, nous ac-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

complissons un très doux devoir en y déposant l'hommage du Comité international des dignitaires et chevaliers des Ordres Équestres Pontificaux et des Catholiques honorés de distinctions par la munificence du Souverain Pontife.

« Plus que tous autres, nous qui avons tous eu l'honneur de recevoir de Votre Sainteté des grâces particulières, nous avions le devoir de célébrer filialement Son Jubilé Sacerdotal et de Lui manifester très respectueusement notre constante reconnaissance, notre profonde vénération, notre inviolable dévotion.

« C'est dans ces sentiments, Très Saint Père, que nous supplions Votre Sainteté de daigner accueillir avec bonté le très humble hommage de cette triple croix qui symbolise Sa très auguste autorité.

« Nous la supplions aussi de daigner accorder Sa paternelle bénédiction à tous nos zélés coopérateurs, à leurs familles, à leurs patries. Confortés par la bénédiction apostolique, plus que jamais attachés à la Sainte Église notre mère, au siège de Pierre, immuablement fidèles aux nobles lois de la Chevalerie Catholique, nous nous sentirons plus dignes d'adresser au Dieu tout-puissant de ferventes prières pour notre Père très vénéré, pour le grand Pape qui est l'amour, l'orgueil et l'espérance de tous Ses enfants. »

Dans le *Livre d'or du Comité* (autre œuvre artistique que j'eus l'honneur de mettre aux pieds de Sa Sainteté en 1889), j'ai raconté en détail cette émouvante et inoubliable audience, au cours de laquelle, après nous avoir comblés de Ses grâces paternelles, le Pape daigna nous faire entendre d'admirables paroles :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Chers fils, Nous recevons avec une entière satis-
« faction les présents que vous Nous offrez au nom de
« votre Comité, et Nous sommes vivement touché des
« nobles sentiments dont son Adresse Nous apporte
« l'expression ; ils Nous montrent de quel excellent
« esprit vous êtes animés, et la généreuse pensée qui
« a inspiré votre œuvre de dévotion et de gratitude
« filiales Nous prouverait, s'il était nécessaire, que
« vous méritiez bien les distinctions chevaleresques.

« Vous, chers fils, et tous ceux qui se sont associés
« à votre louable initiative, vous avez voulu, à l'occa-
« sion de Notre Jubilé Sacerdotal, manifester non seu-
« lement votre gratitude, mais encore votre inviolable
« attachement au Vicaire de Jésus-Christ, à ce Siège
« Apostolique : dans tous les temps, en effet, la re-
« connaissance fut une loi de la Chevalerie chré-
« tienne, comme aussi le respect des lois de Dieu,
« l'attachement à l'Église, la fidèle observance de ses
« préceptes, l'esprit de foi, de devoir et de sacrifice.
« Et ce ne sont point là seulement les principes de la
« Chevalerie, ce sont encore les principes fondamen-
« taux de l'ordre social... Continuez donc, chers fils,
« avec un redoublement de confiance et de courage,
« à vous dévouer à tout ce qui est bien ; demeurez
« fidèles à Dieu, à Son Vicaire, à Son Église ; conser-
« vez inviolablement dans vos âmes les lumières de
« la Foi et de la morale chrétienne ; qu'elles soient la
« règle de tous vos actes, et elles seront la consola-
« tion, la force et l'honneur de votre vie... »

Dans notre *Livre d'or*, je concluais en ces termes :

« La prodigieuse manifestation qui vient de remuer généreusement le monde ne peut manquer de pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

duire en abondance les fruits les plus salutaires. D'instinct, comme aux âges de foi vive, les peuples ont serré les rangs autour de la Papauté, phare inextinguible de justice, de paix féconde, de liberté vraie, de vérité divine, d'humaine noblesse.

« Dans ce prestigieux concert d'enthousiasme, de confiance et d'amour, les chevaliers du Saint-Siège, les catholiques honorés par Lui de distinctions, récompenses éclatantes de pieux mérites, ont fait comme toujours leur devoir ; et ce sont eux que Léon XIII a voulu récompenser encore en daignant revêtir d'une haute dignité le président de notre Comité.

« Le 14 juillet 1888, dans une nouvelle audience particulière que le Souverain Pontife me fit l'insigne honneur de m'accorder, j'eus l'allégresse de mettre humblement à Ses pieds sacrés l'hommage de la plus fervente gratitude, et d'entendre de nouveau, pendant plus d'une demi-heure, cette auguste et paternelle parole qui élève au plus haut la pensée et conforte merveilleusement l'âme.

« Ne restera-t-il de notre association d'un jour que le cher souvenir de notre succès et des grâces du Saint Père ?

« Vous tous, qui dans un superbe élan de dévotion filiale et de foi profonde avez eu à cœur de concourir à notre œuvre, devenue la vôtre, ne voudrez-vous pas en perpétuer la mémoire ?

« Tous ces noms fidèles qui brillent en tête de notre *Livre d'or*, ne pourraient-ils pas se retrouver unis dans une durable association, inspirée par la piété et la charité ?

« C'est en sortant de l'audience Papale, le 14 juillet, « une flamme au cœur », — ainsi que j'eus l'honneur de dire à Sa Sainteté, — que je conçus la possibilité

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'institution d'une « Association des Membres des Ordres Pontificaux et des catholiques honorés de distinctions par le Saint-Siège ». Ce serait entre nous tous un lien chrétiennement affectueux, et le bien pourrait se faire à l'aide d'une modique cotisation annuelle. Un bulletin mensuel serait notre constant trait-d'union. J'offre mon humble dévouement à cette confrérie chevaleresque, si Dieu veut qu'elle s'organise. »

Plusieurs de nos honorables coopérateurs avaient eu la même pensée, qui se traduisit par des lettres placées aujourd'hui dans les archives de l'Association, et dont quelques-unes me touchèrent profondément; d'abord celle-ci, d'un vaillant catholique lyonnais, commandeur de Saint-Grégoire :

« Lyon, 8 janvier 1889.

« Monsieur le Vicomte,

« Permettez-moi de venir vous présenter mes très vives félicitations au sujet du magnifique *Livre d'or*, que je viens de parcourir en éprouvant une émotion de juste fierté d'y figurer, même dans les conditions les plus modestes. Il fallait, pour mener à bien une entreprise aussi délicate, votre cœur, votre tact, votre talent littéraire et, surtout, votre indomptable dévouement à Notre Père bien-aimé.

« Vous aurez fait plus encore : cette heureuse tentative vous aura permis de grouper des noms et des cœurs faits pour s'entendre et s'aimer dans la plus sainte des causes. Il y a là — qui sait? — peut-être une indication

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

précieuse : à l'heure présente, tous nos ennemis sont organisés, enregimentés, syndiqués pour le mal ; pourquoi resterions-nous disséminés, étrangers les uns aux utres, sans direction, sans possibilité de marcher unis, sans mot de ralliement même ? N'appartenons-nous pas corps et âme à l'Église, à la Papauté, à notre France ? N'avons-nous pas à exercer une influence ? Notre responsabilité ne peut-elle être engagée ? Pourquoi n'aurions-nous pas un COMITÉ PERMANENT, chargé de nous éclairer, de nous diriger ? Pourquoi ne pourrions-nous pas lui confier les intérêts de notre honneur de Chevaliers chrétiens ? Les francs-maçons ont trouvé dans l'association la force satanique dont ils usent pour outrager ce que nous vénérons ; ne serions-nous donc pas capables, nous ! de payer une cotisation comme eux ?

« Permettez-moi de vous poser ces questions comme au plus digne, par ses actes, parmi les Chevaliers Pontificaux, d'y répondre, et daignez me faire l'honneur d'agréer, Monsieur le Vicomte, la respectueuse expression de mes sentiments confraternels.

« JULES.-J.-D. RUEST,

« Place Bellecour, 18.

La bienveillance confraternelle de l'honorable M. Jules Ruest lui avait inspiré des paroles élogieuses que je voudrais mériter, et la ferveur de ses croyances religieuses, la droite énergie de son caractère lui faisaient entrevoir comme utilement réalisable le louable projet d'une Association des Chevaliers Pontificaux ; j'eus l'honneur de lui répondre que j'en désirais moi-même très ardemment la réalisation, mais que je

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

le priais de me laisser choisir le moment opportun.

Un an après, M. le baron de Barghon de Fort-Rion, — qui avait été, en 1887, le premier promoteur de la souscription jubilaire des Chevaliers de la Papauté, — ravivait mon zèle par la lettre qui suit :

« Fort-Rion, 19 février 1890.

« Mon cher ami,

« Aujourd'hui la famille catholique célèbre filialement l'anniversaire de l'Élection de S. S. Léon XIII au Souverain Pontificat, et j'ai voulu attendre ce jour faste pour faire une fois de plus appel à votre infatigable dévouement, à cet esprit d'organisation féconde dont vous avez donné tant de preuves.

« J'avais toujours pensé qu'après le rapide et magnifique succès de notre souscription Jubilaire en 1887, vous voudriez continuer cette œuvre excellente de foi religieuse, d'honneur chevaleresque, de gratitude et de dévotion filiales, et lui donner son couronnement naturel en constituant une frérie ou corporation des Chevaliers de la Papauté et de nous tous qui avons été honorés de ses grâces.

« Mais les mois et les ans se passent et rien n'a encore été fait dans ce sens ! A la rescousse, brave Poli ! Vous avez déjà les éléments principaux, les cadres de cette chrétienne association, grâce à vos cinq ou six cents souscripteurs de 1887 ; le succès est donc encore plus certain qu'à cette époque ; ce que je vous écrivais alors, mon cher ami, je vous l'écris aujourd'hui avec un redoublement d'insistance et de confiance :

« *Le blessé de Castelfidardo, l'éminent écrivain ca-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *tholique, le digne Président du Conseil Héraldique*
« *de France a trois fois qualité pour prendre la tête du*
« *mouvement ; n'hésitez donc pas, vos qualités d'énergie*
« *et de conduite assureront, Dieu aidant, le plein suc-*
« *cès d'une si noble entreprise et tous vous sauront gré*
« *d'en assumer l'initiative et la responsabilité.*

« J'ajoute que c'est, à mes yeux, un devoir pour celui qui eut l'honneur de présider le Comité international Jubilaire des Ordres Équestres Pontificaux, et l'allégresse de mener à si belle et bonne fin cette œuvre délicate, un devoir encore, et surtout, pour vous que la paternelle munificence de S. S. Léon XIII a revêtu des plus hautes distinctions de la Chevalerie Papale.

« Encore une fois, cher ami, allez de l'avant, et comme naguère, comme toujours Dieu fera le reste !

« A vous sincèrement et de tout cœur,

« Baron F. de Barghon de Fort-Rion. »

Trois semaines après, M. Henri d'Arbigny de Chalus, qui avait été l'un des plus dévoués collaborateurs du Comité International, me relançait à son tour et dans ces termes :

« St Pair-sur-mer, 11 mars 1890.

«... A propos de travail, et votre grand projet d'Association des décorés pontificaux, ne pensez-vous plus à le réaliser ? L'idée est si belle, si généreuse, si vraiment chevaleresque qu'elle devrait être depuis longtemps réalisée. Qui sait mieux que moi combien votre temps est incessamment et utilement absorbé, mais ne serait-ce pas là une œuvre utile avant toutes,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et louable, et féconde ? Élaborée et présentée par vous à la sanction du Saint Père, elle ne pourrait, n'en doutez pas, qu'être accueillie avec sympathie et encouragée, puisqu'elle aurait pour mobiles, comme vous me l'écriviez il y a près d'un an, la dignité, la charité et la fidélité. N'est-ce pas un devoir de fraternité chrétienne et chevaleresque que de s'efforcer de venir en aide à ceux qu'a distingués la faveur du Souverain Pontife, lorsque le malheur les éprouve ? Un secours ami, discret, peut barrer la route au désespoir ; un prêt opportun, discret aussi, épargne bien des angoisses et des démarches amères, rend le courage et permet au cavalier désarçonné de se remettre en selle. Je me souviens de ce pauvre N..., mon confrère en Saint-Grégoire, si excellent, si méritant, terrassé par la maladie et plongé dans le dénuement; et ce généreux souscripteur, dont j'ai oublié le nom très honorable, aussi chevalier grégorien, ruiné de fond en comble entre la date de sa souscription, en 1887, et la publication de votre « Livre d'or des Ordres Pontificaux », en 1889 ! Un secours, un prêt confraternel, arrivant rapidement et discrètement, n'eût-il pas été un grand bienfait et en quelque sorte le salut pour cet honnête chef de famille si cruellement éprouvé ? Et puis, n'est ce pas pour nous tous un devoir mutuel de reconnaissance et de dévotion filiales envers le Saint-Père que de soutenir la dignité de ceux de Ses enfants qu'Il a honorés de Ses grâces ?

« A ces causes, comme disent NN. SS. les Evêques, vous trouverez certainement, cher Monsieur, le plus encourageant accueil en très haut lieu, et votre œuvre réunira de nouveau, soyez-en convaincu, non seulement tous vos souscripteurs de 1887, mais encore tous ceux des catholiques Français, Canadiens, Anglais, Hollandais, Italiens, etc., qui ont reçu de Rome une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

distinction quelconque, croix, médaille de mérite, dignité ecclésiastique ou laïque, et l'œuvre aura pour affiliés ou bienfaiteurs les mères, les enfants, les sœurs, les veuves, les proches parents désireux d'honorer chrétiennement la mémoire et de perpétuer dans le Livre d'or de la chevalerie papale le souvenir d'un fils, d'un père, d'un frère, d'un époux qui fut le chevalier de la Papauté.

« Voilà une épître déjà bien longue, et pourtant je n'ai même pas effleuré la question si importante de la solidarité dans l'honneur chevaleresque et la fidélité à la foi catholique, au St-Siège ; une association comme celle-là aurait infailliblement pour effet d'empêcher des défaillances, et rien que cette considération doit suffire pour vous déterminer à donner suite à votre grand projet..... »

Je ne sais pas ce que je pourrais ajouter aux trois lettres qui précèdent, si simplement éloquentes, si chrétiennement persuasives, pour préciser le but, l'utilité, l'organisation et le fonctionnement de l'Association ; elles se complètent l'une l'autre, m'ont aidé à rédiger ses *Statuts*, œuvre assez délicate, et remis une fois encore, à la fin du mois de juillet dernier, sur le chemin aimé de Rome.

Le 8 août 1890, Notre Très Saint Père daignait m'admettre à Son audience intime, et Sa première parole fut pour rappeler la filiale manifestation de Ses chevaliers dans l'année de Son Jubilé Sacerdotal ; et c'est, n'en doutez pas, vous tous qui avez pris part à cette solennelle affirmation de foi, d'honneur et d'immuable dévotion, c'est elle qui aura prédisposé favorablement le grand cœur de Léon XIII.

Sa Sainteté eut la paternelle bonté de recevoir l'ex-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

posé en forme de Supplique et le projet de nos *Statuts* avec une encourageante bienveillance, et de me questionner avec une touchante sollicitude sur les initiateurs, le but, la règle, le recrutement et l'avenir de notre Association. Quand je sortis de cette émouvante audience, que la grâce du Saint Pontife avait fait durer plus d'une heure, j'avais l'âme et le cœur en liesse ; car, sans que Sa Sainteté eût laissé tomber une de ces paroles qui, de la part d'un Père ou d'un Roi, équivalent à une promesse formelle, je concevais l'espérance du succès ; sans doute, pensais-je, après examen des *Statuts* il me sera prescrit d'y faire quelques modifications ou additions, mais le principe de l'œuvre sera admis et implicitement, sinon formellement, approuvé par le Saint Père ?...

La clairvoyante paternité de Léon XIII nous réservait plus et mieux encore : une approbation complète des *Statuts* et le plus formel encouragement. On en trouvera l'expression dans la lettre dont suit la traduction et que me fit l'honneur de m'écrire l'Éminentissime Cardinal Secrétaire d'État de Sa Sainteté.

« Très Illustre Monsieur,

« Le Saint Père a reçu la respectueuse supplique de « Votre Seigneurie Ill^me^ avec la copie des statuts de « l'Association des Décorés Pontificaux qui y était « jointe. Ces statuts ont été examinés, et il ne s'est ren- « contré aucune difficulté à les admettre sans modifi- « cations ou additions. Sa Sainteté voit donc avec « plaisir que V. S. s'occupe de cette Association, et « Elle a la confiance que celle-ci réalisera le louable « but qu'on se propose, tant au regard de l'Église que

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« des avantages mutuels qu'y trouveront les Asso-
« ciés.

« En attendant, l'Auguste Pontife, reconnaissant
« des sentiments filiaux exprimés par Votre Seigneurie
« dans son susdit exposé, la bénit de cœur.

« Avec les sentiments de l'estime la plus distinguée, je suis heureux de me confirmer

« De V. S. IIIme

« Le serviteur,

« M. Card. Rampolla.

« Rome, 26 août, 1890.

« *Monsieur le Vicomte de Poli, à Paris.* »

Je suis bien certain que cette lettre si particulièrement bienveillante pénétrera de la plus vive gratitude et d'un renouveau de féconde émulation tous les nobles cœurs qui, dans la manifestation filiale de 1888, battirent à l'unisson des nôtres ; tous, aussi bien les membres du comité international que ses nombreux coopérateurs, tiendront à honneur de se retrouver unis dans cette catholique et chevaleresque *Mutualité*, qui par son caractère même, aux termes de la loi du 15 juillet 1850 (Arrêt de la Cour de Paris, 7 décembre 1882), peut se constituer et fonctionner librement, sans aucune autorisation, en se maintenant scrupuleusement dans son cadre statutaire.

En somme, c'est une grâce nouvelle et très insigne qui nous est accordée par N. T. S. P. le Pape ; nous saurons nous en montrer dignes par un redoublement de pieux zèle, d'actif dévouement, de loyauté chevaleresque et de fraternelle charité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A l'œuvre donc, à l'œuvre tous pour le succès de cette généreuse entreprise ! Que chacun de nos amis ait à cœur de la propager en nous fournissant les noms et adresses de tous ceux qu'elle peut intéresser : Membres des Ordres Pontificaux du Christ, de St-Grégoire le Grand, de St Sylvestre, de Pie, du St-Sépulcre ; catholiques investis par le Saint Siège de dignités ecclésiastiques, de cour ou nobiliaires ; décorés des croix de Saint-Pierre (*Pro Petri Sede*), de Mentana, du Jubilé de S. S. Léon XIII *(Pro Ecclesiâ et Pontifice)*, des Médailles du Mérite militaire (*Bene merenti*) ou civil ; anciens Volontaires de la Papauté (1860-1870) ; que la Presse Catholique daigne nous accorder son fraternel et puissant appui ; et nous aurons bientôt réalisé brillamment ce digne et durable couronnement de notre filiale manifestation jubilaire.

En 1887, la bénédiction de Léon XIII fut le gage d'une éclatante réussite ; elle l'est de même en 1890, comme aussi la très chrétienne devise de notre Association :

Pro Deo et Pontifice !

Vte de Poli.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

SOURCES DU NOBILIAIRE

DE

GUYENNE ET GASCOGNE

Pour étudier l'histoire des princes et des seigneurs dont les familles font partie de la noblesse de Guyenne et Gascogne [1], nous avons les Chroniques latines, entr'autres celles *d'Auch*, les grandes Chartes, les chartes particulières, les coutumes, les cartulaires des Abbayes, entre autres celui de *St-Bertrand de Comminges*, les chartriers, les livres terriers de nos villes et de nos fiefs, les hommages et les serments de fidélité aux princes et aux grands seigneurs, les aveux et dénombrements pour tous les fiefs mouvants directement de la couronne dans toute l'étendue de la province, la fondation des monastères d'abbayes ou d'églises.

[1] La province de Guyenne et Gascogne a été formée par la majeure partie du duché d'Aquitaine. A cause de sa position topographique, cette province ne se mêla aux guerres de la France avec les provinces du nord qu'après la guerre des Albigeois. Elle fut définitivement réunie à la couronne sous le règne de Charles VII en 1453.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Pour cette première partie de l'histoire de cette province, les auteurs les plus sérieux sont : *Oihenard,* qui a donné une *Notice des deux Gascognes ;* le président *Marca,* qui s'est occupé plus spécialement du Béarn ; *Dom Brugelles,* bénédictin de Simorre, qui a publié les *Chroniques d'Auch,* un gros volume in-4° ; *d'Aignan du Sendat,* Vicaire général d'Auch, qui a laissé des manuscrits ; *Larcher* et *l'abbé de Vergès,* historiographes de France, auteurs de 22 volumes de glanages ; *Faget de Baure, Mazure, Davezac, Macaya, Castillon, l'abbé Oreilly, l'abbé Pezet,* qui nous font connaître le Bigorre, le Béarn, le Bazadois, les comtés de Comminges et de Foix.

On trouve aussi pour ces temps reculés un grand nombre de renseignements précieux dans les manuscrits, chartes, chroniques, chartriers des villes de Condom, Gimont, Auch, Lectoure, Tarbes, Bayonne, Dax, Pau, Bordeaux, Agen, St-Bertrand de Comminges, etc., et dans les Archives départementales des chefs-lieux de la province de Guyenne et Gascogne.

Nous avons, pour les siècles plus rapprochés, les *preuves,* les *maintenues de noblesse,* les *états de la noblesse,* les *réhabilitations,* les *registres des paroisses, actes notariés* et *actes d'état civil.*

Preuves. — Il y avait avant 1789 différentes fonctions pour lesquelles on exigeait des preuves de noblesse.

Ainsi, pour être admis :

Aux honneurs de la cour et pour *monter dans les carrosses du Roi,* il fallait :

« 1° Être de race chevaleresque.

« 2° Avoir prouvé devant le Généalogiste des Ordres « du Roi sa filiation et sa noblesse depuis l'année 1400.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« 3° Avoir fourni trois titres sur chacun des degrés « de la famille.

« 4° N'avoir produit que des titres originaux et non « des arrêts du conseil aux cours souveraines ou des « jugements rendus par des commissaires [1]. »

Comme on voit, il était obligatoire d'être de race chevaleresque; les familles anoblies à un titre quelconque étaient exclues.

Plus tard, en 1774, le Roi atténua la rigueur des dispositions de son règlement. Comme il trouvait le règlement de 1760 mauvais, il décida : « Ceux qui vou- « dront se faire présenter s'adresseront au premier « gentilhomme de la chambre d'année qui me don- « nera le mémoire que j'examinerai et par qui je ferai « faire la réponse.

« Je veux bien que vous disiez dans le public qu'il « n'y aura que des gens de naissance et de mœurs re- « connues qui y seront admis et pas si jeunes qu'avant [2]. »

Louis XVI, en vertu du même règlement, jugeait personnellement s'il y avait lieu d'accorder ou de refuser les honneurs de la cour.

Dans l'Ordre de St-Jean de Jérusalem (plus tard Malte), il fallait huit quartiers de noblesse.

Dans l'Ordre du St-Esprit, 4 degrés.

Dans l'Ordre de St-Michel, 3 degrés.

Dans l'Ordre de St-Lazare, 9 degrés.

Comme pages et écuyers du Roi, de la Reine et des princes, huit degrés.

Comme Dames ou *Demoiselles* dans la *Maison Royale de St-Cyr*, 140 ans de noblesse.

[1] Déclaration ou règlement approuvé par le Roi le 17 avril 1760, concernant les présentations à la Cour.

[2] Lettre du Roi au duc d'Aumont, premier Gentilhomme de la chambre.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Abbesses et *Religieuses* des *Abbayes* ou *chapitres nobles* de Guyenne et Gascogne, huit degrés.

Officiers de troupes régulières, cinq degrés.

Maintenues de Noblesse. — Aux XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, pour remédier aux désordres et usurpations des titres de Noblesse, les Rois ont fait procéder dans toute la France, et dans la province de Guyenne et Gascogne en particulier, à des recherches soit à l'égard des francs fiefs, soit à l'égard des tailles, soit à l'égard des titres de noblesse.

Ces procédures, qui ont été faites avec beaucoup de rigueur, surtout en 1666 sous Colbert, ont donné lieu à des maintenues de noblesse, que chaque famille a gardées comme une preuve de noblesse et qui donnent une sûreté aux travaux des Généalogistes.

Avant 1789 on pouvait diviser la noblesse en plusieurs classes :

La noblesse chevaleresque,

La noblesse inféodée,

La noblesse par Lettres ou offices.

Noblesse chevaleresque. — La Noblesse chevaleresque était formée par les nobles de race ou d'extraction. On entend par nobles de race ceux qui descendent par mariage légitime des anciens gentilshommes dont l'origine remonte au-delà des temps où les anoblissements ont commencé.

Pour trouver le plus grand nombre des familles d'origine chevaleresque de Guyenne et Gascogne, il faut étudier et suivre la descendance des ducs d'Aquitaine. On y découvre par des subdivisions un nombre infini de familles ayant occupé dans la Guyenne et Gascogne des positions importantes, et dont la descendance de la majeure partie existe encore de nos jours.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Comme cette descendance a donné naissance à plusieurs centaines de grandes maisons féodales, les unes royales, les autres ducales, comtales ou seigneuriales, issues les unes des autres, existant encore de nos jours, je vais suivre un ordre méthodique pour éviter une confusion dans l'exposition de personnages aussi nombreux.

Les Ducs d'Aquitaine, dont Boggis (637 à 681), fils de Caribert, roi d'Aquitaine,[1] fut le premier à porter ce titre, peuvent se diviser en six branches principales.

I. Ducs d'Aquitaine, de 637 à 818, issus de Clotaire II, roi des Francs.

II. Rois de Navarre, de 825 à nos jours, issus de Scimène, duc de Vasconie, mort en 816.

III. Ducs de Gascogne, de 872 à nos jours, issus de Sanche Garcie I, dit Mittara, duc de Gascogne avant d'être roi de Navarre en 904.

IV. Comtes de Bigorre, de 800 à nos jours, issus d'Adalaric, duc de Vasconie de 745 à 768.

V. Comtes de Vasconie-Aragon, de 836 à nos jours, issus de Waifre de 745 à 768.

VI. Comtes des Marches de Vasconie, puis Comtes de Ribagorce, issus d'Eudes, duc d'Aquitaine, mort en 735.

Chacune de ces six branches principales pouvant se subdiviser en plusieurs branches.

[1] Le duché d'Aquitaine était une des quatre grandes régions de la Gaule ancienne. Il était partagé en trois provinces :

L'Aquitaine 1re, chef-lieu Avaricum (Bourges.)

L'Aquitaine 2me, chef-lieu Burdigala (Bordeaux.)

La Novempopulanie, chef-lieu Lugdunum Convenarum (St-Bertrand de Comminges.)

La Guyenne et Gascogne a été formée par les deux dernières provinces.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ainsi les rois de Navarre se subdivisent en :

1° Rois de Navarre.
2° Rois de Castille.
3° Rois d'Aragon.

Les Ducs de Gascogne ont formé :

1° Les Vicomtes de Gascogne.
2° Les Vicomtes de Lomagne.
3° Les Sires d'Albret.
4° Les Comtes de Fezensac.
5° Les Comtes d'Armagnac.
6° Les Comtes d'Astarac.
7° Les Comtes de Pardiac.

Une autre subdivision peut se faire encore.

Les Vicomtes de Lomagne ont formé :

A. Les Vicomtes de Lomagne.
B. Les seigneurs de Fimarcon.
C. Les Barons de Gimat.
D. Les Seigneurs de Batz.
E. Les Vicomtes de Gavarret.
F. Les Seigneurs de Durfort.
G. Les Seigneurs de Galard.

On arrive ainsi par une série de subdivisions à reconnaître et à trouver toutes les familles d'origine chevaleresque de la Guyenne et Gascogne.

Je vais continuer à donner, mais plus succinctement, la subdivision des autres branches. Un chercheur peut avec ce tableau retrouver facilement le point de jonction de la famille avec la descendance des ducs d'Aquitaine.

Les Comtes de Bigorre forment :

1° Les Comtes de Bigorre.
2° Les Vicomtes de Béarn.

Les Comtes de Vasconie et d'Aragon forment :

1° Les Comtes de Vasconie et d'Aragon.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

2° Les Comtes de Comminges.
3° Les Comtes de Carcassonne.
4° Les Comtes de Foix.
5° Les Comtes de Razez.
6° Les Comtes du haut Comminges.
7° Les Marquis du bas Comminges.
8° Les Vicomtes d'Aure, puis ducs de Gramont.
9° Les Barons de Labarthe.

Les Comtes des Marches de Vasconie forment :

1° Les Comtes de Marche de Vasconie et Rigaborce.
2° Les Vicomtes de Soulé.
3° Les Seigneurs de Téna.
4° Les Barons de Barrousse.
5° Les Vicomtes d'Orthez.
6° Les Vicomtes de Louvigny.
7° Les Seigneurs de Mauléon et de Talmont.

Noblesse inféodée. — La noblesse inféodée était accordée à tous ceux qui étaient possesseurs de fiefs nobles pendant trois générations et servaient le royaume en temps de guerre. Cette inféodation est due aux Institutions de St Louis et à la charte de Louis XI (1470). Henri III abolit ce genre de noblesse.

Noblesse par Lettres ou offices. — La Noblesse par Lettres était obtenue par Lettres patentes du Roi. Il y a peu de Noblesse de ce genre.

La Noblesse d'offices, ainsi que son nom l'indique, est due à l'exercice plus ou moins long d'une carrière. Elle peut se diviser en :

Noblesse militaire, qui était d'abord personnelle et fut créée par Charles VII ; il suffisait de dix années de service militaire pour être anobli. Sous Louis XV elle devint héréditaire, lorsque pendant trois générations on avait servi la patrie.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Noblesse de Robe, qui s'obtenait par l'exercice de la Magistrature.

Noblesse d'Échevinage, qui s'acquérait par l'exercice des fonctions municipales.

La noblesse inféodée et celle par Lettres ou Offices sont souvent les plus difficiles à établir et les plus nombreuses. En effet, elles offrent beaucoup de sujets d'erreurs involontaires. C'est ainsi que l'on voit, lorsqu'on étudie l'histoire des communes pendant plusieurs siècles, un grand nombre de procès pour contester les terres nobles de celui-ci ou la noblesse de celui-là. Le maire ou le consul combattait les privilèges qui n'étaient pas justifiés et le noble qui se prétendait exempt de corvées de grands chemins.

États de la Noblesse. — Le Noble naissait soldat et, tant qu'il était capable de porter les armes, devait le service militaire toutes les fois qu'il était convoqué pour faire la guerre. Aussi, pour savoir quel était le personnel militaire valide, en prévison d'une nouvelle guerre que la France pourrait avoir à soutenir, les Souverains ont fait dresser à plusieurs reprises un état des gentilshommmes et des vivants noblement dans chaque province du Royaume.

C'est ainsi que nous possédons plusieurs états de la Noblesse de la province de Guyenne et Gascogne. Ces états, la plupart manuscrits, ont été conservés dans les archives départementales.

Le plus complet que l'on connaisse est celui qui fut commencé en 1666, abandonné par suite de guerre, puis repris en 1706 au moment de la nomination du Maréchal de Berwick [1] comme Commandant en

[1] Jacques, duc de Fitz-James et de Berwick, maréchal de France en 1706, était fils naturel de Jacques Stuart, duc d'York, roi d'An-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chef de la Guyenne. Cet état n'a été définitivement clos qu'en 1717.

On trouve dans ces états une foule de noms et de renseignements utiles à la généalogie des familles nobles de la province de la Guyenne et Gascogne.

Plus tard, le commandant en chef de la Guyenne, vers 1749, et son successeur, le Maréchal duc de Richelieu, en 1758, ont demandé un état semblable.

Ces états étaient divisés en deux parties, les gentilshommes, et les vivants noblement. Le Souverain avait droit d'appeler sous les armes tous ceux qui étaient placés dans ces deux catégories.

Réhabilitation. — Le gentilhomme avait le droit de porter une épée et dans tous les actes de prendre le titre d'écuyer. Ce droit purement honorifique pouvait flatter la vanité, mais ne suffisait pas à tout. Aussi, lorsque la fortune était modique et les revenus insuffisants, il fallait exercer une profession quelconque.

Malheureusement certaines de ces professions[1] étaient considérées comme incompatibles avec la Noblesse, et faisaient perdre cet avantage ou cette qualité jusqu'à ce qu'on eût été réhabilité.

La réhabilitation était une grâce du Souverain qui s'accordait par lettres du grand sceau aux personnes qui avaient dérogé.

gleterre de 1685 à 1688 sous le nom de Jacques II, et d'Arabella Churchill, sœur du célèbre duc de Marlborough.

[1] Les nobles ne pouvaient pas faire le commerce en détail. Il ne leur était permis que de faire le commerce en gros et celui de la mer, qui était autorisé par l'édit de 1669, tant en dehors qu'en dedans du royaume, pour leur compte ou par commission.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Registres de paroisses. Etats civils. — Ces pièces se trouvent assez facilement et sont à la portée de tout le monde ; elles indiquent le passage des familles dans les diverses contrées où les actes étaient retenus.

Ouvrages a consulter. — Après l'exposé de ces diverses sources de pièces qui doivent servir à l'établissement de l'histoire des familles nobles de Guyenne et Gascogne, et qui sont à peu près semblables pour toutes les provinces, je recommande aux travailleurs comme centre de recherches deux cabinets héraldiques :

1° Celui de la comtesse de Raymond, donné par elle à la ville d'Agen et placé aux archives départementales. Un catalogue spécial de format in-8° et de 316 pages a été fait par les soins de M. Tholin, archiviste du département. Il contient tous les travaux personnels, les dossiers généalogiques, autographes, pièces diverses et la bibliothèque de la comtesse de Raymond.

2° Celui de mon père, en ma possession, et conservé dans son hôtel, rue Lacépède, 2, à Agen. Ce cabinet contient un dossier particulier sur environ 4.000 familles nobles de Guyenne et Gascogne, que je serais heureux de mettre à la disposition de ceux qui auraient une recherche à faire sur une famille noble de notre pays.

J'ajoute les ouvrages les plus importants et les plus utiles à consulter :

Monlezun (l'abbé de). — Histoire de la Gascogne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Auch, 1846, in-8°, 6 volumes.

Bascle de Lagrèze (Gustave). — Le trésor de Pau. —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Archives du château d'Henri IV avec des fac-similé. Pau, 1851, in-8°.

Vte de Bastard d'Estang. — La noblesse d'Armagnac en 1789. Paris, 1862, in-8°.

De Bourrousse de Laffore. — Nobiliaire de Guyenne et Gascogne. Bordeaux, 1858-1884, in-4°.

De Magny. — Le Livre d'Or de la Noblesse, Généralité de Guyenne et Gascogne. Paris, 1864, in-fol.

Dom Claude de Vic et Dom Vaissette. — Histoire générale du Languedoc. Toulouse, 1846, in-4°, 10 vol.

Procès-verbal de l'assemblée des trois ordres de la Sénéchaussée d'Agenais, tenue à Agen au mois de Mars 1789. Agen, in-8°.

Magen et Tholin. — Chartes, première série (1189-1328). Villeneuve-sur-Lot, 1884, in-4°.

Cl. Perroud. — Les origines du premier duché d'Acquitaine. Paris, 1881, in-8°.

Sceaux Gascons du moyen âge publiés par la commission des Archives historiques. Auch, 1880, in-8°.

Rabanis. — Les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai historique et Critique sur la Charte d'Alaon. Paris, 1856, in-8°.

De Bourrousse de Laffore. — La Charte d'Alaon. Agen, 1889.

De Chastaigné. — Impression des archives de la ville de Bordeaux. Bordeaux, 1864, in-8°.

Archives historiques de la Gironde. Bordeaux, 1859, in-4°.

Léo Drouyn. — La Guyenne Anglaise — Forteres

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ses élevées pendant la domination Anglaise. Bordeaux, in-4°.

Catalogue des rolles gascons, normans et françois conservés dans les archives de la tour de Londres. Londres, 1743, in-fol. 2 tomes.

Dom Louis Clément Brugelles. — Chroniques Ecclésiatiques du Diocèse d'Auch suivies de celles des Comtés du même diocèse. Toulouse, 1746, in-4°.

De Marquessac. — Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem en Guyenne depuis le XIIe siècle jusqu'en 1789. Bordeaux, 1866, in-4°.

Baron de Cauna. — Clergé et Noblesse des Landes. Armorial, Bordeaux, 1864, in-8°.

Cartulaire de l'abbaye de St-Jean de Sorde, publié sur le manuscrit original. Paris, Pau, 1873, in-8°.

Documents historiques et généalogiques sur les familles remarquables du Rouergue. Rodez, 1853-1861, in-8°, 5 vol.

Liste des émigrés du département du Lot. Cahors, 1793, in-8°.

G. Noulens. — Maisons historiques de Gascogne, Guyenne, Béarn, Languedoc, Périgord. Paris, 1865, in-8, 2 vol.

A. de Froidefond. — Armorial de la noblesse du Périgord. Périgueux, 1858, in-8°.

De Bourrousse de Laffore. — Notes historiques sur les monuments féodaux et religieux du département de Lot-et-Garonne. Agen, 1879, in-8°.

Ch. de Batz de Trenquelléon. — Henri IV en Gascogne (1553-1589). Paris, 1885, in-8°.

Ch. de la Hitte. — Lettres inédites d'Henri IV au

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

consuls de la ville de Foix (1576-1602). Auch, 1886, in-8°.

F. G.-Bourdeau. — Ancienne Gascogne et Béarn. Paris — Riscle — Tarbes, 1861, in-8°.

De la Devèze. — Comté d'Albret et Brouilhois. Généalogie, Sommaire et description du païs et Comté de Bigorre par Guillaume Mauron, avocat au Senechal de Tarbes, publié par les archives historiques de la Gascogne. Auch, 1887.

Cet ouvrage contient le fac-similé des signatures des personnages importants du Comté.

Bertrandy. — Guerre de Guyenne (1345-1346). Bordeaux, 1870, in-8°.

A. Lagrèze Fossat. — La Ville, les Vicomtes et la coutume d'Auvillars. Paris, Montauban, 1868, in-8°.

A. Ducourneau. — La Guyenne historique et départementale. Bordeaux, 1842, in-4°.

Nolens d'Assier. — Revue d'Aquitaine, journal historique de Guyenne, Gascogne, Béarn, Navarre, Périgord, Languedoc. 1857-69, in-4°.

E. Guolheur. — Histoire de la réformation de Bordeaux et dans le ressort et parlement de la Guyenne. Paris, New-York, Bordeaux, 1884.

A. de Bastard. — Généalogie de la maison de Bastard. Paris, 1847, in-4°.

De Bourrousse de Laffore. — Généalogie du Cauzé de Nazelles. Bordeaux, 1870, in-4°.

— Généalogie de la famille Fabry et d'Ayreux. Bordeaux, 1884, in-8°.

— Maison d'Hébrard. Agen, 1888, in-4.

H. de Lur-Saluces. — Notice Généalogique sur la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

maison de Lur, suivie d'un précis historique sur les derniers marquis de Saluces et sur la cession du marquisat de Saluces à la France en 1560. Bordeaux, 1855, in-8°.

Abrégé de la Généalogie des Vicomtes de Lomagne divisée en trois races avec une dissertation sur la branche de Candale et la maison de Foix. Paris, 1757, in-12.

Histoire Généalogique de la maison de Faudoas. Montauban, 1724, in-4°.

Généalogie de la maison de Montesquiou-Fezensac, suivie de ses preuves. Paris, 1784, in-4°.

Louis de Bourrousse de Laffore.

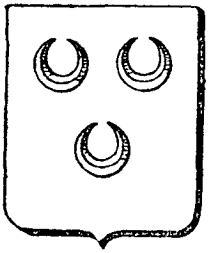

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007



ÉPITAPHES

DE S^T^-YVES-DES-BRETONS

A ROME

Au mois de septembre 1890, me trouvant à Rome, à l'heure où la fidèle Bretagne rendait un nouvel et solennel hommage à la pure et glorieuse mémoire de son grand saint Yves, j'eus le désir de m'associer de loin à l'allégresse pieuse et patriotique de mes amis Bretons : et la pensée me vint d'aller recueillir les épitaphes bretonnes de la *Chiesola* de *Sant'Ivo de' Brettoni*, que j'avais visitée, il y a trente ans, avec mes chers et regrettés compagnons d'armes Yves de Lanascol, Louis du Plessis de Grénédan, Alfred de la Barre de Nanteuil et Alain de Kersabiec.

Je venais de lire dans le *Soleil* un charmant article de mon ami Léon de la Brière, — qui, lui aussi, fut un vaillant zouave pontifical avant de mériter, dans la campagne de 1870, la croix de la légion d'honneur ; — j'appris par cette lecture que l'église de St-Yves-des-Bretons avait été récemment restaurée et « ornée d'une mosaïque où l'on voit saint Yves entre Clovis et Jeanne d'Arc ».

Jeanne d'Arc déjà mise au rang des saints dans Rome

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

même!... j'eus un battement d'allégresse au cœur : quelle mosaïque de bon augure pour la France très chrétienne ! Car cette canonisation préventive de la Sainte de la Patrie n'avait pu se produire sans l'assentiment de S. Ém. le Cardinal Parocchi, Vicaire de Sa Sainteté, l'illustre et docte *ponente* de la cause de Jeanne d'Arc, dont l'issue se trouvait, par ainsi, publiquement préjugée. Le fait me surprenait vivement, comme contraire aux règles de minutieuse prudence de l'autorité pontificale ; mais, pensai-je avec joie, il n'en aurait que plus de valeur, et notre chère espérance, que plus de raison.

Je devais essuyer une double déconvenue : restaurée superbement, en 1888, sous les auspices de S. Exc. le comte de Béhaine, le très honoré ambassadeur de France près le Saint-Siège, et sous la direction de la Commission administrative des établissements français, présidée par l'aimable M. de Monbel, conseiller d'ambassade, — la petite église a conservé l'antique buste en bronze doré de saint Yves, dans la base duquel sont enchâssées de ses précieuses reliques ; mais il n'y a pas trace d'une seule mosaïque, et la belle fresque de l'abside, œuvre récente et très remarquable, nous montre N.-S. J.-C. entouré de saint Yves, saint Louis, saint Martin, saint Bernard et sainte Geneviève ; mais, hélas ! Jeanne d'Arc n'est pas encore là !

Ma seconde déconvenue ne fut pas moins poignante : comme il advient trop fréquemment, la réfection somptueuse du pavé et des murs avait fait disparaître toutes les dalles funéraires et toutes les inscriptions du passé, — sauf une, relative à un acte de munificence du Pape Paul V, encastrée au haut du mur de droite, en face de l'entrée, et sous laquelle on a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

placé l'inscription commémorative de la récente restauration. Ce sont, aujourd'hui, les deux seuls monuments épigraphiques de Saint-Yves-des-Bretons.

Les autres eussent infailliblement péri sans la sollicitude éclairée de M. de Monbel ; elles avaient été transférées par ses soins sous les arcades du cloître de St-Louis-des-Français, notre église nationale ; elles y sont toutes au grand complet. « Telles qu'elles sont aujourd'hui placées, m'écrivait le vigilant président de la Commission administrative des etablissements français, les inscriptions de nos compatriotes sont l'objet d'un soin constant et journalier. »

Il m'a paru intéressant de recueillir ces épitaphes et de sauver de l'oubli les noms des pieux Bretons qui avaient voulu dormir le suprême sommeil sous l'église vénérée du Saint de leur aimée patrie.

I

Hic requiescit magister Stephanus Bronsaudi in curia romana car.[1] procur. pbr. ecclesie de burgo monasterior. dioc. Nanneten. carnis resurectionem et extremi iudicii diem expectans. Obiit anno domini M° CCCC° LVIII die VIII octobris.

II

Hic requiescit famosissimus utriusque iuris doctor r. p. dominus Iacobus de Pencoetdic electus Briocen. et sacri pal. ap. car. auditor qui obiit die XXV mensis augusti a° domini M° CCCC. LXII.

[1] Causarum.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Le défunt est représenté au trait en robe doctorale, avec un écusson.)

III

Magistro Conano de Rieio Veneten. dioc. licentiato in decretis car. procuratori Conanus dicte diocesis consanguineo benemerenti fecit. Obiit anno domini M. CCCCLXII die XV septembris. Orate deum pro defunctis.

IV

Hic iacet famosus vir dominus Herus Guirihec quondam archidiaconus et canon. ecclesie Corisopiten. ac decanus Guerchie Redonen. dioc. Obiit anno MCCCCLXXI *die* XV iulii.

(Le défunt est représenté au trait en robe doctorale, la tête entre deux écussons.)

V

Ioanni Channe diocesi Redonen. sacri palatii apostolici scribæ fide et integritate insigni. (3 *écussons*, 1-2.) Vix. an. XXXIII m. VI d. VIII. Obit anno iobilei M. D. quinto nonas quintiles.

VI

† Hic D. Petrus Amectica dioc. Redonen. sed. ap^ce not^s breviumque scriptor iuris utriusque peritus, una cum Gabriele fratre ac Iuliano nepote situs est. Vix. ann. LV. Obiit pridie Kal aug^ti M. D^o X.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Le défunt est représenté au trait en robe doctorale.)

VII

D. O. M. — Andrée de Tholeto [1] servienti armor. pont. omnibus grato Laura merens marito carissimo posuit an. M. D. XVIIII.

(Le défunt est représenté en costume militaire.)

VIII

D. Opt. Max. — D. Iacobi Evain rectoris S. Congari Veneten. dioc. litium et discordiar. sedatoris vigilantiss. lacrimabile depositum qui sua sorte præter mortalium mores contentus patrios lares repetens ab hac migravit miseria IIII Kl. aug. M. D. XXIX.

(L'inscription forme un cercle de 2 lignes, avec un Saint Ciboire en cœur.)

IX

D. O. M. — Hic iacet Petrus Maheo clericus et canonicus Veneten. dum viveret huius ecclesie minister. Parcat illi Deus. Amen. Obiit die septima decembris M. D. LXXVI.

[1] J'avais lu *Choleto* ; la rectification est de M. de Monbel. Le nom breton était, je crois, Thoulet.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

X

D. O. M. — Tandem post vitam hanc irrequietam requiescit sub hoc lapide Petrus Ragot sacerdos diæc. Nanneten. huius ecclesiæ benefactor diem domini tranquille expectans. Obiit postridie idus augustas MDCCXIV. æt. an. sexag. nono. Antonius Bernard amico posuit.

La petite église était et est encore de dimensions très restreintes ; il y avait donc peu de place pour les sépultures, et ce devait être un rare honneur que d'y avoir son tombeau. — Aux XVIIe et XVIIIe siècles, de nobles familles romaines l'obtinrent, sans doute par des bienfaits ; mais leurs épitaphes, moins favorisées que celles de nos vieux Bretons, ont probablement sombré dans le néant.

Pulvis, cinis, nihil ! comme porte une mystérieuse épitaphe anonyme de l'église des Capucins, à Rome.

Vte Oscar de Poli.

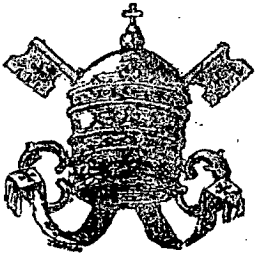

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

LES QUATRE

Demoiselles de Lorraine

Il y avait autrefois en Lorraine quatre grands chapitres de chanoinesses séculières, où l'admission était exclusivement réservée à des filles appartenant à la noblesse la plus pure comme extraction et comme alliances.

Ces quatre chapitres, qu'on appelait communément *Les quatre demoiselles de Lorraine* [1], se trouvaient à Remiremont, à Épinal, à Poussay et à Bouxières, près Nancy. Ils s'intitulaient *Noble et Illustre chapitre de l'Insigne Eglise Collégiale et Séculière de...* (Remiremont, Epinal, Poussay ou Bouxières).

A leur entrée dans l'un de ces quatre chapitres, ce qui du reste avait lieu dans la plupart des autres chapitres nobles, sinon dans tous, les chanoinesses

[1] Henri Lepage. *Les grands et petits chevaux de Lorraine*, p. 5. Lepage renvoie à Chevrier. *Histoire civile, etc., de Lorraine et du duché du Bar*, T. III, avertissement, p. 19.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

étaient qualifiées *Madame* et prenaient le titre de *Comtesse*, mais les preuves nobiliaires qu'on exigeait pour les y recevoir étaient plus rigoureuses que partout ailleurs, en France du moins.

Ces preuves, *les mêmes* pour *chacun* des quatre chapitres Lorrains en question, devaient primitivement remonter à quatre degrés dans la ligne paternelle et aussi dans la ligne maternelle, mais elles furent ensuite considérablement augmentées, au mois de janvier 1761, par le roi Stanislas, Duc de Lorraine, qui les porta à huit degrés du côté paternel et à autant de degrés du côté maternel, par une ordonnance dont on trouvera le texte plus loin ; c'est-à-dire que, sa propre personne *comprise*, la présentée devait fournir neuf générations de race chevaleresque [1] d'un côté aussi bien que de l'autre.

On appelait cela produire ses *quartiers de Noblesse*. Je laisserai à plus fort que moi le soin d'établir le nombre de quartiers que donnent huit degrés dans l'une et l'autre ligne.

Le Vicomte de Gabrielli, dans sa *France chevaleresque et chapitrale* (1785), indique le chiffre de seize quartiers aux preuves de Bouxières et de Poussay, mais ce chiffre de seize quartiers semblerait se rapporter à l'ancienne réglementation des quatre degrés par chaque ligne, et encore ne devrait-il se comprendre que pour un côté seulement, si l'on en croit feu le comte d'Haussonville, qui, en parlant des preuves de Remiremont dans ses *Souvenirs et mélanges*, compte (d'après

[1] Ducas, *Les chapitres nobles ae Dames*, dans le tome XXI du *Nobiliaire* de St-Allais, 1ere édition (partie *non rééditée*). — L. de la Roque et Ed. de Barthélemy, *Catal. des gentilhommes de Lorraine*, 2e livraison, p. 47.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ouï dire) « trente-deux quartiers dans les lignes paternelles et autant dans les lignes maternelles, en tout soixante-quatre quartiers [1]. » J'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure sur ce passage des écrits de M. d'Haussonville.

Bien que les exigences de noblesse fussent *identiquement les mêmes* dans les quatre chapitres qui nous occupent, néanmoins, ainsi que le rapporte M. Cerfbëer de Medelsheim dans son article sur Remiremont, on disait dans le pays : les *Dames de Remiremont*, les *Caignes de chambre d'Épinal*, les *Servantes de Poussay*, les *Vachères de Bouxières* [2].

Ces différentes appellations n'entraînaient nullement l'idée d'une supériorité d'aucun de ces quatre chapitres les uns sur les autres : elles venaient tout simplement de l'importance des *bénéfices* des *canonicats* ou *prébendes*, qui rapportaient davantage à Remiremont qu'à Épinal, à Épinal qu'à Poussay, et à Poussay qu'à Bouxières.

On ne voit nulle part que l'un de ces chapitres ait eu ni suprématie ni préséance sur les autres. Les revenus seuls et *non* la naissance établissaient l'unique distinction qui pouvait exister entre eux. Et si, en présence de difficultés pécuniaires plus grandes, le chapitre le moins riche des quatre, celui de Bouxières, consentit, dans le but d'accroître ses ressources, à augmenter le nombre de ses prébendes, il semble ne s'être décidé à élargir ses rangs qu'en cherchant alors à ne rendre que *plus sévères* les preuves de noblesse qu'il exigeait pour l'admission de ses chanoinesses.

[1] *Souvenirs et mélanges*, par le Cte d'Haussonville, p. 3.

[2] Voir cet article dans *l'Histoire des villes de France* publiée avec une introduction générale pour chaque province, par M. Aristide Guilbert, T. IV, p. 588-589.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

C'est ce que fait ressortir dans son *Histoire de l'abbaye de Bouxières* M. Henri Lepage, le savant président de la Société d'archéologie Lorraine, que sa compétence en la matière rend une autorité.

Voici ce que j'extrais de son intéressante publication (pages 66-67).

« Au mois de janvier 1761, rapporte M. Lepage, Sta-« nislas donna, au sujet des preuves à faire dans les « quatre chapitres de dames chanoinesses de Lorraine, « une déclaration dont je crois devoir reproduire le « texte :

« Le désir d'accroître autant qu'il est en nous, dit le « Roi, le lustre des quatre chapitres de dames chanoi-« nesses fondés depuis nombre de siècles dans nos Etats, « nous a fait rechercher les moyens les plus naturels de « leur donner des marques particulières de notre protec-« tion et bienveillance, en augmentant par des unions et « des incorporations la dotation de ceux d'entre eux où « l'aisance nécessaire ne se trouvait point pour remplir « le service divin et autres charges et obligations de leur « état avec la décence convenable ; et voulant porter « nos attentions encore plus loin, en confirmant les pré-« éminences, libertés, prérogatives, exemptions, et gé-« néralement tous les droits dont ils sont en possession, « nommément celui d'élection à leurs dignités et of-« fices respectifs en la manière ordinaire, nous jugeons, « pour plus grande illustration, devoir encore faire « remonter les preuves du côté paternel au delà de celles « qu'exigent les statuts, et, par compensation, diminuer « leur rigueur du côté des preuves maternelles ; ce « qui présente, pour la noblesse la plus distinguée, « des avantages sensibles auxquels il est juste de ne « laisser participer que nos propres sujets et ceux du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Roi Très Chrétien [1]..... ; à ces causes...., nous con-
« firmons tous les droits, distinctions, immunités,
« privilèges, libertés, prérogatives, et exemptions dont
« jouissent ou doivent jouir les dits chapitres, et nom-
« mément le droit d'élection, comme d'ancienneté, à
« leurs dignités respectives.

« Ordonnons qu'à l'avenir dans les quatre chapi-
« tres de Lorraine, Remiremont, Bouxières, Epinal
« et Poussay, les preuves de noblesse, pour y avoir en-
« trée, seront faites de huit degrés du côté paternel, au
« lieu de quatre ; restreignant celles du côté maternel
« aux même huit degrés, pour la dernière mère seule-
« ment.

« Ne seront admis à l'avenir aux dignités et prében-
« des des dites chapitres que nos propres sujets ou na-
« turalisés et ceux du Roi très chrétien faisant profes-
« sion de la Religion catholique, apostolique et Ro-
« maine, ayant les qualités requises, à l'exclusion de
« ceux d'Alsace, à moins que nos dits sujets et ceux de
« France ne soient reçus dans les chapitres de la dite
« province, en faisant les preuves réglées par leurs sta-
« tuts [2] ».

« Les chapitres de Remiremont, Épinal et Poussay,
« ajoute M. Lepage, s'en tinrent aux termes de cette
« Déclaration, mais *celui de Bouxières*, en obtenant les
« patentes de sa translation à Bon-Secours, fut autorisé
« à exiger pour le côté paternel les preuves de la Cour,
« c'est-à-dire jusqu'en 1400 inclusivement, et huit de-
« grés du côté maternel, de sorte qu'il devint le cha-
« pitre de *toute la France* où les preuves étaient les

[1] Louis XV, gendre de Stanislas, à la mort duquel il devait réunir définitivement la Lorraine et le Barrois à la France.

[2] *Recueil des ordonnances de Lorraine*, T. X, p. 124.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *plus rigoureuses*. Ce n'était donc pas dans ce sens, « mais seulement à cause de la modicité des revenus « et du grand nombre des dames, qu'on pouvait « lui appliquer cette plaisanterie qui se faisait sur « les quatre chapitres nobles de Lorraine : *Dames* « de Remiremont, *Demoiselles* d'Épinal, *femmes* « *de chambre* de Poussay, et *servantes* de Bouxiè- « res. »

Comme je l'ai avancé plus haut, il ne faut donc pas voir une classification quelconque dans ce dicton populaire dont les expressions fantaisistes n'avaient même rien de fixe, puisque les deux seules citations que j'en ai rencontrées se trouvent précisément avoir des variantes entre elles.

Au point de vue essentiellement *héraldique* et *nobiliaire*, les « Quatre Demoiselles de Lorraine » n'avaient rien à s'envier les unes aux autres, et si l'un des quatre chapitres pouvait se targuer sous ce rapport d'une plus grande sévérité, c'était justement celui auquel était attribuée la moins flatteuse des dénominations admises dans le vulgaire.

Toutefois, je le répète, le chapitre de Remiremont avait pour lui le lustre de la richesse. « L'abbesse, prin- « cesse de l'empire, avait comme une cour formée « des dames de son chapitre. On portait devant « elle dans les cérémonies le *Pallium*, la crosse et « l'épée. Lorsqu'elle entrait pour la première fois à « Remiremont, elle y était reçue avec une pompe pres- « que royale ». M. Cerfbeër de Medelsheim, à qui j'emprunte cette citation, s'étend en longs détails sur le cérémonial de l'intronisation de l'abbesse de Remiremont, dans sa notice à laquelle j'ai renvoyé ci-dessus. On allait chercher la nouvelle abbesse à la porte de la ville comme un souverain ; seulement, au lieu de lui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

présenter les clefs, « on lui offrait les vins dans une ri- « che coupe qu'elle portait à ses lèvres ». Elle se rendait ensuite à l'église où elle prenait possession de son siège, puis on la conduisait sous un dais au palais abbatial, qui était somptueux.

On a dit, M. d'Haussonville entre autres, dans son ouvrage déjà cité, que les Filles de France ne pouvaient être admises à Remiremont à cause de l'*intrusion* des Médicis. Madame la Princesse de Condé aurait éprouvé, paraît-il, quelques difficultés, lors de sa réception, pour ce malheureux *quartier* Médicis ; mais ce ne semble avoir été qu'une simple chicane pour la forme et afin de flatter l'amour-propre de Mesdames les Chanoinesses, qui eurent bientôt après le bon goût d'ouvrir leurs rangs à la fille de nos Rois et de la mettre ensuite à leur tête. La princesse de Condé fut la dernière abbesse de Remiremont [1].

Outre les quatre grands chapitres de Remiremont, Bouxières, Épinal et Poussay, il y avait encore d'autres chapitres nobles de chanoinesses séculières en Lorraine. Le plus célèbre après les quatre *Demoiselles de Lorraine* était le chapitre de Saint-Louis de Metz. On n'exigeait pour y être admis que le côté paternel, mais il fallait les *preuves de Cour* ou *des Carrosses*, soit une filiation remontant à 1399, sans *interruption* et sans *trace d'anoblissement.*

On sait qu'il y avait également des Chapitres nobles pour les hommes. Celui qui a jeté le plus d'éclat était le fameux chapitre des *Comtes de Lyon*, dont le pre-

[1] Consultez à ce sujet *Notions claires et précises sur l'ancienne noblesse de France*, par le comte de Soyecourt, p. 30, note 1.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

mier Canonicat d'*honneur* revenait au Roi. — Les quartiers à produire pour les *Chanoines-Comtes de Lyon* étaient les mêmes que ceux demandés aux *quatre demoiselles de Lorraine*.

MARQUIS DE MOY.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROYAL CONSCRIT [1]

Bravo, Fils de nos Rois, Prince, Toi qui réclames
Un fusil de soldat français,
Pour partager, un jour, quand vibreront nos âmes,
Ou nos revers ou nos succès !

Car tu ne veux pas être empanaché, superbe
Dans un brillant état-major,
Mais à travers les champs, les guérets, la grande herbe,
Suivre humblement ton rêve d'or...

Et loin de repousser avec délicatesse
La main du fils de l'ouvrier,
Petit pioupiou... soldat d'un sou... Royale Altesse,
Tu ne te feras pas prier...

Sans même désirer la conquête des grades,
Près d'un paysan, ton ami,
Tu veux marcher vers l'Est avec les camarades,
Offrant ton cœur à l'ennemi,

[1] Ces beaux vers ont été lus par M. Emmanuel Bocher à Monseigneur le Duc d'Orléans, à la Conciergerie. Immédiatement l'auguste prisonnier écrivit au poète le plus gracieux remercîment. — O. de P.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Montrant à la Patrie, à l'Europe, à la Terre,
A l'Histoire, que le Dauphin
Est avant tout Français de race militaire
Comme le dernier meurt-de-faim !

Car le courage, en France, est notre loi commune.
On a pu dire, Monseigneur,
Aux jours les plus amers, trahis par la Fortune,
Tout est perdu, tout... fors l'honneur !

Et c'est le fier soldat fuyant la route oblique
Des noirs complots, des trahisons,
C'est Lui que l'on redoute et que la République
A fait jeter dans ses prisons !

C'est Lui qu'un procureur au Palais réprimande,
Essayant un hideux procès !
C'est Lui, le Fils des Rois, le Dauphin qui demande
Un fusil de soldat français !

G. de PIMODAN.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA CHATELAINE

Bauffremont porte : *Vairé d'or et de gueules!*
Cri d'armes : *Dieu ayde au premier chrestien!*
Devise : *Plus de deuil que de joye!*

Chaque jour, lentement, morne, elle vient s'asseoir
A la haute croisée ouverte sur la route,
Depuis que l'époux fier en qui sa vie est toute
Est parti pour la guerre, en l'embrassant, un soir.

Combien du même nom, qu'on ne devait plus voir,
Ont dit le même adieu, passé la même voûte!
Et son enfant, plus tard !.. Oh! c'est un affreux doute!..
Bien des siens ont pourtant vêtu leur mère en noir.

Devant elle, l'écu vairé d'or et de gueules,
Muet témoin des pleurs des défuntes aïeules,
Parle indifféremment de fortune ou de sang.

La gloire coûte cher aux races qu'elle choie!
Et sous le cri hautain, sous le blason puissant,
La pauvre femme lit : — *Plus de deuil que de joie!*

VICTOR D'AURIAC.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

LE SAINT SÉPULCRE

I

Le siècle où nous vivons est fier de ses merveilles ;
Il sait à la nature arracher ses secrets ;
Ses grandeurs, il les dit hautement sans pareilles
Et veut se nommer le Progrès.
Ardent, fiévreux, levant la tête,
Il s'enhardit à la conquête
Du domaine matériel.
Tous les biens d'ici-bas, c'est le but qu'il s'assigne ;
Mais ce but qu'il poursuit dans son orgueil insigne
Le détourne souvent du ciel.

Il dompte la matière à ses ordres soumise,
Mais la matière aussi captive son vainqueur,
L'attire, le retient, l'enferme et paralyse
Les nobles élans de son cœur.
Il éteint son effervescence
Dans une indigne jouissance ;

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

A ne voir que la terre il s'est accoutumé ;
Au miasme des bas lieux il alourdit son aile
Qui ne sait plus monter vers la sphère éternelle
Pour laquelle Dieu l'a formé.

Il parle avec dédain des époques antiques...
Ah ! ne méprise pas, siècle, ces temps passés
Dont chacun tour à tour te lègue en ses chroniques
De si grands exemples tracés !
Ces âges virils, dont l'histoire
Garde l'immortelle mémoire,
Où naissait saint Louis, où mourait Godefroy,
Ne surent découvrir la boussole ou la poudre,
Trouver dans la vapeur les ailes de la foudre...
Mais ces âges avaient la foi !

Cette foi, pour laquelle il n'est point de barrière,
Dans un sublime essor savait les emporter :
Pour lancer vers les cieux ces chefs-d'œuvre de pierre
Que le temps a dû respecter,
Tout un peuple, pieux manœuvre,
Prenait sa part de la grande œuvre ;
Et pour rendre aux chrétiens le tombeau du Sauveur,
L'Europe, un jour, armait des nations entières
Qui donnaient leurs trésors, leur sang et leurs prières
Sans que s'éteignît leur ferveur !

Notre époque orgueilleuse, ô vieux temps de croyance,
S'étonne à tel degré de te trouver si grand ;
Elle ressent si peu la divine influence
Qu'avec peine elle te comprend.
Pourtant, croisés, guerriers, apôtres,
Oui, votre gloire vaut les nôtres !

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Vous aviez dans le sein, Vaillants, un cœur de feu...
Ah ! pourquoi de nos jours, ne pouvez-vous renaître?
Nous disons trop souvent : or, trafic et bien-être ;
Vous disiez, vous : Patrie et Dieu !

Pour moi, fils de ce siècle et plongé dans son onde
Où, les mœurs et la foi, tout semble se noyer,
J'admire ce qu'il a d'activité féconde
Et je ne veux pas le nier.
Mais, le front morne et l'âme sombre,
Que de fois j'ai gémi dans l'ombre
De voir que le sol même où le Sauveur souffrit
Porte, outrage poignant, un peuple d'infidèles,
Et que nous oublions, dans nos vaines querelles,
Le Sépulcre de Jésus-Christ !

Ce tombeau que tailla Joseph d'Arimathie,
Ce cercueil vénéré, cet auguste et saint lieu
Où, lorsque pour trois jours son âme fut partie,
Dormit le corps de l'Homme-Dieu !
Ce témoin du plus grand mystère
Que tous les puissants de la terre
Doivent, le cœur tremblant, contempler à genoux,
Qui confond à jamais les vanités humaines
Et d'où sortit jadis, pour apaiser nos haines,
L'Evangile promis à tous !

II

Ah ! si ma voix avait cet accent qui pénètre
Au fond des cœurs, j'irais au bourg, à la cité
Annoncer et prêcher et décider peut-être
La croisade de charité !

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Je vous rappellerais, traditions pieuses,
Je peindrais les Saints Lieux laissés à l'abandon,
Je dirais, éveillant les âmes oublieuses :
Chacun de nous doit faire un don.

Que les riches présents des Princes de la terre
S'unissent aux deniers par l'indigent offerts ;
Vous, Prêtres, à l'autel, donnez votre prière !
Vous, poètes, donnez vos vers !

Vouez tous, vouez or, puissance, génie
A ce but solennel dont chaque cœur s'émeut !
Votre œuvre par le ciel est et sera bénie,
Car Dieu le veut ! Oui, Dieu le veut !

Montre l'exemple, toi, France, dont la couronne
De protéger ces lieux s'enorgueillit longtemps,
Toi, dont les fiers enfants occupèrent le trône
Où David modula ses chants !

Arrachez le Sépulcre aux mains des infidèles !
Que faut-il ? Des trésors, de l'or, des monceaux d'or ?
Gagnez par ces faux biens des gloires éternelles,
Donnez, donnez, donnez encor !

Ainsi nous n'aurons plus à craindre cette honte,
Chrétiens, d'apprendre un jour et peut-être demain
Que, chassés par le flot des outrages qui monte,
Sans asile et même sans pain,

Ceux qui veillent au soin de la divine tombe
L'arrosent vainement de leurs stériles pleurs
Et qu'à Jérusalem la croix chancelle, tombe
Et reste sans adorateurs !

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

III

Cana, vallons de Béthanie,
Roses des plaines de Sâron,
Horizons de la Samarie,
Monts Gelboë, flots du Cédron,
Nazareth, Champs de Galilée,
Terre aujourd'hui si désolée,
Sol glorieux de Bethléem,
Sans cesse mon âme attendrie
S'envole vers vous et s'écrie :
Jérusalem ! Jérusalem !

Voir le Thabor à cime ronde,
Bethphagé, pays des figuiers !
O vieux Jourdain, goûter ton onde !
Prier au Mont des Oliviers !...
Tenant en main le divin Livre,
Ah ! qu'il me soit donné de suivre
Le chemin où Jésus souffrit,
De vivre aux lieux du grand mystère
Et de me courber jusqu'à terre
Devant le Sépulcre du Christ !

Achille Millien.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SOURCES DU NOBILIAIRE

DE

FRANCHE-COMTÉ

Nous diviserons cette note succinte en sept paragraphes : Lettres d'anoblissement, de confirmation et de relief ; — Anoblissement par charges ; — Recherches et maintenues de noblesse ; — Preuves pour la Cour, les chapitres, etc. ; — Documents d'archives, féodaux et autres ; — Registres paroissiaux et actes notariés ; — Bibliographie [1].

Lettres d'anoblissement, de confirmation et de relief. — Ces lettres se trouvent dans le fonds de la Chambre des Comptes de Dôle, publié dans *l'Inventaire des Archives du Doubs* [2], et dans le fonds du Parlement de Franche-Comté (qui siégea à Dôle, puis à Besançon),

[1] Comme dans tout travail de cette nature, nous répétons ici qu'il est impossible d'être complet et de ne pas commettre quelques erreurs.

[2] Dép. du Doubs. Inv. Sommaire des Arch. Déples antérieures à 1790, par J. Gauthier, Archiviste. — *Chambre des Comptes de Franche-Comté*, T. I, 1883, et T. II, 1887. Besançon, imp. P. Jacquin.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

non encore classé et difficile à consulter, par conséquent, aux archives du Doubs.

En 1868, M. Finot, archiviste du Jura, a publié en plaquette extraite de la *Revue Nobiliaire* une liste des *Anoblissements en Franche-Comté pendant la période espagnole d'après les registres de la Chambre des Comptes et du Parlement.*

Anoblissement par charges. — En Franche-Comté les offices anoblissants au premier degré furent les suivants. — Les charges au Parlement, y compris celles des greffes et celle de premier Huissier. Il y en avait 85 en 1789. — Les charges à la Chambre des Comptes qui, d'abord peu nombreuses, furent singulièrement augmentées après la conquête de la province par Louis XIV. Il y en avait 77 en 1771, date de la suppression de cette Cour. — Les charges au Bureau des Finances, établi à Besançon en 1771 après la suppression de la Cour des Comptes de Dôle.

Il faut comprendre dans ces trois sources d'anoblissement les offices de Secrétaires du Roi et autres charges des chancelleries près les Cours Souveraines.

Les chaires à l'Université procuraient une noblesse personnelle, transmissible aux descendants après 20 ans de professorat.

La charge de cogouverneur de la Cité de Besançon, qui subsista de 1260 à 1674, donnait la noblesse. Néanmoins cette fonction ne fut pas toujours considérée comme anoblissante ; ce droit honorifique lui fut fréquemment contesté en dehors des limites du territoire de la Cité.

La charge de Commissaire des guerres anoblissait au premier degré.

La noblesse militaire. — En vertu de l'Edit du 1er no-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

vembre 1750 étaient anoblis tous ceux qui étaient parvenus au grade d'officier général, et ceux arrivés au grade de capitaine qui justifiaient que leurs père et aïeul avaient fourni le même service.

La plupart de ces anoblissements par charges sont faciles à vérifier en recourant à *l'Inv. des Arch. de la Chambre des Comptes* plus haut cité, puisque dans cette Cour devaient être enregistrées toutes les provisions d'offices. On peut encore les vérifier dans les *Almanachs de Franche-Comté* antérieurs à 1790.

M. de Jallerange a publié une *Liste des cogouverneurs de Besançon de 1260 à 1674*, et une *Liste des membres du Parlement de Franche-Comté* [1].

On trouve également des listes d'officiers du Parlement dans Gollut (V. Bibliographie), dans le *Catalogue des Gentilshommes de Franche-Comté* (*V. idem*), et dans des histoires manuscrites du Parlement appartenant à des particuliers.

Recherches et maintenues de noblesse. — Après la conquête française il y eut en Franche-Comté des recherches et poursuites en justification de noblesse, moins sérieuses cependant que dans les autres provinces, sans doute parce qu'elles y étaient moins nécessaires. Les procès-verbaux déposés aux Archives de l'Intendance ont disparu depuis longtemps, soit avant 1789, soit pendant la révolution, soit même dans les premières années de ce siècle. Mais quelques-uns ont été reproduits dans des arrêts de maintenue de noblesse rendus par la Chambre des Comptes de Dôle. Les arrêts de maintenue sont inventoriés au Tome II

[1] Ces deux opuscules sont presque introuvables aujourd'hui et n'ont pas été mis dans le commerce.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

des Archives de la Chambre des Comptes de Franche-Comté.

Le Parlement a rendu aussi quelques arrêts en matière nobiliaire.

Preuves de noblesse pour la Cour, l'École Militaire, les Chapitres nobles, la Confrérie de St-Georges, etc. — Les grands recueils de Lainé, de St-Allais, etc., et les registres des juges d'armes (Cabinet des titres à la Bibl. Nle) [1] mentionnent les preuves de noblesse fournies pour les honneurs de la Cour et l'admission aux pages. On y rencontre peu de familles franc-comtoises.

Les preuves pour l'École Militaire et pour l'admission aux demoiselles de St-Cyr peuvent aussi se retrouver aux registres des juges d'armes, et dans ce qui reste des Archives de l'Intendance de Franche-Comté (Arch. du Doubs et du Jura).

Les Chapitres nobles de Franche-Comté subsistèrent jusqu'en 1789.

Chapitres d'hommes. — *Baume-les-Messieurs*, où les preuves de noblesse étaient de 16 quartiers, 8 paternels et 8 maternels. — *Cathédrale de Besançon*, où on entrait, soit par la noblesse, avec preuves de 16 quartiers, soit par les grades de docteur en théologie ou en droit canon, avec preuves qu'on fût issu d'un père noble ou gradué. Le second mode d'entrée était le plus usité. — *Cathédrale de St-Claude*, avec preuves de 16 quartiers. On y admit au siècle dernier beaucoup de gentilshommes étrangers à la province. — *Gigny*, où les preuves étaient de 8 quartiers, sans les alliances, du côté paternel, et de 4 quartiers, avec les

[1] V. aussi pour l'indication de cette source *l'Annuaire* de 1888, p. 62 et 63.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

alliances, du côté maternel. Même remarque que pour St-Claude. — *Lure et Mürback*, preuves de 16 quartiers. On y trouvait surtout la noblesse alsacienne et étrangère, et les Abbés de ce chapitre étaient princes de l'Empire.

Chapitres de dames. — *Baume-les-Dames*, où les preuves étaient de 8 quartiers, 4 paternels et 4 maternels. — *Château-Chalon*, 16 quartiers. — *Lons-le-Saulnier*, 16 quartiers. — *Migette*, 16 quartiers. — *Montigny*, 8 quartiers de noblesse de nom et d'armes, 4 paternels et 4 maternels. — Les chapitres de dames comprenaient au siècle dernier beaucoup de représentantes des noblesses de Bresse, Bourgogne et Dauphiné.

Les Archives de la plupart de ces chapitres ont disparu avec eux. Cependant celles de la cathédrale de Besançon sont encore conservées aux Archives du Doubs, avec des reliquats de celles de Baume-les-Dames. Dans les Archives de la Hte-Saône le chapitre de Montigny est représenté, et le dépôt du Jura possède une faible partie des Archives de Château-Chalon, de St-Claude, et des fragments de quelques autres. Lors de la révolution, plusieurs chanoines ou dames nobles emportèrent de leurs chapitres différents titres, preuves de noblesse ou anciennes chartes, qu'on pourrait peut-être retrouver dans les archives de leurs héritiers.

Une liste des membres de ces chapitres en 1789 a été publiée dans le *Catal. des Gentilshommes de Franche-Comté*. (V. Bibliographie.)

La Confrérie de St-Georges en Franche-Comté, dont les membres étaient appelés chevaliers de St-Georges, n'admettait que les nobles pouvant faire preuve de 4 quartiers, ensuite de 8 quartiers, moitié paternels moitié maternels. Elle n'a jamais eu d'Archives considérables. Ce qui en a existé est perdu aujourd'hui. Mais

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

les ouvrages suivants relatifs à cette confrérie paraissent suffisants pour reconstituer son passé en matière nobiliaire. Ce sont : *l'État de l'illustre confrérie de St-Georges en la Franche-Comté de Bourgogne avec les noms, surnoms, armes et blasons, et réceptions des sieurs confrères vivants en 1663, offert et gravé aux frais de Pierre de Loisy, maître orfèvre et graveur des monnaies de Besançon, et par lui débité en ladite cité.* 1 vol. in-4, avec grav. — *Aperçu sur l'ordre de St-Georges*, par le *Mis de St-Mauris.* 1 vol. in-8, Vesoul, 1834. — *Notice historique sur l'ordre de St-Georges en Franche-Comté*, par *Thuriet.* 1 vol. in-8, Besançon, 1875.

Documents d'Archives, féodaux et autres. — Sous ce titre nous comprenons les reprises de fief, dénombrements, hommages, montres d'armes [1] et documents analogues, qui se trouvent disséminés dans les Archives du Doubs ; on peut les consulter en recourant aux Inventaires publiés.

Les testaments enregistrés dans les bailliages sont aussi une source précieuse en matière nobiliaire. Les archives du Doubs, du Jura et de la H^te-Sâone sont très complètes et faciles à consulter sur ce point. Dans la H^te-Saône, l'Inv. des archives de bailliages est publié (Série B.)

Registres paroissiaux et actes notariés. — Les actes d'état civil étaient tenus avant 1790 par le clergé, et connus sous le nom de registres paroissiaux. Ils indiquaient les baptêmes, mariages et décès, d'une fa-

[1] Les montres d'armes sont des documents rares en Franche Comté. On en a publié plusieurs (V. Bibliographie.) Deux autres montres du baill. d'Aval, 1551 et 1562, figurent au Tome II des manuscrits du P. Dunand (*Bibl. de Besançon.*)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

çon très complète depuis le XVIIe siècle. Le français y fut généralement substitué au latin sur la fin du XVIIe siècle.

En Franche-Comté, ces registres étaient parfaitement tenus, surtout dans les villes. Ceux de la ville de Salins (Jura) remontent à 1520, ceux du village de Dambelin (Doubs) à 1526[1].

Ces documents ont presque tous échappé aux ravages du temps et des révolutions, et sont déposés aux Archives des communes. Depuis 1736 ils furent tenus en double. La période de la guerre de Trente Ans présente souvent des lacunes.

Au point de vue qui nous occupe, cette source est la plus importante et une des plus abondantes.

Quant aux actes notariés ils sont plus difficiles à consulter par suite du manque de classement. On en possède des collections, tant dans les dépôts d'Archives départementales que dans les études des notaires et dans les Archives de leurs Chambres[2].

[1] *Le Dict. hist. du Jura*, par A. Rousset, indique l'époque la plus éloignée à laquelle remontent les registres paroissiaux de chaque commune.

Pour le Doubs un travail analogue et très complet a été publié par M. J. Gauthier, archiviste du Dép., sous le titre *d'Inv. sommaire des registres d'État civil ancien, conservés dans les Arch. communales et judiciaires du Doubs.* Besançon, Jacquin, 1879, br. in-12 de 36 p.

[2] Dans un avenir prochain, les Archives des notaires du Doubs seront réunies aux Arch. du dép., où il sera possible de les consulter.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Bibliographie

§ I. — Imprimés. *Mémoires histor. de la République Séquanaise, par L. Gollut.* — Nouv. Édit. par Ch. Duvernoy. Arbois, Javel, 1846.

Hist. de la maison de Vergy, par A. du Chesne. 1 vol. in-fol. 1625.

Hist. du comté de Bourgogne... avec plusieurs généalogies, par F. Dunod. *Tome III.* — Dijon, de Fay, 1731.

Mém. pour servir à l'hist. du Comté de Bourgogne, contenant l'idée générale de la Noblesse et le Nobiliaire dudit Comté... par F. I. Dunod de Charnage. — Besançon, J. B. Charmet, 1740.

Hist. Généalogique des Sires de Salins au Comté de Bourgogne, avec des notes historiques et généalogiques sur l'ancienne noblesse de cette province, par J. B. Guillaume, prêtre. — 2 vol. in-4, Besançon, Vieille, 1758.

Mém. histor. sur la ville et Sgrie de Poligny... par Fr. Fél. Chevalier. — 2 vol. in-4, Lons-le-Saulnier, Delhorme, 1769.

Hist. de l'Université du Comté de Bourgogne, par Nic. Ant. Labbey de Billy. — 2 vol. in-4, Besançon, Mourgeon, 1814 et 1815.

Hist. de la maison de St Mauris, par le *Mis Polycarpe de St Mauris.* — 1 vol. in-fol. 1831.

Hist. généal. de la maison de Joux, par d'Estavayer, publiée par Ch. Duvernoy. — 1 vol. in-12, Besançon, 1843. (Extr. du T. III des doc. inéd.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Dict. géogr. histor. et statist. des communes du Dép. du Jura, par A. Rousset. — 6 vol. in-12, Besançon, Bintot, et Lons-le-Saulnier, Robert, 1853-58.

Catalogue des Gentilshommes de Franche-Comté, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux États Généraux de 1789. Publié d'après les procès-verbaux officiels, par MM. Louis de la Roque et Ed. de Barthélemy. — Paris, Dentu et Aubry, 1863.

Nobiliaire de Franche-Comté. par Adr. Bonvallet et Borel d'Hauterive. — 1 vol. in-12, Paris, Dentu, 1867. (Extrait de l'Ann. de la Noblesse, 1865-66-67).

Un procès en révision de Noblesse sous le second Empire, par le Cte Hugon de Poligny. — 1 vol. in-8, Besançon, Jacquin, 1876.

Princes et Seigneurs comtois aux croisades, par Perreciot. — T. IV *des Doc. Inéd.* pour servir à l'hist. de la Franche-Comté.

Armorial Général de France. — Recueil officiel dresse en vertu de l'édit de 1696, par Ch. d'Hozier, publié par H. Bouchot. — Franche-Comté. — Dijon, Darantière, 1875.

Galerie Héraldo-Nobiliaire de la Franche-Comté, par L. Suchaux. — 2 vol. in-8, Paris, Champion, 1878.

Les Sires de Faucogney, Vicomtes de Vesoul, par J. Finot. — 1 vol. in-12, Paris, Champion, 1886.

Nobiliaire de Franche-Comte, par R. de Lurion. — 1 vol. in-8, Besançon, P. Jacquin, 1890.

Armorial de Franche-Comté, par J. Gauthier (Annuaires du Doubs, 1877 à 1883).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Extraits des *Bulletins de l'Académie de Besançon :*

Tombes du prieuré de Marast, par J. Gauthier. — Années 1876 et 1877.

Montres d'Armes de Franche-Comté, par J. Gauthier. — 1879.

Les Inscriptions de la Cathédrale St-Étienne de Besançon, par J. Gauthier. — 1880.

Les Inscr. des églises et chapelles de Besançon, par J. Gauthier. — 1881.

Les Inscr. des abbayes cisterciennes du Diocèse de Besançon, par J. Gauthier.— 1882.

Montres d'Armes du rière-ban des ressorts de Dôle et d'Aval (1469-1521), par J. Gauthier. — 1883.

Tombes franc-comtoises inédites des XIV-XVIIe s., par J. Gauthier. — 1884.

Notes sur quelques livres de raison franc-comtois, par J. Gauthier. — 1886.

Notice historique sur le chapitre de Migette, par le *Mis* de Terrier-Loray. — 1888.

Extraits des *Bull. de la Société d'Émulation du Doubs :*

Les derniers sires d'Asuel et le mobilier de leurs résidences au XVIe s., par Quiquerez. — 1867.

Notes généal. sur la maison d'Orsans en Franche-Comté, par M. Léon Vieillard. — 1877.

Extraits des *Bull. de la Société d'Émulation du Jura.*

Obituarium Abbatiæ Castricaroli ou Notice des Abbesses, Religieuses et Bienfaiteurs de l'Abbaye noble de Château-Chalon, par A. Vayssière. — 1875.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Notice sur 3 dalles funéraires franc-comtoises, par B. Prost. — 1876.

Notice sur 7 dalles funéraires franc-comtoises, par B. Prost. — 1879.

Les Dalles funéraires de l'ancienne église abbatiale de Baume-les-Messieurs, par B. Prost. — 1886.

Le Livre d'Or ou livre des vassaux de l'Abbaye de St-Claude, par A. Vayssière. — 1884.

Livre de raison de la famille de Froissard-Broissia de 1532 à 1701, par le Vicomte de Froissard-Broissia. — 1886 [1].

§ II. — MANUSCRITS [2]. — *Bibliothèque Nationale.* — Fonds latin. 9932, les fol. 87, 138, 153, 182, contiennent les pièces relatives à l'ancienne noblesse chevaleresque. — 1085. Analyses de chartes relatives aux Bauffremont, de 1101 à 1501.

Fonds français. — 2779. Descentes gén. de plusieurs familles illustres de la Cté de Bourgogne. — 8549. fol. 151, 153, 157 181, 211, listes et notices biographiques sur les officiers du Parlement de Dôle et les officiers des ducs de Bourg. — 13533. fol. 49. Liste des gouverneurs et chevaliers de St-Georges au Comté de Bourg. et années de leur réception jusqu'en 1765. — 20224, 20225. Rec. de gén. de diverses familles de France parmi lesquelles : la Baume, Bauffremont, Beaujeu,

[1] Dans cette bibliographie exclusivement provinciale, nous n'avons pu indiquer les Nobiliaires généraux, d'Hozier, Conrcelles, Borel d'Hauterive, etc. Un grand nombre de familles franc-comtoises, y figurent.

[2] Les titres suivants des manuscrits conservés dans les dépôts de Paris sont extraits du *Catal. des Mss. relatifs à la Franche-Comté* qui sont conservés dans les Bibl. publiques de Paris, par *Ulysse Robert.* — 1 vol. in-8, Paris, Champion, 1878.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Chalon, Neufchatel, Vergy, Vienne. — 20259. Gén. franc-comtoises. — 26466. Rec. concernant la famille de Ray, de 1470 à 1696.

Nouvelles acquisitions françaises. — 771. Reg. des actes de Sébastien Bourgeois, notaire impérial au Comté de Bourg. — 3238. Vol. de Mélanges.

Coll. de Bourgogne. — 18. Rec. de testaments, tombes, épitaphes de familles franc-comtoises. — 27-28. Mélanges.

Cinq cents Colbert. — 64. Recueil.

Coll. Moreau. — Coll. Droz (*V. plus loin, Bibl. de Besançon.*) — 961-962. Mém. gén. sur l'ancienne nobl. de Franche-Comté. — 964. Rec. gén. sur différentes familles de Franche-Comté.

Cabinet des titres. — 539-540-664-721 (fol. 207-1017.-1018.-1031-1139. « Rech. curieuses tirées des Arch. de l'Archevéché de Besançon », et comprenant surtout des testaments. — 1115. Arm. de Franche-Comté, XVIIe s. (fol. 206-12.)

Bibl. Mazarine. — 1671. Nob. Varin d'Audeux.

Archives N^les. — S 465. Papiers des familles de Montbarrey et de St-Mauris. — T. 544 Famille de Moustier. T. 687. Famille de Baufremont.

Bibl. de Besançon. — Les fonds Boisot, Chifflet et Duvernoy contiennent des Nobiliaires de Franche-Comté.

La coll. Droz contient d'anciens inventaires et surtout les cartulaires de Franche-Comté, utiles à consulter sur les matières nobiliaires. On y trouve aussi les Nécrologes de la métropole et de St-Paul de Besançon. On a intercalé dans ce fonds les Nécrologes suivants, (recueillis par l'abbé Baverel): la métropole,

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

St-Paul, le St-Esprit et St-Antoine de Besançon ; St-Anatoile de Salins ; Château-Chalon.

Fonds Dunand. — Les vol. suivants sont relatifs au nobiliaire de Franche-Comté : 5, 8 à 18, 29, 30.

Bibl. de Salins (Jura) — 42. Nécrologes (double des Nécrologes Baverel de la bibl. de Besançon). — 53. 1° « Rech. curieuses tirées des Arch. de l'Archevêché de Besançon » XIVe-XVe s. ; p. 1-268. — 82. Ann. des officiers du Parlement de 1500 à 1729. — 98. Liste chronologiq. des cogouverneurs de Besançon du XIIIe au XVIIe s., par l'abbé Baverel. — 114. Nob. du Comté. de Bourg., par J. Chifflet, 1665. — 115. Nob. Varin d'Audeux (sous le titre : *Arm. et descente, etc.*) — 116. Hist. gén. des maisons ou personnes nobles de la Fr.-Cté. — 117. Arm. de Fr-Cté, avec blasons. — 118. Mém. pour servir à un Nob. de Franche-Comté. 1740. 119-120 Abrégé... des maisons nobles de la province, avec une table de la plupart des franc-comtois qui étaient à la cour de Charles-Quint de 1545 à 1550. — 121. Rec. factice de gén. comtoises, notamment de Scey, Arlay, Amandre, Santans, etc., par l'ab. Baverel. — 125. Gén. des familles patriciennes de Besançon, par l'ab. Baverel. — 126. Notes de M. de Vaudry sur la gén. des familles Coquelin, Doyen de Trévillers, de Grivel, Vigoureux, Regnaudot et Chifflet. — 26. Inv. gén. de la maison de Jouffroy d'Uzelle, noble de nom et d'armes. — 131. Notes gén. sur les familles franc-comtoises (s'arrête à la lettre B), par M. de Vaudry. — 143. Fondations et anniversaires faits en l'église collégiale de N.-D. d'Arbois. — 168. Inv. des titres du fief de Chay, à M. d'Olivet, président au Parlement. — 169. Notes gén. de M. de Vaudry sur les Vaudry, le Maire, etc., tirées des Arch. et obituaires de St-Anatoile et autres églises de Salins.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

A ces manuscrits dont le catalogue a été publié par M. B. Prost, (1 vol. in.-12, Paris, Champion), il faut ajouter les suivants qui ne figurent pas dans son catalogue: 1 vol. d'extraits d'anciens protocoles de notaires, pour servir à un nob. de Salins, par M. de Vaudry. — Le *Nécrologe* de St-Anatoile de Salins, (original). — 1 vol. d'extraits des délibér. du chapitre de St-Anatoile de Salins.— Le *Livre des Visitandines* de Salins, contenant des notices sur toutes les religieuses de ce monastère, du XVIIe s. à 1792. — Les Testaments et donations publiés et enregistrés au bailliage de Salins, du XVIe s. à 1789, série complète qui fait partie des Archives du baill. de Salins.

Bibliothèque de Dôle. [1] — 333. Contient une notice détaillée sur la fam. Dusillet. — 335. — 336. Nob. et Arm. de Franche-Comté, s'arrête à la p. 216. — 347 *bis*. Nob. de J. Chifflet. — 410. Contient une gén. des Falletans.

Bibliothèque de Vesoul. — 157. Court livre de raison sur la fam. Charreton. — 185. Nob. de Varin d'Audeux.

R. de LURION.

[1] Le Catalogue des mss. des bibl. de Dôle et de Vesoul a été publié par M. J. Gauthier en 1886 et 1890.

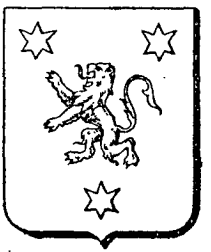

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

L'ORDRE DE MALTE

L'Ordre de Malte, gouverné avec tant de haute sagesse par son vénérable et illustre Grand-Maître, Son Altesse Éminentissime et Sérénissime Monseigneur le Prince Jean Ceschi de Santa-Croce, vient de publier son triennaire, formant un élégant volume in-8, sous ce titre : *Ruolo generale del Sovrano militare Ordine di San Giovanni di Gerusalemme ovvero di Malta*[1]. Le livre sort des presses de l'imprimerie polyglotte de la Sacrée Congrégation de la Propagande ; c'est dire avec quel soin il a été typographié. Je ne doute pas d'être agréable à mes honorables collègues en leur en présentant une analyse compendieuse.

Le *Ruolo* commence par la « Série des Grands-Maîtres », avec indication de leur résidence, depuis le Bienheureux Gérard, en 1113, jusqu'au Grand-Maître actuel.

Cette liste a été rédigée avec une incontestable au-

[1] Le *Ruolo* se trouve à Paris, rue Laffitte, 1, librairie Achille.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

torité ; cependant elle soulève quelques observations, que j'ai cru devoir exposer dans une étude spéciale qui trouvera place dans notre annuaire de 1892, et qui concerne les 9e et 11e Grands-Maîtres, Garnier de Milly, dit de Naplouse, et Geoffroy du Donjon, erronément appelé Geoffroy de Duisson.

En note, dans la « Série » précitée, on lit qu'Antoine de Paule fut le premier qui reçut les qualifications d'Éminence et Éminentissime, en vertu d'un décret consistorial d'Urbain VIII, du 10 juin 1630, et que ces titres ont été confirmés au Grand-Maître actuel et à ses successeurs par bref de S. S. le Pape Léon XIII, du 12 juin 1888. — De 1805 à 1879, l'Ordre ne fut gouverné que par un lieutenant du Magistère ; le 28 mars 1879, S. S. Léon XIII rétablit le Souverain Magistère et le conféra au vénérable bailli frère J.-B. Ceschi de Santa-Croce, déjà investi de la lieutenance depuis 1872.

Le *Ruolo* donne successivement : le Conseil du Grand-Maître, dont le chancelier-secrétaire est M. le chevalier Antoine da Mosto, que j'ai eu l'honneur d'approcher; c'est-à-dire d'apprécier à sa haute valeur. Le lieutenant du grand-chancelier est M. le commandeur Henri de Courson, d'une vieille race française dont le noble nom de croisé figure deux fois sur la liste de nos Membres d'honneur. Le maître des cérémonies est M. le chevalier Pietramellara, l'obligeance et la courtoisie mêmes.

Le représentant et protecteur de l'Ordre près le Saint-Siège est l'Ém. Cardinal Monaco La Valletta. L'Ordre a un ministre plénipotentiaire accrédité près la cour d'Autriche, et un délégué en France, notre honoré collègue M. le baron de Montagnac, chevalier d'honneur et de dévotion.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Les chevaliers de justice ou profès ne portent pas dans l'Ordre de titres nobiliaires ; ils sont près de cent, et le seul nom français que je relève sur leur liste est celui de M. de Courson ; puis vient celle des chevaliers du grand-prieuré de Rome, dont le grand-prieur est l'Ém. Cardinal Ricci-Paracciani, et qui compte comme baillis-grand-croix l'Ém. Cardinal Ledochowski, les princes Chigi et Altieri ; quatorze duchesses et princesses, entre autres, la princesse Rospigliosi, née Champagny, la princesse Borghese, née La Rochefoucauld, la duchesse Salviati, née Fitz-James, la princesse Orsini, née comtesse Hoyos-Sprinzenstein, sont décorées de la croix d'honneur et de dévotion. Parmi les ecclésiastiques honorés de la croix d'or *pro piis meritis*, figure en première ligne S. Exc. Mgr Domenico Jacobini, archevêque de Tyr, l'éminent secrétaire général de la S. Congrégation de la Propagande.

Viennent ensuite les grands-prieurés de Lombardie et Vénétie, des Deux-Siciles, de Bohême, les chevaliers Silésiens, Anglais, Castillans et Aragonnais, e enfin les « Décorés de la croix du Souverain Ordre militaire de Malte, non compris dans les limites des Langues d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne, ni dans les Associations Silésienne, Rhénane-Westphalique et Britannique», [1] et c'est dans cette catégorie que nous allons rencontrer nos compatriotes, puisque la « Langue de France », hélas! n'existe plus.

Au mois de juillet 1890, le *Figaro* disait à propos de la souscription ouverte par M. Léon de la Brière parmi les membres français de l'Ordre de Malte, pour offrir à S. A. R. Mgr le Duc d'Orléans l'épée de bailli-grand-croix :

« La liste des souscripteurs est elle-même une œu-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

vre d'art enluminée sur parchemin. Cette liste fait connaître, presque intégralement, la composition actuelle du petit groupe français de l'Ordre de Malte, savoir :

« Duc de Doudeauville, baron de Montagnac, duc de Sabran, duc d'Uzès, duc de Luynes, prince de Cystria, marquis de la Tour du Pin, colonel de Parseval, marquis de Breteuil, comte de Caix de Saint-Aymour, vicomte de Pibrac, comte de Blois, vicomte de Croüy, comte Doria, comte de Toucheboeuf-Clermont, comte Chandon de Briailles, comte de Bermond de Vaulx, comte de Toulgoët-Tréanna, comte de Marcieu, vicomte de La Rochefoucauld, chevalier de Cuzey, comte Guy de Polignac, comte Melchior de Polignac, L. de Maricourt, comte Charles de Germiny, comte d'Yanville, comte de Bremond d'Ars, marquis de Bertier, comte de Bertier-Pinsaguel, vicomte de Poli, comte Churchill, L. de La Brière.

« Les dames décorées de la Croix de Malte ont également pris part à la souscription, savoir : Mesdames la duchesse de Doudeauville, la comtesse P. de Montesquiou et la comtesse E. d'Harcourt. »

En tout, 35 noms, et ce n'est certes pas là, comme on verra ci-après, la composition « presque intégrale du groupe français », qui compte en réalité 137 membres ; mais, avant de citer quelques noms, je tiens à rappeler le fait le plus considérable pour notre groupe qui se soit produit en 1890.

M. le baron de Montagnac, délégué du Prince-Grand-Maître, a eu l'honneur de remettre à S. A. R. le duc d'Orléans le brevet et les insignes de bailli-grand-croix. Cette dignité avait été conférée au Prince peu de jours avant la généreuse démarche qui lui valut quatre mois d'emprisonnement. La cérémonie,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'un caractère tout intime, eut lieu en présence de lord Ashburnham, grand-croix de Malte, président de l'Association des chevaliers anglais, puis du duc de Luynes, du prince de Cystria, du colonel de Parseval, tous trois membres de l'Ordre. En présentant au duc d'Orléans le brevet, le grand cordon de moire noire, la grand-croix d'émail blanc, le baron de Montagnac a rappelé à S. A. R. la large part de la France dans les gloires, dans les services hospitaliers et militaires de l'ordre de Malte, et le persévérant éclat qui groupe encore dans le sein de l'Ordre tous les souverains et princes de l'Europe. Le Prince répondit qu'il se sentait honoré d'appartenir à un Ordre si justement considéré dans l'Europe entière, et il ajouta gracieusement qu'il était heureux d'en recevoir les insignes des mains d'un fidèle ami de sa famille.

Plus tard, la souscription pour l'épée offerte au royal bailli-grand-croix ayant produit un excédent, S. A. R. désira qu'il fût adressé à Madame la duchesse d'Uzès, en la priant d'en disposer en faveur des pauvres de la paroisse Saint-Pierre de Montmartre.

L'Ordre compte en France trois baillis-grand-croix, Mgr le duc d'Orléans, le duc de Doudeauville, le duc de Mouchy, et plusieurs dames décorées de la croix d'honneur et de dévotion, parmi lesquelles mesdames de Doudeauville, de Montesquiou, d'Harcourt. Dans la liste chronologique des chevaliers de Malte, nous relevons plus d'un noble nom inscrit aussi sur celle du Conseil Héraldique de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Reinach-Werth, la Rochepouchin, Puivert, Hibon de Frohen, Charpin-Feugerolles, Mercy, du Prat, Lignerolles, Loyac, Bosredon, Priour de Boceret, Grancey, Divonne, Chaton des Morandais, Samatan, Astier, la Viefville, Monti de Rezé, Carayon, Mirebeau, Autichamp, Villequier, Sarran, Certaines, Breteuil, La Rochefoucauld, Talleyrand, Montagnac, Thuisy, Hésecques, Belleval, Cossette, Toulgoët, Faletans, Busseul, Faverney, Béthune, Pardieu, Nugent, Polhes, Cussy, Beaumont, des Nos, Caix Saint-Aymour, Meleniewski, Bertier-Pinsaguel, Touche-bœuf-Clermont, Froidefond, Rohan-Chabot, Blois, Sabran, Galard-Béarn, la Tour-du-Pin, Turenne d'Aynac, Pantin de la Guère, Doria, Parseval, Robien, Luynes, Uzès, Bremond d'Ars, Marcieu, Polignac, Saint-Saud, la Brière, Lanéry d'Arc, Poli, Faucigny-Lucinge, Yanville, Germiny, Kergaradec, etc. etc.

Le *Ruolo* se termine par le personnel des ambulances et hôpitaux de l'Ordre, à Jérusalem, Rome, Naples, Milan, Prague, Breslau, etc. ; la liste des Membres rappelés à Dieu depuis la publication du dernier *Ruolo*, et un précieux index alphabétique de tous les gentilshommes cités dans le livre et qui nous donne le nombre actuel des Membres de l'Ordre : 1523.

Parmi les Chevaliers de Malte de la promotion de Mgr le duc d'Orléans, « rejeton vert et vigoureux de la race capétienne qui, vieille comme la France, se rajeunit toujours avec elle », il en est trois dont j'ai salué d'un bravo du cœur la nomination, et c'est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'eux, mes chers et honorés collègues du C. H. de France, que je désire parler.

A tout seigneur tout honneur! C'est d'abord l'un de nos présidents d'honneur, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, titré marquis de Migré comme chef de la seconde branche de la maison de Bremond d'Ars, connue en Angoumois dès la fin du xe siècle, fils aîné du Général comte Théophile de Bremond d'Ars, ancien inspecteur général de cavalerie, mort en 1875 à l'âge 88 ans, l'un des derniers chevaliers de Saint-Louis, et petit-fils de Pierre-René-Auguste, marquis de Bremond d'Ars, baron de Saint-Fort-sur-Né, de Dompierre-sur-Charente et d'Orlac, député de la Noblesse de Saintonge aux États-Généraux du Royaume en 1789. Le nouveau Chevalier de Saint-Jean est depuis longtemps chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général du Finistère, Président et membre de plusieurs sociétés savantes et agricoles, et l'auteur de diverses publications historiques du plus haut mérite, entre autres de l'intéressant et pieux ouvrage intitulé *Vie de Madame de la Tour Neuvillars* et dont le produit est consacré à l'œuvre du Vœu National de Montmartre.

Ce n'est pas la première fois que ce vieux nom paraît dans les chapitres de l'Ordre; il y figura dès les temps les plus reculés. En 1206, Foucauld Bremond était l'un des chevaliers présents à l'Hôpital de Jérusalem. Il avait dû venir en Terre-Sainte sous le magistère de Geoffroy du Donjon. L'ordre des temps fait supposer que Foucauld était fils de Pierre de Bremond, *Petrus Bermondi*, chevalier, sire de Sainte-Aulaye, ambassadeur à Rome, en 1183, près le Pape Luce III, au nom de Henri II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans les temps plus modernes, nous trouvons Jacques de Bremond, né en 1726, reçu chevalier de minorité à l'âge de 14 ans. Il était fils de Jacques, marquis de Bremond, seigneur de Vernoux, de Lusseray, etc., et de Suzanne Aymer, d'une ancienne famille du Poitou qui a donné à l'Ordre plusieurs chevaliers et commandeurs. Jacques de Bremond devint commandeur d'Amboise et d'Ensigné et Procureur Général de l'Ordre au grand-prieuré d'Aquitaine. Dans sa jeunesse, le commandeur de Bremond servit avec distinction en qualité d'aide de camp du maréchal de Sennecterre, son parent. Le neveu du commandeur, Charles-Jacques-Alexandre, marquis de Bremond, vicomte de Tiercé en Anjou, page de la grande écurie du Roi, officier au régiment de Laval dragons, né en 1761, fut reçu très jeune chevalier non profès.

Nous ajouterons que la maison de Bremond d'Ars se trouve héritière de deux illustres familles qui ont également fourni à l'Ordre un grand nombre de chevaliers ; d'abord la maison de Verdelin, originaire du comté Venaissin, et éteinte dans la maison de Bremond ; elle comptait quinze chevaliers de Rhodes et de Malte, dont huit commandeurs et un grand bailli : ensuite, la maison de Meaux, issue des anciens comtes de Meaux en Brie, à laquelle appartenait Giffard de Meaux, l'un des chevaliers qui accompagnèrent de Constantinople en France la sainte couronne d'épines, cédée en 1239 à Saint Louis par l'empereur Baudouin. C'est à partir de Giffard de Meaux que ses descendants eurent permission du saint Roi de substituer à leurs anciennes armes un écu d'argent à cinq couronnes d'épines de sable. Parmi eux on compte une dizaine de chevaliers, dont plusieurs commandeurs et

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

un grand prieur de France, Guillaume de Meaux-Boisboudran, qui succéda en 1628 à Alexandre de Vendôme et mourut au Temple, à Paris, en 1639. Le portrait original de ce grand prieur de France, peint par Beaubrun, peintre du Roi, fait actuellement partie de la galerie du château de Saint-Brice, près Cognac, appartenant à M. le général de division marquis de Bremond d'Ars, sénateur de la Charente, cousin germain de notre très honoré collègue.

Mlle de Guitard de la Borie, mère du nouveau chevalier, appartenait à une famille aussi distinguée par son ancienneté que par ses services. Son grand-père, Jean-Louis, comte de Guitard de la Borie, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, brigadier des armées navales sous Louis XVI, était petit-fils de Jean de Guitard, baron de Ribérolle en Angoumois, page de Louis XIV, et de Suzanne Desmier de Saint-Simon d'Archiac, et arrière-petit-fils de François, baron de Ribérolle, et de Marie de Volvire-Ruffec [1].

M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré a eu l'excellente et pieuse pensée d'appeler l'attention de S. A. Ém. le Prince Grand-Maître sur l'utilité d'un livre d'heures spécial aux membres de l'Ordre ; ce serait, en réalité, la restauration d'une de ses anciennes et respectables coutumes, ainsi qu'il conste de la bibliographie suivante.

Breviarium secundum consuetudinem domus Hos-

[1] Voy. *Hist. généal. de la maison de Bremond d'Ars*, par Léon de Beaumont, évêque de Saintes (neveu de Fénelon), continuée jusqu'en 1779 par le P. Loys, gardien des PP. Cordeliers de Saintes ; le P. Mathieu de Goussancourt, *Martyrol. de l'O. de Malte ;* Borel d'Hauterive, *Ann. de la Nobl.*, 1880 ; O. de Poli, *Nobiliaire des Croisades*, dans la *Revue de la Terre-Sainte*, notice Bremond.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pitalis . S. Johannis. — Pars hyemalis et æstivalis. (Spire, P. Drach, 1495, in-8, 2 parties).

Breviarium secundum usum Ordinis S. Johannis Hierosol. (Lyon, Cyriacus Hochperg, 1517, in-8. — Lyon, Corn. de Septgranges, 1551, in-8.)

Breviarium secundum usum Ord. S. Joannis hierosol. (Lyon, chez les hoirs Jacques Junta, 1551, in-8° goth. 511 fol. — Le titre est en caractères romains rouges et au-dessus d'une figure représentant saint Jean sous un portique. Le permis d'imprimer est daté de Rhodes, 1er février 1509, et donné au nom du Grand-Maître Aimery d'Amboise.)

Liber missalis secundum consuetudinem Ord. hosp. S. Joannis Hierosol. (Strasbourg, J. Priis, 1505, in-fol. — Deux autres éditions par Corn. de Septgranges, Lyon, 1551 et 1553.)

Officia propria Sanctorum Ord. S. Joannis Melitensis in usum domus Coloniensis. (Cologne, Ant. Mitternich, 1659, in-8.)

Officia propria Sanctorum recitanda a Religiosis utriusque sexus Ordinis S. Joannis Hierosol. (Strasbourg, Melchior Pauschinger, 1739, in-8. — Réimp. par J. C. Hraba, Prague, s. d., in-8 ; par Nic. Capaci, Malte, 1759, in-8 ; par J. Mallia, Malte, 1785, in-8).

Office de la Vierge, sans renvoy, à l'usage des Chevaliers de l'Ordre de Malte. (Paris, 1722, in-12. — Réimpr. par veuve d'Houry, Paris, 1741, in-12, 3 part., et 1747, 4 part. ; par J. Mossy, Marseille, 1779, in-12, 3 part., sous ce titre : *L'office de la S. Vierge*, etc.)

Office des morts, sans renvoy, à l'usage des Chevaliers de l'Ordre de Malte. (Paris, veuve d'Houry,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1741, in-12, 144 pp.,; au frontispice, la croix de l'Ordre sur fond noir.)

Ordo recitandi divinum officium ad usum majoris Ecclesiæ conventualis totius Ordinis S. Jo. Hierosol., jussu Fr. Raymondi Albini Melville. (Malte, J. Mallia, s. d., in-8, 70 pp.)

M. le comte Coustant d'Yanville, membre honoraire du C. H. de France, admis dans l'Ordre de Malte au titre de chevalier d'honneur et de dévotion, est le chef de nom et d'armes d'une vieille famille du Beauvaisis, que l'on voit dès le XIIIe siècle à Ercuis, dans le comté de Clermont, d'où elle vint se fixer dans l'Isle-de-France, et plus tard à Paris. Elle était un ramage des seigneurs d'Ercuis, dont sortit Guillaume d'Ercuis, précepteur du roi Philippe le Bel, mort vers 1315, et contemporain de Thibaut d'Ercuis, dit *Coustant*. Au XVIe siècle, on trouve les Coustant établis à Compiègne, non loin du berceau de la famille, occupant des charges distinguées et jouissant des prérogatives de la noblesse. Leurs services militaires sont relatés dans l'*Annuaire de la Noblesse* (1869, p. 301-302), et ont été brillamment couronnés de nos jours par le feu comte Henry Coustant d'Yanville, colonel de cavalerie, officier de la légion d'honneur, commandeur de l'ordre pontifical de St-Sylvestre, père du nouveau chevalier de Malte, dont la mère est fille unique de Raymond Daniel d'Eurville, marquis de Grangues.

C'est à M. le colonel d'Yanville que nous devons

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

cette grande et splendide publication qui a pour titre : *Chambre des Comptes de Paris. — Essais historiques et chronologiques. — Privilèges et attributions nobi-*

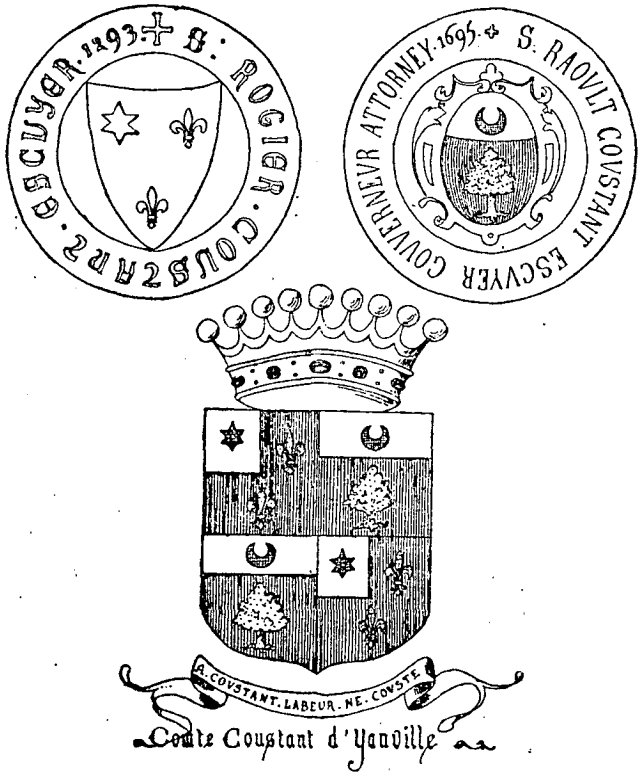

liaires et Armorial, dont il est parlé ci-après dans notre Chronique. Le colonel d'Yanville était fils de Charles-César, comte d'Yanville, officier de la légion

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

d'honneur, mort conseiller honoraire à la Cour des comptes, et d'Henriette-Zoé de Selle, et petit-fils de Charles Coustant d'Yanville, chevalier, seigneur du Tillet, conseiller à la chambre royale des comptes de Paris, et de Thérèse de Belleval.

Jean-Marie-Hippolyte-*Aymar* d'Arlot, comte de Saint-Saud, membre honoraire du C. H. de France, commandeur de l'O. R. d'Isabelle-la-Catholique, a reçu, le 29 mai 1890, la croix de chevalier de grâce magistrale. Il est né à Coulonges (Deux-Sèvres), le 15 février 1853, du mariage de Gustave d'Arlot, baron de Saint-Saud, avec Honorine Ramier de Franchauvet ; il a épousé à Paris, le 10 janvier 1884(contrat signé de Monseigneur le Comte et Madame la Comtesse de Paris, et de S. A. R. M$_{gr}$ le duc de Nemours ; mariage religieux béni par S. E. le cardinal Bernadou), Marguerite de Rochechouart, fille d'Aimery, comte de Rochechouart, chef de nom et d'armes de cette illustre et antique maison, et de Marie de La Rochejaquelein.

La maison d'Arlot appartient au Périgord, où elle possédait de temps immémorial le fief et seigneurie de Frugie, qui a donné son nom à deux paroisses : St-Pierre et Ste-Marie de Frugie. Elle a prouvé sa noblesse de race en 1513, 1572, 1642 et 1666. Guillaume Arlot rebâtit en 1347 l'église de St-Pierre de Frugie (inscription commémorative avec armoiries de la famille), mais lors des guerres de religion le château de Frugie ayant été pris et brûlé par les Huguenots, tous les titres enfermés dans le « trésor de la tour Sainct-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jacques dudit chasteau » furent détruits, et la filiation suivie et prouvée de cette maison ne commence qu'à Jean Arlot, écuyer, seigneur de Frugie marié p. c. du 10 mai 1480 avec Catherine de la Motte, de l'antique maison de Gontaud. Son fils épousa une Maulmont-Saint-Vit, dont les grands-mères étaient Aubusson et Rochechouart. Ils sont les auteurs de la branche aînée, dite des *marquis de Frugie*, dont un membre, ayant épousé la fille du riche maître de forges Antoine Chapelle de Jumilhac, devint lui-même possesseur de forges nombreuses et importantes, et fournit aussi des sommes considérables à Henri IV. Antoine Chapelle reçut en récompense des lettres de noblesse (ses descendants sont ducs de Richelieu et de Fronsac), et M. de Frugie, la charge de gentilhomme de la Chambre du Roi. Cette branche s'allia en outre avec les Crozant, Brie, Vars, Coustin, la Romagère, La Rochefoucauld, Beaumont, Foucauld, Touchebœuf, etc., et s'éteignit par la mort sans alliances de ses derniers représentants : l'aîné, Henri, marquis de Frugie, un des héros de Dettingen, tué en 1744 devant Fribourg à 29 ans ; le plus jeune, Léon, comte de la Coussière-Saint-Saud, mort à 34 ans des suites de ses blessures.

La branche cadette, dite des *Seigneurs de Cumond et de La Linde*, héritière des biens et titres de l'aînée, fournit comme elle un nombreux contingent à l'impôt du sang et eut ses chevaliers de Saint-Louis. Alliée aux Beaudet de La Linde, La Baume-Forsac, Jaubert, Montalembert, Vassal, Jourdain, La Cropte de Chantérac, Sanzillon, etc., elle est représentée actuellement par Charles d'Arlot, marquis de Cumond et de Frugie, chef de nom et armes, dont le fils, le comte de Cumond et de Frugie, membre honoraire du C. H. de France, s'est allié en 1875 à Besançon avec l'ancienne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

maison des Mareschal-Vezet, qui a joué un grand rôle dans l'histoire de cette ville.

La branche de *Saint-Saud* (avec titre de marquis de la Coussière non porté) est sortie des marquis de Cumond au XVIIIe siècle ; elle a donné des officiers, des chevaliers de St-Louis, du Brassard et du Lys, un ministre plénipotentiaire, et a contracté des alliances avec les familles de Fayolle, de Foucauld-Pontbriant, de Galaup, du Périer, de Rochechouart, de Vassal, etc. Le comte de Saint-Saud, reçu dans l'Ordre de Malte, unique fils du chef de cette branche, a relevé le titre de comte à la mort d'un grand-oncle décédé sans enfants.

Deux autres branches, celle des *Comtes de la Roque,* sortie de Cumond, et celle des *Seigneurs de Firbeix*, sorties de Frugie, se sont éteintes, la première au commencement du siècle, croit-on, la seconde dans les maisons d'Aloigny et Chapt de Rastignac, en 1637 ; la seigneurie de Firbeix passa ainsi aux La Rochefoucauld ducs de Liancourt. A la première appartenait Jacques d'Arlot de Frugie, comte de la Roque, lieutenant-général des armées, grand-croix de St-Louis, qui n'eut de Marie-Thérèse d'Hautefort qu'une fille unique, mariée en 1759 au marquis de Taillefer.

On voit par tout ce qui précède que la Noblesse de France est demeurée fidèle à cette « Religion » Hiérosolimitaine sous les étendards de laquelle ses aïeux ont si généreusement prodigué leur sang. L'exemple auguste, que nous avons relaté plus haut,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

va porter des fruits plus abondants encore, et il n'y aura « fils debonne mère », comme on disait au temps des croisades, qui ne recherche l'honneur d'entrer, sur les pas du premier Fils de France, dans cette noble et chrétienne milice.

Vte de Poli.

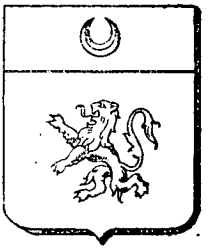

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

SOURCES

DU

NOBILIAIRE DE PROVENCE

La recherche des documents a été de tout temps, pour ceux qui s'occupent de généalogies, une des principales difficultés. Pour peu que l'on veuille sortir du cadre, forcément restreint, que nous offrent les nobiliaires connus, pour avoir des renseignements supplémentaires et si souvent nécessaires, on se heurte à un obstacle presque insurmontable. De quel côté diriger ses investigations et comment faire la lumière sur tant de points obscurs ?

Nous ne pouvons donner ici que quelques indications sommaires, mais qui serviront à faciliter les recherches, et nous suivrons le plan qui a été adopté ici l'année dernière pour les sources du nobiliaire de Bourgogne. Cette notice sera donc divisée en sept articles : Recherches et maintenues de noblesse. — Preuves pour l'entrée aux États. — Preuves de Malte. — Lettres d'anoblissement, de confirmation et de relief de noblesse. — Documents féodaux. — Registres des paroisses et actes notariés. — Bibliographie.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1° Recherches et maintenues de noblesse. — La Provence est assez favorisée sous le rapport de la conservation de ces documents de la plus haute importance. Il n'y a eu qu'une seule recherche générale, faite vers la fin du XVIIe siècle, à l'époque où elle fut d'ailleurs entreprise simultanément dans presque toute la France. Les recherches se divisent en deux séries; la première va de 1667 à 1671 et fut faite par Alexandre de Belleguise. Elle se trouve aux archives des Bouches-du-Rhône et remplit les registres 1356 à 1358 de la série B. (Cour des Comptes). L'inventaire sommaire imprimé cite le nom de chaque famille ainsi maintenue. C'est en grande partie avec l'aide de ces documents que l'abbé Robert de Briançon a fait ses trois volumes de l'État de la Provence. Indépendamment de cela, ils ont été copiés intégralement plusieurs fois, et il en existe notamment un exemplaire à la bibliothèque d'Aix. Les registres 1359 à 1361 de la série B renferment les jugements contre les faux nobles et divers inventaires. — La deuxième partie des recherches fut faite par Pierre-Cardin Lebret, président du Parlement, de 1696 à 1718 environ. Elle est actuellement en cours de publication dans la Revue Historique de Provence.

2° Registres d'entrée aux états. — Nous ne connaissons que celui relatif aux états de 1789. Il donne les titres qui déterminaient l'admission et qui remontent pour la plupart à la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Il est donc très intéressant à consulter, car il relie la filiation des familles en 1789 à celle des recherches de Belleguise et Lebret.

Preuves de Malte. — C'est un des fonds les plus riches des archives de Marseille. Le dépouillement complet en a été fait par M. le comte de Grasset, an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cien archiviste adjoint, et existe en fiches ; il est regrettable que l'impression en soit aussi longtemps retardée. Nous devons au même auteur le catalogue des chevaliers de Malte de la langue de Provence. Dressé sur documents authentiques, il est de beaucoup le plus sérieux et le plus complet qui ait été fait jusqu'ici. C'est le seul volume de cette série des inventaires départementaux. Nous y trouvons 507 dossiers de réception de chevaliers, 10 dossiers de dames de l'Ordre, chanoinesses de St-Antoine de Beaulieu, St-Marc de Martel et St-Antoine de Vienne, le nom des personnes dont les preuves ont été contestées et 97 dossiers de chapelains, diacots, donats et servants d'armes. Nous ne mentionnerons ici qu'en passant les preuves de chanoines de St-Victor, dont les originaux semblent perdus ; il en existe une copie à Marseille, mais dont le propriétaire refuse, paraît-il, toute communication. C'est le seul chapitre noble de la province.

4° Lettres d'anoblissement. — Elles sont dispersées dans les nombreux registres de la Cour des Comptes, où il serait peu commode de les retrouver. En 1780, Joseph-Antoine-Louis de Bonaud de la Galinière en a fait une table à peu près complète, avec dates et renvoi aux pages des divers volumes. Cette liste a été publiée dans la Revue Historique de Provence, et comprend environ 260 noms. — Les lettres patentes n'étaient pas les seuls moyens d'acquérir la noblesse ; une foule de charges, surtout depuis leur vénalité, ont valu aux titulaires soit la noblesse héréditaire, soit la noblesse personnelle après un exercice plus ou moins long. Nous ne nous étendrons pas à ce sujet, traité en détail dans divers ouvrages, et qui nous entraînerait trop loin ; d'autant plus que la liste complète des personnes ainsi anoblies serait presque impossible à établir.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5° Documents féodaux. — Nous pouvons citer en tête les hommages et dénombrements, qui donnent l'état des possessions féodales depuis une époque très reculée ; ils sont contenus principalement dans les registres 2, 223, 747 à 811, 1270, 1378, 1397, 1419, 1439, 1478, 1498 et 1498 *bis* de la série B. — Les droits de francs-fiefs avec taxation ou décharge, de 1672 à 1677, forment les registres 1362 à 1365. Les archives judiciaires de la Cour des Comptes fournissent aussi de très utiles renseignements ; citons, parmi les plus intéressants, les arrêts de vérification, art. 2953 à 2988 de la série B. Nous recommandons aussi particulièrement les art. 373 à 466 de la série C (arch. civiles) qui renferment les cessions de rentes constituées sur la province. Ces mutations ayant lieu la plupart en vertu de contrats de mariage ou testaments, on voit tout le profit qu'on peut en tirer pour les généalogies. Si, en quittant les archives départementales, nous passons aux bibliothèques de Marseille, d'Aix, d'Arles etc., nous trouvons une multitude de documents relatifs à l'histoire des familles. Le catalogue des manuscrits de ces riches dépôts étant actuellement sous presse, nous croyons inutile d'entrer ici dans de plus grands détails ; il a été parlé d'ailleurs des documents généalogiques de la bibliothèque d'Arles dans un article paru l'année dernière dans cet annuaire. Nous ne pouvons passer sous silence la bibliothèque de Carpentras qui possède énormément de documents généalogiques et nobiliaires ; le catalogue très détaillé étant imprimé, nous y renvoyons le lecteur. Voici une liste des familles qui ont un dossier aux Archives Nationales à Paris :

Abeille, T. 274.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Adhémar, T. 275.
Bausset, T. 689.
Belzunce, T. 116.
Boisgelin, T. 47, 1472, 941.
Brancas, T. 1097.
Castellane, T. 216, 1.2.
Grimaldi, T. 751.
Mirabeau, M. 778-785.
Rabaud, T. 902.
Sabran, T. 58.
Simiane, T. 909. M. 546-580 ; Titres de familles, (1404-1646), MM. 725, 726, 764-773. Inventaires des titres de la maison de Gordes, MM. 774-780 ; actes et titres (1356-1682), MM. 781-787; Terrier de Gordes (1387-1673), MM. 788-793 ; Investitures (1534-1624), MM. 794-797. Greffe de St-Germain des Fausses (1548-1549), MM. 798. Inventaires, scellés et comptes (1382-1576), MM. 762, 799-806. Inventaire des titres de la branche de Carces, MM. 763.

6° Registres des paroisses et actes notariés. — Nous ne dirons qu'un mot de ces documents, qui devraient être la base de tout travail généalogique sérieux. A Arles, M. Véran, ancien notaire avant 1789, et M. l'abbé Bonnement ont analysé presque tous les actes intéressant la noblesse d'Arles ; leurs travaux se trouvent dans la bibliothèque et aux archives de la ville. Un recueil semblable a été fait par de Haitze, pour Aix et les environs ; c'est le manuscrit 1005 de la bibliothèque d'Aix. Pour Avignon et le Comtat, ces recherches ont été faites par Curel. (Bibl. du musée Calvet à Avignon). On trouve un répertoire pareil pour Marseille à la bibliothèque de Carpentras. Ces deux derniers recueils, surtout celui de Marseille,

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

laissent à désirer pour l'exactitude ; les autres au contraire sont faits avec le soin le plus consciencieux et méritent entière confiance. Peu de personnes ont eu le courage de compulser les registres poudreux des anciennes paroisses, des insinuations ou des actes de notaire ; il y a heureusement des exceptions. Pendant plus de vingt ans et avec une patience de bénédictins, le vicomte de Rozière et le Mis de Boisgelin ont relevé des milliers de documents dans ces mines précieuses. Le résultat de leur travail est actuellement sous presse : ce sera le véritable trésor généalogique des familles de Provence.

7° Bibliographie. — Pour tous les ouvrages parus antérieurement à 1861, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage bien connu de M. Guigard, Bibliothèque héraldique de la France. Voici une liste malheureusement bien incomplète des ouvrages généalogiques parus depuis ou omis par M. Guigard :

1° L'abbé J.H. Albanès : Jean Artaudi, dominicain, prieur de St-Maximin, évêque de Nice et Marseille. Marseille, in-8°, 1878.

2° L'abbé J. H. Albanès : Armorial de sigillographie des évêques de Marseille. Marseille, in-4°, 1884.

3° Arnaud (Camille) : Histoire d'une famille provençale (famille Arnaud). Marseille, 2 vol. in-8°, 1884.

4° Dr Barthélemy : Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux. Marseille, 1882, in-8°.

5° Dr Barthélemy : Recherches historiques et généalogiques sur la maison de Baux. Tours, s. d. in-8°.

6° Blancard (Louis), archiviste départemental : Étude préliminaire sur la chronologie des souverains de

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

Provence de la maison de Catalogne, in-12 s. l. n. d.

7° De Bresc (Louis): Armorial des communes de Provence. Marseille, in-8°.

8° Baron de B. : Abrégé historique de la maison de Courbeau. Marseille, 1857, in-8°.

Quelques mots sur une famille de Marseille du nom de Corbeau ou Courbeau, par J. J. A. Pilot. Paris, in-12, 1864.

9° Comte Caïs de Pierlas : Documents inédits sur les Grimaldi et Monaco. Turin, 1885, in-8°.

10° Comte Caïs de Pierlas : Testament de Jourdan Riquieri, au XIIe siècle. Nice, in-8°, 1888.

11° Comte Caïs de Pierlas : Le XIe siècle dans les Alpes-Maritimes. Turin, in-4°, 1889.

12° Comte Caïs de Pierlas : Statuts et privilèges accordés au Comté de Vintimille et val de Lantosque par les comtes de Provence. Gênes, in-4°, 1890.

13° Cortès (Fernand): Esparron de Pallières (Var). Ses églises, ses seigneurs, la communauté des habitants. Draguignan, in-8°, 1885.

14° Durrieu (Paul) : Étude sur les registres du roi Charles Ier (d'Anjou.) Paris, 1886, 2 vol. in-8°.

15° Mis de Forbin d'Oppède : Monographie du château de la Verdière. Marseille, in-4°, 1886.

16° Mis de Forbin d'Oppède : Monographie du château de St-Marcel près Marseille, du Xe au XIXe siècle. Marseille, in-4°, 1888.

17° L'Hermite de Soliers : Les noms, armes et blasons de la noblesse de l'ancienne ville d'Arles en Provence. Arles, 1 feuille gr. in-f°.

18° Comte de Montgrand : Généalogie de la maison de Montgrand. Marseille, 1864, in-8°.

19° Comte de Montgrand : Armorial de la ville de Marseille. Marseille, 1864, in-8°.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

20° Comte de Montgrand : Histoire généalogique de la maison Ruffo. Marseille, 1880, in-8°.

21° L'abbé Nadal : Essai historique sur les Adhémar et sur Mme de Sévigné. Valence, 1858, in-8°.

22° Comte de Panisse-Passis : Les comtes de Tende de la maison de Savoie. Paris, in-4°, 1889.

23° J. Roman : Les dernier comtes de Die et la famille Artaud de Montauban. In-8°, s. l. n. d.

24° Baron du Roure : Notice historique sur une branche de la famille de Sabran. Marseille, 1888, in-4.

25° Baron du Roure : Notice sur Guillaume et Aymar de la Voute, évêques de Marseille. Marseille, 1889, in-8°.

26° Baron du Roure : Documents inédits sur les familles de Blacas et de Castellane. Aix, 1889, in-8°.

27° Saige : Documents historiques sur la principauté de Monaco. Monaco, 1888-90, 2 in-4°.

28° Terris (Jules de) : Les évêques d'Apt, leurs blasons et leurs familles. Avignon, 1887, in-4°.

29° Timon David. Étude généalogique et domestique sur les familles de Casaulx, d'Aix et de Libertat. Marseille, 1880, in-8°.

30° Comte de Balaincourt : Généalogie de la maison de Genas. In-12 (imprimé par l'auteur).

31° Bouillon-Landais : Notice sur les armoiries de Marseille, in-8°, s. l. n. d.

32° Chevillard : Armoiries des villes de Provence. 1 feuille gr. in-f° gravée.

33° Chevillard : Gouverneurs de Provence sous ses derniers comtes de 1168 à 1480 et depuis la réunion à la couronne jusqu'en 1747. 2 feuilles gr. in-f° gravées.

34° Généalogie de la maison d'Adhémar Casevieille. Montpellier, 1861, in-8°.

35° Généalogie de la maison des Aymar, marquis de

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Chateaurenard. Procès contre le marquis de Valori. — Paris, in-4°, s. d. — Mémoire à consulter pour le marquis de Valori contre le marquis de Chateaurenard. Aix, 1859, in-4°.

36° Observations et pièces justificatives pour MM. de Clapiers contre M. d'Isoard : Aix, 1867, in-4°. 10 pièces.

37° Notice généalogique sur la maison de Foresta, par M. Rey de Foresta. Paris, 1876. — Réponse du marquis de Foresta. Marseille, 1876. — Réplique de M. Rey de Foresta. Paris, 1877, in-4°.

38° Collection des principaux titres de la maison de Jarente. Paris, 1767, in-f°.

39° Généalogie de la maison de Valbelle. Amsterdam, 1730, in-4°.

40° La famille Cachet de Montezan, des comtes de Garnerans. Marseille, 1885, in-4°.

41° Maison de Castellane, branche de Salernes. Paris, in-12, 1885.

42° Protestation des Chefs de branche de la maison de Castellane. 1886, in-12.

43° Notice biographique sur la maison de Castellane. Paris, in-8°, 1843. (Extr. de la Revue générale biographique.)

44° Généalogie de la famille Gantelmi d'Ille. 1 feuille gr. in-f°. Aix, s. d.

45° Précis historique sur la maison de Gérard. Poitiers, s. d. in-8°.

46° Catalogue des archives de la maison de Grignan. Paris, in-8°, 1844.

47° Notice sur la maison de Colla, établie en Provence. In-4°, s. l. n. d.

48° Arrêt de la royale Chambre des Comptes concernant les armoiries de la maison de Pingon, originaire d'Aix en Provence. Turin, in-4°, 1779.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

49° Mémoire historique et généalogique sur la maison des Porcellets. Commercy, 1744, in-12. (Cabinet des titres.)

50° Factum servant de réplique pour les créanciers de feu noble Honoré de Quiqueran, vicomte de Beaujeu, contre noble Paul-Antoine de Quiqueran (avec tableau généalogique) s. l. n. d. in-4°.

51° Avertissement pour messire François de Glandevès contre messire Jules d'Albertas (avec tableau généalogique) s. l. n. d. in-4°.

52° Généalogie historique de la maison du Teil, par M. du Teil. Paris, in-8°.

Manuscrits. — Nous nous contenterons de citer les ms. 775, 776, 777, 778 du Cabinet des titres, qui sont le manuscrit original du Nobiliaire de l'abbé Robert de Briançon, avec annotations de d'Hozier, et le Nobiliaire d'Apt, par Remerville, à la bibliothèque Mazarine.

R.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

SOURCES

DU

NOBILIAIRE DE L'ÉTAT D'AVIGNON

ET DU

COMTÉ VENAISSIN

L'annuaire du Conseil Héraldique a déjà publié plusieurs articles fort intéressants sur les sources des nobiliaires de plusieurs des provinces de notre ancienne France. Ces articles, d'une utilité pratique incontestable, sont, pour tous ceux qui ont le culte de l'histoire, un auxiliaire puissant pour guider leurs recherches à travers les incertitudes du passé, et leur permettre de secouer avec fruit la poussière de nos vieilles archives.

L'histoire de la noblesse comtadine est fort peu connue, et c'est à peine si quelques rares privilégiés ont eu la bonne fortune de recueillir quelques épaves de ses parchemins dispersés, alors que les autres provinces, malgré les ravages des révolutions et du temps, possèdent encore d'innombrables documents qui nous permettent aujourd'hui de faire revivre les générations disparues.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les États pontificaux de France n'ont jamais eu de héraut d'armes, nos vieilles familles n'y ont jamais été soumises à des recherches et à des preuves souvent vexatoires, et le gouvernement paternel des Papes poussait très loin la bienveillance pour ne troubler en rien la sérénité de ses heureux habitants.

Le comtadin, en général, ne payait pas d'impôt ; il trouvait au milieu de ses fertiles campagnes toutes les richesses agricoles qu'il pût désirer ; la garde d'honneur qui veillait à la porte de ses Vice-légats suffisait largement, avec la maréchaussée pontificale, à assurer la sécurité du pays, et lorsque la fantaisie lui prenait de franchir la frontière du Roi de France, il y jouissait de tous les privilèges de regnicole, sans en avoir les inconvénients. Avignon et le comté Venaissin étaient donc le pays le plus heureux que l'on pût rêver sous l'ancienne monarchie. Participant à la fois de l'industrieuse activité française et de l'insouciance italienne, les comtadins vivaient heureux et tranquilles sous le sceptre pontifical, aimant à cultiver les arts et fiers de rappeler les années glorieuses pendant lesquelles la ville d'Avignon et celle de Carpentras abritèrent tour à tour le trône de Saint-Pierre.

Jamais donc aucune recherche ne fut ordonnée contre la noblesse, qui payait en fidélité ce que le Pape lui donnait en bienveillance. Une fois seulement, le Gouvernement pontifical manifesta le désir de la réglementer et de s'opposer aux usurpations. Le 4 février 1729, Mgr Delci, vice-légat, en conformité des ordres qu'il avait reçus du cardinal Coscia, du 15 janvier de la même année, rendit une ordonnance pour défendre à toute personne de prendre le titre et la qualité de noble, si elle n'y avait droit, à peine de 500 écus pour la première fois et de 1000 écus en cas

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

de récidive. Cette ordonnance resta d'ailleurs à peu près lettre morte, et c'est à peine si nous avons pu trouver une seule poursuite, dont nous ignorons, au surplus, le résultat ; mais elle eut, du moins, ce résultat assez pratique, c'est que beaucoup de familles profitèrent de l'occasion pour solliciter et obtenir de la bienveillance des Papes des brefs de noblesse et régularisèrent ainsi leur situation sous forme de réhabilitation, de confirmation de noblesse ou même sous forme d'anoblissement direct.

On retrouve encore la plupart de ces brefs dans les archives du Vatican. Plusieurs registres, toutefois, ont disparu à la suite de l'occupation de Rome, dans les premières années de ce siècle. On les trouve également, pour la plupart du moins, soit dans les archives de la Chambre apostolique et de la Rectorie, soit dans les dépôts publics et dans les collections particulières dont les copies remplacent, d'une certaine façon, ces titres originaux.

La noblesse des États Pontificaux pouvait se diviser en deux catégories bien distinctes : la première comprenant les familles venues en très grand nombre des pays étrangers, de l'Italie surtout, attirées par le séjour des Papes ou de leurs légats ; et la seconde, les familles originaires du pays [1].

Pour les premières, c'est surtout dans leurs pays d'origine qu'il faut rechercher l'histoire de leur illustration, avant qu'elles ne fussent devenues comtadines ; — pour les dernières, plusieurs étaient d'une très haute antiquité, mais la plupart arrivées à la noblesse par les charges anoblissantes et le doctorat.

[1] V. le *Chartrier français* ou *Recueil de doc. authent. concernant la noblesse*, 2e année, 1868, p. 31 et suiv.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Les charges anoblissantes étaient assez nombreuses dans le Comtat.

1° C'était d'abord la charge de primicier de l'Université d'Avignon. Le pape Benoit XIII, par bref du 17 Décembre 1728, déclare que le primicérat était, tant pour le passé que pour l'avenir, un titre primordial de vraie noblesse. Clément XII, par bref du 6 mai 1736, accorde à nouveau la noblesse héréditaire aux primiciers, tandis que le Roi de France les décorait lui-même du titre fort envié de gentilhomme de sa chambre.

2° Les charges de président et d'auditeurs de Rote jouissaient également de la noblesse en vertu d'un bref du 3 septembre 1748.

3° La charge de vice-gérant.

4° Celle de vice-reoteur, la plus haute fonction dont pût être pourvu ûn comtadin.

5° Celle de président de la Chambre apostolique, en vertu d'un bref de Clément XII du 16 octobre 1730.

6° La charge d'avocat général de la Légation d'Avignon et celle d'avocat général de la Chambre apostolique de Carpentras.

7° Celle de secrétaire des bulles de la Légation, en vertu d'un bref du 9 octobre 1737.

8° La charge de secrétaire d'État et archivaire.

9° Le Trésorier de la Chambre apostolique à Carpentras, suivant bref du 30 septembre 1785.

10° Le Trésorier de la Chambre à Avignon.

11° La charge de greffier ou chancelier de la Rectorie, suivant bref du 15 mars 1777.

12° Celle de greffier ou secrétaire de la Chambre Apostolique (brefs des 20 juillet 1729 et 19 février 1788).

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

13° Enfin la charge d'intendant de la monnaie, suivant bref du 24 janvier 1729.

Quant au titre de docteur pris à l'Université d'Avignon, bien qu'il n'ait jamais été regardé d'une manière positive comme titre primordial de noblesse, il a été néanmoins toujours considéré comme conférant un véritable anoblissement. La noblesse était personnelle au premier degré, mais on considérait généralement qu'elle devenait héréditaire si le fils du premier docteur recevait le doctorat à son tour. De nombreux documents officiels, des bulles pontificales et des certificats émanant des vice-légats viennent, au surplus, consacrer cette jurisprudence [1].

Il est certain qu'avec la facilité que donnait le Gouvernement paternel des Papes pour entrer dans le corps de la noblesse, les familles nobles se trouvaient fort nombreuses dans le Comtat.

Quant aux sources officielles auxquelles les généalogistes peuvent recourir pour remonter à l'origine de nos vieilles familles comtadines, elles se trouvent relativement réduites. En effet, comme je le disais tout à l'heure, il n'y a jamais eu de recherches dans les États du Pape, point de preuves pour l'entrée aux États, aux Écoles, aux chapitres, point de preuves pour les honneurs de la Cour. Néanmoins on trouve encore des sources importantes, que nous allons résumer dans les deux paragraphes suivants :

[1] Voir notamment aux Archives départementales de Vaucluse, fonds de l'Université, un long mémoire latin sur la noblesse émanant du doctorat et une ordonnance de l'intendant du Dauphiné, visant une attestation du vice-légat en date du 21 août 1698, reconnaissant, au profit de Michel de Silvestre, la noblesse qu'il tire de sa qualité de docteur de l'Université d'Avignon. (Carton coté D-45.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DOCUMENTS MANUSCRITS

Les sources officielles, où l'historien peut utilement se renseigner, sont :

1° Les archives vaticanes, où se trouvent les registres originaux qui renferment les brefs de noblesse conférés par les Papes.

2° Les archives de la Chambre apostolique et de la Rectorie de Carpentras, en partie conservées aux archives départementales, à Avignon, et en partie à Carpentras, soit dans les dépendances du Tribunal civil, soit encore parmi les manuscrits de la bibliothèque d'Inguimbert.

3° Les registres des notaires et les anciens registres des paroisses, malheureusement bien incomplets et bien mal tenus.

4° Les archives départementales, où se trouvent les registres des insinuations de la presque totalité des communes de la province, les fonds des anciens évêchés, des anciens couvents, des corporations, et une foule considérable de titres de famille parfaitement classés depuis ces dernières années. On peut consulter avec fruit les actes de reconnaissances qui, en rappelant l'origine de chaque propriété, donnent en même temps la filiation exacte des anciens propriétaires ; comme aussi la collection des anciens cadastres, de ceux notamment dressés au quinzième siècle, à la suite d'une mesure administrative probablement

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

et qui se trouvent nombreux encore dans le riche dépôt de nos archives.

5° Les collections de Peyresc, de Tissot et autres, à la bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras, où l'on trouve beaucoup de documents généalogiques ; les *Documenta Medii ævi*, ainsi que les notes sur la Noblesse du Comtat et d'Avignon, de Curel, à la bibliothèque d'Avignon, fruit de patientes et intelligentes recherches, où l'amateur trouve toujours à glaner.

6° Le livre des vidimats et vérifications des titres de noblesse enregistrés à la Cour suprême de la Rec torie du Comté venaissin, séant à Carpentras, dans lequel se trouvent les titres d'une centaine de familles environ ; à la bibliothèque de Carpentras.

7° Le *Repertorium Camerale*, extrait des archives de la Chambre apostolique, in-folio de 1127 pages, écrit en entier de la main de M. de Gaudin, dernier président de la Chambre apostolique ; à la bibliothèque d'Inguimbert.

8° *Pot-pourri pour les practiciens*. Ce recueil a été écrit par M. Olivier, notaire et greffier de la Rectorie, et contient des notes fort intéressantes sur les diverses inféodations, concessions de titres, anoblissements qui se trouvent dans les archives de la Chambre apostolique ; également à la bibliothèque d'Inguimbert.

9° L'histoire de la ville de Pernes, par Jean-Julien Giberti, manuscrit original, contenant de nombreuses notices généalogiques ; à la bibliothèque de Carpentras.

10° Le nobiliaire de la ville d'Apt, par F. de Remerville, manuscrit ; à la bibliothèque Mazarine, à Paris.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

11° Les collections de sceaux d'Avignon, du Comté-Venaissin et de la principauté d'Orange ; fonds de Massillan, à la bibliothèque d'Avignon.

12° *Armorial des familles d'Avignon et du Comté Venaissin,* que nous croyons de Pierre d'Hozier ; dans le N° 180 du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, vers la fin de ce recueil d'anciens armoriaux, entre l'*Armorial de Bretagne* et celui de Guy-Louis de Longueil (XVIIe siècle).

13° Généalogies des familles d'Avignon et du Comté Venaissin ; mss. N° 626 dud. Cabinet des titres.

14° Histoire généalogique des maisons nobles de Provence, du Comtat, d'Avignon, de la principauté d'Orange et du comté de Nice, par Pierre et Charles d'Hozier, partie imprimée, partie mss. (XVIIe siècle) ; n° 780 dud. Cabinet des titres [1].

15° Enfin, les archives de familles et les collections particulières. Parmi ces dernières je ne puis oublier celle de M. le marquis de Seguins-Vassieux, l'un des présidents d'honneur du C. H. de France, où l'amateur est sûr de trouver, avec le plus aimable accueil, une de nos plus riches collections de documents provençaux et comtadins sur nos vieilles familles.

DOCUMENTS IMPRIMÉS

Parmi les ouvrages imprimés que l'historien peut consulter utilement, nous signalons :

[1] Je dois l'indication des N°s 12-14 à la courtoise obligeance de notre digne Président, M. le vicomte de Poli, dont les archives de famille renferment de précieux documents sur la Noblesse comtadine.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

1° *Histoire de la Noblesse du Comté Venaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, par Pithon-Curt. 4 volumes in-4°.

2° *Essai généalogique sur la Noblesse du Comté Venaissin et de la ville d'Avignon*, in-4°, 288 p., par Mistarlet. — Déjà, en 1782, l'abbé de Rivettes avait commencé la publication de cet ouvrage, qui fut reprise plus tard par Mistarlet. Pour céder au goût du temps, Mistarlet eut la pensée de publier un armorial en feuilles de la ville d'Avignon et du Comté-Venaissin, et d'utiliser pour cela les planches de son ouvrage. Il lança un prospectus, annonçant qu'il mettait son travail en souscription et qu'il comprendrait de 6 à 7 planches. La souscription dut échouer, sans doute, car il ne fit paraître que les deux premières feuilles, devenues introuvables et dont un seul exemplaire connu se trouve dans la collection naissante de Saint-Jaume, par Sault-de-Vaucluse.

3° *Histoire de Provence*, par César de Nostradamus, où figurent de nombreuses familles des États pontificaux.

4° *Istoria della città d'Avignone e del contado Vénosino*, du P. Sébastien Fantoni-Castrucci.

5° Les divers ouvrages de Cottier, et notamment sa *Notice historique sur la ville de Carpentras*, et son *Histoire des Recteurs*.

6° *Lettre sur la noblesse avignonnaise*, de M. Fabri de Châteaubrun.

7° Tous les nobiliaires de Provence et les divers ouvrages d'histoire locale qui ont paru jusqu'à ce jour sur la province.

Nous restons certainement bien incomplet et nous prions le lecteur d'excuser les oublis que nous avons

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dû faire ; heureux si ces quelques notes peuvent servir à ceux qui, comme nous, gardent fidèlement le culte de notre glorieuse histoire et qui s'honorent de travailler à en perpétuer la mémoire !

JULES DE TERRIS.

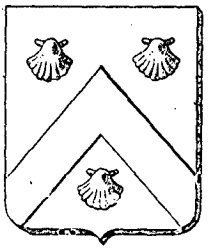

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

CHRONIQUE

Depuis le 15 février 1890, le Conseil Héraldique de France s'est accru de 150 membres ; de beaux noms, illustres par de glorieuses traditions noblement continuées, par l'érudition, par des mérites divers, sont venus encore rehausser la liste déjà si brillante de nos Présidents d'honneur, de nos Membres honoraires, Correspondants ou Associés.

Nous ne saurions être trop reconnaissants envers ceux de nos collègues qui se sont avec le plus de zèle appliqués à nous recruter des adhérents : MM. Claude de Monti de Rezé, le baron de Lavigerie, Alcide Georgel, le marquis de Bremond d'Ars-Migré, le baron de Barghon de Fort-Rion, E. de Crozet, A. de Mauroy, le comte de l'Estourbeillon, le vicomte de Burey, Paul Pellot, L. de Brotonne, R. Guerlin, le comte de Saint-Saud, P. Beauchet-Filleau, L. de Berluc-Pérussis, le comte d'Yanville, le marquis de Croizier, Elie du Miral de Tony, le commandeur A. Padula, le baron Hulot de Collart-Sainte-Marthe, A. Couret, le comte Raoul de Coligny-Châtillon,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Ph. Tamizey de Larroque, A. Chaumeil, le marquis de Rivoire la Bâtie, Henri d'Arbigny de Chalus, le comte R. Colonna de Cesari, le baron de Saint-Pern, le comte de Neufbourg, le vicomte de Breuil, le marquis de Bourdeille, le comte G. de Caix de Saint-Aymour.

Encore un effort! Que chacun de nous, en 1891, ait à cœur de nous recruter au moins un adhérent; nous serons alors tout près de mille sociétaires, et le Conseil Héraldique pourra se constituer définitivement, élaborer son Statut, élire son bureau, ses comités, et, par la publication d'un organe périodique, réaliser pratiquement sa simple et fière devise : *Labor et probitas !*

« Le 10 mai, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, ont été célébrés les obsèques de madame la comtesse de Poli, née Hèmery, ravie, le 8, par une congestion foudroyante à l'amour et à la vénération de ses enfants, de ses petits-enfants et de ses arrière-petits-enfants, dans sa 82e année, après avoir donné l'exemple de toutes les vertus, et singulièrement de la charité poussée à un degré héroïque.

« Depuis longtemps, elle avait donné toute sa fortune aux pauvres. Veuve, le 3 mars 1848, de Philippe, comte de Poli, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon au 21e de ligne, mort de blessures reçues en réprimant l'insurrection et à qui la ville d'Orléans a érigé un monument de sa reconnaissance, elle se vengea chrétiennement de ceux qui avaient brisé son cœur : un an après, en 1849, lorsque le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

choléra sévissait avec fureur et que les ensevelisseurs manquaient, étant dame de charité à Ménilmontant, elle ensevelit plus de cent ouvriers tués par le terrible fléau. En 1871, la Société de secours aux blessés des armées lui décerna sa croix de bronze.

« Il y a bien peu de jours qu'elle disait à ses enfants : « Je demande souvent au bon Dieu de me prendre au sortir de la Sainte-Table. » Et Dieu bon lui a fait cette grâce si miséricordieuse, si féconde en consolations pour ceux qui la pleurent : elle venait de communier à Saint-Ferdinand, sa paroisse, et, à peine de retour chez elle, la mort l'appelait à la vraie vie.

« Plus d'une fois, elle avait témoigné le désir qu'aucune dépense ne fût faite pour la notification de son décès, et que la somme que devraient coûter les lettres de part fût distribuée aux pauvres : sa mort même serait par ainsi un suprême acte de charité.

« Les membres de la famille et les amis les plus intimes avaient été seuls convoqués ; cependant l'église de Saint-Ferdinand était remplie d'une assistance où se confondaient tous les rangs de la société ; la douleur des enfants de la vénérée comtesse n'avait d'égale que celle de ses fidèles serviteurs et des pauvres pleurant leur bienfaitrice. »

(*La France nouvelle*, 13 mai 1890.)

S. Em. le Cardinal Secrétaire d'État de S. S. le Pape a daigné écrire à M. le vicomte de Poli la lettre dont suit la traduction.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Très illustre Monsieur,

« Avec la lettre de V. S. Illme du 22 mai dernier, j'ai reçu les deux exemplaires du 3e volume de l'Annuaire du Conseil Héraldique de France, et je me suis empressé d'en déposer un dans les mains vénérées du Saint Père.

« Sa Sainteté a accueilli votre filial hommage, et en même temps qu'Elle vous en remercie de cœur par mon intermédiaire, elle prie pour le repos de l'âme de votre très vertueuse mère, et envoie à toute la famille la Bénédiction Apostolique.

« Je vous rends, moi aussi, de vifs remercîments pour l'exemplaire qui m'était destiné. J'hésite toutefois à vous présenter mes condoléances pour la mort de Mme la Comtesse de Poli, parce qu'il me semble que les circonstances dans lesquelles elle est advenue doivent être un motif de consolation plutôt que d'affliction.

« Avec les sentiments d'une parfaite estime je me plais à me confirmer

« De V. S. Illme

« Le très affectionné à la servir.

« M. Card. Rampolla.

« Rome, 13 juin 1890. »

⚜

Un provençal oublié: Mémoires d'un père de famille au XVIIe *siècle*, par M. Jules de Terris, m. h. du C. H. — Ce livre de raison de son quintaïeul, Gaspard de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mongé, sgr du Caire et de Puymichel, secrétaire du Roi Louis XIV près son parlement de Provence, M. Jules de Terris avait le devoir de l'exhumer de la poussière des archives et de le produire au soleil ; non seulement parce que toutes ses pages glorifient ce Français de la vieille roche, mais encore parce qu'elles sont aptes à faire germer le respect des lois divines, l'honneur chevaleresque, le respect de soi-même, l'esprit de sacrifice, le patriotisme. M. de Mongé n'avait pas « esté eslevé aux estudes », comme il dit ; et cependant comme tout ce qu'il écrit est éloquemment, chrétiennement, françaisement pensé ! Pour ce beau livre de raison familiale et sociale, doublement précieux pour lui, M. Jules de Terris a écrit une exquise introduction, que précèdent des épîtres justement élogieuses de S. G. Mgr l'Archevêque d'Avignon, et de nos honorés collègues M. Philippe Tamizey de Larroque, M. Léon de Berluc-Pérussis et le Vicomte de Poli.

Le 11 avril 1890, est décédé à Poitiers à l'âge de 64 ans M. le comte Jean-Pierre-Armand de la Porte des Vaux, médecin-major des armées en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre Pontifical de St-Sylvestre, chevalier de N. D. de Villaviçosa, de la Couronne d'Italie, officier d'Académie, Membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, de la Société Archéologique du Limousin, etc.,etc., et enfin l'un de nos plus anciens et plus dévoués membres honoraires.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Nous ne voulons pas faire ici sa biographie, des plumes plus autorisées se sont chargées de ce soin, mais nous ne pouvons pas laisser disparaître cet homme de bien et ce travailleur infatigable, sans faire connaître à nos collègues la perte cruelle qu'ils viennent de faire.

Après avoir consacré une longue part de sa vie au service de son pays comme médecin-major de 1re classe, le comte de la Porte s'était adonné aux études historiques et généalogiques et avait publié plusieurs ouvrages, entre autres l'*Armorial du Poitou*, l'*Histoire généalogique des familles nobles du nom de la Porte*, et plusieurs notices dans les différentes sociétés savantes dont il faisait partie. Il travaillait à une publication importante, lorsque la mort impitoyable est venue le frapper prématurément : nous voulons parler des *Gens de qualité en Basse-Marche*, dont nous annoncions, dans l'Annuaire du Conseil Héraldique de l'année dernière, la 5e livraison. Cet ouvrage, pour lequel M. le comte de la Porte avait réuni un grand nombre de documents, restera inachevé ; le savant n'aura pas eu la consolation d'en confier la publication à son fils ; car pendant qu'il s'éteignait à Poitiers, ce fils, âgé de 22 ans, élève des services de santé militaire, agonisait à Amélie-les-Bains et y décédait 5 jours après son père, laissant inconsolable sa pauvre mère, déjà si éprouvée par la mort de son mari.

Nous savons que notre Président s'est fait auprès de la noble veuve notre interprète à tous, par une lettre où se trouvent ces lignes émues :

«.... Je garderai fidèlement, Madame, le souvenir de ce parfait gentilhomme, si loyalement catholique, et de ce parfait érudit, si courtoisement obligeant. Le Conseil Héraldique n'oubliera pas les marques répétées de sa sympathie.... »

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Afin d'utiliser les matériaux accumulés par notre très regretté collègue, Mme la comtesse de la Porte en a fait don à la bibliothèque de Poitiers, où les travailleurs, qui étaient sûrs de trouver toujours près de lui l'accueil le plus bienveillant, pourront encore le consulter dans ses œuvres et rendre ainsi un constant hommage à l'érudit dont ne cessera de s'honorer le Poitou.



Nicolas Mauroy, le poète, par Albert de Mauroy, m. h. du C. H. — Biographie très intéressante et très étudiée d'un poète troyen né vers 1450, fils d'autre Nicolas Mauroy, lieutenant-général du bailli de Troyes en 1472, et de Jeanne Hennequin, et neveu d'Odard Hennequin, aumônier de François 1er, puis évêque de Troyes. Le poète était frère de Pierre, maire de de cette ville en 1516, et d'Antoine, chevalier de Rhodes en 1484, et oncle d'Honoré de Mauroy, chargé de plusieurs ambassades par Henri IV, puis conseiller d'état en 1615. Quant à ses œuvres, elles ne sont dépourvues ni de charme ni d'intérêt puisque quelques-unes ont obtenu les honneurs de la réimpression. Grosley lui a attribué à tort des vers obscènes ; M. Albert de Mauroy fait justice de cette imputation calomnieuse.



La *Revue Historique de Provence*, que nous avions annoncée ici l'année dernière, paraît à Aix-en-Pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vence, depuis le mois de Janvier dernier, chez Remondet, éditeur, Cours Mirabeau, par fascicules mensuels de 64 pages. (Prix d'abonnement, 20 fr.) Elle sera un précieux instrument de travail pour ceux qu'intéresse l'histoire de Provence. Au lieu de s'occuper de dissertations critiques dans lesquelles l'auteur s'efforce de faire adopter sa manière de voir et son opinion, elle est uniquement consacrée à la publication de documents inédits et d'inventaires détaillés des sources historiques. Voici d'ailleurs la liste de quelques-uns des documents parus dans le courant de l'année :

Chartes du Grand-Prieuré de St-Gilles, de l'Ordre de Malte, provenant des archives de Turin, communiquées par le Cte Caïs de Pierlas. — Partage du premier esturgeon pêché dans le Rhône entre l'archevêque d'Arles et la famille de Porcellet. — Remontrances de l'avocat-général Monier au roi Henri IV, sur les abus commis par les Juifs en Provence. — Catalogue des chrétiens néophytes. — Entrée de Charles IX à Aix. — Chartes relatives aux possessions de l'abbaye de St-Victor en Espagne, communiquées par le Cte de Grasset. — Documents concernant le voyage d'Accurse Maynier, conseiller au sénat de Milan, communiqués par M. Pélissier. — Mémoire sur les troubles de la Ligue en Provence, par Gaspard de Forbin, S^r^ de St-Cannat, etc. etc.

Deux cartulaires des plus importants ont été analysés, charte par charte, en grand détail : *Cartulaire d'Apt*, par le vicomte de Poli, et *l'Authentique de l'Hôpital du Grand-Prieuré de St-Gilles.*

La partie concernant les familles provençales est loin d'avoir été négligée. Nous y trouvons : Chartes concernant la maison de Pontevès. — Description

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

d'un sceau inédit de Bertrand de Baux (avec gravure). — Lettre de J.-B^te^-François de Glandevès relative à la généalogie de sa famille. — Testament de Pons d'Allamanon. — Documents sur l'origine de la famille d'Albert. — Mariage de Baptiste de Pontevès et Héliane Cossa. — Contrat de mariage de Béatrix, fille naturelle de Guigues, Dauphin de Viennois. — Lettres de rémission pour Joseph de Clapiers, meurtrier d'Élysée d'Arcussia. — Recherches de noblesse par Pierre-Cardin Le Bret. (C'est une pièce essentielle pour l'histoire généalogique des familles.)

Enfin la Revue a entrepris la publication de *l'Histoire de l'abbaye de Montmajour* par D. Chantelou et qui contient le cartulaire de l'Abbaye. C'est le ms. 13615 du Fonds latin de la Bibl. Nat. On sait l'importance et le grand rôle de cet établissement, qui a été en rapport, par ses vastes possessions, avec tous les grands seigneurs provençaux. L'ouvrage contient un nombre très considérable de chartes, bulles et privilèges impériaux, qui ont été collationnés avec soin sur les originaux aux archives des Bouches-du-Rhône.

Jeanne d'Arc, chronique rimée, par le baron F. de Barghon de Fort-Rion. — Un érudit doublé d'un poète ! C'est ainsi qu'on a défini le laborieux auteur de *Jehanne d'Arc*. C'est dire que son érudition ne va pas sans la grâce et que sa *Chronique rimée* a le respect scrupuleux de l'histoire. Elle arrive fort à propos au moment où l'admiration et la reconnaissance pour

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

l'héroïque martyre prennent la forme d'un véritable culte national, où le théâtre même jette des couronnes sur son bûcher. L'œuvre de M. de Barghon sera lue avec un sympathique empressement par tous ceux qui vénèrent la sublime libératrice. Ils y trouveront maintes paroles harmonieuses, émues autant qu'émouvantes, racontant tout simplement, sans emphase et sans pathos, la vie de Jeanne, sa mission étrange, ses gloires inouïes, son martyre infâme, acte de vengeance autant que d'ingratitude. C'est une œuvre considérable, digne de l'attention des lettrés délicats et qu'anime d'un bout à l'autre un grand souffle de patriotisme, une ardente croyance et j'ai presque dit une flamme d'épopée.

ALFRED de MARTONNE.

M. le vicomte de Poli, étant à Rome au mois de septembre dernier, eut la pensée de faire hommage de la poétique *Jehanne d'Arc* de M. le baron de Barghon Fort-Rion à S. Ém. le Cardinal Parocchi, Vicaire général de S. S. le Pape et ponent de la cause de la Vierge héroïque. Quelques jours après, notre Président avait l'honneur de recevoir ces lignes si bienveillantes de l'illustre Prince de l'Église, qui est aussi un prince des lettres :

†

Cher Monsieur le Vicomte,

Votre charmant livre m'a été très agréable et je vous en remercie bien cordialement. C'est avec un vé-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ritable intérêt que j'ai parcouru cette Chronique rimée de Jeanne d'Arc ; j'en ai été bien satisfait, ainsi que de la gracieuse préface placée en tête de l'œuvre.

Agréez, je vous prie, mes respectueux hommages, et croyez-moi toujours, cher Monsieur le Vicomte, Votre bien dévoué en J. C.

L. M. Card. Vicaire,
Ponent de la Cause de Jeanne d'Arc.

Rome, du Vicariat, le 23 septembre 1890.

Comte Amédée de Foras : *Le Blason.* — Les publications nobiliaires abondent, belles et savantes la plupart ; j'en suis plus heureux que surpris : elles correspondent incontestablement à un goût réfléchi de l'élite sociale.

Si ces œuvres ne représentaient qu'un fonds de vanité, nous laisserions aux réclames de l'éditeur le soin de les recommander ; mais, avec une somme énorme de labeur, elles représentent une sereine et énergique recherche de la vérité, elles versent des torrents lumineux d'érudition sur les côtés les plus obscurs de la vie de nos pères ; elles redressent victorieusement l'histoire du passé, systématiquement faussée par ses détracteurs plus ou moins sincères ; elles apportent des matériaux irréprochables, curieux, probants, pour le monument que la France du xxe siècle, revenue de bas préjugés et de lâches mensonges, s'honorera d'ériger à la France des anciens âges.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

De ces publications de choix, remarquables par la forme non moins que par le fond, j'en veux mentionner une réellement digne de tout éloge, *Le Blason, Dictionnaire et remarques* (Joseph Allier, éditeur, à Grenoble,) par M. le comte Amédée de Foras, l'un de nos présidents d'honneur.

« Qui n'a pratiqué l'office d'armes par trente ou quarante ans continuels, dit un héraldiste d'antan, Scohier, — il y a matière d'apprendre. » Il y a près de quarante ans que M. le comte de Foras « pratique l'office d'armes », et les plus savants reconnaissent en lui un maître : le prince de l'héraldique française. C'est à lui que la Savoie doit ce magnifique *Armorial et Nobiliaire* dont toutes les qualités d'érudition, de critique impeccable et de somptuosité se retrouvent dans le *Blason*, véritable chef-d'œuvre de typographie, de chromolithographie et de science ; et, par surcroît, l'éminent auteur trouve moyen d'ajouter le charme de l'esprit aux brillantes aridités de la matière. Comme il morigène et malmène plaisamment ses archaïques prédécesseurs, qui trop souvent ont embroussaillé comme à plaisir le champ du blason ! Dans chacune de ces 500 pages, ou à peu près, il sabre malicieusement et rectifie savamment leurs erreurs, leurs pléonasmes, leurs logogriphes qui font trop souvent de la langue héraldique une langue algébrique ou macaronique. Ce docte et luxueux volume est le joyau de toutes les bibliothèques nobiliaires ; c'est de toutes manières qu'il est d'un *haut prix ;* mais je pose en fait que, dans n'importe quelle branche de la science, on ne saurait payer trop cher le secours d'un guide sûr et charmant.

Notice historique et généalogique sur les princes Bassaraba de Brancovan, par le comte Amédée de

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Foras, P. H. du C. H. — Les publications de notre éminent collègue ne sont pas seulement des chefs-d'œuvre de science et de conscience, mais encore des chefs-d'œuvre de richesse et d'élégance. Ce magnifique in-4° non rogné, splendidement illustré, enrichi d'un tableau généalogique et de portraits héliogravés, n'a été tiré qu'à 300 ex. non mis dans le commerce.

Le 18 août 1890, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris, a été célébré un service anniversaire pour le repos de l'âme de Mathias, marquis de Villiers de l'Isle-Adam, m. h. du C. H. de France.

Alcide Georgel : *Armorial historique et généalogique des familles de Lorraine titrées ou confirmées dans leurs titres au* XIXe *siècle*, renfermant les titres impériaux et royaux, les pairs héréditaires, les majorats, ainsi que les généraux, les préfets et les évêques qui commandèrent ou administrèrent cette province ; et, en outre, un Extrait chronologique de la législation sur les titres depuis 1806, un Traité de la composition des armoiries sous l'empire, une notice complète sur l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile, un Armorial des maréchaux et amiraux de France au XIXe siècle, et divers autres documents historiques concernant la Lorraine moderne ; magnifique publication ornée de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

500 gravures, dont 300 blasons dessinés par l'auteur, ainsi que de nombreux fleurons, culs-de-lampe et têtes de chapitre. — Un grand nombre des documents inédits ou peu connus, qui figurent dans ce somptueux armorial, émanent de la Chancellerie, qui a été ouverte à l'auteur, notre érudit collègue, par une autorisation très exceptionnelle ; quant aux états de service, la plupart ont été dressés à l'aide des extraits du ministère de la guerre qui lui ont été communiqués par les familles. L'ensemble de ce travail, — qui intéresse toutes les provinces par la législation et par les alliances qu'il relate, — présente donc une rigoureuse exactitude ; pour l'exécution matérielle, elle ne laisse rien à désirer. M. Alcide Georgel n'a pas voulu faire qu'un simple armorial ; c'est un véritable livre d'histoire moderne qu'il a écrit, destiné non seulement à faire suite aux armoriaux anciens de Callot, de Cayon, de Dom Pelletier, de Dom Calmet, de Husson l'écossais, mais aussi à retracer l'histoire tout entière d'une époque pendant laquelle émergèrent, de toutes les classes de la Société, des hommes éminents qui purent ainsi prendre place à côté des représentants des anciennes familles de la Monarchie. Les généalogies de ces *homines novi*, absolument inédites, ont été dressées à force de labeur. En résumé, cette belle œuvre est un monument à la gloire de notre chère et infortunée Lorraine ; ce nous est une raison de plus pour le recommander chaleureusement aux érudits et aux bibliophiles. (Voyez ci-après notre *Bibliographie* pour le prix et les conditions avantageuses faites aux membres du C. H.)

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Par bref du 8 juillet 1890, S.S. le Pape Léon XIII a daigné conférer la dignité de comte héréditaire à M. Joseph de Sainte-Agathe, m. h. du C. H. de France, auteur d'un remarquable mémoire sur la restauration du pouvoir temporel au point de vue religieux, historique et politique ; mémoire que notre distingué collègue avait eu l'insigne honneur de présenter au Souverain Pontife, dans une audience particulière.

La délivrance de Rome en 1870, par le général Cadorna. *Observations critiques* sur ce factum, par M. le professeur Bonetti. (Rome, aux bureaux de la *Civiltà cattolica* ; franco, 2 fr. 50. Portrait de S. Exc. le général Kanzler.) — Belle page d'histoire, page vengeresse, écrite de verve, étayée de documents irréfutables, glorifiant justement le loyal caractère et les vertus chevaleresques du très regretté ministre des armes pontificales. Nous l'avons lue avec une sympathie d'autant plus vive que nous avons eu l'honneur de connaître, c'est-à-dire d'admirer et d'aimer l'illustre général Kanzler, et que son digne fils, M. le baron Rodolphe Kanzler, est membre honoraire du C. H. de France.

Le gouvernement espagnol voulant reconnaître les services rendus à l'Espagne, lors de l'incident de Bor-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

néo et Jolo, par M. le marquis de Croizier, président de la Société académique indo-chinoise de France, membre du Conseil supérieur des colonies, m. h. du C. H. de France, et ses constants efforts pour maintenir les bonnes relations entre la France et l'Espagne, ainsi que ses études sur l'Océanie espagnole, lui a conféré la plaque de grand-officier du *Mérite nava* et l'a élevé à la dignité de grand-croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

Armorial de la Noblesse du Périgord, 2e édition, par A. de Froidefond de Boulazac, P. H. du C. H. de France. — En 1858, l'auteur publiait une 1re édition de cet armorial, laquelle formait un volume petit in-8 de 128 pages. Malgré ses proportions modestes, cet ouvrage répondait si bien à son objet et fut apprécié si hautement qu'en quelques mois l'édition se trouva tout à fait épuisée. Bientôt même, il devint impossible de se le procurer, et son prix de vente atteignit les chiffres énormes de 60, 70 et même 100 francs. Désireux de compléter son œuvre, M. de Froidefond, depuis 32 ans, n'a pas cessé, par le dépouillement d'un nombre infini de pièces d'archives empruntées aux chartriers des familles du Périgord ou à nos dépôts publics, de rassembler des matériaux en vue d'une 2e édition. Aussi n'est-ce plus un simple essai qu'il s'apprête à publier, avec l'autorité d'une érudition scrupuleusement approfondie, mais un superbe ouvrage enrichi de 800 blasons et qui formera 2 forts volumes in-8 (par souscription, 15 francs).

Un petit nombre d'exemplaires seront imprimés sur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

papier de fil et mis en vente au prix de 30 fr. Le tirage des premières feuilles devant s'effectuer à bref délai, les personnes qui désirent recevoir cette édition de luxe sont priées de le faire savoir sans retard à l'auteur, rue de la Nation, 5, à Périgueux.

Dulce est desipere in loco.

HORACE.

LES PRUNES DE L'AMER MOREAU. — C'est du Nord aujourd'hui, ou, pour parler plus exactement, du département du Nord que nous vient la lumière ; une joyeuse lumière, finement tamisée par le radicalisme épais du citouaillien Émile Moreau, qui, paraît-il, — ce que l'ingrate France ignorait absolument — est l'un des élus dudit département. Or, les lauriers de M. Borie étant disponibles, le citouaillien Moreau s'est dit comme le spirituel compère des *Saltimbanques :* « A qui cette malle... de lauriers ? Elle doit être à moi ! » Et dare dare, avec la candeur d'un homme nouveau féru de célébrité, il s'est mis à rééditer avec aggravation de cocasserie la proposition du susdit député, tendant à l'abolition ou à l'avilissement des qualifications nobiliaires.

Il paraîtrait que rien n'est plus désagréable, plus gênant que de s'appeler Martin ou Moreau, lorsque d'autres s'appellent Montmorency, Choiseul ou La Rochefoucauld. Débarrassons-nous de ce qui nous gêne, parbleu ! et du coup voilà le papa de cet aphorisme républicain, Madier *de* Montjau, débarrassé de sa particulette de fraîche date ! Pourtant il me semble

Copyright - Les éditions d' Aimay - Lyon 2007

que si la volonté de Dieu m'eût fait naître Martin ou Moreau, loin de jalouser les noms plus relevés, je me serais efforcé d'élever le mien, au niveau des plus grands, par l'honneur, le labeur patriotique, la science, la vertu, le courage, l'accomplissement héroïque du devoir.

Il me semble que, navré de voir mon pays enlisé dans ce syndicat de Tohu-Gobseck, j'aurais voulu glorifier sous toutes les formes l'honneur, afin de faire pièce à l'argent, de barrer la route à l'invasion outrageuse, et inculquer aux âmes le respect des nobles traditions, le culte du désintéressement, le dédain généreux des richesses, l'amour de la probité, l'esprit de sacrifice, l'émulation du dévouement récompensé par de platoniques honneurs. Mais M. Moreau et moi, nous ne sommes évidemment pas de la même école, et je ne jurerais même pas que ce législateur improvisé ait suffisamment fréquenté les écoles, tant l'exposé de ses motifs décèle de naïve ignorance.

« Lorsqu'on parle de Bayard, de Vauban, dit-il, qui donc cherche à y accoler des titres qui n'ajouteraient rien à leur mérite ? »

Le motionnaire, comme on disait sous la grrrande révolution, ne semble pas se douter que les noms de Bayard et de Vauban étaient des vocables seigneuriaux, des qualifications nobiliaires : le chevalier sans peur et sans reproche, le seigneur de Bayard, s'appelait Pierre du Terrail, et le vainqueur de Maëstricht, le marquis de Vauban, s'appelait Sébastien le Prestre. M. Moreau m'objectera que, s'il les eût qualifiés de leurs noms patronymiques, pas un de ses électeurs n'eût compris de qui il voulait parler ; et c'est précisément ce qui démontre l'absurdité de son système. Maintes familles ont ainsi immortalisé leurs

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

noms seigneuriaux, et les en dépouiller serait purement, comme dirait un simple Clémenceau, leur voler leur popularité.

« Montaigne, Descartes, Montesquieu, Volney étaient-ils nobles ? » demande ironiquement le motionnaire. Mais oui, nobles tous les quatre, n'en déplaise à sa nobiliophobie. Et pourquoi n'a-t-il pas cité Voltaire ? De crainte qu'on ne l'appelât plus que « de ce vilain nom d'Arouet », comme il disait avec une filiale philosophie ? De crainte aussi, peut-être, d'évoquer le piquant souvenir de Voltaire, chambellan prussien, s'intitulant *comte de Berney* après avoir acquis ce fief du président de Brosses, puis sollicitant de la marquise de Pompadour l'érection de sa terre de Ferney en marquisat ? Entre nous cet excellent Arouet me fait penser à ces fiers républicains qui, après avoir tonné jadis contre les hochets de la vanité, se caparaçonnent à présent de toute une ferblanterie comique, chevalerie du poireau, dragon de l'Annam, nicham d'Obock, et cæteradéridéra.

Passons à la taxe des parties casuelles de la boutique nobiliaire de M. Moreau ; car, si la majorité parlementaire le prend au mot, la R. F. tiendra boutique de qualifications aristocratiques, mais on n'y trouvera pas tout à treize. D'abord, le premier venu pourra se payer une particule pour 500 francs par an ; excusez du peu ; excusez surtout la présomption du motionnaire, qui ne soupçonne évidemment pas que le caractère nobiliaire de la préposition *de* est une question des plus controversables et des plus controversées.

« Pour le titre de chevalier, 1.000 fr. par an. » C'est peu, mais il faut considérer que ce titre est tombé en désuétude et qu'il n'y a guère plus de chevaliers que dans l'Annam et à Obock.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

« Pour le titre de duc, 50,000 francs. Pour le titre de prince, 100,000 fr. » Ici, la gradation constitue une flagrante hérésie : en France, le titre de duc est hiérarchiquement supérieur à celui de prince ; le chef de la maison de Bauffremont porte seul le titre ducal, et tous les autres Bauffremont le titre de prince ; de même dans la maison de Broglie ; il y a un titre de prince dans la maison de Clermont-Tonnerre, mais son chef porte seul le titre de duc ; le duc de Gramont est aussi prince de Bidache, mais il ne porte que son titre ducal, comme étant le plus élevé en dignité ; dans la branche aînée des Polignac, le chef de la maison porte seul le titre de duc, et les autres membres celui de prince ; le fils aîné du duc de Rohan est le prince de Léon ; le fils aîné du duc de Périgord est le prince de Sagan ; le fils aîné du duc de la Trémoïlle est le prince de Tarente.

M. Moreau me fait penser à ces citoyens ouvreurs de portières qui vous appellent généreusement « mon prince », dans le but de vous soutirer une plus grosse aubaine. — Et quand on abolirait pour un temps les particules et les titres, les Polignac, les Clermont, les Choiseul, les Bauffremont, les La Rochefoucauld, les Broglie, les Gramont en porteraient-ils moins leurs sonores et vieux noms ? Peu de temps avant la nuit du 4 août, le duc de Créqui, sacrifiant à la manie du jour, disait négligemment que le nom était peu de chose.

— Vous croyez cela ? répartit Chamfort. Eh bien ! au lieu de vous faire annoncer M. le duc de Créqui, faites-vous annoncer M. Criquet, et vous verrez la différence !

C'est précisément la différence qui blesse certains Durand et certains Martin ; aussi s'appellent-ils vo-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

lontiers Martin du Cher et Durand de Romorantin. Que le motionnaire s'appelle Moreau du Nord, et n'en parlons plus ! Il y a des gens, — disait-on à propos de « Jean-Jacques, citoyen de Genève », — qui ne se font appeler citoyen que parce qu'ils ne peuvent pas se faire appeler Monseigneur.

La noblesse a déjà payé ses titres ; *non bis in idem* est un axiome du droit ; elle les a payés, huit siècles durant, de ses biens, de ses sueurs patriotiques, de sa ruine, de son sang.

Pour en revenir à M. Émile Moreau, je me permettrai de lui donner un conseil absolument désintéressé ; j'ignore quelle est sa profession, en dehors de l'accident qui l'a endéputaillé ; fumiste, probablement ; au lieu de vendre des particules, qu'il vende des prunes, comme sa respectable homonyme ; ce sera probablement plus lucratif et certainement plus intelligent [1].

P. de Lussan.

André Joubert, m. h. du C. H. : *Une famille de grands prévôts d'Anjou aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles. Les Constantins, Srs de Varennes et de la Lorie, d'après les archives inédites du château de la Lorie.* — Ce livre nous retrace l'existence d'une grande famille angevine, les Constantin de la Lorie, qui exercèrent les fonctions de grand prévôt, fonctions importantes, intimement liées à la vie provinciale.

[1] La motion en question a eu, dans le parlement, un enterrement de 5e classe.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Aussi contient-il plus d'un fait, d'un épisode curieux pour l'histoire de l'Anjou, et qui nous fait pénétrer intimement dans les mœurs de cette province et de la société contemporaine de Louis XIV. Il abonde en même temps en renseignements généalogiques fort précis sur les Lepelletier, les Constantin, les familles alliées. Il donne de précieux inventaires du mobilier du château de la Lorie en 1683 et 1700. Il est heureusement complété par de nombreuses pièces justificatives, un excellent index des noms de personnes et de lieux, et des vues du château de la Lorie sous différents aspects, tant à l'intérieur qu'au dehors.

Étude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-76), d'après un ms. inédit du British Museum. — Ces comptes sont d'autant plus intéressants qu'ils concernent, non seulement les œuvres d'art exécutées à Angers, mais encore les travaux de défense du château de Saumur. Une excellente table des noms de personnes et de lieux clôt ce précieux document dont la publication fait honneur à l'érudition de notre très distingué collègue.



Un érudit d'une haute valeur, un écrivain de premier mérite, M. le comte Henri de Buchère de l'Épinois, cousin-germain de notre distingué collègue M. Charles de l'Épinois, a été enlevé presque subitement par une pneumonie, à l'âge de 55 ans. Il unissait à une foi religieuse des plus vives un attachement ferme et éclairé aux principes monarchiques. Il laisse le souvenir d'un homme de bien, dans la plus haute

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007

acception du mot, et ses bonnes œuvres inspirées par une ardente charité furent le chrétien délassement d'une vie employée à de remarquables et savants travaux.



Pozzo di Borgo, par le vicomte Adrien Maggiolo. — Belle étude historique et biographique dans laquelle notre distingué collègue, avec un constant bonheur de pensée et de style, fait revivre la figure énergique et brillante, le généreux et salutaire exemple d'un de ces hommes d'autrefois qui, dévouant leur vie au bon combat, sachant braver et surmonter la mauvaise fortune, prévoir les événements, ne puisant que dans leur conscience éclairée et rigide la règle de leur conduite, arrivaient à la fois à servir les plus grands intérêts publics et à couronner leur vieillesse par les honneurs les mieux mérités. L'illustre comte Charles-André Pozzo di Borgo méritait un biographe, c'est-à-dire un panégyriste d'élite : il n'est plus à désirer.



Le 1er septembre 1890, une touchante cérémonie religieuse a été célébrée en la Cathédrale de Nevers pour le 50e anniversaire du mariage de M. Algar Griveau, juge honoraire, membre hon. du C. H. de France, et de Mme Griveau, qui avaient été unis le 1er septembre 1840 par Mgr de Villèle, archevêque de Bourges. M. l'abbé Boitiat, chanoine, curé de la paroisse

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Saint-Cyr, qui avait tenu à officier, leur a adressé une éloquente allocution. Vingt enfants et petits-enfants, accompagnés de nombreux parents et amis, faisaient cortège aux vénérés époux. La veille, un dîner avait été offert par Monsieur et Madame Griveau aux vieillards pauvres. C'est ainsi que la charité avait préludé à cette fête, empreinte d'un caractère tout patriarcal.



La vaillante *Revue historique de l'Ouest* (directeur, M. Gaston de Carné; réd. en chef, le comte R. de L'Estourbeillon), déjà connue d'un bon nombre de nos collègues, a continué cette année la série de ses intéressantes publications. Elle a fait paraître dans les dix derniers mois : *Le Cartulaire de l'abbaye de Boisgrolland, en Poitou*, par M. C. Verger ; — Une très intéressante biographie de *Cassard*, le marin Nantais, émule des Duguay-Trouin et des Surcouf, par S. de la Nicollière Teijeiro ; — *Le Catalogue des gentilshommes d'Anjou, maintenus à l'intendance en 1666*, par P. de Farcy ; — Une curieuse étude de M. le Cte de Palys sur les *Thèses bretonnes illustrées du* XVIIe *s.* ; — *Les Anciens registres paroissiaux de la Commune de Campbon* (L.-Inf.), par M. A. Dubois de la Pastellière, etc. Nous y remarquons en outre, en cours de publication : Une importante collection de *Chartes inédites concernant Du Guesclin, tirées des archives de Soria en Espagne* et publiées par le R. P. Dom du Coëtlosquet ; — Une intéressante étude sur le *Cardinal de Denonville, ambassadeur de François Ier auprès du St-Siège*, par le Mis de Brisay : — *Les Vitréens et le*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Commerce international, par M. Frain de la Gaulayrie ; — *Les Grands écuyers de Bretagne*, par M. J. Trévédy ; — Des *Chartes inédites du Grand Prieuré d'Aquitaine*, par M Barbier de Montault ; — Le curieux *Devisaire breton* de M. de Boceret ; — Une étude sur *le Clergé du diocèse de Nantes* en *1791*, par M. A. Lallié ; — *Les Cotisations de la Noblesse du pays des Mauges pour la rançon du roi Jean après la bataille de Poitiers*, par le Cte Régis de L'Estourbeillon ; — *Le Protestantisme à Pontorson et aux environs*, par l'abbé Paris-Jallabert ; — l'importante étude de MM. René Kerviler, Cte A. de la Guère, H. Le Meignan et de L'Estourbeillon, sur *le Procès des 136 Nantais*, qui fut l'une des causes peu connues de la chute de Robespierre, avec la *biographie* de chacun d'eux ; — l'*Episcopat à travers les âges*, de M. J. de Kersauson, etc. etc.

Nous ne saurions trop recommander cette vaillante publication, qui en raison des importants travaux qu'elle met au jour et de son prix des plus minimes (12 fr. par an) [1], devrait être entre les mains de tous les travailleurs et les érudits de nos provinces de l'Ouest.



Dans la liste de classement, par ordre de mérite, des 429 élèves de l'École spéciale militaire reconnus aptes au grade de sous-lieutenant, à la suite des examens de sortie de 1890, nous relevons les noms suivants :

[1] Les abonnements sont reçus chez M. le Cte R. de L'Estourbeillon, 24, rue du Drezen, à Vannes, et chez M. de Kersauson, 1, rue d'Argentré, à Nantes.

Copyright - Les éditions d'Armay - Lyon 2007

Nos 71, de Gourdon ; 163, de Mougins ; 215, de Bremond ; 266, de Chabot.



Mgr X. Barbier de Montault : *Le prototype des figures similaires du Christ à Poitiers, Oiron et Thouars.* — Le sujet traité par l'auteur se réfère principalement à trois sculptures, une miniature et une médaille conservées en Poitou ; par ce côté, il offre un grand intérêt local, mais il prend bientôt un caractère général, si l'on jette les yeux hors de cette province pour y rattacher les œuvres analogues. Le savant prélat s'est trouvé amené par ainsi à écrire un chapitre spécial de l'histoire de l'art, et il conclut que le type primordial de ces figures, dont l'unité est saisissante, et qui serait byzantin, n'est pas connu. La filiation artistique qu'il en donne doit être considérée comme acquise à l'histoire de l'art.

Le petit office de l'Immaculée Conception. — En 1887, à l'Exposition rétrospective de Tulle, Mgr Barbier de Montault remarqua un livre d'heures gothique, appartenant à M. l'abbé Pau, m. h. du C. H., et imprimé au début du xvie siècle. La vogue revenant aux études liturgiques, Mgr de Montault a jugé opportun de réimprimer ce petit office, que récitèrent les pieux diocésains de Tulle, à l'aurore de la renaissance ; puis il donne un second texte, supérieur au premier, du petit office de la Conception (imprimé en 1498 pour un libraire de Paris, Simon Vostre), d'après l'exemplaire sur parchemin de M. le comte Alphonse Garran de Balzan. Dans celui-là, la bonne poésie

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

s'unit à la tendre piété ; il a dû être « écrit, à la façon de saint Thomas d'Aquin, par un théologien doublé d'un poète ».

Œuvres complètes, tome III : *Rome. Le Pape.* — « Mgr Barbier de Montault, disait un vénérable évêque, éparpille son talent : il fait trop de brochures et pas assez de livres. » A ce reproche certainement bienveillant j'aurais osé répondre que, dans le champ de l'érudition, il faut nécessairement s'éparpiller au début, car ce n'est qu'ainsi qu'on peut étendre le rayon de ses connaissances ; ici l'éparpillement est le colligement ; peu à peu, les connaissances se condensent, avec l'étendue s'acquiert la profondeur, la maturité de l'esprit s'accentue, et alors on écrit de beaux et bons livres comme celui-ci, d'une science robuste et féconde, où le savant canoniste, l'historien, l'archéologue chrétien apprend Rome à ceux qui pensaient le mieux la connaître. Le Pape, tel est le titre si bellement justifié de ce 3e volume ; l'élection, le conclave, l'étiquette, les ornements du Souverain Pontificat, la mort, les funérailles, les palais apostoliques, les monuments, les couleurs papales, les bannières pontificales, l'armorial des Papes, la numismatique, la bibliographie, tout est étudié, décrit, approfondi magistralement. Tous ceux qui ont fait le doux pèlerinage de Rome voudront lire ce livre et ses deux devanciers ; ils devraient être lus, appris par tous les catholiques qui pensent que

La science et la foi sont sœurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La 15e livraison du *Dictionnaire international des Écrivains du jour* (septembre 1890), publié par M. A. de Gubernatis, contient une notice sur notre Président, de laquelle nous extrayons ce qui suit :

« ... Jusqu'à la mort de Monsieur le Comte de Chambord, M. Oscar de Poli fut un des orateurs les plus écoutés du parti royaliste, et il est peu de grandes villes où sa parole n'ait été applaudie. Il est depuis longtemps président du Comité royaliste du 14e arrt de Paris... M. de Poli a été le fondateur et le président du Comité international des Ordres Equestres Pontificaux, qui a eu l'honneur d'offrir à S. S. Léon XIII, à l'occasion de Son Jubilé Sacerdotal, une des œuvres d'orfèvrerie et de joaillerie les plus remarquées à l'Exposition Vaticane, et c'est en témoignage de Sa satisfaction que le S. Pontife a daigné lui donner la plaque de Son Ordre de St-Grégoire-le-Grand. M. de Poli a fondé le Conseil Héraldique de France, auquel il préside et dont les travaux ont pour devise : *Labor et probitas.* »

S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer la dignité de chevalier de Son Ordre de Saint-Sylvestre à M. le Vicomte Robert de Burey, m. h. du C. H.

M. LEPRÉSIDENT DE ROQUEMONT : *Villers-sous-Ailly depuis le* XVe *siècle.* — Depuis le XVe siècle seule-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment, parce que l'histoire antérieure de cette seigneurie a été étudiée par divers écrivains et que M. le président de Roquemont n'avait rien à y ajouter ; tandis que, pour la période qui va d'environ 1450 à la révolution, notre très honoré collègue avait à produire maints documents inédits, qui lui ont permis d'écrire une remarquable monographie, divisée en 2 parties, 1° La seigneurie, 2° la Commune, et enrichie d'une vue de l'église de Villers, d'un plan cadastral et d'un beau portrait en photogravure de Fr.-Jacques-Ph. Vaillant, chevalier de St-Louis, dernier seigneur de Villers. Parvenu au terme de son travail, M. de Roquemont a justement pensé que l'histoire de la commune pendant et depuis la révolution en était la suite obligée ; puis il a complété son œuvre par un Appendice contenant un certain nombre d'actes inédits, et par un catalogue des sources de l'histoire de Villers-Sous-Ailly.

Notice historique sur l'église de St-Remy, à Amiens. — Cette église devant être démolie pour cause de vétusté, après avoir servi pendant des siècles d'église conventuelle aux PP. Cordeliers, et, pendant toute la durée de ce siècle, d'église paroissiale, M. le président de Roquemont a voulu non seulement en reproduire l'image pour la transmettre aux générations suivantes, mais encore jeter un regard en arrière et recueillir les principaux souvenirs qui s'y rattachent. L'auteur reproduit, d'après un ms. de la bibliothèque communale d'Amiens, la précieuse liste des curés de St-Remy depuis Foulques le vénérable, en 1110, jusqu'à Gabriel Galand, en 1716. L'ouvrage se termine par d'importants documents justificatifs, et est enrichi d'un plan du couvent des Cordeliers en 1780, d'un plan et d'une vue de l'ancienne église, qui

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

doit être remplacée « dans le style d'un de ces monuments qui témoignent le plus éloquemment de la foi et de la piété du moyen-âge ».

La Société africaine de France a constitué ainsi son bureau pour 1891 : président, M. le c.-amiral Vallon ; vice-présidents, M. le marquis de Croizier, m. h. du C. H. de France; M. Albert Grodet, ancien gouverneur de la Martinique.

Maanblad van het genealogisch-heraldiek genootschap de Nederlandsche leeuw. — Excellente revue héraldique et généalogique d'une savante société néerlandaise, dont le secrétaire est notre érudit collègue M. A. Vorsterman van Oyen.

Jugement de maintenue de noblesse prononcé en 1667 par l'intendant d'Orléans en faveur de la famille de Vauloger, annoté par René du Lys. — Ce jugement remonte cette ancienne maison normande à Mgr Richard de Valloger, chevalier, seigneur du lieu, châtelain d'Essai, vivant en 1381 ; mais elle est plus ancienne de trois siècles et demi puisqu'un sîre de Vauloger fut, en 1066, un des compagnons de Guillaume le Conquérant. De nombreuses et érudites notes éclairent tous les points de la généalogie et la conduisent jusqu'à nos jours.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Sur le seuil, par Léon de Tinseau, m. h. du C. H. de France. — «... Le seuil de quoi ? Du couvent. La question est de savoir si Thérèse de Quilliane franchira ce seuil redoutable, ou si elle se laissera toucher par l'amour d'Albert de Sénac... Le cadre est superbe. L'auteur a probablement voyagé et séjourné en Égypte, et de ses notes de voyage il a fait le décor de son drame... Avant *Sur le seuil*, après les premiers succès de M. Léon de Tinseau, on pouvait dire qu'il y avait à compter *avec* lui. Maintenant, je change un mot, et je dis que nous compterons *sur* lui, pour nous dédommager des romans que je renonce à signaler à l'indignation publique... »

ARMAND DE PONTMARTIN.

(*Gazette de France*, 22 fév. 1890).

Nous recommandons tout particulièrement l'*Almanach national de Jeanne d'Arc* (1891), haute et superbe plaquette gothique composée, dessinée, enluminée par M. Auguste Cordier, qui s'intitule spirituellement « corvéable de Foncine-le-bas, serf de St-Claude ». Dans ces 36 pages artistement encadrées, ornées de beaux blasons, sont enchâssées toutes les phases de la vie héroïque de Jeanne, depuis les ombrages de Domremy jusqu'au bûcher de Rouen. C'est une œuvre charmante et de tout point accomplie. (Chez l'auteur, rue d'Offémont, 37, Paris: 2 francs.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

L'invitation perfide, par le marquis de Lastic-Rochegonde, m. h. du C. H. — A l'occasion du 4e centenaire de la découverte du nouveau continent, M. le duc de Veragua propose aux lettrés du monde entier un prix de 30.000 francs pour la biographie de Christophe Colomb, son glorieux ancêtre, que l'Académie royale d'histoire de Madrid jugera la meilleure. M. le marquis de Lastic s'étonne à bon droit de cette libéralité tardive, alors surtout que la biographie de Christophe Colomb n'est plus à faire, M. le comte Roselly de Lorgues ayant écrit l'histoire de l'immortel découvreur avec une science, un talent qui confine au génie. Mais voilà : M. de Lorgues soutient victorieusement la thèse de l'inspiration divine guidant Colomb, tandis que M. de Veragua aspire à rapetisser son illustre aïeul au rôle de.... canotier heureux ; et « l'invitation perfide » consiste à faire aux écrivains l'injure de supposer que, pour 30.000 francs, ils consentiront à modeler un Christophe Colomb en maillechort, guidé simplement par sa propre science, A + B, une espèce de marsouin à peine chrétien. S'il se trouvait une académie pour couronner cela, il ne se trouverait pas assez de sifflets pour la conspuer.

Notre érudit collègue M. Ludovic Guignard a obtenn une médaille de bronze et une mention honorable au concours quinquennal d'histoire à Orléans pour son

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Extrait des registres paroissiaux de St-Martin de Blois, recueil des plus précieux pour la généalogie ; près de 6.000 noms y sont mentionnés.



Jacques Cassard, capitaine de vaisseau, 1679-1740, par S. de la Nicollière-Teijeiro. — Parmi les hommes auxquels Nantes s'enorgueillit d'avoir donné naissance, il en est un dont l'existence mouvementée et aventureuse était jusqu'à ce jour aussi incomplétement qu'inexactement connue : c'était le célèbre « Jacques Cassard, capitaine des vaisseaux du Roi », l'émule de Jean Bart et de Duguay-Trouin. Il appartenaît à M. S. de la Nicollière-Teijeiro, le savant archiviste-historiographe de Nantes, dont le nom fait si justement autorité, de remplir cette lacune regrettable. A l'aide des documents inédits des archives du ministère de la marine, des Archives Nationales et autres dépôts, notre éminent collègue nous présente la grande figure mieux éclairée du héros nantais ; il le prend au berceau, le suit pas à pas jusqu'à la tombe et relève éloquemment sa mémoire.



Le 16 juillet 1890, en l'église d'Ernée, ont été célébrés, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de notre regretté collègue M. le comte Gilles des Nos. Originaire de la terre des Nos en Bretagne, sa Maison remonte au XIIIe siècle ; elle a été représentée aux croisades et a fourni un membre distingué à l'épisco-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

pat français. M. le comte des Nos connaissait à fond la noblesse du bas Maine, dans ses origines et ses développements ; il préparait une notice sur sa famille et ses nombreuses branches, qui reste un monument d'érudition nobiliaire inachevé. Il était membre de la Société archéologique du Maine. Il laisse une belle bibliothèque, de riches documents de famille et une mémoire très honorée. — A. M.

Jehanne d'Arc, chronique rimée, par le baron F. de Barghon de Fort-Rion, m. h. du C. H. de France. — Bien des sentiments se pressent à la lecture de cette miraculeuse Iliade, couronnée par le martyre. Nous n'en exprimons que deux : le patriotisme ne saurait avoir de meilleure racine que dans la foi catholique, et tout catholique doit ardemment désirer la glorification divine de Jeanne d'Arc. Ces deux sentiments, M. de Barghon, avec son âme délicate et son souffle pénétrant de patriotisme et de foi, les manifeste dans chacun de ses 18 chants. S'il nous présente dans l'héroïne de Domrémy le type le plus pur du patriotisme, il se prononce aussi sur le caractère divin de sa mission, et voyant dans Jeanne d'Arc une sainte, il réclame pour elle autre chose qu'un culte laïque. Fleur de jeunesse, fleur d'innocence, fleur d'héroïsme, fleur empourprée par le martyre, la figure de Jeanne d'Arc domine nos gloires, nos monuments et tous les salutaires enseignements dont la Pucelle d'Orléans est la source ; elle glorifie notre passé, elle nous ranime dans les épreuves actuelles et surtout elle illumine

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'une rayonnante et douce espérance notre avenir. Elle a été véritablement la martyre de son pays.

ERNEST DE CROZET.

(*Le Var*, 23 fév. 1890.)

Dans la liste des 461 candidats nommés élèves à l'École spéciale militaire, à la suite du concours d'admission (1890), nous relevons les noms suivants : Colonna de Leca, Meaudre, de Bigault de Grandrut, Cantillon de Lacouture, Joly d'Aussy. — Un candidat, M. du Hamel de Breuil, aurait figuré sur la liste d'admission s'il n'avait pas donné sa démission avant le classement définitif.

Le Conseil Héraldique de France, dont le président est M. le vicomte de Poli, vient de publier la troisième année de son annuaire. Outre les renseignements spéciaux au C. H., cet annuaire publie des études historiques dont certaines ont une réelle importance. Nous citerons notamment : *Notes sur la famille de Jeanne d'Arc*, par le vicomte de Poli. — *Le Droit d'aînesse en Anjou*, par G. d'Espinay. — *Bibliothèque héraldique de la Saintonge et de l'Aunis*, par Louis Audiat. — *De l'ignorance des nobles au temps passé*, par le vicomte E. du Mesnil. — *Sources du Nobiliaire de Bretagne*, par le vicomte A. du Bois de la Villerabel.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

— *Sources du nobiliaire de Bourgogne*, par J. d'Arbaumont, etc.

(*L'Univers*, 6 fév. 1890.)

Le 30 septembre 1890, a été béni le mariage de M. le comte Gaëtan de Digoine du Palais, m. h. du C. H. de France, et de mademoiselle Jeanne d'Antil de Ligonès. — M. le marquis de Digoine du Palais, père du comte, est le chef de cette maison d'ancienne chevalerie qui a eu pour berceau la première baronnie du Charollais et dont le nom et les armes figurent dans les salles des Croisades, à Versailles. On suit sa filiation depuis Liébaud, sire de Digoine, qui, ainsi qu'on le voit dans l'histoire des grands officiers de la couronne, épousa, vers l'an 1050, la fille de Guichard, sire de Beaujeu. Le chevalier de Courcelles dit de la maison de Digoine « qu'elle a constamment soutenu l'éclat de son origine tant par ses alliances que par ses illustrations ».

Le comte d'Antil de Ligonès, père de la comtesse Gaëtan de Digoine, et M. l'abbé de Ligonès, supérieur du grand séminaire de Mende, son cousin-germain, représentent cette maison d'ancienne chevalerie, originaire du Gévaudan, où elle était connue dès le XIIe siècle et qui a produit nombre de personnages distingués.

(*Gazette de France*, 5 oct. 1890.)

En donnant la bénédiction nuptiale, M. l'abbé Redon, curé de Pressy-sous-Dondin, a prononcé une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

touchante allocution, dont voici un court extrait : « Après qu'on a vu disparaître et s'éteindre successivement tant de vieux noms, il est beau de voir survivre aux ravages du temps et des révolutions quelques remarquables débris de ces grandes races, toutes pétries de foi et de christianisme, qui ont illustré la France et contribué à sa grandeur... *Croissez et multipliez-vous*, que le sang des marquis de Digoine, greffé sur celui des comtes de Ligonès, enfante une nouvelle souche féconde en héros et en saints qui consolent l'Église de tant de défections dont nous sommes témoins, et qui travaillent au relèvement de la France, notre chère et malheureuse patrie.»



Comte de Brandt de Galametz : *Testament et funérailles de Charles Paschal, vicomte de la Queute, anc. ambassadeur de S. M. T. C. et conseiller d'état.* — Brève et substantielle biographie d'un gentilhomme d'origine piémontaise, Carlo Pasquali, dit Paschal, allié à une riche veuve d'Abbeville, Marguerite Manessier, veuve de Claude de Lavernot. Charles Paschal avait rendu à la cause d'Henri IV des services importants ; c'était un personnage dans le Ponthieu. Il mourut le 25 déc. 1625, dans sa 78e année, ayant fait un testament qui témoigne de ses sentiments de piété et de charité, et fut inhumé en grande pompe, le 29, à la collégiale d'Abbeville. Il ne reste plus rien de son riche mausolée. *Sic transit gloria mundi !*

Les variations des limites du Ponthieu et de l'Artois au XIIIe *siècle.* — La question de ces limites a été souvent touchée, mais nul auteur ne s'était attaché à

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

en coordonner les nombreux éléments que l'on connaissait. Cette considération, jointe à la possibilité de mettre en œuvre plusieurs chartes probantes, a été le mobile de ce savant travail, qui présente sur ce point d'histoire locale un ensemble aussi complet que possible.

M. le vicomte de Poli se propose de publier une étude historique intitulée *Les héros du Mont St-Michel*, pour laquelle il a déjà recueilli des documents abondants. Il sollicite le secours de ses érudits collègues de la Basse-Normandie à l'effet d'élucider par quelles familles étaient possédées entre 1380 et 1420 les seigneuries de : *Longues*, auj. commune du canton de Ryes, arr^t de Bayeux ; *Pontfol*, auj. portion de la comm. de Victot-Pontfol, canton de Cambremer, arr. de Pont-l'Evêque ; *Plomb*, comm. du canton et de l'arr^t d'Avranches ; *Bourguenolles*, comm. du canton de Villedieu, même arr^t.

Excursion d'Aix à Fontaine-l'Evêque, par Louis de Bresc, m. h. du C. H. de France. — A lire M. de Bresc, on voit qu'il connaît les endroits qu'il décrit avec la précision de l'écrivain sérieux, avec la passion de l'érudit qui cherche l'origine des vieux monuments, évoque tous les souvenirs, interroge tous les sillons, et cela avec cette netteté d'idées et un choix admira-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ble d'expressions qui savent lier l'âme avec l'intelligence et donnent à sa plume la nature de ses pensées. Cette plaquette inspirera aussi les touristes, qui y trouveront une foule de détails utiles à consigner, pour les mettre à profit, si, écoutant les conseils de leur excellent guide, ils s'arrêtent aux stations semées çà et là sur leur route.

Bibliographie saintongeoise : Catalogue des diverses publications de MM. Anatole, Théophile et Guy de Bremond d'Ars, avec indication de leurs travaux mss. — Ce catalogue contient 86 numéros, dont 67 appartiennent à notre digne président d'honneur, M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré. Splendide exemple donné à la Noblesse par ces membres d'une de nos plus vieilles races chevaleresques, à l'éclat de laquelle ils ajoutent la gloire des lettres ! Ce qui n'empêchera pas, dans 3 ou 400 ans, les héritiers directs de Galvaudin, Dulaure, Nigaudinos et compagnie, de poser en article de foi qu'au XIXe siècle « les nobles » étaient d'une ignorance à rendre des points... aux nourrissons du Pinde laïque et obligatoire.

A Beatrice dei Latini. — Un sonnet d'or, signé du Félibre A. de Gagnaud, et ciselé pour le 6e centenaire de Béatrice à Florence.

Un nimbe celestin t'enrodo, o Pourtinàri !

Copyright - Les éditions d' Aunay - Lyon 2007

S. M. l'Empereur de Russie a daigné conférer la croix de chevalier de Son Ordre de St-Wladimir à notre honoré collègue M. le commandeur Félix de Meleniewski, déjà chevalier de l'Ordre impérial de St-Stanislas.

Le *Jaarboek van den Nederlanschen adel* (Annuaire de la Noblesse du royaume des Pays-Bas, 1890), publié par Mr A. Vorsterman van Oyen, m. h. du C. H., en collaboration avec MM. van der Meulen et van Epen, en est à sa 3e année. Ce recueil aussi élégant qu'érudit, enrichi de portraits et d'armoiries en chromo, est accueilli avec un succès croissant et mérité.

Sur la noblesse de la famille de la Salle au XVIIe *siècle*, par M. Adrien Bonvallet. — D'après M. Jadart adoptant une généalogie dressée au XVIIIe siècle par un membre de la famille, l'illustre fondateur des écoles chrétiennes, né le 30 avril 1651 à Reims, appartenait à une maison noble dout la filiation remontait en ligne directe à un brave Béarnais, Menault de la Salle, chevalier, homme d'armes des ordonnances, établi à Soissons en 1580. Notre érudit collègue, M. Adrien Bonvallet, discute cette origine béarnaise et conclut avec force qu'à la fin du XVIIe siècle la famille de la Salle

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

n'était pas en possession de la noblesse. Peut-être faudrait-il dire « n'était plus » ; les vicissitudes des familles furent si profondes, notamment aux xve et xvie siècles, que la bourgeoisie de presque toutes les villes du royaume recruta de nombreux membres dans les rangs de la Noblesse appauvrie. « Les nobles seuls, dit M. A. Bonvallet, pouvaient timbrer leurs armes d'un cimier ou d'une couronne. » Le heaume ou casque, cimé ou non, emblème essentiellement chevaleresque, fut, en effet, le partage des gentilshommes et demeura, jusqu'à la révolution, le signe distinctif des armoiries nobles ; mais il n'en fut pas de même pour la couronne : au xviiie siècle, il n'y a guère d'armoiries bourgeoises qui, sur les cachets, ne soient timbrées d'une couronne de comte, voire de marquis.

Notre savant collègue M. Armand van Robais, vice-président de la Société d'émulation d'Abbeville, a été rappelé à Dieu, le 19 mars 1860, dans sa 60e année. Ses nombreux écrits portent tous la marque d'une érudition profonde et d'un esprit élevé. La noblesse de son caractère, la fermeté de ses convictions, sa courtoise serviabilité le faisaient aimer et honorer. Il emporte nos regrets les plus vifs ; nous en offrons l'expression à sa famille, et plus particulièrement à notre très honoré collègue, M. le président de Roquemont, oncle de M. Armand van Robais.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

M. le vicomte de Poli, président du C. H. de France, vient de faire paraître le 3e volume résumant les travaux de ce savant Institut, si utilement consulté par les familles de la noblesse française sur toutes les questions qui se rattachent à l'art généalogique et à la science du blason. L'Annuaire de 1890, que nous venons de parcourir, ne le cède en rien à celui de 1889, si souvent cité comme un modèle d'érudition par les écrivains héraldistes. Le Conseil héraldique est une création des plus utiles rendant chaque jour d'inappréciables services aux représentants de la noblesse française. Le président et ses distingués collaborateurs puisent leurs renseignements aux sources les plus autorisées ; nos grandes bibliothèques n'ont plus de secrets pour eux et c'est merveille de voir les découvertes qu'ils font dans les archives publiques et privées. Les importants travaux publiés par le C. H. justifient sa belle devise : LABOR ET PROBITAS, et donnent à ses jugements une autorité et une valeur indiscutables.

(*Moniteur de la Nièvre*, 5 fév. 1890.)

Gabriel Ferrère, 1853-1889, par le baron de Montagnac. — Éloge éloquent et bien mérité d'un publiciste d'élite, ravi prématurément à l'affection de sa famille, à l'estime de tous, à la défense des saintes causes.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Dans aucun des ouvrages spéciaux vous ne trouverez mention de l'Ordre de l'Étoile Gurkha de Sarasvati, du Népaul ; et cependant cet ordre existe ; mais il est vrai que ses statuts n'ont jamais été imprimés et qu'il n'a été jusqu'à ce jour conféré qu'à un seul européen, M. Antoine Padula, m. h. du C. H. C'est ainsi que nous savons que les brevets sont écrits en indien, sur un papier dont le filigrane représente un temple, 3 palmiers, un léopard passant et un lion couché. Les insignes consistent en une médaille d'or fin, présentant d'un côté une étoile à 8 rayons, et de l'autre le blason du royaume de Népaul, avec exergue en indien, et suspendue à un ruban de cachemire bleu, tissé de fleurs rouges, blanches et noires. L'Ordre n'a qu'une seule classe de chevaliers ; la décoration se porte sur le côté gauche de la poitrine. — Voici la traduction des lettres-patentes scellées qu'a reçues le nouveau chevalier Népaulais :

« Le Prince Commandant en chef Général Khurng Sum Shere Jung Rama Bahadur, à Son Exc. le très noble Comm[r] Antonio Padula, etc., etc., — Salut: Puisque S. A. le Rajah Sir Sourindro Mohun Tagore, par l'entremise du colonel Biswa Nath Upadhya, a adressé une proposition en faveur de V. Exc., de même que quelques précieux présents pour S. M. le Roi du Népaul, mon très gracieux Souverain, j'ai l'agréable mission de faire connaître à V. Exc. que S. M. a daigné vous conférer les droits et privilèges des Chevaliers de l'Étoile Gurkha de Sarasvati et j'espère que vous saurez apprécier cette marque de la fa-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

veur Royale et accuserez réception de ces lettres-patentes avec empressement. Délivrées et scellées au Palais Royal de Katmandu ce 14e jour de Baisakbadi Lambat 1943. »



Les familles du nom de « La Porte » aux Croisades, par le vicomte Oscar de Poli, président du C. H. de France (avenue Carnot, 21, Paris). — Elégante plaquette de 30 pages in-8, dans lesquelles sont condensées d'immenses et érudites recherches. L'auteur prouve que, de 1096 à 1345, il y a eu vingt et un croisés du nom de La Porte. Combien de ces preux ont reçu les honneurs de Versailles ? Trois... Quant aux autres, « le *dignus intrare* ne sera peut-être jamais prononcé pour eux. » Le patriotisme et l'équité, dit très justement M. de Poli, s'accordent pour réclamer en faveur de ces vaillants ancêtres, qui s'en allèrent guerroyer et mourir, par delà les mers, loin de la patrie, pour la civilisation chrétienne, « en l'honneur de la saincte Croix, que, — comme Étienne, comte de Bourgogne, — ils portaient dans le cœur et sur l'habit. »

(*Triboulet*, 27 avril 1890.)



M. Claude de Monti de Rezé, m. h. du C. H. de France, a été cruellement éprouvé, le 12 juin 1890, par la perte de son fils aîné, M. Joseph-Marie-Pierre-Xavier de Monti de Rezé. Nous nous sommes associés de tout notre cœur à sa grande douleur et à celle

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

de cette très noble famille dont le vieux nom, synonyme de foi, de loyauté, d'inviolable honneur, est inscrit six fois au Livre d'or de notre Société.



Notice sur l'ancienne église St-Firmin-à-la-Porte, d'Amiens, 1492-1710, par M. Robert Guerlin, m. h. du C. H. — Les archives de cette paroisse ont disparu, mais un important mss. des archives de la Somme a permis à l'auteur de reconstituer les principaux traits de son histoire dans une période de plus de deux siècles. La révolution fit table rase de la vieille église, et M. Robert Guerlin demande avec raison qu'une inscription commémorative rappelle aux Amiénois l'emplacement de cette église fondée, agrandie et conservée durant des siècles par la pieuse libéralité de leurs ancêtres.



L'Académie de Reims a décerné une grande médaille d'argent, pour un recueil de poésies, à M. l'abbé Ernest Cochin, vicaire à la basilique de St-Remy, m. h. du C. H. de France, et à M. Gaston des Godins de Souhesmes, m. c. du C. H., le grand prix spécial, offert par M. Oger d'Elbosc, pour un travail sur *Le Mariage* (ouvrage tendant à relever les mœurs et les caractères). — Dans le concours institué par l'Académie de Mâcon pour célébrer le centenaire de Lamartine, M. de Souhesmes a obtenu une médaille d'argent pour son étude sur le grand poète.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Études historiques sur les deux saints Bonfils, sainte Belle d'Aspremont et la B. Catherine de Montholon, par M. le comte de Lapeyrouse-Bonfils. — Ces pages, où la foi vive rivalise avec l'érudition profonde, tout imprégnées du sentiment élevé de ce que l'on doit à ses pères et à ses descendants, ont été dédiées par notre honoré collègue « à ses petits-enfants ». C'est, en même temps qu'une savante étude généalogique, une glorification de deux saints du tronc antique des Bonfils, et de deux saintes prochement apparentées à la maison de Rochon de Lapeyrouse. D'admirables pages, vraiment nobles et chrétiennes, relatives aux tristesses du temps présent, aux radieuses espérances des temps à venir, terminent superbement ces savantes études historiques.

Un épisode du passage des écorcheurs en Chalonnais (1438), par J.-L. Bazin, m. a. du C. H. — Lorsqu'il m'advient, en compulsant de vieilles archives, de rencontrer une liasse de pièces cotées « inutiles », je m'empresse de les examiner, et bien souvent j'y découvre des renseignements de haut prix. M. Louis Bazin a eu cette bonne fortune en compulsant les archives communales de Laives ; il a trouvé dans un sac de « papiers inutiles » une curieuse information faite en 1442 par Benoît Dart, notaire, châtelain de Ruffey et de Nanton, relativement aux dégâts causés

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

en 1438 par les écorcheurs. Il y a joint la teneur des lettres patentes par lesquelles, en 1468, le duc de Bourgogne accorda la création d'une foire annuelle pour aider les villages dévastés à se relever.

« Hier (15 août), quittait Montréal (Canada), pour aller prendre le steamer « La Champagne » le 17 à New-York, en destination du Hâvre, accompagnée de mesdames Wall et Naud, Mme Mathilde Huguet-Latour, fille aînée du commandeur Huguet-Latour, m. h. du C. H. de France, dans le but de passer quelques années au noviciat de Conflans. Madame Huguet-Latour avait reçu le voile blanc le 31 juillet dernier, fête de St Ignace, au pensionnat des Dames du Sacré-Cœur. La veille, 30 juillet, elle recevait de Rome le diplôme de Dame de St-Pierre, sur la proposition du vénérable président fondateur de la société des Avocats de St-Pierre, M. le comte Gaëtan Agnelli dei Malherbi, camérier de cape et d'épée de S. S. le Pape Léon XIII. »

(*Le Monde*, de Montréal, 16 août 1889.)

Annuaire du Conseil Héraldique de France, 1890. — A la grande joie de ceux qui la protègent et l'aiment, cette publication annuelle vient d'entrer, avec tout l'éclat de la santé, dans sa 3e année. Tendrement

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

caressé, doucement choyé, entouré d'une sollicitude toujours vigilante, le nouveau-né de 1888 est sorti sain et sauf de sa première enfance. Aujourd'hui plein de vie, de force et d'espoir, il aborde son adolescence, sachant qu'il peut compter sur un long et prospère avenir. Il sent qu'il lui faut désormais une plus grande abondance d'air et de lumière pour permettre à ses forces viriles de se mieux développer. Aussi le sang qui circule dans ses veines devient-il chaque année plus généreux. En 1888, il s'offrait à nous avec 202 pages ; en 1889, il en avait 264 ; cette année il nous en apporte 362, sachant bien nous faire entrevoir que ses richesses sont inépuisables. A l'inverse de l'enfant prodigue, il ne nous dispense pas tous ses trésors, il mesure notre impatience de les connaître. Et voici pourquoi, en fermant ce volume, nous nous surprenons à calculer déjà le laps de temps qui nous reste avant de pouvoir encore converser agréablement avec son quatrième frère.

C'est ainsi que cet *Annuaire* fidèle aux lois de la chevalerie et de sa devise, *Labor et probitas,* tient les promesses que son fondateur fit pour lui. Ceux qui s'occupent sérieusement et plus particulièrement de l'art héraldique liront avec un réel intérêt les *Sources du Nobiliaire de* Bourgogne, de Bretagne, de la Saintonge et de l'Aunis. Qu'un pareil travail embrasse chacune de nos vieilles provinces et nous pourrons avoir un catalogue général, raisonné et complet de tous les ouvrages publiés sur la noblesse française.

Ernest de Crozet.

(*Le Var*, 15 mai 1890.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Officium sancti Sepulchri ad usum peregrinorum et militum S. Sepulchri Hierosolymitani, par A. Couret, m. h. du C. H. — Le savant historien de l'Ordre du St-Sépulcre, après avoir accompli le saint pèlerinage de Jérusalem, a eu la pieuse pensée de rééditer ce précieux office, qui sera bientôt le Vade-mecum des pèlerins de Terre Sainte et des chevaliers du St-Sépulcre. Dans une érudite introduction, M. A. Couret établit que l'*Officium* fut apporté de Jérusalem à Paris en 1472 par Jehan Chenart, bourgeois de cette ville et garde de la monnaie.

Notre honoré collègue M. Noël le Mire, dans les derniers jours de juillet 1890, a été victime d'un terrible accident de voiture, dont, grâces à Dieu, il est sorti vivant, mais affligé de graves contusions et de fractures, et réduit pour un long temps à l'inactivité la plus absolue, la plus dure des épreuves qui pût être infligée à ce zélé serviteur de toutes les saintes causes. Nous faisons les vœux les plus ardents pour son complet rétablissement.

Réveillé de Beauregard : *Promenade dans la ville d'Arles*. — Pendant que les touristes français vont chercher au loin des sites pittoresques, des débris de constructions historiques, l'auteur n'a pas oublié que

Copyright - Les éditions d' Aimay - Lyon 2007

la Provence possède d'immenses trésors archéologiques et des paysages d'une merveilleuse beauté. La forme spirituelle que M. de Beauregard adopte, dans ses écrits rend son ouvrage encore plus attrayant, et malgré tout ce qui a été écrit sur Arles, sur ses monuments, celui-ci ne peut que plaire et sourire au public. L'auteur a voulu être clair, agréable, varié, instructif. On le lit volontiers, admirant la facilité avec laquelle il se promène sur ces ruines séculaires, la vie qu'il donne aux vieux souvenirs dont elles sont empreintes, et avec quel naturel il fait naître et fleurir autour d'elles mille fleurs délicates au milieu desquelles le lecteur aime à glaner.

Mentionnons un *Dictionnaire explicatif des abréviations épigraphiques* employées dans les inscriptions romaines. Elles sont au nombre de 520 et M. de Beauregard a eu une heureuse pensée de les publier à la suite de ce volume, Arles possédant un intéressant musé lapidaire. Cet ouvrage ne doit pas être confondu avec un guide. Il est cela sans doute, mais il est plus et mieux, en ce qu'il est plus détaillé, plus fidèle et plus vrai.

*1830. Relation des événements se rapportant à l'Expédition d'Alger, observés et décrits jour par jour, à bord du Brick l'*Alerte, *par M.* Réveille de Beauregard, *officier d'Administration à bord du navire. Documents inédits précédés d'une introduction historique et publiés par son fils.* — Cette relation, qui va du 12 mai au 26 juillet 1830, s'offre à nous sous la forme attrayante d'un livre journal auquel on peut prêter un cachet officiel, étant donné la qualité de son rédacteur, qui se contente de communiquer ce qu'il voit, ne se fiant ni à son imagination ni aux on-dit. Les détails curieux y abondent, les ré-

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

flexions se suivent, judicieuses et bien pesées, les descriptions ne manquent ni de science, ni de fidélité, ni de poésie. Le tout est présenté de telle sorte que les personnes les moins familiarisées avec les questions militaires et navales, si compliquées, les suivront avec le plus captivant intérêt.

Armorial Corse, par le comte Raoul Colonna de Cesari, m. h. du C. H.

Seul de tous les anciens peuples d'Occident, seule de toutes les provinces françaises, la Corse n'a pas son Armorial, et on en a souvent conclu que les Corses ne possédaient pas d'armoiries ; erreur que l'auteur est heureux de réfuter, en comblant une lacune de toutes les bibliothèques héraldiques, et plus particulièrement de celles de France et d'Italie. « Nous n'avons pas, dit-il dans un substantiel prospectus, la prétention d'avoir fait un ouvrage absolument complet : le nombre des familles nobles de Corse est immense, et la raison en est simple : la tyrannie génoise et le besoin de donner carrière à de louables ambitions décidèrent nombre de Corses à quitter le pays et à prendre du service chez les peuples du continent. Beaucoup parvinrent à de très brillantes situations et reçurent des titres et des armoiries des princes qu'ils servaient. Gênes, il est vrai, ne les reconnaissait pas, mais ils n'en avaient pas moins une valeur indiscutable. »

L'ouvrage est en souscription, et nous le recommandons très vivement à nos amis ; comme il ne sera tiré que le nombre d'exemplaires souscrits, il sera

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tôt côté *rarissime*, sans parler du prix que lui assure l'érudition de notre laborieux collègue. (Pour les conditions de la souscription, voir ci-après notre *Bibliographie* au nom de l'auteur.)

Madame la Princesse de Montholon-Sémonville (Marie-Jacqueline-Sidonie de Guigues de Moreton-Chabrillan) est décédée le 17 août 1890, en son château de la Rivière-Bourdet (Seine-Inférieure), à l'âge de 80 ans, laissant d'unanimes regrets et une mémoire vénérée. — Plusieurs de nos collègues avaient l'honneur de lui être apparentés : le comte de Lapeyrouse, le vicomte de Poli, le comte de Choiseul-Gouffier, le comte de Courtin de Neufbourg, le comte Gabriel de Caix de St-Aymour ; nous leurs offrons les plus sincères condoléances. — A. Ch.

Amicie de Foulques de Villaret (Mlle) : *L'instruction primaire avant 1789 à Orléans et dans les communes de l'arr*t. — Dans une lettre reproduite en tête de cette œuvre sérieusement étudiée à des sources documentaires inédites, Mgr l'Évêque d'Orléans écrit à l'auteur : « Il n'est pas hors de propos de démontrer aujourd'hui, pièces en mains, comme vous le faites, que l'Église, par ses évêques, ses prêtres, ses religieux, ses pieux laïcs, a de tout temps distribué à l'enfance l'enseignement élémentaire, clé de toutes les sciences, et qu'une si louable sollicitude ne date pas en France

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de l'ère de la révolution. » Ces lignes épiscopales sont un éloge mérité, et aussi elles résument parfaitement l'œuvre de savoir et de bonne foi de Mlle de Villaret. Que chaque arrondissement soit doté d'un semblable travail, et ce sera la ruine irrémédiable d'un des mensonges les plus chers à l'école révolutionnaire.

Nos martyrs de la foi : Les prêtres orléanais dans les prisons de la Gironde et sur les pontons de la Charente, 1793-94. Pour attester l'esprit et le mérite de cette émouvante étude historique, il doit suffire de citer l'approbation de Mgr l'Évêque d'Orléans : « L'auteur, dans cet ouvrage, a voulu réparer de regrettables oublis de l'histoire ; il nous montre toute une phalange de prêtres orléanais, *vaillants et obscurs champions d'une cause qui est aussi la nôtre, et dont notre génération ne connaît pas ou a déjà, peut-être, oublié les noms*, et dans un récit sobre, clair, ému, il redit leurs souffrances, leur patience invincible, leur foi, leur courage héroïque et modeste. Un tel ouvrage ne peut que réveiller dans les âmes les énergies du devoir, glorifier nos ancêtres dans la foi et honorer le diocèse dont nous sommes le chef. »

Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc. — Où l'érudition de notre honorée collègue s'est donné belle et heureuse carrière, c'est dans l'identification du nom du page de l'héroïne, partout et toujours défiguré en « Louis de Contes, dit Inerguet ou Imerguet », tandis qu'elle établit victorieusement, avec force preuves irréfutables, qu'il s'appelait « Louis de Coutes, dit Minguet » et qu'il était d'une vieille race chevaleresque du Chartrain, et beau-frère de Florent d'Illiers, un des plus fameux compagnons de gloire de la Pucelle.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le 10 juillet 1890, à Agen, s'est éteint, sans maladie mais très affaibli par l'âge, un de nos plus érudits et laborieux collègues, M. le docteur Jules de Bourrousse de Laffore, p. h. du C. H., ancien président de la Société archéologique d'Agen, né à Paris le 12 février 1811, fils du célèbre inventeur de la « *Statilégie* ou méthode Lafforienne pour apprendre à lire en quelques heures. » Historien, archéologue, héraldiste éminent, M. Jules de Laffore était encore un médecin des plus distingués ; il rappelait ces prodigieux contemporains de Léon X qui cumulaient avec les lettres tous les arts et toutes les sciences. Ses nombreux travaux décèlent une puissance énorme d'étude, un savoir considérable, un esprit élevé, une conscience implacable. Nos regrets sont profonds, mais adoucis par la pensée que son digne fils, qui a voulu lui succéder dans nos rangs, sera, comme était son noble et savant père, un de nos plus zélés collaborateurs.

A. DE ROCHAS D'AIGLUN (Lieutenant-colonel), m. h. du C. H.: *De la condition des médecins, apothicaires, chirurgiens et barbiers sous l'anc. régime.* — Loin, comme Molière, de conspuer les médecins et les apothicaires, notre érudit collègue s'est appliqué à rendre justice à leurs mérites, et surtout à donner de curieux détails sur le rang jadis occupé, dans la hiérarchie sociale, par les diverses professions se rapportant à l'art de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

guérir. Le chapitre de la noblesse des médecins et celui des apothicaires sont particulièrement curieux. Les révélations abondent dans cette savante et attrayante étude, très propre à détruire plus d'un préjugé contre la France d'autrefois.

Cris de guerre, devises, chants nationaux, chants du soldat et musiques militaires. — M. de Rochas d'Aiglun a l'érudition attrayante, sans que le charme nuise à la profondeur; chacun de ses chapitres est sérieusement étudié, et tous sont d'un égal intérêt. Dans ses cris de guerre, nous retrouvons le *A carne* (à mort) des Vénitiens, le fameux *En avant marche* des comtes de la Marche, et cent autres, plus ou moins pittoresques. Le chapitre des devises est très curieux aussi et brillamment fourni, comme celui des chants nationaux, depuis le *Vive Henri IV* de nos pères, et le chapitre des chants du soldat, où l'auteur n'a pas oublié l'appel au fourrier :

Voilà le fourrier
Qui va se noyer
Dans son encrier !

Les musiques militaires terminent cet élégant volume appelé à un grand succès, non seulement parmi les érudits, mais encore parmi tous ceux qui ont connu et aimé l'armée, ont servi dans ses rangs et, à l'occasion, sauront reprendre le sac et marcher gaîment à l'ennemi.

M. le baron de Barghon, qui vient de mourir (22 septembre 1890) en son château de Fort-Rion (Puy-de-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Dôme), dans sa 85e année, était un modèle accompli du « gentillomme campagnard », donnant en tout le bon exemple, faisant le bien sans compter, fidèle à toutes les saintes causes ; les populations, qui se pressaient à ses obsèques, ainsi que la noblesse des alentours, lui ont rendu un suprême et touchant témoignage d'unanimes regrets. Il était un des derniers chevaliers de l'Ordre Royal du Lis, qu'il avait reçu des mains de S. A. R. Madame la Duchesse d'Angoulême, et aussi un des derniers survivants parmi les signataires de la souscription nationale qui donna le château de Chambord à Monseigneur le Duc de Bordeaux. Il est sorti de ce monde comme il y avait vécu, en chevalier, en catholique fidèle à la belle devise de de sa race : *Adhuc sublimis moriens !* Son digne fils, le baron François de Barghon de Fort-Rion, volontaire aux zouaves pontificaux en 1860, m. h. du C. H. de France, marié à Mlle de Corday du Renouard et père de Mme la baronne de la Porte Lalanne, est l'auteur de cette remarquable *Chronique rimée de Jehanne d'Arc*, dédiée à Madame la Comtesse de Paris et dont nous avons parlé avec de justes éloges.

Ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon, composée par Ch. Fontaine, parisien (1557), annotée par William Poidebard, lyonnais, m. h. du C. H. — Si cette ode est peu commune, dit notre érudit collègue dans une excellente préface, elle n'est remarquable ni par le charme de la pensée, ni par la délicatesse de l'expression ; elle a néanmoins un mérite précieux, ce-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lui d'avoir conservé le souvenir et les noms d'un grand nombre d'érudits et de personnages du temps, auxquels le poète a dédié ses strophes. On n'en connaît que deux exemplaires à Lyon. La Société des bibliophiles lyonnais l'a bellemeet rééditée en fac-simile, et M. William Poidebard l'a savamment et curieusement annotée, en la terminant par une très intéressante bibliographie des nombreuses poésies de Ch. Fontaine.

Annuaire du C. H. de France, 3e année, 1890. — Les deux premières années ayant obtenu un juste et légitime succès, le directeur du Conseil Héraldique a cru qu'il ferait une œuvre utile en publiant ce nouveau volume. Tous les lecteurs partageront son sentiment, et nous n'aurions pas attendu si longtemps pour le dire s'il avait dépendu de nous. Les noms des auteurs en disent assez sur la valeur des travaux contenus dans ce volume ; il nous suffira de les énumérer tout simplement... Ce simple aperçu suffit pour montrer que la variété ne manque pas à cet ouvrage ; sa lecture prouvera qu'il repose tout entier sur des documents d'une réelle valeur.

(*Le Monde*, 19 mai 1890.)

Avis à ceux de nos amis qui ont été honorés de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ou de la médaille d'or de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007



LE VICOMTE DE BUREY

MEMBRE HONORAIRE DU CONSEIL

HÉRALDIQUE DE FRANCE

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Exposition Vaticane de 1888 : M. Alphonse Auger (rue Etienne-Marcel, 54, Paris), le très habile orfèvre de S. S. Léon XIII, a ouvré, pour les brochettes, deux véritables petits chefs-d'œuvre de joaillerie.

Vicomte de Burey, m. h. du C. H. : *Les archives héraldiques d'Évreux.* — Ouvrage de luxe, enrichi de plus de 200 grands blasons dessinés par l'auteur, et qui, grâce à la laborieuse érudition de notre distingué collègue, constitue le livre d'or de la ville et de l'élection d'Évreux. Il contient par ordre alphabétique la nomenclature détaillée et les armoiries des comtes, baillis, évêques, seigneurs, maisons nobles, familles de haute bourgeoisie et corporations d'Évreux, depuis les premiers temps du moyen-âge jusqu'à nos jours. C'est une œuvre d'élite, sciencieuse et consciencieuse, qui mérite une place d'honneur dans les bibliothèques héraldiques. (Voyez-ci après la *Bibliographie* pour les conditions de la souscription.)

Le 12e volume de l'*Annuario della Nobiltà italiana* (1890), que publie M. le commandeur G.-B. de Crollalanza, p. h. du C. H., président honoraire et fondateur de l'Académie royale héraldique d'Italie, directeur du *Giornale araldico*, contient un grand nombre de généalogies italiennes, parmi lesquelles nous remarquons les noms suivants : Adda, Bonaparte, Borghese, Brancaccio, Ceschi, Cianelli, Colonna, Do-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ria, Macchi, Massimo, Monroy, da Mosto, Orioles, Pasini, Pecci, Ruffo, Ruspoli, Torlonia, Trivulzio. Cet élégant annuaire est orné d'armoiries en chromo à pleine page.

S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer la dignité de chevalier de Son Ordre de Saint-Sylvestre à M. le comte d'Yanville, m. h. du C. H.

Amédée du Buisson de Courson : *Notes et documents pour servir à l'histoire de la recherche de Chamillart*, par un Membre du C. H. de France. — L'introduction de ces curieuses Notes est si érudite et si profondément intéressante que nous voudrions la pouvoir reproduire en entier. Force nous est de nous contenter d'une citation : « Pour celui dont la vue perce les apparences, la généalogie est une science féconde, non point aride, mais d'horizons changeants, pleine d'enseignements philosophiques et de rêveries profondes, car ces histoires de races particulières forment dans leur ensemble la grande histoire d'un peuple ; petits ruisseaux qui vont successivemeut gonfler le fleuve et tomber dans la mer. » Celui qui tentera d'écrire l'histoire des douloureuses vicissitudes de la Noblesse, devra consulter ces pages amèrement instructives.

Notes recueillies sur la commune rurale de Colombiers-sur-Seulle (Arr. de Bayeux.) — « Il ne faut pas seulement aux générations présentes l'espérance qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

soutient, il leur faut aussi le souvenir qui fortifie et qui attache. Pour aimer la vieille France, il suffirait de la voir telle qu'elle fut... » Et notre érudit collègue s'attache loyalement à nous la montrer ainsi, dans cette monographie très complète qui prend Colombiers à l'époque de l'occupation romaine et suit l'histoire de cette paroisse jusqu'à nos jours. En passant par la période féodale, l'auteur, avec son savoir accoutumé, nous donne de très intéressantes notes sur les familles qui ont possédé le fief de Colombiers-sur-Seulle.

Un petit livre rempli d'une foule de faits et de noms sur un pays jusqu'ici fort négligé des historiens : c'est *Ronce les Bains, Marennes et la côte Saintongeoise*, par M. Lételié, l'auteur de *Fénelon et sa mission en Saintonge*. Outre l'histoire générale, inédite, on trouvera des notes curieuses sur les familles du pays émigrées ou internées à Brouage: Bremond, Cumont, La Rochetolay, de Meaux, Desmier, Verthamon. Des gravures de M. Duplais des Touches ornent ce volume qui renferme maints documents précieux.

Mélanges historiques sur la Lorraine. — Ces savants Mélanges sont l'œuvre de M. Léon Germain, que le Conseil Héraldique est fier de compter au nombre de ses nouveaux membres honoraires ; tous ont pour but d'éclaircir quelque point d'histoire ou d'archéologie

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

intéressant la Lorraine : partant du Trésor de Trèves, qui nous fait remonter à l'époque romaine, ils nous conduisent à travers les siècles jusqu'aux approches de la révolution, nous arrêtant en dernier lieu sur des inscriptions de cloches. *L'érection du duché de Bar*, — *Guillaume de Marcillat, peintre lorrain*, — *Le passage du Pape Eugène III à Lions-devant-Dun, 1147*, — *Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset*, — *La croix de Laxou*, — *Pierres tombales des Haraucourt à Magnières*, — *Anciens bénitiers lorrains*, — *Le Pape Eugène III en Lorraine*, — *René II, duc de Lorraine, et le comté de Guise*, etc., etc., autant d'études foncièrement érudites, dans lesquelles M. Léon Germain relève maintes erreurs accréditées. Son œuvre représente une somme énorme de labeur et témoigne d'un savoir éminemment consciencieux et rigoureusement approfondi.

Le château d'Ardenne et la seigneurie de Moulidars en Angoumois, par M. l'Abbé Tricoire, m. h. du C. H. — Composée, principalement, à l'aide des copieuses archives du château d'Ardenne, cette savante et très complète monographie est divisée en 3 parties : 1° Notices historiques sur la seigneurie de Moulidars, le château d'Ardenne et quelques autres fiefs voisins ou ayant appartenu aux mêmes seigneurs ; 2° Recherches généalogiques sur les familles qui ont possédé Moulidars à titre héréditaire depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, avec un *Armorial* des maisons figurant dans les deux premières parties ; 3° Archives, rubri-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

que sous laquelle l'érudit auteur a réuni, d'abord les chartes, documents justificatifs et titres de familles, se rapportant à son travail, ensuite une liste alphabétique des personnages les plus remarquables qui paraissent dans ses papiers et n'ont pas trouvé place dans le cours de l'ouvrage, avec indication des documents où ils figurent. « Notre unique préoccupation, dit M. l'Abbé Tricoire avec la modestie du véritable érudit, a été d'être exact. Nous n'avons point la prétention, comme le poète latin, d'avoir élevé un monument ; notre seul mérite, si mérite il y a, est celui du travailleur qui tire de l'obscurité d'une mine, avec ses bras, des matériaux que l'artiste utilise ensuite au grand jour avec son génie. » Cette belle publication est enrichie de trois planches, *Le chasteau de Molidar*, reproduction d'un dessin du XVIe siècle, *Le château d'Ardenne*, *Le château d'Anqueville*, et se termine par une précieuse table onomastique de 88 colonnes.

Le chansonnier du vin de Champagne en 1890, par Armand Bourgeois. — Un joli volume très élégant, une riante mosaïque, très poétique, un superbe bouquet de rimes gaies en l'honneur du vin de Champagne, le tout couronné par un pétillant récit de M. Armand Bourgeois, *Le champagne chez le régent*, et orné de charmantes vignettes, fac-simile très réussis de têtes-de-chapitre et de bas-de-page du bon vieux temps.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

OLIVIER DE GOURCUFF : *Le rêve et la vie,* poésies. — « C'est à l'ancienne mode que vous pensez, dit au poète M. Jules Simon dans une lettre-préface ; vous êtes fidèle au génie breton et au sentiment breton. Je ne vois plus dans les descriptions ce que je voyai quand je vivais sur nos côtes et au milieu de nos landes ; mais je retrouve dans vos vers les pensées qui me hantaient alors, les sentiments et les croyances de la race. Je vous en sais gré, je vous en félicite. Tâchons de prendre au progrès ce qu'il apporte d'heureux et de salutaire, mais gardons ce qu'il y a de grand et de sacré dans notre passé. » — M. Olivier de Gourcuff le garde en breton de la vieille roche, en poète de race ; sa poésie est faite de foi, d'honneur, de patriotisme, d'âme, d'esprit et de cœur. Nous reproduisons avec gratitude le gracieux sonnet dédié à M. le vicomte de Poli.

LA TERRE DU SOMMEIL

Je sais une contrée où la nuit je pénètre,
Laissant au seuil ma croix avec ravissement.
Vers cet Éden je tends les bras comme un amant,
Une langueur très douce envahit tout mon être.

Plus d'espoirs mensongers et plus d'âpre tourment,
De lutte pour la vie et d'ardeur de paraître ;
Plus de soif d'un bonheur impossible à connaître :
Le repos sur mon cœur verse un baume calmant.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

O pays de mystère inconnus à la foule,
Vastes champs de pavots que pas un pied ne foule !
O roses sans parfum près de sources sans voix !

Si mes chers souvenirs, en blanches théories,
Y réveillent l'écho des choses d'autrefois,
Le flot mondain se brise à ces rives fleuries.

Les noces sanglantes, drame Nantais, avec préface de Paul Eudel. — Drame terriblement émouvant, trame simple et puissante, qui nous reportent aux jours lugubres de l'atroce proconsulat de Carrier. C'est, je crois, le premier essai de roman de M. Olivier de Gourcuff ; il a l'imagination et le style ; le poète d'à présent est doublé d'un romancier d'avenir.

Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1861 et 1862, recueillis par François le Chauff de Kerguenec, anc. Zouave pontifical, m. h. du C. H. — Ces très intéressants *Souvenirs*, pleins de foi, de verve et d'humour, ne sont qu'une page des annales des Zouaves pontificaux, mais une page écrite sur place, ayant par là même un réel intérêt historique. En parcourant les feuilles de ce journal rédigé presque jour par jour, le lecteur entre dans la vie des zouaves à son berceau et ne peut s'empêcher d'admirer l'esprit de foi, de dévouement absolu au Pape, de charité et de bonne camaraderie qui animait le bataillon durant les deux premières années de son existence et qui ne fit que se développer avec le temps. Quinze dessins d'après

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

nature, dus à la plume de M. le vicomte de Lambilly, chef de bataillon au régiment des Zouaves pontificaux, ajoutent leur charme artistique à celui du style. Le nom de l'auteur et le titre du livre lui assurent une place de choix dans les bibliothèques catholiques. C'est une page vécue, que voudront revivre par la lecture tous ceux qui ont eu l'honneur de servir dans le glorieux régiment des Zouaves pontificaux.



L'Armorial Français, publié sous la direction de M. S. de Morthomier, entre dans sa 3e année avec un succès croissant. Cette revue généalogique, — qui donne exactement la description des armes et la filiation succincte des maisons nobles dans lesquelles survient un mariage ou un décès, — offre par ainsi aux nombreux amateurs de la science du blason et de l'histoire des familles un attrait tout particulier. Les blasons sont élégamment gravés, et le lecteur trouve là beaucoup de documents inédits ou peu connus. Tous les renseignements sont contrôlés aux sources sûres, et nous ne rencontrons pas ici des maisons homonymes confondues les unes avec les autres, des armoiries étrangères attribuées, par erreur, à des familles distinctes, quoique de même nom, et autres fautes trop communes. La série intitulée *Le Sang Royal de France* est d'un puissant intérêt. C'est la nomenclature, en cours de publication, de toutes les familles nobles, actuellement existantes, qui descendent de nos Rois. Chacune de ces courtes notices est accompagnée de la description des armes, et l'ensemble formera, dans la suite, un beau volume de bibliothèque.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette étude, absolument nouvelle, qui se trouve déjà assez avancée, aura un intérêt particulier, aussi bien pour les historiens de l'avenir que pour les familles qui s'y verront mentionnées. (Bureaux : boul. Latour-Maubourg, 47, Paris. Abonnement : 20 francs.)

Dans sa séance du 29 janvier 1890, l'Athénée Oriental a élu pour président M. l'abbé Augustin Albouy, et pour vice-présidents MM. le général baron Boissonnet et le vicomte de Poli.

La Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis a eu l'heureuse idée d'avoir pour ses membres un insigne qui leur servît dans leurs réunions et leurs excursions. C'est un fort joli bijou en argent monté sur une cocarde aux couleurs de la Société : rouge, Aunis, et bleu, Saintonge. Il représente le chiffre de la Société S. A.H.S. A. en lettres fleuries du XVIe siècle, avec la devise sur émail bleu, SERVARE VULGARE, *sauver* [les documents], *les répandre*. Il fait le plus grand honneur au goût et à l'habileté de M. Charles Daugibeau qui l'a conçu et dessiné.

Nous profitons de la circonstance pour inviter nos honorables collègues du C. H. de France à faire connaître au Président s'ils jugent bon que soit mis à l'étude un projet d'insigne pour notre Société, et, dans l'affirmative, ce qu'ils estiment qu'il devrait être. Bien entendu, l'adoption en serait réservée à notre fu-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ture assemblée constitutive, mais de cette manière le projet se trouverait tout étudié.

Histoire généalogique de la maison de l'Esperonnière (Anjou), par Th. Courtaux. — L'auteur a compulsé les archives inédites du château de la Saulaye et maints documents conservés dans les dépôts publics ; son œuvre fait foi d'antant d'érudition que de conscience. Cet élégant volume in-8° est illustré de blasons en couleurs et en noir, d'héliogravures d'anciens titres, de vues de châteaux, et se termine par deux index contenant plus de 2.000 noms de familles, fiefs, paroisses, etc.

Généalogie de la famille de Corbier (Limousin et Marche), du même auteur. — Plaquette in-8° de 48 pages très substantielles ; bon précis généalogique d'une vieille race dont le nom se rencontre dès le XIe siècle et dont la filiation commence vers la fin du XIVe ; preuves et index onomastique.

Dans la liste des sous-officiers de cavalerie admis à suivre les cours de l'École d'application en qualité d'élèves officiers, à la suite du concours de 1890, nous relevons les noms suivants : MM. de Cambourg, d'Avout, de Sampigny, de Galliffet, Bouchet-Rivière d'Arc, de la Saussaye, d'Hautpoul, de Montarnal, de Leusse, de Froissard-Broissia, de Lusançay, de Sinéty, de Lestrange, de Sèze, de Clermont-Gallerande.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantôme, par le Marquis de Bourdeille, m. h. du C. H. — Moréri fait naître le célèbre seigneur de Brantôme en 1527, et Buchon en 1540. M. le marquis de Bourdeille établit qu'il naquit en 1534 ; puis il retrace les traits les plus saillants de son existence, jusqu'à la chûte de cheval qui le mit au lit pour quatre ans, pendant lesquels il s'adonna, pour tromper l'ennui d'une réclusion si longue, à composer ses ouvrages si connus. Il mourut le 15 juillet 1614 et fut inhumé dans la chapelle de son château de Richemont, appartenant aujourd'hui à M. le comte de Saint-Légier. M. le marquis de Bourdeille réfute avec raison le jugement d'Anquetil, disant de Brantôme qu'il fut « ou un libertin hypocrite ou un ignorant aimable » ; ni l'un ni l'autre ; ayant fréquenté une cour dissolue, il avait « fini par juger les choses et les hommes sans illusion d'optique et avait pris l'habitude de tout disséquer ; c'était un philosophe, mais un philosophe gai, aimable et spirituel. »

Un pieux pèlerin de Terre-Sainte, notre très érudit collègue M. Alphonse Couret, auteur de la savante *Histoire de l'Ordre du Saint-Sépulcre* que nous avons eu déjà le devoir de louer grandement, a eu l'honneur de recevoir de S. B. Mgr le Patriarche de Jérusalem un brevet lui conférant le droit de porter, avec le collier de commandeur, dont il était investi déjà, la plaque du dit Ordre.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

M. Charles Soüef continue avec succès la rédaction de ses notices manuscrites sur les familles du Laonnois, dont notre érudit correspondant enrichit généreusement nos archives. Ses quatre dernières notices concernent les familles L'Eleu de la Simone, le Voirier, du Mage, Le Sueur de Givry.

Notizie storiche della famiglia Tebaldi, recueillies par M. le comte B. Capogrossi Guarna, m. h. du C. H. Ces remarquables notes historiques et généalogiques concernent une noble maison de Rome, dont quelques auteurs font remonter l'origine au VIIIe siècle, mais dont l'histoire authentique ne remonte qu'à l'an 1072, ce qui est déjà une respectable antiquité. Les érudites annotations de l'auteur ajoutent encore au mérite insigne de son œuvre, qui fait foi de longues années de patient labeur, et est bien digne du savant fondateur et président de l'Institut héraldique de Rome, créé en 1855 et honoré, dès l'année suivante, de l'approbation élogieuse de l'Em. Cardinal préfet de la Congrégation des études.

Une lettre de Peiresc à son relieur Corberan, par M. Philippe Tamizey de Larroque. — Notre très érudit président d'honneur a gravé si profondément son

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

nom dans celui de Peiresc que le nom de l'un amène à l'esprit le nom et les mérites de l'autre. La très curieuse lettre de Peiresc à son « maistre rellieur », sur lequel, avec son érudition accoutumée, l'éditeur des *Petits mémoires de Peiresc* donne de très intéressants détails, se termine par cette gracieuse formule que, dans notre siècle entiché de démocratie, n'emploierait pas le plus humble client envers le plus célèbre des relieurs : « Vostre plus serviable et meilleur amy ». Autres temps, autres... formules !

Une petite gerbe de billets inédits. — Une gerbe d'or, empruntée au riche portefeuille d'autographes de M. Casimir Mariaud. Les billets sont de Beaumarchais, Mme Campan, Cuvier, Grétry, Duchâtel, Guizot, Orfila, etc. Excusez du peu ! Et ce n'est rien encore que ces joyaux ; j'admire avec quel savoir et quelle grâce leur éminent éditeur les a sertis dans un véritable trésor de notes, qui en doublent la valeur et le charme.

Une nièce de Peiresc : Claire de Fabri. — Cette nièce du grand érudit fut, en quelque sorte, une petite sainte, et la savante notice de M. Tamizey de Larroque complète admirablement le travail sur les Fabri du très regretté M. de Bourrousse de Laffore, qui, comme tous les généalogistes provençaux, a ignoré l'existence de Claire-Marie et de ses trois sœurs, filles de Palamède de Fabri, frère cadet de Claude-Nicolas de Fabri, sgr de Peiresc. Leurs actes de naissance ont été découverts dans les antiques registres des archives d'Aix par M. le marquis de Boisgelin, mis en éveil par M. Tamizey de Larroque, qui s'amusait à appeler Claire de Fabri « un enfant trouvé... par moi ». On n'a pas découvert l'acte de décès de la pieuse nonne ; les lettres de Peiresc montrent qu'elle fut un ange sur

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

la terre, avant d'être une bienheureuse dans le ciel.

Hercule d'Argilemont. — Encore une lacune comblée par l'infatigable érudition de notre honoré collègue. Pas un recueil biographique ne parle de ce sacripant du commencement du XVIIe siècle, qui fut capitaine des châteaux de Caumont-sur-Garonne, et de Fronsac-sur-Dordogne, et devint la terreur du pays. Ne pouvant le réduire, le parlement mit sa tête à prix. Il se laissa prendre à Bordeaux et finit sur le billot. On le disait Picard; il se peut que sa famille eût provigné du côté de la Picardie, mais elle avait eu très probable son berceau, soit en Flandre, où est situé le château d'Arzillemont, soit dans les Ardennes, où se trouve le hameau d'Harzillemont. On peut, au reste, présumer que ces deux terres eurent anciennement des seigneurs du même estoc.

A. DE MARGON : *Mes moments perdus*, poésies. — Beau volume rempli de beaux vers, virilement ou tendrement frappés, brillants de grâce harmonieuse.

Allez où l'amour vous envoie,
Partez sans éclat et sans bruit.
Enfants de douleur et de joie,
Partez, mes vers : mon cœur vous suit !

Et le lecteur les suit aussi, ému, dans le charme. Mais M. le vicomte de Margon n'est pas seulement un poète idyllique ou élégiaque ; il se révèle poète tragique dans son *Montmorency*, et de plus historien sagace lorsque, dans l'introduction de sa belle tragédie, il lave son héros, la grande victime de la politique de Richelieu, d'avoir failli à la loyauté traditionnelle de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sa grande race envers la Royauté : Henri de Montmorency a pu se tromper, mais il croyait encore, en luttant contre son ministre, la servir et la défendre.

Nous ne saurions trop recommander à nos amis le *Dictionnaire des Dictionnaires*, encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, rédigé par les savants, les spécialistes et les vulgarisateurs contemporains les plus autorisés, sous la direction de Mgr Paul Guérin, camérier de S. S. Léon XIII. Par l'étendue des matières, par la nouveauté des renseignements, par la forme qui leur a été donnée, par la correction du texte, le *Dictionnaire des Dictionnaires* est l'équivalent d'une bibliothèque complète ; c'est la Somme des connaissances humaines à la veille du vingtième siècle. De plus, la partie lexicologique, traitée avec autant de méthode que d'érudition par M. Godefroy (grand prix Gobert, 1883), constitue un des monuments les plus précieux pour l'histoire de notre langue. Ce grand œuvre deviendra, pour tous, en raison de la modicité de son prix, le maître indispensable, le guide d'autant plus sûr qu'il est, avant tout, le *procès-verbal*, à ce jour, de la Science universelle. (Prix, 180 francs, avec longs délais de paiement. 6 vol. gr. in-4° de 1.300 pages. S'adresser à Mgr Paul Guérin, avenue de Déols, 156, Châteauroux, Indre.)

Ludovic Guignard : *Artins et ses tombeaux*, *Notes sur les abris sous roches*, conférence faite à Vendôme

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

le 10 juillet 1890. — « L'archéologie n'est pas toujours une science rieuse, dit ici le savant vice-président de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher. Venir parler de tombeaux est un sujet profondément triste, et cependant, pour pouvoir reconstituer l'histoire du passé, nous sommes forcés de nous servir des renseignements, de quelque côté qu'ils viennent... Les tombeaux, la plupart du temps, peuvent seuls nous fournir le degré de civilisation d'un peuple, ses mœurs, ses coutumes, on pourrait dire, en quelque sorte, sa vie journalière. » L'auteur conclut en attribuant les tombeaux d'Artins aux VIIIe, IXe et Xe siècles de notre ère.

Dieu et la création. — « Ce livre est essentiellement destiné à nos amis du monde, non pas où l'on s'ennuie, mais ou l'on s'amuse en travaillant. » L'auteur est certainement un des érudits de notre triste temps qui s'amusent le plus, car il est infatigable au labeur. Il est de ceux qui croient et proclament que la foi et la science sont sœurs, et il le prouve dans ces pages aussi curieuses que transcendantes.

Pierre Lanéry d'Arc : *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation*, publiés pour la 1re fois. — Notre érudit collègue n'en est pas à son coup d'essai sur un sujet cher à tous les Français, doublement cher à son érudition et à son titre d'arrière-petit-neveu de la Sainte de la Patrie.

Cet ouvrage complète superbement l'œuvre de Quicherat qui, en 1845, n'a mis à jour que les sen-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tences, les lettres, les témoignages et les actes de procédure du second procès ; il a négligé, les indiquant à peine, les mémoires des docteurs et des théologiens consultés à cet égard. C'est à peine si de ces 19 mémoires consultatifs, il en publie un in-extenso et en résume trois autres. M. Lanéry d'Arc les édite tous dans leur texte original, en latin. Il ne s'adresse donc qu'à l'élite des lettrés, qui s'y édifieront sur la valeur historique de cette opinion, soutenue par certains écrivains modernes, avec tous les clichés possibles d'injures et de calomnies, que Jeanne fut condamnée par l'Église et que celle-ci fut son bourreau. Ils n'ajoutent pas que l'évêque de Beauvais simoniaque, schismatique, sacrilège, vendu aux Anglais, nommé en 1420 par Bedfort au siège de Beauvais, chassé par ses ouailles en 1429, privé de son évêché temporel, a instruit le procès et jugé la Pucelle, non comme évêque avec conviction et foi, mais comme homme politique avec ambition et colère. Ils se gardent de dire que, dès 1452, le cardinal d'Estouteville ouvrait une enquête, que Calixte III, en juin 1455, ordonna la révision du procès de Rouen et que le 7 juillet suivant une sentence fut prononcée, proclamant Jeanne pure de toute souillure.

Ces précieux *Mémoires* attestent victorieusement qu'il y eut dans l'Église des hommes de foi, de courage et de science pour défendre Jeanne, et ce n'est pas à tort que leur savant éditeur s'est demandé si « cette opinion élogieuse d'évêques contemporains — qui sont tous des apologistes de la Pucelle — n'aura pas quelque valeur, quelque répercussion dans le procès qui est actuellement en instance à Rome ». Nous le croyons et nous l'espérons.

Jeanne d'Arc, par André Thevet ; extrait de ses

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vrais pourtraits et vies des hommes illustres (1584). — La notice consacrée par Thevet à la glorieuse Pucelle n'offre rien d'original, ni de bien nouveau au point de vue historique ; mais M. Lanéry d'Arc a jugé excellemment qu'elle est pourtant intéressante ; elle montre en effet que si le XVIe siècle a relativement peu écrit sur Jeanne, que si peu d'ouvrages de cette époque nous sont parvenus dans lesquels soient racontés les hauts faits de l'héroïne, sa mémoire n'en vivait pas moins dans les esprits et dans les cœurs, et que, lorsqu'on parlait d'elle, c'était pour célébrer ses vertus, sa sainteté, pour chanter les louanges de la libératrice de la France. — Le curieux portrait de Jeanne d'Arc que Thevet mit en tête de sa notice et que nous trouvons habilement reproduit en tête de la luxueuse publication de M. Lanéry d'Arc, l'amène à rechercher ce qu'est devenue l'armure de la Pucelle, et il arrive à cette conclusion fâcheuse que l'authenticité d'aucune des armes, épées ou armures considérées comme lui ayant appartenu, n'est prouvée, n'est certaine.

Baron Olivier de Lavigerie : *Châteaux et Châtelains*. — Notre distingué collègue poursuit brillamment la publication de sa très intéressante série. Sa nouvelle étude, *Le château d'Armainvilliers*, alertement écrite, à la fois brève et substantielle, est finement anecdotisée. Elle nous apprend que ce beau château a successivement appartenu aux Beringhen, à Louis XV, à Charles de Bourbon, comte d'Eu, au Duc de Penthièvre, à la Duchesse d'Orléans, à la duchesse de Dou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



LE COMMANDANT TAVEAU DE LAVIGERIE

MEMBRE HONORAIRE

DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

deauville, au marquis de Verteillac, et qu'il est maintenant à M. Edmond de Rothschild.

Le château de la Muette. — Historique bien complet et très attachant de ce royal pavillon de la *Meute*, sis à l'entrée du bois de Boulogne, et qui fut successivement à Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV, et aux successeurs de ce Prince jusqu'à la révolution, qu'il fut acquis par la famille Érard. Il appartient aujourd'hui à Mme la comtesse de Franqueville, nièce et fille adoptive de feu Mme Érard, née Février.

Le château de Stains. — Le plus ancien seigneur de Stains que l'on connaisse est Jacques de St-Benoît, chambellan de Louis XI ; puis cette terre passa successivement aux Ruzé d'Effiat, de Thou, de Harlay, Coquille, Bellanger, Dumas, Joly, Perrinet, Sanguin de Livry. Jérôme Bonaparte acquit en 1810 le château, construit en 1710 pour Toussaint Bellanger, trésorier général du sceau, et le revendit au banquier Hainguerlot, qui le donna à sa fille en la mariant à M. de Vatry. Il n'en reste pas une pierre : comme un vaillant, le château de Stains a péri dans la guerre de 1870.



Documents sur la province du Perche, publiés par MM. le vicomte O. de Romanet, m. h. du C. H., et H. Tournouer, anciens élèves de l'École des chartes. — Cette importante publication se composera principalement de documents originaux ; son but est, en premier lieu, de mettre à la portée de tous les nombreux travaux des historiens du Perche et les documents qui

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

leur servent de preuves ; en second lieu, de faciliter l'étude de l'histoire de cette province par un inventaire complet des ouvrages imprimés et mss., cartulaires, chartes, cartes, plans, gravures et documents de toute sorte, conservés dans les collections publiques ou privées. Il y aura 4 fascicules par an, chacun d'environ 80 pages in-8° ; les deux premiers ont paru et assurent d'ores et déjà le succès de la publication, en prouvant avec quelle conscience et quelle érudition la dirigent MM. de Romanet et Tournouer. (Abonnement, 7 francs ; Pichard, libr.-éditeur, à Mortagne, Orne).

La *Revue de Saintonge et d'Aunis,* dont l'*Annuaire* du *Conseil Héraldique* a plus d'une fois signalé l'importance, continue à publier des mémoires intéressants : outre les comptes-rendus de tous les livres ou périodiques qui s'occupent de la province, outre toutes les nouvelles ou faits littéraires, artistiques, scientifiques, elle contient, dans ses 6 livraisons, qui forment à la fin de l'année un gros volume de 500 pages avec tables des noms et des matières, des mémoires sur l'archéologie et l'histoire de la contrée, avec des questions et réponses sur les faits contestés ou les petits problèmes dont notre histoire provinciale abonde. Elle donne aussi les notes d'état civil, décès et mariages des principales familles de la région, source importante de renseignements pour les généalogistes futurs. Voici quelques-uns des articles sur les familles historiques qui ont paru dans le cours de l'année 1890 : la famille maternelle de la fameuse comtesse Fanny de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Beauharnais (Françoise Mouchard de Chabon), par M. G. de C. ; le capitaine Robert La Limaille, un vrai sacripant du XVIe siècle, par M. de la Morinerie ; les seigneurs de Soumard et du Treuil-Bussac, à Fouras, par M. Duplais des Touches ; le sénéchal Gaston du Lyon ; Les La Mothe Fouqué, Suzanne de Rabillard et le marquis de Langallerie, par M. Audiat, où sont étudiés divers personnages, jusqu'ici fort indécis, de cette grande famille qui n'est plns représentée qu'en Allemagne ; les Saintongeois au comté Nantais, par M. Régis de l'Estourbeillon ; le chevalier de Malvin de Montazet, frère de l'archevêque de Lyon, par M. le marquis Élie de Dampierre ; les campagnes de du Guesclin en Saintonge, par M. Denys d'Aussy ; Foucault de Saint-Germain-Beaupré, comte du Dognon ; les Beaupoil de Sainte-Aulaire, branche de la Dixmerie et de la Gorce, généalogie complète par le comte de Saint-Saud ; une fille de Madame d'Épinay, à Gemozac, et les Belzunce en Saintonge, par M. Louis Audiat. Nous ne mentionnons pas une foule de notes moins considérables, qui toutes apprennent quelque chose. — Passons aux travaux historiques et généalogiques. Voici un mémoire sur la découverte d'une grotte magdalénienne, par M. Bordage, et les fouilles d'un cimetière mérovingien, avec des bijoux splendides et rares qu'une planche reproduit en couleur, par M. Delamain, et l'Instruction primaire en Saintonge-Aunis avant 1789, par M. Audiat.

Outre la *Revue de Saintonge* qui paraît tous les deux mois (10 fr. par an), la Société des Archives publie chaque année un volume in-8° de documents inédits. Le 18e (1890) contient la fin de l'*Histoire de La Rochelle* d'A. Barbot, annotée par M. d'Aussy ; la des-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

cription des machines employées au siège de La Rochelle en 1628, par le vicomte Horric de Beaucaire, et des inventaires des châteaux de Royan, Taillebourg, Saint Jean-d'Angély, par M. Dangibeaud, M. d'Aussy et Mgr Barbier de Montault. Aussi, pour récompenser de telles publications et encourager de tels efforts, le conseil général de la Charente-Inférieure a-t-il supprimé, par mesure d'économie, à la Société les 300 fr. de subvention qu'il lui accordait, et en a-t-il attribué 500 aux instituteurs qui trouveront des silex taillés et des cailloux préhistoriques.

Risum teneatis !



Emmanuel Portal. — Notre distingué collègue, le sympathique petit-neveu d'un illustre ministre de la Restauration, ne se contente pas d'être un ingénieur de mérite ; il est encore et surtout un fin lettré, un poète délicat et charmant, et les pages remarquables et les vers exquis coulent de sa plume élégante comme de source. Et quelle sûre critique dans les *Appunti letterari* de ce membre d'honneur du Félibrige ! « On trouve dans ses vers, dit M. Ernest de Crozet, un sentiment vif de la nature, une sincérité de rendu, une douce sérénité qui témoignent d'une vraie âme de poète, telle qu'on se la représente sous un ciel limpide, au bord d'une mer rarement troublée. » Et M. Léon de Berluc-Pérussis, un autre bon juge, a dit des *Versi e fantasie* : « Ces vers et fantaisies contiennent tout un poème aux notes variées. L'âme entière du trouvère s'y peint comme en un miroir changeant.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le sourire printanier y alterne avec la tristesse d'automne, et le ton lyrique avec la simplicité gracieuse de l'idylle. »

Mirèio, poema di F. Mistral. — Justement et chaudement admirateur de Mistral, l'auteur avec son âme de poète, exalte le chef-d'œuvre du prince des félibres et conclut que « *Mireille* est incontestablement le plus beau travail qu'ait produit la merveilleuse renaissance de la littérature provençale. »

Saggi poetici, par A. de Gagnaud et E. Portal. — Mignonne plaquette poétique, œuvre de deux chevaliers du Félibrige, l'un et l'autre m. h. du C. H. ; car A. de Gaguaud n'est autre que notre éminent collègue M. de Berluc-Pérussis. Je relis ici avec le même plaisir son exquis *Sonnet treuvé en ung vieil livre*, finement traduit par M. E. Portal en vers français et en vers provençaux. Bien charmant aussi, le sonnet de ce délicat traducteur, *Medio evo,* qui décèle un poète de race.



MARIAGES. — 1889. — 28 déc. : M. le comte Paul de Mascureau, lieutenant au 4e chasseurs. et Mlle Jeanne de Beauchamps de Monthéard, fille de M. le baron de Beauchamps de Monthéard, m. h. du C. H. de France. — 30 déc. : M. Paul Griveau, avocat à la cour d'appel de Paris, fils de M. Algar Griveau, juge hon. au tribunal de Nevers, m. h. du C. H., et Mlle Berthe Gondinet.

1890. — 8 janv. : M. Gaëtan de Witasse et Mlle Alice de Cugnon d'Alincourt, sœur de M. Robert d'Alincourt, m. h. du C. H. — 20 fév. : M. Émile de Seguins-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Cohorn, comte de Vassieux, fils de M. le marquis de Seguins-Vassieux, p. h. du C. H., et madame la générale Clappier. — 25 mars : M. Georges de Romance de Mesmon, lieutenant au 139e, et Mlle Armelle de Saint-Pern. — M. Georges de Belenet, lieutenant au 7e chasseurs, et Mlle Jeanne de Saint-Pern. — 2 mai : M. le comte Biadelli, m. h. du C. H., et Mlle Dolorès Zubiaurre. — 10 mai : M. le vicomte de Saint-Pern, officier de marine, et Mlle de Plœuc. — 7 juin : M. Hugues de Mauduit et Mlle Marie de Beauchamps de Monthéard, fille de M. le baron de Beauchamps de Monthéard, m. h. du C. H. — 16 juin : M. Charles Souëf, avocat, m. c. du C. H., et Mlle Charlotte Petit. — 19 juin : M. le baron Joseph du Teil, m. h. du C. H., et Mlle Chaix d'Est-Ange, sœur de M. Gustave Chaix d'Est-Ange, m. h. du C. H. — 30 sept. : M. le comte Gaëtan de Digoine du Palais, m. h. du C. H., et Mlle Jeanne d'Antil de Ligonès. — 1er oct. : M. le vicomte René de Romanet de Beaune, frère de M. le vicomte Olivier de Romanet de Beaune, m. h. du C. H., et Mlle Thérèse de Hauteclocque. — 2 oct. : M. Gustave Reyne et Mlle Maria Garcin, belle-sœur de M. Ernest de Crozet, m. h. du C. H., — 8 oct. : M. le vicomte du Parc et Mlle de Sessevalle. — 12 nov. : M. Charles de Boudard, fils de M. de Boudard, m. h. du C. H., et Mlle de Guilhermier. — 6 déc. : M. Étienne Donati, lieutenant au 133e, neveu de M. le comte de Vidau, m. h. du C. H., et Mlle Rose-Marie Vittini.

Naissances. — 1890. — 8 août, au château de l'Esnaudière : Aliette, fille de M. le comte Georges de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Beaulaincourt, m. h. du C. H. — 19 août, à Rouen : Jean, fils de M. Edmond Assire, m. h. du C. H. — 31 août, à Boulogne-sur-Seine : Irène, fille de M. Paul de la Tour, m. a. du C. H. — 14 septembre, à St-Barthélemy, près Marseille : André, fils de M. François de Marin de Carranrais, m. h. du C. H., et de madame de Marin de Carranrais, née Narbonne-Lara. — 10 octobre, à Courbevoie : Henriette, fille de M. le comte et Madame la comtesse François des Salles, et petite-fille de M. le comte de Visien, m. h. du C. H. — 11 octobre, au château de la Carrière : Solange, fille de M. et Madame André Courtet d'Arquinvilliers, m. h. du C. H., et petite-fille de M. le comte de Casabianca, m. h. du C. H.

Décès. — 1889. — 21 déc., au château de Noyal, Mme la marquise de Raveneau, née Hennet de Bernoville, 70 ans, tante de M. Amédée du Buisson de Courson, m. h. du C. H.

1890. — *Janvier*. Le 8, au château de Nismes (Belgique), Mme la comtesse de Villermont, née Licot de Nismes, 61 ans, femme de M. le comte de Villermont, p. h. du C. H. — M. Joseph Roze, anc. offr de marine, capitaine d'armement, tué au Tonkin, 48 ans, beau-frère de M. Césaire Cousturier, m. c. du C. H. — Le 9, au château de Naraëwka (Russie), Mme Aline de Meleniewska, née de Stretowitch-Meleniewska, 68 ans, mère de M. le commandeur Félix de Meleniewski, m. h. du C. H. — A La Grange-St-Pierre, près Mâcon, M. Charles-Émile-Alexandre,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

anc. député, 69 ans, beau-père de M. Nestor de La Salle, m. h. du C. H. — Le 20, à Tours, Mme Cesbron-Lavau, née Lastic-Saint-Jal, 21 ans, cousine de M. le marquis de Lastic-Rochegonde et de M. le marquis des Salles, m. h. du C. H. — A Paris, M. Alfred Huvet, avocat, 74 ans, beau-père de M. le vicomte de Serennes, m. a. du C. H. — Le 27, à Vesoul, M. le vicomte Henry Carrelet, ✱, chef-d'escadrons au 8e cuirassiers, 39 ans, petit-gendre de M. de Saint-Chéron, m. h. du C. H. — Le 28, à Paris, Mme la comtesse de Tarade de Corbeilles-Ménardeau, née de Varrieux, 63 ans, femme de M. le comte de Tarade, m. h. du C. H.

Février. — Le 2, à Paris, M. Albert Henry Le Roy de la Brière, 44 ans, frère de M. le comte N. Le Roy de la Brière, m. h. du C. H. — Le 9, à Paris, Mme La Beaume de Tarteron, née de Lapierre de la Rouvière, 80 ans, belle-mère de M. le vicomte Amédée de Caix de St-Aymour, m. h. du C. H. — Le 14, à Paris, M. Joseph-Edouard Jacobé d'Arembécourt, conseiller général, maire de Montmorency (Aube), 73 ans, oncle de M. le comte de Margon, m. h. du C. H.

Mars. — Le 1er, à Paris, Mlle Sophie de Tarade, 42 ans, fille de M. le comte de Tarade de Corbeilles-Ménardeau, m. h. du C. H. — Le 12, à Versailles, M. Pierre-Jules de Corday du Renouard, 86 ans, beau-père de M. le baron de Barghon de Fort-Rion, m. h. du C. H. — Le 14, à Montauban, Mme veuve de Jay de Beaufort, née d'Amade, 77 ans, sœur de M. d'Amade, m. h. du C. H. — Le 19, à Abbeville, M. Armand van Robais, m. h. du C. H., 59 ans, neveu de M. le Président de Roquemont, m. h. du C. H. — Le 22, à Nice, M. Joannès le Mire, ✱, 76 ans, frère de M. Noël le Mire, m. h. du C. H.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Avril. — Le 2, en son château des Jaubertes, M. le comte de Pontac, anc. page de S. M. le Roi Charles X, anc. officier des cuirassiers de la Reine, 81 ans, grand-oncle de M. le comte de Saint-Saud, m. h. du C. H. — Le 10, à Paris, Mme du Boscq de Beaumont, née Ducrest de Villeneuve, 26 ans, femme de M. Gaston du Boscq de Beaumont, m. h. du C. H. — Le 11, à Poitiers, M. le docteur comte Armand de la Porte des Vaux, ✻, m. h. du C. H., 66 ans. — Le 16, à Amélie-les-Bains, M. Raymond de la Porte des Vaux, élève du service de santé militaire, lauréat de l'École de médecine, 22 ans, fils de feu M. le docteur comte A. de la Porte des Vaux, m. h. du C. H. — Le 17, à Genève, M. Laurent Huchet, comte de la Bédoyère, m. h. du C. H., 40 ans. — A Paris, M. de Granges, comte de Rancy, C. ✻, 57 ans, cousin de M. le comte Arnold de Ronseray, m. h. du C. H. — Le 23, au château de Marac, Mme la comtesse de Villeneuve-Esclapon, née Coligny-Châtillon, 71 ans, tante de M. le comte Raoul de Coligny-Châtillon, m. h. du C. H. — Le 25, au château d'Arques, M. le comte du Tertre, 30 ans, beau-frère de Mme la vicomtesse du Tartre, belle-fille de M. le comte de Vidau, m. h. du C. H.

Mai. — Le 8, à Paris, Mme la comtesse de Poli, née Hèmery, 81 ans, mère de M. le comte de Poli, m. h., et de M. le vicomte de Poli, président du C. H. — Le 14, à Paris, M. le comte de Montigny, ✻, anc. inspecteur général des haras, 76 ans, frère de M. le vicomte de Montigny, m. h. du C. H. — Le 18, à Toulouse, M. le baron de Saint-Palais d'Aussac, 83 ans, grand-père de M. Géraud de Niort, m. h. du C. H. — Le 20, à St-Omer, Mme veuve Albert Caullet, née de Blonde, belle-mère de M. Pagart d'Herman-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sart, m. h. du C. H. — Le 26, à Tours, M. Léopold-Laurent-Joseph Guerlin, 16 ans, neveu de M. Robert Guerlin, m. h. du C. H. — Le 29, à Marseille, M. Charles-Théodore d'Arnauld, comte de Vitrolles, ✻, 57 ans, cousin de M. le vicomte de Poli et de M. le comte de Choiseul-Gouffier, m. h. du C. H.

Juin. — Le 1er, à Paris, messire Christ-Frédéric Masson, prêtre du diocèse de Paris, m. h. du C. H., 66 ans. — Le 12, à Nantes, M. Joseph-Marie-Pierre-Xavier de Monti de Rezé, 18 ans, fils de M. Claude de Monti de Rezé, m. h. du C. H.

Juillet. — Le 3, au château de Vénérand, M. le comte Théophile de Bremond d'Ars, 72 ans, cousin de M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré, p. h. du C. H. — Le 6, au château de Formigine, près Modène, M. le marquis de Schedoni, ✻, m. h. du C. H., 65 ans. — Le 10, à Agen, M. le docteur comte Jules de Bourrousse de Laffore, p. h. du C. H., 79 ans. — Le 11, à Paris, Mlle Irène de Nompère de Champagny de Cadore, 22 ans, fille de M. le duc de Cadore, cousine de M. le comte d'Humières. — Le 13, en son château de Clivoy, M. le comte des Nos, m. h. du C. H., 75 ans. — Le 15, à Cadenet (Hérault) M. le comte Henri de Buchère de l'Épinois, 58 ans, cousin de M. Charles de Buchère de l'Epinois, m. a. du C. H.

Août. — Le 10, à El Outaïa (Constantine), M. Armand Delfau de Belfort, 58 ans, beau-frère de M. le comte Hallez d'Arros, m. h. du C. H. — Le 12, à Besançon, Mme Seguin de Jallerange, née Le Mercier du Carrieul, 68 ans, cousine-germaine de M. Hugues d'Arbigny de Chalus, m. h. du C. H. — Le 17, à Vervins, M. Louis-Edouard Piette, ✻, anc. député de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Aisne, président de la Soc. archéologique de Vervins, 84 ans; grand-père de M. Charles Soüef, m. c. du C. H. — Au château de la Rivière-Bourdet, Mme la Princesse de Montholon-Sémonville, née de Guigues de Moreton-Chabrillan, 80 ans, tante de M. le comte de Choiseul-Gouffier, m. h. du C. H., cousine de M. le comte de Lapeyrouse, m. h. du C. H., et de M. le vicomte de Poli.

Septembre. — Le 16, à Caen, Mme la comtesse de Puiseux, née de Mazoyer, 83 ans, mère de M. le comte de Puiseux, m. h. du C. H. — Le 22, au château de Fort-Rion, M. le baron de Barghon, chevalier de l'Ordre royal du Lys, 83 ans, père de M. le baron François de Barghon de Fort-Rion, m. h. du C. H. — Le 24, au château de Loncherais, M. le comte Xavier de Messey, 32 ans, beau-frère de M. le comte Raoul de Coligny-Châtillon, m. h. du C. H.

Octobre. — Le 4, à Saintes, M. le comte d'Humières, 79 ans, père de M. le comte Élie d'Humières, m. h. du C. H., et beau-père de M. le comte Palluat de Besset, m. h. du C. H. — Le 6, à Montauban, Mme Mercier de Sainte-Croix, née d'Amade, femme de M. le colonel Mercier de Sainte-Croix, C. ✻, commandant supérieur des gardes de S. A. S. le Prince de Monaco, et sœur de M. d'Amade, m. h. du C. H. — Le 18, à l'École militaire de St-Cyr, des suites d'une chûte de cheval, M. Gabriel de Romanet. — Le 21, à Paris, Marie-Héloïse-Anna-Simone Henryet de Launay, 18 mois, petite-fille de M. Henryet de Launay, m. h. du C. H.

Novembre. — Le 3, à Paris, M. le comte de Longpérier-Grimoard, président honoraire du Comité archéologique de Senlis, 70 ans, cousin de M. le baron de Cambourg et de M. le comte de la Guère, m.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

du C. H. — Le 5, à Paris, Mme Jean Darcel, née Cibiel, 60 ans, belle-mère de M. Gabriel de La Morandière, m. h. du C. H.

Décembre. — Le 9, à Avignon, Mme veuve de Terris, née Morard, 70 ans, mère de M. Jules de Terris, m. h. du C. H.

Ouvrages offerts au C. H. de France par les auteurs :

A. Vorsterman van Oyen, *Jaarboek van den Nederlandschen adel*, 1890, in-8, pl.

A. d'Amade. *Légion d'honneur, médailles militaires ou commémoratives, décorations et ordres étrangers. Résumé hist. et recueil de doc. officiels, lois, ordonn., décrets, statuts relatifs à ses diverses institutions.* Nice, 1873, in-8, nombr. planches.

Archives d'un serviteur de Louis XI. Doc. et lettres (1451-1481), publ. d'après les orig. par M. le duc de la Trémoïlle. Nantes, 1888, in-4°.

Nombreuses publications de M. l'abbé Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes. (Voyez notre *Bibliographie.*)

Promenades dans la ville d'Arles et dans ses environs, par M. Réveillé de Beauregard. Aix, 1889, in-8.

Alcide Georgel, *Armorial de Lorraine*, gr. in-4°, nombr. blasons.

Pozzo di Borgo, 1764-1842, par le Vte Maggiolo. Paris, 1890, in-12, portrait.

Par M. le comte de Charpin-Feugerolles : *Isabeau*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Cremeaux, prem. femme de Gaspard de Capponi, baron de Feugerolles. — St François Régis, apôtre du Velay et du Forez, étude sur sa vie et ses missions, par Mme la comtesse de Charpin-Feugerolles, née Saint-Priest. Lyon, 1882, in-8, 5 portr. héliogr. — *Eléonore d'Autriche, reine de Pologne*, du même auteur. A la fin du volume, une *Notice hist. et généal. sur la famille de l'auteur* (Guignard de St-Priest). St-Etienne, 1885, in-8, blasons.

Par M. le vicomte de Montigny : *Notes généal. et hist. de la famille de Montigny*. Lucerne, 1877, in-8.

Pensées morales et esthétiques sur la versification française, par Gabriel d'Azambuja, m. h. du C. H. — Ce penseur est un jeune, mais ses pensées ont une sereine et profonde maturité, avec une pointe d'humour qui en double le charme. C'est de lui qu'un fin critique, M. Ernest de Crozet, a pu dire avec justesse qu' « il réussit, à l'exemple de la Bruyère, à peindre les caractères et à stigmatiser les ridicules ; étudie comme La Rochefoucauld et Vauvenargues les nuances les plus délicates de l'esprit et du cœur ; flagelle avec J. de Maistre et sans pitié les abus et les hontes de la civilisation moderne ; se lance à la suite des Baumgarten et des Lessing, mais avec plus de clarté et de religion, dans ses explorations du vaste champ de l'esthétique, recherchant et déterminant les caractères du beau dans la production de la nature et de l'art. Aussi, la société s'honorera un jour d'un tel écrivain,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

qui lui parlera toujours avec le généreux dévouement du cœur, de la raison et de la foi. »

Danmarks adel aarbog (Annuaire de la noblesse de Danemark, 8e année), par R. H. Hiort-Lorenzen, m. h. du C. H., et A. Thiset. — Ce *Gotha* Danois est un des plus élégants annuaires généalogiques de l'Europe, et il est aussi consciencieux qu'élégant. Entre autres nombreux portraits finement photogravés, nous y remarquons celui de S. Exc. le comte de Moltke-Huitfeldt, le diplomate si hautement apprécié à Paris, où il représente depuis un quart de siècle S. M. le Roi de Danemark. Le livre est enrichi de blasons en chromo, à pleine page. Parmi les familles nobles qui y sont généalogisées, nous remarquons les suivantes, dont quelques-unes sont d'origine française : Andersen, Aubert, Bartholin, Blücher, le Normand de Bretteville, Bülow, Castenchiold, le Sage de Fontenay, Decazes-Glücksbierg, Lœvenhielm, Ramel, Rantzau, Serène d'Acquéria.

Apprenant qu'il était question d'élever, sur une des places d'Oran ou de Nemours, à la mémoire des 400

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

héros de Sidi-Brahim (23-26 septembre 1845) un monument digne de la France et de leur magnanime trépas, nous avons demandé à notre honoré collègue M. le baron de Montagnac de nous autoriser à repro-



duire ici les traits de son glorieux oncle, le lieutenant-colonel de Montagnac, le chevaleresque commandant de l'héroïque colonne, comme ses aïeux « mort au lict d'honneur », et qui fut un des plus beaux caractères de l'armée française.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Au mois d'octobre dernier, quelques journaux ont annoncé, d'abord que l'Empereur allemand se proposait de célébrer le 90e anniversaire du maréchal de Moltke en lui conférant le titre de... duc de Sedan ; puis que Guillaume II avait dû renoncer à son projet parce que le marêchal avait obstinément décliné ce tardif honneur. Je commence par déclarer que je me refuse à croire que le jeune empereur ait seulement pensé à perpétrer cette énorme infraction au code de l'Europe monarchique, au droit des gens.

Quand nous étions vaincus en 1870, S. M. le roi de Prusse eût fait duc de Sedan son victorieux maréchal, c'était son droit de vainqueur, occupant le sol conquis dont il donnait le nom à son compagnon de gloire ; mais quoi ? vingt ans après, ériger en titre ducal le nom d'une ville plus que jamais française ; cela, c'eût été porter atteinte à la souveraineté de l'État français, traiter cavalièrement son territoire en pays de conquête, faillir à la vieille coutume passée en force de loi internationale, qui veut que l'on ne puisse faire acte de souveraineté là où l'on n'a pas puissance ou tout au moins fiction territoriale, et faillir aussi quelque peu au précepte de simple probité enseignant que l'on ne peut donner que ce dont on est maître. On ne saurait même, dans l'espèce, invoquer les précédents napoléoniens : pas une seule fois, le grand parvenu de la victoire, en taillant de son épée à ses lieutenants sur la carte de ses conquêtes des duchés et des principautés, ne s'est départi des principes qui régissent étroitement la question ; il n'a créé duchés ou principautés que lorsque le territoire en cause lui apparte-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

nait, ne fût-ce que temporairement, par l'effet d'une victoire ; ainsi ont été érigés les duchés d'Abrantès, Albufera, Auerstaëdt, Elchingen, Raguse, Dalmatie, Frioul, Istrie, les principautés d'Eckmulh, Essling, Wagram et la Moskowa. Remarquez que, dès 1805, la Dalmatie, le Frioul, l'Istrie faisaient partie intégrante de l'empire français et ne furent érigés en duchés pour Soult, Duroc et Bessières qu'en 1806 et 1807.

En ce qui concerne les duchés italiens créés par Napoléon, — Bellune, Conegliano, Montebello, Padoue, Reggio, Rivoli, Massa, Parme, Trévise, Vicence, Rovigo, Plaisance, Castiglione, ces villes faisaient partie de son royaume d'Italie ; il pouvait donc en disposer souverainement. Otrante était du royaume de Naples, mais Napoléon était, avant Murat, le maître de ce royaume vassal de son empire ; l'ancien droit impérial autorisait cette érection, et, en outre, en investissant Murat du royaume de Naples, Napoléon s'était formellement réservé la collation de ce duché.

Le cas des principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo n'était pas le même : c'étaient des parties de l'État pontifical enclavées dans le royaume de Naples ; or l'État pontifical avait été annexé au royaume d'Italie. Enfin la principauté de Neufchâtel, lorsqu'elle fut donnée au maréchal Berthier, avait été cédée par le roi de Prusse à l'empereur des Francais. Napoléon n'outrepassa donc pas son droit souverain et ne commit pas, dans l'espèce, d'usurpation, de violation du droit et des principes ; non plus que son neveu lorsqu'il créa M. de Mac-Mahon duc de Magenta, au soir même de la victoire, lorsque le territoire de Magenta appartenait à l'empereur par droit de conquête. Aucun précédent ne pouvait donc être invoqué con-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

tre la France pour justifier la création d'un duché de Sedan. La riposte, d'ailleurs eût été trop facile, et encore une fois, nous n'admettons pas que Guillaume II ait eu cette exorbitante prétention.



Etat de la généralité d'Alençon, sous Louis XIV, par M. Louis Duval, archiviste de l'Orne. — Les archives de l'Orne ne renferment, dans le fonds de l'intendance d'Alençon, aucun dossier antérieur au règne de Louis XV ; lacune provenant de l'exécution trop fidèle des lois barbares de 1792-1793 sur la destruction des titres féodaux, et aussi des soustractions dont ce dépôt fut l'objet. La remarquable publication de M. Louis Duval comble cette lacune. « J'ai voulu, dit-il, offrir des matériaux aux travailleurs et aux représentants des familles historiques du pays, un mémorial, que pourront également consulter ceux qui ne se rattachent au passé que par le souvenir, trop souvent douloureux mais toujours cher, des grandeurs et des défaillances de la patrie, qui forme le patrimoine moral de la France moderne, et que l'histoire a pour mission de conserver.



Victor d'Auriac : *Renaissance*. Un érudit doublé d'un poète exquis ! Ce n'est pas le seul que le C. H. de France compte au rang de ses membres honoraires, mais tous n'ont pas le bonheur de voir leurs œuvres poétiques illustrées par A. Deroy, G. Fraipont,

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

E. Grasset, E. Guivaz, F. Gueldry, Emile Mas, Louis Morin, H. Van Muyden, Daniel Parr, V. A. Poirson, Frédéric Régamey et Pierre Vidal, douze maîtres qui ont merveilleusement enchâssé ces douze sonnets ciselés avec un art charmant. *Ab nuo disce omnes !* C'est de cet écrin aristocratique qu'est tiré le sonnet intitulé *La châtelaine*, que M. le comte Victor d'Auriac a bien voulu nous permettre de reproduire ici. *Vati gratias !*

Attestato genealogico nobiliare riguardante la famiglia Palizzolo. — Si Dieu veut que se fonde, ce qui paraît de plus en plus probable, notre *Revue des questions héraldiques et généalogiques*, un des premiers et des plus importants travaux qu'elle publiera, c'est une étude onomastique relatant les nombreuses familles des Deux-Siciles qui, par leurs antiques origines, se rattachent à notre pays. En attendant, voici un attestat du 26 août 1890, duquel il appert que la maison Palizzolo, — représentée dans le C. H. de France par notre honoré collègue M. le baron de Ramione, — a eu pour auteur un chevalier normand, Richard, l'un des chefs de l'armée de Robert Guiscard.

Comte E. Cais de Pierlas : *Statuts et privilèges accordés au comté de Vintimille et val de Lantosque par les comtes de Provence.* — Le moyen-âge, dit excellemment notre savant collègue, qui est souvent pris comme

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

synonyme d'oppression et de servage, a pourtant été la glorieuse époque de l'indépendance communale et des chartes de franchise ; on l'observe particulièrement en Provence, où non seulement les principales villes jouissaient de privilèges consulaires, mais les simples bourgades obtenaient des chartes de liberté. M. le comte de Pierlas en rapporte maints exemples ; puis il analyse avec son érudition accoutumée les *Statuts et privilèges*, avant d'en donner le texte. Il y a beaucoup à apprendre dans ces chartes et surtout dans les commentaires de M. de Pierlas, et nous regrettons que l'exiguité de cet Annuaire ne nous permette pas de consacrer une étude complète à cette œuvre digne de tout éloge.

Archives d'un serviteur de Louis XI, documents et lettres (1454-1481), publiés d'après les originaux par Louis de la Trémoïlle. — Ce serviteur de Louis XI, c'est Georges de la Trémoïlle, seigneur de Craon, comte de Ligny-en-Barrois, un des plus vaillants capitaines de son temps, habile négociateur, dont la vie ne fut longtemps qu'une série de succès et de prospérités, jusqu'au jour où la fortune des armes le trahit ; du même coup il perdit la faveur de Louis XI, et se retira dans son comté de Ligny, où il passa les dernières années de son existence, étranger à la politique dont les vicissitudes lui devaient être amères, se consolant par les bonnes œuvres et les fondations pieuses. La « Table des noms de personnes et de lieux » n'est pas un simple index, mais bien un véritable trésor de notes puisées aux sources les plus sûres et dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lesquelles sont rectifiées maintes erreurs acceréditées Nous qui ne perdons pas une occasion de recommander aux gentilshommes d'occuper noblement leurs loisirs à l'étude du passé, et singulièrement des annales de leur race, nous ne saurîons trop louer un grand seigneur qui tient à honneur de faire de ses riches archives de famille, par tant de belles et savantes publications, le trésor commun de tous les érudits.

Notice généalogique sur la famille Le Doulx de Melleville, par Charles Molle, ancien vice-président du Tribunal civil d'Évreux. m. h. du C. H. — Ce beau volume in-4° est en quelque sorte le tome 2 de la « Notice généalogique » publiée par l'auteur en 1889, et dont nous avons fait le plus sincère éloge. Il contient les « Additions et rectifications », et est enrichi de planches finement gravées, parmi lesquelles nous remarquons particulièrement le splendide ex-libris de Claude Le Doulx de Melleville, IIe du nom. De nombreux actes et documents inédits donnent à ce second volume une valeur qu'accroît encore l'érudition sévère de notre honoré collègue. Heureuses les familles qui ont de tels historiens !

Histoire généalogique de la famille de Vanssay, par M. l'abbé L. Froger. — Nous ne sommes plus au temps où la science généalogique conduisait « à l'immortalité » :

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Montesquiou-Fezensac est de l'académie.
— Qu'a-t-il fait pour cela ? — Sa généalogie.

Et cependant les d'Hozier pullulent; comme la démocratie, la généalogie coule à pleins bords, et ce n'est pas un des contrastes les moins piquants de notre époque égalitaire; les publications nobiliaires abondent, et tout marquis veut avoir des pages... d'histoire généalogique ; ce dont il faut le louer, d'accord avec l'érudit comte de Cornulier-Lucinière qui, dans sa très remarquable étude sur *L'utilité sociale des généalogies*, émet le vœu que chaque noble famille publie son histoire; ce serait, d'abord, un filial hommage aux vertus, aux mérites, aux sacrifices des ancêtres; puis un engagement implicite de marcher fidèlement sur leurs traces ; enfin, la protestation la plus topique contre tant d'erreurs, de préjugés, de mensonges accumulés par les sophistes et les sectaires contre l'ancien ordre social. J'ajoute que la gloire d'une famille est partie intégrante des gloires de la patrie. On trouve tout naturel qu'un fils se montre fier de son père ; à plus forte raison peut-on être fier de ses pères; c'est un orgueil légitime, purement chrétien même, puisqu'il implique une somme plus grande de devoirs.

Dieu me garde de blesser la modestie sans laquelle, au témoignage de la sagesse des nations, — si tant est que les nations aient de la sagesse, — ne va point le réel mérite ! Mais n'est-il pas vrai que le vieux nom de Vanssay a plus que jamais de nos jours un son pur d'honneur et de loyauté chevaleresques, comme ces autres noms voués héréditairement à « la blanche fidélité » : Dreux-Brezé, Blacas, Monti, Charette, La Rochejaquelein, Luynes, — pour ne citer que les plus grands ? Jugez donc avec quelle ardeur de curiosité

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

j'ai lu l'œuvre d'érudition consciencieuse de M. l'abbé L. Froger, beau volume in-4° luxueusement imprimé et soigneusement illustré, dont les éléments et les preuves ont été puisés dans les archives du château de la Barre, appartenant au chef actuel de la famille, M. le marquis de Vanssay. A cette œuvre digne de tout éloge ont collaboré pour la partie généalogique notre honoré collègue M. le marquis de Courcival, et pour les illustrations et les planches d'armoiries MM. le comte Edgard, le vicomte Roger et le baron René de Vanssay, donnant en cela un noble exemple à tous les gentilshommes.

Je me fais un devoir de leur signaler, ainsi qu'à M. l'abbé Froger, les trois documents suivants : René de Vanssay, vers 1599 servant en qualité d'archer dans la compagnie d'ordonnance du connétable de Montmorency (Bibl. nat., fonds franç. 25901, p. 131); en 1602, homme d'armes dans la compagnie de Gilles de Souvré, dont le Roi était capitaine (fonds franç. 25836, p. 1782); en 1611, René de V., sgr de la Barre de Conflans, homme d'armes (fonds franç. 25842, p. 80.)

Dans sa séance du 3 décembre 1890, le Conseil de l'Ordre souverain de St Jean de Jérusalem a admis au nombre de ses chevaliers M. le baron Jules de Lareinty, député de la Loire-Inférieure, fils de notre très honoré président d'honneur M. le baron de Lareinty, sénateur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marquis de Granges de Surgères : Les portraits de Charette dessinés et gravés ; étude d'iconographie contre-révolutionnaire avec le masque du général reproduit pour la première fois d'après le moulage fait le jour de son exécution. — Ici, comme toujours, M. le marquis de Surgères a creusé son sujet avec une patiente et attrayante érudition. Cette excellente étude nous a d'autant plus intéressé que le C. H. de France compte au nombre de ses présidents d'honneur l'illustre petit-neveu du grand et héroïque Vendéen, dont un portrait portait ce superbe quatrain, cité par M. de Surgères :

Portes du temple de Mémoire,
Ouvrez-vous, il l'a mérité !
Il vécut assez pour sa gloire,
Mais trop peu pour la Royauté.

Lettres anecdotiques de J.-B.- Auguste de Châteaubriand, comte de Combourg, à la comtesse de Calan, 1789-90. — Pendant que Mme de Calan était à Nice, pour des raisons de santé, avec le comte et la comtesse de Roquefeuil, M. de Châteaubriand avait bien voulu se charger de la gestion de ses intérêts en France et en Bretagne. De là, cette correspondance où les comptes-rendus d'affaires sont suivis des nouvelles de la cour et de la ville qui relatent bien des faits inédits, « menue monnaie de l'histoire de la révolution naissante ». Le comte de Combourg périt sur l'échafaud républicain, le 22 avril 1794, à Paris, avec le vertueux Malesherbes, dont sa femme était la petite-fille.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les Sablet, peintres, graveurs et dessinateurs, notices biographiques d'après des documents originaux, inédits, avec Essai d'un catalogue de l'œuvre de ces artistes. — Notices d'autant plus utiles et intéressantes que ces artistes, bien que figurant dans certains grands lexiques consacrés aux beaux-arts, seraient privés du rang auquel ils ont droit, si M. le marquis de Surgères n'eût fixé, pendant qu'il en est temps encore, les faits principaux de leur existence et réuni en un faisceau compact les éléments constitutifs de leur œuvre.

Iconographie bretonne, ou *Liste de portraits, dessinés, gravés ou lithographiés, de personnages nés en Bretagne ou appartenant à l'histoire de cette province*, avec notices biographiques. — Œuvre d'une importance capitale, véritable monument élevé à la gloire de la Bretagne, ce catalogue méthodique comble une grave lacune ; il manquait une « Iconographie bretonne », et, pour l'exécuter, il fallait un savant archéologue doublé d'un artiste délicat, *rara avis !* L'accueil flatteur qu'elle a reçu dans le monde des érudits est l'éloge explicite de l'œuvre et la juste récompense du docte et consciencieux écrivain.

On nous a posé cette question.

Est-il correct de dire ainsi : « Mme de Listant, née Marie-Thérèse de Chantilliers » ?

Non. Mme de Listant n'est pas née Marie-Thérèse, mais Chantilliers ; ce n'est *qu'étant née* qu'elle a reçu *ensuite* les prénoms de Marie-Thérèse. Il convient donc d'écrire : « Mme de Listant, née Chantilliers » et,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

si l'on tient à donner ses prénoms, on peut les placer soit devant son nom de femme, soit entre parenthèse à la suite de son nom de fille.

Le siège de Guérande en 1793 ; extrait du registre du conseil du district de Guérande et de la municipalité réunis, du 31 mars 1793 ; publié avec des notes par E. de Boceret, m. h. du C. H. — Très curieux document, complétant très utilement Du Chatellier, Crétineau-Joly, et les historiens locaux, qui ont peu ou point parlé du siège et de la prise de Guérande, en mars 1793, par ceux que les honnestes républicains appelaient « les brigands ». Dans d'excellentes annotations, M. de Boceret réfute les erreurs volontaires du document républicain et les calomnies mises en circulation contre les généreux volontaires de Dieu, du Roi et de la liberté de conscience.

Notre honoré collègue M. le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel, ayant fait hommage au Souverain Pontife de son beau livre *La légende merveilleuse de Monseigneur sainct Yves*, a eu l'honneur de recevoir la lettre suivante de l'Em. Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté :

« Illustrissime Monsieur,

« Le Saint Père a reçu la lettre qui lui a été adressée par Votre Seigneurie le 15 du mois de juillet, ainsi

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que le livre intitulé *Légende de saint Yves*. Sa Saintete a daigné agréer cet acte de filial dévouement de V. S. et, en me chargeant de la remercier en Son auguste nom, Elle m'a exprimé qu'Elle lui accordait de cœur à elle, à ses jeunes enfants et à toute sa famille la bénédiction apostolique.

« En remplissant ce mandat d'honneur de Sa Sainteté, il m'est doux de me déclarer, avec des sentiments de considération distinguée,

« Son très affectionné à le servir.

« M. Card. Rampolla.

« Rome, 1er août 1890.»

Comte de Charpin-Feugerolles, m. h. du C. H. —. *Cartulaire du prieuré de St-Sauveur-en-Rue* (Forez), dépendant de l'abb. de la Chaise-Dieu, 1062-1401, avec notice historique et tables. — La seule copie connue de ce précieux cartulaire est conservée dans les archives du château de Feugerolles, et fut écrite au XVIIe siècle par un religieux du nom de Cazelette ; elle contient 233 actes, de 1061 à 1607. MM. le comte de Charpin-Feugerolles et M.- C. Guigue ont annoté le texte avec leur érudition accoutumée, et la forme est ici aussi réussie que le fond : ce beau volume in-4° sort des presses d'Alf.-Louis Perrin, vrai joyau d'exécution typographique.

Cartulaire des francs-fiefs du Forez, 1090-1292, publiée d'après le document original conservé aux Archives nationales. — Même format, même impri-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

meur, même luxe attrayant d'exécution. Le livre est dédié à M. le comte Léon de Poncins, président de la Diana, la savante société archéologique du Forez dont M. le comte de Charpin-Feugerolles est vice-président. L'avant-propos nous initie aux vicissitudes du vénérable cartulaire ; puis, dans une remarquable introduction, M. le comte de Charpin précise clairement et savamment ce qu'on entendait par franc-fief, droits de francs-fiefs ou nouveaux acquêts. Il établit que si ces droits durent être payés par les roturiers devenus possesseurs de fiefs, ils le furent aussi quelquefois, et indûment, par les personnes qualifiées chevaliers, écuyers ou damoiseaux, et dont la noblesse, par conséquent, ne pouvait être révoquée en doute. Le cartulaire contient en tout 182 chartes, vrai trésor pour les érudits Foréziens. D'excellentes tables chronologiques et onomastiques terminent cette splendide publication.

Les Florentins à Lyon, discours de réception à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 25 juin 1889. — Étude aussi intéressante qu'érudite sur les célèbres foires de Champagne, transférées à Lyon en 1419 et dont Louis XI accrut les franchises, en 1467, jusqu'à permettre aux étrangers « d'y négocier et tenir banques » ; d'où résulta un des tribunaux de commerce les plus anciens qui aient existé en France et dans lequel furent admis, sous le nom de conservateurs, de notables commerçants venus à Lyon de Florence, Lucques, Gênes, de Suisse et d'Allemagne. L'auteur étudie ces Florentins dont on disait, du temps de Charles IX, qu'ils étaient marchands pour acquérir des richesses et seigneurs pour les dépenser. Les noms de ces négociants *lugdunisés* composeraient un bel armorial italien : Capponi, Bonacorsi, Guadagni,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rossi, Médicis, Pazzi, Alamanni, Galilei, etc., la plupart volontaires du négoce, mais beaucoup aussi chassés de leur patrie par la politique et faisant souche en France de familles opulentes et, quelques-unes au moins, par la suite comblées d'honneurs.

Notice sur la famille Charpinel, et Appendice séparé. — Un vieux nom de la région lyonnaise, où des documents authentiques le montrent existant dès la 2e moitié du xe siècle ; nom certainement dérivé de Charpin (*carpinus*, charme), et l'on conçoit quel intérêt personnel M. le comte de Charpin a apporté à l'étude des documents de cette antique famille, son homonyme par voie de diminutif, éteinte au xive siècle dans la maison de Talaru Dans toutes les régions, on trouve très anciennement de ces diminutifs, qui impliquent affinité avec la race investie du nom primordial. Quand je recherchais les Courtin, du Maine, *Cortinus*, je rencontrai plus d'une fois des *Cortinellus* ayant les prénoms usités chez ces Courtin, et j'inclinai à en déduire qu'ils étaient du même estoc. M. le comte de Charpin ne l'affirme pas pour les Charpinel et pour lui, parce que son érudition sévère ne livre rien à l'hypothèse, mais plus d'un de ses lecteurs l'aura présumé pour lui.

Recherches historiques et généalogiques sur la commune de Mays et sur la famille de ce nom. — Ancienne paroisse du comté de Forez, laquelle fait à présent partie du département du Rhône, et qui donna son nom à une famille seigneuriale représentée en 1209 par Guillaume de Mays et au xve siècle par un bourgeois de Donzy et un notaire de Feurs. *Sic transit !...*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007



La maison de Laurétan, issue des Lorédan de Venise (Allemagne, Pays-Bas, Artois), par M. Pagart d'Hermansart, m. h. du C. H. — Moréri, au nom *Longueil*, dit que les armes des Lorédan sont les mêmes que celles des Longueil (Normandie), et il explique cette similitude, qui n'est d'ailleurs pas absolue, en disant qu'une Longueil aurait, avant 1248, épousé un Lorédan. Hum !... Allez y voir !... D'Hozier vint, et contes héraldiques du bon vieux temps passèrent de vie à trépas. — Les Laurétan, dont M. Pagart d'Hermansart nous donne la généalogie très étudiée, aujourd'hui éteints, furent très probablement une branche des Lorédan vénitiens, dont ils portaient les armoiries pleines. Un excellent index géographique et un armorial des familles citées terminent cette très intéressante et érudite étude.



Le 128e volume de l'*Almanach de Gotha*, 1891, contient 1208 pages et les portraits de LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal, du chancelier de Caprivi et du prince de Schwarzbourg-Rudolstadt. L'étendue de ses matières s'est accrue, notamment du calendrier catholique qu'il ne donnait plus depuis 31 ans. La partie diplomatique et statistique est rédigée avec une remarquable compétence. Dans la partie généalogique nous relevons les notices suivantes, dont plusieurs intéressent des membres du C. H. de France : Abrantès, Albuféra, Audiffret-Pasquier, Auerstaëdt, Avaray,

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Bassano, Bauffremont, Beauvau, Bellune, Berghes, Béthune, Blacas, Brancas, Broglie, Cadore, Caraman, des Cars, Castries, Caylus, Choiseul, Clermont-Tonnere, Conegliano, Cossé-Brissac, Crillon, Decazes, Durfort-Lorge, Elchingen, Feltre, Fitz-James, Gadagne, Gramont, Harcourt, Hénin, La Rochefoucauld, la Tour-d'Auvergne, la Trémoïlle, Luynes, Mac-Mahon, Maillé, Marmier, Massa, Montebello, Montesquiou, Montmorency, Morny, Mortemart, Murat, Noailles, Otrante, Polignac, Rarécourt-Pimodan, Reggio, Richelieu, Rivoli, Rohan, Sabran, Lévis-Mirepoix, Talleyrand, Tarente, Tascher, la Trémoïlle, Trévise, Uzès, Vicence, Wagram, — toutes familles françaises investies de titres ducaux ou princiers.

M. LE CHANOINE PAUL GUILLAUME, m. h. du C. H. On trouvera dans notre « Bibliographie » la longue liste des savantes publications que l'éminent archiviste des Hautes-Alpes a bien voulu nous offrir. Nous voudrions pouvoir les analyser toutes ici, mais il faut savoir nous borner. — Les *Mystères* en langue française sont fort nombreux ; on en trouve la liste dans Brunet, *Manuel du libraire*, l'abbé Migne, *Dict. des Mystères*, et M. Petit de Julleville, *Hist. du théâtre en France*. La liste des mystères en langue provençale est, au contraire, fort courte ; on n'en connaît que huit, dont cinq, originaires des Hautes-Alpes, ont été successivement publiés par M. l'abbé P. Guillaume, sous les auspices de la Société d'études des H.-Alpes.

Notes sur l'institution des patrices dans les Alpes

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

françaises. — En parcourant les annales des Alpes françaises des VIe, VIIe et VIIIe siècles, l'auteur, ayant rencontré un certain nombre de personnages qualifiés patrice, patrice des Romains, patrice de Provence, a eu la pensée de suivre les diverses phases de l'institution des patrices dans ladite région. M. l'abbé Guillaume en compte jusques à sept, qui « ont gouverné nos contrées avec une autorité semblable à celle dont jouissaient dans le nord, et vers la même époque, les maires du palais. »

Notice sur les sources historiques des H.-Alpes. — Le savant archiviste a fait pour les sources historiques de son département ce que nous faisons ici pour les sources nobiliaires des anciennes provinces. Que d'actions de grâces ne doit-on pas aux érudits qui font ainsi profiter autrui de leur expérience, acquise à grand renfort de labeur et de temps !

Origine des Chevaliers de Malte et Rôle des donations de la Commanderie de Gap, XIe-XIIe siècles. — L'auteur confirme ici sa remarquable thèse attribuant, en grande partie du moins, aux Bénédictins de la Cava, vieille abbaye du royaume de Naples, la fondation de la très illustre milice de St-Jean de Jérusalem. Le « Rôle des donations » est un document d'une extrême importance, contemporain sinon même antérieur à la dite fondation, et que dorénavant tout historien de l'Ordre de Malte devra étudier à fond, sous peine d'être incomplet.



Chevaliers Ferrarais de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, recherches et étude, par le Commandeur F.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Ferruccio Pasini. — Au nombre des familles de Ferrare anciennement honorées de la croix de Rhodes, nous remarquons celle de l'auteur. Galeotto Pasini fut un des vaillants compagnons de guerre du Maréchal Boucicault, au service du Roi de France. Pellegrino et Galeotto II furent créés comtes et chevaliers par l'empereur Frédéric III ; le premier épousa en secondes noces Parise Arioste, cousine du grand poète.

Le sultan Abd Ul-Hamid Khan II, par G. des Godins de Souhesmes. — L'auteur habite Constantinople ; son panégyrique, où se marient l'admiration et le tact, est donc une œuvre de vérité. Abd Ul-Hamid II « a hérité de son père, le bon, doux et populaire Abd Ul-Medjid, cette amabilité de caractère, cette bonté d'âme, cette piété, cette clémence qui le distinguent particulièrement. »

Les étudiants allemands, étude de mœurs. — Très curieuse et finement détaillée, cette étude qui nous initie à la vie des jeunes « citoyens académiques » d'Outre-Rhin. « J'aime encore mieux, conclut l'auteur en bon patriote, ce qui se fait chez nous, dans notre beau et bon pays de France. »

Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre, député de la noblesse de Paris, président de l'assemblée nationale de 1789, par G. de Braux. m. h. du C. H. — L'érudit auteur, à l'aide de documents authentiques dont il donne la teneur intégrale, rectifie les erreurs accréditées sur la date et le lieu de naissance du célèbre président de l'Assemblée nationale ; né au château d'Hamonville le 8 nov. 1757, il fut ondoyé le lende-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

main, et baptisé en l'église dudit lieu le 18 août 1716, ayant pour parrain le roi Stanislas et pour marraine la reine de France. M. le baron de Braux donne ensuite l'alliance et la postérité du comte Stanislas, massacré à Paris le 10 août 1792, et enfin la généalogie de la branche ducale de Clermont-Tonnerre fixée en Lorraine.

Beaubois et ses seigneurs, par M. Alfred de Tesson, m. h. du C. H. — La terre de Beaubois, en Bourseul (Côtes-du-Nord), a successivement appartenu à la famille seigneuriale de son nom, qui a fourni un croisé en 1249, aux maisons de Tréal, Névet, Coigny, Bruc, Guéhéneuc, et fut acquise en 1854 par le regretté père de notre honoré collègue, M. Alfred-Gabriel de Tesson, qui restaura bellement le château. Cette brève et substantielle monographie se termine par les extraits des registres paroissiaux de Bourseul relatifs aux seigneurs et châtelains de Beaubois et par leur armorial et devisaire. Ces 20 pages représentent certainement de longues et patientes recherches ; il s'y trouve les éléments d'une œuvre beaucoup plus considérable qui tentera peut-être, quelque jour, l'érudition de M. Alfred de Tesson.

Notre honoré collègue M. le baron du Teil a été admis dans l'Ordre Souverain de St-Jean de Jérusalem (Malte) au titre de chevalier de grâce magistrale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen-âge, par M. le chanoine Jules Chevalier, m. h. du C. H. — Ces 40 années d'histoire sont consacrées à Guillaume et Philippe de Savoie, qui tinrent de 1226 à 1267 le siège épiscopal et administrèrent le diocèse de Valence ; mais, chose qui peint les mœurs de l'époque, ni l'un ni l'autre ne reçut jamais les ordres sacrés ; et même, après un épiscopat ou plutôt une gestion de plus d'un quart de siècle, Philippe finit par se marier et gouverna quelques années le comté de Savoie. Ces deux évêques lais se sont trouvés mêlés aux plus grands événements ; notre très érudit collègue a puisé les éléments de leur histoire en partie dans des documents inédits d'une haute valeur, comme le curieux traité entre ledit Guillaume de Savoie et la mère et tutrice d'Aymar de Poitiers, juin 1227 ; le traité entre l'évêque et les habitants de Valence, 29 septembre 1229 ; le pacte entre ledit évêque et Aymon, sire de Faucigny, 9 oct. 1231, etc. Cette remarquable étude est enrichie de notes qui en augmentent encore l'intérêt et le mérite.

M. le comte Maurice de la Fargue a bien voulu, sur notre demande, nous prêter l'élégant ex-libris de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

son grand-oncle, le rév. chanoine J.-Fr. de la Fargue, licencié en théologie, fils cadet de J.-B. comte de la Fargue, lieutenant-général des armées

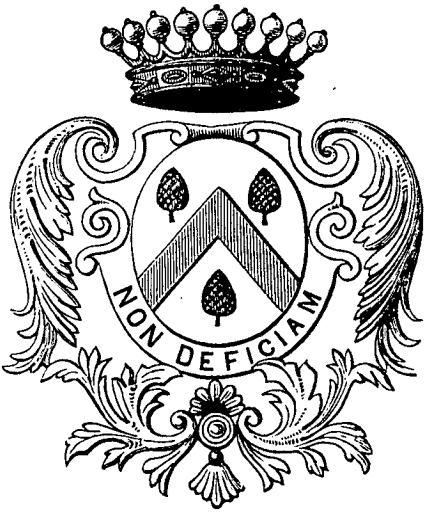

du Roi, petit-fils de Guillaume de la Fargue, gentilhomme de la Chambre de Louis XIV.

Nous remerçions cordialement notre distingué collègue de sa gracieuse obligeance.



A la séance solennelle qui s'est tenue à la Sorbonne à la suite du Concours des sociétés savantes, M. Bourgeois, ministre de l'I. P., a lu un superbe dis-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

cours dans lequel était célébrée pompeusement l'excellence du concours. « Aujourd'hui, s'est-il écrié, je salue avec une égale fierté la féconde activité de tous ceux qui, librement, en dehors des cadres universitaires, poussés vers la science, soit par leur goût personnel, soit par l'heureuse rencontre d'un milieu favorable, d'un groupe d'amis savants et désireux de savoir plus encore, ont, des points les plus éloignés de notre pays, envoyé au congrès de 1890 une contribution de recherches, d'études, de découvertes nouvelles dont la lecture des comptes-rendus de vos sections nous a montré la « haute valeur et l'infinie variété... »

Ce ronflant panégyrique ministériel permettait de supposer que ces travaux hors ligne seraient libéralement récompensés, alors, surtout, que les palmes académiques sont prodiguées aux ébénistes et aux charcutiers bien pensants. Vain espoir! Qu'on en juge par cette statistique officielle: 232 délégués de Sociétés savantes avaient annoncé des mémoires; 179 étaient présents le premier jour. Sur ce nombre de 179, qui ne représente même pas tous les savants ayant produit des travaux remarquables, six récompenses seulement ont été décernées à des délégués de sociétés savantes; les autres distinctions ont été conférées à des savants qui n'avaient pas pris part au concours : je me trompe, un seul y avait pris part, M. Coüard-Luys, archiviste de l'Oise; mais son heureuse aventure est trop instructive pour n'être pas divulguée.

Lors de la lecture publique du palmarès le nom de M. Coüard-Luys ne fut pas prononcé par M. Xavier Charmes; un autre érudit figurait à la place de l'honorable archiviste, parmi les officiers de l'I. P.: c'était « *M. Révérend du Mesnil, délégué de l'Académie de*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Mâcon, pour son mémoire sur la maison de Bourbon.»
Le ministère avait omis de préciser qu'il s'agissait de la Maison de Bourbon-*Lancy*. Sans doute alors, quelque *minùs habens* radical aura, après la séance, protesté contre le scandale d'une distinction octroyée pour un travail relatif à l'auguste famille de nos Rois; et sans avoir égard au mérite capital de l'œuvre, de la révélation historique qu'elle apportait sur les seigneurs de Bourbon-Lancy, étrangers à la maison de France et à peu près inconnus des auteurs, sans même prendre la peine de reporter à son rang alphabétique dans la liste de l'*Officiel*, le nom de M. Coüard-Luys, on l'a simplement subsistué, dans la lettre R, au nom de M. Révérend du Mesnil. Il est vrai que M. Coüard-Luys, à qui n'avait d'abord pas songé la munificence ministérielle, avait eu la chance de traiter, non de l'exécrée Maison de Bourbon, mais de la... *Maison des trois Piliers*.

Comme c'est encourageant pour les concours à venir!

Madame la comtesse de Villermont (Marie-Adélaïde-Florence-Françoise Licot de Nismes), femme de notre éminent président d'honneur, née à Chimay le 29 janvier 1829, est pieusement retournée à Dieu, le 8 janvier 1890, après une longue et cruelle maladie. Sa vie peut s'écrire dans ces deux mots qui la résument : ce fut une *mère admirable*, dont la mort a couronné dignement la vie. Elle était fille de Michel Licot de Nismes et d'Élisabeth Savary de Merisy. Par sa mère elle tenait aux Toustain, Talhoüet, Pa-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

doue, Caraman, etc. Elle avait épousé à Bruxelles, le 17 avril 1847, Charles-Antoine Hennequin, comte de Villermont, chef de la seule branche subsistante de la maison Hennequin, l'une des plus anciennes de Champagne, qui a fourni tant de magistrats au Parlement de Paris et aux autres cours souveraines du Royaume, des officiers-généraux, des Évêques, des Pairs de France, etc. M. le comte de Villermont, né en 1815, eut l'honneur d'être tenu au baptême par L.L. A.A. R.R. le Duc et la Duchesse d'Angoulême. Il s'est fixé en Belgique où il a été membre de la Députation permanente du Conseil Provincial de Namur, Vice-Président-général des Sociétés de St-Vincent de Paul de Belgique, Président du comité des œuvres Pontificales, Grand-croix de l'ordre de St-Grégoire le-Grand et de François-Joseph d'Autriche, etc. La noble défunte laisse une belle postérité de neuf enfants, le fils aîné marié à une T'Serclaës, le second à une Van den Berghe.

Nous offrons à M. le comte de Villermont et à toute sa famille, si cruellement éprouvés, l'expression de la plus profonde et de la plus chrétienne sympathie.

L'Ancien Forez, revue mensuelle, historique et archéologique, dont nous constatons chaque année l'intérêt croissant, en est à sa neuvième année : toujours même succès et mêmes sympathies. Nul recueil n'est plus exact à paraître, et c'est un devoir de signaler les principaux articles de 1890. Le travail le plus important est une *Généalogie des premiers seigneurs de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bourbon-LANCY (x^e^ à XIIe siècle), avec la filiation des divers rameaux, de Bourbon-*Lanseiz* (*sic*), de Montmort, de Montperroux et de la Boulaye : un appendice donne les Seigneurs de Clessy et de Vitry-sur-Loire ; le tout est tiré des *Cartulaires* de la région. C'est une œuvre très érudite qui, au dernier Concours de la Sorbonne, avait valu, nous a-t-on dit, à son auteur, notre savant collègue M. le Vte E. Révérend du Mesnil, lors de la distribution solennelle des récompenses le 31 mai 1890, les palmes d'Officier de l'Instruction publique. Il est vrai de dire que cette distinction si bien méritée n'a pas été maintenue à l'*Officiel* du lendemain. (Voyez ci-dessus, page 287.) Cet auguste nom de *Bourbon* est si exécré de nos gouvernants actuels ! C'était cependant la révélation d'une vieille famille souveraine inconnue, *sans rapport aucun avec la maison de nos Rois*, mais le ministre de l'I. P. n'en savait pas si long !... Outre ce travail, qui donne à la 9e année de *l'Ancien Forez* une importance telle que nos historiens à venir devront la consulter, signalons très brièvement d'autres articles fort intéressants, tels que *l'Invasion du roi Khrock ou Crocus, roi des Vandales en 265*, *le Traité de paix lors de la prise de Montrond par les Protestants en 1589*, la *Protestation de Jacques de Lascaris d'Urfé contre l'acquisition du Duché d'Aiguillon en 1637 ; la famille du Sauzay, histoire de trois gardes de la librairie de nos Rois, origine de la Bibliothèque nationale*, etc ; parmi les Documents originaux : *Une aide au cas de Chevalerie en 1443 ;* dans la Bibliographie : *La loi Gombette, par M. Valentin Smith*, *l'Histoire de Saint-Chamond, par l'abbé Condamin*, *l'Exposition rétrospective de Roanne en 1890*, etc. etc. Nous résumons cette note, qui aurait demandé à être considérablement augmen-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tée, en disant qu'on trouve dans la revue *l'Ancien Forez* autant de véritable savoir que de saine critique.

Un sceau à libations de la vieille Égypte, par M. Louis Cavrois, m. h. du C. H. — Savante étude sur un curieux et précieux vase de bronze, provenant du cabinet de M. le chanoine Van Drival et faisant partie maintenant de celui de notre honoré collègue.

Les cotisations de la noblesse du pays des Mauges pour la rançon du roi Jean II, après la bataille de Poitiers. — M. le comte Régis de l'Estourbeillon a eu la fortune de découvrir dans les archives de la Loire-Inférieure ce très précieux document, où nous relevons les mentions suivantes : « Pierre Gaydon, Guille dou Boys, P. et Thébaud Garnier, J. de Chasteaubriant, Robin de Beaumanoir, Guille dou Vergier, Guyon Huguet, Colin Hennequin, mons. Thierry le Gras, J. de la Roche, Guyon le Gras, mons. Jehan de la Ferté, Joss. Jobert, mons. Jehan Gueffier, etc. « Nous félicitons bien vivement notre érudit collègue de cette importante publication, que rend plus précieuse encore un armorial de la plupart des familles citées.

Stofflet. — Jolie plaquette et excellente notice biographique du « héros qui, à l'instar du barde d'Armorique, aux mauvais jours de la Terreur, poussa le premier, jadis, dans notre Vendée militaire, ces cris

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

sublimes, signal d'inénarrables prouesses. » Brave entre les braves, imbu dans l'âme de l'esprit d'abnégation et de sacrifice, il prit les armes, dit M. le comte de l'Estourbeillon, comme un nouveau croisé d'une cause sainte, prêt à répéter avec son frère d'Arvor : « S'il faut combattre, je combattrai pour mon pays ; s'il faut mourir, je mourrai, mais à la fois libre et joyeux ! « L'humble garde-chasse devient l'égal des Lescure, des Bonchamps, de La Rochejaquelin ; lieutenant-général et chevalier de St-Louis, fait prisonnier par les bleus, le héros qu'ils vont fusiller commande le feu d'une voix ferme en jetant à ses bourreaux ces deux cris, qui résument toute sa vie guerrière : Vive la Religion ! Vive le Roi !

Des généalogies, leur utilité domestique et sociale, ce qu'elles doivent comprendre, nécessité de les faire imprimer, par le comte Ernest de Cornulier-Lucinière. — C'est la 2e édition (H. Herluison, éditeur, rue J. d'Arc, 17, Orléans, 1 fr. 50.) de cette admirable étude, que nous avons eu déjà l'occasion de louer. Ses pensées, si noblement instructives, ont en quelque sorte un charme personnel pour nous qui ne cessons d'inciter les gentilshommes à recueillir et publier les fastes de leur race.

« La connaissance de l'histoire, dit M. le comte de Cornulier, n'est pas une simple satisfaction de curiosité : elle a aussi une utilité pratique. Sans tradition nationale, il n'y a pas de vrai patriotisme. Chez les hommes éclairés, ce qui constitue l'idée de patrie, de la *terre des pères*, est l'histoire de ceux qui l'ont ha-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

bitée, bien plus que la matérialité du sol ; c'est là ce qui distingue l'homme de la brute, qui ne s'attache qu'aux lieux, à ce qui parle aux sens. — Le véritable patriotisme, dit M. Fustel de Coulanges, n'est pas l'amour du sol : c'est l'amour du passé ; c'est le respect pour la tradition, pour les générations qui nous ont précédés ; c'est le souvenir des pères qui fait le prix de la patrie. — Dans la famille, la tradition domestique est un lien plus puissant et plus indestructible que la continuation de la possession territoriale ; ce ne sont pas les pierres du foyer natal qui régiront la vie, ce sont les principes qu'on y aura puisés ; la figure du manoir patrimonial n'est qu'un signe propre à rappeler ces enseignements. »

Nous voudrions pouvoir citer en entier les cent pages de cette belle thèse si éloquemment soutenue ; nous en recommandons très vivement la lecture et la méditation à tous ceux qui aiment la patrie comme l'enseignent MM. de Coulanges et de Cornulier, et qui, selon la forte leçon de Tacite, « pensent à leurs pères et à leurs descendants ».

L'étude des sceaux, si importante pour les héraldistes, leur sera bientôt et singulièrement facilitée par la mise à la portée de tous de la représentation photographique des monuments sigillographiques. M. Stéphane Geoffray a entrepris de collectionner ainsi, d'abord, tous les sceaux, contre-sceaux, revers, signets et cachets inventoriés et décrits par MM. Doüet-d'Arcq et Demay, tant aux Archives qu'à la Bibliothèque nationale et ailleurs, ensuite les sceaux si-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

gnalés et décrits par d'autres sigillographes dont les travaux méritent d'être vulgarisés. Ces reproductions seront livrées soit isolément, soit par série, et elles pourront être transformées en photogravures ou en dessins, offrant aux érudits et aux familles intéressées toutes les garanties d'authenticité et de rigoureuse exactitude. (S'adresser à M. Geoffray, rue Rollin, 4, Paris.)

Une lettre inédite du maréchal Davout, par M. le baron Auguste d'Avout, m. h. du C. H. — Cette lettre intime et inédite de l'illustre maréchal qui, dans sa longue carrière militaire, ne fut jamais battu, est datée d'Aboukir, le 11 août 1799, peu de jours après la victoire remportée sur l'armée turque de débarquement. Davout a pris à cette bataille (25 juillet) une part éclatante, mais sa lettre n'en dit rien. Cette modestie était de règle dans l'ancienne armée, à laquelle il avait appartenu comme sous-lieutenant au célèbre régiment de Champagne. M. le baron d'Avout note, à ce propos, que « l'un des lieutenants portait un nom illustre, celui de *du Lys* ; il se rattachait, en effet, à la famille de Jeanne d'Arc, dont il possédait l'anneau : un cercle d'or, et, enchâssée dans le chaton, une agate portant les armes données par Charles VII à la famille de la Pucelle. » — La notice biographique du preux duc d'Auerstaëdt et prince d'Eckmühl est ornée du blason originel de sa race et de celui que lui conféra Napoléon, et précédée d'une étude sur le lignage chevaleresque dont il devait accroître magnifiquement le patrimoine de gloire ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

car il avait derrière lui une nombreuse ascendance de guerriers, qui de tout temps avait justifié le vieux dicton bourguignon :

Quand naist un Davo,
Une espée sort du *fourro*.

Le père du maréchal signa invariablement « le chevalier d'Avout » ; le maréchal supprima l'apostrophe au début de la révolution.

Louis le Clert, m. h. du C. H.: *Le fief de Besançon.* — La maison-forte de Besançon, mouvante de la châtellenie de Pont-sur-Seine, qui faisait partie du domaine royal, paraît avoir été détruite en 1423 par les Anglais. Le magnifique château, élevé deux siècles après par Marie de Bragelogne, femme de Claude Bouthillier, fut détruit en 1814 par les troupes wurtembergeoises. *Habent sua fata !* M. Louis Le Clert donne la chronologie des Sgrs de Besançon, et, entre autres pièces justificatives, l'acte de foi et hommage rendus au Roi le 25 janvier 1389 v. s. par noble homme messire Guillaume de Besançon, chevalier.

Etude sur les fortifications de Troyes. — Très érudité étude qui élucide des points douteux et rectifie des données erronées, mais acceptées comme articles de foi dans un temps où la science archéologique était à peu près nulle.

Musée de Troyes, fondé et dirigé par la Société académique de l'Aube: *Émaux peints*, catalogue descriptif et raisonné. — Ce qui fait l'intérêt de la collection d'émaillerie de ce musée, c'est qu'elle renferme une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

série d'ouvrages de différentes époques, permettant d'étudier la marche qu'a suivie la peinture sur émail depuis son apparition jusqu'à sa décadence. Ce catalogue a d'autant plus de prix qu'il est précédé d'une très intéressante étude sur les diverses espèces d'émaux et d'une histoire de l'émaillerie, notamment à Troyes, étude et histoire qui font honneur à l'érudition du digne conservateur du Musée archéologique de cette ville.

Note sur des carreaux historiés et vernissés conservés au musée de Troyes. — Cette note, extraite du « Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques », est enrichie de deux planches en couleur, dessinées par M. Louis Le Clert avec son talent et sa précision accoutumés, et offrant 30 types de carreaux vernissés, fabriqués dans la région à la fin du XIVe siècle, et provenant en partie des ruines de l'ancien château-fort de Périgny-la-Rose, qui, vers 1398, appartenait à la famille de Sarrebruck.

Louis le Clert, m. h. du C. H. — *Musée de Troyes. Archeologie monumentale :* Catalogue, contenant la description méthodique des objets qui ont servi à la construction et à la décoration des anc. monuments religieux ou civils, publics ou privés. — La publicité des collections est leur âme et le nerf des études, a dit le comte de la Borde; ce qu'exprime sous une autre forme la devise *Colligunt ut spargant,* adoptée par la Société académique de l'Aube, fondatrice et directrice du très précieux musée de Troyes. Appelé à la conservation de la section d'archéologie, M. Louis le Clert,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ne pouvant songer à en dresser un catalogue général, qui eût demandé un temps considérable, a préféré faire vite tout en faisant bien, et dressé d'excellents catalogues partiels, susceptibles d'être refondus un jour dans un travail d'ensemble. Son « Catalogue de l'archéologie monumentale » établit quatre grandes divisions : *Monuments* mégalithiques ; romains, gallo-romains et mérovingiens ; d'architecture religieuse du moyen âge et de la renaissance ; d'architecture civile du moyen âge et de la renaissance. Cette indication suffit pour donner une idée de la somme d'érudition et de labeur que représentent ces 200 pages in-8, où nous relevons la mention de monuments intéressant de nobles familles représentées au C. H. de France : Choiseul, Hennequin, Mauroy.

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de notre honoré collègue M. Charles Payan d'Augery, ancien conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône, chevalier de St Grégoire le Grand. Sa fin a été digne de sa vie si chrétienne et dévouée à toutes les saintes causes. Nous allions solliciter le concours de son érudition, profonde et consciencieuse, lorsque nous avons eu la douleur de connaître, par une courtoise lettre de notre distingué collègue M. de Marin de Carranrais, son neveu, que Dieu venait de le rappeler dans sa 62e année, le 18 décembre.

Élevé à Fribourg, M. Payan d'Augery avait noué avec les RR. PP. Jésuites, ses vénérés maîtres, et avec ses condisciples de solides amitiés. Longtemps inscrit au barreau de Marseille, il était entré dans l'adminis-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

tration en 1871, sous les auspices de M. le baron de Larcy, alors ministre, et fut conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône jusqu'à l'avènement de la république des républicains. Homme de famille et de principes, il laisse un vide difficile à combler et de nobles exemples à suivre.

Son père avait été, également, sous la Restauration, conseiller de préfecture des Bouches-du-Rhône, et s'était démis de sa fonction, en 1830. Sa mère était sœur de M. le Marquis Sauvaire de Barthélemy, pair de France et député des Bouches-du-Rhône.

Le Conseil Héraldique de France s'associera tout entier aux profonds regrets dont son président a eu l'honneur d'adresser l'expression à la famille de M. Payan d'Augery.

M. Paul Huet. m. h. du C. H., vient de faire imprimer sous ce titre, *Alamigeon, en Périgord*, la généalogie d'une vieille famille Périgourdine éteinte depuis le milieu du XVIIIe siècle. Cette famille date de la fin du XVe siècle. A cette époque, Louis Alamigeon de la Reynerie, damoiseau, épousa Jeanne Archambeaud, comme l'atteste la maintenue de 1669 mentionnée aux pièces justificatives. Cent ans après, la famille se divise en deux branches, celle de la Reynerie et celle de la Guillermie. La première s'est éteinte dans la maison du Chazaud, et la 2e dans la maison des Ferrand de Mauvezin établis en Périgord. Elle a contracté des alliances avec les familles : André (qui a donné un Sénéchal de Périgord en 1553), de St-Angel, de Roffignac, de Pasquet, de la Touche, de Testard, etc.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le nom des Alamigeon est presque inconnu à la Bibliothèque nationale et aux Archives. A ce titre, cette œuvre présente un réel intérêt. M. Huet a emprunté ses renseignements à un dossier de pièces originales que lui a prêté M. Maxime de Teyssière de la Guillermie, descendant des Alamigeon et des Ferrand, et aux relevés que M. le comte de Saint-Saud, m. h. du C. H., a faits en vue de ce travail dans les registres des paroisses de l'ancien Périgord. — M. le vicomte de Poli, après avoir examiné le manuscrit de M. Paul Huet, l'a autorisé à le faire imprimer sous le couvert du C. H. de France, et cette autorisation, rarement accordée, implique l'éloge de l'œuvre et la pleine confiance qu'elle mérite.

Dictionnaire historique et généalogique du Poitou, par H. Beauchet-Filleau, m. h. du C. H., et feu Ch. de Chergé; 2e édition entièrement refondue, considérablement augmentée et publiée par Henry et Paul Beauchet-Filleau, avec le concours des RR. PP. H. et G. Bauchet-Filleau, et de plusieurs membres des Sociétés savantes de la province, et de la collaboration pour la partie héraldique de M. Maurice de Gouttepagnon; 3e fascicule (*Bas* à *Ber*). — Ce fascicule contient 160 pages à 2 colonnes, ornées de blasons finement gravés. Il confirme brillamment ce que nous avons dit déjà de cette œuvre considérable, qui représente une somme énorme de patient labeur et de scrupuleuse érudition. Nous avons le devoir de la recommander chaleureusement à tous les amis de la science généalogique. Le 3e fascicule renferme entre autres notices

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les suivantes : Bastard, Bauçay, Baudéan, Baudiment, Baudouin, Baudry d'Asson, Baugé, le Bault, Baye, Bazoges, Beauchamps, Beauchet, Beaucorps, Beauharnais, Beaulieu, Beaumont d'Autichamp, Beaupoil, Beauvau, Béchillon, Béjarry, Belcastel, du Bellay, la Béraudière. — Le Dictionnaire formera 4 ou 5 volumes de 800 pages chacun, à raison de 16 francs le volume sur papier mécanique, 20 fr. sur papier teinté, 26 fr. sur papier vergé ; il est livré aux souscripteurs, à leur gré, soit en volumes, soit en fascicules. Les paiements doivent être faits par mandat-poste adressé à M. Oudin, éditeur, à Poitiers, à la réception de chaque volume ou fascicule. Le prix du fascicule esr de 4 fr. sur papier teinté, 6 fr. sur papier vergé..

Notre éminent président d'honneur M. Jules d'Arbaumont a remporté une mention honorable au dernier concours des Antiquités nationales (Académie des inser. et b. l.) pour sa savante édition des *Mémoires* d'Olivier de la Marche, publiée par lui, pour la Société de l'Histoire de France, en collaboration avec M. Henri Beaune.

Chambre des comptes de Paris. Essais hist. et chronol., privilèges, attributions nobiliaires et armorial, par M. le colonel comte Henry Coustant d'Yanville, O. ✻, ✠. (Librairie A. Chossonnery, quai des Gr. Augustins, 47, Paris.) — Ce magnifique volume grand-in-4° de plus de mille pages, orné d'innombrables ar-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

moiries finement gravées, est plus remarquable encore par le fond que par la forme, pourtant si bellement soignée ; dans les 300 premières pages, consacrées aux fastes historiques de la chambre des comptes de Paris, à l'administration des finances et au contrôle sous la Monarchie, aux origines du blason, etc., on rencontre maints renseignements précieux, dont beaucoup ne se trouvent que là, ainsi que nombre d'armoiries que l'on chercherait vainement ailleurs. L'ouvrage est coté 150 francs en librairie. Les membres du C. H. peuvent se le procurer au prix de 60 francs. J'oubliais de noter qu'une copieuse table générale termine cette splendide et importante publication historico-héraldique.

Paul de Farcy, m. h. du C. H. : *Sceaux du chartrier de Goué*, aux archives de la Mayenne. *Jeton inédit de Simon Testu*, à la bibl. de Laval. — Parmi les sceaux provenant du chartrier de Goué et que M. Paul de Farcy a pu identifier, nous citerons un sceau du XIVe siècle aux armes de France ; des sceaux aux armes de Bretagne des XIVe et XVe siècles ; celui de la Cour de Châtillon-en-Vendelais, paroisse de l'évêché de Rennes, qui fut aux Montmorency-Laval, dont ce scel porte l'écu ; trois sceaux de la cour de Combourg, l'un aux armes de Malestroit et de Dol ; l'autre, de Dol seulement ; le 3e de Raguenel, famille dont était la femme du connétable du Guesclin ; des sceaux de la cour de Craon, de la vicomté de Rezay (aux Madeuc de Guémadeuc), et de la maison de Rieux. Une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

planche de 13 sceaux, dessinés par l'auteur, accompagne son texte.

Le jeton de Simon Testu, receveur du Maine sous François Ier, porte l'écu de la famille Testu de Balincourt, « originaire de Touraine », dit M. de Farcy; mais il n'a pu élucider qui était ce Simon, le P. Anselme ne commençant la généalogie de Testu qu'à Guillaume, sgr de Villiers-le-comte, vicomte hérédital de Breteuil, marié en 1513, mort en 1542. — Je croirais volontiers que le Maine fut très anciennement le berceau de cette famille : Geoffroy Testu y vivait en 1098, et en 1247 Guillaume Testu fit donation au prieuré de Vivoin (Archives du C. H., cotes 1346[1] et 1582[7].) Dès le xve siècle les Testu sont à St-Georges-sur-Cher, sur la limite de la Touraine et du Blaisois, non loin du Maine ; Pierre Testu, écuyer, sgr de la Grange, en St-Georges, en fit foi et hommage au Roi en 1442 ; il était frère de Samson, homme d'armes au service de Charles VII, et de Gérard, abbé de N. D. de la Valette (dioc. de Tulle). Ils pouvaient être fils de Jean Testu, maréchal du sire de Sévérac en 1419. Gilles Testu était en 1453 homme d'armes dans la compagnie du comte de Dammartin. Investie du titre marquisal de Balincourt en 1719, cette famille ne me semble pas de celles dont on peut dire qu'elle *s'éleva* dans ces derniers siècles, mais plutôt qu'elle *se releva*.

Jean Testu, avocat, père de Guillaume, vicomte de Breteuil, tige des marquis de Balincourt, pouvait être frère de Macé Testu, notaire à Tours en 1476, présumé père de Jean, receveur général de Languedoc en 1517, et que je crois père de: 1° Marie, femme de Guillaume Ruzé, qui fut secrétaire des finances de François Ier ; 2° noble homme Aimery

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Testu, receveur des aides de Saintonge, mort en 1536, laissant de Marie Mesnagier deux fils et trois filles, dont une mineure sous la tutelle de son oncle G. Ruzé ; 3° noble homme Simon Testu, receveur du Maine en 1536, receveur général de Languedoc en 1560 et de Touraine en 1573 et 1582. Ledit Simon est en 1537 curateur de Sébastien, fils mineur dudit feu Aimery Testu (*Pièces orig.*) ; son scel portant les armes des Testu de Balincourt, leur communauté d'estoc est certaine. J'ignore si Claude Testu, receveur du Maine en 1581, était fils de Simon.

Sigillographie des Sgrs de Laval, 1095-1605, par Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy. — Ce savant travail comprend tous les sceaux des possesseurs de la seigneurie de Laval antérieurs aux la Trémoïlle ; à partir de l'époque où cette puissante maison posséda le comté de Laval, les recherches des érudits sigillographes eussent fait double emploi avec celles que M. le duc de la Trémoïlle a publiées dans son splendide *Chartrier de Thouars*. Limitée à ce laps de cinq siècles, l'œuvre de MM. de Broussillon et de Farcy est encore considérable, et c'est presque à chaque page qu'il s'y rencontre des sceaux artistement reproduits. L'histoire, l'archéologie, la sphragistique, autant de domaines familiers à la grande érudition des auteurs. Sur un seul point d'héraldique je ne partagerais pas leur sentiment ; à propos de la pierre tombale de Raoul II de Beaumont, mort en 1110 et sur l'écu duquel se voient quatre chevrons de gueules : « Ce sont bien, disent-ils, les armoiries de Beaumont, mais elles n'ont jamais été portées par Raoul II, qui est mort près d'un siècle avant que l'usage du blason fût établi. » Je suis de ceux qui croient que la question de l'origine des armoiries

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

n'est pas résolue et qu'elle appelle un jugement fondé sur de plus complètes recherches. Avec le système, qui prévaut, de fixer au XIIIe siècle cette origine, comment expliquer, par exemple, que la plupart des grandes familles transplantées en Angleterre en 1066 aient eu identiquement les mêmes armoiries que ceux de leur estoc demeurés en France, au berceau de la race? N'a-t-on pas confondu l'*origine* et la *multiplication* des armoiries, multiplication résultant de l'émiettement progressif du sol féodal? Je n'insiste pas, mais j'annonce bien volontiers que la question est de celles que je proposerai de mettre au concours, lorsque seront institués les concours annuels du C. H. de France.

Annuaire du C. H. de France, 1890. — Cette belle publication en est à sa 3e année, toujours aussi belle, aussi soignée, aussi intéressante ; cette fois, le volume contient un tiers de plus de matière ; en voici le sommaire... Le succès de l'Annuaire du C. H. est désormais assuré... Nous ne pouvons constater qu'une chose, dans la succession de ces annuaires, c'est que c'est toujours *de mieux en mieux*.

L'Ancien Forez, février 1890.)

Comte Achille du Clésieux, m. h. du C. H. : *Lux et vita*, poésie, au profit des écoles libres. — Le poète

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

des *Nobles Causes*, du *Cri de l'âme*, de l'*Eperon*, et de tant d'autres œuvres justement admirées, est le champion résolu du droit et du bien, l'adversaire indigné de l'injustice et de l'iniquité. Pour combattre les fauteurs d'athéisme, les sectaires antifrançais, les oppresseurs de l'âme catholique, c'est lui, s'il n'en reste qu'un, qui sera celui-là. La conspiration maçonnique attente à la liberté et à la dignité des pères pauvres ; vite le poète accourt à leur aide, le verbe et le vers enflammés, et voilà toute une gerbe de rimes vengeresses ! Ah ! l'exquis sonneur de sonnets chrétiens, où l'esprit charmé croit percevoir un grave et doux écho du psalmiste ! Combien je comprends que S. S. Léon XIII, si bon juge en fait de poésie, ait couronné le Pétrarque breton en lui adressant ce bref si paternellement élogieux :

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Nous venons de recevoir un nouveau témoignage de votre dévouement et de votre tendre affection pour Nous, cher fils, par Notre vénérable frère Augustin, évêque de St-Brieuc, qui Nous a remis de votre part une adresse pleine d'amour, et qui Nous a exprimé de vive voix les nobles sentiments qui remplissent votre âme, en même temps que votre dévouement au Siège Apostolique. En outre, il Nous a remis en votre nom l'obole du Denier de saint Pierre, ainsi qu'un volume contenant quelques-unes de vos belles poésies. Aussi, après avoir exprimé Notre gratitude de vive voix devant Notre vénérable frère, Nous voulons vous en donner une nouvelle assurance par cette lettre, et Nous demandons à Dieu avec instance que de tous ces travaux que vous entreprenez pour défendre les intérêts de la Religion et pour secourir le prochain, vous receviez chaque jour des fruits riches et abondants. En attendant,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comme gage des récompenses divines et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons, cher fils, de toute la tendresse de Notre âme, à vous et à toute votre famille la bénédiction apostolique dans le Seigneur. »

Quel incomparable titre d'honneur pour le poète catholique qui a dit :

> Ma vie, à son déclin, ne veut plus qu'une tâche,
> C'est d'enflammer les cœurs de votre amour, mon Dieu !



Annuaire du C. H. de France, 3e année. — La noblesse de nos jours est trop souvent usurpée ou méconnue. Pour sauvegarder son prestige contre les assauts de la démocratie, et la défendre aussi contre les parvenus qui se parent de ses augustes dépouilles, ce n'est pas trop de l'action des hommes de bonne foi et de bonne volonté, unis dans le culte des ancêtres et le respect du passé. Pour arriver à une telle cohésion, il faut autant de tact et de mesure que de science et de zèle... Un peu critiqué et battu en brèche, au début, le C. H. de France a fait aujourd'hui ses preuves ; il avait 200 adhérents à la fin de 1887, il en compte 350 au commencement de 1890 : il a groupé des historiens, des archéologues, côte à côte avec des hommes du monde occupés de questions nobiliaires, car les uns et les autres ont pu bientôt juger des mérites de l'œuvre et de la féconde initiative de M. le Vicomte de Poli, par la publication d'un *Annuaire*, unique en son genre, qui vient de paraître pour la 3e fois.

Le plan général de l'*Annuaire* a été, dès le principe,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

si bien conçu et si bien exécuté, qu'il n'y a plus été apporté par la suite que des changements et des améliorations de détail. Entre la liste des membres du C. H. et la très utile bibliographie de leurs ouvrages récemment publiés, se lisent de petits mémoires, de claires et ingénieuses dissertations, où l'histoire côtoie l'art héraldique, où l'érudition s'affirme sans pédantisme, où la poésie, consacrée à chanter une noble cause, à pleurer une grande infortune, se glisse entre deux de ces fragments. Parfois aussi des planches d'armoiries ou des sceaux, des portraits finement rendus deviennent le commentaire vivant d'un document ou d'une biographie ; et c'est là un des plus sûrs éléments d'intérêt, une *Chronique*, puisée aux meilleures sources d'information, semée d'aperçus critiques d'une bienveillance qui n'exclut pas la justesse, relate minutieusement, presque au jour le jour, les événements survenus dans la noblesse française, spécialement dans les familles des sociétaires, et la part que ceux-ci ont prise pendant l'année au mouvement intellectuel. Coupée en petits paragraphes, pleine de menus faits dont chacun a sa portée, cette chronique a recueilli bien des renseignements épars qui seraient restés enfouis dans des catalogues ou des périodiques ; elle sera souvent consultée, toujours avec fruit.

En indiquant la méthode constitutive des Annuaires du C. H. nous venons de faire l'éloge du dernier d'entre eux. Le volume de 1889 est encore en progrès sur ses aînés ; il accuse chez M. le Vicomte de Poli, qui est l'âme de l'œuvre, et dont le souffle généreux se communique à ses collaborateurs, un perpétuel souci de mieux faire... Nous terminerons ce court article par un vœu, en souhaitant de tout notre cœur qu'il se réalise. Puisse la lecture de ce charmant *Annuaire*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

augmenter encore le succès du C. H., amener beaucoup de fidèles autour de cette bannière, où nous distinguons mêlées aux lys les hermines de Bretagne ! Puisse le fondateur, qui s'acquitte à merveille de sa tâche, s'appliquer ces vers du *Cid* :

> Nous partîmes trois cents, mais par un prompt renfort
> Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port.

OLIVIER DE GOURCUFF.

(*Revue historique de l'ouest*).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes. Gap, 1890, IXe année, in-8 de XXXII-460 pages. — La Société d'études des Hautes-Alpes a pour but de faire connaître, autant que possible, tout ce qui se rapporte au département frontière des Hautes-Alpes, département si peu connu encore et cependant si digne d'intérêt au multiple point de vue de l'Alpinisme, des sciences naturelles, de l'archéologie, de l'histoire, des beaux-arts et de la littérature locale.

La Société d'études a dix ans d'existence. Elle compte près de 400 membres titulaires, honoraires ou fondateurs, ainsi qu'une 40e de bibliothèques abonnées. Les cotisations sont de 10 fr. par an. Son *Bulletin* est trimestriel, de 120 à 150 pages in-8°, et imprimé avec soin.

Outre les neuf volumes de *Bulletins*, la Société a publié six volumes de documents, parmi lesquels quatre *Mystères en langue provençale*, des XVe et XVIe siècles, et un précieux recueil de 272 chartes : *Les*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chartes de N-D. de Bertaud (diocèse de Gap), second Monastère de femmes de l'Ordre des Chartreux (1188-1449). De plus, elle a pris sous ses auspices l'impression des *Chartes de Durbon* (1116-1450), qui paraîtront prochainement, et de *l'Histoire générale des Alpes-Maritimes ou Cottiennes*, par le Jésuite Marcellin Fournier (mort en 1659). Ce dernier travail, entièrement inédit, formera deux gros volumes in-8° de plus de 900 pages chacun. Le premier volume a paru en 1890 ; le second est presque entièrement imprimé.

Ajoutons que la Société d'études a grandement contribué à la création à Gap d'un *Musée départemental*, qui réunit déjà de précieuses collections : épigraphique, archéologique, minéralogique et ornithologique.

Les quatre livraisons du *Bulletin* de 1890 présentent un réel intérêt. Le lecteur pourra en juger par le simple énoncé des principaux articles : Combat de l'Assiette près d'Exilles (Piémont), 17 juillet 1747, par le Dr Chabrand ; *La Ligousada ou lon proucès de Jean Ligousa*, poème en dialecte gapençais, par le Rob d'Ettemor [Borel, de Romette] ; Les Moraines et les blocs erratiques du bassin de Gap, par un éclecti que ; Les assemblées électorales du département des Hautes-Alpes pendant la Révolution, par Th. Lemas ; Notice sur le dixième arrondissement forestier : Hautes-Alpes, par L. R. [Billecard, inspecteur des forêts] ; Essai historique snr Ribiers, par A. Mourre ; Découverte de monnaies romaines sur la commune de Réotier, par Dupont-Delporte ; Guillaume Farel, par V. Advielle ; Marcellin Fournier, Tournonois, et son *Histoire générale des Alpes*, par P. Guillaume : Observations sur la marche rétrograde de la végétation

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

dans les Hautes-Alpes, par David Martin. La transmission des biens de famille, par M. de Lafond ; Jean de Beins, géographe Dauphinois, par P. Guillemin ; Pierre de Leyssin, par V. Advielle ; Notice sur André Garnier, évêque constitutionnel des Hautes-Alpes, par Th. Lemas : Sur l'utilité des Oiseaux, par Léon Olphe-Galliard ; Industries et métiers disparus de Gap, par E. Sibour ; Lettres circulaires des Visitandines d'Embrun, XVIIIe siècle, par le chan. Guérin ; Le service des Archives en 1889-90, par P. Guillaume ; Pélèrinage de la ville d'Embrun au lac de la Montagne, par l'abbé Pron ; Briançon pendant la Révolution, par le Dr Chabrand ; le *Diluvium* et la période glaciaire dans les Hautes-Alpes, par D. Martin ; Les *Transitons* de Molines-en-Queyras ou Mémoires de Pierre Ebren, 1574-1775, par P. Guillemin ; Pillage de la commune de Ristolas par le Mis d'Angrogne en 1800, par Chaffrey Falque ; Bulletin météorologique, par C. Romieu ; Bibliographie Alpine, par P. Guillaume, etc. La Société d'études, on le voit, s'efforce de se rendre utile et de prouver par des actes le patriotisme régional qui l'anime.

Notre distingué correspondant M. Gaston de Souhesmes cumule avec un égal talent la prose, la poésie et la musique. Il vient de composer un bel *Ave maris stella*, qu'il a dédié à M. le vicomte de Poli. C'est un chœur à 4 voix d'hommes, soli et duo pour ténor et basse-contre, écrits dans le style ancien, avec accompagnement de piano ou d'orgue.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le 8 décembre 1890, à Draguignan, a été bénit le mariage de M. Ferréol Truc de la Valère, avocat, avec Mlle Germaine Cantillon de Lacouture, fille de notre honoré collègue.

De la dîme au temps des seigneurs. — Question intéressante, que nous trouvons traitée dans un travail approfondi sur les dîmes ecclésiastiques au XVIIe siècle, communiqué à l'Institut, section des sciences morales, par M. Georges d'Avenel en 1888. En voici un court résumé :

« La dîme, suivant les variations de la récolte, s'adoucissait dans les mauvaises années, s'élevait en raison de la prospérité du contribuable. Elle n'était pas le *dixième* des produits ; elle n'en était pas même le *vingtième*, mais tout au plus le *vingt-cinquième* : elle représentait donc 4 o/o du produit du sol. Sur les blés, qui sont le plus strictement dîmés, le curé ne perçoit que le onzième ; le douzième ou le treizième qu'en un très petit nombre de localités. En Bourgogne, la dîme est au quinzième ; dans le bailliage de Sens, au seizième ; en Provence, en Dauphiné, en Touraine, elle ne se paye qu'à la vingtième ou à la vingt-cinquième gerbe. En Champagne, elle n'atteint pas une gerbe sur trente. En Poitou, en Angoumois, en Saintonge, une déclaration royale la fixe au cinquantième. Pour toutes les dîmes de cette création nouvelle, on ne donnait en général que 4 o/o de la récolte. Les

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

produits du sol autres que les blés payaient moins encore. En Normandie, la dîme des veaux ou agneaux était inférieure à 1 o/o. Dans l'Angoumois, tous les laboureurs avaient un quart d'arpent franc et quitte de dîme. Ils avaient, en outre, un demi-arpent exempt par chaque couple de bœufs employés au labour. Enfin, bien des redevances qui pouvaient être légalement exigées ne le furent jamais ; les défrichements s'opèrent, des changements se produisent dans la culture, un village se fonde, et, comme les jardins potagers, les enclos de tous genres sont exempts. Un autre village disparaît, la charrue vient à passer sur lui ; mais comme il n'avait jamais payé dans l'ancien état, le sol ne paye pas davantage dans le nouveau, ou bien il paye très peu, une « dîme novale » dont le curé à portion congrue traite à l'amiable, à l'insu du gros décimateur.

« Aussi, dit M. d'Avenel, les seigneurs ecclésiastiques étaient bons princes ; les populations de leurs fiefs n'auraient pas changé volontiers leur domination contre celle des laïcs ; au XIIe siècle, elles cherchaient même la suzeraineté d'un prélat, d'un abbé, comme meilleure que celle d'un homme de guerre. Ce qu'exprimait le dicton : « Il fait bon vivre sous la crosse. »

Que nous voilà loin de l'état présent où le gouvernement, toujours insatiable, toujours inassouvi, sans s'inquiéter de savoir si les affaires sont bonnes ou mauvaises, si la récolte est rémunératrice ou non, vous arrache brutalement un impôt dont la quotité progresse chaque jour. Veut-on savoir ce que la propriété paye aujourd'hui à l'État ? Elle paye 7 1/2 o/o environ, soit le double de la dîme, et cela augmente tous les jours ! Il faut dire, cependant, qu'en Forez,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

où elle était plus connue sous le nom de *Champart*, elle variait davantage, d'après les fonds qui y étaient assujettis : elle était de la dixième, de la cinquième ou même de la douzième gerbe suivant les lieux.

Il reste encore une observation importante à faire. Si la dîme et les biens du clergé étaient le patrimoine des pauvres, ils devaient en outre servir à assurer les frais du culte, à entretenir les édifices, souvent les petites écoles, et à *payer à l'Etat* ce qu'on nommait le *don gratuit*. « Exempt de tailles, le Clergé était soumis aux impôts directs comme le reste des citoyens. Comme eux, il avait à loger les gens de guerre. Quelques monastères sont tenus de réparer à leurs frais les fortifications de la ville qu'ils occupent : d'autres doivent nourrir des frères laïcs, soldats invalides que l'Etat leur adjuge. Le culte doit suffire à lui-même. Le clergé est chargé de l'assistance publique : il est tenu, de par la loi, de faire la charité et de distribuer l'aumône. » De sorte que la dîme et les biens du clergé représentaient trois ou quatre gros chapitres du budget actuel, lesquels pèsent d'un poids assez lourd pour le contribuable.

Que dire, après cela, des impôts d'aujourd'hui comparés à la dîme d'autrefois ? Qu'on était alors plus riche en payant la dîme, puisqu'elle n'était *qu'une part proportionnelle de la récolte*.

Vte E. Révérend du Mesnil.

(*L'Ancien Forez*, octobre 1890.)

A la liste de nos honorés collègues admis, en 1890,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

dans l'Ordre de St-Jean de Jérusalem au titre de Chevalier d'honneur et de dévotion, il faut ajouter :

M. le comte Guy de Polignac.

M. le comte Melchior de Polignac.

M. le comte Adhémar de Couhé de Lusignan.

Les familles du nom de « la Porte » aux croisades, par le Vicomte de Poli. — Ces 30 pages représentent une somme considérable de labeur et de patientes recherches, qui intéressent toutes les familles du nom « de la Porte ». En voici la conclusion :

« De ce qui précède, il appert que, de 1096 à 1345, il y a eu très authentiquement dix-huit, et peut-être vingt et un croisés du nom de la Porte. Or, veut-on savoir combien de ces preux des anciens âges ont reçu les honneurs de Versailles ? Trois seulement : Hardouin (Anjou), Guigue et Herbert (Dauphiné), qui accompagnèrent en Palestine Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion. Quant aux quinze ou dix-huit autres, le *dignus intrare* ne sera peut-être jamais prononcé pour eux. Singulière justice distributive !

— Mais il n'y a plus de place dans les galeries de Versailles ! objectent les docteurs Pangloss de la Faculté de médecine gouvernementale.

« Et c'est sans rire qu'ils nous font cette réponse... macaronique ! Comme si la place manquait réellement, dans le vaste palais du grand Roi, pour consacrer une galerie supplémentaire aux nombreux croisés exhumés, depuis cinquante ans, par la légion des érudits, de la poussière des siècles ! Le patriotisme et l'équité s'accordent pour réclamer en faveur de ces

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

vaillants ancêtres, qui s'en allèrent guerroyer et mourir, par-delà les mers, loin de la patrie, pour la civilisation chrétienne; « en l'honneur de la sainte Croix, que, comme Étienne, comte de Bourgogne, ils portaient dans le cœur et sur l'habit! [1]. » — H. de C.

Un de nos collègues a tout récemment écrit à notre président pour lui exprimer son étonnement « de ce que les Dames ne fussent pas admises dans une compagnie comme le C. H. de France, où la courtoisie est si grandement en honneur. » — Que notre distingué collègue veuille bien parcourir la liste placée en tête de cet annuaire; il y trouvera les noms de plusieurs Dames et Damoiselles, dont la gracieuse adhésion a été accueillie avec un respectueux empressement.

Les regiments d'autrefois : Le régiment de la Couronne, par le Vicomte de Poli. — Après *Royal-Vaisseaux*, M. Oscar de Poli publie les splendides annales du régiment dont on a dit que « l'histoire ne peut offrir aucune affaire où il ne se soit dignement conduit ». Et il ajoute : « Ce n'était pas dire assez d'un Régiment dont la constante intrépidité atteignit coutumièrement aux sommets de l'héroïsme, et qui justement eût pu s'arroger la mâle devise du régiment de Bretagne, *Potius mori quàm vinci !* ou celles de deux

[1] In honore sancte Crucis quam ego Stephanus, Dei gratia comes Burgundie, in corde ac veste gerebam. (Le P. Chifflet, *Lettre touchant Béatrix, comtesse de Chalon*, charte 116.)

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

autres corps vaillants entre les vaillants : *Navarre* sans peur ! *Auvergne* sans tache !

« Pour être moins expressive, sa devise n'en rappelait pas moins un splendide fait d'armes, auquel il avait dû son nom, vrai titre de noblesse militaire inscrit par Louis XIV à la croix blanche de son drapeau d'azur, — ce glorieux drapeau sous lequel se rendirent tant de places ennemies : *Dedit hanc Mastrica coronam.*

De 1643, date de sa création, à 1791, date de sa transformation, il ne cessa d'avoir des chefs valeureux, dont plusieurs furent des hommes illustres et parvinrent aux dignités les plus éminentes ; mais ce qu'il faut noter surtout, c'est l'indéfectible tradition d'honneur et de sacrifice qui, dans ses rangs si souvent éclaircis par les trouées de la bataille, bientôt et virilement repeuplés, met tous les cœurs au même diapason d'héroïsme, depuis son brillant colonel jusqu'au plus humble de ses soldats. S'il y avait dans les régiments de France, comme dans ceux de Russie et d'Allemagne, un tableau d'honneur où fussent avec un vigilant orgueil gravés les noms de tous les officiers tués à l'ennemi, non pas seulement depuis un siècle, mais depuis les origines du régiment, en fusionnant patriotiquement tous ses preux et toutes ses gloires, quel incomparable nécrologe montrerait avec une légitime fierté le digne successeur de *La Couronne*, notre 45e régiment d'infanterie, dont le drapeau porte ces éloquentes inscriptions, « Lodi, Austerlitz, Friedland, Magenta ! » Que ne porte-t-il aussi : « Maëstricht, Barcelone, Fontenoy, Roxel » ?

« De 1643 au combat de Roxel, sa dernière action de guerre sous la Monarchie en 1761, presque tous ses colonels, lieutenants-colonels, majors, commandants

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

de bataillon sont tués ou blessés, et près de cent de ses capitaines sont tués ou succombent à leurs blessures. Encore cet inventaire expressif de sa superbe bravoure est-il forcément incomplet et bien au dessous de la réalité, puisque, dans le récit de plus d'un combat, ses annalistes expriment le regret de n'avoir pu recueillir les noms de maints officiers tués ou blessés, — héros obscurs dont le Régiment doit honorer la mémoire ainsi que les Romains honoraient les dieux inconnus ! »

Ce beau volume in-8° de 420 pages, imprimé avec luxe, orné de fleurons, de hauts-de-page, de culs-de-lampe, est illustré de nombreux et charmants dessins de M. Charles de l'Épinois, d'un beau portrait photogravé du marquis de Lameth, dernier colonel de *La Couronne*, et d'une planche en couleur des drapeaux et uniformes du régiment. L'*Introduction* de M. de Poli (60 pages) serait à reproduire tout entière, tant elle abonde en faits du plus haut intérêt sur l'ancienne armée. Les annales prennent ensuite environ 250 pages ; puis viennent la liste des officiers, de 1643 à 1791, et de nombreux et curieux documents justificatifs. — G. B.

(Prix de l'ouvrage. *Pour les souscripteurs*, envoyé franc de port, 8 francs. Adresser un *mandat postal* à Joseph Schmitt, avenue Carnot, 21, Paris.



Messire Frédéric-Christ Masson, prêtre du diocèse de Paris, ancien curé de Bobigny et de Bagnolet, m. h. du C. H., a été rappelé à Dieu le 1er juin

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

1890 dans sa 61e année. Ce vertueux ecclésiastique était l'auteur d'une érudite monographie de la paroisse et de la commune de Bobigny, et il recueillait, lorsque la mort l'a pris, les éléments d'une histoire de Bagnolet. Il a été pleuré par les pauvres, et il sera toujours regretté par tous ceux qui l'ont connu.



Les correspondants de Peiresc : François de Galaup-Chasteuil, le solitaire du Mont Liban ; lettres inéd. écrites de Provence et de Syrie à Peiresc, 1629-1633, publiées et annotées par Philippe Tamizey de Larroque, p. h. du C. H., et suivies d'une *Notice généalogique sur la famille de Galaup-Chasteuil*, par le marquis de Boisgelin. — François Galaup de Chasteuil naquit à Aix le 19 août 1588, se montra dès l'enfance très pieux et très studieux, fit de grands progrès dans la philosophie, la jurisprudence, la connaissance de la langue hébraïque, et partit de Marseille le 20 juillet 1631, avec le comte de Marcheville, ambassadeur de France à Constantinople, pour aller mener une vie solitaire et pénitente sur le Mont Liban ; il y édifia toute la région par ses vertus et ses austérités, et mourut en odeur de sainteté au monastère de Marlicha, le 15 mai 1644. Un de ses biographes, Marchety, l'appelle « le modèle des pénitents et le miracle de notre siècle. » Ce saint était doublé d'un savant, et avec lui, grâce à M. Tamizey de Larroque, nous faisons un charmant voyage en Orient. Peiresc est enviable et admirable jusque dans ses correspondants et son plus docte admirateur. — Une excellente notice généalogique sur la famille du célèbre solitaire,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par M. le marquis de Boisgelin, termine cette attrayante et élégante plaquette.

Anciens registres paroissiaux de Bretagne (baptêmes, mariages, sépultures), par M. l'abbé Paul Paris-Jallobert. — M. Rosenzweig, dans sa magistrale Introduction à l'*Inventaire des Archives communales du Morbihan*, dit, en parlant des registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, qu'il ne craint pas d'en affirmer la haute valeur historique. *Tout est là*, ajoute-t-il ; c'est là, en effet, qu'il faut chercher la reconstitution généalogique des familles ; c'est par là qu'on peut connaître le clergé paroissial ; c'est là qu'on trouve le plus souvent la chronique locale des deux ou trois derniers siècles qui ont précédé la révolution. M. l'abbé Paris-Jallobert a dépouillé plus de *trente mille Registres*, et il vient demander aujourd'hui aux familles, aux généalogistes, aux bibliophiles, s'il a travaillé en vain, ou s'ils veulent l'encourager en participant aux fruits de ses longues et patientes recherches.

Le Morbihan a été inventorié par le regretté M. Rosenzweig ; M. Léon Maître entreprend un travail analogue pour la Loire-Inférieure ; M. Dubois de la Patelière vient de publier récemment quelques paroisses du Nantais ; M. l'abbé Paris-Jallobert s'occuperait spécialement des anciens évêchés de Rennes, Dol et Saint-Malo. Toutefois il suivrait une marche différente. Sa méthode est très simple, très claire et a l'avantage de rendre les recherches très rapides. Il prend les Registres de chaque paroisse à leur origine,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

et les poursuit jusque vers la fin de 1792, c'est-à-dire jusqu'au jour où ils sont confiés à la municipalité pour devenir l'état-civil moderne. Voici le plan qu'il s'est tracé :

I. — *Inventaires des registres* déposés à la mairie, au greffe du tribunal civil, et quelquefois restés entre les mains du clergé.

II. — *Familles nobles et bourgeoises*, par ordre alphabétique et généalogique, avec dates de baptêmes, mariages et sépultures.

III. — *Clergé*, dans le même ordre et avec les notes qui le concernent.

IV. — *Faits divers*, quels qu'ils soient, mentionnés dans la collection.

Chaque paroisse formerait un fascicule de 15 à 50 pages, selon l'importance de la localité et des documents ; mais l'auteur s'engagerait à publier au moins 400 pages in-8° chaque année, à raison de DIX FRANCS par souscription. Plus de 60 paroisses sont prêtes et n'attendent qu'un minimum de cent souscriptions. Le Président du C. H. de France s'est inscrit, et il engage très vivement ses collègues à faciliter par leur souscription la publication de ce grand et important travail.

On souscrit chez l'auteur, à Balazé, près Vitré, et chez les éditeurs Plihon et Hervé, à Rennes.

C'est à tort que la plupart des journaux ont annoncé que S. S. Léon XIII venait d'instituer sous le vocable de « Serviteurs de Saint Pierre », un nouvel ordre de chevalerie comprenant trois classes : chevalier, commandeur et grand-croix. Le Souverain Pontife

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

a simplement approuvé un projet d'archiconfrérie des serviteurs de Saint Pierre, soumis à Son auguste sanction par S. G. Mgr Fava, évêque de Grenoble, et notre illustre sénateur M. Lucien Brun.

Le 7 janvier 1891, en la chapelle de la Nonciature, S. Exc. Mgr Rotelli, archevêque de Pharsale, nonce apostolique, a donné la bénédiction nuptiale à M. Georges Le Clerc et Mlle Chantal de la Brière, petite-fille de M. Champollion-Figeac, fille de M. Léon de la Brière, ✠, Donat de Malte.

Tablettes héraldiques et mondaines du Triboulet. — Publication mensuelle de l'élégance la plus artistique et que nous croyons à peu près unique en son genre, parce que l'érudition héraldique y est à la hauteur de l'élégance. C'est qu'elles sont dirigées par M. Jean de Jaurgain qui cumule avec un égal succès l'art du dessinateur et la science de l'héraldiste. Nous y remarquons notamment des sceaux finement reproduits, et surtout des tableaux de quartiers, dressés avec autant de savoir que de goût, notamment ceux de Mgr le duc d'Orléans, MM. le duc de la Trémoïlle, le duc d'Uzès, le marquis de la Rochethulon, le prince de Rohan, duc de Montbazon, le duc de Rohan (Chabot), le duc de Mortemart, le marquis de Pimodan, duc de Rarécourt-Pimodan, le duc de Gramont.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

M. le chevalier Ferruccio Pasini, ayant fait hommage à S. S. Léon XIII de son beau volume sur l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, a eu l'honneur de recevoir une très flatteuse lettre par laquelle Son Em. le Cardinal Secrétaire d'État lui fait connaître que son filial hommage a été accueilli par le Saint Père avec une particulière bienveillance.

Bulletin héraldique de France, par M. Louis de la Roque. — Cet excellent bulletin n'est pas seulement un recueil de documents originaux ; il publie, sous la forme généalogique, des notices dans lesquelles, à l'occasion des mariages ou décès, sont mentionnés les faits historiques qui constituent le glorieux patrimoine de la Noblesse française, en rappelant ses services, ses fastes et ses alliances. Nous avons déjà noté qu'il a publié la « Liste des colonels propriétaires des régiments » pendant les guerres de Louis XIV et de Louis XV. Le précieux « Catalogue des Chevaliers de Malte », publié en supplément au Bulletin et contenant plus de 12,000 noms, œuvre d'un intérêt considérable, est presque complètement publié. En 1891, il sera suivi du « Catalogue des chanoines comtes de Brioude ». (Administration, quai des Orfèvres, 56, Paris. Un an, 12 fr. pour la France ; 15 fr. pour l'Étranger).

M. Léonce de [illegible]rotonne va publier l'édition *définitive* du *Tableau histo[illegible]ique des Sénateurs du Consulat*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

et de l'Empire et des 939 Pairs de France. Il fait un dernier appel à la bienveillance des personnes qui s'intéressent à ce sujet pour la communication de tout document et adresse ses remercîments les plus sincères à ses très nombreux correspondants — connus et inconnus.

Cenni biografici su Gianvincenzo Gravina, par M. Antonio Padula, m. h. du C. H. — Le deuxième centenaire de l'illustre Académie des Arcades, fondée à Rome le 5 octobre 1690, et à laquelle sont agrégés plusieurs de nos collègues, a inspiré à M. Antonio Padula cette excellente biographie du célèbre Jean-Vincent Gravina, qui rédigea le statut de « l'Arcadie ». L'auteur exprime le vœu que Rome, qui a érigé un monument à Métastase, en érige également un à Gravina qui, outre ses mérites multiples, eut celui de découvrir et d'instruire le régénérateur du mélodrame italien.

Notre honoré collègue M. le comte de Tarade de Corbeilles-Ménardeau a été cruellement frappé, coup sur coup, par la perte de Madame la comtesse de Tarade, sa femme, et de Mademoiselle Sophie de Tarade, sa fille, rappelées à Dieu les 28 janvier et 1er mars 1890. Nous renouvelons à l'époux et au père, si douloureusement éprouvé, nos plus affectueuses condoléances.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Nos érudits collègues MM. Félix de Salles et Antonio Padula vont publier les *Annales de l'Ordre militaire du St-Sépulcre* formant le 3e volume des *Ordres religieux de chevalerie*, par le Chevalier F. de Salles. Cette œuvre, écrite d'après les chroniques les plus accréditées et d'après les documents authentiques, formera un volume grand in-8 de 500 pages environ, sur le modèle des *Annales de l'Ordre Teutonique* et des *Annales de l'Ordre de Malte*. Après la partie purement historique, on y trouvera des renseignements précis sur l'*Ordre du St-Sépulcre* dans l'état actuel, et le *Livre d'Or* des chevaliers.

La souscription est ouverte au prix de 12 francs (port compris), payables après réception. On souscrit par lettre ou carte postale adressée au Chevalier de Salles, Grünangergasse, 8, Vienne (Autriche); les souscripteurs sont priés de donner exactement l'adresse à laquelle l'envoi du livre devra être effectué.

Nous avons la profonde douleur d'apprendre la mort subite de Monseigneur Labelle, protonotaire apostolique, curé de St-Jérôme, ministre-adjoint de l'agriculture dans la province de Québec, le grand Canadien qui comptait en France de si nombreux admirateurs et de si fervents amis.

Les feuilles républicaines mentionnent avec complaisance que ce grand homme était fils d'un cordon-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

nier, — tout comme le Pape Urbain IV. Mgr Labelle était, en effet, fils de ses œuvres, toutes empreintes d'un amour passionné de la Religion catholique et de la Patrie canadienne. Sa famille était d'origine normande, et il est présumable qu'elle avait tenu anciennement un rang distingué, car Simon Labelle, en 1416, était au service du Roi comme écuyer de Jean Hèmery, chevalier bachelier, avec Etienne de Lespinasse, Gilles Bernard, le bâtard de Chamborant, Bernard de la Pierre, et autres gentilshommes. (*Pièces orig.*, dossier 24214.)

Vincent Promis, numismate et bibliothécaire, rappelé à l'Académie royale des sciences de Turin, dans le premier anniversaire de sa mort, par M. le baron Antoine Manno. — Un savant panégyrisé par un savant, et le panégyriste digne du panégyrisé. J'ai eu l'honneur d'approcher le très regretté conservateur de la bibliothèque royale de Turin, membre honoraire de notre compagnie, et je garde le souvenir reconnaissant de son érudition non moins grande que sa noble courtoisie. Ces mêmes qualités sont l'apanage de son affectueux et véridique biographe, notre très honoré président d'honneur Don Antonio Manno, qui aura prouvé une fois de plus qu'il cumule brillamment le savoir et la mémoire, l'esprit et le cœur.

Le *Gaulois* annonce que M. le général Menabrea,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ambassadeur d'Italie en France, a été chargé par son gouvernement de demander au comte Roselly de Lorgues de vouloir bien laisser prendre copie du portrait de Christophe Colomb. M. le comte de Lorgues a accédé à ce désir. Ce portrait est le plus beau et le plus ressemblant qui existe de l'illustre navigateur.

Nous nous plaisons à noter que l'illustre historien de Christophe Colomb est l'un des Présidents d'honneur de notre compagnie.

L'année 1890 s'est close bien tristement pour notre nouveau collègue M. André Courtet d'Arquinvilliers, qui a eu la douleur de perdre son père. — Nous lui renouvelons ici l'expression de nos plus sincères condoléances.

Notre honoré collègue M. Gaston de Pellerin de Latouche a eu la douleur de perdre son beau-père, M. Jean-Baptiste-Adrien Hallays-Dabot, docteur en droit, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ancien membre du tribunal des conflits, décédé dans sa 67e année le 26 décembre 1890, à Paris.

Au dernier moment, notre Président a reçu de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

M. le comte de Saint-Saud ces tristes lignes, datées de Périgueux le 8 Janvier 1891 :

« J'ai eu le chagrin de conduire hier à sa dernière demeure un de nos collègues du C. H., le comte d'Abzac de la Douze. J'ai perdu là avec un parent un ami d'enfance, dont le cœur parfait, l'intelligence d'élite, l'instruction savante et les grandes qualités d'esprit étaient appréciés de tous. »

Le Président du C. H. de France aura l'honneur de témoigner à la noble famille si terriblement éprouvée les vives condoléances et les regrets profonds de notre Compagnie.

Avis à MM. les Membres du C. H. de France. — L'*Annuaire* de 1888 est épuisé. Il reste quelques exemplaires des *Annuaires* de 1889 et 1890, au prix de 5 fr. le volume. (Envoyer un mandat ou bon postal à Joseph Schmitt, avenue Carnot, 21, Paris.)

Au dernier moment nous avons la douleur d'apprendre, par une courtoise lettre de notre érudit collègue M. le baron Hulot de Collart de Sainte-Marthe, la mort de notre honoré collègue M. le marquis de Montalembert de Cers, chef de nom et d'armes de sa très noble Maison. Notre Président s'est empressé de faire parvenir à Madame la marquise de Montalembert l'hommage de nos regrets profonds et des plus respectueuses condoléances.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le 27 Décembre 1890, à Evreux, s'est éteinte dans sa 87e année Madame veuve Molle (Augustine Bouquelon), mère de notre honoré collègue M. Charles Molle, ancien vice président du tribunal de première instance d'Evreux, à qui nous offrons nos condoléances les plus sympathiques.

« L'Association des Chevaliers Pontificaux et des Catholiques honorés de distinctions par le Saint-Siège », fondée le 26 août 1890, est déjà en pleine voie de prospérité et compte au nombre de ses membres : MM. le général baron de Charette, le comte et le vicomte de Poli, Alphonse Couret, le comte de la Guère, Reekers, le comte de Narcillac, le duc de Pimodan, Léonce Chagot, Ch. Faton de Favernay, le comte Palluat de Besset, le comte de Chazotte de Clavière, Noël le Mire, le baron Hulot de Collart de Sainte-Marthe, A. Lalauze, le comte de Kreuznach, Alexandre Lair, le comte de Sainte-Colombe, marquis de Laubespin, Mgr Constans, camérier de S. S., Thivel-Duvillard, C. Dua, le marquis de Bremond d'Ars-Migré, Jules Rüest, le comte Rozan, le comte d'Yanville, le comte de la Fargue, le comte Gabriel de Caix de Saint-Aymour, Charles de Buchère de l'Épinois, Henri Le Dieu, ancien capitaine aux Zouaves pontificaux, le baron Olivier de Lavigerie, le comte Sauveur Jacquemont, ancien capitaine

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

aux Zouaves Pontificaux, le comte Paul Chandon de Briailles, le comte de Courtin de Neufbourg, le comte Adhémar de Lusignan, le commandeur Antoine Padula, Gaston Bernos, William Poidebard, Jules de Terris, le baron du Teil, le comte Alexis de Zurich, le baron de Barghon de Fort-Rion, G.-P. Dagrant, Alphonse Auger, le commandeur Félix de Meleniewski, Hippolyte Gauthier, Charles Cordier, Albert de Mauroy, Wilhem Kolkman, le docteur Frestier, Henri d'Arbigny de Chalus, Gaston Teissier, le chevalier Félix de Salles, le baron de Reinach-Werth, A. Bussière, le président Hecquet de Roquemont, Adolphe d'Amade, Victor Palmé, Henri de la Chapelle, ancien sergent-major aux Zouaves pontificaux, G. Neyron de Méons, E. Grellet de la Deyte, l'abbé J. Blot, Auguste Poeyarré, le vicomte du Puget, le comte Roselly de Lorgues, Gaston des Godins de Souhesmes, Abel Millet, ancien capitaine à la Légion Romaine, le comte de la Barre de Nanteuil, le vicomte de Burey, Henri Macé, le marquis de Lastic-Rochegonde, Urgel-Eugène Archambault, Achille Millien, le lieutenant-colonel Henri Caillon, Roussel, le comte de Clermont-Toucheboeuf, le vicomte d'Estienne de Saint-Jean, le comte de Saint-Saud, le comte de Blavette, le marquis de Granges de Surgères, André Bernard, etc. etc. C'est le cas de souhaiter aux honorables Confrères de pouvoir dire bientôt, eux aussi, les vers du *Cid*, rappelés ci-dessus par M. Olivier de Gourcuff :

> Nous partîmes trois cents, mais par un prompt renfort
> Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port.

L'Association sera reconnaissante de tous les renseignements qu'on voudra bien adresser à son Fonda

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

teur, M. le vicomte de Poli, avenue Carnot, 21, Paris, et notamment de listes, avec adresses, des personnes honorées par le Souverain Pontife d'une distinction quelconque, ecclésiastique, militaire ou civile.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la traduction de la lettre suivante, que l'Em. Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté a daigné adresser au fondateur de l'Association des Chevaliers Pontificaux.

« Très illustre Monsieur,

« Après avoir accompli avec beaucoup de plaisir la mission de remettre au Saint Père l'exemplaire des *Statuts* destiné par Votre Seigneurie IIIme à Sa Sainteté, et de Lui exprimer en même temps les dévoués sentiments que vous nourrissez envers Son Auguste personne, je me réjouis de vous transmettre le vif remercîment de Sa Sainteté et aussi de vous faire part de la Bénédiction Apostolique qu'Elle vous a accordée avec affection.

« Ensuite je vous remercie bien de cœur de l'autre exemplaire des mêmes *Statuts*, ainsi que des compliments si gracieux que vous m'avez exprimés à l'occasion du nouvel an, et en vous assurant que je prie moi aussi pour votre bonheur, je suis heureux de me déclarer avec une particulière estime

« De Votre Seigneurie Illustrissime

« Le très affectionné à la servir.

« M. Card. Rampolla.

« Rome, 5 janvier 1891.

« *Monsieur le Vicomte de Poli, à Paris.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La haute bienveillance du très éminent Prince de l'Eglise, du Premier Ministre du Souverain Pontife, la nouvelle bénédiction de Notre Très Saint Père sont des gages certains du succès croissant de la grande Œuvre dont notre zélé Président a pris vaillamment l'initiative.

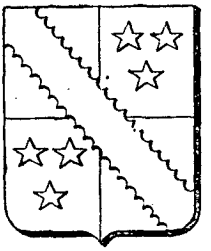

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

AMADE (A. d').

Légion d'honneur, med. militaires ou commémoratives, décorations et ordres étrangers. Nice, 1873, in-8, IX-498 p., nombr. planches.

ANSELME DE PUISAYE (Cte d').

Documents inédits : Comté Venaissin. (Dans notre Annuaire de 1890.)

ARBAUMONT (Jules d').

Une instance en reconnaissance de noblesse au XVe siècle. Paris, 1863, in-8.

Procès-verbal de convocation du ban et de l'arr.-ban du bailliage de la Montagne ou de Chatillon-sur-Seine en 1568. Paris, 1863, gr. in-8.

La noblesse aux Etats de Bourgogne. Dijon, 1864, in-4°. (En collaboration avec M. Henri Beaune).

Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, notice hist.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sur sa famille par l'abbé Boullemier, avec une introd. et des notes. Paris, 1865, in-8.

Les anoblis de Bourgogne. Paris, 1867, in-8.

Armorial de la chambre des comptes de Dijon, d'après le ms. du P. Gautier. Dijon, 1881, gr. in-8.

La vérité sur les deux maisons de Saulx Courtivron. Dijon, 1882, in-8.

Cartul. du prieuré de St-Etienne de Vignory. Langres, 1882, in-8.

Mém. d'Olivier de la Marche, 4 vol. in-8 ; éd. publiée pour la Soc. de l'hist. de France par MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont. (Mention hon. au Concours des Ant. nationales, Acad. des inscr. et b. l., 1890.)

AUDIAT (Louis).

Biblioth. héraldique de la Saintonge et de l'Aunis. (Dans notre Annuaire de 1890.)

Notice sur l'instr. primaire en Saintonge et en Aunis avant 1789. Paris, Picard, 1891, in-8, 32 p.

AURIAC (Comte Victor d').

Renaissance, sonnets illustrés. Préface de Catulle Mendès. Paris, Lemerre, 1887, in-fol. Ouvrage de luxe, 12 pl.

AVOUT (Baron A. d').

Une lettre inéd. du M^al^ Davout. Dijon, 1890, in-8, 20 p. 2 pl. d'armoiries ; tiré à 25.

AZAMBUJA (G. d').

Saint-Point, ou *De la poésie*, dialogue philosophique. Forcalquier, 1889, in-8, 68 p.

Pensées morales et esthétiques, suivies de *Réflexions sur la versific. française*. Marseille, 1890, in-8, 56 p.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Barbier de Montaut (Mgr X.)

Les armoiries des Ordres religieux. Dans notre Annuaire de 1890).

Le prototype des figures similaires du Christ à Poitiers, Oiron et Thouars. Poitiers, 1889, in-8, 66 p. figures dans le texte. Extr. du *Bull. de la Soc. des ant. de l'ouest.*

Le petit office de l'Immaculée Conception. Tulle, 1889, in-8, 16 p.

Revue des Inventaires ecclés., civils et militaires, In-4°, 5 francs par an.

Œuvres complètes. Tome III. *Rome. Le Pape.* Paris, Welter, 50, rue Bonaparte, 1890, in-8, 528 p. Copieux index des matières.

Barghon Fort-Rion (Baron F. de).

Jehanne d'Arc, chronique rimée ; préf. d'Oscar de Poli. Paris, au C. H. de France, 1890, in-12, LXVIII-278 p., 2 pl. Prix, 4 francs.

Bazin (J.-Louis).

Un épisode du passage des écorcheurs en Chalonnais, 1438. Dijon, 1890, in-8, 16 p. Extr. des *Mém. de la soc. bourguign. de géogr. et d'hist.*

Beauchet-Filleau (Henry).

Notes div. pour servir à l'hist. de la ville de Melle. Melle, 1891, in-8 coquille.

Dict. des familles du Poitou, 2e éd., fascic. 2-4. Poitiers, Oudin, gr. in-8 à 2 col., blasons dans le texte.

Beauchet-Filleau (Paul).

Dict. des familles du Poitou. (En collab. avec M. Henry Beauchet-Filleau, son père).

Berluc-Pérussis (L. de).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

A Beatrice dei Latini (Sonnet pour le 6e centenaire de Béatrice solemnisé à Florence, sous le pseudonyme d'A. de Gagnaud). Porchères di Provenza, 1890, in-8, 8 p.

Saggi poetici, en collab. avec E. Portal, sous le même pseud. Palerme, 1890, in-12, 14 p.

Boceret (E. de).

Le siège de Guérande en 1793. Guérande, 1890, in-8, 16 p.

Devisaire breton. (Dans notre Annuaire de 1890.)

Bois de la Villerabel (Vte A. du).

Sources du Nobiliaire de Bretagne. (Dans notre Annuaire de 1890).

Les procès de Jehanne la Pucelle, ms. inéd. légué par Benoit XIV à la bibl. de l'univ. de Bologne. St-Brieuc, 1890, in-12, 312 p.

Bonvallet (Adrien).

Sur la noblesse de la famille de la Salle au XVIIe siècle ; dans le t. XV de la *Revue de Champagne* ; tir. à part, 4 p. in-8.

Boucher de Molandon.

Pierre du Lis, 3e frère de la Pucelle. Extinction de sa descendance en 1501. Paris, C. H. de France, 1890, in-8, 12 p. (Extrait de notre Annuaire de 1890.)

Bourdeille (Marquis de).

Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et Sgr de Brantôme. Périgueux, 1890, in-8, 16 p.

Bourgeois (Armand).

Le chansonnier du vin de Champagne. Châlons, Martin, 1890, pet. in-8 carré, XV-130 p.

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

Brandt de Galametz (Comte de).

Les variations des limites du Ponthieu et de l'Artois, au XIIIe siècle. Abbeville, C. Paillart, 1889, in-8, 31 pages.

Testament et funérailles de Ch. Paschal, vicomte de la Queute, anc. amb^r et cons. d'état. Mêmes indic., 12 p. Extr. du *Bull. de la soc. d'émul.* d'Abbeville.

Braux (Baron G. de).

Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre, député de la nobl. de Paris, prés^t de l'Ass. nat. de 1789. Nancy, 1889, in-8, 8 p.

Bremond d'Ars-Migré (Mis de).

Biogr. Vendéennes : Le comte Adolphe de Bremond (1795-1870), 1891, in-8.

Vie de Mme de la Tour Neuvillars (Suzanne de la Pomélie), par le P. Nic. du Sault ; nouv. édition annotée et précédée d'une introd. Paris, Retaux-Bray, 1889, in-12, LXXVI-306 p. Prix, 3 fr. 50.

Voyez ce qui est dit ci-dessus du *Catal. des diverses public. de MM. Anatole, Théophile et Guy de Bremond d'Ars.*

Bresc (L. de).

Excursion d'Aix à Fontaine-l'Évêque. Draguignan, 1889, in-8 carré, 20 p.

Buisson de Courson (A. du).

Généralité de Caen. Notes et docum. pour servir à l'hist. de la recherche de Chamillart, par un Membre du C. H. de France. Caen, H. Delesques, 1890, in-8, 121 p.

Notes recueillies sur la commune rurale de Colombiers-sur-Seulle (arr. de Bayeux). Caen, H. Delesques, 1890, in-8, VIII-47 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Burey (Vicomte de).

Les archives héraldiques d'Évreux, contenant par ordre alphabétique la nomenclature détaillée et les Armoiries des Comtes, Baillis, Évêques, Seigneurs, Maisons nobles, Familles de haute bourgeoisie et Corporations de ladite ville, depuis le commencement du moyen-âge jusqu'à la fin du second empire. Un beau vol. in-4°, édité avec luxe en caractères elzéviriens, avec lettres ornées, et plus de 200 blasons dessinés par l'auteur. Prix de souscription, 20 fr. (On souscrit chez l'auteur, au château de Nenon, par Rochefort-sur-Nenon (Jura), et rue St-Thomas, 7, à Évreux (Eure).

Cais de Pierlas (Comte E.).

Statuts et privilèges accordés au comté de Vintimille et val de Lantosque par les comtes de Provence. Gênes, 1890, gr. in-4°, 128 p.

Capogrossi-Guarna (Comte B.).

Notizie storiche della famiglia Tebaldi. Rome, 1890, 1890, in-4°, 58 p.

Cavrois (Louis).

Un sceau à libations de la vieille Égypte. Arras, 1890, in-8, 16 p., planche. Extr. des *Mém.* de la commission dép. des monum. hist. du Pas-de-Calais.)

Charpin-Feugerolles (Comte de).

Rech. hist. et généal. sur la commune de Mays et sur la famille de ce nom. Lyon, 1889, gr. in-8, 16 p.

Notice sur la famille Charpinel. Lyon, 1881, in-8, 15 p. — *Appendice*, 1881, 16 p.

Les Florentins à Lyon. Lyon, 1889, gr. in-8, 48 p.

Cartul. des Francs-fiefs du Forez, 1090-92. Lyon, 1882, in-4°, XVI-294 p.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Cartul. du prieuré de St-Sauveur-en-Rue, 1062-1401, avec notice hist. et tables ; en collab. avec M. C. Guigue. Lyon, 1881, in-4°, XXIV-377 p.

CHEVALIER (l'Abbé Jules).

Quarante années de l'hist. des evêques de Valence au m.-âge (*G. et Ph. de Savoie*), 1226-1267. Paris, Picard, 1889, in-8, 109 p.

CLÉSIEUX (Comte A. du).

Lux et vita, poésie. St-Brieuc, Prud'homme, 1889, IV-140 p. Au profit des écoles libres, 1 franc.

Nobles causes (tome 3 des *Œuvres choisies* de l'auteur), poésies. Paris, Dentu, 1879, in-8, XII-310 p.

Cri de l'âme, poésies. Paris, Dentu, 1884, in-8, IV-228 p.

L'Éperon, poésies. St-Brieuc, Prud'homme, in-8, 70 p.

COLONNA DE CESARI (Comte Raoul).

Armorial Corse. (En souscription, 4 fr. ; après la souscr., 7 fr ; sur pap. de chine, 10 fr. Chez l'auteur, avenue du Maine, 7, Paris).

COURET (Alphonse).

Officium S. Sepulchri ad usum peregrinorum et militum S. Sep. Hierosolymitani. Orléans, Herluison, 1890, plaq. pet. in-16, XIV-32 p.

CROLLALANZA (G.-B. de).

Annuario della Nobilià italiana, 12e année. Pise, 1890, in-16, 770 p. 7 pl. de blasons en chromo.

ESPINAY (G. d').

Le droit d'aînesse en Anjou. (Dans notre Annuaire de 1890.) Tirage à part, in-8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Estourbeillon (Comte R. de l').

Stofflet. Vannes, Lafolye, 1890, in-8, 16 p.

Les cotisations de la noblesse du pays des Mauges pour la rançon du roi Jean II, après la bat. de Poitiers. Vannes, Lafolye, 1890, in-8, 12 p.

Farcy (Paul de).

Sigillogr. des Sgrs de Laval. En collab. avec M. de Broussillon. Paris, Picard, 1888, in-8, 152 p., nombr. sceaux, blasons, pierres tombales, vitraux dans le texte.

Sceaux du chartrier de Goué, aux archives de la Mayenne. — Jeton inédit de Simon Testu, à la bibl. de Laval, in-8, 8 p. pl. de sceaux; extr. des *Doc. de la commission hist. et arch. de la Mayenne*, t. III.

Foras (Comte de).

Notice hist. et généal. sur les princes Bassaraba de Brancovan, in-4°, tirée à 300 ex. non mis dans le commerce ; planches, héliograv., tableaux généalogiques.

Foulques-Villaret. Voy. Villaret.

Gantelmi d'Ille (Ch. de).

Toast au déjeuner félibréen du 17 janv. 1887. Aix, A. Macaire, 1887, placard.

W.-Ch. Bonaparte Wyse. Mêmes indic., in-8, 10 p.

Georgel (Alcide).

Armorial hist. et généal. de Lorraine de 1808 à 1870, gr. in-4°, 730 p., 500 gravures, dont 300 blasons. Prix, 60 fr. Remise de moitié pour les Membres du C. H. (Chez l'auteur, r. de la République, 4, Charenton (Seine).

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007

GERMAIN (Léon).

Mélanges hist. sur la Lorraine. Nancy, Crépin-Leblond, 1888, in-8, IV-501 p., planches et blasons.

Un portrait de Marg. de Lorraine, duchesse d'Alençon. Nancy. 1884.

L'étole de S. Charles Borromée dans le trésor de la cathédr. de Nancy. Nancy, 1884.

De la prétendue noblesse des gentilsh. verriers en Lorraine. Nancy, 1885.

La famille des Richier d'après les travaux les puls recents. Bar-le-Duc, 1885.

Le chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine. Nancy, 1885.

Le lit d'Antoine, duc de Lorraine, et de la duchesse Renée de Bourbon, au musee hist. Lorrain. Caen, 1885.

Origine de la croix de Lorraine. Lille, in-4°, 1885.

Tombe d'Isabelle de Musset à Marville. Caen, 1886.

Complement au nobil. de Lorr. de Dom Pelletier, en collab. avec H. Lepage. Nancy, 1885, in-8.

Paul-Bernard, comte de Fontaine, mort à Rocroy en 1643 ; en collab. avec Ch. Guyot. Nancy, 1886.

Devises horaires lorraines. Bar-le-duc, 1887.

Les épitaphes de l'égl. d'Etain ; id.

Les fondeurs de cloches lorrains ; id.

Excursions épigraphiques : Dun-sur-Meuse. Montmédy, 1887.

La cloche de Lacrouzette (Tarn). Toulouse, 1887.

Les armoiries du comte de Serre. Nancy, 1887.

Excursions épigr. : Baslieux. Nancy, 1887. *Mont-devant-Sassey.* Bar-le-Duc, 1888.

GOURCUFF (Olivier de).

Le rêve et la vie, poésies. Préf. de M. Jules Simon. Paris, libr. des bibliophiles, 1890, in-16, IV-92 p.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les noces sanglantes, drame nantais. Préface de P. Eudel. Vannes, E. Lafolye, Paris, Léon Vanier, 19 quai St-Michel, 1890, in-12, XII-146 p.

GOURDON DE GENOUILLAC (H.)

L'art héraldique. Paris, Quantin, 1890, in-8, 292 p. nombreux blasons. (Voyez notre *Annuaire* de 1890, p. 266).

GRANGES DE SURGÈRES (Marquis de.) Voy. Surgères.

GUERLIN (Robert).

Notice sur l'anc. église S. Firmin-à-la-Porte, d'Amiens, 1492-1710. Amiens, Langlois, 1890, in-8, 20 p. Extr. du *Dimanche*.

GUIGNARD (Ludovic).

Dieu et la création. Chartres, Havard, 1889, in-8, 114 p.

Artins et ses tombeaux. Notes sur les abris sous roches. Vendôme, Lemercier, 1890, in-8, 12 p.

GUILLAUME (le chanoine Paul).

Istorio de Sainct Poncz, mystère en langue provençale du XVe siècle. Paris, Maisonneuve, 1888, in-8, XV-243 p.

Historia Petri et Pauli, mystère en langue prov. du XVe s. Mêmes indic, 1887, XX-236 p.

Essai hist. sur l'abb. de Cava, d'après des *doc. inédits*, gr. in-8, 626 p., 6 pl. Prix, 15 francs.

L'abb. du Mont-Cassin et le 14e centenaire de Saint Benoit. Paris, Picard, in-8, 1880, 14 p.

Une excursion à Pompéi, mêmes indic. 15 p.

Origine des chevaliers de Malte et rôle des donations de la commanderie de Gap, XI-XIIe siècles. Mêmes indic. 1881, 34 p. index onom.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Autobiogr. de Caire-Morand. Gap, 1883, in-8, 32 p. planche.

Le mystère de saint Eustache, joué en 1504. Paris, Maisonneuve, 1883, in-8, 115 p.

Notice hist. sur Dom. Chaix, botaniste. Mêmes indic. 1884, in-8, 31 p.

Mgr Albrand et lou proucès de la poulo. Gap, 1884, in-8, 21 p.

Procédés scientif. de Mr J. Roman et accusé de réception de sa « Prem. lettre à M. l'abbé Guillaume ». Mêmes indic. 23 p.

Rapport annuel à M. le préfet des Hautes-Alpes sur les archives du dépt. Mêmes indic. 16 p.

Le registre du bailliage de Gap de 1554 à 1592. Mêmes indic. 29 p.

Inventaire-somm. des arch. des Hautes-Alpes, in-4°.

Plaquettes : *Louis XI à Embrun. — Marcellin Fournier et son hist. générale des Alpes mar. — Fragment d'un roman de chevalerie en langue vulgaire du* XVIe s. *— Notice hist. et doc. inédits sur le prieuré de St-André de Gap.* (Extr. du *Bull.* de la Soc. d'études des H.-Alpes).

Plaquettes Alpines : Notice sur les sources hist. des H.-Alpes. — Notes hist. sur les H.-A. — Notice hist. sur l'Argentière. — La collection Jourdan et la station gallo-romaine de Mons Seleucus. — Orig. de l'égl. de Gap. — Doléances d'un archiviste du XVe siècle. — Note sur les anc. égl. du dioc. d'Embrun. — Fragm. de l'hist. des évêques de Gap, 1720-91. — Notes sur l'instit. des patrices dans les Alpes françaises. — Rapport au préfet des H.-A. sur les arch. du dép., 1885. — Mémoyres pour l'advenir, par un Gapençais ano-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nyme, 1562-1604. — L'industrie métallurg. dans les H.-A. avant 1790. (Extr. du même *Bulletin*).

HIORT-LORENZEN (H.R).

Danmarks adels aarbog. En collab. avec A. Thiset. Copenhague, 1891, in-16, XVIII-510 p., nombr. portr. photogravés et blasons en chromo.

HUART (Baron G. d').

Note sur la famille Brulon. Add. à la p. 80 de *Persac et la châtellenie de Calais.* Poitiers, 1890, in-8, 4 p. Extr. du *Bull. de la soc. des ant. de l'ouest.*

HUET (Paul).

Alamigeon, en Périgord, étude généalogique. Poitiers, Oudin, 1891, gr. in-8, 60 p.

JOUBERT (A.).

Etude sur les comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-76), d'après un ms. inéd. du British museum. Angers, 1890, in-8, 93 p.

Une famille de grands prévôts d'Anjou au XVIIe et XVIIIe siècles. Les Constantins, sgrs de Varennes et de la Lorie, d'après les archives inéd. du chât. de la Lorie. Paris, Lechevalier, 1890, in-8.

LANÉRY d'ARC (Pierre).

Mém. et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation, d'après les mss. authent., publ. pour la 1re fois, pour servir de complément et de tome VI aux procès de condamn. et de réhabil. de J. Quicherat. Paris, A. Picard, 1889, in-8, 600 p. Prix, 9 fr.

Jeanne d'Arc, par André Thevet. Extrait de ses *Vrais pourtraits et vies des hommes illustres* (1584).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Orléans, H. Herluison, 1890, gr. in-8, 44 p. planche reproduisant le portrait de Jeanne d'Arc extrait de l'ouvr. de Thevet.

Lettre d'un Aixois (1649). Marseille, Chauffard, 1884, in-8 (épuisé).

Jeanne d'Arc, par M. Joseph Fabre. Mêmes indications.

Jeanne d'Arc sur les Autels. Aix, Nicot, 1886, in-8 (épuisé).

Jeanne d'Arc à Domremy. Paris, Bray-Rétaux. 1886, in-8 (épuisé); 2e éd., Grenoble, Dardelet, 1886, in-8 (épuisé).

Jeanne d'Arc de Schiller. Paris, Bray-Rétaux, 1886, in-8 (épuisé).

Jeanne d'Arc en face de l'Eglise. Mêmes indications.

Jeanne d'Arc et Mgr Dupanloup. Épernay, 1886, in-8 (épuisé).

Le culte de Jeanne d'Arc au XVe siècle. Grenoble, Dardelet, 1887, in-8 (épuisé); 2e éd., Orléans, Herluison, 1887, in-8, 1 fr. 50.

Bibliog. des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc; catal. des principales études hist. et litt. consacrées à la Pucelle d'Orléans, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours. Paris, Techener, 1887, in-8, 300 p., 10 grav. (épuisé).

Jeanne d'Arc chez les auteurs du XVIe siècle. Orléans, Herluison, 1888, in-8, 60 p., 2 fr. 50.

Bibliog. cynégétique. Paris, Techener, 1886, in-8, épuisé.

Les Francs-Tireurs de la Sarthe. Paris, Bray-Rétaux, 1887, in-8, épuisé.

Gilles de Rais. Paris, Bray-Rétaux, 1887, in-8, épuisé.

Hist. de la propriété prétorienne à Rome. Paris, A. Rousseau, 1888, in-8, 103 p., 2 fr.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Du franc-aleu. (Médaille d'or du ministre de l'I. P.). Paris, Rousseau, 1888, in-8, IV-455 p., 9 fr.

Les Coutumes de Marseille au XVIIIe siècle. Aix, 1889, in-8, 250 p., 3 fr.

Le droit de propriété en Provence à la veille de la révolution. (Communication au Congrès des Soc. sav. à la Sorbonne, mai 1888). Paris, Leroux, 1889, in-8, 3 fr.

La Piuzela dorlhienx, récit contemporain en langue romane de la mission de Jeanne d'Arc. Paris, Picard, 1890, in-8, 16 p., 2 fr.

LAPEYROUSE-BONFILS (Comte de).

Etudes hist. sur les deux saints Bonfils, sainte Belle d'Aspremont et la B. Catherine de Montholon. Dédiées par un grand-père à ses petits-enfants. Marseille, 1890, in-8, 86 p.

LASTIC-ROCHEGONDE (Marquis de).

L'invitation perfide. Paris, Palmé, 1890, in-8, 20 p. Extr. de la *Revue du Monde Catholique.*

LAVIGERIE (Baron O. de).

Le château de Stains. Paris, H. Morel, 1890, in-12 carré, 16 p.

Le château de la Muette, mêmes indic., 80 p., pl. oblongue.

Le château d'Armainvilliers, mêmes ind., 30. p.

LE CHAUFF DE KERGUENEC (Fr).

Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1861 et 1862. Poitiers, Oudin, 1890, gr. in-16, VIII-401 p., illustrations de M. le vicomte de Lambilly. Prix, 3 fr. 50.

LE CLERT (Louis).

Étude sur les anc. fortif. de Troyes. Troyes, 1890, in-8, 16 p. 2 pl.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Châtellenie de Pont-sur-Seine : le fief de Besançon. Troyes, 1889, in-8, 10 p.

Musée de Troyes : Émaux peints, catal. descr. et raisonné. Troyes, 1890, in-8, 43 p.

Note sur les carreaux historiés et vernissés du Musée de Troyes. Paris, Leroux, 1890, 6 p. 2 pl. chromo. (Extr. du *Bull. archéol. du comité des trav. hist. et scient.*).

Musée de Troyes. Archéologie monumentale. Catalogue. Troyes, 1890, in-8, 196 p.

MAGGIOLO (Vicomte Adrien).

Corse, France et Russie : Pozzo di Borgo, 1764-1842. Paris, Calmann Lévy, 1890, in-12, V-450 p. portrait.

MANNO (Baron Antoine).

Vincenzo Promis, numismatico e bibliotecario, ricordato alla R. Accademia delle scienze di Torino, nel 1° anniversario della sua morte. Turin, imprimerie royale, 1890, in-8, 13 p.

MARGON (Vicomte A. de).

Mes moments perdus, poésies, 2e éd. Montpellier, Ricateau et Hamelin, in-8, 455 p.

Las fèstos del Felibrige, poème en vers languedociens avec trad. française en regard, suivi de poésies françaises. Montpellier, 1887, in-18, IV-208 p.

MARTONNE (A. de).

La préposition de. (Dans nos Annuaires de 1889 et 1890.)

MAUROY (Albert de).

Nicolas Mauroy le poète. Arcis, Frémont, in-8, 7 p. Extr. de la *Revue de Champagne.*

MICHEL DE MONTHUCHON.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les Michel de Vesly, l'un chanoine de Coutances, l'autre général des Chartreux. Extr. des Mém. de la Soc. acad. du Cotentin, in-8, 8 p.

Docum. inédits : Corresp. du marquis de la Rouërie avec les commissaires des états de Bretagne en 1788, in-8, 8 p.

MOLLE (Charles).

Notice généal. sur la famille Le Doulx de Melleville. Additions et justifications. Évreux, Ch. Hérissey, 1890, in-4°, pl. et blasons.

MONTAGNAC (Baron de).

Gabriel Ferrère, 1853-1889. Charleville, 1890, plaq. in-16, 30 p.

NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (S. de la).

Jacques Cassard, cap. de vaisseau, 1679-1740; étude hist. et biogr. d'après les doc. inéd. des archives du min. de la marine et des arch. nationales. Vannes, Lafolye, 1890, in-8.

PADULA (Comm^r Antoine).

Les trois arts du dessin depuis les temps les plus reculés jusqu'au siècle de Périclès; recherches hist. (Sous presse.)

Cenni biografici su Gianvincenzo Gravina. Pel 2° centenario dell' Arcadia. Rome, typogr. Elzévirienne, 1890, in-8, 24 p.

PAGART D'HERMANSART.

La maison de Laurétan, issue des Lorédan de Venise, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Artois. St-Omer, 1886, in-8, 82 p. blason.

Un magistrat municipal à St-Omer en 1790. Paris, Sauton, 1886, gr. in-8, 26 p.

Les Cygnes de St-Omer. Fiefs et hommages. La ga-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

renne du Roi. St-Omer, d'Homont, 1887, in-8, 21 p.

Documents inéd. sur l'Artois réservé. Mêmes indic. 15 p.

Le siège de St-Omer en 1677. Réunion de l'Artois-réservé à la France. Mêmes indic. 1888, 98 p.

Hospices de Blessy et de Liettres dans l'anc. bailliage d'Aire-sur-la-Lys. Mêmes indic. 1886, 6 p.

Pasini (F. de).

Cavalieri Ferraresi dell' O. S. di S. Giovanni di Gerusalemme, ricerche e studj. Pise, 1889, in-8, 38 p.

Pellot (Paul).

Not. sur la fam. Le Petit de Richebourg; dans la *Revue de Champagne;* tir. à part.

Pettenegg (Comte de).

Jarbuch der heraldischen Gesellschaft Adler in Wien, livr. XVI et XVII. Vienne, 1890, gr. in-4°, XX-244 p., pl. de sceaux.

Poidebard (William).

Ode de l'antiquité et excellence de la ville de Lyon, composée par Ch. Fontaine, parisien (1557). Lyon, Soc. des biblioph. Lyonnais, 1889, pet. in-8, VIII-32-XXXIV p.

Poli (Oscar de).

Cartul. de l'égl. d'Apt; dans la *Revue de Provence,* 1890.

Annuaire du C. H. de France, 3e année, 1890, in-12, 362 p.

Notes sur la famille de Jeanne d'Arc, in-8, 64 p. (Extr. dud. Annuaire).

Statuts de l'Association des chevaliers pontificaux

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et des catholiques honorés de distinctions par le St-Siège. Paris, 1890, in-12, 38 p.

Nobiliaire des croisades : Maison de Landricourt. — Maison de la Porte des Vaux. — Maison de Caulaincourt. (Dans la *Revue de la Terre-Sainte.*)

Les familles du nom de « La Porte » aux croisades. Paris, 1890, in-8, 30 p.

La Cour des contes, souvenirs et récits. (Dans la *France nouvelle,* juillet-nov. 1890.)

Le château de Chanteloup. (Dans notre Annuaire de 1890.)

PORTAL (Emmanuel).

Appunti letterari. Palerme, Pedone-Lauriel, 1889, in-16, 254 p.

Versi e fantasie. Mêmes indic., 80 p.

Pel VI centenario di Beatrice Portinari, sonnet italien avec trad. en langue romane. Palerme, 1890, in-8, 4 p.

Pouësio e versioun prouvençalo. Avignon, 1891, in-16, 36 p.

Saggi poetici, en collab. avec A. de Gagnaud. Palerme, 1890, plaq. in-12, 14 p.

Mirèio, poema di F. Mistral. Palerme, P. Lauriel. 1890, plaq. in-16.

RÉGNIER (Louis).

Rapport sur les public. hist. relatives au dép. de l'Eure et parues en 1887. Bernay, 1888, in-8, 46 p.

Rapport sur les publications, etc., parues en 1888. Bernay, 1889, in-8, 48 p.

Rapport sur les publications, etc., parues en 1889. Bernay, 1890, in-8.

Notice biogr. sur M. le comte de Lagrange, anc.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

député du Gers. Caen, 1888, in-8, 14 p. (Extr. de l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, publié par l'Assoc. normande, année 1888).

Notice biogr. sur M. Edouard Davillier. Caen, 1888, in-8, 12 p. (Id.)

Visite des monuments d'Evreux par l'Assoc. normande le 16 sept. 1888. Compte-rendu. Caen, 1889, in-8, 17 p. (Id., 1889.)

Excursion archéol. de l'Assoc. normande à Ferrières-haut-Clocher, Claville la Bonneville et Glisolles, le 17 sept. 1888. Compte-rendu. *Caen*, 1889, in-8, 65 p. (Id.)

La cathédrale de Sées. Lettre à M. Eugène de Beaurepaire. Caen, 1890, in-8. (Id., 1890.)

Bibliographie hist. du Vexin et du dép. de Seine-et-Oise pendant les années 1885, 1886 et 1887. (Mém. de la soc. hist. de Pontoise et du Vexin, t. XII, 1889, p. 1-72.)

Réveillé de Beauregard.

Promenade dans la ville d'Arles. Aix, Nicot, 1889, in-8, XI-206 p.

1830. *Relation des événts se rapportant à l'Expéd. d'Alger, observés et décrits jour par jour, à bord du brick* L'Alerte, *par M. Réveillé de B., offr d'admn à bord du navire. Doc. inédits précédés d'une introd. hist. et publiés par son fils.* Aix, Nicot, 1890, in-fol. 44 p.

Révérend du Mesnil (Vte E.)

L'ancien Forez, revue mens. hist. et archéol. 9e année, 1890, in-8. On s'abonne chez le directeur, à Daron, par St-Christophe-en-Brionnais, Saône-et-Loire, 12 fr. par an.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Une question féodale : De l'ignorance des Nobles au temps passé. (Dans notre Annuaire de 1890.)

La B. Philippe de Chantemilan ; sa famille, sa vie et ses miracles. Roanne, 1890, in-8, 24 p.

ROCHAS D'AIGLUN (Lt-Colonel de.)

Cris de guerre, devises, chants nationaux, chants du soldat et musiques militaires. Paris, 1890, in-8, pap. du Japon, 66 p., vignettes, culs-de-lampe. (Libr. militaire Dubois, rue Royale, 16, Versailles ; prix, 2 fr.)

De la condition des médecins, apothicaires, chirurgiens et barbiers sous l'anc. régime. Paris, rue François Ier, 8, 1890, in-4° à 2 col., 13 p. Extr. du *Cosmos.*

ROMANET (Vicomte O. de)

Doc. sur la prov. du Perche, en collab. avec H. Tournoüer ; fascicules 1 et 2. Mortagne, Pichard-Hayes, in-8.

ROQUEMONT (le Président de).

Villers-sous-Ailly, depuis le XVe siècle. Amiens, Douillet, 1889, in-8, 242 p. 2 pl.

Notice hist. sur l'égl. de St-Remy à Amiens. Amiens, Piteux, 1890, pet. in-4°, 2 pl.

ROURE (Baron du).

Revue hist. de Provence. Aix, libr. Remondet, 20 fr. par an.

SOUHESMES (G. de.)

Les chiens de Constantinople, étude d'après nature. Paris, Clavel, 1890, in-8, 8 p.

Le sultan Abd Ul-Hamid Khan II. Constantinople et Paris, 1890, in-8, 60 p.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les étudiants allemands, étude de mœurs, Paris, 1890, gr. in-8, 12 p.

Surgères (Marquis de Granges de).

Fondations pieuses à Nantes, 1549-1691. Titres égarés, retrouvés et mis au jour. Nantes, Forest et Grimaud, 1886, in-8, VIII-41 p.

Les portraits de Charette dessinés et gravés, étude d'iconogr. contre-révolutionnaire. Paris, Sauton, 1886, in-8, 24 p. planche.

Les Sablet, peintres, graveurs et dessinateurs, notices biogr. d'après des doc. orig. inédits, avec *Essai* d'un catal. de l'œuvre de ces artistes. Paris, Rapilly, 1888, gr. in-8, 80 p. sur pap. rose.

Les Françaises du XVIIIe siècle, portraits gravés ; en collab. avec G. Bourçard ; préf. du baron R. Portalis. Paris, Dentu, 1887, in-8 ; prix, 60 fr.

Iconogr. bretonne, ou liste de portr. dessinés, gravés ou lithogr. de personnages nés en Bretagne ou appt à l'hist. de cette province, avec notices biogr. Paris, Picard, 1888-89, 2 v. gr. in-8, 20 francs.

Les portraits gravés de Richelieu, extr. du t. II de l'ouvr. précédent, avec introd. Nantes, 1889, gr. in-8.

Les portraits du duc de la Rochefoucauld, auteur des « Maximes » ; notice et catal. Paris, Morgand et Fatout, 1882, in-8, 64 p. avec 2 portr. inédits gravés par Ad. Lalauze.

Documents pour servir à l'hist. de la révoln : Lettres anecdot. *de J. B. Aug. de Châteaubriand, comte de Combourg, à la comtesse de Calan, 1789-90*. Vannes, Lafolye, 1889, in-8, 19 p.

Tamizey de Larroque (Ph.)

Document inédit relatif à une fille de Henry IV. (Dans notre Annuaire de 1890.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Hercule d'Argilemont. Bordeaux, 1890, in-8, 38 p.

Une nièce de Peiresc : Claire de Fabri, notes et doc. Bordeaux, Bellier, 1890, in-8, 14 p.

Une petite gerbe de billets inédits : Beaumarchais, Mme Campan, Cuvier, Duchâtel, Grétry, Guizot, etc. Paris, Techener, 1890, in-8, 24 p. Extr. du *Bull. du bibliophile.*

Une lettre de Peiresc à son relieur Corberan. Paris, 1890, in-8, 8 p. Extr. de *l'Ann.-Bull. de la soc. de l'Hist. de France.*

Les correspondants de Peiresc : François de Galaup-Chasteuil, le solitaire du Mont Liban. Lettres inéd. écrites de Provence et de Syrie à Peiresc, 1629-1633, publiées et annotées par Ph. Tamizey de Larroque et suivies d'une *Notice généal.* sur la famille de Galaup-Chasteuil, par le marquis de Boisgelin. Digne, 1890, in-8, VIII-52 p.

Taveau de Lavigerie. Voy. Lavigerie.

Terris (Jules de).

Un provençal oublié : Mém. d'un père de famille au XVIIe siècle. Forcalquier, E. Martin, 1890, in-8, XIV 80 p.

Tesson (Alfred de).

Beaubois et ses seigneurs. Avranches, 1890, in-8, 20 p.

Teyssier (Octave).

Le comte de Valbelle, marquis de Tourves. Marseille, 1890, in-8.

Tinseau (Léon de).

Sur le seuil, roman. Paris, Calmann Lévy, 1890, in-12.

Tricoire (l'Abbé).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Le château d'Ardenne et la seigneurie de Moulidars en Angoumois. Histoire, généalogies, archives, avec des notices sur quelques seigneuries voisines ou unies historiq^t à Moulidars. La Rochelle, N. Texier, 1890, gr. in-8, 458 p., 3 pl., index.

VAUTHELERET (Baron M. de).

Traversée centrale des Alpes par le col du Géant (grand St-Bernard). Ligne directe Londres-Brindisi avec jonction à la Méditerr. par le col de Tende. Abbeville, Retaux, 1890, in-8, XII-130 p. plan géogr.

VILLARET (Amicie de FOULQUES DE).

Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, impropr^t nommé Louis de Contes; son orig. orléanaise, sa famille, rectif. de son nom. Châteaudun, Pouillier, in-8, 46 p.

L'instruction primaire avant 1789 à Orléans et dans les communes de l'arr. d'après des doc. inéd., avec plan de l'anc. ville et carte scolaire. Orléans, Herluison, 1882, in-8, XII-384, 2 pl. index.

Nos martyrs de la Foi : Les prêtres orléanais dans les prisons de la Gironde et sur les pontons de la Charente, 1793-94. Avec approb. de Mgr l'Evêque d'Orléans, 1889, in-8, 112 p.

VORSTERMAN VAN OYEN (A.A.)

Het Vorstenhuis van Waldeck en Pyrmont. S-Gravenhage, aux Archives généal. et hérald., 1889, pet. in-8, VIII-160 p., armoiries en chromo, blasons gravés, 8 portraits, index.

Jaarboek van den Nederlandschen adel, 2e année ; en collab. avec J.-C. van der Muelen et G. J. Honig. Même lieu, 1889, in-8, X-332 p., 5 pl., portrait et blasons en chromo, index.

Jaarboek, etc., etc., 3e année ; en collab. avec J. C. van der Muelen et Joh. D. G. van Epen. Même lieu,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1890, X-337 p., 7 pl., portrait, 2 blasons gravés, 4 en chromo, index.

Algemeen Nederlandsch familieblad. Revue généalogique, 7e année. La Haye, 1890, in-4° à 2 col., pl. et blasons.

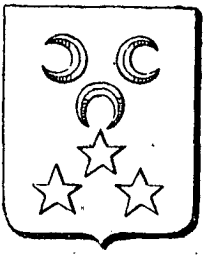

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

État des Membres du Conseil Héraldique de France, au 1er janvier 1891. 1
De la Noblesse maternelle, par Albert de Mauroy. . . 1
Association des Chevaliers Pontificaux, Statuts 56
Ses origines, son but, par le Vicomte de Poli. 72
Sources du Nobiliaire de Guyenne et Gascogne, par Louis de Bourrousse de Laffore. 90
Épitaphes de Saint-Yves des Bretons, à Rome, par le Vicomte de Poli 104
Les quatre Demoiselles de Lorraine, par le Marquis de Moy. 110
Royal conscrit, par le Marquis de Pimodan 118
La châtelaine, par le Comte Victor d'Auriac. 120
Le Saint-Sépulcre, par Achille Millien. 121
Sources du Nobiliaire de Franche-Comté, par Roger de Lurion 126
L'Ordre de Malte, par le Vicomte de Poli. 140

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Sources du Nobiliaire de Provence, par le Baron du Roure. 156
Sources du Nobiliaire de l'État d'Avignon et du Comté Venaissin, par Jules de Terris 166
Chronique 176
Bibliographie : Index des principales publications des Membres du Conseil héraldique 333
Table des Matières 357

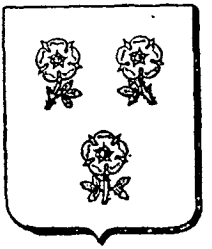

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie de Destenay.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

CINQUIEME ANNÉE

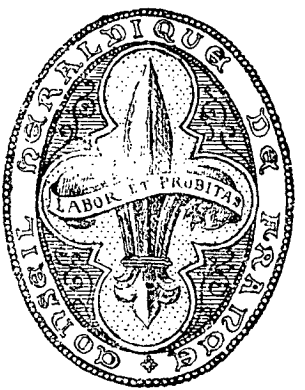

PARIS

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

45, Rue des Acacias, 45

—

1892

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ETAT DES MEMBRES [1]

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

Au 31 décembre 1891

H. **Abzac de la Douze** (Comte Aymar d'); — † *5 janvier 1891.*

H. **Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit — chât. de St-Cyr, p. Mortain (Manche).

[1] Le format restreint de notre Annuaire ne nous a pas permis de continuer à mentionner toutes les distinctions de nos honorés collègues, ni toutes les Sociétés dont ils font partie ; nous n'avons fait d'exception que pour nos nouveaux adhérents.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
H. — Membre Honoraire.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
R. — Rédacteur.
C. — Chevalier.
COMM. — Commandeur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er ; — Sainte-Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

H. **Albicini** (Comte César) ; — † 28 juillet 1891.

H. **Albiousse** (Lionel d'), juge au tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Albouy** (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, ch. du St-Sépulcre, président de l'Athénée oriental ; — r. des Saints-Pères, 30, Paris.

P. H. **Alençon** (S. A. R. Monseigneur le Duc d'), Bailli Grand-Croix de l'Ordre de Malte ; — av. Kléber, 9, Paris, et chât. de Mentelberg, p. Innsbrück, Tyrol (Autriche).

H. **Alessandro Serroy** (Docteur Gaëtano d') ; — Girgenti (Sicile).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — r. Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. **Alis** (l'Abbé Louis) curé d'Agmé ; lic. en théologie ; — Agmé, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Amade** (Adolphe d'), O. ✠, O. I. P. ✠, S.-Intendant mil. de 1re classe en retr., comm. et ch. des Ordres Pontificaux, etc. ; — hôtel de la Caisse d'épargne, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Amphernet** (Vicomte d'), ✠, de la Soc. des Ant. de Normandie ; — r. Royale, 92, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Anchald** (Baron d') ; — chât. de la Terrasse, p. Crevant (Puy-de-Dôme), et chât. de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

P. H. **Andueza-Palacio** (S. Exc. Don Raimundo), docteur en droit, Président des États-Unis de Venezuela ; — Caracas.

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sarthe ; — ât. de Sérillac, p. Beaumont-le-vicomte (Sarthe).

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), anc. officier aux zouaves pontificaux, gr.-officier de l'Ordre imp. de la Rose, ch. de l'O. de Pie, etc. ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; du Conseil d'adm. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — av. Al Djezira, 43, Tunis.

P. H. **Arbaumont** (Jules d'), O. I. P. ✠, chevalier de St-Grégoire et d'Isabelle la catholique ; prés[t] de la Comm[n] des Antiquités de la Côte-d'Or, corresp. honoraire du ministère ; — rue Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Hugues d') ; — † 5 mars 1891.

S. G. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — villa St-Michel, St-Pair-sur-mer (Manche).

H. **Assire** (Edmond) ; — r. Jeanne d'Arc, 59, Rouen (Seine-inf.).

H. **Astanières** (Comte d'), ✠ ; — rue d'Assas, 68, Paris.

H. **Auber** (l'Abbé Charles), ✠, chanoine tit. de l'Egl. de Poitiers, historiographe du diocèse ; corresp. du ministère de l'instr. publique ; — Poitiers (Vienne).

H. **Aubert** (Emile), de la Soc. d'émul. de l'Allier ; — La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), O. I. P. ✠, lauréat de l'Institut, bibl. archiviste de la ville de Saintes, prés[t] de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Saintes (Charente-inf.).

H. **Aupias de Blanat** (Élie d') ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Auriac** (Comte Victor d'), ✠, anc. élève de l'École des chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, off[r] de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'O. R. du Cambodge ; — r. de Gramont, 26, Paris.

H. **Aussy** (Alfred d') ; — r. de la Souche, 5, St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. **Aussy** (Denys d'), vice-prést de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — chât. de Crazannes, p. Port-d'Envaux (Charente-Inf.).

H. **Autane** (Comte d') ; — r. Sainte-Catherine, 9, Avignon (Vaucluse).

H. **Avout** (Baron d'), ancien magistrat, avocat de St-Pierre ; des Soc. Franç. d'arch., d'Archéol. lorraine, etc., — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Azambuja** (Gabriel d'), lic. ès-lettres ; — r. Sénac, 45, Marseille (B.-du-R.).

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✠, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — r. des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. **Barban** (André) ; — † 1er oct. 1891.

H. **Barbarin** (Emmanuel de) ; — r. de Rome, 68, Marseille (B.-du-R.).

H. **Barbier de Montault** (Monseigneur), O. I. P. ✠. Prélat de la Maison de S. S. ; gr. croix de l'O. R. de François 1er, etc. ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol. etc. ; — r. St-Denis, 37, Poitiers (Vienne).

H. **Barghon de Fort-Rion** (Baron de), décoré de la croix *Pro Petri Sede*, etc. ; de l'Institut R. et Gr. Ducal de Luxembourg ; etc, ; — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. **Baroncelli-Javon** (Comte Folcò de) ; du Félibrige ; — hôtel de Javon, Avignon (Vaucluse).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), curé de Villers ; v.-prést de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. **Bazin** (Louis), corresp. de l'Acad. de Mâcon ; — r. Debrousses, 5, Paris.

H. **Béarn** et de **Viana** (Gaston de **Galard**, prince de), ✠, anc. off, d'état-major, grand-croix de St Grégoire, de Charles III, etc. ; — Pau (B.-Pyr.).

H. **Beauchamps de Monthéard** (Baron de) ; — chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. **Beauchesne** (Comte Adelstan de), lic. ès-lettres ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — chât. de Torcé, p. Ambrières, (Mayenne), et r. Boccador, 6, Paris.

H. **Beauchet-Filleau** (Henry), O. I. P. ⚜, anc. magistrat, corr. du min. de l'I. P. ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; — même adresse.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de), ; — chât. de l'Esnaudière, au Genest, p. St-Ouen-des-toits (Mayenne).

H. **Beaumont** (Comte Jacques de), ch. de justice avec plaque de l'O. R. de St-Georges Constantinien, comm. de St-Grégoire, etc. ; — boul. des Invalides, 12, Paris, et chât. de la Brosse, p. Château-Renault (Indre-et-Loire).

H. **Beaune** (Joseph), anc. magistrat ; — chât. de Bistauzac, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 2, Périgueux (Dordogne).

H. **Beneyton** (Comte) ; — † 7 *sept. 1888*.

H. **Benoist de Ronat** (Louis de) ; — chât. de Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. prést de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), curé de St-Pierre del Pech, p. Puymirol (Lot-et-Garonne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bernis** (Marquis de), anc. officier d'inf., prés[t] du Comité de la Soc. de secours aux blessés milit. de l'Ardèche ; — chât. de St-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

R. **Bernos** (Gaston), chevalier du St-Sépulcre, etc. ; — r. Legendre, 191, Paris

H. **Bersy de la Guérivière** (Emmanuel de), anc. off[r] de cav., off[r] de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Surène, 9, Paris.

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; de la Soc. Archéol. de la Loire-Inf. ; — boulevard Delorme, 5, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Béru** (Vicomte Jules de), off[r] de l'O. du Libérateur ; — chât. du Gros-Chêne, p. Janzé (Ille-et-Vilaine).

H. **Bessas de la Mégie** (Comte de) ; — † *30 janvier 1886.*

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870) ; — Champs-Élysées, 55, Paris.

H. **Bieberstein-Krasitzki** (Comte de) ; — Monastérichtché, district de Sipoviétz, gouv[t] de Kiéff (Russie).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), chanoine hon[re], sup[r] de l'École St-Paul ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; — r. d'Epernon, 32, Angoulême (Charente).

P. H. **Blanco** (S. Exc. Don Eduardo), ministre de l'Instruction publique de Venezuela ; — Caracas.

H. **Blotterie** (Comte de la), ✠, ✠, anc. préfet ; — r. Boissière, 53, Paris, et à Loudun (Vienne).

H. **Boceret** (Emmanuel de), de la Soc. arch. de la Loire-Inf. ; — Guérande (Loire-Inf.).

P. H. **Bois de la Villerabel** (Vicomte Arthur du) ; — † 24 nov. 1891.

H. **Boisguilbert** (Comte de) ; — chât. de St-Pierre, p. Beuzeville (Eure).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. Ste Hélène, 51, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

H. **Bonaparte-Wyse** (Lord André) ; — manor of St-John's, Waterford (Irlande).

H. **Bonneserre de Saint-Denis** ; — † 22 mai 1885.

H. **Bonnetat** (l'Abbé Jacques), curé-doyen de Soumaintrain, chanoine hon. de Sens ; chevalier gr.-croix du St-Sépulcre, commr de St-Grégoire, etc. ; de l'Assoc. des chevaliers pontificaux ; — Soumaintrain, p. Neuvy-Sautour (Yonne).

H. **Bonvallet** (Adrien), anc. prést de la Soc. des ant. de l'Ouest ; — r. du Petit-Bonnevaux, Poitiers (Vienne).

H. **Bonvarlet** (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, prést du Comité Flamand de France, ch. des O. de St-Grégoire, du Danebrog et de Léopold ; — r.d u Sud, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Borel d'Hauterive** (André), conservateur hon. à la Bibl. St-Geneviève, dirr de l'*Annuaire de la Noblesse*, ch. de l'O. R. du Christ ; — r. Richer, 50, Paris.

H. **Bors** (Auguste de) ; — chât. de la Brosse, p. Tournon (Indre).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — r. des Bouchers, 44, Bayeux (Calvados), et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boüard** (Baron de), ch. de St-Grégoire ; — Bordeaux (Gironde).

P. H. **Boucher de Molandon** (Remy), ✲, O. I. P. ⚜, membre non résident du Comité des trav. hist. au ministère de l'I. P. ; de la Soc. de l'hist. de France ; etc. ; — r. Pothier, 23, Orléans, et chât. de Reuilly, Chécy (Loiret).

H. **Bouchet** (Émile), membre titul. de l'Acad. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ste-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France ; — r. des Murlins, 26, Orléans (Loiret).

A. **Boudard** (Auguste de), ✠, ch. de St-Sylvestre ; — r. de Vintimille, 14, Paris, et à Royas-Villars (Vaucluse).

H. **Bouillerie** (Baron Sébastien de la), de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. St-Dominique, 7, Paris, et chât. de la Bouillerie, p. La Flèche (Sarthe).

H. **Boullenois de Senuc** (Madame Arthur de), née de **Clairval** ; — r. Haute du Château, 9, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Bourbon-Busset** (Comte Charles de), ✠, anc. commandant de la mobile ; — Busset (Allier).

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 174, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourdeille** (Comte Henri de) ; — mêmes adresses.

C. **Bourgeois** (Armand), prés[t] de l'Acad. Champenoise ; — Pierry, p. Épernay (Marne).

P. H. **Bourrousse de Laffore** (Comte de) ; — † *10 juillet 1890*.

H. **Bourrousse de Laffore** (Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — chât. des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, S.-conservateur des Palais nationaux en disponibilité, offr du Nicham Iftikar, chev. de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), de la Soc d'arch. Lorraine, etc. ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bray** (Léopold de) ; — r. de Ninau, 20, Toulouse (Hte-Garonne).

P. H. **Bremond d'Ars**, marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✲, anc. s.-préfet, ch. de St-Jean de Jérusalem, membre et secr. du Conseil général du Finistère, anc. prést de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Porte-Neuve, p. Pont-Aven (Finistère).

H. **Bresc** (Louis de), membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✲, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. **Breuille** (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croît, p. Pau (B.-Pyr.).

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc. ; — chât. de Cantecor-Gaujac, p. Marmande (Lot-et-Garonne).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — r. Gérando, 13, Paris, et chât. de la Jonchère, p. Jaulnay (Vienne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade ; — av. de Messine, 17, Paris.

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), curé de Coulounieix ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — Coulounieix, p. Périgueux (Dordogne).

H. **Brun de Villeret** (Baron), anc. sous-préfet ; — r. Pascal, 22, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et chât. du Villeret, p. Malzieux-ville (Lozère).

C. **Brunet** (Victor), de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie etc. ; — r. des Petites-Douves, 6, Vire (Calvados).

H. **Buet** (Charles) ch. de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique ; anc. prést de l'Acad. Chablaisienne, etc. ; — villa Floret, Thonon (Haute-Savoie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Buisson de Courson de Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Comte Roger du), anc. zouave pontifical ; — chât. de St-Côme-de-Fresné, p. Ryes (Calvados).

H. **Burey** (Comte de), O. ✲, ch. de St-Sylvestre ; — r. St-Thomas, 7, Évreux (Eure).

H. **Burey** (Vicomte Robert de), ch. de St-Sylvestre, prést du Comité de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux dans le diocèse de St-Claude ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Caillon** (Henri), ✲, comm. de St-Sylvestre, etc. ; de la Soc. de topogr. de France ; — r. Meissonnier, 8, Paris.

H. **Cais de Pierlas** (Comte Eugène), membre de la Commission royale hérald. pour les prov. du Piémont, membre corresp. du Conseil royal hérald. d'Italie et de la Députat. royale d'hist. nationale ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, p. Pignerol (Piémont).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de) ; — av. Hoche, 22, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte Gabriel de), camérier secret de cape et d'épée de S. S., ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, ch. de St-Jean de Jérusalem, etc. ; — r. du Ranelagh, 94, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de) ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. **Calcabale** (Commandeur G.-B), inspr des fouilles et des monuments anc. du royaume d'Italie, commr et chev. de plusieurs Ordres ; — San-Felice a Cancello, près Naples.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Calleya** (P.-A.), chargé d'aff. honoraire, gr.-croix du Nicham Iftikar, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — largo Conde de Barão, 34, Lisbonne (Portugal).

H. **Callières** (Comtesse douairière de), née de **Fillol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-grande (Gironde).

H. **Cambourg** (Baron de), prés. de la Soc. des études coloniales et marit., etc. ; — r. Lauriston, 83, Paris.

H. **Cambourg** (Paul de) ; — r. Marsollier, 5, Paris.

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, p. Spoleto (Italie).

H. **Canestri-Trotti** (Comte Louis), ch. du St-Sépulcre ; de la Soc. d'hist. de Ferrare ; — r. Pietro Maroncelli, 25, Forli (Italie).

H. **Cantillon de Lacouture** (Oscar), anc. magistrat, prést de la Soc. d'agric. de Draguignan ; — r. de l'Évêché, 23, Draguignan (Var).

H. **Capogrossi Guarna** (Commr Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S., prést-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Carbon de Prévinquières** (Émile de) ; — r. Fontgiève, 28, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Carbonnel**, marquis **d'Hierville** (M.-J.-H. de) ; — chât. de Bas-les-armes, p. Pont-aux-moines (Loiret.)

H. **Cardonne** (Henry **Mauvoisin** de), réd. en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher* ; du Comité de l'Assoc. de la presse monarchique et catholique des dépts ; — r. Florimond Robertet, 10, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Carné de Carnavalet** (Baron Gaston de), dir de la *Revue hist. de l'Ouest* ; de la Soc. des Biblioph.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bretons ; — château du Kermat, p. Hennebont (Morbihan).

H. **Casabianca** (Comte de), ✲, anc. député ; — chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Cassano** (Prince de), président de la Commission permanente internat. pour la protection des émigrants ; décoré de la méd. du Mérite civique d'Italie ; — r. de Bassano, 54, Paris.

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au conseil d'état, commr de Sr-Grégoire, etc. ; v.-prést de l'Assoc. des chevaliers pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), O. I. P. ❸, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prést de la Soc. archéol. de Montpellier, etc., — r. des Etuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Cervoni** (Baron Ernest) ; — r. du Rocher, 57, Paris.

H. **Chabot** (**Rohan-Chabot**, comte Philippe de), anc. officier, ch. de l'O. de St-Alexandre de Bulgarie ; — r. de Vaugirard, 77, Paris.

H. **Chabot** (Vicomte Paul de) ; — chât. de Boissière, p. Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — r. St-Georges, 15 bis, Paris, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambois** (l'Abbé Émile), de la Soc. hist. du Maine ; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — Ste-Catherine de Fierbois, p. Ste-Maure (Indre-et-Loire).

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), camérier secret de Cape et d'épée de S. S., commr de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chanonie** (Louis **Chapot** de la) ; — les Herbiers (Vendée).

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte Albert de) ; — pl. Crillon, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chantelou** (Jacques de **Plouays** de) ; — r. Tournefort, 2, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Chantelou** (Roger de **Plouays** de) ; — r. de Paris, 47, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Chapelle** (Henry de la), anc. s.-offr aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Limoges (H.-Vienne).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✲, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; etc. ; — chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit ; — r. Duphot, 10, Paris.

H. **Charpin-Feugerolles** (Comte de), ✲, anc. député, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Grégoire ; v.-prést de la Soc. de la Diana ; — pl. Bellecour, 20, Lyon (Rhône), et chât. de Feugerolles, p. le Chambon-Feugerolles (Loire).

H. **Chartrouse** (Henry **Meiffren-Laugier**, baron de) ; — r. de la Tour, 11, Paris, et chât. de Morainville, p. Damville (Eure).

H. **Chatenay** (Alexandre **Genet** de), anc. député, conseiller général de l'Oise, ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonneleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

H. **Chaudesaigues de Tarrieux** (Edmond de), anc. s.-préfet, v.-prést de la Soc. d'agric. du Puy-de-Dôme ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand, et chât. de la Ramas, p. Vichy (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chaumeil** (Alfred) ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

H. **Chauvelays** (Jules de la), ✪, anc. conseiller de préf. ; — r. Pompe-Bourgmayer, 5, Bourg (Ain).

C. **Chauvet** (Claude) ; — † 7 fév. 1891.

A. **Chevalier** (l'Abbé Alfred), curé de Tramery ; de la Soc. Franc. d'archéol. ; — Tramery, p. Ville-en-Tardenois (Marne).

H. **Chevalier** (l'Abbé Jules), chanoine hon. de Valence, prof. d'hist. au Gr. Séminaire de Romans ; de l'Acad. delphinale ; — Romans (Drôme).

H. **Choiseul-Gouffier** (Comte Alfred de) ; — r. de Grenelle, 142, Paris.

H. **Cianelli** (Comte Gonzague), patricien de Lucques, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. St-Ferdinand, 47, Paris, et à Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Cianelli-Mascagni** (Comte Alfred), patricien de Lucques ; — r. des Cloches, 17, St-Germain-en-laye, et Haras de la Porte-Jaune, parc de St-Cloud (S.-et-Oise).

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Mgr Stefano), anc. préfet de la Bibl. Vaticane ; — palais du Vatican, Rome.

H. **Civry** (Vicomte Ulric de), gr.-croix de l'O. de Henri le Lion, de l'O. des Guelfes, etc. ; — r. de Penthièvre, 32, Paris.

H. **Clairval** (Vicomte de) ; — r. Bayard, 5, Paris.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph) ; — r. Verdelet, 16, Quimper (Finistère).

H. **Cléret de Langavant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Clésieux** (Comte Achille du), ✲, conseiller général des Côtes-du-Nord, comm. de St-Grégoire-le-Grand ; — r. d'Orléans, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

H. **Clock** (Ulrich de), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — Falaise (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. Cocchia (S. Exc. Mgr Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, etc., admir de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Gr -croix du S.-Sépulcre et du Christ (Brésil), etc. ; — Palais Archiépiscopal, Chieti (Italie).

H. Cochin (l'Abbé Ernest), vicaire à la basilique de St-Remy, membre titul. de l'Acad. Lamartine, ; — pl. de l'Hôtel-Dieu, 9, Reims (Marne).

H. Coligny-Châtillon (Raoul de **Pillot**, comte de), ✠, anc. offr supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Ch. Nodier, 9, Besançon ; chât. de la Chaume, p. Arnay-le-duc (Côte-d'Or), et chât. de Choye, p. Gy (Haute-Saône).

H. Colleville (Vicomte de), O. I. P. ⁂, anc. s.-préfet, ; comm. de St-Stanislas de Russie, etc. ; ass. corr. de la Soc. des ant. de France ; etc. ; — pl. Breda, 10, Paris, et villa Carabacel, av. Mirabeau, Nice (Alpes-Mar.).

H. Colonna de Cesari della Rocca (Comte Raoul) ; — r. de Louvois, 10, Paris.

H. Combaud (l'Abbé J. de), , — Villecroze, p. Salernes (Var).

H. Conny (Monseigneur Adrien de), Prêtre, Doyen de l'Église de Moulins, prélat romain, protonotaire apostolique, consulteur de la S. Congrégn des rites ; — † 23 déc. 1891.

H. Constans (Monseigneur), camérier de S. S. ; — Le Vigan (Gard).

H. Courcival (Marquis de), ✠, ex-It-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. Couret (Alphonse), docteur en droit, docteur ès-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'appel d'Orléans, gr. officier du St-Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Comte Aurélien de), ✲ ; — † *4 nov 1889.*

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — Villa Marie, au Cap d'Antibes *(Alpes-Mar.)*.

H. **Courteaud** *(*l'Abbé Charles*)*, curé d'Adilly ; de la Soc. des Ant. de l'Ouest ; — Adilly, p. Parthenay *(Deux-Sèvres)*.

H. **Courtet d'Arquinvilliers** *(*André*)* ; — chât. de la Carrière, p. St-Avertin *(Indre-et-Loire)*.

H. **Courtin de Neufbourg** *(*Comte de*)*, de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën *(Loire)*.

H. **Courtin de Neufbourg** *(*Vicomte de*)*, de la Soc. Franç. d'archéol. ; — même adresse.

H. **Coustou-Coysevox** *(* Comte Gabriel de *)* ; — chât. des Églantiers p. St-Étienne de Tulmont *(*Tarn-et-Garonne*)*.

C. **Cousturier** (Césaire) ; — r. du Collège, 15, Dôle (Jura), et av. Costebelle, Hyères (Var).

H. **Coyecque** (Ernest), archiviste paléographe, attaché à la Bibl. de l'Arsenal ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — r. Michel-Bizot, 104, Paris.

H. **Croizier** (Marquis de). O. I. P. ✲, prést de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; membre du conseil supérieur des colonies ; ch. de l'O. du Mérite agricole, gr.-croix de plusieurs Ordres ; — bd de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris.

P. H. **Crollalanza** (Chevalier J.-B. de), prést fondateur de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, dir. du *Giornale Araldico genealogico* et de l'*Annuario della Nobiltà*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Italiana ; comm. et représentant de l'O. du St-Sépulcre, etc. ; — Via Fibonacci, 6, Pise (Italie).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — via Bressani, 172, Bari (Italie).

H. **Crozet** (Ernest de), de la Soc. scient. et litt. de Digne ; etc. ; — Oraison (B.-Alpes), et r. de la Rotonde, 27, Marseille (B.-du-R.).

H. **Cumond** (Marquis de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Curial** (Comte), anc. zouave pontifical, décoré de la croix *Pro Petri sede ;* — chât. de Chauvigny, p. Alençon (Orne).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — r. de la Trémoïlle, 20, Paris.

H. **Damourette** (l'Abbé Louis), ch. du St-Sépulcre ; — av. de Déols, 107, Châteauroux (Indre).

H. **Darrax** (Marquis de), comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — av. V. Hugo, 40, Paris.

H. **Davoust** (Émile) ; — r. Pierre Charron, 22, Paris.

H. **Déchelette** (Joseph), corresp. du Comité des Soc. des B.-Arts des dépts au min. de l'I. P. ; — Roanne (Loire).

H. **Delmas** (Baron Joseph) ; — r. St-André, 6, Avignon (Vaucluse).

H. **Denais** (Joseph), O. I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal ; du Comité de l'Assoc. des journalistes parisiens ; de la Soc. des gens de lettres ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Blanche, 80, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. **Depoin** (Joseph), ✠, prést de la Soc. Franç. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sténogr. ; secr. gal de la Soc. hist. du Vexin ; — Pontoise (S.-et-Oise).

H. **Devise** (Albert de), anc. officier ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit, de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Digoine du Palais** (Comte Gaëtan de), ; — même adresse, et r. Baucasse, 27, Avignon (Vaucluse).

H. **Digot** (Baron) ; — † *le... 1890.*

H. **Dissard** (l'Abbé J.-P.), vicaire ; — Royat (Puy-de-Dôme).

C. **Donot** (Prosper) ; — cours du Midi, 40, Lyon (Rhône).

H. **Doria** (Comte Pierre), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vèzelay, 11, Paris.

H. **Dorides** (Comte Louis des) ; — chât. de St-Clémentin, p. Argenton-Château (Deux-Sèvres).

H. **Drolet** (Gustave-Adolphe), ✲, Comm. militaire de St-Grégoire, etc. ; v.-président de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; anc. prèst de l'Union Allet ; — r. de la Trémoïlle, 11, Paris, et villa Pia, Montréal (Canada).

H. **Düeil** (Georges), — Ay-Champagne (Marne).

H. **Duhamel** (L.), archiviste du dépt ; — Avignon (Vaucluse).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chevalier de Malte ; de l'I. et R. Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des amis des arts de Lemberg, etc. ;— r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Durieu de Lacarelle** (Comte Stéphen) ; — r. Lord Byron, 1, Paris.

H, **Duval** (Hippolyte), docteur en droit ; — Draguignan (Var).

H. **Duvert** (Auguste), architecte, ch. de St-Grégoire-le-Grand, de la Soc. Bibliogr. ; — pl. du Hâvre, 16, Paris.

H. **Église de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✲, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Logelbach, 14, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Enschedé des Villates** (Juste), ✲, docteur en droit, archiviste-biblre de la ville de Harlem, ch. du Lion Néerlandais, etc. ; — Harlem (Hollande).

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') ; — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castres (Hérault).

H. **Espiet du Rey** (J. d') ; — r. Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit ; prést de la Soc. d'agr. sc. et arts d'Angers ; — rue Tarin, 28, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboïsnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc. ; — r. de l'Université, 71, Paris.

H. **Estaing d'Estampes** (Louis d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des gens de lettres ; — r. St-Placide, 52, Paris.

H. **Estève** (Comte) ; des Soc. Botanique de France, d'Algérie, des B.-Pyrénées, des Sciences et lettres de Pau ; — r. Serviez, 15, Pau (B.-P.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Estienne de Saint-Jean** (Vicomte d'), ch. de Malte ; — château du Grand-St-Jean, p. Aix-en-Provence (Bouches-du-R.).

H. **Estourbeillon** (Comte Régis de l'), rédr en chef de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. gal de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons, etc. ; — r. du Drezen, 24, Vannes (Morbihan).

H. **Failly** (Ferdinand), maire de Gourgé ; — chât. de la Roche, Gourgé (Deux-Sèvres).

H. **Falletans** (Raymond de) ; — chât. de Falletans, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Farcy** (Paul de), — r. de la Poste, Châteaugontier (Mayenne).

H. **Fargue** (Comte Maurice de la), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S., ch. de St-Grégoire, etc. ; — r. Poisson, 12, Paris, et villa Gabrielle, Pougues-les-eaux (Nièvre).

H. **Faucher** (Paul de) ; de la Soc. Franç. d'archéol., etc. ; — Bollène (Vaucluse).

H. **Faucher de Saint-Maurice** (Henri), ✲, anc. député, docteur ès-lettres, ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe ; prés[t] de la section française de la Soc. Royale du Canada, etc. ; — club de la garnison, Québec (Canada).

H. **Faucompré** (Edouard de), ingénieur ; — bd Haussmann, 46, Paris.

H. **Fautereau** (Arthur de **la Carte**, vicomte de), anc. officier aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — r. de Varenne, 51, Paris, et chât. de la Pilatière, à Persac (Vienne).

H. **Flamare** (Henri de), archiviste de la Nièvre ; — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.) ; — Québec (Canada).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. Foras (S. Exc. le comte Amédée de), grand-maréchal de la cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie, comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et du Christ du Portugal ; membre corr. de la députation royale d'hist. de Turin, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Hte-Savoie), et Palais de Sofia (Bulgarie).

H. Forcade la Roquette (Gaston de) ; — r. de Penthièvre, 26, Paris.

H. Foucault (Comte Maurice de), ✲, anc. préfet ; — r. Montaigne, 5, Paris.

H. Francs (Ludovic des), commr de St-Grégoire, président du Comité de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux dans le diocèse d'Orléans ; — r. N.-D. de Recouvrance, 21, Orléans (Loiret).

H. Frettes (Mademoiselle Marie-Louise **Fourel** de) ; — chât. de Frettes, p. Bussières-les-Belmont (H.-Marne).

P. H. Froidefond de Boulazac (Alfred de), v.-prés. hon. de la Soc. arch. du Périgord ; — r. de la Nation, Périgueux (Dordogne).

H. Fromont de Bouaille (Paul de), de la Soc. hist. et archéol. du Maine, etc. ; — Mamers (Sarthe).

H. Frondeville (Marquis de), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; — r. Daru, 13, Paris.

H. Galantino (Comte) ; — † 1er *mai 1888*.

H. Galard, baron de **Magnas** (Marquis de) ; — boul. la Tour-Maubourg, 64, Paris ; chât. de Magnas, p. St-Clar (Gers), et chât. de Wideville, p. Crespières (S.-et-Oise).

H. Galbaud du Fort (Joseph) : — av. de St-Cloud, 54, Versailles (S.-et-Oise).

H, Galeazzini (Baron) ; — r. du Hâvre, 12, Paris, et à Bastia (Corse).

H. Gantelmi d'Ille (Ch. de), ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, p. Volx (B.-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✲, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Luxembourg (Grand-duché).

H. **Gastel** (Paul de) ; — r. Bonaparte, 59, Paris.

H. **Gauffreteau** (l'Abbé Émilien), vicaire à St-Laurent de Parthenay ; de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres ; — r. des Trois Rois, Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Genesteix** (Emmanuel **Fresne**), des Soc. de l'hist. de France, des Arch. hist. du Poitou, etc. ; — r. Montgautier, 8, Poitiers (Vienne).

H, **Georgel** (Alcide) ; — r. de la République, 4, Charenton (Seine).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — av. d'Antin, 16, Paris.

H. **Germain** (Léon), ✲, bibl. archiviste de la Soc. d'arch. Lorraine, insp. de la Soc. franc. d'archéol., de l'Acad. de Stanislas ; etc. ; — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Gibon** (Vicomte Paul de) ; de la Soc. d'arch. d'Avranches ; — chât. de Grainville, p. Granville (Manche).

H. **Gilbert** (Ant.) ; — † *le..... 1890.*

H. **Gillant** l'Abbé), curé d'Auzéville; de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. **Gimel** (Maurice de), ✲ ; — r. Madame, 1, Paris.

H. **Givelet** (Charles), de l'Acad. nationale de Reims, membre corr. de l'Acad. royale Hérald. d'Italie ; — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. de Goncourt, p. Thiéblemont (Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Gonnard** (Henri), ✠, anc. dirr des musées de la ville de St-Étienne ; de la Soc. de la Diana, etc. ; — r. St-Louis, 52, St-Étienne (Loire).

H. **Gourcuff** (Olivier de), membre et secr. de la Soc. des Biblioph. Bretons ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Pergolèse, 48 (Villa Dupont, 27), Paris.

H. **Gourdon de Genouillac** (Henri), O. I. P. ✠, offr du Nicham Iftikar, ch. de l'O. R. du Christ etc. ; du Comité de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — r. des Dames, 6, Paris.

H. **Grandeffe** (Arthur de **Guilloteau**, comte de), ✠, décoré de la méd. militaire ; — bd Victor-Hugo, 42, Neuilly (Seine).

H. **Grandsagne** (Paul-Émile **Ajasson**, comte de) ; — pass. Saulnier, 11, Paris.

H. **Granges de Surgères** (Marquis de), ch. de St-Grégoire-le-Grand, anc. off. d'état-major (1870-71, prés. du Comité de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux dans le diocèse de Nantes ; de la Soc. des ant. de France, etc. ; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Grasset** (Comte Emmanuel de), archiviste-adjoint, conservr de la Bibl. adminve des Bouches-du-Rhône, anc. gentilhomme de la Chambre de S. M. le Roi des Deux-Siciles, chevalier de Malte, de Constantin, de Charles III, etc. ; — La Tourelle, p. Mazargues (B.-du-R.).

H. **Grassin** (Vicomte de), anc. capitaine de cav. ; — chât. de Cingleton, p. Dun-sur-Auron (Cher).

H. **Grassin** (Baron Paul de) ; — av. de la Gare, Montbrison (Loire).

H. **Grassot** (l'Abbé), curé de Choiseul, membre titul. de la Soc. d'arch. Lorraine ; — Choiseul, p. Merrey (Haute-Marne).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire ; — chât. d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grenier** (l'abbé P.), curé de N.-D. de Plaisance ; — r. Vercingétorix. 25, Paris,

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et pl. de la République, 14, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Le Febvre** du), ✠, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Cyrille des). lic. en droit, ch. de l'Ordre de Pie ; — r. Maurice Duval, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Guarini** (Comte Philippe), anc. conservateur de la bibl. de la ville de Forli ; associé corr. de la Députation Royale *di Storia patria* pour les prov. de l'Emilie ; de la Commn royale hérald. de la Romagne ; — palais Matteucci, r. Pietro Maroncelli, Forli (Italie).

H. **Gubernatis** (Chevalier Antonio de) ; — Girgenti (Sicile).

H. **Gubernatis** (Chevalier Michele de) ; — Girgenti (Sicile).

H, **Guerau de Arellano** y de **Las Cases** (José) ; — Castelnaudary (Aude).

H. **Guérivière** (Vicomte Arthur du Pin de la), ch. de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Bellaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Edmond du **Pin** de la) ; — même adresse.

H. **Guerlin** (Robert), Secr. de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Le Merchier, 23, Amiens (Somme).

H. **Guignard** (Ludovic), prés. de la Soc. d'hist. na-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tur. et de la Soc. des sc. et Lettres de Loir-et-Cher, etc. ; — à Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), O. I. P. ✠, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Guyard de Léquaizière** (Comte Eugène), comte du St-Empire, ch. de l'O. R. de Charles III ; — la Condamine (Monaco).

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✲, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — boul. de la Madeleine, 17, Paris.

H. **Hébrard** (Fernand d'), de la Soc. des Études du Lot ; — chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais).

H. **Heilmann** (Albert), directeur des Archives Imp. et R. de la Noblesse au Min. de l'Intérieur ; décoré de la Croix d'or du Mérite avec couronne ; — Vienne (Autriche).

H. **Henryet de Launay** (Ph.-Ad.) ; — r. de Bruxelles, 42, Paris.

H. **Herbigny** (Pierre d'), avocat, ch. de St-Grégoire ; ex-capitaine au 48e Mobiles ; du Comice agr. de Lille ; — r. d'Inkermann, 31, Lille (Nord).

H. **Hermansart** (Emile **Pagart** d'), secr.-archiviste de la Soc. des ant. de la Morinie ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemark ;* ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. **Hombres** (Baron d') ; — chât. de St-Hippolyte-de-Caton, p. Vezenobres (Gard).

H. **Huart** (Baron G. d'), ✲ ; — † 22 jan. 1891.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de Vaugirard, 23, Paris.

H. **Huguenot** (l'Abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Vicomte d'), de la Soc. des agr. de France, prés[t] du Syndicat agr. de l'arr. de Sisteron ; — La Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Huguet-Latour** (Adolphe), ✠, maître ès-arts, comm. du St-Sépulcre, ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; — av. Mc-Gilles, 36, Montréal (Canada).

H. **Hulot de Collart de Sainte-Marthe** (Baron), de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. Saint-Donatien, 25, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Humières** (Comte Élie d') ; — square de Messine, 2, Paris.

H. **Isnard** (Marie), ✠, archiviste des Basses-Alpes ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; — Digne (B.-Alpes).

H. **Izarn** (Baron d'), ch. de St-Grégoire, etc. ; des Soc. Archéol. de Nantes et des Biblioph. Bretons ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Jaille** (Baron Eugène de la) ; — av. de Messine, 6 Paris.

H. **Jamonières** (Baron des), v.-prés[t] de la Soc. des biblioph. bretons ; — manoir de la Vignette, Le Cellier, p. Oudon (Loire-Inf.).

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'or, Cognac (Charente).

H. **Jarry** (Alexandre), notaire ; — r. Robert de Luzarches, 1, Amiens (Somme).

H. **Joûbert** (André) ; — † 21 mai 1891.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Kanzler** (Baron Rodolphe) ; — via San-Luigi dei Francesi, 3, Rome (Italie).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit ; de la Soc. archéol. de la Loire-Inf., etc. ; — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat** de), ch. de St-Grégoire, etc. ; — r. Chauveau-Lagarde, 18, Paris.

H. **Kervenoaël** (Emile de **Jouan** de)., de la Soc. franç. d'archéol., de la Soc. des Biblioph. bretons ; Secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kerviler** (René **Pocard de Cosquer**), ✲, ⚜, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., ch de. St-Grégoire, comm. d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prést d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.)

H. **Kinon** (Paul), avocat à la cour d'appel de Paris, anc. élève de l'École des Chartes, de l'École des hautes études et de l'École des langues orientales ; — av. Duquesne, 30, Paris, et chât. de Cailloüel, p. Chauny (Aisne).

H. **Kœnigsegg** (Général **Régley**, comte de), C. ✲, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; — r. des Balances d'or, 4, Poitiers (Vienne).

A. **Kolkman** (Willem), ch. de St-Grégoire, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **La Bastide**, baron de **Parcoul** (René de **Martin** de) ; des Soc. archéol. de Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; — chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **La Bédoyère** (Comte de) ; — † *17 avril 1890*,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

A. **La Clavière** (Comte Edmond de) ; — r. Croix de Regnier, 47, Marseille (B.-du-R.).

H. **Lafournière** (Joseph de) ; — Lorient (Morbihan).

H. **Lagarrigue** (Jacques de) ; — r. St-Philippe-du-Roule, 3, Paris, et chât. de Mouissalou, p. Pierrefort (Cantal).

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), curé de Blandin ; de l'Acad. Delphinale ; de la Soc. d'Archéol. et de statut. de la Drôme ; — Blandin, p. Virieu-sur-Bourbre (Isère).

H. **Lair** (Alexandre), ✠, anc. magistrat, ch. du St-Sépulcre ; prést de la Soc. de graphologie ; etc. ; — Champs-Elysées, 108, Paris, et chât. d'Épinay, p. Duclair (Seine-Inf.).

H. **Lalauze** (Adolphe) ; — quai de Béthune, 24, Paris.

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, v.-prést de la Corporation des publicistes catholiques, chevalier héréd. du St-Empire, Donat de 1re classe de l'O. de Malte, etc. ; — boul. Malesherbes, 18, Paris, et à Fontainebleau (S.-et-Marne).

H. **Lamérie** (Ludovic **Guérineau** de) ; — chât. de Lavarenne, p. Châteaudun (Eure-et-Loir).

H. **La Morandière** (Fernand **Potier** de), O. I. P. ✠, anc. préfet, comm. de St-Grégoire, etc. ; — av. de l'Alma, 69, Paris.

H. **La Morandière** (Gabriel **Potier** de), de la Soc. de l'hist. de France ; — r. Bayard, 4, Paris.

H. **Lanéry d'Arc** (Pierre), O. I. P. ✠, prof. de droit, avocat à la cour d'appel d'Aix ; donat de 1re classe de l'O. de Malte, ch. de St-Grégoire, etc. ; des Soc. de l'Hist. de France, des Études hist., etc. ; — Aix (B.-du-Rhône).

H. **Langourian** (Alfred **Le Mordan** de), maire d'Er-

Copyright - Les comtes d'Amay - Lyon 2007

quy, offr. de l'O. du Libérateur ; — chât. de Noirmont, p. Erquy (Côtes-du-Nord).

H. **Lannois** (l'Abbé), curé de Thugny-Trugny ; de l'Acad. de Reims ; — Thugny-Trugny, p. Rethel (Ardennes).

H. **Lanza di Scalea** (Prince Pierre), Conseiller provincial ; de la Soc. « di Storia patria siciliana » ; — palazzo Torrearsa, via Ruggiero Settimo, Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrère** (Paul de), anc. attaché d'ambassade ; — r. de Marignan, 21, Paris.

H. **Lapeyrouse-Bonfils** (Comte de), ✲, anc. préfet, comm. de plusieurs Ordres ; — av. du Prado, 464, Marseille (B.-du-R.).

P. H. **Lareinty** (Baron de), ✲, sénateur ; — bd St-Germain, 191, Paris.

H. **La Salle** (Nestor **Perthuis** de), avocat, anc. bâtonnier ; comm. du Nicham Iftikar ; — Mâcon (Saône-et-Loire).

H. **Las Cases** (Comte Emmanuel de), avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller gal de la Nièvre ; — r. d'Anjou, 61, Paris.

H. **Lastic-Rochegonde** (Marquis de), ✲, de la Soc. de géogr. ; — r, Chomel, 16, Paris.

P. H. **Laubespin** (Comte Léonel de), ✲, sénateur ; — r. de l'Université, 78, Paris, et chât. de Tracy, p. Pouilly (Nièvre).

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes (Loire-Inf.).

A. **La Vaissière de Lavergne** (Baron Emmanuel de) ; — r. Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et chât. de Tautal, p. Riom-ès-montagne (Cantal).

H. **Laval** (Antonin de **Nicolaï** de **Lacoste** de) ; de

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

la Soc. des agr. de Franc ; secr. général de la Soc. centrale d'agr. du Puy-de-Dôme ; — r. Grégoire de Tours, Clermont-Ferrand, et aux Boudets, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

C. **Laval** (Henri), avocat, de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — r. Nationale, 79, Villefranche-sur-Saône (Rhône).

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François), anc. zouave pontifical, avocat, de la Soc. arch. de la Loire-Inf. ; — Guérande (Loire-Inf.).

H. **Lecler** (l'Abbé André), doyen de Compreignac ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Compreignac (Haute-Vienne).

H. **Leclerc de Fourolles** (Jules), anc. magistrat ; — — chât. de Fourolles, p. St-Aubin-Châteaunenf (Yonne).

H. **Le Clert** (Louis), conservateur du musée archéol. de Troyes ; membre et archiv. de la Soc. acad. de Troyes ; — r. St-Martin, 2, Troyes (Aube).

H. **Le Conte** (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

C. **Le Court** (Henri), notaire ; de la Soc. des ant. de Norm., etc. ; — Deauville-sur-Mer (Calvados).

H. **Ledru** (l'Abbé Ambroise) ; — allée de Citeaux, Issy (Seine).

P. H. **Lefebvre de Villers** (Ch.), anc. prést de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; — chât. de Villers-sur-Mareuil, p. Abbeville (Somme).

H. **Legge** (Henri, comte de), ✲, anc. officier de cav., anc. député, conseiller gén. du Finistère ; — r. de Chazelle, 34, Paris, et chât. de Kerriou, p. Pleyben (Finistère).

H. **Le Gall de Kerlinou** (Eugène), de la Soc. poly-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mathique du Morbihan, etc. ; — r. du Féty, 4, Vannes (Morbihan).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. des O. de Pie et du St-Sépulcre, etc. ; secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Le Jeans** (Vicomte Charles) ; — chât. de Ferrières, à Ferrières-sur-Sichon *(Allier)*.

H. **Le Meignen** (Henri), avocat, anc. prést de la Soc. arch. de Nantes ; — r. Bonne-Louise, 7, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Le Mire** (Noël), comm. de St-Grégoire, etc. ; v. président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. St-Joseph, 4, Lyon *(Rhône)*, et chât. de Dortan (Ain.).

H. **Le Pays du Teilleul** (René), ✻ ; — † *29 déc. 1890*.

H. **Lepecq de la Closture** (Baron), ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. du Chéreau, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Lerosey** (l'Abbé A.-L.), directeur au Séminaire de St-Sulpice ; de la Soc. de l'hist. de Paris ; — pl. St-Sulpice, 9, Paris.

H. **Le Roux** (Alcide), avocat, anc. prést de la Soc. acad. de la Loire-Inf ; — r. Suffren, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Leroy de la Brière** (Comte Nataly), ✻, anc. receveur des finances ; — r. de Rennes, 93, Paris, et villa des Plants, Imphy (Nièvre).

H. **Lespinasse** (René de), ✻, conser gal de la Nièvre, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. de l'École des chartes ; prést de la Soc. nivernaise de la Porte du Croux ; — r. du Bac, 44, Paris, et à Luanges, p. Guérigny (Nièvre).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Le Vacher de Boisville** (D.) ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Lhomel,** comte de **Montclair** (Georges de), de la Soc. des ant. de Picardie ; — av. Montaigne, 37, Paris, et chât de la Bruyère, p. Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Lieutaud** (Victor), anc. biblre et archiviste de la ville de Marseille ; ch. de la Couronne de Roumanie ; — Volone (B.-Alpes).

H. **Lisle de Dreneuc** (P. de), dirr du musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des ant. de France ; — r. du Lycée 15, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Lomas** (Louis de), anc. magistrat, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. des ant. de Norm. ; — cbât. de la Horie, p. Granville (Manche).

H. **Lombard de Buffirèes** (Baron) ; — chât. de Champgrenon, p. Mâcon (Saône-et-Loire).

H. **Longuemare** (Paul de), avocat ; de la Soc. des ant. de Norm. ; camérier de S. S. Léon XIII ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Loqueyssie** (Albert **Lachaud** de), anc. député, commr avec plaque d'Isabelle-la-catholique, etc. ; — chât. de Redon, p. Hautefort (Dordogne).

H. **Lurion de l'Égouthail** (Roger de) ; — r. du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ✠, capitaine de cav. démissre ; — r. du Mont-Thabor, 25, Paris, et chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. **Lusignan** (Adhémar de **Couhé**, comte de) ; — † *25 avril 1891.*

H. **Lusignan** (Madame la Comtesse Adhémar de **Couhé** de), née **Saint-Exupéry** ; — r. St-Louis, Poi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tiers (Vienne), et chât. de la Brosse, p. St-Varent (Deux-Sèvres).

H. **Mac-Carthy** (Comte de) ; — r. du faubourg St-Honoré, 225, Paris.

H. **Macé** (Henry), ✲, anc. offr de marine, comm. de l'Étoile brillante de Zanzibar, etc. ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Maggiolo** (Vicomte Adrien) ; — r. Demours, 41, Paris.

H. **Malagola** (Commandeur Carlo), directeur des Archives royales, secr. de la Commission royale hérald. de la Romagne, etc. ; commr et chevalier de plusieurs Ordres ; — r. Foscherari, 15, Bologne (Italie).

C. **Mallat** (Joseph), prof. d'études commerciales ; de la Soc. Hist. et arch. du Périgord, etc. ; — Fontafie, p. Roumazières (Charente).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo) ; — r. de Cangallo, 1717, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

H. **Margon** (Comte de), ✲, ⚜, ch. du St-Sépulcre ; de l'Acad. Stanislas, etc. ; — Verdun (Meuse).

H. **Margon** (Vicomte A. de), mainteneur du Félibrige ; de la Soc. archéol. de Béziers, etc. ; — chât. de Margon p. Roujan (Hérault).

H. **Marguerye de Sorteval** (Marquis de), ✲, anc. garde-du-corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, anc. s.-préfet ; — Aytré, p. La Rochelle (Charente-Inf.).

H. **Marguerye** (Comte Richard de), anc. s.-préfet. ; ass. libre de la Soc. des ant. du centre ; — Bourges (Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marin de Carranrais (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.)

H. **Martonne** (Alfred de), archiviste de la Mayenne ; — r. d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

H. **Mas**, marquis de **Paysac** (Pierre-Eymeric du), cons^er d'arr^t ; — chât. de Buffeau, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. **Masson** (l'Abbé F.) ; — † *1er juin 1890.*

H. **Mauroy** (Comte Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris ; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; comm^r du St-Sépulcre ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

P. H. **Maussabré** (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Ste-Sévère (Indre).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller g^al ; de la Soc. de la Diana ; — St-Germain-Laval (Loire).

H. **Meleniewski** (Félix de), député à l'assemblée de la Noblesse de Kiéff, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et des Ordres Imp. de St-Wladimir et de St Stanislas, etc. ; — chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Meller** (Pierre) ; — r. d'Aviau, 4, Bordeaux, et chât. Durandeau, p. la Grave-d'Ambarès (Gironde).

H. **Mercier** (Maurice), ch. de St-Grégoire, etc. ; — villa Mendelssohn, Arcachon (Gironde).

H. **Merlet** (Lucien), ✠, archiviste d'Eure-et-Loir, membre corresp. de l'Institut ; — Chartres (Eure-et-Loir),

H. **Meynier** (Docteur), ✠, médecin-major de 1re classe des hôp. militaires ; de l'Acad. de Besançon, etc. ; — r. d'Angiviller, 36, Versailles (S.-et-Oise).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Miauville** (Maurice de) ; — chât. de St-Prest, p. Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millevoye** (Lucien), député de la Somme ; — r. de la Pompe, 174, Paris, et chât. de St-Pardoux, Donzenac (Corrèze).

H. **Millien** (Achille), ch. des O. R. de l'Étoile polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Milly** (Comte Léon de) ; — † *13 sept. 1890.*

H. **Mini** (l'Abbé Jean), curé de Valnera ; de l'Acad. royale Hérald. d'Italie ; — Valnera, par Marradi, prov. de Florence (Italie).

H. **Miral de Tony** (Élie du) ; — chât. du Miral, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. **Mireur** (Frédéric), archiviste du Var ; — Draguignan (Var).

H. **Molans** (Comte d'**Amedor** de) ; — r. Le Muet, Dijon (Côte-d'Or), et chât. de Chaucenne, p. Audeux (Doubs).

H. **Molina** (Ernest **Anné** de), docteur en droit ; — Laurel villa, Beaumont, à Jersey.

H. **Molle** (Charles), anc. v.-prést du trib. civil d'Évreux ; — r. de la Petite-Cité, 11, Évreux (Eure).

H. **Montagnac** (Baron Élizé de), ✠, ch. de St-Jean de Jérusalem, comm. des O. du Christ et du Medjidié, etc. ; — av. Kléber, 11 bis, et chât. de la Vigne-Mohimont, p. Francheval (Ardennes).

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbo** (Baron de), gr.-offr de l'Ordre de St-Marin, commr avec plaque de l'O. R. du Christ de Por-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tugal, etc. ; — r. Masséna, 20, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Montalembert de Cers** (Marquis de), ✻ ; — † *18 déc. 1890.*

H. **Montalembert de Cers** (Madame la marquise de), née de **Kenigsegg** ; — r. Cremeau, 30, Niort (Deux-Sèvres).

H. **Montgeon** (Jacques de **Cavelier** de) ; — r. Monsieur, 3, Paris, et chât. de Montgeon, p. Montivilliers (Seine-Inf.)

H. **Montgon** (César de **Corbebœuf** de **Beauverger**, marquis de), anc. offr de cavalerie ; — boul. la Tour-Maubourg, 22, Paris, et chât. de Montagne, p. Crevant (Puy-de-Dôme).

H. **Monti de Rezé** (Henri, comte de), de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. de Strasbourg, 31, Nantes, et chât. de Rezé, p. Pont-Rousseau (Loire-Inf.)

H. **Monti de Rezé** (Comte Alexandre de), ch. des O. de Pie et d'Isabelle la Catholique, etc, ; de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — chât. de la Bretonnière, p. Vigneux (Loire-Inf.)

H. **Monti de Rezé** (Bernard de), de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne, etc. ; — r. de Nantes, 17, Laval, et chât. de la Lanfrière, p. la Gravelle (Mayenne).

H. **Monti de Rezé** (Claude de), du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — quai Ceineray, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Monti de Rezé** (Comte René de), ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — chât. du Theil, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Monti de Rezé** (Vicomte Robert de), de la Soc·

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

archéol. de Nantes et de la Loire-Inf.) ; — r. Fénelon, 7, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Montigny** (Vicomte de), ✲. s. préfet en retraite ; — av. de Villiers, 99, Paris.

H. **Morcoux** (Edouard **Moreau** de) ; — Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel) ; — r. Daubigny, 6, Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord).

H. **Morel de Créty** (Comte), ✲, comm. de St-Sylvestre, etc. ; des Soc. de géogr. et d'Écon. politique ; — r. Chaptal, 4, Paris.

H. **Moreno del Christo** (le Chanoine Gabriel), ✲, Aumônier d'Honneur de S. M. la Reine d'Espagne, comm. d'Isabelle la Catholique ; — St-Domingue.

A. **Mossot** (E.), prést-fondateur de l'Acad. Lamartine ; — Menou, p. Varzy (Nièvre).

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du Nord).

H. **Mougins-Boquefort** (Eug. de), ✲, Conser doyen à la cour d'Appel d'Aix, anc, v.-prést du Conseil gal des Alpes-Marit., comm. et offr de plusieurs Ordres ; — Aix-en-Provence (B.-du-Rhône), et chât. de Roquefort, p. Grasse (Alpes-Mar.)

H. **Moy** (Adolphe de **Moy** de **Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — r. de Courcelles, 75, Paris.

H. **Mutrécy** (Comte de), prést d'honneur de la Ligue philhellénique ; — r. St-Philippe, 3, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Naurois** (Marquis de) ; —r. des Écuries d'Artois, 11, Paris, et chât. de Sainte-Anne, p. Lavaur (Tarn).

H. **Nervaux** (Baron Henri de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. du Plantier, 25, Périgueux (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud** de la), ✠, archiviste de la ville de Nantes ; corr. de la Soc. des ant. de France ; — r. Deshoulières, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Niel** (Félix) ; — Draguignan (Var)

H. **Niort** (Géraud de), avocat à la cour d'appel de Paris ; — r. du Mont-Parnasse, 41, Paris, et grand'rue, 67, Carcassonne (Aube).

H. **Nos** (Comte des) ; — † *13 juillet 1890*.

H. **Noüe** (Vicomte Charles de la), député et conseiller gal des Côtes-du-Nord, comm. de St-Grégoire ; — chât. des Aubiers, p. Yffiniac (Côtes-du-Nord), et r. du faubourg St-Honoré, 166, Paris.

H. **Oberkampff de Dabrun** (E.-G.-Ch.) ; — chât. d'Ayrolles, Les Mages (Gard).

H. **Odet** (Maurice d'), notaire-archiviste de la ville de St-Maurice ; membre hon. de la Soc. Murithienne du Valais (Botanique) ; — St-Maurice, canton du Valais (Suisse).

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

P. H. **Orléans** (S. A. R. Monseigneur le Prince Emmanuel d') ; — av. Kléber, 9, Paris, et chât. de Mentelberg, p. Innsbrück, Tyrol (Autriche).

H. **Ornano** (Comte Paul d') ; — r. du Mont-Thabor, 9, Paris.

H. **Padula** (Antoine), gr.-offr de l'Ordre du Libérateur, comm. du St-Sépulcre etc. ; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc ; — Via Principe Amedeo, 47, Rome.

H. **Palluat de Besset** (Comte), anc. conseiller gal de la Loire, comm. de Charles III, ch. de St-Grégoire,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

etc. ; de la Soc. de la Diana ; — r. de Marignan, 6, Paris, et chât. de la Salle, p. Balbigny (Loire).

H. **Palluat de Besset** (Henri) ; — mêmes adresses.

H. **Pantin de la Guère** (Comte Alphonse de), anc. zouave pontifical, ch. de Malte, omm^r de l'O. R. de Charles III ; de la Soc. des ant. du Centre, etc. ; — chât. de Dâmes, St-Eloy-de-Gy (Cher), et r. de la Grosse-armée, 1, Bourges.

H. **Parc** (Vicomte Maurice du) ; — chât. de Murinais, p. St-Marcelin (Isère).

H. **Pascal** (Louis) ; — chât. de Respide, Langon (Gironde).

H. **Pasdeloup** (Comte de), ✻, anc. capitaine de cav. ; — r. Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Pasini** (F. Ferruccio, chevalier de), ch. du St-Empire Romain, gr-off^r du St-Sépulcre, du Christ de Portugal, etc. ; de l'I. et R. Acad. Adler ; de l'Acad. Royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Saraudy, 184, Montevideo (Uruguay).

H. **Pau** (l'Abbé), chanoine hon., aumônier à la manuf. de la Cascade ; — près Bort (Corrèze).

H. **Payan d'Augery** (Charles) ; — † *18 déc. 1890.*

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), chevalier de Malte ; — r. de Téhéran, 21, Paris, et chât. de l'Étang-la-Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

A. **Pellot** (Paul), lic. en droit, membre corr. de l'Acad. N^ale de Reims, etc. ; — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

A. **Peloux** (Félix), lic. en droit ; — r. Consolat, 170, Marseille (B.-du-R.).

C. **Perroy** (Georges) ; — r. Cozette, 20, Amiens (Somme).

P. H. **Pettenegg** (Comte Gaston **Pottickh** de), docteur en philosophie ; chevalier-profès et comm. de l'Ordre Teutonique ; Rathsgebietiger du Grand Magistère et

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Magistère d'Allemagne ; Chambellan Imp. et R., examinateur des preuves de Noblesse au Grand Chambellanat de S. M. Imp. et R. A ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; v.-prést de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler ;* — Maison Teutonique, Singerstrasse, 7, Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry **Espitalié** de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Pimodan** (Marquis de), duc de **Rarécourt-Pimodan ;** — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

H. **Pinelais** (Benoît de la), O. ✲, capitaine de frégate en retraite, admr de la Mutuelle militaire, offr de l'O. R. du Cambodge, chev. du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — r. Nouvelle, 1, Paris.

P. H. **Piolin** (Dom Paul), prieur de l'abbaye de Solesmes, prést de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — Solesmes, p. Sablé (Sarthe).

H. **Planta de Wildenberg** (Comte Louis de) ; — Montélimar (Drôme).

C. **Planté** (Jules), notaire, membre tit. de la Soc. hist. et arch. du Maine, — etc. ; — Ballots (Mayenne).

H. **Poidebard** (William), ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. de la Diana ; — Oullins (Rhône).

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de St-Grégoire-le-Grand ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✪, anc. préfet, ch. grand-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; délégué du Patriarcat latin de Jérusalem et représentant de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre en France ; prést de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — même adresse.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Polignac** (Comte Guy de), offr de cavalerie démiss. ; ch. de Malte, etc. ; — r. de Lille, 72, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), ch. de Malte, etc. ; — r. Lavoisier, 6, Paris.

P. H. **Poncins** (Comte Léon de), prés[t] de la Soc. archéol. de la Diana ; — Feurs (Loire).

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. **Portal** (chevalier Emmanuel), ingénieur, ch. de la Couronne d'Italie ; membre d'honneur du Félibrige ; — via Gaggini, 84, Palerme (Sicile).

H. **Porte des Vaux** (Comte de la), ✲ ; — † *11 avril 1890*.

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 35, Paris.

H. **Pottier** (le Chanoine Fernand), prés[t] de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne ; — r. du Moustier, Montauban (Tarn-et-Garonne).

H. **Prinsac** (Baron de), ✲ ; — chât. de Sadeillan, p. Miélan (Gers), et (en hiver), r. de la Préfecture, 18, Pau (B.-Pyr.).

H. **Promis** (Comm[r] Vincent) ; — † *18 déc. 1889*.

H. **Proyart** (Fernand), avocat ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. de la Herse, 35, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

H. **Puiseux** (Comte de), anc. sous-off. aux zouaves pontificaux ; — r. de Grenelle, 122, Paris, et chât. de Uszogh, Comitat Baranya (Hongrie).

H. **Rafélis de Broves** (l'Abbé de), de plusieurs Soc. savantes ; — St-Jean-du-Pin, p. Alais (Gard).

H. **Raffélis-Soissan** (Comte Louis de) ; — r. Haxo, 6, Marseille (B.-du-R.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Ramione** (Commr Vincent **Palizzolo Gravina**, baron de), membre et prést de plusieurs Soc. sav. littér. et art. ; comm. et ch. de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

H. **Raineri-Biscia** (Comte), comm. du St-Sépulcre, ch. de la Couronne d'Italie ; de plusieurs soc. sav. ; — Bologne (Italie).

H. **Réaulx** (Marquis des) ; — chât. de Coclois (Aube).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm. etc. ; — r. Chartraine, 59, Évreux (Eure-et-Loir).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

H. **Reizet** (Comte de), C. ✻, anc. ministre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Reizet** (Vicomte Henry de) ; — r. Lauriston, 83, Paris, et chât. de Vic-Sur-Aisne (Aisne).

H. **Réveillé de Beauregard**, offr du Medjidieh et du Nicham Iftikar ; membre actif de la Soc. de stat. de Marseille, etc. ; — r. des Pénitents noirs, 8, Aix (Bouches-du-R.).

A. **Révérend** (Vicomte Albert) ; — cité Gaillard, 1, Paris.

H. **Révérend du Mesnil** (Vicomte Edmond), anc. magistrat ; des Soc. franç. d'archéol., Archéol. de la Diana, etc. ; dir. de la Revue hist. et arch. *L'Ancien Forez* ; — chât. de Daron, p. St-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

H. **Riberolles** (Henri de) ; — chât. de Bulhon, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. **Rivoire La Bâtie** (Marquis de), comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare, etc. ; — r. Trézel, 4, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Rivoire La Bâtie** (Comte Emmanuel de) ; — Montceau, p. Bourgoin (Isère).

H. **Robert** (l'Abbé Alix), archiprêtre, curé doyen de St-Nic. de Rethel ; — gr. rue, Rethel (Ardennes).

H. **Robinet** (l'Abbé), chapelain de la cathédr. de Verdun ; de la Soc. d'archéol. Lorraine ; — pl. Magdeleine, 13, Verdun (Meuse).

H. **Rochas d'Aiglun** (Albert de), O. ✻, O. I. P. ⚜, lt-colonel du Génie ; admr de l'École polytechnique ; commr de Ste-Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne, etc. ; — École polytechnique, Paris.

H. **Rochebrochard** (Comte Louis de la), de la Soc. des archives hist. du Poitou, etc. ; — gr.-r. Notre-Dame, 8, Niort (Deux-Sèvres).

H. **Rochegarnier** (Edmond de la) ; — chât. de Roscanvec, p. Elven (Morbihan).

H. **Rochereau de la Sablière** (Ch.), lic. en droit ; — bd Haussmann, 140, Paris.

H. **Rojas** (Marquis de), O. I. P. ⚜, anc. ministre plénip. et envoyé extr. des États-unis de Venezuela, gr.-croix d'Isabelle-la-catholique, etc. ; membre corr. de l'Acad. espagnole ; — r. Roquépine, 9, Paris.

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte Olivier de), anc. Élève de l'École des chartes ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), anc. s.-préfet, offr de la Couronne de Chêne ; — r. Frédéric Bastiat, 5, Paris.

C. **Romitelli** (le Chanoine Martius-Lucien), docteur en droit civil, criminel et canonique ; chanoine de la cathédr. de Pérouse ; — loggie di San-Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Comte Félix de), conseiller réf. à la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cour des comptes, comm. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — r. St-Antoine, 4, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Roquefeuil** (Vicomte Robert de) ; — même adresse.

H. **Roquemont** (le Président **Hecquet** de), ✻, prés[t] de Chambre hon. près la Cour d'appel d'Amiens, comm. de St-Grégoire-le-Grand, etc.; membre titul. résidant de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. Vivien, 4, Amiens (Somme).

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet, ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; — Chartres (Eure-et-Loir).

P. H. **Roselly de Lorgues** (Comte), O. ✻, comm. des Ordres Pontificaux ; v.-président de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — r. Chomel, 16, Paris.

H. **Roserot** (Alphonse), archiviste de la Haute-Marne ; — r. du Palais, 3, Chaumont (Haute-Marne).

H. **Rostaing** (Marquis de), C. ✻ ; — † *26 nov. 1889*,

H. **Rostaing** (Baron Hugues de) ; — b[l] de la Mairie, 22, Montbrison (Loire).

H. **Roubet** (Louis) ; — † *26 avril 1889*.

H. **Roure** (Baron du) ; — r. Goyrand, Aix-en-Provence, et chât. de Barbegal, p. Arles (B.-du-Rhône).

H. **Rozière** (Ernest de), anc. secr. d'ambassade ; — chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — av. Montespan, 3, Paris.

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. offr au service du St-Siège — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Russo** (l'Abbé Giuseppe), docteur en droit ; de la Soc. sicilienne pour la « Storia patria » de Palerme ;

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

prés^{t} hon. de l'Acad. Dante Alighieri ; membre hon. de l'Acad. St-Thomas d'Aquin de Girgenti, etc. ; — via Sferri, 33, Girgenti (Sicile).

H. **Saint-Arroman** (Raoul de), ✻, O. I. P. ✿, commandeur de plusieurs Ordres ; du Comité des travaux hist. et scient., du Comité de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — r. de Verneuil, 11, Paris.

H. **Sainbut des Garennes** (Charles de) ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand (P.-de-D.), et chât. des Garennes, p. St-Pourçain (Allier).

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 3, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Aldegonde** (Comte Emmanuel de) ; — boul. Raspail, 10, Paris, et chât. de Troissy, p. Port-à-Binson (Marne).

H. **Saint-Chéron** (Alexandre de **Guyard** de), ch. de St-Grégoire, etc. ; — r. du Bel-Respiro, 15, Paris.

H. **Saint-Clair** (Georges de), prés^{t} de l'Union des Soc. françaises de sports athlétiques ; — av. Marceau, 70, Paris.

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; des Soc. de la Diana, de la Suisse Romande, etc. ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Geniez** (Stanislas de **Baderon-Thézan**, baron de **Maussac**, marquis de) ; de la Soc. archéol. du midi de la France (Toulouse), etc ; — chât. de l'Hermitage, p. Servian (Hérault), et chât. du Cormier, p. Saintes (Charente-Inf.)

H. **Sainte-Marie** (Henri **Le Febvre** de), ✿, anc. inspecteur g^{al} de l'agriculture ; — r. Laffitte, 47, Paris.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Saint-Pern** (Vicomte René de), directeur du haras de Libourne ; — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, comte de), ch. de Malte ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord, etc. ; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Sernin** (Comte de), commr de Charles III, etc. ; — r. des Chapeliers, 16, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Salles** (Cher Félix de), avocat, anc. conseiller de légation, ch. affilié de l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, comm. de St-Grégoire, etc. ; — I. Grünangergasse, 8, Vienne (Autriche).

H. **Salles** (Marquis des) ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Salvador** (Baron), O. I. P. ✠, secr. de légation honoraire, offr de la Couronne royale de Roumanie, etc. ; — av. du Bois de Boulogne, 11, Paris.

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✠ ; — r. Rogier, 1, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), ✠, de la Soc. franç. d'archéol., etc. ; — r. Vavin, 18, Paris ; chât. de la Nougarède, p. St-Ambroix (Gard), et à Alais (Gard).

H. **Sarrebourse d'Audeville** (Gustave de), ✠, ❶, anc. s.-préfet ; de l'Acad. de Vaucluse ; — r. St-André, 14, Avignon (Vaucluse).

H. **Sartorio**, marquis d'**Anatista** (Docteur Gaëtan), anc. médecin en chef de l'armée mérid. d'Italie, Comm. de la Couronne d'Italie et de l'Osmanié (en brillants), etc. ; — via Roberto Savarese, 31, Naples.

A. **Sartorio** (Charles de) ; — boul. de la Madeleine, 183, Marseille (B.-du-R.).

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; — chât. de St-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

Copyright - Les Amis d'Ainay - Lyon 2007

H. **Schedoni** (Marquis de), ✠ ; — † *21 juillet 1890.*

H. **Schlemmer** (Cher Charles de), ch. affilié de l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, comm. du Lion et Soleil, etc. ; — r. St-André, 573, Fiume (Hongrie).

C. **Schornbok** (Ch.) ; — aux Archives de la Noblesse, au Ministère Imp. et R. de l'Intérieur ; — Vienne (Autriche).

P. H. **Seguins-Vassieux** (Marquis de), cher de l'O. R. du Lis ; — Carpentras, et chât du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. **Ségur** (Comte Pierre de), anc. auditeur au Conseil d'état ; — av. Montaigne, 53, Paris.

H. **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Serène d'Acquéria** (Louis de), lieut[t] d'artillerie ; — Korsör (Danemark).

A. **Serennes** (Vicomte Henri de) ; — r. de Sontay, 5, Paris.

P. H. **Séville** (S. A. Monseigneur le Prince Don Henri de **Bourbon**, duc de), Grand d'Espagne de 1re classe, gr.-croix de l'O. R. de S.-Hubert, etc. ; — Madrid (Espagne).

H. **Sigaud de Lestang** (Fr. de) ; — St-Félicien (Ardèche).

H. **Silvestri** (Dr Clinio), v.-consul de Vénézuéla à Rome, comm. de l'O. du Libérateur, etc. ; — via Tiburtina, 21, Rome.

H. **Simon** (l'Abbé E.), curé d'Haudainville ; — † *5 juin 1888.*

H. **Simony** (Vicomte de), ✠, commr d'Isabelle-la-catholique, chev. de l'Ordre de Pie, etc. ; — St-Remy (Saône-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Souëf** (Charles), avocat ; de la Soc., des ant. de Picardie, etc. ; — Presles, p. Laon (Aisne).

C. **Souhesmes** (Gaston des **Godins de**), ch. de St-Sylvestre, etc. ; de la Soc. d'arch. lorraine, etc. ; — r. Luledji-Hendek, 87, Constantinople-Galata (Turquie).

P. H. **Sourindro Mohun Tagore** (S. A. le Radjah), O. I. P. ⟨⟩, compagnon de l'O. de l'Empire Indien, gr.-croix de plusieurs Ordres ; — Paturiaghata Raj Bati, Calcutta (Hindoustan).

H. **Spoto** (Monseigneur Pompeo), des barons del Salacio, doyen du Chapitre de la Chartreuse de Girgenti ; — Girgenti (Sicile).

H. **Staël Holstein** (Baron Auguste de), docteur en philosophie, conseiller hon^re^ en retraite, ch. des O. de St-Jean et de François-Joseph ; — chât. de Testama, p. Riga et Pernau, Livonie (Russie).

H. **Starrabba**, baron de **San-Gennaro**, anc. archiviste aux Archives d'état de Palerme, comm^r^ du St-Sépulcre, corr^t^ de l'Acad. roy. hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

A. **Sunko** (Milan), peintre de l'I. et R. Soc. héraldique *Adler ;* — III. Seidlgasse, 7, Vienne (Autriche).

H. **Surel de St-Julien**, comte de **Saint-Haond** (Amédée de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; de la Soc. Éduenne ; — r. du Commerce, 17, Riom (Puy-de-Dôme), et chât. de Surel, p. Retournac (H.-Loire).

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

C. **Tadolini** (Commandeur Jules), professeur à l'Acad. du Panthéon ; de l'Acad des B. A. de Pérouse ; ch. de St-Grégoire, de la Couronne d'Italie, etc. ; — Corso, 472, Rome (Italie).

P. H. **Tamizey de Larroque** (Philippe), ✠, ⟨⟩, corr. de l'Institut de France, membre du Comité des trav.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hist. et scient., etc. ; — pavillon Peiresc, Gontaud (Lot-et-Garonne).

P. H. **Tanguay** (Monseigneur C ien), prélat de la maison de S. S., docteur ès-lettres de l'Université Laval. attaché au Bureau des statistiques du Canada ; de la, Soc. Royale du Canada ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — bd Péreire, 188 bis, Paris.

H. **Tardieu** (Ambroise), ch. de St-Grégoire et de François-Joseph, etc. ; — Herment (Puy-de-Dôme).

H. **Tassinari** (l'Abbé Joseph), docteur en théologie - — r. Mazzini, 28, Forli (Italie).

H. **Tassin de Montaigu** (Henri) ; — r. Pierre-Charron, 59, Paris, et chât. de Pasmoulet, p. Lezoux (Puy-de Dôme).

C. **Tausin** (Henri), r. de Tunis, 3 ; — St-Quentin (Aisne).

H. **Taveau de Lavigerie** (Baron Olivier), comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. de Choiseul, 76, Paris.

H. **Teil** (Baron du), ch. de St-Jean de Jérusalem, etc. ; — Guatemala (Amérique centrale).

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Teissier** (Gaston), inspecteur principal adjoint de la Cie des ch. de fer de Lyon ; anc. zouave pontifical, décoré de la croix « Pro Petri Sede » et de la méd. militaire « Benè merenti » ; — r. Sénac, 43, Marseille (B.-du-R.)

H. **Teissier** (Octave), ✻, O. I. P. ✠, anc. archiviste de la ville de Marseille, bibl. de la ville de Draguignan, prést hon. de la Soc. acad. du Var, etc. ; — r. de la République, 11, Draguignan (Var).

H. **Temple de Rougemont** (Comte Albéric du) ; des Soc. d'archéol. de Chartres et de Châteaudun ; —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chartres, et chât. de Vrainville, p. Bonneval (Eure-et-Loir).

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terrasson** (Madame René de), née **Villebois-Mareuil** ; — chât. du Plessis, p. Durtal (Maine-et-Loire).

H. **Terris** (Jules de), notaire, ch. de St-Grégoire, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Terrouenne** (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie ; — chât. de la Melleraye, p. Orléans (Loiret).

H. **Tesson** (Alfred de), ✲, capitaine de frégate en retraite, ch. l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — bd du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjt de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. de Noailles, 17, St-Germain-en-Laye (S.-et-Oise), et r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ancien sous-préfet ; — r. de Vienne, 21, Paris.

H. **Touchebœuf**, comte de **Clermont** (Guyon de) ; — † *20 nov. 1891.*

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, commr de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

Tour (Henri de la), attaché au Cabt des médailles de la Bibl. nat. ; — av. de Breteuil, 7, Paris.

A. **Tour** (Paul du **Fayet** de la) ; — chaussée du Pont, 1, Boulogne (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Tournemiche** (l'Abbé Émile), curé de Vennecy, chanoine de Constantine, chᵉʳ de l'O. R. d'Isabelle la catholique ; — Vennecy (Loiret).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, Constantinien, etc. ; — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vamnadeuc, en Pléven, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Tricoire** (l'Abbé), curé de Moulidars ; de la Soc. arch. de la Charente, etc. ; — Moulidars, p. Hiersac (Charente).

H. **Trivulzio** (Comte Joseph) ; — † *17 déc. 1890.*

H. **Trooz** (Jules de), écuyer, député, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Institut. arch. Liégeois ; — r. de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. **Valdefuente** (Guillermo **Carvajal,** marquis de) ; — av. des Champs-Élysées, 121, Paris, et calle Serrano, 6, Madrid.

H. **Vallière** (Henri de **Boisguéret** de la) ; des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc. ; — r. du Mail, 16, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Van Robais** (Armand) ; — † *19 mars 1890.*

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vassallo-Paleologo** (Chevalier Fr.), consul de Vénézuéla, offʳ de l'O. du Libérateur, etc. ; de l'Acad. Dante Alighieri de Catane, etc. ; — Girgenti (Sicile).

H. **Vaubercey** (Comte de) ; — chât. de Montgenost, p. Villenauxe (Aube).

H. **Vaujany** (Vicomte de), ✠, bey de 1ʳᵉ classe, consul gᵃˡ de Turquie, gr.-officier du Nicham iftikar, commʳ du Medjidieh, etc. ; de la Soc. de géogr. du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Caire ; de l'Institut archéol., etc. ; — cours Saleya, 3, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Vaulchier du Deschaux** (Marquis de), ✻, membre corr. de l'Acad. de Besançon ; — au Deschaux (Jura).

H. **Vauloger de Beaupré** (René de), avocat ; de la Soc. arch. scient. et litt. du Vendômois ; — r. Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. **Vautheleret** (Baron de), ✿, v.-prés^t de la Soc. de topogr. de France, comm. des O. d'Isabelle la Catholique, du St-Sépulcre, etc. ; — r. St-Georges, 28, Paris, et villa St-Louis, Menton (Alpes-Mar.)

H. **Veloz-Goiticoa** (Nic.), ✿, anc. consul, dir^r du droit internal privé au min. des aff. étrang. de Vénézuéla ; comm. des O. du Libérateur, du Christ, etc. ; — r. Ségalier, 30, Bordeaux (Gironde).

H. **Vendômois** (Joseph de), ✻ ; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — Fontaine (Saône-et-Loire).

H. **Vernou-Bonneüil** (Marquis de), O. ✻ ; — av. Duquesne, 34, Paris.

H. **Verpy** (Albert), ✻, chef à la dir. gale de l'Enreg. et des Domaines ; de la Soc. de législ. comparée ; — r. St-Honoré, 267, Paris, et à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

H. **Verthamon** (Comte de), de la Soc. de géogr. ; — chât. d'Hauterive, p. St-Germain-d'Esteuil (Gironde).

H. **Viale-Rigo** (Sébastien de), ✿, anc. consul général, comm^r de l'O. du Libérateur, officier de Charles III et du Christ de Portugal, chev. de l'Ordre de Pie ; de la Soc. de géogr. ommerciale de Paris ; — r. de la Néva, 6, Paris.

H. **Vieuville** (Charles de la), ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de la Soc. Archéol. de Nantes ; — r. d'Agues-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

seau, 4, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Tourdelin, p. Bécherel (Ille-et-Vilaine).

H. **Vidau** (Comte de), ✠, capitaine d'inf. démre ; — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. **Viguerie** (Auguste de) ; — r. Jacob, 52, Paris.

H. **Villaret** (Mademoiselle Amicie de **Foulques** de), ✠, de la Soc. Dunoise ; — r. Serpente, 3, Orléans (Loiret).

H. **Villars-Brancas** (Comte de **Hibon de Frohen**, duc de), Grand d'Espagne de 1re classe, ch. grand-croix de l'Ordre royal du Christ, ch. de Malte, etc. ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — av. de la Motte-Piquet, 14, Paris.

H. **Villebois-Mareuil** (Baron Godefroy de) ; — chât. de la Ferrière, p. Segré (Maine-et-Loire).

H. **Villenaut** (Octave de) ; — Nevers (Nièvre).

P. H. **Villermont** (Comte Charles de), grand-croix des O. de St-Grégoire et de François-Joseph, etc. ; — chât. de St-Roch, p. Couvin, prov. de Namur (Belgique).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), officier démissre, avocat, anc. sous-préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris, etc. ; gr.-offr de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Régiment de zouaves (France), chevalier de l'O. R. M. de François 1er, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti ;* président d'honneur de l'Acad. Lamartine, etc. ; — r. St-Luc, 12, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Marquis de) ; — † *18 août 1889.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — Vouziers (Ardennes).

H. **Visien** (Comte de) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Vitton de Peyruis** (Comte de), chevalier de St-Sylvestre ; de la Soc. archéol. d'Avranches, etc. ; — chât. de Langevinière, p. Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'Or), etc. ; secr. de la Soc. hérald. « Nederlandsche Leeuw », etc. ; — La Haye (Hollande).

A. **Wailly du Rozelle** (Julien de), de la Soc. scient. et litt. des B.-Alpes, etc. ; — r. Barthélemy, 18, Marseille (B.-du-R.).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blacquel de Croix**, baron de), bibl.-archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Royale, 9, Nantes (Loire-inf.).

H. **Yanville** (Raymond **Coustant**, comte d'), ch. de Malte et de St-Sylvestre ; de l'Assoc. normande ; — r. Richepanse, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

H. **Yanville** (Comte Henry d') ; — boul. Péreire, 224, Paris, et chât. de la Bussonnière, p. Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

H. **Yanville** (Comte Raoul d'), de la Soc. arch. de Senlis, etc. ; — r. de Madrid, 19, Paris, et chât. du Tillet, p. Cires-les-Mello (Oise).

H. **Zauli-Sajani** (Professeur Livio) ; — r. Caterina Sforza, 20, Forli (Italie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Membres admis après l'impression du présent État :

H. Pascal (l'Abbé Adrien-Marius), curé de Cabriès; avocat de St-Pierre ; membre titul. de l'Académie Lamartine ; membre hon. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Cabriès, p. Le Pin (Bouches-du Rhône).

H. Pietramellara (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm. de l'Ordre de Pie, ch. de Malte, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — palazzo de ' Cinque, Rome.

MM. les collaborateurs de l'Annuaire de 1893 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 31 août.*

MM. les membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1892 et les cotisations arriérées à *Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.* Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom.

Ils sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte indiquant l'adresse nouvelle.

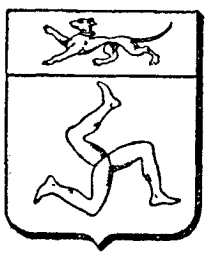

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SOURCES

DU

NOBILIAIRE DE PÉRIGORD

Dans les précédents Annuaires du Conseil Héraldique, des écrivains autorisés sont entrés, à propos des sources à consulter pour les nobiliaires de leurs provinces, dans des considérations générales que nous croyons inutile de rééditer. Le lecteur est prié de s'y reporter.

Nous voulons simplement indiquer d'une façon sommaire les sources nombreuses à consulter pour l'histoire de la Noblesse du Périgord. Notre but est de faciliter les recherches à ceux qui s'intéressent au passé glorieux de notre vieille province. Nous espérons l'atteindre par les divisions que nous avons adoptées.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DOCUMENTS IMPRIMÉS

I. — GÉNÉRALITÉS

§ I. — NOBILIAIRES ET OUVRAGES DIVERS.

Armorial général de France, par d'Hozier. Il forme 10 volumes, a été réimpr. par Firmin Didot (1868-72), avec registre supplém. non terminé.

Indicateur de d'Hozier, par Louis Paris. Paris, 1855.

Hist. des Grands-Officiers de la Couronne, par le P. Anselme. Cette œuvre importante a été réimpr. ces dernières années, avec continuation par Potier de Courcy.

Grand Dict. historique, par Moréri. L'édition de 1759 est la meilleure.

Dict. de la Noblesse, par La Chenaye-Desbois et Badier. L'ouvrage refondu a été réimpr. en 19 vol. chez Schlesinger, 1863-76, Paris.

Nobiliaire universel, par Viton de Saint-Allais. Réimpr. en 1873-74 ; cet ouvrage contient un grand nombre de généalogies périgourdines rédigées par l'abbé de Lespine (B. N., Fonds Périgord). M. de Roumejoux en a donné la nomenclature dans son *Essai de bibliographie périgourdine*, col. 206.

Hist. généalogique et historique des Pairs de France, par le chevalier de Courcelles, 1822-33. Ses généalogies périgourdines (nomenclature, col. 291 de l'*Essai* précité) sont aussi l'œuvre de Lespine. Le même auteur avait publié en 1820-22 un *Dict. universel de la Noblesse en* 5 vol. in-8°.

Archives historiques de la Noblesse, par Laîné ; 11 vol. 1828-1850.

Copyright — Les éditions d'Ainay — Lyon 2007

Annuaire de la Noblesse, (1843-1892), par Borel d'Hauterive. La nomenclature des généalogies périgourdines est dans l'*Essai* déjà cité, col. 22.

Chronologie militaire, par Pinard, services des officiers généraux, 8 vol. in-4°.

État militaire, par de Roussel, 1758-1793.

L'impôt du sang, par d'Hozier, éd. par L. Paris ; 4 vol. très utiles à consulter [1] pour les états de services des gentilshommes tués ou blessés à l'ennemi, dans les armées de terre et de mer.

Hist. de l'Ordre de Saint-Louis, par Mazas, avec table ; 4 vol. in-8°.

La France protestante, de Haag. 2e éd.

Nobiliaire du Limousin, par Nadaud, publié par l'abbé Leclerc ; ouvrage des plus précieux à cause de nombreuses notices sur le Périgord, 4 vol. Limoges, Ducourthieux, 1880-82.

Nobiliaire de Guyenne et Gascogne ; les deux premiers vol. par O'Gilvy, à consulter avec prudence ; les deux derniers, par J. de Bourrousse de Laffore. — 4 vol. 1856-83.

Dict. génealogique des familles du Poitou, par MM. Beauchet-Filleau ; 2e édit. en cours de publ. ; il contient quelques généalogies périgourdines. Poitiers, Oudin.

Guyenne militaire, Variétes girondines, Un coin de l'Entre-deux-Mers, par Léo Drouyn (Bordeaux, dates diverses). Ces œuvres importantes renferment de nombreux documents sur les familles ayant habité les confins du Périgord, du Bordelais et de l'Agenais.

Histoire de Libourne, par Guinodie, spécialement l'éd. de 1876. Libourne, Malleville.

[1] Quoique bien incomplets .(Note du Président du C. H.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Parlement de Bordeaux, notes biogr. par A. Communay. Bordeaux, Favreaud, 1886.

Il a été imprimé et il s'imprime de nombreux *Bulletins* et *Revues*, traitant de questions héraldiques et généalogiques, avec notes d'État-civil moderne. Les signaler serait sortir du cadre que nous nous sommes imposé, exception faite cependant pour le *Bulletin généalogique et héraldique*, rédigé par M. Louis de la Roque, qui en 1890 et 1891 a publié des documents inédits sur des familles de la Guyenne, provenant des Archives départementales de la Gironde (Enregistretrement d'Édits royaux et Lettres patentes), ainsi que pour la *Gazette Héraldique*, dirigée par M. de Jaurgain, avec des études assez étendues sur les familles.

Les publications de toutes les Sociétés historiques, archéologiques, d'Archives historiques des départements voisins, sont appelées, destinées même, à donner parfois des notices généalogiques périgourdines. Bornons-nous à le rappeler.

§ II. — ARMORIAUX

Tous sont à consulter. Signalons particulièrement la *Table* imprimée de l'*Armorial de d'Hozier*, et l'*Armorial de Grandmaison*. Malgré des lacunes, ce dernier est précieux pour le chercheur à cause de l'ordre spécial de sa composition, car il suit l'ordre alphabétique des pièces héraldiques ; il se termine par une table des noms employés.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

II. — PERIGORD

§ I. — OUVRAGES ET OPUSCULES

L'ancien et le nouveau Périgord (en préparation), par l'abbé H. Brugière. Cette œuvre, commencée avec les notes du chanoine René Bernaret, renfermera des indications précieuses sur les familles seigneuriales des paroisses.

Annales hist.de la ville de Bergerac. Bergerac, 1891, in-12.

Armorial de la Noblesse du Périgord, par A. de Froidefond de Boulazac, 1re éd., 1858, 570 écussons ; 2e éd. (1891, impr. de la Dordogne, Périgueux) entièrement refondue, 970 écussons, documents sur les familles et les États-Généraux, formant 2 vol. in-8° avec table onomastique. Ouvrage de fonds à consulter à chaque instant.

Ban et Arrière-Ban de la sénéchaussée de Périgord en 1557, publié par l'abbé Audierne, 1857.

Ban et Arrière-Ban de la Sénéchaussée de Sarlat en 1674, publié par le vicomte de Gérard dans le tome XVIII des *Archives Hist. de la Gironde.*

Bans et Arrière-Bans des sénéchaussées de Périgueux, Bergerac et Sarlat, en 1674, 1689 à 1692, avec annotations, par MM. de Saint-Saud et de Gérard (en préparation).

Chroniques de Tarde, éd. avec notes par le vicomte de Gérard ; documents nombreux sur le Sarladais, (Paris, Oudin, 1887).

Essai topogr. sur le canton de Nontron, par Ribault de Laugardière avec des notes généal. sur presque

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toutes les familles de la région. (Périgueux, Laporte, 1888.)

Etat des gentilshommes de l'élection de Sarlat maintenus par l'Intendant Pellot en 1666-68, publié en 1873 par le vicomte de Gérard.

Livre de vie. Seigneurs et capitaines du Périgord blanc, par E. Labroue. Bordeaux, Gounouilhou, 1891.

Noblesse du Perigord en 1789, par Matagrin. Opuscule généralement uni avec la 1re éd. de l'*Armorial de Périgord*.

L'Abbé Audierne, dans la plupart de ses œuvres ; nous renvoyons pour le détail à l'*Essai* de bibliogr. périgourdine d'A. de Roumejoux.

Reckerckes sur la Noblesse du Périgord, par la marquise de Cumont, née de Damas d'Hautefort. Cet ouvrage important contient des listes d'hommages, reconnaissances, montres, maintenues, etc., de 1208 à 1789. — Paris, Champion, 1890.

Sigillographie du Périgord, par Ph. de Bosredon. 1re éd. et supplément, 633 sceaux et cachets. Périgueux, Dupont, 1881-82. — 2e éd. (Brive, Roche, 1891), entièrement refondue et augmentée, 1286 sceaux ou cachets. Le titre seul indique combien cette œuvre est intéressante, d'autant plus que presque chaque personnage cité a sa notice biographique.

§ II. — BULLETINS ET REVUES

Annales de la Société des lettres, sciences et arts de la Dordogne. Dans les prem. années surtout de cette publication, il y a quelques notices sur des familles périgourdines.

Bulletin de la Société hist. et archéol. du Périgord.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Inutile d'insister sur son importance ; le premier volume date de 1874.

Chroniqueur du Périgord et du Limousin (1853-56), avec de nombreux articles généalogiques.

La semaine religieuse de Périgueux contient parfois des indications utiles. M. Yvan de Valbrune, depuis 1864, publie dans de petites feuilles périodiques intitulées : le *Périgourdin*, la *Chronique de St-Astier*, les *Ephémerides de Périgueux*, des notes relatives au passé des familles quand elles sont extraites des registres paroissiaux ou minutes de notaires.

§ III. — GÉNÉALOGIES IMPRIMÉES

I. — *Imprimées seules.*

Nous ne donnons que celles qui ont fait l'objet d'une impression spéciale, et non celles qui sont extraites de nobiliaires généraux. Malgré nos recherches, nous en aurons oublié plusieurs ; il est, en effet, assez difficile de les connaître, car, tirées à petit nombre, elles ne sont généralement pas mises dans le commerce.

Alamigeon en Périgord, par P. Huet. Poitiers, Oudin, 1891. — *Aydie* ; note sur cette famille par le marquis de Sainte-Aulaire. Périgueux, Bouchane, 1852. — *Beaupoil de Saint-Aulaire*. Paris, 1652. *Beaumont*, par l'abbé Brizard, 2 vol. in-f°, 1779. Extrait, petit in-4°, Paris 1857. — *Caumont de Beauvilla*. Petit in-4°, Paris, Houry, 1757. — *Chabot.* par Saudet Nantes, Grimaud, 1885. — *Chapt de Rastignac*, (notice hist. sur la maison), publiée par la famille. Paris, Wittersheim, 1858. — *Chasteigner*, par Clabaud. Pa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ris, 1778; par *P. de C.*, Paris, 1862. — *Durfort* (Précis hist. sur la famille de), par Jean Favre. Marmande, 1858. — *Estut*, par le marquis de la Guère ; à cause de la branche dite de Solminihac. Bourges, 1887. — *Ferrand*, par P. Huet. Poitiers, Oudin, 1872. — *Galard* (Documents hist. sur la maison de), par Noulens. 5 Vol. Paris, Claye, 1871-74. — *Gastebois*, par Gabriel de Gastebois. Versailles, 1890. — *Gérard* (Précis généal. sur la maison de), par le vicomte G. de Gérard. Poitiers, Oudin, s. d. — *Gontaut de Badefol*, par Clabaut. Paris, 1771. — *La Borie de Champagne et de La Batut*, par le baron R. de La Batut. Poitiers, Oudin, 1886. — *La Croix du Repaire, de St-Cyprien, de Jovelle* (en préparation), par le comte de Saint-Saud. — *La Porte* en Périgord, Angoumois, par F. de Chergé. Angoulême, 1857. — *La Roche-Aymon*, par l'abbé d'Estrées. Paris, 1776. — *La Rochefoucauld*, par d'Hozier. Paris, 1664. — *Lespine*, par P. Lespine des Colombiers. Paris, 1777. — *Lur* (Notice généal. sur la maison de), par le comte H. de Lur-Saluces. Bordeaux, 1855. — *Malet* (Notice sur la famille de) avec tableau, par le comte E. de Malet. Périgueux, Cassard, 1887. — *Montaigne*, par Th. Malvezin. Bordeaux, 1875. — *Monteil* (Notice généal. sur la famille de). Ribérac, Délecroix, 1861. — *Montesquiou*, par Chérin et l'abbé de Vergès. Paris, 1784, in-4° ; par le duc de Fezensac, Paris, 1837-47, 2 vol. in-8°, et « Note sur la descendance de la maison de M. des comtes de Fezensac », par le même. Paris, 1859, pièce gr. in-8°. — *Rochechouart*, par le général comte de Rochechouart ; 2 vol. in-4°. Paris, Allard, 1857. — *Rochon* (Bonfils et Lapeyrouse), par d'Auriac et Castan. Marseille, Jouve, 1880. — *Saint-Exupéry*, par le comte F. de Saint-Exupéry. Paris, Jouaust, in-4°

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1879. — *Ségur* (Essai généal. sur la maison de), par le comte de Saint-Saud (en préparation). — *Talleyrand*, et précis historique sur les *comtes de Périgord*, par V. de Saint-Allais, Paris, 1836, in-4°. — *Vaucocour*, par du Mas-Paysac. Périgueux, s. d. (vers 1860).

II. — *Généalogies intercalées.*

Dans certains ouvrages archéologiques ou historiques, on rencontre des généalogies ou fragments généalogiques qu'il serait assez difficile de découvrir si on n'était guidé. Plus encore que pour le paragraphe précédent, notre liste sera forcément incomplète.

Beaumont et Beynac, dans l'*Histoire de la maison de Castelnau-Tursan*. Aire, 1887. — *Brettes*, dans les *Gens de qualité de la Basse-Marche*, par A. de La Porte. Le Dorat, 1888. — *Escodéca et Ferrand*, dans la *Notice sur Mauvesin*, par l'abbé Alis. Agen, Michel et Médan, 1887. — *Gontaut de Salignac*, dans l'*Ambassade en Turquie* par Jean de Gontaut-Biron. Paris, Champion, 1888. — *La Marthonye et Beaumont*, dans l'*Hist. de St-Jean de Côle* par le R. P. Paulin. Avignon, Seguin, 1881. — *La Porte de Luzignac* (actuellement *La Porte-aux-Loups*), dans l'*Hist. des familles nobles du nom de La Porte*, par A. de La Porte. Poitiers, Oudin, 1882. — *Solminihac*, dans une brochure de M. Léo Drouyn, intitulée *St-Jean de Blagnac*. Bordeaux, Lavertujon, 1868. — *Vivant* et *La Verrie*, dans *Faits d'armes de Geffroy de Vivant*, par A. Magen. Agen, Michel et Médan, 1887.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MANUSCRITS

I. — A PARIS

§ I. — ARCHIVES NATIONALES

Les recherches dans ce dépôt public nécessitent une certaine habitude. Dans la plupart des séries, il y a à glaner, aussi nous bornons-nous à indiquer les grandes sources.

Série M. nos 258 à 607, *Dossiers de familles* (cartons par lettres alphabétiques.)

Série MM. Nos 617 à 627, *Preuves de Malte* (cartons par lettres alphabétiques.) — Nos 810 et suivants, *Preuves pour les honneurs de la cour.*

Série T. T. Registres de baptêmes, etc. provenant d'*Églises Réformées* du Périgord. L'inventaire imprimé par noms de lieux et par lettres alphabétiques facilitera les recherches.

§ II. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS

Armorial général de France, dressé en vertu de l'Édit de nov. 1696. Les armoiries des familles du Périgord sont dans les deux volumes de Guyenne ; l'un contient la description des blasons, l'autre les blasons coloriés. Il est très important de distinguer entre les *armes produites*, et celles *imposées d'office.* Les premières ne sont pas toujours exactes, les secondes sont toujours fausses.

Cabinet du Saint-Esprit, dans le *fonds Clairambault;* le catalogue mss. existe.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cabinet des Titres. Vol. 194 à 196 : *Anoblissements*. — Vol. 198, table alphabétique des gentilshommes *maintenus* dans la Généralité de Bordeaux. — Vol. 445, *Recherche de la Noblesse* de la Généralité de Bordeaux sous Louis XIV. — Vol. 574 à 580, quartiers de noblesse de l'*Ordre de Malte*. — Vol. 693, certificats de noblesse des *Pages du duc d'Orléans*. — Vol. 701 et 702 : Texte des *Hommages rendus aux comtes de Périgord* de 1541 à 1543.

Chérin, preuves de noblesse dressées par ce généalogiste des Ordres du Roi. Le catalogue mss. est à la disposition du public.

Collection de Dom Villevieille.

Fonds Périgord. Cette superbe collection, qui ne comprend pas moins de 183 volumes, est en grande partie l'œuvre de l'abbé de Lespine, qui fut conservateur aux Mss. de la Bibliothèque Royale. Courcelles et Saint-Allais doivent leurs meilleures notices à ce généalogiste d'une conscience rigide. Les catalogues existent aux Mss., mais il est préférable de consulter l'Inventaire complet qu'en a publié, en 1890, M. de Bosredon dans le « Bulletin de la Société archéologique du Périgord », et qui a été tiré à part. (Périgueux, impr. de la Dordogne, 1891.)

D'Hozier. Ces généalogistes *officiels* ont leurs importants dossiers divisés en 4 séries : 1° *Les Carrés* (catalogue à la disposition du public). 2° Les *Nouveaux d'Hozier*. 3° Les *Dossiers bleus*. 4° *Le Cabinet de d'Hozier*. Ces trois dernières séries, classées alphabétiquement, ne se communiquent qu'aux membres des familles intéressées ou aux personnes munies de leur autorisation.

Pièces originales. Le catalogue en existe.

Preuves de noblesse pour les *Écoles Militaires*, pour

- Copyright Les Éditions de Jeanne Laffitte - Paris 2007 -

Saint-Cyr, pour les *Pages de la Grande et de la Petite-Écurie*. Le public peut en consulter les catalogues mss.

II. — EN PROVINCE

§ I. — ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

DORDOGNE. — L'inventaire sommaire de la série A (Domaine) et de la série B (Judiciaire) pour la sénéchaussée de Périgueux est imprimé depuis 1882. M. l'archiviste départemental termine l'inventaire et l'impression de la série B pour les sénéchaussées de Bergerac et de Sarlat. Dans la série C, seront classées ultérieurement les pièces provenant des *Insinuations*, mine riche pour l'histoire des familles du Périgord que nous avons été les premiers à fouiller avec l'aide de notre collègue du C. H. Mr de Bellussières. Les *Insinuations* de la sénéchaussée de Périgueux remontent à 1504, mais il y a, surtout au XVIe siècle des lacunes ; celles de Bergerac commencent seulement en 1679, et celles de Sarlat en 1610, avec des lacunes.

Les *Registres du contrôle* sont à examiner ; ils partent de 1693.

Les *Minutes des notaires* présentent un grand intérêt, malheureusement il y en a peu de déposées aux Archives de Périgueux.

Les dossiers de *familles*, dans la série E, ont une grande importance ; ce fonds s'enrichit chaque jour. La liste suivante risque d'être incomplète : *Abzac. — Adhémar. — Aitz. — Bertin. — Caumont. — Chevalier. — Fayolle. — Foulcon de Laborie. — Gaillard de Vaucocour. — Gouffier. — Larmandie. — Lari-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gaudie. — Lespine. — Lostanges. — Montalembert. — Taillefer. — Chartriers des châteaux de : *Fayolle*, *Fournil*, *Lanmary*, *Rastignac.* — Le général d'Hautefort, MM. de Bosredon et de Froidefond ont aussi donné de nombreux papiers aux Archives.

Les *Listes des émigrés*, les *Procurations* pour le vote de 1789 seront consultées avec fruit.

Basses-Pyrénées. — On sait que le comté de Périgord étant passé aux d'Albret, ses archives furent transférées à Nérac, puis à Pau. Il y a donc dans cette ville d'importantes pièces concernant les familles de notre province. Nous renvoyons à l'*Inventaire* de M. P. Raymond, dont M. Villepelet a donné une analyse dans les bulletins III à VII de notre Société archéologique.

Charente. — La première partie de l'Inventaire de la série E (familles et notaires) est en vente. A chaque page on trouve des noms périgourdins ; il est donc indispensable de recourir à cette source pour qui veut s'occuper des familles de notre province.

Charente-Inférieure. — Corrèze. — Haute-Vienne. — Lot. — Il y a moins à prendre dans ces Archives que dans les précédentes ; la Saintonge surtout n'avait que bien peu de rapports avec le Périgord, dont elle ne joignait qu'une enclave.

Gironde. — A Bordeaux, siège de Parlement, de cour des Aides, de Généralité, les archives départementales contiennent de nombreux documents sur les familles, surtout pour les XVIIe et XVIIIe siècles. Néanmoins dans le fonds des Trésoriers (C, n°s 4143 et 4144) il y a une copie de listes d'*Hommages* rendus, au moyen-âge, aux comtes de Périgord, pour les châtellenies de Bourdeilles, Montpon, Mussidan et Vergt, qui fut envoyée de Pau ; elle offre quelques légères

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

variantes avec ceux relatés dans les *Recherches sur la Noblesse du Périgord*.

La *Série B* n'est pas inventoriée, mais une partie en a été provisoirement classée, avec inventaires mss. à la disposition du public. Dans les *Arrêts du Parlement*, on trouve bien des documents, mais les lacunes sont nombreuses, nombreuses aussi dans ceux de la *Cour des Aides*, si précieux pour la Noblesse, puisqu'elle rendait, à l'occasion des tailles, des arrêts de maintenue ou condamnation, et enregistrait les lettres patentes relatives à l'état des familles. Pour le XVIIe siècle on ne trouve que les arrêts de 1639, 1641, 1656, 1664, 1679, 1680, 1695 à 1697. Sous l'étiquette de cette cour, dans un carton intitulé *Noblesse*, il y a des notes importantes sur des familles périgourdines, de même que dans deux autres cartons intitulés : *Procédures diverses*, XVIIe *et* XVIIIe *siècles*.

Les enregistrements des *Édits Royaux*, tant au Parlement qu'en la Cour des Aides de Guyenne et au Bureau des Finances, contiennent des anoblissements, confirmations, lettres de relief de dérogeance ; mais que de lacunes ! Dans les registres de la cour des Aides, ces enregistrements n'existent que de 1639 à 1643, 1674 à 1678, 1716 à 1724, 1725 à 1747, 1779 à 1789. Aux bureaux des finances et trésoriers de France, ils vont de 1590 à 1790 avec de nombreuses lacunes. (C, 3801 à 3870.)

Les *Insinuations* de la sénéchaussée de Libourne, d'où relevaient quelques juridictions du Périgord, ne commencent qu'en 1708.

La *Série* C (Administration) renferme de nombreux documents qu'il faut aller chercher un peu partout. L'*Inventaire* de la première partie (N°s 1 à 3122) est en vente depuis quelques années ; M. l'archiviste Bru-

Copyright - Les cahiers d'Anjay - Lyon 2007

tails a achevé d'inventorier cette série ; le public peut consulter, aux Archives, la majeure partie des épreuves d'imprimerie. En outre, il a été dressé un inventaire manuscrit par ordre alphabétique de matières. Les nos 3330 et suivants contiennent des documents sur la *nobilité* des familles (n° 3339, liste des gentilshommes de l'Élection de Sarlat, *maintenus* par Pellot).

Les numéros 4100 et suivants sont relatifs aux *hommages*, *aveux* et *dénombrements*. M. le sous-archiviste Duval a fait une excellente analyse manuscrite des dénombrements, qui est à la disposition du public. Il serait trop long d'indiquer même sommairement les autres points principaux.

Série E. — Les *Dossiers des Familles* n'ont en ce qui concerne le Périgord qu'une importance relative. Les *Minutes des notaires*, pour la plupart de Bordeaux, offrent une mine inépuisable, mais il faut du temps et de la patience pour y trouver des noms périgourdins, bien qu'ils y soient nombreux.

Série G (Archevêché et affaires religieuses).— L'*Inventaire* en est à peu près terminé ; il comprendra, en outre, l'analyse des pièces qui sont restées aux Archives archidiocésaines, faite par M. l'abbé Alain. L'archevêque de Bordeaux possédait d'importantes seigneuries en Périgord (Belvès, Bigarroque, Montravel, Saint-Cyprien dans les derniers siècles, et beaucoup d'autres au moyen-âge.) Les documents sur les familles nobles habitant ou possédant en ces terres sont aussi nombreux qu'anciens.

Lot-et-Garonne. — Les Archives départementales sont peu riches par elles-mêmes. La comtesse Marie de Raymond a légué ses manuscrits généalogiques à ce dépôt. Il y a à y glaner pour le Périgord, moins ce-

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007

pendant qu'on ne pourrait le croire. L'inventaire méthodique en a été dressé par M. l'archiviste G. Tholin ; il est imprimé et contient une table onomastique. (Agen, Lamy, 1889).

§ II. — ARCHIVES COMMUNALES

Les *Registres paroissiaux* ne remontent pas haut dans notre province. Les communes dont l'état civil est antérieur à 1668 sont en minorité.

I. — *Dans les dépôts publics.*

Aux *Archives départementales de Périgueux* sont conservés :

1° Les doubles des registres de la plupart des paroisses de la *sénéchaussée de Périgueux* (arrondissements actuels de Périgueux, Nontron, Ribérac, et Bergerac en partie) jusqu'à la fin du XVIIe, avec quelques-uns du XVIIIe ; le double de quelques registres de la *sénéchaussée de Bergerac*, et tous ceux de celle de *Sarlat*.

2° Les analyses récentes des registres paroissiaux, faites dans les communes inspectées par M. l'archiviste départemental, lors de ses tournées annuelles, commencées en 1880.

Au *greffe du Tribunal de Périgueux* se trouvent les doubles des registres de la plupart des paroisses de la sénéchaussée de ce nom, classés et cartonnés par ordre alphabétique. Ils remontent à 1730 environ ; que sont devenus ceux de 1700 à 1730 ? Nous osons espérer qu'ils ne sont qu'égarés. Le *greffe du Tribunal de*

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007

Bergerac conserve ceux de cette sénéchaussée depuis 1680 environ.

II. — *Dans les Mairies.*

Périgueux. — Les registres paroissiaux de Saint-Silain remontent à 1582, ceux des autres paroisses à 1592. L'analyse en sera donnée dans l'*Inventaire* des Archives municipales dressé par M. Hardy, qui s'achève d'imprimer en ce moment.

Bergerac. — M. l'archiviste Dupuy nous fait connaître que les registres paroissiaux de la ville existent depuis 1609, tant pour les catholiques que pour les protestants.

Sarlat. — Les registres tenus par le clergé remontent à 1618, mais avec de nombreuses lacunes. Il y a une assez bonne table des matières, comprenant tous les actes antérieurs à 1790.

Autres communes. — On consultera aux Archives de la préfecture de Périgueux, un inventaire mss. de l'*État des Archives municipales* du département, dressé en 1868 ; on y trouve la mention, avec indications d'années, des registres paroissiaux qui se trouvaient alors dans les communes. Malheureusement l'insouciance des maires, l'humidité des armoires ont eu raison de plusieurs d'entre eux, et il est déplorable que des mesures urgentes ne soient pas prises pour obtenir que ces registres soient reliés, et mis ainsi à l'abri d'une destruction préjudiciable à ceux qui s'intéressent à l'histoire du pays et de ses familles.

Il y a certainement des lacunes dans ce que nous venons d'établir, mais tel qu'il est, cet inventaire de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sources nobiliaires est le résultat de plusieurs années de patientes recherches. Puissions-nous être utiles à nos collègues et à notre cher Périgord ! Tel est, du moins, notre plus vif désir.

Vicomte de Gérard.

Comte de Saint-Saud.

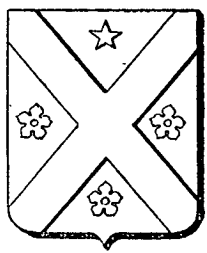

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

La Noblesse Maternelle [1]

ET LES ORIGINES NOBILIAIRES

Le Président du Conseil Héraldique recevait, le 25 mai dernier, une très intéressante lettre de notre savant collègue M. Cazalis de Fondouce ; il a bien voulu nous la communiquer et nous autoriser à y ajouter quelques réflexions qui n'ont peut-être pas toujours un rapport bien direct avec la question qu'elle traite, mais y rentrent pourtant indirectement et se rattachent d'une manière intime à notre étude sur la *Noblesse maternelle*, qui a reçu, l'année dernière, la bienveillante hospitalité de *l'Annuaire du Conseil Héraldique*. Nous avons le devoir de porter, dans son intégralité, la lettre de M. de Fondouce à la connaissance de nos honorés confrères, et nous croyons que son importance les frappera comme nous-même.

[1] Voy. l'Annuaire de 1891, pp. 1-55.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Montpellier, le 25 mai 1891.

J'ai lu avec le plus vif intérêt l'étude que M. Albert de Mauroy a consacrée, dans le dernier annuaire du Conseil Héraldique, à la question de la noblesse maternelle en Champagne. Voulez-vous me permettre de vous signaler une petite région de la France, située dans le Bas-Languedoc, c'est-à-dire à l'opposite de la Champagne, dans laquelle l'usage de l'anoblissement par le Ventre paraît avoir été général à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle ? Cette région est la partie supérieure de la vallée de l'Hérault, au centre de laquelle se trouve la petite ville du Vigan, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département du Gard.

Je ne puis citer aucun texte se rapportant à la coutume de l'anoblissement par la mère dans ce pays, mais les nombreuses recherches que j'ai faites dans les minutes des anciens notaires du Vigan et d'Aulas m'ont amené à reconnaître l'existence générale de cette coutume, ou du moins des prétentions à la noblesse des enfants issus de mères nobles, et même quelquefois des époux de filles nobles. Voici quelques-uns des exemples que j'ai relevés.

ARNIF. — Discret homme Pierre Arnif était marchand à Aulas en 1490 et 1543. Jacques Arnif, son fils, qui mourut entre 1566 et 1580, fut d'abord marchand, comme lui, mais ayant épousé Françoise Serre, fille de noble Guidon Serre, seigneur du Fromental, il commença à se qualifier (1561) noble et seigneur de Roquesedal. Jacques, son fils issu de ce mariage, se qualifie toujours noble Jacques d'Arnif, seigneur de Roquesedal. Il prit alliance, comme son père, dans la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

noblesse du pays et fit souche de plusieurs générations de nobles.

Bilanges. — Me Amans Bilanges, fils et petit-fils de notaires, notaire lui-même au Vigan, mort avant 1656, avait épousé Marie de Galtier, d'une famille noble. Leur fils Étienne, docteur ès droits et avocat, vivant en 1624, mort entre 1672 et 1719, se qualifie noble Estienne de Bilanges, seigneur de Blanquefort, et le fils de celui-ci est qualifié noble François de Bilanges, seigneur de Ressanson. On trouve encore en 1657 noble Jean de Bilanges, sieur de Falguières.

Carnac. — Antoine Carnac appartenait à une famille d'artisans d'Aulas. Son fils Jean fut substitut du procureur du Roi au siège de Meyrueis, fonction qui ne conférait pas la noblesse. Il épousa Françoise de Caladon et se qualifie en 1625 Jean de Carnac, écuyer, paraissant puiser sa noblesse dans celle de sa femme.

Dumazel. — Me Étienne Dumazel, mort entre 1608 et 1612, était notaire au Vigan. Il eut deux fils. L'un, Jacques, marchand au Vigan, testa en 1613. Il avait épousé Suzanne de Barsac, fille de noble Christofle de Barsac, sieur de Gasques, ministre de la parole de Dieu au Vigan. De cette union descendait Henri Du Mazel, sieur de Bagards, qui prenait en 1646, dans les protocoles des notaires, la qualification d'écuyer. Etienne Du Mazel, sieur des Laupies, docteur ès droits et avocat, autre fils de Me Etienne Dumazel, épousa Suzanne Dupont, fille de noble Pierre Dupont, seigneur de Serres. Leur fils, Pierre Du Mazel, mort entre 1642 et 1646, prend dans les actes la qualification d'écuyer.

Mercier. — Me Jehan Mercier, marchand d'Aulas, épousa en 1570 Jehanne de Vissec, d'une famille noble. Leur fils, Me Jacques Mercier, notaire royal à Au-

Copyright - Les éditions d'Arlay - Lyon 2007

las, épousa en 1594 Jehanne de la Fabrègue. Il ne paraît pas avoir eu personnellement de prétentions à la noblesse, mais son fils se qualifie noble Jacques de Mercier, écuyer, 1634. Il épousa Françoise de Mandagout et donna le jour à noble Pierre de Mercier, qui épousa Suzanne de Ginestous.

Nissole. — Jean Nissole, d'une famille bourgeoise de Saint-Laurent-le-Minier, épousa en 1605 Élisabeth de La Cour, fille de noble Fulcrand de la Cour. Leur fils se qualifie en 1641 André Nissole, *écuyer*.

Ricard. — Jehan Ricard, bourgeois d'Aulas, épousa demoiselle Suzanne de Peyran. Leur fils Pierre Ricard épousa en 1604 Suzanne de Caladon. De ce mariage provient un fils qui se qualifie Jean de Ricard, écuyer, 1625.

Surville. — *Pierre Surville*, marchand de Bréau, teste en 1559. Il avait épousé Hélix d'Assas, qui testa en 1593. Leur fils se qualifie noble Pierre de Surville, sieur de Puimejean. Il épousa Suzanne de Vabre, noble, dont il eut Jean de Surville, ministre de la Parole de Dieu, marié à Jehanne de Falguerolles, et Henry de Surville, écuyer, sieur de Puimejean, 1654.

Unal. — Étienne Unal, bourgeois de Bréau, épousa en 1615 Anthoinette de Caladon, fille de noble *Pons de Bérenger de Caladon*, sieur de l'Espinasse. Leur fils se qualifie en 1635 noble Estienne d'Unal, écuyer, capitaine enseigne au régiment de M. de Beaufort.

Je pourrais citer encore bien d'autres exemples, mais je craindrais d'être trop long.

Aucune de ces familles n'est comprise dans les maintenues de la fin du XVIIe siècle. Toutefois les prétentions de certaines ont survécu à cette époque et leurs membres figurent au XVIIIe siècle avec les qualifications de *nobles* et d'*écuyers*, soit que leur persistance

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

à s'en parer ait été couronnée de succès, soit que, par l'emploi dans des charges conférant la noblesse, ils aient greffé sur ces prétentions un véritable anoblissement.

Il m'a paru que la chose était assez curieuse pour vous être signalée. Vous jugerez si elle vous paraît assez intéressante pour être communiquée aux lecteurs du prochain Annuaire.

Je vous prie d'agréer, etc.

CAZALIS DE FONDOUCE.

C'est donc la coutume, la prétention générale à la noblesse par les mères que M. de Fondouce a reconnue et constatée dans sa province par de nombreux exemples puisés à bonnes sources. Les textes qu'il nous met sous les yeux ne laissent aucun doute à cet égard ; il était intéressant de vérifier cet usage ailleurs que dans la Province de Champagne et personne, croyons-nous, ne l'avait fait avant notre honorable correspondant.

Mais ce qui distingue et différencie totalement cet usage méridional de la coutume de la noblesse maternelle de Champagne, c'est que dans le Midi, et cela n'a pas échappé à la perspicacité de M. de Fondouce, la prétention à la noblesse par les femmes ne repose sur aucun texte juridique et n'est basée sur aucune décision judiciaire ; elle ne semble pas avoir réussi à faire reconnaître en la personne de ceux qui s'en réclamaient une noblesse réelle, même de qualité et de rang inférieurs, jouissant de privilèges ou droits quelconques. Ce n'était donc qu'une sorte de prétention toute platonique à un titre nu et dépouillé, en droit, de tout effet pratique. Toutefois, renfermé dans ces

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

limites, l'usage pour les nobles de mères de se targuer de la noblesse était bien réellement une sorte de coutume, coutume plus ou moins abusive, c'est possible, mais qui nous indiquera la règle absolue et stricte dont il ne fallait jamais s'écarter, dans la complexité des usages variés, quelquefois bizarres et anormaux, qui formaient presque tout le droit dans ces temps de sève vigoureuse de la liberté vraie.

De cet usage plus ou moins régulier, un certain nombre de familles de ces parages du Languedoc paraissent même avoir tiré une noblesse de fait qui, pour n'avoir peut-être été jamais reconnue bien officiellement, n'en a pas moins eu son existence réelle.

Rien d'étonnant, d'ailleurs, à ce que ce soit dans nos provinces de droit écrit qu'on rencontre ces vestiges de la règle romaine, *ventre affranchit*, et de son corollaire logique et nécessaire, infaillible, (à l'époque surtout ou complète franchise et noblesse étaient synonymes), *ventre anoblit*. On ne peut être surpris de trouver dans le Midi, plus imprégné de droit romain, des traces de prétentions à la noblesse maternelle subsistantes alors que dans nos autres provinces domine le principe de la filiation par les mâles, au point de vue de l'état nobiliaire de l'enfant.

Il est possible aussi que, dès l'origine, la noblesse ait formé dans ces parages de nos provinces méridionales une caste moins fermée qu'ailleurs ; l'assimilation de celle-ci avec la franchise, au sein de laquelle elle se recrutait, semble y avoir duré plus longtemps aussi. Vers 1298, dans la Sénéchaussée de Beaucaire, en Languedoc et en Provence, les bourgeois recevaient la chevalerie des nobles, barons et archevêques, sans l'autorité et la permission du Prince, et jouissaient néanmoins de la noblesse (La Roque, *Traité de la*

Copyright - Les editions d'Amay - Lyon 2007

noblesse ; L. Gautier, *la Chevalerie*, etc.) A la même époque, dans les provinces du Nord, ce n'étaient plus que les nobles qu'on pouvait faire entrer dans la chevalerie, du moins en principe et en règle générale.

II

Il est d'ailleurs fort difficile d'établir des principes généraux et surtout applicables à toutes nos provinces, quand on parle de cette époque lointaine qui vit les origines chevaleresques et nobiliaires. On lit un peu partout, et M. Léon Gautier répète dans son beau livre *la Chevalerie,* que la chevalerie était une institution ouverte, mais que toutefois ce n'est que par exception qu'on trouve des villains armés chevaliers, ce qui revient à dire, en résumé, que cette respectable dignité n'était ouverte, en général, qu'à la noblesse. Il dit encore que la chevalerie anoblissait si bien, qu'à l'origine il n'y eut pas d'autre noblesse que celle des chevaliers ou descendants de chevaliers. Ceci est vrai, et surtout pour les origines, par exemple au XIe siècle et à l'époque où la noblesse héréditaire se constitue ; elle se forme en effet par le service des fiefs, *militia,* par l'inféodation avec service militaire. Mais une fois formée, la noblesse devient vite, nous l'avons dit, une caste fermée supérieure à la simple liberté dont elle sortait elle-même, dont le souverain seul peut ouvrir la porte et dans laquelle les privilèges se transmettent par la naissance sans que la chevalerie ait rien à y voir ; elle se recrute dans son propre sein, et c'est alors que nous nous trouvons en face de la règle développée par la Roque en son chapitre XXII (*Traité de la Noblesse*), d'après lequel le Roi seul peut faire *ex villano*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

militem, d'un villain un chevalier. La chevalerie anoblit encore si bien que le pouvoir de faire chevalier un roturier est réservé à celui qui peut l'anoblir, au Roi : certains actes de la fin du XIIIe siècle confirment encore cette manière de voir (Fontanieu, 651, N° 39. Dupuy, 110). En 1317, Philippe V accorde à Jean Larchevêque, sire de Montfort, son chevalier, le pouvoir d'anoblir et armer chevalier André Rouault, quoiqu'il ne soit pas de race noble, voulant qu'aussitôt qu'il aura reçu la ceinture de chevalier, il soit anobli et réputé noble, lui et sa postérité.

Faut-il voir une exception à ces principes, ou bien ne s'agissait-il pas d'une vraie chevalerie dans le cas cité par M. le vicomte de Poli (*Histoire du Régiment de la Couronne*, page XIX de l'Introduction) de l'anoblissement par le duc de Bourbon de deux frères déjà chevaliers? M. de Poli nous signale encore, en 1355, une *nobilitatio pro Aymerico Rollandi, milite, de matre nobili et patre innobili, seu plebeyo, genito*. Ce texte nous confirme en même temps que la noblesse maternelle n'anoblissait pas [1], et qu'il pouvait y avoir des exceptions à la règle que les chevaliers étaient ou devenaient des nobles par chevalerie, puisque, dans certains cas, ils sont l'objet d'un anoblissement spécial et formel. On pourrait soutenir aussi que, dans ces cas d'anoblissements de chevaliers ou *milites*, il ne s'agit que de *milites* en un sens spécial et restreint de ce mot et non pas de vrais chevaliers ; il faut en effet que nous réformions la manière de voir que nous avons exprimée dans notre étude sur *La noblesse maternelle :* il n'est pas vrai que le terme *miles* soit

[1] En 1369 encore, Charles V anoblit Gaucher des Carrets, noble du côté de sa mère. (Communic. de M. de Poli).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

synonyme, à l'origine de la féodalité, de celui de noble et de vassal. La Roque le remarque lui-même en disant : « Dans les convocations faites autrefois des « nobles du Royaume, l'homme de cheval ou cheva- « lier était appelé *Miles*, à la différence de celui qui « combattait à pied, lequel n'avait le titre de *miles* « que lorsqu'il combattait à cheval avec l'agrément du « Prince. Ainsi, par ce mot *miles*, on pourrait insen- « siblement confondre les véritables chevaliers avec « ceux qu'on appelle communément cavaliers, qui « n'ont pas l'honneur de la chevalerie, parce que *Mi* « *litiæ cingulo non sunt decorati*. La différence ne s'en « peut faire que par la qualité des fiefs, ou par la con- « dition des personnes, car l'antiquité ne nous four- « nit pas d'autre terme que celui de *miles*. » On peut donc croire avec quelques auteurs que l'appellation de *miles* fut prodiguée à des cavaliers stipendiés qui n'avaient aucun rapport avec les chevaliers ; en tous cas, il est impossible que nous traduisions partout et toujours le mot *miles* par les termes de chevalier ou de noble. M. le vicomte de Poli, dont les archives sont aussi inépuisables que son obligeante amabilité, nous signale divers actes, dont un de l'an 1080, où nous trouvons deux *milites nobiles* (*Cart. de Paray*, ms. latin 9884, fol. 28 v° et 45) ; on a soin ici de préciser la qualité de nobles pour deux *milites* ; donc, il y avait des *milites* non-nobles ; donc *miles* et chevalier n'étaient pas deux termes absolument équivalents. La même année, une charte d'Isambart, Évêque de Poitiers, confirme des dons faits à Sainte-Croix de Talmont par Guillaume, sire de Talmont, dont il dit : « *milites suos tam nobiles quam ignobiles* ». Enfin dès l'an 1045, on trouve *Almoricus vir nobilis, tamen miles*, noble et pourtant *miles !* comme si cette qualité de *miles* eût

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

été une sorte de dérogeance ! (*Collection de Picardie*, tome 68, note 7, de la main de Dom Grenier). Singulière fortune d'un mot d'avoir signifié en même temps le degré le plus éminent de la noblesse et de la valeur militaire, celui de la chevalerie, et aussi, plus simplement, la qualité de soldat à cheval, de modeste cavalier. On pourrait rapprocher de ce sens double du mot *miles* l'exemple du titre de baron, dont le sens paraît avoir subi plusieurs variations à travers les siècles. Nous trouvons dans l'histoire de la formation de la langue française, par M. Ampère, cette citation du Scholiaste de Perse : « *Linguâ Gallorum barones dicuntur servi militum.* » (Ménage, *Dict. Etymol.* I, 151). Ce mot *baron* était donc bien dégradé de sa signification primitive à l'époque du Scholiaste : ayant voulu dire un guerrier, il était tombé au sens de soudard et de goujat. Puis ce mot ainsi avili se serait relevé et serait devenu le titre aristocratique des fiers barons de France et d'Angleterre. Cette destinée curieuse est fort probable, ajoute M. Ampère. Quelle conclusion dégager de tout ceci ? C'est qu'il faut bien se garder de prendre les mots dans un sens fixe et absolu quand il s'agit du moyen-âge ; leur sens a varié de siècle en siècle, quelquefois même il s'est appliqué à des objets différents. Les principes ont souvent varié, à plus forte raison la langue qui doit les exprimer.

III

Nous appuyant sur l'opinion de divers auteurs, nous disions, dans notre étude sur *La Noblesse maternelle*, que le noble n'était autre que l'homme libre devenu vassal et qui de son alleu a fait un fief, sa personne

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et ses biens s'étant subordonnés à d'autres. Sans aller jusqu'à dire que le noble a perdu quelque chose de sa liberté originelle, comme l'ont prétendu certains adversaires des idées nobiliaires qui croyaient par là ravaler l'origine de la noblesse, il n'en reste pas moins vrai qu'au xe siècle liberté et noblesse sont deux termes équivalents : d'ailleurs, toute la classe libre (ou à peu près) finit par disparaître, par s'absorber et se fondre dans la féodalité, dans la noblesse, pendant que quelques-uns de ses membres purent retomber dans le servage. Dire qu'à cette époque la classe libre disparaît, c'est se payer de mots et se faire une illusion ; elle change de nom, voilà tout : au lieu de liberté et servage, nous voyons les ordres de la nation se diviser en noblesse et servage, et bientôt une nouvelle classe libre surgir entre eux ; le nom seul a changé, les individus sont les mêmes. L'égalité primitive et l'identité de la noblesse et de la franchise ne durèrent pas longtemps en fait. M. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des Ducs et Comtes de Champagne*, I, 144) nous montre dans un duel judiciaire, au milieu du xie siècle, un individu qui se prétend libre et ne veut se battre que contre une personne libre. Un adversaire se présente en s'écriant : Je suis libre, de noblesse héréditaire ! — Ils saisissent le bâton et le bouclier, armes ordinaires des roturiers. Les hommes libres ne se battent donc pas en gentilshommes, et pourtant liberté et noblesse sont encore deux termes synonymes. « Je suis libre, de noblesse héréditaire ! » Cette synonymie disparue dans les choses subsista longtemps dans les mots. Exemple : le droit de franc-fief qui n'était autre chose que le droit de noble fief, dû par le roturier qui le possédait, etc. Au xive siècle et au siècle suivant, les juridictions Cham-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

penoises ne manquent jamais de déclarer encore nobles d'extraction et gentilshommes les *hoirs Musnier*, bien que la Charte produite par eux, et que tout le monde connaissait, les eut seulement affranchis d'une manière complète, mais non anoblis. Les juges Champenois étaient encore imbus des idées anciennes.

En France, en règle générale, la liberté se transmettait par les femmes aussi bien que par les mâles ; la noblesse également, au début du moins ; on vit pendant quelque temps les fils de franche femme devenir chevaliers, à plus forte raison les fils de filles nobles, épouses de roturiers. Sous saint Louis, on remarque qu'il est devenu absolument nécessaire d'être noble de père pour avoir accès à la Chevalerie ; pourtant, même alors, les enfants de mères nobles sont encore appelés nobles, ils ne perdent pas entièrement la gentillesse, ils peuvent tenir fiefs, ce qui est interdit aux villains : il subsiste toujours un vestige, mais plutôt théorique que pratique et, peut-on dire, grammatical et de mot, de style, des anciennes traditions et des idées anciennes d'après lesquelles noblesse dérivait de liberté et n'était qu'une qualité de celle-ci. La chevalerie fut elle-même une qualité supérieure de la noblesse, et la filiation paternelle y domina. Plus tard, l'état de franchise et de liberté étant devenu la règle générale, deux conjoints se trouvèrent presque toujours libres, et la filiation paternelle, qui régnait en haut lieu, put facilement l'emporter pour toutes les classes de la nation. Quant aux nobles de mères, nous avons montré que leur condition finit par ne plus se différencier de celle des roturiers.

Bien d'autres privilèges se perdirent ainsi dans le cours des âges. Ceux des clercs mariés, par exemple, disparurent de bonne heure ; au XIVe siècle, ils étaient

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

encore exempts de la taille de Jurée, avaient le privilège de la Juridiction ecclésiastique et officiale, etc. On les vit disparaître en même temps que leurs privilèges, tout ainsi que les nobles de mères cessèrent de se réclamer de cette noblesse dès qu'elle devint inutile. De même encore pour les *hoirs Musnier* : ils avaient été affranchis de toutes tailles, impositions, exactions et subventions que les Comtes de Champagne levaient sur leurs hommes et femmes de Jurée ; ces exemptions d'impôts se transmettaient parmi eux comme la liberté qu'elle leur donnait, par les femmes, mais c'était peut-être plutôt par l'effet spécial et propre de la charte d'affranchissement (fin du XIIe siècle) interprétée en ce sens, que par l'effet de la coutume générale. Car, en Champagne, la règle *ventre affranchit* n'était peut-être pas en vigueur alors. Nous avons vu qu'au XVe siècle de petits marchands qui descendent de cette lignée en réclament encore assez souvent les privilèges : c'est presque toujours pour s'exonérer de la Jurée ; en pratique, leurs droits se réduisirent à peu de chose, et cette race finit par rentrer dans l'obscurité et ne plus faire aucunement parler d'elle, dès que ses privilèges se trouvèrent annihilés, réduits à rien, ou devenus inutiles.

IV

On peut soutenir qu'en Champagne la règle *ventre affranchit* n'existait pas anciennement. M. de Barthélémy (*Notes secrètes de M. de Caumartin*, p. 6) a un texte qui prouve que dans cette province, en 1266, les enfants d'une noble et d'un serf étaient serfs. La coutume du roi Thibaut (XIIIe s.) dit positivement que les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

enfants suivent la pire condition et qu'il convient qu'ils soient serfs si le père l'était, nonobstant la noblesse de la mère [1].

Donc, en Champagne, à l'origine, loin de nous trouver en présence d'une noblesse maternelle, nous n'avons même pas, comme ailleurs, la liberté par le moyen des mères. Mais, d'autre part, tandis que dans les provinces voisines on permettait alors aux enfants de mère noble et de père roturier de tenir en héritage les fiefs de leur mère, et cela sans condition, et de s'anoblir par ce moyen à la troisième génération, en Champagne les enfants de mères nobles obtiennent bien le même résultat, mais ce n'est qu'en abandonnant la succession du côté de leur père roturier. Toutefois, il semble que, ce sacrifice une fois fait, ils suivent de plein droit la noblesse de leur mère et deviennent immédiatement des nobles, saus attendre le troisième hommage du fief, la troisième génération de leur descendance : cela subsista ainsi, pendant tout l'ancien régime, en Lorraine et en Barrois.

Il est probable que, de même, l'enfant de père serf et de mère libre et franche pouvait rester libre, moyennant qu'il remplît la même condition d'abandon de la succession du côté serf, car cela a subsisté, ainsi dans la coutume de Meaux.

On pourrait voir, dans cet anoblissement direct (moyennant finances en quelque sorte) et facultatif pour les enfants de mères nobles en Champagne, la vraie origine de la fameuse noblesse maternelle de Champagne : il est probable qu'on aura transporté di-

[1] Les anciennes coutumes de Champagne ne sont donc pas aussi libérales qu'on a voulu le prétendre ; jusque dans la coutume de Troyes (XVIe siècle) nous trouvons la règle que les serfs sont taillables à volonté ; c'est une des plus dures.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

rectement au sang noble de la mère la cause de l'anoblissement de ses enfants, lequel reposait en réalité sur la possession des fiefs et ne résultait que de leur transmission, autorisée, il est vrai, par la noblesse de la mère et consacrée dès la première génération par l'abandon de la succession du père roturier.

Un auteur du XIIIe siècle place en tête des choses les plus renommées de son temps, les chevaliers de Champagne, puis les écuyers de Bourgogne, etc. Il est certain que si la possession des fiefs avec une naissance noble du côté de la mère qui le transmettait, anoblissait de suite en Champagne, moyennant simple abandon au Comte de la succession roturière, et permettait ainsi à la femme noble de faire immédiatement et dès le premier degré souche chevaleresque, on peut croire que la chevalerie de cette province fut plus nombreuse qu'ailleurs, plus ouverte et plus riche, ne voyant que rarement ses fiefs entre les mains de roturiers, et conservant, avec la terre et l'influence légitime qu'elle donnait, le nombre et la richesse, par l'accession continuelle et incessante des plus élevés parmi les roturiers, de ceux qui avaient épousé des gentilfemmes, des damoiselles. On pouvait dire chevalerie de Champagne, comme on dit aujourd'hui noblesse et Pairage d'Angleterre, par un motif et pour une raison analogues.

Il n'est pas étonnant que de cet ancien usage, fort bien établi en Champagne, de l'anoblissement des enfants de mères nobles tenant les fiefs de leurs mères, moyennant abandon de la succession roturière, soit sortie cette règle et cette coutume plus générale, ventre anoblit et affranchit, que nous allons y voir régner au XIVe siècle, sans qu'il soit question alors de succéder à des fiefs, mais toujours avec la condition

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

d abandon de la succession paternelle roturière. Nous avons vu (*Étude sur la noblesse maternelle*), en 1315, Ètienne, fils d'un homme de franche condition et de Sebillette, déclaré noble du côté de celle-ci, qui est petite-fille de la sœur d'un chevalier. Peu après (entre 1314 et 1322), Pierre Piat est reconnu noble du côté de sa mère : celle-ci est dite fille d'un écuyer (fils lui-même d'un chevalier, mais dont la qualité n'est pas prouvée à l'enquête d'une manière claire et unanime) et d'une mère qui est fille d'une femme sœur et fille de chevalier [1]. En 1343, trois cousines germaines sont déclarées nobles comme issues de trois pères franches personnes et clercs, et d'une aïeule commune, fille de dame et de chevalier. Toutes ces sentences déclarent leurs bénéficiaires nobles et franches personnes, comme si elles voulaient faire une assimilation entre ces deux termes noble et franche personne ; il est à croire, en effet, que cette noblesse maternelle n'était plus qu'une noblesse d'ordre inférieur, une complète franchise, analogue à celle des clercs et des francs-bourgeois, en d'autres termes une roture privilégiée à certains égards, mais dépouillée des principales prérogatives nobiliaires qu'elle n'avait pu obtenir que lorsqu'il s'agissait pour elle de succéder aux fiefs de la mère et de les tenir noblement après elle.

[1] Curieuse filiation et qui prouve, ce que bien d'autres exemples, d'ailleurs, peuvent également mettre en lumière, que les noms de famille étaient encore bien peu fixes à cette époque : Dreux Chevrel, père de Pierre de la Charmoye, chev., et de Mahault de la Charmoye : celle-ci, mère de Dreux de Chevru et de Marguerite de la Charmoye : celle-ci, épouse de Hervé d'Autricourt et mère de Marguerite, épouse de Piat. Mahault de la Charmoye, noble, mais boiteuse, avait épousé un roturier dont le nom n'est pas donné.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

On serait peut-être encore en droit de conclure de la plupart de ces titres que, pour pouvoir obtenir cette noblesse maternelle d'ordre inférieur, il fallait prouver sa descendance de chevalier, et non pas seulement d'écuyer, et même peut-être de dame et de chevalier, c'est-à-dire d'un couple noble des deux côtés, et avoir en même temps qu'une mère noble un père franc et libre. Au XVe siècle, non seulement la charge d'abandon de la succession roturière est disparue, mais, la plupart du temps, on ne trouve plus dans les preuves l'ascendance chevaleresque du côté maternel ; c'est qu'aussi les prérogatives de la noblesse maternelle sont diminuées : l'une suit l'autre, et ces deux ordres de faits s'enchaînent : si on est exonéré des charges, d'autre part on n'obtient qu'une noblesse de plus en plus dégradée et dépouillée de privilèges. Toutefois, la nécessité semble subsister d'avoir pour père une franche personne en même temps qu'une mère noble. Une sentence de 1436 dit positivement que la coutume de Champagne est que l'enfant né en léal mariage de père noble et de mère franche, ou de mère noble et de père franche personne, est noble. En 1447, on exempte du droit de franc-fief l'arrière-petit-fils d'une noble et d'un clerc, dont les père et aïeul ont également joui de certains droits, tels qu'exemptions de la Jurée et privilèges coutumiers. A partir de cette époque, nous avons vu la noblesse maternelle décliner de plus en plus ; les nécessités fiscales croissantes la contre-minent et lui font perdre chaque jour du terrain ; elle était généralement réclamée par des bourgeois marchands, mais ceux-ci, dès que les règles de la dérogeance se précisent, ne peuvent plus, en tous cas, en jouir que s'ils cessent de faire le commerce, car, pendant qu'ils com-

Copyright - Les éditions d'Artray - Lyon 2007

mercent, ils paient les impôts et perdent la jouissance de leur maigre noblesse, à bien plus forte raison encore que les nobles de pères. Réduite enfin à quelques privilèges purement civils et coutumiers, elle languit et meurt dès le XVIe siècle, ne conservant qu'une existence nominale jusqu'à la révolution.

ALBERT DE MAUROY.

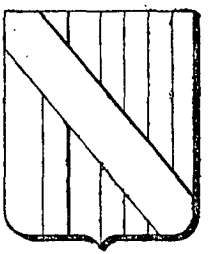

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

SOURCES

DU

NOBILIAIRE ORLÉANAIS [1]

Les sources du *Nobiliaire Orléanais* sont à la fois peu nombreuses et très dispersées et disparates.

Elles se divisent — comme pour toutes les provinces — en deux grandes catégories : les *documents manuscrits* et les *documents imprimés*.

§ I. — DOCUMENTS MANUSCRITS

N° 1. — Les *Manuscrits du chanoine Hubert*, intitulés *Généalogies Orléanaises*, conservés à la Bibliothèque publique de la ville d'Orléans. Collection de huit volumes in-4° de trois cents pages environ chacun, précédés d'une table alphabétique des noms des fa-

[1] Par *Orléanais*, nous entendons à peu près exclusivement le Département du *Loiret ;* les départements de *Loir-et-Cher* et d'*Eure-et-Loir* pourront faire l'objet d'une étude spéciale dans les futurs *Annuaires*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

milles contenus dans chaque volume. Les armoiries sont grossièrement dessinées à la plume en tête de chaque notice.

N° 2. — Les *Manuscrits de Duleau*, faisant partie de la Bibliothèque de la Société archéologique de l'Orléanais, bibliothèque placée dans le bâtiment si remarquable dit *Salle des thèses de l'ancienne Université*. Ces manuscrits forment une série de dix-neuf volumes petit in-4° et constituent une copie annotée, augmentée, rectifiée et disposée par ordre alphabétique des manuscrits du chanoine Hubert. Les blasons des familles sont, en général, simplement dessinés au crayon.

N° 3. — Les *Dossiers*, établis en conformité de l'Ëdit de réformation de 1666 et contenant les preuves de noblesse, jugements de maintenue ou d'usurpation de noblesse d'un certain nombre de familles de l'Orléanais. Ces *Dossiers*, originairement au nombre d'environ 300, sont actuellement réduits à une cinquantaine, formant comme de petits dossiers de procédure et composant deux fortes liasses conservées dans le riche dépôt des Archives départementales, dirigées avec tant de talent par le savant archiviste du Loiret, M. Jules Doinel.

N° 4. — Le *Sommier* ou table ancienne des dossiers sus-énoncés, très intéressant et précieux volume in-folio de plus de 400 pages, mis en vente autrefois (il y a 40 ou 50 ans), et à la suite de je ne sais quelles péripéties, à la librairie Herluison, et devenu la propriété de M. de Troussure, à Orléans.

N° 5. — Un manuscrit in-4°, que l'on pourrait intituler *Recueil de mélanges généalogiques*, d'une très belle écriture et avec blasons soigneusement coloriés, donné aux Archives départementales du Loiret par

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

M. Le Normant des Varannes et qui vient de m'être signalé avec la plus aimable obligeance par l'excellent archiviste du Loiret, M. Jules Doinel, issu lui-même d'une très ancienne famille de Normandie. Ce précieux manuscrit, — qui paraît avoir été écrit pour Mme de Pompadour, mais qui est malheureusement mutilé et incomplet, — mentionne plusieurs familles orléanaises, notamment les Brachet, les de Loynes, les Lhuillier, les Béziade d'Avaray etc. etc., et donne dans ses dernières pages la généalogie de la famille Le Normant.

N° 6. — Les *Généalogies* manuscrites conservées :

Les unes à la *Bibliothèque publique* de la ville d'Orléans ;

Les autres dans les *archives privées* de quelques grandes familles Orléanaises.

Les premières constituent une série de six volumes ou liasses (dont plusieurs très volumineuses), cotée M. 456 et M. 457, et dont voici les titres tels qu'ils sont inscrits sur le catalogue des Manuscrits :

A. — *Généalogie des familles Danès, Jousse, de Beauvais et leurs alliances :* C'est une sorte de *livre de raison*, mince in-4° du XVIIe siècle, de 55 pages, coté M. 456.

B. — *Mémoires sur diverses familles d'Orléans donnés à la Bibliothèque publique de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle par M. Castanet, décédé le 24 mai 1742.* Ces Mémoires forment trois gros volumes petit in-4° de 278 à 394 feuillets chacun, cotés M. 457.

C. — *Généalogies de familles Orléanaises, avec de nombreux authentiques ou copies de pièces originales, testaments, contrats de mariage, etc.* Forte couverture in-4°, en parchemin, contenant 89 petits dossiers ou brochures manuscrites, précédés d'une table alpha-

Copyright - Les éditions d'Avaray - Lyon 2007

bétique formant un fascicule séparé, coté M. 457 (4).

D. — *Catalogue des Nobles de la Généralité d'Orléans, en 1668, copié sur l'original en l'Étude du sieur Chenudeau, secrétaire de M. Demachault, intendant.* C'est un cahier in-4° de 28 feuillets, donnant simplement le nom du noble et de sa seigneurie et comprenant les *Elections d'Orléans, Beaugency, Blois, Chartres, Dourdan, Pithiviers, Montargis, Gien, Dunois, Vendôme, Romorantin et Clamecy*, côté M. 457 (5).

Les *Généalogies* conservées dans les principales familles Orléanaises sont en nombre certainement considérable. Nous n'en pouvons citer d'une façon certaine que deux : celles des *de la Taille* et celles des *de Morogues*, beaux in-4° sur grand papier avec blason coloriés, mais nous croyons pouvoir affirmer qu'il en existe de semblables chez les *Miron*, les *Rancourt de Mimeran*, etc.

Notons en passant, d'une part, que M. Roland de Dreuzy, demeurant au château de la Turpinière, par Sennely (Loiret), possède une copie de la curieuse généalogie de la famille *Masson*, issue par les femmes de ce Jean Daneau, anobli par Charles VII, au mois de mars 1438, pour avoir fait prisonnier le fameux Talbot sur le champ de bataille de Patay, aux côtés de Jeanne d'Arc ; et que, d'autre part, M. l'abbé Amelot, curé de Saint-Jean de la Ruelle près Orléans, achève en ce moment une très complète généalogie de la famille *Amelot*, laquelle, issue de la bourgeoisie orléanaise, s'est élevée par quelques-unes de ses branches jusques aux plus hautes charges de l'ancienne Monarchie et aux plus brillantes alliances.

N° 7. — Le volume de l'*Armorial de d'Hozier*, consacré à la Généralité d'Orléans, et conservé au *Cabinet des Titres* de la Bibliothèque Nationale.

Copyright - Les éditions de Mayenne - Lyon 2007

N°8. — Les *Minutes des Notaires*, très anciennes, remontant au moins au xve siècle, très en ordre et fourmillant de renseignements précieux sur l'histoire, la généalogie et les vicissitudes des familles Orléanaises.

N° 9. — Enfin nous croyons devoir signaler aux héraldistes les *Notes généalogiques* encore inédites, et fort curieuses, recueillies depuis plusieurs années tant par M. Raoul de Tarragon [1] que par un érudit Orléanais, M. Félix Guillon, officier d'Académie. Mais nous estimons qu'il y a lieu de se précautionner contre les idées un peu téméraires et aventurées de ce dernier, rendues encore plus dangereuses par l'entière bonne foi de l'honorable auteur [2].

§ II. — DOCUMENTS IMPRIMÉS

Ces documents peuvent être groupés sous trois catégories.

N° 1. — Les *Généalogies* de quelques familles nobles d'Orléans embrassant par leurs alliances presque toute la noblesse de la province. Citons au premier rang de ces publications le magnifique ouvrage luxueusement édité, avec blasons gravés et tableaux généalogiques, intitulé : *Histoire généalogique de la famille Colas, seigneur des Francs, d'Andeglou, de Poinville*, etc. Herluison, 1883, in-4°.

Ajoutons à ce premier fleuron les généalogies : de la famille *Le Normant*, publiée par les soins de M. le Normant des Varannes (Orléans, Jacob, 1851, in-4°);

[1] *Bulletin de la Soc. Dunoise*, n° 90, oct. 1891, p. 107.

[2] Les mss. de M. F. Guillon sont intitulés : 1° *La Noblesse orléanaise aux croisades ;* 2° *Un tournoi à Orléans au XIXe siècle.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la famille *Baguenault de Puchesse et de Viéville* (Orléans, Herluison, 1866, in-8° de 103 pages) ; et celles des familles de *Gauvignon de Basonnière* [1] et surtout d'*Orléans de Rère*, cette dernière la plus considérable et probablement la plus ancienne famille de la province [2], publiées par M. de Vassal, ancien archiviste du Loiret.

Mentionnons également la Généalogie de la famille d'*Alès de Corbet*, une des plus notables d'Orléans ; celle de la *Maison Royale de Courthenay, par M. du Bouchet, chevalier de l'Ordre du Roy, son Conseiller et Maistre d'Hostel ordinaire. A Paris, chez Jean dv Pvis, M. DC. LXI, in-folio ;* les *Recherches historiques sur la ville d'Orléans par D. Lottin Père* (Orléans, imprimerie d'Alexandre Jacob, 1845, 8 volumes in-8), donnant les lettres de noblesse de plusieurs familles de la ville d'Orléans ; et enfin les *Notes bibliographiques sur la famille de Luker* (venue en France avec les Stuart et établie aux environs de Beaugency), par M. Lafontaine, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats d'Orléans (Orléans, Herluison, 1887, broch. in-8 de 32 pages.)

Pour être le moins incomplet possible, citons encore l'*Histoire du Berry* et *Opuscules divers*, deux volumes petit in-4°, par Nicolas Catherinot, dont l'*écu d'alliance* comprend les blasons de quelques familles Orléanaises (Compaing, Brachet, Saint-Mesmin, etc.) [3],

[1] *Généalogie de la famille de Gauvignon de Basonnière*, par C. de Vassal, in-4° tiré à 12 exemplaires. Orléans, Herluison, 1862.

[2] *Généalogie de la famille d'Orléans de Rère*, par C. de Vassal, in-4° tiré à 12 exemplaires. Orléans, Herluison, 1862.

[3] *Escu d'alliance de Nicolas Catherinot*, gravure insérée en tête de la dissertation, page 11 du volume II et intitulée *Escu d'alliance* par le sieur Catherinot.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et enfin la curieuse plaquette in-folio intitulée : *Abrégé Chronologique de la Fondation et Histoire du Collège de Boissy, avec la Généalogie de la Famille de ses Fondateurs. M. DCC. XXIV*, reproduisant les armoiries d'un assez grand nombre de familles nobles, ou soi-disant telles, de la Province.

Signalons enfin à l'attention et à l'estime des Généalogistes l'excellent *Bulletin de la Société Dunoise* (*Châteaudun, librairie Louis Pouiller*, in-8), qui renferme souvent de précieux détails sur les anciennes familles du Comté de Dunois, leurs armoiries et les dignitaires Ecclésiastiques ou militaires dont elles peuvent se glorifier.

Pour le Blaisois, — bien qu'il ne rentre pas strictement dans les limites de cette notice presque exclusivement consacrée au Département du Loiret, — citons d'une part le beau volume intitulé : *Histoire généalogique de la maison de la Saussaye par Alonso Pean, membre de la Société des Sciences et des Lettres de Blois, etc. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, M. DCCC. LX, in-4° de 91 pages, blasons ;* et d'autre part le *Tableau général de la noblesse des bailliages de Blois et de Romorantin en M. DCC. LXXXIX, par M. de la Saussaye, in-8. Orléans, Herluison.*

N° 2. — Un groupe d'ouvrages relatifs en tout ou en partie aux anciennes familles Orléanaises et dont voici les principaux :

A. — La table des manuscrits du chanoine Hubert cités plus haut (n° 1 des documents manuscrits) et intitulée : *Généalogie des principales familles de l'Orléanais, table analytique des manuscrits d'Hubert par C. de Vassal, archiviste honoraire du Département du Loiret* (*Orléans, Herluison, 1862, gr. in-8*), *avec une planche d'armoiries.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

B. — *Les gloires municipales de la France.*

Orléanais.

Armorial des maires de la ville d'Orleans, par H. Lambron de Lignim, tiré à 100 exemplaires. Tours, imprimerie Ladevèze, 1851, brochure in-4° de 11 pages.

C. — *L'armorial de la Généralité d'Orléans, et le Blason du comté de Dunois*, dans la publication intitulée : *le Héraut d'armes, Revue illustrée de la Noblesse, par de Bizemont, Bouton, de Semainville, Q. de Saint-Hilaire, De Tourtoulon, H. Beaune, D'Estaintot, D'Arbaumont, etc. 1861-1877, 2 vol. grand in-8 à 2 col.*

D. — *Le Chartrier Français ou Recueil de documents authentiques à l'usage de la Noblesse. Orléans, Imprimerie Paul Masson, place du Martroi et rue Sainte-Anne, 2.* C'est une collection de six volumes ou plutôt plaquettes in-8, commencée en 1867 et poursuivie jusqu'en 1872, donnant la généalogie de plusieurs anciennes familles de l'Orléanais : de *Bizemont, de Gaudart d'Allaines, de Gauvignon* de *Basonnière*, etc.

E. — Les divers et très intéressants ouvrages de M. Boucher de Molandon, notamment l'excellent mémoire intitulé : *Jacques Boucher, sieur de Guilleville et de Mézières, Trésorier Général du duc d'Orléans en 1429. Sa famille — son monument funéraire — son hôtel de la Porte-Renart ou de l'Annonciade. (Orléans, Herluison, 1889, in-8 de 135 pages)*, ainsi que les *Antiquités de l'Église Saint-Paul d'Orléans*, par Mlle Amicie de Foulques de Villaret (Orléans, Herluison, 1884, in-8), savant volume reproduisant un

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

certain nombre d'épitaphes de l'ancien cloître de Saint-Paul, aujourd'hui détruit, et la brochure du même auteur intitulée *Louis de Contes, page de Jeanne d'Arc, etc.* (Châteaudun, Pouillier, in-8, 46 p.) [1].

N° 3. — Les anciens *Cartulaires de l'Orléanais*, dont trois ont été récemment publiés : ce sont ceux de *Beaugency*, *Saint-Avit* et *Voisins*, trois volumes in-4° publiés de 1879 à 1890 à l'excellente librairie Herluison par les soins éclairés de Messieurs Gaston Vignat et Jules Doinel, archiviste du Loiret, Officier de l'instruction publique. Signalons à ce propos l'existence de plusieurs *cartulaires* (ou copies de cartulaires) encore inédits. Ce sont ceux de *Micy-Saint-Mesmin*, de *Fleury-Saint-Benoit*, *Meung*, *Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle*, *Chapitre de Sainte-Croix*, *Saint-Euverte*, *Collège d'Orléans*, et enfin celui de *La-Cour-Dieu*, ce dernier publié en partie par M. Louis Jarry dans sa savante histoire de cette abbaye (Orléans, Herluison, 1864, in-8), pages 173 à 234,

Voilà les quelques renseignements, malheureusement encore très incomplets, qu'il nous est possible de donner sur les *Sources du nobiliaire Orléanais*. Nous prions le Conseil Héraldique et son très distingué Président de vouloir bien excuser l'insuffisance et les lacunes de cette brève et hâtive notice en quelque sorte improvisée.

COURET,

Ancien Magistrat.

[1] Devons-nous mentionner ici deux feuilles en chromolithographies intitulées, l'une *Armorial du siège d'Orléans, par F. Guillon*, l'autre *Armorial des maires d'Orléans*, et publiées la pre mière à la librairie Herluison, la seconde à la librairie Gatineau ?...

Copyright - Les éditions d'Alsay - Lyon 2007

MARIE

Sœur du Grand Corneille

ET SA POSTÉRITÉ

La parenté du grand Corneille a fait l'objet de nombreux et savants travaux, car c'est là vraiment un sujet intéressant ; on aime à savoir dans quelles veines coule le noble sang, non seulement du tragique, mais de ses ancêtres.

Au siècle dernier, des cousins éloignés du grand homme ont été souvent le but de l'attention du monde savant parce qu'ils portaient son nom, — au détriment même de sa postérité directe, — mais, sauf les descendants de Thomas son frère et de sa sœur Marthe, la mère de Fontenelle, ses autres neveux, collatéraux cependant beaucoup plus rapprochés, sont restés dans l'obscurité la plus complète.

Pourtant, nous osons le dire et espérons bien le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prouver, c'est là, de la part de l'histoire, nous ne dirons pas une injustice, le mot serait trop fort et dépasserait ce que nous voulons exprimer, mais au moins un dédain que rien ne justifie.

La science des généalogies a parfois des hasards qui amènent des découvertes bien inattendues ! Quoi de plus singulier, en effet, que de voir un général de la première république, bourguignon par son père et normand par sa mère, descendre d'une sœur de Pierre Corneille ? Et un rameau de la branche dont ce personnage est issu, retournant s'éteindre dans une autre famille de ce même nom de Corneille, parente certainement, sinon descendue de la première ?

I

On sait que de l'union à jamais mémorable de Pierre Corneille, Maître des Eaux et forêts de Rouen, anobli en 1637, avec Marthe Le Pesant, sont issus plusieurs enfants dont le tragique était l'aîné.

Une de ses sœurs, l'aînée des filles, Marie Corneille, baptisée à St-Sauveur de Rouen le 4 novembre 1609, figure dans les renseignements généalogiques de Ballin, Lepan et Taschereau comme ayant épousé « un sieur Ballam ou Ballain en 1634, dont une fille qui serait née en 1643. »

Voilà, jusqu'à ce jour, tout ce qu'on en savait.

Mais qui était ce Ballam ? Quelles étaient ses fonctions, sa famille, et que devint sa postérité ? Autant de questions qu'il nous est maintenant, du moins dans une certaine mesure, permis d'élucider.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

II

Le vrai nom du mari de notre Marie Corneille était maître Guillaume Ballan, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant de Robe Longue en la prévosté générale de Normandie, d'abord receveur du domaine d'Auge à Pont-l'Evêque.

Il s'était, par arrêts du parlement de Rouen, des 17 mars et 30 juin 1655, fait envoyer en possession d'une pièce de terre à St-Etienne la Thillaye, nommée les Rouges-champs [1].

Il fut inhumé le 10 avril 1663, dans le chœur de l'Église de Canapville : l'acte n'indique pas son âge [2].

La famille Ballan paraît originaire de Canapville, élection de Pont-l'Evêque, aujourd'hui canton de ce nom, au Pays d'Auge.

Elle possédait là un grand nombre de propriétés s'étendant sur les paroisses voisines de Bonneville-sur-Touques, Englesqueville, St-Martin-aux-Chartrains et St-Étienne, et dont le chef-lieu paraît avoir été un manoir de grand style, encore debout sur Canapville, près l'Église, à gauche de la route moderne de Pont-l'Evêque à Trouville, depuis longtemps nommé, nous dirons bientôt pourquoi, « le manoir de Prétot ».

Les minutes des anciens tabellionnages voisins de Pont-l'Evêque, Beaumont-en-Auge, Honfleur et Hennequeville nous donnent les noms des ascendants de notre Guillaume.

[1] Minutes de Beaumont, 8 août 1698.

[2] État civil de Canapville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C'est d'abord Christofle Ballan, habitant Canapville avec Anne Gamare, sa femme, héritière de Guillaume, son père, bourgeois d'Honfleur, l'an 1568[1]; puis leur fils Hierosme Ballan, dont la veuve, noble Dame Jacqueline de Morsent (*aliàs* Morceng), habitait également Canapville en 1599[2].

Ceux-ci eurent entre autres enfants noble homme Me Guillaume Ier Ballan, d'abord receveur du domaine d'Auge, demeurant à Pont-l'Evêque en 1620 avec Charlotte Ferey, sa femme ; il fut ensuite lieutenant de Robe Longue en la prevosté générale de Normandie au bailliage de Rouen, et était mort en 1624[3].

Me Guillaume Ier et Charlotte Ferey furent les père et mère de notre Guillaume II, qui épousa Marie Corneille, de Marie-Marthe Ballan, morte pensionnaire au couvent des Dominicaines de Pont-l'Evêque le 29 avril 1659[4], et d'Anne Ballan, mariée d'abord à M. Gabriel Bretoc, bourgeois d'Honfleur, dont elle eut trois filles mariées et mortes sans postérité, puis à Robert de Bellemare, écuyer, avec qui elle vivait à St-Etienne en 1672[5].

III

Deson alliance avec Marie Corneille, notre lieutenant de robe longue, qui avait certainement recueilli

[1] Minutes d'Honfleur, 30 janv. 1568. — La famille Gamare est connue à Pont-l'Evêque dès 1484, une ferme aux écarts de cette ville s'appelait la Gamarerie ; les Gamare ont été conseillers du Roi, tabellions, élus, etc.

[2] Minutes d'Hennequeville, 10 mars 1599.

[3] Minutes de Pont-l'Evêque, 27 janvier, 29 avril 1620, et de Beaumont, 14 nov. 1624.

[4] Etat civil de Pont-l'Evêque.

[5] Minutes de Beaumont, 15 mars 1672, 27 mai, 8 août 1698.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cette dignité de son père, paraît n'avoir laissé que des filles, et celles que nous connaissons sont qualifiées ses héritières.

Quant à sa femme, demeurée veuve, elle habitait Canapville en 1664, lors d'un accord avec Olivier de Guérin, un de ses gendres [1], et nous pensons qu'elle y mourut : l'État civil de la paroisse est incomplet à cette époque.

Nous connaissons deux filles nées du mariage de Me Guillaume II Ballan avec Marie Corneille :

1° Marie-Madeleine.

2° Marie.

Nous allons rapporter successivement ce que nous avons pu découvrir de leurs alliances et de leurs descendants.

IV

Marie-Madeleine Ballan était mariée dès 1658 à Messire Jean-Baptiste de Carville, escuyer, Sr de Ners et de Carville [2], et ils habitaient alors Canapville, où leur fils, autre Jean de Carville, fut baptisé le 6 novembre de cette année.

Outre ce fils, aide-major au régiment de Larrard le 1er mai 1690 [3] et dont nous ignorons la destinée, M. et Mme de Carville eurent une fille, Anne de Carville, qui était mariée avant 1697 à Me Louis Maryolle, chirurgien, demeurant à Lisieux, paroisse St-Germain,

[1] Minutes de Pont-l'Evêque, 25 mars 1664. Cabinet de Me Le Court.

[2] Famille maintenue en 1667, à Ners, élection de Falaise : *de gueules à trois écussons renversés d'or*, 2 et 1.

[3] Bibl. nat., Cabinet des Titres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

où il fut inhumé le 19 nov. 1728, âgé d'environ 66 ans.

Me Louis Maryolle était fils de Me Robert Maryolle, chirurgien de la Chapelle-Hainfray, et de Damoiselle Anne de Baillehache de Longueval [2], mariés par contrat du 5 avril 1661.

Me Louis Maryolle et Anne de Carville eurent au moins deux fils : Jacques, dont nous ignorons la destinée, et Me Germain Maryolle (depuis Mariolle), chirurgien comme son père, son oncle et son aïeul, et qui épousa à St-Germain de Lisieux, le 27 fév. 1731, Ambroise de Lanney.

Ceux-ci eurent, entre autres enfants, une fille, Thérèse-Ambroise Mariolle, morte à Lisieux le 29 mars 1799, après s'être mariée deux fois.

Elle épousa, en effet, en premières noces, par contrat du 29 déc. 1755 Me François Quantin, chirurgien à Fervacques, originaire de Sacquenay en Bourgogne, et en secondes, par contrat du 29 janvier 1766 [3], Louis-Victor De France, bourgeois de Pont-l'Evêque.

Du premier lit vint, avec deux autres enfants morts en bas-âge, Pierre Quantin, baptisé à Fervacques le 17 juin 1759, mort sans postérité, à Coutances, le 24 février 1824, général de division.

Engagé volontaire lors de la guerre d'Amérique et

[1] Etat civil de Lisieux, minutes de Beaumont, 1698.

[2] Minutes de Beaumont, 1661.

La famille Mariolle est originaire de St-Yves en Auge. Me Pierre Maryolle était tabellion à Bonnebosq en 1580 ; Me Guillaume Maryolle, père de Robert, avocat en 1626 ; Marie Maryolle, mariée à Gilles Le Court, fut mère de Me Robert Le Court, Sr de Querrières, et de Me Vincent Le Court, Sr de la Cartière, anoblis en 1643.

[3] Minutes de Lisieux, Daufresne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fort jeune, il fit avec éclat presque toutes les campagnes de la république, obtint la soumission des chouans du Morbihan en 1796 [1], commanda, pendant tout l'empire, la place importante de Belle-isle-en-mer ; il se maria trois fois ; sa seconde femme, Marie-Jeanne de Talhouet-Boisorhand, appartenait à l'illustre maison de ce nom.

Marie-Félicité De France, née en 1767, morte à Pont-l'Evêque en 1851, sœur utérine du général Quantin, épousa en cette ville, le 25 novembre 1788, Pierre-François Corneille-Vallée, bourgeois de Pont-l'Evêque, et les deux filles issues du mariage de Pierre-Victor Corneille-Vallée, leurs fils, procureur du Roi à Pont-l'Evêque, démissionnaire en 1830, avec Sophie Amélie-Constance Le Doulx de Glatigny, sont mortes sans postérité [2].

Cette branche de la famille Corneille, qui paraît avoir une commune origine avec celle de Rouen (venue elle-même de Conches), dont un membre assista au commencement du XVIIIe siècle aux contrats de mariage de plusieurs de ses auteurs [3], est connue depuis Guillaume Corneille, habitant à la fin du XVIe siècle Aizier-sur-Seine avec Michelle Martin, sa femme.

Leur postérité s'établit ensuite à Blangy, au Pays

[1] Papiers du général Quantin, parmi lesquels figure l'acte original de la soumission des chouans en 1796, et pièces y relatives. (Cabinet de M[e] Le Court.)

[2] État civil de Pont-l'Evêque. — Pierre-François Corneille, mari de Marie-Félicité De France, était fils d'autre Pierre-François, Sr de la Vallée, feudiste, et de Marie-Anne Olivier ; sa sœur mariée en 1797 à Charles-Pierre Le Court, fils d'Etienne et de Françoise Gamare, fut la mère de Me Charles-Victor Le Court, avoué à Pont-l'Evêque, archéologue et bibliophile, père de l'auteur de ces lignes.

Papiers de la famille Corneille. Cabinet de M[e] Le Court.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Auge, et y posséda les terres de la Cour, de la Vallée et des Boquements ; Pierre-François Corneille était leur descendant au septième degré.

V

Quant à Marie Ballan, sœur de Marie-Madeleine, elle épousa en premières noces, à Canapville, le 29 novembre 1663, Olivier de Guérin, escuyer, Sr de St-Léger et de Champeaux, et en secondes, avant 1673, François-Olivier de Thiremois, escuyer, Sr de Prétot. Elle mourut à Canapville et y fut inhumée dans le chœur de l'église le 3 janvier 1678, âgée de 33 ans [1].

Marie Ballan ne paraît pas avoir laissé d'enfants de son premier mariage, mais sa postérité du second lit posséda le manoir seigneurial des Ballan à Canapville, qui prit dès lors le nom de Prétot, qu'il a conservé jusqu'à ce jour et qui, après avoir appartenu à la famille de Clinchamp, est actuellement la propriété de M. Descotils ; cette maison a servi, jusqu'à ces dernières années, d'école à la commune de Canapville.

Nous connaissons à Marie Ballan, de son second mariage, cinq enfants, dont une fille, Catherine de Thiremois, mariée à Canapville, le 17 déc. 1710, à Vincent Du Quesne, escuyer, major au régiment d'Houdetot, et un fils, Christophe de Thiremois, escuyer, Sr de Pretot, vivant en 1698 et dont la postérité paraît s'être éteinte au second degré [2].

[1] État civil de Canapville. — La famille de Thiremois, maintenue en 1667, portait *d'azur au sautoir d'argent, chargé de 5 cors de chasse de gueules.*

[2] Minutes de Beaumont et de Touques, 27 mai 1698, 17 déc. 1725, 16 avril 1746.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Voilà ce que nous avions à dire sur les descendants de Marie Corneille ; nous souhaitons que cette modeste étude soit bien accueillie des chercheurs et des amateurs d'histoire normande.

HENRI LE COURT.

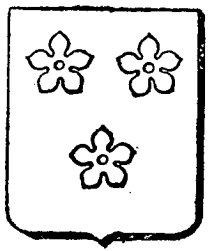

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

SES ONZE

Premiers Grands-Maîtres

En 1782, le Grand-Maître Emmanuel de Rohan fit insérer dans le « Code de l'Ordre », publié la même année, une « Liste chronologique » de ses vénérables et illustres prédécesseurs. Cette liste, que depuis lors reproduit le *Ruolo* triennal, rectifiait plus d'une erreur, mais elle était encore bien loin d'être parfaite. Maintes fois il m'était advenu de la trouver en contradiction flagrante avec tel document authentique que j'avais rencontré dans le cours de recherches historiques ; j'y relevais des erreurs manifestes de tout genre, notamment dans la série des onze premiers Grands-Maîtres : erreurs de noms, de dates, de lieux d'origine, d'armoiries. J'eus alors la pensée d'appro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fondir toutes ces questions, et c'est le résultat d'un patient labeur de près d'une année que je vais résumer ici en quelques pages, sans les notes justificatives, que je réserve pour une étude détaillée ; mais je tiens à certifier que je n'avance rien dont je n'aie par devers moi les preuves.

En ce qui concerne les cent et quelques premières années de l'Ordre de l'Hôpital, nous vivons sur un vieux fonds mal étudié par ses plus anciens chroniqueurs. L'œuvre bien connue de Bosio n'est pas sans prix, mais elle pèche par le défaut de critique ; il en a très certainement puisé les éléments dans une chronique écrite à Rhodes, entre 1355 et 1365, par quelque clerc de l'hôpital qui, très insuffisant paléographe ou peut-être pêchant par complaisance, ne sut pas déchiffrer les vieilles chartes ou ne craignit point d'en accommoder le texte à sa guise. Pour débrouiller ce chaos, involontaire ou non, éliminer les grands-maîtres apocryphes, restaurer ceux qu'on avait injustement éliminés, je dus me faire une méthode : partant de ce principe que l'Ordre des Hospitaliers, dès son origine et surtout dès le magistère de Raymond du Puy (1120-1157), était une administration hiérarchisée, et que chacun de ses Grands-maîtres, au temps de son élection, occupait certainement, soit à Jérusalem, soit dans le grand-prieuré de Saint-Gilles, une des charges les plus éminentes, j'orientai dans ce sens mes recherches ; à mes lecteurs d'apprécier si la méthode a donné les résultats que j'en espérais.

Le B. Gérard Tenque
(1113-1120)

Ces deux dates, relatives à l'avènement et au décès du vénérable fondateur, sont celles que donne le

Copyright - Les comptes d'Amat - Lyon 2007

Ruolo de 1890. La « Liste chronologique » de 1782 faisait partir de 1099, c'est-à-dire de la prise de Jérusalem par les croisés, le magistère du B. Gérard ; à cette date glorieuse le *Ruolo* a cru devoir préférer celle de la bulle par laquelle le Pape Pascal II donna l'institution canonique aux Hospitaliers de Jérusalem, et nous sommes loin de contredire au sentiment de pieuse gratitude envers la Papauté, qui a dicté la date de 1113 ; mais n'est-ce pas faire tort au B. Gérard et à son généreux institut de 14 années, et peut-être de plus encore ?

Guillaume de Tyr relate que, lorsque les croisés s'emparèrent de Jérusalem, ils trouvèrent, dans l'hospice annexé au monastère de Ste-Marie de la Latine, un saint homme appelé Géraud qui, durant le temps des hostilités, par ordre de l'abbé et des moines, avait longuement, *multo tempore*, servi les pauvres ; c'est-à-dire de la fin de 1096 au vendredi 15 juillet 1099. Mais, *dès avant 1095*, au moment d'aller en pèlerinage à Jérusalem, Pierre d'Abon faisait des donations « à Dieu et au St-Sépulcre, et à l'église de St-Jean de l'hôpital de Jérusalem, à Géraud, hospitalier, et aux autres frères de l'hôpital de Jérusalem ». Dès 1083, on trouve une série de donations faites dans l'Albigeois « en l'honneur et aux pauvres de l'hôpital de Jérusalem ». Ces donations sont les plus anciens monuments authentiques de l'histoire des Hospitaliers, et quant à celles de Pierre d'Abon, en contredisant sur un point G. de Tyr, elles ajoutent un trait précieux au peu que nous savons du B. Gérard.

Dans les nombreuses chartes de donation qui suivent la prise de Jérusalem, ou dans les anciennes chroniques, il est appelé le plus souvent *Geraldus*, *Giraldus*, parfois *Beraldus*, Gérard, Girard, et même

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Conradus. Son nom baptismal était certainement celui du saint comte Géraud d'Aurillac, dont le nom se prononçait aussi Gérald ou Gérard. — Quant à son nom patronymique, on le trouve écrit Tunc, Tung, Tum, Tung, *Tuncus*, Thom, Thunc, Tenc, *Tenque*; cette dernière forme était la vraie. Une tradition constante veut que le B. fondateur des Hospitaliers fût originaire de Martigues, non loin de Marseille. Rien n'autoriserait à récuser cette tradition, si ce n'est que « le mas de Tenque », appartenant à l'Ordre, se trouvait sur le territoire d'Arles, qui est tout près de Saint-Gilles où, dès le commencement du XIIe siècle, du vivant du B. Gérard, fut institué le premier des grands-prieurés de l'Ordre. Toutefois il convient de noter qu'en 1542 « noble et honorable homme *Girard* Tenque » était l'un des conseillers de la ville de Marseille; son prénom est l'irrécusable affirmation d'une ancienne et glorieuse tradition de famille.

Qu'il fût d'Arles ou de Martigues, le B. Gérard Tenque était provençal, et non pas amalfitain, comme on a prétendu, sans preuve aucune d'ailleurs, ni de la maison de St-Lys ou St-Delys, ni de la maison de St-Didier, comme on a prétendu non moins témérairement. Si le fondateur des Hospitaliers eût été napolitain, la « Langue de Naples » aurait eu la prééminence dans l'Ordre, et non la « Langue de Provence »; la prééminence fondamentale de celle-ci est un argument irréfutable et qui s'ajoute à d'autres pour établir l'origine provençale du B. fondateur.

Bien qu'un ancien chroniqueur le qualifie « chevalier français connu par sa charité envers les pauvres », nous pensons qu'il était d'une famille modeste, ce que dit formellement son épitaphe, « *vir humillimus inter Eoos* ». Dès le XIVe siècle, on lui attribuait ces armoi-

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007

ries, *d'azur au lion d'argent;* mais ce doit être seulement une réminiscence de sa prétendue extraction de la maison de St-Didier, en Languedoc, qui portait de même, à la bordure de gueules besantée d'argent, *aliàs* fleurdelisée d'or. Ce qui est authentique, c'est que, sous Louis XIV, Hiérosme Tenque, conseiller du Roi, professeur en médecine à l'Université de Montpellier, portait ces armoiries, qu'il fit enregistrer en 1699 : « *d'or au chevron d'azur surmonté de 3 étoiles de même et accompagné en pointe d'un lion de gueules* ».

La plupart des historiens font mourir le B. Gérard Tenque en 1118 ou 1121 ; nous avons son épitaphe qui précise le jour de sa mort : 3 septembre 1120. Il avait donc alors 80 ans, si nous en croyons l'inscription qui vient d'être placée dans l'église de Martigues : « L'an du saint Christ mil quarante, dans la noble cité du Martigue, naquit Gérard Tenque... »

Raymond-Roger du Puy
(1120-1157)

« Raymond de Puy, auvergnat », dit le *Ruolo* ; ce qui est mettre dos à dos les deux illustres maisons homonymes qui se sont disputé jusqu'à nos jours l'honneur d'avoir produit le deuxième maître des Hospitaliers, le génial instituteur de leur glorieuse chevalerie. De ces deux maisons en compétition, égales en antique noblesse, l'une (du Puy-Montbrun), connue en Dauphiné dès l'an 1040, était plus que probablement un ramage des princes de Royans ; l'autre (du Puy-Melgueil), puissante en Languedoc, était issue par mâles des comtes de Comminges et de Foix ; elles n'avaient donc rien à s'envier sous le rapport de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la naissance. Mais, si la cruelle Atropos n'eût fauché maints lignages de ce même nom, croyez que chacun d'eux se fût pareillement targué d'avoir produit notre 2e Grand-Maître. Le litige s'est circonscrit scientifiquement entre les du Puy-Montbrun et les du Puy-Melgueil parce que ces deux vieilles races ont survécu aux autres ; mais les arguments n'eussent pas manqué non plus aux autres.

En fait, aux XIe et XIIe siècles, il n'est guère de région française où ne se rencontrent des « du Puy, *de Podio* », et le prénom de Raymond n'y est point rare. Dans ces conditions, décider est ardu, choisir est osé. En juge consciencieux, j'ai dépensé beaucoup de temps à étudier, à creuser cette question, que naturellement les historiens du Languedoc ont résolue en faveur des du Puy-Melgueil et les historiens du Dauphiné en faveur des du Puy-Montbrun. C'est donc en juge que je vais prononcer, en résumant ici des centaines de pages de notes ; cette dernière Maison s'est éteinte il y a peu de temps ; je ne voudrais pas avoir l'air de dépouiller des morts, mais enfin ma conviction est contraire aux prétentions des marquis du Puy-Montbrun.

Ce qu'il y a de saisissant dans leur généalogie, c'est que le prénom de Raymond ne s'y rencontre pour ainsi dire pas ; comment une race chevaleresque, si elle avait eu le très insigne honneur de produire Raymond du Puy, n'eut-elle pas eu à cœur d'affirmer cette gloire et d'en perpétuer le souvenir en imposant aux mâles de la race le nom de ce splendide ancêtre ? Puis, faut-il le dire, je n'ai pu me défendre de l'impression que donne un mauvais son de cloche ; je veux parler de généalogies *ad hoc,* tissues depuis un siècle ou deux pour conforter une trame fragile. Par exemple, au XVIIIe

Copyright - Les cahiers d'Anjay - Lyon 2007

siècle, on a inventé de toutes pièces un « Raphaël » qui, au XIe siècle, aurait été la tige des du Puy Dauphinois. Hugues du Puy, qu'on lui donne pour fils aîné, était d'une puissante race provençale dont j'ai trouvé de nombreux actes ; ses fils s'appelaient Geoffroy, Foulques, Hugues, et non Raoul, Romain et Raymond. Ses possessions sont étendues, à Solliés-Pont, Mourre, Reillanne ; les du Puy provençaux montent vers le Dauphiné, les du Puy dauphinois descendent vers la Provence ; au XIIe siècle, les deux lignages sont assez rapprochés pour que dans ce fourmillement d'homonymes il soit très malaisé de discerner de quel estoc ils sont, notamment ceux de Roaix, dans les baronnies, qui, comme la Provence, étaient au comte de Toulouse.

En février 1138 v. s., des biens sis à Roaix sont donnés aux Templiers par Gotolinde et ses fils, dont l'aîné s'appelle Raymond du Puy, *Raimundus de Podio*. J'incline à admettre que ces du Puy, qui ne figurent pas dans la généalogie du Puy-Montbrun, étaient un ramage de ceux de Provence, parce que Roaix est plus près de Reillanne que de Peyrins, où résidaient alors les du Puy-Montbrun. Si ceux de Provence eussent été représentés au temps de la généreuse querelle des Montbrun et des Melgueil, pense-t-on qu'ils n'y fussent pas intervenus avec quelque apparence de droit ?

Cet Hugues du Puy, fils d'un Raphaël chimérique, qu'on attribue aux du Puy Dauphinois et dont on nous narre les prouesses en Palestine, est aussi chimérique que son prétendu père : c'est le fameux Hugues du Puiset, un des héros de la 1re croisade, comte de Jaffa, que des généalogistes ignorants ou complaisants ont transformé en « Hugues du Puy ». Un d'eux est allé

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

jusqu'à dire que la chronique d'Albert d'Aix l'appelle « Hugues de Peyrins » ; le seul nom qui ait pu prêter d'assez loin à une confusion volontaire, c'est celui de *Hugo de Pelychin* ». Laissons ou restituons au Forez le croisé Hugues de Pélussin. — Le seigneur de Peyrins qui prit part à la première croisade s'appelait François, *Franciscus ;* il était revenu de Terre-Sainte en 1114, ce qui conste d'une charte rapportée par Valbonnais.

Enfin, contre les prétentions des du Puy dauphinois se dresse la question des armoiries. On est d'accord pour attribuer au grand-maître Raymond du Puy celles-ci : *d'or au lion de gueules*. Or Hugues du Puy, seigneur de Peyrins, mort en 1267, portait *de... à 6 forces de..., 3-2-1*, ce qui conste de son sceau. Il est vrai qu'Alamand du Puy, chevalier, portait en 1294 sur son scel un écu à un lion sous un lambel ; mais rien ne prouve qu'il ne fût pas de l'estoc des du Puy de Reillanne et de Roaix.

Messieurs du Puy-Melgueil, tout en revendiquant le grand-maître Raymond du Puy, admettaient entre eux et Messieurs du Puy-Montbrun une antique communauté d'origine. J'ai dû approfondir cette question, et j'ai recueilli la conviction que les deux lignages étaient absolument distincts ; la présomption de commune origine existerait plutôt entre les du Puy-Melgueil et les du Puy provençaux.

Si l'on examine les premiers degrés généalogiques des comtes de Comminges et de Foix, d'où est issue la maison du Puy-Melgueil, on y rencontre à profusion les noms de *Raymond* et de *Roger*, quelquefois même réunis sur une seule tête, et, dès que commence ladite maison du Puy, ces noms s'y continuent ; ils s'y perpétuent du vivant et après la mort du grand-maître Raymond.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierre-Raymond du Puy, alors chef de cette puissante maison, prit part à la première croisade, où il connut le B. Gérard Tenque et devint un de ses plus actifs coopérateurs. Ameil-Raymond du Puy, évêque de Toulouse, son frère, fut un des grands bienfaiteurs de l'hôpital de Jérusalem et le fondateur, en 1119, du grand-prieuré de Toulouse. D'autres membres de cette noble et pieuse famille donnèrent aussi au B. Gérard et à son institut des marques de leur chrétienne libéralité. Elles suffiraient à expliquer l'élection de Raymond du Puy, qui, d'ailleurs, depuis plus de vingt ans, était au service de l'Hôpital et, vers 1117, apparaît avec le B. Gérard dans une charte d'Atton, archevêque d'Arles, en faveur des hospitaliers ; ce qui prouve que « frère Raymond » était déjà parmi eux aux premiers rangs.

C'est ici que l'erreur va servir à démêler la vérité. — Bosio, se fiant à la chronique erronée qu'il trouva sans doute dans les archives de l'Ordre, intercale entre Gérard Tenque et Raymond du Puy un grand-maître du nom de « Broiand Roger », qui aurait été élu en 1118 et serait mort en 1131. Il cite à l'appui une charte du comte Atton, faisant vers 1124 une donation à l'hôpital de Jérusalem et à Roger, maître dudit hôpital. Bosio eut pu citer encore une charte de 1121, par laquelle Ameil-Raymond, évêque de Toulouse, fait une donation au B. Gérard, « quoique défunt, et à Roger, son successeur, *domino Geraldo, quamvis defuncto.., Rogerio qui eodem fungitur officio* ».

Comment concilier ces textes authentiques avec G. de Tyr, « Gérard, à qui succéda Raymond » ; avec la vieille *Cronica Magistrorum defunctorum*, « le premier maître fut Gérard, après lui fut Raymond du Puy » ; avec le témoignage de Barisan, connétable de Jaffa,

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

faisant en 1127 un don à l'Hôpital « en la main du seigneur Raymond qui, après Dieu et saint Jean, afin qu'il gouvernât la maison et les pauvres, fut élu d'une commune voix » ; enfin, avec le témoignage de Raymond du Puy lui-même qui, vers 1121, remerciant les bienfaiteurs de l'Hôpital et sollicitant de nouveaux secours, débute en ces termes : « Moi, Raymond, par la grâce de Dieu, après la mort du seigneur G., fait le serviteur des pauvres du Christ..... » ?

Il n'est pas possible de tirer de ces textes, contradictoires seulement en apparence, une autre conclusion que celle-ci : c'est que « *Broiand Roger* » a été lu anciennement pour « *Raimond Roger* », et que le 2e Grand-Maître, comme ses cousins les comtes de Foix et comme les vicomtes de Béziers, s'appelait Raymond-Roger ; ce qui confirme son extraction languedocienne. Ce double prénom était certainement pour le distinguer d'avec Pierre-Raymond, Roger, Ameil-Raymond (évêque de Toulouse) et Guillaume-Raymond du Puy, que la généalogie du Puy-Melgueil lui donne pour frères.

Arnaldus Nuncius
(1157-1160)

« On ne sait, dit Dom Vaissette, sur quelle autorité les historiens de Malte mettent Auger de Balben et Arnaud de Comps au rang des Grands-Maîtres. » Le savant historien observe que Guillaume de Tyr, de 1155 à 1167, ne nomme aucun Grand-Maître, et il conclut : « On n'a donc rien de certain sur les Maîtres de l'Hôpital de Jérusalem depuis 1155 jusqu'en 1167 ».

Ce n'est pas Oger de Balbins, mais le prétendu Arnaud de Comps qui fut le successeur immédiat de

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

Raymond du Puy, et son magistère embrassa les années 1157 à 1160, que lui succèda le dit Oger.

« Arnaud de Comps, du Dauphiné, 1163-1167 », dit le *Ruolo*, et c'est le même nom et la même patrie qu'attribuent à ce Grand-Maître les anciennes chroniques, Bosio et tous les historiens : *Arnaldus Compsius*, Arnold de Comps.

Du Cange lui fait occuper le Magistère de 1161 à 1167 ; d'autres révoquent en doute l'existence de ce personnage, dont on ne sait rien et qui n'apparaît comme Grand-Maître dans aucune charte de l'Ordre ; ce qu'expliquerait la brièveté de son principat, qui n'aurait duré que quelques mois de l'an 1163.

On a la généalogie de la maison de Comps, lignage illustre du Diois qui a donné authentiquement à l'Ordre un Maître en 1236 ; aucun Arnaud n'y figure, ce qui corrobore grandement le doute. Quel mal m'a donné l'élucidation de cette question si ténébreuse ! Mais, grâce à ma méthode, je ne doute pas d'être parvenu à faire la lumière : le nom du 3e Grand-Maître devait être « de Noncy » ou « de Noncieux », qui se traduisait en latin par *Nuncius*. Ce nom, lu très probablement *Cuncius* par l'infortuné paléographe du bon vieux temps dont Bosio fit ses choux gras, lui parut une forme de *Compsius*, nom qui lui était connu par Bertrand de Comps, Grand-Maître en 1236 ; ou bien notre pseudo-paléographe était doublé d'un flatteur, qui vit, comme on sait, aux dépens de celui qui l'écoute, et, voulant faire sa cour à la puissante maison de Vesc, en qui s'était fondue la maison de Comps et qui avait relevé ce grand nom, il imagina de la doter d'un 2e Grand-Maître, apocryphe celui-là.

Nous retrouverons d'autres marques de cet esprit d'adulation plus ou moins désintéressée.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

A Versailles, on a si peu cru à l'existence de ce problématique Arnaud de Comps qu'on ne l'a pas admis dans les salles des Croisades, et même on a poussé le doute jusqu'à y donner Gilbert d'Assailly pour successeur immédiat à Oger de Balbins, ce qui est conforme à l'ordre chronologique, mais on a eu tort de supprimer radicalement *Arnaldus*.

Pour identifier notre Arnaud, je me dis que je devais compulser les chartes de l'Hôpital antérieures à 1163 et que je ne manquerais pas de l'y rencontrer dans une des charges les plus élevées de l'Ordre. En effet, avant 1143, *Arnaldus Nuncius* est témoin d'une donation faite aux Hospitaliers par Béatrix de Rousset ; en 1143, donation aux mêmes par les comtes de Forcalquier, et qui la reçoit ? Arnaud, prieur de St-Gilles, *Arnaldus prior hospitalis S. Œgidii.* En juin 1148 *Arnaldus Nuncius* est prieur de St-Gilles, le même incontestablement qu'*Arnaldus*, prieur de St-Gilles dans trois chartes de 1150. Je n'hésite pas à identifier ce personnage avec le prétendu Arnaud de Comps. La dernière charte que nous ayons de Raymond du Puy est de 1157, et c'est précisément en 1157 que *Arnaldus* cesse d'être prieur de St-Gilles, — très certainement parce qu'il fut appelé au Magistère. Son nom a disparu de la carte du Dauphiné, mais on le trouve en 1195 dans un charte de Robert, archevêque de Vienne, où l'un des témoins est « *Petrus de Nuncies* ». En 1283, « *Stephanus Nuncii* « est un des 40 chevaliers qui jurent que Pierre, roi d'Aragon, observera les conditions du duel arrêté entre lui et le roi de Sicile. — Je ne note que pour mémoire Michel de Noncy, gendarme de la Compagnie du duc de Bouillon, résidant en 1610 à Francheval (Ardennes), parce que je présume que Noncy était ici une forme

Copyright - Les editions d'Amay - Lyon 2007

de Nomexy (diocèse de Toul), qui, dit Expilly, « se prononce Nomcy ». — Je crois plutôt que « *Nuncies* » doit s'écrire à présent Noncieux, parce que la terminaison *cieux* est frequente dans la géographie dauphinoise : Jarcieux, Cheyssieux, Assieu, Moissieux, Cessieu, Bossieux, Bouzancieux,etc. ; mais, dans le doute, j'ai inscrit en tête de ce chapitre le nom du 4e Maître sous sa forme latine.

Oger de Balbins
(1160-1163)

« Augier de Balben, du Dauphiné », dit le *Ruolo*. « Ogier de Balbon », dit du Cange. *Ottogerius Balbenius*, *magister Augier de Ballen*, *Ogerius de Balbin*, Auger ou Otteger de Balben, Ange de Balben, disent les vieilles chroniques et les historiens modernes.

Balbiacum (vers 903), *Balbeium* (1158), Balben (1164), Balbins (1228), aujourd'hui Balbins, commune du canton de La Côte-St André, arrt de Vienne (Isère), donna son nom à un lignage chevaleresque dont on trouve des traces dès la première moitié du XIIe siècle : en 1139, Gautier de Balbins, chevalier de Vienne ; en 1164, Gautier de Balben et Guillaume, son frère, dans une charte où figure auprès d'eux un *Otgerius*.

En 1158, *Ogerus de Balbeio* figure, dans une charte de donation à l'Hôpital de Jérusalem, immédiatement après Guichard Aimeric, grand-prieur de St-Gilles, et avant Ranuard, commandeur de St-Gilles ; ce qui montre qu'Oger de Balbins occupait déjà dans l'Ordre un rang éminent. En 1160, il est investi du magistère, ce qui conste d'une charte de Baudouin, roi de Jérusalem : *sub regimine domini Otegerii, ejusdem hospitalis venerabilis magistri.*

Copyright - Les cahiers de Ainay - Lyon 2007

Un ancien manuscrit lui donne pour blason : « d'argent à 3 fasces ondées de sable et à 3 merlettes de même, posées 2 et 1 entre les fasces. » Et les armoriaux dauphinois : « de sable à la bande d'argent chargée de 3 merlettes de sable et accompagnée de 2 jumelles d'argent ».

Notons au passage que Dom Vaissette veut que Gaucelin d'Azillan ou d'Azille ait tenu le Magistère après Oger de Balbins, qu'il fait mourir avant décembre 1161, jusqu'après octobre 1163 ; et cela parce qu'à ces deux dates il trouve ledit Gaucelin qualifié dans des chartes « prieur de l'Hôpital de Jérusalem » ; dignité certes éminente, mais inférieure à celle de *Magister*. L'Hôpital, comme le Temple, avait son prieur ; c'est ainsi que Pierre du Puy était prieur de l'Hôpital en 1139, et nul n'a songé à le compter au nombre des Grands-Maîtres.

Gilbert d'Assailly
(Janvier 1164-1169)

« Gibert d'Assally, de Tyr, 1167-1170 », dit le *Ruolo ;* mais d'excellents érudits pensent, avec de sérieuses raisons, que ce fut plutôt en 1169 que le 5e Maître de l'Hôpital se démit de sa charge. — Il n'était pas de Tyr, mais de Languedoc ; on peut l'identifier avec *Gilebertus de Tyro* qui, en 1149 ou 1150, gouvernait l'hôpital que l'Ordre avait à Tyr ; on lui donna ce surnom comme Garnier de Naplouse, un de ses successeurs dans le Magistère, était appelé Garnier de Giblet, parce qu'il était châtelain de cette ville.

Gilbert, Gisbert, Girbert ou Gerbert d'Ascali, d'Assalit, de Sailly ou de Sully, tels sont les noms que lui donnent les historiens des trois derniers siè-

Copyright - Les cahiers d'Anjay - Lyon 2007

cles ; *Gerbertus cognomento Assalit*, dit l'historien Guillaume de Tyr. D'aucuns l'ont cru d'Angleterre parce qu'après sa résignation il voulut se retirer dans ce royaume. Paciaudi, ordinairement plus grave, fait venir *Assalit* par corruption de *« de Syria »* :

. . . . . Sans doute
Mais qu'il a changé, sire, en route !

C'est aussi fort que de confondre Gilbert d'Assailly avec Gaucelin d'Azillan, dont, il a été parlé ci-dessus, comme ont fait quelques historiens.

« Assalit » est, dès le XIe siècle, un « nom de guerre » extrêmement usité dans la chevalerie, notamment en Languedoc, et allusif à quelque prouesse accomplie dans un assaut. Le surnom glorieux devint le patronymique d'une très noble lignée dont les premiers actes, vers 1100, sont des libéralités au B. Gérard et à l'hôpital de Jérusalem. Puis on trouve dans les chartes languedociennes,en 1119, *Guillelmus Assalit*, vers 1124 *Berengarius Assalit*, en 1127 *Robertus Assalitus*, en 1162 Guillaume Assalit et Yzarn, son frère,qui, en présence du comte de Toulouse, donnent leur fief de Fontanille aux Templiers de Toulouse, dont le maître est très probablement leur proche parent, car il s'appelle Déodat, fils de GILBERT (*Deide Giberti*). Les actes de cette race abondent jusqu'en 1249, que *Stephanus Assaliit* est à la croisade avec Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse. Au même temps, trois frères, Bérenger Assalit, Assalit de Conques et Géraud de Montserrat donnent aux Hospitaliers leur châtel de Jouarres. En 1432, Robert Assaillit est receveur général de la sénéchaussée de Toulouse. De 1572 à 1600,Pierre d'Assalhit est juge cri-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

minel de Carcassonne. La forme moderne de ce vieux nom chevaleresque étant « d'Assailly », c'est celle qu'il convient d'adopter pourdésigner le grand-maître Gilbert.

Armes : *d'azur semé d'étoiles d'argent, au lion de même sur le tout.*

Castus
(1169-1170)

« Castus, 1170 », dit le *Ruolo*. « Gastus, de 1169 à 1173 », dit Du Cange. « On ne connaît ni sa naissance ni sa patrie », nous dit-on à Versailles, où ses armoiries sont représentées par celles de l'Ordre.

En mars 1168 n. s, il occupe la haute charge de trésorier de l'Ordre. *Castus*, *Casto*, ces deux noms lui sont donnés ; sont-ce bien deux noms, ou deux formes du même nom ? — J'incline à penser que le 6e Maître de l'Hôpital appartenait à une illustre et ancienne maison du Vivarais, qui provigna en Languedoc et en Dauphiné. *Johannes Castus* paraît en 1279 dans une charte dauphinoise. On trouve Isarn Gaste, en 1308, prieur de Reillanne ; Imbert Gaste, en 1382, chambellan de Charles d'Anjou, roi de Sicile ; Gastonnet Gaste, en 1412, chevalier du Vivarais ; en 1447, nobles et puissants hommes Gaston et Guillaume Gaste, fils de noble et puissant homme messire Jehan Gaste, chevalier.

Un ancien armorial des Grands-Maîtres donne pour armes à « *Gastus* ou *Castus* » : de gueules à la croix vairée de sable et d'argent ; peut-être cette attribution est-elle fantaisiste ; quant aux Gaste, ils portaient : parti, au 1 d'or plein ; du 2, d'azur à 3 fasces cousues de gueules ou de pourpre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le magistère de Castus paraît avoir été très court ; le *Ruolo* en fixe le terme à 1170 ; M. Delaville-le-Roulx incline pour 1171 ; Du Cange indique 1173. — A la mort de Castus, il y eut un instant un Maître schismatique, Rostaing. En somme, toute la période comprise entre le décès d'Oger de Balbins et 1170 est assez confuse.

Géraud de Jaubert
(1170 — 1177)

Josbertus Syrus, disent les vieilles chroniques, et à Versailles il est appelé « Joubert de Syrie » ; mais c'était là sans doute un surnom dérivé d'un long séjour en Syrie. Nous identifions volontiers ce Grand-Maître avec le jeune Hospitalier qui, en 1132, fut envoyé par les principaux seigneurs de Syrie en mission à la cour d'Angleterre, et que Guillaume de Tyr appelle « Géraud Jeber, *Geraldum quemdam cognomento Jeberrum, fratrem hospitalis* » ; d'autres textes portent *Joberrum*. Le nom de Jobert ou Jaubert était celui d'une maison d'ancienne chevalerie répandue en Limousin et en Languedoc. « Le nom de Jaubert, dit M. de Courcelles, a été illustré dès le XIIe siècle par un Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et ses premiers auteurs connus figurent avec avantage dans les chartes du Limousin dès le même siècle. » Il n'y a pas de raison pour contester à cette vieille race chevaleresque l'illustration qu'elle revendique. On trouve, en effet, vers 1150, Raymond et Géraud Jaubert ou Jobert, qui pouvaient être neveux du Grand-Maître ; de 1206 à 1221, Géraud et Pierre de Jaubert, chevaliers ; en 1312, Géraud de Jaubert, prêtre ; en 1360, Géraud de Jaubert, damoiseau. La répétition

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de ce prénom dans la race indique une tradition glorieuse dont elle tenait à perpétuer le souvenir, et qui se rapportait sans nul doute au Grand-Maître Géraud de Jaubert.

L'ancien armorial précité lui attribue ces armoiries : *d'or à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'argent ;* ce sont exactement celles que portaient les seigneurs de Barrault, branche de la maison de Jaubert.

Roger de Moulines
(1177-1187)

Ce chapitre est de ceux qui m'ont demandé le plus de patience et de labeur. — « Roger de Moulins, dit un historien du XIIIe siècle, n'était pas provençal, mais normand et de la famille célèbre dans les annales de Normandie, qui échangea son nom de Lymosin contre celui de Moulins, du nom du château qu'elle possédait et qui s'appelait également *de Molinis* ». Il y a là presque autant d'erreurs que de mots. La célèbre maison de Moulins était connue sous ce nom dès le début du XIe siècle, dans la Basse-Normandie, où elle possédait la châtellenie de Moulins-la-Marche. Avant 1066, elle se fondit dans la maison de Falaise par l'alliance d'Albérède, dame de Moulins, avec Guillaume de Falaise, dit de Moulins, qui fut un des compagnons de Guillaume le conquérant et fit souche en Angleterre. Un de ses descendants, Richard de Moulins, seigneur de Waterhouse en 1189, était appelé suivant la coutume féodale Richard de Waterhouse (la maison d'eau, *l'eau-maison*), et c'est ce nom de fief, traduit en français par *Leumesin*, qui a donné lieu à l'historien précité de créer de toutes pièces une maison de *Lymosin* qui se serait appelée ensuite « de Moulins ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

J'ai sous les yeux la généalogie de ce lignage anglo-normand ; on n'y voit, du XIe au XVIe siècle, qu'un seul Roger, dit de Waterhouse ou de Leumesin, châtelain de Notingham à la fin du XIIIe siècle. C'est là le fondement de l'attribution du 8e Grand-Maître à ce lignage, fondement bien fragile comme on voit, car le nom de Roger était alors un des plus communs en Angleterre, et même il est extraordinaire de ne le rencontrer qu'une fois dans une généalogie anglaise qui embrasse plus de cinq siècles. Si le Grand-Maître eût été de cet estoc, en serait-il ainsi ? Poser la question, c'est la résoudre. D'ailleurs, on connaît les armoiries du Grand-Maître Roger, *d'argent à la croix ancrée de sable chargée d'une coquille d'or* ; tandis que la branche anglaise des Moulins portait *d'argent au sautoir de gueules cantonné de quatre coquilles de même*, et la branche normande, *palé-ondé d'or et de gueules de 6 pièces*.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le Grand-Maître était bas-normand ; la tradition n'a pu se tromper sur ce point. Dans ses nombreux actes, il s'appelle ou est appelé *Rogerius de Molinis ;* dans un seul acte, dont la date est incontestablement fausse, il est appelé *Raymundus de Molinis*,simple erreur de scribe ou de copiste ; dans des actes de 1178, 1186, 1187, *Rogerius de Molins ;* en 1180, *Rogerus de Molendinis* ; en 1181, dans une charte de lui-même, *Ego, Rogerius de Mulinis*.

Ce nom a marqué plus d'une fois dans les fastes des guerres saintes : en 1140, Abon de Moulins est à la croisade ; qui sait s'il n'était pas du même sang que Roger ? On voit au siège d'Acre, en 1191, Hugues de Moulins, *Hugo de Molendinis*, et son frère, chevaliers bourguignons ; en 1219, à Damiette, Renaud de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Moulins, *Reginaldus de Molendinis*, chevalier breton ; en 1268, Pierre et Colard de Moulins, frères, qui suivent saint Louis à la croisade ; « le seigneur de Moulins » était à la croisade de Prusse en 1372, « portoit de sable au chief d'argent à 3 losenges de gueules, et cryoit Moulins ! » — Mais revenons à la Normandie.

La confusion que nous allons élucider était fatale ; sachant par la tradition que le grand-maître était normand, on l'a tout naturellement attribué au lignage le plus connu du nom de *de Molinis*. On ignorait l'existence, au XIIe siècle, en Basse-Normandie, d'un autre lignage du même nom, tout au moins en latin, richement possessionné à Moulines, pieusement libéral, et qui avait très probablement provigné en Anjou, où trois localités portent ce même nom de Moulines. Le cartulaire du chapitre d'Angers mentionne un don fait à l'abbaye de Nioyseau, entre 1113 et 1134, par *Rogerius de Mulins* et *Paganus Burel*, son fils. Mulins, Molins, Moulins, Moulines s'employaient aisément l'un pour l'autre, procédant de la même forme latine, *de Molinis* ou *Mulinis*, c'est ainsi que le même chevalier picard est appelé dans une charte de 1187 *Robertus des Molins*, et dans une autre de 1206 *Robertus de Molines ;* c'est de même que les seigneurs de Moulines, en Basse-Normandie, dans leurs nombreuses donations à l'abbaye de Barberie, voisine de leur castel, sont appelés parfois « de Molins », et même « du Molin », mais beaucoup plus souvent « de Moline » ou « de Molines ». Or ce lignage chevaleresque avait précisément pour armoiries, comme le Grand-Maître Roger, *une croix ancrée*, ce qui conste du scel de *Willelmus de Molines* vers 1220. C'est là ce qui m'induit à attribuer notre Grand-Maître à ce

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

lignage, qui paraît s'être éteint dans le cours du XIIIe siècle. — Quant à la coquille que portait en cœur la croix ancrée de Roger de Moulines, c'était très vraisemblablement une brisure de puînesse. — A Versailles, le grand-maître est appelé « Roger Desmoulins » ; c'est une grâce qu'on ne l'ait pas prénommé Camille.

Après le glorieux trépas de Roger de Moulines, il y a vacance du Magistère ; le grand-précepteur Burel ou Borel est vice-grand-maître ; je note, sans y attacher trop d'importance, que *Rogerius de Mulins*, bienfaiteur de l'abbaye de Nioyseau avant 1134, avait un fils du nom de Burel.

On place à cette époque un grand-maître appelé Raymond Bérenger, le même probablement qui en 1164 était Commandeur de Puysuiran, en Languedoc ; les deux chartes dans lesquelles il est qualifié Maître de l'Hôpital sont tirées de Bosio, qui les avait tirées de son vieux chroniqueur, qui les avait tirées Dieu sait d'où. Il a été démontré péremptoirement que ce personnage n'a aucun droit à figurer parmi les Grands-Maîtres. Je soupçonne le vieux chroniqueur en question de ne l'avoir pas ignoré ; mais, de son temps, Raymond de Bérenger, qui fut ensuite Grand-Maître de Rhodes, occupait déjà un poste distingué dans l'Ordre, et, comme pour la maison de Vesc-Comps, la flatterie s'en sera mêlée.

Le *Ruolo* donne à Roger de Moulines pour successeur Garnier, et à celui-ci « Ermengard d'Aps » ; Ermengard fut le successeur immédiat de Roger, et c'est à Ermengard que Garnier succéda.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ermengard d'Aspe
(1187-1190)

Encore un chapitre singulièrement laborieux ! Ce Grand-Maître est nommé, tant par les anciens chroniqueurs que par Bosio et le *Ruolo*, Hermengand ou Ermengard d'Aps ; par d'autres, d'Aups, ce qui est l'attribuer à la maison de Blacas, dans la généalogie de laquelle on le chercherait en vain. « Ermengard Daps », lisons-nous au musée de Versailles, qui a cela de particulier qu'il supprime volontiers les particules, — au contraire de Du Cange qui les double et appelle ce grand-maître « Ermengard de Daps ». « Sa nation est inconnue », dit un vieux recueil manuscrit. « Qu'il fût français de nation, cela se peut concéder, dit Paciaudi, encore que nous n'en ayons trouvé aucune preuve ». Ce qui prouve qu'il n'avait pas assez cherché.

Aps, une des premières baronnies du Vivarais, avait dès 1250 des seigneurs de son nom, qui portaient : d'or à 3 chevrons de sable, au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'argent, couronné d'or. Il était naturel d'attribuer à cette maison Ermengard d'Aps, et j'y inclinais lorsque, fidèle à ma méthode, je m'appliquai à le découvrir, avant son élévation au Magistère, dans quelque haute charge de l'Ordre. Je le reconnus dans *Hermengaldus*, grand-prieur de Saint-Gilles en 1187 ; la piste étant bonne, je la suivis, dans l'espoir de découvrir quelque charte où ce grand-prieur fût désigné non seulement par son prénom, mais aussi par son nom. Le *Cartulaire de Saint-Gilles*, analysé par notre érudit collègue M. le baron du Roure, dans la *Revue de Provence*, me donna gain

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de cause. On y voit, du mois de mars 1185 n. s. au mois d'avril 1187 ou 1188, dans la dignité de grand-prieur, « *Ermengaudus de Aspa* ». La lumière était faite ; ce nom m'était connu, c'était celui d'un lignage féodal du Béarn qui, dès le XIIe siècle, s'était ramifié en Languedoc, puis en Gascogne ; je retrouvai dans mes notes *Guillelmus de Aspa*, bienfaiteur du monastère de N.-D. de Lespinasse en 1150 ; *Avarquetus de Aspa*, témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Pey-de-Générest vers 1200 par le vicomte de Béarn ; en 1205, Nespe d'Aspe, témoin du traité de paix entre le dit vicomte et le sire de Navailles ; en 1321, Arnaud d'Aspe ; en 1329, le « seigneur d'Aspa » ; en 1386, *Raymundus de Aspa*, damoiseau ; en 1403, noble Raymond d'Aspe » ; en 1430, Jehan d'Aspe, homme d'armes, avec Pierre de Navailles, Jehan d'Orthe, Jehan de Barbazan, etc.

Aspe était un gros bourg de Béarn, *l'Aspaluca* d'Antonin, dont le nom ne se retrouve plus que dans la vallée d'Aspe, sur le gave du même nom, aux confins de l'Aragon. — Le 9e Grand-Maître des Hospitaliers appartenait indubitablement à ce vieux lignage féodal.

Armes : *d'argent à la tour crénelée d'azur, maçonnée de sable.*

Garnier de Milly
(1190-1192)

« Garnier, Syrien, 1187-1191 », dit le *Ruolo*. Ce prétendu Syrien était d'un des lignages les plus illustres de la Flandre et du Beauvoisis, venu en Terre-Sainte avec Godefroy de Bouillon et qui y avait fait souche princière. Philippe de Milly, prince de Na-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

plouse et de Montréal, oncle de Garnier, fut grand-maître des Templiers en 1168. Le nom de Naplouse, *aliàs* Naples, était devenu le patronymique de la race en Palestine. Garnier est généralement appelé de ce nom, et quelquefois Garnier de Gibiet, lorsqu'il était châtelain de cette ville. « Frère Garnier de Naples, dit Naberat, gentilhomme apparent de la ville de Naples de Syrie, parent prochain d'un autre de mesme nom, maistre des Templiers. » Très prochain, puisque, je l'ai dit, Garnier était le neveu de Philippe de Milly, dit de Naplouse, grand-maître du Temple. Les vieilles chroniques relatent qu' « il avoit par hérédité le chastel de Crac (en Arabie Pétrée) qu'il donna à l'Hospital ». Les *Lignages d'outre-mer* ont ignoré son existence et sa filiation. Il était indubitablement fils d'Henri de Milly, dit le Buffle, seigneur de Crac et de l'Arabie Pétrée, frère puîné de Philippe de Milly, dit de Naplouse, grand-maître du Temple, et c'est ce qui explique qu'il possédât ladite seigneurie de Crac. Son nom même de Garnier est significatif ; en effet, Henri de Milly, son père, avait épousé Agnès, fille d'Eustache *Garnier*, seigneur de Sayette. Le blason que lui attribuent d'anciennes chroniques est non moins significatif : *de sable à la croix ancrée d'argent.* Or la maison de Milly porte *de sable au chef d'argent* ; on voit que le champ et les émaux sont les mêmes.

La carrière de Garnier de Milly nous est connue : de 1173 à 1175, châtelain de Giblet ; de 1176 à 1184, grand-précepteur de l'Ordre ; en 1185, grand-prieur d'Angleterre ; en 1189, grand-prieur de France ; en 1190, grand-maître. — Dans les Salles de Versailles, Philippe de Milly, grand-maître du Temple, et Garnier de Milly, grand-maître de l'Hôpital, sont inscrits ainsi : « Philippe de Naplouse, grand-maître de l'Or-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

dre du Temple, 1168 (Picardie). — Garnier de Naplouse, grand-maître de l'Ordre de St-Jean-de-Jérusalem, 1187 (Picardie). » Cette dernière date est erronée ; mais je ne veux noter que ceci, c'est que le rédacteur ofciel des inscriptions a évidemment eu l'intuition que ces deux grands-maîtres étaient du même lignage ; alors, ne pouvant ignorer que Philippe était fils de Guy de Milly, l'un des compagnons de Godefroy de Bouillon, comment n'a-t-il pas attribué à Philippe et Garnier de Naplouse leur véritable nom de race ? *Peccare humanum.* Deux bons coups de pinceau à donner dans les salles des croisades !

Geoffroy du Donjon
(1192-1204)

« Geoffroy de Duisson, 1191-1201 », dit le *Ruolo*, et c'est aussi sous ce vocable fantastique que le XIe grand-maître figure à Versailles. Autre occasion d'un bon coup de pinceau ! Il n'y a jamais eu de fief ni de seigneurs du nom de Duisson, mais, à quelques lieues au sud de Corbeil, on trouve Duison qui, dès le XIIe siècle, avait des seigneurs de son nom, dont l'écu primitif portait un *fascé-ondé de 6 pièces*, accompagné quelquefois de 9 *billettes*, 4-3-2. Le dernier que j'aie trouvé de ce nom, Jehan de Duyson, escuyer, seigneur de Boisminard en 1621, portait *d'argent à 2 fasces vivrées de..., accompagnées de 6 hermines de sable*, 3-2-1. Du XIIe au XVIIe siècle, aucun des membres de cette race ne porte le nom de Geoffroy. Peut-on admettre que, si elle eût eu l'honneur de produire un des premiers grands-maîtres de St-Jean-de-Jérusalem, elle eût si parfaitement négligé le culte de l'honneur fa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

milial et le devoir de perpétuer en elle le nom prestigieux d'un très glorieux ancêtre ?

A Versailles, on nous enseigne que Geoffroy de Duisson était picard ; il n'y a jamais eu en Picardie de maison de Duisson ni de Duison, mais bien une puissante maison du Donjon, issue des sires du Donjon de Brienne, issus eux-mêmes des comtes de Brienne ; race très chevaleresque, dont un rameau s'était établi, dès le XIIe siècle, à Corbeil, non loin de Duison ; cette proximité pourrait expliquer la confusion, mais j'incline à penser que l'erreur fut quelque peu volontaire, et plus loin je dirai pourquoi.

Gui du Donjon, un des chevaliers les plus renommés de son temps, fils ou petit-fils de Gautier du Donjon de Brienne, partit pour Jérusalem en 1125. Nous connaissons le blason de ce grand lignage, un *semé de France au lion brochant*, comme les Brienne d'Acre, vicomtes de Beaumont. Dès la fin du XIe siècle, on trouve en Berry, au Blanc, sur les confins du Poitou, non loin du Limousin et de l'Angoumois, un lignage féodal du nom de « du Donjon » ou « du Dognon », que je crois un ramage de celui dont je viens de parler, parce que le nom de Guy s'y rencontre, comme le souvenir d'un ancêtre illustre. Ce rameau provigna de bonne heure en Poitou, en Limousin, en Angoumois sous le non de Dognon ou Dompnhon (qui se prononçait Donion). En 1081, *Garnerius de Dumnum* (du Blanc) est présent à une donation faite à St-Cyprien de Poitiers. En 1209, Garnier de Donion promet de servir fidèlement Philippe-Auguste, qui en 1213 l'institue chevalier banneret. Vers 1267, cette puissante famille disparaît du Blanc et du Berry, et ses possessions passèrent à la maison de Beaumont ; mais elle subsista par des rameaux en Limousin et en

Copyright - Les comtes d'Amay - Lyon 2007

Angoumois. C'est à elle que nous attribuons le grand-maître Geoffroy du Donjon, parce que c'est le seul lignage ou ramage de ce nom dans lequel se rencontre le prénom de Geoffroy, en 1178 et plus tard. Notre éminent président d'honneur, Monsieur le comte de Maussabré, a trouvé l'écu de cette maison sur un sceau de 1209 ; il porte *un lion*, ce qui confirme sa consanguinité avec la maison du Donjon de Brienne. En 1244 et 1260, Geoffroy du Donion paraît dans des chartes du prieuré de la Chastille, près Montmorillon, et en 1259, comme beau-frère d'Imbert de Préaux, dans les *Olim*. — Je trouve en Angoumois, en 1327, « *Gaufridus de Doignon, armiger* », et en 1352 Pierre du Dongnon, chevalier, dont l'écu porte *un lion*, ce qui confirme sa consanguinité avec les du Donjon de Berry.

Duisson, Douingon, Domingon, Donion, tels sont les noms que donnent au XIe grand-maître les chroniqueurs et les historiens : mais dans les chartes il est appelé invariablement *Gaufridus de Donion*. On ne sait rien de sa carrière avant son élection au Magistère, sinon qu'en 1178 il était trésorier de l'Ordre, *frater Goffridus thesaurarius*, et qu'en 1185 il fut un des témoins d'un échange entre l'Hôpital et Raymond de Trescléoux, *cum testimonio... fratris Joffredi de Donion*. En 1199 et 1201, par trois chartes, des donations sont faites à l'Hôpital *in manibus fratris Gaufridi de Donion, venerabilis magistri*. Une charte de lui, *Ego frater Gaufridus magister hospitalis*, porte la date de MCCVI, évidemment erronée, au lieu très probablement de MCCIV, puisqu'en décembre 1204 Alphonse de Portugal tenait le Grand-Magistère.

Mais, dira-t-on, en présence de monuments si précis et si uniformes, comment le nom de Donion ou

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Donjon a-t-il pu être défiguré en Duisson ou Duison ? Peut-être par suite d'une mauvaise lecture du vieux chroniqueur copié par Bosio et qui écrivait certainement sous le magistère de Roger de Pins (1355-1365); mais je crois plutôt à une erreur volontaire, dans le genre de celle qui attribua aux maisons de Comps et de Bérenger des grands-maîtres apocryphes ; car, en ce même temps, un des plus hauts dignitaires de l'Ordre, le grand-prieur de France, était Jean de Duison, et ce dut être pour l'aduler, lui ou sa famille, que Donion se transforma en Duison.

Les historiens et les armoriaux donnent au XIe grand-maître, qu'ils appellent Geoffroy de Duisson, ces armoiries : *de gueules à la bande*, aliàs *á la fasce d'or*, ou *d'azur à la bande d'argent*. Ce ne sont même pas les armes de la maison de Duison, que nous avons ci-dessus-indiquées. L'écu de Geoffroy du Donjon portait certainement *un lion*, emblème commun à tous ceux de son nom, du XIIe au XIVe siècle, à Brienne, à Soissons, à Corbeil, au Blanc et en Angoumois ; ce qui, joint à l'homonymie, implique la communauté d'extraction.

VICOMTE OSCAR DE POLI.

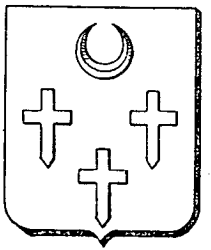

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Dîme et le Champart

Dans un travail très intéressant du vicomte Georges d'Avenel, *La dîme au temps des seigneurs*, dont M. le vicomte Révérend du Mesnil a donné un résumé dans le dernier annuaire du Conseil Héraldique de France (4e année), il est fait mention de « la dîme des agneaux en Normandie », *inférieure*, suivant l'auteur de l'ouvrage que je viens de citer, à UN *pour cent.*

Ce chiffre doit être le résultat d'une faute d'impression, beaucoup de documents originaux, relatifs à cette question, et que j'ai compulsés très attentivement, indiquant un prélèvement de DIX *pour Cent.*

J'ai par exemple relevé à ce sujet, dans des papiers de famille, les considérants d'une assignation faite au seigneur de Sérans par le Curé de sa paroisse (généralité d'Alençon) en date du 3 août 1761. Il s'agit d'une divergence sur le mode de prélever la dîme pour les agneaux ; le seigneur de Sérans, s'appuyant sur une coutume du pays, se croit en droit « de faire les lots des agneaux par *dix*, et sur chaque lot d'en tirer cinq à son choix, et, sur les cinq restant, d'autoriser le curé ou ses préposés à en choisir *un* à la vue ».

Copyright - Les cahiers d'Amay - Lyon 2007

Le curé n'accepte pas ce choix préventif du seigneur qui prélève cinq des plus beaux agneaux. Le procès roule sur une question de forme, mais la question de principe, le droit pour le curé de prendre *un agneau sur dix* est accepté par les deux plaideurs. Telle était, je crois, généralement la manière de procéder en Normandie.

Quelques pages plus loin, M. Révérend du Mesnil émet l'avis que la *dîme* et le *champart* ne faisaient qu'un, du moins en Forez ; puisque l'on a touché ce sujet, je ne crois pas inutile d'indiquer le résultat de certaines recherches que j'ai entreprises sur ces impôts, tels qu'ils étaient appliqués en Normandie.

La dîme ecclésiastique n'avait rien de commun avec le *champart* ou droit du Seigneur de prélever des gerbes sur les terres de sa censive, et je vais même plus loin en constatant que, lorsque le fief relevait d'une autorité ecclésiastique, les deux impôts n'en étaient pas pour cela confondus.

Dans les mêmes papiers de famille, auxquels je viens de faire allusion, j'ai trouvé un dossier relatif à un procès, touchant cette question, entre Pierre-Louis Le Petit, escuyer, seigneur des Ifs, et les sieurs Prieur et Religieux de Fécamp, desquels il a acheté la terre du Mesnil-Fromentel le 23 de janvier 1672.

L'adjudication fut faite « à charge de payer ou deffendre le droit de champart, prétendu par lesdits sieurs de Fécamp, ayant soutenu, lors d'icelle, que les terres comprises au décret y étoient sujettes, et dirent qu'ils étoient prêts de justifier leurs titres ». M. le vicomte du Mesnil indique comme maximum, très rarement atteint, du droit de champart, le prélèvement d'une dixième gerbe ; dans le procès en question je relève, en effet, qu'il n'est fait délivrance aux sieurs

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Fécamp que du *treizième* « qui leur est ajugé par sentence du premier jour de mars 1672 ».

Une transaction faite le 21 juillet 1688 dit : « Pour demeurer quitte par le dit sieur des Ifs au droit de champart, il s'oblige en soixante livres de rente foncière irraquitable et *qu'en outre il payera* la *Dixme* de toutes ses terres et que pour leur conserver une suye il payera tous les ans une douzaine de pigeons ».

Comte Gonzague Cianelli.

Le Président du Conseil héraldique de France veut bien nous communiquer, avant sa publication, l'intéressante note de M. le comte Cianelli.

L'espace qu'il nous accorde ne nous permet pas de traiter la question des *dîmes* d'une manière complète : nous renvoyons nos lecteurs aux deux volumes que leur ont consacrés deux avocats au Parlement, MM. Michel du Perray et Louis Brunet (*Paris*, *Paulus du Mesnil*, 1738). Nous nous contenterons de dire d'une manière générale que, rigoureusement parlant, la *dîme* était plus spécialement la part de Dieu, c'est-à-dire du clergé, et le *champart*, celle du seigneur direct. La *dîme*, *decima*, était une certaine partie des fruits de la terre, ordinairement la dixième (d'où son nom), mais *qui souvent variait de quotité dans les seigneuries ;* le *Champart*, *campi pars*, était la quatrième, la cinquième, la douzième, ou la vingtième gerbe prélevée sur la récolte, au profit du seigneur, après la dîme, lorsqu'elle ne se confondait pas avec elle : d'où, en Forez, les droits dits de *quart*, de *quint* ou de *cinquin*, etc.

Quant au chiffre de la dîme sur les agneaux en Normandie, nous ne pouvons que renvoyer M. le Comte Cianelli à M. Georges d'Avenel, qui, en don-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nant le chiffre de *un pour cent*, avait alors sous les yeux un titre authentique la fixant ainsi : ce qui n'empêche qu'à *Sérans*, le prélèvement pouvait être, sur dix agneaux, de cinq pour le seigneur, plus un pour le curé.

La *Coutume de Normandie* (*Rouen, Viret, 1771*) est muette à cet égard : ce qui prouve ce que nous disions, que ces charges variaient suivant les lieux et qu'elles étaient fixées par des titres particuliers. Nous n'en remercions que plus sincèrement M. le Comte Cianelli de sa très utile communication.

Vte E. Révérend du Mesnil.

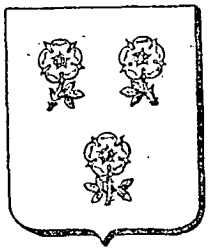

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

POÉSIES

SONNETS

I

Leur monde m'obsède — et j'en sors...
Et pendant des heures entières
On me voit dans les cimetières...
Je vis si bien avec les morts!

Regrets et stériles remords,
Espérances primesautières,
Amours premières et dernières,
Ambitions, travaux, efforts ;

Là seulement, je vous assure,
Tout donne sa juste mesure
De mensonge et de vanité,

Tandis que s'affirme et s'expose
Dans sa vérité grandiose
La pacifique Éternité.

Copyright - Bibliothèque d'Ainay - Lyon 2007

II

Hélas ! hélas ! que d'heures noires
Ont sonné dans mes tristes ans !
Que de jours ternes et pesants
Ou de fortunes dérisoires !

Mais ces lamentables histoires
Des maux passés, des maux présents,
Devant vos yeux compatissants,
O Notre-Dame des Victoires,

Vont s'effacer autour de moi
Dans le clair rayon de ma foi,
Et je veux les bénir quand même.

La vie a des moments bien doux,
Ceux où vous priant à genoux
Je vous espère et je vous aime.

Octave Lacroix.

FORTITUDO

Au fond du noir ravin, l'eau mugit, la nuit tombe ;
L'onde étend son linceul, le gouffre ouvre sa tombe.
Qui l'osera franchir ? Celui qui croit en Dieu,
Celui dont le courage à la foi se mesure
Et toujours, dans la nuit obscure,
Suit une colonne de feu.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ne repoussez donc pas les antiques croyances,
Ne dites pas : Le ciel n'a plus de récompenses ;
Pour vaincre ou pour mourir, ô peuple souverain,
La liberté suffit dans le siècle où nous sommes !
Aux grands peuples comme aux grands hommes,
Il faut une armure d'airain.

La foi seule relève et retrempe les âmes.
Quand le guerrier s'abat sur sa couche de flammes,
Elle est là qui lui montre un astre à l'orient.
Entre le ciel et l'homme elle tient l'équilibre.
Être affranchi, c'est être libre ;
Être fort, c'est être croyant.
Qui redoute la nuit de l'aurore suivie ?
Qui redoute la mort d'où renaît une vie ?

Un seul rayon d'espoir nous refait l'univers.
L'homme libre, parfois, subit la destinée.
Esclave du devoir, l'âme, aux cieux enchaînée,
Est libre jusque dans ses fers.

ALPHONSE DE VISIEN.

RAYONS ET OMBRES [1]

D'un âge heureux, qui ne peut revenir,
Vos beaux *Sonnets* et vos *Chansons* jolies
Ont fait revivre en moi le souvenir :
Rayons et fleurs, triomphes et folies,

[1] M. le vicomte de Poli ayant fait hommage à M. le vicomte de Margon de ses *Chansons Toscanes*, le charmant poète octogénaire lui a fait l'honneur de répondre à ce modeste hommage par ces beaux « Vers inspirés qui jaillissent du cœur. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tendres soupirs et timides aveux,
Serments d'amour, effluves de tendresse,
Franche gaîté, bals et festins joyeux,
Baisers dans l'ombre et délivrante ivresse,

Vers inspirés qui jaillissent du cœur,
Enchantements qui font l'âme ravie,
C'est le printemps, la jeunesse, la vie,
Sous le ciel bleu l'amour et le bonheur.

Puis vient l'automne, où l'âme se recueille,
Où l'esprit cherche à devenir fécond ;
Lors, si l'amour, quand toute fleur s'effeuille,
Survit, plus calme, il devient plus profond,

Il ne meurt plus ; car, de celle qu'il aime,
L'homme qui suit, en pleurant, le cercueil,
Sent que son cœur est, jusqu'au jour suprême,
Enveloppé dans un voile de deuil.

Il est encor pour nous un deuil plein de tristesse :
C'est le deuil de notre jeunesse.
Dès que sur notre front la coquette a cru voir
Une ride, elle fuit ; en vain on la regrette ;
On l'appelle en pleurant, rien ne peut l'émouvoir;
On lui fait les yeux doux, on lui conte fleurette,
Prières, cris, appels demeurent superflus :
Une fois envolée, elle ne revient plus.
Elle a, comme la mort, des rigueurs sans pareilles :
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier !

A. de Margon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE CÈDRE

Sous le ciel du Liban, dans la lumière rose,
Dans le calme désert, poignante immensité,
Surgit des sables d'or un cèdre grandiose,
Colosse plein de grâce et de sérénité.

Sa puissante ramure, immobile et morose,
Éternelle oasis, domine avec fierté
Mille fragments épars, débris d'homme ou de chose,
Vestiges inconnus d'une antique cité.

Autour du vieux géant les siècles et la foudre
Ont réduit les palais et les temples en poudre ;
Jamais on ne l'a vu courber son front de Roi.

Tu l'as fait immortel, ô sainte Providence !
Et moi, le contemplant, je ne sais pourquoi, France,
Je me pris à penser, non sans orgueil, à toi !

Oscar de Poli.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Législation nobiliaire

Tout le monde sait que, dans notre législation actuelle, la Noblesse n'est pas nommée ; elle n'existe pas pour nos lois qui l'ignorent et ne s'occupent pas d'elle. Si nos codes parlent des titres de noblesse, ce n'est qu'incidemment, dans l'article 259 du Code Pénal qui punit le fait de prendre un titre sans droit et dans le but de s'attribuer une distinction honorifique ; seulement on ne définit nulle part ce que c'est que le droit à un titre, comment et d'après quelles règles ce droit s'acquiert et se transmet ; ce qui fait que les tribunaux, en l'absence de dispositions précises, évitent la plupart du temps (et à moins que deux parties ne viennent leur soumettre une question de titre) de juger les questions de ce genre, ou les tranchent au petit bonheur. En fait, cet article du Code Pénal n'est applicable et ne comporte un certain effet pratique que dans un cas unique, celui où le premier croquant venu aura fait le Marquis de Carabas et pris un titre de fantaisie pour s'aider à commettre un délit, une escroquerie. Quant aux prétentions sérieuses, au cas du gentil-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

homme qui se croit en droit de prendre un titre et d'en faire précéder son nom, les tribunaux les respectent et nul ne songe à les inquiéter, à rechercher d'où viennent ces titres et quelle en est l'origine. C'est que le droit proprement dit n'existe pas en cette matière, et qu'en somme notre législation, nos tribunaux ne savent pas suivant quelles règles les titres doivent se transmettre ; ils jugent comme ils peuvent les procès de ce genre qui se présentent à eux, c'est leur devoir, mais ils ne les recherchent pas.

Toutefois, il ne faut pas que le port d'un titre se heurte à la règle de nos codes d'après laquelle on ne peut inscrire à l'état civil que les noms et titres de son père ; s'il vous plaît, par exemple, de reprendre le titre d'une branche aînée éteinte, on vous le biffera d'office sur les registres d'État civil si vous l'y avez introduit, à moins que vous ne prouviez qu'un de vos ascendants directs a porté ce titre et qu'ainsi il a appartenu autrefois à votre branche ; en ce cas, vous serez écouté et on ne s'occupera pas de savoir si le titre est encore porté par d'autres branches que la vôtre ; vous aurez droit aux titres de vos ancêtres directs ; ce sera une rectification d'état civil à opérer en votre faveur ; on permettrait même au 10me fils d'un Marquis par exemple de porter le titre de son père par devant Mr le Maire ; les principes d'égalité moderne le veulent ainsi, et on les ferait triompher, même en cette matière, en l'absence de règles législatives sur la transmission des titres ; ceci est du moins la théorie d'auteurs contemporains.

Appartiendra-t-il au C. H. de F. de remettre un peu d'ordre en cette matière et de créer ou sanctionner, à défaut de jurisprudence, un usage, une coutume ? Nous le souhaitons vivement. Nous croyons, en tous cas,

Copyright - Les éditions d'Armay - Lyon 2007

qu'à défaut de règles fixes les futures commissions ou sections du C. H., chargées de consulter les parties qui demanderont leur intervention officieuse, devront tenir le plus grand compte des usages anciens et reconnus, des coutumes vérifiées d'avant la révolution ; c'est surtout dans ces usages et coutumes qu'on trouvera le véritable *Etat* de la noblesse avant le grand cataclysme, et le véritable esprit des institutions nobiliaires anciennes, auxquelles il faudra presque toujours recourir, même en beaucoup de cas pour la noblesse moderne et les titres nouveaux.

L'ancienne noblesse reprend ses titres, a dit la charte de la Restauration ; on tirera de là que, pour tout ce qui concerne l'*état* de l'ancienne noblesse, il faudra recourir aux règles d'avant la révolution, et les appliquer même de nos jours. Est-ce à dire, comme le veulent presque tous les auteurs, qu'on ne devra considérer que les règles tracées alors par les ordonnances royales et autres actes du pouvoir, la loi écrite proprement dite ? L'état de la noblesse se serait-il en quelque sorte cristallisé à jamais dans une réglementation chaotique, écrite et produite par fragments dans tous les âges et tous les siècles en notre histoire, pour former une sorte de code qui n'a jamais existé avec l'autorité absolue qu'on lui attribuerait, et dont nous ne pourrions sortir sans hérésie ? Nous ne le pensons pas, et nous croyons, au contraire, qu'il faudra tenir le plus grand compte des usages anciens, des coutumes admises avant 1789.

Sous l'ancien régime l'usage, la coutume étaient souverains à côté de la loi et en l'absence du droit écrit ; c'est eux seuls qui avaient fondé le droit ; la coutume, règle écrite, n'était que l'usage codifié. De là quelque chose de très vivant dans la législation d'a-

Copyright

lors, où l'on jugeait plus souvent en équité qu'en droit pur. La noblesse était elle-même une institution bien vivante, et ses usages, universellement admis et souvent reconnus officiellement, avaient, dès avant 1789, renversé en bien des points et prescrit en bien des cas les ordonnances gothiques et les réglementations souvent frappées de caducité *ab ovo*, qu'on nous présente aujourd'hui comme les seules règles acceptables quand il s'agit de juger les questions nobiliaires, et à l'exclusion de tout autre élément historique d'appréciation. La noblesse, comme toute institution humaine, eut une naissance pour ainsi dire spontanée (aux temps féodaux) et des règles constitutives que le critique contemporain parvient à peine à débrouiller ; elle se forma en dehors du pouvoir royal, et si celui-ci parvient à la plier et la soumettre au bon plaisir de sa réglementation, elle ne s'en développa pas moins de sa vie propre avec des usages variables, complexes quelquefois, différents suivant les provinces, et contre lesquels les ordonnances royales ne prévalurent pas toujours. Les usages et coutumes nobiliaires de 1789 étaient devenus véritablement et réellement légaux par l'abrogation tacite, la non-exécution consentie des vieilles ordonnances qui pouvaient leur être contraires. On voit donc l'erreur de ceux qui viennent dire aujourd'hui que les seules vraies règles à appliquer à la noblesse sont les anciennes ordonnances royales ; ils laissent, croyons-nous, en dehors de leur raisonnement tout ce qui constituait la vie vraie de la noblesse avec son développement régulier et harmonique, l'usage ancien, la coutume tolérée et souvent reconnue, contraires aux règles strictes et ayant souvent abrogé celles-ci. Pourquoi aller nous chercher, par exemple, des ordonnances de Charles VII depuis longtemps

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

oubliées en 1789 ? Pourquoi veut-on que la situation de la noblesse de nos jours soit plus mauvaise qu'il y a cent ans, et pourquoi ressusciter contre elle une législation déjà surannée à la veille de la révolution ? N'y a-t-il pas un juste milieu à trouver et à observer entre l'absence complète de législation nobiliaire dont nous souffrons aujourd'hui, et le brutal retour à des textes oubliés et remis brusquement en lumière, parce que, les événements ayant interrompu les traditions et les usages d'autrefois, ils apparaissent comme les seules bases possibles d'un code à refaire, d'une législation à créer ? Nous le croyons et voulons espérer que le Conseil Héraldique saura trouver la solution vraie, qui conciliera tous les principes et rendra ce qui convient à la vérité et à la justesse de chacun d'eux.

Prenons, par exemple, la question des titres proprement dits. Pourquoi Messieurs de Semainville, Lévesque, et autres, veulent-ils qu'en droit nobiliaire les seuls titres vrais et légitimes aient été et soient encore ceux qui étaient constitués sur des terres titrées ? Assurément c'est là l'origine des titres, et il n'y eut anciennement que ceux-là de légitimes et de réels ; une ordonnance de Louis XIV le veut encore ainsi. Mais compte-t-on pour rien 100 ans d'usages contraires depuis cette ordonnance, déjà peu exécutée lorsqu'elle parut, 100 ans d'usage universel, sanctionnés par l'absolu repos de cette ordonnance frappée d'inertie dès le début ? Ne sait-on pas qu'au siècle dernier et dès l'époque de Louis XIV (le duc de St-Simon en fait foi) tout seigneur important pouvait porter un titre à la cour, aux armées, en tous lieux, que le Roi reconnaissait ces titres d'honneur dans les provisions, brevets, contrats de mariage, en y apposant sa signature, que plus des dix-neuf vingtièmes des titres de l'ancien régime n'ont pas

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'autre origine que celle-là ? Pourquoi la loi et le Roi lui-même n'auraient-ils pas fini par tolérer et en somme par admettre que tel général victorieux, que tel éminent magistrat, que tel diplomate illustre, aussi bien pourvu d'ailleurs de naissance que de biens, pût se qualifier marquis ou comte avec tout autant de raison que tel acheteur anobli d'un comté ou d'un marquisat ? Les titres de noblesse n'auraient donc jamais appartenu, en tout état de cause, qu'à la fortune ? J'entends bien que le Roi pouvait expressément conférer un titre en récompense, ériger des fiefs en terres titrées, et certainement les titres ainsi acquis expressément par grâce royale eussent été plus réguliers, mais il n'était pas non plus besoin d'autorisation royale expresse pour acheter un comté ; le Roi n'avait pas à y intervenir, tandis qu'on peut dire que le port d'un titre par un homme de qualité n'allait jamais sans le consentement au moins tacite, souvent exprès du Souverain, entre autres quand il donnait ce titre à la cour, dans les brevets, et signait les contrats de mariage. Nous le répétons, l'honneur, le sentiment chevaleresque de la vertu, qui étaient la vie même de la noblesse, devaient trouver ces titres créés — par une situation supérieure et souvent advenus spontanément aux familles de par l'universel respect et la déférence naturelle du public — tout aussi légitimes que ceux des enrichis récemment anoblis, à qui leurs moyens permettaient de s'offrir un marquisat, comme tel ou tel financier, comme le frère de la Pompadour, etc.

Est-ce que, malgré l'ordonnance de Louis XIV, les Rois ne donnaient pas couramment des titres à tous ceux qui les approchaient, aux officiers généraux, aux présentés à la cour ? Tous ces nobles ne portaient-ils pas des titres pour ainsi dire de plein droit ? Ces titres,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

connus de nos Rois et reconnus par eux, portés héréditairement, sont tout aussi respectables que les autres et doivent être reconnus de nos jours comme ils l'étaient autrefois. Donc, laissons de grâce les ordonnances de Louis XIV, ne démolissons pas l'œuvre des siècles, assez d'autres s'y acharnent sans nous ; ne cédons pas au préjugé populaire, à cette raideur Jacobine qui fait tout critiquer, tout taxer d'usurpation, et reconnaissons qu'il y a souvent en jeu dans toutes ces questions des intérêts respectables qui demandent à être ménagés, d'autant plus que nous ne trouvons nulle part dans les principes assez de fixité pour qu'il ne soit pas permis d'user d'une tolérance qui était bien autrefois, dans l'essence d'une institution comme celle de la noblesse, institution vivace, par conséquent souple et en voie de transformation continuelle et séculaire.

Ces titres d'honneur, de courtoisie, comme on voudra, ne pouvaient être pris que par des familles particulièrement distinguées, qui pouvaient les soutenir par des charges éminentes, de grands biens, de hautes alliances ; ils étaient fort loin d'être à la portée de tout gentilhomme ; du moins, en fait, on ne les voit prendre que par des familles très relevées. Quant à leur mode de transmission, c'était encore l'usage seul qui pouvait le réglementer.

Que dirons-nous donc de l'usage de notre siècle, d'après lequel une branche subsistante d'une famille reprend le titre d'une branche éteinte, même quand l'auteur commun des deux branches ne portait pas le titre, usage dont nous voyons tant d'exemples autour de nous ?

Est-ce bien légal, dit-on ? Mais pourquoi invoquer la légalité là où nous n'avons pas de loi, en une ma-

Copyright - Les éditions d'Anaj - Lyon 2007

tière créée par le seul usage et qu'aucun texte n'a jamais pu réglementer ?

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on a des exemples de titres ainsi relevés dès l'ancien régime, et que certaines considérations peuvent militer en faveur de cette coutume. Les titres étaient la consécration du mérite des familles, de leur élévation, de leurs vertus héréditaires et sans aller jusqu'à admettre une copropriété absolue de tous les membres de la famille, il est certain qu'ils devenaient une sorte de patrimoine commun d'honneur dans une maison ; ils relevaient et illustraient les branches non titrées, qui aimaient à se rattacher à ce tronc plus illustre ; ils les honoraient au même titre en relevant leur nom et rejaillissaient sur tous les porteurs de ce nom. La branche titrée éteinte, si vous refusez, au moyen d'arguments de légalité, à un autre rameau de la même famille de relever le titre, vous disqualifiez et abaissez cette famille, vous lui faites perdre son rang nobiliaire en lui enlevant par le fait seul de la mort du titulaire, ce titre qui était peut-être la récompense des services des ancêtres communs : elle sera privée d'un honneur auquel elle avait droit, et dont elle était aussi fière, quand elle voyait le titre attaché à son nom dans une autre branche que si elle l'eût déjà porté elle-même. Ce résultat n'est-il pas contraire à l'idée qu'on se faisait autrefois, et que nous nous faisons encore dans les familles, des droits et devoirs attachés au nom, patrimoine commun de tous ceux qui le portent légitimement, et dont les chefs et premiers représentants doivent toujours soutenir le rang et l'éclat au point même où il a été porté par les prédécesseurs ? Les derniers héritiers d'un nom ne sont-ils pas en même temps titulaires de tout le patrimoine d'honneur et d'illustration attaché à ce

Copyright - Les comptes d'Amaty - Lyon 2007

nom et acquis par les différents rameaux éteints de la famille ? Nous ne prétendons nullement, par les considérations qui précèdent, trancher cette question épineuse de la dévolution des titres dans les familles, ni préjuger l'opinion du Conseil Héraldique de France : nous avons voulu simplement montrer par quelles considérations cet usage peut, d'après nous, se justifier.

Les auteurs font encore mille difficultés pour le titre de chevalier et énoncent gravement les cas, très restreints d'après eux, dans lesquels on pouvait légitimement le prendre : possession d'un fief de haubert, etc. Ici encore, leur manie de condamner rétroactivement les coutumes et usages nobiliaires d'avant la révolution nous conduirait à faire à la noblesse de nos jours un sort plus dur, au point de vue des règles constitutives de son état, que celui qu'elle possédait en 1789. Il était d'usage alors, et d'usage reconnu par tout le monde, indiscuté, que trois générations d'écuyers étaient suivies de chevaliers : en d'autres termes, que les nobles anciens, les nobles de race pouvaient se qualifier chevaliers. Fallait-il, parce qu'on ne faisait plus de chevaliers *adoubés* et qu'on ne connaissait plus guère, en fait de chevalerie, que les Ordres du Roi, de Malte, de Saint-Louis, laisser disparaître ce titre dans toutes les vieilles et très vieilles familles nobles qui ne possédaient ni un fief de haubert ni une croix d'ordre ? C'était un abus, dira-t-on. Peut-on appeler abus ce que faisaient toutes les familles nobles et ce que la loi, par une complicité tacite, les laissait faire ? Pouvez-vous revenir sur cet usage ? Non ! Reconnaissez-le donc, consacrez donc aujourd'hui, et de la même manière qu'ils étaient consacrés sous l'ancien régime, des effets dont les causes vous échappent et remontent avant la révolution. Répétons-le,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ces usages pour lesquels nous plaidons, usages trop dédaignés, étaient si nettement définis qu'ils étaient devenus des règles fixes et invariablement suivies, quoique contraires en quelques points aux ordonnances. L'arbitraire ne régnait pas absolument en matière de titres ; le gentilhomme qui se titrait était toujours de grande naissance et de haut parage ; le noble qui se qualifiait chevalier était toujours un noble ancien et vérifié, jamais un anobli ; ces usages n'étaient écrits nulle part, mais ils étaient suivis comme des lois véritables. Nous avons dit que les lois par une muette tolérance sanctionnaient ces usages : ils ne nuisaient à personne, en effet. Qu'un gentilhomme fût marquis ou écuyer, ses droits étaient les mêmes, les mêmes encore que ceux des simples anoblis ; les ducs seuls constituaient parmi les nobles une caste à part, une classe supérieure, avec des privilèges particuliers ; aussi ce titre était-il seul hors de la portée de la noblesse que le Roi laissait se titrer. Donc, sous l'ancien régime, on pouvait laisser agir impunément l'usage et la coutume pour une foule de points du droit nobiliaire ; on en citerait de nombreux exemples ; les nôtres sont peut-être mal choisis ; d'aucuns trouveront les déductions que nous en tirons forcées ou trop absolues ; nous croyons, en tous cas, que trop absolues aussi sont les théories qui limitent aux textes écrits, aux documents législatifs d'ancien régime la réglementation des questions nobiliaires.

Nous avons rencontré la même intolérance de la part d'écrivains contemporains en ce qui concerne les questions d'armoiries. A l'origine on défendait aux bourgeois de prendre des armes ; on finit par leur en accorder, à condition qu'ils ne timbreraient d'aucun signe de chevalerie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'armorial général contient, tout le monde le sait, une forte moitié d'armoiries de bourgeois.

L'usage s'était, en effet, introduit dès le xve siècle parmi ceux-ci de porter héréditairement des armes ; il semble encore qu'ici l'usage ait été réglementé en quelque manière par une sorte d'accord tacite et universel ; on ne voit que les familles magistrales, municipales, échevinales, se permettre des armoiries : la petite bourgeoisie n'ose en user. Les magistrats des cours souveraines, de par leur noblesse personnelle, portent des armes timbrées d'un casque de front ; à leur imitation, l'usage s'introduit dans les villes que les magistrats des bailliages et Présidiaux, Elections, greniers à sel, Prévôtés, Eaux et forêts, Maires, Echevins, conseillers de ville, prennent aussi des armes ; eux aussi en viennent à se permettre le casque de front, seulement ils y mettent moins de grilles que les magistrats des cours supérieures, et s'ils ne se targuent d'aucune noblesse, ils n'en transmettent pas moins à leurs descendants leurs insignes héraldiques.

Ces marques d'honneur devenues héréditaires doivent-elles être proscrites de nos jours et taxées d'usurpation, sous prétexte qu'elles sont quelquefois postérieures au d'Hozier et non contenues en ce recueil officiel ? Laissons-le soutenir aux auteurs, mais pour nous, sachons retrouver et reconnaître le droit véritable ailleurs que dans des textes caducs, sujets à discussion, oblitérés par le temps, la vétusté, le bon usage. N'oublions pas que nos ancêtres ignoraient notre manie géométrique de l'alignement égalitaire, la fureur de légiférer ou de réglementer ; de leur temps on jugeait plus souvent par l'équité et l'usage que par le droit et la Loi écrite ; on laissait alors les

Copyright - Les éditions d'Albay - Lyon 2007

institutions se développer et accomplir plus librement que de nos jours leur évolution et leur mission sociale. Qu'on nous permette, en terminant, de regretter cette antique constitution qui, elle non plus, n'était écrite nulle part, mais qui était si essentiellement et si chrétiennement libérale, où, chacun étant et se tenant à sa place, la vertu, le mérite et l'honneur donnaient tant d'accès à la noblesse, aux dignités, aux emplois, où les principes aristocratiques, circulant librement dans tout le corps social, y entretenaient une saine et généreuse émulation, tout entière tournée au bien, au respect de soi-même, à ce culte de la famille et du nom, source de tant de vertus privées à jamais regrettables, qui vont s'effaçant de jour en jour, et qu'une institution comme celle du Conseil Héraldique de France, conçue et dirigée par un homme de cœur, par un gentilhomme d'antique trempe, pourra contribuer, pour sa part, à remettre en honneur.

GASTON BERNOS.

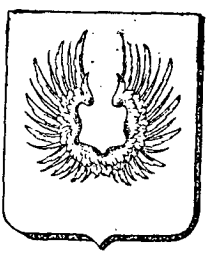

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SOURCES DU NOBILIAIRE

DU DAUPHINÉ

L'histoire proprement dite de la noblesse du Dauphiné ne commence guère avant les premières années du XIe siècle. Nous possédons, il est vrai, un certain nombre de documents antérieurs à cette époque, mais les indications qu'ils fournissent ne sont point de nature à nous permettre de reconstituer l'histoire et la filiation des familles. Aussi toutes les tentatives de nos historiens pour retrouver dans le Xe siècle des ancêtres des Guigues, comtes d'Albon, des Gélin, comtes de Valence, et de tant d'autres sont-elles demeurées infructueuses. On ne saurait non plus attacher beaucoup d'importance à des légendes qui ont été inventées, embellies dans le cours des siècles pour expliquer l'origine de quelques illustres maisons de la province. Il est bien difficile de faire la part du vrai et du faux dans l'histoire de l'évêque Isarn, appelant à lui de tous côtés de valeureux guerriers, les Aynard, les Alleman et autres, et les conduisant en personne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la conquête de son diocèse de Grenoble, occupé depuis de longues années par les Sarrasins.

L'année 1032 est une date célèbre pour l'histoire de la féodalité dans nos pays : c'est l'année où mourut Rodolphe II, roi d'Arles et de Vienne, qui n'ayant pas d'enfant, avait transmis sa couronne à l'empereur Conrad le Salique. Les grands de ce royaume n'avaient pas attendu la mort de ce prince pour se mettre en possession des terres dont l'administration leur avait été confiée ou que les événements placèrent sous leur dépendance. Le malheur des temps favorisa et légitima, dans une certaine mesure, toutes les usurpations. En effet, au xe siècle et durant les premières années du XIe, nos pays furent sans cesse exposés au fléau des invasions étrangères et, pour comble d'infortune, connurent au-dedans toutes les horreurs de l'anarchie. Les rois d'Arles et de Vienne étaient trop faibles pour protéger leurs peuples ; ceux-ci se donnèrent des chefs ou plutôt n'eurent pas de peine à accepter pour maîtres les quelques hardis et heureux guerriers qui résolurent de les défendre. Les comtes ou gouverneurs des provinces avaient pris la tête du mouvement ; ils trouvèrent bientôt partout des imitateurs, et le morcellement, l'émiettement de l'autorité, aussi bien que celui du territoire, atteignit les dernières limites. Tous les points de la région que la nature rendait facile à fortifier, furent couronnés de hautes et puissantes murailles et virent s'élever ces châteaux, ces demeures féodales dont nous admirons encore les ruines imposantes.

Comme il était aisé de le prévoir, ce démembrement exagéré de l'ancien royaume de Boson ne pouvait manquer de provoquer une réaction. Les grands seigneurs et surtout le clergé se montrèrent vivement

Copyright - Les éditions d'Alfray - Lyon 2007

offensés des usurpations faites à leurs dépens par cette multitude de petits chefs qui aspiraient eux aussi à l'indépendance et qui pour s'y maintenir bâtissaient des forteresses. Ils travaillèrent dès lors à s'assujétir ceux de leurs voisins qu'ils jugèrent plus faciles à soumettre et réussirent souvent à se créer une principauté plus ou moins grande. La hiérarchie, avec tous ses degrés, s'organisa de la sorte lentement. Le *Cartulaire de Saint-Barnard de Romans* nous a conservé le texte d'un traité qui fut conclu entre Léger, archevêque de Vienne, et Gontard, évêque de Valence, vers l'année 1057, en vue de préserver les terres de leurs Eglises de nouvelles usurpations : ils s'engagent à se prêter main-forte pour réprimer l'audace de tous ceux qui dans l'étendue de leurs domaines tenteraient encore de construire des châteaux.

Deux causes principales favorisèrent chez nous le groupement des petits seigneurs autour de quelques chefs puissants et amenèrent la formation de plusieurs principautés. Ce furent d'abord les croisades, qui, dans nos contrées surtout, produisirent un immense ébranlement. Un nombre considérable de clercs et de seigneurs, appartenant à ces pays qui devaient former le Dauphiné, suivirent Raymond de Toulouse à la première croisade. Les Chroniques du temps sont pleines de leurs hauts faits et nous ont conservé les noms de plusieurs de ces héros. Adémar, évêque du Puy et légat d'Urbain II, était fils d'un comte de Valence ; son frère Lambert-François, qui prit part lui aussi à la sainte expédition, était seigneur de Peyrins, près Romans, et il comptait parmi ses feudataires ce Raymond du Puy, qui devint le premier grand-maître de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem. Isoard, comte de Die, avait sous ses ordres un corps d'armée et pénétra des pre-

Copyright © Bibliothèque nationale de France 2007

miers dans Jérusalem. Toute cette brillante noblesse s'acquit une gloire immortelle. Mais les quelques survivants de ces lointaines expéditions revenaient pauvres dans leurs foyers. L'appauvrissement, la disparition des chefs de ces antiques races servirent à merveille les ambitions de quelques familles. Et de fait, c'est bien vers cette époque, dans les premières années du XIIe siècle, que nous voyons s'élever et grandir des familles dont les domaines sont assez vastes pour paraître de petits États et dont la puissance est assez grande pour aller de pair avec celle des princes. C'est alors que commencent l'histoire et la généalogie des d'Albon, des Roussillon, des Bressieu, des Clérieu, des Poitiers, des Bérenger, des Sassenage, des Alleman, des Aynard, des Beaumont, des Clermont, des d'Agoult, des Mévouillon, des Montauban, des de Baux.

La seconde cause qui favorisa l'érection de principautés ou vastes seigneuries, fut l'intervention de l'empereur dans les affaires du royaume d'Arles et de Vienne. Bien que les chefs de nos grandes familles administrassent leurs domaines avec tous les dehors de vrais souverains, ils n'avaient pas, officiellement du moins, une indépendance complète : ils appartenaient à une hiérarchie féodale, qui avait à sa tête l'empereur d'Allemagne, héritier des droits de nos anciens rois, en vertu de la cession que leur avait faite Rodolphe. Le souvenir du vieux royaume d'Arles n'avait point disparu entièrement, et Lothaire II résolut en 1127 de faire reconnaître son autorité. Ses efforts n'obtinent pas le résultat qu'il s'était promis. Conrad, qui lui succéda (1138-1152), eut le mérite d'indiquer les grandes lignes de la conduite que devraient tenir les empereurs à l'égard du clergé et de la féodalité de nos pays. Favoriser quelques puissants seigneurs et, au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moyen de certaines concessions, s'en faire de fidèles amis ; donner aux chefs du clergé une place dans la hiérarchie féodale et les opposer parfois aux seigneurs laïques dont les allures seraient trop indépendantes : tel était le plan adopté et qui pendant plusieurs siècles fut suivi par l'Allemagne. Frédéric Barberousse (1152-1190) fut prodigue de diplômes et de privilèges de toute sorte en faveur des seigneurs et des évêques, qui tous surent habilement mettre à profit ces chartes impériales pour consolider leur autorité dans les terres qu'ils avaient déjà et aussi pour étendre leurs domaines et accroître le nombre de leurs vassaux.

Cet état de choses ne pouvait manquer d'amener de sanglants conflits entre les puissances rivales qui se partageaient le pays. La noblesse du Dauphiné comptait parmi ses principaux privilèges celui de faire la guerre, et elle en usait largement. Au XIIIe et au XIVe siècle le fléau des guerres privées n'a cessé de promener la ruine et la désolation dans nos campagnes. Parmi les guerres de cette période de notre histoire locale, celles qui ont causé le plus de ravages et laissé le plus de souvenir dans l'esprit des peuples furent la guerre entre le Dauphiné et la Savoie, marquée, entre autres événements, par la victoire de Varey (1325) et par la mort du Dauphin Guigues VII (1333), la guerre que durent soutenir pendant plus d'un siècle les évêques de Valence et de Die contre les Poitiers, comtes de Valentinois, et durant laquelle on vit Amédée de Roussillon, à la fois très digne évêque et capitaine habile, conduire en personne ses vassaux sur les champs de bataille, et la guerre opiniâtre que se firent les Aynard et les Alleman sous le Dauphin Humbert. Toutes ces guerres ont donné lieu à des ligues offensives et défensives entre seigneurs, à des revues ou *montres* de gen-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tilshommes, à des traités de paix, dont les actes authentiques sont presque tous parvenus jusqu'à nous et constituent une des sources les plus précieuses du nobilaire dauphinois.

Dans plusieurs circonstances, les empereurs d'Allemagne, suzerains de nos pays, essayèrent de mettre un terme à ces violences et d'assurer le maintien de l'ordre. Leur plan consistait à ressusciter le vieux royaume d'Arles et de Vienne et à établir, entre le Rhône et les Alpes, une dynastie amie et fidèle, qui pût y conserver les traditions de l'empire. Ces projets, s'ils réussissaient, devaient avoir encore un autre résultat, qui leur tenait fort à cœur, celui d'opposer une barrière aux envahissements de la France, car il n'y avait pas la moindre illusion à se faire; la politique séculaire des monarques français tendait à reculer jusqu'aux Alpes les limites de la France et à compléter ainsi, dans l'Est et le Sud-Est, l'œuvre de l'unité nationale. Toutes les tentatives de l'Allemagne échouèrent les unes après les autres, devant le mauvais vouloir, plus ou moins accentué, des derniers représentants de l'indépendance féodale, qui n'étaient point disposés à se donner un maître.

Mais ceux-ci, tout en s'efforçant de ne point laisser se resserrer les liens féodaux qui les unissaient à l'Allemagne, ne pouvaient échapper à l'influence française; ils la subissaient irrésistiblement, et l'heure n'était pas éloignée où ils allaient être absorbés dans la grande nation. Du reste, les antiques races chevaleresques avaient en partie disparu, ou bien celles qui résistaient encore avaient atteint cette période de l'existence où tout languit et souffre. Des guerres incessantes, l'administration déplorable de leur fortune, la perte de leur indépendance furent les principales causes de leur ruine.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les Mévouillon, criblés de dettes et après une série d'événements qui ne mettent guère en lumière une grande délicatesse, vendirent au Dauphin leur principauté. Celui-ci, à son tour, ne sachant plus comment se soustraire aux exigences de ses créanciers, vendit ses Etats au Roi de France (1349). Toute la noblesse dauphinoise, entraînée de plus en plus dans l'orbite de la France, en partagea désormais les destinées. Elle fournit au roi un contingent nombreux pour ses guerres contre les Anglais.

Le traité de 1349 qui avait réuni à la couronne les Etats du Dauphin, laissait, en face de l'autorité du monarque français, dans une indépendance plus ou moins complète, un certain nombre de terres allodiales, comme les domaines de l'archevêque de Vienne, de l'évêque de Valence et de Die, du comte de Valentinois, etc. L'empereur Charles IV tenta un effort suprême pour recueillir et ranimer ces derniers restes de la féodalité ; il vint à Arles et y convoqua tous ses feudataires pour leur donner le spectacle, depuis longtemps oublié, des splendeurs d'un sacre royal. Tout fut inutile. Il put se convaincre par lui-même que le véritable souverain de nos pays était le roi de France. Celui-ci, exploitant alors avec habileté le découragement de l'Empereur, obtint, à force d'instances et de négociations, pour le Dauphin son fils aîné, le titre de vicaire impérial dans le royaume d'Arles et de Vienne, titre qui conférait à ce prince une sorte de délégation de la puissance impériale dans nos pays (1378). Ce fut un coup mortel pour les derniers tenants de l'indépendance féodale, qui se virent dès lors sans cesse en butte aux savantes tracasseries d'une administration peu scrupuleuse. Les malheurs qui vinrent encore désoler la province, ravages

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des grandes compagnies, pestes effroyables, etc. contribuèrent à ruiner la vieille noblesse et à fortifier de plus en plus l'autorité royale. Louis II de Poitiers, dernier comte de Valentinois, fit son testament en faveur du roi (1419). Cet acte souleva les protestations des Poitiers-Saint-Vallier, qui étaient d'une branche cadette de la famille et qui s'estimaient injustement déshérités, du comte de Savoie et du pape qui eux aussi prétendaient avoir des droits à la succession du vieux comte. Ces affaires, qui ne furent terminées que longtemps après, entretinrent le désordre et appelèrent une action plus vigoureuse du pouvoir.

Le Dauphin Louis (plus tard Louis XI), mécontent de son père et venu se fixer en Dauphiné, où il exerça pendant dix ans le pouvoir le plus absolu (1446-1456), se donna la mission d'organiser le gouvernement de la province. Il érigea en Parlement le Conseil Delphinal, créé par le Dauphin Humbert II, et voulut qu'il jouît des honneurs et des prérogatives des autres parlements du royaume ; il effaça les dernières traces de l'indépendance féodale, courbant sous sa volonté le clergé et la noblesse ; il contraignit les évêques à signer avec lui des traités de *pariage* qui l'associaient à leur domination temporelle et permettaient à ses officiers de s'immiscer dans les affaires civiles de leurs diocèses ; enfin, pour vaincre les résistances de la vieille noblesse, il anoblit quantité de bourgeois, qui lui avaient rendu quelques services ou donné de l'argent. C'est ainsi qu'il délivra des lettres de noblesse à Guillaume Carrière, son trompette, à Humbert Colonnel, son barbier, etc. Il en est résulté que les nobles de Louis XI sont passés en proverbe pour désigner une noblesse suspecte. L'administration de ce prince n'en fut pas moins très habile. Nous ne

Copyright © Bibliothèque nationale de France 2007

relèverons encore qu'un détail, qui témoigne de son esprit d'ordre et qui offre un intérêt particulier dans l'étude que nous poursuivons : pour se rendre un compte exact de l'état religieux et politique de la province, des ressources qu'elle pouvait lui fournir, il fit faire des *révisions de feux*, sorte de cadastres que nous possédons encore en partie et qui nous renseignent parfaitement sur les noms de toutes les familles nobles du Dauphiné à cette époque.

Les guerres d'Italie marquent dans l'histoire de la noblesse dauphinoise une période glorieuse ; nous la retrouvons, cette noblesse, sur tous les champs de bataille, et les annales de l'armée française transmettront à la postérité la plus lointaine les noms illustres des Bayard, des Clermont, des d'Arces, des Beaumont, des Alleman, des Montchenu, des Montaynard, des Salvaing de Boissieu, des Grolée, des d'Urre, des de Vesc, des Béranger de Morges, etc. Aucune province du royaume n'envoya dans le Milanais, à Naples et dans les Deux-Siciles autant de braves et renommés capitaines : les brillants faits d'armes qu'ils ont accomplis dans ces guerres fameuses ont mérité à notre noblesse d'être distinguée entre toutes par les chroniqueurs du temps qui l'ont appelée l'*écarlate de la noblesse*. Nous répéterons ici la remarque faite plus haut : les diverses expéditions au-delà des Alpes ont donné lieu à la rédaction d'une foule de documents, entassés encore dans nos archives et très incomplètement connus, qui fourniront aux historiens et aux généalogistes de précieux détails sur les principaux chefs de la noblesse. On peut y voir que les gentilshommes étaient alors fort nombreux. Dans un état de la noblesse de 1529, on trouve pour le Viennois et la terre de la Tour 500 maisons nobles ; pour le bas Viennois, 250 ;

Copyright © Bibliothèque nationale de France 2007

pour le Graisivaudan, 416 ; pour le Gapençais, 87 ;pour l'Embrunais, 25 ; pour le Briançonnais, 15 ; pour les Baronnies, 100 ; pour le Valentinois et le Diois 190 : total, 1583 maisons nobles.

Ces guerres d'Italie qui ont donné aux règnes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier un merveilleux éclat, eurent pour notre noblesse des conséquences que les historiens n'ont point encore suffisamment mises en relief. L'Italie fut le tombeau d'un bon nombre de Dauphinois, et avec eux disparurent d'illustres familles ; ceux qui échappèrent à tous les hasards de la guerre, revinrent à demi ruinés dans leurs foyers. Habitués depuis des années à la vie indépendante et licencieuse des camps, ils ne pouvaient s'accommoder de l'oisiveté à laquelle la paix les condamnait, et ils supportaient avec une visible impatience le joug de l'autorité royale. La *Réforme religieuse* leur fournit bientôt l'occasion de reprendre les armes; ils se déclarèrent en assez grand nombre pour les doctrines nouvelles, espérant bien, dans la révolution civile et religieuse qui semblait devoir s'accomplir au sein de la société, refaire leur fortune, regagner le terrain perdu et rendre peut-être à la féodalité expirante la puissance qu'elle possédait au moyen âge. Nous n'avons pas ici à nous étendre sur les guerres de religion, durant lesquelles la noblesse dauphinoise fit preuve de qualités guerrières qui eussent assurément été mieux employées contre les ennemis de la patrie : tout le monde connaît les noms de des Adrets, de Montbrun et de Lesdiguières, les trois grands chefs du parti protestant dans nos pays. Nous dirons toutefois que Lesdiguières, La Tour-Gouvernet et d'autres seigneurs réussirent, au milieu des calamités inouïes qui vinrent fondre sur la province, à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

réaliser une fortune scandaleuse. Le parti catholique se releva avec la *Ligue*, qui était encore assez puissante, après la prise de Grenoble par Lesdiguières, pour obtenir de Henri IV les conditions d'une paix honorable.

Après ces tristes événements, la noblesse dauphinoise demeura divisée : il y eut toujours le parti catholique et le parti protestant. Henri IV n'oublia aucune occasion de gagner la confiance de tous ceux d'entre les catholiques qui avaient manifesté leur crainte en le voyant arriver au trône. Il anoblit les personnages marquants qui se rallièrent sincèrement à sa cause, en même temps qu'il accordait la même faveur à ceux qui s'étaient distingués en combattant pour lui sous les ordres de Lesdiguières. Or, il arriva que ces nouveaux gentilshommes prétendirent jouir immédiatement de tous les privilèges de l'ancienne noblesse et se soustraire, eux et leurs terres, à la plupart des charges qui leur incombaient précédemment. Ces prétentions exorbitantes menaçaient les intérêts de la bourgeoisie et du peuple ; elles firent entrer dans une phase extrêmement aiguë le fameux *procès des tailles*, pendant depuis des années déjà entre la noblesse dauphinoise et le Tiers état. Le Tiers demandait, entre autres choses, que les tailles fussent *réelles*, c'est-à-dire que tous les héritages roturiers qui étaient possédés par ceux du Tiers au temps de la révision générale des feux de l'année 1461 fussent cadastrés et déclarés taillables à perpétuité, *nonobstant toutes transactions, arrêts et prétendus privilèges*, et que les deux premiers ordres et *tous les officiers fussent tenus de contribuer au payement des sommes qui seroient imposées pour l'entretenement des garnisons, passages, séjour, logement et foules des gens de*

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

guerre et autres charges extraordinaires dont le brevet de la taille était composé, oultre et par dessus le taillon ancien et don gratuit et à cause de tous les biens qu'ils possédoient, tant ecclésiastiques nobles que roturiers.

Ce procès séculaire fut terminé par le règlement de Lyon du 24 octobre 1639, règlement fort important pour l'histoire de la noblesse dauphinoise. Ses 33 articles visent tous les points contestés entre les ordres et décident en particulier que les tailles devront être considérées comme une charge ordinaire, comme un droit réel et attaché inséparablement au fonds. Mais l'animosité que ce procès avait excitée dans le peuple contre la noblesse survécut malheureusement à tous les débats. Les nobles ne trouvèrent plus autour d'eux, dans la province, les égards, l'affectueux respect des populations ; ils se sentirent de plus en plus seuls au milieu de leurs terres. Cette situation leur parut bientôt insupportable, et avec le règne de Louis XIII commença la migration de la noblesse vers la capitale, migration qui atteignit sous Louis XIV et Louis XV son maximum d'intensité. Cet abandon de la province, où auraient dû la retenir les traditions de famille, fut pour la noblesse et pour le peuple un véritable malheur : la noblesse ne gagna rien en réalité au contact de la cour ; le peuple la tint en suspicion et s'habitua à la considérer comme son ennemi. L'abîme qui séparait les deux ordres se creusait ainsi tous les jours davantage.

Comme le séjour à Versailles nécessitait d'énormes dépenses, il fallait songer à se procurer des revenus : les gérants des propriétés de la noblesse en province, gens d'affaires versés dans la chicane, s'appliquaient à faire valoir tous les droits féodaux et soulevaient à

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chaque instant des procès aux communautés et aux particuliers. Mais il est inutile d'insister sur cet état de choses, dont on peut dès maintenant mesurer les conséquences. L'effondrement de la fin du dernier siècle était si bien préparé que les plus généreux sacrifices demeurèrent impuissants à le conjurer. Le peuple dauphinois, bien loin de témoigner aucun regret de la disparition de l'ancien régime, avait été le premier à appeler le flot révolutionnaire qui devait l'emporter.

On distinguait en Dauphiné trois sortes de noblesse : la noblesse chevaleresque ; la noblesse inféodée, et la noblesse par lettres ou offices.

La noblesse chevaleresque était la noblesse de race ou d'extraction. Jusqu'à la fin du XIVe siècle, elle compta en Dauphiné un assez grand nombre de représentants, dans des conditions de fortune très diverses. Plusieurs d'entre eux, possesseurs de domaines considérables, agissaient en vrais souverains et avaient le pouvoir d'anoblir. C'est ainsi que Guillaume Artaud, seigneur de Saint-Jullien et de tout le val de Beauchêne anoblit en 1343 Guichard Brouelle. François, baron de Sassenage, anoblit le 27 août 1363 Guigues Martin, habitant du Villars. Il serait aisé de multiplier les exemples. Quelques rares familles seulement représentent aujourd'hui parmi nous cette ancienne noblesse. On a calculé que la durée moyenne d'une famille était d'environ 280 ans.

La noblesse inféodée était celle qui s'acquérait par la possession, durant trois générations au moins, de fiefs nobles. Les fiefs cessèrent d'anoblir sous le règne de Charles IX, en vertu de lettres patentes du 8 mai 1562, qui excluaient les petits fiefs de cette pré-

Copyright - Les éditions d'Arlay - Lyon 2007

rogative ; l'arrêt du conseil, rendu pour notre province en forme de règlement en 1602 l'ôta encore aux grands fiefs.

La noblesse par lettres ou offices était celle que conférait une lettre du prince ou bien l'exercice d'une charge. Le règlement fait à Lyon le 24 octobre 1639, dont il a été question plus haut, réduisit la noblesse des offices à ceux de présidents, conseillers et gens du roi du Parlement de Grenoble, de présidents, auditeurs, maîtres des Comptes et gens du roi de la Chambre des Comptes et de présidents, trésoriers et gens du roi du bureau des finances de cette province. Après vingt ans d'exercice de l'une de ces charges, on avait acquis une noblesse transmissible à ses descendants. Ce mode d'anoblissement était la grande voie ouverte devant la bourgeoisie active et intelligente pour sortir d'une condition inférieure et parvenir dans les rang élévés de la société. On n'a qu'à parcourir au hasard quelques pages de l'Armorial dauphinois pour se convaincre que la noblesse de robe y occupe une place considérable.

Les personnes de condition noble font généralement précéder leurs noms de la particule ; mais cet usage est de date relativement récente et ne saurait toujours se justifier. On conçoit que la préposition *de* précède le nom d'une terre, devenu le nom patronymique de la famille ; sa présence devant le nom d'un bourgeois parvenu à la noblesse est une sorte d'anomalie. Au moyen âge, on ne commettait pas cette faute, et pour affirmer sa noblesse, le gentilhomme faisait précéder son nom de la qualification de *noble* : *noble Louis Sauvaing*, *seigneur du Cheylard* (1555) ; s'il était seigneur de terres considérables et s'il avait des vassaux, il s'intitulait : *noble et puis-*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sant seigneur. Quantité de bourgeois, d'autre part, avaient dans leurs noms la particule sans être nobles.

De tous les titres, le plus estimé était sans contredit celui de *chevalier. Nul ne naît chevalier* : c'était la maxime de nos ayeux. Les chevaliers « estoient en« tre les nobles ce que les nobles sont entre les autres « sujets. Ils estoient eslevez, pour ainsi dire, au plus « haut faiste de la noblesse. » La chevalerie se maintint jusque vers le milieu du XIVe siècle. Depuis, on a pris le titre de *chevalier* sans avoir été armé *chevalier* et sans être d'aucun ordre de chevalerie, comme on s'appelle baron et marquis sans avoir de marquisat ou de baronnie. Les jeunes gens des plus nobles familles se qualifiaient *damoiseaux ;* le titre *d'écuyer* qui leur était donné dans d'autres provinces, au lieu de celui de *damoiseau,* n'apparaît guère chez nous avant la fin du XVe siècle.

Jusque vers le milieu du XIVe siècle, les terres ou fiefs qualifiés étaient peu nombreux ; il y avait le comté et dauphiné de Viennois ; le comté d'Albon, qui avait succédé au titre du Graisivaudan ; les comtés de Valentinois, de Diois, d'Embrunais, de Gapençais et de Salmorenc ; les baronnies de la Tour, de Mévouillon et de Montauban ; les vicomtés de Vienne, de Gap, de Briançon, de Talard et de Clermont en Trièves. Humbert II y ajouta le duché de Champsaur, la principauté de Briançonnais et le marquisat de Césane. En 1340, ce prince érigea en vicomté la terre de Clermont en Trièves pour reconnaître les services d'Aynard de Clermont : c'est chez nous le premier exemple de l'érection d'une terre à une plus haute dignité.

Il y a dans quelques provinces d'anciens attributs qui caractérisent les meilleures maisons et qui sont comme la voix du peuple, interprète de l'opinion pu-

Copyright © Bibliothèque nationale de France 2007

blique. Vulson de la Colombière rapporte les attributs de quelques maisons du Dauphiné ; nous les reproduirons ici, tels que cet auteur dit les avoir lus à la fin d'une vie manuscrite du chevalier Bayard :

Parenté d'Alleman ;
Prouesse du Terrail ;
Charité d'Arces ;
Sagesse de Guiffrey ;
Loyauté de Salvaing ;
Amitié de Beaumont ;
Bonté de Granges ;
Force de Commiers ;
Mine de Theys ;
Visage d'Arvilars.

Les sources du nobiliaire du Dauphiné sont de deux sortes : les unes comprennent les documents ; les autres, tous les travaux faits par les historiens et généalogistes à l'aide des documents. D'où :

I

SOURCES PREMIÈRES DU NOBILIAIRE DAUPHINOIS

Les documents pouvant servir à l'histoire de la noblesse et des familles nobles sont innombrables : les uns, et c'est de beaucoup la majeure partie, sont encore inédits ; les autres ont été publiés dans divers recueils.

§ I. — MANUSCRITS

Les dépôts publics et privés qu'on pourra le plus fructueusement consulter, sont les suivants :

Archives départementales de l'Isère : *Inventaire*, 2 vol. in-4° parus.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Archives départementales de la Drôme : *Inventaire*, 4 vol. in-4° parus.

Archives départementales des Hautes-Alpes ; *Inventaire* 2 vol. in-4° parus.

Archives de la chambre des notaires de Grenoble.

Minutes des notaires. Voir pour l'arrondissement de Valence la *Statistique notariale*. Romans, 1888, in-8°, 102 pp.

Bibliothèque de la ville de Grenoble. Voir l'*Inventaire des Ms*. Paris, 1888, in-8°, 802 pp. On y trouve les fonds de Chorier, Guy Allard, J. Olivier, etc. très riches en documents.

Bibliothèque de M. Morin-Pons, à Lyon. Voir l'*Inventaire*. 1 vol. paru (1878, in-8°, 307 pp.), 1150 titres analysés, tous concernant des familles dauphinoises.

Bibliothèque de M. de Terrebasse, à Vienne.

Bibliothèque de M. de Fontgalland, à Die.

Bibliothèque de M. de Bouffiers, à Livron.

Bibliothèque de M. Giraud, à Romans.

Bibliothèque de M. le Dr Ulysse Chevalier, à Romans.

Bibliothèque de Mme Chaper, à Grenoble,

Bibliothèque de M. Edmond Magnien, à Grenoble.

Bibliothèque de Mme de Rostaing, à Valence.

Bibliothèque de M. Brun-Durand, à Crest.

Bibliothèque de M. le baron de Coston, à Montélimar.

Bibliothèque de M. Vallentin, à Montélimar.

Bibliothèque de M. J. Roman, au château de Picontal, par Embrun.

Bibliothèque de M. de Galliers, à Tain.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

§ II. — IMPRIMÉS

Nous ne croyons devoir mentionner ici que la série des cartulaires dauphinois ; les ouvrages qui ne contiennent qu'incidemment des chartes ou documents de nos pays sont si nombreux que leur nomenclature exigerait un fort volume. Du reste, M. le chanoine Ulysse Chevalier prépare la publication d'un *Régeste dauphinois* qui indiquera par ordre chronologique tous nos documents imprimés: leur nombre dépassera certainement 20,000.

Ulciensis ecclesiæ chartarium. Augustæ Taurinorum, 1753, in-f°.

AUVERGNE (Le chan.) *Cartulaires de Saint-Robert et des Ecouges.* Grenoble, 1865, in-8°.

BRUEL. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny.* Paris, 1876-88, 4 vol. in-4° (parus).

CHEVALIER (Le chan Ulysse). *Tituli Ecclesiæ Beatæ Mariae Diensis et chartularium civitatis Diensis.* Gratianopoli, 1878, in-8°.

— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne.* Vienne, 1869, in-8°.

— *Actes capitulaires de l'Eglise de Saint-Maurice de Vienne.* Vienne, in-8°.

— *Cartulaires des Hospitaliers et des Templiers en Dauphiné.* Vienne, in-8°.

— *Cartulaire de N.-D. de Léoncel.* Montélimar. 1869 in-8°.

— *Cartulaire municipal de Montélimar.* Montélimar, 1871, in-8°.

— *Cartulaire du prieuré de Saint-Pierre du Bourg-lès-Valence.* Valence, in-8°.

— *Diplomatique, soit Recueil de chartes pour servir*

Copyright - Les éditions d'Amay - Tous droits 2007

à l'histoire des pays compris autrefois dans le royaume de Bourgogne. Vienne, in-8°.

— *Choix de documents historiques sur le Dauphiné*. Montbéliard, 1874. in-8°.

— *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier*. Montbéliard, 1891, in-8°.

— *Cartulaire de l'abbaye de Bonnevaux*. Grenoble, 1890, in-8°.

— *Codex diplomaticus ordinis sancti Rufi*. Valence, 1891-2, in-8°.

— *Inventaire des archives des Dauphins à Saint-André de Grenoble en 1277*. Nogent-le-Rotrou, 1869, in-8°.

— *Inventaire des archives des Dauphins de Viennois de Saint-André de Grenoble* en 1346. Nogent-le-Rotrou, 1871, in-8°.

— *Notice analytique sur le cartulaire d'Aimon de Chisse, évêque de Grenoble*. Colmar, 1869, in-8°.

— *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble* (XIVe-XVe siècle) Montbéliard, 1874, in-8°.

— *Nécrologe et cartulaire des dominicains de Grenoble*. Romans, 1870, in-8°.

— *Ordonnance des rois de France et autres princes relatives au Dauphiné* (1155-1689) Colmar, 1871, in-8°.

— *Inventaire des archives de l'évêché de Grenoble rédigé en 1500*, (non encore paru).

GIRAUD (Paul-Emile) et CHEVALIER (Ul.). *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Barnard de Romans*. Montbéliard, in-4° (sous presse).

LE COULTEUX (Dom). *Annales ordinis Cartusiensis*. Monstrolii, 1887-91, 7 vol. in-4°.

GUILLAUME (Le chan Paul). *Chartes de N.-D. de Bertaud, monastère de femmes, de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap*. Gap, 1888, in-8°. 366 pp.

Copyright - Les cahiers d'Ainay - Lyon 2007

— *Chartes de Durbon, monastère d'hommes de l'ordre des Chartreux, diocèse de Gap.* Gap. in-8° (sous presse).

MARION. *Cartulaires de l'Eglise cathédrale de Grenoble dits cartulaires de Saint Hugues.* Paris, 1869, in-4°, 556 pp.

MONTEYNARD (Le comte de). *Cartulare monasterii beatorum Petri et Pauli de Domina.* Lugduni, 1859, in-8°, LXXXVII et 473 pp.

PILOT DE THOREY (Emmanuel). *Cartulaire de N.-D. de Chalais.* Grenoble, 1875, in-8°.

II

SOURCES SECONDES DU NOBILIAIRE DAUPHINOIS

§ I. — NOBILIAIRES PROPREMENT DITS

ALLARD (Guy). *Nobiliaire du Dauphiné ou discours historique des famille nobles qui sont en cette province, avec le blason de leurs armoiries.* Grenoble, 1671, in-12.

CHORIER (Nicolas). *L'estat politique de la province de Dauphiné, avec les généalogies des familles nobles de cette province.* Grenoble, 1671-1672, 4 vol. in-12. — Il y a un tirage de cet ouvrage avec ce titre : *Le nobiliaire de la province de Dauphiné.*

DE RIVOIRE DE LA BATIE. *Armorial de Dauphiné contenant les armoiries figurées de toutes les familles nobles et notables de cette province accompagné de notices généalogiques complétant les nobiliaires de Chorier et de Gui Allard.* Lyon, 1867, in-4°, 819 pp.

MAIGNIEN. *Généalogies dauphinoises.* Grenoble, in-8°, 336 pp. (L'ouvrage est demeuré inachevé ; il s'arrête à la lettre B et le dernier article est celui de la famille Bernin.

CHEVALIER (Dr Ulysse). *Armorial historique de Romans.* Romans, 1887, in-8°, 258 pp.

Copyright - Les editions d'Ainay - Lyon 2007

§ II. — GÉNÉALOGIES

ALLARD (Guy). *Histoire généalogique des familles de Bonne, de Créquy, de Blanchefort, d'Agoult, de Vesc, de Montlor, de Maubeç et de Montauban.* Grenoble, 1674, in-4°.

— *Hist. généal. des familles de Simiane, Boffin, Arces, Morard, Galles, du Pilhon, Thiennes, Mons. Vaux, Chandieu.* Grenoble, 1672, in-4°, 236 pp.

— *Hist. généal. des familles de Revilhasc, Gandil, Fassion, Prècomtal, St.-Marcel, Vausserre, Bardonnenche, Mérindol, Baudet, Yse, Lancelin, La Baume de Suze, Beaumont.* Grenoble, 1680, in-4°, 232 pp.

— *Hist. gén. des familles de Lacroix-Chevrières, de Portier, d'Arzac, de Chissé, de Sayve et de Rouvroy.* Grenoble, 1678, in-4°, 100 pp.

— *Hist. gen. des familles de du Puy-Montbrun et de Murinais.* Grenoble, 1682, in-4°, 2 fl. et 68 pp.

— *Hist, gén. de la maison de Grolée au baillage de Saint-Marcellin,* in-4°, 8 pp.

— *La généalogie de la famille de la Bruyère en Dauphiné,* in-4° de 4 et 6 pp.

— *Généalogie de la famille de Menze,* 1697, in-4°, 7 pp.

— *Hist. gén. de la famille de Chaponay,* 1694, in-4°, 24 pp.

— *Hist. gén. de la maison de Langon.* Grenoble, in-4°.

— *Généalogie de la famille de Montchenu.* Grenoble, 1698, in-4°, de 6 et de 23 pp.

— *Généalogie de la maison de Prunier-Saint-André* (dans le *Mercure galant,* de sept. 1692, pp. 105-119).

Du même auteur, mais sans nom, imprimées séparément les généalogies de : *Euvrard,* in-4°, 6 pp. ;

Copyright - Les éditions d'Artray - Lyon 2007

Ambrois, 8 *p.* ; *Banes*; *Berard*; *du Mottet*, *Perrachon* ; *Rome* ; *Servient* ; *Veydeau de Grandmont.*

Anselme (Le P.). *Histoire généal. et chronologique de la maison royale de France, des Pairs, grands officiers de la couronne...* 3e éd.. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-fo. Cet ouvrage renferme plusieurs généalogies dauphinoises très estimées, celles des Dauphins de Viennois, des Poitiers, comtes de Valentinois, des familles Hostun-Claveyson, Clermont, Simiane, etc.

(Brisar). *Histoire généalogique de la maison de Beaumont.* Paris, 1779, 2 vol. in-fo. Ouvrage remarquable et fort rare qui intéresse nombre de familles dauphinoises.

Champollion-Figeac. *Album hist., arch. et nobiliaire du Dauphiné.* Paris et Grenoble, 1846-47, 2 vol. in-4o.

Chevalier (Dr Ulysse) a publié dans : *Bulletin de la société d'archéologie de la Drôme* des études historiques et généalogiques sur les famille : Raymond-Merlin, Aymon, Lionne, Boffin, Gottafrey, Monteux, Veilheu, etc.

Du Chesne. *Hist. des comtes d'Albon et Daufins de Viennois justifiés par titres, histoires et autres bonnes preuves. — Histoire genéalogique des comtes de Valentinois et de Diois, seigneurs de Saint-Vallier, de Vadans et de la Ferté, de la maison de Poitiers*, (Paris 1628, in-4o.)

Chorier. *Histoire généalogique de la maison de Sassenage.* Grenoble, 1669, in-12; autre édition : Lyon, 1672, in-fo.

Coste (Hilarion de). *Les éloges de nos rois et des enfants de France qui ont esté Daufins de Viennois...* Paris, 1643, in-4o.

Gaya (De). *Hist. gén. et chronologique des Dau-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

phins de Viennois depuis Guigues I jusques a Louis V, fils du Roy Louis-le-Grand. Paris, 1633, in-8°.

(Genas (de)). *Histoire de la maison de Genas.* (Imprimé par l'auteur.) 1879-82, in-8°.

D'Hozier. *Armorial général de la France.* Paris, 1738-68, 10 vol. in-f°. Cet ouvrage renferme les généalogies des familles Hugues, Prunier-Saint-André, Pons, Pracomtal, Virieu de Beauvoir, Châtelard-Hauterives, Auberjon de Murinais, Corbeau de Vausserre, Gratet du Bouchage, etc.

La Chenaye Desbois et Badier. *Dictionnaire de la noblesse.* Paris, Schlesinger, 1863-75, 19 vol, in-4°. Généalogies des familles Adhémar, Agoult, Alleman, Armand, Armuet, etc. etc.

Le Laboureur. *Les masures de l'abbaye de l'Isle Barbe-les-Lyon.* 2 vol. in-4° : t. I (Lyon, 1665); t. II (Paris, 1682). (Edition récente chez Vitte et Pérussel, à Lyon), nombreuses généalogies dauphinoise : Agoult, Artaud, etc.

Maignien. *Génealogie de la famille de la Baume-Pluvinel.* Grenoble, 1877, in-8°.

— *Généalogie de la famille de Murat de Lestang.* Grenoble, 1879, in-8°.

Moréri. *Dictionnaire historique.* Paris, 1759, 10 vol. in-f°. Nombreuses généalogies dauphinoises : La Croix-Chevrières, Montchenu, etc. etc.

Nadal (Le chanoine). *Les Adhémar et madame de Sévigné.* Valence, 188. in-8°, 268 pp.

Pithon-Curt. *Histoire de la noblesse du comté Venaisin.* Paris, 1743-1750, 4 vol. in-4°. Généalogies des familles Adhémar, Taulignan, Vesc, Pilhon, etc.

Rabot. *Histoire généal. de la maison de Rabot* (éditée par Jules Chevalier). Valence, 1886, in-8°, 110 pp.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Roman). *Génealogie de la famille Amat.* 1890, in-4°, 52 pp.

Tour du Pin (Le marquis de la). *Tableaux généalogiques et raisonnés de la maison de la Tour du Pin, dressés en 1788 par Moulinet.* Paris, 1870, in-f°.

Chronologie historique des ducs de Croy. Grenoble, 1790, in-4°, 307, 19 et 40 pp. — Il faut rapprocher ce travail de celui de M. le baron de Coston sur *Les Croy-Chanel.*

Nous ne pouvons signaler tous les périodiques dauphinois, qui renferment cependant bon nombre de généalogies, souvent fort bien faites, comme celle de la famille d'Urre (*Journal de Die*, 3 mai 1868 et n^os^ suiv.); un répertoire de toutes les généalogies dauphinoises imprimées serait un travail très utile, que nous appelons de tous nos vœux.

§ III. — OUVRAGES HISTORIQUES RENFERMANT DE NOMBREUX RENSEIGNEMENTS SUR LA NOBLESSE DU DAUPHINÉ.

Allard (Guy). *Dictionnaire historique du Dauphiné* (édité par Gariel), Grenoble, 1864, 2 vol. in-8°.

Brun-Durand. *Etat du Dauphiné en 1698. Mémoire sur la généralité de Grenoble par l'intendant Bouchu.* Valence, 1866-1869, in-8°.

—*Mémoires de Eustache Piémond.* Valence, 1885, in-8°, 664 pp.

— *Dictionnaire topographique de la Drôme.* Paris, 1891, in-4°.

Champollion-Figeac. *Chroniques dauphinoises.* Vienne, 1880-1887, 4 vol. in-8°.

Chevalier (Le chanoine Jules). *Mémoires des frères Gay, de Die, pour servir à l'histoire des guerres de religion en Dauphiné.* Montbéliar, 1888, in-8°, 353 pp.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— *Memoires du P. Archange de Clermont, pour servir à l'histoire des Huguenots à Romans.* Romans, 1887, in-8°.

— *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois.* Valence, in-8° (en cours de publication).

— *Essai historique sur l'Eglise et la ville de Die,* t. I (Montélimar, 1888, in-8°, 500 pp.) seul paru.

CHORIER. *Histoire générale de Dauphiné.* 2 vol. in-f°. (t, I, Grenoble. 1662, t. II, Lyon, 1672.)

COLUMBI (Soc.Jes.). *Opuscula varia.* Lugduni, 1668, in-f°.

COSTON (Le baron de). *Histoire de Montélimar et des principales familles qui ont habité cette ville.* Montélimar, 3 vol. parus, t. I, 1878, t. III, 1883, t. III, 1886. Cet ouvrage, très précieux pour l'histoire et la généalogie des familles, aura un quatrième volume.

— *Origine, signification et étymologie des noms propres d'hommes et des armoiries.* Paris, 1867, in-8°, 464. pp.

— *Etymologie des noms de lieu du département de la Drôme avec l'indication des familles qui les ont possédés à titre de fief.* Valence, 1872, in-8°, 270 pp.

DELACROIX. *Statistique du département de la Drôme.* Valence, 1835, in-4° 696 pp.

DOUGLAS (Le comte de). *Vie de Soffrey de Calignon.* Grenoble, in-4°.

FILLET (L'abbé). *Essai historique sur le Vercors.* Valence, 1888, in-8°, 294 pp.

FORNIER (Marcellin). *Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiennes et particulière de leur métropolitaine Ambrun* (éditée par l'abbé Paul Guillaume). Gap, 1890, 2 vol. in-8°, 816 et 779 pp.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Fournier (Paul). *Le royaume d'Arles et de Vienne* (1138-1378). Paris, 1891, in-8°, 554 pp.

Gallier (Anatole de). *Essai historique sur la baronnie de Clérieu en Dauphine et sur les fiefs qui en ont dépendu.* Lyon, 1873, in-8°, 274 pp.

Gingins-la-Sarra (Fréd. de). *Mémoires pour servir á l'histoire des royaumes de Provence et de Bourgogne-Jurane,* Lausanne, 1851, in-8°, 230 pp.

Giraud (Paul-Emile) et Chevalier (Ulysse). *Le mystère des trois Doms, joué à Romans en MDIX.* Lyon, 1887, in-4°, cxlviii et 928 pp.

Lacroix. *L'arrondissement de Montélimar.* Montélimar, 1868-1888, 7 vol. in-8°.

— *Etudes sur le canton du Grand-Serre.* Valence, 1868, in-8°.

— *Le canton du Buis.* Valence, in-8°.

— *L'arrondissement de Nyons.* Valence, t. I, 1888, in-8°, 464 pp. (seul paru).

— *Les Bouillane et les Richaud.* Valence, in-8°.

Lagier (L'abbé). *Le Trièves et son passé.* Valence, in-8° (sous presse).

— *Les anciens mandements de Virieu, Chabons, Montrevel et du Passage.* Grenoble, 1890, in-8°.

Mandrot. *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage.* Paris, 1886, in-8°, 404 p.

Morin-Pons. *Numismatique féodale du Dauphine.* Paris, 1854, in-4°, 385 p.

Perrossier (L'abbé C). *Lettres adressées par Achard de Germane.. a M. de la Coste,* (1791-1793). Valence, 1891, in-8°, 275 pp.

Pilot de Thorey (Jean-Joseph). *Statistique du département de l'Isère* (4 vol. in-8°), t. III, 1846, t. IV, 1847. — Cet auteur a publié dans toutes les revues

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dauphinoises quantité d'articles historiques où il y a beaucoup à puiser pour l'histoire des familles.

— *Les maisons fortes du Dauphiné.* Grenoble (s. d.), 2 vol. in-8°, 160 et 52 pp.

PILOT DE THOREY (Emmanuel). *Etude sur la sigillographie du Dauphine.* Grenoble, 1879, in-8°, 176 pp.

— *Inventaire des sceaux relatifs au Dauphiné.* Grenoble, 1879, in-8°, 151 pp.

— *Les prieurés de l'ancien diocèse de Grenoble.* Grenoble, 1883, in-8° 510 pp.

PISANÇON (Henri de la Croix-Chevrière, marquis de). *Etude sur l'allodialité dans la Drôme.* Valence, 1874, in-8°, 409 pp.

— *Etude sur les Dauphins de la première race.* Valence, 1886, in-8°.

PRUDHOMME. *Histoire de Grenoble.* Grenoble, 1888, in-8°, 683 pp.

ROCHAS. *Biographie du Dauphine.* Paris, 1856-1860, 2 vol. in-8°.

ROMAN (J.) *Sigillographie du diocèse d'Embrun.*

— *Sigillographie du diocèse de Gap.*

— *Dictionnaire historique des Hautes-Alpes.*

— *Montres et revues des capitaines dauphinois.* Grenoble, 1888, in-8°, 93 pp.

— *Documents sur la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné.* Grenoble, 1890, in-8°, 724 p.

ROMAN ET DOUGLAS. *Actes et correspondance de Lesdiguières.* Grenoble, 1878, 3 vol. in-4°.

ROQUE (Louis de la). *Catalogue des gentilshommes de Dauphiné qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députes aux Etats généraux en 1789.* Paris, 1861, in-8°.

TERREBASSE (Alfred de). *Œuvres posthumes. Notice sur les Dauphins de Viennois. Histoire de Boson et de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ses successeurs. Vienne, 1875, in-8°, XII et 311 pp.

VALBONNAYS (Moret de Bourchenu, marquis de). *Mémoires pour servir á l'histoire de Dauphiné sous les Dauphins de la maison de la Tour-du-Pin*. Paris, 1711, in-f°.

— *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins, particulièrement de ceux de la troisiéme race*. Genève, 1722, 2 vol. in-f°.

VALLIER (Gustave), *Inscriptions campanaires du département de l'Isère*. Montbéliard, 1886, in-8° XX et 622 pp.

VELLOT (Alfred). *Vie d'Artus Prunier de Saint-André.. d'aprés un MS. de Chorier*. Paris, 1880, in-8°, LXV et 390 pp.

JULES CHEVALIER.

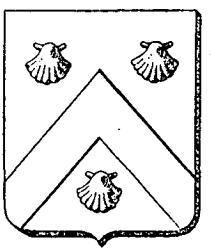

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SOURCES DU NOBILIAIRE

DE

L'ILE DE CORSE

DOCUMENTS OFFICIELS

Archives du Département de la Corse : 1° Série B. 20, 21, 22. *Titres de famille*, composés en grande partie des arrêts de récognition de noblesse rendus par le Conseil supérieur de 1770 à 1789. Cette collection incomplète concerne soixante-douze familles ou branches de familles. Les autres titres sont : des requêtes et pièces y jointes, arbres généalogiques, procès-verbaux, etc. En tout 123 pièces.

2° Les registres de la Série B où ont été enregistrées les lettres-patentes relatives à des titres conférés à des Corses par Louis XV et Louis XVI, au nombre de six. On y trouve également l'enregistrement des lettres d'érection de terres en faveur de Français continentaux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3° La Série C comprend quelques lettresd'exemption de tailles, accordées par les gouverneurs Génois, au XVIe siècle.

ARCHIVES NATIONALES : 1° Série CC. *Lettres-patentes* du premier empire enregistrées au Sénat, concernant quinze Corses.

2° Série B, III, 52 : 1° Procès-verbal de l'Assemblée préliminaire des trois Ordres, tenue dans la ville de Bastia.

2° Procès-verbal de l'Assemblée générale des trois Ordres.

3° Assemblée particulière de la Noblesse de Corse. [1]

ARCHIVES D'ETAT DE LA VILLE DE GÊNES (Salle A, 33, *Corsica*) : Deux registres *Delle famiglie nobili di Corsica ;* huit noms seulement y sont inscrits.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Ughelli : *Italia sacra* (Rome, 1644-1629, 9 vol. in-f°) Les tomes III et IV donnent la chronologie des évêques de la Corse avec leurs armoiries. — 2e éd. 1717.

Colonna (Ang.-Franc.) : *Commentario delle glorie e prerogative del regno di Corsica* (Rome, 1685, in-4°) : éloge, sous forme de discours, des maisons nobles de Corse.

Germanes : *Histoire de la Noblesse de l'île de Corse ;* dans l'*Histoire des Révolutions de l'île de Corse.* (Paris, 1771-1776, 3 vol. in-12.)

Borel d'Hauterive : *Notice historique sur la Noblesse de Corse ;* dans la *Revue historique de la No-*

[1] Voir aussi les Registres dits des « Honneurs de la Cour ». H. M. 814 : Généalogie de la famille Colonna Cesari Rocca.

Copyright - Les cahiers d'Ajaccio - Tous droits 2007

blesse (1841). La même notice a été republiée dans l'*Annuaire de la Noblesse* (1848).

Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy : *Catalogue des gentilshommes d'Alsace, Corse et Comtat-Venaissin*, qui se sont fait représenter aux Etats-Généraux de 1789.

Tels sont les ouvrages où l'on peut trouver des données générales sur la Noblesse de Corse. On peut ajouter à cette liste les auteurs d'histoires générales de la Corse, et plus spécialement :

Filippini (Anton'-Pietro) : *La Historia di Corsica* (Tournon, 1594), et surtout l'édition Gregori (Pise, 1829, 4 vol. in-8°).

Petrus Cyrneus : *De rebus Corsicis* ; dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*.

Limperani (Giovan-Paolo) : *Storia della Corsica* (Roma, 1779-1780, 2 vol. in-4°.)

Renucci (F.-O.) : *Storia di Corsica* (Bastia, 1833, 2 vol. in-8°).

Enfin l'intéressante collection de la *Revue des Sciences historiques de la Corse*, dirigée par M. l'abbé Letteron.

On ne saurait trop appuyer sur l'ouvrage de Filippini, d'où sont tirées toutes les généalogies Corses antérieures au XVe siècle.

L'histoire généalogique des familles Corses, passées en France, se trouve dans les nobiliaires spéciaux des provinces où elles se sont fixées. Les plus célèbres se trouvent réunies dans : Lhermite de Souliers (J.-B.) : *Les Corses français* (Paris, 1672, in-12).

Il faut rechercher les autres dans :

Robert de Briançon : *Estat de la Provence* (Paris, 1693, 3 vol. in-12.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Artefeuille : *Histoire héroïque de la Noblesse de Provence* (Avignon, 1776-1786, 3 vol. in-4°).

Guy-Allard : *Nobiliaire du Dauphiné* (Grenoble, 1671.)

Pithon-Curt : *Histoire de la Noblesse du Comtat-Venaissin* (Paris, 1743-1750, 4 vol. in-4°).

D'Aubais : *Jugement sur la Noblesse de Montpellier :* dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (Paris, 1759, in-4°).

On trouve dans les nobiliaires généraux du XIXe siècle quelques notices sur des familles corses.

Borel d'Hauterive : *Revue historique de la Noblesse* (Paris, 4 vol. in-8, 1841-1846). — *Annuaire de la Noblesse* (1848-1862).

Magny (le marquis de) : *Livre d'Or de la Noblesse* (Paris, 1844-1852).

Magny (le vicomte de) : *Nobiliaire universel* (Paris, 1854-1891).

Crollalanza (le Commandeur G.-B. de) : *Annuario della Nobiltà italiana* (Pise, 1879-1892), — *Dizionario storico delle famiglie d'Italia* (3 vol. in-8°, 1890). [1]

Les grands armoriaux, de Simon pour l'Empire français, de Rietstap pour la Noblesse européenne, de Bachelin-Deflorenne pour la Noblesse française, citent nécessairement des familles corses, mais en nombre relativement très minime. Il faut ajouter à ces ouvrages les livres intéressant particulièrement une famille. Ceux qui concernent la maison Bonaparte sont trop nombreux pour être énumérés ici.

J. de la Rocca : *Biographie de la famille Abbatucci* (Paris, 1857).

[1] On trouve encore dans le P. Anselme, La Chenaye-Desbois, Moréri : *Ornano* ; dans Lopez de Haro, *Leca* ; dans Milleville, *Piétri* ; dans Bouton d'Asnières, *Bartro*, etc.

Copyright - Les editions d'Amay - Lyon 2007

Mémoire sur l'origine et la descendance de la famille Avogari Gentile (Bastia, 1770).

Notice sur la famille Alessandrini d'Oletta (Bastia, 1880).

Colonna (Ang.-Fr.) : *Memorie sulla famiglia Colonna e gente Colonnese, romana, corsa, galla, ispana, germana, polacca, e siciliana* (1626).

Origine e discendenza della famiglia Colonna d'Istria (Paris, 1777, petit in-f°).

La Casa del Conte Colonna d'Istria (Ignazio-Alessandro) (Bastia, 1860).

Précis de l'histoire de Corse jusqu'à l'année 1769 (Amsterdam, 1784, in-8°) : Généalogie de la maison Colonna Cesari.

Précis historique de la maison impériale de Comnène (Amsterdam, 1774).

Campi (Louis) : *Notice historique sur le baron de Giacomoni* (Bastia, 1887).

Borel d'Hauterive : *Généalogie de la maison d'Ornano* (Extrait de la *Revue historique de la Noblesse*).

Manuscrits

Bibliothèque Nationale : Au cabinet des Titres : 1° Recueil de preuves de Noblesse pour les Ecoles Militaires.

2° Collection Chérin (alphabétisée).

3° Dossiers bleus (alphabétisés).

4° Nouveaux d'Hozier (alphabétisés).

5° Carrés de d'Hozier (alphabétisés).

6° Collection dite des *Pièces originales*. (Les dossiers sont en ordre alphabétique).

7° Preuves pour l'Ordre du St-Esprit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

8° *Essai d'armorial Corse*, dans la Collection Clairambault, vol. 1217.

9° Collection dite des *Montres et revues* ; montres de gens de guerres corses, *passim*.

Bibliothèque de l'Arsenal : Il s'y trouve quelques registres des preuves faites pour l'Ordre de Malte, où sont citées des familles corses (Langue de Provence).

Bibliothèque du Roi, à Turin : Manuscrit Archinto, Armorial lombard du temps du Pape Pie IV.

Archives de l'Institut Héraldique de Rome, fondé et présidé par notre honoré et savant collègue le Comte Baldassar Capogrossi-Guarna :

Raccolta Mercandetti, Armorial original du XVIIe siècle.

A noter encore un important manuscrit du XVIIe siècle dont il existe en Corse de nombreuses copies :

La Colonna Sacra, Chronologia dell'huomini illustri di Corsica.

L'auteur est Angelo Colonna.

Collections Particulières : l'*Armorial corse* de Théodore et Paul Alfonsi est une collection des plus intéressantes : elle se compose de 180 aquarelles très soignées, reliées en deux volumes. Aucune bibliothèque particulière ou publique ne possède un ouvrage aussi important sur la Corse Héraldique [1]. La Collection Alfonsi possède en outre un Armorial Corse provenant de la famille Brunelli.

Archives du Conseil Héraldique de France : Le vicomte de Poli, ancien préfet, président du C. H.,

[1] Les frères Alfonsi ont formé sur la Corse une précieuse collection de volumes, de dessins et de manuscrits, parmi lesquels une *Histoire de Calvi* et un *Essai d'Histoire de la Corse*, par Théodore Alfonsi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

a réuni chez lui un grand nombre de documents concernant toutes les familles d'Europe. La Corse n'y est pas négligée.

Bibliothèque de M. Campi : La plus complète de toutes, mieux fournie même que la Bibliothèque nationale, pour ce qui concerne la Corse. Les travaux personnels de M. Campi sont immenses et possèdent deux qualités remarquables, la clarté et l'exactitude. M. Campi a recueilli plusieurs milliers de notes biographiques et bibliographiques concernant les personnages illustres de la Corse.

Comte Raoul Colonna de Césari.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

LA

FAMILLE DE BAYARD

Quels sont les représentants actuels de la famille Terrail, à laquelle appartenait Pierre Terrail, seigneur de Bayard, le Chevalier sans peur et sans reproche?

Telle est la question que j'ai été conduit à examiner comme membre du Comité formé récemment, sous la présidence du Général Février, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, pour l'érection d'une statue équestre au héros dauphinois dans le bourg de Pontcharra, où il est né.

Tous les documents relatifs à la famille de Bayard qu'on trouve dans les divers historiens sont empruntés, soit au *Supplément à l'histoire du Chevalier Bayard* par CLAUDE EXPILLY, imprimé à Greno-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

b!e en 1650 à la suite d'une édition du LOYAL SERVITEUR, soit à des annotations de VIDEL se trouvant dans la même édition, soit à des articles de CHORIER et de GUY ALLARD.

C'est donc par la reproduction de ces documents qu'il convient de commencer, en faisant observer que Claude Expilly, président au Parlement de Dauphiné, né à Voiron en 1561 et mort en 1636 après avoir occupé de grandes charges, soit en Savoie soit en Dauphiné, et contracté des alliances avec la vieille noblesse de cette dernière province, était particulièrement en mesure de se procurer des renseignements, alors surtout qu'il existait de son temps plusieurs représentants haut placés de la famille Terrail et que le château Bayard, où se conservaient vraisemblablement leurs archives [1], était encore noblement habité.

Quant à Videl, à Chorier et à Guy Allard, ils vécurent : le premier de 1598 à 1675, le second de 1612 à 1692, et le troisième de 1635 à 1716.

Je ne prends la GÉNÉALOGIE D'EXPILLY qu'à la souche commune des Terrail de Bayard et des Terrail de Bernin. Il est inutile de remonter plus haut pour le but que nous nous proposons.

[1] Dans les premières années de la révolution, on mit en vente le mobilier et les archives du Château-Bayard. M. Maurin, qui se trouvait en garnison non loin de là, au fort Barraux, acheta toutes les archives et en remplit dix caisses qu'il expédia à Paris à l'un de ses parents, chez lequel elles n'arrivèrent jamais. M. Maurin, devenu colonel et possesseur de collections remarquables, n'avait pu se consoler encore de cette perte.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *Pierre I* naquit un an devant la mort de son père, suivit pareillement les guerres, se trouva à la journée de Rosebeque où il servit très bien l'an 1382. Au dénombrement et révision plus ancienne des feux du Dauphiné, faite l'an 1383, il est fait mention de Pierre Terrail parmy les gentilshommes de la paroisse de Grignon, mandement d'Avalon. Il mourut à la bataille d'Azincourt, l'an 1415, âgé de 60 ans. Il laissa quatre enfants Pierre II, Jacques, Antoine et Thibaud.

« Thibaud, fils de Pierre, fut d'église.

« Antoine fut abbé d'Esnay à Lyon, fonda une Chapelle en l'église d'Esnay sous le vocable de St Sébastien. Il mourût l'an 1457 et fut ensevely en la dite Chapelle, et Yves Terrail, Sieur de Bernin, aussi. A Antoine succéda en l'abbaye par résignation Théodore Terrail, frère du dit Yves, comme nous dirons cy-après.

« Pierre II et Jacques son frère firent deux branches.

« Pierre II, qui eut en sa part la terre et maison de Bayard, suivit les guerres contre les Flamans et Anglois, se trouva à la défaite et prise d'Imbert de Toulonjon, mareschal de Bourgogne, et tout jeune qu'il estoit, fut cause de cette prise avec Humbert de Grolée, Comte de Viriville... Le même Pierre Terrail, estant avec le dit de Grolée, mareschal de l'armée du Roy, se trouva aussi à la journée d'Auton, où Raoul de Gaucourt, Gouverneur du Dauphiné, vainquit et défit en bataille rangée Louys de Chalon, prince d'Aurenge, qui pensoit envahir le pays avec une grosse armée composée de Savoisiens et de Bourguignons...

« Durant que Louis Dauphin, qui fut depuis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis XI, fût en Dauphiné, il se tint du côté du Président Baile et ceux de la Noblesse qui, suivant l'ordre du Roy Charles VII, s'opposèrent aux desseins du Dauphin : ce qui fut cause en ce temps-là il se contint dans sa maison, sinon lorsque le Dauphin fit la guerre à la Savoie ; car il se trouva à la prise de Montluël et de S. Genis d'Aouste. Ce fut une petite guerre qui ne dura que trois mois.

« Depuis, le Roy Charles VII estant décédé, le Roy Louis XI, voyant venir fondre sur luy les forces de la ligue et guerre du bien public, convoqua la Noblesse du Dauphiné en laquelle il se confioit grandement, pour la connoissance qu'il avoit de sa valeur. Pierre Terrail s'y en alla et fut tué en combattant vaillamment à la bataille de Montlhéry l'an 1465.

« Il laissa quatre enfans de Marie de Bocsozel, fille de Gaspar, savoir : Aymon, Jean II, Antoinete et Marguerite.

« Jean II fut religieux et prieur du Prieuré de S. Trivier en Dombes.

« Antoinete fut mariée à Louis de Beaumont, Sieur de la Tour.

« On tient que Marguerite fut religieuse.

« *Aymon* ou *Aymé Terrail* suivit pareillement les guerres et enfin fut estropié d'un bras à la journée de Guinegate, avec trois autres blessures qui le renvoyèrent à la maison.

« Il eut huit enfans, quatre masles et autant de filles, d'Hélène Alemand, yssûe de la branche des Alemands de Laval tant renomméz en Dauphiné...

« Les masles furent Pierre III, Georges, Philippes et Jacques ; les filles furent Marie, Catherine et Jacques.

« Pierre III, Sieur de Bayard, *Chevalier sans peur et sans reproche*, nasquit au château de Bayard, sur

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

la fin de l'an 1469 ; fut héritier d'Aymon par testament de l'an 1496.

« Hélène Alemand survécut huit ans à Aymon son mari ; elle mourut l'an 1504, [1] ses enfants lui ayant toujours porté grand honneur et obeyssance.

« *Le Chevalier ne fut point marié* ; *mais il eut une fille naturelle* d'une belle Damoiselle de la maison de Trecque, à Cantù, entre Milan et Côme. Il fit soigneusement nourrir et eslever cette fille qui s'appeloit *Jeanne* et l'aima autant que si elle eust été légitime [2]. Un an après la mort du père, elle fut mariée à François de Bocsozel [3], Sieur de Chastelar, par ses trois oncles, avec une aussi ample et grosse dote que si elle eust esté légitime. Elle ne fut jamais qualifiée naturelle, mais simplement fille du chevalier lorsqu'elle se maria ; et depuis, en tous les contrats passez avec ses oncles, ils l'appeloient leur nièce fille du dit Pierre et l'ont toujours grandement honorée. Elle a si bien vescu qu'on l'estimoit digne fille d'un si digne père.

« De François de Bocsozel et de Jeanne Terrail sont sortis de fort braves gentilshommes, dont il y en a deux vivans à présent, Pierre et Claude, tous deux sages et vaillans, qui se sont signalés par les armes en de belles charges, pleins d'honneur et de vertus qui ne démentent point le sang dont ils sont yssus [4].

[1] Bayard était en Italie quand son père et sa mère moururent.

[2] Ceux de la maison de Treque font voir quelques lettres du Chevalier Bayard par lesquelles il faisait espérer à cette Damoiselle qu'il l'espouseroit. (*Note d'Expilly*).

[3] Qui était déjà son allié par Marie de Bocsozel, grand'mère de Bayart.

[4] La famille de Bocsozel a subsisté jusqu'au commencement de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« *Georges* succéda au chevalier son frère, tant par son testament que par les dispositions de leurs ayeulx. Il recueillit plus d'honneur que de biens ; car le chevalier n'acreut de rien son ancien patrimoine, quoyqu'il eust en des jours possédé de grandes charges tant deçà que delà les monts ; qu'il eust eû de très grands avantages à la guerre et qu'il eust été assez longuement lieutenant général pour le Roy au Gouvernement général du Dauphiné : aussi disoit-il souvent ce commun proverbe : *Ce que le Gantelet amasse, le Gorgerin le dépend.*

« Georges mourût l'an 1536, laissant une fille unique, appelée Françoise, qu'il eut de Jeanne d'Arvilars, sa femme.

« Philipes fut Evesque de Glandèves.

« Jacques fut Abbé de Josaphat aux fauxbourgs de Chartres et, après la mort de Philippes, fut évêque de Glandèves ; mourut à Chartres le 15 Mars 1535.

« *Françoise*, estant demeurée en la tutelle de sa mère, fut mariée à Charles Copier, Sieur de Poizieu. La mère avait épousé en secondes noces Antoine Copier, père du dit Charles, duquel elle eust d'autres enfants. Françoise mourût sans enfans, laissant sa mère héritière de tous ses biens. Elle vendit, avant que mourir, la Terre et Maison de Bayard au sieur d'Avanson, l'an 1560, à présent tenûe par le Sieur Marquis de Gordes, petit-fils du dit Sieur d'Avanson par sa mère.

ce siècle ; en 1824 Mme d'Athénas, née de Bocsozel, fut invitée officiellement à la cérémonie d'inauguration de la statue de Bayart sur la place St André, à Grenoble. Mme d'Athénas n'a pas laissé d'enfants, et son héritier a été le comte Edouard Crotti de Castigliole. Une demoiselle de Bocsozel est entrée par un mariage, au XVIIe siècle, dans la maison de Garcin, mais j'ignore le sort de sa postérité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Quant aux filles d'Aymon, *Marie* fut mariée à Jacques *du Pont* en Savoie, dont sortit Pierre du Pont, qui suivit le chevalier aux guerres d'Italie et portoit son enseigne. Le Roy lui donna un office d'Escuyer de sa maison, mais il ne le garda guières, car il fût tué neuf mois après, à la bataille de Pavie. Champier loue grandement ce Pierre du Pont et en fait un second Bayard.

« La race du Pont est tombée en quenouille.

« *Claude* fût mariée à Antoine *de Theys*, sieur de la Bayette ; Pierre de Theys, Sieur d'Herculéz, dont il est parlé aux Histoires, en est descendu.

« *Catherine* fut religieuse au monastère de Pramol.

« *Jeanne* fût religieuse en l'abbaye des Haies.

« AINSI VOILA LA BRANCHE DE PIERRE II DÉFAILLIE.

« *Jacques* I, fils de Pierre I, fit l'autre branche de Terrail et eut les terres de Bernin [1] et de Grignon en partage ; eut deux enfants, Pierre IV et Guigues.

« Nous ne trouvons rien de Guigues.

« *Pierre IV* laissa deux enfants, Yves et Théodore.

« Théodore, par la résignation d'Antoine Terrail, son oncle, fut Abbé d'Esnay à Lion, tint l'abbaye après luy quarante huit ans, y fut enterré l'an 1505. La sépulture est au milieu de la nef de l'Eglise. De ce bon abbé Théodore il est parlé en l'histoire du Chevalier faite par le *Loyal serviteur*.

« *Yves Terrail* eût trois femmes : la première fut Alès ou Alix d'Autun, de laquelle il eut Magdeleine qui fut mariée au Sieur de Vareq ; la deuxième, Louise

[1] Bernin était une petite propriété située, comme celle de Grignon, au pied de la hauteur sur laquelle fut bâti, dans les premières années du XVe siècle, le château-Bayard ; elle porte encore ce nom.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Gignot, fille de Messire Jean de Gignot, Chevalier, dont il eût deux filles, Catherine, mariée à Arthaud de Salvaing, Sieur de Boissieu, et Marguerite, mariée à M. de Beaumont, Sieur de Saint-Quentin. La troisième fut Claude Revoire, de la maison de Romagnieu, de laquelle il eut Gaspar Terrail. Il fit le dit Gaspar son héritier et mourût à Lyon en l'Abbaye d'Esnay et y fut ensevely, l'an 1497, en la Chapelle St-Sébastien, auprès d'Antoine, abbé, son oncle.

« *Gaspard Terrail*, Sieur de Bernin, suivit le Chevalier Bayard, son cousin, aux guerres de France en Italie, se trouva en toutes les occasions, fut prisonnier en la bataille de Pavie ; et enfin, après avoir recueilly partie des biens de la maison de Terrail par le décès sans enfants masles du Chevalier et de Georges, ses cousins, il se retira en la maison de Grignon, chargé d'ans, de blessures et d'honneur ; fut fort estimé, aimé, et honoré des grands et petits. Il épousa Charlotte de *Bossevin*, dame de Pignan, de laquelle il eut François Terrail.

« Il mourut en 1510.

« *François Terrail*, Sieur de Bernin, espousa Anne de St-Félix, dame de Saussan ; il servit longtemps le Roy aux guerres de Piémont. Capitaine d'une compagnie de chevaux légers sous Monsieur le Maréchal de Brissac ; fut tué à la journée de St-Barthélemy par la méchanceté d'un sien allié contre lequel il avoit un procès au parlement de Paris ; il laissa David son fils et deux filles, Marie et Dauphine. Marie fut mariée au Sieur de *Frize* et Dauphine au Sieur de *Meyrargues* en Languedoc.

« *David Terrail*, Sieur de Bernin, maistre de camp d'un régiment de gens de pied, sage et valeureux chevalier, fût tué d'une mousquetade le 22 Novembre 1591

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au siége de Cahours en Piedmont. Il eut deux fils de Clémence de Ponnat, François et Thomas, lesquels il laissa presque au berceau, en la tutelle de leur mère.

« *François II*, Sieur de Saussan, se retira auprès de sa grand'mère, Anne de *St-Félix*, en Languedoc. Elle l'a laissé son héritier avec les terres de Saussan et de Pignan.

« *Thomas*, Sieur de Bernin, est demeuré en la maison de Grignon, a suivy les guerres en Piedmont et au Milanois, ayant charge parmi les gens de pied, et les dernières de l'an 1621 et 22. Il a recueilly tous les biens anciens de la maison paternelle, et porte à présent le nom de Sieur de Bernin.

« *Ainsi cette race si fertile en grands guerriers est réduite à ces deux frères*, qui ne dégénèrent point de leurs ancêtres, et nul autre qu'eux ne reste du nom et armes des Terrail dont tant de glorieux chevaliers sont yssus, la plupart desquels ont honorablement répandu leur sang et finy leurs jours dans les armes, pour le service de leurs Roys.

« Ils portent d'azur au chef d'argent, chargé d'un Lyon naissant de gueules, à la cotisse d'or brochant sur le tout. »

Voici ce qu'on trouve dans les ANNOTATIONS DE VIDEL, à la page 3 :

« Il ne reste du nom de Terrail qu'un Gentilhomme nommé Thomas, Sieur de Bernin, arrière-petit-fils de Gaspard Terrail, cousin du Chevalier, qui fait sa demeure dans une Maison de son ancien patrimoine au-dessous du chasteau de Bayard, et n'a point d'enfans.

« Plusieurs se mécontent croyant que les Sieurs du Terrail, père et fils, braves Gentilshommes, le premier décapité à Genève l'an 1609, et l'autre tué de-

Copyright © Bibliothèque nationale de France 2007

vant Mardik en 1646, feussent de mesme maison que le Chevalier par la rencontre du nom de Terrail qu'ils ne portoient qu'à cause d'un fief situé près de la Mure [1]. Ils étoient de la maison de Combourcier, ancienne en Dauphiné. »

Guy Allard, qui écrivait un peu plus tard, s'exprime ainsi dans son Dictionnaire du Dauphiné :

« *Terrail* est une ancienne et noble famille de la Vallée du Graisivaudan, de laquelle M. Expilli nous a donné la généalogie au *Supplément de l'histoire du chevalier Bayard*. Elle n'étoit pas encore éteinte. Mais le dernier, nommé Thomas de Terrail, seigneur de Bernin, est mort sans enfant l'an 1667. »

Quant à Chorier, il ne parle pas des Terrail dans son Nobiliaire (*Estat politique du Dauphiné*, tome II), destiné seulement aux familles existantes, mais il donne leurs armes dans son *Supplément à l'Estat politique*, et il ajoute : « *Cette famille est éteinte depuis quelques annees* [2]».

Ainsi tous sont d'accord pour affirmer que la famille Terrail s'est complètement éteinte en 1667.

Et cependant, depuis plus de cent ans, une famille ancienne et honorable, mais jusque-là fort obscure,

[1] L'abbé Brizard répète cette assertion dans sa savante *Histoire générale de la maison de Beaumont*. « La branche du chevalier Bayard s'éteignit dans la personne de Georges Terrail, son frère puîné, qui ne laissa que des filles ; celle desseigneurs de Bernin, la seule qui subsistât alors au XVIIe siècle, s'est également éteinte au siècle dernier, et c'est sans fondement légitime que quelques personnes ont prétendu faire revivre ce beau nom.

[2] C'est de ce même fief que tirent leur nom les familles Toscan du Terrail etPonson du Terrail.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la vallée du Graisivaudan, la famille *Couvat*, prétend que le nom, sous lequel elle était connue depuis deux siècles, n'est qu'un sobriquet et que son nom véritable est *Terrail* ; elle se rattache à un Charles Terrail, fils de Gaspard Terrail, seigneur de Bernin, auquel, ainsi qu'on l'a vu, on ne connaissait qu'un seul fils, François, qui épousa Anne de St-Félix. Aussi, la plupart des généalogistes modernes, notamment M. de Terrebasse (*Histoire de Bayart*) et M. de Rivoire la Bâtie (*Armorial du Dauphiné*, Vo Terrail), ne se sont-ils même pas donné la peine de combattre ces prétentions.

La question n'a peut-être pas été suffisamment étudiée, et je vais mettre maintenant sous les yeux du lecteur les plus importantes des pièces sur lesquelles s'appuient les Couvat. Je commencerai par un résumé de leur généalogie, extrait de *l'Histoire de Grenoble* [1], par le chanoine Barthélemy, qui est mort en 1812, âgé de 73 ans, laissant la réputation d'un homme aussi profondément honnête que remarquablement instruit sur l'histoire du Dauphiné.

« *François*, fils de *Gaspard*, eut un frère nommé *Charles*, qui épousa Soffrée d'Arces, duquel mariage est née une très nombreuse postérité. Les titres de cette famille ayant été mis sous les yeux des derniers Etats du Dauphiné, l'auteur de cette Histoire fut désigné pour en faire, l'année suivante (1789), le rapport. Il y a lieu de croire qu'en mémoire du chevalier Bayard, les Etats, s'ils n'eussent été détruits, auraient

[1] Cette histoire, dont deux courts fragmens ont été seuls publiés dans l'*Annuaire de l'Isère*, est entre les mains de la famille du Boys (de Lancey).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

arrêté de faire la dépense pour l'éducation d'un enfant de cette famille, en sollicitant en même temps sa réhabilitation. On ne sera point surpris, au reste, de l'erreur des généalogistes, quand on saura que *Charles du Terrail*, faisant baptiser son fils âgé de quatre ans, le 16 Avril 1562, voulut qu'il s appelât *Jaime Couvat* pour l'honneur et souvenance de demoiselle Sofrey d'Arces, sa chère épouse défunte, appelée la *Belle Couvat*. C'était l'époque la plus cruelle de la guerre civile. Charles du Terrail, attaché à la religion de ses pères, s'était brouillé avec les autres parents, qui avaient embrassé les opinions des novateurs. Laissé dans la misère, Jaime Couvat, dont le père était mort depuis quelques temps, fut recueilli, nourri et élevé par Revolet, hôte de Montbonnot; Jaime fut trop heureux d'épouser la fille de son bienfaiteur.

« Le fils qu'il eut de ce mariage reçut dans son acte de baptême le nom de *Couvat, fils à Jaime du Terrail dit Couvat*, et c'est sous ce seul nom que cette postérité très nombreuse *a longtemps ignoré son origine.*

« Ainsi tombent dans l'oubli des familles anciennes, tandis que d'autres ont l'art d'usurper des noms qui ne leur ont jamais appartenu. »

Au milieu du siècle passé, il y avait en effet entre Grenoble et Montbonnot de nombreux paysans portant le nom de Couvat. L'un deux, secrétaire et greffier des communautés de Meylan et St-Murys, fit donner de l'instruction à son fils, qui entra dans la compagnie de Jésus, se fit recevoir licencié en droit et habitait à St-Denis, en 1789, comme aumônier d'un couvent de femmes. Ce fils, l'abbé François Couvat, guidé peut-être par des traditions de famille, rechercha dans les archives des paroisses les noms de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ses ascendants et arriva à découvrir ou à imaginer son illustre origine. Il constitua pour se rattacher à Charles Terrail un dossier de 16 pièces, qu'il déposa au greffe du tribunal de St-Marcellin après en avoir fait constater l'authenticité par un jugement du Vibailly de cette ville, en date du 1er Septembre 1785, pour y être conservées et consultées quand besoin serait.

On a vu plus haut que ces pièces furent présentées en 1788 (le 23 Décembre) aux Etats de la Province, alors réunis à Romans, et que le chanoine Barthélemy fut chargé de les examiner. Le 22 février 1790, elles furent enregistrées au greffe du Comité des rapports. L'abbé Couvat les fit en outre reproduire, *in extenso*, dans le 9e volume du *Tableau généalogique historique de la Noblesse*, publié pour 1789 à Paris par le Comte de Waroquier.

Je laisserai de côté toute la série des actes prouvant la filiation des Couvat et leurs alliances avec d'autres familles de laboureurs, et je ne m'arrêterai que sur le point délicat, la jonction des Couvat avec les Terrail.

I. — EXTRAIT DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE SAINT-MARCELIN

Le seize avril mil cinq cent soixante deux a été baptisé un fils à *Noble Charles du Terrail*, des sieurs de Bernin, et de feue *Damoiselle Soffrea d'Arces*, dite la *bella Couvat*, sa femme, lequel avait environ quatre ans ; son parrain, noble Charles d'Ancézune, seigneur de Vinay, pour noble François du Terrail, Seigneur de Bernin, oncle du baptisé, et la marraine, Ugona d'Arces, moniale à St-Paul ; lequel a eu nom *Jaime. Couvat*, pour l'amour et souvenance de la bella défuncta. Ainsi le certifie Jean Fillin, curé.

- Copyright Archives de la Bibliothèque de Lyon 2007 -

II. — Quittance baillée a Me Noble Johan de Gumin, prieur de la Murette, par honorable André Revolet, hote de Montbonot (6 mai 1568).

Au nom de Dieu soit, Amen.

A tous présents et à venir, soit notoire et manifeste, comme feu noble Charles, des Nobles *Terrails* de Bernin, auroit, par avis et parti contraire à icelui pris par noble François sieur de Bernin, son frère, et autres les siens parens, ez troubles pitieux et loyales guerres contre sainte religion de Dieu, encouru ire et mescognu du dit sieur de Bernin et autres leurs siens parens ; comme aussi le dit noble Charles seroit allé de vie à trépas sans bien ni advoir pour ce qu'il a tout espensé et dépéri en cet état misérablement MD.LXII laissant à merci son enfant et de demoiselle Soffrea d'Arces, sa feue espousa ; comme aussi honorable homme André *Revolet,* habitant du bourg de Montbonnot, auroit reçu en sa maison et traité noble Jaime Couvat Terrail, dit enfant du dit Charles, après la mort d'icelui, tellement que si sien auroit été ; et finallement comme par le sieur de Réaulmont, et autres parents de la defuncta Soffrea, auroient été réunis et déposés es-mains de messire Johan de Gumin, prieur de la Murette, l'un d'iceux trois, vingt trois florins pour besoins et avantages du dit Jaime Couvat. Pour ce est que, l'an de grace courant mil cinq cent soixante huit, et le sixième jour du mois de mai, par devant moi Antoine Mermet, Notaire Delphinal du lieu de la Murette, manant de Réaulmont, soussigné, et en présence des témoins sous-écrits, personellement, sont constitués et établis les dits messire noble Johan de Gumin, prieur de la Murette, et honorable homme André Revolet, hôte du bourg de Mont-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bonot, le premier réellement et manuellement baillé, compté et délivré au dernier les dits trois, vingt trois florins en escus d'or teston et ayant cour, qu'il a eu, reçu en ma présence et des témoins, tellement et en sorte que des dits trois, vingt trois florins, le dit noble Johan de Gumin est quitte et le dit Revolet eu par de jamais en rien demander ne permettre être demandé ni par le dit Jaime ni par autre. Soi soumettant en avant, comme en passé, tenir et traiter le dit noble Jaime comme s'il étoit propre et sien enfant et pécule giniture, et d'icelui faire pourfit des dits trois, vingt trois florins, dont se charge et demeure chargé et comptable. De quoi faire il a baillé serment es-mains de moi notaire, sur saints évangiles de Dieu, moyennant ce faire et pourfit et avantage du dit noble Jaime, tant pubil que pubère. Obligeant pour ce chaqu'un de ses biens, soumettant à toute cour ordinaire de Réaulmont et Montbonot, même royalle et delphinalle, et à une chaqu'une seule et pour le tout, renonçant en outre à tout droit aux présentes contraire, même au droit disant généralle, pour ne valoir si la spécialle ne précède, desquelles choses sus écrites, le dit noble de Gumin a requis et le dit Revolet a voulu lui être fait, par moi notaire, ce présent public instrument, corrigiable si besoin est par Avocats, joint la substance sus-écrite.

Fait et passé en la dite paroisse de la Murette et dans la chambre basse du prieuré du dit lieu, en présence de noble Louis Porret de la Murette, et de Claude Mermet mon fils, clerc de la Murette, témoins requis qui se sont co-soussignés avec le dit noble de Gumin, non le dit Revolet ne sachant écrire, et moi dit notaire recevant.

A. Mermet, Gumin, Porret, C. Mermet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

EXTRAITS DES REGISTRES DE LA PAROISSE DE MONTBONNOT.

III. — Après la messe, au bourg de Monbonod, maître Jean Sibud, avocat en la cour du parlement, parrain, et demoiselle Magdeleine Belluard, marraine, ont présenté et demandé baptême pour un fils de honorable *Jaime Couvat* du Terrail, habitant, et de honnête dona *Ennemonda Revolet*, sa légitime famme. J'en ai fait le baptême et ai donné à l'enfant le nom de André Couvat, le premier Mai M.D.LXXXXIX.
SIBUT, JOSSE, P. TAVEL, SABLIÈRE, BELLUARE, GABRION prêtre.

IV. — Le trentième juin mil six cent trente a été baptisé *Guigue Couvat*, fils d'André et de *Guiguonne Gennéar* de l'Estang. A été parrain Nicolas *Pillon* de Motbonnod ; marraine Anne *Cuchet* de Saint Muris, paroisse de Meylan.

J. L. ESCOFFIER, curé.

V. — Le dixième Novembre mil six cent trente un, *Jaime Couvat*, habitant de Montbonod, est décédé sur le soir, ayant été confessé et reçu le Saint Sacrement de l'Extrême-onction, par moi soussigné ; et le lendemain onze du dit mois, jour de St-Martin, après vêpres, fut ensépulturé en l'église paroissiale du dit Montbonod ; ainsi le certifie Roche, curé.

VI. — Le huitième jour de Juillet mil six cent cinquante, est décédé *André Couvat* fils de feu *Jaime*.

J. L. ESCOFFIER, curé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VII. — Obligation

L'an mil six cent vingt sept et le dix-septième jour du mois de Mai après midi, s'est établi en sa personne *André Couvat*, laboureur de Montbonnod, habitant à Bivier, lequel de son bon gré et franc vouloir a confessé et confesse devoir à honnête *Jaime Couvat*, son père, laboureur, habitant au dit Montbonnot, ci-présent et acceptant, la somme de 30 écus qui sont réduits suivant l'ordonnance à la somme de noinante livres...

Fait et récité au dit lieu de Bivier, devant la maison de feu Blaise Lambert, en présence de Pierre Chaix, notaire royal et procureur à Grenoble ; et Jean Authosin, charpentier du dit Bivier, et Jean Pillion boucher, habitant à Meylan, témoins requis, signé le dit Chaix, non les autres parties, pour ne savoir comme ils ont dit de ce enquis...

Deux hypothèses se présentent maintenant : ou bien les pièces qu'on vient de lire sont fausses (*on sait combien ces sortes de falsifications ont été fréquentes*) ; ou bien elles sont vraies, et il reste à expliquer comment Expilly, Videl, Guy Allard et Chorier ont pu ignorer ou taire l'existence de Charles Terrail.

Si elles sont fausses, c'est probablement la pièce n° III qui a donné l'idée de la supercherie par la transformation d'un *Couvat* quelconque, habitant l'un des nombreux lieux-dits *Le Terrail* (levée de terre), en un *Couvat du Terrail* ; les pièces I et II seraient alors complètement apocryphes.

Il est vrai que ces pièces ont été reconnues authen-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tiques, non seulement par les autorités que j'ai déjà citées, mais encore par le tribunal civil de Grenoble qui, en trois jugements différents, le premier à la date du 3 décembre 1838 [1], le deuxième à celle du 3 Avril 1849, et le troisième à celle du 25 Mars 1876, a autorisé des membres de la famille Couvat à faire rectifier leurs noms sur les registres de l'Etat Civil et à s'appeler désormais *du Terrail-Couvat*. Le dernier de ces jugements a été rendu en faveur de Pierre-Joseph du Terrail-Couvat, aujourd'hui docteur en médecine et maire de Montbonnot.

Ceci nous conduirait à admettre que, dans les malheureuses luttes religieuses qui désolèrent le Dauphiné au XVIe siècle, Charles Terrail, cadet sans fortune et catholique, fut tué par les partisans et corréligionnaires de son frère ainé François, devenu huguenot, et héritier des biens de sa famille ; que Jaime son fils, laissé dans la misère, élevé par charité, conçut une haine profonde pour ceux qu'il considérait comme responsables de sa triste position ; qu'en 1572 *(il avait alors 14 ans)*, un de ses parents catholi-

[1] Dans ce jugement, qui rapporte la requête des demandeurs, nés l'un en 1783, l'autre en 1786, l'autre en 1789, et le dernier en l'an IV, les quatre fils Couvat exposent que le nom de Couvat n'était pas un nom patronymique, « mais bien un surnom maternel, comme on l'établira dans un instant, et des causes, dont *la principale fut de prévenir sa postérité des tourments révolutionnaires*, déterminèrent leur père à ne point prendre ni donner à ses enfants le nom de Terrail qui était porté par ses aïeux ».

Je n'insiste pas sur le cas de ce paysan Dauphinois prévoyant, dès 1783, les malheurs qui fondraient sur sa postérité si elle portait un nom noble. De telles naïvetés n'ont peut-être pas été étrangères au refus constant de la noblesse du pays à reconnaître les prétentions des Couvat et la compétence de ceux qui les on admises.

Copyright Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ques avait pris en main ses intérêts et plaidait contre son oncle et parrain, François du Terrail, pour lui faire obtenir la restitution de quelque bien ; et enfin que c'est aux partisans de ce mandataire que les Terrail de Bernin attribuèrent la mort de François, massacré pendant la nuit de la Saint-Barthelemy [1]. Dès lors, il n'y aurait pas lieu de s'étonner que les fils de ce François aient résolu de rejeter complètement de leur famille leur malheureux cousin, surtout quand il eut fait souche de paysans par son mariage avec la fille de l'aubergiste de Montbonnot et sa manière de vivre.

Les généalogistes, qui n'écrivent d'ordinaire que d'après les documents fournis par les représentants en vue des familles dont ils s'occupent, auraient d'autant moins hésité à reproduire les affirmations du mestre-de-camp (*colonel*) David Terrail que son cousin germain Jaimes paraît s'être philosophiquement résigné, sur la fin de sa vie, à devenir un simple laboureur (*Obligation du 17 Mai 1587*) et à laisser tomber dans

[1] Dans une lettre publiée par les *Annales politiques et littéraires du département de l'Isère*, le 1er Mars 1805, l'abbé Couvat paraphrase ainsi, en les précisant peut-être d'après la tradition, certaines assertions des actes reproduits précédemment : « Gaspard du Terrail, sieur de Bernin, eut de son mariage avec Charlotte de Bossevin deux fils, François et Charles, qui firent encore deux branches, suivirent deux partis opposés dans les guerres civiles et de religion, *devinrent ennemis implacables l'un de l'autre,* et finirent par périr tristement, Charles en Dauphiné de la main des Huguenots, et François à Paris de celle des Catholiques. » Et plus loin, à propos de l'acte passé en 1568 par André Revolet « Cet acte est très étendu et fait de ce pays-ci le tableau le plus triste *en l'eau 1562, qui fut celui de la ruine et de la mort de Charles.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'oubli une illustre origine qui ne lui avait causé que des tourments.

Il serait certainement intéressant de jeter un peu plus de lumière sur ce point obscur de l'histoire d'une des races dont la France a le droit de s'enorgueillir, et cela ne me semble point impossible dans le milieu auquel s'adresse cette notice. Il faudrait d'abord rechercher dans les archives de la famille d'Arces de Réaulmont si Ugona d'Arces, religieuse, et Soffrea d'Arces, mariée à Charles Terrail, ont réellement existé, puis s'il y a eu un procès entre François Terrail et les d'Arces de Réaulmont, au sujet des droits de Jaimes Terrail. Les traces de ce procès pourraient également se retrouver, soit dans les archives judiciaires de Paris, soit dans les papiers des familles de St-Félix de Saussan, de Bossevin de Pignan, et de Frize en Languedoc. Je demanderai enfin à mes érudits confrères du Conseil Héraldique de vouloir bien m'apprendre s'il existe encore quelque descendant direct de la fille de Bayard par les Bocsozel, et si la famille de Trecque (Treque, Trecchi, Trecho, Tresca ?) n'est point éteinte en Italie.

ALBERT DE ROCHAS.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ENQUÊTE SUR LES DROITS HONORIFIQUES ET SEIGNEURIAUX

DE

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE JANS

Le *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, les brochures géographiques qui traitent des paroisses de l'ancien comté nantais ou des communes du Département de la Loire-Inférieure, consacrent à peine trois ou quatre lignes insignifiantes au bourg de Jans. Le document offert aux lecteurs de l'*Annuaire* a donc l'avantage d'être inédit et de fournir une page intéressante sur une localité presque inconnue et qui n'a point d'histoire.

Une enquête, sur des prérogatives et prééminences féodales, ou mieux sur les droits honorifiques dans une église, n'a plus aujourd'hui sa raison d'être pour-

Copyright © Bibliothèque municipale de Nantes 2007

rait-on dire!!... Elle n'offre que des détails d'une mince importance sur une question depuis longtemps jugée et passée de mode. Peut-être, répondrons-nous! Car les revues nobiliaires, les publications sur la noblesse, les armoriaux, les travaux généalogiques non seulement sont nombreux, mais plus que jamais à l'ordre du jour. Aussi espérons nous que les héraldistes feront bon accueil à une pièce comptant quatre cent vingt ans d'âge.

Remerciements sincères à notre digne et excellent ami, le comte E. de Cornulier-Lucinière, qui, par sa bienveillante communication, nous procure le plaisir de la faire connaître.

Elle forme un cahier de 48 feuillets, soit 96 pages petit in-folio, de l'écriture notariée du XVIIe siècle, copie authentique délivrée en 1647, par deux notaires sur l'original daté de 1471. Elle contient sur les droits honorifiques de l'Eglise de Jans, à cette époque lointaine, des faits piquants pour les mœurs et coutumes du temps.

Le très modeste bourg de Jans, est situé sur la rivière du Don, à égale distance, à peu près de Derval son chef-lieu de canton et de Nozay, arrondissement de Chateaubriand. Le chœur de l'ancienne église, reconstruite en 1866, se terminait en hémicicle et indiquait une antiquité relative ; donnant à penser qu'il n'avait été primitivement qu'un oratoire consacré au culte des saints Gulien et Gulcien, patrons de la paroisse qu'une tradition populaire locale, dit avoir été martyrisés sur ce lieu, ou sur l'emplacement de la chapelle du Trépas, aujourd'hui en ruines.

Vingt témoins, choisis parmi les notables de la paroisse ; déposent, à peu près dans les mêmes termes en faveur du seigneur de Trénoust. Trois de ces dépo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sitions sont reproduites en entier ; la septième celle de Philippe Cauchais, écuyer, seigneur de la Muce ; la dixième, de Perrot Rouyble, ancien receveur de Trénoust ; la vingtième et dernière de Jean Hamart. Enumérons les autres, en leur empruntant ce qu'elles présentent d'un peu remarquable.

La première est de Robert Bazin ; la seconde, de Jean Hamon, qui après avoir parlé de la seigneurie de Trénoust, « dict, qu'il y a vingt cinq ans et plus, que luy, estant procureur de ladicte paroisse, il fist par le commandement des paroissiens d'icelle et à leurs despens, blanchir par le dedans icelle église et y paindre et figurer plusieurs histoires de la Passion. Et dict que dès celui temps et de paravant, il y avoit tout à l'entour de ladicte église, par le dedans et dehors, sainture armoyée seulement, ainsi qu'il luy semble, des escussons aux armes de Jehan Sorin, pour lors Sr de Trénoust, et de escussons my partie des *S^rs^* et Dames dudit lieu [1]. Et que en blanchissant et paingnant ladicte Eglise, ladicte sainture fut couverte. Et incontinant en iceluy an fut refaicte. Et en icelle fut semblablement figurez et assis les es-

[1] Par conséquent cette litre existait antérieurement à 1447.

La litre patronale ou seigneuriale, posée tant au dedans qu'au dehors de l'église était une ceinture funèbre peinte, en noir, sur la muraille, avec les armoiries du seigneur patron ou suzerain qui affirmait son droit de patronnage. Elle ne pouvait avoir plus de deux pieds de large, et les écussons devaient être espacés d'environ deux toises.

Souvent la ceinture funèbre, alors temporaire, était de velours, de drap, de serge, de futaine, ou autre étoffe, placée seulement en dedans des églises ou chapelles, où elle restait jusqu'au jour du service du bout de l'an, puis devenait la propriété de la fabrique. Voir *Traité des droits honorifiques des seigneurs es églises*, Paris, 1631.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cussons qui à présent y sont armoyés, ainsy qu'il est tout commun et notoire entre les habitants de ladite parroisse, des armes des prédécesseurs seigneurs et dames de Trénoust et de touz my partie. Et dès celuy temps sans interruption jusques à présent, ont esté lesdicts s^r^ et dame de Trénoust en pocession paisible, et non contrariée d'aucun, d'icelles saintures avoir ou dedans et dehors, leursdicts escussons seulement figurés en icelle de leurs armes, sans ce qu'aucun autre à l'ouye, veue, scavance, ne cognoissance de cetefin ayt prétendu en faict, par justice ne aultrement, avoir sainture en ladite église, ne dehors, au dessur, ne en esgalle haulteur à celle des seigneurs et dames de Trénoust ne aultre endroict de ladicte église, jusques à puis dix moys ou environ, que Patry Provost, à présent s^r^ de la Ténaudaye a faict tirer et paindre une aultre sainture armoyée de ses armes, au chanceau de ladicte église et au dessur de celle de ladicte Seigneurye de Trénoust. »

Guillaume Noguette et Martin Queneu, de Jans, viennent ensuite ; puis en cinquième lieu « Aliecte Paris, femme de Philippes Cauchais, asgée de cinquante ans ou environ », qui nous apprend, que l'église paroissiale, ayant été blanchie il y a vingt ans et plus, « par avant, il y avoit tout à l'entour de ladicte église, par le dedans et dehors d'icelle une sainture en laquelle estoint assis et figurés escussons aux armes des seigneurs dudit lieu de Trénoust, estans en ladicte paroisse. Et des iceluy temps de vingt ans, estoint pareillement assis en ladicte sainture escussons des armes du Sr de la Ténaudaye, ainsy qu'il semble à ce déposant ; et dict que les escussons dudit Sr de la Ténaudaye, qui estoint assis en ladicte sinture estoint situés et painctz plus bas que

Copyright - Les comtes d'Amay - Lyon 2007

les escussons et armes dudit Sr de Trénoust, de large de troys doigtz ou environ. Dict oultre que vingt ans ou plus, fut faicte tout à l'entour de ladicte église par le dedans d'icelle une sainture en laquelle furent assis et figurés seulement escussons aux armes de la seigneurye de Trénoust; quelle sainture armoyée comme dict est, y a toujours dempuis esté sans aucune interruption, et encore à présant y est ; sans ce que sur ce et la pocession de ainsin les y tenir et avoir, ait esté faict ne baillé au dicts seigneurs dudit lieu de Trénoust, aucun trouble ne empeschement depuis ledict temps jusques à présant ; et qu'elle n'a veu sceu ne ouy dire que jamais gentilhomme de ladicte paroisse de Jans, ait eu de faict ne prétendu avoir droit ne possession de tenir sainture armoyée d'aucun éscussons d'armes en ladite église au dessur ne en esgalle haulteur de ladicte sainture que ont eu depuis ledict temps de vingt ans et que encores à présant ont lesdits. Sr de Trénoust, fors que ou moys de mars derrain passé, Patry Provost, à présent Sr de la Ténaudaye, fist paindre en partye dudit chanceau, au desur de ladicte sainture des seigneurs de Trénoust, une autre cinture armoyée de ses armes et semer grand nombre de fleurs de lys d'argent ou plus hault et en la sommeté dudict chœur et chanceau, ce que jamais ne voulu faire nulz ne aucuns des deffunctz seigneurs de la Ténaudaye. Dict oultre, que dès sa première cognoissance les seigneurs de Trénoust avoint et ont chapelle et enfeu dans ladicte église, le plus communément les prééminances et prérogratives, tant es offertes, processions, que aussez à la baillée de la paix, et que que soit plus que nulz autres nobles de ladicte paroisse.... »

Perrine Noguette, Philippe Cauchais, déposent en-

Copyright © Bibliothèque nationale de France 2007

suite ; puis 8° Charles Paris, écuyer « natiff et demourant en la paroisse de Jans. » Ce dernier « dict que par plusieurs fois, il a veu Jehan Sorin et Robert Sorin, seigneurs dudit lieu de Trénoust, chacun en son temps, et Gilles Provost, seigneur de la Ténaudaye assemblement en ladicte église, qu'il n'y a veu leurs femmes pour ce que la femme dudit Sieur de la Ténaudaye demeuroit le plus souvent en Poitou, à la maison de ses parents... » Il ajoute après avoir parlé des obsèques de Gilles Provost, que « Patry Provost, à présant seigneur de la Ténaudaye fist tirer et assoir en partye du chanceau de ladicte église, et au dessur de la ceinture appartenante au seigneur de Trénoust, une sainture et escussons, icelle armoyée de ses armes qui sont de sable à troys fleurs de lys d'argent, et aussy y fist mettre escussons aux armes de sa femme qui sont d'argent à ung lion rampant de guelles ; et en ce faisant fist semer en la sommeté du chanceau fleurs de lys d'argent en grand nombre, qui semble à ce déposant avoir esté novalité, en troublant ledit Simon, seigneur dudit lieu de Trénoust sur sa dicte possession. Car, comme il dict, jamais ne vit, sceu, ne ouyt dire que en nul endroict de ladicte église y ayt eu sainture ne escussons en sainture sans celle de ladyte seigneurye de Trénoust, dont cy-dessus à parlé, jusques à puys l'enterrement dudit Provost, derrain seigneur de la Ténaudaye, comme dict est. Bien dict, ce déposant, que dès le temps de vingt cinq ans a, ou environ, que Jehan Sorin, Sieur de Trénoust, fist tirer et paindre ladicte sainture et escussons en ladicte église, Gilles Provost, seigneur de la Ténaudaye en fist clameur, et par une fois vit grand assemblée de gentilzhommes et autres en l'église et bourg de Jans. Mais ne scait

Copyright - Les éditions d'Artlys - Lyon 2007

quelle issue print ne eut leur débat, pour ce que de puis n'en ouit parler....

Clémence de Laurière, « veufve de deffunct Jehan Gallet, notaire en la paroisse de Nozay, et trante ans a demeurant en la paroisse de Jans, aasgée de cin quante sept ans ou environ, dict que vingt huict ou trante ans a, elle vit par tout le circuit de l'église de Jans, dehors et dedans une sainture en laquelle estoint seullement les escussons des Sieurs et dame de Trénoust, et six ou huict ans emprès, comme se peul recorder, elle vit en ladicte sainture au dessoubs de la sittuation des escussons des armes des sieurs et dames de Trénoust, trois doibz de large ou environ autres escussons ; esqueulz escussons estoint figurez, ainsy que pour lors elle ouyt dire à plusieurs, les armes des sieurs de la Ténaudaye, quelz y avoint esté apposées et assis, ainsy que l'on disoit tout communément en ladicte paroisse, par le congé et octroy qu'ilz en avoint eu de Jehan Sorin, et de Marguerite Grimaud, sa femme, pour lors seigneur et dame de Trénoust..... »

Puis défilent, 14, Jean André ; 15 Jean Carré ; 16 dom Gilles Gallet, prêtre ; 17 Jamet André, auquel nous empruntons les données suivantes : « le manoir et lieu de Trénoust est sittué et assis en la paroisse de Jans, et en iceluy lieu est demeuranf Pierre Simon, à présant sieur dndit manoir. Dit aussy avoir ouy dire souventes fois, à plusieurs personnes des noms desquelles n'a souvenance, que ledict manoir et seigneurie de Trénoust, avecq ses appartenances est de plus grand et meilleur revenu que nul autre herbregement ne seigneurie de ladicte paroisse de Jans. Et que ledit manoir est noble et noblement tenu de la seigneurie de Nozay, ou des causeayans d'icelle. Et aussy dict

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

avoir ouy dirè à plusieurs, des noms desquels il n'est à présent souvenant, que les seigneurs et dames de Trénoust, ont les prééminances prérogatives plus que nulz autres gentilzhommes ne damoiselles de ladicte parroisse, tant es offertes des messes et processions, que à la baillée et tradicion de la paix. Dict oultre, qu'il y a vingt ans et plus, que premier il vit par tout le circuit de le ladicte église, ou dedans et dehors cintures esquelles dès celuy temps, dempuix et à présant ont esté et y sont plusieurs escussons d'armes qui sont des prédécesseurs seigneurs de Trénoust, ainsy que ce déposant a ouy dire tout notairement à la plus-part des parroissiens de ladicte parroisse de Jans, et autrement ne le sceit. Et que dès celuy temps, il y avoit en ladicte sainture estant ou circuit de ladicte église par le dedans d'icelle, au dessoubz des escussons et armes des Sieurs et dames de Trénoust, comme de large de deux ou trois doiz, autres escussons qui estoint comme l'on diroit des armes des sieurs et dames de la Ténaudaye. Dict aussy que dès sa première cognoissance, Jehan Sorin et Robert Sorin son fils, Pierre Simon, et chacun en son temps, ont esté en possession, paisible et non interrompue, de tenir et avoir lesdictes deux saintures es lieux dessusdicts. Dempuix lequel temps n'a sceu, veu ne ouy, que nul autre de ladicte parroisse, ayt eu ne prétendu avoir au-dessus desdictes saintures, en égalle haulteur, au dessoubz ne en autre endroit de ladite église, sainture quelconque, fors d'empuix le décès de feu Gilles Provost, derrenier seigneur de la Ténaudaye, qui fut enterré en ladicte église de Jans, environ la fin de Janvier derrain passé, dempuix lequel enterrement ce déposant ouyt dire à plusieurs, des noms desqueulx n'est souvenant, que Patry Provost, à présant Seigneur

Copyright - Les éditions d'Artray - Lyon 2007

de la Ténaudaye, avoit fait tirer et paindre en partie du chanceau de ladicte église, au dessur de celle de laquelle cy dessus a parlé, une sainture, et en icelle fait mettre et figurer escussons de ses armes et de sa femme.... »

Enfin ce long procès-verbal de dépositions de témoins, se termine par l'audition de Jean Blaye, dom Jean Fouesnel, prêtre, et Jean Hamart. En voici le titre.

« Enqueste et information faicte pour et à instance de Pierre Simon, sieur de Trénoust, en la parroisse de Jans, touchant l'assiepte d'une sainture et escussons d'armes, que ung nommé Patry Provost, seigneur de la Ténaudaye, puis l'an a faict peindre et figurer au chœur et chanceau de l'église parrochialle dudit lieu de Jans, au désir d'une autre sainture armoyée de escussons aux armes des prédécesseurs sieurs et dames dudit lieu, et manoir de Trénoust, ainsy que a dict et remonstré ledit Simon, et touchant autres faicts articullez par ledit Simon ; faicte ladite enqueste par Me Pierre Le Conte, licentié es droicts, conseiller et Me des requestes de l'ostel du duc, notre souverain Seigneur, et Jacques Bernart, commis quant à ce, ainsy que plus à plain leur a esté apparu par commission à eux adressée par Messieurs du Conseil dudit Seigneur, estant en datte du vingt troisiesme jour de Mars l'an mil quatre cens soixante unze : signée, à la relation du Conseil : Raboteau, et scellée du sceau des actes dudit Conseil, y recours sy mestier est, les dix ouict et dix-neufviesme jours de Janvier, l'an mil quatre cens soixante doze.

Philipes Cauchais, escuyer, S. de la Muce, en la parroisse de Jans, aasgé de quarante quatre ans ou environ, comme il dict, tesmoing juré dire vérité, purgé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Conseil, examiné et enquis, recorde par son serment qu'il cognoist trante ans a ou environ, le lieu et domaine de Trénoust, en la paroisse de Jans, duquel à présent Pierre Simon est possesseur et seigneur, tel tenu et reputé. Lequel lieu de Trénoust, o ses appartenances et dépendances est noble et noblement tenu du seigneur de Rieux à cause de sa Seigneurie de Nozay, et sont en possession, et mesme ledit Pierre Simon et ses prédécesseurs de par avant luy, sieurs dudit lieu, de avoir cour et jurisdiction basse et moyenne, a veu par plusieurs fois faire tenir et exercer leurs pletz. Et a celuy Pierre Simon, par cause de sadite seigneurie de Trénoust, plusieurs hommes et vassaux estagers et autres, sans a certain en sçavoir dire les noms ne nombre. Bien, dit-il, que les Sieurs dudit lieu de Trénoust, ont chapelle et enfeu en ladite église de Jans, et dict que par avant vingt cinq ans derrains il y avoit une sainture par le chanceau et neff de ladite Eglize de Jans, en laquelle estoint seulement, ainsy que semble à ce témoing, escussons figurez des armes de la seigneurie de Trénoust, queque soit, d'argent à trois trefles et une fesse de gueulles. Et dit que peu de temps après lesdits vingt cinq ans, ou peu avant, icelle église fut toute blanchie et réparée par le dedans. Et en ce faisant fut ladite sainture couverte, blanchie et rompue. Mais incontinant Jehan Simon, pour lors S. de Trénoust, et comme tel, la fist refaire, et en icelle apposer et assoir ses escussons et armes ; Quelle sainture et escussons depuis ledit temps de vingt-cinq ans, y ont esté. Et ont esté depuis ledit temps Jehan Sorin, et Robert Sorin, son fils, et Pierre Simon, chacun en son temps sieurs de Trénoust, en possession et saisine non interrompue, de en icelle église, par tout le circuit du

Copyright - Les éditions d'Alnay - Lyon 2007

dedans et dehors d'icelle, de tenir avoir et pocéder leur dite sainture armoyée de leurs armes, sans que dempuis le temps de vingt cinq ans nul ne aucun de ladite parroisse ayt prétendu ne dict avoir droict ne possession de tenir ne avoir en icelle église au dessur de ladicte sainture, en égalle haulteur ne ailleurs en ladicte église, sainture armoyée d'aucunes armes ; et quequesoit depuis la première cognoissance de ce tesmoing jusques puis dix moys en ca ou environ que fut enterré en ladicte église Gilles Provost, sieur de la Ténaudaye; emprès l'enterrement duquel, Patry Provost fist tirer et paindre ez partye dudit chanceau une sainture au dessus de la sainture de ladicte Seigneurie de Trénoust, et en icelle assoir escussons de ses armes qui sont de sable à trois flor de lix d'argent. Et pareillement fist en la (*blánc*) dudict chanceau semer plusieurs fleurs de lix d'argent à l'endroict du grand aultier, qui semble à ce déposant novalité et entreprise sur la possession de ladicte seigneurie de Trénoust. Et dict oultre ce tesmoing que les choses par luy dessusdictes sont vroyes, notoires et magnifestes en la dicte paroisse. Et est son record, ainsy signé : J. Bernard et P. Le Conte.

« Perrot Rouyble, natiff et demeurant en la parroisse de Jans, easgé de soixante dix ans ou environ, comme il a dict, tesmoing juré dire vérité, purgé de Conseil, examiné et enquis, recorde par son serment que Pierres Simon se dict et porte sieur du manoir de Trénoust, tel est tenu et reputé en la Chastelanye de Nozay, et en la paroisse de Jans, en laquelle est située ladicte maison. Et dict que ledit manoir de Trénoust, ouquel est demourant ledit Simon est apartenant de plusieurs beaux droicts, tant de chapelle et enfeu en ladicte église de Jans, que de boys anciens et

Copyright - Les éditions d'Alvik - Lyon 2007

revennus, cens, rentes et devoirs, bleds, avoynes, chapons, justice basse et moyenne, molin à vents et à destroict, domaine de grand estendue, et de plusieurs vassaux, hommes estagers et autres, plus que nul autre de ladite parroisse ; et dict le sçavoir pour ce que par longtemps il fut recepveur de la Seigneurye de Trénoust, la vie durant dudict Jehan Sorin, Sr d'icelle. Desqueulx hommes que que soit, de plusieurs a cognoissance, sans à certain en scavoir les noms ne nombre, fors qu'il dict que la pluspart des hommes de ladicte parroisse doibvent cens, rentes ou autres debvoirs audict Simon, sieur de Trénoust, et d'icelluy tient à foy hommage Mathurin Paris, Jehan André, Guillaume Moulnier, Pierre Even et autres. [1] Et dict n'avoir souvenance de jamais avoir veu les seigneurs et dames de Trénoust et ceulx de la Ténaudaye ensemble en ladite église, mais a toujours ouy dire communément et notairement en ladicte parroisse que lesdicts sieur et dame de Trénoust ont eu en ladicte église es fois que ensemblement ils se y sont trouvés les préeminances et prérogatives, tant es processions de lieu que es offertes, processions et baillées de la paix. Dict oultre que vingt cinq ans a et plus, les parroissiens de Jans firent blanchir leur église par le dedans, et en icelle paindre et figurer plusieurs histoires de la passion, et que dès celuy temps, et long temps de par avant, la sainture qui y est et les escussons estans en icelle aux armes dudit

[1] Ainsi, parmi ses tenanciers en arrière-fief, la seigneurie de Trenoust, comptait alors, au moins trois familles nobles ; les Paris, les André, Jehan André conseiller du duc en 1448, dont deux descendants furent maires de Nantes en 1568 et 1590 ; les Moulnier, membres du Conseil des Bourgeois de Nantes au xve et xvie siècles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sorin ou de la seigneurie de Trénoust, et toujours depuis y ont esté sans interruption et encores y sont à présent ; et d'icelle y avoir et tenir tout à l'entour de ladite église tant par dedans que dehors, deffunt Robert Sorin et Jehan Sorin son filz, et Robert Sorin, filz dudit Jehan, Sorin, chacun en son temps Sieurs de Trénoust, et aussy Pierre Simon à présant seigneur dudit manoir ont esté en possession et saesine paisible et pacifique, ne debatue, ne contrariée d'aucun qui soit venu à la notice et cognoissance de ce déposant par oui dire ne autrement. Et dit ce déposant que jamais il ne vit ne n'aperceut en aucuns endroictz de ladite église sainture fors celle dont dessus a parlé, excepté dempuis le décès de Gilles Provost, qui fust enterré en ladite église quinze jours ou environ devant la feste des Sandres, derraine passée. Après lequel Patry Provost, à présant seigneur de la Ténaudaye, fist tirer et assoir en partye du chanceau audessus de la sainture de laquelle cy-dessus a parlé, apartenante aux sieurs de Trénoust, une autre sainture en laquelle il a faict figurer escussons de ses armes et de celles de sa femme. Et semble à ce déposant que ce a esté novalité et trouble faire audit Pierre Simon, sieur de Trénoust, en sadicte pocession ; et dict outre que les choses par luy dessus déposées sont vroyes et notoires en la parroisse, et est son record, ainsy signé : J. Bernard, et P. Le Conte.

« Jehan Hamart, eagé de soixante dix ans comme il dit, tesmoing juré dire vérite, purgé de Conseil, examiné et enquis recorde par son serment ; et premier, que le manoir et herbregement de Trénoust, estant en la parroisse de Jans, et ouquel, comme sieur et possesseur paisible et pacifique, est à présant demourant Pierre Simon, est apartenancé de eaux,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

boays anciens et revenus, et dommaynes de grand est tandue, de garennes, chapelle et enfeu en l'église de Jans, d'hommes de foy et à rachapt et estagiers et autres en grand nombre, de molin à vent à destroict, de jurisdiction basse et moyenne. Et dict que trente ans a ou environ l'église de Jans fut blanchie, et aux dépens des paroissiens d'icelle toute blanchie par le dedans; et en iceluy an, fut de par Jehan Sorin, lors sieur dudit lieu de Trénoust, faict paindre et tirer une sainture en ladite église, en ce que contient ledict chanceau et neff d'icelle; et en icelle sainture fict paindre et figurer plusieurs escussons aux armes seulement de luy et de Isabeau Le Bouteiller, fille de messire Guillaume le Bouteiller, Sr de la Chesnaye, près Dol, et estoint les armes d'iceluy Sorin d'argent à trois feilles de trefle d'azur semées d'hermines à une fesse de guelles; et les armes de ladite Isabeau sa femme, estoint d'argent à troys fuzées de sable. Et dict que des le temps dessus dict ladicte sainture et escussons dessus blasonnés y ont toujours esté sans interruption de temps et encore y sont à présant, et de ainsy les y avoir et tenir dempuis ledit temps deffunts Jehan Sorin, et Robert Sorin, son filz et Pierre Simon, chacun en son temps sieurs de Trénoust. Et ledit Simon de présant est en possession et saesine pacifique et paisible, et non troublée jusques puix l'enterrement de deffunt Gilles Provost, en son vivant Sr de la Ténaudaye dempuix lequel qui fut en ladicte église dempuix un an enczca, Patry Provost, son filz, sieur de la Ténaudaye fist paindre et tirer en party du chanceau de ladicte église une autre sainture et au dessur de la sainture desdicts sieurs de Trénoust, et en icelle fist figurer escussons de sable à fleurs de lys d'argent et d'autres escus-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sons que l'on dict estre les armes de sa femme ; et pareillement fist semer en la sommeté et au plus hault dudit chanceau grand nombre de fleurs de lys d'argent ; et semble à ce déposant que ce sont choses nouvelles et non accoutumées a estre en ladicte parroisse dempuix ledit temps. Et croit ce déposant que ledict lieu de Trénoust soit de meilleur revenu que nul autre maison noble de ladicte parroisse. Et dict que les choses par luy déposées sont vroyes, notoires et magnifestes en ladicte parroisse. Et est son record. Ainsi signé : P. Le Conte.

Collationné par nous Notaires royaulx à Nantes soubzsignés, sur l'original escript sur papier, nous apparu et rendu, ce vingt uniesme jour de janvier mil six cent quarante sept.

Signé : CHARIER, notaire ; BONNET, notaire royal. »

Au point de vue de l'état de la paroisse de Jans au quinzième siècle, notre document renferme des données assez précises. Il nous apprend que la terre et seigneurie de Trénoust était la principale avec droit de moyenne et basse justice ; que ses seigneurs jouissaient d'un enfeu et des prérogatives de fondateurs [1] Avant les réparations faites à la vieille église, blanchie à l'intérieur et ornée de peintures représentant « plusieurs histoires de la Passion », il s'y trouvait deux li-

[1] La terre et seigneurie de Jans, faisait primitivement partie du domaine ducal. Elle fut donnée, en 1332, par le duc Jean III, au sire de Laval, qui se réserva seulement les droits d'hommage et d'obéissance. C'est se qui expliquerait la moyenne justice et les privilèges honorifiques que nous voyons attachés à la seigneurie de Trénoust.

Trénoust, après avoir passé dans différentes mains appartient aujourd'hui à Mesdemoiselles Chevé de la Motte.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tres, la première aux armes des propriétaires de Trénoust, la seconde aux armes des propriétaires de la Ténaudaye, mais celle-ci appartenant à celles des premiers et probablement passée aux seconds, c'est-à-dire aux Provost, par suite d'une alliance avec les Sorin ; dans tous les cas avec leur consentement et permission. Toutefois cette dernière litre était placée au dessous de la précédente, ce qui indique une infériorité que n'avait pas su respecter Patrice Provost, en la faisant repeindre au dessus de celle de Trénoust.

Déjà il y avait eu discussion puisque des témoins parlent de la présence de plusieurs gentilshommes, et avouent qu'ils ne connaissaient pas le résultat de la suite du procès.

En vain avons-nous cherché dans les registres de la Chancelerie (Arch. Départ.), les décisions intervenues à la suite de l'enquête de 1472 ; la série est incomplète, s'arrêtant à l'année 1468, pour reprendre à 1473 ; et ce dernier registre B. 7, ne contient aucune mention relative à l'enquête de Jans.

En recourant au manuscrit des anciennes *Réformations de Bretagne*, Bibliothèque de Nantes, nous lisons :

« Jans, 1425,

« Olivier Grimaud, | Commissaires
« Jean Bazen, |

« Dans ladite paroisse, tenue de la seigneurie de Nozay et de Derval, n'y sont ni nobles marqués, ni nuls exempts.

« Jans, 1427,

« *Hébergements nobles.*

« Olivier Grimaud, commissaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Celuy de Ternault (lisez *Trénoust*), appartenant à Jean Sorin.

« Celui de la Muce, appartenant à Jean Gauchaye.

« Guillaume Corbin, du Plessis, et Jean son frère.

« L'hôtel du Chalon (Chalonge), auquel est demeurant Pierre Paris, notaire, qui fréquente aux armes. »

Si le premier procès-verbal d'Olivier Grimaud laisse à désirer, deux ans après il répare en partie sa négligence.

Notons aussi, en passant, que ces quatre maisons d'extraction noble, dans la première moitié du quinzième siècle, portent un nom patronymique, sans particule, observation que le cadre de notre modeste étude ne permet pas de développer.

Le père de Jean Sorin, cité en première ligne était Robert Sorin, trésorier et receveur général du duc Jean V en 1404. Jean Sorin qui figure à cette réformation de 1427, est le même qui, vingt ans après, 1447, fit repeindre une litre dans l'église de Jans, dont les murs blanchis de nouveau ne portaient plus aucune trace des écussons antérieurs à cette date. Avant 1444, le même possédait le beau domaine « et hostel de la Touche en Nozay » qui appartenait alors par douaire à la femme de Pierre Sorin.

Ils portaient : *d'hermines à la fasce de gueules accompagnée de trois trèfles d'azur, 2.1*

Aux Sorin succédèrent les Simon, vers 1468, vraisemblablement par le mariage de Pierre Simon avec l'héritière de Trénoust. A la réformation de 1426, de la paroisse de « Conqureux (Conquereuil), parait Denis Simon et Robert, son fils » ; puis quelques années plus tard à Saint-Brice de Clisson, « Guillaume Simon ne contribue point, parce que son fils s'arme. »

Jean Simon (*Johannes Symonis*), chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, 1441-1469, fonda

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le 13 juillet de cette dernière année, sous la dénomination de « *Festaige de la me aougst* », un repas, auquel devait assister tout le clergé de la collégiale. Pour la dépense il donna une somme de quatre vingts écus d'or à la couronne, destinés à l'achat d'une rente annuelle de sept livres dix sous. L'acte de fondation spécifie : « que ceulx des dessus dits de ladite Eglise, qui ne seront es premières vespres, matines et la messe célébrées et dictes en ladicte Eglise la vigille et jour de ladicte feste, ne seront point receuz au disner dudict festaige, soient chanoines, chappelains, bacheliers ou choreaulx d'icelle, si ils ne paient leur sié (*écot*), au miseur, ainsi que s'il n'y eust point de festaige. Et s'il advient qu'il en y ait aulcuns qui aint esté pour partie esdictes heures, ils seront receuz comme cy après ensuilt. Savoir : ceulx qui ne seront es premières vespres de ladicte feste , et se présenteront au disner, en lieu de pain blanc seront serviz de pain de seigle, et s'ils défaillent à matines ils n'aront que pain de seigle et eau et de la viande comme les autres. Et si ils deffaillent à la grant messe dudict jour, ils ne seront serviz de nulle cuysine, et ne leur sera baillé que pain et vin pourvu qu'ils aint esté es aultres dictes deux heures. Et les dessus dicts ainsy défaillans seront séparez d'o les aultres et serviz comme dessus à une aultre table touz par eulx. Et à l'issue dudict disner, après que les serviteurs aront prins leur refection, sera donné et distribué le relief aux pouvres, pour l'amour de Dieu, qui pour lors se rendront. Et puis ceulx chevecier, chanoines, chappelains, choreaulx et bacheliers, résasiez et réfectionnez, ils rendront grâces à Dieu, en priant pour le fondateur[1] ».

[1] *Église Royale et Collégiale de Notre-Dame de Nantes, par* S. de la Nicollière-Teijeiro, in-8, p. 284.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

François Simon Sr de la Joliette, est échevin de Nantes, 1574-1575, et Mathurin Simon Sr de Créviac, également echevin devient sous-maire de 1602 a 1603.

Jeanne Simon, épouse de Guillaume Raoul, eut plusieurs enfants, entre autres Jacques Raoul, Sr de la Guibourgère, sénéchal et maire de Nantes, 1621-1723 ; qui, après la mort de sa femme, Dlle Yvonne Charette, devint évêque de Saintes puis de la Rochelle et mourut en 1661, à l'âge de 71 ans.

Ces citations sont plus que suffisantes pour établir la position nobiliaire de la famille. Cependant, à la réformation de 1670, les Simon ne furent maintenus que par « les privilèges de l'échevinage et de la Chambre des comptes », sans aucun degré généalogique. Il est vrai qu'ils furent maintenus à l'intendance en 1702, et par arrêt du Parlement en 1741, avec neuf générations.

L'arrêté de 1670, si sommaire, comme bien d'autres, dont appel fut plus tard interjetté avec tant de raison, pouvait être beaucoup plus explicite, mais n'étonne nullement ; car, en regardant de près à l'exécution de cette mesure, bien plus fiscale que régulièrement accomplie, l'historien est vite convaincu que bon nombre de déboutés devaient être maintenus, et bonnombre de maintenus incontestablement déboutés.

Nous voyons en effet, François Simon Sr de la Carterie, présenter les trois degrés suivants, pour son admission à la Chambre des Comptes, le 8 janvier 1698. Il était fils : « d'écuyer Mathurin Symon, Sr de la Bretaignerie, conseiller du Roy, secrétaire-auditeur en ladite Chambre et de Dame Bonne Beaunyer, dame de la Carterie. Ledit Mathurin, fils d'écuyer

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Mathurin Symon Sr de Villeneuve, aussi conseiller secrétaire-auditeur, et de Dame Gratienne Georgeteau ; et celui-ci fils de Mathurin Symon, Sr de la Grutière et de Dame Guyonne Boulmer. Des auditeurs à la Chambre ne devaient pas être embarrassés pour fournir des degrés de filiation aux commissaires de la réformation [1].

Les Simon portaient : *de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

Les Provost, ne sont pas mentionnés à cette réformation de 1427, non plus que la terre de la Ténaudaye, qu'ils possédaient cependant dès 1450. Ils paraissent néanmoins aux réformations de Nozay, 1474, et de Derval, 1513, comme étant seigneurs du Bois-Guillaume et de la Ténaudaye, en Jans, du Brugnel, en Derval, du Challonge, en Héric, etc... etc...

En 1368 « Jehan le Provost, « figure parmi les hommes d'armes, dont Olivier de Clisson fit la montre, le premier mars. — D. Morice, Pr. T. II.

En 1444, « Gilles Provost, noble sergent du duc », est compris au nombre des « exempts » du bourg de Saint-Julien de Vouvantes. En 1450, il était seigneur de la Ténaudaye.

C'est lui qui fut inhumé dans l'église de Jans, en 1471, d'après notre enquête ; et, c'est à la suite de son enterrement que Patrice Provost, son fils, apposa une litre au dessus de celle des Sorin, puis fit orner le chœur de l'église de fleurs de lis d'argent. Ecuyer du duc de Bretagne François II, « maréchal de salle

[1] Arch. Départ. Minutes de la Chambre des comptes.

Cette Guyonne Boulmer, était, pensons-nous, la fille ou la sœur de Jean Boulomer, reçu secrétaire de la Chambre des comptes en 1540, eu survivance de son père, dont nous avons publié le jeton armorié dans le *Livre Doré*, T. I, p. 25.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de sa maison », il devait être allié de très près aux seigneurs de Trénoust, ce qui explique, sans la justifier, l'usurpation qu'il se permit en 1471 ; et que son titre d'officier du duc l'encourageait à hasarder.

En 1486 Patrice Provost obtint du souverain breton, comme récompense de ses services, *l'affranchissement* c'est-à-dire l'anoblissement de la terre du Bois-Guillaume, en Jans, de même vraisemblablement que son père l'avait antérieurement obtenu pour la Ténaudaye, ce qui nous donne le motif pour lequel ces deux terres, encore en roture, ne sont pas mentionnées en 1427.

En 1537, son fils, noble homme François Provost signe une ferme avec Pierre Piraud, seigneur de la Touche, et son petit-fils ou arrière petit-fils vivait en 1560.

Les Provost portaient : de *sable à trois fleurs de lis d'argent, 2, 1.*

Les termes employés, à propos des Paris, par le commissaire de la Réformation de Jans, en 1427, sont à remarquer : « l'hôtel du Chalon, auquel est demeurant Pierre Paris, notaire, qui fréquente es armes ».

Bon nombre de gentilshommes exerçaient en effet les modestes fonctions de notaire dans notre duché de Bretagne, et ne croyaient pas porter atteinte à leur noblesse ancienne et bien connue ; comme c'est ici le cas de Pierre Paris.

Dans l'enquête cette famille est représentée par Charles Paris, écuyer, Mathurin Paris écuyer, sieur de Chastenay, et Aliette Paris, femme de Philippe Cauchais, aussi écuyer. Outre l'hôtel du Chalonge, ils possédaient en Jans Chastenay, la Muce, le Trépas par acquisition de 1527, et la Vieilleville. A la grande Réformation de 1668, ils produisirent neuf générations.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1340, Guillaume Paris avait épousé Etiennette de Saffré, qui le rendit père, 1° d'Olivier Paris, marié à Jeanne du Perray, qui continua la famille ; 2° de Guillaume, prêtre, doyen de Nantes, ambassadeur et négociateur pour le duc Jean IV, chancelier de Bretagne, qui ratifia le traité de Guérande en 1381.

Moreri, verbo Soulanges, donne une très bonne généalogie de cette maison qui a produit un chevalier de Malte, commandant de Villegast, en 1760, deux membres admis aux honneurs de la Cour en 1755 et 1756 ; M. le comte de Soulanges, chef d'escadre en 1786, commandant la marine à Brest, fusillé à Quibéron en 1795, qui n'a laissé qu'une fille mariée au colonel d'artillerie Fourier de Nacquard.

Paris, portait : *d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre lionceaux affrontés de même.*

En 1795 les chouans envahirent le bourg de Jans, s'introduisirent chez l'agent national, pillèrent quelques habitants et brûlèrent les archives de la Commune. Plusieurs des laborieux cultivateurs de la paroisse pourraient peut-être retrouver les noms de leurs ascendants, parmi ceux des témoins cités à l'enquête, et avoir ainsi la preuve que l'amour du sol de la patrie et du toit de la famille s'est perpétué depuis des siècles chez leurs descendants fidèles au culte et à la tradition des ancêtres.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHRONIQUE

Cent vingt nouveaux adhérents sont venus grossir notre phalange, et nous pouvons entrevoir le jour où, *Deo juvante*, notre œuvre recevra son couronnement. N'en est-ce pas un, déjà, que la très flatteuse et très bienveillante adhésion de LL. AA. RR. le Duc d'Alençon et le Prince Emmanuel d'Orléans, qui daignent être nos Présidents d'Honneur ? Ma gratitude va, profonde, à tous ceux qui sont venus à nous, à tous ceux qui ont bien voulu s'appliquer au brillant recrutement de notre Compagnie : MM. le baron Tristan Lambert, le marquis de Granges de Surgères, le comte de Villers, P. Beauchet-Filleau, le vicomte de Burey, le marquis de Lastic-Rochegonde, le comte Louis Canestri-Trotti, le baron J. de Romeuf, le baron de Ramione, le chevalier E. Portal, le baron Delmas, le comte A. de Mauroy, A. Verpy, le vicomte de Breuil,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le marquis de Bourdeille, C. des Grottes, le marquis de Rivoire, de Thomasson de St-Pierre, Mlle Amicie de Villaret, le vicomte de la Guérivière, l'abbé Cochin, P. Pellot, Mgr Constans, Ph. Tamizey de Larroque, Ch. de Sartorio, le baron Hulot de Collart de Ste-Marthe, E. du Miral de Tony, le baron de Barghon-Fort-Rion, le baron de Montalbo, C. Cousturier, le comte G. Cianelli, le comte de Saint-Saud, E. Aubert, le vicomte Le Jeans, le comte de la Guère, le comte de Ste-Colombe, L. de Sarran d'Allard, le vicomte Révérend du Mesnil, le comte d'Arros, A. Padula, F. Failly, A. de Courson, le comte d'Autane, le chevalier F. Pasini, P. de Farcy, le prince Lanza di Scalea, Bernard et Claude de Monti de Rezé, le baron de Prinsac, R. Guerlin, le comte de Dienne.

M. le vicomte de Poli a eu l'honneur de recevoir cette très bienveillante lettre de l'Em. Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté :

Très illre Monsieur,

En réponse à votre excellente lettre du 26 juillet dernier, je dois vous faire connaître que je n'ai pas manqué de présenter au Souverain Pontife le quatrième volume de l'Annuaire du Conseil Héraldique de France, et votre livre sur le Régiment de la Couronne. Le Saint Père a accueilli avec une grande bonté l'un et l'autre hommages et m'a enjoint de vous en remercier vivement en Son nom. En ce qui concerne particulièrement le quatrième volume de l'Annuaire, Sa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sainteté désire que Ses remercîments soient portés par vous à la connaissance de tous les autres respectables Membres du Conseil Héraldique.

Heureux de remplir une si honorable mission, je saisis l'occasion de me confirmer, avec des sentiments d'estime distinguée,

De V. S. Illme

Le très affectionné à la servir.

M. Card. Rampolla

Rome, 1er août 1891,

C'est avec la plus respectueuse reconnaissance et la plus vive allégresse que le Président du C. H. a l'honneur de remplir la très agréable mission qu'il a plu à la paternelle bonté de l'Auguste Pontife de daigner lui confier.

La première etape de Jeanne d'Arc (avec une carte détaillée), par M. le marquis de Pimodan. — La première étape du salut de la France et du martyre de la libératrice ! Notre honoré collègue l'a étudiée, reconstituée avec une patriotique passion. L'érudition déborde dans les nombreuses notes que l'auteur a eu soin de placer au bas de ces 50 pages, réservant le texte à son récit, écrit dans ce style plein de grâce qui lui est propre. Le noble châtelain d'Echènay connaît *par cœur* la terre où se fit la première étape de Jeanne ; il connaît à fond les hommes et les choses du xve siè-

Copyright - Les cahiers d'Amay - Lyon 2007

cle, et s'y meut avec l'aisance d'un contemporain qui aurait tout vu et n'aurait rien oublié.



Documents généalogiques pour la maison de Charette, recueillis par le comte Alexandre de Monti de Rezé. — Cette belle publication, empreinte d'une érudition sévère, résultat de très longues et nombreuses recherches, est dédiée à Madame la baronne de Charette, née comtesse de Vierzon, la vénérée mère de l'illustre Général que le C. H. de France s'honore de compter au rang de ses Présidents d'honneur : « Plus une famille, dit le très noble généalogiste, a d'illustrations dans son passé; plus ses descendants doivent s'en souvenir, afin de bien comprendre que mieux que d'autres ils doivent mettre en pratique le vieil adage : Noblesse oblige..... Il n'y a pas eu une noble cause que vos six enfants ne soient allés défendre et pour le triomphe de laquelle ils n'aient versé leur sang. » C'était de tradition dans la race, et ce sera son inviolable et perpétuelle consigne, résumée dans son éloquente devise : « Dieu et le Roi ! » Fils d'une Charette, M. le comte de Monti de Rezé a voulu, filialement, glorifier ses aïeux maternels, mais sans emprunter rien à la légende ou à l'hyperbole ; comme les anciens commissaires royaux, il ne s'appuie que sur des documents authentiques, rigoureusement incontestables. Un Charette, seigneur de Trévignez, comparaît en 1334 à la montre des nobles de St-Malo ; c'est le premier du nom et de la filiation, que justifient 176 pièces probatives.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 25 avril 1891, dans sa 44e année, a été rappelé à Dieu notre très aimé collègue M. le comte Adhémar de Couhé de Lusignan, ancien officier aux zouaves pontificaux. Ce digne rejeton d'une des plus vieilles races chevaleresques du Poitou avait au plus haut degré le culte de toutes les nobles traditions, et le fier *Credo* des chevaliers des anciens âges était pour lui l'article premier du Code de sa vie. — Nous renouvelons à Madame la comtesse de Lusignan l'hommage de notre respectueuse et profonde sympathie. Le chevaleresque volontaire de la Papauté et de la Patrie laisse à ses enfants des souvenirs et des exemples qui les soutiendront dans la vie et les aideront à marcher sur ses nobles traces. *Sicut patres filii !*

L'auteur du *Nobiliaire de Savoie* et du *Blason*, notre éminent président d'honneur S. Exc. le comte Amédée de Foras, a publié sous ce titre, *Notice historique et généalogique sur les princes Bassaraba de Brancovan,* une autre œuvre de grande érudition en même temps qu'une autre merveille de typographie, avec encadrements en bleu, héliogravures hors texte, culs-de-lampe, etc. Ce splendide in-folio, tiré à 300 ex. non mis dans le commerce, sort des presses de J.-G. Fick, à Genève. C'est un monument de pieuse amitié élevé à la mémoire du regretté prince Brancovan, si fier à juste titre de ses belles archives.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Une lettre de Lesage-Senault, député du Nord à la convention nat., sur le 9 thermidor. — Cette curieuse plaquette est anonyme, mais nous savons que l'auteur, érudit des plus distingués et m. h. du C. H., est « un collectionneur dont le bisaïeul n'a été sauvé de l'échafaud que par la disparition » de Robespierre. Certes la lettre de Lesage-Senault est curieuse, mais bien plus curieux le préambule par lequel le représentant Guyot la communique, en forme d'affiche, aux citoyens du Nord et du Pas-de-Calais. Savez-vous pourquoi Robespierre et ses acolytes furent renversés ? « Les scélérats, proclame gravement ledit Guyot, voulaient anéantir le gouvernement républicain, enchaîner le Peuple (*avec un grand P*) et lui rendre des despotes : déjà même il existait au conseil général de la commune de Paris UN CACHET AYANT UNE FLEUR DE LYS !..... Ils ont payé de leur tête, etc. » Et dire qu'il y eut des « citoyens » qui crurent... que c'était arrivé ! Les tréteaux de la politique ont, comme les autres, leurs pitres et leur auditoire de gobe-mouches.

Des genéalogies (Leur utilité domestique et sociale ; ce qu'elles doivent comprendre, nécessité de les faire imprimer ; des conditions de l'union dans la famille), par M. le comte Ernest de Cornulier-Lucinière. (H. Herluison, éditeur, rue Jeanne d'Arc, 17, Orléans.) — C'est la 3e édition de cette admirable étude que nous avons déjà louée plus d'une fois, et que l'on ne saurait trop méditer ni trop répandre.

Copyright © Bibliothèque municipale - Lyon 2007



Olivier de Gourcuff : *Le retour du Croisé*, pièce en un acte et en vers. — La scène se passe en un manoir de Bretagne, à la fin du XIIe siècle. Pendant qu'un chevalier breton guerroie en Palestine, son frère trahit indignement sa confiance ; mais la chaste Allyre résiste invinciblement au traître, et l'époux revient enfin pour couronner la vertu et punir le crime.

Rien ne peut désormais m'arracher à ce lieu,
Car j'ai loyalement payé ma dette à Dieu.

De chevaleresques sentiments traduits en beaux vers dans une trame simple et attachante, telle est cette œuvre toute digne d'éloge, toute digne aussi d'être dédiée à M. de la Borderie, membre de l'Institut, le plus breton des savants et le plus savant des bretons.

A Pierre Belon. — Belle et vibrante poésie dite par l'auteur à l'inauguration de la statue d'un illustre Manceau du XVIe siècle.

Gloire aux braves sonneurs de notre Renaissance,
Qui, dans l'aversion des chemins coutumiers,
Mêlèrent des lauriers de Grèce aux fleurs de France,
Et gloire à toi, Belon : tu fus l'un des premiers.



Lorsqu'une famille demande, avec preuves à l'appui, à être inscrite dans les Salles des Croisades, le Ministère répond qu'il n'y a plus de place. Nous croyons qu'avec un peu de bon vouloir il lui serait aisé d'en

Copyright © Les éditions de Minaye - Lyon 2007

trouver : il n'y aurait qu'à peindre quatre ou six blasons sur chacun des volets intérieurs. Que si le Ministère reculait devant la dépense, elle serait volontiers supportée par les familles intéressées. En adoptant notre proposition, M. le Ministre des Beaux-Arts ferait acte d'équité ; car il n'est certes pas équitable de refuser leur inscription aux familles qui prouvent leur droit à figurer dans le Panthéon des Croisades.

M. le baron Antonio Manno : *Relations diplomatiques de la monarchie de Savoie de la 1re à la 2e restauration* (1559-1814) ; *France*, 3e volume. — Notre éminent Président d'Honneur poursuit avec le plus brillant succès cette très importante publication, que nous avons eu déjà le devoir de louer et dont la compulsation est désormais indispensable aux historiens consciencieux. Ce 3e volume concerne les années 1717 à 1719 ; on y trouve la correspondance des diplomates accrédités par le roi de Sardaigne près la cour de France, et les lettres de ce Prince à ses ambassadeurs. Les pages curieuses abondent. Un excellent index analytique et alphabétique termine le volume, qui est orné d'un portrait héliogravé de l'ambassadeur Ch.-Emm. des Balbes, comte de Vernon, marquis de Ceva.

Bibliographie de Chambéry. — Que de longues heures et de patientes recherches représentent ces 110 colonnes ! Mais aussi c'est un modèle de bibliographie, en quatre grandes divisions : Histoire religieuse, civile, militaire, naturelle. Combien les études d'his-

Copyright © Bibliothèque nationale de France

toire locale deviendraient aisées si chacune de nos cités était dotée d'un semblable recueil !

Le 4 octobre 1891, Mgr Gilly, Evêque de Nîmes, assisté de Mgr Theuret, Evêque de Monaco, bénit les deux nouvelles cloches de l'ancienne église cathédrale d'Alais ; les marraines étaient Mesdames de Thomassy et de Chapel ; les parrains, MM. le baron de Roux Larcy et F. de Ramel, député du Gard. — Remarqué dans le comité d'érection des cloches, M. le baron d'Hombres et, parmi les ecclésiastiques présents à cette imposante cérémonie, M. l'abbé de Broves, tous deux m. h. du C. H. de France. — S. d'A.

Notice sur la famille Oberkamp. Son origine ; modifications du nom ; ses différentes branches, par Emile Oberkampff de Dabrun. — Les documents que son père avait conservés ont inspiré à notre érudit et consciencieux collègue des recherches dont ce superbe livre est le résultat. « Il retrace, dit-il, à travers bien des vicissitudes, le passé d'une famille honorable, chez laquelle a toujours subsisté le culte des souvenirs. Puissent ceux-ci, en s'alliant chez ses membres actuels en France et ses descendants à un profond amour pour leur patrie nouvelle, les aider à rester toujours fidèles à leurs traditions d'honneur et de devoir. » Nobles sentiments admirablement exprimés ! La généalogie part du commencement du XVIe siècle, scrupuleusement correcte, relatant, avec une modestie qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

n'exclut pas une légitime fierté, les vicissitudes et les gloires de la race. L'œuvre, enrichie de nombreuses et belles planches à l'eau forte ou héliogravées, — blasons, portraits, châteaux, sceaux, tombeaux, — est un véritable joyau typographique ; le soin de la forme y égale le soin du fond ; c'est un splendide monument de piété familiale. C'est aussi un généreux exemple, que nous voudrions voir suivre par tous ceux qui ont au cœur le culte des ancêtres.

M. le marquis de Galard-Magnas : *Wideville*, histoire et description. — Notre honoré collègue est de ces érudits d'élite qui se plaisent et s'attachent à sauver de l'oubli ce qui, dans le passé, fut beau, noble et grand. Le souvenir des lignages éteints et des gloires disparues le hante généreusement, et son érudition s'applique à le perpétuer. De cette étude sur le château de Wideville, dont nul n'avait plus que lui le droit et le devoir de colliger les annales, il appert qu'il eut pour seigneur en 1336 Thibaut de Vitry, puis successivement la famille de Picard, les Chamigny, les Turpin, les Bertrand, Germain-Gaston de Foix, marquis de Trans, Jean de Picquet, Benoist Milon, René de Longueil, Claude de Bullion, seigneur de Bonnelles, à qui l'on doit le magnifique château actuel. Sa petite-fille, la duchesse d'Uzès, eut en partage Bonnelles et Wideville, qui passa au célèbre duc de la Vallière, époux d'Anne-Julie-Françoise de Crussol, puis au duc de Chastillon, époux d'Émilie de la Vallière, et rentra dans la maison de Crussol en 1777 par l'alliance d'Émilie de Chastillon avec le duc de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Crussol, fils unique du duc d'Uzès, premier pair de France. — La partie descriptive de cette belle demeure seigneuriale est touchée de main de maître.

Compte-rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch en 1787, avec notes et documents. — « En notre époque de désorganisation radicale et de transformation violente, le monde qui réfléchit aime souvent, par révolte et antithèse, à étudier le passé, à se rattacher aux règles d'autrefois et aux traditions de l'ancien régime. Il se prend d'un certain goût, mêlé de regret, pour diverses institutions disparues, où il constate de l'ordre, de la tenue, et ce sentiment de respect pour l'autorité, si profond jadis, si nul maintenant. » C'est par ces réflexions si absolument vraies que débute ce volumineux ouvrage, rempli d'érudition, dont toutes les pages sont à lire, à méditer, à retenir, et qui mériterait un compte-rendu détaillé et approfondi. Que n'avons-nous à notre disposition notre future *Revue des Questions Héraldiques, historiques et archéologiques ?* Mais le cadre d'un simple annuaire nous oblige à nous borner. — Près de 200 pages sont consacrées à de très intéressantes « Remarques sur le nom, l'état, la famille et les alliances des personnes comprises dans la Capitation noble en l'élection de Lomagne, 1787 » ; puis viennent en abondance des documents curieux, des notices sur les familles de Portes, de Captan, de Manas, de Lacarry, etc., et un chapitre documenté sur « Les Émigrés à l'étranger pendant la révolution ».

Scènes de la vie de province en 1763. — Éloquente et convaincante protestation contre l'effroyable centralisation qui a perpétré, au profit exclusif de Paris, la ruine de tant de villes de province, autrefois animées et prospères. M. le marquis de Galard-Magnas nous

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

offre ici le récit probatif des jeux et des fêtes donnés en 1763 par la ville d'Uzès à ses seigneurs, François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, et Victoire de Pardaillan-Gondrin d'Antin, duchesse d'Uzès, qui visitaient pour la première fois leurs domaines. Cette luxueuse publication est ornée de blasons en pleine page et d'une vue du château ducal, artistement gravés.

Les obsèques de notre savant collègue M. le baron Ghisbert d'Huart, ✻, ancien préfet, directeur du *Journal de Chartres*, ont donné lieu à de touchantes manifestations de sympathie. — Frère du commandant d'Huart, tué en 1870 sur les murs de Strasbourg dans des conditions telles qu'un ordre du jour donnait son nom au bastion, qui, malgré cet héroïsme, devait peu de temps après devenir allemand, il avait, lui aussi, fait son devoir pendant la guerre ; puis il avait servi son pays dans l'administration, et lorsque les fonctions de préfet devinrent incompatibles avec sa conscience, il chercha par quels moyens il pourrait servir encore le plus utilement. C'est alors qu'il devint journaliste. La nef principale de la cathédrale de Chartres était remplie, le jour de ses obsèques, d'une assistance attristée où toutes les opinions, toutes les classes de la société étaient représentées. S. G. Mgr Lagrange avait tenu à donner en personne l'absoute. MM. Raoul de Saint-Laumer, le marquis d'Auray, Dubreil, directeur du *Courrier d'Eure-et-Loir*, ont successivement rappelé l'étendue et la variété des services de notre très regretté Collègue, en même temps que ses qualités éminentes.

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007

Souhaitons la plus sympathique bienvenue à l'*Echo de l'armée*, dont le rédacteur en chef est notre très distingué collègue le vicomte Ulric de Civry, et qui traite avec autorité les questions intéressant la défense du pays.

Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, 2e éd. — Messieurs H. et P. Beauchet-Filleau poursuivent avec succès cette importante et savante publication, réellement indispensable non seulement aux familles et aux érudits poitevins, mais à tous ceux qu'intéressent les œuvres d'histoire et de généalogie consciencieuses. Les 4e et 5e fascicules (en tout 320 p. grand in-8 à 2 col.) vont de *Bernon* à *Brisset*.

Octave Lacroix : *Lointains et Retours*, *Les heures errantes*, *Les Chansons d'avril*, trois volumes charmants (Alph. Lemerre, éditeur), trois écrins ravissants auxquels nous avons emprunté, pour en enrichir cet Annuaire, deux de ses joyaux les plus exquis.

Quelques maîtres étrangers et français (Hachette, éditeur). — Ces études littéraires, dans lesquelles l'auteur, qui est un Maître lui-même, nous apprend à connaître ou, du moins, à connaître mieux Th. Moore,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lope de Vega, Michel-Ange, Camoëns, Leopardi, Cervantes, Shakespeare, Mme de Sévigné, Sainte-Beuve, etc., composent le premier volume d'une série que rechercheront tous les fins lettrés.

La vaillante *Revue historique de l'ouest* (Directeur : Gaston de Carné, Rédr en chef : Cte de L'Estourbeillon) déjà connue d'un bon nombre de nos confrères, a continué cette année la série de ses intéressantes publications parmi lesquelles nous signalerons : Une très complète *Monographie de la paroisse de Guimaëc*, par M. E. de Bergevin ; — Une excellente *Etude sur le Colonel François de Collart et la Martinique de son temps*, par M. Guet ; — Une curieuse *Etude et Relation inédite du voyage des 136 Nantais envoyés à Paris en 1794*, par MM. de la Guère, Kerviler et de L'Estourbeillon ; — Une *Histoire détaillée de la ville de Saumur pendant la Révolution* par M. O. Desmé de Chavigny ; — Une *Etude sur le Protestantisme à Pontorson*, par l'abbé P. Paris-Jallobert ; — Le *Devisaire de Bretagne*, de M. E. de Boceret : — Une *Etude sur la Châtellenie de Bain et ses seigneurs*, par l'abbé Guillotin de Corson ; — L'*Histoire de l'Episcopat Nantais à travers les âges*, par M. J. de Kersauson, etc. — Nous ne saurions trop recommander à nos confrères cette utile publication, qui, en raison de ses importants travaux et de son prix des plus minimes, devrait être entre les mains de tous les travailleurs et les érudits de nos provinces de l'Ouest. (Abonnement, chez l'éditeur Lafolye, pl. des Lices, à Vannes ; 12 fr. par an.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. LE MARQUIS DE CROIZIER : *Bulletin de la Société académique Indo-chinoise de France*, 2e série, tome 3°. — Ce volume de plus de mille pages in-8° contient les conférences et communications faites à la savante Société dont notre honoré collègue est le très digne président, les procès-verbaux de ses séances de 1884 à 1890, la liste de ses membres, hauts protecteurs, donateurs, fondateurs, correspondants, délégués, lauréats, et, sous la rubrique *Melanges*, d'érudites notices dont beaucoup sont de M. le marquis de Croizier. — Nous devons aussi à sa courtoisie l'envoi d'une remarquable et très intéressante étude sur *Les monuments de Samarkand de l'époque des Timourides*.

Par un bref en date du 7 juillet 1891, le Souverain Pontife a daigné relever en faveur de M. Louis Cavrois de Saternault le titre de baron que portait son oncle, le général Alexandre Cavrois, et à la succession duquel il était appelé par testament. Nous nous réjouissons de ce nouveau témoignage d'auguste bienveillance accordé à l'un de nos plus distingués collègues.

Généalogie de la famille de Farcy, par M. Paul de Farcy. — Honorer la mémoire de ses ancêtres, c'est,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prouver que la race n'a pas dégénéré et que les descendants sont dignes des aïeux. Glorifier ses pères est encore plus un devoir qu'un droit, un devoir de piété familiale, et c'est un orgueil légitime, puisqu'il impose de plus grandes obligations. Si, trop souvent, les autogénéalogies sont émaillées d'ingénieuses fabulations, plus ou moins réprouvables, on ne saurait par contre louer trop hautement celles qui ne procèdent que de la vérité la plus scrupuleuse. Telle est l'œuvre de notre éminent collègue M. Paul de Farcy, dans laquelle rien n'est avancé sans la preuve. Il est vrai qu'un lignage qui remonte authentiquement au XIIe siècle n'a pas besoin d'hypothèses ou de présomptions ; la simple vérité suffit à son histoire ; ses vicissitudes mêmes tournent à sa glorification. En mettant sa profonde érudition au service de sa race, M. de Farcy a bien mérité de ceux qui descendront de lui, et aussi de tous ceux qui s'intéressent aux études généalogiques ; son œuvre est un modèle, et nous souhaitons vivement que son exemple soit suivi.



Essai historique sur l'abbaye de Cava, d'après des documents inédits, par M. le chanoine Paul Guillaume. Le savant auteur de la *Description historique et artistique du Mont-Cassin,* et de tant d'autres très remarquables œuvres d'érudition, a profité d'un long séjour au Mont-Cassin pour réunir les matériaux d'une histoire de la très illustre abbaye de Cava (1011-1866). L'appendice contient un grand nombre de chartes inédites à partir de 1025. Tout est à louer sans restriction dans cette œuvre, que l'auteur, avec trop de

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

modestie, qualifie d'« Essai historique » ; l'histoire de Cava, grâce à lui, n'est plus à faire. Signalons à l'attention des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem les pages 74-78, relatives aux origines de leur Ordre.

Le 20 novembre 1891, au château de Monsec en Périgord, après une longue et cruelle maladie, s'est éteint notre honoré collègue M. Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont, chevalier de Malte, commandeur des Ordres Pontificaux, ancien volontaire aux Guides de Lamoricière (1860), puis aux dragons Pontificaux. Chef de nom et d'armes d'une antique race, contemporaine de la première croisade, le comte de Clermont avait toutes les vertus de noblesse, et son chevaleresque caractère lui avait mérité d'indéfectibles amitiés. Nous renouvelons à ses enfants, si douloureusement éprouvés, nos chrétiennes et profondes condoléances.

Bulletin Héraldique de France, ou Revue hist. de la Noblesse, paraissant tous les mois sous la direction de M. Louis de la Roque. (Paris, 56, quai des Orfèvres, 12 fr. par an.) — Le succès croissant de cette excellente publication est son meilleur éloge. On y trouve de précieux documents sur les familles, lettres patentes d'anoblissement, de légitimation, de naturalisation, d'érection de terres, de relief de dérogeance, notices généalogiques, notes d'état civil nobiliaire, bibliographies, chroniques, variétés héraldiques. Il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

a donné en pagination séparée le « Catalogue des chevaliers de St-Jean de Jérusalem, Rhodes et Malte », depuis l'institution de l'Ordre jusqu'à nos jours, œuvre de son savant directeur.

Noces d'or de la Societé de St-Joseph d'Orléans, 10 mai 1891. — De toutes les œuvres qui naquirent en France du grand mouvement suscité par les Conférences de St-Vincent-de-Paul, la Société de St-Joseph d'Orléans est la plus ancienne. C'est là un magnifique titre de noblesse chrétienne ! « Une circonstance, très rare dans l'économie des choses humaines, devait ajouter encore à l'attrait de la fête : le vieux fondateur était là, debout près de son œuvre, toujours jeune par l'intelligence et par le cœur, toujours vaillant ! Quelle joie pour ses enfants de le retrouver à l'honneur, en cette date glorieuse, après l'avoir vu 50 ans au poste du dévouement ! » C'est une joie que partage vivement le C. H. de France, qui s'honore de compter dans ses rangs M. Ludovic des Francs. A tout seigneur tout honneur : en tête du livre est son portrait; puis vient celui de M. l'abbé Hetsch, directeur de l'œuvre de 1872 à 1876; deux photogravures représentent l'établissement de St-Joseph et sa chapelle. *Ad multos annos !* disons-nous avec tous ses enfants au Noble et vénéré fondateur.

Araldica ufficiale, par Goffredo di Crollalanza. — L'auteur ne ménage pas les critiques à l'héraldi-

Copyright - Les éditions d'Arlay - Lyon 2007

que officielle ; bien entendu, c'est de l'Italie qu'il s'agit, car il n'y a plus en France d'héraldique officielle. Ses observations, assaisonnées d'esprit, décèlent une somme considérable de lectures, tant italiennes que françaises. Sur quelques points de détail nous ne serions pas pleinement d'accord avec M. de Crollalanza, mais nous reconnaissons que sur la plupart des points sa critique nous a paru fondée. Nous nous associons à l'hommage qu'incidemment il rend à la haute érudition de M. le baron Manno, commissaire royal près le C. H. d'Italie, l'un des présidents d'honneur du C. H. de France.

Nous apprenons avec plaisir la fondation d'un cercle français à Fiume (Hongrie). Cette fondation est due aux persévérants efforts de M. le chevalier Charles de Schlemmer, m. h. du C. H. Aussi, en reconnaissance, les honorables membres l'ont désigné à l'unanimité pour être leur président.

La Noblesse de Bretagne, notices hist. et généalogiques, par le comte Régis de l'Estourbeillon, avec préface de M. P. de Lisle du Dreneuc. — Le 1er fascicule de cette importante publication vient de paraître, en un grand in-4° de 300 pages, avec blasons et tables contenant des détails sur 6.000 familles et des notices détaillées sur 160 maisons bretonnes. Prix pour les 200 premiers souscripteurs, 10 fr., il sera

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

porté ensuite à 15 fr. ; sur pap. de Hollande, 15 fr. — Les souscriptions sont reçues chez l'auteur, rue du Drezen, 24, à Vannes.

Distinctions honorifiques conférées à des Membres du C. H. de France.

Ordre de Malte : Bailli grand-croix, S. A. R. Mgr le Duc d'Alençon ; chevalier, M. de Pellerin de Latouche ; donat de 1re classe, M. le baron Tristan Lambert. — *Ordre de St-Grégoire le Grand :* chevalier, M. Stanislas Michel de Monthuchon. — *Ordre de Pie :* commandeur avec plaque, M. le comte Gabriel de Caix de St-Aymour. — *Ordre du St-Sépulcre :* grand-officier, M. le baron du Teil ; commandeurs, MM. le comte Adhémar de Lusignan et le comte Albert de Mauroy ; chevaliers, MM. Gaston Bernos et Cyrille des Grottes. — *Médaille Pontificale du Mérite militaire :* MM. le général baron de Charette, le marquis d'Anselme de Puisaye, le baron de Barghon de Fort-Rion, Ulrich de Clock, le comte Curial, G. A. Drolet, Paul de Faucher, le vicomte de Fautereau, le Chauff de Kerguenec, le vicomte de la Guérivière, Gaston le Hardy, les comtes Alexandre et René de Monti de Rezé, le vicomte de la Noüe, W. Poidebard, le vicomte de Poli, le comte de Puiseux, de Terrouenne, Tresvaux du Fraval, A. de Viguerie. — *Ordre du Mérite militaire d'Espagne :* commandeur avec plaque, M. le colonel de Rochas d'Aiglun. — *Ordre de la Couronne d'Italie :* Chevalier, M. Emmanuel Portal.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sociétés savantes : Diplômes ou fonctions conférés à des Membres du C. H. de France. — Secrétaire de la Soc. des Antiquaires de Picardie, M. Robert Guerlin. — Associé corr[t] de la Soc. des Antiquaires de France, et Membre de la Soc. polymathique du Morbihan, M. le comte R. de l'Estourbeillon. — Membre titul. de la Soc. archéol. de Seine-et-Marne, M. le comte A. de Mauroy. — De l'Académie de Vaucluse, M. Gustave d'Audeville. — De la Soc. des Ant. de Picardie, M. Charles Souëf. — Membre correspondant de l'Académie d'Aix, M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré. — Mention honorable de l'Académie française à M. le Vicomte Adrien Maggiolo pour son beau livre *Pozzo di Borgo*. — Membre d'honneur du Cercle français de Fiume (Hongrie), M. le vicomte de Poli. — Membre corr[t] de la Soc. héraldique « Nederlandsche Leeuw », M. le comm[r] A. Padula. — Membre Corr[t] de la Soc. nationale d'éducation de Lyon, M. le vicomte de Poli.

Amédée de Roussillon, Evêque de Valence et de Die (1276-1281). — Cette très remarquable étude historique de M. le chanoine Jules Chevalier, l'éminent professeur d'histoire du grand séminaire de Romans, met en pleine lumière la superbe figure d'Amédée de Roussillon, type des grands Evêques du moyen-âge. C'est un chapitre détaché du 2e volume de son *Histoire de Die* (en cours d'impression), chapitre qui a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

paru dans le Bulletin de l'Académie Delphinale. Amédée appartenait à une puissante maison qui traitait de pair avec les Dauphins, et qui ne reconnut la suzeraineté des Rois de France qu'au xve siècle. Les années de son épiscopat furent grosses d'orages, mais il était de ces impavides évêques des vieux siècles qui savaient unir aux vertus du cloître celles du chevalier, et qui, pour défendre les droits de leurs églises, quittaient pour un temps la mitre et la crosse, revêtaient l'armure des combats et marchaient vaillamment à la tête de leurs troupes. Son savant historien relate avec abondance de preuves les grands événements qui remplirent les dix années de son épiscopat.

Armorial de la Noblesse de Périgord, par A. de Froidefond de Boulazac, p. h. du C. H. — Ce très important ouvrage, dont les deux volumes constituent un total de plus de mille pages in-8, a tenu brillamment les promesses que nous indiquions dans notre précédent annuaire, page 191. Il s'ouvre par une savante introduction qui synthétise tout ce qu'il convient de savoir en matière nobiliaire ; puis commence la série des familles, avec blasons dans le texte. Nous y relevons les notices suivantes, relatives à de nobles noms représentés dans notre compagnie : Abzac, Amade, Arlot, Auriac, Avout, la Bastide, Bourdeille, Bremond d'Ars, Brothier, Callières, Chabot, Couhé-Lusignan, Damas, la Fargue, Froidefond, Galard, Gimel, Gouffier, Hébrard, Lastic, Loqueyssie, Lur-Saluces, du Mas-Paysac, Polignac, Lapeyrouse, Ru-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

del, St-Exupéry, Ségur, Sénigon-Roumefort, Thomasson-St-Pierre, Touchebœuf, Verthamon, Villebois-Mareuil. Mes rares critiques porteraient sur des points de gravure héraldique et de typographie, par exemple l'accent aigu indûment placé sur l'e de « Bremond », et la croix de Jérusalem du chef de « l'Hermite », qui n'a pas été comprise par le graveur. En tête du livre, une belle eau-forte symbolique de M. le baron J. de Verneilh-Puyraseau. Dans l'introduction du tome II, M. de Froidefond remercie de son obligeant concours notre honoré collègue le Comte de Saint-Saud. Cette grande œuvre nous appartient donc doublement, d'abord par son objet, ensuite par son auteur, qui est l'un de nos Présidents d'honneur, et ce nous est, en effet, tout honneur que de compter au premier rang du C. H. un parfait gentilhomme doublé d'un parfait érudit.

Epitaphes de St-Yves des Bretons, à Rome. — Nous complétons notre notice, publiée dans l'Annuaire de 1891, par les blasons qui accompagnent ces épitaphes, transférées à présent dans la cour de St-Louis des Français : Pencoët, *un lion.* — Amectica, *une fasce acc. en chef d'une étoile à 8 rais et en pointe d'un croissant.* — Guirihec, *une fasce acc. de 3 roses.* — Bronsaud, pas d'écu ; au-dessus de l'épitaphe, un calice entre deux chandeliers. — Tholet, *une tête de lion arrachée.* — Les autres pierres tombales n'ont pas d'armoiries. — P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous voulons saluer d'un suprême hommage le Général Comte Oudinot de Reggio, commandeur de la Légion d'honneur et de St-Grégoire, mort à Versailles le 29 juillet 1891. Il était le dernier fils du Maréchal duc de Reggio et de sa seconde femme, Eugénie de Coucy, dame d'honneur de S. A. R. Madame la Duchesse de Berry. — L'histoire a justement immortalisé le nom du « Sauveur de l'armée », à la Bérésina, comme celui d'une des gloires les plus pures de cette époque féconde en héroïsmes. — Par son arrière grand'mère maternelle, née de Conyghan, le Général descendait des anciens rois d'Ecosse, et, par sa tante de Coucy d'Allegrin, il était allié aux empereurs de Constantinople et de Nicée. — Comme ses frères, dont l'aîné eut l'insigne honneur de rétablir Pie IX sur son trône, le vaillant Général conquit ses grades au choix, dans le cours de glorieuses campagnes ; comme eux, il fut un officier d'élite, mais, à une époque d'effacement, il fut aussi un caractère. Bien au-dessus des récompenses dues mais non rendues à ses brillants services, il plaça le respect de ses convictions et la dignité de sa vie. Aussi sa mort, pleine de courage et de foi, a-t-elle été l'admirable couronnement de cette belle existence de soldat chrétien. — Nous nous associons profondément au deuil de tous les siens, et surtout de son digne neveu, notre honoré collègue M. le vicomte du Pin de la Guérivière.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chaque année nons constatons le succès de l'*Ancien Forez*, très intéressante revue historique et archéologique publiée chaque mois par le Vte E. Révérend du Mesnil. Signalons, parmi les articles dus à son savant directeur, les suivants : *Une fête religieuse et militaire à Saint-Julien-la-Vêtre en 1500 ; les Foréziens de l'Eglise réformée, à Lyon, au* XVIIe *siècle ; les Huttes gauloises ; l'Histoire des seigneurs de Villeneuve-en-Forez ; les survivants de la bande de Mandrin*, d'après les *Miscellanea di Storia Italiana ;* le *chapitre de Cleppé*, article auquel Mgr Barbier de Montault a bien voulu joindre une lettre architectonique, etc. Citons encore le voyage d'exploration de M. Paul de Varax, m. h. du C. H. dans les montagnes voisines de son château de Rochefort, article intitulé *le Mediolanum d'Amplepuis*, puis une longue notice de M. Arthur David sur *Jean-Alexis de Lascaris d'Urfé, marquis du Chastelet ;* la suite des *Registres paroissiaux de l'église N.-D. de Montrbison*, par Am. Huguet. Nous ne citons pas les articles bibliographiques fort variés, où le directeur de l'Ancien Forez analyse ou apprécie les principales productions historiques de la région, ni les biographies des auteurs foréziens décédés, continuant la plupart du temps des notices généalogiques sur la famille à laquelle ils appartiennent.

Aux fêtes du 8 mai, à Orléans, le Comité central des jeunes gens français, institué en vue d'ériger à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vaucouleurs un monument national à Jeanne d'Arc, était représenté par une délégation conduite par son président, notre honoré collègue M. Géraud de Niort.

Notes sur l'instruction primaire en Normandie avant la révolution, par Paul de Longuemare, avocat à la cour d'appel de Caen. — Excellente étude, qui décèle un esprit élevé, une âme bien chrétienne et bien française, un savoir fondé sur de patientes recherches. « Il suffit d'avoir quelques notions en histoire et de ne pas obéir aveuglément à un mot d'ordre ou à l'esprit de parti pour reconnaître que l'instruction primaire, en France, était organisée avant la révolution, et que, depuis de longs siècles, les efforts du Clergé et la volonté des Souverains avaient doté notre pays d'écoles nombreuses et prospères. » M. de Longuemare le démontre avec preuves à l'appui.

Notre honoré collègue M. le comte Raineri-Biscia, patricien de Bologne, non moins connu par ses habitudes de noble bienfaisance que par ses érudites publications, a été investi de la dignité de Commandeur dans l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre. S. Exc. M^r^ le Patriarche de Jérusalem, Grand-Maître de l'Ordre, a voulu en informer lui-même M. le comte Raineri-Biscia par une lettre particulièrement flatteuse, dans laquelle S. Exc. s'est plu à rappeler les signalés mérites du nouveau dignitaire et ceux de ses ancêtres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En Terre promise. Notes de mon voyage en Egypte et en Palestine. (16 avril — 4 juin 1890), par Alphonse Couret, ancien magistrat, avocat à la Cour d'appel d'Orléans, docteur en droit, docteur ès-lettres. — « Jérusalem !! Je vais donc enfin voir Jérusalem ! Cette ville fameuse dont j'ai tant étudié, depuis ma jeunesse, la fatidique et surprenante histoire, sujet de ma thèse de doctorat ès-lettres, patrie intellectuelle et refuge habituel de mon âme et de ma pensée, pays de mes rêves et qui fait, en quelque sorte, partie de ma vie : j'y serai dans quelques jours ! C'est décidé, je pars ! » Et ce serait grand dommage qu'il ne fût point parti, ce doctissime qui cumule en millionnaire l'érudition et l'esprit, car nous compterions de moins un savant et charmant *Itinéraire* hiérosolymitain, dans lequel abondent les pages exquises, les chatoyantes descriptions, les chrétiennes et patriotiques réminiscences, les récits imagés, les observations piquantes, les citations heureuses, comme celle-ci, empruntée du regretté Vallet de Viriville : « Nous sommes tous fils des croisés, tous ; tout Français a eu un ancêtre à la croisade ; quelques-uns peuvent l'établir, les autres ne le peuvent point, voilà la seule différence ! » Dans les frimas du sombre hiver, voulez-vous, sans quitter le coin de votre foyer, savourer les douces splendeurs de l'Orient et faire ainsi le plus saint des pèlerinages en compagnie d'un guide incomparable ? Prenez ce livre, lisez, et vous trouverez que je ne l'ai pas encore assez loué.

Notons, en terminant, que notre infatigable collègue, membre du Comité de Terre-Sainte, le 22 avril

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1891, dans une réunion organisée sous le haut patronage de S. G. M l'Evêque d'Orléans, a fait, en faveur de l'œuvre si intéressante des Sœurs du Rosaire de Jérusalem, une très remarquable conférence, suivie d'une quête qui a rapporté près de 500 francs.

Nous avons eu la douleur de perdre, le 24 mai 1891, un de nos plus éminents collègues, M. André Joubert, directeur de la *Revue de l'Anjou*, lauréat de l'Institut, qui unissait à une rare élévation de caractère une érudition profonde, dont ses nombreuses publications portent le saisissant cachet.

Le grand incendie de la cathédrale de Bourges : Mœurs administratives du XVIe *siècle*, par R. de Marguerye. — Très intéressante et érudite étude d'histoire locale, contenant le texte intégral du procès-verbal du 19 mai 1559, à l'aide duquel M. le comte de Marguerye, excellent juge dans l'espèce, lui qui fut un administrateur distingué, montre combien l'administration d'autrefois était moins embroussaillée de formules et de formalités oiseuses et infiniment plus simpliste et pratique que celle « que l'Europe nous envie ».

Quelques mots sur l'état-civil, par Gaston Fraboulet, anc. Juge d'instrution. — Après un rapide exposé des

Copyright - Les éditions d'Alnay - Lyon 2007

ordonnances, décrets et lois qui régirent ou régissent l'état-civil, depuis l'ordonnance de Villers-Coterets (août 1539), la 1re en date, l'auteur déplore que la conservation des registres de catholicité soit trop souvent compromise par le mauvais état des locaux ou l'incurie des municipalités. M. Gaston Fraboulet, avec la compétence que lui donnent ses anciennes fonctions, indique comment on pourrait préserver de la destruction les précieux registres d'autrefois.



Ernest de Crozet : *Ephémérides Bas-Alpines*, 1890, 3e année. — Nous disons volontiers à Paris que les critiques s'en vont ; c'est-à-dire qu'ils ne s'en vont pas à Paris. J'en sais plus d'un qui, plus ou moins loin de la grand'ville, exercent leur fin sacerdoce avec autant de savoir que de dignité ; mais j'en connais bien peu qui tiennent ce sceptre délicat avec plus de grâce verveuse que M. de Crozet ; et la verve chez lui n'exclut pas l'indulgence courtoise, car ce laborieux sait par expérience ce que le moindre travail consciencieux représente de temps et d'effort. Nous n'avons plus à louer ses *Ephémérides*, qui en sont à leur 3e fascicule ; vraiment elles font d'avance la partie trop belle aux historiens Bas-Alpins de l'avenir !

Renaissance artistique et littéraire de la Provence. — Eloquent panégyrique du mouvement intellectuel qui se produit en Provence ; nous y retrouvons le critique sagace et l'érudit de race, et sous sa plume alerte l'éloge de lettrés qui nous sont chers, M. Léon de Berluc-Pérussis, M. Jules de Terris, et « notre incomparable chercheur M. Tamizey de Lar-

Copyright - Les editions d'Arnaud Lyon 2007

roque, qui est en même temps un trouveur merveilleux » ; sans oublier M. le chevalier Emmanuel Portal, à qui sont dédiées ces pages aussi bien pensées qu'heureusement écrites.

Le 27 juin 1891, au château de la Basse-Motte, en présence d'un millier de fidèles accourus de tous les points de la France, S. Em. le Cardinal Place, Archevêque de Rennes, a solennellement consacré la chapelle que l'illustre colonel des Zouaves Pontificaux, M. le Général baron de Charette, a eu la pieuse pensée d'ériger à la mémoire de ceux de ses glorieux compagnons d'armes qui, de 1860 à 1871, sont tombés pour la défense de la Papauté et de la Patrie. On remarquait à cette pieuse cérémonie, et aux fêtes qui l'ont suivie, la présence de S. M. le Roi des Deux-Siciles, de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Alençon, de l'honorable comte Mercier, premier ministre de Québec, Madame de la Moricière, Mgr de Kernaëret, le marquis de Langle-Beaumanoir, le vicomte de la Noüe, le colonel de Parseval, le comte de la Tour-en-Voëvre, grand-maître de la maison de S. M. François II, le comte de Bernis, et maints officiers de l'héroïque Régiment.

« *Jehanne d'Arc, chronique rimée*, par le baron de Barghon de Fort-Rion. — C'est une œuvre considérable, digne de l'attention des lettrés délicats, et qu'anime d'un bout à l'autre un grand souffle de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

patriotisme, une ardente croyance et j'ai presque dit une flamme d'épopée... L'œuvre est enrichie de notes historiques, du blason et de la figure de l'héroïne, de vignettes et d'un index des noms. M. le Vte Oscar de Poli en a écrit l'introduction en 70 pages : c'est une très docte étude historique et généalogique qui complète admirablement la composition poétique. »

ALFRED DE MARTONNE.

(*Echo littéraire de France*, 2 fév. 1891.)

Origines de la Revanche prussienne : La Reine Louise de Prusse, par M. Bonnal de Ganges, conservateur des archives du dépôt de la guerre, expulsé par ordre de la Prusse sous la présidence du conseil de M. Jules Ferry (Savine, éd^r^). — Ce livre d'histoire politique et diplomatique, très étudié, fourmillant de réminiscences topiques, de traits curieux, de révélations inattendues, s'ouvre par une lettre virulente au prince de Bismarck, et porte cette épigraphe empruntée de Mirabeau : « On verra la Prusse tomber comme la Suède. »

Le 22 juillet 1861, aux obsèques de M. le vicomte Robert de Bonvouloir, notre honoré collègue M. Amédée du Buisson de Courson a eu à cœur de rendre un suprême hommage à ce loyal gentilhomme, qui avait toutes les vertus de noblesse. « Issu, a-t-il dit,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

d'une famille dont l'histoire se rattache à celle du pays, dont le nom, gravé sur les tables de marbre de l'église de Dives parmi ceux des compagnons du duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre au XIe siècle, inspire à tous un respect et une sympathie légendaires, Robert Achard, vicomte de Bonvouloir, eut la bonne fortune de rencontrer dans son voisinage celle qui devait posséder son cœur sans partage, qui devait être la fidèle compagne de sa vie, et qui, elle aussi, descendait de ces champions normands qui soutinrent glorieusement au XIe siècle contre les envahisseurs du sol national l'honneur des armes françaises. »



Mon opinion sur les Juifs, pour répondre à l'opinion qu'un des leurs a fait émettre dernièrement sur mon compte, par M. le vicomte d'Hugues, avec cette épigraphe : « Le juif n'est pas seulement le rongeur de notre société moderne, il en est encore et surtout le dissolvant le plus actif. » Président du Syndicat agricole de l'art de Sisteron et rédacteur en chef du *Bulletin* de cette association, M. le vicomte d'Hugues a bec et ongles au service des grands intérêts dont il a pris la défense dans les Basses-Alpes. Il y apporte l'ardeur chevaleresque de sa race, et riposte à l'attaque indigne avec une *furia* toute française et l'inflexibilité d'un justicier.



« *Les Régiments d'autrefois : Le Régiment de la Couronne*, annales et documents recueillis par le

Copyright - Les cahiers d'Alsay - Lyon 2007

vicomte Oscar de Poli. Illustr. de C. de l'Epinois. — Le beau volume que je viens examiner contient : 1° Une remarquable introduction de M. le vicomte de Poli, de laquelle nous nous occuperons tout à l'heure ; 2° une notice sur le *Régiment de la Couronne* rédigée par André Borne de Gagères, lieutenant-colonel commandant au corps du génie, mort le 2 mars 1812, tirée des Archives du château de Beauvoir, résidence du comte de Courtin de Neufbourg, et qui forme un court, mais excellent *historique* dudit régiment depuis 1643 jusqu'à 1740 ; 3° une autre notice plus développée, écrite en 1766 par Louis Picault des Dorides, capitaine aide-major dans ce régiment, mort général en 1802, conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque Mazarine, sous le n° 2947 et intitulée : *Annales du Régiment de la Couronne*, de 1643 à 1766 ; 4° la reproduction des pages consacrées par M. le général Susane, dans son *Histoire de l'Infanterie Française*, au régiment de la Couronne et qui conduisent ses Annales jusqu'au jour où il perdit son glorieux nom ; 5° une série de 50 documents inédits, communiqués pour la plupart par M. le commandant Robert de Courson et extraits des Archives de son château de Lisandré ; 6° un grand nombre de gravures, dues au très distingué talent de M. Charles de l'Epinois ; 7° un *index onomastique* aussi net que complet.

Revenons à l'Introduction. C'est, à tous les points de vue, un morceau véritablement exquis. L'auteur y résume, en un vif et chaleureux langage, les admirables annales du régiment de la Couronne, mêlant à ses émouvants récits d'importantes considérations d'histoire générale, traitant, par exemple, d'une façon supérieure ces questions tant débattues et désormais oiseuses : tout noble était-il officier d'emblée ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Est-il vrai que sous la Monarchie les nobles seuls pussent parvenir aux grades ? On ne saurait trop recommander à ceux qu'aveuglent encore les vieux préjugés la lecture des pages décisives où M. de Poli, critique non moins solide que brillant narrateur, prouve qu'autrefois le stage militaire était aussi rigoureux et surtout aussi long qu'à présent, et que c'est une contre-vérité manifeste d'attribuer aux nobles de naissance le privilège exclusif des grades. Faute de place, je ne puis insister autant que je le voudrais sur les divers mérites du volume, mais je donnerais à l'auteur l'éloge qui certainement le touchera le plus, en déclarant que son recueil produira une impression fortifiante en notre pays. On se dira qu'un si beau passé promet un avenir réparateur, et aux devises guerrières rappelées par M. le vicomte de Poli en une page, écrite avec une verve éloquente, chacun, en refermant le livre, ajoutera cette devise de la maison de Bourbon, qui terminait si heureusement le mémorable discours de réception à l'Académie française de Monseigneur le Duc d'Aumale : *Espérance !* »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(*Bulletin du Bibliophile*, avril 1891.)

Dans la liste des élèves de première division de l'École navale nommés en 1891 au grade d'aspirant de 2e classe, nous relevons ces deux noms inscrits au livre d'or du C. H. de France : Macé, — de Legge de Kerléan. M. Georges Macé, sorti de l'École navale

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec le n° 2, est le digne fils de notre honoré Collègue M. Henry Macé, ancien lieutenant de Vaisseau, inspecteur de la Société centrale de sauvetage des naufragés, qui, le 13 nov. 1891, en Vendée, aux obsèques du brave canotier de sauvetage Brochart, mort victime de son devoir dans l'ouragan du 11, a prononcé une admirable allocution, toute vibrante d'honneur, de sentiment chrétien, et reproduite avec de juste éloges dans la *Gazette de France* du 21 du même mois.

Souvenirs des Zouaves pontificaux, 1864-66, recueillis par François le Chauff de Kerguenec, ancien z. p. — Bien que ce beau volume de plus de 500 pages ne porte pas d'indication de tomaison, c'est cependant le 2e d'une œuvre que nous avons déjà louée sans restriction. Le 1er embrassait les années 1861 et 1862 ; celui-ci va de 1864 à 1866, et, loin de penser à restreindre notre éloge, nous devons reconnaître qu'il est encore supérieur à son devancier, ce que nous n'eussions pas cru possible. L'auteur pourrait adopter lui aussi, la belle devise d'un de nos honorés collègues : « De myeulx en myeulx, Moy ! » Et ce n'est pas seulement pour ceux qui ont eu l'honneur de porter le harnois du Zouave de Pie IX que ces pages si noblement et si chrétiennement vécues sont d'un intérêt puissant, mais elles sont si alertement, si françaisement écrites que tout lecteur n'en commencera point la lecture sans aller jusqu'à l'explicit. L'esprit s'y laissera tout d'abord attraire, puis le cœur et l'âme y passeront, parce que l'ouvrage, si bellement illus-

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

tré par MM. le Comte de Lambilly, ancien chef de bataillon aux z. p., le capitaine de Gouttepagnon et J. de la Nézière, est un compagnon charmant, un charmeur, et qu'on sent vibrer à tout instant en lui ce qu'il y a de meilleur et de plus saint en nous : la foi divine, le culte des ancêtres, le respect des traditions chevaleresques, l'inviolable honneur, la fierté patriotique, l'esprit de devoir et de sacrifice ; et tout cela dans une langue alerte, pétillante, empreinte d'une gaieté *Francesissima !*

P.

L'an dernier, il était donné aux fils des Croisés d'assister à la consécration de la Cathédrale de Carthage, sur les lieux qui furent témoins de l'agonie de notre saint Roi. La ville qui, par deux fois, a vu partir pour la Croisade Louis IX et ses preux, n'a encore aucun monument religieux, aucun sanctuaire pouvant, dans la pérennité des choses vouées au Culte, rappeler une des plus belles épopées de notre histoire nationale. Un vénérable prêtre, M. le Curé-Doyen d'Aigues-mortes, fort de la Bénédiction Apostolique, encouragé par l'Evêque de Nîmes, feu Mgr Besson, de vénérée mémoire, et par son digne successeur, Mgr Gilly, a conçu, il y a déjà quelques années, le projet de convertir l'humble église paroissiale en un sanctuaire dédié à *Notre-Dame des Croisés*, où pourraient revivre les glorieux souvenirs des familles qui ont eu l'insigne honneur de compter parmi leurs ancêtres un compagnon de Saint Louis. Le St-Père, en approuvant cette grande œuvre, a émis le désir de voir le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

futur sanctuaire devenir, pour la province méditerranéenne, le lieu de réunion des pieux membres du Tiers-Ordre, dont Louis IX faisait lui-même partie. Ce serait faire injure au C. H. de France que de supposer qu'il pût refuser son concours à un tel projet, et c'est à juste titre que notre zélé Président a promis son appui moral au Comité qui est en voie de formation. — S. d'A.

Notre honoré collègue M. Joseph Depoin, convaincu d'avoir, il y a plusieurs années, apposé sa signature au bas d'une protestation contre les lois scolaires, a été révoqué par le bureau de la chambre des députés de sa fonction de sténographe. Et voilà justement comme on entend à présent la liberté de conscience !

Dans notre précédent annuaire, par suite d'une confusion qu'expliquent l'anonymat, l'identité du sujet et la parité du format, nous avons attribué à M. Amédée du Buisson de Courson, le savant auteur de *Recherche de la Noblesse faite en 1666 par l'intendant Chamillart*, une publication intitulée « *Notes et documents pour servir à l'hist. de la Recherche de Chamillart*, par un Membre du C. H. de France. C'est à M. Gaston du Boscq de Beaumont qu'appartient la paternité de cette œuvre d'érudition.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'Armorial général de France, notice hist. sur l'origine des armoiries bourgeoises et sur l'édit fiscal de 1696, par le comte Hallez d'Arros. — Plaquette de luxe, enrichie de nombreuses vignettes et de blasons par R. Barabandy ; un vrai joyau de bibliothèque héraldique.

L'armoirie, au premier âge,
Si précieuse on tenoit
Que nul n'en avoit usage,
N'estant noble de lignage,
Si du Prince ne l'avoit.

Ces 42 pages résument de longues recherches, de patientes études ; l'auteur y fait preuve d'érudition, particulièrement dans la question de l'origine des armoiries de la bourgeoisie française.

Le 22 juillet 1891, au château de Tostat, près Tarbes, s'est éteint dans la paix du Seigneur, à l'âge de 93 ans, M. le marquis Hubert d'Anselme de Puisaye, ancien garde-du-corps de S. M. Louis XVIII. Il avait fait la campagne d'Espagne avec Mgr le Duc d'Angoulême, et reçu pour action d'éclat la croix militaire de 1re classe de St-Ferdinand. Officier supérieur en 1830, il accourut à Rambouillet après l'abdication de Charles X, et accompagna son Roi jusqu'à Cherbourg. Ardent catholique, il combattit, en 1848, pour la liberté de l'enseignement, avec l'abbé Combalot, et fonda à Avignon un établissement d'instruction qui fut le pre-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mier collège libre ouvert en France. Il laisse plusieurs ouvrages qui témoignent d'une érudition supérieure. Nous renouvelons à son digne fils, notre honoré collègue, ancien officier aux Zouaves pontificaux, nos profondes et affectueuses condoléances.

La duchesse Dhuoda de Septimanie à Uzès, par M. Lionel d'Albiousse. — L'érudit historien des ducs d'Uzès met aujourd'hui en lumière une touchante figure du IXe siècle, consacrée par la piété, le malheur et l'intelligence, Dhuoda, épouse de Bernard, duc de Septimanie, l'aîné des 7 fils du fameux Guillaume de Gellone, allié à la famille de Charlemagne et aussi célèbre par ses luttes contre les Sarrasins que par la fondation de l'abbaye de Gellone ou St-Guilhem-du-Désert. — M. Lionel d'Albiousse donne un long extrait du *Manuel* de morale chrétienne composé par la duchesse de Septimanie pour Guillaume, l'aîné de ses fils ; c'est le plus ancien de tous les écrits dus à des femmes nées en France ; il révèle une âme imprégnée de foi vive et de poésie, un esprit supérieur, une grande élévation de caractère, un modèle de mère chrétienne.

La voilà donc de nouveau frappée, et à quelques jours de distance, cette noble famille dont il suffit de prononcer le nom pour voir non seulement ses amis, mais tous les adversaires de sa foi religieuse et politique s'incliner devant lui avec respect ! Hier, la mort

Copyright - Les Cahiers d'Alsay - Lyon 2007

enlevait au château de la Bretonnière, si connu des pauvres, des affligés, des déshérités de ce monde, la sainte et digne compagne du comte Alexandre de Monti de Rezé, une figure de Breton sympathique entre toutes ; la mère d'Yves de Monti, mort à Frohsdorf dans les bras de son Roi, qui portait à son jeune attaché une si vive affection. Aujourd'hui, la tombe vient de s'ouvrir pour la veuve du comte Édouard de Monti soudainement emporté par la mort le 13 août 1887, à Poitiers, où, malgré une indisposition devant laquelle tant d'autres auraient reculé, lui, n'écoutant que son dévouement, avait été remplir avec son infatigable zèle la mission de confiance reçue du royal exilé.

Le grand évêque de Poitiers, Mgr Pie, plus tard revêtu de la pourpre romaine, tint à honneur, on s'en souvient, de glorifier en présence de son cercueil déposé dans la chapelle du palais épiscopal, celui qui pendant 40 ans « fut le gardien de son maître, l'ami fidèle pour qui rien n'est caché. » Les paroles de l'évêque rappelant, dans ce langage qui n'appartenait qu'à lui, ce qu'avait été la vie d'Édouard de Monti, suffiront à jamais pour illustrer sa mémoire. Ah ! elle pouvait se montrer justement fière du nom qu'elle portait, la courageuse femme qui repose, à cette heure, dans la chapelle du château de Rezé, à côté de la tombe où elle est venue si souvent, depuis 13 ans, verser ses larmes et déposer ses prières !

Marguerite de Faverney, elle aussi, a connu toutes les tristesses, toutes les amertumes, toutes les angoisses de l'exil, car sa santé, de bonne heure ébranlée, ne lui permettait que rarement d'accompagner son mari, retenu pendant de longs mois au poste de l'honneur et de la fidélité. Il ne fallait rien moins que sa

Copyright - Les cahiers d'Amay - Lyon 2007

force d'âme pour se résigner à une séparation si douloureuse, mais le devoir commandait, et son abnégation était à la hauteur de son sacrifice. Elle trouvait, d'ailleurs, dans sa sollicitude maternelle pour l'éducation de ses deux fils, de quoi soutenir son courage : ce qui lui tenait avant tout au cœur était de les rendre dignes du nom qu'ils portent, et Henri et Robert de Monti ont répondu au-delà de toute espérance à ses persistants efforts. Avant d'aller dans un monde meilleur, pour recueillir la récompense de ses vertus, l'heureuse mère aura eu le bonheur d'emporter la certitude, qu'en dépit des défaillances d'un siècle où tout conspire contre les traditions qui font les nations fortes, vaillantes et respectées, ses fils resteront dans le droit chemin du devoir sans dévier un seul jour.

Henri a été tenu sur les fonts baptismaux par Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Chambord ; Robert, par Mgr le duc de Parme et la Régente sa mère : si noblesse oblige, baptême oblige plus encore. Et c'est pourquoi un vieux camarade de leur père, qui les a vus naître, ne craint pas de se porter garant de leur foi religieuse, de leur foi politique, et d'affirmer que ses jeunes amis ne forligneront jamais.

Henry de Vanssay.

(*L'Espérance du Peuple*, 2 mars 1891.)

Documents sur la province du Perche, publiés par MM. le vicomte de Romanet et H. Tournouër. — Ce précieux recueil, dans la pensée de ses érudits auteurs,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

était destiné à mettre à la portée de tout le monde le meilleurs travaux des historiens de Perche, soigneusement annotés et accompagnés de documents probatifs, et à faciliter l'étude de l'histoire de cette province par l'indication de ses sources. Les fascicules 3, 4 et 5, non moins que les deux premiers, réalisent admirablement cet important programme ; l'œuvre complète formera un modèle d'encyclopédie historique d'une province.



Le 25 avril 1891, a été rappelée à Dieu Madame de Latour, sœur de notre très honoré collègue M. Algar Griveau, veuve de M. Antoine-Louis Tenant de Latour, secrétaire des commandements, de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Montpensier. Dans cette douloureuse circonstance, les familles Griveau et de Latour ont reçu de Madame la Duchesse de Montpensier, de Monseigneur le Comte et Madame la Comtesse de Paris l'assurance du souvenir affectueux qu'Ils conservent de M. de Latour, comme un des meilleurs serviteurs de Leur famille, et de Mme de Latour. A ces augustes condoléances se sont ajoutés de nombreux témoignages de sympathies et de regrets dont les deux honorables familles ont été profondément touchées. Nous sommes ici l'interprète de leur vive gratitude.



Questions Algériennes. Arabes et Kabyles, par le vicomte de Caix de St-Aymour. — La place nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

manque pour apprécier, comme il le mériterait, cet intéressant ouvrage, dont la lecture fait si bien comprendre où se trouve la solution du problème Algérien. Entre les diverses races qui peuplent l'Afrique du Nord, Arabes, Juifs et Berbères, dont les Kabyles sont un des types les plus caractéristiques, l'auteur n'hésite pas. C'est par les Kabyles du Djurdjura, les Chaouïa de l'Aurès, agriculteurs, industriels, héroïques soldats, ennemis nés des Arabes, qu'il voudrait voir s'effectuer la colonisation de l'Algérie. — « L'instrument de sa rénovation, nous dit-il, doit être le Kabyle : C'est lui qui est appelé à jouer le rôle prépondérant dans le peuplement de l'Afrique du Nord, si nous avons la sagesse de nous en servir. Cette population sédentaire, laborieuse, honnête, admirablement organisée pour la vie communale, appartient par la race à ces Berbères, qui, répandus alors dans les plaines, furent les colons les plus laborieux de l'époque romaine. Aujourd'hui leur densité est telle qu'ils étouffent dans les territoires restreints que leur a laissés l'histoire ; il faut donc tenter de les faire essaimer hors de leurs montagnes et de leur faire peu à peu reprendre possession des pays plats qu'ils occupaient jadis. » — On ne saurait mieux dire et il faut souhaiter, dans l'intérêt de notre grand empire Algérien, que nos législateurs s'inspirent des idées, si sensées et si patriotiques, exposées dans ce remarquable travail.



M. le commandeur Antonio Padula, m. h. du C. H., a eu l'honneur de recevoir de l'Em. Cardinal

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté la lettre dont suit la traduction.

Très illustre Monsieur,

J'ai appelé la bienveillante attention du Saint Père sur la *Gazette de Nice*, dont vous m'avez remis un exemplaire en signalant le soin que vous avez pris d'y faire reproduire, en les accompagnant de commentaires, deux poésies de l'Auguste Pontife. Sa Sainteté vous sait gré de votre délicate pensée, et m'a chargé de vous faire savoir que la Bénédiction apostolique vous est accordée en témoignage de paternelle bienveillance.

Avec des sentiments de parfaite estime je me déclare, De V. S. Ill^me^,

Le très affectionné à la servir.

M. Card. Rampolla.

Rome, 6 avril 1891.

Engolismenses Episcopi. — Notre honoré collègue M. l'abbé Tricoire, curé de Moulidars, s'est fait l'éditeur d'une histoire compendieuse des Evêques d'Angoulême (ann. 260-1603), œuvre de Gabriel de la Charlonie, écuyer, fils de Martial, sénéchal de Chabanais, et de Françoise de Corlieu. L'œuvre est enrichie des notules inédites de Jean Mesneau, doyen de la cathédrale, et complétée par de savantes annotations de M. l'abbé Tricoire, qui y a joint le catalogue des comtes d'Angoulême mentionnés dans l'ouvrage et de courtes notices biographiques sur G. de la Charlonie et J. Mesneau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le Chevalier E. Portal a publié dans la *Nuova Sicilia* de Palerme (20 mars 1891) sur le C. H. de France et ses derniers annuaires, un très élogieux article dont nous lui rendons grâces au nom de notre Compagnie. — L'*Echo de la Somme* (24 février 1891) a rendu compte de nos travaux et de notre annuaire avec une très flatteuse bienveillance, dans un article signé des initiales R. G., qui sont celles d'un de nos collègues les plus distingués et les plus courtois. — De même, les *Tablettes d'Alais*, dans un superbe article, non moins flatteur et signé S. d'A., initiales d'un de nos érudits et zélés collègues. — De même encore la vaillante *Gazette du midi*, dans un article magistral de notre honoré collègue et ami M. Ernest de Crozet. — Nous remercions aussi de leurs éloges l'*Ancien Forez*, le *Bulletin héraldique*, l'*Armorial Français*, la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, la *Revue historique de l'Ouest*, l'*Union de Nice* (article de M. le baron de Montalbo), et l'*Italia* de Montevideo.

De la possession du Livre, par M. le marquis de Granges de Surgères. — Ce n'est pas tout que d'être riche, il faut encore savoir l'être ; ce n'est pas tout que d'avoir des livres, il faut encore savoir les posséder ; et c'est ce que nous enseigne ici, avec nos droits et nos devoirs de bibliophile, un amoureux du Livre, doublé d'un spirituel érudit chez qui l'amour ne va pas sans le respect.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 1er oct. 1891, à Roanne, est décédé M. André Barban des Pins, ancien secrétaire-général, ancien maire de Roanne, m. h. du C. H., de qui nous appréciions depuis longtemps le loyal caractère, la parfaite courtoisie et la grande érudition. Notre Président a eu l'honneur de se faire auprès de Madame veuve Barban des Pins l'interprète des regrets profonds de notre compagnie.

Chants populaires de la Grèce, de la Serbie et du Monténégro, par Achille Millien. — « N'est-ce pas une entreprise doublement téméraire, dit le grand et charmant poète dans une brève préface, que de traduire en vers les chansons du peuple ? La traduction, si littérale qu'elle puisse être, ôte toujours à ces compositions naïves le *je ne sais quoi* de délicat et d'insaisissable qui rappelle la buée subtile dont s'enveloppe le fruit que la main n'a pas encore touché ? » C'est ce qu'exprimait humoristement Mercier en disant : « Traduire Horace, c'est transvaser du Champagne : la mousse fuit. » Que le poète des *Chants agrestes*, des *Légendes d'aujourd'hui*, des *Voix des ruines* se rassure : avec lui la mousse ne fuit jamais, et loin que sa traduction enlève à ces chants populaires de leur grâce naïve ou de leur verdeur native, elle les rend avec une fidélité, une intensité qui leur donnent un surcroît de poétique attrait.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⚜

J. Barbey d'Aurevilly, impressions et souvenirs, par Charles Buet. — Ce livre que réclamaient les Lettres françaises sur le puissant romancier catholique, M. Charles Buet l'a écrit *con amore*. Fidèle à l'amitié et à l'admiration, il est demeuré le dévot et s'est fait le mémorialiste fervent d'une vie littéraire qui fut entre toutes noble et pure. Riche des documents précieux qu'il a su recueillir, des lettres qui lui ont été communiquées, M. Charles Buet, en les reproduisant à maintes pages, s'est plu à s'effacer pour mieux laisser apparaître, dans sa grâce patricienne, sa solitaire fierté, son intacte et haute probité littéraire, la physionomie de l'écrivain de grande race qui réalisa le type accompli du gentilhomme de lettres.

⚜

Dans la liste des candidats admis en 1891 à l'Ecole spéciale militaire de St-Cyr, nous relevons avec plaisir les noms suivants, si honorablement représentés dans le C. H. de France : MM. de la Bouillerie, de Rohan-Chabot, Espivent de la Villesboisnet, de Lastic, de Froidefond, de Tarade, de Kersauson de Pennendreff, de Bremond d'Ars.

⚜

L'Armorial Français, revue mensuelle, publiée sous la direction de M. S. de Morthomier, enregistre tout ce qui a trait aux familles nobles, mariages, nais-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sances, décès, additions et changements de noms, — et résume à cette occasion leur histoire. Le texte est accompagné de blasons. La série intitulée. « Le sang de France » est extrêmement curieuse : on y constate qu'il est bien peu de gentilshommes qui n'aient dans les veines quelques gouttes de ce sang auguste. (Bureaux, boul[d] de la Tour-Maubourg, 47, Paris, 20 fr. par an).



L'abbé J.-B. Blondelet, chapelain de Clermont. (Souvenirs de la révolution ; recherches biogr. sur le Clergé du dioc. de Verdun), par M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville. — Excellente biographie d'un saint prêtre et de son digne frère, curé de Mont et Sassey, qui tous deux souffrirent pour la foi, l'un par le martyre de la déportation, l'autre par sa mort en exil.



L'Académie Lamartine vient d'entrer dans sa cinquième année d'existence. Elle compte actuellement 150 membres appartenant à la littérature, aux beaux-arts et à la pédagogie. Elle ouvre chaque année deux concours généraux et un concours spécial avec grands prix. Les récompenses consistent en couronnes, palmes, lyres, médailles et volumes de luxe. (Demander les Statuts et tous renseignements à M. Emile Mossot, président-fondateur, à Menou, par Varzy (Nièvre.)



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Notre jeune et laborieux collègue le comte Raoul Colonna de Cesari Rocca a été appelé à la rédaction en chef du *Bulletin* de l'Union corse, dont le comité de direction a pour président à Paris M. le baron Mariotti. Nous applaudissons à ce choix si bien justifié, et ce nous est une très agréable occasion de louer sans réserve l'*Histoire de la Corse*, œuvre très étudiée et très fournie de notre distingué collègue, comprise par l'éditeur Ch. Bayle dans sa « petite bibliothèque d'histoire et de géographie. » Le chapitre XVII, relatif aux « Corses Français », est particulièrement intéressant ; on y trouve de curieuses notes sur les familles nobles originaires de Corse ou habituées dans l'île qui, pendant des siècles, servirent héréditairement la France, les Ornano, les Poli, les Peretti, les Frediani, etc.

Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault, Prelat de la Maison de S.S. Tome IV : Rome : *Le droit Papal.* — Le Pape, en vertu de sa mission divine, est le législateur suprême de l'Église ; comme souverain spirituel, il édicte des lois qui obligent tous ses sujets, et dont le but est de servir de *règle* de conduite au for extérieur, car le for intérieur est régi spécialement par la théologie ; aussi appelle-t-on communément cette règle « Droit canonique », et aussi « Droit Papal », pour bien préciser l'autorité de qui elle émane. — Nous voudrions pouvoir consacrer plusieurs pages à ce IVe volume des *Œuvres* du très

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

savant Prélat que le C. H. s'honore de compter au premier de ses rangs, mais l'espace nous est mesuré, et nous ne pouvons qu'en indiquer les grandes divisions : Actes Pontificaux (privés, publics, solennels). Acquittement des messes. L'autel privilégié. Les Basiliques mineures. Armoiries ecclésiastiques. — Ce dernier chapitre (pages 136-179), traité non moins que les autres avec une érudition impeccable, intéressera plus spécialement les membres du C. H. Nous y retrouvons les *Armoiries des Ordres religieux*, dont le savant auteur voulut bien donner la primeur à notre Annuaire de 1890. — *Quasi qui colligit lapides suos in hieme.* C'est l'épigraphe que Mgr de Montault, avec une sereine et pieuse philosophie, a placée au frontispice de ses *Œuvres complètes*. Non, ce n'est pas l'hiver, cette puissante et féconde maturité, supérieure cent fois au printemps de la vie, où les belles fleurs ont le pire destin ; tandis que ce sont là des fruits impérissables auxquels conviendrait, en dépit de la chrétienne modestie du grand savant, cette autre épigraphe : *Monumentum exegi...*

M. le chevalier E. Portal : *Note araldiche e storiche.* — Poète délicat doublé d'un parfait lettré, notre distingué collègue a dédié gracieusement ces notes érudites au Président du C. H. de France, dont il est un des plus zélés adhérents. Nous y trouvons avec la plus vive gratitude un chaleureux éloge de notre Compagnie, de son but et de ses publications ; puis d'excellents chapitres consacrés à de nobles et savants héraldistes, MM. le comte Paul de Campello,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le baron de Ramione, Louis de Bresc, auteur de l'Armorial des communes de Provence, nos honorés collègues ; au *Robert Assire* de M. le vicomte de Poli ; à la *Jehanne d'Arc* de M. le baron de Barghon de Fort Rion ; à la science du blason.

Rimpianto, vers dédiés à un lettré d'élite, notre honoré collègue M. Ernest de Crozet. Poète délicat, disions-nous de M. Emmanuel Portal ; délicat et charmant, ajouterons-nous.



Le 22 déc. 1890, au château du Miral (Puy-de-Dôme), s'est éteint dans sa 87e année Mr Anne-Psalmet-Elie-Geoffroy-*Thélis* Rudel du Miral, fils du chevalier François-Joseph du Miral, colonel de cavalerie, maréchal-des-logis des gendarmes de la garde du Roi, et d'Anne-Psalmette du Cheyrou de Bonnefon, petite-fille du comte Psalmet du Cheyrou de Bonnefon, chevalier de St-Louis, maréchal de camp, porte-étendard et major des gendarmes de la garde du Roi, sous Louis XV. — M. Thélis du Miral, sorti de l'École Royale de Saumur pour entrer au 2e chasseurs avec le grade de maréchal-des-logis, allait passer aux gardes-du-corps, quand la révolution de 1830 brisa sa carrière. Il se retira au château du Miral, et fut maire d'Orléat pendant plus de 30 ans. Il avait épousé en 1832 Mlle Caroline-Hortense Fournier de Tony, fille d'Antoine, Sgr de la Ramas, secrétaire du Roi Louis XVI, et de cette alliance eut trois enfants, mesdames Maigne et de St Thomas, et M. Elie du Miral de Tony, m. h. du C. H., époux de Marie-Antoinette d'Alegambe-Auweghem, petite-fille de Charles, comte d'Alegambe et du St-Empire, baron d'Auweghem.

Copyright © éditions d'Ainay - Lyon 2007



Répertoire des sceaux des villes Françaises (dont l'inventaire et la description par M. Douët-d'Arcq ont été publiés sous la direction des Archives nationales en 1861, 1867 et 1868) *photographiés* par Stéphane Geoffroy. — Publication des plus utiles et qui permettra aux érudits, aux familles de retrouver aisément les monuments sigillographiques. On trouve chez l'auteur (rue Rollin, 4, Paris) les photographies des sceaux.



Babali, par le comte Folco de Baroncelli-Javon. — Une ravissante plaquette, une exquise nouvelle provençale avec la traduction française en regard, un véritable bijou de grâce, de sentiment et d'esprit joliment illustré par R. Blanchard. Petit chef-d'œuvre de style et de charme, fleur idyllique du doux pays de Mireille, qu'on ne respire pas jusqu'au bout sans y laisser tomber une larme, car l'idylle rose finit en poignante élégie.



Le village de St-Momelin (*Artois et Flandre*), par Joseph du Teil. — Cette intéressante notice historique, qui va de l'an 640 à 1789, nous donne d'abord la vie de saint Momelin, fondateur du monastère autour duquel se groupa le village qui prit son nom vénéré ; puis l'histoire du monastère et des seigneuries

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de St-Momelin, Hames et Hauwel, la liste des prieurs et curés, des prévôts seigneuriaux, des baillis, des maires et adjoints, et l'inventaire sommaire des archives de la commune antérieures à 1789. Un bon index des noms propres clôt cette érudite étude.



La justice criminelle en France, étudiée principalement dans ses rapports avec l'institution et l'organisation du jury, le régime pénitentiaire et l'enseignement primaire, par M. L. Loubet, ✻, anc. magistrat. (Paris, Laroze et Forcel, rue Soufflot, 22, in-12 de XXV-260 p.) — Les progrès de la criminalité sont si effrayants en France qu'ils commandent l'application d'un remède énergique, car il y va de l'honneur et de l'avenir de notre race. M. le Président Loubet, dans ce livre qui respire une sereine maturité, étudie les causes du mal et de son extension avec la sagacité d'un analyste et l'impartialité d'un juge; les causes sont multiples, mais la plus dissolvante est sans contredit la loi scolaire, que l'auteur condamne comme antipolitique, antilibérale et antidémocratique. Ecrite sans autre passion que celle de la vérité, à la lumière du patriotisme, son œuvre est digne d'éloges et s'impose à l'attention de tous les bons Français.



Annuaire de la Noblesse de France (1891), par MM. Borel d'Hauterive et le vicomte Albert Révérend. — C'est le 47e volume de cette importante publication, qui célèbrera bientôt son cinquantenaire. On y trouve les Maisons souveraines, les familles ducales ou prin-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cières de France, la Noblesse aux armées et dans les écoles militaires, les changements et additions de noms, les principales alliances, les naissances et le nécrologe de la Noblesse, les Ordres militaires et chapitres nobles, les Grands d'Espagne français, les Comtes du Saint-Siège, et des notices sur les familles de Bovet, Cianelli, du Bessey de Contenson, Chodron de Courcel, des Courtils de Merlemont, Fouquet de Belle-Isle, d'Hébrard, Joly de Bammeville, Le Court d'Hauterive, de Malbec de Briges, de Marconnay, Oberkampf de Dabrun, de Pillot de Coligny et de Chantrans, de Preuilly, de Reboul, de Vigny, Waddington, de Carmejane-Pierredon, de Girard de Vezenobre, etc.



Les Provençaux à Florence, au 6e centenaire de Béatrix, en 1890, par Charles de Gantelmi d'Ille. — L'Athénée de Forcalquier (9 nov. 1890) a eu la primeur de ce très intéressant compte-rendu, dans lequel l'auteur fait preuve d'esprit et de savoir.



Geoffroi de Villehardouin : La conquête de Constantinople, texte et traduction nouvelle avec notice, notes et glossaire, par Emile Bouchet. (A. Lemerre, 2 vol. in-8 écu.) — Dans son avant-propos, notre distingué collègue parle de son œuvre avec une modestie qui en rehausse encore le mérite. Venir après P. Paris, N. de Wailly, le comte Riant, et ne pas être inférieur à ses savants devanciers, au contraire élucider des points demeurés douteux, puis écrire sur la prodi-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

gieuse expédition de 1204 une notice très érudite, semée d'aperçus nouveaux, enfin identifier la presque totalité des croisés cités par Villehardouin, telle est cette œuvre, très étudiée, très consciencieuse, toute digne d'éloge. La forme typographique, comme tout ce qui porte l'estampille de l'éditeur Lemerre, est non moins louable. Les rares identifications que M. Émile Bouchet a laissées en suspens ont sollicité notre attention, et nous lui offrons le résultat de nos recherches. — « Ferris d'Ierres » était, croyons-nous, Ferry du Donjon, Sgr d'Yerres, près Corbeil. — Jean de Friaise est certainement *Johannes de Friesia* qui, en mai 1202, fit une donation à St-Père de Chartres ; Friaize est à présent une commune du canton de la Loupe, arr. de Nogent-le-Rotrou. — Henri de Montreuil n'était pas des sires de Montreuil-Bellay en Anjou ; son fief, sis au Maine, s'appelle encore Montreuil-le-Henry. C'est très probablement notre croisé qui, en 1223, *Henricus de Mosterol, miles*, apparaît dans une charte de St-Vincent-du-Mans. — Henri de Longchamp avait, croyons-nous, son fief à Longchamps (canton d'Étrépagny, arr. des Andelys) ; ce doit être lui, *Henricus de Longocampo*, qui sur la fin du XIIe siècle passe un accord avec l'abbaye de Jumièges. On a son sceau, *3 croissants*. (Demay, *Sc. de la Norm.*, 353.) — Hugues de Cormeroi devait être le petit-fils de *Hugo de Cormerio* ou *Cormario*, témoin, avec Hamelin d'Anthenaise, en 1086, d'un accord de Robert de Bellême avec la même abbaye (Moreau, XXXIV, 184), et vers 1096, d'une donation faite par le dit Hamelin à St-Vincent-du-Mans. Cauvain note qu'au XIIIe siècle Cormeron (canton de Mondoubleau, arr. de Vendôme) est appelé *Cormarium*. — Hervé de Beauvoir, étant à Chambord en 1178, fit

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

une fondation pie qu'appiouva le comte Thibaut, son suzerain (*Coll. d'Anjou et Touraine*, XII, 5062.) Son scel, attaché à une charte de 1211, porte un écu à la bordure componée. (*Cart. de Marmoutier*, ms. latin 5441 [4], p. 72.)

Philippe Tamizey de Larroque : *Un héros ignoré : Le soldat La Pierre, d'Unet.* — Un héros gascon, un humble, un obscur, mais un vrai héros, celui-là, digne d'être un ancêtre ! Il faut lire l'admirable prouesse de ce vaillant entre les vaillants, qui, au mépris de mille dangers, porte, en nageant, au général en chef de l'armée royale assiégeant La Rochelle (1627), les dépêches du futur maréchal de Toiras bloqué par les Anglais dans le fort de St-Martin (île de Ré), et sauve ainsi cette poignée de braves menacés de mourir de faim. On faisait naître ce brave à Eymet (Dordogne) ; M. Tamizey de Larroque restitue à Unet (Lot-et-Garonne) l'honneur de lui avoir donné le jour. Avec l'indulgence ordinaire aux savants hors de pair, M. de Larroque m'a fait l'honneur de m'écrire ceci : « Vous savez si bien chercher, si bien trouver, que vous êtes capable de donner un magnifique couronnement à mon édicule, en reproduisant quelque document des archives de la guerre. » Comme s'il était possible de trouver là où il a vainement cherché ! Hélas ! les archives de la guerre sont bien pauvres pour tout ce qui précède le XVIIIe siècle. Cependant j'ai voulu tenter l'impossible, et j'ai trouvé des officiers du nom de « La Pierre », lieutenants ou capitaines vingt-ans et plus après l'acte héroïque du soldat de 1627. Qui sait si l'un d'eux n'était pas notre héros ? Certes son

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

action extraordinaire lui valut une récompense éclatante, et celui-là avait bien l'étoffe d'un de ces valeureux officiers de fortune qui, dans l'ancienne armée, côte à côte avec les gentilshommes, contribuèrent si splendidement à maintenir « la fortune de la France », comme disait Philippe de Valois.

Billets languedociens inédits, extraits de La Méjanes (*Cujas, du Faur de St-Jory, Desclan, Garrigues*). Une gerbe de lettres d'hommes célèbres, annotées par leur savant éditeur avec son érudition accoutumée. Bien curieuse, entre toutes, celle de Desclan (Toulouse, 23 avril 1619) narrant des faits de sorcellerie auxquels est mêlé M. de Rességuier.

Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc (1522-1675). — Au bon vieux temps, toute famille chrétienne avait son livre de raison. Combien de ces mémoriaux domestiques, si précieux pour l'histoire intime du passé, dorment ignorés dans la poussière d'archives inexplorées, ignorés de ceux-là même qu'ils intéressent directement. Ma bonne étoile, il y a quelques mois, m'en a fait découvrir un superbe, enfoui dans les archives d'un hôpital, et d'autant plus précieux pour moi qu'il fut l'œuvre de plusieurs générations de mes pères. Il me faudrait, pour le publier dignement, l'impeccable connaissance du passé dont M. Ph. Tamizey de Larroque a fait preuve dans son « Livre de raison de la famille de Fontainemarie », et dans celui-ci, rédigé pendant plus de 150 années par les Du Drot de Capdebosc, riche d'indications relatives non seulement aux choses de la famille, mais encore aux événements de l'histoire locale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Charles d'Hébrard, ✠, ancien capitaine au rég des Guides, † au château de Peyrières (Lot-et-Garonne) le 26 déc. 1890, était fils du Colonel Antoine d'Hébrard, chevalier de St Louis, C. ✠, et de Mlle de Ricard, et cousin issu de germain deM. Fernand d'Hébrard, m. h. du C. H.

Léon de la Brière : *l'Ordre de Malte en 1791.* — Tous les gentilshommes, surtout ceux que leurs traditions de race rattachent à cet ordre illustre, qui, dit avec raison le brillant écrivain, « n'est un inconnu que chez nous », voudront lire cette remarquable notice. L'Ordre de Malte « s'affirme par un recrutement très actif, par sa hiérarchie persistante et régulière, composée de membres qui, en principe, ne considèrent nullement leur croix de Malte à l'égal d'une décoration honorifique octroyée par la faveur de tel souverain, mais qui la regardent au contraire comme l'insigne d'une corporation indépendante, reine elle-même, titulaire d'un patrimoine historique et sacré.» — On ne saurait mieux dire.

Souvenirs et vestiges de l'Ordre de Malte subsistant encore à Paris. — Très curieuse et très intéressante étude, divisée en cinq sections : Armes, Souvenirs parisiens, Archives, Vestiges apportés en France, Monuments modernes. Le charme d'un style plein d'élégance ajoute encore à l'intérêt du sujet, traité avec une érudition sûre d'elle-même.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le vicomte Robert de Burey, m. h. du C. H., a été honoré par l'Em. Cardinal Secrétaire d'Etat de S. S. de la très flatteuse lettre dont suit la traduction.

Très illustre Monsieur,

Le grandiose travail historique publié récemment par V. S. Ill^me^, sous le titre « *Archives Héraldiques d'Evreux* », a d'autant plus de mérite qu'il est inspiré par les sentiments si nobles qui conviennent à un sincère catholique et à un fils dévoué du Saint-Siège. C'est pour cette raison même que l'hommage de piété filiale et de dévouée reconnaissance que vous avez jugé à propos d'adresser au Saint Père, en Lui offrant en don un exemplaire, a été accepté avec empressement par Sa Sainteté qui, en même temps qu'Elle veut que des grâces vous soient rendues par mon intermédiaire, vous bénit de cœur.

En accomplissant la mission dont je suis chargé, j'aime à profiter de l'occasion pour me dire avec les sentiments de parfaite estime,

De V. S. Ill^me^,

Le très dévoué serviteur

M. Card. Rampolla.

Rome, le 6 avril 1891.

Paul Pellot : *Notice sur les Petit de Richebourg.* — Excellente généalogie d'une famille champenoise

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

qu'on chercherait en vain dans le Nobiliaire de Caumartin, et dont cependant un membre fut maintenu en possession de la noblesse par le conseil d'état, arrêt du 8 juillet 1669. Le plus ancien de ses membres que cite l'auteur est noble homme Charles Petit, procureur du Roi, époux de Marie Moët, dont Agnès Petit, femme de Louis Héricart et mère de Marie Héricart, née le 26 avril 1633, mariée le 11 nov. 1647 à Jean de la Fontaine, le prince des Fabulistes. Comme toute notice filiative qui se respecte, celle-ci est suivie de preuves.

Documents sur les familles de Tiges, de Mortagne et de Montmorillon. — Intéressante plaquette qui renferme des documents inédits relatifs aux maisons de Tiges, de Rarécourt, etc.

Le 9 janvier 1891, est décédé en son château d'Ossel, près Bruxelles, M. Victor-François-Xaxier-Marie-Ghislain Anne de Molina, docteur en droit, père de notre honoré collègue. Né le 23 novembre 1819, il était veuf de Madame Isabelle-Angélique-Adolphine, comtesse de Gourcy Serainchamps. La famille Anne de Molina compte parmi les plus anciennes des Flandres, où elle posséda de nombreuses seigneuries et occupa constamment des charges importantes. D'après ses traditions, elle serait originaire d'Angleterre, et se serait réfugiée dans les provinces flamandes pour échapper aux persécutions dirigées en Angleterre contre les catholiques. On trouve aussi en France plusieurs représentants du même nom dès le commencement du xve siècle. Une alliance espagnole a

Copyright - Les éditions d'Arlay - Lyon 2007

amené, vers le milieu du XVIIe siècle, l'adjonction au nom patronymique de la famille de celui de *Molina*, et la partition des armes.

M. Victor Anne de Molina fut le digne descendant de ses aïeux. Chrétien exemplaire et fervent, sa charité n'avait pas de bornes. Ennemi du faste, il consacra son existence à faire triompher autour de lui, par son influence et par son exemple, les principes de la vertu et de la religion. Il fut un homme de bien dans la plus grande acception du mot. Aussi emporte-il avec lui l'affection et les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Nous adressons à notre honoré collègue les condoléances les plus sympathiques.

Danmarks adels aarbog, 1892, par MM. H.-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset. — Cet « Annuaire de la Noblesse du Danemark », publié dans un format qui se rapproche de celui de l' « Almanach de Gotha », est rédigé avec un soin scrupuleux, édité avec un élégant souci de la forme, orné de nombreux portraits héliogravés et de blasons en chromo, et fait le plus grand honneur à ses érudits auteurs, notre honoré collègue M. Rodolphe Hiort-Lorenzen et M. A. Thiset.

Brécey, par Victor Brunet. — Notice historique très étudiée sur un vieux fief de l'Avranchin, possédé successivement depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours par trois lignages d'ancienne chevalerie, Brécey, Am-

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

phernet et Vassy, dont l'érudit auteur analyse un grand nombre de titres, retrouvés par lui aux archives de la Manche, au cabinet des titres et dans des archives privées. Les sources sont consciencieusement indiquées, et les notes abondent en renseignements précieux ou curieux. Nous félicitons bien vivement M. Victor Brunet de cette remarquable publication, non moins soignée dans la forme que dans le fond. — Le premier aveu qu'il rapporte est de 1532 ; je me fais un devoir de lui signaler les foi et hommage rendus au Roi le 18 septembre 1394 par Robert de Brécey pour son fief de « Brecé ». (Arch. nat., P. 304, fol. 41 v.)



En publiant un guide-touriste, — *Nice et ses environs*, — joli volume qui vient de paraître chez Lanée, M. Ad. de R., a rendu un réel service aux fidèles de la côte méditerranéenne. Ce livre est supérieur aux ouvrages analogues par ses cartes à plusieurs couleurs et par la description des excursions et des courses que l'on peut faire dans le pays niçois. Le lecteur usera, avec avantage, du plan pratique de la ville de Nice et de la carte des environs et du littoral. Quant aux descriptions, elles intéresseront les hommes du monde aussi bien que les érudits, par leur rédaction soignée, non seulement pour les côtés pratiques, *terre à terre*, mais encore au point de vue pittoresque, historique et scientifique. — S. d'A.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 13e volume de *l'Annuario della nobiltà italiana*, que publie M. le commandeur G.-B. de Crollalanza avec un succès croissant d'année en année, contient un grand nombre de notices, notamment sur les familles : Alfieri, Altieri, Bonaparte, Borgia, Canestri-Trotti, Gonzague, Gravina, Guiccioli, Monroy, Orsini, Palizzolo, Patrizi, Pecci, Ruffo di Calabria, Torlonia, etc. (Blasons en chromo.)

Une aumône, par Mlle Jeanne de Margon. — Pièce de vers purement exquise, qui a été couronnée par l'Académie de Béziers, et est dédiée « à mon cher oncle le vicomte A. de Margon, félibre mainteneur », et l'un de nos plus honorés collègues. C'est « mon premier ouvrage », dit Mlle de Margon : c'est, ajoutons-nous, le premier grain d'un brillant chapelet et le gage assuré d'une série de succès poétiques.

La famille de la vénérée mère de Jehanne de Lestonnac, baronne de Monferrant-Landiras, par D. Le Vacher de Boisville. — Excellent travail historique et généalogique, sérieusement étudié et justifié par de nombreuses notes et indications de sources. Le plus ancien titre de la famille bordelaise de Lestonnac est de 1347 ; elle portait « d'argent à 3 merlettes de sable ». Notre jeune collègue a dédié sa première œuvre

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

à Madame de Tenet, née Le Vacher de Boisville, sa mère adoptive, que le C. H. s'honore de compter aussi dans ses rangs.

A propos de deux chartes inédites des lépreux de Bonneval, par Mlle Amicie de Foulques de Villaret. — Beaucoup de sagace érudition dans ces quinze pages inspirées par la découverte de deux chartes, l'une de 1161, l'autre de 1178, parmi les témoins de laquelle figurent Geoffroy Labelle, prévôt de Chartres, et son fils Barthélemy, Hugues de Chanterenne, et autres. A l'aide de ces chartes, l'auteur identifie un antique hospice, dont Bordas a soupçonné l'existence entre Chartres et Châteaudun, avec la léproserie de Bonneval.

Encore un deuil particulièrement cruel pour nous : M. le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel, l'un de nos Présidents d'honneur, le savant auteur de tant d'œuvres d'élite, a été brusquement emporté par une hémorragie cérébrale, le 22 novembre 1891, à St-Brieuc. Dieu et la postérité lui seront cléments, car il était de ceux qui, au terme de leur carrière, peuvent dire avec un légitime orgueil : *Benè laboravi*.

Le *Jahrbuch* de l'importante société héraldique « *Adler* » (Vienne, 1891), de laquelle font partie plu-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sieurs de nos collègues, contient de nombreuses notices généalogiques, est enrichi d'une planche d'armoiries en chromo, de plusieurs planches de blasons, sceaux, pierres tombales, et se termine par un catalogue des publications héraldiques d'Autriche, France, Italie, etc., parues en 1890.



La *Revue historique du Tarn* (nos 1 et 2 de 1891) a publié un excellent armorial des communes, confréries et corporations de ce département, œuvre de M. de Figuères, qui l'a extrait du tome XIV de l'Armorial général, établi en exécution de l'édit de 1696 et conservé au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.



Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789, par M. le comte de Dienne. — Ce savant ouvrage a été couronné par la Société nationale d'agriculture de France, qui, au concours de 1889, lui a attribué le prix Léonce de Lavergne. Il y a peu de questions d'un intérêt plus général que celle qui fait l'objet de ce grand travail ; il y en a trop peu d'aussi profondément étudiées. L'auteur démontre l'importance du dessèchement au point de vue de la santé publique, de la richesse agricole, des finances de l'Etat, de la viabilité des terrains inondés. Incidemment il nous montre Hélène de Castelnau, un Sgr d'Aubusson, sauvés au milieu des fondrières, et alors

Copyright - Les éditions d'Artay - Lyon 2007

desséchant des étangs et faisant des fondations pieuses en reconnaissance de la conservation providentielle de leurs jours. L'ouvrage se termine par d'importantes pièces justificatives (1642-1878), un Vocabulaire de certains termes demeurés en usage dans les pays de dessèchement, trois tableaux généalogiques (familles Hœufft, de Strada, de la Croix, Fabrice, de Beringhen, de Menou, d'Hervart), et une bonne table des noms.

Du 25 au 28 novembre 1891, en l'hôtel des Sociétés savantes, s'est tenu le congrès international d'émigration, sous la présidence d'honneur de M. Jules Simon et la présidence effective de notre honoré collègue le prince de Cassano, président de la Commission permanente internationale pour la protection des émigrants.

Le tome XIX des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1891), publié par la savante Société du même nom, présidée par notre honoré collègue M. Louis Audiat, contient des documents du plus haut intérêt : *Chartes du prieuré de Saint-Nicolas de Royan* (1092-1120), par A. Dupré. *La maison de Rabaine*, par Ch. Dangibeaud. *Trois chartes Saintongeaises sur la Sainte-Larme de Vendôme* (1275-1322), par M. l'abbé Ch. Métais. *Documents sur le prieuré de Saint-Eutrope* (1338-1768), et *Un curé de Jarnac thaumaturge au* XVIIIe *siècle*, par L. Audiat. *La tour de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Broue (1115-1789), par Denys d'Aussy. *Troubles en Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois* (1643-44), par Louis Delavaud.

L'abbé A. Lagier : *Le Trièves pendant la grande révolution*, d'après des documents officiels et inédits. — Notre érudit collègue met en lumière le courageux dévouement de nombreux prêtres dauphinois qui, dans des temps néfastes, combattirent vaillamment les bons combats. Félicitons-le d'avoir recueilli, comme de véritables trésors, ces généreux et fortifiants exemples, dont le souvenir ne se perdra pas et sera à jamais fécond.

Les anciens mandements de Virieu, Chabons, Montrevel et du Passage. — Etude très consciencieuse, très complète, qui nous fait pénétrer dans les côtés intimes de la vie d'autrefois. De nombreux documents y sont rapportés, analysés ou cités, quelques-uns relatifs à la maison de Virieu, que l'auteur incline à croire du même tronc que la maison de Clermont.

La Chartreuse de la Sylve-Benite. — Une cellule, celle du prieur, quelques restes de vastes constructions, c'est là tout ce qui subsiste du célèbre monastère cartusien. Encore quelques années, et la ruine même aura péri ! M. l'abbé Lagier a voulu la préserver de l'oubli et faire revivre ce vénérable asile de la prière, de la pénitence et de la charité. Il l'a fait « avec beaucoup de science et au prix de beaucoup de recherches », ainsi que lui écrivait S. G. Mgr l'Evêque de Grenoble. « Continuez vos laborieuses recherches, lui écrivait aussi S. G. Mgr l'Evêque de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Valence, l'Eglise et ses institutions ne craignent pas la lumière, et plus on pourra se convaincre qu'elles sont l'œuvre du Dieu de vérité et de vie. » L'érudit historien rectifie plus d'une erreur grave, et termine par dix pièces justificatives (1170-1590) et la liste des prieurs (1160-1789).

Une vendetta percheronne en 1611, par M. l'abbé Ém. Chambois. — Le 22 fév. 1611, Jacques de Vendomois, Sgr d'Alleray, fut assassiné ; le chef de ses meurtriers, Anne de Voré, se rendit à Rouen afin de jouir du privilège de la Fierte de Saint-Romain, et d'obtenir l'impunité pour ses complices et pour lui. Tel est le curieux épisode des annales vendomoises que l'auteur étudie avec plus de bonheur que ses devanciers, grâce à de nombreuses pièces inédites du chartrier de Saint-Agil, à M. le comte de Saint-Maixent. L'œuvre est éruditement annotée et se termine par un bon index des noms.

Les minutes historiques d'un notaire de Vervins, (XVIe-XVIIIe siècles), par M. Edouard Piette, président de la Soc. archéol. de Vervins. (Vervins, 1873-82, pet. in-4°, 332 p.) Recueil des plus intéressants, abondant en pièces curieuses, gracieusement offert au C. H. par M. Charles Souëf, membre correspondant. Le n° 3 (acte de 1573) fournit à l'auteur l'occasion d'établir, contre l'opinion fameuse du poète de Belloy, que MM. de Coucy-Poilcourt ne descendaient pas de Raoul III

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Coucy-Vervins, mais d'un autre Raoul de Coucy, écuyer. Qui était ce dernier? La question ne nous paraît pas inélucidable. *Quære et invenies !*



Jaarboek van den Nederlandschen adel, par Messieurs A.-A. Vorsterman van Oyen, J.-D.-G. van Epen, et J.-C. van der Meulen. — Cette belle et savante publication héraldique en est à sa 4e année. Elle contient de nombreuses notices généalogiques de familles hollandaises, est ornée du portrait de M. le comte de Bylandt et de superbes blasons en chromo, et se termine par un index onomastique.



Gaston de Souhesmes : *Lamartine*, ouvrage couronné par l'Académie de Mâcon (médaille d'argent au concours du centenaire de Lamartine). — L'auteur admire le grand et doux poète profondément, mais non aveuglément ; on voit qu'il le connait *par cœur*. C'est l'œuvre d'un fin lettré, scrupuleusement étudiée, chrétiennement pensée, bellement ciselée.

Guide de Constantinople et ses environs. — Joli guide, format d'élégant carnet, dans lequel on trouve tous les renseignements utiles à qui voyage en Turquie, puis l'itinéraire de promenades dont le cicérone est un érudit parfaitement au fait de toutes choses et en même temps un spirituel compagnon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. de Rochas d'Aiglun : *Le fluide des magnétiseurs. Précis des expériences du baron de Reichenbach sur ses propriétés physiques et physiologiques.* — J'ai eu l'honneur de recevoir cette très curieuse étude scientifique avec une gracieuse dédicace : « A M. le vicomte de Poli, qui fait l'histoire des hommes, tandis que je ne fais que celle des choses. » Hélas ! je ne suis en fait de magnétisme qu'un profane, *barbarus ego sum*, tandis que M. de Rochas cumule toutes les sciences ; je l'admire et l'envie. — Il expose ici une série de phénomènes de sensitivité, sans vouloir infirmer ni confirmer les expériences de Reichenbach, mais en appelant sur cette délicate question l'attention des savants. — P.

Projet d'une carte politique de l'Europe par Vauban en 1706. — La fin du XVIIe siècle vit pâlir le soleil du grand Roi, qui dut restituer au duc de Lorraine ses états, à l'Espagne les places conquises en Flandre et au-delà des Pyrénées, et abandonner à l'Empire la rive droite du Rhin. Vivement affecté de ces modifications de nos frontières qui bouleversaient son système de défense, Vauban fut amené à étudier les causes qui pouvaient influer sur l'équilibre européen, et à porter les méditations de son génie si droit et si pratique sur les intérêts réciproques des nations. Il consigna le résultat de ses réflexions dans deux mémoires que M. le Lt-Colonel de Rochas a eu la bonne fortune de retrouver et la patriotique pensée de publier, en les annotant avec son érudition accoutumée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

G.-E. Aubert : *Les vieux papiers d'une mairie. Droiturier (canton et arr. de la Palisse).* — Que de choses instructives dans les vieux papiers d'une mairie lorsqu'ils sont intelligemment compulsés, et quelle intéressante monographie ils nous mettent à même d'écrire, comme celle-ci, qui mériterait plus d'un extrait ; qu'on en juge par ces lignes : « Les bonnes familles du pays ont presque la spécialité de fournir les parrains et les marraines : on voit leurs membres tenir sur les fonts baptismaux les enfants des plus riches bourgeois et aussi ceux des plus pauvres grangiers : c'est une habitude touchante, dénotant des mœurs bien différentes de celles généralement attribuées à ces temps lointains. »

Châteaux et châtelains : le château de Baye, par le baron Olivier de Lavigerie. — Notre érudit et spirituel collègue continue avec le même bonheur la série de ces monographies de châteaux, dans lesquelles il excelle à résumer en 30 ou 40 pages plusieurs siècles d'histoire. Baye, en Champagne, appartenait dès le XIe siècle à Hugues de Broyes, époux d'Emmeline de Montlhéry, puis de Félicité de Brienne. La baronnie de Baye eut ensuite pour seigneurs les Vaudenay, les Béthune, les Clèves-Nevers, Jean Delon, seigneur de Lorme, père de la fameuse Marion de Lorme, les Larcher, et enfin, en 1798, les Berthelot de Pléneuf, à qui, depuis cette époque, la terre et le château de Baye n'ont pas cessé d'appartenir.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le blason héraldique, Manuel nouveau de l'art héraldique, de la science du blason, de la polychromie féodale, d'après les règles du moyen-âge, avec 1300 gravures et un armorial, par P.-B. Gheusi (Norbert Lorédan). Firmin-Didot, 56, rue Jacob, in-8, XXVII-373 p.; très élégante couverture en chromo.) — La pensée qui a présidé à l'élaboration de ce manuel procède surtout d'une passion artistique; tout y est sacrifié à l'Art héraldique pur, à sa reconstitution intégrale en tant que science du moyen-âge, à la fidèle reproduction de ses éléments archaïques. L'auteur a raison de dire que ce livre vient bien à son heure, que sa place s'est déjà faite dans toutes les bibliothèques d'artistes et d'érudits, et, avec non moins de raison, que l'héraldisme porte en lui le germe de tous les arts du moyen-âge; ce que synthétise l'épigraphe de son savant et curieux Manuel, empruntée de Gérard de Nerval: « La connaissance du blason est la clef de l'histoire de France. » — Au nombre des familles dont les armoiries sont reproduites, nous remarquons les suivantes, dont les noms sont inscrits au livre d'or du C. H. de France : Abzac, Amphernet, Angély, Arlot, Auber, Beauchamps, Beaumont la Bonninière, du Bosc, Bourbon-Busset, Chabot Choiseul, Colonna, Coustant d'Yanville, Croizier, Damas, Doria, Estaing, Estienne, Farcy, Foras, Foucault, Frémyn de Sapicourt, Froidefond, Galard, Grasset, Hibon de Frohen, Huchet de La Bédoyère, Lastic, Laubespin, Maussabré, Michel de Monthuchon, Moy, Naurois, Ornano, Pillot-Coligny, Polignac, la Porte, Potier, Ségur, Testu, la Tour, Verthamon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gaillard de Galard, aumônier du roi Henri II, abbé commre de Bouillas, seigneur de Pauilhac, discours prononcé dans l'église de Pauilhac (Gers), le 20 sept. 1891, à l'occasion de l'inaugurn du buste de G. de Galard (œuvre de Madame la duchesse d'Uzès) et de l'église de Pauilhac, par M. l'abbé P. Lagleize, membre de la Soc. hist. de Gascogne, curé de Pauilhac. — Savant et éloquent panégyrique « d'un homme qui fut l'honneur de son nom et de son pays » ; on y trouve de précieuses notes sur le très illustre lignage auquel il appartenait. Vient ensuite un émouvant compte-rendu de la fête d'inauguration, par M. l'abbé J. de Carsalade du Pont, « fête donnée à l'honneur de la puissance de Dieu, à la gloire et à la prospérité de la France ».

MARIAGES. — 1891. — *Janvier :* le 20, M. Charles de Sainsbut des Garennes, m. h. du C. H., et Mlle Hélène Desmanèches. — *Avril :* le 8, M. Denys Joly d'Aussy, avocat, fils de M. Joly d'Aussy, m. h. du C. H., vice-prést de la Société des archives hist. de la Saintonge, et Mlle Germaine Verrier, belle-fille du marquis A. Cuneo d'Ornano. — Le 21, M. Auguste de Gargan, fils du baron de Gargan, m. h. du . CH., et Mlle Henriette d'Irumberry de Salaberry. — Le 27, le comte Pierre de la Bouillerie, lieutenant au 8e dragons, et Mlle de la Rochette. — *Mai* : M. Albert Girard du Demaine et Mlle Mathilde d'Isoard de Chènerilles, belle-sœur de M. Paul de Faucher, m. h. du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C H. — Le 14, M. Louis de Moussac et Mlle Gilberte de Maussabré. — *Juin :* le comte Jean Aubertot de Coulanges, et Mme la comtesse veuve de Bourgogne, née Maussabré. — Le 3, le marquis d'Albon, et Mlle de Nettancourt-Vaubecourt. — Le 25, le baron Gonzague de Moré de Pontgibaud, et Mlle Marie de Courcy. — *Juillet* : le 1er, le comte Louis de Talleyrand-Périgord, et Mlle de Rohan-Chabot, fille du prince et de la princesse de Léon. — Le 16, le comte Raoul Colonna de Cesari, et Mlle Camille Langlois. — Le 29, M. René de Farcy, s.-lieutenant au 70e de ligne, fils de M. Paul de Farcy, m. h. du C. H., et Mlle Marie d'Aubert. — *Août* : M, Robert Espivent de la Villesboisnet, lieutenant au 12e cuirassiers, et Mlle Euphémie de Bonnault. — Le 4, le baron de Boyer de Sainte-Suzanne, m. h. du C. H., et Mlle Jeanne de Colbert de Laplace. — Le 8, M. Albert d'Amade, capitaine breveté au 11e de ligne, fils de M. d'Amade, O. ✻, m. h. du C. H., et Mlle Marie de Ricaumont. — *Octobre* : le 12, le comte Henri de la Guère, neveu du comte Alphonse de la Guère, m. h. du C. H., et Mlle Louise de Saint-Phalle. — Le 27, M. Félix de Courson et Mlle Marie-Emilie Bernier de Maligny. — *Novembre* : le 22, à Rome, le baron Rodolphe Kanzler, m. h. du C. H., et Mlle Giulia de Nobili Vitelleschi, fille de M. le marquis Vitelleschi. — *Décembre* : le 1er, M. Camille Roche et Mlle Geneviève Meaudre de Sugny, fille de notre honoré collègue. — Le comte Max de Foras, fils de notre très honoré Président d'honneur S. Exc. le comte Amédée de Foras, et Mlle de Chanteau.

Naissances. — 1890. — Le 10 décembre, Elisabeth, fille de M. et Mme Paul de Longuemare. — Lucie, fille de M. et Mme Raoul Brothier de Rollière. —

Copyright - Les éditions d'Arlay - Lyon 2007

1891. — Le 20 mars, Augustin, fils de M. et Mme Félix Peloux. — Jeanne-Marie, fille de M. et Mme Pierre Lanéry d'Arc. — Le 5 avril, Louise-Gilberte-Jacqueline, baptisée le 8, fille de M. et Mme Edmond Taboüet. — Le 23, Joseph, fils de M. et Mme Félicien de Boudard. — Le 11 juillet, *Claude*-Françoise-Marie-Rose-Juliette, fille de M. le marquis de Moy de Sons et de Mme la marquise, née Ségur. — Le 2 août, Louis-Jean-Baptiste, fils de M. le baron et Mme la baronne Ernest Cervoni. — Le 6, *Yvonne*-Léonie-Sabine-Germaine, fille de M. et Mme Julien de Wailly.

Décès. — 1890. — Le 18 déc., le marquis de Montalembert de Cers, capitaine commandant au 3e Dragons, m. h. du C. H., 42 ans ; — le 22, M. Thélis Rudel du Miral, père de M. Elie du Miral de Tony, m. h. du C. H., 86 ans ; — le 24, M. Augustin Courtet d'Arquinvilliers, père de M. André C. d'A., m. h. du C. H., 69 ans ; — le 26, M. Charles d'Hébrard, anc. capitaine aux Guides, 65 ans.

1891. — *Janvier*. — Mme la vicomtesse de Bourbon-Busset, née de Nédonchel. — Le 1, Mme M.-Anne-Fanny de Vidau, veuve du commandant Emile de Chastillon, 75 ans ; — le 4, M. Pierre-François-Remi Guerlin, 83 ans ; — le 5, M. Aymar d'Abzac, comte de Ladouze, m. h. du C. H., 39 ans ; — le 9, messire F.-X. -M.-G. Anne de Molina, père de notre distingué collègue, 72 ans ; — le 22, le baron Guisbert d'Huart, ✻, ancien préfet, m. h. du C. H., 54 ans. — *Février* : Mme la comtesse Alexandre de Monti de Rezé ; Mme la comtesse Édouard de Monti de Rezé ; — le 7, M. Claude Chauvet, m. c. du C. H., 54 ans ; — le 22, Mme Pierre Garrigue, née de Thomasson de St-Pierre, 55 ans ; — le 27, Mme Aglaë-Charlotte-Elisabeth Hanonnet de la Grange, veuve de M. Ch.-

- Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Louis Michaux, anc. maire de Noyon, mère de Mme la Présidente de Roquemont, 82 ans ; M. de Reiset, O. ✻, anc. directeur des musées nat., 75 ans ; — le 28, Mme la vicomtesse douairière du Passage, née Riencourt, mère de Mme la comtesse de Brandt de Galametz, 74 ans. — *Mars :* le comte de Mullot de Villenaut, 88 ans ; Mme la vicomtesse de Sambucy, née de Bray, 76 ans ; — le 3, Mme Angéline-Henriette Tiercy-d'Ambly, veuve de M. Didier-Antoine Gillant, mère de M. l'abbé Gillant, m. h. du C. H., 82 ans ; — le 5, M. Hugues-Joseph Bernard d'Arbigny de Chalus, m. h. du C. H., 77 ans ; Renée-Marie-Anne de Vallée, petite-fille de M. le vicomte de Rozière, m. h. du C. H., 3 ans 2 mois ; — le 7, Mme Suzanne-Henriette Raffard, veuve Laval, mère de M. Henri Laval, m. c. du C. H., 69 ans ; — le 8, le comte de la Noüe, anc. officier de la garde royale, 92 ans ; — le 14, le marquis de Chassepot de Pissy, ✻, anc. officier aux dragons de la garde royale, 85 ans 11 mois ; — le 25, M. Ch.-Aug.-Adolphe Mazars de Mazarier, oncle paternel de Mme Cazalis de Fondouce, femme de notre honoré collègue, 85 ans ; — le 26, M. Arthur de Gillès, 67 ans. — *Avril* : le 1, Mme la comtesse Canestri-Trotti, née comtesse Orobola Pasolini dall' Onda, mère de notre honoré collègue, 68 ans ; — le 3, Mlle de Choiseul-Daillecourt, 85 ans ; — le 5, Mme du Buisson de Courson-Cristot, née du Merle, mère de M. Amédée du B. de C.-C., m. h. du C. H., 74 ans ; — le 9, Mme Marie-Joséphine de Barbentane, marquise douairière des Isnards, mère de Mme la vicomtesse de Rozière, 83 ans ; — le 15, le baron de Louvel de Créty de St-Paires, père de Mme la comtesse Morel de Créty, 72 ans ; — le 17, Jeanne-Marguerite-Marie de Marguerie, fille de la Charité, en religion

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Sœur Marguerite, 25 ans, 3 ans de vocation ; — le 19, M. Louis-Joseph-Charles d'Arlot, marquis de Cumond, père de notre honoré collègue, 84 ans ; — le 22, le marquis d'Anselme de Puisaye, anc. officier supérieur aux gardes-du-corps, chevalier de St-Ferdinand d'Espagne, père de notre honoré collègue, 93 ans ; — le 25, Adhémar de Couhé, comte de Lusignan, m. h. du C. H., 43 ans ; Mme Fanny-Louise Griveau, veuve de M. Antoine Tenant de Latour, secrétaire des commts de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Montpensier, sœur de notre honoré collègue M. Algar Griveau, 71 ans. — *Mai :* le 14, Mme Anne-Louise-Margte Boscary de Romaine, marquise de Chérisey, 52 ans ; — le 19, Mme Claire-Fél.-Armandine de Girard-Vezenobre, marquise de Rivoire de la Bâtie, 55 ans ; Mme Paul de Mython, née Langlais, p.-fille de M. de St-Chéron, m. h. du C. H., 30 ans ; — le 23, M. André Joûbert, m. h. du C. H. ; — le 25, Mlle Hélène de Cornulier-Lucinière, 71 ans ; — le 26, Mlle Jeanne-Alexne Luce, belle-sœur de M. Henry Le Court, m. h. du C. H., 25 ans. — *Juin :* Mme d'Astanières, née Levavasseur de la Roncière ; — le 7, M. le Premier Président Millevoye, père de notre honoré collègue, 77 ans ; — le 8, Mme Félicie-Augne-Ant.-Aldegonde Obert de Thieusies, marquise de Lameth, 74 ans ; — le 9, Mme la comtesse de Maussion-Montgoubert, née Choiseul-Gouffier, 66 ans ; — le 15, M. Eugène d'Auriac, ✻, père de notre distingué collègue, 69 ans ; — le 24, Mme la vicomtesse de Courson de la Villeneuve, née de Courson de la V., 37 ans ; — le 25, Mlle de Riencourt, fille du comte et de la comtesse, née d'Assas, 17 ans. — *Juillet :* le 10, Mme Gabrielle-Ernestine de Marguerye, femme de M. Émile Fessart, ✻, fille et sœur de nos

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

honorés collègues, 61 ans ; — le 14, Mlle de Mauroy, 82 ans ; — le 18, le vicomte Robert de Bonvouloir, 54 ans ; — le 28, le comte César Albicini, m. h. du C. H ; — le 30, le général Henri Oudinot, comte de Reggio, C. ✲, filleul du Roi Henri V, oncle du vicomte de la Guérivière, m. h. du C. H., 69 ans. — *Août :* le 8, le comte Henry de Lur-Saluces, sénateur, père de notre honoré collègue, 82 ans ; — le 17, Mme Albertine-Colette-Cath.-Jos. du Bois, douairière de messire Édouard Moretus-Plantin, mère de Mme la marquise de Granges de Surgères, 87 ans. — *Septembre :* le 9, M. Alph.-Henry Henryet de Launay, ✲, 69 ans. — *Octobre :* M. de Gauville, anc. garde-du-corps, veuf de Mlle d'Angély, 88 ans ; — le 1, M. André Barban des Pins, m. h. du C. H., 61 ans ; le baron Salvador, 67 ans ; — le 7, Marie-Henriette, fille de M. le baron et Mme la baronne Ernest Cervoni, 2 ans et demi ; — Eugène-Marie Colas des Francs, frère de notre honoré collègue, 74 ans ; — le 20, le comte Louis de Villermont, anc. officier de cav.; — le 22, le comte Jacques de Moreton-Chabrillan, 48 ans ; Mme Marie-Berthe de Clock, née de Versailles, belle-sœur de M. Ulric de Clock, m. h. du C. H., 49 ans. — *Novembre :* le 15, Madame Gabrielle Canongettes de Cannecaude, vicomtesse de Marenches, tante de Madame la vicomtesse Robert de Burey, 78 ans ; — le 18, le vicomte Lodoïs de Senigon de Roumefort, père de notre honoré collègue, 65 ans ; — le 20, Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont, chevalier de Malte, m. h. du C. H., 50 ans ; le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel, l'un de nos Présidents d'honneur ; Mme la marquise d'Abzac de Ladouze, mère de notre très regretté collègue, 62 ans. —*Décembre* : M. de Chaudesaigues de Tar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rieux, anc. conseiller à la cour de Riom ; Madame de Lancé, née de Caillebot de la Salle, mère de Madame la vicomtesse de la Noüe ; — le 6, Marie-Michelle Honorine de Sanzillon, veuve de Pierre-Justin de Thomasson de St-Pierre, mère de notre honoré collègue, 83 ans ; — le 16, Madame la vicomtesse de Farcy, née Huchet de La Bédoyère, 80 ans ; — le comte Louis de Bremond d'Ars, 77 ans ; — le comte Auguste de Galard-Terraube.

L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE A ROYAT. — Un grand et pieux projet, bien digne de la généreuse nation que S.S. Léon XIII a nommée *nobilissima gens Gallorum*, on ne peut plus digne aussi de l'active et libérale sympathie de la Noblesse de France, et surtout des Membres du Conseil Héraldique. C'est sous leur patronage que doit être placée cette œuvre si chrétienne et si française, qui sera comme le brillant prélude de la célébration du 8e centenaire de la 1re croisade. C'est notre honoré et vaillant collègue le baron de Barghon de Fort-Rion qui, le premier, a eu la pensée de demander pour la terre d'Auvergne une annexe du T. S. Sépulcre de Jérusalem. C'est à Clermont qu'en 1095, à la voix du grand Pape Urbain II, se levèrent les premières phalanges libératrices du divin tombeau ; c'est aux portes de Clermont, à Royat, que va s'élever, en mémoire de ce grand fait historique, une église du St-Sépulcre ; et, par ainsi, durant la saison thermale, les habitués de l'aristocratique station de Royat, la plupart apparentés aux descendants des Croisés, auront la noble et pieuse satisfaction d'y trouver en quelque sorte une annexe du saint

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tombeau qui inspira les gestes de leurs glorieux ancêtres. C'est un des nôtres qui a conçu le projet ; c'est encore un des nôtres, M. l'abbé Dissard, vicaire de Royat, qui a charge de le conduire à bonne fin. Il demande à chacun de nous une souscription de cent francs, payables, si l'on veut, en 4 années. Le Président du C. H. de France doit l'exemple, et il s'est fait un devoir de souscrire, dès le premier appel. Il se charge volontiers de transmettre à M. l'abbé Dissard les souscriptions de nos honorés collègues. Les noms des souscripteurs seront conservés dans un registre spécial aux archives épiscopales de Clermont, et dans un livre d'or en l'église du St-Sépulcre. Le bénéfice perpétuel des prières est assuré aux souscripteurs, et, par grâce singulière, ceux qui font partie du C. H. de France auront leurs noms inscrits dans l'église sur un tableau spécial. Si nos souscriptions sont nombreuses, nous aurons l'honneur de voir nos noms gravés dans le marbre au fronton du saint édifice, et la postérité pourra dire de nous : « Ceux-là n'étaient pas nobles que par le nom ! »

Mémoires politiques et militaires du général Tercier (1770-1816), publiés avec préface, notes et pièces justif. par C. de la Chanonie (E. Plon, in-8, XXXI-451 p.) — Ces très intéressants mémoires sont la propriété de l'arrière-petite-nièce du vaillant général, Mme la baronne de Lamartinière. Ancien officier de l'armée royale, Tercier fut un des chefs les plus héroïques de la grande armée Vendéenne. Il est sévère pour certaines notabilités royalistes, parfois même injuste,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mais sa franchise et sa bonne foi ne font pas doute. Tout est à lire dans ce beau livre, éruditement enrichi par M. de la Chanonie d'une remarquable préface, de nombreuses notes et d'un excellent index des noms cités.

⚜

Chasses corses, par le comte L. de Vidau. — « Allez en Corse, dit l'auteur aux chasseurs parisiens et aux nemrods cosmopolites, vous y trouverez un pays de chasse admirable ; vous pourrez dans la même journée chasser la grosse bête dans la montagne, tirer la perdrix dans le maquis et la bécassine dans le marais. » N'est-ce pas à donner l'envie de boucler sa valise et de partir pour cette île de cocagne ? Et ce n'est pas tout, dans une série de fins chapitres, M. de Vidau nous y fait chasser la caille, la bécasse, le merle, la grive, etc. ; le tout assaisonné de piquantes anecdotes où triomphe la couleur locale et de conseils humoristiques et pratiques aux fils de saint Hubert qui viendront goûter de ses chasses corses.

⚜

S. G. Mgr Mariano Soler, Évêque de Montevideo, a daigné répondre par une lettre du plus bienveillant encouragement à celle par laquelle notre honoré Collègue M. le Commandeur F. Ferruccio Pasini, président du Comité, promoteur des œuvres Catholiques des Italiens de la Plata, avait eu l'honneur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

porter à la connaissance du Vén. Evêque la constitution de ce Comité.

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. de Chaudesaigues de Tarrieux, ancien conseiller à la cour d'appel de Riom, qui brutalement mis à la retraite fut victime des fameux décrets suspendant l'inamovibilité des juges.

GEORGES DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM : *Dieu protège la France.* — Belle poésie toute vibrante de Foi chrétienne et patriotique ; paraphrase émouvante du « Gesta Dei per Francos » ; hommage ardent à la sainte et glorieuse mémoire de la Vierge héroïque qui défit l'Anglais à Patay, « pays prédestiné ».

Au drapeau ! — Qui vive ? — France ! — Superbe ode patriotique, où nous ne sommes pas surpris de trouver, signés d'un des grands noms de la chevalerie de France, ces Vers qui sonnent le ralliement.... et l'espérance :

. . . . . Successeurs de guerriers
Dont les mâles vertus et les titres de gloire,
Répétés d'âge en âge aux siècles tout entiers,
Nous montrent le chemin qui mène à la victoire,
Au nom du Droit sacré nous faisons le serment
Que rendre au peuple Franc tout ce qu'il revendique
Et servir la patrie est notre but unique !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 6 décembre 1891, notre honoré Collègue M. de Thomasson de St-Pierre a eu la douleur de perdre sa mère, Madame Marie-Michelle-Honorine de Sanzillon, veuve de M. Pierre-Justin de Thomasson de St-Pierre, née le 29 janvier 1808, décédée au château de St-Pierre, fille d'Étienne-Gédéon, marquis de Sanzillon, colonel commandant la 1re légion de la gendarmerie royale, C. ✠, et de Rosalie-Marie de Captal de St-Martin ; petite-fille de Mme la marquise de Sanzillon (Marie Green de St-Marsault) qui, par brevet du 8 juin 1780, fut nommée sous-gouvernante des Enfants de France.

Notice sur les broderies exécutées par les Religieuses ursulines d'Amiens, par Robert Guerlin, secr. de la Soc. des antiquaires de Picardie. — Cet érudit et intéressant mémoire, lu à la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements le 22 mai 1891, nous initie à l'existence d'une véritable École des Beaux-arts fonctionnant, au XVIIe siècle, à l'ombre du cloître. Les Ursulines d'Amiens, pour décorer leur église conventuelle, se firent artistes, aidées et guidées par une des leurs, fille d'un peintre célèbre, Quentin Varin, qui compta le Poussin parmi ses élèves.

Le 18 novembre 1891, est décédé en son château de Vervant M. le Vicomte Lodoïs de Sénigon de Rou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mefort, enlevé à l'affection de ses enfants, après une courte maladie, à l'âge de 65 ans. Homme de bien par excellence, M. le vicomte de Roumefort avait su par sa constante bonté, par son exquise affabilité se concilier l'affection de tous ceux qui l'approchaient. Ses obsèques ont été célébrées à Vervant ; une foule considérable, représentant toutes les classes de la société, était venue rendre un suprême et touchant hommage au père de notre honoré Collègue, au chevaleresque gentilhomme que pleurent tous ceux qui l'ont connu.

⚜

Les seigneurs de la Flocellière, 1642-1681 ; notice hist. et généal. sur la Maison de Morais, par le vicomte Paul de Chabot. — Excellente notice, très étudiée, concernant une Maison d'origine écossaise, établie en France vers 1400 et qui posséda durant 39 ans la seigneurie de la Flocellière, en Poitou, érigée en marquisat en sa faveur au mois de juin 1645, puis vendue par elle en 1680 à Claude de Dreux, comte de Nancré. M. le vicomte de Chabot relate l'alliance, au XVe siècle, de Guillaume de Morais avec « Catherine la Baveuse ». Elle était d'une vieille race chevaleresque, fille de Guy le Baveux, chevalier, Sgr de Garencières, petite-fille de Guillaume le Baveux et de Jeanne de Havard, et arrière-petite-fille d'autre Guillaume, chevalier, et de Jeanne de la Haye. — La maison de Morais s'éteignit le 3 oct. 1761.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Notre honoré collègue M. le baron Rodolphe Kanzler, fils de l'illustre et regretté ministre des armes de Sa Sainteté, a épousé, le 22 nov. 1891, à Rome, Mlle Giulia de 'Nobili Vitelleschi, fille de M. le marquis Vitelleschi. Nous nous associons respectueusement à l'allégresse maternelle de S. Exc. Madame la Baronne Kanzler, et nous adressons au digne fils du glorieux général Kanzler nos vœux de bonheur les plus sincères.

Les conseillers pensionnaires de la ville de St-Omer, avec la description de leurs sceaux et armoiries (1317 - 1764), par M. Pagart d'Hermansart. — L'érudit Secrétaire-général de la Société des antiquaires de la Morinie nous montre, fonctionnant à côté du corps échevinal, un personnel attaché à l'administration, dont les membres étaient appelés « officiers des bureaux de l'hôtel de ville » ou simplement « officiers de ville » ; parmi eux, les « conseillers pensionnaires de la ville » étaient les plus importants, parce que leurs attributions touchaient aussi bien à la justice qu'à l'administration et embrassaient également les affaires extérieures. Avec son savoir habituel l'auteur traite toutes les questions relatives au sujet ; sa description des sceaux et armoiries des conseillers de St-Omer, de 1361 à 1764, est un travail des plus précieux. Des pièces justificatives terminent cette remarquable étude.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les restes de Mme d'Hannoncelles, rappelée à Dieu il y a deux ans, avaient été déposés provisoirement dans le caveau de la famille de Kergariou, à la Gouesnière, près Saint-Malo. Par un testament découvert récemment, Mme d'Hannoncelles ayant témoigné le désir d'être enterrée à la Contrie, auprès de son frère, M. le général de Charette s'est conformé aux dernières volontés de sa fille et les nouvelles obsèques ont eu lieu, le 27 novembre 1891, au milieu d'une assistance émue.

Nous applaudissons de tout cœur au projet d'élever à Roumanille, l'illustre « Capoulier » du Félibrige, dans les jardins de St-Remy de Provence, où il était né en 1818 et où il repose, selon sa volonté, une statue qui sera due au ciseau de Bastet, le distingué sculpteur vauclusien.

A nos érudits collègues, plus particulièrement à ceux de l'Anjou, nous posons très instamment cette question : Où trouverait-on le texte de cinq contes qui avaient cours dans la haute société angevine vers 1535, et qui portaient ces titres ou commençaient comme suit :

1° Quand Rome entra en Babylone.
2° A celle qui desroba les soulliers.
3° La confiture de Tours.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

4° Par le quydié Jehanne.

5° Adieu, je ne boiray plus, et grant mercy.

Les héros du Mont-St-Michel. — A nos érudits collègues de la Basse-Normandie nous demandons qui était seigneur de Plomb en 1420 ou environ? N'était-ce pas un « La Champagne »? — P.

Les poésies du Marquis de Pimodan, Duc de Rarécourt, étaient devenues en grande partie introuvables. Nous apprenons avec plaisir que la maison Champion (9, quai Voltaire) les réédite dans un format charmant avec beaucoup de poésies nouvelles ou publiées seulement dans les journaux.

Almanach de Gotha. Annuaire généalogique, diplomatique et statistique, 129e année, 1892. — Cette célèbre publication élargit chaque année son cadre et se fait de plus en plus complète, tant sous le rapport généalogique qu'au point de vue diplomatique et statistique. L'*Almanach* de 1892 compte ainsi plus de 1300 pages; il est orné de portraits royaux, et donne l'état présent des maisons souveraines, ducales ou princières de l'Europe.

L'Association des Chevaliers Pontificaux et des Catholiques honorés de distinctions par le St-Siège a tenu, le 26 nov. 1891, son assemblée générale consti-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tutive, dans laquelle ont été élus : *President*, le vicomte de Poli. *Aumônier*, le Révme P. Dom Sébastien, ✻, abbé de Septfons. *Présidents d'honneur :* le baron Paul d'Allemagne, le comte G. de Caix de St-Aymour, le général baron de Charètte, le vicomte de Damas, le comte Dunin-Borkowski, S. G. Mgr Isasa, Evêque d'Anemulio, le comte Honoré Mercier, S.G. Mgr M. Soler, Evêque de Montevideo, le baron du Teil. *Aumôniers d'honneur* : Messeigneurs Cirot de la Ville, Henri Constans, de Couëtus, Estrazulas y Lamas, Haretche, Luquese, Perez, Yereguy. *Vice-Présidents :* MM. le baron Cavrois de Saternault, G. Drolet, Noël le Mire, le vicomte de la Noüe, le baron de Reinach-Werth, le comte Roselly de Lorgues. *Membres du Conseil*, MM. le marquis d'Anselme de Puisaye. le baron de Barghon de Fort-Rion, le marquis de Beauffort, G. Bernos, le vicomte de Champeaux-Verneuil, Couret, le comte de la Fargue, le vicomte de la Guérivière, le baron de Lavigerie, le comte de la Guère, Henry Macé, le comte de Mauroy, le marquis de Surgères, le baron du Teil, le comte de Clermont-Touchebœuf, le comte d'Yanville.

Les *Statuts* de l'Association sont envoyés sur demande adressée au Président, rue des Acacias, 45, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

ALBIOUSSE (Lionel d').

La duchesse Dhuoda de Septimanie à Uzès. Uzès, H. Malige, 1891, in-8, 15 p.

AUBER (le Chanoine).

Hist. civile et litt. du Poitou. Tome VII. Ce vol^e^ embrasse le laps qui va du règne en Aquitaine du grand comte de Poitiers Guillaume V à l'aurore des croisades.

AUBERT (G.-E.)

Les vieux papiers d'une mairie : Droiturier (canton et arr. de la Palisse). Moulins, 1891, in-8, 31 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AUDEVILLE (G. d').

Lettre aux docteurs-médecins Biautte, Jouon, Ollive. Avignon, 1891, in-8, 24 p.

BARBAN DES PINS (André).

Comptes d'un receveur de la prévôté de Montbrison en 1430. Roanne, Chorgnon, 1891, in-8, 44 p.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.)

Deux inscriptions Lavalloises à Rome. Tours, 1878, in-8, 12 p. — *Souvenirs du dioc. de Vannes à Rome.* Tours, 1881, in-8, 24 p. — *La Corrèze à l'exposition archéol. de Limoges.* Tulle, 1887, in-8, 9 p. — *Vendataire des meubles ayant appartenu au citoyen Arthur Richard Dillon, émigré, l'an 1792, le 1er de la R. F.* Narbonne, 1890, in-8, 19 p. — *Œuvres complètes.* Tome IV. *Rome : Le Droit Papal.* Paris, Welter, 59, rue Bonaparte, 1891, in-8, IV 560 p.

BARONCELLI JAVON (Comte Folco de).

Babali, nouvelle provençale, avec la trad. en français. Avignon, Roumanille, 1890, in-16, 54 p. Illustr. par R Blanchard. Prix, 1 fr. 25. — *L'Aioli,* journal litt. paraissant 3 fois par mois. Avignon, au palais du Roure ; abonnt, 10 francs. (En provençal.)

BEAUCHET-FILLEAU (H. et P.)

Dict. hist. et généal. des familles du Poitou, 2e édition, 4e et 5e fascicules. Poitiers, Oudin, 1891, gr. in-8 à 2 col. Blasons.

BERLUC-PÉRUSSIS (L. de).

Paraulo dicho i funeraio de J. Roumanille, lou 26

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de mai 1891, à St-Roumie de Prouvènço. Aix, 1891, in-8, 4 p.

BONVARLET (Alexandre).

Epigraphie des Flamands de France. Lille, 1862-1877, in-8, fasc. I-V. — *Une lettre de Lesage-Senault, député du Nord à la convention nat., sur le 9 thermidor.* Dunkerque, s. d., in-12, 15 p. ; tir. à 50 ex.

BOREL D'HAUTERIVE.

Annuaire de la Noblesse de France, 47e année. Paris, r. Richer, 50, in-12, XII-382, p. planches de blasons (En collab. avec le vicomte Révérend.)

BOUCHET (Emile).

Geoffroy de Villehardouin : La conquête de Constantinople, texte et traduction nouvelle, avec notice, notes et glossaire. Paris, Alph. Lemerre, 23, pass. Choiseul, 1891, 2 vol. in-8, X-470 et 440 p (Tiré à 550 ex. sur pap. de Holl. in-8 écu ; 60 sur gr. pap. de Holl. ; 20 sur pap. de Chine ; 20 sur pap. Whatman.)

BOURGEOIS (Armand).

Voyage autour de l'appart^t d'un collectionneur. Petits mémoires du XVIIIe *siècle.* Dans l'Almanach-Annuaire de la Marne, etc. Reims, H. Matot, 1891.

BOURROUSSE DE LAFFORE (Louis de).

Sources du Nobiliaire de Guyenne et Gascogne. Dans l'Annuaire du C. H. de 1891.

BRUNET (Victor).

Brécey. — Les de Brécey, les d'Amphernet, les de Vassy, notice hist. Condé-sur-Noireau, E. L'Enfant,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1891, in-8, 146 p., tableau synoptique de filiation.

Buet (Charles).

J. Barbey d'Aurevilly, impressions et souvenirs. Paris, Savine, 1891, in-12, VI-470 p. Prix, 3 fr. 50.

Caix de St-Aymour (Vte de).

Arabes et Kabyles. Paris, Ollendorff, 1891, in-12, 288 p. 3 fr. 50.

Campello (Comte Paul de).

Les demagogues au temps de César, in-8. — *Le château de Campello*, in-8. — (Ces ouvrages, qui dénotent un esprit supérieur et une érudition solide, sont en langue italienne.)

Chabot (Vicomte Paul de).

Les seigneurs de la Flocellière, 1642-81. Vannes, Lafolye, 1890, in-8, 16 p. (Notice hist. et généal. sur la maison de Morais.)

Chambois (l'Abbé Em.).

Une Vendetta percheronne en 1611. Vendôme, 1891, in-8, 54 p., index onom.

Chevalier (l'abbé A.).

La vallee de l'Ardres. Dans l'Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. Reims, H. Matot, 1891.

Chevalier (le Chanoine Jules).

Amedée de Roussillon, Evêque de Valence et de Die (1276-81), étude hist. Grenoble, E. Baratier, 1890, in-8, IV-96 p. tiré à 100 ex. — *Le royaume d'Arles et de Vienne,* 1891, in-8, 13 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CIVRY (Vicomte Ulric de).

L'Echo de l'armée, organe des armées de terre et de mer (Hebdomadaire). Bureaux, r. de Penthièvre, 32, Paris. Un an, 25 fr. Six mois, 13 fr. Étranger, port en sus.

COLONNA DE CESARI (Comte Raoul).

Hist. de la Corse. Paris, Ch. Bayle, 16, r. de l'Abbaye, 1890, in-16, VIII-208 p. Prix, 0.70 centimes. — *Bulletin de l'Union Corse*, mensuel. Bureaux, r. de Louvois, 10, Paris, 6 fr. par an.

CONSTANS (Monseigneur L.)

Méditations et souvenirs. Rome, impr. de la Propavande, in-12. — *Nouv. méditations et nouv. souvenirs.* Rome, in-12. — *Les consolations et les joies de la mort.* Paris, in-12. — *Marie Stemer*, trad. de l'ital. Paris, in-12. — *Un mois en Palestine.* Privas, in-12. — *Quelques mois en Algérie.* (Sous presse).

COURET (Alphonse).

En Terre promise : Notes de mon voyage en Egypte et en Palestine. Paris, 8, rue François Ier, 1892, in-12, IV-259 p.

CROIZIER (Marquis de).

Bulletin de la Soc. académique Indo-chinoise de France, 2e série, tome 3e, années 1884-90. — Paris, Ern. Leroux, 1890, in-8, IV-1000 p. — *Les monuments de Samarkand de l'époque des Timourides.* Paris, Leroux, 1891, in-8, 27 p. (Extr. du Bulletin archéol. du Comité des trav. hist. et scientifiques).

CROLLALANZA (G.-B. de).

Annuario della nobiltà italiana, anno XIII, 1891. Pise, 1890, in-16, 792 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CROLLALANZA (Goffredo de).

Araldica officiale. Pise, libr. Galileo, 1891, in-16, 131 p. Prix, 2 francs.

CROZET (Ernest de).

Renaissance litt. et artistique de la Provence. Forcalquier, A. Crest, 1890, in-8, 23 p. — *Ephémérides Bas-Alpines,* 1890, 4e année. Avignon, Aubanel, 1891, in-8, 46 p.

DIENNE (Comte de).

Hist. du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789. Paris, Champion, 1891, gr. in-8, IV-570, index des noms.

DUNIN-BORKOWSKI (Comte).

Annuaire de la Noblesse Polonaise, t, I. 1881 ; t. II, 1883. — *Liste de la Nobl. Polonaise,* 1882, et 1887. — *Les Polonais Dignitaires Autrichiens,* 1890. — *Les dames Polonaises à la Cour des Habsbourgs,* 1891. (Le tout en langue polonaise).

ESTOURBEILLON (Comte Régis de l').

La Noblesse de Bretagne, notices hist. et généal. Préface de P. de Lisle du Dreneuc. 1er Fascic. Vannes, Lafolye, 1891, gr. in-4°, 300 p.

FARCY (Paul de).

Généalogie de la famille de Farcy. Laval, 1891, in-4°, XVIII-567 p.; nombreux blasons et sceaux dans le texte ; index onom. — *Catal. des gentilsh. d'Anjou maintenus dans leur nobl. par l'intendant Voisin de la Noiraye en 1666 et ann. suiv.* Paris, 1891, in-8, 60 p. Prix, 2 fr. 50.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

FAUCHER (Paul de).

Notice sur la gratuité des écoles à Bollène depuis le commt du XVIIe *siècle*. Avignon, Aubanel, 1881, in-8, 8 p. — *Notice sur l'anc. chapelle et l'ermitage de N.-D.-des-Grâces, appelé commun St-Ariès, à Bollène.* Avignon, Aubanel, 1883, in-8, 32 p. — *Discours pron. le 21 sept. 1890 à la réception de M. l'abbé Octave de Camaret, chanoine hon. d'Avignon et de Fréjus, nommé curé-doyen de Bollène.* Carpentras, 1890, in-8, 5 p. — *M. d'Olivari, doyen du parlement d'Aix.* (En préparation, en collab. avec M. Ph. Tamizey de Larroque. — Le doyen d'Olivari fut un des corresp. et des grands amis de Peiresc.) — *Quelques amis de Mme de Sévigné en Provence.* (Rafélis de Roquesante, le bon doyen de Grignan, Ripert, les frères d'Alauzier); in-8 d'env. 300 p. avec portraits, vues, etc. (Pour paraître en 1892.)

FAUCHER DE St-MAURICE.

La question du jour: Resterons-nous Français? Québec, 1890. in-8, 140 p.

GALARD-MAGNAS (Marquis de).

Wideville, hist. et description. Paris, J. Claye, 1874, gr. in-8, 102 p. — *Compte-rendu des séances de l'admin provinciale d'Auch*, avec notes et doc. Agen, Lenthéric, 1887, gr. in-8, VIII-630 p.; index onom. — *Scènes de la vie de province en 1763* Magnas-St-Clar, 1889 gr. in-8, 46 p., 2 pl. (blasons gravés, vue du chât. d'Uzès).

GANTELMI D'ILLE (Charles de).

Les Provençaux à Florence, au 6e centenaire de Béa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trix en 1890. Forcalquier, A. Crest, 1890, in-8, 22 p. — *Discours prononcé à la distrib. des prix aux élèves des Ecoles chrét. de Manosque*. Marseille. 1880. — *L'Abbaye de Volx et la Chapelle romane de N.-D. de Baulis ;* discours prononcé en Sorbonne. Digne, 1883. — *Damase Arbaud, sa vie et ses œuvres ;* (sous-presse). — *De Berluc-Perussis*, notice bio-bibliogr. Gap, 1882. — *William-Charles Bonaparte-Wyse*. Aix, 1887. — *Le chanoine Michel,* notice biogr. Aix, 1883. — *Eloge de Joseph Vial, Frère Samuel*. Aix, 1888. — *Célestin Roche*, notice biogr. Grenoble, 1889. — *Rapport sur le concours d'agric. entre les instituteurs de l'arr. de Forcalquier*. Forcalquier, 1883.

GILLANT (l'Abbé).

L'abbé J.-B. Blondelet, chapelain de Clermont. (*Souvenirs de la révol*n ; *recherches biogr. sur le Clergé du dioc. de Verdun.*) Verdun. 1891, in-8, 16 p.

GOURCUFF (Olivier de).

Le retour du Croisé, pièce en un acte et en vers. Vannes, Lafolye, in-12, 23 p. — *A Pierre Belon*, poésie dite par l'auteur à l'inaugur. de la statue de Belon à Créans-Foulletourte, le 14 juin 1891. Vannes, Lafolye in-12, 4 p. — *Les Scabieuses*, poésies. (En préparation.) — *Une vie brisée*, roman. (Publié dans le *National*.) — *Poésies de J. Meschinot*, maître d'hôtel des ducs de Bretagne, xve s. (Edité par la Soc. des biblioph. bretons.) — *Le général vendéen d'Elbée*. (En préparation.)

GUERLIN (Robert).

Notice sur les broderies exécutées par les religieuses ursulines d'Amiens. Paris, E. Plon, 1891, in-8, 15 p.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

GUILLAUME (l'Abbé Paul).

Essai hist. sur l'abbaye de Cava, d'après des doc. inédits ; 1877, gr. in-18, IV-454-CLXIV p. (Chez l'auteur, à Gap, 15 francs.) — *Rapport au Conseil g^al des H.-Alpes sur les archives du dép^t en 1889-90*. Gap, 1890, in-8, 30 p. — *Bulletin de la Soc. d'études des H.-Alpes*, 10e année. Gap, 1891, env. 500 p. en 4 fasc. in-8.

HALLEZ D'ARROS (Comte).

L'Armorial général de France. Paris, Flammarion, 891, pet. in-8, 48 p. Nombreuses illustr. dans le texte. Prix, 1 fr, 50. Sur pap. Japon, 100 ex. à 5 fr.

HIORT-LORENZEN (H. R.)

Danmarks adels aarbog. Copenhague, 1891, in-16, XVIII-10 p., nombr. portraits héliogr. et blasons en chromo.

HUET (Paul).

Alamigeon, en Périgord. Paris, 1891, gr. in-8, 50 p. 1 pl. (fac-simile de certif. d'armoiries). Excellente étude généal. dont il a été parlé avec éloge dans notre Annuaire de 1891.

HUGUES (Vicomte d').

Mon opinion sur les Juifs, pour repondre à l'opinion qu'un des leurs a fait émettre dernièrement sur mon compte. Se vend chez l'auteur, à la Motte-du-Caire, Basses-Alpes, o. 60 c. en timbres-p. ; 1891, in-12. 30 p. — *Bulletin trim^el du Syndicat agr. de l'arr^t de Sisteron*. La Motte-du-Caire, 2 fr. par an.

LAGIER (l'Abbé A.)

La Chartreuse de la Sylve-Bénite. Grenoble, E.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Allier, 1889, in-8, VI-88 p. et 1 planche. — *Le Trièves pendant la révolution* d'après des doc. officiels et inédits. Valence, J. Céas, 1889. in-8, 126 p. — *Les anc. mandements de Virieu, Chabons, Montrevel et du Passage.* Grenoble, F. Allier, in 8, 100 p.

LANZA DI SCALEA (Prince Pierre).

Enrico Rosso e la confisca dei suoi mobili in Castiglione, recherches hist. sur le XIVe siècle. Palerme, 1890, in-8, 208 p. (Œuvre de grande érudition, terminée par 25 pièces justif.)

LAVIGERIE (Baron Olivier de).

Châteaux et châtelains : le château de Baye. Paris, Féchoz, 1891, in-8, 39 p., 1 pl.

LE CHAUFF DE KERGUENEC (François).

Souvenirs des zouaves pontificaux (1864-66). Paris, J. Leday, 10, r. de Mézières, 1891, gr. in-16. XII-500 p. Nombr. illustrations hors et dans le texte. Prix, 3 fr. 50.

LE VACHER DE BOISVILLE (D.)

La famille de la vén. mère Jehanne de Lestonnac, baronne de Montferrant-Landiras, étude hist. Bordeaux, 1891, in-8, 43 p. tiré à pet. nombre, non mis dans le commerce.

LONGUEMARE (Paul de).

Notes sur l'instr. primaire en Normandie avant la révoln. Evreux, 1891, in-8, 29 p.

LURION (Roger de).

Sources du nobiliaire de Franche Comté. — Dans l'Annuaire du C. H. de 1891.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MANNO (Baron Antonio).

Bibliografia di Chambéry. Turin, G. B. Paravia, 1891, in-8°, 55 p. — *Relazioni diplomatiche della monarchia di Savoia dalla 1ª alla 2ª restaurazione (1559-1814) : Francia (1717-1719)*. Turin, Bocca, 1891, in-4°, x-391 p. ; index analyt. et onom. ; portrait héliogr.

MARGON (Vicomte A. de).

Las fèstos del Felibrige, poème en vers languedociens avec trad. française, suivi de Vers français. Montpellier, 1887, in-12, L-210 p.

MARGUERYE (Comte R. de).

Le grand incendie de la cathédrale de Bourges. Mœurs administratives au XVIe *siècle*. Bourges, Tardy-Pigelet, 1890, in-8, 54 p. et 1 pl. (Extr. des *Mém. de la Soc. des ant. du Centre*).

MAUROY (Comte Albert de).

De la noblesse maternelle. Dans l'Annuaire du C. H. de 1891.

MILLIEN (Achille).

Chants populaires de la Grèce, de la Serbie et du Monténégro. Paris, Lemerre, 1891, in-12, IV-184 p. Prix, 3 fr.

MINI (D. Giovanni).

Illustrazioni storiche degli ant. castelli di Salutare, Monte Poggiolo e Sadurano, 1890, in-16, 224 p. *Illustrazione storica dell'ant. castello di Castrocaro*. Modigliana, 1889, in-8, VIII-361 p. Planches (vues et plans). Ces deux ouvrages ont été gracieusement offerts au C. H. par leur docte auteur.

Copyright Centre d'Etudes d'Ainay - Lyon 2007

Monti de Rezé (Comte Al. de).

Doc. généalogiques pour la maison de Charette. Nantes, Grimaud, 1891, in-8, VIII-297 p.

Moy (Marquis de).

Les 4 demoiselles de Lorraine. Dans l'Annuaire du C. H. de 1891.

Oberkampff de Dabrun (Emile).

Notice sur la famille Oberkamp ; son origine ; modifications du nom ; ses differentes branches. — Alais, s. d. (1891), in-8 carré, VI-98 p. ; nombr. planches, eaux-fortes et héliogr. blasons, tableau filiatif, index onom. Tiré à 100 ex. num.

Pagart d'Hermansart.

Les conseillers pensionnaires de la ville de St-Omer, avec la descr. de leurs sceaux et armoiries, 1317-1764. St-Omer, H. d'Homont, 1892, in-8, 58 p. — *Le maître des hautes-œuvres ou bourreau à St-Omer ;* en prépar. — *Inventaire des reliquaires, joyaux et ornements de la chapelle N.-D. des miracles à St-Omer en 1559 ;* en préparation.

Pasini (Chevalier F.).

Aurelio Pasini, matematico del XVI secolo. Dans la *Gazzetta ferrarese*, 31 déc. 1890.

Pellot (Paul).

Doc. sur les familles de Tiges, de Mortagne et de Montmorillon. Nancy, 1891, in-8, 8 p. — *Notice sur les Petit de Richebourg.* Arcis-sur-Aube, Frémont, 1891, in-8, 26 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PIMODAN (Marquis de), duc de RARÉCOURT

La première étape de Jeanne d'Arc, avec une carte détaillée. Paris, Champion, 1891, gr. in-8, 60 p.

POLI (Vicomte Oscar de).

Le Régiment de la Couronne (1643-1791), annales et documents ; illustr. de C. de l'Epinois. Paris, 1891, gr. in-8, LVI-372 p. ; index onom. Prix, 12 fr. — *Annuaire du C. H. de France*, 4e année, 1891, in-12, LVI-360 p. — *Bulletin de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux*, 1891, in-8. — *Epitaphes de St-Yves des Bretons à Rome.* Dans l'Annuaire du C. H. de 1891. — *L'Ordre de Malte*, dans le même Annuaire. — *Le pied couronné*, légende. Dans l'Almanach catholique de France, 1891. — *Nobiliaire des Croisades : Maison de la Vove. Maison de Montaignac.* Dans la *Revue de la Terre-Sainte*, 1891. — *Les héros du Mont-St-Michel*, in-8, blasons. (En préparation.) — *Les Régiments d'autrefois : le Régiment de Piémont* (pour paraître en 1892) ; illustrations de C. de l'Epinois. — *Un patriote du* XIVe *siècle : Enguerrand Ringois d'Abbeville* (en préparation).

PORTAL (Chevalier E.).

Note araldiche e storiche. Palerme, 1891, in-12, 64 p. — *Rimpianto*, poésie dédiée à M. Ernest de Crozet. Palerme, 1891, in-12, 8 p. — *Omaggio a Roumanille, lettere e versi.* Palerme, 1891, in-16, 16 p. : tiré à 100 ex. num.

PRINSAC (Baron de).

La fête de la Fédération à Paris, 14 juillet 1790, racontée par Cl. Rochet, de Breurey-lez-Faverney en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Fr.-comte. Besançon, 1889, in-8, 6 p. (Extr. des Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs).

RAINERI-BISCIA (Comte Camille).

Opere della Biblioteca nazionale publicate dal cav. Felice Le Monnier, descritte ed illustrate. Livourne, 1880, gr. in-8, x-412 p. avec index onomastique. — *Ricordi e memorie delle scuole di S. Viola.* Bologne, 1889, gr. in-8, 40 p.

RÉVÉREND (Vte Albert).

Annuaire de la Noblesse de France, 1891. (En collab. avec M. Borel d'Hauterive.)

RÉVÉREND DU MESNIL (Vicomte E.).

L'ancien Forez, revue mens. hist. et archéol. 10e année, 1891, in-8. (On s'abonne chez le Directeur, à Daron, par St-Christophe-en-Brionnais, Saône-et-Loire. 12 fr. par an.) — *Paul Tallemant, prieur d'Ambierle et sa famille*, in-4°, avec la magnifique pl. d'Edelinck. On y trouve complète la généalogie inédite à ce jour des Tallemant. — *De la race bovine charollaise*, substantielle étude où l'on trouve *son origine et ses caractères, son embouche, son introduction* dans le Nivernais, l'Allier et le Cher, et enfin la généalogie de la famille Mathieu, qui a si heureusement contribué à sa propagation dans le centre de la France. St-Etienne, Théolier, gr. in-8, 13 p.

ROCHAS D'AIGLUN (Lt-Colonel de).

Le fluide des magnétiseurs. Précis des expériences du baron de Reichenbach sur ses propriétés physiques et physiol. Paris, G. Carré, 58, r. St-André-des-Arts, 1891, gr. in-8, 181 p. ; gravures dans le texte. — *Les*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

buttes et la télégr. optique. Dans les *Mém. de la soc. des sc. et lettres de Loir-et-Cher*, T. XI. — *Projet d'une carte politique de l'Europe par Vauban en 1706.* Paris, Delagrave, 1891, in-8, 30 p.

ROMANET (Vicomte de) et H. TOURNOUER.

Doc. sur la province du Perche, fascic. 3-6. Mortagne, Pichard, 1891, in-8.

ROURE (Baron du).

Sources du nobiliaire de Provence. Dans l'Annuaire du C. H. de 1891. — *Revue de Provence*, 1890-1891. Aix, Remondet, cours Mirabeau, 53. Abonn t, 20 fr.

RUSSO (l'Abbé Giuseppe).

Notices sur les 7 saints évêques de l'égl. de Girgenti, 1877, in-12, XIII-100 p. — *La Syntaxe latine en tableaux synoptiques.* Girgenti, 1887, in 12, 22 p. — *Nouv. méthode pour apprendre la syntaxe latine.* Girgenti, 1887, in-12, IV-94 p. — *Superstitions et préjugés,* dialogue. Girgenti, 1888, in-12, 32 p. — *Paolo Segneri et l'éloquence italienne.* Catane, 1889, in-12, 31 p. — *Études polémiques sur la « Divine comédie ».* Girgenti, 1890, in-12, VII-204 p. — *L'enseignement public en Italie et ses programmes.* Caltanissetta, 1891, in-12, 33 p. (Tous ces ouvrages, qui témoignent de beaucoup d'erudition sont en langue italienne.)

SARRAN D'ALLARD (L. de).

Excursion de la Soc. d'étude des sciences naturelles de Nîmes dans les terrains jurassique et crétacé à la limite sept le du dép. du Gard. Nîmes, 1879, in-8, 11 p. — *Excursion géol. d'Anduze à Mialet et à St-Jean-du-Gard.* Nîmes, 1879, in-8, 4 p. — *Excurs-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

géol. de Vialas à Villefort. Nîmes, 1880. in-8, 11 p. (En collab. avec A. Pierredon.) — *Compte-rendu d'une excurs. géol. et minér. de Villefort à Alais.* Paris, 1880, in-4°, 7 p. — *Note sur une course géol. aux environs d'Alais.* Paris, 1880. in-8, 20 p. planche. — *Rech. sur les dépôts fluvio-lacustres ant. et post. aux assises marines de la craie super. du dép. du Gard.* Lagny, 1884, in-8, 78 p. 2 pl. — *La Zone à ammonites macrocephalus dans les Cévennes.* Paris, 1885, in-8, 4 p. — *Sur la non-impossibilité de régénérer les alcools soumis à une dénaturation en vue de la fabric. de l'éther ord^le.* Nîmes, 1887, in-8, 8 p. — *Matériaux pour servir à l'explic. de la carte de géogr. des env. de Pont-St-Esprit.* Paris, 1887, in-8, 25 p. — *Descr. géol. des env. de Pont-St-Esprit.* Paris, 1887, in-8, 74 p., 3 pl. — *Notice biogr. sur F. Fontannes.* Paris, 1887, in-8, 10 p. — *Note sur quelques plantes de la flore lacustre du Gard.* Nîmes, 1887, in-8, 12 p. — En préparation : *Notice sur les localités portant le nom de Sarran,* suivie d'un *Essai hist. et généal. sur les familles de ce nom.* — *Répertoire Héraldique d'Auvergne.*

SOUHESMES (G. des GODINS de).

Lamartine, ouvr. couronné par l'acad. de Mâcon. Mâcon, 1891, in-8, 102 p., pl. (autographes). — *Guide de Constantinople et ses environs.* Const., A. Zellich, imprimeur du St-Siège, 1891, in-32, 278 p. 2 pl., 2 cartes.

SURGÈRES (Marquis de GRANGES de).

De la possession du livre. Anvers, 1890, in-12, 23 p. — *L'orig. des diocèses dans l'anc. Gaule.* (Dans *l'Espérance du peuple,* de Nantes, 28 mai 1891.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.)

Livre de raison de la famille Dudrot de Capdebosc (1522-1675). Paris, Alph. Picard, 1891, in-8, 47 p. — *Billets languedociens inédits, extr. de la Méjanes* (*Cujas, du Faur de St-Jory, Desclan, Garrigues*). Toulouse, Ed. Privat, 1891, in-8, 12 p. — *Un héros ignoré : La soldat La Pierre, d'Unet.* Tonneins. G. Ferrier, 1891, in-16, 16 p.

TEIL (Baron J. du).

Le village de St-Momelin (*Artois et Flandre*), notice hist. Paris, A. Picard, 1891, in-8, 134 p. index onom.

TERRIS (Jules de).

Sources du nobiliaire de l'Etat d'Avignon et du Comté Venaissin. Dans l'Annuaire du C. H. de 1891.

TRICOIRE (l'Abbé P.-G.).

Engolismenses Episcopi, auctore G. Carlonio, iterum prodeunt, aecedentibus notulis ineditis J. Mesneau, curante et annotante P.-G. Tricoire, parocho Molidarnensi, Illmo et RRmo DD. Alexandro-Leopoldo Sebaux, Episcopo Engolismensi, opus dedicatum. Angoulême, Coquemard, 1891, in-8, 76 p.

VASSALLO-PALEOLOGO (F.).

La concordanza Dantesca, Fascicules 1 et 2. Girgenti, 1886, in-8.

VIDAU (Comte Louis de).

Chasses corses. Paris, Pairault, 3, pass. Nollet, in-12, 68 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VILLARET (Amicie de FOULQUES de).

A propos de deux chartes inéd. des lépreux de Bonneval. (Dans le Bull. de la Soc. Dunoise, avril 1891.)

VILLERS (Comte de).

Sports athlétiques. Dans la *Revue athlétique*, 25 août 1891.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (Georges de).

Au Drapeau ! ode. Paris, 1890, in-8, 14 p. *Dieu protège la France, poésie sur Jeanne d'Arc.* Paris, 1890, in-8, 8 p.

VORSTERMAN VAN OYEN (A.A.)

Jaarboek van den Nederlandschen adel, 4e année, 's-Gravenhage, 1891, pet. in-8, x-332 p. Portrait, blasons en chromo. (En collab. avec MM. van Epen et van der Meulen.)

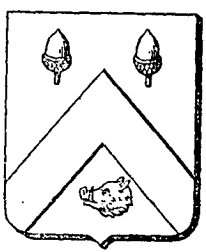

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIERES

Etat des Membres du Conseil Héraldique de France au 31 décembre 1891 1

Sources du Nobiliaire de Périgord, par le Vicomte de Gérard et le Comte de Saint-Saud 1

La noblesse et les origines nobiliaires par le Comte Albert de Mauroy 19

Sources du Nobiliaire Orléanais, par A. Couret 37

Marie, Sœur du grand Corneille, et sa postérité, par Henri Le Court. 46

L'Ordre de St-Jean de Jérusalem : Ses onze premiers Grands-Maîtres, par le Vicomte Oscar de Poli 55

La dîme et le champart, par le Comte Gonzague Cianelli et le Vicomte R. du Mesnil 83

Poésies : Sonnets, par Octave Lacroix 87

Fortitudo, par le Comte A. de Visien 88

Rayons et ombres, par le Vicomte A. de Margon. 89

Le Cèdre, par Oscar de Poli. 91

La législation nobiliaire, par Gaston Bernos 92

Sources du Nobiliaire du Dauphiné, par Jules Chevalier. . 104

Sources du Nobiliaire de Corse, par le Comte R. Colonna de Cesari. 130

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La famille de Bayard, par le Lieutenant-Colonel A. DE ROCHAS D'AIGLUN 139
Enquête sur les droits honorifiques et seigneuriaux de l'église paroissiale de Jans, par S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO. . . 159
Chronique 181
Bibliographie 269

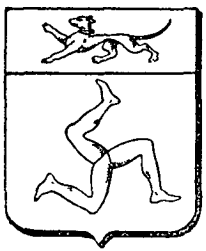

Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

SIXIÈME ANNÉE



PARIS

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

45, Rue des Acacias, 45

1893

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

ETAT DES MEMBRES[1]

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

Au 31 décembre 1892

H. Abzac de la Douze (Comte Aymar d') ; — † *5 janvier 1891.*

H. Achard de la Vente (Joseph), docteur en droit — chât. de St-Cyr, p. Mortain (Manche).

1 Le format restreint de notre Annuaire ne nous a pas permis de continuer à mentionner toutes les distinctions de nos honorés collègues, ni toutes les Sociétés dont ils font partie ; nous n'avons fait d'exception que pour nos nouveaux adhérents.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
V. P. — Vice-Président.
H. — Membre Honoraire.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
S. R. — — Secrétaire-Rédacteur.
CH. — Chevalier.
COMM. — Commandeur.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er ; — Sainte-Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

H. **Albicini** (Comte César) ; — † 28 juillet 1891.

H. **Albiousse** (Lionel d'), juge au tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Albouy** (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, ch. du St-Sépulcre, président de l'Athénée oriental ; — r. des Saints-Pères, 30, Paris.

P. H. **Alençon** (S. A. R. Monseigneur le Duc d'), Bailli Grand-Croix de l'Ordre de Malte ; — av. Kléber, 9, Paris, et chât. de Mentelberg, p. Innsbrück, Tyrol (Autriche).

H. **Alessandro Serroy** (Docteur Gaëtano d') ; — Girgenti (Sicile).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; r. — Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. **Alis** (l'Abbé Louis) curé d'Agmé, lic. en théologie ; — Agmé, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Almenara-Alta** (Duc d'), C. ✠, marquis d'Albranca et de Villel, Grand d'Espagne de 1re classe, gentilhomme de la chambre de S. M. Catholique, chevalier de la Royale Maestranza de caballeria de Valence, etc. ; — calle Général Castanos, 3 et 5, Madrid.

H. **Amade** (Adolphe d'), O. ✠, I. P. ✠, S.-Intendant mil. de 1re classe en retr., comm. et ch. des Ordres Pontificaux, etc. ; — hôtel de la Caisse d'épargne, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Amphernet** (Vicomte d'), ✠, de la Soc. des Ant. de Normandie ; — r. Royale, 92, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Anchald** (Baron d') ; — chât. de la Terrasse, p. Crevant (Puy-de-Dôme), et chât. de Beaumont-la-Ferrière, (Nièvre).

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sar-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

the ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), anc. officier aux zouaves pontificaux, gr.-officier de l'Ordre imp. de la Rose, ch. de l'O. de Pie, etc. ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; du Conseil d'adm. de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux . — Dar ben Ayet, rue El Benna, Tunis.

P. H. **Arbaumont** (Jules d'), I. P. ✠, chevalier de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique ; prést de la Commn des Antiquités de la Côte-d'Or, corresp. honoraire du ministère ; — rue Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Hugues d') ; — † 5 mars 1891.

S. G. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; villa St-Michel, St-Pair-sur-mer (Manche).

H. **Assire** (Edmond) ; — r. Jeanne d'Arc, 59, Rouen (Seine-Inf.).

H. **Astanières** (Comte d'), ✠ ; — rue d'Assas, 68, Paris.

H. **Auber** (l'Abbé Charles), ✠ ; — † 6 nov. 1892.

H. **Aubert de la Faige**, de la Soc. d'émul. de l'Allier ; — La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), I. P. ✠, lauréat de l'Institut, bibl. archiviste de la ville de Saintes, prést de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Saintes (Charente-inf.).

H. **Aupias de Bianat** (Élie d') ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. élève de l'École des chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. Godot de Mauroy, 40, Paris.

A. **Auriol** (Jules), Membre du Tribunal de Commerce de Nimes ; membre corresp. de plusieurs Soc. savantes ; médaille de l'Exposition Vaticane (1888) ; — grande rue, 9, Nimes (Gard).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Aussy** (Alfred d') ; — r. de la Souche, 5, St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. **Aussy** (Denys d'), vice-prés[t] de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — chât. de Crazannes, p. Port-d'Envaux (Charente-Inf.).

H. **Autane** (Comte d') ; — r. Sainte-Catherine, 9, Avignon (Vaucluse).

H. **Auteroche** (Pierre **Chappe**, baron d'), de la Soc. bibliographique ; — r. de Bourgogne, 37 ter, Paris.

H. **Avout** (Baron d'), anc. magistrat, insp[r] de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. ; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Azambuja** (Gabriel d'), lic. ès-lettres ; — r. des Convalescents, 5, Marseille (B.-du-R.).

H. **Bacqua** (Auguste), maire de St-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.).

H. **Balincourt** (Comte E. de), ✻, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nimes ; — r. des Lombards, 29, Nimes (Gard).

H. **Barban** (André) ; — † 1er oct. 1891.

H. **Barbarin** (Emmanuel de) ; — r. de Rome, 68, Marseille (B.-du-R.).

H. **Barbier de Montault** (Monseigneur), I. P. ✻. Prélat de la Maison de S. S. ; gr. croix de l'O. R. de François 1er, etc. ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. de l'Acad. Pontificale d'archéol. etc. ; — r. St-Denis, 37, Poitiers (Vienne).

H. **Barghon de Fort-Rion** (Baron de), décoré de la croix *Pro Petri Sede*, etc. ; de l'Institut R. et Gr. Ducal de Luxembourg ; etc. ; — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

H. **Baroncelli-Javon** (Comte Folcò de) ; du Félibrige ; — hôtel de Javon, Avignon (Vaucluse).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), curé de Villers ; v.-prés[t] de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Barrière-Flavy** (Casimir) avocat, corresp. des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Ecosse ; de la Soc. franç. d'archéol. ; de la Soc. archéol. du midi de la France ; — r. des Arts, 3, Toulouse (Haute-Garonne, et chât. de Gentillac, p. Saverdun (Ariège).

A. **Basin** (Louis), corresp. de l'Acad. de Mâcon; — r. Debrousses, 5, Paris.

H. **Béarn** et de **Viana** (Gaston de **Galard**, prince de), ✠, grand-croix de St-Grégoire, de Charles III, etc. ; — Pau (B. Pyr.).

H. **Beauchamps** de **Monthéard** (Baron de) ; — chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. **Beauchesne** (Comte Adelstan de), lic. ès-lettres ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — chât. de Torcé, p. Ambrières, (Mayenne), et r. Boccador, 6, Paris.

H. **Beauchet-Filleau** (Henry), I. P. ✠, anc. magistrat, corr. du min. de l'I. P. ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; — même adresse.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de), ; — chât. de l'Esnaudière, au Genest, p. St-Ouen-des-Toits (Mayenne).

H. **Beaumont** (Comte Jacques de), ch. de justice avec plaque de l'O. R, de St-Georges Constantinien, comm. de St-Grégoire, etc. ; — boul. des Invalides, 12, Paris, et chât. de la Brosse, p. Château-Renault (Indre-et-Loire).

H. **Beaune** (Joseph), anc. magistrat ;— chât. de Bistauzac, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Périgord ; — r. de Paris, 2, Périgueux (Dordogne).

A. **Belval** (Antonin de) ; — Bourgoin (Isère).

H. **Beneyton** (Comte) ; — † 7 *sept. 1888.*

H. **Benoist** de **Ronat** (Louis de) ; — chât. de Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. prés[t] de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), curé de St-Pierre del Pech, p. St-Martin (Lot-et-Garonne).

H. **Bernis** (Marquis de), anc. officier d'inf., prés[t] du Comité de la Soc. de secours aux blessés milit. de l'Ardèche ; — chât. de St-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

S. R. **Bernos** (Gaston), chevalier du St-Sépulcre, etc. ; — r. Legendre, 191, Paris.

H. **Bersy de la Guérivière** (Emmanuel de), anc. off[r] de cav., off[r] de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Suresne, 9, Paris.

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; de la Soc. Archéol. de la Loire-Inf. ; — boulevard Delorme, 5, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Béru** (Vicomte Jules de), off[r] de l'O. du Libérateur ; — chât[x] du Gros-Chêne, p. Janzé (Ille-et-Villaine).

H. **Bessas de la Mégie** (Comte de) ; — † *30 janvier 1886.*

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870) ; — Champs-Élysées, 55, Paris.

H. **Bieberstein Krasitzki** (Comte de) ; — Monastérichtché, et district de Sipoviétz, gouv[t] de Kiéff (Russie).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de), — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), chanoine hon[re], sup[r] de l'Ecole St Paul ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; — r. d'Epernon, 32, Angoulême (Charente).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Boceret** (Emmanuel de), de la Soc. arch. de la Loire-Inf. — Guérande (Loire-Inf).

P. H. **Bois de la Villerabel** (Vicomte Arthur du) ; — † 24 nov. 1891.

H. **Boisguilbert** (Comte de) ; — chât. de St-Pierre, p. Beuzeville (Eure).

A. **Boisserie de Masmontet** (E.), de la Soc. hist. du Périgord ; — chât. de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Daina ; — r. Ste Hélène, 51, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

H. **Bonaparte-Wyse** (Lord André) ; — manor of St-John's, Waterford (Irlande).

H. **Bonneserre de Saint-Denis** ; — † *22 mai 1885*.

H. **Bonnetat** (l'Abbé) ; — † *31 août 1892*.

H. **Bondad-Réal** (Marquis de), consul-général, gr.-croix du Libérateur de Venezuela ; académicien corresp. des Acad. Royales de jurispr. et de législ. de Madrid, des Sciences et lettres de Cadix ; de la Soc. royale de géogr. de Lisbonne ; — rue Lepanto, 9, Séville (Espagne).

H. **Bonnecaze** (Baron de), anc. attaché au cabinet du ministre de l'Agric., chev. de l'O. R. du Cambodge ; Secrétaire de la Soc. acad. Indo-chinoise de France ; — r. Vintimille, 24, Paris.

H. **Bonvallet** (Adrien), anc. prést de la Soc. des ant. de l'Ouest ; — r. du Petit-Bonnevaux, Poitiers (Vienne).

H. **Bonvarlet** (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, prést du Comité Flamand de France, ch. des O. de St-Grégoire, du Danebrog et de Léopold ; — r. du Sud, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Borel d'Hauterive** (André), conservateur hon. à la Bibl. Ste-Geneviève, fondateur et anc. directeur de l'*Annuaire de la Noblesse*, chev. de l'O. R. du Christ ; — r. Pigalle, 9, Paris.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

H. **Bors** (Auguste de) ; — chât. de la Brosse, p. Tournon (Indre).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — r. des Bouchers, 44, Bayeux (Calvados), et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Acad. royale héraldique d'Italie ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; — Hyères (Var), et Lozère (Seine et-Oise).

H. **Boüard** (Baron de), ch. de St-Grégoire ; — Bordeaux (Gironde).

P. H. **Boucher de Molandon** (Remy), ✠, I. P. ⚜, membre non résidant du Comité des trav. hist. au ministère de l'I. P. ; de la Soc. de l'hist. de France ; etc. ; — r. Pothier, 23, Orléans, et chât. de Reuilly, Chécy (Loiret).

H. **Bouchet** (Emile), membre titul. de l'Acad. de Ste-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France ; — r. des Murlins, 26, Orléans (Loiret).

A. **Boudard** (Auguste de), ⚜, ch. de St-Sylvestre ; — r. de Vintimille, 14, Paris, et à Royas-Villars (Vaucluse).

H. **Bouillerie** (Baron Sébastien de la), de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. St-Dominique, 7, Paris, et chât. de la Bouillerie, p. La Flèche (Sarthe).

H. **Boullenois de Senuc** (Madame de), née de **Clairval** ; — r. Haute du Château, 9, Nantes (Loire-Inf)..

H. **Bourbon-Busset** (Comte Charles de), ✠, anc. commandant de la mobile ; — Busset (Allier).

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; de la Soc. des archives hist. de Saintonge et d'Aunis, etc. ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourdeille** (Comte Henri de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — mêmes adresses.

C. **Bourgeois** (Armand), directeur de l'Acad. « Paris-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Province », anc. président de l'Acad. champenoise ; — Pierry, p. Epernay (Marne).

H. **Bourgoing** (Henri), anc. magistrat ; — Cross, p. St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

P. H. **Bourrousse de Laffore** (Comte de) ; — † *10 juillet 1890.*

H. **Bourrousse de Laffore** (Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — chât. des Guillets, p. Jaligny (Allier).

C. **Bovo** (François), consul de Vénézuéla ; — Sampierdarena (Italie).

H **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, offr du Nichan Ifitkar, chev. de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. **Branges de Civria** (l'Abbé de), aumônier ; de la Soc. d'émul. du Jura ; — Faubourg de Chalon, 18, Dôle (Jura).

C. **Brassier** (Jean), secrétaire de la Mairie ; — St-Pastour, p. Cancon (Lot-et-Garonne),

H. **Braux** (Baron Gabriel de), de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — chât. de Boucq, p. Foug., (Meurthe-et-Moselle).

H. **Bray** (Léopold de) ; — r. de Ninau, 20, Toulouse (Hte-Garonne)

P. H. **Bremond d'Ars**, marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✲, anc. s.-préfet, ch. de St-Jean de Jérusalem, membre et secr. du Conseil général du Finistère, anc. prést de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec (Finistère).

H. **Bresc** (Louis de), membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Breuil** (Vicomte Charles de) ✠, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. **Breuille** (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croit, p. Pau (B.-Py.),

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc. ; — chât. de Cantecor-Gaujac, p. Marmande (Lot-et-Garonne).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — r. Gérando, 13, Paris, et chât. de la Jonchère, p. Jaulnay (Vienne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d' ambassade ; — av. de Messine, 17, Paris.

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), curé de Coulounieix ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — Coulounieix, p. Périgueux (Dordogne).

H. **Brun de Villeret** (Baron), anc. sous-préfet ; — r. Pascal, 22, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et chât. de Villeret, p. Malzieux-ville (Lozère).

H. **Buchepot** (Marquis de), comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, chev. de l'O. R. de Charles III ; — Orléans (Loiret).

H. **Buet** (Charles) ch. de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique ; anc. prés[t] de l'Acad. Chablaisienne, etc. ; — villa Floret, Thonon (Haute-Savoie).

H. **Buisson de Courson de Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Comte Roger de), anc. zouave pontifical ; — chât. de St-Côme-de-Fresné, p. Ryes (Calvodos).

H. **Burey** (Comte de), O. ✠ ; — † *6 juillet 1892*

H. **Burey** (Comte Robert de), ch. de St-Sylvestre, prés[t] du Comité de l'Assoc. des Ch. Pontificaux dans le dioc.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

de St-Claude ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Caillon** (L.t-Colonel Henri), O. ✲, ex-commandant le 4e régt territ. de cavalerie, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Meissonnier, 8, Paris.

H. **Cais de Pierlas** (Comte Eugène), membre de la Commission royal hérald. pour les prov. du Piémont, membre corresp. du Conseil royal hérald. d'Italie et de la Députat. royale d'hist. nationale ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, p. Pignerol (Piémont).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de) ; av. Hoche, 22, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte Gabriel de), camérier secret de cape et d'épée de S. S., chev. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, chev. de St-Jean de Jérusalem, etc. — r. du Ranelagh, 94, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de) ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. **Calcabale** (Commandeur G.-B.), commr et chev. de plusieurs Ordres ; — San-Felice a Cancello, près Naples.

H. **Calleya** (P.-A.), chargé d'aff. honoraire, gr.-croix du Nicham Iftikar, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — largo Conde de Barâo, 34, Lisbonne (Portugal).

H. **Callières** (Comtesse douairière de), née de **Fillol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-grande (Gironde).

H. **Cambourg** (Baron de) ; — r. Lauriston, 83, Paris.

H. **Cambourg** (Paul de) ; — r. Marsollier, 5, Paris.

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, p. Spoleto (Italie).

H. **Canestri-Trotti** (Comte Louis), chev. du St-Sépulcre,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

de la Soc. d'hist. de Ferrare ; — r. Pietro Maroncelli, 25, Forli (Italie).

H. **Cantillon de Lacouture** (Oscar), anc. magistrat, prés[t] de la Soc. d'agric. de Draguignan ; — r. de l'Évêché, 23, Draguignan (Var).

H. **Capogrossi Guarna** (Comm[r] Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S., prés[t]-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Carbon de Prévinquières** (Émile de) ; r. Fontgiève, 28, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

H. **Carbonnel**, marquis **d'Hierville** (M.-J.-H. de) ; — chât. de Bas-les-armes, p. Pont-aux-moines (Loiret).

H. **Cardonne** (Henry **Mauvoisin** de), ré d. en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher ;* du Comité de l'Assoc. de la presse monarchique et catholique des dép[ts] ; — r. Florimond Robertet, 10, Blois (Loir-et-Cher).

P. H. **Carini** (Mgr Isidoro), chanoine de St-Pierre du Vatican, Préfet de la Bibliothèque Apostolique du Vatican ; — palazzo Vaticano, Rome.

H. **Carné de Carnavalet** (Baron Gaston de), dir[r] de la *Revue hist. de l'Ouest ;* de la Soc. des Biblioph Bretons ; — château du Kermat, p. Hennebont (Morbihan).

H. **Casabianca** (Comte de), ✻, anc. député ; — chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Cassano** (Prince de), président de la Commission permanente internat. pour la protection des émigrants ; décoré de la méd. du Mérite civique d'Italie ; — r. de Bassano, 54, Paris.

H. **Castellane-Norante** (Marquis de), ✻, anc. off[r] de cavalerie ; — r. Vernet, 15, Paris.

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au conseil d'état, comm[r] de Sr-Grégoire, etc. ; v.-prés[t] de l'Assoc. des chevaliers pontificaux ; —

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✠, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc., — r. des Etuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Cervoni** (Baron Ernest) ; — r. du Rocher, 57, Paris.

H. **Chabot** (**Rohan-Chabot**, comte Philippe de), anc. officier, ch. de l'O. de St-Alexandre de Bulgarie ; — r. de Vaugirard, 77, Paris.

H. **Chabot** (Vicomte Paul de) ; — chât. de Boissière, p. Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — r. St-Georges, 15 bis, Paris, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambois** (l'Abbé Émile), de la Soc. hist. du Maine ; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — Ste-Catherine de Fierbois, p. Ste-Maure (Indre-et-Loire).

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), camérier secret de Cape et d'épée de S. S., comm[r] de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris.

H. **Chandon de Briailles** (Baron) ; — avenue Marceau, 81, Paris.

H. **Chanonie** (Louis **Chapot** de la) ; — les Herbiers (Vendée).

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte Albert de) ; — pl. Crillon, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chantelou** (Jacques de **Plouays** de) ; — r. Tournefort, 2, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Chantelou** (Roger de **Plouays** de), — r. de Paris, 47, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Chapelle** (Henry de la), anc. s.-off[r] aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Che-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

valiers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Limoges (H.-Vienne).

H. **Chaperon-Grangère** (Robert) ; — r. Boudet, 13, Bordeaux (Gironde).

P. H **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✻, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; etc. ; — chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit : — r. Duphot, 10, Paris.

H. **Charpin-Feugerolles** (Comte de), ✻, anc. député, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Grégoire ; président de l'Acad. de Lyon ; v.-prést de la Soc. de la Diana ; — pl. Bellecour, 20, Lyon (Rhône), et chât. de Feugerolles, p. le Chambon-Feugerolles (Loire).

H. **Chartrouse** (Henry **Meiffren-Laugier**, baron de) ; — r. de la Tour, 11, Paris, et chât. de Morainville, p. Damville (Eure).

H. **Châtenay** (Alexandre **Genet** de), anc. député, conseiller général de l'Oise, ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonneleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

H. **Chaudesaigues de Tarrieux** (Edmond de), anc. s.-préfet, v.-prést de la Soc. d'agric. du Puy-de-Dôme ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand, et chât. de la Ramas, p. Vichy (Allier).

H. **Chaumeil** (Alfred) ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

H. **Chauvelays** (Jules de la), ✻, anc. conseiller de préf. ; — r. Pompe-Bourgmayer, 5, Bourg (Ain).

C. **Chauvet** (Claude) ; — † 7 *fév. 1891*.

H. **Chauvigny** (L. de), officier démissre ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

H. **Chevalier** (l'Abbé Jules), chanoine hon. de Valence, prof. d'hist. au Gr. Séminaire de Romans ; de l'Acad. delphinale ; — Romans (Drôme).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

A. **Chevallier** (l'Abbé Alfred), curé de Tramery ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; — Tramery, p. Ville-en-Tardenois (Marne).

H. **Choiseul-Gouffier** (Comte Alfred de) ; — r. de Grenelle, 142, Paris.

H. **Cianelli** (Comte Gonzague), ✻, patricien de Lucques, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; rue St-Ferdinand, 47, Paris; et Villa Mon Repos, Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Cianelli-Mascagni** (Comte Alfred), patricien de Lucques ; — r. des Cloches, 17, St-Germain-en-Laye.

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Mgr Stefano), anc. préfet de la Bibl. Vaticane ; — via Tor Sanguigna, 13, Rome.

H. **Circourt** (Comte de), ✻, anc. offr de marine, anc. conseiller d'état ; associé de l'Acad. de Besançon ; corresp. de l'Acad. royale de l'hist. d'Espagne ; — r. de Milan, 17, Paris,

H. **Civry** (Vicomte Ulric de), gr.-croix de l'O. de Henri le Lion, de l'O. des Guelfe, etc. ; — r. de Penthièvre, 32, Paris.

H. **Clairval** (Vicomte de) ; — r. Bayard, 5, Paris.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph) ; — r. de Villeneuve, 3, Morlaix, (Finistère.).

H. **Cléret de Langavant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Clésieux** (Comte Achille du), ✻, conseiller général des Côtes-du-Nord, comm. de St-Grégoire-le-Grand ; — r. d'Orléans, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

H. **Clock** (Ulrich de), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — Falaise (Calvados).

P. H. **Cocchia** (S. Exc. Mgr Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, etc., admr de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Gr.-croix du St-Sépulcre et du Christ (Brésil), etc. ; — Palais Archiépiscopal, Chieti (Italie).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest), vicaire à la basilique de St-Remy, membre titul. de l'Acad. Lamartine, ; — pl. de l'Hôtel-Dieu, 9, Reims (Marne).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, comte de), ✠, anc. offr supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Ch. Nodier, 9, Besançon ; chât. de la Chaume, p. Arnay-le-duc (Côte-d'Or), et chât. de Choye, p. Gy (Haute-Saône).

H. **Colleville** (Vicomte de), I. P. ✠, anc. s.-préfet, ; comm. de St-Stanislas de Russie, etc. ; ass. corr. de la Soc. des ant. de France ; etc. ; — pl. Breda, 10, Paris, et villa Carabacel, av. Mirabeau, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. de Louvois, 10, Paris.

H. **Combaud** (l'Abbé J. de) ; — Villecroze, p. Salernes (Var).

H. **Conny** (Mgr Adrien de) ; — † *26 déc. 1891*.

H. **Constans** (Monseigneur), camérier de S. S. ; — Le Vigan (Gard).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex-lt-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Alphonse), docteur en droit, docteur ès-lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'appel d'Orléans, gr. officier du St-Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc., de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Comte Aurélien de), ✠ ; — † *4 nov. 1889*.

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — Ancenis (Loire-inf.).

H. **Courteaud** (l'Abbé Charles), curé d'Adilly ; de la Soc. des Ant. de l'Ouest ; — Adilly, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Courtet d'Arquinvilliers** (André) ; — chât. de la Carrière, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Vicomte de), de la Soc. Franç. d'archéol. ; — même adresse.

H. **Coustou-Coysevox** (Comte Gabriel de) ; — chât. des Églantiers p. St-Étienne de Tulmont (Tarn-et-Garonne).

H. **Cousturier** (Césaire) ; — r. du Collège, 15, Dôle (Jura).

H. **Coyecque** (Ernest), archiviste paléographe, attaché à la Bibl. de l'Arsenal ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — r. Michel-Bizot, 104, Paris.

H. **Croizier** (Marquis de), I. P. ✠, prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; membre du conseil supérieur des colonies ; ch. de Malte, gr.-croix de plusieurs Ordres ; — chât. de Couleuvre (Allier).

P. H. **Crollalanza** (Chevalier J.-B. de) — † *à Pise, le 8 mars 1892.*

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul. de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — via Bressani, 172, Bari (Italie).

H. **Crozet** (Ernest de), de la Soc. scient. et litt. de Digne ; etc. ; — Oraison (B.-Alpes), et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.).

H. **Cumond** (Marquis de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 85, Paris.

H. **Curial** (Comte), anc. zouave pontifical, décoré de la croix *Pro Petri sede* ; — chât. de Chauvigny, p. Alençon (Orne).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — r. de la Trémoïlle, 20, Paris.

H. **Damourette** (l'Abbé Louis), ch. du St-Sépulcre ; — av. de Déols, 107, Châteauroux (Indre).

H. **Darrax** (Marquis de), comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — av. Bugeaud, 16, Paris.

H. **Davoust** (Émile) ; — r. Pierre Charron, 22, Paris.

H. **Dax d'Axat** (Marquis de) ; — Ille (Pyr.-Orientales).

H. **Déchelette** (Joseph), corresp. du Comité des Soc. des B.-Arts des dépts au min. de l'I. P. ; — Roanne (Loire).

H. **Delattre** (le R. P.), ✠, missionnaire d'Alger, Archiprêtre de la Basilique de St-Louis de Carthage ; corresp. de l'Institut de France ; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — Carthage (Tunisie).

H. **Delmas** (Baron Joseph) ; — r. St-André, 6, Avignon (Vaucluse).

H. **Denais** (Joseph), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal ; du Comité de l'Assoc. des journalistes parisiens ; de la Soc. des gens de lettres ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Blanche, 80, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. **Depoin** (Joseph), ✠, prés[t] de la Soc. Franç. de sténogr. ; secr. gal de la Soc. hist. du Vexin ; — Pontoise (S.-et-Oise).

H. **Devise** (Albert de), anc. officier ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit, de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Digoine du Palais** (Comte Gaëtan de), ; — même adresse, et r. Baucasse, 27, Avignon (Vaucluse).

H. **Dion** (Marquis de), ✠, ex-commandant de Mobiles,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

président de la Soc. archéol. de Nantes ; — chât. de Maubreuil, p. Carquefou (Loire-inf.).

H. **Dissard** (l'Abbé J.-P.), vicaire ; — Royat (Puy-de-Dôme).

H. **Doria** (Comte Pierre), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vèzelay, 11, Paris.

H. **Dorides** (Comte Louis des) ; — chât. de St-Clémentin, p. Argenton-Château (Deux-Sèvres).

H. **Drolet** (Gustave-Adolphe), ✠, Comm. militaire de St-Grégoire, etc. ; v.-président de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; anc. prést de l'Union Allet ; — villa Pia, Montréal (Canada).

H. **Düeil** (Georges), — Ay-Champagne (Marne).

H. **Duhamel** (L.), archiviste du dépt ; — Avignon (Vaucluse).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, ch. de Malte ; de l'I. et R. Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des amis des arts de Lemberg, etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Durieu de Lacarelle** (Comte Stéphen) ; — r. Lord Byron, 1, Paris.

H. **Duval** (Hippolyte), docteur en droit ; — Draguignan (Var).

H. **Duvert** (Auguste), architecte, ch. de St-Grégoire-le-Grand : de la Soc. Bibliogr. ; — pl. du Hâvre, 16, Paris.

H. **Église de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✠, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Logelbach, 14, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Enschédé des Villates** (Juste), ✠, docteur en droit, archiviste-biblre de la ville de Harlem, ch. du Lion Néerlandais, etc. ; — Harlem (Hollande).

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l'); — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castres (Hérault).

H. **Espiet du Rey** (J. d'); — r. Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit; prés[t] de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers; — rue Tarin, 28, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc.; — r. de l'Université, 71, Paris.

H. **Estaing d'Estampes** (Louis d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand; de la Soc. des gens de lettres; — r. St-Placide, 52, Paris.

H. **Estève** (Comte); des Soc. Botanique de France, d'Agric. des B.-Pyrénées, des Sciences et lettres de Pau; — r. Serviez, 15, Pau (B.-P.).

H. **Estienne de Saint-Jean** (Vicomte d'), ch. de Malte; — château du Grand-St-Jean, p. Aix-en-Provence (Bouches-du-R.).

H. **Estourbeillon** (Marquis de l'), rédr en chef de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. gal de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons, etc.; — r. du Drezen, 24, Vannes (Morbihan).

H. **Failly** (Ferdinand), maire de Gourgé; de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres; — chât. de la Roche, Gourgé (Deux-Sèvres).

H. **Falletans** (Raymond de); — chât. de Falletans, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Farcy** (Paul de), — r. de la Poste, Châteaugontier (Mayenne).

H. **Fargue** (Comte Maurice de la), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S., ch. de St-Grégoire, Donat de

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

1re classe de Malte ; — r. Poisson, 12, Paris, et villa Gabrielle, Pougues-les-eaux (Nièvre).

H. **Faucher** (Paul de) ; de la Soc. Franç. d'archéol., etc. ; — Bollène (Vaucluse).

H. **Faucher de Saint-Maurice** (Henri), ✲, anc. député, docteur ès-lettres, prst de la section française de la Soc. Royale du Canada, etc. ; — club de la garnison, Québec (Canada).

H. **Faucompré** (Edouard de), ingénieur ; — bd Haussmann, 46, Paris.

H. **Fautereau** (Arthur de **la Carte**, vicomte de), anc. officier aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; r. de Varenne, 51, Paris, et chât. de la Pilatière, Persac (Vienne).

H. **Fazio** (cher Carlo), avocat, consul de Vénézuéla, ch. de la Couronne d'Italie ; — Cosenza (Italie).

H. **Ferreira de Serpa** (Antonio), consul général ; de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de l'Union Ibéro-américaine de Madrid ; de l'Acad. royale des B.-L. de Séville ; de la Soc. Colombina Onubense d'Huelva, etc. ; — rue Entre-muroz, 17, Lisbonne.

H. **Figuères de Marthomis** (Roger de), publiciste, anc. Volontaire aux Dragons Pontifx, Ex-offr au 2e Régt de Zouaves ; — avenue Ste-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. **Flamare** (Henri de), archiviste de la Nièvre ; — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.) ; — Québec (Canada).

P. H. **Foras** (S. Exc. le comte Amédée de), grand-maréchal de la cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie, comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et du Christ du Portugal ; membre corr. de la députation royale d'hist. de Turin, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Hte-Savoie), et Palais de Sofia (Bulgarie).

H. **Forcade la Roquette** (Gaston de) ; — r. de Penthièvre, 26, Paris.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Forgemol de Bostquénard** (E.), ch. de St-Grégoire ; — r. Washington, 26, Paris.

H. **Fort** (Joseph du) ; — av. de St-Cloud, 54, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Foucault** (Comte Maurice de), ✲, anc. préfet ; — r. Montaigne, 5, Paris.

H. **Francs** (Ludovic des), commr de St-Grégoire, président du Comité de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux dans le diocèse d'Orléans ; — r. N.-D. de Recouvrance, 21, Orléans (Loiret).

H. **Frémond de la Merveillère** (Olivier de), capitaine de cav. de réserve, Service d'État-major ; — chât. de la Merveillère, p. Châtellerault (Vienne).

H. **Frettes** (Mademoiselle Marie-Louise **Fourel** de) ; chât. de Frettes, p. Bussières-les-Belmont (H.-Marne).

P. H. **Froidefond de Boulazac** (Alfred de), v.-prés. hon de la Soc. arch. du Périgord ; — r. de la Nation, Périgueux (Dordogne).

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), de la Soc. hist. et archéol. du Maine, etc. ; — Mamers (Sarthe).

H. **Frondeville** (Marquis de), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; — r. Daru, 13, Paris.

H. **Galantino** (Comte) ; — † *1er mai 1888.*

H. **Galard**, baron de **Magnas** (Marquis de) ; — boul. de la Tour-Maubourg, 64, Paris ; et chât. de Magnas, p. St-Clar (Gers), et chât. de Wideville, p. Crespières (S.-et-Oise).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gantelmi d'Ille** (Ch. de), ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, p. Volx (B.-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✲, de l'Institut hist. du Luxembourg ; — Luxembourg (Grand-duché).

H. **Gastel** (Paul de) ; — r. Bonaparte, 59, Paris.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

H. **Gauffreteau** (l'Abbé Émilien), vicaire à St-Laurent de Parthenay ; de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres : — r. des Trois Rois, Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Genesteix** (Emmanuel **Fresne**) ; — † *22 fév. 1892*.

H. **Georgel** (Alcide) ; — r. de la République, 4 , Charenton (Seine).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — av. d'Antin, 16, Paris.

H. **Germain** (Léon), ✠, bibl. archiviste de la Soc. d'arch. Lorraine, insp. de la Soc. franc. d'archéol. ; de l'Acad. de Stanislas ; — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Gillant** (l'Abbé), curé d'Auzéville ; de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H **Gimel** (Maurice de), ✠ ; — r. Madame, 1, Paris.

H. **Givelet** (Charles), de l'Acad. nationale de Reims, membre corr. de l'Acad. royale Hérald. d'Italie : — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. de Goncourt, p. Thiéblémont (Marne).

H. **Gonnard** (Henri), ✠, anc. directeur des Musées de St-Étienne ; de la Soc. de la Diana, etc. : — r. Gambetta, 52, St-Étienne (Loire).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), ✠, secr. de la Soc. des biblioph. bretons ; rédr en chef de la *Revue de Bretagne ;* de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. de Monceau, 82, Paris.

H. **Gourdon de Genouillac** (Henri), I. P. ✠, offr du Nichan Iftikar, ch. de l'O. R. du Christ, etc. ; v.-pré-

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

sident du Comité de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — r. des Dames ; 6, Paris.

H. **Grandeffe** (Arthur de **Guilloteau**, comte de), ✠, décoré de la méd. militaire ; — bd Victor-Hugo, 42, Neuilly (Seine).

H. **Grandsagne** (Paul-Émile **Ajasson**, comte de) ; — pass. Saulnier, 11, Paris.

V. P. **Granges de Surgères** (Marquis de), ch. de Malte et de St-Grégoire-le-Grand, anc. off. d'état-major (1870-71), vice-président de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; de la Soc. des ant. de France, etc. ; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Grasset** (Comte Emmanuel de), archiviste-adjoint, conservr de la Bibl. adminve des Bouches-du-Rhône, anc. gentilhomme de la Chambre de S. M. le Roi des Deux-Siciles, chevalier de Malte, de Constantin, de Charles III, etc. ; — rue de Paradis, 103, Marseille (B.-du-R.)

H. **Grassin** (Vicomte de), anc. capitaine de cav. ; — chât de Cingleton, p. Dun-sur-Auron (Cher).

H. **Grassin** (Baron Paul de) ; — av. de la Gare, Montbrison (Loire).

H. **Grassot** (l'Abbé), curé de Choiseul, membre titul. de la Soc. d'arch. Lorraine ; — Choiseul, p. Merrey (Haute-Marne).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire ; — chât. d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grenier** (l'abbé P.), curé de N.-D. de Plaisance ; — r. Vercingétorix, 25, Paris.

H. **Griveau** (Algar), jugé honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et pl. de la République, 14, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Le Febvre** du), ✠, anc. s.-

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

P. H. **Grote** (S. Exc. Monsieur de), Sénateur, Grand-Échanson de S. M. l'Empereur de Russie, Président du Département Héraldique du Sénat ; — petite Moskaïa, 8, St-Pétersbourg.

H. **Grottes** (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des chevaliers Pontificaux, — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-inf.).

H. **Guarini** (Comte Philippe), anc. conservateur de la bibl. de la ville de Forli ; associé corr. de la Députation Royale *di Storia patria* pour les prov. de l'Émilie ; de la Comm[a] royale hérald. de la Romagne ; — palais Matteucci, r. Pietro Maroncelli, Forli (Italie).

H. **Gubernatis** (Chevalier Antonio de) ; — Girgenti (Sicile).

H. **Gubernatis** (Chevalier Michel de) ; — Girgenti (Sicile).

H. **Guerau de Arellano** y de **Las Cases** (José) ; — Castelnaudary (Aude).

H. **Guérivière** (Vicomte Arthur du **Pin** de la), commandeur de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Edmond du **Pin** de la) ; — même adresse.

H. **Guerlin** (Robert), Secr. de la Soc. des ant. de Picardie ; Associé corresp. national de la Soc. des ant. de France ; délégué de la Soc. acad. indo-chinoise de France ; — r. Le Merchier, 23, Amiens (Somme).

H. **Guignard** (Ludovic), prés[t] de la Soc. des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. ; — à Sans-souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du min. de

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Guyard de Léquaizière** (Comte Eugène), comte du St-Empire, ch. de l'O. R. de Charles III ; — la Condamine (Monaco).

H. **Hallez dArros** (Comte Olivier), ✻, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. des Mathurins, 47, Paris.

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d'), de la Soc. des études du Lot ; — chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de St-Sulpice (Lot).

H. **Heilmann** (Albert), dir. des Arch. Imp. et R. de la Noblesse au Min. de l'Intérieur ; — Vienne (Autriche).

H. **Herbigny** (Pierre d'), avocat, ch. de St-Grégoire ; — r. d'Inkermann, 31, Lille (Nord).

H **Hermansart** (Émile **Pagart** d'), secr.-archiviste de la Soc. des ant. de la Morinie ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemark*, ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. **Hombres** (Baron d') ; — chât. de St-Hippolyte-de-Caton, p. Vezenobres (Gard).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✻, corresp. de la Soc. des archives hist. de Milan ; de l'Acad. royale Hérald. d'Italie ; — r. Ste-Claire, 54, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Huart** (Baron G. d'), ✻ ; — † *22 jan. 1891*.

H. **Huchet de Cintré** (Vicomte Alphonse) ; des Soc. des biblioph. bretons, des Agric. de France, d'Hortic. et d'agr. d'Ille-et-Vilaine ; — r. de la Monnaie, 13, Rennes (Ille-et-V.).

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de Vaugirard, 23, Paris.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

H. **Huguenot** (l'Abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Vicomte d'), de la Soc. des agr. de France, prés[t] du Syndicat agr. de l'arr. de Sisteron ; — La Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Huguet-Latour** (Adolphe), ✠, comm. du St-Sépulcre, ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; — Montréal (Canada).

H. **Hulot de Collart de Sainte-Marthe** (Baron), de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. Saint-Donatien, 25, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Humières** (Comte Élie d') ; — square de Messine, Paris.

H. **Isnard** (Marie), ✠, archiviste des Basses-Alpes ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; — Digne (B.-Alpes).

H. **Izarn** (Baron d') ; — † *11 juillet 1892.*

H. **Jaille** (Baron Eugéne de la) ; — av. de Messine, 6, Paris.

H. **Jamonières** (Baron des), v.prés[t] de la Soc. des biblioph. bretons ; — manoir de la Vignette, Le Cellier, p. Oudon (Loire-Inf.).

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'or, Cognac (Charente).

H. **Jarry** (Alexandre), notaire ; — r. Robert de Luzarches, 1, Amiens (Somme).

H. **Jessé-Charleval** (Vicomte Antoine de), bâtonnier de l'Ordre des Avocats, anc. maire de Marseille ; — villa Geneviève, p. Ste-Marguerite (banlieue de Marseille, B.-du-R.)

H. **Joûbert** (André) ; — † *21 mai 1891.*

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Kanzler** (Baron Rodolphe) ; — Corso Vitt. Emanuele, 51 Rome (Italie).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit ; des Soc. Française d'Archéol., et des Biblioph. bretons ; trésorier de la *Revue hist. de l'Ouest ;* — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-inf.)

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat** de), ch. de St-Grégoire, etc. ; — r. Chauveau-Lagarde, 18, Paris.

H. **Kervenoaël** (Émile de **Jouan** de)., des Soc. franç. d'archeol., et des Biblioph. bretons ; Secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✲, ✲, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., commandeur de. St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prést d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — Quai du Commerce, St Nazaire (Loire-Inf.)

H. **Kinon** (Paul), avocat à la cour d'appel de Paris, anc. élève de l'École des Chartes, de l'École des hautes études et de l'École des langues orientales ; — av. Duquesne, 30, Paris, et chât. de Cailloüel, p. Chauny (Aisne).

H. **Kœnigsegg** (Général **Régley**, comte de), C. ✲, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; — r. des Balances d'or, 4, Poitiers (Vienne).

C. **Kohler** (Édouard), professeur aux Gymnases Impériaux ; — Znamenskaïa, 2, St-Pétersbourg.

A. **Kolkman** (Willem), ch. de St-Grégoire, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **La Bastide**, baron de **Parcoul** (René de **Martin** de) ; des Soc. archéol. du Périgord, et des Archives hist. de la Saintonge ; — chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **La Bédoyère** (Comte de) ; — † *17 avril 1890.*

H. **Laborde-Lassale** (Élie de), anc. Volontaire de l'ouest, lieutenant en 1er au 17e régt territ. d'artillerie,

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

ch. de St-Grégoire; — chât. du Feuga-St-Mézard, p. Castéra-Lectourois (Gers).

H. **Lacger** (Gabriel de); — chât. de Clot, p. Castres (Tarn).

H. **Lafournière** (Joseph de); — Lorient (Morbihan).

H. **Lagarrigue** (Jacques de); — r. St-Philippe-du-Roule, 3, Paris, et chât. de Mouissalou, p. Pierrefort (Cantal).

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), curé de Blandin; de l'Acad. Delphinale; de la Soc. d'Archéol. et de statist. de la Drôme; — Blandin, p. Virieu-sur-Bourbre (Isère).

H. **Lair** (Alexandre), ✠, anc. magistrat, ch. du St-Sépulcre; prést de la Soc. de graphologie; etc.; — Champs-Elysées, 108, Paris, et chât. d'Épinay, p. Duclair (Seine-Inf.).

H. **Lalauze** (Adolphe); — quai de Béthune, 24, Paris.

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, v.-prést de la Corporation des publicistes catholiques, chevalier héréd. du St-Empire, Donat de 1re classe de l'O. de Malte, etc.; — boul. Malesherbes, 18, Paris, et à Fontainebleau (S.-et-Marne).

H. **Lamérie** (Ludovic **Guérineau** de); — chât. de Lavarenne, p. Châteaudun (Eure-et-Loir).

H. **La Morandière** (Fernand **Potier** de), I. P. ✠, anc. préfet, comm. de St-Grégoire, etc.; — av. de l'Alma, 69, Paris.

H. **La Morandière** (Gabriel **Potier** de), de la Soc. de l'hist. de France; — r. Bayard, 4, Paris.

H. **Lamoureux** (l'Abbé Jean), chanoine hon. de Jérusalem, curé de la Calmette; m. corresp. de l'Acad. de Nimes; de l'Assoc. des Chevaliers Pontx; — La Calmette (Gard).

H. **Lanéry d'Arc** (Pierre), I. P. ✠, prof. de droit, avocat à la cour d'appel d'Aix; donat de 1re classe de l'O. de Malte, ch. de St-Grégoire, etc.; des Soc. de

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

l'Hist. de France, des Études hist., etc. ; — Aix (B.-du-Rhône).

H. **Langourian** (Alfred **Le Mordan de**), maire d'Erquy, offr. de l'O. du Libérateur ; — chât. du Noirmont, Erquy (Côtes-du-Nord).

H. **Lannois** (l'Abbé), curé de Thugny-Trugny ; de l'Acad. de Reims ; — Thugny-Trugny, p. Rethel (Ardennes).

H. **Lanza di Scalea** (Prince Pierre), Conseiller provincial ; de la Soc. « di Storia patria siciliana » ; — palazzo Torrearsa, via Ruggiero Settimo, Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrère** (Paul de), anc. attaché d'ambassade ; — r. de Marignan, 21, Paris.

H. **Lapeyrouse-Bonfils** (Comte de), ✲, anc. préfet, comm. de plusieurs Ordres ; — av. du Prado, 464, Marseille (B.-du-R.)

P. H. **Lareinty** (Baron de), ✲, sénateur ; — bd St-Germain, 191, Paris.

H. **La Salle** (Nestor **Perthuis** de), avocat, anc. bâtonnier ; comm. du Nichan Iftikar ; — Mâcon (Saône-et-Loire).

H. **Las Cases** (Comte Emmanuel de), avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller gal de la Nièvre ; — r. d'Anjou, 61, Paris.

H. **Lastic-Rochegonde** (Marquis de), ✲, de la Soc. de géogr. ; — r. Cassette, 22, Paris.

P. H. **Laubespin** (Comte Léonel de), ✲, sénateur ; — r. de l'Université, 78, Paris, et chât. de Tracy, p. Pouilly (Nièvre).

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Launay** (Ad. de) ; — r. de Bruxelles, 42, Paris.

A. **La Vaissière de Lavergne** (Baron Emmanuel de) ; — r. Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et chât. de Tautal, p. Riom-ès-montagne (Cantal).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Laval** (Antonin de **Nicolaï** de **Lacoste** de) ; de la Soc. des agr. de Franc ; secr. général de la Soc. centrale d'agr. du Puy-de-Dôme; — r. Grégoire de Tours, Clermont-Ferrand, et aux Boudets, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Ouilly, p. Villefranche (Rhône).

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François), anc. zouave pontifical, avocat, de la Soc. arch. de la Loire-Inf. ; — r. du Mené, 14, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), doyen de Compreignac ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Compreignac (Haute-Vienne).

H. **Leclerc de Fourolles** (Jules) ; — chât. de Fourolles, p. St-Aubin-Châteauneuf (Yonne).

H. **Le Clert** (Louis), conservateur du musée archéol. de Troyes ; membre et archiv. de la Soc. acad. de Troyes ; — r. St-Martin, 2, Troyes (Aube).

H. **Le Conte** (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

C. **Le Court** (Henri), notaire, commandeur de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des ant. de Norm.. etc. ; — Dauville-sur-Mer (Calvados).

H. **Ledru** (l'Abbé Ambroise) ; — allée de Cîteaux, Issy (Seine).

P. H. **Lefebvre de Villers** (Ch.), anc. prést de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; — chât. de Villers-sur-Mareuil, p. Abbeville (Somme).

H. **Legge** (Henri, comte de), ✠, anc. officier de cav., anc. député ; — r. de Chazelle, 34, Paris, et chât. de Kerriou, p. Pleyben (Finistère).

H. **Le Gall de Kerlinou** (Eugène), de la Soc. polymathique du Morbihan, etc. ; — r. du Féty, 4, Vannes (Morbihan).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. des

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

O. de Pie et du St-Sépulcre, etc. ; secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Le Jeans** (Vicomte Charles) ; — chât. de Ferrières, à Ferrières-sur-Sichon (Allier).

H. **Le Meignen** (Henri), anc. prést de la Soc. arch. de Nantes ; — r. Bonne-Louise, 7, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Le Mire** (Noël), comm. de St-Grégoire ; v.-président de l'Assoc. des Chevaliers Pontx ; — r. St-Joseph, 4, Lyon (Rhône), et chât. de Dortan (Ain).

H. **Le Pays du Teilleul** (René), ✲ ; — † *29 déc. 1890.*

H. **Lepecq de la Closture** (Baron), ch. de St-Grégoire ; — chât. du Chéreau, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Lerosey** (l'Abbé A.-L.), directeur au Séminaire de St-Sulpice ; de la Soc. de l'hist. de Paris ; — pl. St-Sulpice, 9, Paris.

H. **Le Roux** (Alcide), anc. prést de la Soc. arch. de la Loire-Inf ; — r. Suffren, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Leroy de la Brière** (Comte Nataly), ✲ ; — r. de Rennes, 93, Paris, et villa des Plants, Imphy (Nièvre).

H. **Lespinasse** (René de), ✲, conser gal de la Nièvre, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. de l'École des chartes ; prést de la Soc. nivernaise de la Porte du Croux ; — r. du Bac, 44, Paris, et à Luanges, p. Guérigny (Nièvre).

H. **Le Vacher de Boisville** (D.) ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Lhomel-Montclair** (Georges de), de la Soc. des ant. de Picardie ; — av. Montaigne, 37, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Lieutaud** (Victor), ch. de la Couronne de Roumanie ; — Volone (B.-Alpes).

H. **Lisle du Dreneuc** (P. de), dirr du musée archéol. de

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Nantes ; de la Soc. des ant. de France ; — r. du Lycée, 15, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Lomas** (Louis de), anc. magistrat, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. des ant. de Norm. ; — chât. de la Horie, p. Granville (Manche).

H. **Lombard de Buffières** (Baron de) ; — chât. de Champgrenon, p. Mâcon (Saône-et-Loire).

H. **Longuemare** (Paul de), avocat ; de la Soc. des ant. de Norm. ; camérier de S. S. Léon XIII ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulle (Calvados).

H. **Loqueyssie** (Albert **Lachaud** de), anc. député, commr avec plaque d'Isabelle-la-catholique, etc. ; — chât. de Redon, p. Hautefort (Dordogne).

H. **Lurion de l'Égouthail** (Roger de) ; — r. du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✲, ❶, capitaine de cav. démire ; — r. du Mont-Thabor, 25, Paris, et chât. de Malle, p. Preygnac (Gironde).

H. **Lusignan** (Adhémar de **Couhé**, comte de) ; — † *25 avril 1891.*

H. **Lusignan** (Madame la Comtesse Adhémar de **Couhé** de), née **Saint-Exupéry** ; — r. St-Louis, Poitiers (Vienne), et chât. de la Brosse, p. St-Varent (Deux-Sèvres).

H. **Mac-Carthy** (Comte de) ; — r. du Faubourg St-Honoré, 225, Paris.

H. **Macé** (Henri), ✲, anc, offr de marine, comm. de l'Étoile brillante de Zanzibar, secr. de l'Assoc. des Chevaliers Pontx ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Maggio** (le R. P. Luigi di), des Frères Prêcheurs ; secr. général de la Soc. d'hist. de Palerme ; des Acad. des Arcades, et des Sciences et lettres de Palerme ; — Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Maggiolo** (Vicomte Adrien); — r. Demours, 41, Paris.

H. **Malagola** (Commandeur Carlo), ✠, directeur des Archives royales, secr. de la Commission royale hérald. de la Romagne, etc.; commr et chevalier de plusieurs Ordres; — r. Foscherari, 15, Bologne (Italie).

C. **Mallat** (Joseph), prof. d'études commerciales; de la Soc. Hist. et arch. du Périgord, etc.; — Fontafic, p. Roumazières (Charente).

H. **Malvezzi de' Medici** (Comte de), des marquis de Castelguelfo, président de la Commission royale hérald. des Romagnes; de la Députation royale *di Storia patria*; — Bologne (Italie).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique; de l'Acad. Royale des sciences de Turin; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo); — r. de Cangallo, 1717, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

H. **Margon** (Comte de), ✠, ✠, ch. du St-Sépulcre; de l'Acad. Stanislas, etc.; — Verdun (Meuse).

H. **Margon** (Vicomte de A. de), mainteneur du Félibrige; de la Soc. archéol. de Béziers, etc.; — chât. de Margon, p. Roujan (Hérault).

H. **Marguerye de Sorteval** (Marquis de), ✠, anc. garde-du-corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, anc. s.-préfet; — Aytré, p. La Rochelle (Charente-Inf.).

H. **Marguerye** (Comte Richard de), anc. s.-préfet.; ass. libre de la Soc. des ant. du centre; — Bourges (Cher).

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.)

H. **Martonne** (Alfred de), archiviste de la Mayenne; — r. d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Mas**, marquis de **Paysac** (Pierre-Eymeric du), cons^er d'arr^t ; — chât. de Buffeau, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. **Masson** (l'Abbé F.) ; — † *1er juin 1890.*

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; —, r. Vaneau, 55, Paris.

H. **Mauroy** (Comte Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris ; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; comm^r du St-Sépulcre ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

P. H. **Maussabré** (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Ste-Sévère (Indre).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller g^al ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire).

H. **Meleniewski** (Félix de), député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et des Ordres Imp. de St-Wladimir et de St-Stanislas, etc. ; — chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Meller** (Pierre) ; des Soc. des Archives hist. de la Gironde, des Biblioph. de Guyenne, Hist. et archéol. du Périgord ; — r. d'Aviau, 4, Bordeaux, et chât. Durandeau, p. la Grave-d'Ambarès (Gironde).

A. **Mennesson** (Émile), directeur du journal *Sainte-Cécile*, ch. de l'O. R. du Christ ; — r. des Tapissiers, 10, Reims (Marne).

H. **Mercier** (Maurice), ch. de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Saubion, p. Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Merlet** (Lucien), ✲, archiviste d'Eure-et-Loir, membre corresp. de l'Institut ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Merlina** (Commandeur Lorenzo), directeur du journal *L'Arco ;* comm. des O. R. de François Ier et Cons-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

tantinien de St-Georges ; de la Soc. de San-Placido de Messine ; — via Lungarini, 60, Palerme (Sicile).

H. **Meynier** (Docteur), ✲, médecin-major de 1re classe des hôp. militaires ; de l'Acad. de Besançon, etc ; — r. d'Angiviller, 36, Versailles (S.-et-Oise).

C. **Miauville** (Maurice de) ; — chât. de St-Prest, p. Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millevoye** (Lucien), député de la Somme ; — r. de la Pompe, 174, Paris, et chât. de St-Pardoux, Donzenac (Corrèze).

H. **Millien** (Achille), ch. des O. R. de l'Étoile polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Milly** (Comte Léon de) ; — † *13 sept. 1890.*

H. **Mini** (l'Abbé Jean), curé de Valnera ; de l'Acad. royale Hérald. d'Itali ; — Valnera, par Marradi, prov. de Florence (Italie).

H. **Miral de Tony** (Élie du) ; — chât. du Miral, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. **Mireur** (Frédéric), archiviste du Var ; — Draguignan (Var).

H. **Molans** (Comte d'**Amedor** de) ; — r. Le Muet, Dijon (Côte-d'Or), et chât. de Chaucenne, p. Audeux (Doubs).

H. **Molina** (Ernest **Anne** de), docteur en droit ; — av. du Midi, 89, Bruxelles (Belgique).

H. **Molle** (Charles), anc. v.-prést du trib. civil d'Évreux ; — r. de la Petite-Cité, 11, Évreux (Eure).

H. **Montagnac** (Baron Élizé de), ✲, ch. de Malte, comm. des O. du Christ et du Medjidié, etc. ; — av Kléber, 11 bis, et chât. de la Vigne-Mohimont, p Francheval (Ardennes).

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbo** (Baron de), ✠, gr.-offr de l'Ordre de St-Marin, commr avec plaque de l'O. R. du Christ de Portugal, etc. ; — r. Masséna, 20, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Montalembert de Cers** (Marquis de). ✠ ; — † *18 déc. 1890.*

H. **Montalembert de Cers** (Madame la marquise de), née de **Kœnigsegg** ; — r. Cremeau, 30, Niort (Deux-Sèvres).

H. **Montgeon** (Jacques de **Cavelier** de) ; — r. Monsieur, 3, Paris, et chât. de Montgeon, p. Montivilliers (Seine-Inf.).

H. **Montgon** (César de **Cordebœuf** de **Beauverger**, marquis de), anc. offr de cavalerie, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; — boul. Latour-Maubourg, 22, Paris, et chât. de Montagne, p. Crevant (Puy-de-Dôme).

H. **Monti de Rezé** (Henri, comte de), de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. de Strasbourg, 31, Nantes, et chât. de Rezé, p. Pont-Rousseau (Loire-Inf.).

H. **Monti de Rezé** (Comte Alexandre de), ch. des O. de Pie et d'Isabelle la Catholique, etc. ; de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — chât. de la Bretonnière. p. Vigneux (Loire-Inf.).

H. **Monti de Rezé** (Bernard de), de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne, etc. ; — r. de Nantes, 17, Laval, et chât. de la Lanfrière, p. la Gravelle (Mayenne).

H. **Monti de Rezé** (Claude de), chevalier de St-Grégoire, du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — quai Ceineray, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

H. **Monti de Rezé** (Comte René de), ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — chât. du Theil, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Monti de Rezé** (Vicomte Robert de), de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. Fénelon, 7, Nantes (Loire-Inf.),

H. **Montigny** (Vicomte de), ✻, s.-préfet en retraite ; — av. de Villiers, 99, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, vicomte de) ; de la Soc. française d'archéol., etc. ; — Joyeuse (Ardèche).

H. **Morcoux** (Edouard **Moreau** de) ; — Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel) ; — r. Daubigny, 6 Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord.)

H. **Morel** (l'Abbé Ludovic), aumônier militaire ; — r. de Paris, 23, Périgueux (Dordogne).

H. **Morel de Créty** (Comte), ✻, comm. de St-Sylvestre, etc. ; des Soc. de géogr. et d'Écon. politique ; — r. Chaptal, 4, Paris.

H. **Moreno del Cristo** (le Chanoine Gabriel), ✻, Aumônier d'Honneur de S. M. la Reine d'Espagne, comm. d'Isabelle la Catholique ; — St-Domingue.

A. **Mossot** (E.), prést-fondateur de l'Acad. Lamartine ; — Menou. p. Varzy (Nièvre).

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord).

H. **Mougins-Roquefort** (Eug. de), ✻, Conser honoraire à la cour d'Appel d'Aix, anc. v.-prést du Conseil gal des Alpes-Marit., comm. et offr de plusieurs Ordres ; — rue Mazarine, 8, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône), et chât. de Roquefort, p. Grasse (Alpes-Mar.).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy de Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — r. de Courcelles, 75, Paris,

H. **Mutrécy** (Comte de), prést d'honneur de la Ligue

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

philhellénique ; — r. St-Philippe, 3, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Naurois** (Marquis de ; — r. des Écuries d'Artois, 11, Paris, et chât. de Sainte-Anne, p. Lavaur (Tarn).

H. **Neporojuew** (S. Exc. Monsieur de), Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — au Sénat, St-Pétersbourg.

H. **Nervaux** (Baron Henri de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. du Plantier, 25, Périgueux (Dordogne).

A. **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud** de la), ✠, archiviste de la ville de Nantes ; corr. de la Soc. des Ant. de France ; — r. Deshoulières, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Niel** (Félix) ; — Draguignan (Var).

H. **Niort** (Géraud de), avocat à la cour d'appel de Paris ; — r. du Mont-Parnasse, 41, Paris, et grand'rue, 67, Carcassonne (Aude).

H. **Nos** (Comte des) ; — † *13 juillet 1890.*

H. **Noüe** (Vicomte Charles de la), député et conseiller gal des Côtes-du-Nord, comm. de St-Grégoire ; — chât. des Aubiers, p. Yffiniac (Côtes-du-Nord), et r. du faubourg St-Honoré, 166, Paris.

H. **Oberkampff de Dabrun** (E.-G.-Ch.) ; — chât. d'Ayrolles, Les Mages (Gard).

H. **Odet** (Maurice d'), notaire-archiviste de la ville de St-Maurice ; membre hon. de la Soc. Murithienne du Valais (Botanique) ; — St-Maurice, canton du Valais, (Suisse).

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

P. H. **Orléans** (S. A. R. Monseigneur le Prince Emmanuel d') ; — av. Kléber, 9, Paris, et chât. de Mentelberg, p. Innsbrück, Tyrol (Autriche).

Copyright - Les editions d' Anay - Lyon 2007 -

H. **Ornano** (Comte Paul d'); — r. du Mont-Thabor, 9, Paris.

H. **Padula** (Antoine), gr.-offr de l'Ordre du Libérateur, comm. du St-Sépulcre, etc.; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc.; — Via Principe Amedeo, 47, Rome.

H. **Palluat de Besset** (Comte), anc. conseiller gal de la Loire, comm. de Charles III, ch. de St-Grégoire, etc.; de la Soc. de la Diana; — r. de Marignan, 6, Paris, et chât. de la Salle, p. Balbigny (Loire).

H. **Palluat de Besset** (Vicomte Henri); — mêmes adresses.

H. **Pantin de la Guère** (Comte Alphonse de), anc. zouave pontifical, ch. de Malte, commr de l'O. R. de Charles III; de la Soc. des ant. du Centre, etc.; — chât. de Dames, St-Éloy-de-Gy (Cher), et r. de la Grosse-armée, 1, Bourges.

H. **Parc** (Vicomte Maurice du); — chât. de Murinais, p. St-Marcelin (Isère).

H. **Pascal** (l'Abbé A.-M.), curé de Cabriès, avocat de St-Pierre, m. honoraire de l'Assoc. des Chevaliers pontx; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc.; — Cabriès, p. Le Pin (Bouches-du-Rhône).

H. **Pascal** (Louis); — chât. de Respide, Langon (Gironde).

H. **Pasdeloup** (Comte de), ✻, anc. capitaine de cav.; — r. Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Pasini** (F. Ferruccio, chevalier de), ch. du St-Empire Romain, gr-offr du St-Sépulcre, du Christ de Portugal, etc.; président du Comité promoteur des Œuvres cathol. pour les Italiens de la Plata; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc.; — r. Sarandi, 184, Montevideo (Uruguay).

H. **Patek de Prawdzic** (Comte Léon de), ch. de l'O. Teutonique; de l'Acad. Chalaisienne; — chât. de Beaurain, Thonon (Haute-Savoie).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

H. **Pau** (l'Abbé), chanoine hon., aumônier à la manuf. de la Cascade ; — près Bort (Corrèze).

H. **Payan d'Augery** (Charles) ; — † *18 déc. 1890.*

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), chevalier de Malte ; — r. de Téhéran, 21, Paris, et chât. de l'Étang-la-Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

A. **Pellot** (Paul), lic. en droit, membre corr. de l'Acad. Nale de Reims, etc. ; — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

A. **Peloux** (Félix), lic. en droit ; — r. Consolat, 170, Marseille (B.-du-R.).

H. **Peralada** (S. Exc. le Comte de), marquis de Bellpuig, comte de Zabella, grand d'Espagne de 1re classe, Sénateur de droit, ch. de la Royale Maestranza de caballeria de Valence ; — calle Union, 10, Madrid.

H. **Perrier** (Émile), lic. en droit ; — r. des Arcades, 5, Marseille (B.-du-R.).

C. **Perroy** (Georges) ; — r. Cozette, 20, Amiens (Somme).

P. H. **Petteneg** (Comte Gaston **Pottickh** de), docteur en philosophie ; chevalier-profès et comm. de l'Ordre Teutonique ; Rathsgebietiger du Grand Magistère et Magistère d'Allemagne ; Chambellan Imp. et R., examinateur des preuves de Noblesse au Grand Chambellanat de S. M. Imp. et R. A ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, chevalier grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; prést de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — Maison Teutonique, Singerstrasse, 7, Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry **Espitalié** de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière. p. Nantes (Loire-Inf.).

H. **Piè de Concha** (Don Luis de **Silva** y **Fernandez**, comte de), O. ✲, ministre résident, gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique, ch. de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, comm. de nombre de l'O. R. de Charles III ; — calle Ferraz, 16, Madrid.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

H. **Pietramellara** (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm. de l'Ordre de Pie, ch. de Malte, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — palazzo de' Cinque, Rome.

H. **Pimodan** (Marquis de), duc de **Rarécourt-Pimodan** ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

H. **Pinelais** (Benoît de la), O. ✠, capitaine de frégate en retraite, admr de la Mutuelle militaire, offr de l'O. R. du Cambodge, chev. du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — r. Nouvelle, 1, Paris.

H. **Pinheiro de Almeida da Camara Manoel** (Jeronymo), consul de 1re classe, ch. des O. de Pie et de Léopold (Belgique) ; secr. adjoint de la Soc. royale de géogr. de Lisbonne, etc. ; — r. de Vasco de Gama, 7, Lisbonne.

P. H. **Piolin** (Dom Paul) ; — † *6 Novembre 1892*.

H. **Planta de Wildenberg** (Comte Louis de) ; — Montélimar (Drôme).

C. **Planté** (Jules), notaire, membre tit. de la Soc. hist. et arch. du Maine, — etc. ; — Ballots (Mayenne).

H. **Poidebard** (William), ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. de la Diana ; — r. de Jarente, 11, Lyon (Rhône).

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de St-Grégoire-le-Grand ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, anc. préfet, ch. grand-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; — même adresse.

H. **Polignac** (Comte Guy de), offr de cavalerie démiss. ; ch. de Malte, etc. ; — r. de Lille, 72, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), ch. de Malte, etc. ; — r. Lavoisier, 6, Paris.

H. **Pollaci Nuccio** (Chevalier Fedele), ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, membre du Conseil Hérald. de

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Sicile ; de la Soc. d'hist. sicilienne ; de l'Acad. Royale de Palerme, etc. ; — via Alloro, 68, Palerme (Sicile).

P. H. **Poncins** (Comte Léon de), prés[t] de la Soc. archéol. de la Diana ; — Feurs (Loire).

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. **Portal** (Chevalier Emmanuel), ingénieur, ch. de la Couronne d'Italie ; membre d'honneur du Félibrige ; — via Gaggini, 84, Palerme (Sicile).

H. **Porte des Vaux** (Comte de la), ✲, — † *11 avril 1890.*

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 35, Paris.

H. **Pottier** (le Chanoine Fernand), prés[t] de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne ; — r. du Moustier, Montauban (Tarn-et-Garonne).

H. **Prinsac** (Stanislas de **Tholomès**, baron de), ✲, anc. officier d'Éclaireurs ; — chât. de Sadeillan, p. Miélan (Gers), et (en hiver) r. de la Préfecture, 18, Pau (B.-Pyr.)

H. **Promis** (Comm[r] Vincent) ; — † *18 déc. 1889.*

H. **Proyart** (Fernand), avocat ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

H. **Puiseux** (Comte de), anc. sous-off. aux zouaves pontificaux ; — r. de Grenelle, 122, Paris, et chât. de Uszogh, Comitat Baranya (Hongrie).

H. **Puisieux** (Alfred de), de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Gribeauval, 11, Amiens (Somme).

H. **Pyrent de la Prade** (Comte E.), ✲, anc. conseiller gén. du Puy de-Dôme, comm. de St-Grégoire, gr.-officier du Nichan Iftikar, ch. des O. du Christ et du St-Sépulcre, etc. ; — pl. Vendôme, 21, Paris, et pl. Michel de l'Hospital, 2, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

H. **Rafélis de Broves** (l'Abbé de), de plusieurs Soc. savantes ; — St-Jean-du-Pin, p. Alais (Gard).

H. **Raffélis-Soissan** (Comte Louis de) ; — r. Haxo, 6, Marseille (B.-du-R.).

H. **Ramione** (Commr Vincent **Palizzolo Gravina**, baron de), membre et prést de plusieurs Soc. sav. littér. et art. ; comm, et ch. de plusieurs Ordres ; — pl. Castel nuovo, 6, Palerme (Sicile).

H. **Raineri-Biscia** (Comte), comm. du St-Sépulcre, ch. de la Couronne d'Italie ; de plusieurs soc. sav. ; — Bologne (Italie).

H. **Réaulx** (Marquis des) ; — chât. de Coclois (Aube).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art français, titul. de la Soc. des ant. de Norm. etc. ; — r. Chartraine, 59, Évreux (Eure-et-Loir).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

H. **Reizet** (Comte de), C. ✲, anc. ministre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Reizet** (Vicomte Henry de) ; — r. Lauriston, 83, Paris, et chât. de Vic-Sur-Aisne (Aisne).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître Héraut de l'Empire de Russie : — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Réveillé de Beauregard**, offr du Medjidieh et du Nicham Iftikar ; membre actif de la Soc. de stat. de Marseille, etc. ; — r. des Pénitents noirs, 8, Aix (Bouches-du-R.).

A. **Révérend** (Vicomte Albert), directeur de l'*Annuaire de la Noblesse* ; — cité Gaillard, 1, Paris.

H. **Révérend du Mesnil** (Vicomte Edmond), anc. magistrat ; des Soc. franç. d'archéol., de la Diana, etc. ; dir. de la Revue *L'Ancien Forez* ; — chât. de Daron, p. St-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Riberolles** (Henri de) ; — chât. de Bulhon, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. **Rivoire La Bâtie** (Marquis de), comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare, etc. ; — r. Trézel, 4, Paris.

H. **Rivoire La Bâtie** (Comte Emmanuel de) ; — Montceau, p. Bourgoin (Isère).

H. **Robert** (l'Abbé Alix), archiprêtre, curé doyen de St-Nic. de Rethel ; — gr. rue, Rethel (Ardennes).

H. **Robinet** (l'Abbé), chapelain de la cathédr. de Verdun ; de la Soc. d'archéol. Lorraine ; — pl. Magdeleine, 13, Verdun (Meuse).

H. **Rochas d'Aiglun** (Albert de), O. ✻, I. P. ❶, lt-colonel du Génie ; admr de l'École polytechnique ; commr de Ste-Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne, etc. ; — École polytechnique, Paris.

H. **Rochebrochard** (Comte Louis de la), de la Soc. des archives hist. du Poitou, etc. ; — gr.-r. Notre-Dame, 8, Niort (Deux-Sèvres).

H. **Rochegarnier** (Edmond de la) ; — chât. de Roscanvec, p. Elven (Morbihan).

H. **Rochereau de la Sablière** (Ch.), lic. en droit ; — bd Haussmann, 140, Paris.

H. **Rojas** (Marquis de), I. P. ❶, anc. ministre plénip. et envoyé extr. des États-Unis de Venezuela, gr.-croix d'Isabelle-la-catholique, etc. ; membre corr. de l'Acad. espagnole ; — r. Roquépine, 9, Paris.

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte Olivier de), anc. Élève de l'École des chartes ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), anc. s.-préfet, offr de la Couronne de Chêne ; — r. Frédéric Bastiat, 5, Paris.

C. **Romitelli** (le Chanoine M.-L.), docteur en droit civil, criminel et canonique, chanoine de Pérouse ; — loggie di San-Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Comte Félix de), conseiller réf. à la Cour des comptes, comm. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — r. St-Antoine, 4, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Roquefeuil** (Vicomte Robert de) ; — même adresse.

H. **Roquemont** (le Président **Hecquet** de), ✲, prést de Chambre hon. près la Cour d'appel d'Amiens, comm. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; membre titul. résidant de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. Vivien, 4, Amiens (Somme).

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet, ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; — Chartres (Eure-et-Loir).

P. H. **Roselly de Lorgues** (Comte), O. ✲, gr.-croix de 1re classe de St-Grégoire et du St-Sépulcre ; président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — r. Chomel, 16, Paris.

H. **Roserot** (Alphonse), archiviste de la Haute-Marne ; — r. du Palais, 3, Chaumont (Haute-Marne).

H. **Rostaing** (Marquis de), C. ✲ ; — † *26 nov. 1889.*

H. **Rostaing** (Baron Hugues de) ; — bd de la Mairie, 22, Montbrison (Loire).

H. **Roubet** (Louis) ; — † *26 avril 1889.*

H. **Roure** (Baron du) ; — r. Goyrand, Aix-en-Provence, et chât. de Barbegal, p. Arles (B.-du-Rhône).

H. **Rozière** (Ernest de), anc. secr. d'ambassade ; — chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — av. Montespan, 3, Paris.

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. offr au service du St-Siège ; — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Russo** (l'Abbé Giuseppe), docteur en droit ; de la Soc. sicilienne pour la « Storia patria » de Palerme : prést hon. de l'Acad. Dante Alighieri ; membre hon. de l'Acad. St-Thomas d'Aquin de Girgenti, etc. ; — via Sferri, 33, Girgenti (Sicile).

H. **Sabart de la Boisselle** (Mademoiselle) ; — Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

H. **Sainsbut des Garennes** (Charles de) ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand (P.-de-D.), et chât. des Garennes, p. St-Pourçain (Allier).

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 3, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte Aldegonde** (Comte Emmanuel de) ; — boul. Raspail, 10, Paris, et chât. de Troissy, p. Port-à-Binson (Marne).

H. **Saint-Arroman** (Raoul de), ✲, I. P. ⚙, commandeur de plusieurs Ordres ; du Comité des travaux hist. et scient. ; du Comité de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — r. de Verneuil, 11, Paris.

H. **Saint-Chéron** (Alexandre de **Guyard** de) ; — † *8 avril 1892.*

H. **Saint-Clair** (Georges de), ⚙, prést de l'Union des Soc. françaises de sports athlétiques ; — av. Marceau, 70, Paris.

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; des Soc. de la Diana, de la Suisse Romande, etc. ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Geniez** (Stanislas de **Baderon-Thézan**, baron de **Maussac**, marquis de) ; de la Soc. archéol. du midi de la France (Toulouse), etc. ; — chât. de l'Hermi-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

tage, p. Servian (Hérault), et chât. du Cormier, p. Saintes (Charente-Inf.).

H. **Sainte-Marie** (Henri **Le Febvre** de), ✪, anc. inspecteur gal de l'agriculture ; — r. Laffitte, 47, Paris.

H. **Saint-Pern** (Baron René de), directeur du haras de Libourne ; — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, comte de), ch. de Malte, de la Soc. hist. et arch. du Périgord, etc. ; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Sernin** (Comte de), commr de Charles III, etc. ; — r. des Chapeliers, 16, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Salles** (Cher Félix de) ; — † *22 Décembre 1891*.

H. **Salles** (Marquis des) ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Salvador** (Baron), I. P. ✪, secr. de légation honoraire, offr de la Couronne royale de Roumanie, etc. ; — av. du Bois de Boulogne, 11, Paris.

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✲ ; — r. Thiers, 24, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), ✪, de la Soc. franç. d'archéol., etc. ; — chât. de la Nougarède, p. St-Ambroix (Gard), et à Alais (Gard).

H. **Sarrebourse d'Audeville** (Gustave de), ✲, ✪, anc. s.-préfet ; anc. capitaine adj.-major aux Volontaires bretons (1870-71) ; de l'Acad. de Vaucluse ; — r. St-André, 14, Avignon (Vaucluse).

H. **Sartorio**, Marquis d'**Anatista** (Docteur Gaëtan), anc. médecin en chef de l'armée mérid. d'Italie, Comm. de la Couronne d'Italie et de l'Osmanié (en brillants), etc. ; — via Roberto Savarese, 31, Naples.

A. **Sartorio** (Charles de) ; — boul. de la Madeleine, 183, Marseille (B.-du-R.).

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; — chât. de St-Vincent, p. le Coteau (Loire).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — cité Vaneau, 5, Paris.

H. **Schedoni** (Marquis de), ✲ ; — † *25 juin 1890.*

H. **Schœffer** (Paul), avocat, anc. s.-préfet, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. du Périgord ; — r. de la Boëtie, 24, Périgueux (Dordogne).

H. **Schlemmoer** (Cher Charles de), ch. affilié de l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, comm. du Lion et Soleil, etc. ; — r. St-André, 573, Fiume (Hongrie).

P. H. **Seguins-Vassieux** (Marquis de), cher de l'O. R. du Lis ; — Carpentras, et chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. **Ségur** (Comte Pierre de), anc. auditeur au Conseil d'état ; — av. Montaigne, 53, Paris.

H. **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. **Serène d'Acquéria** (Louis de), lieut^t d'artillerie ; — Korsör (Danemark).

A. **Serennes** (Vicomte Henri de) ; — r. de Sontay, 5, Paris.

P. H. **Séville** (S. A. Monseigneur le Prince Don Henri de **Bourbon**, duc de), Grand d'Espagne de 1re classe, gr.-croix de l'O. R. de St-Hubert, etc. ; — Madrid (Espagne).

H. **Sigaud de Lestang** (Fr. de) ; — St-Félicien (Ardèche).

H. **Silvestri** (Dr Clinio), v.-consul de Vénézuéla à Rome, comm. de l'O. du Libérateur, etc. ; — via Tiburtina, 21, Rome.

H. **Simon** (l'Abbé E.), curé d'Haudainville ; — † *5 juin 1888.*

H. **Simony** (Vicomte de), ✲, commr d'Isabelle-la-catholique, chev. de l'Ordre de Pie, etc. ; — St-Remy (Saône-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Siorac** (Armand de), ✠, anc. inspr divre des lignes télégr. ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — villa Morilleux, p. Périgueux (Dordogne).

C. **Souëf** (Charles), avocat ; de la Soc. des ant. de Picardie, etc. ; — Presles, p. Laon (Aisne).

H. **Soulaine** (Henry de). de plusieurs Soc. savantes ; — r. Cler, 40, Paris, et villa L'Ermitage, Senlisse, p. Cernay-la-ville (Seine-et-Oise).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. Zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille milre « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Chevaliers pontx ; — boul. Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

P. H. **Sourindro Mohun Tagore** (S. A. le Radjah), O. I. P. ⚜, compagnon de l'O. de l'Empire Indien, gr.-croix de plusieurs Ordres ; — Paturiaghata Raj Bati, Calcutta (Hindoustan).

H. **Spoto** (Monseigneur Pompeo), des barons del Salacio, doyen du Chapitre de la Chartreuse de Girgenti ; — Girgenti (Sicile).

H. **Staël Holstein** (Baron Auguste de), docteur en philosophie, conseiller honre en rétraite, ch. des O. de St-Jean et de François-Joseph ; — chât. de Testama, p. Riga et Pernau, Livonie (Russie).

H. **Starrabba**, baron de **San-Gennaro**, anc. archiviste aux Archives d'état de Palerme, commr du St-Sépulcre, corrt de l'Acad. roy. hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

A. **Sunko** (Milan), peintre de l'I. et R. Soc. héraldique *Adler* ; — III. Seidlgasse, 7, Vienne (Autriche).

H. **Surel de St-Julien**, comte de **Saint-Haond** (Amédée de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; de la Soc. Éduenne ; — r. du Commerce, 17, Riom (Puy-de-Dôme), et chât. de Surel, p. Retournac (H.-Loire).

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

C. **Tadolini** (Commandeur Jules), professeur à l'Acad. du Panthéon ; de l'Acad. des B. A. de Pérouse ; ch. de St-Grégoire, de la Couronne d'Italie, etc. ; — Corso, 472, Rome (Italie).

P. H. **Tamizey de Larroque** (Philippe), ✲, ⚜, corr. de l'Institut de France, membre du Comité des trav. hist. et scient., etc. ; — pavillon Peiresc, Gontaud (Lot-et-Garonne).

P. H. **Tanguay** (Monseigneur Cyprien), prélat de la maison de S. S. docteur ès-lettres de l'Université Laval, attaché au Bureau des statistiques du Canada; de la Soc. Royale du Canada ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — bd Péreire, 188 bis, Paris.

H. **Tardieu** (Ambroise), ch. de St-Grégoire et de François-Joseph, etc. ; — Herment (Puy-de-Dôme).

H. **Tassinari** (l'Abbé J.) ; — † *11 nov. 1892.*

H. **Tassin de Montaigu** (Henri) ; — r. Pierre-Charron, 59, Paris, et chât. de Pasmoulet, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

C. **Tausin** (Henri), r. de Tunis, 3; — St-Quentin (Aisne).

H. **Teil** (Baron du), ch. de St-Jean de Jérusalem, etc. ; Guatemala (Amérique centrale).

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Teissier** (Gaston), anc. Zouave pontifical, décoré de la croix « Pro Petri Sede » et de la médaille milre « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Chevaliers pontx ; — r. Sénac, 43, Marseille (B.-du-R.).

H. **Teissier** (Octave), ✲, I. P. ⚜, anc. archiviste de la ville de Marseille, bibl. de la ville de Draguignan, prést hon. de la Soc. acad. du Var, etc. ; — r. de la République, 11, Draguignan (Var).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Temple de Rougemont** (Comte Albéric du) ; des Soc. d'archéol. de Chartres et de Châteaudun ; — Chartres, et chât. de Vrainville, p. Bonneval (Eure-et-Loir).

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terrasson** (Madame René de), née **Villebois-Mareuil** ; — chât. du Plessis, p. Durtal (Maine-et-Loire).

H. **Terris** (Jules de), notaire, ch. de St-Grégoire, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Terrouenne** (Maurice de), ch, de l'Ordre de Pie ; — chât. de la Melleraye, p. Orléans (Loiret).

H. **Tesson** (Alfred de), ✠, [capitaine] de frégate en retraite, ch. l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. : — bd du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjt de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. de Noailles, 17, St-Germain-en-Laye (S.-et-Oise), et r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Tiersonnier** (Philippe), lic. en droit, s.-lieutenant de réserve au 12e d'inf. ; président de la Conférence St-Benoît de l'Assoc. cathol. de la Jeunesse Française ; de la Soc. polymathique militaire ; — r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.).

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ancien sous-préfet ; — r. de Vienne, 21, Paris.

H. **Touchebœuf**, comte de **Clermont** (Guyon de) ; — † *20 nov. 1891.*

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

H. **Tour** (Henri de la), attaché au Cab[t] des médailles de la Bibl. nat. ; — av. de Breteuil, 7, Paris.

A. **Tour** (Paul du **Fayet** de la) ; — chaussée du Pont, 1, Boulogne (Seine).

H. **Tournemiche** (l'Abbé Émile), curé de Vennecy, ch[er] d'Isabelle la catholique ; — Vennecy (Loiret).

H. **Travers** (Émile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; comm. de nombre d'Isabelle la catholique, comm. de St-Grégoire, etc. ; du Conseil de la Soc. Française d'archéol. ; corresp. de l'Acad. royale de la Historia (Madrid) et de la Soc. des ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, Constantinien, etc. ; — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vamnadeuc, en Pléven, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Tricoire** (l'Abbé), curé de Moulidars ; de la Soc. arch. de la Charente, etc. ; — Moulidars, p. Hiersac (Charente).

H. **Trivulzio** (Comte Joseph) ; — † *17 déc. 1890.*

H. **Trooz** (Jules de), écuyer, député, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Institut. arch. Liégeois ; — r. de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. **Urdaneta** (Amenodoro), ch. des O. de Pie et du Libérateur, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » ; corresp. de l'Acad. royale d'Espagne, de l'Acad. de Séville, etc. ; — via Milazzo, 13, Rome.

H. **Valdefuente** (Guillermo **Carvajal**, marquis de) ; — av. des Champs-Élysées, 121, Paris, et calle Serrano, 6, Madrid.

H. **Vallière** (Henri de **Boisguéret** de la), des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc. ; — r. du Mail, 16, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Van Robais** (Armand) ; — † *19 mars 1890.*

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de RIVÉRIEULX de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vassallo-Paleologo** (Chevalier Fr.), consul de Vénézuéla, offr de l'O. du Libérateur, etc. ; de l'Acad. Dante Alighieri de Catane, etc. ; — Girgenti (Sicile).

H. **Vaujany** (Vicomte de), ⟨⟩, bey de 1re classe, consul gal de Turquie, gr.-officier du Nicham iftikar, commr du Medjidieh, etc. ; de la Soc. de géogr. du Caire ; de l'Institut archéol., etc. ; cours Saleya, 3, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Vaulchier du Deschaux** (Marquis de), ✲, membre corr. de l'Acad. de Besançon ; — au Deschaux (Jura).

H. **Vauloger de Beaupré** (René de), avocat ; de la Soc. arch. scient. et litt. du Vendômois ; — r. Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. **Vautheleret** (Baron de), ⟨⟩, v.-prést de la Soc. de topogr. de France, comm. des O. d'Isabelle la Catholique, du St-Sépulcre, etc. ; — r. St-Georges, 28, Paris, et villa St-Louis, Menton (Alpes-Mar.).

H. **Veloz-Goiticoa** (Nic.), ⟨⟩, anc. consul. comm. des O. du Libérateur, du Christ, etc. ; — r. Ségalier, 30, Bordeaux (Gironde).

H. **Vendômois** (Comte de), ✲ ; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — Fontaine (Saône-et-Loire).

H. **Vernou-Bonneüil** (Marquis de), O. ✲ ; — r. du Bac, 97, Paris,

H. **Verpy** (Albert), ✲, chef à la dir. gale de l'Enreg. et des Domaines ; de la Soc. de législ. comparée ; — r. St-Honoré, 267, Paris, et à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

H. **Verthamon** (Comte de), de la Soc. de géogr. ; — chât. d'Hauterive, p. St-Germain d'Esteuil (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

H. **Viale-Rigo** (Sébastien de), ✠, anc. consul général, commr de l'O. du Libérateur, officier de Charles III et du Christ de Portugal, chev. de l'Ordre de Pie ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris ; — r. de la Néva, 6, Paris.

H. **Vieuville** (Charles de la), ch. de l'Ordre de Pie, etç. ; de la Soc. Archéol. de Nantes ; — r. d'Aguesseau, 4, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Tourdelin, p. Bécherel (Ille-et-Vilaine).

H. **Vidau** (Comte de), ✠, capitaine d'inf. démre ; — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. **Viguerie** (Auguste de) ; — r. Jacob, 52, Paris.

H. **Villaret** (Mademoiselle Amicie de **Foulques** de), ✠, de la Soc. Dunoise ; — r. Serpente, 3, Orléans (Loiret).

H. **Villars-Brancas** (Comte de **Hibon de Frohen**, duc de) ; — † *6 Juin 1892.*

H. **Villebois-Mareuil** (Baron Godefroy de) ; — chât. de la Ferrière, p. Segré (Maine-et-Loire).

H. **Villenaut** (Octave de) ; — Nevers (Nièvre).

H. **Villenoisy** (François de), attaché au Musée des ant. nationales à St-Germain-en-laye ; m. corresp. de la Soc. des antiquaires de France ; secr. de la Soc. philologique et de l'Œuvre de St-Jérôme ; — r. de Monceau, 9, Paris.

P. H. **Villermont** (Comte Charles de), grand-croix des O. de St-Grégoire et de François-Joseph, etc. ; — chât. de St-Roch, p. Couvin, prov. de Namur (Belgique).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), officier démissre, avocat, anc. sous-préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris, etc. ; gr.-offr de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Régiment de zouaves (France), chevalier de l'O. R. M. de François Ier, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti ;* prési-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

dent d'honneur de l'Acad. Lamartine, etc. ; — r. St-Luc, 12, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Marquis de) ; — † *18 août 1890.*

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — Vouziers (Ardennes).

H. **Visien** (Comte de) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Vitton de Peyruis** (Comte de), chevalier de St-Sylvestre ; de la Soc. archéol. d'Avranches, etc. ; — chât. de Langevinière, p. Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'Or), etc. ; secr. de la Soc. héruld. « Nederlandsche Leeuw », etc. ; — La Haye (Hollande).

A. **Wailly du Rozelle** (Julien de), de la Soc. scient. et litt. des B.-Alpes, etc. ; — r. Barthélemy, 18, Marseille (B.-du-R.),

H. **Wall** (Vicomte de) , — boul. Malesherbes, 68, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blacquel** de **Croix**, baron de), bibl.-archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Royale, 9, Nantes (Loire-inf.).

H. **Yanville** (Raymond **Coustant**, comte d'), ch. de Malte et de St-Sylvestre ; de l'Assoc. normande ; — r. Richepanse, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

H. **Yanville** (Comte Henry d') ; — boul. Péreire, 224, Paris, et chât. de la Bussonnière, p. Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

H. **Yanville** (Comte Raoul d') ; — r. de Madrid, 19, Paris, et chât. du Tillet, p. Cires-les-Mello (Oise).

H. **Zauli-Sajani** (Professeur Livio) ; — r. Caterina Sforza, 20, Forli (Italie).

—

A. **Ettori** (Antoine) ; — Nimes (Gard).



Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

AVIS

MM. les collaborateurs de l'Annuaire de 1894 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 31 août.*

MM. les membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1892 et les cotisations arriérées à *Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.* Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement sa carte de visite.

Ils sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte indiquant l'adresse nouvelle, en la soulignant.

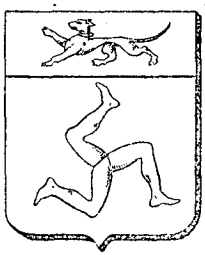

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -



CHRISTOPHE COLOMB

Portrait du commencement du XVIe siècle

(Musée de Vicence)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LES COLOMB

AU SERVICE DE FRANCE

Columbus noster est.

« L'Espagne, — écrivais-je au mois de janvier 1892, — s'apprête à célébrer le 4e Centenaire de la découverte de l'Amérique, à glorifier magnifiquement le surhumain génie de Christophe Colomb, l'un des hommes les plus grands qui jamais aient existé, si même il n'est pas le plus grand. Le monde entier est de cœur avec l'Espagne ; mais la gloire infinie de l'homme qui a fait la terre une fois plus grande ne saurait être l'apanage exclusif d'une seule nation, si magnanime que soit son cœur, si splendide même que soit son histoire : Christophe Colomb est nôtre aussi, puisque sa gloire appartient à l'Humanité [1]. »

[1] Circulaire du « Comité des Français décorés d'Ordres Espagnols ».

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Ce n'est pas seulement parce que sa gloire est le patrimoine de l'Humanité que l'immortel découvreur est nôtre ; de patientes recherches m'induisent à déclarer que la race de Colomb nous appartient par un lien personnel et plus intime : le lien généreux de la fraternité d'armes. Deux siècles durant, de Charles V à Charles IX, on constate parmi les Colombo comme une hérédité de dévouement à la France ; on dirait une de ces chères traditions de famille dont le culte, transmis pieusement de génération en génération, affirme la fidélité des descendants à la patrie d'adoption, ou même à la patrie première, à la terre originelle des ancêtres, au berceau de la race ; et l'on conçoit que des érudits français, sans même connaître tous les documents que j'apporte, aient soupçonné quelque lien d'origine entre les Colombo et la France [1] ; en fait, l'obscurité qui nous voile l'ascendance de Christophe Colomb autorise toutes les hypothèses.

Mais ce n'est pas sur des présomptions plus ou moins vagues, ni sur les fragiles fondements de l'homonymie, que s'appuient, comme on va voir, les conclusions de cette modeste étude : c'est parce que les Colombo « du pays de Gênes », et le grand Christophe lui-même, ont vaillamment servi la France que, nous aussi, comme Léon XIII, nous avons le droit de dire, non sans fierté ni gratitude :

« *Columbus noster est !* »

[1] Cf. la Revue *L'Ancien Forez*, juin 1892 : *Chr. Colomb, sa famille*, par le Vicomte E. Révérend du Mesnil.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

II

« Une nébuleuse auréole entoure le berceau de Christophe Colomb, — dit notre illustre Président d'honneur, Monsieur le Comte Roselly de Lorgues. — Sa généalogie réelle, sa véritable patrie, la date exacte de sa naissance, objets d'interminables débats, étaient encore mis en discussion il y a trente ans, sans qu'aucun des nombreux écrits relatifs à cette question l'eût enfin élucidée. L'auteur du livre le plus populaire qui ait paru sur Christophe Colomb, l'Américain Washington Irving, débute par ces lignes : *On ne sait rien de certain sur les premières années de Christophe Colomb. L'époque, le lieu de sa naissance sont enveloppés d'une égale obscurité. Ses ancêtres ne sont pas mieux connus ; et telle a été la stérilité fatigante des commentateurs, qu'il est difficile de découvrir la vérité au milieu du dédale des conjectures qui l'entourent.* »

Généalogiquement, ou, pour mieux dire, filiativement, on ne sait presque rien de la famille immortalisée par Cristoforo Colombo. M. le Comte de Lorgues lui donne pour aïeul Jean Colombo, « domicilié à Quinto, où il paraît avoir joui d'une certaine aisance », père de Dominique, que les archives de Savone disent avoir été tisserand, *pannorum textor*. On le trouve qualifié « citoyen de Savone, *civis Savo-*

Copyright - Les éditions d'Ansay - Lyon 2007 -

nensis », puis « citoyen de Gênes, *civis Januensis* [1] », après qu'il eut transféré sa résidence dans la capitale de la Ligurie.

Dominique Colombo « possédait un petit patrimoine dans la vallée de Nura, et quelques lots de terre aux alentours de Quinto ». Il « avait un métier pour la fabrique des draps, auquel il employait habituellement un ouvrier et un apprenti ». Il « prit pour femme une villageoise de Bisagno, Suzanne, fille de Jacques Fontanarossa, qui l'avait pourvue d'une petite dot, partie en espèces, partie en biens-fonds » [2]. Il fut père de :

1° Christophe, l'immortalisateur de sa race.

2° Barthélemy Colombo, le vaillant compagnon de son illustre frère.

3° Pèlerin (*Pellegrino*) Colombo, qui « mourut ayant dépassé l'âge de la majorité ».

4° Jacques Colombo.

5° Une fille, « laquelle, n'espérant pas mieux de la fortune, voulut épouser un charcutier du voisinage, nommé Jacques Bavarello ».

« Les ancêtres de Colomb, dit M. le comte Roselly de Lorgues, appartenaient à la noblesse ; cela est certain. Dans les veines de ce cardeur coulait un sang très pur. Ses aïeux descendaient d'une souche militaire, issue de la Lombardie, dont les branches collatérales avaient pris racine en Piémont et sur le Plaisantin, tandis que d'autres, transplantées en Ligurie, s'étaient vues forcées de s'attacher aux choses de la

[1] *Patria e biogr. del grande ammiraglio Cristof. Colombo*, d'après les écrits du comte Napione et de V. De Conti, Rome, 1853, in-8, p. 93 et 200.

[2] Comte Roselly de Lorgues, *Chr. Colomb.*

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

mer et du négoce. Indubitablement, dans la première moitié du quinzième siècle, il existait à Gênes plusieurs Colombo, unis par une ancienne parenté ; mais leurs conditions étaient devenues bien diverses, leurs rapports se ressentirent de cette différence de rang. Les uns se trouvaient haut placés par leurs services et leur fortune, tandis que d'autres occupaient une position secondaire ou même ignorée dans la marine marchande.... Les Colomb portaient *d'azur à trois colombes d'argent*, et pour devise ces mots : *Fides, Spes, Charitas.* Sauf d'insignifiantes nuances, ces armes étaient communes aux différentes branches de l'antique famille lombarde, et appartenaient aux Colomb de Plaisance aussi bien qu'à ceux du Montferrat et de la Ligurie..... Si la noble origine de ce cardeur n'était prouvée du reste, l'influence de son exemple suffirait pour témoigner d'une tradition héraldique, qui se perpétuait à son humble foyer, et révéler la pureté de race résistant aux étroites nécessités de la vie, à la monotonie et à la fatigue des labeurs quotidiens. »

Les Colombo du Piémont et du Montferrat, seigneurs de Cuccaro, n'ont cessé, en effet, de revendiquer Christophe Colomb, mais seulement depuis la fin du seizième siècle, lorsqu'ils prétendirent à l'opulent majorat constitué, moins d'un siècle avant, par Christophe Colomb et tombé en quenouille. Un d'eux, Bernard, produisit des actes grossièrement faux et fut écarté d'emblée. Un autre, mieux avisé ou mieux dirigé, Balthazar, en produisit d'authentiques et de faux, mais également revêtus de certifications légales dont le Conseil Royal des Indes, siégeant à Madrid, ne contesta point la valeur matérielle. Au nombre des faux, produits en 1583, la critique doit

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ranger d'abord un diplôme de l'an 960, par lequel l'empereur Othon concède divers fiefs, entre autres Cuccaro, aux comtes Pierre, Jean et Alexandre « de Columbis », frères ; ensuite, la filiation de ces Colombo, partant du dit Alexandre, entre lequel et Henri Colombo, vivant en 1341, elle ne place que trois générations, soit moins d'une par siècle. C'est simplement de la haute fantaisie généalogique, forgée de toutes pièces, sinon par Balthazar Colombo de Cuccaro, du moins pour les besoins de sa cause, dans la pensée d'éblouir et d'impressionner favorablement ses nobles juges de Castille. Une preuve irréfutable, c'est que, dix ans avant, les Colombo de Cuccaro ne soupçonnaient pas même l'existence du diplôme d'Othon Ier : en 1574, lorsque Luc-Antoine fut admis dans l'Ordre de St-Maurice, il se déclara « né à Cuccaro et tirant son origine des comtes de *Nemour* en Bourgogne, *originario dei conti di Nemour della Borgogna* [2]. » Il faut très probablement lire « *del cont. di Semour* », du comté de Semur. Et alors nous nous expliquons lucidement comment ces Colombo portaient « d'azur à 3 colombs d'argent ».

III

Il y eut, en effet, en Bourgogne une famille Colomb, de Coulon, de Colomb, qui avait provi-

[1] *Patria e biogr.*, etc., tabl. I, et p. 421.
[2] Ibid., p. 430.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gné en Bourbonnais, en Forez, dans la région lyonnaise, en Bresse et en Vivarais. On trouve, en 1232, Hugues, fils d'Etienne Colomb, *Hugo Columbi, filius Stephani Columbi* [1]; en 1247, messire Jean Colomb, *Dominus Johannes Columb*, receveur pour le Roi à Chalon [2]; en 1319, « Hugues de Coulons », en Lyonnais [3]; de 1385 à 1418, Mathieu, *Matheus Columbi*, et Jacques Colomb, en Forez [4]; en 1449, Simon de Coulon, gentilhomme de Bourgogne; en 1661, Antoine de Colomb, « conseiller et procureur du Roy alternatif en l'eslection de Saint-Etienne [5] »; en 1697, « feu Jehan Colomb, marchand à St-Estienne, et feu Anthoine Colomb, avocat au parlement, qui tous deux blasonnaient *d'azur à trois colombes d'argent* tout comme les Colomb d'Hauteville représentés aux Etats Généraux de 1789 [6]. »

Des Colomb de la Bresse, ou du moins de la branche fixée à Bagé, nous avons la filiation depuis « Claude de Colomb, vivant en 1350, père, entre « autres, de Guy de Colomb, seigneur de la Sale, et « de Maurice, qui eut plusieurs enfants de Michelle « de Seyturier, mentionnés ensemble au testament du « 20 aoust 1450, entre lesquels : Guy de Colomb, sei- « gneur de la Sale, conseiller d'estat de Son Altesse « de Savoye, trésorier général en Piedmont, père,

[1] Huillard-Bréholles, *Titres de la Maison ducale de Bourbon*, nº 156.

[2] D. Bouquet, xxi, 537.

[3] Boutaric, *Actes du parl. de Paris*, nº 5677.

[4] E. Révérend du Mesnil, *loc. cit.*

[5] Bibl. Nat., Cab. des titres, *Pièces orig.*, reg. 822, doss. 18466, de Colomb, p. 2-4.— Mondonville, ix, 451.

[6] B. N., Cab. des tit., *Armorial Général*, Généralité de Lyon; Steyert, *Armorial du Lyonnais*; —cités par E. Révérend du Mesnil.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

« entre autres, de Jean, seigneur de la Sale, qui le « fut, entre autres, de Philbert de Colomb, escuyer, « seigneur de la Sale et de Chavane, dont il fit hom- « mage au duc de Savoye en 1508, et n'eut qu'une fille « appelée Polixène, dame de la Sale et de Chavane, « mariée à Jean de Cheminant, seigneur de Vernus en « Masconnois. — *D'azur à trois pigeons d'argent;* ci- « mier, un pigeon d'argent ; supports, deux pigeons de « mesme ; devise : *Simplicitas.* — Il y a une famille de « ce nom à Annonay en Vivarais, qui porte mesmes « armes et qui prétend en estre issue [1]. »

Ainsi, les Colomb de Cuccaro, qui portaient, pour user de la vieille langue héraldique, *d'azur à trois coulons d'argent*, étaient, de l'aveu même d'un des leurs, d'origine française ; mais il ne s'ensuit pas que Christophe Colomb en fût aussi, car rien n'est moins prouvé que sa consanguinité avec ces homonymes, ni même leur communauté d'armoiries.

En 1671, don Pedro Colon, amiral des Indes, duc de Veragua, descendant par les femmes du fils ainé de Christophe, adopta cette communauté d'origine et d'armoiries qui n'était pas pour lui déplaire, puisqu'elle lui permettait de remonter sa généalogie au dixième siècle ; mais rien n'établit que le grand Almirante ait porté ce blason avant celui que lui conféra la reconnaissance du roi de Castille. Fernand, son fils puîné, n'en dit pas un mot ; il rapporte seulement qu'étant venu à Plaisance, il y vit le blason des Colombo de cette ville, qui, comme tous leurs homonymes, se prétendaient de son glorieux estoc. Or, les Colombo du Plaisantin portaient, non *d'azur à trois*

[1] Guichenon. — *Pièces orig.*, reg. 822, doss. 18465, Colomb, p. 16.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

colombes d'argent, mais, selon l'abbé Spotorno, *d'or à la barre d'azur*, ou, plus exactement, *d'or à la bande d'azur, au chef de sinople* [1].

Les Colombo de Milan, riches banquiers créés en 1691 marquis de Segrete, se prétendaient aussi, à en juger par leurs armoiries, de l'estoc de Christophe Colomb ; elles constituent une sorte de logogriphe plus astronomique qu'héraldique, dans lequel, avec le fameux sigle, probablement apocryphe, de l'Almirante, on rencontre parmi les astres une *colombe*, allusive au nom ; mais il en est de même pour la plupart des nombreuses familles d'Europe dont le patronymique dérive du latin *columbus* [2].

IV

Un document d'une incontestable anthenticité, récemment découvert par M. Uhagon dans les archives des Ordres Militaires d'Espagne, établit que Christophe Colomb était de Savone, en Ligurie, à dix lieues de Gênes ; ce qui tare de faux le testament de 1498, déjà très suspect, dans lequel il se disait « né à Gênes ».

Les auteurs les plus rapprochés du temps où vécut le glorieux découvreur, même ceux de Gênes, ne disent pas qu'il fût de cette ville, mais de la Ligurie,

[1] Spotorno, *Codice diplomatico-colombo-americano*, p. LXXIII. — Rietstap, *Armor. général.*

[2] Voy. Pièces justificatives, XXX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dont elle était la capitale. Fernand, son fils et son historien, déclare qu'il n'est pas persuadé que son père fût né à Gênes ; ce qu'il n'eût pu déclarer si le testament de 1498 eût existé lorsqu'il écrivait la *Vie* de l'Almirante. Dans ses *Annales*, comprenant toutes les familles distinguées et communes de Gênes de 1100 à 1527, Uberto Foglietta ne cite pas un seul Colombo, et ne fait même pas mention de Christophe ; signe évident que le grand homme, au temps de Foglietta, n'était pas considéré comme étant de Gênes. Annibal Roselio, dans ses *Commentaires*, dialogue V, *De novo mundo*, dit textuellement : « L'auteur de cette découverte est Christophe Colomb, né près de Gênes, comme je l'ai constaté moi-même en 1563. » Parlant des différentes localités où l'on faisait naître son père, Fernand Colomb dit que « Nervi, Cugureo, Buggiasco, étaient celles qu'indiquaient ceux qui se proposaient d'obscurcir la renommée de son père, tandis que d'autres, dans la volonté de l'honorer, le disaient de Gênes, de *Savone*, et aussi de Plaisance. »

Les Colombo de Savone devaient donc tenir un rang distingué ; et, en effet, dès 1276, ils donnaient à cette ville un évêque, Ruffin Colombo.

Quelles étaient les armoiries de cette noble race ? Plusieurs sceaux, dont je vais avoir à parler, vont peut-être permettre d'élucider cette question. — Certains érudits, en étudiant la condition sociale de la famille de Christophe Colomb, n'ont vu que la position modeste de son père ; ils auraient dû ne pas oublier ce que Christophe écrivait avec une légitime fierté à la nourrice du prince don Juan, héritier de la couronne de Castille :

« Je ne suis pas le premier amiral de ma famille. »

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

V

Louis VI paraît être le premier de nos Rois qui ait eu, vers 1130, des arbalétriers à son service ; mais les premières compagnies régulières d'arbalétriers ne furent créées que par Philippe-Auguste, qu'elles aidèrent à vaincre à Bouvines. Il ne fallait pas moins qu'une insigne victoire pour acclimater en France l'arbalète, condamnée par l'Eglise comme trop meurtrière, et mal vue de nos gens de guerre, qui disaient : « Avec l'arbalète, un poltron à couvert pourrait tuer impunément un héros ! »

Les Génois n'avaient pas de ces scrupules ; ils passaient à bon droit pour les premiers arbalétriers du monde, tant à cheval qu'à pied. Philippe VI en avait près de dix mille à sa solde, dans la funeste journée de Crécy, en outre de quatre mille arbalétriers français. La guerre nationale, la nécessité de lutter à armes égales contre l'Anglais, multiplièrent les compagnies françaises, dans lesquelles tinrent à honneur de s'enrôler les rejetons des races chevaleresques ; tels, en 1342, *Janin du Buisson*, *Jehan du Parc*, *Hanot de la Porte*, *Bérenger* et *Guillaume Portal*, *Hugues et Guillaume de Montigny*, servant sous Galois de la Baume, maître des arbalétriers de France [1] ; en 1410, *Girard de Bremond*, dans les arbalétriers à cheval du capitaine Michel de la Croix ;

[1] B. N., Cabinet des titres, vol. rel. 1408, *Montres*, p. 2.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

en 1420 *Jehan Mouchet*, *Germain Nouveau*, dans les arbalétriers à cheval de Pierre de Vivaut (Pietro Vivaldi),et *Guillaume de la Fargue* dans la compagnie de Jean de Forton ; en 1425, *Thomas de la Noüe*, dans celle de Guillaume de Meulhon [1] ; — autant de nobles noms que le Conseil Héraldique de France est fier de voir représentés dans ses rangs.

Dès 1324, Francesco dell'Ospedale (François de Lospital) occupe la charge importante de clerc des arbalétriers de France, dans laquelle il a pour successeur en 1352 son neveu Jean de Lospital. — Incidemment, je veux noter ici un arbalétrier italien servant, en cette même année, dans la compagnie de Jourdain de l'Isle, et portant un nom perillustre : Pellegrino Dante [2]. — En 1373, Marco Grimaldi, seigneur d'Antibes, est capitaine général des arbalétriers, et les compagnies génoises affluent au service de Charles V. Un mandement de son frère, Louis, duc d'Anjou et de Touraine, du 10 septembre 1370, nous renseigne sur le mode et les conditions d'engagement de ces compagnies [3].

La Justice royale n'était pas tendre envers ceux des compagnons qui transgressaient les lois militaires ou sociales : Alberto Bruno, Giorgio Rosso, Giovanni d'Avignone et Giovanni Pini, arbalétriers « geneuois », furent, en 1380, à Falaise, « justiciez pour leurs démérites » [4].

Les riches gentilshommes, comme Louis Doria,

[1] Ibid., vol. rel. 1410, p. 10, 76, 77, 98.

[2] Ibid., vol. rel. 1408, p. 2.

[3] Pièces justificatives, II.

[4] Falaise, 20 août 1380 : « Inventoire des biens de Aubert Brun, Jorge Rousse, Jean de Pine et J. d'Avignon, geneuois, etc. » (B. N., *Quittances*, franç. 26016, p. 2729.)

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Pierre Ranieri, Pierre de Moncalieri, amenaient en France des compagnies d'arbalétriers à cheval ; les autres, ne répugnant pas comme la Noblesse française à combattre sans destrier, amenaient des compagnies d'arbalétriers à pied ; tels Georges Grimaldi, Onofrio Spinardi, Daniel Capponi, Jean Ranieri [1].

Christophe Colomb étant de nationalité génoise, je pensai que quelqu'un de ses ancêtres avait dû, comme tant de ses compatriotes, apporter à la France, en lutte avec l'Angleterre, l'aide de son épée ou de son arbalète ; de là les recherches dont j'apporte les résultats.

J'entre ici dans le vif de cette étude.

Le 21 août 1354, Jean II octroie des lettres d'anoblissement à Gilles Coulon, clerc et notaire de la reine Jeanne, au service de laquelle il est depuis longtemps [2] ; — probablement depuis 1325, que cette princesse, fille de Louis de France, comte d'Évreux, devint la 3e femme du roi Charles IV. Jean II confère en outre à Gilles Coulon et à toute sa postérité les prérogatives de la chevalerie. Or, dans les dites lettres, il est à remarquer que, contrairement à l'usage, le lieu de naissance ou de résidence de l'anobli n'est pas mentionné. Il est donc présumable que Gilles Coulon n'était pas né dans le royaume.

La fortune qu'il y avait faite, la haute situation qu'il s'y était acquise par de longs et loyaux services, durent y attirer un ou plusieurs de ses proches, d'avance assurés de sa puissante protection : de ceux-là pouvait être « Jehan Colon, conseiller du Roy en sa chambre des comptes » en 1359 [3].

[1] Ibid., III.
[2] Ibid., I.
[3] *Ordonnances des Rois de France*, III, 359.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Gilles Coulon, secrétaire de la reine Jeanne, n'était-il pas d'origine génoise, et l'oncle ou le grand-oncle de son homonyme dont je vais parler ?

VI

Le 12 décembre 1379, le connétable d'une compagnie de 20 arbalétriers à pied, tenant garnison au Crotoy, donne au trésorier des guerres quittance de ses gages et de ceux de sa compagnie, sous son scel, dont l'écu, penché comme celui des chevaliers et timbré d'un heaume cimé d'une tête de griffon, porte *un lion rampant tenant une arbalète posée en pal.* Le cimier empiète sur la légende et est entre *trois roses.*

Ce connétable est appelé dans la dite quittance « Giles Coulon [1] ».

Le 17 décembre 1380, au même lieu, « Gilles Coulon, connestable arbalestier », donne même quittance, munie du même sceau. Les 1er mars et 1er avril suivants, toujours au Crotoy, nous avons « la revue de *Maistre* Gille Coulon, arbalestier, et 19 autres arbalestiers armez à pié de sa compaignie..., des quieulx le dict maistre Gilles est conestable [2] ».

Remarquons cette qualification de *maistre* ; c'est la seule fois que je l'aie rencontrée devant le nom d'un connétable d'arbalétriers ; comme Gilles Coulon n'est évidemment pas homme d'église, elle implique qu'il est ou avocat ou physicien (médecin).

Les noms évidemment italiens de la plupart des

[1] Pièces justif., IV.
[2] Ibid., V-VII.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

compagnons de maître Gilles arrêtèrent tout d'abord mon attention. Ces noms, suivant l'usage, les scribes militaires les avaient francisés selon leur fantaisie, c'est-à-dire quelque peu défigurés. Sous leur plume, par exemple, *Renero* ou *Ranieri* devient Renerot ; Giorgio *Grimaldi*, Georges de Grimaut ; *Doria*, Dore ou Dorie ; *Capponi*, Cappon ; *Vivaldi*, Vivaut ; Onofrio *Spinardi*, Onoffle Spinart [1]. Dans les deux montres précitées, on identifie aisément les noms francisés de Castaigne, Ravarchier, Sanperrange, Severin, Guiso, Nègre, Sibo, Drage, avec les noms italiens de Castagna, Ravaschieri, Sampierangeli, Severino, Ghisi, Negro ou Negri, Cibo, Drago ; mais que d'entorses orthographiques ! Corrau de Bardonnay est sans doute Conrad de Bardonnèche, et Jacques du Coing est appelé ailleurs Jacquemart de la Coigne ou de la Corgne.

Toujours est-il que je reconnus là de vieux noms génois, et me rappelant qu'autrefois, dans notre langue, *coulon* [2] était le masculin de notre féminin *colombe*, j'eus un joyeux eurêka : il était on ne peut plus probable que le scribe avait également francisé le nom du connétable et traduit les noms italiens *Egidio Colombo* par leurs correspondants français « Gilles Coulon ». On peut même admettre que le brave connétable avait donné l'exemple de cette francisation, comme son homonyme de 1354, puisque nous la constatons sur ses sceaux.

Le doute, néanmoins, pouvait subsister : Gilles Coulon, en effet, pouvait être un Français comman-

[1] Ibid., II, III.

[2] Du Cange, *Gloss. gallic.*, p. 110 : « Coulon, pigeon, colombe. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dant une compagnie mixte, composée de Français et de Génois, comme en 1369 celle de Benedetto Ciapparelli, « escuyer lombard », dans laquelle servaient Geoffroy de Courson, Henri de Montigny, Jean Beaupoil, Guillaume de la Porte, Perricot du Rieu, Jean Hugues, Jean Goyon [1]. — Je poursuivis donc les recherches. Elles eurent d'abord pour résultat de me faire rencontrer un autre Colombo au service de France. Le 15 août 1387, à Limoges, dans la revue de Pietro Ranieri, génois, « cappitaine de ung connestable et de vint et neuf arbalestiers de cheval de sa compaignie », figure, — avec Julien Doria, François Ferrero, Antoine de Nora, Jean della Riva, Pierre de Pinerolo, Amédée della Chieratta, — un François Colomb, « Franciquin Columbe », *Franceschino Colombo*, — diminutif qui implique généralement dans la race un contemporain, un aîné du même prénom.

Dans le même mois, le capitaine Pietro Ranieri donne quittance des gages de sa compagnie au trésorier des guerres Guillaume d'Amphernet, et nous apprenons ainsi qu'elle va guerroyer contre les Anglais dans la Guyenne, sous le commandement de Louis de Sancerre, maréchal de France. Dans cette compagnie il n'y a pas que des Génois et des Français ; Charles VI a besoin de tous les vaillants pour lutter contre un ennemi puissant, et la bravoure castillane est représentée là par de nobles arbalétriers, Gonsalve de Concha et Juan de Cordova [2]. Trente-

[1] B. N., Cab. des tit., v. rel. 1408, p. 67, 73.

[2] Pièces justif., VIII, IX. — Voyez la savante étude de M. Alphonse Couret, membre hon. du C. H. de France, Président du Comité Orléanais du 4e centenaire : *Les Espagnols au siège d'Orléans* en 1428-29.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

trois ans après, dans les arbalétriers des capitaines Pietro Vivaldi et Jean de Forton, se rencontrent ces noms : Garsias de Burgos, Juan d'Artiguelobe, Juan Ortys, Juan de Biscaïe, Ferrando d'Oviedo, Ferrando de Jogon, Vicente de Leon, Alfonso de Séville [1]. Généreuse fraternité d'armes que devaient revoir les siècles, et que nous ne constatons pas sans une patriotique gratitude !



VII

Du premier avril 1381 au premier septembre 1387, nous perdons la trace de « Gilles Coulon » ; mais nous le retrouvons à cette dernière date : il tient garnison en la ville de Montivilliers « pour la garde et deffence d'icelle », et la revue de sa compagnie nous apprend que le brave connétable a monté en grade ; il est à présent capitaine, et la forme orthographique de son nom nous apporte un nouveau trait de lumière : « Gilles Coulomb ».

Il ne lui reste que peu de ses « compaignons arba-

[1] Cab. des tit., vol. rel. 1410, p. 76, 77.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

lestiers » de la première heure : les autres, après de loyaux services, ont regagné la terre natale, ou sont tombés au champ d'honneur. De nouveaux volontaires sont venus de Gênes, d'Espagne, de Piémont, pour combler les vides : Gioffredo Gandolfo, Jean Reboni, Conrad de Casinca, Mazzaretto Merello [1], Martin de Séville, Gonsalve de Vivero, Jean de Savoie, Jean d'Asti, etc. [2]

Jusqu'au 9 novembre 1388, le capitaine « Gilles Coulomb, Couloms, Coulon, Coulomp », continue de tenir garnison à Montivilliers ; ce qui appert de onze quittances, revues de sa compagnie et mandements du maître des arbalétriers de France [3]. A partir de cette date, on ne trouve plus rien qui le concerne ; mais ses trois dernières quittances de 1388 nous fournissent la preuve irrécusable de sa nationalité génoise : « Je, Gilles Coulon, escuier du pays de Gennes, capitaine.... »

De plus, il a modifié son sceau : l'écu est le même, *un lion rampant, tenant une arbalète posée en pal*, mais à présent il est supporté par un lion et un griffon. Ce sont là des armoiries essentiellement parlantes ; tout y parle, en effet : le lion, l'arbalète, le cimier, les supports, et même les trois roses qui encadrent le cimier.

On peut présumer qu'Egidio Colombo, chef d'arbalétriers, fut le premier de son nom à prendre pour blason un lion armé d'une arbalète ; mais il se peut aussi que ce blason eût été adopté par un de ses pères,

[1] En 1368, Simon Merello est un des 320 conseillers de la république de Gênes. (J. Cibo di Reco, *Compendio dell' orig. dell famiglie di Genova*, ms. ital. 350 de la B. N., fol. 33.)

[2] Pièces justif., X.

[3] Ibid., XI-XXI.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

arbalétrier comme lui ; ce ne seraient donc pas là des armoiries occasionnelles, personnelles, mais familiales, héréditaires, c'est le signe héraldique des Colombo « du pays de Gennes »,comme c'était celui des Balestrino, autre famille génoise qui portait : *d'or au lion de sable tenant de ses pattes de devant une arbalète au naturel posée en pal* [1]. C'est exactement l'écu d'Egidio Colombo, mais avait-il bien les mêmes émaux ? Je ne le crois pas, et j'exposerai ce qui m'induit à définir ainsi son blason :

D'azur au lion rampant d'or, tenant une arbalète au naturel (ou d'or) posée en pal ; l'écu, penché, heaumé, cimé d'une tête de griffon d'or, et supporté par un lion à dextre et un griffon à senestre, aussi d'or ; le cimier entre trois roses de gueules.

Comme toutes les républiques italiennes, Gênes et son territoire étaient divisés en deux factions : les Guelfes et les Gibelins. L'aigle germanique, le lion passant et contourné, le sinople, les roses blanches, étaient des emblèmes gibelins. Le lion rampant à dextre, le griffon d'or, l'azur, les roses rouges, étaient des emblèmes guelfes. « Quand l'élément guelfe prévalut à Gênes et fit la guerre à Pise, qui était gibeline, le signe de la république fut *un griffon* tenant dans ses griffes une aigle et un renard, avec cette légende:

Griphus ut has angit,
Sic hostes Genua frangit.

« L'aigle représentait l'empereur, c'est-à-dire le

[1] Comte Al. Franchi-Verney, *Armerista delle famiglie nobili della monarchia di Savoja.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

parti gibelin ; le renard était le symbole de Pise, et le griffon l'emblème de Gênes [1]. »

Egidio Colombo était donc du parti guelfe, et par conséquent les trois roses de son sceau doivent se blasonner *de gueules*. « L'azur étant essentiellement couleur guelfe », nous savons ainsi celle du champ de l'écu, et l'étude attentive de l'*Armerista* de M. le comte Franchi-Verney la confirme surabondamment. Les luttes séculaires des partis génois sont clairement burinées dans ces quatre cents blasons, dont une centaine porte l'aigle des gibelins ; une trentaine, le griffon ou le dragon des guelfes ; une dizaine, des roses, et près de deux cents, le lion guelfe. Chaque chef de famille arbore sur son écu le signe de son parti, et se le personnifie en y adjoignant un *meuble* le plus souvent allusif à sa profession ou à son nom : tels les Besaccia, *d'azur au lion couronné d'or, tenant une* besace *d'argent ;* les Borsotto, *d'azur au lion d'or, tenant une* bourse *de même ;* les Massone, *d'azur au lion d'or, tenant une* masse *d'armes de même ;* les Oreglia, *d'azur au lion d'or tenant une* oreille *humaine de carnation* ; les Salvo, *d'azur au lion d'or tenant une branche de* sauge (salvia) *au naturel ;* les Sestero, *d'azur au lion d'or, les pattes de derrière dans un* buisson (*cesto*) *de même ;* les Vinelli, *d'azur au lion, tenant une branche de* vigne *fruitée, le tout d'or.*

Il me paraît démontré par ces citations que le blason porté par Egidio Colombo doit désormais être considéré comme étant celui des Colombo « du pays de Gênes », soit qu'il l'eût hérité, soit qu'il l'eût adopté. Aujourd'hui que l'on a la certitude que le

[1] G. de Crollalanza, *Emblemi dei Guelfi e Ghibellini*, p. 31, 33, 40, 48, 52, 53, 122.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

grand Christophe était de Savone, il n'est pas indifférent de noter qu'Egidio Colombo est dit, non de la ville, mais « du pays de Gennes » ; s'il eût été de Gênes même, le scribe l'eût noté comme on voit dans le mandement précité de 1370 : « Jehan Renerot, *de Genes*, et Jehan de Peyra negra, *genouoys* [1]. »

En disant qu'à partir de 1388 on ne trouve plus rien sur « maistre Gilles Coulon », j'ai voulu parler seulement de sa carrière militaire. Il est présumable que Charles VI ayant licencié tout ou partie des compagnies d'arbalétriers génois, *maître* Gilles reprit sa profession première et s'établit « physicien » à Paris, où il mourut en 1407 ; car je ne crois pas devoir hésiter à l'identifier avec « maistre Giles Coulon, physicien demeurant à Paris..., *magister Egidius Coulon, phisicus* », qui testa dans cette ville au dit an, et choisit pour exécuteurs testamentaires le riche lucquois Dino Rapondi, Michele Mercati, Agostino Bindelli et Nicolo Malini, ces trois derniers faisant le négoce à Paris [2], tous Italiens ; ce qui corrobore mon sentiment.

VIII

Les documents précités, relatifs à Egidio Colombo, confirment le jugement de M. le comte Roselly de Lorgues sur la noblesse des Colombo, énergiquement affirmée par Fernand Colomb dans la *Vie* de son très illustre père. M. l'Abbé Peragallo, dans un récent opuscule (*I miei recenti giudizi sulla patria di Co-*

[1] Pièces justif., II.
[2] Ibid., XXII.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

lombo), conteste cette noblesse et dit : « On sait que les Colombo de la branche de l'amiral étaient de la classe populaire, ouvriers, par conséquent sans armoiries, et de même presque tous les Colombo, à l'exception peut-être de deux familles *non génoises*, quoi qu'en ait imaginé le comte Roselly de Lorgues. » Quoi qu'en ait imaginé M. l'abbé Peragallo [1], je me flatte que la présente étude pourra l'induire à penser qu'il s'est trop engagé sur ce terrain. Tout, en effet, sans parler des lettres de noblesse et de chevalerie octroyées en 1354 par Jean II, tout implique la noblesse, au moins naissante, en Gilles Colombo, « du pays de Gênes » : la profession des armes avec un commandement, la noblesse certaine de plusieurs de ses compagnons arbalétriers, la qualification d'écuyer, et le sceau chevaleresque. Que d'autres Colombo, ses descendants directs peut-être, éprouvés par des revers, appauvris, comme dit Fernand Colomb, aient cherché dans l'industrie les moyens de se substanter et de se relever, les plus nobles lignages ont eu de ces dures vicissitudes [2], et c'est pour eux un honneur insigne que de les avoir subies d'un cœur de lion et surmontées par un généreux labeur. D'ailleurs, qui ne sait que les plus nobles familles de Gênes, de Florence, etc., étaient adonnées à la *mercatura* ?

Ainsi, dans la grande guerre de Cent ans, deux Co-

[1] Cet érudit a découvert aux archives de Lisbonne des documents de 1390-1398, dans lesquels apparaît un Antoine Colombo, qualifié « citoyen de Gênes », mais qui était en réalité de Rapallo, *patronus navis*. (Communiqué par M. le Comte Caïs de Pierlas, membre hon. du C. H. de France.)

[2] Voyez mon *Essai d'introduction à l'histoire généalogique*, chap. II, IV, XVIII-XXV.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

lombo génois, Gilles et François, vinrent combattre pour notre indépendance nationale. La tradition d'attachement à la France est dès lors dans la race. Au siècle suivant, Colombo, fameux homme de mer que Sabellico appelle « illustre archipirate », commande une flotte du roi René contre le royaume de Naples et par conséquent navigue sous le pavillon de France-Anjou. Puis vient son neveu,— que des auteurs appellent Christophe et à qui le grand découvreur dut sans doute son prénom, — Colombo, surnommé le *Mozzo* (le mousse) ou « le jeune », pour le distinguer de son oncle l'archipirate, et comme lui homme de mer fameux, « vrai Duguay-Trouin de la Ligurie ». En 1474, il commande la flotte de Louis XI ; au mois d'août 1476, avec douze vaisseaux, cinq caravelles et deux mille soldats français, il vient à la côte de Biscaye pour enlever le roi de Portugal et le conduire en France ; en 1485, au cap Saint-Vincent, commandant sept galères de France, il défait et prend quatre gros vaisseaux des Vénitiens, à qui ce sanglant combat coûte 300 morts et des milliers de prisonniers [1].

Fernand Colomb relate que son père fut pendant près d'un quart de siècle le compagnon de guerre, l'un des officiers de ces deux vaillants amiraux : Christophe Colomb a donc été longtemps au service de France, et nous avons le droit de dire : *Columbus noster est !* Au témoignage de Mgr Geraldini, qui fut son protecteur et son ami, le grand homme, avant de députer son frère Barthélemy à la cour d'Angleterre, avant de solliciter l'aide de la cour de Castille, avait

[1] Pièces justif., XXIII. — Muratori, *Annali d'Ital.*, IX, 567. — Ant. Caccio Sabellico, *De antiq. Aquilejæ*, l. VI.— Zurita, *Anales de la Corona de Aragon*, 1610, t. IV.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

d'abord recherché celle du roi de France [1] à qui le devaient recommander ses services et ceux de ses pères. Malheureusement notre pays, à cause des séditions et des guerres, n'était pas en position d'engager ses finances dans une aventure dont les résultats étaient au moins problématiques.

La démarche de Colomb n'en reste pas moins à son honneur, et l'on voit s'il était en droit de dire :

« Je ne suis pas le premier amiral de ma famille. »

Le 24 août 1495, à Novare, François de Rochechouart fait la revue d'une compagnie de gentilshommes dauphinois mandés en Lombardie « pour le renfort et seurté de la personne du Roy à son retour de Naples » ; dans cette compagnie française se sont enrôlés des gentilshommes italiens, Bompar Buonaparte, Gasparo Gattasiri, hommes d'armes ; Antonio Gelo, Guillelmo Ranieri, Amé de Norra, archers brigandiniers, et parmi ces derniers nous relevons sans surprise le nom de « Pierre Colomb [2] ».

Voici maintenant, en 1497, « D. Coulon de la Cassaigne », gentilhomme de la maison et homme d'armes de la compagnie du duc d'Orléans et de Milan ; en 1524, à Milan, cinq Colombo au service de François Ier dans la compagnie du capitaine Gontardo Burrazzini ; et enfin, en 1568, à Savigliano, Louis Colombo, au service du roi Charles IX, dans la compagnie du capitaine Francesco Birago [3].

[1] *Patria e biogr.*, etc., p. 295-296.
[2] Pièces justif., XXIV.
[3] Ibid., XXV-XXVI.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

IX

Des arbalétriers génois au service de France, qui survivaient aux batailles du droit et de l'indépendance, la plupart sans doute, à l'heure de la retraite, regagnaient la terre natale ; les autres demeuraient dans leur patrie d'adoption, à laquelle les attachaient le souvenir de vaillants faits d'armes, ou une alliance française, ou quelque lien de cœur, ou les bienfaits du Roi.

Nous avons vu que « maistre Gilles Coulon »,après avoir été capitaine d'arbalétriers, avait repris sa profession de médecin et s'était établi à Paris, où il mourut en 1407. Une question se pose : fit-il souche en France ?

Ce qui rend ardue la réponse, c'est la multitude des familles homonymes ; dans tous les temps on en rencontre, et dans toutes les régions ; sous ses formes diverses, Coulon, Coullon, Coulons, Coulom, Coulomp, Coulomb, Colomb, Colomby,etc., c'est un des noms les plus répandus ; ce que peut expliquer l'importance du droit de *colomier* ou *coulombier* dans la période féodale ; sans oublier le prénom *Columbus* [1], qui, comme tous les prénoms, a dû se patronymiser.

Pour nous guider dans cette forêt d'homonymes, si nous n'avions que la connaissance des armoiries de Gilles Colomb, il pourrait y avoir une présomption, bien faible il est vrai, en faveur des homonymes dont

[1] Avril 1205 : « Columbus, scriptor domini regis ». (Pierre, roi d'Aragon.) — Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. I. p. 288.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

l'écu porte un lion. On en rencontre jusques à cinq, vers 1699 : Coulon (Ile-de-France), *de sable au lion d'or tenant un sabre d'argent, à la fasce de gueules brochant sur le tout ;* Coulon (Ile-de-France), *de gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de 2 croissants d'argent*; Colomby (Tournaisis), *de sable au lion d'argent ;* Coulomb (Bretagne), *d'azur au lion d'or* ; Coulon (Guyenne), *coupé dor et de gueules au lion d'argent* [1].

De 1697 à 1701, nous trouvons à Digne, en Provence, Joseph Colomb et Jean Colomb, avocat, lesquels font enregistrer des armoiries qui impliquent la prétention d'être du même sang que Christophe Colomb, car ce sont, à peu de choses près, celles que lui conféra le roi de Castille [2] ; mais peut-être n'y avait-il là qu'une prétention fondée sur l'homonymie.

Au reste, dans cette multitude d'homonymes français, du XVIe au XIXe siècle, ce qui peut et doit servir à résoudre la question ci-dessus posée, ce sont les prénoms de Gilles ou de Christophe ; car, si une famille a pu revendiquer pour son auteur Gilles Coulon, le secrétaire de la reine Jeanne, et le Génois Gilles Coulon, le capitaine de Charles V et de Charles VI, ou se targuer de l'honneur infini d'être du sang de l'homme providentiel qui avait doublé le monde, pense-t-on que l'orgueil le plus légitime et la piété familiale n'aient pas eu à cœur de perpétuer dans les générations l'un ou l'autre, sinon l'un et

[1] Rietstap, t. I, p. 449 et 472. — B. N., Cab. des tit., *Armor. gén.*, Guyenne, p. 1181, reg. I de Mont-de-Marsan, no 229. Paris, II, 313.

[2] *Armor. général*, Provence, t. I, p. 854. — Pièces justif., XXVIII.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

l'autre de ces deux glorieux prénoms ? Voici, par exemple, Jean et Pierre Ranieri, connétables ou capitaines d'arbalétriers génois au même temps que Gilles Colombo, et qui certainement, eux, ont dû faire souche en France, car, au quinzième siècle et dans les suivants, les Jean et les Pierre Régnier ne sont point rares : en 1415, Pierre Régnier est trésorier général du duc d'Orléans ; en 1429, Jean Régnier, grand-bailli d'Auxerre, a pour gendre un autre Jean Régnier ; en 1516, Pierre Régnier est lieutenant-général en Poitou, et ses armoiries sont exactement celles qui se voient sur les sceaux des susdits Jean et Pierre Ranieri : un lion couronné [1].

Que si, comme M. le Vicomte E. Révérend du Mesnil, on s'attachait à vouloir relier à la terre de France les origines des Colombo de Gênes, c'est vers une de nos grandes cités maritimes du midi qu'il conviendrait de diriger les recherches. Entre Bordeaux, par exemple, et Gênes, dès le treizième siècle, les relations de commerce maritime étaient certainement fréquentes ; ne se pourrait-il qu'un Colomb de Guyenne eût fait souche en Ligurie ?

Je trouve, en 1256 et 1272, Jean et Pierre Colomb, frères, bourgeois de Bordeaux, d'une de ces familles bourgeoises qui, selon l'expression de Froissart, « étoient d'un lignage », et avaient un pied dans la grande bourgeoisie [2]. Je trouve encore à Bordeaux, en 1273, « Gailhard Colomb », chevalier ; en 1357, « Jehan Colomb, sous-maire de Bordeaux, et aultres ba-

[1] *Titres scellés*, reg. 74, p. 7309. — La Chenaye des Bois, *Dict. de la Nobl.*, anc. éd. in-4°, t. XII, p. 48. — *Pièces orig.*, t. 2454, d. 55159, Régnier, p. 91, 93.

[2] Froissart, *Chroniques*, éd. Buchon, I, 130. — Voy. mon *Essai* précité, p. 84.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

rons ou chevaliers » ; en 1467, « noble homme Jehan Colomb, damoiseau de la paroisse de la Trene entre deux mers ». Les armoiries de cette noble race ne sont pas connues ; si l'on venait à découvrir que leur écu portait *un lion* ou *des roses*, la question ferait un grand pas. En l'état, nous n'avons qu'un indice bien faible : dans un acte de 1349, sont mentionnées madame Mabile Colomb, veuve d'Amalvin de Montferrand, chevalier; défuntes madame Sibylle Colomb, dame de Bayle, et madame Béatrix Colomb, sa sœur ; madame *Pèlerine* Colomb, « mère de Bernard d'Ailhan, citoyen de Bordeaux [1] ». Or, un frère de Christophe s'appelait *Pèlerin* Colomb, « Pellegrino Colombo ». Était-ce une réminiscence ou seulement une coïncidence ?....

Mais laissons les hypothèses pour revenir à la question : Gilles Coulon, Egidio Colombo, fit-il souche en France ?

X

Je réponds affirmativement.

Ayant deux cordes à son arc, ou, pour mieux dire, à son arbalète, l'écuyer du pays de Gênes, qui cumulait en France le service de Bellone et celui d'Esculape, avait certainement acquis de ses économies quelque domaine non loin de Paris, dans le comté de Chartres, où nous trouvons établie, dès la première

[1] B. N., Cab. des tit., *Trésor généal.* de Dom Villevieille, t. XXX, fol. 23-24.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

moitié du XVe siècle une famille Coulon, en possession de la noblesse. Dans un acte de 1449 est mentionné « deffunct Estienne Coullon, escuier, seigheur de la Illière », à Bailleau-le-Pin .

J'ai des titres et la filiation de cette famille, de la date susdite au XVIIIe siècle : de ses membres, les uns suivent la carrière des armes et contractent des alliances distinguées ; les autres, agrégés dès le XVe siècle à la bourgeoisie de Bonneval, y font le négoce, prennent des terres à ferme, occupent des charges de magistrature locale, s'allient honorablement, s'enrichissent par le labeur agricole. Jehan Coulon est bourgeois de Bonneval en 1466 et 1473 ; Pierre, lieutenant du prévôt de Bonneval en 1512 ; Florent de Coulon, écuyer, seigneur de Menainville et de la Boissière, époux de Louise de Bombel, demeurant à Bonneval, 1526 ; Guillaume, écuyer, fils de feu Pierre Coulon et de Jeanne du Mont, demeurant à Bonneval, 1527 ; Georges de Coulon, appelé aussi Georges Coullon, époux de Matheline (fille de noble homme Pierre de Chartres et de damoiselle Catherine de Harville), en 1530 notaire et greffier de Bonneval, qualifié écuyer en 1569, père d'Henri de Coullon, appelé aussi « de Coulomp », écuyer, seigneur de Pré-Saint-Evroul, près Bonneval, en 1572 archer dans la garde du corps du Roi [1].

Le dit Georges était le frère aîné de Louis Coulon, marchand bourgeois de Bonneval, père de Gilles Coulon, en 1540 procureur du Roi en la ville, prévôté et vicomté de Bonneval, et père d'autre Gilles Coulon, son successeur en la dite charge. L'Evêque de

[1] B N., ms. franç., *Mém. du prieur de Mondonville*, V, 31, 42.
[2] Ibid., II, 20 v., 123 v. IV, 122, 405, 408. V, 277. VI, 84, 165, 201, 263.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Chartres confère la tonsure, en 1547, à « *Ludovicus filius magistri Egidii Coulon, procuratoris regii apud Bonevallam* », et, en 1557, à Louis et Jean, enfants de défuncts Pierre Coullon et Marguerite Merelle [1]. Remarquez, en passant, ce nom de « Merelle », qui me paraît la traduction du nom génois « Merello », que nous avons vu représenté en 1387 dans la compagnie d'arbalétriers d'Egidio Colombo.

Au mois de mai 1559, je trouve « Phelippe, fils de Christophe Coulon et de Marguerite, sa femme, de Bonneval »; et, dix-huit ans après, René Jarde, Jeanne sa femme, et Marguerite, « filles de deffunct Phelippe Coullon, fils unicque et seul héritier de deffunct Christophe Coulon, en 1577 marchand demeurant à Bonneval » [2]. Le prénom de Christophe est significatif : ce Christophe était certainement né après 1492, après les triomphes du grand découvreur dont le nom était acclamé par toutes les voix de la Renommée ; je le présume fils de Pierre Coulon, lieutenant du prévôt de Bonneval en 1512, et Pierre, en donnant à son fils le nom de Christophe, aura voulu affirmer une très glorieuse consanguinité.

Cette famille se ramifie, dans les XVIe et XVIIe siècles, à Dreux, Mantes, en Parisis. Je ne citerai de ses membres que les suivants : 1570, Jehan de Coulomp, procureur au Châtelet de Paris, veuf de Marie Seguier, nièce du président Seguier ; 1576-92, Nicolas Coulon, écuyer, époux de Marie des Landes, prévôt et garde pour le Roi des ville et château de Mantes; 1587, Guillaume, écuyer, sieur de la Houssaye, archer dans la garde du corps du Roi; 1604, à Dreux, « noble homme mestre Raoul Coulon, escuyer, sieur de Mé-

[1] Ibid., VI, 84. V, 306, I, 270 v. II, 164.
[2] Ibid., I, 165 v. IV, 368-9.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

hérou, advocat en parlement », en 1616 époux de damoiselle Maguelonne Joulet et père de François, filleul de Chrestien de Lamoignon, seigneur de Basville; 1609, Jacques Coulon, écuyer, archer des gardes du corps, demeurant à Montmorency; 1619, Thomas Coulon, écuyer, sieur des Corvées, garde du corps, demeurant à Suresnes ; en 1634, monsieur maître Louis Coulon, écuyer, sieur de Lespinay, époux d'Anne Guinot, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Dreux, en 1648 qualifié chevalier, seigneur de Lespiney, Chambelan, Vaulehard, Vernouillet et les Corvées ; 1655, Guillaume Coulon, écuyer, seigneur de Villiers, procureur du Roi à Mantes ; 1674, Raoul Coulon, sieur de Méhérou ; 1697, Jean de Coulon, écuyer, lieutenant d'artillerie, cornette-colonelle des Gentilshommes de l'Ile-de-France, et Henri Coulon, écuyer de la grande écurie du Roi et commandant son Académie royale du faubourg Saint-Germain[1].

Il se peut que les Coulon établis en Lorraine au XVIIe siècle, anoblis en 1690 par Louis XIV, créés marquis en 1704 par le duc de de Mantoue et de Montferrat, fûssent de l'estoc des Coulon du Chartrain ; du moins le peut-on présumer de ce que le père de Gérard, anobli en 1690, s'appelait Gilles Coulon [2].

Les Coulon du Chartrain n'avaient pas le même blason que Gilles Coulon, capitaine d'arbalétriers et physicien ; seule, en 1697, « Denise-Elisabeth Coullon, veuve de Simon Boisseau, advocat » à Paris, fait enregistrer comme siennes des armoiries qui se rappro-

[1] *Pièc. orig.*, reg. 878, doss. 19776, Coullon, p. 4 ; 19798, de Coulomp., p. 2 ; 19799, Coulon, p. 10-13, 15, 19, 25, 29, 67 ; 19800, de Coulon, p. 7. — L. Merlet, *Invent. des arch. d'Eure-et-Loir*, II, 495 ; IV, 231-5. — B. N., *Armor. gén.*, Paris, II, 358.

[2] Pièc. justif., XXVIII, XXIX.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

chent de celles du dit Gilles : *de gueules au lion d'or* au chef cousu d'azur chargé de deux croissants d'argent. Mais il convient de noter que chaque branche, chaque rameau de cette famille, chaque ramuscule même, lors de l'édit de 1696, en portait de différentes : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 têtes de grue arrachées d'argent ; — d'azur au chevron d'or accompagné de 3 colombes essorantes de même, celles du chef affrontées ; d'azur à 3 colombes d'argent rangées en pal ;* les Coulon de Lespinay, *d'azur à la fasce d'or chargée de 3 têtes de more tortillées d'argent ;* Jean de Coulon, lieutenant d'artillerie, et Henri Coulon, écuyer de la grande écurie, *d'or à la croix de gueules cantonnée de 4 têtes de more tortillées d'argent*, qui est exactement, sauf l'émail du champ, l'écu du royaume de Sardaigne, et tous ces Coulon, Coullon, de Coulon, de Colons, de Coulomp, etc., sont indubitablement d'un même lignage. J'ignore s'il est encore représenté.

En écrivant cette étude, j'ai eu la pensée de payer notre dette de gratitude aux Colombo qui servirent vaillamment notre pays, et d'apporter, au nom de notre Conseil Héraldique, au monument que l'Espagne érige à la gloire de Christophe Colomb, une petite pierre de France.

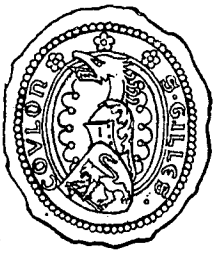

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Paris, 21 août 1354

Jean II anoblit Gilles Coulon, secrétaire de la reine Jeanne.

Johannes dei gratia francorum Rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod quia illis, quos vite decor et laudabilis fame preconium recommendant, decet nostram clementiam in suis opportunitatibus providere, eosque special. honoris gratia convenit a nostre liberalitatis dextera pro meritis honorari, ut congrue remuneracionis exemplo ceteri ad virtutum studia et opera peragenda ardentius insistent. Audita igitur nonnullorum fide dignorum relacione super vita, meritis et gestibus dilecti nostri Egidii dicti Coulon, clerici et notarii carissime domine et consanguinee nostre Regine Johanne, et ipsius Regine Johanne, cui diu servivit et de die in diem studet assidue famulari, contemplacione, eumdem Egidium, qui de innobilibus traxisse dicitur originem, ac procreatam et procreandam, natam et nasciturам progeniem, atque prolem suam, tenore

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

presencium nobilitamus et nobilium consorcio, ex nostris certa sciencia, speciali gracia et plenitudine regie potestatis, aggregamus et aggregari volumus et jubemus. Volentes et concedentes prefatum Egidium et totalem ejus progeniem, natam et nascituram, procreatam et procreandam, deinceps non ut innobiles seu plebeios, sed quantum ad omnia generosos et nobiles ab omnibus reputari et teneri q. q. majoris munificencie prerogativa letentur, milicie cingulo, quandocumque sibi vel eorum alicui placuerit, valeant decorari, et alia nobilitatis insignia et opera gerere et exercere ac nobilium privilegiis uti et gaudere, eciam feuda nobilia acquisita et acquirenda, absque financia quacumque nobis aut successoribus nostris prestanda, habere et tenere libere valeant, ac si essent nobiles et a nobilibus procreati, plenam eisdem per presentes super hec omnibus et singulis atque liberam concedimus facultatem, ordinacionibus, usibus, consuetudinibus, juribus seu statutis editis, vel edendis, non obstantibus quibuscumque. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, nostrum presentibus litteris fecimus apponi sigillum, salvo in aliis jure nostro et in omnibus quolibet alieno. Datum Par. die XXI[a] augusti, anno domini CCC° quinquagesimo quarto. Per regem, Mellon Philippus. (Archives nat., Trésor des Chartes, JJ. 82, fol. 349, DXXXIV.)



Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

II

Toulouse, 10 septembre 1370

Le duc d'Anjou retient au service du Roi une compagnie d'arbalétriers génois.

Loys, filz de Roy de France, frère de mons. le Roy et son lieutenant es parties de Languedoc, duc d'Anjou et de Touroinne et conte du Maine, a nostre bien amé Estienne de Montmeian, tresorier des guerres de mons[r] et de nous es dictes parties, salut. Nous avons au jour dui retenu et par ces presentes rettenons Jehan Renerot, de Genes, et Jehan de Peyra negra [1], genouoys, conestables et capitaines de trente quatre arbalestiers de Genoa armés de leur compaignie, pour servir mon seigneur et nous en ces présentes guerres tant comme il plaira a monseigneur et a nous, aus gaiges de dix frans d'or pour moys pour chascun arbalestier. Et les diz deux conestables ou capitaines auront la paye chascun moys de trois arbalestiers pour leur avantage.... Donn. a Thoulouse le xe jour du moys de septembre l'an de grace 1370.

(Bibliothèque Nationale, Cabinet des titres, *Pièces originales*, registre 2461, dossier 55358, Renerot, p. 2, parchemin.)

[1] J. Reneri ou Ranieri, et J. de Pietranera.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

III

1370-1390

Compagnies d'arbaletriers genois au service de France

1370, Toulouse : Jean Reneri et Jean de Pietranera, connétables et capitaines de 34 arb. (Pièces justif., II.)

1379, St-Sauveur-le-vicomte : Georges de Grimaut, cap. de 2 connét. et 48 arb. à pied. (*Montres*, franç. 25764, p. 286.)

1381 : Loïs Dorie, geneuois, cap. de 4 connét. et 87 arb. à cheval sous le sire de Coucy, cap.-général en la province de Reims. (Ibid., p. 299.) — Le Crotoy : Guillaume Fortunal, connét. d'arb. « des quieulx Onofle Spinart est capitaine. » (Ibid., p. 295).

1385-86, Pont-St-Esprit, Arras, l'Ecluse : Pierre Regnier, cap. d'un connét. et de 50 arb. à pied. Son sceau : écu, au lion couronné ; penché, tenu par deux anges portant des palmes, timbré d'un heaume cimé d'un ange issant. (*Pièc. orig.*, reg. 2454,d. 55159, Regnier, p. 2 ; t. 2461, d. 55365, Renier, p. 4, 5. *Tit. scellés*, reg. 94, p. 7303.)

1387-90, Rouen : Jean Renier, escuyer du pays de Gennes, cap. d'un connét. et 28 arb. à cheval. Son sceau : écu, au lion couronné ; penché, entre les lettres R et A, timbré d'un heaume cimé d'un cœur entre deux têtes d'aigle. (*Tit. scell.*, p. 7305-7307.) — Daniel Cappon, connét. de 20 arb. à pied. (*Montres*,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

franç. 25765, p. 230). — A St-Jean-d'Angély : Perron de Monqualier, cap. de 80 arb. à cheval. (Ibid., p. 155).

1388, clos des galées, Rouen : Pierre Renier, cap. d'arb. à cheval. (*Tit. scell.*, p. 7305.)

IV

Le Crotoy, 12 décembre [1379]

Quittance de Gilles Colombo, connétable d'arbalétriers à pied.

Saichent tuit que Je Giles Coulon, connestable arbalestier, confesse avoir eu et receu de Jehan le Flament, tresorier des guerres du roy nostre sire, la somme de deux cens et cinquante deux frans d'or en prest sur les gaiges de moy connestable et de dix neuf arbalestiers a pié de ma compaignie, deserviz et a deservir en ces presentes guerres ou pais de Picardie, a la garde, seurté et deffense de la ville du Crotoy, soubz le gouvernement de mons. de Sempi, general cappitaine dudit pais ; de laquelle somme de II[c]. lij frans d'or dessusdis je me tieng pour content et bien paié. Donné soubz mon seel le XII[e] jour de decembre l'an mil CCC. [LXX. et neuf.]



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

(B. N., Cab. des tit., Clairambault, Titres scellés, reg. 35, p. 2663, orig. en parch. Sceau rond de 22 millim. en cire rouge ; écu, à un lion tenant une arbalète ; penché, timbré d'un heaume cimé d'une tête de griffon, sur champ festonné. Légende fruste, sauf les deux lettres finales : O N. — Demay, *Sceaux de la coll. Clairamb.* n° 2865, n'a pas vu que le lion tient une arbalète ; il met cette quittance au 12 déc. 1380 ; mais le millésime manque dans le texte. Je le rétablis à l'aide de quittances similaires, et en m'appuyant sur ce fait que « Gilles Coulon » donne quitt. de ses gages le 17 déc. 1380 ; or, deux quitt. identiques dans le même mois, à cinq jours seulement d'intervalle, ce serait anormal.)

V

Le Crotoy, 17 décembre 1380

Quittance du même

Saichent tuit que Je Gilles Coulon, connestable arbalestier, confesse avoir eu et receu de Jehan le Flament, tresorier des guerres du roy nostre Sire, la somme de IIII ^{xx} iiij livres tourn. en prest, etc. Donné soubz mon seel le XVIIe jour de decembre l'an mil CCC. IIII ^{xx}.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

(Ibid., orig. en parch., même sceau ; il ne subsiste de la légende que ces lettres : ... LES ..... ON.)



VI

Le Crotoy, 1er mars 1381

Revue de la compagnie d'arbalétriers à pied dont Maître Gilles Colombo est connétable.

La reveue de maistre Gille Coulon et diz et neuf arbalestiers armez a pié de sa compagnie establiz en la ville du Crotoy pour la deffence d'ycelle, des quieulx led. maistre Gille est conestable, reveuz aud. lieu le premier jour de mars l'an mccc. iiij xx.

Le dit maistre Gille conestable.

Anthoine Castaigne, Jehan Fenoulle, Jehan Ravarchier, Jaques du Coing, Jehan de Cartorse, Jehan Sarde, Nicolas Henry, Corrau de Bardonnay, Berthelemieu Sanperrange, Jehan de Saint Michiel, Aubert Belin, Pierre le Roy, Anthoine Severin, Francequin

Copyright - Les éditions d' Amay - Lyon 2007 -

Negre, Jehan Aquin depere, Jehan Castrin, Captany Sibo, Guillaume dArvigneu, Anthoine Drage.

(B. N., Franç. 25765, *Montres d'armes*, reg. 2, p. 2, orig. en parch.)

VII

Le Crotoy, 1er avril 1381

Revue de la même compagnie

La Reveue de Maistre Gille Coulon, arbalestier, et dix et neuf autres arbalestiers armez a pié de sa compaignie establiz en la ville du Crotoy pour la deffence d'ycelle, des quieulx le dict Maistre Gilles est conestable, reveuz au dict lieu le premier jour d'avril l'an mil CCC. IIII xx.

Le dict Maistre Gilles conestable.

Anthoine Castaigne,..... Jehan Acdepere, Jehan Castrin, Captany Cibo, Guillaume dArvigneu, Anthoine Drage.

(B. N., Franç. 25764, *Montres*, reg. 1, p. 295, orig. en parch.)



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VIII

Limoges, 15 août 1387

Franceschino Colombo, arbalétrier à cheval dans la compagnie du capitaine Pietro Ranieri, Génois.

La Reveue Pierre Reynier, cappitaine de ung connestable et de vingt et neuf arbalestiers de cheval de sa compaignie, receue a Limoges le XVe jour d'aoust l'an mil CCC. IIII ^xx^ et sept.

Le dit Pierre cappitaine.

Jehan Reynier, connestable.

Julian Dore, Michiel Erene, Franciquin Columbe, Michiel Bos, Franciquin Ferriel, Anthoine Guaitant, Jehan Manorie, Jehan Maciquart, Pierre Galta, J. Troure, Athone de Mora, Riclaut de Venissa, Amandre de la Chierate, Estienne Jombert, J. de la Riva, Pierre Guiso, Pierre Pinerel, P. Ribaut, Nicolas de Venisa, Raoul de Prela, Perceval Voudis, Pascal de Malla, J. de Pontseure, Ymbert Coleta, J. de Castes, Consale de Conqua, Martin Castelain, Jehan de Cordoa, George Raquier.

(*Titres scellés*, reg. 94, p. 7304, orig. en parch.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

IX

Limoges... août 1387

Quittance du Capitaine Pietro Ranieri

Sachent tuit que Je Pierre Renier, du pays de Gennes, confesse avoir eu et réceu de Guillaume dEnfernet, tresorier des guerres du roy nostre Sire, la somme de quatre cens livres tournoys en prest sur les gaiges et estat de moy capitaine arballestier a cheval, I connestable et XXVIIJ autres arbalestiers de cheval de ma compaignie, deserviz et a deservir en ces presentes guerres es parties de Guienne en la compaignie et soubz le gouvernement de mons. Loys de Sancerre, mareschal de France. De laquelle somme de IIII c. l. t. dessusdicte je me tieng pour content et bien paié. Donné soubz mon seel le (*blanc*) jour de [aoust] l'an mil CCC. IIII ^{xx} et sept.

(Ibid., p. 7303, orig. en parch. scellé en c. r. ; écu à un lion : penché, tenu par deux anges, timbré d'un heaume cimé d'un ange issant.)

X

Montivilliers, 1er septembre 1387

Revue de la compagnie d'arbalétriers dont Gilles Colombo est capitaine.

La reveue de maistre Gille Coulomb, cappitaine de vingt autres compaignons arbalestiers de sa compai-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

gnie servant en la ville de Mostrenvillier pour la garde et deffense d'icelle, reveue au dit lieu le premier de septembre l'an mil CCC. IIII^{xx}. et sept.

Premierement, le dit maistre Gilles, Capp^{e}.

Anthoine Castengne, Geffroi Gandoul, Jehan Reboin, Jaquemart de le Coigne, Sanche de Sommeroute, Jehan Acque, Conrart de Casinque, Pierre de Gatorre, Pierre Jouan, Mazaret Merel, Martin de Seville, Conssalle de Viviere, Coppin de Mentorousso, Jehan Petit de Savoie, Jehan d'Aste, Polle de Durasque, Jehan Ferrandin, Pierre le Morchier, Facquin de Gresque, Thomas de Sommeroute.

(*Montres,* reg. 2, p. 137, orig. en parch.)

XI

Montivilliers, 5 septembre 1387

Quittance de Gilles Colombo, capitaine d'arbalétriers.

Sachent tuit que je Giles Coulon confesse avoir eu et receu de Jehan le Flament, tresorier des guerres du Roy nostre Sire, la somme de neuf vins dix livres tournois en prest sur les gaiges de moy capitaine et vint autres compaignons arbalestiers de ma compaignie, deserviz et a deservir en ces presentes guerres à la garde et deffense de la ville de Monstrevilliers, de laquelle somme de IX^{xx}. X l. t. dessus dicte je me tieng pour content et bien paié. Donné soubz

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

mon seel le Ve jour de septembre l'an mil CCC. IIIxx et sept.

(*Pièces orig.*, reg. 879, d. 19799, Coulon, p. 3, parch., sceau perdu.)

XII

Montivilliers, 20 septembre 1387

Quittance du même

Sachent tuit que je Gilles Coulon, arbalestier, confesse avoir eu et receu de Jehan le Flament,.... la somme de trois cens quatre vins livres tournois en prest sur les gaiges de moy capitaine et XX autres arbalestiers de ma compaignie... Donné soubz mon seel le XXe jour de septembre l'an mil CCC. IIIIxx. et sept.

(Ibid., p. 4, parch., sceau perdu.)

XIII

Montivilliers, 1er novembre 1387

Revue de la compagnie de Gilles Colombo, capitaine d'arbalétriers à pied.

La reveue de maistre Gilles Couloms, cappitaine, et vint autres compaingnons arbalestiers de sa com-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

paingnie, reveue a Monstrevillier le premier jour de nouembre l'an mil CCC. IIII^{xx} et sept.

Premièrement le dit maistre Gilles cappitaine.

Anthone Castaingne, Jehan Acque de pere, Jaquemart de la Coigne, Geffroy Gandaulf, Coppin de Monte Roste, Conrart d'Escalande, Conssalle de (*fruste*), Mazaret Merel, Sance de Somme Reste, Anthoine de Sommereste, Jehan Ferrande, Pierres de Gatarre, Perreire Jehan, Jacquin dagaris, Jehan Reboin, Jehan Lombart, Jehan de Savoye, Pierre dAst, Jehan Cole, Pierre le Mercquier.

(*Montres*, reg. 2, p. 204, orig. en parch.)

XIV

Rouen, 1er novembre 1387

Le maître des arbalétriers de France mande de payer les gages de la compagnie du capitaine Gilles Colombo.

Guichart Daulphin, sire de Jaligny, maistre des arbalestiers de France, a nostre bien amé Je[han le Flament], tresorier des guerres du Roy nostre Sire, ou a son lieu tenant, salut. Nous vous envoyons en close soulx nostre [seel la reveue] de maistre Gilles Coulomb, cappitaine, et vint autres compaingnons arbalestiers de sa co[mp^{e} estans aux gaiges] du Roy nostre dit seigneur, en ces presentes guerres, en la ville de Monstrevillier pour la [deffence d'ycelle,] sicomme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

en lad. reveue est contenu, reveue aud. lieu le premier jour de n[ouembre mil CCC. IIII^{xx}] et sept. Sy vous mandons que audit Maistre Gilles cappitaine, pour lui et pour tous les [arbalestiers] de sa comp^{e}, vous faites prest et paiement de leurs gaiges en la maniere qu'il appartendra. [Donné à Rouen] souz le seel de nostre office l'an et jour dessus dis.

(B. N., franç. 26035, *Quittances*, reg. 44, p. 3984, orig. en parch. La partie droite de cet acte manque, par déchirure.)

XV

Montivilliers, 1er janvier 1388

Revue de la compagnie de Gilles Colombo, capitaine d'arbalétriers à pied.

La reveue de maistre Gilles Coulomb, cappitaine de vint autres compaignons arbalestiers de sa compaignie, reveue a Monstreviller le primié jour de janvier l'an mil ccc. iiij^{xx} et sept.

Premierement le dit maistre Gilles.

Anthone Castengne, Geffroy Gandoulf, Jaquemart de la Corgne, Jehan Acque de pere, Coppin de Monterousse, Conraut d'Escallangue, Conssalle de Bernuau, Mazaret Merel, Sanche de Somme Rosce, Athone de Somme roste, Jehan Ferrande, Pierre de Gatare, Pierre Jehan, Facquin dagarres, Jehan Rebon, Jehan Lombart, Jehan de Savoye, Pierres dAst, Pierres le Merchier, Jehan Collet.

(*Montres*, reg. 2, p. 251, orig. en parch.)

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

XVI

Montivilliers, 1er janvier 1388

Le maître des arbalétriers de France mande de payer les gages de la compagnie du capitaine Gilles Colombo.

Guychart daulphin, sire de Jaligny, conseiller du roy nostre sire et maistre des arbalestiers de France, a noz bien amez les tresoriers des guerres du roy nostre dit seigneur.... ou a leur lieutenant, salut. Nous vous envoyons enclose soulx nostre contreseel la reveue de maistre Gilles Coulomb, cappitaine, et vint autres compaignons arbalestiers de sa compaignie, estans aux gaiges du Roy nostre dit seigneur en ces presentes guerres en la ville de Monstreviler pour la garde et deffense d'ycelle, sicomme en lad. reveue est contenu, reveue aud. lieu le premier jour de janvier l'an mil CCC.IIIIxx. sept. Sy vous mandons que aud. Maistre Gilles, etc. Donné audit lieu soulx le seel de nostre office l'an et jour dessus dis.

(Ibid., p. 250, orig. en parch.).

XVII

Montivilliers, 16 janvier 1388

Quittance de Gilles Colombo, écuyer du pays de Gênes, capitaine d'arbalétriers à pied.

Saichent tuit que je Gilles Coulon, escuier du pays de Gennes, cappitaine, confesse avoir eu et receu de

Copyright - Les éditions d'Ansay - Lyon 2007 -

Jehan le Flament, tresorier des guerres du Roy nostre Sire, la somme de neuf vins et dix frans en prest sur les gaiges de moy cappitaine et vint autres arbalestiers de pié de ma compaignie, desserviz et a desservir en ces presentes guerres a la garde, seurté et deffence de la ville de Monstrevillier. De laquelle somme de neuf vins et dix frans d'or dessus dicte je me tiens pour content et bien paié. Donné soubz mon seel le XVIe jour de janvier l'an mil CCC.IIII[xx]. et sept.



(*Pièc. orig.*, reg. 879, d. 19799, Coulon, p. 5, parch. scellé en c. r. ; écu, à un lion tenant une arbalète ; penché, supporté par un lion et un griffon ; timbré d'un heaume cimé [d'une tête de griffon]. Cimier et légende frustes.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XVIII

Montivilliers, 1er avril 1388

Revue de la compagnie de Gilles Colombo, capitaine d'arbalétriers à pied.

La Revue de maistre Gilles Coulomp, cappitaine, et vingt autres compaignons arbalestiers de pyé de sa compaignie reveue à Monstrevilliers le premier jour d'avril l'an mil CCC.IIIxx et huict après Pasques.

Premierement led. maistres Gilles cappitaine.

Anthone Castengne,..... Conraut de Castellengue, Conssalle de Bermiau (ou Bernuau), Facquin dagaris, Guillaume de Weulettes, Pierre le Merchier, etc.

(*Montres*, reg. 2, p. 314, orig. en parch.)

XIX

Montivilliers, 1er mai 1388

Même revue

La Reveue de Maistre Gilles Coulomb, cappitaine, et vingt autres compaignons arbalestiers de pié de sa

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

compaignie, reveue à Monstrevilliers le premier jour de may l'an mil CCC.IIII^{xx}. et huict.

Et premierement le dict Maistre Gilles cappitaine : .... Pierre Gatart, Facquin dagaris, etc.

(Ibid., p. 371, orig en parch.).

XX

Montivilliers, 5 septembre 1388

Quittance de Gilles Colombo, ecuyer du pays de Gênes, capitaine d'arbalétriers à pied.

Saichent tuit que Je Gilles Coulon, escuier du pays de Gennes, cappitaine, Confesse avoir eu et receu de Jehan le Flament, tresorier des guerres du Roy nostre sire, la somme de neuf vins et dix frans..... Donné soubz mon seel le Ve jour de septembre l'an mil CCC.IIII^{xx}. et huit.

(*Pièces orig.*, reg. 879, d. 19799, Coulon, p. 7, parch. scellé en c. r. Sceau fruste.)

XXI

Montivilliers, 9 novembre 1388

Même quittance

Saichent tuit que je Gilles Coulon, escuier du pays de Gennes, cappitaine..... Donné soubz mon seel le

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

neuviesme jour de novembre l'an mil CCC.IIII^{xx}. et huict.



(Ibid., p. 6, parch. scellé en c. r. ; écu, à un lion tenant une arbalète; penché, supporté [par un lion et un griffon] ; timbré d'un heaume cimé [d'une tête de griffon]. Cimier et légende frustes.)

XXII

Paris, 24 octobre 1407

Dino Rapondi, de Lucques, bourgeois de Paris, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, renonce à être un des exécuteurs testamentaires de maître Gilles Coulon, médecin à Paris.

Charles, par la grâce de Dieu Roy de France. Savoir faisons... nous avoir receu humble supplicacion de Jaques et Phelippe Raponde, frères, heritiers de feu Dyne Raponde, en son vivant conseillier et maistre dostel de feu nostre très chier et très amé cousin le duc de Bourgoingne..., contenant que comme feu maistre Giles Coulon, phisicien, demeurant à Paris, eust ja pieça ordonné ycelui feu Dyne executeur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

son testament ou ordonnance de derr. voulenté,avecqves autres, depuis laquelle ordonnance le dit feu maistre Giles est alé de vie a trespassement ; et pour ce que du fait de lad. execucion led. feu Dyne,... pour le grant aage et la foiblesse de sa personne..., empetra certaines noz autres lettres adreçans a nostre prevost de Paris... pour estre deschargié du fait de la dite execucion..., lequel... descharga et desmist du tout led. Dyne d'icelle execucion. Ce nonobstant les heritiers ou ayans cause dud. feu maistre Giles tiennent ou s'efforcent de tenir et mettre en procès lesd. supplians... par devant la garde de la justice de Lucques pour le seigneur dud. lieu, pour avoir compte et reliqua de l'administracion et gouvernement de lad. execucion, dont led. feu Dyne oncques ne s'entremist. mais en fust dès lors deschargié et desmis comme par les lettres de nostre dit prevost,dont la teneur est tele, peut apparoir. — Universis et singulis justiciarum in partibus ultramontanis et Ytalie..., Guillelmus, dominus de Tignonvilla, miles..., custos prepositure parisiensis, salutem et dilectionem. Cum nuper, certarum virtute litterarum regiarum formam que sequitur continentium. — Charles, par la grâce de Dieu Roy de France, au prevost de Paris ou a son lieutenant, salut. Receu avons la supplicacion de Dyne Raponde, ... contenant que comme feu maistre Giles Coulon, jadis phisicien demeurant a Paris,eust japieça ordonné ycellui suppliant executeur de son testament ; ... lequel ... nous en avons deschargié ... Donné à Paris le xiiij^{e} jour d'octobre l'an de grace mil cccc et sept... — Venerabilis et discretus vir magister Petrus de Lesclat, jurisperitus, Michael Marcat, Augustinus Bendel et Nicolaus Malini, mercatores, tanquam executores testamenti ... defuncti magistri Egidii Coulon ..., phi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sici, ad instanciam Digni Raponde, civis parisiensis et magistri hospitii serenissimi ducis... Burgondie, prosapie liliorum consanguinei proximi, fuissent adjornati ..., prelibatum Dignum Raponde ab onere execucionis predicte ... exoneravimus ... Datum in Castelleto regio paris. anno domini M° cccc° septimo, die lune xxiiij^a mensis ottobris — Et pour ce que lesd. supplians se doubtent que, au dit lieu de Luques, lesd. heritiers ou ayans cause dud. Coulon, ou autres, ne vueillent faire dificulté de adjouster foy ausd. lettres de nostre dit prevost, et que le seel d'icelles ilz vueillent dire estre incogneu, ou en ce vouloir mettre autre empeschement d'ingnorance, ou prejudice desd. supplians, Nous, voulans en ce pourveoir a noz subgiez et, à nostre pouoir, les garder ainsi que tenuz y summes, ycelles lettres... ayans agréables..., passées en force de chose jugée..., louons, gréons, approuvons... et confirmons ... Et afin que ce soit ferme chose et estable a toujours, nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes ... Donné a Paris le xxie jour] de may l'an de grace mil cccc. xxi et de nostre règne le xlie. Ainsi signé, par le Roy, à la relacion du Conseil : J. de Conflans.

(Arch. nat., JJ. 171, fol. 225-6, CCCLXXXIX).

XXIII

Foggia, 9 décembre 1474

Ferdinand, roi de Naples, se plaint à Louis XI, roi de France, de ce que Colomb, chef d'une flotte françaises

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ait capturé dans le port de Vivero, en Espagne, deux de ses grandes trirèmes et les ait emmenées en Normandie.

Literæ a Ferdinando, Rege Siciliæ, ad Ludovicum XI, Galliæ Regem, per fœcialem missæ, quibus queritur quod CHRISTOPHORUS COLUMBUS triremes suas depraedatus sit, postulatque sibi ablata restitui.

Serenissimo et Christianissimo Principi ac illustrissimo Domino Ludovico, Dei gratia Regi Francorum, etc., tanquam patri nobis charissimo, Ferdinandus eadem gratia Rex Siciliæ, etc., salutem. Perlatum est ad nos, quod credere nunquam potuissemus, nisi palam paulo post certissimis nuntiis ac fama ipsa et multorum testimoniis comprobatum confirmatumque esset, duas nostras magnas triremes, quæ, mercaturæ gratia, anno superiori, in Flandriam Britanniamque nostro jussu navigaverant, cum redirent, a COLUMBO, qui quibusdam navibus præest, Majestatis Vestræ subdito, apud portum Hispaniarum quem Vivarium nominant, vi expugnatas, captas esse, ac remigibus cæterisque mercatoribus spoliatas, Normandiam versus deductas..... Nescimus an tanta immanitas et contumelia ab ullo hominum genere expectanda eis fuisset, quantam ab ipso COLUMBO perpessam fuisse intelleximus..... Quamobrem, cum triremes in potestatem Majestatis Vestræ pervenerint, oramus eamdem ut rationem officiorum, quibus semper erga subditos ipsius et ipsas imprimis triremes usi sumus, habendam sibi existimet, et tantum nobis injuriæ illatum, quod vix manifesti belli tempore agendum fuisset, ita emendet, atque incommodo resarciat, ut quæ COLUMBUS in nostras triremes præter jus fasque egit, ea, suo consilio ac judicio, non ex auctoritate decre-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

toque vestro, acta unusquisque facile intelligat..... Si Majestas Vestra triremes ipsas, ex animi nostri sententia, ut facturum confidimus, cum rebus omnibus quibus, quo tempore captæ sunt, onustæ erant, restituet, existimabimus Columbum ipsum id ausum esse præter Majestatis Vestræ mentem.... Cujus rei causa mittendum ad Vestram Majestatem censuimus Arminium, nostrorum armorum regem, qui has literas eidem reddet, ut responsum Majestatis Vestræ, si quod ei dandum decreverit, ad nos perferat. Datum in terra nostra Fogiæ, die IX decembris MCCCCLXXIV. *Sic signatum* : Rex Ferdinandus.

(Leibnitz, *Codex juris gentium diplomaticus*, Hanovre, 1693, *prodromus*, p. 23-24).

XXIV

Novare, 24 août 1495

Pierre Colomb, archer brigandinier dans la compagnie d'Antoine de Meulhon, chevalier.

Roolle de la monstre et reveue faite en la ville de Novarre en Lombardie, le XXIIIIe aoust mil CCCC. IIII[xx]. et quinze, de quarante sept hommes d'armes et deux cent seize archiers appelez brigandiniers, des Nobles du pais du Dauphiné soubs la charge et conduicte de messire Anthoine de Meullon, chevallier, Sr de Serre, lieutenant du gouverneur du Dauphiné leur cappitaine, nagueres venus par deçà, par le

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

commandement de Mons. le duc de Bourbonnoys et d'Auvergne, lieutenant general pour le Roy en France, pour le renfort et seurté de la personne du Roy à son retour de Naples, par nous Françoys de Rochechouart, chevalier, seigneur de Champdenier, commis de par Mons. le duc d'Orleans, aussy lieutenant general du Roy deçà les mons, à faire la dicte monstre :

Hommes d'armes :..... Glaude Gerault, Georges Pellerin, Bompart Bonnepart, Gaspar Gatasiry, Pierre Cassart.... *Archiers* :..... Anthoine Pellerin, Pierre Colomb, Anthoine Gelo, Françoys de Molines, Guillaume Ranier, Aymé de Norre, Emar Reynier, Geaufroy de Lesignen, Philebert Faverot, etc.

(B. N., franç. 21540, Gaignières, *Montres et arrière-ban*, p. 89, orig. en parch.)

XXV

31 janvier 1497

Quittance de D. Coulon, homme d'armes de la compagnie du duc d'Orléans.

En la présence de moy Jehan Hervoet, secretaire de mons. le duc d'Orléans [et] de Milan, D. Coulon de la Cassaigne, gentilhomme de la maison de mond. seigneur et homme d'armes de sa compaignie, confesse avoir eu et receu de Jaques Huraut, conseiller tresorier argentier et receveur general des finances dud. sei-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

gneur, la somme de quarante cinq livres tourn. a luy ordonnée de pension par led. seigneur durant les mois de avril, may, juig, juillet, aoust, septembre et octobre, novembre, decembre, qui sont trois quartiers entiers derr. passez, et pour chascun desd. quartiers xlv liv. tz, que led. seigneur lui a donnee pour plus honnestement s'entretenir en son service ; de laquelle somme le dit Coulon s'est tenu pour contant et bien payé... le derr. jour de janvier l'an mil cccc. IIII^{xx}. seize.

(*Pièc. orig.*, doss. 19799, Coulon, p. 8, parch.)

XXVI

Milan, 12 février 1525

Revue de 200 hommes de guerre à pied italiens, au service du Roi sous la charge et conduite du capitaine Gontard Bourrassin.

« .... *Hacquebutiers* :..... Fedrigo Columbo, Hypolito Columbo...., Fedrigo Columbo,.... Federigo Colombo,.... Hypolito Columbo.... »

(Bibl. du Roi, à Turin, n° 389. *Ruoli di milizie ital. al servizio di Francia*, I, non pag. La pièce est à son rang de date.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XXVII

Savigliano, 8 août 1568

Revue de sept vingts hommes de guerre à pied italiens, en garnison à Savillan pour le service du Roi sous la charge et conduite du capitaine Francesco Birago.

« ... *Picquiers armez de corselletz* :.... Louiso Colombo.... »

(Ibid., t. II, à son rang de date.)

XXVIII

Versailles, février 1690

Louis XIV octroie des lettres de noblesse à Gérard Coulon, commissaire de son artillerie.

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous presens et à venir salut. Comme entre les récompenses d'honneur que les Princes accordent à ceux de leurs sujets qui ont bien mérité d'eux, celles qui passent à la postérité sont des plus considérables,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nous avons aussy, à l'exemple des Roys Nós prédecesseurs, estimé avantageux à Nostre service et utile à Nostre Estat d'eslever au degré de Noblesse ceux qui dans les armes ou dans les autres professions s'en rendroient dignes en servant cette Couronne ; et estans bien informé des bons et utiles service que Nostre cher et bien amé GÉRARD COULON, commissaire de Nostre Artillerie Nous a rendus, non seulement en ladite charge depuis 23 années sans discontinuation, mais aussi en la confection de diverses munitions qu'il a fait fabriquer par Nos ordres dans plusieurs forges qui lui appartiennent en propre sur Nostre frontière de Champagne ; qu'il a mesme remédié au deffault des bombes qui crevoient souvent dans les mortiers ..... ; qu'il a l'avantage d'avoir esté l'auteur des tuyaus de fer pour la conduite des eaux, dont il auroit commencé par en faire des petits qu'il a continué dans la suite de grossir jusqu'à 8 pouces de diamètre, et de les perfectionner en sorte qu'ils servent à present en Nostre chasteau de Versailles... Pour ces causes, ... Nous avons le dit sieur GÉRARD COULON... annobli et annoblissons et du tiltre et qualité de Noble et de Gentilhomme décoré et décorons ... Donné à Versailles au mois de feurier l'an de grace 1690 et de Nostre Règne le 47.

(*Pièc. orig.*, doss. 19799, p. 56.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

XXIX

Charleville, 2 mai 1704.

Collation du titre de marquis par Ferdinand-Charles, duc de Mantoue, Montferrat, Charleville, etc., à Edmond Coulon, chevalier, grand-maître des eaux et forêts d'Alsace.

... Inter patricias illustri genere claras, se nobis obtulit familia de Coulon, ... multis ornata meritorum documentis ... Noverimus itaque EDMUNDUM COULON, ... qui dignis ejus dotibus ceteras majorum suorum reminiscit et illas præsertim nedum EGIDII, ipsius avi, in fundatione Caropolis electi civitatis consiliarii, ac inde thesaurii Sovranitatis, verum etiam GERARDI, ejusgenitoris, qui fuit capitaneus juventutis Pontis arci, consul et benefactor eximius urbis, et qui ob servitia sacræ Majestati Christianissimæ non modice præstita ... nobilitatis litteras usque de anno 1690 ab ipsa sacrâ Majestate meruit ...

Ibid., p. 56.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XXX

Armorial de familles dont le nom dérive du latin « columbus ».

Collomb (Guyenne) : d'azur au chevron d'or,acc.en chef de 2 étoiles de même, et en pointe d'une *colombe* d'arg. posée sur un mont d'or et tenant en son bec un rameau d'olivier de même. (Arm. imparties d'office en 1700.)

— (Provence) : de g. à un pal d'or, coupé d'or à un lévrier de sin. (Idem.)

Coloma (Brabant) : d'az. à la bande d'or accostée de 2 *pigeons* blancs au naturel ; à la bord. d'or chargée de 8 T d'az.

Colomb (Bourbonnais) : d'arg. à la *colombe* de sable tenant en son bec un rameau d'ol. de sin. ; au chef d'or ch. de 3 étoiles d'argent.

— (Dauphiné) : coupé d'or et de sable, à la fasce d'or ch. de 3 *colombs* d'az. becq. de g.

— (Espagne) : Voyez Colon.

— (Forez) : d'az. à 3 *colombes* d'arg., celles du chef affrontées.

— (Guyenne) : de g. à 3 *pigeons* d'argent.

— (Languedoc) : de g. à la *colombe* d'arg. ten. en son bec un ram. d'ol. ; au chef d'or ch. de 3 étoiles d'azur. — D'az. à 3 *colombes* d'arg. becq. et membr. de g., surm. d'un lambel à 4 p. d'argent. — De g. à la fasce d'or. acc. de 3 *colombes* d'arg. — D'az. à 3 *colombes* d'arg. becq. et membr. de g., au chef de g. ch. de 3 étoiles d'or.

— (Provence) : Écartelé : aux 1 et 4, de g. à la

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

tour d'or ; aux 2 et 3, d'arg. au lion de g. ; enté en pointe d'une mer d'azur ondée d'or, dans laquelle il y a 5 isles d'or, 2-2-1 ; la mer surm. d'un monde d'or cintré et croisé de mesme. — D'az. à 3 *colombes* d'arg. becq. et membr. de g. — D'arg. à une fontaine à 2 bassins l'un sur l'autre de sin., un *pigeon* de sable posé sur le bassin inf., beuvant de l'eau qui tombe du bassin sup. ; la fontaine posée sur un tertre de sable et acc. de 2 étoiles d'az. — D'az. à une *colombe* d'arg. volante du haut en bas, portant en son bec un rameau d'or ; au chef cousu de g. chargé de 3 bezans d'or. — Coupé : au 1, d'az. à une *colombe* d'arg. acc. de 3 étoiles mal ord. de même ; au 2, d'arg. à une croix de Lorraine de g. mouvante de la pointe. — D'arg. à 3 merlettes de sable. (Arm. imp. d'off. en 1700.)

— (Prusse) : d'or à une *colombe* ten. en son bec un rameau d'ol. et posée sur une proue de vaisseau, le tout au naturel ; le champ chapé-ployé d'az. chargé à dextre de 3 têtes de more tort. d'arg., et à sen. de 3 trèfles d'arg. (Anoblis en 1786.)

Colomb (Rouergue) : de g. à 3 *colombes* d'argent.

— (Savoie) : d'az. à la fasce d'or acc. en chef d'un croissant d'arg. et en p. de 3 étoiles d'or, 2-1. Cimier : une *colombe* d'arg. membr. de g., ten. en son bec un ram. d'oliv. de sinople.

— (Vevey) : de g. à une *colombe* d'arg. posée sur un tertre de 3 coupeaux de sinople.

Colomb de la Sale, de Cruseilles, de Cuccaro, d'Arcine (Bourgogne, Bresse, Vivarais, Piémont, Montferrat) : d'az. à 3 *colombes* d'argent.

Colomb ou Colombe (Quercy) : d'az. au chevron

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'or, accomp. en chef d'un croissant d'arg. accosté de 2 étoiles de même, et en p. d'une *colombe* aussi d'arg.

Colomba (Piémont) : d'az. à la fasce ondée d'arg., lamée de sable, soutenant une boule d'or. Cimier une *colombe*.

— (Sicile) : d'az. à la *colombe* volante d'argent.

Colombe (Dauphiné) : d'az. à la *colombe* essor. d'arg., becq. et membr. de g., ten. en son bec un ram. d'or.

— (Provence) : de g. à 3 *colombes* d'arg. becq. et membr. de g.

— (de la), Forez : d'az. à la *colombe* d'arg. surm. de 2 étoiles de même.

Colombera (Milan) : d'or à 2 fasces, etc., et en chef une *colombe* vol. d'argent.

Colombet (Fr.-Comté) : d'az. à 3 *colombes* d'arg.

— (Lyonnais, Forez) : d'az. au chevron d'or acc. en pointe d'une *colombe* d'arg. ten. au bec un ram. d'or ; au chef cousu de g. chargé de 3 trèfles d'or.

Colombi (Piémont) : Voy. Colomb de la Sale.

Colombier (de), Bresse : d'arg. au chevron d'az. acc. de 3 roses de g., et chargé de 2 *colombes* d'arg.

— (Vivarais) : de g. au chef d'arg. chargé de 3 coquilles de g.

— (Pays de Vaud) : d'az. au chevron d'arg.

— (Forez) : de g. à la *colombe* ess. d'arg., b. et m. de g.

Colombière (de la), Dauphiné : d'az. à 3 *pigeons* d'argent.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Colombières (de), Normandie : de g. au chef d'arg.

Colombini (Sienne) : d'az. au filet en croix d'or, cant. de 4 *colombes* affrontées de même.

Colombo (Castille) : d'az. au chevron d'or sommé d'une *colombe* d'arg. ten. en son bec un rameau d'ol. d'or, et acc. en pointe d'une jumelle ondée d'arg. entre les jambes du chevron.

Colombo (Espagne) : Voyez Colon.

— (Marquis), Milan : divisé en chevron d'az. sur arg., au chevron de g. brochant sur la division, chargé de 9 étoiles d'or à 8 rais et sommé d'une *colombe* d'arg., le vol levé, ten. en son bec un ram. d'ol. de sin. ; le tout accomp. en chef de 5 ét. à 8 rais d'or, 2-1-2, d'un soleil d'or entre les 2 étoiles à dextre, et d'une lune pleine d'arg. entre les 2 ét. à sen. ; le champ d'arg., au-dessous du chevron, chargé de ces lettres de sable :

S
S A S
X M Y

— (Ligurie : Chiavari, Finale) : d'az. au chevron d'or, *aliàs* d'arg., surm. d'une *colombe* d'arg. ten. en son bec un ram. d'ol. d'or, *aliàs* de sin. — D'az. à 3 *colombes* mal ordonnées d'arg., la 1re ten. en son bec un ram. d'ol. de sinople.

— (Piémont) : Voyez Colomb de la Sale et de Cuccaro.

— (Plaisance) : d'or à la bande d'azur, au chef de sinople, *aliàs* de gueules.

Colomby (Forez) : d'az. à la fasce d'or acc. de 3 *colombes* d'argent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— (Tournaisis) : de sable au lion d'argent.

Colon (Bourgogne) : d'az. au sautoir d'or cant. de 4 *colombes* d'argent.

— (Espagne) : Ecartelé : au 1, de g. au château d'or (*royaume de Castille*) ; au 2, d'arg. au lion de g. couronné d'or (*roy. de Léon*) ; au 3, une mer d'az. semée d'îles d'arg., la moitié de la circonf. environnée de la terre ferme, des grains d'or répandus partout, les terres et les îles couvertes d'arbres de sin. ; au 4, d'az. à 5 ancres d'or, 2-1-2 ; enté en pointe d'un fascé-ondé d'arg. et d'az. (Arm. conférées à Chr. Colomb.)

Colons (de), Orléanais : d'az. au chevron d'or acc. de 3 *colombes* essor. de même, les 2 du chef affrontées.

Colons (des), Nivernais : d'az. à la fasce d'or. acc. de 3 *colombes* de même.

Coullon (Bourgogne) : d'az. à 3 *colombes* d'arg., ten. chacune en son bec un ram. d'ol. de sin.

— (Bretagne) : d'az. au cygne d'arg. nageant sur une fasce ondée et abaissée de même, accomp. en chef de 2 étoiles d'or. — D'arg. à la croix ancrée d'azur.

— (Chartrain, Ile-de-France) : d'az. à la fasce d'or ch. de 3 têtes de more de sa., tortillées d'arg. — D'az. au chevron d'or acc. de 3 têtes de grue arrach. d'arg. — De g. au lion d'or, au chef cousu d'az. chargé de 2 croissants d'arg. Voyez Coullon (Chartrain, Ile-de-France.)

— (Lorraine) : d'az. au *pigeon* d'arg., au chef d'or ch. de 3 bombes de sable enflammées de g.

— (Picardie) : d'arg. à 3 *coulons* de sable.

Coulom (Auvergne) : d'az. à une *colombe* de profil

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'arg. becq. et membr. de g., volante vers le flanc dextre.

Coulomb (Bretagne) : d'az. au lion d'or.

— (Guyenne) : de g. à 3 *pigeons* d'argent.

— (Ile-de-France, Orléanais) : d'az. au chevron d'or accomp. de 3 *colombes* d'arg.

— (Languedoc) : d'az. à 3 *colombes* d'arg. membr. et becq. de g. (Anobl. en 1674.)

— (Provence) : de g. à 5 *colombes* d'arg., 2-1-2.

Coulombeau (Orléanais) : d'az. à la fasce ondée d'arg. acc. de 6 *colombes* de même, becq. et m. de g., 3 en chef et 3 en p., rangées en fasce.

Coulombs (Aux), Normandie, sceau de 1463 : un chevron semé de fleurs-de-lis et accomp. de 3 croissants.

Coulomp (France) : échiq. d'arg. et d'az.

Coulon (France) : de sable au lion d'or tenant un sabre d'arg., à la fasce de g. brochant sur le tout.

— (Ile-de-France), sceau de 1360 : une colonne sommée d'une fleur-de-lis.

Coulon (Lorraine) : d'az. à une *colombe* d'arg. et un chef d'or chargé de 3 bombes de sable, enflam. de g.

— (Guyenne) : coupé de g. et d'or au lion d'arg. (Arm. imparties d'off. 1700.)

— (Normandie) : d'az. à 3 *colombes* d'arg. becq. et membr. de g., les 2 du chef affrontées.

— (Paris) : d'or à la croix de g. cant. de 4 têtes de more tortill. d'arg. — D'or à la *colombe* contournée d'arg., posée sur une branche d'oliv. périe en barre.

— (Périgord) : d'arg. à 3 losanges de g.

— (Provence) : d'az. au mont de 3 coupeaux d'or,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

sommé d'une *colombe* essorante d'arg., becq. et membr. de g.

— (Soissonnais) : d'az. au chevron d'or.

— (Tournay) : d'az. au chevron d'arg. accomp. en chef de 2 étoiles d'or, et en p. d'une cloche d'argent.

Coulons (Aux), Normandie, sceau de 1408 : un bélier passant.

(B. N., Cab. des tit., *Armorial général.* — *Pièc. originales.* — *Tit. scellés.* — Rietstap. — Archives du Conseil Héraldique de France. — Comte Franchi-Verney, *Armerista... della monarchia di Savoja*, p. 55.)

Vicomte Oscar de Poli.



Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

SOURCES GÉNÉALOGIQUES

DE LA

PROVINCE D'ANJOU

A Monsieur le Vicomte Oscar de Poli, Président du Conseil Héraldique de France.

« Lorsque vous m'avez fait l'honneur de me demander d'entrer dans la Société que vous avez fondée, vous avez bien voulu me dire que le Conseil Héraldique de France a pour objet le culte des ancêtres, petits ou grands, culte aussi ancien que notre ère, puisque les Livres Saints publient la Généalogie du Sauveur.

« Mon adhésion vous était acquise d'avance.

« Parmi les curiosités les plus légitimes de l'homme, il n'y en a pas qui soient aussi dignes d'être encouragées que celle qui a pour objet les recherches sur ses pères. Mais il importe que ces investigations soient sincères. « Quand il existe ou qu'il a existé, dans une famille, un homme si attaché au bien que sa bonté se communique à ses descendants pendant plusieurs générations [1], » c'est une grande joie, un grand honneur de pouvoir le constater.

[1] Aristote, fragment conservé par Stobée.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

« C'est aussi un grave enseignement.

« Noblesse oblige », dit le vieil adage, qui fut, je crois, la devise d'un Lévis. Il faut le redire souvent à ceux qui ont eu des nobles parmi leurs ancêtres. Qui ne se croit pas obligé par ses ancêtres à suivre leurs traces, n'est pas digne d'eux. Comme le fait remarquer, dans son bon sens honnête, le vieux serviteur Alain au marquis de Champourcey, dans le *Roman d'un jeune homme pauvre*, « il vaut mieux paraître gentilhomme et ne pas l'être, que de l'être et ne le point paraître. » J'ai dit ailleurs ma pensée, la vôtre, j'en suis sûr : « Si la longueur d'une généalogie devait servir seulement à reculer davantage le jour — jour glorieux, mais jour sans lendemain, — où l'ancêtre sut mériter d'être anobli, l'ancienneté de la race, loin d'être un motif d'orgueil, serait un trop légitime sujet de honte pour une famille qui compterait autant d'oisifs et d'inutiles que de représentants. Au contraire, c'est un grand honneur et un grand bienfait que de pouvoir montrer derrière soi, et sans interruption, toute une longue suite d'aïeux qui, sans intrigues, par leurs seuls mérites, pour le bien servirent loyalement, constamment, la Religion et la Patrie [1]... » Le duc de la Rochefoucauld, que personne n'osera suspecter de parti pris contre la noblesse, n'hésite pas à déclarer, en cettebelle langue du XVIIe siècle, si claire et si simple à la fois ; que « les grands noms abaissent au lieu d'élever ceux qui ne les savent pas soutenir [2]. »

» Une des vieilles familles de Normandie, les Mehe-

[1] Préface de l'*Armorial général de l'Anjou*, p. xxx. Je traite de cette même question dans la *Grande Revue* du 25 juin 1892, sous le titre *Nobles et vilains*, à propos d'une récente pièce de théâtre.

[2] Maximes (94e) Edition Lemerre.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

renc de St Pierre, d'origine danoise, ont pour devise » Fais honneur à tes armes et n'en parle jamais [1]. »

« Avec autant de justesse, l'auteur de la *Généalogie de Messieurs du Laurens*, publiée par M. Charles de Ribbe, exprimait la même pensée : « Les moyens, dit-elle, la noblesse n'ont pas eslevé nostre famille, mais ç'a esté la vertu joincte à la grâce divine. Donc ques, j'exorte tous ceux qui m'appartiennent de bien vivre en l'amour et crainte de Dieu et à toute bonne vertu. Moyennant ce, nous avons assez. Je m'estime plus heureuse, d'estre sortie de cette race, et suis plus contente de ce bonheur que si j'avais mil escus de rente [2]. »

« Ce n'est pas seulement la noblesse, la grande et vieille bourgeoisie qui doit s'intéresser a sa généalogie. De notre temps, il faut bien le reconnaître, les petits bourgeois, les ouvriers, les paysans, se préoccupent peu de leurs ancêtres : à peine connaissent-ils leur grand-père, rarement leur bisaïeul. C'est contre cette insouciance blâmable que vous vous proposez de réagir, et en cela vous faites une œuvre excellente. « Chacun, si modeste qu'il soit, dit ailleurs M. Ch. de Ribbe, lorsqu'il est issu de gens de bien, devrait avoir sa généalogie : chacun doit y prendre intérêt et la transmettre à ses successeurs. La Religion et la nature créent aux descendants l'obligation de garder un culte pour la mémoire de leurs ascendants, pour ceux dont ils s'honorent de porter le nom, dont ils continuent la race et auxquels ils tiennent « comme les fruits aux branches, comme les branches aux racines. » Seulement et avant tout, en

[1] Régis de l'Estourbeillon : les *Familles françaises à Jersey pendant la Révolution*. Nantes, 1886, in-8°, p. 161.

[2] *Une famille au* XVIe *siècle*, Paris, 1867, in-12, p. 128.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

pareille matière, il faut être vrai et bannir absolument la vanité qui a produit tant de romans généalogiques. Sur ce point, au moins autant, sinon plus que sur tout autre, il importe de revenir aux principes, à la sincérité, à la simplicité, c'est-à-dire à l'esprit chrétien. Les deux grands agents de notre désorganisation morale sont l'orgueil et l'envie ; on ne réagira efficacement contre eux qu'en restaurant au foyer l'ordre fondamental établi par l'Evangile ; et c'est ainsi qu'on refera des familles régies par la loi du respect, marchant sur les traces de celles dont la tradition, interrogée dans ses sources les plus authentiques et les plus pures, nous fait admirer l'héritage de vertus, de sagesse et d'honneur, transmis de génération en génération, dans tous les temps et dans tous les rangs [1]. » On ne saurait mieux dire. Et je ne puis rendre un meilleur hommage à votre œuvre qu'en citant cette page.

« Une des difficultés, qui entravent parfois les bonnes volontés les plus vaillantes, c'est de connaître les sources où il faut puiser pour constituer sa généalogie, recueillir les souvenirs de sa famille.

« *L'Annuaire du Conseil Héraldique de France* a déjà levé cette difficulté, pour plusieurs de nos anciennes provinces.

« Je serais heureux d'apporter le petit secours de mes très faibles lumières pour ceux de mes compatriotes de l'Anjou qui s'intéressent à ces recherches.

« J'ai tenu à ne pas m'étendre sur les généralités, qui intéressent toutes les régions et risqueraient d'allonger outre mesure cette nomenclature. Mais j'ai fait

[1] Ch. de Ribbe, *Le livre de famille.* Tours, 1879, in-12, p. 77. — Conférez avec *Le duc de Persigny et les doctrines de l'empire.* Paris, Plon, 1865, in-8, p. 319-325.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

tout le possible pour ne rien omettre d'essentiel sur l'histoire des familles angevines.

« Veuillez agréer, mon cher Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

« Joseph Denais. »

GÉNÉRALITÉS

Tableau de l'ordre du St-Esprit, par François Rousseau (XVIIe siècle). Contient quelques armoiries angevines ; in-4° avec armoiries coloriées. — Ms. E. 285 de la Bibl. du Prytanée militaire de la Flèche.

Collection Chérin. Preuves de noblesse dressées par Chérin, généalogiste des Ordres du Roi. (Le catal. alphabétique ms. est à la disposition du public, dans la salle des manuscrits de la Bibl. Nat.)

Pièces originales. (Le catal, alphab. est mis à la disposition du public.) — Bibl. Nat.

Preuves de noblesse pour les Ecoles militaires, pour St-Cyr, pour les Pages de la Grande et de la Petite Ecurie. (Les catal. alphab. sont à la disposition du public). Bibl. Nat.

Fonds Clairambault. (Bibl. Nat.) — (Le Catal. mss. est à la disposition du public).

Fonds d'Hozier (Bibl. Nat.) :

1° Les *Carrés.* (Le catal. est à la disposition du public.)

2° Les *Nouveaux d'Hozier.*

3° Les *Dossiers bleus.* (Le catal. est à la disposition du puhlic).

4° Le cabinet de d'Hozier. (Les trois dernières sé-

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

ries, classées alphabétiquement, ne sont communiquées qu'aux membres des familles intéressées, ou aux personnes pourvues de leur autorisation écrite).

Revue nobiliaire, héraldique et biographique, publiée par M. Bonneserr de St-Denis, tomes I et II, et Nouvelle série, tomes I à III. — Paris, Dumoulin, 1862-1867, 5 vol. in-8°. — Cette revue était rédigée à Angers, et contient des notes nombreuses sur des familles angevines.

Histoire aggrégative des annales et chroniques d'Anjou, recueillies et mises en formes par noble et discret messire Jehan de Bourdigné... — Angiers, 1529, in-fol. goth.

Chroniques d'Anjou et du Maine, par Jehan de Bourdigné, avec un avant-propos de M. le Comte de Quatrebarbes, et des notes de M. V. Godard Faultrier. Nouv. édit., Angers, 1842, 2 vol. gr. in-8°. — Cet ouvrage contient d'utiles renseignements sur la fin du XVe siècle, mais il est dépourvu d'autorité sur le moyen-âge et l'antiquité.

L'emprise de la gueule du dragon et celle du chasteau de la Joyeuse-Garde, ou le pas et jouste, maintenue par le roi René de Sicile en faveur des dames, proche de Saumur, avec le nom, les armes et le cimié de tous ceux qui y joustèrent, tant que des tenants et des assaillants, en 1446. In-fol. XVIe s. — Ms. 973. (Imprimé dans le *Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie*, Paris, 1648, in-fol.)

Vita Petri Œrodii [Ayrault] *quæsitoris Andegavensis, et Guillelmi Menagii, advocati regii andegavensis, scriptore Œgidio Menagio.* Paris, Chr. Journel, 1675, in-4°, 540 p. et tables. — Les notes généalogiques sont très nombreuses pour l'Anjou.

Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Ma-

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

thieu Ménage, traduites du latin de Gilles Ménage, par Blordier-Langlois. — Angers, v. Pavie, 1844, in-8°.

Histoire des illustres d'Anjou de l'un et de l'autre sexe et de tous les états, par Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière, arrangées et copiées par Michel Bancelin, curé de St-Germain-des-Prés. In-fol. de 380 p. — Ms. 1068.

Collection de notices sur les personnages les plus illustres de l'Anjou, par Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière. In-4° 402 f. XVIIIe s. — Ms. 1067.

Récit véritable de tout ce qui est advenu digne de mémoire, tant en la ville d'Angers, païs d'Anjou et autres lieux, mis par ordre suivant la suite des années par Jehan Louvet, clerc au greffe civil du présidial d'Angers. XVIe-XVIIe siècle. 6 vol. in-4°. — La majeure partie de ce mss. de la Biblioth. d'Angers (n° 862) a été publiée dans la *Revue de l'Anjou*, 1854-1856.

Antiquitez d'Anjou, par Jehan Hiret. — Angers, Ant. Hernault, 1618, in-18.

Rerum andegavensium pandectæ, auctore Claudio Menardo, presbytero andegavensi. XVIIe siècle. — La 1re partie : Peplus andegavensis, se compose de notices biographiques. La 5e partie, consacrée à la généalogie des familles, angevines, est perdue. — Ms. 875 de la Bibl. d'Angers. — La 1re partie se trouve aussi à la Bibl. Nat. [1].

J. Bruneau, sieur de Tartifume. *Angers*, 1623. 2 vol. in-fol. de 547 et 520 ff. — On y trouve des épitaphes, la liste des maires et leurs blasons de la p. 483 à la p. 520. — Ms. 871.

J. Bruneau, sieur de Tartifume. *Philandinopolis De*

[1] A moins d'indications contraires, la cote des manuscrits se rapporte au catalogue de la Bibliothèque d'Angers.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

la ville d'Angers et païs d'Anjou. 1626. in-fol. de 1297 ff. (blasons). — Ms. 870.

Histoire d'Anjou, par Dom Barthélemy Roger, 1673, in-fol. de 279 pp. Publ. en 1852-1853 dans la *Revue de l'Anjou.* — Ms. 876.

Histoire de Sablé, contenant les seigneurs de la ville de Sablé jusqu'à Henri Ier, duc d'Anjou et roi de Sicile, par Guillaume Ménage. Ire partie, (seule publiée au XVIIe siècle). Paris, Le Petit, 1683, in-folio, — Contient de nombreuses notes sur les familles angevines.

Jean Ballain. *Annales et antiquités d'Anjou*, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis le déluge... XVIIIe siècle. — Compilation de 697 pp. avec blasons coloriés, dessins et tables. — Ms. 867.

Histoire civile et ecclésiastique de l'Anjou, par l'abbé Jacques Rangeard. In-fol. ou in-4°, XVIIIe siècle. — Ms. 887, 889 et 890.

Remarques curieuses sur divers personnages célèbres ou sur des événements remarquables de l'antiquité et des temps modernes. In-8° de 89 pp. XVIIIe siècle. — Ms. 938.

Pouillé historique du diocèse d'Angers, par Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière. In-fol. de 344 p. — Ce volume mentionne un grand nombre de familles fondatrices ou présentatrices des bénéfices angevins. — Ms. 648.

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par M. Péan de la Tuilerie, prêtre de Châteaugontier. Nouv. éd., augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les rues, les hôtels et les principales maisons [et les familles qui les ont habitées] etc., par Célestin Port. — Angers., Barassé, 1869, gros in-18.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Pouillé du diocèse d'Angers, impr. par ordre de Mgr Michel François Couet du Vivier de Lorry, évêque d'Angers. — Angers, Mam, 1783, in-8°. — Les noms des présentateurs des bénéfices offrent de l'intérêt pour les familles angevines.

Le champ des Martyrs, par V. Godard-Faultrier. (1re édition) Angers, Cosnier et Lachèse, 1852, in-18. — Les éd. suivantes contiennent des listes plus complètes des victimes de la Terreur en Anjou.

Mouvement provincial en 1789, et biographie des députés de l'Anjou, par M. Bougler. Paris, Didier, 1865, 2 vol. in-8°.

Les Elections et les Représentants de Maine-et-Loire, depuis 1789, par Guillaume Bodinier. — Angers, 1889, in-8°.

François Grille : *Hist. du premier bataillon des volontaires de Maine-et-Loire depuis sa formation jusqu'à son embrigadement* (1791-1796). — Paris, Amyot, 1850, 4 vol. in-8°.

Aspect d'Angers depuis la Révolution, et sommaire des maisons abattues ou construites et des familles principales qui les ont successivement habitées, par Fr. Grille. In-fol. de 174 pp. — Ms. 970.

J.-A. Bertho : *Hist. et faits d'armes de la garde nationale d'Angers, dans le cours de la Révolution*, depuis 1789 jusqu'en 1817. In-fol. de 60 pages et in-4° de 125. Mss. daté de 1839. — Ms. 908 et 909.

Notes biographiques, par Toussaint Grille. (Recueillies dans des cartons ouverts, à la Bibl. municipale.

Bulletin historique et monumental de l'Anjou, publ. par Aimé de Soland : 1re série, 1852 à 1858; 2e série illustrée de 1859 à 1870. — Angers, in-8°, 11 vol. dans lesquels on peut trouver des indications utiles sur les familles angevines, entre autres les

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

jetons municipaux (gravures) et ceux des conseillers au présidial, les armoiries des ducs et comtes d'Anjou, etc.

X. Barbier de Montault : *Epigraphie du dép. de Maine-et-Loire.* Angers, 1869, in-8°. — Publ. d'abord dans le *Répertoire archéol. de l'Anjou* (1868 et 1869) ; ce recueil renferme de nombreuses épitaphes et fondations relevées sur les divers monuments de l'Anjou.

Dictionnaire hist., géogr. et biogr. de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port, Angers, Paris, 1869-1878, 3 v. in-8° à 2 volumes compactes. — Cet ouvrage contient d'innombrables notes sur les familles angevines, bien qu'il ne s'occupe pas spécialement de noblesse et de généalogie ; aux noms des fiefs et maisons seigneuriales, des simples gentilhommières et même des fermes, on y trouve beaucoup de mentions des possesseurs anciens, surtout à partir du XVe et XVIe siècle.

Joseph Denais : *Le Portefeuille d'un curieux.* Notes pour servir à l'histoire, la littérature et l'archéologie angevine, Angers, Germain et Grassin in-8°. (En cours de publication dans la *Revue de l'Anjou*). — Contient nombre de documents, notes et inscriptions intéressant les familles angevines.

Etats ecclésiastiques, XIXe siècle. — Manuscrits conservés à la bibliothèque de l'Evêché d'Angers, quelques-uns avec de véritables notices biogr. des membres du clergé.

COMTES ET DUCS D'ANJOU

Archives Nat., série P., n°s 1334-1354 : Titres de la maison d'Anjou (de 1200 à 1534). — Série R^5^, apa-

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

nage de Provence, concessions de terres, baux, engagements, aliénations, aveux, dénombrement du duché d'Anjou, Angers, Saumur, Beaufort, Baugé.

Inventaire des titres du duché d'Anjou (avec Table.) In-fol. de xx-698 pp. XVIIIe s. — Ms. 912.

De l'état et succès des affaires de France. Ensemble une sommaire histoire des seigneurs comtes et ducs d'Anjou, par Bernard de Girard, seigneur du Haillan. — Paris, L'Huillier, 1580 in-8°, et in-fol.

Les histoires des anciens comtes d'Anjou, par M. de Marolles, abbé de Villeloin. — Paris, J. Langlois, 1681, in-4°.

Pierre Rangeard. *Hist. généal. des quatre maisons d'Anjou.* In-4°, 182 ff., XVIIIe s. (avec notes de Claude Gab. Pocquet de Livonnière et de l'abbé Jacques Rangeard.) — Ms. 986.

L'abbé Jacques Rangeard : *Discours hist. sur les commencements des quatre maisons souveraines qui ont gouverné ou possédé l'Anjou.* In-4° de 13 ff. XVIIIe siècle. (Mentionné par le P. Lelong, t. III, p. 425). — Ms. 985.

Hist. des comtes d'Anjou, par l'abbé Jacques Rangeard. In-fol. de 32 ff. XVIIIe s. — Ms. 891.

Ordre chronol. des comtes et ducs d'Anjou, des Evêques, doyens, dignitez et chanoines de l'Eglise d'Angers, XVIIIe s. In-fol. de 407. — Ms. 857.

Notes pour servir à la biogr. de René le Bon, duc d'Anjou, par Petrineau des Noulis. In-fol. de 27 ff. — Ms. 1070.

Des nombreux ouvrages publiés sur René d'Anjou, le catalogue le plus complet existe dans la *Bibliographie provençale* publiée en 1890 dans le *Bulletin du bibliophile* de Techener.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

ARMORIAUX ET NOBILIAIRES ANGEVINS

Notes pour servir à l'hist. de l'Ordre du Croissant, par Petrineau des Noulis. (XVIIIe siècle). In-fol. de 161 ff. avec pl. gravées et dessins à la plume. — Ms. 1001.

Armorial des chevaliers de l'Ordre du Croissant, institué par René, duc d'Anjou, le 4 août 1448. In-4° de 58 planches gravées sur cuivre, (épreuves avant la lettre) sur lesquelles les noms des chevaliers, la plupart angevins, sont écrits à la main. Les cuivres existent au musée St-Jean d'Angers. (XVIIe s.). — Ms. 999.

Armorial des chevaliers de l'ordre du Croissant. (XVIIe siècle.) Blasons coloriés avec notice concernant 50 chevaliers. In-fol. de 22 pp. — Ms. 1000.

Archives Nat., série M. n° 685 : *Nobiliaire d'Anjou*, daté de 1567.

Copie du livre et recueil des armes de la noblesse d'Anjou, manuscrit de feu M. Gohory qui porte ce titre : *Ce sont les noms, maisons et armes du roy, duc d'Anjou, comtes, barons, seigneurs et gentilshommes dudit pays et duché d'Anjou, présentés à Monsieur Maistre François Lanier, seigneur de Ste Jame sur Loire,... par Jacques Gohory conestable de la ville d'Anjou,... le 1er jour de juillet 1608.* In-8° de 133 ff. (et 22 pp. sur les maires d'Angers de 1474 à 1651.) — Ms. 972 du cab. des titres de la B.-N. = Ms. 983, (copie du précédent), in-8° de 132 ff. et table (XVIIe s.). = Le Ms. 995 de la bibl. d'Angers renferme une autre copie de 60 ff. pet. in-fol.

Armorial d'Anjou par... (sic). XVIIe siècle (on y trouve quelques armoiries tout à fait étrangères à

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

l'Anjou.) In-fol. de 96. pp. y compris la table alphab. — Ms. 995 4°.

Armorial d'Anjou, XVIIe siècle. In-fol. — Ms. 703 du Cab. des tit. de la B.-N.

Notes héraldiques attrib. à Dumesnil, sieur d'Aussigné. XVIIe siècle. In-fol. de 20 pp. — Ms. 995 2°.

Armorial de la province d'Anjou, dressé en 1698 par René François du Bellay. In-fol. Donné en 1742 à la Bibl. d'Orléans, par. Ant. Vaslin, questeur à Bourges. — Ms. E. 3160 de la bibl. d'Orléans.

Armorial général de France, dressé par Charles d'Hozier, en conséquence des édits de novembre 1696, 1698, 1699, 1700, 1701 et 1710. — Généralité de Tours. In-folio, du ff. 1 à 441 (1698); du f° 457 au f° 473 (1699); du f° 481 au f° 678 (1700); du f° 685 au f° 717 (1701); des f°. 721 à 741, 745 à 765 et 769 à 800 (1700); du f° 801 à 1493 (1701); du f° 1503 à 1539 (1710). — La dernière partie, les armoiries imposées d'office, sont presque toujours fausses, bien que par suite de cet enregistrement elles deviennent la propriété des familles. (Bibl. Nat., cab. des tit.) — Un autre vol. (Généralité de Tours) contient les blasons coloriés à l'aquarelle.

Cérémonial de l'église d'Angers, par René Lehoreau, sieur du Fresne. (XVIIe-XVIIIe siècle). In-folio. Le tome IIIe, livre V, contient diverses armoiries, celles des évêques d'Angers et autres. — Ms. à la bibl. de l'Evêché d'Angers.

Collection de Notes, gravures, dessins, miniatures, pour servir à l'Hist. Héraldique des évêques, chapitres, abbayes, corporations, communautés d'Anjou, des Maires d'Angers et des chevaliers du Croissant. — Recueil ouvert, avec pièces du XVIIe au XIXe siècle (liasses). — Ms. 993.

Armorial de l'Anjou. (XVIIIe siècle). Atlas grand

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

in-fol. de 92 pp. avec armoiries peintes à l'aquarelle. — B.-N., fonds franç. 20083, Gaignières, anc. 1356.

Armorial d'Anjou, contenant les armes du Roi de France, de la Ville, de l'Eglise, de l'Université et des maires d'Angers, des ducs, comtes, barons, seigneurs et gentilshommes de la province (par Gencian d'Erigné) (commenc. de XVIIIe siècle.) In-fol. de 78 ff. vélin, (blasons coloriés). Ms. 996. Le Catal. des Ms. de la Bibl. d'Angers, publ. par M. Albert Lemarchand, a confondu à tort ce recueil avec l'Armorial de Jacques Gohory.

Projet d'armorial pour l'Anjou, formé vers la fin du XVIIIe siècle par Joseph Andouys, feudiste (né en 1727, mort en 1802). In-fol. de 172 ff. Ms. 994.

Catal. des gentilshommes des provinces de Touraine, Anjou et Maine, qui ont représenté, en exécution de l'arrêt du conseil du 22 mars 1666 leurs titres de noblesse par devant Messire Voisin, conseiller du roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires... dans lequel est marqué depuis quel temps ils ont justifié la possession du titre de noblesse, ensemble le blason de leurs armes. B.-N., cab. des tit., Ms. 459. publ. en 1891 à Paris, in-8° de 60 p., par M. Paul de Farcy.

Les Ecussons angevins au Musée de Versailles (salle des croisades), par M. Bougler. — Dans la *Revue de l'Anjou*, 1852, in-8°.

Lambron de Lignim : *Armorial des Maires d'Angers*. — Angers, 1845, in-4° de 46 pp.

Barbier de Montault : *Armorial des Evêques et administrateurs de l'insigne église d'Angers*, — Angers, 1863, in-8° de 46 p. ; et dans le *Répertoire archéol. de l'Anjou*, 1863, de la p. 249 à la pp. 293. (Les armoiries

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

des évêques Raoul et Guillaume de Beaumont sont inexactes).

Ce recueil indique, au nom de chaque Évêque, les sources nombreuses mises à contribution par l'auteur.

Armorial des corporations religieuses et civiles de la prov. d'Anjou, par Hipp. Sauvage, Angers, 1878, pièce in-8°. (Tiré à part de la *Revue de l'Anjou*).

Armorial général de l'Anjou, d'après les titres et les monuments de la Bibliothèque nationale, des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, etc., les monuments anciens, les tableaux, les tombeaux, les vitraux, les sceaux, les médailles, les archives, etc., par Joseph Denais. — Angers, Germain et Grassin 1878-1885, 3 vol. in-8° et planches, avec tables des devises, vocabulaires héraldiques, et tables des armoiries par meubles.

Cet ouvrage mentionne avec le nom patronymique les noms de fiefs connus, et les personnages ayant rempli un rôle ou occupé des charges, mais l'auteur n'a pas voulu faire un nobiliaire ; il s'est attaché à recueillir toutes les armoiries concernant les familles nobles ou roturières, villes, corporations angevines, à l'usage des archéologues des artistes, et des curieux. A chaque armoirie décrite sont notées toutes les sources auquel l'auteur a puisé ses renseignements.

CARTULAIRES, OBITUAIRES ET LIVRES DE CONFRÉRIES

Obitarium vetus monasterii S. *Sergii Andegavensis.* XIe-XVIIe s. In-4° de 65e ff. — Ms. 753.

Cartul. de l'abb. de S. Aubin d'Angers. XIIe s.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

In-fol. de 129 ff. — Ms. 745. — Extraits du même, (XVIIIe s.) annot., par Jacques Rangeard, in-4° de 142 ff. Ms. 746.

Chronica parvula monasterii S. Albini Andegav. ab anno 929 usque ad ann. 1200. XIIIe s. In-fol. vélin de 31 pp. (Cette chronique a été publ. dans Labbe : *Nova bibliotheca*, t. I, p. 275, et dans *Chronique des églises d'Angers* par Marchegay et Mabille.) — Ms. 743.

Chronicon monasterii S. Albini Andegav. ab anno 1199 usque ad ann. 1212. XIXe s. In-4° de 7 ff. (Copie par M. Marchegay, archiviste, de l'original conservé au Vatican.) — Ms. 744.

Cartul. de l'abb. de N.-D. de la Charité du Ronceray. XIIIe s. Rotulus composé de 45 feuillets de parch. attachées ensemble et formant 32 m. 60. — Ms. 760.

Obit. du prieuré de La Haye aux Bonshommes, près Angers. XVe s. In-fol. de 125 ff. vélin. — Ms. 767.

Cartul. du prieuré de La Haye aux Bonshommes près Angers, ordre de Grandmont. XVe-XVIe s. in-fol. vélin de 239 ff. — Ms. 768.

Comptes des anniversaires de l'église collegiale de S. Jean-Baptiste d'Angers. XVe-XVIIe s. 4 v. in-fol. de 1411 à 1667, et pap. et parch. — Ms. 675.

Registres des conclusions, noms et surnoms des confrères de la noble confrérie des bourgeois de la ville d'Angers. XVIIe-XVIIIe s. 4 v. in-fol. de 1674 à 1791. — Ms. 685.

Liste des membres de la confrérie des nobles bourgeois d'Angers, suivant les dates de réceptions, depuis le 9 mai 1500 jusqu'au 5 mai 1788. XVIIe-XVIIIe s. 2 cah. in-4°. — Ms. 686.

Liber anniversariorum et gaingnagiorum ecclesiæ collegiatæ S. Petri Andegav. 1497. In-4° de 65 ff. — Ms. 690.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Cy est le livre des anniversaires ordinaires de l'église de la Trinité d'Angers. XVIe s. In-fol. de 55 ff. Ms. 694.

Papier à Monsieur le celerier de S. Aulbin d'Angers, là où sont les noms et surnoms des nouveaux mariez estant au fief de Saint-Aulbin des Ponts de Sée, qui doibvent courir la quintaine au dit lieu des Ponts de Sée, et les aultres doibvent chacun trois esteufs à leur seigneur et aultres droits seigneuriaux. XVIe s. In-4° de 10 ff. — Ms. 751.

Obitarium monasterii B. Mariæ de Caritate Andegav. XVIe s. In-4° vélin. — Ms. 761.

Calendarium defunctorum quorum memoria fuit quotannis anniversario die in ecclesia monasterii B. M. de Caritate Andegav. summa fide et diligentia expressum ex veteri, anno Domini 1614. In-4° de XLVI-200 ff. — Ms. 762.

Collection de pièces relatives aux commanderies des Templiers et des chevaliers de Malte, à Angers. XVe-XVIIIe s. 31 pièc. in-fol. — Ms. 801.

Fragment du registre de la confrérie de la translation de Mgr. S. Nicolas, desservie dans l'église S. Laud près Angers. XVIe s. In-fol. vélin de 2 ff. Liste des Membres. — Ms. 685.

C'est le papier de la confrairie de S. Nicolas, desservie en l'église de S. Lau près Angers, appelée la Frairie aux bourgeois d'Angers. XVe s. In-fol. de 43 ff. Liste des membres de la Confr. des bourgeois d'Angers. — Ms. 682.

Chroniques d'Anjou, recueillies et publ. par la Société de l'hist. de France, par Paul Marchegay et André Salmon. — Paris, J. Renouard, 1851, in-8.

Archives d'Anjou, Recueil de docum. et mém. inédits sur cette province, publ. par P. Marchegay. —

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Angers, Ch. Labussière, 1843 et 1853, 2 v. in-8°.

Chroniques des eglises d'Anjou, par Em. Mabille et P. Marchegay. — Paris, 1868, in-8°.

Mortilegium eccles. Andegav. XIVe s. In-fol. de 135 p. — Ms. 661. — *Idem*, XIVe s. In-fol. de 59 ff. Ms. 662.

Liber reddituum antiquorum ordinatorum pro anniversariis defunctorum, in ecclesia Andegav. quolibet anno faciendorum, tam de antiquis quam modernis libris dictorum anniv. extractorum. XIVe s. In-fol. vélin de 98 ff. — Ms. 663.

Collection de Touraine, Anjou et Maine, par Dom Housseau. — Extraits ou copies de chartes; notes et docum. hist. XVIIIe s., puisés dans des chartriers la plupart dispersés ou disparus. La table de ces documents, en ce qui concerne la Touraine, a été impr. dans les *Mémoires* de la soc. archéol. de Touraine et tirés à part par Em. Mabille et André Salmon, in-8°.

Abrégé du cartulaire noir et violet de l'église cathédr. d'Angers. XVIIIe s. In-4° de 34. ff.

Extrait de ce cartulaire par Claude Gab. Pocquet de Livonnière, d'un précieux cartulaire détruit en 1794. — Ms. 651.

Extrait du Cartul. de l'abb. de S. Aubin d'Angers, XVIIIe s., par le même. In-4° de 8 ff. — Ms. 651.

Tables chronol. et généal. des officiers civils et magistrats qui ont possédé des charges dans les différentes juridictions de la sénéchaussée, ville et prévôté d'Angers, par Audouys, feudiste. In-fol. de 769 pp. XVIIIe s. — Ms. 919. (Présidial, Prévôté, Université, Hôtel de Ville, Grenier à sel, Eaux et forêts, Traites foraines, Monnaies, Juges-Consuls, Avocats et procureurs, notaires, chirurgiens, Apothicaires, imprimeurs et libraires.)

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Liste de divers officiers civils, magistrats et autres personnages de l'Anjou, avec des notes hist. sur la plupart d'entre eux, par Pétrineau des Noulis, Cl.-Gab. Pocquet de Livonnière, Audouys, etc. In-fol. XVIIIe s. (Angevins au Parlement de Bretagne ; gouverneurs et lieutenants généraux; Maires et échevins depuis 1474; sénéchaussée ; Baillis ; Juges royaux ordinaires des Grands Jours d'Angers ; Présidial et sénéchaussée ; greffiers et clercs ; avocats et leurs syndics ; notaires; huissiers et sergents royaux ; maréchaussée, prévôts des maréchaux ; exempts ; conseillers secrétaires du Roi (imprimé, daté de 1734). — Ms. 920.

Registre du présidial d'Angers (du 20 janvier 1649 au 27 février 1782). In-fol. de 225 ff. Contient d'utiles renseignements sur de nombreuses familles angevines. Il a été publié jusqu'au 2 août 1738, dans la *Revue de l'Anjou*, par M. le conseiller Bougler. — Ms. 926.

Noms des notaires, médecins, avocats, professeurs en droit, officiers et magistrats de la ville d'Angers, depuis l'an 1528 jusqu'à l'an 1697. (Extraits des registres de paroisse). In-fol de 38 ff. — Ms. 929.

Registre des procès-verbaux de réceptions et de prestations de serment des prévôts, lieutenants et ouvriers de la Monnaie d'Angers. In-fol. de 117 ff. XVIIe s. (de 1628 à 1680). — Ms. 936.

Extrait du rôle de l'arrière-ban de la Noblesse d'Anjou pour les trois derniers mois de l'année 1674. In-8° de 9 ff. XVIIIe s. — Ms. 938.

Liste des noms de ceux qui ont assisté à la réforme de la Coutume d'Anjou en 1508. In-8° de 5 pp. XVIIIe s. — Ms. 938.

Liste des seigneurs auxquels le maire et les Angevins ont envoyé des lamproies en 1603, suivant l'usage. In-fol. XVIIe s. — Ms. 942.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Liste des juges consuls d'Angers, depuis 1586 jusqu'à 1769. Deux cahiers ms. et 3 impr. — Ms. 948.

Liste des marchands et artisans de la ville d'Angers, extraits de divers comptes de fabrique par Audouys, (XVIIIe s.) — *Liste des maîtres-bouchers, maîtres apothicaires, maîtres cordonniers, perruquiers, poëliers, chaudronniers.* In-fol. — Ms. 949.

Etat historique, ecclésiastique et civil de l'Anjou, avant la Révolution de 1789, par l'abbé Jacques Rangeard. In-fol. de 72 pp. XVIIIe s. — Ms. 894.

Liste des contrats de mariages passés devant des notaires d'Angers, depuis l'an 1514 jusqu'à 1789. In-fol. de 143 ff. XVIIIe s. — Ms. 964.

Extraits des protocoles de divers notaires d'Angers, pour servir à l'hist. des familles d'Anjou, par Audouys, feudiste. In-fol. de 146 ff. — Ms. 965.

Extraits des registres de baptême de l'église de St Michel-du-Tertre d'Angers, depuis l'an 1554 jusqu'à l'an 1577, par l'abbé Brossier. In-fol. de 35 p. XVIIIe s. — Ms. 966.

Extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St Vincent du Lude en Anjou, depuis l'an 1557 jusqu'à l'an 1719, par l'abbé Brossier. XVIIIe s. 7 cah. in-fol. Ms. 967.

Extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures de différentes paroisses de l'Anjou. 160 pièces du XVIe au XVIIIe s. signées et authentiques. — Ms. 968.

Recensement général, par paroisses, des propriétaires et locataires des maisons de la ville d'Angers, (vers 1780), par Thorode. 11 cahiers in-fol, XVIIIe s. — Ms. 969.

Bans et arr.-bans de l'Anjou, depuis 1214 jusqu'en 1696, (copies et pièces orig.) In-fol. de 201 ff. XVIe-XVIIIe s. — Ms. 981.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Les pappiers des monstres des nobles d'Anjou et autres tenant noblement, depuis le commenc. des divisions de ce royaume jusques en oct. 1474. In-fol. de 68 ff. XVe s. — Ms. 982.

Compte particulier du ban et arr.-ban du siège et ressort d'Angers, pour l'année 1552. In-fol. de 156 ft. XVIe s.

Collection de pièces relatives aux bans et arr.-bans de l'Anjou, depuis 1490 jusqu'en 1594. (Liste de gentilshommes). In-fol. XVIe-XVIIIe s. — Ms. 984.

Pièces relatives à la Noblesse d'Anjou : Listes générales, par Claude Ménard, Barthélemy Roger, et Dumesnil d'Aussigné (XVIIe s., 4 pièces.) — Listes particulières pour les années 1651, 1666, 1695, 1697 et 1789 (14 pièces). — Listes d'anoblis (3 pièces). — Faux nobles, (cahier écrit par Pétrineau des Noulis). — Lettres et notes sur diverses familles (10 pièces). — Ms. 987.

Rôle des Nobles d'Anjou, par Dom Barthélemy Roger, historien angevin, mort en 1694. (La plupart des noms cités sont accompagnés d'armoiries.) In-fol. de 20 p. — Ms. 995 1°. In-fol. de 20 pp.

Nobiliaire d'Anjou. In-fol. contenant diverses généalogies dressées de 1666 à 1668. — B. N., franç. 14.

Procès-verbal des séances de l'Assemblée générale des trois provinces de la généralité de Tours du 11 avril 1787. — Tours, Vauquier 1787, in-8° de 32 pp.

Liste alphab. des membres du clergé d'Anjou en 1791. In-4° de 55 ff. — Ms. 642.

Le clergé d'Anjou pendant la Révolution. In-12 de 20 ff. — Ms. 643.

Notes sur divers émigrés du dép. de Maine-et-Loire.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

In-4° de 34 p. XVIIIe s. — Ms. 907. (Publiées dans *l'Emigration angevine*, par Fr. Grille. Angers, 1840, in-8°.)

Procès-verbal des séances de l'Ordre de la Noblesse des sénéchaussées d'Angers, de Beaufort, Baugé, Châteaugontier et la Flèche, après la séparation des Ordres du clergé et du Tiers Etats.... — Angers, Mam, 1789, in-4° de 70 pp.

Catal. des gentilshommes d'Anjou et pays Saumurois qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la Noblesse pour l'election des députés aux Etats-Généraux de 1789, publ. d'après les procès-verbaux officiels par L. de la Roque et Ed. de Barthélemy. — Paris, Dentu, 1864, in-8°, 32 pp.

Liste des électeurs composant l'Assemblée électorale du dép. de Mayenne-et-Loire, tenue à Angers, le 3 sept. 1791 et jours suivants. — Angers, Mame, 1791, in-8° de 38 pp.

Liste des citoyens actifs et de ceux qui seront éligibles à la municipalité d'Angers. — Angers, Mame, 1790, in-8°, 86 p.

Liste des maires et échevins de la ville d'Angers, depuis Guillaume de Cerizay (1474) jusqu'à René Robert, sieur des Marchais, (1716). XVIIIe s., in-8 de 54 f. — Ms. 938.

Chronologie des maires et des évêques d'Angers. XVIIIe s., in-fol, de 20 p. — Ms. 940.

Abrégé de l'hist. des maires d'Angers, depuis 1474 jusqu'à 1748. XVIIIe s., cahier de 59 p. — *Liste des maires et échevins*, 3 pièces. — *Ordre de réception des maires, et éch. et conseillers, dép. 1474 jusqu'à 1728.* Cahier. — Ms. 942.

Registres des terres et domaines de Trèves, Milly le Meugeon, Villeneuve, Saugré, Brezé, Macé, Mor-

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

ton. 11 vol. in-fol. du XIVe au XVIIe s. — Ms. 915.

Régistres de la terre de Châteaubriand (paroisse de Ste-Gemnes-sur-Loire) et de ses dépendances, (appartenant aux familles de Châteaubriand, de Dinan, de Tartas, de Bourbon, Chevallerie, Richard, Duchatel. Van Bredenbec, Baraléry, des Haies, Darlus de Montécler.) 32 vol. in-fol. XIVe-XVIIIe s. — Ms. 916.

Archives nationales, série 9. *Titres domaniaux,* n°s 619-640 : Seigneuries de Chambellay, Baugé, la Chapelle St-Laud, Clefs, Avoir, Saumur, Beaupréau, Montfaucon, Angers, (familles de Contades et Loüet notamment.)

Recueil d'aveux concernant un grand nombre de fiefs et de terres fieffées de l'Anjou. In-fol. de 971 f. — XIVe-XVIIIe s. — Ms. 917.

Audouys : *Mélanges de pièces et extraits d'aveux censifs, déclarations, actes de partage, etc., concernant différentes familles de l'Anjou.* 2 vol. in-fol. XVIIIe s. — Ms. 918.

Vte Oscar de Poli : *Essai d'introduction à l'histoire généalogique.* — Paris, 1887, in-12, (voir la table.)

ARCHIVES DES FAMILLES

ET GÉNÉALOGIES PARTICULIÈRES

Pour les notices individuelles, dont on ne saurait ici dresser la liste considérable, sans refaire, pour l'Anjou, un travail bibliographique comme celui du P. Lelong pour les biographies françaises, on peut s'en référer au *Dictionnaire historique du département de Maine-et-Loire,* par Célestin Port, cité plus haut.

Dans la série L.^m^ 3, des imprimés de la Bibliothèque nationale, on trouve entr'autres les généalo-

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

gies particulières des familles d'Achon, Anthenaise, Armaillé, Bourmont, Broc, Budan de Russé, Cambourg, Dampierre, La Paumelière, Pocquet de Livonnière, Richer, Rohan, Ronsart, Rougé, Sapinaud, Tarade (v. le t. VIII du Catal. imprimé de Histoire de France).

Bouillé, Charette, Thomasseau de Cursay, Aubert du Petit Thouars, Puy du Fou, Durfort, Le Jeune de la Furjonnière, Mac-Carthy, Mailly, Marconnay, Montlor, Mornay, Quatrebarbes, Rohan, Savonnières (publ. en 1638), Scepeaux, Menon de Turbilly. (Id., t. IX.)

Archives départementales de Maine-et-Loire antérieures à 1790, série E : 4° Notaires et tabellions. 6° Corporations d'arts et métiers.

Supplément. Archives communales.

(L'inventaire sommaire, rédigé par C. Port, archiviste, a été commencé en 1885, in-4°, à la librairie Lachèse et Dolbeau, à Angers).

Archives départementales de Maine-et-Loire série E. Titres féodaux, Noms de famille.

L'*Inventaire* en a été rédigé par M. C. Port, et imprimé à Paris (Aug. Durand, en 1863, en 1 vol. in-4°. — La table alphabétique de ce fonds (familles et seigneuries), qui ne comprend pas moins de 1.500 articles, et plus de 70.000 pièces, est imprimée à la fin du volume de la page 461 à la p. 472).

Archives communales de M.-et-L. — V° l'Inventaire sommaire imprimé, et celui de la Sarthe pour la Flèche, le Lude, Bazouges, etc., — d'Indre-et-Loire, pour Bourgueil, — et Mayenne pour Châteaugontier, etc.

Minutes des notaires (dans les études) : les chambres de notaires ont établi plus ou moins exacte-

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

ment le récolement des divers protocoles, en 1869.

Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers, suivie de tables et de documents inédits, par C. Port. — Paris, Angers, 1861, in-8°. (Supplément publ. dans la *Revue de l'Anjou*, vers 1890.)

Inventaire des archives anciennes de l'hôpital St-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet hôtel-Dieu, par C. Port. Paris, Angers, 1870. in-4°. (Le cartulaire, tiré à part à 100 ex. in-8°, avec notice).

Table alphabétique de l'Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales. 1re partie. — Paris. impr. nat., 1875, in-4° (à consulter pour un certain nombre de familles mentionnées).

Archives nationales, à Paris ; série M. titres nobiliaires, n°s 258 à 909, généalogies, ordres chevaleresques, anoblissements, honneurs de la cour.

Les cartons sont classés par lettres alphabétiques. Voir l'*Etat sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales*. Paris, Delagrave 1891, in-4°, p. 284 et suivantes. Il convient de consulter la table alphabétique de ce volume, où se trouvent plusieurs familles angevines.

Notes alphabétiques sur les familles de l'Anjou extraites par Thorode, des titres, contrats de mariage, naissances, testaments, montres de noblesse, etc., avec pièces originales. 18 cartons in-fol. XVIIIe s. — Ms. 1004.

Recherches généalogiques sur les familles d'Anjou, par Audouys. 18 vol. in-fol. XVIIIe s. Notes extraites de divers titres originaux. La table alphabétique des noms de famille forme le dernier volume. — Ms. 1005.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Anecdotes sur des citoyens vertueux de la ville d'Angers mises au jour (par Thomasseau de Cursay,) *à l'occasion de Jean Hennuyer, évêque de Lisieux*, drame, (et composées par M. Félibien, seigneur des Avaux.) — Paris, 1773, in-4°, 72 p. (Cette plaquette est une mystification nobiliaire, comme l'a démontré M. C. Port, dans ses *Questions angevines*).

Extraits, notes et notices généalogiques sur les familles d'Anjou anoblies et jouissant des privilèges de la noblesse, en vertu de leur élection au mairat et échevinage de la ville d'Angers, par Audouys, 2 vol. in-fol. XVIIIe siècles.

L'auteur de ce travail inachevé a mis pour épigraphe: « Nous ne valons tous rien, c'est ma devise, » et il a écrit au dessous : « Ouvrage dans lequel on s'est attaché à découvrir l'origine et l'état premier des auteurs de chacun, tant pour réprimer l'orgueil et la gloriole de la plupart de leurs descendants que pour leur servir dans les cas où ils auraient intérêt de les connaître.... » — Ms. 1002.

Biographie de l'Anjou, par J.-A. Berthe (compilation datée de 1846). In-fol. de 101 f. — Ms. 1069.

Collection de notes et de tableaux généalogiques pour servir à l'histoire des familles de l'Anjou. Notes alphabétiques de Claude Ménard, Dom Barthélemy Roger, Pétrineau des Noulis, Thorode, Audouys, Toussaint Grille etc. 6 cartons in-fol. XVIIe-XIXe siècle. — Ms. 1003.

JACQUES CHEVILLARD : *Histoire généalogique de la maison de Beauvau et de ses alliances* (copie). In-fol. de 517 p. XVIIIe siècle. — Ms. 988.

Docteur OUVRARD : *Notices sur les hommes illustres du nom de Beauvau*, cahier in-fol. XIXe siècle. — Ms. 974.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Histoire généalogique de la maison du Bellay, par Louis Trincant, cy-devant procureur du roy ès sièges de Loudun (copie). In-fol. de 356 p. XVIIIe siècle. — Ms. 989.

Notes et documents pour servir à l'histoire généalogique de la maison *du Bellay*. 3 cahiers in-fol. XVIIe-XVIIIe siècle. — Ms. 992.

Collection de notes et de documents concernant la famille *du Bellay*. In-fol. 20 pièces XVIe-XVIIIe siècle. — Ms. 976.

Le Pape des Halles, René Benoist, angevin, confesseur de Marie Stuart et de Henri IV, évêque nommé de Troyes, curé de Saint-Eustache de Paris, par Joseph Denais. — Paris, Techener, 1873, in-8° (portrait).

Messire René Benoist. — (Oraison funèbre, par P.V. Cayet, réimpr. par le prince Augustin Galitzin). — Angers, Cosnier, 1864, in-8°, 28 p.

Généalogie de la maison de Bernard, [et alliances] *suivie de pièces justificatives* [par le Vte Bernard de la Frégeolière]. — Angers, Germain et Grassin, 1888, pet. in-4° de 851 p.

Notes et documents authentiques sur la famille Butler O'Madden, recueillis par le chevalier Ch. H.B. O'Madden. — Châteaugontier, 1877, in-8; (photog.)

L'abbé A. Le Boucher, curé de Beaufort, notes et souvenirs, par Joseph Denais. 1886, in-8° (portr.)

Notice biogr. sur M. l'abbé le Boucher.., par M. l'abbé J. Perdreau. — Angers, 1886, br. in-8.

Preuves de noblesse faites au nom de *Charles de Chérité*, le 18 avril 1605, par devant François de Marans, chevalier de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem, commandeur de l'hopital antien d'Angers, et Olivier d'Escoublanc, aussi chevalier dudit ordre. In-fol. de 10 ff. XVIIe siècle. (blasons coloriés.) — Ms. 978.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Louis de Clermont, sieur de Bussy d'Amboise, gouverneur d'Anjou, par André Joubert. (3 eaux-fortes de P. Vidal). — Angers, 1885, in-8°.

Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, par André Joubert. Angers, 1890, in-8° 333 p. (héliogravures).

Charles Ier de Cossé, comte de Brissac et maréchal de France, 1507-1563.. par l'abbé Ch. Marchand. — Paris, Champion, 1889 in-8°, 619 p.

Histoire généal. des Courtin, par le Vte O. de Poli. Paris, 1887, in-4° de 750 p. (On y trouve la généal. des Courtin angevins, 2,500 pièces justif. depuis le XIe siècle, et un index onom. de 50,000 fiches.)

Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, par F. Rossignol. — Paris, librairie nouvelle, 1861, pet. in-8°, plaquette.

Jean-Michel de Pierrerive, premier médecin de Charles VIII, et le *Mystère de la Passion*, par Ach. Chereau. — Paris, Techener, 1864, br. in-8°.

Notice généalogique et hist. sur Pouancé et la Guerche [par le marquis de Praulx]. — Paris, Poussielgue, 1832, in-8°.

Précis généalogique de la maison du Quatrebarbes, par le comte Théodore de Quatrebarbes. Angers, Pigné-château, 1839, gr. in-8° (abrégé du Ms. qui suit).

Histoire généalogique de la maison de Quatrebarbes. In-fol. de 445 ff. (copie XIXe siècle). L'original du XVIIe siècle est dédié à l'abbé Le Laboureur. — Ms. 991.

Un épisode des guerres de religion au Maine et en Anjou : René de la Rouvraye, dit le Diable de Bressault, par André Joubert. — Paris, Gervais, 1880, in-8°, 16 p.

Les armes, les livres, les papiers et le mobilier de

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

François de S^t.-Offange, ligueur angevin au temps de Henri IV, par André Joubert. — Angers, 1891, br. in-8°.

Jean Tarin, recteur de l'Université de Paris. (1590-1666). Notice biogr. d'après des documents inédits, par Joseph Denais. — Paris, Dumoulin, 1873, br. in-8°. (Auteur des Tarin de Montbertault, famille éteinte en Creuzot.)

Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe *siècle*, par Guillory aîné. 2e éd. rev. et augm. avec des appréciations hist. et antiques, par E. Chevreul et P. Clément. — Paris, Guillaume, 1862, in-12.

Titres généalogiques de la maison de Turpin de Crissé, mis en ordre par Vincent Mercier, notaire royal à Brie-Comte-Robert, en l'année 1779. 2 vol. in-fol. de 343 et 318 ff., (copie du XIXe s.) — Ms. 990.

Abjuration des protestants, Lerat, de Chivré, Desir, Cappel de Tilloy, de la Gallère, du Plessis, Gandon, Phelippeau, de Cordon de Monguyon, Lepelletier, Lenfant, Besnard du Percher, de la Trémouille, de Loré, etc. XVIIe s. (Liste des calvinistes d'Angers, vers 1630) pièces. — Ms. 873.

Chartes et pièces originales, XIIIe-XVIIIe s., concernant les familles Le Franc, de la Haye, de la Trémouille, de Montsoreau, de la Jaille, de Montjean, Lecomte de la Goernière, Bourré, Gouffier, Martin, Le Breton, du Bellay, Frain, d'Anthenaise, de la Varenne, du Lude, de Chalonne, du Bueil, Boilleau, Richard, Volleige, Roland, Ayrault, Robin de la Tremblaie, Mauvif, Trochon, Herreaux, Joanneaux, Toublanc, Bernard, Boylesve, Bazourdy, Lerat, Audouin, Louet, Girault, Aubin, Grezil, Crespy, Hiron, Lemarié, Cebron de la Varanne. — Ms. 859.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

LES PÉRÉGRINATIONS

D'UN JEUNE

Gentilhomme de Provence

à la fin du XVIe *siècle*

Nous avons pensé intéresser les lecteurs de l'annuaire en leur communiquant sous ce titre une page d'un vieux livre de raison d'une ancienne famille provençale, les Tributiis. Cette famille se fondit à la fin du XVIIe siècle dans la maison d'Isoard de Chénerilles, et c'est dans les archives de celle-ci que nous avons découvert le document que nous donnons ici.

Les pérégrinations de ce jeune homme et les incidents de sa jeunesse sont l'image la plus frappante de la vie et des mœurs de la Noblesse de province à l'époque troublée des guerres civiles. Les familles étaient sans moyens de subsister par suite des impôts, de la destruction des récoltes par les troupes, quand les terres avaient pu être ensemencées. Les pères de famille restaient sous la bannière des chefs de parti aussi longtemps que leurs forces le leur per-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mettaient et qu'on avait besoin d'eux, et les jeunes gens, dès qu'ils étaient à même de porter un mousquet, devaient s'industrier pour gagner leur vie.

Le métier des armes, ne demandant aucune préparation intellectuelle, a toujours été celui qui convenait aux jeunes gens de famille peu studieux ni enclins au travail d'esprit. Notre jeune provençal fit, il y a 300 ans, ce que beaucoup de jeunes gens feraient aujourd'hui encore, si les mœurs n'avaient pas changé.

Les Tributiis avaient jadis en Provence une situation fort importante ; ils étaient originaires d'Italie ; Simon, l'arrière-grand'père de notre gentilhomme, était un très savant jurisconsulte d'Aix, que Louis XII choisit en 1502 pour faire partie du parlement qu'il organisa dans cette province, française depuis quelques années à peine. Le Roi le combla de faveurs, le nomma son ambassadeur à Gênes, lui donna la présidence des États de la province et lui procura les moyens d'acquérir plusieurs seigneuries, notamment celles d'Aubenas, du Bourguet et de Ste-Marguerite. Simon de Tributiis avait épousé la fille aînée du célèbre jurisconsulte de Carpentras Étienne Bertrand, dont la réputation de savoir était universelle.

Le fils et le petit-fils de ce conseiller furent comme lui membres du parlement de Provence.

Joseph de Tributiis, qui nous occupe plus particulièrement, était fils aîné de Melchion, conseiller au dit parlement, et d'Anne de Panisse. Voici comment plus tard, rentré chez lui et marié, il raconte dans son livre de raison les pérégrinations de sa jeunesse :

« Je naquis l'an 1574 en la ville d'Aix où mon père estoit conseiller en parlement et où estant arrivé à l'âge de 5 à 6 ans, il voulut me faire apprendre quel-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

que chose, mais ce ne fut pas grand cas. Ayant une douzaine d'ans et en l'an 1586 ou environ, estant ma mère déjà morte, et se trouvant mon père fort incommodé, me fit nourrir page à la maison de monsieur le marquis d'Oraison.

« Ayant esté environ trois ans avec monsieur le marquis d'aujourd'hui, qu'estoit encore fort jeune garçon et moins âgé que moi de 4 ou 5 ans ; mais pour les grandes rudesses que je recevois journellement de madame la marquise, qu'estoit une grande Picarde, je fus contraint de m'enfuir à Ste-Marguerite [1], où après avoir demeuré environ deux ans, en l'an 1592, estant moi âgé d'environ 18 ans, feu monsieur d'Aubenas [2], mon oncle, qui m'aimoit beaucoup, me bailla des chevaux et me fit mettre dans la compagnie de gendarmes du feu marquis d'Oraison, où je fus quelques mois.

« Se présentant quelque temps après l'occasion du fort d'Aix [3], je me mis avec des gens de pied aux troupes de monsieur d'Epernon, et en ce siège d'Aix j'y fus blessé d'une arquebusade à une cuisse dans une escaramouche. Après, comme le tout fut pacifié en Provence, ayant le roy Henri quatrième entrepris la guerre de Savoie en l'an 1600, et étant moi âgé de 26 ans, je fus trouver monsieur d'Auriac [4], où je fus quelques mois en sa compagnie de gendarmes ; estant

[1] Ste-Marguerite, terre et château de son pere, près de Forcalquier, dans les Basses-Alpes.

[2] M. d'Aubenas : François de Tributiis, Sgr d'Aubenas, village aujourd'hui du canton de Reillane, arr. de Forcalquier.

[3] Le duc d'Epernon, chef du parti royaliste en Provence, avait fait construire un fort au N. E. de la ville d'Aix pour faire le siège de cette ville.

[4] M. d'Auriac : Etienne de Bonne, Sgr d'Auriac, colonel puis maréchal de camp, parent du connétable de Lesdiguières, qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

moi dans la dite compagnie lorsqu'il entra dans le marquisat de Saluces, qui fut un assez honorable voyage.

« Je demeurai quelques mois en la d. compagnie sans qu'elle fût congédiée, mais la paix faite en Savoie je me retirai à Ste-Marguerite où je fus quelque temps. On parla de me marier, et bien que je n'en eusse point de volonté, je fus voir une fille à Digne, ce qui fut cause que je m'y trouvai prisonnier pour avoir donné un soufflet à un nommé Montoux, de Riez, avocat, qui avoit fort affronté la d. fille [1].

« Lorsque la paix générale fut faite en France avec l'Espagnol, qui fut en l'an 1606, estant moi âgé de 32 ans et me trouvant inutile à mon pays, je m'en allai porter les armes en Hollande au parti des Etats et sous la charge du comte Maurice, estant en compagnie de 4 ou 5 soldats de ce pays et notamment du sergent Bonnet, de la Bastide du Jourdans, qui m'accompagna toujours en ce voyage, ayant esté constamment ensemble bons amis.

« Après avoir demeuré un an aux Pays-Bas et m'ennuyant d'estre plus longtemps en pays où je ne pouvois ouïr messe ni faire acte de catholique, je m'en allai en Hongrie, en compagnie toujours du sergent Bonnet, à dessein d'y porter les armes contre le Turc. Mais malheur porta que, estant arrivé à Vienne en Autriche, la paix se fit 3 semaines après, qui fut cause que je m'en revins en Provence.

avait joué lui-même, quoique attaché à la Ligue, un rôle important en Provence et en Dauphiné.

[1] Peut-être doit-on lire Moutoux ; il ne nous a pas été possible de retrouver cette famille. Nous avons vu ailleurs que Jh. de Tributiis fut pour ce fait condamné à 300 livres d'amende, somme importante pour l'époque.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

« Arrivé que je fus en mon pays, un an ou deux après je fus marié, âgé d'environ 34 ans, et ce fut lors que j'entrai au labeur et à la peine, ne sachant auparavant que c'estoit, bien que j'eusse beaucoup roulé en portant les armes, ce que je préférois à toute sorte de travail. Du depuis, les procès et grand nombre d'affaires que j'ai eu dès lors contre mes plus proches parents, et même contre le sieur de Roumoules mon beau-frère, m'ont beaucoup occupé.

« Parmi tous les confidents que j'ai eus dans ce monde je cite pour bon et parfait ami mons. de Montfuron, à présent conseiller à la cour des comptes, à qui j'ai des infinies obligations, estant un de mes ordinaires souhaits de le reconnoistre un jour et que Dieu me face la grâce de pouvoir eslever mes enfants à sa vertu et à sa crainte,et en après mourir en homme de bien. »

Joseph de Tributiis épousa en effet, le 23 oct. 1608, Marguerite de Laincel, fille de François, seigneur de Roumoules, et de Catherine de Barras. Les Laincel, avaient eu en Provence, au moyen-âge, un rôle fort important et marchaient au même niveau que les Sabran, les Castellane, les Villeneuve et les autres maisons de la chevalerie du pays. Mais, quoique cette famille se fût maintenue encore au XVIIe siècle dan un rang convenable, sa situation n'était plus la même. Elle subsiste encore de nos jours, mais dans un degré bien déchu de son importance féodale de jadis.

Joseph de Tributiis mourut à son château, à Ste-Marguerite, le 20 juin 1637, laissant quatre filles, dont 3 furent religieuses, et deux fils. L'un d'eux, seul, se maria, étant âgé, avec D^lle^ Marguerite de Bernier et n'eut qu'une fille mariée, Thérèse, qui porta la terre

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

et seigneurie de Ste-Marguerite par son alliance, en 1691, à son cousin Paul d'Isoard de Chènerilles, co-seigneur de Puymichel, qui dans sa jeunesse avait porté la croix de Malte, avait été page du Grand-Maître Nicolas Cotonner, et était monté en qualité d'enseigne sur les vaisseaux du Roi. Leurs descendants habitent, nombreux de nos jours encore, la ville d'Aix.

P. DE FAUCHER.



Copyright - Les éditions d'Ansay - Lyon 2007 -

SOURCES

DU

NOBILIAIRE DE L'AUVERGNE

Un mot sur l'ancienne Auvergne. — Il s'agit, ici, de l'ancienne Auvergne, c'est-à-dire d'une circonscription provinciale et de cette vaste région centrale de la France, telle qu'elle était avant 1789. Pendant l'ère féodale, l'Auvergne était bornée, au nord, par le Bourbonnais ; au sud, par le Gévaudan et le Rouergue ; à l'est, par le Velay, le Forez ; à l'ouest, par le Quercy, le Limousin et la Marche. Elle comprenait la Haute et Basse Auvergne, formées des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal entier, d'une partie de la Haute-Loire (l'arrondissement de Brioude), de l'Allier, (c'est-à-dire Cusset, St-Pourçain, Ebreuil), d'une partie de la Creuse (c'est-à-dire les pays de Combraille et du franc-alleu, comprenant les cantons de Crocq, Auzances, Bellegarde, Evaux, Chambon et Lépaud). En 1630, le pays de Combraille, qui avait fait partie jusque-là, avec le franc-alleu, de la généralité de Riom, fut compris dans celle de Mou-

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

lins pour former l'élection de Gannat; et, en 1635, la châtellenie de Bellegarde fut attribuée au présidial de Guéret, au détriment de celui de Riom ; mais, jusqu'en 1789, on a considéré le pays de Combraille et le franc-alleu comme de l'Auvergne ; (depuis 1790, ils sont compris dans le département de la Creuse).

Avec le roi de France Hugues Capet, à la fin du xe siècle, les monticules se couvrirent de forteresses et de donjons ; et c'est ainsi que commença l'époque féodale. L'Auvergne, pays accidenté, était éminemment favorable à ce nouveau régime. De toutes parts, s'élevèrent des châteaux-forts possédés par les détenteurs de fiefs ; et c'est alors que la Noblesse commença, forte et admirablement constituée dans tous ses ressorts. Ceci dura jusqu'en 1789. La Noblesse d'Auvergne est l'une des plus considérables de la France. Pas un champ de bataille qu'elle n'ait arrosé de son sang. De ses rangs sont sortis près de 20 maréchaux de France, plus de 300 officiers généraux, dont un grand nombre furent revêtus de commandements supérieurs ; 40 cardinaux au moins ; une foule d'évêques : 20 chanceliers ou gardes des sceaux et une multitude de grands magistrats. Elle a l'honneur d'avoir donné son nom à l'une des provinces de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, c'est-à-dire à la *langue* d'Auvergne. Nous diviserons les sources du nobiliaire d'Auvergne en 2 grands chapitres : 1° les *manuscrits* ; 2° les *imprimés*.

MANUSCRITS

§ I. — *Archives Nationales* (*Paris*).

Cet immense et précieux dépôt public renferme les foi-hommages (du XIVe au XVIIIe siècle) de diverses

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007 -

seigneuries de l'Auvergne. Voici comment. Au commencement du XIIIe siècle, le roi Philippe-Auguste fut obligé de faire la conquête du comté d'Auvergne sur le comte d'Auvergne Guy II, lequel était en guerre avec son frère Robert, évêque de Clermont (1213). Cette conquête attribua au roi 120 places fortes environ, composées de fiefs importants qui formèrent la *terre d'Auvergne* (*Terra Alverniæ*). En 1225, le roi Louis VIII disposa de la terre d'Auvergne en faveur de son fils Alphonse (frère de St Louis). Celui-ci, en 1250-1260, se fit rendre la foi-hommage de tous les vassaux de cette terre. Le *Spicilegium Brivatense*, publié par M. A. Chassaing, a donné la suite de tous ces feudataires. La terre d'Auvergne fut érigée en duché (1360), en faveur de Jean de France, duc de Berry. Elle passa à son gendre, Jean de Bourbon, (mort en 1434); arriva à Suzanne de Bourbon, mariée en 1505, au célèbre Charles III de Bourbon, connétable de France. Mais celui-ci ayant eu tous ses biens confisqués par François Ier, à la suite de sa félonie, ce roi réunit le duché d'Auvergne à la couronne, en 1531, et il en a fait partie jusqu'en 1789. Tous les actes de foi-hommage, relevant du duché d'Auvergne, sont donc, actuellement, aux archives Nationales, à Paris. Dom Bettencourt, dans son excellent ouvrage des *Noms féodaux*, en a donné l'importante nomenclature.

§ II. — *Bibliothèque Nationale. Département des manuscrits.*

Armorial général de France. Dressé en vertu de l'édit de 1696. Les armoiries des familles de l'Auvergne sont dans le volume de la généralité de Riom (Auvergne). Il est important de distinguer entre les

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007 -

armes produites et celles *imposées d'office*. Les premières sont souvent inexactes, les secondes sont toujours fausses.

Cabinet des Titres. Il faut y consulter :

1° L'*ancien cabinet de d'Hozier*, comprenant 9739 dossiers renfermés dans 221 cartons, provenant du cabinet généalogique que Charles d'Hozier céda au roi en 1717.

2° Les *Dossiers bleus*, (alphabétisés), collection de 18.273 dossiers, renfermés dans 342 cartons, contenant des mémoires, notes, documents généalogiques qui avaient été rassemblés dans le cours du XVIIIe siècle.

3° *Pièces originales*. Collection magnifique de 68.500 dossiers, reliés en 3.061 volumes. Classée par lettres alphabétiques ; remontant jusqu'au XIVe siècle ; provenant des anciennes archives de la Chambre des comptes.

4° *Collection Chérin*. Elle comprend 4.240 dossiers reliés en 214 volumes, contenant les travaux de Bernard Chérin, Berthier, L.-Nic.-Hyacinte Chérin, exécutés au XVIIIe siècle, pour l'admission aux honneurs de la cour et aux places de sous-lieutenant dans les régiments privilégiés.

5° *Nouveau d'Hozier*. Collection de 7.918 dossiers, renfermés dans 165 cartons.

6e *Carrés de d'Hozier*. Copies et extraits de généalogie. Collection formée de feuillets de papier in-4° (acquise en 1831) ; reliée en 652 volumes.

Preuves pour les demoiselles de St-Cyr [1] ; pour les pages de la grande et petite écurie.

1 Elles font partie du Cabinet des Titres n° 293-311. Elles s'arrêtent à 1766. Les preuves de 1766 à 1789 ne peuvent se retrouver que dans les dossiers particuliers des familles.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Histoire d'Auvergne, par l'abbé Pierre Audigier. Ce manuscrit comprend 10 volumes in-4°. L'auteur est mort à Clermont-Ferrand, en 1744, chanoine de la cathédrale. Son œuvre comprend un chapitre assez long sur la noblesse de l'Auvergne, c'est-à-dire des notices sur les maisons nobles.

Chevaliers de Malte des Prieurés d'Aquitaine, d'Auvergne et de Champagne. Manuscrit de 330 pages ; hauteur : 27 centimètres, largeur : 18 centimètres sur papier fort ; il fait partie du *Cabinet des Titres*, Biblioth. Nationale (Paris) n° 837. De la fin du XVIIe siècle. Il y a 2 listes de chevaliers de la langue d'Auvergne. La 1re est identique à celle donnée par l'abbé de Vertot ; la seconde contient les *généalogies* de nombreux chevaliers et celle-ci commence en 1427 pour finir en 1726.

Armorial d'Auvergne, Bourbonnais et Forez, in-folio relié en maroquin. Précieux volume dû au héraut d'armes Guillaume Revel, héraut de Charles Ier de Bourbon, et exécuté, vers 1450. Il renferme les armes des vassaux du *duché d'Auvergne*, les vues des forteresses, villes, etc. Ce manuscrit est vraiment un objet presque unique. Revel ne l'a pas achevé ; des écussons sont en blanc ou avec les noms des vassaux ; mais la plupart sont peints avec les curieux cimiers, cris de guerre, et très archéologiquement.

Siège de Rhodez, en 1480, manuscrit dû à Guillaume Caoursin (*Bibliothèque Nationale, fonds latin, n° 6067, folio 34*). Il renferme les noms de divers chevaliers de St-Jean de Jérusalem, de l'Auvergne, qui prirent part à ce siège.

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007 -

§ III. — *Archives départementales du Puy-de-Dôme.*

Ces archives n'ont pas un fonds spécial affecté aux *familles*. Mais elles possèdent d'autres documents importants, savoir :

1° *Registres des Insinuations de la sénéchaussée d'Auvergne, à Riom.* Cette suite de registres in-folio (quelques-uns ont des tables) commence au milieu du XVIe siècle et va jusqu'à 1789, Elle renferme tous les actes portant une donation, (testaments, mariages, simples donations). Il serait à souhaiter que des tables modernes fussent dressées avec soin.

2° Dans le fonds du chapitre de la cathédrale de Clermont et de l'abbaye de St-Alyre, on trouve un grand nombre d'actes de foi-hommages de seigneurs d'Auvergne.

3° *Fois-Hommages rendues par des vassaux d'Auvergne aux évêques de Clermont* (1224-1433). Ces actes féodaux se trouvent dans les Archives de l'Evêché de Clermont, aux archives départementales du Puy-de-Dôme. Ils ont été publiés, en partie, dans l'*Histoire* de *Clermont-Ferrand* (tome II, page 334 et suivantes), par A. Tardieu.

§ IV. — *Aux archives départementales du Rhône.*

Preuves des chevaliers de St-Jean de Jérusalem (Malte), de la langue d'Auvergne. Elles sont renfermées dans 20 énormes volumes manuscrits grand in-folio, aux *Archives du Rhône, à Lyon.* Le 1er volume commence les preuves en 1514 et va jusqu'à 1669 (incomplet dans ses listes). Il faut une *autorisation* pour consulter ces volumes. On l'adresse au préfet du

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Rhône. (Ces preuves renferment 500 chevaliers environ). M. Léopold Niepce, qui a publié en in-8° (excellent travail) le *Grand prieuré d'Auvergne* (Lyon, 1883) annonçait un tome II qui aurait compris 2,000 chevaliers classés ; mais ce travail n'a pas paru.

§ V. — *Registres de l'état civil. Minutes des notaires.*

Registres de l'état civil des communes. Les registres tenus, avant 1789, par les curés de chaque paroisse, remontent, en général, au XVIIe siècle. Il y en a quelques-uns du XVIe siècle, notamment, à Clermont-Ferrand, pour la paroisse de Ste-Croix de la cathédrale.

Minutes des anciens notaires. Un grand nombre d'études, d'Auvergne, en conservent remontant au XVIe siècle. Il y a un répertoire imprimé pour ces vieilles minutes et chaque arrondissement ; mais il est très inexact, ceux qui ont rédigé ce catalogue et donné des dates, n'étant pas paléographes, ont commis de nombreuses erreurs.

§ VI. — *Croisades. Preuves de cour. Chapitres nobles ; charges anoblissant.*

Croisades. C'est à Clermont, en Auvergne, en 1095, que fut prêchée la 1re croisade, par Pierre L'Hermite ; aussi trouve-t-on, à cette célèbre expédition et aux suivantes, une foule de chevaliers d'Auvergne. Leur liste a été donnée dans le *Nobiliaire d'Auvergne,* par Bouillet, (t. VII, p. 235), et les armoiries des cheva-

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

liers figurent dans la salle des croisades, à Versailles.

Honneurs de la Cour. Pour monter dans les carrosses du Roi, aller à la chasse avec lui, etc., sous Louis XV et Louis XVI, il fallait faire des preuves de noblesse au Cabinet des ordres de Sa Majesté, sans traces d'anoblissement connu, et remonter avant 1400. La liste des familles d'Auvergne a été publiée dans le *Nobiliaire d'Auvergne*, par Bouillet (T. VII, p. 433.)

Chapitres nobles. Nous avions, en Auvergne, divers chapitres qui exigeaient des preuves de noblesse pour y être admis. Les voici :

1° *Chapitre des chanoines de St-Julien de Brioude.* Remonte avant 826. Les chanoines, au nombre de 38, portaient le titre de comtes. Il fallait faire preuve de 16 quartiers de noblesse. La liste des chanoines a été publiée 1° en 1805, par MM. Dantil et de Chavanat ; 2° en 1834, par Lainé, dans le 4e volume des Archives de la noblesse. Les preuves des chanoines n'ont pas été conservées. On en rencontre dans les archives des familles, quelquefois.

2° *Chapitre de Blesle* ; fondé en 886. Ordre de St-Benoit. Pour des femmes nobles. On exigeait 4 générations nobles ; ces dames prenaient le titre de chanoinesses.

3° *Chapitre de Laveine.* Erigé en 1782. Preuves de noblesse paternelle remontant à 1400. Les dames qui y étaient reçues portaient le titre de chanoinesses.

Enfin, grand nombre de chanoines de la cathédrale de Lyon (qui faisaient des preuves de noblesse) sont des auvergnats (leur liste a été donnée dans le *Nobiliaire* d'Auvergne, par Bouillet, Tome VII).

Parmi les *charges de judicature qui conféraient la noblesse en Auvergne*, nous ne voyons que celles de

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

trésoriers de France, au bureau des finances, à Riom, et celles de conseiller, à la cour des aides de Clermont-Ferrand. La liste des trésoriers de France, de Riom, n'a pas été publiée ; mais elle avait été dressée, manuscrite, par feu M. Alphonse du Sablon du Corail, de Riom et doit se trouver dans sa famille. La liste des conseillers à la cour des aides de Clermont-Ferrand a été publiée dans notre *Histoire de Clermont-Ferrand*. Il y avait, enfin, les charges de conseillers-secrétaires du roi, maison, couronne de France qui anoblissaient, quand on avait obtenu des lettres de vétérance. (Voir la liste donnée par Bouillet, Nobiliaire d'Auvergne, t. VII, p. 491-493. Cette liste comprend également les lettres de noblesse données à des auvergnats, dès le XVIIe siècle).

§ VII. — *A la Bibliothèque de Clermont-Ferrand.*

Maintenues de la noblesse d'Auvergne en 1666 et années suivantes par l'intendant d'Auvergne de Fortia. 6 volumes manuscrits, 3 in-folio, 3 in-4°. C'est un recueil extrêmement important pour l'état nobiliaire de l'Auvergne sous Louis XIV, résultat de la grande recherche ordonnée par ce monarque. Ces volumes ont des tableaux généalogiques, des blasons en couleurs, etc., l'inventaire des pièces produites.

Nobiliaire d'Auvergne, par dom Coll, bénédictin, in-4°, 1782.

Notices historiques, généalogiques sur la Haute et Basse Auvergne, in-folio. Ouvrage manuscrit de Jacques Audigier, receveur des tailles, (père du chanoine Pierre Audigier, auteur de l'Histoire manus-

Copyright - Les éditions d'Auvergne - Lyon 2007 -

crite d'Auvergne, dont nous avons parlé). Manuscrit in-folio, de 1685 environ, provient de la bibliothèque de l'historien Dulaure.

La Limagne d'Auvergne. Notices sur ses villes, bourgs ; petit in-folio (manuscrit), par Jacques Audigier, receveur dès tailles, qui précède. (Suite du précédent) ; de 1685. Bibliothèque de Clermont-Ferrand. Provient de la bibliothèque de l'historien Dulaure.

Extrait de l'Histoire d'Auvergne, par l'abbé Pierre Audigier, (mort en 1744). 3 volumes in-4°. Copiés par l'historien Dulaure. Ils donnent l'ancienne noblesse de l'Auvergne.

Table chronologique des événements qui ont rapport à l'Auvergne, de 250 à 1618 (manuscrit petit in-4°). 3 volumes ; de l'historien Dulaure.

Dictionnaire des châteaux, fiefs de l'Auvergne, par le baron de Val de Saunade, 2 vol. in-fol. ; vers 1810.

Histoire d'Auvergne, par l'abbé Teillard, curé de Virargues, 776 pages in-4°. Manuscrit curieux et intéressant.

Lettres de rémission, données par les rois de France à des personnes de l'Auvergne, manuscrit (copies de M. Crouzeix). A la Bibliothèque de Clermont-Ferrand.

Ce manuscrit in-4°, acheté après la mort de M. Crouzeix, renferme des lettres de rémission fort curieuses des XIVe, XVe et XVIe siècles, de personnages de l'Auvergne, la plupart nobles.

Mémoire ou Relation de la province d'Auvergne, en 1637 par M. de Mesgrigny, intendant d'Auvergne.

Mémoire concernant la province d'Auvergne par M. Lefebvre d'Ormesson, intendant d'Auvergne, 1698, in-4°.

Extraits des registres du conseil secret du Parle-

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

ment de Paris et de ceux de la Chambre des comptes. Grand in-folio. Copies de l'historien Dulaure. Ces extraits concernent l'Auvergne uniquement.

Extraits du Trésor des Chartes, années 1199 à 1581. Copiés par Dulaure. Manuscrit in-4°.

Extraits des dépôts judiciaires de Paris. Copiés par Dulaure. Manuscrit petit in-4°.

Noms, âges des prêtres enfermés, en 1792, à Clermont-Ferrand au petit séminaire de la Chasse.

Mémoire sur la généalogie des anciens vicomtes de Murat, par M. Teillard, curé de Virargues, 95 pages in-4.

Généalogie de la maison de Montmorin, par la comtesse de Carneville, 4 volumes in-folio, illustrés avec soin, reliés avec grand luxe. Nombreux blasons ; généalogies des alliances, etc.

§ VIII. — *Collections particulières.*

Chartriers de M. le comte de Chabrol, (château de Jozerand, Puy-de-Dôme) ; de M. le comte de Bonnevie, (château d'Aubiat, Puy-de-Dôme) ; de M. le comte d'Autier de la Rochebriant (château de Barmontet, Puy-de-Dôme) ; de M. Lenormand de Flaghac (château de Vatanges, Puy-de-Dôme) ; de M. Berard de Chazelles (château de la Canière, Puy-de-Dôme) ; du château de Chaméane (Puy-de-Dôme) ; de M. Ambroise Tardieu (à Herment, Puy-de-Dôme) ; de M. le baron d'Hunolstein (au château de St Cirgues, Puy-de-Dôme) ; du château de la Barge (à M. le comte d'Aurelle de Montmorin).

Battenay, archiviste paléographe. Inventaire des titres, mémoires et documents de la maison, châtellenie et

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

seigneurie du Ronzet, en la paroisse de Giat (Basse-Auvergne), fait en 1742 ; manuscrit de 347 pages petit in-folio. (Bibliothèque de M. le comte A. Maingard, à Paris).

Registre des foi-hommages de la baronnie d'Herment, en Auvergne (Puy-de-Dôme), prêtées, en 1698, à Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Soubise, baron d'Herment. Superbe registre grand in-folio, (manuscrit), relié en veau (avec les macles et les hermines des armes des Rohan), en mains de M. Ambroise Tardieu. Les actes sont signés Peyronnel notaire à Herment. Ce document renferme les feudataires de la région occidentale du Puy-de-Dôme, en 1698.

Collection de M. François Boyer (à Volvic, Puy-de-Dôme).

Elle renferme une importante série de dossiers de *pièces originales* sur les familles nobles de l'Auvergne, classées alphabétiquement, (contrats de mariage, testaments, partages, lettres autographes, etc.) C'est une collection très curieuse et peu connue.

Collection sur l'Auvergne, de M. Antoine Vernière, avocat à Brioude.

Généalogies manuscrites des familles de la ville de Riom (Puy-de-Dôme). (Ce travail est dû à feu M. Alphonse du Sablon du Corail. Il est conservé dans sa famille).

Arbre généalogique, avec les documents servant de preuves indiqués en marge, de la *maison de Bosredon*, en Auvergne. Il a 16 mètres de longueur et 1 mètre de largeur environ. Dressé par Chérin de 1784 à 1785. Conservé dans la famille de M. le *comte de St-Georges, à Montluçon* (Allier).

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007 -

IMPRIMÉS

I. GÉNÉRALITÉS

§ 1. — *Nobiliaires et ouvrages divers.*

Nobiliaire d'Auvergne, par J.-B. Bouillet, Clermont-Ferrand, 1843-1846, 7 vol. in-8, blasons. Le baron de Sartiges d'Angles a fourni la plupart des éléments de cet ouvrage, ce que reconnaît, du reste, l'auteur dans la dédicace.

Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne, par Ambroise Tardieu, 1884, petit in-4°, blasons en couleurs. Il donne près de 5,000 notices et les *représentants* actuels de chaque famille. Ce travail a demandé 25 années de recherches.

Nobiliaire de la province d'Auvergne d'après les jugements de maintenue de M. de Fortia, intendant, par Lainé, Paris, 1841, in-8, 94 p. On le trouve à la Bibliothèque de Clermont-Ferrand (n° 792).

Aveux et dénombrements des nobles et roturiers tenant fiefs aux baillages de St-Pierre-le-Moutier, de Montferrand et des montagnes. Montferrand, 8 mars 1488. Publié dans le Bulletin historique de l'Auvergne, par l'Académie de Clermont. (Très important document pour les feudataires de cette époque).

Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, 2 volumes in-fol., 1708.

Les origines de la ville de Clermont, par Savaron, vol. in-fol., 1662.

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

Dictionnaire des anoblissements, 1788, 2 vol. in-8.

Histoire généalogique de la maison de Bosredon, en Auvergne, par Ambroise Tardieu. gr. in-4° de 426 pages ; nombreux blasons, sceaux, etc., avec la généalogie de près de 150 familles alliées.

Histoire généalogique de la maison de la Roche du Ronzet (en Auvergne, Nivernais, Auxerrois), grand in-8°, blasons, 1892, (par Ambroise Tardieu). Cet ouvrage donne des notices généalogiques sur toutes les alliances de cette noble famille d'Auvergne.

Bouillet. Dictionnaire héraldique de l'Auvergne, Clermont-Ferrand, 1857, in-8, blasons. Il renferme l'Armorial général de France, de 1696 ; Généralité de Riom) ; mais morcelé de telle façon qu'il est impossible de trouver une armoirie complète. En un mot, travail qui serait utile si le plan n'était pas défectueux.

Liste des gentilshommes d'Auvergne convoqués aux assemblées de la noblesse pour les états généraux, en 1789. Publiée (in-8°) par M. de Barthélemy.

Grand Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme, par Ambroise Tardieu, Moulins, 1877, in-4° (renferme l'historique de plus de 4000 fiefs de ce département ; œuvre de 18 années de travail ; indispensable pour un nobiliaire de l'Auvergne.

Histoire de la ville de Clermont-Ferrand, par Ambroise Tardieu, 2 vol. in-4° 1871-1872. Renferme une suite de généalogies des anciennes familles de cette ville ; nombreux blasons.

Histoire de la ville de Montferrand, par Ambroise Tardieu, in-4° blasons.

Histoire du pays de la ville et de la baronnie d'Herment, par Ambroise Tardieu, 1866, in-folio, blasons.

Histoire illustrée des villes d'Auzances et de Crocq,

Copyright - Les éditions d'Auvergne - Lyon 2007 -

blasons, 1888, in-16. (par Ambroise Tardieu et H. Boyer).

Pontgibaud, en Auvergne, par Ambroise Tardieu, in-8° blasons, 1888.

Histoire illustrée de la ville et du canton de St-Gervais d'Auvergne, par Ambroise Tardieu et A. Madebène, in-16, blasons nombreux, généalogies, etc. 1892.

Sigillographie du Bas-Limousin par Ph. de Bosredon et E. Rupin, 1886, in-folio (renferme une quantité de sceaux intéressant l'Auvergne et la noblesse de cette province). Très important ouvrage, de haute érudition ; vrai travail de bénédictin.

Inventaire des archives municipales de Riom par François Boyer, in-4°, 1892.

Spicilegium Brivatense, par Aug. Chassaing, in-4°, 1886, imprimerie Nationale.

Coutumes locales de la haute et de la basse Auvergne, par Chabrol, 4 vol. in-4°, 1786. Le tome IV renferme l'histoire des fiefs de l'Auvergne.

Inventaire des sceaux de la collection Clairambault, à la Bibliothèque Nationale, in-4°. Imprimerie nationale. (L'Auvergne y est largement représentée).

De Ribier du Chatelet, *Dictionnaire historique du Cantal*, 5 vol. in-8°, vrai travail de bénédictin, imprimé à Aurillac. Il donne l'historique de chaque fief de la haute Auvergne.

De Ste Marthe. *Gallia Christiana*, 14 vol. in-fol. 1715-1718. Il y a un volume sur le *diocèse de Clermont-Ferrand*.

Essais historiques sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons, par M. de Roussel, Paris, 1765-1767, in-12, 9 volumes.

Renferme les régiments de Picardie, Béarn, Champagne, Royal, Dauphin, Navarre, Piémont, Marine,

Copyright - Les éditions d'Auvergne - Lyon 2007 -

Flandre, Dauphiné, Médoc, Normandie, Bourbonnais, Guyenne, Royal-Vaisseaux, Orléans, Condé, Bourbon, Chartres. — Ouvrage rare ; (se trouve à la bibliothèque Nationale, à Paris).

Notice historique sur la maison de Sarrazin par Allyre de Sarrazin, Bar-le-Duc, 1882, in-8°.

Recherches sur la maison du Bourg, par Henri du Bourg (publié en 3 faciscules in-8°), 1881.

Maison de Montagnac, (Notice généalogique, Paris, 1865, in-8° (au bureau du Cabinet historique).

Généalogie de la famille de Lestrange, Châteauroux 1890, 16 pages in-8° (publiées par le comte Henry de Lestrange).

Généalogie de la maison de Rochefort d'Ailly ; 15 pages in-8°, Clermont-Ferrand, imprimerie Mont-Louis.

Généalogies des maisons de Fabri et d'Ayrenx (Cantal) par Jules de Bourrousse de Laffore, Bordeaux, 1884, in-8°.

Un ramo della famiglia Mattarelli, in Francia, sotto il nome di Matharel, (extrait du Giornale araldico di Pisa anno VII, n° 12) Pisa, 1880, in-8° (publié en italien).

Généalogie historique de la maison de Lastic, Poitiers, 1868, in-8° (114 pages).

Chronologie de la maison de Lastic, par Paul de Chazelles, à Clermont-Ferrand, 1853, in-folio. 21 pages, typographie Vidal, à St-Flour.

Généalogie de la maison Morel de la Colombe de Lachapelle, Issoire, imprimerie de Vedrine, in-4° (3 pages).

Généalogie de la maison de Vinols par le baron Jules de Vinols de Montfleury, Lyon, Louis Perrin, 1880, in-folio, blasons (36 pages).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Généalogie de la famille Charrier (Auvergne, Lyonnais), par Lainé, 1847, in-8°, (extraits des Archives généal. de la noblesse du même auteur), 24 pages.

Notice généalogique sur la maison de Chanaleilles) (extraits de la *France héraldique*) par Ch. Poplimont, 1877, in-8°, 57 pages.

Généalogie de la maison du Plantadis, par Ambroise Tardieu, 1882, petit in-4° ; blasons en couleurs (avec des notices sur les familles alliées).

Armorial général de France, par d'Hozier, 10 volumes in-folio, réimprimé en 1868-72, par Firmin Didot.

Indicateur de d'Hozier, par Louis Paris, Paris, 1855.

Histoire des grands officiers de la Couronne, par le Père Anselme, 1726-1733, 9 vol. in-folio.

Dictionnaire de la Noblesse, par de la Chesnaye des Bois et Badier, 1770-1786, 15 vol. in-4. L'ouvrage a été réimprimé, en 19 vol., par Schlesinger; 1863-76, Paris.

Nobiliaire universel, par Viton de St-Allais, 1814-1843, 21 vol. in-8° (réimprimé en 1873-1874).

Histoire généalogique et historique des Pairs de France, par de Courcelles, 1822-1833.

Dictionnaire universel de la noblesse, par de Courcelles, 1820-1021, 5 vol. in-8.

Archives historiques de la noblesse, par Lainé, 11 vol. in-8, 1828-1850.

Annuaire de la noblesse, par Borel d'Hauterive, 1843-1892).

Chronologie militaire, par Pinard, 8 vol. in-4.

L'impôt du sang, par d'Hozier, édité par L. Paris.

Histoire de l'ordre de St-Louis, par Mazas, 4 vol. in-8.

La France protestante, de Haag, 2e édition.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Nobiliaire du Limousin, par l'abbé Nadaud (publié par l'abbé Leclerc). Précieux ouvrage, fort utile pour l'Auvergne ; 4 vol. in-8 (Limoges, 1880-1882).

Noms féodaux, par dom Bettencourt, Paris, 1826, 2 vol. in-8. Il y a une édition récente publiée par Bachelin-Deflorenne.

Armorial général, par Rietstap, 1875, in-8.

Armorial du Bourbonnais, par de Soultrait, 1857, in-8 (il y a une 2e édition in-4, un peu augmentée).

Histoire des chevaliers de St-Jean de Jérusalem par l'abbé de Vertot, 1753, 7 vol. in-12. (Le tome VII renferme une liste des chevaliers de la langue d'Auvergne, de 1516 à 1726).

Testament de Claude-Yves, marquis d'Alègre (6 novembre 1664) par A. Lacombe. Le Puy, 1884, in-8.

Mémoires sur procès. Une foule de ces mémoires, des XVIIe et XVIIIe siècles, imprimés, renferment une partie des généalogies des familles. Nous avons, en Auvergne, des mémoires de ce genre et fort nombreux ; mais ils se trouvent dans les familles ou par hasard. Citons celui-ci :

Mémoire, de 1747, in-folio, 12 pages et 3 tableaux généalogiques, présenté par Jean Claude de Reynaud de Monts, chevalier, seigneur de Monts, Issard, Issandolanges, le Pohat, Layre, Terreneyre, baron de St-Pal, contre Pierre Verdier Latour, procureur du roi en l'élection de Clermont-Ferrand. Ce mémoire fut publié pour établir la généalogie dudit Reynaud qu'on accusait d'avoir dérogé par un bail à ferme de la commanderie de Montferrand.

Généalogie de la maison d'Estaing. (Bibl. de Clermont, n° 800).

Gayffier, Gévaudan, Velay, Auvergne, Ile-de-

Copyright - Les éditions d'Auvergne - Lyon 2007 -

France. Riom id. in-4° 16 pages. (Bibl. de Clermont, n° 801).

Fragments de l'Armorial de d'Hozier concernant l'Auvergne. (Biblioth. de Clermont-Ferrand, in-folio, n[t] 789).

Prospectus de l'histoire de la noblesse par l'abbé Berger, Paris, 1767, in-4°, 7 pages, id Clermont, 1767, in-4° 4 p. (Biblioth. de Clermont-Ferrand, n° 791).

Notice généalogique sur la maison de Sarrazin par Allyre de Sarrazin, Poitiers, 1864, in-8. (Bibl. de Clermont, n° 809).

Généalogie de la maison de Sartiges. (Archives généalog. de la noblesse par Laîné), 1837, in-8, 36 pages. (Bibl. de Clermont, n° 810).

Généalogie de la maison de Sartiges (extraite du nobiliaire d'Auvergne, Clermont, 1857, in-8°, 232 p. (Bibl. de Clermont, n° 811).

Archives généalogiques de la maison de Sartiges, suiv. de l'Armorial de ses alliances, Clermont, 1866, in-4°. (Bibl. de Clermont, n° 812).

Généalogie historique de la maison de Biencourt, Paris, 1817, in-8°. Par de St-Allais (T. XII, de son Nobiliaire universel). — La branche de Biencourt de Léclauze avait la terre de Léclauze, près de Giat (Puy-de-Dôme).

Généalogie historique et critique de la maison de la Roche-Aymon, par l'abbé d'Estrées, in-folio. (Se trouve aussi à Paris, à la Biblioth. Nationale.

Mémoire sur la maison de Chabannes sl. 1759 ; additions audit mémoire, 1779 sl. (Bibl. de Clermont, n° 862).

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007 -

§ II. — *A la bibliothèque de Clermont-Ferrand.*

Ordonnance contradictoire de vérification des titres de noblesse, rendue par M. d'Ormesson pour Antoine Goyt, payeur des *gages* de la cour des aides de Clermont, contre M. Marchand, subrogé au lieu et place de M. Lacour de Beauval, chargé pour la recherche de la noblesse, du 5 février 1699, in-4°. (Bibl. de Clermont-Ferrand, n° 795).

Généalogies des maisons de Chabannes, de Comborn, du Croc, de Gironde, de Lespinasse, de Montboissier, de Polignac, de Sartiges, de Turenne, de Ventadour, de Vichy, in-4°. (Extrait de l'histoire gén. des Pairs de France par Courcelles. (Bibl. de Clermont-Ferrand, n° 796).

Liste de MM. les chevaliers, chapelains conventuels et servants d'armes des 3 vénérables langues de Provence, Auvergne, France : à Malte, 1772, pet. in-4°. (Bibliothèque de Clermont-Ferrand, n° 797).

Généalogie de la maison d'Aubier, in-8°, 8 pages. (Bibl. de Clermont-Ferrand, n° 798).

Généalogie Bérard de Chazelles, Clermont, 1861, 1 feuille. (Bibl. de Clermont, n° 799.)

Histoire généalogique de la maison de Bosredon, en Auvergne, comprenant des notices historiques sur un grand nombre de fiefs et les armes et généalogies de plus de 160 familles, par Ambroise Tardieu. Clermont-Ferrand, 1863, in-4°, planches, (volume des plus importants et de fonds pour l'Auvergne; se trouve aussi à Paris, à la Biblioth. Nationale. Tiré à 160 exemplaires, publié avec un luxe hors ligne ; a coûté 10.000 fr. à éditer).

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

Mémoire sur la filiation de la maison de Chabannes ou de Chabannées, ou de Chabannois, 1759, in-8°. (Bibl. de Clermont, n° 802).

Généalogie de la maison de Chabannes augmentée jusqu'en 1843, 1 feuille plano. (Bib. de Clermont, n° 803).

Notice historique sur la maison de Chabannes ou de Chabannées, suivie de l'armorial de ses alliances. Clermont, 1864, in-4°. (Bibl. de Clermont, n° 88).

Généalogie de la famille de l'Hôpital (d'Auvergne) par de la Faye de l'Hôpital, Clermont 1844, 1 feuille. (Bibl. de Clermont, n° 805).

Recherches historiques, sur la famille de M. de Moré, comte de Pontgibaud, par Beille-Bergier. Clermont, 1747, in-4° 8 p. (Bibl. de Clermont, n° 807).

Notice généalogique sur la maison Chapt de Rastignac, publiée par la famille. Paris, 1858, in-12 (Bibl. de Clermont, n° 808).

Enfin M. le baron Jean de Sartiges d'Angles, mort à Clermont-Ferrand en 1875, a donné, à la Bibliothèque de cette ville, sa superbe collection de livres nobiliaires et héraldiques.

Ambroise Tardieu,

historiographe de l'Auvergne.

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

THOMAS-EUGÈNE DE WATTEVILLE

MARQUIS DE CONFLANS

La maison de Watteville ou Batteville, ainsi appelée en Espagne, l'une des six familles nobles de Berne, porte : *de gueules à 3 demi vols d'argent.*

Elle tire son nom de la terre de Watteville dans le Tockembourg, comté de Suisse.

Gérard de Watteville obtint, le 6 mars 1621, la cession de la terre de Conflans qui fut érigée en marquisat, pour le dédommager de la perte de son domaine de Versoi, au pays de Gex, par suite de l'abandon de la Bresse, du Bugey, du pays de Gex consenti en 1601 par le duc Charles Emmanuel de Savoie, en échange du marquisat de Saluces.

Philippe François de Watteville de Joux, fils du précédent, marquis de Conflans, comte de Busselin, baron de Châteauvilain, servit dans la cavalerie et commandait en chef à la levée du siège de Dôle en 1635. Il mourut jeune de la peste la même année à Blatterans. De son mariage avec Louise Christine de Nassau-Dillembourg, fille de Jean II, comte de Nas-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

sau-Dillembourg, et de Marguerite, duchesse de Holstein-Sonderbourg, il laissa :

1. Jean, capitaine d'infanterie au service de l'Espagne, tué en Italie.

2. Jean-Charles de Watteville, marquis de Conflans, chevalier de la Toison d'Or, nommé par les Espagnols le marquis de Batteville. Il épousa en 1655, Desle de Bauffremont, et mourut en 1699, après avoir été successivement général de cavalerie en Flandre, et gouverneur du Luxembourg.

3. Anne Désirée, chanoinesse du Mont, puis mariée à Jacques de Saint-Maurice, comte de Bosjean.

4. Marie, abbesse de Château-Châlons, princesse du Saint-Empire, décédée en 1700.

5. Et Thomas-Eugène de Watteville, marquis de Conflans, capitaine de cavalerie [1]. Durant les guerres de la Fronde, il prit part, au mois d'août 1650, au premier siège de Rethel où il commandait, avec le marquis de Stenay, le corps d'armée de Turenne alors allié aux Espagnols. Atteint d'un boulet au genou, il mourut, huit jours après, des suites de sa blessure et fut inhumé dans cette ville le 24 du même mois. La mention de sa sépulture est conservée en ces termes dans les registres paroissiaux :

« Registres des morts et sépultures de l'église
« paroissiale de Rethel depuis le 1er de may
« 1650 iusques au mesme jour l'an révolu.

« Aoust 1650
« Le 24e Messire Thomas Marquy de Conflan. »

Deux jours auparavant, il avait exprimé ses dernie-

[1] Voir la Chesnaye Desbois et Badier. 3e édition, 1876, tome XIX, verbo Watteville, col. 1033.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

res volontés dans un testament qui fait partie des anciennes minutes déposées en l'étude de Me Rousseau, notaire à Rethel, auquel j'en dois l'obligeante communication. Bien que d'une valeur intrinsèque assez restreinte, cette pièce mérite toutefois d'être reproduite *in extenso* ; elle a non seulement pour auteur un personnage historique dont le nom reste attaché aux annales de la contrée, mais encore elle est presque le seul document de ce genre que nous ayons découvert au cours de cette période tourmentée qui, de 1650 à 1654, désola les campagnes du pays rethélois [1].

In nomine Domini, amen.

Fut présent en sa personne Mre Thomas Hugen de Jou, dit de Vatteville, marquis de Conflan, estant de présent en cette ville de Retel, gisant au lict malade, touttefois sain de son esprit et d'entendement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et incertain que l'heure d'icelle, ne voulant mourir intestat et sans au préallable avoir pourveu au faict de sa conscience, a faict son testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et manière quy ensuit:

Premièrement, a recommandé son âme à Dieu, son créateur, à la très glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, à Mre Sct Thomas, son patron, et à toute la Cour céleste de Paradies.

Veut et ordonne aussytost que son âme sera sortye de ce monde, lorsqu'il plaira à Dieu l'en appeller, son corps estre inhumé et enterré au charnier de ses prédécesseurs, au lieu dit Siro, sy Madame sa bonne mère le peut faire faire commodément ; et en cas que

[1] Il n'existe, de la même époque, qu'un autre testament de Louis de Fromaget, dont la copie se trouve aux archives du C. H.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

cela ne se puisse, il désire estre inhumé en la grande église paroissialle dudit Retel, dans le cœur.

Que ses obsecques et funérailles soient dites et chantées en ladite église, par trois divers jours, le plus honnestement que faire ce pourra.

Qu'au convoye de son enterrement y soient invittez tous les prestres et relligieux dudit Retel ausquelz sera donné rétribution honneste.

Que son luminaire soit composé suivant qu'il est bien séant à sa condition.

Et que pour le repos de son âme soit donné à l'église où il sera enterré deux cens livres par an pour prier Dieu, pour le repos de son âme.

A ledit sieur testateur dit et déclaré qu'il entend que tous ses créditeurs soient payez et satisfaictz entièrement et tous ceux qui l'ont pensé durant sa maladie.

A légué la somme de deux cens livres au nommé Adam, serviteur de Mr son frère.

Pareille somme de deux cens livres au nommé Lescarmouche, son vallet.

A chacune de Mesdames, ses sœurs, cent pistolles ; à Mr son frère, tous et un chacuns ses biens généralement quelconques, le faisant ainsy légataire de tout et héritier universel.

A Mr Baracquant, lequel l'a assisté à sa maladie, vingt pistolles.

A Mr Camart [1], son cheval gris.

[1] Noble homme Antoine Camart, seigneur de Semeuze, Moncy, et Rochefort, conseiller de très haut et sérénissime prince Monseigneur le duc de Mantoue, et son procureur général en son duché de Rethélois, dont la fille, Marguerite Camart, épousa, par contrat passé à Rethel, le 23 février 1648, devant Barthéllemy et Pauffin, notaires, Mre Antoine de la Grange, baron de Sommevesle, chevalier, seigneur de Billemont, Vouciennes, Missy, et le Plessier aux Bois.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

A ses autres petits vallets, tout son esquipage.

A la Marie (sic) et à son fils, quatre bonnes pièces de terre, au choix de Madame sa bonne mère, à laquelle il a donné asseurance de ses fidèlles affections.

Et lequel présent testament a esté ainsy nominé et dicté par ledit s^r testateur, auquel a esté leu et releu mots après autres, par moy n^re soub^né, en la présence des tesmoins cy après nommez, qu'il a dit bien entendre. Voulant qu'il sorte son plain et entier effect, et pour l'exécution d'icelluy a esleu et nommé la personne de Mre Anathoille Baraudier, chanoine d'Arbois, y demeurant, et pour ce faire luy a volontairement hippothecqué tous ses biens et lequel il a prié vouloir accepter cette charge.

Fait et passé audict Retel, avant midy, au logis de Charles Tiercelet, bourgeois dudict Retel, le lundy vingt deux^me aoust mil six cens cinquante, pard^t moy notaire royal dem. audit Retel, soub^né, en la présence dudit sieur Tiercelet, et d'Adam Bartolet, M^e chirurgien, demeurant audit Retel, tesmoins pour ce appellez, pour l'absence d'autre no^re, et a ledit sieur testateur signez avec lesd. tesm. lecture faicte.

(signé) Watteville, marquis de Conflans,
Tiercelet, Bartolet
Barthelemy (notaire).

PAUL PELLOT.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

LES FUSEAUX DE LA CHATELAINE

LÉGENDE

A madame H. Lucas.

Quand elle endormait son Jésus divin,
La Vierge en chantant filait sa quenouille ;
Sous le doigt léger que la lèvre mouille,
Plus fin qu'un cheveu devenait le lin.

Aussi les missels, jubés et vitraux,
Dont à Notre-Dame on faisait offrande,
Retraçaient toujours, ô douce légende,
La Vierge tournant ses minces fuseaux.

En ce souvenir, au fond du manoir,
Dans ces nobles temps à la foi profonde
Où les chevaliers parcouraient le monde
La croix à l'épaule, il eût fallu voir

Gente damoiselle, héritière alors
De ces humbles soins qu'ennoblit Marie,
Filer, en passant simplement la vie,
Tunique aux vivants ou linceul aux morts.

Et sanctifiés par ces purs travaux,
Les jours s'écoulaient, à ce fil semblables :
Quand la mort venait, d'œuvres honorables
La main était pleine, et pleins les fuseaux.

VICOMTE DE COLLEVILLE.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

POÉSIES

A L'HISTORIEN DU « RÉGIMENT DE LA COURONNE »

Histoire, ô poésie ! ô magnifique liqueur,
Philtre prestigieux, dont ma lèvre est trempée,
Voici qu'entre vos mains la plume est une épée,
Dans tous les bons combats affirmant sa vigueur ;

Sans-Chagrin, Sans-Quartier, fiers noms, Va de bon cœur,
Pseudonyme expressif de plus d'une équipée,
Et revit à nos yeux la royale épopée,
Béthou loyal quand même, Artois toujours vainqueur

A ce beau livre écrit avec le sang de France
Rime et raison, d'accord, répondent : « Espérance,
Alleluia ! grand peuple épris du souvenir. »

Ecoutez : on entend le passé qui martèle,
Sur le socle d'airain des gloires à venir
Une couronne aux morts de la France immortelle.

LOUIS DE CHAUVIGNY

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

FRANCE D'OUTRE-MER

Notre sœur d'Orient, ô terre maronite,
France d'outre-mer, noble et généreux pays,
La voix de Léon XIII, au nom de saint Louis,
Pour toi s'élève et nous exhorte et nous invite.

Sur le pacte chrétien qu'ont signé nos vieux rois,
Tu reposes ta foi, fondes ton espérance ;
Tu comptes avant tout sur l'appui de la France,
En cette heure présente aussi bien qu'autrefois.

Du saint Roi la parole auguste et solennelle
Nous oblige toujours au même engagement
Et, prêts à le tenir encor fidèlement,
Liban, nous te tendrons une main fraternelle ;

Car nous sommes de ceux qui gardent souvenir
Des fastes du passé douloureux ou prospères,
De ceux qui veulent, loin de renier leurs pères,
A la tradition rattacher l'avenir.

SONNET

Le jour allait s'éteindre, un jour d'été ; la lune
Plaquait son disque d'or au-dessus des buissons :
Deux femmes, par les champs dépouillés des moissons,
Lentement cheminaient, cheveux blancs, cape brune.

Elles marchaient de front, silencieuses, l'une
A l'autre ressemblant... Soudain les premiers sons
De l'angelus dans l'air s'épandirent : chacune
Tout net s'arrêta, grave et prête aux oraisons.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Le soir agrandissait leurs maigres silhouettes.
Je les voyais debout, rigides et muettes,
Tracer de leurs doigts secs le signe de la croix,

Et, mains jointes, tout bas murmurant leur prière,
Elles me rappelaient ces images de pierre
Que taillaient les vieux temps quand ils disaient :
Je crois !

ACHILLE MILLIEN.

A JEANNE D'ARC

Très douce et pure héroïne,
Si, voyant notre ruine,
Tu revenais parmi nous,
Jeanne, âme de la Patrie,
Dans notre race appauvrie
Qui tomberait à genoux ?

Qui donc croirait à tes « Saintes »
Dans la morgue des enceintes
Où siègent nos gouvernants ?
Qui donc serait ton « Beau Sire ? »
Où trouverais-tu La Hire
Et Dunois pour lieutenants ?

Avec notre foi légère,
Où chercherais-tu, bergère,
Voyant le ciel élargi,
Pour te suivre dans ta route,
Malgré la crainte et le doute,
Jean de Metz et Poulengy ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Pour refaire une épopée,
Quand tu voudrais une épée
Bien en main, de juste poids,
Où reprendrais-tu le glaive
Entrevu par ton saint rêve
Dans l'église de Fierbois ?

Puis quel souverain très juste,
A Reims, sous la voûte auguste
Serait sacré près de toi ?
Dans la frémissante foule
Croirait-on la « Sainte Ampoule »
Vrai présent du Ciel au Roi ?

Suivant la vieille habitude,
Verrait-on la multitude
Crier au prince : Noël ?
Penserait-on que Dieu même
L'a fait le maître suprême
N'ayant de maître qu'au ciel ?

Ah ! n'espérons plus de grâce
Quand chaque matin qui passe
Rétrécit notre horizon,
Quand, si tu devais renaître,
Jeanne, c'est de nous peut-être
Que te viendrait la prison !

Avec la foi de nos pères,
Laissons-là les temps prospères,
Oublions les vieux succès ;
Dieu ne verse plus la manne....
— Et cependant, sainte Jeanne,
Souviens-toi de tes Français !

G. de Pimodan.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LE BLASON DU PRINTEMPS

A feu Sicille, « hérault de tres puissant roy Alphonce d'Arragon, de Sicille, de Vallence, de Maillorque, de Corseigne et Sardaigne, conte de Barcelonne, etc. », auteur du *Blason des couleurs en armes, livrées et devises.*

Ton naïf symbolisme et tes allégories,
Sicille, vieux héraut, m'ont bien souvent charmé,
En ta place autrefois, si l'on m'avait nommé,
Oh ! comme j'aurais fait de belles armoiries

Au chevalier Printemps, doux seigneur des Prairies.
Ce noble porterait un cœur d'or enflammé
Sur sinople, le champ de pleurs d'argent semé ;
En chef, au naturel, trois redortes fleuries ;

Pour cimier, le soleil issant d'une nuée ;
Et, suivant jusqu'au bout la règle habituée,
Aux flancs de son écu, pour tenants, deux amours.

Il lui faudrait chercher une galante emprise ;
Moi, je lui donnerais cette triste devise :
Ver non semper viret ! —Les beaux moments sont courts.

LE « LIVRE DE RAISON ».

La nuit venue, ayant verrouillé ta boutique
Et supputé le doit d'une rare pratique,
Bon bourgeois, tu traçais ton « Livre de raison. »
C'était une naïve et sincère chronique
D'humbles gens s'agitant dans un humble horizon.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Tu notais le menu de ta table frugale,
Le prix du pain, l'émeute à la dernière halle ;
Les belles pendaisons, les grands enterrements,
Un voyage princier ou quelque gros scandale
Et mille petits riens, graves évènements.

C'était le fils aîné sortant d'apprentissage,
La fille qu'un voisin prenait en mariage
Ou le dernier petit commençant à marcher.
Quant à la politique, homme heureux ! homme sage !
Tu ne regardais pas plus loin que ton clocher.

Tu n'étais pas grand clerc, on le voit à ton style,
Vieil ami. Tout annonce une plume inhabile ;
Ton orthographe fait le tourment du lecteur.
Tu t'inquiétais peu de chose si futile,
Ignorant que de toi nous ferions un auteur.

Dans ton œuvre pourtant, malgré sa sécheresse,
On sent ton cœur qui bat de joie ou de tristesse.
Le poète s'éprend des temps où tu vécus
Et, rêve, en souriant parfois de ta faiblesse,
D'un vieux monde oublié de modestes vertus.

EMILE TRAVERS.

LA CROIX DE BORNY

Au Vte Oscar de Poli.

Le temps qui détruit tout n'a pu, malgré sa rage,
Arracher aux sillons, labourés par l'orage,
L'empreinte de ses coups, les traces de ses pas

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Qui sont dans notre sol et n'en sortiront pas...
Ainsi, près de Borny, six mois après la guerre,
Un pauvre vieux brave homme, en labourant la terre,
Par un choc se trouvant tout à coup retenu
Se baisse et voit briller sous le soc, mis à nu,
Un objet de métal qu'il croit sans importance...
Il va s'en emparer, quand une résistance
Qu'on ne peut définir le force à dégager
Doucement..... Sans effort... pour ne rien déranger,
Puis... petit à petit... lentement... se dessine
Un corps tout mutilé, troué dans la poitrine
Où brille encor le fer de l'étranger maudit...
C'est un soldat français !... Son vêtement le dit
Et, dans ses doigts crispés, un chiffon tricolore
Ce lambeau de l'honneur que sa main tient encore,
Il semble dire à tous, au moment du trépas,
Un français peut mourir, mais il ne se rend pas !!!
Le vieillard, jusque-là cloué par la surprise,
Sur ce muet témoin de la dernière crise
Plonge un regard profond et, tombant à genoux,
Tout tremblant de douleur et blême de courroux,
Au spectre glorieux qu'il vient de reconnaître
Il adresse ces mots qu'on retiendra peut-être :

« O mon fils bien-aimé !... malgré tout mon chagrin
« De retrouver ici ta dépouille mortelle,
« La gloire qui te couvre et la rend éternelle,
« Dans mon cœur désolé d'une si brusque fin
« Fait revivre l'orgueil qu'une race maudite
« Veut en vain par la force arracher de nos fronts !
« Sur les débris d'hier demain nous renaîtrons !
« Quels que soient les desseins que la ruse médite !!!

Dans ce cœur torturé par la rage du sort,
Miné par les chagrins... par un sublime effort

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

FAMILLE DE POLI [1]

L'ancienneté de race des Poli, — *aliàs* Pauli, de Paulo, de Paulis, de Polo, de Pol, — est bien connue; les généalogistes, les chroniqueurs, les historiens de Provence ont parlé d'elle. Charles-René d'Hozier (fils de Pierre, le 1er des d'Hozier) en a laissé une généalogie dressée vers 1675 [2]; Pithon-Curt [3] doit s'être basé sur ce manuscrit pour la généalogie qu'il a publiée en 1742. Un membre de la famille, de la branche de Saint-Tronquet, François-Gabriel de Pol, écrivait, en 1736, comme préambule à son « Livre de raison », quelques notices sur l'origine et la filiation des siens : « *Je mets au commencement tout ce que j'ay pu recueillir des affaires de mes ancestres concernant ma généalo-*

[1] Un sentiment que comprendront mes honorés collègues m'a fait d'abord hésiter à publier ces savantes recherches ; mais elles renferment tant de choses utiles que je n'ai pas cru devoir leur en dérober la lecture. — P.

[2] L'original ms. est à la Bibliothèque Nationale, Cab. des Titres, *Boîtes grises de d'Hozier*.

[3] *Hist. de la Noblesse du Comtat Venaissin*, II, 332.

Copyright - Les éditions d'Ansay - Lyon 2007 -

L'amour de la patrie et l'honneur de la France
Unis étroitement, font taire la souffranee.
Soldat aussi jadis, héros de l'ancien temps,
Dans ses humbles foyers rentré depuis longtemps,
Il goûtait le bonheur au sein de sa famille
Quand, sa compagne un jour, un peu plus tard sa fille
A l'inflexible mort payèrent leur tribut...
Deux garçons lui restaient... il n'avait plus qu'un but...
Le canon insolent soudain s'est fait entendre.
Ses fils sont au pays..... Le pays vint les prendre !
A Reischoffen l'aîné, prodige de valeur,
Broyé par le canon s'est éteint sans douleur
Et l'autre !... le voilà !... regarde ô pauvre père !...
Fidèle à son drapeau, brave comme son frère
Il est mort en soldat... Homme ! il faut les pleurer,
Français ! les applaudir... Croyant les honorer !!!
Si jamais le hasard qui naît des circonstances
Vous guide en cet endroit, rappelez-vous ces stances
Et, dans les champs criblés par l'airain des combats
Où le fer ennemi moissonna nos soldats,
Non loin des tumulus dont la patrie est fière,
Près du mur décrépit d'un ancien cimetière,
Sur un humble tombeau creusé dans le rocher
Une modeste croix qui semble se cacher
Vous dira : C'est ici !... Sous cet amas de terre
Deux héros sont couchés !... le fils avec son père...
Celui qui manque là, plus haut leur est uni !
Français, découvrez-vous !... C'est la croix de Borny !!!

GEORGES DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

gie [1] ». Les éléments recueillis sont entièrement d'accord avec les deux autres ouvrages. On a ainsi une très ample généalogie de cette noble famille, dont le berceau est indiqué comme se trouvant dans les Alpes-Maritimes, et sa filiation suivie, dans ses branches fort nombreuses, à Nice d'abord, puis à Avignon, à Barge de Piémont, à Turin, et encore, selon d'autres auteurs, à Carpentras, en Corse, en Calabre, et jusqu'en Dalmatie.

Nous ne voulons pas marcher ici sur les traces de ces érudits et suivre à notre tour la famille de Poli dans ces diverses régions, où elle s'est toujours distinguée par la haute position qu'elle occupait, et par des exploits chevaleresques qui l'accompagnent partout jusqu'à nos jours : ce serait un travail bien au-dessus de nos forces. Nous nous limiterons à parler de ses origines dans les Alpes-Maritimes, et à donner un rapide aperçu des principaux personnages que nous y avons trouvés ; car les études que nous avons faites sur cette région, qui est aussi la nôtre, nous ont indiqué quelle était la vraie position de la famille, dont d'Hozier même n'a pas soupçonné la haute importance.

Il fut une époque où les généalogistes les plus autorisés ne croyaient pas pouvoir dresser la généalogie d'une illustre Maison sans lui chercher une origine Romaine, mythologique parfois. C'est ainsi que, pour les Poli, d'Hozier a cru devoir évoquer une tradition d'après laquelle cette famille « *seroit d'antique origine Romaine, issue de Saint Sergius Paulus, et de Rome elle se seroit respandue en divers païs et cités, comme*

[1] Ce précieux manuscrit fait partie des archives de M. le comte de Poli.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Nice en Provence, Avignon, Carpentras, Sesse en Callabre, et autres. »

Bien que les traditions de famille soient toujours fort respectables et que souvent, en remontant ce courant, on puisse arriver à d'excellents résultats, qu'on nous permette, pour cette fois, de ne pas nous y arrêter. — d'Hozier continue en disant que : « *Ce qui est certain, c'est que dès le commencement de l'onziesme siècle elle tenoit un rang distingué en la dite ville de Nice, où vivoit Rambauld Pauli ou de Pol ; appert d'une charte de l'Evesque de Nice... an mil trente-sept.* »

En effet, dans l'*Histoire de l'Eglise de Nice*, par Gioffredo, se trouve une charte, que nous avons aussi publiée [1], par laquelle Laugier Rostaing restitue à l'évêque de Nice certaines églises que Rostaing, son père, avait jadis données à l'Evêque Nitardi ; parmi les témoins figure un *Raimbaldus de Pal, testis.* D'Hozier est ici en défaut en fixant pour cette charte l'année 1037 ; car, si Gioffredo l'a enregistrée sous cette année, à cause de l'Évêque Nitardi qui s'y trouve nommé, c'est à une époque postérieure qu'il faut l'attribuer, vers 1075, à cause du nom d'un des témoins, *Petrus Episcopus*, qui signe dans presque tous les actes de l'Eglise de Nice à cette dernière époque.

La forme du nom, « de Pal », s'éloignait, il est vrai, du nom de *Pauli*, qu'on aurait plutôt dû trouver dans une charte latine, quoique, à la rigueur, on eût pu l'y admettre [2] ; mais la découverte et la publication

[1] Dans notre *Cartulaire de l'anc. Cathédrale de Nice,* Turin, 1888, ch. 6.

[2] Cfr. Du Cange, *Gloss. med. et infimæ latin* :

« Paulus, *palus*, a veteri Gallico *paul*, eodem sensu in litteris

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

du Cartulaire de l'Eglise de Nice nous ont fait rencontrer mieux, car, à la date certaine de 1081, nous y trouvons le nom de *Raimbaldus Pauli*, qui signe à une donation, avec d'autres nobles témoins, parmi lesquels *Petrus Episcopi* et *Poncius Osagno* [1].

Raimbaldus Pauli, voilà bien et sûrement la tige de cette noble race.

Une autre charte, à laquelle on doit attribuer pour époque le XIIe siècle, fournit un autre ancêtre, *Rambalt de Paulo*, lequel est tenu au service de deux charges de vin pour une terre qui relève de l'Eglise de Nice [2].

Il est évident que ces trois formes se rapportent à une même famille et à deux personnages, l'aïeul et le petit-fils. D'Hozier ne dit rien de plus sur ce premier personnage, dont il écrit incorrectement le nom, en mettant « Raimbald de *Pol* », et il n'indique ni l'origine de ce nom patronymique, ni celle de la famille. A la suite de ce premier personnage, il ne sait comment combler la lacune qu'il rencontre jusqu'en 1250, et il parle alors d'une pierre sépulcrale des Champs Elysées d'Arles, portant cette inscription : « *Clemen-*

remissionis anno 1381. — Libert. novæ Bastidæ de Avoy, anno 1308 : «... cum pertica seu *paulus* erectus ac plantatus existeret. » (Cfr. verbo *palus*, p. 45). Et, du même, *Gloss. Français*, p. 256 : « Paul, pieu, poteau. (Gloss. med. et inf. lat., Paulus. Cfr. Pau.) » — Une charte du Cartul. de Cluny donne la même forme : «... sacro S^ti^ Petri et S^ti^ *Palli* de Cluniaco monasterio... » (Bruel, *Chartes de Cluny*, III, 2236). Pareillement, une charte de la maison des Hospitaliers dite de St-Paul, près Romans, «... sacerdos Martinus Sancti *Pali*... » (Ulysse Chevalier, *Cartul. des Hospit. du Dauphiné*, no 93). Plusieurs communes de la Haute-Loire ont conservé dans leur voçable cette forme archaïque : St-Pal de Chalençon, St-Pal de Mons, St-Pal de Murs.

1 Cartul. de la Cathédrale de Nice, 20.

2 Ibid., 36.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

tia Pauli clarissimo marito posuit Anno 1200. »[1]; puis, d'une famille Poli d'Avignon, dont étaient consuls en 1216 un Antoine de Paulis et en 1218 un Raymond de Paulis ; il retourne ensuite aux Poli de Nice par une pièce de 1250.

Grâce à notre Cartulaire, comme on l'a vu, nous avons déjà un nom de plus à la moitié du XIIe siècle, mais nous pourrons aussi suppléer à ce que ne dit pas le généalogiste officiel : l'origine du nom et de la famille.

Comme nous l'avons dit ailleurs, les noms de famille dans les Alpes-Maritimes se formèrent généralement au XIIe siècle, mais de différentes manières, selon la qualité des personnes. On remarque, en effet, quelques noms patronymiques et constants dès le siècle précédent, comme souvenir d'un nom ancien ou d'un prénom illustré, ou comme qualification de fief ou de lieu d'origine ; mais pour la famille comtale de Castellane-Thorame, ainsi que pour la famille vicomtale de Nice et de Sisteron, il n'existe pendant ce premier siècle aucun nom de famille : il s'y trouve seulement quelquefois, comme qualificatif, le prénom du père suivant celui du fils[2]. Dans la famille de

[1] Cette inscription, maintenant disparue, a été vue en 1834 par le comte de Poli.

[2] Nous donnerons comme exemple chez les Castellane-Thorame : en 1057, *Rostagnus Rainardi* ; en 1109, *Guillelmus Rostagni* ; en 1122, *Raymundus Faraldi* et *Hugo Faraldi* ; en 1218, *Guillelmus Faraldi* ; en 1125, *Aldebertus Varaco* ; en 1038, *Dodo Abillonius* et *Pontius Abellonius* ; pour les vicomtes de Nice : en 1075, *Laugerius Rostagni* ; en 1117, *Gaucerandus Laugerii* et *Bertrand Laugerii* ; en 1144, *Rostagnus Raimbaldi* ; en 1046, *Rostagnus Raimbaldi* ; en 1108, *Raimbaldus Laugerii* et *Guillelmus Raimbaldi* ; vers 1109, *Petrus Fredo* et *Guillelmus Aldebertus* ; de 1146 à 1156, *Franco Raimbaldi* et son frère *Paulus Raimbaldi* ; enfin, de 1151

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Castellane-Glandevès, le seul prénom de *Feraldi* devient patronymique au XIIIe siècle ; dans celle des vicomtes, à la fin du XIIe, le prénom de *Raimbaldi*, et au début du suivant le prénom de *Laugerii* ; les descendants des autres branches, qui ne se sont pas éteintes, ont pris le nom d'un fief.

Dans les familles consulaires, qui presque toutes étaient vassales de l'église, le nom de famille se forme au contraire, et d'une manière définitive, à la moitié du XIIe, mais en général on ne trouve pas, comme élément constitutif, le prénom paternel. Pour les noms des classes inférieures, le hasard seul pourvoit à leur formation, et a le but de distinguer les familles sans prétendre au souvenir d'un ancêtre ou d'une action. Tel étant, dans les Alpes-Maritimes, l'état de l'onomastique, on conviendra que, s'il n'est pas le souvenir traditionnel de l'origine Romaine, le nom de *Pauli*, en raison de l'illustration de la race constatée par des documents successifs, doit avoir une signification et un motif de haute valeur.

La famille Pauli ne peut pas se ranger parmi les familles consulaires de la première époque, car le premier consul qu'elle ait produit ne paraît qu'en 1305 ; d'autre part, il convient de n'oublier pas que ce second nom qui suit le prénom, avec la forme du génitif ou avec la particule, indique, en général, ou la paternité ou le fief ; nous verrons, au contraire, ici une formation toute particulière, présentant tous les caractères de la vérité historique et locale.

C'est dans la famille Vicomtale que nous allons trouver les Poli. Il est, en effet, un fait admis et re-

à 1184, Pierre Raymond, Guillaume *Raimbaldi*, quelques-uns fils d'un Raimbald, les autres retenant déjà ce second prénom comme nom de famille.

Copyright - Les éditions d'Ansay - Lyon 2007 -

connu par différents auteurs Provençaux, c'est que le nom de *Paulus* ou *Pauli* équivaut à celui de *Sanctus Paulus* ou *Sancti Pauli* [1]; c'est même cette coïncidence qui dut confirmer la légende de la descendance Romaine de Saint Paul Serge.

Ces auteurs remarquent que, parmi d'autres personnages, *Raymundus de Paulo*, consul d'Avignon en 1218, s'identifiait avec *R. de Sancto Paulo*, consul en 1215. Un généalogiste Niçois de la fin du siècle passé, Dom Boniffacy, enregistre la famille, mais se limite à indiquer la branche de Lucéram, dont nous parlerons, sous les deux formes *Pauli* et *de Paulis;* il lui donne une origine Avignonnaise et ne cite que le seul personnage suivant: « *Bertrando di San Paolo, domicello in Sospello an. 1331. Questi Pauli escono originariamente da Avignone* [2]. » Ce généalogiste, qui avait beaucoup travaillé sur les originaux, doit certainement avoir vu l'acte dont il parle; mais nous avons à notre tour trouvé, le 23 décembre 1333, *nobilis Bertrandus de Sancto Paulo*, qualifié héritier de Raymond Pellegrini [3]. Une branche des Pauli, d'autre part, a sûrement fait sa résidence à Sospel, car on trouve à Nice, en 1458, parmi les quatre arbitres de la ville, Jean Pauli, qualifié *de Sospitello* [4]. Pareillement, au début du XIIe siècle, notre Cartulaire de l'Eglise de Nice fournit bien à point, en 1117, un

[1] Fantoni, *Hist. d'Avignon*, 1678, I, 102 verso. — L'Hermite de Souliers, *Chronol. des Evêques et Archev. de Narbonne*, 1665, préface.

[2] Il leur attribue les mêmes armoiries que les généalogistes de Provence : d'argent à 3 violettes d'azur, etc.

[3] Famille noble de Sospel, — Archives d'Etat à Turin. Reconnaissances des Arch. de la Cour des Comptes.

[4] Archives de la Cour des Comptes, Comptes des clavaires, vol. 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Raymundus de Sancto Paulo, et vers 1125, un *Guillelmus Sancti Pauli*, tous les deux témoins à Nice [1].

On a toutes les raisons de reconnaître dans ces trois personnages des membres de la famille Pauli par les motifs suivants :

1° Il existe maintenant dans les Alpes-Maritimes, arrondissement de Grasse, un village de Saint-Paul, mais au XIe et au XIIe siècles il ne portait pas encore ce nom, et la localité comprenait des fractions qui s'appelaient *Ciclo* et *Canadelo* [2].

2° On ignore le fait qui a donné le nom de Saint-Paul à ce village, mais ce n'est pas le nom du patron d'une église de ce lieu, car aucune n'avait ce vocable.

3° Il résulterait des principes précédents que Raymond et Guillaume de Saint-Paul ne prirent pas leur nom du village, mais il est fort admissible que le village lui-même ait reçu sa nouvelle dénomination de la famille qui le possédait.

4° Le nom de Saint-Paul, sous cette forme, n'est pas un titre de domaine, mais un vrai nom patronymique plus ancien.

5° Comme corollaire, nous ajouterons que si ce village avait été à cette date la seigneurie exclusive d'une autre famille, on eût pu hésiter à attribuer les deux personnages précités aux Pauli de Nice ; tel n'étant pas le cas, l'identité du nom de famille en est puissamment raffermie.

Il y a bien une noble famille *Guigo*, de Nice, qui paraît dès le XIe siècle, et qu'on trouve plus tard participant au fief de Saint-Paul de Vence, mais seulement en 1302, malgré toutes les recherches que nous

1 Cartul. cit., nos 91 et 45.

2 *Cartul. de Lérins*, édit. de Flamare, p. 196. Cette dernière localité a conservé jusqu'à notre époque son nom primitif.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

avons faites à ce propos. On trouve en la dite année deux frères, *Petrus Guigo, condominus de Sancto Paulo, et Bertrandus Sancti Pauli* [1], mais les documents antérieurs ne prouvent pas qu ils eussent plus anciennement cette seigneurie; au XIIe siècle, ils avaient celle de *Rocha*, [2] dont étaient *W. de Roca*, vers 1075, et *Guigo de Rocha*, en 1152 [3]. Le village de Saint-Paul porte ce nom dans le registre des cavalcades de Provence en 1223, où on trouve le *Castrum de Sancto Paulo* fournissant *duos equos armatos et quatuor pedites armatos*.

On connaît également que, le 12 Mai 1241, les moines de Lérins vendirent à la commune *de Sancto Paulo* le *Castrum de Rocaforte* [4]; le *Petrus de Sancto Paulo*, qui est un des représentants de la commune, doit être le *Petrus Guigo de Carrocio* de 1252; car, à cette époque, les Pauli devaient avoir déjà perdu la seigneurie de ce village, auquel ils avaient donné leur propre nom. En effet, le territoire de Canadello, où fut ensuite fondé le village de Saint-Paul, était dans le XIe siècle une dépendance du Comté de Vence et se trouvait situé bien près de cette dernière ville [5]; il devait donc appartenir aux seigneurs de Vence, dont une branche est celle des Vicomtes de Nice. C'est donc aux Vicomtes de Nice que nous devons rattacher les *Pauli*, les *de Paulo*, les *Sancti Pauli*, les *de Sancto Paulo*; formes diverses d'un nom identique appartenant à la même famille.

[1] Archives d'Etat à Turin, *Nizza e Contado*, maz. 3, in-16.

[2] Probablement Roquefort, arrond. de Grasse.

[3] Cartul. cit., nos 15 et 28.

[4] Layet, *Excursion entre Nice et Antibes*, p, 135.

[5] De Vence à Canadel il y a environ 3 kilomètres, et du village de St-Paul à la localité indiquée aujourd'hui sous le nom de Canadel, un kilomètre.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Nous avons établi dans les pages précédentes que le nom de Saint-Paul ne pouvait être originairement un titre de domaine de la famille *Pauli*, mais bien un vrai nom patronymique, et nous croyons trouver l'origine de ce nom dans l'ancienne résidence de la famille en la ville de Nice [1].

Dans notre ville, comme dans toutes les anciennes cités, les familles plus puissantes résidaient près des cathédrales, où se trouvait généralement la place principale. Or, on trouve dans le Cartulaire de l'Eglise de Nice, qu'en 1148, près des cloîtres de la cathédrale se trouvait l'église de Saint-Paul [2] ; c'est là que les Pauli devaient avoir leur habitation originelle et c'est du nom de cette église que le leur s'est formé, puisqu'ils la possédaient encore au début du XVe siècle. En effet une monstre d'arbalétriers est passée à Nice, en Janvier 1438, *ante quandam domum quam nobilis Guillelmus Pauli, ejusdem civitatis habet prope ecclesiam beate Marie majoris, quatedralem civitatis* [3]. C'est d'ailleurs un fait bien connu à Nice,

[1] Nous observerons pourtant que le nom de *Pal* se retrouve tel que dans les Alpes-Mar. ; c'est le nom d'un passage fort important, le col de Pal, mettant en communication les vallées de St-Etienne de Tinée et d'Entraunes. Presque au débouché de la vallée d'accès au col de Pal et sur le territoire de Châteauneuf d'Entraunes se trouve un hameau dénommé *Pallu*, *Palus*, *Palud* ; nous ajouterons qu'entre le col de Pal et Palus se trouve le hameau des Tours, qui indique bien là l'existence d'un petit château seigneurial. D'autre part, les vallées de St-Etienne et d'Entraunes appartenaient dans le XIe siècle aux Castellane-Thorame ; le village de Guillaume, confinant avec Châteauneuf, était aux Vicomtes ; de la famille de Castellane était cette Accelena, femme du Vicomte que nous croyons le père de Raimbald de Pal.

[2] Cartul. Cathedr. n° 56.

[3] Archiv. Camerali, *Comptes de Cerrato, receveur général*, vol. 12.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

que les familles se désignaient parfois par leurs habitations et en prenaient souvent le nom [1].

Le lieu de résidence de la famille Pauli prouve aussi son importance et nous porte à la croire de la famille Vicomtale.

Le personnage qui, parmi les seigneurs de Vence, Vicomtes de Nice, peut s'identifier avec *Rainbaldus Pauli* est *Raimbaldus*, fils de *Raimbald de Nicia* et d Accelena. Il comparaît en 1046 dans la donation faite à l'abbaye de Saint-Pons par son père, et passée à Courthezon [2].

On ne trouve ensuite plus aucune trace de ce Raimbald, et nous sommes en droit de reconnaître en lui le premier *Pauli*.

Mais il y a plus : les possessions qui étaient le partage de Raimbald Pauli et de ses enfants dans le vieux comté de Vence, et spécialement dans la localité qui, à cause de lui, prit le nom de Saint-Paul, lui étaient parvenues par alliance avec la branche colla-

[1] On trouve à Nice en 1223 *Astruga de Campo Marcio*, dame de la famille Chabaud, femme d'Augier Badat, laquelle portait un tel nom à cause des possessions qu'elle avait en cette région, sise dans l'enceinte de la ville. Pareillement on y trouve en 1343 un *Raymundus de Cortina*, noble seigneur de la famille Chabaud, qui possédait une habitation dans cette région de la ville haute ; ainsi la famille *de Costa*, parce qu'elle possédait une terre dans la ville même, dans la région de *Costa Cortine* : ainsi la famille *de Podio*, qui possédait une maison in *Podio Stⁱ-Michaelis*. Peut-être le nom de la famille Niçoise *Mars* doit-il se chercher dans la région de *ad Mars* ; celui de la famille *Deleuse* ou *Daleuse* dans la colline *del Euze* au-dessus de Nice, etc. C'est probablement le vocable de l'église St-Martin, sise à Nice dans la région de Camas, qui a donné le nom à la famille dont était, en 1135, le chanoine *S. Sancti Martini*. (Cfr. notre *Cartul.*, nos 47, 86, et 30, 34, 65, 66).

[2] Cfr. *Le XIe siècle dans les A. M.*, p. 25, et *Gioffredo, Storia delle A. M.*, I, 635.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

térale des vicomtes de Nice, celle de Lambert et d'Amic, qui avait retenu les fiefs du pays de Vence, jadis leur propriété commune. En effet, au mois de septembre 1137, Lambert de Saint Paul et Geoffroy, son frère, cédaient à l'église d'Antibes la partie d'Avignonnet qu'ils tenaient de leur aïeul, Lambert Barbeta ; Raymond de Saint-Paul était parmi les témoins [1].

Or Lambert Barbeta avait été un des seigneurs de Vence avec Amic, son frère, et ne pouvait être moins que l'aïeul maternel des deux frères Lambert et Geoffroy de Saint-Paul ; car, autrement, ceux-ci, dans l'acte précité, eussent déclaré tenir de leur père leur seigneurie d'Avignonnet.

Ils doivent être les propres frères de Raymond de Saint Paul, présent au dit acte, et que nous avons déjà trouvé en 1117, ainsi que de Guillaume de Saint-Paul, vivant en 1125 Ces quatre seigneurs seraient donc très vraisemblablement les fils de Raimbald Pauli, et, par conséquent, la femme de celui ci serait de la maison de Vence ; c'est par elle qu'était entré dans la famille vicomtale de Nice le territoire sur lequel fut ensuite fondé le village de Saint-Paul.

Deux considérations viennent encore ici ajouter un certain poids à notre assertion : ce sont les rapports qui existent entre la résidence du Vicomte Raimbald de Nice que nous avons signalée à Courthezon, proche d'Avignon et de Carpentras, et l'établissement des Pauli dans ces deux villes : ensuite, le fait que Raimbald Ier, celui qui serait père de Raimbald Pauli, avait pour sœur Gerberge mariée à Bérenger, Vicomte d'Avignon [2] ; ainsi, nous avons là un second trait d'union expliquant la raison de la résidence des Pauli

[1] Tisserand, *Hist. civile et relig. de Nice*, I, 153.

[2] *Le* XIe *siècle dans les Alpes-Mar.*, p. 47.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

dans les deux villes, et même cette espèce d'incertitude chez les généalogistes, faisant venir la famille, tantôt d'Avignon à Nice, d'autres fois de Nice à Avignon.

Des fils de Raimbald Pauli, les deux premiers, Lambert et Geoffroy, doivent avoir formé la branche d'Avignon, tandis que les deux autres frères faisaient souche à Nice ; Guillaume, plus connu sous le nom d'Assalit, représentait en 1108 la famille dans l'exercice du pouvoir vicomtal ; Raymond retenait pour sa part d'héritage les domaines territoriaux et devenait la vraie tige des Pauli de Nice. Il était père de *Raimbald de Paulo*, vivant vers 1150, et peut-être de *Vivianus de Sancto Paulo, clericus*, qui en 1152 est témoin à l'acte solennel de paix qui se fit entre l'Evêque de Nice et Laugier de Gréolières, de la famille Vicomtale de Nice [1].

Vers cette même époque, en 1165, on trouve un Guillaume *Paulus* signant à Arles comme témoin à une transaction entre l'Archevêque et l'Abbaye de Saint-Victor [2] ; il était probablement du rameau d'Avignon.

On pourrait ajouter pour l'origine Vicomtale une preuve héraldique. Les Vicomtes de Nice formèrent plusieurs branches qui portèrent des armes différentes. Une branche descendrait de la 2e femme de Raimbald de Nice, et on trouverait de celle-ci G. de Saint-Auban et P. Balb, qui, en 1164, cédèrent leurs prétentions sur Drap à l'Evêque ; ce sont les seigneurs du Puget, devenus plus tard les seigneurs du Muy, et ils portaient : *d'or au bélier de sable.* Ces armes paraissent avoir été portées en Provence par des familles du nom de Raimbald, descendant de nos Vicomtes.

[1] Cartul. Cathédr. nº 30.

[2] Cartul. de St-Victor, nº 959.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Une autre branche descendrait des fils de Laugier Rostaing de Nice, et ils seraient la tige des sires de Gréolières et de Beuil ; ces premiers, dont descendent aussi les Laugiers des Ferres, portèrent, *d'or à trois pals d'argent au chef d'azur chargé d'une étoile à plusieurs rayons.* Les seconds portèrent seulement *de gueules à l'étoile d'argent à plusieurs rayons.* De la branche des Gréolières doivent descendre les Blacas de Carros, tandis que les Blacas d'Aups ont une origine différente : chez ces deux familles on voit aussi cette même étoile. On la trouve encore pour la famille Badat, qu'on croit une branche des Vicomtes. Les Chabaud, — qui avaient la prétention de descendre des Vicomtes, ce qui n'était pas, ainsi que nous l'avons démontré dans notre mémoire sur le fief de Châteauneuf, — portaient *un chef d'or à l'étoile d'azur.* Ainsi cette étoile paraît être le signe caractéristique de la prétention ou de la véritable origine Vicomtale, et nous croyons la voir dans les armes des Pauli, qui portent *un chef d'azur à une molette d'or à 8 rais,* qui doit être l'étoile Vicomtale. Les violettes, qui se trouvent dans le champ de leur écu, n'indiquent-elles pas que tandis que les autres branches Vicomtales résidaient dans les âpres montagnes du comté, la leur se réfugiait à Nice et surtout à Saint-Paul, qui est connu pour être le séjour le plus riant et le plus chaud du département des Alpes-Maritimes ?

Voilà donc la famille de Poli établie, dans ses deux branches principales, à Nice et à Avignon. Nous devrions donc, après la moitié du XIIe siècle, la trouver encore nommée dans les chartes municipales et religieuses de Nice, sous l'une des deux formes dont elle faisait usage ; nous devrions l'y voir exercer le consulat. Cela ne se vérifie pas ; ce n'est qu'à la moitié

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

du siècle suivant que nous la retrouverons à Nice.

Cette absence de Nice pendant tout un siècle ne peut s'expliquer que par le bannissement, et ce fait est pour nous la confirmation de l'origine Vicomtale de la famille.

Ainsi que nous l'avons dit dans un de nos ouvrages sur Nice, le régime municipal succéda, en 1144, au gouvernement des Vicomtes. Ceux-ci durent céder la place à la puissance temporelle des Évêques coalisée avec celle des comtes de Provence. En 1153, l'Évêque plaçait sous la sauvegarde de Raymond Bérenger son église et les droits de toute sorte que lui et ses devanciers avaient acquis ou revendiqués des Vicomtes; ceux-ci, personnes et droits, disparaissaient presque de Nice; une seule famille, celle qui paraît avoir pris le nom patronymique de Raimbald, s'adapta au nouvel état politique et prit part jusqu'en 1184 au régime communal, puis, à son tour, elle disparut. Il y a tout lieu de croire que la branche des Pauli ne se résigna pas de son côté à accepter les dignités consulaires, position qu'elle jugeait sans doute au-dessous de sa grandeur passée [1]. Mais, sans se désintéresser complètement de la politique, elle dut lutter, avec le parti populaire, contre les comtes de Provence. De là probablement sa disparition de Nice par le bannissement [2]. C'est alors qu'elle dut perdre ses droits sur Saint-Paul, qui, en 1271, appartenait aux Bermondi [3], en 1282 aux Chabaud [4], en 1300 aux Gui-

[1] Cais de Pierlas, *Le testament de Jourdan Riquieri au XIIe siècle.*

[2] Le même fait se vérifie à Nice, aussi, pour la famille consulaire *Ricardi*, Cfr. notre Mémoire, *Le fief de Châteauneuf*, p. 20.

[3] En 1271, *Paulus Bermundus* a juridiction sur Saint-Paul. (Arch. des B. du Rh. B, 754).

[4] *Le fief de Châteauneuf*, p. 37.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

gonis [1], en 1325 aux seigneurs de Tourrette [2], en 1308 à la Cour, qui vendait sa part aux Marquésan de Nice [3].

De fortes luttes déchiraient la Provence à la moitié du XIIe siècle ; luttes des Comtes avec les Baux, famille alliée aux Vicomtes de Nice ; luttes des Comtes contre Nice, qui voulait se soustraire à leur autorité ; luttes entre les Comtes de Provence et de Toulouse ; alliance entre Gênes et Nice ; puis nouvelle lutte entre Nice et les Comtes d'Aragon. Nous avons vu les Riquieri, fuyant de Nice, s'établir à Gênes et y résider pendant quelques générations.

Rien de plus naturel que, pendant ces troubles, l'exil volontaire ou le bannissement ait éloigné de la ville de Nice les Pauli. Aussi les trouvons-nous, dès les dernières années du XIIIe siècle, dispersés loin de Nice, soit dans les Alpes-Maritimes, à St-Sauveur, à Roquebillère, à Marie, à Luceram, soit de l'autre côté des Alpes à Barge [4], peut-être même à Milan et à Gênes [5].

Une révolte des Niçois contre Raimond Bérenger eut ensuite lieu en 1229 ; nous ne trouvons aucun Pauli parmi les bannis, mais trois descendants de la famille des Raimbaldi. Le Comte de Provence pardonna peu d'années après ; les exilés rentrèrent et

[1] Arch. d'Etat à Turin, *Nizza e Contado*, maz. 3, 16.

[2] En 1325, R. de Tourrette vend à Raybaud de St-Paul sa coseigneurie de St Paul. (Arch des B. du Rh., 3, 414).

[3] Le Sénéchal vend à R. Marquesan les droits confisqués sur P. Guigo, coseigneur de St-Paul, frère de B. de St-Paul, 319.

[4] On y trouve dès 1279 un *Thomas de Paulo*, et en 1363 *P.* et *Robaudus de Paulo* qui prêtent hommage au comte de Savoie au nom de la Commune.

[5] Arch. d'Etat de Gênes, prot. des notaires. Nous y avons trouvé en 1205 un *Joh. de Paulo* qualifié de *Mediolanensis*. — Il est curieux de trouver parmi les exécuteurs testamentaires de Jourdan Riquieri, en 1198, G. et Ogier *de Pallo*.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

probablement les Pauli profitèrent de l'amnistie pour retourner dans leur ville natale. En effet, en 1251, Pierre *Pauli* est témoin à la donation faite aux frères prêcheurs par Ogier Badat, un des bannis de 1229 qui était rentré à Nice. Charles d'Hozier cite cet acte et dit ce personnage père de Jean [1] et de Guillaume Pauli. Celui-ci aurait pris part à une transaction faite par plusieurs seigneurs Niçois au sujet des eaux de Merlanson le 23 avril 1279. Guillaume serait père de Pons, jurisconsulte et syndic de Nice en 1306. — De notre côté, nous avons trouvé, en 1291, Jacques et Raymond *Pauli*, qui prennent part à la réunion plénière des habitants de Nice [2]; puis, dans une seconde réunion de 1302, ces mêmes Jacques et Raymond [3], dans une troisième réunion de 1305, *R. Pauli*, *P.* et *G. Paulus* [4]. Quoique ces noms ne paraissent avoir qu'un intérêt strictement généalogique, ils le dépassent pourtant, en démontrant que le Guillaume donné par Ch. d'Hozier a réellement existé, mais surtout en identifiant Raymond *Pauli*, présent à ces réunions, avec Raymond *de Sancto Paulo*, clavaire de Nice en 1315, et en confirmant ainsi ce que nous avons énoncé et prouvé plus haut sur l'identité de ces deux noms de forme diverse.

C'est pourtant la dernière fois que nous rencontrons la forme « de Saint-Paul » pour les Pauli; probablement parce que le village de St-Paul appartenait alors à d'autres familles qui en portaient le nom.

[1] Il cite Nostradamus qui, parlant de ce Jean Pauli, le dit *judex contractuum*; c'est pourtant un titre qui ne se rencontre jamais en Provence.

[2] Arch. commun. de Nice, série B. nº 1.

[3] *Jacobus Paulus, R. Pauli.* (Datta, *Delle liberta del Com. di Nizza*, p. 292).

[4] Ibid., p. 303 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Ansay - Lyon 2007 -

Pons Pauli, indiqué par d'Hozier, est un des personnages les plus éminents de la famille ; il dut être un jurisconsulte de haute valeur, car on le voit prendre part à tous les actes les plus importants du pays. Des dissensions ayant surgi à propos des charges publiques entre les Niçois et les Guelphes de Monaco qui s'étaient réfugiés à Nice, les habitants, en 1301, élurent une députation qui devait traiter ces différents avec le Sénéchal de Provence; ces ambassadeurs, qui se trouvent être réellement les plus hauts personnages de Nice à cette époque, furent les suivants: Rostaing de Revest, Milon Chabaud, Pons Blacas, Pons Pauli (*Dominum Poncium Pauli*), Raybaud Olivari, Jourdan Sardina, Guillaume Peleti, chevalier, Raymond d'Urson, Bertrand Teuleri. Parmi les témoins : Jacques Pauli [1]. — Pareillement, le 20 avril 1305, toujours pour la même cause, la réunion plénière des habitants, élisant des syndics pour porter les réclamations de la ville au Sénéchal, choisit Jourdan Badat, damoiseau, Bertrand Ricardi, Jacques de Peille, Bertrand du Puget, Hugues Michel, jurisconsulte, Pons Pauli, jurisconsulte, Raymond d'Urson, Jacques de Cayrasc et Bertrand Laugier, notaire, lesquels confièrent spécialement le mandat de les représenter à Jourdan Badat, Hugues Michel et Pons Pauli [2]. De rechef, au mois d'octobre suivant, paraît Pons Pauli, syndic de Nice, avec Jacques de Peille et Guillaume d'Eze, damoiseau de la Gaude [3].

Pons Pauli, selon d'Hozier, épousa Alaisone, dont il eut Jean, de qui nous parlerons ci-après.

[1] Arch. Commun. de Nice, série B, n° 3.

[2] L'original a, *presentibus Jac. Paulo.* (Arch. Com. de Nice, série A, 17).

[3] Datta, op. cit. p. 295.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Il faut placer ici un Guillaume Pauli, oublié par tous les généalogistes de la famille, qui fut probablement frère de Pons et eut en 1319 une part considérable dans les événements qui agitèrent la ville de Nice. — A cette époque, les officiers des Comtes de Provence, abusant de leurs pouvoirs et violant dans leur propre intérêt les statuts qu'ils étaient chargés de faire respecter, mettaient toutes sortes d'obstacles à la réunion des parlements, dans lesquels les populations assemblées discutaient leurs intérêts et exposaient au souverain leurs besoins, leurs désirs et parfois les griefs qu'elles avaient contre la conduite des officiers. Déjà, en 1297, ceux-ci avaient condamné les habitants de Nice à une forte amende à cause de l'introduction en ville de vins étrangers ; or, les vrais coupables étaient les officiers eux-mêmes : une sérieuse révolte eut lieu. Malgré l'opposition du Viguier, les citoyens se réunirent en parlement pour pouvoir présenter au roi leurs remontrances. Le Viguier procéda contre ceux des habitants qui avaient pris part à la réunion, mais l'autorité souveraine, cette fois, annula la procédure. Cet acte de justice ne désarma pas l'opposition. De nouveau, en 1319, il y eut une émeute de la plus haute gravité et dont jusqu'alors il n'y avait jamais eu d'exemple. De nombreux habitants, ayant à leur tête Guillaume Pauli, sonnèrent les cloches de la ville pour ameuter la populace, puis marchèrent sur le palais royal, alors habité par le sénéchal Jean Baudi, et l'y tinrent longtemps assiégé, en l'empêchant de communiquer avec les autres habitants. Le sénéchal réussit à dompter la révolte, mais il usa d'une juste sévérité envers les coupables, en emprisonnant Guillaume Pauli et les principaux complices.

Cette fois-ci encore, les habitants eurent recours à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la clémence du roi Robert, et la procédure fiscale fut suivie de l'amnistie, par lettres données à Aix, le 11 décembre 1319, par Mathieu Filomarino, lieutenant du Chancelier du royaume de Sicile, et signées par Laurent d'Antiniano. Il ordonnait de rendre la liberté à Pauli et à ses complices et d'annuler l'enquête commencée, en effaçant des registres de la Cour toute trace du procès [1].

L'année suivante, Guillaume Pauli fit présenter ces lettres au Viguier et au juge de Nice pour profiter de l'amnistie, ainsi que nous le prouve l'annotation suivante qui se trouve sur le dos de la pièce : *Anno domini millesimo CCCXX, die XII septembris, G. Pauli de Nicia presentes literas presentavit nobilibus et discretis viris dominis G. Requistoni, militi, vicario Nicie, et P. Salamite, judici ibidem, et petiit sibi fieri publicum instrumentum. Actum in civitate Nicie, etc. Guillelmus Caragii, notarius de Sancto Paulo, nuncius istius viguerii, notarii* [2].....

Jean Pauli, selon d'Hozier, aurait épousé Billette, et il cite le testament de celle-ci, du 5 février 1363, dans lequel elle se qualifie *nobilis Billeta, uxor nobilis Francisci Caissis junioris, licentiati in legibus, et quondam uxor nobilis Joannis Pauli*, et dit que ce testament a été tiré par Gioffredo des archives des Dominicains de Nice [3]. Ce Jean Pauli existait réellement en 1333. Il possédait également une maison à Nice *in podio Sancti Michaelis*, d'après la reconnaissance passée par Foulque de Venellis, qui possédait une partie de maison *juxta domum Joannis Pauli* [4].

[1] Gioffredo, *Storia delle A.* M., III, 25.

[2] Arch. Com. de Nice série F. n° 10, original sur parchemin.

[3] L'écriture du parchemin est ici entièrement fruste.

[4] Arch. de la chambre des comptes de Turin. *Consegnamenti*, vol. 538, fol. 31 r.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nous trouvons aussi Frère Antoine Pauli, de l'ordre des Prêcheurs, qui passe le même jour une reconnaissance de laquelle il résulte que Verana, femme d'Ambroise de Senis, a eu pour héritière Guillaumette *Revoerii*, probablement sa propre sœur [1].

En 1335 et le 3 mai, un Jacques Pauli se trouve à la suite du Sénéchal Philippe de Sanguineto, lors de la prise par celui ci du château de Vintimille [2].

On a vu la famille de Pauli possédant une maison à Nice en 1333; en 1368 on trouve Pierre Pauli en possédant une autre, *sita in Merzaria* [3].

Vers cette même époque, nous avons la mention de Pons Pauli et de sa femme Bertrande Giraudi; c'est un document précieux pour les alliances de la famille. Il s'agit d'une note du registre des revenus de la *curia* à Nice qui est ainsi conçue: *Bertrandus Giraudus pro quodam prato sito in plano Varis juxta pratum domini Guillelemi Peleti et juxta pratum Pauli de Pellerio... X den. cor., pro sexta parte unius oboli pro indiviso cum Bertranda Giraudi, uxore domini Pontii Pauli* [4]. C'était une fort noble alliance que celle-ci, car ces Giraudi, connus par le Cartulaire de l'Eglise de Nice dès les premières années du XIIe siècle, étaient à cette époque coseigneurs du Broc, comme ils le furent de Carros en 1437 [5].

Nous trouvons, dans cette même année 1386, Jac-

[1] En 1392, on trouve un Guigue de Revoyrie, de Nice, chevalier, descendant de cette dame Rivoire. (Comptes des trés. gén. de Savoie, vol. 39. fol. 103 v°.)

[2] Archives d'Etat à Turin. *Principato d'Ongelia*, maz. 31. 9.

[3] Archives d'Etat à Turin, *Nizza e Contado*. maz. 3, 16. Registres des receveurs de la Couronne.

[4] Ibid., maz. 3, 15.

[5] Cfr. Archives des Bouches-du-Rhône, série B, 776.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

ques Pauli, témoin [1]. C'est lui que d'Hozier qualifie de fils de Jean et de Billette ; il nous dit que Jacques épousa noble Jeannette, fille de feu Antoine Doicii de Nice, d'après le testament de ladite dame fait à Nice le 10 février 1391, par devant Louis Grassi, notaire. Les rapports entre les deux familles sont confirmés par la note suivante du clavaire Jourdan Crespel, consignée à Lazaré Sigaudi, son successeur, le 26 mars de l'année 1388 : *Item informat dominus precessor dominum successorem suum, quod dicta curia habet in dicta civitate iura regarderie que pro anno predicto vendita fuerunt Johanni Pauli de Nicia, precio libr. cor. XXVI, quas ipse Johannes Pauli dicto precessori integre solvit per manus nobilis viri Anthonii Doycii de Nicia, custodis turris Montis Bonosii, cui pro suis gagiis dicte turris jura ipsa reperiuntur consignata, quare nihil exigere tenetur* [2].

Ce Jean Pauli, ayant la ferme des droits de regarderie à Nice, est qualifié damoiseau dans un acte de 1382 [3]. C'est sans doute le fils de Guillaume dont nous avons parlé plus haut, car Jean, mari de Billette, était déjà mort en 1363, d'après ce que dit d'Hozier. Sa veuve vivait encore en 1410, et elle était qualifiée *domina Alaysina, uxor Johannis Pauli quondam* [4].

Le XIVe siècle allait finir. Ce serait l'époque où, selon d'Hozier, la famille de Pauli aurait formé deux branches par Guillaume et Geoffroy, fils de Jacques et de Jeannette Doycii. Le premier aurait continué à Nice la lignée, le second se serait établi à Barge, en

[1] Arch. d'Etat à Turin, Nizza e Contado. Maz. 3, 16.

[2] Ibid., maz. 3, 15.

[3] Arch. Commun. de Nice, série D., n. 9.

[4] Arch. de la chambre des comptes de Turin. Registres d'Antoine de Mougins, clavaire, vol. 4e.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Piémont, et aurait formé la tige d'une famille qui aurait ensuite provigné à Pignerol, Avignon et Turin. C'est de cette dernière ville que, la famille étant passée en Corse [1], il s'y forma la branche dont sont issus le comte et le vicomte de Poli d'aujourd'hui.

Sur le passage de la famille de Nice à Barge, nous devons faire remarquer que, dès 1279, la famille Pauli y était déjà établie ; d'Hozier, d'autre part, dit que Geoffroi s'y fixa définitivement vers 1410, mais que Jacques, son père, et Jean, son grand-père, demeuraient tantôt à Nice, tantôt à Barge ; l'explication de cette espèce d'anomalie se trouve dans le fait que, déjà un siècle avant, une branche de la famille s'y étant transportée, il était tout naturel que les relations de famille y conduisissent parfois les Pauli de Nice.

Nous voici arrivés au XVe siècle. Le premier personnage que nous trouvons dans de nombreux actes est Guillaume Pauli. En 1422, il est sous-Viguier de Nice, charge fort importante : on lui paye la dépense qu'il a faite, *pro quadam cathena ferri posita ad turrim grossam,... ad dandum terrorem servientibus curie ut sint solliciti a negociis curie* [2]. En 1426, il se distingue comme homme de guerre ; c'est un des Connétables d'une compagnie de 200 arbaletriers envoyés en Piémont sous le commandement du capitaine Pierre de Beaufort [3]. En 1430, il est nommé parmi les regardaires de la ville [4]. En 1434 et 1443, il est syndic de Nice [5].

[1] Par Paulo Pauli, (neveu de Mathieu Pauli, major des Gardes Corses du duc de Savoie), qui épousa très probablement la fille d'un des gentilshommes Corses servant sous son oncle. (Pithon-Curt).

[2] Comptes du clavaire Gastinelli, vol. 5.

[3] Gioffredo, 4, 90.

[4] Comptes du clavaire Olivari, vol. 9.

[5] Gioffredo, IV, 113, 160.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

En 1443, une expédition est organisée par Pauli, alors consul, contre les corsaires qui ravagent les côtes de Nice ; on arme une galère de Jacques Isnardi, d'Avignon, qui venait d'être construite à l'arsenal de Nice, une galère de Jean des Prats, et un brigantin du duc de Bourgogne qui se trouvait à Villefranche, et, à la tête de cette petite escadre, Guillaume Pauli réussit à les battre et à délivrer la ville des alarmes continuelles que leur causait la présence de ces écumeurs de mer [1]. En 1436 et 1439, noble Guillaume Pauli prend à ferme les revenus des *tasques* de la ville [2].

Guillaume devait avoir un frère du nom de Geoffroy Pauli. En 1436, Huguette, sa veuve, possédait une terre [3] *als Carmes viels*. Leur fils fut noble Christophe Pauli, mentionné en 1482 [4]. Finalement en 1531, on trouve noble Thomas Pauli, possédant maisons et terres par indivis avec Pierre de Constantin, seigneur de Châteauneuf ; ce qui les prouve proches parents [5].

Bientôt après, c'est la branche de Lucéram qui commence à se distinguer. En 1543, au fameux siège de Nice par les Français et les corsaires de Khéredin Barberousse, c'est Dominique Paulo de Lucéram que nous trouvons parmi les défenseurs de la ville [6]. En 1550, Gaspard Pauli est témoin au testament de Clément Barralis, prévôt de la cathédrale de Nice [7]. Une trentaine d'années avant, un Pauli de Lucéram avait épousé la fille de Philippe de Berre, coseigneur

[1] Gioffredo, 4, 161.
[2] Compte des clavaires, vol. 14 et 15.
[3] Ibid., vol. 4.
[4] Ibid., vol. 18.
[5] Comptes du clavaire Bonfils, vol. 53.
[6] Ms. du président Lambert publié dans les *Monum. Hist. Patr.* de Turin.
[7] Lib. nig. cath. Niciensis, p. 29, 133.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

du Thoët, d'une des plus anciennes familles féodales du Comté de Nice. Un fils unique fut le fruit de ce mariage, Marius Paoli ; Jean François de Berre, son oncle maternel, étant sans enfants, l'institua son héritier par un testament en date du 21 août 1560, et Marius Paoli fut investi de la part [1] du fief de Thoët qui appartenait à cette branche des Berre.

La destruction d'une partie des Archives de Nice, à l'époque de la révolution Française, rend fort difficiles les recherches sur les origines des familles Niçoises. C'est pourquoi nous n'avons pu faire une histoire plus complète de cette famille, qui a tenu une si grande place dans l'histoire des Alpes-Maritimes. Du moins, sommes-nous heureux de pouvoir dire que le dernier personnage marquant de la famille Pauli, que nous ayons encore trouvé dans les Alpes-Maritimes, est un capitaine, Jean-André de Paulis, du village de Marie, nommé commandant d'une compagnie de milices royales par brevet du roi de Sardaigne du 29 janvier 1793, et combattant avec la bravoure d'un homme de race pour son prince légitime.

Comte Cais de Pierlas.

[1] Marius dut être père d'Honoré, car tous les deux furent investis de Thoët, le 13 juin 1587. Honoré mourut jeune ; il ne resta qu'une fille unique, Françoise, qui, étant encore en sa minorité, vendit à la famille Villaris sa part de fief, vers 1592. Nous ignorons si Françoise Pauli fut mariée. Après cette époque, nous ne trouvons plus aucune trace de cette branche féodale.



Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

LES

ARMOIRIES DE RONSARD

I

La genèse de la présente étude a son point de départ dans une question posée par le journal *La Curiosité universelle :*

« Quels sont les armoiries, supports, couronne et « devise de la famille de Ronsard ? »

Je n'ai jamais conçu plus clairement qu'en travaillant à résoudre cette question, si simple en apparence, combien la science généalogique exige de patience, de circonspection, et comment il se peut faire qu'une légende sans racines, une pure fable tourne à la longue en article de foi historique.

En creusant le sujet, j'eus la bonne fortune de rencontrer un très galant homme ayant résidé longtemps en Roumanie. Je ne pouvais rencontrer mieux ; évi-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

demment j'avais mon étoile ! Vous vous demandez quels rapports pouvait avoir sa connaissance de la Roumanie avec la question des armoiries de Ronsard ? ... Or, lisez ce qu'il voulut bien me dire :

— Quelle contrée fut le berceau de la famille de Ronsard ? Voilà ce qui, à Bucharest, passionne Français et Roumains, et je ne serais pas surpris que le point d'interrogation de *La Curiosité* fût parti de là-bas. Les Français s'y sont appliqués à faire croire à deux générations que Pierre de Ronsard, le poète illustre de qui Charles IX voulut faire l'anagramme. *Rose de Pindare*, était d'origine roumaine, et maintenant toute la Roumanie le croit comme un seul homme ; les écoliers l'apprennent, et il faut voir avec quelle chaleur les Roumains revendiquent Ronsard comme leur compatriote. Le défaut de preuves n'arrête pas leur ardeur ; ils pensent avoir mis les choses au point avec les justifications que voici.

Un Valaque, possesseur de terres considérables, serait allé en France avec plusieurs de ses compatriotes, aurait pris le parti de Philippe de Valois dans la guerre contre les Anglais, et ce prince reconnaissant l'aurait comblé d'honneurs et de dignités. Ce Valaque, du nom de Baudouin, aurait fait souche en France et serait l'auteur de la famille de Ronsard. Il aurait eu dans son pays le titre de *banul*, correspondant à celui de marquis. On ajoute que son nom originel était « *Maracine* », et ce mot signifie « ronce » en roumain ; d'où en français, « marquis de Ronce », et, avec un peu de bonne volonté, « marquis de Ronsard ». C'est là tout entière la thèse chère aux Roumains ; ils n'ont pas l'ombre d'un document pour l'étayer, mais, quand même, sur ce canevas leurs

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

érudits brodent, controversent, écrivent à l'envi, sans prouver rien que leur patriotique désir de rattacher un grand poète à ce pays où, sur le trône même, s'épanouissent brillamment les roses de Pindare.

Tout récemment, le secrétaire général de l'Instruction publique a réveillé la question, et même obtenu sur le budget roumain un petit crédit à cette fin d'aller faire des recherches en France. Il aurait, ce dit-on, quelques notes puisées dans un ouvrage de M. de Rochambeau sur la famille de Ronsard. Il est parti avec l'intention d'aller à Vendôme, à Blois, à Paris.

Il existe même à Bucharest un monsieur *Maraciniano* fermement persuadé qu'il appartient, au moins, à la branche cadette des Ronsard, mais sans avoir à l'appui de sa persuasion le moindre document. L'imagination n'a pas manqué de s'exercer sur ce thème favori ; M. Alexandri, qui fut ministre de Roumanie à Paris, a composé sur l'origine du poète une ballade que chacun va récitant. Ronsard n'est plus Ronsard : pour les hommes mûrs comme pour la jeune génération, il n'est plus que « le banul Maracine ».

Et voilà justement comme on écrit l'histoire !

II

Alexandre Dumas disait, au sujet de ses romans pseudo-historiques : « Il ne suffit pas de violer l'histoire, il faut lui faire un enfant. » Au seizième siècle, déjà, quelqu'un était de cet avis, qui a traité l'origine des Ronsard comme le romancier devait traiter

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

l'histoire : il en est résulté un système bâtard, inacceptable, et qué, néanmoins, trois siècles après son éclosion, M. le marquis de Rochambeau [1] a de très bonne foi recueilli comme légitime, trompé sans doute par de complaisants mémoires domestiques ; car au XVIe siècle déjà le papier souffrait tout.

« Nous avons, dit M. de Rochambeau, divisé notre ouvrage en six parties. Dans la première, nous nous sommes occupé de la généalogie des Ronsart ; nous avons montré les plus anciennement connus, *ces riches banos bulgares* du XIVe siècle à qui nous devons notre grand poète... Si nous devons aux rives du Danube cette semence de chevaliers, nous pouvons nous glorifier des nobles fruits qu'elle a produits en France.... Le nom primitif de cette famille était *Korsart* qui signifie cœur valeureux, cœur chevaleresque. M. A. Ubicini explique autrement le nom de Ronsart dans son Introduction aux *Chants populaires* de la Roumanie, recueillis par Alexandri (1855). Suivant lui, le premier personnage de cette famille qui vint en France s'appelait *Marucini* ou *Marâcinâ*, comme son père, lequel joignait à son nom la qualité de *bano* (ban). Lorsqu'il se fut fixé en France, il traduisit littéralement le nom et le titre paternels et changea *bano* en « marquis », et *Marucini* (ronces ou roncière) en « Ronsart ». Nous ignorons où M. Ubicini a puisé les arguments de cette étymologie, et nous nous abstiendrons, pour ce motif, de le critiquer ; toutefois nous ne pouvons nous défendre d'un certain étonnement en face d'un pareil système : c'est le premier exemple que nous ayons jamais rencontré

[1] *La famille de Ronsart, recherches généal. hist. et litt. sur Pierre de Ronsard et sa famille*, Paris, 1868, in-12.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

d'un nom étranger ainsi accommodé à la française [1] ».

C'est que, communément, les généalogistes n'ont pas d entrailles.

Banul ou bano, Korsart ou Marucini, tout cela se vaut et est à mettre au même sac, — aux oubliettes, où M. le marquis de Rochambeau eût pu reléguer aussi, de confiance, le fantastique « Baudouin de Ronsart » que lui aura fourni quelque candide généalogie du bon vieux temps.

« Cette maison, nous dit il, est originaire des frontières de la Hongrie et de la Bulgarie (Claude Binet, *Vie de Ronsard*, p. 112, et Du Perron. *Oraison funèbre de Ronsard*, p. 188.) Vers la moitié du XIVe siècle, vivait dans ce pays un puissant seigneur appelé le Margrave ou Marquis de Ronsart. Au moment où Philippe VI de Valois était aux prises avec Edouard III, roi d'Angleterre, un fils puîné de ce personnage, se trouvant sans patrimoine, quitta les rives du Danube et vint avec une troupe de volontaires offrir ses services au roi de France. Il se nommait Baudouin de Ronsart. »

Et plus loin, abordant la filiation, M. de Rochambeau revient en ces termes sur cet ancêtre.... qui venait de loin :

« Baudouin de Ronsart, fils puîné du marquis de Ronsart et contraint de céder à son aîné tous les biens de ses ancêtres, se trouvait sans patrimoine. Sentant s'éveiller en lui le goût des armes et des courses aventureuses, il rassembla une compagnie de cent *cadets gentilshommes* (!..) et. quittant son pays, vint à leur tête offrir ses services au roi de France Philippe de Valois, en guerre avec les Anglais. Le Roi fut si con-

[1] Ibid., pp. 6, 7, 11.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

tent de son courage et de ses talents militaires qu'il lui donna de beaux biens au soleil dans le vaux du Loir. Baudouin s'y établit et y bâtit le château de la Poissonnière, dont le nom rappelait, dit-on, les trois poissons que portait son écu. Il se maria et forma souche en France. *On le voit* figurer dans les actes de 1328 à 1340 [1]. »

Quant à produire un seul de ces actes, c'est une autre affaire ; mais admirez quel chemin a fait la légende du bano, du banul, du margrave, du « marquis de Ronsart » ; nous savons à présent que c'est son fils, Baudouin, qui a construit le châtel de la Poissonnière, ainsi dénommé par allusion aux trois poissons de son écu ; — allégation qui, comme on verra, équivaut simplement à placer la charrue devant les bœufs.

III

Avant le milieu du XVIe siècle on ne trouve pas trace de la fameuse légende. Cent et quelques années après, une brève note manuscrite porte que les Ronsard ont eu pour auteur en notre pays « Baudouin Ronsard, de Bulgarie, capitaine de Hongrois qu'il amena en France au roy Philippe de Valoys contre les Angloys [2] ».

Cette famille avait cependant un nom essentiellement français, aussi bien que maints fiefs appelés la Ronce, Roncé, les Roncerais, les Roncerets, les Ron-

[1] Ibid., p. 15.

[2] Bibl. Nat., *Pièces orig.*, t. 2540, doss. 56832, Ronsard, p. 30, note ms. du milieu du XVIIe siècle au plus tôt.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

ceaux, les Roncettes, Roncey, Ronchères, Roncherolles, la Roncière, Ronseray, Ronssoy, etc., qui tous figurent encore sur la carte de France.

Pierre de Ronsard, qualifié écuyer en 1558 [1], puis « aumosnier et poette du Roy [2] », le Prince des Poètes de son temps, né le 11 septembre 1524 au château de la Poissonnière, paroisse de Couture, en Vendômois, était le 6e enfant de noble homme messire Louis de Ronsart, écuyer, sgr de la Poissonnière et de la Chapelle Gaugain (Maine), maître d'hôtel du Roi, chevalier de son Ordre [3], et de Jeanne Chaudrier, mariés en 1514. La mère du poète était de bonne noblesse, alliée aux La Trémoïlle, du Bouchage [4], etc.

On trouve à la Bibliothèque nationale, dans la collection des *Pièces originales* [5], deux tableaux généalogiques des Ronsard. Le plus complet, dressé sur mémoires fournis par la famille, se tait prudemment sur la légende, — ce qui prouve qu'elle n'y croyait guère, — et ne remonte la filiation qu'à André Ronsart ou de Ronssart, vivant en 1434 ; mais il appert d'actes authentiques, en original ou analysés dans la dite Collection, que la filiation prétendue est erronée à son point de départ : elle fait de cet André, époux de Catherine de Larçay, le père de Gervais, dont il était au contraire le fils [6]. Gervais Ronsart ou de Ronssart, écuyer, mort avant le 9 août 1434, avait épousé Jeanne de Vendomois, qui, veuve, se remaria

[1] Pièces justif, VI.

[2] Ibid., VIII, X, XI.

[3] Et non « chevalier des Ordres du Roi », comme dit M. de Rochambeau, p. 14.

[4] *Pièc. orig.*, t. 2540, d. 56832, Ronsard, p. 30.

[5] Ibid., p. 29, 34.

[6] Pièces justif., IV.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

avec Jean de Bourbon, seigneur de Carency, un des ancêtres du roi Henri IV.

Les généalogies ne parlent pas de « Colin de Ronssart, sergent d'armes de Mgr le duc de Normandie, Dalphin de Viennois » en 1358 et 1363 [1], que l'on peut présumer aïeul du dit Gervais ; ni d'Oudart Ronssart, écuyer, seigneur des Riderais en 1465 [2] ; ni, chose vraiment inexplicable, de Marie de Ronsart, tante du poète, (fille de noble homme Monseigneur Olivier Ronssart ou de Ronsart, écuyer, seigneur de la Chapelle-Gauguain et de la Poissonnière, en 1465 échanson du duc de Normandie), femme de noble et puissant sgr François de Montmorency Laval, chevalier, sgr de Marcillé [3] ; ni de « Katerine de Ronsart » ou « Ronssart », femme en 1553 et 1554 de noble homme François Courtin, sieur de Launay, administrateur de l'hôpital de Ballon (Maine), veuve en 1571 et vivant à Souligné, près Ballon [4].

La maison de Ronsard, du moins sa branche aînée, — celle du poète, — tomba en quenouille après s'être alliée aux Vendomois, Larçay, Verrières, Illiers, Chaudrier, Montmorency-Laval, Malherbe, Monceaux, Beuil, Tiercelin, Percy, Taillevis, Montmechin, Gain, Fromentières, Loüet, Brissard, Cottin, etc. Il y a là de superbes alliances, qui durent élargir la distance sociale entre les rameaux moins prospères et les Ronsard admis en 1611 dans l'Ordre de Malte, qualifiés en 1625 « haults et puissants seigneurs [5] ». Aussi ne faut-il pas s'étonner que leur généalogie laisse abso-

[1] Ibid., II, III.

[2] *Pièces orig.*, d. 56835, Ronsart, p. 2.

[3] Ibid., d. 56832, Ronsard, p. 27, 33 ; d. 56834, Ronsart, p. 3, 4.

[4] O. de Poli, *Hist. généal. des Courtin*, Preuves, 692, 694.

[5] **Pièces justif., XII, XIII.**

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

lument dans l'ombre leurs homonymes et consanguins, les Ronsart ou Ronssard établis à Bourges au XVIe siècle, agrégés à la haute bourgeoisie de cette ville, possesseurs des terres de L'Hommois, Chaillou, Givry [1], et qui remontaient leur filiation à maître Thomas Ronsart, en 1471 premier huissier des requêtes de l'hôtel du duc de Guyenne, père d'un Pierre Ronsart et aïeul d'un autre Pierre [2]. Le même silence enveloppe un rameau des Ronsard du Maine, qui, après avoir tenu un bon rang, avaient eu de désagréables histoires [3] et avaient fini par s'embourgeoiser.

Celui qui fut, au XVIe siècle, je ne dis pas l'inventeur de la légende bulgare, mais au moins son propagateur, était poète et.... intéressé dans la question : deux raisons dont une seule suffirait pour expliquer l'éclosion de la légende chevaleresque. Celui-là, ce fut Pierre de Ronsard lui-même, — ce qui conste de son épître à Remi Belleau :

> Je veux, mon cher Belleau, que tu n'ignores point
> D'où, ne qui est celuy que les Muses ont joint
> D'un nœud si ferme à toy, afin que des années,
> A nos neveux futurs, les courses retournées
> Ne cèlent que Belleau et Ronsard n'estoient qu'un,
> Et que tous deux avoient un mesme cœur commun.
> Or, quant à mon ancestre, il a tiré sa race
> D'où le glacé Danube est voisin de la Thrace.
> Plus bas que la Hongrie, en une froide part,
> Est un seigneur nommé le Marquis de Ronsart,
> Riche d'or et de gens, de villes et de terre.
> Un de ses fils puisnez assembla hazardeux,
> Et quittant son pays, faict capitaine d'eux,

[1] Pièces justif., v.
[2] *Pièces orig.*, d. 56833, Ronsart, p. 5, 6, 8.
[3] Ibid., d. 56835, Ronsart, p. 5-7.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Traversa la Hongrie et la basse Allemaigne,
Traversa la Bourgongne et la basse Champaigne,
Et hardy vint servir Philippes de Valois,
Qui pour lors avoit guerre encontre les Anglois.
Il s'employa si bien au service de France
Que le Roy luy donna des biens à suffisance
Sur les rives du Loir ; puis, du tout oubliant
Frères, père et pays, françois se mariant,
Engendra les ayeux dont est sorty le père
Par qui premier je vy ceste belle lumière.

La poésie, comme l'art, est faite pour embellir la nature : soyons indulgent pour l'émule de Pindare et l'ami de Belleau [1] ! Mais que des doctes se soient laissés prendre à cette fabulation généalogique, en vérité c'est comme dans *La Dame blanche :*

Je n'y puis rien comprendre....

IV

Rietstap donne pour armoiries aux « Ronsard de Glatigny (Maine) », — c'est-à-dire à la famille du poète, — « *de sable* à 3 poissons nageants d'argent, l'un sur l'autre. » L'armorial manuscrit de Le Féron [2] donne au père du poète, « Messire Loïs de Ronssart, Sr de la Poissonnière, » ce blason : « *d'azur* à 3 gardons ou *rosses* d'argent. » En somme, ce sont les mêmes armoiries, que le Féron croit évidemment des armes parlantes, et ce sont en effet celles que porte en 1572 le scel du poète. Une lourde publication,

[1] *Les Œuvres de P. de Ronsard, gentilhomme Vandomois*, Paris. 1584, in-fol., p. 633, Elégie XVI.

[2] *Pièces orig.*, d. 56832, p. 31.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

riche en erreurs, conteste qu'il fût prêtre [1] ; cependant, en des quittances de la pension qu'il recevait du Roi, il se qualifie « Pierre de Ronssard, conseiller et aumosnier du Roy nostre sire », et l'une d'elles est munie de son scel portant un écu à *trois poissons, l'un sur l'autre.* Le scel manque à une autre quittance de même nature, du 18 décembre 1581, commençant ainsi : « Nous Pierre de Ronsard, Aumosnier et poette du Roy [2]... »

Les mêmes armoiries se retrouvent, en cette même année, sur le scel de « Gilles de Ronsart, seigneur de Glatigny, guidon d'une compagnie de 50 lances des ordonnances du Roy [3] ».

Gilles, que les tableaux généalogiques donnent pour fils à Louis de Ronsard, (époux d'Anne de Beuil et neveu du poète), était son frère puîné, et fut marié à Françoise de Taillevis.

Il semblerait donc que la question des armoiries de Ronsard fût résolue ; mais il n'en va pas ainsi : « D'azur à 3 *ross* d'argent posés en fasce », nous dit M. le marquis de Rochambeau, « et tournés à senestre », devons-nous ajouter si, dans le dessin qu'il donne de ce blason, cette orientation ne résulte pas d'une erreur de gravure. « Couronne de *marquis.* Cimier : une tête de *cheval* », dit encore M. de Rochambeau, qui a soin de mettre en note : « *Ross*, espèce de poisson qui se pêche dans le Danube : c'est ce que nous appelons le gardon. » Enfin l'érudit écrivain conclut en ces termes :

« Ces armes, extraites des monuments peints et

[1] Larousse, *Gr. Dict. du* XIXe *siècle.* — Cf. *Ronsard ecclésiastique*, par M. l'abbé L. Froger, 1882, in-8.

[2] Pièces justif., X, XI.

[3] Ibid., IX.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

sculptés *de l'époque* (quelle époque ?...), nous ont semblé les plus exactes. Des notes émanées de la famille donnent : D'azur à 3 ross d'argent posés en pal. — Un document du XVIIIe siècle, que nous trouvons dans nos archives, blasonne : De gueules à 3 poissons d'argent posés en fasce. — Enfin M. de Pétigny (*Hist. archéol. du Vendomois*, p. 343) écrit : D'azur à 3 poissons d'or. — Nous citerons encore pour mémoire les armoiries de Ronsard données par Palliot dans la *Vraie science des armoiries*, qui sont : D'azur à trois *roses* d'argent, feuillées et soutenues de sinople. — On a dit que ces armoiries étaient toutes personnelles au poète et qu'elles lui avaient été données par Charles IX. Nous nous expliquons difficilement comment Ronsard, qui avait des armoiries de famille bien nettement caractérisées et bien connues, puisqu'elles étaient sculptées dans les églises, dans les châteaux et les maisons qui leur appartenaient, peints sur les vitraux de leurs demeures, etc., comment Ronsard put désirer un blason nouveau lorsqu'il en avait un que deux cents ans d'un passé glorieux ne pouvait que rendre des plus honorables. — On croit assez généralement aujourd hui que cette manière de blasonner est l'effet d'un malentendu : Palliot aurait écrit en Vendomois pour demander quelles étaient les armes des Ronsart ; on lui répondit qu'ils portaient d'azur à 3 *ross* d'argent ; le généalogiste, n'ayant aucune idée du *ross*. attribut étranger et *complètement inconnu avant que les Ronsart ne l'eussent apporté sur leur écusson*, crut qu'il s'agissait de la rose ; de là serait venue l'erreur de Palliot [1]. »

[1] A. de Rochambeau, *op. cit.*, pp. 9-10.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

O ciel ! m'écrierais-je volontiers,

Que d'érudition vous me faites haïr !

Nous avons le scel de Pierre de Ronsard : l'écu porte trois poissons superposés en face et tournés à dextre. Il avait donc conservé ses armoiries de famille ; mais rien n'empêche qu'il ait eu en même temps un autre scel ou un signet orné des « roses de Pindare », en reconnaissance d'un royal et glorieux anagramme. L'hypothèse des *ross* pris pour des roses n'est pas plus ingénieuse que celle qui donnerait au poète un écu chargé de trois *ronses*, comme on écrivait *ronces* autrefois, et la méprise de Palliot ne serait pas plus extraordinaire. Ce qui est certain, c'est qu'en 1697 « Samuel de Ronsard, prestre, prieur-seigneur de Tauxigny », arrière-petit-neveu du poète, fit enregistrer comme siennes ces armoiries : « d'argent à 3 *roses* d'azur [1] ».

Peut-être étaient-ce seulement celles de son prieuré-seigneurie, ou bien voulut-il, tout en intervertissant délibérément ou par erreur les émaux, affirmer une parenté glorieuse et perpétuer l'honneur fait par le roi de France au plus illustre des Ronsard.

Je ne parle que pour mémoire des armoiries des Ronssard de Bourges, enregistrées également en 1697 : « d'azur au phœnix d'or, entouré de 2 rainsseaux de *ronses* de mesme, feuillées de sinople. fleuries d'argent de 4 feuilles en croix, les dites ronces péries en cercle et lissantes d'un feu de gueules ombré d'or en pointe. » Ce sont là de ces armoiries baroques, ordinairement allusives au nom ou à la

[1] B. N., *Arm. général*, Tours, p. 45, et *Blasons color.*, Tours, I, 135, où il est appelé « S. de Romard ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

profession, et qu'adoptaient les nobles qui s'embourgeoisaient. J'en ai parlé dans mon *Essai d'introduction à l'histoire généalogique.*

Revenons à la définition de Le Féron : « D'azur à 3 *rosses* d'argent. » Est-il donc vrai que ce vocable ichthyologique, sous cette forme française ou sous la forme exotique (*ross*) adoptée par M. de Rochambeau, n'ait pas pu être connue de Palliot?

« *Rosse*, — dit le bon vieux dictionnaire de Tré- « voux, — est un poisson que Gesner appelle en latin « *rutilus*, qui approche de la vandaise, mais qui n'a « pas la chair si savoureuse. » Il s'agit donc du gardon rutiloïde, *vulgò* rouget, et « rosse » vient incontestablement du bas latin *rossus*, synonyme du latin *ruber*, rouge, et que l'italien a conservé sous la forme *rosso ;* — synonyme aussi du bas latin « *rubiculus*, rouget [1] ». De quoi l'on peut sans témérité conclure que ce nom de *rosse*, désignant le rouget, est de beaucoup antérieur au temps de Palliot, et même au temps où serait venu en France le chimérique Baudouin de la légende.

A propos du nom patronymique du poète, M. de Rochambeau dit : « On l'a écrit *Rossart*, Ronssart, Ronsart et généralement, surtout dans les temps modernes, Ronsard. » Je n'ai pas une seule fois rencontré la forme *Rossart* dans les titres authentiques de la famille. D'ailleurs, Ronsard et Rossard sont deux noms distincts et les trois « rosses », armes parlantes, eussent convenu plus exactement, par exemple, à la famille Rossard de Miauville qu'aux Ronsard, de qui le nom, venu directement de la *ronce*, a dû s'écrire originellement Ronçart, Ronssart ou Ronsart.

[1] Du Cange, aux mots *rossus* et *rubiculus*.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Les « trois ross » ne sont indubitablement qu'une trouvaille ingénieuse qui s'est greffée sur la légende.

Nous sommes bien en présence d'armes parlantes, mais ce n'est pas au nom des Ronsard qu'elles sont allusives: c'est évidemment à leur seigneurie de la *Poissonnière*, dont ils adoptèrent les armoiries lorsqu'ils en devinrent seigneurs, dans la seconde moitié du xve siècle. Les exemples de l'espèce sont innombrables. Et puis, pour adopter ces armoiries, ils avaient peut-être quelque secret motif, qu'il ne serait pas impossible de découvrir.

V

Quel était auparavant le blason des Ronsard?

Nous le trouvons sur le sceau de « Colin de Ronssart, sergent d'armes de Monseigneur le duc de Normendye, dalphin de Viennoys », en 1358 et 1363, et ce sont des armes parlantes: *un chevron accompagné de trois ronces* [1]. C'est là, incontestablement, le blason originel de la race.

Dans ce sceau, comme dans ceux que j'ai cités de Pierre et Gilles de Ronsard, l'écu n'a ni tenants ou supports, ni heaume, ni couronne; les couronnes héraldiques, d'ailleurs, n'ont été d'un usage général qu'au xviie et surtout au xviiie siècle. Celle de marquis sur le blason des Ronsard n'a pas d'autre origine, d'autre justification que la légende bulgare du « marquis de Ronsard », mise en circulation par le poète. — Quant à la devise ou aux devises de la famille, elles ne figurent dans aucun devisaire, et elles

[1] Pièces justif., II, III.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

seraient inconnues sans M. le marquis de Rochambeau, qui les a relevées sur la cheminée du château de la Poissonnière :

1° *Non fallunt futura merentem.*
2° *Ne quid nimis.*

Si les généalogies sont muettes sur Colin de Ronssart, si ses descendants abandonnèrent son blason, s'ils émirent la prétention de venir..... de loin, de Bulgarie en France, au XIVe siècle, sous le règne de Philippe de Valois, — ce mutisme, cet abandon, cette prétention n'avaient-ils pas pour but de dérouter les curieux et d'enténébrer le souvenir d'une origine des plus humbles ? Ils abondent aussi, les exemples de l'espèce.

Que de précautions il semble qu'on ait prises pour rendre impossible à l'esprit des investigateurs l'apparence même d'un jointoiement entre les descendants du fabuleux Baudouin le Bulgare, et tel homonyme de condition servile qu'ils eussent pu rencontrer à travers les âges ! Pourquoi, par exemple, la généalogie a-t-elle laissé dans l'ombre *Guillaume* de Ronsard, écuyer, seigneur des Roches et de la Boissière, qui, le 6 février 1560, à Clermont en Beauvaisis, épousa Madeleine de Monceaux [1] ? Il tenait pourtant état de gentilhomme et s'alliait noblement. Pourquoi ? Peut-être parce que ce prénom de *Guillaume* eût pu suffire pour favoriser, dans l'esprit des fureteurs, un jointoiement fâcheux, — comme on verra dans un instant.

Ah ! si, au XVIIe siècle, on avait eu le *Gallia christiana*, croyez que jamais il ne fût venu à l'idée d'un

[1] Pièces justif. VII.,

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Ronsard d'aller planter sa tente originelle en Bulgarie ; il lui eût pleinement suffi d'invoquer, comme preuve de la noblesse et de l'ancienneté de son lignage, la charte de 1249 par laquelle Roger de Marçay, évêque de Toul, confirme à l'abbaye de Trois-Fontaines le don qui lui a été fait par Geoffroy, chevalier, seigneur de Ronsard, *donum a Joffrido, milite, domino de Ronsard, collatum* [1]. Quoi ! un Ronsard en France, près d'un siècle avant l'avènement de Philippe de Valois ! Du coup la thèse bulgare serait à vau-l'eau. Elle serait, du reste, amplement compromise par la seule constatation de ce fait que, de tous les Ronsard, du XIVe au XVIIe siècle, aucun n'a le prénom de Baudouin. C'est là un argument capital, car il n'est pas de vieille race où ne se répète le prénom d'un ancêtre illustre, surtout quand il en a été le glorieux auteur. — Plus instruit ou mieux avisé, l'inventeur de la fable bulgare eût baptisé son chef de file du prénom de Pierre ou Jean, l'un et l'autre communs dans la filiation réelle, et la vraisemblance s'en fût accrue.

Je m'empresse de dire que le sire de *Ronsard*, bienfaiteur en 1249 du monastère des Trois-Fontaines, n'est rien qu'une erreur de lecture ou de typographie du *Gallia christiana :* ce pieux donateur était, en réalité, Geoffroy, sire de Nonsard, fief peu distant de Toul, et aujourd'hui commune de l'arrondissement de Commercy (Meuse). J'ai trouvé de ce Jouffroy de Nonsard des actes qui ne laissent pas de place au moindre doute [2].

En résumé, la fable bulgare a été mal conçue, improvisée peut-être, brochée sur un canevas authen-

[1] *Gall. christ.*, XIII, 1015.

[2] Pièces justif., XIV.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

tique que l'on avait sous les yeux : de là, par exemple, quand il s'est agi de lui donner une date, le choix du règne de Philippe VI, dit de Valois.

VI

Or, au mois d'avril 1329, dans la deuxième année de son règne, Philippe de Valois vidime et confirme des lettres d'affranchissement octroyées, le 6 octobre 1324, « à nostre amé Guillaume Ronçart, de Bylli, et Johanne sa fame », par Louis, comte de Flandres et de Nevers, en exécution de la promesse que leur en avait faite son feu père [1], « en recompensation » des bons services du dit Guillaume [2]. Ces lettres, datées de Donzy, stipulent que Guillaume Ronçart et ses hoirs jouiront dorénavant et perpétuellement de la dite franchise « comme nos autres francs bourgeois » de la ville de Billy-sur-Oisy.

Ce Guillaume, cet affranchi, voilà certainement l'auteur de la Maison de Ronsard; et voilà certainement aussi le fin mot de..... la légende bulgare. Elle ne tient plus debout lorsque l'on constate que plusieurs années avant l'avènement de Philippe de Valois, avant l'arrivée du fabuleux Baudouin, il y avait en France une famille Ronsard. — Guillaume dut être le père de Nicolas (Colin) de Ronssart, sergent d'armes en 1358 et 1362 ; car il semble qu'on ait eu dans la race une tradition constante : celle d'éviter rigoureusement tout ce qui eût pu prêter à la jointoyer à ce Nicolas

1 Mort le 22 juillet 1322.
2 Pièces justificatives, 1.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ainsi, dans un moment de distraction snns doute, au XVIe siècle, un Ronsard avait reçu au baptême le nom de Nicolas ; c'était le frère puîné de Guillaume de Ronsard, marié en 1560 à Madeleine de Monceaux ; l'enfant grandit et devint homme d'armes dans la compagnie du duc d'Épernon ; mais là, il eut soin de mettre au rancart le Nicolas pour ne plus s'appeler que « Nicodesme de Ronssart[1] ».

Les Ronsard étaient donc d'origine bourguignonne, et très probablement de la paroisse de Saint-Loup-d'Ordon (Yonne), qui est à environ quinze lieues au nord de Billy-sur-Oisy, et dans laquelle se trouve la ferme de *la Ronsardière*, autrefois petit fief relevant de l'archevêché de Séns[2].

J'estime que la Roumanie, maugré qu'elle en ait, doit se résigner à reléguer le « banul Maracine » au musée des chimères, — de ces douces chimères que caresse aveuglément l'âge des illusions et que répudie la gravité de l'âge mûr ; d'autant plus que, si *banul* correspond effectivement — ce que j'ignore — à notre mot « marquis », la correspondance est inapplicable aux Ronsard, qui n'ont jamais porté de titre nobiliaire en dehors des qualifications de chevalier, écuyer, seigneur.

Au fond, ce qui s'est passé pour eux s'est passé pour maintes familles, obligée de vieillir et d'illustrer leur estoc pour se faire admettre dans la haute noblesse, dans les écoles royales, dans les chapitres et les ordres à preuves. En 1611, « Louis Ronssard de Glatigny », portant *de sable à trois poissons d'argent mis en fasce l'un sur l'autre*, dut faire ses preuves

[1] B. N., fonds franç. 26274, D. Villevieille, *Titres orig.*, XII, 65.
[2] M. Quantin, *Dict. topogr. de l'Yonne*, p. 109.

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007 -

pour entrer dans l'Ordre de Malte [1] : je gagerais qu'à cette occasion le paladin bulgare, — armé de toutes pièces, ou plutôt inventé de toutes pièces au XVIe siècle, — ne fut pas oublié par le candidat. Il fut admis ; mais, en ce temps là, l'Ordre de Malte était moins vétilleux qu'aujourd'hui, moins rigoureux surtout que les gens du Roi commis à la recherche des usurpateurs du titre de noblesse. Le 19 août 1667, un arrêt du commissaire départi par le Roi en la généralité d'Orléans condamna « Louis de Ronsart, se disant escuyer sieur de la Linoterie », dans le bas Vendomois, comme « roturier et usurpateur du tiltre de noblesse », en 1500 livres d'amende et 16 livres parisis de dépens. Et pourtant le dit Louis avait laissé prudemment sous le boisseau la légende bulgare et prouvé, par titres produits, qu'il descendait filiativement d'Olivier de Ronsart, écuyer, et de damoiselle Jehanne d'Illiers des Radrets, vivants en 1478 [2].

Cette sentence était trop sévère, certainement injuste ; mais elle dénote que l'on avait des doutes sur la noblesse des Ronsard.

La légende bulgare, si le commissaire royal en eut connaissance, dut nuire plutôt qu'être utile au produisant. Combien de supercheries généalogiques de l'espèce il serait aisé de citer ! Triste, mais très humain ! Devenus riches, alliés aux plus grandes Maisons, touchant aux Montmorency, aux Beuil, aux Craon, aux La Trémoïlle, aux du Bellay, aux du Bouchage, aux Bourbons mêmes, investis de charges d'épée, qualifiés hauts et puissants seigneurs, les descendants rougirent de leur modeste origine, au lieu de

[1] Vertot, *Hist. des chev. de Malte*, éd. in-4°, V, 162.
[2] A. de Rochambeau, pp. 272-276.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

s'enorgueillir du labeur fécond de leurs ascendants !...

Ces généalogies, qui obscurcissent systématiquement le point de départ de la famille, ne sont pas seulement un outrage impie à la vérité, un déni de justice envers les ancêtres ; elles sont encore un outrage à l'histoire un déni de justice envers des temps où les descendants d'un affranchi parvenaient rapidement par le labeur et l'honneur aux premières charges, et mêlaient leur sang à celui des lignages les plus illustres.

VICOMTE OSCAR DE POLI.

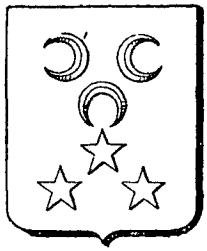

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Donzy. 6 octobre 1324.

Lettres de franchise pour Guillaume Ronsard, confirmées en avril 1329 par le roi Philippe VI.

Philippus Dei gratia francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris nos infra scriptas vidisse litteras formam que sequitur continentes. Loys cuens de Flandres et de Nevers, à touz ceus qui verront ces presentes lettres, salut. Comme nous soions souffisamment informez que nostre très chier seigneur et père Loys, de bonne memoire, jadix conte de Nevers et de Restel, dom Dieux ait l'ame, promist, ou temps qui vivoit, à nostre amé Guillaume Ronçart, de Bylli, et Johanne sa fame que il eus et leur hoirs franchement d'une servitude de quatre deniers dont il estoient tenu à nous, et les quiex, pour cause de servitude, à nostre dit père, à noz predecesseurs et à

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

nous il ont paiez chascum an jusques à ores, si comme tenuz il estoient. Saichent tuit que nous, en accomplissant la bonne volenté et la promesse de nostre dit seigneur et père, qui la dite franchise avoit au dit Guillaume ottroié en recompensation des bons services et agreables que faiz li avoit ou temps passé, si comme souffisamment sommes informez, avons quitté et remis, quittons et remectons au dit Guillaume Rençart, à Johanne sa fame et à leur hoirs yssanz du mariage de eux deux, le dit servitute de quatre deniers ou quel il estoient tenuz à nous, si comme dessuz est dit, promettons en bonne foy et souz l'obligacion de touz noz biens que contre ceste quitance et remission ne vendrons ne à venir ne souffrerons ou temps à venir, mas les tendrons et guarderons touz jours mès en la dite franchise comme noz autres frans bourgois de la dite ville. En tesmoing de la quelle chose nous avons fet sceler ces lettres de nostre seel. Donné à Donzi le vj^me^ jour d'octenbre l'an mil CCC vint et quatre. *Nos autem omnia et singula in dictis litteris contenta rata habentes et grata, ea volumus, laudamus, approbamus, ratitfficamus et tenore presentium nostra auctoritate regia confirmamus, nostro in aliis et alieno in omnibus jure salvo. Quod ut. etc. Datum Par. anno domini millesimo ccc° vicesimo octavo, mense aprilis.*

Per th. in camera comp.

R. DE MOLINIS.

Archives nat., JJ. 65B, n° 296, fol. 97)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

II

1358

« Colin de Ronssart, sergent d'armes, reçoit 6 florins royaux pour un voyage vers le roy de Navarre. »

(*Catal.* impr. de la coll. du baron de Joursanvault, n° 1859. — Le nom, mal lu ou mal typographié, est défiguré en « Roursart »).

III

31 juillet 1363

Sachent touz que je Colin de Ronssart, sergent darmes de Mons. le Duc de Normendie, dalphin de Viennois, confesse avoir eu et receu de homme sage et pourveu sire Aymar Bourgoise, tresorier de Normendie, la somme de quarante frans dor qui donn. m'avoient esté par mon dit seigneur pour la cause conteneue en ses lettres, desquiex xl.frans je me tiens pour bien paié et en quicte le dit Mons. le Duc, le dit tresorier et touz autres a qui quictance en peut et doit appartenir. Donn. en tesmoign. de ce souz mon scel le derrain jour de juillet lan mil CCC soixante troiz.

(B. N., *Pièc. orig.*, reg. 2541, doss. 56834, Ronsart, p. 2, orig. en parch. scellé ; écu à un chevron accomp. de 3 ronces).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

IV

1434

9 août. — Procuration donnée par André Ronsart, héritier de feu noble Jehan Ronsart, son frère.

6 septembre. — Acte passé devant Berthelin, notaire, par noble dame Jehanne de Vendomois, femme de noble et puissant seigneur Jehan de Bourbon, Sgr de Carency, et paravant veuve de déf. Gervais de Ronsart, avec André Ronsart, son fils, seul héritier du dit Gervais, son père.

(Ibid., reg. 2540, d. 56832, Ronsard, p. 27).

V

7 juillet 1554.

Arrest de la court de parlement des criées des héritaiges qui furent à feu Pierre Ronsard, s^r de Lhommois, de Chaillou et de Givry en la paroisse de Meilhant en Bourbonnoys, jadis maistre particullier de la monnoye de Bourges, et à Jehanne Thiboust, sa femme.

Entre Jehan d'Orleans, escuyer, s^r de Resre, filz heritier et ayans reprins le procès au lieu de feue damoyselle Jehanne de Signy, en son vivant veſve de feu Robinet d'Orleans, demendeur et poursuivant les criées des terres de Chaillou et Lommoye et autres heritaiges de feu Pierre Ronsart, en son vivant mais-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

tre particullier de la monnoye de Bourges...., d'une part, Et Robert Ronsart, filz et heritier par benefice d'inventaire dudict deffunct Pierre Ronssart deffendeur et empeschant l'adjudication par decret desdiz heritaiges criez; et encores opposant ausd. criées Alizon Ronsart, vefve de feu Me Jehan Libault, de son chef Me Guillaume et Anthoine Libaulx ses enffans; les Tresorier, Chanoines et Chappitre de la saincte Chappelle du pallais dud. Bourges; Me Regné Lecoincte, advocat à Bourges; Catherine Delabarre, vefve de feu Pierre dequatrelivres; Marguerite de Vaulx, vefve de feu Me Charles Turpyn; Gilbert Lauverjat, père et légitime tuteur des enfans de luy et de feue Marguerite Devaulx, sa femme; Me Jaques Thiboust, sr de Quantilly, esleu en Berry, notaire et secretaire du Roy et de la couronne de France, filz de feu Thomas Thiboust et Jehanne de Rusticat; Me Jaques Allabat, chantre de lad. saincte chappelle, filz de feu Bernardyn Allabat et de Marie de Rusticat.....; Denyse et Jehanne Chevalliers, filles de Guillaume Chevallier, dict Despiesses, et de Marguerite de Rusticat, tant en leurs noms que comme heritiers de deffunct Me Anthoyne Chevallier, et encores lad. Denyse Chevallier comme ayant droict par donnation faicte par Jehanne de Rusticat la jeune, vefve de feu Loys Treize, en son vivant marchant demourant à Lyon, à elle et à Jehanne et Perronnelle Ronsards, filles de Pierre Ronsart et de Jehanne Thiboust, jadiz sa femme; Me Pierre Poirot, scribe de l'université de Bourges, ayant droict ceddé et subrogé au lieu et droict de Jehanne Brossequin, fille emencippée de Me Pierre Brossequin et Jehanne Ronssard, sa femme; Jaques Crochet et Perronnelle Ronssart, sa femme, ayans droict acquis par donnation à elles faicte par lad.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Jehanne de Rusticat la jeune, leur tente..... ; tous opposans ausd. criées, d'autre part.

Veu par la court.... l'arrest du 19e jour du moys d'octobre dernier passé, par lequel lesd. criées ont esté declairées avoir esté bien et deuement faictes et certiffiées, et led. Robert Ronsart debouté de ses moyens de nullité, et faisant droict sur l'opposition affin de distraire, formée ausd. criées par Me Pierre Ronsart, filz dud. feu Pierre Ronsart, ordonné que desd. criées seroict faicte distraction de la terre de Lommoye...

(Ibid., doss. 56833, Ronsart, p. 2-7).

VI

29 juin 1558.

Saisie, par défaut d'hommage, des fiefs de Lameray, le Ruau, les Espinettes, appartenant « aux enffans de deffunct messire Claude de Ronssart », dont « Pierre de Ronssart, escuyer », frère dud. Claude, est curateur.

(Ibid., d. 56835, Ronsart, p. 4).

VII

Clermont en Beauvaisis, 6 février 1560.

Contrat de mariage entre Guillaume de Ronsart, écuyer, sgr des Roches et de la Boissière, et damoiselle Magdeleine de Monceaux.

(Ibid., p. 5).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

VIII

28 octobre 1572.

Je Pierre de Ronssard, poete du Roy, confesse avoir receu de Me Claude Garraut, conseiller du dit seigneur et tresorier de son espargne, la somme de six cens livres tz en ung mandement en parchemin signé de sa main en datte du jour dhuy portant quictance de semblable somme a laquit de Me Pierre Mollas, tresorier des parties casuelles, sur les deniers provenans desd. parties casuelles de la presente année, de laquelle somme de six cens livres sa majesté ma faict don en consideracion de mes services, dont je me tiens content et bien payé, et en ay quicté et quicte le dit Garaut et toz autres. Tesmoing mon seing cy miz le vingthuictme jour d'octobre mil Vc soixante douze.

RONSARD.

(*Pièc. orig.*, d. 56832, p. 10. — Dans une autre quitt. de la même année, munie de son sceau portant un écu à trois poissons, il se qualifie « conseiller et aumosnier du Roy nostre sire ». Bibl. nat., fonds lat. 17128, p. 157).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

IX

Saint-Julien-de-Vouvante, 30 août 1581.

Nous Gilles de Ronsart, sieur de Glatigny, guidon d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances du Roy, dont a la charge Monsieur de Fontaines, Lieutenant pour sa Majesté au gouvernement de Bretagne, confessons avoir eu et receu comptant de Me Estienne Galmel, Conseiller du dit sieur et trésorier ordinaire des guerres, la somme de quatre vingts escus sol en pistoles et monnoye, à nous ordonnée, assavoir XI. escuz pour nostre estat de Guidon et pareille somme de XI. escuz pour nostre place d'homme d'armes dans la dite compagnie, du quartier d'avril, may et juing dernier passé, pour lequel a esté faict monstre d'icelle compagnie ; de laquelle somme de IIIIxx escuz sol nous nous tenons contans et bien payé, et en quictons ledict Me Estienne Galmel, trésorier ordinaire des guerres susdictes, et tous aultres par la présente que nous avons pour ce signée de notre seing manuel cy mis à Sainct-Jullian-de-Vouvante en Bretagne le trenteiesme jour d'aoust lan mil cinq cens quatre vingts et ung.

Gilles de Ronsart.

(Ibid., reg. 2540, d. 56832, de Ronsard, p. 12, orig. en parch. scellé ; écu à 3 poissons.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

X

18 décembre 1581.

Nous Pierre de Ronsard, Aumosnier et poette du Roy, confessons avoir receu de Me Pierre Mollan, conseiller dudit seigneur et trésorier de son espargne, la somme de quatre cens escuz sol en un mandement en parchemin signé de sa main, daté du jour d'huy, portant quictance de semblable somme à l'acquit de Me Michel Sublet, trésorier des parties casuelles, sur les deniers provenant des dites parties casuelles, lad. somme a nous ordonnée par le dit seigneur pour nostre pension de l'année dernière m. Vc· IIIIxx, et dont nous aurions dès le douzième jour de décembre de ladite année dernière esté assigné par mandement de Me Jacques le Roy, aussi trésorier dudit espargne, adressant à Me Jehan du Boys, trésorier desd. parties casuelles, sur les deniers provenans de l'augmentation de gaiges et attributions de jurisdiction faicte aux Juges présidiaulx du Royaume, en vertu duquel mandement nous n'avons peu aucune chose recevoir, et de laquelle somme de IIIIc· escus nous nous tenons content et bien paié et en quictons le dit Mollan, trésorier de l'espargne susdite, et tous aultres. En tesmoing de quoy nous avons signé la présente de nostre main le xviije jour de decembre l'an mil cinq cens quatre vingts ung.

RONSARD.

(Ibid., p. 13, orig. en parch.).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

XI

18 mai 1583.

Le trésorier de l'épargne mande au receveur des deniers provenant de la vente des offices de marchands de poisson au Mans, de payer à Pierre de Ronsard, conseiller et aumônier du Roi, la somme de 600 écus que S. M. lui a alloués, en retenant le 5e de cette somme pour le trésorier de l'Ordre du St-Esprit.

(Archives nat., K. 101, nº 30²).

XII

Paris, 30 novembre 1625.

Claude Perlin, notaire au Chastelet de Paris, au nom et comme procureur de hault et puissant seigneur Messire Jehan de Ronssard, chevalier, seigneur de la Poissonnierre, et de dame Marie de Louet son espouze...

(*P. O.*, doss. 56832, p. 25, quitt. de rente.)

XIII

Paris, 6 juillet 1628.

Claude Perlin, notaire au chatellet de Paris, au nom et comme procureur de dame Marie de Louet,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

veufve de deffunct hault et puissant seigneur Messire Jehan de Ronsard, vivant chevallier seigneur de la Poissonnière...

(Ibid., p. 25, quitt. de rente.)

XIV

1242, juin. — Geoffroi de Nonsart est un des arbitres qui prononcent sur le différend entre Thibaut, comte de Bar, et Conrad de Risle.

1247, juillet. — Geoffroi, sire de Nonsart, reconnaît être homme-lige du sire d'Aspremont après le comte de Bar, pour raison du Val de Boncourt, etc.

1251. — Warin, sire de Nonsart, chevalier, vend à Pierre Palut, bailly de Mouson, sa terre et seigneurie de Watronville.

1287, 26 décembre. — Geoffroi de Nonssart, escuyer, fils de feu Warin de Nonssart chevalier, vend au duc de Bar le fief qu'Armand de Prunay, escuyer, tenoit de luy à Villers, avec les fiefs qu'il tenoit de Jehan de Choiseul et de Jehan dit Bocquier d'Arembercourt. escuyers.

(Cab. des tit., *Trésor généal.* de Dom Villevieille, LXIV, 66.)

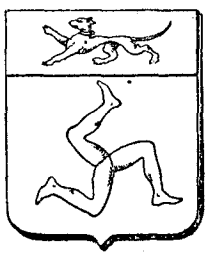

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LES ROYS D'ARMES

DU

COMTÉ DE CORBIE

Aucun de mes lecteurs n'ignore que les Roys et Hérauts d'armes furent institués à l'origine de la monarchie capétienne et que les Roys étaient placés au-dessus des Hérauts. Ce que l'on sait moins généralement, c'est que les « Offices d'armes » se maintinrent jusqu'à une époque très voisine de la nôtre et coexistèrent longtemps avec les « Juges d'armes de France », établis au XVIIe siècle. Je voudrais en fournir ici une preuve nouvelle à l'aide de quelques documents inédits rencontrés au hazard de mes recherches, et montrer en même temps quelle fut la profonde décadence de ces charges d'honneur dont les titulaires tenaient, au moyen âge, une si grande place dans l'existence de la noblesse.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

I

Le premier Roy d'armes cité dans l'histoire est Robert Dauphin, chevalier, qui vivait au temps de Robert le Pieux. Nous trouvons ensuite, sous Louis le Gros, un autre personnage, Louis de Roussy, qui fut revêtu de cette charge. Puis, sous Philippe-Auguste, nous rencontrons un Jean-François de Roussy, du même estoc que le précédent.

Le Roy d'armes de France, dont le surnom était « Montjoye », avait la prééminence sur tous les autres. Il était désigné dans un Chapitre de tous les Hérauts et Poursuivants d'armes, réunis dans l'Eglise du Petit-Saint-Antoine à Paris, et était présenté au Roi qui, s'il l'agréait, lui donnait l'investiture [1].

C'est Philippe-Auguste qui ordonna que tous les Roys d'armes devaient être chevaliers ; aussi voyons-nous, dans les récits des cérémonies qui accompagnaient leur prise de possession, que ceux qui ne portaient pas auparavant l'éperon d'or, recevaient l'accolade de la chevalerie du prince ou seigneur qui leur remettait en même temps la cotte d'armes armoriée et le bâton recouvert de velours, insignes de leur nouvelle dignité.

Aux XIIIe et XIVe siècles, d'ailleurs, les Roys d'armes

[1] Les Roys d'armes devaient porter les armes de leurs propres « Marches », et aucun d'eux n'avait le droit de porter celles du Roi « si non Montjoye, qui est par dessus tous les autres ; et à proprement parler, est le dit Montjoye, doyen de tout l'Ordre ». (*Manuscr. de Coislin*, cité dans DOM GRENIER : *Collection de Picardie*, T. XXXIII, fol. 129.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de France appartiennent toujours à de grandes familles chevaleresques, telles que Pomponne, Rieux, Mello, etc. Ceux des seigneurs de moindre importance étaient au moins, à quelques rares exceptions, des gentilshommes.

A cette époque, il fallait encore pour devenir Roy d'armes, avoir été Héraut d'armes pendant plus ou moins longtemps, et avoir fait un stage de plusieurs années comme Poursuivant d'armes pour être nommé Héraut [1].

Les cérémonies de l'investiture et du serment étaient alors environnées d'une véritable solennité et la pension ou rente que recevaient ces officiers pour « leur entretien et nourriture [2] » répondait à des ser-

[1] A côté du Roy d'armes, il y avait encore un Maréchal d'armes, qui était pour ainsi dire, son lieutenant. On trouve de plus, un Roi des Hérauts de France ; c'était sans d ute le doyen, le chef des Hérauts, mais il est impossible de le confondre avec le Roy d'armes. Nous reproduisons, en effet, à la fin de cet article, le sceau de Robert Roi, qualifié Roi des Hérauts de France, attaché à une quittance du « merquedi après la Trinité » (21 juin) 1318, de sommes versées à des ménestrels qui avaient figuré aux noces de la princesse, fille de Philippe V, le Long. Or, l'écu figuré sur ce sceau (Collection Clairambault ; *Titres scellès*, v. 95, p. 7423) porte pour armorial trois couronnes, et Montjoie, Roy d'armes de France, avait pour insignes, alors comme toujours, des fleurs de lys couronnées. Nous n'avons donc pas affaire à un Roy d'armes de France dans ce document qui est le seul de cette nature que nous ayons rencontré, émanant d'un officier d'armes.

[2] Robert Dauphin, cité plus haut, avait en 1031, une pension de deux mille livres, somme très considérable pour cette époque. (De l'office des Roys d'armes, des Héraults et des Poursuivants, de leur antiquité, de leurs privilèges et des principales cérémonies où ils sont employés par les Roys et par les Princes, etc., par Marc de Wulson, sieur de la Colombière. Paris, 1645. in-4°). — On peut encore consulter sur les officiers d'armes les ouvrages suivants : Jean le Féron : De la primitive institution des Roys, Hé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vices réels. Leurs attributions étaient multiples, en effet.

Ils avaient juridiction sur tous les autres officiers d'armes et ils les recevaient, après avoir constaté leur capacité. Ils vérifiaient les armoiries, dressaient les généalogies, réprimaient les usurpations de noblesse [1] et examinaient les titres des candidats à la chevalerie et la situation des chevaliers qui demandaient à lever bannière [2]. Ils portaient les défis, cartels et déclarations de guerre, et, dans cette attribution, ils avaient le caractère d'ambassadeurs, étaient sous la sauvegarde du droit des gens et leur personne était sacrée. A la guerre, ils partageaient le butin et enregistraient les morts après le combat. Ils faisaient encore les proclamations solennelles, accompagnaient ou représentaient leurs maîtres dans toutes les cérémonies [3],

raults et Poursuivants d'armes, Paris (1555), in-4° ; — Claude Fauchet : Origine des chevaliers, armoiries et hérauts, Paris (1600), in-8° ; — André Favin : Le Théâtre d'honneur et de chevalerie, Paris (1620), in-4° ; — P. Anselme : Le Palais d'honneur... Paris (1663), in-fol.

[1] Carondas le Caron, en son « Premier livre des Pandectes » cite un arrêt par lequel le Parlement de Paris ordonna que les Hérauts seraient entendus dans une affaire de ce genre.

[2] D'après un « Extrait des sermens que le Roy d'armes fait » lors de son institution, extrait tiré des mss. de du Cange (*Bibl. Nat. Collection de Picardie*, T. CLXIII, p. 7), nous savons que le Roy d'armes de France était tenu de faire, avec une commission de Roys et Hérauts, des tournées d'inspection dans les Provinces pour vérifier la noblesse des gentilshommes « et d'iceux faire un extrait à façon d'un Livre à part soy, de chascune Marche, où seront leurs noms et surnoms, les cris et leurs armes, blasons et titres naturels ».

[3] «... . Etant à noter, dit Wulson (p. 61) qu'en toutes cérémonies, tant joyeuses que lugubres, le Roy d'armes et les Hérauts qui y sont employés sont vestus aux despens des Roys ou des Princes qui en font les frais »...

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

présidaient aux tournois et criaient *largesse* aux cours plénières et aux banquets de gala. Tous les trois ans — d'autres disent chaque année — tous les Roys et Hérauts d'armes du royaume se réunissaient sous la présidence de Montjoie, Roy d'armes de France, pour dresser l'inventaire de la noblesse de chaque « Hérauderie » — inventaires que l'on appelait « Provinciaux » — et traiter en commun toutes les questions qui pouvaient intéresser leurs fonctions.

« ..... Et pour ce qu'un seul ne pourroit tout comprendre, les Roys d'armes ordonnés sont, chascun en sa Marche, pour enquérir des Généalogies, Armoiries, Cris et Huchements, qui s'appellent Timbres, pour en faire rapport au vray et juste aux Nobles qui en demandent, et au Roy d'armes des François, nommé Montjoye, lequel en doit faire registre. Car il précède par dessus tous les autres Roys d'armes ; et est sa Marche l'Ile de France. Et doit estre continuellement en l'Hostel du Roy et doit faire son Registre, et en son absence, le Maréchal d'armes des François. Et doit avoir pareillement cognoissance pour ce qu'il est de coustume que chascun an les Roys d'armes et Heraulx se trouvent ensemble, et là faisoit chascun un rapport sur sa Marche : par lequel rapport le Roi nostre sire sçavoit quelle noblesse il avoit en son Royaume »[1].

Les officiers d'armes, ainsi réunis, constituaient donc, au meilleur sens du mot, le Collège Héraldique de France.

A la belle époque de leur institution, c'est-à dire jusqu'au xve siècle, les officiers d'armes devaient être

[1] *Mss. de Coislin*, cop. dans D. Grenier, *Collection de Picardie*, T. CLXIII, p. 7.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

nobles et Wulson en donne la raison dans les termes suivants (*op. cit.* p. 51) : « Comme, en effet, il y aurait de l'incompatibilité que des gentilshommes reconnussent un roturier pour juge de leur noblesse et de tous les différens qui pourroient survenir entr'eux, pour l'ancienneté et pour les prééminences de leurs races, dont les Roys (d'armes) et les Hérauts doivent être les arbitres naturels. »

II

Cette institution d'origine chevaleresque ne tarda pas à s'amoindrir avec le déclin de la noblesse féodale. Le pouvoir royal, de plus en plus centralisateur, ne pouvait s'accommoder de l'existence de ces officiers placés sous l'autorité des princes et des seigneurs ; il se servit donc de la prééminence reconnue de son propre Roy d'armes Montjoye, pour absorber un à un, à son profit exclusif, les droits et les privilèges dont jouissaient autrefois tous les Roys d'armes indistinctement.

La décadence dans laquelle tombèrent peu à peu les offices d'armes, par suite de ces efforts et de la diminution constante de leur importance sociale et administrative, rendit naturellement de plus en plus difficile le recrutement des titulaires de ces offices parmi les nobles de grande famille et même parmi les simples gentilshommes ; et cette cause d'amoindrissement s'ajouta bientôt à toutes les autres.

Non seulement la situation familiale des candidats aux offices d'armes diminua d'importance, mais les

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

titulaires en vinrent peu à peu à ignorer complètement les éléments même de la science héraldique dont ils devaient être les conservateurs et les gardiens, et leur charge se réduisit à n'être plus qu'un petit fief à la portée du premier venu.

Déjà, dans un ouvrage paru au cours de la première année du XVIIe siècle, le savant Claude Fauchet s'exprimait dans les termes suivants : « ..... Il n'y a pas longtemps que l'estat de Héraut estoit en plus grande recommandation qu'il n'est à présent et qu'il se tenoit par des gens nobles et vertueux qui pensoient en être bien honorés... Mais l'état de Héraut a esté rabatardy par aucuns, qui y sont entrés indignes de telle charge et le peu de compte que les Roys et Princes en ont fait, principalement depuis la mort du Roy Henri II, quand, à l'occasion des troubles, la plupart des cérémonies anciennes furent méprisées, par faute d'en entendre les origines... » (*op. cit.* p. 26).

Dès cette époque, l'opinion des gens les plus compétents paraissait donc se prononcer pour une réforme ; aussi Louis XIII répondit-il à ces préoccupations en créant, en l'année 1615, la charge de Juge d'armes occupée d'abord par François Chevriers de Saint-Mauris qui, à sa mort, fut remplacé par d'Hozier.

La nomination d'un Juge d'armes général de France porta le coup de grâce aux Roys et Hérauts d'armes, sans néanmoins les supprimer tout à fait. Nous voyons en effet, dans Wulson, que de son temps — c'est-à-dire trente ans après la création de cette charge, alors occupée par Pierre d'Hozier — les Roys et Hérauts avaient encore le droit de donner des certificats d'armoiries ; mais, ajoute-t-il, il n'y avait plus alors « que le Sieur le Breton, Roy d'armes, et deux ou trois Hé-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

rauts qui fussent capables de s'acquitter de leurs charges. » (*Op. cit.* p. 55). La plupart des autres Hérauts, dit-il encore, étaient « personnes incapables et ignorant les principales choses qui les pourroient rendre considérables ; ce qui est en partie cause que tant d'abus se sont glissés depuis peu de temps en l'usurpation des armes et des qualités ; car personne ne les appréhendant dans les provinces, où de temps en temps ils devroient faire leurs visites et recherches pour régler toutes choses, chacun y fait à sa fantaisie, et tout va en désordre et confusion, en sorte qu'on ne peut plus distinguer les anciens nobles d'avec les nouveaux, ny même les roturiers d'avec les vrays gentilshommes. Que si le Roy désire d'apporter les remèdes convenables à ce mal, corriger les abus, et renouveller les Réglements, comme il y sera contraint, il y a quantité de personnes en France, doctes et entendues en ces matières, qu'on y pourroit commettre, puisque l'incapacité et l'ignorance de la plupart des Hérauds les exclut de cet honorable employ ».

Enfin, dans un dernier passage, le même Wulson de la Colombière déclare encore que les officiers d'armes sont « déchus aujourd'hui pour s'en estre rendus indignes par leur ignorance et par leur lâcheté qui les a rendus méprisables, et a obligé les Roys à en faire peu de cas et à leur retraindre leurs pensions et leurs appointemens. »

A partir du milieu du XVIIe siècle, et sous la centralisation a outrance du Roi-Soleil, ce qui végétait encore de Roys et de Hérauts d'armes, dépourvu de toute attribution sérieuse par la création des Juges d'armes, fut mis sous la dépendanee du Grand Écuyer de France. De fait, leurs seules fonctions, s'ils en

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

exerçaient encore quelquefois, étaient celles de Courriers et ils n étaient pas mal placés dans les écuries du Roi.

Néanmoins, on comptait encore à cette époque, seize titulaires de charges de Hérauts royaux qui portaient les surnoms de : Bourgogne, Normandie, Dauphiné, Bretagne, Alençon, Orléans, Anjou, Valois, Berry, Angoulême Guyenne, Champagne, Picardie, Bourbon, Poitou, Provence.

Quant au Roy d'armes de France, il n'en était plus question, puisque, comme nous venons de le dire, le Grand Écuyer l'avait remplacé et tenait sous sa dépendance immédiate, pour le compte du Roi, tous les fantômes d'officiers d'armes qui existaient encore çà et là dans les Provinces. D'une grande charge féodale, la centralisation royale avait fait peu à peu une humble fonction administrative [1].

Parmi ces officiers d'armes dont l'humilité même prolongea presque jusqu'à nos jours la modeste existence se trouve précisément le « Roy de Corbie » dont il nous reste à parler et qui a servi de prétexte à cet article.

III

« Les Roys, » écrit Favin en son *Théâtre d'honneur* [2], « les Roys, Princes, Ducs, Marquis, Comtes et Vicomtes Souverains peuvent avoir Roys d'armes. Les non

[1] Cela subsista tel quel jusqu'à la Révolution. Plus tard même, on vit reparaître des Hérauts d'armes parmi les officiers domestiques de l'Empire et de la Restauration.

[2] T. I, p. 59.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

souverains Ducs, Marquis, Comtes et Vicomtes, des Héraulx seulement : et les Haults barons ou chevaliers Bannerets, des Poursuivans seulement soubs l'adveu et recognoissance de quelque Hérauld. Et néanmoins les Enfans du Roy et les Princes du Noble Sang de France ont de tout temps eu Roy d'Armes, tant en leurs Maisons et Cour, qu'en Mariages et Funérailles... »

Cette règle, tout absolue qu'elle paraisse dans les termes où la formule le vieil héraldiste, dut souffrir sans doute de nombreuses exceptions parmi lesquelles nous pouvons citer l'Abbaye Comté de Corbie. Cela n'a pas lieu de nous étonner d'ailleurs, car Claude Fauchet nous dit d'autre part (p. 26), qu' « au temps passé, il n'y avait seigneur riche qui n'en tînt plusieurs (officiers d'armes) près de soy... »

Les origines du Roy d'armes de l'Abbaye de Corbie paraissent remonter au XIVe siècle. Du moins la première mention qui en soit faite se trouve-t-elle, à ma connaissance, dans des lettres données à Rouen le 15 novembre 1347, par lesquelles Jean, fils aîné du Roi de France et Duc de Normandie, fait une libéralité de quatre vingts livres tournois en faveur de « quatre Roys et un duc de Héraut, c'est à savoir des François, de Normandie, de Ponthieu, de la Terre de Corbie, et de Berry, et à plusieurs autres Héraus, au nombre de vingt et un [1]... »

On remarquera qu'il s'agit ici, non de l'abbaye, mais de la terre de Corbie. C'est tout un. Mais cela

[1] Mss. de Gaignières, cité dans D. GRENIER : *Collection de Picardie* (Bibl. Nat.) T. XXXIII. fol. 129. C'est là que nous avons trouvé, copié par le savant bénédictin, tout un dossier ayant trait au Roy d'armes de Corbie. Nous y renvoyons une fois pour toutes, afin de n'avoir pas à surcharger ce travail de notes inutiles.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

nous indique cependant que c'était en qualité de seigneur temporel que l'abbé possédait un Roy d'armes.

Il nous faut sauter par dessus un siècle presque entier pour retrouver la trace de cet officier, et c'est Claude Fauchet (*op. cit.* p. 28) qui nous apprend que le « Roy de Corbie » fut, avec beaucoup d'autres, présent au Traité d'Arras, en 1435.

Nous ne savons pas le nom de ce Roy d'armes, mais il cessa très certainement ses fonctions peu après, car nous avons, à la date du 11 mars 1436, les provisions de son successeur, appelé Jehan Bérengier.

Ce document, tiré des Archives de Corbie, nous donne plusieurs renseignements intéressants. Jean Bérengier est nommé Roy d'armes à vie. Il est stipulé qu'il recevra chaque année « deux muis de blé, mesure de Corbie, du vin selon que l'année sera plenteuse (plantureuse), jusques à (concurrence d'un) tonnel... avec deux carrées (charretées) de bos (bois), rendu à son Hostel, deux carrées de foin avec cinq muis d'avoine bonne et souffisante pour son queval (cheval)... » Mais ces libéralités sont absolument précaires, et l'abbé-comte — c'était alors Jean VII de Lion — se réserve le droit de les supprimer suivant son bon plaisir. De plus, il est interdit au titulaire de la charge de la transmettre « par permutation ou aultrement » avec les avantages stipulés. Le seigneur se réserve le droit de les continuer ou de les supprimer, suivant sa volonté.

Un document postérieur nous fait voir aussi que le Roy d'armes devait prêter à l'abbé-comte un serment de fidélité.

La nomination du Roy d'armes de Corbie était, du reste, soumise au contrôle des « Nobles et Pairs » du Comté. C'est ce que nous apprend une pièce du 6

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

juillet 1473 par laquelle Jacques Ranson, « par la grâce de Dieu, » abbé de Corbie, institue « à la relation de plusieurs nobles et pairs » de son comté de Corbie, Honoré Guénart, Roy d'armes audit Comté. Et il prie et requiert « tous Nobles et Pairs de ladite Comté et aultres que, à ces présentes lettres, ils veuillent mettre leurs sceaux » avec le sien. Nous retrouvons la même particularité dans la nomination de Charles Gaudefroy (en 1539), dont nous reparlerons plus loin. Le Comte-Abbé, dans cette pièce, ordonne aux Pairs d'apposer leurs sceaux à côté du sien « en approbation » de la nomination de son Roy d'armes.

Comme on vient de le voir, dès le xve siècle, la charge de Roy d'armes de Corbie était exercée par des roturiers. En effet, ni Jean Bérengier, ni Honoré Guénard n'appartenaient à la noblesse. Plus tard, en 1517, Jean Le Leu était titulaire de la charge et nous savons expressément, par un compte de la ville de cette même année, qu'il n'était pas gentilhomme [1].

Cependant, son successeur, dès l'année 1518, fut Jean Olivier, seigneur de Rocquerolles, comme le constate un autre compte de l'abbaye. Celui-là était très certainement noble, et longtemps après sa mort, nous voyons dans un compte de 1549, sa veuve refuser de payer la taille, en se targuant de sa noblesse.

Le compte de 1518 nous apprend en quoi consistait le service des Roys d'armes de Corbie. Nous y voyons, en effet, Jean Olivier recevoir quatre livres « pour ses peines et sallaires d'avoir été en court, par devers M. de Vendosme, porter lettres à mondit sieur, à Monsieur de Helly (Heilly) et à M. de Genlis, affin

[1] « Par Jehan Le Leu, Roy d'armes, est deu pour sa taille desdits trois ans la somme de IIII l. T. » (Mss. cité, p. 131).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'empêcher que ceulx de la Compaignie du duc d'Albanie ne feissent les monstres généralles en ceste ville, et aultres remonstrances à lui ordonné faire. »

Le même Jean Olivier alla encore deux ans après faire plusieurs voyages et vacations « durant le procès de l'Evêque d'Amiens pour la dignité abbatiale[1], » et il avait reçu pour cela, le 26 octobre 1520, outre du vin qu'il avait vendu trente livres et plusieurs autres « gratuités », une somme de dix livres tournois « à la charge qu'icelluy Olivier emploiera laditte somme à achepter du drap rouge pour faire une robe à son usage ; ad fin d'estre plus honestement à servir Monseigneur de Corbye[2]... »

Sept ans après — en 1527 — on lui compte LIV sols pour avoir « porté lettres de Monseigneur le Cardinal de Bourbon, abbé et comte de Corbye avec d'aultres lettres desdits habitants à Monseigneur le Comte de Bryanne (Brienne), ad fin d'empescher que les gens du comte Dormartin (de Dammartin) meissent pris aux vivres... »

[1] L'évêque d'Amiens était alors François de Halluin et l'abbé de Corbie Guillaume du Caurel. Peut-être s'agit-il là de la difficulté survenue entre le Cardinal de Bourbon, soutenu par François Ier, et Guillaume du Caurel à qui il demandait de lui céder son abbaye. Sur son refus persistant, Guillaume fut menacé, persécuté, et finalement obligé de se réfugier à Amiens où il mourut bientôt. Le cardinal s'empara alors de l'abbaye et il fit son entrée solennelle à Corbie, le 6 octobre 1524 ; mais à la demande des moines, le pape intervint et le 10 octobre 1528, la possession de l'abbaye fut définitivement adjugée à Philippe I de la Chambre, qu'il avait nommé.

[2] Nous avons vu qu'un des privilèges des officiers d'armes était de recevoir de leurs maîtres, des robes de service ou de cérémonie à leurs armes. Nous en trouvons un autre exemple dans un document du 23 octobre 1482 où « le Roy de Corbie reçut LX sols pour le drap d'une robe »...

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Tous ces comptes établissent bien que le Roy d'armes était le commissionnaire attitré, non seulement de l'Abbé, mais de la Ville et du Comté, et ils nous montrent aussi que ce « casuel » n'était pas le seul avantage de sa charge. Il y joignait des émoluements en nature : le Bouteiller devait lui fournir « son vin et pitance, » le Pourvoyeur était tenu de lui délivrer « pour ses poix et lard... un setier de poix et un pourceau..., » ainsi que de la viande et autres victuailles. Tout cela était bon à prendre : mais cependant, à la longue, Jean Olivier en vint à se fatiguer de cet octroi « par grâce, » de « char, poisson et œufs, » ainsi que des autres « pitances, » et il demanda, en 1535, de les échanger chaque année « tant qu'il plaira à Messeigneurs, » contre la somme de vingt quatre livres parisis.

Jean Olivier mourut en 1539 et Philippe de la Chambre, cardinal de Boulogne et abbé de Corbie, lui donna pour successeur dans sa charge de Roy d'armes du Comté, noble homme Charles Gaudeffroy, valet de chambre du Dauphin, lequel résigna ses fonctions le 19 mai 1540 au profit de Jehan Pouchin, habitant de Corbie. Celui-ci recevait un appointement annuel de cinquante livres, et c'est également ce que touchaient ceux de ses successeurs dont les comptes de l'abbaye nous ont conservé les noms : Nicolas Caboche, qui exerçait ces fonctions en 1572 et qui fit de ses gages l'objet d'une transaction avec son oncle Philippe de Gueuly, receveur-fermier de l'abbaye ; Thomas Coppin, Roy d'armes en 1602, Antoine Coppin, son fils, qui le remplaça en 1616, et Alexandre de Lestoille, qui fut pourvu de cet office le 20 mai 1675, par Marie-Olympe de Mancini, comtesse de Soissons, comme mère et procuratrice générale et spéciale de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

M. le prince Philippe de Savoie, abbé-comte de Corbie.

C'est le dernier officier d'armes de Corbie dont nos documents nous révèlent l'existence.

Cette modeste charge fût-elle alors supprimée ou continua-t-elle à subsister parmi les offices inférieurs de la Cour abbatiale jusqu'à la Révolution ? Nous pencherions volontiers pour cette dernière hypothèse, surtout en constatant que l'officialité d'Amiens avait encore en 1777 [1] un sieur Mathon, comme Héraut d'armes et appariteur.

On voit, dans tous les cas, dans quelle décadence était tombé peu à peu le « Roy de Corbie » depuis l'époque lointaine où il figurait honorablement dans les cérémonies du Traité d'Arras, à côté de ses principaux collègues des « Marches » de France.

Depuis la création du Juge d'armes en 1615, il n'y avait plus, à vrai dire, que les Hérauts d'armes des ordres du Roi (v. le P. ANSELME), qui eussent conservé quelques-unes des attributions des anciens officiers d'armes, attributions d'ailleurs restreintes aux porteurs des ordres royaux. Les Roys d'armes qui figuraient encore dans quelques cérémonies publiques n'étaient guères, en général, que des comparses revêtus d'un titre archaïque et d'oripeaux surannés, et ceux qui végétaient dans les provinces n'étaient plus que les titulaires de charges sans fonctions et de « savonnettes à vilains. »

Le « Roy de Corbie » ne pouvait échapper au sort commun, et si nous nous sommes étendus aussi longuement — beaucoup trop longuement sans doute — sur sa très modeste histoire, c'est pour montrer par

[1] V. l'*Almanach de Picardie* de cette année. Amiens, veuve Godart, in-32.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

cet exemple pris sur le vif, ce que devinrent la plupart des offices qui jouaient au moyen âge un rôle important dans l'existence des gentilshommes.

Ils subirent presque tous le contre-coup de la chûte irrémédiable de la grande noblesse féodale. Ils disparurent peu à peu sous le niveau de la centralisation royale, qui absorba successivement à son profit tous les rouages de l'administration et prépara ainsi, inconsciemment, l'avènement de l'État-Providence, dont l'omnipotence et l'irresponsabilité sont devenues le grand danger social de notre temps, et contre lequel luttent vainement aujourd'hui tous les esprits sages et vraiment libéraux.

Vicomte de Caix de Saint-Aymour.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

SOURCES

D'UN

Nobiliaire de Normandie

La province de Normandie était la plus étendue et la plus peuplée de l'ancienne France. Avant 1789, elle comprenait à elle seule la onzième partie de la population de ce vaste Royaume, « plus de cinquante « villes, deux cents bourgs, plus de 4000 paroisses... « aussi surpasse-t-elle les autres par le grand nombre « de sa noblesse et des terres illustres puisqu'on y « compte près de 10.000 gentilshommes, dix duchés, « plus de 40 comtés, 50 marquisats et quantité de « baronnies et autres seigneuries qui ont droit de « haute justice [1]... ».

Il n'est donc pas étonnant que le nobiliaire de Normandie n'ait jamais été publié. Cependant malgré les difficultés d'une telle entreprise, nous voulons indi-

[1] Géographie du Royaume de France. Dumoulin. Paris, 1754. T. II, p. 3.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

quer les principales sources à consulter pour établir, sur des bases solides, sa rédaction future. Chevillard, St-Allais, de Magny etc. ont publié, il est vrai des nobiliaires, mais le premier s'est exclusivement arrêté à la recherche générale de 1666 et les deux autres se sont contentés de le copier en le modifiant mais sans l'améliorer. En 1864, M. O'Gilvy fit paraître lui aussi un livre qu'il intitulait nobiliaire de Normandie Sa préface annonçait un plan nouveau exempt de toute compromission, mais le premier volume, seul paru, ne réalisa pas ces promesses ! Presque toutes les familles homonymes y sont confondues, et beaucoup y sont traitées avec une désobligeance que rien ne saurait justifier. A l'entendre, les principales familles Normandes seraient issues de batards [1]...

La Roque, en publiant son histoire de la famille d'Harcourt, a réuni des matériaux précieux qu'une table manuscrite mettra à la portée des travailleurs [2].

Il convient de diviser la noblesse Normande en trois catégories : la noblesse chevaleresque, la noblesse inféodée, la noblesse par lettres du prince et par fonctions.

— La noblesse chevaleresque de Normandie remonte aux premières années du XIe siècle, mais elle a eu, en général, peu de durée : ce qui s'explique naturellement d'abord par son émigration en Angleterre à la suite de Jean-sans-Terre, et ensuite par les guerres successives qui l'ont décimée, expulsée et finalement ruinée dans la première moitié du XVe siècle.

Pour en dresser la liste, il faut consulter les chartes

[1] Nobiliaire de Normandie, p. 75, 76, 279 etc.

[2] La table des 4 volumes se compose de 80.000 citations. Nous la tenons à la disposition de tous ceux qui auraient des recherches à y faire.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

des nombreuses abbayes qui furent fondées dans ses sept évêchés. C'est là seulement que l'on peut trouver les premiers membres de ces familles dont un certain nombre n'eut jamais d'armoiries particulières. Ce fut en effet à l'extrême fin du XIIe siècle et plus généralement au commencement du XIIIe qu'elles devinrent héréditaires. A cette date, déjà, beaucoup étaient disparues ou tombées en quenouille. Mais en parcourant ces innombrables chartes, témoins de la générosité des puissants et des riches d'alors, il faut se garder d'accepter tous les noms sans contrôle. On doit s'assurer si le donateur prend la qualité de Chevalier ou d'Ecuyer, s'il possède un fief, sinon il convient d'écarter son nom. Le manque de ponctuation ferait de *Goscelini de Allemania* un membre d'une famille noble d'Allemagne, tandis qu'il s'agit d'un *Goscelin*, de la paroisse *d'Allemagne*.

Tout d'abord la possession d'un fief est une preuve certaine de noblesse, mais sous St-Louis il fut permis aux roturiers, dans de certaines conditions, d'acquérir des fiefs, comme nous le dirons tout à l'heure. Il faut donc examiner avec soin les rôles Normands publiés dans les mémoires de la société des antiquaires de Normandie et les aveux rendus au Roi. Signalons d'abord en première ligne les 12 volumes d'aveux de Normandie conservés aux Archives Nationales et dont Brussel a rédigé, au siècle dernier, un catalogue raisonné de 801 pages. C'est le registre PP 24. Le même fief y figure souvent sous deux noms ou sous une orthographe différente. — Nous avons la *copie* des élections de Bayeux, Caen et Vire.

Les archives départementales renferment aussi un grand nombre d'anciens aveux.

Les montres des gens d'armes et leurs quittances

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

scellées, classées dans les cartons de Gaignères, sont une mine inépuisable que les deux volumes de M. Demay [1] n'ont pas complètement mis en lumière, sans parler des registres particuliers aux Evêchés, aux abbayes, aux prieurés ! La Bibliothèque nationale renferme aussi une collection considérable dite « *Pièces originales* ». On trouve également un grand nombre de montres à la galerie Mancel à Caen, etc. etc.

Le ban et l'arrière-ban convoqué par les rois de France depuis le XIIIe siècle se composaient exclusivement à cette époque de gentilshommes. Qui ne connaît les deux listes de 1272 [2] publiées par la Roque ? Il existe un grand nombre de manuscrits intitulés « fiefs du Roi » composés pour la convocation ou les taxes à prélever pour l'arrière-ban. Sans prétendre les connaître tous, voici la liste de ces recueils que nous avons pu examiner.

1469. Monstres générales du Baillage d'Evreux. Bonnin, 1853.

1503. — Registre des fiefs du Bailliage de Caen. Beaucousin, 1891.

1528. Arrière-ban de Carentan, Galerie Mancel Caen.

1551. Arrière-ban d'Alençon, 1555 exemptions... Copie du XVIIIe à M. le Comte de Contades, château de St-Maurice du désert (Orne), et *Copie* dans ma collection.

1556. Rôle des fiefs du pays de Caux. Bibl. Nat. fonds français 5355.

1560. Fief du roi : Vicomtés d'Arques, d'Auge, d'Avranches, Bayeux, Caen, Carentan, Caudebec,

[1] Inventaire des Sceaux de la collection Clairambault. Paris, 1885, 2 vol. in-4°.

[2] Traité de la Noblesse 1735. Rouen, p. 71 et 81.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Coutances, Montvilliers, Mortain, Neuchâtel, Pont-Audemer, Rouen, Valognes et Vire etc. Copie du XVIIIe à M. Le Comte de Blangy, château de Juvigny (Calvados) et *copie*.

1562. Taxe de l'arrière-ban d'Evreux, Abbé Le Beurier, 1861.

1562. Rôle de la montre de l'arrière-ban du bailliage de Caen. Bibl. Nat. fonds français 24115 et *copie*.

1567. Rôle des fiefs du pays de Caux Bibl. Nat. ff. 5355.

1567. Taxe de l'arrière-ban de la Vicomté de Valognes. Bibl. Nat. ff. 24115 et *copie*.

1568. Taxe de l'arrière-ban du bailliage de Caen. id. *id*.

1587. Compte du Ban des Vicomtés d'Arques et Neuchâtel, id. ff. 24118.

1639. Rôle des fiefs du bailliage d'Alençon. Original, château de Rasnes et *copie*.

1640. Rôle des fiefs du bailliage de Caen. Bulletin héraldique de France, Paris 1890 et Bibl. Nat. 18942.

Vers 1660. Etat des fiefs nobles de la Généralité de Caen. M. du XVIII dans ma collection.

1703, Etat des gentilshommes du bailliage de Gisors. Archives de L'Eure et *copie*.

Dans les listes de noms que fournissent les montres du XVe siècle, tous ne peuvent être admis comme nobles, un certain nombre se rapportent à des familles étrangères à la Normandie, et beaucoup d'autres concernent celles qui acquéraient la noblesse dite inféodée, en remplissant les charges dues par les fiefs nobles qu'elles possédaient.

Les anciens armoriaux fournissent des renseignements précieux sur les blasons des familles féodales. Celui du hérault Navarre (1396) est incontestablement

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

pour la Normandie le premier en date [1] et le plus intéressant, puisqu'il donne les noms de 300 chevaliers ayant vécu à cette date et celui de 160 de leurs cadets ou juveigneurs. Après avoir collationné les cinq exemplaires de la Bibliothèque nationale, nous avons pu établir un texte aussi exact que possible et nous nous proposons de le publier un jour.

C'est cet armorial que Du Moulin [2] a publié sous le titre de *Catalogue des Seigneurs de Normandie... qui furent à la conquête de Jérusalem sous Robert Courteheuze et Godefroy de Bouillon.* Il ajoutait, il est vrai, P. 17. « Je scay que ce catalogue des français est « postérieur d'un longtemps à la conquête de Hiéru- « salem et néantmoins d'autant qu'il pourra conten- « ter les curieux... j'ai bien voulu le donner au pu- « blic... ». Cette erreur a été malheureusement répétée par tous les auteurs généalogiques et chose incroyable ! malgré les avertissements dont quelques-uns remontent au siècle dernier [3], malgré les progrès de la science, elle l'est encore de nos jours. Une simple réflexion suffirait cependant à démontrer l'absurdité de cette attribution. Beaucoup de cadets portent comme brisures aux armoiries de leurs aînés des écus ou des pièces empruntées à celles de leur mère ou grand'mère. De la sorte il faudrait admettre que toutes les armoiries de ces 1.500 familles existaient dès avant l'an 1000. Voyez de Fourmont, *l Ouest aux croi-*

1 Le hérault Gelre (1334) a composé une sorte d'armorial de l'Europe que Mr V. Bouton a publié et reproduit avec un grand luxe, mais il ne renferme que dix noms relatifs à la Normandie.

2 Histoire Générale de Normandie, Rouen, 1631.

3 La Chesnaie des Bois répète l'erreur dans nombre d'articles V. T. II, p. 82, 179, mais dans d'autres il dit clairement « que ce catalogue est postérieur de plus de deux siècles... qu'il fut composé au temps de Charles V ».

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

sades, Noulens, *Généalogie de Clinchamp*, P. 426, etc. etc.

Les armoriaux composés au xve siècle par Gilles le Bouvier et le hérault Sicille ne sont que de pâles imitations du précédent et fournissent peu de noms nouveaux.

Il faut enfin tenir compte des titres des familles qui se trouvent dans les archives départementales, dans les bibliothèques publiques et dans les collections particulières [1] ; il en est de même des registres des notaires, des actes de l'état civil des paroisses, etc...

— La noblesse inféodée était celle qu'un roturier acquérait, lentement il est vrai, mais sûrement par la profession d'un fief noble, à condition toutefois d'en remplir les charges, c'est-à-dire de faire le service militaire dû par son fief. Instituée et réglementée par St Louis, elle fut sanctionnée par Louis XI lors de la fameuse charte des francs fiefs en 1470. Elle subsista jusqu'à Henri III qui, par l'ordonnance de Blois de 1579, retira la noblesse aux roturiers possesseurs d'un fief. C'est elle qui jusqu'au xvie remplit les vides que les guerres, la ruine ou le manque d'héritiers mâles faisaient dans les rangs de la noblesse chevaleresque. C'est par elle qu'un nombre considérable de familles peuvent remonter leur filiation jusqu'au xve ou xvie siècle, sans anoblissement par charte ou fonctions.

« Le premier possesseur du fief ne prenait pas la « qualité de noble ; souvent le second s'en abstenait

[1] M. Biochet, notaire honoraire à Caudebec en Caux, possède d'innombrables fiches sur les familles de Normandie et se propose de les publier. Nous-même avons réuni plus de 12.000 pièces et nous en mettons l'inventaire à la disposition de ceux qui s'intéressent à ces recherches. Mr Charles d'Achon en possède aussi près de 3.000, etc.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

« aussi, mais le troisième ne manquait jamais de se « qualifier écuyer ou noble [1]... » Souvent ces familles quittèrent leur nom patronymique pour prendre celui de leur fief, et avec lui les armoiries des anciens possesseurs, auxquels elles espéraient se rattacher ainsi...

— La noblesse par lettres du prince ne remonte pas au-delà de la moitié du XIVe siècle. A cette époque elles étaient très rares. Pendant un espace de 100 années, on ne connaît en Normandie qu'une douzaine de lettres d'anoblissement [2]. Cependant les besoins toujours grandissants de ressources financières les firent adopter et multiplier, surtout à partir du règne de Henri III. Ce fut la cause de l'ordonnance de 1579 qui abolit la noblesse par inféodation.

On trouve un grand nombre de listes ou états des anoblis de Normandie. M. l'abbé Le Beurier les a publiés d'après deux exemplaires du XVIIe siècle, qui sont malheureusement incomplets et inexacts, car ils confondent ensemble des anoblis, des confirmés et des réhabilités. Il a existé une série de registres du XVIe siècle écrits sur parchemin avec un grand soin et copiés sur les registres de la chambre des comptes et des aydes. Ils devaient servir à ceux qui, par leurs fonctions, étaient appelés à fixer l'état des familles. Nous en connaissons deux. L'un se trouve à la Galerie Mancel, à Caen, n° 3842 : il se compose de 300 articles concernant des anoblis de 1501 à 1587. On y

[1] Labbey de La Roque, Essais sur les moyens... de s'anoblir soi-même en France, 1815, p. 52.

[2] L'abbé Le Beurier, dans son état des anoblis de Normandie, Evreux, 1866, cite, d'après La Roque (p. 3), dix anoblissements de 1344 à 1398. Nous avons dans nos titres de famille un vidimus de 1392 des lettres accordées en juillet 1391 à Michel et Robert Aumont, frères, pour 80 fr., réglé aux comptes le 13 janvier.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

mentionne l'enregistrement à la chambre des comptes et à la cour des Aydes et les raisons de l'anoblissement. Un autre de mêmes format et écriture se trouve dans notre collection ; celui-ci se compose de 260 arrêts contradictoires de maintenues de noblesse de 1473 à 1527. Une partie de ces arrêts figurent dans l'*Etat des anoblis* comme lettres d'anoblissement. On trouve aussi un grand nombre de listes manuscrites ; nous en possédons quatre absolument différentes. Elles se complètent et se rectifient les unes les autres, et pour avoir un travail complet sur les anoblis de Normandie, il faudrait vérifier sur les diverses maintenues chaque nom et chaque date.

On connaît aussi des listes de ceux qui furent anoblis en 1470 par la charte des francs fiefs. Le Mss Y° 3 de la Bibliothèque de Rouen, dont nous avons une copie, renferme « la liste des enfants dont les pères ont été anoblis par lettres patentes et chartes des francs fiefs ». Cette liste dressée en 1490 mentionne 194 noms répartis entre 13 élections. Certaines fonctions du parlement, des finances, etc., anoblissaient aussi leurs titulaires ou les enfants de ceux-ci..

Il nous reste maintenant à parler des maintenues de noblesse qui, à partir du xve siècle, fixèrent à époques irrégulières l'état des familles nobles. Les unes furent générales à la province, les autres particulières à chaque élection ou Vicomté. Déjà, avant 1463, beaucoup de familles, dont la noblesse était contestée par les collecteurs des tailles, avaient eu recours à des lettres du prince ou à des arrêts de la chambre des comptes pour terminer des procès avec des habitants des paroisses où étaient situés leurs fiefs. Le 6 juin 1370 Jean de Moulineaux obtenait des lettres de confirmation de noblesse, conservées aux archives du Calva-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

dos. C'est ainsi qu'Etienne Louis fut maintenu en 1387, lors de la recherche ordonnée par Pierre comte d'Alençon et du Perche, etc. Quoique toutes les familles n'aient pas paru à chaque maintenue, soit qu'il y eût des mineurs, des absents au service du roi, soit par suite de fonctions dispensant de produire, soit enfin pour quelque cause particulière, il faut cependant reconnaître que ces diverses maintenues se corroborant l'une l'autre forment comme un vaste filet dont les mailles, de plus en plus étroites, laissaient passer peu de familles sans les atteindre.

C'est pourquoi il nous a paru nécessaire d'en dresser un tableau, priant les personnes qui en connaîtraient d'autres de bien vouloir nous les signaler[1].

Rouen.			1540						1666
Caudebec.	(1463)			1556					1666
Montivilliers.		(1523)							1666
Arques.	(1463)	1523		1556					1666
Gisors.	(1463)	1523		1556					1666
Evreux.		1523							1666
Alençon.	(1387)	1523						(1641)	1666
Lisieux.	1463	1522.24	1540						1666
Falaise.	1463				1598				1666
Caen.	1463			(1555)	1598		1634		1666
Bayeux.	1463	1523	1540		1598		1634		1666
Vire.	1463				1598	1624	1634		1666
Avranches.	1463				1598		1634		1666
Coutances.	1463	1524			1598		1634		1666
Carentan.	1463				1598	1624	1634		1666
Valognes.	1463	1523		1576	1598	1624	1634		1666
Mortain.		1523			1598		1634		1666

Les Élus, dans leurs élections, étaient tout d'abord et demeurèrent jusqu'au XVIIe siècle chargés de sta-

[1] Les dates entre parenthèses sont celles de recherches connues seulement pour être citées dans les maintenues postérieures.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tuer sur la noblesse en cas de contestation. C'est ainsi que Guillaume de la Perrelle fut maintenu en 1440 par les élus de Vire ; c'est ainsi que l'an 1606 Jean et Abraham de Rotz le furent par les élus de Bayeux, etc.

La plus ancienne recherche générale de Normandie est celle de 1463. Le roi Louis XI, pour mettre fin aux abus dont se plaignaient les Etats, adressa, le 1er janvier 1463, à Raymond Montfaoucq, général des monnaies en Normandie, une commission pour y rechercher les usurpateurs de noblesse ; mais, dès le commencement de l'année suivante, avant même que l'œuvre ne fut achevée, le roi, cédant aux récriminations qui s'élevaient de toute part, « révoqua la commission, « déclara nul le rôle par lui dressé, et défendit, de « s'en prévaloir pour ou contre ceux qui y étaient « compris. De là vint qu'il n'est jamais cité, ni dans les « sentences des élus, ni dans les arrêts des généraux « des aydes à Rouen... [1] » L'œuvre de Montfaut comprenait les 9 élections de la Basse-Normandie ; les rôles de celles d'Arques, Caudebec et Gisors furent perdus par le bailli de Caux [2], et il n'eut pas le temps de faire les autres. Il maintint 1,024 personnes nobles et en renvoya 301 payer taille... mais celles-ci, par suite de la révocation de la commission, continuèrent de jouir, et c'est alors que, pour régler toutes difficultés, Louis XI rédigea aux Montils-les-Tours, en novembre 1470, la charte des francs fiefs [3]. Un certain nombre de familles, même reconnues nobles [4], pour préve-

[1] Labbey de La Roque, Recherche de Montfaut, Caen, 1818, p. 4.

[2] Abbé Le Beurier, Recherche de l'élection d'Evreux, 1868, p. 16 ; voir la note.

[3] Idem, Etat des anoblis de Normandie, p. 6.

[4] La famille Basire, l'une des 3 anoblies aux francs fiefs dans l'élection de Bayeux, en fournit la preuve. Jean Basire avait été main-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

nir toute contestation future, *commirent la faute* de solliciter des lettres d'anoblissement accordées à tout possesseur de fief noble ; jamais leur postérité ne put s'exempter de cette tache qui, pour certains, n'était cependant qu'imaginaire. Veut-on savoir quel fut le sort des 31 familles renvoyées par Montfaut dans l'élection de Bayeux ? Cinq furent maintenues au XVe siècle, douze au XVIe siècle, trois se firent anoblir par la charte des francs fiefs ; tant qu'aux onze autres, plusieurs dont le nom ne peut s'identifier s'éteignirent immédiatement, et les autres ne paraissent plus au siècle suivant.

On connaît un grand nombre de copies manuscrites de la recherche de 1463. Elle a été imprimée plusieurs fois [1], mais la seule édition à consulter est celle que M. Labbey de la Roque fit paraître en 1818, avec un supplément en 1824. La copie que nous avons faite d'après cette édition a été collationnée sur un grand nombre d'autres, et notamment sur celle de M. le Comte de Blangy Celle-ci donne en plus 98 noms nobles et 39 renvoyés. L'Election de Falaise à elle seule en fournit plus de la moitié : 72 et 32.

En 1522-1524, eut lieu une autre recherche, mais elle fut faite par les Élus dans leurs élections. On en connaît un certain nombre, dont quatre pour la haute Normandie.

Election d'Arques. — Elle contient 145 familles.

tenu noble à la chambre des comptes de Rouen le 22 novembre 1448 ; son fils Renaud, celui là même qui obtint des lettres le 20 novembre 1473, avait été lui-même maintenu le 10 juillet 1450.

1 Varoquier, Tableau généalogique de la noblesse, Paris, 1787. Le hérault d'armes. Cette copie était en patois bas-normand, ce qui défigure sans aucun profit presque tous les noms de famille.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Cette recherche a été imprimée et contrôlée sur le registre des fiefs du bailliage de Caux en 1503. — *Copie.*

Election de Montivilliers. — Mss aux archives de l'Eure.

Election de Neuchâtel. — Mss aux archives de l'Eure.

Election de Caudebec. — Mss aux archives de l'Eure.

Election de Gisors. — Mss aux archives de l'Eure ; mais elle ne contient que 9 noms.

Election d'Evreux. — Elle a été publiée par l'abbé Le Beurier, Evreux, 1868. Elle renferme 86 articles et mentionne les armoiries de 28 familles ; de nombreuses notes complètent ce travail.

Election d'Alençon. — Mss de M. le Comte de Blangy. Elle renferme 104 noms. — *Copie.*

Election de Lisieux. — Elle eut lieu en 1522 et en 1524 ; 187 familles furent maintenues, et souvent on indique la date de l'anoblissement ou la plus ancienne pièce fournie. Mss de M. le Comte de Blangy. — *Copie.*

Election de Bayeux. — Cette recherche, dontl a copie la plus complète est dans la Bibliothèque du Chapitre de Bayeux, n° 17, est particulièrement intéressante parce qu'elle donne la filiation, les alliances et qu'elle contient la liste des pièces fournies. On peut s'assurer qu'à cette époque on n'exigeait pas les trois titres authentiques par chaque degré. Un certain nombre de familles présentèrent des chartes latines du XIIIe siècle. — *Copie* du XVIIe siècle ; sans les preuves et *copie.*

Election de Coutances. — Le Mss Y° 3 de la Bibliothèque de Rouen ne contient que les sergenteries de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

St-Lô et du Hommet. Il y a 31 articles et 10 défaillants. Les preuves sont indiquées. — *Copie.*

Election de Valognes. — Mss Yo 3 de Rouen, 173 articles dont quelques-uns avec preuves. *Copie.*

Election de Mortain. — idem. 70 articles. *Copie.*

En l'année 1540 une nouvelle recherche eut lieu par élection : on en connaît trois seulement.

Election de Rouen. — Mss de Mr Le Cte de Blangy. Elle ne contient que la liste des 200 maintenus, avec mention des anoblissements ou arrêts de la chambre des comptes antérieurs. *Copie.*

Election de Lisieux. — Elle a été publiée en 1827 par Mr Labbey de la Roque. Celle-ci complète celles de 1522 et 1524. Elle renferme 312 articles donnant des détails intéressants. — *Copie* collationnée sur le Mss de M. Le Comte de Blangy.

Election de Bayeux. — Mss de la Bibliothèque Martinville à Rouen no 101 ; il intéresse 202 familles ; on y mentionne les preuves fournies. — *Copie.*

La recherche de 1555-1556, dont on connaît seulement une élection [1], fut peut-être la même que la précédente.

Election d'Arques. — Mss de la Bibliothèque Nationale, fonds français 5351. Elle contient les Vicomtés d'Arques et de Neuchâtel.

En 1576, les Elus de Valognes firent la recherche des nobles dans leur Election. 180 familles y figurent. Mss aux archives de la Manche. — *Copie.*

Une recherche générale eut lieu en 1598-1599 dans la généralité de Caen par Jean-Jacques de Mesmes,

[1] On sait qu'elle eut lieu également en 1555 dans les élections de Caudebec, de Gisors et de Caen, par des mentions dans les maintenues postérieures.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Chr, Sr de Roissy. Elle n'a jamais été imprimée, mais il en existe un grand nombre de copies anciennes, souvent défectueuses ou incomplètes. Roissy commença à Valognes le 22 octobre 1598 et termina le 30 septembre de l'année suivante. D'abord il se contenta de mentionner l'ancienne noblesse des comparans : « veu leurs titres d'ancienne noblesse jouiront. » A Coutances, le 5 décembre suivant, il dit pour la première fois « jouira ; veu les mémoires de Monfaoucq. » L'année suivante, ces citations se multiplient. On y trouve aussi mention de familles maintenues sans anoblissement, quoique les ascendants directs aient été déclarés « Roturiers dans Montfaut. » Quelques filiations y sont données, les condamnés y sont mentionnés. — *Copie* collationnée sur l'exemplaire de M. Le Comte de Blangy.

En 1624, une nouvelle recherche faite par les Élus eut lieu dans quelques Élections.

— Election de Valognes. Mss aux archives du Calvados et Galerie Mancel. Elle comprend 48 familles dont les noms seuls sont cités avec la date de la maintenue. — *Copie.*

— Election de Carentan, idem. On y donne la filiation et quelquefois les pièces fournies par 123 familles. — *Copie.*

— Election de Vire, idem. 40 familles avec preuves. — *Copie.*

Election de Bayeux ; Mss Bibl. de Rouen Yo 16. Elle comprend 211 familles ; la filiation et les armoiries sont données ainsi que quelques pièces fournies. — *Copie.*

Dix ans après, le Roi nommait Etienne d'Aligre commissaire pour le régallement des tailles en la généralité de Caën. Il commença le 27 septembre 1634 ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

il avait terminé à Vire, le 17 mai 1635. Les filiations y sont données ; il appuie ses jugements sur Roissy et les commissaires des francs fiefs. Cette recherche n'a pas été publiée. On en connaît des copies manuscrites à la Galerie Mancel, etc. — *Copie.*

En 1640, Robert de Blanchouin fut député pour la recherche de la noblesse d'Alençon, ainsi qu'il paraît par la production que firent devant lui, le 2 mars 1651, plusieurs membres de la famille de Croisilles, mais cette recherche ne figure nulle part.

La Recherche « la plus fameuse par la rigueur des « procédures, la durée des poursuites et la quantité « des amendes versées dans le trésor public, est celle « qui fut commencée avec beaucoup de rigueur en « 1666, à l'instigation du grand Colbert... Suspendue « en 1674 à cause des guerres, elle fut reprise... en « 1696 et n'a entièrement cessé qu'en 1727. »

Elle fut générale à toute la France. Les trois intendants des Généralités de Rouen, Alençon et Caen étaient Barrin de la Galissonnière, Hector de Marle et Guy Chamillard. Si les registres originaux n'existent plus, on en trouve de nombreuses copies, et les recherches de Rouen et de Caen ont été l'objet de travaux précieux à consulter.

Généralité de Rouen. — La recherche de Barrin de la Galissonnière n'a pas été imprimée. La Bibliothèque de Rouen en possède un exemplaire complet dont l'auteur est inconnu. A la suite du nom de chaque comparant, se trouve sa filiation accompagnée de notes indiquant certaines pièces fournies et dont quelques-unes sont postérieures à 1666. On y décrit les armoiries, les supports, les cimiers [1]. Les nobles de

[1] Dans ma collection, deux volumes ; il en manque un troi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chaque élection sont rangés par ordre alphabétique — *Copie.*

Généralité d'Alençon. — La recherche d'Hector de Marle ne comprend que les noms des comparants avec l'indication des paroisses où ils résidaient. Ils sont divisés en anciens nobles, renvoyés au Conseil, anoblis et usurpateurs. Elle a été imprimée dans l'annuaire de l'Orne. On connaît quelques fragments de copies anciennes mentionnant les armoiries. — *Copie.*

Généralité de Caen. — Il existe pour la recherche de Chamillard un travail analogue à celui de Rouen, outre des listes pareilles à celles de de Marle. L'auteur en est également inconnu. L'exemplaire de la Bibliothèque de Bayeux donne la table des mémoires et recueils qui ont servi à sa rédaction ; on cite notamment « la recherche de M. de Loucelles, un recueil des anoblissements tiré d'un Mss à M. l'abbé d'Anisy, un extrait de plusieurs arrêts, même provenance, etc.» Chamillard a divisé toutes les familles en trois catégories, les anciens nobles, les nobles de quatre degrés et les anoblis. Cette classification est essentiellement fautive et erronée. En effet, il n'admet parmi les anciens nobles que les familles déjà reconnues telles par Montfaut. Mais... comment se fait-il que nous en trouvions huit qui n'y figurent pas, quatre qui aient été anoblies avant 1463, trois renvoyées par Montfault, et une anoblie par la Charte des francs fiefs? Parmi les nobles de quatre degrés, on trouve des anciens nobles de Montfault, des renvoyés, des anoblis même au

sième copie du XVIII, de 400 feuilles. Au haut de la filiation de chaque famille se trouve un écusson peint d'une façon très irrégulière. Les uns sont fort élégamment dessinés, les autres sont indignement *barbouillés.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

xve siècle. Il en est qui furent maintenus sans fournir, sur l'ordre du Roi (P. 405). La liste des anoblis avant 1611 comprend des nobles dans Montfault, des anoblis avant et après la charte des francs fiefs. Si la faveur et les *considérations* de personne n'ont pas influencé les jugements de Chamillard, on est en droit de se demander pourquoi ces confusions et ces exclusions.

Afin d'obvier à ces inconvénients et ne tenant aucun compte de ces classifications, nous avons rectifié la recherche de 1666 en nous aidant des maintenues de noblesse précédentes et des listes d'anoblissement. Il en existe d'ailleurs un grand nombre de copies et elle a été publiée par M. du Buisson de Courson, Caen, 1887, avec un supplément, 1889. Il convient d'y joindre les notes et documents par M. de Beaumont, Caen, 1890.

Chevillard avait déjà publié vers 1720 un nobiliaire de Normandie composé de 2623 blasons gravés en 27 feuilles. On y trouve un grand nombre des familles maintenues en 1666 dans les trois généralités. A la suite, dans quelques exemplaires, se trouvent les additions, contenant environ 30 noms.

A consulter encore les convocations aux états généraux de 1789 [1], le nobiliaire de l'empire et les anoblissements du xixe siècle, etc. Telles sont les sources manuscrites d'un nobiliaire de Normandie, sans parler des livres et brochures qui feront le sujet d'un second article.

P. DE FARCY.

[1] Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire. Cantrel, Vire, 1862.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

CHRONIQUE

Le Conseil Héraldique de France, en 1892, s'est accru de 72 nouveaux adhérents ; mais, hélas ! la mort, la cruelle qu'elle est, a terriblement fauché dans ses rangs : elle nous a ravi onze de nos Collègues, parmi lesquels deux de nos Présidents d'honneur : le R. P. Dom Paul Piolin, des Bénédictins de Solesmes, président de la Société hist. et archéol. du Maine : ses nombreux et doctes travaux et ses vertus assurent à son nom les palmes de l'immortalité, à son âme la couronne de l'éternité. — Plein de jours et d'œuvres aussi s'est éteint à Pise M. le commandeur J.-B. de Crollalanza, fondateur de l'Académie royale héraldique d'Italie, directeur de l'*Annuaire de la Noblesse italienne ;* nous renouvelons à son digne fils, notre hon. collègue, qui sera son continuateur, l'expression de nos regrets et de nos sympathies.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Nos regrets vont aussi au savant historiographe du diocèse de Poitiers, le vén. chanoine Auber ; à M. Alexandre de Saint-Chéron, tombé sur la brèche après 60 années de bon combat ; au docte abbé Joseph Tassinari ; à l'érudit M. Emmanuel Fresne-Genesteix ; au duc de Villars-Brancas ; au comte de Burey, le grand avocat chrétien ; au chevaleresque baron d'Izarn ; au comte d'Amade, à qui m'attachaient profondément, non seulement la communauté parfaite de croyances et d'espérances, mais encore le souvenir de son début dans la carrière des armes, sous un chef-de-bataillon qui était mon père ; M. l'Abbé Bonnetat, curé-doyen de Soumaintrain. qui aimait et appréciait si hautement notre Compagnie.

Adieu à tous ! *A Dieu*, c'est l'au revoir des Chrétiens.

Le portrait de Christophe Colomb que nous donnons à la suite de l'*Etat des Membres du C. H.*, est la photogravure d'un dessin pris en 1845 sur l'original, datant des premières années du XVIe siècle et conservé au Musée de Vicence. Ce dessin, œuvre de M. François Jomard, membre de l'Institut et l'un des fondateurs de la Société de géographie, à laquelle il fit aussitôt part de sa découverte, nous a été gracieusement prêté par notre hon. collègue M. le comte Boselli, son petit fils, que nous ne saurions trop vivement remercier. Ce portrait de l'immortel découvreur est-il plus ou moins authentique que ceux que possèdent M. le duc de Talleyrand-Valençay, M. le comte Roselly de Lorgues, le Musée de Madrid ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

That is the question. Mais quelle main, Seigneur, le peintre inconnu a donnée au grand homme, une main symbolique, bien faite pour porter la moitié du globe terrestre ! Il est vrai qu'elle est gantée, mais c'est égal, elle manque.... de mesure.



Distinctions honorifiques, conférées à des Membres du Conseil Héraldique de France :

Légion d'honneur : Officier, M. le lieut.-colonel Henri Caillon ; chevalier, M. le comte Gonzague Cianelli, membre de l'Association syndicale de la Presse étrangère. — *Ordre de Malte :* chevaliers, MM. le marquis de Courcival, le marquis de Croizier, le marquis de Granges de Surgères ; donat de 1re classe, le comte M. de la Fargue. — *Ordre de St-Grégoire-le-Grand :* grand-croix de 1re classe, M. le comte Roselly de Lorgues : grand-croix de 2e classe, M. le comte de Toulgoët-Tréanna ; commandeurs, MM. le vicomte Arthur de la Guérivière, anc. Volontaire aux dragons pontificaux, René Kerviler, Henri le Court. — *Ordre de St-Sylvestre :* chevalier, M. le comte Aymar d'Arlot de St-Saud. — *Saint-Sépulcre* : grands-officiers, MM. le baron Chandon de Briailles, le marquis de Granges de Surgères. — *Camérier secret de cape et d'épée de S. S. le Pape :* César de Cordebœuf de Beauverger, marquis de Montgon. — *Ordre Teutonique :* chevalier affilié, M. Antonio Padula. — *Ordre Royal du St-Sauveur de Grèce :* commandeur, M. le marquis de Croizier. — *Ordre de Danilo Ier* (Monténégro) : M. Achille Millien, traducteur des Chants Monténégrins.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Sociétés Savantes : Diplômes, prix ou fonctions conférés à des Membres du C. H. de France. — *Académie Française* : Mention Hon. à M. le baron de Villiers du Terrage pour son livre « Toussaint Rose, marquis de Coye ». — *Acad. des Inscr. et B.-Lettres* : 2e médaille à M. Ernest Coyecque, pour son livre « L'Hôtel-Dieu de Paris au m.-âge ». — *Société des gens de lettres* : Vice-président, M. Henri Gourdon de Genouillac ; membre du Comité, M. Raoul de St-Arroman. — *Société Africaine de France* : Vice-président, M. le marquis de Croizier. — *Comité d'organisation du 4e centenaire de la découv. de l'Amérique* : délégué général en France, M. le marquis de Croizier. — Commissaire de la section coloniale française à l'Exposition internat. de Madrid : M. le marquis de Croizier. — *Société Royale de géogr. de Madrid* : MM le baron Chandon de Briailles, le marquis de Surgères, le baron du Teil. — *Soc. Royale de géogr. de Lisbonne* : MM. Antonio Padula, le vicomte de Poli. — *Académie Paris-Province* : m. honoraire, le marquis de Croizier. — *Acad. royale des Belles-Lettres de Séville* : m. correspondants, MM. Achille Millien, A. Padula. — *Jeux floraux d'Uzès* : mention hon. à M. Louis de Sarran d'Allard. — *Soc. royale de géogr. de Rome* : m. titulaire, A. Padula. — *Acad. nationale des sciences, arts et b.-l. de Caen* : associé corresp., le marquis de Croizier. — *Acad. royale de jurisprud. et de législation de Madrid* : m. corresp., Mr A. Padula. — *Soc. française d'Archéologie* : Inspecteur, M. le baron A. d'Avout. — *Commission des antiquités de la Côte-*

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

d'or : M. le baron A. d'Avout. — *Félibre mainteneur de la Maintenance de Languedoc* : M. Louis de Sarran d'Allard. — *Association des Chevaliers pontificaux* : président d'honneur, M. le comte Roselly de Lorgues ; vice-président, M. le Marquis de Surgères ; membres du Conseil, MM. le baron Tristan Lambert, le duc de Pimodan, le comte de Toulgoët-Tréanna. — *Société internationale pour l'étude des questions d'émigration* : Président, le prince de Cassano. — Corporation des publicistes chrétiens : M. Louis de Sarran d'Allard.



Le Blason, par le comte Amédée de Foras. (F. Allier, éditeur, grande rue, 8, Grenoble.) — « La science du blason, écrivait en 1672 Jules Baron, peut estre appellée la science de la gloire. » C'est une science charmante, a dit Georges Sand. La démocratie a beau couler à pleins bords, la noble science des hérauts d'armes est plus vivante que jamais, en dépit même du dédain affecté de certains érudits qui, à l'avoir un peu étudiée, se fussent épargné plus d'une méprise, souvent bien amusante... pour la galerie.

Les « Dictionnaires du Blason » ne manquent pas, mais avez-vous remarqué que, dans les cas difficiles, il y a autant d'explications différentes que d'auteurs consultés ; ou bien vous chercherez en vain le mot désiré ; ou bien encore vous regretterez l'absence d'une explication... de l'explication. Science charmante, oui, mais science terrible, aussi, et qui vous enlise très égoïstement celui qui y risque un pied, et vous le confisque. « Qui n'a pratiqué l'office d'armes par 30 ou 40 ans continuels, dit Scohier, il y

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

a matière d'apprendre. » Or notre très honoré Président d'honneur le comte Amédée de Foras est depuis plus de 40 ans sur la brèche ; qui ne connaît son admirable *Armorial et Nobiliaire du duché de Savoie*, et tant d'œuvres hors de pair par le fond et par la forme, qui lui ont mérité d'être appelé « le prince de l'héraldique française » ? Depuis bientôt un demi-siècle, il fait du blason en théorie et en pratique, par la plume et par le pinceau ; c'est un incomparable technicien ; d'abord, il a en horreur les savantasses ; il professe que le langage du Blason doit être aussi précis qu'une formule chimique ; un adjectif de plus ou de moins modifie sa composition ; s'il ne la modifie pas, il la surcharge au détriment du préparateur, en attirant son attention sur des points qu'il hésite à croire inutiles.

Alors, dans son magnifique *Blason*, M. de Foras s'est efforcé de remplacer par la logique la folle du logis, et d'extraire du travail de ses devanciers des règles formelles, réellement scientifiques. A bon droit, il revendique pour le blason la qualité de « science », et le considère comme un important rameau des sciences historiques. Visiblement, son intention a été, en se dégageant de toute préoccupation d'école, de formuler des règles précises pour diminuer les obscurités de cet art et essayer de ramener les opinions divergentes à une croyance commune. La forme du vocabulaire fait qu'instantanément on peut élucider une question, éclaircir un sujet ; mais il ne présente pas une simple nomenclature de mots usuels ; en leur ordre alphabétique son docte et splendide traité range toutes les notions nécessaires. Les dessins intercalés, de superbes chromos, enlèvent toute obscurité et fournissent des modèles sûrs ; il a *recueilli* dans les vieux

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

recueils, dans les manuscrits, sur les vitraux et les monuments, les modèles dont il s'inspire. Comme il dit fort justement, les lions et les aigles héraldiques ne sont point des animaux de ménagerie ; il leur faut ce brio, cet éparpillement, fantasque ou fantastique, de plumes et de poils, ces formes archaïques.

Et que dire de l'exécution de ce somptueux in-4° ? Rien, vraiment, n'a été fait de si luxueux, de si parfait ; initiales artistiques, dessins merveilleux de finesse et de fini, chromos qui sont des œuvres d'art, et surtout la clef d'or de la science héraldique, sans parler de l'humour dont M. le comte de Foras a saupoudré l'aridité d'un semblable traité. Entendez-le critiquant le bon P. Menestrier : « Vous ne diriez pas : j'ai rencontré une jolie femme du genre féminin. » Il parle toujours en homme d'esprit, en homme de cœur, en homme de sens, qui a pesé les glorieuses duperies du passé et les bas leurres du présent. A propos des titres, il écrit une page étourdissante, critique sanglante de l'ordonnance du 25 août 1817, et nous montre « les barons condamnés à la stérilité ». Lisez encore les articles *Alliances*, *Noblesse*, *Cimier*, *Blasons singuliers* ; vous y trouverez l'utile et l'agréable, et de brillants témoins du savoir approfondi de l'éminent héraldiste.

Si *Le Blason* a un tort, c'est d'être un admirable ouvrage de luxe et, par suite, d'être cher ; mais on en a pour beaucoup plus que son argent ; en somme, pour quiconque s'intéresse aux choses héraldiques, c'est un guide, un conseil indispensable. Nous voudrions le voir aux mains de chacun de nos honorés Collègues ; il n'en reste, croyons-nous, qu'un petit nombre d'exemplaires, et nous ne doutons pas que l'intelligent éditeur du *Blason* ne consente volontiers aux membres du C. H. de France, qui s'honore de compter

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

l'auteur au nombre de ses Présidents, des conditions d'acquisition particulièrement avantageuses. — O. DE P.

Poésie, par le marquis de Pimodan. — Une belle gerbe de vers noblement pensés, harmonieusement rythmés, où l'on sent vibrer puissamment toutes les illusions généreuses, toutes les vivifiantes adorations, tous les saints regrets...

> O prolétaire, o roi des jours prochains, ce livre
> N'est pas pour toi ! . . . . . .

D'accord, mais c'est pour cela que c'est un beau livre, plein de tendre commisération pour qui souffre, mais fièrement dédaigneux des bravos de la multitude. *Croix d'honneur*, *Royal conscrit*, *A mes camarades morts au Tonkin*, *La Ville-lumière*, *L'enlèvement des Crucifix*, *Espoirs morts*, *Hymne au veau d'or*, *N.-D. des Sept-douleurs*, *Drapeau blanc*, *A Paris le jour de la Fête-Dieu*, autant de joyaux poétiques, où resplendissent la vieille Foi, l'amour fervent de la Patrie, le culte de l'Honneur. Voilà pour le fond ; quant à la forme, c'est de la fine ciselure, empreinte d'une grâce martiale, chevaleresque, qui saisit et séduit ; — sans parler d'une spirituelle introduction... en prose, pour bien nous persuader qu'un heureux cumul n'est pas interdit dans la république... des lettres.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

⚜

Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760, par le comte de Maurès de Malartic, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des îles de France et de Bourbon (1730-1800) ; publié par son arrière-petit-neveu le comte Gabriel de Maurès de Malartic, membre honoraire du C. H. de France, et par P. Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon. — Le général comte de Malartic était d'une des plus anciennes maisons de l'Armagnac, remontant à Odon de Malartic, vivant en 1209, père d'Arnaud, chevalier, qui suivit saint Louis à sa première croisade. Son « Journal des campagnes au Canada » embrasse cinq années, et est des plus intéressants, relatant maints faits précieux et oubliés. Ce sont des « pages vécues », écrites sans emphase, au fil du souvenir et à la suggestion du chevalier de Pontgibaud, aide-de-camp de La Fayette, et qui témoignait « son étonnement de ce que personne n'eût écrit sur cette guerre ». Le *Journal* du comte de Malartic comble superbement cette lacune ; il est à présent dans toutes les bibliothèques sérieuses, et nous ne saurions trop en recommander la lecture aux Canadiens-Français. Le glorieux officier général avait commandé pendant 17 ans le vaillant Régiment de Vermandois, et ne comptait plus ses blessures. C'est un acte de justice historique et de piété familiale que d'avoir mis en lumière, comme a fait son arr.-petit neveu, notre distingué collègue, cette œuvre qui honore aussi la valeur française.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

⚜

QUATRIÈME CENTENAIRE DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE. — La France s'est largement associée à la glorification de Christophe Colomb, et son cœur a battu allègrement à l'unisson du cœur de l'Espagne. Le Conseil Héraldique de France ne pouvait pas se désintéresser de cette manifestation grandiose ; il était très dignement représenté par son Vice-Président, M. le marquis de Granges de Surgères, chevalier de Malte, au congrès d'Huelva et aux fêtes qui l'ont suivi. En outre de cette participation officielle, nous devons noter que plusieurs de nos hon. collègues ont pris, à divers titres, une part active à la célébration du 4e centenaire : en première ligne, M. le marquis de Croizier, le zélé Délégué général de l'Espagne en France, Commissaire du Gouvernement Français pour la section artistique, et aussi pour la section coloniale aux Expositions de Madrid ; M. le vicomte de Poli, président du Comité des Français décorés d'Ordres Espagnols, qui a eu l'honneur de présenter à S. M. la Reine Régente, au palais de l'Alcazar, à Séville, un merveilleux Album de 25 vélins somptueusement enluminés par Richard Barabandy, dans une admirable reliure d'orfèvrerie et de joaillerie, chef-d'œuvre d'Alphonse Auger, l'éminent orfèvre de S. S. Léon XIII ; M. le comte d'Arlot de Saint-Saud, chevalier de Malte, membre du dit Comité, délégué à Huelva de l'Association des Chevaliers Pontificaux ; MM. le baron du Teil, Alphonse Couret, le baron Chandon de Briailles, — qui a prêté des merveilles à l'Exposition rétrospective de Madrid, très admirées par S. M. la Reine

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Régente et par LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal, — Robert Guerlin, le marquis de Bremond d'Ars-Migré, le baron Hulot de Collart de Ste-Marthe, P. de Lisle du Dreneuc, St. de la Nicollière-Teijeiro, le marquis de l'Estourbeillon, Jules de Terris, président du Comité de Vaucluse, le comte d'Autane, le commandant Henry Macé, le baron de Barghon de Fort-Rion, président du Comité d'Auvergne, Emile Travers, secrétaire du Comité du Calvados, Ludovic Guignard, le commandeur F. de Pasini, le marquis de Castellane-Norante, Achille Millien, Ad. d'Amade, Gaston Bernos, le marquis de Buchepot, René Kerviler, P. Lanery d'Arc, René de Lespinasse, E. Révérend du Mesnil, le lt-colonel de Rochas d'Aiglun, L. de Sarran d'Allard, — qui, tous, par leurs œuvres ou leur dévoué concours ont tenu à honneur de contribuer à l'éclat du 4e centenaire. Citons les principaux écrits de nos hon. collègues :

L'Exposition hispano-orléanaise de la rue Jeanne d'Arc, par A. Couret. — *Les relations d'Orléans avec l'Espagne, et les Espagnols au siège d'Orléans en 1428-29*, par le même. — *Rapport sur les travaux et opérations du Comité de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et du Morbihan*, par le marquis de Granges de Surgères, membre de la Société Royale de géographie de Madrid, président de ce Comité. — *Contribution à la carte des Pyrénées Espagnoles*, par le comte de Saint-Saud. — *Aux rives des Nogueras*, par le même, — *4e centenaire de la découv. du Nouveau monde* : *Comité départemental du Calvados*, par Emile Travers, secrétaire de ce Comité. — *Alonso Sanchez de Huelva et la tradition qui lui attribue la découv. du Nouveau monde*, par le même. — *Christophe Colomb*, ode, par

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Achille Millien. — *Le berceau et la tombe de Chr. Colomb*, par F. Pasini. — *Colomb est Provençal*, par Folco de Baroncelli-Javon (Dans le nº 63 de l'Aióli. — Nous ne voulons pas omettre de mentionner *Glorification religieuse de Chr. Colomb*, par M. l'Abbé Casabianca, œuvre remarquable et très étudiée dans sa partie historique et religieuse, moins probative en ce qui concerne l'illégitimité du second fils de Chr. Colomb, laquelle, après un examen consciencieux, nous paraît inadmissible.

Enfin, nous mentionnerons avec une respectueuse admiration la très éloquente lettre adressée aux Em. Cardinaux Français par notre illustre Président d'honneur M. le comte Roselly de Lorgues, à l'effet de promouvoir la célébration religieuse du 4e centenaire dans toute la France ; mission pieuse et généreuse, qui revenait de droit au vénérable historien que S.S. Léon XIII a proclamé « le véritable promoteur des solennités colombiennes », dans le glorieux bref par lequel l'auguste Pontife a daigné lui conférer la grand-croix de Son Ordre de St-Grégoire.



La Noblesse de Bretagne. Notices hist. et généalogiques, par M. le marquis de l'Estourbeillon ; précédées d'une introduction par M. le vicomte de Lisle. — Nous nous sommes fait un devoir d'annoncer, dans notre Annuaire de 1892, cette très importante publication destinée à compléter les travaux, déjà si remarquables, des généalogistes bretons qui ont précédé M. Régis

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

de l'Estourbeillon dans la carrière. Après avoir examiné l'origine de chaque maison, il mentionne ses possessions, armoiries, cris, devises, signale les réformations où elle a figuré comme appartenant à la Noblesse, et donne la suite de ses alliances. L'œuvre est absolument sincère, et tous les renseignements ont été vérifiées aux sources. Ce premier volume (in-4°) contient 160 notices, avec blasons dans le texte, et un copieux index des noms. Parmi les familles auxquelles une notice est consacrée, nous en remarquons plusieurs, représentées au Conseil Héraldique de France : du Bois de la Villerabel, Gourcuff, Kersauson, Ronseray, Saint-Pern, Tesson. *L'Introduction*, œuvre de M. de Lisle, est digne de tout éloge ; très érudite, elle traite de toutes les questions qui intéressent les familles nobles de la Bretagne ; les gentilshommes d'autres provinces y trouveront aussi, et amplement, à glaner. Toutes les bibliothèques dans lesquelles l'Héraldique est en honneur ont le plus grand intérêt à s'assurer la possession de cette savante et scrupuleuse publication.

Un sonnet de M. François Coppée, un joyau charmant envoyé par le poète à Mlle Anna Travers, fille de notre hon. collègue, le jour de son mariage avec M. Xavier le Sénécal.

Dans la maison aux murs par les livres couverts,
L'aïeul si regretté bien souvent me fit fête ;
Le père me témoigne une amitié parfaite ;
Des deux mères aussi je sens les cœurs ouverts.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Fille de mes amis, ô belle Anna Travers,
Dont la fleur d'oranger pare la jeune tête,
Voici pour vous les vœux bien tendres du poète,
Qui voudrait mettre ici tout son cœur dans ses vers.

Qu'il est heureux, celui qui vous a pris pour femme !
Plus fraîche est votre joue et plus pure est votre âme
Que la fleur du pommier, par un avril charmant.

Et la famille, où son amour vous a choisie
Et dont est glorieux le bon pays normand,
Ne vit que pour l'honneur et pour la poésie.



Histoire du Bassigny champenois, par M. l'abbé Grassot, curé de Choiseul, — Le Bassigny champenois avait son histoire, mais n'avait pas d'historien ; notre savant collègue a très heureusement comblé cette lacune. « La connaissance de l'histoire particulière, dit-il excellemment, en inspirant l'amour du sol des ancêtres, affermit les uns dans leurs bonnes dispositions et est propre à délivrer les autres de leurs illusions funestes. » L'ouvrage est divisé en quatre parties : géographie, agriculture, religion, récit chronologique des faits et événements locaux. Il fourmille de choses du plus haut intérêt historique, et représente une somme considérable de labeur, notamment la 3e partie, *La religion chrétienne dans le Bassigny* (pp. 41-151).



La 16e session du congrès des sociétés des Beaux-Arts a commencé le mardi 7 juin dans la salle de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

l'hémicycle à l'école des B.-A. Dans la séance du mercredi 8, M. Robert Guerlin, secrétaire de la Société des antiquaires de Picardie, a donné lecture d'une notice sur la vie et les œuvres d'un sculpteur amiénois. Cet artiste, trop oublié, méritait bien l'hommage que lui a rendu notre hon. collègue, comme le prouvent les photographies de plusieurs de ses œuvres que M. R. Guerlin a fait défiler sous les yeux du congrès.

⚜

Généalogies. — *Notice généal. sur la maison de Bourdeille, suivie des lettres pat. de 1609, érigeant la baronnie d'Archiac en marquisat, en faveur du vicomte Henri de Bourdeille.* — Nous ne pensons pas être indiscret en attribuant cette brève et substantielle notice à notre honoré collègue M. le marquis de Bourdeille. Elle renferme des notes curieuses sur les origines de cet antique lignage féodal et de ses armoiries, sur ses croisés, et aussi sur les célèbres mémoires de Pierre de Bourdeille, Sgr de Brantôme. « Ces mémoires se trouvent en originaux dans les archives du château de Bourdeille ; ils démontrent de la façon la plus certaine que les œuvres publiées et possédées par le public ne sont qu'une reproduction incomplète et défigurée : d'ailleurs, malgré les affirmations contraires, jamais les manuscrits originaux n'ont été à la disposition d'aucun éditeur ».

Généalogie des Dax, barons de Cessales, marquis d'Axat, suivie du Catalogue des archives du château d'Axat. — Cette étude, œuvre de notre hon. collègue M. le Marquis de Dax d'Axat, a plus d'un mérite,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

mais surtout le plus louable en matière généalogique, c'est de pouvoir défier toute critique : pas un fait, pas une date ne sont avancés qui ne s'appuient sur des titres authentiques. Une tradition ancienne rattache cette Maison à celle du pape saint Léon IX, et par conséquent à Henri l'Oiseleur, Empereur d'Allemagne en 919. Nous inclinons à voix en son auteur, « Rolland Dax », un rejeton de l'ancienne et illustre maison d'Ax, Vicomtes de Tartas ; c'était le sentiment de Dom Villevieille, qui a rangé ces deux races sous la même rubrique.

« Pierre Das », conseiller du roi de Chypre en 1470, était peut-être de cet estoc. (L. de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, documents, II, 201.) La généalogie indique en effet un « Pierre, mort jeune, non marié. »

La famille de Cock, originaire de St-Nicolas au pays de Waes. — Serons-nous encore indiscret en attribuant cette excellente étude anonyme à notre honoré collègue M. Jules de Trooz, petit-fils de Thérèse-Françoise-Joséphine de Cock, comtesse Eugène du Chastel de la Howardries, qui fut la dernière du nom et mourut à Louvain le 25 mars 1875, « femme d'élite, mère et aïeule tendre et dévouée » ?



Tableaux généalogiques de la Dynastie Capétienne, extraits des principaux auteurs, (édition revue, mise à jour, et augmentée d'une table alphab. des noms de famille cités dans l'ouvrage), par le comte Jules Boselli. — Le but de cet important ouvrage est de faciliter l'étude de l'histoire de France, en rendant très clairs les liens

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

de parenté entre les nombreuses branches formées par les descendants de Hugues Capet. L'auteur, notre honoré collègue, a pleinement atteint son but, en 53 tableaux filiatifs. Un bon index des noms clôt heureusement cette très utile publication.



La fête de saint Louis à Carthage. — Pour la 3e fois depuis sa consécration, la Cathédrale de S. Louis de Carthage, qui aussi majestueuse que gracieuse s'élève sur la rive africaine, voyait se célébrer, le 25 août dernier, la fête du grand Roi et du grand Saint dont elle porte le nom. Dès la veille, le son grave du bourdon annonçait la fête du lendemain non-seulement aux chrétiens, mais encore aux Arabes, chez qui la mémoire du monarque est en profonde vénération. En effet, à 9 h. du matin, S. G. Mgr Tournier, assisté du Chapître de la Primatiale, célébrait pontificalement la Sainte Messe, en présence d'une assistance nombreuse et recueillie. Les chants sont exécutés par les élèves du grand séminaire : ce sont ces mêmes voix, animées par un cœur d'apôtre, qui iront annoncer la Bonne Nouvelle jusqu'au fond du Sahara et sur les bords des Grands Lacs. L'autel était tout resplendissant de lumières et de fleurs. Puis, dominant le tout, et se détachant merveilleusement sur l'étendard bleu semé de fleurs de lys d'or, apparaissait le magnifique reliquaire, œuvre de M. Caillat, renfermant les reliques du saint Roi. C'est alors qu'on voyait, en ce jour surtout, éclairé de tous les feux du soleil d'Afrique, briller d'un nouvel éclat, au milieu des arabes-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

ques qui les encadrent, les écussons des nobles familles descendant de ces preux chevaliers qui, après avoir accompagné S. Louis en Egypte et en Palestine, l'ont suivi jusqu'à Carthage. De même que le 25 août 1270, leurs bannières flottaient sur cette colline autour de la terre royale, de même aussi, jaloux de la gloire de leurs pères, les fils ont voulu entourer d'une garde d'honneur le tombeau glorieux de S. Louis ; et comme aux jours de la croisade, il nous semblait voir tous ces blasons, [1] fiers à juste titre des grands noms qu'ils portent, s'incliner par respect et par amour devant les Reliques vénérées du Saint Roi. A 3 h., S. G. Mgr Tournier officiait pontificalement aux vêpres ; puis un éloquent panégyrique retraçait les vertus de celui qui fut un grand chrétien et un grand roi. La cérémonie se termina par la bénédiction solennelle du T. S. Sacrement. Le soir, un brillant feu d'artifice couronnait la fête.

C'est en de tels jours que, sur cette terre d'Afrique conquise par les armes de la France, on se sent fier de son titre de Chrétien et de Français. Il est donné de le comprendre à ceux surtout qui sont les heureux témoins de pareilles cérémonies, images de la grande fête du Ciel.

[1] Ces écussons, portant gravés dans le marbre les armes et les noms des donateurs, et disposés avec art dans l'intérieur de la cathédrale, représentent chacun la valeur d'une souscription toujours ouverte de 1.000 francs, payable en cinq ans par annuités de 200 francs. C'est avec le produit de cette souscription qu'a été construite et que sera embellie la cathédrale. Pour de nouvelles souscriptions, il suffit de s'adresser au R. P Delattre, missionnaire à Carthage, et curé-archiprêtre de la cathédrale.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

⚜

Armorial Corse, par le comte Colonna de Cesari Rocca. — La Corse n'avait pas d'armorial, et il semblait presque qu'elle n'eût pas eu de Noblesse. Elle n'aura rien perdu pour avoir attendu. Ce très élégant volume format petit in-8° carré, enrichi de nombreuses planches de blasons et de sceaux, démontre que l'île de Corse eut, au contraire, et de tout temps, une bonne et chevalereuse noblesse, très friande de l'épée. Il abonde en notes aussi précieuses que curieuses, et il mérite une place d'honneur dans les bibliothèques héraldiques, où il comblera très heureusement une vieille lacune.

⚜

Question posée à ceux de nos hon. collègues qui cultivent l'ex-libris. — En voici un charmant, de style Louis XV, avec force attributs artistiques, et deux écussons sous une couronne ducale, l'un et l'autre écartelés ; le premier, au 1, un fouet posé en bande et acc. de 6 roses ; au 2, d'or à la fasce d'azur ; au 3, de Beauvau ; au 4, de Rochechouart ou Maillé ; sur le tout, d'argent à la croix ancrée de sable chargée de 5 écus (?) d'argent ; le second, aux 1 et 4, de Choiseul ; au 2, de gueules au lion d'or ; au 3, de Polignac ; sur le tout, de sable à la fasce d'argent chargée d'un lion de..., acc. en chef d'un croissant d'argent et accostée de 2 étoiles de même.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -



Ephéméride de l'expédition dès Allemands en France (août-déc. 1587), par Michel de la Huguerye. — Cette *Ephéméride* est le complément des *Mémoires* de Michel de la Huguerye, publiés par M. le baron de Ruble pour la Société de l'histoire de France, à qui notre très honoré président d'honneur M. le comte Léonel de Laubespin, avec sa noble libéralité bien connue, a offert ce beau volume, préparé et publié par ses soins et à ses frais. — Ces notes prises au jour le jour par M. de la Huguerye sont d'un grand intérêt historique ; secrétaire de J.-Casimir de Bavière, après l'avoir été du Cardinal de Rambouillet, de Ludovic de Nassau et du prince Henri de Condé, il a joué un rôle actif, décisif dans cet épisode de nos guerres de religion. Figure peu sympathique, âme de reître ou de condottiere allant à qui paie le plus, toujours prêt à changer d'écharpe si le vent tourne, ce négociateur a fait école et laissé postérité. Son *Ephéméride*, quoique retouchée par la suite pour les besoins de sa cause, n'en éclaire pas moins certains dessous de la fin du règne du dernier des Valois. C'est une page d'histoire qu'il faut remercier MM. de Laubespin et L. Marlet d'avoir remise en lumière, comme aussi de l'avoir fait précéder d'une érudite et captivante introduction, dans laquelle l'ondoyant auteur de l'*Ephéméride* est finement pourtrait au vif.



M. le comte Roselly de Lorgues. — Au soir de la

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

journée, arrivé sur les hauteurs, le pélerin se retourne pour mesurer d'un regard satisfait le long chemin qu'il vient de parcourir ; et l'action de grâces monte de son cœur à ses lèvres, des ses lèvres à Dieu. Au soir de la vie, arrivé sur les auteurs lumineuses, inaccessibles aux passions d'en bas, aux ténèbres humaines, le chretien jette, non sans angoisse, un regard en arrière pour mesurer le chemin de ses jours et juger sa vie au tribunal de sa conscience. Heureux celui à qui sa conscience, — écho du sentiment de ses contemporains, prélude du jugement suprême, — en dépit de sa chrétienne modestie, peut faire cette réponse : *Benè scripsisti ! Benè laboravisti !*

L'illustre historien de Christophe Colomb, le très honoré doyen des écrivains catholiques de France, notre vénéré Président d'honneur M. le comte Roselly de Lorgues, n'a pas eu à se dire cette parole laudative : elle lui a été dite par un autre, et cet autre, ce juge louangeur, c'est le docteur suprême, le successeur des Apôtres, le Vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ.

En ces solennités colombiennes qui viennent de remuer généreusement le monde, un Français, un penseur catholique, nonagénaire, mais vaillant comme il y a plus d'un demi-siècle au début de ses impérissables travaux sur l'immortel découvreur, M. le comte Roselly de Lorgues élevait la voix pour promouvoir la participation de la Nation Très-Chrétienne à la pieuse célébration du 4e Centenaire de la découverte de l'Amérique. Celui qui fut l'initiateur incontesté de ce mouvement universel d'exaltation, et qui eut l'allégresse de rallier à la glorification religieuse de Colomb plus de neuf cents Évêques de toutes les patries, eut encore, et de tout droit, la très noble ini-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

tiative d'associer son pays et l'Église de France à la célébration de ce grandiose centenaire. Il adressait à NN. SS. les Éminentissimes Cardinaux Français une admirable lettre qu'il nous serait doux de reproduire intégralement. La voix du grand panégyriste catholique de Christophe Colomb ne cria pas dans le désert : le 12 et le 16 octobre, Notre-Dame-de-Paris et d'autres vénérables basiliques de France virent la religieuse commémoration du « plus grand évènement de l'histoire humaine », puisque l'avènement du Christ appartient à l'histoire divine.

Une autre allégresse, — couronnement splendide d'une splendide carrière, — attendait l'historien de Colomb. Des sommets du Vatican, une voix, la plus auguste, répondit à la sienne, ajoutant, comme on a dit, une sorte de *post-verbum* à l'éloquente Encyclique de S.S. Léon XIII sur Christophe Colomb ; c'était la voix du Docteur Suprême, disant :

« Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Si les choses que « vous avez énoncées et publiées au sujet de Christophe Colomb « vous ont assigné un noble rang parmi les écrivains, elles vous « valent aussi cette louange d'avoir excellemment mérité de « l'Eglise. En effet, vous avez exposé au jour de la vérité son but, « la persévérante volonté de son âme, qui était de planter la « Croix dans le nouveau monde, sa piété et ses autres vertus « chrétiennes. Vous avez revendiqué le découvreur de l'Amérique « comme le propre honneur et l'ornement de l'Eglise. C'est pour- « quoi, pendant ces solennités colombiennes dont vous avez été « réellement le promoteur, il Nous plaît de vous décerner une « dignité suréminente qui soit à la fois la récompense de vos « mérites et le témoignage de Notre bienveillance à votre égard. « En conséquence,.... Nous vous faisons, constituons et déclarons « Grand-Croix de l'Ordre civil de Saint-Grégoire le Grand..... « Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, « le 1er Octobre 1892, en la 15e année de Notre Pontificat. »

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

En apprenant cet honneur insigne et tout spontané, le vénérable historien de Christophe Colomb dit, avec des larmes dans les yeux :

« Je dois à Léon XIII la plus grande joie de ma vie, et probablement la dernière ! »

Non, ce ne sera pas la dernière ! Sa vaillante vieillesse, nous en avons le doux et ferme espoir, aura encore l'ineffable allégresse de voir sur les autels le pieux et génial Découvreur à la chrétienne glorification duquel il a consacré sa laborieuse et féconde existence.

Documents sur la province du Perche, publiés par le vicomte de Romanet et M. H. Tournoüer ; fascicules 7-10. — Cette savante publication, qui se continue avec un succès croissant, constituera une véritable encyclopédie historique, archéologique et généalogique du Perche. Nous y remarquons la généalogie de la famille de Boisguyon, par le vicomte de Souancé ; *Géographie du Perche*, par notre érudit collègue le Vte de Romanet ; *Recueil des Antiquitez du Perche*, par Bart des Boulais, publié et annoté par M. H. Tournoüer.

Un grand nombre de Membres du C. H. assistaient aux Messes expiatoires du 21 Janvier 1793, et ont prié pour le Roi-Martyr et pour la France.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault, Prélat de la maison de Sa Sainteté, tomes V-VII. — Le tome V est la 2e partie d'un doctissime traité sur « Le Droit Papal » ; les tomes VI et VII traitent des « Dévotions populaires » à Rome. La haute érudition de notre très honoré collègue est de celles qui n'ont pas besoin d'être vantées ; sûre d'elle-même, éclairée d'en haut, elle professe *ex cathedrâ*. Au terme de cette grandiose publication, Mgr de Montault pourra s'écrier à bon droit avec le poète : *Exegi monumentum ære perennius !*

Ambroise Tardieu : *Histoire généalogique de la maison de la Roche du Ronzet, originaire d'Auvergne, répandue en Nivernais, en Berry, en Auxerrois et en l'Ile-de-France, avec une notice sur les châteaux, fiefs, terres, seigneuries, qu'elle a possédées, les armes et la généalogie des alliances qu'elle a contractées*, etc. — Ce titre en dit long, mais il ne pouvait pas dire que cette généalogie d'une illustre maison d'Auvergne est le résultat de longues et patientes recherches, dans lesquelles l'auteur a été aidé par d'obligeants concours, notamment de M. le Comte Maingard, allié aux La Roche du Ronzet, et de plusieurs de nos hon. collègues, MM. J. d'Arbaumont, H. de Flamare, E. Révérend du Mesnil, le comte de Maussabré, René de Lespinasse, à qui M. A. Tardieu adresse de courtois remerciements. Il établit que les la Roche du Ron-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

zet sont un rameau de la grande maison de la Roche-Aymon (p. 80). Cette belle et savante histoire finit par un index des sources. Elle est ornée de nombreux blasons en pleine page ou dans le texte, et de vues de châteaux.

Histoire illustrée de la ville et du canton de St-Gervais d'Auvergne (en collab. avec M. A. Madebène). — Cet élégant petit livre, enrichi de nombreuses illustrations, blasons, vues, portraits, ex-libris, a été écrit pour faire aimer aux enfants de St-Gervais le sol qui les a vus naître : c'est réellement le livre d'or de ce coin de l'Auvergne. Il sera lu avec intérêt et profit.



Jeanne d'Arc. — En dépit des grossiers sarcasmes de Voltaire, l'admiration, la vénération de la France pour la grande et pure héroïne n'ont fait que progresser et de plus en plus s'épanouir ; la dévotion à la sainte libératrice est un culte national. Aussi voyons-nous se multiplier les œuvres qui la glorifient, ou traitent de sujets se rattachant à Jeanne, à son lieu natal, à sa mission, à sa famille. Chaque jour, cette radieuse figure, grâce aux études dont elle est l'objet, sort plus resplendissante des voiles du passé pour monter sans cesse vers le zénith.

Jamais on ne s'est tant occupé de l'héroine : des statues s'élèvent de tous côtés, en attendant les sanctuaires et les autels, résultat de la canonisation de demain. Chaque jour apporte une pierre de plus dans la construction de ce monument de gratitude, d'admiration, élevé par la France au caractère qui

Copyright - Les éditions d'Auvay - Lyon 2007 -

personnifie le mieux l'héroïsme patriotique, et qui couronne par le martyre l'épisode le plus merveilleux de notre histoire, comme de toutes les histoires.

Or, si on a beaucoup écrit, si on écrit de plus en plus sur Jeanne d'Arc, si les ouvrages consacrés à cette magnifique épopée forment à eux seuls une vraie bibliothèque, tant ils sont nombreux, aucune étude bibliographique satisfaisante n'en a été donnée. L'essai de bibliographie inséré par notre docte collègue M. P. Lanéry d'Arc, en 1886-87, dans le *Bulletin du Bibliophile*, est encore ce que nous possédons de plus complet en la matière ; mais le cadre dans lequel l'auteur dût se limiter l'avait forcé à laisser de côté beaucoup de choses intéressantes. Ajoutons que dans cet essai les ouvrages étaient énumérés — comme dans presque toutes les bibliographies connues — par ordre alphabétique de noms d'auteurs. Mr P. d'Arc inaugure un genre nouveau, quoique bien rationnel : c'est une bibliographie raisonnée par un ordre de matières. Prenant chaque ouvrage, il se pose les questions suivantes :

1° A quel genre appartient-il ? 2° Quel point de l'histoire de Jeanne traite-t-il ? Quelles questions élucide-t-il ? 3° A quelle époque a-t-il été fait ? Telles sont les trois considérations qui serviront à le cataloguer : *son genre*, *son but*, *sa date*.

Pour la facilité des recherches et des citations, les ouvrages sont numérotés ; ils portent en outre, quand il y a lieu, la cote de la *Bibliothèque nationale*, de façon à permettre aux chercheurs de se les procurer rapidement.

« Mr P. L. d'Arc, depuis longtemps s'est voué avec zèle à tout ce qui peut illustrer la mémoire de sa grand'tante, disait naguère à l'Académie des Inscrip-

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

tions et belles Lettres son secrétaire perpétuel, M. Wallon, l'éminent historien de Jeanne d'Arc. Ses relations avec tous les savants qui s'occupent de l'héroïne, ses études, ses ouvrages, sa bibliothèque spéciale — actuellement une des plus considérables sur ce sujet — le désignaient pour être le constructeur de ce monument qui sera vraiment *le livre d'or de Jeanne d'Arc* ; car, uniquement formé de l'essence des milliers d'opinions portées sur la Pucelle du xve siècle jusqu'à nos jours, il servira, mieux que tout autre travail antérieur, à mesurer la continuité, la fréquence et l'importance des tributs d'admiration et de gratitude offerts par quinze générations à la Libératrice de la France ! »

La Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc formera un volume gr. in-8° de 800 pages. Il paraîtra à la fin de 1893 *et ne sera pas mis dans le commerce, mais tiré en nombre égal à celui des souscriptions*. Son prix sera de 20 francs, payables seulement à la réception du volume. En tête de l'ouvrage figureront les noms des souscripteurs. — Nous engagerons vivement nos hon. collègues à envoyer au plus tôt leur bulletin d'adhésion à Mr P. L. d'Arc, avocat, à Aix (Bouches-du-Rhône) ; ils auront à cœur de contribuer ainsi à la réalisation de ce savant et magnifique hommage à la sainte héroïne.

Les familles Noël du Lys et Villeroy ; généalogies dressées par M. A. Ott. publiées par G. de Braux. — Notre hon. collègue M. le baron de Braux, un des plus doctes entre les dévots de Jeanne d'Arc, a eu la bonne fortune de recevoir la communication d'un important manuscrit, dans lequel les généalogies Noël du Lys et Villeroy, dressées par M. Ott, sont appuyées de pièces des archives communales de Void, Commercy,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Vaucouleurs, etc. Toutes ces archives ont été dépouillées avec un soin et une érudition merveilleux ; chaque degré est accompagné des preuves tirées de ces diverses archives. Ces deux généalogies complètent les recherches personnelles de M. de Braux, dont les remarquables travaux sur « la Famille de Jeanne d'Arc », sont aux mains de tous les érudits.

Jeanne d'Arc à Nancy et la « Chronique de Lorraine », par M. Léon Mougenot. — Jolie plaquette, d'alerte allure, qui détruit la légende de Jeanne d'Arc courant une lance sur la place des Dames (jadis place du Château), à Nancy. L'auteur démontre que ceux qui défendent la légende avec un passage de la *Chronique de Lorraine*, oublient que, lorsqu'elle parle de la Pucelle, cette chronique ne raconte que des fables absurdes.

Le supplice de Jeanne d'Arc. Domremy et la chaumière de la Pucelle. Ivoires du XVe *siècle*, par M. l'Abbé V. Mourot (Extraits de l'*Anthologie populaire*). — Ces curieux ivoires, infiniment précieux, provenant sans doute de quelque coffret, représentent deux actes capitaux de la vie de Jeanne : le sacre de Charles VII, et la prise de l'héroïne devant Compiègne. Ils sont aujourd'hui dans le trésor de l'Évêque de St-Dié.

Jeanne d'Arc en Berry, avec des documents et des éclaircissements, par Lucien Jeny et P. Lanéry d'Arc, lauréat de l'Institut. — Parmi les travaux si nombreux consacrés à Jeanne d'Arc, on ne découvre aucune monographie spéciale qui soit relative à ses marches et à son séjour en Berry ; et pourtant la sainte libératrice se rattache au Berry par des liens historiques et dont la puissance s'est même traduite à Bourges, durant plusieurs siècles, par une fête commémorative

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

solennelle. Ce sont ces liens que les érudits auteurs ont exhumés, et leur œuvre de piété patriotique aura eu cette incomparable récompense de faire restaurer, à Bourges, l'antique « Procession de la Pucelle ».

Jeanne d'Arc ou Jeanne Darc ? Comment doit-on écrire le nom de la vierge martyre de la patrie ? C'est la question que notre hon. collègue M. l'Abbé Adrien de Barral a posée dans l'*Observateur* du 30 avril 1892, et, avec une grande force de documents probatifs, il conclut qu'il faut écrire « d'Arc ». C'est absolument notre sentiment, et la thèse de M. l'Abbé de Barral nous paraît irréfutable.

Notre honoré collègue, M. le comte Alexandre de Monti de Rezé, a publié en 1891 un livre de sévère érudition intitulé : *Documents pour la maison de Charette*, et dédié « à Madame la baronne de Charette, née comtesse de Vierzon ». La dédicace contient ces lignes si éloquemment vraies et qui résonnent, hélas ! comme une sublime oraison funèbre :

« Nous ne voudrions pas, ma chère cousine, froisser votre modestie, et cependant nous devons vous dire, parce que c'est la vérité, que si, de nos jours, un nouveau lustre a été ajouté au nom de Charette, c'est à vous en grande partie que la gloire en revient.... Dieu vous a fait trouver dans votre amour maternel le dévouement, l'énergie, l'abnégation et le courage nécessaires pour faire développer dans le cœur de vos enfants les sentiments élevés qui y étaient déposés. Tous ont admirablement rempli les

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

nombreux devoirs qui, dans nos temps si troublés, sont venus s'imposer à leur nom ; et quand, au milieu des difficultés de toutes sortes, la route qu'ils avaient à suivre a pu se trouver obscurcie, vous leur avez fait distinguer cette route, et depuis Castelfidardo jusqu'à Patay, à Rome, à Naples ou en France, il n'y a pas eu une noble cause que vos six enfants ne soient allés défendre et pour le triomphe de laquelle ils n'aient versé leur sang. Si donc, comme on peut l'affirmer sans vanité, il n'y a pas, à l'heure qu'il est, une partie du monde où le nom de Charette ne jouisse de l'estime et de la considération qu'il mérite, c'est à vous pour une bonne part que l'honneur en revient. »

C'est le 26 décembre 1891 que la volonté de Dieu a repris à la terre cette âme d'élite, la mère admirable, la sainte et noble femme dont l'austère modestie n'avait d'égale que l'infinie charité. Ses obsèques, célébrées le 28 en l'église de Couffé, ont donné lieu à une émouvante manifestation de vénération, de reconnaissance et de regrets. Cette femme d'autrefois, si noblement populaire, était aussi une chrétienne des anciens âges, qui mettait chaque chose à sa place et Dieu au dessus de tout. Un jour, plusieurs de ses fils revenaient de Rome tout joyeux de revoir la patrie et de saluer leur mère aimée et vénérée. Mme de Charette, dont le cœur s'épanouissait de joie, dont le front rayonnait d'un légitime orgueil, les reçut comme elle le devait, mais elle leur dit avec un ton d'autorité qui ne l'abandonnait jamais et qui dans les circonstances importantes se faisait grave et solennel : « Mes enfants, je n'ai jamais demandé à Dieu de vous revoir sains plutôt que blessés, ni officiers plutôt que soldats ; je ne Lui ai demandé qu'une chose : c'est

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

que vous fussiez dignes de vous présenter devant Lui le jour où il Lui plaira de vous rappeler à son tribunal. » N'est-ce pas là le langage d'une chrétienne d'autrefois ? Mme de Charette fut à la hauteur de toutes les épreuves ; mais, si elle connut de grandes douleurs, elle reçut aussi de grandes joies. Quelle mère fut plus glorifiée dans ses fils, mieux aimée par ses filles ?

Suivant ses volontés formellement exprimées, elle fut revêtue sur son lit funèbre des vêtements du Tiers-Ordre de Saint François, auquel elle appartenait depuis longtemps ; ainsi le souvenir vivant de sa piété rehaussait encore la majesté de la mort. Ses funérailles furent faites très simplement, comme elle l'avait prescrit, avec les seuls ornements funèbres de la paroisse ; il n'y eut sur son cercueil ni fleurs, ni couronnes : elle l'avait défendu et elle a été obéie après sa mort comme pendant sa vie. On mit pourtant sur son cercueil un ornement qu'elle n'avait point songé à proscrire, un ornement bien simple, mais qui vaut mieux que tous les autres, c'est la bannière des Zouaves pontificaux, teinte du sang français à Loigny. Ce noble emblème rappelle les gloires du Régiment, le dévouement des fils dont l'honneur revient à la mère. Il fut encore rendu à son cercueil un autre honneur qu'elle n'avait pu prévoir. L'Écriture sainte dit de la femme forte : « Ses fils se sont levés et l'ont appelée bienheureuse. » Les six fils de Mme de Charette se levèrent, prirent le cercueil de leur mère et la portèrent à l'église, puis au cimetière. Noble pensée, bien digne des grands cœurs qui l'ont conçue, bien digne de la femme forte dont les vertus l'ont inspirée !

Les comptes de l'hôtel du duc de Berry (1370-1413), par le comte de Toulgoët-Tréanna. — On sait quel

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

intérêt de premier ordre offrent les anciens « Comptes » pour la connaissance des vieux us, de la valeur matérielle des choses, de la vie intime de nos ayeux. L'intérêt de cette précieuse publication de notre honoré collègue est encore et puissamment accru par de très érudites observations, relatives aux vêtements, aux mobiliers, aux joyaux, aux chevaux et voitures, aux divertissements, à la cuisine, aux médecins et aux remèdes. Ce livre savant est ainsi, par surcroît, un livre charmant. *Miscuit utile dulci.*

ANNUAIRES NOBILIAIRES. — *Annuaire de la noblesse de France, fondé en 1843 par M. Borel d'Hauterive, et publié sous la direction du Vte Albert Révérend*, 1892, 48e vol. — En prenant la succession de M. Borel d'Hauterive, M. Albert Revérend a voulu ne rien modifier au plan de cette utile publication, qui touche à son demi-siècle. En outre des matières accoutumées, nous remarquons dans l'Annuaire de 1892 des Notices hist. sur les maisons de Launay de la Mothaye de Choiseul, de la Rochefoucauld (branche de Bayers), de Génibrouse ; les comtes d'Hust ; des jugements relatifs à la propriété des noms de Malartic, de Savignac, de Clary. — Nous devons faire des réserves en ce qui concerne la notice Choiseul, écrite il y a plus de 40 ans et par suite très incomplète. Le chef actuel de cette illustre Maison est M. le marquis de Choiseul-Beaupré, qui n'y est même pas mentionné.

Danmarks adels aarbog (Annuaire de la noblesse de Danemark), 1893, par MM. R. Hiort-Lorenzen, m. h.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

du C. H. de France, et A. Thiset. — Élégante publication d'un format légèrement plus grand que celui de l'Almanach de Gotha, enrichi de nombreux portraits héliogravés et blasons en chromo. Il contient de nombreuses notices généalogiques; Aubert, Borneman, Bülow, Castenchiold, de Falsen, Gersdorff, le Normand de Bretteville, Luckner, Moltke, Ramel, Rantzau, de Serène d'Acqueria, etc.

Almanach de Gotha, 130e année, 1893. — Pour ne pas s'étendre outre mesure, la rédaction de ce célèbre almanach supprime désormais la Chronique des événements des 12 mois précédents, qu'il donnait depuis un siècle. En revanche, la partie généalogique et la partie diplomatique et statistique, déjà si précieuses, présentent de notables améliorations, destinées à confirmer le succès d'une publication qui demeure sans rivale.

Annuario della Nobiltà italiana, 15e année, 1893, par M. Geoffroy de Crollalanza. — C'est le « Gotha » de l'Italie, fondé par M. le Commandeur G.-B. de Crollalanza, et dignement continué par son fils. Il est orné de blasons gravés ou en chromo, du portrait de son regretté fondateur, et renferme un nombre considérable de notices relatives à des familles de la Noblesse italienne : Acquaviva, d'Adda, Altieri, Amat, Balbo, Borghese, Borgia, Boselli, Caracciolo, Carafa, Ceschi, della Chiesa, Chigi, Colonna, Corsini, Doria, Gravina, Guadagni, Liberati, Locatelli, Marini, Massimo. Montalto, Palizzolo, Orsini, Pallastrelli, Pietramellara, Pignatelli, Proto, Rospigliosi, Rucellai, Ruffo, Ruspoli, Spinola, Torlonia, Trivulzio, Viale, Visconti, Zunica, etc.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE : *Document inédit relatif aux tombeaux (à Souvigny) et au Château (à Moulins) des princes de Bourbon. — Lettre de Noël Cousin à Peiresc (sept. 1620), ornée de dessins et acc. de notes.* — Notre très érudit président d'honneur, qui nous donne si magistralement l'exemple du labeur incessant et triomphant a eu justement à cœur de publier cette lettre très instructive d'un oublié, qui fut un des correspondants de Peiresc. Elle nous conserve de très précis renseignements sur la demeure ordinaire et sur la demeure dernière de personnages porteurs du nom le plus glorieux qui soit au monde.

Jules Delpit ; notes biogr. et bibliographiques. — L'amitié d'un érudit fidèle à la mémoire de ceux qui lui furent chers « est un bienfait des Dieux ». L'éminent biographe ajoute ici un délicat hommage à tous ceux qui ont été déjà rendus au « grand homme de bien » et au savant « loyal entre tous », qui fut le très digne président fondateur de la société des Archives historiques de la Guyenne.

Instructions sur la peste, par le Cardinal d'Armagnac (Toulouse, 1558). — C'est la remise en lumière, avec de savantes annotations, d'une pièce rarissime que bien peu de bibliophiles ont eu l'occasion d'entrevoir, et que les philologues et les hygiénistes ne seront pas seuls à trouver intéressante. Nous en félicitons d'autant plus M. Tamizey de Larroque que sa publication constitue un juste hommage à la sollicitude du Cardinal Evêque de Rodez.

Une fête bordelaise en 1615. Relation contemporaine

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

publiée avec un avertissement et des notes. — Cette très curieuse relation a pour titre : *Description des artifices et magnificences faictes à Bordeaux* (1615), *avec le combat naval et les feux artificiels du sieur Morel et Jumeau, représentez sur la Garonne en la présence de leurs Majestez*. Nous y remarquons, d'abord un joli anagramme plaqué sur une fontaine en forme de pyramide, et qui dut plaire à Louis XIII, *Loïs de Bourbon : Bon Bourdelois* ; puis les notes de M. Tamizey de Larroque, comme toujours très érudites et décuplant l'intérêt du texte.

Peiresc, abbé de Guitres. Supplément à la notice d'Ant. de Lantenay. — Peiresc, « un des plus beaux caractères de la première moitié du 17e siècle », a dit M. Léopold Delisle, et M. Ph. Tamizey de Larroque n'a garde d'y contredire. Il suffit de s'être approché seulement un peu de son savant et « sage héros » pour comprendre l'admiration profonde, le culte qu'il professe pour Peiresc. C'est grâce à des documents jadis soustraits par Libri, reconquis par M. Delisle, que notre très hon. Président d'honneur a pu compléter l'œuvre de son devancier. On voit ici le docte abbé de Guitres en lutte avec de grands et puissants cardinaux, l'un Sourdis, presque le roi de la Guyenne, l'autre, Richelieu, presque le roi de la France, déjouer par sa prudence leurs dangereuses convoitises, et faire en fin de compte que « la raison du plus fort ne fut pas la meilleure ».



Notice sur la chambre des comptes de Dôle, suivie d'un armorial de ses officiers, par Roger de Lurion. —

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Ce mémoire, couronné par l'Académie de Besançon, sera d'une très grande utilité pour les chercheurs, au point de vue de l'histoire du domaine souverain en Franche-Comté, aux XIVe et XVe siècles et aussi au point de vue de l'histoire d'une Chambre des Comptes. Par l'excellent Armorial, absolument inédit, qui en est la suite, il rentre dans le cadre des publications héraldiques dont nous nous plaisons de préférence à nous occuper ; d'autant plus que, dans cet Armorial de la Chambre des Comptes de Dôle, figurent des personnages non seulement de Franche-Comté, mais encore du duché de Bourgogne, de la Bresse, Lyonnais, Nivernais, Champagne, Lorraine, etc. L'ouvrage est terminé par une table des noms de famille des Officiers de la dite Chambre. — M. de Lurion n'en est pas à son coup d'essai : nous avons eu l'occasion de louer son œuvre capitale, *Nobiliaire de Franche-Comté ;* le même éloge va de droit à cette remarquable notice.

La mort est toujours atroce quand elle nous ravit un être cher ; mais comment la qualifier lorsqu'elle nous arrache à la fois, du même coup, cinq êtres aimés ? Une épouse de qui l'époux a pu dire que sa mort était le premier chagrin qu'elle lui eût fait : Mme la Comtesse Palluat de Besset, née d'Humières ; une fille de 18 ans, une fille de 16 ans, deux fleurs de jouvence et de grâce, Mlles P. de Besset ; une belle-sœur, Mme la comtesse Jean d'Humières, et son fils âgé de 14 ans ! Tous ont péri d'une mort épouvantable, le 9 Juillet 1892, dans la terrible catastrophe du

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Mont-Blanc. Nous renouvelons nos profondes et chrétiennes condoléances à nos hon. collègues le comte et le vicomte P. de Besset et le comte Élie d'Humières.

Médaillons Bretons. — Ils ne sont que six, mais si finement taillés et sertis dans une élégante plaquette signée « Olivier de Gourcuff » ! Et voici leurs titres : *Supplique à la duchesse Anne*, douce comme une exquise cantilène et finement sceptique à l'égard du temps où nous vivons :

> Les vieux serments sont insensés,
> O reine Anne, ô bonne duchesse,
> Les mots d'honneur sont effacés !

puis *Olivier de Clisson*, *Pour Jacques Cartier*, *A la mémoire d'Hipp. Lucas*, *Le Sage au théâtre*, poésie lue par le poète à l'inauguration du monument de Le Sage, œuvre du sculpteur breton Emerand de la Rochette, le 18 sept. 1892, à Vannes. Comme Joconde courtisait la brune et la blonde, M. de Gourcuff passe volontiers des vers à la prose ; il nous promet pour cet an 1893 une grande étude historique, qui sera lue avec un puissant intérêt : *d'Eibée généralissime.*

Vicomte de caix de saint-aymour : *La France en Éthiopie : Histoire des Relations de la France avec l'Abyssinie Chrétienne sous les règnes de Louis XIII*

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

et de Louis XIV. — Nouvelle édition d'un livre très étudié dont l'auteur a puisé les documents inédits, aux Archives des Affaires Etrangères ; c'est une bonne contribution à l'histoire diplomatique et coloniale du XVIIe siècle. Il sera lu par tous ceux qu'intéressent ces questions, surtout aujourd'hui que les régions du Haut-Nil et les côtes de la Mer Rouge sont devenues un des champs de bataille où se déroule avec le plus d'ardeur la lutte d'influence des grandes nations européennes. L'histoire des relations des nations européennes avec les peuples à demi civilisés de l'Orient a pris, dans ces derniers temps, un intérêt tout particulier par suite des efforts que font tous les Etats occidentaux pour se créer des débouchés et asseoir leur influence chez ces peuples. Aussi ce livre M. de Caix de Saint-Aymour, déjà connu par tant de bons travaux d'histoire diplomatique, sera-t-il accueilli avec faveur par tous ceux qui s'occupent de ces questions et qui aiment les œuvres sérieusement étudiées d'après les sources originales, et écrites avec impartialité et patriotisme.

L'Insulinde (Indes Néerlandaises) et les nouveaux protectorats français. — On sait que le domaine colonial des Hollandais, loin d'être à charge au budget de la Métropole, lui apporte, au contraire, un renfort important. Comment ils s'y sont pris pour maintenir dans l'obéissance une population de 30 millions d'âmes, comment ils sont arrivés, par une politique sage et prévoyante, à retirer de leurs possessions jusqu'à 60 millions de francs par an, c'est ce que M^r^ le Vicomte de Caix de Saint-Aymour expose magistralement dans cette courte brochure très documentée, et que devraient bien méditer les fonctionnaires chargés d'administrer nos propres Colonies.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Causeries du Besacier : Mélanges pour servir à l'hist. des pays qui forment auj. le Dépt de l'Oise. — On disait jadis, car chaque ville avait son sobriquet, les Bragards de St-Dizier, les malins de Gergny, les Talons-Brulés de Parfondru, les Singes de Chauny, les Usuriers de Pontoise, les Coqs de Dormans, les Badauds de Paris, les Besaciers de Senlis, etc. De là le titre de cet érudit et très intéresant volume de 300 pages, orné d'une vue de l'ancien beffroy de Senlis, restitué par M. Louis de Clercq, et enrichi d'un copieux index des noms et des matières.

Disons vite que « le Besacier » a dans sa besace des Trésors de science sans pédanterie et, par dessus le compte beaucoup d'esprit, et du meilleur. Très curieuses, l'élucidation de l'origine du trouvère Hue de Braye-Selves, les notes sur la Maison de Sains, la promenade dans les rues de Senlis, à travers ses vieux hostels aux noms bizarres, la Truie qui file, l'Ane qui vielle, etc.

Errare humanum... et typographicum ! Dans la curieuse lettre de notre hon. collègue M. Cazalis de Fondouce, relative à la noblesse maternelle et publiée dans notre dernier Annuaire, au lieu de *Barsac*, page 21, lignes 21-22, il faut lire *Barjac*.

Les états profonds de l'hypnose. — Sous ce titre, l'éminent administrateur de l'Ecole polytechnique,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

notre hon. collègue M. le colonel de Rochas d'Aiglun publie un livre appelé à un grand retentissement dans le monde savant. Outre une classification complète des états hypnotiques, M. de Rochas par ses laborieuses recherches est arrivé à pouvoir donner presque une méthode, un traité pratique d'hypnotisation. Sa dernière découverte a fait grand bruit, tant elle déroute notre entendement : lorsqu'on magnétise, la sensibilité disparaît à la surface de la peau du sujet ; mais ce que l'on ignorait, c'est que cette sensibilité flotte à quelque distance autour du corps de l'hypnotisé, qu'elle enveloppe comme d'un gaz espacé de la peau de quelques centimètres. Si le magnétiseur ou une personne quelconque pince ou caresse la peau du sujet, celui-ci ne sent rien ; si le magnétiseur fait les mêmes opérations sur la couche sensible, le sujet éprouve les sensations correspondantes. — A vous messieurs les savants !



M. Pierre Meller (P. de la Rousselle) prépare pour l'année 1893 un *Etat Présent de la Noblesse du Sud-Ouest* qui comprendra les provinces de Guyenne et Gascogne, Béarn, Aunis et Saintonge. Autant que possible toutes les familles nobles de cette région seront mentionnées dans cet ouvrage avec le nom de tous les membres vivants, un aperçu très court sur l'origine et les illustrations de la famille, ses titres, ses armes, timbres, casques, devises, etc. M. Pierre Meller, qui ne poursuit qu'un travail utile, en dehors de toute spéculation, sera reconnaissant aux personnes qui voudront bien lui donner des renseignements.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Au banquet qui a suivi la fête annuelle, patronale et religieuse de la société de secours mutuels d'Alais, son président M. le B^on^ d'Hombres, notre hon. collègue, a prononcé un éloquent discours qui a vivement ému l'auditoire.

Notes sur Châteldon, par E. Aubert de la Faige. — Monographie aussi élégante qu'érudite d'un chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme, autrefois membre de la châtellenie de Billy, en Bourbonnais. En 1200, Archambaud de Saint-Gérand tient Châteldon en hommage-lige du duc de Bourbon ; en 1283, Guillaume, son petit fils, le vend au connétable Humbert de Beaujeu, un des héros de la Massoure. Jean de Dreux, époux de Jeanne de Beaujeu, en 1307, vend aux Aycelin de Montaigu la baronnie de Châteldon, qui ensuite a pour maîtres successifs les Vienne, le fameux Rodrigue de Villandrado, les Lafayette, Guy de Daillon, comte du Lude, le maréchal de la Guiche, les Valois-Angoulême, le maréchal de Schomberg, les Rohan, les Melun, etc. Cette étude se termine par un armorial des seigneurs de Châteldon, et est ornée de quatre gravures.

REVUES ET BULLETINS. — *Revue catholique de Normandie*, paraissant tous les deux mois, à Évreux, — Nous

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

souhaitons la plus sympathique bienvenue à cette excellente Revue, qui compte d'éminents collaborateurs, comme nos hon. collègues MM. Emile Travers, et L. Régnier, et publie des articles et des études de premier ordre. (Pour la rédaction, s'adresser à notre hon. collègue M. Paul de Longuemare, S^re^ de la rédaction, place St-Sauveur, 19, Caen. Pour l'administration, à M. l'abbé Odieuvre, rue du Meilet, 4 bis, Évreux. Abonn^t^, 10 fr. par an. Étranger, 12 fr.

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Soc. des Archives historiques, dirigé par M. Louis Audiat. Voyez ce que nous en disons au chapitre *Bibliographie*, sous le nom de notre savant collègue. (Bureaux, Libr. Z. Mortreuil, rue Eschassériaux, 12, Saintes. Abonn^t^, 10 fr.

Bulletin héraldique de France, ou Revue hist. de la Noblesse, paraissant tous les mois sous la direction de M. Louis de la Roque. Revue éminemment consciencieuse, faisant autorité, et dont la collection doit être recherchée de tous ceux que captive la science héraldique. (Bureaux, quai des Orfèvres, 56, Paris. Abonn^t^, 12 fr. Étranger, 15 francs.)

Revue illustrée du Rio de la Plata, 3e année, 1892, aussi élégante qu'intéressante, dirigée, si nous ne nous abusons, par notre distingué collègue M le commandeur F. Pasini, qui, dans le n° d'octobre, consacré en grande partie à Chr. Colomb, a publié deux excellentes notices, l'une généalogique, *Gens Columba*, l'autre historique, *Les restes de Chr. Colomb.* (Bureaux, Bolivar, 379, à Buenos-Aires ; abonn^t^, Étranger, 25 fr.

Giornale araldico-genealogico-diplomatico, publié par les soins de l'Académie Royale héraldique d'Italie, sous la direction de M. G. de Crollalanza,

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

19e année, 1892. — Revue mensuelle, bien connue et appréciée de la plupart de nos collègues. Le n° de mai contient des *Notes héraldiques*, œuvre érudite du Directeur, dans lesquelles nous remarquons une brève notice sur les armoiries de la Maison d'Arlot de Cumond et de Saint-Saud, deux fois représentée au C. H. de France. (Bureaux, via Piccinni, 115, à Bari. Abonnt, Italie, 15 fr. Etranger, 20 fr.)

L'Armorial français, revue mensuelle publ. sous la direction de M. S. de Morthomier, 4e année, 1892. — Les mariages et les décès donnent lieu, dans cette très intéressante revue, à des notices généalogiques qui l'absorbent presque entièrement.

Sous la rubrique « Le Sang de France », on trouve les nombreuses familles plus ou moins lointainement alliées à l'auguste Maison de France. Le n° de Mars donne la généalogie de la maison de Chabaud Latour. (Bureaux, r. de l'Université, 193, Paris. Abonnt, 20 fr.)

Revue des Alpes (ancienne *Petite revue Dauphinoise*), journal illustré hebdomadaire du Dauphiné, du Lyonnais, de la Savoie et de la Provence. — Publication élégante, artistement illustrée, et cumulant l'archéologie, la poésie, l'alpinisme, le sport, l'industrie, l'art, l'agriculture. Le n° du 2 Juillet donne un fin portrait de notre honoré collègue M. le comte Léon de Patek de Prawdzic, et une très intéressante notice de Charles Buet sur « Thonon-les-bains et ses environs ». (Bureaux, pl. V. Hugo, 11 bis, à Grenoble. Abonnt 16 fr.)

Archives héraldiques suisses, publ. par Maurice Tripet, lic. en droit, 6e année, 1892. — Organe de la Société Suisse d'Héraldique, à laquelle nous souhaitons la plus courtoise bienvenue. Cette revue men-

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

suelle publie d'excellents articles héraldiques, généalogiques, archéologiques, et est illustré de blasons en gravure ou en chromo, de planches de sceaux, jetons, etc. (Bureaux, av. de la Gare, 15, à Neuchatel, Suisse. Abonnt, Suisse, 5 fr. Etranger, 6 fr.)

Revue historique de l'Ouest. (Voyez notre *Bibliographie*, au nom de CARNÉ (Baron Gaston de).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1892 ; Gap, au Secrétariat de la Soc., à la préfecture, in 8° de 500 pages. — La Soc. d'études des Hautes-Alpes termine avec ce nouveau volume sa 11e année d'existence ; c'est là une longue période pour une Société savante, surtout dans un département où font défaut les ressources de toute sorte. Le xie volume du *Bulletin*, dirigé par notre hon. et savant collègue M. l'abbé Paul Guillaume, contient sur le dép. des H.-Alpes, et sur la région dont il dépend, maints articles importants et réellement remarquables. — Les publications de la Société sont une mine des plus précieuses pour les érudits et les historiens qui ont à s'occuper des H.- Alpes. Afin de faciliter les recherches, elle fait imprimer une Table décennale, qui sera distribuée gratuitement aux Sociétaires et aux Sociétés correspondantes. Elle compte 24 membres fondateurs, 11 honoraires, 280 titulaires, 33 bibliothèques abonnées et 84 Soc. correspondantes. Ce sont là de beaux résultats, bien faits pour encourager tous ceux qui ont donné leur intelligent appui à l'œuvre excellente entreprise par les fondateurs de la Soc. d'études des H.- Alpes.

Intermède poétique, par E. Portal. — Une gerbe ita-

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007 -

lienne de gracieuses poésies et de délicats sonnets, comme notre distingué collègue sait si bien les polir, dédiés à MM. le comte A. de Gubernatis, Léon de Berluc-Pérussis, Ernest de Crozet, etc,

Nous n'avons pas appris sans une douloureuse émotion la mort de Madame la Vicomtesse d'Amphernet. On ne portera jamais plus loin que cette vaillante chrétienne la persévérance, le dévouement, le zèle, l'abnégation dans la poursuite du but à atteindre, soit dans la création d'une œuvre nouvelle, soit dans la consolidation de celles déjà entreprises. Confidente de toutes les infortunes, providence de toutes les détresses honteuses, consolatrice de tous les affligés, la supériorité de sa direction, la sagesse de ses conseils et la sûreté de son jugement lui assignaient la première place au sein des réunions chrétiennes, en dépit des ruses de son humilité pour s'éclipser au dernier rang. — On a dit avec raison qu'il ne faut toucher aux grandes douleurs qu'avec la discrétion du respect. Devant la douleur d'un époux et d'un fils si dignes de celle qu'ils pleurent, devant les larmes d'un frère bien aimé et de cette famille patriarcale qui compte tant de membres dont la Bretagne s'honore, nous ne sommes que le faible écho de ce que nous avons recueilli de la bouche des pauvres, en l'honneur de la chrétienne si humble qui a tant aimé l'église et tant souffert des épreuves qu'elle traverse aujourd'hui.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Commentaires sur des ornements sacrés d'argent et d'or des premiers siècles de l'église, déjà publiés le 1er Jan. 1888 pour le Jubilé de S.S. Léon XIII (*en italien*), par Giancarlo Rossi. 2e éd. Rome, typ. Pallota, 1890, in-fol. de IX-491 pp. et un atlas de 25 pl. — C'est un véritable et incomparable trésor d'archéologie chrétienne que le savant commandeur a patiemment composé, non sans beaucoup de recherches, de temps et de solide érudition, et qui est justement appelé le « Sacro tesoro Rossi » : Croix, reliures d'orfèvrerie, calices, patènes, mitres, couronnes, crosses pastorales, ceintures, coupes, fibules, etc., tous objets incontestablement chrétiens et des premiers âges de l'Eglise. Combien il serait à souhaiter qu'en cette autre année jubilaire les Catholiques se concertassent pour acquérir ce trésor inestimable, et l'offrir à S. S. Léon XIII !

L'Avant-garde, un bon titre, n'est-ce pas, pour un journal du bon combat ? Il est hebdomadaire, avec l'espoir de devenir quotidien, espoir qui sera sûrement réalisé si le succès va toujours au talent, à l'esprit, à la loyauté. — Directeur, M. le baron d'Alt ; bureaux, rue de Berne, 4, Paris ; abonnt, 10 fr. ; étranger, 12 fr.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

La mort du Commandant de Poli, épisode de l'hist. d'Orléans, par A. Couret. — En 1848, la ville d Orléans consacrait, dans son cimetière, un monument de sa gratitude à la mémoire du preux officier supérieur « qui la protègea de son épée sans la tirer de fourreau, et sut la pacifier sans verser d'autre sang que le sien ». Notre docte et honoré collègue a voulu rappeler aux Orléanais le chevaleresque sacrifice du Commandant de Poli, et le Conseil municipal a répondu à cet éloquent rappel, en mars 1892, en attribuant à une voie nouvelle le nom de « Rue du Commandant de Poli » ; résolution sanctionnée ensuite par un décret du président de la république. Honneur aux Orléanais et à l'érudit écrivain qui a su leur inspirer la pensée de glorifier publiquement, une fois de plus, le plus généreux héroïsme.

Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantosme, par le marquis de Bourdeille. — Notre hon. collègue a le culte des gloires familiales ; en gentilhomme de haute race, il donne l'exemple, et n'a, d'ailleurs, pour intéresser, qu'à puiser dans son trésor d'archives. Pierre VIII de B., le célèbre Brantosme, était le 3e fils de François II, baron et premier vicomte de Bourdeille, chef de nom et d'armes, et d'Anne de Vivonne. Nous avons ici, d'abord, sa bio-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

graphie, très curieuse, puis son portrait sans flatterie, l'appréciation de ses œuvres, et enfin sa fastueuse épitaphe, composée par lui-même et placée dans la chapelle du château de Richemont. Elle nous apprend que Don Sébastien, roi de Portugal, l'avait fait chevalier du Christ, pour honorer sa valeur « au retour de la conqueste de la ville de Bélys, en Barbarie ».

Nous avons eu la douleur de perdre notre honoré collègue M. le baron d'Izarn. Combien de bienfaits anonymes ce père des pauvres n'a-t-il pas répandus autour de lui pendant sa longue et noble carrière ! Qui pourra jamais en faire le compte ? Mais il fallait à tout prix que sa main gauche ignorât ce que donnait sa main droite ! Aujourd'hui que ce cœur compatissant a cessé de battre, ce n'est pas offenser sa modestie que de dire ce que fut notre généreux confrère. Sa vie d'inépuisable charité, tout le cortège des mâles vertus qu'il pratiquait, forment un magnifique concert d'éloges, qui a dû témoigner déjà pour lui auprès du tribunal de l'infinie miséricorde divine, et dont l'écho se fera longtemps entendre dans la vieille cité nantaise. Que la famille du noble défunt veuille bien agréer nos chrétiennes condoléances, que nous adressons tout spécialement à son digne fils, M. le Baron Alfred d'Izarn, gendre de notre éminent collègue M. le comte Alexandre de Monti de Rezé !

Histoire de saint François d'Assise, par M. l'Abbé

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

Léon le Monnier, curé de St-Ferdinand des Ternes. 2e éd. — « Il a brillé dans le temple de Dieu comme l'étoile du matin au milieu des nuages », a dit Grégoire IX en canonisant François d'Assise. M. l'Abbé Le Monnier, en remontant aux sources primitives, en les étudiant comme personne ne l'avait fait avant lui, a mis enfin dans son vrai jour la vie du grand saint et les admirables fondations de cet homme prodigieux. Les desseins de Dieu sur lui, l'inspiration d'en haut qui le guida toute sa vie, et la fidélité avec laquelle il répondit à cette inspiration, les phases diverses de ce grand et universel rajeunissement de l'Eglise, qui a été l'évènement le plus considérable du moyen-âge, tel est l'incomparable tableau que nous présente, avec toute l'exactitude de l'histoire, ce superbe travail. — Le chapitre 1er touche à la question généalogique ; nous apprenons que la mère du Saint était Provençale et de noblesse. Au XVIIe siècle, le P. Claude Frassen la disait d'un rameau de la première maison de Bourlemont. Il faudrait le cadre spacieux d'une revue pour rendre compte, comme il conviendrait, de ces deux volumes si bien conçus, si bien écrits, si pleins de faits et de grandes pensées.



Les Croyances, par Louis de Chauvigny, avec un frontispice d'Henri Toussaint. — Le frontispice représente le tombeau d'un chevalier des vieux âges, à genoux, les mains jointes ; son heaume sommé d'une fleur-de-lis est posé au pied d'un pilier d'église auquel est suspendu son écu, chargé d'une croix sur laquelle se lit ce seul mot : *Credo*. Tout le livre est dans ce

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

frontispice ; chacune des poésies de M. de Chauvigny, chacun de ses poèmes respire puissamment la foi agissante, virile, triomphante. « Il ne suffit pas de croire et de porter en soi sa croyance, dit-il au début de sa préface, il faut la porter sur soi, pour ainsi dire, d'abord parce qu'elle est une force, ensuite parce qu'on la doit aux autres, au lieu de se renfermer en une sorte de mystique égoïsme. Ils le savaient bien, ces initiés du moyen-âge, meurt-de-faim ou chevaliers partis pour la Terre-Sainte sur les traces de Gauthier sans avoir ou de Godefroy de Bouillon! Et tout ce qu'il aime, tout ce qu'il vénère, le poète le glorifie et le défend avec l'ardeur des vieux chevaliers et la rude franchise des vieux bardes. Et son vers, mâlement frappé, frappe mâlement, avec un accent héroïque, comme dans *Soldat de Dieu*, *La terre maudite*, *l'Oriflamme*, *Le roi des gueux*, *Combat pour la vie*, *Væ victis*, *Un Roi* , *O crux ave*, *Dans l'arène*, *Pour Jeanne d'Arc*, et dans ce coup de lanière... sans intitulé :

Bourgeois, ton égoïsme est vaincu par le nombre.
Si des gardiens payés ne veillent sur ton ombre,
Tu prends peur et maudis ces biens que tu défends.
Veux-tu conserver l'or et le pouvoir ? Devine,
Toi qui foules aux pieds la grande loi divine,
Bourgeois, fais des enfants.

Français, toi qui t'en vas déployant des bannières,
Pour consoler ton cœur des défaites dernières
Tu parles de revanche et de jours triomphants ;
Afin qu'au livre d'or cet espoir se burine,
Oppose bras à bras et poitrine à poitrine,
Français, fais des enfants.

Chrétien, les temps sont durs et tu dis qu'on t'opprime,
L'air pur manque à ton cœur sous le ciel bas de crime,
Et ce siècle orageux a des soirs étouffants.
Tu veux qu'on te respecte, il faut que l'on te craigne :
Donne à Dieu sans compter des soldats pour son règne
Chrétien, fais des enfants.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

Salut, doux et viril poète qui appelez de vos vœux et de vos vers « le règne social de Jésus-Christ », et qui terminez prophétiquement votre préface en ces termes : « C'est lui qui remplacera bientôt, nous l'espérons, tous ces bergers à la houlette de fer dont la terre et même le ciel semblent passablement fatigués. »

Le fief de Châteauneuf dans les Alpes Maritimes du XIe *au* XVe *siècle. Étude féodale et généalogique*, par M. le comte E. Caïs de Pierlas. — Le plus ancien document qui se rapporte à Châteauneuf se trouve parmi les actes de Saint-Pons ; en 1030, l'Évêque de Nice, Pons, frère de Miron qui en 1057 est qualifié « vicomte de Sisteron », donne à la grande abbaye de St-Pons le village de Châteauneuf et ses dépendances. A partir de cette époque reculée, M. le comte de Pierlas retrace documentalement l'histoire de ce fief et de ses seigneurs. Nommer l'auteur, puis parler d'érudition, ce serait commettre un pléonasme ; nul ne possède aussi complètement tout ce qui touche à l'histoire du vieux comté de Nice, de ses anciennes familles, de ses fiefs. Comme en tous ses écrits, il a multiplié ici les annotations et les observations précieuses ; 8 documents inédits et 3 tableaux filiatifs couronnent cette docte étude, où les érudits trouveront amplement à glaner, et qui intéresse un grand nombre de maisons niçoises ou provençales : Châteauneuf, Chabaud, Astruga, Badat, Revest, Boveti, Solaro, Grimaldi, Blacas, Berre, Bermondi, Constantin, Roquemaure, etc.

Copyright - Les éditions d'Ansay - Lyon 2007 -

Madame Marie-Stéphanie de Dion de Ricquebourg, femme de notre hon. collègue M. le vicomte du Pin de la Guérivière, et mère de M. Edmond de la Guérivière, aussi notre collègue, a été rappelée à Dieu, le 31 août 1892, dans sa 48e année. Quelle noble et pieuse existence s'éteignait, M. l'Abbé Gonon, curé de Coulommes, l'a voulu dire en chaire avant l'absoute : « C'est dans l'amour de Dieu qu'elle puisait cette charité, qui se traduisait par des soins donnés aux malades, par quelques bonnes paroles à tous ceux qui lui exposaient leurs souffrances, par des bienfaits donnés avec un tact et une délicatesse qui les rendaient doublement agréables. Vous vous rappelez, mes Frères, avec quelle joie elle parcourait le village, accompagnant les Petites Sœurs des Pauvres, qu'elle vénérait, les introduisant dans vos familles et leur facilitant l'accès auprès de vous ! Aussi les regrets que laisse sa mort proclament mieux que toute parole sa bonté inépuisable. » Que Messieurs de la Guérivière reçoivent ici la nouvelle expression de nos profondes et chrétiennes condoléances.

Les chants oraux du peuple Russe, par Achille Millien. — La Russie possède une mine incomparable de chants héroïques, ces *Bylines* dont l'ensemble constitue toute une histoire légendaire, en remontant à l'époque préchrétienne. Poète d'élite, notre très distin-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

gué collègue présente, dans ce recueil (qui comprend 150 morceaux, la plupart traduits pour la première fois en français), un groupe de chaque série de chants populaires, épiques et surtout lyriques, empruntés tant à la Grande-Russie qu'à la Russie-Blanche et à l'Ukraine. Telle de ces cantilènes nationales est un chef-d'œuvre de grâce et de vigueur.

Le maréchal de Balincourt (*C.-G. Testu*), *d'après les mémoires du temps, les archives du dépôt de la guerre et celles de sa Famille* (1680-1770), par le comte Edgard de Balincourt, son arr. petit-neveu. — On sait avec quelle ardeur, à l'exemple du savant comte de Cornulier, nous incitons nos collègues, nos amis à se vouer à cette très noble tâche de mettre en lumière les mérites de leurs ayeux, de dresser leur histoire généalogique à l'aide des documents publics et des *acta domestica*. M. le comte E. de Balincourt pense certainement, comme nous, que se vouer à ce labeur familial est un devoir envers la race et la patrie elle-même. En écrivant la vie de son glorieux ancêtre, si simple et si pure, et sa mort touchante et chrétienne, si digne de sa vie, notre honoré collègue a eu à cœur de montrer de quel sang était le maréchal de Balincourt; de là d'excellentes recherches généalogiques desquelles appert la très grande ancienneté du nom patronymique « Testu », que l'on trouve au Maine dès la fin du XIe siècle. Ce beau volume est orné de tableaux filiatifs, d'un portrait du maréchal, de plans, de vues, et, dans le texte, des jetons de Simon et Je-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

han Testu. Il se termine par une trentaine de pièces justificatives.

Liste des 280 familles françaises descendant des croisés, par G. Van Arbec-Nolden. (Libr. Casterman.) L'auteur, rempli de bonnes intentions, semble croire qu'il n'y a eu de représentées aux Croisades que les familles dont les noms et les armoiries figurent dans les salles de Versailles ; ce serait une erreur profonde. Ni les Castellane, ni les du Buisson (Normandie), par exemple, n'y figurent, et cependant ils y ont un droit incontestable. Raymond de Castellane était à Jérusalem en 1117, ce que nous établirons dans une étude spéciale. Et combien d'autres, comme les Lameth, peuvent revendiquer cet honneur! Mais il n'y a plus de place à Versailles pour de nouvelles inscriptions : c'est la réponse officielle. Prenons-la pour ce qu'elle vaut.

Nous sommes doublement atteints par la mort du vénérable comte de Burey, car nous perdons un de nos collègues les plus respectés, et nous partageons la douleur de son digne fils, notre hon. collègue. — Il s'est éteint plein de jours et de saintes œuvres ; mais a-t-on jamais vécu assez longtemps pour ceux qui demeurent à pleurer le cher absent! M. le comte de Burey n'était pas seulement un grand jurisconsulte, un orateur d'élite, mais encore un parfait chrétien, doué

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

de toutes les noblesses de l'âme et de toutes les délicatesses du cœur. Il avait, m'écrit un témoin de sa vie, une âme charitable et bonne qui lui attirait toutes les amitiés ; il n'a jamais su ce que c'était qu'un en-



M. le Comte de Burey

nemi. Honneur à cette noble mémoire, à cette longue existence qui fut un constant et lumineux modèle ! Prions avec ceux qui le pleurent ! Bienheureux ceux qui pleurent : ils seront consolés ! Prions pour cette grande et belle âme dont aucune épreuve ne put entamer la chrétienne sérénité, et qui, ne voyant en la vieillesse que le crépuscule de l'Eternité, n'eut pas be-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

soin, comme disait Honoré Courtin à Louis XIV, « de mettre un intervalle entre la vie et la mort » : elle était, à toute heure, prête à passer dans la vraie vie, récompense impérissable d'inoubliables vertus : *Pertransiit benè dicendo et benè faciendo* !

⚜

Emile Travers. — *L'enseignement de l'archéologie préhistorique en Portugal, en 1890.* — Hommage bien mérité au zèle éclairé du savant archéologue, M. le chevalier da Silva, un octogénaire infatigable, l'Arcisse de Caumont du Portugal. Grâce à ses efforts, l'archéologie est enseignée dans plusieurs séminaires et elle a sa chaire à l'Université de Coïmbre ; sans oublier la fondation du Musée du Carmo en 1864, et de précieuses collections archéologiques à Porto, à Coïmbre, à Briteiros, Santarem, etc.

Alexandre de Bernay, poème. — Notre très distingué collègue cumule brillamment la prose et les vers, encore qu'il dise ici que « Le métier de poète est l'un des plus méchants ». Certes, lorsque le poète fait de méchants vers ; mais quand ses vers sont harmonieux, délicatement ciselés, ajoutant au mérite de la forme l'élévation de la pensée, le métier de poète est l'un des plus enviables. Aussi ce panégyrique en vers de l'inventeur présumé de l'alexandrin a-t-il été couronné en première ligne par la Société libre de l'Eure (section de Bernay), qui avait mis au concours un poème en l'honneur du trouvère Al. de Bernay.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Françoise de Bona : hist. merveilleuse et véridique d'une enfant du haut Bugey au XVIIe *siècle*, par M. l'Abbé J. Séaume, curé de Dortan. — Dans un excellent avant-propos, le pieux châtelain de Dortan, notre honoré collègue M. Noël le Mire, nous apprend que cet élégant volume est la reproduction, quelque peu modernisée, de l'œuvre laborieuse du R. P. Michel-Ange, prieur du Carmel de Chambéry, publiée en 1688, et rééditée trente ans après. « Celui qui entreprendra la lecture de ce petit volume sera profondément édifié : c'est le but cherché. Il sera, de plus, vivement intéressé par le merveilleux se rencontrant presque à chaque page ». La Vén. Françoise de *Bona* s'appelait en réalité Françoise Monet ; elle portait le nom de son village natal, dépendant de la paroisse de Dortan. — Le livre est enrichi de planches finement gravées, entre autres du portrait de la vén. carmélite, morte en odeur de sainteté à Avignon le 30 janvier 1669.

Castelvautour, par Charles Buet. — Il y a déjà longtemps que l'on a appelé M. Charles Buet le Walter Scott de la Savoie, encore qu'il se soit vivement défendu d'une si flatteuse comparaison entre l'illustre romancier écossais et lui. Cependant il y a entre eux de saisissantes affinités. Comme Walter Scott, Charles Buet aime à décrire les admirables sites de son

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

pays, et surtout à en dépeindre les mœurs, les usages, les traditions. Son nouveau livre, *Castelvautour*, n'a la Savoie pour théâtre que dans un seul chapitre ; mais il évoque la pensée de *Quentin Durward*, car Michelin des Esserts, son héros, est un Durward savoyard. Cette légende royale conte les derniers jours d'une reine de France peu connue, Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, qui mourut au château d'Amboise, après une vie de retraite et d'abnégation. Le récit est alerte, vigoureusement conduit, plein de détails historiques attrayants, émouvant par des péripéties très simples. Il s'agit d'une légende curieuse reposant sur d'anciennes prophéties. Les types sont tracés avec un art délicat: Michelin, Simone, l'ermite de la Gaure, le chevaucheur Jaquet, la dame Coquelourt, intéressent le lecteur. La vie est intense, dans cette histoire contée d'une plume experte. Et, pour comble de bonheur, l'ouvrage peut être mis entre toutes les mains. *Castelvautour* mérite la plus entière louange aussi bien pour le fond, que pour la forme, d'un style impeccable.

Baron Joseph du Teil : *Campagne de M. le Maréchal de Noailles en l'année 1743 : Journal du Chᵉʳ de Malbez, commiss. d'artillerie, avec des notes et un plan de la bat. de Dettingen.* — Suivant les conseils que le marquis de Quincy, lieut.-général d'artillerie, donne dans ses maximes, M. de Malbez écrivait son journal ; comment le carnet de poche, auquel il confia tout le détail de sa vie, vint-il s'échouer en 1891 dans les casiers d'un bouquiniste, à la foire de Bordeaux,

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

M. du Teil l'ignore; mais, ayant eu la bonne fortune de mettre la main sur ce curieux manuscrit, l'idée lui est venue d'en extraire le récit de la campagne de 1743, sur laquelle M. de Malbez donne des détails très précis et parfois inconnus. Ajoutons que le livre, élégamment imprimé, n'a été tiré qu'à cent exemplaires.

Napoléon 1er et le général Gassendi (1788-1800). — En 1788, le baron du Teil, maréchal-de-camp, commandant l'école d'artillerie d'Auxonne, choisit, pour étudier le tir des bombes, sept officiers du régiment de la Fère ; le capitaine-commandant de Gassendi et le lieutenant-en-second de Bonaparte furent appelés à faire partie de cette commission, et leurs relations amicales doivent dater de cette époque. Notre hon. collègue les raconte en historien, et met en belle lumière la constante franchise du général Gassendi envers son ami devenu son empereur.

A signaler, dans la *France moderne* du 10 fév. 1892, un très fin portrait de M. Léon de Berluc-Pérussis, signé A. de Martonne et dont voici un extrait : « Sa famille, celle des Peruzzi, francisés en Pérussis, florentine de race, vint en France avec Valentine Visconti, qui laissa Milan pour épouser le frère du roi de France, Jean d'Orléans. La famille Pérussis fut anoblie en 1395 par Charles VI, s'établit à Forcalquier sous le roi René et fournit à cette ville trente et un consuls (maires), parmi lesquels on doit citer Jean de Pérussis, qui négocia en 1483 l'union de Forcalquier à la Provence, Jean-Baptiste et Honoré qui périrent

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

victimes de leur dévouement pendant la peste de 1630-1631 ; Jean-Pierre, également victime de sa charité pour les pauvres, et qui bâtit de ses deniers l'hôpital St-Louis, dont il fut surnommé le Père. D'un autre côté, il faut encore parler de Jean-Antoine de Berluc-Porchères, auteur des *Adagia Selecta* surnommé l'*Érasme provençal ;* enfin de Fortuné, père de Léon, collaborateur de la Statistique de la France (1829), aussi dévoué pendant le choléra de 1832, fondateur de journaux locaux, écrivain, savant actif ».

Notre hon. collègue vient d'avoir l'infinie douleur de perdre une fille unique, Mlle Anne de Berluc-Pérussis. Nous sommes de cœur avec lui dans cette affreuse épreuve.

Les dernières maintenues de noblesse en Poitou, par A. Bonvallet. — En six pages érudites, notre hon. collègue établit que l'idée initiale des maintenues a été une mesure purement fiscale et de bonne administration, mesure dirigée contre les nombreux usurpateurs du titre de noblesse ; usurpations qui avaient des résultats également nuisibles à l'État et à la masse des contribuables, puisque les gentilshommes ou ceux qu'on tenait pour tels étaient exempts des tailles ; les impôts rentraient en déficit, et les populations se plaignaient. Dans la généralité de Poitou, la réformation de 1667 à 1674 donna lieu à environ 1.200 maintenues, et celle de 1714, à 900 seulement : le quart manquant représente l'impôt du sang payé par la Noblesse dans les guerres de Louis XIV.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

CHARLES MOLLE : *Notice généal. sur la famille Le Doulx de Melleville. Additions nouvelles.* — C'est le 3e volume de cette grande Notice dont nous avons, par deux fois déjà, loué le fond et la forme. Nous trouvons dans celui-ci des documents fort intéressants, bon nombre d'actes de catholicité, et une belle héliogravure du château de Melleville, en son état actuel.

Journal de ce qui s'est passé en la chambre du tiers estat aux Estats généraux de 1614, par Claude le Doulx de Melleville, lieut.-général d'Evreux. — La collection Mayer contient une relation imprimée des états de 1614, dont l'auteur est Florimond de Rapine, député du tiers pour le bailliage de St-Pierre-le-Moustier; le journal de Claude Le Doulx fait donc double emploi avec la dite relation, à laquelle il semble inférieure, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils se complètent l'un l'autre. Notre hon. collègue M. Charles Molle a donc eu raison de publier ce ms. de Cl. Le Doulx de Melleville, et nous avons à cœur de l'en féliciter. Son avant-propos donne la bibliographie très fournie de l'auteur du *Journal*, qui est une des illustrations d'Évreux.

Les comtes de Nidau, par M. Jean Grellet, Président de la Société héraldique de Suisse. — Excellente notice hist. et généal. de cette branche cadette des com-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

tes de Neuchâtel, sur laquelle les historiens neuchatelois ne donnent en général que de maigres renseignements.

M. le commandeur A. Padula, ayant fait hommage à Mgr l'Archiduc Guillaume de documents inédits, relatifs à l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, a été honoré par S. A. I. et R., Grand Maître de l'Ordre, d'une lettre très flatteuse de remerciements, et ultérieurement du brevet de chevalier affilié. — Notre distingué collègue, ayant fait hommage à S. S. Léon XIII de son remarquable opuscule *L'Idée chrétienne dans l'éducation*, a été honoré par l'Em. Cardinal Secrétaire d'Etat d'une lettre dont voici un extrait :

« Sa Sainteté, heureuse de ce qu'en composant un travail de cette nature vous vous soyez inspiré des enseignements contenus dans l'Encyclique sur la question ouvrière, a daigné manifester Sa haute satisfaction et vous accorder avec affection la Benédiction Apostolique. »

Le Breuil-Benoit et les Collections de M. le comte de Reiset, anc. ministre plénipotentiaire, par le marquis de Fayolle. — Hommage infiniment mérité au savoir et au goût d'un parfait érudit, notre honoré collègue le comte de Reiset, qui, après avoir acquis en 1842 les bâtiments ruinés de l'antique abbaye du

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Breuil-Benoist, fondée en 1137 par Foulques, Sgr de Marcilly, s'attacha à les restaurer et à leur rendre le caractère et la vie qu'ils avaient perdus.

La « *Cigalo d'or* », journal félibréen que dirige à Montpellier le délicat poète cévenol qui a nom Albert Arnavielle, a résumé le but du Conseil Héraldique et donné la liste des félibres qui sont des nôtres : MM. de Berluc-Perussis, de Gantelmi d'Ille, de Margon, Tamizey de Larroque, de Crozet, V. Lieutaud, E. Portal, de Sarran d'Allard, de Baroncelli-Javon, d'Albiousse, J. Delmas.

Histoire religieuse et civile de Périers, et ses notabilités, par M. l'Abbé A. Lerosey, directeur au Séminaire de St-Sulpice. — « Je ne sais quelle tendresse nous lie au sol natal et nous empêche de l'oublier. » Cette épigraphe nous révèle la genèse de l'œuvre très étudiée, très complète de notre honoré collègue. La maison de Périers figure dès le XIIe siècle dans les annales du Cotentin ; l'auteur résume les actes qui la concernent, puis ceux qui intéressent la maison de Grosparmy, dont un membre, Raoul, cardinal et évêque d'Albe, mourut au siège de Tunis, à la suite de saint Louis. Siméon de G., son père, était en 1250 qualifié « bourgeois de Périers », mais « l'on sait qu'au moyen-âge ce titre de bourgeois valait une

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

qualification nobiliaire ». A retenir, cette constatation consolante : « La démocratie n'a pas déraciné le culte des peuples pour ces vieilles familles dont les noms, bien des fois séculaires, ont paru avec tant d'éclat dans les annales de la France. Nous ne craindrons point de sacrifier à ce sentiment de respect pour les anciennes familles, chaque fois que l'occasion s'en présentera dans le cours de cette histoire ». Les familles du Cotentin et les érudits trouveront dans l'œuvre de M. l'Abbé Lerosey un grand nombre de renseignements précieux : elle est digne de tout éloge, par la méthode, le style, et les patientes recherches qu'elle décèle.

A. de Froidefond : *Armorial de la Noblesse du Périgord.* — « Cet armorial satisfera les plus exigeants : noms des familles, alliances, seigneuries, dessin des armoiries, rien n'y manque. C'est un *état* complet de la *société* d'autrefois, un travail parfait qui a sa place toute marquée dans les bibliothèques publiques et privées, et qui prendra rang à côté des ouvrages du même genre les plus autorisés. Mais qu'on ne s'y trompe pas ! M. de Froidefond n'a pas fait seulement une œuvre de patience et de recherches, il a fait, et c'est là sa vraie supériorité, il a fait une œuvre d'art. Dessinateur exquis, il a donné tous ses soins à cette partie de l'Armorial qui s'adresse directement aux yeux. Examinez-la attentivement : elle unit la plus scrupuleuse fidélité historique à la correction de dessin la plus irréprochable. C'est que l'auteur est à la fois un artiste délicat et un archéologue consciencien-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

cieux et éclairé, ayant au cœur le culte du passé. Ce passé ! il s'efface, il disparaît de plus en plus. C'est une bonne fortune de posséder enfin la liste définitive des grands noms et des illustrations du Périgord. Le temps peut marcher désormais, ce monument restera, et ces noms seront sauvés de l'oubli. Merci au modeste savant : il avait cru tout simplement occuper ses loisirs, et il nous rend service à tous. Son œuvre est une œuvre patriotique, et nous l'acceptons de sa main avec reconnaissance et fierté ». (*Journal de la Dordogne*, 18 mai 1890.)

ORDRES DE CHEVALERIE. — *Nouveau dictionnaire des Ordres de chevalerie*, par H. Gourdon de Genouillac ; nouv. édition revue et corrigée. — « La fondation de ces Ordres, lisons-nous dans l'avant-propos, doit être considérée comme une œuvre incontestablement utile à la grandeur d'un peuple, puisqu'elle a pour but de diriger les hommes vers la pratique du bien et l'accomplissement des grandes choses. ». Ce très complet catalogue des Ordres existants ou éteints donne en regard de chaque notice la figure de la croix, et indique la couleur du ruban, la date et le motif de la fondation, le fondateur, les phases diverses de l'Ordre, les causes de son extinction. L'œuvre est bien conçue et indispensable à tous ceux qu'intéresse l'histoire des Ordres chevaleresques.

Abrégé des Ordres chevaleresques qui sont conférés par des Souverains régnants ; leur origine et leur histoire. (En italien). — L'ouvrage est anonyme, mais nous pouvons en nommer l'auteur, M. le marquis

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

G. Pietramellara, auteur d'un précieux « Armorial de la Noblesse Romaine », encore manuscrit et qu'il destine à notre future *Revue*. Notre très distingué collègue nous donne ici la liste complète des Ordres en vigueur, avec tous les détails utiles.

Notice sur les ordres de chevalerie, les distinctions honorifiques officielles et la hiérarchie gouvernementale de l'empire de Russie, par le baron de Montalbo. (Illustrations de J. V. Driesten.) — Notice très érudite, remplissant parfaitement toutes les promesses de son titre, et ornée d'un portrait de S. M. Alexandre III et de 8 planches de croix d'un dessin très artistique.

Notice sur la vie et la famille de Mgr Antoine de Rossi, de Ferrare, Evêque de Veroli, par le commandeur F. Ferruccio Pasini. — Panégyrique et généalogie d'un prélat éminent par le savoir et la vertu, issu d'une famille illustre qui remonte au XIIe siècle et a pour devise : *Sola fides*.

Notice sur MM. Michel des Essarts, par M. Michel de Monthuchon. — Hommage de piété familiale à la mémoire de preux chevaliers Vendéens qui périrent glorieusement pour leur Dieu et leur Roi. La notice se termine par une « Paraphrase des psaumes 78 et 79 fondus ensemble, ou Cantique composé par M. Pierre

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Michel des Essarts, pris et fusillé par les bleus à Fégréac en 1794 ».

Jusques à quand de votre âpre colère
Vos serviteurs sentiront-ils les coups ?
Dieu des combats, montrez-vous notre père
Et que nos pleurs calment votre courroux !

Histoire de la ville et de la baronnie de Sainte-Bazeille, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours, par M. l'abbé R.-L. Alis, m. h. du C. H. — Magnifique monographie d'une baronnie de l'anc. Diocèse de Bazas ; le fond y est encore supérieur à la forme ; l'œuvre est digne de l'érudit auteur de la *Notice sur le Château, les seigneurs et la paroisse de Mauvezin*, ouvrage couronné par l'Académie de Bordeaux. — Le premier seigneur connu de Ste-Bazeille vivait en 977. Cent vingt ans après, Bertrand et Bernard de Taillecavat, frères, possessionnés à Ste-Bazeille, « voulant aller à Jérusalem pour extirper les ennemis de la religion et procurer le salut de leur âme, donnèrent en gage au prieur de la Réole » une partie de leurs biens. M. l'Abbé Alis nous donne plus loin le nom d'un autre volontaire de la première croisade, Géraud, vicomte de Landerron, Sgr de Ste-Bazeille, que possèdent ensuite les Caumont, les Jourdain de Lille, les Albret, les Bourbon, les ducs de Bouillon. Henri IV fut Sgr de Ste-Bazeille et y vint en 1577. — Le chapitre des *Généalogies* (pp. 452-508) intéresse les familles de Noguères, de Lapeyre, de Joly, de Bentzmann, Rapin, de Tastes, de Cazenove,

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

etc. Ce savant ouvrage se termine par 75 pages de « Notes et pièces justificatives » ; il manque d'un index des noms ; notre très distingué collègue voudra, nous l'espérons, en doter ses monographies, en préparation, de Caumont, Meilhan, et Aiguillon.

Sigillographie de l'Angoumois, par Ph. de Bosredon et Joseph Mallat, membre correspondant du C. H. de France. — Beau volume in 4°, contenant la description de 300 Sceaux, en comprenant ceux des Appendices. « C'est la sigillographie du département de la Charente, plutôt que celle de l'Angoumois, qu'il faut y chercher », nous dit l'Avant-propos de M. de Bosredon. Cet important recueil va jusqu'à la fin du XVI° siècle. Une excellente table alphabétique nous permet d'y relever rapidement plus d'un nom représenté dans nos rangs : Achard, Bremond, Caillon, Chabot, la Barre, Montalembert, Polignac, Rudel, Villebois-Mareuil. C'est une œuvre de solide érudition et d'un grand secours pour l'étude des temps féodaux.

Allocution prononcée en la collégiale de St-Donatien, à Nantes le 25 oct. 1892, à l'occasion du mariage de M. Joseph Patris de Breuil et de Mlle Mathilde Hulot de Collart. — Le pieux orateur n'était autre que le R. P. Louis Patris de Breuil, frère du marié ; avec une sereine et tendre éloquence, il a mis en lumière

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

la sainteté du mariage chrétien, *Erunt duo in carne unâ*, puis les titres d'honneur de deux nobles familles, également attachées aux généreuses traditions de la vraie France.

Quelques mois en Algérie, par Mgr Constans. — Ces pages empreintes d'un charme exquis, dédiées par notre éminent collègue « à mes amis d'Algérie », ont été écrites au jour le jour, sur le bateau, dans les villes, au milieu du désert, au fond d'un jardin, sur le bord des flots bleus : l'esprit, le cœur et l'âme s'y disputent la palme. Quel incomparable compagnon de voyage doit être un si attrayant narrateur, puisqu'il sait écrire ses souvenirs et décrire ses impressions avec tant de grâce captivante !

Preuves de noblesse pour les Écoles militaires, publ. et annot. par René du Lys. — « Procès-verbal des preuves de la noblesse de Jacq.-Gabriel-Ant. Vauloger de Beaupré, agréé par le Roy pour estre admis au nombre des gentilshommes que S. M. fait élever dans les Ecoles royales militaires », 1754. On sait que pour y être admis il fallait prouver au moins 4 degrés de noblesse du côté paternel. Les preuves remontent au bisayeul, René de Vauloger, écuyer, S. de Lisle, maintenu en 1667 par M. de Machault, intendant d'Orléans, sur preuves filiatives de onze générations de noblesse.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Rôle des fiefs du grand bailliage de Caen (Vicomtés de Caen, Bayeux, Falaise et Vire) et de leurs possesseurs, dressé en 1640. — C'est à M. Amédée du Buisson de Courson qu'est due la publication de ce précieux rôle, extrait du Ms. 18.942 du fonds français de la B. N. Notre docte collègue a eu soin d'y joindre une bonne table alphabétique des possesseurs des dits fiefs.

Notes concernant la Seigneurie de Rampan-Montcoq, aliàs Rampan du Bois ou Rampan-Clerel, par M. Gaston du Boscq de Beaumont. — Consciencieuse et scientieuse monographie d'un franc-fief du Cotentin possédé successivement par les seigneurs du nom (1100-1380), les Clérel, les Chaumontel, les Héricy. Le comte d'Héricy épousa en 1798 Louise de la Houssaie, d'où postérité représentée actuellement par le baron et la baronne du Charmel.

Estat de tous les revenuz et rentes des estats du roy d'Espaigne, communication faite au Comité des travaux hist. et scient. par M. Cazalis de Fondouce. — Précieux manuscrit, découvert par notre honoré collègue à la suite d'un vol. in-f°, manuscrit, provenant

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de la bibl. du baron de Castille. C'est un cahier in-folio de 30 feuillets, dont les 3 derniers sont blancs. M. Cazalis de Fondouce établit que cet *Estat* a été composé vers la fin de 1573 ; son écriture est de cette époque ; c'est donc ou le document original lui-même ou une copie contemporaine.



Monographie de la paroisse de la Mancellière, au dioc. d'Avranches, par M. Alfred de Tesson, président de la Soc. d'archéol. d'Avranches et de Mortain, m. h. du C. H.— J'ai lu peu de monographies aussi scrupuleusement étudiées, aussi abondantes en renseignements précieux, en rectifications intéressantes ; l'érudition y coule à pleins bords, aidée par un très noble sentiment de piété familiale, puisque les ayeux de l'auteur ont été seigneurs et patrons de ladite paroisse ; et c'est même principalement avec les archives du château de la Mancellière que M. de Tesson a pu écrire sa remarquable monographie. Sur un seul point, j'ai le regret de n'être pas d'accord avec lui. Parlant de l'ancienne famille de Brécey, éteinte, il dit : « C'est un de Brézé et non un de Brécey, comme l'ont écrit tous les historiens de l'Avranchin, qui figure au nombre des 120 défenseurs du Mont-St-Michel en 1423. » M. de Tesson a déjà soutenu cette opinion dans la *Revue de l'Avranchin*, t. V, p. 448. J'estime qu'à moins de preuve concluante il convient de ne pas retirer aux Brécey ce grand honneur historique. Ce n'est d'ailleurs que plus tard que les Brézé sont venus en Normandie.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

⚜

Carrelages vernissés, incrustés, historiés et faïencés ; *Catalogue contenant la description, l'hist. et le dessin des différentes pièces qui font partie de la collection du Musée de Troyes*, par M. Louis le Clert, conservateur de l'archéol. au dit Musée. — Ce catalogue est précédé d'une savante introduction, où l'auteur étudie l'histoire de la fabrication des carreaux, et expose les résultats de ses recherches sur certaines tuileries du dépt de l'Aube et des lieux circonvoisins ; puis, viennent des notes très intéressantes sur quelques anciens carrelages de châteaux, d'églises et d'abbayes. Le catalogue contient 290 numéros, la liste des donateurs, la table des noms de personnes et de lieux, et 17 planches en couleurs représentant 286 types de carreaux ; il est infiniment précieux pour les archéologues, les artistes, les lettrés, les collectionneurs, tous ceux qui aiment à étudier le passé dans ses témoins.

⚜

Le Comité international des Ordres Équestres Pontificaux et des Catholiques honorés de distinctions par le Saint-Siège, a choisi pour son président notre hon. collègue le Comte Gabriel de Caix de Saint-Aymour, chevalier grand-croix de l'ordre pontifical du Christ. Ce Comité, qui se propose d'offrir au Souverain Pontife « un témoignage de vénération filiale » compte parmi ses 45 membres plusieurs de nos hon. collègues : MM. le comte Roselly de Lorgues, le comte

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

G. Dunin-Borkowski, le général baron de Charette, le baron Cavrois de Saternault, Noël le Mire, le comte A. de Mauroy, Gaston Bernos, le comte de Saint-Saud, le baron François de Barghon de Fort-Rion, le comte Boselli, le marquis de Bremond d'Ars-Migré, le comte de Burey, le vicomte de Champeaux-Verneuil, le baron Chandon de Briailles, Mgr Henri Constans, A. Couret, le colonel comte de l'Église, le marquis de Surgères, le comte A. de la Guère, le vicomte de la Guérivière, A. Lair, P. L. d'Arc, A. Millien, F. de Meleniewski, le marquis G. Pietramellara, le duc de Pimodan, le comte Pyrent de la Prade, le baron du Teil, le comte de Vitton. Le siège du Comité est chez son président, rue du Ranelagh, 94, Paris.



Souvenirs de la croisade de saint Louis trouvés à Carthage. Note du R. P. Delattre, missionnaire d'Alger à St-Louis de Carthage. — La découverte d'objets, monnaies, anneaux, boucles, agrafes, etc., ayant sûrement appartenu aux croisés de 1270 et laissés ou perdus par eux, suffit à prouver que ce fut bien au milieu des ruines de Carthage que saint Louis fit camper son armée. Le R. P. Delattre relate et décrit ces objets, et mentionne ensuite la découverte, en Tunisie, du sceau de Renaud de Montauban, chevalier dauphinois, certainement un des compagnons de saint Louis puisqu'il perdit son sceau en Tunisie. — Depuis la publication de ses *Souvenirs*, le R. P. Delattre, notre très honoré collègue, a encore trouvé une monnaie d'Alphonse de Poitou, frère de saint Louis, sur le flanc sud de la colline qui porte la superbe église éle-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vée par l'Ém. Cardinal Lavigerie en l'honneur de ce grand Roi et des chevaliers qui l'accompagnèrent à la croisade.

MARIAGES. 1892. — *Janvier* : le 27, le comte Pierre de Gautier de Saint-Paulet, p.-fils de notre très hon. Président d'honneur M. le marquis de Seguins-Cohorn de Vassieux. et Mlle Isabelle de Bellegarde. — *Février*: le 1, le prince de Tarente, fils de M. le duc de la Trémoïlle, et Mlle Pillet-Will; le 10, le vicomte Alfred Palluat de Besset, fils de notre hon. collègue, et Mlle Jeanne de la Plagne; le 24, M. Roger de Martin de La Bastide, et Mlle Marie-Antoinette de Martin de La Bastide, sa cousine. — *Mars* : le 15, M. Etienne de Merval, chef d'escadron au 18e Dragons, et Mlle Suzanne de Commines de Marsilly. — *Avril*: le 20, M. Eudes de Frémont de la Merveillère, et Mlle Marie-Thérèse de Charette de la Contrie, nièce de notre très hon. Président d'honneur; M. le docteur Gaston du Fayet de la Tour, et Mlle Jeanne Bourru; le 27, M. Charles de Montzey, s.-lieutenant au 16e Chasseurs, et Mlle de Farcy, fille de notre hon. collègue; le 28, le marquis de Gaillon, et Mlle du Soulier, fille de notre hon. collègue. — *Mai* : le 3, M. Armand de Riedmatten, avocat à la cour de Paris, fils de M. Antoine de R., préfet de Sion, anc. président du conseil d'état du Valais, et Mlle Louise du Grosriez, fille de notre hon. collègue. — *Juin* : le 2, notre hon. collègue M. le vicomte Palluat de Besset, fils atné de notre hon. coll. M. le comte P. de B., et Mlle Marcelle d'Adhémar; le 21, le vicomte Aurélien de Courson

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

de la Villeneuve, frère de notre hon. collègue, et Mlle Anne du Breil de Pontbriand ; le 27, le vicomte Joseph de Chabannes, fils de M. le Marquis de C. et de Mme la marquise, née Bourbon-Busset, et Mlle Claire de Bourdeille, fille de notre hon. collègue M. le marquis de B. et de Mme la marquise, née de Galz de Malvirade. — *Juillet* ; le 5, M. Xavier le Sénécal, et Mlle Anna Travers, fille unique de notre hon. collègue ; le 13, notre hon. collègue M. le vicomte Paul de Chabot, et Mlle de Ferrières-Sauvebœuf ; le 16, à Naples, le comte d'Agiout, neveu de notre hon. collègue, et Mlle Béatrice Arenare ; le 25, le baron Jean de Gail, s.-lieutenant au 2e Chasseurs d'Afrique, et Mlle Paule Rozan ; le 28, le comte Gaston de Vernou-Bonneuil, fils de notre hon. collègue M. le marquis de V. B. et de Mme la marquise, née Combaire de Sprimont, et Mlle Jeanne Périer. — *Août* : le 17, M. René de Chauvigny, frère de notre hon. collègue, et Mlle Blanche de la Guibourgère ; le 18, le baron de Meaux, et Mlle Madeleine Balzan ; le 21, notre hon. collègue M. le comte Paul Campello Della Spina, (fils du comte Pompée et de la princesse Hyacinthe Ruspoli, veuf en p. n. de la princesse Bonaparte), et Mlle Guala, fille du commandeur Carlo Guala, conseiller d'état ; le 25, M. Gaëtan du Pin de St-André, lieutenant au 58e, et Mlle Béatrix de Soye, p.-fille de notre très hon. Président d'honneur M. le marquis de Seguins-Vassieux. — *Septembre* : le 6, notre hon. collègue M. Fernand d'Hébrard de St-Sulpice du Rocal et Mlle Eugénie de Bouteville ; le 27, notre hon. collègue M. Gaston du Boscq de Beaumont, et Mlle Cécile Chevalier ; le 28, le baron Robert de Calonne, et Mlle de Torcy. — *Octobre* : le 1, M. Georges de St Estève, et Mlle Thérèse de Malet ; le 5, le vicomte de

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Mortemart, et Mlle Le Coat de Kervéguen, fille de notre hon. collègue ; le 8, le comte Pierre de Laubespin, lieutenant au 20e Chasseurs, et Mlle d'Andigné ; le 18, M. Ludovic Forqueray, lieutenant au 10e Chasseurs, et Mlle Yvonne du Miral de Tony, fille de notre hon. collègue; le 25, M. Joseph Patris de Breuil, et Mlle Mathilde Hulot de Collart, fille de notre hon. collègue. — *Novembre* : le vicomte Gabriel de Lapeyrouse, lieutenant au 3e de ligne, fils de notre hon. collègue, et Mlle Berthe de Mandrot; le 5, notre hon. collègue, M. Géraud de Niort, et Mlle Marie Heurthemat ; le 10, M. Pierre de Kératry, auditeur à la cour des comptes, et Mlle Marie Bonnassiès ; le 24, notre hon. collègue le comte Charles d'Autane, et Mlle Marthe de Rey. — *Décembre* : le 5, notre hon. collègue M. Paul Beauchet-Filleau, et Mlle Eléonore d'Olbreuse; le 6, M. Alfred Girodon, lieutenant au 36e d'artillerie, et Mlle Renée Petit de Forest ; le 12, le comte Charles de Royère, lieutenant au 17e Dragons, et Mlle Marie-Thérèse de Toucheboeuf-Clermont, fille de notre très regretté collègue ; le 19, M. Raymond de Bovis, et Mlle Anne de Bouchaud de Bussy ; le 29, le comte de Berny, et Mlle Christiane de Cadusch.

NAISSANCES. — 1891, 11 *décembre* : Marcelle, fille de notre hon. collègue M. le comte Gaëtan de Digoine du Palais, et de Madame la comtesse. née d'Antil de Ligonès. — 1892 : 19 *février*, Jeanne-Marie, fille de notre hon. collègue M. Louis de Sarran d'Allard, et de Mme, née Gilly de la Nougarède ; 27 *mars*, *Anne Marie*-Mathilde-Auguste-Blanche, fille de M. Justin Deschamps de Pas et de Madame, née Pagart d'Hermansart, et p.-fille de notre hon. collègue M. d'Hermansart ; 6 juin, Pierre, fils de notre hon. collègue M. Fernand Proyart ; 4 *juillet*, Jean et Henri,

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

fils jumeaux de notre hon. collègue M. de Marin de Carranrais, et de Madame, née de Narbonne-Lara. — *Septembre* : Charles-Amédee, fils du comte Max de Foras, et petit-fils de notre très honoré Président d'honneur. — *Novembre* : le 20, Geneviève, fille de notre hon. collègue M. Jarry.

Décès. — *Mars* : le 25, M. Charles-Auguste-Adolphe Mazars de Mazarin (et non Mazarier, comme porte notre annuaire de 1892, p. 256), oncle pat. de Mme Cazalis de Fondouce, femme de notre hon. collègue. — *Novembre* : le 24, le vicomte Arthur du Bois de la Villerabel, le très hon. Président de la Soc. archéol. et hist. des Côtes-du-Nord, 51 ans. — *Décembre* : le 1, le comte Ferdinand-Gaston de Beaumevielle, neveu et cousin-germain de nos hon. collègues le vicomte et le comte de Margon, 61 ans ; le 16, le comte Louis de Bremond d'Ars du Masgelier, 78 ans ; le 25, Mme veuve d'Albiousse, mère de notre hon. collègue, 96 ans ; le 26, Mme la baronne de Charette de la Contrie, née comtesse de Vierzon, mère de notre très honoré Président d'honneur, 82 ans ; notre vénéré collègue Mgr de Conny, prélat romain, protonotaire apostolique, coadjuteur de S. G. Mgr de Dreux-Brézé, Evêque de Moulins, 74 ans. — 1892. *Janvier* : le 5, Charles-Raymond, marquis de Vanssay, 75 ans ; le 9, Mme Hermance Wastelier du Parc, marquise de Vanssay, 64 ans ; le 15, Mlle d'Argouges, b.-sœur de notre hon. collègue M. Alfred Chaumeil, 66 ans ; le 17, M. Adolphe-Hyacinthe Chaumeil, ✻, capitaine en retraite, frère de notre hon. collègue, 57 ans ; le 21, M. Eugène de Luxollière de Bellussière, ✻, pendant 65 ans maire de Creyssac. 90 ans ; le 26, le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache, père de notre hon. collègue, 63 ans ; Mme Caroline Bretonneau, veuve de M. le Prési-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

dent Leroux, belle-mère de notre hon. collègue M. Alphonse Couret, 71 ans ; le 29, Mme Marguerite-Eléonore Laurens de la Besge, comtesse René de la Bonninière de Beaumont, 52 ans ; le 30, le comte Le Brun de Neuville (Antoine-Henri-*Alfred*), commr de l'Ordre du S. Sépulcre, 81 ans. — *Février* : le 1, Mme Marie-Laurence de Torcy, épouse en p. n. de M. François d'Hébrard de St-Sulpice du Rocal, et en s. n. de M. Philippe de St-Malo, grand-mère de notre hon. collègue M. Fernand d'Hébrard, 82 ans ; le 3, M. de Pellerin de Latouche (Louis-Robert-Auguste), ✻, conseiller doyen à la cour de Riom, père de notre hon. collègue, 69 ans ; le 10, Sœur Marie-Jeanne, des marquis de Nobili-Vitelleschi, sous-prieure du Monastère des Saints-Dominique et Sixte à Rome, 57 ans ; le 14, Mme Mathilde-Béatrice Sergardi Biringucci, comtesse d'Agiout, belle-sœur de notre hon. collègue M. le vicomte d'Agiout, 41 ans ; Mme Jeanne-Marie-Madeleine Guignard, née de Bigault d'Avocourt, belle-sœur de notre hon. collègue M. Ludovic Guignard, 32 ans ; le 16, le comte de La Poëze (Eugène-Louis-Napoléon-Marie), 35 ans ; le 22, notre hon. collègue M. Emmanuel Fresne Genesteix, 61 ans ; le 24, le vicomte d'Argouges (Lodoïs-Henri-Joseph), b.-frère de notre hon. collègue M. Alfred Chaumeil, 69 ans ; Mme la comtesse d'Alauzier, née de Las-Cases, 64 ans. — *Mars* : le 4, le comte de Gourcuff, oncle de notre hon. collègue ; le 5, le Vice-amiral Jurien de La Gravière, GC. ✻, de l'Acad. française et de l'Acad. des sciences, 79 ans ; le 8, notre très hon. Président d'honneur M. le Chevalier G B. de Crollalanza, Président-fondateur de la R. Académie Héraldique d'Italie, père de notre hon. collègue M. le chevalier Godefroy de Crollalanza, 73 ans ; le 12, M. Joseph-Emile-Albert de

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Dax, marquis d'Axat, anc. consul général, chev. de l'Ordre de Léopold de Belgique, père de notre hon. collègue, 64 ans ; le comte du Authier, maire d'Auriat, 70 ans ; le 13, Anne-Marie-Henriette Josèphe, fille de M. et Mme d'Audeville, 3 ans ; le 21, M. Henry-Fr.-Emmanuel Thomas de Barbarin, 70 ans ; le 25, Mme la vicomtesse de Roquefeuil, née du Hamel de Brajais, mère et aïeule de nos hon. collègues, 82 ans ; le 27, Mme Hecquet de Beaufort, née Hecquet de Roquemont, sœur de notre très hon. collègue M. le Président de Roquemont, 75 ans. — *Avril* : le 6, Madame Mallat, née Capaumont (Victorine-Stella-Léonie), femme de notre hon. collègue, 18 ans ; le 13, Mme Marie de Mordant de Massiac, comtesse Paul Chandon de Briailles, mère de notre hon. collègue, 60 ans. — *Mai* : le 8, notre hon. collègue M. Alexandre de Guyard de St-Chéron, 84 ans ; le 13, Mme Rombau, née Poidebard (Jeanne-Marie-Cécile), b.-mère de notre hon. collègue M. Eugène du Sauzey, et tante de notre hon. collègue M. William Poidebard, 78 ans ; le 14, Mme Françoise de Fulques d'Oraison de Fornier de Carles, comtesse de Pradines, belle-mère de notre hon. collègue M. le vicomte de Jessé-Charleval, 69 ans ; M. Gabriel-Henry Bretonneau, oncle de notre hon. collègue M. Alphonse Couret ; le 26, Mme Enschedé, née Koenen (Francona-Antoinetta-Conradina), femme de notre hon. collègue, 58 ans. — *Juin* : le 4, Charles-Théophile, comte de la Rochefoucauld-Bayers, anc. off. d'état-major, oncle de notre très hon. Vice-Président M. le Marquis de Granges de Surgères, 85 ans ; le 6, notre hon. collègue le comte Hibon de Frohen (Marie-Ferdinand), duc de Villars-Brancas ; Mme René Bretonneau, cousine de notre hon. collègue M. Alphonse

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Couret ; le 12, Charles-Tristan, marquis de Montholon-Sémonville, comte de Lée, ✻, 50 ans ; le 30, Charles-César, comte de la Belinaye, anc. premier page de S. M. Charles X, anc. sous-lieut. aux Chasseurs de la Garde Royale, 82 ans. — *Juillet* : le 6, notre hon. collègue M. *Auguste*-Léopold Avril, comte de Burey, O. ✻, père de notre hon. collègue le vicomte de Burey, 80 ans ; le 7, M. Alfred de Rojas, fils de notre hon. collègue M. le marquis de Rojas, 27 ans ; — le 9, Mme la comtesse Palluat de Besset, née d'Humières, 45 ans, Mesdemoiselles Louise et Thérèse Palluat de Besset, 18 et 16 ans, femme et filles de notre honoré collègue ; Madame la comtesse Jean d'Humières et son fils, âgé de 14 ans, belle-sœur et neveu de notre honoré collègue le comte Élie d'Humières, morts à Lausanne dans la catastrophe du *Mont Blanc* ; — le 13, Mme la marquise de Gautier de Saint-Paulet, née de Seguins-Cohorn de Vassieux, fille de notre très hon. Président d'honneur M. le marquis de Seguins-Cohorn de Vassieux, 46 ans ; le 17, Mme la vicomtesse d'Amphernet, femme de notre hon. collègue ; le 19, Mlle Laure-Magdeleine de l'Église de Ferrier de Félix, sœur de notre hon. collègue, 64 ans ; le 24, M. Gabriel-Paulin Jacobé, comte de Naurois, ancien Garde du corps du Roi Charles X, beau-père de notre hon. collègue le vicomte de Fautereau, 87 ans ; le 31, M. Louis Le Coat, comte de Kervéguen, oncle de notre hon. collègue M. le comte de Margon, et cousin de notre hon. collègue M. le comte de Kervéguen, 78 ans. — *Août* : le 2, Valentine-Marie-Ant., fille de notre hon. collègue M. Henri Laval, 4 ans ; le 9, le comte d'Estourmel, 26 ans ; le 6, le général de division comte de la Jaille. GC. ✻, 68 ans ; le 22, M. de Venoix de Garencelle, ✻, anc. ca-

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

pitaine au 21e de ligne, 91 ans ; le 28, Mlle Mathilde-Françoise Gontard de Launay, 64 ans ; le 29, le vicomte Digeon, Pair de France, O. ✻, 65 ans ; le 31, Marie-Stéphanie de Dion de Ricquebourg, vicomtesse du Pin de la Guérivière, femme et mère de nos hon. collègues, 47 ans ; notre vén. collègue M. l'Abbé Bonnetat, curé-doyen de Soumaintrain, chanoine hon. de Sens. — *Septembre* : le 14, M. Henri de Grammont, ✻, I. P ⚜, président honoraire de la Société Hist. d'Alger, b.-frère de notre très hon. président d'honneur M. Philippe Tamizey de Larroque, 62 ans ; le 16, Mme la comtesse d'Antil de Ligonès, née Geoffroy, b.-mère de notre hon. collègue le comte Gaëtan de Digoine du Palais, 51 ans ; le 20, le vicomte Henri de Kersauzon, ✻, le 25, S. A. R. Mgr François de Paule de Bourbon, Comte de Trapani, 65 ans ; le 26, Mme la comtesse Max de Foras, b.-fille de notre très hon. Président d'honneur S. Exc. le comte Amédée de Foras. — *Octobre* : le 31, Mme de Dordaygue, née de Bourran, b.-mère de notre hon. collègue le comte de Dienne, 71 ans ; M. Charles Casimir Barcilon, b.-père de notre hon. collègue M. Jules de Terris, 70 ans. — *Novembre :* le 3, Mme la Douairière Léon van den Berghe, née de Crane, b.-mère de notre très hon. Président d'honneur le comte Charles de Villermont, 47 ans ; le 6, notre vénéré Président d'honneur le R. P. Dom Paul Piolin, au monastère de St-Pierre de Solesmes, 76 ans ; notre vén. collègue M. l'Abbé Auber, chanoine titulaire de Poitiers et historiographe de ce diocèse, 92 ans ; le 11, à Forli, notre vén. collègue M. l'Abbé Joseph Tassinari, 72 ans ; le 26, Mr V.-F. Guillaume de Bassoncourt, ✻, ancien préfet, 69 ans ; le 29, Henri-Julien Aved, comte de Magnac, O. ✻, ⚜, capitaine de vaisseau en retraite, 56

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

ans ; le 30, Mlle Anne de Berluc-Pérussis, fille unique de notre hon. collègue, 24 ans. — *Décembre* : le 1, Mme Assire, née Le Verdier, mère de notre hon. collègue, 69 ans ; le 5, notre hon. collègue le comte Adolphe d'Amade, O. ✱, I. P. ۞, 71 ans ; le 8, Mme la baronne Millin de Grandmaison, née Roslin d'Ivry, 50 ans ; le 21, à Palerme, Mme Anna Sapio Allegra, gr.-mère de notre hon. collègue le chevalier Emmanuel Portal.

⚜

Les familles nobles siciliennes d'origine Française, par M. le chevalier Emmanuel Portal. — Les deux principales époques auxquelles peut se rapporter la venue des Familles Françaises en Sicile, sont la conquête normande et l'avènement de la Maison d'Anjou. Les Familles siciliennes remontant aux Normands descendent, soit de la race souveraine, comme Gravina, Filangeri, Rosso, soit de compagnons des princes normands, notamment du comte Roger, comme Palizzi ou Palizzolo. Les Gioeni sont un rameau des princes d'Anjou, à la suite desquels vinrent en Sicile les Stendardo, Capriata, etc. Notre distingué collègue donne ici la notice érudite de 75 lignages d'origine française, sans oublier le sien, très ancien en Languedoc, Nous lui signalons une erreur de prénom au nom « Assale », où il est dit que cette famille palermitaine a produit un grand-maître des Hospitaliers, du nom de Louis. Le grand-maître en question s'appelait Gilbert Assalit, et était d'une vieille race illustre en Languedoc et Provence. (Voy. notre Annuaire de 1892, p. 68-70.)

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

ALIS (L'abbé R.-L).

Histoire de la ville et de la baronnie de Sainte-Bazeille. Agmé, au Presbytère, par Gontaud (Lot-et-Gar.), 1892 ; prix 7 fr. 50. Beau vol. in-8 de IX-607 p.

AUBERT DE LA FAIGE.

Notes sur Châteldon (*Puy-de-Dôme*). Moulins, Et. Auclaire, 1892, in-8, 23 p., 4 gravures.

AUDIAT (Louis).

Revue de Saintonge et d'Aunis. On sait combien est consciencieuse l'érudition de notre honoré collègue ; il dirige cette revue, organe de la Société des archives hist. de Saintonge, avec un savoir et un zèle qui en font un modèle du genre. Saintes, Z. Mortreuil, 12e année, 1892, in-8, 10 fr. par an.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

Balincourt (Comte Edgard de).

Le maréchal de Balincourt (*C.-G. Testu*). Nîmes, impr. Roger, 1892, in-8, III-236 p., portrait, jetons et plans.

Barbier de Montault (Mgr X.).

Œuvres complètes : tomes V-VII Paris, Vivès, 1892, 3 vol. gr. in-8 : copieux index.

Inscriptions relatives à Claude Lorrain, à Rome, in-8, 4 p. Extr. de *La Lorraine artiste* du 5 juillet 1891. — *La Vierge du Rosaire à l'église de Mousson*, in-8, 6 p., pl. héliogravée.

Baroncelli-Javon (Comte Folco de).

L'Aiòli, journal paraiss. les 7, 17 et 27 de chaque mois, en langue provençale. (Bureaux, palais du Roure, Avignon ; 10 fr. par an).

Barrière-Flavy (C.)

Étude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France. Industrie Wisigothique. Toulouse, Privat, in-4°, 50 pl. 1 carte ; prix de souscr., 15 fr.

Beauchet-Filleau (H. et P).

Dictionn. hist. et généal. des Familles du Poitou, 2e éd. Poitiers, Oudin. gr. in-8 à 2 col. Blasons.

Bernos (Gaston).

La législation nobiliaire. Dans notre *Annuaire* de 1892.

Bonvallet (A).

Les dernières maintenues de noblesse en Poitou, in-8, 6 p.

Boscq de Beaumont (G. du).

Notes concern. la seigneurie de Rampan-Montcoq, 1892, in-8, 21 p.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Boselli (Comte Jules).

Tableaux généal. de la dynastie capétienne. Paris, C. Klincksieck, gr. in-8, VII-8 p. et 53 tableaux filiatifs.

Bourdeille (Marquis de).

Notice sur Pierre de Bourdeille, abbé et Sgr de Brantosme. Troyes, Legleu, in-8, 28 p.

Note généal. sur la Maison de Bourdeille. Paris, 1892, in-8, 28 p.

Braux (G. de)

Les familles Noël du Lys et Villeroy ; généal. dressées par A. Ott. Orléans, H. Herluison, 1892, in-8, 28 p. Index des noms.

Buet (Charles).

La tour griffe-d'or. Paris, P. Delarue, 1892, in-12, VIII-205 p. Joli recueil de nouvelles écrites avec le style impeccable, la forme attrayante, l'inspiration élevée qui caractérisent les œuvres du fécond et charmant écrivain.

— *Castelvautour*, illustr. par H. Grobet. Paris, P. Delarue, 9, rue de, l'Éperon, in-8, VIII-200 p. Prix, 3 fr. 50.

Buisson de Courson (A. du).

Rôle des fiefs du grand bailliage de Caen et de leurs possesseurs, dressé en 1640, Paris, Bulletin héraldique de France, 1892, in-8, 64 p., index des noms.

Caïs de pierlas (Comte E).

Le fief de Châteauneuf dans les Alpes Maritimes du XIe *au* XVe *siècle. Etude féodale et généal.* Turin, 1892, in-8, 142 p., 3 tabl. filiatifs.

Caix de Saint-Aymour (Vicomte de).

Etudes coloniales : L'Insulinde (Indes néerland.). Paris, A. Faivre et H. Teillard, 1892, in-8, 48 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mélanges pour servir à l'hist. des pays qui forment auj. le dép. de l'Oise. Paris, A. Claudin, R. Dauphine, 16, H. Champion, quai Voltaire, 9 ; 1892, in-16, 308 p., et vue de l'anc. Beffroy de Senlis.

France en Ethiopie. Hist. des relations de la France avec l'Abyssinie Chrétienne sous les règnes de Louis XIII *et de Louis* XIV (1634-1706). 2e éd. Paris, même Libr. 1892, in-12, XIV-375 p.

CARNÉ (Baron Gaston de).

Revue hist. de l'Ouest. Dir., G. de Carné ; Secr. de la réd., R. de l'Estourbeillon. Le succès croissant de cette érudite publication démontre avec quel talent elle est dirigée ; c'est une des revues françaises les plus notables, tant pour le choix que par la variété de ses articles. (Libr. Lafolye, place des Lices, à Vannes, 12 fr. par an).

CAZALIS DE FONDOUCE.

Estat de tous les revenuz et rentes des estats du roy d'Espaigne (1573). Paris, Ern. Leroux, 1891, in-8, 6 p.

CHABOT (Vicomte Paul de).

Notice généal. sur la Maison de la Fontenelle. Vannes, Lafolye, 1892, in-8, 31 p. C'est la première généalogie qu'on publie de cette Maison, éteinte en 1858, avec sa filiation suivie depuis le milieu du 15e siècle, et en notes les armoiries de ses alliances. Excellente étude, extraite de la *Revue du Bas-Poitou.*

CHAUVIGNY (Louis de).

Les Croyances. Paris, Ollendorff, 1890, in-8, IX-140 p.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Chevalier (le Chanoine Jules).

Sources du nobiliaire du Dauphiné. Dans notre *Annuaire* de 1892.

Chevallier (l'Abbé).

La vallée de l'Ardres : Treslon, Faverolles, Coëmy, etc. Reims, Matot-Braine, 1892, in-8, 29 p. Œuvre très étudiée de notre hon. collègue. Suite de fascicules illustrés dont nous avons loué déjà la méthode et l'érudition.

Cianelli (Comte Gonzague).

La dîme et le champart. Dans notre *Annuaire* de 1892.

Civry (Vicomte Ulric de).

L'Écho de l'Armée, organe des armées de terre et de mer; le seul journal militaire ayant des correspondants dans toutes les parties du monde. — Excellente revue hebdomadaire, dirigée avec un brillant succès par notre hon. collègue, très technique et très attrayante ; ses lecteurs ont fréquemment cette impression qu'elle est écrite, pour ainsi dire, avec la pointe d'une chevaleresque épée. (Bureaux, pl. Vendôme, 12, Paris ; 13 fr. par an).

Coligny (Comte Raoul de).

Du soutien de la cavalerie par des fantassins dans les temps anc. et modernes. Paris, 1892, in-8, 70 p. — L'auteur, ancien officier supérieur d'infanterie, excelle, comme d'habitude, dans cette étude hist. et technique, très documentée.

Colleville (Vicomte de).

Les missions secrètes du général baron de Kalb et son rôle dans la guerre de l'indép. américaine. Paris,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

libr. académique, Perrin, 1885. — *Les proverbes du Danemark*. Paris, Chevalier, 1892. — *Éléments d'architecture*. Paris, libr. centrale d'archit. — *Hist. abrégée des empereurs romains et grecs ou des personnes pour lesquelles on a frappé des médailles dep. Pompée jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, d'après Beauvais*. Paris, Alph. Picard.

COLONNA DE CESARI ROCCA (Comte Raoul).

Armorial Corse. Paris, H. Jouve, r. Racine, 15, 1892, in-16 carré, XXXII-80 p., 65 pl. de blasons. — *Sources du Nobiliaire de Corse*. Cette étude forme l'introd. du précéd. ouvrage (Dans notre Annre de 1892).

CONSTANS (Mgr Henri).

Quelques mois en Algérie. Bar-le-Duc, impr. de l'œuvre de saint Paul, 1892, in-8, IV-211 p.

COURET (Alphonse).

La mort du commandant de Poli, épisode de l'hist. d'Orléans. Orléans, G. Michaud, in-8, 56 p. Portraits et blason.

Les relations d'Orléans avec l'Espagne, et les Espagnols au siège d'Orléans en 1428-29. Orléans, G. Michau, 1892, in-8, 14 p. — *Sources du nobiliaire orléanais*. Dans notre *Annnaire* de 1892. — *L'Exposition hispano-orléanaise de la rue Jeanne d'Arc*. Orléans, G. Michau, 1892, in-8, 18 p.

CROLLALANZA (Godefroy de).

Giornale araldico-genealogico-diplomatico. Pise, 1892 20e année. Organe de l'Acad. royale héraldique d'Italie.

Annuario della Nobiltà italiana, 15e année, 1893, format Gotha, 998 p., portrait, blasons en noir et en chromo.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Crozet (Ernest de).

Ephémérides. Bas-Alpines, 4e année, 1891. Avignon Aubanel, 1892, in-8. 52 p. 100 Ex. numérotés. Excellent mémento que nous avons eu déjà le devoir de louer, et qui sera le trésor des futurs historiens bas-alpins.

Dax d'Axat (Marquis de).

Généalogie des Dax, barons de Cessales, marquis d'Axat. Perpignan, 1892, in-8, 54 p.

Delattre (le R. P).

Souvenirs de la croisade de Saint Louis trouvés à Carthage. Tunis, impr. Borrel, 1890, in-8, 17 p.

Denais (Joseph).

Un émule de Cl. Marot : Poésies de Germain Colin Bucher, angevin, publ. pour la prem. fois. Paris, Techener, 1890, in-8, IV-332 p.

Estourbeillon (Marquis de l').

Revue hist. de l'Ouest. Voyez Carné.

La Noblesse de Bretagne, notices hist. et généalogiques ; introduction par le Vicomte de Lisle. Tome Ier. Vannes, Lafolye, 1892, in-4°, XXVIII-340 p., nombr. blasons.

Fayolle (Marquis de).

Le Breuil-Benoist et les Collections de M. le Comte de Reiset. Caen, H. Delesques, 1891, in-8, 12 p.

Figuères (R. de).

Armorial de la Somme. Dans le *Cabinet hist. de l'Artois*, 1892.

Gérard (Vicomte de).

Sources du nobiliaire de Périgord. (En collab. avec

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

M. le comte de Saint-Saud.) Dans notre *Annuaire* de 1892.

GOURCUFF (Vicomte Olivier de).

Médaillons bretons. Vannes, Lafolye, 1892, in-12, 24 p. — En préparation : *D'Elbée généralissime*.

GOURDON DE GENOUILLAC (H.)

Nouveau dict. des ordres de chevalerie. Paris, Dentu, 1892, 350 p., illustré.

GRANGES DE SURGÈRES (Marquis de).

Les Françaises du 18e siècle. En collab. avec Gust. Bourcard. Préface de M. le baron Roger Portalis. Paris, Dentu, gr. in-8, XXIV-364 p., 12 portr. gravés d'après les originaux.

4e *Centenaire de la découv. de l'Amérique* : *Rapport sur les travaux et opérations du Comité de la Loire-Inférieure*. Nantes, 1893, in-8, 50 p.

GRASSOT (l'Abbé), curé de Choiseul.

Hist. du Bassigny champenois. Langres, Rallet Bideaud, 1892, in-8, IV-312 p.

GUERLIN (Robert).

Notes sur la vie et les œuvres de Fr. Cressent, sculpteur amiénois. Paris, Plon, 1892, in-8, 33 p.

GUILLAUME (l'Abbé Paul).

Bull. de la Soc. d'études des H.-Alpes. Gap, 11e année, 1892, in-8, 500 p.

GUIGNARD DE BUTTEVILLE (L.)

Généal. des Guignard. En cours d'impr. Blois, grande impr., in-4°.

HIORT-LORENZEN (H. R.)

Danmarks adels aarbog. Copenhague, 1893, in-16,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

XIX-570 p., planches de sceaux, portraits, blasons en chromo. (En collab. avec A. Thiset.)

LAGIER (l'abbé).

Virieu, son château, ses environs, et Pupetières. Grenoble, Baratier, 1892, in 8, 30 p. — Monographie aussi intéressante qu'érudite, finement anecdotisée, ornée des vues des châteaux de Virieu et de Pupetières, d'une reproduction de la splendide cheminée de Virieu, de blasons, et renfermant de précieuses notes sur les maisons qui possédèrent ces châteaux.

LAIR (Alexandre).

Conférence sur l'aviation. Paris, 1891, in-12, 18 p. lithogr. Savante conf. faite à l'hôtel des sociétés savantes par notre hon. collègue le 29 juillet 1891.

LAMOUREUX (l'Abbé).

Manuel pour le pèlerinage des Saintes-Maries de Provence; ouvr. approuvé par Mgr l'Evêque de Nîmes, 4e éd. Nîmes, Gervais-Bedot, in-16, VIII-228 p. Ce manuel est un modèle du genre. Il est divisé en 3 parties : 1° La vie des saints, et notice sur le pélerinage ; 2° Recueil de prières et neuvaine préparatoire ; 3° Cantiques populaires des pélerinages. C'est ainsi une œuvre très complète, œuvre de foi vive et de saine érudition. — *La Palestine : Jérusalem et les Saints Lieux.* 2e éd. Nîmes, Lafare, pet. in-8, VIII-136 p. Pieux et exquis souvenir du VIIe pélerinage de pénitence.

LANÉRY D'ARC (Pierre).

Le livre d'or de Jeanne d'Arc. Bibliogr. raisonnée et analyt. des ouvr. relatifs á Jeanne d'Arc dep. le XVe *siecle.* Grand in-8 d'env. 800 p. Prix de souscription,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

20 fr. Adresser les souscriptions à l'auteur, à Aix-en-Provence.

Jeanne d'Arc en Berry. En collab. avec M. Lucien Jény. Paris, A Picard, 1892, in-12, VII-145 p.

LAUBESPIN (Comte Léonel de).

Ephéméride de l'expédition des Allemands en France (août-déc. 1587), par Michel de la Huguerye. Paris, Renouard, 1892, in-8, XIII-554 p. Index des noms, et 2 plans. (En collab. avec M. Léon Marlet).

LE CLERT (Louis).

Musée de Troyes : Carrelages vernissés, incrustés, historiés et faïencés. Catalogue. Troyes, 1892, in-8, 102 p., 16 pl., 185 carreaux en chromo.

LE COURT (Henri).

Marie, sœur du grand Corneille, et sa postérité. Dans notre *Annuaire* de 1892.

LEROSEY (l'abbé A.)

Hist. religieuse et civile de Périers et ses notabilités. Paris, Berche et Tralin, 1892, in-8, VII-331 p., 2 planches.

LONGUEMARE (Paul de).

Revue catholique de Normandie. 2e année, 1892, in-8; bureaux, imprimerie de l'Eure, Evreux ; Semi-mensuelle ; 10 fr. par an.

LURION (Roger de).

Notice sur la chambre des comptes de Dôle, suivie d'un Armorial de ses officiers. Besançon, P. Jacquin, 1892, in-8, VII-322 p. Prix, 4 fr. 50 ; par poste, 5 fr.

Nobiliaire de Franche-Comté. Besançon, Jacquin, 1890, gr. in-8 raisin, XVI-848 p. Prix, 15 fr., franco, 15 fr. 85.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Marguerye (Comte Richard de).

Note sur un vase antique trouvé à Sancoins. Bourges, 1892, in-8, 7 p., pl. — *Stèles romaines découvertes à Bourges en 1890.* Bourges, 1892, in-8, 11 p. (En collab. avec M. de Kersers). — *Sépultures mérovingiennes.* Bourges, 1892, in-8, 26 p. 2 pl. en couleur. (En collab. avec MM. de Kersers et R. de la Guère). Ces trois érudits mémoires sont extraits des *Mém. de la Soc. des ant. du Centre.*

Mallat (Joseph).

Sigillographie de l'Angoumois. Périgueux, 1892, in-4°, VII-217 p. En collab. avec Ph. de Bosredon. Tiré á 30 ex. numérotés.

Manno (Baron).

Bollettino ufficiale della consulta araldica. Rome, G. Civelli, 1891, in-8, vol. I, 80 p.

Margon (Vicomte A. de).

Les précurseurs des félibres, par Frédéric Donnadieu. Béziers, J. Sapte, 1891, in-8, 42 p. Analyse très littéraire d'une œuvre très remarquable d'un fin lettré qui brille au premier rang des félibres languedociens.

Maurès de Malartic (Comte de).

Journal des campagnes au Canada de 1755 à 1760, par le comte de Maurès de Malartic, lieut.-général des armées du roi, publié par son arr.- petit-neveu et par Paul Gaffarel. Dijon, L. Damidot, 1890, in-8, XXVII-370 p., portrait gravé, 2 cartes géogr.

Mauroy (Comte Albert de).

La Noblesse et les origines nobiliaires. Dans notre *Annuaire* de 1892.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007 -

Michel de Monthuchon.

Notice sur MM. Michel des Essarts. Vannes, Lafolye, 1892, in-8, 14 p.

Millien (Achille).

Les chants oraux du peuple russe. Paris, H. Champion, 1893, in 12, XXIII-254 p.

Christophe Colomb. (*Pour le 4e centenaire de la découv. de l'Amérique*), ode. Octobre 1892, in-8, 8 p.

Mini (L'abbé Giovanni).

Marradi, étude historico-héraldique, suivie de *La vittoria al passo delle Scalelle presso Campigno.* Castrocaro, A. Barboni, 1892, in-12, 110 p. Notre distingué collègue, connu par de nombreux travaux historiques et héraldiques, d'abord élucide ici la question des armoiries municipales de Marradi, puis raconte la fameuse victoire remportée par ses montagnards en 1358 sur la grande compagnie du comte Lando de Lamagna. — *Relazione della vera arma municipale de Castrocaro e terra del Sole in Val del Montone.* Rocca S. Casciano, 1892, in-16, 31 p. (Excellente étude historique et héraldique, suivie d'une lettre de notre hon. collègue G. de Crollalanza, qui critique très justement la moderne déformation des armoiries de Castrocaro.) *Tredozio e la sua arma municipale.* Rocca S. Casciano, 1892, in-16, 30 p. (Autre étude hist. et héraldique, qui mérite le même éloge.)

Molle (Ch.)

Journal de ce qui s'est passé en la chambre du tiers estat aux Estats généraux de 1614, par Cl. Le Doulx de Melleville. Evreux, Ch. Hérissey, 1892, in-8, 204 p. — *Notice genéal. sur la famille Le Doulx de Melleville. Additions nouvelles.* Evreux, Ch. Hérissey, 1892, in-4°, IV-104 p. ; eau-forte, vue du chât. de Melleville.

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Montalbo (Baron de).

Notice sur les ordres de chevalerie... de l'empire de Russie. Paris, Ch. Gaulon, 1892, in-8, 52 p., illustrations de J. van Driesten.

Nicollière-Teijeiro (S. de la).

Enquête sur les droits honorif. et seigneuriaux de l'église de Jeans. Dans notre *Annuaire* de 1892.

Padula (Commandeur Antonio).

L'idée chrétienne dans l'éducation (en italien). Rome, 1892, in-8 carré, 29 p. Belle étude de philosophie chrétienne, précédée du portrait de l'auteur, et ornée de cette épigraphe empruntée de Plutarque : « Il serait plus facile de bâtir une ville en l'air que de gouverner une république sans Dieu. » — *Uxoricide.* Rome, veuve Pateras, 1892, in-8, 53 p. (en français). Jolie nouvelle ; récit émouvant d'une douleur qui tue.

Pasini (chevalier F. de).

La cuna y la tumba de Cristóbal Colón (Le berceau et la tombe de Chr. Colomb). Buenos-Aires, 1892, in-12, 110 p., 2 pl., tableau filiatif des Colomb.

Pellot (Paul).

Cartulaire du prieuré de Longueau ; en prépar. — *Chartes de l'abb. de Chartreuve ;* en prépar.

Pettenegg (Comte de).

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler ». Wien, 1892, gr. in-8, VI-199 p., 6 pl. et 20 illustr. dans le texte.

Pietramellara (Marquis Giacomo).

Elenco degli Ordini cavallereschi che si conferiscono dai Sovrani regnanti. Rome, 1891, in-8, 29 p. (Extr. du *Calendario d'oro* de 1892.)

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

Pimodan (Duc de).

Poésies. Paris, Champion, 1892, pet. in-8 carré, 188 p.

Poli (Vicomte Oscar de).

Annuaire du Conseil héraldique de France, 5e année,, 1892, in-12, LVI-288 p. *Bulletin de l'Association de secours mutuels des Chevaliers Pontificaux*, 2e année, 1892, in-8. — L'*Ordre de St-Jean de Jérusalem : ses onze premiers gr.-maîtres*. (Dans notre *Annuaire* de 1892.) — *Héliote*, nouvelle historique (relative à Jeanne d'Arc). Dans *l'Almanach catholique de France pour 1892*. — *Nobiliaire des Croisades : Maison de Pirou. Maison d'Alleman*. (Dans la *Revue de la Terre-Sainte*.) — *Les héros du Mont-St-Michel*, in-8, blasons, (Pour paraître en 1893.)

Portal (Chevalier E).

Intermezzo poetico. Un fin écrin de vers charmants comme tous ceux de notre hon. collègue et dédiés la plupart à des poètes et des lettrés de France, MM. Léon de Berluc-Pérussis, E. de Crozet, etc. — Palerme, typ. Zappulla, 1892, in-12, 24 p., tiré à 100 ex. num.

Sulle famiglie nobili siciliane di origine francese. Bari, 1892, in-8, 19 p., blasons.

Révérend du Mesnil (Vicomte Edmond).

L'ancien Forez, savante revue hist. et archéol. dont nous n'avons plus à faire l'éloge ; elle abonde en renseignements précieux sur les familles et les localités foréziennes. Roanne, impr. Chorgnon, 11e année, in-8 ; mensuelle, 12 fr. par an. -- *La dîme et le champart*. Dans notre Annuaire de 1892.

Rochas d'Aiglun (Lt-Colonel A. de).

Les états profonds de l'hypnose. Paris, 1892, in-8.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

La famille de Bayard. Dans notre *Annuaire* de 1892.

ROMANET (Vicomte de).

Documents sur la province du Perche ; fascicules VII-X. Mortagne, Marchand et Gilles, in-8. (En collab. avec H. Tournoüer).

ROURE (Baron du).

Revue hist. de Provence. Bulletin mensuel de docum. originaux pour servir à l'hist. de Provence. Aix, J. Remondet, 53, cours Mirabeau ; 10 fr. par an.

SAINT-SAUD (Comte de).

Un pouvoir du duc de Montpensier et une lettre du duc d'Epernon à MM. de Fayolles de Puyredon. — *Notes sur les familles de Martin en Périgord*. Périgueux, 1892, in-8, 12 p. Le pouvoir et la lettre sont extraits du château de St-Sernin de la Barde. La Note classe en quatre souches distinctes les familles périgourdines du nom de « de Martin », notamment les Martin de La Bastide et de Marcellus, représentés dans le C. H. de France et d'ancienne origine limousine. — *Excursions nouvelles dans les Pyrénées françaises et espagnoles : Contribution à la carte des Pyr. espagnoles*. Toulouse, Ed. Privat, 1892, in-8, 62 p. 5, pl. — *Généal. de la famille de Chantreau*. Poitiers, Oudin, 1892, pet. in-8 carré, 16 p. (Extr. du *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou*, par MM. Beauchet-Filleau, 2e éd.)

Aux rives des Nogueras. Bordeaux, impr. Cadoret, 1892, pet. in-8, 15 p. — Voy. GÉRARD (Vicomte de).

SARRAN D'ALLARD (L. de).

Anciens castels, vieux souvenirs. — *Anciennes familles, vieilles gloires*. Double série de notices sur les

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

châteaux et les maisons du pays cévenol (*Tablettes d'Alais*). Ont paru : *Duché d'Uzès ; maison de Crussol d'Uzès*, etc.

En préparation. *Devisaire félibréen*, en provençal et en français : devises des Félibres et des familles du midi (Provence, Languedoc, etc.)

SCHLEMMER (Ch. de).

Cercle français de Fiume ; Règlement ; Catal. des livres ; Liste des Membres. Fiume, 1892, in-12, 16 p.

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph).

Instructions sur la peste par le cardinal d'Armagnac. Toulouse, Ed. Privat, 1892, in-8, 16 p. — *Jules Delpit, notes biogr. et bibliogr.* Périgueux, 1892, in-8, 20 p. — *Document inédit relatif aux tombeaux et au château des princes de Bourbon : Lettre de Noël Cousin à Peiresc, ornée de dessins et accomp. de notes.* Moulins, impr. Auclaire, gr. in-8, 17 p. — *Une fête bordelaise en 1615 ; relation contemporaine.* Bordeaux, A. Bellier, 1892, in-8, VII-8 p.

— *Peiresc abbé de Guitres ; supplém. à la notice d'Ant. de Lantenay.* Paris, A. Picard, 1893, in-8, 62 p.

TARDIEU (Ambroise).

Histoire généal. de la maison de la Roche du Ronzet. Beau vol. in-4° de 128 p. ; portrait de l'auteur ; blasons et illustr. dans le texte. Chez l'auteur, à Herment, Puy-de-dôme.

— *Hist. illustrée de la ville et du canton de St-Gervais d'Auvergne ;* en collab. avec A. Madabène. 1892, in-16 carré, 232 p. Nombreuses illustrations. 5 fr. 30.

— *Livre d'or des Tardieu.* En préparation.

TEIL (Baron Joseph du).

Campagne de M. le Maréchal de Noailles en janv.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007 -

1743. *Journal du ch^er de Malbez, comm^re d'artillerie.* Paris, A. Picard, 1892, in-12, IV-76 p. et plan de la bat. de Dettingen. 100 Ex. numérotés.

— *Napoléon 1er et le général Gassendi* (1788-1800). Digne, impr. Chaspoul, 1892, in-8, 8 p.

Tesson (Alfred de).

Monographie de la paroisse de la Mancellière au dioc. d'Avranches. Avranches, 1892, J. Durand, in-8, VIII-176 p.

Toulgoet-Tréanna (Comte de).

Les comptes de l'hôtel du duc de Berry (1370-1413). Bourges, Tardy-Pigelet, in-8, 115 p., planche et blason.

Travers (Emile).

Une réception dans l'ordre relig. et mil. des SS.-Maurice et Lazare de Savoie au 18e siècle. Paris, Dumoulin, 1873, in-16, 94 p. — *Etude sur Nic. de Grouchy et son fils Timothée.* (En collab. avec le Vicomte de Grouchy). Paris, Champion, in-16, VIII-230 p. — *L'enseignement de l'archéologie préhist. en Portugal en 1890.* Caen, Delesques, 1891, in-8, 15 p. — *Alexandre de Bernay*, poème. Caen, 1892, in-8, 10 p. — *Essai hist. sur l'élection des Papes.* Paris, Champion, 1875, in-16, 64 p. — *Les restes de Chr. Colomb, étude critique.* Paris, A. Picard. in-8, 85 p. — *Gonzalve de Cordoue et Chr. Colomb, d'après un drame espagnol.* Dans le recueil publié à Caen, 20 août 1892, par le Comité du Calvados (4e centenaire de la découv. de l'Amérique). — *Alonso Sanchez de Huelva et la tradition qui lui attribue la découv. du Nouveau monde.* Paris, Alph. Picard, 1892, in-8, 46 p.

A travers le vieux Caen. Caen, H. Delesques, 1890,

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007 -

— 15 p. — *L'Exposition rétrosp. Forézienne.* Paris, A. Picard, 1890, in-8, 16 p. — *Les sceaux. A propos d'une récente publication.* Paris, Picard, 1890, in-8, 18 p., 4 pl. — *Notes sur la sigillogr. du Sud-Ouest de la France.* Caen, Delesques, 1890, in-8, 17 p. — *Les Normands, la chicane et la potence d'après les dictons popul.* Caen, 1882, in-8, 34 p.

Trooz (Jules de).

La famille de Cock, originaire de St-Nicolas, au pays de Waes. Louvain, 1892, in-4, 20 p. Tiré à 50 Ex. numérotés.

Urdaneta (Amenodoro).

Propaganda catòlica. — Viaje a Sublaco. Rome, 1890, in-12, 60 p. (Récit très attachant d'une visite à la sainte grotte de Subiaco, dédié à S. S. Léon XIII et suivi de considérations sur la pénitence, la vie monastique, etc.)

Vorsterman van Oyen (A).

Algemeen Nederlandsch familieblad. Excellente revue héraldique que nous avons eu déjà le devoir de louer. — S-Gravenhage. 1892, 9e année, in-4°.

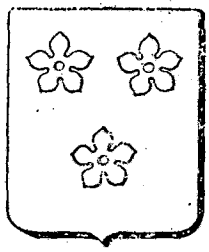

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

TABLE DES MATIÈRES

État des Membres du Conseil Héraldique de France au 31 décembre 1892 . . . . . I-LX
Les Colomb au service de France, par le Vicomte Oscar de Poli 1
Sources généalogiques de la province d'Anjou, par Joseph Denais. 68
Les pérégrinations d'un jeune gentilhomme de Provence à la fin du XVIe siècle, par Paul de Faucher 97
Sources du Nobiliaire de l'Auvergne, par Ambroise Tardieu. 103
Thomas-Eugène de Watteville, marquis de Conflans, par Paul Pellot. 125
A l'historien du « Régiment de la Couronne », par Louis de Chauvigny 129
Les Fuseaux de la châtelaine, légende, par le Vicomte de Colleville. 130
France d'outre-mer, et *Sonnet*, par Achille Millien 131
A Jeanne d'Arc, par le Marquis de Pimodan. 132
Le blason du Printemps, et *Le « Livre de raison »*, par Émile Travers. 134
La Croix de Borny, par Georges de Villiers de l'Isle-Adam. 135
Famille de Poli, par le Comte E. Cais de Pierlas. 138
Les Armoiries de Ronsard, par le Vicomte Oscar de Poli. . 163

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007 -

Les Roys d'Armes du Comté de Corbie, par le Vicomte de Caix de Saint-Aymour 195
Sources d'un nobiliaire de Normandie, par Paul de Farcy . 211
Chronique 229
Bibliographie 312

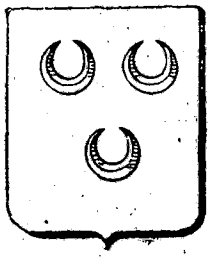

Imprimerie DESTENAY, Saint-Amand (Cher).

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007 -

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

SEPTIÈME ANNÉE

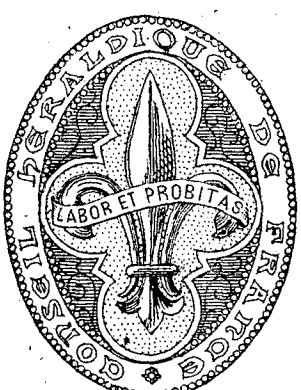

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
45, Rue des Acacias, 45

1894

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ETAT DES MEMBRES[1]

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

Au 28 Février 1894.

H. **Abzac de la Douze** (Comte Aymar d'); — † *5 janvier 1891.*

H. **Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit; — chât. de St-Cyr, p. Mortain (Manche).

1 Le format restreint de notre Annuaire ne nous a pas permis de continuer à mentionner toutes les distinctions de nos honorés collègues, ni toutes les Sociétés dont ils font partie ; nous n'avons fait d'exception que pour nos nouveaux adhérents.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
V. P. — Vice-Président.
H. — Membre Honoraire.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
S. R. — Secrétaire-Rédacteur.
CH. — Chevalier.
COMM. — Commandeur.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er ; — Sainte-Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

H. **Albicini** (Comte César) ; — † 28 juillet 1891.

H. **Albiousse** (Lionel d'), juge au tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Albouy** (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, ch. du St-Sépulcre, président de l'Athénée oriental ; — r. des Saints-Pères, 30, Paris.

P. H. **Alençon** (S. A. R. Monseigneur le Duc d'), Bailli Grand-Croix de l'Ordre de Malte ; — av. Kléber, 9, Paris, et chât. de Mentelberg, p. Innsbrück, Tyrol (Autriche).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — r. Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. **Alis** (l'Abbé Louis), curé d'Agmé, lic. en théologie ; Agmé, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Almenara-Alta** (Duc d'), C. ✻, marquis d'Albranca et de Villel, Grand d'Espagne de 1re classe, gentilhomme de la chambre de S. M. Catholique, Chevalier de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, etc. ; — † 1893.

H. **Amade** (Comte d'), O. ✻, I. P. ⚜ ; — † 5 déc. 1893.

H. **Amphernet** (Vicomte d'), ✻, de la Soc. des Ant. de Normandie ; — r. Royale, 92, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Anchald** (Baron d') ; — chât. de Beaumont-la-Férrière (Nièvre).

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), anc. officier au zouaves pontificaux, gr.-officier de l'Ordre imp. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rose, ch. de l'O. de Pie, etc. ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — Dar ben Ayet, rue El Benna, Tunis.

P. H. **Arbaumont** (Jules d'), I. P. ✠, chevalier de Saint-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, président de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, corresp. honoraire du ministère ; — r. Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Hugues d'); — † 5 mars 1691.

S. G. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — villa St-Michel, St-Pair-sur-mer (Manche).

H. **Armand** (l'Abbé Anicet), curé de Coullemelle ; des Soc. d'émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — Coullemelle, p. Quiry-le-Sec (Somme).

A. **Arnavielle** (Albert), chev. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, réd. en chef de « *La Cigalo d'or* », Membre du Félibrige et Félibre Majoral ; — r. de l'Aiguillerie, 33, Montpellier (Hérault).

H. **Assire** (Edmond) ; — r. Jeanne d'Arc, 59, Rouen (Seine-Inf.)

H. **Astanières** (Comte d'), ✠ ; — rue d'Assas, 68, Paris.

H. **Auber** (l'Abbé Charles), ✠ ; — † 6 nov. 1892.

H. **Aubert de la Faige**, de la Soc. d'émul. de l'Allier ; — chât. de Bussoles, p. La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), I. P. ✠, lauréat de l'Institut, bibl. archiviste de la ville de Saintes, prést de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Saintes (Charente-Inf.).

H. **Aupias de Blanat** (Élie d') ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. élève de l'École des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. Godot de Mauroy, 40, Paris.

A. **Auriol** (Jules), membre du Tribunal de Commerce de Nîmes ; membre corresp. de plusieurs Soc. savantes ; chev. de St-Grégoire le Grand ; de l'Assoc. des chev. Pontificaux ; — Grande rue, 9, Nîmes (Gard).

H. **Aussy** (Alfred d') ; — r. de la Souche, 5, St-Jean d'Angély (Charente-Inf.).

H. **Aussy** (Denys-d'), vice-prést de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — chât. de Crazannes, p. Port-d'Envaux (Charente-Inf.).

H. **Autane** (Comte d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. **Auteroche** (Pierre **Chappe**, baron d'), de la Soc. bibliographique ; — r. de Bourgogne, 37 ter, Paris.

H. **Avout** (Baron d'), anc. magistrat, inspr de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Azambuja** (Gabriel d') ; — Marseille (B.-du-R.).

H. **Bacqua** (Auguste), maire de St-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.).

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✠, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — r. des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. **Barban** (André) ; — † 1er oct. 1891.

H. **Barbarin** (Emmanuel de) ; — r. de Rome, 68, Marseille (B.-du-R.).

H **Barbier de Montault** (Monseigneur), I. P. ✠, Prélat de la Maison de S. S. ; gr. croix de l'O. R. de François Ier, etc. ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol., etc. ; — La Touche, par Mirebeau-en-Poitou (Vienne).

H. **Barghon de Fort-Rion** (Baron de), décoré de la croix *Pro Petri Sede*, etc. ; de l'Institut R. et Gr. Ducal de Luxembourg ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux, etc. ; — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. **Baroncelli-Javon** (Comte Folcò de) ; du Félibrige ; — hôtel de Javon, Avignon (Vaucluse).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), curé de Villers ; v.-prés[t] de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Barralis** (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie au Royal-Piémont, chevalier de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. Charles-Albert, 3, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Barrière-Flavy** (Casimir), avocat, corresp. des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Écosse ; de la Soc. franç. d'archéol. ; de la Soc. archéol. du midi de la France ; — r. des Arts, 3, Toulouse (Haute-Garonne), et chât. de Gentillac, p. Saverdun (Ariège).

A. **Bazin** (Louis) ; — r. Debrousses, 5, Paris.

H. **Béarn**, de **Viana** et de **Chalais** (Gaston de **Galard**, prince de), ✲, grand-croix de St-Grégoire, de Charles III, etc. ; — † 18 juin 1893.

H. **Beauchamps de Monthéard** (Baron de) ; — r. Duplessis, 62 bis, Versailles (S.-et-Oise), et chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. **Beauchesne** (Comte Adelstan de), lic. ès-lettres ; de la Soc. hist. et arch. du Maine) ; — chât. de Torcé, p. Ambrières (Mayenne), et r. Boccador, 6, Paris.

H. **Beauchet-Filleau** (Henry), I. P. ❁, anc. magistrat, corr. du min. de l'I. P. ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; — même adresse.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de) ; — r. du Théâtre, 18, Laval, et chât. de l'Esnaudière, Le Genest (Mayenne).

H. **Beaumont** (Comte Jacques de), ch. de justice avec plaque de l'O. R. de St-Georges Constantinien, comm. de St-Grégoire, etc. ; — boul. des Invalides, 12, Paris, et chât. de la Brosse, p. Château-Renault (Indre-et-Loire).

H. **Beaune** (Joseph), anc. magistrat ; — chât. de Bistauzac, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; - r. de Paris, 2, Périgueux (Dordogne).

A. **Belval** (Antonin de) ; — Bourgoin (Isère).

H. **Beneyton** (Comte) ; — † 7 sept. 1888.

H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), ancien prés[t] de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; —Aix (B.-du-R.), et au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), curé de St-Pierre del Pech, p. St-Maurin (Lot-et-Garonne).

H. **Bernis** (Marquis de), anc. officier d'inf., prés[t] du Comité de la Soc. de secours aux blessés milit. de l'Ardèche ; — chât. de St-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

S. R. **Bernos** (Gaston), chevalier des O. de St-Grégoire et du St-Sépulcre, etc.; — r. Legendre, 191, Paris.

H. **Bersy de la Guérivière** (Emmanuel de), anc. offic. de cav., offic. de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Surène, 9, Paris.

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; des Soc. de l'École des Chartes, et de l'Hist. de France ; de la Soc Archéol. de la Loire-Inf. ; — boul. Delorme, 5, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

(1870) ; — Calle Santa-Fé, 1447, Buénos-Aires (Rép. Argentine).

H. **Bieberstein-Krasitzki** (Comte de), Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff ; — Monastérichtché, district de Sipoviétz, gouvt de Kiéff (Russie).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — r. du Faubourg Cérès, 86. Reims (Marne).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuela) ; — r. de Constantinople, 7, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — impasse de l'Esplanade, 2, Reims (Marne).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), chanoine honre, suppr de l'École St-Paul ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; — r. d'Epernon, 32, Angoulême (Charente).

A. **Blavet** (P.-Alcide), Président de « *la Tabò* » (École Félibréenne d'Alais) ; Directeur de « *Lou Cascavel* », journal félibréen populaire ; de la Soc. littéraire et scientifique ; — Alais (Gard).

H. **Boceret** (Emmanuel de), de la Soc. arch. de la Loire-Inf. ; — Guérande (Loire-Inf.).

P. H. **Bois de la Villerabel** (Vicomte Arthur du) ; — † 24 nov. 1891.

H. **Boisguilbert** (Comte de) ; — chât. de St-Pierre, p. Beuzeville (Eure).

A. **Boisserie de Masmontet** (E.), de la Soc. hist. du Périgord ; — chât. de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. Ste-Hélène, 51, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Bonaparte-Wyse** (Lord André) ; — manor of St-John's, Waterford (Irlande).

H. **Bondad-Real** (Marquis de), Consul général, gr.-croix du Libérateur de Venezuela ; académicien corresp. des Acad. Royales de jurispr. et de législ. de Madrid, des Sciences et lettres de Cadix ; de la Soc. royale de géogr. de Lisbonne ; — r. Lepanto, 9, Séville (Espagne).

H. **Bonnecaze** (Baron de), anc. attaché au cabinet du Ministre de l'Agric., ch. de l'O. R. du Cambodge ; Secrétaire de la Soc. acad. Indo-chinoise de France ; — r. de Vintimille, 24, Paris.

H. **Bonvallet** (Adrien), anc. prés[t] de la Soc. des ant. de l'Ouest ; — r. du Petit-Bonnevaux, Poitiers (Vienne).

H. **Bonvarlet** (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, prés[t] du Comité Flamand de France, ch. des O. de St-Grégoire, du Danebrog et de Léopold ; — r. du Sud, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Borel d'Hauterive** (André), conservateur hon. à la Bibl. Ste-Geneviève, fondateur et anc. directeur de l'*Annuaire de la Noblesse*, chev. de l'O. R. du Christ ; — r. Pigalle, 9, Paris.

H. **Borruso** (Gaëtano **Trombetta**, baron), Directeur du journal « *La Patria* » ; — via Celso, 33, Palerme (Sicile).

H. **Bors** (Auguste de) ; — chât. de la Brosse, p. Tournon (Indre).

H. **Bosc̣q de Beaumont** (Gaston du) ; — r. des Bouchers, 44, Bayeux (Calvados), et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), Grand-Officier de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Acad. royale héraldique d'Italie ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; — r. de Seine, 10, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Boüard** (Baron de), ch. de St-Grégoire ; — Bordeaux (Gironde).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

P. H. **Boucher de Molandon** (Remy), ✻, I. P. ; — † 21 juil. 1893.

H. **Bouchet** (Émile), membre titul. de l'Acad. de Ste-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France ; — r. des Murlins, 26, Orléans (Loiret).

A. **Boudard** (Auguste de), , ch. de St-Sylvestre ; — r. de Vintimille, 14, Paris, et à Royas-Villars (Vaucluse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. archéol. du Midi de la France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. **Bouillerie** (Baron Sébastien de la), de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. St-Dominique, 7, Paris, et chât. de la Bouillerie, p. La Flèche (Sarthe).

H. **Boulet de Colomb d'Hauteserre**, chef de bataillon de l'Armée territoriale, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; commandeur de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, chev. de l'Ordre Militaire de St-Grégoire le Grand, décoré de la croix « *Pro Ecclesiâ et Pontifice* »; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — route de Médoc, 267, Le Bouscat, Bordeaux (Gironde).

H. **Boullenois de Senuc** (Madame de), née de **Clairval** ; — Nantes (Loire-Inf.).

H. **Bourbon-Busset** (Comte Charles de), ✻, anc. commandant de la mobile ; — av. de Villars, 8, Paris, et Busset (Allier).

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; de la Soc. des archives hist. de Saintonge et d'Aunis, etc. ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourdeille** (Comte Henri de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — mêmes adresses.

C. **Bourgeois** (Armand);— Pierry, p. Epernay (Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bourgoing** (Henri), anc. magistrat ; — Cross, p. St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

P. H. **Bourrousse de Laffore** (Comte de) ; — † 10 juillet 1890.

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — chât. des Guillets, p. Jaligny (Allier).

C. **Bovo** (François), consul de Vénézuela ; — Sampierdarena (Italie).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, offr du Nicham Iftikar, chev. de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. **Branges de Civria** (l'Abbé de), aumônier ; de la Soc. d'émul. du Jura ; — faub. de Chalon, 18, Dôle (Jura).

C. **Brassier** (Jean), secrétaire de la mairie ; — St-Pastour, p. Cancon (Lot-et-Garonne).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), de la Soc. d'arch. Lorraine, etc.; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

H. **Bray** (Léopold de) ; — r. de Ninau, 20, Toulouse (Hte-Garonne).

P. H. **Bremond d'Ars**, marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, anc. s.-préfet, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Sylvestre, membr. et secr. du Conseil général du Finistère, anc. prést de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc.; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec (Finistère).

H. **Breso** (Louis de), membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✻, anc. officier ; — r. de Lille, 57, Paris, et chât. de Rosnay, p. Joncherysur-Vesle (Marne).

H. **Breuille** (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croît, p. Pau (B.-Pyr.).

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc.; — chât. de Cantecor-Gaujac, p. Marmande (Lot-et-Garonne).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — r. de l'Hôtel-de-Ville, 11, Neuilly (Seine), et chât. de la Jonchère, p. Jaulnay (Vienne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade, membre corresp. de la Soc. suisse d'héraldique ; — Boul. de Courcelles, 70, Paris, et chât. d'Aubenton (Aisne).

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), curé de Coulounieix ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — Coulounieix, p. Périgueux (Dordogne).

H. **Brun de Villeret** (Baron) ; — † 16 fév. 1893.

H. **Buchepot** (Marquis de), comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — Orléans (Loiret).

H. **Buet** (Charles), ch. de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique, etc. ; — r. de Moscou, 31, Paris, et villa Floret, Thonon (Haute-Savoie).

H. **Buisson de Courson de Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Comte Roger du), anc. zouave pontifical ; — chât. de St-Côme-de-Fresné, p. Ryes (Calvados).

H. **Burey** (Comte de), O. ✻ ; — † 6 juillet 1892.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Burey** (Comte Robert de), ch. de St-Sylvestre, prés. du Comité de l'Assoc. des Ch. Pontificaux dans le dioc. de St-Claude ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Caillon** (Lt.-Colonel Henry), O. ✠, ex-commandant le 4e régt territ. de cavalerie, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Meissonnier, 8, Paris.

H. **Caïs de Pierlas** (Comte Eugène), membre de la Commission royale hérald. pour les prov. du Piémont, membr. corresp. du Conseil royal hérald. d'Italie et de la Députat. royale d'hist. nationale ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, p. Pignerol (Piémont).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de) ; — av. Hoche, 22, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte Gabriel de), camérier secret de cape et d'épée de S. S., ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, ch. de St-Jean de Jérusalem, etc. ; — r. du Ranelagh, 94, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de) ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. **Calcabale** (Commandeur G.-B.), commr et chev. de plusieurs Ordres ; — San-Felice a Cancello, près Naples.

H. **Calleya** (P.-A.), chargé d'aff. honoraire, gr.-croix du Nicham Iftikar, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. Vasco de Gama, 23, Lisbonne (Portugal).

H. **Callières** (Comtesse douairière de), née de **Filhol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-grande (Gironde).

H. **Cambourg** (Baron de) ; — r. Lauriston, 83, Paris.

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, p. Spoleto (Italie).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Canestri-Trotti** (Comte Louis), ch. du St-Sépulcre; de la Soc. d'hist. de Ferrare ; — r. Pietro Maroncelli 25, Forli (Italie).

H. **Cantillon de Lacouture** (Oscar) ; — † 6 août 1893.

H. **Capogrossi-Guarna** (Commr Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S., prést-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Carbon de Prévinquières** (Émile de) ; — r. Fontgièvre, 28, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Carbonnel,** marquis **d'Hierville** (M.-J.-H. de) ; — chât. de Bas-les-armes, p. Pont-aux-moines (Loiret).

H. **Cardonne** (Henry **Mauvoisin** de), réd. en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher ;* du Comité de l'Assoc. de la presse monarchique et catholique des dépts ; — r. Florimond Robertet, 10, Blois (Loir-et-Cher).

P. H. **Carini** (Mgr Isidoro), chanoine de St-Pierre du Vatican, Préfet de la Bibliothèque Apostolique du Vatican ; — palazzo Vaticano, Rome.

H. **Carné de Carnavalet** (Baron Gaston de), direct. de la *Revue hist. de l'Ouest ;* de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — château du Kermat, p. Hennebont (Morbihan).

H. **Casabianca** (Comte de), ✻, anc. député ; — av. des Champs-Elysées, 67, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Cassano** (Prince de), président de la Commission permanente internat. pour la protection des émigrants ; décoré de la méd. du Mérite civique d'Italie ; — r. de Bassano, 54, Paris.

H. **Castelbon** (Paul de) ; — cité Vaneau, 10, Paris.

H. **Castellane-Norante** (Marquis de), ✻, anc. offr de cavalerie ; — quai de Limoges, 30, Saumur (Maine-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au conseil d'état, commr de St-Grégoire, etc.; v.-prést de l'Assoc. des chevaliers pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✠, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prést de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Etuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Cervoni** (Baron Ernest) ; — r. du Rocher, 57, Paris.

H. **Chabot** (Vicomte Paul de) ; — chât. de Boissière, p. Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — r. St-Georges, 15 bis, Paris, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambois** (l'Abbé Émile), de la Soc. hist. du Maine ; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — Ste-Catherine de Fierbois, p. Ste-Maure (Indre-et-Loire).

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), camérier secret de cape et d'épée de S. S., commr de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris.

H. **Chandon de Briailles** (Baron), chev. de St-Jean de Jérusalem, etc.; — av. Marceau, 81, Paris.

H. **Chanonie** (Louis **Chapot** de la) ; — les Herbiers (Vendée).

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte Albert de) ; — pl. Crillon, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chantelou** (Jacques de **Plouays** de) ; — r. Tournefort, 2, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Chantelou** (Roger de **Plouays** de) ; — r. de Paris, 47, Nantes (Loire-Inf.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Chapelle** (Henry de la), anc. s.-offr aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Limoges (H.-Vienne).

H. **Chaperon-Grangère** (Robert) ; — r. Boudet, 13, Bordeaux (Gironde).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✲, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; etc. ; — chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit ; — r. de Ponthieu, 66, Paris.

H. **Charpin-Feugerolles** (Comte de), ✲, anc. député, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Grégoire ; président de l'Acad. de Lyon ; v.-prést de la Soc. de la Diana ; de l'Association des Chevaliers Pontificaux ; — pl. Bellecour, 20, Lyon (Rhône), et chât. de Feugerolles, p. le Chambon-Feugerolles (Loire).

H. **Chartrouse** (Henry **Meiffren-Laugier**, baron de) ; — † 1er mai 1893.

H. **Châtenay** (Alexandre **Genet** de), anc. député, conseiller général de l'Oise, ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonneleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

H. **Chaudesaigues de Tarrieux** (Edmond de), anc. s.-préfet, v.-prést de la Soc. d'agric. du Puy-de-Dôme ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand, et chât. de la Ramas, p. Vichy (Allier).

H. **Chaumeil** (Alfred ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

H. **Chauvelays** (Jules de la), ✲ ; † 13 oct. 1893.

H. **Chauvigny** (L. de), officier démissre ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

H. **Chevalier** (l'Abbé Jules), Chanoine hon. de Valence, prof. d'hist. au Gr. Séminaire de Romans ; de l'Acad. Delphinale ; — Romans (Drôme).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

A. **Chevallier** (l'Abbé Alfred), curé de Montbré : de la Soc. franç. d'archéol. ; — Montbré, p. Reims (Marne).

H. **Choiseul-Gouffier** (Comte Alfred de) ; — r. de Grenelle, 142, Paris.

H. **Cianelli** (Comte Gonzague), ✠, patricien de Lucques, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. St-Ferdinand, 47, Paris, et villa Mon Repos, Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Cianelli-Mascagni** (Comte Alfred), patricien de Lucques ; — r. des Cloches, 17, St-Germain-en-laye.

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Mgr Stefano), anc. préfet de la Bibl. Vaticane ; — via Tor Sanguigna, 13, Rome.

H. **Circourt** (Comte de), ✠, anc. offr de marine, anc. Conseiller d'état ; associé de l'Acad. de Besançon ; corresp. de l'Acad. de l'hist. d'Espagne ; — r. de Milan, 17, Paris.

H. **Civry** (Vicomte Ulric de), gr.-croix de l'O. de Henri le Lion, de l'O. des Guelfes, etc. ; — r. de Penthièvre, 32, Paris.

H. **Clairval** (Vicomte Henry de), ✠ ; — av. Kléber, 93, Paris.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph) ; — r. de Villeneuve, 3, Morlaix, (Finistère).

H. **Cléret de Langavant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Clésieux** (Comte Achille du), ✠, conseiller général des Côtes-du-Nord, comm. de St-Grégoire-le-Grand ; — r. d'Orléans, St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

H. **Clock** (Ulrich de), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — Falaise (Calvados).

P. H. **Cocchia** (S. Exc. Mgr Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, etc.,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

admir de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Gr.-croix du S.-Sépulcre et du Christ (Brésil), etc. ; — Palais Archiépiscopal, Chieti (Italie).

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest), vicaire à la basilique de St-Remy, membre titul. de l'Acad. Lamartine ; — pl. de l'Hôtel-Dieu, 6, Reims (Marne).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, comte de), ✠, anc. offr supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Ch. Nodier, 9, Besançon ; chât. de la Chaume, p. Arnay-le-duc (Côte-d'Or), et chât de Choye, p. Gy (Haute-Saône).

H. **Coll-de-Barre** (André), Avocat ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — r. Rondelet, 1, Montpellier (Hérault), et chât. de la Celle, p. Le Vigan (Gard).

H. **Colleville** (Comte de), chev. de St-Grégoire le Grand ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — villa des Lys, route de la Corniche, 13, Nice (Alpes-mar.)

H. **Colleville** (Vicomte de), 1 P. ⚜, anc. s.-préfet, comm. de St-Stanislas de Russie, etc. ; ass. corr. de la Soc. des ant. de France. etc. ; — pl. Breda, 10, Paris, et villa Carabacel, av. Mirabeau, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. de Montpensier, 36, Paris.

H. **Combaud** (l'Abbé J. de), — Villecroze, p. Salernes (Var).

H. **Conny** (Mgr Adrien de) ; † 26 déc. 1891.

H. **Constans** (Monseigneur), camérier de S. S., Comm. du St-Sépulcre ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

C. **Contigliozzi** (Domenico), Secrétaire général de l'Institut héraldique d'Italie, Directeur du « Calendario d'oro » ; — via Monte Brianzo, 69, Rome (Italie).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex-lt-co-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Alphonse), docteur en droit, docteur ès-lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'appel d'Orléans, gr. officier du St-Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc. : corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Comte Aurélien de), ✲ ; — † *4 nov. 1889*.

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; pl. de la Mairie, 7, Ancenis (Loire-Inf.)

H. **Courteaud** (l'Abbé Charles), curé d'Adilly ; de la Soc. des Ant. de l'Ouest ; — Adilly, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Courtet d'Arquinvilliers** (André) ; — chât. de la Carrière, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Vicomte de), de la Soc. Franç. d'archéol. ; — même adresse.

H. **Courtois de Pellissier** (Raoul de), Baron du Saint-Empire ; — chemin de la Trillade, Avignon (Vaucluse), et chât. d'Arènes, p. Alais (Gard).

H. **Coustou-Coysevox** (Comte Gabriel de) ; — chât. des Églantiers, p. St-Étienne dé Tulmont (Tarn-et-Garonne).

H. **Cousturier** (Césaire) ; — r. du Collège, 5, Dôle (Jura).

H. **Coyecque** (Ernest), archiviste paléographe, attaché à la Bibl. de l'Arsenal ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — r. Michel-Bizot, 104, Paris.

H. **Croizier** (Marquis de), I. P. ✲, chev. de St-Jean de Jérusalem, grand-croix des O. R. du Christ et d'Isabelle

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la Catholique, membre du Conseil supérieur des Colonies, Prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — Boul. de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris.

P. H. **Crollalanza** (Chevalier J.-B. de) ; — † 8 mars 1892.

C. **Crollazanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

H. **Crozet** (Ernest de), de la Soc. scient. et litt. de Digne ; etc. ; — Oraison (B.-Alpes), et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.).

H. **Cumond** (Marquis de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Curial** (Comte), anc. zouave pontifical, décoré de la croix *Pro Petri Sede* ; — chât. de Chauvigny, p. Alençon (Orne).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — r. de la Trémouïlle, 20, Paris.

H. **Damourette** (l'Abbé Louis), ch. du St-Sépulcre — av. de Déols, 107, Châteauroux (Indre).

H. **Darrax** (Marquis de), comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — av. V. Hugo, 40, Paris.

H. **Davoust** (Émile) ; — r. Pierre Charron, 22, Paris.

H. **Dax d'Axat** (Marquis de) ; — Ille (Pyr.-Orientales).

H. **Debenedetto** (Baron Jean), Comte **del Casato**, chevalier du Nichan Iftikar de Tunisie ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria », etc. ; — Corso Vittorio Emanuele, 450, Palerme (Sicile).

H. **Déchelette** (Joseph), corresp. du Comité des Soc. des B.-Arts des dép[ts] au min. de l'I. P. ; — Roanne (Loire).

H. **Delattre** (le R. P.), I P. ✠, missionnaire d'Alger,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Archiprêtre de la cathédrale de St-Louis de Carthage ; corresp. de l'Institut de France ; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — Carthage (Tunisie).

H. **Delmas** (Baron Joseph ; — † janv. 1893.

H. **Denais** (Joseph), l. P. ✠, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal ; du Comité de l'Assoc. des journalistes parisiens ; de la Soc. des gens de lettres ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Blanche, 80, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. **Depoin** (Joseph), ✠, prést de la Soc. Franç. de sténogr. ; secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — Pontoise (S.-et-Oise).

H. **Desplans** (Aymar), chev. de Pie IX ; de plusieurs Soc. savantes ; — La Condamine (Monaco).

H. **Devise** (Albert de), anc. officier ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit, de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc., — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Digoine du Palais** (Comte Gaëtan de) ; — même adresse, et chât. de Dondin, par St-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).

H. **Dion** (Marquis de), ✠ ; — chât. de Maubreuil, p. Carquefou (Loire-Inf.)

H. **Dissard** (l'Abbé J.-P.), Curé de Bergonne, p. Issoire, et Fayet-Ronnayes, p. St-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme).

H. **Doria** (Comte Pierre), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vèzelay, 11, Paris.

H. **Dorides** (Comte Louis des) ; — † 4 mars 1893.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Drolet** (Gustave-Adolphe), ✲, Comm. militaire de St-Grégoire, etc. ; v.-président de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; anc. prés[t] de l'Union Allet ; — villa Pia, Montréal (Canada).

H. **Düeil** (Georges), — Ay-Champagne (Marne).

H. **Duhamel** (L,), archiviste du dép[t] ; — Avignon (Vaucluse).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de St-Jean de Jérusalem, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R. Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des amis des arts de Lemberg, etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg Galicie (Autriche).

H. **Durieu de Lacarelle** (Comte Stéphen) ; — r. Lord Byron, 1, Paris.

H. **Duval** (Hyppolyte), docteur en droit ; — Draguignan (Var).

H. **Église de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✲, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Logelbach, 14, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Enschedé des Villates** (Juste), ✲, docteur en droit, archiviste-bibl[re] de la ville de Harlem, ch. du Lion Néerlandais, etc. ; — Harlem (Hollande).

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') ; — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castres (Hérault).

H. **Espiet du Rey** (J. d') ; — r. Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit ; prés[t] de la Soc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'agr. sc. et arts d'Angers ; — rue Tarin, 28, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc. ; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Estaing d'Estampes** (Louis d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — r. St-Placide, 52, Paris.

H. **Estève** (Comte) ; des Soc. Botanique de France, d'Agric. des B.-Pyrénées, des Sciences et lettres de Pau ; — r. Serviez, 15, Pau (B.-P.).

H. **Estienne de Saint-Jean** (Vicomte d') ; — † mars 1893.

H. **Estourbeillon** (Marquis de l'), rédr en chef de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. général de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons, etc. ; — r. du Drezen, 24, Vannes (Morbihan).

A. **Ettori** (Antoine) ; — Nîmes (Gard).

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres ; — chât. de la Roche, Gourgé (Deux-Sèvres).

H. **Falletans** (Raymond de) ; — chât. de Falletans, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Farcy** (Paul de) ; — r. de la Poste, Châteaugontier (Mayenne).

H. **Fargue** (Comte Maurice de la), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S., comm. du St-Sépulcre, ch. de St-Grégoire, Donat de 1re classe de Malte ; — r. St-James, 36, Neuilly (Seine), et villa Gabrielle, Pougues-les-eaux (Nièvre).

H. **Faucher** (Paul de) ; de la Soc. Franç. d'archéol., etc. ; — Bollène (Vaucluse).

H. **Faucher de Saint-Maurice** (Henri), ✠, anc. député, docteur ès-lettres, prés[t] de la section française de la Soc. Royale du Canada, etc. ; — Québec (Canada).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Faucompré** (Edouard de), ingénieur ; — boul. Haussmann, 46, Paris.

H. **Fautereau** (Arthur de **la Carte**, vicomte de), anc. officier aux zouaves pontificaux, ch. de Pie IX. etc. ; — r. de Varenne, 51, Paris, et chât. de la Pilatière, Persac (Vienne).

H. **Fazio** (Cher Carlo), avocat, consul de Vénézuéla, ch. de la Couronne d'Italie ; — Cosenza (Italie).

H. **Ferreira de Serpa** (Antonio), consul général ; de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de l'Union Ibéro-américaine de Madrid ; de l'Acad. royale des B.-L. ; de la Soc. Colombina Onubense d'Huelva, etc. ; — rue Entre-muroz, 17, Lisbonne.

H. **Feuilhade de Chauvin** (André) ; — r. Barennes, 35, Bordeaux, et chât. du Bouilh, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. **Figuères de Marthomis** (Roger de), anc. Volontaire aux Dragons Pontificaux, ex-Offr au 2e Régt de Zouaves ; — avenue Ste-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. **Flamare** (Henri de), archiviste de la Nièvre ; — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.) ; — Québec (Canada).

H. **Fontenay** (Roger de), anc. Officier ; des Soc. Éduenne et d'Économie politique de Philadelphie ; — Cercle Agricole, Boulevard St-Germain, Paris, et chât. de Sommant, p. Lucenay-l'Évêque (Saône-et-Loire).

P. H. **Foras** (S. Exc. le Comte Amédée de), grand-maréchal de la cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie, comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et du Christ du Portugal ; membre corr. de la députation royale d'hist. de Turin, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Hte-Savoie), et Palais de Sofia (Bulgarie).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Forcade la Roquette** (Gaston de) ; — r. de Penthièvre, 26, Paris.

H. **Forgemol de Bostquénard** (E.), ch. de St-Grégoire ; — r. Washington, 26, Paris.

H. **Fort** (Joseph du) ; — av. de St-Cloud, 54, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Foucault** (Comte Maurice de), ✲, anc. préfet ; — r. Montaigne, 5, Paris.

H. **Fournière** (Joseph de la) ; — cité d'Antin, 4, Brest (Finistère).

H. **Francavilla**, duc de **Sperlinga** (Louis **Majorca et Mortillaro**, comte de), Docteur en droit ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; — via Ruggero Settimo, Palazzo Sperlinga, Palerme (Sicile).

H. **Francs** (Ludovic des), commr de St-Grégoire, président du Comité de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux dans le diocèse d'Orléans ; — r. N.-D. de Recouvrance, 21, Orléans (Loiret).

H. **Frémond de la Merveillère** (Olivier de), capitaine de cav. de réserve, service d'État-major ; — chât. de la Merveillère, p. Châtellerault (Vienne).

H. **Frettes** (Mademoiselle Marie-Louise **Fourel** de) ; — chât. de Frettes, p. Bussières-les-Belmont (H.-Marne).

P. H. **Froidefond de Boulazac** (Alfred de) ; † 7 nov. 1893.

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), de la Soc. hist. et archéol. du Maine, etc. ; — Mamers (Sarthe).

H. **Frondeville** (Marquis de), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; — r. Daru, 13, Paris.

H. **Gaillard** (Comte de), Avocat ; — villa Bauvine, boulevard Carabacel, 31, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Galard**, baron de **Magnas** (Marquis de) ; — boul. la Tour-Maubourg, 64, Paris ; chât. de Magnas, p.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

St-Clar (Gers), et chât. de Wideville, p. Crespières (S.-et-Oise).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gantelmi d'Ille** (Ch. de), ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, p. Volx (B.-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Luxembourg (Grand duché).

H. **Gastel** (Paul de) ; — r. Bonaparte, 59, Paris.

H. **Gauffreteau** (l'Abbé Émilien), vicaire à St-Laurent de Parthenay ; de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres ; — r. des Trois Rois, Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Gemeau** (Ernest), chev. de Pie IX ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Picot, 13, Paris.

H. **Georgel** (Alcide) ; — † 24 nov. 1893.

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — av. d'Antin, 16, Paris.

P. **Gerbino di Cannitello** (S. Exc. Mgr Stefano), Vicaire général de Monreale, Prélat ordinaire de Santa-Lucia del Mela, Chanoine du Mont-Cassin ; de l'Acad. de St-Thomas de Palerme ; — Monte Vergine, 2, Palerme (Sicile).

H. **Germain** (Léon), ✻, bibl. archiviste de la Soc. d'arch. Lorraine, insp. de la Soc. franc. d'archéol., de l'Acad. de Stanislas ; etc. ; — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Gillant** l'Abbé), curé d'Auzéville ; de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. **Gimel** (Maurice de), ✻ ; — r. Madame, 1, Paris.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Givelet** (Charles), de l'Acad. nationale de Reims, membre corr. de l'Acad. royale Hérald. d'Italie ; — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. de Goncourt, p. Thiéblemont (Marne).

H. **Gonnard** (Henri), ✠, anc. directeur des Musées de St-Étienne ; de la Soc. de la Diana, etc.; — r. Gambetta, 52, St-Étienne (Loire).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), ✠, secr. de la Soc. des biblioph. bretons ; rédr en chef de la *Revue de Bretagne* ; de la Soc. archéol. de Nantes ; r. de Monceau, 82, Paris.

H. **Gourdon de Genouillac** (Henri), I. P. ✠, officier du Nicham Iftikar, ch. de l'O. R. du Christ, etc. ; v.-président du Comité de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — r. des Dames, 6, Paris.

H. **Grandeffe**) Arthur de **Guilloteau**, comte de), ✠, décoré de la méd. militaire ; — boul. Victor Hugo, 42, Neuilly (Seine).

H. **Grandsagne** (Paul-Émile **Ajasson**, comte de) ; — pass. Saulnier, 11, Paris.

V. P. **Granges de Surgères** (Marquis de), grand-Off. des O. de Charles III et du St-Sépulcre, comm. de St-Sylvestre, chev. de St-Jean de Jérusalem et de St-Grégoire, Vice-Prést de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. des Ant. de France ; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Grasset** (Comte Emmanuel de), archiviste-adjoint, conservr de la Bibl. administrative des Bouches-du-Rhône, anc. gentilhomme de la Chambre de S. M. le Roi des Deux-Siciles, chevalier de Malte, de Constantin, de Charles III, etc. ; rue de Paradis, 103, Marseille (B.-du-R.).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Grassin** (Vicomte de), anc. capitaine de cav. ; — chât. de Cingleton, p. Dun-sur-Auron (Cher).

H. **Grassin** (Baron Paul de) ; — av. de la Gare, Montbrison (Loire).

H. **Grassot** (l'Abbé), curé de Choiseul, membre titul. de la Soc. d'arch. Lorraine ; — Choiseul, p. Merrey (Haute-Marne).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Gégoire ; — chât. d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grenier** (l'Abbé P.), chanoine hon. de Valence, curé de N.-D. de Plaisance ; — r. Vercingétorix, 25, Paris.

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et pl. de la République, 14, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Le Febvre** du), ✠, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

P. H. **Grote** (S. Exc. Monsieur de), Sénateur, Grand-Échanson de S. M. l'Empereur de Russie, Président du département héraldique du Sénat ; — petite Moskaïa, 8, St-Pétersbourg.

H. **Grottes** (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du St-Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Guarini** (Comte Philippe), anc. conservateur de la bibl. de la ville de Forli ; associé corr. de la Députation Royale *di Storia patria* pour les prov. de l'Émilie ; de la Commn royale hérald. de la Romagne ; — palais Matteucci, r. Pietro Maroncelli, Forli (Italie).

H. **Güell** (Fernando **Güell y Borbon**, marquis de), ✠,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

2e Secrétaire de l'Ambassade d'Espagne ; Commandeur des Ordres de Charles III, Isabelle la Catholique, Pie IX, du Danebrog, de la Conception de N.-D. de Villaviçosa ; chevalier des Ordres de l'Étoile Polaire, des Saints-Maurice et Lazare, du Christ de Portugal ; — avenue Bugeaud, 10, Paris.

H. **Guérau de Arellano** y de **Las Cases** (José) ; — Castelnaudary (Aude).

H. **Guérivière** (Vicomte Arthur du **Pin** de la), anc. maréchal-des-logis aux Dragons Pontificaux, commandeur de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Baron du **Pin** de la) ; — même adresse.

H. **Guerlin** (Robert), secr. de la Soc. des ant. de Picardie ; associé-corresp. national de la Soc. des ant. de France ; délégué de la Soc. acad. indo-chinoise de France ; — r. le Merchier, 13, Amiens (Somme).

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), V.-Prést de la Soc. d'hist. naturelle et de la Soc. des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. ; — Sans-souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap. corr. du min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Guyard de Léquaizière** (Comte) ; — la Condamine (Monaco).

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✠, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. des Mathurins, 47, Paris.

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d'), de la Soc. des études du Lot ; — r. de Marbeuf, 33, Paris ; chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de St-Sulpice (Lot).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Herbigny** (Pierre d') ; — r. d'Inkermann, 31, Lille (Nord).

H. **Hermansart** (Émile **Pagart** d'), secr.-archiviste de la Soc. des ant. de la Morinie ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Hesselyn** (Oscar), ch. de St-Sylvestre ; — Bruxelles (Belgique).

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemark* ; ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. **Hombres** (Baron d') ; — chât. de St-Hippolyte-de-Caton, p. Vezenobres (Gard).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✻ ; corresp. de la Soc. de archives hist. de Milan ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; — r. Ste-Claire, 54, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

H. **Huart** (Baron G. d'), ✻ ; — † 22 jan. 1891.

H. **Huchet de Cintré** (Vicomte Alphonse) ; des Soc. des Biblioph. bretons, des Agric. de France, d'Hortic. et d'agr. d'Ille-et-Vilaine ; — r. de la Monnaie, 13, Rennes (Ille-et-V.)

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de Vaugirard, 23, Paris.

H. **Huguenot** (l'Abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Vicomte d'), Député des Basses-Alpes ; de la Soc. des agr. de France, prés[t] du Syndicat agr. de l'arr. de Sisteron ; — La Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Huguet-Latour** (Adolphe), ✻ ; — Montréal (Canada).

H. **Hulot de Collart de Sainte-Marthe** (Baron), de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. Saint-Donatien, 25, Nantes (Loire-Inf.).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Humières** (Comte Élie d'); — square de Messine, 2, Paris.

H. **Isnard** (Marie), ✠, archiviste des Basses-Alpes; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist.; — Digne (B.-Alpes).

H. **Izarn** (Baron d'); — † 11 juil. 1892.

H. **Jaille** (Baron Eugène de la); — av. de Messine, 6, Paris.

H. **Jamonières** (Baron des), v.-prés[t] de la Soc. des biblioph. bretons; — manoir de la Vignette, Le Cellier, p. Oudon (Loire-Inf.).

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc.; — r. de l'Isle d'or, Cognac (Charente).

H. **Jarry** (Alexandre), notaire; — r. Robert de Luzarches, 1, Amiens (Somme).

H. **Jessé-Charleval** (Vicomte Antoine de); — r. Haxo, 11[a], Marseille (B.-du-R.).

H. **Joûbert** (André); — † 21 mai 1891.

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de); — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Kanzler** (Baron Rodolphe); — corso Vitt.-Emanuele, 51, Rome (Italie).

H. **Kerlinou** (Eugène de), de la Soc. polymathique du Morbihan; président du Comité Morbihannais de la Soc. du Souvenir Français; — r. du Féty, 4, Vannes (Morbihan).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit; des Soc. Française d'Archéol., et des Biblioph. bretons; trésorier de la *Revue hist. de l'ouest*; — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat** de), ch. de St-Grégoire, etc.; — r. Chauveau-Lagarde, 18, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Kervenoaël** (Vicomte Émile de **Jouan** de)., des Soc. franç. d'archéol., et des Biblioph. bretons ; Secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✲, ✠, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.).

H. **Kinon** (Paul), avocat à la cour d'appel de Paris, anc. élève de l'École des Chartes, de l'École des hautes études et de l'École des langues orientales ; — av. Duquesne, 30, Paris, et chât. de Cailloüel, p. Chauny Aisne).

H. **Kœnigsegg** (Général **Régley,** comte de), C. ✲ ; — r. des Balances d'or, 4, Poitiers (Vienne).

H. **Kohler** (Édouard), Conseiller d'État au service de S. M. l'Empereur de Russie, Comm. des Ordres de Ste-Anne et de St-Stanislas ; — Zuamenskaïa, 2, St-Pétersbourg.

H. **Kolkman** (Willem), ch. de St-Grégoire, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **La Bastide,** baron de **Parcoul** (René de **Martin** de), chev. de St-Jean de Jérusalem et de St-Sylvestre ; des Soc. archéol. de Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des chev, Pontificaux ; — chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **La Bédoyère** (Comte de) ; — † 17 avril 1890.

H. **Laborde-Lassale** (Élie de), anc. Volontaire de l'ouest, lieutenant en 1er au 17e régt territ. d'artillerie, ch. de St-Grégoire ; — chât. du Feuga-St-Mézard, p. Castéra-Lectourois (Gers).

H. **Lacger** (Gabriel de) ; — chât. de Clot, p. Castres (Tarn).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Lagarrigue** (Jacques de); — r. St-Philippe-du-Roule, 3, Paris, et chât. de Mouissalou, p. Pierrefort (Cantal).

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), curé de Blandin ; de l'Acad. Delphinale ; de la Soc. d'Archéol. et de statist. de la Drôme ; — Blandin, p. Virieu-sur-Bourbre (Isère).

H. **Lair** (Alexandre), ✠, anc. magistrat, ch. du St-Sépulcre ; prés[t] de la Soc. de graphologie ; etc. ; — place de Clichy, 4, Paris, et chât. d'Épinay, p. Duclair (Seine-Inf.).

H. **Lalauze** (Adolphe); — quai de Béthune, 24, Paris.

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, v.-prés[t] de la Corporation des publicistes catholiques, chevalier héréd. du St-Empire, grand-croix de l'Ordre de St-Louis de Parme, comm. de l'O. R. de François Ier, Donat de 1re classe de l'O. de Malte, etc. ; — r. Borghèse, 68, Neuilly (Seine), et à Fontainebleau (S.-et-Marne).

H. **Lamérie** (Ludovic **Guérineau** de) ; — chât. de Lavarenne, p. Châteaudun (Eure-et-Loir).

H. **La Morandière** (Fernand **Potier** de), I. P. ✠, anc. préfet, comm. de St-Grégoire, etc. ; — av. de l'Alma, 69, Paris.

H. **La Morandière** (Gabriel **Potier** de), de la Soc. de l'hist. de France ; — r. Bayard, 4, Paris.

H. **Lamoureux** (l'Abbé Jean), chanoine honoraire de Jérusalem, curé de La Calmette ; m. corresp. de l'Acad. de Nîmes ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — La Calmette (Gard).

H. **Lanéry d'Arc** (Pierre), I. P. ✠, prof. de droit, avocat à la cour d'appel d'Aix ; donat de 1re classe de l'O. de Malte, ch. de St-Grégoire, etc. ; des Soc. de l'Hist. de France, des Études hist., etc. ; — Aix (B.-du-Rhône).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Langourian** (Alfred **Le Mordan de**), maire d'Erquy, offr de l'O. du Libérateur ; — chât. du Noirmont, Erquy (Côtes-du-Nord).

H. **Lannois** (l'Abbé), curé de Thugny-Trugny ; de l'Acad. de Reims ; — Thugny-Trugny, p. Rethel (Ardennes).

H. **Lanza di Scalea** (Prince Pierre), Conseiller provincial ; de la Soc. « di Storia patria siciliana » ; — palazzo Torrearsa, via Ruggiero Settimo, Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrère** (Paul de), anc. attaché d'ambassade ; — r. de Marignan, 21, Paris.

H. **Lapeyrouse-Bonfils** (Comte de), ✲, anc. préfet, comm. de plusieurs Ordres ; — av. du Prado, 464, Marseille (B.-du-R.).

H. **Lareinty** (Baron de), ✲, sénateur ; — boul. St-Germain, 191, Paris.

H. **La Salle** (Nestor **Perthuis** de), avocat, anc. bâtonnier ; comm. du Nicham Iftikar ; — Mâcon (Saône-et-Loire).

H. **Las Cases** (Comte Emmanuel de), avocat à la cour d'appel de Paris, conseiller général de la Nièvre ; — r. d'Anjou, 61, Paris.

H. **Lastic-Rochegonde** (Marquis de), ✲, de la Soc. de géogr. ; — r. de Vaugirard, 31, Paris.

P. H. **Laubespin** (Comte Léonel de), ✲, sénateur ; — r. de l'Université, 78, Paris, et chât. de Tracy, p. Pouilly (Nièvre).

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Launay** (Ad. de) ; — r. de Bruxelles, 42, Paris.

A. **La Vaissière de Lavergne** (Baron Emmanuel de) ; — r. Montlosier, 57, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), et chât. de Tautal, p. Riom-ès-Montagne (Cantal).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Laval** (Antonin de **Nicolaï** de **Lacoste** de) ; — de la Soc. des agr. de France ; secr. général de la Soc. centrale d'agr. du Puy-de-Dôme ; — r. Grégoire de Tours, Clermont-Ferrand, et aux Boudets, p. Lezoux (Puy de-Dôme).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche (Rhône), et r. Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), Sous-Inspecteur-Commandant des Douanes en retraite, Secr.-adjoint de la Soc. des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; membre corresp. de la Commission des arts et monum. de la Charente-Inf. ; — au Couldret, p. Saintes (Charente-Inf).

H. **Le Brun** (l'Abbé Alcide) ; — St-Jean d'Estissac, p. Villamblard (Dordogne).

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François), anc. zouave pontifical, avocat ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., — r. du Mené, 14, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), aumônier de l'Asile de Naugeas ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Naugeas, p. Limoges (Haute-Vienne).

H. **Leclerc de Fourolles** (Jules) ; — chât. de Fourolles, p. St-Aubin-Châteauneuf (Yonne).

H. **Le Clert** (Louis), conservateur du musée de Troyes ; corresp. du Ministère de l'Instr. publique ; Associé-corresp. national de la Soc. des ant. de France ; membre résidant et archiv. de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. St-Martin, 2, Troyes (Aube).

H. **Le Conte** (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

C. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire le Grand ; de la Soc. des ant. de Norm., etc.; — Trouville (Calvados).

H. **Ledru** (l'Abbé Ambroise) ; — allée de Cîteaux, Issy (Seine).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Le Duc** (Georges), anc. off. de cavalerie ; — av. de la Gare, 33, Nice (Alpes-Mar.), et av. de Paris, 1, Versailles (S.-et-Oise).

P. H. **Lefebvre de Villers** (Ch.), anc. prés[t] de la Soc. d'émul. d'Abbeville ; — chât. de Villers-sur-Mareuil, p. Abbeville (Somme).

H. **Legge** (Henri, comte de), ✲, anc. député ; — r. de Chazelles, 34, Paris, et chât. de Kerriou, p. Pleyben (Finistère).

H. **Légier de Mesteyme** (Henri), avocat, anc. zouave pontifical ; — Apt (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, commandeur de l'Ordre du St-Sépulcre, etc. ; secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Le Jeans** (Vicomte Charles) ; — chât. de Ferrières, à Ferrières-sur-Sichon (Allier).

H. **Le Meignen** (Henri), anc. prés[t] de la Soc. arch. de Nantes ; — r. Bonne Louise, 7, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Le Mire** (Noël), comm. de St-Grégoire ; v.-prés[t] de l'Assoc. des chevaliers pontificaux ; — r. St-Joseph, 4, Lyon (Rhône), et chât. de Dortan (Ain).

H. **Le Pays du Teilleul** (René), ✲ ; — † 29 déc. 1890.

H. **Lepecq de la Closture** (Baron), ch. de St-Grégoire ; chât. du Chéreau, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Le Pomellec** (Baron Gaspard) ; — Binic (Côtes-du-Nord).

H. **Lerosey** (l'Abbé A.-L.), directeur au Séminaire de St-Sulpice ; de la Soc. de l'hist. de Paris ; — pl. St-Sulpice, 9, Paris.

H. **Le Roux** (Alcide), anc. prés[t] de la Soc. arch. de la Loire-Inf. ; — r. Suffren, 1, Nantes (Loire-Inf.).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Leroy de la Brière** (Comte Nataly), ✠ ; — r. de Rennes, 93, Paris, et villa des Plants, Imphy (Nièvre).

H. **Lesdain** (Louis **Bouly de**), avocat, Docteur en droit ; du Comité Flamand de France et de la Soc. suisse d'héraldique ; — r. Faulconnier, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Lespinasse** (René de), ✠, conseiller général de la Nièvre, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. de l'École des chartes ; prést de la Soc. nivernaise de la Porte du Croux ; — r. du Bac, 44, Paris, et à Luanges, p. Guérigny (Nièvre).

H. **Le Vacher de Boisville** (D.) ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte Georges de), de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. de Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais.

H. **Lieutaud** (Victor), ch. de la Couronne de Roumanie ; — Volone (B.-Alpes).

H. **Lisle du Dreneuc** (P. de), dirr du musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des ant. de France ; — r. du Lycée, 15, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Lomas** (Louis de), anc. magistrat, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. des ant. de Norm. ; — chât. de la Horie, p. Granville (Manche).

H. **Lombard de Buffières** (Baron de) ; chât. de Champgrenon, p. Mâcon (Saône-et-Loire).

H. **Lomet de Rioux** (Jules), avocat, ancien Maire ; — — r. Montlosier, 23, Clermont-Ferrand, et chât. d'Ibois-Orbeis, p. Issoire (Puy-de-Dôme).

H. **Longuemare** (Paul de), avocat ; de la Soc. des ant. de Norm. ; camérier de S. S. Léon XIII, chev. de St-Grégoire ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Loqueyssie** (Albert **Lachaud** de), anc. député,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

commr avec plaque d'Isabelle la Catholique, etc. ; — chât. de Redon, p. Hautefort (Dordogne).

H. **Lurion de l'Egouthail** (Roger de) ; — r. du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ✠, capitaine de cav. démissre ; — r. du Mont-Thabor, 25, Paris, et chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. **Lusignan** (Adhémar de **Couhé**, comte de) ; — † 25 avril 1891.

H. **Lusignan** (Madame la Comtesse Adhémar de **Couhé** de), née **Saint-Exupéry** ; — r. St-Louis, Poitiers (Vienne), et chât. de la Brosse, p. St-Varent (Deux-Sèvres).

H. **Mac-Carthy** (Comte de) ; — boul. du Château, 28, Neuilly (Seine).

H. **Macé** (Vicomte), ✠, anc. offr de marine, comm. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa et de l'Étoile brillante de Zanzibar, secr. de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Maggio** (le R. P. Luigi di), des Frères Prêcheurs ; secr. général de la Soc. d'hist. de Palerme ; des Acad. des Arcades, et des Sciences et lettres de Palerme ; — Palerme (Sicile).

H. **Maggiolo** (Vicomte Adrien) ; — r. Demours, 41, Paris.

H. **Malagola** (Commandeur Carlo), ✠, directeur des Archives royales, secr. de la Commission royale hérald. de la Romagne, etc. ; commr et chevalier de plusieurs Ordres ; — r. Foscherari, 15, Bologne (Italie).

C. **Mallat** (Joseph), de la Soc. hist. et arch. du Périgord, etc. — r. St-Gervais, 26, Périgueux (Dordogne).

H. **Malvezzi de' Medici** (Comte), des marquis de Castelguelfo, président de la Commission royale hérald. des

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Romagnes ; de la Députation royale *di Storia patria* ; — Bologne (Italie).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo) ; — r. de Cangallo, 1717, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

A. **Manthé** (René de), secrétaire de la Soc. Archéol. de Bordeaux ; des Soc. des Archives hist. de la Gironde et Historique et archéol. du Périgord ; — place du Pont, 5, Bordeaux (Gironde).

H. **Margon** (Comte de), ✻, ✿, ch. du St-Sépulcre ; de l'Acad. Stanislas, etc. ; — Vesoul (Haute-Saône).

H. **Margon** (Vicomte A. de), mainteneur du Félibrige ; de la Soc. archéol. de Béziers, etc. ; — chât. de Margon, p. Roujan (Hérault).

H. **Marguerye de Sorteval** (Marquis de), ✻, anc. garde-du-corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, anc. s.-préfet ; — Aytré, p. La Rochelle (Charente-Inf.).

H. **Marguerye** (Comte Richard de), anc. s.-préfet, Réd. en chef du *Messager du Cher*, ass. libre de la Soc. des ant. du centre ; — Bourges (Cher).

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.).

H. **Martonne** (Alfred de), archiviste de la Mayenne ; — r. d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

H. **Mas**, marquis de **Paysac** (Pierre-Eymeric du), conser d'arrt ; — chât. de Buffeau, p. St-André de-Cubzac (Gironde).

H. **Masson** (l'Abbé F.) ; — † 1er juin 1890.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'Ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — r. Vaneau, 55, Paris.

H. **Mauroy** (Comte Albert de), anc. avocat à la cour d'appel de Paris ; corr. de la Soc. Acad. de l'Aube ; commandeur du St-Sépulcre ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

P. H. **Maussabré** (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Ste-Sévère (Indre).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole) ✠, anc. conseiller gal ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire).

H. **Meleniewski** (Félix de), Conseiller Aulique de S. M. l'Empereur de Russie, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Délégué du C. H. de France en Russie, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et des Ordres Imp. de St-Wladimir et de St-Stanislas, etc. ; — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Meller** (Pierre) ; des Soc. des Archives hist. de la Gironde, des Biblioph. de Guyenne, Hist. et archéol. du Périgord ; — r. d'Aviau, 4, Bordeaux, et chât. Durandeau, p. la Grave d'Ambarès (Gironde).

A. **Mennesson** (Émile), directeur du journal *Sainte-Cécile*, ch. de l'O. R. du Christ ; — r. des Tapissiers, 10, Reims (Marne).

H. **Mercier** (Maurice), ch. de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Saubion, p. Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Merlet** (Lucien), ✠, archiviste d'Eure-et-Loir, membre corresp. de l'Institut ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Merlina** (Commandeur Lorenzo), directeur du journal *L'Arco* ; comm. des O. R. de François 1er et Cons-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tantinien de St-Georges ; de la Soc. de San-Placido de Messine ; — via Lungarini, 62, Palerme (Sicile).

H. **Meynier** (Docteur), ✻, médecin-major de 1re classe des hôp. militaires ; de l'Acad. de Besançon, etc. ; — r. d'Angiviller, 36, Versailles (S.-et-Oise).

C. **Miauville** (Maurice de) ; — chât. de St-Prest, p. Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millevoye** (Lucien), ancien député ; — r. de la Pompe, 174, Paris, et chât. de St-Pardoux, Donzenac (Corrèze).

H. **Millien** (Achille), ch. des O. R. de l'Étoile polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Milly** (Comte Léon de) ; — † 13 sept. 1890.

H. **Mini** (l'Abbé Jean), curé de Valnera ; de l'Acad. royale Hérald. d'Italie ; — Valnera, par Marradi, prov. de Florence (Italie).

H. **Miral de Tony** (Élie du) ; — chât. du Miral, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. **Mireur** (Frédéric), archiviste du Var ; — Draguignan (Var).

H. **Moiroud** (Édouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse, et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. **Molans** (Comte d'**Amedor** de) ; — r. Le Muet, Dijon (Côte-d'Or), et chât. de Chaucenne, p. Audeux (Doubs).

H. **Molènes** (Émile de), commandeur de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; — r. de l'Oratoire St-Honoré, 8, Paris.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Molina** (Ernest **Anne** de), docteur en droit ; — chât. de Neer-Oeteren, Limbourg (Belgique).

H. **Molle** (Charles), anc. v.-prés[t] du trib. civil d'Évreux ; — r. de la Petite-Cité, 11, Évreux (Eure).

H. **Montagnac** (Baron Élisé de), ✠, ch. de Malte, comm. des O. du Christ et du Medjidié, etc. ; — av. Kléber, 11 bis, et chât. de la Vigne-Mohimont, p. Francheval (Ardennes).

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbano** (le Chanoine Joseph), anc. professeur de Droit canon à l'Université Royale de Palerme, membre fond. de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; membre actif et membre du Conseil de l'Acad. Royale des sciences, lettres et arts de Palerme, etc. ; — corso Pisani, palazzo Villabianca, Palerme (Sicile).

H. **Montalbano** (le Chanoine Xavier), chev. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, Vice-Bibliothécaire de la Bibl. Royale « Nazione » de Palerme ; membre fond. de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; membre actif de l'Acad. Royale des sc., lettr. et arts de Palerme ; de l'Acad. d'Acireale ; du Cercle Artistique et des « Insegnanti » de Palerme ; — même adresse.

H. **Montalbo** (Baron de), ✠, gr.-offr de l'Ordre de St-Marin, commr avec plaque de l'O. R. du Christ de Portugal, etc. ; — r. Masséna, 20, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Montalembert de Cers** (Marquis de), ✠ ; — † 18 déc. 1890.

H. **Montalembert de Cers** (Madame la Marquise de), née de **Kœnigsegg** ; — r. Cremeau, 30, Niort (Deux-Sèvres).

H. **Montgeon** (Jacques de **Cavelier** de) ; — r. Monsieur, 3, Paris, et chât. de Montgeon, p. Montivilliers (Seine-Inf.)

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Montgon** (César de **Cordebœuf** de **Beauverger**, marquis de), anc. offr de cavalerie, Camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; — boul. Latour-Maubourg, 22, Paris, et chât. de Montagne, p. Crevant (Puy-de-Dôme).

H. **Monti de Rezé** (Henri, comte de) ; — chât. de Rezé, p. Pont-Rousseau (Loir-Inf.)

H. **Monti de Rezé** (Comte Alexandre de), ch. des O. de Pie et d'Isabelle la Catholique, etc. ; de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — place St-Jean, 25, Nantes, et chât de la Bretonnière, p. Vigneux (Loire-Inf.).

H. **Monti de Rezé** (Claude de), chevalier de St-Grégoire ; du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne : de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — quai Ceineray, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Monti de Rezé** (Comte René de) ; — chât. du Theil, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Monti de Rezé** (Vicomte Robert de), de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — cité Martignac, 5, Paris.

H. **Montigny** (Vicomte de), ✻, Sous-préfet en retraite ; — av. de Villiers, 99, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, vicomte de) ; de la Soc. française d'archéol., etc. ; — Joyeuse (Ardèche).

H. **Morcoux** (Édouard **Moreau** de) ; — Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel) ; — r. Daubigny, 6, Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord).

H. **Morel** (l'Abbé Ludovic), aumônier militaire ; — r. de Paris, 23, Périgueux (Dordogne).

H. **Morel de Créty** (Comte), ✻ ; — † 24 oct. 1893.

H. **Moreno del Christo** (le Chanoine Gabriel, ✻, Au-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mônier d'Honneur de S. M. la Reine d'Espagne, comm. d'Isabelle la Catholique ; — St-Domingue.

A. **Mossot** (E.), prést-fondateur de l'Acad. Lamartine ; — Menou, p. Varzy (Nièvre).

H. **Mottin** (Aimé) ; — r. de Bourgogne, 40, Paris, et chât. du Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord).

H. **Mougins-Roquefort** (Eug. de), ✻, Conser honoraire à la cour d'Appel d'Aix, anc. v.-prést du Conseil gén. des Alpes-Marit., comm. et offr de plusieurs Ordres ; — r. Mazarine, 8, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône), et chât. de Roquefort, p. Grasse (Alpes-Mar.).

H. **Moussine Pouchkine** (Alexandre, comte de), Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, Commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; de plusieurs Soc. savantes ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy** de **Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice :* — r. de Courcelles, 72, Paris.

H. **Mutrécy** (Comte de), prést d'honneur de la Ligue philhellénique ; — r. St-Philippe, 3, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Naurois** (Marquis de) ; — r. des Écuries d'Artois, 11, Paris, et chât. de Sainte-Anne, p. Lavaur (Tarn).

H. **Navatel** (l'Abbé J.-J.), licencié ès-lettres, Aumônier de l'École militaire de St-Hippolyte-du-Fort ; — St-Hippoyte-du-Fort (Gard).

H. **Neporojuew** (S. Exc. Monsieur de), Maître héraut de l'Empire de Russie ; — au Sénat, St-Pétersbourg.

H. **Nervaux** (Baron Henri de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. du Plantier, 25, Périgueux (Dordogne).

A **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud** de la), ✠, archiviste de la ville de Nantes ; corr. de la Soc. des ant. de France : — r. Deshoulières, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Niort** (Géraud de), avocat à la cour d'appel de Paris ; — r. du Mont-Parnasse, 41, Paris, et Grand'rue, 67, Carcassonne (Aude).

H. **Nos** (Comte des) ; — † 13 juillet 1890.

H. **Noüe** (Vicomte Charles de la), député et conseiller gén. des Côtes-du-Nord, comm. de St-Grégoire ; — chât. des Aubiers, p. Yffiniac (Côtes-du-Nord), et r. de Lille, 44, Paris.

H. **Oberkampff de Dabrun** (E.-G.-Ch.) ; — chât. d'Ayrolles, Les Mages (Gard).

H. **Odet** (Maurice d') ; — St-Maurice, Valais (Suisse).

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

P. H. **Orléans** (S. A. R. Monseigneur le Prince Emmanuel d') ; — av. Kléber, 9, Paris, et chât. de Mentelberg, p. Innsbrück, Tyrol (Autriche).

H. **Ornano** (Comte Paul d') ; — r. du Mont-Thabor, 9, Paris.

H. **Padula** (Antoine), gr.-offr de l'Ordre du Libérateur, comm. du St-Sépulcre, etc.; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc. ; — Via Principe Amedeo, 47, Rome.

H. **Palluat de Besset** (Comte), anc. conseiller gén. de la Loire, comm. de Charles III, ch. de St-Grégoire, etc. ; de la Soc. de la Diana ; — r. de Marignan, 6, Paris, et chât. de la Salle, p. Balbigny (Loire).

H. **Palluat de Besset** (Vicomte Henri) ; — mêmes adresses.

H. **Pantin de la Guère** (Comte Alphonse de), anc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

zouave pontifical, ch. de Malte, commr de l'O. R. de Charles III ; de la Soc. des ant. du Centre, etc. ; — chât. de Dames, St-Eloy-de-Gy (Cher), et r. de Paradis, 22, Bourges.

H. **Parc** (Vicomte Maurice du) ; — chât. de Murinais, p. St-Marcelin (Isère).

H. **Pascal** (Monseigneur A.-M.), Chanoine d'Aquin, curé de Cabriès, avocat de St-Pierre, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontific. ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — Cabriès (Bouches-du-Rhône).

H. **Pascal** (Louis) ; — chât. de Respide, Langon (Gironde).

H. **Pasdeloup** (Comte de), ✲, anc. capitaine de cav. ; — r. Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Pasini** (F. Ferruccio, chevalier de), ch. du St-Empire Romain, gr-offr du St-Sépulcre, du Christ de Portugal, etc. ; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc. ; — via Due Macelli, 3, Palazzo Ruspoli, Rome (Italie).

H. **Patek de Prawdzic** (Comte Léon de), ch. de l'O. Teutonique ; de l'Acad. Chablaisienne ; — chât. de Beaurain, Thonon (Haute-Savoie).

H. **Paterno Ventimiglia et Moncada** (Hector), marquis de Spedaletto et de Regiovanni, comte de Prades, baron Mugnos, chev. grand-croix de l'O. R. Constantinien de St-Georges, etc. ; — via Lungarini, 31, Palerme (Sicile).

H. **Pau** (l'Abbé), chanoine hon., aumônier à la manuf. de la Cascade ; — près Bort (Corrèze).

H. **Payan d'Augery** (Charles) ; — † 18 déc. 1890.

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. de Téhéran, 21, Paris, et chât. de l'Étang-la-Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. **Pellot** (Paul), lic. en droit, membre corr. de l'Acad. Nation. de Reims ; de la Soc. Française d'Archéologie ; — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

A. **Peloux** (Félix), lic. en droit ; — r. Consolat, 170, Marseille (B.-du-R.).

H. **Peralada** (S. Exc. le Comte de), marquis de Bellpuig, comte de Zabella, grand d'Espagne de 1re classe, sénateur de droit, ch. de la Royale Maestranza de caballeria de Valence ; — calle Union, 10, Madrid.

H. **Perregaux** (Samuel de), capitaine d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'Héraldique ; — Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Émile), lic. en droit ; — r. des Arcades, 3, Marseille (B.-du-R.)

C. **Perroy** (Georges) ; — r. Cozette, 20, Amiens (Somme).

P. H. **Pettenegg** (Comte Ed.-G. de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; prést de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler ;* — III 3, Heumarkt, 9.

H. **Peyrade** (Henry **Espitalié** de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.).

H. **Piè de Concha** (Don Luis de **Silva** y **Fernandez**, comte de), O. ✠, ministre résident, gentilhomme de la chambre de S. M. Catholique, ch. de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, comm. de nombre de l'O. R. de Charles III ; — calle Ferraz, 16, Madrid.

H. **Pietramellara** (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm. de l'Ordre de Pie, ch. de Malte, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux — palazzo de 'Cinque, Rome.

H. **Pimodan** (Marquis de), duc de **Rarécourt-Pimo-**

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dan ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

H. **Pinelais** (Benoît de la), O. ✠, capitaine de frégate en retraite, admr de la Mutuelle militaire, offr de l'O. R. du Cambodge, chev. du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — r. Nouvelle, 1, Paris.

H. **Pinheiro de Almeida da Camara Manoel** (Jeronymo), consul de 1re classe, ch. des O. de Pie et de Léopold (Belgique) ; secr. adjoint de la Soc. royale de géogr. de Lisbonne, etc. ; — r. de Vasco de Gama, 7, Lisbonne.

P. H. **Piolin** (Dom Paul) ; — † 6 nov. 1892.

H. **Planta de Wildenberg** (Comte Louis de) ; — Montélimar (Drôme).

C. **Planté** (Jules), notaire ; — Ballots (Mayenne).

H. **Poidebard** (William), ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. de la Diana ; — r. de Jarente, 11, Lyon (Rhône).

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de St-Grégoire-le-Grand ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, anc. préfet, ch. grand-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; — même adresse.

H. **Polignac** (Comte Guy de), offr de cavalerie démiss. ; ch. de Malte, etc. ; — r. de Lille, 72, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), ch. de Malte, etc. ; — r. Lavoisier, 6, Paris.

H. **Pollaci Nuccio** (Chevalier Fedele,) ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de la Consulte Hérald. de Sicile ; de la Soc. d'hist. sicilienne ; des Acad. Royales de Palerme, Catane, etc. ; — via Alloro, 68, Palerme (Sicile).

P. H. **Poncins** (Comte Léon de), prést de la Soc. archéol. de la Diana ; — Feurs (Loire).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad. des Arcades; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. **Portal** (Chevalier Emmanuel), ingénieur, ch. de la Couronne d'Italie; membre d'honneur du Félibrige; membre corresp. de l'Acad. Royale héraldique d'Italie; membre hon. de l'Institut hérald. Italien; — via Gaggini, 84, Palerme (Sicile).

H. **Porte des Vaux** (Comte de la), ✻; † 11 avril 1890.

H. **Potocki** (Comte (Nicolas); — av. de Friedland, 35, Paris.

H. **Pottier** (le Chanoine Fernand), prés[t] de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne; — r. du Moustier, Montauban (Tarn-et-Garonne).

H. **Prinsac** (Stanislas de **Tholomèse**, baron de), ✻, anc. officier d'Éclaireurs; — chât. de Sadeillan, p. Miélan (Gers), et (en hiver) r. de la Préfecture, 18, Pau (B.-Pyr.).

H. **Proyart** (Fernand), avocat; de la Soc. des Ant. de Picardie; — r. St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

H. **Puisieux** (Alfred de), de la Soc. des ant. de Picardie; — r. Gribeauval, 11, Amiens (Somme).

H. **Pyrent de la Prade** (Comte E.), ✻, anc. conseiller gén. du Puy-de-Dôme, comm. de St-Grégoire, gr.-officier du Nichan Iftikar, ch. des O. du Christ et du St-Sépulcre, etc.; — pl. Vendôme, 21, Paris, et pl. Michel de l'Hospital, 2, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

H. **Rafélis de Bróves** (l'Abbé de); — St-Jean-du-Pin, p. Alais (Gard).

H. **Raffélis-Soissan** (Comte Louis de); — r. Haxo, 6, Marseille (B.-du-R.)

H. **Raineri-Biscia** (Comte), comm. du St-Sépulcre, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie; de plusieurs Soc. savantes; — Bologne (Italie).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Ramel** (Fernand de), ✻, ⚜, député du Gard, Docteur en droit, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation ; — Alais (Gard).

H. **Ramione** (Comm^r Vincent **Palizzolo Gravina**, baron de), membre et prés^t de plusieurs Soc. sav., littér. et art. ; grand-croix de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

H. **Réaux** (Marquis des) ; — chât. de Coclois (Aube).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm., etc. ; — r. Chartraine, 59, Évreux (Eure-et-Loir).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Provins (Seine-et-Marne).

H. **Reinach-Werth** (Baron de), O. ✻, anc. Préfet, Commandeur de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand ; Vice-Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — av. Duquesne, 11, Paris, et chât. de Niedernai (Basse-Alsace).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✻, anc. ministre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Reiset** (Vicomte Henry de) ; — r. Lauriston, 83, Paris, et chât. de Vic-sur-Aisne (Aisne).

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff, Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, Commandeur de l'O. Imp. de St-Wladimir, Président de la Soc. Agricole et horticole du S.-O. de l'Empire de Russie ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétesbourg.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Réveillé de Beauregard**, offr du Medjidieh et du Nicham Iftikar ; membre actif de la Soc. de stat. de Marseille, etc. ; — r. des Pénitents noirs, 8, Aix (Bouches-du-R.).

A. **Révérend** (Vicomte Albert), dir. de l'*Ann. de la Noblesse ;* — cité Gaillard, 1, Paris,

H. **Révérend du Mesnil** (Vicomte Edmond), anc. magistrat ; des Soc. franç. d'archéol., de la Diana, etc. ; dir. de la Revue *L'Ancien Forez* ; — chât. de Daron, p. St-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

H. **Riberolles** (Henri de) ; — chât. de Bulhon, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. **Rivoire La Bâtie** (Marquis de), comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare, etc. ; — r. Trézel, 4, Paris.

H. **Rivoire La Bâtie** (Comte Emmanuel de) ; — Montceau, p. Bourgoin (Isère).

H. **Robert** (l'Abbé Alix), archiprêtre, curé doyen de St-Nic. de Rethel ; — gr. rue, Rethel (Ardennes).

H. **Robinet** (l'Abbé) ; — pl. Magdeleine, 13, Verdun (Meuse).

H. **Rochas d'Aiglun** (Albert de), O. ✻, I. P. ✪, lt-colonel du Génie ; admr de l'École polytechnique ; commr de Ste-Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne, etc. ; — École polytechnique, Paris.

H. **Rochebrochard** (Comte Louis de la) ; — gr.-r. Notre Dame, 8, Niort (Deux-Sèvres).

H. **Rochegarnier** (Edmond de la) ; — chât. de Roscanvec, p. Elven (Morbihan).

H. **Rochereau de la Sablière** (Ch.), lic. en droit ; — boulev. Haussmann, 140, Paris.

H. **Rohan-Chabot** (Comte Philippe de), anc. officier, chevalier de l'O. de St-Alexandre de Bulgarie ; — r. de Vaugirard, 77, Paris.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Rojas** (Marquis de), I. P. ✠, anc. ministre plénip. et envoyé extr. des États-unis de Venezuela, gr.-croix d'Isabelle-la-catholique, etc.; membre corr. de l'Acad. espagnole; — r. Roquépine, 9, Paris.

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte Olivier de), anc. Élève de l'École des chartes; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), anc. s.-préfet, offr de la Couronne de Chêne; — r. Frédéric Bastiat, 5, Paris.

C. **Romitelli** (le Chanoine M.-L.), docteur en droit civil, criminel et canonique; chanoine de Pérouse; — loggie di San-Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), ch. de l'O. R. de Charles III, etc.; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Comte Félix de); — † mars 1893.

H. **Roquefeuil** (Vicomte Robert de); — r. St-Antoine, 4, Versailles (S.-et-O.)

H. **Roquemont** (le Président **Hecquet** de), ✠; † 3 mars 1893.

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), anc. préfet; — Chartres (Eure-et-Loir).

P. H. **Roselly de Lorgues** (Comte), O. ✠, Grand-Croix des Ordres Pontif. de St-Grégoire et du St-Sépulcre, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux; — r. Chomel, 16, Paris.

H. **Roserot** (Alphonse), archiviste de la Haute-Marne; — r. du Palais, 3, Chaumont (Haute-Marne).

H. **Rostaing** (Marquis de), C. ✠; — † 26 nov. 1889.

H. **Rostaing** (Baron Hugues de); — boulev. de la Mairie, 22, Montbrison (Loire).

H. **Roure** (Baron du), Directeur de la *Revue de Provence*; — r. Goyrand, Aix-en-Provence, et chât. de Barbegal, p. Arles (B.-du-Rhône).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Rozière** (Ernest de), anc. secr. d'ambassade ; — chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — av. Montespan, 3, Paris.

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. offr au service du St-Siège — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Russo** (l'Abbé Giuseppe), docteur en droit ; de la Soc. sicilienne pour la « Storia patria » de Palerme ; prést hon. de l'Acad. Dante Alighieri ; membre hon. de l'Acad. St-Thomas d'Aquin de Girgenti, etc. ; — via Sferri, 33, Girgenti (Sicile).

H. **Sabart de la Boisselle** (Mademoiselle A.) ; — Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

H. **Sainsbut des Garennes** (Charles de) ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand (P.-de-D.), et chât. des Garennes, p. St-Pourçain (Allier).

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc.; — r. d'Anvers, 3, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Aldegonde** (Comte Emmanuel de) ; — boul.-Raspail, 10, Paris, et chât. de Troissy, p. Port-à-Binson (Marne).

H. **Saint-Arroman** (Raoul de), ✠ I. P. ⚜, commandeur de plusieurs Ordres ; du Comité des travaux hist. et scient., du Comité de la Soc. des gens de lettres, etc.; — r. de Verneuil, 11, Paris.

H. **Saint-Chéron** (Alexandre de **Guyard** de) ; — † 8 avril 1892.

H. **Saint-Clair** (Georges de) ; — av. Marceau, 70, Paris.

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier se-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cret de cape et d'épée de S. S.; — des Soc. de la Diana, de la Suisse Romande, etc.; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Geniez** (Stanislas de **Baderon-Thézan,** baron de **Maussac,** marquis de); de la Soc. archéol. du midi de la France (Toulouse), etc.; — chât. de l'Hermitage, p. Servian (Hérault), et chât. du Cormier, p. Saintes (Charente-Inf.).

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de); — chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. **Saint-Pern** (Baron René de), directeur du haras de Libourne; — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot,** comte de), ch. de Malte; de la Soc. hist. et arch. du Périgord, etc.; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Salleron** (Georges); — r. Sainte-Sophie, 19, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Salles** (Cher Félix de), avocat, anc. conseiller de légation, ch. affilié de l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, comm. de St-Grégoire, etc.; — † 22 déc. 1891.

H. **Salles** (Marquis des); — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Salles** (Comte François des); — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Salvador** (Baron), I. P. ✠, secrét. de légation honoraire, offr de la Couronne royale de Roumanie, etc.; — av. du Bois de Boulogne, 11, Paris.

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✠; — r. Thiers, 24, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), ✠, Membre hon. de l'Assoc. des chevaliers Pontificaux; de la corpor. des Publicistes chrétiens; Félibre-Mainteneur de Languedoc, etc.; —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Alais (Gard), et chât. de la Nougarède, p. St-Florent (Gard).

H. **Sarrebourse d'Audeville** (André de) ; — r. de Rennes, 75, Paris.

H. **Sarrebourse d'Audeville** (Gustave de), ✲, ⚜, anc. s.-préfet, anc. capitaine adj.-major aux Volontaires bretons (1870-71) ; de l'Acad. de Vaucluse ; — r. St-André, 14, Avignon (Vaucluse).

H. **Sartorio**, marquis d'**Anatista** (Docteur Gaëtan), anc. médecin en chef de l'armée mérid. d'Italie, comm. de la Couronne d'Italie et de l'Osmanié (en brillants), etc.; — via Roberto Savarese, 31, Naples.

A. **Sartorio** (Charles de) ; — boul. de la Madeleine, 183, Marseille (B.-du-R.).

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; — chât. de St-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Schedoni** (Marquis de), ✲ ; — † 25 juin 1890.

H. **Schæffer** (Paul), avocat, anc. s.-préfet, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. du Périgord ; — r. de la Boétie, 24, Périgueux (Dordogne).

H. **Schlemmer** (Cher Charles de), ⚜, ch. affilié de l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, comm. du Lion et Soleil, Prést fondateur du Cercle Français ; — r. St-André, 573, Fiume (Hongrie).

P. H. **Seguins-Vassieux** (Marquis de), cher de l'O. R. du Lis ; — Carpentras, et chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. **Ségur** (Comte Pierre de), anc. auditeur au Conseil d'état ; — avenue Montaigne, 53, Paris.

H. **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — av.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. **Serène d'Acquéria** (Louis de), lieut. d'artillerie ; — Korsör (Danemark).

A. **Serennes** (Vicomte Henri de) ; — r. de Sontay, 5, Paris.

P. H. **Séville** (S. A. Monseigneur le Prince Don Henri de **Bourbon**, duc de), Grand d'Espagne de 1re classe, gr.-croix de l'O. R. de St-Hubert, etc.; — Madrid (Espagne).

H. **Sigaud de Lestang** (Fr. de) ; — St-Félicien (Ardèche).

H. **Silvestri** (Dr Clinio), v.-consul de Vénézuéla à Rome, comm. de l'O. du Libérateur, etc.; — via Tiburtina, 21, Rome.

H. **Simony** (Vicomte de), ✲, comm. d'Isabelle-la-catholique, chev. de l'Ordre de Pie, etc.; — St-Remy (Saône-et-Loire).

H. **Siorac** (Armand de), ✲, anc. inspr divis. des lignes télégr. ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — villa Morilleux, p. Périgueux (Dordogne).

H. **Souancé** (Vicomte Hector de) ; — r. Montaigne, 15, Paris.

C. **Souëff** (Charles), avocat ; de la Soc. des ant. de Picardie, etc. ; — Presles-Thierny, p. Laon (Aisne).

C. **Soulaine** (Henry de), de plusieurs soc. savantes ; — r. Cler, 40, Paris, et villa L'Ermitage, Senlisse, p. Cernay-la-ville (Seine-et-Oise).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix «*Pro Ecclesiâ et Pontifice* » et de la médaille milit. « *Benè merenti* » ; de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — boul. Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

P. H. **Sourindro Mohun Tagore** (S. A. le Radjah), I. P. ✠, gr.-croix de plusieurs Ordres ; — Paturiaghata Raj Bati, Calcutta (Hindoustan).

H. **Staël Holstein** (Baron Auguste de), docteur en philosophie, conseiller honor. en retraite, ch. des O. de St-Jean et de François-Joseph ; — chât. de Testama, p. Riga et Pernau, Livonie (Russie).

H. **Starrabba**, Baron de **San-Gennaro**, anc. archiviste aux Archives d'état de Palerme, commr du St-Sépulcre, corrt de l'Acad. roy. hérald. d'Italie, etc.; — Palerme (Sicile).

H. **Surel de St-Julien**, Comte de **Saint-Haond** (Amédée de), camérier secret de cape et d'épée de S. S.; de la Soc. Éduenne ; — r. du Commerce, 17, Riom (Puy-de-Dôme), et chât. de Surel, p. Retournac (H.-Loire).

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc.; — — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

C. **Tadolini** (Commandeur Jules), professeur à l'Acad. du Panthéon ; de l'Acad. des B.-A. de Pérouse ; ch. de St-Grégoire, de la Couronne d'Italie, etc.; — Corso, 472, Rome (Italie).

P. H. **Tamizey de Larroque** (Philippe), ✠, ✠, corr. de l'Institut de France, membre du Comité des trav. hist. et scient., etc.; — pavillon Peiresc, Gontaud (Lot-et-Garonne).

P. H. **Tanguay** (Monseigneur Cyprien), prélat de la maison de S. S., docteur ès-lettres de l'Université Laval, attaché au Bureau des statistiques du Canada ; de la Soc. Royale du Canada ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

H. **Tardieu** (Ambroise), historiographe de l'Auvergne, Officier du Nichan-Iftikar, chev. de St-Grégoire-le-Grand, de François-Joseph et d'Isabelle-la-catholique ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

corresp. de l'Institut archéol. d'Allemagne ; de l'Acad. Royale d'hist. de Madrid, etc.; — Herment (Puy-de-Dôme).

H. **Tassinari** (l'Abbé J.) ; — † 11 nov. 1892.

H. **Tassin de Montaigu** (Henri) ; — r. Pierre-Charron, 59, Paris, et chât. de Pasmoulet, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

C. **Tausin** (Henri), r. de Tunis, 3 ; — St-Quentin (Aisne),

H. **Teil** (Baron du), ch. de St-Jean de Jérusalem, etc.; — Guatémala (Amérique centrale).

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Teissier** (Gaston), anc. zouave pontifical, décoré de la croix *Pro Petri Sede* et de la médaille militaire *Benè Merenti ;* de l'Assoc. des chevaliers pontificaux ; — r. Sénac, 43, Marseille (B.-du-R.).

H. **Teissier** (Octave), ✻, I. P. ⚜, ancien archiviste de la ville de Marseille, bibl. de la ville de Draguignan, prést hon. de la Soc. acad. du Var, etc.; — r. de la République, 11, Draguignan (Var).

H. **Temple de Rougemont** (Comte Albéric du) ; des Soc. d'archéol. de Chartres et de Châteaudun ; — Chartres, et chât. de Vrainville, p. Bonneval (Eure-et-Loir).

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville ;** — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terrasson** (Madame René de), née **Villebois-Mareuil ;** — chât. du Plessis, p. Durtal (Maine-et-Loire).

H. **Terris** (Jules de), notaire, ch. de St-Grégoire, etc.; des Acad. d'Aix, d'Avignon, etc.; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Terrouenne** (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie ; — chât. de la Melleraye, p. Orléans (Loiret).

H. **Tesson** (Alfred de), ✻, capitaine de frégate en re-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

traite, ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc.; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc.; — boul. du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjt de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. de Noailles, 17, St-Germain-en-Laye (S.-et-Oise), et r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Tiersonnier** (Philippe), lic. en droit, s.-lieutenant de réserve au 12e d'inf.; président de la Conférence St-Benoît de l'Assoc. cathol. de la Jeunesse française ; de la Soc. polymathique militaire ; — r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.).

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ancien sous-préfet ; — r. de Vienne, 21, Paris.

H. **Touchebœuf,** comte de **Clermont** (Guyon de) ; — † 20 nov. 1891.

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc.; — r. St-Honoré, 390, Paris, et chât. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour** (Henri de la), attaché au Cabt des médailles de la Bibl. nat.; — av. de Breteuil, 7, Paris.

A. **Tour** (Paul du **Fayet** de la) ; — chaussée du Pont, 1, Boulogne (Seine).

H. **Tour-d'Auvergne** (Comte de la) ; — r. St-Martin, 34, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais), et chât. de la Vigne-Scorraille, p. Ally (Cantal).

H. **Tournemiche** (l'Abbé Émile), curé de Vennecy, cher d'Isabelle-la-catholique ; — Vennecy (Loiret).

H. **Travers** (Émile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture; comm. de nombre d'Isabelle-la-catholique, comm. de St-Grégoire, etc. — du Conseil

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la Soc. française d'archéol.; corresp. de l'Acad. royale de la Historia (Madrid) et de la Soc. des ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, Constantinien, etc.; — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vamnadeuc, en Pléven, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Trétaigne** (Baron de), Membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Festieux. chev. de l'Ordre Pontifical de St-Sylvestre, Donat de 1re classe de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, membre du Conseil de l'Assoc. des chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G.), curé-doyen d'Hiersac ; de la Soc. arch. de la Charente, etc.; — Hiersac (Charente).

H. **Trivulzio** (Comte Joseph) ; — † 17 déc. 1890.

H. **Trooz** (Jules de), écuyer. député, ch. de l'Ordre de Pie, etc.; de l'Institut arch. Liégeois ; — r. de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. **Urdaneta** (Amenodoro), ch. des O. de Pie et du Libérateur, décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; corresp. de l'Acad. royale d'Espagne, de l'Acad. de Séville, etc.; — via Milazzo, 13, Rome.

H. **Vallière** (Henri de **Boisguéret** de la) ; des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc.; — r. du Mail, 16, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Van Robais** (Armand) ; — † 19 mars 1890.

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vassallo-Paleologo** (Chevalier Fr.), vice-consul de Monaco, off. de l'O. du Libérateur, etc.; de l'Acad. Dante

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Alighieri de Catane, etc.; — Via Libertà, 47, Palerme (Sicile).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p, Moisdon-la-Rivière (Loire-Inf.).

H. **Vaujany** (Vicomte de), ✠ ; — † 9 nov. 1893.

H. **Vaulchier du Deschaux** (Marquis de), ✠, membre corr. de l'Acad. de Besançon ; — au Deschaux (Jura).

H. **Vauloger de Beaupré** (René de), avocat ; de la Soc. arch. scient. et litt. du Vendômois ; — r. Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde),

H. **Vautheleret** (Baron de), ✠, v.-prés[t] de la Soc. de topogr. de France, comm. des O. d'Isabelle la catholique, du St-Sépulcre, etc.; — r. St-Georges, 28, Paris, et villa St-Louis, Menton (Alpes-Mar.).

H. **Vendômois** (Comte de), ✠ ; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — Fontaine (Saône-et-Loire).

H. **Vernou-Bonneuil** (Marquis de), O. ✠ ; — † 29 mai 1893.

H. **Verpy** (Albert), ✠, chef à la dir. gén. de l'Enreg. et des Domaines ; de la Soc. de législ. comparée ; — r. St-Honoré, 267, Paris, et à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

H. **Verthamon** (Comte de), de la Soc. de géogr.; — chât. d'Hauterive, p. St-Germain-d'Esteuil (Gironde).

H. **Viale-Rigo** (Sébastien de), ✠, anc. consul général, comm[r] de l'O. du Libérateur, officier de Charles III et du Christ de Portugal, chev. de l'Ordre de Pie ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris ; — r. de la Néva, 6, Paris.

H. **Vidau** (Comte de), ✠, capitaine d'inf. dém[re] ; — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. **Vieuville** (Charles de la). ch. de l'O. de Pie IX ; — r. d'Aguesseau, 4, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Tourdelin, p. Bécherel (Ille-et-Vil.).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Viguerie** (Auguste de) ; — r. Jacob, 52, Paris.

H. **Villaret** (Mademoiselle Amicie de **Foulques** de), ✠, de la Soc. Dunoise ; — r. Jeanne d'Arc, 20, Orléans (Loiret).

H. **Villars-Brancas** (Comte de **Hibon de Frohen**, duc de) ; — † 6 juin 1892.

H. **Villebois-Mareuil** (Baron Godefroy de) ; — chât. de la Ferrière, p. Segré (Maine-et-Loire).

H. **Villenoisy** (François de), attaché au Musée des ant. nationales à St-Germain-en-Laye ; m. corresp. de la Soc. des antiquaires de France ; secr. de la Soc. philologique et de l'Œuvre de St-Jérôme ; — r. de Monceau, 9, Paris.

P. H. **Villermont** (Comte Charles de), grand-croix des O. de St-Grégoire et de François-Joseph, etc.; — † 9 fév. 1893.

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), officier démiss., avocat, anc. sous-préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris, etc.; gr.-off. de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. — av. Victor Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de). anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Régiment de zouaves (France), chevalier de l'O. R. M. de François 1er, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Benè merenti* ; président d'honneur de l'Acad. Lamartine, etc.; — r. St-Luc, 12, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Marquis de) ; — † 18 août 1889.

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. lorraine ; associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Visien** (Comte de); — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Vitton de Peyruis** (Comte de), chevalier de St-Sylvestre ; de la Soc. archéol. d'Avranches, etc.; — chât. de Langevinière, p. Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques,* ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'Or), etc. ; — Oisterwijck (Brabant, septentrional (Hollande).

A. **Wailly du Roselle** (Julien de) ; — r. Barthélemy, 18, Marseille (B.-du-R.).

H. **Wall** (Vicomte de) ; — boul. Malesherbes, 68, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blacquel de Croix,** baron de); bibl.-archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-Inf.; — r. Royale, 9, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Yanville** (Raymond **Coustant**, comte d'), ch. de Malte et de St-Sylvestre ; de l'Assoc. normande ; — r. Richepanse, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

H. **Yanville** (Comte Henry d') ; — boul. Péreire, 224, Paris, et chât. du Tillet, p. Cires-les-Mello (Oise).

H. **Yanville** (Comte Raoul d') ; — r. de Madrid, 19, Paris.

H. **Zauli-Sajani** (Professeur Livio) ; — r. Caterina Sforza, 20, Forli (Italie).

DERNIÈRES ADMISSIONS

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. La Bazoche-Gouët (Eure-et-Loir).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Portes** (René **Bittard** *des*) ; Docteur en droit, ancien Chef de cabinet au ministère de la Justice ; Comm. de Saint-Grégoire et de l'O. R. de la Conception, ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc., — de la Société Bibliographique et de la Société d'histoire diplomatique ; — r. de Naples, 44, Paris.



- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1895 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 31 juin.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1894 et les cotisations arriérées à *Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.* Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le Président.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte portant l'"indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*

Est-ce donc vrai que le mieux est l'ennemi du bien ?... J'avais, pour le présent Annuaire et ses successeurs, fait choix d'un pa-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pier de beaucoup supérieur à celui de l'Annuaire de 1893. Or, par distraction, c'est un autre papier qui a été expédié à l'imprimeur, et je n'ai découvert l'erreur qu'en recevant le tirage des 276 premières pages de l'Annuaire de 1894.

Je prie donc mes chers et honorés Collègues de me faire la grâce d'être indulgents, leur promettant de veiller au grain pour que... le mieux ne soit plus l'ennemi du bien.

Et maintenant je les convie à la lecture des *Sources du Nobiliaire de l'Artois,* que notre docte Collègue le **Baron Cavrois** a omis de signer ; — ce qui prouve bien que les meilleurs d'entre nous peuvent être sujets à distraction.

O. P.

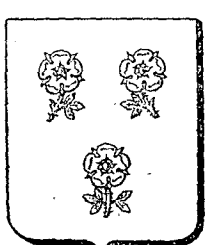

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

SOURCES

DU

NOBILIAIRE DE L'ARTOIS

La province d'Artois, actuellement comprise dans le département du Pas-de-Calais, avait, à peu près, les mêmes limites que celui-ci, en ayant soin toutefois d'en retrancher le Boulonnais, qui était rattaché à la Picardie. Elle avait ARRAS pour capitale, et comptait plusieurs villes, rangées dans l'ordre suivant [1] : St-Omer, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, Hesdin, St-Pol, Pernes, Lillers.

Erigée en Comté par le Roi St Louis en faveur de son frère Robert, elle devint le théâtre des plus brillants faits d'armes, depuis la glorieuse défaite d'Azincourt, jusqu'aux victoires de la plaine de Lens qui ont immortalisé les descendants de ses anciens héros.

Elle était gouvernée par des ETATS qui se réunissaient régulièrement chaque année et se composaient,

[1] Notice de l'Etat ancien et moderne de la Province et Comité d'Artois, par Bultel, 1748, p. VIII.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comme les États-Généraux du royaume, de Députés des Trois-Ordres. Anciennement l'ordre de la noblesse comprenait tous ceux qui avaient une Terre à clocher, ce qui suffisait pour leur donner Entrée, Séance et Voix délibérative : mais un Règlement royal finit par exiger qu'on fît la double preuve d'être *noble de quatre générations de cent ans* au moins, et *seigneur de paroisse* ou d'*église succursale* [1].

La plupart des documents relatifs à la noblesse d'Artois sont encore centralisés dans les grands dépôts de la ville d'Arras, où nous en avons fait le relevé ; nous avons surtout étudié les manuscrits, parce qu'ils offrent évidemment un intérêt tout spécial. Le public les connaît peu, quand il ne les ignore pas complètement, tandis que les livres imprimés peuvent se rencontrer dans un grand nombre de bibliothèques.

PREMIERE PARTIE

LES MANUSCRITS

§ Ier. — *Archives du Département du Pas-de-Calais.*

Fonds des États d'Artois : voir le Répertoire des Délibérations, au mot *noblesse.*

Répertoire général des Registres aux Commissions et Provisions du Conseil provincial d'Artois :

[1] Histoire des Etats d'Artois, par François Filon, 1861.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

1re Série : — 24 Registres de 1544 à 1771, commençant par les Lettres-Patentes de l'Empereur Charles-Quint relatives à l'érection en Baronnie de la terre de Bainghen, et finissant par les Lettres de noblesse accordées par Louis XV à Jules-César Norbert Locher, capitaine au Régiment suisse de Diesbach.

2e Série : — 8 Registres de 1771 à 1790.

Élection provinciale d'Artois.

Ce fonds est extrêmement riche en documents, divisés en plusieurs séries.

A. Registres aux Commissions, Provisions, Sentences et Lettres de noblesse formant 10 volumes in folio, avec table à la fin de chaque registre et comprenant les années suivantes :

1 Années 1575 à 1587.
2 dº 1587 à 1595.
3 dº 1595 à 1607.
4 dº 1613 à 1639.
5 dº 1675 à 1714.
6 dº 1735 à 1745.
7 dº 1746 à 1758.
8 dº 1758 à 1769.
9 dº 1769 à 1776.
10 dº 1777 à 1783.

B. *Série des Cartons et Registres.*

Enregistrement d'armoiries. Lettres de noblesse, Titres de Conseillers. — 1665 à 1789 . . . . . 1 carton
Déclaration des anoblissements 1581 à 1606 1 carton
Généalogie de la maison des Hornes. . . . 1 carton
dº de Runes. . . . . 1 carton
dº de Gantès . . . . . 1 carton
dº de Cordelier. . . . . 1 carton
dº de Quellerie-Chanteraine. 1 carton
dº de Pippre. . . . . 1 carton

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dº de France. . . . . 1 carton
dº d'Auxy. . . . . 1 carton
Famille de Henin. Déclaration d'anoblissement 1609 . . . . . 1 carton
Titres de noblesse: Familles de Longueval et d'Alciaty . . . . . 1 carton
Maisons de Croy et de Bolainvillers. . . . 1 carton
Droits et Privilèges, Elus d'Artois, Offices, Amortissements, centièmes, abbayes. . . . 1 carton
Fermes des anciens impôts, Prestation de serment, Enquête, assignation, 1668 à 1785 . 1 carton
Fermes des anciens impôts, serment des Employés, 1746 à 1784. . . . . 3 cartons
Compte d'aides, 1456. . . . . 1 carton
Production des sacs, 1688 à 1789. . . . . 1 registre
Plaids, 1594 à 1677. . . . . 5 cartons
(Dépôt), 1613 à 1670. . . . . 1 Registre
Audiences, 1692 à 1770. . . . . 20 cartons
Dictums 1700 à 1764. . . . . 9 cartons
Jugements, 1729 à 1739. . . . . 1 carton
1776 à 1789. . . . . 1 carton
Procès, Informations, sentences, oppositions, 1500 à 1790. . . . . 1 carton
Registre aux procès jugés, 1770 à 1787. . . . 1 carton
Registre aux saisies réelles, 1772 à 1790. . 1 registre
Registre aux Consignations, 1774 à 1790. . . 1 carton

C. *Enregistrement d'armoiries*, de 1665 à 1670 : un volume in-folio, avec magnifiques blasons coloriés sur parchemin, comprenant les familles suivantes.

1. Jean Jacques de la Porte, sr de la Motte.
2. François Albert de la Motte, sr du Troncquoy.
3. Charles Vignon, sr Donvencourt.
4. Ignace Boudart, sr de Warlincourt.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

5. François Bassee, sr d'Esquires.
6. Oudart J. de la Buissière, sr de Lusy.
7. Philippe Denis, sr de Sapigny.
8. Jean François Damiens, sr de Waringhem.
9. Jacques d'Ostrel, baron de Flers.
10. Jean François de Partz, sr de Herlin.
11. Charles de Moncheaux, sr de Foncquevillers.
12. Jacques Louis de Mullet, sr de la Laque.
13. Robert le Petit, sr de Villers-sire-Simon.
14. Louis Dominique de Venant, sr de Saternault.
15. Adrion d'Oosterlinck, sr de Blangermont.
16. Jacques Philippe de Rocourt, sr de la Libaude.
17. Gerard Jean de Cuinghem, sr de St Laurent.
18. Jean Louis Segon, sr du Hamel.
19. Philippe le Clément, sr de St-Marc.
20. Maximilien Desmettes, sr de Grossart.
21. Thomas Rober Maillot, sr de Honvignœul.
22. Louis Georges le Josne, sr de Grands-Maretz.
23. Philippe de Mol, sr de Gricourt.
24. François Gosson, sr de Petit-Préel.
25. Philippe François de Hauteclocque, sr de Quatre-Vaux.
26. Philippe de Vuidebien, sr d'Ignaucourt.
27. François le Pippre, sr de Bonmarché.
28. Charles de Vandolre, sr de la Watines.
29. François de Guargant, sr de Pompris.
30. Louis Cornaille, sr d'Oppy.
31. Jean Albert du Val, sr de Berles.
32. Gabriel de la Mire, sr de la Motte.
33. Antoine Chivot, sr de Lobbes.
34. Mathieu Morant, sr de Nouvion.
35. Charles du Mont St-Eloy, sr de Mesgalant.
36. Lamoral de Velare, sr de Zantforde.
37. Hector de Guargant, sr de Rollepot.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

38. Philippe Disquimud, s[r] de Baduit.
39. Joseph Boudard, s[r] de Cousturelle.
40. Charles de Fay, s[r] de la Lattrie.
41. Adrien Payen, s[r] d'Hautescostes.
42. Jacques Dupuich, s[r] de Langres.

Viennent ensuite en double les armoiries de Robert le Petit, s[r] de Villers-Sire-Simon, d'Hector de Gargan, s[r] de Rollepot, puis celles de Salperwycq, Beauvoir, Rabodanges, Cuinchy, Roucq, Morcamp, Surques et Tilly.

Enfin le Gros d'Arras renferme les minutes des contrats de mariage, des actes de donation et de testament reçus par les anciens notaires de la ville et de l'arrondissement d'Arras.

§ II. — *Bibliothèque de la ville d'Arras.*

Généalogies des familles nobles d'Artois : collection Godin comprenant 16 Volumes in-folio, avec table, et relatifs à plus de 800 familles de cette Province : nombreuses copies de Lettres d'anoblissement, contrats de mariage et autres actes, avec blasons et épitaphes.

Manuscrits du P. Ignace, capucin du XVIIIe siècle, comprenant 30 volumes in-folio, qui se décomposent en cinq séries :

A. *Dictionnaire,* dans lequel il suffit de chercher, à leur place alphabétique, les noms de famille et les noms de lieux.

B. *Mémoires.* — Voir notamment :

— Tome II — Catalogue des membres du Conseil d'Artois.

— Tome V — Généalogie des maisons : de Bour-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nonville, de Lalaing, Oudard de Renty, de Rambure.

— Tome VI — Généalogie de familles placées dans l'ordre suivant : d'Oignies, de Wassenaer, de Berghes, d'Egmont, de Croï, de Grandvillain, de Luxembourg, de Ligne-Arenberg, d'Halluin, de Withem, Ringrave de Salm, de Hornes, de Melun-Epinoy, Vte de Gand, de Montmorency, de Stavèle, de Beaufort en Artois, de Lannoy, de Cardevacque, de Mailly, de Marck, de Longueval, Cte de Bucquoy, de Bacquehem, d'Hénin-Liétard, de Mérode.

— Tome VII — Généalogies de Châtillon, de Moreuil, et Rubempré.

— Tome VIII — Généalogie des seigneurs du Châtel.

C. *Additions aux Mémoires.*

— Tome III — Généalogie de la maison du Wez, de la famille de le Rique.

— Tome IV — Généalogie de la famille d'Assignies.

— Tome V — — do — de Mancicourt.

— Tome VII — do — de Danvin.

D. *Recueils.*

— Tome II — Généalogie de Philippe de Berghes.

E. *Supplément aux Recueils.*

— Tome Ier — Généalogie d'Egmont-Pignatelli.

Recueil d'Epitaphes des églises d'Arras, par Simon Le Fèvre, baron de Blaireville. Ce recueil, de la fin du XVIe siècle, comprend 143 feuillets in-folio, avec des écussons coloriés (ms. no 328). A la fin, un extrait du P. Menestrier sur l'origine des armoiries et du blason. Il n'y a pas de table.

Epitaphier historique, critique et véridique de la Ville d'Arras, rédigé par Thurien Le Fèvre, Ecuyer, seigneur d'Aubrometz, au XVIIe siècle.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'auteur était le neveu de Simon Le Fèvre qui composa le précédent Recueil.

On ignore ce qu'est devenu le manuscrit original. Il en existe actuellement cinq copies, à savoir :

1. La plus ancienne copie date de la première moitié du XVIIIe siècle et a été encartée par le P. Ignace dans le Tome VI de ses Additions aux Mémoires, dont il vient d'être question plus haut. Sans table.

2. Cette copie est de la seconde moitié du siècle dernier et fait partie du Cabinet de M. Moncomble-Colin, venant de son beau-père, M. Maurice Colin, à Arras.

3. Manuscrit moderne (vers 1830) appartenant à M. le Comte Gustave de Hauteclocque, venant du Baron de Hauteclocque.

4. Exemplaire copié en 1846 par les soins de Mr Godin, archiviste, qui l'a légué à l'Académie d'Arras.

5. Copie établie, vers 1850, par M. Auguste Terninck, devenue la propriété de M. le baron Dard en 1889, et de M. le baron Cavrois en 1892. Précieux manuscrit, avec plans et tables, donnant des renseignements sur la généalogie et les armoiries d'un grand nombre de familles.

Dom le Pez, Religieux bénédictin de l'abbaye de St-Vaast, au XVIIe siècle, a laissé un grand nombre de manuscrit que nous allons énumérer.

Mss. n° 35. — Généalogies de Flandres, 76 feuillets, tableaux généalogiques, avec index onomastique au commencement.

Mss. n° 154. — Histoire généalogique de la maison de Berghes, par Marius Voet : 144 feuillets in-folio.

Mss. n° 284. — Armorial de l'Artois et de la Flandre.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

103 feuillets in-folio, avec dessins de blasons exécutés à la plume, dont quelques-uns coloriés.

Mss. n° 319. — Extraits concernant les familles de Flandre et d'Artois. 399 feuillets in-folio, configurations d'armoiries. Noms des seigneurs tués à la bataille d'Azincourt. Notes sur les familles de Créquy, de Ghistelles, d'Espinoy de Longueval.

Mss. n° 320. — Histoire de la maison de Longueval. 372 feuillets, avec preuves et chartes, tableaux généalogiques et index onomastique.

Mss. n° 321. — Généalogies: 240 feuillets in-folio. Généalogies de la maison royale d'Artois, de la Maison de Melun, des anciens comtes de Guînes et de Boulogne.

Mss. n° 322. — Généalogies de familles de Flandre et d'Artois. 148 feuillets in-folio. Pièces relatives aux familles de Launay, de Rely, de Bailleul-en-Artois, de Béthune. Lettres de noblesse, du ressort de la Chambre des comptes de Lille.

Mss. n° 331. — Copies d'Epitaphes. 177 feuillets in-folio. Dessins de blasons à la plume, avec table.

Mss. n° 332. — Extraits de pièces originales concernant la noblesse de Flandre et d'Artois. 263 feuillets in-folio. Dessins de sceaux à la plume, avec index onomastique.

Mss. n. 333. — Pièces originales. 291 feuillets comprenant notamment un mémorial des chanoinesses de Maubeuge, et les archives de Louis Aymard, marquis de Sailly.

Mss. n° 335. — Généalogies de Picardie, d'Artois et de Flandre. 76 feuillets in-folio, avec dessins d'armoiries à la plume.

Mss. n° 337. — Généalogies de Flandre et d'Artois.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

444 feuillets in-folio, avec quartiers généalogiques et table des familles.

Mss. n° 338. — Extraits de l'histoire nobiliaire de l'Artois. 310 feuillets, comprenant notamment le Cartulaire de l'église St Nicolas sur les fossés, à Arras, et diverses généalogies.

Mss. n° 358. — Recueil d'Epitaphes. 296 feuillets, avec table, contenant l'épitaphe de l'auteur même du recueil, décédé en 1707 à 61 ans.

Mss. n° 376. — Copies de titres concernant les familles de l'Artois. 328 feuillets concernant surtout les familles de Belvalet, Béthune, Bertoul, Bournel, Courcol, Croix, Créquy, Fiennes, La Haye, Wignacourt.

Mss. n° 672. — Copie des Cartulaires de la Brayelle et de Marœuil-en-Artois. 127 feuillets.

Mss. n° 1013. — Morts, Naissances et Mariages, concernant la noblesse de l'Artois, de l'an 1684 à 1707, année de la mort de Dom le Pez. 174 feuillets in-4°.

— Armorial général (Mss. n° 181) — 108 feuillets in-fol. du XVIe siècle.

— Blasons, croquis, généalogies (Mss, n° 923) par Jean de Launay — 249 feuillets in-fol. du XVIe siècle.

— Généalogie de la maison de Hornes, Lalaing, Berlaymont, etc., par Roland de Thiembrone : (Mss. n° 930) — 246 feuillets in-fol. du XVIe siècle.

— Généalogie des maisons de Mailly, Moreul, Créquy, Rubenpré, Mouy, Werchin, etc. (Mss., n° 919.) — 184 feuillets in-folio du XVIe siècle.

— Armorial des Pays-Bas, in-4° du XVIIe siècle : le premier (Mss. n° 554) comprend 173 feuillets ; le second (Mss. n° 1100) par Jean de Launay compte 113 feuillets.

— Croquis généalogiques des Pays-Bas (Mss. n°

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

501), du XVIIe siècle : in-4° de 99 feuillets, comprenant 499 noms.

— Armorial Général — (Mss. n° 407) du XVIIe siècle. 191 feuillets in-folio, blasons dessinés et coloriés. On lit sur le premier feuillet : « Livre à seize quartiers d'armoiries traictant de plusieurs familles, copié sur ung livre appartenant aux Etats d'Artois. »

— Extraits de Cartulaires pour l'histoire nobiliaire de l'Artois — (Mss. n° 316) du XVIIe siècle, avec un index onomastique — 296 feuillets in-folio. Copies d'originaux communiqués par les familles intéressées.

Chronologie de l'histoire moderne. — Extraits de Cartulaires concernant la noblesse de l'Artois — (Mss. n° 308) du XVIIIe siècle, par Le François de Rigauville. 179 feuillets, avec sceaux dessinés à la plume.

Généalogie de la Maison de Pas-en-Artois.

d°	de Couwing.
d°	de Beaufort.
d°	de Famechon.
d°	de Mondicourt.
d°	de Sarton.
d°	de St-Amand.
d°	de Souastre.
d°	de Bonnières.
d°	de Guisnes.

Recueil d'anoblissements, confirmations, réhabitations de Maisons et familles établies dans le pays d'Artois, Flandre et ailleurs (Mss. n° 1130). Volume in-4°, du milieu du XVIIIe siècle, comprenant 338 feuillets, avec blasons coloriés : cite plus de 400 familles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

§ III. — *Archives de l'Hôtel de Ville d'Arras.*

— Registre aux Bourgeois de la Ville d'Arras : 9 volumes in-folio, avec tables, depuis l'année 1422 jusqu'à 1791.

— Registre aux Embrevures : XVe-XVIIIe siècle.

— Registre aux Testaments : XVIe-XVIIIe siècle.

— Registre aux Protocoles du notaire Page : XVIe-XVIIIe siècle.

§ IV. — *Archives de l'académie d'Arras.*

Mémoire sur le fait de la noblesse par rapport à la Province d'Artois. In-folio du XVIIIe siècle (n° 4).

— Extraits des Registres aux Bourgeois d'Arras, (n° 5).

— Noblesse d'Artois : in-folio, avec table (n° 7).

— Répertoire des Registres aux Bourgeois d'Arras, de 1520 à 1770 (n° 10).

— Bignon : Mémoire sur l'Artois. In-folio, 1698 (n° 20).

— Notes historiques sur le Conseil Provincial d'Artois (n° 22).

— Inventaire chronologique des Chartes d'Artois, déposées à la chambre des Comptes de Lille (n° 23).

— Notes historiques sur les communes et hameaux du Pas-de-Calais : 8 volumes in-folio (n° 31).

— Généalogie des Comtes et Comtesses d'Artois : 1600. (n° 46).

— Biographies artésiennes : collection renfermée dans deux cartons A-K et L-Z.

— Dubus : Annales de Flandre et d'Artois : 8 volumes, Manuscrits du XVIIIe siècle.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— Dubus : Projet de Dictionnaire historique de Flandre et d'Artois : 10 volumes manuscrits du XVIIIe siècle.

§ V. — *Bibliothèque de la ville de St-Omer.*

— Consulter le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de St-Omer, publié en 1845 par M. Michelant : in-4° de 465 pages, avec un supplément de 90 pages, et une table.

— Table de l'Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Boulogne-sur-Mer, publié en 1884 par Ernest Deseille, in-4°.

— Consulter aussi, à la Bibliothèque de Douai, les manuscrits de Mallateau de Villerode.

§ VI. — *Collections particulières* [1].

— A *Arras* : Cabinets de MM. Paul Laroche [2]. Cte Gustave de Hauteclocque, Bon Cavrois, Maurice Colin, Gillet, Acrémant, Victor Barbier, et Adolphe de Cardevacque (où se trouve la Généalogie mss. de la famille Liot de Nortbécourt.)

— A *St-Omer* : Cabinets de MM. Deschamps de Pas, Pagart d'Hermansart, et Violette de Noircarme.

— A *Aire-sur-la-Lys* : Cabinets de M. de Beugny d'Hagerue, et de Mr Maniez où se trouve l'armorial

[1] Consulter notamment le Catalogue des Pièces recueillies par Ferdinand Dubois de Fosseux, édité par M. Laroche, in-8, Arras, 1886.

[2] Nous devons à l'obligeance de M. le Cte de Hauteclocque, de M. de Cardevacque, de M. Laroche et de M. Barbier, la communication de divers ouvrages relatifs à ce Nobiliaire.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

artésien, mss. du XVIIIe siècle, par d'Assenoy, avec blasons coloriés.

— Au château d'*Havrincourt* : Epitaphier mss. des Églises et Couvents d'Artois, 1616.

— Au château de *Beaulieu-les-Busnes* : cabinet du Cte Menche de Loisne.

§ VII. — *Bibliothèque nationale*[1].

Cabinet des Titres, N° 80 : *Armorial de Flandres, Artois et Pays-Bas*, par Jean de Launay : (XVIIe s.) N°s 643 à 646 : *Mémoires généalogiques, principalement sur les familles de Flandres et d'Artois* (XVIIIe s.).

Armorial Général, par d'Hozier : Province d'Artois, 34 volumes de texte et 35 volumes d'armoiries[2].

La Grande Collection de Picardie, appelée aussi *Collection de Dom Grenier*.

Manuscrits latins :

N° 17736, *Artesium*.

N°s 9930 et 17737, Cartulaire de l'Eglise d'Arras.

N° 10972, *Hostagia Atrebatensia*.

N° 2096 des Nouvelles acquisitions, *Chartes de Picardie et d'Artois* (recueil de pièces orig.).

[1] Les pièces suivantes nous ont été obligeamment indiquées par notre éminent collègue, M. le Vte Oscar de Poli.

[2] Consulter l'Indicateur de l'armorial général, publié par Louis Paris, 2 vol. in-8°, Paris, 1865.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DEUXIÈME PARTIE

LES IMPRIMÉS

Ces ouvrages pouvant se trouver dans toutes les Bibliothèques, nous allons les énumérer dans leur ordre chronologique, sans indication de dépôt.

Tous les livres, consacrés à la noblesse de France en général, parlent évidemment de celle de l'Artois : nous ne les mentionnerons toutefois que lorsqu'ils donneront sur celle-ci des renseignements importants ou spéciaux.

— Sommaire de la description générale de tous les Pays-Bas, par L. Guichardin. Arras, in-12, 1596.

— Histoire ecclésiastique des Pays-Bas, par Guillaume Gazet ; Arras, in-4°, 1614. (Bon à consulter pour l'armorial des Evêques.)

— *Chronicon Cameracense et atrebatense*, nunc primum in lucem edita, auctore Balderico ; Douai, in-8°, 1615.

— Duchesne. Histoire de la maison de Chastillon, Paris, in-fol. 1621 — Id. de la maison de Béthune, 1639 : Id. maisons de Guines, Ardres, Coucy, 1631.

Supplément par l'abbé Douay, 1783.

— *De Morinis et Morinorum rebus*, par Jacques Malbrancq ; 3 vol. in-4° Tournay, 1639-1654 ; avec cartes et planches d'armoiries.

— Discours abrégé de l'Artois, membre ancien de la Couronne de France, et de ses possesseurs, depuis le commencement de la Monarchie, par Charles de Combault, baron d'Auteuil. Paris, in-4°. — 1640.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Contient en autres documents une table généalogique des deux princesses d'Artois, dont l'auteur fait descendre la maison du Plessis-Richelieu, et une table généalogique des comtes et seigneurs d'Artois, depuis la seconde race des rois de France.

— Dom d'Achery. — *Veterum aliquot scriptorum spicilegium*, 13 vol. in-4°, Paris, 1653-1677. Voir, dans le tome VII, les généalogies de Bauduin d'Avesnes.

— Le Carpentier. — Histoire généalogique de Cambray et du Cambrésis ; Leide, in-4° 1661. Une table trèsdétaillée, placée à la fin du volume, permet d'y relever les familles d'Artois qui y sont citées en fort grand nombre.

— Lettres en forme de Requeste civile, Pièces et Mémoires, touchant la cause de la Baronie d'Andres, Pour la Reyne Mère du Roy, Contre Messire Charles Hyppolite de Spinola, Comte de Brouay, Gouverneur de l'Isle en Flandres, 1662, par Me Henry Daudiguier du Mazet, advocat en Parlement. — S. l. in-4°, 1662.

On trouve dans ce travail curieux et peu commun les noms des douze pairs de Flandres ; les noms des douze pairs et des douze barons du comté de Guines, le nombre des paroisses dépendant de ce comté, avec la généalogie des comtes de Guines et autres renseignements sur les baronnies et fiefs de la localité.

— Estavan Casellas. — Généalogie de la famille de Bournonville : *Doze frutos de la muy antigua y illustre casa de Bournonville.* — Barcelone, in-4°, 1680. Cet ouvrage renferme des tableaux généalogiques indiquant toutes les alliances de cette famille.

— Insignia gentilitia equitum ordinis velleris au-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rei a Joanne Jacobo Chiffletio, Anvers, Plantin, 1682.

— Théâtre de la noblesse de Flandre et d'Artois, par Le Roux, roy d'armes : Lille, petit in-4°, 1708.

— Jean de Seur. — La Flandre illustrée par l'institution de la Chambre du Roi : Lille, in-12, 1713.

— Le Roux, roy d'armes : — Recueil de la noblesse de Bourgogne, Limbourg, Flandres, Artois, etc. représentant les noms et surnoms des titres et de ceux desquels les Lettres-patentes de chevalerie, de noblesse..... sont enregistrées à la Chambre des comptes du Roi : — Lille, in-4°, 1715. — Nouvelle édition, Douay, 1784.

— Grand nobiliaire de Picardie, par Bignon, et Généalogies recueillies par Nicolasde Villers, in-fol. 1717.

— P. Anselme. — Histoire généalogique et chronologique, Paris, 9 vol. in-folio, 1726-1733.

Consulter les tables pour en extraire ce qui concerne les familles d'Artois.

— Comitum Tervanensium seu Ternensium, modo S. Pauli ad Thenam à primo ad postremum, Annales historici, ubi Genéalogica Séries, natalitia, genus dictiones, jura, dignitates, præclara facinora, obitus et encomia succincté recensentur ; quibus varii eventus, qui arcem, civitatem universamque dynastiam Paulinatem, nec non oppida vel cœnobia, aliaque loca seu sacra, seu profana circumquaque adjacentia spectant, chronologice interseruntur, collectore R. P. Thoma Turpin, Paulinate ord. FF. Prædicat. Audomarensium. Duaci, 1731, in-8. Avec blasons.

— F. Foppens. — Bibliotheca belgica, 2 vol. gr. in-4°, Bruxelles, 1739, avec des portraits et des blasons de familles titrées.

— Mémoire historique et généalogique sur la mai-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

son de Béthune, par Dubuisson ; in-4°, Paris, 1739.

Notice de l'Etat ancien et moderne de la Province et Comté d'Artois par M. (Bultel). — Paris, Guill. Despiez, 1748. in-8°.

Cet ouvrage, très rare, contient, entre autres renseignements sur cette province, les noms des membres composant les Etats ; la liste des marquisats, baronnies et comtés ; celle des maisons nobles, tant éteintes qu'existantes alors ; avec neuf cartes donnant la table des comtes er comtesses, souverains ou non souverains, des gouverneurs généraux des Pays-Bas, des officiers de la chancellerie, des officiers du Conseil, enfin des maisons nobles, dont les gentilshommes composaient, en 1747, l'Ordre de la noblesse des Etats d'Artois. — Almanach historique et Géographique d'Artois : Arras, in-32, 1755 à 1790. Précieuse collection à consulter.

— Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique par M. D. C. D. B. (de La Chesnaye-Desbois), 3 vol. in-12, Paris, 1757.

— Dictionnaire de la noblesse, par de La Chesnaye-Desbois ; 15 vol. in-8°. Paris, 1770-1784. La plupart des anciennes familles nobles trouveront leur généalogie dans cet immense recueil.

— Histoire de la maison de Mailly, par de Clérambaut ; Paris, 1759.

— Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, contenant les villes, terres et seigneuries érigées en titres de Principante, Duché, Marquisat, Comté, Vicomté et Baronnie, etc., les familles qui ont obtenu des ornements à leurs armes, les personnes qui ont été honorées de la dignité de chevalier, etc. — par M. D. *** S. D. H. (de Vegiano de Hoves), 2 vol. in-12, Louvain, 1760.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— Supplément au nobiliaire des Pays Bas, in-12. La Haye, 1774.

— Le vrai supplément au nobiliaire des Pays-Bas, in-12, Louvain, 1774.

— Le nouveau vrai supplément au nobiliaire des Pays-Bas, in-12, Louvain, 1775. (Réimprimé à Gand, en 1861.)

— Mémoires pour servir à l'histoire de la province d'Artois, et principalement de la Ville d'Arras, précédés d'une notice chronologique des Comtes d'Artois, par M. Harduin : in-12, Arras, 1763.

— Chronique de la ville d'Arras par Bacler : in-4° 1766.

— Quartiers généalogiques des illustres et nobles familles d'Espagne, Bourgogne, Lorraine, des XVII provinces, etc. — avec leurs qualités, titres, par Leblond, généalogiste de Valenciennes — 2 vol. petit in-8°, Bruxelles, 1773.

— Recueil généalogique des familles originaires des Pays-Bas ou y établies — in-8°, Rotterdam, 1775, avec blasons dans le texte.

— Questions généalogiques des familles nobles des Pays-Bas, par le Cte de St-Genois : Cologne, 1776.

— Extrait du « *Journal historique de Verdun.* » Lettre critique sur les Prétendus Comtes d'Hesdin. — Paris, 1776, in-8°, Pièce.

— Dissertation sur l'Existence des anciens Comtes d'Hesdin, ou Réponse à une lettre anonyme sur les Prétendus Comtes d'Hesdin, insérée dans le « *Journal de Verdun*, » novembre 1776, pages 379 et suivantes. — (S. l. n. d.) In-4°. Pièce.

— Lettre critique sur les Prétendus Comtes d'Hesdin. Question de Diplomatique. — Poperingue, 1777, in 4°. Pièce.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— Sur le même sujet : Lettres à M. l'abbé Hennebert, par Le Grand de Castelle ; in-4°, 1777-1782.

— Examen d'une dissertation sur l'Existence des anciens comtes d'Hesdin. (Par Nicolas Gobet, garde des archives de Monsieur.) — (S. l. n. d.) In- 4°. Pièce.

— Mémoire historique sur la famille Briois d'Artois, in-4°: Arras, 1780.

— Mémoires généalogiques par le Cte de St-Genois, 2 vol. 1780-81.

— Généalogies des familles nobles des Pays-Bas, par Ekman, 1781.

— Armorial des principales maisons de France, par une société de généalogistes : 1782.

— Liste des titres de noblesse, accordés par les souverains des Pays-Bas, de 1659 à 1782, avec table des noms de famille. — Bruxelles; in-12, 1784.

— Histoire d'Artois, par Dom Devienne, 2 vol. in-8, Lille, 1784-1787.

— Histoire générale de la province d'Artois (attribuée au baron Deslyons) : in-8° 1.785.

— Histoire générale de la province d'Artois par M. Hennebert : 3 vol. in-8, Lille, 1786. — St-Omer, 1789.

Voir notamment la planche représentant l'institution du comté de Flandre par Baudouin Ier.

— Pour toute la période antérieure à 1789, on consultera avec profit la collection des *Mémoires* divers qui ont été imprimés pour soutenir des procès devant les juridictions d'Artois, et qui renferment parfois des documents généalogiques fort précieux.

— Mémoire adressé au roi par les gentilshommes de la Noblesse d'Artois qui n'ont pas l'honneur d'être convoqués à l'Assemblée ordinaire des Etats de cette

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Province, — Mémoire signé par les Nobles non convoqués d'Arras, St-Omer, Aire, Hesdin, Béthune et St-Pol. 8 pag. in-4°, Janvier 1789.

— Arrêté du Corps de la Noblesse d'Artois convoquée aux Etats de 1788 (13 janvier 89) 6 pag. in-4°.

— Liste des gentilshommes comparants à l'Assemblée des trois ordres du Bailliage principal de la Province d'Artois, dont l'ouverture s'est faite à Arras le 20 avril 1789, — avec le nombre de voix que chaque membre de cette assemblée peut donner personnellement et par procuration, 8 pag. in-fol.

— Résolution de la Noblesse entrante d'Artois prise conséquemment à ses protestation et résolution du 29 avril 1789, 3 pag. in-4°.

— Recueil des avis et arrêtés pris par les trois ordres des Etats d'Artois, précédé d'une liste particulière des Membres de chacun des ordres qui ont assisté à ladite assemblée, et terminée par l'extrait de l'acte d'offres remis à MM. les Commissaires du Roi le 21 janvier 1789, in-4° de 74 pages.

— Arrêté de la Noblesse d'Artois du 6 janvier 1789, 3 pag. in-4°.

— Observations sur l'Arrêté pris le 6 janvier 1789 par la Noblesse d'Artois, 6 pag in-4°.

— Procès-verbal de l'Assemblée de la province d'Artois, convoquée à Arras, le 20 avril 1789. Suivi du Cahier des pouvoirs, demandes et instructions que l'Ordre de la Noblesse donne à ses députés aux Etats Généraux... — (S. l.), 1789, in-8°, Pièce.

— Procès-verbal de l'Assemblée de la Noblesse, id'Artois, convoquée à Arras, le 1er mai. — (S.l.) 1789 in-8°, Pièce.

— Cahier des Pouvoirs, demandes et Instructions que l'Ordre de la Noblesse de la province d'Artois

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

donne à ses députés aux Etats Généraux, lesquels pouvoirs et instructions ne pourront avoir effet que pour un an, à dater du jour de la 1re séance de l'Assemblée de la Nation. — (S. l.) 1789, in-8°, Pièce.

— Généalogie de la maison de Carnin en Artois, par De Croeser de Berges, in-fol. 1791.

— Henry Simon. — Armorial général de l'Empire français : 2 vol. in-folio, Paris, 1812, — avec la table des noms et les blasons gravés de toutes les familles anoblies à cette époque.

— Recueil de certificats de noblesse délivrés par M. Chérin ; Paris, 1815.

— Bon Cavrois. — La noblesse militaire d'Artois sous le premier Empire : — Paris, in-8° (Revue nobiliaire, août 1867).

— Généalogie de la maison de Béthune Hesdigneul, par de St-Allais : in-8°, Paris, 1815.

— Archives historiques et généalogiques de la noblesse, par Laîné ; Paris, 11 vol., 1818.

— Indicateur nobiliaire, par le président d'Hozier : Paris, 1818.

— Dictionnaire universel de la noblesse de France par de Courcelles ; Paris, 5 vol., 1820.

— Mémoires de l'Académie d'Arras, *passim* ; in-8°, Arras, 1818 à 1893. Voir notamment les travaux de MM. de Calonne, de Cardevacque, Bon Cavrois, Dancoisne, Depotter, Le Gentil, Cte d'Héricourt, Lecesne, Proyart, Richard, Bon de Sède, et Van Drival.

— Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie, *passim* ; in-8°, St-Omer, 1833 à 1893.

— Eloge historique de Palisot de Beauvois, par Arsène Thiébaut ; in-8°., 1821.

— Le Vieil et le nouvel Hesdin, par S. Mondelot ; in-8°, 1823.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— Notes historiques relatives aux Offices et aux Officiers du Conseil provincial d'Artois, par P.-A.-S.-J. Plouvain, avocat, conseiller à la gouvernance de Douay. In-4°, Douay, 1823.

Noms, prénoms, qualités et Blasons de ces Officiers, avec les dates de leur naissance, de leur réception et de leur mort. — A la fin on trouve une note relative aux armoiries.

La dernière édition a paru, après la mort de l'auteur, en 1845.

On peut y joindre l'armorial du Conseil d'Artois, suite de 15 planches d'armoiries, gravées par M. Lemaire, 1776.

— Généalogie des Avoués d'Arras, seigneurs de Termonde.

Dans les « *Annales de la Soc. d'Emul. de la Flandre occidentale*, » tome II, p. 116.

— Laîné : Nobiliaire d'Artois, et généalogies des maisons de Bryas, de Nédonchel et du Wicquet. — *Id.* de la maison d'Aiguirande, in- 8°, Paris, 1828.

— Histoire de St-Pol, par G. E. Sauvage : Arras, in-8°, 1834.

— Comte d'Héricourt : Histoire de l'Abbaye d'Etrun : St-Pol, in-8°, 1839.

— A. Hermand et Deschamps de Pas : Histoire sigillaire de la ville de St-Omer : Paris, 1841.

— Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois, publiées par P. Roger, 2. vol. in-8°, Amiens, 1842.

— Le Puits artésien, *passim ;* 6 vol. in-8°, St-Pol, 1842.

— Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais par Harbaville ; 2 vol. gr. in-8°, Arras, 1842.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— P. Roger. — Noblesse et chevalerie du Comté de Flandre, d'Artois et de Picardie. Gr. in-8°., Amiens, 1843.

— Les Trouvères Artésiens, par Arthur Dinaux; in-8°, Paris, 1843.

— Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois, publiée par M. P. Roger; Gr. in-8°, Amiens, 1844.

— Amédée Boudin : Notice sur la maison de Béthune-Hesdigneul ; Paris, 1844.

Cte Achmet d'Héricourt. — Les sièges d'Arras : histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre, in-8°, Paris, 1845.

— La noblesse de France aux Croisades, par Roger ; Paris, 1845.

— Recherches historiques sur Hénin-Liétard, par Dancoisne: in-8°, Douai, 1847.

— Famille de Lalaing : — A. notice historique et généalogique sur l'ancienne et illustre famille des seigneurs et comtes du nom de Lalaing, par Brassart : in-8°, Douai, 1847, avec figures.

B. Histoire et généalogie des comtes de Lalaing, par Brassart : in-8°, Douai, 1854.

C. Christine de Lallain, princesse d'Epinoy, par le comte de Melun : in-8°, Lille, 1866.

— Histoire monétaire de la province d'Artois et des seigneuries qui en dépendaient : Béthune, Fauquembergue, Boulogne, etc, par Hermand. Gr. in-8°, St-Omer, 1848.

— Cte d'Héricourt : Carency et ses seigneurs ; in-8°, St-Pol, 1849.

— F. V. Goethals. — Dictionnaire généalogique et héraldique. 4 vol. in-4°, Bruxelles, 1849-1852.

Ouvrage très-important, avec tables.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

— Notice sur la vie et les écrits d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or, par de Linas : in-8°, St-Omer, 1854.

— Notes historiques relatives aux officiers du bureau des finances de Lille, par le Bon du Chambge de Liessart: 1855.

— Souquet. — Histoire du château d'Etaples : in-8°, Amiens, 1855.

— Biographie des comtes du Hamel, par de Lestrées : Paris, 1855.

— D'Héricourt et Godin. — Les Rues d'Arras ; 2 vol. in-8°, Arras, 1856.

Cet ouvrage donne d'intéressants détails sur les anciens Hôtels d'Arras, et les familles auxquelles ils appartenaient.

— Demarquette : Précis historique sur la maison de Harnes : Douai, 1856. — Histoire du comté de Harnes en Artois, Lille, 1867.

— Pierre du Chastel de la Hovarderie, par Lecouvet ; in-8°, Gand, 1859.

— B. Filon. — Histoire des Etats d'Artois ; in-8°, Arras, 1861.

— René de Belleval : Nobiliaire du Ponthieu et du Vimeu ; Amiens, 1861. — Nouvelle Edition ; Paris, 1870.

— Bibliothèque héraldique de la France, par Joannis Guigard ; in-8°, Paris, 1861 (p.197-199).

— Dictionnaire des Fiefs de l'ancienne France, par Gourdon de Genouillac ; in-8°, Paris, 1862.

— D'Héricourt et Godin : Rapport sur les pierres tombales trouvées en 1860 dans l'ancien couvent des carmes ; Arras, in-8°, 1862.

— F. V. Goethals. — Miroir des notabilités nobiliaires : 2 vol. in-4°, Bruxelles, 1862.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— Fragments généalogiques, par Dumont, official de la Chambre des comptes à Bruxelles : 3 vol. in-12, avec blasons, Gand, 1862.

— Cte d'Héricourt : Les douze vertus de noblesse : Paris, in-8°, 1863.

— Esquisses généalogiques (par M. du Hays) : Paris, gr. in-8°, 1863.

— Histoire de Joseph Le Bon et des Tribunaux révolutionnaires d'Arras et de Cambrai, par Paris : in-8°, 1864.

— René de Belleval : Azincourt, Paris, 1865.

— Catalogue des Gentilshommes d'Artois, Flandre et Hainaut qui ont pris part aux assemblées de la noblesse de 1789, par Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy : in-8°, Paris, 1865.

— Des mêmes auteurs : Catalogue de la noblesse des colonies, et des familles anoblies ou titrées (au XIXe siècle) ; in-8°, Paris, 1865.

— La Revue nobiliaire, fondée par Bonneserre de St-Denis, et continuée par L. Sandret. — gr. in-8°, Paris, 1865 et s.

— Sigillographie de la ville d'Arras et de la Cité, par A. Guesnon ; in-4°, Arras, 1865, avec un grand nombre de planches.

— Bédu : Histoire de Bapaume : in-8°, Arras, 1865.

— Le Gentil : Essai sur Nicolas de Gosson ; in-8°, Arras, 1865.

Id. Erection en baronnie du château de la Brayelle, in-8°.

— D'Hozier. — Armorial d'Artois et de Picardie, édité par Borel d'Hauterive : gr. in-8°, Paris, 1866. Avec tables des noms de famille et des noms de terres, suivies du nobiliaire de Flandre et d'Artois, et des

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tablettes généalogiques de la noblesse d'Artois, de Flandre, de Hainaut et du Cambrésis.

— Catalogue des monnaies du Comté d'Artois, par Devismes, gr. in-8°, St-Omer, 1866.

— Histoire de la maison de Wavrin et de quelques familles qui en sont issues, par J. Goethals : in-4°, Bruxelles, 1866. —Une vieille généalogie de la maison de Wavrin, publiée avec notes sur les sénéchaux et Connétables de Flandre, par Brassart: in-8°, Douai, 1877.

— Souvenirs de la Flandre Wallonne : généalogie de la famille de Valicourt, in-8°, Douai.

— Histoire du Vieil-Hesdin, par le Dr Danvin : in-8°, St-Pol, 1866.

— Histoire du Comté de Harnes en Artois, par de Marquette; 3 vol. in-8°, Lille, 1867.

— Bachelin-Deflorenne. — État présent de la noblesse Française : gr. in-8°, Paris, 1868.

Cet ouvrage a eu plusieurs éditions.

— Indicateur du Mercure de France (1672-1789) par Joannis Guigard : in-8°, Paris, 1869.

— Gourdon de Genouillac et Louis Paris. — Dictionnaire des anoblissements : 2 vol. gr. in-8°, (1270 à 1790, 1804 à 1868), Paris, 1869.

— La jeunesse de Robespierre et la Convocation des Etats Généraux, par Paris, in-8°, 1870.

— Armorial du département du Pas-de-Calais, par le Sergeant de Monnecove : in-8°, Arras, 1872.

— De Ternas : L'Evêque d'Arras, M. Moullart et sa famille : in-8°, Douai, 1873.

— Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, publié par la Commission départementale des monuments historiques : 15 vol. gr. in-8°, Arras, 1873-1884.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— Epigraphie du Département du Pas-de-Calais, publiée par la Commission des monuments historiques ; in-4°, Arras, 1883 et années suivantes. Ont paru : l'arrondissement d'Arras, et une partie des arrondissements de Béthune, de Boulogne et de St-Omer.

— Decroos : Histoire générale de la France du nord : in-8°, Paris, 1874.

— Béghin : Histoire de la ville de Béthune : in-8°, Douai, 1874.

— Recherches généalogiques sur les comtes de Ponthieu, etc. 1874.

— Ch. Poplimont. — La France héraldique ; 8 vol. gr. in-8°, St-Germain, 1874-1875.

— Alph. Brémond : Histoire généalogique de l'ancienne et illustre maison de Beaufort en Artois ; Bruxelles, 1876.

— P. M. Laroche, — La famille le Carlier (Branche d'Arras) et le Père Ignace, capucin : gr. in 8°, Arras, 1876.

— Histoire de la ville de St-Omer, par A. Giry : in-8°, Paris, 1877.

— Recherches historiques sur le vieil et le nouvel Hesdin, par J. Houzel : in-8°, Paris, 1877.

— Inventaire des sceaux de l'Artois et de la Picardie, par Demay : gr. in-4o, Paris, 1877.

— Nécrologe de l'abbaye de St-Vaast d'Arras, publié par le chanoine Van Drival : in-8°, Arras, 1878 — avec plusieurs planches de blasons.

— Histoire d'Avesnes-le-Comte, par le Dr Ledru : in-8°, Arras, 1878.

— Généalogie de la famille Courcol de Bailliencourt, par de Ternas : in-8°, Tournai, 1878.

— Familles de Landas et de Mortagne, par Amaury de la Grange, 1878.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— Dictionnaire biographique du département du Pas-de-Calais, par Adolphe de Cardevacque; in-4°, Arras, 1879.

— Généalogie historique de la maison de Gargan, Metz, 1881.

— Visy et ses seigneurs, par A. de Cardevacque : in-8°. Arras, 1881.

— Cte de Brandt de Galametz; Histoire généalogique de la maison de Tramecourt; gr. in-8°, Arras, 1881.

Le même: Prieuré de St-André-les-Aire; in-8°, Sr-Omer, 1884.

— A. de Ternas : La chancellerie d'Artois, ses officiers et leur généalogie : Arras, 1883.

— Bon Cavrois. — Biographie des Généraux Cavrois: in-8°, avec portraits, Arras, 1884.

— Notice biographique : M. Lallart de Lebucquière : in-8°, Arras, 1884.

— Notice historique sur la maison de Cardevac d'Havrincourt; Cambrai, 1885.

— Le clergé du Diocèse d'Arras pendant la Révolution, par l'abbé Deramecourt : 4 vol. in-8°, Arras, 1886.

— Histoire de Manin, par F. de Richoufftz de Manin : in-8°, Arras, 1887.

— J.-M. Richard : Mahault, Comtesse d'Artois: gr. in-8°, Paris, 1887.

— Fragment généalogique de la famille de Wignacourt, seigneurs ou Comtes de Flètre par l'abbé Van Costenoble : in-8°, Dunkerque, 1887.

— Cte de Mailly Couronnel : Souvenirs d'une ancienne famille, la maison de Mailly en Artois : in-8°, Limoges, 1889-91.

— Notice historique sur la famille de Cardevacque (Branche aînée); Cambrai, 1891.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

— Généalogie de la famille Macquart, sa parenté avec Jeanne-d'Arc, par de la Giclais : in8-°, Lille, 1891.

— Histoirè de Douvrin, par l'abbé Fanien : in-8°, Arras, 1891.

— Le village de St-Momelin, par J. du Teil : in-8°, Paris, 1891.

— Fressin, par l'abbé Fromentin : in-8°, Lille, 1892.

— Histoire de Béthune, par le chanoine Cornet : Béthune, 1892.

— Le couvent de la Paix dé Jésus, à Arras, par G. Acrémant, in-8°, 1892.

— Essai historique sur la commune de Beaurains, près Arras, par J. Cottel : in-8°, Arras, 1893.

— Armoriaux de du Cas, de Rietstap, de Milleville, de Morthomier, et Annuaires de la noblesse.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Samuel de Champlain

NOTES ET DOCUMENTS

I

Il y aura bientôt trois siècles que Samuel de Champlain (1599), au sujet de l'isthme de Panama, écrivait ces lignes qui décèlent l'ampleur géniale de ses conceptions :

« L'on peult juger que sy ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama à ceste rivière estoient couppées, l'on pourroit venir de la mer de sus en celle de çà, et par ainsy l'on accourciroit le chemin de plus de 1,500 lieues, et depuis Panama jusques au destroit de Magellan ce seroit une isle, et de Panama jusques aus Terres-nœufves une autre isle, de sorte que toute l'Amérique seroit en deux isles [1]. »

[1] *Bulletin du Canal interocéanique*, N° 43, p. 379.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ce qu'on sait de la famille de l'illustre Saintongeois, comme de ses origines, se réduit à peu de chose : « Gentilhomme de Xaintonge, » dit Moréri ; « né à Brouage d'une famille de pêcheurs en 1567, » dit la *Biographie Saintongeoise* de P. D. Rainguet. — « Samuel de Champlain, écrivait en août 1891 M. l'amiral Juin, président de la Société de géographie de Rochefort, à l'honorable M. Fremont, maire de Québec, est né en 1570 à Brouage où son père était capitaine de vaisseau. Saintongeois, marin, géographe, à ce triple titre, il nous appartient bien un peu, et si son nom se retrouve partout au Canada, sa mémoire est bien vivante aussi parmi nous. »

« Samuel de Champlain, fondateur de Québec et gouverneur de la Nouvelle-France, né vers 1570 à Brouage, dans la Saintonge, *d'une famille protestante,* Il servit le parti de Henri IV durant les dernières guerres de la Ligue, en faisant des courses sur les côtes de Bretagne [1]. »

C'est là le début de la notice consacrée à Champlain dans une vulgaire compilation qui n'en est pas à une erreur près. A cause de son prénom biblique et de son berceau saintongeois, les apologistes de la Réforme ont gravement déclaré qu'il était de famille protestante ; ils n'ont pas osé le proclamer protestant lui-même, parce que, de leur temps, la prétention eût été trop aisément réfutable ; mais voyez le chemin qu'en deux cents et quelques années a fait cette déclaration téméraire : aujourd'hui l'on donne ouvertement à penser, par une rédaction calculée, que Samuel fut de la R. P. R., et, pour mieux en convaincre le lecteur, on précise qu'il servit Henri IV contre la

[1] *Grand Dict. du XIXe siècle.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ligue. C'est de l'histoire.... à rebours, comme on va voir.

J'ai voulu consulter sur ces points M. Louis Audiat, Président de la Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, et à la grande érudition de qui l'on ne recourt jamais en vain. Voici la réponse qu'il a bien voulu me faire.

« Je suis très flatté que vous me croyiez capable de vous apprendre quelque chose ; aussi je voudrais bien vous adresser ma brochure *Brouage et Champlain*, mais je ne puis la trouver..... Champlain huguenot, lui, l'ardent ligueur, le catholique fervent qui, comme Christophe Colomb, ne voyait dans les expéditions lointaines qu'un moyen de gagner les sauvages à Dieu! Lui qui convertit sa jeune femme, Hélène Boullé, née dans le protestantisme! ... Ah ! il s'appelait Samuel ! Donc il était protestant !... Et voilà pourquoi le martyrologe de Crespin peut s'enrichir d'un nouveau saint huguenot !... — Il n'y a rien sur ses origines, et un Canadien, qui écrit la vie de Champlain en 4 volumes, n'en sait pas plus que les camarades. Fils d'Antoine, capitaine de la Marine, voilà qui est seul certain. On le trouve qualifié écuyer ; était-il gentilhomme ? Non pas de naissance, le *noble homme* s'y oppose ; il a pu être anobli. Je ne connais pas ses armes.— Si vous pouvez ajouter quelque chose au peu que nous savons, vous nous rendrez un grand service. Heureux si mes notules vous peuvent mettre sur la voie ! »

Tout récemment, dans son excellente *Revue de Saintonge et d'Aunis* (1er juillet 1893), M. Louis Audiat a consacré à Samuel de Champlain une magistrale étude, dont je lui demande la permission d'extraire les pages suivantes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

II

« Comment se nommait-il ? Samuel Champlain ou Samuel de Champlain ? Il s'appelle lui-même « Samuel Champlain, de Brouage », et « le sieur de Champlain », en 1603 ; « sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine pour le Roi en la marine » (1613) ; « noble homme Samuel de Champlain, sieur dudit lieu [1] », en 1610, dans son contrat de mariage, où il ajoute : « capitaine ordinaire de la marine, demeurant à la ville de Brouage, pays de Saintonge ». Il signe « Samuel de Champlain » sa dédicace au prince de Condé du « Quatriesme voyage du sieur de Champlain » en 1613. On a l'embarras du choix.

« Moréri dit : « Samuel de Champlain, gentilhomme de Xaintonge. » Un Saintais, le P. François du Creux, plus rapproché de son compatriote, lui attribue aussi la noblesse, et n'hésite pas à écrire : « Samuel Camplenius, eques, ex nauticis præfectis », ce qui se traduit : « Samuel de Champlein, écuyer, capitaine pour le Roi dans la marine. »

« Pourtant, Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, ne l'appelle jamais que « M. Champlain ». D'autre part, la qualité de « noble homme », qu'il se donne en 1610, est exclusive de noblesse. Mais de 1610 à 1635, date de sa mort, il s'écoule 25 ans. Or, des lettres d'anoblissement furent accordées à douze

[1] Puisqu'il s'intitule « sieur dudit lieu », il est à croire qu'il avait un bien qui portait son nom, comme il y a le lac Champlain. Il était donc autorisé à s'appeler « Samuel Champlain, sieur de Champlain », puis « Samuel Champlain de Champlain », enfin « Samuel de Champlain ». Louis Audiat.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des cent associés de la compagnie (1627) qui désigna Champlain pour commander dans la Nouvelle-France. Il est très possible que ce soit là l'origine de sa noblesse.

« Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'en 1610 il met devant le nom de son père le *de* qu'il ne mettait pas d'abord devant le sien propre : « Antoine de Champlain ». Voulait-il se donner ainsi plus de relief ? Peut-être, épousant la fille d'un secrétaire de la chambre du Roi, a-t-il cherché à rehausser un peu sa famille.

« Au berceau de beaucoup de grands hommes on trouve la légende. Rainguet a fait sortir Champlain « d'une famille de pêcheurs », et la *Biographie de la Charente-Inférieure*, copiant la *Biographie saintongeaise*, a répété « d'une famille de pêcheurs ». Puis c'est le curé du lieu qui l'instruit. Tout cela, on l'a dit de bien d'autres : de Bernard Palissy, son contemporain, avec lequel il a tant de ressemblance : on l'a dit du dernier évêque de Saintes, Pierre-Louis de La Rochefoucauld, et avec autant de fondement. Il est difficile pourtant d'admettre, selon la remarque de Delayant, « que, parti d'un bateau de pêche, il eût fait à la fois son éducation de navigateur, d'homme politique et d'écrivain : car il a été tout cela. » Nous croyons plutôt qu'il appartenait à la bourgeoisie, à cette bourgeoisie qui confinait à la noblesse ou qui allait y arriver par son intelligence, sa fortune ou ses services. Son père, c'est lui qui nous l'apprend, était capitaine de la marine. Il pouvait, avant d'être au service du Roi, avoir été capitaine de navire. Champlain avait une cousine qui fut son héritière, Marie Camaret, qui, en 1639, habitait La Rochelle : elle y avait épousé Jacques Hersant, contrôleur des traites foraines et domaniales.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

C'était sans doute la petite-fille d'un Champlain, frère d'Antoine, surnommé « le capitaine Provençal », estimé « un bon marinier de France », que le roi d'Espagne avait, à cause de son expérience et de son habileté, avant 1599, pris à son service en qualité de « pilote général de ses armées de mer ».

« Le prénom de Samuël n'a pas laissé de prêter à la discussion. Samuël est un nom biblique, cher alors aux protestants. Son père, Antoine, sa mère, Marguerite Roy, sont certainement nés dans l'orthodoxie. D'où vient ce nom de Samuël qu'ils ont donné à leur fils ? Champlain était un catholique fervent. S'il découvre des pays, s'il fonde des villes, s'il bâtit des villages, c'est avant tout pour la plus grande gloire de Dieu ; c'est afin d'amener à la lumière de l'Évangile les populations sauvages qui croupissent dans les ténèbres du paganisme. Dans son mémoire, *Utilité que le sieur de Champlain entend que le Roy recepvra de l'entreprise de la Nouvelle-France* (1618), il met en première ligne : « Sa Majesté établira la foy chrétienne parmy un peuple infini d'âmes, lequel ne tient ny n'a aucune forme de religion. » Il convertit sa jeune épouse, Hélène Boullé, et si bien que veuve elle prendra le voile chez les Ursulines. Faut-il admettre que les parents, nés dans la religion romaine, aient été un instant calvinistes, puis soient revenus au giron de l'Église ? Brouage était la ville papiste en face de La Rochelle, cité huguenote. Les intérêts opposés créaient entre les deux ports une rivalité haineuse, qu'excitait encore la différence de cultes. Les ennemis de La Rochelle s'appuyaient sur Brouage, et La Rochelle, voulant dominer seule, tentait de combler le canal de Brouage. De là ce cri du doux Champlain : « Mais quoy sont Rochelais,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

c'est à-dire très mauvais et désobéissans subjects, où il n'y a point de justice. Prenez-les, si povez, et les chastiez. » Pouvait-on rester protestant à Brouage, et n'était-ce pas pactiser secrètement avec l'ennemi ? La religion était alors, est encore en beaucoup de pays, surtout à l'étranger, une forme du patriotisme. »

III

Que mon savant collègue me permette de ne pas souscrire à sa conclusion en ce qui concerne la qualité de « noble homme » en 1615 ; elle n'avait pas encore, à cette date, le son exclusivement bourgeois qu'elle eut dans la seconde moitié du XVIIe siècle et surtout au XVIIIe. En 1630, les frères de Sainte-Marthe et Pierre d'Hozier concluaient que la qualité de noble ou d'écuyer, « prise par un homme et conservée et continuée par ses descendans dans la 2e, 3e et 4e génération, emporte quant soy noblesse et la prescrit à ceux qui sortent du premier qui en donne absolument la possession, *estant chose equivallante que escuyer et noble, l'un et l'autre ne signiffiant qu'une mesme chose, et mesme noble se trouvant plus ordinairement pratiqué qu'escuyer* [1]. »

« Les qualifications de noble homme..., et autres semblables, dit Dom Caffiaux [2], ne désignent pas toujours des personnes non nobles, comme on le croit communément ; celà dépend des temps et des

[1] B. N., ms. franç. 20167.

[2] *Trésor généal.*, 1777, p. XXVIII, XXIX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

circonstances... .. Après 1500, la qualité de noble homme ne se donnait pas toujours qu'à des roturiers qui, par leurs charges ou leurs emplois, s'étaient distingués du commun..... On trouve des titres où des personnes dont la noblesse est bien constatée, après avoir pris le titre d'écuyer ou de chevalier, ne prennent plus que celui de bourgeois. »

Samuel de Champlain fut gentilhomme de la Chambre du Roi, — charge honorifique qui, sous Louis XIII, implique la noblesse, — ce qui conste de l'extrait suivant, qui précise, en outre, le véritable nom de sa femme :

« 7 juillet 1630. — Baptesme de Pierre, fils de Mr Aimé Siron, tresorier de France à Paris, et de damoiselle Elisabeth le Sergent. Parrain, Pierre de Berton, escuier, s. de Haulbertin, tresorier de France à Orleans. Marraine, damoiselle Helene du Boulay, femme de Samuel de Champlin, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy [1]. »

La famille du Boulay était ancienne à Paris, où Jacques du Boulay était trésorier du Roi en 1341 ; son scel portait un écu chargé de *3 trèfles*. En 1698, Henri - Charles du Boulay fit enregistrer à Paris des armoiries qui ont un point de ressemblance avec celles dudit Jacques : *d'azur au chevron d'or acc. en chef de 2 trèfles de même, et en pointe d'une mouchetture d'hermine d'argent* [2]. Les du Boulay Saintongeois pouvaient être un rameau de cette famille parisienne, venu du côté de La Rochelle pour cause de protestantisme. Toutefois on trouve en 1375 « Mgr Jehan du Boulay, chevalier bachelier », dont un

[1] B. N., Cab. des titres, vol. rel. 1012, *Registres paroiss. de St-Gervais* (Paris), p. 224.

[2] B. N., *Pièces orig.*, du Boulay, 2, 63.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des écuyers est appelé « Perrin de Xantonge [1] ».

J'ajoute qu'en 1668, en Saintonge, Guillaume et Charles du Boulay se virent contester leur noblesse [2] ; fait assez commun pour les familles nobles demeurées protestantes et devenues pauvres.

Quant à tirer du nom baptismal de *Samuel* une présomption en faveur du protestantisme du père ou de l'aïeul de Champlain, ce serait oublier que les Réformés n'avaient pas le monopole des noms bibliques ; témoin « Samuel de Ronsard, prestre, prieur seigneur de Tauxigny », né vers 1630 de parents catholiques et de race catholique.

IV

Venons à la famille de Champlain.

Nous savons déjà qu'il faut rejeter dans la légende la « famille de pêcheurs » ; c'est tout aussi sérieux que la légende de Jeanne d'Arc gardeuse de moutons. Dans son contrat de mariage avec Hélène du Boulay, — fille de Nicolas, secrétaire de la chambre du Roi, et de Marguerite Alix, le grand homme s'intitule « Noble homme Samuel de Champlain, *sieur du dit lieu*, capitaine ordinaire de la Marine, demourant à la ville de Brouage, païs de Saintonge », et se dit « fils de feu Anthoine de Champlain, vivant capitaine de la Marine, et de dame Marguerite Le Roy [3]. »

« Sieur du dit lieu » ne me paraît pas signifier que Samuel fût possesseur d'un bien appelé Champlain,

[1] Ibid., 7.
[2] Ibid., 37.
[3] L. Audiat, *Brouage et Champlain, pièces inédites.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mais seulement que Champlain était son nom usuel, et qu'il s'appelait, dans le commerce de la vie, Monsieur de Champlain ; — ce n'était pas la précaution inutile dans un temps où le nom n'avait pas la précision et la fixité que lui détermine notre législation. — C'est dans le même sens que, par exemple, dans les montres d'hommes d'armes du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, on trouve des mentions, absolument incompréhensibles si l'on n'admet pas qu'elles précisent la dénomination usuelle :

Compagnie d'ordonnance du comte de Brissac, 26 février 1598 : « Aimé Dupuy, *sieur dudit lieu.* Jullien de Lespronnière, *sieur de Villemoyen.* Léonard Emanuel, *sieur dudit lieu,* de Scicile en Italye. Jacques de Lespronnière, *sieur de Virelays* [1] ».

Compagnie d'ordonnance de Guy de Saint-Gelais. seigneur de Lansac, 14 mars 1570 : « Eustache Corbon, *sieur dudit lieu.* Loys du Bua, *sieur dudit lieu.* Guillaume Boydart, *sieur dudit lieu.* Jehan Mastaye, *sieur dudit lieu.* Hannibal de Blottefière, *sieur dudit lieu.* Nicolas Caillon, *sieur dudit lien.* Jehan Mollot, *sieur dudit lieu* [2] ».

Ce qui veut très certainement dire que Jehan de Lesperonnière était usuellement appelé le sieur ou monsieur de Villemoyen ; Léonard Emanuel, le sieur Emanuel ; Eustache Corbon, le sieur Corbon ; Louis du Buat, le sieur du Buat ; Nicolas Caillon, le sieur ou monsieur Caillon, etc. Il suffit de feuilleter, aux Mss. de la B. N., la collection des *Montres et Revues* pour trouver d'innombrables exemples de l'espèce.

La famille de Champlain était-elle originaire de Saintonge ? Je ne le pense point, puisque son nom

[1] *Montres*, t. 69, ms. franç. 25832, p. 1425.

[2] Cab. des tit., vol. rel. 1434, p. 24.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ne se rencontre pas sur la carte de Saintonge, tandis que sous des formes diverses, mais correspondant toutes au latin *Campus planus*, on le trouve en Vendômois (Champlain, en Renay, canton de Selommes, Loir-et-Cher) ; au duché de Mayenne (Champlain, en St-Pierre-des-Landes, Canton de Chailland) ; en Brie (Champlain, en La Queue-en-Brie, canton de Boissy-St-Léger, arr. de Corbeil ; — Champlan, canton de Longjumeau, arr. de Corbeil, Seine-et-Oise) ; en Champagne (Champlin, canton de Rumigny, arr. de Rocroy, Ardennes) ; en Berry (Champlin, en Crézancy, canton de Sancerre, Cher) ; et non loin de Sancerre, sur l'autre rive de la Loire, en Nivernais (Champlin, canton de Prèmery, arr. de Cosne, Nièvre).

Chacune de ces localités homonymes a pu, dans la période féodale, donner son nom à un lignage ; mais trouve-t-on trace d'une ancienne famille de ce nom ? — Les documents qui vont suivre répondent affirmativement.

Il y eut, en effet, une famille féodale du nom de Champelin, Champelain ou Champlain. Je note que cette dernière orthographe est la forme relativement moderne du nom de Champelin ou Champelain, forme résultant de la prononciation ; de même que le nom originel de la Maison de « Champelais » a fini, au XVIe siècle, par ne s'écrire plus que « Champlais [1] ».

De même, Champlan (Seine-et-Oise) est appelé

[1] « La Maison de Champlais, primitivement de Champelais... » (R. de l'Estourbeillon, *La Nobl. de Bretagne*, I, 20.) — 1606 : « Cath. de Champlais, femme d'Ant. Amaryton, avocat en parlement... » (Cab. des tit., vol. 1el. 764, p. 204.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

indifféremment, dans les chartes, « Champlant » ou « Champelant [1] ».

Entre 1170 et 1187, *Willelmus Champelin* est témoin d'une donation faite à N.-D. de Chartres [2].

Au mois d'avril 1285, Mgr Gervais de Champelain, chevalier, *Dominus Gervasius, de Champelain, miles*, et Jeanne sa femme, de concert avec Jeanne, dame de Galardon, Perrin et Jeanne du Houx, enfants de feu Guillaume du Houx, chevalier, fondent l'anniversaire de Mgr Guillaume de Bray, prêtre, cardinal du titre de St-Marc [3]. Gervais Champelin, chevalier, et Adeline, sa femme, *dominus Gervasius Champelin, miles, et Adelina ejus uxor*, sont mentionnés dans l'Obituaire du Chapitre de N.-D. de Chartres [4]. Nous avons ici un exemple de la suppression du préfixe *de* dans un nom féodal, certainement emprunté du fief de Champlain, le seul de ce nom dans l'ancien diocèse de Chartres, aujourd'hui hameau de la commune de Renay (Loir-et-Cher). — L'acte précité de 1285 a, d'autre part, son importance historique, puisqu'il concourt à établir que le savant Guillaume de Bray, doyen de Laon, archidiacre de Reims, créé cardinal en 1262 par le Pape Urbain IV, et mort à Orvieto le 19 avril 1283, n'était pas anglais, comme a prétendu Godowin, mais français.

Le 14 septembre 1302, Philippe Champelin, che-

[1] *Cartul. du prieuré de N.-D. de Longpont*, Lyon, 1879, in-8, à *l'Index*.

[2] *Cartul.*, publié par H. de l'Épinois et Lucien Merlet, t. I, p. 185.

[3] Ibid., I, 116, note. — B. N., *Mém. du prieur de Mondonville*, XI, 267 v.

[4] *Cartul.*, III, 101.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier, sert à l'armée de Flandre et donne cette quittance de ses gages, munie d'un petit scel de cire brune où se voit un écu *à la bande côtoyée de six annelets :*

« Sacent tuit que je PHELIPPES CHAMPELIN, chevalier, ai eu et recheu, pour moi et Gervaise de Ricarvile, mon escuier, de mestre Guill. chantre de Milli et de Jeffroi Cokatris vint et deus livres et dis sols de tour. pour le service nostre seigneur le Roi que nous faisons en l'ost de Flandres. Donné à Arras sous mon seel quatorze jours en septembre l'an 1302. »

Autre quittance militaire du même chevalier :

« Sachent tuit que je PH. CHAMPELIN, chevalier de la baaillie de Gisors, ai eu et receu par la main mestre Guillaume, chantre de Migli, et Jeufroi Quocatriz la somme de XX livres de tourn. pour moi et pour III armeures de fer, sus le servisse lequel je hé fet en l'ost nostre sires le Roy de Flandres. En temoing de cen et en recognoissance je hé seellé ceste presente Iettre de mon propre seel. Donné a Erras le dimenche devant la S. Remi l'an de grace 1302. » (Scel de cire brune ; écu à la fasce acc. de 6 annelets, 3 en chef et 2-1 en pointe. Légende : ✻. S. PHELIPPE. CHAMPELIN. CHLR.)

La quittance suivante est munie d'un petit scel de cire rouge où se voit un écu *à sept annelets, 3-3-1.*

« Sachent tuit que nous Guillaume Champelin, chevalier, avons eu et receu des tresoriers des guerres du Roy nostre sires par la main Jehan de Sauci, leur liu tenant, en prest sur les gages de nous et un escuier de nostre compaignie deserviz et a deservir en ceste presente guerre sour le gouvernement de Noss. les Mareschaulx de France, vint quatre livres tour.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dont nous nous tenons a bien paiez. Donné a Douay le III jour de joingnet l'an 1340 [1] ».

« François Champelain » figure parmi « les 300 à qui le Roy a pardonné pour le roy de Navarre tous les maléfices qu'ils ont faits jusques au 12e jour de décembre 1360 [2] ».

Pierre Champelin, en 1347, et Girard Champellain ou Champelin, écuyer, en 1357, 1368 et 1369, font foi et hommage à l'Évêque de Chartres pour les fiefs de Senantes et de Chandelles [3]. — Ce Girard ou Gérard, dont le prieur de Mondonville, si compétent en tout ce qui touche les anciennes familles du diocèse de Chartres, écrit le nom, en marge, sous cette forme, « *Çhamplain* », avait été fauconnier du roi Philippe VI, puis, sous Jean II, fut panetier de la Reine-mère, et, sous Charles V, gouverneur du châtel de Beauvoir-en-Lyons et verdier (capitaine des gardes forestiers)du même lieu ; ce qui conste des pièces suivantes.

« Charles, ainsne filz du Roy de France, duc de Normendie et Dalphin de Viennois, A tous ceulz qui ces presentes lettres verront, salut. Oye lumble supplicacion de Girart Champelain, escuier, pennetier de nostre très chière dame la Royne Blanche, contenant que, pour remuneracion des loyaulx et agreables services que faiz avoit moult longuement a nostre très chier seigneur et ayeul le Roy Phelippes, que Diex absoille, comme pour contemplacion de nostre très chière et amée cousine la Royne de Navarre, que Diex pardoint, nostre dit seigneur eust retenu le dit

[1] Clairambault, *Titres scellés*, XXVIII, 2061, où sont les originaux de cette quittance et des deux précédentes.

[2] G.-A. de la Roque, *Maison d'Harcourt*, IV, 1430.

[3] *Mém. du prieur de Mondonville*, II, 63, 64 v. ; XI, 100 ; III, 335, où, en marge, est écrit : « Çhamplain ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

escuier son fauconnier [à] trois soulz parisis de gaiges par jour et cent soulz parisis pour robe par an, à prendre et avoir sa vie durant, chascun an, sur la recepte de Vernon ou bailliaige de Gisors, et, depuis, li ait ycelui don esté confermé par monseigneur pour le temps quil estoit duc de Normendie.... Mandons au viconte et recepveur de Rouen, qui apresent est et qui pour le temps avenir sera, que, les diz gaiges de trois solz par jour et cent soulz pour robe par an, il paie chascun an au dit Girart... Donné a Rouen le XXIXe jour d'ottobre lan de grace mil trois cenz soissante et un [1] ».

« Saichent tuit que Je Girart Champellin, escuier, chastellain de Biauveoir en Lyons, Confesse avoir eu et receu de Guillaume le Barbier, viconte de la viconté de Gisors pour madame la Royne Blanche, la somme de dix et huit livres et dix huit soulz parisis, pour mes gages et robes a moy deuez pour cause du dit office sur la recepte de la dite viconté pour le terme de la S. Michiel derrain passé. De laquelle somme je me tienz pour bien paié pour le dit terme et en quitte le dit viconte et tous autres a qui il il appartient. En tesmoing de ce, jay mis a ceste quitance mon propre seel duquel je use oudit office. Ce fu fait lan mil CCC soixante sept le mardi xij[e] jour d'ottobre. »

Cette quittance est munie d'un scel de cire rouge portant un écu *à sept annelets*, 3-3-1. De la légende il ne reste que ce fragment : ... IRA.... HAMPL...

« Sachent tous que Je Gerart Champelin, escuier, verdier de Beauveoir, Confesse avoir eu et receu de homme honorable et sage Guillaume le Barbier, vi-

[1] *Pièces orig.*, dossier 15501, Champelin, p. 2 ; vidim. le même jour par « Jehan Bernier, chevalier le Roy nostre Sire, garde de la prevosté de Paris. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

conte et receveur de la viconté de Gisors pour madame la Royne Blanche, la somme de cinquante trois livres six soulz six deniers parisis. C'est assavoir XIX l. xiiij s. parisis pour mes gages du terme de pasques CCCLXX derrain passé, XI s. par. pour ma robe, XXIIII l. xij s. VI deniers pour les gages de cinq sergens soubz moy, XL s. pour tresmutier, XXX s. pour le salaire de mon clerc, XL s. pour les despens du jour du taux, et XX s. pour les chaperons des diz sergens du dit terme. Cest assavoir en mes explez et menuz bois du dit terme XLII livr. x vij s. viij d. parisis, et en deniers comptans x l. viij s. x d. parisis. De laquelle somme je me tieng a bien paié et en quitte le dit viconte, ses hoirs et tous ceulx à qui quittance en peut et doit appartenir. En tesmoing de ce jay seellé ceste quittance de mon propre seel. Donné lan mil ccc soixante et dix dessusdit le XXVIIJe jour davril. » (Même scel, en cire verte ; légende brisée.)

« Sachent tous que Je GERART CHAMPELIN, escuier, Verdier de Beauveer, Me tieng a bien poié, de Guillaume le Barbier, viconte et receveur de la viconté de Gisors pour madame la Royne Blanche, de la somme de cinquante livres douze soulz six deniers parisis qui deus sont au terme de pasques derrain passé as causes qui ens. Cest assavoir pour mes guages dudit terme XVIII l. x s. Pour ma robe l s. Pour les guages de cinq sergens soulz moy en la dite garde, a chascun vj d. par jour, XXIII l. iij s. vj d. Pour le salaire du clerc XXX s. Pour les despens du jour du taux XL. s. Pour les chaperons des diz sergens XX s. et pour trasmuter en la dite garde, au dit terme XL s. Item me tieng a bien poié de quatre livres dix soulz parisis, qui deus mestoient pour mercher les caables par mon lieutenant et les diz sergens, lesquelles sommes mont esté

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

paieez par la maniere qui ensuit. Cest assavoir, pour mes explès du dit terme sur ce rabatus, xxi l. vj d. Item, pour menus boys vendus audit terme, xxvi l. xvij s. xj d. ob. Et en deniers comptans, par PERRINET MON FILZ, le demourant qui vault vii l. iv s. ob. Et parmi cen que dessus est dit je quitte le dit viconte et tous autres a qui il peut appartenir. Donné soulz mon seel le xxiiij^e jour davril, lan mil CCCLXXIIII [1] ». (*Le scel manque.*)

En 1379, 1380, 1390 et 1409, Pierre Champelin, Champelain ou Champellain, « escuier et clerc de Senantes », fait foi et hommage à l'Évêque de Chartres pour son fief de Senantes et son moulin de Chandelles [2].

Cette famille de Champelin, Champelain ou Champlain était donc possessionnée en Beauce. Nous la trouvons aussi établie en Normandie, près de Gisors ; mais Gérard et Pierre, dit Perrinet, son fils, n'étaient là que comme fonctionnaires. Ainsi ce serait du diocèse de Chartres qu'elle aurait poussé des rameaux dans diverses directions, en imposant son nom, çà et là, suivant une coutume féodale dont les exemples abondent, à ses possessions nouvelles.

Par quelle succession d'événements, — alliances, garnisons, fonctions, vicissitudes de fortune, — les Champlain seraient-ils venus s'établir en Saintonge ? Le champ de l'hypothèse est immense, mais la vérité s'y trouve souvent en germe, et il suffit de jeter les yeux sur la carte de France pour constater que Champlain (en Renay) n'est à vol d'oiseau qu'à 70 lieues de Brou-

[1] *Pièces orig.*, dossier 15501, p. 2, et dossier 15500, p. 3-5.

[2] *Mém. du prieur de Mondonville*, II, 15 v., 16, 17 v. ; III, 336 ; XI, 100 :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

age : en deux cents ans, une famille franchit aisément cette distance.

Je ne note que pour mémoire « N...., seigneur de Champlin (en Champagne), chevalier de St-Louis, colonel de cavalerie », qui, le 22 novembre 1697, fit enregistrer ses armoiries (N° 23 du reg. 1er de Rethel) : « *d'azur á un cerf couronné d'or et un chef de même chargé de 3 trèfles de sinople.* » Ce seigneur de Champlin avait certainement un nom patronymique dont le commis du Juge d'armes a négligé de s'enquérir.

V

Voici maintenant un curieux factum de l'an 1609 que j'ai découvert dans la Collection de Bretagne (Bibl. nat., ms. franc. 22343, fol. 165-167). On va voir les compatriotes de Jacques Cartier attaquer avec passion Samuel de Champlain ; du moins nous apprennent-ils qu'il était « peintre », et c'est un trait singulier que l'histoire ne nous avait pas fait connaître.

« De la part des marchans et habitans de St-Mallo.

« Pour faire cognoistre la surprise manifeste du sieur CHAMPLAIN contenue en sa requeste présentée au conseil, sur l'advis duquel les deffences du treiziesme Novembre ont esté expédiées.

« Sera pris que depuis lan mil six cens quatre pour parvenir au peuplement de la Nouvelle France, le sieur du Mont et ses assostiez de Normandie, Bretagne et Guyenne, s'obligèrent de y [faire] venir par chacun an le nombre de soixante personnes, artisans, labou-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

reurs et autres, pour travailler aux mines que on y trouveroit, et tant et si longuement y continuèrent qu'il se trouva que la ditte compagnye avoit perdu tout le fonds dicelle montant à près de cinquante mil escuz, la ditte perte arrivée à cause en partie de la pauvreté et infertilité des dittes mines, et intempérie du dit pays, grandz froids des dittes habitations, et partie aussi à cause des traverses que les navires estrangers leur firent, traitant et négotiant par force et à main armée avecques les sauvages du dit pays, et emportans ce que les subjectz de sa Majesté par le moien de ses deffenses n'osoient s'approprier, ce qui occasionna la rupture de la ditte compagnie et que sa ditte Majesté y remist le trafficq libre, qui a duré jusques à ce jour par la révocation de la commission du dit Sr du Mont que les dits habitans de St-Mallo et autres marchans de la France obtenurent au Conseil de sa Majesté, auquel négoce le dit Champlain ny ses prétendus assotiez n'ont contribué d'un seul denier, et par conséquant du besoing de société ny d'assotiez, y ayant esté seullement comme passagers, sa profession de peintre le conviant avecques le lucre de veoyr le dit pays, tousjours aux despans des compagnies qui l'y ont mené, desquelles il a aulcunes fois tiré de grans sallaires, ce qu'il ne peut desnyer.

« Qu'il a en cela manifestement surpris sa Majesté, Messeigneurs du Conseil, et Monseigneur le prince de Condé et Monsieur l'admiral, leur donnant à entendre que luy et ses ditz prétenduz associez avoient tout descouvert au-dessus de Québecq dans la rivière St-Laurens, les mettant au rang des descouvertes nouvelles, en conséquence de quoy que eulx seulz debvoient jouyr du fruit de leurs travaux, qui estoit l'unicque fondement de sa prétendue commission, la-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

quelle estant appuyée sur un faux, donné à entendre ne peult aussi aulcunement subsister.

« Pour la vérification de ce, chacun peult recognoistre par les histoires que dès l'an mil cinq cens quatre ce pays fut descouvert par les Normans et Bretons faisans leurs pescheries es environs du dit pays. En l'an mil cinq cens sept Sébastien Gabot au nom du Roy d'Angleterre en descouvrit une partie et Jaspar Portelcal, portugois, descouvrit le reste, se promettant trouver passage pour aller à la Chine ou aux Moulucques ; mais, comme dict l'histoire intitulée le supleement de Ptholomée imprimée à Douay an mil six cens trois, telz effectz et desseings furent en vant, auquel livre se trouve une carte imprimée lan mil IVcIIIIxx dix sept qui contient plus de deux cens vingt lieues de descouverture dans la ditte rivière de St-Laurens et plusieurs véritables particularitez y mentionnez des sauvages qui y faisoient leurs demeures, depuis lequel temps Jacques Cartier, habitant du dit St-Malo, à ses frais et périls de sa vie, soubz l'auctorité et nom du Roy de France, entra et pénétra fort avant dans la ditte rivière, passa Québecq et le lac, et après luy plusieurs Normans, Biscains, Bretons, et entre autres les Srs du Pontgravé et Prévert, du dit St-Mallo, Fabian de Mescoroua, lesquelz, trente cinq ans ou environ, ont trafficqué dans le dit lac et au dessus avecques les dits sauvages, et y a environ de dix à douze ans seullement que le dit Champlain fut comme passager mené au premier sault par le dict Sr du Pontgravé, de St-Mallo. et en laquelle année se trouva une infinité de personnes de toutes contrées de la France jusques au nombre de neuf ou dix barques qui toutes ensemble négotièrent au dit lieu. Pour monstrer que cet endroit estoit dès lors fort fréquenté

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et dès lors et de paravent descouvert, de tout ce que dessus se trouvera assez de tesmoignage pour revaincre la commission du dit Champlain.

« Quant à ce qu'il se vante d'avoir descouvert quatre à cinq cens lieux dans les terres, la vérité est que lan mil six cens dix, le dit Sr de Champlain y envoya ung enfant avecques les sauvages du dit pays, lequel ne luy raporta rien de nouveau digne de mémoire ny d'entreprise, n'ayant le dit Sr Champlain esté seul qui y ayt faict essay, car ceulx de Rouen y envoièrent en l'an mil six cens unze un de leurs serviteurs, revenu en l'année MVIc douze, qui leur a raporté seullement la misère du dit pays, les sceaux d'eau et précipices qui vasent toutes la ditte rivière, laquelle à ceste occasion n'est navigable que par petits canonaux d'escorce capable de porter trois ou quatre personnes seullement, au pied desquelz saultz il faut porter sur les espaulles les dits canonaux le long des bois, et ainsi traversa environ trois à quatre cens lieux de chemin avecques travaulx insuportables à des françois, sans avoir veu autre descouverte de mérite.

« Pour le regard des promesses qu'il dict luy avoir esté faictes par les sauvages, que delà en quatre jours ils le mèneroient à la mer du sud, distant de là d'envyron quatre cens lieues, pour aller à la Chisne, on pourroit vallablement demender asseurance du dit Sr Champlain de la vallidité de telles promesses faictes par mescréans et infidelles, et aussi de la facilité de l'exécution d'icelles, et par quelles voyes sy par eau, bois, prairies ou montagnes, avant que de s'enfoncer en des despences vrayement royalles telle qu'il conviendroit pour une telle affaire et entreprise, n'y ayant au demourant trafficq aucun, si ce n'est une riche mine d'or ou d'argent qui puisse y estre faicte et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

qui puisse supporter les frais d'un tant pénible et laborieux traject de huict cens lieues françoyses qu'il y a du premier dict sault jusques à la ditte mer du sud, le long des costes et rivières de laquelle mer du sud les Espagnols, qui y ont d'antiennes forteresses, ruyneroient fort aysément telle entreprise, n'estant permis, comme chacun scayt, à aulcuns estrangers d'y passer ny négotier sur peine de la vie.

« Telle proposition ressant plustost une obstantacion ridiculle qu'autre chose, car pour aller à la Chisne il y a deux voyes, l'une par le cap de Bonne Espérance, et l'autre par Magellan, tant ouverte et recognue par mer où l'on navigue avecques plus de certitude et beaucoup moins de péril et despence que par la ditte rivière de St-Laurens, quand bien il y auroit canal de la ditte longueur de huict cens lieux sans aulcun sault ny précipice. Pour l'exécution du desseing proposé et reserché il y a cent ans, le dit Sr Champlain fera tout son possible de faire engager et espuiser le trésor d'un monarque pour, aux despens d'aultruy, s'acquérir quelque vaine gloire d'avoir faict pénétrer ung désert de huit cens lieux, et se donnera bien garde d'y risquer un seul denier; au moings jusques à présent il a bien monstré que n'en avoit eu le vouloir et pouvoir.

« Ce n'est doncq luy ny ses prétenduz assotiez qui ont descouvert ses terres de la Nouvelle France, et par conséquent n'en doibvent eulx seulz avoir, privativement à tous autres subjectz du Roy, le fruit de la pescherie et pelletrie qui s'y rencontre et trouve, que à cette occasion donne et entretient l'exercice du trafficq et occupations des hommes et vaisseaulx de la plus part des villes de ce Royaume, qui n'ont autre moyen de se pouvoir maintenir et acroistre en moyens, si ce n'est par le moien du dit trafficq ; et particullièrement

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la ditte ville de St-Mallo qui, comme ville maritime et frontière de ce Royaume, n'a aucun autre moyen subsistant que le dit trafficq, duquel la privant ils ne pourroient pas avecques tant de moyens et pouvoir comme ilz en ont la volonté et l'affection de servir le Roy aux occasions que se voudroit servir d'eulx.

« N'estant raisonnable que les habitans du dit St-Malo, qui ont faict la couverture du dit pays de Canada et pays adjàcens, soient privez du trafficq soubz ombre et prétexte d'une prétendue habitacion, au dit pays pour y planter, se dict on, l'auctorité et grandeur de nostre Roy, qui est aultant difficille d'exécuter que l'expérience du faict, et pareilles promesses et conditions du dit Sr de Mont, qu'il avoit promis et s'estoit obligé au Roy deffunct, en a rendu de tesmoignage, et telle vanité et faulx donnez à entendre à sa ditte Majesté recognus, Elle cassa et révocqua la commission du dit Sr du Mont, ainsi qu'il a esté touché cy devant, à la requeste et très humbles suplications des dits habitans de St-Mallo et autres subjects de sa Majesté, et permit le trafficq libre à tous ses subjectz au dit pays de Canada par Arrest de son conseil du mois d'octobre mil six cens neuf.

« Ceste prétendue commission du dit Sr Champlain soubz le nom de mon dit Seigneur le prince de Condé n'estant que la mesme chose jà jugée et révocquée et que l'on veult encores faire renouveller, à la grand foulle et opression de tous les subjectz de sa ditte Majesté, les privant comme on veult faire de la liberté de leur trafficq ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VI

Ainsi, voilà comment dans la patrie de Jacques Cartier on appréciait le sublime dévouement de Samuel de Champlain, moins d'un an après qu'il avait jeté les fondements de la noble cité de Québec !... On pourrait s'étonner, s'attrister de cette anomalie, si l'on ne savait qu'aucune grande œuvre ne s'est jamais accomplie sans des obstacles proportionnés à sa grandeur. Le talent, le génie, le dévouement, le patriotisme, l'héroïsme, tous les dons et toutes les vertus qui sont l'honneur d'une race, d'une cité, d'une patrie, de l'humanité, ont à compter sur leur route lumineuse avec la sottise, l'ignorance, l'égoïsme, l'envie, la calomnie, la lâcheté, l'intérêt personnel, la coalition de toutes les vilenies.

Neuf ans après, nous trouvons l'illustre fondateur de Québec végétant avec la trop modique pension que lui avait accordée Louis XIII, et qui ne fut même pas toujours payée régulièrement[1]. La quittance suivante va nous édifier sur le montant de cette pension peu royale.

« Je Samuel Champlin, cappitaine de la Marine du Ponant, Confesse avoir eu et receu comptant de Mre Raymon Phelypeaux, Sr de Herbault, Coner du Roy en son conseil d'Estat et Tresorier de son espargne, la somme de six cens livres à moy ordonnee par Sa Mté pour la pention quil luy plaist me donner du-

[1] G. Marcel, *Mémoires et requête de Champlain pour la continuation du paiement de sa pension*. Paris, 1886 ; extr. de la *Revue de géographie*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rant la presente année, De laquelle somme de six cens livres je me tiens content et en quicte le dict Sr de Herbault, tresorier de l'espargne susdicte et tous autres. Tesmoing mon sing manuel cy mis le xxiiij^e. jour de decembre 1618.

« CHAMPLAIN [1] ».

Et au dessous, de sa main :

« Quitanse de la somme de sis sant livres [2] ».

La France avait là de la gloire à bon compte !

Vte OSCAR DE POLI.

[1] Le jambage du P. forme paraphe à droite.

[2] B. N., Cab. des tit., *Pièces orig.*, doss. 15544, *Champlain*, pièce unique, parch. — Une note renvoie au dossier *Champelin*, que nous avons reproduit ci-dessus.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LES SOURCES

DU

NOBILIAIRE DE CHAMPAGNE

INTRODUCTION

Il nous semble presque inutile de faire remarquer au début de ce travail que nous n'avons nullement la prétention d'avoir fait un relevé très complet, un catalogue définitif des Sources du nobiliaire de Champagne. La matière en est, peut-on dire, inépuisable, et nous avons dû borner nos indications aux sources principales, sans entrer dans l'infini des détails. Il nous a fallu négliger les histoires locales et monographies de petites localités qui, presque toutes, contiennent des renseignements puisés à bonne source sur les anciens seigneurs et propriétaires de fiefs. Chacun sait quelle source importante pour les noms propres on trouve encore dans les cartulaires, obituaires, etc. ; les actes d'État civil dont les archives

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de nos villes principales possèdent des catalogues alphabétiques remontant généralement au commencement du xvie siècle, sont aussi très précieux à consulter pour le généalogiste. Bien d'autres sources accessoires seraient également utiles à enregistrer, telles que les notices historiques ou héraldiques contenues dans une foules d'almanachs anciens ou modernes, publications des sociétés savantes de la province, etc. ; il nous a fallu nous borner.

Les Institutions ou plutôt les usages nobiliaires, en Champagne, ne présentaient aucun caractère spécial qui pût les distinguer de ceux des autres provinces. D'une manière générale, on peut dire que, dans cette province, la noblesse se présentait avec la même organisation que dans le reste de la France : donc tout ce qui a été si bien dit avant nous pour d'autres parties du territoire s'applique également à celle-ci et nous n'y reviendrons pas.

Il faut pourtant noter comme particularité la fameuse coutume de la noblesse maternelle de Champagne, dont nous avons traité longuement ici, et au sujet de laquelle il est utile de répéter et de formuler de nouveau nos conclusions.

Les nobles de mère, ou plus généralement les descendants de femmes nobles, en Champagne, se prétendirent nobles à une certaine époque, mais nous croyons qu'il faut, quand il s'agit d'apprécier leur noblesse prétendue, nous rallier à la théorie qui ne voit dans cette noblesse qu'un véritable jeu de mots, un trompe-l'œil, et qu'elle n'était au fond qu'une pleine liberté, une assimilation des termes de franchise et de noblesse, analogue à celle qu'on remarque souvent dans la langue du moyen-âge, assimilation continuée autant que cela fut possible dans la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

réalité pratique des faits par la vanité intéressée des bourgeois champenois. La noblesse maternelle n'était au fond qu'une pleine franchise avec quelques privilèges d'ordre inférieur limitativement tracés par les coutumes, mais non pas une noblesse réelle ; elle ne donna jamais accès à la chevalerie au moyen âge, et plus tard elle n'exempta pas des droits royaux. Voilà du moins, ce qui ressort d'une vue d'ensemble, car la jurisprudence abusive de quelque tribunaux put fort bien, à l'occasion, exempter quelquefois et exceptionnellement même des droits royaux, le fait est possible ; toutefois nous affirmons que presque tous les noms des bénéficiaires des sentences de noblesse maternelle restèrent en fait de noms bourgeois, et nous ne croyons pas qu'on puisse citer un seul exemple d'une famille reconnue et définitivement maintenue noble, portant régulièrement et héréditairement le titre d'écuyer, sur le seul fondement d'une sentence de noblesse maternelle. Il semble même que les bourgeois champenois qui jonglaient si bien avec les mots de liberté et de noblesse, n'étaient nullement dupes de leur phraséologie, non plus que les juridictions locales qui l'employaient. Tous ces personnages déclarés nobles restent marchands et font souche de bourgeois ; on avait beau déclarer sentencieusement nobles et archinobles les descendants des *hoirs Musnier* par exemple, en fait on ne les exempte que de la jurée et on sait fort bien que la charte d'où dérivaient leurs privilèges, privilèges qu'on déclare se transmettre chez eux par les femmes, ne leur donne qu'une pleine liberté, et ne les fait ni nobles, ni chevaliers.

Du reste, à l'origine, la condition des descendants de femmes nobles, loin d'être meilleure en Cham-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pagne qu'ailleurs, semble pire. Donc, de par les coutumes anciennes et leur développement naturel, logique, pas de noblesse maternelle possible, en Champagne moins encore qu'ailleurs ; à moins d'un texte positif, souverain, nous montrant clairement la base d'une coutume déjà si étrange en elle-même, si opposée à ce qui se pratiquait dans le reste du royaume, et qui plus est, si opposée surtout aux anciens usages de la province même où elle aurait pris naissance. Or, ce texte, on ne nous le montre pas.

La coutume du Roi Thibaut (XIIIe siècle) dit au contraire positivement que les enfants suivent la pire condition et qu'il convient qu'ils soient serfs si le père l'était, nonobstant la noblesse de la mère (article 6) ; et ceci à une époque où dans les contrées voisines les mères simplement libres donnaient la liberté à leurs enfants nonobstant la servitude paternelle. On n'a même pas en Champagne la simple liberté par le fait de la naissance et de l'extraction d'une mère noble. Comment donc ont pu naître les prétentions à la noblesse maternelle ? Nous allons essayer de nous en rendre compte et d'en suivre le développement probable.

Alors que, dans les provinces voisines, on permettait aux enfants de mère noble et de père roturier de tenir en héritage les fiefs de leur mère, et par ce moyen de s'anoblir à la troisième génération, à la tierce foi, au troisième hommage du fief, en Champagne, au contraire, les enfants de mère noble obtinrent bien le même résultat, mais ce ne fut qu'en abandonnant la succession du père roturier, sinon l'enfant restait mainmortable et suivait la condition de son père, il ne succédait pas aux fiefs maternels, qui retournaient au seigneur suzerain. Telle est l'an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cienne coutume de Champagne et elle s'est ainsi continuée dans le Barrois jusqu'à la fin de l'ancien régime ; dans cette dernière province, on put toujours suivre la noblesse de sa mère en abandonnant le tiers de la succession du côté roturier. De même dans le bailliage de Meaux subsista cette règle complémentaire de la précédente, que l'enfant de père serf et de mère libre et franche pouvait demeurer libre en abandonnant la succession du côté serf. Voilà bien le fond des anciennes coutumes de Champagne ; on n'y suit la condition de sa mère, quand elle est plus avantageuse que celle de son père, que moyennant l'abandon de la succession de celui-ci, et on ne peut dire que cela soit très favorable aux enfants de femmes libres ou nobles, alors surtout qu'à la même époque,dans le Beauvoisis, par exemple (Beaumanoir), on voit les mères libres et franches donner de plein droit la franchise à leurs enfants, nonobstant la servitude de leur père.

Mais il est vraisemblable que l'enfant de mère noble en Champagne, qui succédait aux fiefs de sa mère en abandonnant la succession de son père roturier, devenait immédiatement noble sans avoir à attendre la tierce foi de son fief : il se trouvait avoir en quelque sorte acheté une noblesse immédiate ; du reste, c'était bien plutôt à sa tenure féodale qu'au sang de sa mère qu'il devait sa noblesse : c'était la possession de son fief et non pas son extraction maternelle qui le faisait noble ; toutefois comme c'était bien à la noblesse de sa mère qu'il devait l'aptitude à recueillir son héritage féodal, il est facile de suivre par suite de quel travail d'esprit et de se rendre compte en suite de quelle pente on en arriva insensiblement à vouloir transférer directement au sang de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la mère le pouvoir de conférer à ses enfants une noblesse qui ne résultait à l'origine, en suivant toutes les règles d'ailleurs, que de leur tenure féodale autorisée par l'abandon de la succession paternelle roturière. On ne vit pas que, s'il ne se fût pas trouvé de fiefs nobles à hériter dans la succession de la mère, l'enfant fût en tous cas resté roturier, abandonnant ou non la succession de son père. On en vint même à omettre cette condition de l'abandon de la succession roturière, et on voulut que l'enfant fût noble en tous cas, qu'il y eût ou non abandon, qu'il y eût ou non des fiefs à hériter. Mais, dès lors, nous ne sommes plus en présence que de la prétendue noblesse maternelle en Champagne, noblesse tout-à-fait inférieure, avons-nous dit, pleine liberté ornée de quelques privilèges coutumiers, et non plus véritable noblesse donnant accès à la chevalerie comme celle qu'on pouvait obtenir par l'héritage des fiefs de la mère noble et l'abandon de la succession paternelle roturière. Ce n'est plus dès lors qu'une prétention, une manière de juger plus ou moins légale, plus ou moins autorisée par les vraies coutumes champenoises, en somme une véritable jonglerie, un tour de passe-passe qui n'arriva même jamais à créer de vrais nobles. Elle cessa d'ailleurs d'exister comme coutume prétendue, comme usage et comme jurisprudence dès 1566, en sorte que les bourgeois champenois, pour avoir brutalement et positivement introduit dans leurs coutumes du XVIe siècle l'ancienne phraséologie du XIIIe siècle qui assimilait liberté à noblesse et dit carrément, textuellement, sans réticences, que les enfants de mère noble sont nobles malgré la roture du père, ne purent même conserver l'ancienne règle, l'ancien usage de leur province,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'on ne retrouve plus que dans le Barrois, et par laquelle on pouvait en effet suivre la noblesse de sa mère, mais en abandonnant tout ou partie de la succession du père roturier.

Nous venons de parler de la fantaisie avec laquelle les anciennes juridictions champenoises purent quelquefois juger en matière de noblesse maternelle : nous allons observer quelque chose d'analogue à propos de la famille de Jeanne d'Arc. On ne conteste plus guère que l'héroïne soit Champenoise et non Lorraine. Nous disions à la fin de notre étude sur la noblesse maternelle (Annuaire de 1891), suivant en cela l'opinion de M. de Barthélemy, que régulièrement les descendants par les femmes de la famille de Jeanne d'Arc ne pouvaient prétendre à la noblesse, et il semble bien difficile en effet, impossible même, de faire sortir des termes de la charte d'anoblissement une noblesse transmissible par les femmes dans cette famille. Toutefois, il faut reconnaître qu'en fait, et malgré quelques tentatives de retour à une plus saine interprétation des lettres d'anoblissement de la famille de Jeanne d'Arc, les filles issues de sa race anoblirent toute leur postérité à l'infini.

Le 26 mars 1555, nous voyons le roi Henri II déclarer que les seuls mâles du nom de la Pucelle seront censés et réputés nobles, à l'exclusion des descendants de cette famille par les femmes, et cet Édit fut publié par la cour des aides et Finances de Normandie qui donna arrêt, le 23 avril après Pâques 1556, dont voici le contenu : « Que ceux qui se disent issus de la race de la dite Pucelle jouiront du privilège de noblesse, pourvu qu'ils portent le nom ou qu'ils soient issus de filles de Jacques d'Arc, n'ayant pas dérogé à leur état *et ayant été mariées à des gentils-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hommes vivant noblement ; les autres ne portant le nom et ayant dérogé seront taillables, et défense à eux d'usurper les armes de Jeanne d'Arc, à peine de confiscation de biens. » C'était bien là revenir à la pensée vraie de Charles VII quand il anoblit la famille de Jeanne. Mais par lettres patentes du 2 juillet 1556 adressées aux généraux des finances et aides de Paris, Rouen et Montpellier, le Roi revient sur cet Édit de 1555, et déclare que les descendants tant en ligne masculine que féminine de la famille de Jeanne d'Arc seront nobles, s'ils n'ont pas dérogé, ni eux ni leurs prédécesseurs, et si, prouvant leur noblesse, ils prennent des lettres patentes pour être maintenus dans ce privilège.

Vient ensuite un Édit de Henri IV de 1598, noté par La Roque (traité de la noblesse) et par Chérin (abrégé chronologique), d'après lequel le privilège de la noblesse transmissible par les femmes est aboli dans la famille de la Pucelle. On revient donc à l'Édit de 1555, seulement nous ne voyons cette disposition de 1598 visée par aucune décision judiciaire : c'est à croire qu'elle n'a jamais été exécutée, bien plus qu'elle n'exista pas, et nous le penserions en effet, n'était l'autorité de La Roque et de Chérin. Bien plus, en 1603, le même prince adresse à la cour des aides de Normandie des lettres où il déclare la postérité née de la famille de la Pucelle noble tant en ligne masculine que féminine, d'après les lettres d'anoblissement de 1429 *confirmées par les rois nos prédécesseurs*, et en conséquence le Roi désire que le sieur Charles Baillard soit reconnu noble, s'il appert qu'il soit de la race de la Pucelle, qu'à elle et les siens le privilège de la noblesse ait été donné et confirmé par ses prédécesseurs, que

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'icelle noblesse lui et ses autres parents aient joui et jouissent encore à présent. En conséquence, en 1604, un arrêt de la cour des Aides de Normandie est rendu en faveur dudit Sr Baillard (la famille de Jeanne d'Arc, par MM. de Bouteiller et de Braux); il n'est pas question de l'Édit de 1598, et il faut croire qu'Henri IV comme Henri II aura changé d'avis sur la question qui nous occupe.

En 1610, l'article 10 de l'Edit de règlement sur les tailles, visé dans une maintenue de noblesse (de Bouteiller et de Braux, page 224), dit encore que les descendants des frères de la Pucelle jouiront à l'avenir de la noblesse, eux et leur postérité, mais que les filles et femmes aussi descendues de ces frères n'anobliront plus leurs maris à l'avenir. En 1634 et 1635, deux autres Édits rèpètent encore la même doctrine, et il semble bien que, dans leur pensée, les filles et femmes qui n'anoblissent plus leurs maris ne peuvent davantage anoblir leurs enfants, d'autant qu'on dit que les *descendants* des frères de la Pucelle sont nobles et qu'on ne dit pas que les descendantes anoblissent leur postérité comme les descendants. Voici d'ailleurs l'article VII de l'Édit de 1634 : « Les descendants des frères de la Pucelle d'Orléans, insérés au corps de la noblesse et vivant noblement, jouiront de la noblesse, eux et leur postérité, de mâle en mâle vivant noblement, mais ceux qui ne vivent noblement ne jouiront d'aucuns privilèges, et les filles et femmes descendantes des frères de la dite Pucelle n'anobliront plus leurs maris à l'avenir. » Qui peut nier que leur refuser d'anoblir leurs maris c'est leur refuser d'anoblir leurs enfants [1], alors surtout qu'on

[1] Un couple vivait pendant le mariage sous une loi unique : il fallait bien pour être logique que le couple d'où descendaient

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vient de dire que les descendants des frères de la Pucelle jouiront de la noblesse *de mâle en mâle ?* La Roque en effet cite ces Edits et Déclarations de 1598, 1610, 1634, 1635, comme abolissant dans la famille de Jeanne d'Arc l'anoblissement par les femmes.

Cependant la jurisprudence resta contraire à la loi : elle ne cita jamais l'Edit de 1598 ; quant à ceux de 1610 et 1634, elle affecte de n'y voir que l'interdiction de la noblesse aux maris des filles et femmes de la famille de Jeanne, et loin d'en conclure quelque chose contre leurs descendants, elle s'appuie sur ces textes pour les déclarer nobles. Un arrêt du conseil d'Etat de 1670 vise ces deux Edits de 1610 et 1634 pour déclarer noble le Sr de Gratas, né en 1612 d'une Hordal, et celle-ci issue par les femmes de la race de Jeanne d'Arc. La Roque est forcé de reconnaître que, malgré les Edits, et par suite illégalement, les descendants des filles ont continué de jouir de la noblesse dans la famille de Jeanne : il cite de nombreux arrêts ou sentences en ce sens, et il est certain que sous Louis XIV, lors de la recherche des faux nobles, les intendants confirmèrent encore ce privilège par des maintenues en faveur de descendants par les femmes de la famille de l'héroïne ; entre autres,

des enfants prétendus nobles et exempts d'impôts fût noble aussi. Comment en effet imaginer un couple payant les impôts roturiers et pourtant transmettant à ses enfants l'exemption de ces impôts sous prétexte de noblesse de leur mère ? Il fallait bien supposer que la femme noble anoblit son mari roturier ! Pourtant on ne voit pas la noblesse maternelle de Champagne se targuer de cette logique, et cependant on y voudrait découvrir cette anomalie qu'un couple qui paie les droits roturiers, malgré la noblesse d'origine de la femme, donne le jour à des descendants et des descendantes qui *in infinitum* jouiront de l'exemption de ces droits C'est absurde !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

maintenue du 18 janvier 1701 par l'intendant des trois Évêchés en faveur des Perrin des Almons et de Martinet.

Enfin, en 1827 (de Boutéiller et de Braux, page 243), le roi Louis XVIII reconnaît encore par lettres patentes données de l'avis du Conseil du sceau, et sur conclusions du Conseiller d'Etat commissaire du Roi au sceau de France, que la noblesse se transmet en ligne masculine et féminine dans la famille de Jeanne d'Arc et donne le droit de porter les armoiries de la Pucelle. La question est donc définitivement close en faveur des descendants par les femmes dans la famille de Jeanne d'Arc. Après des vicissitudes légales dans l'interprétation des lettres d'anoblissement de sa famille, l'abus l'emporte. Pour la noblesse maternelle de Champagne, au contraire, l'abus s'est éteint.

On a dit que la noblesse était moins nombreuse et moins qualifiée en Champagne que dans le reste de la France, et cette assertion nous semble assez fondée. Les résultats de la recherche des faux-nobles sous Louis XIV ne nous donnent qu'à peu près 520 familles nobles en Champagne, contre 2084 en Bretagne, 1322 dans la généralité de Caen, 1686 dans celle d'Alençon, 1627 dans la province de Languedoc, 766 dans la généralité de Limoges, 693 en Touraine, Anjou et Maine. Nos Intendants furent-ils plus sévères et plus difficiles sur les admissions au nobiliaire en Champagne qu'ailleurs ? C'est possible. Constatons aussi, en passant, que de tout temps la proverbiale et prétendue naïveté champenoise sut fort bien exercer sa finesse narquoise sur le dos des nobles, railler leurs allures ou leurs prétentions, scruter avec perspicacité et étaler au jour leurs origines : on peut dire qu'aujourd'hui encore cette province est une de celles

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

où la noblesse a le moins de prestige, contrairement à ce qui se remarque dans le centre ou dans l'ouest de la France, par exemple.

Quant aux origines de la noblesse française (ou du moins de la plus grande partie de la noblesse), elles étaient partout à peu près les mêmes, aussi ce que nous allons en dire ici peut-il s'appliquer parfaitement et exactement aux autres provinces. Il faut savoir que, dès l'époque de Louis XIV, presque les trois quarts du nobiliaire français ne sont composés que de familles d'origine bourgeoise et marchande, roturières, anoblies d'une façon quelconque. Chérin constatait vers 1786 que sur 20,000 familles nobles, au plus, que, pouvait renfermer le royaume, à peine un vingtième (Huit ou neuf cents peut-être) pouvaient-elles se réclamer de la noblesse de race ou d'origine. On peut croire, d'après certains calculs, tels que la comparaison faite dans la brochure, *Il y a 100 ans*, (Champion 1884) et qui s'applique à l'almanach royal de 1784 en relevant les noms subsistants aujourd'hui, on peut croire, disons-nous, qu'il ne reste guère aujourd'hui que la moitié au plus de ces noms nobles d'origine, soit à peu près 400, et l'observation nous prouve en effet qu'on n'en rencontre guère que 3 ou 4 par département en moyenne ; il y en aurait dix ou quinze dans toute notre Champagne ; tous les autres noms nobles proviennent d'anoblissements directs ou par charges, surtout par charge, à une époque relativement récente. Ceci peut s'appliquer à toutes nos provinces, et il en était ainsi en Champagne autant qu'ailleurs. C'est la haute bourgeoisie de nos grandes villes qui, par un travail fort honorable d'élévation lente et continue, suivi avec persévérance et opiniâtreté pendant plusieurs générations, a fini par

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pénétrer dans la noblesse et par remplacer au fur et à mesure de leur extinction les anciennes races féodales. Il en était ainsi surtout dans les provinces qui entouraient Paris ; là, les familles de bourgeoisie enrichies par le négoce, après avoir vu leurs fils établis dans les charges de judicature de leur cité, s'élevaient aux magistratures des hautes cours de la capitale et aux offices de l'armée. La porte de l'anoblissement s'ouvrait ainsi spontanément et toute grande au mérite, à la vertu consacrée par plusieurs générations de labeur, d'épargne, de talents éprouvés dans les offices des villes provinciales. Beaucoup de vieilles familles du Parlement de Paris ont cette origine : Troyes fournit ses Molé, ses Boucherat, ses Hennequin, Reims ses Colbert, Blois ses Phélypeaux, Compiègne ses Le Féron, etc. Ce n'est pas ici qu'il convient de passer au crible de la critique l'origine des grandes familles de nos parages, mais chacun connaît les pamphlets échangés entre les Ducs et Pairs d'une part et le Parlement de Paris de l'autre, à l'époque de leurs fameuses querelles du siècle dernier : il en résulta ce fait évident que toutes les grandes maisons de la robe, de la finance, de la haute administration étaient d'origine roturière et que parmi les Ducs et Pairs, les Neuville-Villeroy, Potier, de la Porte, et autres, sortaient indubitablement de souches roturières et marchandes. Loin de nous la pensée de ravaler l'illustration de ces familles, nous admirons au contraire l'exemple de leur élévation et d'une constitution sociale qui sanctionnait ainsi le mérite en lui ouvrant l'accès des plus hautes dignités.

Il est inutile de revenir longuement ici sur ce que d'autres ont si parfaitement mis en lumière avant nous. La particule n'a jamais été preuve de noblesse. Pas de noblesse sans titre, telle est la règle. Tout nom à par-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ticule qui ne peut s'adjoindre avec justice le titre d'écuyer ou de chevalier, ou autre plus relevé, est roturier ; tout nom sans particule qui a droit à un de ces titres est noble sans contestation : là est le seul criterium, la vraie pierre de touche en matière de noblesse. Dès avant la Révolution, près de la moitié des noms à particule étaient roturiers ; ils provenaient soit de surnoms de fiefs ajoutés par des bourgeois à leur nom patronymique, soit encore (pour ceux qui sont anciens et n'ont pas de nom patronymique précédant la particule) des pays d'origine des ascendants des titulaires, à l'époque où les noms de famille se formèrent et devinrent héréditaires. A cette énorme proportion de noms bourgeois bien qu'ornés d'une particule, que chacun de nous peut vérifier autour de soi et jusque dans nos familles, il convient d'ajouter le fort appoint de la noblesse impériale (dont la plus grande partie a fini par prendre des particules) et des additions de noms maternels ou autres précédés du *de*, autorisées par décrets. La noblesse impériale a produit des nobles d'une origine vraiment chevaleresque pour la plupart, puisqu'elle était le plus souvent le prix de la valeur, de la gloire, du sang versé, mais non pas des gentilshommes au sens ancien. Quant aux noms allongés par décrets, ils ne peuvent que laisser leurs titulaires dans la bourgeoisie. Répétons encore que les armoiries ne sont pas non plus preuve de noblesse. Les neuf dixièmes des noms inscrits à l'Armorial d'Hozier (1696) sont des noms bourgeois, et rien qu'à certaine disposition spéciale des inscriptions dans les volumes manuscrits de ce recueil officiel d'armoiries, on découvre aisément ceux à qui on alla même jusqu'à imposer d'office des armoiries bourgeoises, afin de pouvoir astreindre leurs titulaires au paiement des 20

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

francs de droit d'inscription : pure mesure fiscale qui donna des armoiries légales à toute la bonne bourgeoisie française.

La conclusion de ces remarques sera donc que la noblesse d'origine, c'est-à-dire sans anoblissement connu, est extrêmement rare, et que même parmi les noms ornés de particules et que le préjugé populaire croit nobles, une bonne moitié sont dépourvus de toute noblesse. Personne ne peut donc nier qu'il n'y ait une véritable urgence à dégager le bon grain de l'ivraie, à dresser un catalogue authentique de la noblesse française ; les *états présents de la noblesse* qui sont dans toutes les mains ne présentent aucune garantie de critique historique, d'authenticité, ils avouent eux-mêmes n'être basés sur aucune preuve, Espérons que le Conseil Héraldique de France avec sa composition actuelle sera pleinement à la hauteur de cette tâche délicate.

CATALOGUE

DES SOURCES DU NOBILIAIRE DE CHAMPAGNE

Imprimés classés autant que possible à la date de l'édition.

1. Indiquons pour mémoire les recueils généalogiques que tout le monde connaît, les vrais classiques en la matière, on y trouvera de nombreuses généalogies champenoises.
— Armorial Général d'Hozier.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

— Dictionnaire de Moréri.
— Le Père Anselme.
— La Chesnaye-Desbois.
— De Courcelles.
— Lainé.
— Saint-Allais.
— Annuaire de la noblesse (Borel d'Hauterive).
— etc. etc.

2. Premier recueil des mémoires des comtes de Champagne et Brie, auquel est traité de l'origine des Ducs, Comtes, Palatins, Pairs, Sénéchaux, advoués, vidames ; par Pierre Pithou. Paris, 1572 et 1581.

3. Alliances généalogiques des comtes de Champagne. In-folio. (Bibliothèque de Troyes.)

4. Campaniæ Comitum généalogiæ et brevis historia ex variis chronologis, Chartis... par Claude Moissant. Paris, 1605 et 1607.

5. Généalogie de la maison de Vergy, par André du Chesne, Paris, 1625.

6. Moyens de deffence pour les nobles du Costé maternel dans le comté de Champagne et Brye, contre les prétentions des préposez à la recherche des usurpateurs du tiltre de noblesse dans le dit comté. Troyes, 1667, (par l'avocat Desmarets de Pâlis).

7. Responce des nobles du costé mâternel dans le comté de Champagne et Brye à la réplique fournie contre leurs moyens par les préposez à la recherche des usurpateurs du tiltre de noblesse, in-4°.

8. Généalogie des comtes de Champagne, de Troyes, de Meaux et de Brie, par Pierre Pithou. Paris, 1672.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

9. Recherche de la noblesse de Champagne par Mr de Caumartin, Intendant. Chalons, 1673. 2 volumes grand in-folio.

3 exemplaires à la Bibliothèque nationale. Le premier contient à la fin du 2e volume les généalogies, manuscrites Bermand, de Lancques, Boulleur, d'Aguisy, Blondeau, Briseur, Béthoutat, Brabant, Anthoine, Butor, Aurillot, Beaulieu, Bridot, Brie, Autry et Génicourt, Bécu, Berbier, Bouzonville, Bezannes, Baussancourt. Le second contient dans le 2e volume les généalogies manuscrites Danglas, Ménisson, d'Allamont. Le troisième est enrichi de précieuses annotations manuscrites de Charles-René d'Hozier et de Clairembault. On y trouve encore le nobiliaire de la province de Champagne par Chevillard, (l'une des trois éditions est en 3 volumes).

Cette recherche se compose de 2 parties : La prèmière contient le procès-verbal de Caumartin avec les noms des familles maintenues et la description de leurs armes : la deuxième renferme les généalogies de ces familles dressées d'après leurs preuves par d'Hozier. La première a été publiée séparément et forme le n° 11.

10. Recherches de la noblesse de Champagne par Charles René d'Hozier sous la direction de M. Larcher, Intendant de cette province. Infolio. La Bibliothèque nationale possède un deuxième exemplaire de cet ouvrage, enrichi de pièces ou preuves manuscrites fournis par les familles et du nobiliaire de Champagne par Chevillard.

11. Procès-verbal de la recherche de la noblesse

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Champagne faite par M. de Caumartin, avec les armes et blasons de chaque famille. Chalons. 1673. Une autre édition (Paris et Vouziers), en 1852, qui est la reproduction de la précédente.

M. E. de Barthélemy en a donné une troisième édition en 1867, annotée par lui ; il y a ajouté les familles maintenues par les successeurs de Caumartin, celles contenues dans le nobiliaire de Champagne, par Chevillard, et celles citées au nobiliaire de Champagne de M. Lainé. (Cette 3e édition, chez Aubry, Paris.)

12. La Mairie et l'Echevinage de Troyes. Troyes, Blanchard, 1679.

13. Mémoires historiques de la Province de Champagne, par Edme Baugier, Paris. 1721.

14. Coustume du Bailliage de Vitry en Perthois avec une description abrégée de la noblesse de France et autres dispositions qui concernent la noblesse en cette coutume, par Etienne Durand, avocat au Parlement. Chalons, 1722. La description de la noblesse de France a une pagination spéciale avec un titre particulier daté de 1723. (Biblioth. nationale).

15. Histoire des Comtes de Champagne et de Brie, par Robert-Martin le Pelletier. Paris, 1735 et 1753.

16. Recherches pour servir à l'histoire du droit français, à la fin du volume : recherches sur la noblesse utérine de Champagne. Paris, Estienne, 1752, par Grosley.

17. Nobiliaire de Champagne ou Catalogue des nobles de la province de Champagne maintenus par jugements de Messieurs de Caumartin et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Larcher, Intendants en la Province de Champagne et Brie, par J. Chevillard, Paris, Dubuisson, 1758, 2 feuilles grand in-folio plano. Planches contenant les noms, qualités, armes et blasons gravés des familles et la date de leurs maintenues.

18. Liste des Chevaliers de Malte du grand prieuré de Champagne. Vertot, Hist. des chevaliers de Malte, Tome VII, Edition 1778.

19. Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes, par Courtalon. Troyes, 1784. Le 3e volume passe en revue les Seigneuries et donne les noms des Seigneurs du diocèse avec d'importants détails.

20. Cahier de la noblesse de Châlons-sur-Marne et extrait du procès-verbal de ses séances. Châlons, 1789.

21. Pétitions et doléances de la noblesse du Bailliage de Chaumont en Bassigny, 1789.

22. Cahier commun des trois ordres du Bailliage de Langres. Paris, 1789.

23. Cahier des plaintes, doléances et remontrances de l'ordre de la noblesse du Bailliage royal de Reims, arrêté le 2 avril 1789.

24. Cahier de la noblesse des Bailliages de Sézanne et Châtillon-sur-Marne réunis, remis à M. le Marquis de Pleurre, député, etc. 1789.

25. Cahier de la noblesse du Bailliage de Troyes remis à M. le Marquis de Mesgrigny et Mr le Mis de Crillon, nommés députés aux Etats Généraux en l'Assemblée du 4 avril 1789.

26. Mémoires sur les Troyens celèbres, par Grosley. Edités en 1812 par Patris-Debreuil.

27. Histoire de l'ancienne principauté de Sedan

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par J. Peyran. Paris, 1826.

28. Notes historiques sur la ville et les Seigneurs de Joinville, par M. Feriel. Paris, 1835.

29. Nobiliaire de Champagne. Tome VI des Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, par Lainé. Paris, 1839.

30. Histoire des Comtes de Champagne et de Brie, par Béraud. Paris, 1842.

31. Histoire des Comtes de Brienne, par Bourgeois. Troyes, 1848.

32. Esternay, son château et ses seigneurs, par l'abbé Boitel. Châlons, 1850.

33. Notice historique et descriptive du château de Brugny en Champagne, par Borel d'Hauterive. Paris, 1852. Avec notes généalogiques sur les anciens possesseurs et les possesseurs actuels (les Clermont-Tonnerre.)

34. Les Armoiries des Comtes de Champagne d'après leurs sceaux, par H. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1852. Extrait de la Revue archéologique.

35. Notice historique et généalogique de la terre de Chacenay, par Lucien Coutant. Troyes, 1852.

36. Notes et documents pour servir à l'histoire de la ville de Château-Villain, par Carnandet, 1856. Paris.

37. Armorial de la ville de Châlons-sur-Marne, par Ed. de Barthélemy. Châlons, 1856. Et rôle des gentilshommes de cette ville de 1597 à 1623, par le même. Ces deux travaux dans l'annuaire ou almanach de la Marne en 1856.

38. De la noblesse maternelle et de l'abus des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

changements de noms, par Biston, avocat. Châlons, 1859.

39. Recherches sur la noblesse maternelle, par A. de Barthélemy. Paris, Aubry, 1861.

40. Encore la noblesse maternelle, réponse à M. de Barthélemy par l'auteur du Code de la noblesse française (le Cte de Semainville). Paris, 1861.

41. De l'origine de la noblesse et des anoblissements, noblesse utérine ou coutumière, par Boinneserre de St-Denis (extrait de la Revue nobiliaire, 1ère Série, Tome 1er.)

42. Nouvelles observations contre la noblesse maternelle, par A. de Barthélemy. Paris, 1865. Revue nobiliaire, Tome III.

43. De la noblesse maternelle en Champagne, par Biston. Paris, 1878.

44. Un nouveau texte relatif à la noblesse maternelle de Champagne, par Guilhiermoz. (Bibliothèque de l'école des Chartes) 1889.

45. De la noblesse coutumière, spécialement dans le Bailliage de Meaux. Paris, Dentu, 1878. (Par Fernand Labour).

46. Armorial général de la généralité de Châlons-sur-Marne (Elections de Châlons, Ste-Ménehould, Epernay, Sézanne et Vitry-le-Français), D'Hozier 1696-1697, publié par Ed. de Barthélemy dans l'annuaire ou almanach de la Marne.

47. Armorial général de la généralité de Châlons-sur-Marne (suite du précédent pour les Elections de Troyes, Chaumont, Bar-sur-Aube, Vaucouleurs, St-Dizier, Vassy, Mézières, Reims, Rethel, Sedan). D'Hozier 1696-1697, publié par Ed. de Barthélemy dans la Revue de Champagne et Brie, 1886. Arcis-sur-Aube, Frémont.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

48. La Haute-Marne ancienne et moderne, par Jolibois. Chaumont, 1858.

49. Histoire des Ducs et Comtes de Champagne, par H. d'Arbois du Jubainville, 7 volumes. (Paris, Aubry) 1859-1869. Le dernier volume, publié par l'auteur et par Auguste Longnon, est le livre des vassaux du Comté de Champagne et Brie. (Paris, Durand et Pédone-Lauriel).

50. Rôle des fiefs du Comté de Champagne, (de 1249 à 1252) publié par Auguste Longnon. Paris, Menu, 1877.

51. Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, par E. de Barthélemy, Paris, Aubry, 1861. Table des localités avec renseignements sur les anciens seigneurs.

52. Armorial historique de l'Yonne, par Dey. Sens, Duchemin, 1863. Contient une foule de noms et d'armoiries se rapportant à l'ancienne Champagne.

53. Louis Jouvenel des Ursins, bailli de Troyes, par Boutiot, 1865. (Annuaire de l'Aube.)

54. Relation des sièges et du blocus de la Mothe (1634-1642-1645), par du Boys de Riocourt, publiée par Simonnet. Chaumont, 1861.

55. Catalogue des gentilshommes qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse de 1789, publié par MM. Louis de la Roque et Ed. de Barthélemy — un fascicule pour la Champagne. Paris, Dentu, 1863.

56. Essai d'histoire généalogique de la famille de Mesgrigny, par Socard, 1866, (Mémoires de la Société académique de l'Aube).

57. Quelques Seigneuries au Vallage et en Champagne propre, par l'abbé Caulin. Troyes, 1867.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

58. Tablettes généalogiques de la Maison de Valois-St-Remy, par Socard, 1867. (Mémoires de la Société académique de l'Aube).

59. Procès-verbal de la levée du et ban arrière-ban au Bailliage de Troyes en 1674, par Boutiot (Annuaire de l'Aube.)

60. Nobiliaire de Champagne de Caumartin et Larcher, réimpression par Louis Paris et E. de Barthélemy, avec notices historiques signées de ces auteurs. Paris, Didot, 1868, in folio. La première partie seule parue.

61. La Barbuise et son cours, par Finot. Arcis-sur-Aube, Frémont, 1868.

62. Histoire de Troyes et de la Champagne méridionale ,par Boutiot. Troyes, 1870 et suivant. Le Tome V est une bonne table générale dressée par Det.

63. Généalogie des Seigneurs de Traînel, par Lalore. 1870. (Mémoires de la Société Académique de l'Aube).

64. Histoire de Troyes pendant la Révolution, par Babeau. Paris, Dumoulin, 1874.

65. Les nobles de la Province de Champagne, suivis de la liste des familles qui n'ont pas été admises par M. de Caumartin lors de la recherche de 1666, par Assier. Paris, Champion, 1874.

66. Les nobles de la Province de Champagne en 1666, par Assier. Paris, Aubry.

67. La noblesse du Bailliage de Troyes aux Etats Généraux de 1789, par Boutiot. 1875. (Annuaire de l'Aube).

68. Les Marisy, par Roserot. 1876. (Mémoires de la Société académique de l'Aube).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

69. Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville, par Simonnet. Langres. 1876.

70. Armorial de Champagne d'après Caumartin, Larcher et Lescalopier, dans le *Héraut d'armes*, revue illustrée de la noblesse, Tome II, Paris, Bouton, 1877.

71. L'Election de Vitry-le-François d'après le manuscrit de M. de Vaverey. Tours, 1877-1878.

72. Procès-verbal de la Convocation du ban et arrière-ban dans le Bailliage de Troyes en 1473, par Roserot, 1878. (Annuaire de l'Aube).

73. Généalogie de la famille Petit de Lavaux, par Daguin. Arcis-sur-Aube, 1878. (Revue de Champagne et Brie).

74. Documents historiques sur Coiffy-le-Haut, par Bonvallet. Langres, 1878.

75. Armorial du Département de l'Aube, par Roserot. 1879. (Mémoires de la Société académique de l'Aube.)

76. Vallan tS^t-Georges, par Choullier. 1879. (L'Arcisien).

77. Généalogie de la maison de Poutier, par Bonvallet (à la Biblioth. de Chaumont), in-8°.

78. Documents pour servir à l'histoire de quelques localités de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine (famille Augenoust), par Roserot. 1880. (Mémoires de la Société académique de l'Aube).

79. Le château de Barberey (Aube), par Roserot. (Revue de Champagne et Brie),

80. Le portrait de Georges de Vaudrey, Mis de St-Phal, par Roserot. 1881. (Annuaire de l'Aube.)

81. Les anciens Seigneurs de Beaufort (Montmorency), par Pigeotte. 1881. (Annuaire de l'Aube).

82. Les monnoyers de Troyes au XVIe siècle, par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. de Barthélemy. (Revue de Champagne et Brie).

83. Notice généalogique sur la maison de Vernou-Bonneuil (Bibliothèque de Chaumont, n° 9620 bis).

84. Histoire de Riocour, par Mgr Fèvre. Langres, 1882, contient la généalogie des Riocour.

85. La famille de Mertrus-St-Ouen, par l'abbé Millard. Arcis-sur-Aube, 1882, (Revue de Champagne et Brie).

86. Notes de M. Caumartin sur la recherche des nobles de la province de Champagne, 1673, publiées par E. de Barthélemy, 1883. Paris, Champion.

87. Généalogie des anciens Seigneurs de Nogent-en Bassigny par le P. Vignier, publiée par Daguin. Frémont, 1884. (Arcis-sur-Aube).

88. La famille d'Argillières (Picardie et Champagne), par Roserot. 1884. (Revue de Champagne et Brie.)

89. Une famille Langroise : les Barthélemy (1330-1884.) (Existe à la Bibliothèque de Chaumont) in-12, 1884.

90. Les descendants des Sires de Coucy (notes sur quelques-uns de leurs descendants), par l'abbé Georges, 1883. (Annuaire de l'Aube).

91. Notes généalogiques sur les Coiffart, Seigneurs de St-Benoit-sur-Seine, par Roserot. (Frémont, Arcis-sur-Aube, sans date).

92. Les Crillon et les Trudaine dans l'Aube, par l'abbé Georges. 1885. (Annuaire de l'Aube).

93. Le ban et arrière-ban dans le Bailliage de Sens au XVIe siècle, par Roy. 1885. Sens, Duchemin.

94. Notice historique en statistique sur le Marqui-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sat de Manœuvre et sur Vincy-Manœuvre, par L. Benoist. Meaux, 1885.

95. Notice historique et statistique sur Crouy-sur-Ourcq et le Duché Pairie de Gesvre, par L. Benoist. Meaux, 1885.

96. Etude sur la famille Largentier, par Roserot, 1885. (Annuaire de l'Aube).

97. Les Seigneurs et le château de Béthon, par le Vte de Poli. 1885.

98. Les Vaveray, Srs de Presles, d'après les documents inédits, par l'abbé Georges. 1886. (Annuaire de l'Aube).

99. Les derniers Molé de la branche ainée, par Roserot. 1887. (Annuaire de l'Aube).

100. Généalogie historique de la famille de Mauroy en Champagne, par Albert de Mauroy. 1887, non mis dans le commerce.
(Une 2e Edition corrigée et complétée est en préparation.)

101. Recueil des pierres tombales des Eglises et couvents de Châlons-sur-Marne, par A. et E. de Barthélemy. Paris, Champion, 1888.

102. Notice historique et statistique sur le Marquisat de la Trousse et sur la commune d'Ocquerre, par L. Benoist. Meaux, 1888.

103. Essai généalogique sur les Seigneurs autochtones de Vaux-le-Pénil, du xie au xve siècle, par Leroy. (8e volume du bulletin de la Société d'archéologie, lettres et Arts de Seine-et-Marne).

104. Le service du ban et arrière-ban dans le Bailliage de Troyes au xviie siècle (1689-1695), par Roserot, 1889. (Annuaire de l'Aube).

105. Notice sur le château de Dampierre, par le Clert. 1889. (Annuaire de l'Aube).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

106. Une famille de robe à Troyes pendant le XVIIIe siècle (les Comparot), par l'abbé Georges. 1889. (Annuaire de l'Aube.)

107. Le nom de la famille Juvénal des Ursins, par Batiffol. 1889. (Bibliothèque de l'école des Chartes.)

108. Claude Molé, son château de Villemereuil, etc. par Babeau, 1890. (Annuaire de l'Aube.)

109. Rôle du ban et arrière-ban du bailliage de Troyes en 1558, par Socard, 1890. (Mémoires de la Société Académique de l'Aube).

110. Le fief de Besançon à Pont-sur-Seine, par le Clert, 1890. (Annuaire de l'Aube.)

111. Les Berbier du Metz, comtes de Rosnay, par l'abbé Georges. 1891. (Annuaire de l'Aube.)

112. Etudes, Comte de Blois, Tours, Chartres, Troyes et Meaux, et Thibaud son frère, par Léonce Lex. 1891. (Mémoires de la Soc. acad. de l'Aube.)

113. Coursan et Montchevreuil, par le Clert. 1893. (Annuaire de l'Aube.)

114. 115. 116. M. le Clert a encore publié, dans les mémoires de la Société académique de l'Aube de ces dernières années, de très bons catalogues des collections de sigillographie, d'archéologie, et des carrelages du musée de Troyes. On y trouve de nombreux détails sur les anciennes familles de la Champagne méridionale.

117. En cours de publication : la Statistique monumentale du Département de l'Aube, par Fichot. Troyes, Lacroix, et Paris chez l'auteur ; on y trouve de nombreux détails héraldiques et généalogiques.

118. On consultera avec fruit la table des almanachs, Annuaires de la Marne, de l'Aisne et des

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ardennes, publiés à Reims de 1858 à 1888 par Matot-Braine. Reims, 1888.

119. Parmi les généalogies particulières comprises au catalogue des imprimés à la Bibliothèque nationale, nous avons relevé les noms : Augenoust, famille de Jeanne d'Arc, Armynot du Châtelet, Choiseul, Coucy, du Hamel, Espinoy, de Giey, le Duchat, Luillier.

120. Sur la famille de Jeanne d'Arc.
Opuscules historiques relatifs à Jeanne d'Arc par Charles du Lis, publiés par Vallet de Viriville. Paris, Aubry, 1856.

121. Nouvelles recherches sur la famille et le nom de Jeanne-d'Arc dite la Pucelle d'Orléans, par Vallet de Viriville. Paris, Dumoulin, 1854.

122. La famille de Jeanne-d'Arc. Documents inédits, Généalogie, par E. de Bouteiller et G. de Braux. Paris, Claudin, et Orléans, Herluison, 1878-1879.

SOURCES MANUSCRITES

1. *Archives particulières.* On peut dire que presque toutes les familles nobles subsistantes possèdent les Archives de leur maison. Nous ne pouvons indiquer ici que celles qui sont à notre connaissance ou dont nous avons entendu parler comme plus particulièrement intéressantes. A Cervet (Aube) chez Mr Boucher de la Rupelle : titres de Boucher, de Marisy, de Mengin-Salabert ; à Villemereuil (Aube), famille Bonamy et ses alliances : à Buchères (Aube), familles de Noël, Clerget, etc. ; à Echénay (Haute-Marne)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

famille de Pimodan et autres ; à Pièpape (Haute-Marne) famille Philpin ; à Goncourt (Haute-Marne) et à Montmorency (Aube) famille Jacobé ; à Montmort (Marne) familles de Hangest, Aguerre, de Pleurre ; à Dienville (Aube) importantes archives du château ; à Thivet et à Vassy (Haute-Marne) familles de Mauroy et le Féron ; à Villechetif (Aube) famille Angenoust ; à Villebertin (Aube) famille de Mesgrigny ; à Coclois (Aube) famille des Réaulx ; à Vitry-la-Ville (Marne) famille du Boys de Riocourt ; citons parmi les personnes les mieux instruites des généalogies Champenoises Mr Roserot, archiviste de la Haute-Marne à Chaumont, et Mr le Clert, membre de la société académique de l'Aube, à Troyes, tous deux membres du Conseil héraldique.

2. *Actes d'état civil.* On sait qu'ils sont restés, même dans les campagnes, déposés dans les Mairies. Inutile de faire ressortir leur importance.

3. Archives Départementales. Le classement s'en poursuit partout. La série E contient les papiers et titres féodaux, les généalogies, papiers de familles, généralement confisqués pendant la Révolution. On doit à M. Roserot un bon inventaire analytique de la série E des Archives de l'Aube ; la même série n'a pas encore été inventoriée dans les autres départements de la Province. Celle des Archives de Châlons est très considérable.

3. *Bibliothèques des villes.* Dans les manuscrits de la Bibliothèque de Troyes, on remarquera un volume de recueil de sentences concernant la noblesse utérine : elles ont été analysées par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Boutiot dans ses recherches sur la Juridiction du Roi et sur celle de l'Evêque dans le Bailliage de Troyes et sur les coutumes de ce Bailliage (Mémoires de la Société académique de l'Aube). La même bibliothèque possède encore une ancienne généalogie de la famille Hennequin, contenant la descendance par les femmes de cette famille, avec une foule de blasons peints.

La bibliothèque de Reims renferme la remarquable collection qui lui a été donnée par M. Deullin : elle contient une foule de documents originaux ou de généalogies toutes faites sur toutes les familles importantes de la Champagne.

4. *Section des manuscrits à la Bibliothèque nationale.* La collection de Champagne, sous les numéros 123 et 124, contient des généalogies et blasons.

Voir aussi fonds Dupuis, depuis le n° 20203 et suiv. Au fonds français : généalogies de Champagne, n° 16790, (réserve n°s 159-160); maison d'Anglure n° 18666; maisons de Bologne, de Champagne, d'Anglure, de Chaumont, de Brienne, n°s 20202 et suiv. Villeprouvée, n°s 20226 et 20227 ; Raguier, n°s 20232, 20233 ; Villeprouvée, Chaumont, Choiseul, Dinteville, Joinville, Andelot, Saulx, n°s 20232-20233 ; Champagne, 18668 ; Nobiliaire de Champagne, par Caumartin, n° 20260 ; Généalogies d'Estouteville, Chaumont, 20271 et 20272. Voir encore les n°s 20172 et 20309. Erection du Duché de Piney, n° 22255. Erection de Villemort et St-Liébaut en Duché de Coislin, n° 22256. Erection de Polisy en

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Duché de Choiseul, n° 22266. Erection de Joinville en principauté, n° 22258. (Notons ici un imprimé intitulé : lettres, déclarations et arrêts concernant l'érection de Rethel en Pairie et l'union de la baronnie de Rozoy au comté de Rethel, l'érection de la même terre en Duché, etc. Paris, 1664).

5. Il convient de donner une place à part au *Cabinet des titres* de la Bibliothèque nationale. Le chercheur trouvera d'abondants renseignements dans ses collections générales classées par ordre alphabétique, telles que Pièces originales ; carrés d'Hozier ; généalogies Chérin ; dossiers bleus ; fonds d'Hozier ; nouveau d'Hozier ; collection Clairambault (dont les tables existent encore) ; preuves pour les pages, pour St-Cyr, etc. Notons toutefois ici les numéros qui présentent, dans l'immense série appelée des *Volumes reliés*, un intérêt spécial pour la Champagne. N° 197, Etat d'affaires concernant la recherche de la noblesse poursuivies à la requête des traitants de 1705 à 1708 pour être jugées par MM. du Buisson, de Caumartin, etc ; n° 1988, table alphabétique des maintenues et condamnés de diverses généralités, notamment Champagne ; n° 441, recueil d'armoiries de Picardie, et Champagne ; n° 463, aveu de la Châtellerie de Payens en Champagne (1627) ; n°s 463-465, Recherche de la noblesse de Champagne par M. de Caumartin ; n° 466, sur la noblesse de diverses provinces, Champagne notamment ; n°s 555 à 557, trois exemplaires de la généalogie Hennequin avec descendances par les femmes de Pierre de la Garmoïse, nom-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

breux écussons d'armoiries peintes ; n° 579, Ordre de Malte, grand prieuré de Champagne ; n° 715, Recueil sur la noblesse de Champagne ; n° 803, généalogie des descendants tant en ligne masculine que féminine de Pierre de la Garmoise ; n° 837, Chevaliers de Malte du grand Prieuré de Champagne ; n° 839, même sujet que le précédent ; n° 1076, contient un armorial de Champagne en 1673 ; n° 1160, sur la noblesse de Champagne et les usurpateurs de noblesse ; n° 1161, recherche de la noblesse de Champagne ; n° 1318, contient entre autres un armorial de Champagne.

6. Un registre manuscrit des preuves des chevaliers de Malte du grand prieuré de Champagne, à la Bibliothèque de l'Arsenal.
7. Archives nationales. L'inventaire en est dans toutes les mains.

ALBERT DE MAUROY.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LES BONAPARTE

ET LEURS ALLIANCES

PAR Mr LÉONCE DE BROTONNE

Sous ce titre, « *Les Bonaparte et leurs alliances* », M. Léonce de Brotonne a fait paraître cette année l'ouvrage le plus précis et le plus complet que l'on ait publié jusqu'à ce jour sur la famille de Napoléon. Après une courte préface, dans laquelle il résume les opinions diverses émises sur l'origine de la famille de Bonaparte, M. de Brotonne conduit à travers le dédale confus des alliances les descendances masculines et féminines des premiers Bonaparte d'Ajaccio. Il est à regretter qu'une table des noms cités dans cette brochure nourrie n'ait pas été jointe, car l'ouvrage de M. de Brotonne est indispensable non seulement aux historiens et aux généalogistes, mais aux curieux de toute nature. C'est en un mot une précieuse introduction à l'histoire de la grande épopée napoléonienne, à qui l'apaisement éclectique de notre génération a rendu tout son passionnant intérêt.

M. de Brotonne a atteint pleinement son but, je tiens

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

à le déclarer pour que le regret que j'exprime ne passe pas pour une critique. Je regrette donc que l'auteur ait consacré trop peu de pages et trop peu de temps aux premiers Bonaparte Corses et à leur origine. Le manuscrit inédit de Bernucci [1], écrit probablement avec trop de conscience, puisque ni les courtisans ni les détracteurs de la famille impériale ne l'ont jugé digne de la publication, lui en aurait fourni la matière. M. de Brotonne l'a consulté et l'a cité, mais, il me semble, avec assez de froideur. Cependant Bernucci, qui reçut pour cet important travail *cent livres* de Gênes [2], compulsa consciencieusement les actes des notaires de Sarzane et, parmi ceux qu'il cite, il en est deux qui fixent absolument ce point si discuté de l'origine de la maison Bonaparte.

Le 15 février 1529 « Rev. Dominus Cæsar Bonaparte canonicus Sarzanensis suo proprio nomine et vice ejus fratris Francisci absentis a civitate Sarzana et in insula Corsicæ ut asseritur stipendarius » vend une maison à Sarzane au magnifique Benedetto Celso [3].

Le 22 septembre 1567, un acte de vente est passé à Sarzane entre Franciscus Montanus « debitor Gabrielis qm Francisci Bonaparte habitatoris Adjacii insulæ Corsicæ et Joannes Baptista Promontarius procurator dicti Gabrielis » [4].

Si la lecture de ces deux actes pouvait laisser subsister un doute sur l'origine Sarzanaise des Bonaparte, les archives d'Etat de la ville de Gênes et les archives départementales de la Corse pourraient fournir de

[1] Collection Lago-Marcino aux archives de Gênes.
[2] Correspondance de Bernucci communiquée par M. le colonel Assereto.
[3] Actes du notaire Puccio Ridolfi, année 1529.
[4] Actes du notaire Francesco Bottari, année 1567.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nouvelles preuves. Ces archives presque vierges encore aujourd'hui, Bernucci regrettait, il y a près de cent ans, de ne pouvoir les consulter à cause des grandes distances qui séparaient Sarzane de Gênes et d'Ajaccio.

Les recueils d'actes des lieutenants d'Ajaccio contiennent un grand nombre de concessions de terrains faites en cette ville à des Sarzanais [1]. La cité, reconstruite en 1492, fut jusqu'en 1546 habitée par des Génois et surtout par des sujets de terre ferme de l'office de San-Giorgio. On ne se décida à y recevoir des Corses qu'après la destruction des villages environnants par les corsaires [2]. Les colons continentaux seuls conservèrent le droit de cité et se qualifièrent à tous propos de *magnifiques* ; — titre de pure courtoisie, assez généreusement octroyé à Ajaccio [3] et généralement dans tout le territoire de la République.

Quelle était la situation de la famille Bonaparte en Corse, Bernucci avoue l'ignorer. Quelques notes prises aux archives de Gênes nous l'apprendront.

De 1514 à 1540, on rencontre dans un grand nombre de monstres le nom de Francesco de Bonaparte [4], ser-

[1] Archivio di San-Giorgio. Luogotenenti Corsicæ, anno 1525.

[2] Lettres patentes des commissaires Troïlo Negrone et Paolo Giustiniani, du 31 août 1546, donnant permission aux Corses des villages dévastés de venir habiter Ajaccio. En 1592, la famille Pozzo di Borgo, après vingt ans d'efforts, obtenait pour les descendants de ceux-ci les privilèges des anciens de la ville. Pasquale Pozzo di Borgo présenta la requête, et ce fut Geronimo Bonaparte qui répondit au nom des anciens. (Archivio del governatore generale di Corsica. — Supplicationum, 20).

[3] Ces colons étaient : les Staglieno, les Sorba, les Pietra, Santa, les Multedo, les Chiavari les Bacciochi. Les Bonaparte seuls ne se livrèrent jamais au commerce.

[4] Appelé d'abord Maurus de Bonaparte, puis Francesco dit Maoura ; dans la suite le sobriquet a totalement disparu. (Archivio

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vant tantôt comme arbalétrier, tantôt comme cavalier, toujours sans aucun grade. Son fils Gabriel figure dans les dernières de ces monstres également comme simple soldat.

Cependant tous ces Bonaparte vivent noblement, quoiqu'il n'existe aucune preuve de leur noblesse effective. Aucun d'eux ne fut inscrit au livre d'or de Gênes et ne paraît avoir compté dans la noblesse Sarzanaise. Le titre de notaire ne leur est donné que dans leur cité [1]. Ils paraissent avoir d'abord occupé un rang distingué à Sarzane ; mais au xve siècle ils commencèrent à s'appauvrir. Cesare, en 1408, pour épouser la fille naturelle d'un Malaspina, lui avait reconnu une dot double de celle qu'il avait effectivement reçue. En 1441, une maison lui appartenant devient la proie d'un créancier [1] ; en 1567, le peu qui leur reste à Sarzane est employé à tarir d'anciennes dettes.

Dès la fin du xve siècle, ils n'avaient plus d'autre ressource que d'aller chercher fortune en Corse. Selon Stefanini, ils y passèrent en 1490. Mais auparavant, dès 1483, Giovanni, fils de Cesare, était allé à Bastia comme « fattore » des Campofregosi [2]. Cesare,

di San-Giorgio : Adjacii, Monstrarum, Stipendiatorum, etc.). Figurent aussi d'autres Bonaparte : Antonio, soldat dans la compagnie du capitaine Agostino Maubilla, Angelo, envoyé en 1560 à Savari, « pro li banditi », Luca, fils naturel du chanoine Cesare, dont Geronimo, fils de Gabriele, réclama plus tard l'héritage.

[1] 1441, 10 juin, « Cesare de Bonaparte de Sarzana quondam Giovanni debitore d'Adriano de Flesco » abandonne une maison et terrains y attenant. (Archives de Gênes : actes du notaire Bagnaria, filza 152); autres actes concernant Cesare, de 1440 (filza 157, même notaire), du 15 octobre 1449 (notaire Andrea de Cario). Tous ces actes passés à Gênes ne donnent aucune qualification à « Cesare di Bonaparte de Sarzana abitante in Genova. »

[2] Archivio de San Giorgio, Bastia, 1483, filza non inventoriée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fils de Giovanni et frère de Francesco, seul demeura à Sarzane. L'un de ses fils naturels, Luca, prit du service en Corse et s'y maria ; mais ayant eu maille à partir avec les Ornano d'Ajaccio, il dut quitter la ville pendant quelque temps [1].

La filiation de Geronimo, fils de Gabriel ,a été contestée par Caraffa, comme le rappelle M. de Brotonne. D'après cet écrivain, Geronimo serait le frère et non le fils de Gabriele. Il se trouve à ce sujet, aux archives d'Ajaccio, une pièce absolument concluante, dans laquelle figure Geronimo Bonaparte comme *procurateur de son père Gabriel* (6 Juillet 1560) [2].

Geronimo Bonaparte, qui exerçait à Ajaccio la profession de notaire, avait épousé Pelegrina, fille de Quilico Calvari. Il avait pour beaux frères Alfonso d'Ornano, Battista Basterga et Giovanni Sorba [3]. Il fut le père de Francesco. La filiation établie depuis cette époque par de nombreux actes d'église et de notaires n'a jamais été discutée.

Quant au nom de Napoleone, il était en usage depuis longtemps dans toutes les régions de l'île ; je l'ai rencontré dans un grand nombre d'actes et de chroniques. Deux Corses l'ont honorablement porté au service de la France : le premier, Napoleone delle Vie, reçut de Henri II des lettres patentes lui permettant de porter la fleur de lys dans ses armes pour sa belle conduite au siège de Renti. L'autre, Samson Napoleone (ou Napollon), fut l'un des hommes de confiance de Richelieu et son ambassadeur le plus actif et le plus

[1] Archivio del Governatore generale di Corsica, — Supplicationum, filza 5.

[2] Archives départementales de la Corse, C. 34.

[3] Apprehensioni d'heredità per Geronimo Calvari, Archivio del Governatore Generale à Gênes. Supplication., filza 6.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

habile en Orient. C'est à lui que l'on doit les capitulations qui régissent encore aujourd'hui nos relations avec la Porte [1]. Sans sortir de l'histoire de l'île, je pourrais citer Napoleone Gentile, seigneur de Nonza, et Napoleone de Santa Lucia, qui joua un rôle important dans les guerres de Sampiero.

La question du lieu et de la date de la naissance de Napoléon me paraît jugée depuis longtemps ; cependant, en 1804, il parait que l'on n'était pas encore bien fixé sur ce point, comme le témoigne une petite brochure, publiée à Gênes, qui le fait naître à Calvi.

Cte Colonná de Cesari Rocca.

Gênes, 30 Novembre 1893.

[1] Colonna de Cesari Rocca. Histoire de la Corse, Bayle, 1890. — Armorial corse, Jouve, 1892.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les du Lys Normands

AU XVIIe SIÈCLE

Grâce à l'heureuse initiative de son Président, le *Conseil Héraldique de France*, auquel nous avons le grand honneur d'appartenir, s'est souvent occupé de la famille de *Jeanne d'Arc* ; notamment, monsieur de la Nicollière-Teijeiro a publié une fort intéressante étude sur la branche des du Lys établie au pays Nantais (dans l'Annuaire de 1889).

Encouragé nous-même par ces précédents, nous allons entreprendre de soulever un coin du voile qui enveloppe un autre rameau de cette famille du Lys, établie en Normandie, cette terre qui a vu s'épanouir les nombreuses lignes féminines de la race de la Pucelle, sorties de Jeanne de Villebresme, sa petite-nièce et de Me Jacques le Fournier.

Disons-le dès le début de notre modeste travail, le rameau de la famille *du Lys*, dont nous allons par-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ler, n'appartient pas à la descendance féminine, il porte le nom de *du Lys* ; comment se rattache-t-il a la ligne masculine, nos études n'ont pu jusqu'à présent nous le révéler ; nous préférons livrer le fruit de nos recherches tel qu'il est, sans vouloir faire aucune supposition dénuée de preuves ; le hasard est le grand maître des découvertes généalogiques ; peut-être un jour complétera-t-il notre œuvre !

Quoi qu'il en soit, c'est à Lisieux [1], la vieille cité épiscopale et comtale Normande, et à Pont-l'Evêque, sa voisine, la capitale du Pays d'Auge, que nous trouvons, au commencement du XVIIe siècle, cette branche des du Lys, y exerçant des charges importantes de judicature.

Elle paraît alors y être établie depuis longtemps, du moins à Lisieux, car une maison ancienne de la rue Pont Mortain, un manoir Normand bien modeste à côté de ceux de la rue aux Fèvres, sa voisine, et qui existe encore, portait en 1663, lorsqu'il fut vendu (comment était-il venu en ses mains ?) par Robert Corneille [2], demeurant à Blangy, un de nos ascendants, le nom de « *La Maison du Lys* ».

I

Les premiers *du Lys* que nous rencontrons, Philippe, Gabriel Ier et Olivier, paraissent être frères ;

1 Etat-Civil de St-Germain de Lisieux — Insinuations ecclésiastiques — E. I. II.

2 V. notre étude « Marie, sœur du Grand Corneille », Annuaire de 1892.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

disons de suite que ce dernier eut de Françoise Roberge, sa femme, une fille, Philippine « Le Lys », baptisée à Pont-L'Evêque, le 14 janvier 1642.

Gabriel Ier assista comme oncle au mariage de Me François Ier, en 1668; nous ignorons et son alliance et sa postérité.

C'est Philippe du Lys, marié à Guillemette du Rosey, avec qui il habitait St-Germain de Lisieux en 1626, qui va continuer la postérité des du Lys Normands.

En effet, il eut au moins 5 enfants :

1° Françoise du Lys, morte en 1705 à 88 ans, à Moyaux, et qui épousa Guillaume Seney, Sr de la Brigaudière.

De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entr'autres une fille, Françoise, mariée à Jacques de la Balle, Esc. Sr du Rouy, dont postérité [1].

Et des fils, dont descendent les familles actuelles Seney d'Argence, Le Sieur de la Hauvagère, et leurs alliés.

2° Marie du Lys, mariée à Louis le Mercier, fut marraine d'Yves, son neveu, en 1673.

3° Me Jehan Ier du Lys, baptisé le 8 février 1626, Prêtre et curé de Beuvilliers en 1668.

4° Gabriel II du Lys, marié à Jacqueline Montfort [2], demeurant à St-Germain de Lisieux.

Ils eurent au moins 2 fils.

Joseph du Lys, baptisé le 4 septembre 1666.

[1] A cette postérité appartient M. l'abbé Emile de la Balle, curé de la Croix-St-Leufroi (Eure), auteur d'une récente étude sur Jeanne d'Arc et le pays d'Evreux.

[2] Famille existant à Lisieux et aux environs au XVIIe siècle. Marie Montfort était mariée avant 1666 à Pierre Maryolle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Et Me Guillaume du Lys, qui reçut les ordres mineurs à Lisieux, le 25 avril 1693.

Et 5° Me François Ier du Lys.

II

Il naquit en 1643 et fut successivement Conseiller du Roi et élu en l'élection de Pont-l'Evêque, puis Procureur fiscal au bailliage de Lisieux.

Lorsqu'il habitait Pont-L'Evêque, il se maria à Lisieux, en l'église St-Germain, le 28 octobre 1668, à Catherine Le Chien, âgée de 20 ans, fille de François [1].

Nous leur connaissons 9 enfants nés à Lisieux.

1° François II du Lys (l'aîné), inhumé à St-Germain de Lisieux le 10 août 1674.

2° Catherine du Lys, baptisée le 20 avril 1670.

3° Me Claude du Lys, de Boissy, procureur fiscal au bailliage de Lisieux, marié après dispense de bans du 12 novembre 1714, à Marguerite Lefebvre, de la Paroisse St-André-des-Arcs de Paris.

4° Me Yves du Lys, baptisé le 26 mai 1673, Conseiller et Président en l'élection de Lisieux, était maire de la Ville, le 14 novembre 1707.

5° Gabrielle-Catherine du Lys, baptisée le 27 décembre 1674.

6° Me François III du Lys (le jeune) reçut la tonsure le 14 octobre 1703 ; curé de la Houblonnière, il fut pourvu de la cure de St-Michel de Pont-L'Evêque, le 12 août 1707, mais non installé, ce béné-

[1] Un hameau de la commune de St-Jacques de Lisieux porte encore de nos jours le nom de « Village du Chien ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fice lui ayant été enlevé par un chanoine de la Collégiale de Cléry.

7° Marie-Marguerite du Lys [1], baptisée le 5 février 1676.

8° Me Jean II du Lys, qui reçut la tonsure et les ordres mineurs à Lisieux, le 10 avril 1695, prêtre et curé de Heuland, le 22 décembre 1705.

Et 9° Jeanne du Lys.

III

Elle fut mariée, après dispense de bans du 18 février 1697, à Thomas le Normand, Esc., Sr du Val, Seigneur et Patron de Victot en Auge, garde du corps de Monsieur.

IV

De ce mariage vinrent au moins 3 enfants : Claude du Val le Normand, Esc., marié, après dispense de Bans du 13 mars 1724, à Anne-Françoise Fontaine.

Leur fils, Messire Jacques-Claude-Constantin Le Normand, Esc., habitait, à Estrées, sa terre de la Pature le 23 août 1782 [2], et avait pour beaux-frères MM. le Harivel de Flagy et de Sainte-Honorine.

Jeanne-Françoise-Damienne du Val le Normand

[1] Gabrielle Leudet et Antoine Leudet furent, marraine et parrain de Gabrielle-Catherine et de Marie-Marguerite du Lys. Cette famille Leudet était alliée à la famille Corneille.

[2] Minutes de Deauville (Beaumont-en-Auge), Féral.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

épousa, après bans du 28 septembre 1718, Jacques Ricquier, Sr de la Cauvinière.

Et Catherine du Val Le Normand, sœur des précédents, fut mariée, après le 28 mai 1724, à Guillaume de la Rocque, Esc.

Telles sont les notes que nous avons pu recueillir sur les du Lys Normands ; elles sont malheureusement trop succinctes, mais, en les publiant, nous n'avons qu'un désir : augmenter le champ déjà si vaste des chercheurs et apporter un nouveau document à l'histoire des familles qui s'enorgueillissent, à si juste titre, d'appartenir á une race dans les veines de laquelle coule, selon l'expression si vraie du regretté M. Boucher de Molandon « Un sang béni de la terre et des cieux [1] ! »

HENRI LE COURT.

[1] En lisant dernièrement l'Inventaire des archives d'Eure-et-Loir par M. Merlet (T. III, p. 280), nous avons trouvé le renseignement suivant, dont il paraîtrait résulter que Luc du Lys, frère de Charles du Lys, le dernier mâle connu de cette famille en dehors de nos du Lys Normands, ne serait pas mort sans postérité, comme on l'a cru jusqu'alors :

« 6 novembre 1644, Baptême de la « Moindre Cloche de l'Eglise « de St Martin d'Ollé » : Parrain Luc du Lys, écuyer — Marraine « Dame Jacqueline Du Lis, dame de Rainemoulin, femme de « Messire Jean de Champront, Conseiller du Roi, et Président « aux requêtes au Parlement de Paris, Seigneur châtelain de ce « lieu d'Ollé et de Douville. »

Nous serions reconnaissants aux lecteurs qui nous donneraient des renseignements sur ces personnages.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Sources

DU

NOBILIAIRE DU LIMOUSIN

ET DE LA MARCHE

L'Annuaire du Conseil Héraldique de France a commencé, dès sa première année, une publication destinée à faire connaître les *Sources du Nobiliaire* dans chacune des provinces de France. C'est notre collègue, feu M. le docteur A. de la Porte, qui, sur l'initiative de notre Président-Fondateur, a inauguré ce genre d'étude et en a donné le cadre en faisant connaître en 1888 les *Sources du Nobiliaire du Poitou.* Plusieurs membres du Conseil Héraldique ont suivi la voie tracée par M. de Poli, et déjà quinze provinces possèdent cet inventaire destiné à faciliter les recherches de ceux qui s'intéressent au glorieux passé de leur pays.

Pour indiquer les sources du Nobiliaire de notre province, il est bon d'établir une division entre celles qui se trouvent dans des ouvrages généraux et sont

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

en quelque sorte communes à toute la France, et celles qui sont particulières au Limousin. Je m'étendrai fort peu sur les premières, priant le lecteur de se rapporter à ce qui a déjà été écrit dans les notices précédentes, mais je donnerai quelque développement aux secondes, car c'est là que se trouve presque tout l'intérêt de ce travail ; il est en effet destiné à guider les chercheurs au milieu des archives et des documents particuliers au Limousin [1].

I

Un grand nombre de généalogies de familles limousines, dont il serait trop long de donner la liste, se trouvent dans les manuscrits ou imprimés suivants :

Aux archives nationales ; Dossiers des familles. Série M. — Preuves de Malte. Série M M. — Preuves pour les honneurs de la Cour, Série M. — A la bibliothèque nationale, département des manuscrits : Armorial général de France dressé en vertu de l'édit de Novembre 1696. — Cabinet du Saint-Esprit, dans les fonds Clairambault. — Cabinet des titres. Anoblissements. — Chérin : Preuves de noblesse dressées par ce généalogiste des ordres du Roi. — D'Hozier : Quatre Séries, 1° Les Carrés ; 2° Les nouveaux d'Hozier ;

[1] Par Limousin nous entendons la province telle qu'elle était à l'époque romaine ; le diocèse de Limoges a conservé la même étendue jusqu'à la Révolution. Aujourd'hui elle forme les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, ainsi qu'une partie de l'arrondissement de Confolens (Charente) et une partie de celui de Nontron (Dordogne). On sait que la Marche n'est qu'une division du Limousin.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

3° les dossiers bleus ; 4° Le cabinet de d'Hozier — Preuves de noblesse pour les Ecoles militaires, pour Saint-Cyr, pour les Pages de la Grande et de la Petite Écurie, etc.

Armorial général de France, par d'Hozier, 10 volumes avec supplément, réimprimé par Firmin Didot 1868-1872. — Indicateur de d'Hozier, par M. Louis Paris, 1855. — L'impôt du sang, par d'Hozier, publié par M. Louis Paris, 4 volumes. — Histoire des grands officiers de la Couronne, par le P. Anselme. — Grand Dictionnaire historique, par Moréri, édition de 1759. — Histoire généalogique des Pairs de France, par le chevalier de Courcelles, 1822-1833. — Chronologie militaire, par Pinard, 8 volumes in-4°. — Histoire de l'Ordre de Saint-Louis, par Mazas, 4 volumes in-8°. — Dictionnaire de la noblesse, par La Chenaye des Bois, réimprimé en 17 volumes, 1863-1872. — Nobiliaire universel, par Viton de Saint-Allais, réimprimé en 1873-1874. — Archives de la noblesse, par Lainé, 11 volumes, 1828- 1850. — Annuaire de la noblesse, par Borel d'Hauterive, 1843-1893. — L'Armorial français ; Revue bimensuelle, sous la direction de M. de Morthomier. — Nobiliaire de Guyenne et Gascogne, par O'Gilvy, 4 volumes 1856-1883. — Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, par Christ. Justel. Paris, 1645, in-folio. — Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, par Et. Baluze. Paris, 1708, 2 volumes in-folio. — Noms féodaux, par dom Bétencourt. Paris, 1826, 2 volumes in-8°.

II

1° *Les Cartulaires*. — Au premier rang des Sources

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Nobiliaire du Limousin, je place les cartulaires, tant à cause de la date à laquelle ils remontent, que de l'exactitude et de la valeur des documents qu'ils renferment. Les textes qu'ils contiennent sont généralement des donations ou des ventes faites aux abbayes. On trouve dans ces actes non seulement le nom et les titres du donateur, mais aussi ceux de sa femme, de ses enfants et de tous ceux qui ont quelque droit sur la terre cédée. Souvent le don est fait pour obtenir de Dieu le repos de l'âme du père et de la mère du donateur ; aussi n'est-il pas rare de rencontrer des chartes qui prouvent trois et même quatre degrés d'une généalogie. Voici les cartulaires limousins qui me sont connus :

Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu en Limousin (de 823 à 1204), publié par M. Maxime Deloche. 1859, Paris, in-4°.

Cartulaire de Vigeois (1031 à 1171), publié par M. de Montaigut dans le xxxixe volume du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

Cartulaire d'Aureil (1091 à 1189), publié par M. de Senneville dans le Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin (Volume sous presse).

Cartulaire d'Obasine (1164 à 1244) encore inédit ; conservé à la Bibliothèque nationale, au n° 1560 des nouvelles acquisitions, fonds latin.

Cartulaire de Saint-Etienne de Limoges. L'original de ce cartulaire est aujourd'hui perdu, mais la bibliothèque nationale en possède une copie dans les manuscrits de dom Col, et de plus toutes ses chartes sont transcrites, à leur date, dans sa grande collection de chartes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cartulaire de l'Artige, publié par M. de Senneville dans le Bulletin de la Société archéologique du Limousin (Volume sous presse).

Cartulaire d'Uzerche, publié par M. Champeval dans le Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Cartulaire de Tulle, publié par M. Champeval dans le Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Cartulaire de Bonlieu, encore inédit. Il en existe une copie à la bibliothèque nationale dans la collection de dom Col, fonds latin, n° 9196.

Cartulaire de Bénévent. Le manuscrit n° 17116 de la bibliothèque nationale, fonds latin, contient, du folio 69 au folio 131, le résumé du cartulaire de Bénévent.

Cartulaire de Notre-Dame du Palais-Sainte-Marie, XIIe et XIIIe siècles. La Bibliothèque nationale en possède une copie ; l'original est en Angleterre au *British Museum*.

Les deux précieux cartulaires de l'Evêché de Limoges, conservés aujourd'hui aux archives départementales, et connus sous les noms de *O Domina* et *Tuæ hodie*. On y trouve la base de toute l'histoire féodale du Limousin.

Cartulaire du Consulat de Limoges (XIIIe au XVIIe siècle). L'original appartient à l'Hôtel de Ville de Limoges ; M. Chabaneau en a commencé la publication. — Les Registres Consulaires sont en quelque sorte la suite de ce cartulaire. Ils sont publiés par la Société archéologique et historique du Limousin.

Aux cartulaires précédents il faut ajouter les chartes publiées par M. Robert de Lasteyrie dans son

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Etude sur les comtes et vicomtes du Limousin antérieurs à l'an 1000, in-8°, Paris, 1874, et par M. A. Leroux dans les *Chartes et archives départementales de la Haute-Vienne*, et dans divers autres recueils.

2° *Les Chroniques.* — Les chroniques fournissent beaucoup de renseignements sur les hommes de leur époque et sur les événements auxquels ils ont été mêlés. Il y en a qui ont une réelle valeur, telle que celle de Geoffroi de Vigeois, qui pour la connaissance du XIIe siècle a une valeur inappréciable.

Chronique de Saint Martial de Limoges, contenant celle d'Adémar de Chabannes, mort en 1034, celle de Bernard Itier, mort en 1225, etc., publiées d'après les manuscrits originaux, pour la Société de l'Histoire de France, par H. Duplès-Agier. Paris, 1874.

Chronique de Geoffroi, prieur de Vigeois, mort en 1185, publiée par le P. Labbe, dans sa *Bibliotheca nova mss. librorum*, tome II, p. 279, 342, et que M. F. Bonnelye, bibliothécaire de la ville de Tulle, a traduite en partie. Tulle, 1864.

Chronique de Maleu, chanoine de Saint-Junien, mort en 1322, publiée par M. le chanoine Arbellot. Saint-Junien, 1847.

Chronique du monastère de Saint-Pierre de Solignac par le Fr. Laurent Dumas, bénédictin. Je possède le manuscrit original de cette chronique encore inédite.

M. A. Leroux, archiviste de la Haute-Vienne, a donné la liste des autres chroniques limousines dans le XXXIVe volume du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

3° *Les Rôles du ban et arrière-ban.* — Le service militaire était obligatoire pour la noblesse, aussi la présence de ses membres dans les armées est-elle une preuve qu'il ne faut pas négliger. Cette présence est officiellement constatée au moyen des rôles de convocation du ban et arrière-ban. Je citerai les suivants rangés par ordre de date.

Montre des nobles du Haut et Bas Limousin, comté de la Marche, châtellenie de Montagut en Combraille et du Dorat, faite par Mathurin Brachet, chambellan et commissaire du Roi, en 1470. — L'original est aux archives de Pau, E, 651. Il a été publié, 1° dans le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome IV, page 437 ; 2° par M. Clément-Simon dans le Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, tome XIe ; 3° par M. Pataux, mais en partie seulement, dans la Généalogie de la famille Brachet, 1885.

Ban et arrière-ban de la province de la Marche en 1553, publié par A. Bosvieux dans les Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome II, page 122, 131.

Roolle du ban et arrière-ban de la Sénéchaussée du Haut-Limousin, par François de Pontbriant, seigneur de Montreal et du Chapdeulh, 1568. — Inédit jusqu'à ce jour ; je le publie dans le XLIe volume du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

Rolle de convocation de la noblesse, ban et arrière-ban de la Basse-Marche, fait en la ville du Dorat, par Claude de la Pouge, 1577. — Publié par M. A. de La Porte dans les *Gens de qualité de la Basse-Marche.*

Roolle de la Monstre et Revue faite en armes en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1585 par Jehan des Cars, seigneur de La Vauguyon: J'en possède l'original, in-folio de 20 pages, en parchemin, et espère le publier prochainement.

Roolle de la répartition de la somme de 4,500 livres sur les nobles de la Basse-Marche en 1620. — Extrait des registres de Pierre Robert, du Dorat, et publié par M. A. de La Porte dans les *Gens de qualité de la Basse-Marche.*

Rolle des nobles défaillants à la convocation du ban et de l'arrière-ban, à Guéret, en 1635. — Rolle des nobles qui doivent aller au ban de 1636. — Rolle de toute la noblesse de la Basse-Marche, par Louis Reydier, 1636, publiés par A. Bosvieux dans les Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome II, p. 143.

Ban et arrière-ban de la noblesse du Limousin en 1674. Se trouve dans le manuscrit de Pierre Mesnager (page 337) conservé à la bibliothèque communale de Limoges.

Rolle des nobles de la Haute-Marche et Franc-Aleu, par François Mérigot, seigneur de Sainte-Feyre en 1674. Publié par M. A. Bosvieux dans les Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome II. page 168.

Rolle de la convocation des gentils hommes de la Sénéchaussée de Limoges, par J. B. de Vincent, écuyer, seigneur de Thède, etc. en 1695. Publié dans le Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome VIII, page 33.

Il existe aux archives de la Haute-Vienne plusieurs autres rôles de convocation qui ne sont pas encore classés. On peut ensuite citer :

Registre d'hommage de la Seigneurie de Boussac (1519-1521) dont l'original appartient à M. Sapin. Il a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

été publié par M. Antoine Thomas dans les Archives historiques du Limousin, tome V, page 295.

Registre d'hommage de l'Évêché de Limoges rédigé par Fr. Léonard Nadaud, de l'ordre des frères prêcheurs. Deux registres in-folio aux archives de la Haute-Vienne, cotés G. 1, et 2.

4° *Les Maintenues de Noblesse.* — La recherche des usurpateurs des titres de noblesse a été faite deux fois en Limousin, en 1598 et en 1662. L'intendant d'Aguesseau, chargé de cette dernière, délégua Simon Des Coutures pour vérifier les titres de la noblesse de toute la généralité de Limoges. On possède encore le manuscrit où il a consigné le résultat de ses vérifications. De plus, il a ajouté à ce manuscrit la liste des familles dont les titres avaient été jugés suffisants lors de la première vérification en 1598, et de celles pour lesquelles ils furent jugés insuffisants. On trouvera ces listes à la fin des Nobiliaires signalés plus loin.

La liste des gentilshommes qui assistèrent à l'Assemblée générale de la noblesse en 1789 entre dans le même ordre de preuves. On la trouve à la fin du Nobiliaire de la Généralité de Limoges par l'abbé Nadaud. Elle a aussi été publiée par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy, à Paris, en 1864, in-8°.

Confirmation des anoblissements postérieurs à 1715. Registre des Archives de la Haute-Vienne. Série C, n° 458. Les Registres Consulaires de Limoges en donnent une partie, tome V, page 350.

5° Les registres paroissiaux, les minutes des notaires et les livres de raison des familles contiennent encore

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des sources qui ne sont qu'imparfaitement explorées.

Les registres paroissiaux, conservés aux archives des mairies, sont pour la plupart du XVIIe siècle ; un petit nombre remontent au XVIe. L'inventaire sommaire de ceux de Limoges a été publié par M. A. Thomas en 1882, et M. A. Leroux en a donné un supplément en 1889. C'est à ce dernier qu'on doit ceux de Saint-Junien, Rochechouart, Eymoutiers, Le Dorat et Bellac.

Les minutes des notaires se trouvent encore dans différentes études ; plusieurs cependant ont été déposées aux archives départementales.

Les Livres de raison des familles sont fort nombreux ; plusieurs ont été publiés dans les différents Bulletins des Sociétés historiques et archéologiques de nos trois départements. On peut signaler en particulier le recueil qui a pour titre : Livres de raison, registres de famille et journaux individuels, publiés par M. Louis Guibert, avec le concours de MM. A. Leroux, Pierre et Jean de Cessac et l'Abbé A. Lecler. Paris et Limoges, 1888.

Les Archives départementales contiennent encore des documents fort précieux que MM. les archivistes des trois départements s'efforcent de signaler aux chercheurs en publiant les Inventaires-sommaires de leurs archives. Il faut surtout consulter la Série E où se trouve ce qui regarde la féodalité et les dossiers des familles.

6° Les Nobiliaires, les Généalogies publiées séparément, et quelques ouvrages d'histoire locale qui les complètent.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges par l'abbé Joseph Nadaud, publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin par l'abbé A. Lecler, 4 volumes in-8. Le manuscrit original de ce Nobiliaire est conservé dans la Bibliothèque de MM. les Sulpiciens au grand séminaire de Limoges.

Nobiliaire de la Généralité de Limoges par Simon des Coustures, seigneur de Bort, publié dans le Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze à Tulle, par l'abbé A. Lecler. En cours de publication depuis le mois de septembre 1892. Le manuscrit original de ce Nobiliaire appartient à la famille de Cous.

Nobiliaire du Bas-Limousin par M. Bergues-la-Garde. Tulle, 1872.

Les Gens de qualité en Basse-Marche, Etudes et documents généalogiques par le docteur A. de La Porte. Limoges et Poitiers, 1886-1889. Quatre livraisons comprenant, avec différents documents, la généalogie des familles de Lusignan, de Rochechouart, de Pot, du Theil, et de Brettes.

Histoire généalogique des principales maisons de la Marche, du Limousin et du Poitou. — Des gentilshommes de la Marche, par Pierre Robert, du Dorat, mort en 1658. Manuscrits conservés à la bibliothèque de Poitiers.

Armorial des gentilshommes électeurs de la Marche en 1789, par le docteur A. de La Porte, dans les Mémoires de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome IV, p. 303.

Voici, par ordre alphabétique, le titre des généalogies publiées séparément :

Table généalogique et historique des anciens

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vicomtes de la Marche, seigneurs d'Aubusson, par du Bouchet. Paris, 1682, in-folio.

Histoire de Pierre d'Aubusson-la-Feuillade, grand-maître de Rhodes, par le P. Bouhours, 4e édition augmentée de notices sur quelques personnages de la maison par de Billy. Paris, 1806, in-4°.

Histoire d'Aubusson. La vicomté, la ville, les tapisseries et la maison d'Aubusson, par M. Cyprien Pérathon. Limoges, 1886, in-8°

Les Barbou imprimeurs à Lyon, Limoges, Paris, 1524-1893, par M. Paul Ducourtieux. Limoges, 1893.

Beaupoil de Sainte-Aulaire. Notes sur les branches de Brie et de La Dixmerie, par M. le comte de Saint-Saud. 1889.

Généalogie de la maison Brachet de Floressac, par L. Pataux. Limoges, 1885.

Histoire généalogique de la maison de Bremond d'Ars, par le R. P. Loys. Jonzac, 1861.

Généalogie de la famille du Breuil, par l'abbé A. Lecler. Limoges, 1875.

Notice historique, généalogique sur le baron Ludovic du Breuil-Hélion de la Guéronnière, par R. J. Dry. Paris, 1868.

Notice historique sur la maison de Chabannes ou de Chabannées, suivie de l'Armorial des alliances. Clermont, 1864, in-4°

Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, par M. le vicomte H. de Chabannes. Dijon, 1892, 1893. in-4°.

Notes et documents pour servir à l'histoire de la maison de Saint-Chamans, par M. Eusèbe Bombal. Tulle, 1885.

Inventaire des titres originaux généalogiques de la maison de Chamborant en Basse-Marche, par M. le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chevalier C** de D** (Chamborand de Droux), capitaine d'infanterie. Paris, 1783, in-folio.

Notice historique et généalogique sur la maison Chapt de Rastignac. Paris, 1858.

Généalogie de la famille de Corbier. Limousin et Marche, 1072-1887, par Théodore Courtaux. Paris, 1880.

Histoire généalogique de la maison de Cosnac, dressée par Etienne Baluze en 1693. Manuscrit de 50 pages à la suite d'une copie du Nobiliaire de des Coustures, appartenant à M. Champeval.

Notice généalogique sur la famille de Saint-Exupéry. Paris, imprimerie D. Jouaust, 1878, in-4°.

Notice sur les familles du Faure et de Gimel, de l'ancienne généralité de Limoges, par Elie Dufaure, avocat. Versailles, 1854.

Généalogie de la maison Foucaud de Saint-Germain-Beaupré, par Clabault.

Les Foucauld de Saint-Germain-Beaupré d'après les lettres d'Henri IV, par M. G. Berthomier. Limoges, 1891.

Louis Foucauld de Saint-Germain-Beaupré, comte du Dognon, par M. G. Berthomier. Montluçon, 1890.

Château de Saint-Germain-Beaupré, Les Foucauld, par l'abbé Paul Ratier. Limoges, 1862.

Philippe de Gentils de Lajonchapt, marquis de Langallerie, et généalogie de la maison de Gentils, par M. de Montégut. Angoulême, 1866.

Généalogie de la maison de Saint-Julien en la Marche, justifiée par chartes d'églises et titres domestiques, histoires imprimées et manuscrites ; sans lieu ni date, pièce in-8°.

Généalogie de la maison de Lambertie, par l'abbé A. Lecler. Limoges, in-4°. En cours de publication.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Généalogie de la famille de Lamy de la Chapelle, par l'abbé A. Lecler. Limoges, 1873.

Généalogie de la famille de Lestranges. Châteauroux, 1890.

Généalogie de la maison de Livron (1236-1892). Périgueux, 1893.

Histoire généalogique de la maison de Lubersac, in-folio.

Notice généalogique sur la maison de Lur, par le comte H. de Lur-Saluces. Bordeaux, 1855.

Notice historique sur l'abbé du Masbaret et notes généalogiques sur la famille Masbaret du Basty, par M. le chanoine Arbellot. Limoges, 1867, in-8°.

Notice sur les familles de Martin, en Périgord, par M. le comte de Saint-Saud. 1892, in-8°.

Généalogie de la maison de Montaignac ou de Montagnac, dressée par Cherin. Sedan, 1856.

Notice généalogique et biographique sur la famille Nadaud, par M. Albert Albrier, Limoges, 1867, in-8°.

Tableau généalogique de la maison de Pérusse des Cars, par M. l'abbé de Clisson, avec le concours de M. Champeval. 1887, in plano.

Histoire généalogique des familles nobles du nom de La Porte, par le docteur A. de la Porte. Poitiers, 1882, in-8°.

La famille de La Porte des Vaux, par le docteur A. de La Porte, Paris, 1868, in-8°.

Généalogie historique de la maison Robert, du Dorat, par M. Henri Aubugeois de la Ville du Bost. Poitiers, 1877, in-8°.

Généalogie historique et critique de la maison de La Roche-Aymon, pour servir de supplément à l'histoire généalogique et chronologique de la maison de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

France et des grands officiers de la Couronne. Paris, 1776, in-folio.

Histoire de la maison de Rochechouart. Paris, 1857, in-4°.

Procès intenté par la maison de Rochechouart-Mortemart à MM. Mortemard de Boisse ; 1876, 1880. Documents, Paris, 1881, in-4°.

Biographie de François de Rousiers et notes généalogiques sur sa famille, par M. le chanoine Arbellot. Limoges et Paris, 1859, in-8°.

Histoire généalogique de la maison de Turenne, par Justel. Paris, 1645, in-folio.

Les Etats de la vicomté de Turenne, par M. René Fage. Tulle (En cours de publication), in-8°.

Plusieurs Nobiliaires des provinces voisines donnent des généalogies de familles limousines possessionnées dans l'une et l'autre provinces. Tels sont :

Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou. par MM. Beauchet-Filleau. Poitiers, in-4° (En cours de publication).

Histoire généalogique de quelques familles du Berry, par M. le Vicomte de Maussabré. Bourges, 1859.

Nobiliaire d'Auvergne, par M. Bouillet. Clermont-Ferrand, 1843 1846, 7 volumes in-8°.

Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne, par M. A. Tardieu. 1874, in-4°.

Histoire généalogique de la maison de Bosredon, par M. A. Tardieu. 1883, in-4°.

Armorial de la noblesse du Périgord, par M. A. de Froidefond de Boulazac. Périgueux, 1891, 2 vol. in-8°.

On trouve encore des documents généalogiques dans les ouvrages suivants :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les Annales du Limousin, formant le IIIe volume de l'Histoire de Saint-Martial par le P. Bonaventure de Saint-Amable. 1680, in-folio.

Histoire de la Marche, par Joullietton. Guéret, 1814, 2 vol. in-12.

La Marche châtelaine, par M. Pierre de Cessac, dans les Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome II, p. 402.

Inventaire des titres du château de Pompadour en 1765, publié par M. l'abbé Poulbrière dans le Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. Tulle, 1893.

Liste des châteaux de la Marche avant la révolution de 1789, par l'abbé Roy-de-Pierrefitte, dans les Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome III, p. 230.

Liste des châteaux du Limousin avant la révolution de 1789, par M. R. Fage, avec suppléments par MM. Champeval et Gaston de Lépinai, dans le Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Brive, tomes IVe et Ve.

Sigillographie du Bas-Limousin, par MM. Ch. de de Bosredon et Rupin. 1886, in-folio.

Notes pour sevir à la Sigillographie de la Haute-Vienne, par M. Ch. de Bosredon. Limoges, 1892, in-8°.

Notes pour un dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse, par l'abbé A. Lecler. En cours de publication dans l'Annuaire de la Creuse, depuis 1885.

Histoire illustrée des villes d'Auzances et de Croq, par MM. A. Tardieu et A. Boyer. 1888, in-16.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. XLI volumes in-8°.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze. Tulle. XV volumes in-8°.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Brive. XV volumes in-8°.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Guéret, VII volumes in-8°.

Archives historiques du Limousin, publiées par la Société des archives du Limousin. V volumes in-8°.

A. Lecler.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

POÉSIES

AUX JEUNES HOMMES

Un trait, signe des temps, triste, phénoménal,
C'est cet état passif entre le bien, le mal,
Cette neutralité qui se dit la sagesse,
Mais au fond qui n'est rien qu'égoïsme et paresse ;
Cet air glacé de gens à moitié satisfaits,
Qui ricanent toujours et ne pleurent jamais ;
Ce salut calculé, froid en toute occurrence,
Afin de constater sa haute indifférence ;
Ce regard dédaigneux, fier de son million,
Pour lui, le seul cachet de la distinction.

Qu'il n'en est point ainsi de ces ardentes âmes
Qui ne rougissent pas de répandre leurs flammes,
Et portent dans la main leur jeune et brave cœur
Sans être intimidés d'un sourire moqueur.
Ceux-là sont les gardiens des belles espérances.
Sobres dans les plaisirs, prodigues aux souffrances,
Leur regard est loyal, et leur pas assuré
Marche rapidement vers le but désiré.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ils n'ont rien d'ennuyé, rien, car tout les amuse.
Leur conscience en paix est la discrète Muse
Qui leur chante, en berçant leur sommeil dans la nuit,
La cantilène émue où Dieu parle sans bruit.
Ils sont gais : entendez leur rire à pleine gorge ;
Au travail, aussi durs qu'un marteau dans la forge ;
Courageux, voyez-les à Patay, Tours, le Mans ;
Non lorgnons d'avant-scène ou héros de romans,
Mais brillants cavaliers un beau matin de chasse,
Et le soir, au château, priant... cela délasse ;
Instruits, même éloquents, forts, sans en faire état,
Dignes d'une autre chambre et d'un autre sénat.
O mon pauvre pays, dans ta race si riche
Pourquoi laisser encor tant de landes en friche ?
Pourquoi tant d'avortons, et si peu de tes fils
Tels que Dieu les voulut, et tels que tu les fis ?

Jeunes plantes, toujours à la tige vivace,
Résistez à tout vent, triomphez de la glace ;
Fleurs, gardez vos parfums, sève, ne taris pas!
Raphaël de Tobie a protégé les pas :
Les trois enfants bravaient leur prison enflammée,
La fronde de David a fait fuir une armée ;
Pour voir leurs ennemis tout à coup terrassés,
Que faut-il aux Français ? Dieu seul.... et c'est assez.

ACHILLE DU CLÉSIEUX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LA MORT DE SALOME

(LÉGENDE CHRÉTIENNE)

Au duc Pimodan de Rarécourt.

Quand Salomé la belle eut pour prix de la danse
Obtenu d'Antipas la tête de saint Jean,
Tout son corps dissolu se mouvant en cadence
Parut comme en suspens et prendre son élan.

Même dans le sommeil, un mouvement étrange
Sans cesse la troublait : l'affreuse vision
Du visage sanglant, o crime que Dieu venge !
Agitait Salomé d'un sinistre frisson.

D'horreur elle s'enfuit, hurlant dans le silence,
Loin des lieux habités, loin des chemins tracés;
Vers l'Occident, toujours dansant, elle s'avance,
Atteint, traverse enfin le Rhône aux flots glacés.

Mais, sous ses pieds, voici que l'abîme s'entr'ouvre,
Et, se fermant soudain, la glace a séparé
Le cou blanc brusquement du tronc qu'elle recouvre,
Comme fait le bourreau d'un fer bien préparé.

Alors on vit, terrible et saisissant mystère,
La tête rebondir, danser sur les glaçons. —
Et l'Archange planant aux cieux dit à la terre :
« Mortels, du Dieu vengeur ce sont là les leçons ! »

VICOMTE DE COLLEVILLE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LA COLONNE DE TORFOU

(*19 septembre 1793*)

Colonne de Torfou, fier et grand souvenir,
Bloc plus dur que le temps, marbre de la Vendée,
La terre où tu te tiens, debout, est inondée
Du pur sang d'autrefois, qu'aujourd'hui doit bénir.

L'histoire que tu dis surpasse l'épopée,
Coulée en un métal que rien n'a su tenir ;
Si devant le Passé reculait l'Avenir,
Kléber pouvait céder à Bonchamps, à d'Elbée.

Tu surgis au milieu de chemins grands ouverts.
Un jour d'été, sous tes vieux sapins toujours verts,
On vit se mesurer corps à corps les deux Frances !

Mais ces braves luttaient, ayant la flamme au cœur,
Et, dans le bleu pays où cessent les souffrances,
Le vaincu de Torfou sourit à son vainqueur.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Extrait de *Sur la route*, en préparation.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

MATRI DOLOROSÆ

Manibus date lilia plenis.

Autour de son berceau toutes les bonne fées
Accoururent, les mains pleines de divins dons :
« Il aura, dit Alphise, un de ces nobles noms
« Qui sont du vieil honneur comme les coryphées.

« Qu'il soit, dit Mélénis, le prince des Orphées,
« Cumulant tous les arts, l'esprit, les millions,
« Les plaisirs infinis, laissant aux grands barons
« Qui furent ses ayeux les périlleux trophées ! »

Rêve impie ! Un Crussol est fidèle à sa race,
Il suit fatalement une héroïque trace,
Comme les chevaliers des temps évanouis.

O vous qui le pleurez, sainte est votre souffrance !
Saint aussi le trépas du Premier Pair de France,
Mort sous ce ciel d'Afrique où mourut saint Louis !

O. de Poli.

TOMBÉS DU NID

Pauvres petites hirondelles,
Que je voyais chaque matin
Fendre les airs à tire d'ailes,
Combien triste est votre destin !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Tandis qu'alertes et joyeuses,
Hier, vous regagniez vos nids,
Où s'agitaient plumes soyeuses,
Gentils becs roses, petits cris,
L'orage éclate... et la nuée,
Recélant la mort dans ses flancs,
S'abat sur la tendre couvée
Et la disperse à tous les vents.
Dans leur émoi, les pauvres mères
Appellent en vain leurs petits...
Désormais leurs plaintes amères
N'éveilleront plus aucuns cris.
Ces trésors que leur vigilance
Gardait avec soin nuit et jour,
Une impitoyable puissance
Les a ravis à leur amour.

Et le cœur tristement se serre,
Car ce désespoir n'est-il pas
L'image de notre misère,
A nous qui pleurons ici-bas ?
Vous au moins, douces hirondelles,
Vous rebâtirez d'autres nids !
Et quand viendront les fleurs nouvelles,
Dieu vous rendra vos chers petits...
Nous, le printemps ne nous ramène
Que d'autres pousses aux cyprès
Confidents de l'intime peine
Et des silencieux regrets.
Car Dieu, sourd à la plainte amère
Qui s'élève des cœurs en deuil,
Garde à tout jamais sous la terre
Nos aimés dans leur froid cercueil.

A. de Margon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LACRYMÆ [1]

La Vierge embrassait l'Enfant-Dieu. Voici
Qu'en baisant ce front si pur qu'elle admire
Et qu'un jour Judas doit baiser aussi,
Hélas ! elle pleure et soupire....

Et tout alentour les riantes fleurs
Se disent : Pourquoi, pourquoi donc ces pleurs ?

La Vierge baisait le petit Jésus.
Elle voit ces pieds, ces mains qu'on déchire,
Pendant à la croix et cloués dessus.....
Hélas ! elle pleure et soupire !

L'oiseau qui l'entend gémissant ainsi
Cesse de chanter et gémit aussi.

La Vierge allaitait son enfant si cher.
Voyant cette bouche au divin sourire
Et que souillera le fiel tant amer,
Hélas ! elle pleure et soupire !

Et de grand'pitié saisis, tous les cœurs
Crient : Ah ! pauvre Vierge, ah ! quelles douleurs !

[1] Traduit du catalan de M. l'Abbé J. Verdaguer, auteur de l'*Atlantide* et de tant de charmantes poésies.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La Vierge endormait l'Enfant bien-aimé :
Elle voit ce Fils qu'après son martyre
Ses bras presseront, corps inanimé....
Hélas ! elle pleure et soupire !

Et l'ange venu pour la consoler
Repart en sentant ses larmes couler.

Achille Millien.

L'ENTERREMENT

C'était un jour d'automne où les oiseaux frileux
Se murmurent tout bas de douloureuses choses ;
La cloche lentement sous le ciel nébuleux,
Gonflant sa voix d'airain, tintait ses glas moroses.

Au fond de son cercueil, l'enfant dont les yeux bleus
Sommeillaient à jamais sous les paupières closes,
Reposait étendu sur un duvet moelleux,
Le front dans un linceul de dentelle et de roses.

La mère en deuil suivait le funèbre convoi,
Folle de désespoir, en proie au sombre effroi
Qui brise sans pitié les âmes les plus fortes.

Et moi, tâchant en vain d'étouffer le sanglot
Qui m'étreignait au cœur, sur ce navrant tableau,
Pâle, je regardais neiger les feuilles mortes !

Émile Mossot.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LE BLASON

A la mémoire d'un Précurseur, le Père Ménétrier.

Le noble et beau *Blason* n'admet que neuf *Émaux* :
Il comprend cinq *Couleurs*, deux *Pannes*, deux *métaux*
Et les signes d'honneur qui marquent la naissance
Distinguent la noblesse et font sa récompense :
Sable, *Sinople*, *Azur*, *Pourpre*, *Gueules* et *Vair*,
Hermine, *Argent* et *Or*, « *au naturel* » et *chair*.
L'Héraldique est pour nous un gai compagnon d'armes ;
On trouve à chaque *Émail* de véritables charmes :
La blanche *Hermine* craint souillure des veneurs ;
Humble reste la *Pourpre* au milieu des grandeurs ;
Gloire, foi, nous dit l'*Or*, selon maint héraldiste ;
Argent, c'est l'innocence, inspirant le Psalmiste ;
L'azur peint la beauté, si chère à tous les yeux,
Sinople, l'espérance et tous les dons des Cieux ;
Sable, triste couleur, désespoir des aïeules ;
Courage, affection, symbolisent les *gueules ;*
Meubles, signes du *champ* rappellent la valeur,
Sans *Métal* sur *Métal*, ni *Couleur* sur *Couleur ;*
Et, tout d'abord, citons les pièces honorables,
Tenant le premier rang et des plus remarquables :
Chef, *Bande*, *Barre*, *Pal*, *Sautoir*, *Fasce*, *Chevron*,
Écusson, *Pile*, *Pairle*, *Orle*, *Pointe*, *Giron*,
Champagne, *Franc-quartier*, *Trescheur*, *Macle*, *Bordure*,
Canton, *Lambel* et *Croix* de diverse figure.
Ils forment du Blason les pompeux ornements,
Et se tirent aussi de tous les éléments ;
Tels sont les animaux d'espèces différentes,
Les astres, rochers, monts, arbres, fruits, fleurs et plantes,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Et la reine des fleurs, cet héraldique Lis,
Cher à Louis le Saint comme à ses nobles fils.
Collier, *Heaume*, *Couronné* et *Cimier*, *Cri*, *Devise*,
Manteau, *Supports*, *Tenants*, distinctions d'*Église*,
On donne aux *Lambrequins* couleurs de la *Maison;*
Les *Lilles* d'un cartouche entourent leur blason.
En termes bien précis décrivez les figures,
Notez exactement leurs diverses postures.
Le Blason « *plein* » échoit en partage à l'aîné ;
Tout autre doit « *briser* » comme il est ordonné.
L'écu subdivisé, n'en ayons oubliance,
Indique, en général, les *quartiers d'alliance.*
L'*Écartelé*, parfois, fut de *prétention*,
Comme *Parti*, *Coupé*, de *substitution.*
A seul titre d'exemple, il m'est doux, noble France,
O Patrie adorée au sein de la souffrance,
De blasonner ainsi ton écu, tout d'abord :
France porte : « *d'azur à trois fleurs de lis d'or.*»
La Provence portait, au temps de nos aïeules :
D'*azur* à la *fleur d'or*, sous un *lambel de gueules.*
Pour vous, mes cher amis du Conseil Héraldique,
J'ai chanté le Blason, cet art si méthodique.

L. DE SARRAN D'ALLARD.

A JEANNE D'ARC[1]

I

Les voilà donc, ces traits si francs, si purs, si dignes !
Peintre ou sculpteur, pas un, même nos plus insignes,

[1] Poésie inspirée par un très ancien portrait de l'héroïne, appartenant à M. le Vicomte de P.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cherchant leur type vrai, n'avait su le trouver.
Portrait vraiment sacré, datant son origine
Des jours où combattit et mourut l'héroïne
Qu'attendait la Patrie, et qui la vint sauver !

Salut, Jeanne ! Salut, doux honneur de la France,
Ange de la victoire et de la délivrance,
Sainte et chevaleresque idole de nos cœurs !
Devant toi l'étranger a fui, vierge sublime ;
Fiers de suivre tes pas, par ton cri magnanime
Entraînés, nos Dunois furent enfin vainqueurs.

II

Le Christ aime les Francs ; qui l'aime est invincible ;
L'inespérable même alors devient possible ;
Un peuple moribond se redresse immortel ;
Dans un viril frisson d'ivresse et de mystère,
Il voit surgir le bras qui va sauver la terre :
Le bras de Jeanne d'Arc ou de Charles Martel.

Tant que la France, ô Christ, est ta fière vassale,
Sous ta droite elle va, lumière colossale,
Le front victorieux, Reine des nations....
Sainte de la Patrie (aucun Français n'en doute),
Prie, et demande au Dieu de Clovis qui t'écoute
Que nous voyions finir les expiations !

Faible comme David, mais du Ciel inspirée,
Des flammes de la foi l'âme ardente, enivrée
De l'amour de Jésus et du souffle divin,
Tu chassas l'ennemi dont l'insolente audace
De son joug infamant menaçait notre race,
Et, Chrétienne, vainquis le nouveau Philistin.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Quand ton « gentil Dauphin », découragé, timide,
Chaque matin, voyait, nuage au vol rapide,
S'éclipser sa puissance, et son sceptre affaibli,
Rayon miraculeux, aurore printanière,
Tu paraîs, et soudain, guidé par ta bannière,
Charles VII est vainqueur, son trône est rétabli !

O Jeanne, étincelant joyau de notre histoire,
L'universel respect consacre ta mémoire,
Mais l'âme de la France a pour toi rêvé mieux ;
L'Anglais, que contre nous toujours la haine inspire,
A la Vierge héroïque a donné le martyre :
L'autel attend ton nom, ta palme est dans les cieux !

COMTE DE TARADE-MÉNARDEAU.

L'ART

Au Marquis de Bremond d'Ars-Migre.

L'Art, tout en bégayant des mots mystérieux,
Bien avant Raphaël et bien avant Homère,
S'enivra d'une folle et sublime chimère,
Et dans son rêve, il vit l'Idéal radieux.

A chaque âge son vol est plus audacieux ;
Il voudrait conquérir une nouvelle sphère,
Et, brisant le lien qui l'attache à la terre,
Atteindre au firmament d'un bond victorieux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'Idéal ! l'Idéal ! n'en fût-il plus au monde !
Le réveil est amer et la chute profonde,
Quand — souvent — on se heurte à la réalité.

L'Art ne se laisse pas abattre, et son génie
S'élance plus ardent vers la source bénie,
Altéré de divin, d'amour, de vérité.

ÉMILE TRAVERS.

L'ORPHELIN DE LA GUERRE

Au Vicomte Oscar de Poli.

C'est un soir de Septembre et c'est dans les Ardennes.
Le sombre crépuscule envahit monts et plaines,
Esquissant à grands traits, sous le jour qui s'enfuit,
Les horreurs de la guerre aux ombres de la nuit.
La mort que l'Allemand, victorieux, célèbre,
S'étire dans les plis de sa couche funèbre.
La terre est chaude encor du sang de nos soldats,
Trahis par le destin dans les derniers combats...
Sur leurs corps mutilés et dans chaque ouverture,
Des troupes de corbeaux s'arrachent leur pâture,
Et remplissent les airs de leurs lugubres cris.
Les sillons, les ravins sont jonchés de débris.
Dans ce cadre navrant, assis sur une pierre
Que n'a pas pu broyer la rage meurtrière,
Un enfant de douze ans, brisé par les sanglots,
Contemple d'un œil morne et la Meuse et ses flots,
Et d'une faible voix, par la douleur éteinte,
Aux murmures des eaux il mêla cette plainte :
« Que vois-je ! où suis-je donc ! pourquoi ce rêve affreux !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Tout ce sang répandu !... Cette odeur de carnage !...
« Et ces débris de corps que la mort se partage !...
« O Ciel !... je me souviens !... du moins ils sont heureux !]
« Ils ont fui tous les maux qui désolent la terre !...
« Et moi !... je reste seul !.... Orphelin de la Guerre !!!
« Il a suffi d'un jour au Dieu des châtiments
« Pour livrer le pays à toutes les tortures,
« Ses enfants à la mort !... nos drapeaux aux injures !
« J'ai prié, mais en vain, les soldats allemands !...
« Sous le fer ennemi j'ai vu tomber ma mère !
« Et... moi !... je reste seul !... Orphelin de la Guerre !!!

II

Comme un spectre vivant et d'un air égaré,
D'un bond l'enfant se lève... il s'élance effaré...
Le fleuve est entr'ouvert,... il attend sa victime,
Quand surgit tout à coup, créature sublime,
La femme que chacun connaît au régiment.
L'enfant est dans ses bras, il cherche vainement
A rompre les liens, à briser la barrière
Qu'oppose à ses efforts la brave cantinière,
Victime aussi des coups de la brutale mort....
Dans le ruisseau de sang, hélas !... son enfant dort !....
C'est sous cette influence, éperdue... affolée
Qu'à l'orphelin d'hier elle dit, désolée :
« Cher et pauvre petit !... reste ici !... dans mes bras !
« Sur le cœur d'une mère où tout chagrin s'efface...
« Courage ! ô mon enfant !... il n'est rien qui ne passe !
« J'avais un fils, aussi !..... tu le remplaceras !!!
« Soulage ta douleur et calme ta souffrance !...
« L'Orphelin de la guerre est l'enfant de la France ! »

GEORGES DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE SOIR AU BORD DE LA MER

Déjà l'astre du jour abaissant son essor
S'allonge à l'horizon comme un calice d'or.
Sa clarté va s'étendre à d'autres champs de l'être !
Sous son dais de rubis on le voit disparaître
Et ses derniers rayons s'ouvrant en éventail
Empourprent de la mer le glauque et sombre émail.
Avec l'ombre des nuits, qui par degrés s'avance,
Descendent des hauteurs la paix et le silence.

Quelle exquise beauté dans ces rougeurs du soir !
Quel calme sur ces flots unis comme l'espoir !
La mer du ciel en feu reflète l'incendie ;
De la terre et des mers la douce mélodie
Monte, comme un parfum au sein de ces splendeurs,
Vers des cieux dont nul œil n'atteint les profondeurs.

. . . . . .

Le soir, le crépuscule aux lueurs indécises,
Sur l'or et sur l'azur jetant ses teintes grises,
Ce clair obscur divin tout imprégné d'amour,
Qui n'est pas encor l'ombre et qui n'est plus le jour,
O reine d'ici-bas, pauvre pensée humaine,
Bien plus que la clarté n'est-ce point ton domaine ?
Sous des rayons mourants quelques mourants accords,
Ton éternel partage ?... Hôte ailé de ces bords,
Dont tu viens effleurer les mystères sans nombre,
N'erres-tu pas sans cesse entre le jour et l'ombre,
Cherchant la vérité, la justice, l'amour,
Et t'enivrant d'espoir et passant tour à tour
De la douce chimère, éclair brillant du rêve,
A la réalité, sombre flot de la grève,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jusqu'à l'heure douteuse où tout s'éteint sans bruit
Dans la sérénité profonde de la nuit?...

Cte DE VISIEN.

SOUVENIRS DE VOYAGE

LA MAISON DE VAUBAN.

Au Comte Benoist d'Azy.

Saint-Léger. — De la côte enfin touchant le faîte,
Les chevaux essoufflés montaient péniblement.
Halte ! crie une voix. — Nous relevons la tête :
Le guide, à Saint-Léger, signale un monument.

C'est une humble maison que couvre un toit de chaume,
Qu'une treille chétive orne d'un vert ruban ;
Mais de la vieille France évoquant le fantôme :
« Ici, reprend la voix, ici naquit Vauban. »

Comme j'étais debout devant cette masure,
Je revis tout à coup nos revers sans mesure,
Le pays mutilé, son prestige abattu,

Tout un peuple, à travers l'incertain où nous sommes,
Cherchant pour l'avenir et demandant des hommes....
Et, triste je pensais: Vauban, où donc es-tu ?

ACHILLE MILLIEN,
(*Écrit à Saint-Léger-de-Fourcheret*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DOCUMENTS

SUR

L'ANCIEN ORDRE DE MALTE

On a beaucoup écrit ces dernières années sur l'ordre de Malte, qui vient de subir une nouvelle reconstitution et d'approprier son organisation moderne de telle sorte qu'en cas de guerre, ses chevaliers apporteraient aux armées un précieux concours dans le service des ambulances. Les listes de ses anciens membres ont été republiées, complétées, certains détails sur son ancienne administration réédités, on s'est en résumé beaucoup occupé de lui.

Parcourant dernièrement certains documents privés que nous possédons sur des familles provençales, ayant autrefois donné des chevaliers à l'ordre, quelques-uns de ces documents nous ont paru offrir, par les détails peu connus qu'ils renferment, un certain intérêt de curiosité ; nous les offrons aujourd'hui aux lecteurs de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'Annuaire du Conseil héraldique de France, qui aiment ces souvenirs anciens.

Ce sont, d'abord le procès-verbal de la réception d'un chevalier comme profès ; ensuite des extraits d'une ancienne correspondance du XVIIe siècle, au sujet du présent annuel d'oiseaux de proie que le grand maître offrait aux rois de France, et d'une autre correspondance du siècle suivant, traitant de certains détails d'habitudes de la vie des jeunes pages du grand maître, à Malte.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DE PROFÈS [1]

(Sur parchemin et en langue française [2].

Frère Dom Nicolas Cotoner, par la grâce de Dieu humble maître de la maison sacrée hospitalière de St-Jean de Jérusalem et de l'ordre militaire du St-Sépulchre du Seigneur et gardien des pauvres de Jérusalem, à tous et à chacun de ceux qui verront, liront ou entendront nos présentes lettres, salut.

Nous faisons savoir et nous attestons dans la parole de la vérité, qu'en l'année du Seigneur 1671 et le 22 du mois de novembre dans la chapelle consacrée à l'archange St-Michel, située dans l'intérieur de Nôtre grande église conventuelle, noble Jean Paul de Chènerilles [2], désireux de se consacrer pour toujours au service de Dieu, de la bienheureuse Vierge Marie, de saint Jean Baptiste nôtre patron, sous l'habit régulier

[1] Tous les originaux des pièces et lettres que nous donnons ici font partie des archives de la maison de Chènerilles à Aix, que son chef, M^r^ le Mis Georges de Chènerilles, a bien voulu nous permettre autrefois de transcrire.

[2] Il y avait à Malte un secrétaire pour chacune des langues que parlaient les chevaliers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des vertus, au soin des pauvres et de la défense de la Foi, voulant donner son nom à nôtre société, pendant la cérémonie de la messe et après la récitation de l'évangile, a été revêtu et orné des décorations et des insignes militaires par nôtre Frère très cher en N. S. et religieux Jean de Villeneuve-Villevieille, chevalier de la langue de Provence de nôtre vénérable maison sus indiquée, vice-préfet des chevaliers, remplissant ces fonctions par nôtre délégation et complaisance. Ensuite, le sacrifice de la messe achevé, le dit Jean Paul, ayant fait la confession de ses péchés et ayant reçu la sainte communion du corps de Jésus-Christ, a offert sa personne à Dieu, à Marie mère de Dieu et à Saint Jean-Baptiste nôtre patron, vouant et promettant saintement l'obéissance, la chasteté et le renoncement personnel selon nôtre règle et selon ses statuts de laquelle le dit Jean Paul a témoigné publiquement voulant vivre désormais ; ses mains pendant ce temps étaient posées sur le missel ouvert, touchant les saints écrits et placés entre les mains du dit frère Jean de Villeneuve-Villevieille, délégué en nôtre nom pour recevoir ces vœux. Des mains desquels il a reçu le manteau avec la croix blanche octogone, qui est la marque distinctive de nôtre ordre avec les cérémonies et la solennité accoutumées et ordonnées par nos statuts. Ainsi revêtu il a été admis au nombre de nos frères les chevaliers de la vénérable langue de Provence.

En foi de quoi a été délivré nôtre présente bulle du grand Maître avec cire noire.

Donné à Malte, dans nôtre maison conventuelle, les jours, mois, année sus indiqués.

(*Suivent les signatures.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le jeune chevalier Jean Paul de Chènerilles, dont il est ici question, était né le 20 mai 1651 à Aix, cette capitale de la Provence qui, de toutes les villes de France a, après Paris, *fourni à l'ordre de Malte le plus de chevaliers ;* il était le 6e enfant de Jean-Baptiste d'Isoard de Chènerilles, Cosgr de Puymichel, appelé aussi Mons. de Matheron, par suite de l'ouverture en sa faveur d'une ancienne substitution établie à la fin du xve siècle par René de Matheron, le confident et l'ami du roi René et son trisaïeul, et de Claire de Grasse de Montauroux, de laquelle il n'avait pas eu moins de quatorze enfants.

Les recherches sur la noblesse du jeune chevalier et l'enquête sévère que, selon l'usage, l'ordre avait fait faire sur ses bonnes vie et mœurs et celle des siens, avaient été confiés aux chevaliers Anne de Forbin de la Fare, commandeur du Plan de la Peyre, et Louis d'Arcussia d'Esparron. Jean-Baptiste de Valbelle, baron de Tourves et de St-Symphorien, conseiller au parlement, Louis de Rascas, Sgr majeur du Canet, Jacques de Clappiers, Sgr de Collongues et de Venel, Claude de Thomas de Pierrefeu, Sgr de S. Laurent, étaient venus successivement déclarer que le jeune Jean de Chènerilles appartenait à la noble et ancienne maison des Isoard, de Digne, qu'ils avaient connu son aïeul Claude d'Isoard de Chènerilles, qui avait perdu la vue au siège de la Rochelle, que le grand oncle du jeune présenté avait été commandeur de l'ordre ; que sa mère appartenait à la noble maison de Grasse de Montauroux qui avait donné de nombreux chevaliers.

La réception du jeune chevalier avait eu lieu en 1661. Le grand maître l'avait admis au nombre de ses pages. Une note du cavalerizze ou grand écuyer de l'ordre indique qu'en octobre 1665 il avait terminé ses années

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de service auprès de la personne de S. E. Sérénissime. De 1665 à l'époque de sa réception comme profès, le jeune chevalier avait exécuté ses caravanes contre les infidèles, et c'est après qu'il avait obtenu le bref que nous donnons plus haut [1].

[1] Un frère aîné du chevalier Jean-Paul, appelé *François*-Bertrand, né en 1644, avait lui-même déjà été reçu chevalier de Malte en 1660. Nous le retrouvons en 1664 faisant sa première campagne contre les Turcs et, sous les ordres du duc de Beaufort, prendre part à la descente de Gigery au mois de juin de cette année. Nous voyons plus tard le chevalier François, capitaine de la paroisse de la Gudia et gouverneur du fort St-Elme. En 1691, le Grand Maître de Vignacourt le gratifie d'une pension de 360 livres à prendre sur les revenus de la commanderie de Montsaunès, dont était titulaire le chevalier Nicolas Varadier de St-Andéol, qui en compensation eut une partie des revenus de l'ancienne commanderie de Ste-Eulalie, au prieuré de St-Gilles. Le chevalier François de Chènerilles, après avoir longtemps administré la commanderie de Vahours, mourut à Malte en déc. 1702, membre depuis plusieurs années du conseil supérieur du Grand Maître et à la veille de recevoir lui-même une des commanderies de l'ordre.

Deux autres frères plus jeunes furent également admis dans l'ordre ; tous deux furent aussi pages du Grand Maître Cotoner : *Balthazard*, né en 1654, reçu au chapitre d'Arles en 1686, qui mourut plus tard dans le palais des chevaliers, à Malte, des suites d'un accident d'apoplexie, en 1693, âgé de 37 ans ; et *Paul*, né en 1660, indiqué dans un certificat que lui délivrent le commandeur de Chabrillan, maître d'hôtel du Grand Maître, et le chevalier de Garnaud, gouverneur des pages, comme ayant commencé le 25 sept. 1672 son service de page.

C'est ce jeune chevalier Paul qui, plus tard en présence du refus réitéré de se marier de son frère aîné Pierre, sur lequel sa famille avait compté pour continuer sa descendance, quitta, avec la permission du Pape et du Grand Maître, la croix de l'ordre et a épousé en 1691 sa cousine Thérèse de Tributiis, dame de Ste-Marguerite. De ce mariage est descendue la famille de Chènerilles qui habite encore la Provence.

Ce sont ces *quatre frères chevaliers de Malte* que Barcilon de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les jeunes chevaliers, arrivant isolés à Malte, étaient toujours placés sous la protection de quelque membre plus ancien de l'ordre, leur parent ou l'ami de leur famille, qui leur servait comme de correspondant et de mentor.

Le chevalier de Villeneuve-Villevieille, appartenant à la grande Maison des Villeneuve de Provence et à la branche des Bargemon, dont un rameau portait ce nom de Villevieille, parent de la maison de Chènerilles, avait été pour les quatre jeunes chevaliers de cette famille, ce protecteur et correspondant. Le chevalier de Villeneuve, nommé en 1675 commandeur de Vahours, avait chargé l'aîné des jeunes chevaliers de Chènerilles de l'administration de sa commanderie, et peu après il écrivait à Mons. de Chènerilles le père, à Aix, la lettre suivante au sujet de la mission qu'allait remplir à Paris un autre de ses fils.

De Malte, 16 février 1676.

Monsieur,

Le départ de M. le chevalier Balthazard [1], votre fils, fut si pressant, me trouvant à St-Antoine, que je n'eus pas l'honneur de vous escrire et vous assurer de la continuation de mes très humbles respects, ce que je fais par la présente, quoique j'aï pris la même liberté par une autre du 20 janvier que j'avais mis sur le vaisseau du capitaine Hanry avec le compte de la dépense qu'ont faits vos chevaliers pour toute l'année 1675, n'ayant plus qu'à envoyer vos ordres à Mons.

Mauvans, dans sa critique de la noblesse de Provence, raconte avoir été *chassés de l'ordre !*

[1] Un des quatre frères chevaliers de Malte, dont il est question dans la note qui précède.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

le chevalier Jean jusqu'à son départ qui, à ma croyance, sera à la fin du mois d'octobre. C'est vers ce temps que partent d'ici les oiseaux ; si ce n'est que le Roi, révoquant l'ordre à cause du malheur qui est arrivé cette présente année au chevalier qui les portoit, lequel s'est noyé avec tous ses oiseaux, et que cela dégoûte sa Majesté, comme fit, il y a quelques années, pour avoir été pris esclave celui qui les portait, n'en ayant point voulu l'espace de 6 à 7 ans, ce que nous apprendrons par lettres de monsieur nôtre ambassadeur au premier ordinaire, ce qui afflige vôtre chevalier qui a une grande envie de faire le voyage tant pour quelque petit profit que pour l'honneur.

J'ai reçu une lettre de M. l'abbé vôtre fils, de Toulouse du 10 novembre, par laquelle je vois qu'il n'a pas encore la nouvelle de l'arrentement que j'ai passé de ma commanderie [1] à Mons. le chevalier François, son frère ; mais vous avez dû le lui faire

[1] La commanderie de Vahours au grand prieuré de Toulouse, situé en Albigeois sur les confins du Quercy, était une des plus importantes de la langue de Provence. Elle comprenait outre la Seigneurie de Vahours et son château, des droits féodaux, censives, dîmes sur une foule de villages des environs. Mais depuis longues années ses revenus mal recueillis étaient sans profit pour l'ordre, ses forêts au pillage. A sa nomination à la commanderie, le chevalier de Villeneuve, voulant faire cesser cet état de chose, donna la direction de ses affaires au chevalier François de Chènerilles, décision qu'approuva le Grand Maître. Mais il ne fut guerres, ennuis, difficultés que, par sa sévérité le Chevalier n'eut à supporter de la part des vassaux de la commanderie et des habitants et consuls mêmes des villages voisins. Ils en vinrent jusqu'à l'assigner en justice après avoir cherché à lui nuire auprès du commandeur. Mais celui-ci et le Grand Maître le maintinrent à Vahours. Rentré plus tard à Malte, il y mourut, comme nous l'indiquions plus haut, en déc. 1702, membre du grand conseil de l'ordre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

savoir puisque mes lettres se sont par deux fois perdues par le même porteur des oiseaux. M. l'abbé me marque que le procureur de M. le grand prieur de Toulouse s'est démis de la prétention qu'il avait sur mes fours. Mais il y a la ruine des murailles du château de Vahours qui est une importante affaire ; il me dit qu'il n'a rien voulu résoudre sans avoir mon sentiment et le vôtre. A quoi je vous dirai que je suis l'ennemi des procès et que je serai charmé d'en sortir à l'amiable, ce qui ne sera pas facile ayant à faire à un homme très tenant. Aussi je remets le tout à votre volonté et j'aprouverai tout ce que vous ferez faire à votre fils sur cet article comme à tout ce qui regardera mes intérêts.

Vous pouvez croire que je suis avec passion et respect votre très obéissant serviteur.

Signé: Le chevalier de VILLENEUVE-VILLEVIEILLE,
Commandeur de Vahours.

Le départ du chevalier porteur des oiseaux de proie eut lieu, mais plusieurs mois plus tard paraît-il, un alinéa d'une autre lettre du 16 décembre de la même année indique que le départ n'eut lieu que vers cette époque.

Le profit que le chevalier de Chènerilles retira de la mission, dont le grand maître l'avait chargé auprès de Louis XIV, fut un brevet d'enseigne de ses vaisseaux que S. M. lui fit expédier le 30 janvier suivant. Il était ainsi conçu :

Aujourd'hui trentième de janvier 1677, le Roy estant à St-Germain-en-Laye, voulant commettre des personnes capables et expérimentées au fait de la guerre et de la navigation pour faire les fonctions

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'enseigne sur ses vaisseaux de guerre et sachant que le sieur chevalier de Chènerilles a toutes les qualités nécessaires pour s'en bien acquitter, Sa Majesté l'a reteuu et ordonné, retient et ordonne enseigne de l'un des vaisseaux pour la d. charge exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prééminences et droits y appartenants et aux appointements qui lui seront ordonnés par les estats d'armements qui seront expédiés esquels Sa Majesté veut qu'il soit employé en la dite qualité d'enseigne, le tout sous l'autorité de monsieur le Comte de Vermandois, admiral de France, et des vice admiraux, lieutenans généraux, chefs d'escadres et capitaines de marine, auxquels elle mande et à tous autres qu'il appartiendra de reconnaistre et faire reconnaistre le d. chev. de Chènerilles en la qualité d'enseigne et choses concernant la d. charge. Et pour témoignage de sa volonté, Sa Majesté m'a commandé de luy expédier le présent brevet qu'il a voulu signer de sa main et estre contresigné par moy son conseiller secrétaire d'état de ses commandements et finances.

Signé Louis, et plus bas Colbert.

Enregistré par nous controlleur de la marine, à Toulon le 5 avril 1677, signé Clérambault.

Nous ne savons malheureusement rien sur les états de service dans la marine du jeune chevalier Jean-Paul. Il mourut le 25 juillet 1702 à la commanderie de Vahours, dont son frère l'abbé [1] était adminis-

[1] Joseph d'Isoard de Chènerilles, prieur de St-Nazaire au diocèse de Sisteron, qui, après son frère le chevalier François, administra la commanderie de Vahours jusqu'en 1724.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

trateur, y ayant accompagné le grand prieur de Toulouse, le chevalier de Pontevès Bargème, qui en était commandeur et qui avait succédé au chevalier de Villeneuve-Villevieille, décédé depuis 1688.

Quelques années plus tard, en 1741, un autre membre de la famille de Chènerilles était reçu de nouveau dans l'ordre, appelé aussi Jean-Paul ; né à la campagne de son père, au Puy Ste Réparade, le 18 fév. 1731, et fils de Pierre d'Isoard de Chènerilles, conseiller au parlement de Provence, Sgr de Ste-Marguerite et de Marguerite d'Agoult d'Ollières, et petit-fils du chevalier Paul que nous avons vu quitter l'ordre pour se marier en 1691.

Tout ce que nous savons sur ce jeune chevalier, qu'une mort prématurée enleva à l'âge de 14 ans, est contenu dans les lettres suivantes, écrites de Malte à M. de Chènerilles, père, à Aix, par un chevalier de Germigney [1], auquel le jeune page avait été recommandé : ce sont les détails de ces lettres qui pourront offrir quelque intérêt, non pas seulement par ce qu'ils contiennent de direct au jeune provençal, mais par les renseignements peu connus qu'ils énumèrent de la vie des pages à Malte, des usages et coutumes à leur sujet, de leur uniforme, etc.

De Malte, le 20 sept. 1742.

A monsieur de Chènerilles, conseiller au parlement, seigneur de Ste-Marguerite, à Aix.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en même temps que celle de

[1] Nous ne savons à quel titre le chevalier de Germigney était à Malte le protecteur du jeune page ; il était grand-croix de l'ordre et appartenait à la famille des Coquelin de Germigney, mar-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. le commandeur de Puyloubier ; dans toutes deux il est marqué que vous m'adresserez Mons. votre fils que vous comptez envoyer ici pour être page du Grand Maître et que vous n'attendez que le vaisseau de la Religion allant en France pour le faire partir. Je le verray arriver avec plaisir et seray charmé, Monsieur, de pouvoir vous être bon à quelque chose ; je feray pour Mons. votre fils tout ce qui dépendra de moi. Quant au temps qui lui manquerait en arrivant ici pour entrer aux pages j'ai cru inutile d'en parler à présent au G. M. [1]. J'espère que nous le ferons entrer à la pagerie dès son arrivée, mais si le cas arrivait que le G. M. ne lui fît pas cette faveur, ce que je ne crois pas je lui donnerai avec plaisir un logement dans mon appartement et en aurai tout le soin possible ; ainsi, monsieur, vous pouvez être tranquille de ce côté-là, j'aurai de lui le même soin que s'il était mon neveu. Pour ce qui est du bref que vous auriez envie qu'il obtienne du G. M. pour qu'il reste peu de temps aux pages et le renvoier chez vous, cela me paraît difficile dans les circonstances présentes, mais qui changeront peut-être dans la suite ; la première est qu'il n'y a présentement que 7 pages et que le nombre est ordinairement de 16 ; la seconde est que le G. M. accorde très difficilement des brefs : nous verrons cependant lorsque M. votre fils sera ici si nous pouvons obtenir quelque chose.

Quant à ses habits je vous conseille, Monsieur, d'acheter toutes les étoffes chez vous attendu que tout ce que l'on achête ici coûte le double de ce que cela vaut

quis d'Aresches, l'une des plus nobles et anciennes Maisons de la Franche-Comté.

[1] Le Grand Maître était pour lors Emanuël Pinto, Portugais, qui avait été élu en 1741.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

en France et je les lui ferai faire ici. J'ai cru vous faire plaisir à ce sujet de vous envoyer des échantillons de toutes les étoffes tant d'hiver que d'été ; l'habit d'hiver est d'écarlate, la doublure est de serge blanche, la veste et les parements sont de velours blanc. L'habit d'été est de camelot rouge doublé de taffetas blanc, la veste et les parements de moire blanche unie ; les bas de soie blancs, le chapeau uni avec un plumet blanc. Je vous conseille, Monsieur, de lui acheter à Aix son petit nécessaire ; si vous lui achetez deux plumets, je lui en conserverai un comme des autres choses dont il n'aura pas de suite besoin pour son usage. Je crois aussi que vous ferez bien, comme vous me le marquez d'ailleurs, de payer aux mains du receveur de l'ordre les droits de passage de M. votre fils ; mais ayez l'attention de m'envoyer un double de la quittance du passage, car c'est une chose absolument nécessaire pour sa réception.

Je pense que les formalités des preuves sont terminées. Outre les 125 pistoles d'Espagne pour le passage, il y a encore ici d'autres droits à payer à la langue dont je vous envoie ci-joint un mémoire avec les autres dépenses nécessaires à M. votre fils. Si vous ne voulez point lui donner de couvert d'argent, on peut lui en faire faire un ici qui ne coûtera que 21 ou 22 francs.

J'ai l'honneur de vous assurer, Monsieur, que je me porterai toujours avec empressement à tout ce qui dépendra de moi de toute façon pour vous et M. votre fils, étant charmé de trouver quelque occasion à pouvoir vous marquer le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très obéissant serviteur.

Signé : le chevalier de GERMIGNEY.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ayez attention, Monsieur, en achetant les étoffes pour habiller M. vôtre fils, d'en prendre au moins pour trois culottes de chaque façon, car il n'y a pas un page auquel on n'en fasse faire pareil nombre par chaque saison. J'ai recommandé vôtre fils au capitaine qui doit aller en France, il s'appelle Mons. d'Eons, il m'a promis d'en faire avoir grand soin.

Le capitaine qui devait aller en France vient de changer, il s'appelle maintenant M. La Pareille, je viens de lui recommander aussi votre jeune chevalier ; c'est un de mes amis ; en accompagnant votre fils, dites-lui qu'il est le page pour qui je m'intéresse, et il en aura le plus grand soin.

Note de ce que coûte un page à Malte [1].

Pour son passage : 125 pistoles d'Espagne.

Pour droit de langue : 29 écus 2 tarins.

Droit de noblesse : 10 id.

Droit du secrétariat et donat. : 2 écus 10.

Lorsque le page arrive à Malte, pour son entrée à la Pagerie, pour divers droits que l'on donne au gouverneur des pages, ou à des maîtres divers pour leurs exercices, soit 100 livres.

Ce qu'il en coûte par mois pour un page :

Pour blanchisseuse, boire à la neige, maître à dessiner, maître à danser, maître de cheval, et autres bagatelles, ça va le mois à 12^{l} 10 sols.

Dépense qui se paye une fois l'année.

Les pages donnent le 1er de l'an à diverses personnes, environ 12^{l} 10 sols.

Plus, on leur donne pour se divertir pendant le carnaval un séquin 11^{l} 2^{s}.

[1] Cette note est jointe à la lettre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le G. M. va ordinairement à la campagne deux fois l'an, on donne chaque fois un séquin 22[l] 4[s].

Le page est obligé de se fournir absolument de tout ; lorsqu'il sort des pages il donne au valet des pages une demi-douzaine de serviettes qui sont de celles qui lui ont servi quand il était aux pages.

Plus il laisse au même valet son couvert d'argent ou donne 1 pistole d'Espagne.

Vous donnerez après cela à M. votre fils ce que vous jugerez à propos pour ses menus plaisirs. Il faut, outre les sommes ci-dessus, tout l'entretien du page comme chaussures, bas, habits et le nécessaire pour son usage. Faites-lui faire 2 caleçons de toile blanche avec lesquels on fait coucher tous les pages. Plus il lui faut une paire de petites bottines pour monter à cheval, les uns les ont avec des tirants, les autres avec des boucles. Pour l'entretien extraordinaire dont je vous parle, je crois que ça va à une douzaine de livres par mois. Le tout peut faire 355 livres par an.

Autre lettre, annonçant l'arrivée du page à Malte.

A Monsieur de Chènerilles, conseiller au parlement, à Aix, Provence, voie de Rome.

De Malte le 24 X. 1742.

N'ayant point, Monsieur, pour le présent, de bâtiment en partance, j'ai cru devoir me servir de la voie de Rome, que je crois la plus prompte pour vous apprendre des nouvelles de M. vôtre fils qui est arrivé en bonne santé. Le vaisseau sur lequel il est venu entra dans le port de Malte le 13 du courant au matin ; je fus aussitôt à bord pour le prendre, je l'ai gardé le premier jour chez moi, voulant avoir le plaisir de faire connaissance avec lui le verre à la main. Je le conduisis le jour même au Grand Maître qui lui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fit mille amitiés par rapport à beaucoup de ses parents qu'il connaît. Je lui demandais en même temps la grâce de le faire entrer aux Pages dès le lendemain, ce qu'il m'accorda. Le lendemain je le menais donc aux pages, mais auparavant je le présentais à tous les grands croix de son auberge, de même que chez Monseigneur l'évêque et généralement partout où j'ai cru à propos qu'il allât. Il a reçu de tous ces messieurs mille politesses et je trouve qu'il les mérite de toute façon étant extrêmement aimable. Je l'ai fait habiller dès le lendemain et ai consigné au valet des pages tout ce que j'ai cru lui être nécessaire pour le journalier ; le surplus je l'ai fait mettre chez moi dans une commode. J'ai remis les preuves à MM. les procureurs de la langue de Provence et j'aurai soin de les faire passer avant qu'il n'entre dans ses 12 ans, afin que son ancienneté parte du jour où il aura cet âge. J'ai payé aussi son passage au trésor avec une clause que j'ai fait insérer pour les événements qui peuvent arriver, au cas qu'il lui arrivât quelque malheur avant qu'il eût l'âge de passer chevalier. J'ai cru qu'il était sage de prendre cette précaution quoique cela me paraisse inutile par la santé parfaite dont il jouit. Son passage a monté, argent de Malte, comme vous verrez par la contenance contenue dans ce pli, à 937 écus 6 tarins, ce qui fait 117 pistoles d'Espagne. Ainsi en m'envoyant votre argent, vous avez gagné 8 pistoles.

Mr D'Enac m'a remis la bourse dans laquelle j'ai trouvé comme vous me le marquez 150 pistoles toutes de poids et 38 sequins vénitiens dont plusieurs sont légers. Etant à la fin de l'année je n'ai point cru à propos de donner aucun maître à vôtre fils ; il m'a paru avoir du goût pour le violon ; il a d'autres de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ses camarades qui apprennent à en jouer, je lui donnerai un maître l'année prochaine.

Quant à avoir un bref pour que vôtre fils restât peu de temps aux pages, comme vous m'en aviez parlé, ça ne peut se faire dans le commencement ; vous savez qu'il doit rester 3 ans ne devant sortir qu'à 15. Nous verrons plus tard de le faire quitter avant. Pour le moment il n'y a presque pas de pages ; on fait recevoir les jeunes gens de minorité ce qui fait qu'il y a peu de pages.

Je tiendrai la main à ce que M. vôtre fils vous écrive de temps en temps ; mais ne vous étonnez pas du retard dans ses lettres, nous restons quelquefois 3 mois sans avoir un bateau en partance pour la France. La voie de Rome est fort longue et il est difficile de faire parvenir les lettres en France à moins d'avoir quelqu'un qui de Rome ne les réexpédie.

J'ai envie de vous faire part d'un projet que j'ai à propos de M. vôtre fils, ce serait de le faire tonsurer. Vous n'ignorez pas sans doute que l'ordre possède certains bénéfices qu'il ne nous est permis de posséder que si nous avons la tonsure ; bien de nos chevaliers prennent ce parti pour y arriver. Vous me manderez la-dessus vos intentions. Je vois tous les jours M. vôtre fils et plutôt deux fois qu'une : il est aimable et il serait difficile de ne pas l'aimer ; ses preuves passeront en langue dans le courant de janvier, cela n'a pu se faire avant.

Restez persuadé, etc.

Signé, le chevalier de Germigney.

Je vous en prie si M. de Puyloubier est à Aix de vouloir bien lui faire mes compliments.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Par d'autres lettres, on voit que le jeune page fut reçu chevalier le 19 fév. 1743 ;

Que le 22 avril 1744 il reçut un bref du grand maître Emmanuel Pinto qui l'autorisait à sortir des pages et à jouir, quoique novice, de la pension de l'ordre ;

Que le 6 mai 1744 il avait reçu la tonsure, en même temps que le sacrement de confirmation, des mains de l'Évêque de Malte, Mgr d'Alphéron de Bussan.

Le 29 mai 1744, le G. M. l'autorisait à rejoindre sa famille, à condition de revenir dans 6 ans à Malte pour commencer ses caravanes.

Le chevalier de Germigney avait dressé un état, mois par mois, de toutes les dépenses du jeune chevalier. On voit d'après ces dépenses que le G. M. logeait et nourrissait ses pages, mais que les parents de ceux-ci devaient pourvoir à leur éducation, instruction, entretien divers. Dans l'état des dépenses on voit figurer l'achat d'une croix de Malte, or et émail, ayant coûté 85 livres, et d'une autre petite de 23 livres. Le total des frais, y compris les droits d'entrée, avait été pour 13 mois de 1555 écus.

Ce fut le 8 juin 1644 que le jeune chevalier s'embarqua pour revenir en France et à Aix. Il ne devait plus revoir ses camarades, car il mourut l'année suivante, avons-nous dit.

PAUL DE FAUCHER.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

SOURCES DU NOBILIAIRE

DE L'ANGOUMOIS

I

En écrivant ces quelques pages pour l'Annuaire du C. H., je n'ai point la prétention de faire œuvre de savant, aussi ne les ferai-je précéder d'aucune préface. Celle, du reste, que M. Joseph Denais, notre érudit confrère, a mise en tête des *Sources généalogiques de la province d'Anjou* [1], est si bien appropriée à tout travail de ce genre que je l'adopte pour le mien.

L'Angoumois n'est pas seulement le berceau de nombreuses familles illustres, il l'est d'une lignée royale à laquelle la France doit de glorieux règnes et de grands capitaines.

Réuni à la France par Clovis, l'Angoumois fut pourvu de gouverneurs sous lesquels il eut à subir

[1] Annuaire du C. H. de France, 60e année, 1893, pp. 68-96.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'invasion des Sarrazins et les luttes entre les ducs d'Aquitaine et les rois de France, luttes auxquelles le règne de Charlemagne mit fin, mais qui sous ses successeurs furent dépassées en horreur et en cruauté par les incursions des Normands.

Érigée en comté par Charles le Chauve, la province d'Angoumois fut donnée par lui, disent les veilles chroniques, à l'un de ses plus vaillants capitaines, Turpion, puis à son frère Emenon, enfin à Vulgrin Ier, qui fut en même temps comte de Périgord et commença la lignée des Taillefer.

Quatorze Taillefer se succédèrent comme comtes d'Angoulême, du xe au xiiie siècle. — Le dernier, Audomar ou Aymar, n'eut qu'une fille, Ysabelle, qui, veuve de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, porta le Comté d'Angoulême à Hugues de Lezignan, comte de la Marche, qu'elle épousa en secondes noces.

Cinq Lezignan se transmirent successivement ce comté jusqu'en 1307, à la mort de Guy ou Guyart, qui le donna à Philippe le Bel, et celui-ci le réunit à la Couronne.

Devenu Comté apanagiste, puis cédé aux Anglais par le Traité de Brétigny (1360), l'attachement de ses habitants lui fit faire retour à la Couronne en 1372, et le roi Charles V le donna à son frère Jean de France, à la mort duquel il devint l'apanage des ducs d'Orléans jusques à l'élévation au trône de François Ier, qui, devenu roi de France, érigea l'Angoumois en duché pairie en faveur de sa mère, Louise de Savoie.



L'histoire de l'Angoumois est naturellement liée à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

celle des provinces voisines ; mais elle l'est d'une façon toute particulière au Périgord, avec lequel il entretint à travers la féodalité un commerce de relations qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

La province d'Angoumois, proprement dite, était comme territoire une des plus petites du royaume, c'était en même temps une de celles dans lesquelles le nombre des familles nobles était le plus considérable. Les châteaux féodaux, les repaires, les demeures seigneuriales, les maisons nobles, les logis en couvraient toute l'étendue, et, malgré les ruines accumulées par les guerres de religion d'abord, par la révolution ensuite, et aussi par la fureur de la pierre blanche, qui tend à faire complètement disparaître jusqu'aux derniers vestiges du passé, on rencontre encore, à chaque pas, les traces des anciennes Juridictions, les souvenirs de la puissance passée de familles éteintes ou depuis longtemps dispersées.

Que sont devenues les archives de la plupart de ces familles ? Les hasards de la fortune les ont diversement traitées. La Bibliothèque Nationale en a réuni un certain nombre, les archives départementales de la Charente ont hérité d'assez nombreux dossiers ; mais la majeure partie attendent encore au fond de quelques coffres, dans des tourelles abandonnées ou sous des combles que ne visitent point souvent les généalogistes, la main qui viendra en les classant, faire sortir d'un nuage de poussière séculaire les matériaux au moyen desquels notre histoire deviendra un monument complet, comme l'une des ailes de cet immense édifice auquel bien des générations ont encore à travailler avant qu'il soit permis de dire que l'Histoire de France est faite.

En l'état actuel des travaux historiques, essayons

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'énumérer les sources auxquelles il est dès à présent possible de recueillir de précieux renseignements généalogiques en vue d'un *Nobiliaire de la Province d'Angoumois*.

Les *Archives Nationales* contiennent dans le *fonds Clairambault*, dont le catalogue est manuscrit, et dans la *Collection des Pièces originales* une quantité considérable de documents concernant les familles d'Angoumois.

Le *fonds d'Hozier* comprend diverses séries dont les catalogues sont communiqués au public sur demandes précises.

Aux *Archives départementales de la Charente*, l'Inventaire sommaire des séries C, D, E est imprimé en 2 volumes in-4°, dans lesquels on trouve l'analyse d'innombrables documents classés et catalogués, dont la recherche est dès lors des plus faciles. (Exprimons toutefois, en passant, le regret que la forme officielle de sa rédaction n'ait pas prévu une table alphabétique à la fin de chaque volume).

Le *Gallia Christiana*, au Tome II, Province ecclésiastique de Bordeaux, chapitre *Engolismensis*, col. 978, et suivantes, nous donne des renseignements compendieux qui méritent d'être vérifiés, et pour le contrôle desquels il est prudent de se servir des :

Notes additionnelles et rectificatives au Gallia Christiana, publiées par M. P. de Fleury, archiviste de la Charente (1 plaquette in-4° — Angoulême, s. d.)

La *Statistique du département de la Charente*, dédiée à S. A. R Mgr le Duc d'Angoulême, par J.-P. Quénot, avocat (in-4°, Paris, Detreville, 1818), est un ouvrage

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nourri et consciencieusement fait, qui, au point de vue historique, réédite à peu près les auteurs des siècles antérieurs, mais n'est pas dépourvu d'un esprit de juste critique.

L'*Histoire de l'Angoumois*, par François Vigier de la Pile, écrite au XVIIIe siècle, et

Le *Recueil en forme d'histoire* de ce qui se trouve par écrit de la Ville et des Comtés d'Angoulême, par François de Corlieu, Procureur du Roi.

Ces deux livres, édités en un vol. in-4° par J. H. Michon, à Paris, chez Didron (1846). L'éditeur a placé à la suite les

Noms et ordres des Maires, Echevins et Conseillers de la maison commune d'Angoulême, par Sanson, liste composée en 1651, mais incomplète malgré les annotations que Michon y a largement semées. Ce volume est suivi d'une table alphabétique qui en rend l'usage facile.

Statistique monumentale de la Charente, par J. H. Michon (in-4°, Paris, chez Derache, 1844). Les chapitres de ce livre consacrés à l'Histoire sont ce qu'il y a de mieux fait dans cet ouvrage, que l'auteur n'a fait suivre d'aucune table. Pour obvier à ce défaut, capital dans un livre qu'on ne lit pas mais que l'on consulte fréquemment, un chercheur (Joseph Mallat) a fait imprimer en une plaquette in-4° de 28 pp. (à Paris, chez Picard) des Tables méthodiques au moyen desquelles les recherches sont rendues faciles.

Barbezieux — Son histoire et ses Seigneurs, par Louis Cavrois, m. h. du C. H. — (Paris, in-8°, chez Bachelin Deflorenne), ouvrage consciencieux et méthodique.

L'Angoumois occidental (Chroniques, faits et traditions de), par Lacroix (1 vol. in-18, à Paris, chez Du-

Copyright - Les éditions d'Alnay - Lyon 2007

moulin), ouvrage bourré de renseignements généalogiques dont beaucoup méritent d'être contrôlés.

Le *Château d'Ardennes* et la Seigneurie de Moulidars en Angoumois, par M. l'abbé Tricoire, m. h. du C. H. (1 vol. in-8° par souscription, 1890), ouvrage très nourri en généalogies et accompagné de tables fort bien faites.

Cartulaire de l'Abbaye de St-Etienne de Baignes, publié par l'Abbé Cholet, Chanoine Théologal de La Rochelle (1 vol. in-4° — à Niort, chez Clouzot), suivi de nombreuses notes critiques et d'une importante table onomastique.

Histoire de l'Abbaye de la Couronne, par M. l'abbé Jean Blanchet, m. h. du C. H. — 2 vol. in-8°, Angoulême, 1888.

L'Abbaye Royale de St-Étienne de Bassac, de l'Ordre de St Benoit et de la Congrégation de St Maur, par l'abbé Jules Denise — (plaquette in-8° de 95 pp. Extr. du Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente, 1880).

Mémoire historique sur le Séminaire d'Angoulême, par un prêtre de la Mission (M. Rosset, supérieur du grand séminaire de La Rochelle), plaquette in-8° de 99 pages, contenant en outre des détails très intéressants sur l'état du Clergé d'Angoulême, au moment de la révolution, et la liste des ordinands du diocèse de 1740 à 1770.

Note sur les anciens hôpitaux et les maisons de secours de la Ville d'Angoulême, par le Dr Claude Gigon, ouvrage intéressant, suivi de la liste générale des sœurs hospitalières depuis la fondation de la communauté jusqu'en 1790.

Entrées Solennelles dans la ville d'Angoulême depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, recueillies et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

publiées, avec de nombreux éclaircissements, par J. F. E. Castaigne (in-8° de 153 pp. Angoulême, 1856 — tiré à 100 exemplaires), ouvrage bien fourni de renseignements généalogiques pris à de bonnes sources.

Les Jésuites à Angoulême. Étude historique, par Albert de Massougnes. Ouvrage puisé tout entier dans les Archives départementales de la Charente. Les notes biographiques qu'il contient doivent être exactes (1 vol. petit in-8° de 184 pp. à Angoulême, chez Chasseignac, 1880).

Les gouverneurs de l'Angoumois, par P. Lacroix (Plaquette in-8° de 31 pp. — Paris, Dumoulin, 1876). Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Angoumois ; contient quelques détails qu'on ne trouve pas chez ses devanciers.

La Fronde en Angoumois par le même — (1 vol. in-12. Paris, Dumoulin, 1863). Contient le tableau intéressant des gestes des familles et des villes d'Angoumois pendant les années 1651 et 1652.

Étude historique sur la ville de Cognac, par F. Marvaud.

Histoire de la Vie du duc d'Épernon, par Girard, in-4°, 1676.

Armorial général de France, dressé par Charles d'Hozier — Généralités de Limoges et de la Rochelle.

Armorial de la Noblesse du Périgord, par A. de Froidefond de Boulazac, P. H. du C. H., — 2 vol. in-8° Périgueux, 1891.

Nobiliaire du Limousin, par Nadaud.

Procès-verbal de l'Assemblée du Ban et arrière-Ban de la Sénéchaussée d'Angoumois et rôle des nobles comparant pour rendre le service en personne — (1er et 2 septembre 1635) — avec le blason des armoi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ries des gentilshommes ; publié par M. Th. de Bremond d'Ars (in-8°, à Niort, chez Clouzot, 1866).

Table alphabétique générale des nobles de l'Angoumois maintenus par M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges — (1666-1667).

Les confirmations de noblesse de l'échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et Louis XV.

Extrait de la Revue nobiliaire, 1869.

La noblesse de Saintonge et d'Aunis, par L. de La Morinerie.

L'Angoumois en 1789, par Charles de Chancel (1 vol. in-8°, à Angoulême, chez les principaux libraires, 1847) ; ouvrage contenant l'analyse des documents authentiques dressés pour établir la situation des trois Ordres par suite de la Convocation des États généraux. Il est à regretter que l'auteur ait négligé de le faire suivre d'une table onomastique, qui le rendrait précieux à consulter.

Les victimes de la Terreur, par le Dr Claude Gigon. Seul le 1er volume a été imprimé. Il contient des renseignements bio-généalogiques de haut intérêt. Son apparition valut à l'auteur, à une époque où les descendants immédiats de certains membres des tribunaux révolutionnaires vivaient encore (1860), des ennuis et des discussions qui ne l'empêchèrent pas de continuer à réunir les documents pour le second volume ; mais, après sa mort, sa famille décida de ne le point faire imprimer.

Terres et fiefs relevant de l'Évêché d'Angoulême au 1er janvier 1789 — par Ed. Senemaud — (Extrait de la Revue Nobiliaire, 1866). Ouvrage consciencieux dans lequel on trouve les transmissions successives d'un grand nombre de terres de l'Angoumois, et par conséquent de précieux renseignements généalogiques.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nouvelle chronologie des maires de la ville d'Angoulême (1215-1501), par G. Babinet de Rencogne. — (Extrait du Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente — années 1868-1869, 135 pp.); ouvrage intéressant et bien plus complet que la liste de Sanson.

Sigillographie de l'Angoumois, par MM. Ph. de Bosredon et Joseph Mallat — (in-4°, Périgueux, 1892).

Sigillographie du Périgord, par M. Philippe de Bosredon (in-4°, Brive, 1891).

Ces deux ouvrages ne sont point dans le commerce, mais leurs auteurs en ont muni les Bibliothèques publiques de Périgueux et d'Angoulême.

Sceaux des archives du département des Basses-Pyrénées, par P. Raymond[1].

A cette liste on peut ajouter quelques monographies de familles publiées par les intéressés et généralement fort bien faites, mais imprimées à fort petit nombre d'exemplaires.

GÉNÉALOGIES PUBLIÉES

G. de la Maison de Bastard. — Paris, 1847.

G. de la Maison d'Esparbès, par La Chenaye des Bois.

G. de la Maison de la Porte, par Frédéric de Chergé.

G. de la Maison Green de Saint Marsault, par Laîné.

[1] A consulter aussi du même auteur quelques articles généalogiques, bien traités, dans l'Almanach de Cognac, années 1858 et suivantes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

G. de la Maison de Beaumont, par L. de Beaumont, Évêque de Saintes.

Hist. Généalogique de la Maison de Bremond d'Ars, par Léon de Beaumont, Évêque de Saintes, continuée jusqu'en 1779, par le R. P. Loys, gardien des Cordeliers de Saintes. Publiée par la famille, in-8°, Jonzac, Olière, 1861-1875.

Histoire de la Maison de Surgères, par Dom Antoine Vialart.

Notice historique sur la Maison Chapt de Rastignac, publiée par la famille. Paris, Wittersheim, 1858.

Mémoire généalogique sur la Maison de Culant, publiée in-4°, en 1765.

G. de la famille de Fleury, dressée d'après les documents originaux conservés dans les archives de la famille et les divers dépôts publics. Angoulême, in-8°, Chassagnac, 1879.

On trouve dans Courcelles, Histoire généalogique des pairs de France, T. IX :

Généalogie de la Maison de Rohan-Chabot.
— de la Maison d'Abzac.
— de la Maison de Montalembert.
— de la Maison de Lur Saluces.

Enfin, on consultera avec intérêt les tables de la *Semaine religieuse* du diocèse d'Angoulême, notamment des dix premières années.

JOSEPH MALLAT.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

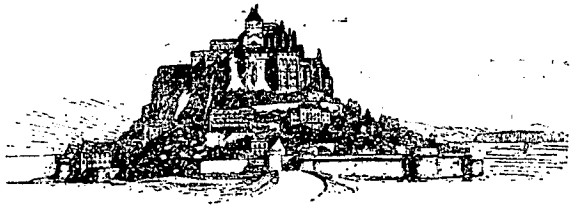

LES HÉROS

DU

MONT-SAINT-MICHEL

Au commencement du mois de septembre, un de mes chers amis d'Écosse m'écrivait pour me poser cette question (Je traduis sa lettre) :

« Qui a raison de sir W. B..., ou de moi ? Voici notre litige : il a dit, hier soir, au club, devant vingt personnes qui pourraient en témoigner, que la France actuelle avait chassé du Mont-Saint-Michel ces braves religieux qui, dans la guerre de Cent Ans, se montrèrent si superbement héroïques contre les Anglais, maintinrent cette place-forte au pouvoir du Roi Français en dépensant tous leurs biens à *subsider* les gens d'armes de Charles VII, et, de cette manière, contribuèrent grandement à amener la victoire française de Formigny, après laquelle les Anglais évacuèrent la Normandie.

« Sir W... est *anglissime* et *huguenotissime*, ce qui est son droit, mais a-t-il le droit de calomnier si vi-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lainement la France ? Je ne l'ai pas cru, et je lui ai donné tout haut l'assurance qu'il se trompait. Mais il a soutenu son dire avec tant d'énergie que, mon cher ami, je vous écris pour savoir ce qui en est.

« J'ai dit, moi, que, monarchie ou république, la France avait le cœur trop haut, trop patriote pour anéantir de ses mains les témoins de ses vieilles gloires ; que les moines du Mont-Saint-Michel avaient été de merveilleux patriotes, il y a 400 et des années, qu'ils faisaient historiquement corps avec ce glorieux rocher, le seul point de la Normandie que n'ait pu alors fouler le pied anglais, et que la France avait trop le souci de ses gloires passées pour commettre une si stupide ingratitude ; que ce Mont était une grande relique patriale, dont on ne pourrait chasser les moines qu'en soufflетant l'histoire, le bon sens et la patrie.

« Donc, je vous en prie, renseignez-vous et renseignez-moi vite ; j'ai hâte de river son clou à sir W..., qui est un peu mon ami et beaucoup mon adversaire... »

Au reçu de cette lettre, je courus chez notre très honoré et très cher Président. Dois-je l'avouer ? J'ignorais absolument si le Mont-Saint-Michel avait ou non gardé ses moines.....

— M. de Poli peut-il me recevoir ? demandai-je.

— Il n'est pas à Paris, Monsieur.

— Ah !... Quelle déconvenue !... Où puis-je lui écrire ?

— Au Mont-Saint-Michel, Monsieur.

— Vous dites ?...

— Au Mont-Saint-Michel, hôtel Poulard aîné.

— Ah ! par exemple !... m'écriai-je.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et, le jour même, partaient pour le Mont-Saint-Michel la traduction de la brave lettre écossaise, et ma requête au Président. Le surlendemain, j'avais la satisfaction bien vive de recevoir cette réponse, — qui ne dut pas satisfaire autant mon cher écossais, à qui je m'empressai de la transmettre.

⚜

« *Au Mont-Saint-Michel, 9 septembre.*

« Cher Monsieur,

« Je ne perds pas un instant pour vous répondre. Hélas! c'est l'anglissime qui a raison, et cela de par « la France actuelle », comme dit *euphémistement* votre candide ami d'outre-Manche.

« C'est justement en vue de glorifier tous ceux qui, lorsque tout semblait perdu, n'ont désespéré ni de Dieu ni de la France, que pour la troisième fois je suis venu planter ma tente en face de Tombelaine. Entre temps, je hume voluptueusement dans l'azur ensoleillé les brises de mer, du haut des vieux remparts du Mont-Saint-Michel, au pied de la « Merveille », — le monument le plus saint, le plus auguste de la terre normande, splendide relique nationale dont le nom prestigieux évoque d'incomparables souvenirs d'héroïsme, de science et de gloire.

« L'histoire à la main, je me suis passionné pour ce rocher prodigieux qui fut, il y a près de cinq siècles, la forteresse immaculée de la nationalité française et subit victorieusement un siège de trente ans.

« Toute la France avait les yeux tournés, avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

une anxieuse admiration, vers ce roc sublime qui, défendu par une poignée de vaillants, tenait en échec les soudoyers et les flottes de l'Anglais, raffermissait l'âme de la patrie, et par sa triomphante ténacité avivait l'espérance et préparait la délivrance.

« C'était le seul point de la Normandie que l'Anglais Henri VI, le soi-disant roi de France, en dépit d'efforts incessants et désespérés, n'eût pu conquérir, et, dans ce temps de ferveur religieuse, de foi ardente, encore avivée par les douleurs de la patrie, on attribuait ce miracle du patriotisme à la protection de l'archange saint Michel, « le prince des chevaliers du Ciel », dont la statue d'or planait sur la cîme de la Merveille, comme une invincible égide.

«Comme toutes les âmes ferventes, Jeanne d'Arc, du fond des marches de Lorraine, avait les yeux tournés vers la montagne héroïque qui, là-bas, incarnait l'indéfectible protestation de la patrie française ; et la première voix qu'entendit la Libératrice, ce fut la voix de saint Michel ; et — ce que nul encore n'a remarqué — la délivrance d'Orléans, prélude de la rédemption nationale, eut lieu le 8 mai, jour auquel le Mont Saint-Michel célébrait, depuis de longs siècles, la fête de l'apparition de l'archange.

« Entre le Mont Saint-Michel et Domremy il y a donc un lumineux trait-d'union, et c'est sans surprise qu'on lit dans Siméon Luce qu'après ses premières victoires, la Pucelle eut la pensée de faire une pointe sur la Basse-Normandie pour aller débloquer le Mont Saint-Michel.

« Avec un soin pieux nous nous attachons à sauver de la ruine tout ce qui porte le souvenir de Jeanne d'Arc ; en ce moment même, à Vaucouleurs, on res-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

taure la Chapelle castrale où la « Vierge bienheurée », — comme l'appelle Christine de Pisan, — vint s'agenouiller, et demander à Dieu la force de vaincre l'incrédulité de Robert de Baudricourt.

« Au Mont Saint-Michel, orbe de ses moines héroïques, on restaure la merveilleuse basilique et la monumentale abbaye, vénérables témoins d'une des gloires les plus éblouissantes de notre passé. Il faudra neuf années encore d'un labeur infiniment délicat et continu, pour effacer les stigmates grossiers naguère infligés à ce colossal chef-d'œuvre par sa transformation en une vulgaire prison. A cette artistique et patriotique *réparation*, le ministère des Beaux-Arts consacre annuellement une somme de cent mille francs, et c'est encore trop peu, puisqu'il laisse à la charge de ce maigre budget les dégâts, parfois considérables, occasionnés par les terribles ouragans d'hiver. Dans neuf ans, donc, nous reverrons en sa splendeur originelle « la huitième merveille du monde », comme l'appelait Mme de Sévigné, et cette restauration grandiose honorera notre temps.

« Dans sa magnificence native, la grande relique nationale affirmera, aussi éloquemment que dans la guerre de Cent Ans, notre infrangible indépendance. Les milliers d'Anglais qui, chaque année, viennent au Mont Saint-Michel, touristes paisibles, pour contempler le roc historique qui défia toute la puissance de leurs ancêtres, ne pourront plus s'esbaudir de l'aspect misérable de ce grand oublié. *All right !*

« Mais, pour être complète, pleinement éloquente aux yeux comme aux cœurs, la restauration ne doit pas seulement s'attacher au monument, et le rétablir dans sa superbe intégrité ; il faut encore qu'elle respecte scrupuleusement le cadre sans pair qu'il tient

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la nature et qui fait partie intégrante de son histoire. Il lui faut, comme dans les siècles épiques, ses aspects divers : tantôt sa ceinture de grèves immenses, où fait tache, en face du Mont français, le morne rocher de Tombelaine, comme éternellement honteux, dans sa ruine déserte, d'avoir été, trente ans durant, une forteresse anglaise : ces grèves légendaires, où s'accomplirent maints combats héroïques entre les soudoyers de Bedford et les volontaires du Mont Saint-Michel ; — tantôt sa ceinture de mer, aux vagues dormantes ou furieuses.

« C'est là le cadre naturel, historique, indispensable de la Merveille, de la villette qui donne au pèlerin, au penseur une vision si claire et si saisissante du passé ; c'est le cadre intangible de ses remparts et de ses bastions, tant admirés par un connaisseur d'antan qui s'appelait Vauban.

« Toucher à ce cadre ne serait rien moins qu'une profanation, une sorte de sacrilège patriotique.

« Eh bien ! savez-vous ce qui se trame ici ? Je vous le donne en cent, en mille, en dix mille. Une société industrielle a obtenu du gouvernement la concession des grèves entre le Mont et Pontorson, lesquelles seront transformées en polders et livrées à la culture des choux, des poireaux et des carottes. Les travaux sont déjà commencés, et dans un laps de deux ou trois ans la transformation sera chose accomplie !...

« Ce serait tout simplement abominable, et quiconque a dans les veines une goutte de sang français, dans le cervelet un atome de sens français, a le devoir de protester énergiquement contre cette misérable entreprise au nom de l'Art, de l'Histoire, du Patriotisme ; et s'il s'est rencontré un ministre mercantile pour souscrire à ce pacte imbécile, à ce con-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

trat ignominieux, je veux espérer qu'il va surgir un ministre éclairé, patriote et généreux, pour en jeter les morceaux à la face des amateurs de polders et de... carottes.

« Il y a déjà quatre ans que je travaille à recueillir les noms des vaillants qui, *Deo juvante*, de 1417 à 1450, défendirent victorieusement « le Mont Sainct », comme il est appelé dans une charte de 1427. Dans la fameuse liste, la plupart des noms et des blasons sont défigurés ou apocryphes, et de plus elle est outrageusement incomplète. Le 8 mai prochain, j'espère faire paraître mon livre *Les héros du Mont-Saint-Michel*, étayé de plusieurs centaines de documents justificatifs. Je vous promets de l'envoyer à votre ami d'Écosse, en remerciement de sa généreuse incrédulité, et aussi de l'aide valeureuse apportée par bon nombre de ses compatriotes au roi Charles VII, à la cause française.... »

Il m'a semblé que j'avais le devoir de faire connaître cette lettre si vibrante de raison patriotique ; elle est ici en bon lieu ; tous mes honorés collègues me sauront gré de la leur avoir fait lire. N'est-elle pas bien digne du poète qui a dit [1] :

Aux jours si loin de nous où, planant sur les cimes,
Le barde, être doux et sacré,
Avait, en contemplant les cieux et les abîmes,
De divines lueurs, des visions sublimes,
Et parlait aux mortels un langage inspiré,

La terre l'écoutait, humble et silencieuse :
Penché sur les siècles futurs,
Il lisait des Destins la loi mystérieuse ;
Oracle révéré, sa lyre harmonieuse
Semait de purs rayons les horizons obscurs.

[1] *La Légende du roi Henri.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Tous les cieux sont muets, hélas ! et le poète
Des grandes voix de l'avenir
N'est plus, comme jadis, le magique interprète :
Son front a dépouillé le nimbe du prophète,
Son luth ne vibre plus qu'aux feux du souvenir.

Laissant la multitude aux jongleurs politiques,
Aux viles proses les bravos,
Il s'égare, en rêvant, dans les âges gothiques ;
Il se console avec leurs suaves cantiques,
Leurs vieux contes, toujours charmants, toujours nouveaux.

L'étude du passé féconde l'espérance ;
L'histoire a d'augustes leçons :
Elle affirme que Dieu protégera la France ;
L'histoire à l'opprimé promet la délivrance,
A la fidélité de royales moissons.

A. DESPLANS.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'EX-LIBRIS DE LA COMTESSE DE FULIGNY DE DAMAS

Une circonstance toute fortuite me permet, à ma très grande satisfaction, de pouvoir répondre à une demande de renseignements adressée par notre hon. président, aux membres du C. H., dans l'*Annuaire* de 1893 (p. 247), relativement à un petit *ex-libris* du XVIIIe siècle, dont le possesseur et l'origine étaient demeurés jusqu'ici inconnus.

Au cours d'une recherche historique entreprise, il y a peu de temps, dans ma bibliothèque de Nenon, j'ai mis la main sur un livre portant, à l'intérieur, une étiquette ornée des armoiries décrites dans l'*Annuaire*. C'est un joli volume in-12, relié en veau marbré, contenant la *Comédie sans titre, par Mr Poisson, (Paris, Thomas Guillain, 1685), et l'Andrienne par Mr Baron, (Paris, Ve Ribou, 1729)*. Il porte le n° 1343 du catalogue de la vente Gadebled (Évreux, 1874).

Je joins à cette note une reproduction, aussi fidèle que possible, de cette étiquette armoriée, après l'avoir,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

toutefois, agrandie du tiers, à cause de sa dimension par trop restreinte dans l'original.

Le texte héraldique du premier écusson doit se lire de la façon suivante :

Écartelé, au 1er *d'argent à la hie*[1] (et non un fouet) *de sable, posée en bande, accompagnée de six roses de gueules, en orle,* (qui est de Damas-Jouancy); *au* 2e, *d'or, à la fasce d'azur,* (qui est de Pot d'Aubigny) ; *au* 3e, *d'argent,* à *quatre lionceaux de gueules, armés,*

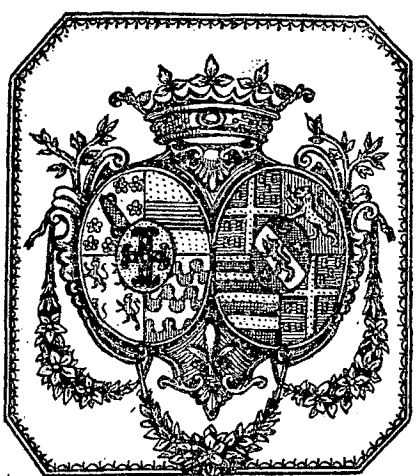

lampassés et couronnés d'or, (qui est de Beauvau) ; *au* 4e, *fascé-ondé d'argent et de gueules, de six pièces* (qui est de Rochechouart) ; *sur le tout : d'or, à la*

1 « Hie, meuble de l'écu en forme de fusée allongée, dont la « superficie curviligne finit en pointes, avec deux annelets « saillants vers le quart de la longueur, l'un à dextre en haut, et « l'autre à senestre, en bas. La hie est rare en armoiries. » (*Dic- « tionnaire Héraldique, par Ch. Grandmaison, publié par l'abbé « Migne, col. 467-468,*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

croix recercelée de sable, chargée de cinq écussons d'argent, bordés et engrêlés de gueules ; (qui est de FULIGNY).

La description du blason, qui se trouve accolé au précédent, doit être rectifiée ainsi :

Ecartelé, aux 1er et 4e d'azur, à la croix d'or cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq dans les cantons du chef, posées 2, 1, 2, et quatre dans les cantons de la pointe, 2 et 2 (qui est de CHOISEUL-PRASLIN); au 2e, *de gueules, au lion rampant d'or ; au 3e, fasce d'or et de sable, de huit pièces ; sur le tout : de sable, à la bande d'argent, chargée d'un lion passant de gueules, surmontée d'un croissant d'argent, et accostée de deux étoiles, aussi d'argent ;* (qui est de PONS DE RENNEPONT).

Après avoir consulté plusieurs auteurs, et notamment La Chesnaye-Desbois, j'ai découvert que *l'ex-libris* qui nous occupe était celui de Marie-Gabrielle de Pons de Praslin, seconde femme de Henri-Anne de Fuligny de Damas, appelé le comte de Rochechouart, qu'elle épousa en 1735, et dont elle devint veuve le 24 février 1745.

Elle était fille de Claude-Alexandre de Pons de Rennepont, marquis de Praslin, né le 1er juillet 1683, et reçu chevalier de Malte, le 24 avril 1684. Celui-ci quitta la croix, et devint marquis de Praslin, par son mariage, en 1711, avec Charlotte-Françoise de Choiseul, morte en 1743.

Henri-Anne de Fuligny de Damas, dont les armes sont jointes à celles de sa femme, prenait les qualifications de : comte de Rochechouart, seigneur de Couchet, de Marigny-sur-Ouche, d'Aubigny, seigneur d'Agei, etc. Il était né, en mai 1669, du mariage de Jean-Nicolas de Fuligny de Damas, (substitué au nom

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Damas, du chef de sa mère, Marie de Damas), et de Catherine-Charlotte de Pot de Rochechouart.

Comme on le voit, par ce qui vient d'être dit, *l'ex-libris* dont il s'agit a dû être gravé entre les années 1735 et 1745, c'est-à-dire du vivant du comte

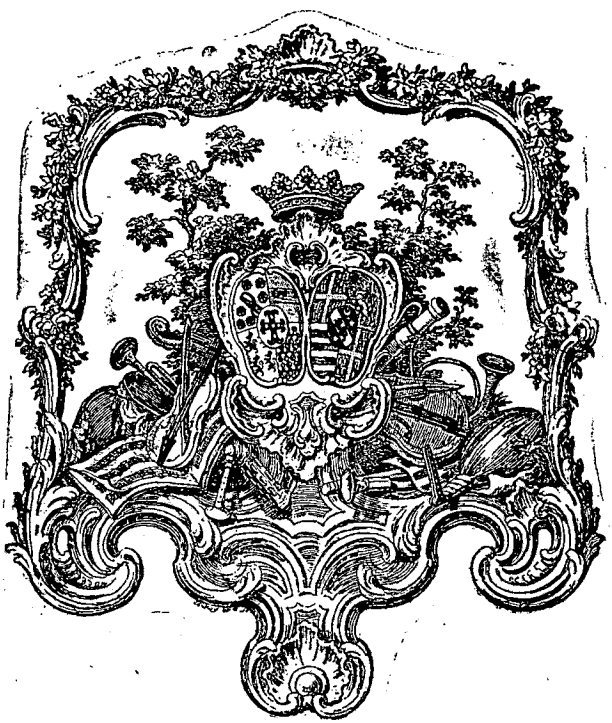

de Fuligny de Damas ; s'il avait été exécuté depuis le veuvage, on n'eût pas manqué, en effet, de joindre aux ornements extérieurs dont il se compose, des nœuds de cordelière, attribut ordinaire des femmes veuves. Cette circonstance nous permet d'affirmer qu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'étiquette armoriée a été faite pendant la vie des deux époux.

Mais ce n'est pas le seul *ex-libris* qu'ils aient fait dessiner, car M. le vicomte de Poli en possède un autre très finement gravé, qui ne diffère du précédent que par son attirail d'attributs musicaux. Nous le reproduisons également, dans sa grandeur naturelle.

Puisse cette petite étude héraldique satisfaire au désir exprimé par notre honorable président, en l'*Annuaire* de 1893, et rendre un service quelconque aux nombreux amateurs d'*ex-libris*.

COMTE DE BUREY.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

NOTES SUR LA FAMILLE

DE

Saint Vincent de Paul

« Vincent de Paul naquit le mardi 24 avril 1576. Son père possédait un petit bien de campagne appelé Ranquine et situé non loin d'Acqs ou Dax, dans la paroisse de Pouy, qui, depuis plus d'un demi-siècle, s'honore de porter le nom de son plus illustre enfant [1]. C'est là que Vincent reçut le jour, fleur du ciel venue au cœur de cette humble terre des Landes dans laquelle le docteur Ozanam voyait la moderne Thébaïde [2], et qu'avait sanctifiée déjà le martyre de saint Vincent, premier Évêque d'Acqs.

« Son père est appelé JEAN DE PAUL dans le procès de canonisation et par tous les biographes, à l'exception de Collet qui l'appelle Guillaume ; peut-être avait-il l'un et l'autre prénoms et se nommait-il Jean-Guillaume de Paul ; mais Jean était certainement

[1] Ordonnance royale du 3 déc. 1828.

[2] *Une Thébaïde en France*, 1858, in-8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son prénom usuel. — Sa mère est appelée Bertrande de Moras dans toutes les biographies, ainsi que dans le procès de canonisation.

« L'histoire a fait de Jean de Paul et de Bertrande de Moras un ménage de « pauvres laboureurs », presque indigents. Il est certain que, dans tous les temps, avec six enfants à nourrir, à élever, un revenu modique ne peut suffire que par des prodiges d'économie. Jean de Paul n'était cependant pas dans cette pauvreté dure et oppressive — *res angusta domi* — qui étreint le cœur et ravale l'intelligence en resserrant l'horizon de la vie ; il n'avait pas non plus la richesse, écueil de l'âme, mais cette médiocrité laborieuse et douce qui est ordinairement le milieu le plus favorable à la première éclosion des grands talents et des grandes vertus [1].»

Plus loin, l'écrivain qu'il est permis de louer partout ailleurs qu'ici, dit encore :

« Je ressens une intime hésitation au moment d'aborder le fond de cette modeste étude historique, non que je ne la sache consciencieuse, mais parce que Vincent de Paul est une de ces figures monumentales, vivantes légendes auxquelles il n'est pas permis de toucher avec des hypothèses. Pourtant ma conviction est faite, non à la manière de Vertot, mais à la suite de recherches patiemment approfondies, dont cette étude est le résultat. N'y a-t-il pas de la témérité à vouloir contredire victorieusement tant de graves historiens, tant de doctes biographes, Vincent de Paul lui-même ? Et cependant ma conviction est que, ni sous le rapport de la fortune, ni surtout de la naissance, il

[1] Oscar de Poli, *Rech. sur la famille de saint Vincent de Paul*, p. 5-6.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

n'était ce qu'on l'a dit, ce qu'il se disait, ce qu'il voulait être, par un sentiment d'admirable humilité, de charité incomparable. N'est-ce pas induire qu'il a courageusement, pieusement trompé son siècle, l'histoire, la postérité? Le lecteur est un juge : j'appelle sa sentence.

. . . . . .

« Vincent de Paul n'a pas besoin d'ancêtres : il est un ancêtre lui-même. C'est l'astre d'un nom, le pôle d'une race. Le fondateur des missions, le créateur de l'hospice des Enfants trouvés, le père de ces admirables Filles de la Charité, prodiges constants d'abnégation et de sacrifice, n'a pas besoin d'aïeux. Le Prêtre à qui la reconnaissance publique décernait officiellement, comme autrefois à Suger, le glorieux surnom de « Père de la Patrie [1] », et que l'histoire exalte comme le « ministre de la Charité Nationale [2] », n'a pas besoin du lustre périssable d'un blason : il a bâti pour l'éternité, léguant à son nom, à sa Patrie, un éblouissant, un immortel éclat. « Depuis les Apôtres, il n'y a peut-être pas d'homme qui ait rendu plus de services que lui à l'Église et au genre humain [3] ». Il avait le génie de la foi, de la charité, du patriotisme. Il est plus que le grand homme d'un pays, c'est l'apôtre d'une cause qui intéresse l'humanité dans ce qu'elle a de plus intime, de plus touchant et de plus redoutable, la cause du pauvre ; rarement l'histoire aura à inscrire des titres de gloire plus pure [4] ».

[1] Le lieutenant-général de Picardie donna ce titre à Vincent de Paul dans une correspondance officielle.

[2] Henri Martin, *Histoire de France*, t. III.

[3] Rohrbacher, *Hist. Universelle de l'Église Catholique.*

[4] O. de Poli, *op. cit.*, p. 8 et 15. — Cf. Feillet, *La Misère au temps de la Fronde et de saint Vincent de Paul*, 4e éd., p. 205.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les deux documents inédits que j'apporte ne sont pas pour contredire à la thèse de M. le Vicomte de Poli ; ils nous montrent, en 1578 et 1585, en Guyenne, dans les Lannes, des membres de la famille de Paul portant les armes au service du Roi, dans un rang modeste, mais côte à côte avec des gentilshommes.

Bertrand de Paul, en 1578, était homme de guerre dans la compagnie de Jean-Louis de Fiesque. Ce capitaine portait le nom et les deux prénoms du célèbre conspirateur génois, Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, qui, trente ans avant, s'était noyé en allant de nuit soulever les galères contre André Doria, et dont toute la famille avait été frappée de mort ou d'exil. Ainsi s'explique la présence du capitaine Jean-Louis de Fiesque au service de France, et voici la montre de sa compagnie de gens de pied, qui tenait garnison à Brouage :

« Rolle de la monstre et reveue faicte en armes en la ville de Brouage le premier jour de jeuillet 1578 de 50 hommes de guerre à pié françoys estans en garnison pour le service du Roy en lad. ville de Brouage soubz la charge et conduictte de Jehan Louys de Fiasque, leur cappitaine, par nous Jacques Rivoys, commissaire extraordinaire des guerres, et Micheau Fournier, contrerolleur extraordinaire d'icelles, commis à faire lad. monstre et reveue par le seigneur de Lanssac, gouverneur et lieutenant general pour le Roy aud. Brouage, isles et pays d'alentour, icelluy servant à l'acquit de Me Pierre Billiad, conseiller du Roy, trésorier de l'extraordinaire de la guerre du département de Piémont et Guyenne, et ce pour leurs gages, solde, estatz, appoinctemens et entretennement d'ung mois entier commenceant le premier

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

jour du present mois de jeuillet et finissant le dernier jour d'icelluy, desquels 50 hommes les noms et seurnoms ensuivent :

« Le Sr Jehan Louys de Fiasque, *cappitaine.*
« Le cappitaine Jehan Pierre, *lieutenant.*
« Hugues de Jambefort, *enseigne.*
« Guillaume de Gayer, *sergent.*
« Pierre Marquis, *tambour.*
« Pierre Bastie, *phifre.*
« Pierre Guyard, *caporal.*
« Anthoine Lambert, *capóral.*
« Jehan Allegret, *caporal.*
« Durand Mathelas, *encepçade.*
« Jacques Lacombe, *encepçade.*
« Françoys Guillemelle, *encepçade.*

« Bertrand de Paul, Jehan Delzane, *Pierre Barrière*, Anthoine Capdaye, Pierre La Ville, Anthoine Poynot, Jehan Anthony, Pierre le Basque, Jacques Provensal, Pierre Mainou, Jehan Lafitte, Pierre Bazin, Pierre Vivatel, Jehan Lafitte, Jehan Desanges, Françoys Ange, Auban Martin, Gratien Monchan, Colas Apvril, Mathieu de Malleville, Estienne Provensal, Bernard Vizalle, Bernard Arnaud, Jehan Latour, Pierre la Fontaine, Jehan Gentily, Anthoine Belirel, Héliot Apvril, Bertrand de la Salle, Jehan de Mauchis, Pierre Bernardin, Pierre Lafont, Jehan Antibe, Collas Costier, Honorat Papin, Jehan du Four, Louis de la Jous, Françoys Maffre.

« Nous Hugues de Jambefort, Enseigne d'une compagnee de 50 hommes de guerre à pié françoys estans en garnison pour le service du Roy en la ville de Brouage soubz la charge de Jehan Louys de Fiasque, leur cappitaine, Jacques Rivoys, commissaire, et Mi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cheau Fournier, contrerolleur extraordinaire desd. guerres, susdictz, certiffions à nosseigneurs les gens des comptes à Paris et autres qu'il apartiendra ce qui s'ensuit, asçavoir nous Hugues de Jambefort, enseigne susdict, avoir mis en bataille et presenté ausd. commissairè et contrerolleur les 50 hommes de guerre à pié françois cy dessus desnommés et descriptz, en ce comprins la personne dud. Jehan Louys de Fiasque, cappitaine, et son lieutenant, pour faire service à Sa Majesté partout où il nous sera commandé... A Brouage le premier jour de jeuillet 1578.

« De Jambefort. Rivoys. Fournier. »

Il ne me semble pas téméraire de présumer qu'entre Bertrand de Paul et le père de saint Vincent il y eût un lien de parenté, peut-être même assez proche; mais je dois me contenter de poser l'hypothèse.

Le procès de Pierre Barrière, — qui en 1593 tenta d'assassiner Henri IV, — nous apprend qu'il avait été soldat. Qui sait si « Pierre Barrière », homme de guerre en 1578 dans la même compagnie que Bertrand de Paul, n'était pas le futur régicide ?

Le 15 octobre 1585, « Jehan de Paul » sert en qualité d'archer dans la compagnie du Vice-Sénéchal des Lannes, ce qui appert du document suivant :

» Roolle de la monstre et reveue que Pierre de Combes, escuyer, sieur de Chasseigneu, conseiller du Roy, vissenneschal d'Agenois, Condommoys, Armaignac, les Lannes, Rivière, Verdun et Commenge, fait par devant nous Guillaume d'Abadie, lieutenant général de la senneschaucee des Lannes au siège de Sainct Sever en presance de Maistre Jehan de Casteignos, advocat du Roy, escrivant soubz nous François Darbo, greffier audit siège, de ses lieutenant, greffier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et archiers pour les quartiers de juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et decembre 1585, pour leur valloir et servir au recouvrement de leurs gages.

« Pierre de Combes, *vissenneschal.*

« Bertholomy delagoffun, *lieutenant.*

« Belevon Pruis, *greffier.*

Archiers : Pierre de Sainct Jehan, Jehan Fabreau, Bertrand de Herembut, Martin de Guilhemps, Jehan Lapere, Bertranon de Sainctoint, Bertrand de Taichoneres, Mathieu du Marquet, Bertrand du Vigneau, Jehan du Vigneau, Martin de Herigoien, Bertrand Lanne, Allio de Ponteilz, Jehan de Paul, Anthoine Bougier, Françoys Fino, Nicolas Martin, Joachin Cormeau, Sauvat Lalande, Pierre Cabat.

« Tous lesquels nous avons trouvés montez, armés et en equipage pour bien faire leur debvoir et exercice de leur charge, et après que à iceulx separement et à part avons faict faire le serement au caz requis, Ont tous promis et juré de s'y employer bien fidellement suivant les eedictz et ordonnances du Roy. Faict en la ville de Sainct Sever soubz noz seings et scel de la senneschaucee que nous y avons fait aposer le 15e d'octobre 1585. Ainsy signés, G. d'Abadie, *lieutenant general*, de Castaignoux, *advocat du Roy*, d'Arbo, *greffier.*

« Extraict et collation de la presente coppye a esté faicte à son original en parchemin prinse de la liasse des acquitz du compte de Me Françoys de la Broue, recepveur des tailles d'Armaignac, que Me Claude le Normant, procureur en la Chambre des Comptes, dresse et doibt rendre pour le dict de la Broue, se requérant Me Jehan Mondanelly, faisant pour la damoiselle vefve au feu sieur de Combes, en son vivant Vice senechal du dict Armaignac, Condommoys,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Agenoys, Riviere Verdun et les Lannes, le dict original presenté et exibé aux notaires du Roy nostre sire en son chastelet de Paris soubzsignez, par Me Jacques Charles, clerc du dict le Normant, et à l'istant icelluy original à luy rendu par les dictz notaires l'an 1596 le 23e jour de juing.

« Mondanelly. Motelet. De Loignière. »

Je crois pouvoir ici me montrer plus affirmatif, et identifier l'archer Jehan de Paul avec l'époux de Bertrande de Moras (ou de Mora) et le père de saint Vincent.

« La famille de Moras, — dit M. le vicomte de Poli [1], — appelée indifféremment, selon le caprice des scribes, Moras, de Moras, Mora, de Mora, Demora, et même Dumora, était ancienne dans les Lannes, où on la trouve établie dès le commencement du xve siècle. Au xviie, et vraisemblablement dès le xvie, une de ses branches était fixée à Sabres, petite ville du duché d'Albret, dont Henri de Béarn était devenu seigneur par sa mère. Henri IV devait donc connaître la famille maternelle de Vincent de Paul, puisqu'elle était au nombre de ses vassaux de Sabres, et cette hypothèse très plausible explique, en dehors même des mérites du Saint, l'accueil que lui fit, en 1609, le duc d'Albret devenu le Roi de France, et le choix que fit de Vincent, pour être son aumônier, l'ex-reine de France qui avait été princesse de Béarn et reine de Navarre. »

Peut-être la famille maternelle de « monsieur Vincent » se rattachait-elle à « Maître Bernard de Mora, de Carcassonne », à qui, en 1369, pour récompenser

[1] *Pièc. orig.*, t. 826, doss. 15565, de Combes, p. 6, parch.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ses services, Charles V octroya des lettres d'anoblissement [1]. Ce qui me porte à le penser, c'est que Bernard de Mora, né en 1699, était juge de Sabres de 1739 à 1749 [2].

Heureux serais-je si ces modestes notes pouvaient obtenir le suffrage des érudits du pays des Lannes et leur servir d'humbles jalons dans une recherche plus approfondie !

[1] Archives nat., JJ. 100, nº 434.

[2] Lettre de M. l'abbé Bessellère, Curé-Doyen de Sabres, à M. le Vicomte de Poli.

GASTON BERNOS.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -



VIEILLES CHEVALERIES

LES ORDRES DE L'ÉPÉE

Jours sacrés, âge d'or de la Chevalerie !
Le heaume étincelant porte à son front la Croix ;
De foi, d'amour, d'honneur, l'âme humaine est pétrie ;
Le plus altier se courbe et dit à Dieu : « Je crois ! »

Quel beau livre, et curieux, on ferait avec l'histoire des Chevaleries disparues, oubliées, ensevelies dans la poussière des siècles, après avoir cimenté de leurs sueurs et de leur sang la civilisation chrétienne !

Qui se souvient, par exemple, des Chevaliers de la Genette, cet Ordre fondé par Charles Martel en mémoire de sa victoire sur l'émir Abdérame, « et qui fut le premier soubz ung tiltre particulier [1] » ? Et les Chevaliers de Montjoye, institués après la conquête de Jérusalem pour la défense des Saints lieux et la protection des pèlerins [2] ? Et l'Ordre des Croisiers, ins-

[1] Bibl. nat., ms. franç. 22291, *Ordres de chevalerie*, fol. 2.
[2] Le P. Hélyot, *Hist. des Ordres relig. et milit.*, I, 278.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tauré ou restauré en 1211 par le B. Théodore de Celles, à son retour de la Terre-Sainte [1] ? Et l'Ordre de la Croix fleurdelisée, créé en 1250 par le Pape Innocent IV en l'honneur de la croisade de saint Louis [2] ? Et l'Ordre de l'Écu d'or, fondé en 1369 par Louis II, duc de Bourbon?

L'Ordre du Camail ou du Porc-épic, institué en 1394 par le duc d'Orléans, n'est guère connu que des fureteurs de chartriers et des amateurs de vieilles généalogies; pourtant quel ne fut pas son lustre, et quelle distinction fut plus passionnément ambitionnée que ce triple attestat de naissance, de bravoure et de courtoisie !

Sans une très intéressante publication de notre érudit collègue le comte de Toulgoët-Tréanna [3], qui se douterait qu'en 1413 le duc de Berry eût son Ordre de l'Ours ?

Encore, dans les Dictionnaires des Ordres chevaleresques, trouve-t-on trace de la plupart de ceux que fondèrent les Princes du sang de France, souverains ou à peu près dans leurs apanages ? Mais vous y chercherez en vain les Ordres institués par des seigneurs dans un esprit de foi, d'honneur, de charité, le plus souvent au retour d'une expédition contre les Infidèles ou d'un pèlerinage au divin Sépulcre de Jérusalem.

Tel, « l'Ordre du Chien » des sires de Montmorency [4]. Tel, l'Ordre de la Couronne, institué par Enguerrand, sire de Coucy, comte de Soissons, et que nous voyons florissant à la fin du XIVe siècle [5].

[1] Le P. Pierre Verduc, *La Vie du B. Th. de Celles*, 1681, in-4.
[2] *Ordres de Chevalerie*, fol. 73.
[3] *Les Comptes de l'hôtel du duc de Berry*, p. 104-105.
[4] Mennenius, *Deliciæ equestrium Ordinum*, Cologne, 1613, p. 57.
[5] *Preuves*, I.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Tel, l'Ordre de la Dame blanche ou de Notre-Dame blanche à l'écu vert, fondé en 1400 par le glorieux vaincu de Nicopolis, le maréchal de Boucicaut, qui en gratifia, lui compris, les treize principaux seigneurs de la cour de Charles VI : le connétable d'Albret, les sires de Châteaumorand, d'Estouteville, de Castelbajac, etc [1]. Tel, l'Ordre du Lévrier blanc, établi en 1416, dans un but purement patriotique, par les principaux gentilshommes du duché de Bar [2]. Tel, encore, l'Ordre de l'Écharpe d'azur ou de Saint-Georges, créé en 1418, en son voyage de Terre-Sainte par Nompar II, seigneur de Caumont [3].

« A moi, Châtillon ! Où sont mes prud'hommes ? » criait à la Massoure l'héroïque Gaucher [4], luttant seul contre cent, vendant chèrement sa vie, mourant pour son Dieu et pour son Roi ? Où sont toutes ces fréries chevaleresques, et les vertus qu'elles symbolisaient, l'honneur immaculable, la foi indéfectible, « la blanche fidélité », comme dit Horace ?

« Mais où sont les neiges d'antan ?...

II

Dans le chartrier de l'abbaye du Lieu-Restauré (diocèse de Soissons) se trouvait une charte latine [5] dont voici la traduction :

« Sachent tous présents et à venir que moi P. Br., frère de l'Ordre de l'Épée, ayant touché les objets

[1] *Preuves*, II.
[2] *Preuves*, III.
[3] *Preuves*, IV.
[4] Le sire de Joinville, *Hist. de saint Louis*, LXVII.
[5] *Preuves*, V.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sacrosaints, c'est-à-dire la couronne et le clou du Crucifix en l'église de Saint-Denis, présent Messire Guillaume de Saint-Thomas, parisien, j'ai juré à M. de la Chapelle que de bonne foi et sans tromperie j'observerais et ferais observer les conventions faites entre nous et lui, selon la teneur des chartes. Mais comme j'étais tenu en suspicion par l'épouse du dit M. en ce qu'elle croyait que je ne pourrais pas leur donner valable quittance, au cas où je n'accomplirais pas l'engagement pris par moi, j'ai obtenu du Maître de l'Ordre des lettres portant que ce que je ferais principalement au sujet de cette terre de Bargny, nos frères le ratifieraient et le tiendraient pour chose stable, ainsi que le retrait du dit M. et ma quittance, si l'on en venait là. J'ai juré cela en présence dudit M. et de son épouse dans la chapelle de Crépy, avant leur entrée dans notre Ordre, et l'ai confirmé par le témoignage de ma charte et du sceau. »

Le frère de l'Ordre de l'Épée, pour affirmer sa sincérité, prête serment sur le saint clou et la sainte couronne du Divin Crucifié, donnés jadis aux Religieux de Saint-Denis par Charles le Chauve [1]. Il parle de conventions stipulées en des chartes antérieures. La charte suivante va nous révéler le nom du frère de l'Épée et l'objet de ces conventions. Il apparaît que la dame de la Chapelle doutait du succès, et nous allons voir que l'issue lui donna raison.

Cette seconde charte [2] était également conservée dans les archives de l'abbaye du Lieu-restauré.

« Sachent tous présents et à venir que comme M. de

[1] B. N., ms. latins 11731, fol. 175, et 11733, fol. 150 : « Quomodo per Karolum Calvum Imperatorem allata sunt in ecclesia B. Dionysii sacer clavus et corona Domini. »

[2] *Preuves*, VI.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la Chapelle, par crainte de Henri, roi d'Angleterre, et du comte Guillaume, et d'autres personnes qui avaient juré sa mort, se fût exilé, moi, Pierre Bremond, frère de l'Ordre de l'Épée, alors Maître et gardien des terres du dit Ordre en France, je fis tant par mes instances et mes promesses que M. de la Chapelle, attiré aussi par l'amour de Dieu, et en raison de la dite crainte, prit pour un temps, sous certaine condition, l'habit de notre Ordre et donna au dit Ordre de l'Épée sa terre de Bargny sous cette condition temporaire que moi, Pierre, soit par moi, soit par un autre intercesseur, j'obtiendrais la paix entre lui et Henri, roi d'Angleterre, et ses ennemis. Mais, parce que moi, frère Pierre, ni par moi, ni par un autre membre de notre Ordre, je n'ai pu obtenir cette paix, comme manifestement nous n'avons pas rempli la condition, pour ne pas pécher contre Dieu et notre Ordre et plus tard contre les héritiers du dit M., finalement, au nom de notre Ordre, nous avons quitté entièrement le dit M. de la Chapelle, nous avons annulé toutes les conventions faites à ce sujet entre nous et lui, où qu'elles aient été faites, et en témoin de cette quittance, ayant déposé notre habit, le dit M. a repris l'habit séculier. C'est pourquoi, de peur que, dans l'avenir, ignorant ces choses, quelqu'un ne s'ingère de molester à ce propos le dit M. ou ses hoirs, moi, frère P. Bremond, par l'avis de qui toutes ces choses ont été faites, en témoin de la dite quittance j'ai fait cette charte, et ai confirmé de mon scel cette quittance. »

Nous avons ici un exemple de ces engagements temporaires et conditionnels dans une milice religieuse, qui furent certainement en usage aussi dans les Ordres de Saint-Jean et du Temple, et nous voyons que les femmes mêmes furent admises à les contracter. Mais

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

les deux chartes qu'on vient de lire soulèvent plus d'une question :

Qui était « M. de la Chapelle » ?

Qui était « Pierre Bremond, maître et gardien des terres de l'Ordre de l'Épée en France », et qui s'était cru assez puissant auprès de Henri II, roi d'Angleterre, pour obtenir la rentrée en grâce du seigneur de Bargny ?

De quel « Ordre de l'Épée » Pierre Bremond était-il l'un des plus hauts dignitaires ?

Nous allons essayer de résoudre ces questions.

III

Le fief de Bargny (aujourd'hui commune du canton de Betz, arr. de Senlis, Oise), sis à égale distance, — environ deux lieues, — du Lieu-restauré et de la Ferté-Milon, faisait partie du diocèse de Meaux. Quant au fief dont « M. de la Chapelle » portait le nom, nous pensons que c'était la Chapelle-Milon, *Capella Milonis* [1], (aujourd'hui appelé, par une interversion singulière, Milon-la-Chapelle, commune du canton de Chevreuse, arr. de Rambouillet, Seine-et-Oise), sis à une dizaine de lieues à vol d'oiseau de l'abbaye de Saint-Denis, et, comme elle, faisant partie du diocèse de Paris.

Milon de la Chapelle était peut-être d'un ramage des seigneurs de la Ferté-Milon ; il était certainement d'un noble lignage, qui portait « d'azur à l'aigle d'or, au baston brochant de gueules », et était possessionné dans l'Ile-de-France et en Normandie. On

[1] Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris*, I, 13 ; IV, 358.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

peut le présumer frère ou aïeul de *Milo de Capella*, en 1227 doyen de l'église de Troyes [1]. Robert de la Chapelle, chevalier, qui en 1326 fit don de 60 arpents de terre à l'abbaye de Barbeaux [2], peu distante de Corbeil, était probablement aussi de ce lignage.

Pourquoi Milon de la Chapelle avait-il encouru la colère du roi d'Angleterre et du « comte Guillaume » ?

Ce dernier était Guillaume, comte de Glocester, fils aîné de Robert, premier comte de Glocester, fils naturel du roi Henri 1er, et par conséquent oncle du roi Henri II, dont Guillaume était donc, en ligne bâtarde, le cousin-germain.

Les deux chartes ci-dessus traduites n'ont pas de date. Dom Grenier y a mis celle-ci : « Vers 1156 ». Nous la croyons exacte.

En 1167, suivant un vieil historien [3], « Jehan de la Chapelle rechercha en mariage » la comtesse de Glocester, Mabille Fitz-Hamon, fille de Robert, seigneur de Corbeil, à dix lieues de la Chapelle-Milon ; proximité qui explique les rapports entre les seigneurs de la Chapelle-Milon et la mère du comte Guillaume. Mais la date de 1167 est certainement erronée, et doit être remplacée par celle de 1147 ; car ce fut en cette année que, le 31 octobre, mourut Robert, comte de Glocester, époux de Mabille.

La recherche de Jean de la Chapelle dut soulever la colère du comte Guillaume et du roi Henri II, qui englobèrent dans leur haine les proches parents de l'amoureux gentilhomme, assez téméraire pour prétendre à la main de leur mère et cousine.

Plusieurs années s'écoulèrent ; las de vivre en fugi-

[1] Arch. nat., L. 1199. — Douët-d'Arcq, *Sceaux*, 7602.

[2] Arch. nat., JJ. 64.

[3] Louvet, *Hist. du Beauvoisis ;* cité dans les *Pièc. orig.*, t. 590, doss. 13733, p. 17.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tif, Milon de la Chapelle, qui sans doute avait favorisé les prétentions de son parent, s'occupa de désarmer l'ire de ses puissants ennemis ; pour y parvenir, il lui fallait un intermédiaire puissant et connu du roi Plantagenet : il recourut à frère Pierre Bremond.

IV

Identifier sûrement ce haut personnage n'était pas sans difficultés, mais nous pensons avoir résolu cette deuxième question.

Était-il du lignage des Bermond d'Anduze, ou du lignage des Bremond de Palluaud et de Sainte-Aulaye, représentés aujourd'hui par la Maison de Bremond d'Ars ? Si l'on devait s'en tenir à la forme actuelle de ces deux patronymiques, la question n'en serait pas une ; mais l'examen des titres anciens de ces deux très nobles races démontre l'inanité d'une telle solution.

Bernard, prince d'Anduze en l'an 1024 [1], eut 5 fils ; le 5e s'appelait Bermond. « C'est de celui-ci que la Maison d'Anduze a pris le surnom de Bermond [2] », Maison purement provençale et qui, à aucune époque, ne paraît s'être trouvée en rapports avec les rois d'Angleterre. Cependant le prénom de « Pierre », du XIe au XIVe siècle, y est constamment en usage, et, dans les chartes, son nom patronymique est aussi souvent écrit *Bremond* que *Bermond ;* de même que *Breton* et

[2] Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc*, II, *Preuves*, p. 176 : « ...cum consilio domni principis Bernardi de Andusia. »

[3] D. Vaissette, II, 148.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Berton, *Bertin* et *Bretin*, *Breteuil* et *Berteuil* [1], *Berger* et *Breger*, *Brebis* et *Berbis*, *Bernier* et *Brenier*, *Bertrand* et *Bretrand*, etc., se trouvent écrits indifféremment l'un pour l'autre.

En 1083, Pierre Bermond est témoin du don fait au monastère de Cluny de biens sis en l'évêché de Sisteron, et en 1096 signe, le premier après le comte de Toulouse, une charte de ce prince en faveur de l'abbaye de St-Gilles [2].

En 1146 et 1147, Pierre Bermond est consul de Nice. En 1155, *Petrus Bermundi*, est témoin d'une donation du comte de Toulouse à l'Évêque de Carpentras. En 1172, Ermessinde de Melgueil, veuve avec un fils de Pierre Bermond, se remarie avec un fils du comte de Toulouse [3]. Vers la fin du XIIe siècle, Pierre Bermond apparaît dans une charte dauphinoise [4]. Pierre Bermond, baron d'Anduze, est en 1201 au nombre des croisés provençaux ; c'est lui que Villehardouin [5] appelle « Pierres Bromonz ». En 1209, « *B. de Andusia*, *P. Bremondi* », et autres barons de Provence, prêtent serment de se conformer au mandement du légat d'Innocent III [6]. Pierre Bermond, mort avant 1215, était l'oncle d'autre Pierre Bermond, seigneur de

[1] Évrard de Breteuil est appelé *Everardus de Bertholio* dans une charte d'Enguerrand de Coucy, en 1141. (Melchior Regnault, *Hist. de Soissons*, 1633, p. 12).

[2] Fonds Moreau, XXXIII, 73 : « Signum Petri Bermundi. » — A. Teulet, *Layettes*, n° 28.

[3] Comte Caïs de Pierlas, *Cartul. de la cathédrale de Nice*, p. 32 et 74 : « Petrus Bermundi ». — Teulet, num. 139, 238.

[4] Le chanoine Ulysse Chevalier, *Cartul. de l'abb. de Bonnevaux*, dioc. de Vienne : « Petrus Bermundi ».

[5] Édition N. de Wailly, p. 28 et 50.

[6] Fonds Doat, XI, 14.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sauve, époux de Constance de Toulouse, et qui prétendit au comté de Toulouse lorsqu'en eut été dépossédé son beau-père, le comte Raymond [1]. Pierre Bermond était, en 1211 et 1214, prévôt de la Major, à Marseille [2]. En 1211, Pierre Bermond de la Nauze, se croise contre les Albigeois [3]. En 1244, le seigneur d'Anduze est Pierre Bermond [4]. Le 15 novembre 1254, Pierre Bermond, seigneur de Sauve, fait son testament, qui débute en ces termes : « Ego Raimundus, qui alio nomine vocor Petrus Bremundi, dominus de Salve, filius quondam alterius Petri Bremundi de Salve [5]. » Le 30 mai de la même année, « Guillaume d'Anduze, fils de Pierre Bremond », rend hommage pour un fief donné par le Roi à son père et sis en la sénéchaussée de Beaucaire : « Guillelmus de Andusia, filius Petri Bremondi [6]. » Je trouve encore : en 1293, Pons Bremond, seigneur du Caylar, « Poncius Bremundus, dominus de Callario [7] » ; en 1321, Pierre Bermond, chevalier [8] ; en 1387, Charles VI octroie des lettres de légitimation à « Pierre de Bermond [9] » ; en 1418, « Mgr Bremond, chevalier banneret, seigneur du Caylart [10] » ; en 1421, « Bremon de Sommières, chevalier, seigneur de Carlax [11] » ; en 1435, « Bermond

[1] D. Vaissette, III, 232.

[2] L. Barthélemy, *Chartes de la Maison de Baux*, n° 155.

[3] Fauriel, *Hist. de la crois. contre les Albigeois*, à l'Index. — Cf. Teulet, num. 404 et 2740.

[4] Le R. P. Loys, *Maison de Bremond d'Ars*, p. 11.

[5] *Pièc. orig.*, t. 498, doss. 11276, de Bremond, p. 2.

[6] Dom Bouquet, XXIII, 681.

[7] *Olim*, II, 357. — Boutaric, n° 2837.

[8] L. Barthélemy, n° 1031.

[9] Arch. nat., JJ. 132.

[10] Dufourny, *Gendarmes de l'hostel du Roy*, Cab. des tit. 684, fol. 356.

[11] Clairambault, *Titres scellés*, CIV, 8072.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bremond de Sommières, chevalier, seigneur du Caylax, viguier roial de Nismes [1]. »

Chez les Bremond de Palluaud et de Sainte-Aulaye, le prénom de Pierre est aussi très usité, et l'on s'explique que cette double homonymie ait incliné des généalogistes à présumer la communauté d'origine entre eux et les sires d'Anduze, auxquels, d'ailleurs, ils n'avaient à envier rien en fait d'ancienneté, de haute noblesse, de puissance féodale et d'illustration.

En 1018, Guillaume Bremond, *Willelmus Bermundus*, est possessionné à Palluaud et autres lieux sur les confins de l'Angoumois et du Périgord [2]. En 1040, Ostence Bermond figure comme témoin dans une charte de l'abbaye de N.-D. de Saintes. En 1077, Ithier Bremond est témoin, avec Ithier de Barbezieux et autres puissants seigneurs, d'une donation faite par Boson, évêque de Saintes, à l'abbaye de Baigne. « En l'an 1143, Pierre de Bremond figure comme témoin avec Ranulphe, sire de Jarnac (beau-frère de Guillaume, comte d'Angoulême), dans un acte de transaction passé entre les moines de Saint-Cybard et Bernard d'Uzac, au sujet de cette même seigneurie de Palluaud [3]. »

En 1183, Pierre Bremond, *Petrus Bermundi*, est ambassadeur de Henri II, roi d'Angleterre, auprès du pape Luce II [4], et reçoit en don de ce prince le château de Duninton. En 1216, Pierre Bremond est en Angleterre avec le fils de Philippe-Auguste, que les barons anglais ont appelé au trône [5].

[1] *Pièc. orig.*, t. 299, d. 6565, p. 18.
[2] *Gall. christ.*, II, 1032. — *Cartul. de St-Cybard.*
[3] Le P. Loys, p. 11.
[4] *Preuves*, VII.
[5] Th. Duffus Hardy, *Rotuli litt. claus. in turr. Londin.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

En 1227, le même Pierre Bremond est choisi par la reine Blanche de Castille pour l'un des deux arbitres et conservateurs de la trêve qu'elle conclut, au nom du jeune Roi son fils, avec Richard d'Angleterre, comte de Poitou [1], second fils de Jean Sans terre et d'Isabeau d'Angoulême, frère puîné du roi Henri III.

On trouve encore, en 1232 et 1239, Pierre Bremond, un des principaux seigneurs du comté d'Angoulême, garant de Gaston de Gontaut, sgr de Biron [2].

En 1243, Pierre Bremond est l'un des garants choisis par saint Louis pour le maintien de la trêve conclue à Bordeaux avec le roi d'Angleterre [3]; il est le 16e des 33 témoins pris parmi les plus grands seigneurs de l'Aquitaine, tels que les comtes de Toulouse, d'Auvergne et de la Marche, Geoffroy de Lusignan, Renaud de Pons, Hélie de Talmont, Aimery de Rochechouart. Au même temps, l'Évêque de Périgueux compose avec le Roi au sujet du château de Créon et de la terre « que fuit Petri Bermondi [4] ».

En 1244, Pierre Bremond, chevalier, rend hommage pour sa terre de Sainte-Aulaye au comte d'Angoulême, et, en 1255, il figure parmi les garants de la trêve conclue à Nottingham entre les rois de France et d'Angleterre. En 1262, Pierre Bremond est abbé de Saint-Théodard et chapelain du Pape Alexandre IV. En 1267, *Petrus Bermondi* est gouverneur-châtelain de la ville de Cognac, et en 1281 l'un des exécuteurs testamentaires de Guy de Lusignan, avec Bernard Bremond, son neveu, chapelain du sire de Cognac [5].

[1] *Preuves*, VIII.

[2] *Reg. des hommages d'Angoulême*, f. 19. — Le P. Anselme, VI, 316. — *Cartul. des comtes de la Marche*, f. 38.

[3] Le P. Loys, p. 211-212. — Rymer, *Fœdera*, t. I.

[4] Arch. nat., JJ. 31.

[5] Arch. du château d'Ars. — Le P. Loys, p. 12, 212. — O. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1284, Pierre et Bernard de Bremond sont témoins d'un traité passé entre les héritiers du comte de la Marche et Isabeau d'Angoulême, reine d'Angleterre, et en 1288 assistent à la ratification de ce même traité[1].

En 1327, Pierre de Bremond, chevalier, est seigneur de Jazennes, en Saintonge. En 1340, « Pierre Bremont de Sainte-Aulaye, chevalier », est lieutenant du maréchal d'Audrehem en Saintonge et gouverneur de Mortagne-sur-Gironde, sous le gouvernement de Mgr Ithier, sire de Magnac, chevalier, chevetaine souverain de Saintonge[2].

Le 13 novembre 1363, à Poitiers, Mgr Hélie Bremond, chevalier banneret, sgr de Saint-Maigrin, fait hommage-lige au roi d'Angleterre[3].

En 1372, « Pierre Bermond », écuyer du sire de Rais, sert sous le connétable du Guesclin[4]. En 1429, Pierre de Bremond, seigneur d'Ars, est un des héros de la délivrance d'Orléans ; il fut fait, le 19 juin 1442, par le duc d'Orléans, chevalier de son Ordre du Porc-Espic ou du Camail[5] ; il fut père ou aïeul de damoiselle « Marie de Bermont », qui en 1479 fut « royne de la roiaulté faicte en la maison de la duchesse d'Orléans[6] ».

Poli, *Nobiliaire des Croisades : Maison de Bremond.* — Arch. nat., J 313, n° 68. — Douët-d'Arcq, *Sceaux*, 8857, et t. II, p. 312.

[1] *Tit. Scell.*, XXI, 1501. — Gaignières, *Extraits de comptes*, I, 277.

[2] *Tit. scell.*, ut suprà, et t. I, p. 257, 400, 404. — *Pièc. orig.*, Bremond, 50.

[3] D. Villevieille, *Trésor*, XIX, 141.

[4] *Tit. scell.*, XCI, 7224. — O. de Poli, *Montres inéd. de gens d'armes bretons*, CXLVII.

[5] Le P. Loys, p. 19.

[6] *Pièc. orig.*, Bermont, 5.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1453, « noble homme Pierre Bremont, chevalier, seigneur de Balansac, d'Arts et de Puyvidal », est présent à un accord entre le seigneur de Pompadour et Antoine de Luire, chevalier [1].

Enfin, le 15 février 1563, dans la compagnie d'ordonnance de Mgr le Prince de Mantoue, figurent « Pierre de Bermont », Lyon de Brissac, Émery de Courcy, Pierre Pauli, Jehan de la Taille, Loys du Chastel [2].

Aucun doute ne peut subsister : frère Pierre Bremond, maître ou grand-prieur de l'Ordre de l'Epée en France, n'était certainement pas du lignage des Bermond d'Anduze, chez qui ne se rencontre, je le répète, aucun point de jontoiement avec les Plantagenets ; il était incontestablement de l'estoc des Bremond de Palluaud et de Sainte-Aulaye, alors vassaux des Plantagenets [3], héritiers des ducs d'Aquitaine. Tout Bermond ou Bremond que nous trouvons en rapport avec ces princes ou les comtes de la Marche, d'Angoulême, de Poitou, est sans conteste du dit estoc.

Notons encore que les Saintongeois et les Angoumoisins étaient de fervents pèlerins de Compostelle ; tel, par exemple, Guillaume, seigneur de Balanzac, chevalier, qui testa le 11 avril 1232 avant de partir pour son pèlerinage, faisant de grandes et pieuses libéralités [4].

[1] D. Villevieille, *Trésor généal.*, XIX, 41.

[2] Bibl. du Roi, à Turin, ms. 389, *Ruoli di milizie*, t. II, non folié, mais chronologisé.

[3] Le vieux quartier de Londres appelé *Bermondsey* a très probablement pris son nom d'un Bremond attaché aux Plantagenets.

[4] *Archives hist. de Saintonge*, t. I : « Testamentum W. de Balanzac, militis, peregre proficiscentis ad S. Jacobum. » Sa dernière

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ces prémisses acquises, il est permis d'identifier frère Pierre Bremond, qui s'était flatté d'obtenir du roi d'Angleterre Henri II le pardon de Milon de la Chapelle, avec Pierre Bremond, ambassadeur de ce même monarque en 1183 auprès du Pape Luce III.

V

Il reste à préciser quel était cet « Ordre de l'Épée » dont Pierre Bremond fut dignitaire vers le milieu du XIIe siècle. Autre question qui n'est pas sans être embarrassante, puisque deux Ordres anciens ont porté ce titre.

Mennenius [1] attribue à la Maison royale de Lusignan l'institution de l' « Ordre des Chevaliers de Chypre », mais sans en préciser l'époque. Le collier de cet Ordre équestre, entourant l'écu royal, était orné d'S, « lettre qui chez les Romains était le signe du silence », et, dans l'espèce, en faisait une loi aux chevaliers sur tout ce qui touchait aux *secrets* de l'État. Cette obligation du secret se trouve consignée dans un bref de collation de l'Ordre de l'Épée, en 1459, *sub verbis secretis ad dictum Ordinem spectantibus* [2]. Au collier était appendu une épée entrelacée d'un listel portant cette devise française : *Pour loyaulté*

descendante, Jeanne, dame d'Ars et de Balanzac, s'allia à Guillaume de Bremond, tué à Crécy, 13e aïeul de M. le Marquis de Bremond d'Ars-Migré.

[1] *Deliciæ equestrium sive militarium ordinum*, Cologne, 1613, p. 152-153.

[2] *Preuves*, IX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

maintenir. Je reproduis ici le dessin de Mennenius.

ORDO EQVITVM CYPRI.



Aubert le Mire ne parle pas de cet Ordre chypriote dans ses *Origines equestrium sive militarium Ordinum* (Anvers, 1609). Par contre, en 1620, André Favyn [1] s'étend assez longuement sur l' « Ordre de Cypre et de Lusignan, dict. de l'Espée » :

« En l'année 1195, dit-il, Guy de Lusignan, roy de

[1] *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, II, 1566-93.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Hierusalem et de Cypre, institua l'Ordre de l'Epée, dont le collier estoit composé de cordons ronds de soye blanche, nouée et cordonnée en lacs d'amour, entrelassez de lettres S fermées d'or : au mitan, une ovale cleschée d'or dans laquelle estoit une espée, la lame esmaillée d'argent et la garde croisée et fleurdelysée d'or ; autour de l'ovale estoit cette legende en latin, *Securitas Regni*. Il donna cest Ordre de sa main à son frère Amaury, connestable de Hierusalem et de Cypre, et aux 300 barons qu'il avoit establis en son nouveau royaume, et le jour de la ceremonie, feste de l'Ascension, en l'eglise de Saincte-Sophie, cathedrale de Nicossie, il leur fit ceste harangue remarquable :

« Que tout Estat ou Royaume estoit comparagé au corps humain, dont le Roy faict la teste, la Noblesse le bras droict, la Justice le gauche, et le Tiers Estat le reste. Qu'après Dieu il mettoit l'asseurance et conservation de son nouveau royaume en la vaillance de ceste genereuse Noblesse qui, pour acquerir gloire, avoit mis soubs les pieds le repos et plaisirs d'une vie otieuse en leur maison paternelle au doux air de la France, pour courir la fortune et perils de la mer, et vivre en tout un autre élément, parmy des nations incognuës. Qu'il leur donnoit le collier de l'Ordre de l'Espée, ayant telle esperance qu'ils employeroient la leur pour la manutention de l'Eglise catholicque, Apostolicque et Romaine, le service du Roy, confort de la Justice, protection et defence des veufves et orphelins, et la tranquilité du peuple. C'est pourquoy il les exhortoit tous d'estre unis et joincts ensemble en amour et concorde, au nom de Celuy qui est la mesme paix, le Père, le Fils et le Sainct Esprit.

« C'estoit le serment des barons de Cypre, chevaliers du dict Ordre, lequel, par l'ordonnance dudict

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

roy Guy, devoit estre donné par le connestable du royaume ou, en son absence, par le plus ancien baron chevalier, lequel envoyoit, puis après, le serment du nouveau chevalier pour estre enregistré en la chambre du Tresor. En donnant le dict Ordre, on observoit et gardoit les mesmes ceremonies qu'en France. »

En 1692, l'abbé Bernard Giustinian [1] traite de l'Ordre de Chypre, qu'il appelle « l'Ordre Royal du Silence », mais il perpètre un plaisant barbarisme en traduisant la devise « Pour loyaulté maintenir » par ces mots : « *Per mantener la legge alta* », Pour maintenir la loy haute ! Il dit que l'Ordre était sous la règle de saint Basile, que les rois de Chypre le dotèrent de riches commanderies, et qu'il se répandit par toute l'Europe, notamment en Italie et en France.

Schoonebek [2], en 1697, l'appelle également l'« Ordre du Silence » et donne le portrait d'un chevalier en tenue de cérémonie.

Hermant, dans sa 2e édition [3], et J.-Fr. de Grignan de Craponne [4], qui l'a copié mot pour mot, traitent de l' « Ordre militaire des Chevaliers de Chypre ou Chevaliers de l'Epée », et en attribuent l'institution à Guy de Lusignan, qui « voulut que les chevaliers portassent un collier composé de cordons ronds de soye blanche, lié en lacs d'amour, entrelassez de lettres R. S fermées d'or ; au bout du collier pendoit une médaille cléchée d'or, dans laquelle estoit une espée nue dont la lame estoit esmaillée d'argent, et la

[1] *Origine degl' Ordini militari e di tutte le Religioni cavalleresche.* p. 536-549.

[2] *Historie van alle ridderlyke en Krygs-Orders,* II, 122-125.

[3] *Hist. des Religions ou Ordres militaires,* Rouen, 1704, p. 189-193.

[4] *Hist. des Religions,* etc., ms., à la B. N.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

garde croisée et fleurdelysée d'or, ayant autour de l'ovale ces mots pour devise : *Securitas Regni*... Cest Ordre possedoit des commenderies dans le royaume de Chypre, ce qui le rendoit fort illustre pendant que la Maison de Luzignan fut en pocession de ceste isle, à laquelle il rendit de grands et signalez services. Les choses du monde changent continuellement : ce royaume ayant passé à d'autres maistres, cet Ordre fut anéanty ; il ne reste plus que ce que l'histhoire a conservé. »

« Guy de Lezignem, dit le P. Anselme [1], en 1192, ayant acheté de Richard Ier, roy d'Angleterre, l'isle de Chypre pour la somme de cent mil escus d'or, institua l'Ordre de l'Épée. »

Le P. Hélyot [2], traitant « *Des Chevaliers de l'Ordre de Chypre ou du Silence, appelés aussi de l'Epée* », dit de Guy de Lusignan : « A peine eut-il pris possession de son royaume, l'an 1192, qu'il institua un Ordre militaire pour s'opposer aux descentes et aux irruptions que les infidelles pouvoient faire dans cette isle... Il fut aboli après que Catherine Cornaro, veuve de Jacques de Luzignan eust cédé ce royaume aux Vénitiens.» Ce qui n'empêche que B. Giustinian donne la série des Grands-Maîtres de l'Ordre depuis Guy de Lusignan jusqu'à Francesco Morosini, 52e Grand-Maître en 1688, héritier, comme doge de Venise, des droits de la Maison royale de Chypre. Il ajoute, sur le témoignage de plusieurs auteurs, que Pierre de Lusignan, roi de Chypre, allant vers le Pape Urbain V en 1363, logea à Venise chez Frédéric Cornaro et lui conféra cet Ordre, avec l'hérédité pour tous ses

[1] *Palais de l'honneur*, p. 171. — Coll. Clairambault, t. 1310, f. 171.

[2] *Hist. des Ordres monast., relig. et milit.*, 1714, I, 276-278.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

descendants et le droit d'en décorer leurs armoiries.

Sansovino [1] dit que les Brandolini, de Forli, reçurent la même distinction, avec le droit de poser entre deux épées nues leur écu, timbré d'une couronne royale et orné de la devise : *Pour loyaulté maintenir.*

La *Raccolta Mercandetti* [2] mentionne une famille Poli, du Vénitien, qui portait « d'argent au chevron d'azur chargé d'une étoile à 6 rais d'or et brochant sur *deux épées passées en sautoir d'argent, les poignées d'or et les pointes en bas* » ; ce qui donne métal sur métal, et l'on pourrait déduire de ce fait que les deux épées furent ajoutées en mémoire de la collation de l'Ordre de l'Épée de Chypre.

On trouve dans Clairambault [3] le sceau de Charlotte, par la grâce de Dieu reine de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie ; l'écu royal est soutenu de deux épées posées en sautoir.

« Gossuin ou Josselin de Lannoy, seigneur de Breuse, dit-il, 4e fils de Guillebert de Lannoy, seigneur de Santes et de Beaumont, et de Caterine, dame de Molembais, fut chevalier de l'Ordre de Chipre. Il brisa ses armes d'une bordure engreslée et en cœur d'un anneau à pointes de diamant, ayant autour les ornemens de l'Ordre de Chipre avec la devise, *La fleur des Belles*, comme elles sont peintes dans la salle du chasteau de Breuse, paroisse de Morcourt, à une lieue de Tournay, au pied du mont de la Trinité, avec celles de ses trois frères aisnez, qui furent faicts chevaliers de la Toison d'Or à la première promotion, le 10 janvier 1429, assavoir Hugues de Lannoy, sei-

[1] *Famiglie illustri d'Italia*, Venise, 1609, f. 132.

[2] Ms. du XVIIe siècle appartenant à notre docte collègue M. le comte Capogrossi-Guarna.

[3] Tome 1310, fol. 173.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gneur de Santes, Guillebert de Lannoy, seigneur de Villerval, et Baudouin de Lannoy, dit le Besgue, seigneur de Molembais. Ce Josselin espousa Marie de Montgardin, dont il n'eut qu'une fille, Marie de Lannoy, qui fut mariée à Antoine de Haurin, escuier, seigneur du dit lieu [1]. »

« Martin Villain, seigneur de Rassenghien, advoué de Thamise », dit Duchesne [2], fut en Jérusalem l'an 1454, et à son retour il passa par le royaume de Cypre, où Charlotte, Royne de Hierusalem, de Cypre et

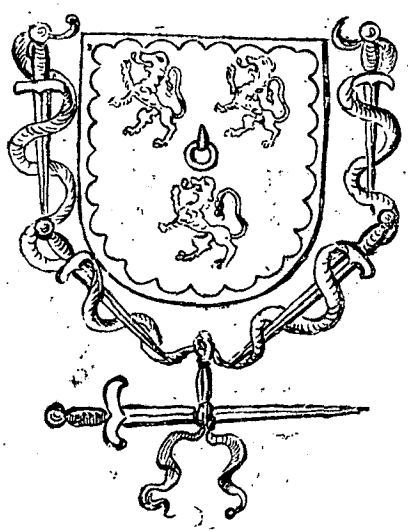

d'Armenie, le receut avec de grands honneurs. Car ayant esté deument informée de la noblesse de sa Maison, de la splendeur et excellence de ses vertus, du mérite de ses belles et glorieuses actions et de la

[1] Ibid., f. 179; « extr. des *Epitaphes de Flandres*, ms. folio estroit.»

[2] *Hist. de Guines, Gand*, etc., p. 413-417, et *Preuves*, p. 621-623. Cité par Clairambault, t. 1310, p. 173-175.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fidélité et affection singulière qu'il portoit à son royaume, elle luy octroya, entre autres marques de bienveillance, son arme, enseigne et ORDRE ROYAL DE L'ESPÉE [1], dont aucuns Princes, Barons et chevaliers de la Chrestienté estoient decorez. Outre laquelle faveur, elle luy accorda pareillement le pouvoir et aucthorité de conférer le mesme Ordre à deux autres gentilshommes, qui du moins fussent chevaliers ou escuiers, tels que sa prudence et sa foy militaire daigneroit choisir. Ce qui s'aprend des lettres qu'il en raporta, passées au Palais Royal de la citadelle et Ville de Nicosie le lundy 23 juillet 1459. Il mourut avant l'an 1466 et fut inhumé en l'Église de Wachtbegue au milieu du chœur, sous une grande pierre sur laquelle est escrit : *Hic jacet D. Martinus Villain.* Le reste ne se peut lire. Il laissa veuve Anthoinete de Masmines, sa femme, mère de deux filles et d'un fils qui continua la postérité, qui subsiste en la personne du prince d'Isenghien. »

Le doute n'est donc plus possible : Chypre a eu son Ordre royal de l'Épée. Mais est-ce bien Guy de Lusignan qui en fut le fondateur, à la fin du XIIe siècle ? Ici le doute est permis, et fortifié par ce passage d'Étienne de Lusignan [2] :

« L'an 1193, le roy Guy persuada aux Gentilshommes et peuples de toutes les villes de Hierusalem, qui estoient en la puissance des Chrestiens,... de venir avec lui ; ce qu'ils firent. Il se retira donc avec toute sa court et famille, et grand nombre de peuple en Cypre, et emmena avec soy plusieurs femmes et filles qui avoient esté laissées veufves et orphelines en la prinse de Hierusalem par Saladin, ausquelles il

[1] *Preuves*, IX.

[2] *Descr. de toute l'Isle de Cypre*, Paris, 1580, in-8, fol. 123.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bailla des maris, chacune selon sa qualité. Quant aux Gentils-hommes, il leur donna des villages, fiefs et seigneuries, des estats et offices : et c'est pour quoy plusieurs estrangers se retirerent vers luy, lesquels il receut avec bon visage, les recompensant et honorant chacun selon son mérite. Il institua trois cens Chevaliers de l'Esperon d'or, ou Barons, et deux cens autres Escuyers ou Gentils-hommes. »

Si le mot « Esperon » n'est pas un lapsus typographique et n'a pas été mis là pour « Espée », l'institution de l'Ordre de l'Épée ne peut être attribuée au roi Guy. Tel est certainement le sentiment du savant historien de l'île de Chypre, car, dans son œuvre si complète, il n'est point parlé de cet Ordre. L'explication de son silence se trouve, croyons-nous, dans cette page de M. le comte Louis de Mas-Latrie [1] :

« Guy de Lusignan, mort dès la seconde année de son séjour en Chypre, ne put réaliser cependant toutes les mesures que les modernes lui ont attribuées, en le représentant comme le législateur du royaume de Chypre, le fondateur de villes nouvelles, l'organisateur du gouvernement féodal et de l'Eglise catholique dans l'île. Les institutions dont on rapporte l'origine à son règne passèrent sans doute en germe avec lui dans l'île où régna sa famille, mais ne se développèrent qu'après lui. Leur importation fut bien moins l'effet de la volonté d'un homme, libre de suspendre ou de changer à cet égard ses résolutions, que la suite inévitable du passage simultané d'une partie considérable de la population latine en Chypre... A la mort du roi Guy, l'établissement des Latins en Chypre se trouvait encore dans un état très

[1] *Hist. de l'île de Chypre*, t. I, p. 54-57.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

incomplet. Les deux dernières années de la vie de l'ancien roi de Jérusalem, passées tout entières dans l'île, et les premiers temps du règne de son successeur en Chypre, suffirent à peine aux soins immédiats, et pour ainsi dire matériels, du partage des biens de la conquête, à l'établissement des nouvelles familles dans les villes et dans la campagne, à la réparation des châteaux-forts et à la disposition des gardes militaires dans les lieux qu'il importait le plus d'occuper. Pendant cette première époque, où l'on songea bien plus à l'installation qu'à l'organisation, à l'exploration et à la distribution du butin territorial, à la sécurité bien plus qu'à l'administration politique, on vécut en quelque sorte de la vie des camps, et non de la vie de cité. La Société latine était transportée en Chypre, mais elle n'y était pas constituée : elle y cherchait encore son assiette, ses convenances et ses demeures définitives. »

On pourrait présumer que l'Ordre de l'Épée existait dans le royaume de Jérusalem bien avant que Guy de Lusignan acquit l'île de Chypre, où ce prince n'aurait fait que le transplanter ; ainsi s'expliquerait l'existence de maisons de cet Ordre en France dès la première moitié du XIIe siècle ; mais l'hypothèse est purement gratuite et réfutée par ce fait que les *Frères* de l'Épée y constituaient alors un Ordre à la fois religieux et militaire, à l'instar des Hospitaliers et des Templiers ; or, il n'apparaît pas que tel fût le caractère de l'Ordre *royal* de Chypre, qui était simplement une dignité chevaleresque comme, par exemple, l'Ordre de l'Épée institué en Suède, au XVIIIe siècle, pour récompenser l'héroïsme guerrier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VI

Ce n'est donc pas à l'Ordre de l'Epée de Chypre que, vers 1156, appartenait « frère Pierre Bremond », et force nous est de nous retourner vers le très illustre Ordre de Saint-Jacques de l'Épée.

L'Espagne, disent les historiens [1], montra de bonne heure une dévotion vive pour les reliques de saint Jacques le Majeur, vénérées à Compostelle ; ce fut lui qu'elle choisit pour patron après la victoire de Clavijo (ann. 846), et le bruit des miracles opérés par son intercession appelait en Galice, dès avant le XIIe siècle, une grande affluence de pèlerins de tous les pays. Pour soigner ces pieux voyageurs, des chanoines de saint Éloy avaient bâti et desservaient plusieurs hospices. Quand le voisinage des Maures vint troubler la sécurité des chemins, treize gentilshommes mirent en commun leurs forces et leurs biens pour protéger les pèlerins de Saint-Jacques de Galice ; voulant, de concert avec les chanoines, constituer une milice comme celle des Hospitaliers et des Templiers, ils envoyèrent à Rome pour solliciter la sanction papale. Pedro Hernandez de Fuente-Enzalada, chef de la députation, en rapporta le titre de Grand-Maître et le diplôme (5 juillet 1175) qui fixait les statuts.

[1] Mennenius, p. 94. — Miræus, *Orig. equestr. Ordinum*, p. 15. — Ysla, *Regla de la Orden y cavalleria de Santiago de la Espada*, 1598. — Fr. de Rades, *Chronica de las tres Ordenes y cavallerias de Sanctiago, Calatrava y Alcantara*, 1572. — Le P. Hélyot, II, 256. — Aug. Wahlen, *Ordres de chevalerie*, éd. 1844, p. 64-65.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Ce ne fut que l'an 1170 que cet Ordre commença », dit le P. Hélyot ; et plus loin il ajoute qu'au commencement du XIIIe siècle, « Suero Rodriguez, 6e Grand-Maistre, voïant les roys de Castille et de Leon en paix, porta ses armes contre les Maures ; il entra sur leurs terres du costé de Campo de Montiel, et prit sur eux quelques places », entre autres les châteaux de SEGURA et de Villanueva.

Francisco de Rades, recherchant le temps où l'Ordre de Santiago fut institué en forme de Religion, conclut que ce fut par le roi D. Alphonse IX, dont l'avènement est de l'an 1158 ; mais, selon lui, le fondateur aurait été D. Ferdinand, roi de Léon et de Galice, en 1017. Toutefois, ajoute-t-il, des auteurs n'en assignent la fondation qu'aux premières années du XIe siècle ; ce n'était alors qu'une simple *hermandad*, une frérie de chevaliers voués à l'œuvre pie du service des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ; comme celui de Saint-Jean en Terre-Sainte, cet Ordre fut d'abord hospitalier, puis devint militaire.

Les deux chartes de « frère Pierre Bremond » nous montrent, dès un quart de siècle avant l'institution canonique de l'Ordre de Santiago, « les frères de l'Ordre de l'Épée » régulièrement constitués et possessionnés en France ; ce qu'aucun historien n'a connu. Cet Ordre de l'Épée était incontestablement celui de Saint-Jacques, dont la maison de Segura était, au XIIIe siècle, la principale commanderie.

Dès la fin du XIIe siècle, il était recherché de ce côté des Pyrénées. Le troubadour Pierre Guillems, qui florissait en ce temps, « se mit de l'Ordre de l'Epée ; il est représenté avec l'habit de cet Ordre dans la vignette du manuscrit qui est à la tête de sa vie et de ses ouvrages : il porte une longue barbe, un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

bonnet vert, une robbe couleur d'incarnat et une chappe blanche, sur laquelle est cousue du côté droit une longue épée dont le fourreau est de *couleur rouge*, la poignée au dessous du coude et la pointe en bas [1]».

« Leur habit, — dit le P. Hélyot des chevaliers de Saint-Jacques de l'Epée, — consistoit (au XIIe siècle) en une robe blanche et un chaperon de mesme couleur, et pour marque de leur Ordre ils portoient sur la poitrine une *épée rouge*. »

C'est encore l'insigne des nobles chevaliers de Santiago.

En 1258, les « Frères de l'Épée » ont une maison de leur Ordre à « Lions [2] », que je présume être Lihons-en-Santerre (canton de Chaulnes, arr. de Péronne, Somme). En 1270, ils en ont une autre à Monthaien [3], près Épernay, et la charte qui nous en fait foi est d'une importance décisive ponr l'identification de l'Ordre de l'Épée avec l'Ordre de Santiago, puisqu'elle nous montre que les frères de l'Ordre de l'Épée établis à Monthaien dépendaient « dou Maistre et dou convent de la maison de SEGURE en Espaigne ».

Si restreint que soit le cadre de cette étude, elle a du moins cette heureuse fortune d'apporter de précieux documents inédits à l'Ordre chevaleresque de Santiago, et un augment d'honneur historique à ce vieux et noble nom de Bremond d'Ars, justement inscrit au premier rang dans le Livre d'or du Conseil Héraldique de France.

VTE OSCAR DE POLI.

[1] D. Vaissette, II, 519-520.

[2] *Preuves*, X.

[3] *Preuves*, XI. Auj. Mont-Bayen, en Ablois, à 6 kil. d'Épernay, dans la forêt de Boursault : « Là se trouvent quelques vestiges d'une ancienne demeure féodale. » (Note de M. le baron Chandon de Briailles.) Ce doivent être ceux du prieuré de l'Ordre de l'Épée.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

PREUVES

DES

ORDRES DE L'ÉPÉE

I. — 1390, 25 avril. — *Le sire de Coucy et son Ordre de la Couronne.*

« Enguerrand, sire de Coucy, comte de Soissons et ber de Marle. Sçavoir faisons à tous presens et à venir que Nous, considerans que le pellerinaige et les biens temporels et mondains de ceste vie transitoire sont ordonnez à un chascun qui veult et en sçait bien user et édifier et faire tresor envers Dieu qui tous biens a presté ; meu par vraye devocion en l'honneur de Dieu le Père, le Filz et le Sainct Esprit, un Dieu, vraye et saincte Trinité, de la glorieuse Vierge Marie, de tous les saincts et sainctes de Paradis, et pour avoir perpetuelles prieres pour nous, nos devanciers et successeurs, nostre très chiere et amée compaigne Isabel de Lorraine, à présent nostre femme, pour tous les chevaliers et dames, les escuiers et damoyselles qui ont esté, sont et seront de nostre ORDRE DE LA COURONNE ; Pour la singulière amour et affection que nous avons envers le devot et sainct ordre des Célestins et l'accroissement et augmentacion du service divin...

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Avons ordonné et disposé, voulons et ordonnons, à l'ayde de Dieu, une église, monastère et habitacion d'un convent de douze religieux au moings dud. Ordre des Célestins, estre faict, construict, edifficié et estably au lieu et en la place de nostre maison de Villeneufve, emprez Soissons... En tesmoing desquelles choses... avons faict mectre nostre seel à ces presentes lectres données en nostre hostel à Paris le xxve jour du mois d'apvril l'an de grace Nostre Seigneur mil CCC nonante. *Chartes des Rel. Célestins de Villeneuve lez Soissons.* » (Melchior Regnault, *Abrégé de l'hist. de l'anc. ville de Soissons*, 1633, p. 27).

II. — 1399. — *Le maréchal de Boucicaut et son Ordre de la Dame blanche à l'écu vert.*

« *Cy dit comment le Mareschal eut grand pitié de plusieurs Dames et Damoiselles qui se complaignoient de plusieurs torts que on leur faisoit, et nul n'entreprenoit leurs querelles, et pour ce entreprit l'Ordre de la Dame blanche à l'escu verd, par lequel, luy treizieme portant celle devise, s'obligea à la deffence d'elles* :... Tandis que l'Empereur de Constantinople estoit en France devers le Roy, comme est deduict cy devant, et que ledict mareschal estoit à séjour, adveint que aulcunes complaintes veindrent devers le Roy, comment plusieurs Dames et Damoiselles, veufves et autres, estoyent oppressées et travaillées, d'aucuns puissans hommes, qui par leur force et puissance les vouloient deshériter de leurs terres, de leurs avoirs et de leurs honeurs, et avoyent les aucunes desheritées de faict ; ainsi maints grands torts recepvoient, sans ce que il y euct Chevalier, ne Escuyer, ne gentil-homme aulcun, ne quelconque

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

personne qui comparust pour leur droict defendre, ne qui sousteint ne debattist leurs justes causes et querelles. Si venoient au Roy, comme à fontaine de justice, supplier que sur ce leur feust pourveu de remede raisonnable et convenable. Ces piteuses clameurs et complaintes ouyt le Mareschal faire à maintes Gentils femmes par plusieurs fois, si comme il estoit en la présence du Roy ; desquelles choses eut moult grand pitié, et de toute sa puissance estoit pour elles, et ramentevoit leurs causes au Roy et en son conseil, et les portoit et soustenoit en leur bon droict par moult grande charité, comme celuy qui en toutes choses estoit et est tel que noble homme doibt estre. Si va penser en son couraige que moult grand honte estoit à si noble Royaume comme celuy de France, où est la fleur de la Chevalerie et Noblesse du monde, de souffrir que Dame ny Damoiselle, ne femme d'honneur quelconque, eust cause de soy plaindre que on luy feist tort ne grief, et que elles n'eussent, entre tant de Chevaliers et Escuyers, nuls champions ny defendeurs de leurs querelles : par quoy les mauvais et vilains de couraige estoyent plus hardis à leur courir sus par maints oultraiges leur faire, pour ce que femmes sont foibles, et elles n'avoient qui les deffendit. Et avec ce disoit en soy mesme que moult estoit grand pitié, péché et deshonneur à ceulx qui mal leur faisoient, que femme d'honneur eust achoison de soy plaindre d'homme, lequel naturellement et de droict les doibt garder et deffendre de tout grief et tort, à son pouvoir, s'il est homme naturel et tel qu'il doibt estre, c'est à scavoir raisonnable ; mais, pour ce que chascun ne veult pas user aux femmes de tel droict, que, quant estoit de luy, par sa bonne foy il vouloit mettre cœur, vie et che-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vance de toute sa puissance à soutenir leurs justes causes et querelles contre qui que ce feult qui le voulust debatre, ne qui tort leur feist, au cas que son aide luy feust requis d'aucune. Ainsi devisoit à part soy le bon Mareschal, et quand sur ce eust assez pensé, adonc par sa très grande gentilesse, libéralité, et franchise de couraige, va mettre sus un moult notable et bel Ordre et très honnorable à Chevalier, que il fonda et assist sur ceste cause ; et de ceste chose va dire sa pensée et sentence à aulcuns ses plus especiaulx compaignons et amis, lesquels moult l'en priserent et lui requirent que ils feussent compaignons et freres du dict Ordre, qui moult leur sembla estre juste, bel, honnorable et chevaleureux, laquelle chose il leur accepta de bonne volonté. Si feurent treize chevaliers, lesquels, pour signe et demonstrance de l'emprise que ils avoient faicte et jurée, debvoient porter chacun d'eulx liée autour du bras une targe d'or esmaillée de verd, atout une Dame blanche dedans. Et des convenances que ils feirent et jurèrent à l'entrée en l'Ordre, voulut le Mareschal, afin que la chose feult plus authentique, que bonne lettre en feust faicte, laquelle feust seellée des seaulx de tous treize ensemble, et que après feust publié en toutes parts du Royaume de France, afin que toutes Dames et Damoiselles en ouyssent parler, et que elles sceussent où se traire si besoing en avoient... » (*Hist. du Mareschal de Boucicaut*, publ. par Th. Godefroy, p. 143-146.)

III. — 1416, 31 mai. — *Ordre du Lévrier blanc, fondé par la Noblesse du duché de Bar, en vue de se garantir mutuellement contre les incursions des Anglais et des Bourguignons.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Les Seigneurs ci-dessous nommés, désirant vivre en honneur et en paix, ont résolu par ces présentes lettres (*que nous analysons*) de se constituer pendant cinq ans en compagnie. Ils jurent sur les Evangiles qu'ils s'aimeront et se porteront foi, loyauté et secours envers et contre tous, excepté leurs seigneurs naturels et leurs amis charnels. Le Cardinal duc de Bar, leur seigneur, leur promet de les aider de toute sa puissance. Ils éliront un roi ou chef de la compagnie pendant un an, et tiendront deux assemblées chaque année, la première à la St-Martin d'hiver, la seconde, à la Saint-Georges, en avril. Les causes disciplinaires devront y être jugées par le roi, assisté de six des alliés. Tous les membres de l'association devront se trouver à ces assemblées sous peine d'une amende d'un marc d'argent, à moins d'excuses valables. Nul ne pourra y être admis que par l'ordonnance du duc de Bar et celle du roi et de huit ou dix des principaux. Si quelqu'un fait tort ou dommage à l'un des associés, le duc sera requis de le faire amender s'il est son sujet, ou le seigneur dont il sera le sujet, et, au refus, le duc devra aider la compagnie à lui faire rendre justice. Tous les alliés s'obligent à servir à leurs dépens. Ils devront fournir huit jours après en avoir été requis, un banneret avec trois hommes d'armes, un simple chevalier avec deux hommes d'armes, et un escuyer avec un homme, s'engageant à réunir plus de forces s'il était nécessaire. En signe de la fidélité avec laquelle tous jurent d'observer ce traité, ils statuent que la marque distinctive de chaque membre de la compagnie sera *un lévrier blanc*, ayant écrits sur son collier ces mots : *Tout ung.* » — (Lainé, *Archives généal.*, IX, Briey, p. 132.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

IV. — 1418. — *Ordre de l'Écharpe d'azur ou de Saint-Georges, institué, en son voyage de Terre-Sainte, par Nompar II, Seigneur de Caumont.*

« *C'est le devise de l'eschirpe d'azur que le seigneur de Caumont a levé au voyage Jherusalem :* Noper, seigneur de Caumont, de Chasteau Nuef, de Chasteau Cullier et de Berbeguières, fais assavoir que j'ay enpris de porter sur moy en divise une eschirpe d'azur, qui est couleur qui signifie loyauté, à memoyre et tesmoign que je le vueille maintenir. Et, en icelle eschirpe, a une targe blanche à une croix vermeillie, pour que mieux avoir en remembrance le passion Nostre Seigneur, et aussi en honneur et souvenance de monseigneur saint George, par tel qu'il luy plaise moy estre en toute bonne ayde. Et hault en le targe ha escript : FERM.

« Item, se Dieu faisoit son comandement d'aucun de ceux de le ditte eschirpe, se aucuns l'aient, chacun fera chanter trois messes, deux de requiem et une de monseigneur saint George pour l'arme d'ycelluy ; et moy, XX. Et, oultre ce, j'ay establi et ordonné que, se null de le ditte eschirpe perdoit son heritatge et n'avoit de quoy vivre, suy tenus, là quant par luy seray requis, ly donner et tenir son estat sellon qu'il appartiendra. » (Marquis de la Grange, *Voyaige d'oultremer en Jhérusalem, par le sgr de Caumont l'an 1418*, p. 75-76. »

V. — Vers 1156. — *Pierre Bremond, frère de l'Ordre de l'Épée.*

« Notum sit omnibus quod ego P. Br. frater Ordinis de Spata, tactis sacro sanctis scilicet corona et clavo crucifixi apud Sanctum Dionysium, presente domino W. de Sancto Thoma, parisiensi, juravit M. de Ca-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pella quod in bona fide sine dolo conventiones inter nos et ipsum factas juxta tenorem cartarum et observarem et facerem observari. Verum quia suspiciosus eram uxori dicti M. super hoc quod credebat me non posse eos quitare, si deficerem a conditione, litteras a Magistro Ordinis habui de rato quod ea que facerem super terra illa de Beriniaco precipue ratum haberent fratres nostri et stabile, et retinentiam dicti M. et quietantiam, si ad id veniretur. Hoc ego juravi coram dicto M. et uxore sua in capella de Crespi, antequam Ordinem nostrum assumerent, et hoc testimonio carte mee et sigilli confirmavi. — *Sceau perdu. Il étoit en cire verte sur queue de cuir. Original aux Archives de l'abbaye de Lieu restauré, liasse 1re de Bargny, diocèse de Meaux.* » (Coll. de Picardie, CCXXXI, fol. 94-95.)

VI. — Vers 1156. — *Pierre Bremond, frère de l'Ordre de l'Épée, Maître et Gardien des terres de son Ordre en France.*

« Notum sit omnibus presentibus et futuris quod, cum M. de Capella, pro timore H. regis Angelorum, et comitis Guillelmi, et aliorum qui mortem suam juraverunt, exularet, Ego P. Bremundi, frater Ordinis de Spata, magister et tutor, per id temporis, terrarum dicti Ordinis in Gallicana regione, questu meo et attractu apud dictum M. tantum feci quod habitum Ordinis nostri ad tempus, pro dicto timore, sub quadam conditione suscepit, et Ordini dicto de Spata terram suam de Beriniaco concessit, sub hac conditione ad tempus quod ego P. vel per me, vel per alium intercessorem, pacem ei apud Henricum regem Anglorum et inimicos suos impetrarem. Verum, quia ego frater P. nec per me, nec per alium de Or-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dine nostro, id impetrare potui, cum manifeste deficeremus in conditione, ne peccaremus contra Deum et Ordinem nostrum et heredes suos in posterum, ad ultimum, pro consilio Ordinis nostri, dictum M. de Capella penitus quietavimus, omnes conventiones inter nos et ipsum factas super hac re ubicumque facte fuerint quassavimus, et in hujus quietationis testimonium, deposito nostro habitu, dictus M. habitum resumpsit secularem. Unde ne ignorato rei ordine aliquis dictum M. aut heredes suos super hac re in posterum molestare presumat, ego frater P. Bremundi, cujus consilio omnia ista facta sunt, in testimonium hujus quietationis cartam meam apposui, et quietanciam istam sigillo meo confirmavi. *Sceau et attaches perdus. Original aux Archives de l'abbaye de Lieu Restoré, Liasse 1re de Bargny.* » (Ibid., fol. 92-93).

VII. — 1183. — *Pierre Bremond, ambassadeur de Henri II, roi d'Angleterre, auprès du Pape Luce III.*

« Lucius Papa tertius illustri Anglorum Regi..... Petrus Bermundi nobis ex parte tua significavit..... » (D. Bouquet, XVII, 625).

VIII. — 1227. — *Pierre Bremond, chevalier du Périgord, est un des deux arbitres nommés par la reine Blanche de Castille pour garantir la trêve conclue avec Richard d'Angleterre, comte de Poitou, qui, de son côté, élit pour arbitres Pierre Ogier et N. de la Fargue, chevaliers.*

« Universis presentes litteras inspecturis, Richardus comes, frater regis Angliæ, salutem in Domino. Noveritis nos cepisse firmam treugam et legalem... cum Ludovico, Dei gratia Franciæ rege, et regina

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

matre sua... Si quid vero in hujusmodi treuga infra dictum terminum ab alterutra parte fuerit interceptum in Petragorico et Vasconia, emendabitur per Petrum Ais et PETRUM BERMUNDI, milites, dictatores constitutos ex parte regis Franciæ, et per Petrum Ogerii et per Fergam, milites, constitutos ex parte nostra... Actum anno gratiæ M.CC.XXVII. » (Arch. nat., J. 628, Angleterre, II, n° 12, orig. scellé. — D. Bouquet, XVIII, 320. — Tillemont, *Vie de saint Louis*, I, 462. — Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, n° 1926.)

IX. — 1459, *23 juillet*. — *Charlotte, reine de Chypre, confère à Martin Villain, seigneur de Rasseghem, pèlerin de Jerusalem, son Ordre de l'Épée.*

« Karlota, Dei gratia Jerusalem, Cypri et Armenie Regina, etc., Nobili ac strenuo militi Domino MARTINO VILLAIN, domino de Rasseghem, fideli nostro dilectissimo, salutem et sincere dilectionis affectum : Libenti et grato quidem animo illos nostri honoris titulis exaltamus et honoramus quos antiqua progenies et gloriosa nobilitas, decusque et meritorum suorum multitudo exigit et requirit. Hinc est quod tibi, ex sacro viatico Sepulcri Dominici redeunti, et nostræ maiestati requirenti armam sive spectaculum insigne et ORDINEM NOSTRUM SPATÆ, quo nonnulli mundi et Christi fideles Principes, Barones, nobiles et milites soliti sunt decorari ; Nos, que de premissis, generis tui nobilitate, virtutisque charitate ac laudabilium rerum a te gestarum venustate, et erga nos regnumque nostrum fide et devotione plenissime informate sumus, gratiose et tuis exigentibus meritis, armam sive insigne spectaculum et Ordinem Regalem nostrum Spate tibi, prestito nobis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

corporali et consueto juramento et sub verbis secretis ad dictum Ordinem spectantibus, conferimus, concedimus et elargimur, ac insuper omnimodam concedimus presentium tenore facultatem et auctoritatem, et duobus aliis nobilibus, dumtaxat militibus seu scutiferis, quos merito sub tua prudentia ac militari fide et per juramentum tibi prestitum duxeris eligendos, quorumque nobilitas et virtus apud te per fide dignorum testimonium comprobetur, dictam armam seu insigne spectaculum, ac Regalem ordinem nostrum Spate predicte, nostra auctoritate, cum universis et singulis jurisdictionibus, prerogativis, honoribus oneribusque, et juramentis et sub verbis secretis ad dictum Ordinem spectantibus, tradere, donare et concedere possis et valeas. Datum in nostro palatio citadelle civitatis nostre Nicosie regni nostri Cypri, anno Nativitatis Domini nostri Jesu Christi 1459, indictione septima, die lune 23 mensis julii, sub impressione nostri regalis sigilli in similibus consueti. Benedictus de Ovetariis de Vincentia scripsit. » (Clairambault, tome 1310, fol. 175. — Duchesne, *Hist. de Guines*, Preuves, p. 621.)



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

X. — 1258. — *Sentence sur litige entre les Frères de l'Epée et Jean de Lihons.*

Inquesta facta super eo quod FRATRES DE SPADA dicebant se tradidisse ad firmam, usque ad certum tempus, Johanni de Lions domum quandam cum nemoribus et terris arabilibus... » (*Olim, I, 48,* XX.)

XI. — 1270. — *Sentence d'accord entre l'abbaye d'Igny et frère Ernoul, maître de la maison de Mont-Bayen, de l'Ordre de l'Épée.*

« *Littera Lamberti Tiercelieu de quadam terra et prato.* — Je Lambers de Tierceliu, chevaliers, bailliz de Miaus et de Chasteautierry, a tous ceaus qui verront ces presentes lettres, salut. Sachent tuit que, devant moy, reconurent freres Raous celleriers et procureur del esglise de Igny en Tardenois, et freres Ernoul, maistre de la maison de Monthaien vers Esparnay, del ORDRE DEL ESPEE et procureur dou maistre et dou convent de la maison de SEGURE en Espaigne, que de la descorde qui estoit entre aus deu droit une piece de terre et une piece de pré qui sont ou finage de Esparnay, dont plante avoit esté faite devant moi par le conseil de bonnes gent, s'en mirent soz Frere Lambert de la Couture, del ordre dez freres meneurs, à tenir ce que il en diroit sans nul contre dit. Et en la presence de ces II procureurs frere Lambers rendit son dit, et dist que il ne véoit mie ne savoit que frere Ernous de l'ordre de l'Espée eust droit en la terre ne ou pré, ne jamais ne en meust plait, ne li, ne autres pour luy. Et pour ce que ceste chose soit ferme et estable, par le requeste des procureurs, je lez ay seellees de nostre propre seel. Ce fu fait en lan del incarnacion Nostre S. mil CCLXX ou moys (*blanc*). » (Bibl. nat.,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ms. latin 9904, *Cartul. Igniaci*, fol. 228 verso et 229 recto, charte XXX. — Le bailli de Chaumont, en. 1314, était Pierre de Tiercelieu, chevalier, probablement fils ou petit-fils du susdit « Lambers de Tiercelieu ». D. Villevieille, *Trésor*, I, 123).



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

CHRONIQUE

⚜ Du 1er janvier au 31 décembre 1893, le Conseil Héraldique de France s'est accru de 54 Sociétaires, à qui nous voulons réitérer ici la plus courtoise bienvenue. Mais de combien de deuils n'a-t-il pas été frappé ! Dix-sept de ses Membres ont succombé, les uns pleins de jours, les autres dans la fleur de la jeunesse. A tous nous avons le triste devoir d'adresser l'adieu chrétien, qui a bien moins un son de glas humain que de divine espérance.

M. Remy Boucher de Molandon, ✾, I. P. ⚜, notre très hon. Président d'honneur, auteur de tant d'œuvres d'histoire et d'archéologie si hautement considérées, s'est éteint, le 21 juillet 1893, après une longue vie d'honneur et de labeur.

M. le comte de Villermont, notre très hon. Président d'honneur, auteur de publications historiques justement estimées, investi de tant d'éminentes dignités, moins éminentes encore que ses vertus, le digne et actif président de tant d'œuvres de foi, de charité, de science, s'est éteint le 9 février en son château de Saint-Roch (Belgique), dans sa 78e année. Né à Rouen le 12 juillet 1815, fils d'Athanase-Emma-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nuel Hennequin, comte de V., contre- amiral, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Joséphine, fille du marquis de Brettes, il avait été tenu sur les fonts baptismaux par LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse d'Angoulême. Ses études terminées, il s'était fixé en Belgique, où il obtint la petite naturalisation, et s'y maria deux fois. Dans la province de Namur, qu'il habitait constamment, il jouissait de l'estime profonde de ses concitoyens, et d'une légitime influence, due bien plus encore aux services qu'il rendait qu'à sa haute position.

Il avait conquis au parti conservateur et catholique une partie de la province jusque-là très libérale, et l'autorité de sa parole s'imposait au sein du conseil de la députation permanente. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : *Tilly ou la Guerre de Trente ans*, — *Ernest de Mansfeld*, — des études sur *La Réforme et son époque*, sur *Les anciens fiefs de la province de Namur*, — *Lettres d'un campagnard*, *Rome et Frohsdorf*. La mort a surpris M. le comte de Villermont lorsqu'il achevait une *Histoire du règne de Marie-Thérèse*. Honneur à cette noble et pure mémoire !

M. Alfred de Froidefond de Boulazac, notre très hon. Président d'honneur, Vice-Président honoraire de la Société Archéologique du Périgord, s'est éteint à Périgueux, le 7 novembre, dans sa 81e année. C'était aussi un docte, un laborieux, une âme pétrie de vraie noblesse, fidèle à toutes les saintes traditions. Après avoir collaboré de 1853 à 1856 au *Chroniqueur du Périgord*, qu'il avait enrichi de dessins charmants, M. de Froidefond publia, en 1857, un *Armorial de la Noblesse du Périgord* qui fut tôt épuisé. En 1891, il en donna une nouvelle édition,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

beaucoup plus considérable, enrichie d'un millier de blasons, à laquelle n'ont pas manqué nos éloges, et qui demeure son œuvre capitale. Nous lui devons encore une « Liste des Maires de Périgueux », très documentée, aujourd'hui très rare, ainsi que divers articles d'érudition dans le Bulletin de la Société Archéologique du Périgord.

M. Hecquet, de Roquemont, ✻, Président de chambre honoraire près la Cour d'appel d'Amiens, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, ancien Président de la Société des Antiquaires de Picardie, a cessé de vivre, le 3 mars, dans sa 80e année. Jurisconsulte éminent, archéologue émérite, notre très hon. collègue apportait dans ses œuvres d'érudition la conscience qui fut la règle inviolée de sa vie de Magistrat. On ne pouvait approcher M. de Roquemont sans ressentir une respectueuse et vive sympathie ; on reconnaissait en lui le type du gentilhomme chrétien ; on respirait pour ainsi dire une âme imprégnée d'honneur et de foi. Il était un vivant exemple ; il demeure un grand et noble modèle.

M. le Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✻, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, mort à Paris le 29 mai dans sa 65e année, avait brillé sur les champs de bataille de la Crimée, et en 1870 dans la défense de Paris, où il commandait un bataillon de Mobiles et où sa bravoure était proverbiale. Gentilhomme de vieille race, il était de ceux qui se font un point d'honneur de garder, comme un héritage sans pair, toutes les vertus de noblesse. A ce vaillant nous adressons le suprême salut de l'épée.

M. Oscar Cantillon de Lacouture, ancien magistrat, Président de la Société d'agriculture du Var, beau-frère de notre hon. collègue le comte de Ruffo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bonneval, a fermé les yeux, le 6 août, dans sa 63e année. Son savoir, sa droiture, son zèle pour le bien, l'aménité de son caractère expliquent les vifs regrets qu'il laisse au cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Gaston de Galard de Brassac, prince de Béarn et de Viana, prince de Chalais, grand d'Espagne de première classe, comte de Brassac, ✻, ancien capitaine d'état-major, grand-croix des Ordres de Malte, de Saint-Grégoire et de Charles III, est mort à Pau, le 18 juin, dans sa 53e année. Nous nous sommes associés profondément à l'immense douleur de ses enfants, déjà si cruellement éprouvés par la mort de leur mère, Cécile de Talleyrand, comtesse de Périgord et princesse de Chalais : ils suivront les nobles traces de leur père et de leurs pères, et seront ce qu'ils furent, c'est-à-dire des gentilhommes accomplis.

M. Jules de la Chauvelays, ✻, ancien conseiller de préfecture de l'Allier et de la Côte-d'Or, officier d'Académie, est mort à Paris le 13 octobre à l'âge de 54 ans. Notre hon. collègue s'était adonné à l'étude de l'histoire militaire et avait publié des travaux considérables qui furent remarqués tant de l'armée que du monde savant, en même temps qu'il était récompensé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Citons particulièrement ses études sur les *Armées* des *Ducs* de *Bourgogne de la maison* de *Valois*, qui ont paru dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, années 1879-1880, et qui ont valu à leur auteur un siège à cette même Académie. Il étudia également la *Tactique des Grecs devant Troie*, le *Rôle de la Chevalerie dans les guerres du moyen-âge*, et l'*Origine des armées permanentes*. Son dernier ouvrage, *la Tactique dans les guerres du moyen-âge*, avait paru en librairie il y a quelques jours à peine, après avoir été

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

publié par le *Spectateur militaire*. M. de la Chauvelays venait de mettre la dernière main à un ouvrage de longue haleine, que son séjour au chef-lieu du département de l'Ain lui avait permis de pousser activement, à l'aide de documents puisés sur place aux meilleures sources: *La maison de Coligny (863-1893)*. Ce travail généalogique, étayé sur J. du Bouchet, Moréri, le P. Anselme, etc., fourmille de détails et de dates négligés par ces historiens, et donne la continuation par la ligne féminine directe de cette illustre Maison ducale.

M. LE DUC D'ALMENARA-ALTA, C. ✠, marquis d'Albranca et de Villel, Grand d'Espagne de 1re classe, gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique, chevalier de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, avait été premier secrétaire de l'Ambassade d'Espagne à Paris, où sa courtoisie parfaite, son esprit charmant, son noble caractère lui avaient conquis tant de sympathies. » Il appartenait, dit le *Figaro*, à une des plus grandes familles des Baléares. Le duc d'Almenara avait déjà exercé un mandat de député. Son élection, vivement combattue par les républicains, lui avait, disait-on, coûté des sommes folles. Cette fois, la lutte était encore plus violente et plus acharnée. Il a été en butte aux attaques les plus grossières et les plus éhontées de la part de ses adversaires politiques, qui n'ont rien ménagé pour le supplanter. Quelques jours avant le scrutin, il fut pris à partie de façon si personnelle que le sang lui montait à la tête, et il expirait peu de temps après, payant de sa vie son dévouement à la dynastie. Sa mort a causé d'unanimes regrets, car ce n'était pas un aristocrate banal, vivant en grand seigneur, sans but et sans frein. C'était, au contraire, un travailleur,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

homme de lettres très distingué et poète remarquable. Son enterrement a été des plus curieux et pourrait très heureusement inspirer un peintre aimant à reproduire les scènes de la vie locale. Les paysans des Baléares, les *payeses*, ont porté à bras, en costume national, le cercueil du duc d'Almenara jusqu'au cimetière. Une foule considérable, appartenant à toutes les classes de la société, suivait le convoi, et cette suite de personnes en costume baléare, rendant un dernier hommage au seigneur de l'endroit, était un de ces spectacles inoubliables auxquels on n'assiste qu'une fois dans un siècle. » Notre très regretté collègue n'avait pas 40 ans. Nous renouvelons à son digne frère, M. le marquis de Paredès, nos plus vives condoléances.

M. Alcide Georgel est mort à Saint-Maurice, près Paris, le 24 novembre, dans sa 68e année. Il était d'une vieille famille patriarcale des Vosges, alliée aux Oberlin et aux Buffet. Il était l'auteur de ce splendide *Armorial historique et généalogique de Lorraine de 1808 à 1870*, auquel il consacra son talent, sa fortune et sa vie, et qui parut en 1882. Un grand nombre des documents inédits ou peu connus qui figurent dans cette publication, émane de la Chancellerie, qui fut ouverte à l'auteur par autorisation exceptionnelle, et la plupart des états de service qu'il a cités ont été dressés à l'aide des extraits du Ministère de la Guerre. L'ensemble de ce travail (qui concerne toute la France par les alliances qu'il renferme) présente donc une grande exactitude, et son exécution matérielle ne laisse rien à désirer. C'est un livre qui restera. Le souvenir de ses grandes qualités restera aussi ; je n'en veux pour preuve que ce que m'écrivait, le 2 décembre, notre hon. collègue le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comte de Burey : « La mort de mon ami M. Georgel est une perte immense pour la science héraldique en France. Indépendamment de sa courtoisie et de son obligeance, qui rendaient sa fréquentation précieuse pour les chercheurs, c'était un des hommes qui connaissaient le mieux, à notre époque, les choses du blason. Vous voudrez, certainement, lui consacrer une notice digne de lui dans l'Annuaire que vous préparez. Il le mérite à tous égards. » Notre regretté collègue avait collectionné 6,000 très belles empreintes de gravures en cire, rangées avec soin dans dix-neuf grands albums à rebords, avec les noms des familles au-dessous de chaque cachet, et suivies d'une table générale : sur ces neuf albums, il y en a sept concernant la Noblesse ancienne, un concernant l'Empire, un renfermant spécialement des sujets mythologiques et autres. Il est à désirer que cette précieuse collection soit acquise par la Bibliothèque Nationale ; elle rendrait aux érudits d'inestimables services.

Louis de la Ville de Férolles, comte des Dorides, ancien Volontaire aux Guides de La Moricière, décoré de la croix « Pro Petri Sede », est mort en son château de Saint-Clémentin, le 4 mars, dans sa 54e année. Ce chevaleresque gentilhomme, fidèle à son vieux sang, avait été des premiers, en 1860, — suivant la belle parole de S. A. R. Madame la Duchesse de Parme, — à aller « sous un héros défendre un saint ». *Honos*, *fides*, *spes*, fut la devise de cette noble et chrétienne existence.

Edmond Morel, comte Morel de Créty, ✻, commandeur de Saint-Sylvestre et de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique, s'est éteint à Paris, après une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

longue et douloureuse maladie, le 24 octobre, dans sa 57e année. Loyauté, courtoisie, serviabilité, furent les traits principaux de cette vie trop tôt fauchée.

M. le vicomte Ludovic d'Estienne de Saint-Jean, chevalier de Malte, modèle d'honneur et de foi, est mort à Aix-en-Provence, au mois de mars, deux jours après sa vénérée mère, Madame la comtesse douairière d'Estienne de Saint-Jean, née de La Garde.

M. le baron Louis Brun de Villeret, membre du Conseil général de la Lozère, maire de Malzieu-Ville, a cessé de vivre le 16 février, pleuré de tous, surtout des humbles, et ces larmes-là valent tous les panégyriques. C'est qu'il était le digne héritier de ses ancêtres : la foi, l'honneur, l'amour du bien étaient de tradition dans la race. Il était le petit-fils d'un des officiers les plus distingués de l'armée française, le lieutenant-général baron Brun de Villeret, député et pair de France, qui a commandé longtemps à Clermont, où son souvenir n'est pas encore effacé.

Ses bienfaits, partout où il a passé, ne se comptent pas. Toutes les souffrances, tous les besoins trouvaient chez lui une charité inépuisable.

M. le Vicomte de Vaùjany, ✠, a été emporté, le 9 novembre, à Nice, par une attaque d'apoplexie foudroyante. Il n'avait que 46 ans. Membre de la Société de géographie du Caire et d'autres sociétés savantes, il avait été consul général de Turquie, et était bey de 1re classe, grand-officier du Nicham Iftikar, commandeur du Medjidieh.

M. le baron Joseph Delmas, de qui les premiers essais littéraires présageaient un écrivain de talent, a été ravi à la tendresse de ses parents, au mois de janvier 1893, dans sa 24e année, par une fluxion de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

poitrine. Quel déchirement pour un père, pour une mère, que la perte d'un fils unique !....

M. Henri Meiffren-Laugier, baron de Chartrouse, petit-fils du baron Laugier de Chartrouse, qui fut maire d'Arles et député des Bouches-du-Rhône, sous la Restauration, est mort en son château de Morainville, le 1er mai, après quatre jours de maladie. Il avait 21 ans !

Que tous ceux que la Mort, — la cruelle qu'elle est ! — a frappés dans de chères affections, en nous privant de collègues honorés et aimés, reçoivent ici la nouvelle expression de nos plus vives condoléances et de nos profonds regrets. — Je ne saurais terminer cet obituaire sans renouveler aussi à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Alençon et à S. A. R. Monseigneur le Prince Emmanuel d'Orléans, nos royaux Présidents d'honneur, si douloureusement éprouvés par la mort de S. A. R. Madame la Princesse Marguerite d'Orléans, princesse Czartoryska, l'hommage de nos chrétiennes et respectueuses condoléances.

Aux obsèques de « la bonne Princesse », le 28 octobre, en l'église Saint-Louis-en-l'Ile, le Conseil Héraldique de France était représenté par son Président et son Secrétaire, et par MM. le comte d'Astanières, Louis d'Estampes, le baron Tristan Lambert et le comte d'Orfeuille.

⚜ C'est fréquemment que cette question nous est posée : « Quand paraîtra la Revue des Questions Héraldiques, organe du C. H. de France? » Dans le courant de cet an de grâce 1894 ,répondons-nous,si nous sommes assez heureux pour conduire à bonne fin une combinaison qui est depuis quelque temps à l'étude. *Dunquè, pazienza !* comme disent nos collègues d'Italie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

⚜ *Les fêtes de Samuel Champlain à Saintes, Rochefort et La Rochelle (1er, 2 et 3 juillet 1893.)* — Une de nos premières sociétés savantes, la Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, dont le président est notre savant collègue M. Louis Audiat, a voulu, elle aussi, consacrer un monument à Samuel de Champlain, le fils périllustre de Saintonge, à l'heure même où Québec érigeait une statue au père de la Nouvelle-France. Ces 108 pages, œuvre commune de MM. Louis Audiat, Denis d'Aussy, H. I. Poudensan et Fabien Lucchini, donnent le récit complet de ces fêtes inoubliables, où la glorification d'un grand Français a eu le caractère d'un acte solennel de patriotique justice. On peut dire de Champlain comme de Christophe Colomb : « C'est un homme qui fait honneur à l'homme. » Retenu en Bretagne, notre très hon. Président d'honneur M. le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré, descendant de Pierre de Gua de Mons, qui fut un des amis et protecteurs de Champlain, avait envoyé son toast, plein de souvenirs historiques et de pensées élevées (pages 13-15). « Pendant le banquet, le président reçoit plusieurs télégrammes : Pierre Loti envoie l'expression de ses regrets. Notre compatriote M. le vicomte Oscar de Poli, président du C. H. de France, télégraphie : « N'ayant pu me rendre à votre courtois « appel, je veux du moins vous en témoigner mon « vif regret ainsi que ma profonde sympathie. Trois « hommes illustres m'ont appris à aimer la Nouvelle-« France : l'honorable M. Chapleau, feu Mgr Labelle, « Honoré Mercier. Souffrez que j'unisse leurs noms « dans une pensée de respectueuse gratitude. Nous « aussi, nous nous souvenons, et c'est du même cœur « que nous chérissons les deux patries de Cham-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« plain. » A noter, le remarquable discours de l'hon. M. Hector Fabre, le très aimé Commissaire général du Canada en France, et cette note curieuse du *Vieux Corsaire*, journal de Saint-Malo, 9 juillet 1893 : « Le nom de Champlain est Servanais, et il nous rappelle le souvenir d'un de ses descendants, M. de Champlain, conseiller de préfecture de la Manche, enlevé à ses plus chères affections il y a quatre ans. M. de Champlain était un des dignes héritiers du nom de l'illustre fondateur de Québec. »

Nous serions reconnaissants à qui pourrait nous faire savoir qui a été l'héritier de l'hon. conseiller de préfecture.

⚜ *Artistes français des* XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (*1681-1787*) : *Extraits des comptes des Etats de Bretagne*, réunis et annotés par M. le marquis de Granges de Surgères, V. - Président du C. H. de France. — Les emprunts contractés jadis par les États de Bretagne ont eu pour effet de réunir, dans les archives de la Loire-Inférieure, de très nombreux actes concernant des artistes français de diverses provinces, et non des moins illustres : contrats de mariage, baptistaires, testaments, inventaires après décès, procurations, quittances, partages, actes de notoriété, d'inhumation, etc. Des questions douteuses, par ainsi, se trouvent élucidées ; des erreurs biographiques sont redressées ; puis, nous connaissons plus intimement, plus complètement tel artiste célèbre, en ayant ici sous les yeux ses amitiés, ses ressources, ses origines. C'est donc là une publication de la plus sérieuse importance, et qui fait grand honneur à notre très érudit Vice-Président. Elle est très heureusement terminée par un précieux index onomastique de 76 colonnes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

⚜ DISTINCTIONS HONORIFIQUES CONFÉRÉES A DES MEMBRES DU C. H. DE FRANCE. — *Chevalier de la Légion d'honneur* : le vicomte de Clairval. — *Officier de l'Instruction publique* : le R. P. Delattre. — *Officier d'Académie* : le chevalier Ch. de Schlemmer. — *Ordre souverain de St-Jean de Jérusalem* (Malte) : *Chevaliers d'honneur et de dévotion* : le baron Chandon de Briailles ; René de Martin de La Bastide, baron de Parcoul. — *Ordres Pontificaux* : *Chevalier de Saint-Sylvestre* : le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré. *Chevaliers de Saint-Grégoire le Grand* : Paul de Longuemare ; Jules Auriol ; Gaston Bernos. *Saint-Sépulcre* : *Commandeurs* : Mgr Constans ; Gaston le Hardy. *Chevalier* : le Vicomte du Pin de la Guérivière. — *Ordre Royal et distingué de Charles III d'Espagne* : *Grand-Officier* : le Marquis de Granges de Surgères, notre très cher et très honoré Vice-Président. *Mérite Militaire d'Espagne* : *Grand-Officier* : le comte de Saint-Saud. — *Ordre Royal de François Ier des Deux-Siciles* : *Commandeur* : le baron Tristan Lambert, ancien député. — *Ordre Royal de Saint-Louis de Parme* : *Grand-Croix* : le baron Tristan Lambert. — *Ordre Royal de la Conception de N.-D. de Villaviçosa* (*Portugal*) : *Commandeurs* : le comte G. de Caix de Saint-Aymour ; le vicomte Henry Macé. *Chevalier* : Emile Travers. — *Ordre Royal du Christ* : Achille Millien. — *Chanoine d'Aquin* : Mgr Pascal. — *Exposition historique de Madrid* (4e *Centenaire de la découv. de l'Amérique*) : *Médaille d'or* : le baron Chandon de Briailles. *Médaille de bronze* : le docteur Pierre Hospital. *Mentions honorables* : le vicomte de Poli, le marquis de Granges de Surgères, A. Couret, A. Tardieu. — *Association des Cheva-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

liers Pontificaux : Aumônier d'honneur : Mgr Pascal.

⚜ SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Société de Géographie de France :* Notre hon. collègue le comte de Saint-Saud a reçu la grande Médaille d'argent et le prix Grad, pour son travail : « Contribution à la carte des Pyrénées Orientales. — *Société Archéol. du Midi de la France :* Médaille d'or à notre hon. collègue M. Roger de Figuères, pour la première partie de son « Armorial général des communes de France. » — *Institut Royal archéol. de Grande-Bretagne et d'Irlande :* Membre hon., Emile Travers. — *Académie Royale d'Espagne, Académie Royale des Belles-Lettres de Barcelone, Académie Royale des sciences de Lisbonne, Académie Nationale de l'Histoire* (Vénézuéla) : Membre Corresp., Achille Millien, pour ses traductions des poètes Castillans et Portugais. — *Corporation des Publicistes Chrétiens* : Membre actif, Louis de Sarran d'Allard. — *Société Suisse d'héraldique :* Membres hon., S. Exc. le Comte A. de Foras, le vicomte de Poli ; Membre corresp., Mr Léonce de Brotonne. — *Société Nationale des Antiquaires de France :* Associé corresp., le Marquis de Croizier, pour ses ouvrages sur « l'Art Khmer ou Cambodgien et sur les « Monuments de Samarkand de l'époque des Timourides. » — *Académie des sciences, b. - l. et arts de Lyon :* Membre corresp., Achille Millien. — *Institut Héraldique Italien* : Président d'honneur, le vicomte de Poli. — *Académie de Nîmes* : Membre corresp., Mgr Constans. — *Société de Géographie de Marseille :* Membre hon., le Marquis de Croizier, à la suite de la public. de son étude sur l'Industrie Boukariste, intitulée « Le bazar de Boukhara ». — *Académie Lamartine :* Membre hon., le Vicomte de Poli. — *Académie Pontifi-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cale Tibérine : Membre corresp., Achille Millien. — *Académie Royale héraldique d'Italie* : Mgr Pascal, le chevalier Em. Portal. — *La Tabò*, École félibréenne des Cévennes : Président, M. Alcide Blavet, Secrétaire, M. Louis de Sarran d'Allard. — *Société Sicilienne pour la « Storia Patria »* : Membre corresp., Achille Millien.

⚜ *Généalogies périgourdines* : *Notice hist., généal. et héraldique sur la Maison de Filhol de Mézières*, par Jehan de Nastringues. Si l'indiscrétion n'existait pas, disait-on au XVIIIe siècle, le Français l'aurait inventée ; je déclare donc que J. de Nastringues n'est autre que notre hon. collègue Mr E. Boisserie de Masmontet ; mais, pour le consoler de mon indiscrétion, je m'empresse d'ajouter que son œuvre généalogique est digne d'éloge. La filiation remonte à Guy Filhol, chevalier, né vers 1435, trésorier d'Agenais et Gascogne, époux de Marguerite de Lustrac. Notre très hon. collègue, Madame la Comtesse de Callières, née de Filhol de Mézières, appartient à cette Maison.

⚜ Carthage. — On sait quelles magnifiques collections d'antiquités le R. P. Delattre a réunies à Carthage. Un journal a consacré dernièrement un article aux souvenirs de la 8e croisade trouvés par le docte religieux. On remarque, entre autres, plusieurs deniers tournois de saint Louis, en cuivre, de la grandeur de nos monnaies actuelles de cinquante centimes, ayant une valeur intrinsèque de sept centimes et demi. Quatre de ces deniers ont été découverts soit au sommet de la colline, soit dans d'autres endroits indéterminés du sol de Carthage. On a dit, avec raison, que, sur ce sol illustre, tout acclame notre glorieux

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

roi et ses vaillantes armées. Notre hon. collègue mérite donc bien de l'Église et de la France, par ses infatigables et savantes recherches. Il vient de découvrir encore à Carthage une muraille de plus de 4 mètres d'épaisseur, composée entièrement d'amphores; plusieurs d'entre elles portent des inscriptions tracées au pinceau et offrent des dates consulaires, dont la plus ancienne remonte à l'an 43 avant notre ère.

⚜ Le 28 septembre 1893, LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse d'Alençon ont célébré leurs noces d'argent. Il y a eu 25 ans, à cette date, que le second fils de S. A. R. Monseigneur le Duc de Nemours épousa S. A. R. la Duchesse Sophie de Bavière, sœur de S. M. l'Impératrice d'Autriche et de S. M. la Reine des Deux-Siciles. Nous avons l'honneur de renouveler à LL. AA. RR. l'hommage de nos félicitations et de nos vœux les plus respectueux.

⚜ *Inventaire des titres de la Maison de Billy* (1047-1893), par le Vicomte de Poli. — Les sires de Billy-sur-Ourcq, fief peu distant de Coucy, ont poussé en Champagne, en Flandre, en Normandie, en Beauce, en Anjou, un peu partout, des rameaux dont les uns ont tenu constamment un rang distingué, et les autres ont connu d'amères vicissitudes. Plusieurs chartes attestent la présence de Robert et Hugues de Billy aux croisades. Ce beau volume grand in-18 de 350 pages, orné de 6 planches d'armoiries, portraits et sceaux, n'est tiré qu'à 100 Exemplaires numérotés, dont aucun ne sera mis dans le commerce.

Il n'en reste à l'auteur que 7 Exemplaires. Il les offre au prix de 20 francs l'un. LE PRODUIT INTÉGRAL DE CES 7 EXEMPLAIRES EST DESTINÉ A L'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS DES CHEVALIERS PONTIFICAUX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans les 1,219 articles de l'*Inventaire*, nous relevons les noms suivants, inscrits dans le copieux index qui clôt le volume : Amphernet, Anlezy, Anthenaise, Argouges, Beaumanoir, Biencourt, Bigny, Boisguyon, Bourgoing, du Buisson, Caix, Chérisey, Cordebœuf, Courtin, Damas, Digoine, Gaiffier, Gouffier, la Guiche, du Hamel, Mauroy, Montigny, Moy, la Noüe, la Vaulx, du Parc, Seraine, Tournemine, Tournon, Villebois, Villiers, etc.

⚜ Revue catholique de Normandie. (Grand in-8, par livraisons de 112 p., 10 fr. par an ; rue du Meilet, 4 bis, Evreux.) — Nous avons déjà signalé cette Revue qui se recommande aux érudits par les articles qu'elle publie et à tous les catholiques par la cause qu'elle défend. Fondée il y a trois ans par notre collègue Mr Paul de Longuemare, qui continue à la diriger, elle n'a depuis cette époque cessé de poursuivre noblement son but, montrant, en Normandie, l'heureuse influence de l'Église sur les institutions du passé.

De nombreux et remarquables articles, d'un intérêt général, non seulement la placent au premier rang des Revues provinciales, mais encore lui permettent de supporter la comparaison avec les grandes Revues parisiennes. Les encouragements ont récompensé ces efforts : elle a pu mettre sous les yeux de ses lecteurs les approbations unanimes des évêques de la Province. Le St Père lui-même, après avoir adressé deux brefs des plus flatteurs à son directeur, lui a envoyé la croix de St-Grégoire-le-Grand. Les noms des fondateurs et des collaborateurs disent d'ailleurs suffisamment ce que peut être cette publication. Citons : MM. Paul Allard, de la Sicotière, duc de Broglie, Marius Sepet, Emile Travers, le Marquis de Beaucourt, Ch. de Beau-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

repaire, l'abbé Sauvage, l'abbé Porée, le Marquis Ph. de Chennevières, l'abbé Vacandard, Lanfranc de Panthou, etc.

⚜ Notre hon. collègue M. Willem Kolkman, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, a été élu Membre du Conseil municipal de la ville de Dordrecht. Nous l'en félicitons bien vivement, et nous en félicitons aussi Dordrecht.

⚜ *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, par H. et Paul Beauchet-Filleau, m. h. du C. H.; tome II, 2e et 3e fascicules. — Cette seconde édition d'une œuvre très estimée est entièrement refondue, considérablement augmentée, et rédigée avec une érudition sévère; si sévère même, parfois, qu'elle pourrait faire penser à ce qu'on disait de l'incorruptible Chérin, qu'il était « injuste à force de justice ». Il est vrai que, sous ce rapport, les généalogistes ne nous ont pas gâtés, et que l'esprit de justice vaut infiniment mieux que l'esprit de complaisance. C'est, en somme, une publication de premier ordre, par son exactitude historique et l'abondance des documents; aussi beaucoup de nos hon. collègues se sont-ils fait un devoir d'y apporter leur souscription. Ces 2 fascicules contiennent, notamment, de remarquables généalogies des Maisons de Chabot, de Champlais, de Chasteigner, de Châtellerault, de la Chaussée, de Chauvigny, de Chergé, Chevalier, de Chevreuse, de Chièvres, du Chilleau. « En résumé dit M. Paul Guérin dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, le *Dictionnaire des familles du Poitou* est un ouvrage indispensable, non seulement aux savants qui s'occupent spécialement de cette ancienne province,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mais à tous ceux qu'intéresse l'étude approfondie de l'histoire nationale. Un livre où sont rapportés les faits et gestes des Lusignan, des vicomtes de Thouars et de Châtellerault, des Parthenay, Aubigné, Beaumont-Bressuire, Chabot, Chasteigner, Gouffier, La Trémoïlle, Rouault, St-Gelais, Ste-Marthe, Vivonne, etc., l'origine et le développement de tant d'autres maisons illustres, a sa place marquée dans toute bibliothèque d'érudition. »

⚜ Périodiques nobiliaires. — *Le Bulletin héraldique de France, Revue historique de la Noblesse* (Quai des Orfèvres, 55, Paris ; 12 fr. par an ; étranger, 15 fr.), dirigé par notre érudit ami M. Louis de la Roque, n'a plus besoin qu'on le loue. Parmi les principaux documents hist. et généalogiques qu'il a publiés en 1893, nous citerons l'*Armorial de la Généralité d'Orléans*, et le *Catalogue des Généraux français, connétables, maréchaux de France, lieutenants généraux et maréchaux de camp*, avec mention de leurs services et une brève généalogie de leur famille.

L'Armorial Français (rue de Rennes, 75, Paris; 20 fr. par an.) Avec l'année 1894, l'*Armorial français*, dirigé avec tant de compétence par M. S. de Morthomier, va entrer dans sa 6e année d'existence. Ses progrès et ses améliorations successives ont toujours été en grandissant jusqu'à ce jour. Les dernières livraisons contiennent, outre les notices généalogiques habituelles ornées de nombreux blasons, des études intéressantes sur la Noblesse française et des documents inédits concernant des épisodes de la révolution en Bretagne. — Par suite de circonstances indépendantes de la volonté de son habile directeur, cette revue, il est vrai, n'a pas paru, dans ces derniers temps, avec toute la régu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

larité désirable, et plusieurs des fascicules de 1893 sont encore attendus actuellement. Mais nous savons que l'administration de l'*Armorial Français* vient de changer de local, et de se transporter Rue de Rennes, 75, avec un outillage perfectionné et une imprimerie spéciale qui lui assurent, à l'avenir, un fonctionnement plus rapide et absolument parfait. — B.

Almanach de Gotha. 1894, 131e année. — Ce volume de 1.300 pages n'est pas fait pour amoindrir le juste renom du doyen des Annuaires généalogiques. La partie diplomatique et statistique est aussi soignée que par le passé ; tous les Etats, même minuscules, y sont compris. Dans la partie généalogique, on a innové : tout titre de prince ou de duc, porté dans les familles inscrites dans le *Gotha*, est indiqué à son rang alphabétique. Certes l'innovation est bonne, mais elle prend beaucoup de place, et l'insertion de ces titres dans l'index final, avec renvoi au nom de race, eût rempli le même but, tout en économisant la place. En outre, on a éliminé les titres princiers ou ducaux d'Italie, lorsqu'ils n'ont pas été conférés ou reconnus par un souverain allemand, anglais, espagnol ou français ; mesure rigoureuse qui soulèvera, croyons-nous, de légitimes réclamations ; car, même en adoptant le système de l'hon. rédaction du *Gotha*, on doit tenir compte que, dans les Deux-Siciles, par exemple, beaucoup de ces titres ont été conférés par les Rois d'Espagne.

Danmarks Adels Aarbog, 1894, par MM. H. R. Hiort-Lorenzen, m. h. du C. H., et A. Thiset. — Ce savant Annuaire de la Noblesse de Danemark, dédié à S. M. le Roi Christian, en est à sa 11e année. Il est remarquable par son élégance typographique et par les nombreux portraits en héliogravure et blasons en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chromo dont il est enrichi. Il contient beaucoup de notices généalogiques, parmi lesquelles nous citerons les suivantes: Andersen, Aubert, Castenchiold, Le Sage de Fontenay, Decazes de Glücksbierg, Holstein, Le Normand de Bretteville, Moltke, de Serène d'Acqueria, etc.

Jahrbuch der K. K. Heraldischen gesellschaft « Adler ». — Splendide et savante publication annuelle de la Société héraldique *Adler*, dont est président notre très hon. Président d'honneur M. le comte de Pettenegg. Elle contient d'érudits travaux généalogiques et archéologiques, et est enrichie de nombreuses planches d'armoiries en gravure ou en chromo, vues, vitraux, sceaux, portraits, etc. Nous y remarquons une notice biographique sur M. Milan Sunko, m. a. du C. H., le très distingué peintre de l'I.et R. Société *Adler*.

Calendario d'oro (Promptuaire nobiliaire, diplomatique, héraldique, historique et statistique), rédigé par par Mr Domenico Contigliozzi, M. C. du C. H. de France, avec la collaboration de maints éminents personnages, le prince de Belgiojoso d'Este, D. Ferdinand del Drago, prince d'Antuni, le duc de San-Martino, le duc de Rivera, le baron de Ramione, m. h. du C. H., le duc d'Amalfi, le marquis G. Pietramellara, m. h. du C. H., le prince Centurione Scotto, le commandeur F. Pasini, m. h. du C. H., D. Carlo Carafa, des ducs de Noja, etc. Ce très élégant recueil annuel, de format in-8° carré, répond exactement aux promesses de son titre ; on y trouve de nombreux articles généalogiques, les Ordres de chevalerie, de nombreux blasons gravés ou en chromo.

Jaarboek van den Nederlandschen adel, par MM. Vosterman van Oyen, m. h. du C. H., van Epen et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

van der Muelen ; 5e année, 1893. — Cet excellent annuaire généalogique, écrit avec science et conscience, élégamment imprimé, est enrichi de portraits héliogravés, de blasons en chromo, de tableaux filiatifs, et d'un précieux index onomastique.

Giornale Araldico (Corso V. Emanuele, 81, Bari), dirigé par M. le Chevalier G. De Crollalanza, m. h. du C. H. — Nous n'avons eu sous les yeux qu'un seul numéro de cette revue savante, pendant toute l'année 1893. Du moins avons-nous pu constater qu'elle continue d'offrir un réel intérêt pour tous les héraldisants.

Annuaire della Nobiltà italiana, 16e année, 1894. (Bari, *ut suprà* ; prix, 10 fr.) — M. le chevalier de Crollalanza affirme le succès mérité de ce très bel annuaire en donnant, cette année, le double de matières. Le volume, en forme de *Gotha*, a près de 1. 200 pages, est orné de nombreux blasons, dont plusieurs en chromo, et de portraits, et contient, entre autres, les notices suivantes : Amat, Antonelli, Baglioni, Bonaparte-Canino, Boselli, Brancaccio, Canestri-Trotti, Caracciolo, Carafa, Concini, Colonna, Crollalanza, Gravina, Hercolani, Macchiavelli, Palizzolo, Pecci, Pica, Pietramellara, Rucellai, Sommi-Picenardi, Viale, Zunica.

Archives héraldiques suisses (Organe mensuel de la Société Suisse d'héraldique), publ. par Maurice Tripet, lic. en droit. 7e année, 1893. (à Neuchâtel ; abonn., Suisse, 5 fr. ; étranger, 6 fr.) — Principaux articles publiés en 1893 : Max Diacon, *Notes sur la noblesse neuchâteloise* ; Jean Grellet, *L'art héraldique à travers les siécles* ; M. Tripet, *Les sceaux de la reine Berthe*. Cette publication très soignée est illustrée d'armoiries, sceaux, vitraux, etc.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Dictionnaire biogr. et héraldique de la Noblesse (rédigé dans l'ordre patronymique, contenant : la notice de toutes les personnes, pourvues d'un titre de noblesse, existant actuellement en France, avec l'explic. et le dessin de leurs armes, l'indic. de leur résidence habituelle et l'état de leurs châteaux, etc.), par D. de Mailhol. (Paris, Librairie spéciale, Bd Magenta, 43. — En souscription.) Le volume comprendra env. 1200 p. à 2 col., format in-8 Jésus, et sera payable lors de la livraison. Sur papier Japon, 100 fr. Sur pap. Hollande, 60 fr. Sur pap. Vélin, 40 fr. (Tous les Exemplaires seront reliés.) Nous avons sous les yeux le N° spécimen de cette publication, lequel va du nom « d'Aage » au nom d' « Aguado ». Nous y remarquons les noms suivants : Abbadie, Aboville, Abzac, Achard, Agnel de Chenelette, Agoult. » Beaucoup de blasons dans le texte.

⚜ « S. M. la Reine Régente d'Espagne vient de conférer les insignes de grand officier de l'ordre royal de Charles III à notre honorable concitoyen M. le marquis de Granges de Surgères, qui avait été chargé, en qualité de président du comité régional, comprenant la Loire-Inférieure, la Mayenne, le Maine-et-Loire, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, d'organiser la participation de ces cinq départements aux fêtes du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. — M. le marquis de Granges de Surgères, dont on connaît le zèle et le dévouement avec lesquels il remplit les missions qui lui sont confiées, avait réuni près de 250 adhésions. Le produit des souscriptions fut versé à la caisse du Congrès des Américanistes. — On sait que la France fut dignement représentée dans cette grande manifestation

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

internationale, et que l'Espagne accueillit la délégation française (composée de MM. le marquis de Croizier, délégué général, le vicomte Oscar de Poli, ancien préfet, le baron Chandon de Briailles, Marcel d'Aubépine et le marquis de Granges de Surgères) avec la plus grande cordialité, renouant ainsi l'union qui a toujours existé entre les deux pays voisins. » (*L'Union Bretonne*, 6 déc. 1893.)

Aucune distinction honorifique ne pouvait être mieux placée, et le C. H. de France tient à honneur de voir décerner à son docte et zélé Vice-Président cette rarissime honorificence. *Dignissimo dignitates !*

⚜ Un poète romain, M. le chevalier Ugo Flandoli, d'un talent plein de sève et de grâce, a dédié à M. le vicomte de Poli une de ses plus belles poésies, *Dinanzi al Colosseo* (Devant le Colisée), dans laquelle il l'incite généreusement à écrire enfin cette « Histoire de l'Amphithéâtre Flavien », dont M. de Poli a, depuis longtemps, recueilli les matériaux. Les vers d'Ugo Flandoli sont réellement superbes et d'une éloquence triomphante.

⚜ *Revue historique de l'Ouest* (fondée en 1885, par nos hon. collègues MM. de Carné, de l'Estourbeillon et C. de Monti de Rezé. Bureaux, rue d'Argentré, 1, Nantes. Abonn., 12 fr. Paraît tous les 2 mois par fascic. gr. in-8 de 150 à 160 pp.) — Parmi les Revues provinciales les plus dignes de fixer l'attention et que ne sauraient trop encourager tous les travailleurs sérieux et les amateurs de travaux historiques, nous devons tout particulièrement signaler la *Revue historique de l'ouest*, qui termine déjà gaillardement sa neuvième année d'existence. Cette année

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

encore, elle a tenu plus que ses promesses et a publié dans ses sept livraisons, plus de 800 pages de *Notices* et *Monographies* diverses et près de 500 pages de *Documents*. Qu'il nous suffise de citer parmi ses plus remarquables travaux de l'année ; l'*Histoire des Chevaliers de Saint-Michel du Poitou*, par Mr le Vte P. de Chabot. — *Le Colonel François de Collart et la Martinique de son temps*, par Mr J. Guët ; — *La Châtellenie de Bain et le Marquisat de la Marzelière*, de Mr l'abbé Guillotin de Corson. — Le *Devisaire de Bretagne*, de Mr E. de Boceret ; — *L'Inventaire des Archives de la châtellenie de Bouillé Saint-Paul*, par le Mis de l'Estourbeillon ; et surtout, le très important *Cartulaire du Morbihan*, véritable monument de l'Histoire de Bretagne publié par Mr l'abbé Chauffier d'après l'immense quantité de documents, amassés pendant vingt années par feu Mr Rozenzweig, archiviste du Morbihan, publication que le Conseil général de ce département a tenu à honorer d'une subvention particulière de 2.500 francs. — Cela suffit, n'est-il pas vrai, pour faire juger du premier coup l'importance de ce *Recueil*, qui compte parmi ses collaborateurs assidus, outre son zélé Rédacteur en chef, Mr le Mis de L'Estourbeillon qui en est l'âme, une foule de savants et auteurs connus tels que MM. A. de la Borderie, A. de Barthlémy, Mis de Bremont d'Ars-Migré, O. de Gourcuff, Vte de la Villemarqué, membre de l'Institut, S. de la Nicollière-Teijeiro, Dom Plaine, Dom du Coëtlosquet, Cte de Palys, de Lisle du Dreneuc, de Saint-Pern, de Kersauson, Trenedy, Emile Travers, René Vallette, Hulot de Collart, René Kerviler, J. Berthelé, de Farcy, etc, etc.

⚜ Mariages. — 1892 : 15 sept. notre hon. collègue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

le vicomte de Grassin, et Mlle Louise de Bordes des Forest, p.-fille de Mme la baronne d'Aubière. — 1893 : 23 fév., le vicomte Henri de Varax, lieutenant de Dragons, p.-fils du baron de Jerphanion, et Mlle Misel Houïtte de La Chesnais; 21 mars, le comte Honoré Hennequin de Villermont, lieutenant de Lanciers (Belgique), et Mlle Aline Le Grand; 6 avril, notre hon. collègue le baron Gaston de Carné de Carnavalet, et Mlle Germaine de Keroüartz, fille du comte de Keroüartz, O. ✻; le 14, le marquis de Lastic et Mlle Vialla; le 18, le baron Amaury de la Barre de Nanteuil, et Mlle Adrienne Adam; le 27, M. de Bovis, et Mlle Payan d'Augery, fille de notre regretté collègue; 4 mai, le baron Ch.-Anselme Jacquet de Boulliers et Mlle Alice de Pantin de la Guère; le 9, M. François Gérard d'Hannoncelles, veuf en pr. n. de Mlle de Charette, et Mlle Marguerite de Gargan, fille de notre hon. collègue : le 17, M. Raoul de Thomasson, capitaine d'artillerie, et Mlle Marguerite de Caix de Saint-Aymour, fille de notre hon. collègue le vicomte Amédée de C. de St-A., et p.-fille de notre hon. collègue le comte de C. de St-A.; 21 juin, M. Edouard de Billy, ingénieur au corps des Mines, p.-fils de Mme la baronne Grand d'Esnon, et Mlle Alice Johnston; le 27, M. Salvat de Gorostarzu, lieutenant d'infanterie, et Mlle Nelly de Fautereau, fille de notre hon. coll. le Vicomte Arthur de Fautereau et de la Vicomtesse, née de Naurois; M. Albert Jubiot, médecin-major de première classe, ✻, et Mlle Mathilde de Ruffo-Bonneval, fille de notre hon. collègue le comte de R.-B.; 6 juillet, M. Baudon de Mony, et Mlle Marthe Bocher, p.-fille de M. Edouard Bocher, sénateur; 3 août, notre hon. collègue M. Aimé Mottin, et Mlle Jeanne de Salis; le 8, le Vicomte Hyacinthe de Puybusque, et Mlle Jeanne d'Amade, fille de notre hon.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et regretté collègue et de Mme Adolphe d'Amade, née de Cellery d'Allens; le 22, M. Joseph Varangot, aide-commissaire de la marine, et Mlle Elisabeth Chaumeil, fille de notre hon. Collègue ; 12 sept., M. Ernest de Suremain, et Mlle Joséphine de Grasset, nièce de notre hon. collègue le comte de Grasset; le 23, le comte de la Redorte, et Mme Callier, veuve en pr. n. du Général de Division Callier. — 1894, 11 janvier, M. le duc d'Uzès, et Mlle M.-Thérèse d'Albert de Luynes.

⚜ Naissances. — 1893: 17 fév., Marie-Thérèse, fille du Marquis et de la Marquise de Gaillon, et p.-fille de notre hon. collègue M. Fernand du Soulier; 7 avril, Julien, fils de M. et Mme Xavier le Sénécal, et p.-fils de notre hon. collègue M. Emile Travers; 18 juillet, Solange, fille de notre hon. coll. M. Fernand Proyart; le 20, Joseph-Napoléon, fils de notre hon. collègue le comte Biadelli et de la comtesse, née Zubiaurre, et p.-fils de Mme la Comtesse Biadelli, née de Casabianca ; 18 sept., Simone, fille du baron et de la baronne de Chabert, et p.-fille de notre hon. Collègue M. de Gayffier; le 30, Tanneguy, fils de notre hon. collègue et de la vicomtesse de Colleville, et p.-fils de notre hon. collègue le comte de Colleville ; 6 oct., Guy, fils de notre hon. collègue et de la Comtesse Gaëtan de Digoine du Palais, et p.-fils de notre hon. collègue le marquis de Digoine du Palais ; le 11, Isabelle, fille du comte et de la comtesse F. des Salles, et p.-fille de notre hon. collègue le comte de Visien ; 5 déc., Henry-Paul-Maurice, fils et p.-fils de nos hon. collègues MM. Paul et Henry Beauchet-Filleau. — 1894, 13 janvier, Louis, fils de M. et Mme Joseph Patris de Breuil et p.-fils de notre hon. collègue le baron Hulot de Collart de Ste-Marthe.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Décès. — C'est par erreur que, dans l'*Annuaire* de 1893, M. Alfred Chaumeil a été dit beau-frère de Mlle d'Argouges et du Vicomte L. d'Argouges, décédés en janv. et fév. 1892 : c'étaient ses sœur et frère utérins.

1892 : 9 janv., Mme la Comtesse. de Vachon, née de Tilière, 73 ans, et le 11, Mme Albert de Bournonville, 88 ans, tante de notre hon. collègue M. Henry de Soulaine ; 7 oct., Mme la Marquise de Blocqueville, née d'Avout d'Eckmülh, 78 ans, et le 7 déc., le baron Louis d'Avout, ancien volontaire aux Zouaves Pontificaux, décoré à Mentana, ancien capitaine de Mobiles, Cousine et Cousin de notre hon. collègue le baron d'Avout.

1893 : Janvier : le 3, M. de Guirard, comte de Montarnal, 59 ans ; le 5, S. G. Mgr de Dreux-Brézé, Evêque de Moulins, 81 ans : le 12, Mme du Sauzey, née Fayolle, 57 ans, belle-sœur de notre hon. collègue M. Eugène du Sauzey ; le 15, notre hon. coll. le baron Joseph Delmas, 24 ans ; le 22, au chât. de Caudry, M. Jean-Adolphe Prioux, aïeul de notre hon. coll. M. Fernand Proyart, 87 ans ; le 24, au chât. de Vauchamps, M. René-Paul de Villiers, b.-frère de notre hon. coll. M. Amédée de Courson ; le 31, au chât. de Cardou, le comte de Saint-Exupéry, 71 ans ; M. Jacqueminot, comte de Ham, ✻, 72 ans. — Février ; le 1, Mme M.-Louise Decroso, veuve du vicomte Guzman Dode de la Brunerie, b.-mère de notre hon. coll. le lt-Colonel de Rochas d'Aiglun, O. ✻, 72 ans ; Mlle Madeleine-Louise-Marie-Anne de Burey, fille de notre hon. coll. le comte de Burey, 14 ans ; le 4, au chât. de la Motte-Henry, le comte d'Argouges, anc. zouave pontifical, neveu de notre hon. coll. M. Alfred Chaumeil, 45 ans ; le 9, le Marquis Hector

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Galard-Terraube, 47 ans ; notre très hon. président d'honneur M. Ant.-Ch. Hennequin, comte de Villermont, grand-croix des Ordres de St-Grégoire, de François-Joseph, etc., décédé en son chât. de St-Roch, en Belgique, 77 ans ; le 11, Mme Veuve Eustache Prénat, née Frécon (Marie Antoinette-Irma), b.-sœur de notre hon. coll. M. Noël le Mire, 75 ans ; le 16, notre hon. coll. le baron Louis Brun de Villeret; le 18, la baronne de Caix de Chaulieu, née des Rotours ; à Grand-Lahou, sur la Côte d'ivoire, M. Gustave de Barral, secr. général de la Soc. française de l'Ouest africain, 41 ans ; le 21, au chât. de Sannat, la comtesse Renaud des Monstiers Mérinville, 60 ans ; le 26, le comte de Cornulier-Lucinière, ✻, anc. officier de la marine royale, 89 ans. — MARS : Le 2, Mme de Crozet, née Garcin, femme de notre hon. coll. M. Ernest de Crozet, 35 ans ; le 3, notre hon. coll. le Président Hecquet de Roquemont, ✻, 79 ans ; le 4, en son chât. du Castéra, le marquis de Verthamon, père de notre hon. coll. et du glorieux porte-drapeau des Zouaves de Patay ; notre hon. coll. Louis-Marie de la Ville de Férolles, comte des Dorides, anc. Volontaire aux Guides Pontificaux (1860), décédé en son chât. de St-Clémentin, 53 ans ; le Vicomte Onffroy de Thoron, chevalier de St-Louis, anc. Émir du Liban, 82 ans ; le 12, à Rome, Louis-Gabriel de Varenne-Bissuel de Saint Victor, ✻, anc. député, 68 ans ; notre hon. collègue le duc d'Almenara-Alta, C. ✻, grand d'Espagne de 1re classe, 39 ans ; le 15, Marie-Robert-Fréd.-Auguste de Civry, fils du comte de C. et de S. A. Elisabeth-Wilhelmine d'Este-Brunswick, comtesse de Colmar, frère de notre hon. coll. le Vicomte Ulric de Civry, 32 ans ; le 19, la comtesse de Nion, née de Saint-Belin-Mâlain, 79 ans ; le 25, Louis-Gab.-Nic. de Bigault de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Boureuille, G. O. ✲, anc. conseiller d'état, insp. général des mines, 85 ans ; le 29, le duc de Cadore, O. ✲, anc. député 84 ans ; notre hon. collègue le comte de Roquefeuil. — Avril : Le 1, Mlle Fanny de Boissieu, tante de notre hon. collègue M. Maurice de Boissieu, 80 ans ; le 11, la baronne de la Bouillerie née de Quatrebarbes, décorée de la Croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice », 70 ans ; le 12, Mme Férand, née Galbaud du Fort (Camille-Marie), 65 ans ; le 13, la marquise de Jouffroy d'Abbans, née Arnoulx de Pirey, 67 ans ; le 16, Mme de Lichy de Lichy, née du Pin de la Guérivière, 67 ans : le 17, le baron Hugues de Tinseau, O, ✲, lt-colonel en retraite, 77 ans ; Mme de Reiset, née Reiset, mère de la comtesse de Ségur-Lamoignon et aïeule de la marquise de Moy ; le 18, Mlle Geneviève du Rieu de Madron, 28 ans ; le 21, le marquis Sylvestre de Jouffroy d'Abbans, 73 ans ; le 30, le vicomte Géraud de Niort ; Mme la Comtesse Adrien des Monstiers-Mérinville, née Maussabré, 58 ans. — Mai : Le 1, notre hon. coll. M. Henry Meiffren Laugier, baron de Chartrouse, décédé en son chât. de Morainville, 21 ans ; le 5, Elisabeth-Elia des François de Ponchalon, Lady Kingsale, veuve en pr, n. de M. du Boscq de Beaumont, et en secondes de John Fitzroy de Courcy, Lord Kingsale, pair et premier baron d'Irlande, mère de notre hon. coll. M. du Boscq de Beaumont, 67 ans ; le 22, la baronne de Rochetaillée, née de Dampierre, 48 ans ; le 29, notre hon. coll. le marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✲, 64 ans. — Juin : Le 8, Tony Vorsterman van Oijen, fils de notre hon. collègue ; le 12, Mme Delahante, née Levasseur de Villeblanche, 76 ans ; le 18, Gaston de Galard de Brassac, prince de Béarn, de Viana et de Chalais, ✲

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

grand d'Espagne de 1re classe, m. h. du C. H., 52 ans, le 20, à Kabinda (Congo Portugais), Jacques-Marie-Géraud de Crussol d'Uzès, duc d'Uzès, 24 ans; le 26, la baronne Pierre Chappe d'Auteroche, née Hicks-La Beaume de Tarteron, femme de notre hon. collègue, 30 ans ; le 27, Mlle Amélia Sanchez y Albares, b.-fille de notre hon. coll. S. Exc. D. Francisco Bravo y de Liñan, marquis de Bondad-Real, 25 ans. — JUILLET : Le 6, M. Louis de Farcy, oncle de notre hon. coll. M. Paul de Farcy, 86 ans ; le 9, M. Marc-J.-B. de Niort, ✻, anc. capitaine de cavalerie, 74 ans ; le comte Alphonse de Foras, anc. officier supérieur, frère de notre très hon. coll. S. Exc. le comte Amédée de Foras, l'un des Présidents d'honneur du C. H. de France ; le 21, notre très hon. coll. M. Remy Boucher de Molandon, ✻, I. P. ✠, l'un des Présidents d'honneur du C. H. de France, 88 ans. AOUT : Le 6, en son chât. de Josselin, Charles-Louis-Josselin de Rohan-Chabot, duc de Rohan, 73 ans ; notre hon. coll. M. Éloi-César-*Oscar* Cantillon de Lacouture, anc. magistrat, 62 ans ; le baron Ernest de Curel ; le 9, Mme de Pellerin de Latouche, née Lemaire (Marie-Émilie), mère de notre hon. coll. M. de Pellerin de Latouche, 59 ans; le 10, M. Alfred Mame, O. ✻, oncle de M. Léonce Guerlin, 81 ans; le 23, Mme Gaboriaud de Latour, née Destaigne de Valdubault, b.-mère de M. Théobald de Castellane, 80 ans ; le 29, Mme de Champeaux, née Puyhabilier de Leyrac, mère de notre hon. coll. le vicomte de Champeaux-Verneuil, 79 ans. — SEPTEMBRE : Le 8, Mme la marquise G. Vassé Pietramellara, née des marquis de Cinque Quintili, femme de notre hon. coll. le marquis G. Vassé Pietramellara. — OCTOBRE : le 5, la comtesse de Saisy de Kerampuil, née de Lichy, b.-sœur de notre hon. coll. M. Fernand du Soulier, 53 ans ; le 6, le vi-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comte du Coëtlosquet, commandeur du St-Sépulcre, Tertiaire de St-François, 85 ans ; le 13, notre hon. collègue M. Jules de la Chauvelays, ✪, 54 ans ; le 24, S. A. R. la Princesse Marguerite d'Orléans, Princesse Czartoryska, fille de S. A. R. le Duc de Nemours, sœur de Monseigneur le Comte d'Eu et de S. A. R. le Duc d'Alençon, 47 ans ; notre hon. coll. M. Edmond Morel, Comte Morel de Créty, ✲, 56 ans ; le 25, Mme veuve Adrien de Faucher, née Morel (Marie-Élisabeth-Athenaïs), mère de notre hon. coll. M. Paul de Faucher, 77 ans ; le 29, M. Paul-Ernest de Thomasson, 67 ans. — NOVEMBRE : Le 1, Mme Ernest Coyecque, femme de notre hon. collègue ; Mlle Henriette-Virginie de Patry, tante de nos hon. coll. MM. Amédée et le Comte Roger de Courson ; le 4, Mme Anne-M.-Sophie Beaujeu, baronne de Surel-St-Julien du Bouchet, b.-sœur de notre hon. collègue le Comte Amédée de Surel-St-Haond, 95 ans ; le 7, notre très hon. Président d'honneur M. Bernard-Alfred de Froidefond de Boulazac, 80 ans ; le 9, notre hon. coll. le vicomte de Vaujany, ✪, anc. consul général, 46 ans ; le 16, M.-A.-G. de Laverrie, vicomte de Vivans, 49 ans ; le 24, notre hon. collègue M. Joseph-Alcide Georgel, 67 ans ; le 27, Ch.-L.-Gab.-Guillaume de Priel, O. ✲, chef de bataillon en retraite, b.-père de notre hon. collègue le comte de Sainte-Agathe, 72 ans ; le 30, Ch.-René-Marie, comte Charles de Bremond d'Ars, cousin-germain de notre très hon. Président d'honneur, 77 ans. — DÉCEMBRE : Le 4, Elisabeth-Christine-Anne, comtesse de Courte, née marquise de Riario-Sforza, b.-mère de notre hon. collègue le prince de Cassano, 70 ans ; M. l'abbé Valentin-Philippe Laurent de Saint-Aignan, chanoine titul. d'Orléans, chevalier du St-Sépulcre, 68 ans ; le 16,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mlle Marie de la Rochefoucauld-Bayers, tante de notre très hon. Vice-président le Marquis de Granges de Surgères, 81 ans ; le 17, le comte Féry d'Esclands, 83 ans ; le 18, Marie-Georges-Gabriel Huchet, marquis de Cintré, 86 ans. — 1894 : 1er Janvier, Mme Marie-Suzanne de Jésus, Religieuse de l'Ador. perpétuelle du S. Cœur de Jésus, née Laval (Jeanne-M.-Olympe), sœur de notre hon. collègue M. Henri Laval, 35 ans.

Archives de la Société française des Collectionneurs d'ex-libris. — Organe artistement illustré d'une Société à laquelle nous adressons une sympathique bienvenue, et qui compte parmi ses premiers adhérents nos hon. collègues MM. E. Perrier et A. Tardieu.

L'Ancien Forez, 12e année. — Toujours même érudition, même succès ; nous n'avons plus à louer son savant Directeur, M. le vicomte E. Révérend du Mesnil, m. h. du C. H. Ne pouvant citer tous les articles de l'année, nous signalerons seulement les suivants : *Un atelier forézien de fers à hosties*, par Mgr X. Barbier de Montault, un des nôtres aussi ; — *Passage du Roi Louis XIV*, document inédit très curieux de la batellerie de la Loire, communiqué par M. Am. d'Avaize ; — Et, de M. du Mesnil, les articles de fond que voici : *Recherches historiques sur Ricoaire* (1000-1055), femme de Guichard II, sire de Beaujeu ; *les Raybe de Galles et de Saint-Marcel*, généalogie *inconnue jusqu'à présent*, établie sur titres originaux ; *le Notariat en Forez*, avec une *liste des notaires de 1222 à 1794*, document des plus curieux pour l'histoire généalogique, car on y trouve l'origine de la plupart des familles nobles du pays, etc. Nou

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

n'indiquons qu'en passant la *Bibliographie* de tous les ouvrages intéressant la contrée, au fur et à mesure de leur publication. — L'*Ancien Forez* doit faire partie de toute bibliothèque provinciale à cause du nombre et de la sûreté des documents qu'il publie. On sait l'importance, pour l'histoire générale, des revues locales, et celle-ci est des plus indispensables : son bas prix, 12 fr. l'an, la met à la portée de toutes les bourses.

Beaucoup de nos collègues ont eu souventes fois recours au Président pour lui demander un bon traducteur. Il a l'honneur de leur recommander très spécialement M. Henry Le Dieu, ancien capitaine aux Zouaves Pontificaux, chevalier de Pie IX, publiciste, auteur d'excellentes traductions, qui traduit couramment le grec,, le latin, l'espagnol, l'italien, l'anglais, le hollandais, l'allemand et le portugais. (Rue des Agaches, 4, Arras, Pas-de-Calais).

Origines de la Martinique : *Le colonel François de Collart et la Martinique de son temps. Colonisation, sièges, révoltes et combats de 1625 à 1720*, par I. Guët. (Vannes, Lafolye, 1893, gr. in-8, 407 p. — Le titre dit très exactement ce qu'est l'œuvre : à la fois l'histoire des commencements d'une de nos plus anciennes colonies, et l'histoire d'une noble famille dont le nom est si sympathiquement représenté au C. H. de France. Le colonel Fr. de Collart, type du parfait colon des anciens temps, comptait 43 ans de services militaires en France et aux colonies quand il mourut, en 1720. Il avait eu 12 enfants ; deux de ses fils avaient péri en combattant à ses côtés ; lui-même

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

avait été blessé deux fois. Le livre de M. Guët abonde en pages captivantes ; il a beaucoup lu, beaucoup retenu, et son œuvre s'en ressent, pour le plus grand plaisir de ses lecteurs.

La sépulture de Peiresc, — Le nom de Peiresc a pris, de notre temps, un relief de plus en plus considérable, grâce à la publication de sa correspondance, entreprise, sous les auspices du gouvernement, par M. Ph. Tamizey de Larroque. Déjà quatre volumes ont paru de cette œuvre vraiment monumentale, qui atteste le magnifique rôle joué par Peiresc à l'aurore de notre grand siècle littéraire. L'illustre conseiller au Parlement d'Aix, — c'est un fait de jour en jour mieux acquis, grâce aux textes édités par M. de Larroque et aux lumineux éclaircissements dont il les accompagne, — fut non seulement le Mécène que l'on connaissait, mais un omniscient, qui fit progresser toutes les branches du savoir humain, et en qui l'érudition européenne peut décidément vénérer son initiateur. Aussi, le plus éminent érudit de nos jours, M. Léopold Delisle, lui a-t-il rendu, il y a peu d'années, un solennel hommage, dans l'assemblée publique des cinq classes de l'Institut. Cet hommage fut un événement et, pour beaucoup, une révélation.

Notre Provence et notre ville d'Aix, tout en étant fières de ce glorieux précurseur, ne lui ont jamais élevé de monument digne de lui. Vif est l'étonnement des étrangers qui visitent la région provençale, de ne rencontrer chez nous, en l'honneur de Peiresc, que le cénotaphe relégué dans l'arrière-chœur de notre Métropole. C'est même en vain qu'ils deman-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dent aux guides Makaire, Joanne ou Bœdeker de leur indiquer le tombeau du grand homme.

On savait à n'en pas douter, par le testament de Peiresc qu'a publié M. de Larroque, et par le récit de Gassendi, témoin oculaire des obsèques de son ami, que les restes de Claude-Nicolas Fabri de Peiresc furent déposés, le 25 juin 1637, dans l'église des Prêcheurs d'Aix, aujourd'hui paroissiale de la Madeleine, et dans le caveau de sa famille, situé non loin du maître-autel. Une tradition moins précise identifiait la chapelle funéraire des Peiresc avec certaine salle obscure, retranchée depuis longtemps de l'église par une muraille, et qui, après avoir servi de bûcher, est actuellement une dépendance de la sacristie. Mais cette identification présentait quelque incertitude. Une exploration faite jadis par M. Rouard et autres savants, pour éclaircir le fait, avait été infructueuse.

Plus heureux ont été, l'autre jour, quelques chercheurs aixois qui ont visité cette ancienne chapelle. Sous une longue accumulation de plâtras et de poussière, ils ont découvert une pierre tombale, portant gravées les armoiries des Fabri Peiresc. Mais comme ces armoiries, représentant un simple lion, sans indication d'émaux, ne sont pas sans quelque banalité, et auraient pu, tout aussi bien, s'appliquer à plus d'une autre famille provençale, la découverte n'était probante qu'à moitié. Par bonheur, nos explorateurs ont eu la bonne chance de constater dans la partie inférieure de la dalle tumulaire, et fortement engagée sous la muraille qui sépare la chapelle en question du reste de l'église, la présence d'une inscription. Enlever quelques pierres de la muraille, avec l'autorisation de qui de droit, et mettre à nu ce texte mys-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rieux, fut l'affaire de peu d'heures. Et quelle ne fut pas la satisfaction des curieux et pieux amis de Peiresc, d'y lire ces deux lignes décisives :

FABRITIORV̄
TVMVLVS

La sépulture de Peiresc était authentiquement emplacée. Restait à savoir si, en vertu des lois révolutionnaires, les restes déposés dans cette tombe n'auraient pas été, à la fin du dernier siècle, transportés dans le cimetière de la Madeleine. Une nouvelle exploration s'imposait, celle du caveau de la chapelle. Nos infatigables chercheurs n'ont pas reculé devant ce supplément d'enquête : ils sont, en présence de M. le doyen Fouquou, descendus dans le funèbre souterrain, et ont été heureux de constater que les ossements des Fabri et des Valbelle, leurs successeurs, furent respectés dans leur asile séculaire. Rien, il est vrai, ne permet d'y distinguer le corps de Peiresc de ceux de ses parents ; mais il est là, au lieu même où Gassendi le vit déposer.

Désormais donc, nous ne serons plus condamnés à rougir devant les visiteurs qui nous demanderont à saluer la tombe du grand provençal.

Mais il faudrait mieux : il va de l'honneur de notre ville et de la France que la sépulture de Peiresc soit honorée comme elle le mérite. La découverte qui vient d'avoir lieu appelle un complément. La chapelle funéraire des Fabri doit être restaurée. Une inscription commémorative, un médaillon du père de l'érudition moderne doivent signaler au peuple de Provence, et aux savants du dehors, le lieu où gît cette gloire européenne.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nous espérons que l'État, le département et la ville mettront une hâte égale à acquitter cette patriotique dette.

A. de Gagnaud.

Pour Peiresc s. v. p. — C'est le titre d'une brochure de 5 pages. Si après l'avoir lue, vous ne donnez pas autant de francs, ou au moins autant de pièces de 50 centimes, même roumaines, c'est que... c'est que vous ne les aurez pas. On ne peut plaider plus éloquemment et plus brièvement une cause. Notre très docte et très hon. Président d'honneur, M. Tamizey de Larroque, y résume tous les titres de son cher Peiresc à obtenir de nos contemporains... une statue ?... — un buste ?.,. Non, un médaillon, une plaque avec inscription dans la chapelle d'Aix où l'on vient de retrouver son tombeau. « Aux astronomes, aux archéologues, aux bibliophiles, aux numismatistes, aux botanistes, aux géographes, aux géologues, aux paléographes, Peiresc a le droit de dire à son tour : « J'ai été votre confrère et votre précurseur. » Les collectionneurs le reconnaissent pour patron ; les mathématiciens s'enflamment au souvenir du noble protecteur de Galilée ; « les peintres n'oublient pas ses fraternelles relations avec Rubens et tous les grands artistes de son temps. Ceux qui aiment les beaux fruits et les belles fleurs ne peuvent se dispenser d'aimer l'homme qui a introduit en France tant de nouvelles espèces d'arbres et de plantes... »

Ainsi parle la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, et rien n'est à retrancher de ce plaidoyer *pro domo Fabritiorum ultimâ;* mais nous y voulons ajouter que le grand Peiresc fut un des plus doctes généalogisants de son temps. C'est donc à double titre que nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avons le devoir de répondre, *quisque secundùm facultates*, à l'appel de notre éminent Président d'honneur, M. Ph. Tamizey de Larroque. Peiresc est un des grands ancêtres du C. H. de France ; la noble consigne de sa belle et féconde vie est devenue notre devise : *Labor et probitas*. Nous n'avons pas le droit de demeurer indifférents au décorum de son sépulcre.

⚜ *L'union historique et littéraire du Maine*, fondée le 1er janvier 1893 et dirigée par notre hon. collègue M. l'Abbé Ambroise Ledru, en collaboration avec M. l'Abbé E.-L. Dubois et M. l'Abbé Henri Bruneau, a publié, dans son N° de juillet, un article de M. L. Froger, relatif à l'étude de M. de Poli, *Les Armoiries de Ronsard* (dans notre Annuaire de 1893). « Hononymie n'est pas parenté, dit M. L. Froger, et M. de Poli est trop porté, ce nous semble, à ranger parmi les parents du poète tous ceux qui ont porté son nom. Ainsi en agit-il à l'égard d'un Colin de Ronsard, sergent d'armes du duc de Normandie en 1363, et qui nous est connu par une quittance que nous avons autrefois signalée. Le sceau qui y est appendu présente un écu à *un chevron, accompagné de 3 griffons*, croyons-nous, et non pas de *3 ronces*. »

En ce qui touche l'homonymie, il n'est pas douteux qu'elle n'établit point la parenté, mais elle ne doit pas être considérée comme élément négligeable. « Il est en matière généalogique, dit M. de Poli (*Maison de Billy*. p. XXXIX et XLIII), quelque chose de plus coupable encore que d'attribuer par vénalité des honneurs imaginaires : c'est de faire la nuit, par servile complaisance, sur des rameaux ou des rejetons authentiques de la race, parce qu'ils se sont mésalliés

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ou bien ont dérogé... C'est pourquoi le généalogiste probe se garde prudemment de traiter l'homonymie en suspecte : sans doute elle n'est pas une preuve, mais elle peut être un jalon, et plus paraît profond par l'inégalité des conditions l'écart social, plus la question commande d'attention consciencieuse. »

Quarante années d'études me permettent d'affirmer qu'une recherche approfondie, sur le terrain des homonymies, produirait souvent des résultats bien inattendus. « Il y a peu de familles dans le monde, dit La Bruyère, qui ne touchent aux plus grands princes par une extrémité, et par l'autre au simple peuple. » En ce qui concerne le scel de Colin de Ronsard, M.de Poli avait d'abord, comme M. L. Froger, pris les 3 ronces de son écu pour 3 griffons ; un examen à la loupe l'a convaincu de sa méprise.

Jérusalem et les Sanctuaires de la Judée, par M. l'Abbé Augustin Albouy, m. h. du C. H. — Splendide publication, à la fois érudite, pieuse et pleine d'attrait, enrichie de nombreuses et belles gravures d'après Al. de Bar et Matthieu. Nous ne saurions mieux la louer qu'en reproduisant cette lettre adressée à l'auteur par notre Président :

« Je vous rends grâces bien sincèrement du très « grand et délicat plaisir que m'a procuré la lecture « de votre beau livre, *Jérusalem et les Sanctuaires de « la Judée*. L'illusion était complète et vraiment ex- « quise : en vous lisant, je croyais accomplir en réa- « lité le plus auguste et le plus saint des pèlerinages. « On ne saurait mettre avec plus de charme au ser- « vice de la Foi et de l'érudition les grâces du cœur « et de l'esprit. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Par arrêté en date du 3 septembre 1893, notre érudit collègue le comte Colonna de Cesari Rocca a été chargé par le ministre de l'Instruction Publique d'une mission en Italie, à l'effet de rechercher et d'étudier, dans les dépots d'archives, les documents concernant l'histoire des relations de la Corse et de la République de Gênes depuis le XIIe siècle jusqu'à l'expiration de la domination ligurienne.

Blanchette, par le comte de Grandeffe, m. h. du C.H.— Blanchette était le nom d'une « petite merveille de la race canine ». Vous savez combien on s'attache aisément aux bêtes ; cela console de l'ingratitune des gens. Ce panégyrique, cette biographie de sa chère et regrettée Blanchette, M. le comte des Grandeffe les a écrits *di cuore*, mais l'esprit, chez un fin causeur, chez un conteur charmant, ne perd jamais ses droits, et la « petite merveille » sert de prétexte au récit de piquantes aventures de voyage, à d'attrayantes descriptions, — au cours de nombreuses excursions qui promènent agréablement le lecteur à Biarritz, à Arcachon, Grandcamp, Arromanches, Cabourg, Néris, Royat, la Bourboule, etc. C'est une œuvre consciencieuse et vraie, qui décèle un penseur de race et dont la place est marquée dans les bibliothèques d'élite.

Un délicat hommage est rendu, dans cet Annuaire (page 121), à la noble mémoire du jeune et vaillant duc d'Uzès. Aux solennelles obsèques célébrées à Uzès le 27 septembre 1893, le C. H. de France était représenté par plusieurs de ses membres d'honneur, notamment M. le marquis de Galard-Magnas,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

oncle du chevaleresque défunt, M. le marquis de Bernis, M. le baron d'Hombres, M. Louis de Sarran d'Allard. Notre hon. collègue M. Lionel d'Albiousse, juge au tribunal d'Uzès, tenait un des cordons du poële.

La Terreur en Bourbonnais. — Dans le second volume de cet ouvrage (Paris, Picard ; Moulins, A. Paris, 1893, in-8, 6 francs), M. Louis Audiat raconte le massacre à Lyon de 32 citoyens de Moulins envoyés à Ville-Affranchie par le comité révolutionnaire de l'Allier et exécutés sommairement. On y trouve les biographies d'Autier de Villemontée, Bardonnet des Martels, Du Buysson de Douzon, Gérard de Saint-Geraud, Louis de Gondouin, Heullard de Certilly, Jouffret de Bonnefont, Ambroise de Laboulaye-Marillac, Pierre de Saintey, le comte de Vivy, un notaire, Paul Aubery, un trésorier de France, Lanet, de Coulonges, dans la Nièvre, un employé des gabelles, Louis Bernard, un greffier, Louis Bonnet, un pauvre vicaire de campagne qui avait refusé le serment, François Thobrol, etc. Chaque notice est accompagnée de pièces, documents authentiques, détails sanglants et grotesques parfois. Toutes les familles du Bourbonnais ont eu quelques-uns des leurs dans cette horrible hécatombe. C'est une histoire de la Terreur, en même temps qu'une histoire des familles. Ce volume abonde en détails généalogiques.

Campagnes des Anglais dans l'Orléanais, la Beauce Chartraine et le Gâtinais (1421-1428). L'armée sous Warwick et Suffolk au siège de Montargis. — Campagnes de Jeanne d'Arc sur la Loire, postérieures

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au Siège d'Orléans, par Amicie de Villaret, m. h. du C. H. — Ces 200 pages représentent une somme de labeur considérable. L'auteur s'est proposé de mettre en pleine lumière les détails de l'admirable dévouement patriotique de la population et de l'édilité orléanaises, pendant cette formidable guerre de laquelle dépendait l'abolition ou la conservation de la patrie française. Pour supputer l'effectif de l'armée anglaise, notre hon. collègue s'est surtout servi du compte inédit d'André d'Epernon, trésorier des guerres (1427-28). Peut-être Mademoiselle de Villaret eût-elle trouvé de précieux renseignements complémentaires dans la collection des *Montres*, à la Bibliothèque Nationale, source importante et pourtant négligée par le docte et regretté M. Siméon Luce dans sa *Chronique du Mont St-Michel*.

La seconde partie (*Campagnes de Jeanne d'Arc*) est traitée avec non moins d'érudition. Dans sa *Conclusion*, l'auteur montre d'une manière saisissante les effroyables ruines accumulées dans le duché d'Orléans par l'occupation anglaise. L'œuvre, digne de tout éloge, se termine par 15 pièces justificatives d'une grande importance historique.

Avec le *Journal de le 1er Enfance*, recueil bimensuel illustré, les mères de famille qui en sont désireuses, peuvent commencer elles-mêmes l'Instruction de leur enfants.— Deux parties : partie pédagogique, partie récréatrice; prix 5 fr par an; bureau, rue Bonaparte, 35, Paris.

Avec *l'Éducation*, journal des Écoles primaires et des classes de français, on peut poursuivre cette instruction, et la pousser, pour les jeunes filles, jusqu'à la fin des études. Cette feuille hebdomadaire dirigée,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comme la précédente, dans l'esprit le plus chrétien, par notre hon. collègue M. Victor Huguenot, préparé d'ailleurs aux examens de l'ordre primaire. Prix, 6 fr. par an ; rue des Boulangers, 22, Paris. Les deux journaux ensemble, 10 fr. au lieu de 11.

Le Château de Chanteloup, au Cotentin, et ses seigneurs par Alfred Chaumeil, m. h. du C. H. — Les Seigneurs de Chanteloup sont en 1066 à la conquête de l'Angleterre, en 1191 à la Croisade, et dans la guerre de Cent ans ils luttent et souffrent pour la France. Notre érudit Collègue a consciencieusement creusé son sujet, et c'est de sa part beaucoup de modestie que de dire : « Ah ! si les pierres pouvaient parler ! » puisqu'il les fait parler.... comme un livre, comme un bon livre. Bravo pour ce coup de lanière aux vandales de la Terreur : « Il n'est pas susprenant que ceux qui avaient décapité le plus débonnaire de nos Rois après l'avoir découronné, voulussent aussi décapiter ces magnifiques témoins de la force et de la valeur des hommes d'un autre âge ; et que, dévorés de l'esprit de destruction, ne pouvant édifier, comme ceux qui après cent ans de combats chassèrent l'Anglais du sol de la France, ils voulussent abaisser à leur niveau ces géants de pierre qui les dominaient. » Chanteloup a successivement appartenu aux seigneurs du nom, Paynel, Estouteville, Bouillé, Daillon du Lude, Montgommery, la Vieuville, Duprey, Abaquesne de Parfouru, Boudier de la Valleinerie, et appartient actuellement à M. de Lancesseur. Cette excellente monographie, très élégamment imprimée, est ornée de nombreuses illustrations de Mlle E. Chaumeil, Vues, blasons, sceaux, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Comte E. Caïs de Pierlas : *Les statuts de la gabelle de Nice sous les comtes de Provence.* — Ces statuts sont de l'an 1372 ; ils sont donc du plus puissant intérêt pour l'histoire de Nice, mais ils en offrent un non moins grand pour les statisticiens et les économistes. L'auteur, avec sa grande érudition accoutumée, étudie tout d'abord les origines des droits de gabelle, exercés au commencement par les officiers du fisc royal, puis inféodés en parties aux grands vassaux ou affermés par le souverain à des particuliers. Cette savante étude se termine par une table des noms de personnes et de lieux, et des industries ou espèces assujéties à la gabelle.

Mémoire en provençal, présenté en 1398 au Comte de Savoie par les Grimaldi de Beuil. — Les document, en provençal, du comté de Nice étant fort rares, ce mémoire de la fin du XIVe siècle, découvert par notre docte collègue aux Archives d'Etat de Turin, est donc précieux à plus d'un titre. Jean de Grimaldi, seigneur de la baronnie de Beuil, sénéchal du comte de Savoie pour les pays de Provence nouvellement annexés, et Ludovic, son frère, exposent longuement leurs griefs contre le prince auquel ils ont livré le pays, et contre ses officiers. La réponse du Comte de Savoie fut favorable, et la paix fut rétablie. Gioffredo avait analysé ce mémoire dans son « Histoire des Alpes Maritimes ». M. le Comte Caïs de Pierlas le publie intégralement, et le fait suivre, selon sa très louable habitude, d'une table des noms de personnes et de lieux.

A la mémoire de deux frères : Charle Barcilon, décédé le 31 oct. 1892 ; Augustin Barcilon, décédé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

le 8 nov. 1892. — Le nom de ces deux frères, si unis dans la vie, unis jusque dans la mort, a pour nous, pour ceux qui les ont connus, un son vif d'honneur et de foi. Pour rendre un suprême hommage à ces deux nobles existences qui furent un même et généreux exemple, MM. Gustave et Louis Barcilon se sont fait un pieux devoir de grouper, comme en un livre de raison, la relation des obsèques et les discours prononcés sur la tombe de leur père et de leur oncle. Glorifier ceux de son nom qui passèrent sur la terre en faisant le bien, ce n'est pas seulement accomplir un devoir de piété familiale, c'est affirmer la volonté de les continuer dans la vie. *Ut patres filii* !

1893. — 2e *Supplément au « Livre d'or » des élèves du Pensionnat de Fribourg-en-Suisse.* (Montpellier, L. Grollier, 1893, in-8.) — Ce supplément, enrichi de planches finement gravées, contient : *Vie du R. P. Galicet, S. J.*, recteur du célèbre pensionnat (1831-39) d'où sont sortis tant d'hommes de caractère et de talent, ayant au cœur la religion de l'honneur et dans l'âme l'honneur de la Religion ; — *Opinion des journaux et revues sur le « Livre d'or »*; — *Documents complémentaires nécrologiques*, où nous n'avons pu lire sans émotion de belles pages sur le très regretté comte F. de Quadt, ancien élève de Fribourg, ancien ministre de Bavière à Paris, où l'on se souvient encore de son très noble caractère, de sa foi vive, de sa chevaleresque courtoisie ; — *Gabriel de Saint-Victor*, superbe biographie d'un illustre et très regretté Président de l'Association fraternelle des anciens élèves de Fribourg ; — *Répertoire alphabétique* ; — *Chronologie des RR. PP. Recteurs et Préfets du Pensionnat.* — Ce très important supplément est signé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

simplement de deux X. Un des deux auteurs nous est connu ; nous ne saurions contredire à sa chrétienne modestie, mais nous voulons dire que le C. H. de France tient à honneur de le compter dans ses rangs : *laudatus vir, dignus laudator.*

Ascendants et descendants de très haut et très puissant seigneur Antoine-Louis Crozat, baron de Thiers, comte de Beaumanoir et de Vignory, sgr de Montcornet, Thugny, Trugny, Seuil, Amagne, Saint-Gobert et a. l., brigadier des armées du Roy, lieutenant général de la province de Champagne au bailliage de Reims, et de très h. et très p. dame Louise-Augustine de Montmorency-Laval, son épouse, par M. le vicomte de Breuil, m. h. du C. H. — Cet important travail généalogique débute par des « Notes sur les ascendants de Louis-Antoine Crozat, baron de Thiers » ; la filiation commence à Antoine Crozat, capitoul de Toulouse en 1674. Vient ensuite la filiatien de la Maison de Montmorency en ce qui concerne l'ascendance de Louise-Augustine de M.-Laval, issue au 23e degré de Bouchard Ier, sire de M. au Xe siècle, très certainement issu des comtes de Vermandois, lequel était frère de Thibaut, sgr de Senlis, et fils du duc Albéric et d'une sœur d'Ædrède, roi d'Angleterre. — Suit une « Note sur la Maison de Brienne » ; des « Notes sur la Maison de Hautefort », et enfin la filiation de tous les descendants d'Ant.-Louis Crozat et de Louise-Aug. de M.-Laval. Nous y relevons les noms suivants, représentés dans le C. H. de France : Bourbon-Busset, Castellane, du Hamel de Breuil, Rafélis, Sainte-Aldegonde. L'œuvre, très étudiée et très complète, est digne de tout éloge.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Olivier de Gourcuff (Vicomte). — Notre très distingué collègue, qui cumule si brillamment la muse de l'histoire et celle de la poésie, achève une œuvre importante, *D'Elbée généralissime*, dont il a publié déjà divers extraits, *L'élection de d'Elbée*, *Le siège de Nantes* (27 juin 1793), — bien faits pour inspirer le désir de la connaître dans son entier. Elle sera l'un des titres d'honneur d'une carrière littéraire déjà très remplie.

Pro Gallia : Les héros de Corneille, drame en un acte en vers, avec lettre-préface de M. le vicomte Henri de Bornier, de l'Académie française. — « Œuvre d'artiste et de patriote, dit le noble immortel ; les nobles pensées y sont traduites en une langue ferme, en vers sonores et vibrants comme un appel de clairon. »

Requête à nos érudits collègues de l'Anjou et de la Touraine.

Un manuscrit de 1535 indique, comme ayant cours dans leur région, « six contes nommez : 1° *Quant Rome entra en Babilone*. 2° *La hacquenée*. 3° *A celle qui desrobba les soulliers*. 4° *La Confiture de Tours*. 5° *Par le qudye* (sic) *Jehanne*. 6° *Adieu, je ne boiray plus et grant mercy*.

Nous avons retrouvé seulement le n° 2. — « Grant mercy », d'avance, à qui voudra bien nous aider à retrouver les autres. — P.

Le 4e Centenaire de la découverte de l'Amérique dans les Cévennes, par M. Louis de Sarran d'Allard, m. h. du C. H., président du Comité Cévenol. — Notre hon. collègue le vicomte de Colleville, dans la revue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Monde latin et le Monde slave, a dignement loué cette érudite et élégante publication. « Elle plaira, a-t-il dit, à la fois aux bibliophiles et à ceux qu'intéresse l'histoire ou que charme la poésie. » S. Exc. le comte de Morphy a fait parvenir à M. de Sarran les remerciements de S. M. la Reine Régente d'Espagne, et S. Em. le Cardinal Rampolla, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, lui a écrit pour le féliciter et le remercier au nom du Souverain Pontife.

Histoire généalogique des Tardieu, par Ambroise Tardieu, m. h. du C. H. — Cette œuvre, inspirée par le culte familial, est une des plus importantes du fécond historiographe de l'Auvergne. Il y étudie d'abord les origines du nom, très certainement provençal, et donne la filiation des nombreuses branches de la famille, à commencer par les Tardieu de Maleyssie, « qui sont la couronne de ceux du nom en France », et dont l'origine « remonte incontestablement à Roland Tardieu, notable personnage des Alpes en 1090 », et l'ancêtre d'Odon Tardieu, vivant en 1182, dont les descendants se répandirent en diverses régions. L'auteur est de ceux qui inclinent à accepter l'homonymie comme une présomption méritant d'être approfondie. L'œuvre est pleine d'érudition, éditée avec luxe, et rehaussée par de très nombreuses illustrations : portraits, vues, sceaux, blasons. Nous nous faisons un plaisir de signaler à notre hon. collègue *Gualterus Tardivus*, qui, en 1122 et 1128, figure comme témoin dans deux chartes de Marmoutier (fonds Moreau, t. 50, fol. 200, et t. 53, fol. 121) ; et aussi Sébastien Tardieu, en 1644 homme de guerre au régiment de Rambures (*Montres*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'Ordre Pontifical du Saint-Sépulcre de Jérusalem compte au nombre de ses dignitaires et chevaliers beaucoup de nos hon. collègues, notamment MM. le comte Roselly de Lorgues, S. Exc. le comte A. de Foras, le baron du Teil, le comte Dunin-Borkowski, Mgr Constans, Gaston le Hardy, le comte A. de Mauroy, le marquis de Granges de Surgères, A. Couret, le comte G. de Caix de Saint-Aymour, le marquis de Buchepot, A. Lair, C. des Grottes, Émile Travers, l'Abbé Albouy, le comte Boselli, le baron Chandon de Briailles, A. de Châtenay, le vicomte de la Guérivière, S. Exc. Révme Mgr Cocchia, le comte de la Fargue, P. L. d'Arc, le comte de Margon, A. Padula, le comte Pyrent de la Prade, F. Pasini, le baron de San-Gennaro, le comte Raineri-Biscia, Gaston Bernos, etc. — Nous rappelons que l'Ordre Pontifical du Saint-Sépulcre a pour représentant en France M. le vicomte de Poli, président du C. H. de France.

Les La Charlonnie, leurs alliances et leur descendance, 1489-1894 (*Limousin, Angoumois, Saintonge*), par Anatole Laverny, m. h. du C. H. — Cette « généalogie biographique » est le résultat de longues et minutieuses recherches, inspirées par un sentiment de piété familiale, car l'auteur, notre hon. collègue, se rattache par son aïeule à cette ancienne famille de robe et d'épée, éteinte de nos jours, et dont la noble mémoire, grâce à lui, ne peut plus périr. La partie généalogique est très soignée et des plus intéressantes, non seulement pour les érudits de l'Angoumois et de la Saintonge, mais pour tous ceux que captive ce genre d'études. Le livre contient de nombreuses notices, notamment sur les familles de Livron, Ar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nauld, Laisné, de Chilloux, de Beausoleil, Mollet, Laverny, anciennement de Laverny, Bossuet, de Jarnac de Gardépée, d'Asnières, Piet, de Jaubert, d'Angély, du Tillet, etc. A noter, page 185, cette apostrophe méritée : « Vous faites erreur, Larousse ! » Mais Larousse n'en fait jamais d'autres ; c'est le pain bénit des *minùs habentes*.

A propos du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, l'*Almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes* (Reims, Henri Matot, 1893, p. 134) cite ce curieux passage du *César-Armorial* de César de Grandpré (éd. in-12, 1645, p. 244), qui mentionne un Champenois parmi les compagnons de l'immortel découvreur :

« La lignée de Féry de Grandpré continue à présent, qui porte burellé d'or et de gueules de dix pièces, qui est l'ancienne Maison de Grandpré... Féry second, dit de Grandpré, se trouva avec Christophe Colom au voyage des Indes occidentalles ou nouveau monde, et se fut luy qui cria premier terre, terre, estant à la hune du navire, ainsi que l'on peut voir dans l'histoire d'Amérique escrite par des autheurs d'Espagne. »

Livre de prières, par Gaston Phébus, comte de Foix, 1385, publié par Léon de la Brière, (Paris, E. Kolb, 1893, in-18 carré, VIII-291 p. — Gaston Phébus, « le chevalier à la blonde chevelure », est surtout connu comme le plus beau et le plus brave des princes de son temps. Ce « Livre de prières », vraiment exquis, nous le montre sous un jour nouveau : le vaillant, le galant, le magnifique nous apparaît, à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'automne de sa rutilante carrière, sous l'aspect grave et toujours séduisant du chrétien qui se préoccupe de son âme et des « internelles consolations ». Ce pieux opuscule, découvert récemment et publié, dans sa forme littérale, par M. l'abbé de Madaune, translaté en français moderne avec beaucoup de bonheur par M. Léon de la Brière, a des pages d'une profondeur et d'une suavité infinies, telles qu'on a parfois l'illusion de lire un chapitre de l'*Imitation de N.-S. Jésus-Christ*. N'est-ce pas le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'œuvre originale et de celle de M. de la Brière ?

La Société des Archives historiques, de la Saintonge et de l'Aunis poursuit le cours de ses succès. En 1894, elle aura 20 ans d'existence, et elle a publié en 1892 deux volumes de documents (xx et xxi), l'un sur Jonzac, l'autre contenant la 2e partie du chartrier des sires de Pons, qui intéresse et la Saintonge et le Périgord et l'Aquitaine en général ; elle vient de publier son xxiie volume, le *Cartulaire Saintongeois de la Trinité de Vendôme*, par M. l'abbé Métais. Son xiiie volume de *Bulletin-Revue* est achevé. Que de choses il contient dans ses 500 pages : histoire, archéologie, bibliographie, généalogies, examen critique des livres nouveaux, etc. Citons *Fortin de la Hoguette*, par M. Tamizey de Larroque ; *Champlain*, puis *Mérimée et son édition de Fœneste*, par M. Louis Audiat ; *Les Guillotin*, famille du fameux médecin, par M. Daugibeaud ; *Erreurs et omissions d'auteurs saintongeois*, par M. d'Aussy ; *Saintes dans l'épigraphie et les auteurs latins*, par M. Allmer. Nous avons donné ici même une mention spéciale à la publication *Fêtes*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Samuel Champlain à Saintes, Rochefort et La Rochelle, les 1, 2 et 3 juillet, qui perpétuera le souvenir d'une très heureuse et très patriotique manifestation en l'honneur du fondateur de Québec, fêtes qui ont eu un si grand retentissement au Canada. La Société des Archives fait une œuvre excellente en ravivant ainsi notre glorieux passé, et nous l'en félicitons hautement avec son très digne Président, notre savant collègue M. Louis Audiat.

L'*Écho de l'Armée* (place Vendôme, 12, Paris. Hebdom. ; abonn., un an, 7 fr. 50 : 6 mois, 4 fr. Réd. en chef : Ulric de Civry.)

L'*Écho de l'Armée*, inspiré par les plus hautes sommités militaires, renseigné par les meilleurs correspondants à l'étranger et rédigé avec un esprit aussi indépendant qu'impartial, s'adresse à tous ceux qui se préoccupent de la défense, de l'avenir et de l'honneur du pays. Il arbore fièrement sa devise : Pro Patria. En entrant dans sa 4e année, il s'honore de pouvoir dire bien haut qu'il n'a jamais cessé un seul jour de lui rester fidèle, et il peut, sans crainte et sans en changer un seule ligne, reproduire aujourd'hui son programme de la première heure :

« Sous l'ombre auguste du drapeau, le passé, le présent et l'avenir doivent s'unir et s'embrasser dans une fraternelle étreinte, de même que, sur ses plis glorieux, les noms immortels de Tolbiac, de Bouvines, d'Orléans, de Fontenoy, d'Austerlitz et de Magenta, ne forment qu'une seule et même page...

Le dernier des malheurs qui pussent frapper la France, ce serait que son armée dégénérât un jour en une Garde Nationale de parade, aussi ignorante qu'insouciante de ses devoirs et prête à prostituer l'épée de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la Patrie au service de la révolution. Pour conjurer ce péril, le meilleur paratonnerre c'est de mettre au cœur du soldat l'amour de son métier, en lui faisant comprendre combien il est noble, combien il est digne des sympathies et des respects de tous, combien il est nécessaire à la sécurité du foyer, à la grandeur et au salut de la nation tout entière. L'un des princes de la philosophie a dit : *Il n'y a pas de société assez riche pour payer tous les services.* C'est surtout dans le service des armes que cette vérité éclate avec une incomparable éloquence. Est-ce qu'on peut payer le sang du soldat? Est-ce qu'il se bat pour gagner le morceau de pain qu'on lui donne? Oser le lui dire ou le penser ce serait une dérision sacrilège. Il faut donc montrer à tous et lui faire mieux connaître à lui-même quelle est la source sacrée où l'homme peut puiser à toute heure l'inspiration et le courage d'un dévouement sans récompense. »

Dans cet excellent journal qui se recommande à tous les Français par son esprit chrétien et militaire, on remarque surtout les patriotiques articles de M. Ulric de Civry. A signaler aussi ceux d'un autre de nos collègues du C. H., dont la personnalité s'efface derrière les modestes pseudonymes de *Caporal* et *Saint-Secret*. Le Président du C. H. de France, qui ne compte que de bons et sincères amis dans la rédaction de ce journal, est heureux de trouver une occasion de rendre hommage aux sentiments de patriotisme éclairé et de droiture dont ils s'inspirent, en appelant l'attention de tous ses collègues sur l'œuvre entreprise par l'*Écho de l'Armée*. — P.

Les pèlerinages d'autrefois en Terre Sainte, par Alphonse Couret, m. h. du C. H. — Un docte qui

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

est un charmeur, et sait allier à la puissance de l'érudition les grâces de la forme ! Dans cette savante et captivante conférence, donnée à Chartres en 1892 en présence de S. G. Mgr Lagrange, Évêque de Chartres, et de S. G. Mgr. Hautin, alors Évêque d'Évreux, maintenant Archevêque de Chambéry, — notre hon. collègue, pieusement épris de la Terre Sainte, incite les Chartrains à faire cet auguste et doux pélérinage ; il accumule avec une faconde magistrale les faits historiques qui relient à Jérusalem leur ville et leur diocèse, et cela tout en décrivant minutieusement les pèlerinages d'autrefois. Ce sont des pages aussi exquises qu'instructives. Incidemment, M. Couret cite d'anciens pèlerins français, armés chevaliers au Saint-Sépulcre, notamment ; François d'Harcourt, 1574 ; Marc de Montmorency, 1610 ; Jean-Victor de Talleyrand, 1694 ; Joseph-François du Mas, marquis de Paysac, vidame de Limoges, 1780, etc. « Allez en Terre Sainte, conclut notre érudit Collègue, allez en pèlerins puisque vous ne pouvez y allez en conquérants : vous serez dans la tradition, dans le droit, dans l'héroïsme et dans la sainteté. »

La publication de nos *Sources Nobiliaires* se poursuit avec un succès soutenu et justifié par l'érudition de nos dévoués collaborateurs. M. Léonce de Brotonne a bien voulu se charger des *Sources* de Picardie, et M. Paul de Farcy, de celles du Maine. Nous désirons vivement que, parmi nos doctes collègues, il s'en trouve qui veuillent bien écrire, pour notre Annuaire de 1895, les *Sources* suivantes : 1° Alsace. 2° Lorraine. 3° Languedoc. 4° Touraine. 5° Béarn, Roussillon.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Histoire généalogique de la Maison d'Ornano, par le comte Raoul Colonna de Cesari Rocca, m. h. du C. H. — Tout jeune encore, notre disitngué collègue s'est fait déjà remarquer par diverses œuvres d'érudition : c'est le Chérin de la Corse. Sa nouvelle publication ne peut que confirmer notre jugement. Dans son Introduction, il étudie et précise savamment les origines de cette antique Maison féodale, que la tradition rattache à la puissante Maison romaine des Colonna, et qui a produit des Vice-rois, connétables de Naples, des grands d'Espagne et des maréchaux de France. L'œuvre généalogique commence à Ugo Colonna, comte de Corse au temps de Charlemagne, de qui descendait au 13e degré Truffetta, premier Sgr d'Ornano vers 1295 ; elle est éminemment consciencieuse et fait grand honneur à son érudit auteur.

Les Evêques de Maguelone et de Montpellier, par Louis de la Roque. (Paris, H. Champion, in-8, XLV-312 p.) — Cette savante publication, ornée du portrait de S. G. Mgr Thibault, Évêque de Montpellier (1835-1861), et de blasons, débute par une excellente histoire de la ville de Maguelone depuis ses origines (1er siècle de l'ère chrétienne) ; puis vient la biographie de chaque Évêque, très étudiée et puisée aux bonnes sources. Ce fut Guillaume de Pélissier qui, en 1536, en vertu d'un indult papal, transféra son siège épiscopal de Maguelone à Montpellier. L'ouvrage se termine par une liste chronologique donnant la succession complète des Évêques, de Simon le lépreux à S. G. Mgr de Cabrières, qui occupe

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

si dignement depuis 20 ans le siège épiscopal de Montpellier.

Maison de Bourdeille, en Périgord. Filiation complète, établie sur titres depuis 1044 jusqu'en 1893, par M. le marquis de Bourdeille, m. h. du C. H. — Il nous est singulièrement agréable de voir, en conformité des sages recommandations du regretté comte de Cornulier-Lucinière, le chef d'une antique race féodale s'adonner à l'étude de son histoire familiale et publier le résultat de ses consciencieux travaux. Une telle publication n'est pas seulement un hommage pieux à la mémoire des ancêtres, c'est encore un fécond exemple pour les générations à venir. *Sicut patres filii !* La filiation commence à Hélie Ier de Bourdeille, vivant en 1044 et 1066. Cette maison, une des plus illustres de la chevalerie française, compte maintes alliances princières : Albret, Bretagne, Flandre, Laval, Nemours, Savoie, Vendôme, etc.

La Comtesse de Miremont, née d'Aubourg de la Bauve (1735-1810), par A. de Puisieux, m. h. du C. H. — Spirituelle et charmante biographie, inspirée par la lecture des mémoires inédits de la comtesse de Miremont, dont le manuscrit appartient à Mme A. de Guillebon. La grande dame, elle aussi, avait beaucoup d'esprit, mais ces 20 pages de notre hon. collègue serviront plus à perpétuer le souvenir de Mme de Miremont que les 7 volumes de son *Traité de l'éducation des femmes* (1779,) dédié à l'impératrice Catherine. Avec l'esprit, elle avait encore du cœur, faisait le bien et savait le faire ; aussi était-elle adorée de ses rustiques vassaux, qui l'appelaient « la mère de bon secours ». Elle vit Voltaire à Ferney et raconte très malicieuse-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ment l'entrevue. « Son costume, dit-elle, était celui d'un marchand d'orviétan : une grande robe de chambre écarlate, bas rouges, perruque noire in-folio sans poudre», etc. Non moins malicieusement, M. de Puisieux cite en note ce curieux passage des « Mémoires du prince de Ligne » sur le costume de Voltaire : « Le dimanche, il mettoit quelquefois un bel habit mordoré... avec de grandes manchettes à dentelles jusqu'au bout des doigts : « Avec cela, disoit-il, *on a l'air noble.* »

Emmanuel Portal (Chevalier.) — *A la mémoire d'Anne de Berluc-Pérussis*, fille de notre hon. collègue, endormie dans la paix de Dieu, le 30 novembre 1892, à l'âge de 24 ans ! Nous avons tous compati au deuil infini du père infortuné. Le poète dédie à sa douleur ce sonnet exquis, comme un tendre réconfort, et pleure avec lui les larmes.

. . . . . dell' afflitto genitore,
Di lui che, di Provenza amato figlio,
È onor della sua patria e nobil vanto !

Archives du château de Saffré (*1394-1610*), par le Marquis de l'Estourbeillon, m. h. du C. H. — On sait à quelles destructions sont en butte les archives privées, affligées de tant d'ennemis-nés : l'incurie, l'ignorance, l'indifférence, sans parler des souris et des pots de confitures. Telle génération de possesseurs aime tant ses vieilles chartes qu'il les met en en chartre... privée, c. à. d. que les chartographes sont privés de les voir ; telle autre s'en soucie comme de rien, et pille là qui veut, depuis la confiturière jusqu'à l'explorateur au cœur léger de scrupules. Pu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

blier l'inventaire analytique de ces précieux dépôts privés, c'est faire œuvre pie envers l'histoire et les familles, et c'est ce qu'a entrepris notre docte collègue sous ce titre d'ensemble : *Inventaire des archives des châteaux bretons*. Nous l'en louons bien sincèrement. Son premier inventaire (Château de Saffré) suffirait à justifier son utile emprise, d'autant plus utile que chaque inventaire se terminera par un index des noms.

LA PROPRIÉTÉ DU NOM. — Avant-hier, le *Temps* résumait en ces termes un procès que vient de juger la chambre civile de la Cour de Pau :

M. Vidaut du Doignon de Pommerait, qui habite cette ville, est fils d'un Français qui, en 1862, habitait Santiago de Cuba, où il possédait un certain nombre d'esclaves, au nombre desquels se trouvait une négresse nommée Catherine, qui accoucha, cette année-là, d'un enfant naturel auquel fut donné le prénom d'Édouard.

Cet enfant, devenu majeur, voulut se marier et dut se procurer, à cet effet, son acte de naissance, qui lui fut expédié par le consulat de France. Or, cet acte, au lieu de constater qu'il était le fils naturel d'une femme sans nom, le déclarait fils de Catherine Vidaut. C'est, en effet, sous ce nom qu'il fut marié et que fut inscrite une fille qu'il eut de sa femme.

La famille Vidaut de Pommerait, à qui appartient incontestablement le nom de Vidaut, s'émut de cette situation et fit un procès aux consorts Vidaut pour leur faire défense de le porter et voir ordonner la rectification de tous les actes de l'état civil qui le leur attribuaient. Le tribunal repoussa cette demande. Appel de la famille de Pommerait.

Devant la Cour, appelée à trancher ce litige, les appelants ont produit une nouvelle expédition de l'acte de naissance, puisée, celle-là, non pas au consulat de France, mais dans les registres mêmes des naissances de 1862 à Cuba. Il en résultait que, sur ce registre, le fils de la négresse Catherine n'avait nullement reçu le nom de Vidaut et était fils d'une esclave. Le consul de France ex-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pliquait cette différence en disant qu'à Cuba les prêtres ont l'habitude de dissimuler la condition servile des esclaves dans un but d'humanité, et c'est ainsi que, dans l'acte déposé au consulat et dont une expédition avait été délivrée au sieur Édouard Vidaut, les mentions essentielles avaient été omises.

La Cour, conformément aux conclusions de M. l'avocat général Guyon, a cependant confirmé le jugement en décidant que, quel que fût le droit d'Édouard Vidaut, la famille Vidaut de Pommerait était sans intérêt, partant sans qualité dans son action, puisque aucune confusion ne pouvait exister entre elle et les ayants droit d'Édouard Vidaut, et par la raison que leur nom se compose de trois mots qui sont inséparables.

Cette décision de la cour de Pau ayant été diversement appréciée et, en somme, tout le monde étant intéressé dans la question puisque tout le monde tient à son nom de famille, j'ai cru bon d'aller consulter sur cette matière délicate l'érudit écrivain dont l'avis fait autorité dans l'espèce, M. le vicomte de Poli, président du Conseil héraldique de France. Entre parenthèse, cette Société savante est une de celles qui comptent le plus de membres, environ un millier, la plupart connus par de doctes publications.

Rue des Acacias, 45, tout près de l'avenue Carnot ; une bonne vieille maison flanquée de grands jardins et où n'arrivent pas les bruits de la rue ; on se croirait à cent lieues de Paris dans une villa paisible. Un serviteur bien stylé me répond que Monsieur, surchargé d'occupations, ne reçoit jamais s'il n'a pas donné rendez-vous.

— Veuillez, je vous prie, lui porter ma carte.

Un instant après, j'étais dans le cabinet de travail de M. Oscar de Poli, — le cabinet type du travailleur, en belle lumière, avec vue sur les jardins, décoré avec une élégance sévère, peuplé de beaux vieux portraits — Jeanne d'Arc, François Ier, Henri IV, Marie-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Antoinette, — et tout autour de la grande table-bureau, pour ainsi dire à portée de la main, des milliers de volumes, — les outils du travailleur.

M. de Poli m'accueille avec son affabilité bien connue. « J'avais condamné ma porte, me dit-il, parce que je prépare notre Annuaire de 1894 et que le temps presse, mais elle s'ouvre toujours pour un confrère. » J'expose alors l'objet de ma visite. M. de Poli n'avait pas eu connaissance de l'arrêt de la cour de Pau. Il lit très attentivement la note du *Temps*, en relit des passages, et me dit en souriant :

— Pour n'avoir pas à pâlir sur Dalloz, vous êtes venu à moi et vous avez eu bien raison ; mais c'est beaucoup d'honneur que vous me faites de penser qu'au pied levé, je puisse me prononcer sur une question particulièrement délicate et sur une sentence mûrement rendue par d'éminents magistrats.

— Oh ! ces questions vous sont si familières.

— Pas plus certes qu'au savant héraldiste du XVIIe siècle qui disait : « Qui n'a pratiqué notre office durant quarante ans, il lui reste à apprendre. » Il me reste donc à apprendre. Mais je ne vous dissimulerai pas que l'arrêt de la Cour de Pau me cause une réelle surprise. Je sais bien que, dans ces questions, les juges ne sont pas guidés par une règle constante et précise et que les jugements contradictoires ne manquent pas ; mais, en l'espèce, de quoi s'agit-il ? De ce fidéi-commis familial qu'on appelle « la propriété du nom », propriété que de très nombreux arrêts proclament inviolable, sacrée et contre laquelle l'usurpateur ne saurait prescrire.

— Pourriez-vous, Monsieur, m'indiquer quelques uns de ces arrêts ?

M. de Poli cueille vivement sur les rayons un gros

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

volume qu'il feuillette en vieille connaissance et me dit : « Attention, Monsieur ! Prenez vos notes.

— Le sténographe est prêt !

— Arrêt de la Cour de Paris, 20 juin 1859 : « Considérant que le nom est la propriété de celui ou de ceux qui seuls ont droit de le porter ; qu'il a pour objet essentiel de former et d'individualiser la famille ; que, des lors, c'est par les principes du droit naturel et du droit des gens que doit être régie toute contestation relative à la possession d'un nom ou à l'usurpation qui en aurait été faite... »

— C'est clair...

— Voici qui ne l'est pas moins ; jugement du tribunal civil de Villefranche (Rhône), 17 mars 1856, qui déclare « qu'on a toujours intérêt d'empêcher l'usurpation de son nom, soit à cause des souvenirs d'affection, d'honneur ou autres qui s'y rattachent, soit, et n'y aurait-il que ce seul motif, qu'un nom étant une véritable propriété, celui qui a le droit de le porter a incontestablement le droit d' empêcher qu'on l'usurpe. » Et notez qu'en l'epèce, il ne s'agissait même pas d'un nom originellement patronymique, mais simplement d'un nom de terre revendiqué par deux familles distinctes.

— La Cour de Pau, si je ne me trompe, a considéré que la famille Vidaut de Pommerait était sans intérêt et par suite sans qualité dans sa contestation parce que, son adversaire s'appelant Vidaut, et elle Vidaut de Pommerait, aucune confusion ne pouvait exister entre eux.

— La Cour me paraît être sortie de la question ; si ce considérant était fondé, il ne resterait à la dite famille qu'à s'appliquer le vers d'Ovide en le modifiant ainsi :

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Mihi jus civis, mihi nomen abest !

En effet, la question de confusion est absolument secondaire ; il ne s'agit pas de juger si une confusion est possible, mais bien si le nom de Vidaut lui appartient. S'il lui appartient, elle a le droit de s'opposer à ce qu'on l'usurpe ; et, dans l'espèce, l'usurpation se complique de production d'actes...

— D'actes faux ?

— Disons inexacts. Quel est le nom patronymique originel de la famille Vidaut ? Par application du droit féodal, jadis elle a incorporé à ce nom celui d'une terre ; elle est, par suite, en possession légale de deux noms d'origine distincte : « Vidaut », et « de Pommerait », qui lui appartiennent également, mais le premier, nom initial de la race, plus anciennement et plus exclusivement que le second. En effet, une autre famille pourrait avoir possédé autrefois la terre de Pommerait et adjoint au sien ce nom de terre, comme il y a les Boyer de Sugny et les Meaudre de Sugny, les Puget de Barbentane et les Robin de Barbentane, les Girard de Charnacé et les Gautier de Charnacé ; tandis que nul ne peut aujourd'hui, en dehors de la famille Vidaut de Pommerait, prendre sans l'usurper, le nom de Vidaut, qui est sa propriété exclusive. Cela est si vrai que, demain, si quelque loi réexistante venait à abolir derechef les qualifications nobiliaires, les particules et les noms de terre, la famille n'aurait plus d'autre nom que celui de Vidaut. Et puis, voyez la conséquence de l'arrêt qui la déboute ; maints jugements ou arrêts, — j'en ai cité un tout à l'heure, — consacrent, pour les familles au nom patronymique desquelles s'est incorporé un nom de terre, le droit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'empêcher l'usurpation de ce dernier nom. Or, d'après la jurisprudence de la Cour de Pau, la famille en cause n'aurait pas le droit de s'opposer à l'usurpation du nom de « de Pommerait », parceque, son nom étant Vidaut de Pommerait, il n'y aurait pas confusion. Est-ce soutenable ?

— Ainsi, vous concluez que la Cour a mal jugé ?

— J'estime qu'en se préoccupanf, pour justifier sa décision, de la difficulté d'une confusion, elle est sortie de la question et a méconnu le caractère vrai de la propriété du nom. S'il prenait fantaisie à des personnes de s'appeler demain de Crussol, de la Rochefoucauld, de Galard, et que les famille intéressées les actionnassent en usurpation, trouveriez-vous équitable qu'un arrêt leur repondit : « Pardon ! Vous êtes sans intérêt et partant sans qualité : vos adversaires s'appellent de Crussol, de la Rochefoucauld, de Galard, tandis que vous, Messieurs, vous vous appelez de Crussol d'Uzès, de La Rochefoucauld-Doudeauville, de Galard de Béarn ; la confusion n'est donc pas possible. » Les Vidaut de Pommerait sont exactement dans le même cas. J'en conclus qu'ils ont gain de cause devant la cour de..... l'opinion.

Je prends congé de M. de Poli en le remerciant, et il me tend la main en me disant d'un ton de bonne humeur : « Surtout, n'allez pas me brouiller avec la magistrature !... »

HENRI SCHWABACHER.

(*La Patrie, 2 décembre 1893*).

⚜ *Le Mont-Notre-Dame, histoire et description*, par Charles Givelet, m. h. du C. H. — Le Mont-Notre-Dame s'appelait au VIe siècle *Sauriacum*, Saurèle ; en 589, l'archevêque de Reims Œgidius y tint un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

concile. La tradition veut qu'au temps de Charles le Chauve, Gérard de Roussillon, duc de Bourgogne, époux de Berthe, fille d'Hugues, comte de Soissons, ait fait bâtir l'église du Mont-Saurèle et lui ait donné des reliques de sainte Marie-Madeleine. Saurèle s'appela alors Sainte-Madeleine-du-Mont ou Mont-Sainte-Marie-Madeleine. « Bientôt, ce nouveau nom se confondant avec celui de Marie, mère de Dieu, le Mont-Sainte-Marie finit par être appelé Mont-Notre-Dame. » Notre érudit collègue en retrace l'histoire, et donne une remarquable description de l'antique église, ruinée par des incendies en 1567, 1617 et 1650, restaurée partiellement en 1659. Trois aquarelles de 1784, conservées dans le cabinet de l'auteur et reproduites ici en photogravure, nous montrent les ruines monumentales de la collégiale. Quatre planches gravées, vues de l'église et du château, armoiries des seigneurs, augmentent l'attrait de cette érudite publication, que termine la liste des seigneurs depuis Gervais, vicomte du Mont-Sainte-Marie en 1102. Le château fut acquis en 1824 par madame la baronne de Dombidau de Crouseilhes, née Choiseul-Gouffier, grand-tante du comte Alfred de Choiseul Gouffier, m. h. du C. H.

Documents sur la province du Perche, publiées par MM. le vicomte de Romanet, m. h. du C. H., et H. Tournoüer. XIIe-XIVe fascicules. — Si chacune de nos provinces était dotée d'une publication comme celle-ci, quelle incomparable « Histoire de France » il serait aisé d'écrire ! C'est une véritable encyclopédie de tout ce qui intéresse le Perche, histoire proprement dite, monographies locales, archéologie, héraldique, statistique, généalogies, etc. Par exemple, l'histoire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

serait à refaire sur plus d'un point, et la vérité n'y perdrait rien. C'est faire œuvre de justice et payer une dette de reconnaissance que de mettre tous les Français à même de voir, chacun dans sa province : l'Église leur apporter, au milieu des ténèbres de la barbarie, la lumière de la Foi et de la Civilisation, les moines défricher le sol qui les nourrit, les Évêques se montrer en tous temps leurs défenseurs, les Religieuses soigner et élever leurs enfants, la Royauté, enfin, former la France et faire d'elle, par neuf siècles de persévérance, de courage et de génie, le plus beau royaume du monde après celui du Ciel. — Tel est l'objet de ce savant recueil, et ses auteurs le remplissent admirablement, conscients d'accomplir, en même temps qu'une œuvre d'érudition et de vérité, une grande œuvre de justice sociale et patriotique.

En tête du N° 3 de la 2e année de l'excellente *Revue historique de Provence,* fondée et dirigée par notre érudit collègue M. le baron du Roure, nous lisons cette note relative au classement des Archives des Bouches-du-Rhone; nous la reproduisons avec empressement parce qu'elle intéressera plus d'un de nos lecteurs, mais aussi parce qu'elle constitue un éloge bien mérité pour notre hon. et savant collègue M. le comte de Grasset.

« La plupart des fonds ecclésiastiques de Marseille, avant d'arriver au dépôt départemental, où ils sont conservés aujourd'hui, avaient effectué des pérégrinations diverses qui en ont détruit les classements anciens. Ils formaient donc un véritable fouillis lorsqu'ils sont parvenus aux mains des Archivistes départementaux; grâce à ceux-ci, d'abord à M. Blancard, qui en a dirigé les travaux de dépouillement et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'inventaire, à M. le chanoine Albanès qui a opéré le tirage chronologique de quelques-uns et inventorié d'autres, notamment le fonds de Saint-Victor, à M. le comte de Grasset qui a complété certains classements, entrepris et mené à bonne fin les inventaires de plusieurs, notamment des Ordres Hospitaliers, et d'autres que nous publions actuellement, ces richesses paléographiques et historiques sont aujourd'hui à la portée de tous les érudits qui désirent y avoir recours. »

Généalogie des Guignard, par Ludovic Guignard de Butteville, m. h. du C. H. — « Cent ans bannière, cent ans civière ! » C'est l'épigraphe de cet élégant volume de 260 pages in-4°, qui constitue l'histoire approfondie d'un nom et résume de longues et érudites recherches. Lainé, dans sa généalogie de Guignard de Saint-Priest, déclare « éteints depuis plus de 408 ans » les Guignard, seigneurs de Montguignard dès le XIIe siècle ; or, l'auteur établit qu'il descend d'un rameau de ces seigneurs établi dans l'Isle-de-France. Qu'il me permette de lui signaler une légère confusion ; page 27, il donne à la Maison de Billy, d'origine féodale, le blason des « Phélippes de Billy », famille de robe dont le nom patronymique était Phélippes ou Philippes, et pour qui celui de Billy n'était qu'un surnom relativement récent. (Cf. O. de Poli. *Inventaires des titres de la maison de Billy*, p. IV, XII-XVI, et num. 482, 487, 508, 564, 575, etc.)

Colomb et la Provence, par A.de Gagnaud (Léon de Berluc-Pérussis, m. h. du C. H. — Savante et curieuse étude, publiée dans la *Revue Félibréenne*, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui a pour objet de garder intacte à la Provence « sa tradition colombienne » : à savoir, que « les Colomb de la côte ligure, marins de race, et Christophe lui-même, alors tout jeune, prirent part à l'expédition du roi René contre Naples. » Notre érudit collègue incline à contester l'authenticité de deux actes récemment communiqués au docte M. Henry Harrisse par un correspondant ligurien et qui bouleverseraient la biographie de l'immortel découvreur ; ou, tout au moins, à admettre qu'ils concernaient un autre Chr. Colomb. Jusqu'à preuve concluante, nous nous rangeons au sentiment très prudent de M. de Gagnaud.

⚜ L'Association de secours mutuels des Chevaliers Pontificaux, qui compte actuellement plus de 400 Membres, a assumé la généreuse mission de venir confraternellement en aide à ceux des anciens Soldats du Saint-Siège et des écrivains catholiques pour qui la vie a « plus deuils que joies ». La cotisation annuelle est de 10 francs. Les Membres honoraires (bien-faiteurs) ont à verser une cotisation unique et minime de 155 francs. — En tête du N° 12 du *Bulletin* trimestriel de l'Association (Janvier 1894), se trouvent ces vers. Un sonnet !... C'est un sonnet !...

BONNE ANNÉE

A tous ceux qui sont de l'Association,
A tous ceux qui devraient en être !...

Quatre-vingt-treize aura vécu demain.
Que l'an nouvel, Amis, mes frères d'âme,
En déroulant sa ténébreuse trame
Verse à vos cœurs tout le bonheur humain !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'auguste voix du Pontife Romain
Loue et bénit notre pieux programme.
O Charité, tendre et divin dictame,
C'est en ton nom que nous tendons la main !

Vous qui saignez aux ronces de la vie,
Venez à nous, notre foi vous convie :
Nous vous rendrons votre part de ciel bleu.

Pour que notre œuvre, ô riches, soit féconde,
Venez à nous, les heureux de ce monde :
La main du pauvre est la bourse de Dieu !

OSCAR DE POLI.

Promenades dans la ville de Tarascon et dans ses environs, suivies d'une Notice hist. et statistique sur Beaucaire, par M. Réveillé de Beauregard, m. h. du C. H. — « On sait, dit l'auteur, que les archives et les monuments historiques de la Provence ont souffert par suite des invasions des Sarrasins, des guerres entre les comtes de Barcelone et des Baux, ainsi que des guerres civiles qui ont précédé l'arrivée de Henri IV au trône de France. La ville de Tarascon possède des archives qui, moins riches que celles d'Arles, offrent un grand intérêt ; elles datent du XIIIe siècle ; l'administration de la ville, pour rendre les recherches plus faciles, a fait procéder au dépouillement de ces archives, dont il a été dressé un inventaire méthodique par ordre de date et de matière. C'est là que nous puiserons, encouragé du reste et soutenu dans notre travail par nos souvenirs de jeunesse et surtout par celui de notre vénérée mère, qui, originaire de Tarascon, où son père, Pierre Martel,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

était né, nous parlait souvent de cette ville rendue à jamais célèbre par l'apostolat de Sainte Marthe. Ce sont ses sentiments profonds et pieux envers cette sainte de Provence qui nous ont inspiré, et que nous avons tâché de rendre dans le chapitre relatif à son histoire et à son église. » L'historien de talent, le spirituel narrateur sont, on le voit, doublés d'un homme de cœur et de foi. Tout érudit qu'il soit, son récit est plein de grâce et de charme, agrémenté de vers harmonieusement frappés qui reposent et délectent la pensée du lecteur. Notre hon. collègue est un docte et aimable guide, éloquent et convaincant, sans ombre de recherche ni d'emphase : Cicéron se faisant cicerone.

Notre vén. collègue Monseigneur Pascal a été honoré d'une médaille de bronze (3e prix) par l'Académie de Paris-Province pour une étude sur l' « Influence de la femme dans la société actuelle », — et d'une médaille d'argent, ainsi que du diplôme de Membre actif, par la Société de statistique des Bouches-du-Rhône.

Généalogie de la famille Mignot de Bussy et de ses alliances (Beaujolais, Lyonnais, Forez et Bresse), d'après les documents conservés dans les dépôts publics, par Théodore Courtaux. — Étude généalogique très consciencieuse, dédiée à notre hon. collègue le vicomte E. Révérend du Mesnil, auteur de l'*Armoria de Bresse et de Bugey*. La filiation commence à Martin Mignot, écuyer, Seigneur de Biévredan, vers 1559. Peut-être les Mignot de Beaujolais étaient-ils un ramage de leurs homonymes bourguignons. En 1135,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Renaud de Mignot » (aujourd'hui Minot, Côte-d'Or) est un des principaux bienfaiteurs de l'abb. d'Auberive. (E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, n° 260.) Frère J. Mignot, moine de Saint-Bénigne de Dijon, mourut en 1437. (Gab. Dumay, *Epigraphie... de Saint-Bén.*, p. 169.) On trouve aussi des Mignot en Vermandois au XIIIe siècle. (B. N., *Cartul. de Thenailles*, fol. 64, 96 v., 108 r. et v.) Je me fais un devoir de signaler à M. Th. Courtaux les deux actes suivants. Roanne, 5 juil. 1638 : Noël Mignot, sieur de Bussy, conseiller du Roi et lieutenant particulier au pays et élection de Beaujolais, vend, « tant en son prime nom que pour et au nom de noble Jacob Chesnard, sieur du Rivage », à noble h. Jean Jally, élu au pays de Forez, une terre sise à Riorges. (Chartrier du chât. de Beauvoir, n° 133.) — 1660 : Arrêt du Conseil d'état en faveur de Noël Mignot, qui a traité avec le Roi pour les offices créés à Romans. (*Catal. Joursanvault*, n° 2383.) — 1696 : « Dame Françoise Mignot, veuve et douairière de Messire François de l'Hospital, mareschal de France ». (*Pièc. orig.*, de l'Hospital, 370.) — Un bon index des noms termine cette excellente étude.

Archéologie départementale (année 1892) : Lecture faite à la Société académique de l'Aube, par Louis Le Clert, m. h. du C. H. — Notre érudit collègue passe en revue les découvertes archéologiques les plus intéressantes qui ont eu lieu dans l'Aube en 1892 : Sépultures antiques, à Barbuise ; grattoir en silex de la période paléolithique, et petit mouton en terre réfractaire, probablement des temps carolingiens, à la Cour-Maraille ; cimetière gallo-romain, à La Villeneuve-au-Châtelôt ; carreaux vernissés, provenant de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Périgny-la-Rose, la vieille forteresse des Sarrebruck ; cimetière antique, à Fontaine-Béthon ; sépultures, bijoux en bronze, poteries anciennes, à La Saulsotte ; monnaies de Philippe VI, à Villenauxe-la-Grande ; cimetière antique, à l'Abbaye-sous-Plancy ; sépulture renfermant une épée, à Chavanges, etc. — L'auteur mentionne, en terminant, le précieux don fait par le comte Louis de Kergorlay et les comtes H. et W. de Mérode au Musée archéologique de Troyes, dont il est le docte et zélé conservateur, de 62 objets provenant du cimetière de Breban (Marne), et appartenant aux époques Franque et Carolingienne.

Bluettes, poésies et nouvelles, par Mlle Jeanne de Margon. — « Ce ne sont pas toujours des bluettes, écrit à l'auteur M. le vicomte Henri de Bornier, de l'Académie française, car plusieurs pièces, *La vieille fille* surtout, sont vraiment de petits poèmes. Le principal, le rare mérite de vos poésies, c'est la sincérité ; elle est dans les sentiments comme dans le style, et cette sincérité ne nuit pas, bien au contraire, à l'art que vous possédez si bien, dans un âge où, d'ordinaire, on en est encore à l'apprendre. » Recueil charmant, bouquet de légendes, de nouvelettes, de sonnets, de rêveries, d'exquises pensées qui décèlent le talent, le goût, et une âme d'élite.

Liste des anciens syndics et consuls, des officiers municipaux, maires et adjoints de Carpentras, du 13e siècle jusqu'à nos jours, précédée de quelques notes hist. sur l'anc. administration municipale de cette ville, par Paul de Faucher, m. h. du C. H. — C'est une précieuse exhumation que cette liste des syndics

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et consuls de la capitale du Comté-Venaissin, depuis l'an 1269, et, comme l'écrivait excellemment à M. de Faucher notre hon. collègue M. Jules de Terris, « c'est l'histoire des familles de Carpentras depuis 7 siècles, résumée en quelques lignes. » Nous y relevons les noms suivants : 1299, Poncius Bermundi. 1329, Hugo Fulconis. 1335, Guilhelmus de Sancta Columba. 1351, Joannes Bermundi, Joannes de Andusia. 1353, Raymundus de Podio. 1365, Raymundus Pellicerii. 1376, Petrus Bermundi. 1407, 1430, Jacobus Pauli. 1412, Andreas Pellicerii. 1417, Faulquetus Gauterii. 1443, Petrus Bermundi. 1447, Petrus Gauterii. 1450, Antonius Pauli. 1455, Siffredus Pauli. 1466-1498, Bartholomæus Pauli, 1479, Jacobus de Saluciis. 1484, Petrus Autardi. 1504-1533, Amédée Pauli. 1506, Elzéar de Raffélis. 1509, Garcias des Isnards, Rolland de Grignan. 1531, Ant. de Villeneuve. 1540, Ant. de Paul. 1544, Fr. de Gautier, sgr de Lirac. 1552, Pierre de Paul. 1569, Séb. de Seguins, Hélias de Raffélis. 1578, Marc de Fortia. 1587, A. de Thézan-Vénasque. 1593, Hercules de Tillia.

Origines des Rochon de Lapeyrouse. — Compendium d'un travail considérable entrepris par notre très honoré collègue M. le comte de Lapeyrouse-Bonfils et que l'affaiblissement de sa vue le force malheureusement à interrompre. Il le dédie à ses enfants et petits-enfants, comme un modèle et un legs d'inviolable honneur et d'indéfectible foi. Le berceau de la race est le vieux manoir de Lapeyrouse, en Auvergne, d'où elle a provigné en Périgord et en Languedoc. On voit encore en Périgord les ruines d'une abbaye cistercienne fondée par un Lapeyrouse au retour de la 2e croisade. Amblard de Lapeyrouse, che-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier, accompagna saint Louis à sa première croisade. De nombreux et glorieux faits d'armes, depuis le Moyen âge jusqu'à nos temps, ont illustré ce vieux lignage chevaleresque, auquel appartenait Gabriel Rochon de Lapeyrouse de Lamotte, le fameux et valeureux colonel du régiment de la Couronne (1711). Principales alliances : Abzac, Grammont, Vassal-Solignac, Haynin, Ségur, La Tour-du-Pin, Calvimont, Malet-Roquefort, Montholon, Villeneuve-Trans. « J'espère, dit à ses enfants, à ses continuateurs le noble historien, que, fidèles à nos traditions de famille, vous éleverez vos enfants dans les souvenirs de ceux qui les ont précédés, vous efforçant de leur inculquer leur invincible fidélité à l'Église et leur dévouement à notre chère France. »

Notre hon. collègue M. le chevalier Fr. Vassallo Paleologo, ne pouvant plus, pour des raisons de famille, continuer de résider à Girgenti, s'est démis de ses fonctions de consul de Vénézuéla dans cette ville, et s'est fixé à Palerme, où il est aujourd'hui vice-consul de Monaco.

Quelques documents. — Ces documents, d'une haute valeur et d'une indiscutable authenticité, établissent l'antique consanguinité des Boselli français avec les Boselli italiens, dont l'origine se perd dans la nuit des temps ; consanguinité consacrée en 1885 par un pacte de famille. Notons les suivants : 1469, Diplôme de comte palatin donné par l'empereur Frédéric III à Daniel, Charles et Gasparin Boselli et à leurs descendants ; 1448, Diplôme de comte du Saint-Empire donné par l'empereur Robert de Bavière à

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Buoso, Obizzone et Lancellotto Boselli, confirmé en 1477 à Maffeo et Gaspar Boselli par l'empereur Frédéric III ; 1666, Diplôme de marquis donné par Jean-Casimir, roi de Pologne, au comte J.-B. Boselli. Ce savant travail, tiré à 60 ex. de luxe, destiné aux membres de la famille et à ses proches, orné de blasons et sceaux supérieurement gravés, est sans nom d'auteur. Nous ne pensons pas nous tromper en en faisant honneur à notre hon. collègue le comte Jules Boselli, qui a donné déjà tant de preuves d'une érudition peu commune.

⚜ *Les Chants oraux du peuple Russe*, par Achille Millien, m. h. du C. H. — C'est une heureuse idée que de recueillir et publier les chants populaires des nations. On trouve là leur âme au naturel, simple et vraie. Rien ne les fait mieux connaître. Leurs joies ou leurs douleurs s'épanchent ou éclatent, vives, franches ou touchantes.

Le recueil de notre hon. collègue contient 150 morceaux, presque tous inédits, de chants épiques ou lyriques de la Grande Russie et de la Russie Blanche. Tous les lettrés sauront gré au grand poète de son excellente pensée, et ne liront pas ce charmant recueil sans y goûter un délicat plaisir.

⚜ Notre hon. collègue M. Félix de Meleniewski, Délégué du C. H. de France en Russie, a été élevé à la dignité de Conseiller Aulique de S. M. l'Empereur de Russie.

⚜ Notre hon. collègue M. le Comte de Bieberstein-Krasicki a été élu Député à l'Assemblée de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Histoire Nobiliaire : 2.500 *Actes de l'état civil ou notariés, concernant les familles de l'anc. France* (XVe-XVIIIe *siècle*) reproduits ou analysés par M. le Marquis de Granges de Surgères, V.-Président du C. H. de France. — Nos lecteurs trouveront encarté dans le présent Annuaire le prospectus de cette savante et précieuse publication, véritable trésor généalogique qui intéresse toute la Noblesse française. L'ouvrage est mis en souscription, chez l'auteur, rue St-Clément, 66, à Nantes ; nous le recommandons tout spécialement à l'attention de nos collègues et amis.

Ph. Tamizey de Larroque. — *Deux Livres de raison de l'Agenais, suivis d'Extraits d'autres registres domestiques et d'une liste récapitulative des Livres de raison publiés ou inédits.* C'est surtout quand il me faut parler d'œuvres comme celles de notre très docte et très fécond président d'honneur, que je regrette de n'avoir pas à ma disposition les pages d'une *Revue*. Patience ! Dieu aidant, le jour viendra où le C. H. de France sera doté de tous ses organes. « La grande histoire, dit excellemment M. Tamizey de Larroque, est faite de petites révélations, comme une grande flamme est formée de beaucoup d'étincelles. » Le livre de raison des Boisvert résume leurs *acta domestica*, entremêlés de quelques mentions de menus événements locaux, pendant près de deux siècles. Le livre de raison de N... de Lidon, sieur de Savignac (1650-1664), quoiqu'incomplet, est d'un intérêt beaucoup plus grand, car il relate maints faits curieux et contient de précieuses indications généalogiques sur les familles de l'Agenais et du Périgord. — Le titre, *Deux livres de raison*, me fait penser aux *Trois Mous-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quetaires, ainsi appelés parce qu'ils étaient quatre ; car M. Tamizey de Larroque, donnant plus qu'il n'a promis, nous offre ici par surcroît des Extraits du *Livre de raison de dame Boucharel* (1682-87) et du *Livre de raison de Bertrand Noguères* (1649-82), d'une famille dont notre hon. collègue M. l'Abbé Alis a donné la généalogie dans sa remarquable monographie de Sainte-Bazeille. — Vient enfin, comme un couronnement, une savante liste de plus de 400 Livres de raison, publiés ou inédits, intéressant les familles Achard, Barcilon, de Berluc, de Castellane, de Coligny-Cressia, Courtet, d'Ercuis, d'Estienne de St-Jean, de Faucher, de Gargan, Le Duc, de Lur, de Marin de Carranrais, de Mongé, Oberkampff, de Poli, de Romanet, du Teil, Teyssier, — et, en appendice, l'analyse de 36 Livres de raison (Auvergne, Bretagne, Dauphiné, Languedoc, Provence). C'est là une œuvre capitale, qui nous inspire envers M. de Larroque, comme elle inspirera aux travailleurs de l'avenir, le sentiment si simplement et si noblement rendu par ce chef d'une famille de braves paysans qui, tous les ans, après la moisson, s'agenouillait devant les gerbes entassées en disant : « Mes enfants, nous allons prier pour nos vieux qui ont défriché ces champs et préparé notre récolte d'aujourd'hui. »

Un Languedocien oublié : l'Abbé de Croisilles. — C'est plaisir que d'être un oublié pour être tiré de l'oubli avec tant de savoir et d'esprit. Ne soyons pas trop sévère pour cet abbé du grand siècle, causeur charmant et l'un des oracles de l'hôtel de Rambouillet. « Mon *Abbé de Croisilles*, — m'a fait l'honneur de m'écrire M. Tamizey de Larroque, — est peu édifiant, mais vous lui pardonnerez ses fredaines à cause de ses malheurs, qui l'ont purifié. C'est surtout quand le cou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pable a expié ses fautes, qu'il faut lui appliquer le beau mot de Virgile : *res sacra miser*. Le hasard a voulu qu'auprès du *prêtre marié* vint se placer la vertu en personne, accompagnée de savoir et d'esprit, en la personne de *Ramond*. Vous ferez un accueil d'autant meilleur à ce parfait galant homme, que votre patriotisme aura l'occasion de saluer en lui un des plus nobles enfants de notre chère Alsace. »

Cette dernière phrase allude aux *Lettres inédites de Ramond, Strasbourgeois, membre de l'Institut, surnommé le Peintre des Pyrénées*, publiées et annotées par M. Tamizey de Larroque avec ce soin délicat et cette richesse de détails qui décuplent le charme et la valeur d'une œuvre. Ces 24 lettres témoignent combien une bonté parfaite s'unissait en Ramond à des talents supérieurs. *Rara avis !*

Un Notaire d'autrefois : Me Baboulène (de Beauville) peint par lui-même dans sa correspondance inédite avec le comte de Galard de Brassac-Béarn. — Il est simplement admirable, ce notaire d'autrefois, qui, sans se préoccuper du danger, se dévoue pour sauver des griffes révolutionnaires les biens de son noble client, et finit pas mourir à la peine. Un signe des temps, très suggestif, c'est la suscription de ses lettres, adressées d'abord (mars 1792) à « Monsieur de Brassac Béarn, maréchal des camps et armées du Roy », déjà sans titre nobiliaire ; puis (déc. 1792), « au citoyen Brassac Béarn, maréchal de camp », ou bien (fév. 1793), « au citoyen Galard Brassac Béarn »; ensuite (sept. 1794), « au citoyen Brassac, *cultivateur* à Buzenval »; enfin (juin 1797), » à *Monsieur* Brassac, ex-maréchal de camp ». Ces diverses appellations correspondent exactement aux phases de la révolution.

Adolphe Magen (1818-1893). — Témoignage d'ad-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

miration, de reconnaissance et de regrets que rend publiquement à un savant un autre savant, *doctissimo doctissimus*, à une âme d'élite une autre âme d'élite, et qui les honore également. Heureux qui inspire un tel éloge, heureux qui veut et peut l'écrire ! Une fois, dit M. Tamizey de Larroque, témoin d'un acte d'excessive bonté de Magen, « je voulus l'en louer ; il m'arrêta, répétant, en riant, le vers fameux :

J'ai fait un peu de bien : c'est mon meilleur ouvrage.

« Et moi de répondre :

Tu fis beaucoup de bien et d'excellents ouvrages. »

Et moi de conclure :

— Vive le cœur qui a de l'esprit ! Vive l'esprit qui a du cœur !

Lettres inédites de Bertrand de Vignoles. — Ces quatre lettres du marquis de Vignoles, le dernier mâle de l'illustre maison de La Hire, mort le 5 octobre 1636, chevalier des Ordres du Roi, lieutenant général pour Sa Majesté en Champagne et premier maréchal de camp en ses armées, sont adressées à M. de Pontchartrain. Elles décèlent un tendre époux dans le rude guerrier, un loyal et bon serviteur du Roi, c'est-à-dire de la France. C'était de tradition dans la race.

Le bien ducal, poème de la fin du XVe *siècle, par Jean Guilloche, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Turin, avec le portrait inédit du poète bordelais.* — M. Tamizey de Larroque précise la date du poème, 1498, et restitue le prénom du poète, prénom que ne connut pas le regretté Marquis de La Grange, qui, dans son introduction à la *Prophécie du roy Charles VIII*, l'appelle « Maître Guilloche » tout court. *Le Bien ducal* est le panégyrique véridique, bien qu'intéressé, des qualités phy-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ques et morales du jeune et beau duc Philibert de Savoie, et aussi le panégyrique de sa famille, de sa cour, et du « noble escu savoyen ». J'envie à mon très docte collègue cette précieuse découverte ; tous les lettrés lui savent gré de cette intéressante publication, que clôt un excellent *Glossaire-Index*.

⚜ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'importante publication que prépare notre érudit collègue M. Henri Tausin, et qui est en souscription : *Supplément au Dictionnaire des Devises historiques et héraldiques*. (Voir ci-après notre *Bibliographie*.)

⚜ *Livre-Journal de Pierre de Bessot* (*1609-1652*), publié et annoté par MM. Ph. Tamizey de Larroque. Paul Huet et le Comte de Saint-Saud, suivi de la *Généalogie de la famille de Bessot*. — Le Manuscrit de cet ouvrage se trouve à la B. N., fonds français, n° 14429. On ne peut savoir comment il y a été amené. La famille de Bessot, qui compte encore des représentants, en ignorait l'existence. M. Tamizey de Larroque, l'aimable et éminent érudit, toujours à la piste de ces œuvres qui peuvent nous révéler la vie de nos pères et de curieux détails d'histoire locale, en avait pris copie il y a déjà 25 ans. Sachant qu'une œuvre de ce genre n'est rendue fructueuse qu'accompagnée de notes qui renseignent le lecteur sur les personnages cités, il s'est adjoint pour ce travail MM. Paul Huet et le Comte de Saint-Saud, si versés dans la Généalogie des familles Périgourdines.

Le livre-journal (1609-1652) de P. de Bessot, avocat à Périgueux, est à la fois un livre de raison, un livre de chronique locale, et un livre d'histoire générale,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

parce qu'il mentionne les principaux épisodes de la guerre soutenue au nord et au midi de la France contre les Espagnols après les traités de Westphalie. Pour donner de la clarté au texte et en rendre la lecture plus attrayante, les annotateurs l'ont enrichi de nombreux commentaires, tant sur les faits historiques et privés que sur les noms propres, qu'ils sont arrivés à identifier presque tous, quoiqu'ils fussent le plus souvent obscurs et à peine connus.

La Généalogie de la famille de Bessot remonte à 1500 environ ; on la trouve alliée aux familles Périgourdines ou Bordelaises : de Gentil, de Laborie, de Chalup, de Langlade, de Toucheboeuf-Beaumont, de Charron, de Chancel, de Palisse, du Cheyron, de Montozon, de Chignac, de Jehan, de Mastin, de Royère, de Tessières, du Pin de Saint-Cyr, de Tècle de Bonet, et de Carles. — Une table onomastique termine ce très remarquable ouvrage.

Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault, Prelat de la Maison de Sa Sainteté, m. h. du C. H. — Notre très docte et vénéré collègue est une des grandes lumières de l'archéologie chrétienne, et sa fécondité n'est pas moins proverbiale, dans le monde de l'érudition, que l'autorité de ses jugements. Toutes ses œuvres sont de la plus haute portée scientifique ; ainsi réunies, elles composent un monument d'une incomparable splendeur ; l'éminent écrivain y fait preuve d'une connaissance approfondie, non-seulement de la liturgie et du droit canon, mais encore de l'archéologie et du symbolisme ; c'est le guide par excellence de tous ceux qu'intéresse la science ecclésiastique ; ce trésor d'érudition devrait se trouver au premier rang dans toutes les bibliothèques catholi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ques. Ce 8e volume comprend 5 chapitres et un appendice : les labyrinthes, le Chemin de la Croix et son iconographie, la figure du Christ, le culte de saint Joseph. Comme dans les précédents, toutes les questions sont étudiées, précisées avec un savoir magistral qui fait de cette grande collection la reine des encyclopédies liturgiques.

Un Sarladais inconnu : Le Président de Vienne (1557-1608), par le Vicomte de Gérard, m. h. du C. H. — Biographie, pleine d'érudition et finement littéraire, d'un Sarladais qui, parti de très bas, devint contrôleur-général des finances en 1594, conseiller d'état, qualifié messire et chevalier, président à la Cour des comptes de Paris en 1601, seigneur baron de Mémillon et maintes autres terres, comblé d'honneurs et de biens. « Si le financier, dit La Bruyère, manque son coup, les courtisans disent de lui : C'est un bourgeois, un malotru. S'il réussit, ils lui demandent ses filles. » Jean de Vienne, issu d'une lignée de petits boutiquiers, cordonniers, apothicaires, marchands grossiers, n'eut que deux filles, mariées l'une à Charles de Tiercelin, marquis de Sarcus et de Saveuse, vicomte de Lioux, l'autre à François de Montmorency, comte de Boutteville, souverain de Luxé, fils de Louis de M., amiral de France. Et dire qu'il y a tant de gens convaincus qu'avant la révolution il était impossible aux non-nobles d'arriver aux honneurs !

La Littérature Roumaine, essai bibliographique, par le Chevalier E. Portal, m. h. du C. H. — Le titre de cette remarquable étude est trop modeste, car l'in-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

troduction précise les origines de la littérature roumaine et contient un bref historique du peuple roumain. Dans la biographie des écrivains contemporains, l'auteur donne la première place à Carmen Sylva, « la royale poétesse qui, sous un pittoresque pseudonyme, chante la suavité de la nature et l'horreur mystérieuse des forêts. »

Anne de Russie, reine de France, puis comtesse de Valois, par le vicomte de Caix de Saint-Aymour, membre h. du C. H. — Cette notice, très érudite et très curieuse, extraite du tome II des *Causeries du Besacier* (Mélanges pour servir à l'hist. des pays qui forment aujourd'hui le dép. de l'Oise), élucide tout ce qui a trait à Anne de Russie, fille de Jaroslaw, grand-prince des Ruthènes, le Charlemagne de la Russie, mariée le 14 mai 1049, à Reims, avec notre roi Henri Ier, puis, devenue veuve, avec Raoul III, dit le Grand, comte de Crépy et de Valois, bien que ce prince fût encore dans les liens d'un deuxième mariage ; roman scandaleux qui attira justement les foudres de l'Église, mais n'en dura pas moins jusqu'à la mort de Raoul (8 sept. 1074). M. de Caix de Saint-Aymour a l'exquis talent de rendre aimable l'érudition, et sa *besace* est heureusement de celles qui sont inépuisables.

Le 12 août 1893, notre hon. collègue M. le baron Cavrois de Saternault a eu l'allégresse de célébrer ses Noces d'argent, et comme, chez lui, l'érudit est doublé d'un poète, il a lui-même écrit son nouvel épithalame en dix couplets charmants, qu'il a chantés au dîner de famille :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Arrivant au seuil de la vie,
Combien d'époux ont souhaité
Ce bonheur que chacun envie
Et ne l'ont, hélas, pas goûté !

Nous nous sommes associés de tout notre cœur à l'allégresse de l'aimable érudit. Quel bonheur fut jamais plus mérité !... Cher baron, en route pour les Noces d'or !

Les titrés des provinces pontificales, dans la seconde moitié du XVIIe *siècle*, par le comte B. Capogrossi Guarna, Président fondateur de l'Institut héraldique Romain, M. h. du C. H. — On appelait, dans les États du Saint-Siège, les *titolati*, non les grands féodaux d'antique origine, mais les nobles investis par collation papale de titres de dignité n'impliquant pas juridiction. Le catalogue officiel de ces titrés, dressé sous le pontificat d'Alexandre VII (Chigi), a été retrouvé par notre savant collègue dans la bibliothèque Chigiana, à Rome ; il n'y manque que ceux de Rome et du Patrimoine de Saint Pierre, mais M. le comte Capogrossi Guarna ne désespère pas de les retrouver. Cette publication est d'une importance capitale, puisqu'elle précise pour un très grand nombre de familles l'origine de leurs titres de marquis, comte, baron ou chevalier. Nous y relevons, entre autres, les noms suivants : Ariosti, Grassi, Malvezzi, Ercolani, Fava, Biario, Trotti, Monti (titre de comte conféré par le duc de Mantoue, 1650), Boselli (de même, 1658), della Bordella, Albicini, di Fabri, Nobili (Marquis, par le duc de Mantoue, 1651).

Chairé de langue celtique à Rennes. — Un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rapport remarquable a été présenté au Conseil général du Finistère sur cette question par M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré ; — il contenait sur l'importance de l'étude des langues celtiques les aperçus les plus saisissants. Le Conseil, sortant de ses habitudes, n'a pu s'empêcher d'accueillir les conclusions de ce travail par des applaudissements. Il y a eu ensuite unanimité pour voter la subvention de 300 francs demandée au département en vue de la création d'une chaire de langue celtique à Rennes.

Les fruits de la révolution, par le comte Léo de Saint-Poncy. (Paris, Gaume, 1893, in-12). — Ce siècle ne finira point sans que tous les partis aient unanimement proclamé l'avortement de la révolution française. Elle se proposait deux buts, abolir l'ancien régime et en créer un nouveau. « Sur le premier point, dit l'auteur, elle a pleinement réussi ; pour le second, complètement échoué. En effet, la révolution a tout anéanti, institutions politiques et sociales, économiques et religieuses, coutumes, mœurs, vie publique et privée ; le caractère de la nation a même été modifié ; sa physionomie se révèle sous des traits différents. Mais, si elle a tout détruit, elle n'a rien reconstitué : son œuvre est essentiellement négative ; c'est son cachet tout exceptionnel et en même temps sa condamnation, car un travail de pure destruction reste une monstruosité. Cette pensée arrachait à Mirabeau ce cri, où perce le remords : « *Je ne voudrais pas avoir travaillé seulement à une grande destruction.* » Nous recommandons fortement la lecture de cette très remarquable étude.

Grand Dictionnaire hist., géneal. et biogr. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

la Haute-Marche (dép. de la Creuse), par Ambroise Tardieu, historiographe de l'Auvergne, m. h. du C. H. — Ce livre d'or de la Creuse, luxueusement édité et illustré, représente une somme considérable de labeur, de temps, de recherches dans les archives, les bibliothèques et les musées ; c'est un véritable monument d'art et d'archéologie, qui intéresse grandement non seulement les familles de la Haute-Marche, mais encore les érudits de toutes les provinces. Il est précieux par l'abondance des documents inédits, comme aussi par ses très nombreuses illustrations : portraits, médailles, châteaux, blasons, sceaux, pierres tombales, etc.

L'Avant-Garde, journal hebdomadaire (Rue de Saint-Pétersbourg, 23, Paris ; France, 10 fr. par an ; étranger, 12 fr.) — Sous l'habile direction de M. Louis de Meurville, qui en a été le fondateur, cet excellent journal n'est pas seulement un trait d'union universel entre tous les anciens Volontaires de la Papauté ; il donne régulièrement les « Nouvelles de Rome », et par suite intéresse tous les catholiques. Principaux collaborateurs : Louis de Meurville, Léon de la Brière, le vicomte du Puget; Oscar de Poli.

Notre très hon. Président d'honneur M. le comte de Laubespin, vient de consacrer une somme de 30,000 francs au développement de l'*Office central des œuvres de charité*. C'est un grand bienfait de plus à ajouter à la liste déjà si longue des intelligentes et princières libéralités du noble sénateur.

Notre érudit collègue M. Paul Beauchet-Filleau

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

a bien voulu nous envoyer, sur les Ronsard et les Chaudrier (famille maternelle du poète Ronsard), de précieuses notes dont nous le remercions vivement, et que nous utiliserons dans un prochain travail.

⚜ Dans une « Conférence socialiste » contradictoire, tenue à Chouzy le 11 mai 1893, notre hon. collègue M. Ludovic Guignard, prenant la parole, a éloquemment réfuté la thèse socialiste d'un des orateurs. A méditer, ces lignes si profondément vraies :

« Vous parlez de l'amélioration du sort des travailleurs. Avant la révolution, nous avions à Chouzy un hôpital où près de quinze malades pouvaient être reçus. La Révolution passe, emportant l'hôpital qui est vendu et les fonds qui disparaissent dans les poches profondes de l'État ; et, cependant, ces donations dont vivait l'hôpital, ces fondations pieuses étaient le produit de dons généreux faits par les habitants du pays, par les parents de ceux qui sont là dans cette salle à écouter vos théories socialistes. Croyez-vous que, si ces parents disparus revenaient, ils seraient heureux de retrouver ces fondations, qu'ils avaient faites pour le bien de leurs semblables, entre les mains de ceux qui gouvernent ? Car vous avez pris l'argent, et, quand l'État prend, il ne rend jamais, vous le savez. Pouvez-vous vous appuyer sur une révolution qui déshérite les pauvres au profit de mille et une sangsues ? »

⚜ Une pierre tombale du Musée de Carthage, provenant de l'île de Pantelleria et paraissant être de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, porte cet écu, timbré d'un casque à lambrequins : *Ecartelé*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au 1, un arbre terrassé; au 2, un cheval passant; au 3, 3 barres accostées de 2 étoiles; au 4, une tour donjonnée sur un mont. Notre hon. collègue M. le Marquis d'Anselme de Puisaye désirerait identifier ces armoiries. L'inscription funéraire est presque complètement détruite; à gauche, il n'en reste que quelques lettres finales; à droite, sur 6 lignes, ces lettres initiales : 1° T; 2° CA; 3° DEST; 4° VID; 5° MV; 6° L.

Notre érudit collègue M. Robert Guerlin, ayant découvert à l'hôtel de-ville d'Amiens une tapisserie du 17e siècle reproduisant le portrait de Christophe Colomb d'après une peinture de Ferdinand Bol, conservée au Musée de l'Ermitage, à St-Pétersbourg, a pris de ce précieux portrait des épreuves photographiques, dont il a fait hommage à S. S. Léon XIII et à S. Em. le Cardinal Rampolla, Secrétaire d'État de Sa Sainteté. Par trois lettres successives, l'Em. Cardinal, au nom de l'auguste Pontife et en son nom personnel, a chaleureusement complimenté et remercié M. Robert Guerlin, en lui transmettant la Bénédiction Apostolique, pour lui et toute sa famille.

Les titres nobiliaires dans l'Armée : « Contrairement à ce qui a été dit par quelques-uns de nos confrères politiques, jamais aucun décret, jamais aucune circulaire n'a autorisé les officiers — généraux ou autres — à porter officiellement leurs titres nobiliaires. Une décision ministérielle spéciale est prise très rarement en faveur de quelques officiers généraux. Pour les autres généraux, c'est une simple tolérance et non une règle. Quant aux officiers supérieurs

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et subalternes, aucune tolérance n'a jamais permis, chez eux, l'adaptation d'un titre nobiliaire quelconque à la désignation du grade dont ils sont titulaires. » (*L'Écho de l'Armée*).

Nous souhaitons la plus sympathique bienvenue à la *Revue historique Ardennaise*, publiée par M. Paul Laurent, l'érudit archiviste des Ardennes, et qui compte parmi ses collaborateurs nos hon. collègues MM. Paul Pellot et le docteur Vincent. (Abonnement, 10 francs par an. — Les adhésions doivent être adressées à M. Laurent, archiviste des Ardennes, à Mézières.)

Nécrologie (Janvier 1894) : le 4, M. Etienne Calla, cavalier au 18e Dragons, fils de l'hon. ancien député, 21 ans ; Hélion, comte de Barreme-Montravail, 54 ans ; le 7, Mme Lefebvre du Grosriez, née Personne de Songeons, tante de notre hon. collègue M. Fernand du Grosriez, 81 ans ; le 8, M. Jules-Ferdinand Hennet de Bernoville, oncle de notre hon. collègue M. Amédée de Courson, 70 ans ; le 11, M. Jules-Aymard du Buisson de Courson, père de notre hon. collègue le comte Roger de Courson, et oncle de notre hon. collègue M. Amédée de Courson, 81 ans ; le 20, M. le général de division Mellinet, GC. ✱, 94 ans ; M. le comte Descantons de Monblanc, baron d'Ingelmunster, beau-frère de notre hon. collègue M. de Châtenay, ancien député, 60 ans ; M. le chevalier François Sapio, lieutenant-colonel d'état-major, chef d'état-major de la division militaire de Palerme, oncle de notre hon. collègue le chevalier Emmanuel Portal.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'Espagne du quatrième centenaire de la découverte du nouveau monde : EXPOSITION HISTORIQUE DE MADRID 1892-1893, par Émile de Molènes, m.h. du C.H. — Cet ouvrage, magnifiquement imprimé et dédié à S. M. la Reine Régente d'Espagne, joint à un tableau d'ensemble des fêtes du centenaire l'étude critique de l'Exposition de Madrid, la plus grande et la plus belle manifestation d'art et de science ethnographique qui ait eu lieu jusqu'à ce jour ; de cette synthèse basée sur le document humain, il ressort, d'un côté, que les progrès réalisés par les premiers peuples du Nouveau-Monde, dès l'âge néolithique, donnent un démenti formel à certaines théories darwiniennes qui, aujourd'hui encore, trouvent leurs partisans ; d'un autre côté, on est amené à reconnaître que les personnages les plus assombris par l'histoire revêtent parfois une physionomie tout autre, si l'on considère leur génie civilisateur et le bienfait constant apporté par leur œuvre dans les arts, les sciences et bien des industries. « Il en est un peu de l'histoire comme des particuliers, conclut M. de Molènes, non sans quelque ironie. A elle aussi, il reste bien des choses à étudier, bien des choses à apprendre. »

Ferry de Carondelet, ambassadeur à Rome en 1510, par Léon de la Brière. — Ce prélat, l'un des plus magnifiques du XVIe siècle, issu d'une illustre famille de Franche-Comté, ambassadeur de Charles Quint à Rome en plusieurs occasions, méritait l'attachante notice biographique que vient de lui consacrer M. Léon de la Brière. Sa correspondance diplomatique, conservée, manuscrite, aux Archives de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lille, décèle un esprit droit et prompt, une âme croyante, un caractère énergique, le tact joint à l'habileté. Le dernier descendant de son frère aîné épousa en 1784 Adélaïde, fille du comte de Turpin de Crissé et de Constance de Lowendal, dont 3 filles : la comtesse de Büsche-Hümfeld, et mesdames Leroy de la Brière et Fremin du Sartel « qui ont donné 3 de leurs petits-fils à l'armée de Pie IX ».

Les Fautereau, notes inédites, par Félix Clérembray. — Étude généalogique très consciencieuse, qui répare des erreurs et complète l'histoire de cette veille race de gentilshommes, que l'auteur croit d'origine normande parce qu'il y a dans la Seine-Inférieure deux hameaux appelés l'un Fautreau et l'autre Faux-Trot. La forme ancienne du nom, Faultereau, incline M. F. Clérembray à lui donner pour étymologie « manque d'eau ». Je ne saurais souscrire à ses déductions. Les Fautereau, dont le nom se trouve quelquefois écrit Fauquereau, sont d'origine angevine, ayant provigné vers le XIVe siècle en Normandie, où, suivant la coutume, ils durent communiquer leur nom à quelque portion de leurs acquêts. « *Fagus*, dit G.-A. de la Roque (*Origine des noms*, p. 17), est un arbre nommé *fau* ou *fou*, *faûteau* ou hêtre, d'où vient Fautereau, maison originaire d'Anjou. »

Je n'admets pas plus cette étymologie. Fautereau, Fauquereau, me paraît venir du latin *Fulco*, nom bien angevin, en français Foulques, Fouque, Fouquet, Fauquet, et surtout de son dérivé *Fulcherus*, dont *Fulcherellus* est le diminutif. Je n'oserais affirmer que « Jehan Fouterel », vivant à Paris en 1293 fût de cet estoc, mais c'est en somme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le même nom, qui me paraît avoir été écrit aussi Fontreau (*Pièc. Orig.*, à ce nom). Il existe une généalogie imprimée il y a 150 ans qui commence à Mathieu Fautereau, marié en 1218 à Marie d'Anjou. Je trouve en 1415 Mathieu (Macé) Fauquereau, écuyer (*Tit. scell.*, t. 63, p. 4852) ; en 1470, Guillaume Fauquereau, gentilhomme angevin (Cab. des tit., vol. rel. 1879, f. 68 v.) Dom Villevieille donne des actes de cette famille depuis Pierre de Fautereau, écuyer, vivant en 1497. Le prénom de Foulques, anciennement en usage dans la race, n'est pas pour infirmer mon étymologie. Je note, en terminant, que Thibaut de Fautereau, sgr de Prévalin, époux de Jeanne de Fontaine, aurait, suivant une tradition familiale, accompagné saint Louis en Afrique. Autre Thibaut de Fautereau fut chevalier de Malte en 1541.

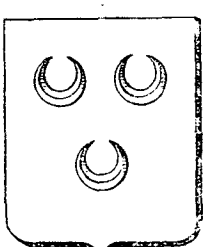

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

ALBOUY (l'abbé Augustin).

Jérusalem et les sanctuaires de la Judée. Paris, Firmin-Didot, 1894, gr. in-8, 296 p., nombr. gravures.

ARMAND (L'abbé A.-J.).

Le Droit de Présentation à la Cure de Beaucamps-le-Jeune (*Somme*). Dans le *Cabinet Historique d'Artois et de Picardie*, 1893. — A collaboré à l'*Armorial du département de la Somme*, publié dans la même Revue par notre hon. collègue M. R. de Figuères. — *Notice sur S. G. Mgr Renou, Evêque d'Amiens* (pour le *Dictionnaire biogr. de la Somme*, publié par H. Gouve. Paris, 1893. — Plusieurs autres notices pour le même ouvrage, ou pour le *Dictionn. biogr. de l'Oise* (en préparation).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Audiat (Louis).

Un géographe saintongeais au XVIe *siècle.* Rochefort, 1893, in-8, 11 p. (Extrait du *Compte rendu des travaux du Congrès de géogr. de Rochefort*). — La *Terreur en Bourbonnais. Les victimes.* II. *Moulins et Lyon.* Moulins, André Paris, 1893, in-8, 399 p. — *Prosper Mérimée et son édition de Fœneste.* La Rochelle, N. Texier, 1893, in-8, 15 p. Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1893). — *Samuel de Champlain, de Brouage, fondateur de Québec*, 1567-1635. Saintes, Z. Mortreuil, 1893, in-8, 31 p. (Extrait de la même *Revue*). — *Sous le châtaigner.* Bordeaux, A. Bellier. 1893. Poésie traduite en provençal par M. Léon de Berluc.-Pérussis. — *Mgr Henri Valleau, Evêque de Quimper et Léon.* Notice. Saintes, Z. Morreuil, 1893, in-16, 55 p. — *Revue de Saintonge et d'Aunis.* Saintes, Z. Mortreuil, 13e année, 1893, in-8, 10 fr. par an.

Aussy (Denys d').

Le Bayard huguenot. François de la Noue d'après son récent historien. La Rochelle, N. Texier, 1893, in-8, 15 p. (Extrait de la susd. *Revue*, 1er janvier 1893).

Avout (Baron A. d').

Quatre jours à Jersey en 1892. Dans le t. IX des *Mém. de la Soc. Bourguignonne de géogr. et d'histoire;* tir. à part, in-8, 27 p. — C'est le récit, abondant en fines observations, de l'excursion à Jersey de l'érudit doublé d'un homme d'esprit qu'est notre distingué collègue.

Barbier de Montault (Monseigneur X).

Œuvres complètes. Tome VIII : *Rome : Dévotions populaires.* (3e partie), Poitiers, Blais et Roy, 1893, gr. in-8, IV-632 p. *Dissertation sur le rational en*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

usage dans l'église romaine et dans l'église de Reims, in-4 à 2 col., 12 p. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien*, 1890).

Barghon de Fort-Rion (Baron de).

La chanson de La Palice, avec préface d'Émile de Molènes. Panégyrique en vers de l'illustre ancêtre de M. le Marquis de Chabannes la Palice, à qui est dédiée cette spirituelle contre-partie de la trop fameuse chanson populaire. Paris, 1894, in 8, 8 p. Nous reproduirons dans notre prochain Annuaire ce petit chef-d'œuvre d'humour et de finesse.

Beauchet-Filleau (H. et P.).

Dict. historique et généal. des familles du Poitou. 2e éd. Tome II, fasc. 2 et 3. Poitiers, Oudin, 1893, gr. in-8 à 2 col. Blasons.

Berluc-Pérussis (Léon de).

Colomb et la Provence. Dans la *Revue Félibréenne*, juil. 1892. (Sous le pseud. de « A. de Gagnaud »).

Souto lou castanié. Exquise traduction en poésie provençale de stances exquises de notre hon. collègue M. Louis Audiat, dédiées à notre hon. Président d'honneur M. Tamizey de Larroque. (Sous le pseudon. « A. de Gagnaud »).

Boisserie de Masmontet (E.).

Généalogies périgourdines : Notice hist., généal. et herald. sur la maison de Filhol de Mézières. Bergerac, 1893, in-12, 42 p., blason. (Sous le pseudonyme de Jehan de Nastringues).

Boselli (Comte).

Quelques documents. Paris, 1893, in-8. 62 p. Tiré à 60 ex. non mis dans le commerce ; 3 pl. à pleine page, blasons, dont 1 en photo. et 2 gravés.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Boucher de Molandon.

L'armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc sous les murs d'Orléans. Orléans, H. Herluison, 1892, in-8. En collab. avec M. A. de Beaucorps.

Bouchet (Émile).

Maximes et proverbes tirés des chansons de geste. Orléans, G. Michau, 1893, in-8, 52 p. Tous les érudits connaissent le *Livre des proverbes français*, de Leroux de Lincy, et beaucoup estimaient qu'il avait épuisé la matière. M. Émile Bouchet prouve surabondamment le contraire, en faisant connaître une partie encore mal explorée de la littérature proverbiale, de celle qui florissait aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Je tiens à le remercier de l'heure vraiment exquise que j'ai passée à lire sa savante et attrayante étude, qui décèle une connaissance approfondie de la littérature du Moyen-âge.

Bouly de Lesdain (Louis).

Comte de Paris ou duc de Madrid ? Etude de droit public. Paris, Larose et Forcel, 1891, in-8, 62 p.

Bourdeille (Le Marquis de).

Maison de Bourdeille, en Périgord. Filiation complète établie sur titres depuis 1044. Troyes, L. Legleu, in-8, 73 p., blason.

Brassier (Jean).

Les mesures d'Assyrie et de Babylone, au temps du roi Sargon (722-705 av. Jésus-Christ). En préparation.

Breuil (Vicomte de).

Ascendants et descendants de t. h. et t. p. seigneur Ant.-Louis Crozat, baron de Thiers, et de t. h. et t. p. dame Louise-Augustine de Montmorency-Laval,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son épouse. Reims, impr. coopérative, 1893, in-4, IV-58 p. Blasons dans le titre.

Brotonne (Léonce de).

Les Bonaparte et leurs alliances. Paris, H. Champion, 1893, in-4, 64 p.

Brugière (L'abbé H.).

Le Livre d'or des diocèses de Périgueux et de Sarlat (période révolutionnaire). En souscription, 6 francs. Adresser sa souscription par mandat postal à M. l'abbé H. Brugière, curé de Coulounieix, par Périgueux (Dordogne). Ce sera bien vraiment un livre d'or que ce beau volume gr. in-8, enrichi d'estampes, de cartes et de tables très complètes. Nous ne saurions mieux le recommander qu'en reproduisant ces lignes si élogieuses de S. G. Mgr l'Évêque de Périgueux :

« *Après le compte-rendu qui nous a été fait de l'ouvrage dont il est question dans le présent prospectus, convaincu d'ailleurs qu'il est une gloire pour le clergé diocésain pendant la tourmente révolutionnaire, nous n'hésitons pas à croire que sa publication est appelée à un véritable succès. Nous souscrivons pour six exemplaires de cet ouvrage.* »

Caix de Pierlas (Comte).

Famille de Poli. Dans notre Ann. de 1893. — *Mémoire en provençal, présenté en 1398 au comte de Savoie par les Grimaldi de Beuil*, 1893, in-8, 10 p. — *Les statuts de la gabelle de Nice sous les comtes de Provence* (en italien). Turin, 1893, in-8, 68 p.

Caix de Saint Aymour (Vicomte de).

Les Roys d'armes du comté de Corbie. Dans notre Ann. de 1893 ; tir à part.

Anne de Russie, reine de France, puis comtesse de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Valois. Senlis, Th. Nouvian, 1894, in-12, IV-48 p. Tiré à 55 ex.

Note sur quelques lécythes blancs d'Erétrie. Paris, 1893, in-8, 31 p. (Extr. des *Mém. de la* Soc. nationale des Ant. de France, t. LIII). Savante étude sur des vases funéraires grecs récemment découverts dans les fouilles d'Erétrie, une des principales villes de l'Eubée, et qui modifient les classifications admises en ce qui concerne ces vases.

Caix de Saint-Aymour (Comte Gabriel de).

Jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII. Comité internat. des Ordres équestres Pontificaux et des catholiques honorés de distinctions par le Saint-Siège : Compte-rendu de l'œuvre. Paris, 1893, gr. in-8, 43 p. — Compte-rendu très intéressant d'une œuvre dont le brillant succès a fait le plus grand honneur à notre distingué collègue et à ses zélés coopérateurs, au nombre desquels étaient beaucoup de membres du C. H. de France : MM. le baron de Barghon de Fort-Rion, G. Bernos, le comte Boselli, le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré, le comte de Burey, le colonel Caillon, le baron Cavrois de Saternault, le vicomte de Champeaux-Verneuil, le baron Chandon de Briailles, le général baron de Charette, Mgr Constans, A. Couret, le comte Dunin-Borkowski, le colonel comte de l'Église, le marquis de Granges de Surgères, le comte A. de la Guère, le vicomte de la Guérivière, W. Kolkman, A. Lair, P. Lanéry d'Arc, N. le Mire, le comte A. de Mauroy, F. de Meleniewski, A. Millien, le marquis G. Pietramellara, le marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, le comte Pyrent de la Prade, le baron de Reinach-Werth, le comte Roselly de Lorgues, le comte de Saint-Saud, le baron du Teil, le comte de Vitton de Peyruis.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Capogrossi-Guarna (Comte Baldassare).

I^a titolati delle Provincie Pontificie nella 2^a metà del secolo XVII. Rome, 1893, in-4, 45 p.

Carné (Baron Gaston de).

Revue hist. de l'Ouest. Dir., G. de Carné ; Secr. de la réd., R. de l'Estourbeillon. Libr. Lafolye, pl. des Lices, Vannes ; 12 fr. par an.

Cavrois (Baron).

Société communale de secours mutuels d'Arras : Rapports sur les secours en médicaments et les pensions de retraite. Arras, Rohard-Courtin, 1892, in-8, 11 p. — *Mon voyage en Irlande.* Arras, Rohard-Courtin, 1892, in-8, 24 p. L'auteur a voulu connaître le pays qui fut le berceau de sa race, car il est de ceux qui ont le culte de toutes les généreuses traditions. Son récit fait aimer cette « Verte Erin » qui, en nov. 1860, m'accorda une fraternelle hospitalité dont le souvenir est toujours vivant en mon cœur. Ces 24 pages en apprennent plus au lecteur sur l'Irlande que tel gros livre que je ne veux nommer. — O. de P.

Chaumeil (Alfred).

Le château de Chanteloup, au Cotentin, et ses seigneurs. Société de St-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, Bruges, 1893, in-8, IV-117 p., nombr. planches, sceaux, blasons, vues, plans. Table des articles : Introduction. Situation et description du château. Origine et fondation. Liste des seigneurs : Chanteloup, Paynel. Occupation anglaise. Estouteville. Bouillé. Daillon du Lude. Montgommery. La Vieuville. Thiboutot. Duprey. Abaquesne de Parfouru. Boudier de la Vallimerie. Lancesseur. Epilogue. — Nous recommandons spécialement cette excellente monographie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chevallier (L'abbé).

La vallée de l'Ardrès. Reims, Matot, 1893, in-8, 28 p., illustr. dans le texte. Suite d'une publication aussi érudite qu'intéressante. Dans ce fascicule, l'auteur étudie les communes du canton de Fismes : Crugny, Brouillet, Lhéry, Lagery, berceau du pape Urbain II, Courville.

Civry (Vicomte Ulric de).

L'Echo de l'Armée, hebdom. Paris, pl. Vendôme, 12 ; 13 fr. par an.

Colleville (Vicomte de).

Perles et Fleurs, poésies. Sous presse. C'est de cet écrin poétique qu'est extraite *La mort de Salomé*, l'exquise légende chrétienne que nous donnons ci-dessus (page 119), et qui est dédiée à notre hon. collègue M. le duc de Rarécourt-Pimodan, poète lui aussi, et des plus délicats.

Colonna de Cesari Rocca (Comte Raoul).

Hist. généalogique de la maison d'Ornano. Paris, H. Jouve, 1893, in-4, 118 p., 27 pl. Blasons, portraits, vues, pierres tombales, etc.

Constans (Mgr Henri-Léon).

Ludovic. Bar-le-Duc, impr.-libr. de l'Œuvre de St-Paul, 1893, in-8, 40 p. Genèse délicate et finement narrée de la conversion d'un moderne Augustin ; simple et touchant récit des épreuves et de la reconquête d'une âme dévoyée, en 5 chapitres dont les titres sont expressifs : La rencontre, la chute, l'espoir, le salut, la fin.

Contigliozzi (Domenico)

Calendario d'oro. (Promptuaire nobiliaire, diplom., hérald., hist. et artistique), 5e année. Rome, 1893,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

in-8, 550 p. Blasons en chromo. — Au dernier moment, nous recevons le 6e vol. du *Calendario d'oro, 1894, Publication officielle de l'Institut héraldique Italien.* Non moins élégamment édité que ses devanciers, ce volume de près de 600 pages in-8 contient, entre autres articles : le programme du dit Institut, la liste de ses fondateurs et de ses 400 membres ; le programme d'un concours international tant pour les écrivains que pour les peintres héraldiques ; une très curieuse étude généalogique de notre hon. collègue le comm. F. Pasini sur la famille Pecci ; une excellente étude du même érudit sur les armoiries de Chr. Colomb ; de nombreuses notices généalogiques ; une importante Bibliographie nobiliaire ; une foule de renseignements précieux. (Blasons en chromo).

Couret (Alphonse).

Les pélerinages d'autrefois en Terre-Sainte. Orléans, H. Herluison, 1893, in-16, 24 p. — *Légendes du Saint-Sépulcre.* Sous presse.

Courson (Vicomte R. de).

Hist. généalogique de la Maison de Courson. Sous presse.

Croizier (Le Marquis de).

Le dernier Amir de Boukhara : Souvenirs de voyage en Turkomanie, au khanat de Boukhara (ancienne Transoxiane). Rouen, Esp. Gagniard, 1893, in-4, 13 p. — « Multa in paucis », telle pourrait être l'épigraphe de ces 13 pages dans lesquelles notre hon. et savant collègue, d'abord, décrit avec une richesse de couleurs tout orientale une fête à Boukhara, puis résume l'histoire de la dynastie des Manguit, fondée en 1747.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2003

A la mort de l'Amir régnant, le Khanat de Boukhara ne sera plus qu'une province de l'Asie moscovite. Cette très substantielle étude décèle une connaissance approfondie des lois, des mœurs et de l'histoire de Boukhara.

Crollalanza (Chevalier Geoffroy de).

Annuario della Nobiltà Italiana, 16e année, 1894, in-16 format Gotha, xx-1119 p. Blasons gravés et chromol., portraits.

Crozet (Ernest de).

Ephémerides Bas-Alpines, 1892. 5e année, Avignon, Aubanel, 1893, in-8, 52 p. — Cette publication de notre hon. collègue, de laquelle nous avons déjà parlé avec éloges épargnera bien des tortures aux Saumaise futurs des Basses-Alpes; car tous les faits advenus chaque année dans le département, ou l'intéressant, y sont relatés à leur date. En outre, un index des noms facilite les recherches. L'œuvre est toute digne du succès qui l'a accueillie.

Denais (Joseph).

Un moine au xixe *siècle* : *Dom Paul Piolin, O. S. B.* (*1817-92*). Angers, Germain et G. Grassin, 1892, in-8, 24 p. Pieux hommage à la mémoire vénérée de l'éminent Bénédictin que le C. H. de France était justement fier de compter au rang de ses Présidents d'honneur et qui, durant plus d'un demi-siècle, fut un des princes de l'érudition française. La bibliogr. de ses nombreuses et très savantes œuvres remplit 4 pages de cette remarquable notice. — *Sources généal. de la prov. d'Anjou.* Dans notre *Annuaire* de 1893. — *Un musicien du* xvie *siècle* : *Jehan Chardavoine, de Beaufort, en Anjou, et le premier Recueil imprimé de Chan-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sons populaires, en 1575-76. Paris, Techener, 1889, in-4° 30 p. J. Chardavoine est le premier auteur qui nous ait laissé, sous sa signature, un recueil de chansons anciennes, avec le texte bien complet et tous les airs entièrement annotés. Notre érudit collègue a eu la fortune de retrouver le baptistaire du musicien (2 fév. 1537), que l'on croyait né vers 1550. De plus, il lui restitue une chanson composée pour Henri III, et que M. Leroux de Lincy a reproduite, dans ses *Chants historiques français*, avec la date de 1595, comme si elle avait été faite pour Henri IV.

Drolet (Gustave-Adolphe).

Zouaviana. Étape de 25 ans, 1868-1893 : Lettres de Rome, Souvenirs de voyages, Études, etc. Montréal, E. Senécal, 1893, in-12, VI-460 p. — L'auteur a longtemps habité Paris, où il compte de nombreuses amitiés ; il est donc nôtre deux fois, puisqu'il est Canadien-Français. Il fut un des vaillants volontaires de la cause pontificale, qu'il servit et sert encore avec honneur. Voulant célébrer le 25e anniversaire de son départ pour Rome, il a écrit ce livre, dédié « aux Zouaves Pontificaux Canadiens », ses compagnons de gloire et de sacrifice, tout rempli de chères réminiscences, et orné de photogravures. Le chapitre XIII, *Une visite à Rome*, a trait à la célébration du Jubilé Sacerdotal de S. S. Léon XIII, à laquelle M. le chevalier G.-A. Drolet prit une part active et que n'oublient pas ses amis de France.

Estourbeillon (Marquis de l').

Inventaire des archives des châteaux bretons : Archives du chât. de Saffré (1394-1610). Vannes, Lafolye, et Paris, Alp. Picard, 1893, in-8, IV-128 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

FARCY (Paul de).

Sources d'un Nobiliaire de Normandie. Dans notre Ann. de 1893.

FAUCHER (Paul de).

Liste des anciens syndics et consuls, des officiers municipaux, maires et adjoints de Carpentras du XIIIe *siècle jusqu'à nos jours.* Avignon, Seguin, 1893, in-8, 48 p. Tiré à 50 ex.

Les pérégrinations d'un jeune gentilhomme de Provence à la fin du XVIe *siècle.* Dans notre Ann. de 1893 ; tir. à part.

FIGUÈRES (Roger de),

Armorial général des communes de France. En préparation.

GÉRARD (Vicomte de).

Un Sarladais inconnu : Le président de Vienne (1557-1608). Périgueux, 1892, in-8, 40 p., 2 gravures photot. (Hôtel de Vienne à Sarlat, et cheminée de l'hôtel.)

GILLANT (l'Abbé).

Souvenirs de la révolution, Recherches biogr. sur le Clergé du dioc. de Verdun : M. Jean-*Bapt. Créplot, curé de Récourt, Chef-Missionnaire pendant la révolution.* Verdun, Ch. Laurent, 1892, in-8, 23 p. — Biogr. très étudiée et très attachante d'un vén. prêtre qui fut un saint héros.

GIVELET (Charles).

Le Mont-Notre-Dame, hist. et descr. Nouvelle éd. Limé, 1893, in-8, 58 p. 3 pl.

GOUREUFF (Vicomte Olivier de).

L'élection de d'Elbée (Extrait de *d'Elbée generalissime*). Vannes, Lafolye, 1893, 24 p. — *Le siège de Nan-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tes (Extrait du même ouvr.) Vannes, Lafolye, 1893, 17 p. — *Pro Gallia. Les héros de Corneille*, drame en 1 acte et en vers. Paris, L. Sauvaitre, 1893, in-12, 18 p.

Grandeffe (Comte de).

Blanchette. Paris, Chaix, 1893, in-12, 250 p.

Granges de Surgères (Marquis de).

Artistes français des XVIIe *et* XVIIIe *siècles* (*1681-1787*). *Extraits des comptes des États de Bretagne, revus et annotés*. Paris, Charavay, 1893, in-8, IV-246 p. — *Histoire Nobiliaire* : *2,500 actes de l'état civil, ou notariés, concernant les familles de l'anc. France* (XVe XVIIIe *siècle*), *reproduits ou analysés*. En souscription, 7 fr. 50. Voyez ci-dessus, page 247.

Guerlin (Robert).

Les serviteurs d'autrefois. Amiens, 1893, in-8, 24 p. Avec autant d'esprit que d'érudition, l'auteur s'élève contre la « légende » qui fait de tous les serviteurs d'autrefois de petits saints, au grand dam des serviteurs d'à présent. Dans tous les temps, il y en a eu de mauvais et de bons, et il le démontre avec force preuves à l'appui. Notre hon. collègue conclut que, pour faire cesser l'antagonisme entre maître et domestique, le premier doit être pour le second « le *Père de famille* dont parlent Sénèque... et l'Évangile. »

Guignard de Butteville (Ludovic).

Généalogie des Guignard. Blois, 1892,in-4°, 259 p.

Guillaume (le Chanoine Paul).

Bulletin de la Société d'étude des Hautes-Alpes. Gap, 12e année, 1893, in-8, 500 p.

Hiort-Lorenzen (H.-R.)

Danmarks adel aarbog. Copenhague, 1894, in-16,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

500 p. Cet excellent Annuaire de la Noblesse de Danemark est enrichi de nombr. planches de sceaux, portraits, blasons en chromo.

HUET (Paul).

Voyez-ci après à TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.)

HUGUENOT (l'Abbé Victor).

Voyez ci-dessus, page 262.

ILLE (Charles de GANTELMI d')

Éloge de M. Léon de Garidel. Discours de réception à l'Académie d'Aix (5 mai 1891), suivi de la *Réponse* de M. le Conseiller Soubrat, V.-Président de l'Académie. Aix, 1891, in-8, 58 p. — Panégyrique très littéraire du regretté Doyen de l'Acad. d'Aix, « juste et complet hommage, dit M. Soubrat, à la mémoire d'un homme de vieille race qui unissait à de grandes qualités morales un esprit des plus distingués. »

LAGIER (l'Abbé A.)

La révolution dans les Terres-froides, ou les cantons de Virieu et de Châbons de 1787 à nos jours, d'après des documents officiels et inédits. Valence, J. Céas, 1892, in-8, 148 p. — Un livre, un vrai livre, à lire et à méditer ! Mais qui lit, et surtout qui médite, de nos jours ? Le temps manque, et la volonté. Combien d'illusions tenaces, de préjugés, d'erreurs se dissiperaient à la lecture de ce réquisitoire documenté contre la monstrueuse duperie que fut, il y a cent ans, la tragi-comédie révolutionnaire !

Le Trièves et son passé. Valence, J. Céas, 1892, in-8, 212 p. — Heureux, a-t-on dit, les peuples qui n'ont pas d'histoire ! Heureux, dirons-nous, les pays qui ont un historien tel que notre savant collègue ! Le passé du Trièves était enseveli sous la poussière de l'oubli ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de patientes recherches ont permis à M. l'Abbé Lagier de l'exhumer. Il nous montre d'abord les *Triévires*, tribu des Voconces qui donne son nom au pays; il peint le caractère et les coutumes des habitants primitifs. Le chapitre II, *La féodalité dans le Trièves*, est particulièrement érudit; de même le chapitre III, *Aperçu historique sur les terres seigneuriales et leurs possesseurs*, dans lequel apparaissent les plus vieilles races dauphinoises, Albon, Bérenger, Sassenage, Alleman, Monteynard, etc. La période des guerres de religion est aussi très étudiée et très instructive.

Lanéry d'Arc (P.).

Éloge de M. Alfred Jourdan, président de l'Académie d'Aix, correspondant de l'Institut, doyen de la faculté de droit d'Aix. Aix, 17 janv. 1893, in-8, 27 p. — Éloge remarquable d'un savant de qui la science était profonde, romaniste distingué, économiste éminent, esprit supérieur, homme de bien, *vir bonus*, dont les talents et la réputation furent une gloire pour l'Académie d'Aix.

Lapeyrouse (Comte de).

Origines des Rochon de Lapeyrouse. Aix, J, Nicot, 1893, in-8, 15 p.

Laverny (Anatole).

Généalogie biographique : Les La Charlonnie, leurs all. et leur descendance. (*Limousin, Angoumois, Saintonge*), 1489-1892. La Rochelle, M. Texier, 1892, gr. in-8, 344 p., blasons, et, à part, sur toile, un beau tableau généalogique.

Lecler (l'Abbé A.).

Monogr. de la commune de Thouron. Limoges, Du-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

courtieux, 1892, in-8, 43 p. 2 pl. — Savante et très complète monographie d'une commune de la Haute-Vienne, où sont étudiés son antique église, son château, son bourg et ses villages. La seigneurie de Thouron a successivement appartenu, depuis le XIIIe siècle, aux La Celle-Bonnefon, Faulcon, du Breuil, de Fontréaulx, Dupeyrat, Eudel, la Guéronnière. En 1439, Charles VII vint dîner au château de Thouron, accompagné des ducs de Bourbon et d'Anjou, des comtes de la Marche et de Vendôme, et autres seigneurs. En 1633 et 1658, le château fut le théâtre de drames extraordinaires, dont le récit ajoute encore à l'intérêt de cette œuvre essentiellement érudite, que termine le testament de J. Faulcon, chevalier, seigneur de Thouron (28 mars 1475).

Le Clert (Louis).

Archéologie départementale, année 1892 : Lecture faite à la Soc. acad. de l'Aube. Troyes, 1893, in-8, 26 p.

Ledru (l'Abbé Ambroise).

L'Union hist. et litt. du Maine. Le Mans, Leguicheux, 1893, in-8. Recueil mensuel dirigé par notre hon. collègue, M. l'abbé Ern.-L. Dubois et M. l'Abbé Henri Bruneau. Abonnement, 10 fr. par an.

Le Mire (Noël).

A la mémoire de Gabriel-Louis de Saint-Victor. Lyon, X. Jevain, 1893 in-8, 12 p. Belle esquisse biographique d'un fidèle serviteur de toutes les nobles causes, type du Français d'autrefois, tout pétri de foi et d'honneur.

Longuemare (Paul de).

Revue catholique de Normandie, 3e année, 1893,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

in-8. Evreux, Imprimerie de l'Eure ; semi-mens., 10 fr. par an.

Lurion (Roger de).

Nobiliaire de Franche-Comté. Nouvelle édition, Besançon, Jacquin, 1894, gr. in-8 raisin.

Millien (Achille).

Parnasse Espagnol du XIXe *siècle.* En préparation. — *La Terre natale,* recueil de poésies. En préparation. — *Les Chants oraux du peuple Russe.* Paris, H. Champion, 1893, in-12.

Mini (l'Abbé Don Giovanni).

Cenni biografici del cav. Filippo Pasini, Ferrarese, desunti dagli scritti dell' Abbate Don G. Mini, Ferrare, 1893, in-8, 13 p. Excellente biographie d'un noble Ferrarais, né en 1793, et dont la vertueuse vie se partagea entre l'amour de la famille et le culte passionné de l'art. Heureux qui peut avoir une si enviable existence et mériter un si bel éloge !

Molènes (Emile de).

L'Espagne du 4e centenaire de la découverte du Nouveau-Monde : Exposition hist. de Madrid, 1892-93. Paris, May et Motteroz, 1894, gr. in-8, 340 p. Prix, 7 fr. 50. — Voyez ci-dessus à Barghon de Fort-Rion (Baron de).

Montagnac (Baron de).

L'Ordonnance des Chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (Malte). Paris, E. Plon, 1893, in-4, 124 p. 31 pl. Investi de la charge éminente de Délégué du Grand-Magistère en France, notre hon. collègue, mieux que personne, avait qualité pour écrire et publier cette « description de l'uniforme et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des insignes de chaque grade », qui dorénavant fera loi. L'ouvrage, imprimé avec luxe, est orné de nombreuses gravures à pleine page ou dans le texte. En tête, un beau portrait (eau forte) de S. A. Em. le Prince Ceschi de Santa-Croce, 74e Grand-Maître.

Mossot (Emile).

La Cloche littér. et artistique (organe mensuel de l'Académie Lamartine). Bureaux, Menou, p. Varzy, Nièvre, 6 fr. par an. — Le sonnet de M. E. Mossot que nous donnons ci-dessus (p. 124) est emprunté de cette charmante revue, toute pleine de beaux vers, de pages très littéraires, et aussi d'études biographiques. Le n° de novembre 1893 en a donné une très remarquée, sur le Président du C. H. de France, œuvre du distingué directeur de *La Cloche*. — Cette excellente Revue se recommande à tous ceux qui ont conservé le culte de la saine littérature et qui veulent encourager les talents naissants. *Pour Dieu, pour la France*, telle est la devise de cette charmante publication. On s'abonne en envoyant un mandat poste de six francs au rédacteur en chef M. Emile Mossot, à Varzy (Nièvre).

Oberkampff de Dabrun

Bouquet et son château. Alais, J. Martin, 1892, in-8, 7 p., 2 pl. Brève et érudite notice historique d'un château des Cévennes dont la construction remontait au XIIe siècle, et dont les ruines datent de la fin du XIVe. Il fut possédé originellement par un lignage de son nom ; les comtes et les évêques d'Uzès, les Bermond du Caylar, les Sabran, eurent anciennement des droits à Bouquet, aujourd'hui petite commune du canton de Saint-Ambroix (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Padula (Antonio).

Au Vénézuéla : Le général J. Crespo, prés. de la république ; le gén. J.-R. Muñez, secr. général de la présidence ; Mme J. Parejo de Crespo ; le docteur J. Pietri, ministre des finances. Notes biogr. Rome, impr. elzévirienne, 1893, in-8, 47 p. Portraits. — Biographies consciencieuses de hautes personnalités vénézuéliennes.

Pagart d'Hermansart (Emile).

Le dernier Président lieutenant-général de la sénéchaussée du Boulonnais, 1770 à 1790. Boulogne-s-Mer, 1885, in-8, 12 p. — *Les lieutenants-généraux au bailliage d'Ardres, 1568-1790.* Saint-Omer, 1885, in-8, 21 p.

Les Maisons d'éducation d'Ecouen et de Saint-Denis et les vassaux de Coppenbrugge en 1811. Paris, 1885. (A été publié dans la *Revue des études historiques* en 1885). — *Un Magistrat municipal à Saint-Omer en 1790.* Paris, 1886. (Extrait de la *Revue de la Révolution*). — *Hospices de Blessy et de Liettes dans l'ancien bailliage d'Aire-sur-la-Lys.* Saint-Omer, 1886, in-8, 6 p. — *La Maison de Laurétan issue des Lorédan de Venise, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Artois.* Saint-Omer, D'Homont, 1886, in-8, 81 p. 1 planche armoirie. — *Les Cygnes de Saint-Omer. Fiefs et Hommages. La Garenne du Roi, 1887,* in-8, 21 p. (Journal de la Société héraldique italienne, fév. 1887). — *Documents inédits sur l'Artois réservé. 1887,* in-8, 15 p. (Fait suite à l'*Artois réservé, son Conseil, etc.*). — *Le Siège de Saint-Omer en 1677. Réunion de l'Artois réservé à la France.* Saint-Omer, 1888, in-8, 98 p.

Le siège de Valenciennes en 1656. (Extrait des Archives du dépôt de la Guerre). *T. XI de la Revue de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Soc. des sciences et des arts de l'arr. de Valenciennes 1888, 4 p.

L'Original de la Capitulation civile de Saint-Omer en 1677 et les Archives municipales. Saint-Omer, 1890, in-8. 6 p.

Saint Antoine ermite, patron des Corroyeurs, honoré dans l'église du Saint-Sépulcre, à Saint-Omer. Saint-Omer, 1891, in-8, 2 p. — *Notice sur la vie et les travaux de M. Louis Deschamps de Pas, membre correspondant de l'Institut.* Saint-Omer, 1891, gr. in-8, 63 p. — *Le Paratonnerre de Saint-Omer en 1780.* — *Le testament de M. de Vissery.* — *La revanche des Echevins.* Saint-Omer, 1891, in-8, 16 p. — *Mesurage des terrains occupés par les églises et couvents de la ville de Saint-Omer et de ses faubourgs, 21 mars 1569.* Saint-Omer, 1892, in-8, 8 p. — *Inventaire des Reliquaires, Joyaulx et Ornements de la Chapelle de Notre-Dame des Miracles, à Saint-Omer, en 1559.* (Bulletin archéol. du Comité des travaux hist. et scient. du Ministère de l'Instr. publique, 1891). — *Les Conseillers pensionnaires de la ville de Saint-Omer avec la description de leurs sceaux et armoiries, 1317 à 1764.* Saint-Omer 1892, in-8, 58 p. — *Le Maître des hautes œuvres ou Bourreau à Saint-Omer.* Saint-Omer, D'Homont, 1892, in-8, 29 p. — *Certificat d'accomplissement de pèlerinage pour homicide en* 1333. (Bulletin hist. et philologique du Comité des Travaux hist. et scient. 1892).

Pellot (Paul).

Thomas-Eugène de Watteville, marquis de Conflans. Dans notre Ann. de 1893.

Pettenegg (Comte Gaston de).

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *Adler* ». Vienne (Autriche), 1893, in-4°, 184 p. 5 pl. dont une en couleurs, nombr. illustr. dans le texte, blasons, sceaux, vues, portraits, etc.

Poli (Vicomte Oscar de).

Les Colomb au service de France. Dans notre annuaire de 1893 ; tir. à part, in-8, 71 p. — *Les Armoiries de Ronsard.* Dans notre Ann. de 1893; tir. à part, in-8, 36 p. — *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 6e année, 1893, in-18, LX-330 p. — *Bulletin de l'Association de Secours Mutuels des Chevaliers Pontificaux*, 3e année, 1893, in-8. — *Nobiliaire des Croisades : Maison de Jaucourt. Maison d'Orléans de Rère. Maison de la Noüe.* Dans la *Revue de la Terre-Sainte.* — *Inventaire des titres de la Maison de Billy.* Paris, 1894, gr. in-18, XLVIII-302 p. et 6 planches (blasons, portraits, sceaux). — 4e *Centenaire de la découv. de l'Amérique. Comité des Français décorés d'Ordres Espagnols.* Paris, 1893, gr. in-8, 24 p. Compte-rendu de l'œuvre du Comité, que présida notre très hon. Président; en voici les dernières lignes : « Seule, à l'occasion des solennités du 4me Centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, seule la France aura eu la pensée d'honorer, en même temps que la noble Espagne, la grande Souveraine qui fait revivre sur le trône les vertus d'Isabelle la Catholique. D'autres l'ont constaté sans surprise ; nous ne le constatons pas sans fierté. »

Portal (Chevalier Emmanuel).

Armorial des Communes de la Sicile. En préparation. — *La littérature Roumaine, essai bibliogr.* Paris, H. Champion, 1893, in-8, 23 p. Tiré à 100 ex. — *Cronologia Siculo-Spagnola.* Bari, 1893, gr. in-8, à 2 col.,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

15 p. blasons dans le texte. Très précieux armorial et devisaire des familles siciliennes d'origine espagnole, au nombre de plus de 200, et parmi lesquelles nous notons les suivantes: Aprile, Agon, Amato, Cardona, Castellet, Moncada, Peralta, Orioles, Querault, Andrea, Borgia, Avila, Casanova, Santa-Colomba, Bazan, Belloc, Monroy, Rossel, Salazar, Arces, etc. Ce docte travail est extrait du *Giornale Araldico*, et dédié « à l'illustre baron Manno, insigne héraldiste, commissaire royal près la Consulte Héraldique », Président d'honneur du C. H. de France.

La letteratura provenzale moderna. Palerme, Pedone-Lauriel, 1893, in-12, 439 p. Etude très complète sur les origines de la langue d'oc et ses attenances philologiques, la littérature provençale du moyen-âge à nos jours, les origines et la constitution du Félibrige, ses poètes et ses poètesses ; — terminée par un florilège de leurs plus belles poésies. Nous y remarquons des noms chers au C. H. de France : Léon de Berluc-Pérussis, Ph. Tamizey de Larroque, Jules de Terris, Louis de Sarran d'Allard, Ch. d'Ille, A. de Margon, A. de Martonne, L. Réveillé de Beauregard, E. de Crozet, A. de Rochas, P. Lanéry d'Arc, F. de Baroncelli, etc.

Puisieux (A. de).

La Comtesse de Miremont, née d'Aubourg de la Bauve. Amiens, 1892, in-8, 20 p. (Extr. du Bull. de la Soc. des Ant. de *Picardie.*)

Réveillé de Beauregard.

Promenades dans la ville de Tarascon et dans les environs, suivies de Notice hist. et statist. sur Beaucaire Aix, J. Nicot, 1893, in-8, 216 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Révérend du Mesnil (Vicomte E.)

L'Ancien Forez, revue nouvelle historique et archéologique, 12e année. Articles de fond intéressants et variés, pleins d'érudition : gr. in 8° de 192 p. 12 fr. par an. *Le Capitaine Poncenat et sa famille d'après les documents authentiques*, gr. in-8° de 53 pages avec une vue du château de Poncenat en 1857. Ce travail, fait avec le plus grand soin, fait connaître une noble maison, dont la filiation était inconnue jusqu'ici, et retrace la *vie militaire* d'un illustre Capitaine Huguenot, que ne citent pas les grands Dictionnaires historiques. Dans le volumineux ouvrage d'Achille Allier, l'*Ancien Bourbonnais*, il est dit seulement « avoir pris une part très active dans *les guerres de religion* sous les ordres du baron des Adrets. » L'histoire des guerres religieuses du xvie siècle est encore si peu connue qu'on doit savoir gré à M. le Vicomte du Mesnil de ce précieux travail historique et généalogique sur François de Boucé, seigneur de Poncenat, dont le nom a été défiguré le plus souvent, ce qui explique l'ignorance où l'on était jusqu'à ce jour de sa famille et de sa vie.

Rochas (Albert de).

L'Envoûtement. Documents historiques et expérimentaux. Paris, Chamuel, 1893, in-12, 30 p.

Romanet (Vicomte de).

Documents sur la province du Perche. 12e 15e fasc. Mortagne, Pichard-Haye, 1893, in-8. Abonnement, 10 fr. par an ; étranger, 12 fr. (En collab. avec M. H. Tournoüer.)

Roure (Baron du).

Revue historique de Province : Bulletin mensuel de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

docum. orig. pour servir à l'hist. de Provence. 2e année, Marseille, Libr. Marseillaise, rue Paradis, 34 ; abonn., 20 fr. pour 12 numéros. Nous avons à cœur de recommander de nouveau et très vivement aux érudits ce savant recueil dans lequel abondent les documents inédits du plus haut intérêt.

Saint-Saud (Comte de).

Voyez ci-après à Tamizey de Larroque (Ph).

Sarran d'Allard (Louis de).

Le 4e Centenaire de la découverte de l'Amérique, dans les Cévennes. Anduze, 1893, in-8, 40 p. — Compte rendu très remarquable des travaux du Comité Cévenol institué à l'occasion du 4e centenaire, et que présidait notre distingué collègue. Les rapports historiques entre l'Espagne et la région Cévenole sont étudiés avec une érudition qui sait se faire agréable.

Un beau sonnet provençal, dédié par M. de Sarran à S. M. la Reine Régente d'Espagne, couronne son œuvre, car il est de ces privilégiés qui cumulent la virile prose et la douce poésie.

Schlemmer (Chevalier Charles de).

Usi e costumi Persiani — Au bout du Bosphore : Mots arabes et persans dans la langue turque. Onzetlen szerclem (en hongrois). — *Konstántinápolyi szokasoc* (en hongrois). — Notre hon. collègue, littérateur, philologue et polyglotte distingué, est le président fondateur du Cercle Français de Fiume, qui, sur sa proposition, a élu par acclamation pour Protecteur M. le Comte Louis Batthiany, gouverneur royal de Fiume, gendre du feu comte Jules Andrassy, le célèbre homme d'état hongrois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Tamizey de Larroque (Philippe).

Deux livres de raison de l'Agenois, suivis d'extraits d'autres registres domestiques et d'une liste des livres de raison publiés ou inédits. Paris, A. Picard, 1893, gr. in. 8, XIII-206 p. — *Lettres inéd. de Bertrand de Vignoles.* Niort, 1893, in-8, 10 p. — *Lettres inéd. de Ramond, strasbourgeois, surnommé le Peintre des Pyrénées.* Toulouse, Éd. Privat, 1893, 36 p. — *Un Languedocien oublié : l'abbé de Croisilles.* Toulouse, 1893, in-8, 27 p. — *Pour Peiresc, s. v. p.* Paris, 1893, gr. in-8, 8 p. — *Un notaire d'autrefois : Me Baboulène (de Beauville).* Agen, Lamy, 1893, in-8, VI-24 p. — *Le bien ducal, Poème de la fin du XVe siècle, par J. Guilloche, publié pour la prem. fois.* Bordeaux, G. Gounouilhou, 1893, in-8, 8, 48 p., 2 pl. en couleur. — *Livre-Journal de P. de Bessot (1609-52), suivi de la Généal. de la famille de Bessot.* Paris, Picard, in-8, IV-152 p. En collab. avec MM. Paul Huet et le comte de Saint-Saud. — *Adolphe Magen (1818-93).* Agen, Lamy, 1894, in-4, 24 p.

Tarade-Ménardeau (Comte de).

Aux Marins Russes : Salut de bienvenue à leur arrivée à Paris. Paris, octobre 1893. de beaux vers, vibrants d'enthousiasme.

Tardieu (Ambroise).

Histoire généalogique des Tardieu. Herment, chez l'auteur, 1893, in-4°, XVI-274 p. Nombr. illustrations, blasons, portraits, vues, etc. Index onom.

Sources du Nobiliaire de l'Auvergne. Dans notre Ann. de 1893. — *Vie de Charles Tardieu (1810-89).* 2e éd. Mâcon, Protat, 1893, in-12 carré, 24 p. portraits. — *Grand Livre d'or illustré de la Creuse.* Toutes les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

familles nobles ou d'antique bourgeoisie de la Haute-Marche y trouveront d'uniques et précieux documents d'une grande valeur aussi pour les érudits. En souscription chez l'auteur, à Herment (Puy-de-Dôme), 15 francs ; édition de luxe, 30 fr.

Hist. de l'abbaye royale de l'Eclache, in-folio, planches (*Manuscrit*). A obtenu la grande médaille d'or de l'Académie de Clermont-Ferrand, en 1862. *Hist. généalogique de la maison de Bosredon*, grand in-4°, 426 p. blasons, châteaux, sceaux, etc., 1863. *Hist. de la ville et de la baronnie d'Herment*, grand in-4°, 248 p. plans, sceaux, blasons, etc., 1866. *Hist. de la ville de Clermont-Ferrand* depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 2 vol. grand in-4°, nombreuses planches, 1871-1872. *Hist. de la ville de Montferrand et du bourg de Chamalières*, grand in-4°, blasons, portraits, sceaux, maisons anciennes, 1875. *Hist. de l'administr. municipale à Clermont-Ferrand*, de 1849 à 1869, in-4°, 1875. *Grand Dictionnaire hist. du dép. du Puy-de-Dôme*, grand in-4°, portraits, plans, blasons en couleur, châteaux, carte, etc., 1876. *Grand Dict. biogr. du dép. du Puy-de-Dôme*, grand in-4°, 160 beaux portraits lithogr. 1877. — *La ville gallo-romaine de Beauclair*, commune de Voingt, près d'Herment (Puy-de-Dôme), fouilles et découvertes, grand in-4°, planches en couleur, 1882. *Notice biogr. sur G.-M. Chabrol*, jurisconsulte, in-8, portrait, 1882. *Curiosites de voyages. De Limoges à Clermont et à Thiers*, en 1631. (Extrait et traduction de l'itinéraire d'Abraham Golnitz), in-8°, 1882. *Pontgibaud en Auvergne* (la ville, le château, le comté, les mines), in-8°, 1882. *Notice sur la clef de Saint-Hubert d'Aurières* (Puy-de-Dôme), in-8°. *Généal. de la maison de Plantadis*, in-4°, blasons en couleur, 1882. *Montrognon*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(le château, les seigneurs), in-8°, 1883. *Les Thermes gallo-romains de Royat* (Puy-de-Dôme), Rome, 1883, in-8°. *Le Mont-Dore et la Bourboule*, in-12, photogravures, 1884. *Trois mois à Venise*, 1884, in-8°. *Dictionnaire des anc. familles de l'Auvergne*, in-4°, blasons en couleurs, 1884. — *Voyage en Autriche et en Hongrie* (avec illustrations), 1884, in-8°. — *Dictionnaire iconogr. des Parisiens*, in-8°, à 2 colonnes, portraits, 1885. — *Voyage archéolog. en Italie et en Tunisie en 1881*, in-4° gravures, 1885. — *Voyage artistique en Espagne*, avec 14 photogravures, in-4°, 1885. — *Hist. abrégée et populaire de la ville d'Herment*, 1885, in-16. — *L'Auvergne* (Puy-de-Dôme), *Guide complet*, illustré, in-16, avec 200 gravures. — *L'Auvergne illustrée*, 1886-1888, in-4° (450 gravures). — *A travers l'Europe et l'Afrique*, in-4°, 1888, gravures. — *Hist. illustrée des villes d'Auzances et de Crocq*, in-16, 1888. — *De Paris au Sahara* (par Alger, Constantine, Batna). Guide archéol. in-12, 1890. — *Hist. illustrée de la ville et du canton de Saint-Gervais d'Auvergne*, in-16, 1892, nombreuses gravures. — *Histoire généal. de la maison de la Roche du Ronzet*, in-4°, blasons, 1892.

Tausin (Henri).

Premier supplément au « Dictionn. des Devises hist. et héraldiques », avec une Table alphab. des noms de famille. Préface d'Alcide Georgel. In-8, 350 p. En souscription, chez l'auteur, r. de Tunis, 3, à Saint-Quentin (Aisne). Prix : 5 fr. Nous recommandons vivement cette publication. Pour recevoir les 2 vol. parus en 1878, envoyer à M. H. Tausin un mandat-poste de 10 fr.

Tesson (Alfred de).

La justice au temps passé : Les juges emprisonnés.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Avranches, J. Durand, 1893, in-8, 12 p. — On nous dit bien que les privilèges ont été abolis et que nous jouissons des bienfaits de l'égalité. Tarare ! Les juges peuvent aujourd'hui commettre impunément les erreurs les plus graves, l'innocent condamné, ruiné, flétri par eux, est sans recours contre eux. Il n'en était pas de même autrefois, et notre savant collègue le prouve par un document de 1642, qui nous montre J. de Tesson, écuyer, avocat du Roi au bailliage de Mortain, poursuivi et emprisonné injustement à propos d'une sentence parfaitement juste et régulière.

Travers (Emile).

Les Expositions rétrospectives de Londres. Caen, Delesques, 1893, in-8. — L'auteur passe en revue, avec son érudition si sûre, les principaux des précieux objets exposés par l'Institut Royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande. Il décrit incidemment les armoiries de plusieurs villes et corporations du Royaume-uni. Son œuvre, aussi intéressante qu'instructive, fait corps avec celle de M. le comte de Marsy, l'éminent Directeur de la Société Française d'Archéologie : *Les Congrès archéologiques d'Abbeville et de Londres en 1893.*

Urdaneta (Amenodoro).

Leone xiii. *Nuove ed altissime considerazioni Sull' eccelso nostro Pontefice.* Rome, 1893, pet. in-8, 24 p. Panégyrique éloquent de la Papauté, et plus spécialement du pontificat de S. S. Léon xiii. — *El hombre Dios. Ofrenda a S. S. Leon* xiii. Rome, 1892, pet. in-8, 118 p. Œuvre très remarquable d'apologétique et de philosophie chrétiennes.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VAULOGER DE BEAUPRÉ (René de).

Petits-neveux de Jeanne d'Arc : Famille de Vauloger de Beaupré. Bergerac, 1893, in-8, 8 p. (Extr. du *Bulletin Héraldique*). — L'auteur, revendiquant avec une fierté légitime une périllustre parenté, établit que sa race, par un honneur absolument exceptionnel, ne compte pas moins de sept alliances avec des petits-neveux ou petites-nièces de la sainte libératrice.

VAUTHELERET (Baron M. de).

Étude sur les souterrains naturels et artificiels, anciens et modernes. Paris, 1893, in-8, 24 p. Savante étude, éminemment intéressante, pleine de faits curieux, et dans laquelle l'auteur passe en revue les grottes et cavernes qui creusent l'écorce terrestre, œuvre de la nature ou de l'homme, depuis les antiques grottes volcaniques et les cavernes des Troglodytes jusques aux catacombes et aux modernes tunnels. — *Le langage des pierres précieuses* (Sous le pseudon. de V. de Suiram. Paris, 1893, in-8, 27 p. L'auteur prouve ici que le savant, en lui, est doublé d'un lettré délicat et plein d'esprit. On n'a rien écrit de plus charmant, ni de plus complet, sur les pierres précieuses, « ces fleurs inanimées ». — *Le Génie* (*Mines, chemins de fer, canaux*), paraissant le jeudi. Paris, 7, rue de Provence ; 10 fr. par an ; étranger, 12 fr.

VILLARET (Amicie de).

Campagnes des Anglais dans l'Orléanais, la Beauce Chartraine et Gâtinais (1421-28). L'armée sous Warwich et Suffolk au siège de Montargis. — Campagnes de Jeanne d'Arc sur la Loire postérieures au siège d'Orléans. Orléans, H. Herluison, rue Jeanne d'Arc, 17 ; 1893, in-8, V-168 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Villers (Comte H. G. C. de).

La Sainte alliance. Paris, H. Jouve, 1893, in-8, 64 p. — Protestation éloquente contre la doctrine que « la force prime le droit » ; étude approfondie des moyens propres à recouvrer l'Alsace-Lorraine ; œuvre de patriote et de bon Français, très digne du caractère et du talent de notre hon. collègue.

Vorsterman van Oyen (A.-A).

Jarrboek van den Nederlandschen adel. 5e année, 1893. Oisterwijk, pet. in-8,, VIII-556 p. Portrait, et blasons en chromo. — *Algemen Nederlandsch Familieblad.* 10e année, 1893, in-4. Publication généalogique très soignée comme fond et comme forme, et enrichie de blasons en pleine page. Paraît tous les mois, à Oisterwijk (Brabant septentrional). Abonn., 20 fr.

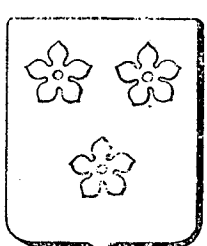

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -



TABLE DES MATIÈRES

Etat des Membres du Conseil Héraldique de France au 15 février 1894 . . . . . I-LXII

Sources du Nobiliaire de l'Artois, par le Baron Cavrois 1

Samuel de Champlain, Notes et Documents, par le Vicomte Oscar de Poli 31

Sources du Nobiliaire de Champagne, par le Comte Albert de Mauroy 56

Léonce de Brotonne : Les Bonaparte et leurs alliances, par le Comte Colonna de Cesari Rocca 88

Les du Lys Normands, par Henry Le Court 94

Sources du Nobiliaire du Limousin et de la Marche, par A. Lecler 100

Poésies : . . . . . .

Aux Jeunes hommes, par le Comte Achille du Clésieux 117

La Mort de Salomé, Légende chrétienne, par le Vicomte de Colleville. 119

La Colonne de Torfou (19 sept. 1793), par le Vicomte Olivier de Gourcuff 120

Matri dolorosæ, par le Vicomte Oscar de Poli . . . 121

Tombés du nid, par le Vicomte A. de Margon . . . 121

Lacrymæ, par Achille Millien 123

L'Enterrement, par Emile Mossot 124

Le Blason, par L. de Sarran d'Allard 125

A Jeanne d'Arc, par le Comte de Tarade-Ménardeau . 126

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'Art, par Emile Travers 128
L'Orphelin de la guerre, par G. de Villiers de l'Isle-Adam. 129
Le soir au bord de la mer, par le Comte de Visien . . 131
La Maison de Vauban, par Achille Millien 132
Documents sur l'ancien Ordre de Malte, par Paul de Faucher 133
Sources du Nobiliaire de l'Angoumois, par Joseph Mallat 150
Les héros du Mont Saint-Michel, par A. Desplans. . . 160
L'*Ex-Libris* de la Comtesse de Fuligny de Damas, par le Comte de Burey. 168
Notes sur la famille de Saint Vincent de Paul, par Gaston Bernos 173
Vieilles Chevaleries : Les Ordres de l'Épée, par le Vicomte Oscar de Poli 182
Chronique 222
Bibliographie 312

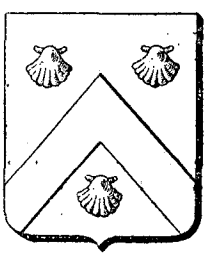

Imprimerie DESTENAY, Bussière frères, Saint-Amand (Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

HUITIÈME ANNÉE



PARIS

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

45, Rue des Acacias, 45

1895

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1896 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 31 août.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1895 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le Président.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*



Copyright - Les éditions d'Anaya - Lyon 2007

1895 JANVIER

Les jours cr. de 1 h 4 m.

1	M	CIRCONCISION	
2	M	s. Basile	
3	J	s^{e} Geneviève	
4	V	s. Eugène	PQ
5	S	s^{e} Amélie	
6	D	ÉPIPHANIE	
7	L	s^{e} Mélanie	
8	M	s. Lucien	
9	M	s. Marcellin	
10	J	s. Guillaume	
11	V	s. Théodose	PL
12	S	s. Alfred	
13	D	*Bapt. de N.-S.*	
14	L	s. Hilaire	
15	M	s. Maur	
16	M	s. Marcel,	
17	J	s. Antoine	
18	V	s^{e} Prisca	DQ
19	S	s. Sulpice	
20	D	s. Sébastien	
21	L	s^{e} Agnès	
22	M	s. Vincent	
23	M	s. Raymond	
24	J	s. Bertrand	
25	V	Conv. s. Paul	
26	S	s^{e} Victorine	NL
27	D	s. Julien	
28	L	s. Charlemagne	
29	M	s. Fr. de Sales	
30	M	s^{e} Bathilde	
31	J	s^{e} Marcelle	

FÉVRIER

Les jours cr. de 1 h. 32 m.

1	V	s. Ignace	
2	S	PURIFICATION	
3	D	s. Blaise	PQ
4	L	s. Gilbert	
5	M	s^{e} Agathe	
6	M	s. Amand	
7	J	s. Maximin, év.	
8	V	s. Honoré	
9	S	s^{e} Apolline	PL
10	D	*Septuagésime*	
11	L	s. Adolphe	
12	M	s^{e} Eulalie	
13	M	s. Gilbert	
14	J	s. Valentin	
15	V	s. Faustin	
16	S	s^{e} Julienne	
17	D	*Sexagésime*	DQ
18	L	s. Siméon	
19	M	s. Conrad	
20	M	s. Sylvain	
21	J	s. Pépin	
22	V	s^{e} Isabelle	
23	S	s. Lazare	
24	D	*Quinquagésime*	
25	L	s. Césaire	NL
26	M	s. Fortuné	
27	M	CENDRES	
28	J	s. Romain	

N. d'or 15, Epacte IV
I. rom. 8, L. D. — F.

MARS

Les jours cr. de 1 h. 48 m.

1	V	s. Roger	
2	S	s. Nestor	
3	D	*Quadragésime*	PQ
4	L	s. Casimir	
5	M	s. Adrien	
6	M	*IV Temps*	
7	J	s. Thomas d'Aquin	
8	V	s. Jean-de-Dieu	
9	S	s^{e} Françoise	
10	D	*Reminiscere*	PL
11	L	s. Firmin	
12	M	s. Pol, évêque	
13	M	s^{e} Euphrasie	
14	J	s^{e} Mathilde	
15	V	s. Zacharie	
16	S	s^{e} Colombe	
17	D	s. Patrice	
18	L	s. Alexandre	DQ
19	M	s. Joseph	
20	M	s. Joachim	
21	J	s. Benoît	
22	V	s Octave	
23	S	s. Victorin	
24	D	s. Gabriel	
25	L	ANNONCIATION	NL
26	M	s. Emmanuel	
27	M	s^{e} Lydie	
28	J	s. Gontran	
29	V	s. Benjamin	
30	S	s. Amédée	
31	D	PASSION	

AVRIL

Les jours cr. de 1 h 38 m.

1	L	s Hugues	PQ
2	M	s. Franç. de Paule	
3	M	s. Richard	
4	J	s. Ambro se	
5	V	s. Albert	
6	S	s. Célestin	
7	D	RAMEAUX	
8	L	s^{e} Albertine	PL
9	M	s^{e} Marie Egypt.	
10	M	s. Macaire	
11	J	s. Léon, Pape	
12	V	*Vend.-Saint*	
13	S	s^{e} Ida	
14	D	**Pâques**	
15	L	s. Paterne	
16	M	s. Fructueux.	DQ
17	M	s. Robert	
18	J	s. Parfait	
19	V	s. Wernher	
20	S	s. Gaspard	
21	D	s. Anselme	
22	L	s. Théodore	
23	M	s. Georges	
24	M	s. Maurice	NL
25	J	s. Marc, év.	
26	V	s^{e} Espérance	
27	S	s. Anastase	
28	D	s. Vital, m.	
29	L	s. Aimé	
30	M	s. Maxime	DQ

Printemps, 20 *Mars*

MAI

Les jours cr. de 1 h. 17 m.

1	M	ss. Philippe, Jacq.	
2	J	s. Athanase	
3	V	s. Alexandre	
4	S	s^{e} Antoinette	
5	D	s. Pie, Pape	
6	L	s. Jean P.-L.	
7	M	s. Stanislas	
8	M	s. Désiré	PL
9	J	s. Grégoire	
10	V	s^{e} Solange	
11	S	s. Cyrille	
12	D	s. Achille	
13	L	s. Servais	
14	M	s. Boniface	
15	M	s. André	
16	J	s. Honoré	DQ
17	V	s. Adrien	
18	S	s. Claude	
19	D	s. Yves	
20	L	*Rogations*	
21	M	s. Constantin	
22	M	s^{e} Julie	
23	J	**Ascension**	NL
24	V	s. Gaston	
25	S	s. Urbain	
26	D	s. Philippe de Néri	
27	L	s. Jules	
28	M	s. Germain	
29	M	s. Maximin	
30	J	s. Ferdinand	PQ
31	V	s^{e} Pétronille	

JUIN

Les jours cr. de 13 m.

1	S	s. Pamphile *v. j.*	
2	D	**Pentecôte**	
3	L	s^{e} Clotilde	
4	M	s^{e} Emma	
5	M	*IV Temps*	
6	J	s. Norbert	
7	V	s. Prime	PL
8	S	s. Médard	
9	D	TRINITÉ	
10	L	s^{e} Marguerite	
11	M	s. Barnabé	
12	M	s. Guy	
13	J	FÊTE-DIEU	
14	V	s. Valère	
15	S	s^{e} Germaine	DQ
16	D	s. Bertrand	
17	L	s. Manuel	
18	M	s. Emile	
19	M	s. Gervais	
20	J	s. Sylvère, Été	
21	V	s. L. de Gonz.	NL
22	S	s. Alban	
23	D	s^{e} Alix	
24	L	Nativité s. J.-B.	
25	M	s. Prosper	
26	M	s. Maxence	
27	J	s. Fernand	
28	V	s^{e} Irénée	PQ
29	S	ss. Pierre et Paul	
30	D	s. Martial	

Été, 20 *Juin*

Copyright Bibliothèque Nationale de France

1895 JUILLET

Les jours décr. de 58 m.

1	L	s. Eléonore
2	M	*Visitat. de N.-D.*
3	M	s. Anatole
4	J	s. Berthe
5	V	s. Zoé
6	S	s. Lucie **PL**
7	D	s. Prosper
8	L	s. Virginie
9	M	s. Blanche
10	M	s. Félicité
11	J	s. Pie, Pape
12	V	s. Frédéric
13	S	s. Eugène
14	D	s. Bonaventure **DQ**
15	L	s. Henri
16	M	s. Estelle
17	M	s. Alexis
18	J	s. Frédéric
19	V	s. Vincent de Paul
20	S	s. Robert
21	D	s. Victor **NL**
22	L	s. Madeleine
23	M	s. Apollinaire
24	M	s. Christine
25	J	s. Christophe
26	V	s. Anne
27	S	s. Nathalie
28	D	s. Samson **PQ**
29	L	s. Marthe
30	M	s. Arnaud
31	M	s. Ignace de L.

AOUT

Les jours décr. de 1 h. 35 m.

1	J	s. Sophie
2	V	s. Alphonse
3	S	s. Etienne
4	D	s. Dominique
5	L	s. Abel **PL**
6	M	*Transfig. de N.-S.*
7	M	s. Albert
8	J	s. Renaud
9	V	s Arthur
10	S	s. Laurent
11	D	s. Suzanne
12	L	s. Claire **DQ**
13	M	s. Hippolyte, évêque
14	M	s. Eusèbe, *v. j.*
15	J	**Assomption**
16	V	s. Roch
17	S	s. Anastase
18	D	s. Hélène
19	L	s. Louis, évêque **NL**
20	M	s. Bernard
21	M	s. Jeanne
22	J	s. Symphorien
23	V	s. Sidoine
24	S	s. Barthélemy
25	D	s. Louis, roi
26	L	s. Rose **PQ**
27	M	s. Armand
28	M	s. Augustin
29	J	s. Adolphe.
30	V	s. Fiacre
31	S	s. Isabelle

SEPTEMBRE

Les jours décr. de 1 h. 42 m.

1	D	ss. Leu, Gilles
2	L	s. Antonin
3	M	s. Grégoire **PL**
4	M	s. Rosalie
5	J	s. Bertin
6	V	s. Reine
7	S	s. Cloud
8	D	*Nat. de la Vierge*
9	L	s. Omer, évêque
10	M	s. Pulchérie
11	M	s. Hyacinthe **DQ**
12	J	s. Raphaël
13	V	s. Aimé.
14	S	*Exalt. s. Croix*
15	D	s. Valérien
16	L	s. Jean Chrys.
17	M	s. Corneille **NL**
18	M	*IV Temps*
19	J	s. Eustache
20	V	s. Bernard
21	S	s. Mathieu
22	D	s. Maurice
23	L	s. Thècle
24	M	s. Izaru
25	M	s. Firmin **PQ**
26	J	s. Justine
27	V	ss. Côme, Damien
28	S	s. Clémentine
29	D	s. Michel, archange
30	L	s. Jérôme

Automne, 22 Septembre

OCTOBRE

Les jours décr. de 1 h. 44 m.

1	M	s. Remi
2	M	ss. Anges Gardiens
3	J	s. Gérard **PL**
4	V	s. François d'As.
5	S	s. Aymar
6	D	s. Bruno
7	L	s. Marc
8	M	s. Fanny
9	M	s. Denis, évêque
10	J	s. Fr. de B. **DQ**
11	V	s. Clémence
12	S	s. Wilfrid
13	D	s. Edouard
14	L	s. Calixte
15	M	s. Thérèse
16	M	s. Gallien
17	J	s. Hedwige **NL**
18	V	s. Luc
19	S	s. Laure
20	D	s. Félicien
21	L	s. Ursule
22	M	s. Salomé
23	M	s. Benoit
24	J	s. Magloire
25	V	s Crépin **PQ**
26	S	s. Amand
27	D	s. Didier
28	L	s. Alfred
29	M	s. Irène
30	M	s. Lucain
31	J	s. Quentin, *v. j.*

NOVEMBRE

Les jours décr. de 1 h. 19 m.

1	V	**Toussaint** **PL**
2	S	*Les Morts*
3	D	s. Hubert
4	L	s. Charles Bor.
5	M	s. Berthille
6	M	s. Léonard
7	J	s. Ernest
8	V	s. Godefroi **DQ**
9	S	s Raymond
10	D	s. Léon
11	L	s. Martin
12	M	s. René
13	M	s. Stanislas
14	J	s. Maclou
15	V	s. Eugénie
16	S	s. Agnès **NL**
17	D	s. Grégoire
18	L	s. Odon
19	M	s. Elisabeth
20	M	s. Edmond
21	J	*Présent. N.-D.*
22	V	s. Cécile
23	S	s. Clément
24	D	s. Flore **PQ**
25	L	s. Catherine
26	M	s. Genev. des Ard.
27	M	s. Séverin
28	J	s. Sosthène
29	V	s. Saturnin
30	S	s. André

Hiver, 21 Décembre

DÉCEMBRE

Les jours decr. de 16 m.

1	D	AVENT **PL**
2	L	s. Aurélie
3	M	s. François Xavier
4	M	s Barbe
5	J	s. Sabas
6	V	s. Nicolas
7	S	s. Ambroise
8	D	*Immac. Conc.* **DQ**
9	L	s. Léocadie
10	M	s. Valérie
11	M	s. Daniel
12	J	s. Corentin
13	V	s. Luce
14	S	s. Nicaise
15	D	s. Mesmin **NL**
16	L	s. Adélaïde
17	M	s. Olympe
18	M	*IV Temps*
19	J	s. Timoléon
20	V	s. Philogone
21	S	s. Thomas
22	D	s. Yves, évêque
23	L	s. Victoire **PQ**
24	M	s. Delphin, *v. j.*
25	M	**Noël**
26	J	s. Etienne
27	V	s. Jean, évangéliste
28	S	ss. Innocents
29	D	s. David
30	L	s. Sabin **PL**
31	M	s. Sylvestre

Copyright Les Editions Ariane Inc. 2007

ÉTAT DES MEMBRES*

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

Au 15 Février 1895

H. Abzac de la Douze (Comte Aymar d'); — † *5 janvier 1891.*

* Le format restreint de notre Annuaire ne nous a pas permis de continuer à mentionner toutes les distinctions de nos honorés collègues, ni toutes les Sociétés dont ils font partie ; nous n'avons fait d'exception que pour nos nouveaux adhérents.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS :

P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
V. P. — Vice-Président.
M. — Membre.
H. — Membre Honoraire.
H. D. — Membre Honoraire, Délégué général du C. H.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
S. R. — Secrétaire-Rédacteur.
CH. — Chevalier.
COMM. — Commandeur.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

H. **Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit — chât. de St Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; — Sainte Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

H. **Albiousse** (Lionel d'), juge au tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Albouy** (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne ch. du St-Sépulcre, président de l'Athénée oriental ; — r. des Saints-Pères, 30, Paris.

P. H. **Alençon** (S. A. R. Monseigneur le Duc d'), Bailli Grand-Croix de l'Ordre de Malte ; — av. Kléber, 9, Paris, et chât. de Mentelberg, p. Innsbrück, Tyrol (Autriche).

C. **Alfani** (Chevalier Auguste), Professeur à l'Institut de Florence, m. résidant de l'Acad. de la Crusca, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — via Ricasoli, 59, Florence.

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — r. Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. **Alis** (l'Abbé Louis), curé d'Agmé, lic. en théologie ; — Agmé, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Allemagne** (Baron d'), anc. officier de cav., camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; ch. grand-croix de 1re classe de S. Grégoire le grand, gr. officier de l'O. du S. Sépulcre, comm. des O. de Pie IX et de S. Sylvestre ; Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — chât. de Talissieu, p. Artemare (Ain).

H. **Almenara-Alta** (Duc d'), C. ✠, Grand d'Espagne de la 1re classe ; — † 1893.

H. **Amade** (Comte d'), O. ✠, I. P. ⚜ ; — † 5 déc. 1893.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Amphernet** (Vicomte d'), ✻, de la Soc. des Ant. de Normandie ; — r. Royale, 92, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Anchald** (Baron d') ; — chât. de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anger-Billards** (le Chanoine Achille), Chorévêque d'Antioche, chanoine de Jérusalem, chanoine mitré de Carthage, comm. de l'O. du S. Sépulcre ; des Acad. des Arcades, des Quirites, Pic de la Mirandole ; chapelain de N.-D. de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le-vicomte (Manche).

H. **Anguissola di San Damiano** (Comte Guillaume-Charles), m. honoraire et délégué de l'Institut héraldique Italien ; ch. de l'O. R. militaire Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), anc. officier aux zouaves pontificaux, gr.-officier de l'Ordre imp. de la Rose, ch. de l'O. de Pie, etc. ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — Dar ben Ayet, rue El Benna, Tunis.

C. **Araujo** (Joaquim de), anc. conseiller général de Porto, m. corresp, de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne, m. honoraire de l'Institut hérald. Italien ; — rua da Magdalena, 273, Lisbonne (Portugal).

P. H. **Arbaumont** (Jules d'), I. P. ✻, chevalier de St-Grégoire et d'Isabelle la catholique ; prés[t] de la Comm[n] des Antiquités de la Côte-d'Or, corresp. honoraire du ministère ; — r. Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

S. G. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), ch. de St-Gré-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

goire-le-Grand, etc. ; — villa St-Michel, St-Pair-sur-mer (Manche).

H. **Armand** (l'Abbé Anicet), curé de Coullemelle ; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — Coullemelle, p. Quiry-le-Sec (Somme).

A. **Arnavielle** (Albert), ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, réd. en chef de « La Cigalo d'or », Membre du Félibrige et Félibre majoral ; — r. de l'Aiguillerie, 33, Montpellier (Hérault).

H. **Assire** (Edmond) ; — † 31 oct. 1894.

H. **Astanières** (Comte d'), ✠ — ; r. d'Assas, 68, Paris.

H. **Aubépine** (Marcel d'), ✠, anc. officier d'Afrique, peintre-aquafortiste ; grand-officier de l'O. R. du Mérite militaire d'Espagne, comm. de Charles III, d'Isabelle la Catholique et du Christ, etc. ; délégué corresp. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. des Artistes français, etc. — Biarritz (Basses-Pyr.).

H. **Aubert de la Faige**, anc. Capitaine d'État-Major ; de la Soc. d'émul. de l'Allier ; — chât. de Bussoles, p. La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), I. P. ✠, lauréat de l'Institut, bibl. archiviste de la ville de Saintes, prés[t] de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Saintes (Charente-Inf.).

H. **Aupias de Blanat** (Élie d') ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. élève de l'École des chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. Godot de Mauroy, 40, Paris.

A. **Auriol** (Jules), ch. de St-Grégoire le Grand ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — grande rue, 9, Nîmes (Gard).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. **Aussy** (Alfred d') ; — r. de la Souche, 5, St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. **Aussy** (Denys d'), vice-prés[t] de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — chât. de Crazannes, p. Port d'Envaux (Charente-Inf.).

H. **Autane** (Comte d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. **Auteroche** (Pierre **Chappe**, baron d'), de la Soc. bibliographique ; — r. de Bourgogne, 37 ter, Paris.

H. **Avout** (Baron d'), anc. magistrat, insp[r] de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. ; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Bacqua** (Auguste), maire de St-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.).

H. **Balaguer** (S. Exc. D. Victor), Sénateur ; de l'Acad. Royale d'Espagne ; de l'Acad. Royale de la Historia ; de la Junte technique du Corps des archivistes, biblioth. et antiquaires ; — pl. de la Lealtad, Madrid.

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✠, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — r. des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. **Barbarin** (Emmanuel de) ; — r, de Rome, 68, Marseille (B.-du-R.).

H. **Barbier de Montault** (Monseigneur), I. P. ⚜, Prélat de la Maison de S. S. ; gr. croix de l'O. R. de François Ier, etc. ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol. etc. ; — La Touche, par Mirebeau-en-Poitou (Vienne).

H. **Barghon de Fort-Rion** (Baron de), gr. officier de l'O. R. du Mérite Militaire d'Espagne, etc. ; de l'Institut R. et Gr. Ducal de Luxembourg ; du Con-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

seil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux, etc. ; — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. **Baroncelli-Javon** (Comte Folcò de) ; du Félibrige ; — hôtel de Javon, Avignon (Vaucluse).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), curé de Villers ; v.-prés[t] de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Barralis** (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie au Royal-Piémont, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. Charles-Albert, 3, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Barrière-Flavy** (Casimir), avocat, corresp. des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Écosse, etc. ; — r. Bayard, 60, Toulouse (Haute-Garonne), et chât. de Gentillac, p. Saverdun (Ariège).

H. **Bazenerye** (Armand), anc. Avocat général ; des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — r. St-Michel, 2, Bourges (Cher).

H. **Béarn**, de **Viana** et de **Chalais** (Gaston de **Galard**, prince de), ✠, grand-croix de St-Grégoire, de Charles III, etc. ; — † 18 juin 1893.

H. **Beauchamps de Monthéard** (Baron de) ; — r. Duplessis, 62 bis, Versailles (S.-et-Oise), et chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. **Beauchesne** (Comte Adelstan de), lic. ès-lettres ; de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — de chât. Torcé, p. Ambrières (Mayenne), et r. Boccador, 6, Paris.

H. **Beauchet-Filleau** (Henry), I. P. ❀, anc. magistrat, corr. du min. de l'I. P. ; membre non résidant des Comités historiques, etc. ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; — même adresse.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de), ; — r. du

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Théâtre, 18, Laval, et chât. de l'Esnaudière, Le Genest, (Mayenne).

H. **Beaumont** (Comte Jacques de), ch. de justice avec plaque de l'O. R. de St-Georges Constantinien, comm. de St-Grégoire, etc. ; — boul. des Invalides, 12, Paris, et chât. de la Brosse, p. Château-Renault (Indre-et-Loire).

H. **Beaune** (Joseph), anc. magistrat ; — chât. de Bistauzac, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 2, Périgueux (Dordogne).

A. **Belval** (Antonin de) ; — Bourgoin (Isère).

H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. prés[t] de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — Aix (B.-du-R.), et au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), curé de St-Pierre del Pech, p. St-Maurin (Lot-et-Garonne).

H. **Bernis** (Marquis de) ; — chât. de St-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

S. R. **Bernos** (Gaston), chevalier des O. de St-Grégoire, d Isabelle la Catholique et du St-Sépulcre, etc. ; — r. Legendre, 191, Paris.

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; des Soc. de l'École des Chartes, et de l'Hist. de France ; de la Soc. Archéol. de la Loire-Inf. — boul. Delorme, 5, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870) ; — Calle Santa-Fé, 1447, Buénos-Aires (Rép. Argentine).

H. **Bieberstein-Krasitzki** (Comte de), Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff ; — Monastérichtché, district de Sipoviétz, gouv[t] de Kiéff (Russie).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) ; — r. de Constantinople, 7, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — impasse de l'Esplanade, 2, Reims (Marne).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), chanoine honre, supr de l'École St-Paul ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; — r. d'Épernon, 32, Angoulême (Charente).

A. **Blavet** (P.-Alcide), Président de « la Tabò » (École Félibréenne d'Alais) ; Directeur de « Lou Cascavel » ; journal félibréen populaire ; de la Soc. littéraire et Scientifique ; — Alais (Gard).

H. **Blengini di Torricella** (Comte César-Albert), grand-off. de l'O. de Sta-Rosa de Honduras ; — av. de la Gare, 56 bis, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Boceret** (Emmanuel de) ; — Guérande (Loire-Inf).

P. H. **Bois de la Villerabel** (Vicomte Arthur du) ; — † 24 nov. 1891.

H. **Boisguilbert** (Comte de) ; — av. Hoche, 2, Paris, et chât. de St-Pierre, p. Beuzeville (Eure).

A. **Boisserie de Masmontet** (E.), de la Soc. hist. du Périgord ; — chât. de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. de Vaubecour, 12, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

H. **Bonaparte-Wyse** (Lord André) ; — manor of St-John's, Waterford (Irlande).

H. **Bondad-Real** (Marquis de), Consul général, gr.-croix du Libérateur de Vénézuéla ; académicien

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

corresp. des Acad. Royales de jurispr. et de législ. de Madrid, de la Soc. royale de géogr. de Lisbonne, etc. ; — r. Lepanto, 9, Séville (Espagne).

H. **Bonnecaze** (Baron Louis de), anc. attaché au cabinet du Ministre de l'Agric., ch. des O.R. d'Isabelle la Catholique et du Cambodge ; Secrétaire de la Soc. acad. Indo-chinoise de France ; — r. Auber, 12, Paris.

H. **Bonvallet** (Adrien), anc. prést de la Soc. des ant. de l'Ouest ; — r. du Petit-Bonnevaux, Poitiers (Vienne).

H. **Bonvarlet** (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, prést du Comité Flamand de France, ch. des O. de St-Grégoire, du Danebrog et de Léopold ; — r. du Sud, 11, Dunkerque (Nord).

Borel d'Hauterive (André), ch. de l'O. R. du Christ ; — r. Pigalle, 9, Paris.

H. **Bors** (Auguste de) ; — chât. de la Brosse, p. Tournon St-Martin (Indre).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — r. des Bouchers, 44, Bayeux (Calvados), et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), Grand-Officier de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; — r. de Seine, 10, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

P. H. **Boucher de Molandon** (Remy), ✲, I. P. ; — † 21 juil. 1893.

H. **Bouchet** (Émile), membre titul. de l'Acad. de Ste-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France ; — r. des Murlins, 26, Orléans (Loiret).

A. **Boudard** (Auguste de), ✠, ch. de St-Sylvestre ; — r. de Vintimille, 14, Paris, et à Royas-Villars (Vaucluse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. archéol. du

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Midi de la France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. **Bouillerie** (Baron Sébastien de la), de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. St-Dominique, 7, Paris, et chât. de la Bouillerie, p. La Flèche (Sarthe).

H. **Boulet de Colomb d'Hauteserre** (Comte), Chef de bataillon de l'Armée territoriale, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; commandeur de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. de l'O. Militaire de St-Grégoire le Grand, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — route de Médoc, 267, Le Bouscat, Bordeaux(Gironde).

H. **Bourbon-Busset** (Comte Charles de), ✲, anc. commandant de la mobile ; — av. de Villars, 8, Paris, et Busset (Allier).

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; de la Soc. des archives hist. de Saintonge et d'Aunis, etc. ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourdeille** (Comte Henri de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — mêmes adresses.

H. **Bourgoing** (Henri), anc. magistrat ; — Cross, p. St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

P. H. **Bourrousse de Laffore** (Comte de) ; — † 10 juil. 1890.

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — chât. des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boutry** (Vicomte Maurice), avocat, officier de Réserve, secr. de la Soc. acad. Indo Chinoise de France, ch. de l'O. R. du Mérite Militaire d'Espagne;

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

— r. du Bac, 86, Paris, et Villeneuve-sur Allier, p. Moulins (Allier).

C. **Bovo** (François), consul de Vénézuéla ; — Sampierdarena (Italie).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, offr du Nicham Iftikar, chev. de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. **Branges de Civria** (l'Abbé Edmond de), aumônier de la Visitation ; de la Soc. d'émul. du Jura ; — r. du Collège, 4, Dôle (Jura).

C. **Brassier** (Jean), secrétaire de la Mairie ; — St-Pastour, p. Cancon (Lot-et-Garonne).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

H. **Bray** (Léopold de) ; — r. de Ninau, 20, Toulouse (Hte-Garonne).

P. H. **Bremond d'Ars,** marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Sylvestre, membre et secr. du Conseil général du Finistère, anc. prést de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec (Finistère).

H. **Bresc** (Louis de), anc. membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✠, anc. officier ; — av. d'Eylau, 4, Paris, et chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. **Breuille** (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croit, p. Pau (B.-Pyr.).

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc. ; — chât. de Cantecor-Gaujac, p. Marmande (Lot-et-Garonne).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — r. de l'Hôtel de-Ville, 11, Neuilly (Seine), et chât. de la Jonchère, p. Jaulnay (Vienne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade, membre corresp. de la Soc. Suisse d'héraldique ; — boul. de Courcelles, 70, Paris, et chât. d'Aubenton (Aisne).

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), curé de Coulounieix ; de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — Coulounieix, p. Périgueux (Dordogne).

H. **Brun** (l'Abbé Alcide le) ; — St-Jean-d'Estissac, p. Villamblard (Dordogne).

H. **Brun de Villeret** (Baron) ; — † 16 fév. 1893.

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 39, Orléans (Loiret).

H. **Buet** (Charles), ch. de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Catholique ; anc. prés[t] de l'Acad. Chablaisienne, etc. ; — r. de Moscou, 31, Paris.

H. **Buisson de Courson de Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Comte Roger du), anc. zouave pontifical ; — r. Spontini, 16, Paris, et chât. de St-Côme-de-Fresné, p. Ryes (Calvados).

H. **Burey** (Comte de), O. ✲ ; — † 6 juillet 1892.

H. **Burey** (Comte Robert de), ch. de St-Sylvestre ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Caillon** (Henri), O. ✲, Comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Meissonnier, 8, Paris.

H. **Caïs de Pierlas** (Comte Eugène), membre de la

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Commission royale hérald. pour les prov. du Piémont, membre corresp. du Conseil royal hérald. d'Italie et de la Députat. royale d'hist. nationale ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, p. Pignerol (Piémont).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de) ; — av. Hoche, 22, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte Gabriel de), camérier secret de cape et d'épée de S. S., ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, ch. de St-Jean de Jérusalem, etc. ; — r. du Ranelagh, 94, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de) ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. **Calleya** (P.-A.), chargé d'aff. honoraire, gr.-croix du Nicham Iftikar, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. Vasco de Gama, 23, Lisbonne (Portugal).

H. **Callières** (Comtesse douairière de), née de **Filhol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-grande (Gironde).

H. **Cambourg** (Baron de) ; — † 22 juin 1894.

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, p. Spoleto (Italie).

H. **Cantillon de Lacouture** (Oscar) ; — † 6 août 1893.

H. **Capogrossi Guarna** (Comm^r Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S., prést-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Carbon de Prévinquières** (Émile de) ; — r. Fontgiève, 28, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Carbonnel,** marquis **d'Hierville** (M.-J.-H. de) ;

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

— chât. de Bas-les-armes, p. Pont-aux-moines (Loiret).

H. **Cardonne** (Henry **Mauvoisin** de), réd. en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher ;* du Comité de l'Assoc. de la presse monarchique et catholique des dépts ; — r. Florimond Robertet, 10, Blois (Loir-et-Cher).

P. H. **Carini** (Mgr Isidoro), Préfet de la Bibliothèque Apostolique du Vatican ; — † 24 juin 1895.

H. **Carné de Carnavalet** (Baron Gaston de), dir^r de la *Revue hist. de l'Ouest ;* de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — château du Kermat, p. Hennebont (Morbihan).

H. **Casabianca** (Comte de), ✠, anc. député ; — av. des Champs-Élysées, 67, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Cassano** (Prince de), président de la Commission permanente internat. pour la protection des émigrants ; décoré de la méd. du Mérite civique d'Italie ; — r. de Bassano, 54, Paris.

H. **Castellane-Norante** (Marquis de), ✠, anc. off^r de Cavalerie ; — quai de Limoges, 30, Saumur (Maine-et-Loire).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au conseil d'état, comm^r de St-Grégoire, etc. ; v.-prés^t de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✠, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés^t de la Soc. archéol. de Montpellier, etc., — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Chabot** (Vicomte Paul de) ; — chât. de Boissière, p. Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — r. St-Geor-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

ges, 15 bis, Paris, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. Chambois (l'Abbé Émile) ; — Ste-Catherine de Fierbois, p. Ste-Maure (Indre-et-Loire).

H. Champeaux-Verneuil (Vicomte de), camérier secret de Cape et d'épée de S. S., commr de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris.

H. Chandon de Briailles (Baron), ch. de Malte, grand-off. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — av. Marceau, 81, Paris.

H. Chanonie (Louis **Chapot** de la) ; — les Herbiers (Vendée).

H. Chansiergues-Ornano (Comte Albert de) ; — pl. Crillon, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. Chantelou (Jacques de **Plouays** de) ; — r. Tournefort, 2, Nantes (Loire-Inf.).

H. Chantelou (Roger de **Plouays** de) ; — r. de Paris, 47, Nantes (Loire-Inf.).

H. Chapelle (Henry de la), anc. s.-offr aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Limoges (H.-Vienne).

H. Chaperon-Grangère (Robert) ; — r. Boudet, 13, Bordeaux (Gironde).

P. H. Charette de la Contrie (Général baron de), O. ✲, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; etc ; — chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. Charnacé (Christian **Gautier** de), lic. en droit. — r. de Ponthieu, 66, Paris.

H. Charpin-Feugerolles (Comte de,) ✲, anc. député ; — † 9 mars 1894.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. **Chartrouse** (Henry **Meiffren-Laugier,** baron de) ; — † 1er mai 1893.

H. **Châtenay** (Alexandre **Genet** de), anc. député, conseiller général de l'Oise, ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonneleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

H. **Chaudesaigues de Tarrieux** (Edmond de), anc. s.-préfet, v.-prés[t] de la Soc. d'agric. du Puy-de-Dôme ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand, et chât. de la Ramas, p. Vichy (Allier).

H. **Chaumeil** (Alfred) ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

H. **Chauvelays** (Jules de la), ✠ ; — † 13 oct. 1893.

H. **Chauvigny** (L. de), officier démiss[re] ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

H. **Chevalier** (l'Abbé Jules), Chanoine hon. de Valence, prof. d'hist. au Gr. Séminaire de Romans ; de l'Acad. Delphinale ; — Romans (Drôme).

A. **Chevallier** (l'Abbé Alfred), curé de Montbré ; de la Soc. française d'archéol. ; — Montbré, p. Reims (Marne).

H. **Choiseul-Gouffier** (Comte Alfred de) ; — r. de Grenelle, 142, Paris.

H. **Cianelli** (Comte Gonzague), ✲, patricien de Lucques, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de l'Institut héraldique Italien, etc. ; — r. St-Ferdinand, 47, Paris, et villa Mon Repos, Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Cianelli-Mascagni** (Comte Alfred), patricien de Lucques ; — r. des Cloches, 17, St-Germain-en-Laye.

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Mgr Stefano), anc. préfet de la Bibl. Vaticane ; — via Tor Sanguigna, 13, Rome.

H. **Circourt** (Comte de), ✲, anc. offr de Marine, anc. Conseiller d'état ; associé de l'Acad. de Besançon ; Corresp. de l'Acad. royale de l'hist. d'Espagne ; — r. Jouffroy, 93, Paris.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Civry** (Vicomte Ulric de), Directeur de *L'Écho de l'Armée*, gr.-croix de l'O. de Henri le Lion, et de l'O. des Guelfes, — r. de Penthièvre, 32, Paris.

H. **Clairval** (Vicomte Henry de), ✲ ; — av. Kléber, 93, Paris.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph) ; — r. de Toulouse, 9, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. **Cléret de Langavant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Clésieux** (Comte Achille du), ✲ ; — † 1893.

H. **Clock** (Ulrich de), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — Falaise (Calvados).

P. H. **Cocchia** (S. Exc. Mgr Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, admin^r du diocèse de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Gr.croix du S.-Sépulcre et du Christ (Brésil), etc. ; — Palais Archiépiscopal, Chieti (Italie).

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest), vicaire à la basilique de St-Remy, membre titul. de l'Acad. Lamartine, ; — pl. de l'Hôtel-Dieu, 9, Reims (Marne).

A. **Coco** (Chevalier Giuseppe), Président de l'Acad. royale Dafnica, V.-Prés. de l'Acad. royale des Zelanti d'Acireale, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — via Dafnica, Acireale (Sicile).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul dé **Pillot**, comte de), ✲, anc. offr supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Ch. Nodier, 9, Besançon ; chât. de la Chaume, p. Arnay-le-duc (Côte-d'Or), et chât. de Choye, p. Gy (Haute-Saône).

H. **Coll-de-Barre** (André), Avocat ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Rondelet, 1, Montpellier (Hérault), et chât. de la Celle, p. Le Vigan (Gard).

H. **Colleville** (Comte de), ch. de St-Grégoire le Grand ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — villa

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

des Lys, route de la Corniche, 13, Nice (Alpes-Mar).

H. **Colleville** (Vicomte de), I. P. ✠, anc. s.-préfet. ; comm. de St-Stanislas de Russie, etc. ; ass. corr. de la Soc. des ant. de France ; etc. ; — pl. Breda, 10, Paris, et villa Carabacel, av. Mirabeau, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. de Montpensier, 36, Paris.

H. **Combaud** (l'Abbé J. de), — Villecroze, p. Salernes (Var).

H. **Conny** (Mgr Adrien de) ; — † 26 déc. 1891.

H. **Constans** (Mgr Léon), camérier de S. S., Comm. du St-Sépulcre ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

C. **Contigliozzi** (Domenico), Secrétaire général de l'Institut Héraldique d'Italie, Directeur du « Calendario d'oro » ; — via Monte Brianzo, 69, Rome.

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. du Chevaleret; 123, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — même adresse.

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex-lt-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), docteur en droit, docteur ès-lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'appel d'Orléans, gr. officier du St-Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Comte Aurélien de), ✠ ; — † *4 nov. 1889.*

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de), — pl. de la Mairie, 7, Ancenis (Loire-Inf).

H. **Courteaud** (l'Abbé Charles), curé d'Adilly ; de la

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Soc. des Ant. de l'Ouest ; — Adilly, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Courtet d'Arquinvilliers** (Baron) ; — chât. de la Carrière, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Vicomte de), de la Soc. Franç. d'archéol. ; — même adresse.

H. **Courtois de Pellissier** (Baron Raoul de), Baron du Saint-Empire ; — r. Sainte-Praxède, 11, Avignon (Vaucluse), et chât. d'Arènes, p. Alais (Gard).

H. **Cousturier** (Césaire) ; — r. du Collège, 5, Dôle (Jura).

H. **Coyecque** (Ernest), archiviste paléographe, attaché à la Bibl. de l'Arsenal ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — r. Michel-Bizot, 104, Paris.

C. **Criado** y **Dominguez** (Juan Pedro), Avocat, Secr. général de l'Assemblée suprême de la Croix Rouge d'Espagne ; comm. des O. du Libérateur de Vénézuéla et de la Rédemption de Libéria, ch. avec plaque de l'O. R. du Mérite Militaire d'Espagne, etc. ; de l'Institut Hérald. Italien, de l'Acad. des Arcades, de l'Acad. Royale des « Buenas Letras » de Séville, etc. ; — plaza de Sto-Domingo, 8, Madrid.

H. **Croizier** (Marquis de), I. P. ✠, chev. de St-Jean de Jérusalem, grand-croix des O. R. du Christ et d'Isabelle la Catholique, membre du Conseil supérieur des Colonies, Prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris.

P. H. **Crollalanza** (Chevalier J.-B. de) ; — † 8 mars 1892.

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; directeur du *Giornale Araldico* et de *l'Annuario della Nobiltà Italiana ;* — corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Leuvehaven, 44, Rotterdam (Hollande).

H. **Crozet** (Ernest de), de la Soc. scient. et litt. de Digne ; etc. ; — Oraison (B.-Alpes), et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.).

H. **Cumond** (Marquis de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Curial** (Comte), anc. zouave pontifical, décoré de la croix *Pro Petri sede ;* — chât. de Chauvigny, p. Alençon (Orne).

H. **Dallolio** (Commandeur Alberto), docteur en droit, maire de Bologne, comm. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — r. Garibaldi, 4, Bologne (Italie).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — chât. d'Anlezy (Nièvre).

H. **Darrax** (Marquis de), comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — av. V. Hugo, 40, Paris.

H. **Davoust** (Émile) ; — r. Pierre Charron, 22, Paris.

H. **Dax d'Axat** (Marquis de) ; — Ille (Pyr.-Orientales).

H. **De Benedetto del Casato** (Baron Jean), ch. du Nicham Iftikar de Tunisie ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria », etc. ; — corso Vitt. Emanuele, 150, Palerme (Sicile).

H. **Déchelette** (Joseph), corresp. du Comité des Soc. des B.-Arts des dépts au min. de l'I. P. ; — Roanne (Loire).

H. **Delattre** (le R. P.), I. P. ✠, Missionnaire d'Alger,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Archiprêtre de la Cathédrale de St-Louis de Carthage ; corresp. de l'Institut de France ; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — Carthage (Tunisie).

H. **Denais** (Joseph), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal ; du Comité de l'Assoc. des journalistes parisiens ; de la Soc. des gens de lettres ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Blanche, 80, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. **Depoin** (Joseph), ✠, prés[t] de la Soc. Franç. de sténogr. ; secr. g[al] de la Soc. hist. du Vexin ; — Pontoise (S.-et-Oise).

H. **Desplans** (Aymar) ; — La Condamine (Monaco).

H. **Devise** (Albert de), anc. officier ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit, de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Digoine du Palais** (Comte Gaëtan de), ; — même adresse, et chât. de Dondin, par St-Bonnet-de-Joux (Saône-et Loire).

H. **Dion** (Marquis de), ✠ ; — chât. de Maubreuil, p. Carquefou (Loire-Inf.).

H. **Dissard** (l'Abbé J.-P.), Curé de Bergonne ; — Bergonne, p. Issoire, et Fayet-Ronnayes, p. St-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme).

H. **Doria** (Comte Pierre), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vèzelay, 11, Paris.

H. **Dorides** (Comte Louis des) ; — † 4 mars 1893.

H. **Dorlodot** (Joseph de) ; — r. St Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Drolet** (Gustave-Adolphe), ✲, C mm. militaire de St-Grégoire, etc. ; v.-président de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; anc. prést de l'Union Allet ; — r. Dubord, 55, Montréal (Canada).

H. **Düeil** (Georges) ; — Ay-Champagne (Marne).

H. **Duhamel** (L.), archiviste du dépt ; — Avignon (Vaucluse).

H. **Dumas de Chastel** (Mgr), chanoine-prélat d'Aquin, curé de Jaleyrac ; aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Jaleyrac, p. Mauriac (Cantal).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de St-Jean de Jérusalem, Prést d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R. Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des amis des arts de Lemberg ; etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Durieu de Lacarelle** (Comte Stéphen) ; — r. Lord Byron, 1, Paris.

H. **Duval** (Hippolyte), docteur en droit ; — Draguignan (Var).

H. **Église de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✲, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Logelbach, 14, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Enschedé des Villates** (Juste), ✲, docteur en droit, archiviste-biblre de la ville de Harlem, ch. du Lion Néerlandais, etc. ; — Harlem (Hollande).

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') ; — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castres (Hérault).

H. **Espiet du Rey** (J. d') ; — r. des Ursulines, 1, Tarbes (Hautes-Pyr.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit ; prés[t] de la Soc. d'agr. sc. et arts d'Angers ; — rue Tarin, 28, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc. ; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Estaing d'Estampes** (Louis d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — r. St-Placide, 52, Paris.

H. **Esterhazy** (Comte Paul), ✻, anc. préfet ; — r. de la Course, 73, Bordeaux (Gironde).

H. **Estève** (Comte) ; des Soc. Botanique de France, d'Agric. des B.-Pyrénées, des Sciences et lettres de Pau ; — r. Gassier, 41, Pau (B.-P.).

H. **Estienne de Saint-Jean** (Vicomte d') ; † mars 1893.

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l'), ✪, réd. en chef de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. gal de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons, etc. ; — r. du Drezen, 24, Vannes (Morbihan).

A. **Ettori** (Antoine) ; — Torre de Portovecchio, p. Sartène (Corse).

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres ; — chât. de la Roche, Gourgé (Deux-Sèvres).

H. **Falletans** (Raymond de) ; — chât. de Falletans, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Farcy** (Paul de) ; — r. de la Poste, Châteaugontier (Mayenne).

H. **Fargue** (Comte M. de la), comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, etc. ; — r. St-James, 36, Neuilly (Seine), et villa Gabrielle, Pougues (Nièvre).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. Faucher (Paul de) ; de la Soc. Franç. d'archéol., etc. ; — Bollène (Vaucluse).

H. Faucher de Saint-Maurice (Henri), ✠, anc. député, docteur ès-lettres, président de la section française de la Soc. Royale du Canada, etc. ; — Québec (Canada).

H. Faucompré (Edouard de), — boul. Haussmann, 46, Paris.

H. Fautereau (Arthur de **la Carte**, vicomte de), anc. officier aux zouaves pontificaux, ch. de Pie IX, etc. ; — r. de Varenne, 51, Paris, et chât. de la Pilatière, Persac (Vienne).

H. Fazio (Ch^er^ Carlo), avocat, consul de Vénézuéla, ch. de la Couronne d'Italie ; — Cosenza (Italie).

C. Ferrari (Girolamo F. de), noble de Gênes, Consul impérial de Perse, avocat, jurisconsulte attaché au Consulat de Russie ; m. corresp. de l'Acad. Royale hérald. d'Italie ; — Gênes (Italie).

H. Ferreira de Serpa (Antonio), consul général ; de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de l'Union Ibéro-américaine de Madrid, etc. ; — rue Entremuroz, 17, Lisbonne.

H. Feuilhade de Chauvin (André) ; — r. Barennes, 35, Bordeaux, et chât. du Bouilh, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. Figuères de Marthomis (Roger de), anc. Volontaire aux Dragons Pontif., Ex-Off^r^ au 2e Rég. de Zouaves ; — av. Ste-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. Flamare (Henri de), archiviste de la Nièvre ; — Nevers (Nièvre).

H. Fleury d'Eschambault (A.-M.) ; — Québec (Canada).

H. Fontenay (Roger de), anc. Officier ; des Soc. Éduenne et d'Économie polit. de Philadelphie ; — Cercle Agricole, Boulevard St-Germain, Paris, et

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

chât. de Sommant, p. Lucenay-l'Évêque (Saône-et-Loire).

P. H. **Foras** (S. Exc. le comte Amédée de), grand-maréchal de la cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie, comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et du Christ du Portugal ; membre corr. de la députation royale d'hist. de Turin, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Hte-Savoie), et Palais de Sofia (Bulgarie).

H. **Forgemol de Bostquénard** (E.), ch. de St-Grégoire ; — r. Washington, 26, Paris.

H. **Fort** (Joseph du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — av. de St-Cloud, 54, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Foucault** (Comte Maurice de), ✻, anc. préfet ; — r. Montaigne, 5, Paris.

H. **Fournière** (Joseph de la) ; — cité d'Antin, 4, Brest (Finistère).

H. **Francavilla,** Duc de **Sperlinga** (Louis **Majorca et Mortillaro,** Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; — via Ruggero Settimo, Palazzo Sperlinga, Palerme (Sicile).

H. **Francs** (Ludovic des), commr de St-Grégoire, président du Comité de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux dans le diocèse d'Orléans ; — r. N.-D. de Recouvrance, 21, Orléans (Loiret).

H. **Fréjacques de Bar** (Charles de) ; — chât. de Massignan, p. St-Marcel (Aude).

H. **Frémond de la Merveillère** (Olivier de), capitaine de cav. de réserve, service d'État-major ; — chât. de la Merveillère, p. Châtellerault (Vienne).

H. **Frettes** (Mademoiselle Marie-Louise **Fourel** de ; — chât. de Frettes ; p. Bussières-les-Belmont (H.-Marne).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

P. H. **Froidefond de Boulazac** (Alfred de) ; — ✝ 7 nov. 1893.

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), maire de Cantilly, Président du Comice agr. de Mamers ; de la Soc. hist. et archéol. du Maine, etc. ; — Mamers (Sarthe).

H. **Frondeville** (Marquis de), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; — r. Daru, 13, Paris.

H. **Frutières** (Mgr Emmanuel), chanoine-prélat d'Aquin, curé de Saze ; de l'Acad. de Vaucluse ; — Saze, p. Rochefort (Gard).

H. **Gagliardi** (Baron Commandeur Élie), anc. procureur général substitut de Cour d'appel ; professeur à l'Univ. Royale de Naples ; comm. et ch. de plusieurs Ordres ; des Acad. de Législ. de Toulouse, Pontoniana de Naples, Royale économique de Reggio di Calabria, etc. ; de l'Institut hérald. Italien ; — Chiatamone, 9, Naples.

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat ; — Villa Bauvine, boulevard Carabacel, 31, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Galard**, baron de **Magnas** (Marquis de) ; — boul. la Tour-Maubourg, 64, Paris ; chât. de Magnas, p. St-Clar (Gers), et chât. de Wideville, p. Crespières (S.-et-Oise).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gantelmi d'Ille** (Ch. de), ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, p. Volx (B.-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✲, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Luxembourg (Grand-duché).

H. **Gastel** (Paul de) ; — r. Bonaparte, 59, Paris.

H. **Gauffreteau** (l'Abbé Émilien), vicaire à St-Lau-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

rent de Parthenay ; de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres ; — r. des Trois Rois, Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Gemeau** (Ernest), ch. de Pie IX ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Picot, 13, Paris.

H. **Georgel** (Alcide) ; — † 24 nov. 1893.

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — av. d'Antin, 16, Paris.

H. **Gerbino di Cannitello** (Mgr Stefano), Vicaire général de Monreale, Prélat ordinaire de Santa-Lucia del Mela, Chanoine du Mont-Cassin ; de l'Acad. de St-Thomas de Palerme ; — Monte Vergine, 2, Palerme (Sicile).

Germain (Léon), ✠, bibl. archiviste de la Soc. d'arch. Lorraine, insp. de la Soc. franc. d'archéol., de l'Acad. de Stanislas ; etc. ; — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Gillant** (l'Abbé), curé d'Auzéville ; de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. **Gimel** (Maurice de), ✠ ; — r. Madame, 1, Paris.

H. **Ginoux de Fermon** (Pierre) ; — av. de Ségur, 13, Paris.

A. **Giuliano** (Chevalier Giuseppe), ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de l'Acad. Gioenia de Catane ; — via Squillaci, 8, Catane (Sicile).

H. **Givelet** (Charles), de l'Acad. nationale de Reims membre corr. de l'Acad. royale Hérald. d'Italie ; — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. de Goncourt, p. Thiéblemont (Marne).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Morthon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), ✠, directeur de la *Revue de Bretagne ;* réd. en chef de la *Nouvelle Revue Européenne ;* de la Soc. archéol. de Nantes, etc. ; — r. de Monceau, 82, Paris.

H. **Gourdon de Genouillac** (Henri), I. P. ✠, offr du Nicham Iftikar, ch. de l'O. R. du Christ, etc. ; — v.-président du Comité de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — r. des Dames, 6, Paris.

H. **Grandeffe** (Arthur de **Guilloteau**, comte de), ✠, décoré de la méd. militaire ; — boul. Victor Hugo, 42, Neuilly (Seine).

V. P. **Granges de Surgères** (Marquis de), Grand-Off. des O. de Charles III et du St-Sépulcre, comm. de St-Sylvestre, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Grégoire, Vice-Prés[t] de l'Assoc. des Chev. Pontif. ; de la Soc. des Ant. de France ; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Grasset** (Comte Emmanuel de), archiviste-adjoint. conservr de la Bibl. adminve des Bouches-du-Rhône, anc. gentilhomme de la Chambre de S. M. le Roi des Deux-Siciles, chevalier de Malte, de Constantin, de Charles III, etc. ; — rue Peirier, 22, Marseille (B.-du-R.)

H. **Grassin** (Vicomte de), anc. capitaine de cav. ; — chât. de Cingleton, p. Dun-sur-Auron (Cher).

H. **Grassin** (Baron Paul de) ; — av. de la Gare, Montbrison (Loire).

H. **Grassot** (l'Abbé), curé de Choiseul, membre titul. de la Soc. d'arch. Lorraine ; — Choiseul, p. Merrey (Haute-Marne).

H. **Grellet** (Jean), Président de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Neuchatel (Suisse).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, conseiller général de la Haute-Loire, ch de St-Grégoire ; — chât. d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grenier** (l'abbé P.), chanoine hon. de Valence, Curé de N.-D. de Plaisance ; — r. Vercingétorix, 25, Paris.

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et pl. de la République, 14, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Le Febvre** du), ✠, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

P. H. **Grote** (S. Exc. Monsieur de), Sénateur, Grand-Échanson de S. M. l'Empereur de Russie, Président du département héraldique du Sénat ; — petite Moskaïa, 8, St-Pétersbourg.

H. **Grottes** (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Guarini** (Comte Philippe), anc. conservateur de la bibl. de la ville de Forli ; associé corr. de la Députation Royale *di Storia patria* pour les prov. de l'Émilie ; de la Comm. royale hérald. de la Romagne ; — palais Matteucci, r. Pietro Maroncelli, Forli (Italie).

H. **Güell** (Fernando **Güell y Borbon**, marquis de), ✠, 2e Secrétaire de l'Ambassade d'Espagne ; Comm. des O. de Charles III, d'Isabelle la Catholique, de Pie IX, du Danebrog, etc. ; — av. Bugeaud, 10, Paris.

H. **Guerau de Arellano** y de **Las Cases** (José de) ; — Castelnaudary (Aude).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Guérivière** (Vicomte Arthur du **Pin** de la), Comm. de St Grégoire, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Baron du **Pin** de la) ; — même adresse.

H. **Guerlin** (Robert), Vice-Président de la Soc. des ant. de Picardie ; Associé-corresp. national de la Soc. des ant. de France ; délégué de la Soc. acad. indo chinoise de France ; — r. Le Merchier, 23, Amiens (Somme).

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), V.-Prés[t] de la Soc. d'hist. naturelle et des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. ; — Sans-souci, Chouzy (Loir-et-Cher.)

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc[té] d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✠, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. de Courcelles, 175, Paris.

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Goüet (Eure-et-Loir).

H. **Hébrard de St Sulpice du Rocal** (Fernand d'), de la Soc. des études du Lot ; — r. de Marbeuf, 33, Paris, et chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de St-Sulpice (Lot).

H. **Hermansart** (Emile **Pagart** d'), secr.-général de la Soc. des ant. de la Morinie ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph) ; — chât. de Beaulieu., p. Guémené Penfao (Loire-Inf.).

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemarck* ; ch. des

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. **Hombres** (Baron d') ; — chât. de St-Hippolyte-de-Caton, p. Vezenobres (Gard).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✻, corresp. de la Soc. des archives hist. de Milan ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; — r. Ste-Claire, 54, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

H. **Huart** (Baron G. d'), ✻ ; — † 22 janv. 1891.

H. **Huchet de Cintré** (Vicomte Alphonse) ; des Soc. des biblioph. bretons, des Agric. de France, d'Hortic. et d'agr. d'Ille-et-Vilaine ; — r. de la Monnaie, 13, Rennes (Ille-et-V.).

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de Vaugirard, 23, Paris.

H. **Huguenot** (l'Abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Vicomte d'), Député des Basses-Alpes, prés[t] du Syndicat agr. des Alpes ; — r. du Sommerard, 121, Paris, et la Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Hulot de Collart de Sainte-Marthe** (Baron), de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. Saint-Donatien, 25, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Humières** (Comte Élie d') ; — square de Messine, 2, Paris.

H. **Isnard** (Marie), ✻, archiviste des Basses-Alpes ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; — Digne (B.-Alpes).

H. **Izarn** (Baron d') ; — † 11 Juil. 1892.

H **Jaille** (Baron Eugène de la) ; — av. de Messine, 6, Paris.

H. **Jamonières** (Baron des), v.-prés. de la Soc. des

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

biblioph. bretons ; — manoir de la Vignette, Le Cellier, p. Oudon (Loire-Inf.).

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'or, Cognac (Charente).

H. **Jarry** (Alexandre), notaire ; — r. Robert de Luzarches, 1, Amiens (Somme).

H. **Jessé-Charleval** (Vicomte Antoine de), bâtonnier de l'Ordre des Avocats, anc. Maire de Marseille ; — r. Haxo, 11A, Marseille (B.-du-R.).

H. **Joûbert** (André) ; — † 21 mai 1891.

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, ch. de l'O. R. du Christ de Portugal ; conseiller de la Soc. des études colon. et maritimes ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de la Soc. des agric. de France ; — chât. de Kerdinan, p. Paimpol (Côtes-du-Nord), et r. Paul Bert, 35, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Kanzler** (Baron Rodolphe) ; — corso Vitt. Emanuele, 51, Rome.

H. **Kerlinou** (Eugène de), de la Soc. polymathique du Morbihan ; président du Comité Morbihannais de la Soc. du Souvenir Français ; — r. du Féty, 4, Vannes (Morbihan).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit ; des Soc. Française d'Archéol., et des Biblioph. bretons ; trésorier de la *Revue hist. de l'ouest* ; — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat** de), ch. de St-Grégoire, etc. ; — r. Chauveau-Lagarde, 18, Paris.

H. **Kervenoaël** (Vicomte Émile de **Jouan** de), des Soc. franc. d'archéol., des Biblioph. bretons ; Secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✻, ❁, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés. d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.).

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic de**), comte du Brieux ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesneven (Finistère).

H. **Kinon** (Paul), Avocat à la cour d'appel de Paris, Avocat-Conseil du C. H. de France, anc. élève de l'École des Chartes, de l'École des hautes études, et de l'École des langues orientales ; — av. Duquesne, 30, Paris, et chât. de Cailloüel, p. Chauny (Aisne).

H. **Kœnigsegg** (Général **Régley**, comte de), C. ✻ — r. des Balances d'or, 4, Poitiers (Vienne).

H. **Kohler** (Édouard), Conseiller d'État au service de S. M. l'Empereur de Russie, Comm. des Ordres de Ste-Anne et de St-Stanislas ; — Zuamenskaïa, 2, St-Pétersbourg.

H. **Kolkman** (Willem), ch. de St-Grégoire, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **La Bastide**, baron de **Parcoul** (René de **Martin** de), chev. de St-Jean de Jérusalem et de St-Sylvestre, ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **La Bédoyère** (Comte de) ; — † 17 avril 1890.

H. **Laborde-Lasalle** (Vicomte Élie de), anc. Volontaire de l'ouest, lieutenant en 1er au 17e régt territ. d'artillerie, ch. de St-Grégoire ; — chât. du Feuga St-Mézard, p. Castéra-Lectourois (Gers).

H. **Lacger** (Gabriel de) ; — chât. de Clot, p. Castres (Tarn.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), curé de Blandin ; de l'Acad. Delphinale ; de la Soc. d'Archéol. et de statist. de la Drôme ; — Blandin, p. Virieu-sur-Bourbre (Isère).

H. **Lair** (Alexandre), ✠, anc. magistrat, ch. du St-Sépulcre ; prés. de la Soc. de graphologie ; etc. ; — place de Clichy, 4, Paris, et chât. d'Épinay, p. Duclair (Seine-Inf.).

H. **Lalauze** (Adolphe) ; — quai de Béthune, 24, Paris.

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, v.-prés. de la Corporation des publicistes catholiques, chevalier héréd. du St-Empire, Grand-Croix de l'Ordre de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, Donat de 1re classe de l'O. de Malte, etc. ; — r. Borghèse, 68, Neuilly (Seine), et à Fontainebleau (S.-et-Marne).

H. **La Morandière** (Fernand **Potier** de), I. P. ✠, anc. préfet, comm. de St-Grégoire, etc. ; — av. de l'Alma, 69, Paris.

H. **La Morandière** (Gabriel **Potier** de), de la Soc. de l'hist. de France : — r. Bayard, 4, Paris.

H. **Lamoureux** (l'Abbé Jean), chanoine hon. de Jérusalem, curé de La Calmette ; m. corresp. de l'Acad. de Nîmes ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. — La Calmette (Gard).

H. **La Nauze-Molines** (Baron de), de la Soc. archéol. du Périgord ; — chât. de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe), Duc de Sorrentino ; Délégué de l'Institut hérald. Italien ; m. corresp. de l'Acad. Royale hérald. d'Italie ; — via Monteleone, Palerme (Sicile).

A. **Landry** (l'Abbé Charles) ; — Neuville, p. Dormans (Marne).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Lanéry d'Arc** (Pierre), I. P. ✠, prof. de droit, avocat à la cour d'appel d'Aix ; donat de 1re classe de l'O. de Malte, ch. de St-Grégoire, etc. ; des Soc. de l'Hist. de France, des Études hist., etc. ; — Aix (B.-du-Rhône).

H. **Langourian** (Alfred **Le Mordan de**), maire d'Erquy, offr de l'O. du Libérateur ; — chât. du Noirmont, Erquy (Côtes-du-Nord).

H. **Lannois** (l'Abbé), curé de Thugny-Trugny ; de l'Acad. de Reims ; — Thugny-Trugny, p. Rethel (Ardennes).

H. **Lanza di Scalea** (Prince Pierre), Conseiller provincial ; Directeur de l'Institut des Beaux-Arts, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — palazzo Torrearsa, via Ruggiero Settimo, Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrère** (Paul de), anc. attaché d'ambassade ; — r. de Marignan, 21, Paris.

H. **Lapeyrouse-Bonfils** (Comte de), ✲, anc. préfet, comm. de plusieurs Ordres ; — av. du Prado, 464, Marseille (B.-du-R.).

P. H. **Lareinty** (Baron de), ✲, sénateur ; — boul. St-Germain, 191, Paris.

H. **La Salle** (Nestor **Perthuis** de), avocat, anc. bâtonnier ; — Mâcon (Saône-et-Loire).

H. **Las Cases** (Comte Emmanuel de), avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller gal de la Nièvre : — r. d'Anjou, 61, Paris.

H. **Lastic-Rochegonde** (Marquis de), ✲, de la Soc. de géogr. ; — r. Cassette, 22, Paris.

P. H. **Laubespin** (Comte Léonel de), ✲, sénateur ; — r. de l'Université, 78, Paris, et chât. de Tracy, p. Pouilly (Nièvre).

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Launay** (Ad. de) ; — r. de Bruxelles, 42, Paris.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Laval** (Antonin de **Nicolaï** de **Lacoste** de), secr. général de la Soc. centrale d'agr. du Puy-de-Dôme ; — r. Grégoire de Tours, Clermont-Ferrand, et aux Boudets, p. Lezoux (P.-de-D.)

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et r. Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), Sous-Inspecteur Commandant des Douanes en retraite, Secr.-adjoint de la Soc. des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; m. corresp. de la Commission des arts et monum. de la Charente-Inf. ; — au Couldret, p. Saintes (Charente-Inférieure.)

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François), avocat, de la Soc. arch. de la Loire-Inf. ; — r. du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), aumônier de l'Asile de Naugeat ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Naugeat, p. Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), conservateur du musée de Troyes (Archéologie) ; Corresp. du Ministère de l'I.P. ; Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; membre résidant et archiv. de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. St-Martin, 2, Troyes (Aube).

H. **Le Conte** (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

H. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire le grand ; de la Soc. des Ant. de Norm. ; — Lierremont, Trouville (Calvados).

H. **Ledru** (l'Abbé Ambroise) ; — allée de Cîteaux, Issy (Seine).

H. **Le Duc** (Georges), anc. Officier de Cavalerie ; — av. de la Gare, 33, Nice (Alpes-Mar.), et av. de Paris, 1, Versailles (S.-et-Oise).

P. H. **Lefebvre de Villers** (Ch.), anc. prés. de la

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Soc. d'émul. d'Abbeville ; — chât. de Villers-sur-Mareuil, p. Abbeville (Somme).

H. **Legge** (Henri, comte de), ✲, anc. député ; — r. de Chazelle, 34, Paris, et chât. de Kerriou, p. Pleyben (Finistère).

H. **Légier de Mesteyme** (Henri), avocat, anc. Zouave Pontifical ; — Apt (Vaucluse), et r. St-Ferréol, 2, Marseille (B.-du-R.)

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. de l'O. du St-Sépulcre, etc. ; secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Le Jeans** (Vicomte Charles) ; — chât. de Ferrières, à Ferrières-sur-Sichon (Allier).

H. **Le Mire** (Noël), comm. de St-Grégoire ; v.-président de l'Assoc. des Chevaliers Pont. ; — r. St-Joseph, 4, Lyon (Rhône), et chât. de Dortan (Ain).

H. **Le Pays du Teilleul** (René), ✲ ; — † 29 déc. 1890.

H. **Lepecq de la Closture** (Baron), ch. de St-Grégoire ; — chât. du Chéreau, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Le Picard** (Charles), avocat, donat de 1re classe de l'O. de Malte ; de la Soc. d'archéol. lorraine ; anc. secrétaire de la Soc. de géogr. de l'Est ; — chât. de Montaure, p. Louviers (Eure).

H. **Le Pomellec** (Baron Gaspard) ; — Binic (Côtes-du-Nord).

H. **Lerosey** (l'Abbé A.-L.), directeur au Séminaire de St-Sulpice ; de la Soc. de l'hist. de Paris ; — pl. St-Sulpice, 9, Paris.

H. **Leroy de la Brière** (Comte Nataly), ✲ ; — r. de Rennes, 93, Paris, et villa des Plants, Imphy (Nièvre).

H. **Lesdain** (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

droit ; du Comité Flamand de France et de la Soc. Suisse d'héraldique ; — r. Faulconnier, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Lespinasse** (René de), ✠, conser gal de la Nièvre, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. de l'École des chartes ; prést de la Soc. nivernaise de la Porte du Croux ; — r. du Bac, 44, Paris, et à Luanges, p. Guérigny (Nièvre).

H. **Le Vacher de Boisville** (D.), Secr.-adjoint de la Soc. des Archives hist. de la Gironde ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte Georges de), de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. de Marbœuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billigheim** (Comte de), anc. capitaine aux Dragons Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc. ; — via della Stelletta, 23, Rome.

H. **Lisle du Dreneuc** (P. de), dir du Musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des ant. de France ; corr. du Ministère de l'I. P. ; — r. du Lycée, 15, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Lomas** (Louis de), anc. magistrat, ch. de St-Grégoire ; de la Soc des ant. de Norm. ; — chât. de la Horie, p. Granville (Manche).

H. **Lomet de Rioux** (Jules), Avocat, ancien Maire ; — r. Montlosier, 23, Clermont-Ferrand, et chât. d'Ibois-Orbeis, p. Issoire (Puy-de Dôme).

H. **Longuemare** (Paul de), avocat ; de la Soc. des ant. de Norm. ; camérier de S. S. Léon XIII, chev. de St-Grégoire ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Loqueyssie** (Albert **Lachaud** de), anc. député,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

gr. officier de l'O. R. d'Isabelle-la-Catholique, etc. ; — chât. de Redon, p. Hautefort (Dordogne).

H. **Lurion de l'Égouthail** (Roger de) ; — r. du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ⚜, capitaine de cav. démiss^re ; — chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. **Lusignan** (Adhémar de **Couhé**, comte de) ; — † 25 avril 1891.

H. **Lusignan** (Madame la Comtesse Adhémar de **Couhé** de), née **Saint-Exupéry** ; — r. St-Louis, Poitiers (Vienne), et chât. de la Brosse, p. St-Varent (Deux-Sèvres).

H. **Mac-Carthy** (Comte de) ; — boul. du Château, 28, Neuilly (Seine).

H. **Macé** (Vicomte), ✠, anc. offi^r de marine, comm. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa et de l'Étoile brillante de Zanzibar, Secr. de l'Assoc des Chevaliers Pontif. ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Mac Swiney** (Chevalier Patrice), chambellan de S. S. Léon XIII, ch. de St-Grégoire le Grand ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. ; — av. Henri Martin, 40, Paris.

H. **Maggio** (le R. P. Luigi di), des Frères Prêcheurs ; secr. général de la Soc. d'hist. de Palerme ; des Acad. des Arcades, et des Sciences et lettres de Palerme ; — Palerme (Sicile).

H. **Maggiolo** (Vicomte Adrien) ; — † 27 oct. 1894.

H. **Malagola** (Commandeur Carlo), ✠, directeur des Archives royales, secr. de la Commission royale hérald. de la Romagne. etc. ; comm^r et chevalier de plusieurs Ordres ; — r. Foscherari, 15, Bologne (Italie).

H. **Maletto** et de Venetico (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, prince de), comm. de l'O. R. de

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Charles III ; m. effectif et représentant en Sicile de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de la Soc. d'hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

C. **Mallat** (Joseph), de la Soc. Hist. et arch. du Périgord, etc. ; — r. St-Gervais, 26, Périgueux (Dordogne).

H. **Malvezzi de' Medici** (Comte), des marquis de Castelguelfo, président de la Commission royale hérald. des Romagnes ; de la Députation royale *di Storia patria* ; — Bologne (Italie).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo) ; — r. de Cangallo, 1717, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

A. **Manthé** (René de), Secr. de la Soc. Archéol. de Bordeaux ; des Soc. des Archives hist. de la Gironde et Historique et archéol. du Périgord ; — r. des Faures, 37, Bordeaux (Gironde).

H. **Margon** (Comte de), ✲, ✪, ch. du St-Sépulcre ; de l'Acad. Stanislas, etc. ; — Vesoul (Haute-Saône).

H. **Margon** (Vicomte A. de), mainteneur du Félibrige ; de la Soc. archéol. de Béziers, etc. ; — châ. de Margon, p. Roujan (Hérault).

H. **Marguerye de Sorteval** (Marquis de), ✲, anc. garde-du-corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, anc. s.-préfet ; — Aytré, p. La Rochelle (Charente-Inf.)

H. **Marguerye** (Comte Richard de), anc. s.-préfet, Réd. en chef du *Messager du Cher*, ass. libre de la Soc. des ant. du Centre ; — Bourges (Cher).

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Martonne** (Alfred de), archiviste de la Mayenne ; — r. d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

H. **Mas,** marquis de **Paysac** (Pierre-Eymeric du), conser d'arrt ; — chât. de Buffeau, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. **Maupetit** (Baron), comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des chevaliers pontificaux ; — chât. des Échelles, Jujurieux (Ain).

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — r. Vaneau, 55, Paris.

H. **Mauroy** (Comte Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris ; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; commandeur du St-Sépulcre ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Maury de Lapeyrouse** (Raoul de) ; — Saint-Pons de Thommières (Hérault).

P. H. **Maussabré** (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Ste-Sévère (Indre).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller gal ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire).

H. D. **Meleniewski** (Félix de), Conseiller Aulique de S. M. l'Empereur de Russie, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Délégué du C. H. de France en Russie, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et des Ordres Imp. de St-Wladimir et de St-Stanislas, etc. ; — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Meller** (Pierre) ; des Soc. des Archives hist. de la Gironde, des Biblioph. de Guyenne, Hist. et archéol. du Périgord ; — r. Ferrère, 20, Bordeaux, et chât. Durandeau, p. la Grave-d'Ambarès (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

A. Mennesson (Émile), directeur du journal *Sainte-Cécile*, ch. de l'O. R. du Christ ; — r. des Tapissiers, 10, Reims (Marne).

H. Mercier (Maurice), ch. de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Saubion, p. Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. Merlet (Lucien), ✲, archiviste d'Eure-et-Loir, membre corresp. de l'Institut ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. Merlina (Commandeur Lorenzo), comm. des O. R. de François Ier et Constantinien de St-Georges, etc. ; — via Lungarini, 62, Palerme (Sicile).

H. Meynier (Docteur), ✲, médecin-major de 1re classe des hôp. militaires ; de l'Acad. de Besançon, etc. ; — r. d'Angiviller, 36, Versailles (S.-et-Oise).

H. Michel de Monthuchon (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. Millevoye (Lucien), député de la Somme ; — av. Bugeaud, 10, Paris, et chât. de St-Pardoux, Donzenac (Corrèze).

H. Millien (Achille), ch. des O. R. de l'Étoile polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. Milly (Comte Léon de) ; — † 13 Sept. 1890.

H. Mini (l'abbé Jean), curé de Valnera ; de l'Acad. royale Hérald. d'Italie ; — Valnera, par Marradi, prov. de Florence (Italie).

H. Miral de Tony (Élie du) ; — chât. du Miral, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. Mireur (Frédéric), archiviste du Var ; — Draguignan (Var).

H. Moiroud (Édouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Soupirs, 7, Toulouse, et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. **Molans** (Comte d'**Amedor** de) ; — r. Le Muet, Dijon (Côte-d'Or), et chât. de Chaucenne, p. Audeux (Doubs).

H. **Molènes** (Émile de), comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; — r. de l'Oratoire St-Honoré, 8, Paris.

H. **Molina** (Ernest **Anne** de), docteur en droit ; — chât. de Neer-Oeteren, Limbourg (Belgique).

H. **Molle** (Charles), ancien vice-prés. du trib. civil d'Évreux ; — r. de la Petite-Cité, 11, Évreux (Eure).

H. **Mompalao De Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; capitaine au « Royal Malta Regiment » ; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. **Montagnac** (Baron Élizé de), ✠, ch. de Malte, Délégué général en France du Gr. Magistère de l'O. de St-Jean de Jérusalem ; comm. des O. du Christ et du Medjidié, etc. ; — av. Kléber, 11 bis, et chât de la Vigne-Mohimont, p. Francheval (Ardennes).

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbano** (le Chanoine Joseph), de l'Acad. des sciences et lettres de Palerme ; de la Soc. d'hist. Sicilienne, etc. ; — corso Pisani, palazzo Villabianca, Palerme.

H. **Montalbano** (le Chanoine Xavier), ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, vice-bibliothécaire à la Bibl. Nationale de Palerme ; de l'Acad. des sciences et lettres de Palerme ; de la Soc. d'hist. Sicilienne, etc. ; — même adresse.

H. **Montalbo** (Baron de), ✠, gr. officier de l'O. de St-Marin, comm. avec plaque de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. Masséna, 20, Nice (Alpes-Mar.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. **Montalembert de Cers** (Marquis de), ✠ ; — † 18 déc. 1890.

H. **Montgeon** (Jacques de **Cavelier** de) ; — r. Monsieur, 3, Paris, et chât. de Montgeon, p. Montivilliers (Seine-Inf.)

H. **Montgon** (César de **Cordebœuf** de **Beauverger**, marquis de), anc. offr de cavalerie, camérier secret de cape et d'épée de S.S. Léon XIII ; — boul. Latour-Maubourg, 22, Paris, et chât. de Montagne, p. Crevant (Puy-de-Dôme).

H. **Monti de Rezé** (Comte Alexandre de), ch. des O. de Pie et d'Isabelle la Catholique, etc. ; de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — place St-Jean, 25, Nantes, et chât. de la Bretonnière, p. Vigneux (Loire-Inf.)

H. **Monti de Rezé** (Claude de), chevalier de St-Grégoire ; du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — quai Ceineray, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Monti de Rezé** (Comte René de) ; — chât. du Theil., p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Monti de Rezé** (Vicomte Robert de), de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — cité Martignac, 5, Paris.

H. **Montigny** (Vicomte de), ✠. s. préfet en retraite ; — av. de Villiers, 99, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, vicomte de) ; de la Soc. française d'archéol., etc. ; — Joyeuse (Ardèche).

H. **Morcoux** (Édouard **Moreau** de) ; — Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel) ; — r. Daubigny, 6, Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord).

H. **Morel** (l'Abbé Ludovic), aumônier militaire ; — r. de Paris, 23, Périgueux (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Morel de Créty** (Comte), ✲ ; — † 24 oct. 1893.

H. **Moreno del Christo** (le Chanoine Gabriel), ✲, Aumônier d'Honneur de S. M. la Reine d'Espagne, comm. d'Isabelle la Catholique ; — St-Domingue.

A. **Mossot** (E.), prés.-fondateur de l'Acad. Lamartine ; — Menou, p. Varzy (Nièvre).

H. **Mosto** (Ignace **Mosto Abbate de Longarini**, Marquis), comte de Cudia, etc., anc. Garde-du-Corps de S. M. le Roi Ferdinand II, ch. de l'O. R. milit. de St-Georges de la Réunion, ch. de St-Sylvestre comte palatin du Latran ; m. d'honneur de l'Institut hérald. Italien ; — r. dei Fiorentini, 36, Naples.

H. **Mosto Lo Giudice** (Marquis Sauveur), comte de Cudia, etc. ; m. d'honneur de l'Institut hérald. Italien ; — même adresse.

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord).

H. **Mougins-Roquefort** (Eug. de), ✲, Conser honoraire à la cour d'Appel d'Aix ; — chât. de Roquefort, p. Grasse (Alpes-Mar.)

H. **Moussine Pouchkine** (Alexandre, comte de), chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy de Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — r. de Courcelles., 75, Paris.

H. **Mutrécy** (Comte de), prés. d'honneur de la Ligue philhellénique ; — villa du Bel-Air, avenue des Fleurs, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Naurois** (Marquis de) ; — r. des Écuries d'Artois, 11, Paris, et chât. de Sainte-Anne, p. Lavaur (Tarn).

H. **Navatel** (l'Abbé J.-J.), licencié ès-lettres, Aumô-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

nier de l'École militaire de St-Hippolyte-du-Fort ; — St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

H. **Neporojuew** (S. Exc. Monsieur de), Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — au Sénat, St-Pétersbourg.

H. **Nervaux** (Baron Henri de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. du Plantier, 25, Périgueux (Dordogne),

A. **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud** de la), ✠, Président de la Soc. archéol. de Nantes ; archiviste de la ville de Nantes ; corr. de la Soc. des ant. de France ; — r. d'Aguesseau 12, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Niort** (Géraud de), avocat au barreau de Carcassonne ; — r. de la Préfecture, 20, Carcassonne (Aude).

H. **Nos** (Comte des) ; — † 13 juillet 1890.

H. **Noüe** (Vicomte Charles de la), député et conseiller gal des Côtes-du-Nord, comm. de St-Grégoire ; — chât. des Aubiers, p. Yffiniac (Côtes du-Nord), et r. de Lille, 44, Paris.

H. **Oberkampff de Dabrun** (E.-G.-Ch.) ; — chât. d'Ayrolles, Les Mages (Gard).

H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Pair du Royaume de Portugal, Grand-Officier de la Maison de S. M. Très Fidèle, ch. de Malte, grand-croix des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, comm. des O. de la Conception de Villaviçosa et de Léopold, etc. ; des Soc. de géogr. de Lisbonne, Royale des antiq. d'Irlande, etc. ; — r. das Flores, 59, Lisbonne.

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

P. H. **Orléans** (S. A. R. Monseigneur le Prince Emma-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

nuel d') ; — av. Kléber, 9, Paris, et chât. de Mentelberg, p. Innsbrück, Tyrol (Autriche).

H. **Ornano** (Comte Paul d') ; — r. du Mont-Thabor-9, Paris.

H. **Padula** (Antoine), gr.-offr de l'Ordre du Libérateur, comm. du St-Sépulcre, etc.; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc ; — r. dei Fiorentini, 67, Naples.

H. **Palluat de Besset** (Comte), anc. conseiller gén. de la Loire , comm. de Charles III, ch. de St-Grégoire, etc. ; de la Soc. de la Diana ; — r. de Marignan, 6, Paris, et chât. de la Salle, p. Balbigny (Loire).

H. **Palluat de Besset** (Vicomte Henri) ; — mêmes adresses.

H. **Panat** (Marquis de) ; — r. des Cloches, Toulouse (H.-Garonne).

H. **Pantin de la Guère** (Comte Alphonse de), anc. zouave pontifical, ch. de Malte, commr de l'O. R. de Charles III ; de la Soc. des ant. du Centre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. ; — chât. des Dames, St-Eloy-de-Gy (Cher), et r. de Paradis, 22, Bourges.

H. **Parc** (Vicomte Maurice du) ; — chât. de Murinais, p. St-Marcelin (Isère).

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), Chanoine d'Aquin, Curé de Cabriès, avocat de St-Pierre, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontx ; Officier de l'Ordre du Libérateur ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — Cabriès (Bouches-du-Rhône.)

H. **Pascal** (Louis) ; — chât. de Respide, Langon (Gironde).

H. **Pasdeloup** (Comte de), ✻, anc. capitaine de cav.; — r. Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Pasini** (F. Ferruccio, chevalier de), anc. consul général, ch. du St-Empire Romain, gr-offr du St-Sépulcre, du Christ de Portugal ; ch. de l'O. Constanti-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

nien (Parme), etc. ; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc.; — via Due Macelli, 3, Palazzo Ruspoli, Rome (Italie).

H. **Patek de Prawdzic** (Comte Léon de), ch. de l'O. Teutonique ; de l'Acad. Chablaisienne ; — chât. de Beaurain, Thonon (Haute-Savoie).

H. **Paterno Ventimiglia et Moncada** (Hector), Marquis de Spedalotto et de Regiovanni, ch. grand-croix de l'O. R. Constantinien de St-Georges, etc. : — † 5 mars 1894.

H. **Pau** (l'Abbé), chanoine hon., aumônier à la manuf. de la Cascade ; — près Bort (Corrèze).

H. **Payan d'Augery** (Charles) ; — † 18 déc. 1890.

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et chât. de l'Étang-la Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

A. **Pellot** (Paul), lic. en droit, membre corr. de l'Acad. Nale de Reims; de la Soc. Française d'Archéologie ; — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

A. **Pelloux** (Félix), lic. en droit ; — boul. Notre-Dame, 35, Marseille (B.-du-R).

H. **Peralada** (S. Exc. le comte de), marquis de Bellpuig, comte de Zabella, grand d'Espagne de 1re classe, Sénateur de droit, ch. de la Royale Maestranza de caballeria de Valence ; — calle Union, 10, Madrid.

A. **Perreaut** (Claude), conseiller municipal; de l'Acad. Lamartine ; — Simard-Marnoire, p. Montret (Saône-et-Loire).

H. **Perregaux** (Samuel de), capitaine d'infanterie; de la Soc. Suisse d'héraldique; — Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Émile), lic. en droit ; — r. de Noailles, 14, Marseille (B.-du-R.).

C. **Perroy** (Georges) ; — r. du Cerf-volant, 22, Moulins (Allier).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

P. H. **Pettenegg** (Comte Ed.-G. de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; prés de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry **Espitalié** de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Pié de Concha** (S.Exc.D.Luis de **Silva** y **Fernandez**, comte de), O. ✲, ministre résident, gentilhomme de la chambre de S. M. Catholique, ch. de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, comm. de nombre de l'O. R. de Charles III ; — calle Ferraz, 16, Madrid.

H. **Pietramellara** (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm. de l'ordre de Pie, ch. de Malte, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — palazzo de' Cinque, Rome.

H. **Pimodan** (Marquis de), duc de **Rarécourt Pimodan**; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; — r. de l'Université, 93, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

H. **Pinelais** (Benoît de la), O. ✲, capitaine de frégate en retraite ; — r. Nouvelle, 1, Paris.

H. **Pinheiro de Almeida da Camara Manoel** (Jeronymo), consul de 1re classe, ch. des O. de Pie et de Léopold (Belgique) ; secr. adjoint de la Soc. royale de géogr. de Lisbonne, etc. ; — r. de Vasco de Gama, 7, Lisbonne.

P. H. **Piolin** (Dom Paul) ; — † 6 nov. 1892.

H. **Planta de Wildenberg** (Comte Louis de) ; — Montélimar (Drôme).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. **Poidebard** (William), ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. de la Diana ; — r. de Jarente, 11, Lyon (Rhône).

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de St-Grégoire-le-Grand ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, anc. préfet, ch. grand-croix des Ordres d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, gr. croix de 2e classe de St-Grégoire le grand, gr.-officier de l'O. R. de Charles III, etc ; Délégué général en France du Patriarcat de Jérusalem et de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse.

H. **Polignac** (Comte Guy de), offr de cavalerie démiss.; ch. de Malte, etc. ; — r. de Lille, 72, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), ch. de Malte, etc. — r. Lavoisier, 6, Paris.

H. **Pollaci Nuccio** (Chevalier Fedele), ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de la Consulte Hérald. de Sicile ; de la Soc. d'hist. sicilienne, etc. ; — via Alloro, 68, Palerme (Sicile).

P. H. **Poncins** (Comte Léon de), prést de la Soc. archéol. de la Diana ; — Feurs (Loire.)

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Chevalier Emmanuel), ch. des O. du S. Sépulcre de Jérusalem et de la Couronne d'Italie, Délégué du Conseil héraldique de France en Sicile ; m. corresp. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; m. honoraire de l'Intitut héraldique Italien, etc. ; — via Gagini, 84, Palerme (Sicile).

H. **Porte des Vaux** (Comte de la), ✠ ; — † *11 avril 1890*.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 35, Paris.

H. **Pottier** (le Chanoine Fernand), prés[t] de la Soc. arch. de Tarn-et-Garonne ; — r. du Moustier, Montauban (Tarn-et-Garonne).

H. **Prinsac** (Stanislas de **Tholomèse**, baron de), ✲, anc. officier d'Éclaireurs ; — chât. de Sadeillan, p. Miélan (Gers), et (en hiver) r. de la Préfecture, 18, Pau (B.-Pyr.)

H. **Proyart** (Fernand), avocat ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

H. **Pugliatti** (Mgr Thomas), duc de **San Giorgio,** anc. Vicaire général, ch. des Ordres Constantinien et du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de l'Institut hérald. Italien ; — place Poli, 42, Rome.

H. **Puisieux** (Alfred de), de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. Gribeauval, 11, Amiens (Somme).

H. **Rafélis de Broves** (l'Abbé de) ; — St-Jean-du-Pin, p. Alais (Gard).

H. **Raffélis-Soissan** (Comte Louis de) ; — r. Haxo, 6, Marseille (B.-du-R.)

H. **Raineri-Biscia** (Comte), comm. du St-Sépulcre, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de plusieurs Soc. Savantes ; -- Bologne (Italie).

H. **Ramel** (Fernand de), ✲, 🏛, Député du Gard, Docteur en droit, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation ; — r. de Bourgogne, 37 bis, Paris, et Alais (Gard).

P. H. **Ramione** (Comm[r] Vincent **Palizzolo Gravina,** baron de), membre et prés[t] de plusieurs Soc. sav. littér. et art. ; grand-croix de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Rancourt de Mimérand** (Comte Gabriel de), ✻ anc. officier de cav. ; — Orléans (Loiret).

H. **Réaulx** (Marquis des); — chât. de Coclois (Aube).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm., etc.; —r. Chartraine, 59, Évreux (Eure-et-Loir).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Provins (Seine-et-Marne).

H. **Reinach-Werth** (Baron de), O. ✻, anc. Préfet, comm. de St-Grégoire le Grand ; Vice-Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — av. Duquesne, 11, Paris, et chât. de Niedernai (Basse-Alsace.)

H. **Reiset** (Comte de), C. ✻, anc. ministre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'Hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir.)

H. **Reiset** (Vicomte Henry de) ; — r. Lauriston, 83, Paris, et chât. de Vic-sur-Aisne (Aisne).

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff, Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, Comm. de l'O. Imp. de St-Wladimir, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Réveillé de Beauregard**, offr du Medjidieh et du Nicham Iftikar ; membre actif de la Soc. de stat. de Marseille, etc. ; — r. des Pénitents noirs, 8, Aix (Bouches-du-R.).

A. **Révérend** (Vicomte Albert), dir. de l'*Ann. de la Noblesse* ; — cité Gaillard, 1, Paris.

H. **Révérend du Mesnil** (Vicomte Edmond), anc. magistrat ; des Soc. franç. d'archéol., de la Diana, etc.; dir. de la Revue *L'Ancien Forez* ; — chât. de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Daron, p. St-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

H. **Rivoire La Bâtie** (Marquis de), comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare, etc. ; — r. Trézel, 4, Paris.

H. **Rivoire La Bâtie** (Comte Emmanuel de) ; — Montceau, p. Bourgoin (Isère.)

H. **Robert** (L'Abbé Alix), archiprêtre, curé doyen de St-Nic. de Rethel ; — gr. rue, Rethel (Ardennes).

H. **Robinet** (L'Abbé) ; — † 8 juill. 1894.

H. **Rochas d'Aiglun** (Comte de), O. ✻ I. P. ⚜, lt-colonel du Génie ; admr de l'École polytechnique; commr de Ste Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne, etc. ; — École polytechnique, Paris.

H. **Rochebrochard** (Comte Louis de la) ; — gr.-rue Notre-Dame, 8, Niort (Deux-Sèvres).

H. **Rochegarnier** (Edmond de la) ; — chât. de Roscanvec, p. Elven (Morbihan).

H. **Rochereau de la Sablière** (Ch.), lic. en droit — boul. Haussmann, 140, Paris.

C. **Rodière** (Roger) ; — pl. Verte, Montreuil-sur mer (Pas-de-Calais.)

H. **Rogier de Rothemont** (Madame de), née de **Kœnigsegg** ; — r. des Balances d'or, 4, Poitiers (Vienne).

H. **Rohan Chabot** (Comte Philippe de), anc. Officier, ch. de l'O. de St-Alexandre de Bulgarie ; — r. de Vaugirard, 77, Paris.

H. **Rojas** (Marquis de), I. P. ⚜, anc. ministre plénip., gr.-croix d'Isabelle-la-catholique, etc. ; — r. Roquépine, 9, Paris.

H. **Romanet de Feaune** (Vicomte de), anc. Élève de l'École des charles, ch. de St-Grégoire le grand, ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), anc. s.-préfet, offr de la

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Couronne de Chêne; — r. Frédéric Bastiat, 5, Paris.

C. **Romitelli** (le Chanoine M.-L.), docteur en droit civil, criminel et canonique ; chanoine de Pérouse ; — loggie di San-Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), chev. de 3e classe de l'O. Imp. de Ste-Anne de Russie, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Comte Félix de); — † mars 1893.

H. **Roquemont** (le Président **Hecquet** de), ✲ ; — † 3 mars 1893.

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

P. H. **Roselly de Lorgues** (Comte), O. ✲, Grand-Croix des Ordres Pontif. de St-Grégoire et du St-Sépulcre, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — r. Chomel, 16, Paris.

H. **Roserot** (Alphonse), archiviste de la Haute-Marne ; — r. du Palais, 3, Chaumont (Haute-Marne).

H. **Rostaing** (Marquis de), C. ✲ ; — † 26 nov. 1889.

H. **Rostaing** (Baron Hugues de) ; — boul. de la Mairie, 2?, Montbrison (Loire).

H. **Roure** (Baron du), — Dir. de la *Revue de Provence* ; — r. Goyrand, Aix-en-Provence,et chât. de Barbegal, p. Arles (B.-du-Rhône).

H. **Rozière** (Ernest de), anc. secr. d'ambassade ; — chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio);—av. Montespan. 3, Paris.

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. offr au service du St-Siège — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Sabard de la Boisselle** (Mademoiselle A.) ; — Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

H. **Sainsbut des Garennes** (Charles de) ; — r. Bla

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

tin, 27, Clermont-Ferrand (P.-de-D.) et chât. des Garennes, p. St-Pourçain (Allier).

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc.; — r. d'Anvers, 3, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Aldegonde** (Comte Emmanuel de); — boul. Raspail, 10, Paris, et chât. de Troissy, p. Port-à Binson (Marne).

H. **Saint-Arroman** (Raoul de), ✠, I. P. ⚜, commandeur de plusieurs Ordres; du Comité des travaux hist. et scient., du Comité de la Soc. des gens de lettres, etc.; — r. de Verneuil, 11, Paris.

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S.; des Soc. de la Diana, de la Suisse Romande, etc.; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Geniez** (Stanislas de **Baderon-Thézan**, baron de **Maussac**, marquis de); de la Soc. archéol. du midi de la France (Toulouse), etc,; — chât. de l'Hermitage, p. Servian (Hérault), et chât. du Cormier, p. Saintes (Charente-Inf.).

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de); — chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. **Saint-Pern** (Baron René de), directeur du haras de Libourne; — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de); — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, comte de), ch. de Malte, gr.-officier des O. R. du Mérite militaire d'Espagne et d'Isabelle la Catholique, etc.; de la Soc. hist. et archéol. du Périgord, etc.; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de),

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salleron** (Georges) ; — r. Sainte-Sophie, 19, Versaillles (Seine-et-Oise).

H. **Salles** (Marquis des) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Salles** (Comte François des) ; — même adresse.

H. **Salvador** (Baron), I. P. ✠, secr. de légation honoraire, offr de la Couronne royale de Roumanie, etc. ; — av. du Bois de Boulogne, 11, Paris.

P. H. **San Martino Ramondetto di Montalbo** (S. Exc. le Duc D. Étienne de), gentilhomme de la chambre et chevalier de compagnie de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; anc. Envoyé extr. et Ministre plénip. ; chevalier de St-Janvier ; ch. grand-croix des O. de Constantin, François Ier, St-Grégoire le grand, Isabelle la Catholique, François-Joseph, St-Michel, du Mérite civil de Toscane, etc. — Palazzo Farnese, Rome.

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn de**), ✠ ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), ✠, membre hon. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; délégué, pour le Gard, de la Soc. Acad. Indo-Chinoise ; secr. de la Direction de la « *Revue du monde latin* », etc. — Alais (Gard), et 18, rue Vavin, Paris.

H. **Sarrebourse d'Audeville** (André de), directeur de l'*Armorial Français*; — r. de Rennes, 75, Paris.

H. **Sarrebourse d'Audeville** (Gustave de), ✠, ✠ ; — † 26 janv. 1894.

H. **Sartiges** (Comte Aimon de) ; — chât. de Jaleyrac, p. Mauriac (Cantal).

H. **Sartorio**, marquis d'**Anatista** (Docteur Gaëtan), anc. médecin en chef de l'armée mérid. d'Italie, Comm. de la Couronne d'Italie et de l'Osmanié (en

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

brillants), etc. ; — via Roberto Savarese, 31, Naples.

A. **Sartorio** (Charles de) ; — boul. de la Madeleine, 183, Marseille (B.-du-R.).

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; — chât. de St-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Schœffer** (Paul), avocat, anc. s.-préfet, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. du Périgord ; — r. de la Boëtie, 24, Périgueux (Dordogne).

H. **Schlemmer** (Cher Charles de), ✠, ch. affilié de l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, comm. du Lion et Soleil, Prést fondateur du Cercle Français ; — r. St-André, 573, Fiume (Hongrie).

A. **Scionti-Mangani** (Docteur Filippo), secr. de l'Acad. Dafnica d'Aci-Reale ; — via Pennisi, Aci-Reale (Sicile).

P. H. **Seguins-Vassieux** (Marquis de), cher de l'O. R. du Lis ; — Carpentras, et chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse.)

H. **Ségur** (Comte Pierre de), anc. auditeur au Conseil d'état ; — av. Montaigne, 53, Paris.

H. **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. **Serène d'Acquéria** (Louis de), lieut d'artillerie ; — Korsor (Danemark).

A. **Serennes** (Vicomte Henri de) ; — r. de Sontay, 5, Paris.

P. H. **Séville** (S. A. Monseigneur le Prince Don Henri de **Bourbon**, duc de), Grand d'Espagne de 1re classe, gr.-croix de l'O. R. de S-Hubert, etc. ; — † juil. 1894.

H. **Sigaud de Lestang** (Fr. de) : — St-Félicien (Ardèche,)

H. **Silvestri** (Dr Clinio), v.-consul de Vénézuéla à

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Rome, comm. de l'O. du Libérateur, etc.; — via Tiburtina, 21, Rome.

H. Simony (Vicomte de), ✻, comm^r d'Isabelle-la Catholique, chev. de l'Ordre de Pie, etc.; — St-Remy (Saône-et-Loire).

H. Siorac (Armand de), ✻, anc. insp^r divre des lignes télégr.; de la Soc. hist. et arch. du Périgord; — villa Morilleux, p. Périgueux (Dordogne).

H. Soderini (Comte Édouard), ✻, camérier secret participant de S.S. Léon XIII, grand-officier des O. R. d'Isabelle la Catholique, de l'Immaculée Conception de Villaviçosa, de Sant-Iago de Portugal, etc.; des Acad. des Sciences morales et polit. de Madrid, de la Religion Catholique de Rome, Tibérine; m. des Unions de la Paix sociale, etc. — palais Sforza-Cesarini, Rome.

P. H. Sommi-Picenardi (S. Exc. le Bailli F. G.), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte); — corte S. Giovanni di Malta, Venise.

H. Sonneville (Marcel **Préveraud** de); — château Glodin, par Carbon Blanc (Gironde).

H. Souancé (Vicomte Hector de); — r. Montaigne, 15, Paris.

C. Souëf (Charles), avocat; de la Soc. des ant. de Picardie, etc.; — Presles-Thierny, p. Laon (Aisne).

H. Soulaine (Henry de); — r. Cler, 40, Paris, et villa L'Ermitage, Senlisse, p. Cernay-la-ville (Seine-et-Oise.)

H. Soulas (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. hist. et archéol. du Périgord; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. Soulier (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégeire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille milre « Benè merenti »;

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

de l'Assoc. des Chevaliers ponts ; — boul. Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

P. H. **Sourindro Mohun Tagore** (S. A. le Radjah), I.P. ✠, gr.-croix de plusieurs Ordres; — Paturiaghata Raj Bati, Calcutta (Hindoustan).

H. **Staël Holstein** (Baron Auguste de), docteur en philosophie, conseiller hon^re en retraite, ch. des O. de St-Jean et de François-Joseph ; — chât. de Testama, p. Riga et Pernau, Livonie (Russie).

H. **Starrabba de San Gennaro** (Baron Raphaël), Directeur des Archives d'Etat, comm. de l'O. du S. Sépulcre ; corr. de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

H. **Surel de St-Julien**, comte de **Saint-Haond** (Amédée de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; de la Soc. Éduenne ; — r. du Commerce, 17, Riom (Puy-de-Dôme), et chât. de Surel, p. Retournac (H.-Loire.

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

C. **Tadolini** (Commandeur Jules) professeur à l'Acad. du Panthéon ; de l'Acad. des B. A. de Pérouse ; ch. de St-Grégoire, de la Couronne d'Italie, etc. ; — Corso, 472, Rome (Italie).

P. H. **Tamizey de Larroque** (Philippe). ✠, ✠, corr. de l'Institut de France, membre du comité des trav. hist. et scient., etc. ; — pavillon Peiresc, Gontaud (Lot-et-Garonne).

P. H. **Tanguay** (Monseigneur Cyprien). prélat de la Maison de S. S., de la Soc. Royale du Canada ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

H. **Tardieu** (Ambroise), historiographe de l'Auvergne, Officier du Nichan-Iftikar, ch. de St-Grégoire-le-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Grand, de François-Joseph et d'Isabelle la Catholique; coresp. de l'Institut archéol. d'Allemagne; de l'Acad. Royale d'hist. de Madrid, etc.; — r. Bansac, 2, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Tassin de Montaigu** (Henri); — r. Pierre-Charron, 59, Paris, et chât. de Pasmoulet, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

C. **Tausin** (Henri), r. de Tunis, 3; — St-Quentin (Aisne).

H. **Teil** (Baron du), ch. de St-Jean de Jérusalem, grand-off. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers-Pontificaux; — Guatemala (Amérique centrale).

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Teissier** (Gaston), anc. zouave pontifical, décoré de la croix « Pro Petri Sede» et de la médaille milre « Benè merenti »; de l'Assoc. des Chevaliers pontx; — r. Sénac, 43, Marseille (B.-du-R.)

H. **Teissier** (Octave), ✲. I. P. ✲; Draguignan (Var).

H. **Temple de Rougemont** (Comte Albéric du); des Soc. d'Archéol. de Chartres et de Châteaudun; — r. des Lisses, 11, Chartres, et chât. de Vrainville, p. Bonneval (Eure-et-Loir).

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville**; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terrasson** (Madame René de), née **Villebois-Mareuil**; — chât. du Plessis, p. Durtal (Maine-et-Loire).

H. **Terris** (Jules de), notaire, ch. de St-Grégoire, etc.; des Acad. d'Aix, Avignon, etc.; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Terrouenne** (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie; — chât. de la Melleraye, p. Orléans (Loiret.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. **Tesson** (Alfred de), ✠, capitaine de frégate en retraite, ch. l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — boul. du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Teule** (Édilbert de), anc. magistrat ; — r. du Palais, Carcassonne (Aude).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjt de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. de Noailles, 17, St-Germain-en-Laye (S.-et-Oise), et r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tiersonnier** (Philippe), lic. en droit, S.-lieutenant de réserve au 12e d'inf. ; président de la Conférence St-Benoît de l'Assoc. cathol. de la Jeunesse française ; de la Soc. polymathique militaire ; — r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ancien sous-préfet ; — r. de Vienne, 21, Paris.

H. **Toucheboeuf**, comte de **Clermont** (Guyon de) ; — † 20 nov. 1891.

H. **Toulgoët Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; — r. de Presbourg, 21, Paris, et chât de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour** (Henri de la), attaché au Cabt des médailles de la Bibl. nat. ; — av. de Breteuil, 7, Paris.

A. **Tour** (Paul du **Fayet** de la) ; — chaussée du Pont, 1, Boulogne (Seine).

H. **Tour d'Auvergne** (Comte de la) ; — villa Roumey, Hyères (Var), et chât. de la Vigne-Scorraille, p. Ally (Cantal).

H. **Travers** (Émile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; comm. de nombre d'Isabelle la Catholique, comm. de St-Grégoire, etc. ; du Conseil

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

de la Soc. française d'Archéol. ; corresp. de l'Acad. royale de la Historia (Madrid) et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, Constantinien, etc.; — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chat. du Vamnadeuc, en Pléven, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Trétaigne** (Baron de), membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Festieux, ch. de St-Sylvestre, Donat de 1re classe de l'O. de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G.), Curé-Doyen d'Hiersac; de la Soc. arch. de la Charente, etc. ; — Hiersac (Charente).

A. **Trigant de Latour** (Baron Maxime) ; — r. de la Ferme, 24 bis, quartier St-James, Neuilly (Seine).

H. **Tripet** (Maurice), Secr. de la Soc. Suisse d'Héraldique ; — † 16 juil. 1894.

H. **Trivulzio** (Comte Joseph) ; — † 17 déc. 1890.

H. **Trooz** (Jules de), écuyer, député, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Institut. arch. Liégeois ; — r. de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. **Urdaneta** (Amenodoro), ch. des O. de Pie et du Libérateur, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » ; corresp. de l'Acad. royale d'Espagne, de l'Acad. de Séville, etc. ; — via Milazzo, 13, Rome.

A. **Vacheron** (Alphonse), professeur; — r. Debrousse, 1, Paris.

H. **Vallière** (Henri de **Boisguéret** de la) ; des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc. ; — r. Denfert-Rochereau, 25, Paris.

H. **Van Robais** (Armand) ; — † 19 mars 1890.

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de) ; — chât.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vargas Machuca** (Duc D. Augustin de), Marquis de St-Vincent, comte d'Urgel, de Porto et du S. Empire Romain, etc. ; — via Giovanni Bausan, 17, Naples.

H. **Vassallo Paleologo** (Chevalier Fr.), anc., consul général de Vénézuéla, offr de l'O. du Libérateur ; Délégué de l'Institut hérald. Italien ; de l'Acad. Dante Alighieri de Catane, etc. ; — via Cappucinelle, Palerme (Sicile).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-inf.)

H. **Vaulchier du Deschaux** (Marquis de), ✲, membre corr. de l'Acad. de Besançon ; — au Deschaux (Jura).

H. **Vauloger de Beaupré** (René de) ; — r. Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. **Vautheleret** (Baron de), ✲, v.-prés[t] de la Soc. de topogr. de France, comm. des O. d'Isabelle la Catholique, du St-Sépulcre, etc. ; — r. St-Georges, 28, Paris, et villa St-Louis, Menton (Alpes-Mar.)

H. **Vendômois** (Comte de), ✲; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — Fontaine (Saône-et-Loire).

C. **Vérany** (Félix), anc. Directeur du *Propagateur du Var* ; — r. d'Aubagne, 83, Marseille (B.-du-R.)

H. **Vercherin** (Albert), ✲, Vice-Consul de Bolivie, comm. des O. du S. Sépulcre et du Lion et du Soleil (Perse), ch. des O. R. de Charles III et du Cambodge, etc. : — Nice (Alpes-mar.)

H. **Vernou-Bonneuil** (Marquis de), O. ✲ ; — † 29 mai 1893.

H. **Verpy** (Albert), ✲, chef à la dir. gén de l'Enreg.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

et des Domaines ; de la Soc. de législ. comparée ; — r. St-Honoré, 267, Paris, et à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

H. Verthamon (Marquis de), de la Soc. de géogr. ; — chât. du Castera, p. St-Germain-d'Esteuil (Gironde).

H. Viale-Rigo (Sébastien de) ✠, anc. consul général, commr de l'O. du Libérateur, chev. de l'Ordre de Pie, etc. ; — r. de la Néva, 6, Paris.

H. Vidau (Comte de), ✠, capitaine d'inf. démre ; — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. Vieuville (Charles de la), ch. de l'O. de Pie ; — r. d'Aguesseau, 4, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Tourdelin, p. Bécherel (Ille-et-Vil.).

H. Viguerie (Auguste de) ; — r. Jacob, 52, Paris.

H. Villaret (Madame la Comtesse de **Foulques** de), ✠, Chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archeol. ; — r. St-Eloi, 21, Orléans (Loiret).

H. Villars-Brancas (Comte de **Hibon de Frohen,** duc de) ; — † 6 juin 1892.

H. Villebois Mareuil (Baron Godefroy de) ; — chât. de la Ferrière, p. Segré (Maine-et-Loire).

H. Villenoisy (François de), attaché des Musées nationaux ; m. corresp. de la Soc. des antiquaires de France ; secr. de la Soc. philologique et de l'œuvre de St-Jérôme ; — r. Washington, 32, Paris.

P. H. Villermont (Comte Charles de), grand-croix des O. de St-Grégoire et de François-Joseph, etc. ; — † 9 fév. 1893.

H. Villers (Comte H. G. C. de), officier démsre, anc. sous-préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris, etc. ; gr.-offr de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor Hugo, 19, Paris.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Régiment de zouaves (France), chev. de l'O. R. M. de François 1er, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti* ; président d'honneur de l'Acad. Lamartine, etc. ; — r. St-Luc, 12, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Marquis de) ; — † 18 août 1889;

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

H. **Visien** (Comte de) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Vitton de Peyruis** (Comte de), chevalier de St-Sylvestre ; de la Soc. archéol. d'Avranches, etc. ; — chât. de Langevinière, p. Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'Or), etc. ; secr. de la Soc. hérald. « Nederlandsche Leeuw », etc. ; — Oisterwijck (Brabant Septentrional) Hollande.

A. **Wailly du Rozelle** (Julien de) ; — r. Barthélemy, 18, Marseille (B.-du-R.).

H. **Wall** (Vicomte de) ; — boul. Malesherbes, 68, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

H. **Wildemau** (Marius), m. du Comité directeur de la Soc. généal. et héraldique « De Nederlandsche Leeuw » ; m. effectif de la Soc. archéol. « die Haghe », etc. ; van Speykstraat, 41, La Haye (Hollande).

H, **Wismes** (Gaëtan de **Blacquel** de **Croix**, baron

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

de), bibl.-archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Royale, 9, Nantes (Loire-inf.).

H. **Yanville** (Raymond **Coustant**, comte d'), ch de Malte et de St-Sylvestre ; de l'Assoc. normande ; — av. Carnot, 11, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

H. **Yanville** (Comte Henry d') ; — boul. Péreire, 224, Paris, et chât. du Tillet, p. Cires-les Mello (Oise).

H. **Yanville** (Comte Raoul d') ; — r. de Madrid, 19, Paris.

H. **Zauli-Sajani** (Professeur Livio) ; — r. Caterina Sforza, 20, Forli (Italie).

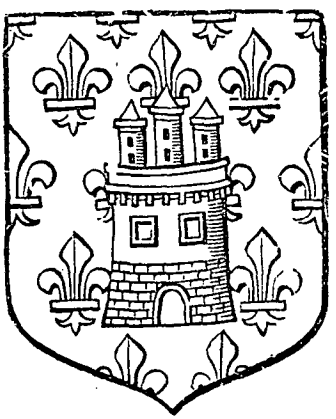

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

LE HUIT CENTIÈME ANNIVERSAIRE

DU

CONCILE DE CLERMONT

(1095 — 1895)

Voici le huit centième anniversaire de la sublime Epopée !

Oui, cette année même 1895, le 18 novembre prochain, il y aura huit cents ans qu'un Pape au grand cœur, au vaste génie et à l'éloquence souveraine [1] a sonné le beffroi des Croisades...

Pape français et qui, pour sa prédication définitive, pour le « *lancer* » décisif [2] de la chevalerie chrétienne, choisit la terre de France, donnant ainsi à notre bien-aimé pays, en dépit des clameurs germaniques [3] et des prétentions italiennes [4], l'investiture historique et comme les patentes *Urbi et Orbi* de ces magnifiques expéditions qui ont

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

répandu jusques aux extrémités de l'Orient le nom glorieux de la France. *Gesta Dei per Francos*!

Ah! certes, ce fut un illustre jour, digne d'être inscrit en lettres d'or sur le calendrier éblouissant de l'héroïsme français !... Nous n'en connaissons pas exactement la date [5], car, après l'ouverture du Concile, le 18 novembre 1095, les premières sessions furent consacrées au règlement obscur de questions de discipline, à la *Trêve de Dieu* et à l'excommunication solennelle du Roi de France parjure au serment conjugal [6]. Mais à quelque quantième précis qu'il convienne de le placer du 18 au 28 novembre, ce fut un jour mémorable, un jour fatidique, digne de figurer à jamais au nombre des *Grands jours de la Papauté*, que celui où un Pontife inspiré, issu de la noble maison de *Lagery* [7], et né parmi les armures dans le luxe guerrier d'une féodale demeure, se leva de son trône dans la plaine de *Jaude*, près Clermont en Auvergne, et prit la parole en faveur de Jérusalem !...

Son fauteuil armorié reposait sur la plateforme d'une haute estrade [8] d'où le regard s'étendait au loin sur la plaine spacieuse et mouvante. A ses pieds, une foule immense [9], bigarrée, complexe, venue des quatre points de l'horizon, attendait, ondulante et houleuse, les premières paroles de l'éloquence pontificale.

Quatre cents évêques, abbés [10] ou cardinaux [11], appuyés sur leurs crosses pastorales, formaient à ses pieds une bordure multicolore où le violet, l'écarlate et l'or rehaussaient le noir lugubre de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

la cagoule monastique. A la suite de cette superbe avant-garde, se pressait en rangs compacts un peuple innombrable où se confondaient toutes les conditions et classes sociales. Le haut Baron [12], vêtu de fourrures et d'un justaucorps de soie de Venise, y coudoyait le paysan en sayon de peau ; le serf aux pieds nus s'y appuyait sans façon sur l'épaule du chevalier en tunique de mailles ; le marchand à l'escarcelle rebondie y fraternisait sans défiance avec le pèlerin vagabond et le mendiant à la besace vide appuyé sur un bâton de houx. L'égalité civile, fille des Croisades, commençait ! Moines et laïcs, prêtres et bourgeois, femmes, enfants, gentilhommes oubliaient, dans une attente pleine d'angoisse et d'espérance, la faim qui minait leurs entrailles [13] et le noir souci du lendemain. On peut dire que la France presque entière, des prairies de la Flandre aux neigeuses Pyrénées et de la Meuse à l'Adour au flot bleu, se pressait ce jour-là dans la plaine de Clermont. Même, on signalait dans la foule un groupe assez nombreux de Teutons d'Outre-Rhin [14], plusieurs anciens pèlerins de Jérusalem [15] et surtout quelques chrétiens Orientaux [16] frissonnant sous les âpres caresses du pâle soleil de l'Arvernie. Mais hélas ! on constatait aussi avec regret l'absence significative de la haute aristocratie, de la noblesse princière et couronnée [17].

Les gens bien informés reconnaissaient dans l'assistance et nommaient tout haut les personnages les plus éclatants. Ce dignitaire ecclésiastique, si beau dans sa robe purpurine, c'est le

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

cardinal-diacre de Saint-Ange, *Grégoire* [18], de la noble maison des *Papi* [19], dont on parle déjà comme d'un successeur possible du bienheureux *Urbain* ; ce prélat debout auprès du Pape en mître et chape d'or, c'est le bénédictin *Amat*, ancien évêque d'Oléron transféré naguère à l'archevêché de Bordeaux [20], l'ami personnel, l'ancien légat d'Urbain II. Plus loin, voici l'archevêque de Lyon, *Hugues de Bourgogne* [21], qui, plus tard, aura au *Saint-Sépulcre* une si consolante vision demeurée célèbre dans les légendes de l'incom parable Basilique [22]; et l'archevêque *Elie de Bari* [23], dont le Pape naguère a consacré la crypte dédiée à saint Nicolas [24]. Voici le saint évêque du Puy, *Adhémar de Monteil*, l'auteur du *Salve Regina* [25], ancien pèlerin de Jérusalem [26], prélat au cœur vaillant dans les veines duquel coule le sang bleu des seigneurs de Montélimart, de Rochemaure et de Grignan. A ses côtés se tient un de ses chanoines dont l'air téméraire décèle l'esprit aventureux : c'est *Raymond d'Aiguilhe* [27], le futur chapelain du célèbre *Raymond de Saint-Gilles*. Cet évêque à l'air sympathique auquel l'évêque du Puy semble parler tout bas, c'est l'évêque même de Clermont, *Guillaume de Baiff* [28], qui a offert au Pape et à sa suite une si large hospitalité. Ce moine en robe de bure rehaussée par une croix d'or, qui arrive si las de la lointaine Champagne, c'est le bon *Robert* [29], le nouvel abbé de Saint-Remy de Reims, un peu crédule, mais si savant dans l'art d'écrire ; et cet autre, c'est *Foucher de Chartres* [30], historien con-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

sommé, à la fois intrépide et peureux, qui, un jour — sans cependant reculer d'un pas — soupirera bien fort sous l'avalanche meurtrière des flèches sarrasines[31]. Voici *Guibert*[32], en ce moment simple moine du couvent de Flay, destiné à être abbé de Nogent-sous-Coucy, érudit, pieux et peu soucieux des honneurs ecclésiastiques. Ce prélat à l'austère et intelligente figure, c'est l'archevêque *Bernard de Tolède*[33], prélat guerrier qui, bien que Français d'origine, a fait, en compagnie des rois de Castille, le coup d'épée contre les Maures. Le Pape, à la fin du Concile, lui confiera le soin de pacifier le différend qui a surgi entre deux puissants abbés également présents l'un et l'autre : *Séguin de Lézat* et *Bertrand du Mas-Garnier* (ou de *Saint-Pierre de la Court* au diocèse de Toulouse)[34]. Tout auprès, ce chevalier au baudrier d'or et à la longue épée, c'est *Pierre de Salviac de Viel Castel*, si connu pour la tendre affection qui l'unit à son frère[35]. Là-bas, c'est l'abbé nommé de Bourgueil en Touraine, *Baldric* ou *Baudry*[36], un Orléanais celui-là, originaire de Meung-sur-Loire, poète, ambitieux et bel esprit qui parviendra sans doute un jour à quelque haute dignité ecclésiastique[37]. Voici les évêques de *Bayeux*[38] et de *Séez*[39], et, auprès d'eux, le savant *Fulbert*, Archidiacre et Doyen de Rouen[40] ; « la gloire de la Normandie[41] », et *Gontard*, abbé de la superbe abbaye de Jumièges, si vieux et si cassé qu'il semble toujours sur le point de rendre l'âme[42]. Ce prélat, si grêle et si long que l'on ne peut le regarder sans rire, c'est

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

l'Evêque *Gislebert d'Evreux*, excellent homme que la raillerie populaire a irrespectueusement surnommé : *la Grue* [43]...

Mais quel est ce pèlerin de petite taille, à la barbe inculte et grisonnante, pieds nus, en robe de laine et froc délabré, si chétif, si maigre, si brun, presque noir [44], mais à l'œil flamboyant, qui se tient en arrière, mais cependant si près du pape et comme à son ombre ?... Ne serait-ce point celui auquel N. S. Jésus-Christ est apparu au *Saint-Sépulcre* [45], et qui montre une lettre miraculeuse à lui adressée par un habitant du Paradis [46] : *Pierre* ou *Pierre l'Ermite*, que les gens comme il faut, par dérision, surnomment *Coucoupître* [47] ?.. Oui, c'est bien lui ! Va-t-il parler ou se bornera-t-il au rôle d'auditeur [48] attentif ? Les simples l'ont en si grande vénération qu'ils arrachent les poils de sa mule pour en faire des reliques [49] !... Ils ont bien tort !

Cependant, l'attente était vive parmi cette innombrable assistance, fourmillante comme un peuple et houleuse comme l'Océan. Qu'allait dire le Pape ?... Et pourquoi cette solennité exceptionnelle et ce déploiement inouï de faste et d'éloquence ?... Les habiles déjà le murmuraient tout bas : il s'agissait d'une guerre lointaine, aventureuse et formidable ! d'arracher à l'Infidèle, au Turk buveur de sang la tombe bien-aimée de Jésus-Christ, de la rendre à l'amour éperdu, aux larmes et aux baisers des pèlerins et des fidèles d'Orient et d'Occident !...

Et voici que, au milieu du grand silence, le

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

bienheureux *Urbain*, tiare au front, plein de grâce et de majesté [50] sous la chape rouge, insigne du souverain Pontificat [51], s'avance au bord de l'estrade et inaugure son discours... Sa voix grave, musicale et vibrante, remplit au loin l'espace, pénétrant dans les cœurs, électrisant les âmes, persuadant les esprits rebelles, déchaînant les passions héroïques ! « Pour que sa parole puisse « parvenir jusqu'aux extrémités de l'immense mul- « titude, des porte-voix ont été échelonnés de « distance en distance, disposés de manière à « répéter, phrase par phrase, le discours du Pon- « tife [52]. »

Français, il parle en langue française à l'auditoire français qui s'étouffe à ses pieds ! Grand Prêtre des Chrétiens, il implore en faveur de « *Jérusalem captive sous le glaive et suppliante du sein de sa misère !* [53] » Chef de l'Eglise militante, il fait appel en faveur de la grande victime, de *Sion* esclave et mutilée à l'épée valeureuse des guerriers Francs !... Sans doute, il rappelle en pleurant le cri du cœur de Clovis, laissant, au récit de la Passion, tomber sa hache sur les dalles et s'écriant avec fureur : « Que n'étais-je là avec mes « Francs !... » Il invoque aussi le souvenir de Charlemagne [54].

Mais son discours véritable, hélas ! nous ne le connaissons point. Le texte authentique ne nous en a pas été conservé. Les chroniqueurs, même témoins oculaires de ce grand jour, comme *Robert-le-Moine*, *Foucher de Chartres*, *Baudri de Dol* et *Guibert de Nogent* [55], ne nous ont transmis, selon

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

la mode d'alors, qu'un discours de fantaisie, incolore et médiocre, fruit arbitraire et sans saveur de leur froide éloquence et de leur maussade imagination, mais où, cependant, on peut encore reconnaître, comme dans un palimpseste, une partie du texte et de l'idée primitive.

Mais tous sont unanimes pour constater l'immense, le merveilleux effet de sa prédication [56]. On crut entendre parler Dieu lui-même [57]... La foule enthousiasmée se tordait aux pieds du Pontife, affolée et hurlante, sanglotant, se frappant la poitrine, déchirant ses habits et jurant de se vouer à jamais au salut de Jérusalem opprimée.

A la vue de cette émotion, le Pape eut un trait de génie [58]. Déchirant le manteau d'écarlate d'un de ses cardinaux, il en fit des *croix rouges* qu'il tendit à l'assistance comme un souvenir du vieux *Labarum* [59], et un symbole matériel de l'engagement que l'on prenait vis à vis de *Jérusalem* martyre... Ce fut un délire, une fureur, un enthousiasme universel ! tous se précipitèrent pour obtenir le signe adoré !... Mais, plus ardent que tous et plus voisin du Pape, l'Evêque *Adhémar de Monteil* [60] se jette à ses genoux et revendique l'honneur d'obtenir le premier l'emblème de la Croisade. Le Pape, avec un sourire ineffable, le lui fixe sur la poitrine : un immense cri de joie salue cette consécration !...

L'Evêque *Guillaume d'Orange* [61] et *Bernard de Provenchières*, Evêque de *Lodève* [62], suivent immédiatement son exemple et reçoivent aussi la croix rouge qu'ils fixent sur leur cœur. En un

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

instant les croix vermeilles sont distribuées, et, quand le nombre en est épuisé; chacun, lacérant ses habits, en fait des croix dont il décore sa poitrine ou ses épaules. D'autres, avec un double fer chaud, s'impriment sur le front le signe sacré [63] !...

La CROISADE était votée et le cri mille fois répété de : *Dieu le veut ! Dieu le veut !* cri spontané qui jaillit comme un cantique des lèvres enthousiastes du peuple [64], salue cette inauguration !

A tant d'ardeur, de courage et de foi, il fallait une récompense. Sur l'invitation du Pape, le Cardinal *Grégoire* de Saint-Ange, le futur Innocent II, lit la formule d'absolution, et le Pape, élevant la main, bénit solennellement, devant Dieu et devant les hommes, l'assistance agenouillée et se frappant la poitrine, l'absout et lui remet ses fautes au nom de ce Jésus pour lequel elle allait combattre et surtout mourir [65].

Cette bénédiction met le comble à l'allégresse populaire, et les Croisés, se précipitant les mains tendues vers l'estrade pontificale, proclament d'une seule voix *Urbain II* chef suprême et généralissime de la future expédition [66] !... Le Pape, ému jusqu'aux larmes, accepte en principe, mais, allégant les lourds devoirs de sa charge pastorale, se réserve de déléguer ses pouvoirs à un chef effectif, à un Lieutenant qui serait un autre lui-même. Et son regard transfiguré se portait sur l'Evêque du Puy qui, debout à ses côtés, pressait sur sa généreuse poitrine, pressait des deux mains la croix rouge, emblème de son vœu...

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

« Ce signe, noble Evêque, ce signe que tu étreins de ta main passionnée, c'est, ne le saurais-tu pas ? c'est le signe fatal, la marque irrémissible de la mort qui t'appelle, du trépas qui te guette là-bas dans les murs pestiférés d'Antioche la sanglante !.. Mais, que t'importe ? ton grand cœur, ton cœur de gentilhomme et d'apôtre méprise l'horrible mort ! Où est son épouvante quand on va combattre pour le divin Ressuscité qui, vainqueur de l'abominable fantôme, du squelette au hideux rictus, est sorti glorieux de son odieuse et implacable étreinte [67] ?... »

Mais quel est ce bruit ? Pourquoi la foule oscillante fait-elle volte-face et, se scindant — comme autrefois la mer Rouge, — forme-t-elle dans son sein un large passage ouvert entre deux murailles humaines ?... C'est que, du fond de l'horizon, une escouade de cavaliers arrive à toutes brides : les voici ! Pétulants et rieurs, vrais enfants du joyeux Midi, à l'œil noir, au franc sourire, au parler musical, au costume éclatant, ils s'agenouillent devant le Pape et, avec de grands gestes, lui exposent leur mission. « Le plus grand seigneur de la France mé-
« ridionale, *Raimond de Saint-Gilles*, comte de
« Toulouse, duc de Narbonne et marquis de Pro-
« vence [68], le vieux compagnon du Cid, fait vœu
« d'aller en Terre-Sainte et même de s'y fixer
« pour jamais. Sa femme, *Elvire* de Castille, son
« plus jeune fils, avec les seigneurs de *Hautpoul*, de
« l'*Isle-Jourdain* et de *Montpellier*, avec l'illustre
« abbesse *Emerie de Altejas* [69], le suivent avec en-
« thousiasme. Tout le Midi se lève et se croise à sa

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

« suite [70]. *Gaston de Béarn* lui amène les gens des « Pyrénées, *Lusignan* les généreux poitevins, « *Polignac* les rudes Cévenols, *Albret* les aven- « tureux Gascons, *Orange* et *Sabran* les gais Pro- « vençaux ; *Isoard de Die*, *Sassenage* et *Gérard* « *de Roussillon* lui ont promis les subtils Dauphi- « nois... Mais donne-nous, Seigneur Pape, donne- « nous, s'écrient les Messagers, pour le vaillant « comte de Toulouse, pour nous, pour les nobles « consuls du Midi, donne-nous de ces belles croix « pourpres qui font si bien sur les habits de ces « gentils Seigneurs !... » Et une seconde robe de cardinal est immolée à cet amour de la parure inné chez les gens du Midi, fils du soleil et du gai-savoir !... Désormais, la Croisade aura un chef, un membre de l'aristocratie souveraine, pour conduire sa chevalerie, et la résolution généreuse de *Raymond de Saint-Gilles* va déterminer les adhésions princières si longtemps attendues et trop lentes à venir [71].....

Le lendemain, le Concile, se formant en comité secret, nommait l'*Evêque du Puy* généralissime de la Croisade [72], fixait au 15 août 1096 le départ unanime de l'expédition, et assignait Constantinople pour rendez-vous général aux divers corps de l'armée chrétienne [73].

Mais, devançant par une téméraire ardeur et une indiscrète initiative la date fixée, *Pierre l'Ermite* — dont le rôle a été si fort exagéré au préjudice du grand pape Urbain II [74] — *Pierre l'Ermite* part en précurseur dès le mois de mars 1096, avec ses bandes faméliques.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Il part avec *Geoffroy Borrel* (ou *Burel d'Etampes*), *Gauthier de Breteuil*, *Foucher d'Orléans et Foucher de Chartres*, *de Peixejo* (*Guillaume Tyrel sire de Poix* ou *Guillaume du Perche*) et ses neveux: *Gauthier Sans-Avoir*, *Guillaume*, *Siméon* et *Mathieu* [75], avec quelques chevaliers et environ quinze mille fantassins ; recrute à Cologne les contingents indisciplinés du Baron de *Stöffeln*, des Comtes de *Neiffen* [76], de *Tubingue*, de *Schwartzenberg* et du Duc *Walter de Teck*, etc., des Evêques de *Strasbourg* et de *Coire*, ravage la Bulgarie, scandalise Constantinople et va se faire écraser à *Nicée* (ou plutôt à *Civitot* aujourd'hui *Hersek*) par les Seljoucides de *Kilidj-Arslan* (Octobre 1096) [77].

Mais la véritable armée croisée, la Croisade authentique, régulière et officielle, celle des seigneurs et des soldats, s'ébranle au jour fixé [78] sous la conduite des grands chefs aux noms immortels : les *Godefroy de Bouillon*, les *Robert de Flandre* et les *Robert de Normandie*, les *Raymond de Saint-Gilles*, les *Alain Fergent de Bretagne*, les *Hugues de Vermandois* [79], etc.

Ils partent les uns par la vallée du Rhin et celle du Danube ; les autres par le mont Genèvre, le Frioul et la Dalmatie ; les autres par l'Italie et la voie de mer : ils partent pour la sainte conquête, pour la délivrance de Jérusalem.... Et l'ombre de Charlemagne marchait devant eux !.....

COURET,
Ancien magistrat.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

(1) ORDERIC VITAL, *Historiæ ecclesiasticæ libri tredecim* (Edition *Le Prévost*), Parisiis, Jul. Renouard, 1845, 5 vol. in 8, *liber octavus*, p. 306, 307 : « *Hic erat natione Gallus, nobilitate et mansuetudine clarus, civis Remensis, monachus Cluniacensis, ætate mediocris, corpore magnus, modestia discretus, religione maximus, sapientia et eloquentia præcipuus.* » — GUIBERT DE NOGENT, *Historia quæ dicitur Gesta Dei per Francos*, l. II, c. I, p. 135 du tome IV des *Historiens occidentaux des Croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* — « *Vir totus apostolicus* » (*Monachi anonymi Scaphusensis, De reliquiis sanctæ crucis*, etc. § 11, p. 336 du tome cinquième, première partie des *Historiens occidentaux des Croisades*).

(2) On sait que, au concile de *Plaisance*, tenu au mois de mars 1095, il ne fut pas, ou tout au moins très peu, parlé de la *Croisade* (COMTE RIANT, *Inventaire critique des lettres historiques des Croisades*, pages 104 à 107 du tome I des *Archives de l'Orient Latin. Paris, Ernest Leroux, 1881, gr. in-8.* — *Hagenmayer, Le vrai et le faux sur Pierre l'Hermite*, p. 91. (Paris, *Société Bibliographique*, 1883, in-8°.)

(3) JEAN DE WURZBOURG, *Descriptio terræ sanctæ*, c. IX, (Migne, *Patrologie Latine*, tome CLV). Voir aussi les invectives du chroniqueur OTHON DE SAINT-BLAISE contre les Francs de Palestine dans MURATORI, *Rerum italicarum Scriptores*, tome VI, colon. 899. *Mediolani, MDCC.XXV, in-folio.* — GUIBERT DE NOGENT, *Historia quæ dicitur Gesta Dei per Francos*, lib. II, § I, p. 136.

(4) Sur ces prétentions qui tendraient à reporter sur *Gênes* et sur *Venise* tout l'honneur des expéditions d'outre-mer, voir notamment : *Chronica varia Pisana*, colonne 168 du tome VI de MURATORI. — *Cafari de Caschifelone*, etc. *De liberatione civitatum Orientis liber*, page 47 du tome cinquième, première partie, des *Historiens occidentaux des Croisades* (Edition de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*). — *Monachi anonymi littorensis historia de translatione sanctorum*, etc., cap. I, II, pages 254, 255 du même ouvrage.

(5) « ... *ut celeberrimum usque in Oceanum Indicum nomen* ». (GUIBERTI ABBATIS, *Gesta Dei per Francos*, page 136 du tome IV des *Historiens occidentaux des Croisades*, édition de *l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

(6) Le jour où la Croisade fut prêchée constituait la *dixième session* du Concile. Si chaque session n'a duré qu'une seule journée, le jour de la Croisade aurait été le 27 novembre. Voir l'excellente étude consacrée à Urbain II par M. L'abbé Landrieux, chanoine honoraire, secrétaire particulier de S. Em. Mgr le Cardinal de Reims, sous ce titre : *Le Bienheureux Urbain II. Notice Biographique*, (Reims, Armand Lefèvre, 1887, broch. in-12 de 105 pages).

(7) Sur le concile de Clermont, voir Labbe, *Sacro-sancta concilia*, tome X, col. 506 à 519 (*Lutetiæ Parisiorum* M.DC.LXXI, in-fol.). — Héfélé, *Histoire des Conciles*, tome septième, p. 31 à 46 (Paris, Adrien Le Clère, 1872, in-8).

(8) *Le Bienheureux Urbain II. Notice biographique*, p. 3, 4, 5.

(9) Robert-le-Moine, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. I, p. 727. — *Le Bienheureux Urbain II*, page 77.

(10) *Historia peregrinorum euntium Jerosolymam*, page 169 du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*.—Guibert de Nogent, *Historia quæ dicitur Gesta Dei per Francos*, lib. II, cap. I, p. 137 du tome IV du même recueil. — *Ekkehardi abbatis uraugiensis Hierosolymita*, cap. VI, page 15 du tome V, 1re partie des *Historiens occidentaux des Croisades*.

(11) Le chiffre de *400* est donné par Guibert de Nogent, livre II, cap. II, page 137. Les autres chroniqueurs réduisent ce nombre au chiffre plus modeste de 310 (Foucher de Chartres, *Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. I, page 321 du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*. Dans son histoire, Ordéric Vital parle de 13 archevêques, 235 évêques et 90 abbés, total : 328 (pages 463 note 4 du tome III, livre IX).

(12) En nommant le cardinal *Grégoire*, Robert-le-Moine, témoin oculaire, ajoute cette mention : « *unus* ex *Romanis cardinalibus* » (*Historia hierosolymitana*, lib. I, cap. III, pages 730 et 727 du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*). — La *Chanson d'Antioche* fixe formellement ce nombre à *douze*.

(13) « *Viri potentes et honorati innumeri* » dit *Baldric* ou *Baudri de Dol*, lib. I. cap. II, page 12.

(14) Sur la famine de l'année 1095, voir : *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*, etc., *par Henri Hagenmeyer, traduit par Furcy Raynaud* (*Paris, librairie de la Société Bibliographique*, 1883, in-8), pages 130, 131, et Guibert de Nogent, l. II, c. VI, p. 141.

(15) Robert-le-Moine, lib. I, cap. I, p. 727.

(16) Hagenmayer, page 89.

(17) Hagenmayer, page 90.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

(18) Robert-le-Moine, lib. I, c. III, p. 730. — Hagenmayer, p. 122.

(19) Robert-le-Moine, *Historia hierosolymitana*, lib. I, c. 1, p. 730.

Il devint *Pape*, en 1130, sous le nom d'*Innocent II*.

(20) Mas-Latrie, *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie*, etc., col. 1093. (Paris, Palmé, 1889, in-fol.)

(21) *Series episcoporum Ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo, etc. A multis adjustus edidit P. Pius Bonifacius* Gams, *O. S. B. (Ratisbonnæ, typis et sumtibus Georgii Josephi Manz*, 1873, in-4), page 520.

(22) Hefele, *Histoire des Conciles*, tome septième, page 32.

(23) *Les Légendes du Saint-Sépulcre*, par A. Couret, ancien magistrat, pages 90 et suiv. (Paris, Maison de la Bonne Presse, 1894, in-8.

(24) Douteux. Cependant sa présence est affirmée par *Le Prévost*, éditeur d'Orderic Vital (*liber nonus*, tome III, note 4 de la page 463. Voir aussi pages 215, 216. — Nous n'avons pu découvrir le texte sur lequel s'appuie *Le Prévost* pour affirmer la présence de *Elie de Bari* au concile de Clermont, mais, en 1095, *Elie* ou *Elias*, ancien abbé de saint Nicolas de Bari, était bien réellement Archevêque de Bari.

(25) Orderic Vital (Edition Le Prévost), tome III, *liber septimus*, p. 216, note 2, § 2. — Nicolaus de Porta, page 243 texte et note *c* du tome V, 1re partie du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*.

(26) Orderic Vital (*Edition Le Prévost*), *liber nonus*, tome III, p. 469, note 1.

(27) *Histoire générale de Languedoc*, etc. tome II, p. 289 (Paris, chez Jacques Vincent, M.DCC.XXX. in-folio).

(28) *Historiens occidentaux des Croisades*, tome III, *Préface*, page 18 (Edition *de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*).

(29) Dom Gams, *Series episcoporum Ecclesiæ catholicæ*, etc., page 538. Il n'est pas certain que, en 1095, *Guillaume de Baiff* fut déjà Evêque de Clermont, mais, malgré l'assertion de Hefele, tome VII, p. 33, son prédécesseur *Durand* était décédé à la date du 18 novembre 1095 et antérieurement au concile de Clermont.

(30) *Historiens occidentaux des Croisades*, tome III, *Préface*, page 27. — *Histoire Littéraire de la France*, tome X, p. 323 (Paris, M.DCC.LVI. in-4.) — Hagenmayer, page 86.

(31) Hagenmayer, p. 86. — *Historiens occidentaux des Croisades*, tome III. *Préface*, p. 27.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

(32) Foucher de Chartres, *Historia hierosolymitana*, lib. II, cap. 2 *in medio*.

(33) La présence de *Guibert de Nogent* au concile de Clermont est formellement admise par Hagenmayer, pages 86, 87, 118.

(34) *Histoire générale de Languedoc*, (Dom Vaissette), tome II, p. 289 (A Paris, chez Jacques Vincent, M.DCC.XXX, in-folio).

(35) On peut citer encore comme ayant pris part au *Concile de Clermont* : les Evêques *Dalmace de Narbonne*, *Godefroy de Maguelonne*, *Bertrand de Nîmes*, et probablement *Bernard de Lodève* et *Metfred de Béziers*, ainsi que l'abbé d'Aniane *Pierre de Sauve* (*Histoire générale de Languedoc*, tome II, p. 288,289). Ajoutons à ces noms ceux des archevêques *Rodulf de Tours*, *Lambert d'Arras*, *Rolland* (?) *de Dol* en Bretagne, *Richer de Sens* ; ainsi que les délégués des églises de *Vienne*, de *Grenoble* et *d'Aymar Taillefer*, *Evêque d'Angoulême* et les abbés de *Cluny* et de la *Chaise-Dieu*. (Héfélé, *Histoire des Conciles*, tome septième, pages 31 à 36. — *Archives de l'Orient Latin*, tome I, Ire partie, page 109, note 8. (Paris, Leroux, 1881, gr. in-8).

(36) Michaud, *Histoire des Croisades. Première partie.* Premier volume, page 474 (Paris, imprimerie d'Anth. Boucher, M.DCC.XIX, in-8).

(37) Hagenmayer, pages 86, 115. —*Histoire littéraire de la France*, tome XI, page 105.

(38) Il devint *archevêque de Dol* en Bretagne, en 1107.

(39) Orderic Vital, *liber nonus*, tome III, page 470.

(40) *Idem.*

(41) Nous induisons sa présence du texte de Orderic Vital, *lib. nonus*, tome III, p. 473.

(42) On grava sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Gloria metropolis, cleri decus et diadema
Morte tua, Fulberte, ruit ; illa profunda
Fontis inexhausti sapientia, lingua diserta.
Metropolitanus fuit archidiaconus iste,
Canonicus primum, postremo cœnobialis.
Quarta dies erat ante diem quo claruit orbi.

Orderic Vital, *liber octavus*, tome III, p. 433).

(43) L'abbé de Jumièges mourut le jour même de la clôture du Concile (Orderic Vital, *liber quartus*. tome II, p. 244).

(44) Orderic Vital, *liber nonus*, tome III, p. 473.

(45) Guibert de Nogent, lib. II, § VIII, p. 142 — Hagenmayer, *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*, pages 131,132.

(46) ***Les légendes du Saint-Sépulcre***, par A. Couret, ancien

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

magistrat, pages 83 à 86. (Maison de la Bonne Presse, 1894, in-8.) — HAGENMAYER, *Le vrai et le faux Pierre l'Ermite*, pages 74 à 76; 83 à 98.

(47) *Annales Rosenveltenses*, p. 101 (*Mon. Germ. hist. script.* tome XVI). — HAGENMAYER, p. 136, 137. — RIANT, *Inventaire critique des Lettres historiques des Croisades*, p. 95 à 98; 110, 111.

(48) ANNE COMNÈNE, page 4 du tome I, du *Recueil des Historiens Grecs des Croisades* (*Edit. de l'Académ. des Inscript. et Belles-Lettres*). — HAGENMAYER, pages 19, 20 texte et note.

(49) HAGENMAYER, p. 124, 126.

(50) GUIBERT DE NOGENT, lib. II, § VIII, p. 142.

(51) *Historia peregrinorum euntium Jerosolymam*, tome III, p. 169 du *Recueil des Historiens occidentaux dès Croisades.*

(52) *Le bienheureux Urbain II. Notice biographique* (par M. l'abbé M. Landrieux), page 30.

(53) *Idem*, page 77.

(54) *Genèse*, ch. III, v. 26. — *Deutéronome*, IX, v. 25.

(55) Le discours d'Urbain II, produisit une telle impression que presque tous les chroniqueurs ont voulu le reproduire soit en l'imaginant de toutes pièces, soit en le résumant. Voir notamment : ROBERT-LE-MOINE, lib. I, cap. I et II, p. 727 à 730. — FOUCHER DE CHARTRES, lib. I, cap. II, III, p. 322 à 324, — BALDRIC DE DOL, lib. I, § IV, p. 12 à 15. — GUIBERT DE NOGENT, lib. II, § IV, p. 137 à 140.— *Gesta Francorum Jherusalem expugnantium*, pages 492, 493 du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades*. — ORDERIC VITAL, *liber nonus*, tome III, p. 466, 467. — *Matthæi Paris monachi albanensis angli historia major* etc. tome I, 2e partie, pages 22, 23 (Londini, 1640, in-fol.) ou bien *La grande chronique* etc. de *Matthieu Paris*, tome I, pages 91 à 93 (Paris, Paulin, 1840, in-8). — GUILLAUME DE TYR, *Historia rerum transmarinarum*, lib. I, c. XV, p. 39 à 41 du tome I, Ire partie des *Historiens occidentaux des Croisades.* — *Balduini* III *historia Nicæna vel Antiochena*, cap. II, III, pages 141, 142 du tome V, Ire partie des *Historiens occidentaux des Croisades.* — *Willielmi Malmesburiensis de gestis regum Anglorum*, lib. IV, *De Willielmo secundo*, c. II pages 130, 131; (*Rerum Anglicarum scriptores post Bedam etc. Francofurti* M. D CI, in-fol.).

(56) HAGENMAYER, pages 113, 114, 118. — ROBERT-LE-MOINE, *Hist. Hierosol.* lib. I, c. III, p. 730. — BALDRIC DE DOL, I, c. V, p. 15. — *Ekkehardi abbatis uraugiensis Hierosolymita*, cap. VII p. 15.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

(57) Guillaume de Tyr, lib. I, cap. 16, p. 43, 44. — Baldric de Dol, lib. I, § V, p. 15.

(58) Guibert de Nogent, lib. II, cap. v, p. 140. — *Balduini* III *hist. Nicæna vel Antioch.* cap. III, p. 142.

(59) *Ekkehardi abbatis uraugiensis Hierosolymita*, cap. VI, page 16 du tome cinquième (Ire partie) des *Historiens occidentaux des Croisades.*

(60) Baldric de Dol, lib. I, § V, p. 15 du tome IV des *Historiens occidentaux des Croisades.* — Orderic Vital, *liber nonus*, tome III, p. 469. — Foucher de Chartres, lib. I, cap. III, p. 324 du tome III des *Historiens occidentaux des Croisades.* — *Gesta Francorum etc.* cap. II, p. 492 du même volume. — Guillaume de Tyr, *Histor. rer. transmarin.* lib. I, cap. XVI, page 44 du tome I, Ire partie des *Hist. occident. des Croisades.* — Matthieu Paris, *La grande chronique*, tome I, page 95 (de la traduction française).

(61) Guillaume de Tyr, *Historia rerum transmarinarum*, lib. I, cap. XVI, page 44 (tome I, Ire partie du *Recueil des Historiens occidentaux des Croisades*). — *Matthieu Paris, La grande chronique*, tome I, p. 95 de la traduction française.

(62) *Histoire générale de Languedoc*, tome II, p. 289.

(63) Baldric de Dol, lib. I, § VIII, p. 17. Il place ce fait à la suite du Concile et un peu après.

(64) *Balduini* III *histor. Nicæna vel Antiochena*, cap. III, p. 142 du tome V, Ire partie des *Historiens occidentaux des Croisades.* — *Historia peregrinorum*, etc., p. 170 du tome III, des *Historiens occidentaux des Croisades.*

(65) Robert-le-Moine, lib. I, cap. III, p. 730. — Guibert de Nogent, lib. II, cap. v, p. 140.

(66) *Archives de l'Orient Latin*, tome I, Ire partie, page 114.

(67) « *Dum hæc agerentur, ecce ex improviso affuerunt legati comitis Tolosani, Raimundi scilicet de Sancto Ægidio* » (Baldric de Dol. lib. I, § V, p. 16.) — Orderic-Vital, *liber nonus*, tome III, p. 469. — Hefélé, *Histoire des Conciles*, tome VII, p. 45.

(68) On appelait *Marquisat de Provence* le territoire compris entre l'Isère, la Durance, le Rhône et les Alpes, c'est-à-dire le bas-Dauphiné et la plus grande partie de la principauté d'Orange.

(69) *Histoire générale de Languedoc*, tome II. page 291.

(70) « *Per Dalmatiam iter adorti, Raimundus Comes de sancto Ægidio, et Aimarus Podii Episcopus, par insigne virtutis, viri armis in hostes, pietate in Deum splendidi. Sub signis eorum militabant Gothi et Guascones, et quicunque populus in*

Copyright - Les éditions d'Anayet - Lyon 2007

Piræneum et Alpes diffunditur » (*Willelmi Malmesburiensis de gestis regum anglorum*, lib. IV, cap. II, page 133).

(71) *Histoire générale de Languedoc*, tome II, p. 289.

(72) FOUCHER DE CHARTRES, lib. I, cap. IV, p. 324. — ROBERT LE MOINE, lib. I, cap. IV, p. 731. — *Gesta Francorum*, c. II, p. 492. — *Ekkehardi abbatis uraugiensis Hierosolymita*, c. VI, p. 16. — GUIBERT DE NOGENT, lib. II, § V, p. 140. — GUILLAUME DE TYR, lib. I, cap. XVI, p. 44. — *Balduini* III *Hist. Nic. vel Antioch.* cap. IV, p. 142, 143.

(73) *Archives de l'Orient Latin*, tome I, Ire partie, pages 114 à 115.

(74) Voir la savante dissertation de HAGENMAYER, *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*, pages 111 à 120.

(75) HAGENMAYER, p. 155, 156, 170, 179,

(76) HAGENMAYER, p. 158, 159, 160. — *Etude sur la chronique des comtes de Zimmern*, pages 55 et suivantes, et notamment 59, 60. (*Archives de l'Orient Latin*, tome II, Ire partie. Paris, Leroux, 1884, gr. in-8).

(77) HAGENMAYER, p. 159.

(78) Ou à peu près. *Godefroid de Bouillon* partit le 15 Août 1096, mais *Raymond de Saint-Gilles* ne put se mettre en route qu'au mois d'Octobre.

(79) On sait l'influence sur la première Croisade et les Croisades postérieures du pèlerinage légendaire de Charlemagne à Jérusalem. (Voir sur ce point les auteurs et dissertations cités pages 64 à 67 des *Légendes du Saint Sépulcre par A. Couret, ancien magistrat*, (*Paris, Maison de la Bonne Presse*, 1894).

Remarque. — C'est le pape *Innocent IV*, en 1245, ou peut-être le pape *Boniface VIII*, vers l'année 1300, qui a assigné définitivement le costume poupre aux cardinaux. Mais il est fort probable que l'on n'a fait que sanctionner un usage bien antérieur.



Copyright - Les éditions d'Anaya - Lyon 2007

SOURCES

DU

NOBILIAIRE DE PICARDIE

Parmi les provinces de l'ancienne monarchie française la Picardie avait un caractère spécial. Elle n'était ni un pays d'Etat comme l'Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon, l'Artois, ni un grand fief réuni au royaume par mariage, héritage ou conquête comme la Bretagne, le Dauphiné, la Normandie. On chercherait en vain les armes de la Picardie. Quelques historiens lui ont donné celles de la Bourgogne moderne, dont les ducs avaient possédé une partie de son territoire, mais cette attribution toute bénévole et purement locale n'a rien d'historique.

A la fin du xve siècle, la Picardie devint un gouvernement militaire avec Amiens pour chef-lieu. Ce gouvernement restait divisé en plusieurs

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

seigneuries dont les principales étaient le Ponthieu, le Boulonnais, le Vermandois, le Soissonnais. L'ensemble du territoire picard répondait à la configuration géographique actuelle du département de la Somme, accru de l'arrondissement de Boulogne et des départements de l'Oise et de l'Aisne diminués de plusieurs paroisses de l'ouest, du nord-est et du sud, qui se rattachaient à la Normandie et à la Champagne. Plus tard, la Picardie fut divisée en deux généralités : celle d'Amiens, celle de Soissons. Cette dernière fut érigée aux dépens des généralités d'Amiens et de Paris, en vertu d'un édit royal de novembre 1595, enregistré au parlement de Paris le 18 avril 1596. En 1614, un autre édit adjoignit à la généralité de Soissons le duché de Guise, démembré de la généralité de Champagne.

Les sources du nobiliaire de Picardie sont aujourd'hui assez nombreuses, mais très dispersées. Nous ne croyons pas qu'elles recèlent beaucoup d'inédit ni qu'elles réservent de vives surprises à ceux qui voudraient les explorer. Province frontière, la Picardie a eu à souffrir des guerres des XVIe et XVIIe siècles non moins que de la Révolution. En 1814 même, une foule de manuscrits ont été détruits par le feu. Plusieurs communes ont eu leurs archives incendiées. L'état-civil de Soissons devint tout entier la proie des flammes, pendant le siège de cette ville par les Russes, le 3 mars 1814. Une ordonnance royale en date du 16 janvier 1815 prescrivit la reconstitution des actes détruits. Elle dura quinze ans et le résultat

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

en fut bien imparfait, aucun acte n'ayant été reconstitué *d'office*.

Nous donnons ci-après la liste des principaux ouvrages sur la Picardie.

I. IMPRIMES

Les privilèges, franchises et libertés donnés par le Roy aux bourgeois, manans et habitans de la ville de Péronne. Paris, rue de la Juifuerie, à l'image de Sainct Pierre, 1536, in-8°.

Les miracles de Notre-Dame de Liesse, comme elle fut trouvée et nommée, 1555, in-8°.

François de l'Aloüete, *Histoire et description généal. de la Maison de Coucy et de ses alliances, tirée du Traité des Nobles et des vertus dont ils sont formés* ; 1577, *in* 4°.

Généalogie des comtes de Boulogne extraite en partie de quelques pancartes trouvées au trésor du duc Jean de Berry, fils de France, et en partie de quelques historiens qui en ont écrit. Paris, 1564, in-4°.

Consultation de Paris pour la noblesse de Picardie signée, C. M. (Charles du Moulin), 1564, in-8°, pièce ; (se trouve dans le tome V des Mémoires de Condé).

Antoine l'Oissel, avocat au parlement, *Mémoires des pays, villes, comtés et comtes, eveschés et evesques, pairie, commune et personnes de renom de Beauvais et Beauvaisis*, 1617, in-4°.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Coucy*, 1631, in-folio.

Table généalogique pour faire voir que la maison de Saint-Simon descend par femmes de la maison royale de France, 1631, in folio.

Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, justifiée par chartes, 1639, in-folio.

Idem. Histoire des maisons de Châtillon, de Guines, de Dreux.

Histoire généalogique des comtes de Ponthieu et des maïeurs d'Abbeville, Paris, 1657, in-4°.

Nobiliaire de Picardie, généralité de Soissons ; recherches faites en 1668 par M. Dorieu, intendant de cette généralité, 1668. Bibl. Nat ; réserve, in-folio ; 35 généalogies avec blasons à la main et coloriés.

P. Moret de la Fayolle, *Histoire généalogique de la maison de Roucy et de Roye.* Paris (E. Coustelier), 1675, in-18.

M. Jovet, *Histoire des anciens seigneurs de Coucy, dédiée à Monsieur par le sieur Nicolas Jovet, chanoine de Laon, prieur de Plainchastel* ; Laon, (A Rennesson), 1682, in-8°, rare. La bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, possède un superbe exemplaire de cet ouvrage.

Nobiliaire de Picardie concernant les généralités d'Amiens, de Soissons et une partie de l'élection de Beauvais, le tout justifié conformément aux jugements rendus en faveur des Nobles de la province, tant par les arrêts du conseil et de la cour des aides que par les ordres de MM. les intendants, par

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

M. Haudicquer de Blancourt. Paris, in-4°, chez R. J. B. de la Caille.

La Bibliothèque Nationale, réserve, en possède deux exemplaires couverts de curieuses notes de d'Hozier et de Clairambault.

Cet ouvrage est devenu rare. D'ailleurs, partial et incomplet, il a été, il y a deux siècles, l'objet de très vives polémiques qui ont entraîné sa condamnation. Charles d'Hozier n'est point tendre pour l'auteur :

« Ce dernier, dit-il, avait été garçon chapelier. Ce malheureux et insigne faussaire, surpris en livrant et vendant des titres faux qu'il faisait et qu'on lui payait, actuellement a été arrêté le 15 d'août de l'an 1700 et conduit à la Bastille. Il est mort de misère, comme il le méritait, dans sa prison... »

De son côté, M. Joannis Guigard (*Bibliothèque héraldique de la France*) apprécie en ces termes l'œuvre du sieur Haudicquer :

« Travail plein d'erreurs, de faussetés, d'impostures et de basse flatterie formulées de parti-pris en vue de satisfaire la vanité des personnes qui, pour quelque argent, tentaient la cupidité de l'auteur... »

Nobiliaire de Picardie, généralité d'Amiens, contenant l'extrait des titres et des généalogies produites devant M. Bignon, intendant de cette généralité, avec les jugements par lui rendus en exécution de la déclaration du mois de septembre 1696 ; — autre exemplaire avec ce sous-titre : Recherche de la Noblesse de Picardie.

Grand nobiliaire de Picardie par Bignon et gé-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

néalogies recueillies par Nicolas de Villers, 1717, in-folio.

Dom Toussaint Duplessis, *Histoire de la ville et des seigneurs de Coucy*, 1728, in-4°.

Jacques Chevillard, *Nobiliaire de Picardie ou catalogue des nobles de la généralité d'Amiens, publié sous les auspices de Nicolas de Villers, sieur de Rousseville ;* Paris (Dubuisson), 1758, in-folio.

Clairambault, *Histoire de la maison de Mailly.* Paris, 1759, in-folio.

L. A. Devérité, *Histoire du comté de Ponthieu.* Londres, 1767, 2 in-12.

L. A. Devérité, *Essai sur l'histoire générale de Picardie* ; Abbeville, 1770, 2 vol. in-8°.

Mémoires historiques : 1° *Sur la Maison de Coucy encore existante ;* 2° *Sur la véritable aventure de la dame de Faïel*, etc. Paris, 1770, in-8°.

Dom Nicolas Lelong, *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon et de tout le pays situé entre l'Oise et la Marne.* Châlons. 1783, in-4°.

Cahier de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Beauvais et extrait du procès-verbal des séances de l'assemblée dudit ordre, 1789.

Cahier de plaintes, doléances et remontrances que l'ordre de la Noblesse de Château-Thierry, rassemble en l'hôtel de ville de Château-Thierry le 1er mars 1789, entend être présenté à S. M. par son député aux Etats-Généraux, 1789, in-8°.

Cahier de la Noblesse du bailliage de Crespy.

Cahier des remontrances et doléances de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Saint-Quentin arrêté dans l'assemblée du dit ordre le 10 mars 1789 et.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

remises à M. le comte de Pardieu, élu député aux prochains Etats-Généraux, 1789, in-8°.

Cahier des pouvoirs, plaintes, remontrances et doléances militaires de l'ordre de la Noblesse du bailliage de Vermandois remis à MM. des Fossez, Maquerel de Quémy, le comte de Miremont, élus députés aux Etats-Généraux, les 22, 23 mars 1789.

Cahier des doléances du clergé du bailliage de Vermandois.

Procès-verbal de l'assemblée de l'ordre de la noblesse du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, tenue le 31 mars 1789, 1789, in-8°.

Cahier des ordres réunis de la noblesse et du Tiers-Etat du gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye, rassemblé à Péronne, 1789, in-8°.

J. F. L. Devisme, *Histoire de la ville de Laon.* Laon, 1822, 2 vol. in-8°.

J. F. L. Devisme, *Manuel historique du département de l'Aisne.* Laon, 1826, 1 in-8°.

Fouquier-Cholet, *Histoire des comtes héréditaires du Vermandois, aux* IXe, X, XIe *et* XIIe *siècles.* Saint-Quentin, 1832, in-8°.

Mémoire sur Clermont, envoyé à dom Grenier, publié et annoté par M. de Cayrol, 1838, in-8°.

Histoire de l'état de la ville d'Amiens et de ses comtes, par Ch. du Fresne, sieur du Cange ; ouvrage inédit publié d'après le texte du manuscrit original de la bibliothèque royale, Amiens, 1840, in-8°.

Al. de la Fons, baron de Mélicocq, *Une cité picarde au moyen-âge, ou Noyon et les Noyonnais aux* XIVe *et* XVe *siècles.* Noyon, 1841, in-8°.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Abbé Boniface, *Notice historique sur Aubencheul-aux-Bois*, 1842, in-8°.

Roger, *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois*, publiées par P. Roger. Amiens, 1842, 2 vol. in-8°.

Roger, *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre et de Picardie.* Amiens, 1843, in-8°.

A. G. B. Schaves, *Notice hist. et généal. sur la branche aînée des ducs et comtes de Ponthieu, d'origine royale, et sur celle des princes et comtes de Vismes de la Maison de Ponthieu.* Bruxelles, 1843, in-8°.

Moët de la Forte-Maison, *Antiquités de Noyon*, Rennes, 1845, in-8°.

Abbé Pêcheur, *Histoire de Guise*, 1845-1852, 2 in-8°.

Eloge de feu M. le Maréchal comte Serurier, pair de France, réimprimé par les soins de sa famille Paris, Firmin Didot, 1847, in-8°.

Melleville, *Histoire de la ville et des sires de Coucy-le-Château.* Laon, 1848, in-8°.

Notice sur le château et les anciens seigneurs de Renansart, 1849, in-8°.

Ch. Dufour. *Essai bibliographique sur la Picardie*, 1850, in-8°.

Amédée Piette (et A. Papillon), *Recueil concernant les désordres qui se sont passés daus le comte de Marle, pendant la guerre, 1635 à 1655*, d'après le manuscrit conservé depuis cette époque dans la famille Lehault de Pépincourt, alliée à l'auteur des *Sources de Picardie.* Vervins, 1851, in-16; *rare.*

Ed. Fleury, *Le Clergé du département de l'Aisne*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

pendant la révolution. Laon et Paris, 1851, 2 in-8°.

Van Drival, *Histoire des évêques de Boulogne-sur-Mer*, 1852, in-8°.

Ch. Ledhuy, *Les sires de Coucy.* Paris, 1853, in-8°.

Les maieurs et les maires d'Abbeville (1184-1854). Abbeville, 1854, in-8°.

Hip. Cocheris. *Notices et extraits des documents manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris et relatifs à l'histoire de la Picardie.* Paris, 2 in-8°, 1854.

Damiens, *Rech. sur les historiographes de Picardie.* Paris, 1864, in-8°.

Comte A. de Marsy, *Bibliogr. Noyonnaise.* Paris, 1877, in-8°.

Collection de billets de part, formée par M. Boucher de Perthes, à Abbeville.

Darsy, *Gamaches et ses seigneurs.* Amiens, 1854, in-8°.

Melleville, *Notice historique et généalogique sur les châtelains el les seigneurs de Sinceny.* Laon, 1855, in-8°, avec blasons.

Melleville, *Histoire généalogique de la maison de Montchâlons.* Laon, 1856, in-8°.

Melleville, *Notice historique et généalogique sur le bourg et les comtes de Roucy*, 1857, in-8°.

Melleville, *Dictionnaire historique, généalogique et géographique du département de l'Aisne*, orné de huit planches d'armoiries de villes et de familles anciennes. Laon et Paris, 1857, 2 in-8°.

Ouvrage un peu diffus, mais estimé malgré ses erreurs et ses lacunes ; il a exigé dix-sept années de recherches et d'études. Les principales armoiries reproduites sont celles des familles

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

suivantes, les unes éteintes, les autres qui existent encore : Brodard, Flavigny, d'Hangest, Hallencourt, d'Hervilly, L'Amirault, d'Aumale, Gonnelieu, Le Danois, Lance, Lions, Longueval, Macquerel de Quesmy, Mazancourt, Miremont, Signier, Récourt, Vassan, Vauclerois, Boham, Chauvenet, Hédouville, Lameth, La Fons, d'Y, Riencourt, la Bretèche, etc.

Trésor généalogique de la Picardie ou recueil de documents inédits sur la Noblesse de cette province, par un gentilhomme picard (M. de Belleval). Amiens (veuve Herment), 1859, in-8°.

Médéric Lecomte, *Notice généalogique sur Racine et toute sa descendance* (dans le Bulletin de la société académique de Laon), 1860 et 1876.

Leroy-Morel, *Recherches généalogiques sur les familles nobles de plusieurs villages des environs de Nesle, Noyon, Ham et Roye et recherches historiques sur les mêmes localités*. Amiens (*Lenoël-Hérault*), 1859-1862, in-8°.

Maison de Saint-Simon. Chef actuel : Henri-Jean-Victor Rouvroy, marquis de Saint-Simon, et, depuis la mort de son oncle Claude-Anne à Madrid en 1819, *duc de Saint-Simon*, in-folio. s. l. n. d. Paris, vers 1861, extrait des Archives historiques.

Rambault, *Notice sur l'église, le château et la seigneurie de Conty...* Amiens, 1861, in-4°.

Nibelle, avocat, *Consultation pour MM. de Caix de Saint-Aymour*. Paris, 1861, in-8°.

Jérôme Ulauss, *Notice sur les sires de Coucy, précédée d'une étude sur la féodalité*. Coucy, 1862, in-12, avec 3 pl. et blasons dans le texte.

R. de Belleval, *Rôle des nobles et fieffés du bailliage d'Amiens convoqués pour la guerre le*

Copyright - Les éditions d'Anaya - Lyon 2007

25 *août* 1337, publié pour la première fois avec un avant-propos, des notes et des éclaircissements. Amiens, 1863, in-8°.

Martin, *Etude historique sur Rozoy-sur-Serre et ses environs*. Laon, 1863, 2 vol. in-8°.

R. de Belleval, *Notices historiques et généalogiques sur quelques familles nobles de Picardie*, 2e livraison. Amiens (Lemer aîné), 1863, in-8°.

Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de Picardie qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de* 1789. Paris (Dentu), 1863, in-8°.

Nobiliaire de Picardie et d'Artois. Recueil général des maisons nobles de Picardie, Artois, Boulonnais, Beauvoisis, publié par une société de généalogistes sous la direction de E. de Magny. Paris, 1863, in-4° ; (ne paraît consister que dans le prospectus).

Notice sur le maréchal Sérurier, tirée à cent et quelques exemplaires pour la famille. Laon (Maqua), 1863, in-12, pièce (par Alph. de Sars).

S. Pouy, *Rosières en Santerre*, canton de l'arrondissement de Montdidier. Amiens, 1864, in-8°.

De Boyer de Sainte Suzanne, *L'administration sous l'ancien régime : les intendants de la généralité d'Amiens* (*Picardie et Artois*), 1865, in-8°.

René de Belleval, *Jean de Bailleul, roi d'Ecosse et sire de Bailleul, en Vimeu*. Paris (Dumoulin), 1866, in-8°.

D'Hozier : *Armorial d'Artois et de Picardie, généralité d'Amiens, suivi d'un nobiliaire de Flan-*

Copyright - Les éditions d'Anaya - Lyon 2007

dre et d'Artois, publié par Borel d'Hauterive, — reproduction des deux premiers registres de l'Armorial général de France, recueil dressé en 1696 par ordre de Louis XIV et conservé aux manuscrits de la Bibl. Nat. Paris, 1866, in-8°. — Le tome II, généralité de Soissons, a paru en 1877.

Généalogie de la maison de Flavigny (Vermandois et Normandie). Paris, 1868, in-8°.

Mémoire sur les comtes de Ponthieu de la 2e *race et sur les familles qui sont issues d'eux.* Paris, 1868, in-8°.

Cuvillier-Morel d'Acy, *Histoire généalogique et héraldique sur la maison des Tyrel, sires, puis princes de Poix, sur les familles de Moyencourt de Poix (en Picardie, en Berry, en Poitou et en Touraine), depuis l'an* 1030 *jusqu'en* 1869. Paris, 1869, in-8°.

Comte Ch. Le Clerc de Bussy, *Armoiries des mayeurs d'Abbeville*, 1657-1789, broch. non mise dans le commerce.

Vicomte de Luçay, *Les droits seigneuriaux du comté de Clermont en Beauvoisis au* XIVe *siècle.* Beauvais, 1869, in-8°.

R. de Belleval, *Les fiefs et les seigneurs du Ponthieu et du Vimeu.* Paris, 1870, in-4°.

De Bourrousse de Lafforre, *Généalogie du Cauzé de Nazelle.* Bordeaux, 1870, in-4°.

Généalogie de Tillette, seigneurs de Mautort, Cambron, Hangest-sur-Somme, Eaucourt-sur-Somme, comtes et barons de Mautort, comtes de Clermont-Tonnerre, seigneurs de Belleville, Abbeville, etc. Abbeville, 1870, in-8°.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

J. Moreau, *Notice historique sur les sires de Coucy*, avec une descr. du château, 1871, in-8°.

Comte Ch. Le Clerc de Bussy, *Abrégé généal. des Ballen, seigneurs du Titre*. Amiens, 1874, in-8° (extrait de *La Picardie*).

Ed. Piette, *Les minutes historiques d'un notaire de Vervins*. Vervins, 1873-1882, petit in-4°.

Bailliage d'Amiens, Ban et arrière-ban ; rôle des gentilshommes qui se sont offerts à servir personnellement le 11 *octobre* 1575.

Idem de la sénéchaussée de Ponthieu en 1695. Documents inédits, communiqués à la Société des antiquaires de Picardie par M. le comte Le Clerc de Bussy. Amiens, 1874, in-8°, pièce.

R. de Belleval, *Nobiliaire de Ponthieu et du Vimeu*. Paris, 1876, in-4°.

Généalogie de la maison de Lubersac, autographiée à petit nombre d'exemplaires (avec portraits), et non mise dans le commerce ; s. l. n. d. ; mais Paris, 1876, in-folio. Bibl. Nat., réserve, L^{m} 3, 1245.

Henri Le Charpentier, *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin français*. Mouthiers, Alincourt, Villeroy, Pontoise, 1877, in-8°.

Delgove, *Poix et ses seigneurs*. Amiens. in-8°, 1881.

Généalogie historique de la maison de Gargan. Metz, 1881, in-8°, rare, tirée à 100 ex.

Comte de Louvencourt, *Etat des fiefs du Ponthieu, au* XVIIIe *siècle*, 1881, in-8°.

Baron de Condé, *Histoire d'un vieux château de France. Monographie du château de Montataire*, Paris, (Leroux), 1883, in-8°.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

F. du Grosriez. *Notice généalogique sur la famille de Flavigny de Liez*. Amiens, 1884, in-8°.

Notice sur Monseigneur de Grimaldi, dernier évêque-comte de Noyon, pair de France ; (dans le Bulletin du Comité archéologique de Noyon, tome VIII.) Noyon, 1886.

F. du Grosriez. *L'origine de la famille le Fèvre de Caumartin* ; (dans le Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie, novembre 1886).

Comte de Brandt de Galametz, *Histoire généalogique de la maison du Passage, en Soissonnais et Picardie*. Arras, 1887, in-8°.

François de Calonne d'Avesnes, bailli de l'ordre de Malte, commandeur de Villedieu-la-Montagne, Maupas et Soissons. Amiens, 1887, in-8°.

Vicomte Oscar de Poli, *Inventaire des titres de la maison de Milly*, 985-1885. Paris, 1888, in-12.

Idem. Inventaire des titres de la maison de Billy. Paris, 1894, in-12.

Idem. Un martyr de la patrie : Recherches sur Ringois d'Abbeville. Paris, 1879, in-12.

Comte Le Clerc de Bussy, *Généal. de la famille de Cacheleu, originaire d'Amiens*. Amiens, 1875, in-8°.

Armand de Visme, *Registres de l'église protestante d'Oisemont, en Picardie*, 1667-1671. Paris, 1888, in-8°.

Comte de Brandt de Galametz, *Le chevalier de Sinceny et le commandeur de Chauny*, aperçu sur les ordres de Malte et du Saint-Esprit de Montpellier. Arras, 1888, in-8°.

Copyright - Les éditions d'Anaya - Lyon 2007

Président de Roquemont, *Villers-sous-Ailly, depuis le* XVe *siècle*. Amiens, 1889, in-8°.

Comte de Marsy, *La Picardie et les Picards au parlement de Paris de* 1400 *à* 1417, *d'après le journal de Nicolas de Baye*. Abbeville, 1889, in-8°.

Alfred Desmasures, *Les communes du canton d'Hirson*, 1891, in 8°, ouvrage non terminé lors du décès de l'auteur, 1893.

Abbé le Sueur, *Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt*. Amiens, 1891, in-8°.

R. de Figuères, *Armorial de la Somme*, (dans le Cabinet historique de l'Artois), 1892.

Vicomte de Caix de Saint Aymour, *Les roys d'armes du comté de Corbie ;* (dans l'Annuaire du Conseil héraldique, 1893).

Abbé Ambroise Ledru, *Histoire de la maison de Mailly*. Paris, le Mans, Laval, 1893, in-folio.

Généalogie de la maison de Guillebon. Amiens, 1893, in-8°.

Souchon, *Inventaire des archives des cantons du département de l'Aisne*, 1893. — Les cantons d'Anizy-le-Château et d'Aubenton ont paru. La publication se continue par lettre alphabétique.

Abbé Moreau, *Le centenaire du martyre des carmélites de Compiègne*, 17 *juillet* 1894. Paris, 1894. in-12.

Louis de la Roque, *Nobiliaire de Picardie d'apres les jugements de Bignon et Bernage, intendants de la province*, 1696-1727, etc., in 8°, 1895, *sous presse*. — Cette publication formera deux volumes qui paraîtront par fascicules.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Nous n'avons point fait entrer dans cette énumération les encyclopédies nobiliaires, les ouvrages généraux qui contiennent des renseignements sur les familles picardes. Il nous faut cependant citer l'*Armorial général de l'Empire Français*, par H. Simon, Paris, 1810-1812, in-folio, non terminé, *les Archives historiques de la Noblesse*, de Laîné, 1828-1850, 11 vol. in-8°, *le Dictionnaire de la Noblesse* de La Chenaye-Desbois, réimprimé par Schlesinger de 1863 à 1876, qui contient une généalogie de la maison de Caulaincourt, le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, 20 vol. in 12°, réimprimé en 1873-1874, *la Revue nobiliaire* dirigée par Bonneserre de Saint-Denis et L. Sendret et éditée chez Dumoulin, 1865-1874, *l'Annuaire de la Noblesse de France*, fondé en 1843 par M. Borel d'Hauterive et continué jusqu'à ce jour. Les tables de cet important recueil publiées en 1881 et en 1890 facilitent beaucoup les recherches. On y trouve mentionnées les familles d'Aumont, de Lubersac, de Chambly, de Caulaincourt de Vicence, Hibon de Frohen, Fouant de la Tombelle, Rouvroy de Saint-Simon, de Vissocq, de Fransures, de Gouy d'Arsy, de Rougé, de Beaurepaire-Louvagny, de Rambures, de Witasse, d'Hautecloque, de Nicolay, de l'Aigle, d'Aboville, de Lauriston, Douville de Maillefeu, Blin de Bourdon, le Caron, d'Amerval, Le Carlier, Danré, d'Ogny, etc. [1] L'éloge de la *Bibliothèque*

(1) Plusieurs de ces familles ne sont point d'origine picarde Le nombre des familles picardes autochtones d'origine féodale ou quasi-féodale qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours est des plus restreints. Citons cependant la maison de Caulain-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

héraldique de la France de Joannis Guigard, Paris, in-8°, 1861, n'est plus à faire. L'auteur préparait une seconde édition de son œuvre, en vue de laquelle il avait accumulé bien des matériaux, lorsque la mort enleva M. Guigard d'une façon presque subite. Les revues locales ne sont pas à négliger : Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, de la Société archéologique de Senlis, de la Société historique de Compiègne, Cabinet historique d'Artois et de Picardie, la Picardie, le Vermandois, Bulletin de la Société archéologique de Beauvais,

court, ducale de Vicence, qui n'a plus que deux représentants sans enfants mâles, la maison ducale de Rouvroy de Saint-Simon devenue étrangère au pays dès avant 1789, les Puységur, les d'Estourmel, les La Fons de la Plesnoye, les Colnet, les la Bretesche, les Lameth, les Hédouville, les Riencourt, les Caix, les de la Personne de Songeons, les Chauvenet, les Tugny, etc.

Les d'Aboville, originaires de la sergenterie de Valognes, ne se rattachent au département de l'Aisne que par le mariage à la Fère en 1771 du général d'Aboville avec Mlle Martin de Vraine. Les Law de Lauriston sont originaires d'Ecosse. Le maréchal de Lauriston épousa, également à la Fère, en 1789, Mlle Le Duc. La famille de la Tour-Maubourg, qui s'est tout récemment éteinte dans les mâles, venait du Velay. Son chef s'était marié avec Mlle Pinault, dame de Thenelles, près Ribemont (Aisne). Les Lubersac viennent du Limousin, les Montesquiou de Gascogne et d'Anjou, les Sainte-Aldegonde de Flandre. Les La Tour du Pin sont originaires du Dauphiné et n'ont paru en Picardie qu'au XVIIIe siècle, par suite d'une alliance avec les Chambly, sénéchaux héréditaires du Laonnois. Le marquis de Saint-Vallier, récemment décédé et dont la famille était fixée depuis des siècles dans le Valentinois, avait épousé, en 1828, Mlle de Maussion, issue d'une famille picarde. Les Caffarelli, d'origine romaine, ont fait une halte d'un siècle et demi au château du Falga (Haute-Garonne) avant leur alliance avec les d'Hervilly.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

id. de Noyon, *id.* de Soissons, Bulletin de la Société académique de Laon, *id.* de la Société académique de St-Quentin. Le tome VII, en deux parties, de l'*Armorial* de d'Hozier, Paris (Firmin-Didot), 1873, in-4°, peut être consulté avec fruit. Il donne les généalogies complètes des familles Bournonville, Bottée de Toulmon, Baudreuil, Bezannes, Colnet, Forceville, Flavigny-Renansart, Calonne d'Avenne, Hibon, de Noue, etc. Les tomes IX et IV du Père Anselme, *Grands officiers de la couronne, Chevaliers du Saint-Esprit*, également réimprimés par MM. Didot en 1883 et 1890, contiennent des notices et généalogies bien dressées des Rouvroy, d'Aumont, Mailly, Tyrel, Puységur. *L'Etat présent de la Noblesse de France* de M. Bachelin-Deflorenne, 4e édition, 1883-1886, quoique incomplet, renferme un certain nombre de notices directement communiquées par les familles intéressées, ainsi que l'avait fait, au siècle dernier, le Dictionnaire de La Chenaye-Desbois. Enfin, les deux ouvrages suivants — longtemps restés manuscrits et dont on doit la publication à MM. de la Roque et Ed. de Barthélémy — présentent, dans l'espèce, au point de vue des recherches à effectuer, une importance qui n'échappera à personne: *Catalogue des certificats de noblesse délivrés par Chérin pour le service militaire* de 1781 à 1789; *Catalogue des preuves de noblesse reçues par d'Hozier pour les écoles militaires* de 1753 à 1789.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

II. MANUSCRITS

Les sources manuscrites ont perdu de leur importance par suite de semblables publications. Le Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale possède les Carrés de d'Hozier, les Dossiers bleus, les Nouveaux d'Hozier, les nobiliaires dressés en vertu des recherches de 1668 et de 1693, mais on a vu qu'une reproduction de ces deux registres de l'Armorial général de France a été publiée par M. Borel d'Hauterive. En outre, dans le *Bulletin héraldique de France ou Revue historique de la noblesse*, années 1892-1893, M. Louis de la Roque a continué cette intéressante publication de l'Armorial de Picardie.

La Bibliothèque Nationale possède encore les très importantes collections de Picardie de Dom Grenier, plus de 300 volumes, Baluze, Gaignières, du Chesne, et trois manuscrits précieux : *l'Armorial de Picardie*, par le Féron, in-4°, *l'Ancien armorial de Picardie, extrait du livre-terrier de la comté de Clermont-en-Beauvoisis provenant de la chambre des comptes de Paris*, in-folio ; et *le Nobiliaire de Picardie* de Ch. du Fresne du Cange, in-4°. — Dans les « Nouvelles acquisitions » figurent en outre, sous le n° 2096, *les Chartes de Picardie et d'Artois*, recueil de pièces originales.

Quelque incomplets qu'ils soient, les catalogues des manuscrits du Cabinet des titres, consul-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tés par noms de familles, amènent presque toujours la découverte de pièces et documents concernant ces familles.

Le catalogue des Archives Nationales indique les principales sources que possède cet établissement. Les dossiers de famille, série M. y sont nombreux. *L'Etat-civil des Pairs de France*, section administrative, A F, 4, cartons 494 et 495, contient un grand nombre d'actes concernant les familles de ces pairs.

La série C. C. renferme les lettres-patentes originales accordées par Napoléon Ier, de 1808 à 1814, à plusieurs généraux, administrateurs et magistrats picards : Caulaincourt, Sérurier, Foy, Hédouville, Watier de Saint-Alphonse, Le Grand, Randon-Dulauloy, Caffarelli, Charpentier, Saint-Hilaire, Pécheux, Caron, Bonnaire, Montbreton, Quinette, J. F. L. et Valery Devisme, Ladoucette, Caron de Fromentel, etc. Malgré les nombreux changements opérés dans le numérotage et dans les cotes, l'ouvrage déjà cité de M. H. Cocheris (Préface) est utile à consulter pour toute recherche aux archives Nationales.

La bibliothèque de la ville d'Arras possède, ms. n° 335 : *Les généalogies de Picardie, d'Artois et de Flandre,* 76 f. in-folio, avec dessins d'armoiries. La bibliothèque de Cambrai possède *la généalogie des familles d'Amiens* ; la bibliothèque de Douai, le *Liber collationum beneficiorum* et les maisons nobles de Picardie.

La bibliothèque de la ville d'Amiens — à la tête de laquelle est aujourd'hui placé le très obligeant

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

et érudit M. Henri Michel — a publié son catalogue détaillé de 1853 à 1873, 10 vol. in 8°. Un premier supplément y a été ajouté en 1875. Un second supplément, qui comprendra les acquisitions nouvelles, est en cours de rédaction.

Quant aux manuscrits généalogiques de la bibliothèque d'Amiens, ils sont nombreux et ne laissent pas d'avoir de l'importance. Citons n° 507: Notes provenant du P. Daire, t. III et IV, *Notes généalogiques et biographiques* ; n°s 811 et 812, Goze : *Notices concernant les familles picardes*, Amerval, d'Anvin de Hardenthun, Auxy, Belloy, Bertangles, etc.; n° 813, Goze : *Armorial de Picardie* ; n° 814, Goze : *Mélanges héraldiques ;* n° 864, Deligny, *Nobiliaire de la province de Picardie*, ms. du XIIe siècle [1].

La bibliothèque d'Abbeville possède les manuscrits de Waignard, 5 vol. in-folio, enrichis d'un nombre considérable de blasons coloriés en marge ou dans le texte, une *Histoire généalogique et chronologique des comtes de Ponthieu* par Formentin, in-folio, et un volume de *Notes généalogiques* coté ms. n° 143.

Dans cette ville, citons la bibliothèque du comte de Brandt de Galametz, notre honoré collègue, et la collection du Grosriez, formée au siècle dernier et conservée dans la famille. Cette collection renferme un grand nombre d'actes paroissiaux et

(1) Le catalogue des mss. de la Bibliothèque d'Amiens forme le tome XIX du catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements. Paris Plon), 1893, in-8.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

notariés concernant Abbeville et le Ponthieu.

Montdidier possède les manuscrits de Scellier. La bibliothèque de Beauvillé, dans la même ville, passe pour contenir des trésors généalogiques et archéologiques, mais elle manque de classement et elle est malheureusement fermée depuis la mort de son propriétaire. La petite ville de Roye a quelques manuscrits de la fin du XVIIIe siècle.

M. l'Abbé C. de Rochemonteix a récemment acquis de M. A. Voisin, libraire à Paris, une généalogie de la famille Marquette, originaire du Vermandois. Ce cahier, écrit au XVIIIe siècle, contient un certain nombre de dessins d'armoiries à la plume.

Les archives départementales de l'Aisne possèdent les nombreux cartulaires de l'ancien évêché de Laon, de l'abbaye de Saint-Martin, etc. La bibliothèque de Laon a parmi ses nombreux manuscrits : *l'Etude généalogique sur les familles laonnoises* de F.-G. de Cuisy, chanoine du diocèse de Laon, mort en 1781, *les Preuves et Mémoires sur le diocèse de Laon* de dom Gédéon Bugniâtre, prieur de l'abbaye du Mont-Saint-Martin, décédé en 1779, *la Généalogie des anciennes familles de Laon* de Marc-Antoine Dagneau de Richecourt, enfin un manuscrit rectificateur des précédentes généalogies composé par M. le comte de Flavigny, qui l'a légué avec toute sa bibliothèque à la ville de Laon. Ce manuscrit est justement estimé.

La bibliothèque de Soissons possède un manuscrit des *Sceaux et armoiries de l'arrondissement de Soissons*, par M. Périn. Le catalogue général de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

cette bibliothèque est à la disposition du public.

Le département de l'Oise est moins riche en documents manuscrits. A Beauvais, il ne s'en trouve aucun ayant trait à la noblesse picarde. A Compiègne, le fonds du château possède un manuscrit de l'abbé Dirmant, fin du XVIIIe siècle, intitulé : *Recueil de pièces sur diverses familles*. A Senlis, il y a la volumineuse collection de documents d'Alfarty, qui paraît avoir été peu explorée.

M. le comte de Troussures possède dans les archives de son château, entre autres manuscrits, les deux suivants qui sont précieux: *Dénombrement des évêché, comté-pairie de Beauvais*... fourni par Guillaume de Hollande, Évêque-comte de Beauvais, 1454; — *Les tombes dans la plupart des églises et chapelles du comte de Clermont en Beauvoisis*, — composé vers le milieu du dix-huitième siècle par Jacques-Charles Bosquillon, président de l'élection de Clermont, mort au mois de juillet 1754. — Ce manuscrit est important pour l'histoire du Beauvoisis.

Mgr le duc d'Aumale conserve dans ses belles archives de Chantilly, provenant des Condés, un nombre considérable de pièces intéressant la Picardie, le duché de Guise et la Thiérache, de 1530 à 1789.

M. le duc de Vicence a le superbe arbre généalogique de sa famille, une des plus illustres de la province de Picardie, dressé avec pièces à l'appui. Feu M. de Chauvenet, ancien président du tribunal civil de Saint-Quentin, décédé, il y a quelques années, presque nonagénaire, avait réuni une importante

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

collection de pièces manuscrites et imprimées qui se trouve en la possession de son fils, M. le général de Chauvenet. M. le duc de Mouchy possède à Mouchy-le-Châtel les archives des Noailles. Les archives du château de Pinon sont très riches en documents sur les ancêtres de M. le vicomte Ernest de Courval et leurs seigneuries. Ces documents feraient l'objet d'une intéressante publication. Enfin, un érudit laonnois, M. Ch. Souëf, membre correspondant du Conseil héraldique, a dressé un certain nombre de notices qui jusqu'à présent sont restées manuscrites, mais qu'il a gracieusement communiquées au Conseil. Elles concernent les familles laonnoises : Aubert, Branche, Le Gros, Sérurier, Leleu de la Simone, le Voirier, du Mage, le Sueur de Givry, etc. M. l'abbé Ach. Palant a également accumulé un nombre de notes presque toutes inédites sur les anciennes familles du département de l'Aisne.

Les archives des notaires sont d'importance très inégale. On possède dans quelques études des arrondissements d'Abbeville, de Laon et de Soissons, des actes notariés remontant à 1550, mais ce sont là des exceptions. Les études rurales n'ont guère d'archives antérieures au commencement du XVIIIe siècle [1]. Dans presque toutes, le classement et les répertoires de cette époque, lorsqu'il en existe, laissent beaucoup à désirer.

(1) On trouve toutefois dans les Archives départementales de l'Aisne, à Laon, série E, des actes et contrats de 1638, 1639 et 1641.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Quant aux registres paroissiaux, ils ne remontent pas, dans la plupart des communes de Picardie, au-delà de 1646. Les guerres qui ensanglantèrent cette province de 1635 à la paix des Pyrénées (1659) ont détruit les anciennes archives. A Laon, cependant, on possède à partir de 1625 les actes de la paroisse Saint-Jean-au-Bourg, une des douze paroisses de la ville avant la révolution. Il s'en faut de beaucoup, au surplus, que les archives actuelles de nos mairies ne présentent pas de lacunes. L'intempérance des saisons, la négligence de certains administrateurs, les incendies ont accompli leur œuvre. Les archives du greffe du tribunal civil de chaque arrondissement sont plus complètes. Celles de Laon sont fort riches en documents de toute sorte. C'est la période dite *intermédiaire*, de 1792 jusqu'à la promulgation du Code civil, qui laisse le plus de regrets aux chercheurs. « Les registres de l'état-civil sont très mal tenus et donneront naissance dans quelques années à une foule de procès désastreux », écrivait Fourcroy, en nivôse an IX. Autre n'était point l'avis de Lacuée, envoyé en mission dans la première division, qui comprenait notamment *les départements de l'Oise et de l'Aisne*. « Les tables exactes de l'état-civil ne sont très bien tenues que dans les villes très populeuses », dit-il dans son rapport aussi rédigé en l'an IX. Il y a une douzaine d'années, les anciens baptistaires d'une commune assez importante du département de l'Aisne ne servaient-ils pas à confectionner des cornets de papier chez l'épicier d'un bourg voisin, lorsqu'une personne intervint et

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

arrêta cette destruction ? Tout récemment encore, ne découvrions-nous pas à Paris, en inventoriant les papiers d'un de nos amis, un cahier d'actes d'une paroisse du sud-est de la France ? Comment ce cahier était-il venu là ? Sur la demande de l'extrait d'un de ces actes, sans aucun doute ; l'employé chargé de dresser cet extrait avait jugé plus expéditif de communiquer l'original qui n'a pas encore été réintégré.

En matière de preuves de noblesse pour les honneurs de la cour, l'autorité de semblables actes était d'ailleurs nulle. On n'admettait que les chartes et diplômes, partages de succession, les contrats de mariage, les actes de foi et d'hommage [1]. S'agissait-il de jugement de maintenue, d'admission dans les chapitres nobles et les écoles militaires, les extraits des registres paroissiaux n'avaient qu'une valeur relative et toujours secondaire.

Il n'en est plus de même depuis la dispersion de tant d'archives domestiques par les guerres et la révolution, les exodes de toute sorte, les partages, l'extinction des familles. Aussi les membres du Conseil héraldique ont-ils applaudi aux importantes contributions historiques que nous assurent

(1) La belle collection Courtois a été dispersée. Elle était riche en chartes des Croisades, diplômes, etc. Vers 1842, M. P. Roger a dû communication des principales pièces à l'obligeance de MM. le duc de Vicence, le marquis de Dion, le marquis de Biencourt, le comte Amédée de Sarcus, le comte Adrien de Biencourt, le comte d'Hinnisdal, le baron d'Haute-cloque, le comte de Merlemont.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

en cette matière les publications de MM. l'abbé Paris-Jallobert et le marquis de Granges de Surgères, notre érudit Vice-Président. C'est une raison de plus pour regretter les nombreuses lacunes, causées par les malheurs des temps, dans les dépôts où devraient se trouver condensés les principaux éléments de notre histoire locale.

L. DE B.

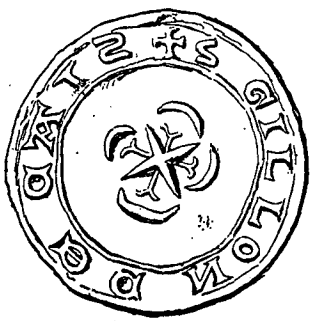

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

LIVRE DE RAISON

DE LA FAMILLE

DE CHEVALIER D'ESCAGE

EN AGENAIS

(1746-1792).

La famille de Chevalier, aujourd'hui éteinte, a possédé pendant une très longue série d'années la terre d'Escage, située dans la paroisse de Saint-Pierre de Nogaret, paroisse qui faisait partie de la juridiction de Gontaud. Cette famille, malgré son incontestable noblesse, malgré ses belles alliances, parmi lesquelles il suffira de citer l'alliance avec les Montalembert et l'alliance avec les Ségur, a été négligée dans tous les recueils généalogiques anciens et modernes. Quoique plusieurs de ses membres, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, aient ap-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

partenu à la religion calviniste, il n'en est fait aucune mention dans les deux éditions de la *France protestante*. La publication du livre de raison (malheureusement bien court) rédigé par MM. de Chevalier permettra de combler toutes ces lacunes. C'est avec une double joie que je mets en lumière les humbles pages écrites par les châtelains d'Escage, car à l'attrait général qu'ont pour moi les moindres feuillets des vieux registres domestiques, se joint ici l'attrait particulier des souvenirs laissés par des personnes qui eurent avec ma famille non seulement des relations d'amitié, mais des relations de parenté [1].

A la suite du document principal j'ai groupé quelques pièces qui le complètent à divers égards [2]. Je remplis un bien doux devoir en remerciant cordialement de leurs obligeantes communications mon voisin et ami M. Maurice Campagne, propriétaire du château d'Escage et des papiers de famille des Chevalier, ses aïeux, mon confrère et ami M. Paul Huet, que nous avons surnommé la Providence des chercheurs du Sud-Ouest, enfin M. Edouard Roumat, brave et humble *travailleur* qui emploie noblement à l'étude des vieux papiers de la commune de Saint-Pierre de Nogaret, les rares loisirs que lui laissent ses exigeantes occupations.

Livre de raison de Thimothée de Chevalier.

Le 8 février 1746, j'ai épousé Marie de Bacalan [3], ma cousine germaine [4]. Dieu nous face la grâce de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

vivre et de mourir en sa crainte et en son amour !

Le 20 janvier 1747, le Seigneur nous a donné une fille nommée Marie Hélène [ayant] pour parrain M. Bacalan de Lorée mon beau pere et pour marraine Mme de Lalane ma belle sœur, Mlle de Feytou [5] l'ayant tenue sur les fonds baptismaux et M. de Solignac [6].

Le 13 mars 1749 Dieu nous a donné un fils nommé Timothée, (il a eu) pour parrain Timothée de Chevalier mon frère et pour marraine Judic Eléonore de Segur ma belle-mere. Le Seigneur par sa grâce veuille le benir !

Le 3 aoust 1750, le Seigneur nous a donné une fille nommée Marguerite, (elle a eu) pour parrain M. de Bacalan mon beau frere [7], pour marraine Mme de Villepreux [8]. Dieu veuille par sa grâce luy donner son amour et sa crainte !

Le 23 fevrier 1752, Dieu nous a donné une fille nommée Marguerite-Marie, (elle a eu) pour parrain M. de Bacalan Ponponne, pour marraine Mlle de Bacalan Lorée ma belle sœur. Le Seigneur veuille par sa grâce la benir !

Livre de raison de Thimothée Chevalier, fils du précédent.

Moy Timothée de Chevalier d'Escage, fils du precedent, ay continué le livre de raison dans ce qui suit :

Le 18 novembre 1764, Thimothée de Chevalier mon pere, fils à feu Samuel de Chevalier, mourut

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

âgé de soixante-sept ans, deux mois et quelques jours d'une goutte remontée, qui le faisoit souffrir depuis bien du temps. Dieu luy fit la grâce de le tirer de l'erreur où il étoit, bien des années avant sa mort, en luy faisant connaître la vraye religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle il a vécu jusqu'à ses derniers jours de la maniere la plus pieuse et la plus exemplaire [9]. Dieu veuille que je marche sur ses traces et que nous nous trouvions tous les deux un jour dans la société des bienheureux ! Je ne peux (pour : je ne pus) recueillir ses derniers soupirs étant pour lors à Toulouse où je faisois mes etudes.

Le 7 juin 1766, Marie Helene de Chevalier ma sœur aînée se maria avec M. Dreme garde du corps du Roy dans la compagnie de Beauveau [10].

Le 6 juillet 1772, il fut reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par M. de Reyne, seigneur de Cocumont, ancien lieutenant colonel au regiment de Bearn. Les ceremonies se firent à Escage où il y eut nombreuse compagnie.

Le 16 juin 1772, Marguerite de Chevalier ma seconde sœur prit pour epoux M. de Montalembert, seigneur de Catus, ancien capitaine d'artillerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis [11].

Le 15 septembre 1782, Marie de Chevalier d'Escage ma sœur cadette a épousé M. Dordé de Pourouton de Saint-Maurin [12], à qui j'ay compté le lendemain des noces la somme de deux mille livres à compte de la légitime de sa femme, comme je m'étois engagé dans son contrat ; il m'en a donné un reçu.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Au mois de juin de l'année 1767, je fus reçu dans la compagnie des chevaux legers de la garde ordinaire du roy. Je ne fis pas mes exercices cette année, dont je me repentis, parce que les onze cents livres que je depensais étant à Troyes en Champagne avec M. Dreme mon beau frere, m'auraient servi pour faire mes exercices, de façon donc qu'il m'en coûta pour ce voyage en tout onze cents livres.

A la fin de fevrier de l'année 1768 je partis pour aller faire six mois d'exercices que j'étais obligé de faire pour mon entrée dans les chevaux légers ; il m'en couta à passer partout y compris le voyage deux mille sept cent soixante livres.

Le 18 octobre 1769 j'ay epousé Marie Anne de Chevalier de Lalanne ma cousine germaine. Dieu nous fasse la grâce de vivre et mourir en sa crainte et son amour !

A la fin de mars de l'année 1770 je partis pour Versailles pour aller servir en qualité de surnumeraire sans y être obligé ; j'y restay trois mois, il m'en couta en tout onze cents cinquante livres.

Le 8 août 1770 le Seigneur nous a donné un fils nommé Thimothée Armand Gaspard de Chevalier ; il eut pour parrain Thimothée de Chevalier de Lalanne, mon beau-pere, et pour marraine Marie de Bacalan, ma mere. Marie Helene de Chevalier et Monsieur de Malardeau de St-Leger, chevau leger de la garde ordinaire du roy [13], l'ont tenu sur les fonts baptismaux. Le Seigneur veuille par sa grâce le bénir !

Il a voulu nous l'enlever âgé de vingt mois.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Le 26 août 1771 Dieu nous a donné une fille nommée Marguerite Aglaé de Chevalier. Elle a eu pour parrain Monsieur de Bacalan de Lorée mon oncle, et pour marraine Madame de Lalanne, ma belle-mere. Monsieur Duvigneau de Beaulieu, ancien officier dans le regiment d'Enghien, et Marguerite deChevalier, ma seconde sœur, l'ont tenue sur les fonts baptismaux. Le Seigneur veuille bien luy donner sa sainte benédiction !

Il a voulu nous en priver à l'âge de 21 mois ou environ.

Le 23 septembre 1772 le Seigneur nous a donné un fils nommé Jean de Chevalier. Il a eu pour parrain Monsieur de Dutil écuyer seigneur de Boudon oncle breton à mon epouse du côté de sa mere [14], et pour marraine Marie Helene de Chevalier, ma sœur ainée. Jean Flouret, notre domestique, et Marie Gaillardet, notre femme de chambre, l'ont tenu sur les fonts baptismaux. Je prie Dieu tout puissant qu'il répande sur luy ses grâces et qu'il nous le conserve pour l'elever en son amour et en sa crainte [15] !

Le 21 avril 1775 Dieu nous a donné un fils nommé Louis Arnaud Bernard de Chevalier, qui fut baptisé le 22 du meme mois, et eut pour parrain monsieur de Dreme, mon beau-frere, porte etendard des gardes du corps dans la compagnie de Beauveau, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, pour marraine Madame de Montalembert, ma sœur. Comme ils se trouverent absents, mon neveu Dreme l'ainé et ma sœur d'Escage la plus jeune l'ont tenu sur les fonts baptismaux. Je prie

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

le Seigneur qu'il veuille nous le conserver afin de l'elever en son amour et en sa crainte. Qu'il lui donne sa sainte bénédiction et qu'il fasse notre joye !

Le 10 may 1777 Dieu a voulu nous en priver. Nous l'avons regretté infiniment par le plaisir qu'il nous faisait. Dieu nous a affligé en nous privant de cet enfant. Il faut se soumettre à sa volonté. Prions-le qu'il veuille nous conserver le seul qui nous reste à présent. Notre pauvre enfant mourut d'une attaque de vers dont il souffrit horriblement depuis le matin jusqu'au soir. Tous les remedes qu'on employa pour le sauver devinrent inutiles.

Le 21 novembre 1779 Timothée de Chevalier de Lalane mon oncle et beau-pere est mort après vingt-cinq jours de souffrance d'une rétention d'urine qui venait d'un échauffement occasionnné par un trop long voyage et trop fort pour son âge. Il était âgé de soixante seize ans et demy moins cinq jours. Il mourut comme il avait vécu, c'est-à-dire en vray chrétien ; il était un modele de piété, il montra toujours du zele pour la vraye religion qu'il avait embrassée quelque temps avant de se marier. Dieu me fasse la grâce de me trouver un jour avec luy dans son saint paradis !

Le 30 août 1786 dame Marguerite Dordé ma belle-mere veuve à Thimothée de Chevalier de Lalane est morte, après avoir été malade un mois ou environ d'une lyenterie et d'un ulcere qu'elle avait à une jambe qui se ferma, âgée environ de 70 ans. Elle était comme son mary un modele de piété qui ne s'est pas dementie jusqu'à sa mort.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Le 2 fevrier 1787 dame Marie Anne de Chevalier mou épouse tomba malade d'une revolution que luy causa la mort de sa mère à qui elle était extrêmement attachée. Une hydropisie de poitrine luy survint étant attaquée d'ailleurs par le scorbut. Elle mourut etique après avoir languy pendant trois mois et grandement souffert. Depuis ses dernieres couches, il y avait 12 ans, elle ne s'était jamais bien portée. Elle est certainement au Ciel ayant toujours donné pendant toute sa vie des preuves de la plus grande piété ainsi qu'à l'heure de sa mort; je luy ay donné des larmes qu'elle meritait bien. Dieu veuille que je me trouve un jour avec elle en paradis et me fasse avoir sa pieté! Elle était agée de 39 ans et demy.

Le 8 mars 1787, Marie de Bacalan ma mere mourut d'une attaque d'apoplexie; elle se trouva mal à neuf heures du matin, perdit la parole. et deceda à quatre heures du soir du même jour. Elle en avait déja eu depuis quelque temps plusieurs attaques qui avaient porté beaucoup sur sa santé. Dieu nous priva d'une bonne mere qui meritait bien d'être regrettée de ses enfants. Il a été malheureux pour nous de la voir mourir dans sa religion de laquelle il n'a jamais été possible de la détacher. Elle a suivi de bien près ma pauvre femme. Hélas ! Dieu a voulu bien m'affliger cette année puisque dans le cours de sept mois j'ay perdu ma belle-mere, ma femme et ma mere. La volonté de Dieu a été ainsi pour me punir de mes péchés dont je luy demande bien pardon. Ma mere est morte agée environ de soixante dix ou onze ans.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Le 1er août 1787 j'ay epousé dans la paroisse de Margaux en Medoc demoiselle Marie Anne des Masures de Rauzan, fille de Messire Philippe Simon des Masures de Rauzan, conseiller honoraire au parlement de Bordeaux, et de dame Marie Anne de Briet. Dieu nous fasse la grâce de vivre long-temps ensemble et de mourir en sa crainte et en son amour !

Le 18 juillet 1787 je passay contrat avec ladite demoiselle à Bordeaux sur les fossés des Tanneurs dans la paroisse de Ste-Eulalie retenu par Me Baron notaire rue Arnaudmiqueu. Son pere et sa mere luy a (*sic*) constitué vingt quatre mille livres sans renoncer, de laquelle somme j'ai reçu au passement dudit contrat celle de dix mille livres, et le restant de la somme doit m'etre compté dans le courant de quatre ans avec les intérêts.

Le 8 may 1788 à 4 heures du soir Dieu nous a donné un garçon nommé Laurent Philippe Simon de Chevalier. Il a eu pour parrain Monsieur de Rauzan, mon beau-pere, et pour marraine Madame Dreme ma sœur. M. de Ricaud l'a tenu à la place de mon beau-père qui était absent. Dieu veuille nous conserver ce cher enfant et le fasse prosperer pour sa gloire et notre satisfaction !

Le 16 novembre 1788 Dieu a voulu nous priver de ce cher enfant. Nous l'avons regretté infiniment, surtout ma femme qui en a été inconsolable pendant long-temps.

Le [ ] juillet 1789 Dieu nous a donné une fille nommée Marie Anne de Chevalier [16]. Elle a eu pour parrain mon oncle de Bacalan de Lorée et

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

pour marraine Madame de Rauzan ma belle-mere. La Jeunesse notre domestique et la petite Noble de St-Pierre l'ainée, l'ont tenue à leur place. Dieu veuille la conserver pour sa gloire et notre satisfaction !

Le 7 mars 1791 ma femme est accouchée d'une fille nommée Marguerite Celinie de Chevalier [17]. Elle a eu pour parrain M. de Rauzan mon beau-frere et pour marraine Mme de Montalembert, ma sœur. Dieu veuille nous la conserver et la benir !

Livre de raison de madame de Chevalier, née des Masures de Rauzan.

Le 6 mai 1792 mon mari Thimotée Chevalier d'Escages est mort, [18] et m'a laillé grosse.

Le 20 octobre 1792 à Bordeaux rue de Lalande nº 8 je suis accouchée d'une fille nommée Louize Catherine Jacquette Clémentine Chevalier d'Escages. Elle est inscrite sur les registres de la maison commune de Bordeaux. Elle a eu pour parrain Louis Dreme, son cousin germain, et pour marraine Madme Seigla, sa tante maternelle [19]. Dieu veuille en faire une bonne chrétienne [20].



Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

APPENDICE

I

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE CHEVALIER [21]

I. *Raymond de Chevalier*, Ecuyer, épousa par contrat passé le 3 octobre 1553 devant la Terrenne, notaire royal, D^elle^ *Catherine Jaubert*; il est qualifié écuyer dans le contrat de mariage de Jean, son fils, du 22 décembre 1612

II. *Jean de Chevalier*, sieur Descage, épousa par contrat passé le 22 décembre 1612 devant Duburgua, notaire royal, *Marie La Bernardie* [22]; il est qualifié écuyer sieur Descages dans le contrat de mariage de Laurens, son fils, du 17 avril 1636.

III. Noble *Laurens de Chevalier*, écuyer, sieur de Lescage (*sic*) épousa par contrat passé le 17 avril 1636 devant Maysonade, notaire royal, D^elle^ *Anne de Bacalan*. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu par M. Pellot, intendant en Guyenne, le 5 may 1668, ses titres remontés à l'an 1553. Il est qualifié noble et Ecuyer et dit mort ainsi que la dite dame Anne de Bacalan, sa femme, dans le contrat de mariage de Samuel, son fils, du 18 juin 1695.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

IV. Noble *Samuel de Chevalier*, Ecuyer, seigneur de Lescaye (*sic*) épousa par contrat passé le 18 juin 1695 devant Devivens notaire à Bordeaux, D^elle^ *Marie de Bacalan*, fille de Mre Samuel de Bacalan, Écuyer, sieur de Lagrée; il fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu par M. Bazin de Bezons, intendant en Guyenne, le 17 mars 1698[23]. Mre Samuel de Chevalier, Écuyer, seigneur d'Escage, était mort le 6 novembre 1744 que Marie de Bacalan, sa veuve, assista aux articles de mariage de Thimothée, leur fils.

V. Mre Thimothée de Chevalier, écuyer, seigneur d'Escage, épousa par articles passés sous seings privés dans la maison noble de Lorée, paroisse de Doulezon, juridiction de Pujol en Bazadois, le 6 novembre 1744 et reconnus le 4 août 1756 devant Royal, notaire royal de la ville de Gontaud en Agenois, D^elle^ *Marie de Bacalan*, l'aînée, fille de Mre Pierre de Bacalan, Écuyer, seigneur de Lorée, et de D^me^ Judith Eléonore de Ségur, en présence savoir, ledit seigneur futur époux, de la dite D^me^ sa mere, et ladite D^me^ future épouse desdits Sgr et D^me^, ses père et mère, de Mre André Gaston de Bacalan, Écuyer, son frere, et de D^lles^ Marie et Marguerite de Bacalan, ses sœurs, etc. (Grosse en parchemin signée dudit notaire.) Mre Thimothée Chevalier d'Escage, écuyer, et D^me^ Marie de Bacalan, sa femme, sont nommés dans l'extrait baptistaire de Thimothée, leur fils, du 13 mars 1749. Thimothée de Chevalier, Écuyer, seigneur d'Escage, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt rendu en la cour des Aydes et Finances de Guyenne,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

le 27 juin 1758, sur le vu de deux ordonnances rendues l'une par M. Pellot, intendant en la généralité de Guyenne, le 5 may 1668, en faveur de Laurent, son ayeul, et l'autre par Mr de Bezons, intendant en la même généralité, en faveur de Samuel, son père, le 17 mars 1698 et de ses titres remontés à l'an 1553 (Expédition en parchemin signée Pancabe). Dme Marie de Bacalan, veuve de feu Mrs Thimothée de Chevalier, Écuyer, seigneur d'Escage, assiste, le 12 mai 1769, aux articles de mariage de Thimothée, leur fils (grosse) [24].

VI. *Thimothée Chevalier d'Escage*, né le 13 mars 1749, fut baptisé le même jour dans l'église paroissiale de St-Pierre de Nogaret, au diocèse d'Agen (Extrait en papier délivré le 6 mars 1767 d'après les registres de ladite paroisse par le prestre vicaire d'icelle signé Doazan et légalisé.) — (Son certificat pour les chevaux-légers délivré le 28 janvier 1768). Messire Thimothée de Chevalier, écuyer, sieur d'Escage, chevau-léger de la garde ordinaire du Roy, habitant de la maison d'Escage, épouse le 17 mai 1769 par contrat passé devant Royal, notaire, en la paroisse de St-Pierre de Nogaret en Agenois, Dlle *Marie Anne de Chevalier de Lalanne*, fille légitime de Messire Thimothée de Chevalier de Lalanne, seigneur de Terre rouge [25], et de Dme Marguerite Dordé, ses père et mère, assisté ledit sieur de Chevalier de Dme de Bacalan, sa mère, de nobles demoiselles Marguerite et Marie de Chevalier, ses sœurs, de Messire Jean Leblanc de Salignac, écuyer, son cousin, et de noble Arnaud Bernard Drème, écuyer, garde du corps du Roy,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

et ladite Dᵉˡˡᵉ de Lalanne, de la dite Dᵐᵉ sa mère représentée par Messire Jean du Til, Écuyer, seigneur de Boudon et autres lieux, habitant du château dudit Boudon, paroisse Sᵗ-André, juridiction de Montflanquin, son oncle breton, etc., (grosse dudit notaire). Messire Thimotée de Chevalier, écuyer, sieur d'Escage, chevau-léger de la garde du Roy, et Dᵐᵉ Marie Anne de Chevalier de Lalanne, son épouse, sont nommés le 23 décembre 1772 (église). Messire Thimothée de Chevalier, Écuyer, sieur d'Escage, habitant de la paroisse Sᵗ-Pierre de Nogaret, achète, le 16 décembre 1776, par contrat passé devant Campmas, notaire royal, de Mʳ Louis de la Salle de Lisle, seigneur de Pradines, représentant Mʳ Louis Petit de la Nauze, banquier à Paris, une maison située à Tonneins, au quartier de Biscarrat (grosse dudit notaire).

VII. *Jean de Chevalier d'Escage*, né le 23 septembre 1772, et baptisé le 28 suivant dans l'église paroissiale de Sᵗ-Pierre de Nogaret, diocèse d'Agen (Extrait délivré par le curé de la dite paroisse le 27 novembre 1788, signé Servès et légalisé).



Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

II

ARRÊT DE LA COUR DES AIDES ET FINANCES DE GUYENNE AU SUJET DE LA NOBLESSE DE LA FAMILLE DE CHEVALIER.

(*Extrait des registres de la Cour, du 27 juin 1758. Copie aux archives de la Mairie de Gontaud.*)

Entre Timothée de Chevalier écuyer seigneur Descage (*sic*) demendeur l'entérinement des fins et conclusions de ses requêtes tendantes à ce qu'il plût à la Cour lui octroyer acte de ce que il rapporte les titres de sa noblesse énoncés en ladite requête ; en consequence ordonner qu'il continuera de jouir de la qualité de noble et d'écuyer ensemble de tous les privilèges attachés à la noblesse dans la paroisse de St Pierre de Nogaret, juridiction de Gontaud, senechaussée d'Agen où il habite.

Vu le sac et production dud. s[r] de Chevalier :

1 Contrat de mariage d'entre Raymond de Chevalier escuyer et demoiselle Catherine Jaubert du 3 octobre 1553 (et ce du vouloir et consentement de noble Bernard de Mellet, seigneur de Castelvieilh, de Guillaume Villeveilhe, parents et tuteurs de ladite Jaubert, Catherine Dubois, grand'mère de ladite Jaubert, au lieu et ville de Gontaud, diocèse et senechaussée d'Agenois, etc) ;

2 Contrat de mariage d'entre Jean de Che-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

valier s[r] Descage (*sic*), fils de feu Raymond de Chevalier, escuyer, et Marie Labernardie, du 22 décembre 1612 (fille du s[r] Laurent Labernardie et de feu demoiselle Jeanne de Ladult, ladite Labernardie procedant de la licence et congé du s[r] Laurent Labernardie son père, assisté de Pierre Labernardie, escuyer, son oncle, Joseph Labernardie, advocat en la cour, son frère, de Jean Dupleix, escuyer, son beau-frère, etc).

3 Contrat de mariage d'entre noble Laurent de Chevalier, escuyer, fils de noble Jean de Chevalier, escuyer [26], s[r] Descage (*sic*), et Anne de Bacalan, demoiselle, du 17 avril (fille de noble André de Bacalan, escuyer, sieur de Labarthe, et de feu demoiselle Luce de Mellet).

4 Autre contrat de mariage d'entre noble Samuel de Chevalier, escuyer, seigneur Descage (*sic*), et demoiselle Marie de Bacalan, fille légitime de messire Samuel de Bacalan escuyer, seigneur de Lagrée, et de dame Marie de Lestonelle.

5 Autre contrat de mariage d'entre messire Timothée de Chevalier, écuyer, seigneur Descage (*sic*), et demoiselle Marie de Bacalan l'aînée, fille légitime de messire Pierre de Bacalan, écuyer, seigneur de Lorée, et de dame Judith Eléonore de Ségur [27], du 6 novembre 1744.

La Cour, faisant droit aux conclusions de la requête du 22 de ce mois, octroye acte audit Chevalier du raport (*sic*), de ses titres de noblesse énoncé dans ses requêtes, en conséquence ordonne qu'il continuera de jouir de la qualité de noble et d'écuyer, ensemble de tous les privilèges attachés

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

à la noblesse dans la paroisse de saint Pierre de Nogaret.

A Bordeaux en la Cour des Aides et finances de Guienne le 27 juin 1758 [28].

III

LISTE DE MESSIEURS LES CHEVAUX LEGERS

Surnumeraires faisant leurs exercices avec moy depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre de l'année 1768, à Versailles.

De Vitrolles
De Lescoet
De Joursanvault
D'Argenteuil
De Némond
De Monecove
De Salive
D'Auteroche
D'Epanne
De la Rochelle
De Beaunay
D'Hervieux
De St-Genys
De Bergeron
De Camout
De Chevreuse
De Japonat
Des Groges
De Brounne
De Blemur
De Brouchy
De Lignières
De Stapleton
Du Tour
Du Tasta
Des Minieres
De Cuverville
Du Houy
De Changy
De Pennart
De Cougny
De Certaine
Du Houlley
De Sautereau
D'Astor
D'Irland

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

De Bar
De Cadouche
D'Avenne
De Vrevins
De Laroque
De Fay
D'Ennet
De Mannourry
De Courtagnon
De Cuissard
De St-Manvieu
De Reugny
De Courcelles
D'Escage

IV

LISTE DE MESSIEURS LES CHEVAUX LEGERS

Faisant leurs exercices avec moy depuis le mois d'avril jusqu'au mois de juillet de l'année 1770 à Versailles.

De Lescoet
De Brette
De Stapleton
De Camont
De Blemur
De Coetlosquet
De Grandcamp
D'Auberoche
De Matharel
Du Tour
De Bar
De Beaudiguan
De Forsay
De la Blandiniere
De la Bajonniere
De Brouchy
D'Hervieux
De Valton
De Pluvier
Le Chevalier de Pluvier
De Montjustin
De Luzerne
De Mousle
De la Massüe
De Mauny
De Courtagnon
De Seuret
De la Rocheaymon
De Vencher
D'Aux

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

De Messillac	De l'Allemand
De Ruble	De Biguicourt
De Changy	De la Guiscardie
De Lescours	D'Andigny
De Monfreville	De Sampan
De Lantage	De Cougny
De Chassey	Des Minieres
De Lavergne	De Massol

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Une fille du dernier des rédacteurs du livre de raison épousa noble Merac de du Choissy, dont le grand-père avait été marié avec mon arrière grand'tante, fille d'une Du Pouy de Bonnegarde et petite-fille d'un Malvin de Montazet.

(2) 1° Généalogie de la famille de Chevalier dressée par Chérin ; 2° Arrêt de la Cour des aides et finances de Guienne constatant la noblesse de la famille de Chevalier ; 3° et 4° Liste des gentilshommes qui servaient dans les chevaux-légers avec Thimothée de Chevalier en 1768 et 1770.

(3) Marie de Bacalan était fille de Pierre de Bacalan, écuyer, seigneur de Lorée, et de Judith Eléonore de Ségur. Annonçons deux prochaines publications relatives aux maisons de Bacalan et de Ségur, l'une où M. le comte de Saint-Saud consacrera à cette dernière maison une monographie qui laissera bien loin derrière elle la notice du chevalier de Courcelles (*Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France*) et qui, je ne crains pas de l'affirmer, sera définitive ; l'autre où M. Boisserie de Masmontet et celui qui écrit ces lignes donneront une ample série de pièces inédites pour servir à l'histoire des Bacalan.

Copyright - Les éditions d'Anaya - Lyon 2007

(4) Il y avait eu déjà, en 1636, une alliance entre Laurent de Chevalier et Anne de Bacalan, et une autre alliance, en 1695, entre Samuel de Chevalier et Marie de Bacalan. Voir les documents généalogiques de l'*Appendice* (nos 1 et 11).

(5) Mademoiselle de Feytou appartenait à une vieille famille qui habitait la paroisse Notre-Dame de Gontaud. Les Feytou prenaient le titre de seigneurs de Talèze, nom que porte encore un domaine situé dans la commune de Gontaud.

(6) Il s'agissait là de Jean Leblanc de Solignac, qui figure ainsi dans un acte du 12 février 1762 faisant partie de mes collections : « Mr Leblanc Ecuyer sieur de Solignac, habitant de la maison noble des Aignellars, parroisse de Befferry, jurisdiction de Saint-Barthelemy. » La terre des Agnelars appartenait à l'époque de la Révolution, à Jean Leblanc de Solignac dont les héritiers la vendirent, en 1853, à mon oncle et beau-père, feu Jean Urbain Delmas de Grammont.

(7) Messire André Gaston de Bacalan, écuyer, seigneur de Laubès.

(8) Dame Marguerite Leblanc de Solignac, veuve de M. de Villepreux. On trouve beaucoup de choses sur la famille de Villepreux dans les livres de raison de deux familles marmandaises auxquelles plusieurs fois elle fut alliée, la famille Fontainemarie et la famille Boisvert (Voir mes deux publications de 1889 et de 1893). Mme de Gorostarzu, née de Villepreux, a écrit une excellente généalogie de la vieille famille de Villepreux, et la publication de son manuscrit serait bien désirable.

(9) Le père de Timothée avait lui aussi abjuré un mois environ avant la révocation de l'Edit de Nantes, mais peut-être sa conversion, imposée par les circonstances, ne fut-elle, comme tant d'autres, ni sincère ni durable. Quoiqu'il en soit, voici l'acte d'abjuration tiré des registres conservés à la mairie de Saint-Pierre de Nogaret : « Je soussigné prêtre bachelier en théologie et curé de Saint-Pierre-Nogaret, ai donné la bénédiction de l'hérésie par le pouvoir que Monseigneur l'Évêque m'en a donné à noble Samuel de Chevalier d'Escage après avoir détesté ses erreurs et protesté sur les Saints Évangiles, au pieds de l'autel, qu'il voulait vivre et mourir dans la foi de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine dont il a embrassé le symbole et ce en présence de Mrs Denis de Ricaud, avocat, et François Ricaud, son frère, capitaine. Ont signé : D. de Ricaud, Bardy, curé de Saint-Pierre. »

(10) Me Jules de Bourrousse de Laffore (*Etat de la noblesse et des vivants noblement de la Sénéchaussée d'Agenais en 1711*, livraison de novembre-décembre de la *Revue de l'Agenais*,

Copyright - Les éditions d'Anaxy - Lyon 2007

p. 460) mentionne le mariage de « Noble Arnaud Bernard Drême, seigneur du Gros, capitaine de cavalerie et brigadier des gardes du corps du Roi, habitant du bourg et paroisse de Birac » avec Marie Hélène, qui reçoit 10,000 livres de dot.

(11) M. de Laffore mentionne (*Ibid.*) le mariage de noble Pierre de Montalembert à une date quelque peu différente de celle que marque le livre de raison, c'est-à-dire le onze mai 1772, avec Marguerite de Chevalier. Il nous apprend que M. et Mme de Montalembert habitaient la paroisse de Magnac, juridiction de Penne d'Agenais, et qu'en 1788 ils plaidaient devant le Sénéchal d'Agen, de concert avec M. et Mmo Drême, contre Timothée de Chevalier.

(12) Dans l'acte de mariage, rédigé par le curé de Saint-Pierre de Nogaret, il est ainsi désigné : « noble Pierre de Dordé, Écuyer, avocat en parlement, conseiller du Roi et juge de la juridiction de Montjoie, habitant de la paroisse de Saint-Pierre del Puch. »

(13) Ainsi désigné dans l'acte baptistaire : « Messire Arnaud Gaspar Grenier de Malardeau, chevalier, seigneur châtelain de Saint-Leger et autres ieux. » Dans une note du livre de raison de N. de Lidon, qui fut lui aussi possesseur du château de Saint-Léger, sont mentionnés Arnaud Gaspar et son père, Pierre Grenier, écuyer, sieur de Malardeau. (*Deux livres de raison de l'Agenais*, p. 32).

(14) Les archives du château d'Escage possèdent beaucoup d'actes anciens relatifs aux Dutil, seigneurs de Boudon. Jean de Chevalier fut l'héritier universel de son parrain « messire Jean Dutil, écuyer, seigneur de Boudon, Gervaisie et autres lieux, » dont le testament fut fait le 26 juin 1787 « au lieu de la Gervaisie, paroisse de Saint-Hilaire ».

(15) Jean de Chevalier émigra avec son cousin le Chevalier de Drême et mourut à Londres fort jeune encore.

(16) Marie Anne épousa M. Jean François Eugène de Gascq de Larroche, ancien capitaine de dragons, chevalier de la Légion d'honneur. Un de leurs descendants directs est actuellement membre du conseil général du département de la Gironde.

(17) Marguerite Célinie, qui épousa M. Pierre Hippolyte Campagne, lui donna trois enfants : 1° Marie Elisabeth, mariée à M. Jean Romain Pigousset, de Birac, dont la famille est ancienne à Marmande et y a joué un rôle considérable (voir *Notice historique sur la ville de Marmande*, 1872, pp. 96, 103, 104) ; 2° Marie Zulma, mariée à M. Jean Osmin Massias, notaire à Gontaud, dont le fils unique, époux de Mlle de Labarre,

Copyright - Les éditions d'Anaya - Lyon 2007

possède le château de Longueville ; 3° Jean François Eugène, marié le 16 septembre 1847 avec Thérèse Marie Antoinette Élise de l'Église de Lalande, fille de noble Pierre de L'Église de Lalande et de dame Charlotte Eugénie de Madaillan. Jean François Eugène, qui fut un homme de bien dans toute la force et la beauté du terme, a laissé quatre enfants dignes de lui, dignes de leur sainte mère : 1° Maurice, avocat, ancien sous-préfet; 2° Daniel, l'habile et renommé statuaire ; 3° Marguerite, mariée à M. Joseph de Vivie, ancien magistrat; 4° Hélène, mariée à M. de Lajugie.

(18) Il mourut à Bordeaux. Il avait assisté, en 1789, à l'assemblée de la noblesse d'Agenais pour l'élection des représentants de cette noblesse aux Etats généraux.

(19) Mlle des Masures de Rauzan avait été mariée en premières noces avec « messire Pierre Louis de Segla, baron, seigneur de Monbardon. »

(20) Ce vœu fut exaucé. Clémentine de Chevalier, qui épousa, comme je l'ai déjà rappelé, un proche parent de mon père, M. de Du Choissy, et qui est morte dans un âge avancé, à Bouglon, où j'ai eu l'honneur et le plaisir d'être jadis son hôte, se distingua, toute sa vie, par sa charité et par sa piété. Il m'est doux d'ajouter que sa belle-fille, Marie Delmas de Grammont, qui est doublement ma cousine par la famille de son père et par la famille de son mari, continue ses bonnes œuvres et est l'héritière de toutes ses vertus.

(21) Bibliothèque Nationale, cabinet des titres, Chérin, volume 54, dossier 1137. *De Chevalier en Agenois*. Dressée en décembre 1767 sur titres communiqués par M. de Montgardé, major des chevaux-légers de la garde du Roy.

(22) La famille de Labernardie est représentée par M. Léo de Labernardie, dont le père a été pendant de longues années maire de la commune de Granges (canton de Prayssas, arrondissement d'Agen).

(23) Il avait fait inscrire ses armes à l'Armorial de 1796.

(24) Timothée de Chevalier était né le 29 mai 1703. Son parrain avait été Timothée de Solignac et sa marraine Marguerite de Solignac.

(25) Dans la juridiction de Gavaudun. Timothée était né le 5 avril 1705 et avait été baptisé le 7 du même mois. Il avait eu pour parrain messire Timothée de Bacalan, seigneur de Maisonneuve, la Roche-Marais, Mont-Bazillac, et pour marraine Elisabeth La Cassinade de Crouzilles.

(26) Jean de Chevalier fut capitaine de cent hommes d'armes, comme l'atteste un certificat des services rendus au Roy par

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

ledit noble Jean de Chevalier, certificat daté du 16 octobre 1582. Une lettre missive fut écrite par la reine Marie de Médicis audit sieur de Chevalier, le 11 novembre 1611.

(27) Habitants de la paroisse de Doulezon, juridiction de Pujols, en Bazadois.

(28) Ce document, dont j'avais pris copie pour feu mon ami M. Eugène Campagne, quand je classai, il y a plus de trente ans, les archives municipales de Gontaud, n'a pas été retrouvé aux dites archives. Je le reproduis d'après la copie qui en a été conservée au château d'Escage et qui est revêtue de cette attestation : « Pour copie conforme. Gontaud, le 28 janvier 1861. Le maire, Ph. Tamizey de Larroque ».

(29) Nom ajouté et d'une autre écriture.



Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

SAMUEL DE CHAMPLAIN

NOUVEAUX DOCUMENTS

I

L'étude sur les origines de la famille de Champlain, insérée dans notre Annuaire de 1894 sous ce titre : *Samuel de Champlain, notes et documents*, — ayant été accueillie avec une encourageante bienveillance, l'auteur a senti le devoir de poursuivre les recherches.

La docte *Revue des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (1894, pp. 221-223), en rendant très aimablement compte de cette modeste étude, a paru admettre qu'elle faisait faire un pas à la question ; c'est maintenant, si je ne me leurre, un grand pas qu'elle va faire en raison des nou-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

veaux et précieux documents que j'apporte. Certaines de mes conclusions premières vont par suite être modifiées, mais le fond de ma thèse initiale, non seulement demeure intact, mais encore va se trouver confirmé.

« Ne cherchez plus, — m'écrivait un de nos « honorés collègues, — on a déjà tant cherché ! « Vous ne trouverez rien, ou presque rien [1]... »

Homme de peu de foi ! qui cherche trouve : c'est parole d'Évangile et d'érudit.

N'est-ce pas, en l'espèce, d'un intérêt capital que de montrer, au milieu du quatorzième siècle, des Champlain servant en Saintonge, notamment sous le sire de Pons, et y possédant un petit fief de leur nom ? Le nom est quelque peu défiguré, soit par la prononciation patoise, soit par le caprice ou l'ignorance des scribes, mais c'est bien certainement le nom de Champlain, sous ses multiples variantes : Champelin, Champelinc, Champeline, Champellin, Champeulain, Champoulain, Chanpoullin.

II

Je résume brièvement mon premier travail : dès

(1) Au cours de mes recherches, j'ai rencontré ce document, qui peut intéresser mes amis de Saintonge et de Canada : 2 avril 1665, quittance par Hannibal de la Frédière, sergent-major du régiment d'infanterie de Carignan Sallière, de « la somme de 800 liv. à nous ordonnée pour nous donner moyen d'achepter les choses et ustencilles necessaires pour passer, la présente année, de La Rochelle à Kebecq en Canada avec le dict regiment. » (*Pièces orig.*, la Frédière, 2.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

le XIIe siècle, on trouve dans le diocèse de Chartres, qui comprenait alors le Vendômois, une famille féodale du nom de Champelin, Champelain ou Champlain ; le fief de son nom est aujourd'hui Champlain, en Renay, canton de Selommes, arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher) ; c'est de ce fief originel, c'est du Vendômois qu'elle aurait poussé des rameaux dans diverses directions, en imposant son nom, çà et là, suivant une coutume féodale dont les exemples abondent, à ses possessions nouvelles.

Les documents qui suivent viennent directement à l'appui de cette thèse. Le premier, sans date, est extrait du précieux recueil de Dufourny, *Gendarmes de l'hôtel du Roy* (B. N., Cabinet des titres, vol. rel. 684, fol. 11). Je le crois d'environ 1340.

« *Distribution faite aux Chevaliers soudoiers de Xaintonge, pour eux et pour leurs escuyers, par Jehan Arrode et M. Pierre Rampone, par les lettres Mons. Eymart d'Archiac.* (*Extrait d'un roulleau en parchemin estant en la Chambre*).

« Mons. Eymart d'Archiac ; Mons. Ytier de Barbezil, *Baneret* ; Mons. Eymart d'Archiac le jeune ; Mons. Foucaut son frère ; Mons. Arnaut d'Ambleville ; Mons. Arnaut de Monac ; Mons. Guillaume de la Garde ; Mons. Hélyes de la Rammade ; Mons. Henry de Chieres ; Mons. Egrein de la Londe ; Mons. Richart Amblart ; Mons. Bourriau d'Archiac ; Mons. Foucaut Ais (Ars ?) ; Mons. Rigaut de Bar ; Mons. Bernart Armat ; Mons. Poince d'Ambleville ; Mons. Vivien de la Rammade ; Mons. Pierre

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

de la Ferrière ; Mons. Geoffroy Fromentin ; Mons. Adan de Biaumont ; Mons. Geoffroy de Mont Ozier ; Mons. Hourry de St Pol ; Mons. Gilles de la Voie ; Mons. Guillaume Cheny, *chevalier ban.* ; Mons. Thomas de Meun ; Mons. Guillaume de Voz ; Mons. Hugues de la Jarrie ; Mons. Bertran Marsole ; Mons. Helyes Morel ; Mons. Hugues d'Estivaignes ; Mons. Guy de Cromieres ; Guillaume de Julhac.

« *Diseniers de cheval :*

« Jacques Fagot, Robert le Breton, Guillaume Faure, Guillaume de Serillac, Pierre de la Motte, Pierre de Crespieres, Hugues Chauvel, Drogues de Mont Ozier, Gadrain Viger, Gautier Datif, GUYART DE CHAMPEULAIN, HANRY DE CHAMPOULAIN.

« *Sergens de cheval hors disainne :*

« Henry de St Pol, Gautier de Mainne, Jehan de la Brouce, escuyers au Seigneur de Surgères ; Guillot de Montcouart, Josselin de Pidray, escuyers au seigneur de Beaumont ; Guillaume Jomart, escuyer Mons. Geoffroy Fromentin ; Helyon Vossal, Geoffroy Hugon, Jacques Volent, Pierre de la Perrine, Guiot de Serillac, Hugues de Luchet, Pierres Gombaut, Jehan du Grieu, Gombaut Richart, Guillaume de Lude, Helyon Fouchet, Pierres Volent, Guillaume Frondeville, Arnaut d'Ambleville, Guillaume de Jambes, Rolin Rigault, Guillaume Segrin, Rogier Ossart, J. de Bochon,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Girart de Sales, Pierres Lourdel, Anjorrant Plais, Rogier Wassart, Jehan de St Germain, Estienne Seguin, Jeffroy Hugon, Pierres Gombaut, Pierres Lourdet, Perrot de Lizignien, Helyon de Monac, Henry Beraut, Bertran du Breuil, Hugues de Luchet, Pierres Piguaut, Guillaume de Villemoure, Helyes Amiel, Goffier de la Tour, Symon de Mars, Estienne, Jehan et Guerin de Polignys, Guillaume de la Roche, Jehan le Picart, Guillaume Bouré, Guillaume Vigier, Helyes Sans, Guillaume et Raymond Vigier, Poins de Ternac, Ytier d'Argent, Guillaume Brun, Pierres Gibert, Raimond Desmier, Pierres Guillaume et Guill. de Raimefort, Pierres Foucaut, Geffroy Ytier, Guillaume de Dueil, Renaud de Travailles, chastelain de Thalemont, Josselin et Pierres de Venecy, Gaucher de Viane, Guillemin son fiu, Pierres de Coulons, Estienne Lyart », etc.

Ainsi, du document qu'on vient de lire il appert que, vers 1345 [1], deux « capitaines de cavalerie », dirions-nous aujourd'hui, servant dans les guerres de Saintonge, étaient l'un « Guyart de Champeulain », l'autre « Hanry de Champoulain ». Ce n'est pas à dire qu'ils fussent indubitablement Saintongeais, comme on pourrait induire de la rubrique « *Chevaliers soudoiers de Xaintonge* » ; elle doit, en effet, s'entendre ainsi : « Chevaliers à la solde

(1) Aimar, sire d'Archiac, servant le Roi dans les guerres de Saintonge, donne quittance de ses gages et de ceux de sa compagnie, à Pons le 25 septembre 1345. (*Titres scellés*, reg. 5, p. 229).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

du Roi en Saintonge », puisque s'y rencontrent des noms étrangers à cette région : Ambleville, la Londe, Bar, La Ferrière, Fromentin, Meun. Frondeville, Saint-Germain, Poligny, Vènecy, etc.

Notons la différence dans l'orthographe du nom des deux « Diseniers de cheval », — *Champeulain, Champoulain ;* — leur juxtaposition ne permet pas de douter que ce soit le même nom sous deux formes orthographiques. Depuis près de vingt ans que j'étudie les Montres et Revues des vieux temps, j'ai relevé d'innombrables exemples de l'espèce : le même nom, dans la même montre, écrit avec des variantes évidemment voulues : les montres servant à justifier les paiements du trésorier des guerres et de ses commis, ceux-ci, pour assurer la régularité de leurs comptes et éviter les confusions résultant de l'homonymie, infligeaient au nom d'un des deux homonymes une forme particulière à l'aide de laquelle ils précisaient, pour eux-mêmes, son individualité.

Incidemment, au sujet d'une observation qu'ont pu faire maintes fois les amateurs de bons vieux parchemins et de bonnes vieilles paperasses, — à savoir que, dans le même acte, la même personne a son nom orthographié de deux, trois et même quatre façons, — je note que ces variantes, qui nous font sourire et qui vicieraient un acte de notre temps, étaient raisonnées, coutumières, voulues par les clercs dans un temps où le nom n'avait ni sa précision de forme ni sa fixité actuelles ; volontiers, dans un contrat, le scribe insérait de propos délibéré chacune des formes

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

usuelles ou possibles du nom, afin qu'aucune contestation ne pût, de ce chef, s'élever ultérieurement. Loin de résulter de la distraction du scribe, les variantes, au contraire, étaient le plus souvent une mesure de précaution. — Mais revenons aux Champlain.

Le premier des deux « diseniers » est appelé « Guyart de Champeulain »; forme qui se rapproche très sensiblement de l'orthographe initiale du nom des premiers seigneurs connus de Champlain, en Vendômois, et dont j'ai analysé ou reproduit les actes dans ma précédente étude [1] :

1170-1187 : *Willelmus Champelin.*

1285 : *Dominus Gervasius de Champelain, miles.*

1302 : Philippe Champelin, chevalier.

1340 : Guillaume Champelin, chevalier.

1347 ; Pierre Champelin, écuyer.

1357-1374 : Girard Champellain, Champelin, Champellin, Champlain, écuyer.

1374-1409 : Pierre, dit Perrinet Champelin, Champelain, Champellain, écuyer, clerc du diocèse de Chartres, fils du précédent.

« Guyart de Champeulain » et « Hanry de Champoulain » étaient certainement de l'estoc de leurs homonymes du Vendômois ; et même, si je n'avais à me défier de l'ingéniosité, j'insinuerais que Du Fourny peut avoir mal lu le prénom du premier des deux « diseniers de cheval », et lu

(1) J'ai trouvé, depuis, « Agnès de Champellain », religieuse de N.-D. aux Nonnains de Troyes, vers 1360. (L'abbé Ch. Lalore, *Obituaires du Dioc. de Troyes, Obit. de N.-D. aux Nonn.*, n° 308.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« Guiart » où il y avait « Girart » ; ce qui permettrait d'identifier le brave dizenier avec Girard Champellain, ci-dessus nommé, panetier de la Reine-mère en 1361, châtelain royal de Beauvoir en Lyons en 1367, verdier royal du dit lieu en 1370 et 1374.

Mais laissons les hypothèses, d'autant que nous avons mieux.

III

Le 5 avril 1353 (nouveau style), à Uzarches, Mgr Jehan de Tintré, chevalier, fait montre de sa compagnie de 2 bacheliers, 30 écuyers, 6 sergents à cheval, 4 sergents à pied, 3 archers à cheval et 12 archers à pied. (Clairambault, *Titres scellés*, reg. 32, n° 94.) Au nombre des écuyers figure Pierre Champelin.

« Monstre Mons. Jehan de Tintré, chevalier, receue a Usarches le ve jour d'avril l'an mil ccc lij.

« Le dit Mons. Jehan. Jehan de Lieu. Oudot de Trichy. Richart de Bossingues. Huguenin du Mont. Jehan de Montot. Regnaut de Repaz. Jeorreau de Lez. Perrot de la Faiete. Jehan des Boisseaux. Phe de Cheze. Guillemin de Perac. Bertet de Saint Marcel. Aimery de Marque. Messire Jehan de la Roche. Jehan de Brenot. Pierre de Beaufort. Messire Pierre Malescu. Aimery Nuit. Le camus de Balaine. Jehan du Bois. Guillaume Gastelin. Huguenin et Perreau de Suilhi. Gouffier de Coingnat. PIERRE CHAMPELINC. Helies de Chatenier. Symon de Monsseuges. Huguenin de Gurcy.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Jehan de Mas. Estienne Braqueton. Estienne Braqueton frère. Pierre de Saint Germain.

« *Sergens a cheval :*

« Heliet de Marcon, Jehan le Piquart, Jehan Marchandon, François de l'Abergement, Jehan de Beauvoir, Raoult de la Roche.

« *Sergens a pié :*

« Pierre Farine, Humbert de Bars, Jehan Mainart, Jehan du Coural.

« *Archiers à cheval :*

« Jehan Brot, Jehan de Mont roz, Guillaume Crespin.

« *Archiers a pié :*

« Jehan de la Lande, Gieffroy Turtin, Pierre Paris, Hanequin le Picart, Denis le Breton, Jehan Chevrier, Jehan Lavenant. Perrot le Moine, Olivier Gaignet, Jehan Grueu, Jehan Denis, P. Aubert. »

Il y a dans cette montre des noms appartenant à différentes régions : Angoumois, Poitou, Périgord, Normandie, Picardie, etc.

Le nom de Champelin s'y voit sous une forme qui dénonce peut-être l'origine normande du scribe militaire : en effet, l'addition d'un *c* ou d'un *g* aux noms ayant la finale *in* était fréquente surtout en Normandie : Geoffroy du Jardin est appelé,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

dans un acte de 1198, *Gaufridus de Garding* [1]; le scel de Guillaume de Méheudin, chevalier, en 1246, a pour légende : « S. WILLI. DE. MEHEUDINC MILITIS [2]. » En 1376, dans la montre de Guillaume Boutier, écuyer breton, Pierre de Saint-Savin est appelé « Pierres de St-Saving » [3]. Dans la revue du sire d'Auxy, chevalier, en 1388, Jean de Millin est appelé « Jehan de Millinc » [4].

Champelinc n'est donc indubitablement qu'une forme adventice du nom de Champelin, et l'on peut identifier « Pierre Champelinc », écuyer de Jean de Tintré en 1353, avec Pierre Champelin, écuyer du Vendômois, ci-dessus mentionné, qui en 1347 fit foi et hommage à l'Évêque de Chartres [5].

Je ne suis pas suffisamment versé dans l'onomastique féodale de la Saintonge pour établir s'il est des noms saintongeois dans la montre de J. de Tintré ; il en est du moins plusieurs que l'on peut sans témérité attribuer aux régions voisines de la Saintonge ; G. de Pérac, Gouffier de Cognac, Hélie de Chasteniers, Héliet de Marson, etc.

Le document qui va suivre nous montre Pierre Champelin ou de Champelin servant sous un des plus grands seigneurs de la Saintonge.

(1) *Magni rotuli scacc.*, Mém. de la Soc. des ant. de Normandie, t. XVI, p. 41,
(2) Demay, *Sceaux Normands*, 398.
(3) *Pièc. orig.*, Boutier, 4.
(4) Cab. des titres, vol. rel. 1409, p. 94.
(5) V. notre Annuaire de 1894, p. 44.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

IV

Ce document porte la date du 4 septembre 1354 ; il n'est donc postérieur au précédent que de 17 mois. C'est la montre du sire de Pons, lieutenant du Roi en Périgord, Limousin et lieux avoisinants. (*Titres scellés*, reg. 87, n° 183.)

« La monstre mons. Regnault de Pons, sire (*déchirure*) Roy nostre seignor en Pierregort, Lymosin et de lieux voy (*déchirure*), vj autres chevaliers bacheliers et de LX escuyers de son hostel et de sa compaignie, receue a Lymoges le IIIIe jour de septembre lan mil. ccc. IIIIje.

« Mons. Regnault de Montferrant, chevalier ; Mons. Loys de Maleval, chevalier ; Mons. Jobert de Malemort, chevalier ; Mons. Bernart de Ferrières, chevalier ; Mons. Achart de Polingnat, chevalier ; Mons. Bertran de Caingnat, chevalier.

« Le borgne de Chastelar, Alain de Polin, Amaroux, Guillaume Roux, Bertran et Perrot de Laduch, Martin et Jehan de la Remondie, Martin et Jehennin Gontram, Perrot et Guillaume Evrart, Jehennot de St Amant, Gouffier et Guyot de Coingnat, PIERRE DE CHAMPELINE, Pierre de Sainte Allee, Halbart de la Chappele, Thomas de Chambon, Pierre de Fourois, Pierre Crenquebuef, Guillaume de Polingnat, Mannot le Convers, Honoret de la Fresche, Estienne Moret, Raymon Guillem, Rocquit de Martiaux, Perrinet Rigaut, Roquemore, Guillon qui Jeugne, Cap de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

byllon ; Godeffray, Honnequin et Ainse l'Alemant ; Rogerin Tripel, Nycolas dAndelet, Jehennin des Ylles, Jehan Thomassin, Jehennin Chevalier, Robin de Champel, Robert de Bollat, Guillemin Malvesin, le bourt de Pere, Jehennot de Auvillar, Hanes de Meauce, Perrot de Gelle, Girardin de la Riviere, Houryet de Buch, Jehan Marchandon, Hannequin de Breuban, Cayart, Phelipot Nyante, Perrinet Cusselle, Olivier le Bourgueignon, Guillaume de St Theurel, Symonnes de Vaconnes, Guillaume de la Garne, Guillaume de Quincon, Nyant Audeber, Bertran la Boice. »

Ici, de « Champelin » le scribe militaire, peut-être méridional et accoutumé à faire sonner les consonnes finales, a fait « Champeline ». Les exemples de cette viciation ne manquent pas : dans un acte de 1336, figure « Guillebert Poolin, sergent d'armes du roy nostre Sire », appelé dans un acte de 1343 « Guillebert Pooline, sergent d'armes du roy nostre sire » ; [1] « Oste Ruffinc, escuier », en 1303, est appelé aussi « Ruffine » ; [2] Jean le Brun, chevalier, frappé de confiscation en 1419 par l'usurpateur anglais à cause de sa fidélité à la France, est appelé tantôt « Jehan le Brunc », tantôt « Jehan le Brune, chivaler ». [3] En 1420, dans la montre de Colin du Hétray, Pierre de

(1) L. Delisle, *Actes normands de la ch. des comptes sous Ph. de Valois*, pp. 142 et 288.

(2) *Titres scellés*, reg. 99, n° 109.

(3) Mém. de la Soc. des Ant. de Norm., t. XXIII, n. 376, et p. 3 des *Dons faits par Henri V*, par A. Charma.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Vaumorin, [1] l'un de ses écuyers, est appelé « Pierres de Vaumorine [2] ».

Le doute n'est donc pas possible : « Pierre de Champeline », écuyer du sire de Pons en 1354, est bien un Champelin, et certainement le même que « Pierre Champelinc », écuyer de J. de Tintré en 1353 ; il suffit, pour s'en convaincre, de constater que les mêmes noms se rencontrent dans les deux montres, notamment J. Marchandon, et Gouffier de Cognac qui, dans l'une et l'autre, précède immédiatement Pierre de Champelin.

V

Ainsi, vers 1345, nous trouvons deux Champelin (Champeulain, Champoulain) servant dans les guerres de Saintonge sous le sire d'Archiac, et, en 1354, un Champelin du Vendômois servant sous le sire de Pons.

Existait-il entre le Vendômois et la Saintonge quelque lien féodal ou autre, propre à expliquer la migration en Saintonge d'une famille vendômoise ?

Les document suivants répondent affirmativement.

Voici, d'abord, une bulle de Clément II, de l'an de grâce 1047, confirmant à la puissante

(1) Vaumorin, en la commune du Gouray, Côtes-du-Nord.
(2) *Titres scellés*, reg. 57, p. 4545.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

abbaye de la S. Trinité de Vendôme ses possessions, notamment en l'île d'Oleron :

«... Dans l'évêché de Saintes, l'église de Saint Georges [d'Oleron], et le tiers de la même île avec toutes les coûtumes. Dans la châtellenie d'Oleron, les églises de Sainte Marie, de Puyravault, de Blaméré, de Saint-Saturnin, et la terre de Saint-Agnant avec les bois et les pêcheries et toutes les coûtumes [1]. »

Vers 1056, même confirmation par une bulle de Victor II, ne différant de la précédente que par un mot : *salinis* au lieu de *silvis* [2].

Au mois d'octobre 1450, Charles VII, par de curieuses lettres dont suit la teneur, fait don à André, seigneur de Villequier, son chambellan, des seigneuries d'*Oleron*, de Marennes et d'Arvert, *longtemps possédées par les seigneurs de Pons :*

« Charles, par la grace de Dieu, roy de France. Savoir faisons à tous presens et avenir Que nous, ayans considération à ce que très long temps et dès son enfance avons nourry et tenu continuellement entour nous et nostre personne, et comme nostre chambellan, André seigneur de Villequier,

(1) « ... In episcopatu Santonico ecclesia S. Georgii et tertia pars ejusdem insulæ cum consuetudinibus universis. In castro Oleronis ecclesia Beatæ Mariæ, ecclesia Podii Rebellis, ecclesia de Blasmeriaco, ecclesia Sancti Saturnini et terra Sancti Aniani cum *silvis* et piscationibus et omnibus consuetudinibus. » (*Gall. Christ.*, VIII, *Instrum. ecclesiæ Blesensis*, p. 416).

(2) Ibid,, p. 420.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

àpresent nostre conseiller et chambellan, et que, tant pour cause et raison de ce, soyons naturellement meuz et enclins à désirer et vouloir son bien, honneur et avancement, que pour les bons et agréables services qu'il nous a faiz dès son jeune aage et qu'il fait et continue chacun jour entour nostre personne et autrement en grant cure et diligence.... Considérans pareillement les grans services que ont faiz, les temps passez, ses prédécesseurs aux nostres, nous et à la couronne de France ; Ayans aussi regart à ce que, lui venu en aaige, luy aient esté ouvers et offers pluseurs grans et notables partiz et traictiez de mariage en grandes et notables maisons, par le moyen desquelz il eust eu et lui feussent venuz pluseurs grans terres et seignouries, ausquelz iceluy nostre conseiller et chambellan, désirant nous complaire et obéir, ainsi que tousiours a fait, n'a voulu entendre, saichant que nostre plaisir estoit le pourveoir autre part, oudit estat de mariage, à nostre plaisir et voulenté, ainsi que avions entencion de faire, avec nostre très chière et bien amée Anthoinete de Maignelaiz, damoiselle ;

« Considérans aussi que, à l'occasion de ce que, pour nous complaire, comme dit est, il n'a voulu entendre aus diz grans mariages, par quoy il a esté grandement endommagé et intéressé, laquelle chose nous pourroit tourner à charge de conscience, si non qu'il feust par nous récompensé, voulant recognoistre les diz services et le recompenser en deschargant nostre conscience de ce que dit est ;

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« Nous, audit André, sire de Villequier, en faveur des choses dessus dites et pour la grant amour et singulière affection qne tousiours avons eue et avons à sa personne et à son bien et provision, et aussi en faveur et contemplacion dudit mariage que avons entencion de brief traicter et acomplir et parfaire entre le dit seigneur de Villequer et lad. damoiselle Anthoinete, et afin qu'il puisse mieulx avoir de quoy maintenir son estat et porter les charges du dit mariage, et pour certaines autres grans causes et considéracions qui à ce nous ont meu et meuvent, De nostre propre mouvement, certaine science, grace especial, plaine puissance et aucthorité royal, et après grant et meure deliberacion eue sur ce avec les gens de nostre grant conseil où estoient pluseurs de noz parens, Avons donné, cédé, quicté, transporté et délaissé, donnons, cédons, quictons, transportons et délaissons, par vraye, pure et simple donacion irrevocable, par ces presentes, pour lui et ses hoirs masles et femelles descendans de lui en loyal mariage, les isles, terres et seignouries d'Oleron et de Marempne et d'Arvert, avec leurs appartenances, tant qu'elles s'extendent en long et en large ; ensemble, la tour de Brouhe et ses revenues, rentes et appartenances quelzconques estans auprès d'icelles, LESQUELLES ONT PAR LONG TEMPS ESTÉ TENUES ET POSSIDÉES PAR LES SEIGNEURS DE PONS, et nous compectent et appartiennent à present par ce que, par arrest de nostre court de parlement, toutes les terres et seignouries que Jaques de Pons, chevalier, tenoit et pos-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sidoit, ont esté déclairées à nous appartenir par confiscacion encourue par le dit chevalier envers nous, ainsi que plus à plain est déclairé oudit arrest, en tant qu'elles nous peuvent compecter et appartenir par la dicte confiscacion ou autrement en quelque manière que ce soit, avec les chasteaulx, places, maisons, cens, rentes, revenues, patronnaiges, fiefz, arrière fiefz, justice et tous autres droiz, noblesses, prerogatives et prééminences quelzconques que avons et povons avoir esd. isles et tour de Brouhe, leurs appartenances et appendences, tant par le moyen de lad. confiscacion que autrement en quelque manière que ce soit, sans aucune chose y retenir et reserver pour nous et noz hoirs et successeurs, fors seulement les foy et hommage, ressort et souveraineté.... Car ainsi nous plaist il estre fait.... Donné à Montbason, ou mois d'octobre l'an de grace 1450 et de nostre règne le 29e. Ainsi sign. Par le Roy en son conseil, ouquel vous, les Evesques de Magalonne, de Maillezais, de Carcassonne et de Agde, les contes de Saint Pol et de Tancarville, le grant maistre d'ostel, les sires de Torcy et de Prully, de Baugy et de Charlus, messire Jehan de Jambes, maistre Loys d'Aumale, Jaques Cuer, Jehan Hardoin, maistre Estienne Chevalier, et autres estoient. De la loere, *visa*[1]. »

Le 28 mai 1466, « Jehan de Ceris » sert au roi l'aveu et dénombrement de son fief de Bonne

(1) Arch. nat., JJ, 185, n° 95.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

amie, « assis en l'*isle d'Oulleron, naguières apparten. à Monseigneur de Pons* [1]. »

Le précieux mémoire qui suit, extrait de l'*Inventaire-Sommaire des Archives de la Charente-Inférieure*, de M. de Richemond, est un véritable historique de la seigneurie d'Oleron.

« Mémoire pour les seigneurs du bailliage de Marennes et de l'ancienne baronnie de l'île d'Oleron, contre les prétentions des traitants qui, à la faveur de deux arrêts du Conseil d'état s'arrogent les droits de lods et ventes aux mutations des domaines qui relèvent de ces seigneuries, qu'ils prétendent être de la directe du Roi, ces seigneurs n'étant à tort considérés que comme engagistes. »

A leur mémoire les intéressés avaient joint une copie de *l'acte de fondation et dotation de l'abbaye de la S. Trinité de Vendôme*, dont la teneur induisit les officiers du Roi à se désister de leurs prétentions.

Du mémoire précité M. de Richemond donne un extrait, dont je reproduis ce qui suit :

« La comté de Marennes et l'isle d'Olleron ont toujours fait partie de la comté de Saintonge. Les ducs de Guyenne, comme comtes de Poitou et de Saintonge, la possédoient en 910... Le dernier duc de Guyenne, comte de Poitou et de Saintonge, mourant en 1137 dans son pélerinage de Compostelle, Éléonore, sa fille, fut mariée à Henri IIe du nom, duc de Normandie, et depuis roi d'Angle-

(1) Arch. nat. P. 586, Aveux de Saintonge, fol. 73 v.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

terre. Elle lui porta le duché de Guyenne, les comtés de Poitou et de Saintonge avec l'isle d'Oleron. La guerre s'alluma quelque temps après entre la France et l'Angleterre pour la répudiation de cette princesse. L'isle d'Oleron fut donnée par Édouard III, fils d'Henri III, roi d'Angleterre, à Guy de Lusignan... Louis VIII, roi de France,... luy en fit un nouveau don, au mois d'août 1224... La MAISON DE PONS succéda ensuite à celle de Lusignan.

« Le traité de Bretigny (1360) donna de nouveaux maitres à cette contrée du royaume ; la Guyenne, la Saintonge et le Poitou passèrent au roi d'Angleterre, mais il n'en jouit pas longtemps. Charles V fit donner arrest par les pairs de France..., le 14 mai 1369, portant confiscation, pour crime de félonie, du duché de Guyenne et des autres provinces du royaume possédées par Édouard III et par le prince de Galles, son fils.

« Cet arrêt fut suivi d'une irruption de troupes dans les provinces confisquées. RENAUD, SIRE DE PONS, se mit à la tête de ses vassaux ; sa valeur et ses exploits lui firent perdre ses biens pour conserver ceux de la Couronne, et ce fut dans ces circonstances que Charles V, pour l'indemniser de partie des pertes qu'il avoit soufiertes, lui fit don pour lui, ses successeurs et ayans cause, par lettres patentes du 1er juin 1370, de 2.000 livres de rente, avec promesse de lui en faire l'assiette en Saintonge, Périgord, etc., en terres ayant haute justice, moyenne et basse, fiefs, arrière-fiefs, honneurs, hommages, châteaux et châtellenies, pour les tenir,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

lui et ses sujets, à perpétuité, sans autres réserves que la foi et hommage, le ressort, la souveraineté et tous les autres droits royaux.

« La Maison de Pons jouit tranquillement de l'effet d'un don aussi légitime jusqu'à l'année 1444, que Jacques de Pons, ayant vengé l'assassinat commis sur la personne du sire de la Trimouille, son oncle, par les seigneurs de Coétivy et de Villequier, fut obligé d'embrasser le parti du roi d'Angleterre, ce qui donna lieu à la confiscation de ses biens au profit du Roi, par arrêt du parlement de Paris de l'année 1445. André de Villequier, dont la faveur était décidée sous Charles VII, obtint cette confiscation, notamment de l'isle d'Oleron, par lettres patentes du mois d'octobre 1450 ; mais Jacques de Pons, qui s'étoit retiré en Espagne, en fut rappelé par Louis XI. Il résista aux vins efforts d'Artus et de François de Villequier, enfans d'André, et il fut remis en possession de l'ancien patrimoine de ses pères, le 20 octobre 1517, en vertu de plusieurs arrêts, tant du parlement de Paris que de celui de Bordeaux, et reçut les hommages de ses anciens vassaux. »

VI

Par les documents qui précèdent, le lien entre le Vendômois et la Saintonge est clairement précisé : l'abbaye de la S.-Trinité de Vendôme possédait un tiers de la seigneurie d'Oleron, et le sire de Pons les deux autres tiers.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Est-ce Pierre de Champelin qui fit souche en Saintonge, gratifié là de quelque petit fief, par l'abbé de la Trinité, soit par le puissant seigneur dont il avait été l'écuyer, le compagnon d'armes ? Ou bien s'y établit-il par mariage ou par acquêt ? Les quatre hypothèses sont admissibles, mais j'incline fermement pour les deux premières lorsque je trouve, en 1466, possessionné dans l'île d'Oleron un autre gentilhomme d'origine très probablement vendômoise, « Jehan de Céris » [1], dont quelque ascendant avait sans doute été gratifié d'un petit fief en la dite île par l'abbé de la Trinité, ou bien, en récompense de services de guerre, par le sire de Pons.

Ce qui est certain, c'est que dans le premier quart du xve siècle les Champelin, Champelain, Champlain, disparaissent du Vendômois. Peut-être la branche vendômoise s'était-elle éteinte ; peut-être, encore, se trouvant fixée en Saintonge, se défit-elle de ce qu'elle possédait dans le diocèse de Chartres.

L'exode d'une famille de ce diocèse dans le pays saintongeois, en dehors même des rapports militaires ci-dessus relatés, s'expliquerait très aisement par les seuls rapports religieux. On sait quelle influence sociale ils exerçaient au moyen-âge. Or, entre le monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme et la Saintonge il y avait d'anciens et si nombreux rapports que la Société des archives historiques de la Saintonge a pu récemment publier

(1) Bibl. nat., dép. des Cartes, C. 12574.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

un bel et copieux volume de M. l'abbé Charles Métais, portant ce titre significatif : *Cartulaire Saintongeois de la Trinité de Vendôme.* »

« La famille de Champlain était-elle originaire de Saintonge ? — disais-je dans mon précédent article. — Je ne le pense point, puisque son nom ne se rencontre pas sur la carte de Saintonge. »

A quoi réplique l'auteur de la critique précitée (*Revue des Archives hist.*, p. 222) :

« Mais tous les noms de lieux ne sont pas sur la carte, et il faudrait être bien sûr qu'il n'y a point sur tout le territoire saintongeais une parcelle de terre appelée Champlein. »

Je suis bien forcé d'admettre que tous les noms de lieux ne sont *plus* sur la carte, car j'y ai vainement cherché le nom de Champlain, Champelin, ou quelque chose d'approchant. Pourtant, Samuel de *Champlain* se qualifiait *sieur du dit lieu*, et si l'on n'adopte point mon explication de cette formule autrefois si commune (*Annuaire* de 1894, pp. 39 40), il faut alors admettre que le grand homme était possesseur d'un bien de son nom. Notons qu'en 1610, dans son contrat de mariage, il ne se dit pas bourgeois de Brouage, mais simplement « demeurant à la ville de Brouage, pays de Saintonge ». Il n'y était donc que transitoirement, et sa demeure fixe était ailleurs. « Puisqu'il s'intitule *sieur du dit lieu*, concluait M. Louis Audiat, il est à croire qu'il avait un bien qui portait son nom. » Je suis très heureusement induit à adopter cette conclusion, et cela grâce au savant *Cartulaire Saintongeois de la Trinité de Vendôme*, qui n'avait

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

pas vu le jour lorsque j'écrivis ma première étude, et dont voici un extrait littéral :

« *Vers* 1579. — Estimation des propriétés de M. « de Rabayne. — *Archives de Loir-et-Cher, copie « non signée en papier.*

« S'ensuit les acquisitions que possède et tient « M. de Rabayne en la seigneurie de Saint-Georges « [d'Oleron] et se qu'elles peuvent valloir de re- « venu par chacun an au vray. — Premièrement, le « principal bourg appellé Cheray, en toute haulte « justice, moyene et basse, droits de biens et « courvées, et s'intitullent baron dudit Cheray, « peust valloir tant en sens que dixme de brebis, « lotz et rantes et biens et courvées, pour le dit « bourg seullement, 75 à 80 livres par chacun an... « Item, la grand pièce de Chaucre avecque le fief « dit de CHAUPOULLIN, y joignant, peult y tenir « six vints dix journaulx tant en terre que vigne... « — Autre acquisition près le village de La Brée, « contenant 60 à 70 journaulx, tant en terre que « vigne... » [1]

Des cinq noms de lieux qu'on vient de lire, quatre sont aisément identifiables puisque leur forme n'a varié : 1° Saint-Georges-d'Oleron, aujourd'hui commune du canton de Saint-Pierre-d'Oleron, arr. de Marennes, 5.255 habitants ; 2° Chéray, en Saint-Georges d'Oleron, 885 hab.; 3° Chaucre, — que le *Dictionnaire des Postes de la République Française* appelle erronément Chancre, — en Saint-Georges- d'Oleron, 436 hab.; 4°

(1) Séris, à 6 lieues de Champelin (en Renay).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

La Brée, en la même commune, 539 habitants.

Quant au « fief dit de CHAUPOULLIN », son nom attira singulièrement mon attention, et, dès le premier moment, j'eus l'intuition qu'il était une déformation de *Champeulain* ou *Champoulain*, comme ces deux noms eux-mêmes n'étaient qu'une déformation de *Champelin*, *Champelain*, *Champellain*, etc. De là de patientes explorations cartographiques, aussi fiévreuses que vaines ; car, ni sur les cartes de l'État-Major, ni sur celle de Cassini, ni dans le *Plan de l'isle d'Oleron snr les costes de Xaintonge*, dressé vers 1660 [1], je ne découvris « le fief dit de *Chaupoullin* », ni rien d'approchant. Nonobstant j'étais ardemment convaincu que je suivais la bonne piste : le flair de l'ar...chéologue ! J'eus donc l'honneur, pour solliciter son docte et bienveillant concours, d'écrire à M. l'abbé Guénon, Curé de Saint-Georges-d'Oleron, qui me fit aussitôt la grâce de m'envoyer cette réponse (22 Juin 1894) :

« Il y a effectivement, d'après les renseignements « que je viens de prendre, une partie de terrain « qui porte le nom de CHAMPOULLIN, entre les « villages de Chéray et de Chaucre, dans la com- « mune de Saint-Georges... Champoullin est plu- « tôt de Chéray que de Chaucre, tout auprès d'une « partie de ce village (Chéray) à laquelle on donne « le nom de Rabaine... »

M. le Curé de Saint-Georges eut encore la très grande courtoisie de joindre à sa lettre un plan de

(1) *Cartul. Saintongeais de la Trinité de Vendôme*, CCLXII, pp. 227-228.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

lieux qui précise la situation de Champoullin, à peu près à égale distance entre Chaucre et Chéray. Qu'il veuille bien recevoir la nouvelle expression de ma respectueuse gratitude.

Après tout ce qui précède, je ne pense pas être téméraire en identifiant le fief de *Champoullin* avec le fief des Champelin, Champellin, Champellain, Champeulain ou Champlain saintongeais, c'est-à-dire avec « le lieu » dont Samuel de Champlain se qualifiait sieur.

VII

En résumé, le grand homme que du même cœur glorifient la Saintonge et la Nouvelle-France était d'une vieille race militaire d'origine vendômoise, transplantée en l'île d'Oleron, dans la première moitié du XIVe siècle, par suite des relations féodales existant entre la Trinité de Vendôme et la Saintonge ; race jusqu'à lui sans grand éclat, mais d'ancienne chevalerie, rivée obscurément à sa fonction nobiliaire et traversant ainsi les siècles, comme tant d'autres, sans autre ambition que celle du devoir noblement accompli.

Voici, en 1285, Monseigneur Gervais de Champelain, chevalier, *Dominus Gervasius de Champelain, miles*. En 1302, Philippe Champelin, chevalier, dont l'écu porte tantôt *vne fasce accompagnée de 6 annelets*, 3 *en chef et* 2-1 *en pointe*, tantôt *une bande côtoyée de 6 annelets*, sert en l'ost de Flandre avec Gervais de Ricarville, son écuyer ; — de même, en 1340, Guillaume Champelin,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chevalier ; — au même temps, Guyard et Henry de Champeulain, dizeniers de cheval, servent en Saintonge sous le sire d'Archiac ; — en 1353 et 1354, Pierre de Champelin, écuyer, sert sous Jean de Tintré, chevalier, puis sous le sire de Pons, dont certainement il est ou va devenir le vassal ; — en 1367, Girard Champelin est capitaine châtelain de Beauvoir en Lyons, et son écu porte 7 *annelets*, 3-3-1. (V. notre Annuaire de 1894, pp. 42-47.) Le père de Samuel, Antoine de Champlain, était capitaine dans la marine royale. Dans son contrat de mariage, en 1610, « noble homme Samuel de Champlain, *sieur dudit lieu* », se dit également « capitaine ordinaire de la marine, demeurant à la ville de Brouage ». Il suivait, on le voit, les traces paternelles et les traditions ancestrales.

Moréri a donc dit vrai en le qualifiant « gentilhomme de Saintonge » ; gentilhomme pauvre, à vrai dire, mais la pauvreté ne fut-elle pas l'état coutumier de la majeure partie de la Noblesse ? Devenus insulaires, les Champelin ou Champlain, habitués à la mer, durent entrer dans la marine royale aussitôt qu'il y en eut une ; c'est pourquoi leur nom ne se rencontre plus dans les armées de terre à partir du xve siècle, encore qu'en sa jeunesse, avant d'être commandant de vaisseau, Samuel eut servi d'abord dans la compagnie d'ordonnance du Maréchal d'Aumont, chef de l'Armée Catholique, puis sous François d'Espinay-Saint-Luc, gouverneur de Saintonge, avec le grade, alors distingué, de maréchal-des-logis,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

comme tant d'autres gentilshommes de son temps :

1589 : Michel de la Touche, écuyer, seigneur de Lardelle, maréchal-des-logis de la compagnie de chevau-légers du capitaine Gilbert de la Curée [1] ; — 1590 : Arnaud de Noguès, maréchal-des-logis de la compagnie de cent hommes de guerre à cheval du capitaine Jacques de Verduisan, seigneur de Miran, servant en Saintonge [2] ; Michel d'Avoust, sieur de la Ronce, maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde du gouverneur de Vitré [3] ; — Anne de Viry, chevalier de Malte, maréchal-des-logis de la compagnie du capitaine Louis de Bonnay, seigneur d'Aurilly [4] ; — 1593 : Alain Guillard, écuyer, sieur de la Ville-Harel, maréchal-des-logis des chevau-légers du capitaine Massuel [5] ; — Claude de Veilhac, sieur de Haultes-Maisons, maréchal-des-logis de la compagnie du prince de Conti [6] ; — Jacques de Mesmes, sieur de la Grandmaison, maréchal-des-logis des chevau-légers du capitaine Salviati, sieur de Talcy [7] ; — 1594 : Antoine d'Avrécourt, maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnance

(1) Cab. des titres, vol. rel. 1439, p. 27.
(2) Ibid., p. 29. Dans cette compagnie servent, comme cavaliers, Robert Roquelaure, Arnault Pothuau, Arnault Caillon ; la d. montre servant à l'acquit de Jean Hémery, contrôleur extraord. des guerres en Saintonge.
(3) Ibid., p. 31.
(4) Ibid., p. 34.
(5) Ibid , p. 35.
(6) Ibid., p. 54.
(7) Ibid., p. 81.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

de M. de Luxembourg [1] ; — 1597 : Philippe de Martainville, seigneur dudit lieu, maréchal-des-logis de la compagnie du duc de Montpensier [2].

J'ai eu la patience de compulser, aux Mss. de la Bibliothèque Nationale, toutes les montres des diverses collections de 1575 à 1600, dans l'espoir d'y découvrir le nom de Samuel de Champlain, mais il y a là d'immenses lacunes, et ma recherche a été vaine.

Si les vieilles archives notariales et les vieux registres de catholicité de Saint-Georges-d'Oleron subsistent, c'est là qu'il faut chercher à présent, et c'est là, croyons-nous fermement, que l'on fera sur la famille de Champelin, Champelain, Champoulain, Champeulain, Champlain, des découvertes décisives.

Heureux serais-je d'en avoir été l'humble pionnier !

(1) Vol. rel. 1440, p. 5.
(2) Ibid., p. 27.

Vte Oscar de Poli.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

IMAGES MORTUAIRES

DE

L'EMPEREUR ET DE L'IMPÉRATRICE DU BRÉSIL

La vogue est, depuis une vingtaine d'années, aux images mortuaires : on en trouve partout et pour tous indistinctement. Ce pieux souvenir devient, trop souvent, affaire de mode et de vanité.

Les bourgeois ont commencé, les nobles ont suivi ; voilà maintenant que les souverains imitent leurs sujets.

Les images mortuaires de l'Empereur et de l'Impératrice du Brésil m'étant tombées par hasard entre les mains, grâce à un ecclésiastique du clergé de Rome — où elles ont été largement distribuées,

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

— qui m'a demandé mon avis à leur égard, je vais les étudier avec la plus complète indépendance et au seul point de vue de l'esthétique en ce genre, car toutes choses, en matière d'idée et d'exécution, sont soumises aux règles fondamentales de l'harmonie et de la convenance. Alors seulement elles sont réussies quand elles réunissent les conditions essentielles de l'appropriation à la destination.

I

L'image mortuaire, souvenir d'un défunt, est passée dans les mœurs en France, à l'instar des lettres de faire-part. Jusqu'ici sa note a été pieuse, espérons qu'on ne la laïcisera pas.

L'égalité devant la mort — et aussi devant la loi — lui a fait attribuer un type uniforme, ce qui m'a semblé absurde. Or ce type est essentiellement bourgeois, c'est-à-dire commun, vulgaire, banal : il convient indifféremment à tout le monde.

J'ai essayé de réagir contre cette tendance de mauvais goût en créant le *type noble*.

Aujourd'hui je vais plus loin et demande instamment le *type royal*, à propos de l'insignifiante image de Don Pedro, empereur du Brésil.

J'ignore de qui elle émane, je serai d'autant plus libre pour la critiquer. N'est-il pas permis toutefois de supposer qu'elle provient de l'inspiration de quelque vicaire de Paris, qui a copié tout sim-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

plement la pratique usuelle, sans même se préoccuper de savoir si on pouvait et devait faire autrement ?

Cette image est double, c'est-à-dire qu'elle comporte quatre pages, ce qui n'est pas trop pour son bavardage. Les adulateurs et louangeurs sont toujours prolixes.

Tout d'abord, voici une croix latine, qui rayonne sur un fond de nuages noirs — la révolution, sans doute, qui exila l'illustre souverain. Cette *croix* ne suffit pas, il fallait à cette place un *Crucifix*, afin que devant lui on pût réciter la prière indulgenciée imprimée au verso et qui exige « une image de Jésus crucifié. » C'est ainsi que font les gens bien avisés, par exemple M. Rohault de Fleury pour son regretté père.

En France, les mots ne sont pas parfois d'accord avec les choses. Il existe un journal fort répandu, qui s'intitule : *La Croix*. Regardez l'en-tête et vous observez un *Crucifix* d'un dessin déplorable. Croix et crucifix, de part et d'autre, seraient donc synonymes. Pas du tout, c'est une erreur à laquelle il faut barrer le passage.

Au-dessous de cette croix, gravée dans un des ateliers du faubourg Saint-Sulpice, à Paris, ce qui n'est pas une recommandation — je ne cite pas le nom de l'éditeur pour ne pas lui faire une réclame qu'il ne mérite pas — sont disposés quelques textes bien choisis, en français. Je ne leur ferai qu'un reproche, l'emploi de *Il* et de *Lui*, quand rien encore n'a annoncé celui qui est l'objet de cette application scripturale. On ne saura qui il est qu'à la qua-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

trième page. Trop tard pour la curiosité qui reste en suspens !

A la seconde page, après une citation de S. François de Sales, suivie d'une sentence pieuse, vient une « oraison tirée des psaumes », où le défunt est censé parler lui-même, comme dans l'Office des Morts. Le ton général est celui du panégyrique.

La troisième page est remplie, en français, comme la précédente, de trois textes empruntés à l'Ecriture et de la prière « O bon et très doux Jésus », si efficace pour la délivrance des âmes du purgatoire.

La quatrième page offre un bizarre mélange de français, de latin et de brésilien. Le latin eût amplement suffi ; mais il aurait gagné à être un peu plus condensé et surtout mis en forme épigraphique, qui est la plus solennelle et vraiment digne d'un souverain.

II

La femme n'étant que la *moitié* de l'homme, l'on n'a donné à l'Impératrice défunte qu'une image simple, juste la moitié de celle de l'Empereur. Le pieux souvenir se distingue donc, dès le début, par une tendance au symbolisme : c'est son seul côté original, dont je ne recommande pas toutefois l'emploi.

Tout le reste est affreusement banal. Encore une croix rayonnante, qui dissipe les nuages. Mais il s'y ajoute la devise *Spera in Deo*, en majuscules,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

avec I pointé. Pourquoi a-t-on omis ce même point à la légende finale : *Le Seigneur aime les justes ?*

Dieu, *Le Seigneur* se traduisent graphiquement par une *croix*. On pouvait être mieux inspiré. D'abord, la prière du verso réclamait le *crucifix*, le *Dieu* fait homme, le *Seigneur* rédempteur. Puis, n'avait-on pas l'invocation de l'Eglise : *O crux, ave, spes unica ?*

Le nom de l'éditeur de cette médiocre gravure importe peu, je ne le citerai donc pas ; je dirai seulement qu'il a sa boutique dans le quartier St-Sulpice, à Paris, et qu'il n'est pas le même qui a fourni l'image pour l'Empereur. Ainsi, voilà deux éditeurs qui, à peu de choses près, présentent au public deux images presque identiques. On est donc bien à court d'idées dans le métier ou plutôt l'idée est-elle si géniale qu'elle éclabousse toutes les autres ?

Au revers, tout d'abord cette phrase en vogue : *Au ciel on se reconnaît.* Est-ce bien sûr ? N'y a-t-il pas là un sentimentalisme plus humain que chrétien ?

Souvenez-vous devant Dieu est une formule vraiment chrétienne, qui invite à la prière pour l'Impératrice. On livre de suite la manière de prier dans l'oraison bien connue : « O bon et très doux Jésus ».

Entre deux on a intercalé une pensée de saint Jérôme, bien appropriée à la circonstance.

C'est tout. Franchement, ce n'est pas assez pour une souveraine. En tête, il y a une croix : on peut

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

la garder, suivant la tradition, comme début de l'espèce d'épigraphe qui fait connaître la défunte.

J'aurais voulu, en haut lieu, l'écusson d'alliance de l'Empereur et de l'Impératrice. C'eut été à la fois plus en situation et moins roturier : mais la graphologie n'a-t-elle pas démontré qu'actuellement les souverains signent comme de simples bourgeois ? Qu'en dirait Louis XIV dont la signature fut vraiment royale ?

III

M. le chevalier de Crollalanza a combattu ma théorie de l'apposition des armes sur les images mortuaires en ces termes :

« Dans les faire-part de mort on ne met jamais l'écusson de la famille. Devant un malheur irréparable l'orgueil se tait un moment ; je dis *un moment*, parce qu'il ne tarde pas à se montrer de nouveau sur le marbre qui couvre la dépouille du défunt. En France, une pieuse coutume fait suivre l'envoi des lettres de faire part, d'images mortuaires, que l'on insère dans les livres de messe et qui représentent la Vierge et les saints, afin que, réveillant le souvenir du parent ou de l'ami perdu, on songe à prier pour lui. Mgr X. Barbier de Montault, le très docte prélat qui nous honore de sa collaboration, nous parle de ces images et propose de les armorier, lorsqu'elles concernent des fa-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

milles nobles. Les publications faites à l'occasion de la mort ne doivent pas porter d'armoiries. » (*Giorn. arald.*, 1893, p. 293.)

Notre chevaleresque et intelligent directeur me permettra de penser différemment et de justifier ma manière de voir, que, du reste, je n'entends imposer à personne. Toutefois, j'en prends sans difficulté la responsabilité.

Les lettres mortuaires sont de deux sortes : l'une, *brève*, invite aux funérailles. Je conçois qu'on ne l'armorie pas, son but n'est que transitoire.

Il n'en est pas de même de l'autre, *très détaillée*, qui fait connaître les titres et la parenté du défunt. Je réclame pour elle, comme pour l'image mortuaire, le privilège d'être armoriée, en cas de noblesse ou de dignité ecclésiastique, ce qui est l'équivalent.

La raison principale que l'on invoque contre est que cela ne se fait pas, ni en France ni en Italie ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'usage établi à cet égard. Mais s'en suit-il rigoureusement qu'on ne puisse le faire en tentant sur ce point une innovation ? Non assurément, peut-on conclure en bonne logique.

On parle d'*orgueil*. Pour ma part, je n'en vois pas ombre. Ce défaut proviendrait peut-être de la famille qui se met ainsi en évidence, mais non de l'institution elle-même, qui n'a qu'un but : constater un fait.

Pourquoi cette suspension d'*un moment*, puisque, à la cérémonie des funérailles, les armes sont partout : à la porte de la maison et à celle de l'église,

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

aux quatre coins du drap mortuaire, sur les murs du lieu saint, sans parler ultérieurement du monument funèbre?

Ma proposition ne détonne donc pas dans ce milieu ; bien au contraire, elle s'y conforme complètement. Même je n'innove pas précisément, car je ne fais que développer un usage qui, jusqu'à présent, n'a choqué personne. Je demande seulement deux écussons de plus, à deux places où ils feront toujours certainement bonne figure.

En ce faisant, on montre que le noble ou dignitaire a dans la société un rang à part, qu'il tient de ses ancêtres ou de son privilège. Par ce temps d'égalité à outrance, qui tend à rabaisser tout ce qui est respectable, j'applaudis aux manifestations, quoique platoniques, qui séparent l'homme de race ou d'église de la masse du vulgaire. C'est fier peut-être ; du moins, c'est digne.

X. Barbier de Montault,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

FRANCE & CASTILLE

(1385-1387)

Quand mourut Ferdinand, roi de Portugal, le 20 octobre 1383, il ne laissait qu'une fille, Béatrix, qui venait d'être mariée à Jean Ier, roi de Castille, et que les grands du royaume, malgré l'irrégularité de sa naissance, tenaient pour la légitime héritière de la couronne de Portugal. Les communes, par contre, se choisirent pour roi « ung frère bastart que le roi Fernand avoit, vaillant homme, saige et hardy mervoilleusement, qui s'appeloit Jehan.... Adoncques fust informé le roy dam Jehan de Castelle que le royaume de Portingal luy estoit escheu et que il en estoit droict hoir par la succession du roy mort. Sy en ot pluseurs conceils, et disoit quant on en parlait :

— Portingalois sont dures gents ; poinct ne les auray sy ce n'est par conqueste. » (Froissart, III, 3-4.)

Alors il vint avec une puissante armée mettre le siège devant Lisbonne. Jean de Portugal envoya

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

par mer demander du secours aux Anglais, en faisant dire au duc de Lancastre « que par mariaige il auroit voulentiers à femme Phélippe sa fille, et la feroit royne de Portingal ». L'ambassade eut plein succès, et le duc, l'année suivante, cingla avec « son ost » vers les côtes d'Espagne. De son côté, le roi de Castille fit appel à l'aide de la France. Charles VI, quoi qu'il préparât une descente en Angleterre et eut besoin de toutes ses forces, jugea de bonne guerre et de sage politique d'empêcher les Anglais de s'emparer d'une partie de l'Espagne; il envoya donc au roi de Castille deux petites armées commandées par deux de ses chambellans, l'un et l'autre capitaines aussi vaillants qu'expérimentés, Gaucher de Passac et Guillaume de Naillac ; « en leur compaignie, dit Froissart (III, 88), avoit grant foison de Bretons, de Poictevins, d'Angevins, de Xainctongiers et de gens des basses marches. » Plus tard, à la tête d'une troisième armée, viendrait les rejoindre le duc de Bourbon, qui avait guerroyé valeureusement contre les Maures en Afrique, puis contre les Anglais en Saintonge et en Poitou, et recherchait l'occasion de se retrouver en face de ces derniers.

Guillaume, sire de Naillac, du Blanc et de Châteaubrun, vicomte de Bridiers, chevalier, surnommé *le preux*, était d'un grand lignage du Berry qui portait *d'azur à 2 lions léopardés d'or, l'un sur l'autre.* Il était le frère aîné de Philibert de Naillac, élu en 1396 grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Rhodes, et à qui Charles VI, en 1410, fit don de 4,000 fr. d'or « en considéracion d'antiens

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

et notables services ». (*Pièc. orig.*, Naillac, 21.) Son autre frère, Hélyon, seigneur d'Onzain, avait combattu à Rosebecque (1382) et périt à Nicopolis (1396).

Guillaume, en 1369, enleva aux Anglais le fort de St-Savin, dont Charles V le nomma capitaine, ce qui appert de la quittance suivante :

« Sachent tuit que Je Guillaume de Naillac, chevalier, confesse avoir eu et receu des Generaux conseilliers a Paris sur les aides orden. pour le fait de la guerre, par la main de Jehan Luissier, receveur general des diz aides, la somme de mil frans d'or, en rabat et reducion de la somme de iiij^{m}. frans d'or que le Roy nostre sire m'a promis faire baillier et paier a iiij termes,... parmi ce que j'ay promis au dit seigneur garder le fort de S. Savin ou duchié de Guyenne et tenir en son obbeissance bien et loyaument jucques a un an a commencier du xve jour de may derr. passé, à mes propres périlz et despenz le temps durant, sanz le rendre a personne vivant, si ce n'est au Roy nostre sire ou a son certain mandement... Donné a Paris souz mon seel le xxvj^{e} jour de juing l'an 1371. » (Clairambault, *Titres scellés*, LXXX, 4 ; écu à 2 lions pass. et couronnés, l'un sur l'autre.)

En 1377, servant en Guienne sous le maréchal de Sancerre, il fit prisonnier, dans un combat près de Bergerac, Thomas Felton, chevalier Anglais, sénéchal de Bordeaux. (La Chenaye, éd. 1775, X, 659.) La quittance suivante se rapporte à cette époque de sa carrière militaire :

« Sachent tuit que nous Guillaume de Nailhac,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chevalier, confessons avoir eu et receu de sire Jacques Renart, tresorier des guerres du Roy notre sire, la somme de 390 livres tournois, franc d'or pour XX s. t. pièce, en prest sur les gaiges de nous bachelier, un autre chevalier bachelier, et de IX escuiers de nostre chambre, desserviz en ces presentes guerres, pour les mois de novembre et de decembre derr. passez, es pais de Perregort, Limosin, Xaintonge et d'Angoulmois, soubz le gouvernement de Mons. Loys de Sancerre, mareschal de France... Donné à Paris soubz le seel du dit Mons. Loys de Sancerre, mareschal de France, le premier jour de fevrier l'an 1376, en absence du nostre. » (*Ibid.*, n° 5.)

En 1382, Guillaume de Naillac, comme son frère Hélyon, combat à Rosebecque. (Moréri, éd. 1725, V, 523.) En 1386, il revêt de son scel une quittance de gages d'Aubert de St-Sébastien, « chevallier bachelier, servant en la compaignie et soubz le gouvernement de messire Guillaume de Neilhac, seneschal de Xainctonge. » (*Tit. sc.*, XIV, 76. Même écu. entre 2 palmes.) En 1386, Charles VI lui confie le commandement d'une des armées envoyées au secours du Roi de Castille, et c'est la montre de cette armée, passée à Carcassonne après son retour d'Espagne, qui donne lieu à la présente notice.

En 1391, le 17 décembre, à Angers, Jean, duc de Berry, fit don à G. de Naillac, « chambellan du Roy nostre sire et de nous », d'une pension de 500 liv. tournois, en reconnaissance de ses longs et loyaux services. (*P. O.*, Naillac, 19.)—Le 23 janvier

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1394, Guillaume munit de son scel la quittance suivante :

« Saichent tuit que Nous Guillaume de Neilhac, chevalier, chambellan du Roy nostre sire, confessons avoir eu et receu de Jacques Hemon, receveur general des aides ordenees pour la guerre, la somme de 700 francs d'or en deducion et rabat de la somme de XXXIII^{m} frans qui deuz nous estoient par le Roy nostre dit seigneur, pour cause de certaine composition par nous faicte avec lui, comme appert par lettres du dit seigneur sur ce faictes, donnees le premier jour d'aoust darr. passé... Donné en tesmoing de ce soubz nostre seel le 23e jour de janvier l'an 1393. » (*P. O.*, Naillac, 20.)

L'importante *Montre* que nous publions, et dont nous avons dû l'indication à notre très honoré président M. le vicomte de Poli, comprend trois grandes feuilles de parchemin (fol. 84-86) dans le n° 1409 des volumes reliés du Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale. Elle nous fournit les noms de 1300 hommes d'armes tant Français qu'Espagnols ; chaque homme d'armes, avec ses coustiliers et ses pages, représentant un effectif de cinq combattants, c'était donc une armée de 6 à 7.000 hommes que la France envoyait à l'aide de la Castille. — Dans cette montre se rencontrent de vieux noms representés au Conseil Héraldique de France ; nous avons tenu à leur faire les honneurs typographiques des *petites capitales*.

ABRÉVIATIONS : *A*, Anthoyne ; *B*, Bertran ;

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

BA, Berthelemy ; C, Colin ; *D*, Denys ; *E*, Estienne ; *F*, Françoys ; *G*, Guillaume ; *H*, Henry ; *J*, Jehan ; *L*, Loïs ; *M*, Michiel, Michel ; *N*, Nicolas ; *O*, Olivier ; *P*, Pierre ; *PH*, Phelippes ; *R*, Robert ; *RIC*, Richart ; *S*, Symon ; *ST.*, ainsi dans le texte ; *T*, Thomas ; *TH*, Thibaut ; *THE*, Thevenin ; *Y*, Yvon. — *Le b.*, le bastart.

Les monstres de Monseigneur Guillaume de Neilhac, chevalier, chambellan du Roy nostre Sire, et de XIII^c^ X hommez d'armes ordonn. pour aler en sa compaignie en l'aide du Roy de Castelle, receue à Carcassonne le XXIIe jour d'avril l'an mil CCCIIII XX et sept par moy Jehan de Poquieres, chevalier, chambellan du Roy nostre dit seigneur et commis à recevoir les monstres et revenues des dites gens d'armes par le Roy nostre dit seigneur.

Et premierement la monstre dudit Monseigneur G. et des genz de son hostel.

Le dit Messire G. de Neilhac. Mons. Plotart de Cleux. Mons G. de Mournay. Mons. G. de Viché. Mons. J. Gouffier. Mons. G. de Chamborant. Mons. J. Auberi. Mons G. Pot. Mons. Guichard de Vernoys.

Garinet Garin. G. de Chamboraut. L. de la Mothe. H. de Chabannes. Andrieu de Neilhac. J. Nagu. L. Nagu. Prains Thirier. Guion du Mesnil. Raoul Pot. Guiot Pot. Raoulin de la Selle. Huguet du Boys. J. d'Availle. G. Gastineau. Denisot d'Aunoy. P. Fretrat. J. de la Court. J. de la Lande. Huguenot de Margerite. Petit Garim.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Betix Prunellé. L. Emoin. Cargie le Camus. J. de Rosiers. Robinet du Val. Guion de Marsay. Perrot de Bez. Regnault d'Estermoix. J. de Jeu. J. Roy. J. de Mons. Guiot de Ronssay. G. Petit. Dan Jehan de Poquières. J. Malet. Gaudeffroy Lalement. R. Chevalier. G. du Jeubeac. Lansemant de Mourimont. Baudrain de Cone. Madot Abada. Petit Davy. Greveur de Laldeve. Griffin Aclochin. André Scot. Le borgne Briart. Perrotin de Gremont. Le b. de S. Mars. Perrochon de Lobicat. Le borgne Savary. Monin du Puy. E. d'Avent. J. d'Avent. J. Ymbaust. Jacotin de Fontaines. J. du Mont. J. Tallebart. P. du Carroy. Guion Paillart. Ymbert de Nède. Regnault Larchier. G. Brachet. Douaust de Miseray. Eliot Fourrateau. J. de Chaseron. Peteveau de Lage. Perrot Bachelier. Fourquant Verillot. Guion de Pingaust. J. de S. Romain. J. de Pons. Josseran Gaschet. Le b. de Montregnart. Pince guerre. G de la Lande. Le b. de Piquigny. Gauvain de Cone. Pateux Abeart. P. Chavaingnes. Raoul Louvel. J. Tournebuef. J. de Marsay. G. des Roches. J. du Boys. Le borgne de Froses. J. Laurens. Ph. de Villiers. Estienne de Luières. J. de Bardix. J. des Pons. Aymon de Marconnay. Baudoin de Matas. Geuffroy Bondeur. G. de Collay. Adam Elbert. G. du Brueil. P. Frogier. Roguet de Sacé. J. de Frozes. Huguet Foulchery. Huguet du Mont. G. de Condat. J. du Brueil. Daguin Sebin. Halodet. P. de Caroilli. Rolant du Plaissis. E. de Vaux. Perrot de Monnac. Guillegaut des Tingnieres. J. Ny vault. G. de Viel Belesme. G. de Jaliere. E. Gaubert. J. Bau-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

din. J. de Mouraville. J. de St Simon. J. Huline. R. Chaperon. G. Fouchier. J. de Butoy. Th. le Gras. J. Veau. G. Cailleteau. O. de la Bruneterie. Jehannot Chaperon. L. de Chenonsain. Anceau le Boutelier. P. de Javerrsy. G. Bourdon. P. Polin. Guillemin Guarre. Perrin Longueau. Guillemin Poulain. Tourdi de Villiers. S. de Menou.. Colinet du Boys. Guiot Ronssart. Robinet de Sandreville. Angre d'Espinouse. T. de Brie. J. le Groing. J. de la Chappelle. Perreau de la Chappelle. Le Bidaut de Roche Dagon. Elion des Ages. Gillebert des Ages. J. Grauel. J. Guibert. J. du Verdier. J. de Vaux. P. de la Brousse. Emery Carrion. J. Morin. Amer de Banières. J. de Roel. J. Biron. Gieuffroy d'Aubigny. G. de Chachaigne. J. de la Roussière. T. de Baudrier. Robin Grosparmi. Jouy Besagne. C. de la Prelle. J. Bertran. Robinet du Parc. B du Parc. Yvain Abelle. Perrot Boilève. Perrot Colart. G. du Parc. Perrot Estore. G. le Boulangier. G. du Lo. J. de Poires. Raoul Laurent. J. Estrignier. André Olivier. J. de Bonnebaust. J. de St Ylaire. Jaquet Lambert. Jehannin Perier. Jaquet de la Porte. Bernard de la Tour. Jehannin de la Tour. G. de Lesclat. E. du Luières. Guiot de Berdix. Perrinet de la Porte. P. de Fontenay. Ph. Marchant.

La monstre de M. Loys des Tingieres.

Le dit Messire L. Groingnart le Groing. J. Savari. Macé le Borgne. Macé Lalement. J. de la Chasaingne. G. Coegne. Perrochon de St Thomas.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

La monstre Messire Regnier Pot.

Le dit messire Regnier. Fouquaut de Chamborant. Peteveau. Guichart de la Selle. Nicle de Cordebon. H. Lalement. Perrochon Gastineau.

La monstre de Messire Karados des Quesnes.

Le dit Messire Karados. Gauvain de Bonvillier. J. de Forvillier.

La monstre Messire Sauvaige de VILLIERS.

Le dit Messire Sauvaige. G. de Grollet, J. d'Escorce. J. de Santigny.

La monstre Messire G. de Montregnart.

Ledit mons. G. Alain de Thury. Martin Landore.

La monstre du Galoys d'Acy, chevalier.

Le dit Mons. le Galoys. J. Martel. J. Balgriz. J. de Remalart. Arnoulet Vialle. Le b. de Longny. G. de Launoy. J. de Rabeton.

La monstre de Mons. Pierre de Montmorency.

Le dit mons. P. Mouton des Charcheaux. R. Lion. Clément des Valeaux. Le b. des Granges.

La monstre de Messire Estienne de Chasteau Challon.

Le dit Messire E. Le b. de Challon. Le petit borgne Savari. Le b. de la Boce. J. des Loches. J. du Brueil. J. de la Boissière. Guillemin Belon. J. Dreux. J. de Figny. P. le Marchan. Alart de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Beauvillier. J. du Pont. Robin de St Mesmin. J. de St Lorant. J. Oudin. Raoulet Chenu. Phelipot d'Autry. Emaury de Pons. Yvain Agaber. Robin Apledin. Charles d'Ibles.

La monstre de M. Loys de Giac.

Ledit Messire L. Mess. J. de Pierrebuffiere. J. de Giac. J. Chevrol. Mairo de Blazac. J. de Prangi. E. Vidart. Colas Doran. J. Basilleau. J. Poste. Petit Giraust. J. de Gaaing. P. Bretour. E. d'Avantoys.

La monstre de Messire J. de Cuissay.

Le dit messire J. Hervé le Bloy. Regnaut Besson. J. le Wille. Macé Pimont. Phelipon de Ver. J. Coichet. J. du Brueil le jeune. G. Barbier. Jaquet Regnart. G. Lespaignol. Macé de Grueille. G. de Sallignac. Perrechon de Grueille.

La monstre de Messire G. de Montigny.

Ledit Messire G. Perrotin de Montigny. André Calu. Perrinet de la Choe. Alart de Beauvillier. J. Sabart. P. de la Folie. J. de Chananville. Gieuffroy Renart. G. de la Reste. Ph. Galon. Elion le Conte. P. Lussart. J. de Tilloie. J. le Roux. G. de Memainville. J. de Carmenac.

La monstre M. Jehan de la Haie.

Le dit Messire J. Messire Paien de Mailli. Hardouin de la Porte. P. de Ligné. J. Siquart Loisire (*sic* pour « l'aisné »). J. Piquart le jeune. J. de la Barie. (la Barre ?) L. de St Priet. Gillet le

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jeune. M. Asse. J. Larchier. Gillet Arconnet. L Grangier. P. Siquart. Andreu Gaspin.

La monstre du Seigneur de Clervaux.

M. Jehan de Mailly, s. de Clervaux, M. Estace de Mailly. Boins de St Paer. L. de Rassillé. J. de la Touche. Gillet de Coué (Couhé). G. Beschart.. Josselin Gopil. P. de Villeblanche. J. Blavete. G. Cresson. Guiot Bischart. G. le Jeu. G. de Mont Jehan. J. du Boys. G. de la Lande. G. de la Broce. Goulfier Gobert. J. de Chargie. J. Belon. Gieuffroy Fourreteau. Berthelon Fourrateau. Hubert de Montagre. G. de Vernon. J. de Maussabré. André Veau. Emery des Nuies. P. Lobbe. Macé Condart. Hardouin de Launoy.

La monstre Messire Guillaume de Bergon, chevalier.

Ledit Messire G. J. Chaussin. P. de la Balme. G. de la Planche. G. Boyver. Bombe de Franchelains. Perrot d'Azier. Perrot Chavains. Le b. de Chavains. G. de St Germain J. Cholet. Lasnon de Lauge. P. desmurier. F. de Vernulz. Nyco de Balmay. P. Chanay. Aubert Mussis. J. du Nyer. J. de Chautrier. Laurens du Boys. P. de Villiers. Theade de Malval. J. de Ville. A. de Ville. Le b. de Viremont.

La monstre Jehan de Daillon.

Le dit J. de Daillon. Aymery Gauvain. J. le Testu. J. de St Pere. T. Auchebris. Laurent Humbert. J. de Soze. J. Baraton. M. Tijour. J. le

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Mosnier. J. Buffeau. Macé Berny. J. de Limoges.

La monstre Madot Apris.

Ledit Madot. Le grand Kanouq. Guffin Abrola. Guillemin le Breton. Davy Mon. Iguan Avinan. G. Giffo. J. Gastaut. R. d'Arabu. E. de Bron. A. de Bron. Aignan Ardolet. Penchan.

La monstre du Sire de Sempy.

Ledit Sire de Sempi. R. de la Cressonnière. Hatu de Bors. J. de Longeval. J. d'Alinguetin. R. de Brimeu. J. du Fayel. Le borgne de Martringnieres. Odart de Renti. Ramage de Foussieux. R. Daauie (d'Aaulx ?) S. du Mès, Frisque du Borrin. Engre Guehaut. Le borgne de Reust. Villemont de Heudelmont. Thon le Baron. J. de Tanques. J. du Bussy. J. le Vert. Maillau du Perrin (ou Penin). Jaquet de Braquancourt. Almant de Frevilliers. J. de Frenaux. Baudechon de Dours. J. de Heuchan. Johannot Cesson. R. de Grigny. Lancellot de Grigny. J. de Woe desaires. Guilhot du Molin. Robiquet de Nédonchel. Perrinet de Rescy (ou Resty). Giraud Lambert. Robinet de Rabestaignes. P. Flahaut. Perceval de Baliguehanx. Desrame de la Folie. Peyret Courcel. Baudet le Cornu. J. de Deniaus. Annequin de Wasseman. Jaquemart de Barbelet. Colars d'Anquilles. Effrayé du Breulh. P. de la Aye. Oudart de la Oussaye. Jaquot Boudart. Robin Bequet. Aynart du Mès. Mahiet de la Rachie. J. de Fomehan (Fomechon ?) G. des Quesnes. J. du Busquoy. Anequin Pailhart. Fouquet Mestre Mibarel.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Le b. de Moinières. R. de la Cauchie. Le borgne des Coesnes. Eloy de Cauquelle. Le b. de Rely. Baudochon de la Marc. Amequin de Hennin. J. d'Esqueurdes. Robin du Molin. Le besgue du Val. C. de la Loge. Baudet Poullain. Rolin Toquet. Robin Passot. Ernoulet Dousse. Rouzet de Hernoule. G. Puillois. P. de Matrauguenan. Martin de Bisquaie. Girardin Lelemant. Le Galoys de le Leutis. P. de la Basque.

La Monstre de Hoël Avignan.

Le dit Houel. Davy Avignan. Yvan Aguffin. Petit Cloclin. Yevan Cloet. Theogaret Tagrons. Hoël le Quarreiq. Loclin Avirard. G. Polfort. Felin Waquan. Mons Spat. Giergue Woe With. Yvan Graquilhin. Yoquan Aguffin. Ph. Roussel.

La monstre de Jehan Crespyn.

Le dit J. Girart de Raumon. G. de Saincte Marie. J. Haret (Harel). Henyn de Lacourt. P. le Tannour. Gervese de Chaudenay. J. de Moutis (Méautis ?) J. de Fresnoy. J. du Chesnoy. P. de Beauvoisin. T. Haudry. J. de Peuviers. Gilet de Bures. R. Pantou. J. de Roille. J. Roussel. J. Pelet. J. le Fourrau. G. Ameline. G. Coaspel. C. du Boulay. Robin Broulart. J. Preaux. J. Mesgret.

La monstre Tresquidi (Trésiguidy).

Le dit J. Y. de Karolas. Ph. de S. Benoist. The. Folechat. The. LE MOYNE. Yonnet de Launoy. J. de Crespieres. P. Doesne. The. Davy. J. Maulion. J. Paulart.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

La monstre Bertholot du Breul.

Le dit Bertholot. Regnaut Hatelou. Perrot Talhebrese. S. Payen. G. de Cop. Joffroy de Bruc. Morice le Petit. Huguet Manvieu. J. du Val. B. de Rotelan. T. du Val.

La monstre Raoux de Boschet.

Ledit Raoul. J. d'Avaugour. P. Coppu. J. de Tressesson. Perceval de Six. G. de Cressesson. G. Betan. O. le Voyer. Payen de Launay. J. du Boschet. Raoul le Voier. J. du Fresnoy. J. de Sauge. Joffroy de Lozevan. Regnault de Bernay. Alain Monssoux. J. de Boisguinchant. Perrot Rescapé. G. Doryn. Annequin Roussel. Le Bourt de Tressesson. Guilhot Yrvay. G. de la Chapelle.

La monstre Garnier de Chauffour.

Ledit Garnier. J. de Chavanges. Anrot de Chavanges. The. de Vezou. J. de Noyers. Jaquot de Lamecourt. J. de Sainct Juliam. J. de Chaugei. J. de Cerre. Le b. de Rey. Colet Amerot. Gourdot de Landeville.

La monstre du sire de Montigny.

Ledit sire de Montigny. Guichart de Montigny. Poupart de Loige. Le b. Genevoys. Poyfort. J. de Jeu. Le b. d'Auteville. G. de Lorin. G. d'Ausonne. Guichart d'Albon. Hugues de Pogières. L. Malet. Le b. de Feguos. The. de Varennes. P. de Sainct Cemo. Philebert de Messie. J. de Ragonnay. P. de Meffaeil. Le b. de Montenteaume. G. de la Moté.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Le b. de Messie. Philibert de Ternay. Oudet de Messie. J. de Martigné. G. Papeilhon. Hugues Trusseveau. The. le Rameur. E. de Saligné. Le b. d'Ussoes. Girart Sachet. J. Drie. Ymbert de Chacevas. Le b. de Marlo. J. de Ronte. Ymbert d'Albon.

La monstre du grant Yssel.

Ledit Yssel. Petit Yvain. Yvain Adevisses. P. Cornoaille. Ph. Pon. J. Cornoaille. Yo Quomaquain. Brigant. Guffin Aberrard. Madot Apoel. Ric. de S. Pere (St-Pern?). Ysser Belin. Hoel Go. Yvan Pelisçon. Desqn Sedin. Joffroy Go. Jannequin Hersemer. Chamelin Chambellan. Varnay Du. Belin Clain. Davi Clain. Morgan Davi. S. Apriz. Ric. Vaith. Yroart Agroindavy. Yvain Kiuit. Merduquin. H. Vualseman. Hoël le Duc. Hannequin de Vernon. Kanoriq Abruam. Naudechon. Aignan Aspoel. J. de Courtelaine. Hanequin Uncire. Geuffroy Madoc. Yonnet de Clario. Robin Yssel. P. Vuaquen. Ric. d'Igny. J. de Méauty. Oddart Avinain. B. Mille. Gerart Cache. Andrer Galin. J. de Camelles. Yvain Waquan. Cloclin Amadot. Bertrenot Davi. Ph. Commero. Guillemin du Boys.

La monstre Tirecoq.

Ledit Bertran Tirecoq. J. de la Boissière. Alain de la Boissière. Guillaume Gler. J. Gler. G. le Gay. G. Hemon. J. Briant. J. Blanchet. Gieuffroy Gler. Alain Piédevache. Robin Lessiart. G. Piédevache. Gieuffroy Piédelou. P. Briant. Robin Briant.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Alain Gerny. Macé Piédevache. C. Yvoy. O. Prigeant. P. Charuel. J. Chesnoy. O. le Chanteur. P. le Petit. Raoulent Bardou. Perrot Pautonnier. Gieuffroy Rogon. J. Rogon. Estor Corbel. J. Corbel. T. Torteruue. M. du Four. Perrot du Pebiou. J. Cain. Alain le Manve. B. de Monbuisson. G. Roussel. G. Marcado. Hamon Bouclam. G. Buan. J. du Val. O. du Val. Raoulent Mesnart. E. Jourdain. J. Goion. S. le Porc. J. le Maçon. G. de Boiscornu. Raoulent des Salles. Laurens de la Motte. Estor de Pont Briant. Gieuffroy du Rochier. M. de la Mote. Alain Ferron. J. de Pumogat. J. Agenez. J. Mahé. J. Morice. The. de la Mote. J. Roussel. G. de la Garaie. M. Muchenet. C. de Launoy. O. Riant. T. le Garangier. J. Thomas. G. Biguerel. O. de S. Michiel. J. de Lile. J. Savary. O. Amon. J. de Santres. G. Olivier. Perrot le Chevalier. G. le Bereuier. G. de la Soraie. Alain La pie. M. Momant. G. le Prevost. Raoulent Josson. G. Menou. J. le Ruffet. G. Eskardel. J. Lermine. Perrot Boistravers. Alain La Choe. Raoul du Rochier. J. de Hemon. J. de Lambalay. G. Goière. G. Prodome. J. Labbé. H. de Launoy. G. de la Moulinaie. J. le Gandre. G. Colet. J. Golet. T. Gilet. C. du Boys. G. Robin. Messire Gui de la Faussille, chevalier. J. du Tertre. P. de Boutigny. Morice Mireleau. Baury Felot. Regnier Courtois. Perrot Pinart. Gieuffroy de la Touche. J. du Bois. J. Abel. J. Barray. Perrot Guichart. J. de la Lauriaie. J. Janin. Perrot Bourgnier. J. d'Erval. P. le Roux. J. Melin. Raoul de Beaumont. S. du Vergier. G. du Rodouer. J. Gahari. J. Robert. Alain

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

de Cargoait. R. le Moine. S. de Lost. Perrot Roti. J. Begat. G. Bourdaze. J. Macé. G. du Vaudemel. O. de la Boissière. Juliot Barbe. Yvon Jourdant. G. le Landaz. R. Hervé. P. de la Moulinaye.

La monstre J. de Bron.

Ledit Jehan de Bron. Raoul du Pin. B. Goian (Goion ?) Messire J. des Marès, chevalier. J. Cosson. Enion du Versil. Hervé Quanantes. J. du Plès. P. Moreau. J. Amenon. Perrot de Glaclin (*du Guesclin*). Macé de la Fougeraie. Raoul Grueil. J. de S. Brian. G. d'Aubigné. G. Sauvaget. P. Gacien. G. Maupetit. J. Benoist. G. de S. Veran. R. du Chesne. G. de la Marche. O. Pibourt. Richart de Cossé. Perrin André. Robin Ruffier. Marguet de St. Oan. J. Piédevache. E. Pié de vache. S. Portevin. G. Piédevache. Jaquet Rolant. E. Cariou. Raoulent de Gorray. Raoulant la Vache. J. du Val. G. le Maistre. J. de la Mote. Gieuffroy Missel. Jaquet du Boys. J. de la Haie. Roullent Videlou. G. Boulain. O. Garnier. O. Malescot. Huguet de Chaslon. Martin de la Balme. Ferrant de Go de la Rochier. Josseaume de Go de Lanchier. Robin Thomas. N. Lombart. J. de Sero. J. de la Piquenare. G. le Deable. Raoulet Guillaume. Yon de Launoy. Robin Galart. T. de Calen. Alain de Paingreal. J. Guetelievre. G. de Coarideu. Alain de Coarivain. J. le Vasseur. Regier le Piquart. J. Cossay. J. de Liuieres. J. Leon. J. de Casmes. G. Bellay. J. du Bois. Yon du Cran. J. Bordier. N. de Tertre. G. Gadrou. S. Pastel. Paien de Bron. J. Gautier. G. Fougiere. G. Go-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

ron. G. Videlou. Perrot Bonnun. Raoul de Jonchieres. Yon le Veoir. J. Pons. Pasquier Lesbart. G. Pregent. Berthelot Charuel. J. Jourdain.

La monstre de Girart de Nervier.

Ledit Girart de Nervier. Robinet Agnin. Girardin Aignin. Oudinet Cloquete. Despert de Crosilles. J. de MONTIGNY. P. de Gelecourt. J. du Valmer. J. d'Auron. F. Seuille. J. de VILLIERS. F. de Mondon. Estor de Lambres. J. de Noue. J. de S. Vrain. Girart de Souvré. P. de Marsilli. G. de Lyoncieres. J. de Charroli. Jaquemin Curasier. Le b. de Thury. Faucon d'Ay. J. LAMBERT. Le b. Richart. J. de Bonnebon. J. de Bon. Huguenin de Berleson. Garin de Villecourt. Le b. du Merle. Ric. Bourgoingne. P. Fortune. J. le Gascart. A. de Cruie. J. de Villecourt.

La monstre Hugue Poulain.

Le dit Hugue. Arthaut Lorrat. S. de Martinot. J. d'Avache. J. des Vaux. J. Forcol. Ph. de Dons. A. Artingolt. P. Loe. J. Flament. A. Ruier. Berce Doy. Perrinet Alement. P. Galoys. J. Bouquet. G. Gerin. Eurart Chande. G. Gauvain. Anternet de Coumesnes. Le b. de Vitet. Ph. Bou. J. de Lodelle. F. Mosnet. Raoulet du Rosay. S. DU MAS.

La monstre Mons. Jehan de Hangest, banneret.

Le dit Mons. J. Mons. J. de Trie. Mons. Regn. de Dompinart. Mons. Regn. de Selli. Mons. R. de Hangùat. Mons. Maillaut de Hamcourt. Mons. Giles

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Melli. Messire Hue de S. Ligier. Mons. J. de Ranti. Mons. Rasse de la Mote. Mons. J. d'Auxi. Mons. Gieuffroy de Lixes. Huguet de Montonvillier. Hutin de Montonvillier. Rondas de Bourcevenam. Jaquet Chantre. Fresnin le Chansi. J. de Milli. Lestandart de Milli. Le b. de Aurel. J. de Lille. Ratelles Desplanques. J. de S. Amour. S. Le Fevre. M. le Joli. Baudechon de Temps. Jeliquin Lalement. J. de Bourseflou. J. d'Escavental. Regn. Viselant. J. de Parfonriou. Le borgne de Paillart. Huet de la Despense. Guiot des Prez. Jaques de Vaux. Jaquet Coffin. Desramé de la Boussière. Colinet de Vaudemont. Huet le Moine. Gillet Blondel. Gautier du Puis. Maillet de Hamcourt. R. de la Valée. G. de Jumelles. Fleurens des Sores. J. de Fresnay. Annoulet de Moulins Cherveux. J. Desrincourt (Riencourt?) Ph. de Poloil. Regnault de Pacy. Drouet de Boulencourt. Huilequin de Limaige. C. du Jardin. Fretel de Fonbrun. Maran de Roelcourt. Stephany de Monceaux. P. de Bruquat. Le b. de Rollecourt. Le begue de Betiquignes. J. de Bours. Le borgne de Belle. J. de Rulli. J. de la Chappelle. Regnault de Langres. Godrain des Larges. J. de Boissonnelle. J. Pigon. Ph. de Sisset. J. de Fransieres Carbonnet de la Motte. Jelequin de Boncourt. J. de Xaintes. J. de S. Audougonde (Ste-Aldegonde). G. de Vaudignay. J. Estoq. J. de Calebrune. Le Baudrain d'Outreleaue. J. de Chanteraigne. Thieulart de Mantreux (Maucreux?) R. de Crezeques. Dam de Brimeu. Bille coq. Le b. de Haplaincourt. J. de Hamel. Guillot Langloix. Perrotin de Fontaines. Ph. d'Acy,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Ramaige de Monteux. E. de Liques. G. de Thanbronne. J. de HAMEL.

La monstre du seigneur de LA TOUR.

Le dit seigneur. Le Seigneur de la Balme. Le Sire de Rochefort, escuier. Le seigneur de Peluche. Clement de la Balne. A. de Chaudrier. S. de Camagoyne. G. de Chassotes (Chazotte). Rousselet de BEAUNE. G. du Four. J. Pidoye. J. Folie. Dyvon de Tresmal. Ance Lalement. Vincent Faye. J. de Marcilly. Oudet Gallien. Girart Mesquin. G. de la Rochete. J. de Savoye. Perceval de Rauel. Bernart Guichart. J. de Bonneville. L. de Charnière. Amyot Foulhet. Amy de Cler. O. Nadeu. P. Gabières. Alaisse CHEVALIER. Gauvant Gomasse. A. Danion. G. de Preaux. Artaut de Vaux. Raoulet de Laire. G. Cusin. G. Gacon. Geoffroy de Montrigaut. J. de Sarre. J. Bouchart. D. Franc. A. Autache. Menart de Chasselles. Le b. de Preaux. J. des Moutes.

La monstre Perochon de Carmes.

Ledit Perochon. Le b. de Grignon. Raymon de Grignon. Arnaut d'Ussan. Guilhan d'Ussan. Poncet Boudet. J. Douce besse. B. de Rix. J. de Saint Aygnan. J. de Laval. Gautier de la Bauve. Ph. de la Bauve. Le b. de la Bauve. Loup d'Escrongne. B. de la Courtine. J. de Vassel. P. de Gibrat. Garnin de la Roche. G. de Chalus. J. de Chalus. Pons de Malfleu. J. de Martinet. J. le Noble. Guillot de Nanville. Aymar Chosidon. Perret du Bart. P. Dalaut. Perrot Poussin. Fauque. Perrinet de la Cham-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

paigne. Guilhonet de Vaillac. Laurens Gervat. Naudon de Materon. N. de Chantoin. J. Franc. J. Poulin. J. de Chambe. Jacomet d'Espaigne. St. Roche. G. Raoux. J. Mareulh. Angelin de Montquoucu. Girart Sercre. Johannet Ciquart. J. Pinart. F. Grugoise. Perrinet de Chalon. La trompette.

La monstre Messire Aubert du Puy.

Le dit messire Ambert. Ambladort de Layse. Guerin de Mascon. P. Chancerion. Hugues du Molin Neuf. Le b. de Maumont.

La monstre Messire Robert de Vichier.

Le dit Messire R. Chacordon de Vichier. Guiscart de Marys. Guilhemin de Branches (Branges?) Perrin du Box.

La monstre Jehan de Mandosse.

Ledit J. de Mandosse. J. Sanz de Villaine. Drogue Feriau. Ba. de Seville. Lope de Molet. Alafonse. J. des Eyraux. Martin de Lancerie.

La monstre de Messire Robert de Augeoys.

Ledit messire R. Messire Bassin de Beauval. J. de Menou. R. de Frainville. P. de Nasselles. Th. de la Coudre. Phelipot de Fontanay. J. Cousin. J. Dadeu. Yonnet de Marcelly. J. de Montorgueulh. E. de Voise. Guilhemin de Marc. Guilemin disy. Le b. de Chartres. Raoul de Gauscourt. Tritain de Gauscort. Oudinet de Gauscourt. J. de Beaumont. Collart de Berneville. Morellet de Ber-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

neville. Charlot Mailhart. Robinet de Jaussines. J. le Coustellier. J. Larmant.

La monstre de Amorry de Montarnaut.

Le dit Amorry. Ph. de Cime. J. du Belay. Aimery de Breon. Th. de la Foucheraye. Macé Gastevin. G. de Chevré. P. de la Meire. Maurice Gaustereau. J. du Boulay. O. David. G. David. Rideau de la Audyere. B. Touchart. J. Tivier. St. LE FEVRE. M. du Pont. G. Turpin. Perrin Court Jarret. Le b. de Bernieres. J. de Mazieres. G. la Guete. Macé le Verrier. Gautier de la Sale. J. Rouaut. J. de Couche. J. Cautin. J. Olivier. Mengot de la Roche. P. de Monconteur. J. de la Meire. J. Saunier. J. Ragouget. C. Raveton. D. Angot. J. de Tussay. Guiot de Pussay. J. du Gué. C. de Fontay. J. des Loges. Laquemin de la Sale. J. du Lac. J. Sanson. J. Tourin.

La monstre du Sire de Cornylon.

Ledit sire de Cornylon. Lespagnolat. Piquot. Pouchanat. J. de Royers. Pedio. Le Goyan. B. de Tornamyre. J. Aban. L. de Fera. Curieres. Jacomin. Girart la Roche. Le Pervinsal. Gavyant. Mondonnet de Perrere. Peire Galastrave. Hugues de Merigant. Girart de Fabriques. J. de la Touche. Petit Jehan. le Payot. Gerlus. Pierres. Le b. LE DUC. Le b. de la Ligne. Fousse. J. de Triaux. J. Richart. A. Marnier. P. Daniel. L. d'Angoleme. J. Boin. Rodegailhot. J. Robert. J. de Bourgues (Burgos). Yannet de Gousserve (Gonsalve). Paqueron. G. de la Canal. N. de Lesergnie. O. Berteaut Cohier.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Henry. A. Berlanc. Raymonnet Gast. Le b. de Bonverg. Le b. de Laire. S. de Barie. Petiot le Vallant. P. du Poissi. Bernart Caoust. Le b. de Poitiers. S. de Miranbel. Le b. de Braiseu. J. de Bussi. J. Delbout. B. Buche. Langlois. Rolant de Laveu. Parlandres de Laveu. Petruche Ciquart. Perrot Fortunier. Guilhem Souffret. Estion Durel. P. de la Roche. Columbat de Sofieres. Guiot de Bonnart. J. de Fontenaye. Poncet de RANCORT (Rancourt). P. DELMAS. P. de Saint-Denys. J. la Roche. A. le bastart de Bonneulh. Sance Blancheu. J. Role. Raymon de Blescuet. J. de Tourain. Dyago de Tourau. P. de Raquefort. Blinge de Barges. E. de Valance.

Eh bien ! voyez ce que c'est que l'histoire, ce que c'est que la gloire humaine ! Ce glorieux chevalier, ce *preux*, de qui la valeur et l'habileté contribuèrent à déconcerter le duc de Lancastre et à lui faire repasser l'Océan (Froissart, III, 82), vous chercherez vainement son nom dans les pages que Froissart consacre à la guerre des Castillans contre les Anglo-Portugais. Par exemple, le vieux chroniqueur parle à plus d'une reprise et bellement de Gaucher de Passac, qu'il appelle Gauthier, et de « messire Guillaume de *Lignac* », « chiefs et conduiseurs » des gens d'armes envoyés à l'aide du Roi de Castille.

Naillac, autrefois, s'écrivait communément *Neilhac*, qui se prononçait Nillac, dont Froissart a fait *Lignac*.

Et voilà le secret de cet *ingrat* silence !

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Guillaume de Naillac, un an après son retour, fut nommé par Charles VI capitaine général de la Guienne en deçà de la Dordogne (8 sept. 1388). Combien attristées furent les dernières années de sa vie ! En 1392, il accompagnait au funeste voyage du Mans Charles VI, qui, l'année suivante, le fit sénéchal de Beaucaire et de Nîmes. Puis c'est l'amère démence du Roi, le règne des factions, la ruine certaine du royaume, le prodrome de l'intrusion anglaise... Le vieux chevalier, qui, depuis un-demi siècle, servait avec passion son prince, c'est-à-dire sa patrie, avait assez vécu !... En 1406, comme les anciens *preux*, dont il avait restauré les viriles vertus,

Ores pensant de son âme,
Pryant Dieu que li pardoint,
Il se coucha soubz la lame !

Jean, son fils aîné, continua fidèlement la tradition paternelle, servit valeureusement Charles VII et périt en preux, lui aussi, à la bataille du Puiset (Journée des harengs, 12 fév. 1429).

Honneur à ces races héroïques qui cimentèrent de leur sang l'édifice national et dont l'histoire, trop souvent, n'a gardé les noms qu'en les rendant méconnaissables !

Gaston Bernos,

Chevalier de l'Ordre Royal d'Isabelle la Catholique.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

POÉSIES

LA

CHANSON DE LA PALICE

Ung chevalier, n'en doutez pas,
Doit hault férir et parler bas!
(Ancienne Ballade.)

A Monsieur le Marquis de Chabannes la Palice.

Monsieur de La Palice est mort
Comme un héros de l'Iliade ;
C'était un preux vaillant et fort:
Bayard l'appelait camarade.

Il était plus grand que Bussy,
Mieux taillé qu'Amadis de Gaule,
Et François de Montmorency
Ne lui venait pas à l'épaule.

Il avait guerroyé trente ans
Sans encourir blâme ou reproche,
Bravant les plus fiers combattants,
Qui tournaient bride à son approche.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

En cent lieux sa valeur marqua,
Menant bonne et rude besogne,
A Marseille, à Villafranca,
En Pouille, à Ravenne, à Bologne.

Pendant trente ans son bras puissant
S'escrima d'estoc et de taille,
Arrosant de son noble sang
Tous les lauriers de la bataille.

Son pennon frappait de terreur
Et jetait en mélancolie
Les lansquenets de l'Empereur
Et les condottiers d'Italie.

On contait qu'un jour Guébriant,
Par tour de joyeuse malice,
Fit pâlir Sforce en lui criant :
« Voici Monsieur de La Palice ! »

Les Rois, qui le voyaient fort peu
Sous les lambris dorés du Louvre,
Savaient qu'il était sous le feu
A Naples, à Cérignolle, à Rouvre.

Si c'est à Marignan surtout
Qu'il mit l'apogée à sa gloire,
On trouvait ce héros partout
Forçant la main à la victoire.

Surpassant ses nobles accoints,
Il était toujours en campagne,
Semant sa gloire à tous les coins
De l'Italie et de l'Espagne.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les ennemis, sans balancer,
S'enfuyaient en jetant les armes,
Dès qu'ils le voyaient s'avancer
A la tête de ses gendarmes.

Le monde entier savait son nom,
Et, de Milan jusqu'en Galice,
Les guerriers les plus en renom
Vantaient Monsieur de La Palice.

Ce soldat fort comme un Titan,
Semblant porter la gloire en trousse,
Aurait fait reculer Satan,
Quand il criait : A la rescousse !

César aurait eu dans la chair
Le frisson où la peur se glisse,
S'il avait vu, le sabre au clair,
Charger Monsieur de La Palice.

Pourtant ce lion des combats
Devenait, à la paix signée,
Doux et courtois, ne voulant pas
Mentir à sa noble lignée.

Et droit comme un preux d'autrefois,
Ce brave, abhorrant les faiblesses,
Ne ne se targua pas une fois
De ses héroïques prouesses.

La France entière est en grand deuil
D'avoir perdu, devant Pavie,
Ce valeureux fils, son orgueil,
Qui lui donna toute sa vie.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Sans vouloir se rendre au vainqueur
Dans cette funeste épopée,
Il est mort gardant sur son cœur
Sa forte et glorieuse épée.

Roi, qui maintenant demeurez
Triste et prisonnier dans la lice,
Seigneurs et gendarmes, pleurez !
Pleurez Monsieur de La Palice !

Baron de BARGHON DE FORT-RION.

LE FAUCONNIER

Légende du Hainaut

Au Vicomte de Poli.

Les chasses aux oiseaux étaient en grand honneur
Jadis, au temps fameux de la Chevalerie.
Un bon faucon était sans prix pour un seigneur,
Il valait à lui seul toute une vénerie.

Un jour, dans le Hainaut, il advint qu'un faucon,
Le meilleur, s'éloigna du toit d'un gentilhomme ;
Le fauconnier, malgré son habile façon,
De siffler ses appels, ne le vit plus, et comme

A dire sa faute il hésitait, le seigneur,
Soupçonneux, irrité, dit : « Sans miséricorde,
Après quarante jours, le mauvais serviteur,
Si l'oiseau n'est trouvé, périra par la corde ! »

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Et depuis, sans répit, toujours le malheureux
De siffler dans les bois, de siffler dans les plaines :
On entendit partout ses appels douloureux,
Il pleura vainement pendant ces cinq semaines.

Quand de l'âpre recherche il connut l'insuccès,
Le seigneur furieux ne voulut rien entendre ;
A grand peine on obtint le sursis de l'arrêt :
Par le délai d'un mois il daigna le suspendre.

Mais, ce mois écoulé, ni raison ni pardon,
Sans appel cette fois ! La chose était jugée,
La sentence de mort du perdeur de faucon
Devait suivre son cours, sans être mitigée !

C'était fait du pauvre homme ; aussi, dès le jour dit,
En face du château se dresse la potence.
Un prêtre, avec la garde, au gibet le conduit,
L'exhorte à tout souffrir en grande patience.

En montant ce calvaire, en allant à la mort,
Le front bas, déchiré de cruelles alarmes,
L'oiseleur maudissait et son maître et son sort,
Le visage pâli, noyé de grosses larmes.

Et lorsque le bourreau dut lui bander les yeux,
Lui mettre au cou la corde : « A cette heure suprême,
Attendez qu'un instant je fasse mes adieux
A la Vierge de Hall, de la bonté l'emblème !

Pour bien mourir, dit-il, à ses pieds voulez-vous
Me laisser prosterner, que mon âme fervente
Lui demande assistance ? » Il se mit à genoux
Et de son cœur jaillit une prière ardente.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Or, très dévotement, pendant qu'il récitait
Sa dernière oraison en implorant sa grâce,
Dans les airs, tout à coup, le bruit retentissait
Des clochettes qu'on met au faucon quand il chasse.

O prodige ! aussitôt paraît l'oiseau perdu :
A tire d'aile il vient et s'abat sur l'épaule
Du pieux fauconnier d'allégresse éperdu,
Glorifiant sans fin la Vierge qui console,

O miracle sauveur ! le seigneur repentant,
Joyeux de retrouver le sèul faucon qu'il aime.
En souriant accourt auprès du patient,
Se jette sur la corde et l'arrache lui-même.

Vte de Colleville.

LES DEUX CROISADES

A Daniel de Venancourt.

Une immense clameur a traversé la France :
Dieu le veut ! Croix au sein, bardés de fer, les preux
S'élancent au pays lointain et ténébreux
Où le tombeau du Christ attend sa délivrance.

Dans le feu des combats, dans les déserts poudreux,
Ils allaient sans relâche, ignorant la souffrance;
Ces chevaliers errants de la sainte Espérance,
Dès qu'ils entrevoyaient le Ciel, mouraient heureux.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Drus comme des épis et durs comme des chênes,
Ces redresseurs de torts et ces briseurs de chaînes
Laissèrent au passé l'empreinte de la Croix.

Poète, cherche aussi des cités inconnues,
Et rival des héros sur leur hauts palefrois,
Croisé de l'Idéal, touche du front les nues !

Vte DE GOURCUFF.

VIEUX TÉMOINS

Etiam periere ruinæ !

Vieux château, vieux donjon, créneaux, portes massives,
Vieux bâtiments témoins des gloires d'autrefois,
Pont jeté sur le fleuve endormi sous ses rives,
Crêtes des toits verdis, girouettes plaintives,
Tours d'où l'on découvrait les vallons et les bois,

Vieux amis de l'esprit qui rêve et qui médite,
Vous qui nous racontiez l'histoire du passé,
Eût-on jamais prévu qu'une bande maudite
Viendrait de vos débris combler votre fossé,
Pour que ce souvenir fût par elle effacé !

Qui donc l'aurait pensé, qu'une main sacrilège
Briserait ces tombeaux par la mort consacrés,
Et que, l'hiver suivant, un froid linceul de neige
S'étendrait à l'endroit de ces parquets cirés
Où les seigneurs dansaient sous les lustres dorés !

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

*
* *

Qui donc eût pu le croire aux siècles d'élégance,
Quand, sur les murs épais de leurs manoirs vieillis,
Les petits-fils poudrés des hauts barons de France
Appuyaient ces palais pleins de magnificence
Que leurs enfants bientôt devaient voir démolis ;

Lorsqu'ils entassaient là, semant leur opulence,
Les marbres, les tableaux à grands frais recueillis,
Les-chefs d'œuvre créés aux jours de Renaissance,
A côté des tapis soyeux de la Régence,
Et les Saxe galants près des aciers polis !

Ils surent transformer en séjours de plaisance
Ces murs, par l'ennemi tant de fois assaillis,
Qui de leurs fiers aïeux rappelaient la puissance ;
Mais si leurs cœurs, parfois, en furent amollis,
Les Beaux-Arts, à leur tour, les avaient ennoblis.

*
* *

Et lorsqu'ils traversaient ces salles fastueuses,
Ces boudoirs où jouaient les folâtres amours,
L'Art réveillait en eux les ardeurs généreuses
Et, sous leurs vêtements de soie et de velours,
Pour de nobles objets leur cœur battait toujours.

Et le Passé, d'ailleurs, promenait sa grande ombre
Dans ces salons pompeux qui semblaient le bannir ;
En vain la Volupté l'avait jugé trop sombre :
En dépit des efforts faits pour les rajeunir,
Dans ces murs le Penseur le voyait revenir...

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Des vils démolisseurs la tourbe est accourue
Et cette Ombre, à présent, plane sur un désert ;
Le laboureur distrait promène sa charrue
Sur ce sol imprégné de grandeur disparue :
Où se dressaient les tours, pousse le gazon vert.

Mais nous, qui connaissons la glorieuse histoire
De ce tertre qu'un jour le soc doit aplanir,
A nos petits neveux transmettons sa mémoire,
Et, malgré l'attentat de cette bande noire,
Du vieux château détruit gardons le souvenir.

ROBERT GUERLIN.

LE MONT SACRÉ

J'ai vu le Mont sacré pour la troisième fois,
Le vieux mont qui se dresse ainsi qu'un cône sombre
Et sur l'horizon gris dessine sa grande ombre,
Pyramide de tours, de rochers et de toits.

L'église le couronne, et l'antique abbaye
Le bénit comme un prêtre et comme un roi l'étreint.
Tout demeure. En ces murs, où chaque âge est empreint,
La volonté du ciel semble encore obéie.

L'océan la caresse et son flot amolli
L'enveloppe et l'endort, comme fait une mère,
Puis dans les sables blonds, frangés de mousse amère,
Le laisse et va là-bas, dans le lointain pâli.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Jadis l'île était reine. Un dieu mit dans ses grèves
Le danger protecteur de sa virginité.
La route maintenant a flétri sa beauté,
La ville a dispersé l'auréole des rêves.

Les remous des courants minent le mont sacré ;
La lézarde disjoint les blocs de ses murailles ;
Le glorieux géant recèle en ses entrailles
L'oubli par ses vainqueurs vainement conjuré.

Toi, songeur, cache aussi ta profonde blessure ;
Souris dans ton angoisse et garde un front serein ;
Que ton œil soit de glace et ton jarret d'airain,
Et va comme un guerrier saignant sous son armure.

Septembre 1894.

ALFRED DE MARTONNE.

LA FRANCE

France, tête du monde, autrefois souveraine,
Qui tiens de l'avenir le livre mal fermé,
Baignant ton sol fertile, où l'idée a germé,
Dans le sombre océan et dans la mer sereine,

De tout ce qui fut grand n'es-tu pas la sirène !
Ton sang fécond partout dans l'Europe est semé ;
Tes fleuves, tes canaux, sous ton ciel parfumé,
Sont le courant divin qui marche et nous entraîne.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Par le charme des arts, par la beauté des champs,
Par la science auguste et les accords touchants
Tu régnas, et ta gloire est encor sans rivale.

Ne rugis pas en vain, ô lion, ô vieux roi !
Et regardant passer l'histoire triomphale,
Ne désespère pas des destins ni de toi !

ALFRED DE MARTONNE.

IN VANUM LABORANT

Nos ancêtres avaient, guidés par l'Évangile,
Bâti leur monument en plein sur le granit.
Il est abandonné : notre temps le honnit
Et s'enorgueillit, lui, de son château d'argile.

Édifice d'un jour ! La base en est fragile
Plus que le roseau frêle où l'oiseau fait son nid ;
Il chancelle, à cette heure où le calme finit,
Où déjà la tourmente ouvre son aile agile.

Elle accourt, elle éteint l'étoile de l'espoir.
Sur nos têtes, couvrant le ciel d'un voile noir,
Le tourbillon grandit ; partout l'orage gronde ;

Il approche, il menace .. et, s'il n'éclate pas,
C'est que du Saint Vieillard nous voyons les deux bras,
Au nom du Christ son maître, étendus sur le monde.

ACHILLE MILLIEN.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

LE PRETRE

Malgré le noble aspect des beautés éternelles.
Le doute a pu germer dans nos cerveaux étroits,
Et quand du Christ honni nous regardons la Croix,
Rien ne sait plus revivre en nos âmes charnelles.

L'orgueil humain se rit des choses solennelles
En ce siècle où l'esprit n'ose dire : « Je crois ! »
Où dans nos seins pareils à de sombres beffrois
Tinte à grands coups le glas des leçons maternelles.

Le Prêtre reste seul debout sur les remparts,
Essayant d'arracher les vestiges épars
Aux multiples efforts d'une infernale rage.

Lutte, soldat de Dieu, tu seras le vainqueur :
Le triomphe est à qui garde, avec le courage,
La prière à la bouche et l'espérance au cœur !

EMILE MOSSOT.

GAUCHER DE CHATILLON

Au baron Tristan Lambert.

« A moi, Châtillon ! Où sont mes chevaliers ?... »
Criait Gaucher, luttant seul, mais d'un cœur stoïque,
Aux champs de Mansourah, contre mille guerriers
Et bravant pour son Dieu le trépas héroïque.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Le preux croisé tomba, sur un lit de lauriers,
En jetant à son Roi son vivat prophétique.
L'Histoire l'a nimbé de rayons justiciers
Et son nom garde encore un son de gloire épique !

Nous vivons en des jours amers et destructeurs,
Où même la Patrie a ses blasphémateurs,
Où les plus vils instincts ont leur apothéose,

Où l'Honneur et la Foi paraissent singuliers,
Où l'espoir agonise, où toute noble cause,
Elle aussi, peut se dire : « Où sont mes chevaliers?... »

Oscar de Poli.

AU MONT SAINT-MICHEL

Mons virgo est !

Sur les horizons d'or et d'azur, quand je vois
Surgir la merveilleuse et sainte basilique,
Soudain vibre en mon cœur un frisson héroïque,
Doux et viril écho des combats d'autrefois.

Moines et chevaliers, paysans et bourgeois,
Émules de foi vive et de vaillance épique,
Unis contre l'Anglais sur le Mont angélique,
Durant plus de trente ans vont défier ses rois.

L'espoir est insensé, le triomphe impossible ;
Mais aux lâches raisons leur âme est insensible :
Lutter, vaincre ou mourir est le devoir sacré !

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Sur ce rocher de gloire, ô France magnanime,
Dresse un fier monument au bataillon sublime
Qui, ton épée au poing, n'a pas désespéré !

Oscar de Poli.

LA PENSÉE

Comme l'esquif léger bravant les océans
Loin des falaises, loin des dangereux brisants,
Se balance tranquille au-dessus de l'abîme ;
Comme le roi des airs sur la plus haute cime
Laisse errer longuement son œil sur l'univers ;
Comme le doux ramier aux mois des bourgeons verts
Contemple les rameaux que de son aile il frôle ;
Comme un héron debout, songeur au pied d'un saule,
Heureux qui peut encor rêver sans trop souffrir !
Heureux qui peut penser et ne point en mourir !

Duchesse de la Roche-Guyon.

L'ÉGLISE ROMANE

A M. Eugène de Beaurepaire.

Vieille église romane à l'ornement bizarre,
J'aime ta nef étroite avec ton chœur obscur
Et ta façade nue où la fenêtre rare
Semble ouverte à regret dans l'épaisseur du mur.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Sur le tympan, ainsi qu'au chapiteau barbare,
Des artistes pieux ont, dans le granit dur,
Taillé des bas-reliefs, et notre esprit s'égare
A vouloir épeler leur symbolisme pur.

Mais, au larmier, pourquoi ces modillons grotesques,
De monstres innommés les profils simiesques
Et le rictus moqueur des têtes de démon ?

Est-ce des morts couchés au pied de la muraille,
Nobles, vilains, qui vont redevenir limon,
Que leur face sinistre et muette se raille ?

EMILE TRAVERS.



Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

JURISPRUDENCE

NOBILIAIRE.

Un certain nombre de décisions, relatives à des questions de propriété de noms et de titres, ont paru dans les divers recueils de jurisprudence, dans le courant de cette dernière année judiciaire. Il en est deux, qui méritent d'être spécialement relevées.

1°

A la date du 25 mai 1891, le colonel Pierre Badens introduisait devant le tribunal de première instance de Castelsarrasin une demande en rectification de son acte de naissance, dressé par l'officier de l'état-civil de Castelsarrasin le 5 janvier 1847, prétendant que son nom patronymique était « de Badens » avec particule, et non point « Badens »

Il produisait à l'appui de sa demande l'acte de naissance de son aïeul au septième degré, le plus

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

ancien qui se trouvât à la mairie de Castelsarrasin. Cet acte de naissance était ainsi libellé :

« Le 11 août 1607, a été baptisé Antoine de Badens, fils d'autre et de Cécile de Marty. » Il produisait en outre une soixantaine d'actes de l'état-civil, constatant que les frères de son aïeul au septième degré et leurs descendants s'étaient d'une façon constante, de 1597 à 1658, c'est-à-dire pendant une période de soixante-un ans, appelés comme lui « de Badens. »

Malgré ces diverses pièces, le tribunal de première instance de Castelsarrasin débouta le colonel Pierre Badens de sa demande. Le jugement, en date du 8 août 1891, s'appuyait en particulier sur ce qu'un des oncles d'Antoine de Badens, s'appelant aussi Antoine, prêtre et chanoine, n'était pas mentionné avec la particule dans les deux seuls actes où il figurât, l'un du 25 novembre 1599 et l'autre du 4 mars 1607.

Le colonel Pierre Badens ayant fait appel de ce jugement, la cour d'appel de Toulouse a, dans son audience du 15 mars 1893, sous la présidence de Monsieur le Premier Président Fabreguettes, rendu un arrêt réformant le jugement du tribunal civil de Castelsarrasin et ordonnant la rectification demandée.

Cet arrêt contient les passages suivants :

Attendu que la particule « de » n'est pas une qualification nobiliaire ou un signe de noblesse : qu'il était d'usage constant que les prêtres ne se servaient pas de la particule, à cause de la transformation de leur nom en latin; qu'ils conservaient

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

dans la vie civile l'habitude de la traduction latine, que le droit canon faisait de leur nom, « Antonius Badensis » dans l'espèce ;

Attendu que, lorsqu'il s'agit d'actes relatifs à des individus de la même famille, l'acte le plus ancien, toutes garanties d'authencité égales, est présumé véridique ; — que cela découle du principe de la fixité du nom établi par l'ordonnance d'Amboise ; — Que le changement de nom étant l'exception, doit être prouvé, sans quoi le nom postérieur différent du nom antérieur est censé n'être pas vrai ; — Qu'ainsi le nom consigné dans l'acte le plus ancien doit être tenu pour le nom patronymique, lorsque, comme dans l'espèce, il est appuyé par une série considérable d'actes de l'état-civil;

Attendu que la propriété du nom est imprescriptible ; que l'erreur, l'omission, qui ont entraîné, le non usage durant même plusieurs générations, ne sauraient faire obstacle à la rectification ; — Qu'il a suffi d'une seule erreur commise en 1658 pour que la particule « de » ait été supprimée et se soit perdue, d'autant plus facilement que la descendance n'a été masculine que dans une seule branche ;

Par ces motifs, ordonne la rectification de l'acte de naissance du sieur Pierre Badens, etc.

Il résulte donc de cet arrêt que :

1° La particule « de » n'est pas une qualification nobiliaire on un signe de noblesse.

2° Dans l'ancien droit, il était d'usage que les prêtres ne se servaient point de la particule, à

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

cause de la transformation de leur nom en latin ; ils conservaient dans la vie civile l'habitude de la traduction latine que le droit canon faisait de leur nom.

3° Le nom patronymique d'une personne s'établit par l'énonciation du plus ancien des actes de l'état-civil qui concernent la famille de cette personne. Il en est ainsi surtout, lorsque cette énonciation est appuyée par une série considérable d'autres actes de l'état-civil remontant à la même époque.

4° La propriété du nom est imprescriptible. Par suite, l'erreur et l'omission, qui ont entraîné le non usage d'un nom durant même plusieurs générations, ne sauraient faire obstacle à la rectification de ce nom.

Reprenons ces divers points l'un après l'autre.

1° En ce qui concerne la particule « de », il est certain qu'en principe, elle n'est pas une qualification nobiliaire ou un signe de noblesse, malgré la persistance de l'erreur populaire, qui y attache un sens honorifique. Il n'y a aucune relation de droit entre la qualité de noble et l'usage de la particule. Il y a néanmoins dans la plupart des cas une relation de fait. Jadis les propriétaires de terres nobles prenaient généralement le nom de leur seigneurie, et l'ajoutaient à leur nom patronymique, en supprimant par abréviation la qualité de seigneur. Avec le temps bon nombre de noms patronymiques disparurent ; ceux qui les conservèrent prirent l'habitude de ne porter dans l'usage que les noms de leurs seigneuries. C'est ainsi qu'il commença à

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

s'établir une relation de fait entre la qualité de noble et la particule. On vit alors certaines familles reporter pour la première fois la particule devant leur nom patronymique. C'est ainsi que les Chabot et les Damas commencèrent à se faire appeler « de Chabot » et « de Damas ».

Malgré cette relation de fait existant dans la plupart des cas entre la qualité de noble et l'usage de la particule, il n'en est pas moins vrai qu'en droit le principe posé par l'arrêt précité est rigoureusement exact. On peut n'avoir aucun rapport avec la noblesse et porter une particule devant son nom, comme aussi on peut ne point porter de particule et être de la plus ancienne noblesse. Je citerai à titre d'exemple les Molé, les Amelot, les Séguier, etc.

2° L'arrêt de la cour d'appel de Toulouse nous paraît généraliser un peu trop, en soutenant qu'il était d'usage pour les prêtres dans l'ancien droit de ne point se servir de la particule, à cause de la transformation de leur nom en latin. Nous admettons parfaitement que cette explication soit la vraie en l'espèce et dans un certain nombre de cas analogues, mais ce serait une exagération de poser le non usage de la particule pour les prêtres en règle générale.

3° La propriété des noms patronymiques s'établit par les actes de l'état-civil et par la possession. Les actes de l'état-civil doivent prévaloir sur tous autres documents produits à l'appui de la demande. En conséquence les faits de possession ne seront utilement articulés qu'autant qu'il n'existera pas

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

d'actes de l'état civil, ou que ces actes ne les contrediront pas. Et, en matière d'actes de l'état-civil, c'est toujours le plus ancien qui doit prévaloir, surtout lorsqu'il est appuyé et confirmé par une série considérable d'autres actes de l'état-civil, remontant à la même époque et contenant les mêmes énonciations.

4° Les noms de famille étant hors du commerce, il en résulte cette conséquence qu'ils sont imprescriptibles. Cette imprescriptibilité doit être entendue dans le sens le plus absolue. Quelques changements d'orthographe et de prononciation que les noms de famille aient subis, et quelque laps de temps qui se soit écoulé depuis ces altérations, les descendants ont toujours le droit de reprendre le nom primitif de leurs aïeux. De même l'action, par laquelle on poursuit contre un tiers la suppression d'un nom usurpé, est aussi imprescriptible que l'action par laquelle une famille réclame un nom depuis longtemps délaissé ; le silence gardé par les ayant droit pendant un temps plus ou moins long sur l'usage de leur nom par un tiers, auquel il n'a pu être cédé ni aliéné à un titre quelconque, ne peut donc faire obstacle à la revendication de ce nom. La longue possession d'un nom ne saurait être considérée comme prescription faisant acquérir le nom, mais comme présomption qu'il a toujours appartenu à celui qui le porte. Il est juste néanmoins, quelque indiscutable que soit ce dernier principe, de reconnaître que certains arrêts ont cru pouvoir attribuer aux tribunaux le soin de fixer la durée et les caractères d'une possession, qui

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

équivaudrait à une prescription. La jurisprudence semble avoir adopté comme terme habituel la possession centenaire.

II°

A la date du 20 juillet 1889, le comte Justinien Clary adopta son gendre, Justinien-Charles-Xavier Bretonneau. Monsieur et Madame Bretonneau se crurent autorisés par le fait de cette adoption à prendre les titres de comte et de comtesse Clary. Devant cette prétention, Madame Angèle-Louise-Charlotte Marin, veuve du comte Joseph-Adolphe Clary, intenta contre eux une action devant le tribunal civil de la Seine, tant en son nom personnel qu'au nom de ses deux enfants mineurs, Eugénie-Marie-Joséphine Clary et Joachim-Joseph-Charles-Henri Clary. Elle demandait qu'il fût fait défense par le tribunal aux époux Bretonneau-Clary de porter les titres de comte et de comtesse Clary, prétendant que l'adoption de Justinien-Charles-Xavier Bretonneau par le comte Justinien Clary n'avait nullement transmis à l'adopté le titre de comte, et que par suite ce dernier n'avait aucun droit de le porter. Monsieur Bretonneau-Clary soutenait au contraire que la dénomination de comte accolée au nom de famille n'est, dans l'économie de la loi moderne, qu'un accessoire du nom, se transmettant de la même manière que le nom lui-même; que dès lors, ayant reçu du comte Justinien Clary, adoptant, le droit de porter son nom avec son ac-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

cessoire légitime, il pouvait parfaitement se dénommer comte Clary.

Jugement du Tribunal civil de la Seine, en date du 13 février 1891 :

Attendu qu'il peut paraître douteux que l'adoption, dont les effets sont loin d'être aussi étendus que ceux de la filiation légitime, emporte transmission des distinctions honorifiques, déclarées transmissibles par les ordonnances ou décrets qui les ont créées, et avec le caractère que ces distinctions conservent aujourd'hui ; que néanmoins l'usage, qu'il y a lieu de consulter dans cette matière spéciale, paraît accorder cet effet à l'adoption ; que, dans l'espèce, la volonté formelle de l'adoptant a été de transmettre son titre, mais qu'il y a lieu d'examiner si l'emploi fait par le défendeur du titre de comte est conforme au droit qu'il peut avoir ;

Attendu qu'aux termes de l'article 347, l'adoption confère le nom de l'adoptant à l'adopté en l'ajoutant au nom propre de ce dernier ; que l'adopté ne peut donc porter qu'un nom composé de la réunion des deux noms juxtaposés ;

Attendu que le nom du défendeur est donc bien celui de Bretonneau-Clary ; que, s'il veut prendre le titre de comte, il ne peut le faire qu'en plaçant ce titre avant son nom véritable, tel que ce nom résulte de son adoption ; quela défenderesse, ayant intérêt à maintenir l'origine différente des deux familles, a qualité pour demander que l'usage et l'emploi du titre se fassent régulièrement ;

Par ces motifs,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Dit que le défendeur ne pourra faire usage du titre de comte, s'il peut y avoir un droit, qu'en le plaçant avant son propre nom Bretonneau-Clary.

Sur appel de ce jugement, interjeté par monsieur et madame Bretonneau-Clary, la cour d'appel de Paris, dans son audience du 18 juillet 1893, sous la présidence de Monsieur le Premier Président Périvier, a rendu un arrêt, dont suivent les principaux motifs :

Considérant que la contestation existant entre les parties en cause est de la compétence de la juridiction civile ; qu'en effet, si le titre de comte, comme tout autre titre analogue, ne fait pas partie intégrante du nom patronymique, puisque les titulaires ne sont pas tenus de l'ajouter à leur nom, en vertu de la maxime « n'est titré qui ne veut », du moins, ce titre se rattache au nom comme un complément permettant de mieux distinguer l'identité des personnes ; qu'il doit, par suite, bénéficier de la même protection légale que le nom lui-même, ceux qui en sont investis ayant intérêt tout à la fois à en défendre la propriété et à prévenir des confusions préjudiciables ;

Considérant que l'adoption confère le nom de l'adoptant à l'adopté, en l'ajoutant au nom propre de ce dernier, mais qu'elle n'opère pas ipso facto et de plein droit la transmission des titres, cette transmission étant soumise aux règles particulières qui président à la dévolution et à l'investiture desdits titres, suivant la loi de leur origine ;

Considérant que, suivant notre législation, la transmission et l'investiture d'un titre comme celui

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

de comte ne peuvent s'effectuer que par un acte d'autorité souveraine, de prérogative du pouvoir exécutif; que les époux Bretonneau-Clary ne justifient pas d'actes administratifs les autorisant à porter le titre de comte, soit en l'intercalant, soit en le mettant avant leur nom patronymique; qu'il y a lieu toutefois, eu égard au décret de 1815, conférant le titre de comte, dont a bénéficié tout au moins un de leurs auteurs, de surseoir d'office à statuer au fond, pendant un délai d'un an, pour leur permettre de se faire délivrer par l'autorité compétente les autorisations et justifications nécessaires;

Par ces motifs,

Rejette l'exception d'incompétence proposée par les époux Bretonneau-Clary;

Surseoit à statuer au fond, et impartit aux époux Bretonneau-Clary un délai d'un année à partir de la signification du présent arrêt, afin de leur permettre de se faire délivrer, s'il y a lieu, par l'autorité compétente les autorisations et justifications de nature à établir qu'ils ont le droit de porter le titre de comte; passé lequel délai d'une année il sera par les parties conclu, et par la Cour statué ce qu'il appartiendra.

Il résulte de cet arrêt que :

1° L'action relative à la propriété d'un titre nobiliaire, qui se rattache au nom comme un complément permettant de mieux distinguer l'identité des personnes, est de la compétence de la juridiction civile.

2° L'adoption confère le nom de l'adoptant à

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

l'adopté, en l'ajoutant au nom propre de ce dernier; mais elle n'opère pas ipso facto et de plein droit la transmission des titres, cette transmission étant soumise aux règles particulières qui président à la dévolution et à l'investiture desdits titres, suivant la loi de leur origine, c'est-à-dire à l'existence d'un acte d'autorité souveraine, de prérogative du pouvoir exécutif.

Ces deux points demandent quelques explications.

En ce qui concerne la compétence des tribunaux civils en matière de titres, les règles de cette compétence peuvent se résumer dans cette formule : les tribunaux ordinaires sont compétents pour tirer les conséquences juridiques des titres nobiliaires dûment reconnus par le conseil d'administration du ministère de la justice ou non contestés. Mais là se borne leur compétence. L'application du droit reconnu appartient donc seule au pouvoir judiciaire, qui ne doit pas aller au delà. S'il y a une question préjudicielle sur la validité du titre prétendu, c'est au pouvoir administratif qu'il appartient de trancher cette question. De nombreuses décisions ont appliqué ce principe général à des espèces particulières.

Les titres de noblesse, considérés in abstracto, ne peuvent faire l'objet d'une contestation basée sur l'intérêt privé. Mais ces titres, envisagés dans leur relation avec le nom auquel ils se rattachent, font corps avec ce nom et s'identifient avec lui. Par suite, ils doivent bénéficier de la même protection légale que le nom lui-même. Le droit au

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

titre peut donc être contesté par voie d'action civile, comme le droit au nom lui-même et dans les mêmes cas.

L'opinion de la Cour d'appel de Paris en ce qui concerne la transmission des titres à suite d'adoption est susceptible d'être discutée. L'adoption proprement dite n'étant point pratiquée dans l'ancien droit, on ne peut s'en référer à ce qui avait lieu antérieurement au droit actuel. Mais il semble qu'on devrait pencher pour la transmission ipso facto et de plein droit. Cette dernière opinion est celle de Monsieur Demolombe. Elle est conforme aux principes généraux et paraît à tous les points de vue préférable.

GÉRAUD DE NIORT,

Avocat.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

SUR

LE DROIT D'AINESSE

plus spécialement d'après la Coutume de Normandie

Parmi les institutions de l'ancienne France disparues sans retour au souffle des grands événements de la fin du siècle dernier, il en est une entièrement étrangère à nos mœurs actuelles, dont une étude sommaire ne nous semble pas dénuée de tout intérêt. Je veux parler du DROIT D'AINESSE, auquel la *Coutume de Normandie* consacrait un certain nombre des dispositions spéciales et qui existe encore de nos jours dans plusieurs pays d'Europe, notamment en Angleterre. Cette prérogative, liée de si près à l'organisation du régime féodal dans notre patrie et qu'on tenta en vain de rétablir dans une certaine mesure en 1826, occupait en effet une place très large dans la vie sociale d'autrefois.

Et d'abord, qu'est-ce qui constituait le Droit

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

d'Aînesse, que l'on connaît si mal aujourd'hui et dont le nom soulève de confiance une si vive réprobation dans les masses populaires?

Le Droit d'Aînesse consistait à la fois dans des prérogatives d'honneur et de prééminence et dans des droits utiles, c'est-à-dire dans un *préciput*, dans une portion que l'aîné prélevait sur la succession antérieurement à tout partage. Ce droit, qu'on peut presque qualifier de patriarcal, remonte à la plus haute antiquité; l'histoire d'Esaü et de Jacob nous le montre existant bien formel et bien caractérisé chez les Hébreux. Diodore, Plutarque et d'autres historiens nous parlent des privilèges particuliers dont les aînés jouissaient en Egypte et en Grèce. Tacite nous apprend que, chez les Germains, la totalité de la succession était dévolue au fils aîné. A Rome, à défaut de l'existence légale du droit d'aînesse, on trouve une notable préférence en faveur de la masculinité.

En France, sous les Rois de la première race, le Droit d'Aînesse n'était pas appliqué; mais les malheurs qui avaient toujours suivi le partage de la Monarchie firent comprendre combien son indivisibilité était nécessaire. Après l'établissement de l'hérédité des fiefs, qui entraînaient un devoir personnel à remplir envers le Roi, seigneur du fief dominant, supérieur à tous les autres, il fallut, pour le maintien de l'Etat féodal, que leur propriété échût à un seul maître, et leur succession fut réglée comme la succession à la Couronne.

L'aîné (*Annatus*), comme celui des enfants du feudataire qui était le plus en état d'acquitter les

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

services imposés par le seigneur, principalement le service militaire, obtint, après son père, le fonds dont ce dernier avait été investi ; en le divisant, les services, plus multipliés, mais proportionnés aux revenus de chaque copartageant, auraient perdu de leur importance et, par la subdivision à l'infini, auraient été anéantis insensiblement. D'où la maxime latine : *Primogenitus filius patri per militiam tenenti succedit in totum, ita quod nullus fratrum suorum partem inde de jure petere potest.* Cette maxime fut conservée dans notre ancien Droit Coutumier normand. *Ès fiefs de haubert*, y est-il dit, *comtés*, *baronnies*, *sergenteries*, *partie ne peut être soufferte entre frères par coutume du pays*. Dans le pays de Caux, régi par des usages spéciaux, tous les fonds avaient même été inféodés et les successions des héritages non nobles ne différaient pas sur ce point de celles des biens nobles.

Il résulte de ce qui précède que l'établissement du droit de progéniture fut, à l'origine, dans notre nation une loi féodale et politique. De là il passa dans la loi civile et s'étendit à certaines natures d'héritage, pas à toutes cependant. Les avantages attachés à ce droit variaient un peu dans les détails, selon les Coutumes des diverses provinces ; mais, dans l'ensemble, pas de différences fondamentales [1]. Il est bon de faire remarquer en outre que, pour l'exercer, il fallait être fils *légitime* ; les

(1) Dans certaines régions le droit d'aînesse ne s'appliquait qu'aux fiefs nobles, tandis que, dans d'autres, il s'exerçait sur tous les fonds, même roturiers ; c'était là la divergence principale.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

bâtards et même les enfants légitimés par lettres du Prince ne pouvaient s'en prévaloir.

Ce droit de primogéniture était-il, ainsi qu'on l'a dit, un monstrueux monument d'orgueil, qui mettait la plupart des enfants d'un même père dans un état voisin de la gêne, sinon de l'indigence, tandis que leur aîné jouissait injustement de tous les agréments de l'opulence ? Examinons-le succinctement tel qu'il résultait de la Coutume de Normandie.

Dans cette grande province, comme presque partout ailleurs du reste, le fils aîné avait la préséance sur ses frères, qui lui devaient respect et déférence [1], et il a même été jugé par un arrêt du Parlement de Rouen, du 23 mars 1610, que le fils du frère aîné avait dans les cérémonies publiques la préséance sur tous ses oncles. A l'aîné encore l'avantage de porter les armes *pleines* de la famille, d'avoir les tableaux des ancêtres et le dépôt des titres ; entre gens d'épée, les armes offensives ou défensives du père et des aïeuls, comme les instruments de leur gloire ; entre gens de robe, les manuscrits et les livres annotés de la main du père, comme des productions de l'esprit qui ne tombent point en partage.

Enfin, aux termes de l'article 237 de la Coutume, le fils aîné, soit noble soit roturier, était saisi de la

(1) Article 124 de la Coutume réformée : « Le vassal doit porter honneur à son seigneur, sa femme et son fil aîné, comme aussi les frères puinés doivent porter honneur à leur frère aîné. »

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

succession de ses père et mère, après leur décès, pour en faire part à ses puinés ; si ces derniers étaient alors majeurs, il faisait les fruits siens jusqu'à ce que partage lui fût demandé par ceux ; s'ils étaient mineurs, l'aîné, désigné par la Coutume comme *tuteur naturel et légitime de ses frères et sœurs*, était tenu de leur rendre compte de ces fruits du jour de l'échéance de la succession. Mais tout cela ne constituait guère que des prérogatives d'honneur.

Quant aux Droits utiles, il fallait distinguer, selon la nature des biens de la succession, les fiefs nobles, les rotures, les biens situés en bourgage, les biens incorporels.

Ah ! sans doute, si ces biens sont des fiefs nobles [1] « le fils aîné, au droit de son aînesse, peut prendre et choisir par préciput tel fief ou terre noble que bon lui semble en chacune des successions tant paternelle que maternelle (article 337 de la Coutume réformée) » ; mais « au cas que l'aîné choisisse le dit fief noble par préciput, il laisse le reste de toute la succession à ses puinés (art. 338) ; Et si, en chacune desdites successions, il y a encore autres fiefs nobles, les autres frères les peuvent choisir par préciput selon leur aînesse chacun en leur rang (art. 339 ;) Et après le choix fait du fief ou des fiefs nobles par l'aîné ou par les aînés à droit de préciput, les puinés partageront entre eux tout le reste de la succession (art. 340). »

(1) Article 100 : « L'héritage noble est celui à cause duquel le vassal tombe en garde noble et doit foi et hommage. »

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

En outre, d'après l'article 341, lorsque l'aîné a pris un préciput, si l'un de ses puinés vient à mourir sans laisser d'enfants, il ne peut prendre quoi que ce soit dans sa succession, qui est dévolue aux autres frères puinés ou à leurs descendants et partagée par eux en entier.

Peut-on dire raisonnablement après cet exposé que les frères puinés sont dépouillés presque totalement ?

Il est vrai que, lorsqu'il n'y a qu'un fief pour tout bien dans une succession, par suite du principe de l'indivisibilité masculine, tous les puinés ensemble ne peuvent prétendre que provision du tiers à vie sur le dit fief, les rentes et charges de la succession déduites (art. 302 et 346).

Nous avons vu que l'aîné a, en règle générale, un préciput pour les terres nobles aussi bien dans la succession paternelle que dans la succession maternelle. Si toutefois les deux successions venaient à échoir ensemble, avant que l'aîné eût fait la déclaration judiciaire exigée qu'il opte par préciput pour un fief déterminé, ou gagé partage à ses frères en celle qui était échue la première, elles se confondent et sont réputées pour une seule et même succession, en sorte que l'aîné n'a plus qu'un seul préciput à prendre (art. 347).

Voilà les principales dispositions sur les avantages conférés à l'aîné à l'occasion des fiefs nobles, lesquels, nous l'avons vu, ne sont pas « héritages partables (divisibles) entre mâles. »

Si néanmoins le père de famille n'avait que des filles héritières, l'article 336 permet dans ce cas de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

diviser le fief de haubert jusqu'en huit parties, qui peuvent avoir chacune droit de cour et usage, juridiction et gage plège.

En ce qui concerne la succession des rotures ou fiefs roturiers, en Coutume générale de Normandie [1] les avantages de l'aîné se réduisent à bien peu de chose. Aux termes de l'article 356, s'il n'y a en toute la succession, qu'un manoir roturier aux champs, anciennement appelé *hébergement* ou chef d'héritage, l'aîné peut, avant que de faire lots et partages, déclarer en justice qu'il le retient, avec la cour, le clos et le jardin ; mais, en ce cas, il faut qu'il donne récompense à ses puînés des héritages de la même succession. Le surplus sera du reste partagé entre eux également. S'ils ne peuvent s'accorder sur l'estimation du manoir, cour et jardin, elle sera faite d'après la valeur du revenu de la terre et le loyer des maisons.

Quand les biens de la succession sont situés en *bourgage*, c'est-à-dire dans l'intérieur d'une ville ou d'un gros bourg, les frères partagent *également* ces héritages, même dans le Pays de Caux ; de même aussi avec leurs sœurs, mais seulement bien entendu lorsque ces dernières sont réservées à succession (art. 270).

Enfin l'article 318 nous indique que les frères partagent entre eux également la succession tant

(1) Il n'en était pas de même dans la partie de la Normandie appelée le Pays de Caux. Dans cette contrée, la succession, aux fiefs roturiers était régie par la même législation que pour les fiefs nobles.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

des *meubles*, que des acquêts et conquêts immeubles, même au Pays de Caux ; sauf toutefois le droit de préciput appartenant à l'aîné s'il y avait un ou plusieurs fiefs nobles ; mais lorsqu'un fief ne consiste qu'en cens, rentes, terrage, etc., sans maisons ni domaine, l'aîné ne peut prendre de préciput, qui ne se prélève pas sur les choses incorporelles.

En conscience, où trouve-t-on dans cette législation de nos pères, dans ces anciens usages qui avaient pour eux la sanction de plusieurs siècles, des privilèges si exorbitants ?

Toutefois il faut convenir que les filles, à moins que, faute de garçons, le privilège de masculinité ne pût s'exercer, auquel cas elles partageaint par tête, étaient moins favorablement traitées. L'article 248 de la Coutume de Normandie déclare qu' « en succession de propres, tant qu'il y a des mâles ou descendants de mâles, les femelles (sic) ou descendants des femelles ne peuvent succéder soit en ligne directe soit en ligne collatérale ; » et l'article 253, que « fille mariée ne peut rien demander à l'héritage de ses ancesseurs fors ce que ses hoirs mâles lui donnèrent et octroyèrent à son mariage. » Mais, comme mesure compensatoire, « le père peut, en mariant ses filles, les réserver à sa succession et à celle de leur mère pareillement (art 258). » Elles devaient toutefois, à défaut de stipulation formelle contraire, se contenter de ce que leurs père et mère, ou, en cas de prédécès, leurs frères leur donnaient au moment de leur mariage (art. 250 et 251) ; il était interdit néanmoins à ces derniers de les *déparager*, c'est-à-dire de leur

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

faire épouser un homme au dessous de leur condition sociale. Aux termes des articles 261, 264 et 265, après le décès de leur père, les filles demeuraient en la garde de l'*aîné* de leurs frères ; à l'âge de 20 ans accomplis, elles avaient le droit de demander à leurs frères de les marier convenablement, et si, après un an et un jour, ils persistaient à s'y refuser, elles avaient partage dans la succession de leurs père et mère ; à moins cependant qu'elles ne refusassent elles-mêmes un parti qui, d'après l'avis de leurs frères et de leurs parents, serait reconnu sortable.

C'étaient donc en résumé les femmes qui auraient eu le plus à se plaindre de l'ancienne législation sur les héritages, quoiqu'en réalité cette législation fût, pour leur mariage, quand il y avait parité de situation sociale, favorable aux inclinations naturelles. La plupart des jeunes filles en effet n'étant pas destinées à recueillir de gros héritages ni même une grosse dot, leurs qualités morales, leurs charmes physiques, l'honorabilité ou l'éclat de leur famille pesaient peut-être d'un poids plus grand que de nos jours dans les choix des jeunes gentilshommes d'autrefois.

Pour en revenir au Droit d'aînesse, peu à peu les motifs qui avaient fait instituer cet inégal partage entre les enfants d'un même père s'effacèrent ou furent oubliés. Une Constitution qui tendait à conserver dans les familles patriciennes l'unité et surtout la perpétuité des fiefs, avec l'influence morale et matérielle qui en était la conséquence, ne pouvait manquer de voir s'élever contre elle bien

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

des haines au moment où germaient les idées révolutionnaires de la seconde partie du XVIIIe siècle. L'Assemblée Constituante de 1789 devait inévitablement l'abolir. Préparée en effet dans la fameuse séance du 4 août, où l'on prononça la destruction des droits féodaux, cette abolition fut décrétée par les lois des 15-28 mars 1790 et 8-15 avril 1791, suivies ensuite par la loi du 7 nivôse An II (art. 62 et 64). L'égalité fut établie dans le partage des biens et tous les héritiers à égal degré durent succéder par portions égales aux biens qui leur sont déférés par la Loi. Le Code Civil (art. 732 et 745) a établi le même principe, en admettant seulement le cas spécial des *Majorats*, supprimé aujourd'hui, et en permettant aux père et mère de disposer, en dehors du partage légal, d'une partie de leurs biens, que la loi a limitée.

Louis XVI avait dit que, la Noblesse morte, la Monarchie succomberait. Montesquieu avait écrit avant lui dans son œuvre monumentale, *l'Esprit des Lois* : « Sans Noblesse, point de Monarchie. » La Restauration pensa que, pour appuyer l'une, il fallait non seulement ressusciter l'autre nominativement, mais lui donner aussi une base de force et d'action, et une loi en trois articles fut présentée à la Chambre des Pairs le 5 février 1826, loi dont l'article 1er étant ainsi conçu : » Dans toute succession déférée à la ligne directe descendante et payant 300 frs d'impôt foncier, si le défunt n'a pas disposé de la quotité disponible, cette quotité sera attribuée, à titre de préciput légal, au premier-né

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

des enfants mâles du propriétaire décédé . . . . . Le préciput sera prélevé sur les immeubles de la succession et, en cas d'insuffisance, sur les biens meubles. » L'article 2 indiquait que le père de famille pouvait toujours par testament ou donation détruire l'effet de cette disposition, et l'article 3 autorisait les substitutions jusqu'au 3e degré. Ce projet de loi, impopulaire, opposé aux usages nouveaux et combattu avec ardeur par la presse et une partie du barreau, fut rejeté le 8 avril par la Chambre des Pairs, dans son article 1er, à une assez grande majorité ; mais l'article 3 sur les substitutions fut converti en loi le 17 mai suivant. Cette loi, abolie depuis, se liait par les rapports les plus intimes à l'ordre et à la stabilité en cherchant à lier la famille à la propriété ; c'était au premier chef un principe conservateur qu'elle tendait à développer, et le rapporteur à la Chambre des Députés, M. Mousnier-Buisson, répondit victorieusement aux objections ; les principales consistaient à dire que les substitutions encourageaient la prodigalité au préjudice des créanciers, qu'elles lésaient l'égalité des droits [1], qu'elles étaient une source de procès, qu'elles étaient nuisibles au commerce et à l'industrie, etc.

(1) « Une loi, disait le rapporteur, dont l'exécution est purement facultative, ne saurait être une loi qui crée des privilèges ou des castes privilégiées. Celle qui nous est proposée n'oblige personne à faire, n'exclut personne de la faculté de faire ce qu'elle tend seulement à autoriser..... Si l'égalité des droits pouvait être invoquée, il faudrait décider que, par cette confusion de tous les rangs, de toutes les classes et de toutes les fortunes, elle est bien strictement observée. »

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Aujourd'hui en France, rien ne reste de tout cela depuis longtemps, et, à la chute du second Empire en 1870, la qualité d'aîné ne constituait de droit légal que pour la succession à la Couronne.

Nous venons d'indiquer très brièvement ce qu'était autrefois le fameux droit d'aînesse, plus spécialement en Normandie ; nous avons laissé comprendre qu'il n'était pas aussi exorbitant qu'on se le figure généralement de parti-pris. S'en suit-il que nous ne nous rendions pas compte de l'impossibilité de son existence aujourd'hui ? La législation d'un peuple doit être en harmonie avec ses mœurs, ses habitudes, ses besoins, ses idées ; tout cela ne peut être tel qu'avant la grande révolution de la fin du siècle dernier. Actuellement le droit d'aînesse semblerait une contravention à la loi naturelle ; il paraîtrait contraire à la justice de favoriser sans motif grave l'aîné d'une famille au détriment de ses frères et sœurs, et, le régime des fiefs étant disparu, ce motif ne ressortirait pas aux yeux des foules si fanatiques d'égalité.

Cependant on ne saurait méconnaître les résultats fâcheux que l'application des règles qui régissent de nos jours les successions produisent sans interruption. Elles ont pour conséquence non seulement ce morcellement indéfini de la propriété foncière qui oppose aux progrès de l'agriculture de si regrettables obstacles, mais encore cette perpétuelle transmission des biens, qui tend à affaiblir sans cesse les liens de la famille, à effacer ses traditions et à ébranler ainsi les bases sur lesquelles elle repose.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Sans doute le principe de l'égalité des partages est entré trop profondément dans nos mœurs pour qu'il puisse être question maintenant de restreindre ses applications. Mais il est permis de regretter qu'on ne puisse trouver des remèdes pour atténuer au moins les inconvénients qui en résultent. C'est en restant étroitement attachée au sol que la Noblesse pourrait seulement reconquérir une partie de son influence perdue ; or, il y a précisément un courant puissant qui tend de plus en plus à l'entraîner dans une voie toute contraire.

Lorsque le chef d'une famille vient à mourir, ses enfants se réunissent quelque temps après pour partager son héritage ; puis il se séparent et chacun dispose comme il l'entend de la part que le sort lui a affectée ; il arrive alors constamment que celui auquel est échue la demeure patrimoniale n'a pas les ressources suffisantes pour continuer à y vivre comme ses pères y avaient vécu [1]. Il se voit donc obligé en quelque sorte de vendre sa quote-part de la succession paternelle; et voilà que cette terre à laquelle pouvaient s'attacher de précieux souvenirs, qui peut-être portait un nom illustré par les anciens possesseurs, passe par lambeaux en des mains étrangères.

N'est-il pas fâcheux que, pour éviter ce déplorable résultat, l'aîné de chaque famille ne puisse

(1) Peut-être est-il juste de reconnaître aussi que l'attrait, principalement pour les femmes, du séjour des grandes villes, en première ligne de Paris, contribue puissamment à faire délaisser de nos jours les résidences rurales. Nous considérons cet abandon comme très regrettable, surtout dans ses conséquences.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

pas réunir entre ses mains au moins la totalité des immeubles patrimoniaux, en s'engageant à payer à chacun de ses héritiers un revenu proportionnel à la part de chacun ?

Laissant à ses frères le soin de rehausser, par la gloire des armes ou par l'exercice des carrières libérales, l'éclat du nom commun, lui se réserverait pour mission de faire valoir l'héritage paternel, de l'améliorer et de l'étendre par une administration sage et d'intelligents travaux. Il pourrait continuer l'œuvre commencée par son père, perpétuer ses traditions et marcher dans le sillon déjà creusé par lui, maintenant ainsi, parmi les populations qui entourent le domaine, le prestige bienfaisant dont jouissaient ses aïeux.

Si cette idée pouvait être mise en pratique, elle permettrait à la Noblesse de lutter contre les funestes effets d'une législation qui tend à faire sortir de ses mains la grande propriété territoriale, hâtant ainsi sa décadence. Malheureusement ce sont là des chimères dont le courant démocratique qui nous submerge ne permettra présumablement jamais la réalisation en France.

En attendant que les utopies absurdes du socialisme, qui trouvent tant d'adhérents dans les masses ouvrières inconscientes des grandes villes, aient amené un bouleversement général de la fortune publique, n'est-il pas permis aux investigateurs qui ont le culte du passé de notre belle patrie de faire quelques excursions au pays des rêves ?

A. du Buisson de Courson.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

UNE PRISE DE VOILE

en 1714

A L'AMOUR-DIEU-LES-TROISSY.

L'abbaye de l'Amour-Dieu fut fondée en 1232, par Philippe de Mécringes [1], dans l'hospice même ou Maison Dieu de Troissy [2], dont Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul, son suzerain, lui avait généreusement abandonné la libre possession. Jacques de Bazoches, Évêque de Soissons, confirma cette fondation au mois d'août de la même année, et, en 1239, à la demande du Pape Grégoire IX, notre modeste maison était incorporée à l'ordre de Cîteaux.

Un siècle plus tard, elle réunissait environ cinquante religieuses de chœur, mais la guerre de Cent ans, les excursions de l'armée de Charles-Quint et les tourmentes de la Ligue la ruinèrent si bien, qu'en 1623 on y rencontre à peine cinq religieuses.

Après les désastres de la Fronde, les religieuses,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

qui avaient dû se réfugier à Château-Thierry, rentrent à leur monastère, où elles pourront enfin vivre, sinon avec éclat, du moins sans inquiétude.

En 1714, la maison cistercienne de l'Amour-Dieu entretenait une vingtaine de religieuses dont l'existence est attestée par un contrat que nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans les archives de l'étude de notaire de Châtillon-sur-Marne [3]. Cette pièce nous a paru assez intéressante au point de vue de la généalogie des familles notables de la contrée, et c'est à ce titre que nous en reproduisons la teneur intégrale.

Vers 1760, le dénûment des Moniales est si complet que l'Évêque de Soissons se décide à transférer l'abbaye dans l'ancien prieuré bénédictin de Montmirail.

L'Amour-Dieu ne comptera plus désormais que 12 religieuses de chœur, en attendant que la brutalité révolutionnaire vienne sans pitié les expulser de leur nouvel asile.

PAUL PELLOT.

Pardevant le notaire royal, résidant à Chastillon sur-Marne, soubsigné, présent les tesm. cy après nommez, furent présents Dame Louise de Rilacq

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de St Paul [4], Abesse de l'Abbaye de la Mourdieu-les-Troissy, de l'ordre de Citeau, diocesse de Soissons, dame Jeanne de Chambrecy [5], prieure, dame Roberte de Cambray [6], dame Jeanne de Barcy, maîtresses des novices, dame geneviefve le giure [7], dame Andriette Cousin [8], dame Suzanne Jobert [9], dame Madelaine Lelarge [10], maîtresses des pantionnaires, dame Catherine Lelarge, aussi maîtresse des pantionnaires, dame Antoinette Bombe, dame Marguerite Jobert, dame Elisabeth Pouru, dame Jaquette Lelarge, dame Simonne Lelarge, dame Catherine Ruinart [11], dame Louise Michelet, selerier, dame Louise Picot de Moras [12], dame Marie Ruinart, dame Marie Eugénie de Montigny [13], dame Marie Nicolle de Montigny de Savigny [14], toutes religieuses, professes de lad[e] Abbaye, capitulairement assemblée au song de la cloche, en la manière accoutumé, d'une part.

Et Messire Nicolas Despinois [15], chevalier, seigneur de Chambrecy, vicomte de Chambrecy, y dem[t], dame Marguerite Levesque [16], son épouse, et dame Charlotte Levesque, vesve de deff. Mre Marcq de Cossin [17], chler, sgr de Spilly [18], y dem[t], oncle, et tante maternel de dam[lle] Marg[te] Louise d'Azillemont [19], fille mineure et émancipe, en justice de deff. Mre Antoine d'Azillemont, chlr, vicomte de Lhuy [20], et dame Marie Christine Levesque, ses père et mère, à ce présente, lad[e] dam[lle] Marg[te] Louise Darzillemont, novice en lad[e] abbaye de la Mourdieu, d'autre part.

Disant lesd. sieur et dame de Chambrecy, et lad[e] Dame de Spilly ésd nom, que depuis quelques

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

temps laditte damlle Margte Terrèse d'Arzillemont, ayant fait connoistre un véritable zelle d'entrer en Religion, même donné des marques de vocation, ayant pour cet effet choisy lade abbaye de la Mourdieu, pour se retirer entièrement du monde, et se consacrer le reste de ses jours au service de Dieu, en laquelle volonté elle a tousjours persévéré, spécialement pendant l'année de son noviciat, de sorte qu'estant sur le point de faire profession, elle auroit prié et requis lade dame abesse et toutes lesd. dames religieuses, la vouloir recevoir et admettre avec elles en lade abbaye, à quoy lade Abesse et lesd. dames religieuses ayant aquiessées et consentie, ont les partyes faites et font ensemble les accords, soubmissions, et promesses, et obligations qui suivent.

C'est assavoir que lade dame Abbesse et lesd. dames religieuses de lade Abbaye de la Mourdieu ont promis et se sont soubmisses, solidaires obligez, de prendre recevoir, avec elles lade damlle Louise Margte Terrèse d'Arzillemont pour Religieuse professe de cœur, et icelle loger, nourrir, et entretenir tous le temps de sa vie, en quel estat et endroit qu'elle soit, et même subvenir aux maladies et infirmités qui luy pouroit arriver, sans que lesd. sr et dame de Chambrecy, et dame de Spilly, les autres parens et hoirs, soient tenus d'y contribuer en aucune manière que ce soit.

De quoy Lade dame Abbesse et religieuses se sont, par ces présentes, chargées, moyennant que lesd. sieur et dame de Chambrecy, et dame de Spilly ont présentement compté et délivré à lade

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Abbesse et auxd. Religieuses, la somme de trois mil livres, pour l'église de lad^e Abbaye, pour pantions, ameublement fournitures, et dotte, dont elles se tiennent pour comptante et bien payez, en tienne, quite, et descharge lesd. s^r et dame de Chambrecy, et dame de Spilly, et tous autres et a este par eux fait déclarations que lad^e somme de trois mille livres fait moitté de six mille livres que Monsr Le comte d'Aumal [21] devoit aux successions desd. deffunts sieur et dame de Luy, qu'il a remboursé depuis peu.

Ce fut fait et passé au grand parloir de lad^e Abbaye, le vingt-sept octobre, mil sept cent quatorze, en présence de Claude Mondet, laboureur, dem^t en lad^e Abbaye, et de Louis Rosselet, vigneron, dem^t à Bouquigny [22] tesm a ce appelés au déffaut d'autre notaire.

S^r De Rilhac De St Paul Abbesse.
S^r De Chambrecy prieure.
Sr du Barsy, s^r G. le Giure.
S^r A Cousin. s^r Jobert, Sr Lelarge.
Sr Catherine Le Large, Sr Bombe.
Sr Marguerite Jobert. Sr Pouru.
Sr Jacqueline Le Large. Sr Simonne Le Large.
Sr Ruinart. Sr Michelot.
S^r De Louis Moras Picot.
Sr Marie Ruinart.
Sr Margueritte Eugénie de Montigny. Sr Savigny.
Charlotte Levesque Spilly. Chambrecy.
Levesque Chambrecy. Louis Richelet. Claude Mondet. Lesueur (notaire).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

NOTES

(1) Mécringes. Auj. Marne, canton de Montmirail. Philippe de Mécringes figure dans une charte de 1229, comme tenant de Gilbert-le-Gay un domaine près Montmirail, qui fut cédé à titre d'échange, à Thibault IV, comte de Champagne (Dom *A. Noel*). Voir au surplus, dans le *Canton de Dormans*, l'excellente notice que ce savant Bénédictin a consacrée à l'Amour-Dieu, et que nous allons résumer à grands traits dans cette introduction.

(2) Troissy (Marne), canton de Dormans.

(3) Minutes de Me Janin, notaire à Châtillon-sur-Marne.

(4) Rilhac, Auvergne, Baronnie de Boussac, seigneurie de Saint-Paul : palé de gueules et d'or de six pièces.

(5) Chambrecy (Marne), canton de Ville-en-Tardenois.

(6) Cambray. Ce nom apparaît fréquemment dans les Archives de la Ville de Fismes. Le 22 octobre 1605, suivant acte de Fleurot, notaire, Anglebert de Cambray, écuyer, et damlle Liesse de Foucquet, sa femme, demeurant à Lochefontaine, paroisse de Ventelay, constituent douze livres dix sols de rente annuelle, au profit de hon. homme Jehan Lespagnol, seigneur de Fontenay, demeurant à Reims. Le 4 août 1668, les registres paroissiaux constatent l'inhumation de Marc de Goulard fils de « Jehan de Goulard, escuyer, sieur de Touraille et lieutenant aspointé dans le regiment de Lestrade, et de Dlle Jeanne de Cambray ».

Ajoutons que, d'après l'armorial de 1696, Nicole de Cambray, veuve de Jacob de Saint-Maurice, écuyer, portait : d'azur à 3 lions d'or, lampassés et armés de gueules, deux en chef, et un en pointe.

(7) En 1716, Henri Le Givre, marié à Marguerite de Monvoiset, était lieutenant-colonel de la bourgeoisie de Châtillon-sur-Marne.

Lors de la confection de l'armorial général, Pierre Auguste Le Givre, conseiller du Roi et lieutenant de la maréchaussée de Soissons, fit enregistrer ses armes qui étaient : d'argent à 2 molettes de sable en chef, et une huche de sanglier arrachée de même.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

(8) Famille établie à Soissons au XVIIe siècle. Charles Cousin, avocat du roi au bailliage provincial et siège présidial de Soissons, figure également à l'armorial de l'élection de Soissons : de gueules à une fasce d'argent, chargé de 2 moucherons, appelés cousins, de sable.

(9) Famille répandue dans les environs de Châtillon-sur-Marne. 1676, Claude Jobert, sieur des Tournelles, marié à Marie le Philipponat, demeurant à Mareuil le Port. 1685, Robert Jobert, sieur des Tournelles, ou d'Estournelle, demeurant à Brubard, paroisse de Champvoisy. 1705, Nicolas Jobert, conseiller du Roi, maire perpétuel de Châtillon-sur-Marne.

(10) Les archives de Rethel ont conservé les noms suivants : 1685, Nicolas Lelarge, écuyer, seigneur de la Plante, et Nicolas Lelarge, écuyer, son fils, seigneur de la Motte et Cœgny, capitaine de cavalerie.

En 1697. Perette Watelet, veuve de ce dernier, fit enregistrer ses armoiries : d'azur au lion d'or, surmonté de 3 coquilles d'argent, rangées en chef, écartelé de gueules à 3 membres d'aigle d'or. 1740, Mre Ponce Lelarge, leur fils, chevalier, seigneur de la Motte et Cœgny, était capitaine de dragons au régiment de Viubray.

(11) Ruinart, famille à laquelle appartient l'illustre disciple de Mabillon, dom Thierry Ruinart, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, décédé et enterré en 1709 à l'Abbaye d'Hautvillers, — En 1788, Marie-Thérèse Ruinart, fille de Claude Ruinart écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, seigneur de Brimont et Brimontel, épousa Antoine Jean Baptiste Maillefer, écuyer, directeur des fermes du roi. (*H. Jadart.* Mémoires de *Jean Maillefer*, Reims, Michaux, 1890, et Dom *Thierry Ruinart*, Reims, 1886.

(12) Picot d'Eguizy-Moras, seigneurs d'Aiguizy, branche de la maison de Picot Dampierre, porte : d'or, à un chevron d'azur, accompagné de 3 falots de sable au feu de gueules. Noblesse prouvée depuis 1472.

(13) Montigny ; semé de France, au lion naissant d'argent, famille originaire de Champagne, maintenue en 1669. Une sentence de l'élection de Rennes du 6 février 1639 lui donne pour ascendant Gaulmin, qui porta l'oriflamme à Bouvines (Comte *E. de Barthélemy*).

(14) Savigny-sur-Ardre (Marne), canton de Ville-en-Tardenois.

(15) D'Espinois, Picardie : d'azur à 3 besants d'or mis en bande. Anoblissement de juillet 1579.

Le 24 juillet 1608, suivant acte de Fleurot, notaire à Fismes,

Copyright - Les éditions d'Anaya - Lyon 2007

Jacques de Thuret, écuyer, sr de Verneuil sur Aisne, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, demt audit Verneuil, s'engage à payer à vénérable dame Claude de Marle, abbesse de l'abbaye N.-D. d'Ormont, la somme de 400 livres, pour la vêture et réception en ladite abbaye, de damoiselle Charlotte de Thuret, sa fille, issue de son mariage avec damoiselle Bonne d'Espinois, sa femme.

(16) Levesque, vicomtes d'Arcy-le-Ponsart, seigneurs de Vandières, Pouilly, Burigny et Orainville : d'azur, au chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un cœur, le tout d'or. Cette famille, hautement distinguée dans la littérature, a donné à la ville de Reims trois Lieutenants des Habitants. (Voir *Ch. Givelet, Armorial des Lieutenants des Habitants de Reims*).

Il y a lieu de rattacher à la même famille Germain Levesque, licencié es lois, demeurant à Paris en 1766, qui était seigneur de la Tour et du Jard, ce dernier fief voisin de l'Amour-Dieu, et Jean Jacques Levesque, seigneur de Lisgarde et de Macquenoize, capitaine de cavalerie au régiment de Chartres, décédé à Wasigny (Ardennes) le 27 septembre 1710.

(17) Cosson, originaire de Poitou : d'azur au lion d'argent, au chef d'or chargé de 3 molettes d'éperon de sable. Maintenue par Larcher en 1699.

Marc de Cosson, troisième fils de Abraham de Cosson, seigneur de la Croix Menin, et d'Espilly, Lieutenant de cavalerie au régiment de Vatronville, et d'Anne de Brunetot, marié en premières noces, à Jonquery, près Châtillon sur-Marne, le 30 juillet 1674, avec Jeanne de Salnoue, veuve en premier mariage d'Antoine d'Anglas, et en secondes noces de Thibault de Montigny.

Jeanne de Salnoue étant décédée à Jonquéry le 8 octobre 1667, Marc de Cosson se remaria à Reims, en l'église Saint-Jacques, le 29 février 1680, avec Charlotte Levêque, âgée de 18 ans, fille de feu noble homme Rigobert Levêque, vivant seigneur de Bobigny, et de Louise Pétré. (Communication de M. V. Charlier, employé à la Bibliothèque de Reims).

Un de ses ancêtres, Michel de Cosson, écuyer, sieur de Sansé, avait épousé Marie de Haudoin, enterrée le 18 avril 1617 dans l'église de Reuil, près Châtillon-sur-Marne.

(18) Espilly (Marne), écart de Chaumuzy, canton de Ville-en-Tardenois.

(19) Harzillemont : de gueules à 3 pals de vair, au chef d'or

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

chargé de 3 molettes de gueules. Guiot d'Harzillemont, premier auteur connu, vivant en 1350 serait, d'après du Chesne issu de la maison de Châtillon, mais cette origine est contestée par Lainé.

(20) Lhuys (Aisne), canton de Braisne.

(21) Aumale ; d'argent à une bande de gueules chargée de 3 besants d'or.

Il s'agit ici de Louis d'Aumale, vicomte du Mont Notre-Dame, seigneur de Balastre, Saint Mandé et Voisins, capitaine de cavalerie, fils de Louis, seigneur de Balastre, et de Madeleine du Clozel.

Il épousa en premières noces Michelle-Elisabeth d'Harzillemont, qui lui apporta les terres de Branges et de Loupeigne, et en secondes noces Marie Charlotte Doulcet (Le *Mont-Notre-Dame*, par *Ch. Givelet*, 1893, imp. de Limé (Aisne.)

(22) Bouquigny (Marne), hameau à 1500 mètres de Troissy.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

CROISÉS DE FRANCE

(1095-1396)

I

« Une très curieuse manifestation vient de se produire à Clermont-Ferrand, qui montre bien l'état d'esprit de la fin du siècle, et le désir de beaucoup de ressusciter les grandes choses du passé... Un groupe important de Clermontois s'est réuni à l'hôtel de ville, à l'effet d'organiser des fêtes civiles, à la fin de mai 1895, en l'honneur du huitième centenaire de la première croisade, qui fut préparée, comme on sait, à Clermont-Ferrand. » (Hervé Breton, *Libre Parole*, 31 décembre 1894.)

« Ce projet de célébrer en grande solennité le huitième centenaire de la première Croisade, révèle, à n'en pas douter — surtout venant après les grandes manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc — un état d'esprit nouveau qui nous appa-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

raît... comme une renaissance de l'âme française, longtemps engourdie et qui, brusquement, se réveille, comme la « Belle au bois dormant », après cent ans de sommeil léthargique. Sans doute, en ce projet, comme en tous ceux qui ont pour but de commémorer les grandes époques historiques, les érudits, les amoureux du Passé ont leur large part d'initiative et d'impulsion ; mais il est visible aussi que le peuple ne demande qu'à marcher quand on l'invite à célébrer la Gloire et l'Idéal. Après un siècle de lucre, de calcul, de lâcheté, d'égoïsme et de honte, la France est lasse ; elle semble avide de se retremper, de se baigner pour ainsi dire dans la grandeur de son Histoire pour redevenir l'héroïque et chevaleresque nation. » (*Libre Parole*, 1er janvier 1895 : A. de Boisandré, *Le Centenaire des Croisades.*)

Nous, les « Amoureux du Passé » qui rêvons pour la France un avenir plus français que son présent, nous applaudissons à cette patriotique et justicière commémoration : venant après les publics hommages rendus à Bayard, à Jeanne d'Arc, à Du Guesclin, au Pape Urbain II, elle confirmera splendidement le réveil de l'âme française.

Dès 1892, j'avais eu la pensée de la préparer, de l'induire à cette solennelle glorification du cycle des Croisades, et j'avais eu l'allégresse et l'honneur de recueillir à Clermont même un suprême encouragement. Les destins, comme les flots, sont changeants ! Au lieu d'un grand Comité national, dont j'aurais eu à cœur d'être, s'il l'eût voulu, l'humble mais zélé collaborateur, c'est un Comité

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

local qui fera les choses, et les fera bien, puisqu'il a pour Président notre honoré collègue monsieur le docteur Pierre Hospital, chevalier de la Légion d'honneur ; et, par ainsi, le Conseil Héraldique de France aura part encore à la célébration du 8e centenaire, — une part éminente.

Le lumineux prodrome de cette fête de gloire et de justice, nous l'avons eu, le 21 juillet 1887, sur les ruines du château de Châtillon, lorsqu'aux acclamations de vingt-cinq Prélats et de vingt mille pèlerins, Urbain II, dans l'immortalité du bronze, reparaissant sur la fière colline de son berceau, était exalté par l'éloquente parole d'un Pontife fils de notre Alsace, le très regretté Monseigneur Freppel :

« Oui, j'aime à le dire, au Concile de Clermont, Urbain II a sacré la France soldat de Dieu et apôtre de la civilisation chrétienne. Ce privilège, cette consécration, cette investiture solennelle, il s'est plu à les renouveler en vingt endroits divers, à Limoges, à Poitiers, à Angers, à Tours, à Nîmes, partout où l'entraînait son zèle pour la délivrance des Saints-Lieux. Et si, depuis Godefroy de Bouillon jusqu'à saint Louis, la France est restée au poste d'honneur que lui avait confié le Pape des croisades ; si, depuis lors, le prestige de son nom a survécu en Orient à ses revers comme à ses fautes ; si, à l'heure présente encore, le nom de Franc est synonyme de Catholique dans ces contrées lointaines, c'est à Urbain II que nous sommes redevables, pour une large part, de ce qui est demeuré pour nous une force et un titre de gloire.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

« Voilà pourquoi nous saluons aujourd'hui, sous les traits du grand Pape, la mémoire d'un grand Français. Urbain II a tracé un sillon lumineux dans l'histoire de notre pays, il y a laissé une empreinte ineffaçable ; et c'est l'honneur de la France d'avoir suivi la voie qu'il lui avait marquée. Ah ! je sais bien que cet esprit d'initiative, cette forme d'expansion, cette puissance de rayonnement, ce don de l'apostolat, elle n'en a pas toujours usé pour le bien des peuples. Je le sais, et je le déplore. Mais je sais aussi que la cause de la foi et de la civilisation chrétienne n'a jamais cessé de trouver en elle son champion le plus dévoué ; je ne puis pas oublier que, partout où elle a planté son drapeau, la Croix a suivi ses braves dans leur marche à travers le monde, au Canada comme aux Antilles, à la Louisiane et aux Indes, en Afrique, au Tonkin, à Madagascar ; non, je ne saurais oublier que chacune de ses prises d'armes a contribué à étendre le règne de Jésus-Christ sur la terre ; et, me rappelant ces choses, j'ai le droit de dire, au pied de ce monument, que la France a écouté la voix d'Urbain II, en restant jusqu'à nos jours, malgré ses défaillances passagères, le soldat de la Providence et le missionnaire du Christ ! »

II

Dès l'aurore du moyen âge, les pèlerins affluaient en Palestine, patrie commune des fidèles du Christ.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Émus de la désolation de la terre sainte par excellence, ils rapportaient au pays natal une pieuse et véhémente indignation, dont on retrouve les échos, dès le début du XIe siècle, chez les poëtes et les chroniqueurs.

En l'an 1010, le monde chrétien tressaillit d'horreur en apprenant que l'église du Saint-Sépulcre avait été saccagée, renversée par les infidèles. La ferveur des pèlerinages s'en accrut ; des multitudes pacifiques prirent le chemin de Jérusalem, pauvres et riches, vilains et seigneurs, prélats et rois, hommes et femmes, et beaucoup partaient avec l'héroïque désir de mourir là-bas, sous le ciel qui avait vu la divine agonie du Calvaire.

En 1035, Robert, duc de Normandie, partit pour Jérusalem avec une grande armée de pèlerins. D'autres princes l'imitèrent ; peu à peu, germa la filiale pensée d'arracher à l'Islam la terre de Jésus-Christ. Déjà, dans la seconde moitié du XIe siècle, la Chevalerie de France avait pris contact, en Espagne, avec les Sarrasins, notamment en 1087, lorsqu'à l'appel du roi d'Aragon de nombreux volontaires français franchirent les Pyrénées pour aller au secours d'un prince et d'un peuple chrétiens [1]. Déjà, ceux qui trouvaient le trépas dans ces expéditions contre les ennemis du monde chrétien étaient considérés et glorifiés comme des martyrs de la foi [2].

(1) *Chronique de Malleżais*, ad. ann. 1087 : « ... qua causa multi perrexerunt in Hispaniam ».

(2) L. de la Boutetière, *Cartul. de l'abb. de Talmond*, XVI : « Petierunt... orationes... ad animas parentum suorum, in

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Le grand Pape Urbain II, à Clermont, réalisa le vœu de la Chrétienté tout entière ; car la ferveur religieuse était ici d'accord avec la volonté de la défense, avec l'instinct du salut. Plus d'une fois, le monde chrétien avait vacillé sous le formidable effort de la barbarie musulmane ; au VIIIe siècle, les Arabes, maîtres de l'Espagne et débordant sur le Languedoc, lançaient déjà leur innombrable cavalerie jusqu'en Poitou et jusqu'en Bourgogne ; sans l'écrasante victoire de Charles Martel dans les plaines de Poitiers (an 732), l'Occident leur appartenait. Les survivants se replièrent vers les Pyrénées, puis, avec le temps, s'essaimèrent dans la Provence et le Dauphiné ; au Xe siècle, leurs ravages incessants, leur intolérable tyrannie soulevèrent la révolte, inspirée et dirigée par un Évêque héroïque, Izarn, qui répartit ensuite entre les chrétiens victorieux les terres reprises sur les Sarrasins. Plus d'un vieux fief dauphinois pouvait revendiquer cette origine glorieuse.

Aucune plage n'était à l'abri des déprédations et des outrages de la piraterie arabe. Au 4e concile de Narbonne, en 1134, l'Évêque d'Elne fit pleurer de douleur la vénérable assemblée :

« Les pirates sarrasins s'emparent des fils de mon église, traînant les uns jusqu'à leurs navires, égorgeant les autres sous mes yeux ; puis, pour la rançon des captifs, ils demandent cent jeunes

primis ad animas *martyrum* Goscellini..., patris eorum, et Willelmi ejusdem fratris, et Ansterii, filii ejusdem Goscellini... »

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

vierges, destinées à leurs infâmes plaisirs ; et, se soumettant à ces détestables conditions, des soldats chrétiens courent le pays, cernent les villages et les maisons, enlevant les jeunes filles et les entraînant par violence vers les navires où elles seront immolées aux démons. Et les mères éplorées suivent leurs filles avec de longs rugissements de douleur [1]... »

Menacée sans relâche par l'invasion sarrasine, la Chrétienté n'attendit pas la suprême agression, et ce combat pour la vie, elle comprit qu'il fallait le porter sur le sol même que détenaient les païens. J.-J. Ampère n'a vu dans le grand mouvement des croisades que « la mise en action de l'esprit chevaleresque » ; ce fut encore et surtout la mise en action de l'instinct de conservation, induit à son paroxysme par les accents inspirés de la Papauté.

La genèse et la synthèse des croisades, les voici, clairement, dans ces paroles prononcées à Clermont, le 18 novembre 1095, par Urbain II :

« Les hordes barbares des Turcs ont planté leurs étendards aux rives de l'Hellespont, d'où elles menacent tous les pays chrétiens. Si Dieu lui-même, armant contre elles ses enfants, ne les arrête dans leur marche triomphante, *quelle nation, quel royaume pourra leur fermer les portes de l'Occident ?* »

C'est ce même esprit de foi, ce même instinct du salut, que nous retrouvons dans

(1) *Cartul. d'Elne.* — Moreau, LVI, 116.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

maintes chartes des croisés, comme celle-ci, du 24 août 1096 :

« Moi Geoffroy et mon frère Guigues, allant à Jérusalem, tant pour accomplir ce saint pèlerinage que pour éteindre, avec l'aide de Dieu, la rage scélérate des *payens*, qui déjà opprime avec une fureur barbare d'innombrables peuples chrétiens, les a réduits en esclavage ou les a massacrés [1]... »

Et la charte de 1098, dans laquelle Ide, comtesse de Boulogne, note que Godefroy de Bouillon et Baudoin, ses fils, sont partis pour Jérusalem, conformément à la prédication du Pape, pour repousser l'invasion sarrasine, *contra paganos incursus, ex præcepto apostolico.*

Et cette autre charte de 1218 :

« Moi Savary de Mauléon, prince et sire de Talmont, ayant pris signe de la Croix vivifiante, sur le point de partir pour la Terre Sainte en vue de confondre et d'exterminer les ennemis du Christ [2]... »

III

Oui, ce furent la foi, l'honneur chevaleresque, l'instinct du salut de la civilisation chrétienne qui poussèrent la Chrétienté vers le divin Sépulcre.

Rien ne saurait donner une idée de l'enthou-

(1) Guérard, *Cartul. de S. Victor de Marseille*, n. 143.
(2) *Cartul de l'abb. de Talmond*, n. 446.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

siasme qui embrasa le monde lorsqu'éclata le signal de la croisade ; après le sublime sacrifice des martyrs, c'est l'épisode le plus héroïque du Christianisme, l'épopée la plus magnifique qui se rencontre dans l'histoire des nations.

Lisez cette page d'un contemporain célébrant «l'immortel Concile de Clermont », dans lequel le Pape Urbain II décréta la guerre sainte, « une expédition générale contre les *payens*, qui alors occupaient Jérusalem et avaient envahi de nombreux pays chrétiens. A sa parole, comme par une divine admonition, vous auriez vu la Chrétienté tout entière, debout contre les payens, frémissante de marcher à la vengeance de Dieu. Les grands de la terre, tous les peuples, tous les princes, les jeunes hommes et les vierges, les vieillards et les adolescents, abandonnent leurs foyers. »[1]

Ainsi commença, par l'impulsion d'un Pontife génial, cette épopée grandiose, cette sainte et libératrice entreprise que se léguèrent et soutinrent dix générations de héros. La Noblesse, *Nobilitas terre*[2], donna l'exemple au peuple, aliénant généreusement ses domaines, ses droits et jusqu'à ses chasses[3], pour la dépense d'un si long voyage, *ad adjutorium tanti itineris*[4] pour s'équiper, *ad*

(1) Guérard, *Cartul. de St-Bertin*, LXVII, 271.
(2) *Ibidem.*
(3) Cartul. de Molème, I, 14 : « Ascelinus de Castro Censorio, profecturus Hierosolymam, dedit medietatem venationis pro XXVII libris denariorum, quos, in expensis suæ peregrinationis, Hierosolimis detulit. »
(4) M. Quentin, *Cartul. de l'Yonne*, II, 28.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Dei servitium faciendum [1], pour aller faire service à Dieu.

Puiske vous estes chevallier,
Vous devés avoir gentil cuer.[2]

Durant près de deux cents ans, elle campa, pour ainsi dire, sur la brèche, à mille lieues de la patrie, prodiguant et son or et son sang.

Qu'un chevalier tombât, son fils accourait pour le remplacer, jaloux de recueillir cet héritage de sacrifice et de gloire. Itier, sire de Toucy, ayant péri au siège de Jérusalem, ses jeunes frères Hugues et Narjod allèrent le remplacer dans les rangs des croisés [3]. Ceux que retenaient la maladie, les infirmités, d'inviolables obligations, donnaient de l'argent pour que d'autres, amis ou alliés, se croisâssent et partissent à leur place ; tel, Jean de Ville, en 1188; tel, le duc de Bourgogne, envers Jean, sire de Choiseul, son cousin.

Les femmes de France ne restaient pas en arrière : elles aussi prenaient la croix, partant seules, comme Emmeline de Flandre, comme en 1140 Adélaïde, femme de Pierre Bérenger, ou suivant leurs vaillants époux, leurs fils, leurs frères, comme Marie de Vorges ou Alix de Chambray, — futures Sœurs de Charité des soldats de Jésus-Christ.

(1) Charte de Raoul II, sire de Coucy, an. 1248. V. aussi la charte de P. de Courtenay, « Hierusalem in Dei servitio proficiscens », an. 1179.

(2) Legrand, *Fabliaux*, II, 215 : *Du chevalier au barizel.*

(3) *Gall. Christ.*, XII, instrum., Auxerre, VII.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Bientôt, ce fut un encan général des fiefs ; Godefroy de Bouillon — le croisé fils de la sainte [1] — et Robert Courteheuse, duc de Normandie, aliénèrent les premiers leurs domaines ; les offres étant innombrables, la terre tomba à vil prix, et la vente d'une seigneurie put à peine payer l'équipage d'un chevalier. L'or devint d'un prix extrême ; les Rois eux-mêmes ne savaient comment suffire aux dépenses de la guerre sainte.

« Je ne peux penser, écrivait Philippe-Auguste, qu'un croisé veuille m'acheter mes domaines ; il vendrait plutôt sans délai ceux dont il est possesseur. »

Innombrables sont les chartes dont le préambule porte que c'est pour aller à Jérusalem que tel seigneur vend ses terres. Combien, dans les vieux cartulaires, j'ai relevé de noms de chevaliers, ainsi croisés, qui ne figurent pas à Versailles ! Tel, en 1147, Ébale, vicomte de Trigny, *in expeditionem Ierosolimitanam profecturus*, vendant sa vicomté aux moines de St-Thierry-lès-Reims *ut haberet unde in via sustentaretur* [2].

Toutes les salles du château du grand Roi, d'ailleurs, ne suffiraient pas à les contenir. — Combien aussi, pour se rendre favorable le Dieu du Golgothæ, font aux abbayes, avant de partir pour la Terre Sainte, des donations qu'elles devront employer en œuvres pies, en aumônes, en prières pour le croisé. Tel, en 1096, un des chevaliers de

(1) Sainte Ide de Lorraine.
(2) Moreau, LXIII, 71.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Rillé, Herbert de Champmarin, *volens pergere in Ierusalem cum exercitu Christianorum secundo*, donnant aux moines de Rillé « afin que Dieu le conduisît et le ramenât sain et sauf [1] ».

Tel, au même temps, Milon le grand, sire de Montlhéry, du glorieux sang de Montmorency, *Iherosolimam petere cupiens*, venant demander des prières aux religieux de Longpont, *petens pro se orari*. Tel, en 1112, Robert, sire de Sablé, en route pour Jérusalem, s'arrêtant à Marmoutier et faisant de nouveaux dons aux moines assemblés en chapitre *ut orationibus suis ad Deum mei memores forent* [2]. Tel, vers 1138, Girard de Rotangy, *cum ad Sanctum Domini Sepulcrum Iherosolimis ire pararet*, donnant à St-Lucien de Beauvais *ut sibi Dominus prosperam hanc faceret peregrinationem* [3].

Tel encore, vers 1136, — scène naïvement touchante, — Gui de Vaugrigneuse, chevalier, faisant une donation aux mêmes religieux, *cum profecturus esset Ierosolimis*, et saluant et embrassant tout le couvent, *totum conventum salutans et osculans* [4].

Et lorsqu'ils cheminent vers la Terre-Sainte, les croisés sèment encore les bienfaits sur leur route, pensant n'avoir jamais assez fait pour s'assurer la protection du Dieu qu'ils vont défendre ; tel, en

(1) P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. II, *Chartes de Rillé*, IX.
(2) Cartul. de Marmoutier, II, 434.
(3) Moreau, LVIII, 39.
(4) Cartul. de N.-D. de Longpont, p. 184, n. 202, et p. 109, n. 69.

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007

1108, Gautier, sire de Montsoreau, qui, se trouvant à Melfi, dans la Pouille, *pergens Ierusalem*, accrut ses dons aux moines des Noyers [1].

Ceux des croisés que la mort n'a point fauchés là-bas et qui regagnent le pays, dans l'allégresse du retour, sèment non moins les bienfaits, témoins éloquents de leur reconnaissance envers Dieu. Tel, vers 1100, Grimaud, chevalier breton, *rediens ab itinere Hierosolimitano*, passant par un monastère célèbre, lui fit le don immédiat d'une once d'or et celui de tous ses biens après sa mort [2].

C'est par leurs pieuses libéralités, et par les emprunts contractés au cours de la croisade, que nous connaissons les noms de la plupart des volontaires de la Croix.

C'est aussi par de prudents repentirs, car pas un croisé n'eut voulu prendre la mer avant d'avoir mis sa conscience en règle ; c'est le temps des remords intimes, des loyales restitutions, car « bien fol hardy qui se ose mettre en tel péril avec le bien d'aultruy ou en péché mortel [3]. » Raoul le Flameng avait usurpé des biens appartenant aux moines d'Ourscamp. « Puis, dit la charte, au moment de partir pour Jérusalem, il vint, repentant, renonça à ses prétentions et, de plus, donna deux bouverées de terre [4]. »

Eustache de Brion, en 1212, *volens ire in Yspaniam contra Sarracenos*, fit une donation aux

(1) Coll. d'Anjou et Touraine, IV, 1345.
(2) Arch. du C. H. de France, 1479 73.
(3) Joinville, XXVIII, 127.
(4) Cartulaire de l'abb. d'Ourscamp.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

moines de Léoncel pour compenser les graves dommages qu'il leur avait causés [1].

Les ancêtres de Savary de Mauléon avaient usurpé sur le prieuré de Fontaines : « Ayant pris la Croix, dit-il dans une autre charte de 1218, voulant partir pour Jérusalem, et pourvoyant attentivement à ce que rien ne pût empêcher le salut de mon âme, j'ai voulu supprimer pour moi et mes successeurs cette cause de péché, *materiam amputare peccandi* [2]. »

Gaucher de Blonay, en 1116, *tempore quo signum Crucis accepit*, vint supplier les moines d'Hauterive de lui pardonner ses torts envers eux, *petiit cum omni supplicatione, sibi, quod injuste commiserat, misericorditer indulgeri* [3].

Les grands coupables allaient chercher en Palestine l'absolution de leurs fautes : tels, Pierre de Milly et Robert de Vilette, dont on chercherait en vain les noms à Versailles, et en 1258 le vicomte de Lautrec, détenu dans les prisons du Roi pour suspicion de meurtre et à qui saint Louis octroya son pardon sous diverses conditions, notamment d'aller servir pendant deux années outre mer [4]. Les donateurs stipulaient parfois qu'ils rentreraient en possession de leurs biens-fonds, s'ils revenaient de la croisade : en marge de leur charte de donation, souvent cette mention glo-

(1) U. Chevalier, *Cartul. de N.-D. de Léoncel*, n. 73.
(2) P. Marchegay, *Cartul. de Fontaines*, p. 112.
(3) Moreau, t. 905, f. 136 v.
(4) D. Vaissette, III, Preuves, n. 328.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

rieuse se lit : « *Mort en Terre Sainte.* » Tel, par exemple, Jacques de Plainval, chevalier, fils de croisé et croisé lui-même. Ceux qui revenaien étaient couverts de lauriers, de reliques[1] et d'indulgences, surtout hélas ! — les plus grands même — criblés de dettes. Lisez ce préambule d'une charte de Geoffroy, comte du Perche, en 1192 :

« A mon retour des contrées d'outre-mer, me trouvant chargé de grandes dettes, j'ai, pour satisfaire mes créanciers, requis les religieux de Saint-Denis de Nogent d'avoir la charité de venir à mon secours. »

Les fiefs, les principautés et les royaumes que les croisés s'étaient taillés, en Asie, à grands coups d'épée, étaient plus brillants qu'avantageux, plus sonores que solides. Mais que leur importait? « L'honneur, a dit Montesquieu, est pour ainsi dire l'enfant et le père de la Noblesse. » On avait l'honneur, et l'ambition était satisfaite. On rapportait en France, comme un trophée héréditaire, quelque surnom de la Croisade, presque toujours acquis au prix du sang ; cela valait infiniment mieux que l'argent, c'était la gloire! Les plus grands seigneurs se paraient de ces chevaleresques sobriquets : Robert, comte de Flandre, n'était appelé que « le Jérosolymitain » ; de même des chevaliers du nom de Mainard, Richard, Durand, Pi-

(1) Robert, comte d'Alençon, revenant de Palestine, donna à l'abb. de Perseigne plusieurs saintes reliques avec des parcelles du bois de la vraie Croix. (G. Fleury, *Cartul. de Perseigne*, p. 24.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

neau, Hamelin. On trouve, en 1205, Robert le Jérusalmier, chevalier ; Herbert de Dancevoir est surnommé « de Jérusalem » ; Hugues de Jérusalem est un des chevaliers de Poitou, en 1119 ; Gautier du Saint-Sépulcre apparaît sur la fin du onzième siècle.

Beaucoup de croisés adoptent pour nom héréditaire celui-ci : « *de la Croix* ». D'autres prennent des noms de villes ou de fiefs de Terre Sainte : Girelme le Chananéen, Gautier de Chanaan, Guillaume de Nazareth, Pierre Nazarène, Eustache de Tibériade, Philippe de Naplouse, *Anfridus de Syun*, Gautier de Jéricho, Sarrasin, Payen [1], Albéric de Byzance, Jean de Chypre, écuyer de Pierre de Breteuil, Hugues d'Antioche, vavasseur de Simon de Pierrecour. Comme Scipion contre les Africains, Enguerrand le Turc, Mathieu le Turcois ont certainement combattu contre les Turcs. La preuve que ce sont bien là des « noms de guerre », des noms de gloire, c'est qu'on trouve en 1138 un français en portant triomphalement deux, *Johannes Turcis et Bulgarus* [2]. Quelques-uns ont des surnoms qui sonnent comme des salves de victoire : Bernard de la Massoure, Jean de Damiette, Africain de Mont-Thibaud, Guillemet d'Acre, Nicole de Constantinople.

D'autres se parent de noms orientaux, emprun-

(1) *Sarracenus* et *Paganus*, termes synonymes pour désigner les Sarrasins, les infidèles. De là le nombre considérable de chevaliers surnommés *Paganus ;* le surnom commémorait leur présence, ou celle d'un ascendant, à quelque croisade.

(2) Chartes de N.-D. de Lieu-restauré. — Moreau, LVIII, 19.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tés aux musulmans et qui rappellent peut-être des jours de gloire, peut-être des jours de captivité : Werry, dit Satrape, chevalier, apparaît en 1100 dans le cartulaire d'Homblières ; puis voici Geoffroy Sultan, fils de Bouchard de Massy ; Sultan de Vitry, Sultan Gastinel, *Soutin* de Villette, Aimery Sodans, Souldan de Pussac, *Soudan* d'Angle ou de Langle, *Sodunus* de Courson [1], Geoffroy de Mahomet, Laurent Saladin, Saladin d'Anglure, Osman de la Mare, Henri Noureddin, autant de noms ottomans que rapportent de valeureux croisés, ou que perpétue jalousement leur postérité.

L'onomastique des croisades serait vraiment curieuse à étudier ; ce rapide aperçu doit suffire pour le démontrer.

IV

Aujourd'hui que nous allons au Saint-Sépulcre en chemin de fer, — Jérusalem ! Tout le monde descend !... — nous ne pouvons que très imparfaitement nous rendre compte de l'immensité du sacrifice des chevaleresques pèlerins d'autrefois, délaissant tout, famille, domaines, patrie, — la doulce France ! [2] — pour aller au devant de la mort, presque certaine, le cœur transfigé, saignant, mais enthousiaste, impavide, prêts à tout endurer, à tout braver pour l'honneur de leur race, de leur patrie,

(1) *Cartul. de Talmond*, n. 274, circà 1129.

(2) Gallia, dulce solum, super omnes terra beata ! Poésie du commencement du XIIe siècle, sur la France et la Flandre. Bibl. de Reims, 7430, fol. 186.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

de leur religion, affamés de mâles prouesses, ayant la foi de la victoire, — comme dans le vieux roman de *Mélusine*, le roi criant à ses vaillants, au moment de se ruer sur l'ennemi :

« Avant, barons, seigneurs ! Ne vous esbaïssez mie, car la journée est nostre ! »

Quel généralissime admirable que Godefroy de Bouillon, sublime d'héroïsme, de ferveur et d'humilité, « ayant, — dit-il dans une charte de 1099, peu après la prise de Jérusalem, — pour la rémission et l'expiation de mes péchés, orné mon cœur et mes épaules du signe de la Croix du Sauveur crucifié pour nous [1] ! »

« Sans doute, dans l'armée croisée, tous les chefs n'avaient pas une âme aussi désintéressée et aussi pieuse ; mais en proclamant Godefroy le premier d'entre eux, ne prouvaient-ils pas, par le fait, que tous devaient s'efforcer de lui ressembler et qu'ils reconnaissaient en lui l'idéal personnifié du caractère chevaleresque le plus accompli [2] ? »

Il personnifiait si parfaitement l'esprit des croisades que ses expressions mêmes se retrouvent en des chartes de croisés, un demi-siècle après. Tel, en 1147, Étienne, comte de Bourgogne, faisant une fondation pie *in honore sancte Crucis quam ego...* IN CORDE AC VESTE *gerebam* [3].

(1) Jac. Bosio, *Istoria della S. Religione di S. Giovanni Gerosolimitano*, Rome, 1594, t. I, p. 8.

(2) Le chevalier Jacob, *Rech. hist. sur les croisades*, 1828, in-8, p. 27.

(3) Chifflet, p. 134, n. 116.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Comme leurs aïeux, les volontaires des guerres saintes avaient dans le sang la folie de l'Honneur, et, comme l'Apôtre, dans l'âme « la folie de la Croix », symbole sacré de la civilisation chrétienne et de la dignité patriale ; tous auraient pu s'approprier le vieil écu des sires de la Porte d'Eydoche, *de gueules*, autant dire *de sang à la croix d'or*, et leur preuse devise : *Pour Elle tout mon sang !*

Pourtant, combien de douleurs au jour du départ, combien de déchirements en s'arrachant à tout ce qu'ils chérissaient, abandonnant, sans la confortante certitude du revoir, l'épouse adorée, la fille tendrement aimée, la gente fiancée, la vieille mère vénérée, toutes noyées de larmes et condamnées à l'angoisse infinie !

Ah ! les mères, Dieu seul a mesuré l'intensité de leur souffrance et connu ce que recélait d'indicibles meurtrissures leur résignation, héroïque aussi ! Car, au fond de leur âme, ces Cornélies chrétiennes maudissaient les guerres ; *bella matribus detestata*, chantait Horace plus de dix siècles avant la première croisade. Ce que fut leur souffrance, jugeons-en par ce seul fait : à la nouvelle que son fils avait pris la Croix, un duc de Souabe expira de douleur, malgré les éloquentes et pieuses consolations que lui prodigua saint Bernard [1].

Si telle était la douleur des pères, que n'était pas celle des mères, à l'heure des adieux déchirants !

(1) Barre, *Hist. d'Allemagne*, règne de Conrad III.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

En 1096, Geoffroy de Saint-Savin et ses trois frères partent avec Godefroy de Bouillon [1]. En 1222, Jean Foucher et ses deux fils servent ensemble dans la glorieuse milice de Saint-Jean de Jérusalem [2], comme de nos jours, M. de la Carte et ses deux fils dans les rangs des Croisés de Pie IX [3]. Les cinq fils de Guy III, sire de Laval, partent en 1097 pour la Palestine, d'où ne doit revenir que l'aîné [4] ! Artaud de Chastellux part avec ses cinq fils [5] ; Gérard de Bournonville, en 1096, avec ses six fils [6] ; en 1250, huit frères et leur sœur Anceline vont au secours du roi saint Louis [7].

Ah ! les pauvres mères, quelle tombe anticipée que leur solitude poignante dans la demeure vide, peut-être pour jamais ! La plus stoïque s'abîmait dans la prière sans relâche, multipliant les aumônes à l'intention des chers absents, — comme la sainte mère de Godefroy de Bouillon [8], — et si Dieu les rendait enfin à sa tendresse, devenus chevaliers et couverts de gloire, veut-on savoir ce que leur disait la mère admirable ?...

Exactement, n'en doutez pas, ce qu'après Castel-

(1) *Hist. généal. de la Maison de Brisay*, I, 34.
(2) U. Chevalier, *Cartul. de S.- Paul près Romans*, n. 98.
(3) Voy. ci-après le n° 163 de ma liste.
(4) *Cab. historique*, XIX, Catal., p. 67.
(5) Cartul. de l'abb. de Rigny.
(6) Salles des Croisades, à Versailles.
(7) Archives du C. H. de France, 1500 89.
(8) 1098 : « Ego Ida, Boloniensium Dei gratia comitissa..., pro incolumitate filiorum meorum Godefridi et Balduini qui contra paganorum incursus, ex precepto apostolico, Hierosolimam profecti sunt... » (Guérard, *Cartul. de St-Bertin*, p. 228.)

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

fidardo et avant Loigny la digne mère des six Charette leur dit, lorsqu'ils revenaient de Rome, tout allègres de revoir la patrie et de la revoir, Elle, de qui le grand cœur frémissait de joie et d'orgueil maternel :

— Mes enfants, je n'ai jamais demandé à Dieu de vous revoir sains plutôt que blessés, ni officiers plutôt que soldats ; je ne lui ai demandé qu'une chose : c'est que vous fussiez dignes de vous présenter devant Lui le jour où il Lui plaira de vous rappeler à son tribunal.

Soyons fiers de notre race : pour quiconque en connaît le passé, les pages les plus héroïques de nos fastes modernes n'apparaissent que comme la naturelle continuation d'une traditionnelle épopée. Soyons fiers de notre patrie : pour nier ses vieilles gloires, il faut en vérité n'avoir rien appris ou bien avoir tout oublié ; pour les renier, il faut n'avoir pas le cœur français. En ce temps-là, le patriotisme n'était pas le sang des autres, et la France, dans sa fécondité prodigieuse, pouvait se prodiguer sans compter, sans avoir à redouter de devenir exsangue : dans un acte du XIIe siècle on voit figurer quinze frères : *Hec sunt signa fratrum Willelmi quatuordecim* [1]. Onze frères du nom de Fautrières périrent dans les guerres de Louis XIV ; le douzième quitta le service, criblé de blessures [2]. Les treize

(1) Moreau, LII, 145 ; charte de S.-Hilaire de Poitiers.
(2) *L'Impôt du sang*, II, 1-2. — O. de Poli, *Royal-Vaisseaux*, p. 48.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

fils aînés de Gervais Auvé et de Guillemette de Vendôme furent tués à Azincourt [1].....

Et voilà comme quoi les « Nobles » n'avaient que la peine de naître !

Ils avaient aussi la peine d'aller mourir au loin pour sauver la Patrie, la Chrétienté, l'humanité du joug de l'Islam ; car les guerres d'outre-mer ne furent pas « une sublime folie », mais bien une sublime raison, et, d'ailleurs, s'il en était besoin, le génie des croisades se trouverait réhabilité par le génie de Napoléon. Et quelle peine, quels navrements au départ, dans ce brisement stoïque des plus doux liens, pour aller affronter « les dangereuses fatigues d'un long voyage en des contrées peu connues, et les hasards d'une guerre implacable contre une nation courageuse [2] ! »

« Après la Pasque, — dit Villehardouin, — en tor la Pentecoste (2 juin 1202), encommencièrent à movoir li pelerin de lor pais, et sachiez que *mainte lerme y fu plorée de pitié, al departir de lor pais*, par lor genz et lor amis. »

Et le bon sire de Joinville, ayant reçu l'écharpe et le bourdon des mains du saint abbé de Cheminon, avalant ses larmes et s'en allant rejoindre l'armée des croisés :

« Lors, je me parti de Joinville, et, pendant que je aloie à Blécourt et à St-Urbain, je ne voulus onques retourner mes yeux vers Joinville, *de peur que le cœur ne me attendrisist* dou biau chastel que je laissois et de mes dous enfants. »

(1) *Pièc. Orig.*, Auvé, p. 31.
(2) Maxime de Choiseul-Daillecourt, p. 13.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Un conteur du XIVe siècle [1] nous fait assister au départ d'un chevalier croisé; la scène conjugale semble prise sur le vif :

« Quand le temps fixé pour le départ des Chrétiens fut arrivé et qu'on faisait partout de grands préparatifs, messire Thorel, *malgré les prières et les larmes de sa femme*, résolut de suivre la foule des croisés. Ayant arrangé ses affaires et étant prêt à monter à cheval :

— Mon amie, dit-il à sa femme, je vais suivre les chevaliers chrétiens, *tant pour mon honneur que pour le salut de mon âme* ; je te recommande nos biens et nos intérêts. Comme mille accidents peuvent rendre mon retour très incertain, très difficile et même impossible, je te demande une grâce : quelle que soit ma destinée, si tu n'as pas de mes nouvelles, attends-moi un an un mois et un jour, à dater de celui où je pars.

— Je ne sais, mon ami, répondit l'épouse éplorée, comment je supporterai la douleur où me laisse votre départ, mais si je n'y succombe pas, que vous viviez ou que vous mouriez, soyez sûr que je serai fidèle à mes engagements et à la mémoire de messire Thorel.

— Je ne doute point de la sincérité de tes promesses, je suis assuré que tu feras tout ce qui dépendra de toi pour les tenir, mais tu es jeune, belle, noble, vertueuse et connue pour telle : il est donc très probable qu'au moindre bruit de ma mort, plusieurs gentilshommes des plus recom-

(1) Boccace, *Décaméron*, Journ. X, nouvelle IX.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

mandables s'empresseront de te demander à tes frères et à tes parents ; quand tu voudrais, tu ne pourrais résister à leurs ordres. Voilà pourquoi je te demande un an et n'en exige pas davantage.

— Je ferai ce que je pourrai, répondit cette tendre épouse pour tenir ce que je vous ai promis ; mais, si j'étais enfin contrainte d'agir autrement, soyez sûr qu'il n'y a rien qui puisse m'empêcher d'obéir à ce que vous me prescrivez aujourd'hui. En attendant, je prie Dieu qu'il nous préserve de vous perdre.

« A ces mots, qu'elle entremêlait de larmes et de sanglots, elle tira un anneau de son doigt et le mit au doigt de son époux, en disant :

— S'il advient que je meure avant de vous revoir, que ceci me rappelle à votre souvenir !

« Messire Thorel monta à cheval, dit adieu à tout son monde et partit. »

La scène conjugale, ai-je dit, semble prise sur le vif ; allez, le bon époux était dans le vrai ! Relisez plutôt cette autre scène dans Joinville ; ce lendemain de combat contre les Sarrasins a l'air d'être l'épilogue de la première :

« Ce jour-là, fut mis en terre Mgr Hugues de Landricourt, qui était avec moi portant bannière. Comme il était en bière dans ma chapelle, six de mes chevaliers étaient appuyés sur des sacs pleins d'orge ; et parce qu'ils parlaient haut dans ma chapelle et qu'ils faisaient du bruit au prêtre, je leur allai dire qu'ils se tussent, et que c'était vilaine chose que des chevaliers et des gentilshommes qui

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

parlaient tandis que l'on chantait la messe. Et ils commencèrent à rire et me dirent en riant qu'ils lui remariaient sa femme. Et je les réprimandai et leur dis que de telles paroles n'étaient ni bonnes ni belles, et qu'ils avaient bientôt oublié leur compagnon. Et Dieu en tira telle vengeance que le lendemain fut la grande bataille de Carême-Prenant, où ils furent tués ou blessés à mort ; à cause de quoi leurs femmes durent se remarier toutes six. »

Mais revenons à la première croisade.

Quel délirant hosanna dans toute la Chrétienté, lorsqu'elle apprit la victoire de Jérusalem ! On en retrouve les échos dans les chartes du temps, pieusement enthousiastes et glorifiant l'héroïsme des vainqueurs. La ville sanctissime fut prise le 15 juillet 1099 : il semble que le Pape des Croisades ne dût pas mourir sans avoir eu cette allégresse infinie, cet éblouissement de gloire dans lequel il s'éteignit, quatorze jours après, — en cette Jérusalem d'Occident où Pierre l'Ermite était venu l'implorer pour la Terre Sainte, — sans doute en murmurant, les yeux au Ciel qui l'attendait : *Nunc dimittis servum tuum, Domine !...*

V

La grande époque des croisades finit avec le dernier soupir de saint Louis mourant sur les ruines de Carthage ; mais jusqu'en 1396 l'esprit des croi-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

sades subsista, réveillant par accès la sollicitude des rois et des princes chrétiens et conduisant outre-mer, ou par delà les Pyrénées, maints fils des croisés, jaloux de continuer leurs traditions de foi, d'honneur et de gloire. En 1275, Philippe III envoya un corps d'arbalétriers au secours des chrétiens d'outre-mer, sous le commandement de Guillaume de Roussillon. En 1322, Philippe V réunit à Paris les principaux prélats et les grands du royaume, en vue d'organiser une croisade ; mais à la mort du monarque, advenue peu de temps après, le projet fut abandonné. Le Dauphin Humbert II, en 1346, se fit le chef d'une croisade où le suivirent un assez grand nombre de ses chevaliers ; de même, en 1365, Amédée VI, comte de Savoie.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, la croisade dite de Prusse dure presque sans interruption, attirant de nombreux chevaliers et écuyers français au secours des chevaliers teutoniques, placés à l'avant-garde de la chrétienté et sans trêve assaillis par les Turcs. En 1357, le comte de Foix contracte un emprunt « pour la guerre de Prusse », où il était [1]. En 1372, une véritable armée part de France pour aller à l'aide des Teutoniques. Puis c'est la croisade suprême du comte de Nevers (Jean Sans Peur), terminée par le désastre de Nicopolis (1396). En 1464, Louis XI, d'accord avec le Pape, projette « de conquester la Terre Saincte[2] », mais le projet ne se réalise pas.

(1) Collection Doat, LXXXV, 115.
(2) Invent. omm. des arch. de Laon, AA. 27.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Bientôt les croisades pacifiques refleurissent et se perpétuent, à travers les âges, jusques à nos temps.

On n'obtenait autrefois la belle décoration du Saint-Sépulcre que si l'on avait fait le plus sacré des pélerinages : à aucune époque, le berceau et le tombeau du Sauveur ne furent oubliés par la nation très chrétienne; j'ai recueilli des épitaphes de bourgeois de Paris qui, aux XVIe et XVIIe siècles, sont qualifiés « chevaliers voyagiers de Terre Sainte ».

Paris envoie encore, et chaque année, ses « chevaliers voyagiers » monter la garde du divin Sépulcre. Beaucoup, j'en suis sûr, à l'exemple de leurs précurseurs des âges de foi vive, ne s'effraient pas à la pensée de mourir là-bas sans avoir revu la France, et jettent à Dieu ce cri patriotique des chrétiens de Terre Sainte, leurs ancêtres de 1157, lorsqu'ils étaient persécutés par les Musulmans, dépouillés, traînés en captivité, menacés de mort :

« Seigneur, nous sommes prêts à mourir, mais sauvez le Roi !... »

C'est pour célébrer à ma manière le 8e centenaire de la première croisade que j'ai dressé la Liste qui va suivre : elle ne comprend que des noms représentés au Conseil Héraldique de France. Je ne me suis préoccupé que de l'homonymie, sans vouloir induire que mes honorés collègues soient de l'estoc de leurs homonymes; sur ce point, je ne garantis rien, pas même pour les miens. Ce n'est donc pas un travail généalogique, mais simplement onomastique que j'ai la satisfaction de leur présenter. Aux intéressés de faire le reste; mais je crois me pou-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

voir flatter que plus d'un y trouvera son compte.

J'y ai compris les croisés de 1095 à 1270, et en général tous ceux qui, de Pierre l'Ermite et Godefroy de Bouillon à Jean Sans peur, ont pris part aux guerres saintes ; tous ceux que, depuis la prise de Jérusalem jusqu'à la fin du XIVe siècle, j'ai trouvés possessionnés ou vivant dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, car ceux-là, c'étaient des croisés permanents, comme aussi les Patriarches et les Évêques de ces royaumes : les pasteurs des croisés partagèrent leurs nobles luttes, ils furent avec eux à la peine, il convient qu'ils soient avec eux à l'honneur. De même, les Chevaliers Hospitaliers et Templiers, *magnanimi heroes* ; enfin les Grands-Maîtres ou dignitaires de ces deux Ordres périllustres dont les noms sont nôtres par la confraternité.

Ma récolte n'a pas été sans quelques difficultés. J'avais d'abord à me défier des croisés apocryphes, résultant d'une méprise singulière : le fameux « Manuscrit de Bayeux », autrement dit l'*Armorial du héraut Navarre*, rédigé vers 1396 et pris pour un armorial des croisés de 1096; erreur accréditée par Gabriel du Moulin dans son *Histoire de Normandie* (1631), et acceptée par maints auteurs, notamment P. Roger et M. de Fourmont. Ensuite, Michelet, dans son édition du *Procès des Templiers*, a déplorablement estropié un trop grand nombre de noms. Enfin, il y avait à identifier les vieux noms français latinisés dans les chartes, par exemple *Audax*, le Hardy, *Medicus*, le Mire, *Faber*, Fabre, Favre, Faure, le Fèvre, etc. — Notez

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

que c'est une erreur inepte que de croire que les Nobles aient seuls pris part aux guerres saintes ; erreur propagée par l'ignorance du siècle philosophique.

« Croisés, dit l'*Encyclopédie* [1] : On entend encore par ce terme tous les Nobles qui se croisèrent, *Cruce signati*, c. à. d. se consacrèrent aux guerres entreprises pour le recouvrement de la Terre Sainte. »

C'est déposséder la Nation Française d'une de ses gloires les plus pures que de faire honneur de cette merveilleuse et patriotique épopée à la seule Noblesse. Une charte de Thibaut, comte de Blois se termine ainsi : « Fait à Rosnay l'an de l'Incarnation du Seigneur 1147, en l'an même où, moi et mon fils Henri, avec une multitude de nobles et de plébéiens, *cum multo comitatu baronum et* plebis, nous avons pris la Croix, *Jerosolimam ituri ad domandam Turcorum contumaciam* ». Les Croisades furent, en réalité, de grandes guerres nationales, — guerres de géants auxquelles participèrent tous les Français, les plus humbles comme les plus grands. C'est ce que savent tous ceux qui ont fouillé les antiques cartulaires ; j'y ai trouvé des bourgeois, des paysans, des artisans, des ouvriers, des cordonniers, des barbiers, des marchands vendant ce qu'ils avaient pour aller au secours de leurs frères d'outre-mer.

C'est ce que Vallet de Viriville a proclamé dans

(1) Édition de 1772, Yverdon, in-4°.
(2) *Cartul. de Marmoutier*, II, 387.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

cette phrase marquée au coin de la vérité historique et du patriotisme :

« Nous sommes tous fils des Croisés, tous ! Tout Français a eu un ancêtre à la croisade ; quelques-uns peuvent l'établir, les autres ne le peuvent point, voilà la seule différence ! »



LISTE DE CROISÉS

MAISON DE FRANCE

1. 1147. Louis VII prend la croix des mains de S. Bernard (Versailles.)

1190. Ph. Auguste prend la croix et part pour la Palestine. (Versailles.)

1196. Marguerite de France, fille de Louis VII, veuve de Béla III, roi de Hongrie, vend son douaire pour conduire en Palestine une troupe de Hongrois. Elle mourut à Acre peu de jours après son arrivée. (Versailles.)

1215 et 1219. Louis de France (Louis VIII), à la croisade contre les Albigeois.

1223-26. Louis VIII ; de même.

1248-54. Prem. croisade de Saint Louis. — 1250, 5 avril : le Roi est fait prisonnier avec ses frères.

1270. Seconde crois. de St Louis, qui meurt devant Tunis le 25 août 1270. (Versailles.)

1270. Philippe de France (Philippe III, le Hardi), fils aîné de Saint Louis, l'accompagna à la croisade. (Versailles.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

France-Alençon

1215. Robert, comte d'Alençon, croisé contre les Albigeois. (DC, t. 6.)

1270. Pierre, comte d'Alençon, fils de S. Louis, l'accompagna à la croisade. (Versailles.)

France-Anjou

1249. Charles de France, comte d'Anjou, alla à la crois. avec le roi S. Louis, son frère. — 1270. Il prit de nouveau la croix, mais n'arriva devant Tunis qu'après la mort du saint Roi. (Versailles.)

1277. Mort de Philippe de France, roi de Thessalonique, prince d'Achaïe, neveu de S. Louis.

France-Artois

1250, 8 fév. Robert, comte d'Artois, frère de S. Louis, périt à la Massoure. (Versailles.)

1270. Robert II, comte d'Artois, accompagne S. Louis à la crois. d'Afrique.

1390. Philippe d'Artois, comte d'Eu, au siège de Tunis. (Moréri, V, 921.)

1396. Philippe d'Artois, comte d'Eu, connétable de France, fait pris. à la bat. de Nicopolis ; † à Micalizo (Anatolie) 15 juin 1397. (Ibid.)

France-Bourgogne

1103, 23 mars, Tarse (Cilicie). Eudes de France, duc de Bourgogne, † à la crois. (Versailles.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1171. Hugues III, duc de B., va à la croisade. — 1191. Il repart pour la Palestine. — 1192, 23 août, Tyr : sa mort. (Versailles.)

1249. Hugues IV, duc de B., va à la crois. avec S. Louis. (Versailles.)

1396, 28 sept. Jean Sans peur, comte de Nevers, (puis duc de B.), est fait pris. à la bat. de Nicopolis. (Versailles.)

France-Bourgogne-Portugal

Henri de France-Bourgogne, p.-fils du roi Robert, passa en Espagne v. 1089 et conquit sur les Maures le roy. de Portugal ; † au siège d'Astorga, nov. 1112.

« Alphonse de Portugal. ch. de S. Jean de Jérus., † 1207. » (Moréri, *Portugal.*) Il était p.-fils d'Henri de Bourgogne, et paraît avoir été un instant gr. maître de son Ordre. (PA, n. 52.)

France-Courtenay

1147. Pierre de France, s. de Courtenay, frère de Louis VII, le suivit en Palestine.(Versailles.)

1179. Test. de P. de France, s. de Montargis et de Courtenay : « Ego Petrus, frater Regis, dom. de Monteargi et de Curtiniaco..., Hierusalem in Dei servitio proficiscens... » ; don. pies. (Du Bouchet, p. 10.)

1179. Charte de P. de France, s. de Courtenay, partant pour la crois. « Ego Petrus Curtiniacensis dominus.... Adelinæ uxori Oberti famuli mei mecum Ierusalem addituri... concessi... » (*Id.*, p. 9.)

1179. Pierre de France, s. de Courtenay, va à Jérus. avec le comte de Champagne. (Abbaye de Trois-Fontaines. — B, t. 12, p. 285.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1209, 1211. P. de Courtenay, comte d'Auxerre, et Robert, son frère, vont à la crois. contre les Alb. (B, t. 19, p. 116. — ME, v. 1440.)

1217. P. de Courtenay, comte d'Auxerre et de Nevers, est élu empereur de Constantinople. (Versailles.) — 1218, sa mort.

1218. Robert de Courtenay, fils du précédent et empereur de Constantinople.

1273. † de Baudouin, emp. de Const., frère du précédent.

1210. Robert de C., s. de Champignelles, grand bouteiller de France, va à la crois. contre les Alb. ; de même en 1226. (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, XXXII, 216.) En 1249, il accomp. S. Louis à la crois., où il mourut.

1239. Robert de Courtenay va à la crois. avec le comte de Champagne. (Arch. de l'Yonne, *Pontigny*, II. 1518. — E. Petit, IV, 90.) Il paraît avoir péri à la funeste bataille de Gaza.

1245. Philippe de Courtenay, marquis de Namur, fils de Pierre de France, prend la croix avec S. Louis (M, t. 4, p. 172) et l'accomp. en 1249 à la crois. (Le P. Anselme.)

1249. Guillaume de Courtenay. s. d'Yerres, à la crois. (Versailles.) Il était fils de Robert, † en la même croisade.

1249. Chypre. P. de Courtenay, s. de Conches, frère aîné du précédent, étant à la crois., reconnaît tenir féodal. du Roi la terre de Joigny. (OB, f. 95, n. 2.) Il combattit vaillamment à la Massoure et † en Palestine peu de temps après. (Joinville. — Versailles.)

1249. Amicie de Courtenay, femme du comte d'Artois, accompagne son époux à la Croisade.

1270. Guill. de C., s. de Champignelles et d'Yerres, va à la crois. d'Afrique ; de même Robert, Évêque d'Orléans, frère desd. Guill. et Pierre.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

France-Dreux

1147. Robert de France, comte de Dreux, frère de Louis VII, prend la croix et part le premier pour la Palestine. (Versailles.)

1191. Robert II, comte de Dreux, est au siège et à la prise d'Acre.

1214. Pierre de Dreux, duc de Bretagne, à la crois. contre les Alb. — 1239. Il va en Palestine avec le Comte de Champagne, roi de Nav. — 1249. Il va à la crois. avec S. Louis, combat vaillamment à la Massoure, et † sur mer le 22 juin 1250, revenant en France. (Versailles.)

1239. Jean de Dreux, comte de Mâcon et de Vienne, † au secours de la Terre Sainte.

1249. Jean, comte de Dreux, va à la crois. avec S. Louis et † à Nicosie.

1270. Jean de Dreux, duc de Bretagne, accomp. S. Louis à la crois. d'Afrique.

1275. Jean de Dreux, ch. du Temple, fils de J. de France, comte de Dreux, † en 1248 à la croisade.

France-Poitiers

1249. Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, à la crois. avec S. Louis, son frère ; fait pris. avec le Roi le 5 av. 1250. — 1270, va à la crois. d'Afrique et †, pendant son retour, au chât. de Corneto, 21 août 1271. (Versailles.)

France-Valois

1270. Jean de France, dit Tristan, comte de Valois,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

né à Damiette en 1250, fils de S. Louis ; † devant Tunis le 3 août, 22 jours avant le Roi son père. (Versailles.)

VERMANDOIS

1096. Hugues de France, dit le Grand, comte de Vermandois et de Valois, croisé ; en 1097, se signale par ses exploits à la prise de Nicée et d'Antioche ; va de nouveau à la crois. en 1101 ; † de blessures à Tarse (Cilicie), 18 oct. 1102. (Versailles.)

Simon de Vermandois, Évêque de Noyon et de Tournai, fils du précédent ; † au retour de la crois., 10 fév. 1148, à Séleucie.

2. 1192, mai, Tyr. Jourdain d'Abzac, ch. [1], *Jordanus de Absaco*, tém. d'un empr. (L, t. 1, f. 142, 145.) — Autre charte d'empr. par « domino Jordano de Abzaco ». (Ibid., 146. — CB, 44. — Versailles.)

1390. Gantonnet d'Abzac, ch., au siège de Tunis avec le duc de Bourbon. (LD, t. 1, p. 9.)

1401. — « L'acte de dernière volonté que Gantonet d'Abzac, ch., dicta de son lit de mort, au chât. de la Douze, fief de son frère Adhémar, rappelle les principales circonstances de sa vie militaire et les expéd.

[1] ABRÉVIATIONS : *Alb.* Albigeois. — *Ch.*, chevalier. *Crois.*, croisade. — *Don.*, donation. — *Éc.*, écuyer. — *Empr.*, emprunt. — *Hospit.*, l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem. — *N.*, numéro d'ordre de la charte ou du document dans l'ouvrage cité. — *Tém.*, témoin.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

auxquelles il avait pris part sous les rois Pierre Ier et Pierre II de Lusignan. On y voit que Gantonnet s'était trouvé à la prise d'Alexandrie le 10 oct. 1365, et qu'il avait eu, pour sa part de butin, une grande quantité d'épiceries, denrées alors fort chères. » (L. de Mas Latrie, *Les Archev. de Chypre*, p. 273 du t. 2 de O. L.)

1401, 18 d., chât. de la Douze. Test. de Gantonet d'Abzac. ch., très preux banneret, qui avait été au service du roi de Chypre : « *et steti in dicto regno de Chipre per quatuor annos infirmus.* » (ML, t. 1, p. 460-464.)

3. 1190-1202. Robert Achart, à la crois. (Mss. de M. de Londel.)

1249, nov., Damiette. Guill. Achard, « dominus G. Achardi, miles », tém. d'un empr. — Robert A., « dominus R. Achardi, valetus », tém. de deux empr. (L, t. 2, f. 104, 114, 117. — CB, aux chartes de Damiette.)

4. 1250. Bernard d'Acqs, *Bern. de Aquis*, croisé au secours de S. Louis. (Thézan, 132.)

5. Acre, 1191. G. d'Alincourt. (R, 207.)

6. Messine, déc. 1190. Hugues d'Allemagne, varlet poitevin, croisé ; empr. pleigé par Thibaut Chabot, ch. (CR, n. 320 ; CB, n. 11. — Beauchet-Filleau, 2e éd., I, 143. — *Cab. hist.*, XI, doc., 199.)

1426, 7 déc., Rhodes. Le gr. maître des Hospit. donne procur. à Jacques d'Allemagne, ch. de S. Jean de Jérus., pour emprunter, au nom de l'Ordre, à la rép. de Venise, 15000 ducats d'or destinés au rachat du roi de Chypre, fait pris. par le sultan d'Égypte. (ML, t. 1, p, 518.)

7. 1169, Jérus. *Terricus de Inferno* souscrit une don. faite à St-Lazare de Jérus. par le sire d'Ibelin. (MS, n. 25. — PN. *Amphernet.*)

1191, juin, Acre. Jourdain d'Amphernet, « Jordanus

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

de Infernéto, miles » ; empr. (L, t. 1, f. 52. — CR, n. 390, 435. — Versailles.)

V. 1300. Frère Adam d'Amphernet, ch. du Temple, commandeur de Noyon. (Michelet.)

8. 1240, Ascalon. Bernard et Robert de Billy, dits d'Ancienville, *de Antica villa*, frères, sont députés à Acre vers Thibaut, roi de Nav., comte de Champ., par les croisés assiégeant Ascalon. (L, t. 2, f. 7. — CB, n. 46. — Sur l'identité des maisons de Billy et d'Ancienville, voy. PB, p. XLIV.)

9. Acre, 1191. Henri Anger, *Henricus Angarii* ; empr. (CR, n. 207.)

10. 1218. « Anselme », vaillant ch. de Provence, croisé contre les Alb. et fait pris. par eux. (ME, v. 8870, 8885, 8908, 8937.)

1250. Messine. G. d'Anselme, *Guillelmus de Anselmo*, allant au secours de S. Louis. (C. H., 1500 [92].)

1860. Le comte Jules d'Anselme de Puisaye, croisé de Pie IX, gravement blessé à Castelfidardo.

11. 1149, 5 juil., Jérus. Arbert d'Arc, *Arbertus de Arcu*, tém. d'une don. d'Anfred, châtelain de S. Abraham. (SS, n. 112.)

1171. Humbert d'Arc, tém. de don. faites par Hugues III, duc de Bourgogne, partant pour Jérus. (*Cartul. de S. Étienne de Dijon.*)

1217. Bérenger d'Arc, un des ch. de Simon de Montfort dans la crois. albigeoise. (R, 309.)

1250, Acre. Robert d'Arc est à la crois. (CB, aux chartes d'Acre.)

1274. « Guill., sire d'Arc, mourut en 1274, laissant un testam. qui induit à penser qu'il avait pris part à l'une des crois. de S. Louis, car, parmi les gentilsh. qui avaient fait le voyage de Terre S., c'était la coutume de léguer leurs armes de guerre à leurs frères d'armes demeurés en Palestine. Or, Guill. d'Arc laissa « à la

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Terre Saincte d'oultre mer toutte mon armeure. » (*Bourgogne*, XIII, 182 v. — PN, *Arc.*)

12. Damiette, 1250. « Gaucher d'Arlos ». (R, 250.)

13. Ascalon, 1240, » Rolandus d'Ars » ; empr. (D, t. 2, f. 8. v.)

14. 1191, Acre. « Raymundus Albertus » ; empr. pleigé par Pons Bastet, ch. (L, t. 1, f. 81. — CR., n. 135, 322.)

— Acre. « Christophe Albert » ; empr. (R, 207.)

1249, avril., Limisso. « Guillelmus Auberti », éc.; empr. (L, t. 2, f. 40. — CB, aux chartes de Limisso.)

— Damiette. « Dominus Joh. Auberti, valetus » ; empr. (L, t. 2, f. 107. — CR, n. 114, 269.) — Le même, tém. d'un empr. (L. t. 2, f. 103. — CB, aux chartes de Damiette.)

1250, Acre. Hugues Albert ou Aubert. (R, 249.)

15. 1151, Jérus. « Stephanus *Audax*, Ansquetinus Nortmannus et Lericus filius suus », tém. d'une don. faite aux Hospit. (D, n. 12.)

1861. Gaston le Hardy, croisé de Pie IX, Volontaire aux Zouaves Pontificaux.

16. 1250, juin, Acre. Bérenger d'Auriac, ch., « Berengarius de Auriaco, miles » ; empr. (L. t. 2, f. 165. — CR, n. 397 ; CB, n. 85.)

1315. Bernard d'Auriac, ch. de S. Jean de Jérus. (LR.)

17. 1191, Acre. Giraud Auriol, « Gir. Horyol » ; empr. (CR. n. 388.)

18. Autane. Voy. *Deltana.*

19. 1148. « Albertus Davold », châtelain d'Andrezel, † en Palestine. (DC, t. 5, f. 4.)

— Albert et Hugues Dalvolt, croisés. (B, t. 15, *Epist. Ludov. VII.*)

20. 1309. G. Avril, « Frater Guillelmus Aprilis », ch. du Temple. (MI, t. 2, p. 233.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

21. 1249. Aubert de Baigneux, ch., croisé. (R, 159, 250.)

22. 1250, 30 juil., Messine. « Johannes Barbitonsor, Petrus B., Guillelmus B.», allant au secours de S. Louis. (C. H., 1500 [83 90 95].)

1255. Césarée. Charte de J. Alleman, sire de Césarée, pour l'hôpital de S. Jean de Jérus : «... *et Johannis Barberii... domus.* » (PA, p. 223.)

1281, Tripoli. « Joh. dictus Barberius ». (RD, 58.)

23. 1250, Damiette. « Guigo Barralis », éc.; empr. (L, t. 2, f. 51 v. — CR, n. 258.)

24. 1190. God. de Beaune, ch. croisé, familier du duc de Bourgogne. (E. Petit, III, 48, 306.)

1178. Jérus. « Comment sire Renaut le Mazoer dona le casal *Beaune* al Hospital... » (D., p. 138, 161.)

1210. G. de Beaune, *frater Guillelmus de Belna,* précepteur des Hospitaliers au roy . de Chypre. (PA, p. 101.)

1253. Pierre de Beaune, maréchal des Hospit. (RS, 33.) — 1254, Acre ; sa mort. (O. L., t. 2, p. 446.)

1270. « Jehan de Belnes », ch. croisé. (B, t. 20, p. 307. — G, t. 1, f. 35 v.)

1309. Eudes, Gautier, Gérard, Guill., J., Laurent, Morel et Naniel de Beaune, templiers. (MI.)

25. V. 1100. *Constantinus Bernardi, proficiscens Iherusalem,* (MO, t. 40, f. 29.)

— Laodicée. Aimery Bernard, tém. du test. de P., prince de Pierrebuffière. (*Vigeois*, p. 42.)

1129-1152, Jérus. P. Bernard, « Petrus Bernardi », chanoine du S. Sépulcre. (SS, p. 51, 53, 58, 60, 99, 154, 207, 208, 216. — DL, n. 17. — HC, t. 2, p. 508.)

1134, Laodicée. *Hugo Bernardus*, tém. d'une don. de Gautier de Sourdeval aux Hospit. (PA, p. 202)

1139. « Pontius Bernardi », tém. d'une charte du

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

comte de Tripoli, pour S. Sauveur du Mont-Thabor (PA, 19.)

1163, Jérus. *Petrus Bernardi et nepos ejus Bartholomeus*, tém. d'une vente faite par les moines de St-Abraham. (D., p. 99.)

1174, Jérus. P. Bernard, tém. d'une charte du comte de Tripoli pour les Hospit. (PA, p. 55.)

1180, Jérus. *Petrus Bernardi*, tém. d'une don. de G. de Maraclée aux Hospit. Immédiatement après lui, souscrit *Bartolomeus filius comitis Gisleberti.* (D., p. 149.)

1241. Ascalon. « Willelmus Bernardus » ; empr. (L, t. 2, f. 8 v. — CR. n. 247.)

1249. R. Bernard, ch. croisé. (BH, t. 6, p. 270.)

1250, Acre. « Raimundus Bernardi, domicellus » ; empr. (L, t. 2. p. 132. — CR, n. 287.)— Le même, tém. d'un empr. (L,, t. 2, f. 120.)

1309. « Raymondus Bernardi », templier. (MI, t. 1, p. 74.)

1476. Arnaud Bernard, de Tournai, est anobli, principalement pour avoir fait le voyage de Jérusalem. (Ms. lat. 18345, f. 7 v.)

26. V. 1130. Jérus. Amaury de Bernot, frère de l'Hôpital, *frater Amalricus de Berno*, est tém. de concessions accordées au S. Sépulcre. (SS, p. 151, 152. — Le fief de Bernot, près Guise (Aisne) a donné son nom à un lignage chevaleresque dans lequel le prénom d'Amaury est très usité, et dont le nom se trouve écrit dans les anc. titres Berno, Bernoc, Bernos, Bernot, Bernort.)

V. 1200, Acre. Amaury de Bernot, époux de Tiphaine de Giblet, fille d'Hugues, s. de Besmedin, et d'Agnès, fille de Girard de Ham, connétable de Tripoli. (Du Cange l'appelle erronément, p. 325, « Amaury de *Bernet* », p. 327 « Amaury le Bernier », p. 396 « Amaury le Berner », et donne ici les noms de son père, Guillaume, et de son fils appelé aussi Guillaume.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

27. 1191. Robert de Billy, dit Cosset, *Iherosolimam iturus*, vend une rente. (*Cartul. de S. Jean des Vignes*, f. 41 v. — PB, n. 27.)

— Sept., Acre. Robert de Billy, ch., tém. de l'empr. de noble Gervais de Menou. (L, t. 1, f. 108.—CB, n. 19.— *Cab hist.*, IV, 346. — PB, n. 30.) — Le même, tém. de l'empr. de G. de Gauville. (Chartrier de M. de Billy, orig. parch. — L, t. 1, f. 110. — CB, n. 39. — PB, n. 29. — Le même, tém. de l'empr. de noble Simon de Harville. (L, t. 1, f. 114.) — Juillet, Acre. « N. de Beily » ; empr. (CB, n. 127.)

— Acre. Hugues de Billy, « H. de Beili », tém. de l'empr. de G. Gaudechard. (L, t. 1, p. 46. — CR, n. 2.) — « H. de Billeyo, miles », tém. de l'empr. de J. de Chambly. (L, t. 1, f. 61 v.)

1211. Guill. de Billy, ch. croisé, est fait pris. et pendu par les Albigeois. (Fauriel, p. 300. — PB, n. 42.)

Voy. ci-dessus *Ancienville*.

28. 1248, nov. Vente à l'égl. de Dommartin par P. Blanchet (*Petrus Blanket*) de Prouville, clerc, *cruce signatus*. (*Cartul de Domm.*, n. 19.)

29. 1129, Jérus. « Galterius del Bos », tém. d'une don. faite à l'abb. de Josaphat par G. de Bures, prince de Tibériade. (DL, p. 43) — 1192, mai, Tyr. P. du Bois, « nobilis P. de Nemore » ; empr. (L, t. 1, f. 142, 145. — CB, n. 27, 28.)

1249, avril, Chypre. G. du Bois, ch. breton, croisé, va à Damiette. (Versailles.)

Voy. ci-après de *Bosco*, *Bosq.*

30. Av. 1124. *Stephanus Boninus, in expeditione sua de Hierusalem.... dedit...* (Ragut, *Cart. de S. Vinc. de Mâcon*, p. 315.)

1166, Antioche. *Boninus* souscrit une charte du prince d'Antioche. (D., p. 106.)

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

1191. Acre. *Hugo Bonini* ; empr. (CB, n. 5. — Versailles.)

— Acre. G. de Sainte-Maure, ch., substitue sa garantie à celle de son feu père pour l'empr. d'H. Bonin. (CB, aux chartes d'Acre. — BH, t. 18, p. 360.)

31. 1156, Jérus. *Bonus valet*, notable de la Mahomerie, jure fidélité au S. Sépulcre. (SS, p. 243.)

32. 1191, Acre. « Petrus de Bosco » ; empr. (CR, n. 49, 156.)

— Acre. « Henricus de Bosco » ; empr. (Ibid., n. 48.)

— Acre. « Radulphus de Bosco, miles » ; empr. pleigé par Ph. Auguste. (Ibid., n. 128 ; CB, n. 2.)

— Acre. « Rogerus de Bosco » ; empr. (CR, n. 142.)

1192. « Hugo de Bosco », croisé. (*Cartul. de Vauclair*, Dioc. de Laon, ms. lat. 11073, f. 70.)

1219. « Galfridus et Joh. de Bosco, fratres, qui simul et eadem die mortui fuerunt in terra Iherosolimitana..» (*Pic.*, t. 232, p. 19.)

— Damiette. « Guido de Bosco », ch. ; empr. pleigé par Simon, s. de Joinville. (L, t. 1. f. 184. — CR, n. 165.)

— Damiette. « Radulphus de Bosco », ch. ; empr. pleigé par Hervé, comte de Nevers. (L, t. 1, f. 185.)

1240, Acre. « Henricus de Bosco », éc. ; empr. (*Id.*, II, 25.)

1241, Acre. « Droco de Bosco » ; empr. (*Ibid.*, 14. — CR, n. 240.)

1249, Limisso. « Oliverius de Bosco », ch. ; empr. (L, t. 2, f. 38.)

— Damiette. « Willelmus de Bosco », damoiseau ; empr. (*Ibid.*, 91 v.)

1250, Acre. « Armandus de Bosco », ch. ; empr. (CR, n. 99 ; CB, n. 102.)

Voy. ci-dessus *du Bois* et ci-après *Bosq*.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

33. 1191. « Guarinus Bosq », croisé. (Am. du Buisson de Courson, *Rech. nob.*, p. 266.)

34. 1219, sept., Damiette. Simon, s. de Joinville, pleige l'empr. de « Milo li Bocher, armiger ». (L, t. 1, f. 184.)

35. 1149, Jérus. « Petrus Burdillus » est tém. avec Sicher de Périgord, Hug. de Toulouse, P. de Salamon, d'une don. d'Anfred, châtelain de Saint-Abraham. (SS, p. 215.)

1168, Jérus. Hélie de Bourdeille, « Helyas de Burdel. », Hélie de Millac, Bernard de Périgord, Bern. Aymar, notables hab. de Bethgibelin. (PA, p. 47. — PN, *Bourdeille.*)

1227. « Frater Ugo de Bordellis », ch. du Temple. (U. Chevalier, *Roaix*, n. 115, 168.)

1249. Hélie de Bourdeille, s. de B., ch., fait son test. au camp devant Damiette. (Versailles). — LD indique Boson de B. comme étant à la même croisade.

1260. Hélie de Bourdeille, *Helias de Bordelia*, commandeur du Temple de Soulet. (C. H. 1546 72.)

V. 1280. Hélie de Bourdeille, ch., entre dans la milice du Temple. (MI, t. 2, p. 21.)

1522. Guy de Bourdeille, ch. de S. Jean de Jérus., est tué à la défense de Rhodes, où Gautier de B., son frère, aussi ch. de Saint-Jean, est blessé grièvement. (PN, *Bourdeille.*)

36. 1127. Hugues Bourgoing, sire de Champlévrier, est en Palestine. (*Inventaire des titres de Bourg. et de Nevers*, col. 735.)

1129, Jérus. « Hanricus Burgundio », tém. d'une don. aux Hospit. (PA, p. 13.)

1138, Naplouse. « Gervasius Burguin », « Gervasius Burgundiensis », tém. d'une don. faite au S. Sépulcre par Foulques, roi de Jérus. (SS, p. 59. — HC, t. 2, p. 493 pass.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1147, Jérus. « Gervasius Burgundio », tém. d'une charte du roi Baudouin pour les Hospit. (PA, p. 26.)

— Hugues Bourgoing, IIe du nom, s. de Champlévrier, accomp. Louis VII en Palestine. (Ses arm. conservées au Musée de Lyon : *d'argent à 3 tourteaux de gueules.*)

1163, Jérus. *Burgundio* souscrit une vente faite par les moines de St-Abraham. (D., p. 99.)

V. 1180. « Stephanus de Borgoin », templier. (*Cartul. du Temple de Vaux*, Dauphiné.)

1193, Acre. « Johannes Burgundus ». (S, n. 28.)

1199, Tripoli. « Frater Rolandus Burgundiensis, ch. de S. Jean de Jérus. (D, p. 167. — PA, n. 82.)

1202. Hugues Bourgoing, IIIe du nom, s. de Champlévrier, est à la croisade.

1249. Guy Bourgoing, s. de Rochefort, à la crois. avec S. Louis. (*Inventaire des tit. de Nevers*, col. 736.)

1270. Guy Bourgoing, s. de Champlévrier, au siège de Tunis. (*Ibid.*)

1395. Hélie Bourgoing, frère servant de N.-D. de Bethléem. (*Journal de Nic. de Baye*, I, 69.)

37. 1199. Charte d'Hug. Boutery, s. de Mareuil, ch. : « Cum Crucem Dei suscepisset pater meus, Hyerosolimam profecturus... » (*Cartul. de Valoires*, n. 193.)

1372. « Jean de Boutery, bachelier de Ponthieu, à la crois. de Prusse. (G, t. 2, f. 55.)

38. 1156. Frère Pierre Bremond, maître et gardien des terres de l'Ordre de l'Épée en France. (Poli, *Les Ordres de l'Épée*, p. 3 et s.)

1206, Acre. Foulques Bremond, *Fulco Bremont*, revêtu de la dignité d'Hospitalier en l'Ordre de St-Jean. (PA, n. 176.)

1214. « Pierre Bremont », croisé contre « les Albigois ». (G, t. 1, f. 50 v.)

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

1248. « J. de Brehemont, ch., croisé pour le voiage de Ierusalem. » (*Cartul. de Momé*, dioc. de Tours.)

1248-50. « D'après la tradition, Pierre de Bremond mourut en Palestine. On ne le retrouve mentionné dans aucune charte postér. à la 7e crois. » (Loys, *Hist. de la maison de Bremond.*)

1309. « Frater Raymundus Bermundi », templier. (MI, t. 2, p. 158.)

1332-42. Hélie [de Bremond, de la branche des seigneurs] de Nabinaud, succède à J. de Polo sur le siège archiépiscopal de Nicosie. Il fut ensuite Patriarche de Jérus. et Cardinal du titre de St-Vital. (Mas-Latrie, *Archevêques de Chypre.*)

1396, 25 sept. Mérigot de Bremond, éc. du maréchal de Boucicaut, est tué à la bat. de Nicopolis. (Loys, 18.)

1464. J. de Bremond fait le voyage de Jérus. avec Raymond de Salignac. (L. Audiat, *Péler. en T. S. au* xve *s.*, p. 11-13.)

39. 1221. « Frater Girardus Brochard », ch. templier, grand prieur d'Aquitaine. (P. Marchegay, *Cartul. du B.-Poitou*, p. 121.)

40. 1095. « Ledevinus Broterius », ch. poitevin, vend sa terre *de Broteria* et va en Palestine, où il devient gouverneur d'Apamée. (*Arch. hist. du Poitou*, II, 39. — Comte A. de Foras, *Arm. de Savoie*, 281.)

1180. Imbert Brothier, ch. du Temple, maître des maisons de son Ordre en Aquitaine. (*Arch. hist. du Poitou*, II, 164.)

41. 1309. Gui de Brotonne, templier. (MI, t. 1, p. 428.)

42. 1138, Naplouse. Rainier Brun, *Rainerus Bruns*, tém. d'une don. de Foulques, roi de Jérus. (SS, p. 59.)

43. 1191. Hugues le Brun, ch., à la crois. (R, 212.)

1248. Hugues le Brun, ch., et son fils, croisés. (G, t. 1, f. 43 v.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1250, Acre. « Poncius Brunus », damoiseau ; empr. (CR, n. 185, 344.)

1269. Gilles le Brun, connétable du roi S. Louis à la crois. (G, t. 1, f. 43 v.)

1270. « Willielmus le Brun, croisé ». (O. L., I, 631.)

1372. « Adan le Brun, bachelier de France, croisé pour Pruse. » (G, t. 1, f. 52 v.)

1580, 20 janv., Jérus. Noble et illustre messire André le Brun, bourgeois de Paris, est créé chevalier sur le S. Sépulcre. (*Registre des chevaliers et Voyageurs en la Terre S.*, ms. à M. Alph. Couret, part. 2, f. 176.)

44. 1522. Frère François Buel, ch. de S. Jean de Jérus. à la défense de Rhodes. (Vertot, II, 693.)

45. 1113, av. le 3 janv. Tristan ou Turstain du Buisson, *Tristagnus de Duno*, *Trostaynus de Dumo*, possessionné en Calabre, a fait don. de tous ses biens à l'abb. de Josaphat ; ce qui paraît impliquer la participation à la prem. crois. (DL, n. 3, 21, 31.)

1191, Jaffa. Richard du Buisson, *Ricardus de Dumo*, tém. de l'empr. de G. du Douit. (Arch. de la Manche, C. A. 172). — Le même, tém. de l'empr. de G. des Rotours. (BH, t, 10, p. 279.)

1210. Chatard du Buisson, à la crois. (R, 228.)

1240, Acre. « Injorramus dou Buisson », éc. ; emprunt. (L, t. 2, f. 35. — CR, n. 48.)

— Acre. Raymond et Géraud du Buisson. (R, 240.)

1249, mai, Limisso. « Ph. du Buisson, « Philippus de Dumo », ch., tém. de l'empr. de B. de S.-Marie. (Arch. de l'Orne. — BH, t. 31, p. 129.)

1250, Messine. G. du Buisson, *Guill. de Duno* (*Dumo* ?) allant au secours de S. Louis. (C. H., 1500 [86].)

1264. Raymond du Buisson, ch. de S. Jean de Jérus., commandeur de Bastit. (A. du Bourg, 548.)

1380. J. du Buisson, grand-prieur de l'Ordre de S. Jean de Jérus. (SA, t. 4, 2e part., p. 190.)

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

1861. Le comte Roger du Buisson de Courson-Cristot, croisé de Pie IX, Volontaire aux Zouaves Pontificaux.

46. 1250. Jacques de Caïs, à la crois. (Papon, *Hist. de Provence.*)

47. V. 1080. Anseau de Caix, frère d'Eng., sire de Boves et de Coucy, va batailler avec lui en Palestine. (Voy. ci-après *Coucy.*)

1210. « Guillaume de Caic » (Caix), croisé contre les Alb. (R, 312.)

1248. Le sceau de Gillon de Caix implique la présence de lui ou d'un ascendant à quelque croisade, probablt à celle de Constantinople, car il porte le monogr. du Christ entre 4 croissants affrontés. (Arch. de la Somme abb. du Paraclet. — Voy. ce sceau ci-dessus p. 46.

1260, Acre. Anseau de Caix, « Ansiau Cay », vassal de J. de Montfort, s. de Sur et de Thoron. (PA, p. 170). — Voy. *Coucy.*

48. 1087. *Ego Carbonel pergo ad locum S. Sepulchri...* (MO, t. 34, f. 245. — Cartul. de S.-Michel de Cuxa.)

1158. Henri (ou Hervé) Carbonnel, Foulques et Renaud C., ses frères, à la crois. (Pointeau, 362, 363. — *Hist. de Sablé.* — R, 197.)

V. 1190. *Petrus Carbonellus*, frère de Boniface, ch. du dioc. de Chalon, est à la crois. (Chifflet, *Lettre touchant Béatrix, comtesse de Chalon*, 168.)

1193. Boniface approuve le don fait à St-Marcel de Chalon, *quod dedit frater meus* [*Petrus*] *Carbonellus quando ambulavit apud Hierosolymam.* (*Ibid.*, 172.)

1250, Acre. G. Carbonnel, *Guillelmus Carbonelli*, ch.; empr. (L, t. 2, f. 169. — CR, n. 214.)

1860. Le marquis de Carbonnel d'Hierville, croisé de Pie IX.

49. 1249, avril, Limisso. Ol. de Carné, *Oliverius de Carne*, éc.; pacte de nolis. (L, t. 2, f. 35. — CB, n. 70. — Versailles.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1250, 8 fév., bat. de la Massoure : « Françoys de Carné ». (*P. O.*, t. 502, d. 11375, n. 2-3.)

50. « La maison de Castellane est issue de ces anciens barons féodaux de Provence qui, *après avoir chassé les Sarrazins* du pays, s'attribuèrent la souveraineté sur les domaines devenus le prix de leurs exploits. » (BH, t. 3, p. 195.)

La maison de Castellane « est, après la maison de Villeneuve, celle qui a fourni le plus de chev. de l'Ordre de S. Jean de Jérus. ; on en compte au moins cent, qui, presque tous, moururent en possession de commanderies et d'autres dignités de cette admirable congrég. militaire et hospit. (Comte de Grasset, 63-65) ; combien de ces chevaleresques volontaires de la Croix scellèrent de leur sang généreux leur fidélité aux nobles et chrétiennes traditions de leur race ! » (PN, *Castellane.*)

1115, Jérus. Raymond de Castellane. (Il est extraordinaire que ce très vieux lignage féodal, qui a donné à l'O. de S. Jean de Jérus. tant de chevaliers, n'ait pu jusqu'à ce jour revendiquer authentiquement un seul croisé. « Pierre, vicomte de Castellane », ch. croisé que lui attribuent quelques généalogies, était en réalité « Pierre, vicomte de *Castellione* ». Nous nous réservons d'établir dans une étude ultérieure la participation de Raymond de Castellane à la prem. croisade.)

V. 1248. Étienne de Salerne, *Stephanus de Salerno*, et Austorge, son fils, qui est ch. de l'O. de S. Lazare, sont à la Terre-S. (MS, n. 40.)

1305, 17 nov. Isnard-Guill. de Castellane, ch., affranchit 2 de ses hommes de Blieux et leur postérité, à la charge d'un cens et de l'aide dans les cas de nouvelle chevalerie, de *voyage d'outre-mer*, etc. (Arch. des princes de Condé. — VL, t. 23, f. 117.)

1370. « Fr.-Louis de Castellane, dit d'Aluis, Proven-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

çal », ch. de Rhodes, tué dans un combat contre les Turcs. (Goussancourt, tome 1, p. 117.)

1380. Reforciat de Castellane, ch. de S. Jean de Jérus. (LR.)

51. 1147. *Sebrandus Chabot volens ire in Jerusalem... Cartul. de l'abb. de l'Absie*, ms. lat. 17048, p. 33. — Versailles.)

1190, déc., Messine. Thibaut Chabot, ch. croisé, pleige un empr. de croisés : « Ego Theobaldus Chabot, miles... » (L, t. 1, f. 9. — CB, n. 11.) — J. Chabot, ch. croisé. (G, t. 1, f. 71.)

1218. Sebrand Chabot, voulant aller à la crois., engage ses biens à l'abb. de St.-Maixent. (D. Fonteneau, XVII, 41, 135.)

1228, Acre. V. Chabot, ch. d'Acre, *V. Ciabot, miles de Accone.* (O. L., II, 163.)

1237, mai. Don. faite au prieuré de St-Clémentin (Anjou) par « Foulques Chaboz, ch., s. de St-Clémentin, alors croisé pour la terre saincte ». (VL, t. 2, *Argenton* ; t. 89, *Vaucouleur.*)

1860, 18 s. Th. de Chabot, comte Thibaut de Rohan-Chabot, croisé de Pie IX, gravement blessé à Castelfidardo.

52. 1099. Pons, s. de Chalençon, à la crois. (Raymond d'Agiles. — Bongars.)

1219. « Estienne de Chalencon, Evesque de N.-D. du Puy, croisé. » (G, t. 1, f. 94.)

1372. « Monseigneur de Chalençon » est au nombre « des princes et seigneurs qui furent contre les Sarrazins en Prusse. » (*Ibid.*)

53. 1249, juin, Damiette. P. de Chandon, *Petrus de Campodomni*, ch.; empr. (L, t. 2, f. 50. — CB, n. 171.)

1270. « René de Chandon, ch., † à Avignon des suites de blessures reçues au siège de Tunis. » (MG, *Chandon*).

V. 1374. Mort de Roger de Chandon, ch. de Rhodes. (*Ibid.*)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

54. 1191, Acre. Guichard Charpin, *Guichardus Cherpini;* empr. pleigé par H. de Talaru, ch. (L, t. 1, f. 65. — CB, n. 4).

1206, Thessalie. D. Charpin, damoiseau, « Durantus Charpini, domicellus ; » empr. (L, t. 1, f. 152).

55. 1210-18. « Petrus Chape », l'un des barons du roy. de Chypre. (*Cartul. de S. Sophie de Nicosie*, n. 40.— SS, p. 315. — RD, 26).

« *Les Seigneurs des roy. de Jérus. et de Chypre* : la Baume, Chappe... » (RS, 16).

V. 1250, Chypre. Nicolas Chappe, père de Gile, femme de Raymond de Mimars. (DR, 550, 554).

1330. *Dominus Johannes Cappa*, un des barons du roy. de Chypre. (ML, t. 1. p. 158).

1338, Nicosie. « Dominus Ballianus Cappe », l'un des barons du roy. de Chypre. (*Ibid.*, p. 179.)

56. Acre, 1138. Willelmus Capperons », tém. d'une concession faite aux chanoines du S. Sépulcre. (SS, p. 146.)

57. 1153, Jérus. *Rainaldus Karettus.* (MS, n. 11.)

58. 1249, Limisso. « Herveus dictus Calvus », croisé breton. (CB, aux chartes de Limisso.)

59. 1099. Roger de Choiseul, ch., à la crois. (Versailles.)

V. 1102. Roger de Choiseul, *Rogerius filius Rainerii de Cosello, postquam ...regressus est de Iherusalem...* Don. à l'abb. de Molesme. (Cartul. de Molesme.)

1190, déc., Messine. Raynald de Choiseul, ch. croisé, *Renaldus de Choisello* ; empr. pleigé par le comte de Bar. (L, t. 1, f. 11. — CR, n. 446)

1202, Don. par P. de Choisel, *Petrus Choiseaus Iherosolimam profecturus.* (*Chaalis*, n. 287. — PN, *Choiseul.*)

1219, mai, Damiette. Raynald III, sire de Choiseul, ch., époux d'Alix de Dreux, arr.-p.-fille du roi Louis VI et de la reine Alix de Savoie, *Renaldus de*

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Choisello, miles ; empr. (L, t. 1, f. 178. — CR, n. 164, 421.)

1297. Test. de Rob. II, duc de Bourgogne, léguant 15.600 livres à « messire Jehan de Choisuel, mon amé cousin, » connét. de Bourgogne, pour passer outre mer et servir en la Terre S. par deux ans. (D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, II, preuv., h. 145.)

60. 1141, Jérus. Milon le Clerc, *Milo Clericus*, tém. de la confirm. du don de la terre d'Emmaüs aux Hospit. (PA, p. 21.)

1143. *Guillelmus Clericus*, ch. de St-Jean de Jérus. (PA, n. 22).

1146. *Arnulphus Clericus* accompagna à la crois. Eng. de Coucy. (H. Stein, *Cartul. de S. Nic. des Prés*, 49.)

1147, Jérus. *Milo Clericus*, tém. d'une charte du roi Baudouin pour les Hospit. (D., p. 83).

1174, Jérus. Richilde, religieuse, fille de Milon le Clerc, *Richeldis de Ierusalem filia Milonis Clerici*. (PA, p. 244.)

1156, Jérus. *Willelmus Clericus*, notable de la Mahomerie, jure fidélité au S. Sépulcre. (SS, p. 243).

1157, Jérus. Don. aux Hospit. par *Rogerius Clericus*. (D., p. 93.)

1175. *Jordanus Clericus* a possédé une maison à Jérusalem. (D., p. 119.)

1178. *Frater Ugo Clericus*, templier. (U. Chevalier, *Cart. de Roaix*, n. 139, 140.)

1191, juillet. Humbert le Clerc, *nobilis Humbertus dictus Clericus*, prend à sa charge l'empr. contracté par son frère Guillaume, mort à la crois. (L, t. 1, f. 68. — CB, n. 12. — Versailles.)

1249, avril, Limisso. Hervé le Clerc, éc. Contrat de nolis pour passage à Damiette. (R, 137).

1250, Messine. Bertrand le Clerc, allant au secours de S. Louis. (C. H., 1500 [84].)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

61. 1249, nov., Damiette. Arnoul Colas, *Arnulphus dictus Colas* ; empr. pleigé par le vicomte de Châteaudun. (L, t. 2, f. 79. — CR, n. 126, 265.)

62. 1130. Humbert, sire de Coligny, croisé, fonde l'abb. de Mireur. (G, t. 1, f. 86.)

1147. Guerry, s. de Coligny, ch., à la crois. avec le comte de Savoie. (Guichenon, I, 228. — Versailles.)

— Humbert de C., son fils, accomp. en Palestine le duc de Bourgogne. (Guichenon. — Versailles.)

Hugues, sire de Coligny, qualifié *princeps magnificus*, étant à Cîteaux en sept. 1201, y prit la croix avec le comte de Forez. Il fut tué en Thessalie. (Du Bouchet, *Coligny*, 48-50. — De Camps, *Mss.*, CXI, 311-312.)

1202. Hugues de Coligny, partant pour Jérusalem, fait aux Chartreux une don. approuvée par la duchesse Béatrix [d'Albon, veuve d'Hugues III, duc de Bourgogne], sa femme. (Du Bouchet, *Preuves de Coligny*, p. 48. — E. Petit, III, 386.)

1202. Don. à Ste-Marie de Montmerle par Hugues de Coligny, partant pour la Terre-S. (Du Bouchet, *Coligny*, p. 49.)

1202. Hugues de Coligny, ch., est à la crois. (VN.)

1396. Jean de Coligny, tué à la bat. de Nicopolis. (LD, t. 5, p. 47.)

63. 1249, nov., Damiette. Hugues de Collard, *Hugo Collardi*, ch.; empr. (L, t. 2, f. 87.)

64. 1270. *Philippus de Coleville*, croisé. (O. L., I, 631.)

1392, 3 fév., Paris. Louis, duc de Touraine, fait don de 200 fr. d'or à G. de Colleville, l'un de ses chevaliers, « nouvellement retourné du voyage de Prusse. » (P. O., *Baudrain*, 2)

65. Une tradition, qui mériterait d'être approfondie, veut qu'un Colonna, comte de Frasso, ayant péché gravement, serait parti pour la Palestine en pèlerinage de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

pénitence, après avoir légué son comté à l'Évêque d'Ajaccio. Aucun document n'étaie cette tradition, mais il est certain que le comté de Frasso appartint jadis aux Colonna, et que jusqu'en 1790 l'Évêque d'Ajaccio ne cessa de se qualifier comte de Frasso.

1222. Le Cardinal Jean Colonna, légat de l'Armée chrétienne à la 5e croisade. (Raynald, *Annal. Ecclesiæ*, ann. 1222, 1228, 1239.) Ce fut lui qui fonda l'hôpital du Latran et apporta de Jérus. à Rome la S. colonne de la flagellation, vénérée depuis lors en l'église de S. Praxède. (Benigno Davanzati, *Not. della basilica di Sta Prassede*, p. 227.)

1571. Victoire navale de Lépante. Marc-Antoine Colonna, général de la flotte du S. Siège. — Pompée C., un des chefs de l'armée chrétienne. (Moréri, *Lépante*).

66. 1250, Messine. *Guillermus Constans*, allant au secours de S. Louis. (C. H., 1500 88).

67. 1168, Jérus. R. le Conte, *Robertus Comes*. (HC, t. 2, p. 528.)

1177, Jérus. *Rodricus Comes*, ch. hospitalier. (PA, n. 73.)

68. « Lorsque vers l'année 1075, les Turcs Seldjoucides se furent emparés de la Syrie et de Jérusalem..., les seigneurs de Coucy, voyant que personne ne s'avançait pour l'honneur de Dieu, essayèrent par eux-mêmes d'aller combattre les Turcs. » Ces seigneurs étaient Enguerrand Ier, sire de Coucy, baron de Boves, comte d'Amiens ; ses 2 frères, Robert de Boves, sire de Péronne, et Anseau de Boves, s. de Caix, auteur de la Maison de Caix ; et son fils Thomas de Marle. « Ayant heureusement passé la mer, ils combattirent si vaillamment les infidèles qu'ils défirent toutes les forces de Solyman, lequel mesme ils firent pris. avec son frère, dont ils tirèrent 100,000 besans d'or de rançon, sans les frais de leur voyage qu'ils parachevèrent jusqu'en

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Jérusalem, d'où ils retournèrent en leurs maisons pleins de joie, d'honneur et de gloire..... Si bien que l'on peut dire avec vérité que ceste maison a eu le premier et le dernier honneur de telles entreprises entre les François, car Enguerrand VI se trouva en la journée de Nicopoli (1396) contre le Turc Bajazeth, où il fit merveilles d'armes, tant qu'il y fut pris et mourut en prison ; et ceste expédition fut la dernière de nos François contre les infidèles. » (Lallouette, *Hist. généal. de Couci*, 1577. — L. Sandret, *La crois. des Coucy*, ap. *Rev. nobil.*, III, 15-20.)

Le vair du blason des Coucy rappelle la bannière que l'un d'eux, vers l'an 1075, forma des lambeaux de ses vêtements, en un jour de bataille, pour rallier ses gens et les ramener contre les Sarrazins. (Palliot).

1099. Th., s. de Marle et de la Fère, ch. croisé, *Thomas de Feria castro, francigena, miles acerrimus*, se distingua aux sièges de Nicée et de Jérus. (Alb. d'Aix, l. II, ch. 2. — Guibert de Nogent.) Il mourut à Famagouste, vraisemblablement des suites de blessures. (Thevet, *Cosmogr.*, I, 202.)

1138. Eng. II, sire de Coucy et de Boves, fils dud. Thomas de Marle, « prêt à faire le voyage de Jérus. » ; don. pie. (*Pic.*, CI, 5.)

— Jérus. Le même, « *De peregrinis* : *Ingelrannus de Bova* », tém. d'une don. du roi Foulques au S. Sép. (HC, t. 2, p. 496.)

1143. « Guido castellanus de Cuceio, Iherosolimam perrecturus,... annuente Ingelranno de Cocio... » ; don. à S. Vinc. de Laon. (Lat. nouv. acq. 2306.)

— « Guido castellanus de Coceio, Iherosolimam profecturus... » ; don. à S. Vincent de Laon. (MO, t. 60, f. 192.)

1145. « Odo de Marla, Ierosolimam iturus... » (MO, t. 61, f. 224.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1146, Vézelay. Eng., s. de Coucy, prend la croix avec Louis VII et les grands du royaume. (Maimbourg, I, 286.)

— Reims. Eng. II, s. de Coucy, exempte de tous péages sur ses terres l'abb. de S. Nic. de Ribemont : « Actum... Remis in tempore excessus sui, cum omnes generaliter Iherosolimam recessissent. Testes... Guido castellanus. » (*Pic.*, t. 267, f. 152. — *Cartul. de S. Nic. de Rib.*, p. 23.)

1147. Robert, s. de Boves, comte d'Amiens, ch. croisé. (A. Janvier, *Boves*, 35.)

— Eng. de Coucy, s. de la Fère, « Ingelrannus de Fara, Iherosolimam cum rege Francorum profecturus... » (*Cart. de S. Michel de Thiérache*, lat. 18375, p. 172. — Moreau, LXIII, 133.)

— Eng. et Isembart de la Fère, croisés. (*Pic.*, t. 242, n. 43.)

— A la prière « de beaucoup de ses nobles », Eng. de la Fère, *Iherosolimam iturus*, restitue à S. Vinc. de Laon la ville de St-Gobain que son père avait usurpée. (Moreau, LXIII, 64.)

— Charte d'Eng., s. de la Fère, partant pour Jérus. (Du Chesne, *Coucy*, 339.)

1148. Charte d'Eng., *dominus castelli quod vocatur Cociacus*, pour les Relig. de S. Crespin, *cognoscentes me iter Ierosolimorum arripuisse*. (Moreau, LXIII, 217. — *Pic*, t. 242, n. 47.)

1151. Eng., s. de Coucy, † à la crois. (Baron de Condé, *Montataire*, 130. — Thézan, 187); inhumé à Nazareth. (Arch. nat., K. 24, n. 16.)

1164. Eng. de Coucy, fils du précédent, va à la crois. (*Pic.*, t. 242, n. 43.)

1166, Jérus. R. de Coucy, « dominus Robertus de Cozi », tém. d'une don. faite aux Hospit. (D., p. 103.)

1168. Donation par Raoul, s. de Coucy, à l'égl. de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Nazareth, où son père Eng. était inhumé. (Arch. nat., K. 24, n° 16.)

1189. « Guido Cociasensis castellanus anno 1189, cum Crucem assumpsissem et peregre profecturus essem...» (Cartul. d'Ourscamp.)

1190. Gui, châtelain de Coucy, va à la crois. (*Cartul. d'Ourscamp*, 3 ch.) Dans une autre ch. de 1201, il dit « *in prima profectione mea Iherosolimitana* ». (*Pic.*, t. 242, n. 72 bis.)

— Test. de Raoul, s. de Coucy, étant sur le point d'aller à la crois. (*Cartul. de Vervins*, p. 67. — *Pic.*, t. 242, n. 70.)

— *Radulphus, dominus Couciaci, ad iter* [*Hierosolymitanum*] *accinctus*, suivant le conseil de ses prudhommes, assigne à ses enfants la part éventuelle de leur héritage, de peur de discorde entre eux *si in peregrinatione sibi mori contigerit.* (Du Chesne, *Guines*, preuves, p. 353. — Bréquigny, IV, 140. — VL, *Coucy.*)

— Don. à S. Vinc. de Laon par Raoul, s. de Coucy, partant pour la crois. (*Pic.*, V, 248. — VL, *Coucy.*)

— Don. à l'abb. de Nogent par Raoul, s. de Coucy, partant pour la Terre S. (*Ibid.*)

— Raoul, s. de Coucy, croisé, arriva à Messine avec le roi Ph. Auguste, qui y fut rejoint par Ric., roi d'Angl. Entre autres ordonn. rendues le 8 oct. 1190 en cette ville par les deux monarques, ils prescrivirent que les équipages et l'argent comptant des Croisés qui décéderaient durant l'expédition seraient employés, de même que les amendes, au secours de la Palestine. Raoul de Coucy fut un des commiss. royaux chargés de l'application de cette ord. (De Camps, CXI, 342.) Du Chesne n'a pas connu ce fait. Raoul mourut en 1191 au siège d'Acre.

1191, mai, devant Acre. Raoul, s. de Coucy, pleige

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

divers empr. de ses féaux. (L, t. 1, f. 20, 41, 42. — CR, n. 194.)

— « R. de Cociaco », ch.; empr. (CR, n. 196.) — Robert de Boves, à la crois. (G. de Tyr. — G, t. 1, f. 44.)

— « Robertus de Bones » (Boves), † au siège d'Acre. (Bromton, 1191.)

1192. Eng. II, s. de Boves, revenant de la Terre S., où il avait été prisonnier, confirme une don. faite à S. Jean d'Amiens par Béatrix de St-Pol, sa mère, « pour le repos de l'âme de noble h. Robert de B., jadis son mari, tué devant Acre. » (A. Janvier, *Boves*, 77.)

1193 94. « Raoul de Coucy, croisé pour le voiage de Jér. ou l'année précédente. » (*Pic.*, t. 242, n. 87.)

1199. Tournoi d'Escry. Guy de Coucy, Eng., Hug. et Rob. de Boves, comtes d'Amiens, prennent la croix avec Thib., comte de Champagne. (Maimbourg, II, p. 45.) — Guy de Coucy, châtelain de Coucy, « se croisa en 1200, et faisant voile pour Constant. avec l'armée, il mourut de maladie et fut jeté dans la mer ». Il était fils de J., châl. de Coucy, et d'Adèle de Montmorency. (Villehardouin. — De Camps, CXI, 344 v. — P. d'Outreman.)

1202. « Renaldus de Cocciaco, cruce signatus et Ierosolimam profecturus, dedit... » (*Pic.*, XXIV, 24; CCXLII, 103. — *Cartul. d'Héronval*, p. 36.)

— Eng. de Boves, et ses frères, Robert et Hugues, fils de Robert, mort au siège d'Acre en 1191, sont à la crois. (Villehardouin. — *Pic.*, t. 242, n. 107. — De Camps, CXI, 169-170 v.)

— Aliénor, comtesse de Vermandois, atteste une don. faite à l'abb. de Longpont par Renaud de Coucy, croisé pour la Terre S. (*Cartul. de Longp.*, part. I, ch. 24).

1203. Eng., s. de Boves, et Hugues, son frère, sont à la prise de Zara. (VN.)

— Guy, châtelain de Coucy, croisé : « Il mourut en

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chemin, suivant une charte de Marguerite, son épouse, de mars 1203. » (*Pic.*, t. 242, n. 124.)

1207. Renaud de Coucy, s. de Sinceny, revenant de la Terre S., fait une don. à la maladrerie de S. Lazare-lès-Chauny. (L. Vrevin, *Coutumes de Chauny*, 1641, in-4°, p. 400.)

1210. « Enguerrand, s. de Coucy, se croisa contre les Albigeois, en 1219, et contribua à la prise des chât. de Cabaret et de Lavaur. Il se croisa de nouveau contre eux en 1218. » (De Camps, CXI, 342-343. — *Pic.*, t. 242, n. 122.)

1212. Eng. de Coucy, s. de Boves, est un des chefs des croisés contre les Alb. (De Camps, CXI, 169.)

1245. « Raous, sires de Couci », croisé. (G.de Nangis, *Vie de S. Louis*. — B, t. 20, p. 353.)

1248. Raoul II, s. de Coucy, va à la crois. avec S. Louis, « ad Dei servitium faciendum ». (*Pic.*, t. 242, n. 121.)

1249, mai, Limisso. *Ego Radulfus dominus Cociaci, miles*; empr. de 5.500 liv. tourn. (Arch. nat., Trés. des Chartes, J., carton 441, n. 7. — BN. Ms. franç. 23178, f. 95 v., n. 7.)

1250, 8 fév. Raoul, s. de Coucy, † à la Massoure. (Joinville.)

— Messine. Thomas de Coucy, allant au secours de S. Louis. (C. H., 1500 [91].)

1254, Acre. Mort de Joseph de Coucy, ch. de S. Jean de Jér., trésorier de l'Hôpital à Acre. (RS, 34.)

1309. J. de Coucy, templier. (MI, t. 1, p. 71.)

1390, siège d'Auffrique. « Là estoient ... le sire de Coucy, à bannière et plus estoffément que nul des aultres, excepté le duc de Bourbon » (F, l. IV, ch. 15.).

1395. Le duc et la duchesse de Bourgogne demandent au sire de Coucy de vouloir être « compaing et con-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

seiller » à leur fils le comte de Nevers dans son expéd. contre les Turcs. (*Id.*, ch. 47.)

1396. Croisade du comte de Nevers : « Par qui Mons. le comte de N. se conseillera :... Mons. de Couxy... » (*Bourgogne*, XX, 346.)

— Mandements et quitt. relatifs à l'expéd. d'Eng. de Coucy en Hongrie, au secours de Sigismond attaqué par Bajazet.

— Louis, duc d'Orléans, donne 40 fr. d'or à frère G. Pierre, hermite du duc de Berry, pour aller en Turquie « scavoir certaines nouvelles du comte de Nevers, « de H. et Ph. de Bar, et du sire de Coucy, estans ou- « dict pais ». (Joursanvault, N° 424.) — Le duc d'O. envoie Robert d'Esne, ch., en Lombardie et ailleurs « pour la délivrance des corps de ses chers et amés cousins Henri de Bar et le Sire de Coucy, prisonniers ès mains des Turcs ». (N° 71.) Même mission au châtelain de St-Gobain. (N° 424.)

1397. Messagers envoyés par le duc d'O. aux veuves du sire de Coucy et de Henri de Bar. (N° 426.) Eng. de Coucy était mort captif en Bithynie. (Versailles).

69. 1210. Barons du roy. d'Arménie : Baharam, fils de Geoffroy de Courson, « Baharam filius Gofredi de Corco ». (PA, p. 100.)

1212. « Bertrans de Corsson », croisé contre les Alb. (Fauriel, *Crois. contre les Alb.* — ME, v. 7779.)

1214. « Robert de Corceon ou Corescon, anglois, cardinal, envoyé du Pape en France pour faire prescher la croisade et defandre celle des Albigois. Le Pape ayant esté mal informé par les ambassadeurs du roy d'Arragon, il révoca sa bulle. » (G, t. 1, f. 69 v.) — Le card. Robert de Courson fut légat du S. Siège dans la crois. albigeoise.

1218, Damiette. Le cardinal Rob. de Courson, légat du Pape, meurt à l'armée des croisés. (M, t. 3, p. 453.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1249, avril, Limisso. R. de Courson, *Robertus Corsonis*, éc., croisé ; pacte de nolis. (L, t. 2, f. 42 v., 43 r. — CB, n. 80. — Versailles.)

1250, 8 fév., bat. de la Massoure : Gilles Courson, « qui y fut fait ch., vu sa valeur ». (P. O., t. 502, d. 11375, 2-3.)

1309. « Frater Guido de Corso », templier. (MI, t. 1. p. 119, 155.)

70. 1240. Geoffroy le Court, *Gaufridus le Cort.* (CB, aux chartes d'Acre et de Damiette.)

1372. « Hermer le Cor, ch. bachelier de France » ; croisade de Prusse. (G, t. 1, f. 86 v.)

71. 1218. Don. à l'abb. de la Merci-Dieu par Jean de Cortin, ch., partant pour Jérus. (*Cartul. de la M.-Dieu.* — Poli, *Hist. des Courtin*, preuv., n. 33.)

72. 1250, mai, Acre. « Stephanus de Corteys », damoiseau ; empr. (L, t. 2, f. 131 v. — CR, n. 286.)

73. 1183. *Leo Costurer*, grec, sujet du prince d'Antioche. (PA, p. 284.)

74. 1250, Damiette. « Petrus Crozeti » ; empr. (CR, n. 280.)

75. 1240, Ascalon. H. de Cugnon, *Herbertus Cunonis*, éc. ; empr. (L, t. 2, f. 6.)

76. 1249. Gautier de Curel, vaillant ch., est à la crois. avec S. Louis. (Joinville. — G, t. 1, f. 75.)

77. 1098, 28 juin, bataille d'Antioche. Parmi les chefs les plus vaillants, un fragment de la *Chanson d'Antioche* en provençal cite « Renaud, un comte de France, et un autre comte, *Dalmatz* » :

Rainals us coms de Fransa e altres coms Dalmatz. (O. L., t. 2, p. 489.)

1106. Robert Damas, fils de Damas, sire de Cousan, prend la croix et va en Palestine. (VL, t. 34. — Le P. Anselme. — Versailles.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1175. *Dalmacius*, chanoine du S. Sépulcre, bailli du patriarche de Jérus. (D., p, 125.)

1189. R. Damas, *Robertus Dalmais*, est un des ch. de G., comte de Chalon, partant pour la crois. (*Cartul. de l'abb. de la Ferté*, n. 293. — Versailles.)

— *Hugo Dalmatius*, ch., croisé avec le dit comte. (DC, t. 8, p. 2.)

1191, juill., devant Acre. R. Damas, ch. « *Ego Robertus Dalmacii, miles* » ; pleige l'empr. de Math. de Jaucourt. (L, t. 1, f. 64.)

— *Ego Rotbertus Dalmas, miles*; pleige l'empr. d'Artaud de St-Germain, éc. (CB, n. 110.)

« En 1204, un chevalier du nom de *Dalmatius* entre avec les croisés dans Constant.; il nous reste une relation dans laquelle il raconte lui-même comment il enleva, dans une église des Grecs, le chef de saint Clément, qui fut transporté en triomphe à l'abb. de Cluny. (*Biblioth. Cluniac.*, 1481. — MI, t. 6, p. 280.) Il est presque certain que ce pieux ravisseur, doublé d'un précieux narrateur, était de la maison de Damas. » (PN, *Damas.*)

1228, juin, Acre. Hugues Damas, *Ugue Dalmas*, tém. d'une don. de Bohémond, prince d'Antioche, à l'Ordre Teutonique. (S, n. 64.)

1268. Pierre Damas, *Petrus Dalmacii*, ch. de St-Jean de Jér., commandeur de Feuillets, en Bresse. (Guigues, *Topogr. de l'Ain*, v° Feuillets.)

1396. Josserand Damas, ch. du comte de Nevers, et Hugues D., son frère, ch. du comte de Chalon, furent, l'un fait prisonnier, l'autre tué à la bat. de Nicopolis. Ils étaient « fils d'Hug. Damas, s. de Marcilly, vic. de Chalon, mort en Palestine, et frères puînés d'Érard Damas, ch., s. de Crux, qui fit le voyage de la Terre-S. avec J. de Bourgogne, en 1426. » (PN, *Damas.*)

78. 1187, Tyr. « Bertramus Deltana ». (MR, p. 27.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

79. 1099. Léon, s. de Dienne, croisé; en 1103, au siège de Tripoli. (*Art de vérif. les dates.*)

1147. Léon II de Dienne, à la crois. avec Louis VII. (*Bulletin hérald. de France*, 1893, p. 393.)

1190. Léon III de Dienne, à la crois. avec Ph. Aug. (Versailles); en 1208, croisé contre les Alb. (*Bull. hérald.*)

80. 1202. Guill. de Digoine, ch., à la crois. de Constantinople. (Versailles.)

1205, mai, Const. « Willelmus de Digonio, miles »; pacte de nolis pour retour en France. (L, t. 1, f. 149. — CR, n. 159.)

« Olivier de la Marche nous apprend que Chrétien et Évrard de Digoine se croisèrent avec Ph. le bon, duc de Bourgogne; mais ce prince n'accomplit pas son vœu. » (BH, t. 2, p. 385.)

81. 1218, sept., Damiette. J. de Dion, ch., *Johannes de Dione*; empr. (L, t. 1, f. 174. — CB, n. 32. — Versailles.)

82. « Doria, une des plus illustres familles italiennes... Giustiniani, l'hist. génois, la fait descendre d'Harduin, fils puîné des comtes de Narbonne, qui prit part à la prem. croisade. « (BH. t. 41, p. 144.)

1175, Tripoli. *Rollandus Dauria*, tém. d'une don. aux hospitaliers. (D., p. 123.)

1270. Ansole Doria, un des chefs des Génois à la 2e crois. de S. Louis. (MI, t. 5, p. 97, n. 1.)

1571. Victoire navale de Lépante. André Doria commande l'aile droite de la flotte chrétienne, (Moréri, *Lépante.*)

83. V. 1097. Gui le Duc : « Wido Dux, cum pergeret ad Ierusalem... » (*Cart. de S. Vinc. du Mans*, 270.)

1151. Tripoli. G. le Duc, vicomte de Tripoli, *Guillelmus Ducis, vicecomes Tripolis*. (PA, p. 239.)

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

1309. J. le Duc, *Joh. Ducis*, templier, de Paris. (MI, t. 1, p. 65.)

84. 1191, Acre. Robert d'Espinay, ch. normand; (R, 98, 210.)

1219, Damiette. Colin d'Espinay, ch. norm.; empr. (Versailles.)

85. 1191-92. Guill. d'Estaing, ch., fit des prodiges de valeur aux sièges d'Acre et de Jaffa. (Versailles.)

1196-1207. « Guillelmus de Stagno », à lacrois. (DC, t. 8, p. 51.)

1218, mai, Marseille. Le recteur de Marseille pleige Bertrand d'Estaing, *Bertrandus de Stagno*, pour tout emprunt qu'il contractera en Terre-S. jusqu'à concurrence d'une certaine somme. (L, t. 1, f. 158.)

1240, Acre. Milon d'Estaing. (R, 241.)

86. 1309. P. d'Estienne, « frater Petrus Stephani », ch. du Temple. (MI, t. 1, p. 69.)

87. 1249, avril, Limisso. « Johannes Estorbillon », éc.; pacte de nolis. (L, t. 2, f. 33. — CR, n. 251.)

1870, 20 sept., Rome. Louis de l'Estourbeillon, croisé de Pie IX, tué d'une balle au front sur le rempart, à l'âge de 19 ans.

88. 1138, Jérus. Germain Lévêque, « Germanus Episcopi, de Toy ». (HC, t. 2, p. 498.)

1249, avril, Limisso. Richard Lévêque, *Ricardus Episcopi*, éc.; empr. (L, t. 2, f. 43 v.)

89. 1126, Jérus. *Willelmus Faber*, tém. d'une don. aux Hospitaliers. (PA, p. 10.)

V. 1133, en la tour de David. *Radulfus Faber*, *Petrus Faber*, tém. de la vente d'une maison sise à Jérus. (SS, p. 203.)

1135, Césarée. *Ricardus Faber*, tém. d'une vente faite aux Hospitaliers. (D., p. 73.)

1138. « Guiraldus Faber, Gaufredus Faber », tem-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

pliers. (U. Chevalier, *Cartul de Roaix*, n. 105, 106, 109, 113, 114.)

XIIe s. « Petrus Faber », templier. (Cartul. du Tempe de Vaux, Dauphiné.)

1155, Jérus. « Robertus, Arbertus, Umbertus Faber », notables hab. de la Mahomerie. (SS, p. 243-4.)

V. 1160, Jérus. « Petrus Faber, de domo sua... » (PA, p. 233.)

1198, Tripoli. Un des notables est « Gilius Faber ». (PA, p. 253)

1240-41, Acre. « Guillelmus Fabri » ,chapelain du roi de Navarre, comte de Champagne, à la crois. (L, t. 2, f. 14-23. — CR, n. 57, 131, 230.)

1240, mai, Acre. « Thomas Fabri », éc. ; empr. (L, t. 2, f. 26. CR, n. 218.)

1246. Acre. « Johannes Faber », ch. de Saint-Jean de Jérus. (PA, n. 77.)

1249, Damiette. « Bertrannus Fabri » ; empr. collectif avec Bérenger de la Fare. (CR, n. 122, 278.)

— *Joh. Faber, Rothomagensis mercator*, tém. d'un empr. (*Ib.*, n. 177.)

— *Adam Fabri*, éc. ; empr. (L, t. 2, f. 65 v.)

1259, Tyr. *Thomas Faber* est un des notables. (PA, p. 165.)

1307. « G. Faber, Humbertus Faber, Joh. Faber », templiers. (MI.)

90. 1096. Leudon de Failly, ch., paraît avoir accomp. God. de Bouillon à la T. S. (C. H., 1513 [70].)

91. 1156, 11 fév., Jérus. G. de la Fargue, *Guillelmus de Fabrica*, P. et Aimery Guitard, P. de Périgord, et autres notables de la Mahomerie, prêtent serment de fidélité au S. Sépulcre. (SS, p. 243.)

1168, Jérus. P. de la Fargue, *Petrus de Fabrica*, Hélie

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Bourdeille, Élie de Millac, Bernard de Périgord, etc., notables de Bethgebelin. (PA, p. 47.)

1219, Acre. B. de la Fargue, *frater Bernardus de Fabrica*, ch. de S. Jean de Jérus. (PA. p. 291.)

1249, nov., Damiette. G. de la Fargue, *Willelmus de Fargua*, damoiseau ; empr. (L, t. 2, f. 91.)

92. Farcy. Voy. *Pontfarcy*.

93. 1269. Thib. de Fautereau, ch., croisé. « Le Pape lui accorda de grands privil., notamment de ne faire jamais abstinence, lui, ni ses descendants, eux quinziesmes à table, pour la récompense de ses grands services. » (C. H., 1660.)

94. 1270. *Ricardus Fillyol*, croisé. (O. L., I, 632.)

95. 1099. Gibert de Fleury. (HC, t. 2.)

V. 1120. Dreux de fleury doit le service d'un chevalier en la baronnie d'Acre. (*Ibid.*)

V. 1160. Garnier de Fleury, *Frater Warn. de Flure*, templier. (E. Petit, II. 277.)

1179-85, Acre. *Gislebertus de Floriaco*, *Gilibertus de Florio*, vicomte d'Acre. (D., p. 142, 146, 156. — DL, p. 92.)

1181, Acre. *Gilebertus de Floriaco*, tém. d'une don. faite par Baudouin, roi de Jérus., à l'abb. du Mont-Thabor. (PA, p. 283.)

1197. J. de Fleury, *Johannes de Flory*, vicomte de Césarée. (PA, p. 89.)

1212, Acre. Jean de Fleury, tém. d'une charte de J. de Brienne, roi de Jérus., pour l'abb. de Josaphat. (DL, p. 96.)

1234. Acre. Mgr Gautier de Fleury, *dominus Gauterius de Flori*, est un des barons du roy de Jérus. (PA, p. 126.)

1234-35, Acre. *Frater Rainaldus de Floriaco* ou « de Flori », maître de St-Lazare de Jérus. (MS, n. 36-38.)

1236, Acre. B. de Fleury, *Balduinus de Florito*, homme lige d'Alix, princesse de Toron. (S, n. 84.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1241, Acre. G. de Fleury *Willelmus de Floreio* ; empr. (L, t. 2. f. 11.)

1247. Landry de Fleury, ch. croisé. (E. Petit, IV, 135.)

1249, sept., Damiette. « Renerus de Floriaco », éc. ; empr. (L, t. 2, f. 65 v. — CR, n. 96.)

1257. « Messire Iohan de Flori », ch., homme-lige de la seigneurie d'Arsur (roy. de Jérus. (PA, p. 157.)

1260. Gautier de Fleury, maréchal de Tibériade. (PA, p. 126.)

1261. —, maréchal de Galilée (RS, 18.)

1262, 1269, Acre. « Sire Iohan de Flori, mareschau de Tabarie. » (PA, p. 188, 190.)

1276. Guill. de Flory, vicomte d'Acre. (DR, 541.)

s309. Simon de Fleury, templier. (MI, t. 1, p. 103.)

1372. « Thibaud de Fleury, ch. bachelier de France », à la crois. de Prusse. (G, t. 1, f. 129.)

96. 1192, mai, Tyr. Noble B. de Foucaud, « nobilis Bertrandus Fulcaudi », ch. ; empr. (L, t. 1. f. 140, 148. — Versailles.)

97. 1119. Rob. de Foulques, s. de Sardone en la princ. d'Antioche, *Robertus Fulconis*, ch., fait prisonnier par les Sarrasins dans les combats d'Antioche, est mis à la torture ; sommé d'abjurer sa foi, il se déclare soldat du Christ et est décapité. (Gauthier le Chancelier.)

1131. Guillaume de Foulques, ch., fils du précédent, périt en combattant contre les Sarrasins. (RS, q.)

1162. Frère Geoffroy Foulques, procurateur du Temple, visite les lieux saints au nom du roi Louis VII. (Bongars, *Regum epist.*)

1201. « Poncius Foulque », ch. du Temple. (*Revue hist. de Provence*, par le baron du Roure, N° 2, p. 63, 86.)

1208. *Petrus de Folcone*, ch. de St-Jean de Jérus., prieur de Manosque. (PA, p. 305.)

1259. Foulques de Villaret, ch. de S. Jean de Jérus. (LR.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1270. Frère Guill. de Villaret, vice-prieur de St-Gilles, drapier et lieut. du gr. Maitre des Hospit. (A. du Bourg, *Gr.-prieuré de Toulouse*, n. 27. — *Revue hist. de Prov.*, N° 8, p. 225.)

1273. G. de Villaret, gr. prieur de St-Gilles ; de 1300 à 1308, dernier gr. maître des Hospit. en Syrie. Ce fut lui qui conçut le projet d'enlever Rhodes aux Sarrasins pour en faire le chef-lieu de l'Ordre ; projet réalisé par le gr. maître Foulques de V., son frère et successeur, (Versailles.)

1298. Jourdaine de Villaret, prieure de Fieux (Ordre de S. Jean de Jérus.) — (A. du Bourg, 544.)

1308. Foulques de Villaret, gr. maître des Hospit. (Versailles.)

98. 1187, Tripoli. « Guillelmus Firminus ». (MR, p.25.)

1233, Tripoli. « Hugue Fermin ». (MR, p. 99.)

1236, Acre. Hugues Fremin, « *Huge Fermin* », vassal du Prince d'Antioche. (S, n. 82.)

99. 1241, Acre. *Milo de Fremont*. (L, t. 2, f. 14 v.)

1250, Damiette. *Berengarius Fremundi*, sergent d'armes du comte de Toulouse ; empr. (*Ibid.*, 122 v. — CR, n. 119.)

100. vi^e^ s. Fromond, puissant sgr breton, va à Jérus. par pénitence. (*Acta SS. Ord. S. Bened*, sæc. VI, part. II.)

1202. Jehan Fromont, croisé, à la prise de Constantinople. (Tafel, XII, 344.)

101. 1218, mai, Marseille. Le recteur de Marseille. plège de *Willermus Gallardus*, pour tout emprunt qu'il contractera en Terre-Sainte, jusqu'à concurrence d'une certaine somme. (L, t. 1, f. 157. — CR, n. 202.)

1246, 19 août. « Rainaldus Gallardi, miles », est un des députés du Roi chargés de régler avec les syndics de Marseille les conditions de nolis pour le transport des croisés. (Arch. nat., J. 456, n. 24.)

1248, 25 août, Aiguesmortes. Bertrand et Hugues de

Copyright - Les éditions d'Anay-A Lyon 2007

Galard s'embarquent avec S. Louis partant pour la crois. (Noulens, Maison de Galard, IV, 632.)

1250, juin, Acre. » Bertrandus de Galhardo », Bertr. de Galard, damoiseau ; empr. (L, t. 2, f. 149, 205 v. — CR, n. 98. — Versailles.)

1250, Messine. *Johannes de Galardo* et *Johannes de Guelardo*, allant au secours de S. Louis. (C H., 1500 86 93.)

1309. « Frater Jacobus Galhardi », templier. (MI.)

102. 1177. *Petrus Galtieri*, grand-prieur de St-Gilles, (Goiffon, *St-Gilles*, p. 150.)

1181. Jérus. *Frater Petrus Galterii*, grand trésorier des Hospitaliers. (Pauli, p. 69.)

1250, juin, Acre. G. Gautier, *Guillelmus Galteri*, damoiseau ; empr. (L, t. 2, f. 51, 149, 205 v. — CR. n. 98.)

103. 1317. Hugues de Gayffier de Bessettes, ch. de S. Jean de Jérus. (LR, aux *Add.* Voy. ci-après *Gouffier*.)

104. 1099, prise de Jérus. Robert Gérard, *Robertus filius Gerardi*, est un des chefs des croisés. (G. de Tyr, VI, 17.)

1256. Thomas Gérard, grand maître des Templiers. (DR. 888.)

105. 1252, déc., au camp devant Joppé. Pierre de Gimel, ch. ; (L, t. 3, f. 193 v. — Vaissette, 497. — Versailles.)

106. 1139. Jérus. « Rollandus Gunterius, Olivarus frater ejus », tém. d'un privil. octroyé au S. Sépulcre par Foulques, roi de Jérus. (SS, 63.)

107. 1139, Jérus. Don. à l'abb. de Josaphat ; « testes de laicis : Wulferius ». (DL, n. 20.)

1146. « Thibaut Gaifer », ch. poitevin, croisé (*Pic.* CXXX, 266.)

1147. « Thibaut Gaiffer, ch., s. de Milly, de la Tour, du Vau aux Gaiffiers, fut avec le roy Louis le jeune à la Terre Saincte. » (G, t. 1, f. 125.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1153, Jérus. *Guolferius*, tém. d'une don. faite aux Hospit. (D, n. 14.)

1191, juin, devant Acre. « Hubertus Gofferi », vassal du comte de Sancerre ; empr. (CR, n. 152, 412.) « Humbertus Gofferi ». (L, t. 1, f. 23.)

1249. « Hugues Gaiffer suivit Pierre Mauclerc, duc de Bretaigne, en la Terre Saincte, où il deceda. » (G, t. 1, f. 125.)

1250, mai, Acre. Étienne Gouffier, *Stephanus Golferii*, ch. d'Alph., comte de Poitiers ; empr. (L, t. 2, f. 134 v. — Beauchet-Filleau. — PN, *Gouffier*.)

V. 1270. Raoul Gaiffer, frère d'Hugues, mort en Palestine, « feut tué sur mer contre les Arragonois excommuniez du Pape », (G, *ut suprà*.)

— « Savary Gaiffer, lieutenant pour Charles d'Anjou, roy de Sicille, fut tué sur mer, contre les Aragon. excommuniés du Pape. » (G, t. 1, f. 148.)

1309. « Frater Golferius, presbyter », templier. (MI)

1372. « Guyon Gaiffer, croisé pour Prusse : *d'or à 3 jumelles de sable.* » (G., t. 1, f. 148.)

— Crois. de Prusse : Guyon Gouffier, s. de Bonnivet. (*Pic.*, CXXX, 266.)

1372. Guyon Gouffier, ch. de l'Écu d'or, vaillant h. de guerre, alla à la crois. teutonique. « N... de Chastel Morant, croisé pour le secours des chev. teutons en Prusse, fut un des dix qui prirent congé du duc de Bourgogne estant à Chambelly, où la duchesse de Savoye, seur du duc, leur donna à chacun un diamant. Les autres chevaliers sont Bussière, Gouffier, Pol, Saint Priet..., tous subjects du duc de Bourbon. » (G, t. 1, f, 59 v.)

V. 1446. Guill. Gouffier, s. de Boisy, baron de Roannais et de Maulévrier, fait le pèlerin. de Terre S. (N. Sàla, *Exemples de hardyesse...*, ms. franç. 180.)

108. 1249, avril, Limisso. G. de Gourcuff, *Guillelmus*

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

de Korkuff, croisé ; pacte de nolis. (L, t. 2, f. 40 v. — CB, aux chartes de Limisso. — Versailles.)

1250, 8 fév., bat. de la Massoure : Charles de Kerourcuf, « et fut fait ch. à son retour ». (*P. O.*, t. 502, d. 11375, 2-3.)

109. 1099. Géraud de Gourdon, ch., croisé. (L'abbé de Foulhiac, *Chron. du Quercy*. — Versailles.)

1209. Bertrand de Gourdon, ch., croisé contre les Albigeois. (ME, vers 308.)

1216. Géraud ou Guiraud de Gourdon, s. de Caraman, croisé contre les Alb. (ME, v. 6115, 7791, 9090, 9537.)

1253, 9 juin, Messine. B. de Gourdon, *dominus B. de Gordonio*, ch., est un des syndics de croisés français partant pour Acre. (L, t. 2, f. 198. — CR, n. 308, 384.)

1316. Aimery et Bertr. de Gourdon élisent des procureurs « pour adviser au passage d'outre mer ». (Ms. fr. 23178, f. 103.)

110. 1101. Eustache Garnier, Granier ou Grenier, *Granarius*, « après la prise de Césarée de Palestine, en fut estably seigneur par les Chrétiens, qui luy donnèrent encore la principauté de Sidon ou de Sajette » en 1111. (DR, 274.)

1116, Jérus. Don. au S. Sépulcre par Mgr Eustache Granier et sa femme, *dominum Eustachium Granerium et uxorem ejus*. (SS, p. 222.)

1120, Jérus. Eustache Granier, *Eustachius Granarius*, souscrit une charte du roi Baudouin pour le S. Sépulcre. (SS, p. 85.)

1145. Césarée. Gautier, sire de Césarée, confirme les don. faites par Eustache Granier, son feu père, au S. Sépulcre. (SS, p. 99, 103, 144.)

111. 1165-1170, Jérus. Hugues Grassin, *Hugo Grassinus*, tém. de don. faites au St-Sép. par Gautier, prince de Galilée. (HC, t. 2, p. 525, 530. — SS, p. 227, 229.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

112. 1219, mai, Damiette. Évrard Griveau, éc., *Evrardus Grivelli, armiger* ; empr. (L, t. 1, f. 117.)

113. 1175-80, Jérus., Tripoli. « Garinus Guegnart. » (D, p. 122, 131.)

1249, avril, Limisso. G. Guignard, *Guillelmus Guinardi*, ch. ; empr. (L, t. 2, f. 40. — CR, n. 252.)

1270. Hugues Guignard est à la crois. avec S. Louis. (R, 269.)

114. 1126. Pierre Guillaume, chancelier du comté de Japhe et d'Ascalon. (RS, 20.)

1179, Sébaste. « Magister Hugo Guillelmus », templier. (Dom Morin, *Hist. du Gâtinais*, I, 315.)

1309. « Arnaudus et Raymondus Guillelmi », ch. du Temple. (MI, t. 1, p. 75, 99.)

115. 1218, juillet, Damiette. Gossel du Hamel, ch., *Gossellus del Hamel, miles ;* empr. (L, t. 1, f. 163 v. — CR, n. 389.)

116. Le Hardy. Voy. ci-dessus *Audax*.

117. 1267, 27 oct., Acre. « Constantius Hermanus », tém. d'un accord des Hospit. (D, 230.)

118. 1218. Géraud d'Hébrard, *Giraudus Ebrardi*, ch. croisé contre les Alb. (Vaissette, III, 257.)

1309. « Bernardus Ebrardi », templier. (MI.)

119. 1163, Jérus. G. Hervé, *Willelmus Ervei*, tém. d'une charte du comte de Tripoli. (PA, 209.)

1307. Geoffroy Hervé, « frater Guaufredus Ervei », templier. (MI.)

120. 1099. Jacq. Hibon, s. de Frohen, à la croisade. (Dom Grenier.) — R, 178.)

121. 1125, Jérus. Durand Hospital, *Durandus Hospitalis*, frère de l'Ordre de St-Jean. (PA, n. 7.)

1126. Feu Raoul Hospital, *Radulfus Hospitalis*, fieffé de la seigneurie de Joppé. (D., p. 70.)

122. 1104, 17 jan. Guillaume d'Hugues, *Willelmus Hugonis*, souscrit la charte par laquelle Raymond,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

comte de St-Gilles et marquis de Provence, prince pe la Milice chrétienne dans l'Expédition de Jérusalem, donne au St-Sépulcre la moitié de la ville de Giblet. (HC, t. 2, p. 479.)

1142. Jérus. *Bertrandus Hugonis* approuve une don. faite aux Hospit. par Adélasie, sa mère, alors remariée à G. de Crat. (D., p. 77.)

1155, Acre. *Petrus Hugonis*, tém. d'une don. faite aux Hospit. (PA, p. 240.)

1155-1157. *Geraldus Ugonis*, *Giraldus Hugonis*, grand précepteur des Hospit. de Jérus. (PA, n. 16, 195. — D., p. 93.)

1156, 14 jan., Jérus. *Petrus Hugonis*, tém. d'un privilège octroyé au St-Sép. par le roi Baudouin. (HC, t. 2, p. 520.)

1156, Acre. *Petrus Hugonis*, bourgeois de Jérus. (SS, p. 113, 120, 127.) — Acre. *Giraldus Hugonis*, templier. (MR, p. 7.)

1158, Jérus. *Petrus Hugonis*, tém. d'une don. aux Hospit. (D., p. 97.)

1165, Acre. *Petrus Ugonis*, vicomte d'Acre. (MR, p. 11.)

123. 1120. Bernard, fils de *Berengerius Izarni*, *fuit interfectus a Sarracenis*, en Espagne. (MO, t. 50, f. 1.)

1250, juin, Acre. P. d'Izarn, ch., *Petrus Izarni* ; empr. (L, t. 2, f. 164. — CB, n. 99. — Versailles.)

124. 1096. Guy et R. de la Jaille, frères, croisés. (Pitard, *Fragm. hist. sur le Perche*, 169.)

1099. J. de la Jaille, ch., à. la prem. croisade. (BH, t. 46, p. 136.)

1147. « Yvo de Jaillia, iturus Ierusalem... » (*Cartul. de s. Maurice d'Angers.*)

1150, Jérus. Gui de la Jaille, *Guido Gallicus*, est un des barons du roy. de Jérus. témoins d'une don. de la reine Milesende aux Hospit. (PA, p. 30.)

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007

1159. « Aubertus de Jaillia, miles », va à la crois. (*Hist. de Sablé.* — Pointeau, 355.)

V. 1168. Yves de la Jaille conduisit cent ch. au secours du roy. de Jér. (*Id.*, 403.)

1202. Yves de la Jaille, ch., est à la crois. (VN).

V. 1297. P. de la Jaille, gouverneur de Rhodes. (C. H., 1524 [135].)

1372. « Jehan de la Jaille, ch. bachelier du Mayne »; croisade teutonique. (G, t. 1, f. 152, 161 v.)

— Crois. de Prusse : « Jehan de la Jaille de St-Marc. » (Id., II, 384 v.)

1860. Le baron Eugène de la Jaille, croisé de Pie IX, volont. aux Zouaves Pontificaux.

125. 1170, Jérus. Jean Joubert, grand maître des Hospit. (DR, 893. — BH, t. 19, p. 232-233.)

126. 1187, Tyr. Hug. Jouffroy, *Ugo Gioffrei.* (MR, 27, 29.)

1191, Acre. « Henricus Gauffridus »; empr. (CR, n. 119.)

127. 1249, avril, Limisso. R. de Kersauson, éc., *Robertus Kersauson* ; pacte de nolis. (L, t. 2, f. 29 v. — Versailles.)

128. 1140-43, Tripoli. R. Lambert, *Raimundus Lamberti,* tém. de concessions faites au S. Sépulcre par le comte de Tripoli. (SS, p. 185, 192. — HC, t. 2, p. 505, 511.)

1142, Jérus. *R. Lamberti*, tém. d'une don. aux Hospit. (D., p. 79.)

1145. Tripoli. Raymond Lambert, *R. Lamberti*, bourgeois de Tripoli, tém. de don. faites à l'hôpital de Jérus. et à S. Sauveur du Mont-Thabor par le comte de Tripoli. (PA, p. 24, 25, 238.)

1151, Tripoli. *Raimundus Lambertus*, tém. d'un acquêt des Hospit. (PA, p. 239.)

1156, Jérus. Giraud Lambert, *Giraudus Lamberti,*

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

est des notables de la Mahomerie qui jurent fidélité au S. Sépulcre. (SS, p. 243.)

1191, février, Gênes. Guillaume Lambert, de Vienne, accompagne Hugues III, duc de Bourgogne et comte d'Albon, légat de Ph. Auguste, chargé de traiter avec les consuls de la ville de Gênes pour le transport des croisés en Terre-S. (E. Petit, III, 58, 313.)

V. 1200, Acre. Gautier Lambert, père d'Isabeau, femme de G. de Giblet. (DR, 328.)

1330. Vén. homme messire Barth. Lambert, chantre de Famagouste. (ML, t. 1, p. 163.)

Nicosie, égl. des Arméniens : « Ici git messire Balian Lambert... », † 1337. (Mas-Latrie, *L'île de Chypre*, p. 351.)

« *Lambert.* Famille d'ancienne chevalerie d'Orient. Balian L., chevalier cypriote, mourut en 1338. » (DR, 608.)

129. Gervais Lamoureux, « Sire Gervaise Amoros », possessionné au territ. de Sidon. (D., p. 193.)

130. 1251. *Giraudus Amicus*, précepteur des Hospit. à Gap. (PA, n. 120.)

1255, Acre. Charte de J. Alleman, sire de Césarée : « ... la maison de Jean l'Amy, *domus Joannis filii Amici.* » (PA, p. 223.)

1351. *Guillelmus Amici*, archevêque d'Aix, patriarche de Jérusalem. (DR, 736.)

1449. J. Lamy, chanoine de Noyon, fait le pélerin. de Jérus. (C. H., 1515 [15].)

1861. Henry Lamy de la Chapelle, croisé de Pie IX, volontaire aux Zouaves Pontificaux.

131. « Une tradition flatteuse dit qu'au XIe siècle un compagnon d'armes d'Henri de Bourgogne, fondateur du royaume de Portugal, portait la bannière de ce prince, formée de plusieurs bandes alternées d'or et d'azur, et que dans une des 17 vic-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

toires remportées sur les Maures, où il se distingua par des prodiges de valeur, il ne lui resta plus qu'un lambeau de la bannière (une bande d'azur avec ses 2 voisines d'or). Henri voulut que ce reste précieux, entouré d'une bordure sanglante (de gueules), devînt l'emblème héraldique du vaillant chevalier ; il lui donna pour cri de guerre *Semper paratus*, et pour part de butin les habitations (*las casas*) des Maures en vue du champ de bataille. De là les armoiries, la devise et même le nom de cette famille. » (BH, t. 11, p. 289.)

1250, juin, Acre. B. de Las Cases, damoiseau, *Bertrandus de la Casas, donzellus* ; empr. (L, t. 2, f. 143. — CR, n. 180.)

132. *Les premiers sires de Lastic* : *Extrait généal. de l'hist. de la Maison de L.*, par Fr. Guichard. Bressuire, s. d. (v. 1875), in-8. Tout ce qui suit est tiré de cet extrait, dont l'auteur n'indique aucune source.

1096-1114. Étienne, s. de Lastic, est en Palestine.

1096. Humbert, frère du précédent, ch. croisé, puis ch. de S. Jean de Jérusalem.

— Raymond, frère du précéd., ch., † au siège de Jérusalem.

— Étienne, fils dud. Étienne, l'accompagna en Palestine.

— Renaud, frère du précéd., ch. † au siège de Nicée.

1096-1100. Géraud, frère du précéd., ch., est en Palestine.

1147. Raoul de L., s. de Mazergues, ch., † à la croisade.

— Gilbert de L., ch. croisé. « L'Église a mis Gilbert au nombre des Saints. »

— Henry, sire de L., frère du précéd., se couvre de gloire à la croisade.

— Étienne, fils du précéd., ch., l'accompagna en Palestine.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

— Aldebert, frère du précéd., ch., époux de Sibylle de Dienne, va à la croisade.

— Hugues de L., frère du préc., ch., vicomte de la Marche, à la croisade.

— Renaud, frère du précéd.. ch., à la croisade.

1189. Henri, sire de L., † 1191 au siège d'Acre.

— Pierre, frère du précéd., ch., à la croisade.

— Hugues, frère du préc., ch., au siège d'Acre ; en 1210, croisé contre les Albigeois.

— Raoul de L., baron de Combrelles, ch., fils du susd. Aldebert, à la crois.

— Gilbert, ch. croisé ; † 1214 à Bouvines.

— Raymond, frère du précéd., ch. croisé ; puis, en 1210, contre les Albigeois.

— Durand, frère du préc., ch. croisé ; puis contre les Alb.. † 1210 au siège du chât.-fort de Termes.

V. 1195. Pierre de L., évêque de Jaffa, puis cardinal.

1210, 1219. Durand, fils du susd. Henri, ch., croisé contre les Albigeois.

— Gilbert, frère du préc., ch. ; de même.

— Hugues, sire de L., frère aîné des deux précéd. ; de même. (Vaissette, III, 216.)

1219, Hugues, fils du précéd., ch., croisé contre les Albigeois.

V. 1220. Raymond, Raoul, Adhémar, Arnaud, ch. templiers.

V. 1225. Robert de L., Évêque de Tripoli, puis Cardinal.

V. 1240. Béraud de L., ch. du Temple.

1249. Étienne, sire de L., † à la bat. du Nil, sous les murs de Damiette.

1263. Gilles, archevêque de Tyr. (Ici finissent les notes empruntées de l'*Extrait* précité.)

1316. Test. de Maragde de Paulhac, femme de Pierre, s. de Lastic ; elle ordonne que son héritier sera tenu

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

d'envoyer un sergent à pied et armé, au premier passage d'outre-mer, pour le secours de la Terre-S. (*Généalogie hist. de la Maison de Lastic*, 1868, p. 14.)

1360. Bayard de Lastic, ch. de de S. Jean de Jérus., commandeur de la Tourette. (*Ibid.*, p. 17.)

1362. Pons de Lastic, frère du précédent, ch. de S. Jean de Jérus., commandeur de Montcalm, maréchal de Rhodes, « où il combattit contre les Sarrazins dans plusieurs rencontres ». (*Ibid.*, p. 18.)

1395, 21 juil. Jean-Bompar de Lastic est reçu ch. de S. Jean de Jérus. — Il fut success[t] commandeur de Montcalm, celles, Carlat, gr. prieur d'Auvergne, gr. maître de son Ordre (6 juil. 1437). Il soutint héroïquement deux sièges à Rhodes, et mourut v. 1454.

1437-1454. Jean de Lastic, gr. maître des Hospit. (Archives de l'Ordre à Malte, vol. 27, 16 pièces. — D., p. 41.)

1450. Guill. de Lastic, neveu du précédent, ch. de S. Jean de Jérus., comm. de Lyon, Celles, Carlat, sénéchal de l'Ordre. Son oncle, le gr.-maître, lui ayant confié la mission périlleuse d'aller vers les côtes d'Égypte et de Barbarie pour découvrir le plan d'attaque des infidèles, il s'en acquitta avec intelligence, bravoure et succès. (*Généal.*, p. 23.)

1523, 12 mai. Louis de Lastic est reçu ch. de S. Jean de Jérus. — Il fut success[t] commandeur de Chauen-Vaux, Blandès, Montchamp, Vauxfranche, Verrière, Lureuil, gr. maréchal de l'Ordre en 1555, et alla au secours de Malte, menacée par les Turcs, en 1565 et et 1569. (*Ibid.*, p. 31-32.)

133. 1270. « Willielmus de Latymer », ch. anglais, croisé. (O. L., I, 630.)

134. 1248. » Isnard de Laugier suivit, dit-on, Ch. d'Anjou à la prem. crois. de S. Louis. » (BH, t. 4, p. 210.)

135. Le Febvre. Voy. *Faber*.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

136. 1191, sept., Acre. J. de Lur, ch., *Johannes de Lurio* ; empr. scellé ; écu : un arbre accomp. de 3 croissants, 2 en chef, 1 en p. brochant sur le fût de l'arbre. (L, t. 1, f. 103. — CR, n. 151, 379. — Versailles.)

1240, Ascalon. *Adam dou Lour, armiger ;* empr. (L, t. 2, f. 3.)

137. 1248. N... Macé, ch. croisé. (BH, t. 8, p. 215.)

138. Jérus., 1132. « Mangoth », tém. d'une don. de G. de Bures au S. Sépulcre. (HC, t. 2, p. 491.)

1249, nov., Damiette, G. Maingot, *Guillelmus Maengoti*, ch. ; empr. (L, t. 2, f. 95 v. — CB, n. 82. — Versailles.)

— Mgr G. Maingot, ch., « Dominus Guillelmus Maengotus, *miles* », tém. de l'empr. d'H. du Vergier, varlet. (CB, n. 54.) « Dominus Guill. Maengotz ». (L, t. 2., f. 132.)

1258. « Sire Guillaume Meingot », possessionné au territ. de Sidon. (D., p. 193.) Voy. ci-près *Surgères*.

139. 1209. Hommage au vicomte de Béarn, croisé contre les Albigeois, par le sgr de Malartic. (BH., t. 13, p. 235.)

1252, nov., camp de Jaffa. Sire Amalvin de Malartic, damoiseau, « dominus Amalvinus de Malartic, domicellus », pleige un empr. de croisés comme mandataire du comte de Toulouse. (L, t. 2, f. 195. — CR, n. 138.)

140. 1141. « Petrus de Margaritis », templier. (A. du Bourg, *Gr. prieuré de Toulouse*, n. 19.)

1188. « Marguerit », amiral de la flotte envoyée par le roi de Sicile au secours de Tyr. (BC, t. 2, p. 549.)

1190. L'amiral « Margarit », un des chefs de la flotte de Rich. Cœur-de-Lion à la crois. (SA, t. 2, p. 44.)

1191, devant Acre. Geoffroy de Marguerie, ch., *Gaufridus Margarite, miles* ; empr. (L, t. 1, f. 36.)

141. 1155, Jérus. *Cocelinus Marinus*, tém. d'une

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

charte d'Amaury, comte d'Ascalon, pour St-Lazare de Jérus. (MS, n. 14.)

1307. Philippe de Marin, templier. (MI.)

142. 1154, Jérus. G. Martin, *Willelmus Martini*, tém. d'une don. aux Hospit. (D., p. 91.)

Hugues Martin, ch. poitevin, « vint en la Terre-S. avec Guy de Lusignan, depuis roy de Hiérusalem, et le suivit en Cypre lorsqu'il acheta cette isle, en l'an 1192. » (DR, 565.)

1191-95. Hugues Martin, maréchal du royaume de Jérusalem. (DR. 626.) — 1195. *Hugo Martini*, maréchal d'Amaury de Lusignan, sgr de Chypre. (ML, t. 2, p. 599.)

1193. Raymond Martin, ch. de S. Jean de Jér., commandeur de Bimon. (Baron du Roure, *Revue hist. de Provence*, n° 2. p. 57.)

1236. *Arnaldus Martinus*, donat de S. Jean de Jérus., *donatus domus Tolosæ*. (A. du Bourg, *Gr.-prieuré de Toulouse*, n. 30.)

1250, Messine. *Guilhermus Martini*, allant au secours de S. Louis. (C. H., 1500 [94].)

1262, Acre. Gonzalve Martin, commandeur du Temple (*Archives de Malte*, XVIII, 4. — RS, 33. — Delaville le Roulx, *L'hôp. des Bretons à S. Jean d'Acre*, 32, 36.)

1264, Acre. *Joh. Martini, miles*, y possède une maison. (*Cartul. de S. Sophie de Nicosie*, n. 51.)

143. 1249, oct., Damiette. Gilon du Mas, *Gilo de Maax*, éc. ; empr. (L, t. 2, f. 70 v.)

143² 1307. « Philippus de Mauri, frater Johannes Mauri », templiers. (MI.)

144. Maussabré : « Cette Maison... existoit du tems des *Croisades*, puisqu'on trouve dans *cette histoire* des Gentilsh. du nom de Maussabré. » (LD, t. 9, p. 639.)

145. 1096. Guillaume et Jean Mauvoisin, ch. croisés. (Barban, *Fiefs du Forez*, p. 338.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1159. Hugues Mauvoisin, dit le Loup, ch., va à la croisade. (Pointeau, 382.)

1199, tournoi d'Escry. Rob. de Mauvoisin prend la croix avec Thib., comte de Champagne. (Maimbourg, II, 45. — P. d'Outreman.)

1203. Rob. Mauvoisin, ch., est à la prise de Constantinople. (VN. — Versailles.) Puis il suit Simon, comte de Montfort, auprès du roi de Hongrie.

1210. Rob. et Dreux de Mauvoisin, ch. croisés contre les Alb. (Fauriel. — ME, v. 1108. — G, t. 1, f. 175 v.)

1218, Damiette. Rob. de Mauvoisin, ch., à la crois. (Versailles.)

1240. Gui Mauvoisin, s. de Rosny, croisé. (E. Petit, IV, 93.)

1148-50. « Guyon Malvoisin, ch., à la croisade de S. Louis ; chef d'un bataillon. » (G, t. 1, f. 220.) — Guy de Mauvoisin, l'un des plus hardis ch. de l'armée, combattit héroïquement à la Massoure. (Joinville. — Maimbourg, II, 435. — M, t. 4, p. 379. — Versailles.)

1372. Guillaume Mauvoisin, éc., à la crois. de Prusse. (G. t. 2, f. 188.)

146. 1191, juin, Acre. *Henricus Meinerii, armiger* ; emprunt. (CB, n. 3.)

147. V. 1160, Jérus. Les fils de G. Mercier, *filii Willelmi Mercerii*... (PA, p. 233.)

148. 1191, juil., Acre. Guill. Merlet, ch., tém. d'un engagement pris par Herb. de Moustier, éc. (P. O., *de Moustier*, 27. — CB, n. 113.)

149. V. 1145. « *Adam Michaelis* », cité par Guill. de Tyr comme étant en Palestine. (G, t. 1, f. 175 v.)

1246, 3 av., Acre. P. Michel, *Petrus Michaeli*; tém. de don. faites aux Hospit. (PA, t. 1; p. 258.)

1250 Messine. Hugues Michel, *Ugo Michael*, allant au secours de S. Louis. (C. II., 1500 [90].)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1270, nov., devant Carthage. P. Michel, *Petrus Michaelis*, panetier du Roi. (L, t. 1, f. 2 v.)

1281. Pierre Michel, ch. de S. Jean de Jérus. (LR le nomme « P. Miguel ou Miquel ».)

150. 1085. Gérard le Buffle, châtelain de Lille, accomp. Rob. le Frison au voy. de Jérusalem. (C. H., 1513.[93]. — Il était de l'estoc des sires de Milly.)

V. 1090. Alfred de Milly, parti pour Jérus., « causa videndi sepulchrum Domini, ibidem mortis debitum solvit ». (*Cartul de Troarn*, 235 v. — PM, n. 21.)

1110-1130, Jérus. Gui de Milly, l'un des barons du roy. de Jérusalem. (PA, p. 3, 9, 10, 13. — SS, p. 85. — D, p. 72. — DL, p. 28-37, 46, 48. — Tafel, XII, 91.)

1138, 5 fév. Jérus. Philippe, fils de Guy de Milly, est tém. d'un échange entre le roi Foulques et le S. Sép. (SS, p. 63.)

1145-47, Jérus. Ph. de Milly, sire de Naplouse, tém. de don. faites aux Hospit. (PA, p. 25, 26.)

1146. Pierre, sire de Milly, promet d'aller à la crois. s'il est relevé par S. Bernard de l'excommunic. encourue pour mariage au degré prohibé. (Suger, *Epist.* 98. — B, t. 15, p. 484. — DC, t. 5, p. 149.)

1149, 5 juill., Jérus. Mgr Ph. de Milly, tém. d'une don. au S. Sép. (SS, p. 215.)

1150, Jérus., Ph. de Milly, sire de Naplouse, souscrit une charte de la reine Mélisende pour l'Ordre de S. Lazare. (MS, n. 8.)

V. 1150, Jérus. Joscelin III de Courtenay, comte d'Édesse, « espousa Agnès, fille de Henry de Milly, surnommé le Buffle, frère de Philippes, prince de Naples » (Naplouse, anc. Samarie). — (DR, 301.)

1151, Jérus., Ph. de Milly, s. de Naplouse, et Baudouin de M., dit le Buffle, sont tém. d'un privil. octroyé au S. Sép. par la reine Mélisende. (SS, p. 91.)

1155, Jérus., Acre. Ph. de Milly, s. de Naplouse,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Henri de M., et Guy de M., dit le Français, ses frères, sont tém. de don. faites au S. Sép. (SS, p, 93, 94, 101, 110, 124.)

1155, Jérus., Don. à S. Lazare par Ph. de Milly, s. de Naplouse, Rainier son fils, Guy et Henry ses frères. (MS, n. 14.)

V. 1155. Guy de Milly, dit de Naples (Naplouse), doit au roi le service d'un chev. dans la princip. de Naplouse, et Raymond le Buffle, le service de 3 ch. (HC, n. 271.)

1157, Acre. Ph. de Milly, s. de Naplouse, Guy le Français et Henry le Buffle, ses frères, tém. d'une charte du roi Baudouin III pour les Hospit. (PA, p. 36.)

1158, Jérus. Estienne de Milly, dit le Français, tém. d'une vente faite par un chev. pour payer sa rançon aux Sarrasins. (DL, p. 79.)

1160. Acre. Ph. de Milly, s. de Naplouse, Guy le Français et Henri le Buffle, ses frères, barons du roy. de Jérus. (SS, p. 107, 109, 114.)

1160, Jérus., Baudoin de Milly, dit le Buffle, vicomte de Naplouse. (DL, p. 81-82.)

1161, 31 juil., Nazareth. Baud. III, roi de Jérus., donne à Ph. de Milly la principauté de Montréal en échange de la seign. de Naplouse. (S, n. 3.)

1165, Acre Ph. de Milly, prince de Montréal, et Henri le Buffle, son frère, tém. d'une charte du roi Amaury en faveur des Pisans. (MR, p. 11.)

V. 1167, Jérus. Ph. de Milly, prince de Montréal, sgr de S. Abraham, « se fit chev. du Temple, et quelque temps après il en fut élu grand maistre ». (DR, 875-876.)

1168. Ph. de Milly, s. de Naplouse, prince de Montréal, élu grand-maître du Temple. (Versailles.)

1169, 16 s., Acre. Ph. de Milly, gr. maître du Temple, est tém. d'une don. faite aux Hospit. par le roi

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Amaury : « Testes... Philippus, magister Templi » (PA, p. 50), et d'un privil. dud. roi pour les Pisans : « Testes, Ph. militie Templi magister. » (Ughelli, III, 475. — MR, p. 15.)

1175, Jérus. Bohémond de Milly, ch., dit le Buffle. (D, p. 120.)

1176, Jérus. Reynier de Milly, dit de Naplouse, tém. d'une don. aux Hospit. (PA, p. 61.)

1176, 1182, Jérus. Garnier de Milly, dit de Naplouse, gr. précepteur des Hospit. (Pauli, n. 61, 63.)

1177. Renaud de Châtillon, veuf de Constance, princesse d'Antioche, épouse Étiennette de Milly, héritière de la seigneurie princière de Montréal ou d'Oultre-le-Jourdain. (O. L., I, 665.)

1178. Le Pape Alex. III confirme les don. faites à l'abb. du Mont-Sion de Jér., notamment une fontaine donnée jadis par Guy de Milly. (E.-G. Rey, *Chartes de l'abb. du M.-S.*, p. 13.)

1178, Jérus. Baudouin de Milly, dit le Français, ch., et Reynier de M., dit de Naplouse, ch., tém. de ventes faites aux Hospit. par Amaury, vicomte de Naplouse. (PA, 64. — (D, 17.)

1179, Beaune. Rob. de Milly part pour la crois. avec H., comte de Champagne. (*Cartul. de Cîteaux*, II, 73. — PM, n. 193.)

1179, Jérus. Rob. de Milly, tém. d'une don. faite aux chanoines d'Hébron par le comte de Champ. (H. d'Arbois de Jub., *Arch. des vet. hôp. de Troyes*, p. 109-110.)

1179, Sébaste, Terre S. — Robert de Milly, ch., et Ph. de Milly, templier, tém. d'une don. pie du comte de Champagne. (Dom Morin, *Hist. du Gastinois*, I, 315.)

V. 1179. Frère Robert de Milly, templier. (D. Morice, *Preuves*, I, 679.)

1187. Garnier de Milly, dit de Naplouse, est élu grand-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

maître des Hospitaliers; † à la bat. de Tibériade (Versailles.)

1190. Jobert de Milly, ch. bourguignon, croisé. (Arch. de la H.-Marne, *Cartul. d'Auberive*, I, 698.)

1190. Don. à l'hôp. de Beauvais par Sagalon, sire de Milly, partant pour la crois. avec son fils Pierre : « Ego Sagalo de Miliaco, Icrosolimam profecturus,... pro mè et pro Petro, filio meo, qui mecum proficiscitur... » (Chartrier de Berzé, n. 24. — *Pic.*, CLV, 102 v. — PM, n. 226.)

1190. Rob. de Milly va à la crois. avec Henri II, comte de Champ. (B, t. 19, p., 583-4. — Longnon, *Vass.*, p. 317.)

1192, févr., Acre. Charte de Garnier de Milly, dit de Naplouse, gr. maître des Hospit., pour les chev. teutoniques. (S, p. 23, 24.)

1193. Mention d'une don. faite par Sagalon de Milly, lorsqu'il partit pour Jérus., « in via Iherosolimitana profecturus ». (*Cartul. de Beaupré*, f. 71. — *Pic.*, CLV, 182 v.)

1213, oct. Enquête testimon. faite par le Cardinal Rob. de Courson : Rob. de Milly, *vir nobilis*, dépose « qu'il s'était rendu à la Palestine et qu'il étoit au siège d'Acre, à la suite du comte Henri » de Champagne. (DC, t. 8, p., 306. — *Gall. chr.*, XIX, 583-4. — H. d'Arbois de Jub., *Hist. des ducs et comtes de Champ.*, IV, 118.)

1220, mars. Guill. de Milly est un des dix chev. que le connét. de Montmorency envoie « pour le remplacer à la Terre Sainte contre les ennemis de la Croix ». (CR, n. 58, 205, 392. — Rosny, II, 992.)

1226. Renier de Milly paraît être mort à la crois. Ses frères s'engagent à lui faire ratifier une don. « si par la permiss. de Dieu il revient jamais ». (*Cartul. d'Igny.*)

1229. J. de Milly, templier, trésorier de son Ordre en

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

France. (Félibien, I, 280-1. — *Gall. chr.*, VII, 851, 853. — P. du Puy, *Hist. des Templ.*, 515.)

1241, mars, Acre. Gautier de Milly, ch. ; empr. (L, t. 2, f. 20. — CR, n. 132, 230. — PM, n. 409.)

1269. Ph. de Milly, dit le Buffle, tém. d'une don. faite aux Hospit. par Hugues, roi de Jérus. et de Chypre. (PA, 189.)

1307. Frère Foulques de Milly, ch. du Temple, commandeur de Sérier, sexagénaire. (MI, t. 1, p. 446, 477 ; t. 2, p. 266.)

1372. Croisade de Prusse : « Le sire de Milly, de Picardie » ; Pontus, Pierre et Jean de Milly, éc. (G, t. 1, f. 14 ; t. 2. f. 193.)

1421. Jobert dit Jacques de Milly, grand-maître de S. Jean de Jérus. (Versailles.)

151. 1137, 12 juil., Jérus. G., patriarche de Jérus., permet à R. le Mire, « Roberto Medico ejusque filiis », d'acquérir une maison. (D, n. 5.)

1167. Jérus. Le patriarche Amaury permet la vente de maisons que possédèrent R. le Mire et ses hoirs, « Rob. Medicus et heredes ipsius ». (D, n. 25, 26.)

1195, 29 sept., Nicosie. Bernard le Mire, *magister Bern. Medicus*, tém. d'une don. d'Amaury de Lusignan. (*Cartul. de S. Sophie de Nicosie*, n. 45.)

1244, Acre. J. le Mire, « magister Johannes Medicus », tém. d'une don. à l'Ordre de S. Jean de Jérus. (D, n. 76.)

1299. « Françoys Myre », sénéchal et chambellan du roi d'Arménie. (DR, 708.)

152. 1097. Hug. le Moine va à la crois. avec God. de Bouillon. (Bern. le Trésorier.)

1115-1131, comté d'Édesse. Geoffroy le Moine, Sgr de Marès, périt dans un combat contre le sultan d'Alep. Il est qualifié *comes de Mareis* par Orderic Vital. (Order., XI, 829. — Gaut. le Chancelier. — DR, 389.)

1141-43. Étienne le Moine, *Stephanus Monachus*, tém.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

de don. faites au St-Sép. par le comte de Tripoli. (HC, t, 2, p. 505, 509. — SS, p. 118,. 192.)

1142, Jérus. « *S. Monacus,* » tém. d'une don. aux Hospit. (D., p. 79.)

1145. *Stephanus Monachus*, bourgeois de Tripoli, tém. de don. faites à l'hôpital de Jérus. par le comte de Tripoli. (PA, p. 24, 25.)

1165, Jérus. Accord entre les chanoines du S. Sépulcre et Guy, fils d'Arnoul le Moine. (SS, p. 226.)

1177, oct., Tripoli. Pierre le Moine, *Petrus Monacus,* tém. d'une confirm. du comte de Tripoli, en faveur des Hospit. (PA, p. 213.)

1248, juil. P. le Moine et Ol. Grimaut, *proficiscentes in subsidium terre Ierosolimitane*; don. à l'abb. de la Meilleray. (D. Morice, I, 940.)

1250, avril, Limisso. *Perrinus Monachi*, croisé; empr. (CR, n. 253.)

1270. Bérenger le Moyne, croisé. (O. L.; I, 632.)

1309. Frère J. le Moine, templier. (MI, t. 1, p. 111.)

1390. J. le Moine, éc., tué par les Sarrasins au siège d'Auffrique. (F, l. IV, c. 15.)

153. 1249. Colart et Pierre de Molènes, ch., sont à la crois. avec S. Louis. (Ms. franç. 23178, f. 125.)

1270. « Messire Colaz de Molaines, » un des « chevaliers de l'hostel le roy pour la voye de Thunes. » (B, t. 20, p. 368. — G, t. 1, f. 176 v.)

154. 1099. Pierre-Bernard de Montagnac, croisé. (*Hist. de la Marche.* — Bongars, cité par St-Allais, t. XIX. — R, 183.)

V. 1215, Acre. « Anne de Montignac, » femme de G. de Giblet. (DR, 325.)

1231, Acre. « Jaques del Monthagnhec », appelé aussi « Jacq. de Montiniac » ou « Monteigni ». (DR, 327. — PN, *Montaignac.* — PA, n. 113, 114.)

1237, janv., Tripoli. « Iboan de Monteignach » sous-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

crit une charte de Bohémond, prince d'Antioche et comte de Tripoli. (S, n. 82.)

1237, 11 juin, Acre. « Johan de Montenac », un des barons du prince d'Antioche. (S, n. 81.)

1249, oct., Damiette. Renaud de Montaignac, *Reginaldus de Monteniaco*, ch.; quitt. de restor d'un cheval, scellée : écu au sautoir cant. de 4 molettes. (L, t. 2, f. 68. — CR, n. 175.)

1250, juin, Acre. « Reginaldus de Montaniaco », ch.; empr. (Chartrier de M. le duc des Cars, orig. parch. — CR, n. 99 et 350 ; CB, n. 102. — L, t. 2, f. 156.)

1250, 11 juin, Acre. J. de Montaignac, ch., *Johannes de Monteniaco* ; empr. (L, t. 2, f. 139. — CR, n. 109.)

1262, Acre. « Guill. de Montignac », gr. commandeur du Temple. (RS, 32.)

1307. « Quatre chevaliers du Temple, de la maison de Montaignac, sont cités au procès de leur Ordre. » (Boudin, *Hist. généal. des crois.*) » Mais un de ces chev. est certainement des Montigny du dioc. de Soissons (Michelet, II, 404), et les 2 autres, car ils ne sont que 3, frère Pierre de *Montinhiaco*, prêtre, et frère *Franco de Montigniaco*, son oncle, du dioc. de Clermont (MI, t. 1, p. 110, 496 ; t. 2, p. 134, 412), peuvent seuls être attribués aux Montaignac ou Montagnac d'Auvergne. » (PN, *Montaignac.*)

1860. Edme de Montagnac, croisé de Pie IX, tué à Castelfidardo.

Voy. ci-après *Montigny.*

155. 1249, nov., Damiette. Aimery de Montalembert, *Hemericus de Monte Aremberti*, ch.; empr. — Guillaume de Montalembert, varlet; empr. (L, t. 2, f. 95. — CR, n. 319, 320. — Versailles.)

156. 1568-1572. Pierre de Monti, Grand-Maître de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem.

157. 1170, 1174. *Arbertus de Montiniaco*, tém. de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

chartes d'Amaury, roi de Jérus. et de R. comte de Tripoli, pour les Hospit. (PA, p. 52, 55, 210.)

1191, Acre. Galon de Montigny, ch., empr. (CR, n. 143, 381.)

1199, Tournoi d'Escry. « Erard de Montigny » prend la croix avec Thib., comte de Champagne. (Maimbourg, II, 45.)

— Don, à l'abb. de Longuay par Éverard, sgr de Montigny [sur-Aube], partant pour Jérus. (Arch. de la H.-Marne, *Cartul. de Longuay*. 132 v. — E. Petit, III, 145, 365.)

1200. Évrard de Montigny. ch., à la crois. (VN. — P. d'Outreman.)

1202. Siffroy de Montigny. ch., à la crois. (VN. — Ém. Bouchet, II, 371.)

— Don. à l'abb. de Bourgmoyen par J. de Montigny, s. de Vieuvy. (VL, t. 61, f. 91.)

1219. Damiette. Siffroy de Montigny, à la crois. (Meyer. — R, 232.)

1231, Acre. « Jaques de Monteigni » souscrit des chartes de Bohémond, prince d'Antioche. (D., p. 170. — PA, p. 122.)

1249, Damiette. Robertus de Montiniaco », éc.; empr. (L, t. 2, f. 55. — CR, n. 91.)

— « Garnerus de Montegni », éc.; empr. (L, t. 2, f. 65. — CR, n. 173, 259.)

— « Laurencius de Montegny » ; empr. pleigé par le vicomte de Châteaudun. (L, t. 2, f. 78. —CR, n. 78.)

1250. « Guillaume de Montegni », à la crois. (Guyart, *Hist. de S. Louis.*)

1270. « Ernulphus et Robertus de Munteny », à la crois. (O. L., I, 632.)

1309. Frère P. de Montigny, prêtre, f. Bertrand de M., templiers. (MI, t. 1, p. 64, 496.)

1372. « N... de Montigny, de Picardie ou Beauvoisin »,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

à la crois. teutonique. (G, t. 1, f. 182 v.) — J. de Montigny, ch. bach.; de même. (*Ib.*, 218.)

1396. Le sire de Montigny, à la bataille de Nicopolis. (F, t. 3, p. 229.)

Voyez ci-dessus *Montagnac, Montaignac.*

158. 1178-81, Jérus. *Magister Morellus*,, chanoine du S. Sépulcre. (D, p. 134, 152.)

1191, au siège d'Acre, *Gaufridus Morellus*, ch., et son fils Érard, tém. d'une don. d'Hug. de Bourbonne aux Templiers. (E. Petit, III, p, 314.)

1309. « Frater Thomas Morelli », templier. (MI, t. 1, p. 67.)

1326, Nicopolis. J. Moreau, clerc des offices du comte de Nevers, est fait prisonnier. (*Bourgogne*, XX, 362.)

159. 1249, août, Damiette. H. Mouchet, « Hugo le Mochet », éc.; empr. pleigé par le duc de Bourgogne. (L, t. 2, f. 53. — CR, n. 94.)

160. 1191, Acre. G. de Moy, *Willelmus de Moy*, ch., † au siège. (*Chronicon J. Bromton, abb. Jorvalensis*, publ. par Rog. Twysden, 1752, col. 1191.)

— Rainier de Moy, ch. de S. Jean de Jérus., *frater Rainerus de Moi.* (*Pic.*, t. 39, f. 12.)

1189. Don. à l'abb. de S. Quentin en l'isle par Guerry de Moy, qui promet de la faire ratifier par le sgr Jacques, *si, Deo prosperante, dominum Jacobum, me superstite, repatriare contigerit.* (Moreau, XCI, 207.)

1190. Charte d' « *Edeva domina de Moi* » mentionnant que Gautier de Moy, son époux, est à la crois. (*Pic.*, CLV, 99 v.)

1191, Acre. Gautier de Moy, ch., † au siège. (B, t. 17, p. 512. — Maimbourg, I, 605. — DC, t. 8, p. 354.)

1239, juin. « Ego Werricus de Moy, miles, dominus de Bernouvile, crucesignatus » ; don. à l'abb. de Foigny. (*Cartul. de Foigny*, ms. lat. 18374, n. 593)

— Don. à l'abb. du Mont-S.-Martin par Guerry de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Moy, ch. croisé. (*Cartul. du Mont-S.-M.*, n. 129. — *Pic.*, CI, 32 v.)

1246. Clérembaud, s. de Vendeuil, comme sgr de fief, confirme la don. faite à lad. abb. par feu Guerry de Moy, s. de Bernonville et croisé. (*Ibid.*)

1247, mars. Le même confirme une don. jadis faite à l'abb. de Fémy par Guerry de Moy, s. de Bernoville, croisé. (*Ibid.*)

1249, Damiette. Gilles de Moy, *Egidius de Moy*; empr. (CB, aux chartes de Damiette.)

1372. « Le sgr de Moy » et Hélinet de Moy, du Vermandois, à la crois. de Prusse. (G, t. 1, f. 210.)

Voy. ci-après *Sons*.

161. 1165, Acre. N... des Nos, ch. breton, tém. du testam. d'un autre croisé. (Fourmont, II, 244.)

1249, avril, Limisso. Roland des Nos, *Rollandus de Noz*, éc.; pacte de nolis. (L, t. 2, f. 28 v. — CB, aux chartes de Limisso. — Versailles.)

1250, Acre. Giraud des Nos, *Guiraldus de Noz*, damoiseau; empr. (L, t. 2, f. 172. — CR, n. 185.)

162. 1099. Eudes de la Noue, *Odo de Noa* ou *Noda*, à la prise de Jérus. (HC., t. 2. — PN, *la Noue*.)

1250, Acre. Henri de la Noüe, croisé champenois; empr. (CR, n. 367. — PN, *ut suprà*.)

1861. Le vicomte Charles de la Noüe, croisé de Pie IX, Volontaire aux Zouaves Pontificaux.

163. 1126, Jaffa. L. Nouveau, *Lambertus Novellus*, tém. d'une don. d'Hug., prince de Joppé, aux Hospit. (PA, p. 11.)

1141, Jérus. P. Nouveau, *Petrus Novellus*, ch. de S. Jean de Jérus. (D, p. 75.)

1860. Arthur Nouveau de la Carte, vicomte de Fautereau, croisé de Pie IX, blessé gravement à Castelfidardo. Promu officier aux Zouaves Pontificaux, il y eut sous ses ordres son digne père et son jeune frère,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

qui, eux aussi, étaient venus servir la cause sainte. Trait unique peut-être dans les fastes militaires, et singulièrement glorieux !

164. 1249, nov., Damiette. Sire Hugues d'Orfeuille, varlet, « dominus Hugo d'Orfueil, valetus », tém. d'un empr. (L, t. 2, f. 112. — CR, n. 106. — Versailles.)

1309. Armand d'Orfeuille, *Arn. de Aurifolio*, templier. (*Procès des Templ.*)

165. 1250, mai, Acre. N... de Panat, ch., « *N... de Panhas, miles* » ; empr. (L, t. 2, f. 136.)

— H. de Panat, damoiseau, « *Hugo* de Panas, domicellus » ; empr. (*Ibid.*, 134.)

1357. Austorge de Panat, ch. de S. Jean de Jérus., châtelain de Rhodes, ambassadeur du grand-maître. (ML, t. 1, p. 218.)

166. 1191, Acre. Hardouin Pantin, s. de la Hamelinière, ch., au siège d'Acre. (Chartrier de la Hamelinière.)

1248. Raymond Pantin, ch., va à la crois. avec S. Louis. (*Ibid.* — SA, t. 9, p. 119.)

1480. Hardi Pantin, ch. de S. Jean de Jérus., tué à la déf. de Rhodes. (LR, aux *Add.*)

1540. Hardi Pantin, ch. de S. Jean, tué à la prise du fort de Gelbe. (*Ibid.*)

167. 1249, avril, Limisso. Alain du Parc, éc., *Alanus dou Parcq ;* pacte de nolis. (CB, aux chartes de Limisso. — L, t. 2, f. 35 v.)

1249, Damiette. J. du Parc, « Johans dou Parq », ch. bach. de la comp. de J. du Bouchet, ch., empr. (L, t. 2, f. 66 v. — CR, n. 174, 428.)

1372, crois. de Prusse : « Maurice du Parc, ch. breton. » (G, t. 2, f. 344.)

1390, crois. d'Afrique : Guill. du Parc y fut blessé gravement. (P. O., *du Parc*, 21.) — Guill. du Parc, éc., tué par les Sarrasins « au siège d'Auffrique ». (F, l. IV, c. 15.)

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

168. « Des actes authentiques révèlent l'existence de plusieure croisés du nom de Pellerin, qui du reste évoque à lui seul le souvenir de la Terre S. et des Croisades. » (BH, t. 41, p. 168, *de Pellerin de Latouche*.)

1099, Jérus. « *Petrus Peregrini* », à la crois. (Bongars. — M, t. 1, p. 658.)

1147. « *Petrus Peregrini* », à la crois. (G, t. 1, f. 234 v.)

1167, Jérus. *Pelerinus*, tém. dans une charte du patriarche Amaury. (D., p. 108.)

1241, Ordre de S. Jean de Jér. André Pollerin (Pellerin), gr. prieur de France. (Mannier, p. XXXIV.)

1249, avril, Limisso. « Petrus Peregrini », éc., « *Petrus dou Pelerin, armiger* » ; empr. (L, t. 2, f. 42 v., 43 r. — CB, n. 80.)

169. 1143, Tripoli. « Hermengardus Pellicius », un des barons du comté de Tripoli. (HC, t. 2. p. 509.)

1177, Jérus. B. Pellissier, ch., *dominus Bernardus Pelliparius*, tém. d'une don. à l'abb. de Josaphat. (DL, n. 39.)

1178, Naplouse. « Bernardus Pelliparius », tém. d'une charte d'Amaury, vicomte de Naplouse, pour S. Jean de Jérus. (PA, n. 64.)

1200, Roaix. « Frater Poncius Pellicers, » ch. du Temple. (U. Chevalier, *Cartul. de Roaix*, n. 144.)

1227. « Poncius Pelliparius », commandeur de Roaix. (*Ibid.*., n. 169.)

1239. Bertrand de Pélicier revient de la croisade, où il était allé pour purger l'excommunic. prononcée contre lui pour cause d'hérésie albigeoise, et abjure de nouveau son erreur devant l'Evêque d'Agen. (Noulens, *Maison de Galard*, I, 42.)

1249. Guill. et Frédéric Pélissier sont à la crois. (Maynier, cité par R, 260.)

1249. Bertrand de Pélissier, ch., prit part à la 6e crois. et testa en 1268. (RI, 508.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1268, Mormoiron. Test. de Bertrand de Pellissier, ch. : « Attendu que la mort arrive la plupart du temps sans qu'il ait été fait de testament, surtout pour les chevaliers, et, en outre, pensant *à mon second voyage outre mer* à la suite d'illustre prince Mgr Alphonse, fils de Roi de France, comte de Poitiers et de Toulouse, allant en Afrique avec le Roi *ad confutandos Crucis inimicos*... Je lègue pour mon gage spirituel à l'église du lieu où la mort me surprendra et où je serai enseveli, que ce soit dans les pays d'outre mer ou en deçà de la mer, la somme de dix florins... Item, je lègue... aux frères du Temple de Salomon des maisons de Richerenches et de Roaix une somme de douze florins... pour le salut des âmes des frères Etienne, Ismidon et Bertrand de Pellissier, oncles de mon père, et aussi de Rostaing, mon frère, chev. de la Milice du Temple de lad. maison de Richerenches, et également pour les autres chev. du Temple de lad. maison du nom de Pellissier ou Pellipier (qui est le même nom pour nous) de Visan et d'Orange, mes oncles ou cousins... Item, je lègue à Bertr. de Gauffredi et à Guill. d'Albis, écuyers, qui feront avec moi le voyage d'outre mer, tout leur équipement et mes chevaux qu'ils montent... Je confesse avoir reçu de Raym. de Mevouillon, ch., au nom de Rostaing de P., mon fils, la somme de mille sols à la couronne pour le premier paiement de la dot d'Alasacie, fille dud. messire Raymond et femme de mond. fils, à elle constituée en mariage par led. mess. Raymond, desquels mille sols, du consent. et de la volonté desd. Rostaing et Alasacie, il m'a été accordé de disposer pour les besoins de mon voy. d'outre mer... Que mes héritiers universels soient ceux que je nomme et institue, c'est à sav. Rostaing, Richard et Raoul de Pellissier, damoiseaux, mes fils... Dans le cas où Richard, ch. de l'Hôpital de S. Jean de Jérus., et

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Raoul, ch. du Temple, novices dans lesd. Ordres, feraient leur profession, ou qu'un d'eux la fasse, dans ce cas je veux et j'ordonne... » (Chartrier de M. le baron de Courtois de Pellissier.)

170. 1206. R. Perrier, *Robertus Perrer*, tém. d'une don. faite à l'Ordre Teutonique par Julienne, dame de Césarée. (S, n. 40.)

1390. Jean Perrier, écuyer, tué par les Sarrasins au siège d'Auffrique. (F, l. IV, c. 15.)

171. 1250, Acre. Amblard de la Peyrouse, damoiseau, *Amblardus de Peyrossa, domicellus* ; empr. (L, t. 2, f. 132. — CR, n. 287.)

1250. Amblard de la Peyrouse, ch. de S. Jean de Jérusalem. (LR, aux *Add.*)

172. 1099. « Guillelmus Picardus », à la prise de Jérus. (Guill. de Tyr. — MI, t. 1, p. 656.)

1281, Tripoli. « Johannes Picardus ». (RS, 59.)

1295. Rob. le Picard, templier, commandeur de Beauvoir, dioc. de Sens. (MI, t. 2. p. 38.)

V. 1300. Frère Simon Picard, gonfalonier de l'O. du Temple en Syrie. (MI, t. 1, p. 645.)

1300. Pierre le Picard, templier, commandeur de Loages, dioc. de Troyes. (*Id.*)

1307. Gales, God,, Guill., Hug., Imbert, Jean, Odon, Pierre et Simon le Picard, templiers. (*Id.*)

173. 1099. Guill. de Pierre, s. de Ganges, ch., à la crois. (Vaissette. — Versailles.)

1104, 17 janv., et 1106, 22 août. Guillaume de Pierre, *Willelmus Petri*, connétable de Raymond, comte de St-Gilles et marquis de Provence, prince de la Milice chrétienne dans l'expéd. de Jérusalem, souscrit les chartes par lesquelles ce prince donne au St-Sép. la moitié de la ville de Giblet. (HC, t. 2, p. 479, 480.)

1106, 22 août. « Guillelmus Petri », connétable du comté de Tripoli. (SS, p. 182.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1140, Antioche. « Willelmus Petri », clerc, tém. de don. faites au St-Sépulcre par Raymond, prince d'Antioche. (HC, t. 2, p. 500, 504.)

1249, Damiette. « Radulphus de Petris, miles » ; empr. (L, t. 2, f. 67 v. — CR, n. 52.)

174. 1198, Ordre de S. Jean de Jér. Pierre Pillot, gr. prieur de France. (E. Mannier, p. XXXIV.)

1202. P. Pillot, *frater Petrus Pillotus*, ch. de S. Jean de Jérus. (Lalore, *Cartul. de l'abb. de S. Loup*, n. 136.)

175. 1190. Jourdain du Pin, ch. croisé, l'un des 2 chefs de la flotte de Rich. Cœur-de-lion. (SA, t. 2, p. 43.)

— Waleran du Pin, frère de Jourdain, alla avec lui à la crois. (Chartrier du Vicomte du Pin de la Guérivière, anc. Généalogie. — Baron E. du Pin de la Guér., *Ascendants et Alliés de la Maison du Pin de la G. qui ont rendu des services à la Religion*, p. 5.)

1191, juill., devant Acre. N. du Pin, *M. de Pinu*, tém. des empr. de S. de Vignacour et R. de Longueval, ch. (L, t. 1, f. 61, 62. — CR, n. 2.)

1198. Le sgr du Pin, un des ch. croisés avec le comte du Perche. (René Courtin, *Hist. du Perche*, ms. à M. de la Sicotière, p. 225.)

1249, avril, Limisso. Luc du Pin, *Lucas de Pinu*, éc.; pacte de nolis. (L, t. 2, f. 43 v.)

1270. Thomas du Pin, *Thomas de Pyn*, croisé. (O. L., I, 632.)

1309. « Senebrunus de Pinu, miles », templier. (Michelet, I, 403, le nomme « de Puni ».)

1860. Le vicomte Arthur du Pin de la Guérivière, croisé de Pie IX, Volontaire aux Dragons Pontificaux.

176. 1191. « Rogerus de Pole, baro », † au siège d'Acre. (*Bromton*, 1191.) — Acre, 1191 : « Roger, baron de Pol », † à la crois. (M, t. 2, p. 517.)

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

1312-32. *Frater Johannes de Polo*, Archevêque de Nicosie. (Ughelli, *Italia sacra.* — Mas Latrie, *Archevêque de Chypre*, p. 255 du t. II de O. L.)

V. 1315. Famagouste, grande mosquée. « Hic jacet... filius Petri Pauli... » (Mas-Latrie, *L'Ile de Chypre*, p. 386, n. 84.)

1334. Jean de Paul, ch. de S. Jean de Jérus., commandeur d'Arfons. (LR, 181. — A. du Bourg, 116.)

1364. Raymond de [Paul dit de] Saint-Paul, ch. de S. Jean de Jérus., commandeur d'Andrivaux. (A. du Bourg, 528. — Sur l'identité des noms de *Paul* ou *Pol* et de *St-Paul*, cf. *Famille de Poli*, par le comte Caïs de Pierlas, dans l'*Annuaire du C. H.* de 1893, p. 144-147.)

1372, crois. de Prusse : N... de Pol, ch. (G, t. 1, f. 59 v.)

1860. Le vicomte Oscar de Poli, croisé de Pie IX, blessé gravement à Castelfidardo.

177. 1098. Héracle, comte de Polignac, portant le grand étendard de l'église à la prem. crois., † au siège d'Antioche. (Versailles.)

Voy. ci-dessus *Chalençon*.

178. 1147. Gautier de Pontfarcy, ch. banneret, croisé. P. de (Farcy, *Généal de Farcy*, 89.)

179. V. 1033. *Herveus de Porta*, archidiacre d'Orléans, fils d'Avrain, fait le pèlerinage de Jérusalem. (*Cart. de Micy*, ms. lat. 5420, p. 21.)

1096. Raymond de la Porte figure parmi les officiers d'Humbert II, vicomte de Thouars, partant pour la crois. (Imbert, *Hist. de Thonars*, 61. — A. de la Porte, *Hist. des fam. nobles du nom de la Porte*, 280.)

V. 1116. En présence d'Aucher Grassin, Guill. Lévêque, etc., vente de la maison d'Hagan de la Porte Morard, dont le fils est mort à Jérusalem. (Guérard, *Cartul. de S. Père de Chartres*, n. 115.)

V. 1117. « Ego Ivo de Porta Morardi..., cum ad eun-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

dum in Ierusalem me prepararem... Henrious, frater meus, qui mecum iturus erat in Ierusalem... » (*Ibid.*, n. 127.)

V. 1125. Etienne, fils de Guiscard de la Porte Morard, croisé, meurt à la crois. (*Ibid.*, n. 149. — Poli, *Les « La Porte » aux crois.*, p. 14-15.)

1138, 4 déc., Jérus. Meinard de la Porte, *Meinardus de Porta*, tém. d'une don. pie de Foulques, roi de Jérus. (HC, t, 2, p. 493. Ailleurs, il est appelé *M. de Portu* ; ibid., 496.)

1147. « Le sire de la Porte, baron de Tourville », à la crois. (P. de Farcy, *Généal.*, 90.)

1146-47. Adelard de la Porte, ch., fondateur de l'abb. de St-Benoît-sur-Loire accompagna Louis VII outre mer. (DC, t. 5, p. 226. — BC, t. 1, p. 248.)

V. 1147. « Ego Will. de Porta, si obiero in via de Iherusalem. . » Don. à l'abb. de Cluny. (Moreau, LXIV, 229.)

1153. Jérus. Aimery de la Porte, *Aimericus de Porta*, tém. d'une don. aux Hospit. (D., p. 91.)

1156. Acre. *Robertus de Porta.* (MR. p. 7.)

1165. P. de la Porte, *miles de Templo.* (Cartul. de St-Martin de Laon, f. 79.)

1166. *Alexander de Porta*, possessionné dans la princ. d'Antioche. (D., p. 105.)

1169. Eudes de la Porte engage à l'abb. de St-Satur une partie de ses biens pour aller au secours des chrétiens en Palestine. (*Chartrier du château d'Issertieux.*)

1191, 21 juil., devant Acre. Hardouin de la Porte, vassal du comte d'Anjou ; empr. (L, t. 1, f. 84. — Delley, 426, 487. — Versailles.)

— Jean et Arnaud de la Porte ; empr. (CR, n. 46.) Led. Arnaud, † au siège d'Acre. (RI, 544.)

— Guigues et Herbert de la Porte ; empr. pleigé par le roi Ph. Aug. (CR, n. 330. — Chartrier de feu Mme la

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

marquise de la Porte, orig. parch. — L, t. 1, f. 57, appelle « Hugues » led. Guigues. (CB, n. 4. — Versailles.)

— « Stephanus de Porta » ; empr. (L, t. 1, f. 23. — CR, n. 152, 412.)

1212, avril. « Jacques de la Porte, ch., paraît s'être croisé avec Renaud de la Roche d'Iré : du moins souscrit-il à cette date la charte par laquelle, au moment de partir pour Jérus., ce sgr confirme diverses don. » (Poli., *Les « La Porte » aux crois.*, p. 24. — VL, t. 77, *Roche d'Iré.*)

1221. Don au prieuré de Vezins par Jean de la Porte, sire de Vezins, partant pour la Terre Sainte (*Cab. de d'Hozier.* — A. de la Porte, p. 82.)

1261, 9 déc., Acre. Feu Guill. de la Porte a donné à l'Ordre de S. Lazare « sa maison sise à Acre, rue des Génois ». (DL, n. 53. — Poli, *Les* La Porte *aux crois.*, 4, 8.)

V. 1260. La tradition veut que Geoffroy de la Porte, ch., se soit croisé. (A. de la Porte, 131.)

1294. Hugues de la Porte, ch. dauphinois, se croise. (C. H., 1291 [5].)

1307. Audebert de la Porte, templier, commandeur d'Auzon, « un des héros qui ne craignirent pas d'affirmer l'innocence de leur Ordre et préférèrent la mort des martyrs à la lâche amnistie des traîtres et des apostats. » (Poli, *Les* La Porte *aux crois.*, 9. — MI, t. 2 p. 173 et s. — Lalanne, *Hist. de Châtelleraud*, I, 242.)

— Audebert, Bernard, Girbert et Gombert de la Porte, templiers. (*Procès.*)

1345. J. de la Porte prend la croix avec le dauphin Humbert II. (A. de la Porte, 24.)

1867. Gabriel de la Porte, croisé de Pie IX, sergent-major aux Zouaves pontificaux, † à Rome de blessures reçues à la bat. de Mentana.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

180. V. 1165, Jérus. Otte Potier, gendre de Renaud, sire de Giblet. (DR, 242.)

1186. Jérus. Roger de Moulines, maître des Hospit., accense à J. Potier, *Johanni Poterio et uxori sue*, une maison sise à Jérus. (D., p. 156.)

181. 1252, nov., devant Joppé. « Andreas Raphaelis »; empr. pleigé par le comte de Savoie. (L, t. 2, f. 184. — CR, n. 385.)

1861. Edgar de Raffélis, comte de Soissan, croisé de Pie IX.

182. « Maison de Rarécourt-Pimodan : *D'arg. à 5 annelets posés en sautoir de gueules et accomp. de 4 mouch. d'hermine de sable.* Devise : MORI POTIUS QUAM FOEDARI.

1241, mars, Acre. Raussin de Rarécourt, ch., *Raussinus de Rarecuria* ; empr. pleigé par Thib., roi de Nav. et comte de Champ. (L, t. 2, f. 23. — CB, n. 63. — Versailles.)

— Raussin de Rarécourt figure en 1247 aux « Preuves de Cour » des Rarécourt-La-Vallée-Pimodan (A. N., sect. hist. MM812, p. 79-86, et en juin 1253 (Testament) au Cartul. du Prieuré de Beauchamp, f. 20, Archives de Chantilly, Clermontois. *Id.*, f. 14 v., 1256, et f. 110 v., 1257.)

1860, 18 sept. Auguste-Marie-Élie *Georges* de Rarécourt de la Vallée, marquis de Pimodan, croisé de Pie IX et général dans l'Armée Pontificale, † glorieusement au combat de Castelfidardo.

183. 1219, nov., Damiette. Étienne des Réaux, éc., *Stephanus de Realibus ;* empr. pleigé par le comte de Nevers. (L, t. 1, f. 185 v.)

184. 1147. Hesso, sgr de Reinach, ch., à la crois. (Versailles.)

1219. Ascalon. Henri de Reinach, ch., *Henricus de Reinack*, pleige un empr. de croisés. (L, t. 2, f. 199. — CR, n. 61. — Delley, 458.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1220. Hesson de Réinach, ch. templier. (B. N., *Doss. bleus*, XIII, 48.)

185. 1249, sept., Damiette. *Renerus Reneri*, éc. ; empr. (L, t. 2, f. 65 v.)

186. 116[illegible]. « Aimericus Richerius », possessionné dans la princip. d'Antioche. (D., p. 105.)

1256, Acre. « En cel an, fu mors frère Renaus Richiers, maistres dou Temple. » (*Annales de Terre S.* ; dans O. L., II, 447.)

187. 1099. Aymon de Rivoire, s. de Romagnieu, ch. croisé. (Guy Allard.)

1112. Berlion de Rivoire, s. de Romagnieu, ch., est à la crois. (Cartul. de la Chartreuse de Portes, en-Bugey.)

1137. *Petrus de Roveria*, maître du Temple de Roaix, dioc. de Vaison. (U. Chevalier, *Cartul. des Hosp. et des Templ.*, n. 107.)

1142. *Petrus de Ruira*, maître du Temple de Perpignan, (Moreau, LX, 7.)

1153, 4 nov. *Petrus de Rovera*, maître du Temple d'Amposte. (Delaville le Roulx, *Archives de l'ordre de l'Hôpital dans la pénins. ibér.*, p. 23.)

1155. *Petrus de Roveria*, maître du Temple en Espagne. (VL, au nom *Aurasica*.).

1156. *Petrus de Roveira*, maître de la milice du Temple, tém. d'une don. faite à l'abb. de Sylvanez par Raymond, comte de Barcelone et marquis de Provence. (*Cartul. de Sylvanez.*)

1181. P. de Rivoire, croisé contre les Alb. « Petrus Rovorie voluit cum ceteris nobilibus proficisci ad expugnandos Albigenses hereticos .. » (U. Chevalier, *Cart. de Bonnevaux*, n. 49.)

1346. Guichard de Rivoire suivit le Dauphin Humbert II à la croisade, et mourut dans une des îles de l'archipel. (RI, 620.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1365. Sibuet de Rivoire, s. de Gerbais, se croise avec le comte de Savoie. (C. H., 1291 [6].)

188. 1139, Tripoli. *Silvius Robertus*, tém. d'un privilège octroyé au S. Sépulcre par Cécile, comtesse de Tripoli. (SS, p. 184.)

1142, 1145, Jérus. *Silvius Roberti*, tém. de don. faites aux Hospit. par le comte de Tripoli. (PA, p. 24, 25, 78.)

189. 1208. « Gilbert de Rocas », croisé contre les Albigeois. (Fauriel, *Crois. alb.*)

190. 1191, Acre. Alain IV, dit le jeune, vicomte de Rohan. (Versailles.)

191. 1191, Acre. *Sylvius Romanetus* : empr. pleigé par Pons Bastet, ch. (L, t. 1, f. 81. — CR, n. 135, 322.)

192. 1214. Raymond de Roquefeuil, croisé contre les Albigeois. (R, 315.)

— Pons de Roquefeuil, un des ch. de Simon de Montfort dans la crois. albig. (R, 309.)

1252, nov., camp de Jaffa. Empr. de croisés pleigé par R. de Roquefeuil, ch., *domino Raimundo de Rocafulio*, mandataire du comte de Poitiers et de Toulouse. (L, t. 2, f. 193. — Versailles.)

1316. G. de Roquefeuil et autres sgrs font leur procureur, « pour adviser au passage d'outre mer », haut et puiss. sgr Raymond de Roquefeuil, ch. (Ms. franç. 23178, *Meslanges*, 102 v.)

193. 1138, Jérus. *Eustachius de Rortest*, tém. d'une don. du roi Foulques au St-Sépulcre. (HC, t, 2, p. 496.)

194. XIIe s. « Guillelmus Rostagnus », templier. (Cartul. du Temple de Vaux, Dauphiné.)

1249, août. Damiette. P. de Rostaing, *Petrus Rostani*; empr. pleigé par le comte de Forez. (L, t. 2, f. 58. — CR, n. 172.)

195. 1202. Bernard de Roubais, ch., paraît avoir pris

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

la croix avec Baud. IX, comte de Flandre. (SA, t. 19, p. 390-1.)

1205, mai, Constantinople. *Obertus de Robais*, ch.; pacte de nolis pour retour en France. (L, t. 1, f. 149. — CR, n. 159. — Versailles.)

196. 1102. Host, s. du Roure, ch., † à la bat. de Ramla. (Alb. d'Aix, l. IX. — Versailles.)

1191, siège d'Acre. Hugues du Roure. (R, 215.)

1250, Acre. Raoul du Roure, empr. (Delley, 467.)

1287. Raymond de Beauvoir du Roure, ch. templier (Boudin, *Mus. des crois.*, IV, 136.)

197. 1131, Jérus. *Martinus Rex*, frère de l'hôpital de St-Jean. (PA, n. 13.)

1158, Jérus. Raoul, ch., vend de ses biens à l'abb. de Josaphat pour payer sa rançon aux Turcs; témoin, *Pisellus Rex*. (DL, p. 79.)

1159. *Geraudus Rex* souscrit une charte de Mélisende, reine de Jérus, faisant une don. aux lépreux de St-Lazare. (MS, n. 16.)

V. 1160, Jérus. *Pesellus Rex*, tém. juré d'un échange fait par les Hospit. (PA, n. 188.)

— P. le Roy, *Petrus Rex*, tém. d'un acquêt de Gilbert, maître des Hospit. (PA, p. 232.)

1175, *Pixellus li Rei*, *Pesellus Rex*, tém. de ventes faites aux Hospit. (D., p. 119, 120.)

1179. « Guillelmus Rex », maréchal de Champagne, † en Palestine. (Longnon, p. 28.)

1180, Mont Thabor. Etienne le Roy, *Stephanus Rex*, turcopolier de l'ordre de St-Jean de Jérus. (PA, p. 215.)

1240, Ascalon. « Godinus dictus Rex », éc.; empr. (L, t. 2, f, 4.)

1249, avril, Limisso. « Oliverius Regis », éc.; pacte de nolis. (*Ibid.*, 44 v)

1250, Acre. « Raoul li Rois » ; empr. (CR, n. 170, 257, 427.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1251, juil., devant Césarée. « Willelmus dictus Rex, armiger » ; empr. (L, t. 2, f. 179. — Belleval, p. 14.)

1310. Pierre le Roy, templier, détenu « ou chastiau de Tiers ». (Joursanvault, 3501.)

198. 1190. Élie-Geoffroy Rudel, célèbre troubadour, fils du sire de Blaye, suivit Rich. Cœur-de-Lion à la crois. (SA, t. 21, p. 45.)

199. 1099. « Dominus Rotgerus Rufus », ch. normand, revient de la crois. après la prise de Jérus. (C.H., 1479 [25].)

V. 1135, Jérus. « Eudebertus Ruffus ». (SS, n. 103.)

1152, St-Gilles, près Jérus. « Fulco Rufus, de Laodicia ». (D., XII, 88.)

1153, Jérus. « Guarinus Rufus, Alexander Apuliensis, Rainaldus Karettus. » (MS, n. 11.)

1155, Jérus. « Symon Ruffus, Theobaldus Ruffus », notables de la Mahommerie. (SS, n. 131.)

1157, Jérus. « Stephanus Rufus. » (D., XVI.)

1165, Cayphas. « Clemens Rufus, dapifer domini Cayfe. » (SS, n. 127.)

1165. « Guill. Rufus », vicomte d'Ascalon. (PA, p. 241. — Cf. Delaville le Roulx, LIII, 144.)

1169, Jérus. « Odo Ruphus, Bernardus Provencal... » (MS, n. 25.)

1170. « Ex baronibus terre Ierusalem : [signum] Philippi Rufi. » (PA, 52.)

1174, Jérus. « Robertus Rufus », tém. d'une don faite aux Hospit. par Eschive, dame de Tibériade. (PA, 243.)

— Jérus. « Frater Seguinus Ruffus », hospit. (PA, 55.)

1175, Nazareth, « Philippus Rufus ». (PA, 246.)

1175-81, Jérus. « Dominus Hugo Rufus ». (D., p. 117, 152.)

1178. Don. au S. Sépulcre par « Balduinus Rufus et Artemilia, ejus uxor ». (SS, n. 173.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1185, Tripoli. » Frater Gui Rufus », hospit. (PA, 286.)

1231. Rigard de Sainte-Agathe, ch. croisé, va en Patine. (La Mure, I, 239. — Steyert, *Armor. du Lyonn.* — Vachez, 62.)

1234, Acre. Vente d'un casal aux ch. teutoniques par Isabel de Bethsan, « filia quondam Philippe Ruffi », femme de Bertr. Porcelet ; « testes Henricus de Rufi et Radulphus nepos ejus ». (S, n. 77-79.)

1247, Marseille. » Frater Petrus Ruphus », ch. de S. Jean de Jérus. (Guérard, *Cartul. de S. Victor*, p. 601.)

1860. Le comte de Ruffo-Bonneval, croisé de Pie IX, Officier dans l'Armée Pontificale.

199[2]. 1249, 7 août. Guill. de Saint-Exupéry, damoiseau, fait une don. à ses frères et sœur qui, en retour, lui donnent la somme nécessaire « per visitar lo sepulcre de noster Senhor ». (Chartrier de M. le marquis de Saint-Exupéry, orig. parch.)

200. 1249, avril, Limisso. Hervé de Saint-Pern, éc. Pacte de nolis, (CB, n. 74. — Versailles.)

1372, crois. de Prusse : « Bertran de Saint Pere, ch. breton ». (G, t, 2. f. 285.)

201. 1372. « Jehan de Sainct Priet », à la crois. de Prusse. (G, t. 1, f. 289.)

1390. Guy de Saint-Priest, ch., un des chefs de l'armée du duc de Bourbon dans son expéd. d'Afrique. (Vachez, 104.)

202. 1189, Acre. G. des Salles, chapelain de l'O. du Temple, *frater Guill. de Salis.* (M. Quentin, *Cart. de l'Yonne*, n. 405.)

1249, avril, Limisso. Henri des Salles; pacte de nolis. (CB, aux chartes de Limisso.)

1249. Milon des Salles, *Milo de Sales,* croisé ; empr. (CR, n. 368.)

1250, Acre. Raymond des Salles, à la crois. (Chartes d'Acre.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

203. 1219, Acre. C. Sarran, *Guillelmus Scarran*, ch. de St-Jean de Jérus. (PA, 290.) *Scarran*, comme forme orthographique, correspond à *scavoir*, forme ancienne de *savoir*.

203². 1250, mai, Acre. Gautier de Sartiges, ch. ; charte d'empr. munie de son sceau. (CR, 444. — CB, 92. — Bouillet, *Nobil. d'Auvergne*, VII, 237. — R, 105. — BII, t. XI, 241. — Versailles.) — Goussencourt indique comme croisé « Guillaume, comte de *Sartinges*, fils de la sœur de Raymond, comte de Toulouse. » (G, t. 1, f. 284.)

1279, Tortose. Bertrand de Sartiges, ch., entre dans la milice du Temple. En 1309, commandeur de Celles et de Carlat, il défendit courageusement son Ordre. (Courcelles, *Hist. hérald. des Pairs de Fr.*, XI. — Lainé, *Archiv. de la Nobl.*, VI. — Bouillet, VI. — MI, t. 1 et 2.)

1354. Bernard de Sartiges de Lavandès, ch. de Rhodes, comm. d'Ydes. (Courcelles.)

1465, 1474. Indulg. et privil. accordés par les Papes Paul II et Sixte IV à Ant. de Sartiges, damoiseau, s. de Lavandès, « pour avoir contribué à délivrer de l'esclavage des Chrétiens pris par les Sarrasins. » (Bouillet, VI, 148.)

204. 1249, août, Damiette. « Johannes Scefer », éc.; empr. (L, t. 2. f. 51 v.)

205. 1100. Turembert de Ceis (Scey), bienfaiteur de l'abb. de Bellevaux, récemment fondée par Pierre l'Hermite. (C. H., *Extr. de Cartul.*)

Prem. Croisade : « Le vieux nom de Scey a subi jadis tant de formes plus ou moins bizarres que ce n'est pas une hypothèse par trop hasardeuse que l'identification possible de Rald (contraction de Raginald) a sire de Scey au temps de la 1re crois., avec le croisé que Thevet nomme Regnault, comte de Selles », inhumé à Famagouste avec Étienne, comte de Bourgogne ; Anselme,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

sire de Ribemont, que Thevet appelle « Anselme dict Richemont » ; Guy de Garlande, sénéchal de France, que Thevet nomme « Guydo comte de Calende... » etc. (C. H., *Croisades*, Identific.)

V. 1150. *Garbilius de Ceys* atteste qu'en sa présence, à Jérus., B. de Cicon, étant malade, promit de restituer ou donner divers biens au prieuré de Mouthier-Haute-pierre. (L'abbé J. Favrot, *Scey-en-Varais*, p. 211, c. 5.)

1177, Tripoli. Un personnage du nom de « Sais » souscrit une charte du comte de Tripoli en faveur des Hospit. (PA, 213.)

1189, siège d'Acre : le comte Jean de Scey, « comes Johannes de Seis ». (Vinisauf; *Iter Hierosol.*, part. I, c. 30, p. 271.)

1191, devant Acre. « Bartholomeus de Syo ». (CB, aux chartes d'Acre.)

1192, mai, Tyr. « Bartholomens de Syo », tém. d'un empr. de noble Élie de Salignac. (L, t. 1, f. 143, 144.)

1202, mars, Nicosie. Renaud et Guill. de Scey, frères, dits de la Baume, sont tém. d'une don. faite au S. Sépulcre par Aimery, roi de Jérus. et de Chypre. (C. H., *Extr. de Cartul.*)

1226. Étienne et Humbert de Scey, ch., frères, croisés contre les Alb. (C. H., 1490 [23].)

1239. Don. à l'abb. de Billon par Pierre de Scey, neveu de Richard, comte de Montbéliard, et partant pour la crois. (Guillaume, *Sires de Salins*, I, 184.) Il paraît être mort dans la guerre sainte. (LD, t. 4, p. 82.)

1248. Thibaut de Say, croisé : «... Theobaudus domicellus de Say, proficiscens ad partes transmarinas, si in ipsis partibus vel in via ipsum obire contigerit... »; don. à l'abb. de Bellevaux (C. H., 1490 [30].)

— Besançon. Barthelemy, fils de feu Mgr Renaud de Say, ch., *viam S. Sepulchri arripiens.* (C. H., 1490 [23].)

— Barth. de Scey, croisé : «... Bartholemeum de Ceys

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ad Hierosolimitanas oras migrantem... »; don. à l'abb. de Bellevaux. (*Gall. christ.*. XV.)

1248. Barthelemy de Scey, damoiseau, croisé : « Barth. domicellus de Say, proficiscens ad partes transmarinas, si in ipsa via obierit ... » ; don. à l'abb. de Bellevaux des dîmes que posséda feu Renaud de Scey, ch., son père. (C. H., *Crois.*)

1250, juil. Messine. P. de Scey, *Petrus de Say*, va au secours de S. Louis avec Nic. et Conrad de Genevois. (*Ibid.*)

1264, « Petrus et Vido domicelli de Say... per elemosinam Bartholomei fratris sui... in partibus transmarinis defuncti ». (C. H., 1490 [24].)

V. 1530. Étienne de Scey, ch., chef d'un régiment qu'il avait levé contre les Turcs, est tué en Hongrie. (LD, t. 4, p. 87.)

206. 1152-68, Jérus. *Seguinus*, vassal du sire de Naplouse, est tém. de don. faites à l'ordre de S. Lazare, (PA, n. 29. — MS, n. 22. —PN, *Seguins.*)

1155, Jérus. *Seginus*, templier. (MS, n. 14.)

1168. *Siguinus*, tém. d'une don. faite à S. Lazare de Jérus. par Gautier, sire de Montréal. (MS, n. 24.)

1177, nov., Jérus. *Seguinus* souscrit une charte de Renaud de Châtillon, sire de Montréal, pour les Hospit. (PA, 62.)

1196. Robert Seguin, ch. français, vassal des Hospit en la princip. d'Antioche. (M, t. 3, p. 14-16. — J. de Laffore, *Nobil. de Guienne*, III, 112.)

1206. Acre. *Sequinus*, prieur des Hospit. (PA, n. 176.)

1249. Raymond de Seguin, ch., à la crois. (J. de Laffore, III, 112.)

1353. Noble Bertrand Seguin, de Provence, ch. de S. Jean de Jér. (L. Barthélemy, *Maison de Baux*, 1339.)

207. 1250, juin, Acre. G. de Séger, ch., et G., damoiseau, fils de Raymond de Ségur, *Guillelmus de Segu-*

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

ro, miles, Guillelmus Raimundi de Seguro, domicellus; empr. (L, t. 2, f. 151. — CR, n. 293. — Versailles.)

208. 1206. Gui de Sons, s. d'Erbleincourt, *cruce signatus* ; en 1210, *Iherosolimam profecturus.* (*Pic.*, t. 242, f. 5 v.)

1219. « Guido, dominus de Erbleincurt, cruce signatus, Ierosolimitane peregrinationis iter arripiens... » (Cartul. de St-Éloy-aux-fontaines. — *Pic.*, t. 242, f. 6 v.)

1249, août, Damiette. Robert de Sons, éc. ; empr. pleigé par Gaucher de Châtillon. (L, t. 2, f. 6. — CR, n. 438.) — Voy. ci-dessus *Moy.*

209. 1390, crois. d'Afrique : « le Seigneur de Surgères. » (F.) — Voy. ci-dessus *Maingot.*

210. « Les sires de Surrel prirent part aux croisades... et à la guerre contre les Alb. » (BH, t. 38, p. 240.)

211. 1159, Mayenne. Auger Tabouet, croisé. (R, 121.) — « Anger Tabouer, s. de la Motte-Tabouer, sénéchal du sgr de Landivy, alla à la crois. » (Pointeau, 371.) — « Angerius Tabouer », croisé. (B, t. 12, p. 556 7, note.)

212. 1156, Jérus. *Arnaldus Tardi*, notable de la Mahomerie, jure fidélité au S. Sépulcre. (SS, p. 243.)

1250, Acre. « Guillelmus Tardus » ; empr. (CR, 118.)

213. 1098, 28 nov. Le comte de Toulouse, ayant pris d'assaut la ville d'Albara (princip. d'Antioche), en fait gouverneur un vaillant chevalier provençal, *Guillelmus de Tilla.* (Guill. de Tyr.)

1190, Acre. Guillaume-Raymond du Teil, *Raymundus de Tillia*, ch. (Bouillet, *Nobil. d'Auv.*, VII, 238.)

1200-1207. R. du Teil, *Robertus Tilie, Frater Rob. de Tilio*, commandeur du Temple de Roaix. (U. Chevalier *Cartul.*, n. 144, 147, 151, 162, 163.)

1207. Robert du Teil, comm. du Temple de Lons. (*Id.*, n. 164.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1228. Guill.-Raymond du Teil, ch., *Raimundus de Tilla*, croisé contre les Sarrasins d'Espagne, † à la bataille de Majorque. (*Chron. catalane de Bern. d'Esclot.*)

1250, mai, Acre. B. du Teil, damoiseau, *Bertrandus de Tehlya*, *domicellus* ; empr. (L, t. 2, f. 131 v. — CR. n. 285. — Bouillet, *ut suprà.*)

1313. « Hugues de Theyl », ch. de S. Jean de Jérus. (A. de Barthélemy, *Anc. évêchés de Bret.*, VI, part. II, p. 128.)

214. 1211. G. Teissier, *Frater Willelmus Textor*, ch. de S. Jean de Jérus. (U. Chevalier, *Cartul.*, n. 69.)

1860. Gaston Teissier, croisé de Pie IX, à Castelfidardo.

215. V. 1120, Jérus. André du Temple doit le service de 2 chevaliers. (HC.)

V. 1133, en la tour de David. Baudry du Temple, *Baldri de Templo*, tém. de la vente d'une maison sise à Jérus. (SS, p. 203.)

V. 1160, Jérus. Hélie du Temple, *Helias Templi*, possède une maison jouxte celle de Geoffroy *Beruer.* (PA, p. 236.)

1165, Jérus. Frère Haudry du Temple, *frater Hodrius de Templo*, tém. d'une don. du prince de Galilée aux Hospit. (PA, p. 42.)

1174, Nazareth. P. du Temple, *Petrus de Templo*, tém. d'un accord entre l'église de Tibériade et l'égl. du Mont-Thabor. (PA, p. 57.)

1181, Jérus. J. du Temple, *frater Johannes de Templo*, ch. de S. Jean de Jérus. (D., p. 152.)

1183, juin. *Johannes de Templo*, tém. d'une don. de Renaud, sire de Margat, au roy. de Jérusalem. (PA, p. 250.)

1184, Acre. *Bernardus de Templo* souscrit une charte

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

de Roger de Moulines, maître des Hospit. (D., p. 156.)

1186. Jean du Temple, ch., *dominus Johannes Templi*, tém. d'une charte de Bohémond, prince d'Antioche, pour les Hospit. (PA, p. 79.)

1198, Tyr. Bernard du Temple, vicomte de Tyr. (MR, p. 35.)

1191. sept., Acre. M. du Temple, ch., *dominus M. de Templo*, tém. de l'empr. de noble G. d'Orléans. (L, t. 1, f. 113.)

— M. du Temple, ch., tém. de l'empr. de noble G. de Montléart. (*Ibid.*, 115. — CB, n. 20.)

1193, Acre. « Bernardus de Templo ». (MR, p. 60.)

1194, Acre. « Bernardus de Templo » souscrit une charte d'Henri, comte de Champagne, en faveur des Hospit. (PA, p. 87.)

— Bernard du Temple, vicomte d'Acre. (S, n. 29.)

1250, Messine. Jean du Temple, ch., allant au secours de saint Louis. (C. H., 1500 [83].)

— Jean du Temple, chanoine, allant au secours d saint Louis (C. H., 1500 [83].)

216. 1177, nov., Jérus. « Balduinus de Taroana », tém. d'une charte de Renaud, sire d'Hébron et de Montréal, pour les Hospit. (PA, p. 62.)

217. V. 1098. Guill. Taisson alla à la conquête de la Pouille « et depuis en la Terre S. » (Du Cange, *Fam. d'o.-mer*, ms. franç. 9493, f. 309 v.)

218. 1133, Jérus. Lambert Tholomèse, *Lambertus Ptolomensis*, confrère du S. Sépulcre. (SS, p. 203.)

219. 1099. Charles de Thomas, croisé de Provence. (Moréri.)

1364. P. de Thomas, ch. croisé avec le roi de Chypre. (ML, t. 2, p. 745 n.)

220. Géraud Touchebœuf accompagna à la prem. crois. le vicomte de Turenne. (Tradition recueillie par Lépine. *Coll. de Périgord*, Généal. de Touchebœuf.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1551. Frère François de Touchebœuf, gr. prieur de St-Gilles, s'était signalé au siège de Tunis et en d'autres combats contre les Turcs. (PN, *Touchebœuf.*)

1860. Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont, croisé de Pie IX, Volontaire aux Guides Pontificaux.

221. 1249, avril, Limisso. Juhel de Toulgoët, ch., *Juhellus de Tolcoet* ; empr. (L, t. 2. f. 28.)

222. 1102. Jérus. Le baron de la Tour d'Auvergne est à la crois. (Versailles.)

1123, 5 mai, Jérus. Anselme de la Tour, *Anselmus de Turre*, tém. d'une don. d'Eust. Grenier. (HC, t. 2, p. 487.)

1147. *Hugo de Turre*, croisé, partant pour Jérus. (M. Quentin, *Cart. de l'Yonne*, n. 278.)

V. 1190. Aubert de la Tour, partant pour la Terre Sainte, dispose de ses biens en faveur de Robert IV, comte d'Auvergne. (O. L., II, part. I, 193. — *Bretagne*, t. 76e, p. 251. — Baluze, XVIII, 51.)

1210. Hélie de la Tour, « Frater Helias de Turre », ch. de S. Jean. de Jérus. (PA, n. 95, 96, p. 100.)

1214. Lambert de la Tour, croisé contre les Albigeois. (R, 314.)

1219, Damiette. Le chevalier de la Tour, à la crois. (Dominique Jauna. — R, 231.)

1229. « Guy-Robert de la Tour d'Auvergne, le 62e Evesque de Clermont, deceda à la croisade le 22 déc. » G, t. 1, f. 315.)

1241, Ascalon. Quentin de la Tour, *Quintinus de Turre* ; empr. (L, t. 2, f. 9.)

— J. de la Tour, *Johannes de Turre* ; empr. (*Ibid.*, 11 v.)

1249. Bernard, sire de la Tour, ch., suivit S. Louis à la crois. (SA, t. 1, p. 521. — Moréri. — R. 258.)

1249. Testam. de Mgr Itier de la Tour, ch., partant pour la crois. (Chartrier du chât. de Bourdeille, orig. parch.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1249, mai, Limisso. Jean de la Tour, croisé. (Arch. de l'Orne, charte d'empr. de Bern. de S. -Marie, ch.)

1250, Messine. « Al. de la Tor », allant au secours de S. Louis. (C. H., 1500 [94].)

1252, oct., Acre. Sauf-conduit accordé par le gr. maître des Templiers à « Piere de la Tor » pour aller à Tripoli. (D., p. 182.)

1253-1261. J. de la Tour, *Johan de la Tor*, connétable de Sagette, tém. de don. faites à l'hôpital teutonique d'Acre, (S, n. 103, 108, 110, 111, 114, 117, 118. — PA, p. 143. — D., p. 194.)

1270. Bern. II, s. de la Tour-d'Auvergne, † au siège de Tunis. (Versailles.)

1309. J. de la Tour, templier. (MI, t. 1, p. 108.)

V. 1315, Nicosie, mosquée de Ste-Sophie : « Ci git messire Simon de la Tour... » (Mas-Latrie, *L'Ile de Chypre*, 346.)

1316. Bern. de la Tour, s. du château de la Tour, et autres sgrs élisent des procureurs « pour adviser au passage d'outre mer ». (Ms. franç. 23178, f. 102 v.)

1372. « N... de la Tour en Auvergne, croisé pour secourir les chevaliers Teutons. » (G, t. 1, f. 333.)

224.1126, Jérus. *Bernardus Vaccarius*, tém. d'une don. faite par G. de Bures, sire de Tibériade, à l'abb. de Josaphat. (DL, n. 14.)

1128-1144, Jérus. « *Bernardus Vacers*, *Vaccarius*, *Vacherius* », et « *Johannes Vacher*, *Vaccarius* », témoin de don. faites au S. Sépulcre. (SS, p. 59, 63, 68, 82, 91, 159.)

1128-1144, Jérusalem. *Bernardus Vacers*, *Vaccarius Vacherius*, baron du roy. de Jérusalem, tém. de don. faites au St-Sépulcre. (HC, t. 2, p. 488-508.)

1130, Jérus. *Bernardus Vachir*, tém. de don. du roi Foulques aux Hospit. (PA, p 18.)

1143, Jérus. *Bernardus Vacherius*, tém. d'une charte

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

du roi Baudouin et de la reine Mélisende, sa mère, pour St-Lazare de Jérus. (MS, n. 3.)

— « Bernard Vacher » est en Palestine, selon Guill. de Tyr. (G, t. 1, f. 342.)

1146, Jérus. *Bernardus Vacherius*, tém. d'une charte d'accord avec l'abb. de Josaphat. (DL, n. 26.)

1160, Jérus. *Johannes Vaccarius*, tém. d'une don. faite par la reine Mélisende à l'abb. de Josaphat. (D L, n. 34.)

1167, Jérus. « *Isaac de Naalein, filius Johannis Vacharii* », est un des trois gentilsh. qui souscrivent une charte de don. de B. de Mirebel (*Mirabella*) en faveur des Hospit. (P A, p. 214).

1249, sept., Damiette. « Matheus Vaker », éc. ; empr. (C R, n. 96.)

224. 1159. Manassès Grognet, de l'illustre Maison de Vassé, alla à la croisade. (Pointeau, 371. – La maison de Vassé n'est plus représentée en ligne masculine que par la branche romaine des Marquis Pietramellara. Foulques-Adam de Vassé, après 1264, s'établit dans le royaume de Naples, à la suite de Ch. d'Anjou, frère de S. Louis, « et y espousa l'héritière de Pietramellara ». Devise des Vassé : *Virtus et ensis*. (*Mém. généal.* d'Haudicquer, t. 3 ; Cab. des Titres, n. 88, p. 795.)

225. 1218, sept., Damiette. Colin de Vauborel, ch., *Colinus de Valle Borelli* ; empr. (L, t. 1, f. 182. — CB, aux chartes de Damiette.)

226. 1249. J. de Vauloger et Richard, son fils, sont à la crois. (*Généal. de la Maison de V.*) « Ricardus de Valoge », en 1268, est qualifié chevalier. (L. Delisle, n. 832.)

1249. mai, Limisso. J. de Vauloger, *Joh. de Valle Ogerii*, croisé. (Arch. de l'Orne, charte d'empr. de B. de S. Marie, ch.)

1380. Robert de Vauloger, ch. de S. Jean de Jérus. (LR, aux *Add*)

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

— Pierre de Vauloger, ch. de S. Jean de Jérus. (Arch. de l'Orne, fonds de l'abb. de Belle-Étoile.)

1390, crois. d'Afrique. « Denys du Valanger » (de Vauloger), † au siège de Carthage. (Froissart. — G.-A. de la Roque, *Maison d'Harcourt*, IV, 2025. — Le Laboureur, *Hist. de Charles* VI, t. X, 191.)

227. 1135, Antioche. G. de Vernou, *Willelmus de Verno*, tém. d'une don. de Foulques, roi de Jérus. (HC, t. 2, p. 492.)

228. 1191, Acre. Pierre *Vidal*, troubadour toulousain. (Thézan, 37.)

1249-63, Acre. « Jaque Vidau », homme-lige du sgr de Scandelion. (S, n. 100, 125.)

1250, Acre. « Jaques Vidal (en latin *Vitalis*) se trouva à l'assemblée générale des barons du royaume de Hiérusalem. Il espousa Marie, fille de Baudouin de Piquigny et d'Isabel de Maraclée », dont postérité. Entre 1250 et 1277, il est témoin d'actes de princes ou de hauts personnages. Vaincu et pris par les Turcomans en 1260, « le comte Jacques Vidaus [1] » fut racheté peu après. En 1277, il fut nommé maréchal du royaume de Jérus. (DR, 602, 603.)

1252, Acre. « Jaque Vidal », baron du roy. de Chypre. (ML, t. 1, p. 67.)

1262 et 1269, Acre. « Sire Iaque Vidal », chevalier du roi de Jérus. (Dans ces chartes françaises, la finale *al* est presque toujours remplacée par *au*, et réciproquement : « Sire J. de Gibellet, *mareschau* dou reiaume. Sire J. de Flori, *mareschau* de Tabarie. » *Vidal* équivaut donc à Vidau ; c'est d'ailleurs le même nom. (PA, p. 179, 188, 190.)

229. 1096. Gilbert de la Ville suivit God. de Bouillon

[1] *Vidans*, porte le texte imprimé ; il faut évidemment lire *Vidaus*, vieille forme française du latin *Vitalis*.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

à la crois. (SA, t. 8, p. 29. — Le Tasse, *Jérus. dél.*, ch. IX, oct. XL, vers 7-8.)

1202. Alard de la Ville, ch., paraît avoir pris la croix avec le comte de Flandre. (SA, t. 19, p. 392.)

1210. « Florentius de Villa », croisé. (*Pic.*, t. 242, n. 131.)

1309. Florent de la Ville, templier. (MI, t. 2, p. 418.)

1860. Louis de la Ville de Férolles, comte des Dorides, croisé de Pie IX, Volontaire aux Guides Pontificaux.

230. 1191, Acre. « Balduinus de Villeriis » ; empr. (CR, n. 142.)

1192, Acre. « Guillelmus de Viliers », gr. précepteur des Hospit. (Herquet, 38. — D., p. 212.)

— « Milo de Vileriis » ; empr. (CR, n. 137.)

1202. Alexandre et Jean de Villiers, ch., à la crois. (VN. — P. d'Outreman.)

— J. de Villers, ch. de Renaud, comte de Dampierre, est fait pris. par les Sarrasins avec son suzerain. (O. L., II, 188. — Maimbourg, II, 183.)

— Donation aux Templiers par Fromond de Villers, ch. bourguignon, *dominus Fromundus de Viler*, croisé. (E. Petit, III, 147, 386.)

1209. Ordre de S. Jean de Jérus. : G. de Villers, gr. prieur de France. (Mannier, p. xxxiv.)

1220. J. de Villers est un des dix ch. envoyés à la crois. par le connét. Mathieu de Montmorency, à ses frais. (R. 106.)

1222-1260, Acre. Jouffroy de Villiers, *Goffridus* ou *Joffridus de Villiers*, « Sir Ioufroy de Villers », tém. de chartes concernant l'Ordre teutonique de Ste Marie de Jérus. (S, n. 58-60, 103-118 pass.)

1239. « Foerius de Villers », croisé. (Arch. de la Côte-d'or, H. 1186.)

1240, Ascalon. « Guillermus de Vilers », ch. ; empr. (L, t. 2, n. 3.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

1241, Acre. « Petrus de Villeriis » ; empr. (*Ibid.*, CR, n. 248.)

1240. Aimery de Villiers. (Chartes de Damiette.)

V. 1250. Guill. de Villiers, frère de N..., femme de Guy de Mimars, connét. de Sagette. (DR, 550.)

1254. Geoffroy de Villiers est un des principaux de la cour du sire de Sagette (la seconde des grandes baronnies du roy. de Jérus. (PA, p. 148.)

1256. Acre. Mort de « Regnaut de Villers, mestre dou Temple ». (*Annales de Terre-S.*, dans O. L., II, 446.)

1257-1260, Acre. Hue de Villiers, fils de Geoffroy, est tém. de chartes concernant l'Ordre teutonique. (S, n. 108, 110, 111, 115.)

1269. Raoul de Villiers, ch. du roi de Jérus. et de Chypre. (PA, p. 267.)

1270. Hugues de Villiers, ch., à la crois. (B, t. 20, p. 368. — G, t. 1, f. 344. — Versailles.)

1283, Ordre de S. Jean de Jér. : J. de Villiers, gr. prieur de France. (Mannier, p. xxxiv.)

1284. J. de Villers, moine de St-Riquier, ayant tué un autre moine, obtint sa liberté à condition que, « sans targier, il irait oultre mer sans jamais revenir, et paieroit amende de 200 marcs d'arg. » (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, 93.)

1289-94. Jean de Villiers, gr. maître des Hospit. « J. de Villers fut le dernier gr. maître qui résida en Syrie ; il mourut en 1294 à Limissol, en l'île de Chypre, où il s'était retiré avec les chevaliers de son Ordre après la prise d'Acre par les infidèles. » (DR, 894. — Versailles.)

1309. Gautier, Géraud, Guill., Hugues, Jacques, Jean, Pierre et Étienne de Villiers, templiers. (MI.)

1310. « Hue de Vilers », templier, détenu « ou chastiau de Tiers ». (Joursanvault, 3501.)

1372. « Jean de Villers, ch. de Beauvoisie », à la crois. teutonique. (G, t. 1, f. 345 v.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

— Pierre de Villiers, ch., Philippe et Augustin de V., éc. normands, à la crois. teutonique. (*Ibid.*)

— Hue et Amaury de Villiers, ch., à la crois. teutonique. (*Ibid.*)

1396. Messire Philibert de Villers, ch., est à la bat. de Nicopolis. (F, t. 3, p. 229.)

1521. Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, gr. maître de l'Ordre de S. Jean de Jérus. (Versailles.)

1860. Georges de Villiers de l'Isle-Adam, croisé de Pie IX, à Castelfidardo.

231. 1218, 9 mai, Marseille. « Berengarius Vincentius », croisé. (CR, n. 202.)

232. 1191, Acre. « Philippus Walensis », au siège d'Acre. (CR, n. 199.)

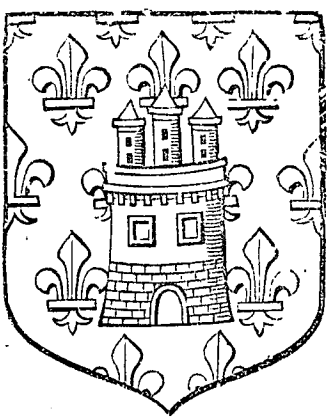

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

SOURCES

Anjou et Touraine (Collection d'); aux mss. de la B. N.

B. — Dom Bouquet. *Recueil des histor. des Gaules et de la France*, 23 v. in-f.

Baluze (Mss. de); aux mss. de la B. N.

BC. — *Bibliothèque des croisades*, par Michaud. Paris, 1829, 4 v. in-8.

Beauchet-Filleau (H.), *Dict.. hist. et généal des familles du Poitou*, prem. éd., 5 v. gr. in 8.

Belleval (Marquis de), *Le Ponthieu aux Croisades*. Paris, 1869, in-8.

BH. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse de France*, dep. 1843, in-12.

BN. — Bibliothèque nationale, à Paris.

Bouchet (Emile), *La Conquête de Constantinople*, par Geoffroi de Villehardouin; texte et trad. nouvelle, avec notice, notes et gloss. Paris, 1891, 2 v. in 12.

Bouchet (J. du), *Hist. généalogique de la Maison royale de Courtenay*. Paris, 1661, in-f.

— *Preuves de l'hist. généal. de l'illustre Maison de Coligny*. Paris, 1662, in-f.

Bourg (A. du), *Hist. du Gr. Prieuré de Toulouse*, 1888, in-8.

Copyright - Les éditions d'Anaya - Lyon 2007

Bourgogne (Collection de); aux mss. de la. B. N.

Boudin (Amédée), *Musée des Croisades*, 5 v. gr. in-4.

Bretagne (Collection de); aux mss. de la B. N.

Bromton (*Chronicon Joh.*), *abbatis Jorvalensis*; ap. Roger Twysden, *Hist. anglic. script. ant.*

Cabinet historique (*Le*), par L. Paris. 23 vol. in-8.

CB. — *Chartes de croisade*. B. N., ms. lat. 17803 B.

C. H. — Archives du Conseil Héraldique de France.

Chaalis (Cartul. de l'abb. de). B. N., ms. lat. 11003.

Chevalier (Le Chanoine Ulysse), *Cartulaires des Hospit. et des Templiers du Dauphiné*, in-8.

Choiseul-Daillecourt (Maxime de), *De l'influence des croisades sur l'état des peuples de l'Europe*. Paris, 1809, in-8.

Couret (Comte), *Notice hist. sur l'Ordre du S. Sépulcre de Jérus*. Paris, 1885, in 4.

CR. — *Chartes de croisade*. B. N., ms. lat. 17803.

D. — J. Delaville le Roulx, *Les Archives de l'Ordre de S. Jean de Jérus. à Malte*. Paris, 1883, in-8.

DC. — De Camps, *Nobil. historique;* Coll. De Camps, aux mss. de la B. N.

Delisle (Léopold). *Jugements de l'Échiquier de Norm.* Paris, 1864, in-4.

Delley de Blancmesnil (Comte de), *Les Salles des croisades au Musée de Versailles*. Paris, 1866, in-4.

DL. — H.-Fr. Delaborde, *Chartes de Terre Sainte provenant de l'Abb. de N.-D. de Josaphat*. Paris, 1880, in-8.

DR. — *Les familles d'outre-mer*, par Du Cange, publ. par E.-G. Rey. Paris, 1869, in-4. — Voy. RS.

F. — *Chroniques de sire Jean Froissart*, éd. Buchon, Paris, 1835, 3 v. gr. in-8.

Fauriel, *Hist. de la croisade contre les hérétiques albigeois*, in-4.

Félibien (Dom), *Hist. de la ville de Paris*, 5 v. in-f.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Fourmont (H. de), *L'Ouest aux croisades*. Nantes, 1867, 3 v. in-8.

G. — Goussencourt (le P. de), *Armorial des Croisades* 2 v. in-f., aux mss. de la B. N., franç. 23120-21.

Goussencourt (le P. de). *Martyrologe des chevaliers de S. Jean de Jérus.* Paris, 1643, 2 v. in-f.

Grasset (Comte E.-F. de), *Essai sur le grand prieuré de S.-Gilles.* Paris, 1869, in-4.

Grenier (Dom). Voy. PIC.

Guérard, *Cartul. de l'abb. de S. Père de Chartres.* Paris, 1840, 2 v. in-4.

HC. — *Recueil des historiens des croisades. Histor. occidentaux. Lois.* t. I et II. in-f.

Herquet, *Chronologie der Grossmeister des Hospitalordens Während der Kreuzzüge.* Berlin, 1880, in-8.

Jacob (le chevalier), *Rech. hist. sur les croisades et les Templiers.* Paris, 1828, in-8.

Joinville (le sire de), *Histoire de S. Louis*, éd. N. de Wailly. Paris, 1874, in-4.

Joursanvault (*Catal. analytique des archives du baron de*). Paris, 1838, 2 v. in-8.

L. — Léon Lacabane, *Chartes de croisades, copies de textes.* Bibl. nat., ms. latin nouv. acq. 1664 à 1668.

Laffore (Comte J. de Bourrousse de), *Nobil. de Guyenne*, 4 v. gr. in-8.

La Mure (J.-M. de,) *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez.* Paris, 1868, 3 v. in-4.

Longnon (Aug.), *Livre des Vassaux du comté de Champagne et de Brie.* Paris, 1869, in-8.

MR. — Louis de la Roque, *Catal. des Chevaliers de Malte.* Paris, 1891, in-8.

M. — Michaud, *Hist. des croisades*, éd. 1838, 6 v. in-8.

Maimbourg (le P. Louis), *Hist. des croisades.* Paris, 1675, 2 v. in-4.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Mannier (E.), *Les commanderies du grand Prieuré de France.* Paris, 1872, in-8.

Mas Latrie (L. de), *L'Ile de Chypre.* Paris, 1879, in-12. Voy. ML.

ME. — Paul Meyer, *La chanson de la crois. contre les Albigeois.* Paris, 1875, 2 v. in-8.

MG. — *Livre d'or de la Nobl. de France*, par L. de Magny, in-4.

MI. — Michelet, *Procès des Templiers*, 2 v. in-4.

ML. — L. de Mas Latrie, *Preuves de l'hist. de Chypre.* Paris, 1852, 2 v. gr. in-8.

MO. — Moreau (Collection de Dom) ; aux mss. de la B. N.

Moréri (Louis), *Grand dict. historique.* Paris, 1725, 6 v. in-f., et 4 v. de suppl.

MR. — Jos. Müller, *Docum. sulle relazioni delle città Toscane coll' Oriente Cristiano.* Florence, 1879, in-4.

MO. — Comte A. de Marsy, *Fragm. d'un cartul. de l'Ordre de S. Lazare en Terre-S.* Dans le t. II de O. L. et tir. à part, 1884, in-8.

OB. — *Obligations faites outre mer.* B. N. ms. franç. 23178.

OL. — *Archives de l'Orient Latin.* En cours de public. dep. 1881, in 8.

Outreman (P. d'), *Constantinopolis Belgica.* Tournai, 1643, in-8. (*Crucesignatorum syllabus*, pp. 88-92.)

PA. — Le P. Séb. Pauli, *Codice diplomatico dell'Ordine di Malta.* Tome I. Lucques, 1733, in-f.

PB. — *Invent. des titres de la maison de Billy*, par le vicomte O. de Poli. Paris, 1894, gr. in-18.

Petit (Ern.), *Hist. des ducs de Bourgogne de la race capét.* En cours de publ. dep. 1885, Dijon, in-8.

PIC. — *Picardie* (Collection de), de Dom Grenier ; aux mss. de la B. N.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

PM. — *Invent. des titres de la maison de Milly*, par le vicomte O. de Poli. Paris, 1888, gr. in-18.

PN. — *Nobiliaire des Croisades*, par le vicomte O. de Poli. (En cours de public. dep. 1882 dans la *Revue de la Terre Sainte*.)

P. O. — *Pièces originales* (Collection dite des), au Cab. des tit. de la B. N.

Pointeau (l'Abbé Charles). *Les Croisés de Mayenne*. — Dans la *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. IV, 1878.

Poli (Oscar de), *Hist. généalogique des Courtin*. Paris, 1887, in-4.

— *Les Ordres de l'Épée*. Paris, 1894, in-8.

— *Précis généal. de la Maison de la Noüe*. Paris, 1886, in-12. — Voy. PB, PM, PN.

R. — P. Roger, *La Noblesse de France aux croisades*. Paris, 1845, gr. in-8.

RD. — E.-G. Rey, *Rech. sur la domin. des Latins en Orient*, in-8. — Voy. DR, RS.

RI. — Marquis de Rivoire la Bâtie, *Nobil. de Dauphiné*. Paris, 1880, gr. in-8.

Rosny (L.-E. de la Gorgue de), *Rech. généalogiques*, 1874-77, 4 v. gr. in-8.

RS. — E.-G. Rey, *Sommaire du Suppl. aux Familles d'outre mer*, in-8. — Voy. DR, RD.

S. — Ern. Strehlke., *Tabulæ Ordinis theutonici*. Berlin, 1869, in-8.

SA. — Saint-Allais, *Nobil. univ. de France*, réimpr. de 1872, 21 vol. in-8.

SS. — E. de Rozière, *Cartul. de l'égl. du S. Sépulcre de Jérus*. Paris, 1849, in-4.

Tafel et Thomas, *Fontes rerum Austriacarum*, 12 v. in-8.

Thézan (Denis de), *Des croisades à propos du Musée de Versailles*. Paris, 1866, in-8.

Vachez (A.), *Les familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais aux croisades*, Lyon, 1875, in-8.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Vaublanc (Vicomte de), *La France au temps des croisades.* Paris, 1844, 4 v. in-8.

Versailles (Le nom et les armes sont dans les Salles des Croisades, au chât. de).

Vertot (l'Abbé de), *Hist. des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem*, 4 v. in-4.

Vigeois (*Cartul de l'abb. de*) ; aux mss. de la B. N., latin 5454.

VL. — Dom Villevieille, *Trésor généalogique ;* au Cab. des titres de la B. N.

VN. — Voy. Bouchet (Émile).

Vte Oscar de Poli.

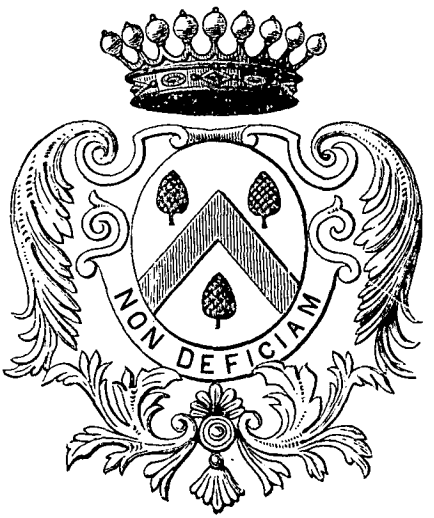

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

DOCUMENTS

SUR L'ANCIEN ORDRE DE MALTE

(2e partie)

FORMALITÉS POUR L'ADMISSION A MALTE D'UN JEUNE GENTILHOMME EN QUALITÉ DE CHEVALIER DE MINORITÉ ET DE PAGE DU GRAND MAITRE.

Cette seconde série de documents sur l'ancien Ordre de Malte aurait dû constituer la première que nous donnions dans l'Annuaire de 1894, car elle comprend les formalités auxquelles un père de famille avait à procéder pour faire admettre son fils comme chevalier et comme page ; mais les détails qui la composent ne nous ont été connus que postérieurement à cette première publication ; le lecteur indulgent voudra bien lui-même les mettre à la place qui leur est due.

Comme les précédents, ces détails sont puisés dans les archives de la maison d'Isoard de Chènerilles, essentiellement provençale et en particulier

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

dans le livre de raison de Pierre, un de ses membres, s^gr de Roquefeuil et de Ste-Marguerite, cons. au parlement d'Aix, vivant dans la 1re moitié du XVIIIe siècle et sur lequel nous avons déjà dit un mot dans notre article de l'an dernier. Nous indiquions (page 142) qu'il était le père du chevalier Jean Paul, page du Grand Maître Pinto, et c'est ce jeune chevalier qui fait aujourd'hui encore le sujet particulier de cet article.

Nous répèterons ici que ce jeune page, dont nous racontions la vie une fois arrivé à Malte, était né le 18 février 1731 à la maison de campagne de son père, appelée la bastide de Chènerilles [1]

(1) Les Isoard tiraient leur nom de Chènerilles d'un village du bailliage et diocèse de Digne, *locus ou castrum de Chanalelhiis, Chiniliensis*, disent les actes de l'extrême moyen âge, Chènerilles, qui est aujourd'hui une petite commune du canton des Mées (arrondissement de Digne) et dont la seigneurie leur appartenait depuis 1427. En 1570 cette terre était sortie de leur famille par le mariage de Catherine d'Isoard, l'héritière d'un rameau aîné de leur maison à laquelle elle était advenue, avec Antoine de Salvan, gentilhomme d'Avignon, dont les descendants ajoutèrent aussi à leur nom celui de leur nouveau fief, pendant que les Isoard continuaient de leur côté, en Provence, à porter aussi ce même nom par habitude admise tout-à-fait dans les mœurs du temps, quoique sans droits sur l'ancienne seigneurie de leurs pères. Ces Salvan de Chènerilles habitèrent Avignon et le bourg de Monteux dans le Comtat et donnèrent leur nom de *Chènerilles* à un domaine situé non loin de ce dernier pays : ils s'éteignirent sans postérité en 1776 en la personne d'Alphonse de Salvan de Chènerilles qui, de Madeleine de Trocherau de Beauvoir, son épouse, d'une famille de Paris, n'avait eu qu'un fils unique, Alexandre, né en 1728, mort sans postérité quelques mois avant son père. Les pauvres d'Avignon furent les héritiers de cette maison. Mais la seigneurie de Chènerilles, dont plusieurs parties avaient déjà été démembrées par les Salvan eux-mêmes, fut

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

dans la paroisse du Puy Sainte Réparade, diocèse d'Aix et le cinquième enfant dudit Pierre d'Isoard de Chènerilles et de Gabrielle Marguerite d'Agoult de Roquefeuil d'Olières [1], mariés en 1723. Voici comment s'exprime d'ailleurs son père, à ce sujet, dans son livre de raison, après y avoir enregistré l'heureuse nativité de son fils.

attribuée à de nombreux parents du sang qui, en 1784, vendirent ce qui en restait au sieur Barnabé Menc, négociant du lieu ; celui-ci, le 5 avril 1785, en prêta hommage féodal au Roi.

Plusieurs domaines, propriétés des Isoard, avaient aussi pris le nom de *Chènerilles*, un notamment dans le comté de Sault, sorti de leur maison au commencement du XVIIe siècle et que posséda ensuite une branche de la famille si nombreuse et si connue en Provence des Ferry. Ceux-ci ajoutèrent encore le nom de leur domaine au leur et formèrent les *Ferry de Chènerilles*, qui habitaient la petite ville d'Apt, sous-préfecture de Vaucluse, et viennent de s'éteindre, depuis peu d'années, en la personne de M. Jasmin-Désiré de Ferry de Chènerilles, juge de paix, mort le 31 août 1869 âgé de 75 ans, ne laissant qu'une fille, Louise, mariée à M. C. Rousset, notaire de cette ville.

Le domaine du Puy Sainte-Réparade, auquel on donnait le nom de *bastide de Chènerilles*, prenait sa dénomination aussi de son propriétaire : acquis en 1647 par Jean-Baptiste d'Isoard de Chènerilles coseigneur de Puymichel, aïeul de Pierre précité, il est possédé de nos jours encore par ses descendants.

(1) Roquefeuil était autrefois, avant 1790, une commune, située entre celles de Trets, Pourcieux, et Pourrières, dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Après la Révolution, son petit territoire fut réparti entre ces communes voisines. Depuis des siècles la seigneurie appartenait à la maison d'Agoult et à la branche des seigneurs d'Olières, dont un rameau portait ce nom de Roquefeuil. L'abbé d'Agoult de Roquefeuil, frère de madame de Chènerilles, ayant vendu à son parent le marquis d'Agoult d'Olières sa terre de Roquefeuil, celui-ci, en 1752, la vendit de nouveau à son cousin M. de Chènerilles, au prix de 135,000 l. porté à 180,000 par d'autres acquisitions.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

«..... Comme mon père [1] se trouvait incommodé à Aix au moment de la naissance de mon nouvel enfant, M. Barlatier [2], notre curé, lui donna le lendemain les eaux du baptême dans la chapelle de ma bastide, avec la permission de M. de Vence [3], grand vicaire du diocèse d'Aix, l'appelant *Jean Paul*, ainsi que mon père le souhaitait. Le 31 mars on fit ensuite les cérémonies dans l'église du Puy ; le parrain fut mon père noble Paul d'Isoard de Chènerilles et la marraine ma mère dame Thérèse de Tributiis [4]... »

Les détails qui vont suivre sont donnés mot pour mot par le père du jeune chevalier, aussi sont-ils quelquefois d'ordre un peu familial.

... « 23 février 1742. Ayant dessein de faire recevoir mon fils Jean Paul chevalier de justice dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, comme l'avaient été mon père et mes oncles [5], je me suis adressé

(1) Paul d'Isoard de Chènerilles, né en 1660, qui avait été aussi chevalier de Malte et page du G. M. Cotoner, avons nous encore dit dans l'*Annuaire de 1894*, et qui, sur les instances de ses parents et le refus formel de son frère aîné de se marier, avait quitté l'Ordre pour continuer sa famille.

(2) Les registres paroissiaux portent la signature de ce curé du 11 mai 1725 au 5 oct. 1732.

(3) Henri-Toussaint-Alexandre de Villeneuve de Vence (fils d'Alexandre de V., Marquis de Vence, et de Marie-Marguerite de Brancas, grand-vicaire de l'archevêque d'Aix, Mgr J-B.-Antoine de Brancas-Forcalquier, son cousin.

(4) Dame du fief de Ste-Marguerite, près de Forcalquier, fille de Jean et de Marguerite de Bernier de Pierrevert.

(5) Plus anciennement, sous Henri IV, un arrière-grand-oncle avait été commandeur de l'Ordre.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

au commandeur de Préville [1], afin d'avoir pour lui des lettres de page, qui me furent expédiées le 19 mars, signées du Grand Maître Pinto [2]. Elles étaient adressées au grand prieur de Saint-Gilles pour convoquer une assemblée particulière dès qu'il en serait requis, l'enfant ayant onze ans. — NOTA. — Il faut envoyer prendre des lettres de page dès que l'enfant a dix ans. (Ces lettres m'ont coûté une pistole d'espagne, soit 19 livres 2 sols).

« J'ai été le 20 présenter les dites lettres de page à M. de Gaillard, grand prieur de Saint-Gilles [3], pour le prier de convoquer une assemblée particulière, ce qu'il a fait chez lui le 23 du dit mois. En conséquence je suis allé voir tous les chevaliers profès et commandeurs de l'ordre qui se trouvent dans la ville d'Aix.

(1) René de Gras de Préville (fils de Balthazar et d'Anne de Nicolaï, des barons de Sabran), commandeur des commanderies de Ste Luce et du Plan de la Peyre ; il avait commandé en chef les galères de la Religion et fut ambassadeur à Naples.

(2) Emmanuël Pinto de Fonseca, Portugais qui fut à la tête de l'Ordre de 1741 à 1773, d'une grande famille portugaise.

(3) Vincent Laurent de Gaillard (fils de Sauveur, conseiller d'État, et de Blanche de Boyer d'Eguilles), qui mourut grand croix de l'Ordre et grand commandeur de la Langue de Provence, dignité supérieure à celle de grand prieur de Toulouse ou de St-Gilles.

Les armoiries des Gaillard sont encore sculptées sur plusieurs points de l'ancienne église de S.-Jean de Malte, aujourd'hui une des paroisses de la ville d'Aix, et indiquent des réparations ou agrandissements dus à la munificence de quelque membre de cette maison, qui avait donné un très grand nombre de chevaliers et commandeurs de l'Ordre.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

« Le 23 mars, ces messieurs se sont donc assemblés à 3 h. chez le Grand Prieur où je me suis aussi rendu avec mon dit fils et j'ai dit à ces messieurs qu'ayant désir de faire recevoir mon fils chevalier de justice, je m'étais adressé à S. A. Sérénissime Mgr le G. M. pour obtenir des lettres de page qu'il m'avait accordées et que je remettais avec les papiers nécessaires ; à l'effet de quoi j'ai remis à M. Gondon, secrétaire de l'Ordre, les d. lettres, l'extrait baptistère de mon fils, le blason des armoiries des familles d'Isoard, de Tributiis, d'Agoult et Desdier [1], et l'arbre généalogique des quatre familles en remontant à cent ans pour chacune, avec un mémorial des titres et documents qui doivent servir pour les preuves. Je suis ensuite sorti et ai laissé mon fils qu'on a examiné pour voir s'il n'avait aucun défaut corporel ; après quoi il est aussi sorti.

« A la dite assemblée on a ensuite procédé à la nomination ou élection des commissaires pour faire les preuves et quoique ce soit au sort qu'ils doivent être nommés, ordinairement, quand la famille est connue et est déjà entrée à Malte, on fait tomber ce sort sur ceux que l'on veut nommer. Ceux donc qui ont été désignés pour les preuves de mon fils ont été le commandeur de Tresse-

(1) Les Desdier d'Allons : famille importante du bas Dauphiné alliée aux Lesdiguières, aux Béranger de Morges et dont les membres avaient eu longtemps le gouvernement militaire du bourg de Serres.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

manes-Brunet [1], le commandeur de Gaillard [2]; comme ce dernier n'a pas les dix ans d'ancienneté requis pour être commissaire, qu'il ne les aura que le 6 mai prochain, il faudra attendre ce temps pour commencer les preuves.

« Il faut que dans ces assemblées particulières les chevaliers soient au moins au nombre de cinq ; ils étaient en effet ce nombre à celle-ci, savoir : MM. de Gaillard, Grand Prieur, les commandeurs de Brunet, de Niozelles [3], de Gaillard et le chevalier du Chaine [4].

« N. Quand on veut faire recevoir un enfant chevalier il faut lui assurer une pension annuelle de 300 livres qui doit être continuée jusqu'à ce que le jeune chevalier soit commandeur : le fond en demeure affecté pour la rançon en cas qu'il soit fait prisonnier. C'est pour cette raison que nous avons, ma femme et moi et solidairement, passé

(1) Jean de Tressemanes-Brunet (fils d'André de T. Sgr de Brunet et de Chasteuil, et de Françoise de Suffren), commandeur de Millau au grand Prieuré de St-Gilles et qui fut trésorier général de l'Ordre. — Brunet et Chasteuil, villages des Basses-Alpes.

(2) Dominique-Gaspard-Balthazar de Gaillard d'Agoult (fils d'Auguste, conseiller à la Cour des Comptes de Provence, et de Dlle d'Astoaud de Murs), commandeur de Valence en Dauphiné, neveu du grand prieur de St-Gilles et qui fut plus tard général des galères de l'Ordre.

(3) François de Glandèves de Niozelles (fils de Gaspard et d'Anne d'Arcussia), qui fut plus tard tué aux guerres de Flandre.

(4) Joseph d'Albert du Chaîne (fils d'Antoine, ancien président à mortier du parlement pour qui la Sgrie de Fox-Amphoux, dans le Var, fut érigée en marquisat en 1719), qui fut plus tard commandeur de l'Ordre.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

cet acte de pension en faveur de notre fils Jean Paul, le 11 mai 1742, devant Me Garcin notaire d'Aix.

« Le 15 mai MM. les commandeurs de Brunet et de Gaillard ont commencé à travailler aux preuves de mon fils : je leur ai d'abord produit quatre témoins dont j'ai donné le role à M. Gondon, secrétaire de la commission qui étaient le marquis de Soliès [1], le marquis de Flayosc [2], M. de Lestang de Parade [3], conseiller au parlement, M. de Colobrières [4], conseiller aux Comptes. MM. les commandeurs ont commencé les preuves par l'audition des témoins ; ils ont entendu ensuite après, deux autres témoins que les commissaires choisissent eux-mêmes secrètement ; c'est cependant le père du présenté qui les leur désigne. J'indiquais MM. de Margalet de Luynes, conseiller aux

(1) Louis Palamède de Forbin, marquis de Solliès et de Pont-à-Mousson, premier chevalier d'honneur de la duchesse d'Orléans, mort en 1743 s. postérité.

(2) Balthazard de Villeneuve, marquis de Flayosc.

(3) Jacques Joseph de Lestang de Parade (fils de Guillaume, aussi conseiller au parlement, et d'Angélique de Simiane de la Coste), qui fut plus tard doyen du parlement et qui laissa une postérité qui subsiste encore de son mariage avec une Dlle d'Albert du Chaîne.

(4) Charles François de Saqui, baron de Sannes et Sgr de Collobrières (*a*) reçu conseiller à la cour des comptes en 1735, marié à une Dlle de Puget de Bras et dont la descendance existe encore de nos jours.

(*a*) Sannes, village de Vaucluse ; Collobrières, chef-lieu de canton dans le Var.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Comptes [1], et le marquis de Montauroux, conseiller au parlement [2].

« Il faut que tous ces témoins soient de familles qui entrent à Malte. J'allais voir tous ces messieurs pour les prier de vouloir bien servir de témoins aux preuves de mon fils. Le secrétaire de la commission va ensuite les voir pour prendre leur heure afin que MM. les commissaires prennent à leur tour leurs dépositions chez eux. Quand ils furent entendus je fus les remercier en leur laissant mon billet.

« Quand les témoins ont été entendus MM. les commissaires travaillent à la vérification des extraits des actes. Je remis au secrétaire quelque temps avant qu'on nommât les commissaires, l'extrait baptistère de mon fils légalisé par M. le lieut-général au siège et autres pièces mentionnées ci-devant et je lui remis aussi des extraits de tous les actes qu'il fallait pour prouver la noblesse et légitimation des quatre cartiers (sic) c'est-à-dire de ma famille, de celle de ma mère, de celle de ma femme et sa mère, tant de leurs chefs que des femmes entrées dans leurs familles dans le centenaire. Je fis venir ou me fis prêter les régistres des notaires où étaient les actes qui n'étaient

(1) François Auguste de Margalet de Ségur, Sgr de Luynes, petit fief aux environs d'Aix, et qui fut plus tard président à la cour des Comptes. C'est de cette terre que la grande maison d'Albert tirait en principe son nom de Luynes.

(2) Charles de Lombard, marquis de Montauroux, reçu conseiller au parlement en 1718, marié à Louise de Forbin Janson, dont un fils cadet était aussi chevalier de Malte.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

pas dans cette ville ou enrégistrés au greffe, pour éviter que les commissaires n'allassent pas sur les lieux où ils étaient et éviter aussi de la dépense.

« Comme pour prouver la noblesse des Desdier d'Allons, famille de ma belle mère, il me fallait un titre primordial et que je ne pus en avoir d'autre qu'un hommage prêté à la chambre des Comptes du Dauphiné pour la terre de Méreuil [1] et que d'autre part il ne m'était pas possible de faire venir ce régistre des hommages, il fallut qu'on allât le vérifier à Grenoble. M. le commandeur de Tressemanes, n'ayant point de santé, ne pouvait y aller, ce fut M. de Gaillard qui y fut seul avec le secretaire ; M. de Tressemanes fut durant ce temps à sa campagne attendre le retour de M. de Gaillard.

« M. le commandeur de Gaillard, après la vérification de tous les actes, partit d'Aix le 25 mai, arriva le 30 à Grenoble et vérifia le lendemain aux archives de la cour des Comptes deux actes d'hommage dont j'avais produit les extraits, un pour la famille Desdier d'Allons et l'autre pour la famille de Revilhasc à laquelle appartenait la mère de ma belle mère ; il vérifia aussi un contrat de mariage reçu par un notaire de Grenoble et fut de retour ici le 6 juin.

« Le 15 du même mois, ayant demandé quelques jours auparavant à M. le Grand Prieur une nou-

(1) Seigneurie et paroisse du diocèse et bailliage de Gap que posséda longtemps la maison Desdier d'Allons.

(2) La famille de Revilhasc était originaire du Piémont et habitait le Dauphiné et le Comtat. Guy-Allard et Pithon-Curt en donnent longuement la généalogie et l'histoire.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

velle assemblée particulière pour la révision des preuves et ayant été accordée pour ce jour, je fus de nouveau voir MM. les commandeurs et chevaliers qui étaient à Aix, dont le secretaire me donna la liste, pour les prier de se trouver à la réunion, le secretaire les convoqua et l'assemblée se tint ensuite ; il faut encore. qu'ils soient au moins cinq. Un des commissaires qui ont fait la vérification des preuves présente les pièces à l'assemblée qui nomme deux nouveaux commissaires différents pour les examiner à l'écart, en particulier, et tout de suite après on fait *la relation à l'assemblée.*

« Cette assemblée était composée de M. le G. Prieur, de MM. les commandeurs de Tressemanes et de Niozelles, de M. le chev. du Chaine et de M. l'abbé Fougasse[1] commandeur diaco.

N. Les diacos ne peuvent pas être commissaires mais font nombre dans l'assemblée.

M. de Gaillard n'était pas à Aix mais il avait signé les preuves tout aussi bien que M. de Tressemanes ; il est de rigueur seulement qu'un des deux commissaires y assiste pour présenter les preuves à l'assemblée. On nomma commissaire pour ce qu'on appelle la révision M. le commandeur de Niozelles, le chevalier du Chaine et les preuves furent reçues à ladite assemblée ledit jour

(1) En dehors de l'importante famille de ce nom dans le Comtat, ramifiée en plusieurs branches, il y avait à Marseille une maison de ce nom adonnée au commerce, à laquelle appartenait, croyons-nous, cet abbé.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

du 15 juin, trouvées bonnes en conformité des déclarations des premiers et seconds commissaires.

« M. Gondon [1] me remit ensuite un original des d. preuves cachetées et fermées au sceau de M. le Grand Prieur pour que mon fils les portât allant à Malte. Dans ces preuves cachetées on ajouta l'extrait baptistère de mon fils, l'arbre généalogique, le blason des armoiries et les lettres de page. D'ordinaire on, fait un double des preuves pour être remis aux archives de Malte.

« Pour parvenir aux dites preuves il m'en a coûté ou ce que j'ai donné aux divers notaires ou en faux frais plus de 150 livres ; j'ai donné à M. Gondon 609 livres pour les frais faits pour MM. les commissaires ou leurs déboursés ou droits payés par lui aux notaires ; j'ai dépensé ensuite 59[l] 12[s]3[s] pour le controle ou l'acte d'attitulation de pension ; plus enfin les lettres de page.

« MM. les commissaires n'ont point accepté d'argent pour le voyage à Grenoble qui avait duré 13 jours mais le strict déboursé de leurs frais. Le role de M. Gondon comprenait les frais pour le procès verbal de la nomination des commissaires

(1) Les secrétaires de l'Ordre de Malte en dehors de la métropole étaient en général un notaire, un procureur ou un avocat. Nous n'avons pu retrouver de quelle personne de la famille Gondon il s'agissait ici. Venus d'Italie au moyen âge sous le nom de Gondoni-Duroni, plusieurs des membres de cette ancienne maison avaient été honorés de la qualification de nobles et habitaient les environs d'Apt, où ils ont encore des descendants (note due à M. de Berluc allié à cette famille).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

et droit de commission 24 l. Pour les étrennes des domestiques de MM. les commissaires 48 l. Pour les domestiques particuliers de M. le G. Prieur 12 l. Pour les rubans, cire, papier etc. 2 l. Pour les honoraires dudit secretaire et sa dépense lors du voyage à 6 l. par jour 78 l. Deboursés à Grenoble pour les notaires, verifications d'actes etc., etc., en tout, ais-je dit, 609 livres.

« Le 10 nov. 1742 ayant été averti que le vaisseau de Malte qui était à Toulon devait venir à Marseille, je menais mon fils dans cette ville. Ce vaisseau partit effectivement de Toulon le 9, mais étant survenu un gros vent il en profita pour aller d'abord à Barcelone en Espagne où il ne devait aller qu'après, en sorte que fort incertain du jour qu'il serait de retour je pris le parti de laisser mon fils à Marseille chez M. Lachaux. M. le chevalier de Brunet [1] et M. le chevalier d'Aynac [2], du Quercy, que M. le commandeur de Préville, de Tarascon, demeurant à Marseille et chez qui il est logé,

(1) Charles de Tressemanes de Brunet, chevalier de Malte, capitaine d'une compagnie franche de la marine, frère de l'évêque de Glandevès et neveu du commandeur de Tressemanes cité plus haut.

(2) L'indication ici du pays d'origine de ce chevalier d'Aynac (dont le nom avait été mal orthographié Enac dans notre article de 1894) nous a permis de retrouver la personne dont il était question dans la lettre que le chev. de Germigney écrivait le 24 octobre 1742 à M. de Chènerilles père lui annonçant l'arrivée à Malte de son fils et la remise de l'argent confié au dit chev. d'Aynac. Celui-ci était donc Jean François Amable de Turenne, chevalier d'Aynac, d'une des plus anciennes maisons du Quercy, existant encore, fils de Jean Paul de Turenne, marquis d'Aynac, baron de Felzins, et de Victoire de Durfort, et entré à Malte en 1715.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

m'avait fait connaître se sont chargés de faire embarquer mon fils à l'arrivée du vaisseau et devant aussi s'embarquer avoir soin de lui dans la route. Je remis à M. le chevalier d'Aynac 150 pistoles d'Espagne et 38 sequins pour remettre à M. le chevalier de Germigney pour payer à Malte le passage de mon fils et survenir à la dépense qu'il faudra qu'il fasse à Marseille ; M. le chevalier de Germigney s'étant chargé d'avoir soin de lui à Malte, à la prière de M. le commandeur de Puyloubier [1] son ami : c'est un chevalier de la langue d'Auvergne [2].

« Nota. Le 5 septembre 1742 mon fils s'est embarqué à Marseille sur le vaisseau de la Religion pour aller à Malte, il y est arrivé heureusement le 13 et M. le chev. de Germigney s'en est chargé, celui-ci a retiré du chev. d'Aynac les 150 pistoles et les sequins, il a payé le passage de mon fils le 17 et m'a envoyé un duplicata de la quittance ».

Ici s'arrêtent les détails que Monsieur de Chenèrilles donne dans son livre de raison sur

(1) Le commandeur de Puyloubier, Antoine des Martins (fils de Louis, Sgr de Puyloubier, et d'Anne de Glandevès de Cuges,) d'une des familles les plus importantes de la ville d'Aix ayant fourni grand nombre de chevaliers de Malte, il est question de lui dans la lettre que le chevalier de Germigney écrivait de Malte à M. de Chènerilles le 20 septembre 1742, rapportée aussi dans l'article de *l'Annuaire de 1894*.

(2) Nous avons vu quel était ce chevalier de Germigney qui avait pris sous sa protection le jeune page, sur la recommandation du commandeur de Puyloubier d'Aix, son ami, parent des Chènerilles.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

son fils, car il mourut le 7 avril de l'année suivante, âgé seulement de 47 ans n'ayant plus revu cet enfant. Ce fut avec l'aïeul, qui survécut même à son petit-fils, que le chev. de Germigney avait continué à correspondre à Aix [1] jusqu'au moment où, l'enfant admis chevalier, le 16 février 1743, et son service de page achevé auprès de la personne du G. Maître fut, selon l'usage, autorisé à rentrer chez lui pour jouir encore de la vie de famille, terminer son éducation, sous l'obligation, à l'âge de vingt ans et une fois homme fait, de revenir à Malte commencer ses caravanes ou service en mer contre les infidèles, afin d'être plus tard reçu chevalier de majorité ou profès, sous peine de perdre ses droits à l'ancienneté dans l'expectative de quelque bénéfice ou d'une commanderie.

Nous avons indiqué que ce fut le 8 juin 1744

(1) Paul d'Isoard de Chènerilles, que nous indiquions plus haut et qui ne mourut que le 4 juin 1746 âgé de 86 ans. A sa mort, la famille n'eut plus pour représentant mâle que François Paul, âgé de 18 ans, frère aîné du jeune page et qui la même année fut reçu conseiller au parlement, dans la charge qu'avait possédée son père. De son mariage contracté en 1771 avec Gabrielle Françoise de Montolieu, il n'eut qu'un fils unique François Victor Hippolyte, marié en 1813 avec Octavie de Vesc ; celui-ci est le père et l'aïeul des nombreux représentants actuels de la famille de Chènerilles à Aix, dont le chef est :

M. Georges Paul Hyppolyte marquis d'Isoard de Chènerilles, né le 30 juin 1848, ancien magistrat, marié le 1er juin 1881 à Dlle Marguerite de Cosnac, dont 3 enfants.

Les armoiries de la famille d'Isoard de Chènerilles qui n'a aucun lien de communauté avec celle d'Isoard de Vauvenargues qui habite aussi la ville d'Aix, sont : d'or à la face de gueules accompagnée de 3 isards naissants de sable armés et lampassés aussi de gueules.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

que le jeune chevalier de Chènerilles s'embarqua à Malte pour rentrer en France et qu'il ne devait plus revoir ses camarades, étant mort à Aix le 8 octobre de l'année suivante d'une fluxion de poitrine ; il fut enterré dans le caveau des chevaliers à l'église de Saint-Jean de Malte [1].

(1) Mss de Clapiers à la bibliothèque d'Aix : « 9 octobre 1745, a été enterré à St-Jean Jean Paul d'Isoard de Chènerilles, chevalier de Malte non profès, âgé de 14 ans, natif du Puy Ste-Réparade. »

ERRATA DE 1894

(1) Le texte de *l'Annuaire de 1894* porte 1644. Quelques autres erreurs d'impression se sont glissées dans l'article, erreurs que nous sommes bien aise de corriger ici ; ainsi même page : l'évêque de Malte d'Alpher*an* de Bussan est écrit d'Alpher*on* ; p. 147, ligne 25, au lieu de *quittance contenue* on lit *contenance contenue* ; aux notes de la page 137, lignes 19 et 21, au lieu de *1686*, il faut lire *1666*, et au lieu de âgé de *37* ans, lisez 39 ans.

PAUL DE FAUCHER.

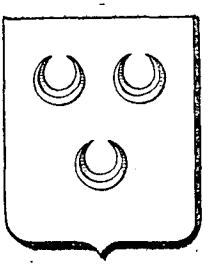

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

CHRONIQUE

Du 28 février 1894 au 15 février 1895, le Conseil Héraldique de France s'est accru de 64 Membres, à qui nous réitérons la plus courtoise bienvenue. Ses pertes ont été moins nombreuses qu'en 1893, mais combien sensibles encore ! Deux de nos très hon. Présidents d'honneur, S. A. Monseigneur le Prince Henri de Bourbon, duc de Séville, Infant d'Espagne, Monseigneur Carini, le très docte Préfet de la Bibliothèque Vaticane, et 8 de nos Membres honoraires nous ont été ravis par la mort, la cruelle qu'elle est !

M. Edmond Assire, d'une vieille famille normande représentée à l'héroïque défense du Mont Saint-Michel.

M. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✻, ⚜, ancien Sous-Préfet, en 1870-71 capitaine aide-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

major aux Volontaires Bretons, et chez qui le courage était à la hauteur de l'intelligence.

M. LE BARON DE CAMBOURG, ancien conseiller général de Maine-et-Loire, ancien Commandant des Mobiles de la Seine (1870-71), Vice-Président de la Société des Études coloniales, beau-père de notre hon. collègue le vicomte de Reiset, et qui méritait grandement le même éloge.

M. LE COMTE DE CHARPIN-FEUGEROLLES, ✻, ancien député et conseiller général de la Loire, chevalier de Malte, ancien Président de l'Académie de Lyon, Vice-Président de la Société de la Diana, parfait gentilhomme doublé d'un parfait érudit.

M. LE VICOMTE ADRIEN MAGGIOLO, vaillant publiciste royaliste.

DON HECTOR PATERNO VENTIMIGLIA ET MONCADA, Marquis de Spedalotto et de Regiovanni, Comte de Prades, baron Mugnos, grand-croix de l'Ordre Royal Constantinien de Saint-Georges, type d'honneur chevaleresque.

M. L'ABBÉ N.-N. ROBINET, chapelain de la Cathédrale de Verdun, membre de la Société d'archéologie lorraine, de qui la pieuse et studieuse vie fut celle d'un vrai Bénédictin. Il avait, entre autres œuvres de patiente et profonde érudition, publié en 1888 le 1er volume du *Pouillé du Diocèse de Verdun*, grande œuvre qui mérite d'être continuée.

M. MAURICE TRIPET, le docte et laborieux Secrétaire de la Société Suisse d'héraldique, auteur de nombreuses et précieuses publications, et qui avait contribué puissamment à restaurer en son pays l'art et la science héraldiques.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Notre souvenir demeurera fidèle à tous ceux que nous avons eu la douleur de perdre, et nous partageons de cœur le deuil de ceux qui les pleurent. Qu'il nous soit permis, en terminant cette notice funéraire, de renouveler nos très respectueuses condoléances à nos royaux Présidents d'honneur S. A. R. Monseigneur le Duc d'Alençon et S. A. R. Monseigneur le Prince Emmanuel d'Orléans, si douloureusement éprouvés par la mort de Monseigneur le Comte de Paris et de S. M. le Roi François II des Deux-Siciles. Nous avons à cœur aussi de témoigner à nos hon. collègues de Russie la vive part que nous avons prise à leur deuil infini lorsqu'ils ont perdu leur magnanime Empereur.

⚜ Nous devons un tribut de douloureux hommage à la mémoire de S. A. I. et R. Monseigneur l'Archiduc Guillaume, vén. et illustre Grand Maître de l'Ordre Teutonique, mort d'une chûte de cheval le 29 juil. 1894. Plusieurs de nos collègues avaient été honorés par S. A. I. et R. de la croix de Chevalier affilié, notamment M M. le vicomte de Poli, Président du C. H. de France, le commandeur A. Padula, le Chevalier Ch. de Schlemmer. Notre hon. collègue le comte Léon de Patek de Prawdzic est chevalier de cet Ordre insigne, dont le Grand-Capitulaire est notre très hon. Président d'honneur S. Exc. le comte de Pettenegg.

⚜ Si l'utilité du C. H. de France était encore à démontrer, il suffirait de constater que, du

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

15 fév. 1894 au 15 fév. 1895, son président a eu à donner 184 consultations : Questions de chapitres nobles et d'anc. Ordres milit. et hospitaliers, 7 ; de titres nobil. 17 ; de sources généal., hist. ou nobiliaires, 55 ; d'armoiries 14 ; de couronnes, cimiers, tenants ou supports, 6 ; de devises, 4 ; d'addition de nom, 5 ; de décorations éteintes ou existantes, 5 ; d'identification de textes ou de noms propres, 41 ; communic. de documents de nos archives, 30.

⚜ *Les reliques de S. Louis à la Montjoie*, par Ph. Tamizey de Larroque. — Compte-rendu critique d'un excellent essai monographique de M. l'abbé Durey de Longa, curé de la Montjoie-Saint-Louis (dioc. d'Agen) ; notre très docte Président d'honneur, suivant sa coutume, a trouvé moyen de faire de cette flatteuse analyse une œuvre aussi attrayante qu'érudite. A noter, entre autres choses, l'explication du nom de la Montjoie, *Mons gaudii*, que l'auteur préfère avec raison à la « version païenne » *Mons Jovis*, que M. de Larroque juge simplement « grotesque ».

⚜ Dans sa séance du 15 nov. 1894, le conseil municipal de Saintes a donné à une des rues de la ville le nom de « Pierre de Bremond d'Ars ».

⚜ Distinctions honorifiques conférées a des Membres du C. H. de France : *Officiers d'Académie :* M. Marcel d'Aubépine ; le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache. — Ordres Pontificaux. *St-Grégoire-le-Grand. Chevaliers* : le baron Chandon de Briailles, le vicomte de Romanet

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

de Beaune. — *Saint-Sépulcre. Grand-croix :* le vicomte de Poli, Délégué général en France du Patriarcat de Jérusalem et Représentant de l'Ordre du St-Sépulcre. *Commandeur :* le baron Tristan Lambert. *Chevaliers :* le comte de Chansiergues-Ornano, le chevalier Em. Portal, Délégué général du C. H. de France en Sicile. — *Croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » :* le chevalier P. Mac Swiney. — ESPAGNE. *Ordre Royal d'Isabelle la Catholique. Grand-croix :* S. Exc. le comte de Piè de Concha, ministre plénipotentiaire ; le vicomte de Poli, Président du Comité des Français décorés d'Ordres Espagnols (4e Centenaire de la découverte de l'Amérique). *Grands-Officiers :* le baron Chandon de Briailles, le comte de Saint-Saud, le baron du Teil, Membres du même Comité et de sa Délégation. *Commandeurs :* le comte Couret ; le comte de la Fargue. *Chevaliers :* M. Gaston Bernos, Trésorier dudit Comité ; le baron Louis de Bonnecaze. — *Ordre Royal du Mérite Militaire. Grands-Officiers* : M. Marcel d'Aubépine ; le baron de Barghon de Fort-Rion ; le comte de Saint-Saud. — *Mentions honorables* (4e Centenaire) : MM. Paul de Farcy, le baron Hulot de Collart de Ste-Marthe, P. de Lisle du Dreneuc, Emile Travers. — RUSSIE. *Ordre de Ste-Anne. Chevalier de* 3e *classe :* le comte de Ronseray, capitaine d'Etat-Major de l'artillerie territoriale. — SERBIE. *Ordre de St-Sava. Commandeur :* M. Achille Millien. — TURQUIE. *Ordre du Medjidié. Commandeur :* M. le colonel comte de Rochas d'Aiglun, Administrateur de l'Ecole Polytechnique. — VÉNÉZUÉLA : *Ordre du*

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Libérateur. Commandeur : M. Achille Millien. *Officier :* Mgr Pascal. — ORDRE DE L'ÉTOILE NOIRE DU BÉNIN. *Chevalier :* M. Emile Perrier.

⚜ ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS. — *Académie des Inscr. et B.-Lettres*, Concours des Antiquités de la France. *Mention hon. :* le comte de Beauchesne. — *Corresp. du Min. de l'I. P.* : P. de Lisle du Dréneuc. — *Acad. d'Arras : Secr. général* : le baron Cavrois. — *Acad. de Ciencias y Bellas Letras de S. Salvador. M. Corresp.* : A. Millien. — *Acad. Royale « Dafnica »*, d'Aci-Reale. *Membre hon.*, le chevalier Fr. Vassallo Paleologo. — *Acad. des jeux Floraux. Lauréat :* A. Millien. — *Académie Paris-Province.* Concours litt., 4e prix, Mgr Pascal. Concours musical, 1er prix, Mgr Pascal. — *Assoc. des Chevaliers Pontificaux. Présidents d'honneur :* le baron Chandon de Briailles, le baron du Teil. *Aumônier d'honneur :* Mgr Th. Pugliatti, duc de San Giorgio. — *Comité Clermontois du* 8e centenaire de la 1re Croisade. Président : M. le Docteur P. Hospital. — *Comité Néo-Latin internat. de la « Couronne poétique de Léon XIII » : Présidents d'honneur :* Mgr Constans, le vicomte de Poli, le marquis de Surgères. *Président :* A. Coll-de-Barre. *V.-Président :* le vicomte de Margon, le chevalier Em. Portal, *Secr. général :* L. de Sarran d'Allard. *Membres :* A. Arnavielle, L. de Chauvigny, le vicomte de Colleville, le marquis de Croizier, R. Kerviler, l'abbé Lamoureux, P. Lanéry d'Arc, le comte de Margon, A. Millien, le marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, le comte de Saint-Saud. — *Corpor. des Publicistes Chrétiens :*

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Membres actifs : le vicomte de Colleville, Mgr Constans. — *La Cruz Roja* (Assoc. internat. de secours aux Blessés en campagne), Section Espagnole. *Membre d'honneur :* le vicomte de Poli. — *Institut de Carthage. Membres :* le R. P. Delattre, le marquis d'Anselme de Puisaye. — *Institut héraldique Italien :* Membre hon. et Délégué : le chev. Fr. Vassallo Paleologo. — *Scottish Society of. literature and art,* de Glasgow. *Membre corresp.*, A. Millien. — *Societé Académique Indo-Chinoise de France. Délégués corresp. :* A. Millien, L. de Sarran d'Allard. — *Soc. des Antiquaires de Picardie. Vice-Président :* M. Robert Guerlin. — *Soc. archéol. de Nantes. Président :* M. de la Nicollière-Teijeiro. — *Soc. archéol. de Rambouillet :* M. Joseph du Fort. — *Soc. artist. et litt. d'Alais :* M. de Sarran d'Allard. — *Soc. scientif. et litt. d'Alais :* M. de Sarran d'Allard. — *Société* « *Columbaria* », de Florence. Membre corr., le chev. Fr. Vassallo Paleologo. — *Soc. nationale d'encourag. au bien. Médaille d'or :* l'Académie Lamartine (Prés.-fond., Emile Mossot). — *Soc. Polymathique du Morbihan. V.-Président :* le marquis de l'Estourbeillon. — *Société Suisse d'héraldique. Membres hon. :* S. Exc. le comte de Foras, L. de Brotonne, le vicomte de Poli.

⚜ L'abondance des matières nous a forcés à réduire de beaucoup notre *Chronique ;* force nous a été d'écourter la plupart de ses paragraphes, notamment en ce qui concerne les comptes-rendus d'ouvrages. Preuve nouvelle de la nécessité pour le C. H. d'avoir sa *Revue,* c. à. d. un organe plus

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007

considérable qu'un simple annuaire. D'ailleurs, l'une n'empêcherait pas l'autre.

⚜ Pierre Palliot : *Réimpr. fac-simile de « La vraye et parfaite science des armoiries ou l'Indice armorial de feu M. Lowan Geliot. »* (Paris, Ed. Rouveyre, 1894, 2 beaux vol. in-fol.) L'intelligent éditeur à qui nous devons cette précieuse réimpression mérite les plus chaleureux éloges. Qui de nous ne connaît Palliot et de quel puissant secours il est dans toute question héraldique, avec ses 5.000 blasons et ses définitions techniques ! C'est un livre indispensable à quiconque pratique notre science. Nous invitons nos hon. collègues à bien vouloir faire la *demande directe* à M. Ed. Rouveyre, éditeur, Rue de Seine, 76, Paris, du prospectus contenant le spécimen et les *conditions spéciales* de prix pour les Membres du C. H. de France. — Les spécimens et renseignements leur seront adressés sans retard et sans frais. — O. P.

⚜ *Tableau hist. des Pairs de France, suivi des Sénateurs du second Empire*, par M. Léonce de Brotonne. A cette édition définitive, notre érudit et laborieux collègue a joint, en réimpression, ses excellentes notices antérieures : *Les Sénateurs du Consulat et de l'Empire. — Les Pairs des cent jours.* C'est par ainsi un travail bien complet et d'une valeur incomparable, puisqu'il rectifie les erreurs qui fourmillent dans les dictionnaires et autres *Larousse.* Au nombre des érudits que M. de Brotonne remercie de leur aide bien-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

veillante, se trouvent nos hon. collègues MM le baron Manno, Hiort-Lorenzen, S. de Perregaux, A. Georgel, F. Vérany, Vorsterman van Oyen.

✠ « Hier est décédée, après une longue maladie, Madame Marie-Ursule Lazarotti, née de Poli, veuve de l'éminent citoyen qui a administré notre ville de 1845 à 1848, et qui a laissé d'impérissables souvenirs de son passage à la mairie. — Madame Lazarotti appartenait à la noble famille de Poli, qui a marqué dans notre histoire locale et dont l'un des derniers représentants est M. le vicomte Oscar de Poli, ancien préfet. C'était une femme vraiment supérieure, que la nature avait largement dotée et qu'une brillante éducation avait enrichie de tous les dons de l'esprit. Elle alliait à ces belles qualités une force de caractère, une délicatesse de sentiments et une affabilité rares. Très compatissante pour les déshérités, elle ne savait fermer sa porte à ceux qui recouraient à elle.

« Depuis la mort de son mari, elle s'était toujours tenue éloignée des relations mondaines, mais elle laisse d'immenses regrets dans la société restreinte, mais très choisie, où elle vivait. Les obsèques ont eu lieu au milieu d'un concours considérable. Nos concitoyens ont tenu à donner une preuve de leurs vives sympathies pour l'excellente femme qui disparaît et pour la veuve de leur ancien maire. » (*Le Petit Bastiais*, 24 août 1894.)

Madame Lazarotti était la p.-fille du Lieutenant-Général comte de Casabianca, Pair de France héréditaire.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

⚜ *Abbaye Royale de N.-D. des Clairets. Hist. et Cartulaire* (1202-1790), par le Vicomte de Souancé. — Ce ne serait pas de trop que plusieurs pages pour rendre compte de cette belle et savante publication, et c'est à peine si nous pouvons lui en consacrer une. Guillaume, comte du Perche, en 1202 ayant fait le vœu d'aller combattre en Palestine, mourut sans avoir pu l'accomplir. Fidèle à ses suprêmes recommandations, sa veuve fonda le monastère des Clairets. L'histoire de cette abbaye, qui précède le cartulaire, donne la liste, la biographie et les armoiries de ses abbesses, dont l'av.-dernière fut Julie de Galard de Brassac de Béarn, fille du comte de Béarn et d'Olympe de Caumont la Force. De l'original du cartulaire (ms. latin 17140 de la B. N.), M. de Souancé a extrait 141 chartes. Il donne ensuite le nécrologe de l'abbaye, les registres des vêtures, professions et sépultures, et maints autres précieux documents, notamment la liste des religieuses depuis la fondation. L'œuvre, qui fait grand honneur à l'érudition et à la méthode de notre distingué collègue, se termine par un excellent index. Notons qu'elle est enrichie d'un plan de l'anc. monastère, de sceaux, blasons, etc.

⚜ Le 24 sept. 1894, en l'ancienne cathédrale d'Alais, une messe solennelle a été célébrée pour le repos de l'âme de Monseigneur le Comte de Paris. Le C. H. était représenté par MM. de Ramel, député, le Baron d'Hombres, le Chanoine de Broves, Coll-de-Barre, L. de Sarran-d'Allard et Albert Arnavielle.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

⚜ S. S. le Pape Léon XIII a daigné conférer la dignité héréditaire de comte à notre hon. collègue M. Couret, anc. magistrat, auteur d'une savante histoire de l'Ordre du S. Sépulcre et de tant d'autres œuvres de chrétienne érudition.

⚜ M. le marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn a subi coup sur coup deux bien cruelles épreuves : Madame la Marquise de Seguins-Vassieux, née de Froment-Fromente de Castille-Rohan, sa pieuse compagne, et Madame la Marquise de Gautier de Saint-Paulet, sa digne sœur, ont quitté la terre à six jours d'intervalle. Nous renouvelons à notre très hon. Président d'honneur nos profondes et chrétiennes condoléances, ainsi qu'à Madame la Comtesse de St-Victor, née de St-Paulet, et à M. le comte P. de St-Paulet.

⚜ *Le Livre d'or de Jeanne d'Arc. Bibliogr. raisonnée et analyt. des ouvr. relatifs à Jeanne d'Arc. Catalogue méthodique, descriptif et critique des principales études hist., littér. et artist. consacrées à la Pucelle d'Orléans depuis le* XVe *siècle jusqu'à nos jours*, par P. Lanéry d'Arc. Ce magnifique volume gr. in-8 de 1036 pages, orné de nombreuses gravures, est encore plus remarquable par ce qu'il contient. C'est une merveille de labeur, de patience, d'érudition consciencieuse, et l'un des plus admirables monuments qu'on ait consacrés à la Sainte de la Patrie. Cette splendide encyclopédie de tout ce qui la concerne appelle les plus hautes récompenses académiques. Toute bibliothèque *française* doit la posséder, comme

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

aussi tout érudit. L'auteur n'y a pas mis que son savoir et son cœur : il y a mis aussi son esprit, ce qui fait que ce catalogue monumental se lit avec le même attrait qu'un beau livre d'histoire.

⚜ *La Terreur en Bourbonnais : Les Victimes*, par Louis Audiat. Deux volumes ont déjà paru, contenant 40 biographies de personnes qui ont été exécutées à Lyon et à Moulins. Les prochains volumes comprendront : le IIIe, les victimes de Lyon (fin), le reste de cette fournée de 32 citoyens envoyés à Lyon par le comité révolutionnaire de l'Allier et guillotinés le même jour sans jugement ; le IVe, l'histoire de la déportation à Rochefort, où seront décrites les horribles tortures qu'endurèrent 76 ecclésiastiques de l'Allier, appartenant aux diocèses de Clermont, de Bourges et d'Autun, dont 14 seulement survécurent. De très nombreux documents inédits, patiemment recueillis en vingt années de recherches, font de cette grande œuvre justicière un véritable monument historique. Nous ne saurions trop engager nos amis à en enrichir leur bibliothèque. Combien de familles y sont intéressées, Rollat, de Pons, Grassin, Lambertye, des Bravards, Vernin d'Aigrepont, Barthélemy, Chevarrier, de Dreuille, Fradel, Huguet du Lys, Imbert de Ballore, Reclesne, Rogier d'Hauterive, Sallé, etc. (Prix, chaque vol., 6 fr. Le 3e est en souscription chez *M. Louis Audiat, à Saintes (Charente inf.)*

⚜ MARIAGES. 1894. FÉVRIER : le 1, M. Henry de Salvert de Bellenave et Mlle Élisabeth de Jessé-Levas ; le 12, M. Joseph de la Salmonière et

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Mlle Christine de Caqueray. — Mars : le 28, M. Jean Hurel du Campart et Mlle Marguerite Courtin de Torsay. — Avril : le 11, le vicomte Henry de Rochas d'Aiglun, S.-lieutenant au 21e rég. de Chasseurs, fils de notre honoré collègue, et Mlle Magdeleine Caillard ; le 19, M. Louis Rochette de Lempdes et Mlle Jeanne de Varax, fille de notre hon. collègue M. Paul de Varax ; le 29, M. L. Vallois et Mlle G. de Grassin, nièce de nos hon. collègues. — Mai : le 15, notre hon. collègue le comte Philippe de Rohan-Chabot et Mlle Thérèse Le Clerc de Juigné de Lassigny. — Juillet : le 25, M. Louis de Marcilly, lieut. au 10e rég. d'infanterie, et Mlle Marie-Pie des Boüillons, p.-fille de notre hon. collègue M. Noël Le Mire ; le 28, M. Charles de Rogier de Rothemont et Madame la Marquise de Montalembert de Cers, veuve de notre hon. collègue et fille de notre hon. collègue M. le Général Regley, comte de Kœnigsegg. — Aout : le 7, le comte Ch. de Beaumont, lieut. breveté d'État-Major, et Mlle Mathilde de Beauchamps-Monthéard, fille de notre hon. collègue : le 10, M. Noël des Boüillons, p.-fils de notre hon. collègue M. Noël Le Mire, et Mlle Antoinette de Prandières ; le 27, M. Maurice Déchelette et Mlle Alice Gilardin ; le 30, le baron D. Giuseppe Manno, fils de notre très hon. Président d'honneur, et Mlle Charlotte de Laugier. — Novembre : le 7, le duc de Brissac, lieut. de Dragons, et Mlle Mathilde de Crussol d'Uzès ; le 8, M. Vittorio d'Aste et Mlle Antoinette d'Agiout, fille de notre hon. collègue. — Décembre : le 20, le comte Jean de Breda,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

capitaine au 28e bataillon de Chasseurs Alpins, et Mlle Nelly Proyart. — 1895. Février : M. Hubert Le Conte, Lieut. au 4e Dragons, fils de notre hon. collègue, et Mlle Marie Neyrand.

⚜ NAISSANCES. **1894**. Janvier : le 18, Yves, fils de notre hon. collègue le baron de Carné de Carnavalet. — Février : le 13, Marie-Rose, fille de notre hon. collègue M. Félix Peloux ; le 14, Raymonde, fille de notre hon. collègue M. Géraud de Niort ; le 18, Marguerite, fille du comte et de la comtesse Charles de Royère, et p.-fille de notre très regretté collègue le comte de Toucheboeuf-Clermont. — Mars : le 10, Renée, fille de notre hon. collègue le baron de Saint-Pern ; le 22, Hubert, fils de notre hon. collègue le vicomte Emile de Kervenoaël. — Mai : le 26, Madeleine, fille du marquis de Gaillon. — Juin : le 16, Germaine, fille de M. J. de Castellane, capitaine au 11e d'Infanterie. — Juillet : le 9, Henri, fils de notre hon. collègue M. Louis Bouly de Lesdain ; le 19, Guillaume, fils de notre hon. collègue M. Assire. — Aout : Henry, fils de notre hon. collègue M. du Boscq de Beaumont ; le 18, Michel, fils de M. Gabriel de Lingua de St-Blanquat, et p.-fils de notre hon. collègue le vicomte de Fautereau ; le 29, Philippe, fils de notre hon. collègue M. Aimé Mottin. — Octobre : le 3, Paul, fils de M. Raoul de Thomasson, capitaine d'artillerie, détaché à l'École supérieure de guerre ; p.-fils de notre hon. collègue le vicomte de Caix de St-Aymour, et arr.-p.-fils de notre hon. collègue le comte de Caix de St-Aymour.

⚜ NÉCROLOGIE. **1894**. — Janvier : le 11,

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

M. Jules-Aymar du Buisson de Courson, père de notre hon. collègue le comte Roger du Buisson de Courson, 81 ans; le 22, Ch.-Ferd.-Camille-Ghislain, comte Descantons de Montblanc, baron d'Ingelmunster, b.-frère de notre hon. collègue M. Genêt de Chatenay, anc. député, 60 ans; le 23, Guillaume-Joseph, marquis de Bremond d'Ars, G. O. ✲, général de division, anc. sénateur, cousin-germ. de notre très hon. Président d'honneur le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré, 83 ans; le 25, Madame Louise-Antoinette Bouquet de la Grye, veuve de M. A. Gruet, tante de notre hon. collègue M. Edmond Taboüet, 71 ans; notre hon. collègue M. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✲, anc. s.-préfet.

Février: le 2, Marie-Georges, comte de Bodin de Boisrenard, cousin-germ. de notre hon. collègue M. le Marquis de Buchepot; le 10, Madame Jos.-Maria-Charles de Nonjon, baronne J. du Teil, tante de notre hon. collègue le baron Joseph du Teil, 66 ans; le 11, Jos.-Barthélemy Pellot, anc. maire, père de notre hon. collègue, 68 ans; le 20, Madame Rose de Vendomois, née Marguet-Cassard, femme de notre hon. collègue, 66 ans.

Mars: le 3, Madame Aline-Casimire-Eugénie de Montbel, vicomtesse de Vélard, gr.-mère de Madame la Baronne de Saint-Pern, femme de notre hon. collègue, 75 ans; le 4, Madame de Rochas d'Aiglun, mère de notre hon. collègue, 80 ans; Éloi-Hubert-Adolphe de Corbehem, b.-frère de notre hon. collègue M. Alfred de Puisieux, 76 ans; le 5, notre hon. collègue le marquis

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Paterno de Spedalotto et Reggiovanni, 78 ans; le 9, notre hon. collègue M. Hippolyte-André-Suzanne, comte de Charpin-Feugerolles, ✠, chevalier de Malte et de St-Grégoire, anc. député, 77 ans; Madame de Boynet, née de Saint-Pern, en Religion Mère Saint-Étienne, des Auxiliatrices des âmes du Purgatoire, tante de notre hon. collègue le baron R. de Saint-Pern, 66 ans; le 10, Jules-Henri, comte Pépin de Bellisle, oncle de notre hon. collègue le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache, 65 ans; le 28, inhumation à Vannes de M. Joseph-Marie Pocard-Kerviler, ✠, capitaine au 2e rég. d'artill. de marine, † en mer à bord de *La France*, frère de notre hon. collègue, 46 ans.

Avril: le 5, Joseph-Adrien de Fréjacques de Bar, grand-père de notre hon. collègue et de Madame la Marquise de Dax d'Axat, femme de notre hon. collègue, 91 ans; Mlle Germaine Minangoy, fille du comte Victor Minangoy, nièce de notre hon. collègue M. le comte de Casabianca, anc. député, 21 ans; le 18, Pierre-Franç.-Gustave d'Arlot, baron de Saint-Saud, père de notre hon. collègue, 75 ans; le 29, M. l'Abbé Henri-Jos. de Bertrand de Beuvron, ✠, chanoine de N.-D. de Paris, anc. aumônier en chef de l'Armée, cousin de notre hon. collègue M. le marquis de Buchepot, 71 ans.

Mai: le 3, Tanneguy-Marie-Roger, fils de notre hon. collègue le vicomte de Colleville, 7 mois; le 13, Madame la Duchesse Pugliatti, mère de notre vén. collègue Mgr Pugliatti, duc de San Giorgio; M. de la Rocheterie, b.-frère de notre

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

hon. collègue M. le marquis de Buchepot ; le 19, M. Bouly de Lesdain, avocat, anc. bâtonnier, oncle de notre hon. collègue, 73 ans ; le 23, Madame la Marquise de Beauchesne-Lassay, née Le Monnier de Lorière, mère de notre hon. collègue, 65 ans ; le 27, Mlle Anaïs-Honorine-Marie de Wavrechin, tante de notre hon. collègue M. Genêt de Châtenay, 82 ans ; le 30, M. le Docteur Antonino Portal, père de notre hon. collègue et Délégué ; Madame Eudes de Fremond de la Merveillère, née de Charette de la Contrie, nièce de notre très hon. Président d'honneur M. le Général baron de Charette de la Contrie, 29 ans.

JUIN : le 10, Mlle Marie-Émilie Lalauze, fille de notre hon. collègue, 26 ans ; le 22, notre hon. collègue M. Théodore-Paul, baron de Cambourg, anc. commandant des Mobiles de la Seine, membre du Conseil sup. des Colonies, b.-père de notre hon. collègue M. le vicomte de Reiset, 56 ans.

JUILLET : le 8, notre vén. collègue M. l'Abbé Nicolas-Narcisse Robinet, chapelain de la Cathédr. de Reims, 50 ans ; Alfred-Ch.-Gabriel Cordier de Ribeauville, anc. lieutenant d'inf., anc. maire de Vieux-Condé, gr.-oncle de notre hon. collègue M. Fernand Proyart, 80 ans ; le 13, Madame la Comtesse Emilie Potocka, née Swieikowska, mère de notre hon. collègue le comte N. Potocki, 73 ans ; le 15, notre très hon. Président d'honneur S. A. Monseigneur le Prince Henri de Bourbon, Duc de Séville, Infant d'Espagne, † en mer dans la traversée des Iles Philippines à Barcelone, 46 ans ; le 16, notre hon. collègue

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

M. Maurice Tripet, secrétaire-archiviste de la Soc. Suisse d'héraldique ; le 22, Madame Amédée Titelouze de Gournay, née de Brandt de Galametz, sœur de notre hon. collègue M. le comte de Brandt de Galametz, 56 ans ; le 27, Amaury-Ern.-Jos.-Louis-Marie, baron de Vélard, b.-frère de notre hon. collègue le baron de Saint-Pern, 24 ans.

Aout : le 4, Madame Joseph Varangot, née Chaumeil, fille de notre hon. collègue M. Alfred Chaumeil, 23 ans ; le 8, le comte Jean San Martino, des ducs de Montalbo, frère de notre très hon. Président d'honneur S. Exc. le duc D. Etienne San Martino de Montalbo, 59 ans ; le 18, M. Léon Cugnot, ✲, sculpteur, b.-père de notre hon. collègue le baron de Grassin ; le 22, Charles-Armand, marquis d'Hugues, père de notre hon. collègue, 74 ans ; le 23, Madame Marie Lazarotti, née de Poli, 76 ans ; le 25, Madame Édith de Montbel, née Déchelette ; le 27, Madame la vicomtesse de Carné de Carnavalet, née Chesnel, mère de notre hon. collègue, 67 ans ; Madame veuve de Berluc-Pérussis, née Pin, mère de notre hon. collègue, 80 ans.

Septembre : le 7, Louis de Gayffier d'Éméville, anc. s.-off. aux Zouaves pontificaux ; le 8, Monseigneur le Comte de Paris (S. M. le Roi Philippe VII), † à Stowe-House (Angleterre), 56 ans ; le 10, le comte Henri de Courson-Lissineux, commandeur de Malte, 80 ans ; le 14, Marie-Esprit-Eug.-Louis de Pillot, marquis et comte de Coligny-Châtillon, des Ducs de Coligny et de Châtillon, père de notre hon. collègue, 79 ans ; le 23, le Vicomte Louis de Reiset, fils de notre hon.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

collègue M. le comte de Reiset, anc. ministre plénipotentiaire, 37 ans.

Octobre : le 2, le marquis de Lur-Saluces, an c. député ; le 15, Guillaume-Ch-Eugène Luce, b.-père de notre hon. collègue M. Henry Le Court, 65 ans ; le 25, Mme Édouard Perrier, née d'Avennes (Zénaïde-Charlotte), 75 ans ; le 27, notre hon. collègue le vicomte Adrien Maggiolo, 51 ans ; le 31, notre hon. collègue M. Pierre-*Edmond* Assire, 49 ans.

Novembre : le 5, Son Exc. le comte Charles-Marie de Moy de Sons, chambellan et grand-maître des cérémonies à la Cour de Bavière, 67 ans ; le 9, Evelyn-Frédéric Waddington, ✲, b.-père de notre hon. collègue le comte d'Yanville, 52 ans : le 11, Mlle Agnès-Emilie-Jeanne de Jessé-Charleval, sœur de notre hon. collègue, 49 ans ; le 20, Alphonse-Victor Lanéry d'Arc, O. ✲, gr.-officier de plusieurs ordres, anc. Intendant militaire, père de notre hon. collègue.

Décembre : le 6, Marie-Jean-Gaston, comte de Gestas de Lespéroux, cousin-germain de notre hon. collègue M. le baron du Teil, 74 ans ; le 7, le comte d'Osmoy, ✲, sénateur, b.-père de notre hon. collègue le vicomte de Colleville, 67 ans ; le 14, madame la comtesse Marie de Moy de Sons, née comtesse Giovanelli de Gerstburg et Hortenberg ; le 27, S. M. le Roi François II, Roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, † à Arco (Tyrol), 59 ans ; le 29, madame Ch. d'Avout, née de Cheverry, b.-sœur du maréchal prince d'Eckmühl, mère du général duc d'Auerstaedt, tante de notre

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

hon. collègue le baron A. d'Avout : le 31, madame Amable de Niort, tante de notre hon. Collègue.

1895. Janvier : le 12, madame la Marquise de Seguins-Vassieux de Cohorn, née de Froment-Fromente de Castille-Rohan, femme de notre très hon. Président d'Honneur, 72 ans ; le 18, madame la Marquise Douairière de Gautier de Saint-Paulet, née de Seguins de Vassieux, mère de madame la Comtesse de Saint-Victor, m. h. du C. H., et sœur de notre très hon. Président d'honneur, et aïeule de notre hon. collègue le comte P. de Saint-Paulet, 91 ans ; le 20, madame Delphine Warenghem, veuve de M. Louis-Constant Cavrois, mère de notre hon. Collègue, 92 ans. — M. le comte de Tracy, lieut. au 10e Chasseurs à cheval, p.-neveu de notre très hon. Président d'honneur M. le comte de Laubespin, sénateur.

⚜ S. M. l'Empereur de Russie a daigné nommer Demoiselle d'honneur de S. M. l'Impératrice la princesse Olga de Répnine, fille de notre très hon. Président d'honneur, et élever à la dignité de Chambellan notre hon. collègue M. le comte de Moussine Pouchkine.

⚜ *Portefeuille d'Eaux-fortes*, gravées par Marcel d'Aubépine, imprimées par Ch. Delatre, à Paris. Douze compositions inédites d'Oiseaux et Souvenirs du Pays Basque : 1. Un Rêve (*Biarritz-Souvenir.*) — 2. Un Mariage (*Par devant M. le Merle*), Salon de 1894. — 3. Enfin ! Seuls ! — 4. Chalet à louer, Salon de 1894. — 5. La Mort de Manon, Salon de 1894. — 6. L'Angélus, pour la poésie de Victor-Hugo. — 7. Le Rêve d'un Vieux Céliba-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

TAIRE. — 8. SOUVENIR D'ARCANGUES. — 9. BAS CAMBO (*Souvenir du pays basque.*) Salon de 1894. — 10. SOIR D'ÉTÉ (*Pays basque*) Salon de 1894. — 11. UN AMOUR DE PETIT PONT, Salon de 1894. — 12. FONTARABIE (*Jadis*). (Format in-4 raisin, 35 fr.; format in-8 raisin, 25 fr. Sur Japon, 50 et 40 fr. — Chez l'Auteur, à Biarritz, Basses-Pyrénées).

⚜ *Le comte Adolphe de Bremond* (*1795-1870*). Officier vaillant, vrai type des preux d'autrefois, ayant dépensé son temps, son cœur, sa fortune, toute son intelligence aux œuvres qui, de nos jours, sollicitent le plus les âmes avides de dévouement, Œuvres populaires, écoles, Propagation de la Foi, *œuvre de la Pénitence*, qu'il fonda et qui comptait près de 14,000 associés dès 1857, ce grand chrétien suffisait à tout. Sa mort passa presque inaperçue, en 1870, au milieu des grands deuils de la patrie, mais une main pieuse a recueilli son souvenir qui nous est offert en un charmant volum publié à la libr. Clouzot (Niort).

⚜ *Saint Bernard et le château de Fontaines-les-Dijon*, Etude hist et archéol. par l'abbé Chomton, Chanoine hon. de Dijon. 3 vol. gr. in-8. — Le 1er volume de cet ouvrage, publié sous les auspices du Comité de S. Bernard, a paru en 1891, à l'occasion du 8e centenaire de la naissance du grand Saint. Le 2e vol. vient d'être publié (nov. 1894) ; le 3e et dernier le suivra de très près.

Le plan de cet ouvrage est le suivant : dans le 1er vol. est déterminé le lieu de naissance de Saint Bernard ; son enfance et sa jeunesse y sont étudiées, jusqu'à l'époque où le jeune ascète

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

quitte Fontaines pour prendre le chemin de Cîteaux. Dans le 2e vol. sont recherchés les arr.-neveux du Saint, et notamment les familles encore existantes qui se rattachent à lui par des liens de parenté ; on donne également l'historisque des seigneurs de Fontaines étrangers à S. Bernard. Le 3e vol. nous parlera du monastère royal de Fontaines et des missionnaires de S. Bernard. C'est à Fontaines-les-Dijon, en effet, (et non à Châtillon-sur-Seine ou à Fontaines-en-Duesmois, comme on l'a quelquefois soutenu), que naquit en 1091, ou plutôt peut-être en 1090, le *Doctor mellifluus*. Le castel de Fontaines demeura pendant trois siècles en la possession des neveux de S. Bernard, les Sombernon, les Saulx, puis les Marey. Passé par ventes successives, d'abord dans la famille du Chancelier Rolin, puis aux Rochefort et aux Damas, il fut, au commencement du XVIIe siècle, vendu par Joachim de Damas aux religieux Feuillants, qui y établirent un prieuré. Grâce à la munificence du roi Louis XIII et d'Anne d'Autriche, le modeste oratoire des Feuillants s'agrandit, s'enrichit et devint un lieu de pélerinage. Dévasté à la révolution et privé de ses riches ornements, le sanctuaire subsistait cependant en ses parties essentielles ; en 1841, par les soins d'un saint prêtre, la restauration du monument fut entreprise, elle s'est poursuivie jusqu'à nos jours, et a été menée à bonne fin. Des missionnaires diocésains y sont installés, et continuent la tradition des Feuillants; une église plus vaste, venant compléter le sanctuaire, est en voie de construction ; enfin les fêtes

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

du huitième Centenaire, en 1891, qui ont attiré 17 prélats, 26 abbés et un immense concours de fidèles, sont venues donner une nouvelle impulsion à la piété envers l'apôtre bourguignon.

Tels sont les faits que M. l'abbé Chomton retrace dans son remarquable ouvrage. C'est en quelque sorte la vie séculière de S. Bernard, et mieux l'histoire de ce castel de Fontaines qui, après avoir vu naître le grand Saint, demeure encore debout aujourd'hui, comme pour attester que la renommée d'un tel homme est impérissable : œuvre d'érudition solide et consciencieuse, où les questions hist. et archéol. sont traitées de manière à donner pleine satisfaction aux esprits les plus difficiles. Les textes sont étudiés et discutés ; les parentés sont élucidées ; de nombreux tableaux généalogiques sont insérés ; les armoiries, les pierres tombales sont relevées et reproduites. — A ces divers points de vue, l'œuvre de M. l'abbé Chomton mérite d'être signalée, et recommandée d'une façon toute spéciale aux membres du C. H. comme à tout lecteur avide de critique saine et judicieuse. — Baron A. d'Avout.

✠ Par une lettre des plus courtoises (Madrid, 9 juil. 1894), S. Exc. D. Pedro de Madrazo, l'éminent Secrétaire perpétuel de la « Real Academia de la Historia », a témoigné à M. le vicomte de Poli la satisfaction et l'intérêt avec lesquels cette illustre Académie avait accueilli l'hommage de plusieurs de ses œuvres. (*Le Régiment de la Couronne. — Les Ordres de l'Épée*, etc.), que S. Exc. M. le

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Ministre d'État avait bien voulu lui présenter au nom de l'auteur.

⚜ *Le comté d'Eu au moment de la convoc. des États gén. de 1789. Liste des membres des 3 Ordres du comté*, par F. Clérembray. Excellente étude historique, qui va du VIe siècle à 1789, et élucide des points obscurs.

⚜ *Histoire de Tanguy Duchastel, Gr. Maistre de France sous le règne du roy Charles VII, composée en 1760*, avec introd. et appendice par H. le Jannic de Kervizal, comte du Brieux. — Avec une érudition sûre de soi et une chaleur persuasive, l'auteur venge de l'oubli et de la calomnie « une des grandes figures du XVe siècle », « un Breton brave entre les plus braves », doué d'une grandeur d'âme, d'une noblesse de caractère, d'une sagacité, d'une énergie qui lui permirent de contribuer puissamment « à sauver du naufrage la fortune de la France, personnifiée par le Dauphin ». M. de Kervizal lave son héros de l'imputation d'avoir tué Jean sans Peur. Notons que le ms. de 1760 débute par une bonne généal. de la Maison du Chastel, depuis Bernard, chevalier, vivant en 1277, et continuée par M. de Kervizal jusqu'à nos jours.

⚜ Notre très hon. Président d'honneur et Madame la comtesse de Laubespin, dont l'intelligente et inépuisable générosité commande tous les respects, ont consacré cent mille francs à la création d'une œuvre qui s'appellera « Le Denier des veuves et des vieillards ». Noble et fécond exemple ! Ah ! si tous les heureux de ce monde avaient ce

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

grand cœur, « la question sociale » serait tôt et bellement résolue !

⚜ *Chefs d'État, ministres et diplomates. Esquisses et portraits publiés dans la « Revue Diplomatique »* sous la direction de M. Auguste Meulemans. 2e série. Paris, Revue Diplom., 1, r. Lafayette, 1893, gr. in-8, 502 p. Beau recueil de notices biogr., enrichi de nombreux portraits : l'empereur Guillaume II, le prince de Bismarck, le comte de Caprivi, la Reine de Portugal, les grands-ducs de Russie, la Reine de Roumanie, le Cardinal V. Vannutelli, Mgr Ferrata, le duc de Mandas, le prince de Chimay, et 60 autres hommes d'État, ministres, ambassadeurs, etc.

⚜ SOCIÉTÉS SAVANTES (Publications). — *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, 1894. Ce 23e volume est tout entier rempli par *Le Diocèse de Saintes au* XVIIIe *siècle*, œuvre magistrale de notre éminent collègue M. Louis Audiat, Président de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis. On y trouve en quantité de précieux documents inédits. Ce superbe gr. in-8 de plus de 500 p. se termine par une très copieuse table onomastique, dressée de main de maître par M. Henri Joyer.

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler ». (Wien, 1894, gr. in-4°, 226 p.) — Plusieurs de nos collègues sont membres de la Soc. héraldique « Adler », de Vienne, présidée par notre très hon. Président d'honneur S. Exc. le comte de Pettenegg. Ce savant recueil n'est pas moins re-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

marquable par le fond que par la forme ; élégamment imprimé, il contient, cette année comme les autres, de savantes études et de sérieuses généalogies. Il est orné de planches de blasons en chromo, — armoiries des Papes Benoît XIV, Clément XIV, Pie VI, Pie VII, Léon XII et Léon XIII.

Calendario d'oro. Annuario nobiliare diplomatico-araldico, 7e ann. 1895. (Rome, via Monte Brianzo, 69.) — Cette élégante publication est l'organe officiel de l'Institut Héraldique italien, dont le Président est M. le Commandeur Carlo Padiglione, et le Secr. général M. le chevalier D. Contigliozzi. Ce 7e volume, comme ses aînés, outre une foule de renseignements précieux, donne un bon nombre de notices généal., notamment sur la Maison ducale de Vargas Machuca, par M. le chevalier F. Vassallo Paleologo, et sur sa propre race, issue des empereurs d'Orient, par le même érudit ; l'état présent de maintes nobles familles, un armorial italien, etc. ; le tout enrichi de blasons en chromo ou gravés, portraits, tableaux filiatifs, etc.

Archives héraldiques Suisses, 9e ann., 1894. — Cette excellente revue est l'organe de la Société Suisse d'héraldique. L'érudition y coule à pleins bords. Entre autres études publiées en 1894, citons : *Les enseignes des Suisses au commenc. du* XVIe *siècle*, par M. Emilio Tagliabue ; *La formation des armoiries d'État*, par M. J. Grellet, le docte Président de la Société ; *Maurice Tripet*, par M. J. de Pury, belle et élogieuse biographie de notre regretté collègue. Notons de nombreuses illustr.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

héraldiques à pleine page, en noir ou en couleur. — Dans la séance tenue par la Société le 25 mai 1894, M. Jules Colin a fait l'histoire de *La Croix dans l'héraldique* ; nous serions heureux de pouvoir lire cet intéressant travail.

Mém. et documents publiés par l'Académie Chablaisienne. Tome VII, 1893. — Ce volume contient un remarquable mémoire de M. L.-E. Piccard, V.-Président, sur *L'Abbaye de Filly et quelques seigneurs du voisinage*, terminé par 67 docum. (xe-xviie siècles), un bon index, et une grande planche des « Principaux sceaux et signes de notaires des documents de Filly. »

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap de Nederlandsche leeuw. 12e ann., 1894. Organe mensuel de la savante Société généal. et Hérald. « Nederlandsche leeuw. »

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Soc. des archives hist., 13e vol. On peut dire aussi de cette savante revue, dirigée par M. Louis Audiat, Président de lad. Société, qu'elle est une encyclopédie, celle de la Saintonge et de l'Aunis. Principaux articles de 1894 : L. Audiat, *Une cuve baptismale au* xie *siècle ; Les changements de noms de rues ; Le Cardinal Thomas d'après ses oraisons funèbres.* Denys d'Aussy : *La Saintonge pendant la guerre de cent ans.* Comte de Dienne : *Les capitaines saintongeais au* xvie *siècle.* Ch. Dangibeaud : *Une justice seigneuriale à la fin du* xve *siècle.*

⚜ Une grande Exposition Cynégétique, où l'Héraldique et les Arts auront leur place, va avoir lieu

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

à Paris. Dans son Comité d'honneur et de patronage figurent MM. le marquis de Barbentane, le prince Michel Dolgorouky, le prince Giedroyc, de la Rochefoucauld, duc de la Rocheguyon, le comte le Couteulx de Canteleu, le marquis de Montebello, prince de Siévers, le comte Paul d'Ornano, le vicomte de Poli, le général baron Rebillot, le baron de Schickler, le prince de Wagram, le prince Wiszniewski. Commissariat général de l'Exposition : rue Laffitte, 37.

⚜ ANNUAIRES. *Almanach de Gotha*, 132e ann., 1895. Le doyen des annuaires généalogiques est trop connu pour qu'il soit besoin de lui consacrer un compte-rendu détaillé. La partie diplomatique et statistique est toujours très soignée. En tête, sont de fins portraits du Grand-Duc Nicolas et de la Princesse Alix de Hesse, aujourd'hui LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice de Russie ; puis le portrait de M. Casimir-Périer... Mais où sont les neiges d'antan !...

Annuario della Nobiltá Italiana, 17e ann., 1895. M. le chevalier G. de Crollalanza, l'érudit directeur de cet important annuaire, a droit au plus complet éloge. *Crescit eundo !* dirons-nous de son légitime succès. Il contient un nombre considérable de notices sur des familles nobles d'Italie, avec leur état présent, et de nombreux blasons en chromo ou gravés.

Danmarks Adels Aarbog, 12e ann., 1895. Le même éloge est amplement dû à cet annuaire de la Noblesse Danoise, publié par Messieurs H. R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset, contenant de noni-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

breuses notices généalogiques, et orné d'armoiries en chromo et de nombreux portraits en héliogravure, tant anciens que modernes.

Jaarboek van den Nederlandschen adel, 6e ann., 1894, par Messieurs A.A. Vorsterman van Oyen, J. van Epen et J. C. van der Muelen. Très élégant et docte annuaire de la Noblesse Hollandaise, enrichi d'un portrait héliogr. et d'armoiries en chromo. Nous y remarquons une notice généalogique sur un rameau protestant de l'illustre Maison de Hangest, qu'en France on croyait éteinte.

⚜ REVUES. — *Revue hist. de Provence*, Bulletin mens. de docum. originaux pour servir à l hist. de Provence, publié sous la dir. de M. le baron du Roure. Cette savante revue est pour la Provence un vrai trésor hist. et généalogique. Signalons le *Polyptique de l'église d'Aix*, la *Table alphab. du Nobil. d'Artefeuil*, les *Recherches de noblesse de Cardin le Bret*, l'*Inventaire des fonds ecclésiast. des archives des Bouches-du-Rhône*, où l'Ordre de Malte tient une bonne part.

Documents sur la province du Perche, publ. par le vicomte de Romanet et M. H. Tournoüer, anc. Élèves de l'École des Chartes. 1894, 15-18e fascic. Autre trésor hist. et généal., où nous nous remarquons l'*Hist. du Perche*, de René Courtin, savamment annotée par MM. de Romanet et Tournoüer; *Chartes servant de pièces justif. à la géogr. du Perche et formant le Cartul. de cette province*, par le vicomte de Romanet; *Cartul. de Marmoutier pour le Perche*, par M. l'abbé Barret; *Généal. de la fam. d'Escorches*, par M. l'abbé

Copyright - Les éditions d'Anjou - Lyon 2007

Godet et le vicomte de Romanet. En préparation : *Sigillogr. des comtes du Perche*, et *Généal. des fam. de la Vove, de Langan, d'Arlanges, de Fontenay, de St-Pol.*

Revue hist. de l'Onest. Dir., Gaston de Carné. Secr. Rédacteur : Marquis de l'Estourbeillon. Trésorier : J. de Kersauson. Une de nos meilleures revues, abondante en notices et mémoires très érudits et en précieux docum. inédits. Citons : *Un armorial breton*, par le vicomte du Breil de Pontbriand ; *Les chevaliers de St-Michel de la prov. de Poitou*, par le vicomte Paul de Chabot ; *Cartul. de N. D. de Challans*, par M. l'abbé Teillet ; *Cartul. du Morbihan ; Monogr. d'Herbignac*, par J. de Kersauson ; *Archives de Bouillé-St-Paul*, par M. de l'Estourbeillon ; *Voyage des* 136 *Nantais de Nantes à Paris* (1793-94), par René Kerviler ; *Vie du Cardinal Robert de Courson ; Le manoir de la Pétardière et son registre inédit*, par le baron Gaëtan de Wismes ; *Un amiral nantais : Le comte du Chaffault*, par S. de la Nicollière-Teijeiro.

L'ancien Forez, publ. sous la dir. d'E. Révérend du Mesnil. 13e ann. L'éloge de cette excellente revue mens., hist., archéol. et généal., n'est plus à faire ; c'est un véritable *archivio* forézien. Principaux articles de 1894 : *Le Notariat en Forez* (1222-1794) ; *Les Legouvé, de Montbrison ; Les armoiries de Roanne*, par E. Révérend du Mesnil ; *Un procès de chasse du* XVIe *siècle à Ste-Colombe*, par le comte R. de Sainte-Colombe ; *La fam. Nazarier de la Fayolle et le Livre de raison d'Et. Nazarier*, par M. l'abbé Reure.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Revue Catholique de Normandie, 4° ann. (Secr. de la réd., P. de Longuemare.) « La science et la foi sont sœurs », a dit le poète. Lisez, pour preuve, cette revue normande qui a fait sienne la pieuse invocation des croisés, « *Diex aie !* » Par l'habileté de sa direction, la sûreté de sa doctrine, la haute érudition de ses collaborateurs, la diversité de ses études, elle s'est rapidement placée au premier rang parmi les revues catholiques. Principaux articles de 1894 : Marius Sepet, *Les plus anc. drames en langue franç.* Comte de Marsy, *Une nouv. source de docum. pour l'hist. de Norm.* L. de la Sicotière, *La petite église au dioc. de Seez.* Ed. Le Corbeiller : *Les livres de famille en Haute-Norm.* L'abbé C. Guéry, *Hist. des commanderies dans le départ. de l'Eure.* P. de Longuemare, *Le mouvement catholique.* Ém. Travers, *Bulletin Bibliographique.*

France-Revue, Organe des revendications Françaises en France. (Paris, Tolra, 112 bis, r. de Rennes. Abonn., 6 fr. Union post. 8 fr.) Dir., H. de Rauville. Collab. : A. de Boisandré, Jules Delahaye, R. de Fréchencourt, Urbain Guérin, vicomte d'Hugues, baron Tristan Lambert, comte de Mayol de Lupé, A. de Villiers de l'Isle-Adam, etc. *France-Revue* réagit virilement « contre l'odieux servage où nous tient une poignée de juifs, de judaïsants et d'étrangers. »

Revue Diplomatique. (Politique, littér., finances, commerce internat. — Rue Lafayette, 1, Paris. Abonnt : 30 fr.) Cette très intéressante revue entre dans sa 17e année. Elle a pour dir. réd. en chef

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

M. Auguste Meulemans, anc. consul général, secrétaire de légation.

La Caridad, revue illustrée, organe officiel de l'Assemblée Espagnole de la Croix rouge, dans son n° d'oct. 1894, a publié une très intéressante biographie de son zélé secrétaire général, notre hon. collègue D. Juan P. Criado y Dominguez.

⚜ Périodiques nobiliaires. — *Bulletin Héraldique de France ou Revue hist. de la Noblesse*, par M. Louis de la Roque. (Paris, 56, quai des Orfèvres, 1894, 13e vol. Mensuel. Abonn., 20 fr.) De consciencieuses notices généalogiques, de savantes études héraldiques, des documents historiques, de nombreuses notes d'état-civil nobiliaire, etc., ont fait le succès de cet excellent bulletin. Notons un important travail de longue haleine, *Catalogue des Généraux Français* (*Connétables*, *Maréchaux de France*, *Lieutenants généraux*, *maréchaux de camp*), œuvre de son docte directeur, en cours de publication.

L'Armorial Français, par A. d'Audeville (S. de Morthomier), m. h. du C H. (Paris, 75, r. de Rennes, 1894, 6e ann. Abonn., 20 fr). Cette élégante revue mensuelle publie de nombreuses notes d'état-civil accompagnées de notices généalogiques sur les familles, et de leur armoiries ; de remarquables variétés hist., notamment *La fille du connétable de Richemond*, par notre hon. collègue M. de la Nicollière-Teijeiro ; la Liste des maires et échevins de l'Orléanais ; *Le Sang Royal de France*, catalogue des familles qui ont l'honneur de descendre d'un prince de la Maison de France.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Le texte est orné de nombreux blasons. Portraits en pleine page.

Algemeen Nederlansdsch familieblad, par A. A. Vorsterman van Oyen, Directeur des Archives généal. et Hérald. Oisterwijck (Brabant septentr.), 11e ann. Nous n'avons qu'à confirmer notre éloge de cette importante revue semi-mensuelle, remplie de notices généalog. sur la Noblesse de Hollande, et ornée de planches d'armoiries, sceaux, ex-libris, etc.

Monatsblatt der Kais. Kön. heraldischen gesellschaft « Adler ». (Wien, 1894.) Ce bulletin officiel de l'« Adler », publié sous la haute direction de son éminent Président, S. Exc. le comte de Pettenegg, donne de nombreuses notices généal. et hérald., avec blasons et tables filiatives, et en général tout ce qui concerne la savante Société.

Giornale araldico-genealogico-diplomatico, par le Cher G. de Crollalanza. (Bari, 81, Corso V. Emanuele. 1894. Abonn., 20 fr.) Cette savante revue mensuelle, organe de l'Académie Royale héraldique Italienne, dirigée par notre hon. collègue avec sa compétence et son talent bien connus, en est à sa 23e année. Elle constitue déjà, par la variété de ses articles, une véritable encyclopédie nobiliaire, intéressant non-seulement l'Italie, mais aussi la France et les autres pays. Plusieurs de nos hon. collègues en sont les collaborateurs appréciés, notamment Mgr. X. Barbier de Montault, le comm. Carlo Padiglione, le chevalier F. Pasini. Le *Glossaire héraldique étymologique* de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

M. de Crollalanza mérite particulièrement une mention élogieuse.

⚜ NOBILIAIRES. — *Armorial des écuyers du bailliage de Bar, rédigé par Dom. Callot d'après les recherches de Didier Richier (fin du* XVIe *siècle)*, publ. et annoté par M. Léon Germain. Ce très consciencieux travail de l'érudit Secrétaire perpétuel de la Soc. d'archéol. Lorraine est la publication savamment annotée d'un armorial qui fait partie du *Hérault d'armes*, ms. composé au XVIIe siècle par Dominique Callot, abbé de l'Étanche. M. Léon Germain est persuadé que cet armorial résume la *Recherche* du héraut Didier Richier, qui, pour le Barrois, fut rédigée en 1581. Nous recommandons la lecture de la note 107 à ceux de nos collègues qu'intéresse la « noblesse maternelle. «

Nobiliaire de Franche-Comté, nouv. édition, par R. de Lurion. — Nous avons loué grandement ce nobiliaire lors de sa 1re édition; nous ne pouvons que confirmer notre éloge. L'œuvre de notre érudit collègue est pour la Fr.-Comté ce qu'est pour le Dauphiné celle de M. le marquis de Rivoire la Bâtie. Elle indique les origines, armoiries, alliances, honneurs, sources. Quel bienfait pour les érudits et les chercheurs, si chacune de nos provinces était dotée d'un pareil nobiliaire! Je me permets de signaler à M. de Lurion une confusion, qui n'est pas de son fait, car je l'ai rencontrée ailleurs : p. 536, note 1, il parle d'une Maison de Scey-sur-Saône qui aurait porté « d'arg. à la bande de sable chargée de 3 coquilles d'or, cô-

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

toyée de 2 cotices de sable »; ce sont les armoiries des Vuillafans, qui, en effet, furent seigneurs de Scey-sur-Saône.

Dictionnaire hist. et généal. des familles du Poitou, 2e éd., par MM. Beauchet-Filleau. — L'éloge de cette très importante publication n'est plus à faire; elle va lentement pour aller sûrement, mais, quand elle sera parachevée, ce sera, à en juger par ses fascicules parus, un monument de vérité historique et généalogique. La partie héraldique est de M. Maurice de Gouttepagnon. (On souscrit chez MM. Oudin, impr. à Poitiers, 4, r. de L'Éperon). Voy. notre *Bibliographie*.

Histoire nobiliaire : 2,500 actes de l'état civil ou notariés, concernant les familles de l'anc. France (XVe-XVIIIe *siècles*), *reprod. ou analysés*, par le Marquis de Granges de Surgères. « L'histoire de France est renfermée dans nos archives communales, » a dit Aug. Thierry. On le croirait à voir cette énorme quantité d'actes que notre très érudit V.-Président a exhumés des Archives de la Loire-inférieure. Ils forment un véritable nobiliaire, d'une exactitude irrécusable, puisqu'ils renseignent autant sur les vicissitudes que sur les honneurs des familles. Ils intéressent toutes les provinces de France, et bon nombre de nos hon. collègues. C'est un recueil qu'il faut avoir dans sa bibliothèque, comme les *Noms féodaux* de D. Béthencourt. Un système très ingénieux, innové par l'auteur, permet au lecteur de trouver aussitôt tout ce que le recueil renferme sur tel nom. Voilà un noble et précieux labeur! Ajoutons

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

qu'il ne reste plus que 75 exempl. sur pap. vélin teinté, à 20 fr. ; 10 sur grand pap. van Gelder Zonen (ex. de luxe), à 30 fr., et 5 sur pap. ancien de Hollande, à 25 fr. Réduction de 25 % pour les Membres du C. H. — O. P.

Répertoire des procès-verbaux des preuves de la noblesse des jeunes gentilsh. admis aux Écoles royales militaires (*1751-92*), par Stéphane Geoffray. (Paris, Le Vasseur, 33, r. de Fleurus, gr. in-8, 15 francs.) — C'est encore un véritable nobiliaire que cet inventaire alphabétique de 40 vol. du Cabinet des titres de la B. N. Il donne, pour chacun des admis, la date et le lieu de naissance, l'année de l'admission, et l'indication du volumé où l'on trouvera les preuves de noblesse. C'est aussi un recueil indispensable à quiconque s'occupe de généalogie. Nous y relevons ces noms : Abzac, Assas, Bigault, Bourdeille, Bourgoing, Casabianca, le Chauff, Circourt, Colonna, Cordebeuf, Couché de Lusignan, Courson, Coucy, Curel, d'Avout, Dax, Digoine, Failly, Fautereau, Foucault, Gaillard, Gautier, Hue, Isarn, Kersauson, Las Cases, Lastic, Maury de Lapeyrouse, Maussabré, Montalembert, Monti, des Nos, la Noüe, du Parc, Rochon, Romanet, Roquefeuil, Seguins, Ségur, Sigaud de Lestang, Simony, Terrasson, Umières (Humières), Vendomois, Villebois, — tous représentés au C. H. de France.

⚜ GÉNÉALOGIES. — *Notice généal. de la famille San Martino Ramondetto, de Sicile.* Cette très noble Maison ducale, rameau des anc. ducs de Gascogne, se rattache donc à la France par son

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

berceau. Elle a pris part aux guerres saintes et, dans tous les temps, s'est signalée par la plus chevaleresque fidélité. Elle a été investie des plus hautes dignités, mais, elle aussi, pourrait prendre pour devise : « Plus d'honneur que d'honneurs ! » Son chef actuel est notre très hon. Président d'honneur S. Exc. le duc de San Martino.

Généal. de la Maison Grellet de la Deyte, en Auvergne, par Albert Boudon. — Très consciencieuse généalogie d'un vieux lignage qu'on trouve dès le XIe siècle en Berry, d'où il provigna en Touraine, Poitou et Auvergne. « Aubert Greslet » était à la conquête d'Angleterre en 1066. La filiation suivie commence à Barth. Greslet ou Grellet, chevalier, vivant en 1395. Alliances principales : Antraigues, Bonneval, Châteauneuf-Rochebonne, Gigault de Bellefonds, Landrian du Montet, Langlade, Marolles, Menou, Montservier, Pesteils, Quinemont, la Rochefoucauld-Bayers, Saint-Georges, Sirmond, la Vaissière, Valenciennes. Entre autres preuves, a la suite de la généal., celles de 32 quartiers de la comtesse de Landrian du Montet, Chanoinesse d'honneur du Chapitre insigne l. et R. de Brunn, l'un des 4 grands Chapitres d'Autriche.

Les de la Porte d'Anglefort. Notes et souvenirs, par M. Victor Bizot. — Très intéressants, ces souvenirs sur une famille du Bugey anoblie en 1725 et dont était l'aïeule paternelle de l'auteur, sœur de J.-Fr. de la Porte, comte d'Anglefort, chevalier de Saint-Louis, célèbre par sa bravoure. Deux tableaux filiatifs (de la Porte, Carrely de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Bassy) et des docum. probatifs terminent l'œuvre, qui est ornée d'un beau portrait héliogr. dud. comte d'Anglefort.

Nouvelles additions et corrections à la généal. de Cornulier imprimée en 1889. (Orléans, H. Herluison, 1893, in-8). — Œuvre posthume du comte Ernest de Cornulier-Lucinière, l'éminent auteur de l'admirable traité : *Des généalogies, Leur utilité domestique et sociale.* Et ce complément de l'histoire de sa race débute précisément par cette pensée si profondément vraie: « L'individu sans attaches dans la société est apte à devenir le séide d'un despote, mais il n'offre aucune garantie de patriotisme. » La piété filiale a enrichi ce volume des hommages rendus à la mémoire du grand penseur chrétien, du parfait gentilhomme et de l'érudit, notamment par notre hon. collègue le comte Couret. L'ouvrage se termine par la bibliogr. des œuvres du très regretté savant. Il est orné de son portrait et de celui du vicomte Paul de Cornulier-Lucinière, capitaine de vaisseau, O. ✻, l'un et l'autre en héliogravure.

Les Tardieu de Maleyssye (1090-1895), par Ambroise Tardieu. — C'est la 2e éd. d'un grand travail que nous avons loué déjà, et que l'érudit auteur a complété, grâce à la découverte de nouveaux et importants documents et aux communications de plusieurs érudits, notamment notre hon. Collègue M. de Thomasson de Saint-Pierre.

Notice généal. sur les familles Bonnefoy et Pons de Pouzol, par un de leurs membres, Georges Bonnefoy. (Clermont-Ferrand, 1894, in-4, 267 p.)

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

— Œuvre sérieuse, éditée avec luxe, ornée de portraits, armoiries, fac-simile d'anc. documents et de vieilles gravures, nombr. tableaux filiatifs. La famille Bonnefoy, de la plus ancienne bourgeoisie, est originaire de La Chaise-Dieu (Haute-Loire) ; elle a contracté de nobles alliances, et la tradition lui donne pour ancêtre J. Bonnefoy, écuyer, au service du Roi en 1339. La famille Pons, ancienne aussi à La Chaise-Dieu, acquit au XVIIe siècle le fief de Pouzol. Ant. Pons, sgr de la Volpilière, vivait en 1419 ; son fils, en 1449, est qualifié damoiseau. Ant. Pons de la Chaise-Dieu, en 1467, figure dans la montre de la comp. de Jacques de Tourzel, baron d'Alègre. François Pons, qui testa le 14 nov. 1791, est qualifié sur un anc. portrait, reproduit ici en gravure, « comte de Pouzols, sgr de Monlet, Procureur de la sénéch. d'Auvergne. » Un bon index termine cette œuvre inspirée par la piété familiale.

Inventaire des titres de la Maison de Billy, par le vicomte Oscar de Poli. — Un inventaire comme celui-ci est plus probant qu'une étude généalogique ; la précision des sources ne permet aucune suspicion. En ces 330 pages se trouvent condensés les résultats d'un labeur énorme, puisque les recherches ont produit 1.219 numéros, du IXe au XIXe siècle. Et combien de pages curieuses dans cette introduction, où plus d'un généalogiste trouvera amplement à glaner ! Notons aussi l'index des Sources, l'index des noms, 6 planches de sceaux, armoiries, portraits. Mais je m'arrête « par obéissance », comme nous disons à la salle d'armes :

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

M. le président ne veut pas qu'on le joue, disait le malicieux Molière ; le nôtre ne veut pas qu'on le loue. — G. B.

La famille Sommi. Mém. et docum. d'hist. Crémonaise, par notre très docte Président d'honneur S. Exc. le Bailli G. Sommi Picenardi, Grand Prieur de Venise. Somptueuse et savante publication généal. en tableaux filiatifs, dont tous les éléments ont été puisés dans les dépôts publics et archives de famille. La filiation commence à Roland Sommi, vivant dans la prem. moitié du XIe siècle. L'auteur rejette les vieilles fables qui lui attribuaient pour auteur un compagnon d'Odoacre en 476 ; elles témoignent, du moins, quelle opinion l'on avait de l'ancienneté de ce lignage illustre, grand par ses possessions, ses alliances, ses services, ses dignités. Cette œuvre magistrale se termine par d'importants docum. justificatifs, de nombreuses planches (armoiries, sceaux, médailles, portraits, vues) et un copieux index.

Perregaux, Grand tableau filiatif. dressé sur docum. authentiques et qui a coûté à M. Samuel de Perregaux plusieurs années de recherches. Ce consciencieux travail n'intéresse pas que la Suisse, mais aussi notre pays, puisqu'une branche s'est éteinte en France après y être arrivée aux honneurs les plus insignes. La filiation part du XVIe siècle, mais on trouve antérieurement Messire P. Perregaux, chanoine, conseiller du comte de Neuchâtel en 1473 ; Jean, châtelain du Vaulx de Travers en 1538. La tradition veut que, dès 1291, les Perre-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

gaux fussent hommes libres au Val-de-Ruz. Je me fais un plaisir de signaler à notre hon. collègue « Berthomieu Perregaut », écuyer d'Aimery de Rochechouart, ch. bachelier, sénéchal de Limousin ; montre à Saint-Jean-d'Angély le 15 sept. 1387. (B. N., ms. franç. 25.765, p. 162, 163.) Les noms étant souvent estropiés par les scribes militaires, je crois devoir signaler encore « Raymond Peraugaux », en 1598 soldat au Rég. de Picardie, compagnie de Rotrou, avec Josias et Samuel de Flers, André de Saulx, L. de Rieux, etc. (franç. 25.832, p. 1436).

⚜ Notre éminent collègue M. de Berluc-Pérussis, si cruellement éprouvé déjà par la perte d'une fille bien-aimée, a eu la douleur de perdre sa vénérée mère, née Pin, d'une vieille famille en laquelle l'honneur, la foi, le dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme font partie du patrimoine. On a dit que, n'aimant pas de la même manière ses parents et ses enfants, il fallait qu'en réalité l'homme eût plusieurs cœurs. Hélas ! on n'en a qu'un pour souffrir !...

⚜ La *Revue Biographique* a publié une excellente notice sur notre très hon. V.-Président, M. le marquis de Granges de Surgères, et sur son œuvre, déjà si considérable et si justement appréciée.

⚜ *Le Livre de raison de noble Honoré du Teil (1571-1586), publié avec des docum. inédits sur la Provence et précédé d'une notice biogr.*, par le baron Joseph du Teil. — Jurisconsulte, homme de

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

guerre, magistrat, premier consul de Manosque, poète, deux fois marié, trois fois père, Honoré du Teil trouva le temps d'être tout cela en moins de 44 ans ; ce qui conste de l'excellente notice mise par notre hon. collègue en tête du livre de raison et des poésies de son ancêtre. Du livre il ne reste que quatre pages ; elles suffisent pour faire déplorer la perte des autres.

⚜ Dans *Paris-Journal* (16 sept. 1894), notre érudit collègue le baron de Barghon-Fort-Rion a publié un article très intéressant sur « *L'Ordre du S. Sépulcre* ».

⚜ *Promenades en Berry*, par Adrien de Barral. — J'ai rarement lu de pages plus attrayantes ; le style est d'une grâce alerte qui accroît encore le charme du récit, et le fond est d'autant plus captivant que le fin narrateur se double d'un lettré délicat et d'un aimable érudit. Ce beau volume, bellement illustré, est une ample gerbe de faits curieux, puisés dans les oubliettes des archives et des vieilles chroniques, et de légendes ignorées même des chercheurs, mais conservées dans la mémoire du peuple. Combien de fois j'ai vu des gens de goût fort embarrassés pour dénicher un *bon livre* qui fût à la fois instructif et attrayant ! Ils me remercieront de leur avoir signalé *Promenades en Berry*. — O. P.

⚜ Le 11 janv. 1894, dans sa 82e année, s'est éteint à Bayeux M. Jules-Aymar du Buisson de Courson, modèle de droiture, de foi, de charité, de courtoisie, père de M. le comte Roger du

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Buisson de Courson et oncle de M. Amédée du Buisson de Courson, nos hon. collègues. S. G. Mgr l'Évêque de Bayeux a donné l'absoute.

Les cordons du poêle étaient tenus par le prince Raymond de Broglie, le comte de Germiny, le comte de Cussy et MM. de Rots, de Gomiecourt et de Manneville.

⚜ *Sonnets franc-comtois inédits, écrits au commenc. du* XVIIe *siècle, et publ. pour la* 1re *fois d'après le ms. original, avec une introd. historique et des notes*, par Théodore Courtaux. Ce curieux recueil de 89 sonnets, accompagnés d'emblêmes et de devises, fut composé, très probablement par le poète J.-B. Chassignet, pour Cléridus de Vergy, comte de Champlite, chevalier de la Toison d'or, époux de Madeleine de Baufremont. L'introduction et les notes décèlent beaucoup d'érudites recherches. L'impression est des plus élégantes.

⚜ Le beau sonnet de M. Émile Travers, *L'Art*, inséré dans notre Annuaire de 1894, était une réponse au Président de la remarquable Exposition d'Art ancien et moderne qui eut lieu à Nantes en 1886. Voici les vers auxquels faisait allusion, dans sa réponse, notre hon. collègue :

A Monsieur Émile Travers

Qui avait demandé le Catalogue de l'Exposition d'Art ancien et moderne de Nantes, en envoyant, en même temps au Président un sonnet sur une ferme normande.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Selon votre désir, voici le Catalogue
Où sont énumérés mille objets des plus vieux ;
La foule les admire : ils ont encor la vogue,
Sans pourtant réveiller la gloire des aïeux.

Mais pour vous, cher Poète, ils servent de prologue
A l'étude des mœurs et des goûts plantureux
De ce siècle insensible à la naïve Églogue,
Et qui prise fort peu les Bergers et les Preux.

Malgré tout, l'Art s'attache aux courants de la vie,
Et sans cesse renaît, comme l'Ame asservie
Aux caprices du Sort et des tyrans nouveaux.

L'Idéal dans les Arts n'est jamais le Dieu Terme :
Vous savez le prouver en nous montrant la Ferme
Et sa paix inconnue aux plus nobles châteaux.

A. B. A.

⚜ *Supplément au Dict. des Devises*, par Henri Tausin. Le 1er vol. vient de paraitre ; le 2e verra le jour dans un mois. (Voy. ci-après la *Bibliographie*.) Dans une excellente introduction l'auteur expose le mécanisme judicieux de son devisaire, permettant de trouver immédiatement par qui fut portée telle devise. Son nouveau recueil, très étudié, est le complément indispensable de tout ce qui a été publié sur la matière ; nous le recommandons vivement à nos hon. collègues. Notons une érudite préface de notre regretté collègue Alcide Georgel, et la courtoise mention faite par M. Henri Tausin de ceux des Membres du C. H. qui lui ont apporté un gracieux concours : MM. le baron d'Avout, le comte de Burey, G. de Crollalanza, Robert Guerlin, le baron de Montagnac, le baron de Montalbo, le vicomte de Poli,

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

le comte de Rochas d'Aiglun, L. de Sarran d'Allard. Preuve nouvelle que le C. H. est bien vraiment une société de secours mutuel sur le noble terrain de l'érudition !

⚜ *François de Valois*, drame hist., par le vicomte H. de Tournemine. Ce drame est tiré du roman hist. de M. Oscar de Poli, *Les Régicides* ; il abonde en situations émouvantes, en beaux vers harmonieusement frappés. Les *Mémoires de la Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord* en ont publié de nombreux extraits. Espérons qu'il aura les honneurs de la scène, à Paris.

⚜ *Histoire des Zouaves Pontificaux*, par René Bittard des Portes. (Voy. ci-après notre *Bibliographie.*) Alors que la France catholique s'apprête à solenniser le 8e centenaire de la 1re croisade, ce très beau livre vient à son heure ; il relie superbement le présent au passé, en glorifiant, sans emphase mais non sans éloquence, les fils et les émules des héros des guerres saintes, ces vaillants volontaires de la Papauté, Reine des Royautés, qui, dans nos temps sceptiques, abandonnèrent famille, patrie, carrière, pour aller, suivant l'épique parole d'une auguste Princesse, « sous un héros défendre un saint ». C'est plus qu'un très beau livre, c'est une très noble action. C'est encore la preuve que le succès ne va pas qu'aux publications infectieuses.

⚜ Comte A. Couret : *Les Légendes du St-Sépulcre.* « La Légende est la poésie, la grâce, la revanche, la justice et l'amour. » Et le docte écrivain se fait

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

conteur charmant pour nous prouver son dire. Ce joli volume, orné de nombreuses illustrations, fera les délices non seulement des érudits, mais de tous ceux qui ont eu l'allégresse d'accomplir le plus saint des pèlerinages, et de tous les lecteurs chrétiens. — *La Savoie en Terre-Sainte* (1096-1789). Éloquente et savante conférence prononcée le 7 nov. 1894, à Chambéry, sous la présidence de S. G. Mgr Hautin, Archevêque de Chambéry. Ces 35 pages fourmillent de renseignements précieux sur les croisades, tous dûment justifiés.

⚜ *Notice sur la commune de Landricourt*, par V. Simonnet. (Vitry-le-François, Tavernier, 12, r. de Vaux, 1894, in-11, 158 p. 1 fr. 50.) Monographie très étudiée et documentée d'une localité du dép. de la Marne, dont les premiers seigneurs brillèrent aux croisades; vieux lignage chevaleresque qui n'est plus représenté, croyons-nous, que par les comtes de Ponton d'Amécourt.

⚜ *Cercle Français de Fiume.* [*Comptes-rendus des exercices* 1891-94. Ce Cercle, fondé par notre hon. collègue le Ch^er^ Ch. de Schlemmer, est en pleine prospérité, et nous ne le constatons pas sans la plus sympathique satisfaction. Il compte parmi ses Membres d'honneur MM. le Général Février, Gr. Chancelier de la Légion d'honneur, le général Parmentier, Alexandre Dumas, Alph. Daudet, le comm. Antonio Padula, Jules Claretie, et le vicomte de Poli, à qui le Congrès général de 1894 a eu la courtoisie d'adresser un vote de remerciement. Longue vie au Cercle Français de Fiume !

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

⚜ Le 23 janv. 1894, après une longue vie d'honneur, de vaillance et de patriotisme, M. le Général de division marquis de Bremond d'Ars, G. O. ✻, anc. sénateur, s'est éteint « en ce château historique de St-Brice (Charente), célèbre par les entrevues de Catherine de Médicis avec Henri IV, en déc. 1586 ». Nous nous sommes associés de tout cœur aux unanimes hommages rendus à ce digne rejeton d'une des plus vieilles et plus pures races de la chevalerie française.

⚜ Dans la Liste des Candidats admis à l'École spéciale Militaire (Saint-Cyr) en 1894, nous relevons avec satisfaction les noms suivants, chers au C. H. de France : MM. de Montagnac, de Gayffier, de Courson de la Villeneuve, de Las Cases, de Varax, de Viguerie, de Kersauson de Pennendreff, de Bourbon-Busset, de Rochas d'Aiglun.

⚜ *Hist. de l'abbaye bénédictine de St Sauveur-le-vicomte*, par M. l'Abbé A. Lerosey. — « Faire l'histoire d'une abbaye à travers les siècles, c'est faire l'histoire de l'intelligence et de la charité dans le monde. » L'œuvre de notre vén. et docte collègue justifie son épigraphe, empruntée de M. L. Gautier (*Œuvres poétiques d'Adam de St-Victor*, t. 1. p. XXXIV). C'est une « monographie complète », écrit à l'auteur S. G. Mgr Germain, *judex optimus*, et ce n'est pas un éloge minime que d'en dire qu'elle prendra place dans les bibliothèques d'érudits à côté de l'*Hist. du château et des sires de St-Sauveur-le-vicomte*, œuvre magistrale de M. Léopold Delisle. Il n'y

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

manque rien... qu'un index. Les chapitres XII et XIII, *Chartrier, Archives et Mss. de l'abbaye, — Us et coutumes du moyen-âge,* sont particulièrement intéressants.

✟ *La jeune École lyrique Espagnole et Felipe Pedrell*, par L. de Sarran d'Allard. (Alais, impr. Martin, 1894, plaquette artist.) Très intéressante étude biogr. et critique sur le célèbre maëstro, auteur d'une magnifique trilogie (drame lyrique) sur la tragédie « *Los Pirineus* » de S. Exc. D. Victor Balaguer, le grand poète catalan que le C. H. s'honore de compter au nombre de ses membres les plus illustres.

✟ La *Revue de la France moderne* a publié une remarquable biographie du très regretté baron de Cardon de Sandrans, qui fut un gentilhomme accompli, un administrateur modèle et un excellent catholique. Cette œuvre fait grand honneur à notre distingué collègue le baron J. de Romeuf.

✟ L'auteur du modèle de la Médaille Coloniale, définitivement adopté par le Ministre de la Marine, est M. Le Saulnier de la Pinelais, capitaine de frégate en retraite, O. ✲, anc. élève de l'Ecole Polytechnique, et que ses mérites personnels, depuis sa retraite, ont fait retenir par le Ministère comme examinateur à l'Ecole Navale.

(*Écho de l'Armée.*)

✟ Notre docte et vén. collègue M. l'abbé A. Du Bernet, curé de St-Pierre-del-Pech (par St-Maurin, Lot-et-Garonne), a écrit au Président de C. H. une

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

touchante lettre que nous recommandons à l'attention généreuse de tous nos hon. collègues :

«... Placé, depuis huit ans, dans une petite cure de campagne, perdue au fond des terres, sur les limites du vieux pays de Quercy, je suis ici le serviteur et le gardien d'une bien vieille et pauvre église de hameau, intéressante, au point de vue de l'art, du moins, par ses nobles et anciennes origines : fondée, peut-être même reconstruite, dans le XIe siècle, cette église a été réédifiée, en partie, au cours du XVIIe siècle, dévastée qu'elle avait été durant les guerres de religion ; malheureusement, l'œuvre de restauration fut mal dirigée et, d'autre part, exécutée par de grossiers et inhabiles ouvriers, qui enlevèrent à l'édifice son caractère archaïque. Telle qu'elle est arrivée jusqu'à nous, ayant gardé, malgré l'injure du temps et celle plus cruelle des hommes, un aspect lointain de sa physionomie primitive, elle nous présente encore son chevet roman de style carlovingien, se composant de trois petites absides accolées à une tour carrée centrale, celle-ci formant coupole.

« Ce petit ouvrage, où se révèle l'école de Moissac, dut constituer jadis un ensemble fort harmonieux, à l'époque où les trois absidioles étaient encore couronnées de leurs toits à pierres imbriquées ; mais malheureusement, dirai-je de nouveau avec les amis de l'art, lors de la restauration effectuée au XVIIe siècle, la tour centrale formant coupole fut abaissée et découronnée, et aux couvertures de pierres imbriquées furent substituées de vulgaires toitures. Or, voici que sous la poussée des

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

siècles et sous l'action des hivers, l'antique chevet se décompose, les matériaux se désagrègent, les murailles chancellent, et la ruine totale se prépare.

« J'aime ce vieil édifice, comme on aime tout ce qui se penche et semble prêt à nous dire adieu, je l'aime comme on aime tout ce qui est délaissé, et j'aurais à cœur de l'arrêter sur le penchant de la ruine, en fortifiant ses murailles croulantes ; je voudrais enfin reconstituer dans sa forme primitive ce modeste sanctuaire, de dimensions toutes restreintes. Mais, hélas ! quelque peu téméraire que soit mon ambition, je suis seul, en face de cette œuvre, seul avec mon cœur et ma bonne volonté. 300 âmes environ composent mon héritage pastoral ; tous, pauvres laboureurs, cultivant un sol ingrat et rebelle, tournant péniblement la meule de la vie, et moi-même, *pauper inter pauperes*. La commune, de laquelle relève notre hameau, ne possède aucune ressource, et, par suite, nous n'avons rien à espérer de l'État.

« J'estime que, pour réaliser mon vœu, il me suffirait de 5 à 6.000 francs, somme dont le chiffre constituerait ici une fortune, et qu'on n'oserait offrir à un de vos grands artistes, pour prix d'une seule soirée. La pensée m'est venue de m'adresser à vous, Monsieur le Vicomte et très honoré Président, et, vous le savez, toute bonne pensée vient de Dieu. Quand on est doué comme vous, on connaît merveilleusement le chemin des cœurs, et on ne peut qu'aimer à s'employer en faveur des causes délaissées, celles qui, partout et toujours, pour les

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

grandes âmes, sont les plus puissantes de toutes. Telle est la cause que j'ai l'honneur de vous présenter : daignez, je vous prie, l'accueillir favorablement et en accepter le haut patronage, en vous faisant son avocat auprès de ceux qui se groupent autour de vous ; daignez me servir d'introduction auprès de ceux de votre monde qui savent ce que c'est qu'une pauvre église des champs. et ce que c'est qu'un curé de campagne. Combien en est-il, dans la haute société, au sein de laquelle vous avez bien voulu m'admettre, qui, favorisés des dons de la fortune, n'attendent quelquefois qu'une occasion pour faire œuvre méritoire devant Dieu en même temps que contribuer à faire œuvre d'art ! Aurais-je donc caressé un rêve en m'arrêtant à cette pensée : que la charité vit encore dans le cœur des fils des preux, des fils de ceux qui jadis furent fondateurs d'églises et de monastères ?

« Ah ! je vous en conjure, en face de vos églises de Paris, que je ne connais point, de vos églises reluisantes d'or et de peintures, où la lumière vous arrive dans la pourpre des hautes verrières, en face de vos autels étincelants, de vos calices d'or, de vos ostensoirs rayonnants, pensez et faites penser quelquefois à une pauvre vieille église des champs, devenue presque la sœur des pauvres morts qu'elle abrite à son ombre, pensez et faites penser à l'église que je viens vous recommander !

« Non loin de mon église, à trois kilomètres environ, se dressent les ruines d'une ancienne abbaye bénédictine, l'abbaye de Saint-Maurin, qui fut relevée, au XIe siècle, par les soins et la piété d'un

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

abbé de Moissac, de souche princière, Hunald on Hunaud de Gavarret, lequel, du reste, fit construire ou relever toutes les églises rurales de la région, et la nôtre en particulier. C'est pour vous dire en passant que j'ai fait largement connaissance avec le passé du pays que j'habite, et tout particulièrement avec le passé de la vieille abbaye bénédictine, depuis le XIe siècle jusqu'à la révolution, guidé dans cette dernière étude par les savantes communications de M. Tamizey de Larroque. Les notes que j'ai recueillies ici et ailleurs, pour charmer les loisirs de ma solitude, composent déjà un bagage assez considérable, un héritage que je laisserai en ce monde et qui pourra être utilisé plus tard... »

Heureux serai-je si ce pressant et éloquent appel est entendu ! Préserver de la ruine les reliques des vieux siècles, c'est faire acte d'amour envers la Patrie, acte de charité envers les Ancêtres, acte de foi envers le Dieu de Clovis, de S. Louis et de Jeanne d'Arc, acte d'espérance aussi, car ces témoins du passé nous enseignent à ne désespérer pas de l'avenir.

O. DE P.

⚜ *Les défenseurs du Mont St-Michel* (*1417-1450*), par le vicomte Oscar de Poli. Comment a fait l'auteur de ce livre si émouvant et si érudit, pour condenser en 425 pages tout ce qui s'y trouve ? Une introduction documentée qui est une superhe page d'histoire, 520 noms de défenseurs, tous justifiés, avec leurs armoiries, 22 colonnes d'index

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

pour cette 1re partie, 1563 preuves de 1047 à 1789 puis 62 colonnes d'index pour la 2e partie, enfin un catalogue des nombreuses sources !... Quel labeur, et quelle lumière sur cette phase si glorieuse de la grande lutte nationale ! Notons une exquise eau-forte de notre éminent collègue M. Marcel d'Aubépine, le célèbre peintre-aquafortiste, qui nous montre le Mont St-Michel tel qu'il était... *Jadis* ! Un fin joyau dans un trésor... d'érudition ! — A. D.

⚜ Notre hon. collègue M. Paul Pellot a eu la douleur de perdre son père M. Joseph Pellot, ancien maire de Bertoncourt (Ardennes) et trésorier, depuis près de 30 ans, du Conseil de Fabrique. C'était un homme droit, plein de bon sens, et dont les qualités étaient justement appréciées. Nous offrons à M. Paul Pellot et à sa vénérée mère, si éprouvés par cette douloureuse séparation, nos plus religieuses condoléances. — E. C.

Ex-Libris. — *Les Ex-Libris Neuchâtelois*, par J. Grellet, Prés. de la Soc. Suisse d'héraldique, et Maurice Tripet, Secrét. de la même Soc. membres hon. du C. H. Ce luxueux et savant ouvrage débute par un excellent historique de l'ex-libris. Il contient un grand nombre de types gravés, à pleine page ou dans le texte. Qui ne sait quel intérêt offrent les ex-libris pour l'historien, l'artiste, le bibliographe, l'héraldiste ? Nous remarquons ici ceux de M. Jean Grellet et de M. de Perregaux (v. 1820). Le prix de cette remarquable publication, tirée à 300 Ex. numérotés, est de 6 francs.

Archives de la Soc. Française des collectionneurs d'ex-libris. — Dans le N° de mars 1894, Mr L. Boul-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

land étudie l'ex-libris du comte et de la comtesse de Fuligny-Damas, celui-là même dont s'est occupé, dans notre Annuaire de 1894, notre érudit collègue le comte de Burey.

⚜ Lu dans *Pro Patria*, très importante revue madrilène polyglotte, (publiée pour l'entretien de la Bibliothèque-musée fondée à Villanueva par S. E. D. Victor Balaguer, notre éminent collègue) un compte-rendu très élogieux de l'étude de M. de Garran d'Allard sur le *drame lyrique en Espagne*, à propos de « *Les Pyrénées* », opéra du grand maëstro F. Pedrell sur le poème de M. Balaguer.

⚜ Les RR. PP. Missionnaires qui desservent l'église du Mont Saint-Michel ont l'intention de publier tous les témoignages de dévotion donnés en France au grand Archange, actuellement et dans les siècles passés. Ils désireraient avoir les notes historiques, archéologiques, iconographiques, etc., relatives au culte de saint Michel, dans les divers diocèses. Les prêtres ou laïques qui se sentiraient inspirés d'entreprendre ce travail pour leur diocèse, pourraient se mettre en rapport avec les RR. PP. Missionnaires, au Mont Saint-Michel (Manche).

⚜ *Jugements de la presse sur la composition musicale d'Ersilia Fiaschetti*, « Un mesto pensiero di Leone XIII », *vers de S. S. Léon XIII à Cesar Cantu*. (Rome, 1894, in-16, 13 p. en italien.) Tous ces extraits sont unanimes à louer l'exquise œuvre musicale qui a valu à Mlle E. Fiaschetti, en témoignage de souveraine satisfaction, le présent par l'auguste poète d'un superbe joyau d'art.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

⚜ Par ordre royal du 10 avril 1893, le monastère royal des Commanderesses chanoinesses de l'Ordre militaire et pontifical du S. Sépulcre, à Saragosse, a été déclaré monument national. (Communic. de M. le marquis de Croizier).

⚜ Au Pensionnat des Frères, à Avignon, le mardi-gras, « un drame émouvant, tiré par un Frère des Écoles chrétiennes du roman d'Oscar de Poli : *Fleur de Lis*, a été interprété d'une façon remarquable par les jeunes élèves, aussi habilement dirigés dans les sciences utiles que dans les arts d'agrément et les récréations instructives. » (*Courrier du Midi*, 14 fév. 1894).

⚜ *Souvenirs. Le baron et la baronne James du Teil* (1894, in-8, 38 p.) — Recueil des notices nécrologiques consacrées par les journaux et revues au baron James du Teil, † en 1875 après avoir été l'un des principaux collabor. du grand Berryer et l'un des plus fidèles serviteurs d'Henri V, et à sa digne compagne, née de Nonjon, † en 1894, père et mère de notre hon. collègue le baron Joseph du Teil. Toutes ces pages, justement élogieuses, glorifient la fidélité aux nobles traditions d'une vieille race, aux véritables intérêts de la France, à la foi des ancêtres, à l'honneur chevaleresque.

⚜ *Collections et collectionneurs Bordelais. Galeries de tableaux.* (*Simple revue*), par Georges de Sonneville. (Bordeaux, Feret, 15, cours de l'Intendance, 1893, in-18, 170 p.) Pas si simple que le pense la modestie de l'auteur, qui ne se contente pas d'être un compositeur *di primo cartello*, mais

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

est aussi un excellent critique d'art, ayant « l'amour du vrai luxe et le culte de l'Idéal ».

⚜ *Souvenir du 9e Congrès internat. des Américanistes, tenu à Huelva, et de l'Exposition rétrosp. de Madrid, organisée à l'occas. du 4e centenaire de la découv. de l'Amérique. Compte-rendu officieux, dédié à la Soc. des ant. de Normandie*, par son anc. Président et délégué M. Paul Drouet. (Caen, H. Delesques, 1893, in-8.) — La célébration du 4e Centenaire a offert aux étrangers une occasion rare d'apprécier les richesses artistiques et archéol. de l'Espagne, et à maints érudits français l'occasion d'écrire d'intéressants comptes-rendus. Celui-ci est un des plus remarquables que nous ayons lus ; l'érudition y revêt les grâces du style, et s'y fait attrayante. Mentionnons avec gratitude un courtois souvenir de l'auteur pour nos hon. collègues, ses compagnons d'excursion, MM. le marquis de Croizier, délégué général, Marcel d'Aubépine, le marquis de Granges de Surgères, Em. de Molènes, le vicomte de Poli, le comte de Saint-Saud, A. Tardieu et Ém. Travers.



Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

Alfani (Auguste) : *Il carattere degl'Italiani.* Florence, 1891, in-12, xxiv-279 p. — *Della vita e degli scritti di Orazio Ricasoli Rucellai.* Florence, 1872, in-12, xxxi-461 p. — *Saggio sulla filosofia del Duns Scoto*, par E. Pluzanski ; trad. ital. Florence, 1892, in-12, viii-300 pages.

Araujo (Joachim de) : *Luis de Camoëns, poemeto.* 3e éd., en portugais. Lisbonne, 1894, in-32, 62 p.

Audeville (André d') : *L'Armorial Français.* Revue mens., 5e ann. 1894. Abonn., 20 fr. Paris, r. de Rennes, 75.

Avout (Baron d') : *La Bourgogne aux noces d'or de la Soc. archéol. de Sens ; rapport présenté à la Commiss. des ant. de la Côte-d'Or.* Dijon, 1894, in-8, 33 p. — *Rapport sur le Congrès archéol. de* 1893 *à Abbeville et en Angleterre*, prés. à lad. Commission. Dijon, 1894, in-4, 22 p. Rapport éminemment intéressant, où l'érudition revêt

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

toutes les grâces de l'esprit et du style ; page 5, détails curieux sur les refuges souterrains de Naours (Somme), retrouvés en 1888 par le curé de la paroisse.

Balincourt (Comte E. de) : *Le vice-amiral comte de Brueys* (1753-1798), *d'après sa corresp., les archives de sa famille et les docum. officiels de la Marine.* Nîmes, 1894, in-8, 108 p. ; 3 pl., portrait, 3 plans. Belle et émouvante biogr. du vaincu d'Aboukir, « martyr de la fatalité, qui mérite autant de pitié que d'admiration. » La révolution, dit excellemment notre érudit collègue, « improvisa bien une admirable infanterie, parce qu'avec un mousquet et du courage on fait un fantassin ; elle eut à sa disposition de terribles sabreurs, parce qu'elle les avait trouvés tout préparés dans les vieux Régiments et dans la Maison du Roi ; mais ses capitaines marchands et ses plus hardis corsaires ne purent jamais manœuvrer en escadre, ni *tenir le travers* devant les flottes de l'Angleterre. »

Barbier de Montault (Mgr X.) : *La tapisserie marchoise des 9 Preux, à St-Maixent* (*Deux-Sèvres*), in-8, 16 p., 5 pl. Étude non moins intéressante qu'érudite, comme tout ce qu'écrit notre très docte collègue, sur une précieuse tapisserie de la prem. moitié du 16e siècle, découverte par lui chez M. Reversé, à St-Maixent. — *Les armoiries des Évêques d'Angoulême depuis le Concordat.* 1894, in-4, 3 p. dont 1 de blasons : Savante et curieuse étude critique, où tout héraldiste trouvera beaucoup à glaner. — *La Liturgie, d'après Zola,* 1894, in-8, 6 p. Autre étude critique, non moins érudite et curieuse, sur le piètre roman de *Lourdes,* au point de vue liturgique. Vous lui fîtes, Monseigneur, en le critiquant, beaucoup trop d'honneur. — *Les Privilèges des basiliques mineures.* 1894, in-8, 5 p.

Barghon de Fort-Rion (Baron de) : *L'Armée Espagnole.* Paris, 1894, in-8, 6 p.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Barral (Adrien de) : *Promenades en Berry.* Paris-Lyon, Delhomme et Briguey, 1894, in-8, 238 p., nombr. illustrations.

Bazenerye (Armand) : 4e *Centenaire de la découv. de l'Amérique. Rapport à M. le Marquis de Croizier sur les travaux des Comités du Berry.* Bourges, H. Sire, 1894, in-8, 39 p.. 1 pl. photograv. Compte-rendu très intéressant des travaux des Comités du Cher et de l'Indre, présidés par notre éminent collègue M. Bazenerye, anc. Avocat Général.

Beauchet-Filleau (H. et Paul) : *Dict. des Familles du Poitou.* 2e éd., en cours de publ. Gr. in-8 à 2 col. Tome 2 ; blasons dans le texte.

Bernet (l'Abbé du) : *Hist. de l'abbaye de St-Maurin.* En préparation.

Bernos (Gaston) : *Notes sur la famille de St Vincent de Paul.* Dans notre Annuaire de 1894.

Boceret (Emm. de) : *Guérande et les Guérandais avant la période révolutionnaire.* Vannes, 1894, in-8, 28 p. Travail de haut intérêt, dont mainte page mériterait d'être reproduite ici. L'auteur a eu entre les mains un ms. du 18e siècle, bien précieux pour son sujet : le « Livre de raison où M. de Kerpont, homme d'armes, alloué du sénéchal, écrit jour par jour tout ce qu'il fait et tout ce qui se passe sous ses yeux. » — *Devisaire de Bretagne.* Vannes, 1894, in-8, 233 pages Les pages 1 à 49 de ce docte recueil donnent une remarquable histoire de la *Devise.* Parmi les nombreuses maisons dont l'auteur fournit les devises, nous remarquons ces noms : Anger, Argouges, du Bois de la Villerabel, Carné, Chabot, le Chauff de Kerguenec, Courson, l'Estourbeillon, Galbaud du Fort, Huchet de la Bédoyère et de Cintré, Jouan de Kervenoaël, Kersauson, Legge, Lisle du Dreneuc, Marguerie, Ménardeau, Michel de Monthuchon, Montalembert, Monti de

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

Rezé, Moré de Pontgibaud, des Nos, Pantin de la Guère, du Parc, Priour de Bocerct, Potier de Gesvres, Roquefeuil, Saint-Pern, des Salles, Tesson, la Ville de Férolles des Dorides. (Nombr. blasons dans le texte.)

Bosco de Beaumont (G. du) : *Les comptes du bourreau du grand bailliage de Caen* (1545). Bayeux, 1894, in-12, 8 p. — *Notes concern. la Seign. du Mesnil-Victor*, 1894, in-8, 28 p., 1 pl., plan. Monogr. très étudiée d'un fief noble du Bessin, dont le premier sgr connu fut Raoul de Fierville, chevalier (1227). — *Un peintre bayeusain au 18e siècle* : *Joachim Rupalley* (1713-1780). Bayeux, 1894, in-8, 18 p.

Bouchet (Émile) : A *propos du Dict. de l'Acad. Française*. Orléans, G. Michau, 1893, in-8, 31 p. Docte et spirituelle critique de la réforme orthogr. proposée par M. Gréard. — *Maximes et proverbes tirés des chansons de geste*. Orléans, G. Michau, 1893, in-8, 52 p. — *Histoire popul. de Dunkerque au m.-âge*. Dunkerque, 1894, in-12, 419 p. Travail plein de conscience et justifiant bien son titre. Il n'y a point là qu'une bonne compilation historique, mais aussi un tableau très intéressant des mœurs, des coutumes et des institutions.

Braux (Baron G. de) : *Le conseiller d'état Nic. Pistor, Sa famille, Sa généalogie*. Nancy, 1894, in-8, 18 p., 1 pl., blasons photogravés. Étude biogr. et généal., sciencieuse et consciencieuse comme tout ce qu'écrit l'auteur. Nic. Pistor fut anobli en 1596 par le duc de Lorraine ; sa postérité s'allia aux familles de Barrois, Cotte de St-Martin, de Roncourt, de Gervaise, de Bardin, de Berman, de Grondecker, de Castellan, de Parisot, de Piat de Braux, Courlet de Vrégille.

Bremond d'Ars-Migré (Marquis de) : *Biogr. vendéennes : Le comte Adolphe de Bremond* (1795-1870). Niort, L. Clouzot, 1894, in 8, 138 p. Pieux et éloquent hommage à la mémoire d'un vaillant gentilhomme qui

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

fut un modèle d'honneur et de foi. C'est depuis huit siècles la consigne de la race ! — A lire, pour preuve : *Le général de Bremond d'Ars, anc. sénateur de la Charente, notes biogr. et compte-rendu de ses obsèques.* Cognac, 1894, pet. in-8, 16 p.

Brotonne (L. de) : *Liste des* 939 *Pairs de France et Sénateurs.* Sous presse. — (Voy. Colonna.)

Brugière (l'Abbé H.) : *Le Livre d'or des dioc. de Périgueux et de Sarlat, ou le Clergé de Périgord pendant la période révolutionnaire.* Montreuil-s.-Mer, impr. N.-D. des Prés, 1893, in-8, xciv-328 p., 3 pl., portrait, carte géogr., massacre des Prêtres dans l'égl. des Carmes. Ces « savantes pages si documentées, » comme les a définies Mgr l'Évêque de Périgueux, constituent, selon la parole de S. Ém. le Cardinal Bourret, « un monument des plus édifiants et des plus instructifs. » Notre regretté Président d'honneur Mgr Carini leur a consacré 7 colonnes de l'*Osservatore Romano*. Ce vrai « Livre d'or » a droit à une place d'honneur dans la bibliothèque, non seulement de tous les catholiques, mais de tous les érudits. (Chez l'auteur, Curé de Coulounieix, p. Périgueux, Dordogne. Prix : 6 francs.)

Burey (Comte de) : *L'ex-libris de la Comtesse de Fuligny de Damas.* Dans notre Annuaire de 1894.

Capogrossi Guarna (Comte Balthazar) : *Lo stocco e berettone donati al Gr. Maestro di Malta Pinto de Fonseca.* Rome, 1894, in-4. Très curieux mémoire, savamment annoté et qui se recommande à l'attention des érudits et des Membres de l'Ordre de Malte.

Carné (Baron G. de) : *Revue hist. de l'Ouest.* 10e ann. 1894, in-8, semi-mens. (Secr.-Rédacteur, le Marquis de l'Estourbeillon.) Abonn., 12 fr. ; sur pap. vergé, 16 fr. Nantes, r. d'Argentré, 1. (J. de Kersauson, trésorier.)

Cavrois (Baron) : *La Cité d'Arras.* Arras, 1894, in-12,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

39 p. Érudite exploration de la partie de la ville d'Arras jadis appelée « la Cité ». Nombreux et curieux documents inédits. — *Académie d'Arras. Rapport sur les travaux de l'année* 1893-94. Arras, 1894, in-8, 10 p. — *Sources du Nobil. de l'Artois.* Dans notre Annuaire de 1894.

Cazalis de Fondouce (P.) : *Inscriptions romaines de Lunel-Viel.* 1894, in-8, 12 p., 1 pl. — *Inscr. chrétienne de l'époque méroving. trouvée au Mas des Ports près Lunel.* 1894, in-8, 5 p., 1 pl.

Chevallier (l'abbé Alfred) : *La Vallée de l'Ardres* (suite). Dans l'*Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1894, p. 179-191. — *Le canton de Ville-en-Tardenois, artist. et monumental.* Reims, 1894, in-8, 11 p.

Civry (Vicomte Ulric de) : *L'Écho de l'Armée* (le seul journal milit. ayant des corresp. dans toutes les parties du monde) ; hebdom. Paris, pl. Vendôme, 11. Abonn., 7 fr. 50. Science, conscience, patriotisme fier de toutes nos gloires, voilà ce vaillant journal. L'éloge est grand, mais il est grandement mérité.

Colonna (Comte Raoul) : *Léonce de Brotonne : Les Bonaparte et leurs alliances.* Dans notre Annuaire de 1894.

Constans (Mgr) : *Allocution prononcée dans l'égl. S. Pierre et S. Paul de Marseille, le 10 nov.* 1894, *au mariage de M. Louis Allègre et de Mlle Mathilde Héraud.* Marseille, 1894, in-8, 11 p.

Couret (Comte A.) : *Les Légendes du S. Sépulcre.* Paris, 1894, VI-148 p., illustr. — *La Savoie en Terre-Sainte* (1096-1789). Confér. prononcée à Chambéry sous la présidence de S. G. Mgr Hautin, Archev. de Chambéry. 1895, in-8, 35 p.

Criado y Dominguez (D. Juan P.) : *Antigüedad é importancia del periodismo español.* 3e éd. Madrid, 1892,

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

pct. in-8, 95 p. — *Literatas Españolas del siglo IX. Apuntes bibliográficos.* Madrid,1889, in-8, 189 p. — *Statuts et règl. général de la Croix rouge Espagnole.* Madrid, 1894, in-8, 45 p. En espagnol.

Crollalanza (Ch^er^ G. de) : *Annuario della Nobiltà Italiana*, 17e ann. Bari, 1895, xxii-1222 p. Nombreux blasons chrom. et gravés. — *Giornale Araldico-geneal.-diplomatico*, organe de l'Acad. Royale hérald. Italienne. 22e ann. Bari, 1894, gr. in-8.

Delattre (Le R. P.) : *Souvenirs de l'anc. église d'Afrique.* Lyon, 1894, in-8, 14 p., photogravures dans le texte. — *Carthage* : *Notes archéologiques.* Paris, Maison de la bonne presse, 8, r. François 1er, 1894, 32 p. à 2 col. Nombr. gravures. (Extrait du *Cosmos*).

Denais (Joseph) : *Victor Fournel.* Discours prononcé à ses obsèques (13 juil. 1894). Paris, 1894, in-8, 6 p.

Desplans (A.) : *Les héros du Mont St-Michel.* Dans notre Annuaire de 1894.

Faucher (Paul de) : *Un Vauclusien oublié : Le comte de Roquesante, général de la républ. française* (1756-1822). Avignon, Fr. Seguin, 1894, in-8, 15 p. Ces pages biogr., très étudiées, sont extraites d'un grand travail de notre docte collègue, en cours d'impression. Étienne de Raffélis, comte de Roquesante, était du même estoc que les Raffélis St-Sauveur et de Soissan. Tir. à 100 ex. — *Docum. sur l'anc. Ordre de Malte.* Dans notre Annuaire de 1894. — *Un des juges de Fouquet : Roquesante* (1619-1707), *sa famille, ses descend.* ; *suivi des noms des* 300 *financiers condamnés avec le surintendant.* (Aix, Makaire, 2, r. Thiers, 1895, in-8, tome 1, 286 p. Portraits et vues). C'est un beau et bon livre que cette vie, très étudiée, très documentée, de Pierre de Raffélis de Roquesante, conseiller au parl. de Provence, ami très cher de Mme de Sévigné, qui l'appelait le grand, le divin Roquesante. Il avait été un des juges de Fouquet, juge intè-

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

gre, et la reconnaissance de la famille du surintendant se traduisit par l'envoi anonyme d'un très précieux portrait de N. S. Jésus-Christ, vénérable aussi par son ancienneté. M. de Faucher, qui recueillit ce sacro-saint joyau dans l'héritage de son aïeule, en donne ici la reproduction. Il faudrait vingt pages pour rendre dignement compte de cette œuvre si érudite et si attachante, où la généalogie, très sûre, tient une bonne place. Signalons aux doctes des pages curieuses sur le parlement de Provence, sur Mme de Sévigné, les Grignan, sur le fameux critique Barcilon de Mauvans, qui paraît avoir été le bouc-émissaire des péchés de Balth. de Meynier; de piquantes anecdotes sur Mirabeau ; la liste inédite des 300 financiers condamnés avec Fouquet à restitution (en tout près de cent millions). L'œuvre de M. de Faucher représente un travail considérable, et elle est digne du plus grand succès de bon aloi. Le tome II contiendra la vie du général de Roquesante, de généalogie inédites, des docum. probatifs, etc.

Ferrari (G. de) : *L'Isola di Kalymnos e la pesca delle spugne* (Gênes, 1895, in-8, 40 p. Élégante traduction italienne d'une œuvre de M. Ch. Flegel, membre de la Soc. d'explor. commerciale en Afrique, dédiée à S. Exc. M. de Krebel, chambellan de S. M. l'Empereur de Russie et son consul général à Gênes.

Figuères (Roger de) : *Index des noms révolutionnaires des communes de France.* 1894, in-8, fascic. 1 et 2. Il est grandement à désirer que ce travail important et curieux soit mené à bonne fin par notre érudit et laborieux collègue. Un seul département, la Corse, échappa complètement aux débaptisations saugrenues des novateurs. On sait que de Port-Royal ayant fait Port-*Libre*, ils s'empressèrent de transformer l'abbaye... en prison. Cela, mes frères, c'est la morale de l'histoire.

Germain (Léon) : *Armorial des Écuyers du baill. de Bar*,

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

rédigé par Dom. Callot d'après les rech. de Didier Richier (fin du 16e siècle). Nancy, Sidot, 1894, in-8, 36 p.

Gillant (l'Abbé) : *Les abbés Méthains et leur sœur.* Verdun, Ch. Laurent, 1894, in 8, 40 p. Trois remarquables biographies, contenant de précieux et curieux renseignements historiques, notamment sur la fuite de Varennes, dont J.-B. Méthains était curé. A noter, ce procès-verbal d'une translation de reliques, rédigé par la municip. de Varennes « l'an de grâce 1791, l'an 2 de la Liberté, Louis seize le *mélieure* des rois régnant » !...

Gourcuff (Vicomte O. de) : *D'Elbée généralissime.* Vannes, 1894, in-8, 16 p.

Grellet (Jean), Prés. de la Soc. Suisse d'héraldique : *Les Ex libris Neuchâtelois.* Neuchâtel, 1894, gr. in-8, 61 p,, nombr. planches gravées. (En collab. avec M. Maurice Tripet.)

Guerlin (Robert) : *Deux bréviaires manuscr. conservés au monast. des Relig. Clarisses d'Amiens.* Paris, Plon, 1894, in-8, 61 p. — *Notice biogr. sur le sculpteur Jacques-Firmin Vimeux, d'Amiens,* Ibid., 1894, in-8, 15 p., portrait. — *Notes sur la façade du théâtre municipal d'Amiens et sur les sculpteurs Carpentier père et fils.* Ibid., 1894, in-8, 19 p., 1 pl. (façade dud. théâtre.) — *Notes sur un Livre d'Heures du 16e siècle, dit « Manuscrit des Carpentin ».* Dans *Le Manuscrit,* Revue spéciale de Docum.-manuscrits, n° 3, 15 mars 1894. — *Un madrigal de M. de Ville.* (Lecture faite à la Soc. des ant. de Picardie, 15 déc. 1891.) Amiens, 1892, in-8, 11 p.

Hiort-Lorenzen (H. R.) : *Danmarks Adels Aarbog.* Copenhague, 1895, in-12, xx-499 p. Nombreux portraits, blasons chrom., sceaux. En collab. avec A. Thiset.

Hospital (Docteur P.) : *Jeanne d'Arc et sa mission. Étude hist. et médicale.* Clermont-Ferrand, L. Bellet, 1894, in 8, 16 p. L'auteur conclut scientifiquement à « une intervention surnaturelle qui la désigna et la fit

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

agir... Elle fut l'instrument de Dieu. » — *Rapport à M. le Marquis de Croizier sur les travaux du Comité du Puy-de-Dôme* (4e centenaire de la découv. de l'Amérique). Cl.-Ferrand, 1894, in-8, 16 p.

Joubert (Chevalier Joseph) : *La question de Madagascar : Les droits hist. de la France. L'île et ses ressources.* Tonnerre, 1894, in-8, 31 p.

Kervizal (H. Le Jannic de), comte du Brieux : *Hist. de Tanguy Duchastel, gr.-maître de France sous le règne du Roy Charles VII, avec introd., notes et appendice.* Brest, A. Dumont, 1894, in-8, 186 p.

Lanéry d'Arc (Pierre) : *Le Livre d'or de Jeanne d'Arc : Bibliogr. raisonnée et analyt. des ouvr. relatifs à J. d'Arc.* Paris, Techener, 1894, gr. in-8, xxviii-1008 p. Nombr. illustr., portraits de la Pucelle, blasons, monuments, etc. Tiré à 330 ex., 10 sur pap. du Japon, 20 sur pap. de Hollande. Sur pap. ordin., 30 francs.— *Fêtes de Châteaurenard en l'honneur de Jeanne d'Arc* (22-23 mai 1894). Aix-en Prov., 1894, 3 pl., portrait de Jeanne d'Arc. Ces fêtes avaient lieu pour l'inaugur. d'une statue de la sainte de la France. Notre docte et hon. collègue, dans un éloquent discours, y glorifia sa magnanime ancêtre et « cette mémorable journée où la Patrie et la Religion se sont embrassées étroitement », sous les auspices « de Jeanne d'Arc, de cette figure dont la beauté surpasse l'idéal même. » — *Deux lettres... à propos de la brochure de M. Gaston Save intit. « Jehanne des Armoises, Pucelle d'Orléans. »* Beauvais, 1894, in-8, 18 p. Nouvelle et topique réfutation d'une imposture fameuse. — *Maisons-types de Provence.* Angers, 1894, in-8, 42 p.

Lecler (l'Abbé A.) : *Monogr. du canton de Nieul.* Limoges, Ducourtieux, 1894, in 8, 36 p., 1 pl. (vue du chât. de Nieul) ; sceaux et pierre tombale dans le texte. Monographie très complète et représentant une grande somme de recherches et de labeur. Maintes vieilles

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

familles Limousines y figurent, avec leurs armoiries. Bonne liste des abbés de Beuil depuis 1123. — *Sources du Nobil. du Limousin et de la Marche.* Dans notre Annuaire de 1894.

Le Court (Henry) : *Les du Lys normands.* Dans notre Annuaire de 1894.

Lerosey (A.) : *Hist. de l'abb. bénédictine de St-Sauveur le-Vicomte.* Abbeville, C. Paillart, in-8, xiv-318 p., planches.

Lurion (R. de) : *Nobiliaire de Franche Comté.* 2e éd. Besançon, P. Jacquin, 1894, in-8, xi-610 p.

Mac Swiney (Chevalier P.) : *Souvenirs du pèlerinage Espagnol à Rome.* Évreux, 1894, in-12, 124 p.

Mallat (Joseph) : *Sources du Nobil. de l'Angoumois.* Dans notre Annuaire de 1894.

Manno (Baron Ant.) : *Elenco provvisorio delle famiglie nobili e titolate del Piemonte.* Rome, 1893, in-8, 59 p.

Martonne (Alfred de) : *Le Sonnet dans le midi de la France.* Aix, Ach. Makaire, 1894, in-8, 61 p.

Mauroy (Comte A. de) : *Sources du Nobil. de Champagne.* Dans notre Annuaire de 1894.

Millien (Achille) : *Ballades et chansons populaires Tchèques et Bulgares.* Paris, A. Lemerre, 1894, in-12, iv-121 p. — *Étrennes Nivernaises*, 1895. En Nivernais, chez tous les libr., in-16, 95 p. Joli recueil de vieilles chansons, contes, dictons, enrichi de charmants dessins ; c'est le tome I d'une série annuelle qui mérite le succès. En tête, un bouquet de 24 vers du grand poète, fidèle à toutes les traditions généreuses, qui a voulu, dit-il, « porter, bon Français de Nièvre, un grain de sable au monument de la Patrie impérissable. » *Ad multos annos* ! (Prix, 1 fr. 50.)

Molle (Charles) : *Hist. de la paroisse de Melleville.* Évreux, 1894, in 4, 59 p. Belle et savante monogr. ornée d'une vue héliogr. du château et suivie de 10 pièces

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

justif., où nous remarquons un aveu de 1477 rendu à n. h. Jehan du Buisson, éc., sgr de Melleville.

Mossor (Émile) : *Le Pardon*, poème, in-12, 24 p. Chez l'auteur, à Menou, p. Varzy (Nièvre). 1 franc. — *Pour les petits*, poésies enfantines, in-12, IV-40 p. — *La Cloche litt. et artist.*, organe mens. de l'Acad. Lamartine. Abonn., 6 fr. Menou, p. Varzy. Excellente et charmante revue, que nous recommandons à tous ceux qui aiment la poésie purement française et chrétienne et la saine et attrayante littérature. — *Cyprès et chrysanthèmes*, poésies. Chez l'auteur à Menou, p. Varzy (Nièvre), in-12, 64 p. Joli vol. de luxe, plus remarquable encore par son contenu. Combien touchante l'infinie douleur qui s'épanche de ce cœur de père meurtri en strophes mouillées de larmes et si purement lamartiniennes ! Larmes irisées d'espoir par la souvenance, et par la Foi !

Nicollière Teijeiro (S. de la) : *Études héraldiques* : *L'hermine*. Vannes, Lafolye, 1894, in-8, 40 p., 1 pl. de sceaux. Conclusions de cette très consciencieuse étude : « Les hermines étaient inconnues en Bretagne avant Pierre Mauclerc ; c'est lui qui les choisit, en les empruntant à l'écusson de sa mère, pour différencier son blason de celui de sa famille ; elles constituaient, par conséquent, une brisure ; antérieurement à ce prince, 1213,... notre chère province n'avait pas de blason ni d'emblème héraldique. » — *Anciens sires de Rezay*, XIIe *au* XVIe *siècle. Simples notes hist. et généal.* Vannes, Lafolye, 1894, in-8, 16 p., blason et sceau. Rezay, auj. Rezé, une des plus anc. vicomtés du royaume, érigé en comté pour Yves de Monti, non en 1661, comme le dit M. Pol de Courcy, mais en 1672, eut d'abord des seigneurs de son nom, issus d'un cadet d'Hoël, comte de Nantes, puis fut possédé successt par les maisons de St-Gilles (1453), de Trévecar, de Guémadeuc, de Cornulier, de Barrin, et acquis en 1652 par la maison

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

de Monti, qui n'a cessé depuis de posséder Rezé.

Pascal (Mgr) : *Notice sur les Congrég. romaines, la Prélature et la canonis. des Saints.* Marseille, G. Loret, 57, r. St-Ferréol, 1894, in-8, 82 p. Bien plus qu'une notice, c'est un véritable code qu'a rédigé notre vén. et docte collègue. Les renseignements précis et curieux y abondent. Il est indispensable non seulement aux membres du Clergé, mais encore aux érudits et à l'élite catholique.

Pasini (F. Ferruccio) : *Sources du Livre d'or de Ferrare.* Bari, 1894, gr. in-8, 6 p. à 2 col. En italien. (Extrait du *Giornale Araldico.*) — *I conti Frassoni.* 1895, in-8, 50 p., gr. tableau filiatif. Cet excellent mémoire hist. et généalogique concerne une noble famille de Forlimpopoli, que la tradition rattache aux Frasans, de Bourgogne. — *I Feudatarj Ferraresi nel seccolo XVI.* Bari, 1894, gr. in-8, 11 p. à 2 col. (Extr. du *Giornale araldico.*)

Pellot (Paul) : *Les droits seign. et les seigneurs de Sorbon à la fin du* XVIIIe *siècle.* Reims, 1894, in-8, 51 p. Érudit travail faisant suite à l'excellente notice sur *Robert de Sorbon et le village de Sorbon,* du même auteur ; filiation partielle des anc. seigneurs : familles d'Orjault, de Bezannes, de Rémont, de Clèves, de Gomont ; 30 pp. de pièces justif. — *Inventaire somm. des chartes de l'abb. de Chartreuve.* Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1894, in-8. De cet inventaire, dressé il y a 125 ans, M. P. Pellot a extrait tout l'utile, et l'a érudítement annoté. En tête, la série des abbés depuis la fondation (1126 1133.) — *L'héritage de Claude de Moy, comtesse de Chaligny.* Arcis, L. Frémont, 1894, in-8, 14 p. C'est la teneur de la don. faite à ses 3 fils (2 oct. 1623), avant d'aller s'ensevelir dans la maison des Chanoinesses du S. Sépulcre de Charleville, par l'aimable princesse de qui disait le P. Maillard : « Il semble que la nature et la grâce s'estoient donné le défi à qui se

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

monstreroit le plus libéral envers elle. » D'autres actes suivent, notamment : 29 sept. 1623, procuration de son 3e fils, François de Lorraine, Évêque de Verdun, prince du St-Empire ; 25 sept. 1666, donation faite au prince de Ligne, son neveu, par Henri de Lorraine, marquis de Moy, 2e fils.

Perregaux (Samuel de) : *Perregaux* (tableau filiatif depuis 1291). Neuchâtel, 1894, feuille in-fol.

Pin de la Guérivière (Baron E. du) : *Ascendants et alliés de la Maison du Pin de la Guérivière, qui ont rendu des services à la Religion.* Reims, 1894, in-8, 37 p. Glorifier les vertus de ses aïeux, c'est témoigner qu'on veut suivre leurs traces, et les glorifier avec autant d'érudition que de cœur, c'est rendre à leur mémoire le plus digne et le plus pur hommage.

Poidebard (William) : *Généalogie de la famille Veyre de Soras, dans le Haut-Vivarais.* Lyon, Mougin-Rusand, 1894, pet. in-8, 31 p., 1 pl., blasons. Tiré à pet. nombre pour la famille. Généalogie très étudiée, très consciencieuse, d'une famille qu'on trouve en Vivarais dès 1480 et qui s'est alliée ensuite à celles-ci : de Lacou, Cholat de Jame, de Montchal, Johannot de Fayas, Martel, de Monlong, de Morlas, Jourda de Vaux, Mercier de Malaval, de Chaignon, de Nantes, de Barrin, de Canson, Poidebard, de Vaugeley, de Faucher, etc.

Poli (Vicomte Oscar de) : *Les Défenseurs du Mont Saint-Michel* (1417-1450). Paris, 1895, in-12, 425 p. Eau-forte de Marcel d'Aubépine. Vignettes dans le texte ; 520 noms de Défenseurs ; 1,600 preuves ; 2 index onom. Prix : 12 francs. Il n'en reste que 42 exemplaires. — *Annuaire du Conseil Héraldique de France.* 7e année, 1894, in-12, lxvi-344 p. — *Bulletin de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux*, 4e année, 1894, in-8. — *Samuel de Champlain, Notes et docum.* ; dans notre *Annuaire* de 1894. — *Vieilles Chevaleries* : *Les Ordres de*

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

l'Épée. Paris, 1894, in-8, 40 p. — *Le Comte Le Brun de Neuville,* notice biogr. Paris, 1894, in-8, 25 p. — *Inventaire des titres de la Maison de Billy.* Paris, 1894, gr. in-18, XLVIII-302 p., 6 pl., blasons, portraits, sceaux. — *Nobiliaire des Croisades,* en cours de publ. dans la *Revue de la Terre-Sainte* : *Maison de la Noüe.* — *Maison de Brébant.*

PORTAL (Chevalier E.) : *Scritti vari di letteratura provenzale moderna.* Palerme, Alb. Reber. 1895, in-16, 119 p. Première série des nombreux et remarqués articles publiés, depuis plusieurs années, sur la littér. provençale par notre distingué collègue, aussi élégant prosateur que charmant poète, en français non moins qu'en italien. Il glorifie à bon droit le Félibrige et le génie de ses maîtres, nommément notre éminent collègue M. Léon de Berluc-Pérussis, dont il reproduit des vers exquis. Citons encore des pages laudatives consacrées à diverses œuvres d'érudition de P. Lanéry d'Arc, et l'*Amymone*, d'Oscar de Poli, ce doux et douloureux roman de sa 20e année. — *Sui trovatori catalani.* (*Appunti.*) Madrid, 1894, gr. in-8, 15 p.

PORTES (René BITTARD des) : *Hist. des Zouaves Pontificaux.* Paris, Bloud et Barral, 4, rue Madame, 1894, in 8, VIII-401 p. Prix, 5 fr. Franco, 5 fr. 50.

RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD : *Souvenirs de Castellet* (*Var*). Aix, J. Nicot, 1893, in-8, 62 p. Les œuvres de notre docte collègue ont un cachet particulier ; elles pourraient toutes porter en épitaphe : *Utile dulci.* L'érudition n'y va pas sans les grâces du style, de l'esprit et de la poésie. L'historien, l'héraldiste, l'archéologue, l'artiste, le lettré, le curieux y trouvent chacun son compte. Cinq pièces justif. terminent ces *Souvenirs*, qui constituent, en fait, une très attrayante et savante monographie.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Révérend du Mesnil (Vicomte E.) : *L'Ancien Forez*, Revue mens. hist. et archéol. 13e ann., 1894, in-8. Abonn., 12 fr., chât. de Daron, p. St-Christophe-en-Brionnais, Saône-et-Loire.

Romanet (Vicomte de) : *Documents sur la province du Perche*. 1894, fascicules 15-18, in-8. Publ. trimestrielle. Abonn., 10 fr. Chez les auteurs, Vicomte de Romanet, chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne), et H. Tournouër, chât. de St-Hilaire-des-Noyers, p. Nocé (Orne).

Roure (Baron du) : *Revue hist. de Provence*. 2e ann., 1894, in-8, mens. Marseille, libr. marseillaise, r. Paradis, 34. Abonn., 20 fr.

Saint-Saud (Comte de) : *Anoblissements et nominations par les vicomtes de Limoges*. Limoges, 1894, in-8, 5 p. : 1443, anobl. de J. E. F. Brindi, natif de Monaco ; 1444, de J.J. du Chastain ; 1455, de J. F. G. de La Jugie, etc. — *Excursions dans les sierras d'Espagne. Los picos de Europa. (Monts Cantabriques). Étude orographique* (1890-1893). Paris, 1894, in-8, 55 p. Plans et vues. (En collab. avec MM. P. Labrouche et le colonel Prudent.) — *Pics d'Europe* (*Pyrénées Cantabriques*). Conférence donnée dans l'Amphith. de l'Athénée. Bordeaux, 1894, in-8, 35 p., 4 pl., plans et vues.

Sommi Picenardi (S. Exc. le Bailli Guido) : *La famiglia Sommi. Memorie e docum. di storia Cremonese*. 1893, in-fol., enrichi de 17 tabl. filiatifs, pl. d'inscriptions, blasons, sceaux, vues, etc.

Souancé (Vicomte de) : *Abbaye Royale de N.-D. des Clairets, Hist. et cartulaire* (1202-1790). Vannes, Lafolye, in-8, 350 p., 1 pl. (plan), nombr. blasons et sceaux dans le texte.

Surgères (Marquis de Granges de) : *Nommée des nobles et anoblis retenus pour la garde des villes et chasteau de Nantes. De l'ann.* 1522. Nantes, Ém. Grimaud

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

1895, in-4, 10 p. Précieux doc. où nous relevons ces noms : J. Pantin, sgr de Grasmouton ; P. Moreau, sgr de Clermont ; Fr. Macé, sgr de Joyon ; G. Morel, sgr de la Muce de Gens. — *Histoire Nobiliaire* : 2,500 *actes de l'état-civil ou notariés, concernant les familles de l'anc. France* (xve-xviiie *siècle*), *reprod. ou analysés*. Nantes, chez l'auteur, r. St-Clément, 66 ; 1895, in-8, xxii-420 p. Tiré à 375 ex. ; 25 de luxe, 30 fr. ; 250 sur pap. vergé anc. de Hollande, 25 fr. ; 75 sur pap. vélin teinté, 20 fr. ; 25 sur pap. fin non destinés à la vente.

Tamizey de Larroque (Ph.) : *Notice sur les abbés de St-Maurin, en Agenais, par Dom du Laura*. Toulouse, Éd. Privat, 1895, in-8, 49 p. La notice complète à la fois les recueils généraux comme le *Gallia Christiana*, etc., et les recueils régionaux ; elle est très heureusement complétée elle-même par les savantes annotations de notre très hon. collègue. Nous y remarquons (p. 46, n. 2) une lettre inédite de Henri IV « à ma *sœur* la Royne Marguerite », du 16 juil. 1604, découverte par M. Tamizey de Larroque. — *Les Reliques de S. Louis à la Montjoie*. Bordeaux, 1894, in-8, 10 p. — *Lettre au directeur de l'Écho des Bouches-du-Rhône au sujet d'une Souscription Peirescienne*. Aix, 1894, in-12, 2 p. — *Deux allocutions au sujet de Peiresc*. Aix, Ach. Makaire, 1894, in-12, 14 p.

Tardieu (Ambroise) : *Les Tardieu de Maleyssye* (1090-1895), 2e éd. Clermont-Ferrand, 1895, in-4, 48 p. Portraits et blasons.

Tausin (Henry) : *Supplément au Dict. des devises hist. et héraldiques*. Paris, E. Lechevalier, 39, quai des Gr. Augustins, 2 vol. in-12. Prix, 10 fr.

Teil (Baron J. du) : *Le Livre de raison de noble Honoré du Teil* (1571-1586). Digne, 1894, in-8, xv-35 p.

Terris (Jules de), Président du Comité de Vaucluse (4e Centenaire de la découv. de l'Amérique) : *Rapport à*

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

M. le Marquis de Croizier sur les trav. du Com. de Vaucluse. Bar-le-Duc, 1894, in-8, 16 p. — *Roumanille et la littér. provençale.* Paris, Bloud et Barral, 4, r. Madame, 1894, in-8, 78 p. Belle et attachante biographie, œuvre d'un lettré délicat, bien digne de glorifier le rénovateur félibréen dont un des meilleurs disciples fut M. l'abbé Paul de Terris, neveu et vicaire général du très regretté Évêque de Fréjus. « Nul, dit notre hon. collègue M. de Berluc-Pérussis dans une superbe préface, nul, autant que Jules de Terris, n'avait qualité pour dessiner cette figure » de grand poète et de grand homme de bien.

Tesson (Alfred de) : *Le chartrier de la seign. du Grippon.* Avranches, 1894, in-8, 8 p. Notre savant collègue donne, à la suite, une liste chronol. des Sgrs du Grippon et une note importante sur la dignité du connétable hérédital de Normandie. — *Le paillé et le diapré Héraldiques.* Avranches, 1894, in-8, 23 p. Curieuse et savante dissertation, qui rectifie l'erreur de la plupart des héraldistes, et dont voici la synthèse : « Au lieu de dire qu'il y a en blason 2 pannes ou fourrures, qui sont l'hermine et le vair, les grammaires héraldiques eussent fait tout aussi bien d'enseigner qu'il y avait une panne ou très riche étoffe de soie, le *paillé*, et 2 fourrures, l'*hermine* et le *vair*. » Tout héraldiste a grand intérêt à lire cette étude, pour en retenir les conclusions.

Travers (Émile) : *Notes sur quelques temples de Basse-Normandie.* Caen, H. Delesques, 1893, in-8, 24 p.

Tripet (Maurice) : *Le Dr Louis Stantz.* Neuchâtel, 1893, gr. in-8, 14 p. — *Exposé de la constit. de la princip. de Neuchâtel et Valangin, dressé en* 1806 *et publ. d'après les doc. orig.* Colombier, 1893, in-8 carré, IV-44 p. — *Archives Hérald. Suisses*, organe de la Soc. suisse d'Hérald., 8e ann. 1894, gr. in-8, nombreuses illustr. chrom. et grav. Abonn., 5 fr. Neuchâtel

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

(Suisse). — *Armoiries Neuchâteloises tirées des Rolles bourgeois et des Mss. de la ville et de la bibl. de Neuchâtel.* Neuchâtel, 1893, in-4, 56 p. de blasons. (En collab. avec M. Jules Colin.) — *Arm. Neuchâteloises* (1707-1848). Neuchâtel, 1892, in-4, 2 p. de texte, 29 p. de blasons. (En collab. avec M. J. Colin.) — *Arm. de familles Neuchâteloises, tirées du ms. du capitaine L. Benoît fils.* Neuchâtel, 1891, in-4, 4. p. de texte, 27 p. de blasons. (En collab. avec M. J. Colin.) — Voy. Grellet (Jean).

Vérany (Félix) : *Les Augustins réformés et l'égl. St-Vinc. de Paul de Marseille.* Marseille, 1885, in-12, 288 p. — *La famille Clary et Oscar II. Étude généal., hist. et anecdot.* Marseille, V. Boy, 28, r. Grignan, 1893, in 12, 82 p. Cette étude très consciencieuse est non moins intéressante ; curieux détails sur les orig. des Clary. — *La baronnie de St-Joseph.* — *Marseille*, in-18 de 250 à 300 p. Sous presse.

Villers (Comte H.-G.-C. de) : *En Allemagne.* Paris, H. Jouve, 15, r. Racine, 1894, in-12, 310 p. Beau livre où abondent les observations sagaces et piquantes, où se donnent carrière l'humour et le patriotisme. Les collèges, l'armée, les associations d'anc. militaires, les médecins, les brasseries, les vins, etc., etc., autant de sujets où s'exerce et brille l'esprit alerte du narrateur doublé d'un fin observateur. L'auteur déplore que les Français ne visitent pas assez l'Allemagne ; mais alors il faudrait n'écrire pas un tel livre, qui renseigne le lecteur mieux et plus agréablement que ne ferait un voyage.

Villiers de l'Isle-Adam (Georges de) : *Credo !* Paris, 1895, in-8, 14 p. Eloquente protestation, en vers mâles, contre les doctrines d'athéisme et de matérialisme, destructives de l'honneur, des vertus et des plus pures consolations.

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

Vorsterman van Oyen (A.A.) : *Jaarboek van der Nederlandsche adel.* 6e ann. Oisterwijk, 1894, pet. in-8, XVI-422 p., 4 pl. de blasons chrom., portrait héliogr. (En collab. avec J. D. G. van Epen et J. C. van der Muelen.)

Wildeman (M. G.) : *Eenige Kwartierborden der Wassenaer's.* 1894, in-8, 13 p.

Wismes (Baron Gaëtan de) : *Une page de la Terreur à Nantes : Les Le Loup de la Biliais, martyrs du Sacré-Cœur ; d'après des docum. inédits.* Vannes, Lafolye, 1894, in-8, 57 p., 2 pl. C'est une page terriblement émouvante de l'exécrable règne des assassins révolutionnaires. L'épitaphe des pieuses victimes, en la chapelle de la Biliais, résume leur douloureux et glorieux martyre : « Aux mânes de Messire Louis-Ant. le Loup de la Biliais,... de dame Anne-Claire Cottineau, son épouse, de Dlles Claire et Marie, leur filles, âgées de 22 et 20 ans, enlevés de ce château, sous le règne de la Terreur, le 7 déc. 1793, conduits dans les prisons de la ville de Nantes, ont porté courageusement leurs têtes sur l'échafaud les 17 janv. et 7 mars suiv., pour cause d'attachement à Dieu et au Roi. Leur fils Loup le Loup est mort à l'armée du Prince de Condé... » Notons une bonne généalogie des Le Loup de la Biliais (pages 9-14.

Copyright - Les éditions d'Anjay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

État des Membres du Conseil Héraldique de France au 15 février 1895. v
Le huit centième anniversaire du Concile de Clermont (1095-1895), par le Comte Couret 5
Sources du Nobiliaire de Picardie, par L. de B. . . . 20
Livre de Raison de la famille de Chevalier d'Escage, en Agenais (1746-1792), par Ph. Tamizey de Larroque . . 47
Samuel de Champlain —, nouveaux documents, — par le Vicomte Oscar de Poli 70
Images Mortuaires de l'Empereur et de l'Impératrice du Brésil, par Mgr X. Barbier de Montault 98
France et Castille (1385-1387), par Gaston Bernos . . . 106
Poésies :
La chanson de la Palice, par le Baron de Barghon de Fort-Rion 130
Le fauconnier, légende du Hainault, par le Vicomte de Colleville. 133

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les deux Croisades, par le Vicomte Olivier de Gourcuff. 135
Vieux témoins, par Robert Guerlin. 136
Le Mont Sacré, — La France, par Alfred de Martonne. 138
In vanum laborant, par Achille Millien. 140
Le Prêtre, par Emile Mossot. 141
Gaucher de Châtillon, — Au Mont Saint-Michel, par Oscar de Poli. 142
La pensée, par Madame la Duchesse de La Rocheguyon. 143
L'église romane, par Emile Travers. 144
Jurisprudence Nobiliaire, par Géraud de Niort 145
Quelques considérations sur le Droit d'Ainesse, par A. du Buisson de Courson. 157
Une prise de voile en 1714, par Paul Pellot. 171
Croisés de France (1095-1396), par le Vicomte Oscar de Poli 180
Documents sur l'ancien Ordre de Malte (seconde partie), par Paul de Faucher 303
Chronique. 319
Bibliographie. 375

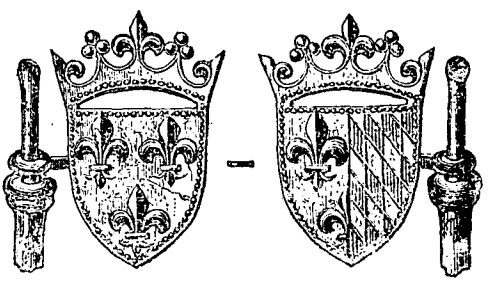

St-Amand (Cher). — Imp. DESTENAY, Bussière Frères.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

NEUVIEME ANNÉE

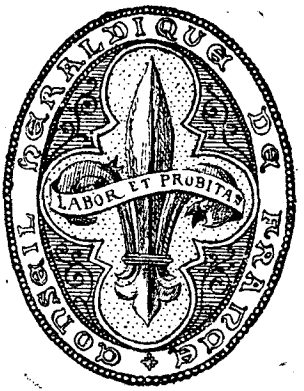

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
45, Rue des Acacias, 45

1896

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1897 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 31 août.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1896 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le Président.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



ETAT DES MEMBRES *

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

Au 15 Mars 1896.

C. **Abreu** (Adelino de), membre de la Soc. de géogr. de Lisbonne, de l'Assoc. d'archéol de Lisbonne, etc. — Oliveira do Hospital (Portugal).

* Le format restreint de notre Annuaire ne nous a pas permis de continuer à mentionner toutes les distinctions de nos honorés collègues, ni toutes les Sociétés dont ils font partie ; nous n'avons fait d'exception que pour nos nouveaux adhérents.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS :

P. H. — Président d'honneur.
P. — Président.
V. P. — Vice-Président.
M. — Membre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit; — chât. de St Cyr du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

H. **Achon** (le chevalier d'), anc. élève de l'Ecole des chartes; membre corresp. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne; — La Roche de Gennes, à Gennes (Maine-et-Loire).

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier; — Sainte-Brigitte de Pausilippe, près Naples (Italie).

H. **Albiousse** (Lionel d'), juge au tribunal d'Uzès; du Comité de l'Art Chrétien, etc.; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*; — Uzès (Gard).

H. **Albouy** (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, ch. du St-Sépulcre, président de l'Athénée oriental; — r, des Saints-Pères, 30, Paris.

P. H. **Alençon** (S. A. R. Monseigneur le Duc d'), Bailli Grand-Croix de l'Ordre de Malte; — av. Kléber, 9, Paris, et chât. de Mentelberg, p. Innsbrück, Tyrol (Autriche).

C. **Alfani** (Chevalier Auguste), Professeur à l'Institut de Florence, m. résidant de l'Acad. de la Crusca, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie; — via Ricasoli, 59, Florence.

H. — Membre Honoraire.
H. D. — Membre Honoraire, Délégué général du C. H. de France.
C. — Membre Correspondant.
A. — Membre Associé.
S. G. — Secrétaire Général.
S. R. — Secrétaire-Rédacteur.
CH. — Chevalier.
COMM. — Commandeur.
G. O. — Grand-Officier ou Commandeur avec plaque.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d'); — r. Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. **Alis** (l'Abbé Louis), curé d'Agmé, lic. en théologie ; — Agmé, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Allard de Gaillon de la Houssaye** (Edouard); r. de La Boëtie, 110, Paris.

H. **Allemagne** (Baron d'), anc. officier de cav., camémérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; gr. croix de 1re classe de S. Grégoire le grand, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. pontificaux ; — chât. de Talissieu, p. Artemare (Ain).

H. **Almenara-Alta** (Duc d'), C. ✠, Grand d'Espagne de la 1re classe ; — † 1893.

C. **Alves** (Alfredo), littérateur ; — largo de Viriatho, 12, Porto (Portugal).

H. **Amphernet** (Vicomte d'), ✠, de la Soc. des Ant. de Normandie ; — r. Royale, 92, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anger-Billards** (le Chanoine Achille), Chorévêque d'Antioche, comm. de l'O. du S. Sépulcre, etc. ; chapelain de N.-D. de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

H. D. **Anguissola di San Damiano** (Comte Guillaume-Charles) ; Délégué général du C. H. de France à Naples ; ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d') anc. officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, ch. de l'O. de Pie, etc. ; de l'Acad. des Qui-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rites (Rome) ; — Dar ben Ayet, rue El Benna, Tunis.

H. **Araujo** (Joaquim de), consul de Portugal, m. corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne ; m. hon. de l'Institut hérald. Italien ; — via Roma, 5, Gênes (Italie).

P. H. **Arbaumont** (Jules d'), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et d'Isabelle la catholique, prés[t] de la Comm. des Antiquités de la Côte-d'Or, corresp. hon. du ministère ; — r. Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — r. des Acacias, 45, Paris.

H. **Arenaprimo** (Joseph), baron de Montechiaro et de Roccadoro ; de la Commission hérald. de Sicile ; de l'Acad. Péloritane de Messine ; de la R. Acad. héraldique Italienne ; — Strada S. Maria la Stella, 26, Messine (Sicile).

H. **Armand** (l'Abbé Anicet), curé de Coullemelle ; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — Coullemelle, p. Quiry-le-Sec (Somme).

A. **Arnavielle** (Albert), ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — r. de l'Aiguillerie, 33, Montpellier (Hérault).

H. **Astanières** (Comte d'), ✠ —; r. d'Assas, 68, Paris.

H. **Astraudo** (Baron Amédée), lic. en droit, consul de S. Marin ; ch. de l'O. R. du Christ ; comm. des O. du Libérateur de Vénézuéla, de l'Étoile brillante de Zanzibar, de la Rédemption africaine de Libéria, etc. — av. Beaulieu, 33, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Aubépine** (Marcel d'), ✠, anc. officier d'Afrique, peintre-aquafortiste ; G. O. de l'O. R. du Mérite mil. d'Espagne, comm. de Charles III, d'Isab. la Catholique,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Christ, etc. ; délégué de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. des Artistes français, etc. — Biarritz (Basses-Pyr.).

H. Aubert de la Faige, anc. Capitaine d'État-Major ; de la Soc. d'émul. de l'Allier ; — chât. de Bussoles, p. La Palisse (Allier).

H. Audiat (Louis), I. P. ✠, lauréat de l'Acad. Française ; Bibl. archiviste de la ville de Saintes, prés[t] de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; corresp. du Min. de l'I. P. — Saintes (Charente-Inf.).

H. Aupias de Blanat (Élie d') ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. Auriac (Comte d'), ✠, anc. élève de l'École des chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, off[r] de l'O. R. du Cambodge ; — r. Meyerbeer, 7, Paris.

H. Aussy (Alfred d') ; — r. de la Souche, 5, St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. Autane (Comte d' ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. Auteroche (Pierre **Chappe**, baron d'), de la Soc. Bibliogr. — r. de Bourgogne, 37 ter, Paris.

H. Avout (Baron d'), anc. magistrat, insp[r] de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. ; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. Bacqua (Auguste), maire de St-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.).

H. Balaguer (S. Exc. D. Victor), Sénateur ; de l'Acad. Royale d'Espagne ; de l'Acad. Royale de la Historia ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Junte technique du Corps des archivistes, biblioth. et antiquaires ; — pl. de la Lealtad, Madrid.

H. Balincourt (Comte É. de), O. ✠, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — r. des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. Barbier de Montault (Monseigneur), I. P. ✠, Prélat de la Maison de S. S. ; gr. croix de l'O. R. de François Ier, etc. ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol. etc. ; — La Touche, par Mirebeau-en-Poitou (Vienne).

H. Barghon de Fort-Rion (Baron de), G. O. de l'O. R. du Mérite Militaire d'Espagne ; ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; corr. de la R. Acad. de la Historia (Madrid) ; de l'Institut R. et Gr. Ducal de Luxembourg ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; etc. — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. Barral (l'Abbé Adrien de), curé de Villers ; v.-prés[t] de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. Barralis (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie au Royal-Piémont, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. Charles-Albert, 3, Nice (Alpes-Mar.).

H. Barrière-Flavy (Casimir), avocat, corresp., des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Écosse, etc. ; — r. Bayard, 60, Toulouse (Haute-Garonne), et chât. de Puydaniel, p. Auterive (H.-Garonne).

H. Bazenerye (Armand), anc. Avocat général ; des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — r. St-Michel, 2, Bourges (Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Beauchamps de Monthéard** (Baron de) ; — r. Duplessis, 62 bis, Versailles (S.-et-Oise), et chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. **Beauchesne** (Marquis de) maire de Souvigné, V.-Président de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — m. titul. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, etc. — R. Boccador, 6, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; de la Soc. des archives hist. du Poitou ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaufranchet** (Comte de) ; — château de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de) ; — r. du Théâtre, 18, Laval, et chât. de l'Esnaudière, Le Genest, (Mayenne).

H. **Beaumont** (Comte Jacques de), ch. de justice avec plaque de l'O. R. de St-Georges Constantinien, comm. de St-Grégoire, etc. ; — boul. des Invalides, 12, Paris, et chât. de la Brosse, p. Château-Renault (Indre-et-Loire).

H. **Beaune** (Joseph), anc. magistrat ; — chât. de Bistauzac, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

C. **Beccaria** (le R. P. Joseph), chanoine de la R. Chapelle Palatine, sous-archiviste aux arch. d'Etat, ch. des O. R. de la Couronne d'Italie et des SS. Maurice et Lazare ; — via Bara-Olivella, 69, Palerme (Sicile).

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✻, anc. consul général, ch. de l'O. de Pie IX ; m. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — Gray (H.-Saône).

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 2, Périgueux (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. prés[t] de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — Aix (B.-du-R.), et au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), curé de St-Pierre del Pech, p. St-Maurin (Lot-et-Garonne).

H. **Bernis** (Marquis de) ; — chât. de St-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

S. R. **Bernos** (Gaston), chevalier des O. de St-Grégoire, d'Isabelle la Catholique et du St-Sépulcre, etc. ; — r. Legendre, 191, Paris.

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; des Soc. de l'École des Chartes, et de l'Hist. de France ; de la Soc. Archéol. de la Loire-Inf. — boul. Delorme, 5, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militair[e] (1870) ; — Calle Azcuénada, 1074, Buénos-Aires (Rép. Argentine).

H. **Bieberstein-Krasitzki** (Comte de), Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff ; — Monasté-richtché, district de Sipoviétz, gouv. de Kiéff (Russie).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) ; — r. de Constantinople, 7, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — impasse de l'Esplanade, 2, Reims (Marne).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), chanoine hon., supr hon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'École St-Paul ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; Aumônier de l'asile Ste-Anne de la Providence, p. le Pontouvre (Charente).

A. Blavet (P.-Alcide), Président de « la Tabô » (École Félibréenne d'Alais) ; Directeur de « Lou Cascavel », journal félibréen populaire ; de la Soc. littéraire et Scientifique ; — Alais (Gard).

H. Boceret (Emmanuel de) ; — Guérande (Loire-Inf.).

H. Boehm (Gottfried), O. ✻, Conseiller intime de Légation, Héraut du Royaume de Bavière ; ch. de 3e cl. de l'O. R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. — Thierschstrasse, 49, Munich (Bavière).

H. Boisguilbert (Comte de) ; — av. Hoche, 2, Paris, et chât. de St-Pierre, p. Beuzeville (Eure).

A. Boisserie de Masmontet (E.), de la Soc. hist. du Périgord ; — chât. de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. Boissieu (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. de Vaubecour, 15, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

H. Bonald (Vicomte Joseph de), chevalier de Malte ; — r. Vinaigre, 3, Toulouse (Haute-Garonne).

C. Bonaventura (Arnaldo), avocat à la cour d'appel, professeur diplômé de littér. italienne ; de la Soc. des Auteurs : de la Soc. ital. des traditions populaires ; — via S. Bibbiana, 10, Pise (Italie).

H. Bondad-Réal (Marquis de), Consul général, gr.-croix du Libérateur de Vénézuéla ; académicien corresp. des Acad. Royales de jurispr. et de législ. de Madrid, de la Soc. royale de géogr. de Lisbonne, etc. ; — r. Lepanto, 9, Séville (Espagne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bonnecaze** (Baron Télèphe de), anc. attaché au cabinet du Ministre de l'Agr., ch. du Cambodge ; Secr. de la Soc. acad. Indo-chinoise de France ; — r. Fromentin, 7, Paris.

H. **Bonvallet** (Adrien), anc. prés[t] de la Soc. des ant. de l'Ouest ; associé-corresp. de la Soc. nationale des Ant. de France ; — r. du Petit-Bonnevaux, Poitiers (Vienne).

H. **Bonvarlet** (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, prés[t] du Comité Flamand de France, ch. des O. de St-Grégoire, du Danebrog et de Léopold ; — r. du Sud, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Bors** (Auguste de) ; — chât. de la Brosse, p. Tournon St-Martin (Indre).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — r. des Bouchers, 44, Bayeux (Calvados), et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; délégué à Paris de l'Istituto araldico italiano ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; — r. de Seine, 10, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — r. St-Nicolas, 61, Saumur (Maine-et-Loire).

H. **Bouchet** (Émile), membre titul. de l'Acad. de Ste-Croix d'Orléans et du Comité Flamand de France, — r. des Murlins, 26, Orléans (Loiret).

A. **Boudard** (Auguste de), ✠, ch. de St-Sylvestre ; — Royas-Villars (Vaucluse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. archéol. du Midi de la France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Boulet de Colomb d'Hauteserre (Comte), Chef de bataillon de l'Armée territoriale, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Cath., ch. militaire de St-Grégoire le Grand, etc. ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — route de Médoc, 267, Le Bouscat, Bordeaux (Gironde).

H. Bourbon-Busset (Comte Charles de), ✠, anc. commandant de la mobile ; — av. de Villars, 8, Paris, et Busset (Allier).

H. Bourdeille (Marquis de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. Bourgoing (Henri), avocat, anc. magistrat ; m. corresp. de la Soc. des Sciences hist. de l'Yonne ; — r. de Verneuil, 40, Paris, et Cros, p. St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

H. Bourrousse de Laffore (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. Boutresse (Roger de la) ; — chât. des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. Boutry (Vicomte Maurice), ✠, avocat, off. de Réserve ; attaché au Min. des aff. Étrangères ; secr. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'hist. diplomatique ; ch. de l'O. R. du Mérite Mil. d'Espagne, du Dragon de l'Annam et du Cambodge — r. du Bac, 86, Paris, et Villeneuve-sur-Allier, p. Moulins (Allier).

C. Bovo (François), consul de Vénézuéla ; — Sampierdarena (Italie).

H. Boyer de Sainte-Suzanne (Baron Olivier de), ✠, offr du Nicham Iftikar, chev. de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. **Branges de Civria** (l'Abbé Edmond de), aumônier de la Visitation ; de la Soc. d'émul. du Jura ; — r. du Collège, 4, Dôle (Jura).

C. **Brassier** (Jean), secrétaire de la Mairie ; — St-Pastour, p. Cancon (Lot-et-Garonne).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — chât de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

P. H. **Bremond d'Ars**, marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, ch. de Malte et de St-Sylvestre, membre et secr. du Conseil général du Finistère, anc. prés[t] de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. etc. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec (Finistère).

H. **Bresc** (Louis de), anc. membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✠, anc. officier ; — r. Volney, 11 bis, Paris, et chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. **Breuille** (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croit, p. Pau (B.-Pyr.).

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc. ; — chât. de Lalène-Bossugan, p. Pujols (Gironde).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — r. de l'Hôtel-de-Ville, 11, Neuilly (Seine), et chât. de la Jonchère, p. Jaulnay (Vienne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade, membre corresp. de la Soc. Suisse d'héraldique ; —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

boul. de Courcelles, 70, Paris, et chât. d'Aubenton (Aisne).

H. Brugière (l'Abbé Hyppolyte), chanoine titul. de Périgueux ; r. de la Nation, 4, Périgueux (Dordogne).

H. Brun (l'Abbé Alcide le) ; — St-Jean-d'Estissac, p. Villamblard (Dordogne).

H. Buchepot (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. Buet (Charles), ch. de la Couronne d'Italie et d'Isabelle la Cath. ; — r. de Moscou, 31, Paris.

H. Buisson de Courson-Cristot (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. Buisson de Courson-Cristot (Comte Roger du), anc. zouave pontifical ; — r. Spontini, 16, Paris, et chât. de St-Côme-de-Fresné, p. Ryes (Calvados).

H. Burey (Comte de), ch. de St-Sylvestre ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. Caillon (Henri), O. ✻, Comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Meissonnier, 8, Paris.

H. Caïs de Pierlas (Comte), m. de la R. Commission hérald. Piémontaise et de la Députat. di Storia Patria : m. corresp. du Conseil royal hérald. d'Italie ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, p. Pignerol (Piémont).

H. Caix de Saint-Aymour (Comte de) ; — av. Hoche, 22, Paris.

H. Caix de Saint-Aymour (Vicomte Amédée de) ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. Calleya (P.-A.), chargé d'aff. honoraire, gr.-croix

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Nicham Iftikar, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. Vasco de Gama, 23, Lisbonne (Portugal).

H. **Callières** (Comtesse douairière de), née de **Filhol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

H. **Campagne** (Maurice), anc. s.-préfet ; — chât. d'Escages, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, p. Spoleto (Italie).

H. **Capogrossi Guarna** (Comm^r Comte Baldassare), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S., prés^t. fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Carbon de Prévinquières** (Émile de) ; — r. Fontgiève, 28, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Cardonne** (Henry **Mauvoisin** de), réd. en chef de l'*Avenir de Loir-et-Cher* ; du Comité de l'Assoc. de la presse monarchique et catholique des dép^ts ; — r. Florimond Robertet, 10, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Carné de Carnavalet** (Baron Gaston de), de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — château du Kermat, p. Hennebont (Morbihan).

H. **Casabianca** (Comte de), ✻, anc. député ; — av. des Champs-Élysées, 67, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Castelbajac** (Comte de), anc. Officier ; médaille d'honneur (1865) ; — villa Castelbajac, r. de Villiers, 45, Neuilly (Seine).

H. **Castellane-Norante** (Marquis de), ✻ ; — quai de Limoges, 30, Saumur (Maine-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au conseil d'état ; G. O. de l'O. du S. Sépulcre, comm. de St-Grégoire, etc. ; v.-prés[t] de l'Assoc. des Ch. pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✠, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc., — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

A. **Cellérier** (Emile), attaché au Cabinet du ministre des Colonies ; — r. de Longchamp, 154, Paris.

H. **Chabot** (Vicomte Paul de) ; — r. de Varenne, 58, Paris, et chât. de Boissière, p. Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — r. St-Georges, 15 bis, Paris, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambois** (l'abbé Émile) ; — Ste-Catherine de Fierbois, p. Ste-Maure (Indre-et-Loire).

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm[r] de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris.

H. **Chandon de Briailles** (Vicomte Gaston), ch. de Malte, G. O. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte de), ch. du S. Sépulcre ; — r. Petite Fusterie, 17, Avignon (Vaucluse) et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henry de la), anc. s.-off[r] aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Limoges (H.-Vienne).

H. **Chaperon-Grangère** (Robert) ; — r. Boudet, 13, Bordeaux (Gironde).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✻, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; etc. ; — chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Baron **Gautier d'Ecurolles de**) ; — chât. de Neuville-sur-Ain (Ain).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit ; — r. de Ponthieu, 66, Paris.

H. **Châtenay** (Alexandre **Genet** de), anc. député, conseiller général de l'Oise, ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonneleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

H. **Chaudesaigues de Tarrieux** (Edmond de), anc. s.-préfet, v.-prés[t] de la Soc. d'agric. du Puy-de-Dôme ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand, et chât. de la Ramas, p. Vichy (Allier).

H. **Chaumeil** (Alfred) ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

H. **Chauvigny** (L. de), officier démiss[re] ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

H. **Chevalier** (l'Abbé Jules), Chanoine hon. de Valence, prof. d'hist. au Gr. Séminaire de Romans ; de l'Acad. Delphinale ; — Romans (Drôme).

A. **Chevallier** (l'Abbé Alfred), curé de Montbré ; — p. Reims (Marne).

H. **Choiseul-Gouffier** (Comte Alfred de) ; — r. de Grenelle, 142, Paris.

H. **Cianelli** (Comte Gonzague), ✻, patricien de Lucques, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Institut héraldique Italien, etc. ; — r. St-Ferdinand, 47, Paris, et villa Mon Repos, Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

P. H. Ciccolini (S. Exc. Mgr Stefano), anc. préfet de la Bibl. Vaticane ; — via Tor Sanguigna, 13, Rome.

H. Cintiis (Comte Sauveur de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; ch. de l'O. R. militaire Constantinien de S. Georges ; ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier, ch. du S. Sépulcre, etc. ; m. hon. de l'Institut hérald. Italien ; — via del Tritone, Rome.

H. Clairval (Vicomte Henry de), ✠ ; — av. Kléber, 93, Paris.

H. Cléret de Langavant (Joseph) ; — r. de Toulouse, 9, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. Cléret de Langavant (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. Clock (Ulrich de), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — Falaise (Calvados).

P. H. Cocchia (S. Exc. Mgr Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, admin^r du diocèse de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Gr. croix du S. Sépulcre et du Christ (Brésil), etc. ; — Palais Archiépiscopal, Chieti (Italie).

H. Cochin (l'Abbé Ernest), vicaire à la basilique de St-Remy, membre titul. de l'Acad. Lamartine, ; — pl. de l'Hôtel-Dieu, 9, Reims (Marne).

H. Coco (Chevalier Giuseppe), Président de l'Acad. royale Dafnica, Près. de l'Acad. royale des Zelanti d'Aciréale, off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — via Dafnica, Acireale (Sicile).

H. Coligny-Châtillon (Raoul de **Pillot**, comte de),

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

✠, anc. offr supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. St-Vincent, 51, Besançon ; chât. de la Chaume, p. Arnay-le-duc (Côte-d'Or), et chât. de Choye, p. Gy (Haute-Saône).

H. **Coll-de-Barre** (André), Avocat ; de l'Assoc. des chev. Pontificaux ; — r. Rondelet, 1, Montpellier (Hérault), et chât. de la Celle, p. Le Vigan (Gard).

H. **Colleville** (Comte de), ch. de St-Grégoire le Grand ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — villa des Lys, route de la Corniche, 13, Nice (Alpes.Mar.)

H. **Colleville** (Vicomte de), I. P. ✠, anc. s.-préfet. ; comm. de St-Stanislas de Russie, etc. ; ass. corr. de la Soc. des ant. de France ; etc. ; — r. de la Tour-d'Auvergne, 42, Paris, et villa Carabacel, av. Mirabeau, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. de Montpensier, 36, Paris.

H. **Colonna de Leca Cristinacce et Cinarca** (Fabien), des Princes Colonna ; — r. de Miromesnil, 74, Paris, et pl. Abbatucci, Ajaccio (Corse).

H. **Constans** (Mgr Léon), camérier de S. S., Comm. du St-Sépulcre ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

C. **Contigliozzi** (Chevalier Rag. Domenico), secr. général de l'Institut Héraldique d'Italie, Dir. du « Calendario d'oro » : — via Tor Sanguigna, 15, Rome.

P. H. **Correia de Bastos Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Évêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

C. **Cortellini y Diaz del Alcazar** (Illmo Sr. D.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jacinto), Trésorier général de la Supr. Assemblée de la Croix rouge Espagnole ; ch. de l'O. R. du Christ ; plaque de 2e classe du Mérite militaire ; délégué général en Espagne de l'Institut Hérald. Italien ; corresp. de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne, etc. — plaza de Puerta de Moros, 2, Madrid.

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. Dugommier, 20, 123, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — même adresse.

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex-lt-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), docteur en droit, docteur ès-lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'appel d'Orléans, gr. officier du St-Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — pass. Bonnamen, 7, Nantes (Loire-Inf.).

C. **Courtaux** (Théodore), généalogiste et paléographe ; — r. Nollet, 93, Paris.

H. **Courteaud** (l'Abbé Charles), curé d'Adilly ; de la Soc. des Ant. de l'Ouest ; — Adilly, p. Parthenay (Deux-Sèvres).

H. **Courtet d'Arquinvilliers** (Baron) ; — chât. de la Carrière, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtois de Pellissier** (Baron Raoul de), Baron du Saint-Empire ; — r. Sainte-Praxède, 11, Avignon (Vaucluse), et chât. d'Arènes, p. Alais (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Cousturier** (Césaire), comm. de l'O. du S. Sépulcre ; — r. du Collège, 5, Dôle (Jura).

H. **Coyecque** (Ernest), archiviste paléographe, attaché à la Bibl. de l'Arsenal ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — r. Michel-Bizot, 104, Paris.

H. **Cressac de Bachellerie** (Vicomte de), maire de Voingt, chev. de S. Grégoire le Grand et des SS. Maurice et Lazare ; — chât. de Châteaubrun, p. Giat (Puy-de-Dôme).

H. **Cressac de Soleuvre** (Baron Henry de) ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

C. **Criado y Dominguez** (Juan Pedro), Avocat, Secr. général de l'Assemblée suprême de la Croix Rouge d'Espagne : comm. des O. du Libérateur de Vénézuéla et de la Rédemption de Libéria, ch. avec plaque de l'O. R. du Mérite Militaire d'Espagne, etc. ; de l'Institut Hérald. Italien, etc. ; — plaza de Sto-Domingo, 8, Madrid.

H. **Croizier** (Marquis de), ✠, I. P. ⚜, ch. de Malte, gr. croix des O. R. du Christ et d'Isab. la Catholique ; du Conseil sup. des Colonies ; prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chin. de France ; — boul. de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris, et chât. de Couleuvre (Allier).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; dir. du *Giornale Araldico* et de *l'Annuario della Nobiltà Italiana* ; m. corresp. de la Soc. Suisse d'hérald., de la Soc. hist. et généal. « New-England » de Boston, de l'Acad. des sc. et b.-l. d'Angers, etc. — Corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Leuvehaven, 44, Rotterdam (Hollande).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Crozet** (Ernest de) ; — Oraison (B.-Alpes), et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.).

H. **Crozet** (Marquis du) ; — r. Pierre Charron, 16, Paris, et chât. de Cumignat, p. Brioude (H.-Loire).

H. **Cumond** (Marquis de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Curial** (Comte), anc. zouave pontifical, décoré de la croix *Pro Petri Sede* ; — chât. de Chauvigny, p. Alençon (Orne).

C. **Da Cunha** (Xavier), conservateur de la Bibl. nationale de Lisbonne ; de la Soc. des Sciences médicales de Lisbonne ; corresp. de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. S. Bartholomeu, 12, Lisbonne (Portugal).

H. **Dallolio** (Comm. Alberto), docteur en droit, maire de Bologne, comm. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — r. Garibaldi, 4, Bologne (Italie).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — chât. d'Anlezy (Nièvre).

H. **Darrax** (Marquis de), comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — av. V. Hugo, 40, Paris.

H. **Davoust** (Émile) ; — r. Pierre Charron, 22, Paris.

H. **Dax d'Axat** (Marquis de) ; — Ille (Pyr.-Orientales).

H. **Déchelette** (Joseph), corresp. du Comité des Soc. des B.-Arts des dépts au min. de l'I. P. ; — Roanne (Loire).

H. **Delattre** (le R. P.), I. P. ✠, des Missionnaires d'Afrique, Archiprêtre de la Cathédrale de St-Louis de Carthage ; corresp. de l'Institut de France ; membre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. Denais (Joseph), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Fontaine S. Georges, 10, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. Depoin (Joseph), ✠, prés[t] de l'Institut sténogr. ; secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — r. Bonaparte, 62, Paris.

H. Desplans (Aymar) ; — La Condamine (Monaco).

H. Destouches (Ernst von), conseiller d'archives royal, Secr. de l'O. R. de S. Élisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. de Munich ; décoré de la Méd. d'or Royale de Louis II de Bavière (sciences et arts) ; ch. des O. de François-Joseph, Charles III, de la Maison Grand-Ducale d'Oldenbourg, de la Maison Ducale Ernestine de Saxe, etc. ; des Soc. Hist. de Neubourg-sur-Danube, et Hist. de la Haute-Bavière ; membre corresp. de la Soc. des sciences, arts et lettres du Hainaut (Mons) ; — Luitpoldstrasse, 2, Munich (Bavière).

H. Deus (Jean de), anc. député ; de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne ; de l'Institut de Coïmbre ; Comm. et grand-croix de l'Ordre de S. Jacques ; — rue Jean de Deus, 13, Lisbonne (Portugal).

H. Devise (Albert **Mégret de**), anc. officier de cav., chef d'escadrons de cav. territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. Dienne (Comte de), docteur en droit, de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. Digoine du Palais (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Digoine du Palais** (Comte Gaëtan de) ; — même adresse, et chât. de Dondin, par St-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).

H. **Dion** (Marquis de), ✲ ; — chât. de Maubreuil, p. Carquefou (Loire-Inf.).

H. **Dissard** (l'Abbé J.-P.), curé de Bergonne ; — Bergonne, p. Issoire, et Fayet-Ronnayes, p. St-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme).

H. **Doria** (Comte Pierre), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vèzelay, 11, Paris.

H. **Dorlodot** (Joseph de) ; — r. St-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

H. **Drolet** (Gustave-Adolphe), ✲, comm. de St-Grégoire, etc. ; — r. Dubord, 55, Montréal (Canada).

H. **Drouet** (Paul), anc. Président de la Soc. des Antiq. de Normandie, Secrétaire hon. de la Soc. d'agric. et du Commerce de Caen, Trésorier hon. de la Soc. des B.-Arts de Caen, etc. — r. Jean Romain, 23, Caen (Calvados).

C. **Duarte d'Almeida** (Manuel), membre corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne ; — rua da Cerca, 107, Porto (For), Portugal.

H. **Düeil** (Georges) ; — Ay-Champagne (Marne).

H. **Duhamel** (L.), archiviste du dépt ; — Avignon (Vaucluse).

H. **Dumas** (Mgr), chan.-prélat d'Aquin, curé de Jaleyrac ; aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif ; avocat de S. Pierre ; — Jaleyrac, p. Mauriac (Cantal).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de St-Jean de Jérusalem, Prést d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R. Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des amis des arts de Lemberg ; etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Durieu de Lacarelle** (Comte Stéphen) ; — r. Lord Byron, 1, Paris.

C. **Durrieux** (Louis) ; — r. de Gisors, Méru (Oise).

H. **Duval** (Hippolyte), docteur en droit ; — Draguignan (Var).

H. **Église de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✱, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Tocqueville, 15, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Enschedé des Villates** (Juste), ✱, docteur en droit, archiviste-bibl^re de la ville de Harlem, ch. du Lion Néerlandais, etc. ; — Harlem (Hollande).

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') ; — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castres (Hérault).

H. **Espiet du Rey** (J. d') ; — r. des Ursulines, 1, Tarbes (Hautes-Pyr.)

H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit ; prés^t de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers ; — rue Tarin, 28, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc. ; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Estaing d'Estampes** (Louis d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — r. St-Placide, 52, Paris.

H. **Esterhazy** (Comte Paul), ✱, anc. préfet ; — r. de la Course, 73, Bordeaux (Gironde).

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l'),

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

℣, Prés. de la Soc. polymatique du Morbihan, Dir. de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. gal de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons, etc. ; — r. du Drezen, 24, Vannes (Morbihan).

A. Ettori (Antoine d') ; — Torre de Portovecchio, p. Sartène (Corse).

H. Failly (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres ; — chât. de la Roche, Gourgé (Deux-Sèvres).

H. Falcon y Quevedo (Excmo Sr D. Luis,) consul général de l'Équateur, de Libéria, du Salvador, de Honduras, etc. ; gr.-croix de l'O. de la Rédemption Africaine de Libéria ; comm. des O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa et du Christ ; ch. des O. R. de Charles III et d'Isabelle la Catholique, etc. — Calle del Progreso, 7, Las Palmas (Canaries).

H. Farcy (Paul de) ; — r. de la Poste, Châteaugontier (Mayenne).

H. Fargue (Comte M. de la), comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, etc. ; — r. Lafayette, 43, Paris, et villa Gabrielle, Pougues (Nièvre).

H. Faucher (Paul de) ; de la Soc. Franç. d'archéol., etc. ; — Bollène (Vaucluse).

H. Fautereau (Arthur de **la Carte**, vicomte de), anc. officier aux zouaves pontificaux, ch. de Pie IX, etc. ; — r. de Varenne, 51, Paris, et chât. de la Pilatière, Persac (Vienne).

H. Fazio (Cher Carlo), avocat, consul de Vénézuéla, ch. de la Couronne d'Italie ; — Cosenza (Italie).

C. Fernandes Thomaz (Annibal), gouverneur civil adjoint du district d'Aveiro ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; corresp. de la Section archéol. de l'Institut de Coïmbre ; — Aveiro (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. D. Ferrari (Marquis Girolamo F. de), Consul imp. de Perse, docteur en droit et avocat à la cour d'appel, jurisconsulte attaché au Consulat général de Russie ; délégué gén. du C. H. de France à Gênes ; m. corresp. de la R. Acad. hérald. d'Italie ; m. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des antiq. d'Odessa, etc. — Pl. San Lorenzo, 17, Gênes (Italie).

H. Ferreira de Serpa (Antonio), consul général ; de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de l'Union Ibéro-américaine de Madrid, etc. ; — rue Entre muroz, 17, Lisbonne.

A. Ferrière (Henri) ; — quai des Chartrons, 61, Bordeaux, et chât. Ferrière, Margaux (Gironde).

C. Ferrini Baldini (Mariano), Patricien de Florence, Délégué de l'Institut Hérald. Italien ; — via de'Serragli, 2, Florence.

H. Feuilhade de Chauvin (André) ; — r. Barennes, 35, Bordeaux, et chât. du Bouilh, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. Figuères de Marthomis (Roger de), anc. Volontaire aux Dragons Pontif., Ex-Offr au 2e Rég. de Zouaves ; — av. Ste-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. Flamare (Henri de), archiviste de la Nièvre ; — Nevers (Nièvre).

H. Fleury d'Eschambault (A.-M.) ; — Québec (Canada.

H. Fonrémis de la Mothe (Marcel de), ✠, artiste peintre, capitaine eux Escadrons territ. de Chasseurs (service des étapes) ; chev. du Nichan Iftikar ; des Soc. française d'archéol. et des Arts et monum. hist. de la Charente-Inf. — Rue Théodore Ducos, 10, Bordeaux (Gironde), et chât. de Chadignac, p. Saintes (Charente-inf.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Fontenay** (Roger de), anc. Officier ; des Soc. Éduenne et d'Économie polit. de Philadelphie ; — Cercle Agricole, Boulevard St-Germain, Paris, et chât. de Sommant, p. Lucenay-l'Évêque (Saône-et-Loire).

P. H. **Foras** (S. Exc. le comte Amédée de), grand maréchal de la cour de S. A. R. le Prince de Bulgarie, comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et du Christ du Portugal ; membr. corr. de la députation royale d'hist. de Turin, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Haute-Savoie), et Palais de Sofia (Bulgarie).

H. **Fort** (Comte du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — chât. de la Pataudière, p. Champigny-sur-Vende (Indre-et-Loire).

H. **Foucault** (Comte Maurice de), ✲, anc. préfet ; — r. Montaigne, 5, Paris.

H. **Fournière** (Joseph de la) ; — cité d'Antin, 4, Brest (Finistère).

H. **Francavilla,** Duc de **Sperlinga** (Louis **Majorca et Mortillaro,** Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; — via Ruggero Settimo, Palazzo Sperlinga, Palerme (Sicile).

H. **Fréjacques de Bar** (Charles de) ; — chât. de Massignan, p. St-Marcel (Aude).

H. **Frémond de la Merveillère** (Olivier de), capitaine de cav. de réserve, service d'État-major ; — chât. de la Merveillère, p. Châtellerault (Vienne).

H. **Frettes** (Mademoiselle Marie-Louise **Fourel** de ; — chât. de Frettes, p. Bussières-les-Belmont (H.-Marne).

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), maire de Cantilly, Président du Comice agr. de Mamers ; de la Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hist. et archéol. du Maine, etc. ; — Belle-Vue, Mamers (Sarthe).

H. **Frondeville** (Marquis de), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; — r. Daru, 13, Paris.

H. **Frutière** (Mgr Emmanuel), chanoine mitré d'Aquin, curé de Saze ; de l'Acad. de Vaucluse ; — Saze, p. Rochefort (Gard).

H. **Gagliardi** (Baron Commandeur Élie), anc. procureur général substitut de Cour d'appel ; prof. à l'Univ. Royale de Naples ; comm. et ch. de plusieurs Ordres ; des Acad. de Législ. de Toulouse, Pontoniana de Naples, etc. ; de l'Institut hérald. Italien ; — Chiatamone, 9, Naples.

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat ; — Villa Bauvine, boul. Carabacel, 31, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Galard**, baron de **Magnas** (Marquis de) ; — boul. la Tour-Maubourg, 64, Paris ; chât. de Magnas, p. St-Clar (Gers), et chât. de Wideville, p. Crespières (S.-et-Oise).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — villa Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gantelmi d'Ille** (Ch. de), ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, p. Volx (B.-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✲, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Gastel** (Paul de) ; — r. Bonaparte, 59, Paris.

H. **Gauffreteau** (l'Abbé Émilien), vicaire à St-Laurent de Parthenay ; de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres ; — r. des Trois Rois, Parthenay (Deux-Sèvres).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch.. du Maine ; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Gemeau** (Ernest), ch. de Pie IX ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Picot, 13, Paris.

H. **Gennaro** (Marquis Séraphin de), avocat, Vice-Maire de Naples, ch. de l'O. R. de François Ier, membre hon. de l'Institut Hérald. Italien ; — via Atri, 3, Naples.

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — r. La Boëtie, 23, Paris.

H. **Gerbino di Cannitello** (Mgr Stefano), Vicaire général de Monreale, Prélat ordinaire de Santa-Lucia del Mela, Chanoine du Mont-Cassin ; de l'Acad. de St-Thomas de Palerme ; — Monte Vergine, 2, Palerme (Sicile).

H. **Germain de Maidy** (Léon), ✠, ch. du S. Sépulcre, Secr. perpétuel de la Soc. d'arch. Lorraine ; insp. divisionnaire de la Soc. franc. d'archéol. ; de l'Acad. de Stanislas ; corresp. du Min. de l'I. P. — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Gillant** (l'Abbé), curé d'Auzéville ; de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. **Gimel** (Maurice de), ✠ ; — r. Madame, 1, Paris.

H. **Ginoux de Fermon** (Pierre) ; — av. de Ségur 13, Paris.

H. **Giordano** (Comm. J.-N), duc d'Oratino et de Roccaspromonte, patricien de Rome et de S. Marin, consul gén. de Honduras à Naples ; comm. des O. R. du Christ, d'Isab. la Catholique, etc. ; G. O. du Nicham Iftikar et de S. Rosa de Honduras ; ch. des O. R. de la Couronne d'Italie, des SS. Maurice et Lazare, et des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

O. du S. Sépulcre, S. Charles de Monaco, etc. ; — de la R. Acad. Héraldique d'Italie; de l'Institut hérald. Italien ; — corso V. Emanuele a Piedigrotta, 661, Naples.

H. Giraud (l'Abbé Firmin), anc. Chapelain de S. Louis des Français à Rome, Docteur en droit canonique ; Avocat de S. Pierre ; — boul. Longchamp, 37, Marseille (B. du R.),

H. Giraud d'Agay (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

A. Giuliano (Chevalier Giuseppe), ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de l'Acad. Gioenia de Catane ; — via Squillaci, 8, Catane (Sicile).

H. Givelet (Charles), ch. de S. Grégoire le grand ; de l'Acad. nationale de Reims ; m. corr. de l'Acad. royale Hérald. d'Italie ; — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

H. Goncourt (Madame Cécile de) ; — chât. de Goncourt, p. Thiéblemont (Marne).

H. Gorostarzu (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Morthon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. Gourcuff (Vicomte Olivier de), ✠, réd. en chef de la *Revue de Bretagne* et de la *Nouvelle Revue Européenne* ; de la Soc. archéol. de Nantes, etc. ; — r. Gounod, 5, Paris.

H. Gourdon de Genouillac (Henri), I. P. ✠, offr du Nicham Iftikar, ch. de l'O. R. du Christ, etc. ; — v.-président du Comité de la Soc. des gens de lettres, etc. ; — r. des Dames, 6, Paris.

H. Grandeffe (Arthur de **Guilloteau**, comte de), ✲, décoré de la méd. militaire ; — boul. Victor Hugo, 42, Neuilly (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V. P. Granges de Surgères (Marquis de), Grand-Off. des O. de Charles III et du St-Sépulcre, comm. de St-Sylvestre, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Grégoire, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontif. ; de la Soc. des Ant. de France ; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

H. Grasset (Comte Emmanuel de), ✠, archiviste-adjoint conserv[r] de la Bibl. administr. des Bouches-du-Rhône ; corresp. du Min. de l'I. P. ; anc. gentilhomme de la Chambre de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; comm. de l'O. R. du Christ ; ch. des O. de S. Jean de Jérusalem, de Constantin et de Charles III, etc. ; — rue Peirier, 22, Marseille (B.-du-R.).

H. Grassin (Vicomte de), anc. capitaine de cav. ; — chât. de Cingleton, p. Dun-sur-Auron (Cher).

H. Grassin (Baron Paul de) ; — av. de la Gare, Montbrison (Loire).

H. Grassot (l'Abbé), curé de Choiseul, membre titul. de la Soc. d'arch. Lorraine ; — Choiseul, p. Merrey (Haute-Marne).

H. Grellet (Jean), Président de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Neuchatel (Suisse).

H. Grellet de la Deyte (Emmanuel), anc. s.-préfet, conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire ; — chât. d'Allègre (H.-Loire).

H. Grenier (l'abbé P.), chanoine hon. de Valence, Curé de N.-D. de Plaisance ; — r. Vercingétorix, 25, Paris.

H. Griveau (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et pl. de la République, 14, Nevers (Nièvre).

H. Grosriez Fernand **Le Fèbvre** du), ✠, anc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

s.-préfet : des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. Grottes (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.).

H. Guarini (Comte Philippe), anc. conservateur de la bibl. de la ville de Forli ; associé corr. de la Députation Royale *di Storia patria* pour les prov. de l'Émilie ; de la Comm. royale hérald. de la Romagne ; — palais Matteucci, r. Pietro Maroncelli, Forli (Italie).

H. Güell (Excmo sr. D. Fernando **Güell y Borbon**, marquis de), ✻, 2e Secr. de l'Ambassade d'Espagne ; comm. des O. de Charles III, Isab. la Catholique, Pie IX, Danebrog. etc. ; — av. Bugeaud, 10, Paris.

H. Guérivière (Vicomte du **Pin** de la), comm. de St-Grégoire, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. Guérivière (Vicomte Edmond du **Pin** de la) ; — même adresse, et r. Notre-Dame, Arras (P.-de-C.).

H. Guerlin (Robert), Président de la Soc. des ant. de Picardie ; comm. de l'O. R. d'Isab. la catholique ; Associé-corr. national de la Soc. des ant. de France ; délégué de la Soc. acad. indo-chinoise de France ; — r. Le Merchier, 23, Amiens (Somme).

H. Guignard de Butteville (Ludovic),) anc. Prés[t] de la Soc. d'hist. naturelle et des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. ; — Sans-souci, Chousy (Loir-et-Cher).

H. Guillaume (l'Abbé Paul), I. P. ✠, archiviste des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes).

H. Hallez d'Arros (Comte Olivier), ✻, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — boul. Malesherbes, 93, Paris.

H. Harmand (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Goüet (Eure-et-Loir).

H. Havard (Oscar), ch. de S. Grégoire le grand ; — r. Cler, 32, Paris.

H. Hébrard de St Sulpice du Rocal (Fernand d'), de la Soc. des études du Lot ; — r. de Marbeuf, 33, Paris ; chât. de Liercourt, p. Pont-Remy (Somme), et chât. de St-Sulpice (Lot).

H. Hermansart (Émile **Pagart** d'), corresp. du Min. de l'I. P. et du Comité des Travaux hist. et scientif. ; Associé-corresp. national de la Soc. des ant. de France ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. Hervé de Beaulieu (Joseph) ; — chât. de Beaulieu, p. Guéméné-Penfao (Loire-Inf.).

H. Hiort-Lorenzen (Rodolphe), anc. préfet, conseiller d'état, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) ; Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemarck* ; ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. Hombres (Baron d') ; — chât. de St-Hippolyte-de-Caton, p. Vezenobres (Gard).

H. Hospital (Docteur Pierre), ✻, ch. de l'O. R. de Charles III ; corresp. de la Soc. des archives hist. de Milan ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; — r. Ste-Claire, 54, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Huchet de Cintré** (Vicomte Alphonse) ; des Soc. des biblioph. bretons, des Agric. de France, d'Hortic. et d'agr. d'Ille-et-Vilaine ; — r. de la Monnaie, 13, Rennes (Ille-et-V.).

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de Vaugirard, 23, Paris.

H. **Huguenot** (l'Abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Vicomte d'), Député des Basses-Alpes, prés[t] du Syndicat agr. des Alpes ; — r. du Sommerard, 21, Paris, et la Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Hulot de Collart de Sainte-Marthe** (Baron), de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. Saint-Donatien, 25, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Humières** (Comte Élie d') ; — square de Messine, 2, Paris.

H. **Imberton** (l'Abbé Louis), curé de la Capelle-Masmolène, Avocat de S. Pierre ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — La Capelle-Masmolène, p. Uzès (Gard).

H. **Jaille** (Baron Eugène de la) ; — av. de Messine, 6, Paris.

H. **Jamonières** (Baron des), v.-prés. de la Soc. des biblioph. bretons ; — manoir de la Vignette, Le Cellier, p. Oudon (Loire-Inf.)

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'or, Cognac (Charente).

H. **Jarry** (Alexandre), notaire ; — r. Robert de Luzarches, 1, Amiens (Somme).

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, ch. de l'O. R. du Christ de Portugal ; con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seiller de la Soc. des études colon. et maritimes ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de la Soc. des agric. de France ; — chât. de Kerdinan, p. Paimpol (Côtes-du-Nord), et r. Paul Bert, 35, Angers (Maine-et-Loire).

H. Jouffroy d'Abbans (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. Kanzler (Baron Rodolphe) ; — corso Vitt. Emanuele, 51, Rome.

H. Kerlinou (Eugène de), de la Soc. polymatique du Morbihan ; président du Comité Morbihannais de la Soc. du Souvenir Français ; — r. du Féty, 4, Vannes (Morbihan).

H. Kersauson de Pennendreff (Joseph de), lic. en droit ; des Soc. Française d'Archéol., et des Biblioph. bretons ; trésorier de la *Revue hist. de l'Ouest* ; — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.)

H. Kervéguen (Comte **Le Coat** de), ch. de St-Grégoire, etc. ; — boul. La Tour-Maubourg, 20, Paris.

H. Kervenoaël (Vicomte Émile de **Jouan** de), des Soc. franc. d'archéol., des Biblioph. bretons ; secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. Kerviler (René **Pocard du Cosquer**), ✻, ✠, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés. d'honneur de la Soc des biblioph. bretons, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.)

H. Kervizal (Henri **Le Jannic de**), comte du Brieux ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesneven (Finistère).

H. Kinon (Paul), Avocat à la cour d'appel de Paris,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Avocat-Conseil du C. H. de France ; anc. élève de l'École des Chartes, de l'École des hautes études, et de l'École des langues orientales ; — av. Duquesne, 30; Paris, et chât. de Cailloüel, p. Chauny (Aisne).

H. Kœnigsegg (Général **Régley**, comte de), C. ✻ ; — r. des Balances d'or, 4, Poitiers (Vienne).

H. Kohler (Édouard), Conseiller d'État au service de S. M. l'Empereur de Russie, Comm. des Ordres de Ste-Anne et de S. Stanislas ; — Znamenskaïa, 2, St-Pétersbourg.

H. Kolkman (Willem), ch. de St-Grégoire, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. Krebel (Théodore de), consul général de Russie à Gênes, cons. d'Etat et chambellan de S. M. l'Empereur de Russie ; comm. des O. de S. Wladimir, Ste-Anne, S. Stanislas, et de la Couronne de Prusse ; gr.-off. de l'O. du Lion et du soleil de Perse ; chev. de l'O. de François-Joseph, etc. ; — via Astarotti, 37, Gênes (Italie).

H. La Bastide (Comte René de), ch. de Malte et de St-Sylvestre, ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. Laborde-Lasalle (Vicomte Élie de), anc. Volontaire de l'ouest, lieutenant en 1er au 17e régt territ. d'artillerie, ch. de St-Grégoire ; — chât du Feuga St-Mézard, p. Castéra-Lectourois (Gers).

H. La Boulie (Hippolyte de), ch. du S. Sépulcre ; de l'Acad. du Var ; de la Soc. d'agr. et d'hortic. de Toulon ; — en hiver ; Boul. Notre-Dame, 61, Marseille (B. du R.) ; en été : Les Paluns, p. La Cadière (Var).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lacger** (Gabriel de) ; — chât. de Clot, p. Castres (Tarn.)

H. **Lafontan de Goth** (Clément de), avocat à la cour d'appel d'Agen ; — pl. Paulin, 2, Agen ; chât. de Goth, p. St-Romain (Lot-et-Garonne) ; chât. de Gramont, p. Lavit (Tarn-et-Garonne).

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), curé de Blandin ; de l'Acad. Delphinale ; de la Soc. d'Archéol. et de statist. de la Drôme ; — Blandin, p. Virieu-sur-Bourbre (Isère).

H. **Lalauze** (Adolphe) ; — quai de Béthune, 24, Paris.

A. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — av. des Gobelins, 14, Paris.

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; — r. Borghèse, 68, Neuilly (Seine), et à Fontainebleau (S.-et-Marne).

H. **La Morandière** (Fernand **Potier** de), I. P. ✠, anc. préfet ; — av. de l'Alma, 69, Paris.

H. **La Morandière** (Gabriel **Potier** de), de la Soc. de l'hist. de France ; — r. Bayard, 4, Paris.

H. **Lamoureux** (l'Abbé Jean), chanoine hon. de Jérusalem, curé de La Calmette ; de l'Assoc. des ch. Pontif. — La Calmette (Gard).

H. **La Nauze-Molines** (Baron de), de la Soc. archéol. du Périgord ; — chât. de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe), Duc de Sorrentino ; m. corresp. de l'Acad. Royale hérald. d'Italie ; — via Monteleone, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. **Landry** (l'Abbé Charles) ; — r. de la Pompe, 31, Paris.

H. **Lanéry d'Arc** (Pierre), I. P. ✠, prof. de droit, avocat à la cour d'appel ; donat de 1re classe de Malte, ch. de St-Grégoire, etc. ; des Soc. de l'Hist. de France, des Études hist., etc. ; — Aix (B.-du-R.)

H. **Lanza di Scalea** (Prince Pierre), Conseiller provincial ; Directeur de l'Institut des Beaux-Arts, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — palazzo Torrearsa, vie Ruggiero Settimo, Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrère** (Paul de), anc. attaché d'ambassade ; — r. de Marignan, 21, Paris.

P. H. **Lareinty** (Baron de), ✠, sénateur ; — boul. St-Germain, 191, Paris.

A. **Lart** (Ch.-Edmund de), B. A. Université de Cambridge ; de la Soc. huguenote de Londres ; — Park Cottage, Lockwood, Huddersfield (Angleterre).

H. **Las Cases** (Comte Emmanuel de), avocat à la Cour d'appel de Paris, conseiller général de la Nièvre ; — r. d'Anjou, 61, Paris.

H. **Lastic-Rochegonde** (Marquis de), de ✠ la Soc. de géogr. ; — r. de Vaugirard, 77, Paris.

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Launay** (Ad. de) ; — r. de Bruxelles, 42, Paris.

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et r. St-Étienne, Avignon (Vaucluse).

H. **Laval** (Antonin de **Nicolaï** de **Lacoste** de), secr. général de la Soc. centrale d'agr. du Puy-de-Dôme ; — r. Grégoire de Tours, Clermont-Ferrand, et aux Boudets, p. Lezoux (P.-de-D.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et r. Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite, Secr.-Adj. de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; m. corresp. de la Comm. des arts et monum. de la Charente-Inf. ; — au Couldret, p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François) ; — r. du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), aumônier de l'Asile de Naugeat ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Naugeat, p. Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), ✠, conserv. du musée de Troyes (Archéologie) ; Corresp. du Ministère de l'I. P. ; Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; m. résidant et archiv. de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. St-Martin, 2, Troyes (Aube).

H. **Le Conte** (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

H. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire le grand ; de la Soc. des ant. de Norm. ; — Lierremont, Trouville (Calvados).

H. **Ledru** (l'Abbé Ambroise) ; — allée de Citeaux, Issy (Seine).

H. **Le Duc** (Georges), anc. Officier de cav., comm. du S. Sépulcre ; — av. de la Gare, 33, Nice (Alpes-Mar.), et av. de Paris, 1, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Legge** (Henri, comte de), ✠, anc. député ; — r. de Chazelle, 34, Paris.

H. **Légier de Mestreyme** (Henri), avocat, anc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Zouave Pontifical ; — Apt (Vaucluse), et r. St-Ferréol, 2, Marseille (B.-du-R.)

H. Le Gras (Charles), Avocat ; — r. Joseph Vernet, 6, Avignon (Vaucluse).

H. Le Hardy (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. de l'O. du St-Sépulcre, etc. ; secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. Le Mire (Noël), comm. de St-Grégoire ; v.-président de l'Assoc. des Chevaliers Pont. ; — r. St-Joseph, 4, Lyon (Rhône), et chât. de Dortan (Ain).

H. Lepecq de la Closture (Baron), ch. de St-Grégoire ; — chât. du Chéreau, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. Le Picard (Charles), avocat, donat de 1re classe de Malte ; de la Soc. d'archéol. lorraine ; anc. secrétaire de la Soc. de géogr. de l'Est ; — chât. de Montaure, p. Louviers (Eure).

H. Lepingard (E.), Président de la Soc. d'agric. et d'hist. natur. de la Manche ; — r. Bellecroix, 13, St-Lô (Manche).

H. Le Pomellec (Baron Gaspard) ; — Binic (Côtes-du-Nord).

H. Lerosey (l'Abbé A.-L.), directeur au Séminaire de St-Sulpice ; de la Soc. de l'hist. de Paris ; — pl. St-Sulpice, 9, Paris.

H. Leroy de la Brière (Comte Nataly), ✠ ; — r. de Rennes, 93, Paris, et villa des Plants, Imphy (Nièvre).

H. Lesdain (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en droit ; du Comité Flamand de France et de la Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Suisse d'héraldique ; — r. Faulconnier, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Le Vacher de Boisville** (D). ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte Georges de), de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. de Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-mer (Pas-de Calais).

H. **Linange-Billigheim** (Comte de), anc. capitaine aux Dragons Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc. ; — via della Stelletta, 23, Rome.

H. **Lisle du Dreneuc** (P. de), dir du Musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des ant. de France ; corr. du Ministère de l'I. P. ; — r. du Lycée, 15, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Lomas** (Louis de), anc. magistrat, ch. de St-Grégoire ; de la Soc. des ant. de Norm., — chât. de la Horie, p. Granville (Manche).

H. **Lomet de Rioux** (Jules), Avocat, ancien Maire ; — r. Montlosier, 23, Clermont-Ferrand, et chât. d'Ibois-Orbeis, p. Issoire (Puy-de-Dôme).

H. **Longuemare** (Paul de), avocat; de la Soc. des ant. de Norm. ; camérier de S. S. Léon XIII, chev. de St-Grégoire ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la méd. militaire pontif. « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; m. hon. de l'Istituto arald. ital. — R. de Verneuil, 54, Paris.

C. **Lugan** (Mathieu, chevalier des O. R. du Christ.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Conception, de S. Jacques ; off. du Mérite industriel ; chevalier du Mérite agricole ; — rua da Villar. Porto (Portugal).

H. **Luppé** (Marquis de), maire de Beaurepaire (Oise) ; du Comité archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris.

H. **Lurion de l'Égouthail** (Roger de) ; — r. du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠ ⚜, capitaine de cav. démissre ; — chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. **Mac-Carthy** (Comte de) ; — boul. du Château, 28, Neuilly (Seine).

H. **Macé** (Vicomte), ✠, anc. offier de marine, comm. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa et de l'Étoile brillante de Zanzibar, Secr. de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Mac Swiney** (Chevalier Patrice), chambellan de S. S. Léon XIII, ch. de St Grégoire le Grand ; de l'Acad. des Arcades ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Henri Martin, 40, Paris.

H. **Maggio** (le R. P. Luigi di), des Frères Prêcheurs ; secr. général de la Soc. d'hist. de Palerme ; des Acad. des Arcades, et des Sciences et lettres de Palerme ; — Palerme (Sicile).

H. **Malagola** (Commandeur Carlo), ⚜, directeur des Archives royales, secr. de la Commission royale hérald. de la Romagne, etc. ; commr et chevalier de plusieurs Ordres ; — r. Foscherari, 15, Bologne (Italie).

H. **Maletto** et de Venetico (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, prince de), comm. de l'O. R. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Charles III ; m. effectif et représentant en Sicile de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de la Soc. d'hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

C. **Mallat** (Joseph), de la Soc. arch. du Périgord ; — r. St-Gervais, 26, Périgueux (Dordogne).

H. **Malvezzi de' Medici** (Comte), des marquis de Castelguelfo, président de la Commission royale hérald. des Romagnes ; de la Députation royale *di Storia patria* ; — Bologne (Italie).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo ; — r. de Cangallo, 1717, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

A. **Manthé** (René de), Secr. de la Soc. Archéol. de Bordeaux ; des Soc. des Archives hist. de la Gironde et Historique et archéol. du Périgord ; — r. Lagrange, 9, Paris.

H. **Margon** (Comte de), ✻, ⚜, ch. du S. Sépulcre de l'Acad. Stanislas ; — Meaux (S.-et-Marne).

H. **Margon** (Vicomte A. de), mainteneur du Félibrige ; de la Soc. archéol. de Béziers, etc. ; — chât. de Margon, p. Roujan (Hérault).

H. **Marguerye de Sorteval** (Marquis de), ✻, anc. garde-du-corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, anc. s.-préfet ; — Aytré, p. La Rochelle (Charente-Inf.)

H. **Marguerye** (Comte Richard de), anc. s.-préfet, Réd. en chef du *Messager du Cher*, ass. libre de la Soc. des ant. du Centre ; — Bourges (Cher).

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R).

C. Martins de Carvalho (Joaquim), publiciste, rédacteur du *Conimbricense*, m. corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne ; m. hon. de la Soc. de géogr. de Lisbonne, etc. — r. Joaquim Martins de Carvalho, Coïmbre (Portugal).

H. Martonne (Alfred de), archiviste de la Mayenne ; — r. d'Ernée, 120, Laval (Mayenne).

H. Mas, marquis de **Paysac** (Pierre-Eymeric du), conser d'arrt ; — chât. de Buffeau, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. Maupetit (Baron), comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des chevaliers pontificaux ; — chât. des Échelles, Jujurieux (Ain).

H. Maurès de Malartic (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — r. Vaneau, 55, Paris.

H. Mauroy (Comte Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris ; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; commandeur du St-Sépulcre ; — chât de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. Maury de Lapeyrouse (Raoul de) ; — Saint-Pons de Thommières (Hérault).

P. H. Maussabré (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Ste-Sévère (Indre).

H. Maussion de Candé (Léonce de), anc. magistrat, Docteur en droit ; — av. de Breteuil, 63, Paris.

H. Meaudre de Sugny (Anatole), ✠, anc. conseiller gal ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. D. Meleniewski (Félix de), Conseiller Aulique de S. M. l'Empereur de Russie, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Délégué du C. H. de France en Russie, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et des Ordres Imp. de St-Wladimir et de St-Stanislas, etc. ; — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

C. Melfi di San Giovanni (Baron Corrado) ; de l'Institut Hérald. Italien ; de l'Acad. Clémence Isaure de Toulouse, etc. — Chiaramonte Gulfi (Sicile).

H. Meller (Pierre), Secr. de la Soc. des Arch. hist. de la Gironde ; des Soc. des Biblioph. de Guyenne, Hist. et archéol. du Périgord ; — r. Ferrère, 20, Bordeaux, et chât. Durandeau, p. la Grave d'Ambarès (Gironde).

A. Mennesson (Émile). directeur du journal *Sainte-Cécile*, ch. de l'O. R. du Christ ; — r. des Tapissiers, 10, Reims (Marne).

H. Mercier (Maurice), ch. de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Saubion, p. Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. Merlet (Lucien), ✻, archiviste d'Eure-et-Loir, m. corresp. de l'Institut ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. Meynier (Docteur), ✻, médecin-major de 1re classe des hôp. militaires ; de l'Acad. de Besançon, etc. ; — r. d'Angiviller, 38, Versailles (S.-et-Oise).

H. Michel de Monthuchon (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. Millevoye (Lucien), anc. député ; — av. Bugeaud, 10, Paris, et chât. de St-Pardoux, Donzenac (Corrèze).

H. Millien (Achille), ch. des O. R. de l'Etoile polaire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la Ferrière (Nièvre).

H. **Miral de Tony** (Élie du) ; — chât. du Miral, p. Lezoux (Puy-de-Dôme).

H. **Moiroud** (Édouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse, et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. **Molènes** (Émile de), comm. d'Isabelle la Catholique ; — r. de l'Oratoire St-Honoré, 8, Paris.

H. **Molina** (Ernest **Anne** de), docteur en droit ; — chât. de Neer-Oeteren, Limbourg (Belgique).

H. **Molle** (Charles), ancien vice-prés. du trib. civil d'Évreux ; — r. de la Petite-Cité, 11, Évreux (Eure).

H. **Mompalao De Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; capitaine au « Royal Malta Regiment » ; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. **Monsaraz** (Antoine de **Macedo Papança**, comte de), Grand du Royaume de Portugal, anc. député, membre corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbano** (le Chanoine Joseph), de l'Acad. des sc. et lettres de Palerme ; etc. ; — corso Pisani, palazzo Villabianca, Palerme.

H. **Montalbano** (le Chanoine Xavier), ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, vice-bibliothécaire à la Bibl. Nationale de Palerme ; de l'Acad. des sc. et lettres de Palerme, etc. ; — même adresse.

H. **Montalbo** (Baron de), ✠, G. O. des O. du Vé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nézuéla, de S. Marin, de l'Etoile brillante de Zanzibar ; comm. avec plaque de l'O. R. du Christ, etc., — r. Masséna, 20, Nice (Alpes-Mar.)

H. Montgeon (Jacques de **Cavelier** de) ; — r. Monsieur, 3, Paris, et chât. de Montgeon, p. Montivilliers (Seine-Inf.)

H. Monti de Rezé (Claude de), chevalier de St-Grégoire ; du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — quai Ceineray, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. Monti de Rezé (Vicomte Robert de), de la Soc. archéol. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — cité Martignac, 5, Paris.

H. Montigny (Vicomte de), ✠. s.-préfet en retraite ; — av. de Villiers, 99, Paris.

H. Montlovier de Roynac (Vicomte de), comm. de l'O. R. du Christ ; — r. La Boëtie, 75, Paris.

H. Montravel (Louis de **Tardy**, vicomte de) ; de la Soc. française d'archéol., etc. ; — Joyeuse (Ardèche.)

H. Morcoux (Edouard **Moreau** de) ; — Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

H. Morel (l'Abbé Ludovic), aumônier militaire ; — r. de Paris, 23, Périgueux (Dordogne).

H. Moreno del Christo (le Chanoine Gabriel), ✠, comm. d'Isabelle la Catholique ; — St-Domingue.

A. Mossot (E.), prés.-fondateur de l'Acad. Lamartine ; — Menou, p. Varzy (Nièvre).

H. Mosto (Ignace **Mosto Abbate de Longarini**, Marquis), comte de Cudia, etc., anc. Garde-du-Corps de S. M. le Roi Ferdinand II, ch. de l'O. R. milit. de St-Georges de la Réunion, ch. de St-Sylvestre, comte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

palatin du Latran ; m, d'honneur de l'Institut hérald. Italien ; — pl. S. Sylvestre, 81, Rome.

H. **Mosto Lo Giudice** (Marquis Sauveur), comte de Cudia, etc. ; m. d'honneur de l'Institut hérald. Italien ; — même adresse.

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord).

H. **Moussine Pouchkine** (Alexandre, comte de), chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy** de **Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — r. de Courcelles, 75, Paris.

H. **Naurois** (Marquis de) ; — r. des Écuries d'Artois, 11, Paris, et chât. de Sainte-Anne, p. Lavaur (Tarn).

H. **Navatel** (l'Abbé J.-J.), licencié ès-lettres, Aumônier de l'École militaire de St-Hippolyte-du-Fort ; — St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

H. **Nervaux** (Baron Henri de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. du Plantier, 25, Périgueux (Dordogne).

H. **Neuchèze** (Comte de) ; — r. St-Louis-en-l'Ile, 10, Paris.

A. **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — St Omer (Pas-de-Calais).

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud** de la), ✠, Président de la Soc. archéol. de Nantes ; archiviste de la ville de Nantes ; corr. de la Soc. des ant. de France ; — r. d'Aguesseau, 12, Nantes (Loire-Inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Niort** (Géraud de), avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. de la Préfecture, 20, Carcassonne (Aude).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — r. de l'Abbaye, 14, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine et-Loire).

H. **Oberkampff de Dabrun** (Baron) ; — chât. de Sauvebœuf, p. Montignac (Dordogne).

H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Pair du Royaume de Portugal, G. O. de la Maison de S. M. Très Fidèle, ch. de Malte, gr.-croix des O. d'Isabelle la Cath. et du S. Sépulcre, comm. des O. de la Conception de Villaviçosa et de Léopold, etc. ; des Soc. de géogr. de Lisbonne, Royale des antiq. d'Irlande, etc. ; — r. das Flores, 59, Lisbonne.

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Ornano** (Comte Paul d'), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; — r. Pierre Charron, 1, Paris.

H. **Padiglione** (Commandeur Carlo), Président de l'Institut Héraldique Italien, Dir. de la Biblioth. Brancacciana, Comm. des Ordres d'Isab. la Catholique, de S. Marin. de S. Rosa de Honduras, etc. ; off. du Nicham Iftikar ; ch. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, du S. Sépulcre, de N.-D. de Guadalupe, etc. — S. Teresa agli Studj, palazzo Cimitile, Naples.

H. **Padula** (Antoine), gr.-offr de l'Ordre du Libérateur, comm. du St-Sépulcre, etc. ; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc. ; — r. dei Fiorentini, 67, Naples.

H. **Palluat de Besset** (Comte) ; — chât. de la Salle, p. Nervieux (Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Panat (Marquis de) ; — r. des Cloches, Toulouse (H.-Garonne).

H. Pantin de la Guère (Comte Alphonse de), anc. zouave pontifical, ch. de Malte, commr de l'O. R. de Charles III ; de la Soc. des ant. du Centre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. ; — chât. des Dames, St-Eloy-de-Gy (Cher), et r. de Paradis, 22, Bourges.

C. Paolieri (Docteur Vincenzo), m. actif de l'Acad. des Liberi ; — Città-di-Castello (Ombrie).

H. Parc (Vicomte Maurice du) ; — chât. de Murinais, p. St-Marcelin (Isère).

H. Pâris-Jallobert (l'Abbé Paul), Curé de Balazé ; des Soc. des Bibl. Bretons, Archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. — Balazé, p. Vitré (Ille-et-Vil.)

H. Pascal (Monseigneur Adrien), chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, curé de Cabriès, Aum d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif., Off. de l'O. du Libérateur ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. — Cabriès (Bouches-du-Rhône).

H. Pasdeloup (Comte de), ✠, anc, capitaine de cav. ; — r. Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. Pasini Frassoni (Comm. F.), anc. consul général, ch. du St-Empire Romain, G. O. du S. Sépulcre, du Christ de Portugal ; ch. de l'O. Constantinien (avec plaque), etc. ; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc. — via Due Macelli, 3, palazzo Ruspoli, Rome (Italie).

H. Parek de Prawdzic (Comte Léon de), ch de l'O. Teutonique ; de l'Acad. Chablaisienne ; — chât. de Beaurain, Thonon (Haute-Savoie).

H. Pellerin de Latouche (Gaston de), chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontifi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

caux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et chât. de l'Étang-la Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

A. **Pellot** (Paul), lic. en droit, membre corr. de l'Acad. Nale de Reims ; de la Soc. Française d'Archéologie ; — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

A. **Pelloux** (Félix), lic. en droit ; — av. St-Romasse, Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Peralada** (S. Exc. le Comte de), marquis de Bellpuig, comte de Zabella, grand d'Espagne de 1re classe, Sénateur de droit, ch. de la Royale Maestranza de caballeria de Valence ; — calle Union, 10, Madrid.

A. **Perreaut** (Claude), conseiller municipal ; Lamartine ; — Simard-Marnoire, p. Montret (Saône-et-Loire).

H. **Perregaux** (Samuel de), capitaine d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Émile), lic. en droit ; — r. de Noailles, 14, Marseille (B.-du-R.).

C. **Perroy** (Georges), — r. du Cerf-volant, 22, Moulins (Allier).

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry **Espitalié** de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva y Fernandez**, Comte de), O. ✠, ministre résident, gentilhomme de la chambre de S. M. Catholique, ch. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Royale Maestranza de Caballeria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. de Charles III ; — calle Ferraz, 16, Madrid.

H. D. Pietramellara (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S. S, comm. de l'ordre de Pie, ch. de Malte, etc. ; délégué gén. du C. H. de France à Rome ; — via Campania, 19, Rome.

H. Pimodan (Marquis de), Duc de **Rarécourt Pimodan** ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

H. Pinheiro de Almeida da Camara Manoel (Jeronymo), consul de 1re classe, ch. des O. de Pie et de Léopold (Belgique) ; secr. adjoint de la Soc. royale de géogr. de Lisbonne, etc. ; — r. de Vasco de Gama, 7, Lisbonne.

H. Plarr (Léon), **Baron de Caze de la Bôve**, ✠, ch. des O. R. d'Isabelle la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, off. du Medjidié, etc. — r. Casimir Périer, 4, Paris.

H. Poidebard (William), ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. de la Diana ; — r. de Jarente, 11, Lyon (Rhône).

H. Poli (Comte de), comm. militaire de St-Grégoire-le-Grand ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. Poli (Vicomte Oscar de), ✠, anc. préfet, gr.-croix d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire le grand, G. O. de l'O. R. de Charles III, etc ; Délégué général en France du Patriarcat de Jérusalem et de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse.

H. Polignac (Comte Guy de), offr de cavalerie dé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

miss. ; ch. de Malte, etc. ; — r. de Lille, 72, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), ch. de Malte, etc. — r. Lavoisier, 6, Paris.

H. **Pollaci Nuccio** (Chevalier Fedele), ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de la Consulte Hérald. de Sicile ; de la Soc. d'hist. sicilienne, etc. ; — via Alloro, 68, Palerme (Sicile).

P. H. **Poncins** (Comte Léon de), prés[t] de la Soc. archéol. de la Diana ; — Feurs (Loire).

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. **Portal** (Baron de) ; — villa des Flots, Arcachon (Gironde).

H. D. **Portal** (Chevalier Emmanuel), ch. des O. du S. Sépulcre et de la Couronne d'Italie, Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; Délégué gén. de la Croix rouge d'Espagne ; m. corresp. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de l'Assoc. des Ch. Pont. ; de l'Acad. d'Aix, etc. — Via Gagini, 84, Palerme (Sicile).

H. **Portes** (René **Bittard des**), docteur en droit, anc. Chef de cabinet au Min. de la Justice ; comm. avec plaque de l'O. R. de la Conception ; comm. de S. Grégoire le grand, etc. ; de la Soc. d'hist. diplomatique, de la Soc. d'hist. contemp. — R. de Naples, 44, Paris.

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 35, Paris.

H. **Pottier** (le Chanoine Fernand), prés[t] de la Soc. arch de Tarn-et-Garonne ; — r. du Moustier, Montauban (Tarn-et-Garonne).

H. **Prinsac** (Stanislas de **Tholomès**e, baron de), ✠, anc. officier d'Éclaireurs ; — chât. de Sadeillan, p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Miélan (Gers), et (en hiver) r. de la Préfecture, 18, Pau (B.-Pyr.)

H. Proyart (Fernand), avocat ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

H. Pugliatti (Mgr Thomas), duc de **San Giorgio**, anc. Vicaire général, ch. des O. Constantinien et du S. Sépulcre, Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. pontificaux ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de l'Institut héràld. Italien ; — place Poli, 42, Rome.

H. Puisieux (Alfred de), de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. Du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. Quarré de Verneuil (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. Rafélis de Broves (l'Abbé de), — St-Jean-du-Pin, p. Alais (Gard).

H. Raffélis-Soissan (Comte Louis de) ; — r. Haxo, 6, Marseille (B.-du-R.)

H. Raineri-Biscia (Comte), comm. du St-Sépulcre, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de plusieurs Soc. Savantes ; — Bologne (Italie).

H. Ramel (Fernand de), ✻, ✻, député, Docteur en droit, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation ; — r. de Bourgogne, 37 bis, Paris, et Alais (Gard).

P. H. Ramione (Commr Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), membre et prést de plusieurs Soc. sav. littér. et art ; grand-croix de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

H. Rancourt de Mimérand (Comte de), ✻, officier de cav. démissionnaire, ex-commandant le 73e Rég. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marche de la Garde mobile ; — r. des Gobelets, 10, Orléans (Loiret).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art. français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm. etc. ; — r. Chartraine, 59, Evreux (Eure-et-Loir).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Provins (Seine-et-Marne).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✲, anc. ministre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'Hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir.)

H. **Reiset** (Vicomte Henry de) ; — r. Lauriston, 83, Paris, et chât. de Vic-sur-Aisne (Aisne).

H. **Renshaw de Orea** (Louis), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — Puerta del Angel, 16, Barcelone (Espagne).

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff, Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, Comm. de l'O. Imp. de St-Wladimir, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur ancien Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg,

H. **Revelière** (Comte **Revelière de la**), anc. magistrat ; — chât. de Porcé, en Arradon, p. Vannes (Morbihan), et r. du Ranelagh, 101 bis, Paris.

A. **Révérend** (Vicomte Albert), dir. de l'*Ann. de la Noblesse* ; — cité Gaillard, 1. Paris.

H. **Richebé** (Raymond), avocat, archiviste-paléographe, anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; comm. de l'O. R. du Christ ; des Soc. Suisse d'héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Comité Flamand de France ; de l'Institut hérald. Italien, etc. — r. Montaigne, 7, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Nord).

H. **Rivoire La Bâtie** (Comte Emmanuel de) ; — Montceau, p. Bourgoin (Isère.)

H. **Robert** (L'Abbé Alix), archiprêtre, curé doyen de St-Nic. de Rethel ; — gr. rue, Rethel (Ardennes).

H. **Rochas d'Aiglun** (Comte de), O. ✻, I. P. ⚙, lt-colonel du Génie ; admr de l'École polytechnique ; commr de Ste Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne; etc. ; — École polytechnique, Paris.

H. **Rochegarnier** (Edmond de la) ; — chât. de Roscanvec, p. Elven (Morbihan).

H. **Rochereau de la Sablière** (Ch.), lic. en droit — boul. Haussmann, 140, Paris.

C. **Rodière** (Roger) ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais.)

H. **Rohan Chabot** (Comte Philippe de), anc. Officier, ch. de l'O. de St-Alexandre de Bulgarie ; — r. de Lille, 21, Paris.

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Élève de l'École des chartes, ch. de St-Grégoire le Grand, ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), anc. s.-préfet, offr de la Couronne de chêne ; — r. Frédéric Bastiat, 5, Paris.

C. **Romitelli** (le Chanoine M.-L.). docteur en droit civil, criminel et canonique ; chanoine de Pérouse ; — loggie di San-Lorenzo, 8, Pérouse (Italie.)

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), comm. de l'O de Danilo Ier ; ch. de 3e cl. de l'O. Imp. de Ste Anne de Russie, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — r. de Lille, 19, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

P. H. **Roselly de Lorgues** (Comte), O. ✻, Grand-Croix des Ordres Pontif. de St-Grégoire et du St-Sépulcre, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — r. St-Romain, 16, Paris.

H. **Roserot** (Alphonse), I. P. ⚜, archiviste de la H.-Marne ; corresp. du Min. de l'I. P. ; — r. Nicolas Mougeot, 11, Chaumont (Haute-Marne).

A. **Roux** (André), directeur d'École libre, sténographe diplômé ; — Générac (Gard).

H. **Rozière** (Vicomte de), anc. secr. d'ambassade ; — chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Rubercy** (Gabriel de), anc. conseiller de préfecture ; de l'Acad. de Sainte-Croix ; — pl. Bannier, 1, Orléans (Loiret).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — av. Montespan, 3, Paris.

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. offr au service du St-Siège — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Sabard de la Boisselle** (Mademoiselle A.) ; — Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

H. **Sainsbut des Garennes** (Charles de) ; — r. Blatin, 27, Clermont-Ferrand (P.-de-D.), et chât. des Garennes, p. St-Pourçain (Allier).

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 3, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Saint-Arroman (Raoul de), ✠, I. P. ⚜, — r. de Verneuil, 11, Paris.

H. Sainte-Colombe (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; des Soc. de la Diana, de la Suisse Romande, etc. ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. Saint-Geniez (Stanislas de **Baderon-Thézan**, baron de **Maussac**, marquis de) ; de la Soc. archéol. du midi de la France (Toulouse), etc. ; — chât. de l'Hermitage, p. Servian (Hérault), et chât. du Cormier, p. Saintes (Charente-Inf.)

H. Saint-Georges (Vicomte de), O. ✠, colonel d'artillerie en retraite ; — r. de Grenelle, 87, Paris.

H. Saint-Georges Armstrong (le chevalier Thomas de), ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — r. de Monceau, 32, Paris.

H. Saint-Paulet (Comte Pierre de) ; — chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse).

H. Saint-Pern (Baron de), directeur du haras de Libourne ; m. fondateur de la Soc. des Biblioph. bretons ; m. corresp. de la Soc. hist. et archéol. d'Ille-et-Vilaine ; de la Soc. hist. et arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. Saint-Priest d'Urgel (Vicomte Charles de) ; — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. Saint-Saud (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ch. de Malte ; G. O. des O. R. du Mérite mil. d'Espagne et d'Isab. la Catholique, etc. ; de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; m. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid ; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. Saint-Venant (Raoul **Barré**, Comte de), anc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

zouave pontifical, ex-Off. aux Mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — chât. de Villeporcher Saint-Ouen, p. Vendôme (Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salleron** (Georges) ; — r. Sainte-Sophie, 19, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Salles** (Marquis des) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Salvador** (Baron), I. P. ✠ ; secr. de légation honoraire, offr. de la Couronne royale de Roumanie, etc. ; — r. Berlioz, 3, Paris.

P. H. **San Martino Ramondetto di Montalbo** (S. Exc. le Duc D. Étienne de), gentilhomme de la chambre et chevalier de compagnie de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; anc. Envoyé extr. et Ministre plénip. ; chevalier de St-Janvier ; ch. grand-croix des O. de Constantin, François 1er, St-Grégoire le grand, Isabelle la Catholique, François-Joseph, St-Michel, du Mérite civil de Toscane, etc. — Palazzo Farnese, Rome.

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn de**), ✠ ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), ✠, m. hon. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; délégué, pour le Gard, de la Soc. acad. Indo-chinoise ; secr. de la Direction de la « *Revue du monde latin* », etc. — Alais (Gard), et chât. de la Nougarède, p. St-Jean-de-Valériscle (Gard).

C. **Sarrion y Diaz de Herrera** (Segundo), Off. honoraire du Corps Royal de l'Inf. de marine ; Secr. pour l'Etranger de l'Assemblée Supr. de la Croix rouge Espagnole ; Comm. de l'O. du S. Sépulcre, etc. ; membre hon. de l'Institut hérald. italien ; de la Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

artist. et archéol. de Barcelone ; Dir. gérant de la *Guia Palaciana*, etc. — Clavel, 6, Madrid.

H. Sartiges (Comte Aimon de) ; — chât. de Sourniac, p. Mauriac (Cantal).

H. Sartorio, marquis d'**Analista** (Docteur Gaëtan), anc. médecin en chef de l'armée mérid. d'Italie, Comm. de la Couronne d'Italie et de l'Osmanié (en brillants), etc. ; — via Roberto Savarese, 31, Naples.

A. Sartorio (Charles de), délégué de l'Istituto arald. ital. — Boul. du Jardin zoologique, 34, Marseille (B.-du-R.).

H. Saulnier (Frédéric), conseiller à la Cour d'appel de Rennes ; v.-prés. actuel et anc. président de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine ; m. corresp. des Soc. acad. de Nantes, Brest, etc. — R. Rallier, 5, Rennes (Ille-et-Vil).

H. Sauzey (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; — chât. de St-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. Scey-Montbéliard (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. Schlemmer (Cher Charles de), ✠, ch. affilié de l'Ordre Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem, comm. du Lion et Soleil, Prést fondateur du Cercle Français ; — r. St-André, 573, Fiume (Hongrie).

C. Scionti-Mangani (Docteur Filippo), secr. de l'Acad. Dafnica d'Aci-Reale ; — via Pennisi, Aci-Reale (Sicile).

P. H. Seguins-Vassieux (Marquis de), cher de l'O. R. du Lys ; — Carpentras, et chât. du Rocan, p. Carpentras (Vaucluse.)

H. Sénigon de Roumefort (Baron Fernand de) ; —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.).

H. Serène d'Acquéria (Louis de), lieut d'artillerie ; — Korsor (Danemark).

A. Serennes (Vicomte Henri de) ; — r. de Sontay, 5, Paris.

H. Silvestri (Dr Clinio), v.-consul de Vénézuéla à Rome, comm. de l'O. du Libérateur, etc. ; — via Tiburtina, 21, Rome.

H. Simony (Vicomte de), ✲, commr d'Isabelle-la Catholique, chev. de l'Ordre de Pie, etc. ; — St-Remy (Saône-et-Loire).

H. Soderini (Comte Édouard), ✲, camérier secret participant de S.S. Léon XIII, grand-officier des O. R. d'Isabelle la Catholique, de l'Immaculée Conception de Villaviçosa, de Sant-Iago de Portugal, etc.; des Acad. des Sciences morales et polit. de Madrid, de la Religion Catholique de Rome, Tibérine ; m. des Unions de la Paix sociale, etc. — palais Sforza-Cesarini, Rome.

P. H. Sommi Picenardi (S. Exc. le Bailli F. G.), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte) ; — corte S. Giovanni di Malta, Venise.

H. Sonneville (Marcel **Préveraud** de) ; — château Glodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

H. Souancé (Vicomte Hector de) ; — r. Montaigne, 15, Paris.

C. Souëf (Charles) ; de la Soc. des ant. de Picardie, etc. ; — Presles-Thierny, p. Laon (Aisne).

H. Soulaine (Henry de) ; — r. Cler, 40, Paris, et villa l'Ermitage, Senlisse, p. Cernay-la-ville (Seine-et-Oise.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille milre « Bené merenti » ; de l'Assoc. des Ch. Pontif ; — boul. Mariette, 13, Boulogne-s.-mer (Pas-de-Calais).

C. **Spargella** (Jérôme), avocat, anc. maire de Vigevano, commandeur du S. Sépulcre, off. de la Couronne d'Italie et du Nicham Iftikar, etc. ; de la R. Acad. hérald. italien ; — via Mercanti, 1, Vigevano (Italie).

H. **Staël Holstein** (Baron Auguste de), docteur en philosophie, conseiller honre en retraite, ch. des O. de St-Jean et de François-Joseph ; — chât. de Testama, p. Riga et Pernau, Livonie (Russie).

H. **Starrabba de San Gennaro** (Baron Raphaël), Directeur des Archives d'Etat, comm. de l'O. du S. Sépulcre ; corr. de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

H. **Surel de St-Julien**, Comte de **Saint-Haond** (Amédée de), camérier secret de cape et d'épée de SS ; de la Soc. Éduenne ; — r. du Commerce, 17, Riom (Puy-de-Dôme), et chât. de Surel, p. Retournac (H.-Loire.)

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

C. **Tadolini** (Commandeur Jules) professeur à l'Acad. du Panthéon ; de l'Acad. des B. A. de Pérouse ; ch. de St-Grégoire, de la Couronne d'Italie, etc. ; — Corso, 472, Rome (Italie).

P. H. **Tamizey de Larroque** (Philippe), ✠, ⚜, corr. de l'Institut de France, membre du Comité des trav.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hist. et scient., etc. ; — pavillon Peiresc, Gontaud (Lot-et-Garonne).

P. H. Tanguay (Monseigneur Cyprien), prélat de la maison de S. S., de la Soc. Royale du Canada ; — Ottawa (Canada).

H. Tarade de Corbeilles Ménardeau (Comte de); — boul. Pereire, 188 bis, Paris.

H. Tardieu (Ambroise), historiographe de l'Auvergne, Officier du Nichan-Iftikar, ch. de St-Grégoire-le-Grand, de François-Joseph et d'Isab. la Catholique ; corresp. de l'Institut archéol. d'allemagne ; de l'Acad. Royale d'hist. de Madrid, etc. ; — r. Bansac, 2, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

C. Tausin (Henri) ; — r. de Tunis, 3, St-Quentin (Aisne).

H. Teil (Baron du), ch. de St-Jean de Jérusalem, grand-off. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Guatemala (Amérique centrale).

H. Teil (Baron Joseph du), lic. en droit ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. Teissier (Gaston), anc. zouave pontifical, décoré de la croix « Pro Petri Sede » et de la médaille milre « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Chevaliers pont. ; — r. Sénac, 43, Marseille (B.-du-R.).

H. Teissier (Octave), ✠, I. P. ⚜ ; Draguignan (Var).

H. Temple de Rougemont (Comte Albéric du) ; des Soc. d'Archéol. de Chartres et de Châteaudun ; — r. des Lisses, 11, Chartres, et chât. de Vrainville, p. Bonneval (Eure-et-Loir).

H. Tenet (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher**

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Boisville ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terris** (Jules de), notaire, ch. de St-Grégoire, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Terrouenne** (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie ; — chât. de la Melleraye, p. Orléans (Loiret).

H. **Tesson** (Alfred de), ✲, capitaine de frégate en retraite, ch. l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — boul. du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Teule** (Édilbert de), anc. magistrat ; — r. du Palais, Carcassonne (Aude).

H. **Textor de Ravisa** (Baron), C. ✲, I. P. ⚜, anc. gouverneur des Colonies, anc. Off. sup. d'État-major ; gr.-off. de l'O. R. du Mérite militaire d'Espagne ; comm. de l'O. R. du Christ ; président du Comité de permanence du Congrès internat. des Orientalistes ; vice-prés. de l'Acad. Indo-chinoise de France ; — r. de Turin, 38, Paris.

H. **Thezan** (Marquis de), docteur en droit, chambellan intime de S. S. Léon XIII, consul de Portugal à Cannes ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; ch. de l'O. Pontifical de S. Sylvestre, etc. — r. d'Antibes, 9, Cannes (Alpes-mar.), et chât. de l'Hoste, Le Cannet (Var).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjt de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et chât. de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. de Noailles, 17, St-Germain-en-Laye (S.-et-Oise), et r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Tiersonnier** (Philippe), lic. en droit, lieutenant de réserve au 12e d'inf. ; président de la Conférence St-Benoit de l'Assoc. cathol. de la Jeunesse française ; de la Soc. polytechnique militaire ; — r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Toulgoët Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; — r. de Presbourg, 21, Paris, et chât. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour** (Henri de la), attaché au Cabt des médailles de la Bibl. nat. ; — av. de Breteuil, 7, Paris.

A. **Tour** (Paul du **Fayet** de la) ; — chaussée du Pont, 1, Boulogne (Seine).

H. **Tour d'Auvergne** (Comte de la) ; — villa Roumey, Hyères (Var), et chât. de la Vigne-Scorraille, p. Ally (Cantal).

H. **Tour-d'Auvergne** (Comte Charles-Guillaume de la) ; — chât. de Valjoly, p. St-Martin-Valmeroux (Cantal).

H. **Travers** (Émile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, comm. de St-Grégoire, etc. ; du Conseil de la Soc. française d'Archéol. ; corresp. du Min. de l'I. P., de l'Acad. d'archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la Historia (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, Constantinien, etc. ; — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vamnadeuc, en Pléven, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Trétaigne** (Baron de), membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Festieux, ch. de St-Sylvestre,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Donat de 1re classe de l'O. de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, et chât. de Festieux, (Aisne).

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G), Curé-Doyen d'Hiersac ; de la Soc. arch. de la Charente, etc. ; — Hiersac (Charente).

A. **Trigant de Latour** (Baron Maxime) ; — r. de la Ferme, 24 bis, quartier St-James, Neuilly (Seine).

A. **Trooz** (Jules de), écuyer, député, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Institut. arch. Liégeois ; — r. de Tirlemont, 46, Louvain (Belgique).

H. **Urdaneta** (Amenodoro), ch. des O. de Pie et du Libérateur, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » ; corresp. de l'Acad. royale d'Espagne, de l'Acad. de Séville, etc. ; — via Milazzo, 13, Rome.

A. **Vacheron** (Alphonse), professeur ; — r. Debrousse. 1, Paris.

H. **Valenças** (S. Exc. D. Luis **Jardim**, Comte de), anc. ministre plénip. à Vienne ; docteur en droit ; comm. des O. R. de S. Jacques de N.-D. Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; grand-croix de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; membre de l'Institut ; des Acad. Royales des sciences de Lisbonne, et de Jurisprudence de Madrid, etc. — rua Pau de Baudeira, Lisbonne (Portugal).

H. **Vallière** (Henri de **Boisguéret** de la) ; des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc. ; — r. Denfert-Rochereau, 25, Paris.

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire),

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vargas-Machuca** (Duc D. Augustin de), Mar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quis de St-Vincent, Comte d'Urgel, de Porto et du S. Empire Romain, etc. ; — via Giovanni Bausan, 17, Naples.

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Poho, rais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-inf.).

H. **Vauloger de Beaupré** (René de) ; — r. Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. **Vautheleret** (Baron de), ✠, v.-prést de la Soc. de topogr. de France, comm. d'Isabelle la Catholique, etc. ; — r. St-Georges, 28, Paris.

H. **Vaux** (Baron Raoul de), Secr. du Comité central de propagande royaliste ; — r. du général Foy, 46, Paris.

H. **Vauxmoret** (Gaston de) ; — r. de la Victoire, 82, Paris.

P. H. **Vendôme** (S. A. R. Monseigneur le Duc de) Bailli gr.-croix de Malte ; — r. Borghèse, 10, Neuilly (Seine).

H. **Vendômois** (Emile de) ; — r. de Paris, 52, Asnières (Seine).

C. **Vérany** (Félix), anc. Directeur du *Propagateur du Var* ; — r. d'Aubagne, 83, Marseille (B.-du-R.)

H. **Vercherin** (Albert), ✠, Vice-Consul de Bolivie, comm. des O. du S. Sépulcre et du Lion et du Soleil (Perse), ch. des O. R. de Charles III et du Cambodge, etc. ; — Nice (Alpes-mar.).

H. **Verpy** (Albert), ✠, chef à la dir. gén. de l'Enreg. et des Domaines ; de la Soc. de législ. comparée ; — r. St-Honoré, 257, Paris, et à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Verthamon** (Marquis de), de la Soc. de géogr. ; — chât. du Castera, p. St-Germain-d'Esteuil (Gironde).

H. **Viale-Rigo** (Sébastien de) ✠, anc. consul général, comm. de l'O. du Libérateur, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — r. de la Néva, 6, Paris.

H. **Vicars** (le Très Honorable Arthur), Ulster Roi d'armes et premier Hérault d'Irlande, Registrar and Knight Attendant du Très illustre Ordre de S. Patrick ; V.-Président de la Soc. des Ex-libris de Londres ; membre et secrét. de la Kildare Archeological Society ; de la Soc. des Antiq. de Londres, etc. — The Castle, Dublin (Irlande).

H. **Vidau** (Comte de), ✠, capitaine d'inf. démiss. ; — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse de **Foulques** de), ✠, Chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archéol. ; — r. St-Eloi, 21, Orléans (Loiret).

H. **Villebois-Mareuil** (Baron Godefroy de) ; — chât. de la Ferrière, p. Segré (Maine-et-Loire).

H. **Villenoisy** (François de), attaché des Musées nationaux ; m. corresp. de la Soc. des antiquaires de France ; secr. de la Soc. philologique et de l'œuvre de St-Jérôme ; — r. Washington, 32, Paris.

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), anc. sous-préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris ; G. O. de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Rég. de zouaves (France), ch. de l'O. R. M. de François 1er, décoré

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti*; — r. St-Luc, 12, Paris.

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

H. **Visien** (Comte de) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Vitton de Peyruis** (Comte de), chevalier de St-Sylvestre ; de la Soc. archéol. d'Avranches, etc. ; — chât. de Langevinière, p. Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), directeur des *Archives généal. et héraldiques*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau (médaille d'Or) ; off. de l'O. de Vénézuéla ; — Oisterwijck (Brabant Septentr.), Hollande.

H. **Wall** (Vicomte de) ; — boul. Malesherbes, 68, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

C. **Wildeman** (Marius), m. du Comité directeur de la Soc. généal. et héraldique « De Nederlandsche Leeuw » ; m. effectif. de la Soc. archéol. « die Haghe », etc. ; — Van Speykstraat, 41, La Haye (Hollande)

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blacquel** de **Croix**, baron de), bibl.-archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Royale, 9, Nantes, Loire-inf.).

H. **Yanville** (Raymond **Coustant**, Comte d'), ch. de Malte et de St-Sylvestre ; de l'Assoc. normande ; — av. Carnot, 11, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Yanville (Comte Henry d') ; — boul. Péreire, 224, Paris, et chât. du Tillet, p. Cires-les Mello (Oise).

C. Yéregui (Firmin) ; — r. Zabala, 166, Montevideo (Uruguay).

H. Zauli-Sajani (Professeur Livio) ; — r. Caterina Sforza, 20, Forli (Italie).

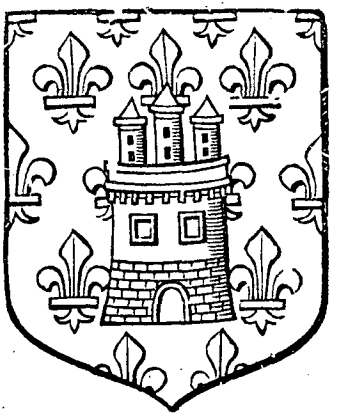

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Madagascar

AU POINT DE VUE HÉRALDIQUE

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Madagascar

AU POINT DE VUE HÉRALDIQUE

La question de Madagascar est à l'ordre du jour. Pendant que nous écrivons ces lignes [1], nos vaillants soldats, commandés par des généraux renommés, chassent devant eux les Hovas et, malgré les fièvres et les obstacles accumulés sur leur route, s'avancent vers Tananarive, la capitale. Après des alternatives de succès et de revers, une trop longue indifférence et bien des tergiversations, la France s'est enfin décidée à faire valoir ses droits séculaires et imprescriptibles sur la vaste île malgache, que nos pères appelaient « la France Orientale ».

(1) Avant l'entrée de nos troupes à Tananarive.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous n'avons pas à rappeler ici que c'est au ministère de Richelieu qu'il faut remonter pour retrouver les débuts de l'intervention officielle de nos Rois dans l'île africaine. La singulière importance stratégique et maritime de Madagascar ne pouvait échapper au génie de l'illustre ministre de Louis XIII. Le cardinal, aux vues si larges, avait conçu l'idée grandiose de développer la puissance navale du royaume, et il avait compris « l'indispensable utilité de favoriser le « commerce, de créer de bons établissements colo- « niaux. » Cet intéressant programme fut exposé en 1626 par Marillac, garde des sceaux, devant l'Assemblée des Notables de Paris. C'est donc de cette époque que date le rattachement de Madagascar à la Couronne de France.

Sous le haut patronage de Richelieu se fonda une grande Compagnie, qui prit le nom de *Compagnie des Indes de Lorient* ou *des Indes-Orientales* et qui comptait parmi ses associés : le maréchal duc de la Meilleraye, le surintendant Fouquet, le naturaliste de Flacourt, etc., et des lettres patentes, en date du 25 janvier 1642, octroyèrent au sieur Rigault, de Dieppe, le privilège exclusif, pendant dix ans, de faire le négoce et d'établir des colonies à Madagascar.

Louis XIII étant mort sur ces entrefaites, cette importante concession fut solennellement confirmée par lettres patentes du jeune roi Louis XIV, mineur, datées du 20 septembre 1643.

On sait que Pronis fut le premier agent de la Compagnie et qu'il fut remplacé par Étienne de Flacourt, qui dirigea avec talent les établissements de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

colonie de 1648 à 1655. Le cardinal de Mazarin, peu avant sa mort, transféra au duc de la Meilleraye, mari de sa nièce la belle Hortense Mancini, les droits que la *Compagnie d'Orient* tenait sur Madagascar. Mais, cette société ayant été dissoute à la suite d'insuccès répétés, Colbert, continuateur de la grande politique de Richelieu et de Mazarin, très désireux de doter la France d'un empire colonial, créa au capital de 15 millions une nouvelle *Compagnie des Indes-Orientales*, à laquelle apportèrent leur souscription le Roi, le Dauphin, les princes, la cour et nombre de villes importantes du royaume (1664.) Le nom de Madagascar fut alors changé en celui d'île *Dauphine* en l'honneur d'un fils de Louis XIV, né en 1661.

Vers la même époque Colbert chargea un académicien archéologue, François Charpentier de Cossigny, de publier un ouvrage qui parut sous le titre de *Discours d'un fidèle sujet du Roi touchant l'établissement d'une Compagnie Française pour le commerce des Indes-Orientales, 1664.*

L'année suivante, le même littérateur écrivit l'*Histoire de la Compagnie des Indes de France aux Indes-Orientales pour l'établissement de son commerce, 1665.*

Dans le premier des ces ouvrages on pouvait lire cette phrase typique à propos de Madagascar : « Cette « île, *qui est possédée par les Français seuls*, est con- « sidérée par la Compagnie comme un lieu propre à « y faire un puissant établissement. »

C'est alors que, pour affirmer ses droits sur l'île Dauphine, Louis XIV ordonna la frappe de deux médailles de 7 centimètres et demi de diamètre (l'une en argent, l'autre en bronze), qui existent encore à la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bibliothèque Nationale (section des Antiques) et que Charpentier de Cossigny a reproduites, en en faisant la description dans son ouvrage devenu très rare : *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis-le-Grand avec les explications historiques par l'Académie Royale des médailles et des inscriptions.* Paris, 1702.

On peut retrouver également la reproduction de ces médailles dans un livret intitulé : *Histoire du Roy Louis-le-Grand pour les médailles, emblèmes, devises, jetons, etc., recueillis et expliqués par le Père Claude-François Ménestrier, de la Compagnie de Jésus.* Paris, 1693.

L'une des médailles porte sur une face le buste de Louis XIV avec cette inscription : *Rex Christianissimus*, et sur l'autre un navire voguant à pleines voiles, et autour la légende : *Navigatio instaurata ;* en exergue : 1665.

Le seconde médaille montre sur l'un des côtés le buste du grand Roi et sur l'autre les symboles, que l'on peut considérer comme les emblèmes héraldiques, de Madagascar : le Bœuf à bosse et l'Ébénier, accompagnés de la légende : *Colonia Madagascarica.* M. D. C. LXV.

A propos de cette dernière médaille Charpentier de Cossigny écrit :

« Le bon ordre que le Roy avait mis dans ses États « faisait gouster les plus doux fruits de la paix. Sa « Majesté voulut faire fleurir le commerce. Il y avoit « déjà des compagnies establies pour les Indes occi- « dentales ; le Roy en establit encore une autre beau- « coup plus considérable pour trafiquer dans tout

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« l'Orient et; afin d'exciter ses sujets à entrer dans cette « compagnie, il lui accorda de grands privilèges, four- « nit de grandes sommes et presta des vaisseaux pour « le premier embarquement. L'Isle de Madagascar, où « quelques particuliers français avaient déjà un fort et « des habitations, fut choisie pour un lieu d'entre- « post, et on envoya une colonie.

« C'est le sujet de cette médaille. La colonie est « désignée à la manière des médailles antiques par « un bœuf. Ce bœuf a une bosse sur le dos, comme « ceux que l'on voit dans cette isle. Il est près d'un « ébénier, arbre fort commun en ce païs-là. Les mots « de la légende : *Colonia Madagascarica*, signifient : « *Colonie de Madagascar.* »

On s'explique facilement que le bœuf *zébu* ou à bosse, animal caractéristique de la faune malgache, et l'ébénier, essence sylvestre très recherchée à l'époque, aient figuré à titre d'attributs dans le blason de Madagascar.

Le bœuf de cette île africaine diffère des espèces bovines de l'Europe par ses longues cornes et surtout par la grosse bosse ou loupe qu'il a entre les épaules et dont la graisse fait le régal des gourmets malgaches. Cet animal domestique frappe aussitôt la vue du voyageur qui débarque sur les côtes. Il est excessivement abondant dans certaines régions de Madagascar ; de vastes pâturages, en particulier sur les hauts plateaux du nord et de l'ouest, nourrissent d'immenses troupeaux de bœufs, en nombre si considérable que l'amiral Fleuriot de Langle, qui a parcouru le pays, appelle plusieurs parties de l'île une véritable *Normandie tropicale*, et de nos jours on exporte de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

grandes quantités de ces bœufs à la Réunion et à Maurice.

Quant à l'ébénier, très répandu à Madagascar et qui produit de fort beaux sujets, il ne faudrait pas, croyons-nous, le prendre, parmi les attribus héraldiques de l'île Dauphine, à titre spécial ou particulier. La flore, en effet, de ce pays insulaire est excessivement riche ; les bois d'ébénisterie de luxe y viennent à profusion et l'on n'aurait que l'embarras du choix pour citer les nombreuses essences : bois d'andromène, de rose, de palissandre, le bois rubané, etc. L'ébénier, dont l'espèce la plus estimée, le *diospyrus ebenaster*, croît dans les forêts entre Diégo-Suarez et Vohémar, figure dans le blason de Madagascar sans doute pour représenter les bois d'ébénisterie, l'une des richesses de l'île, que recherchaient déjà au temps de Louis XIV les colons français, les cadets de famille enrôlés sous la bannière fleurdelisée de Pronis ou de Flacourt.

Bref, le bœuf et l'ébénier, que l'on voit sur cette curieuse médaille, font allusion aux étonnantes ressources de l'île en troupeaux et à l'exubérance de la flore qui, par la variété de ses types, a valu à Madagascar le surnom de « Paradis des botanistes ».

A l'heure où tous les yeux en France sont fixés sur cette île africaine, destinée à devenir l'un des plus beaux fleurons de notre empire colonial, il nous a paru intéressant de signaler un fait peu connu et de rappeler les armoiries octroyées par le grand Roi à la jeune colonie de la mer des Indes. Gardons ces précieux souvenirs d'un glorieux passé ; ce sont en quelque sorte des reliques historiques qui parlent à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'esprit et au cœur, qui font penser aux goûts aventureux, à l'ardeur coloniale de nos pères.

Enfin ces symboles héraldiques de la *Colonia Madagascarica* contribuent à établir d'une manière irréfutable, à l'égard de toutes les puissances, l'ancienneté des droits légitimes de la France sur l'île malgache.

Nous serait-il permis d'exprimer le vœu que, si quelque jour un emblème officiel est adopté pour la colonie de Madagascar, on n'oublie pas les attributs héraldiques, très heureusement choisis, qui sont représentés sur la médaille datant de Colbert et de Louis XIV, c'est-à-dire d'une illustre époque où le prestige de la France rayonnait avec splendeur sur les océans, les îles et les terres lointaines des deux hémisphères ?

JOSEPH JOÛBERT.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les grands et les petits chevaux de Lorraine

La question des *grands chevaux* et des *petits chevaux* de Lorraine, qui depuis bien longtemps s'agite par intermittence, s'est réveillée récemment, à l'occasion d'évènements parisiens. Grâce à une série d'articles publiés de 1861 à 1881, par la Société d'archéologie lorraine, à Nancy, les érudits savent à quoi s'en tenir sur l'authenticité d'une dénomination qui semble n'avoir pas un siècle et demi d'existence. Mais ces articles sont à peu près ignorés du grand public, qui préfère une légende lui paraissant se perdre dans la nuit des temps. Peut-être donc n'est-il pas inutile de fournir un résumé de l'enquête, ou plutôt d'en faire connaître le résultat. Je serai très bref ; car, s'étendre longuement sur le sujet pourrait prolonger, dans l'esprit des lecteurs, le sentiment de son importance, qu'il convient au contraire, sinon de détruire, du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moins de réduire considérablement. Je ne dirai absolument rien de nouveau en ce qui touche les données historiques, mais j'introduirai un élément de tout autre genre, qui n'a jamais, que je sache, été invoqué, et qu'il me semble néanmoins impossible d'écarter. Je veux parler du symbolisme du nombre quatre. De nos jours, le symbolisme est généralement méconnu ou dénaturé ; cependant il jouait anciennement un rôle remarquable : l'historien et surtout l'archéologue ne sauraient, notamment pour le Moyen-âge et l'époque de la Renaissance, en négliger l'étude.

Il me paraît nécessaire, pour qui voudrait s'occuper davantage de cette question curieuse, de dresser la liste des articles auxquels j'ai fait allusion, tous publiés dans le *Journal* (mensuel) *de la Société d'archéologie lorraine* :

Tome X, p. 201-205 : P. G. D. (Prosper Guerrier-Dumast), *Sur les grands et les petits chevaux de Lorraine.*

T. XXV, p. 172-191 : Henri Lepage, *Des grands et des petits chevaux de Lorraine.*

T. XXVI, p. 23-40 : Edouard Meaume, *Les grands et les petits chevaux. — Lettre adressée au président de la Société d'archéologie.* (Il y a dans cet article du savant bibliophile et iconographe plusieurs opinions qui ne me paraissent pas exactes.)

P. 158-169 : H. Lepage, *Jean Perrin et son poème. — Histoire d'une recherche restée infructueuse.*

P. 211-213 : H. Lepage, *Encore un mot sur Jean Perrin.*

T. XXX, p. 17 : H. Lepage, *Encore un mot sur les grands chevaux.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les deux avant-derniers articles, dont les titres ne révèlent pas les rapports avec la question traitée dans les précédents, sont relatifs à l'œuvre poétique d'un nommé Jean Perrin, qui aurait vécu vers la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe; un fragment de dix vers publiés dans l'*Intermédiaire* (t. 3, p. 461), et attribué à « Jean Perrin » dans *le Héraut d'armes* (t. I, 1861-1863, p. 316), serait le plus ancien document, le seul antérieur à la seconde moitié du XVIIIe siècle, où l'on trouverait mention des « *grands chevalz* ou chevalliers ». Malheureusement, le signataire de cet article, « UN LORRAIN », est demeuré inconnu, et l'on n'a jamais pu ni retrouver le poème cité, ni en déterminer l'auteur. L'authenticité de ces vers semble donc fort suspecte.

Il est, d'ailleurs, certain qu'à partir du XVIe siècle, époque à laquelle, en Lorraine, on se mit à disserter sur la noblesse et à établir des catégories, les quatre familles que l'on désigna au siècle dernier sous la qualification de grands chevaux, étaient distinguées, parmi toutes celles de l'ancienne chevalerie, comme étant des familles topiques, auxquelles il avait fallu que les autres s'alliassent pour prendre pied dans le duché de Lorraine et être agrégées à la haute noblesse qui siégeait aux célèbres tribunaux des Assises. Cette opinion me paraît erronée ; toutefois, les Maisons du Châtelet, de Haraucourt, de Lenoncourt, et de Ligniville, incontestablement originaires du duché, étaient des plus honorées et des plus considérables ; il paraît naturel que, du moment que l'on voulait exalter particulièrement quatre familles, le choix se soit porté sur elles. Je dis *on*, car il s'agit d'un fait produit par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les circonstances, par l'opinion publique, sans qu'il ait jamais rien eu d'officiel, et j'appuie sur ce nombre *quatre*, qui me paraît très important dans la solution du problème.

Les auteurs, ignorés et peut-être inconscients, de ce choix ont, à mon avis, subi l'influence des idées de l'époque et ils ont fait du symbolisme, sinon par choix volontaire, du moins par instinct.

Le nombre quatre représente, en quelque sorte, la force matérielle ; c'est le nombre terrestre, comme trois est le nombre divin et sept le nombre ecclésiastique. Pour ne citer qu'un exemple, les quatre vertus cardinales, ou humaines, se joignent aux trois vertus théologales, ou divines, afin de composer le groupe des sept principales vertus recommandées à tous par l'Église. Nous trouvons, au nombre de quatre : les éléments ; les saisons ; les points cardinaux ; les fleuves du paradis terrestre ; les grands Docteurs de l'Église latine ; les évangélistes, qui racontent la vie terrestre du Sauveur et dont les ouvrages constituent la base principale des croyances chrétiennes ; etc. La forme normale d'une habitation est le rectangle, avec quatre angles et quatre côtés ; l'idée d'une table solide amène également cette forme, avec quatre pieds aux quatre coins ; l'autel chrétien a aussi quatre côtés ; les plus nobles des animaux qui vivent sur la surface du sol ont quatre pieds ou pattes ; l'homme lui-même a quatre membres ; autrefois, on distinguait en lui quatre âges et quatre tempéraments ; le Collège des *Quatre-Nations* était célèbre. Plusieurs grandes Abbayes se glorifiaient d'avoir quatre abbayes filles : on comptait ainsi, je crois, les *quatre*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

filles de Cîteaux, de Morimond, de Saint-Wandrille.

Or, ce symbolisme du nombre quatre ne pouvait manquer, ainsi que les multiples, d'être appliqué à l'idée que l'on se faisait de l'organisation féodale. Dans le Saint-Empire, on distingua particulièrement quatre ducs, quatre margraves, quatre landgraves, quatre barons, quatre comtes, *quatre chevaliers* (Comte Maurin Nahuys, *Bibliographie héraldique*, 1883, p. 11 et sv). En Lotharingie même, on a souvent cité les quatre baronnies verdunoises et les quatre filles (seigneuries) d'Ivois. Les quatre fils d'Aymon sont partout célèbres.

C'est donc ainsi que, dès le XVIIe siècle, les héraldistes comptèrent quatre familles de la haute noblesse comme supérieures aux autres par leur origine purement lorraine et comme ayant dû primitivement constituer, à elles seules, l'ancienne chevalerie du duché. A ma connaissance, le premier ouvrage imprimé qui mentionne cette croyance est le *Simple crayon* de Husson-L' Escossois (1674). Mais, dans l'article du *Héraut d'armes* cité plus haut, on parle d'une liste des nobles de Lorraine, faite par Théodore Godefroid, en 1634 : « Sans employer les mots de grands et petits chevaux, elle distingue cependant *messieurs de l'ancienne chevalerie de Lorraine*, qui sont les membres alors existants des quatre maisons du Chastelet, de Ligniville, de Haraucourt et de Lenoncourt. »

La distinction de ces quatre familles remonte donc pour le moins au XVIIe siècle ; Mais, en est-il de même de l'expression *grands chevaux* ? Aucun ouvrage authentique ne l'offre avant le siècle dernier ; c'est dans la fallacieuse *Histoire de Lorraine* (t. II, p. 174)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Chevrier (1758) qu'on la trouve pour la première fois ; or, ce méprisable écrivain, malheureusement pris au sérieux par des historiens honnêtes, était un mystificateur. Je le soupçonne d'avoir voulu surprendre, en quoi il a trop réussi, la bonne foi du public ; il a créé, dans un esprit d'ironie, cette qualification amphibologique de *grand cheval*, qu'il a fait passer pour une forme ancienne de *grand chevalier*, et l'expression est restée.

Celle de *petits chevaux* est un corollaire de la précédente et doit, par conséquent, lui être postérieure. Du moment que l'on comptait des grands chevaux, il fallait qu'il y en eût des petits ; et, puisque les grands chevaux étaient quatre, il fallait que le nombre des petits fût un multiple de quatre : donc, parmi les familles d'ancienne chevalerie, étrangères d'origine ou présumées telles, quelques héraldistes cataloguèrent huit petits chevaux, d'autres douze ; tout le monde aujourd'hui semble d'accord que ç'a été pure fantaisie.

LÉON GERMAIN.

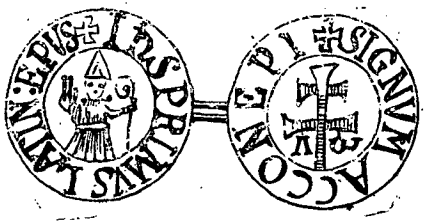

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mémoire inédit

DE L'ABBÉ BURDEAU EN FAVEUR DE LA COMTESSE DE MARCELLUS

(Juillet 1794)

—

Quand je publiai, vers la fin de l'année 1893, le petit recueil intitulé : *Un notaire d'autrefois*, Me *Baboulène* (*de Beauville*) *peint par lui-même dans sa correspondance inédite avec le comte de Galard de Brassac-Béarn*, je ne manquai pas de faire hommage d'un exemplaire de ma brochure à mon cher confrère et ami M. Aurélien Vivie, secrétaire général de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Le savant auteur de *l'Histoire de la Terreur à Bordeaux* me récompensa surabondamment de mon envoi en me communiquant et m'autorisant à publier le document que l'on va lire. Voici ce qu'il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

m'en disait dans une gracieuse lettre du 10 novembre 1893 : « Revenons à Me Baboulène. Votre *brave* homme m'a fait plaisir, mais ne m'a pas surpris dans son intrépide honnêteté [1]. J'ai trouvé un pareil exemple, et dans le voisinage du pays que vous habitez. C'est un certain Burdeau, qui, dans un mémoire écrit et signé de sa main, mémoire qui a passé sous les yeux du Comité de surveillance de Marmande et sous ceux de la Commission militaire de Bordeaux, a pris énergiquement et courageusement la défense de la comtesse de Marcellus et de sa famille [2]. Son mé-

(1) Je tiens à rappeler l'éloge donné à mon humble héros par notre honoré et cher président, aussi bon juge des choses de cœur que des choses héraldiques : « Il est simplement admirable, ce notaire d'autrefois, qui, sans se préoccuper du danger, se dévoue pour sauver des griffes révolutionnaires les biens de son noble client, et finit par mourir à la peine ». (*Annuaire* de 1894, *Chronique*, p. 297.)

(2) Suzanne-Thérèse-Angélique de Piis était veuve de André-Joseph de Martin du Tyrac, comte de Marcellus, ancien lieutenant de roi en Guyenne, avec qui elle avait été mariée le 17 mars 1765, ayant épousé en premières noces (3 septembre 1760) Jean-Jacques de la Vayssière, seigneur de Beauséjour, qui lui avait légué la terre de ce nom. Née à Bordeaux en 1740, elle avait donc 54 ans quand le président de la Commission militaire de Bordeaux, le plus abominable de tous les buveurs de sang, ce tigre en carmagnole que l'on appelait Lacombe, condamna à mort (21 juillet 1794) la noble femme dont la bienfaisance était proverbiale. « La veuve Martin, ci-devant comtesse de Marcellus », comme s'expriment ses juges, je veux dire ses bourreaux, laissa deux filles : *Pélagie*, qui fut la marquise de Scoraille, *Aglaé*, qui fut la baronne de Maurous, et un fils, *Louis-Marie-Auguste* (né et mort au château de Marcellus, près Marmande), député et pair de France, lequel eut pour fils (né également à Marcellus) *Marie-Louis-Jean-André-Charles*, diplomate et écrivain distingué, l'auteur de *Voyages en Orient, en Sicile*, et de la traduction des *Dionysiaques* de Nonnos, l'ami et le biographe de Châteaubriand, et dont le souvenir reste à jamais attaché à ce chef-d'œuvre de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moire est un petit chef-d'œuvre de force, de raison et de sensibilité à la fois. Il eut la bonne chance de n'être pas inquiété pour son acte chevaleresque ; ce Burdeau était un prêtre, précepteur de M. de Marcellus fils. Il a tenu après la Révolution une petite pension à Gironde, près la Réole. Je n'ai malheureusement pas d'autres indications sur son compte [1].

Tous ceux qui liront le mémoire rédigé par l'Abbé Burdeau l'apprécieront, j'en suis certain, comme l'appréciait l'auteur de l'*Histoire de la Terreur à Bordeaux*, et se joindront à moi pour remercier l'excellent historien d'avoir permis avec tant de délicate amabilité que d'aussi précieuses pages fussent publiées ici [2].

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

MÉMOIRE

« Ainsi que la vertu le crime a ses degrés. »

La citoyenne veuve que l'exercice constant de plus de trente ans de vertus particulières et publiques, ont

sculpture antique, la *Vénus de Milo*, qu'il eut le mérite de découvrir et de nous apporter.

(1) J'ai cherché en vain à me procurer soit à Bordeaux, soit à Gironde, quelques renseignements sur le vaillant défenseur de la famille de Marcellus. J'espère que d'autres chercheurs seront plus favorisés que moi et que l'on parviendra à reconstituer la biographie du généreux émule du notaire Baboulène. La vie de tels hommes ne doit pas rester enveloppée d'obscurité.

(2) M. A. Vivie a passé plusieurs années à recueillir et à transcrire dans les dépôts publics de Bordeaux et dans diverses collections particulières une très considérable série de pièces relatives à l'histoire de la Révolution au pays des Girondins. C'est d'un des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rendue chère à ses concitoyens et à l'humanité, ainsi qu'aux indigents de plusieurs communes [1], que le sang de son mari répandu le premier pour la cause du peuple, dont cet homme intéressant avait toujours été l'ami, avaient attaché d'une manière particulière à la Révolution pour laquelle elle a depuis le commencement manifesté cet attachement[2], par une conduite irréprochable et des services multipliés constatés par toutes les autorités constituées dont elle a dépendu depuis cinq ans, vient cependant d'être dénoncée comme incivique. Examinons dans quelle circonstance, par qui et sur quoi on la dénonce.

Dans cette courte réfutation que les circonstances commandent, nous commençons par dire que les dénonciateurs, les dénonciations, le verbal qui, dit-on, en est résulté, ne sont connus à l'auteur que par ouï dire, aucune pièce n'ayant été communiquée ni à l'accusé, ni à ses ayant cause. Ainsi, si contre l'esprit de justice qui nous animera toujours, nous mettions au nombre des dénonciateurs quelque citoyen qui ne

quarante registres intitulés *Annales de la Terreur à Bordeaux* qu'est extrait le mémoire de Burdeau transcrit d'après l'autographe. M. Vivie a donné pour épigraphe à son recueil manuscrit cette belle phrase de Bossuet : *L'action contre les violences et les injustices est éternelle.*

(1) Tous les témoignages sont d'accord au sujet des vertus de la comtesse de Marcellus ; ses adversaires eux-mêmes rendaient hommage à sa bonté. C'est ainsi que la *Société des amis de la Liberté*, à la Réole, déclarait que, « longtemps avant la Révolution la conduite de la veuve Martin a été marquée par des traits de bienfaisance ». (Séance du 1er juillet 1794. Registre cité par M. Aurélien Vivie dans le manuscrit déjà mentionné).

(2) Concession faite pour *le besoin de la cause*, fraude pieuse s'il en fut jamais, car il s'agissait de sauver une tête !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le fut pas, nous désavouons d'avance ce que l'ignorance où nous sommes sur cette affaire nous aurait fait dire sur lui.

Les inculpations qu'on fait à la citoyenne Marcellus ont quatre, trois ou au moins deux ans de date. Depuis cet intervalle, les occasions de la dénoncer comme ennemie de la patrie se sont multipliées et offertes d'elles-mêmes à ses dénonciateurs. Elle demeurait à Port-Libre[1] lorsque le décret pour le désarmement des personnes suspectes fut porté. Elle ne fut point désarmée ; on lui demanda ou elle fit d'elle-même la déclaration des armes qu'elle avait dans sa maison et on les lui a laissées jusqu'au moment où la patrie en a eu besoin. Le comité de surveillance de La Réole fit arrêter au mois de mars 1793 des citoyens qu'on crut suspects ; la citoyenne Marcellus ne le fut point. Elle quitta sa demeure de Port-Libre au mois de septembre dernier pour se rendre chez son fils à Marcellus. La municipalité de Port-Libre donne un certificat de civisme dans lequel elle déclare et atteste que tous les individus de cette famille ont été constamment amis de l'ordre, des lois et de la tranquillité publique, et conséquemment bons citoyens; le district le vise sans aucune opposition. Cette famille subit à Marmande une détention de plus de quatre mois ; même silence de la part de ses dénonciateurs. Le représentant du peuple, Monestier, demeure vingt-cinq jours à Marmande; on n'ignore pas que la famille Marcellus réclame sa liberté, qu'il est pro-

(1) *Port-Libre* était le nom révolutionnaire de la petite ville de Gironde, à 4 kilomètres de la Réole.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bable qu'elle lui sera rendue; on ne vient point l'éclairer et empêcher qu'on ne surprenne sa religion. La famille Marcellus recouvre sa liberté le 18 ventôse jusqu'au 6 prairial. On ne fait aucune réclamation. Obligée par une circonstance particulière de faire deux fois le tableau de sa vie politique, elle se présente aux autorités constituées qui, le 5 floréal et jours suivants, le 30 prairial et les jours suivants, en attestent et certifient la vérité, sans qu'on fasse la moindre objection. Nous avouons qu'un si long silence au milieu de tant de circonstances où c'était un devoir strict de le rompre, nous paraît non seulement extraordinaire, mais criminel. En effet, nous aurons le courage de le dire, souffrir pendant si longtemps un ennemi de la patrie, c'est l'être lui-même. Nous nous abstiendrons d'une foule d'autres réflexions qui frapperont tout le monde [1].

On dit que les citoyens Couci, Perperat, Delas, Roumazeilles, sont au nombre des dénonciateurs de la veuve Marcellus. Que peuvent dénoncer ces citoyens? Jamais ils n'ont eu avec elle aucun rapport d'intérêt ou de bienséance qui les ait mis à même de lui voir faire ou entendre dire rien d'incivique. S'ils ne dénoncent que des bruits vagues, des ouï-dire, qu'ils

(1) Voir sur ce point une brochure aussi rare que curieuse intitulée : *Rapport fait au Directoire du district de Marmande par le directeur du Bureau de surveillance de ce district*, etc. (in 8° de plus de 72 pages sans nom d'auteur, sans nom d'imprimeur, sans nom de lieu et sans date, mais postérieur à mai 1795). L'exemplaire que j'ai eu entre les mains est incomplet en ce qui regarde les dernières pages. C'est à la page 50 qu'il est question de l'emprisonnement (à Marmande) de la famille de Marcellus et de « l'assassinat » (à Bordeaux) de la « veuve de Martin-Marcellus ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quittent leurs rôles et le cèdent à ceux qui ont vu ou entendu. Le citoyen Roumazeilles a, dit-on, déposé qu'après avoir donné plusieurs leçons d'armes au fils de la veuve Marcellus, celle-ci, à qui il avait dit qu'il était à la prise de la Bastille, l'avait congédié en lui disant : *Allez-vous-en, je ne veux point de gens de cette espèce.* Cette réponse n'est ni dans le caractère connu, ni dans les principes de la veuve Marcellus. Mais que devient l'assertion de ce citoyen si l'on prouve, comme il est aisé, que le jeune Marcellus n'a jamais eu de maître d'armes, que l'aversion motivée de la mère contre cet art, l'a empêché d'en faire donner des leçons à cet enfant ? Qu'il nous indique le lieu de la maison où était cette citoyenne, quand elle lui a fait cette réponse. Nous lui dirons, nous, qu'occupée lorsqu'il se présenta chez elle, elle ne le vit point, mais qu'elle l'envoya remercier par l'enfant accompagné d'un militaire estimable qui y était alors. Voilà la vérité.

On cite encore le citoyen Meilhan comme dénonciateur. Nous avons peine à le croire. Lorsque nous nous rappelons que ce citoyen courtisan faisait, il n'y a pas trois ans, pour la mère et le fils des vers où il leur prodiguait en français et en patois un encens qui ne les enivra jamais. Il prétend, assure-t-on, que c'est la citoyenne Marcellus qui a fait rétracter et obéir au décret de la déportation son frère ci-devant curé. Que ne la dénonça-t-il alors ? Pourquoi avoir tant tardé ? son frère aurait pu rendre hommage à la vérité. Qu'elle lui a promis des secours ? le citoyen Meilhan sait que la citoyenne Marcellus en a de tout temps accordé à ceux qui en ont réclamé ; mais il de-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vrait être assez juste pour ne pas dire qu'elle en eut fait le prix d'une bassesse. Le voisinage attirait Meilhan l'aîné et souvent une portion de sa famille chez la citoyenne Marcellus, mais jamais elle n'a influé ni sur ses opinions qui surpassaient les lumières d'une femme, ni sur sa conduite dont elle n'était pas l'arbitre. Le citoyen Meilhan a sans doute quelques motifs cachés pour faire une déposition, s'il l'a faite, aussi opposée à la vérité.

On dit encore que le citoyen Nanci s'est porté dénonciateur de cette veuve. Mais qu'a-t-il pu dénoncer de relatif à la Révolution, lui qui n'est plus son ouvrier depuis plus de dix ans ?

Parcourons maintenant les dénonciations dont nous en avons déjà effleuré quelques-unes. La citoyenne Marcellus est, dit-on, *aristocrate* [1]. Le malheur de sa naissance a pu le faire croire à quelques citoyens prévenus. Sa conduite bien constatée prouve le contraire. Elle n'a, dit-on, reçu autre chose chez elle. Cette inculpation est de toute fausseté, puisque plusieurs des citoyens qui y venaient sont libres, beaucoup en place, d'autres dans les sociétés populaires, même dans celle où cette inculpation a eu lieu [2], enfin parmi ses dénonciateurs. La maison

(1) Ce fut comme coupable de ce crime que la comtesse de Marcellus fut guillotinée. L'historien de la Terreur à Bordeaux dit (p. 145 de son manuscrit déjà cité), au sujet de l'auteur du présent mémoire : « Mais que pouvait-il faire cet honnête homme ? Mme de Marcellus était accusée d'aristocratie ! »

(2) Celle de la Réole. L'infâme Lacombe, comme nous l'apprend M. A. Vivie (p. 136 du manuscrit déjà si souvent cité), « a annoté de sa main, ainsi qu'il suit, une des pièces du dossier : « La société de la Réole accuse la veuve Martin d'aristocratie, etc. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la citoyenne Marcellus, quelque part qu'elle ait habité, a toujours été ouverte à tous ses honnêtes concitoyens, mais jamais elle n'y a rien souffert contre l'ordre établi et les lois ; jamais il ne s'y est fait de complots. Elle a toujours été étrangère à toutes les factions. Elle, ni les siens n'ont jamais signé de coalition, de fédéralisme. Elle n'a connu que la Convention et les autorités qui en émanent.

Elle a fait dire la messe dans sa chapelle. C'était une habitude de trente ans, nécessitée par l'éloignement de la paroisse et les mauvais chemins. Mais elle a cessé depuis longtemps, et la messe s'est dite ailleurs qu'elle ne se disait plus chez elle, où elle s'est dite au vu et su de tout le monde, pour un citoyen qui, certainement, n'est pas regardé comme suspect et qui jouit de l'estime de ses concitoyens [1].

Elle a méprisé les monnaies nationales. Qui l'a dit? Peut-être y en a-t-il encore chez elle, mais nous l'avons souvent entendue se plaindre de n'en avoir pas assez pour ses affaires domestiques. Elle a, ajoute-t-on, fait partir un domestique à la place de son fils. La citoyenne Marcellus a de tout temps été ennemie invariable de l'émigration. Nous en appelons au témoignage de tous ceux qui l'ont fréquentée. D'ailleurs, en la supposant, comme on fait, aristocrate, il faut aussi la supposer conséquente. Or, son fils dans l'opinion des aristocrates pouvait-il se remplacer par un domestique ? Mais laissons le raisonnement et allons au fait. Elle apprend qu'un enfant pour qui elle a eu

(1) Ce citoyen, pour qui sait lire entre les lignes, n'est autre que le prêtre, auteur du mémoire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bien des égards, auquel elle destinait un sort, a parlé d'émigration ; rien ne l'arrête ; pour cela il est renvoyé après en avoir averti ses parents, sans lui donner rien au delà de seize livres de gages qui lui étaient dues. Les parents de cet enfant interrogés le mois de novembre dernier par le Comité de surveillance de Port-Libre, sur le fait du départ de leur fils, ont rendu justice à la conduite de la citoyenne Marcellus. Et comment cette citoyenne pourrait-elle être responsable de la conduite d'un domestique qu'elle renvoie pour le propos seul ? Eh ! quoi, si tous ceux qui, de sa maison, sont passés dans les armées devenaient des traîtres, on le lui imputerait donc encore ? Quelle injustice !

Elle a encore fait partir, dit-on, Antoine Gachet, jeune étudiant de Gironde. Ce jeune homme qu'elle a exhorté plusieurs fois à embrasser l'état de ses parents, mais en vain, se croyant compris dans le décret de déportation, ou animé par les conseils de quelques personnes, a pris un passe-port de la municipalité, l'a fait viser au district ; personne ne s'y est opposé. Aucune autorité ne lui a représenté qu'il ne devait pas partir, et on veut que la citoyenne Marcellus soit auteur de son départ ? On a dit que son frère, officier municipal de Port-Libre, a inculpé cette citoyenne de ce fait, mais la chose nous paraît trop absurde pour la croire, car ce citoyen, le 30 prairial, a attesté qu'il ne connaissait aucun fait à la charge de la famille Marcellus.

On a encore dit qu'elle avait empêché tous les prêtres de faire le serment. Il est des absurdités qui se réfutent d'elles-mêmes. Quelle influence on donne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à une femme, et quelle femme ![1] qui, dans l'ancien et le nouveau Régime, a eu des principes, mais qui n'a jamais été ni mystique, ni dévote, et s'est toujours contentée de faire ce qu'elle doit.

C'est cependant avec de pareilles dénonciations qu'on est venu à bout de répandre l'effroi dans les cœurs, la mort et le désespoir dans l'âme de la jeune famille de cette femme intéressante [2], la douleur dans celle de plusieurs mille de citoyens qui la chérissent. On n'a voulu entendre ni la réfutation, ni lire les tableaux civiques. On dit (mais on ne peut croire un fait semblable) qu'après la lecture du Verbal, on invita la Société populaire à lui donner son adhésion en ces termes « *que tous ceux qui voudront mal à la citoyenne Marcellus, ôtent leur chapeau* ». Serait-il possible qu'une pareille invitation eût été faite dans

(1) La *Société des amis de la Liberté*, à la Réole, avait attesté que Mme de Marcellus « menait toute la contrée qu'elle habitait ». (Manuscrit de M. A. Vivie, p. 131).

(2) Le fils de la comtesse de Marcellus, né le 2 février 1776 (Courcelles indique inexactement 1770 dans l'*Histoire généalogique des pairs de France*, t. VII, p. 277), avait alors dix-huit ans, sa sœur aînée en avait 24. La plus jeune de ses sœurs n'avait que 14 ans. M. A. Vivie raconte que cette dernière, dans l'interrogatoire qu'elle eut à subir et qu'il reproduit (Manuscrit, p. 148-152) « montra une raison et une maturité au-dessus de son âge ». Au sujet des odieux efforts faits pour arracher à cette enfant quelques aveux naïfs, quelques paroles imprudentes de nature à compromettre sa mère, il ajoute avec l'indignation d'un noble cœur : « On éprouvera un sentiment de dégoût pour les misérables dont nous racontons les forfaits ». Dans son *Histoire de la Terreur à Bordeaux*, il rappelle (p. 305) que le jugement rendu par la Commission militaire ordonnait qu'Aglaé de Martin-Marcellus serait conduite dans une maison d'éducation ou, « grâce aux principes révolutionnaires qu'elle y recevrait, elle oublierait le lait aristocratique qu'elle avait sucé dès l'enfance ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la République Française où la justice et la probité sont à l'ordre du jour ? Que signifieraient ces atroces paroles sinon celles-ci « que tous les ennemis de la « vertu se réunissent à nous. Accourez tous, vous que « des haines particulières ou d'autres motifs pourraient « guider. Nous avons juré la perte de l'accusée. Que « personne ne soit assez hardi pour parler en sa fa- « veur, ou citer le bien qu'elle a fait. C'est des incul- « pations que nous voulons ». Mais encore une fois, nous aimons à croire qu'on nous a trompé sur un fait qui serait aussi déshonorant pour des républicains.

Lorsqu'on nous rapporta les premières inculpations, nous les réfutâmes à la hâte et sans signer. On le trouva mauvais. Le lendemain nous signâmes un second écrit. On parla de nous arrêter. Que devons-nous donc faire ? Lorsque le crime conspire dans les ténèbres, a dit le vertueux Robespierre [1], quelle autre ressource reste-t-il à l'innocence que la publicité ! L'homme humain est celui qui tend une main secourable à l'honnête homme opprimé, qui préfère la vertu infortunée au crime superbe. Que ceux-là tremblent qui sont les ennemis de la patrie ; pour nous qui la chérissons, et qui croyons le prouver en défendant la vertu qui nous est connue, nous ne balancerons pas à mettre nôtre nom à un écrit qu'aucune position ne nous fera jamais repentir d'avoir fait.

Signé : BURDEAU.

(1) Le *vertueux* Robespierre ! Je voudrais croire que l'expression est ironique appliquée à un tel scélérat. S'il en est autrement, on pourrait dire que jamais le mot vertueux n'a été aussi déplorablement profané.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les Francs-Archers[1]

En 1439, à Orléans, les Etats généraux du royaume avaient indiqué l'entretien d'une force armée régulière et permanente comme l'unique moyen de remédier aux désordres et aux maux causés par l'interminable guerre contre l'usurpation anglaise et par l'armement indéfini de la nation. Charles VII recueillit ce vœu non moins sage que patriotique et, dès que les circonstances le permirent, organisa, d'abord en 1445, les « Compagnies d'hommes d'armes des Ordonnances du Roi », ancêtres de nos Régiments

(1) Toutes les dates sont en style moderne. — Les collections et mss. dont le lieu de dépôt n'est pas indiqué, sont à la Bibliothèque Nationale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Cavalerie, puis en 1448, durant la trève avec l'Angleterre, les légions de Francs-Archers, qui, par l'essence de leur recrutement, rappelaient les anciennes Milices communales et, par leur principe de force permanente, ont été la genèse de nos Régiments d'Infanterie.

LES FRANCS-ARCHERS DE CHARLES VII

« Ordonnons, — porte l'Édit royal de Montils-lès-Tours, 28 avril 1448, — qu'en chacune parroisse de nostre Royaume y aura ung Archier qui sera et se tiendra continuellement en habillement souffisant et convenable de salade, dague, espée, arc, trousse, jacque ou huque de brigandine, et seront appellez les FRANCS ARCHIERS ; lesquels seront esleus et choisis, par nos Esleus en chacune Eslection, les plus droicts et aisez pour le faict et exercice de l'arc qui se pourront trouver en chacune parroisse, *sans avoir esgard ne faveur à la richesse* et aux requestes que l'on pourroit sur ce faire. Et seront tenus d'eulx entretenir en l'habillement susdict, et de tirer de l'arc, et aler en leur habillement toutes les festes et jours non ouvrables, afin qu'ilz soyent plus habiles et usitez au dict faict et exercice, pour nous servir toutes les fois qu'ils seront par nous mandez. Et leur ferons payer quatre francs pour homme pour chaquun mois, pour le tems qu'ilz nous serviront.

« Ordonnons qu'ilz et chacun d'eulx soyent francs et quittes, et yceulx exemptons de toutes tailles et autres charges quelconques..., excepté du faict des aydes ordonnez pour la guerre et gabelle de sel...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Voulons qu'il leur soyt baillé par nos Esleus LETTRES D'AFFRANCHISSEMENT, lesquelles voulons valoir comme si elles estoient obtenues de Nous... [1] »

Avant l'ordonnance de 1448, l'infanterie française était comptée pour fort peu de chose, n'étant guère composée, — comme dit Brantôme dans son chapitre des *Colonels*, — que de « marauts, bellistres, mal armez, mal complexionnez, faineans, pilleurs et mangeurs de peuple », à l'exception de quelques bonnes compagnies d'arbalétriers et d'archers, la plupart génois ou écossais. Répugnant à se servir de troupes étrangères, Charles VII licencia ces compagnies, ne conservant que les Écossais, qui, depuis un quart de siècle, l'avaient bravement et loyalement servi. Avec les Compagnies d'hommes d'armes, il eut un corps de dix mille gentilshommes, toujours prêts à chevaucher au premier ordre ; avec les Francs-Archers, il eut seize mille gens de pied, prêts de même à se mettre aux champs en tout temps ; — armée vraiment nationale et qui devait avoir sa part de gloire dans les libératrices victoires de Formigny (15 août 1450) et de Castillon (17 juillet 1453).

« J'ai trouvé, — dit le P. Daniel, — que le premier Capitaine des Francs-Archers créé par Charles VII, pour les villages des environs de Paris, et autres adjucens qui devoient en fournir, s'appelloit Yvon de Carnazet. Il était originaire de Bretagne et seigneur de Lardi et d'autres villages ; et ce que je dis est dans l'inscription de sa tombe dans l'église de Lardi, dont il étoit fondateur. »

(1) Le P. Daniel, *Hist. de la Milice françoise*, I, 238.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Yvon de Carnazet, — d'un vieux lignage breton qui portait anciennement *de [gueules ?] à 3 herses d'or* [1], — était un des vaillants gentilshommes qui, depuis trente ans, n'avait cessé de guerroyer contre l'Anglais. Par lettres données à Bourges le 13 mars 1420, le Dauphin (Charles VII) mandait aux conseillers des finances :

« Nous voulons que par Guillaume Charrier, commis par Nous à la recepte générale desd. finances, vous faites baillier et délivrer à nos amez Pierre de Carmaleth et à Yvon Carnazet, escuiers, de la garnison du chastel de Montlehery, la somme de 30 livres tournoys... [2] »

En 1428, « Yvon Carnaset » est au nombre des écuyers servant dans la compagnie de Tanguy du Chastel, chevalier [3].

Le Roi, pour rehausser le prestige de cette milice nationale, donna pour enseigne aux Francs-Archers le PENNON ROYAL, — d'azur semé de fleurs-de-lis d'or et chargé d'une croix blanche [4]. Charles VII, quoi qu'on ait dit de sa prétendue ingratitude [5], en octroyant cet insigne honneur à des légions plébéiennes, avait voulu récompenser solennellement la courageuse et patriotique constance dont son peuple avait fait montre contre les envahisseurs.

(1) Sceau d' « Antoine de Kernaszet, escuier, s. du dit lieu et de Brazeux », 1486. (*Pièces orig.*, Carnazet, 6.)

(2) *Pièc. orig.*, Carnazet, 2.

(3) *Quittances*, LX, 968 ; ms. franç. 26051.

(4) Ce pennon royal devint par la suite le drapeau particulier du premier Régiment de France : les Gardes Françaises.

(5) V. mon Introduction des *Défenseurs du Mont-Saint-Michel*, p. LIV.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette pensée vraiment royale, si française, est de celles que l'Histoire a le devoir de glorifier ; mais l'Histoire et les historiens, ce n'est pas la même chose, et plus d'un a enregistré le fait sans percevoir la noblesse, la justesse et la justice de l'acte. Tel a blâmé l'ordonnance de 1448, en la déclarant incompréhensible, alors que le Roi n'avait qu'à frapper du pied le sol vierge et le sol reconquis pour en faire surgir une infanterie de cent mille gentilshommes. Mais quiconque était gentilhomme et valide était *ipso facto*, de par la loi féodale, au service du Roi, c'est-à-dire de la Patrie, et l'ordonnance de 1448 avait ce très précieux résultat d'accroître de seize mille soldats aguerris la grande armée de la délivrance. Rien n'était à négliger pour parvenir à expulser l'ennemi, — effort suprême qui réclamait le concours de toutes les forces vives de la nation.

Tel autre n'a vu dans l'institution des Francs-Archers qu'un coup droit porté par la Royauté à la Féodalité.

« Il est aisé de comprendre que cette création de Charles VII n'ait pas été vue d'un bon œil par la Noblesse : il y avait là une atteinte grave portée aux droits féodaux, puisque le Roi s'arrogeait le pouvoir de disposer des petits vassaux des fiefs en prenant un homme dans chaque paroisse. L'orgueil des hommes d'armes devait aussi se trouver offensé de voir monter la classe roturière à une position militaire définie [1]. »

Voilà qui est parler de cette admirable époque avec les préjugés et les passions de notre temps ! Il s'agissait bien alors de jalousies de caste ! « Moines et chevaliers, paysans et bourgeois » n'avaient qu'une

(1) Général Susane, *Hist. de l'infant. française*, éd. in-12, I, 38.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seule pensée, qu'une même émulation : chasser l'Anglais [1]. Subsidiairement et bien naturellement les seigneurs patriotes par lui dépossédés aspiraient à recouvrer leurs biens. Or, la plupart, depuis des vingt et trente années, vivaient côte à côte, dans la loyale fraternité des armes, avec de hardis compaings partis de plus ou moins bas, mais par le mérite arrivés plus ou moins haut [2]; comment la Noblesse féodale eût-elle vu d'un mauvais œil ces parvenus de l'héroïsme qui, en combattant pour le salut national, en l'aidant à chasser les Anglais, les spoliateurs, l'aidaient en même temps à récupérer ses fiefs confisqués par l'étranger ?

S'il pouvait être démontré que, dans la pensée du Roi, l'institution des Francs-Archers ne fût autre chose qu'une arme politique contre la Noblesse, qui, durant ces cent ans de guerre, avait, de génération en génération, prodigué sans compter sa chevance et son sang au service de la patrie, c'est alors qu'à bon droit Charles VII pourrait être taxé d'ingratitude ! Les registres du trésor des chartes prouvent, au contraire, qu'il sut récompenser en Roi ses compagnons de victoire ; les Nobles, comme les Estouteville, les Mauny, en leur octroyant de nouveaux privilèges ; les autres, en les agrégeant à la Noblesse.

D'ailleurs, les Francs-Archers ne furent pas recrutés exclusivement parmi les taillables, c'est-à-dire dans la

(1) Cf. mon introduction des *Défenseurs du Mont-Saint-Michel*, passim.

(2) Charles Desmarès, d'ouvrier maçon devenu chef de compagnie, écuyer, gouverneur de Dieppe, qu'il avait repris sur les Anglais par une audacieuse escalade de nuit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bourgeoisie et le peuple ; les Nobles furent admis dans leurs rangs, lorsqu'ils furent choisis par les Élus, encore que, traditionnellement, les Gentilshommes répugnassent à ne servir pas à cheval. Ruinés par cette guerre interminable, réduits à la misère, ayant l'habitude et le goût des armes, beaucoup durent accepter, rechercher même un enrôlement qui leur assurait une solde et les moyens de demeurer hommes de guerre. C'est ainsi que, dans les montres de Francs-Archers qui vont suivre, se rencontrent beaucoup de noms d'ancienne noblesse :

J. de Beuseval, Geoffroy du Pin, J. Michel, Pernot Gouffier, Simon de Rony, Simon du Chastel, J. d'Anjou, G. Macquerel, J. de Campremy, F. de Ver, S. de Piré, G. de Précy, R. Marguerie, Michelet Courtin, P. de Saint-Germain, Andrieu d'Aunay, G. d'Esterville, G. Malemousche, Georget de Brecey, Roger de Louvigny, R. du Moustier, Guillot d'Avril, J. de Neufville, Ferragu de la Motte, J. du Hamel, J. de Narbonne, G. de la Noüe, Laurent et Jacquet d'Avout, C. de Bretignières, G. d'Estampes, Guyot de Vissec, G. de Quillebeuf, J. d'Estrehan, G. de Marigny, R. d'Alleray, P. de Sainte-Jalle, A de Saluces, J. Mengot, J. de Chastillon, P. de Fontanges, E. de Mirebel, J. du Teil, P. de Calmont, J. de Goulard, A. de Cassaigne, G. de la Fargue, P. de la Barre, J. de Galard, J. Guiton, Jac. d'Arlay, Gilet de Rochefort, André Desmier, J. de Pierrefitte, J. du Vergier, Marsault de la Vaux, P. de Beaumont, G. de Chatelus, T. de Boutery, L. de Saint-Priest, Jac. de Gamaches, Georges de Vic, J. d'Aubusson, Gilbert de Châteauneuf, G. de Villebrême, P. de Cholet, Yvon de Maisières, G. des Ro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tours, J. d'Ault, C. de Saint-Martin, R. de Mars, R. de Beaurains, Gillet de Hallefringues, E. de Nicourt, R. de Laval, J. de Bully dit de Condé, Guillot Chabot, Geoffroy d'Ollemont, J. d'Avesnes, M. de Bautot, B. de Brailly, P. de Vaulx, J. de Sappignies, G. de Montroty, R. Pevrel, J. du Fay, J. Pantin, B. de Bellemanière, J. de la Barre, G. de Gisors, J. de Roubergues, T. d'Auxy, P. de Mory, Jacques de la Ville, G. d'Auberville, R. de Bigars, J. de Tancarville, G. de Moussy, G. de la Bove, D. de Saint Pol, C. de Gournay, C. du Bosc-Heroult, J. de Bailleul, P. de Grouchy, etc.

D'autre part, il n'est pas douteux que les Elus, chargés par le Roi de faire choix d'un franc-archer par paroisse, durent choisir de préférence des hommes ayant déjà pratiqué les armes et fait la guerre, ou bien issus de race militaire, fils des héroïques *brigands* [1] qui avaient opposé à « ces godons d'Angloys » une indomptable résistance ; de là, croyons-nous, dans la grande *Monstre* qui fait l'objet principal de cette étude, tant de noms normands illustrés par la victorieuse défense du Mont-Saint-Michel :

Le Mire, Hay, Benest, de Huval, le Preux, du Fay, de la Mare, Samson, de la Fosse, Anquetin, Michel, le Berruyer, Pannier, Langevin, le Tellier, Suhart, Hoüel, Gouhier, Yvon, Le Gendre, Mullart, Poisson, Harel, Morice, de Launay, Auber, Aze, Ferrand, Tyboult, Thierry, Bâcon, Rouxel, des Moulins, Ivette, Hervieu, de Bailleul, le Cointe, de la Motte, du Val,

(1) V. *Les Défenseurs du Mont-Saint-Michel*, p. XVII, XVIII, XXV-XXIX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mahault, Bastard, le Prevost, le Carpentier, des Champs, de Saint-Germain, Adam, de la Haye, Belin, etc.

Les fils parachevaient le grand œuvre paternel, sous des chefs éprouvés, blanchis sous le harnois. Assurément, l'organisation et le fonctionnement des Francs-Archers n'allèrent pas tout d'abord sans rencontrer des difficultés, ni même sans essuyer les épigrammes des « marauds » et des « bélitres » licenciés par Charles VII; c'est le sort commun aux innovations, même les plus heureuses.

« Il faut en convenir, dit M. le général Susane : si l'institution des Francs-Archers, telle qu'elle découle de l'ordonnance de 1448, était plus étendue que celle des milices communales, si elle mettait à la disposition du Roi un plus grand nombre d'hommes, d'un autre côté elle ne pouvait pas présenter une force comparable à celle des anciennes compagnies d'arbalétriers. Celles-ci étaient composées de soldats d'une même ville, habitués les uns aux autres, reconnaissant des chefs accoutumés à les commander. Il y avait entre les arbalétriers une grande émulation pour l'entretien et l'exercice de leurs armes. Tout cela ne pouvait point exister chez les Francs-Archers. Chez eux, point de réunion en armes, point d'exercices, point d'émulation ; une simple obligation de tenir en état leur armement et de s'en revêtir les jours de fête. On conçoit toute la difficulté qu'il devait y avoir, lorsque le Roi dressait une armée, à faire sortir tous ces francs-archers de leurs paroisses, à les rassembler au lieu du rendez-vous, à les former en compagnies, à les soumettre à un ordre, à une discipline quelconques, à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trouver des chefs qui voulussent entreprendre de les conduire. »

LES FRANCS-ARCHERS DE LOUIS XI

Malgré tant d'*impedimenta*, la nouvelle milice fit bonne et brave figure aux sièges et batailles qui eurent pour épilogue la reprise de la Basse-Normandie et de la Guienne ; elle aida Charles VII, ses généraux et sa chevalerie à couronner l'œuvre de libération et de gloire patriale. Après quoi, les francs-archers, les *francs-taupins*, — comme on les avait surnommés, — purent regagner, non sans fierté, leurs chers foyers.

Alors les loisirs de la paix eurent pour effet d'accentuer les défectuosités de leur organisation, et jusqu'en 1468, même dans les phases les plus tourmentées de son règne, Louis XI s'abstint de mobiliser cette milice sans cohésion et d'une solidité problématique ; mais il n'avait pas renoncé à l'utiliser, après l'avoir réorganisée, lorsque l'exigerait la sûreté du pays.

Je n'ai retrouvé que deux montres de francs-archers, pour l'année 1468. La première n'est pas sans importance, puisqu'elle établit que, dès avant l'ordonnance royale de 1469, Aymar de Poisieu, dit Cadorat, chevalier dauphinois, était capitaine général des francs-archers.

« Ce sont les monstres et reveues faictes à Coustances le 23e jour d'aoust l'an 1468 de 617 francs-archiers estans soubz la charge et conduicte de Monseigneur le bailli de Mante, Emar de Poisier, chevallier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, par nous Jehan... baron de Ferières, Laurens, seigneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Vieupont, et J. le Beuf, seigneur du Fresne [1]... :

« J. le Tort dit Christofle, *premier de Mante*. G. de Marrigny, J. des Landes, Perrin Rouault, P. le Tourneur, J. de Mesons, J. Baudren, J. Cola, J. Truche dit Taillade, Guillemin Marcel, Gaultier Certain, Guillot de Belle, Tassin de Frenoy, Jaquet le Duc, S. Compere, J. Boullet, P. Cochet, J. de Lourme, P. Pauchet, Bourdet Gerlain, Gillet Boutry, J. Tesson, J. Roynart, B. de Lancy, J. de Neufville, P. Patin, Mn. Yvon, Ri. Crespin, J. le Brun, E. Plantain, D. de Lorme, T. Beaupere, G. Cochin, P. Morisse, C. Michiel, Mathelin Macé, Michault. Boysson, Brazet Franchet, G. Denycan, Guillot Chabot, V. Chopin, P. Rameau, J. Gassot l'ainsné, J. Gossot le jenne, Alain d'Orgeveaul, Jaquet Clémenceau, G. Bertin, J. Ogier, T. Hurault, J. Savaron, Macé Périer, Guillot Psalmon, J. de Linière, P. Boucherat, R. d'Alleray, J. Cabot, J. Langlet, J. Masire, P. le Gris, Ph. de Toury, Mahiot de Haussy, J. Berart, J. Couteau, Mn. Ferrant, G. Havart, La. Bouguereau, J. Asselin, Gervaise de Bysson, J. de Byson, le petit baron, Perrot Mignart, Macé Franchet, J. Lambelin, C. Chameau, E. Gasteau, Huguet Faguet, J. Potier, G. de Saubien, E. Chauveau [2]... »

(1) Abréviations : A., *Anthoine* ; B., *Bernard, Bernardin* ; C., *Colin* ; Ch., *Charles, Charlot* ; Cl., *Clément* ; D., *Denis* ; E., *Estienne* ; F., *Françoys* ; G., *Guillaume* ; Ge., *Germain* ; Gn., *Guillemin* ; Gy., *Guieffroy* ; H., *Henry* ; J., *Jehan* ; Js., *Jacques* ; Jt., *Jacquet* ; L., *Loys* ; La., *Laurens* ; M., *Michiel* ; Mn., *Martin* ; N., *Noël, Nouel* ; O., *Olivier* ; P., *Pierre* ; Ph., *Phélippin* ; Pn., *Perrin* ; R., *Robin* ; Ra., *Raoul, Raoulin* ; Ri., *Richart* ; Ro., *Roger* ; S., *Simonnet* ; Sn., *Simon* ; T., *Thomas* ; Th., *Thibault* ; V., *Vincent*.

(2) Ms. franç. 25779, p. 13.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Voici maintenant la montre des francs-archers bas-normands du capitaine particulier Robert de Clamorgan, écuyer, servant sous Aymar de Poisieu, mêmes lieu et date :

« *Essay* : J. Collas, J. Cochin, Blessot Geslin... — *Bonmoulin* : Macé le Courbe, Symon du Chastel... — *Mortaygne* : La. Guynart, D. Cotheraul, La. Massart, Colas Geslin, T. Caillart, E. Alixandre... — *Bellesme* : O. le Doulx, G. Mallemousche, J. Geslin... — *Alençon* : H. Drouet, R. Cabot, Marquet le Rat, R. Ler... — *St-Sever* : Georget de Brecy, R. de Montaurel, J. Anquetin, J. Viel... — *Vire* : Gillet Broutin, Jehannet Ler, D. le Masle, J. Porcquet, J. Vymont... — *Larche* : Adam de Brey, C. Clouet. C. Hue, Gillot Chabot, Laurens Davoust... — *Monsteraul* : R. du Jardin, T. Marie, J. Hamon... — *Argenthen* : J. Potier, G. Avice, J. Perier, G. de Launey, Gerv. le Cointe, J. Alixandre... — *Exmes* : J. Saillart... — *Condé sur Noireau* : J. Aupès, J. Hue... — *La sergenterie de Vasse* (Vassy) : G. Callays... — *La serg. du Tourñ.* : T. Vautier, Georges Couret, G. Hervieu, R. de Gourney, P. Coypel... — *La serg. du Pont Farcy* : J. Turgis, J. de la Perrelle... — *La serg. d'Oessy* : Rogier de Louvygne, M. Hue... — *Dampfront* : J. du Moustier, lieutenant [1]... »

On sait que le royal prisonnier de Péronne ne retouvra sa liberté, en 1469, qu'à la condition de céder au duc de Bourgogne (Charles le Téméraire) le nord de la France jusqu'à la Somme. A peine Louis XI était-il rentré dans ses états que fut promulguée l' « Or-

(1) Ibid., p. 12.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

donnance faicte par le Roy et son conseil touchant le faict des Francs archiers » :

« Et premièrement, pour les dictz francs archiers, a esté ordonné et faict quatre cappitaines generaulx dont les noms s'enssuivent :

« Messire Aymar de Poysieux, dict Capdorat, chevalier, conseillier et maistre d'ostel du Roy nostre sire et bailly de Mante ;

« Pierre Aubert, seigneur de La Grange et bailly de Meleun ;

« Messire Ruffec de Balzac, chevalier, seneschal de Beaucaire ;

Messire Pierre Comberel, chevalier, seigneur de l'Isle ;

« Et qu'il y aura ung chef par dessus tous lesd. quatre cappitaines, lequel le Roy doibt nommer [1].

« Item, a esté ordonné que on lèvera par tout ce royaume seize mille francs archiers.

« Item, que chacun desd. quatre cappitaines aura pour sa charge quatre mille francs archiers à prendre comme cy aprez sera desclaré, où il y aura sept cappitaines qui en conduiront chacun cinq cens, et les autres cinq cens pour fournir les quatre mille, chacun desd. quatre cappitaines [généraulx] en aura cinq cens.

« Item, et pour lever lesd. seize mille francs archiers, l'on a desparty le royaume en quatre parties, pour à chacun desd. quatre cappitaines bailler ung quartier comme il sensuict :

(1) Louis XI projetait évidemment de rétablir la charge de Maître des arbalétriers, qu'il avait supprimée en 1463, mais il n'apparaît pas qu'il ait donné suite à ce projet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Et premièrement, led. messire Capdorat, bailly de Mante, pour ce que son bailliage est prez de Normandie, aura le pais de Normandie, en ce comprins les terres de Monseigneur d'Alençon, le Maine et Mortaing, les bailliages de Mante, Chartres, Estampes et Dourdan, les contez de Dreux, de Dunoys et de Bloys deçà Loyre, et les aultres terres qui sont par deçà la rivière de Somme et d'Oyse, en ce comprins l'eslection de Beauvois et d'Amiens deçà Somme, la conté d'Eu et le pais de Vymeu, sans touscher au bailliage de Vermandoys. »

Je passe les trois autres divisions, en renvoyant au P. Daniel et au Général Susane les lecteurs curieux de connaître complètement cette œuvre de Louis XI, en laquelle se rencontre la première idée du partage de la France en quatre grandes divisions territoriales militaires, deux aux Nord et deux au Midi de la Loire, qui, jusqu'au dix-huitième siècle, ont servi de bases à tout notre système offensif et défensif.

« Item, lesd. quatre cappitaines généraulx jureront que justement ilz asseiront et mectront sus lesd. francs archiers ès lieux et parroisses où ilz n'ont poinct encore esté assiz, sans y commectre fraude. Et, avecques ce, ne souffriront que les esleuz ny aultres quelzconques facent composicions ne appoinctemens qui desrogent ou préjudicient alencontre du Roy. Et tout sur peine de confiscacion de leurs terres, offices et biens quelzconques. Et en bailleront, chacun desd. quatre cappitaines, une cédulle signée de sa main, que monseigneur le chancellier gardera. Et seront Messgrs les Mareschaulx présens a faire lad. cédulle ou obligacion.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Item, a esté ordonné que, en chacun quartier, y aura ung lieutenant desd. cappitaines, lequel aura puissance que, s'aucun franc archier s'en retourne sans congié du cappitaine général, il le fera pendre par la gorge, et ne sera mené en aultre justice que devant le dict lieutenant.

« Item, a esté ordonné que tous les francs archiers que l'on mectra sus de nouvel, soyent habillez de jacques, salades, ganteletz, espée, dague, et voulge ou aultre baston dont ilz se sçauront ayder... »

Notons que chaque capitaine-général avait le droit de faire porter près de lui, à l'armée, un *Fanion Blanc*, en signe de commandement. En outre, il semble résulter du sceau de l'un des quatre capitaines généraux, Pierre de Combarel, qu'ils avaient le droit de porter en parti dans leur écu l'écu-royal de France[1]. Honneur sans pair !

Les dispositions que l'on vient de lire, — dit M. le Général Susane, — pour la réorganisation des Francs-Archers, et les prescriptions minutieuses où l'on entre sur l'établissement des rôles et sur l'armement offensif et défensif, par le partage des hommes en vougiers ou guisarmiers, en lanciers ou piquiers, en archers et en arbalétriers, par l'installation dans chaque quartier d'un officier chargé de la police des Francs-Archers et muni du pouvoir de pendre par la gorge les poltrons et les déserteurs, par la création des capitaines permanents, montrent que l'on avait reconnu l'insuffisance de l'organisation de Charles VII et qu'on cherchait à y remédier... »

[1] *Pièces orig.*, de Comberel, 5 : Sceau de 1478 : écu parti, au 1, 2 coquilles posées en pal ; au 2, 3 fleurs de-lis, 2-1.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quand la milice archère fut réorganisée, Louis XI la mobilisa, d'abord pour contenir le Roussillon, puis pour reconquérir le Nord de la France.

Les 18 et 20 mai 1469, « devant Tanlue (Tanlis) en « Rossillon », se fait la montre des 500 francs-archers de « Jehan Tabour, escuier, cappitaine, homme d'armes particulier » : « Marsault de Plom, Tipheneau, J. Le Brun, J. Aubert, P. Pean, J. Rabot, C. Rabier, G. d'Esthampes, Macé de St-Girault, J. Cathon, J. d'Aubuisson, J. d'Anjou, J. Rabier, J. de Troye, J. Rigollet, J. Cardinal, Mathelin Mallat, G. Huguenet, Jaquet de la Ville, Pasquet Canuel, G. Brisart, Ph. de Crosses, J. de la Buxiere, P. Adam, J. Boysses, E. Ribier, Jaquet Fillastre, Gerguon de Ris, S. Alegret, G. de Bouesset, André Paquet, P. Baille, E. Galloppin, J. des Bestes, L. Symonnet, J. du Brueil, C. d'Agurande, Guyot de Vissé, André Rochete [1]... »

PIERRE AUBERT.

Par l'examen des montres et revues de Francs-archers, nous constatons que leurs capitaines généraux ou particuliers étaient tous des hommes de guerre consommés, ayant fait longuement leurs preuves de valeur, et qui auraient pu faire non moins brillamment leurs preuves de noblesse.

Pierre Aubert, bailli de Melun, était fils d'autre Pierre, seigneur de la Grange en Brie, écuyer d'écurie du Roi, — dignité réservée à la Noblesse militaire comme une très haute récompense de services si-

[1] Ms. Franç. 25779, p. 17.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gnalés, — et qui, par ces lettres données à Mehun-sur-Yèvre le 27 avril 1455, avait été nommé au gouvernement du bailliage de Montargis:

« Charles par la grace de Dieu Roy de France. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que, pour consideracion des bons et agreables services que nous a faiz ou fait de nous guerres et aultrement en maintes manieres Nostre bien amé escuier d'escuirie Pierre Aubert, seigneur de la Grange en Brye, et que esperons que encores fera ou temps advenir,... à icellui... octroions de grace especial par ces presentes l'office de nostre bailli de Montargis, vacant apresent par la resignacion aujourd'hui faicte d'icellui... par nostre bien amé escuier d'escuirie Guillaume Palain dit Pilliege [1]... »

Dès le 29 janvier 1449, « Pierre Aubert le jeune, escuier », servait en qualité d'homme d'armes sous le maréchal de Culant ; ce qui conste de cette quitance :

« En la presence de moy Hugues de Maisons neufves, notaire royal, Pierre Aubert le jeune, escuier; homme d'armes de la compaignie et charge de Mgr le mareschal de Cullant, logié ou hault pays de Limosin, a cogneu et confessé avoir eu et receu de Pierre de Beauquere, commis de par le Roy nostre sire à recevoir oudit pays et distribuer les vivres, deniers et autres choses pour le fait et entretenement des gens de guerre logiez par l'ordonnance dud. seigneur en icelluy pays, son paiement et ordonnance de ses gaiges d'ung an entier... Presens à ce, Malriet le Picart et Pierre de Laval, laboureurs [2]... »

(1) *Pièc. orig.*, Aubert, en Berry, 2.
(2) Clairambault, *Titres scellés*, CXXXVII, 50.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vingt ans après, investi déjà de la charge importante de bailli de Melun, l'ancien homme d'armes du maréchal de Culant est choisi par Louis XI pour être l'un des quatre généraux des francs-archers. Le 8 mai 1470, il souscrit cette quittance, munie de son scel « armoyé », dont l'écu, portant *cinq fasces et un franc-canton à senestre chargé d'une molette*, est penché et timbré d'un heaume couronné de fleurs-de-lis ; cimier, tête et col de cygne : supports, 2 lions :

« Je Pierre Aubert, escuier, bailly de Meleun et l'un des quatre cappitaines generaulx des francs archiers de ce Royaume, Confesse avoir eu et receu de Jehan Raguier, conseiller du Roy nostre sire et receveur general de ses finances ou pays et duchié de Normandie la somme de cinq cens livres tournoys a moy ordonn. par le Roy nostre d. seigneur sur mes gaiges et entretenement de mond. office de ceste presente année commençant le premier jour de janvier derrenier passé... En tesmoing de ce j'é signé ces presentes de ma main et fait seeller de mon seel le 8e jour de may l'an 1470.

« P. Aubert [1] ».

L'année suivante, le Roy le charge de fortifier Roye et Saint-Quentin ; ce qui appert de la quittance suivante :

« Je Pierre Aubert, conseiller et maistre d'ostel du Roy nostre sire, Confesse avoir eu et receu de Noel le Barge, trésorier des guerres dud. seigneur, la somme de 200 livres tourn., laquelle led. seigneur

(1) Ibid., n° 26.— Mêmes quitt. des 28 avril 1471 et 14 juin 1472 ; nos 24 et 27.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

m'a donnée et ordonnée oultre les gaiges et aultres biensfaiz que j'ay de luy, pour me récompenser des fraiz et despenses que faire m'a convenu, tant en la ville de Roye où j'ai vacqué par l'ordonnance d'icellui seigneur pour faire besongner en la reparacion et fortificacion d'icelle, comme aussi pour la despence que faire me conviendra a Saint Quentin où led. seigneur m'a envoyé pour semblablement faire besongner en la repparacion et fortifficacion dud. lieu... En tesmoing de ce j'ay signé ces presentes de mon seing manuel et seellé du seel de mes armes, le viije jour de may l'an 1471. »

« P. Aubert [1] ».

Le 9 mai 1473, nous le trouvons qualifié conseiller et maître d'hôtel du Roi, capitaine du château du Ha, à Bordeaux, et par lettres données « au Plesseiz du Parc lez Tours », Louis XI, « les mareschaulx de France estans presentement occupez en aucuns noz grans affaires ou fait de la guerre et ailleurs », le commet pour « faire et recevoir les monstres des cent lances estans soubz la charge et conduicte de Mgr le conte de Comminge ». Mais Pierre Aubert, « pour ce que presentement ne povons entendre ne vacquer à aler à Bayonne, où sont lesd. gens de guerre, pour faire et recevoir leur dicte monstre, obstant... la garde dud. chasteau du Ha et aussi attendu le bruit qui est des Anglois », délègue en son lieu «Pierre d'Arremon, seigneur de Folmont, maistre d'ostel du Roy et seneschal de Carsy [2] ».

(1) *Pièc orig.*, Aubert, à Paris, 3.
(2) *Titres scellés*, CXXXVII, 44. — *Piéc., orig.*, Aubert, en Berry, 8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 30 mars 1474, Louis XI intervient pour que le châtelain royal du Ha soit payé de l'arriéré de ses gages :

« Loys par la grace de Dieu Roy de France. A nostre amé et feal conseiller et chambellan le Sire d'Ure, gouverneur de la Rochelle, par nous commis au gouvernement et administracion des terres et seigneuries de l'isle de Ré, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par le receveur ordinaire du domaine dud. lieu vous faites paier, bailler et delivrer à nostre amé et feal conseiller et maistre de nostre hostel Pierre Aubert, cappitaine de nostre chastel du Ha de Bourdeaulx, la somme de 1051 livres 16 solz tournois,.... laquelle somme nous avons ordonné aud. Pierre Aubert, Cestassavoir 300 l. tourn. pour et ou lieu de pareille somme que, l'année derr. passée, lui avoit esté assignée pour ses gaiges a cause de lad. cappitainerie et garde dud. chastel du Ha de lad. année, moictié sur la recepte des assises équivalent et aides en Poictou, et l'autre moictié sur led. receveur ordinaire de l'isle de Ré, dont il n'a peu avoir aucun paiement.... parce que lesd. receptes estoient trop chargées..... Et 300 l. t. pour ses gaiges et ordonnance a cause de lad. cappitainerie et garde dud. chastel du Ha de ceste presente année. Et 360 l. t. pour et ou lieu de sesd. gaiges de sa lance de ceste dite année..... Donné a Ermenonville le 30e jour de mars l'an de grace 1473 et de nostre règne le 13e avant pasques.

« LOYS. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Par le Roy, le seigneur de Montagu, maistre Guillaume Picart et autres presens.

« Le Gouz [1] ».

Le 17 avril 1475, « Pierre Aubert, conseillier maistre d'ostel du Roy nostre Sire et capitaine de son chasteau du Ha à Bourdeaulx », souscrit une quittance de ses gages, munie de son sceau ci-dessus décrit [2].

Les 11 octobre 1475 et 5 avril 1476, est passée la revue de sa compagnie, au château du Ha :

« C'est la monstre et veue, faite à Bourdeaulx le 5e jour d'avril avant Pasques 1475, de 75 hommes de guerre et de traict estabiiz de par le Roy nostre sire et estans en garnison au chasteau du Ha soubz la charge et conduicte de noble homme Pierre Aubert, escuier, maistre d'ostel du Roy nostre dit seigneur et cappitaine dud. chasteau du Ha....

« P. de la Tousche, P. de la Vayerie, Sauvage du Plesseys, Audouyn des Rousiers, Guillot Pallain, J. de Maulay, Bertr. de Villiers, Clasquin de Verdun, Guiot Marlet, G. du Brueil, Js. de Chargé, T. de Beaufort, J. de Vernay, D. Beguin, E. Ravel, J. Romme, P. de Fontenetes, P. de Lubignac l'aisné, P. de Lubignac le jeune, Mathurin de Lavau, J. Pinault, A. de Villiers, J. de la Roche, Marsault de la Brosse, J. Gaillart, Regnault Bouart, Arn. de Gajac, J. de la Barre, J. Chaillou, J. Jocail [3] »....

Le 22 avril 1480, Pierre Aubert, conseiller et chambellan du Roi, fait son testament, dont je veux re-

(1) *Titres scellés*, CXXXVII, 28.
(2) Ibid., n° 25.
(3) Ms. franç. 21498, p. 253, et 21499, p. 293.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

produire les passages principaux, parce que cet acte de « derreniere voulenté » nous fait lire dans l'âme de l'ancien général des francs-archers :

« Sachent tous. Je Pierres Aubert, escuier, seigneur de la Grange en Brye et de Ingrande en Bery, conseillier et chambellan du Roy nostre sire, En ce temps pendant que je suiz en santé de mon corps, ferme de propos de mon sens et entendement, voullant penser du salut et remède de mon ame tandiz que Dieu m'a donné vie naturelle en ce mortel monde ; considerant qu'il n'est chose plus certaine que la mort, ne chose plus incertaine que l'eure d'icelle, veulz faire et ordonner et par ces presentes faiz et ordonne mon testament et derrenière voulenté, comme vray chrestien doit faire, par la manière qui s'ensuit. Et premierement je recommande mon ame à Dieu mon creatur, a la glorieuse Vierge Marie, a Monseigneur Saint Michel, l'ange et archange, a monseigneur saint Pierre et saint Pol, et generalement à toute la court de paradiz.....

« Item, je esliz ma sepulture, se faire se puet, en l'esglise Nostre Dame de Ingrande en laquelle mes feuz peres et meres sont ensepulturez, et soubz leur tombes ; et ou cas que faire ne se pourra, je l'esliz à Nostre Dame à lad[e] Granche en la chapelle saint Jacques, ou lieu ou je acoustume a oyr messe.

« Item, je veil et ordonne que quant on me ensevelira, que avant que on me couse en mon suaire, que on me joigne les mainz et que dedanz mesd[es] mains len me mecte en ung roullet de parchemin *Obsecro* tout au longe, qui est unne des oroisons de la glorieuse Vierge Marie....

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Item, je leysse à Thomas de Guignebault, secuier, lequel m'a longc temps servy et sert encores apresent, la somme de quarente livres tourn. pour une fois. Et pour faire et acomplir les choses dessusd^es^..., je esliz mes executeurs Marguerite du Broullart ma femme et discrette personne messire Guillaume Mitollet prebstre curé dud. Rosay, et J. Gennart le jeune son frere et led. Thomas de Guignebault....»

Un codicile du 9 juillet 1484 nous apprend, — *caro debilis !* — qu'au cours de ses pérégrinations militaires il avait eu un fils naturel, « Jehan Aubert dit de Nancy », lequel était alors père de deux filles [1].

Pierre Aubert dut mourir peu de temps après ce codicile, car en 1485 Marguerite du Brouillard, sa veuve, était remariée à Jean de Courtenay [2] ; ce qui conste de cet acte du 21 mars 1485, reçu à Paris par les notaires royaux Nicolas et Dreux Contesse :

« Fut present.... noble homme Jehan de Courtenay, escuier, seigneur de la Granche en Brie près Rozay, lequel... establit... son amée procuraresse generalle... damoiselle Marguerite du Brouillart, vefve de feu Pierre Aubert [3] »...

La veuve tôt consolable était, croyons-nous, petite-fille de Guillaume du Brouillard, chevalier, en 1436 et 1438 capitaine de Dreux, dont l'écu portait *un chevron* et avait pour tenants deux anges, avec une tête nimbée dans un vol pour cimier [4].

(1) *Pièces orig.*, Aubert, en Berry, 4 et 5.

(2) Dans la Généalogie de Courtenay, le P. Anselme défigure étrangement le nom de Marguerite du Brouillard.

(3) *Pièc. orig.*, Aubert, à Paris, 4.

(4) Demay, *Sceaux de la coll. Clairamb.*, num. 1627-1629.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierre de Combarel

Le général des francs-archers de Poitou, Anjou, Touraine, Limousin, Saintonge, Angoumois, Périgord, Quercy, Agénois, sénéchaussées de Guyenne et des Landes, etc., était d'un des plus anciens lignages féodaux du Limousin. Il était fils de Jehan de Comberel, — forme première du nom de Combarel, — et de Marguerite Aubert, parente du Pape Innocent VI. Hugues de Combarel, son oncle, successivement Évêque de Tulle, de Béziers et de Poitiers de 1415 à 1434, « estoit également chery du Souverain Pontife et du Roy de France ; il fut deputé pour aller au Mans terminer la guerre des François avec les Anglois ». Poitiers lui dut sa cathédrale [1].

Pierre de Combarel était depuis longtemps déjà sous le harnois lorsque Louis XI, par lettres du 7 mars 1461, pour reconnaître ses services, l'honora de la charge de chambellan. C'est très probablement lui qui est appelé « Pierre de Comberet [2], seigneur de Rouet », en des lettres de 1470 par lesquelles le Roi concède à ce seigneur le droit d'usage en la forêt de la Molière [3].

Le 18 avril 1474, il donne en ces termes quittance de la pension que lui avait ordonnée Louis XI :

(1) *Pièc. orig.*, de Combarel, 5.— Bouillet, *Nobil. d'Auvergne*, II, 242-245. — Ms. latin 17129, p. 544-549.

(2) *Comberet*, pour *Comberel*. On trouve, dans les actes du moyen-âge, d'innombrables exemples des finales *el*, *et*, employées indifféremment l'une pour l'autre. — Combarel se trouve aussi écrit Comborel.

(3) Archives nat., *Trésor des Chartes*, JJ. 196.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Nous Pierre de Combrel, chevalier, seigneur de l'Isle Jourdain, conseillier et chambellan du Roy nostre sire, confessons avoir eu et receu de Jehan Raguier, conseiller dud. seigneur et receveur general de ses finances es pays et duchié de Normandie, la somme de mil livres tourn. pour partie de nostre pension que le Roy nostre dit seigneur nous a ordonnée ceste presente année...

« P. Comberel. »

Même quittance du 30 des dits mois et an, et du 25 mai 1478, cette dernière munie de son scel dont l'écu est parti : au 1, 2 *coquilles posées en pal* ; au 2, 3 *fleurs-de-lys* ; l'écu penché ; le heaume cimé d'une licorne issante ; supports, 2 griffons [1]. Je n'ai pu découvrir une seule montre de ses 4.000 francs-archers.

Il avait épousé l'héritière de Gibanel, dont il transmit à sa postérité les biens, le nom et les armes : « *Party, au 1, d'azur à 3 coquilles d'or mises en pal ; au 2, de gueules à une demye estoile d'argent* » ; aliàs : « *Party d'azur à 2 coquilles de Sainct Jacques d'or mises en pal ; au 2, de gueules á une demy molette d'argent* [2] ».

Rauffet de Balsac

Rauffet II, seigneur de Balsac et de Châtillon d'Azergues, général des francs-archers de Berry, Chartrain, Blésois, Bourbonnois, Forez, Beaujolais, Lyonnais, Auvergne, la Marche, Rouergue, séné-

(1) *Pièces orig.*, de Comberel, 2, 3, 5.
(2) *Piéc. orig.*, de Combarel, 14, 15.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chaussée de Bazas, comté de Comminges, etc., était d'une antique Maison que les généalogies remontent au Xe siècle. Il était fils aîné de Jean de Balsac, seigneur d'Entragues, « qui ayda de tous ses biens le Roy Charles VII contre les Anglois », et d'Agnès de Chabannes. Rauffet Ier de Balsac, son bisaïeul, avait été, lui aussi, un valeureux chevalier [1].

Le 9 octobre 1467, Jean de Brancas, chevalier, viguier de Nîmes, vidima des lettres du 11 juin 1465 par lesquelles Louis XI nommait capitaine du château de Nîmes « noble, magnificque et puissant homme Mgr Rauffet, chevalier, seigneur de Balsac et de Chastillon d'Asergues, conseillier et chambellan du Roy nostre sire [2] ».

Le 30 juin 1466, il souscrit, à la décharge de Maître Jean de Reilhac, receveur ordinaire de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, une quittance de ses gages, signée « Rauffet de Balsac, Sen. », et munie de son scel, dont l'écu porte *3 sautoirs et un chef chargé de 3 autres sautoirs*. — Mêmes quittances, l'une du 27 mars 1467, l'autre du 2 mai 1470, à la décharge de Mathieu Picot, trésorier de la dite sénéchaussée, munies du même scel [3].

Je n'ai trouvé d'autre montre de lui que celle de sa compagnie d'ordonnance, du 12 juin 1471 :

« C'est le Rrole de la monstre et reveue des 25 hommes d'armes et 50 archiers de la grant Ordonnance nouvellement mis sus par le Roy nostre seigneur soubz la charge et retenue de Messire Rauffet de Balsac, Seigneur dud.

(1) La Chenaye-Desbois, 1, 677-678.
(2) *Pièc. orig.*, Balsac, 3.
(3) *Tit. scell.*, CXXXVIII, 120, 121. — *Pièc. orig.*, Balsac, 4.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lieu, de Montmorilhon et de Chastillon d'Asergues, chevalier, conseiller et chambellan du Roy nostre dit seigneur et son seneschal de Beaucaire et de Nysmes, faicte par nous Jehan conte de Commenge, mareschal de France et commissaire en ceste partie, au d. lieu de Chastillon d'Asergues le XIIe jour de juing l'an 1471....

Hommes d'armes : Mond. seigneur le seneschal, Mons. de Montfaulcon, Mons. de Rochefort, Mons. de Valoire, Mons. de Vauldragon, Js. de Sarron, J. des Aages, J. de Varennes, Robert de Gamaches, Hector Maleret, Ponchon de la Chayse, Mons. de Marzé, L. de Servin, A. de Laye, G. de Chisel, P. de Riverie, P. de de Lestrade, Mons. de Greysieu.....

Archiers : J. des Ysles, George Assailleur, Ben. Granier, O. de Olivier, J. Floquet, le petit Estienne, J. de Cons, A. Terrail dit Galoys, A. de George, Bertr. de Codolet, J. Vial, Glaude Geuffrey, J. Cheval, Geuffroy de Mons, J. Maillart, Fr. du Sarre, J. Coulon, L. le Picart, G. des Maretz, Venot le Picart, Alouecte, Js. de Portes, Jacquemin de la Forge, J. Chambon, P. Malapert, R. de Morges, Grég. Guyon.... [1] »

Louis XI, en 1471, fit don à son fidèle chambellan et sénéchal des seigneuries de Marsillac et de Cassaignes, confisquées sur le comte d'Armagnac. Il est qualifié, en outre, capitaine du Pont-Saint-Esprit, dans les lettres du 3 novembre de la même année, par lesquelles le Roi lui fit don de 1,200 livres tournois, en considération de ses services de guerre et autres :

(1) Ms. franç. 21497, p. 149.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Loys par la grace de Dieu Roy de France. A noz amez et feaulx les tresoriers de France salut et dilection. Savoir vous faisons que pour consideracion des bons, grans, notables et continuelz services que nostre amé et feal conseiller et chambellan Rauffet de Balsac, chevalier, seneschal de Beaucaire et cappitaine du Pont-Saint-Esprit, nous a par cy devant faitz et fait chascun jour ou fait de noz guerres et autrement en pluseurs manieres et esperons que encores face ou temps avenir, à icellui, pour ces causes et pour le recompenser aucunement de la somme de 1,200 livres tourn. que ses predecesseurs cappitaines dud. Pont Saint Esprit souloient avoir et prendre, comme len dit, sur noz finances de Languedoc, tant pour les gaiges de lad. cappitainerie que pour la garde dud. pont, dont il n'a eu ne a aucune assignacion ou appoinctement.... Avons, oultre les autres biensfaiz quil a de nous, donné et donnons de grace especial par ces presentes la somme de mil livres tournois.... Donné à Orléans le 3e jour de nouembre l'an de grace 1471 et de nostre règne le unziesme.

« Loys.

« Par le Roy, maistre Pierre d'Oriole et autres presens.

« Flameng [1]. »

Rauffet II de Balsac mourut le 5 octobre 1475 et fut enterré dans l'église de Saint-Julien de Brioude. dont, à l'exemple de ses ancêtres, il avait été le généreux

(1) *Pièc. orig.*, Balsac, 14.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bienfaiteur. Par contrat du 16 février 1454, il avait épousé Jeanne d'Albon, fille d'Antoine, seigneur de Baigneul, et de cette alliance eut, entre autres enfants, Rauffet III, seigneur de Châtillon d'Azergues, conseiller et chambellan de Charles VIII, sénéchal de Beaucaire, en 1489 capitaine de 30 lances fournies des ordonnances du Roi.

Rauffet de Balsac eut pour successeur, dans sa charge de capitaine général des francs-archers et dans sa capitainerie du Pont-Saint-Esprit, messire Geoffroy de Chabannes, *seigneur de Charlus*, son oncle, qui avait été fait chevalier en 1451 au siège de Bayonne, fils aîné de Jacques de Chabannes, Grand-Maître de France, fameux par ses exploits contre les Anglais, et d'Anne de Lavieu. Geoffroy fut le père de l'illustre maréchal de la Palice et d'Anne de Chabannes, mariée au prince de Bourbon-Carency.

Par tout ce qui précède, on voit que les généraux des francs-archers étaient de vaillants capitaines et qu'ils avaient de qui tenir.

SIÈGE DE PERPIGNAN

Avant de parler d'Aymar de Poisieu, général des francs-archers de Normandie, Maine, Picardie, etc., je dois noter qu'en 1474, lors de la révolte de Perpignan, Louis XI mobilisa les francs-archers de Lyonnais, Dauphiné, Quercy, Agenais, Armagnac, Poitou, Berry, Touraine, Anjou et Maine, pour les envoyer au siège de la ville rebelle, au secours de laquelle accourait le roi d'Aragon, — qui, d'ailleurs, n'osa livrer bataille aux assiégeants ; ce qui, entre paren-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

thèse, implique un éloge pour la ferme contenance des francs-archers.

Les montres qui suivent se rapportent à cette expédition, couronnée par la prise d'Elne (Perpignan), à qui Louis XI pardonna sa rébellion.

« Montre de 104 francs-archers du pays de Lyonnois, commandés par J. de Villemont, écuyer, lieutenant (Narbonne, 6 juin 1474) : « J. de la Mure, J. Gletart, P. Franchino, J. Bacherasson, P. Virisset, P. Belon, Gonnet Charmat, J. Prat, Berthomier Alart, Gilbert Girauldier, George Mytaine, A. Tolon, Mathieu Charmat, P. Achart, Jacomo Blanchardon, A. Cordevon, Js. Solas, Glaude Dutrueilh, Mn. de Selve, J. du Mon, Mathieu Vachier, Poncet Flachier, Ben. Roset, Ymbert Laurens, J. Brilhier, J. Polet, Andrieu de Lestang, T. Persier, A. de Vienne, S. Eynart, Glaude Gassin, J. Duc, P. Pecol, J. Prioudel, N. Roy, Alixandre Charlin, Js. Lardy, J. Chivret, P. Jailhet, Glaude Rodat, F. Bardin, Ben. Vion, E. Petru, E. Brocart, G. Borno, J. Rollet, Hug. Polliart, Hug. Chasset, La. Bayet, Jacquemot Servaudon, Regnault d'Ast, A. du Pradier, A. Jourman, J. Pradier, J. Pelissart, P. Mougin, Ben. Cartillart, J. Robert, J. Gibel, A. de la Goute, P. de Montfort, J. Ferrier, J. Blanc, J. de Saint-Gilles [1]..... »

Montre de 190 francs-archers du pays de Dauphiné, « de J. de Spire, leur cappitaine, et de 3 lieuxtenans que le Roy nostre sire envoye presentement en la guerre ou pais de Roussilhon, estans soubz la charge et conduicte de Mons. de Charlus, leur cap-

(1) Ms. franç. 25779, p. 45.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pitaine general », faite par Estienne Moreau, seigneur d'Escueille, conseiller et maistre d'hôtel du Roi (Narbonne, 28 juin 1474) :

« P. Denis, lieutenant. Termon Fezan. lieutenant, J. Brunet, lieutenant. J. de Vienne, P. Barrillet, Th. Regnault, P. Liberon, C. Belon, M. Ray, Tieumen Tacher, Tieunan Valin, G. Blache, P. Forrier, Berthomieu Garcin, J. de Fontenay, Hugo Garcin, N. de Hornes, L. Ribault, Js. de la Tour, P. Morart, A. Melier, Glaude Salecte, A. Gaignaire, Regnault le Diable, Guiot Millon, A. Oger, L. Briançon, J. Perier, Claude Rivet, P. Achart, J. Alart, A. Fargue, le bastart de Presin, G. Bontemps, Malortie, Ant. Ruel, P. Lobat, J. Chabault, Bartheran Damas, A. Charbonnel, Marin Charlet, Arn. Doucet, Gerault Chamisart, J. Salmon, F. Joubert, Js. Pelicier, Glaude Fargua, Remon Gerbier, J. Vincent, Jame Brun, Esteve Pelegrin, Arn. Albert, J. Roget, J. Tirart, P. de Predier, P. Marcin, Glaude Comel, Remon Guedon[1].... »

Le 16 novembre 1474, à Narbonne, montre de 130 francs-archers de Messire François de Blot, chevalier, capitaine :

« Jacques de Sarghais, lieutenant. — Gillebert de Chasteauneuf, P. du Masel, Hymbert du Chaylar, J. de Lyon, Esteve Cazals, J. de Montleuart, J. Congras, Peyrot de Bruols, Anthony Nautret, Guillemin d'Astres, B. del Fau, Jasmes del Pla, Bertrand Caylus, J. de Monteilhez, G. de Fors, J. Palhos, P. Roget, P. del Solier, Franso Cortet ..... [2]»

(1) Ms. franç. 21498, p. 216.
(2) Ibid., p. 225.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 28 dudit mois, « au camp devant la cité de Olne en Rossillon », montre de 630 francs-archers d'Anjou et du Maine ; capitaine, Messire Jean de Lespine, chevalier :

« G. Mallon, lieutenant général. — Mathurin de Mesles, E. Berrier, J. Rambault, L. Duret, J. Touchart, J. Mulart, G. Tapin, J. Rouleau, J. Guymené, J. du Tartre, M. du Broylac, C. Perier, J. Bon Varlet, P. Bouchier, G. Roleau, S. Baillou, Gillet Guymet, J. Grassin, By. Perier, Ch. Raguier, G. Pelet, Cl. Rabot, C. Popelin, Boniface Berthelot, Jacquet Taupin, Jacques Dysart, S. Aubert, Micheau du Vergier, Micheau Thibault, J. Guibert de Chassé, P. de Vendosme, J. du Chesne, G. Huet, M. de Lignaye, S. Legier, P. Bigot, P. de la Touche, E. Soulange, G. Villebreme, Guion Herpin, C. Chiefdeville, J. Huchet, J. Salmon, P. Pasquier, Marquis de Sesle, J. Sauvestre, Macé de Beauvaiz, A. de Pleneau, J. Raffart, J. Tessonnière, J. Hervé, P. Thibault, La. Gerbier, G. de Brou, J. de Chynon, P. de Larme, Regnault Boyleau, Guion Baronneau, J. Bouchier, P. Perier, Guion le Duc, Micheau des Cartes, Regnault Guilloteau, P. Rebours, P. le Gras, Mathurin Compaings, P. Cotin, J. Thomas, J. Taisson, Cristofle Recopé, G. Huguet, J. Lambert, C. Saligaut, G. Marescot, F. Blanche, Odin d'Anjou, Thomal le Bel, G. Pasquier, Colas Michiel, J. de Bourges, G. Motier, S. Berart, René Racapé, Micheau Seguier, Micheau le Court, G. Lisot, J. de Mymat, J. Bourgoin, J. Godart, P. de la Court, Colas Pasquier, J. Rigollet, J. Jolivet, Xanson Piquet, P. de Choulet, J. du Brueil, A. Garnier, Lucas le Mercier, P. Bou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

let, P. de la Roche, Regus Pichon, J. Bonjour, J. Michiel, Phelippon Hamon, J. Guigart, Macé Chrestien, Terry d'Anjou, T. le Royer, Th. le Brun, Perrin Bataillan, E. Hureau, Bertr. Aubert, Ambroys Bezart, G. Bouquet, P. du Brueil, R. Assailli, J. Perier, J. Thomasseau, Thierry Hermant, Gerv. le Voyer, G. Gorret, Ri. Goret, Gerv. Jouvenceau, J. Morillon, J. Guiton, J. Crestien, G. Boré, J. Bataillon, J. Terrier, J. Legendre, P. du Tartre, Heliot Fleury, J. Presleseigle, G. Maillart, Js. de Maynes, Raoul de Nyau, G. Susaine, G. le Glesve, M. de Sancye, G. du Tartre, G. Marquis, J. Ampougnant, P. Roy, Mathieu Alart [1]... »

Le 30, au même camp, montre de 413 francs-archers de Touraine ; capitaine Jean Grestet :

« Le lieutenant Petit Jehan.

« Jenin des Granges, G. Merlain, Mn. de Chartes, P. Drouet, P. Fouquet, J. Arouart, P. Chassepoux, Gillet de Beaucheigne, E. Roy, J. de Tanchon, J. Pasquier, J. Robinnet, P. Bertrand, J. Proust, G. Moreau, P. d'Orsay, André Sigongneau, P. Guerrier, T. Boudin, P. Boudin, P. de Saincte Jalle, A. de Saleuz, A. Megret, J. Boucheron, Mathurin Berthelot, V. Boutin, V. Tripoteau, J. d'Albin, J. Martineau, J. de Louche, J. Bertin, J. Dieulefiz...

« Monsgr de Ronnez, lieutenant.

« E. Guesdon, A. Laumonnyer, P. Herodes, M. Chauveau, G. Marot, J. de Lisle, T. Dessecars, Mathurin Pean, P. Quignon, Méry Bouchet, G. Baron, J. Rondeau, Moricet de la Bane, G. Piquet, Berthe-

(1) Ibid., p. 228.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lon de Loumaye, E. Dupin, J. Talhon, G. Huart, J. Boysson, J. de Bourges, Mn. Boutet, Macé Sothereau, Ph. Achart, P. Gallier, P. de Testes, P. Pallart, J. Chedaine, La. Bresson, J. de la Lende, L. Feriere, Marc Gallebaideau, Mn. Guiton, J. Mengot, J. Conbault, Fr. de Liniere, J. de Chastilhon, Jaquet Perrier, V. le Paige, Michau Goudart, J. Andelot, G. Maquet, J. Joubert...

« Robin de la Fontaine, lieutenant.

« Stienne Senemeau, J. Pacience, J. Dreux, Loauet Rochart, J. Chudayne, J. Chantereau, G. Reille, R. Guibert, Hervé Brion, J. d'Auvergne, J. le Doulx, Micheu le Conte, J. Trouvé, P. d'Auge, Est. de Lestoux, S. Moreau, J. Macé, J. de Serz, Gab. de le Meterie, Huguet de Villeret, J. de Villeret, J. Babou, P. Garlan, Mathurin Bureau, Est. Belon, M. Hulin, Nau le Conte, P. Truchon, G. Thomas, J. Chauveau, B. Etorneau, J. Hulaud, Gillet Bourdon, J. Arvoys, J. Raggot, E. le Conte, Lucas Arvoys, P. Beugendre, J. Thomas, V. Chabault, E. Chevaleau, M. Vallée, J. Pelerin, Janin Henault [1] ».

Le même jour, au dit camp, montre de 547 francs-archers du Bas-Poitou ; capitaine Jacques Guyneuf :

« J. de Monceaulx, lieutenant.

« Mathurin Martinet, J. Rouher, P. Mechineau, Js. du Gué, Félix Octon, M. Mérillon, C. Reveau, C. Pingault, F. Diguet, G. Gazeau, J. Boussi, J. Martineau, J. Poul, J. Forin, J. de Vendenore, J. Ferrant, G. Chaillou, E. Combaut, Js. Baudrant, P. Parent, A. Poyet, E. Salmon, Gerv. Camus, Michau Coulon,

(1) Ibid., p. 231.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

J. le Brun, J. Barbotin, J. Brion, J. Fillon, S. Barraut, P. Escodière, G. Laboureux, J. de Poix, E. Artus, J. Marie, S. Rayer, J. Rigodeau, J. Courtaut, J. Billot, J. Millet, J. le Duc, E. de Noyreterre...

« Colas de la Fons, lieutenant.

« Georges Moreau, Colas Mercereau, P. Potier, G. Lorens, J. Joubert, M. Gauteron, Th. Noble, P. Bibinet, J. Turpaut, G. de Merle, J. Fouscher, J. Maraut, J. Papin, André du Vau, J. Martin, J. Magot, J. Guyton, M. Savornin, O. Aubery, P. Cousineau, J. Julien, Mathurin Pasquaut, S. Baconneau, M. Braconnier, J. Thibault, L. Crestien, J. de la Cantière, S. Pelerin, J. Cheyne, J. Sebileau, J. Marot, J. Bourreau, F. Drappeau, Julien Cybelle, T. Forget, J. Blandureau, P. Poquet, P. Basset...

« Tartas, lieutenant.

« Colas Raoullet, E. Clemenceau, J. Chappellier, G. Guillebaut, Js. Barboteau, J. de l'Absie, Colas Babin, P. Babin, J. Marquis, C. Chapiteau, J. Masson, P. Paris, P. Bilhis, Colas Girart, C. Maroys, Mathurin Guyton, F. Chappe, J. Petit Filz, Gab. Parent, Ben. Angibert, J. Mercier, J. Got, G. Chambort, Huguet Maupetit, G. Guyart, P. Moreau, P. Baudry, J. Boutheroux, Mathieu Biré, C. Rouleau, J. Millon, P. Puynotheau, G. Guillory, M. Caille, P. de Lormeau, F. Girart, J. Tizon, Naulet de Noers, J. Berthelot, J. Roustureau, Mathurin Barraut, J. Cabocheau, P. Happillier, G. Pyneau, J. de Paupelye, J. de Vasles, Bertrand Renou, J. Barbin, G. Maquereau, J. Dieu me gart, Mathurin Cartier, Js. d'Arlay, Huguet Vaslin, J. du Frasgne, J. de la Roche, Gilet de Rochefort, Leonnet Thibaut, J. Hervé, Roullet

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ferrant, J. Bonyn, Hardy le Rat, Naulet de Boussay, Maurice Botin, S. Bodin, Gilet le Clerc, J. Germain, P. de Mascart, L. Billet, Morice Benoisteau, T. Soret, Mathelin Lorens, J. Coquart, P. Villery, J. Daulphin...

« G. Girard, lieutenant.

« Loys Rochon, D. Maynart, P. de Brueil, Colas Paillart, C. Fradin, J. Motart, C. Audebert, J. Cotereau, C. Guillemart, V. Pascaut, J. Fouchier, Lorent Bayet, C. Germond, J. Alain, F. le Court, M. Jay, P. le Blanc, J. David, P. Frapier, C. Texier, André Desmier, J. Joly dit Rejasse, Berthomé Brotier, F. Teillasson, Mathurin Merceron, C. Reverdy, L. Meyrart, Medart Godet, J. Baron, André Berge, J. Hallet, V. Patoureau, Georget Pineteau, Lorens Coyart, Mathurin de Poix, P. Bon, P. Baronnet [1]...»

Mêmes jour et lieu, montre de 295 francs-archers commandés par Aymar Prevost, capitaine particulier des francs-archers des pays et sénéchaussées de Quercy, Agénois et Armagnac ; la revue en est passée au camp « devant Olne en Roussillon » par Loys de Marrafin, écuyer, capitaine de La Charité, commissaire du Roi :

« Gueyssot de Navas, lieutenant.

« André des Champs, P. de la Peyre, J. Ferrières, Méry del Plas, J. Bardy, Raymont Ogier, P. de Fontanges, Bregnon del Bost, A. Plantade, P. Messonnier, G. Roy, J. de Mollieres, G. del Sel, Huc Ferant, J. de Marsenac, G. de Lac, G. Mercadier. A. Pourtal, Valentin Gentil, J. du Bost, B. Queyla, P. Esbrart,

(1) Ibid., p. 233.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

G. de Brolle, Blanquet de Real Ville, E. de Mirebel, Ector Lagrèse, Garin Laborie, Hector Emery, Gaspart de Figac, J. Boysse, J. Buffet, P. Cambon, J. del Teilh, P. Souverain, J. Gaillart, P. de Calmont, Guirault Rigal, G. P. Allou. G. Albaret, J. de la Moulière, Grant J. de Montalba, F. de Laleu, J. de Goulart, G. de la Salle, A. de Cassaigne, Arn. de Faurie, J. de Lortigues, Fouquet de Lotique, N. de Crubert, Arn. de Crullont, P. de Lort, P. Lamoureux, J. de Bonnefont, E. Lamoureux, Blaise Darriquault, B. de Tellas, Sans de Cabre, J. de Maudron, Arn. de Lentes, Arn. du Poys, B. de Neys, Aymery de la Claustre, J. du Sarrant, Gueysson du Foullant, J. de Cossaha, P. de Saint-Gayssens, J. de Bordes, Guisson de Saint-Jamens, J. de Labadie, Mignon du Casau, P. de Saint-Guynet, Gaillart de Baldera, Vidault du Poix, P. de Lisan...

« Ant. du Caillat, lieutenant.

« Gaillart de Cointre, Houdet d'Ambres, J. du Casse, Peyroton de Saint-Poy, G. de Peydarre, J. de Melosin, E. de Labadia, Poncet Bourgonhon, Paradis de Bel pel, Thioque Montaigne, B. d'Ortigue, P. de Tarbot, Sanson de la Mas, B. de la Fontan, Arn. de Saint-Martin, P. de Briolete, B. de Gent, George de Teyserie, Pourteil de Barsellonne, J. Maran de Rissella, Pey de la Ribau, Guillemin de la Fargua, J. Dalies, J. de Fremat, Arn. du Poix, J. de Las, Domenges de Dommassams, Bardot de Villar, G. de Bris, Vidal du Barradeau, Arman de Bordes, Vidal de Barris, B. de Teversa, J. de Rabollet, P. de la Casa, B. de Padella, B. de la Formosa, Fort de la Barrière, B. deu Fau, Guillemin de la Ronture.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dammenge du Mès, Sanson de Sahur, Jehannot l'Aventurier, Dommenges de Sarrus, G. Moreau, P. du Peyralh, A. du Riz, E. Tartarin, Bertr. de la Grange, Arn. Sevestre, A. Thumery, P. Autras, P. de la Barre, A. de Carlat, Boutonville, Gaillart de Connere, P. d'Arrous...

« J. de Lavis, lieutenant.

« J. des Camps, Dommenges de Baudran, G. de la Barge, G. du Peyreux, Blaise Dantan, Bons homs de Libra, J. Marran, J. de Saint-Maube, Durand de Chievre jolis, G. de la Mota, P. Ragade, Guillemin Montanha noble, G. Vidal, M. Faucas, J. de Vayssella, J. de Labatut, Gobert de Basas, B. des Camps, Jehannot de Galars, M. Thibault, B. Dulhac, J. Dalet, B. Cardilhac, B. Ebrat, J. Labedie [1]...»

Le 2 décembre 1474, devant Elne, montre des francs-archers de Berry ; capitaine Gamaches :

« C'est la monstre et reveue faicte au camp devant la cité de Onne, le 2e jour de décembre l'an 1474, de 656 hommes de guerre, tant cappitaine, lieuxtenans que francs-archiers du pais de Berry, de la charge de Gamaches, cappitaine, sa personne en ce comprinse, par Loys de Marraffin, escuier, cappitaine de la Charité, à ce commis par le Roy nostre sire, icelle monstre servant à l'acquict de Sire Noel le Barge, conseillier et trésorier des guerres dud. Seigneur ; dont les noms et seurnoms desd. gens de guerre s'ensuivent.

« Bandelis de Montaulieu, lieutenant.

« Js. de Gamaches, R. de la Fosse, J. Petit, James

(1) Ibid., p. 232.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Chasteauvert, E. Bouret, George Carron, S. Boully, P. Perrotin. J. Paleteau, J. de Talle, P. Sans raison, Jennet le Mire, J. Cathon, Haubert Taupin, G. Haguet, J. Coquellet, Adrien Georgeon, J. Gaillart, E. Credo, Mathelin Desquectz, P. Chermont, S. Sergent, G. de la Mothe, A. Melon, Js. Barot, J. Merlet, P. Brossier, D. Contanssin, J. de Beaulis, P. de la Marchaise, G. Baric, Jamet Foucher, l'abbé homme d'armes, G. de Brunay, P. Migraine, E. Gracet, J. Ysabeau, J. Maupas, G. Huguet, J. Gendarme, G. Pin, J. Estrapart, La. Alixandre, J. Chappus, Pol Badault. P. Caille, J. Aligret, André Ory, J. Turreau, R. Potart, D. Contassin, J. de Bergueville, L. de Lestange, J. Pinon, P. Rabin, J. Guiraudon...

« P. de la Roche, lieutenant.

« J. Fillastre, Maché Maignen, G. Preflait, G. Pichon, J. Ringuard, J. Gillotin, J. Michellet, T. Berry. J. Dey, L. Bossu, J. Richer, Marsault de la Bussière, Odinet de la Fontaine, P. Rabot, J. Neron, George de Vic, Eleinet Brunier, J. le Conte, Jaquet Baude, J. Aupetit, J. Bernardon, D. Villemore, G. Mannier, J. de Valectes, J. Girard, Colas Asfille, B. Emery, J. Constant, J. Juvenet, J. de Veris, J. Laurens, E. Galopin, Macé Develle, Mn. Blot, J. Cortin, La. Pailleron. E. le Blanc, J. Vigier, J. Vachon, G. Bonot, J. d'Aubusson, J. Rabier, J. Rigollet, D. de Perambures, Jaquet de la Ville, J. de Limoges, Ligier Pyon, P. Gaillard, Ph. Fradet, C. Blanchet, Ph. Fouquet, J. Foucquet. P. Barrault, E. Giboure, V. Picart, P. Pellerin, Mathelin Colin, G. Raffardeau, Greg. Bouyn, P. Thibault, G. Picart, A. Reuffier, J. de Perry, Cl. Roy, J. Ribollet, André Pyon,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jennin Lespée, J. Piron, L. Gerrier, C. Gaulques, Ph. Boissier, S. Boileau, L. Babon, J. Rosart, Gilb. de Champers, Pyon Mitaine, Ph. Chenu, G. du Cartier, J. Pasquier, T. Douville, God Pyon, Macé Daussan, J. Courtois, Huguet de la Lieue, Ph. Baucorps dit Robert, J. Roy dit Salezart, S. Bailly, M. du Sault, J. Champion, J. Michelet, E. Chenu, J. de Merry, J. Putain, Felix de Crosse, J. Adan, J. Ramboullet, P. Cas, J. Mossault, J. Besche, Ferrand Menon, J. Regnier [1]».

Mêmes jour et lieu, montre de 159 francs-archers de la charge du seigneur des Ageaulx, capitaine :

« P. Philippon, E. Drouet, Helyot Galardon, G. de la Gravelle, J. Marpault dit Renault, Pasquet de Loviere, Guillem de Bernas, Jaquet de Rebeires, D. Roy, V. de la Maison neufve, Girauton Grolier, J. Ravard, Mery Joubert, J. le Seur, Helyot Poesson, C. Roston, Lyonnard de la Grange, D. des Brousses, J. de Ferchat, P. Nadau, J. de Peringourt, Guillon du Mas, le petit bègue, Huguet de la Bourderie, Laudon Allart, Heliot Tarchier, Heliot de la Bresse, P. Collas, Leonnard des Coustres, D. Credo, J. de la Bourde, J. Freton, Naudin Mesnier, J. Rance, J. de la Touche, J. Maquet, J. de Lage, F. Bilhault, G. Thibault, P. Lardi de Marthon, A. Clemenceau, J. Plantin [2]...»

Mêmes jour et lieu, « devant Dolne en Roussilhon », montre de 144 francs-archers du pays de la Marche ; capitaine Antoine de Gouzolles :

(1) Ibid., p. 235.

(2) Ibid., p. 239.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Loys Lorin, lieutenant.

« T. Bainse, le petit breton, P. Parentin, Mersal Nadaud, T. de Lavour, E. de Vileret, B. de Coulombier, Mersal de Saint-Chevrais, L. Pechaut, J. de Pierrefiete, G. de Valaize, J. d'Escosse, P. du Chassaing, G. du Mas, J. de la Boutevell., M. de Saint-Marc, J. du Vergier, P. Rodier, le bastart de la Roche, J. Brum de la Rosille, P. des Essars, Jaquet de Saint-George, T. Lolier, J. Chemaut, Mersal de la Vaux, G. des Forges, P. de Beaumont, Liennart de Segeingnac, M. Chambon, T. de Blessac, L. de Besso, G. Paute, G. de Chatelus, J. de Ronc, G. du Folensot, J. de Sauvat, J. du Lac, S. Damas, J. Pynard, T. Croze, Jamet de Villeduault, Mn. du Chassin alias Cheval...

« Anthoine de la Roche, lieutenant.

« J. Chabrais de Poyseaulx, G. du Pezier, T. Denis, T. Ferremouche, T. de la Mouzière, Bertr. du Mas, J. Bongard, Clerossent de la Villecte, Glaude de la Montelle, Ph. Roddier, Mersal de la Chassangne, Marsault de la Maison, J. de Bains, M. de la Ville de Lalière, Thomecte de Bouteri, J. Ryollet, Regnaud de Bramond, L. de Saint-Pryet, l'ermignac du cappitaine, G. de Bellot, J. de Preguettes, J. Patart, J. Brachet, Js. Marmier, B. Solage, E. Paillard, P. Pertuis, E. Dousset, trompecte [1] »...

Après la prise de Perpignan, les francs-archers durent être, au moins en partie, renvoyés dans leurs foyers. Je n'ai plus trouvé qu'une de leurs montres, celle de 179 francs-archers « de la charge de Jehan de

(1) Ibid., p. 234.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Villeneufve, *courrier* de Lyon, cappitaine », passée au Cannet le 2 février 1475 :

« J. Duc, C. Ray, J. Piroudet, Thevenet Brennier, A. Clavel, T. Percier, J. Mure, J. Bacherason, Chasselart, A. du Pyn, Gonyn Pollyer, Js. Chala, Regnault d'Ast, Thiven de Cordenon, C. de Raclet, P. Brochet, J. Colin, A. Marcieu, Jaquotin Cabaret, D. de Palarut, Bonet de Noliers, P. Mignet, P. Vachon, Benoit Vion, P. Bellon, Glaude Ramet, Mn. de Serre, Mathieu Vacher, P. Jaquier, J. la Sarazine, J. d'Espaigne, J. Raolet, petit J. de Cusset, A. Peroux, J. Giraudon, J. d'Estampes, P. de Chinzelles, J. Colet, Ri. de la Rue, M. Archambaud, P. Pichon, Guichart Cortois, P. des Granges, J. Chassaigne, P. Poiet, P. Phelippes, J. Andreaud, A. Bart, Bonnet Revenier (ou Renevier) [1]»...

En somme, les francs-archers avaient fait bonne figure au siège de Perpignan, siège terrible, car les habitants se défendirent à outrance ; « ils finirent, dit un grand historien, par manger les chats, les chiens, les rats, les cadavres mêmes des hommes [2]».

Aymar de Poisieu, dit Cadorat

Aymar de Poisieu, dit Cadorat, était d'un vieux lignage féodal du Dauphiné, qui portait *de gueules à 2 chevrons d'argent surmontés d'une fasce en devise d'or.* Il était, croyons-nous, neveu de Guy de Poisieu, Archevêque de Vienne, chancelier du Dauphiné. En

(1) Ms. franç. 21498, à sa date, 2 févr. 1474, vieux style.
(2) Laurentie, *Hist. de France*, éd. in. 12, III, 381.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1444, il est qualifié « escuier d'escuierie de Mgr le Daulphin », dans la quittance d'un don pécuniaire que lui avait fait ce prince. Dans une quittance de ses gages, du 12 mars 1466, il est qualifié « chevalier et maître d'hôtel du Roi notre sire », et dans une autre, du 4 juin de la même année, « chevalier, conseiller du Roy nostre sire, Bailly de Mante et cappitaine de Monstereau ou foult Dionne [1] ». Nous savons déjà que dès 1468 il était l'un des quatre capitaines généraux des francs-archers; ce qui conste encore de la quittance suivante, munie de son scel chargé d'un écu aux armes ci-dessus décrites :

« Nous Aymar de Puisieux, chevalier, bailli de Mante, l'un des quatre cappitaines des francs archiers de France, Confessons avoir eu et receu de Noel le Barge, receveur genéral de Normendie, la somme de 678 livres 15 solz tourn. a nous ordonnée par le Roy nostre sire, a avoir et prendre sur ses finances dud. pays de Normendie en ceste presente année. C'est assavoir 278 livres 15 solz pour partie de noz gaiges de lad. cappitainerie d'icelle année qui sont de 800 livres tourn., 200 l. t. pour la garde de Monstereau, et 200 l. t. pour nous aider a entretenir nostre estat au service dud. Seigneur... En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main et fait seeler du seel de noz armes le 15e jour de nouembre l'an 1468.

« Cadorat [1] ».

(1) *Pièc. orig.*, de Poisieu, 8, 9, 10.

(2) *Pièc. orig.*, de Poisieu, 11. Mêmes quittances des 15 juillet 1470, 8 juin 1472, 6 mai 1473. (Ibid., 12, 14, 15.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il ne fut donc pas institué, mais maintenu dans la charge du capitaine général lors de la réorganisation des francs-archers par Louis XI, en 1469. — Au mois de mai 1473, étant à Amboise, le Roi lui fit don du droit de justice de Sainte-Mesme et autres seigneuries [1].

Au mois de mars 1471, Aymar de Poisieu, surnommé le capitaine Capdorat, occupe Amiens avec 1,650 de ses francs-archers, et la montre en est passée, le 9 mars, par Guillaume de Bigars et Jean le Brun de Sallenelles, écuyers d'écurie du Roi, deux des héroïques survivants de la guerre de cent ans, [2] délégués à passer la dicte montre par le maréchal de Gamaches. Quinze cents autres francs-archers occupaient Roye, mais, s'il faut accepter le dire de Commines, ils n'y brillèrent pas lorsque le duc de Bourgogne vint se loger devant la place:

« Commencèrent à avoir peur ces francs archiers, et se jettèrent par les murailles et se vindrent rendre à luy. »

S'il en fut ainsi, m'est avis que les « lieux tenans » institués par Louis XI durent fonctionner en grand et que bon nombre de francs-taupins durent être « pendus par la gorge ».

Je donnerai intégralement ci-après l'importante montre des 1650 francs-archers d'Aymar de Poisieu ; mais je veux auparavant relater ses derniers actes. — Le 6 mai 1475, il souscrit cette quittance de gages :

« Nous Aymar de Poisieu dit Capdorat, bailli de

(1) Ibid., 1, note ms.

(2) O. de Poli, *Les Défenseurs du Mont Saint-Michel*, p. CIX nº 82, et p. 159, nº 1338.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mante et l'un des quatre cappitaines generaulx des francs archiers de ce Royaume, confessons avoir eu et receu de Jehan Raguier, Receveur general des finances du Roy nostre seigneur en Normandie, la somme de 500 livres tourn. à nous ordonnée par le Roy nostre dit seigneur pour noz gaiges et entretenement ou dit office en ceste presente annee... En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main et fait sceller de nostre scel le vj[e] jour de may l'an 1475.

« CADORAT [1] ».

Autre quittance, du 8 février 1876 :

« Je Aymar de Puiseux dit Cadorat, chevallier, conseiller maistre d'ostel du Roy nostre sire et son bailli de Mante et Meullenc, confesse avoir eu et receu de Charles Barrault, voier et receveur desd. lieux de Mante et Meullenc, la somme de cent livres parisis pour une année escheue a la chandeleur derniere passée de mes gaiges desservis acause dud. office de bailli... Tesmoing mon saing manuel cy mis et le mon seel d'armes le huitiesme jour de frevier l'an de grace mil cccc soixante et quinze.

« CADORAT [2] ».

Le 9 novembre 1477, Aymar de Poisieu a cessé de vivre ; ce qui appert de ces lettres :

« Lors, par la grace de Dieu Roy de France... Pour les bons, grans, louables et recommandables services

(1) *Pièc. orig.*, de Poisieu, 18.
(2) *Pièces orig.*, Puiseux, 15.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que nous a faiz... nostre amé et feal conseiller et chambellan Estienne du Puysieu, seigneur de Haulterive, tant ou fait de noz guerres que autrement..., à icellui avons donné et donnons par ces presentes l'office de bailly de Mante que nagueres souloit tenir feu Aymar de Puysieux, dit Capdorat, chevalier, son oncle, vacant apresent par son trespassement, si-comme l'en dit[1] »...

Le 16 décembre suivant, le Parlement de Paris, faisant droit à cette requête d'Étienne de Poisieu, l'envoya en possession et saisine du dit office :

« A Nosseigneurs de parlement.

« Supplie humblement Estienne de Puisieux dit le Poullailler, Bailli de Mante, Comme led. office vacant par le trespas de feu messire Aymar de Puisieux dit Capdorat, le Roy nostre sire luy ayt donné led. office de bailli et de ce luy en a octroyé ses lettrès patentes cy attachées[2]... »

Étienne de Poisieu nous est connu par plusieurs actes, desquels il conste que, du vivant même de son oncle, il occupait une haute situation militaire. Voici une montre de sa compagnie de cent lances, dans laquelle il est appelé « Noble homme Estienne de Puysieu, conseiller du Roy nostre sire, cappitaine de Couleuvre », et passée à Yonne (Elne?) le 28 mars 1476 :

« *Hommes d'Armes* : Monseigneur le Cappitaine.

« L. de la Roue, Dangois de S. Martin, J. le Bouchier, J. de Salles, J. Ruzé, J. de la Pierre, Romarin de Montigny, J. d'Auçoys, J. Tourneboulle, Loyset

(1) *Pièc. orig.*, de Puiseux, 17.
(2) Ibid., 16.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Bourneville, André de Montignac, Thomas de Montignac, Colinet Tournebeuf, J. Prevost, Gencien de Caumont, L. de Nissay, George Pelerin, André de Boussezel, Aubert de Roussel, Mac Alixandre, J. de Brymeu, A. de Serys, A. Cobeau, P. de Massy, Girardin de Sains, P. et George de Montigny, D. de Viremond, P. de Savigny, R. de Manton, L. Lavielle, J. Raoullet, P. du Til, Perrot de Favas, Bernicon de Fonteny, G. Sicart, J. du Gast, F. le Page, le bastart d'Alegre, Monsgr. Constance, le beau Loys, Regnault Lavielle, Henryet Sicart, A. de Montorssier, Fr. de Mars [1]...»

Voici encore une quittance du 15 février 1477, munie de son sceau, chargé d'un écu semblable à celui d'Aymar de Poisieu : 2 *chevrons sous une fasce en devise* ; l'écu penché, heaumé ; cimier, un griffon issant :

« Nous Estienne de Poysieu, conseiller et pannetier du Roy nostre sire, cappitaine de cent lances, du chasteau Saint-Michel et d'Yonne (Elne ?) en Roussillon, confessons avoir eu et receu de Guiot Faure, commis par led. Seigneur à faire le paiement des mortes payes dud. pais de Roussillon [2]...»

Il ne faut donc pas s'étonner de ce qu'Étienne de Poisieu, comme son oncle et du vivant de celui-ci, eût reçu, lui aussi, le commandement de 4.000 francs-archers ; ce qui conste de cette quittance :

« Nous Estienne de Poysieu dit le Poullaillier, pannetier du Roy nostre sire, cappitaine de cent lances

(1) Ms. franç. 21498, p. 250.
(2) *Pièces orig.*, de Poisieu, 28.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et de IIII^m. francs archiers, Confessons avoir eu et receu de maistre Anthoine Bayard, tresorier general de Languedoc, la somme de 500 livres tourn. a nous ordonnée par le Roy nostre dit seigneur pour noz gaiges ou pencion de la cappitainerie desd. IIII^m. francs archiers pour ceste presente année... En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main et fait seeller du seel de noz armes le XVIe jour d'aoust l'an 1475.

« Estienne de Poysieu [1]. »

Aymar de Poisieu dut laisser postérité : « Cybus de Poysieux » en 1493 est homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance de Jacques de la Trémoïlle, seigneur de Mauléon [2]. Loys de Poisieu, *dit Capdorat* », clerc des comptes en 1497, maître des comptes en 1499, portant les mêmes armoiries [3], était, croyons-nous, son petit-fils. En 1521, « Michel de Poisieu, *dit Cadorat*, chevalier, seigneur de Vallery », gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et capitaine de 50 lances fournies de ses ordonnances, souscrit du seul nom de « Cadorat », — glorieux nom de guerre conservé dans la race avec un pieux et légitime orgueil, — une quittance de ses gages, munie de son scel aux armes de Poisieu, avec 2 loups en supports. En 1533, « feu noble et puissant seigneur Michel de Poisieu » est dit fils de « feu Dame Françoise de Cléret ». Le 28 décembre 1585, quit-

(1) Ibid., 20.
(2) *Montres*, XIX, 123.
(3) Ibid., 1, notes mss. — Comte Coustant d'Yanville, *Chambre des comptes de Paris*, p. 488.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tance de gages, — par « Eymart de Poysieu, seigneur du Passaige, mestre de camp d'ung Regiment de gens de guerre à pié françoys [1] estans en l'armée de Daulphiné », — signée « Passage » et munie d'un scel aux armes de Poisieu [2]. Gaspard de Poisieu, chevalier de Malte, périt en 1626 dans un combat contre les Turcs [3]. Le 1er juillet 1639, Louis XIII donna à Aymar de Poisieu, marquis du Passage, le Régiment de Maugiron, qui devint le Régiment du Passage, prit part en 1640 au siège de Turin, en 1641 à la bataille de Coni, en 1642 à l'expédition de Catalogne, en 1643 et 1644 à la guerre d'Italie, de 1645 à 1648 à la guerre d'Allemagne, en 1650 suivit la fortune de Turenne, en 1652 combattit à Bléneau, Étampes, en 1653 à Stenay, en 1655 à Landrecies, Condé, en 1656 contribua à la défense de Condé, en 1657 fut au combat de Saint-Venant, en 1658 au siège de Dunkerque, à la bataille des Dunes, à Dixmude, Gravelines, Audenarde, Ypres, et fut licencié le 20 juillet 1660 après avoir fourni une brillante carrière [4].

Aymar de Poisieu, le capitaine Cadorat, le général des francs-archers, termina la sienne à temps : Dieu fit au vieux soldat la grâce de le retirer de ce monde pour qu'il n'eût pas à rougir de ses francs-taupins.

(1) Le général Susane ne fait pas mention de ce régiment. Il y aurait une étude intéressante a écrire sous ce titre : *Les Régiments oubliés.*

(2) *Pièc. orig.*, de Poisieu, 37, 73, 66.

(3) La Chenaye-Desbois, éd. 1774, XI, 381.

(4) Général Susane, V, 252.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA FIN DES FRANCS-ARCHERS

La fameuse déroute de Guinegatte (7 août 1479), où 14.000 francs-archers, — c'est-à dire la presque totalité du corps, — commandés par le vaillant sire d'Esquerdes [1], avaient été culbutés par l'infanterie de Maximilien d'Autriche (époux de l'héritière des ducs de Bourgogne), compromit terriblement les francs-archers dans l'esprit de Louis XI et dans l'opinion publique. La malheureuse milice devint pour jamais le plastron des hommes d'armes, des soldats de profession et des satiriques. Maints brocards décochés, de nos jours, contre la Garde nationale, étaient simplement du vieux neuf : ils avaient d'abord servi, quatre siècles plus tôt, contre les francs-taupins.

Qui n'a lu *Le Monologue du franc-archier de Baignollet, avec son épitaphe*, attribué à François Villon, et dans lequel le pauvre taupin se montre en si pitoyable posture !

> Cy gist Pernet le franc-archier
> Qui cy mourust sans desmarcher (fuir),
> Car de faire n'eust onc espace...
> Et mourust l'an qu'il trespassa !

Rabelais se gausse de Bonjean, capitaine des francs-taupins, qui, au moment du combat, prenant l'ennemi pour le diable, tire.... ses heures de sa braguette pour l'exorciser.

Et cette chanson, que Le Duchat a placée dans ses

(1) Philippe de Crêvecœur, chevalier, sire d'Esquerdes, maréchal de France en 1483.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

notes sur Rabelais, et qu'a reproduite le général Susanne, sans se douter que deux de ses homonymes servaient, en 1471, dans les francs-archers d'Aymar de Poisieu !

Un franc taupin un si bel homme estoit,
Borgne et boiteux, pour mieux prendre visée ;
Et si avoit un fourreau sans espée,
Mais il avoit les mulles au talon,
Dériron,
Vignette sur vignon.

Un franc taupin un arc de fresne avoit
Tout vermoulu, sa corde renouée ;
Sa flèche estoit de papier empennée,
Ferrée au bout d'un argot de chapon,
Dériron,
Vignette sur vignon.

Un franc taupin de Hainaut revenoit ;
Sa chausse estoit au talon deschirée ;
Et si disoit qu'il venoit de l'armée,
Mais onc n'avoit donné un horion,
Dériron,
Vignette sur vignon.....

Mais cette grêle d'épigrammes ne doit pas nous induire à conclure qu'il n'y eut que des grotesques et des couards dans les rangs des francs-archers ; il s'y trouvait en nombre des soldats braves et disciplinés, que Louis XI recueillit dans sa nouvelle infanterie, modelée sur celle des Suisses, — les héroïques vainqueurs de Granson et de Morat, — après avoir prononcé la dissolution des Francs-Archers. Charles VIII les rétablit et leur fit l'honneur d'en emmener avec lui dans sa campagne d'Italie [1]. François Ier les sup-

(1) Général Susane, I, 59.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prima définitivement, après 1523 ; car à cette date on trouve, concourant à la défense de la Basse-Normandie, 96 francs-archers de l'élection de Valognes, « mys dedens la place de Chierbourg à cause du bruyt de la descente des Anglois [1] ». — Après la suppression des Francs-Archers royaux, plusieurs villes conservèrent pour leur défense personnelle des compagnies de francs-archers, dans lesquelles entrèrent des gentilshommes du pays, probablement peu argentés, vieillis au service du Roi et trouvant là une retraite soldée.

LES FRANCS-ARCHERS D'AYMAR DE POISIEU

La montre qui va suivre nous fournit les noms de près de la moitié des 4.000 francs-archers d'Aymar de Poisieu. Bien des familles ont là des ancêtres, et, de même que dans les montres ci-dessus rapportées, nous avons rencontré les noms illustres de Reille, Le Courbe, Certain, nous y relevons maints noms qui, dans la suite des temps et de nos jours mêmes, ont acquis une auréole d'honneur militaire et d'inoubliable gloire ; maréchaux de France et généraux eurent sinon des aïeux, du moins des homonymes parmi les Francs-Archers de Louis XI : d'Avout, Grouchy, la Noüe, Rouxel, Bosquet, Vallée, Regnault, Bertrand, Petit, Moreau, Malet, Fanneau, Ferrand, Flahault, Maussion, Férey, d'Auvergne, Yvelin, Susane, Hache, Pinel, Cléret, Bataille, Garnier, Février, Viel, Brière, Cœuret, Saint-Germain, etc.

Plusieurs noms de francs-archers sont représentés

(1) *Montres*, XXIV, 154. — *Les défenseurs du Mont-Saint-Michel*, Preuves, 1448.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au Conseil Héraldique ; nous les avons soulignés, sans prétendre toutefois que l'homonymie implique la parenté.

Monstre [1] faicte a Amyens le neufviesme jour de mars l'an mil quatre cent soixante dix de saize cens cinquante et unes personnes tant cappitaines, lieux tenans, que francs archiers, estans soubs la charge et conduicte de Messire AYMART DE PUISEUX DICT CAPDORAT, chevalier, bailli de Mante et cappitaine general desd. francs archiers, sa personne en ce comprinse, et de present ordonnez et establis en garnison en ceste dicte ville d'Amyens pour la garde et seureté d'icelle, par GUILLAUME DE BIGARS et JEHAN LE BRUN, escuiers d'escuierie du Roy nostre dict sire et commissaires en ceste partie de Monseigneur de Boismenart et de GAMACHES, mareschal de France. Icelle monstre servant a l'acquit de sire Noel le Barge, conseiller et tresorier des des guerres du Roy nostre dict sire, pour leurs gaiges et souldes qui leur ont esté ordonnez estre paiez presentement par iceluy tresorier des guerres, Desquelz cappitaine lieuxtenans et francs archiers les noms et sournoms sensuivent.

Et premièrement :

Les dizaines de DUNOIS *soubz la charge de mond. seigneur le bailli de Mante.* Mond seigneur le bailli de Mante. Js. Armerart, lieutenant general. J. Viart, lieutenant particulier. J. Angenart. J. Chavegny. G. Chevrier. Th. Chavigny. Thevenin Hey. E. LAMOUREUX. Gracien Juchet. Gillet Fevrier. Jacquet Va-

(1) *Montres du Cabinet des Titres*, tome I ; actuellement, dans les Nouvelles acquis. du Fonds franç., N° 8637, p. 67.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chot. G. Buyan. Mathelin Richier. Remonnet Barbes. E. Saquault. J. Sendeurs. Guyon Croulleboix. E. Martin. E. Petit. J. Pillavaine. E. Gatelier. J. de Audennier. Huguet Fyot. J. Cogrenet. J. Bataille. Jannet Hemon. D. Meschin. N. Champion. R. Bertran. Gn. Ernou. Jt. Lay.

Gn. le Mareschal. Gaillart Guérin. D. Santerre. J. Perruchet. J. d'Avergne. Guillot CHABOT. V. Maugier. J. Guiot. G. Belin. Guillot Larchier. GN. LE ROY. J. Gassot l'esné. J. Gassot le jeune. N. Gassot. E. Rouxeau. P. Daulphin. Michault THOMAS. J. Dupuy. P. Champion. C. Lorion. J. Eschart. Loyc Roger. Sn. Pectieu. Guillot Boujastre. J. Alabre. J. Benest. P. Girart. P. MOREAU. D. Le Clercqrit. Gregoire Luxon. P. Lejeune. Lyonnet Doré. G. Lartilleur. Alain Doyainneau. J. Brissart. G. Dublouyes. E. Garnier. Berthelot Alaire. J. Lambelin. J. Montpichot. J. Pichart J. Berthier. Lorin Duvivier. Mathelin Galais. Gy. d'Ollemont. J. Baudry. P. Dubois. Mathelin Couppe. N. Langlois. J. le Barillier. D. le Vennyer. J. Bodeau. Sn. Cornet. C. Dupicq. J. d'Avesnes. M. Jambon. J. Remiot. J. Fourains. J. d'Auvergne.

D. le Fort. P. Durant. J. Manviel. Mahiet Lefrançois. J. Jonas. J. Sarrasin. Miquelot de Bautot. J. le Bourgeois. Michault Therould. C. le Coq. P. LEROY. Andrieu Leleu. Guichart Faguès (Faguet). J. Mouret. Motin de Baignart. Binet de Brailly. Ancelot le Villain. Pernot de Vaulx. Henriet Perceval. Galet le Coq. Guiot le Vasseur. C. Salle. Huchon Leleu. J. de Sappegnies. J. le Vasseur. Valleran Dubois. Ph. Follet. G. de Montroty. J. Pallolie. Perrotin Bosquet.

Mathelin LE PICART. J. Gaquerel. Huchon Varin. Ma-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rin Roussel. J. Andreuc. J. du Mont. F. le Roy. C. Ruault. G. le Boullenger. Miquelot Monage. J. Nollen. A. le Bon. J. Dubroc. Ph. Brassart. J. Haullion. J. Barbet. J. Fillesaye. J. le Caron. Sn. Begard. Girardin Daulle. J. le Poissonnier. J. Morbos. Phelipot Avril. Baudrain Carluy. J. Hubert. R. Pain. R. Dupont. J. Carré. T. le Preux. J. Dubreuil.

C. le Cappelain. M. Gosset. Villecoq. J. Langlois. R. Pevrel. J. Hacquet. Mahiet Dragon. Christofle Gros. Gn. Richier. J. Bedier. O. Quevallet. J. du Fay. Colart Flahault. F. Le Grue. Fremillot le Grue. Pierrart Rouxel. J. le Court. J. Thomas. Ancelot de Henault. Huet Alache. J. Quenetoy. T. Paillen.

LE BAILLIAGE DE GISORS

J. le Caron dit Maugouverne, lieutenant.

La. de la Mare. J. Jores. C. Daniel. Perinot Langlois. T. Paisant. Pernot Doubbedent. J. Julien. J. Happe. J. Pantin. J. Morain dit Cordier. R. Champion. J. Touffreville. J. Bouflart. Robinet le Porchier. J. Bertin. J. Nepveu. J. Girart. Lucas Dupont. J. le Duc. Pn. Sanxon. Bertin de Bellemaniere. G. Legle. C. le Vavasseur. J. Gaugain. Jacques le Jeune. G. Platemain. Sn. le Petit. Jt. Belhomme. T. le Marié. j. Jacques.

J. Guernier. Massin Goulle. J. Langlois. S. le Feron. J. de la Barre J. de la Fosse. Tassin Pavie. Gilet Auvrey. Pn. le Hagays. J. d'Escosse. J. François. E. Ficquet. Andrieu Lequerre. Pn. Maugier. G. de Gisors. J. Gentil. Pernet Courtois. Guilbert Blanc pain.

G. Marquays. R. Gruel. G., Chevalier. G. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rivière. C. le Tailleur. J. Pernet dit Cardin. E. du Reel. R. du Prey. J. Fauvel. F. Corbilly. G. du Reel. Pn. Alavoine.

T. le Mercyer. H. Haultegresse. R. Baudry. Js. le Caron. Phelipot Boute. B. Philipeaulx. T. le Tailleur. J. de Rouen. C. Lesquemin. J. Brison. Cardinot Adam. G. Vallée. G. Pennestier. J. Pasquier. A. Bonnet. C. Gaudery. J. Collet. J. Regnault. L. Denyait. H. Boudet. Mn. de la Salle. Pernet le Breton. Jt. Brunet. Pasquier Roulleau. G. Guynoizeau. Alevier Brecte. Colas Juliart. Guillot Crepeau. Macé Frachet.

Après ensuict la charge de Martin Petit soubz mond. seigneur le bailli de Mante.

Led. Martin Petit, lieutenant.

Jacotin Varel. Jacotin Dupré. J. Austin. P. Monnoyer. J. Massiot. J. le Tellier. P. Lestoquet. J. Lamanchier. Terry le Bouchier. P. de Grouchy. Guillet du Ruel. Raoulin Mabillete. Mahut le Sueur. J. Langlier. Miquelot de la Haye. Guillot le Bouteiller. C. Labbé. Michault le Fournier. J. le Mercyer. Fleurot Guerlain. R. Tyart (ou Cyart). C. Langle. J. Aubin. G Polle. P. le Grant. J. de Roubergues. J. de Varmoises. J. Glorian. J. Cliqueby. Aliaumin Bassin.

Adenet Feret, J. Sillon. Malnot Potart. A. Vervate. P. de la Porte. Donnart Avriet. Mahieu Lalou. J. Lalou. P. Treillart. Jt. Huron. P. Baril. J. le Barbier. C. Dubelle. J. Marin. J. Detour. J. Goulet. Gilet Boutery. Ch. Houchet. P. de Merart. J. Martin. Gn. Bordin. P. Fagart. G. Wiart. J. Becquart. Adenot Bryant. Ph. Dubry. J. Frissel. S. Dubuz. A. du Vivier. J. Visac.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mahiet de Hauxi. J. le Jendre. J. Poissant. Ra. Faucquegnion. Tassin de la Ruelle. Jacquet LE Duc. J. Grault. P. de Mory. J. Auger. S. Compere. T. d'Auxi. J. de la Plancte. J. Cotellè. Notinet Digneux. Cardin Tiboult. J. Corias. J. le Breton. Pn. Maze. Jacotin de la Ville.

Après ensuivent ceulx de la charge de Jehan Mannourry, cappitaine de ceulx du BAILLIAGE DE ROUEN *en tant qu'il en y a de présent en ceste ville d'Amiens.*

R. le Bastard dit Pellevillain, lieuten.

C. de la Haye. G. Priston. P. Hougryt. E. Lelou. J. Taupin. J. Chapelle. Sn. le Faucheur. H. le Chamberlan. G. Lestene. J. LE FEVRE. R. Millet. Ra. Herier. G. Viel. J. Chicire. Ro. Vanier. G. le Saonnier. J. Sortenbost. G. Hebert. G. le Caron. J. le Dox. P. Folenfant. T. le Goy. J. Chuffes. J. des Hayes. J. Bouteiller. G. Beleul. Georges Amarclay. Vincent HUE. P. Dubort.

R. Brenet. G. d'Auberville. J. Perougne. P. Fenier. P. Gibert. G. le Savoureux. C. Vigier. P. le Prevost. J. Caritey. Robert du Val. J. Perchereul. P. du Vauvaudrin. Germayen Quesnée. J. Tropel. R. David. Ph. le Cauchois. Crestien Blanchart. Godin de Langre. R. de Bigars. Cardin Patin. J. Caillouel. J. Hamet. J. de Tancarville. J. LE BRUN. T. des Hayes. Jt. Brunel. J. le Cauchois. Perrinot Graien. Cardin Maingart. Guillemot le Tourneur.

Pernot le Meste. J. Vernier. G. de la Conays. Raoulin LE VACHIER. Ra. Lever. J. Marquier. G. LE ROY. Adam des Hayes. Michault Rousseau. G. le Cantel. Phelipot LE CONTE. Gy. Bichart. J. Laisné. G. de Moussy. Ri. Payssart. J. Hendebourg. Girart de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boue. Pn. Guerard. J. le Lieure. Durand de Saint Pol. G. Ducreuil. J. le Maistre. Guillemot Langre. J. Auberée. J. Heroul. C. du Bosc Heroult. Ph. Vincent. Cassin Anquetin. C. du Val. J. Ler (Lair.)

Mn. Duprey. Regnault le Feutrier. C. de Gournay. Estiennot Damyen. Ra. Lucas. J. Doulcet. G. le Fevre. P. Halle. J. du Bois de Bosquet. G. Gonet. J. Fouquet. T. Malet. J. Morcenc. J. Gosseaulme. P. le Trateur. J. le Tieullier. J. Michiel. J. Le Peletier. J. le Tailleur. J. Bourgois. C. Durant. Pernot Gouffier. Guillot Chanu. J. Ysnel. J. Regnoult. Sn. de Rony. G. Macquerel.

Aprez ensuivent ceulx du BAILLIAGE DE CAEN *soubz la charge de Jehan Grosparmy, escuier, cappitaine d'iceulx francs archiers soubz mond. seigneur le bailli de Mante.*

Premièrement :

La Viconté de Caen

Led. Jehan Grosparmy, escuier, cappitaine.

Guiot Mazen, lieutenant.

T. Vaultier. Gn. Ade. C. Robert. J. le Veel. J. Robert. T. Yvelin. H. Pellefou. R. le Berruyer. Mahieu Morre. Roger Ozenne. G. Vatier. G. Guiffart. Macé Bertin. J. le Seneschal. J. de Lourme. C. le Tailleur. Gn. de Berry. J. de Ressons. J. le Tailleur. Freminot Petit. Th. Sarpe. P. de St Just. P. de Troussiere. J. le Marchant. P. Crasset. E. Durant. J. de Canremy. C. Boullenger. Ch. des Jardins. J. Duchemin.

J. le Lancyer. Mahiot le Maire. C. Risle. Mn. Pasquier. Castin Lebon. Flourot de Vers. Massin Froger.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

S. le Marchant. S. Warnier. Jacquotin Poictevin. H. Françoys. J. Blondel. J. Blenart. Jt. Blenart. J. Hubault. Freminot Denis. Michault le Marchant. Ch. Marsille. P. du Mont. Gn. Chemin. J. Auvalle. P. Claret (Cléret). J. Gillain. J. Coullet. J. Turpin. E. Duval. Henne que Merlan. P. Cochet. P. le Bouteiller. P. de Carny.

Mn. Fannel. Guiot Beauvisage. J. Bonnart. J. Millet. H. Romain. J. Cauterel (ou Canterel). Baudet le Feron. J. de la Chenalle. P. Blarel. Lorin Mingnon. Gaultier Everart. Ph. des Saulx. Huet des Saulx. S. de Piré. Jacquot Dausse. J. le Cat. C. de Bailleul. Gn. Barot. J. Laurensse. A. Gontier. J. Vignete. Cl. Dievete. Lucet Dubuz. S. Dupré. G. de Precy. P. le Charon. Garnot Marye. Gilet Famin. Regnault Regnier. J. de Lanez.

J. de Cappy. J. Cervoisier. Mathieu Benoicte. B. Massue. J. le Voux. P. le Machon. J. Garnier. Gn. le Tellier. J. le Vetque. T. du Fresne. E. le Prest. J. le Boneteur. Eliot Barbe. J. Bosquier. Regnault Pennier. T. Derot. Richart le Conte. J. Pinel. P. Pignet. Pn. Petit. Cardin Boullée. G. Toussains. J. Ripon. Huguet Maugier. Michault Langevin. R. Haraques. R. Cognart. Jt. Bacheler. G. le Rebours. Guirot Moustier.

R. Duval. R. Hue. Aubert le Caron. G. Saussée. G. Houel. G. Duval. R. Gonnier. J. de Bailleul. P. Duru. Richart Martin. J. le Caretier. R. Vachel. J. Moreau. Cardin Monchau. Guillot Monchau (ou Mouchau). G. Fortin. G. Carpentier. J. le Fevre.

Après, ceulx des bailliages d'Evreux, Gisors, *soubz*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la charge de Colin Taupin, cappitaine desd. bailliages soubz mond. Seigneur le bailli de Mante.

Led. Colin Taupin, cappitaine.

Robin le Seneschal, Lieutenant.

J. Regnault. P. Baignart. Ra. Maufeys. J. de Creciny. Ra. Maillart. J. Hebert. M. Malet. N. du Vivier. J. Pichot. T. Harecourt. Lubin Glatigny. Sn. Robinet. G. Ivet. C. Soudin. Pn. Bacheler. T. Bichart. J. Bellenger. Robin MARGUERIE. J. Lalemant. J. Branchart. Ch. le Breton. T. Haimart. J. de Vienne. C. Loret. Jehannet Branchart. Guillot Millet. J. Thorel. Gn. Bocquet. Perot de Missiere (ou Nussiere). M. le Mesgre.

J. Fallet. L. ALLART. Sn. Beuf. Michelet CORTIN. J. Lorion. J. Féré. Gn. Guesnier. Adam Torel. Cl. Vireton. J. le Villain Perrot de Barnay. Guilbert Férey. Drouin LE CONTE. J. LE ROY. Cardot le Berruyer. C. le Breton. J. Suzanne. Sn. PERRIER. Gn. Jouenne. J. le Cauchays. T. Boisset. M. Ruete. J. Henry. Tassin le Charretier. J. Heudebourg. P. de Saint Germain. J. le Sejourney. P. Bouley. G. Honnet. J. Berthaulme.

J. le Cornier. Ch. Gueniere. J. du Veileroy. Ro. de Haulx. J. Daion. J. Malherbe. G. le Bastard. Sauveur Bellin. Ri. Bellin. T. Vroult. J. Thomasse. G. Beaujendre. J. Jourdain. Andrieu d'Aunay. M. ADAM. J. Douecte. Gn. Jenne. Ge. Goubin. Ro. Gonfroy. J. Hebert. P. Colet. J. le Seigneur. Ri. Foucquet. Ph. Clement. P. Alain. G. Colecte. T. Paris. G. Cardonville. Alain Giulle. Gabriel le Sejourney.

P. Guilbert. Gn. Guilbert. Gy. Pantou. J. Cautel (ou Cantel). T. le Bouteiller. J. le Prevost. Ri. Gillet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gn. Pestel. P. le Prevost. J. Lomeaux. G. d'Esterville. Ri. Maheult. T. Danguet. J. Oger. Clérot le Bastard. G. LE FEVRE. J. Guillemete. J. Durand. Gn. le Mareschier. Gn le Chevalier. Jt. Ville. T. Noel. J. LAVAL. J. Orieult. Laurens LE CONTE. J. Trubert. J. Enault. Jt. le Mauchier. G. Thorel. J. Surire.

T. Deschamps. S. Cho. Girardin le Fournier. J. le Quarton. J. le Page.S. Girart. J. Testart. J. Dujardin. J. le Carpentier. J. Trubert. P. le Gryer. J. Craulet. Robinet Achere. J. Bauchant. P. Pauchet. J. Marle.

Après ensuivent ceulx de la charge de Pierre Laurens, lieutenant ou BAILLIAGE DE CHARTRES *soubs mond. seigneur le bailli de Mante.*

Led. Pierre Laurens, lieutenant dessusd.

J. Isanbart. Rolin du Moustier. S. Mignon. B. Preaulx. Guillot d'AVRIL. J. Vigoult. G. Corneville. Guillot Follye. P. Dupuy. B. Amy. C. Gaudon. Ferragu de Lamote. Michault Gerbault. J. le Roux. P. Patin. J. Dupont. J. de Neufville. J. Veset. J. Dubat. J. Vaniere. C. Beauvix. G. Julien. J. Morlet. Mathery Jamart. C. le Doyen. J. LE BRUN. Savoire Duseulx. Pernet Cadot. Thenot Cadot. J. Roynart.

J. Radoyneau. Mn. Yvon. Pn. Silly. Gaune Petit. Sn. Hobiet. R. Mallart. C. Thibault. E. des Champs. J. Suzanne. J. DU HAMEL. Mn. le Jendre. Ph. Chaillou. G. Codret. Ph. Bouju. J. Canu. J. Jouaslin. P. Adenet. C. le Peletier dit Guillois. Gn. Mullart. P. Durant. G. Le Peletier. J. de Nyau. J. Blaye. J. Pyhart. J. Pié de Vache. J. LE ROY. J. Goussart. J. Gaubryet. G. Ingerrenet. C. de la Fosse.

Gn. du Breul. Ra. Mulot. P. du Convert. J. LE ROY. J. des Ormaulx. Thoumin Bourel. J. de Nerbonne. J.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bisson. Gn. Baignart. Guieffray le Duc. J. Hervieu. R. Cleroy. J. Careme. J. Mareschal. E. Lamire. J. le Coquierc. J. le Roux. Pn. Langlois. Gn. le Mareschal. J. la Barre. Pn. Loisel. J. le Prevost. Andrieu Darlou. R. le Cousturier. R. Couchet J. le Sage. J. Aalles. Ph. Poisson. J. le Gaveur. J. Regnard.

Pn. Laignel. J. Tardif. R. des Champs. R. Heron. Gn. Messet. J. Quedeville. Gn. de la Noe (la Noüe). J. Remy.

La Viconté [de] Conchez et Breteul et Beaumont

J. Auvrey, lieutenant.

R. Bassain. Ri. Pauchart. R. Courtillet. J. Barengne. D. Harel. J. le Corge. Gn. du Moncel. Perrin le Fevre. J. le Fauchelier. Ri. Heuzé. Guillot Vatier. J. du Bois. Gn. le Bras. Legier Damoe. Crespin Auffray. G. Valorge. Hamelin Lussete. J. Vignoll s. Gy. Biart. Guillot Bourgois. Janot Harenc. Jacquet Davoust. Guillot Damoec. V. Beroult. J. Goudes.

J. Guillebert. Jt. Daniel. Gn. Bernart. M. du Val. J. Morisse. J. Hue. P. Tallon. Adenet Morisse. Gn. le Petit. Ra. Marion. Gn. du Bost. G. le Garoul. Sn. le Sueur. Pn. Beauvalet. R. de Goupillieres. J. Lellier. C. de Bretignieres. Pierrot Guillot. Rogier *fruste*. Jehan *fruste*. J. Anfrye. Gn. Ornier. J. Guillot. C. Caron. R. le Moigne. P. Postel. J. le Sage. J. Corbel. T. du Val. Gn. Engerreu.

Jt. Dru. Jt. Daniel. Sandrin Toustain. T. le Vavasseur. Jt. Senier. Ra. Nicole. P. Bertran. J. Perrot. R. Manzel. Jt. Villie. T. de la Roque. R. de Caux. P. le Blachier. J. Beaujouan. Ph. Quedeville. J. Jehanne. Ra. le Maistre. T. de Launay. Gn. Perchehaye. J. Clisson. V. Adam.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Robin le Tual, Lieutenant.

R. Gouhier. J. de Neufville. Pn. Du Mont. J. Buron. Ri. Brossart. L. Auber. T. Neel. J. le Dain. R. Birée. J. le Franc. Marin Baillet. Bardin LE MOYNE. M. Filleul. J. Girete. G. Herouete. C. LAMBERT. T. LE CLERC. Girot Poulain. G. Turpin. Mn. Beausire. J. Pignel. La. LE FEVRE. J. le Masson. T. Davy. Jt Duval. J. Dilloyes. J. Seelles. Cardin Richart. R. Harenc. G. de Caen.

Ph. Jahouel. J. Sesnault. Pn. le Chevalier. R. Langlois. G. Richart. J. Bernart. C. Guerinot. R. Badel. J. Maineret. J. Chesneau. Phelipot PILLOT. Mathelin Hache. Gn. Coullart. J. Godefray. J. Nouel. Michault de Vyenne. J. Lahya. A. Boudinet. Girault MARTIN. André Lavoyen. J. Valeton. Bertran Seguent. G. Lysot. J. Stebin. J. Chevalet. Sn. Teton. J. Bruyere. J. Honnot. J. Perrin. J. Pycelariguet [1].

Mathelin le Blanc. Gy. le Lyeure. S. le FEVRE. Gn. Oudart. Gilet Baille Avoine. R. MARTIN. Macé le Herissé. A. Chevalyer. C. Martheaulx. J. Gernier. Alain Aballain. G. des Bois. P. Symonneau. Lygiet Galopin. A. Fabien. La. Bouguereau. E. Noue. C. Gorges. Yvonnet Dubois. E. Jouaysmyet. J. le Bel. E. Plantain. P. de l'Estanc. Mathelin Masse. D. de Lourme. G. le Blont. J. Piche. Guillot Pasquiere. T. Beaupere. G. Jacquelin.

G. COCHIN. G. Bernart. J. le Monnier. P. Morisse.

(1) Voilà un nom documentaire pour qui sera tenté d'élucider l'étymologie du dicton « boire à tire-*larigot* ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

J. Partie. F. le Roy. R. Richet. J. Jeullain. J. Marcade. Gy. Mellet. J. Cordier. Gervese le Sage. C. Michiel. André Chaloisson. J. Rychault. Mn. du Puys. E. Fournier. J. Rodez. G. Havart. R. Gueyrinot. J. Lygnel. G. Hebert. J. le Villain. T. le Marchant. J. Hatou. Christien Morier. Cardin Vorin. J. Viret. Pn. Chanu. J. Ruault.

Lubin de la Crois. Pn. Christien. Gn. Chemin. C. Michiel. Gn. Gochet. Robert Secot. Guillot Go. J. Gastel. Naudin Robert. E. Vallée. Gilet Hue. Gn. le Grant. Gn. le Merre. J. Lerot. Ra. Galloes. Guillot Forget. Pn. Landerel. R. Graveren. R. le Moustardier. J. Josse. F. Mannoury. Ph. de Percheperdue. Guillot Ler (Lair). J. Fillecat. T. du Vernet. Gn. Gort. J. Jouennin. Pn. Coquerel. Girot Corbel. Laurens le Fevre.

R. Veel. T. Baril. Gilet Mauche. J. Raoul. Pn. Olivier. Gn. Fariau. J. Ameline. G. Mulot. Ra. le Bigre. Nicolas Belet. Perrin Boullet. Gn. Dourdin. Jt. des Saulx. J. Baltonet. J. Loliver. J. Richart. H. Boucher. J. Hamel. Ra. Henault. Jt. Bordeaulx. J. Dubust. J. Auber. J. Michaude. Gn. de Quillebeuf. J. Brunet. J. Benest. Guillot Gilles. Pn. le Mercyer. Jt. Marcelle. Huet Mauchion (Maussion).

Alain Hary. Gn. Auber. (*fruste*) Tassel. P. Seel. J. Petit Pas. C. le Bel. Amans (*fruste*). Guillaume (*fruste*). Jehan (*fruste*).

La viconté du Pont de l'Arche

Mahiet le Picart. J. le Mercyer. A. Claretel. V. le Mercyer. Berthault (*quatre noms frustes.*) J. Vincent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ri. le Baron. T. le Conte. R. Mayn. E. le Pippet. J. le Viandier. Jt. Grosyeul. T. Thomasse. G. Fillet. J. le Crosnier. J. Ribert. T. Bertran. Cl. Voisin. J. Regnault. J. Ville. Guilbert Ville. C. Godefroy. P. Herouy. Roland Theroulde. O. Bauche. J. Selle. Alain Pierres.

C. Daniel. G. Lucas. T. Andrieu. Ra. Pilades. Ri. James. Ro. de Vaulx. H. Burgaise. R. Farenc. Girot le Marchant. Girot Foliot. C. Lespine. R. du Douyt. J. le Saonnier. J. d'Estrehan. M. Henry. Jt. Henry. G. Marcheguey. Ri. Valée. G. Fillet. Guieffin Marquier. Ge. Patey. J. Juppin. Thomin Poulain. J. Langlois. Bertran Chibot. J. le Prince. Ri. Jouenne. E. le Roncet. J. le Vautier. C. Lyart.

C. Maubanc. R. le Grant. Lorin Doquet. M. Benest. T. Vincent. C. Boutevillain. Ogier le Roupet. J. Ravenel. Ro. Hamel. J. Canivet. M. Toustain. Georget Blondel. Ra. Laquieze. G. Canoville J. Vimont. J. Girard. C. Aze. J. Paysant. Ph. Dillars. E. Auboulley. J. le Maryé. Guillot Beroult. N. Crosnet. Ph. Digon. J. Lymart. Yvon Gaudin. Huguet le Charpentier. Fouquet de St Queulx. Pn. du Val. J. Guernier.

Mn. Gabriel. J. Dabelin. Ri. Crespin. G. Morisse. G. le Serreurier. Mn. Ferrant. Ph. Girault. R. Binet. Mathelin Marye. G. Enguerren. J. Bourdon. Ph. Guillemot. C. Pasquier. J. Pelart. G. Lyse. André Haillart. Pn. Maupin. Mn. le Caucheis. Mathelin le Roy. J. André. Michault le Roux. J. Cyboult : J. Foucher. G. Pouteau. Prean le Charpentier. Macé le Moigne. Mn. le Vavasseur. P. Roget. J. des Prez. J. le Moigne.

N. Drouyn. Petit Jehan Jonchery. J. Raquet. Gilet

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Brymont. R. Jambault. B. le Biche. R. Fannel. Bryoude. J. de Beusaval. J. de la Crois. J. Fede. P. le Clerc. J. Pilloys. Lucas Duchesne. P. Menichet. J. Maulry. Michault Bacheler.

Après ensuivent ceulx de la charge de Robert de Huval [1], *cappitaine de ceulx du* Bailliage de Caux *en tant qu'il en y a de present en ceste ville d'Amyens.*

P. Tournant. G. l'Esperon. T. Roger. G. de la Mare. Ri. Adam. O. Pigault. Ra. le Bouvier. R. des Mares. P. de la Mare. G. du Puys. Yvon de Maisieres. J. Clouet. C. le Roux. Thierry Fossart. Pn. Holin. Ra. Morel. Gn. Moussier. C. Martin. J. le Clerc, Ch. Sentier. J. Blondel. Robinet le Boucher. J. Martel. V. Gondouyn. J. Viel. Cardin Osmont. J. le Blanc. Macé Auber. Perinet Thierry. J. d'Auvergne.

C. le Bourguegnon. Gn. du Mont. P. d'Angoumoys. Gn. le Pelletier. P. le Bicault. Gn. Malet. Macé Blotée. Davy le Mire. J. le Blanc. Gn. Dousseran. Gn. Thibault. J. Bellemere. J. le Boullengier l'esné. La. Tronçon. J. le Mercyer. J. le Boullenger le jenne. P. Turpin. Gn. Fayol. Jt. le Boullenger. J. Langlois. Berthauld Nepveu. Guion Remont. La. Dusmont. J. Laer (Lair). J. Riquelle. Gn. Lisstoun. Pn. Gondouyn. R. Gondouyn. T. Adam. Ph. Dagoubert.

Sn. le Blont. Pn. le Tailleur. J. Lalemant. J. Picquet. J. Dieu. E. Crestien. Gn. Morisset. Gn. Fergant. Jourdain Semen. J. Fleurye. Pn. Lasne. Gn. du Marest. Mathelin Guestart. Mahiet Mallart. C. Quenille. Jehan le (*fruste*). R. Lescuyer. Pn. Harel. Perri-

(1) Un des héros du Mont Saint-Michel. — Voyez *Les Défenseur du M. S. M.*, p. cxxx, n° 260.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

not Alain. R. Bacheler. J. Paien. Guieffroy du Pin. Robinet Boucheron.

La Viconté d'Orbec

Pn. le Miere. Perrin [de Pierre] pont. C. d'Escosse. Ri. Trudelle. (*huit noms frustes.*) M. Solfiaque. J. Canemere J. le Cavelier. J. Martin. J. Pain. Pn. Guilbert. Gilet Jehan. J. Gaillart. Phelipin Hue. D. la Truycte. G. l'Espée. Sandin le Capitaine. Bertran Heusce. J. Heusce. J. Michiel. J. Coutance. J. du Chemin. P. Sauvage.

G. Toustain. G. Valdary. J. le Pouletier. J. Lotin. J. Jemble. J. Lordonne. Guilbert le Landees. Julien Mars. J. la Troicte. G. Guernier. Jt. Theroulde. J. Monpeley. D. Maupen. Sansson Ferey. J. Ferey. R. Grymoult. C. le Filleul. Ra. Regnault. M. Monbrey. R. Tricquet. D. Bertran. Ri. Langlois. O. Blanchet. T. Chevreul. C. Clement. Pn. Suart. Sn. Hacouf. Pn. Raoul. G. le Gemble. J. Eurry. Pn. Croquevieulle. Lucas Croqueville.

La Viconté de Faloyse

Arnoul le Verrier, lieutenant.

J. Ameline. J. le Goulu. J. Flote. G. des Rotours. Mn. le Petit. J. Bryere. J. d'Ault. M. de Sauquoise. G. Sequals. J. Rance. J. Bennier. M. de Bons. Perrot Barbe. J. Gaultier. Guiot Auberée. J. Fouace. M. Andrieu. Gervais Gaultier. J. Lancot. Pn. Valluin. Ra. Tallet. J. de la Mote. Alain Lalouel. J. l'Esmery. J. le Chartier. Mn. le Geloux. Pn. Huisse. J. Ceis-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sefille. Emmaix Duflo. Colinet de Saint Martin. J. Louvel. J. le Courroyer. J. Caruit. Enguerren Dery. Drouet Martelot. Minot Rouxel. J. Belaginc. P. VINCENT. J. Ybert. Pernot MOTIN. Gaultier Mondart. G. Auberée. Ph. Boude. G. le Cauchays. Michault du Val. G. le Carpentier. Notin de Blancques. Massin Maubue. J. Bourdon. Robinet de Mars. Perrotin la Vache. R. de Biaurains. J. Morin. J. Ferré. C. le Bourgois. Ri. de Lourme. Jignart le Vert. Ch. le Dyacre. J. LE FEVRE. Gillet de Hallefringes.

P. du Val. E. de Nicourt. P. Dallet. G. Bridel. Baudichon Casin. H. Hellouyn. Nigaize LE FEVRE. Renaudin Toustain. J. Ryou. J. Tourmente. J de Savoie. T. des Champs. P. Aubourg. J. Regnault. Gy. Perier. Gn. Petit. Mn. Malgenet. G. Malletier. Gy. Goudain. J. Jourdelot. J. le Vasseur. G. Serisse. P. Valier. C. Rousselin. J. Pain. J. le Maignen. J. des Champs. Mn. Pain. Blaizot Grindel. J. Pacte.

G. Duval. G. DROUET. J. du Chemin. J. Doigt. T. Bacon. J. Bauchart. H. Rambault. R. Isene. J. Guissart. Godin du Monchel. C. Climant. Pn. Hurel. C. Roger. N. de LA PORTE. Belot le Seigneur. Guillemot le Front. R. Parent. J. Dacyer. J. Carbonnel. J. Perier. J. Dange. J. Droulin. Massot Viel. Andrieu Baston (ou Bascon). Macé Lermenjier. Pn. Yvelin. J. Bouterou. Adenet Jobé. J. Harecourt. J. Osmont.

Guillot Macquerel. J. Macquerel. T. Doenart. Robert Vaupetiton. C. LE ROY. R. de Laval. R. le Sueur. J. Poupelu. Sn. des Hayes. J. Polin. Lorin Leron. J. Sanxon. Pn. le Blont. G. Behue. Marquet le Mercyer. Pollet Fayel. R. LE CONTE. R. des Moulins. Mi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chelet le Fortier. R. du Moustier. J. Andrieu. Cristofle Moneson. Alixandre Louvel. Pn. Costil. G. Rogier. Guillemot Larchier. P. le Blont. T. Gueroult. C. Ivete. H. Donneur.

Cardot Pougnant. Guillemot Guisetre, Fleury des Champs. J. Forget. P. Bouveret. Guillot le Charon. G. Lambert. R. Girart. J. de Barc. G. Hue. R. Bricet. Girot Martin. G. Coq. J. Jamet. Pn. Lestebon. J. Quentin. Sn. Nouel. Guillemot des Vaulx. J. Marie. Binet Laiemant. Pn. Lauete. Pn. du Tel. Gy. Douche. Lorens Alixandre. J. Regnault. E. Foucquet. G. Hue. Perrin Hue. J. le Conte. R. Germain.

E. le Vandangeur. G. Loire. J. du Dout. M. Filleul. J. le Ber. Bertran Roquete. Gn. Vallangerin. Gy. Sorel. J. Chevalier. Lucas le Donneur. R. Mesenge. P. Amonete. G. le Croen. Robert Perchehaye. J. de Court. Tyenot Nouet. G. Chamirey. P. Fournier. Pn. le Mougnier. Ro. Peaumier. R. la Here. Pn. Hanbye. M. Quetier. Sn. Vivien. Ra. le Cousturier. Didier le Hernadier. Pn. Benest. Ro. le Chapiere. Lyot Fouchaut. J. Poulain.

Raoul Hurel. J. le Cointe. J. la Rengnere. J. Calloue. J. Heber. J. Vallot. Fleury Besnel. J. Nicole. Ra. Paumel. C. Quevrier. Ra. Estienne. J. Ceuret (Cœuret ou Couret). T. Duser. J. de Bediers. J. Dufresne. Richart le Fevre. Ph. la Louet. J. Denis. J. Terrier.

Andreu Hebert. J. Fleurye. J. le Conte. Macé du Breul. J. Bernart. R. Mouget. Macé le Brun. Cardin Singal. T. Boissel. J. Moulloys. C. Camille (Cauville ?)

M. Prunelle. J. Houry. Pn. Racinel. G. le Fevre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guillet Cote. J. James. Robinet Henry. G. Phelipart. Robert Bobares. J. le Boucher. J. Belin. Regnault Louvel. J. Hervieu. G. Basiret. T. Bitur. R. Gommeret. J. le Prevost. G. du Moustier. J. Bisson. C. Grymont. J. le Franc. C. le Hages (le Hagais). J. Gueroult. G. Gallot. J. de Bully dit de Condé. T. d'Alençon.

Nous Guillaume de Bigars et Jehan le Brun, commissaires dessus nommez, certifions aux gens des comptes du Roy Nostre Sire et a tous aultres a que il appart. Avoir veu et advisé par fourme et maniere de monstre et veue les saize cens cinquante et une personnes tant cappitaines, lieutenans que francs archiers cy dessus nommez et escrips en ces trois peaulx de parchemin, estans soubz la charge et conduicte de Messire Aymart de Puiseux dit Capdorat, chevalier, bailly de Mante, cappitaine général desd. francs archiers, sa personne en ce comprinse. Lesquelz cappitaines, lieuxtenans et francs archiers sont en bon et souffisant habillement et ydoines et souffis. armez et habilles pour servir le Roy nostre dit Seigneur ou fait de ses guerres et pour avoir et recepvoir les gaiges ordonnez par iceluy Seigneur. En tesmoing de ce Nous avons sign. ces presentes de nos seings manuelz et fait seller du sceau de noz armes les jours et an dessus dits.

G. de Bigars. J. le Brum.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

FRANCS-TAUPINS

Les diverses montres et quittances qui précèdent nous renseignent sur des détails peu connus ou jusqu'à présent ignorés de l'organisation des légions de Francs-archers.

Les gages annuels des capitaines généraux étaient à l'origine de 800 livres tournois ; Louis XI, en réorganisant les francs-archers, réduisit ces gages à 500 livres tournois. Chaque capitaine général avait sous ses ordres un lieutenant général, ayant par conséquent autorité sur toute sa division. Chacun des huit capitaines particuliers avait sous ses ordres quatre lieutenants. Ceux-ci avaient sous leurs ordres immédiats des *premiers*, sous-officiers très certainement expérimentés et ayant plus ou moins vieilli sous le harnois. On perçoit dans cette organisation l'embryon de nos modernes cadres régimentaires.

Les Francs-archers sont fréquemment appelés « les francs-taupins », et l'on a voulu voir dans ce vocable un sobriquet de mépris. C'est une erreur. Qu'après la déroute de Guinegatte, les « francs-taupins » aient été criblés d'épigrammes, tournés en ridicule, et que ce nom ait pris dans l'opinion des gens d'armes et du public un sens peu flatteur, c'est chose incontestable. Mais supposer qu'il l'ait eu dès l'origine, c'est à peu près commettre la même méprise que le petit pioupiou contemplant pour la première fois, au Jardin d'acclimatation, un vénérable dromadaire et l'apostrophant consciencieusement en ces termes :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— Vilaine bête, va ! Comme on a eu raison de t'appeler chameau !

La *talpa* (taupe) était anciennement une machine de siège pour saper les murs par la base ; elle cheminait sous terre ; de là, son nom. On appelait *talparii*, *talpini* (taupiers, taupins) les soldats qui faisaient le service de ces machines [1], et, comme c'étaient toujours des gens de pied, leur nom finit par s'étendre à tous les hommes de guerre non montés, à tous les fantassins. Mais il était, à l'origine, si peu frappé de discrédit que des gentilshommes mêmes l'adoptèrent pour leur vocable patronymique ou leur nom de guerre, sans doute parce qu'ils avaient commandé des taupins : voici, en 1223, Robert Taupin, chevalier, *Robertus Taupins, miles* [2] ; en 1276, Jean, fils de feu Hugues Taupin, chevalier, *Johannes filius defuncti Hugonis Taupin, militis* [3] ; en 1385, « messire Taupin du Mesnil, chevalier bachelier » [4] ; en 1471, Colin Taupin, capitaine particulier de mille des francs-archers d'Aymar de Poisieu.

NOBLESSE ARCHÈRE

Une dernière question se présente : le service de franc-archer conférait-il la noblesse ? Sur ce point, nous laisserons la parole au maître (G.-A. de la Roque, *Traité de la Noblesse,* chap. LV) :

(1) Du Cange, *verbo Talpa.*
(2) Cartul. de S.Michel-en-Thiérache, ms. latin 18375, p. 152.
(3) Cartul. de l'Évêché de Langres, ms. latin 13872, p. 283.
(4) *Titres scellés*, LXXI, 5544.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *De la Noblesse prétendue par les francs-archers, ou francs-taupins.*

« Les francs-archers, ou francs-taupins, étaient une sorte de milice composée de gens francs qui servoient en ce royaume, et qui étoient exempts des subsides ; mais ils ne devenoient pas Nobles pour cela. Cette franchise a néanmoins servi de prétexte à l'usurpation de certaines familles champêtres que l'on doit distinguer des anciennes et de celles qui, pour leur sûreté, se sont pourvues de lettres de noblesse... Ce mot Taupin vient de *Talpinus*, qui signifie un mineur sous terre, selon Ménage en ses origines de la langue françoise, à cause que les mineurs fouissent en terre comme des taupes ; et on ajoute le mot de Franc, à cause des franchises et exemptions que les Rois leur accordoient ».

La cause est entendue : il n'y a jamais eu de « noblesse archère ». Sans doute, pour octroyer des lettres de noblesse, nos Rois ont pu prendre en considération de bons et loyaux services dans le corps des francs-archers, et même viser ces services, avec d'autres, dans leurs lettres-patentes, pour justifier leur munificence, mais, à aucune époque, la qualité de franc-archer n'a impliqué la noblesse ; c'était plutôt le contraire, puisque le corps se recrutait principalement en dehors des nobles. Autrement, rien que pour une génération, cela eût fait d'emblée seize mille anoblis !.. La thèse, on le voit, n'est pas soutenable. Et même, en s'enrôlant sous le pennon royal, tel gentilhomme avait soin de faire consigner dans les rôles des montres qu'il était « Noble », quoique franc-archer. Tel, en 1474, au siège de Perpignan, un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des francs-taupins du capitaine Aymar Prevost, dans la montre ci-dessus rapportée :

« Guillemin Montanha, *noble* ».

Et c'est encore une preuve irréfutable qu'il n'y eut pas que des plébéiens dans la milice archère.

Vte Oscar de Poli.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

POÉSIES

LA DETTE

Ce Jacques Lorédan fut homme d'ordre : on conte
Que, deux des siens ayant étrangement péri,
Il prit note avec soin du nom des Foscari
Sur ses livres, portant ces meurtres à leur compte.

Or, trois des fils du Doge eurent une mort prompte.
Le dernier, son suprême espoir, le plus chéri,
Accusé de complot et torturé, flétri,
Banni, seul, expira de douleur et de honte.

Lui-même, à quatre-vingt-quatre ans, vaincu, brisé,
Malgré sa gloire, fut par les Dix déposé
Et sortit du Palais presque comme un infâme.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lorédan, fier d'avoir à ce sort travaillé,
Le vit mourir enfin, le désespoir dans l'âme.
Alors sur son registre il écrivit : — Payé.

VICTOR D'AURIAC.

L'OISEAU DE SAINT REMI

(LÉGENDE)

A Monsieur le Vicomte Oscar de Poli.

L'histoire que voici, depuis de bien longs mois,
On la raconte, au soir, dans le pays Rémois :

. . . . . .
. . . . . .

Dans une des deux tours de notre Basilique
Il se trouve, dit-on, un oiseau symbolique.

En vain, j'ai consulté plus d'un vieil érudit
Pour savoir quel il est : aucun ne me l'a dit.

Mais on croit qu'il existe en un très vieux grimoire,
De ce fait surprenant la véridique histoire.

Quand Remi baptisa Clovis et nos aïeux,
Pour la première fois on vit l'oiseau pieux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On croit que ce fut lui qui, volant sur la foule,
Dans son bec apporta du ciel la sainte Ampoule.

Puisqu'il avait donné le Chrême à Saint Remi,
Celui-ci le voulut soigner comme un ami.

Et, chaque jour, le Saint, si l'on croit la légende,
Dès lors lui vint servir lui-même sa provende.

Et puis, longtemps après, quand l'Évêque mourut,
L'oiseau mystérieux tout à coup disparut.

L'on pense qu'il devint l'hôte des tours gothiques
Pour demeurer toujours près des Saintes Reliques.

Au-dessus du bourdon, au fin fond du clocher,
C'est là que, semble-t-il, le reclus doit percher.

Le sonneur m'a juré qu'à l'heure de Matines
Il l'entend réciter des prières latines...

. . . . . .
. . . . . .

Et cette histoire-là, depuis de bien longs mois,
On la raconte ainsi dans le pays Rémois !

L'Abbé L. Cochin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VERCINGÉTORIX

A. Monsieur Edmond Cottinet.

Le cri de guerre a retenti sous les hauts chênes,
La gracile faux d'or ne coupe plus le gui,
Au repos de l'*an neuf* nul ne s'est alangui,
Par les forêts circule un long frisson de haines.

Dans les burgs éloignés, dans les cités prochaines,
Quelle âme a réveillé l'héroïsme endormi ?
La Gaule tout entière en armes a frémi
Pour chasser l'étranger et secouer ses chaînes.

Et voici que, porté sur les lourds boucliers,
Parmi les fers de lance, étendards dépliés,
Paraît le jeune chef, le prince des Arvernes.

Dans son regard profond une étincelle a lui,
Sa voix a résonné jusqu'au fond des cavernes,
Les orgueils les plus fiers vont combattre sous lui.

Fabien Colonna.

CHARLOTTE DE CORDAY

A Sylvane de Keralvé.

Elle a résolu l'acte et, prête à l'accomplir,
Elle frissonne, étant femme et non pas furie.
Mais en perdant un homme on sauve la Patrie !
Elle part, elle ira droit au but, sans faiblir,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Elle marche au tyran, frappe au cœur : un martyr,
Confessant le vrai Dieu devant l'idolâtrie,
Voyant tomber du ciel la couronne fleurie,
N'eut jamais plus de joie ou moins de repentir.

Chez son aïeul Corneille elle a vu des Romaines
Mesurer au danger des vertus surhumaines ;
Elle est leur digne sœur, et le sang du maudit

Est pour sa chair de vierge une sainte rosée.
Insensible au affronts de la foule, elle dit :
« O France, avec ce sang je t'ai rebaptisée ! »

OLIVIER DE GOURCUFF.

JEANNE D'ARC

LAUS JOHANNAE

Quand elle eut au bourreau livré son corps sans tache,
L'héroïne sans peur, Jeanne, frémit un peu
— A grand peine, un mourant rompt la dernière [attache —
Et sa chair frissonna sous les baisers du feu.

Un sanglot souleva sa poitrine oppressée ;
Elle cria, sentant les suprêmes sueurs :
Saintes et Saints, pourquoi m'avez-vous délaissée ?
Mais le bûcher, soudain, resplendit de lueurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ses Saintes l'appelaient, lui faisaient place entre elles
Et l'accueillaient au seuil du firmament ouvert.
C'étaient des chants lointains, des frémissements
[d'ailes.
Jeanne mêla sa voix au mystique concert.

Alors elle oublia son Roi, même la France;
Les misères d'en-bas ne l'atteignirent plus;
Elle voyait déjà, bénissant la souffrance,
La palme du martyre au séjour des élus.

OLIVIER DE GOURCUFF

LE VIN, LE JEU, L'AMOUR

Au Vicomte de Poli.

Je les ai vu passer, hideux, courbant la tête,
Ces gais viveurs de nuit, ces rois de carrefour,
De l'homme n'ayant plus que l'instinct de la bête;
Ils étaient trois : c'étaient le Vin, le Jeu, l'Amour.

Le premier, titubant, hurlait un air de fête,
Le second semait l'or, le troisième à son tour
Cachait au fond du cœur sa blessure secrète,
Plaie offerte sans trève aux griffes d'un vautour.

Pensif, je les suivis jusqu'au seuil de leur porte,
Où je vis tour à tour s'engouffrer la cohorte
De spectres décharnés, compagnons du remord;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Puis trois anges en deuil sortirent en silence,
L'un s'appelait l'Honneur, le second l'Espérance,
Et le troisième enfin avait pour nom la Mort.

R. de Lostanges-Béduer.

L'ANGÉLUS

Le jour allait s'éteindre, un jour d'été ; la lune
Plaquait son disque d'or au-dessus des buissons ;
Deux femmes, par les champs dépouillés des moissons,
Lentement cheminaient, cheveux blancs, cape brune.

Elles marchaient de front, silencieuses, l'une
A l'autre ressemblant... Soudain les premiers sons
De l'Angélus dans l'air s'épandirent : chacune
Tout net s'arrêta, grave et prête aux oraisons.

Le soir agrandissait leurs maigres silhouettes ;
Je les voyais debout, rigides et muettes,
Tracer de leurs doigts secs le signe de la croix :

Et, mains jointes, tout bas murmurant leur prière,
Elles me rappelaient ces images de pierre
Que taillaient les vieux temps quand ils disaient : Je crois !

Achille Millien.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA FORÊT MEURTRIE

(FRAGMENT)

En ont-ils renversé de ces Chênes altiers
Qui s'entassent flétris en travers des sentiers !
En ont-ils insulté des retraites bénies,
Asiles inconnus où, loin des tyrannies,
Le cœur allait chercher un baume pour ses maux !
Ah ! quand je vois les troncs privés de leurs rameaux,
La sève s'écoulant des branches mutilées,
Les oiseaux voleter en bandes désolées
Au-dessus de ces lieux qui leur servaient d'abri,
Quand je songe à ce bois par la hache meurtri,
Je me demande en vain si la folie humaine
Arrêtera ses coups a ce riant domaine ;
Je me dis qu'un temps vient où, sous les froids guérets,
On cherchera chez nous la place des forêts.
En seront-ils plus beaux nos vallons, nos collines,
Quand on aura détruit leurs buissons d'aubépines,
Quand, lavés de la pluie et ras comme la main,
Rien n'y reviendra plus ombrager le chemin !
Que fera-t-on du cœur sevré de poésie
S'il ne trouve ici-bas rien qui le rassasie,
S'il ne peut plus rêver sous les épais berceaux
De ces grands salons verts qu'enferment les bouleaux?

. . . . . .

Il ne me reste plus qu'à compter mes blessures,
A voir mon sang couler par toutes les fissures,
A promener sans bruit mon pauvre cœur navré,
En songeant que pour moi l'espérance a sombré,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Que la vie a laissé, comme une fleur flétrie,
Ses pétales tomber sur mon âme meurtrie,
Et que je n'ai plus rien pour adoucir mon sort,
Rien, qu'à laisser venir la vieillesse et la mort !

. . . . . .

Émile Mossot.

MONSIEUR HENRI

C'était un matin de bataille !
On allait mourir pour le Roy,
Et le chef, redressant la taille,
Dit : « Si j'avance, suivez-moi ! »

Puis aux paysans héroïques,
Fiers combattants du grand tournoi,
Henri jeta ces mots stoïques :
« Si je recule, tuez-moi ! »

Enfin, déplorable prophète,
Il sentit qu'il perdait la foi...,
Mais, bientôt, relevant la tête :
« Amis, si je meurs, vengez-moi ! »

Gabriel de Pimodan.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE SOMMEIL DU CHATEAU

Baignant sa base dans l'écume,
Offrant sa muraille aux oiseaux,
Le vieux château dort sous la brume
Bercé par la chanson des eaux.

La pâle Hécate au loin s'allume,
Les peupliers, sombres fuseaux,
S'enlacent au brouillard qui fume,
Et le vent courbe les roseaux.

Le château rêve, solitaire ;
Son rôle est fini sur la terre...
Mais que pouvait-il « contre trois » ?

Mourir ! — et dans sa longue histoire
On voit tour à tour la victoire
Du clergé, du peuple et des rois.

GABRIEL DE PIMODAN.

SAINT REMI BAPTISANT CLOVIS

Courbe la tête, fier Sicambre, et dis : Je crois !
Ce que je brisais hier, aujourd'hui je l'adore ;
Je veux être à jamais le soldat de la Croix,
Et le Dieu de Clotilde est le Dieu que j'implore ! »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Christ aime les Francs ! Il est le Roi des rois,
L'éternelle splendeur, sans déclin, sans aurore ;
Le soleil est son ombre, et le ciel son pavois ;
La victoire appartient à qui l'aime et l'honore.

Plus fort que le destin, plus grand que l'infini,
Lui, le Verbe incréé, pour rédimer ton âme
Il accepta la mort dans le supplice infâme !...

Reçois au front l'eau sainte ! O jour trois fois béni
Qui donne à tes guerriers, à ta race, à la France
Une immortalité de gloire et de puissance !

OSCAR DE POLI.

CREDO

Jours sacrés ! Age d'or de la chevalerie !
Le heaume étincelant porte à son front la Croix ;
De foi, d'amour, d'honneur l'âme humaine est pétrie ;
Le plus altier se courbe et dit à Dieu : « Je crois ! »

Comme aux temps des Martyrs la multitude prie ;
Des basiliques d'or et des sveltes beffrois
L'hosanna triomphal, *Credo* de la Patrie,
Filial encens, monte aux pieds du Roi des rois.

O Dieu de Jeanne d'Arc, pitié pour votre France !
Versez à ses douleurs le baume d'espérance,
Rendez à ses destins les gloires d'autrefois !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mon cœur a des ayeux gardé la fière empreinte :
J'adore à deux genoux votre volonté sainte,
Et mon dernier soupir vous redira : « Je crois ! »

Oscar de Poli.

PIMODAN

(18 septembre 1860)

Pimodan vint, nous fit le salut de l'épée
Et résuma d'un mot, digne du Béarnais,
Notre devoir sublime et mille ans d'épopée :
« Messieurs, souvenez-vous que vous êtes Français ! »

Quand le héros tomba, la poitrine frappée,
Un rayon de son âme illumina ses traits.
La Victoire, en ce jour sombre, s'était trompée,
Mais l'Histoire en lauriers a changé les cyprès.

Magnanime héritier d'une race splendide,
Comme ses preux aïeux devant Ptolémaïde,
Il donna tout son sang pour le Droit, pour la Croix !

Honneur impérissable et gloire sans seconde !
A la face du Ciel, à la face du Monde,
Qu'il est beau de mourir en leur disant : Je crois !

Oscar de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PATRIE!

« *Ha ! doulce France !...* »

J'ai vu, depuis vingt ans, mainte cité fameuse
Par sa magnificence ou son ciel enchanté :
Séville la merveille et Naples la charmeuse ;
Rome, pleurant, hélas ! sa sainte royauté ;

Munich l'inoubliable et Pise la dormeuse ;
Monte-Carlo, baignant dans l'azur velouté ;
Vienne la triomphale et Florence l'aimeuse ;
Venise, la sirène ivre de sa beauté !...

Rien n'a mis un rayon dans mon âme oppressée.
Aux rives d'or du Tibre ou du Guadalquivir,
De l'Isar d'émeraude ou des mers de saphir,

Je n'eus jamais au cœur qu'une même pensée,
Poème d'orgueil tendre et d'adorant espoir,
Un seul désir de flamme, ô France : Te revoir!

OSCAR DE POLI.

LA POPULARITÉ

Vilissima rerum.

HORACE.

Riche, beau comme un Dieu, doué comme pas un,
Brave comme Amadis, fin causeur et sans pose,
Comptant beaucoup d'amis et d'ennemis aucun,
Très instruit, ayant tout pour voir la vie en rose,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ecrivant à ravir, parlant comme de Mun
Avec la fièvre ardeur qui séduit et s'impose,
S'il eût aimé son âme il eût été quelqu'un :
Mais il a préféré n'être que quelque chose.

Le voilà Député, confondu dans le tas
Des pitres, des véreux, des hâbleurs, des bétas
Et leur prostituant sa faconde flétrie.

Tout ce qu'il méprisait, il feint de le chérir...
Et pourquoi tant de honte ?... Hélas ! pour acquérir
La popularité, cette cochonnerie !

Oscar de Poli.

POUR UN SONNET

RONDEAU

Au Vicomte de Poli.

Pour un sonnet ou pour une ballade
Vous êtes prince, illustre camarade,
Et je le dis ici sans compliment,
Poète aimé, vous rimez bellement,
Président, maître ès-lyrique estocade.

Il ne faut point une muse malade,
A l'esprit mol, à l'âme faible et fade,
Mais une Dame au front pur et charmant
Pour un sonnet !

C'est bien ainsi, c'est bien ! cher camarade.
Vos vers, rimés harmonieusement,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ont la splendeur du rubis et du jade.
Je donnerais de maint auteur, vraiment,
La maigre aubade, avec la sérénade,
Pour un sonnet !

L. DE SARRAN D'ALLARD.

LOGIS ABANDONNÉ

A Paul Blier.

Perdu dans les quartiers lointains de la cité,
J'errais, lorsqu'au détour d'une rue où la mousse
Sur le sol inégal s'étend comme une housse,
Et dont l'air d'abandon m'avait tout attristé,

Je vis, au fond d'un vieux logis inhabité,
Un blason où le temps a mis sa teinte rousse.
Un lierre, lambrequin de couleur pâle et douce,
Emmantelait le mur croûlant de vétusté.

Lentement j'épelai quelques mots sur la pierre
Qui porte encore intacte une devise fière,
Souvenir des aïeux sans reproche et sans peur,

Et je songeai qu'épris de grandeurs mensongères,
Quand ils ont délaissé la maison de leurs pères,
Les fils ont rarement gardé l'antique honneur.

EMILE TRAVERS.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du non-usage en France

DES QUALIFICATIONS CHEVALERESQUES

On entend de tous côtés les nobles se plaindre de la confusion aujourd'hui régnante en matière de noblesse, confusion telle qu'il est devenu impossible de distinguer les véritables nobles, non seulement des usurpateurs, mais des nombreux bourgeois qui jouissent d'une particule héritée de leurs ancêtres ou acquise par la faveur d'un décret autorisant un relief de particule éteinte, où d'un des tours de passe-passe que souffrait l'*Etat civil* à une certaine époque. Il est de fait qu'avec nos habitudes actuelles, il n'y a plus aucun moyen sûr et infaillible de dire à première vue : celui-ci est un noble, celui-là n'en est pas un ! Aucun nobiliaire plus ou moins consciencieux ou

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fidèle, plus ou moins critique ou complet, ne remediera jamais à cet état de choses dans un pays comme le notre où la noblesse n'existe pas officiellement et où personne n'a mission de vérifier et contrôler ses titres. Il faut donc trouver autre chose.

Remarquons d'abord qu'il n'en allait pas ainsi autrefois. Avant la Révolution, jamais un noble ne manquait de prendre et de porter dans tous les actes de la vie civile sa qualité d'écuyer ou de chevalier ; le bourgeois restait monsieur et lui se qualifiait messire ; mais de plus le bourgeois ne pouvait faire suivre son nom d'aucun titre. Quant aux nobles, qu'ils fussent simples gentilshommes ou titulaires de comtés et de Marquisats, ils n'omettaient jamais leur titre d'écuyer ou de chevalier après leur nom patronymique. La distinction entre les deux ordres restait donc bien nette, ostensible et bien tranchée au moyen de l'une des deux qualifications chevaleresques.

Quoi qu'on en ait dit, les usurpations de noblesse étaient rares sous l'ancien régime, du moins depuis la grande Réformation accomplie au temps de Louis XIV ; aussi en voyant accolé à un nom le titre d'écuyer où celui de chevalier, pouvait-on dire à coup sûr et sans erreur possible : Voici un noble ancien, ou récemment anobli, mais en tous cas un noble ! Nous venous d'écrire *titre* et non pas *qualification* d'écuyer et de chevalier. Les anciens auteurs réservaient le nom de titres proprement dits aux appellations de Baron, Comte, Marquis, Duc, Prince, c'est-à-dire aux titres dérivant en principe de la terre, des domaines titrés ; quant à ceux qui étaient inhérents aux personnes et dérivaient de la naissance indé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pendamment de toute idée de fief, et c'était le cas des titres d'écuyer et chevalier, ils les appelaient de simples qualifications. Mais cette distinction ne nous semble plus guère de mise aujourd'hui. Il n'y a plus de domaines titrés, et tous les titres ont cessé d'être terriens pour devenir éminemment personnels et attachés aux personnes, dérivant de la naissance, inhérents à la filiation, absolument et éminemment personnels encore une fois, comme la noblesse elle-même. Il n'y a plus qu'une seule espèce de titres, il n'y plus ni comtés ni marquisats, et la puissance de M. Félix Faure ne va pas à pouvoir en ériger de nouveaux. Parmi tous les titres nous donnerons même le premier rang au point de vue de la signification nobiliaire à ceux de chevalier et d'écuyer, car dès l'ancien régime, ils étaient le support de tous les autres titres et la marque première de la vraie noblesse. D'ailleurs, même dans l'ancien temps, quand on disait : *pas de noblesse sans titre*, cet adage ne visait-il pas essentiellement les titres d'écuyer de chevalier ? Il signifiait qu'il ne pouvait exister de noblesse sans une étiquette nobiliaire quelconque, depuis celle de chevalier ou d'écuyer, la plus répandue et la seule générale, jusqu'à celles de Duc et Prince. La vieille maxime était juste et vraie, elle ne l'est pas moins aujourd'hui.

Disons aussi que si de nos jours il est impossible de distinguer la noblesse des autres classes de la nation, ce qui était pourtant aisé autrefois, la faute en est tout simplement aux gentilshommes eux-mêmes qui ont négligé d'utiliser l'article de la charte de Louis XVIII disant : *l'ancienne noblesse reprend*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ses titres. Sous la Restauration, on commença à négliger les titres inférieurs d'écuyer et de chevalier, bien qu'il fût incontestable que la charte en avait autorisé le port tout comme celui des titres plus relevés. Et comment ne l'aurait-elle pas autorisé ? ces titres modestes sont inhérents à toute noblesse, ils en sont la base et pour ainsi dire le principe, la marque authentique, officielle et première. Pas de gentilhomme sans un de ces petits titres inférieurs dont l'origine remontait à la chevalerie ! Se qualifier écuyer c'est être noble, toute la noblesse est dans le droit de se titrer écuyer ou chevalier ! Les rois Louis XVIII et Charles X anoblissaient encore en conférant des titres d'écuyer. Ecuyer et noble sont deux termes parfaitement adéquats et synonymes ; de nos jours comme autrefois le titre d'écuyer est le premier signe de toute noblesse, il en est l'essence première.

Il fallait donc se hâter de reprendre ces appellations d'autrefois, autorisées de nouveau, et si importantes dans leur simplicité modeste ; au lieu de cela on a abandonné complètement ces titres si beaux, si essentiellement chevaleresques. On a vu alors de fort bons gentilshommes réduits à leur seul nom patronymique, sans particule quelquefois, et le préjugé populaire (qui assimile dans sa sotte ignorance la particule à la noblesse) les déclarer dès lors roturiers. Leurs pères étaient messires, Chevaliers, écuyers, seigneurs de divers lieux, les voici devenus M. Durand, M. Martin, M. Lefebvre tout court, et leur noblesse ignorée ou déniée se cache derrière un nom patronymique souvent très banal et très insignifiant, nom respectable toujours, et qu'ils avaient eu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la noble fierté de conserver pur, intact, sans enjolivement, sans allongement de nom de fief, sans y incorporer un nom seigneurial quelconque. Nous en connaissons, et pourquoi ne pas les nommer ? tels dans notre seule ville de Troyes les Angenoust, les Paillot, les Doë, et d'autres ailleurs, en grand nombre. Ils sont nobles, écuyers ou chevaliers, ils étaient messires et seigneurs de divers lieux, les voilà roturiers d'apparence pour avoir négligé de porter leurs titres. Au contraire tel bourgeois à particule est coté partout comme un noble ; comment en effet faire entrer dans les têtes populaires l'idée que la moitié des particules, nous disons des particules légitimement portées, appartiennent à des bourgeois et que d'autre part tant de gens qui n'ont pas cette bienheureuse particule n'en sont pas moins fort bons gentilshommes ?

La faute une fois commise, beaucoup de nobles désirèrent légitimement y obvier dans la mesure du possible ; ils ne trouvèrent qu'un seul moyen, ce fut de prendre au lieu des titres chevaleresques négligés et dédaignés, tombés en désuétudes, surannés, un titre supérieur, un titre terrien, et un beau jour d'aucun se firent ainsi barons, comtes ou marquis. Nous avons tous vu cela autour de nous et chaque jour de nouveaux titres éclosent spontanément parmi la noblesse. C'est une usurpation, c'est clair ! mais elle répond cependant à un besoin légitime, celui pour les gens titrés de porter un titre, et leur seul tort est d'en prendre un autre que le leur, un autre que celui qu'ils ont en réalité, voilà tout ! On a vraiment un titre, mais on ne peut le porter par suite du discrédit où il est tombé, du non-usage pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

longé, on cède pourtant d'autre part au besoin de se replacer à son rang nobiliaire, de se distinguer de tant de bourgeois à particules, qui elles aussi ces particules éclosent tous les jours ; on est écuyer ou chevalier, on se fait comte ou baron. Il faut avouer qu'il y a là un motif souvent plausible, une sorte d'excuse morale.

Avant la Révolution, et sans avoir ce besoin et cette excuse, on le faisait déjà sur une grande échelle, et les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des titres, même anciens, n'ont pas d'autre origine qu'une appropriation individuelle et de personnel bon plaisir. Le roi laissait faire, et cela n'avait en effet aucun inconvénient pratique : qu'un noble se qualifiât écuyer ou marquis, sa situation était identiquement la même, ses privilèges les mêmes, titre pour titre aucun ne l'avantageait plus que l'autre, sauf celui de Duc bien entendu que personne aussi ne s'avisait de toucher.

La noblesse ancienne subsistante aujourd'hui ne fait que continuer ces errements et suivre la vieille tradition du temps passé où tout noble, dans la vie courante, se titrait à peu près comme il l'entendait. Elle a aujourd'hui cette grande et déterminante raison de suivre ces errements, qu'elle désire créer une ligne de démarcation visible entre elle et la bourgeoisie, besoin qui ne se faisait pas sentir autrefois grâce à l'emploi général des titres d'écuyer est de chevalier. Seulement au lieu de prendre le titre qu'elle possède régulièrement, elle en prend une autre, et comme il n'y a de fait ni vraie hiérarchie sociale dans nos titres ni règles bien définies et bien observées pour

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur transmission, on ne peut pas dire que le mal soit bien grand.

Pourtant c'est au moins une anomalie, et en outre on n'arrive pas à introduire dans les actes de l'état civil ces titres de fantaisie. Jusqu'au règne de Louis-Philippe inclus, ce fut encore facile, aujourd'hui il n'y faut plus penser. En second lieu ne voit-on pas aussi des bourgeois à particule, sans aucun titre, se passer également la fantaisie de prendre les titres terriens dans les usages du monde et les relations sociales, chacun de nous n'en connaît-il pas autour de soi ? Tel qui n'est pas noble et n'est pas écuyer devient baron et comte : ce n'est pas seulement changer de titre, c'est la pleine et complète usurpation de la noblesse. D'autre part les nobles sans particules et qui passent déjà pour roturiers près de la majorité de leurs concitoyens éprouveraient bien des difficultés, et bien plus grandes que celles que renconteraient le bourgeois à particules, pour se titrer. Je ne vois pas bien un comte Angenoust, un baron Paillot, un marquis Doë pour rappeler les noms cités plus haut. On n'admet guère ces titres que de la noblesse impériale, et un messire Angenoust, Chevalier, est cent fois plus loin dans la pratique du titre de baron qu'un M. de... quelque chose, qui est bourgeois. Dès lors le but n'est pas atteint, la ligne de démarcation n'existe pas entre les ordres, comment encore une fois se retrouver dans tout cela et distinguer le noble de celui qui ne l'est pas par un signe apparent, connu de tous ?

Il nous semble qu'il n'y aurait qu'un moyen d'y arriver, ce serait de revenir à la règle stricte et au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

droit pur, c'est-à-dire que tous les nobles restaurent leur état civil. C'est le seul moyen de remédier aux confusions dont on se plaint. Les nobles le doivent à leur ancêtres, à eux-mêmes, à leurs enfants. Les marquis et les comtes sont avant toutes choses des écuyers et chevaliers, les nobles sont tous des écuyers ou des chevaliers, *eux seuls le sont!* Pas de noblesse sans titre! Que ce vieux dicton redevienne une vérité! Si vous êtes titré écuyer ou chevalier vous êtes noble, si vous ne l'êtes pas vous n'êtes pas noble, ce fut là et ce peut-être encore l'unique, la vraie pierre de touche en matière nobiliaire, la vraie ligne de démarcation des classes, indépendamment de la particule qui n'a aucune valeur nobiliaire, aucun sens aristocratique ne nous lassons pas de redire. Etre écuyer ou chevalier, tel était, tel peut être encore le criterium infaillible et certain auquel les gentilshommes se reconnaîtront. Donc portez vos titres chevaleresques, redevenez vous-mêmes, soyez ce que vous êtes : des nobles, c'est-à-dire des chevaliers et des écuyers, et ce sont vos titres les plus modestes, messieurs les gentilshommes qui seront justement l'indice de votre ancienne noblesse, car Napoléon-le-Grand a bien pu faire de glorieux chevaliers, des barons et des comtes, des Ducs et des Princes, il n'a pas pu faire des écuyers, des nobles au sens ancien du mot.

Pour donner à vos titres chevaleresques une consécration officielle et régulière, prenez-les à l'état civil! ne déclarez jamais vos enfants sans vous qualifier écuyers ou chevaliers! Vous savez si les maires sont sévères et stricts en ces matières, il en résultera

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que vous seuls pourrez prendre ces titres et les introduire dans vos actes ; et dès lors que nul autre qu'un noble ne pourra les porter officiellement, il y aura en France un nobiliaire tout fait, authentique, régulièrement tenu, et aucun autre ne vaudra celui-là :

Est-ce facile d'en revenir là ? oui, si on le veut bien. Nous ne sommes pas encore bien loin des générations qui portaient ces titres, rattachez-vous à elles par les deux ou trois actes d'état-civil intermédiaires, et aucun tribunal ne pourra vous refuser l'adjonction à votre nom de ces titres légitimes que vous avez eu le grave tort de négliger si longtemps. Pourquoi ne se constituerait-il pas au sein du C. H. un comité chargé de consulter et de renseigner les intéressés ? Encore une fois n'est-ce pas plus pratique que la composition d'un nobiliaire quelconque ? L'état civil constatera alors bien réellement et avec son autorité irréfragable l'état des personnes.

En résumé, messires, vous vous plaignez d'être confondus avec tous ceux qui usurpent la noblesse, soit volontairement, soit par le bénéfice involontaire des préjugés régnants en faveur de la particule, et de ne pas posséder un signe infaillible auquel vous vous reconnaîtrez. Or ce signe vous l'avez ! Si vous voulez qu'il soit il sera. N'oubliez pas que vous seuls êtes chevaliers et écuyers ; tel bourgeois a bien pu en ce siècle qui a offert des périodes d'indulgences et de facilités particulières usurper une particule, mettez même un comté, un marquisat, mais il n'est pas écuyer, donc pas gentilhomme ; vous seuls possédez le signe certain, indiscutable, de l'ancienne noblesse, et vous le négligez !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Avons-nous besoin d'ajouter qu'il n'en va pas de même à l'étranger, où, de même que chez nous avant la Révolution, tout signe de noblesse est soigneusement enrégistré. Ouvrez par exemple l'état militaire de Belgique, vous y verrez des écuyers, et personne ne songe à trouver ridicule une distinction que tout le monde envie.

COMTE A. DE MAUROY.

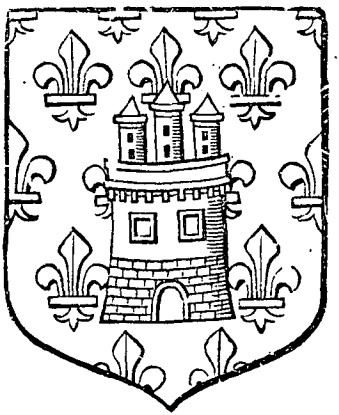

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Une Famille Bonaparte

EN CORSE AU MOYEN-AGE

A propos de l'intéressant ouvrage de M. de Brotonne, *les Bonaparte et leurs alliances* [1], je crois avoir soumis aux lecteurs de l'annuaire des preuves péremptoires de l'origine sarzanaise des Bonaparte napoléoniens [2]. La famille dont il s'agit aujourd'hui ne paraît pas se souder à la maison impériale, bien que, pourvue du même nom, elle ait pour berceau la même ville. Au XIIIe siècle, le nom de Bonaparte était aussi commun que ceux de Pierre ou de Jean peuvent l'être dans notre société moderne. Le jour où pour se constituer

(1) V. Annuaire du Conseil héraldique, année 1894.

(2) Cf. le mémoire de Bernuci rédigé par ordre de Napoléon en 1802. Inédit jusqu'à ce jour il sera publié dans les *Maisons historiques de Corse*, avec les preuves de filiation de la famille impériale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un patronymique, on ajouta le nom de son père au sien propre, on vit éclore des multitudes de familles Bonaparte. L'opinion publique en Italie ne s'égara jamais sur ce point, et lorsque différents personnages, porteurs de ce nom, présentèrent aux juges d'armes de San Stefano leurs preuves de noblesse pour l'admission dans cet ordre, les uns furent reçus, les autres repoussés : d'où l'on peut conclure que l'on ne considérait pas tous les Bonaparte comme issus d'un même estoc [1].

L'éponyme de la famille corse — ou plus exactement bonifacienne — des Bonaparte était né à Porto-Venere ; son père s'appelait Richelmo et habitait Arcola, faubourg de Sarzane qui ne s'en trouve séparé que par un infime ruisseau, la Magra. Depuis quelques trente ans plusieurs familles liguriennes appelées par les Génois étaient venues se fixer à Bonifacio où d'importants privilèges leur étaient assurés [2]. Tenues seulement à un service de garde, elles recevaient un traitement régulier, alloué par la commune de Gênes qui en prélevait les fonds sur les cités vassales [3].

Ce fut dans ces conditions que Bonaparte dut se rendre à Bonifacio où nous le trouvons en 1238, propriétaire d'une part de galiote qu'il vend à l'un de ses associés, Vassallo Cepulla. Au reste voici cet acte :

(1) Pise, arch. de San-Stefano. Les raisons fiscales qui expliquent souvent des décisions analogues ne pouvaient se produire ici.

(2) Statuts de Bonifacio, publiés dans le Bulletin de la Société des sciences historiques de la Corse.

(3) Cf. Liber Jurium.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dont l'original est conservé dans le registre de Tealdo de Sestri notaire à Bonifacio en 1238 [1].

« Ego Bonapars de Portuvenero vendo et trado tibi Vassallo Cepulle decimam partem unius galiote et sartiarum ejus et corredi quam tecum habebam, et Anselmo quondam et sociis, que vocatur sancta Fides, finito precio librarum tredecim Janue quas perinde a te accepisse confiteor et de quibus me bene quietum et solutum a te voco, renuncians etc. quam decimam sextam partem dicte galiote et sartiarum ejus et corredi promito tibi de cetero non impedire nec subtrahere set pocius ab omni persona et homine legitime defendere et authorizare et expedire meis expensis remissa necessitate denunciandi. Promito alioquin penam dupli etc. rato etc. pro pena etc. possessionem vel quasi et dominium inde tibi tradidisse confiteor. Testes Guillermus de Domicella. Raimundus filius Calvi de Levanto. Johannes quondam Balduini de Sigestro. Actum Bonifacio in domo quondam Armani pelliparii, qua ego Thealdus maneo, die decima nona novembris die Veneris inter nonam et vesperas, indictione undecima. »

La part de Bonaparte était donc d'un seizième du galion et se vendait treize livres de Gênes, ce qui porte à deux cent huit livres la valeur totale du vaisseau. Si Bonaparte réalisait ce petit pécule, c'était probablement en raison de son prochain mariage qui dut avoir lieu quelques jours après comme l'établit l'acte du six novembre suivant, passé devant le même notaire. Il y donne quittance de la dot qu'il vient de

(1) Gênes, archivio notarile. Thealdus de Sigestro, anno 1238 in 1239.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

recevoir. Nous rencontrons ensuite le nom de Bonaparte dans différents actes de Tealdo jusqu'à la date du 12 avril 1239, mais la plupart de ces pièces n'offrant qu'un médiocre intérêt, je ne donnerai ici que la teneur de la quittance, véritable contrat *post nuptias* :

« Ego Bonapars de Portuvenere filius quondam Richelmi de Archola de Sarzano confiteor me habuisse et recepisse a te Viride uxore mea nomine dotium tuarum sive pro dotibus tuis libras quinquaginta Janue denariorum et quietum et solutum indeme bene a te voco. Renuncians exceptioni non numerate et non accepte pecunie, sive non solutorum docium. Donationem propter nuptias et nomini antifacti facio tibi et dono tantum in bonis meis habitis et habendis quod bene sit valens quinquagenta Janue ad habendum et tenendum et quicquid voluens faciendum secundum morem et consuetudinem civitatis Janue. Et pir dote et antifacto et supradictis omnibus attendendis et observandis universa omnia mea bona habita et habenda tibi pignori obligo. Testes Raimondus Pelucas. Johannes Grunius Raufinus pelliparius. Guillermus de Calignano. Actum in domo Vivenderie quam habitat dictus Bonapars die sexto decembris intrantis die lune internonam et vesperas millesimo ducentesimo trigesimo octavo. Indictione undecima. »

Bonaparte n'abandonna pas Bonifacio, mais au contraire y établit sa famille. Son fils Leonardo de Bonaparte figura en 1290 comme témoin dans le testament d'un marquis de Gavi, qui lui aussi était venu se fixer à Bonifacio [1].

(1) Gênes, archivio notarile, Nicolaus de Porta 1271 in 1281, f° 124.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Plus tard, le 1er avril 1352, nous retrouvons l'acte par lequel Antonio de Bonaparte, de Bonifacio, fils de Nicolo, s'engage à servir dans la flotte génoise du capitaine Antonio de Viviano, et donne quittance de trente florins, sa solde de quatre mois payée lors de l'engagement [1].

« In nomine domini amen. Ego Anthonius de Bonaparte de Boniffacio filius quondam Nicolai de Bonaparte et qui habito in Boniffacio confiteor tibi Veseani de Vernacia filio quondam Symonelli gareoto electo pro comune Vernacie sive cui ad sortes obvenit ire in presentem et felicem armatam gallearum comunis Janue quarum et capitaneus dominus Anthonius de Viviano me a te habusse et recepisse presencialiter et manualiter coram notario infrascripto et testibus infrascriptis florenos sive januynos triginta unum boni auri et iuxti pronderis et de bonio cunnio civitatis Janue qui floreni sunt pro solucione et satisfacione quatuor mensium proxime venturorum incipiendorum ad promendum quamdo incipient ad promendum alij de dicta armata vel maior pars ipsorum. Renuncians etc. Insuper ego Johannes Vicius formaciarius Janue in rippa quondam Johannis pro dicto Anthonio de Bonaparte et precibus et mandato Johannis Marinzaschi de Boniffacio quondam Bachebij Marinzaschi... fideinbeo quod Johannes Marinzaschi promittit conservare dictum Johannem Vicium indempnem. Actum Janue in contrata rippe prope pontem de Spinolis anthe domum habitacionis Authoij de Anderia tabernarij anno dominice nativi-

(1) Gênes, archivio notarile, Giovanni de Pignono, filza 1a fo 18.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tatis. McccLij die primo mensis aprilis post nonam Indicione quarta secundum cursum Janue civitatis. Testes Anthonius de Cuiano magister anthelami, Johannes Cozeta de Vernacia et Johannes de Boniffacio quondam Boniffacij scalmentacij de Boniffacio. »

En voilà assez pour prouver que si les Bonaparte napoléoniens ne parurent en Corse qu'à la fin du xve siècle, leur nom y était anciennement connu [1]. Peut-être quelque chercheur prouvera-t-il un jour que Bonaparte fils de Richelmo et Bonaparte, fils de Janfald, ancêtre de Napoléon, tiennent leur nom d'un grand-père commun ; si cela était, la race des premiers Bonaparte corses vaudrait le soin d'être étudiée complètement ; mais, je le répète, rien ne permet de se livrer à cette conjecture. Le père de Janfald est d'ailleurs inconnu, et, si j'ai démontré par ailleurs l'inauthenticité du document découvert sous le règne de Napoléon III par le comte Passerini [2], document qui donne pour père à Janfald, Hugues, de la famille des Cadolinges, comtes Fuccechio Settimo et Pistoja, je n'ai fait aucune découverte susceptible de le remplacer.

Cte Colonna de Cesari Rocca.

(1) Il n'y a pas lieu d'insister sur le *Messer Bonaparte*, témoin d'un acte passé au xe siècle en Corse et rapporté par Muratori. Personne aujourd'hui ne croit à l'authenticité des Chartes de Monte-Cristo dans lesquelles les anachronismes abondent. Et quand bien même le document serait authentique, la qualification de messer indique suffisamment qu'il ne s'agit pas là d'un nom de famille.

(2) Florence, Archivio di San Stefano d'Empoli. Pergamena.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Couronne murale

DANS LE BLASON

Un de nos plus anciens héraldistes, Jean Maigret, trésorier de France à Moulins, comme Jean Racine, parlait ainsi, dans son livre *Généalogies de quelques familles du Bourbonnais et autres lieux* (Moulins, Claude Vernoy, 1685, 4°) : « Je ne puis me faire réformateur de cet abus : je n'en ai pas le caractère ; mais il est grand ». Il s'agissait de nouveaux nobles et de bourgeois qui n'hésitaient pas à timbrer leur écu récent de casques tarés de front et de couronnes de comte, sans compter quelquefois les cimiers, les supports et autres ornements extérieurs avec devise et cri de guerre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il est un autre abus que l'honnête Maigret n'a pas flétri : il est tout moderne. « Je ne puis m'en faire réformateur » ; mais je puis le signaler. Il s'agit de la couronne murale dont les villes timbrent leur écu.

*
* *

La couronne murale était chez les Romains, une récompense militaire, comme la couronne navale, comme la couronne vallaire ; elle était accordée au soldat qui le premier était monté à l'assaut d'une place. Au moyen âge, on l'attribua de même au guerrier qui le premier était parvenu sur les remparts d'une ville assiégée ; et quelques héraldistes, Vulson de La Colombière par exemple (*La science héraldique*, 1644) la décrivent « un cercle d'or chargé de dix lionceaux passants de sinople et surmontés de créneaux ou de tours crénelées », ce qui n'est, on le voit, qu'une réminiscence de l'antique. Mais quel rapport y a-t-il entre cette distinction honorifique et le blason d'une ville ? Je comprends à la rigueur une croix d'honneur mise dans l'écu, comme on la donne au drapeau d'un régiment [1], une tour un créneau, en chef, en franc quartier, pour rappeler quelque haut fait d'armes, une circonstance particulière. Jadis on se servait pour cela de la fleur de lys.

> ...L'un des Capets pour honorer leur nom
> A de trois fleurs de lys doté leur écusson,

(1) Napoléon III, le 7 mai 1864, « voulant perpétuer le souvenir de la résistance énergique opposée en 1814 par la ville de Roanne à l'invasion des armées étrangères », autorisa par décret cette ville à ajouter à ses armes la croix de la légion d'honneur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chantait Nicolas Boileau. Mais la couronne murale ! Elle est moderne ; elle est anti-héraldique ; deux qualités qui la rendent impropre au service ; j'ajoute qu'elle est affreuse. Donc elle a toutes les chances pour subsister, et même se répandre.

*
* *

La révolution supprima tous les signes de féodalité ! et Dieu sait à quels actes de vandalisme poussa ce décret inepte de la convention : sculptures et dessins, vitraux et parchemins, dalles funèbres et bijoux, rien ne fut épargné. Des bandes parcoururent les rues des villes, — à Moulins le futur duc d'Otrante, Fouché, ouvrait la marche, — mutilant tout ce qui portait un blason ou qui semblait antique à ces fanatiques imbéciles. La peur opéra chez les particuliers des destructions sacrilèges : les livres qui portaient sur les plats des armoiries furent brûlés ; l'argenterie, jetée au creuset ; mille objets qui avaient des emblèmes héraldiques furent impitoyablement sacrifiés ; on aimait mieux perdre un souvenir précieux que sa tête. Je ne rappelle pas les feux allumés en place publique avec les ornements et le mobilier des églises, tables, pupitres, statues, reliquaires, puis les buchers formés des archives, parchemins et papiers, cartulaires, comptes, lettres, flambant et les autorités dansant avec la foule ivre de joie autour des flammes qui dévoraient les monuments écrits, vrais, de notre histoire nationale. Beaucoup de notaires obéirent à la loi qui leur prescrivait de livrer au district tout acte entaché du crime de féodalité. Un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'eux poussa la frayeur bête jusqu'à mettre en cendres un contrat entre un laboureur à bœufs et un laboureur à bras qui s'appelait Jean *Baron* ; ce baron-là n'avait pourtant rien de bien nobiliaire.

*
* *

Puis quand on eut détruit tout cela, on s'empressa de le refaire. La noblesse ne tarda pas à renaître, et les emblèmes, et les écussons, et les armes, et les titres, et les décorations, et les appellations honorifiques. Tous les conventionnels, si acharnés contre l'ancien régime, qui avaient fait guillotiner tant d'aristocrates, et proscrit les ci-devant, n'eurent rien de plus pressé que d'être barons, comtes, ducs, princes. J'ai nommé déjà Fouché. L'empereur constituait une cour ; il fallait des chambellans, des préfets du palais ; on créait des majorats. Qui veut des galons, une livrée ? Le conseil du sceau fonctionne, créant des blasons, même pour ceux qui en avaient déjà. Mais à nobles nouveaux il faut armes nouvelles. Il y a une phraséologie complète. On copie, mais on ne veut pas avoir l'air de copier. On change quelques ornements, on modifie les termes, surtout on estampille chaque anobli, afin qu'il n'oublie jamais son origine et le bataillon où il est enrégimenté. Tous sont étiquetés, les préfets, sous-préfets, maires : une muraille crénelée, simple pour ces derniers, avec rameau de chêne pour les premiers, d'olivier pour les seconds. Les officiers attachés à la maison de l'empereur ou des princes ont un portique à deux colonnes ; les chevaliers, une croix de la légion

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'honneur ; les propriétaires, un épi ; j'en passe.

Plus de couronnes de princes ou de barons ; mais des toques avec panaches ; les princes et les ducs ont sept plumes avec du vair pour les premiers, de l'hermine pour les seconds ; cinq plumes les comtes, et les barons ; une simple aigrette sur une toque de velours noir suffit aux chevaliers. Il faut lire ces détails dans l'*Armorial* de l'*empire français*, par Simon.

La nomenclature en est longue, fastidieuse, mais amusante.

* * *

Le plagiat est flagrant. Sous l'ancienne monarchie, des ornements extérieurs étaient attachés aux charges ou aux titres du royaume : connétable, deux mains portant une épée ; maréchal, deux bâtons fleurdelysés ; amiral, deux ancres ; grand-maître de l'artillerie, deux canons ; drapeaux-guidons, pour les colonels généraux de l'infanterie et de la cavalerie ; deux clefs, pour les chambellans ; deux flacons, deux cors pour les grands bouteillers et les grands veneurs. L'écu est entouré de cordons pour les ordres du roi, Saint-Michel, Saint-Esprit ; ou pour les chevaliers de Saint-Louis, de Malte ou du Montcarmel : les attributs des cardinaux, évêques, abbés, prieurs, protonotaires apostoliques sont connus. Tout cela fut remplacé, sans goût et sans règle, ou plutôt contre les règles. Ce qui était l'accessoire devint le principal. L'écu fut chargé de partitions, épée, épi, clefs, porte de domicile, indiquant la fonction, à la place des meubles, dans l'intérieur même de l'écu. De cette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sorte ces accessoires personnels deviennent héréditaires ; et à perpétuité les descendants d'un sous-préfet de l'empire conserveront dans leurs armes une petite muraille qui leur rappellera les illustres fonctions de leur illustre aïeul. Toute couronne disparut ; il n'y eut plus que la couronne de l'empereur ; et le casque de chevalier, même pour les maréchaux, généraux, amiraux fut remplacé par une toque de différentes formes, couleurs et nuances. François Ier portait bien une toque, mais pas à Marignan ou à Pavie.

Combien de temps cette éternité dura-t-elle ? Quel est le gentilhomme aujourd'hui qui a conservé le franc quartier distinctif et n'a repris ses armes de jadis ? Quel est l'anobli qui porte la toque, si panachée soit-elle, ou n'a répudié la porte ou la clef, la table de la loi ou le miroir, qui l'enrégimentait dans l'armée des fonctionnaires impériaux ? D'autant que mon grand père ayant été à la fois maire et propriétaire, qualités qui ne s'excluent pas, dois-je avoir un épi ou une muraille crénelée ? Et voyez mon embarras si, peu familiarisé avec cette technologie encombrante, je viens à confondre le portique aux lettres D. A. (*Domus Altissima*), officier de la maison de l'empereur, avec le même portique aux D. J. (*Domus Julii*), officier de la maison des princes !

Le décret impérial du 22 juin 1804 crée 36 bonnes villes, que celui du 17 mai 1809 divisa en trois classes, auxquelles il concède pour celles de premier ordre une « couronne murale à 7 créneaux d'or » — comme les princes, 7 plumes — « sommée d'une aigle naissante pour cimier, traversée d'un caducée auquel sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chêne, l'autre à senestre d'olivier, le tout d'or, nouées et attachées par des bandelettes de gueules ; chef de gueules à 3 abeilles d'or posées en fasce ». Aux bonnes villes de second ordre il accorde une « couronne murale à 5 créneaux d'argent pour cimier, traversée d'un caducée contourné du même, auquel sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre d'olivier, l'autre à senestre de chêne, aussi d'argent, nouées et attachées par des bandelettes d'azur ; franc quartier à dextre, d'azur à une N d'or surmontée d'une étoile rayonnante de même ». C'est assez compliqué. Enfin les villes de troisième ordre ont une « corbeille remplie de gerbes d'or, pour cimier, à laquelle sont suspendues deux guirlandes, l'une à dextre d'olivier, l'autre à senestre de chêne de sinople, nouées et attachées par des bandelettes de gueules ; franc quartier à senestre, de gueules à une N d'argent surmontée d'une étoile rayonnante de même ». La corbeille et les créneaux, les N de métaux divers différencient les villes, comme les toques et le plumage les fonctionnaires titrés. Ils remplaçaient surtout les fleurs de lys qu'avaient jadis les bonnes villes, c'est-à-dire celles dont le maire avait le droit d'assister au sacre des rois dans la cathédrale de Reims et, par extension, celles qui avaient le privilège de noblesse pour le corps de ville, ou qui avaient obtenu les lis par concession royale : Paris, Bordeaux, Rouen, Lyon, Toulouse, La Rochelle, le Hâvre, Saint-Jean d'Angély, Saintes, Meaux, Niort, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

***

La classification nouvelle était fondée sur le chiffre des habitants, Aix, Anvers, Bruxelles, Gand, Dieppe, Genève, Mayence. Elle lésait donc un certain nombre de villes qui, moins populeuses maintenant, avaient pourtant autrefois mérité le privilège de noblesse pour les échevinages, c'est-à-dire le droit, dès que l'élection de ses pairs avait fait un honnête bourgeois de la cité, pair, échevin, conseiller de la maison commune, nous dirions aujourd'hui conseil municipal, d'être gentilhomme, aussi noble qu'un La Trémoïlle ou un Montmorency. Le décret anéantissait ce souvenir glorieux, et cela à dessein, puisque la France datait de 1789. C'était injuste. Il ne vécut pas. Quelle est la ville même de troisième ordre, qui ait encore les ornements extérieurs que lui avait attribués l'empire? Dans quelque coin reculé d'un canton, où n'ont pas encore bien pénétré les bienfaits de l'instruction obligatoire et intégrale, on trouverait peut-être une municipalité arriérée qui fait encore peindre, les jours de fête, sa corbeille aux gerbes d'or avec ses bandelettes de gueules et ses guirlandes de sinople. Mais quelle est celle qui garde fièrement son N d'or ou d'argent couronnée d'une étoile rayonnante du même?

D'autant que les révolutions amènent des changements; tous les vingt ans on transforme son blason. Louis-Philippe, reniant les armes de ses ancêtres, prenait un livre ouvert, la charte de 1830. L'empire 1er tombé, les fleurs de lys proscrites reparurent par-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tout, qui cédèrent la place en 1851 aux N couronnés ou étoilés. En 1870, plus de lys, plus d'N ; le chef est divisé en trois parties, azur. argent, gueules, le drapeau tricolore [1]. C'est stupide ; eh bien ! l'Association française pour l'avancement des sciences, à son congrès de 1895, s'est servi pour cachet des armes de Bordeaux timbrées de la couronne murale, entourée de guirlandes avec les trois couleurs en chef. Il faut convenir que dans cette association pour l'avancement des sciences la science héraldique n'avance pas beaucoup.

Un autre exemple bien joli des modifications héraldiques nous est offert par le cachet de l'hôtel de ville de Mamers. Les anciennes armes de Mamers étaient : *Écartelé au 1er de Navarre ; aux 2 et 3 d'azur à trois fleurs de lis d'or, au bâton péri de gueules* qui est Bourbon-Vendôme ; *au 4, de Béarn.* Aujourd'hui elles sont : *D'azur semé de fleur de lis d'or, chargé d'un lion de même,* qui est Beaumont-Brienne ; *coupé d'argent au léopard de sable* qui est Beauvilliers, avec

(1) Le plus bel exemple de ces fluctuations nous est donné par la ville de Paris et c'était naturel : *fluctuat.* Sans remonter à la domination romaine où la médaille de Lutèce montre un gouvernail, ni même à la première race où une ancre cruciforme est l'insigne des mariniers de la Seine, on constate que, dès la féodalité, la hanse parisienne a pour blason une barque avec un mât surmonté d'une croix (1210). Au XIVe siècle, la barque à quatre agrès, une voile, un marin et une bannière fleurdelisée au sommet du mât. Voir les *Armoiries de la ville de Paris* (2 vol. in-4 dans la collection de l'*Histoire générale de Paris.*)

Au XVe siècle les armes sont un vaisseau flottant, sommé d'un pavillon fleurdelisé et accosté de deux fleurs de lys dans le champ. En 1550, elles sont décrites héraldiquement : *De gueules à un navire d'argent, le chef d'azur semé de fleurs de lys d'or.* En 1580, apparaît la devise FLUCTUAT NEC MERGITUR. En 1789 la ville a un

Copyright - Les éditions d'Airay - Lyon 2007

une couronne murale, tout naturellement. Or, Beaumont-Brienne est des XIIIe et XIVe siècles ; Beauvilliers du XVIIIe, et la couronne du XIXe ; accouplement bizarre (*Revue historique du Maine*, 1895, 2e semestre, p. 302).

Il n'est pas du reste si facile, quand on a un blason, de s'en fabriquer un autre. La France avait 3 fleurs de lis d'or sur champ d'azur. La troisième république ne pouvait conserver cet emblème ; elle croyait appartenir aux rois de France ; et la confusion était excusable : les Bourbons et la France s'étant tellement identifiés que les armes des uns étaient devenues les armes de l'autre. Aussi l'embarras fut extrême. Par quoi représenter la France à l'étranger ? Que mettre

vaisseau ; l'écu est entouré d'une couronne de lauriers et surmonté du bonnet phrygien ; en 1792 plus de navire, un simple écu chargé de ces inscriptions : LIBERTÉ 14 JUILLET 1789, ÉGALITÉ 10 AOUT 1792; en 1793, une femme vêtue à l'antique avec le livre des droits de l'homme et une pique surmontée du bonnet phrygien, sceau adopté par les diverses administrations.

L'empereur, 29 juin 1811, donna un vaisseau antique à la proue chargée d'une figure d'Isis ; chef des bonnes villes de l'empire, qui est *de gueules chargé de 3 abeilles d'or* et la couronne murale. Louis XVIII, 20 décembre 1817, confirma les armes accordées par Louis XIV, mais surmontées d'une couronne murale de quatre tours et accompagnées de deux tiges de lis formant support. En 1831, Louis-Philippe fait disparaître partout les fleurs de lis ; en 1853, un arrêté préfectoral du 24 novembre rétablit le chef de France, les lis qui reparaissent toujours avec *nec mergitur*. La république actuelle les a conservées, en dépit d'Hovelacque, conseiller municipal, et sur le rapport (14 février 1880) de M. Ulysse Parent, qui, malgré « une sorte d'anachronisme à voir figurer dans les armes d'une ville essentiellement républicaine un emblème rappelant les traditions monarchiques », concluait à leur maintien comme « représentant l'unification des provinces françaises soumises à une autorité nationale ». Voir *L'Art héraldique*, par H. Gourdon de Genouillac, page 194.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sur la porte des consuls, sur les équipages de nos ambassadeurs ? Le ministre des affaires étrangères a fini par déterminer l'emblème nécessaire ; car toutes les nations civilisées, royaumes ou républiques, avaient le leur, la Suisse, les États Unis, le Mexique, le Brésil ; et maintenant les armoiries de la France sont en langage peu héraldique : « Un faisceau de licteur posé en pal, ayant à son sommet, au-dessous du fer de hache, un cartouche quadrangulaire sur lequel sont inscrites les deux lettres R. F., supporte à son centre un écu ovale sur lequel est représenté un buste de jeune femme cuirassée, ayant un manteau sur les épaules et une couronne de laurier sur la tête. Ce buste est entouré de deux branches de laurier, liées vers le bas par un ruban rouge auquel est attachée la croix de la légion d'honneur ; au-dessus du buste est une étoile à cinq rais. Les mots RÉPUBLIQUE FRANÇAISE servent d'exergue à l'écu, derrière lequel sont placés quatre drapeaux entrelacés d'une branche de chêne à dextre et d'un rameau de laurier à senestre. Un grand manteau rouge enveloppe le tout. » (*Bulletin héraldique*, du 25 août 1882).

La ville de Rochefort (Charente-Inférieure) portait par concession royale : *D'azur à un rocher d'or surmonté d'une fleur de lis aussi d'or.* Cela valait bien : *Coupé, au premier parti à dextre d'azur à l'N d'or, à senestre d'or au château fort de gueules ; au deuxième de sable au navire d'argent sur une mer de même.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

* * *

Seule la couronne aux créneaux a subsisté. Que dis-je? on la trouve si jolie, si décorative que les villes qui ne l'avaient pas la prennent. Évidemment on veut signifier les murailles de la cité et que telle bicoque avait des remparts. La Bourboule (Puy-de-Dôme) qui n'existe que depuis vingt ans, et encore seulement pendant deux mois de chaque année, a une montagne, des bandes, une bordure componée d'argent et de gueules, puis un semis d'étoiles pour chef, de beaux créneaux au-dessus et cette fière devise au-dessous : ENSEMBLE ET POUR TOUS. Dans la Charente-Inférieure, Pontaillac, modeste plage près de Royan, fréquentée pendant trois mois par quelques centaines de baigneurs, a aussi sa couronne murale [1] ; un mur enserrant une ville d'eau ! des murailles criant à l'Océan et aux promeneurs : « Vous n'irez pas plus loin ! »

Nous devons un bon point de logique aux auteurs des *Armoiries de la ville de Paris*, deux magnifiques volumes que la ville de Paris a largement traités pour la joie des spécialistes. On lit, t. I, page 80 : « Il est évident qu'il ne peut être question pour une ville des casques, des lambrequins, ni des marques d'em-

(1) Je vois sur un livre, une gravure : Parti de gueules au château à deux tourelles d'argent et de gueules au vaisseau d'argent voguant sur une mer de même ; à un chef d'or chargé de trois pins de sinople, posé sur le tout ; au-dessus de l'écu une banderolle portant NOVIOREGI DECUS, que surmonte une couronne murale; au-dessous de l'écu une autre banderolle avec ce mot PONTAILLAC. Peut-on rien voir de plus hétéroclite ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plois et d'ordres de chevalerie, qui décorent extérieurement les armoiries des particuliers. Quant aux couronnes, même celles qu'on appelle murales, parce qu'elles sont formées de murailles, sommées de créneaux et fortifiées de tours, elles n'ont guère commencé à être en usage que dans les premières années de notre siècle, lorsqu'on réglementa les armoiries des villes et des nouveaux nobles créés par Napoléon Ier. Paris, ainsi que les autres villes de France, n'a donc point, officiellement du moins, de couronne sur ses armoiries avant 1789. » Je retiens l'aveu, mitigé cependant par cette note : sur le plan de Turgot les armoiries de Paris sont surmontées d'une « sorte de couronne murale » ; et j'admire le raisonnement de l'auteur qui, reconnaissant le peu d'antiquité de la couronne, n'hésite pas à la graver sur le livre consacré à montrer qu'elle n'existait pas.

*
* *

La couronne murale est, me dira-t-on, « le moyen de distinguer le blason d'une ville du blason d'un particulier ». C'est vrai ; mais comment distinguer le blason d'un gentilhomme du blason d'un roturier ? La couronne qui somme l'écu établit sans doute une différence entre les titrés, entre les princes et les ducs, les marquis et les comtes. Mais combien sont barons qui portent une couronne de marquis et l'usage ne s'est-il pas introduit au XVIIIe siècle qu'un anobli — voire un croquant qui avait payé pour avoir des armes inscrites dans l'*Armorial* de sa généralité — mît une couronne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à seize perles sur le rébus que d'Hozier inventait pour lui ! D'ailleurs le blason est un nom ; c'est un chiffre ornementé, plus élégant certainement que de simples lettres. Les fleurs de lis n'indiquent-elles pas à première vue la maison de France, dont un lambel, une barre, une cotice différencient les branches ?

Les seize alérions ont-ils besoin d'une couronne pour révéler un Montmorency ; deux clefs en sautoir, un Clermont ; la couleuvre, un Colbert ; un chevron et trois aiglettes, un La Trémoïlle ; les neuf macles, un Rohan, et s'il y a trois chabots un Rohan-Chabot ; les burelles et chevrons, un La Rochefoucauld ? Les royaumes, et les provinces, les cantons ont aussi un blason. Faudra-t-il encore les marquer d'un signe caractéristique, une couronne vallaire pour les provinces, navale pour les royaumes insulaires ?

Les trois léopards d'Angleterre, la harpe d'Irlande et l'ours du canton de Berne, le château de Castille, le lion de Léon, les deux lions passants de la Bigorre, les deux vaches clarinées du Béarn, la sphère armillaire environnée d'un cercle d'étoiles du Brésil, les chaînes de Navarre, les cotices potencées de Champagne, la bande d'argent fleuronnée d'or d'Alsace, la perdrix couronnée d'Aunis, la mitre à 3 fleurs de lis de Saintonge, sont suffisants et parlent un langage clair pour celui qui connaît cette langue.

Il en est ainsi pour les villes. Quand même il serait dépourvu de tout ornement extérieur, qui ne reconnaîtra aussitôt le vaisseau de la ville de Paris, avec ou sans l'âme : *fluctuat nec mergitur ?* et le pairle à trois fleurs de lis d'Issoudun, la bisse de Milan, le parti d'argent et de sable de Metz ? puis l'agneau pascal

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Rouen, que, l'an dernier, à la tribune, un député dénonçait comme un emblème séditieux et clérical ; la croix potencée avec l'agneau de Toulouse, qu'il aurait pu aussi bien proscrire pour le même motif ; le léopard avec deux fleurs de lys et une branche de vigne de Québec, ne sont pas moins connus ; et il est superflu d'ajouter : c'est moi qui suis Metz ou Québec, Toulouse ou Paris.

Il faut pourtant du bon sens, même en héraldique : tout ou rien. Vous ne pouvez pas choisir, quand il s'agit de blason ; il y a des règles fixes, immuables. Prenez l'armorial de 1809, mais prenez-le tout entier ; on peut le défendre ; mais il est ridicule de n'y prendre que ce qui vous convient. Vous n'êtes pas forcé d'avoir des armes ; mais si vous vous en donnez, qu'elles soient correctes, exactes, régulières. Pourquoi heurter les lois ! Rien ne sent plus le parvenu que ces écus créés contre toutes les règles. La foule n'y verra que des couleurs brillantes, mais un connaisseur pensera en lui-même : Encore un ignorant vaniteux !

***

La couronne murale, étant d'invention moderne, doit être proscrite. Combien y en a-t-il d'exemples, avant Napoléon Ier ? Sur les médailles du règne de Louis XIV figurent les armoiries des villes conquises par lui ; elles sont surmontées de leur couronne murale. Le graveur leur a imposé cette couronne ; elles ne l'avaient pas ; elles ne l'ont pas prise. Le roi voulait indiquer par ce moyen ses conquêtes, or les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

villes emportées d'assaut ne tenaient pas à rappeler ce souvenir.

L'écu des Bassompierre, *d'argent à trois chevrons de gueules*, a pour timbre une couronne murale, et deux cygnes pour supports.

M. Léon Germain, dans le *Bulletin de la Société philomatique Vosgienne* (1894-1895) page 5, étudiant *Les armes de la maison de La Vaulx*, a constaté une couronne murale pour cimier. Mais il ajoute que cet ornement est relativement très récent ; il n'en a pas rencontré de trace avant la dernière moitié du XVIIIe siècle. Les auteurs des siècles précédents indiquent un tambour au naturel ; ainsi fait Jean Callot, hérault de Lorraine en 1654 : *De sable à trois tours d'argent ;* cimier, un tambour ; en 1674, mêmes armes, sans cimier ; les lettres patentes du 12 août 1725 donnent l'écu orné d'une couronne de comte ; en 1736, de même. Mais en 1752 Claude-Mélanie de La Vaulx remplace son tambour par une couronne murale sur son *ex-libris* :

Comment en un *créneau tambour* s'est-il changé !

Dans ces deux derniers cas, il s'agit de familles et non de villes. On peut donc affirmer qu'avant l'empire la couronne murale comme timbre de l'écu d'une ville, d'une province, d'une communauté était complètement inconnue.

* * *

Ici se pose une question. Avant la réforme héraldique impériale de 1809, que mettaient les villes sur leur écusson ? M. P.-B. Gheusi (Norbert Lorédan)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans *Le blason héraldique* (Didot, 1892) n'hésite pas à écrire, page 197 : « Les armoiries des villes ont été les moins respectées par les ignorances de notre époque. Pour la plupart d'entre elles, les couronnes murales dont on les surmonte aujourd'hui sont à peine dignes de symboliser des marques de fabrique !... On n'avait jamais songé à en faire le timbre des armoiries municipales, qui, selon le précepte élémentaire, n'admettent en cimier aucun des diadèmes réservés aux nobles. »

Cette affirmation absolue, « aucun des diadèmes réservés aux nobles », est-elle bien exacte ? Les armes de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély, devenues celles de la ville, étaient *timbrées* d'une couronne royale. L'écusson de Hipelzkirch, lieu de pèlerinage dans la banlieue de Sondersdorff, canton de Ferrette, en Alsace, est : *Parti de gueules au chevron accompagné de trois têtes de griffon, deux en chef, une en pointe, le tout d'argent ; et d'azur au cœur accompagné de trois larmes en chef, deux en pointe, le tout d'argent* ; timbre, un casque de chevalier ; tenants, deux anges portant une croix de la main droite.

L'auteur ajoute : « D'après les règles du blason, les armes des villes doivent se caractériser par les *deux palmes de sinople liées du champ*, dont on les accoste [1].

(1) Carcassonne a : D'azur semé de fleurs de lis d'or à l'agneau pascal d'argent portant une croix de sable. Deux palmes entourent l'écu que somme une couronne murale à cinq créneaux. Cela se voit sur le *Bulletin* de la société des arts et sciences de Carcassonne. La société belfortaine d'émulation montre un cachet : *D'azur à la tour d'or ajourée de sable, sommée d'un drapeau, cotoyée des 2 lettres B et F, aussi d'or.* Autour, branches de chêne et d'olivier ; au-dessus, couronne murale de 6 créneaux. Branches et couronne font double emploi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et pourtant quelques villes avaient des timbres particuliers. Ainsi Moulins portait une couronne surmontée de cinq coquilles en guise de perles ou au lieu de fleurons. « Cette couronne de coquilles, dit Georges de Soultrait (*Armorial du Bourbonnais*), dont nous n'avons jamais eu d'autres exemples, est certainement un souvenir du blason des premiers sires de Bourbon [1]. » Elle est originale et mérite d'être respectée.

(1) Sur les publications de la société d'émulation de l'Allier a paru en 1894 un cliché nouveau qui semble être le cachet adopté par la société qui embrasse le département tout entier, représenté par les quatre villes chefs-lieux d'arrondissement : Moulins, Montuçon, Gannat, La Palice : *Ecartelé ; au 1, d'argent à 3 croix ancrées de sable, au chef de France ; au 2, d'azur au château d'argent, sur une montagne d'or, surmonté d'un soleil de même ; au 3, contre-écartelé, aux 1 et 4, d'argent au chardon fleuri et aux 2 et 3 d'azur au gant d'argent ; au 4, de gueules à 6 vergettes d'argent.* Je n'ai point à chercher l'origine de ces armes; elles ne sont certainement pas toutes anciennes ; ce sont des rébus plus ou moins complets qui sentent le fameux armorial de 1696. Celles de Moulins sont constatées en 1657 (Voir *Annales Bourbonnoises*, I, 265) a et Gannat a son chardon sur un SCEAU DE LA VILLE DE GANNAT de la fin du XVIe siècle ; c'était un souvenir d'un des emblèmes des ducs de Bourbon, dit le comte de Soultrait (*Armorial du Bourbonnais*, I, 57), qui avaient affranchi les habitants en 1236. Le gant ; été ajouté pour faire le calembour et justifier la devise : QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE SI GAN N'A. La montagne qu'éclaire un soleil est la traduction de MONS LUCENS, *Montluçon*. Cependant Soultrait avait vu le château, la montagne et Phébus sur une sculpture des premières années du XVIIe siècle. Enfin, il est facile de reconnaître le nom de *La Pal-ice* dans ces vergettes qui ne sont que des diminutifs du pal et que d'Hozier aurait pu remplacer plus simplement par une haie, une *palisse* ou *palissade*. Ces armes de nos quatre villes principales sont enregistrées à l'armorial de la généralité de Moulins. Elles ont donc un caractère officiel et jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelque blason antérieur, celui-là est authentique. En est-il de même de la couronne murale que le dessinateur a mise au-dessus et qui du reste a disparu en 1895, peut-être sur mes observations ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il y a plus : l'*Armorial de Bourgogne et de Bresse* (1726), par Jacques Chevillard, indique sur l'écusson de chaque ville une couronne ou ducale pour la capitale d'un duché ; comtale, baronnale, s'il s'agit d'un comté ou d'une baronnie. Et Chevillard est une autorité. En outre, à l'exposition du livre en mai 1895, à Limoges, j'ai constaté sur un livre les armes de Lyon (XVIIe siècle), et j'ai fait remarquer à mes confrères une belle couronne de comte au-dessus. Le *Dictionnaire de l'ameublement* par M. Henry Havard, a gravé, tome II, p. 215, à l'article *Drap,* les armoiries des « marchands et M^es ouvriers en draps d'or et de soye d'establissement royal, à Paris » ; le cartouche est surmonté d'une couronne de marquis.

J'ai sous les yeux l'Atlas de Frédéric de Wit (Amsterdam, 1667), où sont peintes les armoiries des villes, duchés, principautés. L'écu est timbré généralement d'une couronne de comte, marquis, duc ; celui du duché de Gueldre, d'une toque rouge bordée d'hermines.

*
* *

L'*Atlas* de Blaeu (Amsterdam, 1640) reproduit presque sur chaque carte les blasons des provinces, villes, états, principautés ; il y a des palmes autour de l'écu, des couronnes de princes, ducs, comtes pour timbre ; ainsi couronne de comte sur l'écu d'Irlande : *d'azur à la harpe d'or* ; sur celui de Brignolles : *d'or à 4 pals de gueules ;* de la Provence : *d'azur à la fleur de lis d'argent surmontée d'un lambel à 3 pendants de gueules et à l'orle de même ;* » couronne de prince à Orange avec les 3 oranges et le cornet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La carte du duché de Bourgogne a deux écus, l'un *d'or à 3 bandes de gueules*, qui est Bourgogne ancienne, avec couronne de duc ; l'autre: *d'azur semé de billettes de gueules au lion d'argent brochant*, qui est probablement Auxerre, avec couronne de comte ; sur celle du pays Messin les armes du duc d'Épernon, puis un autre écusson : *parti à la fasce chargée de 3 merlettes, accompagnée de 2 aiglès, l'une en chef, l'autre en pointe, et un chevron accompagné de 2 roses ou quintefeuilles*, avec deux branches d'olivier. L'écu du Rothelais, *de gueules à 3 rateaux d'argent ;* celui de Reims : *coupé; le chef d'azur semé de fleurs de lis d'or ; la pointe d'argent à 2 branches d'olivier de sinople courbées et posées en sautoir*, n'ont aucun timbre. La Bretagne a une couronne de duc sur l'hermine ; la Touraine, ou plutôt Tours, une couronne de prince du sang sur ses trois tours d'argent au chef de France. Limoges montre de *gueules au buste de saint Martial d'argent, au chef de France*, et 2 branches de laurier. J'en passe beaucoup. Mais jamais on ne voit l'ombre d'une couronne murale. Quelques villes ont jusqu'à aujourd'hui conservé la tradition : Dôle, sur les circulaires qui demandent une souscription pour le monument de Louis Pasteur, a : *Coupé, le chef d'azur semé de billettes au lion naissant, le tout d'argent, et la pointe de gueules au soleil d'argent* ; timbre, une couronne de comte ; deux croix en sautoir derrière l'écu, du sommet duquel pendent deux balances. Le Hâvre a quelque chose de plus fantaisiste encore : *De gueules à la salamandre contournée d'argent, couronnée d'or sur un brasier du même, au chef de France ;* l'écu posé dans un cartouche orné de roseaux ; pour cimier une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

couronne murale, — ce qui est une faute, — surmontée d'un soleil rayonnant ; derrière l'écu, une ancre en pal ; devise : NUTRISCO ET EXTINGUO, comme François Ier. La Rochelle : *De gueules au navire d'argent, au chef de France*, a pour supports deux dauphins, un trident en pal passé derrière l'écu et portant une banderolle avec la devise : SERVABOR RECTORE DEO. (Voir *Sceaux inédits de la Saintonge et de l'Aunis.*) Tarbes : *Écartelé aux 1 et 4 d'or ; aux 2 et 3 de gueules ;* l'écu timbré d'une couronne de baron ; Versailles : *De France au chef d'argent chargé d'un coq à 2 têtes issant au naturel ;* l'écu timbré d'une couronne murale ayant pour fleurons des tours crénelées et des fleurs de lis ; Vesoul : *De gueules au croissant d'argent, au chef d'azur semé de billettes d'or, chargé d'un lion issant de même* ; Épinal : *De gueules à une tour d'argent surmontée de 5 créneaux.* Toutes ces villes n'ont point d'ornements à leur écu.

Mais que d'autres villes sur leur vieil écusson ont posé la couronne murale ! Aix : *D'or à cinq pals de gueules, au chef de Jérusalem, de Sicile et d'Anjou* ; Angers : *De gueules à la clef d'argent au chef de France* ; Pau : *D'azur á 3 pals, celui du milieu surmonté d'un paon rouant, et réunis par une fasce, le tout d'argent* ; *2 vaches affrontées en pointe* ; *le chef d'argent à la couronne royale accostée de la lettre H et du chiffre IV* ; l'écu timbré d'une banderolle : URBIS PALLADIUM ET GENTIS ; Arles : *D'azur au lion accroupi d'argent tenant de la patte dextre un étendard* ; l'écu timbré d'un mur des arènes, surmonté de tours ; en pointe, une banderolle : AB IRA LEONIS ; Alais : *De gueules à un demi vol d'argent* ; timbre, une couronne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de comte ; Saintes : *De gueules au pont d'argent chargé de 4 tours de même, au chef de France ;* couronne de comte ; tenants, un guerrier et un vendangeur : devise : AULTRE NE VEUX. Angoulême : *D'azur à la porte de ville flanquée de deux tours et surmontée d'une fleur de lis* ; la couronne murale surmontée d'une banderolle : FORTITUDO MEA CIVIUM FIDES, devise qu'on trouve aussi à Périgueux. Clermont : *d'azur à la croix de gueules cantonnée de 4 fleurs de lis d'or* ; Mâcon : *de gueules à trois cercles d'argent, 2 et 1* ; Rennes : *de sable à 3 pals d'argent au chef d'hermines* ; supports, 2 hermines ; devise : A MA VIE. Libourne : *D'azur au vaisseau d'argent* ; tenants, 2 personnages ; Toulon : *D'azur à la croix d'or* ; Verdun sur Meuse : *d'azur à la fleur de lis couronnée d'or.* Quimper, Compiègne, Châteauroux, Lille, Mont-de-Marsan, Abbeville, Poitiers, Limoges, Tours, Meaux, etc., sont fidèles à la couronne murale.

Douai timbre son écu d'un D gothique et l'entoure de palmes ; Montpellier entoure aussi de deux palmes sa vierge à l'enfant sous un portail d'église. Orléans a pour tenants deux anges ayant chacun un genou en terre et une corne d'abondance. Perpignan a l'écu en losange timbré d'une couronne ducale et entouré de deux palmes. Castres : *D'argent à 4 emmanches de gueules au chef de France*, a pour cimier une chausse-trape ; âme, DEBOUT ; écu accosté de deux palmes de sinople. En revanche Tulle, *d'azur à 3 rocs, 2 et 1*, avec la devise : SUNT RUPES VIRTUTIS ITER, a remplacé un chef de France par une couronne murale. La Société archéologique de Montauban a pris les armes des 3 villes, Montauban, Moissac et Castel-Sarrazin,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et charge l'écu central de la couronne murale. La Société *des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis* a pris, elle, celles des deux provinces : *D'azur à la mitre d'argent accompagnée de 3 fleurs de lis d'or*, qui est Saintonge, *de gueules à la perdrix d'or couronnée à l'antique de même*, qui est Aunis ; le timbre est une couronne de comte. On voit que les sociétés savantes elles-mêmes ne sont point d'accord. Limoges met sur ses publications les anciens sceaux de la ville : SIGILLVM CONSULATVS CASTRI LEMOVICENSIS ; l'un, saint Martial ; l'autre, le château : SIGILLVM CIVITATIS LEMOVICARVM. La société des lettres, sciences de Bar-le-Duc fait de l'éclectisme : *Parti d'azur à 2 bars adossés et d'argent à 3 pensées tigées et feuillées* ; devise : PLUS PENSER QUE DIRE ; elle met une couronne ducale et 5 créneaux. Ainsi fait la ville de Nantes : *D'azur au vaisseau d'argent voguant sur une mer de même, au chef d'hermines* ; l'écu timbré de la couronne de comte et surmonté de la couronne murale, enfin entouré de deux palmes ; devise : FAVET NEPTUNUS EUNTI.

*
* *

En présence de cette anarchie ma conclusion est : *Delenda Carthago* ; il faut résolument proscrire la couronne murale du blason des villes ; elle est récente, et en héraldique comme dans les autres sciences on doit remonter aux principes, à l'origine ; chacun du reste ne tente-t-il pas de se donner des aïeux, les plus anciens possibles, et des armes remontant aux croisades ? La couronne murale n'a pour elle que l'autorité de l'*Armorial* de 1809 ; or, cet armorial, on le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dédaigne, quand il prescrit des N rutilantes, des gerbes et des caducées. Suivons la tradition et la logique. Mettre sur un écu ancien un ornement d'invention récente, c'est un contre-sens. Voyez-vous François Ier, au lieu de sa gentille toque, affublé d'un chapeau à haute forme ? Napoléon III s'est habillé en général de division ; il n'a pas pris le costume théâtral de son oncle. Je demande donc que les sociétés savantes, qui doivent prêcher l'exemple, fassent disparaître ces 6 ou 7 créneaux dont elles continuent, contre toute raison, de charger leurs armes ou leur cachet; puis que chacun de nous use de son influence auprès des municipalités pour supprimer un ornement aussi disgracieux qu'il est irrégulier. Laissons la couronne murale aux fils bourgeois d'un honnête maçon qui, se donnant un blason, l'ont fait peindre sur leurs assiettes, graver sur leurs fourchettes : car, me disait l'un d'eux, « ils avaient droit à la couronne murale, puisqu'ils étaient enfants d'un entrepreneur. »

En second lieu, je demande qu'on le remplace par la couronne afférente au titre de la province ou châtellenie, dont la ville était le chef-lieu, comme il était d'usage avant 1789, et qu'à défaut l'écu soit entouré de palmes.

Louis Audiat.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ÉVOLUTION

De l'Image Mortuaire

Quand une personne chère vient à mourir, la famille décide qu'une image mortuaire rappellera son souvenir auprès de ses parents et amis. La chose est actuellement de rigueur et serait mal noté, dans un certain monde, quiconque y manquerait : il semble que ce soit désormais un devoir de *convenance* inéluctable. Il serait peut-être plus exact de dire que l'on subit le courant si puissant de la *mode*.

On demande des modèles aux éditeurs en renom. Ils en envoient un paquet, où se fait le choix. C'est fort commode : le cadre — un vrai passe-partout — est uniforme ; il n'y a plus qu'à remplir les blancs. L'image, dans ces conditions, est banale et commune,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sans trace aucune d'individualité et d'originalité, puisque le type est le même pour tous indistinctement.

A la vérité, il n'est pas toujours facile de créer un type nouveau ou absolument personnel et encore n'y réussit pas qui veut.

De l'ensemble des nombreuses images qui me sont passées par les mains, je déduis forcément le goût dominant, auquel je ne m'oppose pas d'ailleurs. Il en ressort ce quadruple caractère, qui synthétise pour ainsi dire l'idéal du genre. Quatre pensées s'y manifestent très évidemment :

Le *portrait* du défunt se réduit ou exhibe simplement sa tête, l'être vivant tout entier dans sa physionomie. L'idée est excellente et je ne puis qu'y applaudir, en souhaitant son extension, très prompte, grâce à la photographie.

L'*éloge* inscrit les qualités et les vertus, quelquefois indirectement à l'aide de textes scripturaux. Il doit être court et délicat, en insistant principalement sur le côté saillant qui motive les regrets. Les raffinés le mettent en forme épigraphique.

La *prière* se réclame, car c'est le seul service qu'on puisse rendre au défunt. Afin de ne pas laisser dans l'embarras, on en suggère quelques-unes, préférant celles que les Souverains Pontifes ont enrichies d'indulgences efficaces pour le soulagement des âmes du purgatoire. Parmi elles l'attrait porte à l'oraison *O bon et très doux Jésus* et parce qu'il est essentiel, pour l'acquisition de la faveur spirituelle, de la réciter devant un crucifix, elle est accompagnée d'un Christ en croix, étendant sur l'humanité ses bras miséricordieux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Enfin, le *format* indique l'usage ; il est petit, afin que l'image puisse s'insérer dans un livre de piété, comme le paroissien qu'on porte à l'église, le matin pour la messe et le dimanche pour les offices. Il vaut mieux, pratiquement, lui affecter cette destination, que de la réserver pour un album, où on la verra moins souvent.

Le format double, c'est-à-dire une feuille pliée en deux, s'impose à l'occasion ; sans l'approuver, je ne le repousse pas, mais qu'il soit considéré comme une exception.

Le type de l'image mortuaire, d'après ces antécédents avec lesquels il est sage de compter, paraît donc fixé, au moins dans ses traits essentiels. Je ne crois pas qu'il y ait notablement à ajouter au fond, qui suffit à presque toutes les occurrences ; quant à la forme, elle variera inévitablement suivant le goût de celui qui commande ou de l'artiste à qui est confiée l'exécution.

Une évolution vient de se produire dans le type accepté. Je dois la signaler et aussi la discuter au double point de vue de l'opportunité et de l'esthétique.

M. Ambroise Tardieu, érudit intrépide et auteur fécond, a consacré à sa mère, morte le 11 octobre 1895, une page émue et bien faite pour attirer l'attention. On la dirait détachée d'un missel, avec son grand format in-folio, qui permet un luxe exceptionnel. Comme il est dans les habitudes de l'« historiographe de l'Auvergne » de ne pas procéder économiquement, mais de faire toutes choses grandement, je ne m'étonne pas de cette forme insolite, que je ne conseillerais pas d'adopter, car elle est par elle-même plutôt incommode.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A la première page, au-dessous de ces mots très vrais : *Optimæ matri*, le portrait photographié précède l'éloge funèbre, imprimé en majuscules et tout plein des plus nobles sentiments. Ici, ce qui ne s'était pas encore rencontré dans l'imagerie, le portrait est répété, à l'aurore de la vie et à son déclin, à l'âge de 21 ans et de 75.

La seconde page exprime des sentiments pieux et constitue comme un acte de foi. Elle est entourée d'une de ces charmantes bordures dont la fin du XVIe siècle encadra ses livres illustrés. On a là comme une réminiscence des études ordinaires du studieux bibliophile et avide collecteur d'estampes.

La troisième page offre l'aspect d'un retable ou plutôt d'une dalle effigiée, dont le dessin ressort en blanc sur un fond de mastic noir. Ce style du XIIIe siècle, largement traité, est empreint de solennité. La croix, sur laquelle meurt le Fils de Dieu fait homme, est abritée par un fronton tréflé que soutiennent des colonnettes accouplées et que surmontent deux anges, montrant le monde racheté par la vertu de la croix. De chaque côté du crucifix s'aligne la prière *O bon et très doux Jésus*.

A elle seule, cette belle page ferait très bien un tableau, que circonscrirait une baguette noire et protégerait une vitre. J'y relève toutefois trois fautes d'iconographie. Les anges ne sont pas nimbés, le Christ incline la tête à gauche (la tradition et la logique veulent que ce soit à droite), et les pieds ne sont percés que d'un seul clou.

La quatrième page est demeurée vide. N'y a-t-il pas là une lacune ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quoiqu'il en soit, l'image mortuaire de Mme veuve Tardieu, née Peyronnet, sans pouvoir être précisément proposée en exemple, mérite du moins une mention honorable pour l'effort tenté de sortir de la routine et aussi pour le succès obtenu.

En terminant, j'exprimerai un vœu. Selon le droit ecclésiastique, l'évêque est juge en matière d'épitaphes, d'imagerie religieuse et de presse. Son contrôle préalable est indipensable, afin qu'il n'y ait pas d'écart possible de la part des fidèles. Hélas ! combien cette mesure disciplinaire, si prévoyante et si sage, est oubliée de ceux qui ont charge de veiller et méconnue de ceux qui devraient s'y soumettre avec empressement !

Puisque les principes sont ainsi sacrifiés par suite d'une déplorable négligence, il appartient aux écrivains catholiques, ecclésiastiques surtout, de maintenir et, au besoin, de diriger l'opinion. Mes études antérieures et mon attachement aux enseignements de l'Eglise Romaine m'imposent cette tâche ardue, je n'y faillirai pas.

X. Barbier de Montault.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'IMAGE MORTUAIRE DE

Mgr DUPANLOUP

Un vieux proverbe français affirme que les beaux esprits se rencontrent... parfois. Comme je viens d'en faire l'expérience et de l'apprendre à mes dépens, je tiens à renseigner mes lecteurs à cet égard, afin que, m'ayant peut-être cru novateur, ils ne soient pas tentés de me dire maintenant vulgaire imitateur et plagiaire audacieux. En armoriant l'image mortuaire du chanoine Person de Champoly, j'étais persuadé que je créais un type nouveau et voilà que de Rome le commandeur Giancarlo Rossi me démontre, en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

m'envoyant le souvenir funèbre de l'évêque d'Orléans, que j'ai été devancé, il y a quatorze ans. Je n'ai donc plus le mérite de l'invention, sans savoir toutefois au juste à qui l'attribuer. D'ailleurs, les situations étant les mêmes, il est tout naturel que la résultante soit identique : il n'est pas impossible que, dans quelques années, ignorant ces deux faits, on essaie de nouveau à introduire parmi nous la coutume de l'image héraldique, soit pour un dignitaire ecclésiastique, soit pour un gentilhomme de race. C'est la loi commune : le passé profite peu au présent qui ne s'en préoccupe guère et tout est toujours à recommencer dans un monde instable, où l'on ne sait pas garder les traditions. L'improvisation remplace alors la science.

Examinons donc en détail l'image prototype et constatons à la fois ses qualités et ses défauts.

Cette petite lithographie, exécutée à Orléans, a deux faces : au recto, le sceau épiscopal surmonte une manière d'épitaphe ; au verso, trois textes bibliques, traduits en français, sont dominés par une croix rayonnante, avec l'invocation liturgique : *Ave, spes unica.*

Sans doute, les citations sont bien choisies et heureusement appropriées au défunt, mais n'eût-il pas été plus correct de les présenter au clergé dans la langue même de la Vulgate, telle que l'Église la lit et l'a imposée par le concile de Trente ? Le français sent trop le protestantisme et le jansénisme, qui ont mis en vogue les traductions de la Bible. Cependant je passerais volontiers sur cette observation, l'image étant aussi destinée aux fidèles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette partie constituant l'éloge, le *cursus vitæ* est placé en avant sous cette forme :

A la mémoire
de
Mgr Félix Antoine Philibert
DUPANLOUP,
Évêque d'Orléans,
Né à St-Félix, le 3 janvier 1802,
Sacré à N. D. de Paris, le 9 décembre 1849,
Mort à Lacombe-Lancey, le 11 octobre 1878.

A la mémoire est un peu sec. L'antiquité ajoutait une épithète : *dulci* ou *æternæ memoriæ*. En style ecclésiastique, *bonæ memoriæ* est réservé aux cardinaux et *claræ memoriæ* aux évêques. Ce n'était pas se compromettre que de qualifier une pareille notabilité du titre bien mérité de *célèbre*.

Monseigneur n'est pas suffisant au point de vue de l'étiquette, qui exigeait en plus *Sa Grandeur Révérendissime*. En ce temps de démocratie envahissante, on taille au plus court, à tel point que même un prélat a pu, sans sourciller, intituler une biographie : *Histoire du cardinal Pie ; histoire* est trop pompeux et *cardinal* ne l'est pas assez.

Né à St-Félix devait se passer sous silence : il est des origines qu'il convient de laisser dans l'ombre, Rome seule avait besoin de le savoir pour accorder les dispenses nécessaires lors de l'élévation au sacerdoce et à l'épiscopat. La même maladresse a été commise pour M. Pie dans son oraison funèbre: c'est faire volontairement le jeu des mauvaises langues, qui ne s'en privent pas.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les deux prélats rivaux, chefs de parti, ont plusieurs traits communs : la naissance d'abord, le nom de baptême ensuite. Quelle amère dérision d'appeler l'un *Félix* et l'autre *Désiré !* Quoiqu'il en soit, empruntons à saint Augustin cette justification : « Heureuse faute, qui nous a procuré de tels orateurs » ! En effet, tous les deux furent puissants par la parole, mais sous des aspects différents : à l'un la forme, à l'autre le fond. Aussi un journal avait-il pittoresquement dépeint les situations respectives en avançant que l'évêque de Poitiers n'était que le *clair de lune* de l'évêque d'Orléans. Soleil et lune se sont levés dans les brouillards.

Sacré exprime le pouvoir d'ordre. N'était-il pas préférable de le faire précéder de *Préconisé*, qui montre l'*Élu* investi par le pape en consistoire d'un siège déterminé et, par conséquent, du pouvoir de juridiction ?

Mort à Lacombe. Deux mots de plus et nous apprenions, ce qui importe aux connaissances géographiques, que St-Félix est en Savoie et Lacombe au diocèse de Grenoble. Ce ne sont pas des détails insignifiants, qu'on puisse omettre. *Lacombe* est bien bref : on eût spécifié en écrivant *au château de La Combe.*

Un moyen d'éviter la date de la naissance était d'inscrire l'âge au moment du décès. On eût donc suivi une ancienne et louable coutume en complétant la courte notice biographique par cette mention : *à l'âge de soixante-seize ans*, ce qui implique de suite l'idée d'une carrière longue et remplie.

Le Père Martin, jésuite, était un vaillant archéologue, qui chercha, peut-être avec trop d'ardeur, à faire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

passer ses théories dans la pratique. Il persuada facilement à Mgr Dupanloup, qui n'avait pas de prétentions nobiliaires, de substituer un *sceau* à un *écusson* : Mgr de la Bouillerie se laissa prendre aussi au piège, sans réflexion, fait beaucoup plus grave de sa part.

Le vice de cette innovation est double, l'évêque étant tenu d'avoir un blason et le sceau ne pouvant le remplacer. Ce sont deux attributs distincts, qui ne se confondent pas et dont l'usage est essentiellement différent. L'armoirie se met en tête d'un acte officiel et le sceau en queue. Placer le sceau en tête, c'est tout simplement faire les choses à rebours du sens commun. D'ailleurs, le sceau, qui a un rôle spécial, ne peut s'exposer, par exemple, au-dessus de la porte d'une église et, selon le type romain, il est constamment armorié. Le Moyen âge, qui s'est plu au sceau *pieux*, n'a pas négligé pour cela d'y introduire l'écusson, soit latéralement, soit en pointe. Donc le P. Martin n'a pas saisi la portée du type médiéval et il a, sans motif et peu respectueusement, rejeté le type romain.

Mgr Dupanloup n'ayant pas d'armoiries, on a mis, en tête de l'image mortuaire, le sceau qui en tenait lieu. Je n'ai point à m'en préoccuper autrement, l'intention répondant à l'idée que j'ai tenté de vulgariser.

Ce sceau est orbiculaire. La forme ronde a prévalu depuis le XVIe siècle ; mais, au Moyen âge, elle était surtout considérée comme civile et militaire, le clergé préférant la forme elliptique ou en amande.

L'exergue porte, en lettres romanes :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SIGILLVM. FELICIS-EPI. AVRELIANEN *

Il manque au début la croisette traditionnelle, que ne remplace pas l'étoile finale. Actuellement, le nom de famille suit le nom de baptême : l'usage est certainement récent.

Dans le champ se dresse une grande croix, parce que la cathédrale d'Orléans est sous le vocable de la *Sainte Croix.*

A droite, l'évêque, agenouillé et mains jointes, la regarde et l'invoque par la formule AVE. SPES. VNICA., qui devient sa devise. Il est vêtu du rochet et d'une chape, à fermail, avec chaperon fantaisiste ; la mitre est déposée au pied de la croix.

Pour rester dans la tradition du Moyen âge et des rubriques, trois insignes font défaut : *l'aube, l'étole* et la *crosse*, sans lesquelles les pontificaux seraient incomplets. Évidemment, les artistes, même les mieux doués, ne pensent pas à tout.

De l'autre côté de la croix, par conséquent à gauche, qui est le moins noble, se réfugie le patron, St Félix, nimbé, en chasuble, un raisin dans la main gauche. Le geste de sa main droite exprime l'étonnement : il semble surpris de se trouver ainsi éloigné de son client, qui ne le prie pas, absorbé qu'il est par la contemplation de la croix.

Le Moyen âge, dont le dessinateur s'inspirait visiblement sans toutefois en pénétrer l'esprit, ne se serait pas rendu coupable de cette inadvertance. Il avait soin de placer le patron derrière le client, auquel il servait de présentateur, appuyant souvent sa main sur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'épaule, pour mieux attester son rôle et sa protection efficace.

Je conclus : Changer le type héraldique est périlleux et, malgré son incontestable talent, le Père Martin a échoué dans son essai de sceau exclusivement pieux. Heureusement, cet essai n'a été qu'éphémère et, même de son vivant, n'ayant pas réussi à faire école, on commençait à rentrer dans l'ordre dont c'était une imprudence de s'écarter.

X. Barbier de Montault.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA NOBLESSE ET

Les Métiers Manuels

LES BARONS FOSSIERS ET LES FERRONS DE NORMANDIE

Au Moyen âge, le droit d'exercer un métier ou une industrie quelconque s'achetait, soit à prix d'argent, soit par une dîme ou redevance en nature, payée au seigneur suzerain propriétaire du sol.

En Normandie, ce furent d'abord les évêques et les abbés qui accordèrent leur sanction et donnèrent des statuts aux principales maîtrises, ressortissant de leur juridiction domaniale, ou s'établissant sur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leurs fiefs ; et cela, sous l'inspection de leur sénéchal [1] et même de leur bailli-vicomtat [2].

Puis, par la suite, les ducs de Normandie, et enfin les Rois de France octroyèrent leurs chartes aux grandes industries de la province, et c'est sous la protection royale que les gentilshommes verriers s'y établirent [3].

Également par privilège du Roi les fossiers et ferrons fondent en Normandie leur corporation, dont la juridiction s'étendait entre les rivières de l'Orne et de l'Avre [4] ; le siège en était à Glos-la-Ferrière [5].

Les maîtres et ouvriers ferrons s'installèrent aux alentours de Glos, et y formèrent une importante agglomération. Lorsque les hauts-fourneaux, les machines à couler, à battre le fer, furent inventées et établies sur le cours des rivières, Glos vit sa population décroitre et se porter vers ces nouveaux établissements. Mais il conserva le siège de la juridiction,

(1) Histoire des anciennes corporations des Arts et Métiers de Rouen, par M. Ouin-Lacroix.

(2) Essai sur la ville de Caen, par l'abbé de la Rue.

(3) Tout maître verrier qui établissait une verrerie sur ses terres, avec autorisation, acquérait les privilèges de la noblesse, et les transmettait à ses descendants. Toutefois, il ne pouvait à ce titre devenir que simple gentilhomme et c'est pour cela qu'il en portait le nom : Table des mémoriaux de la Chambre des comptes de Rouen.

(4) Anciennement Aure, cette rivière prend sa source à une lieu de la Trappe, dans le Perche, passe à Chenebrun, Verneuil et Nonancourt, sépare le diocèse d'Evreux de celui de Chartres et se jette dans l'Eure entre Dreux et Anet. Cette dernière rivière s'appelait elle-même anciennement Ébura, Audura, ou Autura ; dans le T. XXI, p. 141, des Ordonnances, la rivière d'Aure est appelée Eure.

(5) Itinéraire descriptif, historique et monumental des cinq départements composant la Normandie, par M. Louis Dubois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et c'est dans la chapelle d'une maladrerie, très anciennement fondée à Glos, que se tenait chaque année l'Assemblée générale des ferrons.

Pourtant, bien avant la corporation des fossiers et ferrons, dont on a trace dès 1247, il existait dans le pays des fourneaux pour la fonte du fer. On a trouvé, dans tout le voisinage, des petits établissements sédentaires ou mobiles du même genre, dont quelques-uns paraissent remonter à une époque bien antérieure à la domination normande [1].

On ne possède pas la charte de fondation de la corporation des ferrons, ni les motifs ou l'occasion de leur institution ; toutefois, en 1760, on voyait encore à son greffe d'anciens statuts remontant au 29 juin 1289 ; mais ces pièces n'en indiquent point l'origine, elles constatent seulement les privilèges de la corporation [2].

1° Les fils des ferrons et ceux qui épousaient leurs filles pouvaient seuls exercer le métier de fabriquer le fer dans la circonscription limitée entre l'Orne et l'Avre.

2° Les ferrons s'assemblaient tous les ans, le dimanche après la Saint-Jean-Baptiste, dans la chapelle de la maladrerie de Glos-la-Ferrière pour élire un maître dont la charge durait un an.

(1) Mémoire sur quelques monuments de l'Eure, par M. Auguste le Prevost.

(2) Privilèges qui résultent des ordonnances rendues en l'année 1289, devant le vicomte de Verneuil, et confirmées par un arrêt de l'Echiquier de Normandie, de Pâques 1398. — Ordonnances des Rois de France, T. IX, p. 97, et registres du Parlement de Normandie du 5, de juillet 1582.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3° Ce maître devait être natif de Glos et y résider.

4° La maîtrise du métier était conférée à ce maître par les ferrons qui devaient ensuite le présenter au vicomte de Breteuil, pour y prêter devant lui le serment relatif à ses fonctions.

5° Ce maître avait la juridiction dans la ville de Glos et dans tout le territoire dont il est déjà parlé ; le fait de la ferronnerie était de sa compétence et il connaissait en matière personnelle et mobilière de tous les différents qui s'élevaient entre les ouvriers, les mineurs, les charbonniers et autres ferrons, à l'exception du cri de Haro [1], qui était porté devant le Juge royal.

6° Il avait la connaissance des poids avec lesquels on pesait les ouvrages de fer, et la garde de ces poids. En conséquence, il punissait ceux qui dans la Normandie se servaient de faux poids pour la marchandise de fer.

7° Il gardait aussi les mesures employées aux mines de fer et de charbon.

8° Moyennant ces privilèges, il devait cent cinquante pics au Roy, aux recettes de Breteuil et d'Orbec. [2]

A la tête de cette corporation se trouvaient six des

(1) Espèce de référé devant le juge pour empêcher une exécution immédiate. Art. 54 et suivants de la coutume.

(2) Dans un aveu rendu au roi, le 25 septembre 1655, par Louis d'Epiney, juge des ferrons, on trouve que cette prestation était alors convertie en une rente annuelle de 15 livres tournois, payable à Pâques, savoir dix livres au domaine de Breteuil, et cinq livres au domaine d'Orbec, par le maître des ferrons qui le recevait des autres ferrons.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

principaux propriétaires fonciers, portant le titre de barons fossiers. Ils ne relevaient que du roi, et leurs statuts étaient confirmés à chaque règne nouveau [1].

De ces six barons fossiers, trois étaient laïques ; savoir : les barons de Ferrière, de la Ferté-Fresnel et de Chaumont, dépendant du comte de Gacé ; et trois étaient ecclésiastiques ; c'étaient les abbés de Lyre, de Saint-Wandrille et de Saint-Evroult.

Il est également fait mention d'un septième baron fossier, Jean de Garancière, baron de Bottereaux, dont la seigneurie était voisine de Glos-la-Ferrière.

Il se présenta à l'Assemblée de l'année 1480, arguant qu'au droit de sa Seigneurie des Bottereaux il était fossier et que, ses prédecesseurs ayant toujours joui des franchises du métier de ferronnerie, il requérait être reçu au dit métier ; admis comme ferron, il fut débouté quant au titre de baron fossier, dans la personne de ses successeurs, le 16 janvier 1659 [2].

Le nom de fossier leur venait des fosses à charbons à minerais ou à forges qu'ils étaient en droit de creuser sur leur domaine. Ils possédaient chacun une fosse charbonnière, en laquelle ils avaient droit de réduire

(1) Charte de confirmation, dans les ordonnances des Rois de France, T. IX, p. 97. T. XV, I. XIX. p. 516. T. XXI, p. 141, et les mémoriaux de la Chambre des comptes de Rouen en 1771.

(2) Nonobstant cette sentence, l'abbé de Lyre, baron fossier ecclésiastique, ne continuait pas moins, en 1684, d'énoncer dans une déclaration du temporel de son abbaye : « qu'il était l'un des *sept* barons fossiers de Normandie ayant pour cela huit hauts-fourneaux, fonderies, affineries et grosses forges à fondre et battre le fer, avec la tréfilerie, droit de tirer des mines partout pour la dite forge, droit de dime et droit d'avoir le tiers œil de tout ce qui était tiré dans l'étendue de la dite baronnie ; et qu'il était exempt de dîme, tiers et danger, et de tous droits d'usage.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en charbon autant de bois que sept hommes en pouvaient chaque jour apporter à la fosse [1].

Ayant sur leurs terres les mines, les bois, les eaux, les forges et les fosses, ils obtinrent des rois de France le privilège d'exploiter, sans déroger, ces richesses, et même de s'en assurer la propriété exclusive.

Les très rares et fort incomplets documents qui sont parvenus jusqu'à nous sur cette corporation, rendent difficiles les recherches faites pour déterminer le rôle que jouaient les six barons fossiers dans toutes les affaires d'administration.

Étaient-ils seuls à nommer leurs officiers de judicature ou tous les maîtres ferrons et fossiers avaient-ils voix délibératives ou consultatives ? Cela plusieurs fois donna lieu à procès ; les privilèges des barons fossiers leur furent souvent contestés par les maîtres ferrons, qui ne voulaient pas se soumettre à leur juridiction, prétendant partager leur privilège et obtenir des lettres patentes à leur nom propre et privé.

Les propriétaires de mines et de forêts, sachant ne pas déroger en se livrant à l'industrie du fer, établissaient des forges et fosses sur leurs terres ; ayant reconnu que, dans les forges renardières [2], le fer se forgeait à grands frais et était moins parfait, ils firent construire de grosses forges et hauts fourneaux sur les rivières et fortes eaux.

(1) Cette quantité était limitée parce qu'autrement, en détruisant les bois, on aurait pu nuire au chauffage des habitants du pays. (Dict. Encyclop.)

(2) Ces forges renardières étaient des fosses ou forges à bras, pratiquées sous terre avant l'invention des moulins et des roues, où le fer se fabriquait avec plus de frais, et en moindre quantité, et était moins bon et moins affiné.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bien que dépendant toujours, en tant que maîtres ferrons, ouvrant le fer de leurs mains, du Juge des ferrons, ils s'affranchissaient le plus possible des entraves mises à leur industrie par les barons fossiers à leur profit seul ; en 1470, ils revendiquent le droit d'élection du juge des ferrons concurremment avec les barons fossiers, et les statuts de cette époque semblent leur donner gain de cause.

On y lit en effet :

Art. 1. Les fossiers sont tenus chaque année de comparaître en personne aux assemblées, ou par procureurs spéciaux, sous peine d'amendes et saisies de leurs forges et faisances.

Art. 2. Tous les ferrons forgeant de leurs mains et les nampiers [1] sont tenus de comparaître en person-

(1) Savoir maintenant, ce que c'était que ces nampiers, c'est chose fort difficile. Nulle part cela n'est indiqué. On ne peut que le conjecturer par induction ; ainsi les statuts de l'année 1670 obligent à comparaître aux assemblées, d'abord les barons fossiers, ensuite les ferrons travaillant de leurs mains, puis enfin les nampiers ; on doit conclure qu'il y avait bien trois catégories de ferrons, quoique les barons fussent aussi quelquefois appelés nampiers, parce qu'ils jouissaient des mêmes privilèges que ces derniers.

D'après les auteurs du Gallia Christiana, le mot *nampacies*, que nous appliquons à nos nampiers, viendrait de *nauca*, ou *naucisterna* ; c'est-à-dire des réservoirs d'eau à l'aide desquels les propriétaires des eaux faisaient tourner les roues de leurs forges. D'autres, du mot anglo-Saxon *namium*, qui est passé dans la coutume de Normandie, sous le nom de *namps*, et qui signifie bestiaux et meubles morts, que le seigneur féodal, principalement, pouvait saisir, ou, comme nous dirions maintenant, saisir-gager, pour la garantie de ce qui pouvait lui être dû, à raison de ses droits féodaux, ou pour réparation du dommage que les bestiaux d'un vassal ou d'un voisin pouvaient occasionner sur ses terres.

Or le ferron fossier, à raison d'un privilège particulier, attaché à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ne ou par procureur aux assemblées générales.

Art. 21. Les propriétaires des forgettes, et petites forges, peuvent refondre les fers miniers qui tombent de leurs enclumes.

Art. 22. Les ferrons faisant en grosses forges et qui auront forgettes ne pourront y refondre les fers minces, mais seulement en leurs grosses forges, avec la mine, sous peine d'amende et forfaiture.

On voit que ce n'était pas sans difficulté que les barons fossiers parvenaient à réglementer leur administration intérieure.

En 1579, se trouvant plus sérieusement menacés, ils se réunirent, le 28 juin, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire pour la conservation de leurs privilèges et droits de Justice. Ils décidèrent que leurs anciennes ordonnances de l'an 1289, ainsi que celles de 1484, et de 1578 seraient gardées et observées, et de nouveaux statuts déclarèrent que le maître des ferrons, qui serait par eux élu, jurerait de faire observer tous les réglements.

A ce moment, les établissements de forges et de fosses se multiplient. Indépendamment du baron des Bottereaux, prétendant, comme il est dit plus haut, au

cette profession, était exempt de cette espèce de saisie; mais alors, si toute la corporation était exempte de namps, et autres droits, pourquoi tous les ferrons ne s'appelaient-ils pas nampiers ?

Enfin, une opinion assez répandue veut que les nampiers proprement dits qui n'étaient ni barons fossiers, ni ferrons travaillant de leurs mains, devaient être les propriétaires de forges établies sur les cours d'eau ou de forgettes situées ailleurs. On trouve en effet de grosses forges dès le XVe siècle en Normandie. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

titre de septième baron fossier, nous trouvons encore :

Le comte de Rugles, qui, au préjudice du privilège des dits barons fossiers, et nonobstant leurs oppositions, fait construire en 1568 une forge sur sa terre de Rugles [1].

Guillaume Raynault de Bordigny, lequel possédait en 1586, en sa terre de Bordigny, dépendant de l'abbaye de la Lyre, deux fosses à minerais et une forge.

Maurice Allard, obtenant en 1597 la concession, à titre de fief, des forges du Vieux-Conches ; puis Gilles Allard qui achète en 1620 le manoir du Bois, à Louvercey, et y établit un haut fourneau ; Nicolas Allard, sieur des Vaugouins et du manoir du Bois, est maître ferron en 1660 [2].

Antoine de Garancières [3], seigneur de Courcelles, a, par lettres patentes du Roi Henry IV, en 1603, l'autorisation de reconstruire la forge et le fourneau, à

(1) Rugles, en Normandie, Election de Conches, terre et seigneurie érigée en comté, par lettres patentes de 1746, registrées la même année en la Chambre des comptes de Rouen, en faveur de César Antoine du Plessis-Chatillon.

(2) La terre des Vaugouins est citée dans une charte de l'abbaye de Lierru de l'année 1276. Nicolas Allard travailla pour le compte du Roi ; il livra de ses forges au château de Versailles les tuyaux de fonte destinés aux fontaines des parcs et jardins pour une somme de plus de six mille livres. Quittance du 29 octobre 1679. Robert Allard, Noël Allard de la Houssaye, son fils Allard de Gaillon continuèrent l'industrie du fer, restant maîtres de forges jusqu'à la Révolution. Dans un acte de Février 1784, Noël Simon Allard est qualifié maître des forges de Gaillon, paroisse d'Irai, Orne.

(3) Jacques, sire de Montenay, vicomte de Fanguernon, baron de Garencières et de Baudemont, épousa en 1567 Marguerite de Mornay, dont il eut Antoine, pour lequel il acheta en 1592 les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fondre le fer qui existait jadis sur sa terre de Courcelles [1].

Guillaume Buccaille de la Bourgeraye [2], qui établit en 1611 à la Bourgeraye une grande forge dépendant de la Lyre [3].

Le Riche de Chevigné est propriétaire des forges de la Frette, en 1758 ; un arrêt du conseil lui défend de faire « recherches et fouilles de mines » dans l'enclos de la Chartreuse du Valdieu [4].

Le comte de Flers [5], demandant en 1764 l'autorisation exclusive de tirer dans la paroisse du Chatelier [6], dont il est seigneur, les mines nécessaires à l'alimentation de ses forges de Normandie [7].

Levacher de Grandmaison et de l'Estillière soumet au conseil, en 1776, les contestations relatives aux indemnités à payer aux propriétaires du fonds pour les extractions de minerai [8].

fiefs de Fourges et fit reconstruire les forges de sa terre de Courcelles, et qu'il maria en 1600 à Marguerite du Gué.

(1) Inventaire sommaire des Archives de l'Orne. Série C. 64.

(2) On trouve en 1610, copie collationnée du procès verbal d'adjudication de la coupe des bois de la Bourgeraye, attenant à la forest royale de Conches, paroisse de la vieille Lyre, à Guillaume Buccaille, maître des grandes-forges de la Lyre, pour le prix de 55 livres l'arpent. (Arch. de l'Eure, H. 442.)

(3) Archives de l'Orne. Inventaire sommaire : Série C. 27.

(4) Archives de l'Orne, Inventaire sommaire : Série C. 36.

(5) La terre et seigneurie de Flers, ancienne baronnie, fut érigée en comté en 1598, en faveur de Nicolas de Pellevé, seigneur de Tracy, baron de Flers. Son fils Pierre, comte de Flers, fut père d'Antoine dont vint Louis, qui eut Iacinthe, comte de Flers, seigneur du Chatelier.

(6) Diocèse de Lisieux, Parlement de Rouen. Intendance d'Alençon, Election de Glos. 24 feux.

(7) Archives de l'Orne. Inventaire sommaire : C. 38.

(8) Archives de l'Orne. Inventaire sommaire : C. 25.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ruel de Belle-Isle, propriétaire des forges de Saint-Denis-sur-Sarton, et Paston, exploitant celles de la Roche-Mabile, qui portent plainte au Juge des ferrons au sujet de la coalition des ouvriers miniers pour faire augmenter le prix du minéral [1], puis une requête de Paston. tendant à l'exécution de l'art.. 9 de l'ordonnance de 1680, et à la cassation d'une sentence du bailliage d'Alençon, rendue en faveur des sieurs Rouillé et demoiselle Ruel, au sujet de l'exploitation des mines de fer dans lesquelles il réclame son maintien.

Etc. Etc.

De 1755 a 1770, les barons fossiers et les maîtres ferrons continuent leur lutte pour leurs privilèges respectifs, les maîtres ferrons demandant que les lettres de confirmation fussent accordées en leur nom et point au nom des barons fossiers.

Il y eut échange de lettres, communication de documents, dépôt de rapports, entre le ministre Bertin [2], l'intendant d'Alençon Julien [3], le duc de Broglie [4] et les subdélégués des Élections.

Aux objections de M. le subdélégué, touchant la

(1) La terre et seigneurie de la Roche-Mabile est une ancienne baronnie qui, sur la fin du xve siècle, entra par alliance dans la maison de Vassé, du surnom de Groignet, une des plus anciennes de la province du Maine et de laquelle sont sortis deux chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit.

(2) Bertin, Henri-Léonard-Jean-Baptiste, né en 1741, en Périgord, ministre des Finances 1759-1763. Mort à Paris 1792.

(3) Julien, Antoine-Jean-Baptiste, conseiller du roi, maître des requêtes, nommé à l'intendance d'Alençon.

(4) Broglie (Victor François, duc de) né le 19 octobre 1718. Maréchal de France 16 décembre 1769, mort à Munster en 1804, premier baron fossier, par sa baronnie de Ferrières.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nouvelle confirmation de la Juridiction des ferrons, on répondait :

1° Que les précédentes lettres de confirmation n'ont été accordées que sur la requête des maîtres ferrons, et non sur celles des barons fossiers ; qu'il n'est même pas question d'eux dans aucun des titres produits.

2° Que les élections faites en 1470 et 1484 ne font mention que des ferrons, et autres travaillant de leurs mains à la ferronnerie.

3° Que le vicomte de Bretheuil a présidé seul à l'assemblée des ferrons, que les barons n'y comparaissent point ni personne fondée de leurs pouvoirs, etc.

A leur tour, les barons fossiers produisirent de nouveaux titres :

1° Que la juridiction appartient aux six barons fossiers de Normandie, à cause de leurs baronnies de Ferrières, de Chaumont, de la Ferté Fresnel, de Saint-Evroult, de Lyre, de Saint-Vandrille.

2° Qu'ils ont seuls le droit d'élire et de nommer le maître des ferrons et les autres officiers de cette juridiction et qu'ils en sont en possession de temps immémorial.

3° Que les précédentes lettres de confirmation ont été accordées sous le nom collectif des barons fossiers et des ferrons forgeant le fer de leurs mains, et qu'il n'y a pas d'inconvénient d'accorder la nouvelle confirmation sous le nom des six barons fossiers et sous celui des maîtres et ouvriers du métier de ferron entre les deux rivières d'Orne et d'Avre ; puisque cette nouvelle forme n'était point con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

traire, dans le fond, aux précédentes confirmations.

Ce fut en ce sens qu'en 1770, les lettres patentes furent données et enregistrées le 8 mai au Parlement de Rouen, mettant ainsi fin aux réclamations.

Vingt années ne s'étaient pas écoulées que la Révolution, nivelant toutes les institutions du Moyen âge, et faisant table rase du passé, abolissait la juridiction des barons fossiers et la corporation des ferrons dont nous nous sommes efforcés de rappeler les principaux traits.

E. Allard de Gaillon.

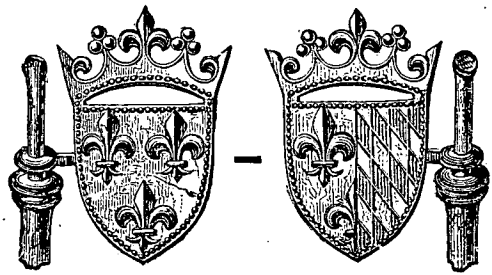

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES

Légendaires Héraldiques

ET LE SUPPLÉMENT
AU DICTIONNAIRE DES DEVISES DE M. HENRI TAUSIN

Parmi les ouvrages traitant de science nobiliaire qui ont vu le jour dans le courant de l'année 1895, on doit signaler, en première ligne, le « *Supplément au Dictionnaire des Devises* » par M. Henri Tausin, notre honoré et savant collègue du C. H. C'est un livre qui a sa place marquée dans la bibliothèque du chercheur, de l'archéologue et de l'héraldiste. On lira, de même, avec grand intérêt, la *Préface* très documentée qui sert d'introduction au livre de M. Tausin, et qui est dûe à la plume autorisée de notre regretté collègue, M. Alcide Georgel, qui l'écrivit en 1890.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le « *Supplément au Dictionnaire des Devises* » n'est, d'ailleurs, comme son titre l'indique, que la suite du grand travail que M.M. Chassant et Tausin avaient élaboré séparément, et qui fut réuni, en 1878, par l'éditeur Lechevalier en un seul ouvrage composé de trois volumes, dont le dernier comprenait la préface et les tables.

En parcourant ce premier ouvrage, les héraldistes, il faut bien l'avouer, avaient éprouvé dans leurs recherches pour déterminer l'attribution de nombreux blasons inconnus, ornés de devises, de fréquentes déceptions. Beaucoup faisaient défaut, malgré la quantité vraiment considérable de légendes historiques et héraldiques réunies par les deux érudits auteurs de ce livre, qui constituait déjà le recueil le plus complet paru jusqu'à ce jour sur la matière. C'est que les devises, autrefois, étaient une des branches les plus négligées de la science héraldique, et que le travail était ardu autant que délicat qui consistait à colliger, dans un même dictionnaire, toutes celles qu'il était possible de rencontrer.

De plus, le « *Dictionnaire des Devises* » paru en 1878 présentait un certain inconvénient au point de vue pratique : provenant de deux auteurs différents, travaillant séparément, il avait dû être edité avec deux paginations et des ordres alphabétiques distincts, ce qui rendait les recherches longues et compliquées.

M. Henri Tausin s'est rendu compte de toutes ces difficultés, et il vient de nous donner, dans un supplément en deux volumes, ayant même pagination et même alphabet, un grand nombre de devises inédites qui n'avaient pu trouver place dans son premier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

travail ; voilà ce qu'il explique dans une introduction claire et substantielle qui expose l'historique et la raison d'être de son ouvrage.

Ce livre, du reste, vient à son heure. Jamais les *devises*, si abandonnées dans les temps anciens, n'ont tenu autant de place que de nos jours dans les préoccupations et les études des héraldistes et des chercheurs. Leur connaissance n'est-elle pas indispensable pour la détermination des nombreuses armoiries anonymes qui passent journellement sous les yeux des bouquinistes, des amateurs d'*Ex-libris*, des peintres de blason, des archéologues, etc. etc. ?

Ce réveil du goût pour les devises appartient essentiellement à notre époque. Si vous ouvrez les vieux nobiliaires des siècles passés, vous serez frappé par l'absence complète de devises accompagnant les armes gravées ou décrites. Palliot, Vulson de la Colombière et les autres héraldistes du XVIIe siècle, n'en contiennent que peu ou point.

Le dernier de ces deux auteurs abonde, il est vrai, en citations latines dont plusieurs sont profondes et judicieuses, mais la plupart d'entre elles semblent, par contre, puériles et quelque peu prétentieuses. Ce ne sont pas là des légendes héraldiques dans le vrai sens du mot.

En titre de la *Science Héroïque* de *Marc Vulson de la Colombière, chevalier de l'ordre du Roy et gentilhomme ordinaire de la Chambre du Sa Majesté* [1], figure, il est vrai, son écu supporté par deux sau-

(1) Edition in-folio, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, Imprimeur du Roy, Rue Saint-Jacques, aux Cigognes. — M.D.C. LXIX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vages, et surmonté de trois devises distinctes, inscrites sur des banderoles et se rapportant à l'auteur du livre : 1° Un cartouche tenu par un amour et portant deux arbres dont l'un est arraché par un dextrochère : *Uno avulso non deficit alter* (jeu de mots sur le nom *Vulson*) ; 2° un amour tenant d'une main une épée, et de l'autre un livre : *In utrumque paratus.* — 3° enfin, au-dessus du cimier représentant une main tenant une massue : *Pour bien faire.* — A part ces devises, personnelles à l'héraldiste de la *Science Héroïque* », on ne trouve pas dans son énorme volume in-folie uno véritable légende héraldique, à deux ou trois exceptions près, bien que les vers des poètes grecs ou latins, les jeux de mots et une foule de citations s'y trouvent à chaque page. Il en est de même pour les auteurs de nobiliaires ayant précédé La Colombière ou vivant à la même époque.

Et, pourtant, les XVIe et XVIIe siècles n'étaient-ils pas, par excellence, les époques privilégiées des Devises. On les retrouve partout, sur le fronton des édifices, sur le pourtour des cloches ou sur la lame des armes damasquinées.

Pas un grand seigneur, alors, qui n'ajoute aux blasons sculptés sur le portail de son château ou sur la façade de son hôtel, une devise qui réponde à son nom, à ses goûts ou à quelque trait particulier de sa vie. Aussi ne s'explique-t-on pas qu'un chercheur, à ces dates déjà bien lointaines, n'ait jamais songé à recueillir toutes ces pensées ingénieuses, ces sentences souvent profondes, pour en former un légendaire dont l'utilité serait aujourd'hui si grande pour les héraldistes et les archéologues.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous ne parlons pas ici des Devises des Libraires, qui se trouvent sur les frontispices des livres imprimés du xve siècle jusqu'à nos jours. Elles forment un genre spécial qui ne rentre pas dans celui des légendes héraldiques, quoique MM. Chassant et Tausin, avec leur *Dictionnaire* en 1878, et M. Henri Tausin, avec son récent *Supplément*, aient cru devoir leur donner asile dans leurs ouvrages.

Il faut donc, — comme nous le disions plus haut, — arriver jusqu'à près de la moitié de notre siècle pour rencontrer un recueil traitant spécialement des Devises. Le premier en date, si nous ne nous trompons, fut le *Légendaire* du comte de Bessas de la Mégie, ouvrage estimable, à coup sûr, et contenant un grand nombre de Légendes nobiliaires, mais encore, hélas ! trop incomplet pour aider les recherches de ceux qui voudraient déterminer un blason inconnu, par la découverte de la devise qui l'accompagne.

Néanmoins, ce livre, entre autres mérites, eut celui de fixer l'attention des amateurs de la science nobiliaire sur la devise héraldique, accessoire indispensable des armoiries, qui, jusque-là, avait été laissé dans l'ombre.

C'est, en effet, à partir de cette publication que les Armoriaux qui se sont succédés en France, soit pour les différentes provinces, soit pour l'ensemble du pays, contiennent, avec le dessin et la description des blasons, la mention de la devise dont la plupart d'entre eux sont ornés.

Enfin, en 1878, fut publié le *Dictionnaire des Devises Historiques et Héraldiques*, que tous les fer-

Copyright - Les éditions d'Airay - Lyon 2007

vents adeptes des sciences historiques attendaient avec impatience, — fruit des longues et laborieuses recherches de deux érudits chercheurs : j'ai nommé MM. Alph. Chassant et Henri Tausin.

L'accueil favorable qui fut fait à cet ouvrage était de tous points mérité ; on possédait enfin un livre renfermant un grand nombre de Devises, d'un format commode, et pouvant être consulté utilement. Mais la quantité de Devises est tellement grande qu'il est presque impossible de les donner toutes.

Depuis l'apparition de ce livre indispensable aux curieux, bien des continuateurs ont essayé, en effet, de poursuivre l'œuvre de leurs devanciers, et l'on ne saurait affirmer, cependant, qu'ils soient arrivés au but qu'ils se proposaient, puisque le *Supplément au Dictionnaire des Devises*, dont nous parlons aujourd'hui, « est loin, lui-même, de compléter — ainsi que le déclare M. Georgel, dans sa *Préface*, — un travail intéressant, à si juste titre, le monde des antiquaires, des collectionneurs et des chercheurs, qui est encore plus nombreux qu'on ne le croit généralement en France[1]. »

Voici quels sont les ouvrages, spécialement consacrés aux Devises nobiliaires, qui ont vu le jour, de 1878, année de la publication du *Dictionnaire des Devises*, à 1895, date de l'apparition du *Supplément* que nous donne M. Henri Tausin :

1° *Die Wahl-und Den Kssprüche*, par J. Dielitz. — à Francfort-sur-le-Mein, 1888. — Un volume in-4°.

2° *Etude sur les Devises personnelles et les Dictons*

1 *Supplément au Dictionnaire des Devises*, Préface, p. XVII.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

populaires, par le Baron Oscar de Watteville. Paris, 1888. Plaquette in-8°.

3° *Le Cri de guerre chez les différents peuples*, par le même. Paris, 1889. — Plaquette in-8°.

4° *Les Devises Héraldiques traduites et expliquées*, par M. Louis de la Roque, directeur du *Bulletin Héraldique de France*. Paris, 1890. — Un volume petit in-4°.

Ce travail, qui avait paru précédemment dans la *Gazette de France*, se recommande par les traductions et les explications données d'un grand nombre de Devises dont la plupart figurent déjà dans le *Dictionnaire* de MM. Chassant et Tausin.

5° *Devises*, *Cris de guerre*, *Légendes*, *Dictons*, par Joseph de Champeaux. Dijon, 1890. Un volume in-8°.

6° *Cris de guerre*, *Devises*, *etc.* par de Rochas d'Aiglun, Paris, 1890. Un volume in-8°.

7° *Dictionnaire des devises héraldiques*, *Numismatiques*, *historiques et fantaisistes du Dauphiné*, par Gustave Vallier, Valence, 1891. — Un volume in-8°.

8° *Devisaire de Bretagne* par E. de Boceret. Vannes, 1894. — Un volume in-8°.

Cette longue nomenclature indique assez, sans qu'il soit nécessaire d'insister, quel développement rapide avait pris le goût des Devises Nobiliaires depuis la publication de MM. Chassant et Tausin. Il est vraisemblable que leur travail n'a pas été étranger à cette impulsion, et que, de son côté, en présence de l'élan donné par ses premiers essais, notre collègue s'est senti encouragé à continuer et à parachever son œuvre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il nous donne, dans ce *Supplément*, plus de trois mille devises nouvelles, nombre considérable qui n'a pu être atteint qu'après des recherches et des soins infinis. Aussi, comme le dit fort bien l'auteur de la Préface, « M. Tausin a-t-il bien mérité de tous ceux qui cultivent les études historiquee et héraldiques. »

A ce nombre très respectable de devises proprement dites, l'auteur a joint, dans un chapitre à part qui termine le second tome, une liste de sentences relevées sur des cadrans de pendules ou d'horloges des XVIe et XVIIe siècles, avec leurs traductions, qui lui ont été gracieusement communiquées par M. Ferdinand Bohler, amateur parisien. Cette pensée de classer à part ce genre de devises, d'un caractère purement philosophique, et nullement nobiliaires, me semble devoir être approuvée en tous points, et je regrette que M. Tausin n'ait pas fait de même pour les innombrables légendes de libraires et d'imprimeurs, qu'il nous offre, et qui se trouvent dans le même cas, plutôt que de les avoir mêlées aux cris de guerre et aux dictons féodaux des anciennes familles.

Ces inscriptions de pendules et d'horloges présentent, d'ailleurs, presque toutes, un côté moral et réellement intéressant. Elles ont trait, bien entendu, à la marche rapide des heures et à la brièveté de la vie.

Que nos pères connaissaient bien le prix du temps, et comme les réflexions que leur inspiraient les jours qui se succèdent, étaient bien de nature à leur donner cette gravité, ce mépris des choses futiles que notre siècle léger et frivole ne connaît plus ! — Écoutez plutôt ces quelques pensées, aussi justes que pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fondes, qu'ils avaient sous les yeux à tout instant :

Nulla fluat cujus non meminisse velis ;
Plurimæ lædunt, ultima sanet ;
Est hora sic dies nostri super terram, etc...

Pendant que je suis sur ce chapitre, je ne peux résister au désir de signaler à M. Tausin l'omission d'une légende d'horloge que j'eûsse dû lui indiquer et qui me tient d'autant plus au cœur qu'elle me reporte à mes jeunes années, déjà lointaines. Je conserve encore dans ma mémoire le souvenir d'un grand cadran peint au plafond de l'une des salles de mon vieux collège, ancien couvent des Capucins d'Évreux, et dont l'exécution, assez soignée, était due vraisemblablement à quelque moine artiste des premières années du XVIIIe siècle. On y voyait alors — et l'on y voit peut-être encore — un petit *génie* (je n'ose dire : un *amour*) fort légèrement vêtu, qui, d'une main, placée au centre du cadran, semblait faire mouvoir l'unique aiguille et, de l'autre, tenait suspendue au-dessus de sa tête une banderole sur laquelle se détachait en grosses lettres noires cette sentence redoutable :

« SIC VITA FUGIT DUM STARE VIDETUR. »

A vrai dire, quand je passais sous cette horloge pour aller prendre les leçons de mes professeurs, la grosse tige de fer, toute rouillée, était immobile depuis plus de soixante-dix ans, et loin de comprendre la terrible vérité de la légende que nous avaient léguée les R. P. Capucins, je ne voyais dans cette immobilité même qu'une image aussi frappante que déplorable de l'interminable longueur des journées de collège...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mais j'en reviens bien vite au *Supplément au Dictionnaire des Devises* qui m'a suggéré ce souvenir tout personnel.

A la fin du dernier volume, se trouve une table onomastique bien complète, contenant les noms de personnes et de villes qui sont cités dans l'ouvrage, et qui permet la recherche rapide des légendes ou devises se rapportant à ces noms.

En résumé, le nouvel ouvrage de notre honoré et savant collègue est une suite nécessaire de son premier travail et constitue, — après les trois tomes déjà publiés par lui, avec la collaboration de M. Chassant, en 1878, — ce qui a paru de plus complet jusqu'à ce jour, comme recueil de devises ; à ce titre, il a doublement droit de cité dans les bibliothèques des Membres du C. H.

Mais, en terminant ces courtes notes, il me semble que j'ai à m'excuser de n'avoir peut-être pas assez mis en lumière la valeur de l'œuvre de notre collègue ; c'est que je me suis senti, en écrivant, quelque peu gêné par le souvenir des lignes beaucoup trop louangeuses que M. Henri Tausin a bien voulu me consacrer dans son *Introduction*, en me remerciant de lui avoir fourni plusieurs documents inédits que j'avais à ma disposition. En somme, pour le surplus, je n'ai fait que réviser son manuscrit, en redressant plusieurs mots qui s'étaient trouvés altérés, puis en examinant les épreuves, ce qui n'est, après tout, qu'un acte bien naturel de bonne confraternité ; je n'en suis que plus sensible à ce qu'il veut bien dire de flatteur pour mon modeste concours et je lui en exprime ici toute ma sincère gratitude.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le *Supplément au Dictionnaire des Devises* restera, pendant longtemps encore, le meilleur guide des chercheurs pour déterminer un blason par l'inspection de la légende, et son succès ne peut aller qu'en augmentant, à mesure qu'il sera connu davantage. Si j'avais à formuler un vœu, pour finir, ce serait que M. Henri Tausin eût la possibilité, quand son édition sera épuisée, — ce qui ne saurait tarder, — de refondre en un seul ouvrage, avec mêmes alphabet et pagination, son *Dictionnaire des Devises* de 1878 et son *Supplément* de 1895, de façon à présenter au public des héraldistes et des lettrés, *plus nombreux qu'on ne le croit généralement en France*, — comme le disait si bien le regretté M. Georgel, — un tout homogène, qui serait, incontestablement, le *Légendaire Français* par excellence.

Comte de Burey.

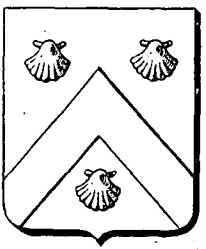

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jurisprudence Nobiliaire

Parmi les décisions intéressantes, en matière de propriété de noms et de titres, qui ont été publiées dans le courant de cette dernière année judiciaire par les divers recueils de jurisprudence, il convient de mentionner en première ligne un arrêt de la Cour d'Appel d'Angers, rendu dans une affaire Eustache, à la date du 2 juillet 1894, et précisant à quelles conditions une famille peut revendiquer le droit d'adjoindre un nom de terre à son nom patronymique.

Le 2 mai 1894, le Tribunal civil de Mayenne avait rendu un jugement ainsi conçu :

Attendu qu'il résulte bien des actes vantés dans sa requête que Jean-Eugène Eustache, bisaïeul du requérant, y a été désigné sous le nom de seigneur ou sieur de la Marche ; mais qu'il ne faut voir dans ce terme

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de seigneur ou sieur, d'autre sens que celui de propriétaire d'un fief dit de la Marche, son attribut spécial étant de constater le droit que l'on avait sur le terrain et d'indiquer le lien qui unissait le propriétaire au domaine dont il prenait le nom ;

Attendu que l'une des conditions exigées pour que le nom de terre soit devenu, avant 1789, une partie du nom patronymique, c'est qu'il se soit incorporé à ce nom de manière à n'en former qu'un seul ; qu'il y ait eu de la part de son possesseur intention de les unir l'un à l'autre ;

Or, attendu que dans les divers actes produits par le requérant, son auteur, s'il eût eu des intentions de joindre et d'incorporer le nom de la terre au nom primitif de la famille, n'eût pas manqué d'ajouter au nom de « Eustache », celui de « de la Marche ; » mais que, tout au contraire, les signatures apposées par lui au bas de divers actes produits ne mentionnent que le simple nom de « Eustache » ;

Par ces motifs :

Dit qu'il n'y a pas lieu de faire droit aux rectifications sollicitées dans la requête qui précède.

Ce jugement du tribunal civil de Mayenne a été confirmé, le 2 juillet 1894, par la Cour d'Appel d'Angers dans les termes suivants :

Attendu qu'il est de principe qu'en matière de rectification d'actes de l'état civil les tribunaux ont le droit de constater et de consacrer le passé, mais non pas d'innover ;

Attendu qu'il résulte de l'acte notarié du 17 juin 1769, portant partage, et de l'acte de l'état civil de la commune de Désertines du 6 février 1779, que Jean-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Eugène Eustache, que l'appelant prétend être son bisaïeul, a été qualifié Eustache de la Marche, mais qu'il résulte aussi de ces actes que celui-ci ne les a signés que du nom d'Eustache ;

Attendu qu'il résulte des autres pièces et documents produits, qu'avant 1789, les auteurs de l'appelant, et notamment le même Jean Eustache, auquel s'appliquent la plupart des dits documents et actes, ont été qualifiés, tantôt Eustache sieur de la Marche, Eustache de la Marche, et que les actes et documents sont signés seulement Eustache ;

Attendu que les mentions émanant soit des notaires, soit des officiers de l'état-civil ou des personnes qui en exercent les fonctions, ne sauraient, en présence de la simple signature du nom d'Eustache, établir d'une manière suffisante la volonté persistante des auteurs de l'appelant et spécialement de Jean-Eugène Eustache, de joindre à leur nom et de s'approprier le surnom de « de la Marche », alors surtout que dans le corps des dits actes, les mots « de la Marche » ne sont, le plus souvent, pas même répétés ;

Attendu que la véritable et la plus énergique manifestation de la volonté d'adjoindre à son nom un autre nom, réside dans la signature, et que cette manifestation fait défaut dans l'espèce ;

Attendu, en conséquence, qu'Eustache appelant n'établit pas que ses auteurs, avant les lois de 1790 et du 6 fructidor an II, aient témoigné d'une volonté précise et certaine d'ajouter à leur nom primitif le surnom ou nom terrien « de la Marche » ;

Par ces motifs, confirme, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, il résulte de cet arrêt que :

1° La demande en rectification d'acte de l'état-civil, tendant à l'adjonction au nom primitif d'une famille d'un surnom ou nom terrien, ne peut être accueillie, que si le demandeur établit l'existence chez ses auteurs, et avant les lois du 23 juin 1790 et du 6 fructidor an II, d'une volonté certaine et persistante de réunir les deux noms.

2° En particulier, le fait que, dans des actes antérieurs aux lois précitées, les auteurs d'une personne sont dénommés d'un nom terrien ajouté à leur nom patronymique, ne dénote pas de la part de ceux-ci une volonté suffisamment certaine d'ajouter à leur nom primitif le dit nom de terre, si ces actes sont signés du seul nom primitif.

Entrons, au sujet de cet arrêt, dans quelques explications de nature à en préciser la portée.

Les noms de famille n'ont pas toujours existé. Nos ancêtres, au IXe, au Xe, au XIe siècle ne portaient que des noms individuels. Les rois de la première et de la seconde race n'en ont jamais eu d'autres. Dans le courant du XIe siècle un travail de formation s'accomplit, dont le résultat fut de faire du nom une chose susceptible d'être transmise, comme les autres biens, par voie de succession. Les familles commencèrent à avoir alors des noms fixes et héréditaires.

Le travail de formation, dont nous venons de parler, se manifesta d'une façon différente dans les diverses classes de la société. On sait que l'origine de la noblesse féodale reposait essentiellement sur la possession du territoire. Il en résulta que le proprié-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

taire d'un fief adopta comme nom de famille le nom même de sa seigneurie, et que ce nom se transmit avec la seigneurie elle-même, d'abord à celui de ses enfants qui en fut investi, et bientôt à tous les divers membres de sa famille.

L'usage pour les possesseurs d'une terre noble de joindre le nom de cette terre à leur nom personnel aurait dû cesser, semble-t-il, le jour où chaque famille se trouva investie d'un nom patronymique. En réalité il n'en fut pas ainsi. Cet usage, survivant à la raison qui l'avait établi, se généralisa, au contraire, de plus en plus sous l'ancienne monarchie.

Il arrivait même fréquemment qu'une famille, après avoir possédé une seigneurie durant plusieurs générations, abandonnait pour le nom de cette seigneurie son véritable nom patronymique, qu'il serait souvent bien difficile de retrouver aujourd'hui. C'est ainsi, pour prendre un exemple, que les Crussol, ducs d'Uzès, ont abandonné leur nom primitif de « Bastet ».

Cet usage de joindre, et surtout de substituer le nom du fief au véritable nom de la famille, finit par devenir un abus. L'inconvénient n'aurait pas été considérable si les seigneuries étaient toujours restées entre les mains des mêmes possesseurs. Mais, avec la transmission des propriétés, il arriva que le nom d'une même terre se trouva appartenir à la fois aux diverses familles, qui l'avaient tour à tour possédée. De là des confusions fâcheuses, qui faisaient dire à Montaigne : « C'est un très vilain usage et de très mauvaise conséquence en notre France d'appeler chacun par le nom de sa terre et seigneurie, et la chose

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du monde qui fait le plus mêler et méconnaître les races. »

Il était nécessaire de rémédier à un pareil état de choses. C'est dans ce but que le roi Henri II promulgua, le 26 mars 1555, l'ordonnance d'Amboise, qui, dans son article 9, « fit défense à toutes personnes de changer leurs noms et armes, sans avoir obtenu des lettres de dispense et permission, à peine de mille livres d'amende, d'être punis comme faussaires et privés de tout degré et privilège de noblesse. »

Au siècle suivant, l'ordonnance de 1629, dont le garde des sceaux de Marillac fut l'auteur, et qui fit partie de ce qu'on a appelé le Code Michaud, enjoignit formellement à tous gentilshommes « de signer du nom de leurs familles, et nom de leurs seigneuries, sous peine de faux et d'amende arbitraire. »

On a discuté la valeur de ces deux ordonnances. Il est certain que la second'a été enregistré qu'en lit de justice, et que la première n'avait été enregistrée que par certains parlements. Il est certain aussi que ni l'une ni l'autre n'ont guère été suivies d'effet. Les nobles coutinuèrent à prendre le nom de leurs seigneuries, et les roturiers possesseurs de fiefs suivirent aussi leur exemple, créant ainsi des noblesses factices, auxquelles le temps a donné une sorte de consécration.

La jurisprudence moderne a été obligée à son tour de sanctionner un pareil usage et d'en accepter les conséquences. Il ne faudrait pas en conclure, comme on semble trop aisément le faire, qu'en principe l'adjonction du nom de la terre noble au nom patronymique était sous l'ancien régime un véritable droit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C'était simplement un usage. Cet usage a triomphé, il est vrai, de l'autorité de la loi ou plutôt des principes féodaux. C'est une chose dont on doit tenir compte dans de certaines limites, mais il ne s'ensuit pas que cet usage soit devenu un droit.

Quoiqu'il en soit, la loi du 6 fructidor an II a établi définitivement la fixité des noms patronymiques. Aux termes des articles 1 et 2 de cette loi, « aucun citoyen ne peut porter de nom et de prénom autres que ceux exprimés dans son acte de naissance, » et d'autre part « il est également défendu d'ajouter aucun surnom à son nom patronymique. »

Bien entendu, la loi du 6 fructidor an II n'a disposé que pour l'avenir : elle n'a porté aucune atteinte aux droits acquis dans le passé.

Demandons nous donc quelles sont les conditions nécessaires pour que l'adjonction d'un nom de terre, opéré avant la législation de 1789, constitue un droit acquis pour une famille.

Ces conditions sont au nombre de deux :

1° Il faut que la terre, dont le nom a été annexé au nom de famille, ait été une terre noble ou un fief.

2° Il faut que le nom de terre se soit incorporé au nom patronymique au point de n'en former qu'un seul, et qu'il y ait eu de la part de la famille possesseur du fief intention certaine et volonté persistante de réunir les deux noms.

La doctrine et la jurisprudence sont d'accord pour exiger ces deux conditions, sur lesquelles il nous paraît nécessaire d'insister.

1° Il faut, disons-nous, que la terre, dont le nom a été annexé au nom de famille ait été une terre noble

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ou un fief. L'usage, en effet, en ce qui concerne les terres roturières, n'avait point, comme pour les terres nobles, triomphé de l'autorité de la loi. Ajoutons que, même en matière de fief, on doit faire une distinction nettement établie par l'ancien droit. D'après la législation féodale, pour se qualifier seigneur d'une terre, il fallait en avoir la justice. Si le vendeur avait conservé la justice du fief vendu, il pouvait interdire à l'acquéreur de prendre la qualité de seigneur. Dès lors ce dernier ne pouvait incorporer par un long usage le nom du fief par lui acheté à son nom patronymique. Il n'y a pas lieu de se préoccuper, en revanche, si celui qui a incorporé à son nom un nom de terre noble, est lui-même d'origine noble ou roturière.

2° Il faut, disons-nous aussi, que le nom de terre se soit incorporé au nom patronymique au point de n'en former qu'un seul, et qu'il y ait eu de la part de la famille possesseur du fief intention certaine et volonté persistante de réunir les deux noms.

Cette seconde condition doit s'être réalisée, nous tenons à le répéter, antérieurement aux lois de l'époque révolutionnaire, qui ont définitivement établi la fixité des noms, loi du 23 juin 1790 et du 6 fructidor an 2. Nous allons même plus loin et nous croyons qu'on ne doit pas tenir compte des faits postérieurs à la nuit du 4 août 1789, au cours de laquelle les privilèges féodaux ont été abolis, et la distinction des terres nobles et non nobles a par conséquent disparu. Il ne s'est du reste pas élevé jusqu'à ce jour de véritable difficulté à ce sujet.

Il n'est pas tout à fait de même en ce qui concerne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la preuve même de l'adjonction du nom terrien au nom patronymique. Quand y a-t-il intention certaine, volonté persistante de réunir les deux noms ? On comprend qu'il soit un peu difficile d'établir à ce point de vue une règle absolue. C'est une question de pure appréciation de la part des tribunaux. Aussi suffit-il de jeter un coup d'œil sur la jurisprudence, pour constater chez les différents juges des tendances opposées, en ce sens qne les uns admettent la preuve, dont s'agit, plus facilement que les autres.

La Cour de Cassation a déclaré dans un arrêt du 17 décembre 1860, affaire Petitjean, que l'usage établi avant 1789 de joindre à son nom le nom de sa terre noble ne pouvait créer un droit, que s'il était étayé d'une possession ancienne, publique acceptée par tous, et régulièrement constatée. Nous approuvons pleinement cette décision, et nous regrettons qu'on ne se soit pas inspiré toujours de son esprit, qui nous paraît conforme à l'esprit de l'ancien droit, qu'il s'agit en somme d'interpréter et appliquer.

A notre avis, les tribunaux devraient, en effet, en pareille matière, pencher plutôt du côté de la sévérité. Ils devraient ne point perdre de vue qu'ils se trouvent en présence non point d'un véritable droit, mais d'un simple usage d'autrefois, en conséquence exiger une preuve complète de l'addition des deux noms, ne pas se contenter, comme ils le font quelquefois, d'une possession intermittente ou purement accidentelle. Ils devraient redoubler surtout de sévérité, quand le nom du fief appartient déjà comme nom patronymique isolé à une famille encore existante, qui l'a antérieurement possédé. Le titre de seigneur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tel endroit n'est pris bien souvent dans les actes que comme dénomination honorifique, comme qualification féodale, sans que celui qui se l'attribue entende substituer ou même incorporer le nom du fief à son nom d'origine. Il en est ainsi à plus forte raison, quand on s'intitule à la fois seigneur de plusieurs fiefs nommément désignés les uns à la suite des autres.

Le premier soin d'une personne qui voulait s'attribuer un nom terrien était évidemment de joindre ce nom, dans sa signature, à son nom patronymique. Un acte, dans lequel elle sera désignée par le nom terrien, mais qu'elle aura signé uniquement de son nom primitif, n'aura qu'une valeur extrêmement relative au point de vue de la preuve. Il est impossible en effet, d'y trouver la manifestation d'une volonté certaine. L'attribution d'un non terrien faite par un tiers ne suffit pas, il faut qu'elle émane de la personne elle-même.

Un arrêt de la Cour d'appel de Rennes, en date du 20 avril 1880, rendu dans une affaire Leclerc de Juigné contre Brossaud de Juigné, a envisagé les choses d'une façon différente. On lit, en effet, dans cet arrêt : « Considérant que sa sœur avait été désignée en son acte de mariage, daté du 28 juillet 1789, sous le nom de Nathalie Denise Brossaud de Juigné, fille de feu Pierre Brossaud de Juigné, dénomination dont la portée n'est nullement contredite par cette circonstance qu'elle avait simplement signé « Nathalie Brossaud ».

Nous préférons, et de beaucoup, nous en tenir à l'opinion émise par la Cour d'appel d'Angers, dans l'arrêt que nous venons de commenter.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cet arrêt semble indiquer une tendance à exiger une preuve complète et absolue en matière d'addition de nom. Nous souhaitons que les tribunaux s'inspirent désormais de cet esprit, de façon à ne plus sanctionner, comme ils l'ont fait quelquefois des adjonctions de noms terriens insuffisamment justifiées.

Rappelons en terminant que, lorsqu'un nom patronymique acquis par une longue possession se compose de plusieurs mots, il ne peut être permis de les scinder, pour en porter un seul isolément, alors surtout qu'il en pourrait résulter une confusion de deux familles entre lesquelles il n'existe aucun lien de parenté. Dans ce cas, les tribunaux peuvent et doivent, sous une sanction pénale, faire défense de porter isolément le nom commun. C'est ce qui a été décidé en maintes circonstances, et notamment par la Cour d'appel de Rennes dans l'affaire Leclerc de Juigné contre Brossaud de Juigné, que nous avons mentionnée tout-à-l'heure.

Une seconde décision, qui mérite d'être relevée, est celle rendue par le Tribunal civil de la Seine, à la date du 27 décembre 1894, dans le procès intenté par le vicomte Paul de Pitray à ses oncles et cousins, MM. de Simard de Pitray. Ce procès est exclusivement relatif à une question de titre.

Le 24 mars 1860, un décret de l'empereur Napoléon III conférait à M. Louis-Antoine-Nicolas de Si-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mard de Pitray le titre de vicomte. Le 23 janvier 1892, un arrêté de M. le Garde des sceaux investissait de ce titre M. Paul-Eugène-Marie de Simard de Pitray, son petit-fils.

Le décret du 24 mars 1860 était ainsi conçu : « Nous avons conféré et conférons à M. de Simard de Pitray (Louis-Antoine-Pierre-Nicolas) le titre héréditaire de vicomte, pour en jouir, lui et sa descendance directe légitime, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. » Ce decret avait donc un caractère absolument privatif, la propriété du titre de vicomte ne pouvant reposer à la fois que sur une seul tête, celle de l'aîné.

Or les divers membres de la famille de Simard de Pitray se qualifiant tous de vicomtes, le vicomte Paul de Pitray a entendu faire cesser cet usage, et, en conséquence, il a assigné ses parents devant le tribunal civil de la Seine.

Ceux-ci soutinrent devant le tribunal la thèse suivante :

« Nous ne contestons en aucune façon le caractère privatif du décret de 1860. Il est certain que le vicomte Paul de Pitray est seul investi du titre conféré par ce décret à son grand père.

Mais ce n'est pas sur ce décret que nous nous appuyons pour prendre tous le titre de vicomte. Le titre de vicomte est entré dans notre famille en 1731 par l'effet du mariage de notre auteur commun, Jean-Élie de Simard, avec demoiselle Françoïse-Louise de Ségur propriétaire de la terre noble et vicomté de Pitray. Jean-Élie de Simard, devenu ainsi possesseur d'un fief de dignité, a eu le droit d'en prendre le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nom et le titre. Tous ses enfants et descendants ont hérité du même droit. Et, en fait, tous ont porté depuis 1731 le titre de vicomte, qui leur appartient aussi légitimement que le nom de de Simard de Pitray lui-même.

Il est vrai que le vicomte Paul de Pitray conteste la validité de notre titre. Mais alors, comme le droit de vérifier et de reconnaître les titres est placé par la loi en dehors des attributions de l'autorité judiciaire, nous demandons au tribunal de se déclarer incompétent, sans statuer sur le fond de l'affaire. »

La thèse des consorts de Simard de Pitray n'était autre, il est facile de le voir, que celle de l'identité du nom avec le titre, d'après laquelle un père marquis ou vicomte donnerait dès leur naissance à tous ses enfants l'investiture légale de son marquisat ou de sa vicomté. Cette théorie pourrait rigoureusement se soutenir, quand un titre a été concédé par lettres patentes, et que les lettres patentes gardent le silence au sujet de la transmissibilité de ce titre. Mais dans l'espèce invoquée, elle était absolument insoutenable. Que Jean-Elie de Simard, devenant propriétaire de la vicomté de Pitray, ait eu le droit de prendre le titre attaché à ce fief, c'est possible, mais ce n'est pas une raison pour prétendre que tous ses descendants ont eu le même droit. La théorie de l'identité du nom avec le titre doit être formellement repoussée. Elle est condamnée d'une façon générale par la doctrine, par la jurisprudence, par la pratique administrative et par l'usage.

Il est vrai que, de nos jours, les enfants d'un marquis, d'un comte, d'un vicomte s'arrogent du vi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vant de leur père un titre hiérarchique inférieur. Mais en réalité ils n'en n'ont pas le droit, pas plus que les enfants d'un grand croix de la légion d'honneur n'ont le droit de se répartir entre eux la croix de grand officier, de commandeur, d'officier et de chevalier. Exception doit-être faite néanmoins pour les familles ayant possédé une pairie. En effet, l'ordonnance des 25 août-4 septembre 1817, dérogeant à l'indivisibilité des titres pour la pairie, a permis au fils aîné d'un pair de porter, du vivant de son père, le titre immédiatement inférieur à celui de ce dernier, et aux fils puinés de prendre dès ce moment le titre immédiatement inférieur à celui de leur frère aîné.

Quelque général, du reste, que soit devenu cet usage, il ne saurait justifier la théorie des consorts de Simard de Pitray, qui va beaucoup plus loin, et ne saurait en aucune façon être admise.

Que maintenant la possession plus que centenaire du titre de vicomte par tous les membres de la famille de Simard de Pitray ait pu, quoi qu'en réalité abusive, créer spécialement au profit de cette famille une sorte de droit, dont il faille jusqu'à un certain point tenir compte, c'est là un autre côté de la question, sur lequel nous n'avons pas aujourd'hui à nous prononcer.

Le tribunal de la Seine n'a pas eu, d'ailleurs, dans le procès qui nous occupe, à statuer au fond sur les prétentions des consorts de Simard de Pitray, s'étant borné, contrairement aux conclusions de M. le substitut Cabat, à admettre l'exception d'incompétence soulevée par les défendeurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'honorable organe du ministère public avait soutenu que le tribunal civil était compétent, sous prétexte qu'il ne s'agissait pas d'une question d'acquisition, mais bien d'une question de transmission de titre. C'était une distinction bien subtile. Le tribunal a estimé qu'il y avait avant toute chose à examiner la validité du titre de vicomte de Pitray, acquis en 1731 par l'auteur commun. Il ne pouvait dans ces conditions que se déclarer incompétent.

Voici les principaux passages du jugement rendu à cette occasion : « Attendu que, si l'autorité judiciaire est compétente pour reconnaître et appliquer des titres de noblesse conférés par un acte régulier de la puissance publique, elle cesse manifestement de l'être pour vérifier et reconnaître les titres contestés ou incertains ;

Que le droit de statuer sur les prétentions de ce genre appartient au seul conseil d'administration établi près le garde des sceaux, ministre de la justice, auquel le décret du 10 janvier 1872 a transféré, en tout ce qui n'est pas contraire à la législation actuelle, les attributions de l'ancien conseil du sceau, investi par les décrets du 1er mars 1808 et du 8 janvier 1859 du droit de vérifier et reconnaître les titres et qualifications nobiliaires ;

Que le tribunal ne saurait, sans empiéter sur les droits de la souveraineté et sans violer le principe fondamental de la séparation des pouvoirs, s'immiscer dans une semblable recherche ;

Qu'il ne pourrait, en effet, statuer sur la demande du vicomte Paul de Simard de Pitray, sans statuer en même temps sur la valeur des prétentions des dé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fendeurs au titre de vicomte de Pitray, sans examiner et sans apprécier les actes anciens et les papiers de famille, que ceux-ci possèdent, les faits de longue possession qu'ils invoquent, les conséquences légales, qui peuvent en résulter, aussi bien que de la possession avant 1789 d'un fief de dignité, sans appliquer les règles d'acquisition et de transmission des titres sous notre ancienne législation et dans notre droit moderne, sans vérifier, en un mot, pour le reconnaître ou le repousser, le titre revendiqué par les consorts de Simard de Pitray ;

Que cette recherche et cette vérification, qui constituent le fond même du débat, sont placées par la loi en dehors des attributions de l'autorité judiciaire, qui ne saurait retenir la connaissance du litige sans commettre un excès de pouvoir ;

Qu'en statuant ainsi le Tribunal ne refuse pas, ainsi que le prétend à tort le demandeur, de donner effet au décret de 1860 ;

Qu'il constate purement et simplement que ce décret, dont les termes sont absolument clairs et précis, n'a pas, en conférant à son bénéficiaire le titre nouveau de vicomte, statué sur le titre ancien auquel prétendent les défendeurs ;

Par ces motifs, dit recevable l'exception d'incompétence soulevée par les consorts de Pitray contre la demande du vicomte Paul-Eugène-Marie de Simard de Pitray, la dit en outre justifiée ;

Se déclare en conséquence incompétent pour connaître du litige porté devant lui et renvoie les parties à se pourvoir ainsi qu'il appartiendra ; condamne le demandeur aux dépens. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il résulte, comme on le voit, de ce jugement que :

Si l'autorité judiciaire est compétente pour reconnaître et appliquer les titres de noblesse conférés par un acte régulier de la puissanee publique, elle cesse manifestement de l'être pour vérifier les titres contestés et incertains, ce droit appartenant exclusivement au conseil d'administration établi près le garde des sceaux, auquel le décret du 10 janvier 1872 a transféré les attributions de l'ancien conseil du sceau et notamment de vérifier et reconnaître les titres et qualifications nobiliaires. En conséquence, les tribunaux civils ne sauraient sans empiéter sur les droits de la souveraineté et sans violer le principe fondamental de la séparation des pouvoirs, s'immiscer dans une semblable recherche.

Le Tribunal de la Seine, en jugeant ainsi, a consacré une fois de plus la jurisprudence à peu près invariable, admise aujourd'hui en ce qui concerne la compétence des tribunaux judiciaires en matière de titres.

Nous résumions, l'armée dernière, les règles de cette compétence dans la formule suivante, à propos du procès Clary contre Bretonneau-Clary : Les tribunaux ordinaires sont compétents, pour tirer les conséquences juridiques des titres nobiliaires dûment reconnus par le conseil d'administration du ministère de la justice ou non contestés. Mais là se borne leur compétence. L'application du droit reconnu appartient donc seule au pouvoir judiciaire, qui ne doit pas aller au-delà. S'il y a une question préjudicielle sur la validité du titre prétendu, c'est au pouvoir ad-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ministratif qu'il appartient de trancher cette question.

Nous nous bornons à constater pour la seconde fois l'application de ce principe général, qui ne saurait désormais être contesté.

Terminons cette revue de jurisprudence, en mentionnant un procès, qui, s'il ne se rattache pas directement à une question de propriété de nom ou de titre, s'y rattache du moins d'une façon indirecte, et qui emprunte, dans tous les cas, un intérêt tout particulier à la personnalité des parties en cause.

Nous voulons parler du procès intenté par François II, roi de Naples, par le comte de Caserte et par le comte de Trapani à leur frère et neveu, le comte de Bari.

Le comte de Bari a épousé en 1878 une demoiselle de Marconnay, danseuse à l'Opéra. Cette demoiselle de Marconnay avait eu treize ans auparavant, c'est-à-dire en 1865, un fils naturel, qui avait été inscrit sur les registres par l'officier de l'état-civil du premier arrondissement de Paris, sous le nom d'Henri-Gabriel-Richard, fils de Berthe-Blanche de Marconnay et de père non dénommé. Deux ans après son mariage, le 28 septembre 1880, le comte de Bari reconnut cet enfant comme sien, ainsi qu'il résulte de la mention suivante inscrite en marge de l'acte de naissance : « Par acte passé en cette mairie le 22 de ce mois, Pasquale-Baylen-Maria de Bourbon, comte de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bari, et Louise-Blanche de Marconnay se sont déclarés et reconnus père et mère naturels de l'enfant. »

Or la reconnaissance faite par le comte de Bari était évidemment mensongère. En effet, à l'époque où légalement pouvait se placer la conception d'Henri-Gabriel-Richard, le comte de Bari, né le 15 septembre 1852, avait à peine atteint sa douzième année, et de plus il se trouvait alors à Rome sous la surveillance étroite de ses parents, tandis que la demoiselle de Marconnay, danseuse de l'Opéra, habitait Paris, en sorte que tout rapprochement entre eux avait été impossible.

Henri-Gabriel-Richard s'autorisa néanmoins de cette reconnaissance, pour prendre et pour porter le nom de Bourbon.

C'est dans ces conditions, que le roi François II de Naples, le comte de Caserte et le comte de Trapani assignèrent le comte et la comtesse de Bari, ainsi que le prétendu prince de Bourbon, devant le tribunal civil de la Seine, à l'effet de voir prononcer la nullité de la déclaration de paternité faite en 1880 par le comte de Bari.

Après de nombreuses difficultés relatives à des questions de compétence et de procédure, dans l'examen desquelles nous n'avons pas à entrer, le procès a été jugé au fond par le tribunal civil de la Seine, à la date du 27 février 1894.

Les défendeurs soutenaient que l'action intentée contre eux était irrecevable, sous prétexte que, pour être admis à contester la reconnaissance d'un enfant naturel, il fallait avoir un intérêt pécuniaire à le faire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C'était aller à l'encontre du texte même de l'article 339 du Code civil, qui est ainsi conçu : « Toute reconnaissance de la part du père ou de la mère, de même que toute réclamation de la part de l'enfant, pourra être contestée par tous ceux qui y auront intérêt. » Si le législateur avait entendu parler simplement d'un intérêt pécuniaire, il ne se serait pas servi, en effet, de termes aussi généraux. Il est certain qu'il a entendu viser tout intérêt légitime, de quelque nature qu'il soit, qu'il soit pécuniaire ou moral. Cette manière d'interpréter l'article 339 du Code civil avait déjà été admise en principe par la Cour d'appel de Paris, le 4 avril 1868, dans une affaire de Bastard d'Etang contre de Bastard d'Etang.

Elle a été consacrée dans les termes suivants par le tribunal civil de la Seine :

Sur la recevabilité :

Attendu que les collatéraux, à raison de leur intérêt de famille et indépendamment de tout intérêt pécuniaire, sont compris dans la catégorie de ceux qui, aux termes de l'article 339 du Code civil, peuvent contester la reconnaissance fait au profit d'un enfant naturel ; que l'action des demandeurs, introduite notamment pour la défense des noms qu'il porte, est donc recevable ;

Par ces motifs, etc.

Et statuant au fond, le tribunal a prononcé la nullité de la déclaration de paternité faite par le comte de Bari.

Le jugement du tribunal civil de la Seine a été confirmé, le 14 mars 1895, par la Cour d'appel de Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il résulte de ces deux décisions :

Que l'intérêt auquel l'article 339 du Code civil subordonne le droit de contester la reconnaissance d'un enfant naturel peut s'entendre, non seulement d'un intérêt pécuniaire, mais encore d'un intérêt moral, fondé sur la dignité de la famille et l'honneur du nom ;

Qu'ainsi les collatéraux, à raison de leur intérêt de famille ont le droit, quoiqu'ils ne puissent invoquer aucun intérêt pécuniaire, de contester pour dol ou fraude la reconnaissance faite au profit d'un enfant naturel, spécialement dans le but de lui faire interdire le nom qu'il porte.

Tout en donnant à ces deux décisions notre approbation la plus complète, nous croyons utile de faire remarquer que la question de savoir si les collatéraux ont ou peuvent avoir un intérêt moral actuel, qui leur permette d'agir, n'est pas susceptible d'une solution absolue et invariable, en matière de reconnaissance d'enfant naturel. C'est à notre avis une question d'appréciation de la part des tribunaux. Quand il s'agit de savoir si telle personne, qui est en possession d'un nom, a droit de s'opposer à ce qu'une autre l'ajoute ou le substitue au sien, la jurisprudence admet que cela dépend de l'intérêt de fait dont peut justifier le demandeur. Une appréciation du même ordre doit intervenir, dit M. Beudant, pour résoudre en fait la question qui nous occupe.

Le nom patronymique peut, en effet, se présenter sous deux aspects différents. Il peut n'être qu'une simple désignation distinctive, quand le même nom se trouve porté à la fois par une foule

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'individus. Il peut-être au contraire une véritable propriété, quand celui qui le porte peut en tirer raisonnablement quelque fierté, et qu'il n'est pas tombé en quelque sorte dans le domaine public.

Supposons qu'au lieu de porter le nom de Bourbon, les adversaires du comte de Bari se fussent appelés Durand ou Martin, il est possible que le Tribunal civil de la Seine et la Cour d'appel de Paris eussent estimé qu'ils n'avaient pas en fait un intérêt moral appréciable à contester une reconnaissance d'enfant naturel, dans le but de faire interdire le port de leur nom, et qu'ils eussent dans ces conditions déclaré leur action irrecevable.

GÉRAUD DE NIORT,

Avocat.

LE NOM DE COLIGNY

En avril 1860, une famille *Rouault*, domiciliée à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), tentait d'obtenir de M. le garde des sceaux l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique le nom de *Coligny* qu'elle prenait déjà dans ses relations privées depuis plusieurs années, en séparant ces deux noms par la particule *de*...

Prévenu à temps de ces prétentions par l'insertion obligatoire enregistrée au *Bulletin des lois*, le chef de nom et d'armes de la maison de *Coligny-Châtillon*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fit auprès de M. le Ministre de la justice une opposition motivée, à la suite de laquelle la famille *Rouault* vit sa demande rejetée.

Quelques mois après cet échec, des pourparlers furent entamés et des correspondances échangées entre le mandataire de la famille *Rouault* et M. Louis *de Pillot de Chenecey*, Mis et Cte *de Coligny*. Ce dernier consentit à se désister de son opposition, à la condition, toutefois, que MM. *Rouault* se borneraient à solliciter l'addition du nom de *Coligny*, séparé du nom de *Rouault* par la particule *du*, au lieu de la particule *de*... et s'engageraient à ne jamais employer isolément ces deux noms.

Dans ces conditions, le chef de la maison de *Coligny* consentit à appuyer la demande des *Rouault*, comme en fait preuve sa lettre du 3 juillet 1864 conservée aux archives du Sceau.

Présentée sous cette nouvelle forme, la famille Rouault voyait bientôt cette seconde tentative échouer comme la première. C'est alors que, conseillés par des gens mieux avisés, les Rouault, pour arriver à leurs fins, se servirent d'un autre moyen moins bruyant, mais plus sûr.

En effet, le 22 juin 1892, MM. Louis André *Rouault*, percepteur des contributions à Plancoët (Côtes-du-Nord), Paul Marie *Rouault*, propriétaire à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) et Alfred Marie *Rouault*, receveur de l'enregistrement à Écouché (Orne), agissant tant en

(1) Les lettres du mandataire de la famille Rouault ont été déposées au bureau de l'enregistrement de Gy (Haute-Saône). Ce mandataire, M. Achille Delabarre, référendaire au sceau de France, habitait alors 3, rue Blanche, à Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur nom que pour leurs enfants mineurs, s'adressaient au tribunal de 1re instance de St-Malo, pour obtenir de lui par jugement, ce qu'ils n'avaient pu obtenir de M. le garde des sceaux, mais alors sous forme de rectification d'actes d'état civil.

Là, un troisième échec leur était réservé, et il nous a semblé intéressant de reproduire les considérants de ce jugement rendu le 13 août 1892.

« Attendu que les requérants demandent la rectification de divers actes de l'état civil les concernant et concernant leur père ainsi que leur aïeul Jean Noël *Rouault* par la raison que, dans les dits actes, ils auraient été inscrits à tort sous le nom de *Rouault* au lieu de *Rouault de Coligny* qui serait le nom de leur famille.

« Attendu qu'en admettant, ce qu'ils n'allèguent même pas, que l'addition du nom de *Coligny* à celui de *Rouault*, qui est leur nom patronymique, fut motivée par la possession d'une terre, les requérants ne pourraient encore, aux termes d'une jurisprudence aujonrd'hui certaine, s'en prévaloir utilement qu'à la condition de justifier d'une possession publique, longue, constante, uniforme et non interrompue, témoignant de l'intention persistante de leurs auteurs d'incorporer définitivement ce nom de *Coligny* à leur nom patronymique.

« Attendu que l'appellation dont s'agit apparait pour la première fois dans un acte de mariage du 10 août 1762 applicable au bisaïeul des requérants et où celui-ci est dénommé François Marie *Rouault*, sieur de *Coligny*, fils de feu Pierre et de Louise Marais, sieur et dame de la Ville-Sauvée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Attendu que dans l'acte de naissance de l'un des enfants issus de ce mariage, Jean Noël, né à St-Servan le 24 décembre 1769, on constate que ledit enfant a reçu les noms de Jean Noël *Rouault*, fils légitime du sieur François Marie et de dame Olive Nicolle Bodinier, et qu'il y a lieu de remarquer qu'encore que l'acte soit signé *Rouault de Coligny*, ce dernier, père de l'enfant, ne figure point dans le corps de l'acte sous le nom de *Coligny*.

« Attendu que cette constatation est d'autant plus importante qu'elle porte sur un acte concernant l'aïeul même des requérants, le même Jean Noël *Rouault*, dont on demande la rectification de l'acte de mariage.

« Attendu qu'en dehors des actes de naissance produits, et dont le dernier porte la date du 21 juin 1783, ce nom revendiqué, *ne figure dans aucun autre acte de l'état civil*, même dans un acte de décès du 21 janvier 1840 applicable à une dénommée Louise Jeanne *Rouault de Coligny*, née à St-Servan le 21 juin 1783.

« Attendu que si l'appellation *Rouault de Coligny* se retrouve *orthographiée* tantôt avec une L tantôt avec deux L dans différents actes passés devant notaires ou sous seings privés, s'échelonnant de 1764 à 1781, ainsi que dans les rôles de capitation, extraits des archives de l'Ille-et-Villaine, cette application ne peut être considérée comme constante, puisque ces derniers documents, notamment ceux qui sont relatifs à la ville de St-Servan, portent tantôt : *Colligny Ruaut*, tantôt *de Coligny Rouaux*, tantôt *de Coligny*, tantôt *Raoul de Coligny*... tantôt *Coligni Rouault*, etc...

« Attendu encore que dans l'une des deux commis-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sions de guerre délivrées pour l'armement et l'équipement du navire Le Many, le même François Marie est inscrit simplement sous le nom de François Marie *Rouault*.

« Attendu que dans ces circonstances la possession invoquée par les requérants ne réunit pas les conditions de *durée*, *d'uniformité*, et de *continuité* suffisantes pour constituer un titre en leur faveur... et que quant à l'interruption signalée dans l'acte de naissance de Jean Noël *Rouault* du 24 décembre 1769, on ne saurait évidement la considérer comme une conséquence possible de la défaveur attachée aux titres nobiliaires pendant la période révolutionnaire, puisque l'acte dont s'agit est antérieur de plus de vingt ans à cette époque.

Par ces motifs :

« Dit qu'il n'y a lieu d'ordonner les rectifications demandées, déboute en conséquence les consorts *Rouault* des fins de leur requête et les condamne aux dépens... etc., etc.

Battus dans cette troisième tentative, les consorts *Rouault* ne perdirent pas courage, et (puisse leur exemple servir à d'autres !) leur persévérance fut enfin récompensée par la Cour d'appel de Rennes, qui, par un arrêt du 9 janvier 1893, les autorise à faire figurer désormais le nom de *Coligny* à côté de celui de *Rouault*, en séparant ces deux noms par la particule *DE*.

En voici les considérants :

« Attendu que si l'article 1er de la loi du 6 fructidor an II défend au citoyen de porter aucun nom ou prénom autre que ceux exprimés dans leur acte de nais-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sance, ordonne à ceux qui les auraient quittés de les reprendre, et fixe ainsi d'une manière définitive pour l'avenir, l'état civil de chacun, ces dispositions ne portent point atteinte aux errements antérieurs et suivant lesquels, sous l'ancienne législation, les membres d'une famille, soit noble, soit roturière, étaient dans l'usage d'adjoindre le nom d'une terre [1] à leur nom patronymique et de l'incorporer à celui-ci...

« Attendu qu'une jurisprudence unanime décide que lorsque cette volonté d'incorporer un nom nouveau au nom ancien a été attestée par une possession constante, manifestée par de nombreux actes de l'état civil ou autres documents probants ; il y a ainsi constitution et attribution d'un nom patronymique nouveau qui devient une propriété ayant tous les caractères d'un droit pouvant être invoqué à toute époque : que d'ailleurs les conditions de cette possession constituent une question de fait laissée à l'appréciation des tribunaux.

« Attendu d'autre part, que l'art. II de la loi précitée dispose qu'il est défendu d'ajouter aucun surnom à son nom propre à moins qu'il n'ait servi à distinguer les membres d'une même famille, sans rappeler les qualifications féodales ou nobiliaires.

« Attendu que pour qu'il y ait lieu à l'application de cette dernière disposition législative, il n'est pas nécessaire que le surnom soit un nom de terre et qu'il

(1) Il est piquant de remarquer que les Rouault n'alléguaient même pas la propriété d'une terre... le tribunal de St-Malo l'avait constaté. Ce considérant ne s'explique donç pas en l'espèce dont s'agit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ait été incorporé au nom patronymique par une possession uniforme, constante et prolongée constituant une sorte de prescription, *mais qu'il suffit qu'il ait servi à distinguer les membres d'une même famille ;* qu'il ne rappelle aucune qualification féodale ou nobiliaire, et qu'il suffit qu'il ait été réellement possédé et en usage au moment de la loi de fructidor an II.

« Attendu que dans l'espèce les consorts *Rouault* établissent par des documents multiples, que depuis 1762, leurs auteurs s'attribuent le nom de *Rouault de Coligny*... que notamment dans l'acte de mariage de François Marie *Rouault*, leur auteur commun, célébré a St-Malo le 10 août 1762, ce dernier est dénommé au corps de l'acte *Rouault sieur de Coligny* et qu'il a signé *Rouault de Coligny*... que dans l'acte de publication qui a précédé ce mariage le même est désigné *Rouault sieur de Coligny*... que de 1766 à 1783 dans les sept actes de naissance concernant les enfants du précédent, celui-ci a toujours, sauf un seul cas, été désigné sous le nom de *Rouault de Coligny*, ou *Rouault sieur de Coligny*, et qu'il a toujours signé ces actes *Rouault de Coligny*... qu'un de ses enfants étant décédé à la date du 22 octobre 1783, il en a été de même dans cet acte de décès... que de très nombreux documents émanant, soit du pouvoir royal soit de l'autorité maritime, d'un très grand nombre de pièces administratives, d'actes authentiques, d'extraits de minutes de notaires ou des registres de l'enregistrement, de correspondance ou d'actes privés, il résulte que les auteurs des appelants se sont toujours attribués la même dénomination étant ainsi manifesté

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

clairement jusqu'à la période révolutionnaire, l'intention d'incorporer à leur nom patronymique celui de *Coligny*... Qu'en admettant que cette dernière appellation ne fut pas en réalité un nom de terre et qu'il n'y eût pas une possession suffisamment constante et uniforme pour arriver à une appropriation du nom de *Coligny*, *il résulte tout au moins* indiscutablement des documents fournis, *que le nom de Coligny a été ajouté à titre de surnom* au nom patronymique de *Rouault*, pour distinguer, dès 1762 François Marie *Rouault* des autres membres de sa famille, les quels, pour les mêmes motifs, portaient les noms de *Rouault de la Ville-Sauvée*, *Rouault de la Poquinière*, *Rouault du Domaine*, *Rouault de la Charlais*, et que ce *surnom* conservé par lui, lors de la loi de fructidor an II, lui est définitivement acquis à titre de nom patronymique, ainsi qu'à ses descendants aux termes de cette même loi.

« Attendu d'ailleurs que la particule DE n'implique aucune qualification nobiliaire et que son emploi dans un *surnom* ne saurait faire obstacle à l'application de l'article de la loi précitée.

« La Cour, etc., etc... infirme le jugement dont est appel, etc..., alloue leurs conclusions aux consorts Rouault, etc..., etc... »

Tout commentaire serait superflu !

N. B. Sans être très répandu, le nom de *Coligny* a été (ou est encore) porté en France par plusieurs familles, tout aussi distinctes de la famille de l'Amiral que celle qui fait l'objet de cet article... entre autres par les *Marciat*, originaires de la Bresse, les *Thomas* (de Lorraine) qui possédèrent, au siècle dernier, la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneurie de *Colligny*, située au pays Messin, dans le canton de Pange... une famille *Macklot.*, une autre du nom de *Masson* sur lesquelles nous manquons de renseignements, etc.

Bon de Beaupont.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Notes d'État Civil

MARIAGES

1895. — Février : le 20, M. Claude Perreaut, Membre associé du C. H. de France, et Mlle Marthe Mercey ; — le 25, M. Alphonse des Francs, inspecteur des finances, et Mlle Marthe de Chérisey.

Mars : le 4, le comte de Castellane, et Mlle Anna Gould ; — le 19, le comte Roger de Castellane, fils de notre hon. collègue, et Mlle Jeanne Ligneau ; — M. Guy de Devise, lieut. au 6e Cuirassiers, et Madame A. Bégé.

Avril : le 23, S. A. S. le Duc Georges de Leuchtenberg, sous-lieut. à la Garde à cheval, et la Princesse Olga Répnine, demoiselle d'honneur de LL.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MM. les Impératrices de Russie, fille de S. Exc. le Prince Répnine, notre très hon. Président d'honneur ; — le 27, notre hon. collègue et délégué général pour la Sicile M. le chevalier Emmanuel Portal, et Mlle Checchina Abbate ; — le 30, le baron Alban de Maureilhan de Polhes, et Mlle Marie-Thérèse de Gimel, fille de notre hon. collègue ; — le baron Daniel de Saumery, et Mlle Christiane des Mazis, p.-fille de notre hon. collègue le vicomte de Montigny.

Mai : le 23, le Prince Don Scipion Borghese, et Mlle Anne-Marie de Ferrari, fille du feu Duc de Ferrari et cousine de notre hon. collègue ; — le 30, notre hon. coll. le comte Joseph du Fort, et Mlle Alix Pays-Mellier de Verré ; le vicomte du Doré, et Mlle Marguerite du Hamel de Breuil, fille de notre hon. collègue.

Juin : le 4, M. Robert de Billy, attaché d'ambassade, et Mlle Jeanne Mirabaud ; — le 11, M. René Bayard de La Vingtrie, lieut. au 7e Rég. de Chasseurs, et Mlle Noémi de Beauchamps-Monthéard, fille de notre hon. collègue ; — le comte Jehan d'Avout, lieut. au 141e d'inf. et Mlle Louise de Rémusat ; — le 27, le comte de Berthier-Bizy, et Mlle Mathilde d'Avout, fille du Général Duc d'Auerstaedt et de la Duchesse, née de Voize.

Juillet : le 2, le comte Wallerand de Hauteclocque, ✻, lieut. au 3e Chasseurs, et Mlle Françoise de Saveuse-Rennepont ; — le vicomte Henry de Legge, fils du comte de Legge, ✻, anc. député, et Mlle Cécilia Monteiro de Barros ; — le 9, le vicomte René de Vaugiraud, lieut. au 25e Dragons, et Mlle Régine de Cambourg, fille de notre regretté coll. le baron

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Cambourg, et b.-sœur de notre hon. coll. le vicomte de Reiset ; — le 11, le comte Frédéric de Carmoy, et Mlle Marie de Corny ; — le baron Gustave de Ravignan, et Mlle Pauline Mame ; — le 16, le vicomte de Bucy, et Mlle Jehanne de Fautereau, fille de notre hon. coll. le vicomte de Fautereau et de la vicomtesse, née de Naurois ; — le 18, le baron Fernand Nivière, lieut. au 3e Chasseurs d'Afrique, et Mlle Olga de Waru.

Aout : le 12, notre hon. coll. le vicomte Edmond du Pin de la Guérivière, et Mlle Antoinette Cavrois de Saternault, fille de notre hon. collègue ; — le 23, notre hon. coll. le baron Paul d'Allemagne, chambellan intime de S. S. le Pape Léon XIII, grand-croix de S. Grégoire le grand, et Mlle Annie d'Abbadie d'Arrast.

Septembre : M. Édouard Garnier, avocat, fils de M. Charles Garnier, chevalier de S. Grégoire le grand, et de Madame, née de Lumley-Woodyear, et Mlle Paul Caillol.

Octobre : le 5, le marquis de Sedouy, lieut. au 11e Cuirassiers, et Mlle Madeleine de Bremond d'Ars, fille du feu vicomte et de la vicomtesse, née de Mongis ; — le 22, notre hon. collègue M. Charles Le Gras, avocat, et Mlle Amélie de Terris, fille de notre hon. collègue ; — le 26, notre hon. coll. le chevalier Patrick Mac Swiney, chambellan de S. S. le Pape, et Mlle Stella de Cavalcanti d'Albuquerque ; — notre hon. coll. le vicomte de Wall, et Mlle Marie de Selle de Beauchamp ; — le 28, notre hon. coll. le comte Paul d'Ornano, et Mlle Hélène Achillopulo.

Novembre : le 5, le comte Max de Foras, chevalier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des SS. Maurice et Lazare, fils de notre très hon. Président d'honneur, et Mlle Marie-Delphine Meredith Read ; — le 10, le vicomte Maurice de la Noüe, fils du vicomte de la Noüe, député des Côtes-du-Nord, et Mlle Mathilde de Noüel ; — le 11, le vicomte Charles d'Orval, et Mlle Alda d'Avril.

1896. — JANVIER : le 9, le baron Enguerrand de Caters, p.-fils de notre hon. coll. le comte de Caix de Saint-Aymour; et Mlle Ida de Macar : — le 11, le marquis de Bonneval, et Mlle Madeleine d'Haussonville, fille du comte d'Haussonville, de l'Académie Française.

FÉVRIER : le 11, le marquis du Dresnay, et Mlle Bérengère de Saint-Geniez-Thezan, fille de notre hon. collègue; M. Henri de Lachapelle, et Mlle Marie d'Hauteroche ; — le 12, S. A. R. Mgr le Duc de Vendôme, et S. A. R. Madame la Princesse Henriette de Belgique ; le comte Maurice Delamarre, et Mlle Isaure de Vibraye ; M. Marc Jullien, et Mlle Andrée Moreau de la Tour ; — le 13, le comte Jules de Blégier, et Mlle Magali Vincens.

MARS : le 2, le vicomte Gérard de Chabot, et Mlle d'Isoard de Vauvenargues ; le 7, le comte Emmanuel le Coat de Kervéguen, fils de notre hon. collègue, et Mlle Gabrielle Trubert.

NAISSANCES

1895. — FÉVRIER : le 15, Elisabeth, fille de M. Jean de Villette et de Madame, née de Neufbourg.

MARS : le 12, Antoine, fils de notre hon. coll. le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comte Biadelli ; — le 26, René, fils de M. et Madame Georges Préveraud de Sonneville.

Avril : le 14, Paul, fils de M. et Mme Louis Rochette de Lempdes.

Mai : le 27, Yves, fils de notre hon. collègue le baron Gaëtan de Wismes.

Juin : le 10, Guy, fils de notre hon. coll. M. Adalbert du Soulas ; le 12, Gaston-Gustave-Joseph, fils de notre hon. coll. M. Raymond Richebé.

Juillet : le 2, Jean-Marie-Paul-Joseph, fils de notre hon. coll. M. Paul Beauchet-Filleau.

Septembre : le 27, Antoinette, fille de notre hon. coll. M. Louis Bouly de Lesdain.

Octobre : le 23, Simone, fille de notre hon. coll. le marquis de Dax d'Axat et de la marquise, née de Fréjacques de Bar.

1896. — Janvier : le 26, *Jean*-Philippe-Artus, fils de notre hon. coll. le comte de Neufbourg et de la comtesse, née de Poli.

Février : le 14, Pierre, fils de notre hon. collègue le comte du Fort.

DÉCÈS

1895. — Janvier : le 21, Mme Grellet de la Deyte, née Peyronnet de la Ribière, mère de notre hon. collègue, 73 ans ; — le 29, la comtesse du Faure de Saint-Martial, née Taupinart de Tilière, tante de notre hon. coll. M. de Soulaine, 81 ans.

Février : le 13, François-Adelstan, marquis de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Beauchesne-Lassay, père de notre hon. coll., 78 ans; — le 26, Gustave-Victor Desfontaines de Lacroix, gr.-père de notre hon. coll. M. Fernand Proyart, 80 ans; — le 27, la comtesse de Coustin du Masnadaud, née de Sauzillon, tante de notre hon. coll. M. Ferdinand de Thomasson de Saint-Pierre, 90 ans.

Mars : le 2, Jules-Marie-Erard, comte de Lavaulx, chef de bataillon breveté au 155e rég. d'infanterie, 44 ans ; — le 3, la comtesse de Montgermont, née de Marnières de Guer, 82 ans ; le 4, Joseph-Hippolyte de Landes de Saint-Palais d'Aussac, gr. oncle de notre hon. coll. M. Géraud de Niort, 81 ans ; — le 8, Mme Léon Gagnière, née de Bournonville, nièce de notre hon. coll. M. de Soulaine, 34 ans ; — notre hon. coll. M. Eugène-*Henry*-Edmond Beauchet-Filleau, I. P. ✠, anc. magistrat, 76 ans ; — le 9, la vicomtesse d'Avène de Fontaine, née Duret de Tavel, b.- mère de notre hon. coll. M. Louis de Chauvigny, 71 ans ; — le 14, Mme Julie de Perregaux, née de Chambrier, femme de notre hon. coll., 26 ans ; — l'Abbé Antonin Mossot, frère de notre hon. coll., 45 ans ; — le 18, Marie-Henriette-Renée Le Moine de Margon, fille de M. le Colonel comte de Margon, commandant le 4e Hussards, 12 ans ; — le 24, Mme Pauline-Clémence Pajot, veuve de M. Adrien Trolley de Prévaux, ✠, conseiller à la cour de Poitiers, 68 ans ; — le 25, Mme Marie-Simone-Léopoldine de Coligny-Chatillon, marquise douairière Dedons de Pierrefeu, tante de notre hon. coll. le comte de Coligny-Chatillon, 76 ans ; — le 30, la vicomtesse de Pelleport-Burète, née Duvigneau, 59 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Avril : le 4, le baron Charles-*Alexandre* d'Avout, neveu du Maréchal Prince d'Eckmühl, et oncle de notre hon. coll. le baron Auguste d'Avout, 80 ans ; — le 6, Marie-Ernest-Charles-Pierre du Pré de Saint-Maur, p.-fils de notre hon. coll. M. le comte de Bourbon-Busset, 16 ans ; — le 15, Messire Ferdinand-Jean-Joseph de Vinck, oncle de notre très hon. Vice-Président M. le marquis de Granges de Surgères, 80 ans ; — le 20, Mme Mottin, née Carré-Kérisouet, mère de notre hon. coll., 64 ans ; — le 21, Mme Marie Gasteau, veuve de M. Louis-Auguste-Évariste Bouchet, mère de notre hon. coll., 67 ans ; — le 26, Charles-Hyacinthe-Édouard Gréhan, fils de Mr A. Gréhan, consul général de Siam, et de Madame, née Courtin de Torsay, 18 ans.

Mai : le 9, notre hon. coll. M. Clément-*Edmond* Révérend, vicomte du Mesnil, anc. magistrat, 62 ans ; — le 11, la marquise de Laincel-Vento, née Leblanc de Castillon, 67 ans ; — l'abbé de Broglie, ✻, anc. officier de marine, chanoine hon. de Paris et d'Évreux, 60 ans ; — le 16, Mme Henry du Soulier, née de Willecot de Rincquesen, tante de notre hon. coll. M. Fernand du Soulier, 82 ans ; — le 21, notre hon. coll. le marquis de Rivoire de la Bâtie, 68 ans ; — le 28, Mme de Larche, née Méniolle de Cizancourt, b.-mère de notre hon. coll. M. Gemeau, 74 ans.

Juin : le 6, la Marquise de Jouffroy d'Abbans, née Fromentin, femme de notre hon. collègue, 65 ans ; — notre hon. coll. M. de Vendômois, ✻, 78 ans ; — le 7, notre hon. coll. le comte Palluat de Besset, 59 ans ; — le 9, le comte Paul Chandon de Briailles, chevalier de Malte, gr.-croix de S. Gré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

goire le grand, père de notre hon. coll., 74 ans; — Hyacinthe-Paul-Marie, vicomte de Puybusque, 55 ans ; — le 14, J.-B.-Marie-Michel de Lingua de Saint-Blanquat, 78 ans ; — le 27, la comtesse Geneviève d'Andlau, chanoinesse de Ste-Anne ; — Mme Louise-Blanche-Angèle de Clairval, en Religion Sœur Saint-Édouard, sœur de notre hon. coll., 48 ans.

Juillet : le 7, Amélie-Marie-Joseph de Carné-Marcein, 14 ans ; — le 12, Mme Adrienne-Louise Bouchon d'Hangard, marquise Guilhem de Pothuau, 70 ans ; — le 27, Auguste de Villiers de l'Isle-Adam, sous-off. au 9e rég. d'inf. de Marine, décédé au Tonkin, fils de notre hon. coll. M. Georges de Villiers de l'Isle-Adam.

Aout : le 3, le général comte Robert de la Bonninière de Beaumont, dont l'aïeule (Julie d'Avout) était sœur du maréchal Prince d'Eckmühl ; — le 7, Mme Pauline-Victorine le Mire, née Drevon, cousine de notre hon. coll., 75 ans ; — le 11, la comtesse douairière de Courson de la Villeneuve, née Le Jumeau de Kergaradec, mère de notre hon. coll., 74 ans ; — le 25, Guillaume-Ch.-Marie-Robert de Colleville, 12 ans.

Septembre : le 8, Auguste-Marie Raffron de Val, veuf de Félicie-M.-Thérèse Hervé de Beaulieu, 72 ans ; — le 17, Henry-Étienne de Rancourt de Mimérand, Écuyer, anc. off. de marine, décoré de la méd. de Crimée, frère de notre hon. coll., 62 ans ; — le 20, Hippolyte-Marie-Gaëtan Le Sellyer, vicomte de Chézelles, 34 ans ; — le 26, Édouard Wetch, Esquire, veuf de M.-Philomène-Lucile Denis de Trobriand, 57 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Octobre : le 11, la comtesse de Kervenoaël, née de Monmonier. gr.-mère de notre hon. coll., 90 ans ; — notre hon. coll. le comte Ludovic Colas des Francs, commandeur de S. Grégoire le grand ; — Mme veuve Tardieu, née Peyronnet, mère de notre hon. coll., 75 ans ; — le 15, la marquise de la Rochejaquelein, née Du Boys, 48 ans ; — le 19, Amédée-Thomas-Marie Titelouze de Gournay, veuf de Dame Noémi-M.-Eugénie de Brandt de Galametz, 75 ans ; — le 23, Alain-Léonce-René-Stanislas du Couëdic de Kergoualer, aspirant de marine, p.-fils de notre regretté coll. le Comte de Lapeyrouse-Bonfils et de la comtesse, née Montholon-Sémonville, 20 ans.

Novembre : le 4, Régis-Antoine-Narcisse de Surel de Saint-Julien, marquis de la Fare, père de notre hon. coll. le comte Amédée de Surel de St-Julien Saint-Haond, 80 ans ; — le 8, la comtesse Ernest de la Vaulx, née de Bélot de Ferreux, 69 ans ; — Henri-M.-Raoul-Ferdinand-Donatien de Lorgeril, 23 ans ; — le 19, Mme Hubert Le Conte, née Neyrand, belle-fille de notre hon. coll. M. Jules Le Conte, 23 ans ; — le 22, Alexandre-Jean Odobesco, anc. ministre, b.-père de M. le baron d'Avril, 61 ans ; — le 23, le général de division baron de Brécourt (Henry-François), G. O. ✻, 69 ans ; — le 24, la baronne Textor de Ravisi, née Hamelin, femme de notre hon. coll., 66 ans ; — le 25, Alexandre-André-Arthur, marquis Doria, père de notre hon. coll., 74 ans ; — le 27, Jules-Joseph, comte de Villeneuve, 85 ans.

Décembre : le 15, Henry Le Moce de Vaudouard, chambellan intime de S. S. Léon XIII, 70 ans.

1896. — Janvier : le 3, François Dumas de Chas-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tel, frère de notre vén. collègue Mgr Dumas, 62 ans ; — le 7, Mme M.-Olympe Branche, veuve du premier président Louis de Romeuf, C. ✻, gr.-tante de notre hon. coll. le baron J. de Romeuf, 69 ans ; — le 11, Mlle M.-Anne Chaumeil, fille de notre hon. coll., 23 ans ; Mathilde de Faudoas-Sérillac, comtesse de Bagneux, 76 ans ; — le 14, Louise-Suzanne-Aménaïde de Gourdeau de St-Cyr, veuve d'Antoine-Paul Maillard de la Gournerie, capitaine de grenadiers au 9e de ligne, ✻, tué à l'ennemi le 13 mai 1851 (Kabylie), 80 ans ; — le 18, notre hon. coll. Alexandre-Hippolyte Lair, ✻, anc. magistrat, anc. maire de Fréville, prés. de la Soc. de Graphologie, 64 ans ; — le 20, Mme Boyer de Cadusch, née de la Barre de Nanteuil ; — le 23, notre hon. coll. M. Auguste de Viguerie, 79 ans ; la baronne d'Anstrude, née Violet de la Faye, 90 ans ; — le 26 notre hon. coll. Maximilien-Benoît-Félix, baron de Reinach-Werth, O. ✻, anc. officier de cav., anc. conseiller général du Bas-Rhin, anc. commandant du 2e bataillon des Mobiles du Bas-Rhin, anc. préfet du Jura et de Maine-et-Loire, Vice Président de l'Association des Chevaliers Pontificaux, 58 ans.

Février : Le 1, Ernest-Joseph-Henry d'Anselme, ✻, anc. capitaine des Mobiles, 63 ans ; — le 6, Philippe de Poli, cousin au 5e degré de notre t. h. Président, 35 ans ; — le 7, Louis-Marie Perdrigeon du Vernier, b.-p. de notre hon. coll. le baron Plarr de Caze de la Bôve, 74 ans ; — le 10, le marquis de Dampierre, près. de la Soc. des Agriculteurs de France, 80 ans ; — le 11, notre hon. coll. le marquis de Bourdeille, 72 ans ; notre hon. coll. M. André d'Audeville, Directeur de l'*Armorial Français*, 40 ans ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Madame Thérèse-Joséphine Graslin de Séréac, veuve de Frédéric-Marie Le Loup de la Billiais, off. de cavalerie, démissionnaire en 1830, 85 ans ; Madame Marie-Pauline-Louise de Terris, née de Lavison, 82 ans ; — le 12, Louis-Ernest, comte de La Vaulx, anc. off. de marine, 81 ans ; — le 14, le docteur Théophile-Ambroise Laënnec, ✲, I. P. ❀, b.-p. de notre zélé imprimeur M. Auguste Bussière, 65 ans ; la comtesse de Reinach-Foussemagne, née Le Joindre, mère de notre hon. coll. le comte de R.-F., 63 ans ; Eug.-Emm.-Guillaume, comte du Bourblanc, 69 ans ; — le 21, notre hon. coll. Henri, Marquis des Salles, 40 ans ; notre hon. coll. le comte Alexandre de Monti de Rezé ; Albert Lachaud de Loqueyssie, anc. député, 47 ans ; Madame Félicie Guibet, veuve de M. Joseph Guerlin, mère de notre honoré collègue, 79 ans.

Gaston Bernos.

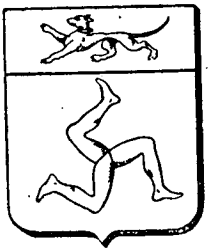

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chronique

Du 15 février 1895 au 15 mars 1896, le Conseil Héraldique de France s'est accru de 82 Sociétaires, à qui nous renouvelons très cordialement la plus courtoise bienvenue. Nous leur rendons grâces de leurs flatteuses adhésions, et nous remercions vivement tous ceux de nos hon. collègues qui ont bien voulu s'employer activement au bon recrutement de notre Compagnie ; notamment MM. Joaquim de Araujo, de Terris, de Farcy, le comte de Coligny-Châtillon, de Figuères, le chevalier Em. Portal, le baron Hulot de Collart de Ste-Marthe, le marquis de Croizier, Ph. Tamizey de Larroque, de Boisguéret de la Vallière, J.-P. Criado y Dominguez, le comte de Saint-Saud, le commandeur F. de Pasini, le comte de Burey, E. Boisserie de Masmontet, le comte Anguissola di

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

S. Damiano, Grellet de la Deyte, le comte R. Colonna de Cesari, le marquis G. de Ferrari, le commandeur A. Padula, le baron de Montalbo, G. Bernos.

Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de vingt-quatre de nos hon. collègues, parmi lesquels trois de nos Présidents d'honneur : Mgr Carini, le comte de Laubespin, et S. Exc. Monsieur de Grote.

Monseigneur Isidoro Carini, Préfet de la Bibliothèque Vaticane, Prêtre aussi vertueux qu'érudit, était né à Palerme le 7 janvier 1843. De sa vie littéraire, si brillamment remplie, nous ne mentionnerons que la fondation, en 1872, de l'*Archivio storico Siciliano*, de concert avec notre savant collègue M. le baron Starrabba ; *Les Sciences occultes au moyen-âge* ; *Les Archives et les Bibliothèques d'Espagne ayant rapport à l'histoire d'Italie en général et de Sicile en particulier.* De solennels honneurs ont été rendus à la pure mémoire de Mgr Carini dans sa ville natale : la Société Sicilienne pour la *Storia patria* leva sa séance en signe de deuil, après un émouvant discours de notre très docte collègue le P. Luigi di Maggio. Par les soins d'un Comité ayant pour président d'honneur S. Em. le Cardinal Celesia, un service funèbre fut célébré en l'église de l'Olivella, auquel assistaient notamment plusieurs de nos hon. collègues : le P. Luigi di Maggio, le prince P. Lanza di Scalea, le baron Starrabba, le R. chanoine Beccaria, le chevalier F. Pollaci Nuccio, et maintes autres notabilités palermitaines. Le journal *L'Oreto* publia un numéro spécial consacré entièrement au panégyrique de la vie et des œuvres de Mgr Carini,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et dans lequel nous avons lu avec une sympathie émue un admirable sonnet de notre cher et hon. collègue M. le chevalier Em. Portal. Heureux qui sort de la vie en y laissant un tel sillage de saine lumière, et de si unanimes regrets !

Son Excellence Monsieur de Grote, sénateur, Grand-Échanson de S. M. l'Empereur de Russie, Président du département héraldique du Sénat, avait accepté avec l'empressement le plus sympathique d'être agrégé au C. H. de France. Sa haute situation, sa parfaite compétence, le désignaient pour être de nos Présidents d'honneur. Nous gardons à sa noble mémoire un souvenir plein de gratitude.

Léonel-Emmanuel de Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, O. ✲, sénateur, ancien capitaine d'État-major, né à Paris le 6 septembre 1810, mort en cette ville le 4 janvier 1896, était le très digne représentant de cette bonne vieille Noblesse de France qui ne prisait dans la richesse que le bien qu'elle permettait de faire, se considérait comme tenue de dépenser, sans compter, pour le Roi (c'est-à-dire pour la patrie) et pour le peuple, et que ce dernier a laissé dépouiller, proscrire, guillotiner, retrancher de la vie politique pour le plus grand profit de ceux qui l'emploient, l'exploitent et se rient de sa naïveté. La grande fortune du comte de Laubespin ne lui servit jamais qu'à prodiguer le bienfait. Secondé par le zèle pieux de sa compagne dévouée, il était à la recherche de toutes les misères pour leur venir en aide. C'est par des dons de cent mille francs, et beaucoup plus, qu'il concourait à la création ou au développement des institutions destinées à les secourir. Cette longue et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

admirable existence se trouve fidèlement résumée dans ces paroles du président du Sénat : « Courage, fidélité politique, simplicité dans la vie, munificence dans la charité. » *Pertransiit benefaciendo !*

Le comte de Lapeyrouse-Bonfils, ✲, ancien préfet, a quitté ce monde, lui aussi, après une longue carrière d'honneur, de bienfaisance, de noble labeur. Comme le regretté comte de Cornulier-Lucinière, il était hautement convaincu de l'utilité sociale et familiale des généalogies. Il laisse à ses petits-enfants, à toute sa postérité, comme un généreux et fécond enseignement, l'histoire de leurs aïeux, illustres par la sainteté, la charité, l'héroïsme.

Nous n'avons appris que bien tardivement la mort de notre hon. collègue le comte Louis de la Rochebrochard, décédé à Niort, à l'âge de 68 ans. Tout jeune il s'était adonné aux études historiques et s'était attaché de préférence à la *généalogie*. Peu de personnes étaient plus que lui versées dens la connaissance des anciennes familles du Poitou. Aussi sa perte a-t-elle été vivement ressentie dans cette province. M. de la Rochebrochard, il est vrai, n'a presque pas publié pour son compte, il était de ceux qui travaillent pour les autres et qui fournissent des matériaux à qui en veut sans songer à leur propre gloire. Ses seules publications sont :

Lettres d'Eléonore Desmier d'Olbreuse, Duchesse de Brunswick-Zell (*Archives historiques du Poitou*, t. IV). *Lettres inédites de B. Fillon* (*Revue du Bas-Poitou*, 1889). *Louis de la Rochejaquelein*, 26 *mai* 1809, 5 *sept.* 1833 (*Bulletin de la Société de Statistique des Deux Sèvres*, 1888-90). Mais il faut surtout lui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tenir compte de son active collaboration à la nouvelle édition du *Dictionnaire des familles du Poitou*, de MM. Bauchet-Filleau.

M. de la Rochebrochard n'était pas seulement un érudit, aussi on a pu dire de lui et avec raison « qu'il conserva toujours les glorieuses traditions de sa famille. Ce fut un de ces loyaux gentilshommes fidèles jusqu'à leur dernier souffle à leur belle devise : Dieu et le Roi ! »

Clément-Edmond Révérend, vicomte du Mesnil, ancien magistrat, membre de plusieurs sociétés savantes, directeur de la revue *L'Ancien Forez*, auteur de nombreux ouvrages historiques, archéologiques et généalogiques, s'est éteint le 9 mai 1895 en son château de Daron, à l'âge de 62 ans. Il avait collaboré à notre *Annuaire*, et plus d'une fois nous avions eu à constater en lui cette serviabilité empressée qui met comme un nimbe à l'érudition. Il a laissé un manuscrit, *Dictionnaire du Charolais*, œuvre considérable que doit publier la Société Éduenne.

Gustave-Ferdinand-Émile-Amédée-Joseph de Vendômois, ✻, né au château de Miglos (Ariège) le 11 oct. 1816, décédé subitement à Asnières (Seine) le 6 juin 1895, était fils du baron Louis-Hyacinthe de Vendômois, chevalier de St-Louis, et de Jeanne-Françoise de Montault. Notre hon. collègue était membre honoraire de la Société archéologique du Vendômois. Son fils a eu à cœur de prendre dans nos rangs la place laissée vide par son très regretté père ; nous l'en remercions, en lui réitérant nos profondes condoléances.

Eugène-Henry-Edmond Beauchet-Filleau, I. P. ✻,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ancien magistrat, correspondant du ministère de l'Instruction publique, né à Poitiers le 22 sept. 1818, décédé à Chef-Boutonne le 8 mars 1895, érudit éminent, travailleur infatigable, laisse de nombreuses œuvres, notamment : *Tableau des émigrés du Poitou* ; *Pouillé du Diocèse de Poitiers ; De Ruffec à Niort, notes de voyage* ; *Tiers-État du Poitou en* 1789 ; *Clergé du Poitou en* 1789.

Mais l'œuvre capitale de sa vie est le *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, dont la première édition parut de 1840 à 1854. Il avait commencé la réédition de cet ouvrage important, fruit de patientes et minutieuses recherches ; cette publication sera continuée par trois de ses fils, avec le concours de savants collaborateurs. La science ne suffisait pas à cette âme éprise du beau et du vrai ; elle trouvait son aliment et sa joie dans la fréquentation assidue des sacrements. Chrétien d'une foi vive et d'une éminente piété, M. Beauchet-Filleau donna toute sa vie l'exemple des plus belles vertus, et les sentiments d'amour divin dont il était pénétré le soutinrent dans ses dernières années si éprouvées par l'infirmité. La mort le trouva prêt.

Le lundi 11 mars, une foule nombreuse se pressait à ses obsèques. Il était touchant de voir le deuil conduit par les dix enfants du défunt, dont deux sont moines bénédictins de la Congrégation de France, et un autre est lieutenant au 114e régiment d'infanterie. Sur sa tombe entr'ouverte, M. Main de Boissière, avocat, prit la parole et fit ressortir, en termes émus, les traits principaux de cette vie de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

savant et de chrétien. Avec M. Beauchet-Filleau a disparu une figure vraiment patriarcale. La délicatesse et l'élévation de ses sentiments, l'aménité de son caractère, l'exquise urbanité de ses manières le faisaient aimer de tous. La *Revue Poitevine et Saintongeaise* (15 avril 1895) a donné la liste de ses œuvres d'érudition, qui comprend 59 numéros. *Sicut pater filii* !

Le marquis de Rivoire de la Batie, d'ancienne chevalerie dauphinoise, s'est éteint doucement à l'âge de 66 ans, le 21 mai 1895, après de longues souffrances. Très versé dans les questions nobiliaires, il était heureux de mettre son érudition au service de quiconque y faisait appel. Il avait collaboré au *Bulletin Héraldique de France* et à notre Annuaire. Son œuvre principale est le *Nobiliaire du Dauphiné*, dont il projetait de donner une seconde édition. Nous gardons à sa mémoire le souvenir le plus affectueux, et nous le pleurons avec tous ceux qui le connurent et l'aimèrent.

Joseph-Émile, comte Palluat de Besset, ancien conseiller général de la Loire, maire de Nervieux, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, membre de la Société nationale d'agriculture de France, est décédé le 7 juin 1895, en son château de La Salle, à l'âge de 59 ans. Une amitié de plus de trente années, fondée sur la parfaite communion des croyances, des regrets et des espérances, m'unissait à ce loyal gentilhomme catholique ; aussi n'ai-je pu la voir briser sans un brisement de cœur. Dieu lui avait donné dans la vie beaucoup de joies, mais aussi d'effroyables douleurs, et il a voulu le réunir à sa femme,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à ses deux filles, naguère victimes de l'épouvantable catastrophe du lac Léman ! L'existence tout entière du comte Palluat de Besset, comme avait été celle de son père, fut un modèle de foi, d'honneur, de chrétienne bienfaisance.

Le comte Ludovic Colas des Francs, commandeur de St-Grégoire-le-Grand, est décédé à Orléans le 11 octobre 1895. Il était aveugle, mais avait dans l'âme la vraie lumière. Sa foi vive l'avait conduit souvent à Jérusalem. Il avait fondé plusieurs œuvres de piété et de charité. La considération publique entourait justement ce grand chrétien, fidèle à toutes les traditions de sa race.

Le comte Hue de Mutrécy, de vieille race normande, président d'honneur de la Ligue philhellénique, érudit laborieux, allait collaborer à notre Annuaire lorsque la mort l'a frappé. Sa courtoise obligeance était à la hauteur de son savoir. Ses œuvres principales sont : *Campagnes de Crimée, de Syrie, de Chine et d'Italie* ; *Généalogie des seigneurs de Monaco, rectifiée d'après les documents authentiques*, demeurée manuscrite ; *Histoire de Corfou et des Iles Ioniennes ; Histoire des fiefs de l'ancien comté de Nice*, inédite. De ce dernier ouvrage le comte de Mutrécy avait gracieusement détaché, pour me l'offrir, le chapitre consacré aux origines de ma famille et confirmant l'étude si complète publiée par le comte Caïs de Pierlas (*Annuaire du C. H.*, 1893). Il est à désirer qu'un éditeur intelligent se charge de la publication de l'œuvre inédite de notre docte et regretté collègue.

Alexandre Lair, ✠, ancien magistrat, président de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Société de Graphologie, chevalier du S. Sépulcre, membre du conseil de l'Association des Chevaliers Pontificaux, nous a quittés le 18 janvier 1896, à l'âge de 64 ans. D'une parfaite courtoisie, notre docte collègue était entouré d'une estime et d'une sympathie profondes.

Auguste de Viguerie, ancien Volontaire aux Dragons Pontificaux, avait longtemps collaboré à la *Revue Britannique*. L'aménité et la dignité de son caractère lui avaient fait des amis sincèrement dévoués. Il est sorti de la vie en gentilhomme chrétien, dans le sourire de l'âme, le 23 janvier 1896, à l'âge de 79 ans.

Marie-Gabriel-Denys Joly d'Aussy, ancien conseiller général, Vice-Président de la savante Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, est décédé le 5 juin 1894 en son château de Crazannes, à l'âge de 61 ans. De vieille race saintongeaise, notre hon. collègue avait dans l'âme toutes les saintes fidélités. « Esprit cultivé et curieux, disait de lui en 1879 M. Ossian Pic, il partage ses travaux entre l'étude de l'économie politique, qui est par excellence la science du présent, et l'étude des parchemins, des chroniques, des mémoires, éléments de contrôle nécessaires à la science du passé. » La *Revue de Saintonge et d'Aunis* (1er juillet 1895) a donné la liste complète des nombreuses œuvres d'érudition de M. Denys d'Aussy. Sa mort a été pour Crazannes un deuil public ; elle en est un pour tous ceux qui le connurent, et nous nous associons de cœur aux éloquents et justes hommages décernés à sa noble et chrétienne mémoire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Maximilien-Benoit-Félix, baron de Reinach-Werth, O. ✻, ancien officier de cavalerie, ancien chef de bataillon des Mobiles du Bas-Rhin, ancien préfet, commandeur de St-Grégoire le Grand, Vice-Président de l'Association des Chevaliers Pontificaux, était d'un vieux lignage chevaleresque représenté aux Croisades. Il avait toutes les vertus de noblesse. De la courtoisie la plus amène, de l'esprit le plus élevé, il captivait encore par la haute dignité de sa vie, par une simplicité pleine de grâce, par l'inflexible droiture de son caractère. Il est mort en son château de Nierdernai (Alsace) le 26 janvier 1896 à l'âge de 58 ans. Nous le pleurons sincèrement.

André d'Audeville, directeur de l'*Armorial Français*, a succombé le 11 février 1896 à une longue maladie, n'ayant que 40 ans. Héraldiste studieux, M. d'Audeville était un des familiers du riche Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, dont il étudiait sans relâche les importantes collections. Maint érudit eut à se louer de sa constante serviabilité. Sa vie fut trop brève, mais laborieusement remplie.

Hélie, marquis de Bourdeille, s'est éteint brusquement, le même jour, à Paris, dans sa 73e année. Chef de nom et d'armes d'une de nos plus vieilles maisons féodales, représentée aux Croisades, M. le marquis de Bourdeille semblait avoir encore de longues années à vivre, tant il avait gardé jeunes la démarche et l'intelligence. Nous lui devons diverses œuvres généalogiques, notamment sur la Maison de Broglie et sur sa propre race. Vice-Président du Comité de la Section Héraldique à l'Exposition Franco-Russe, il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avait contribué grandement au succès de cette Section, non seulement par un zèle de tous les instants, mais encore par le prêt gracieux de maints trésors généreusement extraits de son opulent chartrier de famille. Son exquise courtoisie inspirait l'immédiate sympathie ; il aimait le Conseil Héraldique de France et n'y comptait que des amis.

Le comte Alexandre de Monti de Rezé, d'une Maison illustre par l'ancienneté, les alliances, les dignités et les services, s'est éteint à Nantes après une longue et noble carrière. Il aimait l'archéologie, l'histoire, l'héraldique, et avait publié, entre autres œuvres, une belle et érudite histoire de la glorieuse Maison de Charette, à laquelle il était très prochement apparenté. Inviolablement fidèle aux généreuses traditions de sa race, M. le comte Al. de Monti de Rezé laisse un grand exemple de vraie noblesse, de foi vive, de loyauté rigide, d'honneur immaculé. Il était, au suprême degré, doué de cette enviable constance, fière et tenace, qui s'attache au malheur des Princes comme d'autres à leur prospérité, et l'on pouvait dire de ce modèle du Gentilhomme ce que M. de Montbel disait du duc de Blacas : « C'est un homme monumental : on ne saurait par où l'entamer. »

Henri, marquis des Salles, d'une vieille race représentée aux croisades, est mort, à Nantes aussi, après une brève maladie, à l'âge de 40 ans, laissant dans la douleur inconsolable une mère vénérée et adorée. En 1870, n'ayant pas atteint sa 15e année, il s'était engagé dans les Volontaires de l'Ouest et avait supporté courageusement les fatigues d'une rude campagne. Il venait de publier *Souvenirs de mon bataillon*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

livre plein de charme et bien français par l'allure spirituelle et les nobles sentiments. La droiture et l'aménité de son caractère commandaient l'estime et la sympathie, qui devenait tôt de l'affection. La mort semble outrageusement cruelle qui, prématurément, dans la pleine force de l'âge, terrasse de tels hommes et brise tant de cœurs aimants !

Albert Lachaud de Loqueyssie, ancien député, capitaine des Mobiles des Basses-Alpes, blessé en 1870 à l'attaque de Dijon, avait été directeur du *Pays*, puis du *Constitutionnel*. Il se disposait à rentrer dans la vie politique lorsque la mort le foudroya, dans sa 48e année. D'une nature éminemment loyale, d'un caractère plein de générosité, il ne savait refuser un service. Il laisse d'unanimes regrets.

André Borel d'Hauterive, anc. Professeur-suppléant à l'École des Chartres, chevaliers de l'O. R. du Christ, s'est éteint à Paris le 15 mars 1896 dans sa 85e année, après une longue vie de constant labeur. Il avait fondé et dirigé l'*Annuaire de la Noblesse*, dont M. le vicomte A. Révérend continve depuis plusieurs années la publication avec le même succès.

Le comte Albert de Circourt, ✻, ancien officier de marine, ancien conseiller d'état, a cessé de vivre, dans sa 90e année, après une longue et généréuse carrière. Passionné pour les recherches d'histoire et d'archéologie, il avait accumulé patiemment d'immenses et précieux matériaux, notamment sur la Maison de Braquemont et sa branche espagnole. Sa conversation, abondante en souvenirs intéressants, en ingénieux aperçus, était profondément captivante. Son existence fut un exemple d'honneur, de loyauté,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de dignité, d'intelligent labeur. Il est mort fidèle à l'enseignement de toute sa vie, c'est-à-dire fidèle à son Dieu et à son Roi.

Aux familles si douloureusement éprouvées nous renouvelons ici l'expression de nos chrétiennes condoléances et de nos regrets les plus profonds. — O. P.

⚜ *Dies albo notanda lapillo* ! Le 1er janvier 1897, paraîtra le premier numéro de la REVUE DES QUESTIONS HÉRALDIQUES, *historiques et archéologiques*, organe du Conseil Héraldique de France.

⚜ Le Président du C. H. de France a eu l'honneur de recevoir de courtoises lettres de remerciement de nos nouveaux collègues, notamment de S. Exc. Mgr D. Manuel, Évêque de Coïmbre, comte d'Arganil, *Président d'honneur* ; S. Exc. le comte de Valenças, ancien ministre plénipotentiaire ; le marquis de Luppé ; le comte de Monsaraz, ancien député, Grand du Royaume de Portugal ; M. Joaquim Martins de Carvalho ; le vicomte de Saint-Georges ; M. Xavier Da Cunha, conservateur de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne ; le comte R. de Saint-Venant ; le commandeur Carlo Padiglione, Président de l'Istituto Araldico Italiano : M. Lepingard, Président de la Société d'archéologie de la Manche ; le très honorable Arthur Vicars, Roi d'armes d'Irlande ; M. Paul Drouet, anc. Président de la Société des Antiquaires de Normandie ; M. Gottfried Boehm, Héraut du Royaume de Bavière ; M. de Krebel, Consul général de Russie à Gênes ; le baron de Portal ; D. Joao de Deus, anc. député (Portugal) ; M. Alexandre de Bellaigue-Buhas, anc. consul général ; le R. P. Joseph Beccaria ; le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chevalier d'Achon ; M. Ernst von Destouches, Directeur des Archives et du Musée historique de la ville de Munich ; le comte de Castelbajac ; M. Arnaldo Bonaventura, professeur diplômé de littérature italienne ; M. Hippolyte Quarré de Verneuil ; M. Alfredo Alves ; le baron G. du Laurens d'Oiselay ; le vicomte de Cressac de Bachellerie ; l'Ill^me^ D. Jacinto Cortellini Diaz del Alcazar ; M. l'Abbé Paul Paris-Jallobert ; D. Annibal Fernandez Thomaz, Gouverneur civil adjoint du District d'Aveiro (Portugal) ; le comte Ch.-G. de la Tour-d'Auvergne ; le comte Sauveur de Cintiis ; le baron Raoul de Vaux ; M. Marcel de Fonrémis de la Mothe ; M. Oscar Havard ; M. Adelino de Abreu ; M. Charles de Lart ; — et aussi de M. le marquis G. de Pietramellara, de M. le comte Anguissola di San Damiano, et de M. le marquis G. de Ferrari, nommés Délégués du C. H. de France, le premier à Rome, le 2e à Naples, et le 3e à Gênes.

⚜ Le 12 février 1896, à Bruxelles, en la chapelle du palais de S. A. R. le Comte de Flandre, S. G. Mgr Goosens, Archevêque de Bruxelles, a donné la bénédiction nuptiale à notre auguste Président d'honneur « S. A. R. Mgr le Prince Ferdinand-Emmanuel-Maximilien-Maria-Eudes d'Orléans, Duc de Vendôme, fils majeur de S. A. R. Mgr le Prince Ferdinand-Philippe-Maria d'Orléans, Duc d'Alençon, et de S. A. R. Madame la Princesse Sophie-Charlotte-Auguste, Duchesse d'Alençon, née Duchesse de Bavière ; — et S. A. R. Madame Henriette-Charlotte-Antoinette, Princesse de Belgique, Duchesse de Saxe, fille majeure de S. A. R. Mgr le Prince Philippe-Eugène-Ferdinand

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie-Clément-Baudouin-Léopold-Georges, Comte de Flandre, Prince de Gotha, grand-cordon de l'ordre de Léopold, grand cordon de la branche Ernestine de Saxe, etc., lieutenant-général commandant supérieur de la cavalerie, commandant honoraire du 1er régiment des guides, et de S. A. R. Madame la Princesse Marie-Louise-Alexandrine-Caroline de Hohenzollern.

Nos vœux les plus respectueux saluent de nouveau cette royale union.

⚜ Du 15 février 1895 au 15 février 1896, le Président du Conseil Héraldique de France a eu à donner 157 consultations : Questions de chapitres nobles et d'anciens Ordres équestrés, 8 ; anciennes Écoles militaires, 3 ; titres nobiliaires, 10 ; sources généalogiques, historiques ou nobiliaires, 31 ; armoiries, 37 ; couronnes, cimiers, tenants ou supports, 3 ; devises, 2 ; addition de nom, 3 ; identification d'armoiries, 19 ; de textes ou de noms propres, 13 ; communication de documents de nos archives, 28.

Nous rappelons que le C. H. de France est une société de secours mutuel sur le terrain de l'érudition, et que toutes ses consultations sont purement gratuites.

⚜ Plusieurs de nos hon. collègues, croyant avoir affaire au C. H. de France, ont envoyé leur souscription à un Annuaire d'un prix assez élevé (20 ou 25 fr.), puis, n'ayant rien reçu, nous ont adressé des réclamations. En leur faisant connaître que le C. H. était absolument étranger à la publication en question, nous avons eu soin de leur rappeler que la co-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tisation annuelle est de 5 francs pour nos Sociétaires résidant en France, 5 fr. 50 pour nos Sociétaires résidant hors de France, et qu'aucune autre charge quelconque ne peut incomber aux Membres du Conseil Héraldique.

⚜ Nous remercions très sincèrement la *Gazette de France*, le *Bulletin héraldique*, le *Gaulois*, l'*Autorité*, le *Giornale Araldico*, l'*Écho des villes d'eaux*, l'*Armorial Français*, la *Nuova Sicilia*, la *Dépêche du Puy-de-Dôme*, la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, la *Revue historique de l'Ouest*, la *Revue de Bretagne*, et tous les journaux et revues qui ont bien voulu parler avec éloges de notre Annuaire de 1895. Nous souhaitons que celui de 1896 ne soit pas moins digne de leur bienveillant suffrage.

⚜ DISTINCTIONS HONORIFIQUES CONFÉRÉES A DES MEMBRES DU C. H. DE FRANCE. — *Ordre Souverain de S. Jean de Jérusalem. Bailli Grand-Croix* : S. A. R. Mgr le Duc de Vendôme. — *Légion d'honneur* : *Officier* : M. le comte de Laubespin, sénateur. *Chevalier* : M. le marquis de Croizier, « président de la société académique indo-chinoise de France ; 1 campagne de guerre, 1 blessure. A fondé en 1877 la société académique indo-chinoise de France. N'a cessé depuis plus de 20 ans de prêter à la cause coloniale un concours distingué et désintéressé. A entrepris de nombreux voyages d'études et organisé d'importantes explorations. Auteur d'ouvrages géographiques et scientifiques. Délégué du gouvernement français à l'exposition de Madrid en 1892. » (*Journal Officiel.*) — *Officier de l'Instruction publique* : M. Al-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

phonse Roserot. — *Off. d'Académie* : le vicomte Maurice Boutry, M. Louis le Clert. — ORDRES PONTIFICAUX. *S. Grégoire le Grand. Chevalier* : M. Charles Givelet. — *S. Sépulcre de Jérusalem. Grand-Officier*: le baron Cavrois de Saternault, le comte Paul d'Ornano. *Commandeur* : M. Césaire Cousturier, M. Georges Le Duc. *Chevalier* : le comte de Chansiergues-Ornano. — *Camérier secret de cape et d'épée*: D. Luis Renshaw de Orea y de Ascanio. — ESPAGNE. *Ordre de Charles III. Chevalier* : le docteur Pierre Hospital. — *Ordre d'Isabelle la Catholique. Commandeur* : A. Padula ; Robert Guerlin. — PORTUGAL. *Ordre du Christ. Commandeur* : M. Raymond Richebé. — MONTÉNÉGRO. *Ordre de Danilo Ier. Commandeur* : le comte Arnold de Ronseray. — VÉNÉZUÉLA. *Ordre du Libérateur. Grand-Off.* le baron de Montalbo. *Officier* : M. A. Vorsterman van Oyen. — ZANZIBAR. *Étoile brillante. Gr.-Offcier* : le baron de Montalbo. — ANNAM. *Off.* : le vicomte M. Boutry.

⚜ ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS. — *Conseil Héraldique de France. Délégué général* : à Naples, le comte Anguissola di S. Damiano ; à Gênes, le marquis G. de Ferrari ; à Rome, le marquis G. de Pietramellara. — *Société Française d'archéologie. Médaille d'argent* : le docteur Hospital. — *Sociétaire* : M. Stéphen de la Nicollière-Teijeiro. — *Commission Royale héraldique du Piémont et Députation* « di Storia patria » : le comte Caïs de Pierlas. — *Société géogr. de Madrid. Membre corresp.*, le comte de Saint-Saud. — *Académie Royale héraldique italienne. Membre d'honneur* : le vicomte de Poli. — *Académie des Arcades* : le chevalier P. Mac

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Swiney. — *Société Colombaria de Florence. Membre corresp* : A. Padula, le vicomte de Poli. — *Société des Archives hist. du Poitou* : M. Paul Beauchet-Filleau. — *Section Espagnole de la Croix rouge. Membre d'honneur* : le vicomte de Poli. — *Souvenir Français* (*Soc. nationale pour l'entretien des tombes des militaires et marins morts pour la patrie*). *Comité de la région du Pays Basque. Président* : M. Marcel d'Aubépine. — *Correspondant du ministère de l'Instruction publique* : M. Emile Travers. — *Société Polymatique du Morbihan. Président* : le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache. — *Acad. d'archéologie de Belgique. Membre corresp.* : M. Émile Travers. — *Soc. historique « Limbourg ». Membre hon. corresp.* : le chevalier de Crollalanza. — *Soc. des antiquaires de Picardie. Président* : M. Robert Guerlin. — *Soc. française des collectionneurs d'ex-libris. Membre hon.* : le chevalier de Crollalanza. — *Acad. des sciences et b.-lettres d'Angers. Membre corresp.* : le chevalier de Crollalanza. — *Soc. des arts et sciences de Carcassonne* : M. Géraud de Niort. — *Istituto araldico italiano. Délégué* : à Paris, le comte Boselli ; à Marseille, M. Charles de Sartorio. *Membre hon.* : le marquis de Lostanges-Béduer. — *Avocat de S. Pierre*: M. l'abbé L. Imberton. — *Soc. Archéologique de Nantes*, *Concours triennal* : *Médaille d'or* : M. le Marquis de l'Estourbeillon, pour sa collection des *Inventaires des Archives des châteaux Bretons*. — *Acad. de Paris-Province*, *Concours litt.* : *Médaille de vermeil* : Mgr Adrien Pascal. — *Comité de la célébration du 3e centenaire de l'établissement de l'imprimerie à Marseille* : M. Emile Perrier. — *Concours*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

litt. à l'occasion de ce 5e centenaire. Médaille de bronze : Mgr Ad. Pascal. — *Comité de patronage du Monument de Florian* : le vicomte de Poli. — *Acad. royale des B.-Lettres de Séville, Acad. royale des B.-L. de Barcelone, Acad. royale Dafnica d'Acireale, Soc. royale Economique de Madrid, Soc. de géogr. de Lisbonne, Soc. royale des architectes civils et archéologues Portugais. Membre corresp.* : le commandeur A. Padula.

⚜ S. B. Mgr Grégoire Yussef Ier, Patriarche de l'Église grecque catholique, a daigné conférer à Mgr Adrien Pascal, curé de Cabrières, chanoine d'Aquin, la dignité de Vicaire général honoraire de l'Église patriarcale d'Antioche.

⚜ SECTION HÉRALDIQUE (Exposition Cynégétique et Artistique de Paris). — Le Comité de la Section Héraldique était composée de 14 de nos hon. collègues : *Président* : le vicomte de Poli. *Vice-Présidents* : le marquis de Bourdeille, le marquis de Granges de Surgères. *Secrétaires* : Gaston Bernos, le marquis de Lostanges-Béduer. *Membres* : le baron Paul d'Allemagne, L. de Brotonne, le vicomte de Caix de Saint-Aymour, le vicomte de Colleville, le comte Colonna de Cesari, le vicomte de Gourcuff, le comte Paul d'Ornano, le vicomte du Pin de la Guérivière, René des Portes. D'abord agrégée à la Division Ethnographique de l'Exposition Hippique et Ethnographique Russe, laquelle Division, dans son concept originel, embrassait toutes les sciences et tous les arts, la Section Héraldique, par suite de circonstances sur lesquelles il vaut mieux ne pas s'appesantir, dut s'agréger

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à l'Exposition Cynégétique et Artistique, qui avait également son siège au Palais des Machines (Champ-de-Mars.)

Le succès de notre Section, grâce à d'actifs dévouements et à la confiance de beaucoup d'Exposants, a dépassé notre attente même ; on y a remarqué singulièrement les belles collections de Mme la Comtesse d'Osmond, de MM. le marquis de Croizier, H. Gourdon de Genouillac, le comte P. d'Ornano, Moreau de la Tour, P. Beauchet-Filleau, le comte de Poli, le comte de Circourt, A. Vorsterman van Oyen, le marquis et le comte de Bourdeille, le marquis de Bizemont, A. de Billy, le marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, M. Greppe, le comte Boselli, le comte de Mac-Carthy, le marquis de Saint-Amand, Paul de Farcy, Paul Huet, le Prince Wiszniewski, le comte de Castelbajac, E. von Destouches, l'abbé L. Martin, etc.

Absolument étranger à l'administration et à l'*affaire* de l'Exposition, le Comité de la Section Héraldique s'adonna exclusivement, et en dehors de toute question d'intérêt, à faire réussir notre exhibition particulière, et de montrer toute vivace encore cette grande et noble science héraldique, si curieuse et souvent si admirable dans ses diverses manifestations artistiques à travers les âges. Des médailles d'or, d'argent et de bronze avaient été promises par l'Administration de l'Exposition Cynégétique ; l'insuccès matériel de l'entreprise ayant détourné le Pactole de ses caisses, elle n'a pu réaliser sa promesse. Le Comité n'en a pas moins considéré comme un devoir de décerner des *Diplômes de médaille* aux plus notables Exposants ; c'est ainsi qu'ont été décernées par lui les diplômes suivants:

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Grandes médailles d'or : Mme la comtesse d'Osmond, le comte de Mac-Carthy, A. Vorsterman van Oyen; le marquis de Saint-Amand, pour sa superbe collection de pièces armoriées en porcelaine de Chine, 1815; Paul Huet, R. Hiort-Lorenzen, *Directeur de l'Annuaire de la Noblesse de Danemark*; Ernst von Destouches, Directeur des Archives et des Musées de la ville de Munich ; P. Beauchet-Filleau, auteur du *Dictionnaire hist. et genéal. des Familles du Poitou*; Paul de Farcy, le marquis de Croizier; M. Greppe, le libraire-antiquaire bien connu.

Médailles d'or : MM. le comte de Castelbajac, Moreau de la Tour, le marquis de Surgères, Borel d'Hauterive ; H. de Kervizal, comte du Brieux ; M. G. Wildeman, le comte d'Ornano, H. Gourdon de Genouillac ; le marquis de Pimodan, duc de Rarécourt ; Emile Travers, le prince Wiszniewski, le comte J. Boselli, Alfred de Tesson ; le baron de Bouglon, qui exposait une précieuse pixyde du 13e siècle portant des armoiries en émail ; O. de Sorra, peintre céramiste.

Médailles d'argent et Diplômes d'honneur : MM. le marquis de Bizemont, le baron d'Avout, L. de Maussion de Candé; Mme la comtesse Joseph de Chabannes ; le colonel V. de Giuliani, Alfred de Puisieux, le baron de Montalbo, l'abbé A. Lagier; l'Istituto Araldico Italiano ; le baron de Baye, A. de Billy, Raoul et Enguerrand de Coucy, Paul Pellot, le colonel comte de Rochas d'Aiglun, le chevalier Em. Portal, le marquis G. Pietramellara, le comte R. de la Bastide, J. Minguet de Varenne, etc., etc.

On sait que dans les expositions comme dans les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

déménagements la casse est inévitable ; nous n'avons pas échappé à la règle commune ; sur les 500 objets exposés, il s'est perdu un petit livre à notre hon. coll. M. H. Gourdon de Genouillac, et le paquet ou caisse des objets exposés par notre hon. collègue M. Alfred de Tesson (5 brochures, un tableau de huit quartiers de noblesse, Ordre de Malte, et un carreau de brique armorié du Château de la Roche-Tesson, XIVe siècle). Par un déplorable ricochet, un autre de nos hon. collègues, M. Alfred de Puisieux, a subi un préjudice par suite de la perte du susdit paquet dans lequel, conformément à une erreur du *Catalogue*, on avait inséré une plaque armoriée en bois gravé, XVIIe siècle. Malgré d'opiniâtres recherches il a été impossible de retrouver les susdits objets. Les intéressés ont, d'ailleurs, tout recours contre l'administration de l'Exposition Cynégétique, qui avait garanti les Exposants contre tous risques quelconques.

En résumé, malgré certaines conditions défavorables, l'exposition de la *Section Héraldique* a pleinement réussi, et c'est la démonstration du succès encore plus considérable qu'aurait une exhibition identique préparée de longue haleine et avec des éléments homogènes. — G. B.

⚜ La promotion de l'éminent administrateur général de la bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle, à la dignité de Grand-Officier de la légion d'honneur, a été accueillie dans le monde de l'érudition avec une vive et unanime sympathie. Jamais si haute distinction ne fut si hautement justifiée.

⚜ Vicomte de Caix de Saint-Aymour : *Notes et documents pour servir à l'hist. d'une famille picarde*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au moyen-âge (XIe-XVIe *siècles*) : *La maison de Caix, rameau mâle des Boves-Coucy.* — L'érudition moderne ne se contente plus des à peu près ; comme saint Thomas, elle veut voir pour croire ; il lui faut des preuves tangibles, des justifications authentiques. Elle sera donc satisfaite de cette splendide et topique publication, où la richesse du fond rivalise avec l'élégance de la forme. Ce docte livre est bien fait pour encourager les gentilshommes amis de la sévère érudition à rechercher, approfondir, élucider scientifiquement eux-mêmes les origines de leur race. Il constitue bien moins une généalogie qu'une thèse d'histoire familiale, étayée de tous les matériaux probatifs. C'était une très vieille tradition que la Maison de Caix fût un ramage de la très illustre Maison de Boves-Coucy, et qu'elle avait eu pour auteur Anseau de Caix, 3e fils de Dreux de Boves et frère puîné d'Enguerrand Ier de Coucy. Mais, la preuve n'étant pas apportée, le doute était permis, et l'on pouvait traiter de légende la tradition. Creusez la légende, disait Vallet de Viriville, et vous trouverez l'histoire. C'est ce que M. le vicomte de Caix a voulu faire, et il l'a fait avec autant de science que de conscience. Désormais, la preuve est produite, et le doute n'est plus possible. Dans cette œuvre de piété familiale et de pleine lumière, les documents justificatifs abondent ; l'auteur chemine à travers les siècles en recueillant tout ce qui conforte sa thèse ; sa sagacité n'est jamais en défaut, non plus que sa prudence et sa scrupuleuse loyauté. On sent que c'est la vérité qu'il cherche, rien que la vérité, et le terme de son immense labeur voit le triomphe de la tradition. Ce

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

livre n'est pas intéressant seulement par l'élucidation qui s'en dégage, par la masse de matériaux historiques qu'il met en œuvre, mais encore par le tableau qu'il nous présente des vicissitudes d'une vieille race issue de ce qu'il y avait jadis de plus noble en France. L'ouvrage, outre des tableaux filiatifs, sceaux, armoiries, vues de châteaux et d'églises, contient de nombreuses illustrations héraldiques, très réussies, dont beaucoup sont de notre hon. collègue le comte Gabriel de Caix de Saint-Aymour. Un copieux index des noms complète cette très remarquable étude. Dans deux montres d'hommes d'armes de 1521 et 1525 (pp. CCXVI et CCXIX), M. le vicomte de Caix a fait justement suivre d'un point d'interrogation ces noms : « Lancelot d'anxes » et « Jehan Tierchoumes ». Il s'agit de Lancelot d'Auxès (Auxais, vieille race normande), et de J. Tierchonnier (Tiersonnier, vieux nom représenté au C. H. de France).

⚜ Achille Millien : *Chez nous*. — Le grand et doux poète virgilien et chrétien a le cœur chaud d'un patriote et d'un croyant. Je viens de lire ses 208 pages de beaux vers mâlement frappés, harmonieusement ciselés, et je suis sous le charme et dans l'admiration. J'en ai extrait *L'Angelus*, qu'on a lu plus haut, mais il aurait fallu, pour être juste, tout extraire, surtout ces *Voix de la Nuit*, qu'Achille Millien m'a dédiées, me faisant le très grand honneur de croire que mon âme était au généreux diapason et au niveau de la sienne ; et surtout l'admirable péroraison de *Terre natale*, ardent cantique des cantiques en l'honneur de la Patrie.

⚜ On offre 8 francs pour un exemplaire, en bon

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

état, de chacun de nos annuaires de 1888 et de 1891. (*S'adresser à Joseph Schmitt*, rue des Acacias, 45, Paris.)

⚜ Mgr X. Barbier de Montault : *Œuvres complètes*. Tomes IX-XI : *Rome* (*Hagiographie.*) — « L'hagiographie est la science des Saints », dit Mgr de Montault, et en note il constate que l'Académie française a bien « *hagiographe*, auteur qui écrit sur les Saints », mais n'a pas admis « *hagiographie* », ce qui est singulier ; car cette étude spéciale, branche importante de l'ecclésiologie, a eu d'innombrables adeptes, dont les œuvres réunies constitueraient une très ample bibliothèque. Cette négligence de nos immortels fait penser au tome I de la première édition de son Dictionnaire, où, ce dit-on, elle n'avait omis qu'un mot : *Académie*. — L'hagiographie a été élevée à la hauteur d'une véritable science par les travaux, vraiment immortels, de Siméon Métaphraste et de Surius, des Bollandistes et de Mabillon, et de Benoît XIV, qui a reglé la procédure à suivre dans les causes soumises à la sanction des Souverains Pontifes. — Nous avons eu déjà mainte occasion de louer l'œuvre immense de notre doctissime et vén. collègue ; notre admiration est profonde et s'accroît encore, à chaque nouveau volume. Le tome IX traite de la béatification, de la canonisation, de plusieurs Saints et Bienheureux, en même temps que de la concession de leurs offices ; il contient en outre sur la Ste famille un mémoire spécial, qui continue le *Culte de S. Joseph*, traité dans le t. VIII et qui a tout l'intérêt de l'actualité, grâce à l'impulsion donnée par Léon XIII à cette dévotion. Les tomes X et XI achèvent de traiter ce qui concerne les reliques

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et reliquaires, puis s'occupent du patronage spécial des Saints, et enfin commence la série des Saints examinés individuellement ou par groupes. — Ce serait errer gravement que de supposer que l'œuvre de Mgr B. de Montault puisse intéresser seulement les ecclésiologues ; d'une fécondité en rapport avec sa science, c'-à.-d. prodigieuse, il a touché dans ses recherches à mille sujets,et les a studieusement approfondis, lumineusement élucidés. Il suffira, pour s'en convaincre, de parcourir les copieux index alphabétiques qui terminent et couronnent chaque volume de ses *Œuvres*. Pour nous, ce ne sont pas des glanes mais d'opulentes moissons que nous y avons recueillies, et nous sentons le devoir de joindre ici à l'expression de notre admiration l'hommage de notre reconnaissance.

⚜ Dans la séance du 18 janvier 1896, à l'Académie des Sciences morales et politiques, M. Germain Bapst a terminé la lecture d'un intéressant mémoire sur les *trophées de la France : le drapeau de Rocroi.* Ce drapeau, le plus ancien trophée que la France possède, est celui que prit à Rocroi le grand Condé. Il se trouve actuellement au château de Chantilly, où S. A. R. Mgr le Duc d'Aumale l'a réintégré à la suite de circonstances particulièrement curieuses.

⚜ « M. le vicomte Oscar de Poli, membre de la société des gens de lettres, vient de passer quelques jours à Bastia, chez sa tante, madame la baronne Orsatelli. M. Oscar de Poli est le fils du brave commandant de Poli qui périt si malheureusement à Orléans, en 1848, frappé mortellement tandis que le bataillon

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il commandait réprimait une insurrection révolutionnaire. Pour perpétuer le souvenir de ce vaillant soldat, la municipalité d'Orléans a donné son nom à une des principales rues de la ville. — Quoique jeune encore, M. de Poli a une existence bien remplie. Au sortir du collège, il s'engagea dans les zouaves pontificaux, et il passa quelques années à Rome, en compagnie de l'élite de la Noblesse française, pour défendre les droits du Saint-Siège. De retour à Paris, il se livra à la littérature et publia dans les journaux légitimistes et dans les revues étrangères des articles très goûtés sur la politique intérieure et extérieure de la France, tout en préparant les matériaux nécessaires pour son histoire de Louis XVIII. Il fit le siège de Paris, entra dans l'administration après la guerre et devint préfet du Cantal. A la chute du gouvernement des ducs, il rentra dans la vie privée et reprit ses occupations littéraires. Nombreuses sont les publications diverses qu'il a livrées à l'impression : romans, poésies, histoires, il a touché à tout, et surtout il s'est montré un maître, très recherché par le public particulier auquel il s'adressait. M. de Poli appartient à cette génération de gentilshommes qui gravitent sans espoir autour de la Royauté, en conservant intactes les traditions et le goût raffiné des ancêtres...» — (*Le Phare de la Corse*, 11 nov. 1895.)

La première croisade au point de vue militaire, par le commandant d'Aurelle-Montmorin, Breveté d'État-Major. (Clermont-Ferrand, L. Bellet, 1895, in-8.) — Étude historique et technique du plus grand intérêt et de non moins grand mérite. L'auteur, fils des Croisés, fait clairement ressortir les difficultés sans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nombre de cette campagne mémorable : « Le Christianisme, et les vertus héroïques qu'il inspira, purent seuls les surmonter. » Page 16, une note importante sur l'existence des armoiries antérieurement aux croisades : « Les armoiries... durent prendre une grande extension à cette époque ; il est même probable, du moins au moment de la première croisade, que la composition de ces armoiries ne fut pas laissée entièrement au bon plaisir et au caprice des chevaliers, mais qu'elle fut subordonnée au besoin d'avoir des bannières qui, bien que différant entre elles, avaient néanmoins des points de ressemblance communs permettant de reconnaître facilement le chef suprême sous les ordres duquel elles devaient se ranger. » A l'appui de cette sérieuse hypothèse, l'auteur relève des similitudes entre les écussons de Maisons de l'Auvergne et du Forez citées comme ayant pris part à la première croisade : le comte de Forez, le comte de Polignac, les seigneurs de Scoraille, de Tournemire, de Fay, de Murat. « Y a-t-il une simple coïncidence ? » Nous ne le pensons pas, car ces parités d'armoiries entre familles féodales de la même région se retrouvent un peu partout.

Léon Germain : *Origine de la Croix de Lorraine.* — Étude très érudite, comme tout ce que publie notre hon. collègue. Elle réfute d'abord les opinions erronnées émises au bon vieux temps ; puis établit, d'accord avec Chifflet. le P. Saleur, le P. Benoît Picard et Mgr Barbier de Montault, que la croix dite de Lorraine est, en réalité, la croix de Hongrie, altérée par des modifications successives. Apportée à la Lorraine par le roi Réné, qui l'avait adoptée comme hé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ritier des prétentions de la première Maison d'Anjou, elle devint, depuis le règne glorieux de René II, l'emblème spécial de la Maison souveraine et de la nation. Quant à l'origine de cet emblème, l'auteur incline à penser, avec Mgr de Montault, que cette pièce héraldique provient d'une relique de la vraie Croix, rapportée de Jérusalem par le roi André II (1205-35), père de Ste Élisabeth, règne à partir duquel on la voit figurer sur les Sceaux.

Nous serions heureux qu'un de nos érudits collègues de la Normandie voulût bien établir si le récit suivant est de l'histoire ou de la légende :

« Lord Kingsale, trente-deuxième baron de ce nom, vient de mourir. Il descendait de Jean de Courcy, qui obtint, il y a sept cents ans, l'autorisation de rester couvert devant le souverain et de le saluer par une simple poignée de main. Ce droit a subsisté jusqu'à aujourd'hui chez les Kingsale, tandis que toutes les familles nobles d'Angleterre qui le possédèrent sont éteintes, à l'heure qu'il est. L'ancêtre Jean de Courcy obtint ce privilège de la façon suivante : Ami dévoué de Richard Cœur de Lion, il fut disgracié quand le frère de celui-ci, le roi Jean, monta sur le trône. Ce cruel monarque finit même par le faire enfermer dans un cachot de la célèbre tour de Londres. Mais, un jour, le roi Jean reçut du roi de France un étrange défi : il s'agissait d'armer l'un contre l'autre les deux meilleurs chevaliers d'Angleterre et de France ; le sort du vaincu déciderait du sort de la Normandie. Il n'y avait que le vaillant Jean de Courcy pour tirer son souverain de ce mauvais pas. Le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

monarque, dans cette extrémité, n'hésita pas, le fit délivrer et le supplia de défendre sa cause. Jean de Courcy accepta et vainquit, puis exigea, pour prix de ses services, le privilège que sa descendance possède encore. » (*Journal des Débats*, 3 déc. 1895.)

Choiseul à Rome. Lettres et mémoires inédits (1754-1757), par le vicomte Maurice Boutry. — Choiseul, c'est Étienne-François de Choiseul, appelé d'abord le comte de Stainville, puis duc de Choiseul et d'Amboise, le célèbre ministre de Louis XV. Notre jeune et distingué collègue a eu la main heureuse en découvrant cette correspondance diplomatique inédite, qui est le mémorial officiel d'une ambassade de 26 mois. Comme dit excellemment M. André Hallays dans l'introduction, les documents publiés par le vicomte M. Boutry éclairent un très curieux chapitre de l'histoire religieuse du 18e siècle ; ils mettent en lumière la figure d'un des Papes les plus remarquables des temps modernes (Benoît XIV), et celle d'un homme d'état qui, plus tard, devait gouverner la France. Enfin, si on les lit avec soin, on y découvre sans peine beaucoup de détails qui montrent combien peu ont changé depuis cent années les relations des États et, en particulier, de la France avec le Saint-Siège. — En tête du livre, l'auteur a placé un fin portrait du duc de Choiseul, d'après Moreau le jeune.

A Brantôme, en Périgord, on a inauguré solennellement le buste de Pierre de Bourdeille, sire de Brantôme, l'immortel écrivain du XVIe siècle.

Notices, mémoires et documents publiés par la Soc. d'agric., d'archéol. et d'hist. naturelle du dép. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Manche. (E. Lepingard, Président.) — Tome XI, 1893. Principaux articles : *La Noblesse du Cotentin au* XVIIe *siècle.* De ce précieux rôle il appert qu'en 1640 la Noblesse du Grand Bailliage du Cotentin était, presque tout entière, ruinée; c'est en quelque sorte le prodrome et l'explication des réformations poursuivies sous le règne de Louis XIV. — E. Lepingard : *Le four à ban de Carentan*; *L'aide de mariage de la seigneurie de Thère*; *La chaire extér. de l'égl. N.-D. de St-Lo.* — E. Didier : *Le cimetière mérovingien du Clos-aux-moines, en Lison.* — Tome XII, 1894. E. Lepingard : *L'Armorial de la ville de St-Lo*; *La guerre des deux Roses, son contrecoup dans le Cotentin*; *Honneurs dûs par l'abb. de Blanchelande aux barons de Varenguebec*; *Famille Hue de Miromesnil*; *Etude sur les Fortescu français.* — G. du Boscq de Beaumont : *Notes concernant la seigneurie du Mesnil-Viter.* — A. Desprairies : *Les confréries des gens de métier à Carentan.* — M. Hamel : *Notes sur les seigneurs de Carbonnel inhumés dans la crypte de l'anc. église de Canisy.*

Jeanne d'Arc, Recherches et trouvailles, par le vicomte Oscar de Poli. — La virginale libératrice, la Sainte de la Patrie, la « Pucelle bien heurée », comme l'appelle Christine de Pisan, est la sublime poésie de notre histoire ; des sommets constellés de son piédestal surhumain elle domine tous les âges de la chevalerie de France, dont elle personnifia prestigieusement les vertus, l'ardente loyauté, le pieux patriotisme, l'esprit de sacrifice, les viriles croyances. Jeanne d'Arc fut l'épée de Dieu, le Messie de la France, et, comme le Messie divin, elle eut ses luttes, ses mira-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cles, son holocauste. Comme pour effacer les misérables outrages de ce porc épique de Voltaire, la France, la vraie France, maintenant et pour jamais, entoure d'une ardente vénération la pure mémoire de la Vierge héroïque ; tout ce qui parle d'elle avec un tendre respect, avec une patriotique reconnaissance, est accueilli par le public avec une encourageante sympathie.

Le nouveau livre de M. le vicomte Oscar. de Poli, plus qu'aucune de ses nombreuses œuvres d'érudition, se recommande non seulement par son titre, mais par de curieuses découvertes ; c'est réellement un livre à surprises. Qu'on en juge par les rubriques de quelques-uns de ses chapitres : Des bizarres origines attribuées à la famille de Jeanne d'Arc. — La nationalité de Jeanne d'Arc. — Détermination du berceau de la famille d'Arc. — Doit-on écrire d'Arc ou Darc. — L'écuyer et le page de la Pucelle. — Jeanne était-elle brune ou blonde ? — La prétendue trahison de G. de Flavy, à Compiègne. — La prétendue ingratitude de Charles VII, etc. De nombreuses *Preuves*, la plupart inédites, terminent ce beau volume in-octavo, enrichi de reproductions au trait de miniatures du xve siècle, représentant Jeanne d'Arc dans les principales phrases de sa glorieuse iliade.

L'ouvrage paraîtra vers la fin de 1896. En souscription 7 fr. 50. — Adresser *son adhésion* à Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.

⚜ Le prince Lobanow-Rostowsky vient de publier la généalogie de 224 familles nobles russes. Il est curieux de constater que la plupart d'entre elles sont d'origine étrangère.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les Dolgorouky, Obolensky, Rostowsky et Tschewkin sont d'origine princière russe ; vingt familles descendent des anciens boyards, entre autres les Murawiews, auxquels se rattache le ministre de la justice actuel ; trente-et-une familles sont d'origine polonaise et lithuanienne ; les Glinka, les Gogol, etc. ; quarante-sept sont originaires des provinces baltiques, de Roumanie, de Serbie, d'Italie, d'Écosse et de Suède ; deux sont d'origine juive ; vingt-trois d'origine tartare ; enfin les princes Borjus-Wisapoursky descendent de rajahs indous.

Notes sur Souancé et Montdoucet (1080-1793), par le vicomte de Souancé. — Le premier seigneur de Montdoucet que l'on connaisse est Aldric, vivant vers 1080, dont le fils Robert donna vers 1100 à l'abb. de S.-Denis de Nogent-le-Rotrou la terre de Tuebeuf. Aldric II apparaît en 1107 dans une charte de la même abbaye, et vers 1128 dans une charte des moines de Tiron. C'est certainement lui qui, entre 1101 et 1129, *Haldricus de Monte Dulcet miles*, donne à S.-Père de Chartres. (*Cartul.* p. 493.) Guy de M. assista à la bataille de Bouvines (27 juil. 1214). Est-ce lui qui, en 1246, apparaît dans une charte de S.-Hyppolyte de Vivoin, *Guido de Mondoucet miles?* (*Cartul.* fol. 46 v.) M. le vicomte de Souancé donne la généalogie des diverses branches de ce vieux lignage, dont l'écu semé de croisettes implique la participation aux croisades. Je me permets de lui signaler Jehan de M., en 1415, écuyer de J. de Cleranvoy, ch. bachelier. (*Tit. scell.*, xxxi, 2406), et Adam de M., en 1492 écuyer de Jacques de Silly. (*Pièc.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

orig., Choilly, 110.) En 1758, Souancé et Montdoucet furent acquis par. Pierre-Claude Guillier, écuyer, contrôleur des guerres, père de Jacques-Pierre-Gabriel Guillier, baron de Souancé et de Montdoucet, auditeur en la chambre des comptes de Paris, trisaïeul de notre hon. collègue. Cette excellente monographie des deux châtellenies traite de tout ce qui les concerne : étymologie, géologie, agriculture, population, finances, écoles, justice, culte ; elle condense en 46 pages un grand nombre de documents et de renseignements précieux. Son titre est trop modeste, car ces *Notes* impliquent un grand et patient labeur.

Académie Française (1895). — Le grand prix Gobert a été décerné à l'ouvrage de M. Fagniez intitulé : *Le Père Joseph* ; le second prix à M. le vicomte de la Ferrière pour les ouvrages intitulés : *Les deux cours de France et d'Angleterre* (une duchesse d'Uzès au seizième siècle) ; *Deux drames d'amour* (Anne Boleyn, Élisabeth) ; *Correspondance de Catherine de Médicis*, 5e volume.

Le prix Therouanne, de la valeur de 4,000 francs, a été ainsi réparti : Un prix de 1,500 francs à M. le comte de Ludre, pour son ouvrage intitulé : *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine.* Deux prix de 1,000 francs chacun à M. l'abbé Depert, auteur d'un ouvrage intitulé : *Le cardinal d'Ossat*, 1537-1604, ouvrage accompagné de lettres inédites, et à M. de Kermaingant, auteur de *L'Ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. — Mission de Christophe de Harlay* (1602-1605.) Un prix de 500 francs à M. Chabeuf, auteur d'un ouvrage intitulé : *Dijon, monuments et souvenirs.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les Précurseurs des Croisades. — « La *Dépêche du Puy-de-Dôme* publiera demain une savante étude sur les *Précurseurs des Croisades*, remarquable page d'érudition en même temps que de littérature, due à son éminent collaborateur, M. le vicomte Oscar de Poli. M. de Poli, président du Conseil héraldique de France, était mieux qualifié que personne pour évoquer les glorieux souvenirs des noms illustrés aux Croisades ; et nous le remercions d'avoir bien voulu nous apporter le précieux résultat de quelques-unes de ses recherches historiques dont la richesse et la variété ont acquis une place et une autorité hors de pair à ses publications nobiliaires en France. — Henri Durrieux. » (*La Dépêche du P. de D.*, 17 mai *1895*.)

Léonce de Brotonne : *Les sénateurs du consulat et de l'empire. Tableau hist. des pairs de France. Les sénateurs du second empire.* « On nous avait exprimé le désir, dit M. de Brotonne, de voir réimprimer nos plaquettes *Les sénateurs du consulat et de l'empire, les pairs des cent jours*, dont le tirage très restreint était depuis longtemps épuisé ; nous cédons à ce vœu trop flatteur en réunissant ces deux plaquettes à l'édition définitive du *Tableau historique des Pairs de France*, suivi des *Sénateurs du second empire.* » Il nous offre par ainsi une œuvre très complète, résultat de longues, patientes et laborieuses recherches, qui lui ont permis de rectifier bien des erreurs, notamment en ce qui touche les dates et les lieux de naissance. Ce travail considérable fait le plus grand honneur à notre très distingué collègue ; il a sa place

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marquée dans toutes les bibliothèques d'élite. On ne trouve que dans ce recueil maints renseignements aussi intéressants que précis ; il comble réellement une lacune importante. Dans les *Tables*, nous relevons les noms suivants, représentés au C. H. de France : Barral, Beaumont (la Bonninière), Bernis, Bonald, Bourbon-Busset, Bourgoing, Brun de Villeret, Casabianca, Castelbajac, Castellane, Charette, Choiseul-Gouffier, Coucy, Curial, Damas, d'Avout, Frondeville, Galard-Béarn, Gemeau, La Bédoyère, La Bouillerie, Las Cases, Lur-Saluces, Montalembert, Ornano, Perregaux, Polignac, Pontgibaud, Portal, Reinach, Rohan-Chabot, Sainte-Aldegonde, Sartiges, Villiers du Terrage.

La formule célèbre du « bon plaisir » n'est pas, comme on le croit généralement, purement monarchique. L'ancien régime, même, n'a jamais employé ces deux mots accolés, qui servirent à le qualifier. Tous les originaux des actes de la chancellerie royale — c'est un grand érudit, M. le comte de Mas-Latrie, qui le démontre — portent manifestement : *car tel est notre plaisir* ; et ces mots n'impliquent nullement une idée choquante de caprice et de pur arbitraire, puisque « plaisir » a simplement, dans ce cas, le sens de volonté, de vouloir, pour mieux dire. C'est sous le règne de Napoléon Ier que fut modifiée pour la première fois, par l'intrusion subreptice de l'adjectif « bon », la phrase consacrée, et la Restauration, sans soupçonner l'innovation, conserva la formule que la chancellerie de l'Empire avait adoptée.

Ph. Tamizey de Larroque. — *Lettres de Peiresc.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tomes IV et V : « Les trois premiers vol. de cette précieuse correspondance nous avaient donné les lettres adressées aux frères Dupuy, et forment une première série de physionomie bien distincte. Ceux-ci offrent beaucoup de variété. Le t. IV renferme les lettres adressées, de 1630 à 1632, à l'antiquaire Boniface Borrilly, qui possédait un des plus riches cabinets de la Provence ; de 1631 à 1637, à l'humaniste J.-J. Bouchard, qui habitait alors l'Italie, vivant au milieu de la cour romaine, fréquentant la bibliothèque des Barberini et celle du Vatican ; et de 1626 à 1637, au philosophe Pierre Gassendi, le futur professeur au Collège de France. Le t. V contient la correspondance échangée de 1610 à 1637 avec Denis Guillemin, prieur de Roumoules, au diocèse de Briez, puis de Belgentier, au diocèse de Toulon, protonotaire du Saint-Siège apostolique, dévoué de toute son âme à la famille Fabri, et traité par tous ses membres comme l'enfant de la maison ; de 1627 à 1637, avec l'helléniste Léon Holstenius, de Hambourg, converti au catholicisme et bibliothécaire des Barberini, à Rome ; enfin, de 1623 à 1637, avec l'archéologue Claude Menestrier, Chanoine franc-comtois, qu'il ne faut pas confondre avec son parent, le jésuite lyonnais, auteur de nombreux ouvrages héraldiques.

« C'est dire que toutes les espèces d'érudition trouvent ici leur place. Il y en a pour tous les goûts. Aimez-vous l'histoire naturelle ? Vous trouverez çà et là de curieuses expériences sur les images produites au fond de la rétine dans les yeux d'un grand nombre d'animaux ; des observations *de visu* sur l'éducation des caméléons ; et pour peu que vous soyez attirés

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par les récits étranges et extraordinaires, vous ne lirez pas sans intérêt palpitant les discussions engagées au sujet de ce pâtre espagnol qui, étant tombé sur un buisson d'aubépine, avait gardé des épines dans le corps, lesquelles épines avaient germé et produit un prunellier portant fleurs et fruits ! — Préférez-vous les vases de vieil argent à godrons ou les escuellons de bronze antique ? les monnaies romaines impériales ou les anciennes marques de poids de balances ? les inscriptions lapidaires ? les manuscrits grecs ? la bibliographie pure ? les détails ignorés d'histoire littéraire ou d'histoire locale ?... Quelles que soient vos préférences, vous serez satisfaits ; soyez sûrs que vous trouverez là de l'imprévu et de l'inédit.

« Chemin faisant, je m'arrête moi-même où, suivant le vieux proverbe latin, *trahit sua quemque voluptas*, et je découvre qu'un certain « bon homme de la Chesnée », ou mieux, sans doute, de la Chesnaye, grand dénicheur d'inscriptions, doit être ajouté, parmi les curieux du XVIIe siècle, sur les listes des *Mémoires* de l'abbé de Marolles et du *Dictionnaire* de M. Bonnaffé ; qu'un certain Du Chat entreprit, en 1632, une édition gréco-latine de Galien, qui n'est citée par aucun bibliographe ; que le poète Saint-Amant eut une entrevue avec Galilée à l'archevêché de Sienne, en 1634 ; qu'Antoine Godeau avait été domestique de l'éminentissime cardinal duc de Richelieu (chose ignorée de tous les biographes, qui le savaient seulement auteur de poésies dédiées au cardinal), avant d'être nommé évêque de Grasse ; que les circonstances précises de la mort du cardinal de Bérulle n'ont pas été très exactement rapportées par ses his-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toriens ; que l'académicien Bachet de Méziriac, après avoir reçu en 1632 une visite de Gassendi, fut l'objet de félicitations toutes spéciales du cardinal Barberini, en 1633, à propos de sa *Vie d'Esope* ; qu'on offrit à Gaffarel, vers la même époque, la charge fort importante de bibliothécaire de Saint-Marc ;... mais il faut bien que je laisse au lecteur le plaisir de faire lui-même d'autres découvertes du même genre... » — René Kerviler.

M. Léon-Auguste Plarr, d'une ancienne famille de Strasbourg, fils de feu M. Auguste Plarr, ancien conseiller de préfecture du Bas-Rhin, puis conseiller à la cour, et de feu Mlle de Cléric, a été régulièrement adopté, le 11 décembre 1896, par M. le vicomte de Caze, baron de la Bôve, son parrain, dernier représentant d'une noble famille d'origine milanaise et fixée depuis 1510 en France, où elle a été investie de hautes charges et dignités et a contracté de brillantes alliances : Montmorency-Laval, Beauvau, Béthune, Narbonne-Pelet, Beaufort, l'Hôpital, Hallencourt, Candolle, etc.

Saint Bernard et le château de Fontaines-les-Dijon, ouvrage orné de nombr. planches et figures, par M. l'Abbé Chomton, chanoine hon. de Dijon (Dijon, imprimerie de l'Évêché, r. St-Philbert, 40, 1891-94, 3 v. in-8). — Notre érudit collègue M. le baron d'Avout a déjà fait l'éloge de ce très remarquable ouvrage (dans notre Annuaire de 1895, p. 339-341), publié sous les auspices du Comité de St Bernard. Tout ce qui touche au glorieux *Doctor mellifluus* y est étudié, élucidé avec une méthode et une clarté

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

parfaites. Nous signalons particulièrement à l'attention les pages dans lesquelles le très docte auteur recherche les arrière-neveux du Saint, et précise quelles sont les familles existantes qui se rattachent à lui par des liens de parenté, — et l'historique des seigneurs de Fontaines étrangers à sa famille. De nombreux tableaux généalogiques, blasons, des pierres tombales, vues de Fontaines à diverses époques, ornent cette œuvre capitale, qui mérite une place d'honneur dans les bibliothèques d'élite. M. le chanoine Chomton a dépensé une somme énorme de labeur pour écrire un livre digne de S. Bernard. *Exegit monumentum* !

Nous prions très instamment nos érudits collègues qui seraient disposés à écrire, pour notre Annuaire de 1897, les *Sources du Nobiliaire de Flandre*, — *d'Alsace*, — *de Languedoc*, — *de Béarn*, — *de l'Ile-de-France*, — de vouloir bien en aviser le Président.

La petite commune d'Hauterive, sur le territoire de laquelle se trouve le château de Chatelard, où mourut le général de Miribel, a constitué un Comité local de souscription dans le but d'élever une statue au regretté Chef d'état-major général.

Marquis de l'Estourbeillon : *Archives de la seigneurie de La Morlaye, au château du Lou, en Mauron.* Notre érudit collègue a entrepris, non sans courage, une œuvre de la plus haute importance et de la plus précieuse utilité : l'*Inventaire des archives des châteaux bretons.* L'inventaire de La Morlaye est le n° 3 de la série ; il comprend 875 pièces, de 1514 à 1815, à l'aide desquelles l'auteur a pu établir la liste

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des possesseurs successifs, du XVIe siècle à nos jours. Nous y relevons de nombreux aveux féodaux, des arrêts de confirmation de noblesse, des extraits d'actes de naissance ou de mariage, des partages, etc. Une table des noms termine ce remarquable inventaire, qui, avec ses deux devanciers, a déjà mérité à M. le marquis de l'Estourbeillon une haute distinction académique.

Archives du chât. de la Maillardière, en Verton, 1315-1718. Vannes, Lafolye, 1895, in-8, 111 p. Inventaire méthodique, et non moins précieux que le précédent, d'un chartrier renfermant nombre d'aveux et affeagements, des arrêts du parlement de Bretagne, de la Chambre des comptes ou du Présidial de Nantes, des lettres patentes de François Ier et Henri III, et des documents sur les familles de Rezay, Maillard, de Monti, Gabard, de St-Aignan, de Ferron du Souché, Montauban, de la Lande de Machecoul, etc.

Généalogie des frères Tesson, guillotinés à Granville en nivose an II, par M. Alfred de Tesson, capitaine de frégate en retraite, Président de la Soc. d'archéol. d'Avranches et de Mortain, Membre du C. H. de France. — Généalogie très étudiée et très documentée, établie à l'aide des *Carrés* de d'Hozier; des *Pièces originales* du Cabinet des titres de la B. N. ; d'une généalogie dressée au XVIIe siècle ; d'une autre, par Chérin ; des archives du château de Neufbourg, à M. Henri de Lancesseur ; des anc. registres de plusieurs paroisses. La filiation part de Thomas Tesson, écuyer, sgr de la Guérinière, au mi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lieu du xve siècle. Les deux nobles victimes, les frères Tesson, étaient parents au 17e degré de Julien-Jean, comte de Tesson, écuyer ord. de S. M. le Roi Louis XVI, et l'auteur est leur collatéral au 20e degré.

⚜ *Bulletin de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne* (Laval, 2e série, tome X, 1895). — Nous signalons à l'attention des érudits : *La Maison de Laval* (*Cartul. de Laval et de Vitré*), par A. Bertrand de Broussillon. — Les pages 303 et 304 sont consacrées par M. A. de Martonne au livre de M. de Poli, *Les Défenseurs du Mont S. Michel* : « Les preuves, travail effrayant, sont au nombre de 1563, de 1050 à 1700 ; c'est une sorte de Cartulaire authentique et piquant. Rien n'y manque, ni l'intérêt, ni la vérité, ni la clarté, ni l'abondance. C'est un *livre majeur*. Ceux qui liront cette *chronique de guerre* y trouveront plaisir et profit et se loueront d'avoir connu cette belle page des Annales de France. »

⚜ *La physionomie des noms*, curieux article de M. Émile Bergerat (le *Journal*, 3 mars 1896) :

«.... Nulle part ailleurs et dans aucune classe même, l'influence d'un beau nom ne se fait sentir avec plus de force que dans le peuple, et j'ai entendu dire à Rochefort que la moitié de sa popularité lui venait de son marquisat. Je le crois sans peine. Il suffit de regarder, au théâtre, l'écarquillement extasié des spectateurs des galeries hautes lorsque « le comte » et « la comtesse » apparaissent cousus d'or et se flanquent au nez de la géographie nobiliaire. Tout notre art dramatique est à base de grandes familles et de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

noms sonores. Notre égalité vit de titres et s'alimente d'exceptions....

« La question du nom, de son originalité, de sa saveur, de sa sonorité, de sa typographie, est, paraît-il, une grosse question et des carrières d'art en dépendent. Mais le plus sûr est d'en avoir un noble et particulé, car à ceux-là rien ne résiste, ni public, ni critique, ni éditeurs, ni directeurs, ni ministres même, et c'est toujours une chatouille délicieuse, pour un manant de roture, de se frotter à un aristo orné d'un génitif authentique ou d'emprunt et sentant sa Palestine. Est-ce une preuve que les arts restent et demeurent ce qu'ils ont toujours été, soit l'expression d'un patriciat intellectuel et le résultat physiologique d'un affinement des races? Je l'ignore. Toujours est-il que l'influence des noms n'est jamais mieux subie qu'en temps de démocratie sous le règne de l'égalité, en république. »

Almanach de Gotha, Annuaire généal. diplomatique et statistique. Gotha, Justus Perthes, 1896, 133e année, in-24, XXIV-1335 p. — Entre autres portraits finement gravés ce *vade mecum* des diplomates, des mondains, des hommes d'état et des publicistes, contient ceux de LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Aoste. La partie généalogique contient les Maisons souveraines de l'Europe, les Seigneurs médiatisés d'Allemagne, les grandes Maisons d'Europe. Comme toujours la partie diplomatique et statistique est très soignée et réellement précieuse ; il est difficile vraiment de faire tenir tant de notices et renseignements utiles dans un si petit volume.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On a inauguré à Igny-le-Jard la statue de Henri Ier, le Libéral, dixième comte palatin de Champagne et de Brie, qui vivait au XIIIe siècle. Il a doté la commune d'Igny de plus de cinq cents hectares de terres et de bois.

La commune, en reconnaissance de ce lointain bienfait — ces dettes de reconnaissance ne se prescrivent pas — a fait élever un monument à la mémoire du comte Henri.

Il Conte Verde, journal mondain (littérature, art et sport), bi-mensuel. Directeur : le comte de San José (Florence, 3e année, 1895.) — Élégante publication, artistement illustrée. La partie héraldique est rédigée par notre distingué collègue M. Mariano Ferrini Baldini. Notons des études généalogiques sur la R. Maison de Savoie, les Strozzi, Corsini, Antinori, etc.

Causeries du Besacier : Mélanges pour servir à l'histoire des pays qui forment aujourd'hui le dép. de l'Oise, par le vicomte de Caix de St-Aymour. — Ce besacier est tout simplement un millionnaire ; aussi ne sort-il de sa besace que des joyaux. Cette 2e série contient 12 causeries, toutes aussi attrayantes que leurs six devancières : 7. *Anne de Russie, reine de France, puis comtesse de Valois*, fondatrice de l'abbaye de St-Vincent de Senlis. — 8. *A la conquête d'un* aureus *de Trajan*. — 9. *Mutilations d'enfants en bas âge au* XVIIIe *siècle*. — 10. *La légende de St-Rieul*. — 11. *Les garennes de Chantilly*. — 12. *Un coup de main sur St-Leu d'Esserent en* 1652. — 13. *Les Billy, seigneurs d'Ivors, Antilly et Cuvergnon. Le suicide au m.-âge.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— 14. *Imprimeurs et libraires à Beauvais, Compiègne et Senlis, sous Louis XVI.* — 15. *Senlis et ses environs en* 1814 *et* 1815. *Épisodes des deux invasions.* — 16. *A propos de bottes. Un procès de corporations au* XVIIIe *siècle.* — 18. *Ballade d'Eust. Deschamps sur le mariage de son ami J. Séjourné, bourgeois de Senlis.* Tout est à lire, et le crayon à la main, car l'érudit, l'historien, l'archéologue, l'héraldiste trouvent à glaner presque à chacune de ces 336 pages. Un savant doublé d'un très fin conteur ! *Rara avis* ! Gens de savoir et gens d'esprit nous remercieront de leur avoir signalé cette remarquable publication, dont la lecture est un vrai régal de délicats. A retenir, cette déclaration de l'auteur (page 153) : « L'histoire familiale est une branche importante de notre histoire nationale. » *Verè dictum et justum est.*

L'Exposition nationale de Genève (1896) comprendra une Section héraldique, organisée sous la savante direction de notre hon. collègue M. Jean Grellet, Président de la Société Suisse d'Héraldique.

Le Concile de Clermont et la première croisade, par A. B., anc. consul général. (Riom, Jouvet, 1895, in-8, 14 p.) — L'auteur s'est proposé de dresser la liste des noms d'Auvergne représentés à la première croisade ; liste bien restreinte, dressée à l'aide de l'*Art* de vérifier les dates, d'une liste donnée par M. de Sartiges dans le t. VII de Bouillet (*Nobiliaire d'Auvergne*, p. 239), et des admissions dans les Galeries de Versailles : Guillaume VII, comte d'Auvergne, Arnaud d'Apchon, le sgr de Beaufort, Arn. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bréon, P. et Pons de Capdeuil ; Jourdain IV, sire de Chabannais ; Léon de Dienne, Guy et Raoul d'Escorailles, le baron de la Tour-d'Auvergne, L. de Montmorin, J. de Murat, L. de Podonas ; Héracle, comte de Polignac ; Josselin de Salers , Guy de Thiers, vicomte de Chalon ; les Tocy ; P. et Jacques de Tournemire ; Gilbert de Tournon. L'auteur fait observer que Jourdain IV, sire de Chabannais, qui figure à Versailles, mourut en Palestine en 1092 ou 1093, trois ou quatre ans avant la première croisade. Quant à « Foulques d'Aurel » que l'auteur serait tenté d'attribuer à la Maison d'Aurelle, c'est incontestablement Foulcher d'Orléans, *Fulcherius Aurelianensis,* l'un des héros de la première croisade. On trouve à la Terre-Sainte en 1174 *Guillelmus Dorel*, et à la croisade en 1202 *Bertrandus Dorel*. Ces deux croisés étaient-ils d'*Aurel* ou d'*Orléans* ? La controverse est possible.

Le 10 oct. 1895, Mgr le Duc d'Aumale, Directeur de l'Académie Française, saluait en ces termes le Grand-Duc et la Grande-Duchesse Constantin Constantinovitch, qui avaient témoigné le désir d'assister à la séance de l'illustre compagnie :

« Madame, au nom de mes confrères, je remercie Votre Altesse Impériale d'avoir bien voulu ajouter à la solennité d'une séance exceptionnelle le charme de gracieuse présence.

« Monseigneur, l'Académie française se félicite de recevoir le président de la docte Académie de Saint-Pétersbourg. Le directeur, interprète des sentiments qui animent toute la Compagnie, n'est pas moins heureux de souhaiter la bienvenue à un vrai poète,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

proche parent d'un auguste souverain ami de la France.

« Vous trouverez ici, madame et monseigneur, des souvenirs qui vous sont chers. D'illustres visites ont précédé la vôtre. Le comte et la comtesse du Nord se sont assis à la place que vous occupez. Permettez-moi de quitter un moment le terrain académique pour apporter ici un souvenir personnel. Il y a bien des années, le maréchal Bugeaud rappelait un de ses lieutenants des confins du désert et le chargeait de présenter quelques-unes de nos troupes à un fils de l'empereur de Russie qui venait de débarquer à Alger. Le soleil de juin, déjà brûlant, avait cependant laissé à la Mitidja sa parure de printemps. C'est sur un tapis de verdure que le grand-duc lieutenant de vaisseau passa une revue qui ne manquait pas d'originalité. Les zouaves, rentrés la veille d'une longue et laborieuse campagne, avaient conservé leurs haillons de guerre. Le jeune officier de marine était le père de Votre Altesse Impériale, et celui qui avait l'honneur de lui présenter ses glorieuses bandes africaines a aujourd'hui le plaisir, madame et monseigneur, de vous inviter à prendre séance au milieu de l'Académie française ».

Généalogie de la famille Dugas (1347-1895), par William Poidebard, Forézien. — Cette famille « était issue d'une longue suite de générations d'hommes libres, et ses enfants laborieux, sous l'influence bienfaisante du Christianisme, avaient préparé la grandeur de la patrie en s'élevant eux-mêmes par les constants efforts de leur intelligence et de leur travail.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ces vieilles familles, si attachées à la terre de leurs aïeux, furent celles où la Noblesse se recrutale plus. Déjà, elles fournissaient les prêtres, desservant les églises où elles allaient prier, les notaires chez lesquels s'enregistraient tous les actes importants de leur vie, les châtelains et les juges, représentants du Roi ou des seigneurs. Elles étaient prêtes à remplacer sur les champs de bataille les gentilshommes dont la vie généreuse s'était épuisée au service du Roi, prêtes à payer à leur tour l'impôt du sang. Ouverte à toutes les supériorités du savoir et du mérite, la Noblesse, en France, se renouvelait sans cesse, car elle se dépensait largement, et le désir d'en faire partie était un puissant stimulant aux grands dévouements et aux généreuses actions. »

On ne saurait mieux ni plus justement dire. L'auteur, on le voit, est un penseur bien français et bien chrétien, connaissant à fond la vieille France. Dans sa dédicace à M. Ivan Dugas, il dit encore : « J'ai pensé qu'il était bon, dans ces temps d'égoïsme où nous vivons, de garder la mémoire de nos pères. Nous leur devons, par la grâce de Dieu, l'indépendance et l'estime dont nous jouissons : il est bien juste que nous conservions à nos enfants leurs noms et le souvenir de leurs vertus. » — Le nom primitif de la famille était « du Coignet ». La branche aînée (barons Dugas de la Catonnière) fut anoblie par Louis XIV pour de brillants services militaires ; la cadette (barons du Villard, seigneurs de Chassagny, Montbel, La Boissonny, en Lyonnais et Forez), obtint la noblesse en 1777 par des charges et en considération de progrès importants réalisés dans l'industrie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette nouvelle œuvre de notre hon. collègue, comme ses devancières, se distingue par le fond et par la forme, par la probité dans l'érudition et par l'élégance dans l'exécution.

Le 6 février 1896, à Nice, est mort à l'âge de 35 ans M. Philippe de Poli, petit-fils du savant et regretté M. Philippe de Caraffa, et cousin au 5e degré du Président du C. H. de France. « M. de Poli, — dit le *Phare de la Corse* (10 fév. 1896), — était originaire de Cervione ; il appartenait à une des plus grandes familles de cette région, qui a donné à la Corse des administrateurs et des magistrats distingués. M. de Poli était bon et affable. Toujours le sourire aux lèvres, il supportait les maux humains avec une patiente résignation ». — « M. de Poli, — dit *Bastia-Journal* (11 février), — avait su par une bonté sans égale, par la distinction de ses manières et l'élévation de ses sentiments, gagner toutes les sympathies. Il emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui, l'ayant approché, avaient apprécié son amitié précieuse. » — « Homme franc et loyal, — dit le *Petit Bastiais* (14 février), — ami sûr et dévoué, parent affectueux et prévenant, d'une générosité sans bornes, d'une noblesse de cœur accomplie, Philippe de Poli emporte dans la tombe les regrets de la population tout entière où vit toujours le souvenir de sa mère, née de Caraffa, surtout connue par ses œuvres charitables, et de son père, le très regretté docteur Antoine-Félix de Poli, qui, dans le canton de Cervione aussi bien que dans les cantons limitrophes, soulagea tant de misères, consola tant d'infortunes, mit toujours à la disposition de ses concitoyens le concours

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

efficace de sa science et de ses lumières sans jamais en tirer profit, et sut transmettre à ses enfants les belles qualités du cœur et de l'esprit dont sa noble et très ancienne famille avait seule le secret. »

Notre hon. collègue M. Philippe Tiersonnier a bien voulu copier dans les *Montres* du Cabinet des titres trois montres (1529-1540) de gens d'armes commandés les uns par Mgr de Humières, les autres par Mgr le Dauphin, et il a eu la générosité d'en enrichir nos archives, ainsi que d'une 4e montre (1538) de la compagnie d'ordonnance du Dauphin, extraite des *Documents inédits sur la Picardie,* par M. de Beauvillé. Dans ces précieux monuments nous relevons les noms suivants : Lyonnet du Buisson, J. le Brun, Adrien de Caix, Florent de Calonne, Pierre de Courson, Guill. et Claude du Hamel, Claude et Adrien d'Humières, Ant. de Lameth, J. de Milly, Bernard et Bertrand de Montigny, Jacques de Mornay, Hugues de Riencourt, J. de Saint-Père, Jehan Tiersonnier.

Documents sur la prov. du Perche, publiés par le vicomte de Romanet et M. H. Tournoüer, anc. Élèves de l'École des chartes. — A plus d'une reprise, nous avons loué grandement cette très savante publication, dont l'utilité est telle qu'il serait à désirer que chaque province fût dotée d'une publication identique. C'est un véritable trésor d'histoire, d'archives et de généalogies. Les 4 fascicules de 1895 contiennent : *Hist. du Perche,* par René Courtin, publ. et annotée par le vicomte de Romanet et M. H. Tournoüer. — Vicomte de Souancé : *Sigillogr. des anc. comtes du Perche.* — L'Abbé Barret : *Cartul. de Marmoutier*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour le Perche. — Vicomte de Romanet : *Preuves de la généal. de la famille d'Escorches.* — *Chartes servant de pièces justif. à la Géogr. du Perche.* — H. Tournoüer : *Bibliogr. et iconogr. de la Maison-Dieu N.-D. de la Trappe.* — Dans les fascicules suivants paraîtront : *Hist. de l'abb. de la Trappe*, par le comte de Charencey. généalogies des familles de la Veve, de Langan, d'Arlanges, de Fontenay, de Saint-Pol.

Le comité orléanais du *Souvenir français* a fait poser une plaque commémorative dans le jardin de l'hôtel d'Hardonneau, qui fut, il y a plusieurs siècles, la résidence du gouverneur de la province. Cette plaque est destinée à honorer la mémoire de Raoul de Gaucourt, gouverneur d'Orléans de 1427 à 1429. Pendant ces deux années, ce vaillant eut à défendre trois fois la ville contre les attaques des Anglais, et fut assez heureux pour repousser les assaillants, malgré les faibles moyens dont il disposait.

L'accueil bienveillant fait à mon étude *Croisés de France* (dans notre Annuaire de 1895) m'a encouragé à recueillir les éléments d'une liste complémentaire, qui sera publiée dans notre Annuaire de 1897. — O. DE P.

A Londres, l'anniversaire de l'exécution du roi Charles Ier a donné lieu à quelques incidents devant la statue de ce souverain dans Trafalgar Square. La police avait défendu qu'on plaçât sur le piédestal des couronnes sans autorisation préalable. Plusieurs personnes ont essayé néanmoins d'en déposer sans autorisation; mais elles en ont été empêchées. Un certain

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nombre d'autres couronnes, soumises celles-là à l'autorisation de la police, ont été déposées vers neuf heures, portant diverses inscriptions. Une messe chantée a été célébrée pour le repos de l'âme du « Roi martyr » dans une église de la Cité. L'église était remplie de monde. Tous les assistants étaient habillés de noir et portaient une rose blanche.

⚜ L'INAUGURATION DU BUSTE DE PEIRESC. — Les 9, 10 et 11 nov. 1895, de splendides fêtes ont eu lieu à Aix. Notre très hon. Président d'honneur M. Tamizey de Larroque, à qui de droit y revenait la première place, mais retenu à Gontaud par de douloureuses circonstances, fut privé de l'allégresse d'y assister ; mais le nom de l'éminent érudit, du digne ami de Peiresc « qui s'occupa tant de l'histoire des vieilles maisons », était sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs.

« En son absence, M. le Ministre de l'instruction publique avait délégué, pour présider les fêtes, M. Gaston Paris, le savant membre de l'Institut qui, dans un discours superbe, a rendu à Peiresc l'hommage qu'il méritait. Nous en détachons le passage suivant : « Je suis bien loin, Messieurs, de vous avoir « tracé de la merveilleuse activité de Peiresc un ta- « bleau, même approximatif, et je n'en ai pas la pré- « tention. Vous en trouverez surtout les éléments dis- « persés, mais d'autant plus frappants, dans le grand « monument qu'ont élevé à Peiresc le zèle et l'érudi- « tion de celui que nous regrettons tous de ne pas « voir ici et auquel j'envoie le plus sympathique des « saluts, de M. Tamizey de Larroque, le dernier des « amis de Peiresc, bien digne de lui par son caractère,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« comme par son amour passionné de l'étude, et à « qui notre illustre compatriote doit vraiment le ra- « jeunissement de sa gloire ; cette étonnante corres- « pondance dont les volumes se succèdent avec une « si belle régularité nous montre le « procureur géné- « ral de la littérature » dans toute la variété, l'ardeur « et la persévérance des travaux de sa charge. »

Tour à tour, dans les diverses fêtes qui ont duré trois jours, de nombreux orateurs ont rendu hommage au génie de Peiresc et au zèle pieux avec lequel le restaurateur de son culte, M. Tamizey de Larroque, a su retrouver le grand homme oublié et le placer au premier rang des gloires du XVIIe siècle. — A un des banquets, le capiscole des félibres, l'illustre poète Vidal, en l'absence de Mistral, lit un sonnet patois couvert d'applaudissements au Majourau Tamizey de Larroque, « ce Moïse, ce Crillon manquant au triomphe de son idée ».

« Le délégué du gouvernement rappelle en quelques mots sympathiques la part qui revient à l'initiateur et à l'ami de ces fêtes, le vulgarisateur du grand Peiresc, et porte une santé au cher malade, à l'absent si regretté. A cet hommage s'associent, dans une union qu'on retrouverait difficilement ailleurs, le maire israélite, M. Abram, le doyen de la Faculté, le député franc-maçon, M. Leydet, et l'Archevêque, Mgr Gouthe-Soulard, qui avait dans la matinée prononcé un sermon superbe sur Peiresc devant un auditoire d'élite, accouru dans l'église de la Madeleine pour assister à l'inauguration de la chapelle funéraire qui sert de sépulture à la famille Fabri de Peiresc, et restaurée grâce à la générosité des souscripteurs. » — (*Le Paysan du Sud-Ouest*, 8 déc. 1895.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A Munich, cette année verra la célébration du cinquantenaire de la *Chronique officielle* de la capitale bavaroise, dont l'histoire est tenue constamment à jour avec une parfaite compétence par M. Ernst von Destouches, conseiller d'archives royal, directeur des Archives et du Musée historique de la ville de Munich. Cette œuvre si intelligente et si utile fut entreprise, il y a 50 ans, par son docte père, dont il a été le successeur et le digne continuateur. Le curieux Musée historique est son œuvre aussi, et M. von Destouches en fait les honneurs aux visiteurs étrangers avec la plus gracieuse courtoisie. Notons que sa famille est d'origine française, et vint au service du Prince Électeur de Bavière vers la fin du XVIIe siècle. Si toutes les cités étaient dotées d'un système de chronique officielle et d'archives comme celui qui fonctionne si brilamment à Munich, quelle manne abondante et facile pour les historiens à venir ! Car, si un chroniqueur attitré ne prend soin de colliger dans les journaux, les revues, les livres, les expositions, tout ce qui intéresse l'histoire d'une ville, qu'advient-il au bout de quelques lustres, voire de quelques années seulement ? Le temps et l'indifférence ont accompli leur œuvre, et les éléments d'information historique ont disparu, ou demeurent enfouis en des recoins ignorés.

Notice sur la Maison de la Lande (*Maine et Anjou*), *d'après un Mémoire ms. de* 1709, par M. le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré. — Notre t. h. Président d'honneur ne s'est pas contenté de publier le dit mémoire, il l'a encore savamment annoté

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et rectifié sur plus d'un point. Il en appert que la Maison de la Lande était originaire de Bordeaux, d'où, au XIVe siècle, elle s'habitua au Maine et dans l'Anjou. La filiation commence à Gailhard de la Lande, sgr et baron de la Lande, vicomte de la Brède, chevalier banneret, qui testa le 5 avril 1313. (Note de M. D. Le Vacher de Boisville). Issu des premiers barons d'Aquitaine, Gailhard comptait parmi ses ascendants un héroïque chevalier, son homonyme, vivant en 1217. « Jean de La Lande, baron de La Lande, fondateur des Carmes et de St-Pierre de Bourdeaux, obtint, par ses belles actions et signalés services au Roy et au public, plusieurs grands et remarquables privilèges, et, entre autres, que tout criminel, condamné à mort, estant conduit au supplice et passant devant l'hostel de la Lande, qui pourroit se saisir du marteau ou du verrouil de la porte du dit hostel, demeureroit en la protection et sauvegarde du dit sgr de la Lande et, selon son plaisir, seroit exempt de la peine de mort. si le sgr de la Lande le désiroit. » Il serait intéressant, dit M. de Bremond d'Ars, « de rechercher dans chaque province les dernières traces de ces traditions relatives au droit d'asile. » Nous recommandons la lecture (page 4) d'un très piquant paragraphe relatif à la manie de certaines familles de tirer leur origine de l'étranger : « Venir de loin n'est pas nécessairement venir de bon lieu. » Oui certes, mais... a beau mentir qui vient de loin.

⚜ Le 23 octobre 1895, à l'occasion du centenaire de l'Institut de France, une messe solennelle de *Requiem* a été célébrée à St-Germain-des-prés pour les âmes des membres de l'Institut morts depuis sa fon-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dation. Puis Mgr Perraud, Evêque d'Autun, de l'Académie Française, a prononcé d'émouvantes paroles, dont voici la péroraison :

« Vous savez, Messieurs, en quelle estime Sa Sainteté le Pape Léon XIII tient les lettres, les sciences et les arts. Le Saint-Père m'a délégué spécialement pour vous donner en son nom une bénédiction solennelle. Cette bénédiction, que je vais vous donner à l'autel, je l'étendrai à vos familles et à ce cher pays de France, dont nous sommes fiers d'être les fils et auquel nous souhaitons toute grandeur, toute gloire et toute prospérité. »

Alors du haut des degrés de l'autel, l'éloquent Évêque a donné la bénédiction papale. Dans l'après-midi, a eu lieu, au palais de l'Institut, la réception des associés et correspondants français et étrangers. Parmi les assistants, on remarquait notre docte et vén. collègue le R. P. Delattre, de la Congrégation des Pères-Blancs, venu exprès de Carthage pour les fêtes du Centenaire.

⚜ L'IMPOT SUR LES TITRES DE NOBLESSE. — « Sous l'influence des premiers soleils printaniers si favorables à l'éclosion des hannetons, un sénateur obscur, nommé Girault, vient de reprendre — si nous en croyons le *Figaro* — un projet de loi qui lui travaille depuis longtemps la cervelle. Il s'agit de boucher les trous au budget et à la lune avec un impôt sur les titres nobiliaires. Plus heureux que les Compagnies de voitures, qui n'ont jamais pu jusqu'à présent trouver un type pratique de compteur, l'ingénieux Girault apporte un tarif tout préparé. Le titre de prince coûterait 1,000 francs par an ; celui de duc,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

800 ; marquis, 700 ; comte, 600 ; vicomte, 500 ; baron, 400 ; particule double, 200 ; particule simple, 100 fr. Voyez la taxe, la belle taxe !

« On remarquera que M. Girault — à propos, pourra-t-on dire Monsieur sans s'exposer à la taxe ? — est dans la bonne tradition ; c'est le parfait niveleur qui ne rêve que l'égalité parfaite. Il ne fait aucune différence entre les deux noblesses ; l'ancienne et celle de l'Empire. Il taxe au même prix que les deux autres la troisième : la noblesse du Golgotha, et les barons triples : Italiens, Prussiens et Juifs, comme était feu von Reinach, ne paieront que 400 francs, tout comme un simple baron français. On nous affirme cependant que Girault est assez disposé à épargner l'aristocratie républicaine, parce qu'elle est dépourvue de particules. Mais il ne faut pas lui en demander davantage. Devant ce farouche démocrate, M. de Saint-Cyr ne trouverait pas plus grâce que devant les grands Ancêtres : car il n'y aura plus de Monsieur, sans doute, et très certainement il n'y aura plus de *saints*, il n'y aura plus de *de* et il n'y aura plus de *sire*.

« Je trouve toutefois une lacune dans le projet Girault, et je m'empresse de la signaler à l'honorable Père-Conscrit. Voici, entre autres, toute une liste de titres nobiliaires, dont il ne parle pas, et, comme tous les contribuables, je ne serais pas fâché de savoir ce qu'ils paieront :

« Maître secret. — Maître parfait. — Secrétaire intime. — Prévôt et juge. — Intendant des bâtiments — Maître élu des neuf. — Illustre élu des quinze. — Sublime chevalier élu. — Grand-maître architecte. —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Royal arche. — Grand élu ancien. — Chevalier d'Orient et de l'Épée. — Prince de Jérusalem. — Chevalier d'Orient et d'Occident. — Rose-Croix. — Grand Pontife ou Sublime Ecossais de la Jérusalem Céleste. — Souverain Prince de Maçonnerie. — Noachite ou Chevalier Prussien. — Chevalier Royal Hache ou Prince du Liban. — Chef du Tabernacle. — Prince du Tabernacle. — Chevalier du Serpent d'Airain. — Écossais Trinitaire du Prince de Merci. — Crand Commandeur du Temple ou Souverain Commandeur du Temple de Jérusalem. — Grand Écossais de Saint-André d'Écosse. — Chevalier du Soleil ou Prince adepte. — Chevalier Kadosch. — Grand inspecteur-inquisiteur-commandeur. — Sublime Prince du Royal Secret. — Souverain Grand inspecteur général.

« Tous ces titres existent et sont portés encore aujourd'hui par les Francs-Maçons. Encore ma liste est-elle fort incomplète, puisque je m'arrête au 33° alors que je pourrais aller jusqu'à 90. Les Francs-Maçons, tout autant que Girault, veulent l'égalité, qui est un des trois termes de leur devise, un des côtés du Triangle. Ils seront, nous n'en doutons pas, les premiers à se soumettre à la taxe Girault, d'autant mieux que les titres dont ils se parent ne sont pas, comme les titres de noblesse ordinaires, authentifiés par l'état civil, mais simplement consignés dans les archives des Loges. Voilà donc de la besogne intéressante pour Girault. J'attends avec impatience qu'il veuille bien amplifier son projet dans le sens que je lui indique, et je le prie également de ne pas oublier dans ses tarifs « la première aristocratie du monde ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Sur ce dernier point, il pourra consulter avec fruit M. Isaïas Levaillant, ancien directeur de la Sûreté, ancien trésorier-payeur général. » — (A. DE BOISANDRÉ, *Libre Parole*, 7 avril 1895.)

« M. Girault, sénateur, s'inspirant d'une erreur assez répandue, a donné une véritable entorse aux préséances en établissant les divers tarifs de la taxe qu'il propose d'établir sur les titres et particules. D'après son projet de loi, le titre de prince coûterait 1,000 francs, alors que celui de duc ne coûterait que 800 francs, celui de marquis, 700 francs, etc. Or, nous devons apprendre à M. Girault que les princes — hormis ceux des familles royales — n'ont point le pas sur les ducs. Dans l'ancienne Noblesse de France, le titre de prince n'existait pas. Les gentilshommes français qui le portaient par tolérance l'avaient reçu de l'étranger ; quelques-uns étaient entrés dans la nation française par suite de l'annexion de leur pays à la France. Régulièrement, ils n'avaient pas de rang dans la Noblesse française en vertu de ce titre princier, et c'est pourquoi la plupart reçurent, pour le chef de nom de nom et d'armes de leur maison, le titre de duc.

« D'après la taxe mal établie de M. Girault, le prince de Broglie, le prince de Léon, le prince de Chalais, qui ne sont que des fils, paieraient plus que leurs pères, chefs de nom et d'armes, les ducs de Broglie, de Rohan, de Talleyrand-Périgord. » (*Le Figaro*, 8 avril 1895.)

La Noblesse de France a déjà payé ses titres, de sa chevance et de son sang, prodigués sans compter, durant des siècles, au service du Roi, c. à. d. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

patrie. Aucun sénateur ne peut l'ignorer ; le projet de M. Girault n'a donc aucune chance de succès, d'autant plus qu'il serait à peu près improductif. Mais, s'il lui faut absolument trouver de quoi boucher les trous au budget et à la lune, nous nous permettrons de lui recommander l'établissement d'une taxe sur les pots-de-vin. Celle-là, par exemple, serait vraisemblablement des plus productives.

⚜ *Histoire d'une Maison bretonne et de ses origines anglo-normandes*, par Robert de Courson de la Villeneuve, avec cette épigraphe : *Sparsa matris collige membra tuæ*. Tome I. — Ce m'est une vraie joie lorsque je vois un gentilhomme faire avec science et conscience de l'autogénéalogie, et j'applaudis de tout cœur à cet acte de piété familiale. Mais quel infini labeur lorsqu'il s'agit d'une race huit ou neuf fois séculaire, dont les rejetons, dans la grande période féodale, se sont répandus dans toutes les provinces, et même hors du royaume ! Ce labeur n'a pas effrayé M. le vicomte R. de Courson ; il est vrai qu'il avait de qui tenir, et devant les yeux le prestigieux exemple de son illustre père, notre très regretté collègue M. le comte Aurélien de Courson. Ce premier volume approfondit savamment les origines de cet antique lignage qui paraît avoir eu pour berceau l'Auxerrois, d'où il a provigné en Normandie, en Angleterre, en Bretagne, dans le Napolitain et dans la Palestine. — L'auteur a consacré de longues années à l'étude de l'histoire générale avant d'écrire cette histoire familiale. Il avait entendu dire en 1876 « par un homme dont l'autorité universellement établie m'inspirait le plus profond respect, M. Léopold Delisle, que les gé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

néalogies *échappaient trop souvent à la critique historique* » ; aussi n'avance-t-il rien sans produire la preuve. Il appréhende le reproche « d'avoir fait beaucoup de digressions ». Qu'il se rassure : ce sont toutes des digressions utiles ; elles éclairent la marche de la race à travers les siècles, ses migrations, ses vicissitudes. Le lecteur consciencieux y trouve grand profit, et le doute ne peut entrer dans son esprit, que l'examen des pièces justificatives achève de convaincre. — Parlant de son glorieux ancêtre et homonyme Robert de Courson, le croisé de 1249, l'auteur dit : « Aucun document ne nous permet de conjecturer si Robert de C. périt ou non, comme tant d'autres de ses compatriotes, en Terre-Sainte. » Peut-être, comme d'autres croisés, Robert passa-t-il plus tard au service de Charles d'Anjou, frère de S. Louis, dans le royaume de Naples, où il put se rencontrer avec les descendants de Jean Courson, fils de Landulphe, vivant près de Nocera en 1042. Je signale avec plaisir à notre érudit collègue « Robertus de Corzon », en 1274 clerc de l'hôtel du dit roi Charles et enquêteur de la Cour. (Paul Durrieu, *Registres du roi Charles Ier*, tome 2, p. 234 et 309.) Le nom, parfois, se trouvant écrit anciennement *Corceon*, j'appelle aussi son attention sur « Léon de Corceyon », en 1274 homme d'armes au service du même prince. (Ibid., p. 257 et 309.) — En résumé, l'œuvre de M. de Courson mérite tout éloge ; c'est un modèle pour tout gentilhomme de vieille race qui voudra se faire l'historien de sa Maison.

M. Émile Delfieu, ✠, Président de la Société

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

scientifique et littéraire d'Alais, a adressé au président du C. H. de France une lettre que nous nous faisons un devoir de reproduire ici (7 oct. 1895) :

« La Société scientifique et littéraire d'Alais s'est proposé, à l'occasion du Centenaire de la mort de Florian, d'élever un monument digne du poète classique et aimé de l'enfance. Ce souvenir de la reconnaissance de ses compatriotes sera érigé dans la ville même d'Alais, comme au centre de la région cévenole qu'il a chantée, sur les bords du Gardon qu'il a célébrés dans son roman d'*Estelle et Némorin*. M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu s'associer à cette œuvre patriotique, qui a pour but d'entourer d'hommages solennels et durables une gloire à la fois locale et nationale.

« Votre concours nous serait très précieux et ne pourrait que contribuer au succès de notre entreprise; aussi, serions-nous heureux de vous voir agréer la qualité de Membre du Comité de patronage, dont la présidence a été acceptée par M. Gaston Boissier, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Votre sympathique adhésion ne peut que rehausser, dans l'estime générale de nos populations, cette chère mémoire d'un écrivain qui a su charmer, plaire et instruire, et entourer d'une nouvelle considération tout ce qui touche aux travaux de l'esprit.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le Président du Comité d'organisation :*

« Émile Delfieu.

« *Le Secrétaire :*

« L. de Sarran d'Allard. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette flatteuse proposition ne pouvait être accueillie qu'avec l'empressement le plus reconnaissant, et toute notre sympathie est acquise à l'œuvre de glorification du chevalier de Florian. — Vte DE P.

⚜ L'ancien régime français était fondé sur ce principe: « On ne s'appuie que sur ce qui résiste. Il avait des Parlements indépendants, des États provinciaux jaloux de leurs prérogatives et qui protestaient énergiquement contre les impôts qui ne leur semblaient pas justifiés, des Corporations de métiers puissantes et riches dont les droits étaient aussi solidement garantis que les droits des grands seigneurs. Tous ces droits s'arcboutaient entre eux et se défendaient mutuellement. Aujourd'hui, en face de l'individu désarmé et réduit à l'état d'atome, il n'existe plus rien, que le pouvoir central... » — ÉDOUARD DRUMONT, (*Libre Parole*, 10 jan. 1896.)

⚜ *Bulletin héraldique de France, ou Revue hist. de la Noblesse.* Mensuel. Directeur : Louis de la Roque. (Paris, 14e année, 1895 : quai des Orfèvres, 56.)— Principaux articles : Louis de la Roque : *Catal. des généraux français, connétables, maréchaux de France, lieut. généraux, maréchaux de camp* ; *Armorial général des Ordres de S. Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel (1000-1789)* ; *Les Défenseurs du Mont-St-Michel, par le Vicomte de Poli.* Comte de Saint-Saud : *Le duché d'Estissac.* Edmond Biré : *Corret de la Tour d'Auvergne.* — Nombreuses notices généaloqiques, notes d'état-civil nobiliaires, variétés héraldiques.

⚜ *Monatsblatt* de l'I. et R. Société héraldique « Adler ». — Bulletin très complet des actes de l'im-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portante Société héraldique Autrichienne présidée par notre très hon. Président d'honneur S. Exc. le comte de Pettenegg. Outre tous les faits qui peuvent intéresser les sociétaires, il contient de nombreuses notices généalogiques, notamment un grand tableau filiatif des comtes de Lamberg, barons de Stein et Guttenberg.

L'Armorial Français, mensuel. (Paris, 6e et 7e années, 1894-95, rue de Rennes, 75.) Directeur : A d'Audeville. — Encore une revue où la mort, la cruelle qu'elle est ! vient de frapper à la tête ! Espérons qu'un des collaborateurs de M. d'Audeville aura à cœur de continuer son œuvre. — Principaux articles : A. d'Audeville : *Maires, échevins et consuls avant la révolution : Orléanais. Les Défenseurs du Mont S. Michel, par le vicomte O. de Poli. La maison de Chastel de la Rouaudais. Notice sur la Maison de Mauroy, Étienne de Flacourt et sa famille.* C. Freslon : *Le Sang Royal de France. Les Rois de France ascendants du Duc d'Aoste.* — Nombreuses notices généalogiques, notes d'état-civil nobiliaire, variétés héraldiques ; nombreux blasons. — G. B.

Giornale araldico-genealogico-diplomatico, organe de la R. Académie héraldique italienne. 23e année, 1895. — Principaux articles : F. C. Carreri, *Notice sur diverses familles nobles d'Udine* ; L. Salazar, *Hist. de la famille Salazar (branche française)* ; F. Pasini, *Le Livre d'Or de Ferrare en 1842* ; E. Portal, *Les Massa de Sicile, princes de Castelforte* ; A. Boscassi, *Illustration hist. du blason de Gênes* ; N. Gabiani, *Familles nobles d'Asti, éteintes ou vivantes en* 1662 ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F. Caretti. *La famille Ferrari de la Mirandole* ; G. Corti, *Familles Milanaises* ; de nombreux articles de l'érudit directeur du *Giornale Araldico*, le chevalier G. de Crollalanza, et plus particulièrement son curieux *Glossario Araldico etimologico.*

Maandblad de la Société généalogique et héraldique « Nederlandche Leeuw », 13e année, 1895. — Excellent bulletin mensuel, rédigé par notre hon. collègue Mr M. G. Wildeman, et contenant tout ce qui peut intéresser les sociétaires. Nombreuses notices généalogiques, notamment sur les familles de Witte, Vorsterman, de Dieu, van Soest. Armoiries dans le texte et à pleine page.

Archives héraldiques Suisses, organe de la Société Suisse d'héraldique (Neuchâtel). 9e année, 1895. — Principaux articles : Jean Grellet, Président de lad. Société, *La vitalité de l'art héraldique ; les hachures héraldiques ; Les d'Asnens et la Collection Courtois* ; *Généalogies et Chroniques de famille* ; *Les armoiries écartelées ;* Emm. Junod, *Un écusson neuchâtelois* (d'Asnens) *aux salles des croisades de Versailles* ; Max de Diesbach, *L'ex-libris de Ph. d'Estavayer* ; L. Bron, *Le drapeau des Cent Suisses de la Garde des Rois de France* (avec planche) ; A. Kohler, *Un ex-libris vaudois* (de Saussure) ; *Droit de sceau et transmission des armes par héritage dans le pays de Vaud ;* W.-F. de Mulinen, *A propos des cimiers* (avec planche).

Algeemen Nederlandsch Familieblad, grande revue généalogique dirigée par notre hon. collègue M. Vorsterman van Oyen. (Oisterwijk, Hollande,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon - 2007

12e année, 1895.) — Nombreuses études généalogiques, historiques, archéologiques ; notices de bibliographie héraldique ; planches d'armoiries et de sceaux. Notons les généalogies de Witt, de Ruyter, Klots, de Jongh. Notre hon. collègue. Mr M.-G. Wildeman est un des distingués collaborateurs de cette revue mensuelle.

⚜ A Calais, le 3 juin 1895, a été solennellement inauguré le monument érigé à la gloire d'Eustache de Saint-Pierre et de ses cinq compagnons qui, le 3 août 1347, se présentèrent devant Édouard III, lui apportant les clefs de la ville et ayant d'avance fait le sacrifice de leur vie pour préserver leurs concitoyens des terribles représailles du roi d'Angleterre.

⚜ « On lit dans Esmieu, *Hist. de la commune des Mées* (B.-Alpes) : « 1365. Noble Giraud de Sertorio paraît comme l'un des députés et défenseurs de la communauté des Mées, entre elle et Audibert de Gaubert, seigr de Malijai (Notaire Muraire, aux Mées.) — 1398, Noble Pierre de Sertorio, et consorts, agit au nom de la Ville vis-à-vis des États de Provence. (Charte.) — 1400. Noble Pierre de Sertorio, Raymond Romégas et Bertrand Durand, cominaux. »

« Avant et après ces dates, plus rien. Les archives municipales des Mées commencent vers le milieu du xvie siècle. Les notaires ne savent pas si le dit Muraire a été leur prédécesseur. Je désirerais donc savoir : 1° l'origine de cette famille de Sertorio. 2° Les traces qu'elle a pu laisser, soit avant, soit après 1400. 3° Ses armes. — Je serais fort reconnaissant à ceux de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nos hon. collègues qui pourraient m'éclairer sur tous ces points. Ch. de Sartorio. »

⚜ Autre question recommandée à la bienveillante érudition de nos collègues :

Qui était « le comte de Brienne et de Lecce », en 1527 ?

⚜ Au conseil municipal d'Avignon, le maire, M. Pourquery de Boisserin, député, a demandé un blanc-seing pour poursuivre la désaffectation du palais des Papes, qui sert de caserne, et sa restauration.

Dans son exposé, M. de Boisserin a indiqué qu'avec l'aide de l'assemblée communale au risque d'être traité de réactionnaire et de clérical, il transformerait l'immense vaisseau, qui a été le berceau de la Papauté française, en musée de la Chrétienté.

Il a dit aussi qu'il demanderait l'autorisation de céder l'usufruit de la principale chapelle et de la magnifique salle du Conclave à la plus grande autorité spirituelle, qui les remettra en état.

⚜ Le conseil municipal de Sainte-Marie et Sicché ayant décidé d'ouvrir une souscription pour ériger un monument au grand Sampiero d'Ornano, le héros de l'histoire nationale de l'île de Corse, un comité s'est constitué à cet effet, dont font partie M. le comte Charles Pozzo di Borgo et plusieurs membres du C. H. de France, MM. le comte Paul d'Ornano, le comte de Casabianca, ancien député, le comte Raoul Colonna de Cesari-Bocca et le vicomte de Poli, ancien préfet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Comité fait appel au patriotisme pour « l'édification d'un monument digne du promoteur de l'Indépendance Corse, de celui qui a été justement surnommé « le plus Corse des Corses », que l'on a appelé « le premier Corse-Français », et de qui disait le connétable de Bourbon : « Un jour de bataille, le colonel général des Corses vaut dix mille hommes. »

On est prié d'adresser les souscriptions à M. le comte Paul d'Ornano, rue Pierre Charron, 1, Paris.

⚜ Ecole de Saint-Cyr. Promotion de 1895, dite de *Jeanne d'Arc* : Élèves nommés Sous-lieutenants à la suite des examens de sortie : MM. Boutry, de Fontenay, Mercier, de Gaillard, de Galard, de Chabot, Pascal, Bourgoin, de Dorlodot, de Clerval.

⚜ *Histoire de la ville de St-Amand*, par Victor Mallard. — M. Bonnet de Sarzay, anc. bailli et juge d'Orval St-Amand (Berry), mort en 1780 à 86 ans, laissa, sur cette ville, un travail important auquel s'adjoignirent de nombreuses notes recueillies par M. Bonnet des Maisons, son petit-fils. M. Victor Mallard, décédé il y a 10 ans, était l'arr.-p.-fils de M. Bonnet de Sarzay. Son œuvre n'est pas seulement l'histoire de St-Amand, mais aussi celle des lignages illustres qui possédèrent les seigneuries de St-Amand et de Montrond : Culant, Chevenon de Bigny, Sancerre, la Trémoïlle, Albret, Nevers, Sully, Condé. — Grand in-8 de 500 pp. avec planches hors texte ; en librairie, 12 fr. ; en s'adressant à M. G. Mallard, à St-Amand (Cher), 10 francs.

⚜ Le 25 juillet 1895, le 15e Régiment de Dragons traversait Nérac, se rendant aux grandes manœuvres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Devant la foule, le colonel de Villeneuve de Vitré fit faire halte à son régiment sur la grande place où se dresse la statue d'Henri IV, et ordonnant de présenter les armes, il dit :

« Dragons, je vous fais présenter le sabre devant la statue du grand homme qui a fait la nation française. »

⁂ On nous a posé cette question : « Le titre donné par M. Déroulède à sa grande œuvre dramatique, *Messire Du Guesclin*, est-il correct ? »

Non. Jadis la qualification de Messire était coutumièrement suivie du prénom, comme encore à présent chez les Anglais celle de *sir*. Donc pour être conforme à l'usage ancien, le titre eût dû être : *Messire Bertrand*, ou bien *Messire Bertrand du Guesclin*.

⁂ Le 28 septembre 1895, notre docte et vén. collègue M. l'Abbé Brugière a été installé dans sa prébende de Chanoine titulaire de Périgueux.

« Monseigneur l'Évêque, en inscrivant le modeste et érudit M. Brugière au *livre d'or* du Chapitre de sa cathédrale, a voulu honorer devant tout le diocèse l'aimable auteur du *Livre d'Or* du clergé de Périgueux et de Sarlat pendant la révolution. La *Semaine religieuse* est heureuse, pour sa part, d'offrir au nouveau dignitaire l'expression d'une reconnaissance publique. Patient et habile chercheur, M. Brugière a charmé utilement les loisirs de son ministère à Coulounieix, en amassant des monceaux de documents très curieux et précieux, concernant notre histoire diocésaine. Nos archives n'ont presque plus de secret pour lui. Magnifique exemple offert au clergé d'une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vie constamment laborieuse. » (*Semaine religieuse de Périgueux*).

Un grand journal de Paris, parlant du « poète Villiers de l'Isle-Adam », le qualifie « dernier descendant du grand-maître des chevaliers de Malte, prince de Jérusalem ». Presque autant d'erreurs que de mots. Auguste de Villiers de l'Isle-Adam ne descendait pas de l'illustre Philippe, dernier grand-maître de Rhodes et premier grand-maître de Malte, lequel avait vœu fait de chasteté, et il n'était pas le dernier de son nom. Enfin les grands-maîtres de l'Ordre de St-Jean ne portèrent à aucune époque le titre de Prince de Jérusalem.

Le 16 septembre 1895, une importante découverte a été faite en la cathédrale d'Angers. Il s'agit du tombeau de René, roi de Sicile et de Jérusalem, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, comte de Provence, où il mourut dans la ville d'Aix le 10 juillet 1480, et où il est resté jusqu'à présent infiniment populaire.

On savait bien que le roi René avait été inhumé à Angers ; mais le monument élevé sur sa tombe ayant été détruit en 1794 par la révolution, l'emplacement exact du caveau funéraire restait à déterminer : c'est ce caveau qui vient d'être ouvert en présence de l'Évêque, et de neuf autres personnes qui ont signé au procès-verbal. Par une déchirure du cercueil de plomb, déchirure qui avait été pratiquée dès le XVe siècle pour vérifier l'identité du cadavre quand on le transporta de Provence en Anjou, on distingue une couronne, composée de grands et de petits fleurons alternants, posée à droite d'un crâne entièrement dé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

charné : sous la couronne se trouve un sceptre, et, sur le côté gauche de la poitrine, une sphère surmontée d'une croix. Un second cercueil, intact celui-là, occupe également le caveau : c'est celui d'Isabeau de Lorraine, première femme du roi René.

Le 12 nov. 1893, à Padoue, mourait subitement le duc et marquis Gaëtan de Ferrari, ne laissant de son union avec la princesse Annenkoff qu'une fille, Anne-Marie, mariée le 23 mai 1895 au prince Don Scipion Borghese. Par brefs du 18 du même mois, le Souverain Pontife, voulant honorer d'un témoignage de Son auguste bienveillance la noble famille de Ferrari, a daigné autoriser MM. Joseph, Thomas et Jean-Baptiste de Ferrari, frères du feu duc et marquis Gaëtan, à relever, le premier comme aîné, le titre ducal, les deux autres le titre marquisal, avec hérédité en ligne masculine.

Le 7 juillet 1895, la ville de St-Quentin a inauguré le monument érigé en mémoire du siège de dix-sept jours soutenu avec un admirable courage par les Saint-Quentinois, en 1557, contre les Espagnols.

S. S. le Pape Léon XIII, généalogiste. — « Interroge, je te prie, les races précédentes, et applique-toi à t'informer avec soin de leurs pères. » Ainsi parle Bildad à Job. (*Livre de Job*, VIII, 8.) Ainsi, de nos jours, parlait le savant et regretté comte de Cornulier-Lucinière : ainsi nous advient-il souventesfois de recommander à nos chers collègues d'étudier et d'approfondir l'histoire de leurs aïeux. Savoir d'où l'on vient, c'est savoir où l'on va : à l'Honneur. — Si le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

goût des études et recherches généalogiques pouvait avoir besoin d'être justifié, nous pourrions invoquer en sa faveur le plus auguste des patronages.

Dans la *Revue des Revues*, M. Boyer d'Agen a publié sous ce titre, *La jeunesse de Léon XIII*, un certain nombre de lettres du Souverain Pontife, en ce temps-là simple étudiant, à peine âgé de 20 ans et s'occupant de la généalogie de sa famille ; ce que révèle la lettre suivante, datée de Rome le 17 janvier 1832, et adressée par Joachim Pecci à son frère Jean-Baptiste, à Carpineto :

« Dites-moi, je vous prie, ce que vous pensez de l'arbre généalogique qu'a esquissé mon peintre. N'en recevant aucun compliment dans vos dernières lettres, j'ai soupçonné qu'il n'était pas à votre goût. Il me semble pourtant que cet arbre, attentivement observé, encore qu'il ne vaille pas grand'chose, n'en a pas moins quelque attrait. Svelte de branches et peu chargé de feuilles, il semble qu'il exprime assez bien ce qu'il était difficile de lui faire mieux indiquer : c'est-à-dire notre famille, originaire de Sienne et plus tard transplantée à Carpineto. Au pied de l'arbre, vous voyez deux figures. La première est une femme, coiffée de tours en forme de couronne, drapée d'un manteau bleu : autant de symboles par lesquels les peintres et les poètes désignent l'Étrurie. Cette femme s'appuie sur un petit temple dont la façade porte les noms des membres les plus célèbres de la famille Pecci de Sienne.

« Quant à l'origine siennoise de cette famille, elle est suffisamment indiquée par le lion et par l'étoile placés au faîte du petit temple et qui furent, en ce

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

temps-là, les armes de Sienne, selon le témoignage de l'historien Jugurtha Tommasi. La femme à la couronne de tours, ou l'Étrurie, présente un stylet à l'autre personnage qui n'est autre que Saturne, l'antique dieu du Latium. Elle lui dit d'écrire sur l'arbre qui pousse à leurs pieds les noms de cette même famille, transplantée d'Étrurie en Latium et désignée encore mieux par les montagnes qui bleuissent dans le lointain.

« Vous recevrez, demain, la généalogie de notre famille. Au milieu des embarras, des études, des maladies, je l'ai enfin menée à terme. Maintenant, je comprends quel labeur est requis et quelle attention est nécessaire pour exécuter un pareil travail, quelque médiocre qu'il paraisse. A mon avis aussi, tel qu'il est, il ne vaut pas grand'chose ; mais, encore une fois, les affaires, les études, les maladies ne m'ont pas permis de mieux faire. Je l'avais donné à copier à un ami qui m'en vantait le caractère ; mais cette copie ne m'ayant pas plu, j'ai pris sur moi de l'écrire le mieux que je pourrais, et ensuite d'en faire relier les feuillets. Sur ce petit ouvrage, j'attends, dès que vous l'aurez lu, votre critique en toute franchise..... »

⚜ *Recherches hist. et généal. sur la famille Braschi*, par M. l'Abbé Gendry, (Bruxelles, 1895, in-8, 12 p., blasons. — Curieuse et savante étude sur l'illustre Maison qui a donné à l'Église le Pape Pie VI, et paraît être un rameau des Brasch, de la Noblesse suédoise.

⚜ *Le Mont-Saint-Michel, d'après ses anc. registres paroissiaux de 1600 à 1800*, par M. l'Abbé Paul Paris-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jallobert, M. H. du C. H. — « L'Histoire de France, a dit Augustin Thierry, est renfermée dans nos Archives communales » ; à plus forte raison pouvons-nous ajouter, l'histoire d'une ville, d'une bourgade, se trouve dans ses registres paroissiaux. L'étude que nous annonçons ici n'est pas une nouvelle histoire du Mont, encore moins un guide pour le visiter ; mais c'est en quelque sorte la vie intime de cette curieuse localité pendant deux siècles ; c'est sa vie sociale, civile, militaire et religieuse. Le premier chapitre présente, sous une forme généalogique, les familles les plus notables qui ont habité le Mont et les alliances qu'elles ont contractées ; on y fait connaissance en même temps avec les gouverneurs, les lieutenants du Roi et les officiers de la milice bourgeoise. Le second, consacré au clergé séculier et régulier, donne la liste alphabétique des curés, vicaires, prêtres, originaires ou habitués de la ville, et d'un bon nombre de religieux de l'Abbaye. Le troisième donne la liste des prisonniers détenus au Mont en vertu de lettres de cachet et qui y sont morts, ainsi que la nomenclature des prêtres morts en captivité pendant la révolution, et les noms de quelques-unes des victimes de la barbarie révolutionnaire qui expirèrent dans l'Abbaye profanée et devenue prison.

Notre vén. et docte collègue est l'auteur de cette grande publication des Registres paroissiaux de Bretagne, infiniment précieuse pour les historiens, les érudits et les familles.

⚜ Vieilles gloires et gloires modernes ! La façade du pavillon de Rohan est, comme on sait, ornée de huit statues mesurant deux mètres cinquantede hau-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

teur et représentant Kléber, Hoche, Marceau, Desaix, Ney, Soult, Lannes et Masséna. Des statues semblables vont être placées dans les niches disposées sur la partie de la façade du palais des Tuileries qui s'étend du pavillon de Rohan à la rue des Tuileries. Deux de ces statues seules vont être achevées : Carnot et Mme de Sévigné. D'autre part, on a le projet de mettre dans les huit niches faites dans la façade du ministère de la marine des statues de marins : Tourville, Suffren, Surcouf, Lamotte-Piquet, Du Quesne, Du Petit-Thouars, Dumont d'Urville, Jean Bart. » — (*Libre Parole*, 7 juillet 1895.)

⚜ *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, organe de la Soc. des Bibliophiles Bretons. Paris et Nantes, 39e année, 1895. Directeur : le vicomte Olivier de Gourcuff. — Principaux articles : René Blanchard : *Airard et Quiriac, Evêques de Nantes (1050-1079), étude sur les actes de leurs Pontificats.* L'abbé Guillotin de Corson : *Les Grandes seigneuries de Haute-Bretagne.* L. Chérubini : *Les premières années de la Duchesse de Berry.* Ch. de Calan : *La Bretagne sous Louis XVI.* O. de Gourcuff : *Les Défenseurs du Mont S. Michel, par O. de Poli.* Henri de Farcy : *La veillée terrible.* Marquis des Salles : *Souvenirs de mon bataillon, notes d'un caporal aux Volontaires de l'Ouest.* Gette de la Sauldraye : *La vieille chapelle de Kerdualle.* O. de Poli : *Souvenirs de Bretagne,* poésie. — Nombreux comptes-rendus bibliographiques, par O. de Gourcuff.

⚜ A Anduze (Gard), le 18 août 1895, a été inauguré le buste de Clara, l'antique trouveresse. Le matin, à 8 heures, a eu lieu la réception des félibres du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Languedoc et de la Provence par la municipalité ; à dix heures, l'inauguration avec discours de M. Albert Arnavielle, vice-syndic de la Maintenance languedocienne, et *Ode à Clara* ; dans l'après-midi, concours de musiques, grands jeux floraux populaires, cour d'amour dans le parc des Cordeliers ; enfin, le soir, la fête a été clôturée par un grand banquet félibréen.

Revue Catholique de Normandie, semi-mensuelle, 4e année, 1895 (Évreux, rue du Meilet, 4 bis.) Secrétaire de la rédaction : Paul de Longuemare. — Principaux articles : L'abbé V. Bourrienne : *Points obscurs de la vie de Malherbe.* L'abbé C. Guéry : *Hist. des commanderies dans le dép. de l'Eure.* J. Angot des Rotours : *Clergé d'autrefois.*. L'abbé de la Balle : *Saint Louis, roi de France et comte d'Evreux.* Émile Travers : *Bulletin bibliographique. Les Défenseurs du Mont S. Michel, par le vicomte Oscar de Poli.* Baron d'Esneval : *Notes et doc. pour servir à l'hist. des communes de la Seine-Inf. : Villers-Ecalles.* P. de Longuemare : *La science et la religion. Le congrès des soc. savantes.* O. Lanfranc de Panthou : *Le protestantisme en Béarn et au pays basque : Un capitaine normand en 1569.* Mgr X. Barbier de Montault : *Inventaire du mobilier de Messire A.-F. La Fauche, en 1743.* A. Gosselin : *Les Normands au Canada : Juridiction exercée par l'Archevêque de Rouen.* Édouard Le Corbeiller : *Les débris des bibliothèques normandes au m.-âge.*

A St-Aubin de Baubigné, le 26 septembre 1895, a eu lieu l'inauguration solennelle de la statue d'Henri de la Rochejaquelein, l'Achille de la Vendée, traîtreusement assassiné le 4 mars 1794 par un prisonnier ré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

publicain auquel il venait d'accorder grâce de la vie.

⚜ *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques. Saintes, 15e année, 1895. — Une de nos plus doctes revues, dirigée et rédigée par un maître, M. Louis Audiat, avec le concours d'érudits et laborieux collaborateurs. Les articles de valeur y abondent, et les renseignements utiles y fourmillent.

⚜ En 1892, le conseil municipal de Denain décida l'érection, sur l'une des places de la ville, d'une statue équestre représentant Villars entraînant ses soldats à la victoire. Un comité fut constitué, une souscription fut organisée. La ville de Denain s'inscrivit en tête pour 10,000 fr. Un sculpteur exécuta la maquette de Villars à cheval. Puis, brusquement, tout ce bel élan s'arrêta. La souscription languit. Et on se mit à discuter, un peu tard, les titres de Villars à ce monument équestre. Un habitant de Denain entassa brochure sur brochure pour prouver que le vainqueur de Denain n'était point Villars, mais le maréchal de Montesquiou d'Artagnan. Il fut réfuté par un professeur de Valenciennes. Devant ces controverses, la municipalité eut alors une idée admirable : elle proposa « de réduire la statue de la moitié de sa hauteur ». De cette façon on pourrait au moins inaugurer Villars avant les prochaines élections municipales! Les choses en sont là.

⚜ *Revue historique de l'Ouest*, mensuelle. Directeur : le marquis de l'Estourbeillon. Administrateur : J. de Kersauson. Archiviste : Claude de Monti de Rezé. (Nantes, 11e année, 1895.) — Principaux arti-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cles : A. de Bréhier, *Fougeray dep. le 9e siècle jusqu'à nos jours.* Vicomte P. de Chabot : *Les Chevaliers de S. Michel de la prov. du Poitou.* Aveneau de la Grancière : *Notes hist. sur la paroisse de Pluguffan.* L'abbé Teillet : *Cartul. de N.-D. de Challans.* B. de Morry : *Urbain II et les Bénédictins de Marmoutier.* Ed. de Bergevin : *Sainte Guen et ses descendants.* Baron G. de Wismes : *Lettres de la comtesse de Bizemont au comte de Bruc de Livernière* (1809-1828). P. C. : *Généalogie inédite de la famille de Bourgogne de Vieillecourt.* A. de Bremond d'Ars : *Notice sur la Maison de La Lande* (*Maine et Anjou*). Marquis de l'Estourbeillon : *Inventaire des archives de la châtellenie de Bouillé St-Paul.* Baron Hulot de Collart : *Les Défenseurs du Mont St-Michel, par O. de Poli.* Anonyme : *Cartulaire du Morbihan.*

⚜ *Guia Palaciana*, par Manuel Jorreto y Paniagua, Gentilhomme de Sa Majesté. Directeur-gérant : Segundo de Sarrion y Diaz de Herrera. (Madrid, 1895, in-8.) — Très élégante et attrayante publication dédiée à S. M. la Reine Régente d'Espagne et enrichie de nombreuses illustrations très soignées. Portraits : S. M. le Roi Alphonse XIII ; Son auguste Mère ; S. Exc. la comtesse de Sastago, Camarera Mayor ; S. Exc. le duc de Medina Sidonia ; S. Exc. D. Antonio Canovas del Castillo, etc.

⚜ *L'Ancien Forez*, 14e année, 1895. — Quatre numéros seulement ont paru, puis la mort a interrompu l'œuvre érudite du vicomte du Mesnil !... Principaux articles de notre regretté collègue : *Acte de réception d'un chanoine comte de Lyon* (René de Semur) *en 1585* ; *Le Notariat en Forez* (*1222-1794*) ; *Titres de la sei-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gneurie de Batailloux ; La famille Neyrand, de St-Chamond ; Livre de famille des Montaigne dep. l'an 1500 ; Les défenseurs du Mont St-Michel, par le Vicomte O. de Poli ; La Milice nationale en Forez (1738).

Nous avons le regret d'apprendre la disparition de *La Cloche*, organe mensuel de l'œuvre des amis de Lamartine, que dirigeait avec talent un fin lettré, poète d'élite, M. Émile Mossot, membre associé du C. H. de France. Articles et poésies de l'auteur de *Cyprès et Chrysanthèmes* étaient les joyaux de cette vaillante revue, où nous avons lu aussi des rimes d'autres membres du C. H. : Oscar de Poli, Claude Perreaut, etc. Nous ne disons pas adieu à *La Cloche*, car nous ne voulons désespérer d'entendre encore son tintement poétique.

Patience, ô poète, immortelle victime !
Il n'est pas éternel, le triomphe du crime :
L'heure de Dieu viendra, frère, et sur votre front
Nimbé par la douleur d'une lueur sublime
Les saints lauriers reverdiront !

Actes et comptes-rendus de l'Académie Dafnica d'Acireale. Tome II, 1895. — Cette société scientifique, littéraire et artistique est dignement présidée par notre hon. collègue M. le chevalier Giuseppe Coco, et elle a pour secrétaire général M. le Docteur F. Scionti Mangani, nombre correspondant du C. H. de France, dont le Président tient à honneur d'être agrégé à l'Académie Dafnica. Nous remarquons dans ce tome II : *Les fastes, les hommes insignes, les mo-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

numents antiques de la Sicile, étude classique par M. le professeur V. Drago.

La Prévôté Royale de Coiffy-le-Châtel (*auj. Coiffy-le-haut*), par Adrien Bonvallet, V.-Président de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest. — Ancien domaine de la couronne et du prieuré de Varennes, siège d'une juridiction royale et d'une châtellenie importante, place forte sur la frontière champenoise du côté de la Lorraine et de la Franche-Comté, Coiffy, aujourd'hui simple commune du canton de Bourbonne-les-Bains, arr. de Langres, demeura durant des siècles le centre administratif, judiciaire et stratégique de l'extrémité sud de la Champagne. C'est cette situation, entièrement disparue, que notre érudit collègue restaure historiquement à l'aide de matériaux nombreux, patiemment recherchés ; il rétablit sur des bases solides l'origine très controversée du domaine de Coiffy, nous fait assister à son développement, ses transformations, son administration tant financière que judiciaire, relate les épisodes les plus marquants de sa chronique militaire, et précise la condition des habitants ainsi que l'organisation de leur communauté civile et paroissiale ; le tout appuyé de nombreux documents justificatifs, de précieuses notes, de plans, cartes, inscriptions, et complété par une table des noms de personnes et de lieux. L'auteur a étudié son sujet avec amour, — l'amour du lieu natal, — et son œuvre est un modèle de méthode et d'érudition.

Alfred de Tesson : *La Pancarte armoriée du Mont S.-Michel*. — Cette pancarte fameuse, donnant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les noms et armoiries de 120 défenseurs du Mont, est étudiée méthodiquement par le savant Président de la Soc. d'archéol. d'Avranches et de Mortain, qui établit qu'elle a été dressée d'après la liste finale de l'*Hist. de Normandie* de Gabriel du Moulin, impr. en 1631. « On retrouve ses 120 noms sur celle des 520 donnée par M. le vicomte O. de Poli dans sa magnifique étude sur la Défense et les Défenseurs du Mont S.-Michel, de 1417 à 1450. Quant à ses 120 écussons, moins du tiers seulement ont des blasons semblables ou à peu près semblables à ceux indiqués par ce savant héraldiste. C'est donc avec la liste de Du Moulin pour base que nous avons dressé le tableau ci-après, qui permettra de rectifier les noms et les écussons des pancartes armoriées si répandues dans notre contrée. » A la suite de son travail d'identifications, M. de Tesson m'a fait l'honneur de consacrer plusieurs pages éminemment bienveillantes aux *Défenseurs du Mont S.-Michel.* « Nous devons, dit-il, de chaleureux remerciements, de très admiratifs et bien sincères compliments à M. de Poli pour son œuvre magistrale, si consciencieuse et si documentée. Elle confond par la prodigieuse quantité de matériaux accumulés, la somme énorme de travail dépensée. Elle excite l'enthousiasme par son souffle patriotique exaltant l'héroïsme. C'est, par excellence, le *Livre d'or* du Mont S.-Michel, l'inexpugnable rocher de l'*Archange Français.* »

J'ai eu l'honneur de recevoir, au sujet de mon modeste livre, des lettres non moins bienveillantes de M. Léopold Delisle, M. le duc de Broglie, M. le comte Roselly de Lorgues, l'illustre doyen des lettres fran-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

çaises, Emile Travers, A. du Buisson de Courson, L. de Berluc-Pérussis, Alfred de Martonne, Em. Portal, E. Révérend du Mesnil, et des comptes-rendus non moins flatteurs ont été consacrés à mon livre par MM. A. de Boisandré (*Libre Parole*), Cadillac (*Gaulois*), L. Galichet (*Écho de l'Armée*), L. de la Roque (*Bulletin héraldique*), E. Travers (*Revue Catholique de Normandie*), le baron Hulot de Collart (*Revue hist. de l'Ouest*), le chevalier Em. Portal (*Nuova Sicilia*), Vernet (*Petit Bastiais*), le vicomte O. de Gourcuff (*Revue de Bretagne*), les *Annales du Mont S.-Michel*. Ces suffrages si honorables ont dépassé mon espérance; je pouvais répondre, comme Atticus à Ciceron : *Lætus sum laudari a laudato viro.*

O. DE P.

⚜ *Une famille de soldats. Notice sur la famille de l'Eglise de Lalande, branche d'Albret et d'Agenais* (1552-1855), par Marcel Campagne. — La tradition rattachait cette famille, aujourd'hui éteinte, aux comtes de l'Église, du Comté Venaissin, bien qu'elle eût des armoiries différentes. L'auteur n'a pas cru devoir approfondir la tradition; il s'est contenté d'écrire la généalogie de ses ascendants maternels, sur titres authentiques, aussi loin qu'il a pu la remonter; son œuvre est donc absolument sérieuse, et l'esprit dont elle est animée nous est révélé dans ces lignes de la préface : « Nos aïeux valaient mieux que nous... Pour profiter de son époque, pour être de son temps, il vaut mieux regarder quelques fois en arrière que toujours devant soi. L'homme n'est pas un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dieu et, si l'avenir lui est inconnu, du moins le passé lui appartient. C'est dans le passé qu'il peut puiser de grandes et précieuses leçons. » Et plus loin, glorifiant les nombreux et brillants services militaires des L'Église :

« Les gentilshommes de province furent les meilleurs serviteurs du Roi et de la France. » Nous félicitons sincèrement notre hon. collègue de son œuvre à tous égards excellente.

AUDIAT (Louis) : *Un faux en gentilhommerie : Le dernier marquis de Montandre.* Élucidation très érudite et topique d'une énorme imposture généalogique, sanctionnée en 1789 par Louis XVI, sur l'avis de Chérin, en faveur d'Ignace-Jos. de Brosse, sgr de Montandre, que les lettres patentes reconnaissent comme issu au 15e degré de Hugues, vicomte de Brosse, fait prisonnier à La Massoure. M. Louis Audiat établit que l'intéressé était tout simplement « un des enfants de l'huissier de La Ferté en Alsace, Jacques Giroux », et il cite bien à point Boileau :

> Mais quand un homme est riche, il a toujours son prix,
> Et l'eût-on vu porter la mandille à Paris,
> N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
> D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire.

Incorruptible Chérin, quoi ! *tu quoque !...*

Les 32 quartiers généalogiques de S. A. R. Mgr le Duc de Bragance, par Raymond Richebé. — Publication de luxe, très artistique ; 62 armoiries en pleine page ; le titre, très élégant, représente le héraut d'armes de Portugal tenant la bannière royale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'auteur donne *in fine* un armorial des quartiers de Mgr le Duc de Bragance, fils aîné de S. M. le Roi Dom Carlos Ier et de S. M. la Reine Amélie. Les illustrations, très réussies, sont de M. J. van Driesten.

A. A. Vorsterman Van Oyen : *Supplément au Dict. nobiliaire.* Oïsterwijk (Hollande), in-8, 236 p. Arm. gravées et en chromo, sceaux, portraits, vues. — De cet élégant et important catalogue il appert que les Archives généalogiques, dont notre docte collègue est le directeur, renferment de très nombreux documents sur des familles françaises, notamment celles-ci, représentées au C. H. de France :

Achon, Amphernet, Angély, Anselme, Avout, Berluc, Blaise, Boisguilbert, Lapeyrouse-Bonfils, Bonnin, Branges, Braux, Breuille, Cays, Rohan-Chabot, Clocke, Courson, du Pin, Drouet, Genet de Châtenay, Gimel, Griveau, Lamy, Lalauze, Legge, Guesdon de Beauchesne, Isarn, Kersauson, Joubert, Lhomel, Marin de Carranrais, Michel, Montagne, Moreau, Pasdeloup, Rarécourt, Raffélis, Richebé, Potoçki, Ruffo de Bonneval, Tardy de Montravel, Tilia, Villaret, Villebois.

Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXIV : *Registres de l'échevinage de S.-Jean d'Angély*, vol. I. — Cette ville a eu la rare fortune de conserver une grande partie de ses anciennes archives, encore qu'en 1568 les bandes huguenotes du Sr de Piles les eussent jetées au vent. On put sauver les chartes royales établissant les privilèges de la cité, mais combien d'autres documents précieux disparurent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans ce pillage ! Le plus ancien des registres communaux est de l'an 1332 ; il est ici reproduit intégralement, précédé de onze actes, de l'an 990 à 1331, et suivi d'autres registres des délibérations de l'échevinage de 1333 à 1393. Pour qui sait lire, ce beau volume en apprend plus sur la vie communale au XIVe siècle que tels livres d'histoire fameux ; on y sent un ardent amour des libertés municipales, du droit, du devoir, de l'équité. Cette publication honore la Société des Archives hist. de la Saintonge, qui, selon sa louable habitude, l'a enrichie d'un copieux et excellent index des noms de personnes et de lieux.

Les anciennes familles dans la Gironde, par Pierre Meller, Secr. de la Soc. des Archives hist. de la Gironde, Membre hon. du C. H. de France. — L'auteur ne s'est pas proposé de faire un nobiliaire ni un armorial, mais de donner un aperçu historique sur les anciennes familles actuellement fixées dans la Gironde. « On se fait en général, dit-il, une idée assez fausse du passé d'une famille ; on se figure souvent qu'on ne peut remonter à une certaine époque qu'à la condition d'être noble, que la noblesse est la conséquence de l'antiquité ; il est des ancêtres de roturiers qui étaient honorablement connus au XVIe siècle. Que de maisons nobles sont de plus fraîche date ! » Chaque notice donne l'état présent de la famille, avec les dates de naissance et de mariage ; son origine, son histoire, ses preuves de noblesse, s'il y a lieu ; les diverses branches qu'elle a formées ; ses illustrations, ses titres anciens et modernes, ses alliances, armoiries et devise ; le tout très consciencieusement étudié et puisé aux sources authentiques, ce qui donne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à l'œuvre une sérieuse autorité. Nous y relevons ces noms, représentés au C. H. de France : Brezets, le Vacher de Boisville, d'Arlot de Cumond et de Saint-Saud, Callières, Lur-Saluces, Oberkampf, Pellerin de la Touche, Préveraud de Sonneville, Verthamon.

⚜ Ouvrages offerts par les auteurs au C. H. de France.

Généalogie des frères Tesson, guillotinés à Granville en nivose an II de la rép., par M. Alfred de Tesson.

Histoire d'une Maison bretonne et de ses origines anglo-normandes, par le vicomte Robert de Courson de la Villeneuve. (Tome I.)

Preuves pour servir à l'hist. de la famille Le Jumeau, barons de Blou, comtes de Kergaradec, par M. Théodore Courtaux.

Gedichte (*Poésies*), précédées d'une notice généalogique sur la famille de l'auteur, originaire de France et passée vers la fin du XVIIe siècle au service du Prince Électeur de Bavière ; — *Hist. de l'Ordre Royal des Chevaliers de S.-Georges* (Bavière) ; — *Hist. de l'Ordre Royal de Ste-Elisabeth* (Bavière) ; — *Hist. des Musées hist. de la ville de Munich ;* — *Orlando di Lasso*, étude hist., artist. et biogr., par M. Ernst von Destouches.

Notice général, sur la famille le Doulx de Melleville additions supplém., par M. Charles Molle.

⚜ Sur la présentation de M. le marquis de Granges de Surgères, notre très hon. Vice-Président, le diplôme de Peintre-Héraldiste du C. H. de France a été décerné à un artiste d'un talent et d'un savoir éprouvés, M. Louis Lancelevée, rue du faubourg S.-Honoré, 174, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Au congrès des sociétés savantes, on a lu un mémoire de M. Bourdery, relatif à un « souterrain-refuge » découvert dans la commune de Jumilhac-le-Grand (Dordogne). Ce souterrain consiste en un long couloir peu élevé, formant deux coudes à angle droit et aboutissant à des chambres, d'assez grandes dimensions, mais remarquables par le peu de hauteur du plafond. Le système de clôture, à l'aide duquel les gens qui se réfugiaient là pouvaient se mettre à l'abri, est encore très apparent. On n'a pas pu déterminer l'époque de ce refuge ; il est très bien conservé et l'on reconnaît dans beaucoup d'endroits les traces des outils qui ont servi à le creuser.

On a d'ailleurs trouvé des souterrains de ce genre, non seulement dans les coteaux presque à pic qui dominent les rivières du Loir, du Cher ou de la Loire, mais dans les plaines de la Beauce, à 4^m50 ou 5 mètres de profondeur. Il en existe à Morville, près Pithiviers ; on en voit à Maves, à Mer, à Suèvres, à Balâtre, à Saint-Lubin, à Blois, à Vineuil, à Vendôme, à Thoré, etc. Ces couloirs, dit notre érudit collègue M. de la Vallière, avaient de 1^m30 à 1^m45 de haut et 0^m70 à 0^m80 de large. Ils sont toujours sinueux et sont souvent fourchés plusieurs fois, en conduisant d'une chambre à l'autre. L'envahisseur, forcé de passer isolément et courbé, pouvait être tué par le défenseur caché à chaque bifurcation. Généralement, le souterrain aboutit à un puits qui fournit l'eau et qui donne l'air, avec un peu de lumière, en permettant d'évacuer la fumée.

On voit des souterrains analogues dans beaucoup de provinces, en Artois, en Picardie, en Champagne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les objets d'origine gauloise ramassés dans ceux de la Beauce, avec des armes en silex qui sont de l'époque de la pierre polie, assignent à nos souterrains beaucerons une haute antiquité.

Lettres pour ma Fille ou variations en zig zag littéraires et philosophiques, par Édouard Moiroud. Je ne sais si ma vieille amitié pour l'auteur ne fait pas l'effet d'une lentille grossissante, mais je considère son livre comme une des œuvres les plus sincères, les plus fortes et par instant les plus poétiquement émues que, depuis longtemps, il m'ait été donné de lire. En fait, dès l'instant où je les ai reçues, les *Lettres pour ma fille* sont devenues mon livre de chevet. Je n'éteins jamais ma lampe sans en avoir relu quelques pages. C'est un régal pour mon esprit et mon cœur. Il vous souvient du bon Lafontaine et de son admiration pour le prophète de Sigionoth ? De même qu'il n'abordait pas un ami sans poser la question : Avez-vous lu Habacuc ? à chacun, moi, je demande : Avez-vous lu le livre de Moiroud ? Il est étonnant ce livre ! et l'on se demande où et quand l'auteur a pu faire tant de longues et savantes lectures dont il a extrait le suc pour l'offrir à son enfant bien-aimée ! Philosophie, littérature, poésie, arts, sciences, histoire et légendes, il fait tout concourir à la démonstration claire, et pour ainsi dire, tangible des vérités de la religion déposées dans ce livret que nous avons tous su par cœur à l'époque bénie de notre fraîche enfance, et que bien peu ont rouvert depuis le saint jour de leur première Communion : le catéchisme ! Je voudrais citer quelques lignes, ne fût-ce que

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour montrer avec quelle maestria l'auteur manie la langue claire, nette, harmonieuse, souple et forte à la fois — bien française, en un mot — créée par ces grands et généreux esprits, illustrations du siècle de Louis XIV, gloires de la France, et que nous désapprenons un peu tous les jours ! mais tout serait à citer dans les dix-huit lettres... Puissé-je en avoir assez dit pour inspirer à quelqu'un de nos honorés confrères le désir de faire plus ample connaissance avec ce charmant et catholique esprit qu'est le châtelain d'Ardouane. Et pour finir, comme faisaient jadis nos maîtres, par une citation latine — usage bien démodé, pourtant ! j'ajouterai à propos des Lettres pour ma Fille : *Est enim non magnis verum aureolus libellus.* — R. DE FIGUÈRES.

⚜ *Etrennes Nivernaises.* — C'est le 2e vol. d'une charmante série archéologique et poétique à laquelle nous avions augure le succès. On y retrouve toutes les qualités d'Achille Millien, qui prodigue ses rimes d'or, des récits exquis de grâce naïve, le tout agrémenté de gracieuses illustrations. Quelles ravissantes étrennes ont là chaque année les heureux Nivernais !

⚜ La France très chrétienne se prépare à célébrer, en 1896, le quatorzième centenaire du baptême de Clovis. C'est en 496, le jour de Noël, que Clovis et ses Francs ont trouvé la foi au lendemain de la victoire. De ce jour date vraiment la nation généreuse et magnanime qui traversa les siècles comme le soldat de l'Église et le champion de Dieu. C'est à Reims qu'a eu lieu cet événement mémorable. C'est à Reims que saint Remi baptisa Clovis et son armée. C'est à Reims que la Nation française devint la fille aînée de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Eglise. C'est donc à Reims que se développeront, pendant l'année 1896, les manifestations patriotiques et chrétiennes qu'appelle cet anniversaire quatorze fois séculaire, et auxquelles le C. H. de France tiendra à honneur d'être représenté.

⚜ Notre éminent collègue M. Annibal Fernandès Thomaz, Gouverneur civil du district d'Aveiro, s'est marié au mois d'avril 1895 avec Mlle de Mello Freitas. Nous le prions d'agréer nos compliments et nos vœux les meilleurs.

⚜ *La Noblesse de Bretagne, Notices hist. et généal.*, par le marquis de l'Estourbeillon. — Ce 2e vol. contient 143 notices ; il est précédé d'une savante introduction qui met en relief le caractère spécial de cette Noblesse bretonne, gardienne vaillante durant des siècles de l'indépendance bretonne, plus tard de ses généreux principes, souvent pauvre mais toujours fière et grande. L'œuvre de notre docte coll. comprendra 10 vol., chacun du prix de 10 fr., pour les 200 premiers souscripteurs ; elle complètera pleinement celle de ses devanciers, Guy le Borgne, Toussaint de Saint-Luc, Potier de Courcy, toujours trop laconiques et surtout bien incomplets. M. de l'Estourbeillon a puisé à toutes les sources utiles, dont quelques-unes encore inexplorées : les anc., actes paroissiaux, archives de châteaux, montres d'armes, archives de la Guerre, etc. Un index général couronnera cette œuvre considérable, car, pour de tels travaux, de tous temps les érudits furent d'avis qu'ils n'avaient pour ainsi dire pas le droit de se produire sans cet indispensable outil. C'est ainsi que le 14 fév. 1725, par ordre du garde des Sceaux, Clai-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rambault, donnant son jugement sur le traité du ban et arr.-ban de G. A. de la Roque, fait l'éloge de l'œuvre, mais est d'avis de n'accorder le privilège sollicité qu'à la condition de joindre au livre une table des noms. (Clairambault, t. 1056, p. 42).

L'Ecriture, Revue mens. des arts et des sciences graphiques. (Institut sténogr., r. Bonaparte, 62, Paris. Édition de luxe, 10 fr. par an : éd. ordinaire, 5 fr.) Revue spéciale de premier ordre, dirigée par notre érudit coll. M. Joseph Depoin, Président de l'Institut Sténographique.

Quartiers généalogiques, par M. G. Wildeman et M. E. A. van de Blocquery. — L'intérêt porté par le public hollandais aux études généalogiques n'était pas très vif il y a quelques années encore ; il fut ranimé par la publication des *Quartiers généal.* de MM. van Rhede van der Kloot et R. Bär (1887-92), qui formaient un suppl. à ceux de MM. van der Dussen et Smissaert. Afin de maintenir cet intérêt, MM. Wildeman et van de Blocquery, renommés historiens, ont voulu continuer l'œuvre susdite, purement désintéressée, et ils l'ont fait avec autant de savoir que de succès. De nombreux fascicules ont déjà paru, enrichis d'armoiries par M. J. M. Lion, l'habile dessinateur des brevets conférés par le Grand Conseil à la Noblesse des Pays-Bas. Les notices généal. sont scrupuleusement étudiées et peuvent défier la critique la plus sévère.

Notre docte et hon. coll. M. Lepingard a bien voulu enrichir nos archives de la copie d'une importante montre de la compagnie du sire de Bricquebec,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du 2 sept. 1468, extraite des Arch. de la Manche, Collection Danguin, et dans laquelle nous relevons les noms suivants : Julien du Saussey, G. de Saint-Gilles, G. de Breuilly, Olivier Chappedelaine, J. du Bisson, P. d'Argouges, J. Macé, J. du Chastel, Henry Le Court, G. Michel, Richard Merlet, etc.

Le Roi, notes et souvenirs, par le marquis Gaëtan de Felice. (Naples, 1895, in-12, 40 p.) — Très remarquable notice biographique de Monseigneur le Comte de Caserte (Alphonse I), ornée de son portrait et de ceux de S. A. R. le Duc de Calabre, son fils aîné, et du feu Roi François II, son auguste frère.

L'Inventaire de l'abbaye royale de N.-D. de la Victoire, au diocèse de Senlis, en 1783, par le marquis de Luppé. — Ce précieux inventaire est tiré d'un important dossier des archives du château de Beaurepaire (Oise), concernant l'administration de la mense conventuelle de la célèbre abbaye fondée par Philippe-Auguste en mémoire de la victoire de Bouvines, et supprimée en 1784 par décret de l'Archevêque de Reims et lettres-patentes du Roi.

Cartulaire général des Hospitaliers de S.-Jean de Jérusalem (1100-1310), par J. Delaville Le Roulx. (Ernest Leroux, éditeur, r. Bonaparte, 28, Paris ; 4 forts vol. in-fol., 400 fr, payables à raison de 100 fr., le volume ; tiré à 300 ex., dont 240 mis en vente). — Ce grand cartulaire, composé avec les documents recueillis dans plus de 200 dépôts, embrasse la période pendant laquelle l'Ordre de l'Hôpital a résidé en la Terre Sainte. Outre un nombre considérable d'actes relatifs aux Hospitaliers, il renferme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

encore maintes pièces capitales pour l'histoire générale, la chronologie, la diplomatique. Docteur ès-lettres, Archiviste-paléographe, M. J. Delaville Le Roulx a consacré près de 20 années à la préparation de cet important cartulaire. Le vol. I s'étend de 1100 à 1200 ; les autres suivront rapidement et l'on trouvera *in fine* une table générale onomastique, répertoire considérable de noms de personnes et de lieux du Moyen-âge.

⚜ *Etude Analytique sur l'Enéide*, par le comte de Grandeffe. — On revient toujours à ses premiers amours, a dit le poète, et notre docte collègue est revenu lui à ce doux Virgile qui fait le désespoir de l'adolescence et les délices de la maturité. Ce n'est pas une traduction qu'il a voulu faire, mais seulement une étude comparée de diverses traductions accompagnée de citations choisies, de leur traduction littérale, et de commentaires sur les passages difficiles.

« Je me trouverai assez récompensé, dit-il, si j'ai pu contribuer à faire mieux connaître Virgile, et à le faire aimer encore dans un temps où les esprits semblent s'éloigner des études latines... Il a tous les génies. Ce n'est pas seulement un admirable peintre de la nature, c'est aussi un philosophe profond... A ce génie incomparable il eût fallu un nouveau commentateur digne de lui : c'est là seulement ce que je regrette de ne pouvoir offrir au public qui me lira. » L'expression de ce regret honore M. le comte de Grandeffe. Mais, en toute sincérité, le regret n'est pas justifié.

⚜ *Les titres de noblesse et les distinctions honorifiques de fantaisie.* — « On lit fréquemment dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les feuilles de Paris et de l'étranger des avis, ainsi conçus :

« Titres de noblesse à céder à toute personne « riche et honorable. Décorations étrangères, pouvant « être obtenues sans services exceptionnels. Ecrire « poste restante, aux initiales X. Y. Z. » Or, toutes « ces chancelleries de noblesse, ancienne et moderne » qui font commerce des titres de marquis, comte, baron, voire même de patricien noble, délivrés au nom de S. M. le roi d'Italie par les juntes de quelques petites municipalités de la Calabre, n'ont aucune valeur effective : le procès de l'Académie romaine, qui décernait à profusion les insignes académiques, a été fécond en révélations curieuses. Le président-fondateur de cette lucrative institution logeait à Rome dans une mansarde : il remplissait à lui seul les fonctions de grand-maître de la Chancellerie, de secrétaire général, de trésorier, d'administrateur, apposant des signature fantaisistes et des cachets de tout genre sur des diplômes pour lesquels il percevait des rétributions proportionnées à la fortune et à la situation personnelle des titulaires.

« L'exemple, du reste, a été suivi ; les institutions héraldiques ont foisonné, et c'est par milliers que se distribuent aujourd'hui, au plus grand profit de ces entreprises interlopes, les brevets de haut dignitaire, de grand officier, de commandeur, avec ou sans plaque, de chevalier des Aréopages ou de Romulus, de l'Aigle d'Or, du Mérite, de la Louve romaine, des Ordres de la Mélusine, de l'Epée, du Salaï, de l'Ordre académique humanitaire de saint Ange de Jérusalem, du Grand Lion d'Or, etc., etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Cette industrie fantastique (on a quelque honte à le reconnaître) a trouvé une clientèle ; les naïfs sont venus en foule, attirés par la couleur d'un ruban ou le dessin d'un insigne, comme les phalènes par la lumière, et plus tard, — la mystification ou l'escroquerie constatée, — ils sont restés désarmés devant leurs auteurs ; la crainte du ridicule chez les uns assurant aux autres, avec le bénéfice du silence, une complète impunité. Est-il besoin de dire qu'aucun gouvernement ne fait trafic de ses titres de noblesse ni de ses distinctions honorifiques, et d'ajouter que les souverains et les chefs d'Etat ont seuls le droit de les accorder à leurs nationaux ou, exceptionnellement, aux étrangers qui rendent au pays de réels services ! » — (*Revue Diplomatique.*)

⚜ *Notice hist. et généal. sur la famille Quarré, de Bourgogne, et ses diverses branches*, par M. Hippolyte Quarré de Verneuil. — Cette étude débute par un excellent *Avant-propos* dans lequel l'auteur élucide les origines et les migrations de sa race, dont les diverses branches ont pour auteur commun Huguenin Quarré, époux de Guillemette de Melun-Maupertuis, vivant à la fin du 13e siècle. En 1412, le duc de Bourgogne, pour reconnaître les services de guerre et autres de Jean Quarré, écuyer, sommelier de son échansonnerie, époux de Guillemette de Château-Regnault, lui octroya des lettres confirmatives de noblesse avec droit d'accession à l'ordre de chevalerie. Je me permets de signaler à notre hon. collègue « Jehan Quarré », en 1470, homme d'armes dans la garde du corps du Roi, compagnie du con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nétable de Luxembourg (B. N., ms. franç. 21497, p. 172). Peut-être pourrait-il revendiquer aussi « Guillaume Carré », en 1492 homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance du maréchal de Gié, avec J. Gouffier, J. de Brichanteau, Quantin Brocard, J. de la Mothe dit Moy, etc. (Franç. 21502, page 488). Étienne Quarré, né à Dijon, en 1599, chevalier de S.-Jean de Jérusalem, un des plus hardis capitaines de son temps, que mentionne l'auteur, était appelé « le chevalier Quarré » ; il n'était pas le premier à porter ce vocable : je trouve en 1524, dans la compagnie d'ord. de Mgr le Bastard de Savoye, Grand Maistre de France : J. de Longuemare, Eustasse de Collart, Mathieu de St-Prier, « le chevalier Carré », J. d'Allard, Pierre et Philippe de Choiseul, Jacques Saran, Henry de Rancourt, etc. En résumé, l'œuvre de Mr H. Quarré de Verneuil est éminemment consciencieuse, très étudiée, non moins honorable pour l'auteur que pour la race.

⚜ *Notice Généal. sur la famille Le Doulx de Melleville*, par M. Charles Molle. — Ces *Additions supplémentaires* ajoutent de précieux renseignements sur la noble famille à laquelle notre docte collègue a déjà consacré 3 volumes in-4°. Ce nouveau recueil de preuves commence à l'an 1439 et se poursuit jusqu'au 17e siècle. A signaler, des aveux rendus à N. de Grimonville, sgr d'Autheuil, par Chr. Le Doulx, verdier en la forêt d'Évreux, et par Jean Le Doulx, lieutenant-général d'Évreux ; les lettres d'anoblissement de Claude Le Doulx, avril 1615, des actes de baptême, des contrats de mariage ; etc.

⚜ Le *Patriciat Subalpin*, par le baron Antoine

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Manno. — Notre savant Président d'honneur a entrepris une œuvre aussi éminemment utile que considérable, sous ce titre : *Le Patriciat Italien.* En voici le t. I, qui comprend la région subalpine. Ce ne sont pas des notices généalogiques qu'écrit M. le baron Manno, mais, ce qui vaut infiniment mieux, un recueil d'extraits d'actes historiques, féodaux et héraldiques, d'une indiscutable authenticité. Dans une moëlleuse introduction, l'auteur constate que l'absentéisme a tué en Piémont le prestige du vieux Patriciat. Il en est de même en d'autres pays ! Après une liste complète des fiefs subalpins, des feudataires et de la date de leur inféodation, viennent l'état des titres conférés par Napoléon, puis, en 2e partie, le *Dictionnaire féodal des anc. états continentaux de la monarchie de Savoie* qui, à lui seul, constituerait une œuvre capitale.

⚜ *Histoire généal. de la famille Bosquillon d'Aubercourt, de Frescheville, de Jenlis, etc. 1464-1892.* (*Picardie, Beauvaisis et Ile-de-France*), par Théodore Courtaux. — Très consciencieuse étude généalogique sur une anc. famille qui remonte sa filiation à Colart Bosquillon, vivant à Montdidier dans la 2e moitié du 15e siècle. L'auteur cite les *Recherches Hist. sur la ville de Clermont* (*Oise*) de M. Féret (1859), où se trouvent *des Notes biogr. sur la famille Bosquillon* qui est dite originaire de l'Angleterre, qu'elle aurait abandonnée après la guerre des Deux Roses (1455-85) pour aller se fixer à Montdidier, en Picardie ; opinion parfaitement invraisemblable, tant le nom de *Bosquillon* est bien purement français. (Cf. Du Cange, *Gloss. Gall.*, au mot *bosqueillon*, signifiant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bucheron) et confirmé au demeurant par ses armoiries, d'azur à 3 *scrpettes* d'argent, etc. Comment croire les Bosquillon d'origine anglaise au 15e siècle lorsque, dès le 13e, on les trouve établis en Vermandois, tenant des biens d'abbaye ? Leur nom a dû s'écrire parfois et se prononcer Boquillon, et en effet, dans la guerre de Cent ans, je trouve « Estienne Boquillon », l'un des écuyers de Bodart de Maisières, servant sous le vicomte de Narbonne. En 1445, Girard Boquillon relève féodalement de P. de Dion, chevalier, s. de Dion et de la maison-forte de la Vèvre, tenue de la châtellenie de Bourbon-Lancy. (*Noms féodaux*). Ces origines enfarinées d'exotisme ne disent généralement rien qui vaille, et c'est ici le cas de celle qu'a indiquée M. Féret et que, du reste, M. Th. Courtaux n'a enregistrée qu'avec une nuance de réserve.

⚜ Comte de Saint Saud : *Documents inédits concernant la Guyenne.* — A en juger par ce premier fascicule, ce recueil deviendra un trésor d'archives pour la Guyenne, comme l'œuvre du vicomte de Romanet pour le Perche. Signalons entre autres pièces précieuses : Émancipation de Bernard de Ségur, 30 déc. 1298 ; diverses reconnaissances féodales pour la maison de Ségur, 14e-15e siècles ; convocations au service du ban par le Marquis de Bourdeille, gouverneur du Périgord, 1625 ; confirmation royale des privilèges des gentilsh. verriers, Janv., 1596 ; plusieurs montres et revues des 15e et 16e siècles ; arrêt de maintenue de noblesse pour la famille d'Arlot, 1668 ; etc.

⚜ *Livre d'or du cortège des croisés à Clermont-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ferrand, 19 mai 1895), par M. Ambroise Tardieu, créateur-organisateur de ce cortège, historiographe de l'Auvergne. — Ce cortège chevaleresque, organisé en commémoration du 8e centenaire de la première croisade, a fait honneur à l'ingéniosité artistique de M. A. Tardieu ; ce Livre d'or fait honneur à son érudition et aussi à sa faculté de travail ultrà-rapide. Il est bellement illustré et contient, outre le récit de tout ce qui concerne ce brillant cortège, une liste générale des familles existantes en France et jadis représentées aux croisades ; de nombreuses notices généal. sur ces familles ; et un copieux index, où nous relevons maints noms chers au C. H. de France : Avout, Beaufranchet, Bernis, Bourdeille, Chandon, Courson, Cressac, Damas, Dion, l'Estourbeillon, Gantelmi, Gimel, Lastic, Milly, Moy, Orfeuille, Rivoire, Roquefeuil, Saint-Pern, Surgères, Tabouët, du Teil, Vauloger, Barghon, Bourgoing, Gourcuff, Grassin, Rarécourt, Luppé, du Parc, Polignac, Rohan-Chabot, Toulgoët, Billy, Choiseul, Coligny-Châtillon, Fautereau, la Jaille, Lur-Saluces, Maussabré, Montalembert, Reinach, Scey, Achard, Malartic, Coucy, Saint-Priest, d'Anselme, etc.

⚜ *Souvenir du mariage du vicomte Edmond du Pin de la Guérivière avec Mlle Antoinette Cavrois de Saternault, célébré à Arras le 12 août 1895.* — Très élégante plaquette ornée d'armoiries finement gravées et dans laquelle on a réuni, comme dans un écrin, les souvenirs d'une alliance qui a rapproché deux familles si dignes de se confondre. A noter : les toasts émus de M. le vicomte du Pin de la Guérivière et de M. le baron Cavrois, et l'*Epithalame*, par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le vicomte de Poli, dont voici le dernier quatrain :

Allez, ravissante et ravie,
Votre main toujours dans *sa* main,
Et toutes les fleurs de la vie
Embaumeront votre chemin !

⚜ *Annales du Mont-S.-Michel*, revue mensuelle publiée par les RR. PP. du Mont S.-Michel (France, 2 fr. ; Etranger, 3 fr. S'adresser au R. P. Directeur des Annales, au Mont S.-Michel, Manche.) — Cette excellente petite revue ne se contente pas d'être religieuse ; elle met l'érudition au service de la foi et particulièrement du glorieux Archange.

⚜ Nous recommandons très vivement à nos hon. collègues le beau livre que va publier M. Louis Audiat, le très docte Président de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge : *Les victimes des septembriseurs. P.-L. de la Rochefoucauld, Evêque de Saintes, et son frère : Fr.-Joseph, Evêque de Beauvais.* (En souscription, chez l'auteur, à Saintes, 4 fr. Franco, 4 fr. 60.)

⚜ *Allocutions prononcées à la cérémonie des fiançailles et à la célébration du mariage de M. Charles-Ferdinand Le Gras avec Mlle Marie-Amélie-Roseline-Augusta de Terris*, par M. l'Abbé P. de Terris, chan. hon., curé de S.-Symphorien. — Ces deux allocutions d'un ecclésiastique non moins éminent par le savoir que par les vertus, seront conservées précieusement dans les familles alliées ou amies, non seulement en souvenir de cette religieuse cérémonie, mais encore parce qu'elles sont un modèle de doctrine, de raison chrétienne et de style.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⚜ *Cartulaire du Prieuré de Longueau*, trad. et annoté par Paul Pellot, avec la collab. de Dom Albert Noël. — Ce prieuré, de l'ordre de Fontevrault, fut fondé en Champagne, au début du 12e siècle, par Gaucher II de Châtillon. Son précieux cartulaire inédit existe en 3 textes aux Archives de la Marne. Notre érudit collègue, dans le présent inventaire analytique, a restitué l'ordre chronologique qui fait défaut dans le ms. Les chartes vont de 1140 à 1248. Cette traduction fait honneur à M. Paul Pellot ; nous y avons relevé de nombreuses et très utiles indications.

⚜ *Nobiliaire universel de France*, 1895, commencé par feu M. Moreau de Pravieux et continué par M. Louis Joriaux, son successeur. — Au nombre des notices généal. que contient ce 23e vol. citons les familles de Fayet, Fondi de Niort, de Hèle, Lefebvre de St-Sever, Camus de Pontois-Pontcarré, etc.

⚜ *Pierre-François-Gustave d'Arlot, baron de Saint-Saud* (1818-1894). — Imprimée pour la famille, avec l'épigraphe *Acta majorum serva*, cette notice contient tous les hommages rendus à la noble mémoire du père de notre hon. coll. le comte d'Arlot de St-Saud. C'est un devoir que de retracer la vie d'un tel homme, si pleinement dévoué à Dieu, à l'honneur, à l'intérêt public, afin qu'elle serve d'exemple non seulement à ses enfants et à ses descendants, mais encore à la génération présente et à celle de demain. — Fortrait héliogr. du très regretté baron de Saint-Saud.

⚜ *Contes et Souvenirs*, par L. de la Brière. (Paris,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L. Chailley, r. S.-Joseph, 8.) — Charmant écrin de souvenirs historiques ou personnels, écrits avec la grâce de style qui est l'apanage de l'auteur.

⚜ *Jahrbuch der K. K. Heraldischen Gesellschaft « Adler ».* — L'*Adler*, Société Imp. et Royale héraldique de Wien, publie annuellement un splendide volume in-4° de plus de 500 p., qui se distingue régulièrement par un choix de savantes et curieuses études d'archéologie nobiliaire. Le volume de 1895 est digne de ses aînés. Il est enrichi de 32 belles planches de blasons, sceaux, vues, etc. Notons singulièrement de superbes chromos des armoiries des Ordres religieux et hospitaliers militaires : Malte, Ste-Marie de Jérusalem (Teutonique), — Prémontrés, Bénédictins, Cisterciens, Célestins, Franciscains, Augustins, Dominicains, Trinitaires, Jésuites, Carmélites, Lazaristes, Passionistes, Ursulines, etc.

⚜ *Armorial de Béarn*, 1696-1701, *publié d'après les mss. de la B. N. et accomp. de notes biogr., hist. et généal.*, par A. de Dufau de Maluquer, tome II. — Ce second volume complète splendidement l'œuvre si sciencieuse et si parfaitement consciencieuse que nous avons déjà louée sans réserve. Les notices généalogiques, très étudiées, fixent lumineusement les origines de maintes familles auxquelles les complaisances du bon vieux temps avaient octroyé d'hyperboliques extractions. L'ouvragè se termine par un abondant index onomastique.

⚜ *Calendario d'oro, Annuaire nobiliaire diplomatique et heraldique.* — Cet élégant volume in-8°, publié par l'Istituto Araldico Italiano (1896, 8e année)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

entr'autres nombreux portraits, contient celui de son illustre Président, notre hon. Collègue M. le Commandeur Carlo Padiglione. Il donne la liste de tous ses membres, puis de nombreuses notices généalogiques : des dissertations du comm. Padiglione sur les *Ordres chevaleresques de l'Abyssinie*, du comte G. Anguissola, notre hon. Délégué général à Naples, sur les *Vicissitudes de la Légion d'Honneur* ; *Les Armoiries municipales en France*, par H. Gourdon de Genouillac ; L'*Origine des Arm. épiscopales en France*, — *Les fausses armoiries de la Papauté*, par Mgr X. Barbier de Montault ; *Du titre de Magnifique*, par H. Selvaggi ; *Le sceau du Duché de Bénévent, sous la seigneurie du prince de Talleyrand*, par E. de Cillis ; — Une copieuse bibliogr. héraldique ; les Règlements et taxes nobiliaires dans le royaume d'Italie, etc. Planches d'arm. en chromo et nombreux blasons dans le texte.

⚜ *Annuaire de la Noblesse de Danemark*, par H. R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset. — Ce 13e volume (1896) est digne de ses devanciers, si même il ne les surpasse par le nombre de ses notices généal. et de ses reproductions d'anciens et beaux portraits de famille. Il contient aussi un portrait d'actualité, celui du comte de Raben-Levetzau, et de fins blasons en chromo.

⚜ *Catal. des Maires et échevins de la ville de Rouen et des Prieurs des Consuls depuis leur institution jusqu'en* 1790, par Charles Le Picard. — Ce catalogue est d'autant plus précieux que l'auteur a joint à chaque nom, autant qu'il a été possible, l'indication des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

armoiries. Je me fais un plaisir de compléter cet armorial échevinal en lui signalant celles de J. d'Orléans, maire en 1359 : une croix chargée de 5 coquilles et cantonnée de 4 lionceaux (sceau de 1352), et celles de Thomas du Bosc, maire de Rouen en 1346 : un agneau pascal. (B. N., 500 Colbert, n. 537, fol. 65).

⚜ *Suite au Livre d'or des anc. élèves de Fribourg.* Lyon, Jevain, 1895, in-8, 111 p. Frontispice de Noël Le Mire. — Compte-rendu de l'an 1894, précédé d'une alerte invitation au banquet de 1895, signée : Jules Goybet :

Arrivez par trains rapides
Arrivez, chers paresseux !
Le Mire va gronder ceux
Qui laisseront places vides...

Belle phototypie du monument élevé à la mémoire du comte de Quadt-Isny, qui fut le dernier ministre de Bavière en France, où il comptait de nombreuses amitiés.

⚜ *La France à Reims en* 1896, *Bulletin des Fêtes du* 14e *centen. du baptême de Clovis et de la France, publ. sous le haut patronage de S. Em. le Cardinal Langénieux* (Reims, r. des Trois-Raisinets, 11. Prix : 32 num., 10 fr.) Nous recommandons particulièrement ce très intéressant Bulletin où nos hon. collègues trouveront beaucoup à glaner.

⚜ *Fêtes Jubilaires de M. l'Abbé de Taffin, Curé-Doyen de S.-Nicolas-en-Cité, Chanoine titul. de la Cathéd. d'Arras.* — Ces touchantes fêtes ont été célébrées à Arras le 17 déc. 1895 sous la présidence

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de S. G. Mgr Williez, pour honorer un vén. et vertueux ecclésiastique, digne de tous les respects. Dans le compte-rendu, nous remarquons une brillante allocution et un charmant toast de notre hon. coll. le baron Cavrois de Saternault.

⚜ *Mémoires du baron de Tricornot, L.-Colonel du régiment de Schomberg dragons.* (Besançon, P. Jacquin, 1894 gr. in-8. — Le baron de Tricornot, né au château de Tromaray en 1744, mourut au château de Vougécourt en 1831, ayant donné pendant toute sa vie, soit sous les armes, soit comme homme privé, un admirable et constant exemple de loyauté, de valeur et de générosité. Ses mémoires, embrassant la période de 1760 à 1804, fourmillent d'épisodes intéressants, de renseignements curieux, de fines observations et se lisent avec un intérêt toujours soutenu. L'exemplaire que j'ai eu le grand plaisir de recevoir d'un docte donateur est d'autant plus précieux qu'il porte dans les marges de nombreuses annotations généalogiques. Le l.-colonel de Schomberg-dragons avait reçu du Roi cette belle croix militaire de Saint-Louis dont la restauration apparaît comme de plus en plus nécessaire. L'ouvrage, tiré à 500, illustré du portrait du baron de Tricornot, a été imprimé aux frais de son arr.-p.-fils, M. le baron de T., que nous ne saurions trop remercier de nous avoir procuré cette noble, instractive et attrayante lecture.

⚜ *Catalogue hist. des Généraux français* (Fasc. I : *Connétables et maréchaux de France*), par M. Louis de la Roque. (Paris, A. Désaide, graveur hérald.,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quai des Orfèvres, 56, Paris.) — Ce savant catalogue, bien plus complet que ceux de Pinard et de Courcelles, sera publié par fascicules de dix feuilles in-8 à 2 col., et formera le résumé succinct de notre histoire militaire depuis le 12e siècle jusqu'à nos jours. Pour chacun des généraux, il relate les faits d'armes, états de service, origine de la famille, ailiances des enfants, armoiries. Dans un remarquable *Avant-propos*, M. de la Roque donne l'étymol. des mots connétable, maréchal, etc., précise les pouvoirs de chaque fonction, et traite du tribunal des maréchaux de France, auquel ressortissaient les affaires dites du Point d'honneur. Ce fascicule contient env. 400 notices parmi lesquelles : Châtillon, Choiseul, Coligny, Coucy, Ornano, Rohan, Trivulzio, etc. Nous engageons très vivement nos lecteurs à se procurer cette importante publication.

⚜ *Pierre l'Ermite, moine ermite au monastère Forézien de Saint-Rigaud*, par Édouard Jeannez. (Impr. Brassart, Montbrison.) — Très docte mémoire, complétant la monographie de P. l'Ermite par la détermination de la résidence monastique où il avait habité avant son départ pour la Terre-Sainte : « Pierre était en même temps moine et ermite, et il habitait avant la première croisade le monastère forézien de St-Rigaud d'Avaize, près de Charlieu. »

⚜ Nous avons le profond regret d'apprendre la mort d'un de nos plus éminents Collègues et l'un des plus illustres écrivains de notre temps, le grand poète portugais Jean de Deus, ravi le 11 janvier 1896 à l'admiration enthousiaste de ses compatriotes, dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa 66e année. Son dernier anniversaire avait été pour sa patrie l'occasion de fêtes civiques sans précédents, et son Roi était venu lui apporter le Grand-Cordon de l'Ordre de Saint-Jacques. Ses admirables œuvres ont été traduites dans toutes les langues. Son pays le tenait pour l'héritier direct du génie du Camoëns. Notre hon. collègue M. Joaquim de Araujo, son élève et son ami, avait fait frapper à la Monnaie de Lisbonne en l'honneur du poète immortel une médaille à son effigie, qui depuis a été gravée dans l'*Œuvre poétique* de Jean de Deus publiée par M. Th. Braga. Docteur en droit de l'Université de Coïmbre, le poète avait été député aux Cortès en 1868, mais bientôt, comme tant d'intellectuels, il s'était écarté de la politique. Le jour de sa mort, les Chambres votèrent par acclamations cinq mille francs de rente à sa famille et S. M. le Roi D. Carlos, par un document public, les remercia ainsi que le ministère qui avait eu cette initiative. Les deux Reines voulurent aller elles-mêmes porter des consolations à la famille.

Jean de Deus fut porté au Panthéon, dans une apothéose unique, au milieu d'un concours de 200.000 personnes accourues de tous les points du royaume. Du plus profond de notre cœur nous nous associons au deuil de nos amis Portugais, et nous tiendrons toujours à très grand honneur d'avoir compté dans nos rangs, hélas! trop fugitivement! le grand poète de *Flores do Campo*, de *Ramo de Flores* et de *Folhas Soltas*. — Notons encore que, à Gênes, notre cher Collègue M. J. de Araujo a publié, en une élégante plaquette une superbe élégie, *A João de Deus*, dont le produit est destiné à offrir une épée

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'honneur aux soldats portugais qui combattent en Afrique.

⚜ Ouvrages gracieusement offerts au C. H. de France par M. le comte de Grasset, qui en est l'auteur : *Notice sur les chartes impériales du royaume d'Arles existant aux Archives dép. des Bouches-du-Rhône. — Essai sur le grand prieuré de Saint-Gilles de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, suivi du Catal. des Chevaliers, chapelains, diacots, donats et frères servants d'armes de la vén. langue de Provence, dressé sur les titres orig.* (ouvrage servant d'Introd. à l'Invent. officiel des Arch. des B.-du-R., Ordre de Malte. *Preuves de Noblesse des dames relig. de Beaulieu en Quercy, de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.*



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bibliographie

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

ABREU (Adelino de) : *Oliveira do Hospital* : *Traços historico-criticos*. Coïmbre, 1893, gr. in-8, 145 p., 4 pl. photograv., et projet de blason pour la ville d'Oliveira do Hospital. — *Serra da Estrella*. Coïmbre, 1895, in-8 carré, VIII-177 p. Savante étude topogr., ethnogr., hydrog., et géologique, dédiée à la R. S. de geogr. de Lisbonne.

ALVES (Alfredo) : *Flores de Outomno*. Charmant petit écrin de poésies portugaises. Porto, 1895, in-24, 72 p. — *Melancolia*. Porto, 1889, in-12, 145 p. Autre recueil de poésies portugaises d'une inspiration très élevée. — *Maria O'Brilens*, 2e éd. Porto, 1893, in-8, 236 p. — *Santo Antonio, conego regrante*. Porto, 1895, in-fol. 15 p. — *Folhas d'hera*. Porto, 1886, in-8, XI — 97 p. Bouquet d'exquises poésies, que présente au lecteur, en fin lettré, notre hon. coll. M. Joaquim de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aranjo. — *Dom Henrique o Infante.* Porto, 1894, in-4, 127 p. Savant mémoire historique qui a remporté le premier prix au concours ouvert pour la célébr. du 5e centenaire du royal navigateur.

Araujo (Joaquim de) : *A João de Deus*, Gênes, 1896, in-8, 16 p. *A Ideia de Bébé.* (A l'occas. du mariage d'Ant. Vianna da Silva Carvalho.) Gênes, 1896, pet. in-16. — *Cançâodo Berço*, Gênes, 1895, in-16. — *Luigi di Camoens*, poème ; trad. ital. par G. Zuppone Strane. Gênes, 1895, in-8, 40 p. — *Nel soborgo di Sant'Anna.* Trad. du portugais en ital. par F. P. Pace, Padoue, 1895, tir. à 24 ex. num. — *Canzone della culla*, trad. ital. par Em. Teza, Turin, 1895, éd. de gr. luxe, 7 ex. — La même, trad. par P. Peragallo. Padoue, 1895, in-16.

Anselme de Puisaye (Marquis d') : *Etude sur les div. publications du R. P. Delattre, archiprêtre de S. Louis de Carthage, membre corresp. de l'Institut de France.* Cette remarquable étude analytique est un juste hommage rendu à la haute érudition d'un de nos plus hon. collègues. L'impression en a eu lieu aux frais du gouvernement Tunisien ; cette constatation vaut le plus bel éloge.

Armand (l'abbé A. J.) : *Le droit de présentation à la Cure de Beaucamps-le-jeune.* Lille, 1894, in-8, 12 p. Extrait d'un curieux mémoire judiciaire rédigé en 1733 par l'avocat Brousse pour le marquis d'Estrades, sgr de Beaucamps-le-j., contre le duc du Maine et d'Aumale. On y trouve d'intéressants détails sur les droits de patronage, présentation, etc., et les seigneurs successifs de Beaucamps.

Aubert de la Faige : *Les fiefs du Bourbonnais : La Palisse, notes et croquis.* Paris, Plon, 1895. En

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

collab. avec M. Roger de la Boutresse. Nombr. illustrations.

Audiat (Louis) : *Un faux en gentilhommerie : Le dernier marquis de Montandre.*. Paris, *Revue des quest. hist.*, 1895, in-8, 19 p. -- *Clermont et Saintes* (à propos du 8e cent. du Concile de Clermont) ; dans *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, 23 mai 1895. — Sous presse : *Les Victimes des Septembriseurs. P.-L. de la Rochefoucauld, Évêque de Saintes, et son frère Fr. Joseph, Év. de Beauvais.* Un beau vol. in-8. En souscription, 4 fr. Franco, 4 fr 60. (Chez l'auteur, *à Saintes.*)

Avout (Baron A. d') : *Une mission auprès de l'emp. Napoléon en 1811 pendant la camp. de Portugal.* Extr. des Mém. de la Soc. Bourguignonne de géogr. et d'hist., t. XI ; tir. à part, in-8, 69 p. Important extrait des Mém. inédits du commandant Pelet, relatif à sa délicate mission auprès de l'empereur après la retraite de Masséna en Vieille-Castille.

Balaguer (Victor). Voy. Bonaventura.

Barbier de Montault (Mgr X.) : *Œuvres complètes.* Tomes IX et X, *Rome*(*Hagiographie*). Poitiers, Blay et Roy, 1894-95, 2 v. in-8 de 608 p. chacun. — *Images mortuaires de l'Empereur et de l'Impératrice de Brésil.* Dans notre Ann. de 1895, tir. à part. *Inventaires Corréziens.* Tulle, 1895, in-8, 7 p. Ces 5 invent., qui se réfèrent au B.-Limousin, concernent le château de Gimel (1270), Tulle et St-Victour (15e-17e siècles), la famille de la Salvanie (1620), l'abbaye de Valette (1639), etc. — *Une cathédrale apocryphe.* Le Mans, 1895, in-8, 8 p. Exposé des principes d'après lesquels on sait si une cathédrale, au point de vue du *titre*, est authentique ou apocryphe. — *Invent. du mobilier*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Ant.-Fr. La Fauche (maître des comptes à Paris) *en 1743*. Paris, 1895, in-8, 10 p. — *Le Bréviaire d'Anne de Prye, 37e abbesse de la Trinité de Poitiers, 1484-1500*). Arcis, L. Frémont, in-4, 10 p. à 2 col. Ce précieux bréviaire, conservé dans la bibl. du Gr. Séminaire de Poitiers, fut écrit et enluminé avec une exquise élégance dans les dernières années du 15e siècle. Il y a 480 folios de vélin. Mgr de Montault en donne ici des reproductions en photograv. Armoiries dans les bordures. — *Le blason épiscopal selon le type canonique*, 1895, 2. p. à 2 col. L'auteur pose, avec son savoir impeccable, les règles de l'héraldique épiscopale, trop souvent méconnues. — *Les élèves pensionnaires dans les couvents cloîtrés*. Arras, 1895, in-8 11 p.

Beauchet-Filleau (H. et P.) : *De quelques inscriptions poitevines pour la plupart inédites*. St-Maixent, Ch. Reversé, 1894, in-8, 112 p. 3 francs. C'est en recueillant les matériaux de leur grand *Dict. hist. et généal. des familles du Poitou* que nos érudits collègues ont glané de nombreuses inscr. et épitaphes poitevines. C'est un complément indispensable à leur admirable *Dictionnaire*.

Berluc-Pérussis (L. de) : *Lincel et Saint-Martin, en 1584, d'après un dessin d'Ant. de Laincel*. Digne, 1895, in-8, 13 p. — Très curieuse étude, à propos de ce dessin tracé par Ant. de L. dit le Muet, sgr de St-Martin-de-Renacas, en tête de son Livre de raison conservé à l'Inguimbertine dans les Mss. provenant de Peiresc. Notes érudites sur les familles qui ont possédé Laincel et St-Martin : Saffalin de Vachères, Bernardin, de Crose. Reprod. en photograv. dud. dessin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bernos (Gaston) : *France et Castille (1385-87)*. Dans notre Ann. de 1895.

Bonaventura (A.) : *L'avenir de la musique et la musique de l'avenir*. Conférence lue au Cercle Philol. de Livourne (en italien.) Pise, 1888, in-16, 38 p. — *Fantaisies musicales*. (Poésies ital.). Livourne, 1885, in-16, 100 p. — *A Giuseppe Verdi. Ode*. Pise, 1895, in-12, 7 p. — *Les Pyrénées*, trilogie de Victor Balaguer ; trad. en vers ital. Madrid, 1894, in-8, 179 p.

Bonvallet (Adrien) : *La Prévôté royale de Coiffy-le Châtel (Auj. Coiffy-le-haut)*. Arcis-s.-Aube, L. Frémont, in-8, 270 p., 4 planches, plans et épitaphes ; index des noms.

Boselli (Comte J.) : *La Réforme en Allemagne et en France, d'après l'analyse des meilleurs auteurs allemands ; avec une lettre autogr. de Mgr Janssen*. Paris, A. Picard, 1895, in-12, VII-242 p. — Œuvre de premier ordre, dans laquelle notre très docte collègue rapproche, sur le fait historique de la Réforme, les écrits de deux grands historiens allemands, l'un catholique et l'autre protestant, Mgr Janssen et Léopold de Ranke ; œuvre d'un esprit élevé, sainement indépendant et loyalement impartial.

Boutresse (Roger de la). — Voy. Aubert de la Faige.

Boutry (Vicomte Maurice) : *Choiseul à Rome. Lettres et mémoires inédits, 1754-1757*. Introd. par André Hallays. Paris, Calmann Lévy, 1895, in-8, XXIX-337 p. Portrait du duc de Choiseul. Prix : 7 fr. 50.

Brotonne (Léonce de) : *Les sénateurs du consulat et de l'empire. Tableau hist. des pairs de France, 1789; 1814-1815. Les sénateurs du second empire*. Seule édi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion complète. Paris, E. Charavay, H. Champion, 1895, in-8, XI-327 p. Tables onomastiques. — *Sources du Nobil. de Picardie.* Dans notre ann. de 1895.

Bremond d'Ars-Migré (Marquis de) : *Notice sur la Maison de la Lande* (*Maine-et Anjou*). Vannes, Lafolye, 1896, in-8, 52 p., Blason. — *Conseil Général du Finistère. Discussion relat. au chemin de fer de Quimperlé à Pont-Aven : discours de MM. Cosmao-Dumenez, Caurant et A. de Bremond d'Ars, 23 août 1895.* Quimper, 1895, in-8, 12 p.

Buisson de Courson (A. du) : *Considérations sur le droit d'aînesse.* Dans notre Ann. de 1894.

Caïs de Pierlas (comte E.) : *Chronique Niçoise de Jean Badat.* (Paris, 1896, in-8, 49 p. Extr. de la *Romania*, t. 25. Tir. à part, 50 ex. non mis dans le commerce). Aux Archives de Turin, dans un recueil des statuts et privilèges de Nice, rédigé vers 1460 par P. Badat, notre très érudit collègue a heureusement découvert une chronique niçoise, écrite par J. Badat, p.-fils dud. Pierre et allant de 1516 à 1567. P. Gioffredo la connut et s'en servit. Elle n'intéresse pas que l'histoire de Nice, mais aussi par plus d'un point l'histoire générale. M. le comte de Pierlas l'a annotée avec cette abondance et cette sûreté qui caractérisent ses savantes publications.

Caix de Saint-Aymo r (Vicomte de) : *La Maison de Caix, rameau mâle des Boves-Coucy.* Paris, H. Champion, 1895, in-8, VIII-252 et CCXL-86. p.; nombreux blasons, sceaux, vues, tabl. filiatifs, illustrations héraldiques. — *Causeries du Besacier : Mélanges pour servir à l'hist. des pays qui forment auj. le dép. de l'Oise*, 2e série. Paris, H. Champion, 1895, in-16, 336 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Campagne (Maurice) : *Une famille de soldats. Notice sur la famille de l'Église de Lalande, branche d'Albret et d'Agenais (1552-1855)*. Bordeaux, Féret, 1895, in-8, XX-93 p., arm. en chromo.

Capogrossi-Guarna (Comte Balthazar) : *Dissertatio ad legem VI Codicis de Modo multctarum quae a judicibus infliguntur*. Rome, 1895, gr. in-8, 44 p. Savantes dissertations juridiques dédiées au Docteur des docteurs, S. S. le Pape Léon XIII. Pages 24-26, notes sur le titre de comte.

Cavrois de Saternault (Baron) : *Acad. d'Arras. Rapport sur les travaux des ann.* 1894-1895. Arras, Rohard-Courtin, 1895, in-8, 11 p. Érudit et spirituel compte-rendu des travaux de l'Académie dont l'auteur est le très digne secr. général. — *Le Trésor de l'égl. S. Nicolas-en-Cité d'Arras*. Arras, 1895, gr. in-8, 31 p., 3 pl. — Ce trésor sacré comprend 6 objets d'art anciens : Châsse dite de la Sainte-Manne, que l'érudit auteur prouve être la châsse de St Vaast, et qu'il croit pouvoir attribuer à Fortiguerre de Plaisance, mort en 1452 ; Reliquaire de la vraie Croix, 17e siècle ; Reliquaire de la S. Épine, 18e siècle ; Reliquaire de St Lambert, 15e siècle ; Reliquaire de St Nicolas, 12e siècle ; Calice Pontifical, 1625. M. le baron Cavrois élucide avec une parfaite sagacité toutes les questions relatives à ces précieux objets d'art.

Chambois (l'Abbé E.-L.) : *Inventaire des minutes anc. des notaires du Mans, 17e et 18e s., dressés par l'Abbé S. G. R. Esnault*, publiés et annotés par l'Abbé Louis Chambois ; tome I. (Le Mans, Leguicheux, 1895, VI 324 p.) — On sait de quelle importance sont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ces inv. alphab. pour l'histoire locale et pour celle des familles. Nous félicitons notre hon. coll. d'avoir été choisi par le regretté abbé Esnault pour continuer et publier son œuvre.

CHEVALLIER (l'Abbé A.) : *Le rétable de Montbré.* Reims, Matot-Braine, 1896, in-8, 8 p., planche. — Sous presse *La vallée de l'Ardres,* in-8, 160 p., 60 pl. ; prix 2 fr. ; franco, 2 fr. 50. Chez l'auteur, Curé de Montbré, p. Reims, Marne.

COLLEVILLE (Vicomte de) : *Le Théâtre moderne en Danemark.* Paris, A. Savine, 1895, in-12, 371 p. — Traduction de 4 remarquables comédies d'Édouard Brandès, le dramaturge le plus essentiellement moderne que possèdent après Ibsen les pays scandinaves, précédée d'une substantielle étude qui donne au ivre son titre. (En collab. avec Fritz de Zepelin.) — *Ephémères.* Préface de Paul Verlaine. Paris, Bibl. de *La Plume*, 1895, in-16, 87 pages. Recueil de poésies dont le titre est trop modeste, car plus d'une mériterait de ne pas être une éphémère. Plusieurs sont dédiées à nos hon. coll. MM. le marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, Th. Barralis, Ol. de Gourcuff, O. de Poli. Portrait de l'auteur.

COLONNA DE CESARI ROCCA (Comte R.) : *Evêques de la Corse inconnus d'Ughelli et ne figurant pas aux Series Episcoporum.* Paris, E. Leroux, 1895, in-8, 8 p. — M. Francis Mollard, en 1873, dans un mém. présenté à la Commission des travaux hist., avait signalé plusieurs Évêques de la Corse ne figurant ni dans l'*Italia sacra*, ni dans les *Series* ; notre érudit collègue ajoute à l'œuvre de M. F. Mollard, et par de nouvelles découvertes comble des lacunes dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les listes si incomplètes des Évêques de la Corse (1238-1381). — *Armorial Corse*, 2e éd., 100 pl. d'armoiries. Paris, Jouve, in-12 carré. — *Chroniques Sanglantes*. (Dans le *Journal*, 1895-96.) — *Les Maisons historiques de la Corse*. Bonaparte, Colonna, Ornano, Pozzo-di-Borgo, etc. Sous presse, Paris, Jouve, éd.

Contigliozzi (Chevalier D.) : *Calendario d'oro*, publ. officielle de l'Istituto araldico italiano. Rome, 1896, 8e ann., gr. in-8, 720 p., nombr. portraits, arm. en chromo et gravées.

Couret (Comte) : *Le 800e anniv. du Concile de Clermont* (1095-1895). Dans notre Ann. de 1895. — *Un officier de fortune sous Louis XIV : J.-P. Moreau de Vaillant*, 1675-1754. Orléans, Herluison, 1895, in-8, 28 p. Lecture faite à l'acad. de Ste-Croix, 27 mars 1895. Érudite biogr. d'un capitaine au Rég. de Champagne, vaillant comme son nom, après 36 ans de services « ayant consommé tout son bien au service de Sa Majesté ». Ces Moreau étaient, semble-t-il, originaires des environs de Montdidier, en Picardie.

Courson de la Villeneuve (Vicomte Robert de) : *Hist. d'une Maison Bretonne et de ses orig. anglo-normandes*. Tome I : *Origines*. Vannes, Lafolye, 1896, gr. in-8, XXV-506 p.

Courtaux (Théodore) : *Hist. généal. de la famille Bosquillon* (1464-1892). Paris, Cabinet de l'*Historiographe*, 93, rue Nollet, 1893, in-4, IV-96 p., blasons gravés, tables des noms de pers. et lieux. — *Preuves pour servir à l'hist. de la famille Le Jumeau, barons de Blou, comtes de Kergaradec*. Paris, Cabinet de l'*Historiographe*, rue Nollet, 93 ; 1894, in-8, XV-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

124 p., tabl. filiatifs, arm. en couleur, index des noms. — *Hist. généal. de la maison de l'Esperonnière*, in-8, 252 p. Tables de 2000 noms. 10 fr. — *Généal. de la fam. de Corbier*, in-8, 44 p. Index. 2 fr. — *Généal. de la fam. Mignot de Bussy*, in-8, 32 p. Index. 2 fr. — *Généal. de la fam. de la Bauve d'Arifat*, in-8, 18 p. Index. 2 fr. — *Sonnets fr.-comtois du comm^t du 17e siècle*, in-8, 172 p. 4 fr. — *Hist. généal. de la fam. Juchault de la Moricière et des Jamonières*, in-8, arm. en coul. et grav., sceau, tables des noms. 6 fr. (Chez l'auteur, r. Nollet, 93, Paris.)

Criado y Dominguez (Juan P.) : *Mém. lu en la solennelle assemblée gén. de « La Cruz Roja Española », tenue à Madrid le 30 déc.* 1894. Madrid, 1895, in-8, 40 p.

Crozet (Ernest de) : *Ephémérides Bas-Alpines, 1893-1895*. Avignon, Aubanel, 6e-8e ann., 1895, in-8, 170 p. — Nous avons déjà fait l'éloge de cette public. si intéressante et destinée à éviter tant de tortures aux Saumaises futurs. — *L'émulation, alloc. prononcée à l'école libre d'Oraison*. Avignon, 1895, 16 p.

Drouet (Paul) : *Quelques notes élem. sur divers sujets relatifs à l'Hist. Naturelle, recueillies en 1893 dans le nord des Etats-Unis, au Canada et à l'Exposition de Chicago*. Caen, Lannier, 1895, in-8, 96 p. Extr. du Bull. de l'Assoc. Linnéenne de Normandie.

Duarte d'Almeida (M.) : *Estancias ao Infante D. Henrique*. Porto, 1889, gr. in-4, 30 p. — *Ramo de Lilazes*, Porto, 1889, in-8, 14 p. Poétiques *branches de lilas* déposées par l'éminent poète sur le cercueil de S. M. T. F. le Roi D. Luiz Ier. — *Væ victoribus !*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

anathema à Inglaterra. Porto, 1890, in-4, 20 p. Ardente et patriotique protestation, écho intime de l'âme portugaise. — *Elogia pantheista a uma mosca morta* (*1874-89*). Porto, 1890, gr. in-8, IV-18 p.

ENSCHEDÉ (A. J.) : *Jean, baron de Béarn, d'Abère et d'Usseau*. Haarlem, 1895, in-8, 19 p. — Excellente notice biogr. d'un gentilhomme issu d'une branche illégitime de la Maison de Foix-Béarn et qui, par attachement au protestantisme, quitta la France avec ses frères, se mit au service des ennemis de Louis XIV, combattit contre ses anciens frères d'armes, y gagna des grades supérieurs et fut fait prisonnier à la bataille d'Almanza. On ne le fusilla pas, et il fut échangé contre un autre officier supérieur. Il mourut général au service des Pays-Bas, en 1739. A noter que, dans un mémoire de ses services (1706), il se dit « issu de la maison souveraine des comtes de Béarn », sans indiquer que c'était... de la main gauche.

ESTOURBEILLON (Marquis de l') : *Notes et doc. inédits sur les opérations des armées républicaines au pays de Retz en 1793*. Vannes, Lafolye, 1896, in-8, 16 p. — *Le serment de Jean de Lesnerac, meurtrier de Charles de Blois*. St-Brieuc, Prud'homme, 1896, in-8, 17 p. — Un curieux document de 1603 a mis notre érudit coll. à même d'élucider comment périt Charles de Blois à la bat. d'Auray. — *La Noblesse de Bretagne. Notices hist. et généal.*, T. II. Vannes, Lafolye, 1895, gr. in-4, 386 p., blasons et tables. Prix, 10 fr., franco, 11 fr. — *Inventaire des archives des châteaux bretons*. III : *Arch. de la seign. de la Morlaye, au chât. du Lou, en Mauron*. Vannes, Lafolye, 1895, in-8, 66 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Table onom. — IV. *Inv. des arch. du chât. de la Maillardière, en Vertou, 1315-1718*, in-8, 111 p.

FAUCHER (P. de) : *Un des juges de Fouquet : Roquesante (1619-1707), sa famille, ses descendants.* 2e part., in-8, portraits et vues. Sous presse. (V. notre Ann. de 1895, p. 381.) — *Monogr. du fief de Ste-Marguerite, près Manosque, et hist. des seign. qui l'ont possédé.* (En préparation.) — *Docum. sur l'anc. Ordre de Malte*, 2e part. (Dans notre Ann. de 1895.) — Voy. TAMIZEY DE LARROQUE.

FERNANDÈS-THOMAZ (Annibal) : *Bibliographia Antoniana.* Érudit hommage à la glorieuse mémoire du grand Saint Portugais et brillant complément des inoubliables fêtes du Centenaire de S. Antoine de Padoue. (Sous presse.)

FERRARI (G.-F. de) : *A l'occasion du mariage Borghese-Ferrari : Précis généalogiques.* Bari, *Giornale araldico*, 1895, in-8, 8 p., blasons. — Excellente étude sur deux illustres familles qui se sont alliées le 23 mai 1895. Les princes Borghese remontent à Tiezzo (Mathieu) vivant à Sienne en 1150 et de qui descendait S. Catherine de Sienne ; les marquis et ducs de Ferrari, à Albert Ferrari, vivant à Gênes en 1067.

FIGUÈRES (Roger de) : *Index des noms révolutionnaires des communes de France.* 1895, in-8, fasc. 3-6. — Ce très curieux et précieux index a été annoncé et loué dans notre précédent Annuaire (p. 382). Les fascicules 3 à 6 embrassent les départements compris, dans l'ordre alphabétique, de la Côte-d'Or à l'Yonne. Ce recueil n'est pas seulement indispensable pour l'identification des lieux démarqués révolutionnaire-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment, mais il sert encore à l'éclatante démonstration de l'incommensurable imbécillité des démarqueurs.

Francavilla (L.-M. Majorca Mortillaro, comte de) : *Les Mortillaro de Villarena, 1250-1896*. Palerme, R. Sandron, 1896, in-fol., 20 p. — Très substantielle étude généal. sur une illustre Maison sicilienne qui remonte aux temps de la conquête normande. Nombreuses épitaphes, gr. tableau filiatif, pl. d'armoiries.

Germain de Maidy (Léon) : *Le lit d'Ant., duc de Lorraine et de la duchesse Renée de Bourbon, au Musée hist. Lorrain*. Nancy, Sidot, 1895, in-8, 40 p. Extr. de l'*Ann. de Lorraine*, 1896 ; illustr., blasons dans le texte. — *Deux projets de tombeaux, école des Richiers*, 1895, in-8. 10 p., 2 pl., tabl. des 8 quartiers de N. de Raville. — *Excursions épigr. L'église d'Hammeville*, 1894, in-8, 12 p. — *Inscriptions de cheminées*, 1895, in-8, 30 p. Inscriptions recueillies surtout en Lorraine, à St-Mihiel, au château de Cons-la-Grandville, dans l'anc. abbaye d'Evaux, à Maxey-sur-Vaise, etc., et dont quelques-unes offrent le plus grand intérêt. — *Une légende : Les armoiries de la Maison de La Vaulx*. Saint-Dié, L. Humbert, 1894, in-8, 36 p., blasons, ex-libris. — Élucidation savante et curieuse de l'origine et de la transformation des arm. d'une antique Maison chevaleresque, comptant « parmi les plus distinguées de la Lotharingie », et à laquelle Moréri donne pour auteur Louis, Sire de La Vaulx, fils d'Arnoul II, comte de Chiny de 1068 à 1106. — *Origine de la croix de Lorraine*, 1895, in-8, 28 p. Blasons, monnaies, sceaux.

Gourcuff (Vicomte Olivier de) : *Sur la route*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paris, A. Lemerre, 1895, pet. in-8, 93 p. — Sur la route !... Quelle route ? Celle du succès, car elles sont exquises, ces 40 poésies, desquelles nous avons emprunté pour le présent annuaire *Jeanne d'Arc* et *Charlotte de Corday*. « A duabus disce omnes. » Et en les relisant, je me refuse à croire que la pièce finale, *Adieu au lecteur*, puisse être réellement un adieu à la Muse. Je connais ce serment, cher Poète : nous le faisons tous, avec gravité, quand nous avons deux fois vingt ans ; puis, sur la route de la vie, le naturel revient au galop. J'en sais quelque chose, et c'est pourquoi vos lecteurs, eux, ne vous disent pas adieu, mais au revoir !

GRANDEFFE (Comte de) *Etude analyt. sur l'Énéide*. Paris, Chaix, 1895, gr. in-8, IV-575 p.

GRANGES DE SURGÈRES (Marquis de) : *Sainte-Sophie. A. S. B. Mgr Azarian, Patriarche des Arméniens Catholiques*. (Constantinople, 8 juin 1895, feuille in-4). Fier et vibrant sonnet, d'allure prophétique :

Je revis le passé, j'entendis les cantiques
Que les Chrétiens chantaient, en leurs couplets mystiques,
Quand on adorait là Jésus, le Roi des rois.

GRELLET (Jean) : *Bibliogr. héraldique et généal. de la Suisse*, Berne, 1895, in-8, X-56 p. En collab. avec feu M. Maurice Tripet.

GUERLIN (Robert) : *Notes sur la vie et les œuvres de J. B. M. Dupuis, sculpteur Amiénois, et de P. J. Christophle, architecte, son gendre*. Paris, E. Plon, 1895, in-8, 48 p., 2 pl. — *Simon Marmion, peintre* amiénois du 15e siècle. Amiens, 1895, in-8, 14 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— *Notes sur quelques broderies exéc. par les relig. Ursulines d'Amiens.* Extr. de la *Revue de l'Art chrétien,* 6 col., photogr. de 3 chapes du 17e siècle.

Guignard de Butteville (L.) : IVe Centenaire de la découv. de l'Amérique, Souvenirs d'Espagne. Blois, 1893, in-8, 107 p., portrait de Chr. Colomb. — Ce rapport très substantiel de notre hon. coll., en 1892 secrétaire-général et délégué du Comité de Loir-et-Cher, est adressé à notre hon. coll. le marquis de Croizier, Délégué Général du IVe Centenaire.

Hiort-Lorenzen (R.) : *Danmarks Adels Aarbog* (Ann. de la Nobl. de Danemark). Copenhague, 1896, 13e année, in-24, xxiv-504 p. Nombreux portraits, arm. en chromo, ou grav. dans le texte. (En collab. avec A. Thiset.)

Kervizal, comte du Brieux (H. de) : *Dissertation sur l'orig. de la famille Tanguy ou Tanneguy du Chastel-Trémazan.* Brest, 1890, in-8, 45 p. — *Commentaires sur la légende de St Tanguy.* Brest, A. Dumont, 1892, in-8, 113 p.

Lamoureux (l'Abbé) : *Les Saintes Maries, leur vie et leur culte.* Nîmes, Lafare, 1895, pet. in-8, xvi-265 p. — Beau et surtout bon livre, bellement illustré, purement écrit et dont le but pieux est pleinement atteint: Faire connaître davantage les grandes Saintes, favoriser l'imitation plus généreuse de leurs vertus, et les revendiquer comme une des gloires de notre plage méditerranéenne.

Le Picard (Ch.) : *Catal. des maires et échevins de la ville de Rouen et des Prieurs des Consuls dep. leur instit. jusqu'en* 1790, *avec indic. d'armoiries.* Louviers, 1895, in-8, 57 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lepingard (E.) : *Un point de l'hist. ecclés. du dioc. de Coutances ; Le four à ban de Carentan ; L'aide de mariage de la seign. de Thère* ; *La chaire extér. de l'égl. N.-D. de St-Lo* ; dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. de la Manche*, 1893. — *L'Armorial de la ville de St-Lo ; Le père et la mère de Gilles Picot, sire de Gouberville ; La guerre des 2 Roses, son contrecoup dans le Cotentin* ; *Honneurs dûs par l'abb. de Blanchelande aux Sgrs de Varenguebec ; Famille Hue de Miromesnil ; Etude sur les Fortescu français* ; mêmes *Mém.*, 1894.

Longuemare (Paul de) : *Le Théâtre à Caen* (1628-1830). Paris, A. Picard, 82, r. Bonaparte, 1895, in-12, VIII-369 p., avec des phototypies d'après les clichés de MM. H. Magron et G. de Pennart. — Dans sa préface l'auteur se défend d'avoir l'intention de faire l'historique complet du théâtre à Caen : « Ce sont de simples notes », dit-il. C'est vraiment trop de modestie ; il a creusé son sujet, non en amateur, mais en archéologue, en historien, et son œuvre implique de longues recherches. Elle présente un réel intérêt pour l'étude de la vie intellectuelle en Basse-Normandie et pour l'histoire même de la cité. Le premier chapitre traite des lointaines manifestations de l'art dramatique à Caen, puis du théâtre scolaire aux 17e et 18e siècles ; les cinq autres, des pièces jouées de 1789 à 1830. Les pages attrayantes abondent dans cette œuvre d'érudition, à laquelle d'élégantes phototypies ajoutent encore du charme.

Luppé (Marquis de) : *L'inventaire de l'abb. royale de N.-D. de la Victoire au dioc. de Senlis en* 1783. Senlis, Th. Nouvian, 1895, in-8, 32 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mac-Swiney (Chevalier P.) : *Notice sur le Congrès scientif. des Catholiques, à Bruxelles, sept.* 1894. Bruxelles, 1895, Soc. de S.-Augustin, in-8. — Compte rendu des plus complets écrit avec âme par un homme d'esprit et de cœur. Nombreux portraits photographiés.

Manno (Baron Antonio) : *Il Patriziato subalpino. Notizie di fatto storiche, geneal., feudali ed araldiche, desunte da documenti.* Florence, G. Civelli, 1895, in-4, vol. I, xi-394 p. à 2 col. et 17 p. à 4 col. d'index des noms.

Martins de Carvalho (Joaquim) : *O Conimbricense.* Journal politique hebdom. Coïmbre (Portugal), 48e année, 1895. Réd. en chef : J. Martins de Carvalho. — *Os assassinos da Beira, novos apontamentos para a hist. contemp.* Coïmbre, 1890, vii-359 p.

Melfi di S. Giovanni (C.) : *Etude sur la vie et les œuvres de G. de Santis, juriscons. de Chiaramonte.* Chiaramonte-Gulfi, 1895, in-12, 28 p. ; table généal. et blasons, avec la devise : *Nec spe nec metu.*

Meller (Pierre) : *Les anc. familles dans la Gironde.* Bordeaux, 1895, in-12, tome I, x-117 p. ; index des noms. — *Capitation des domestiques des membres du parl. et de la cour des aides de Bordeaux.* Bordeaux, Gounouilhou, 1894, in-4, 40 p. Extr. des *Archives hist.* de la Gironde, t. XXVIII. Très curieux document, soigneusement annoté. L'auteur constate le train luxueux des familles parlementaires : en 1712 le président Le Comte de la Tresne avait 20 personnes à son service ; le président Sarran de Lalanne, 18 ; MM. de Thibault, de Constantin et de Ségur, conseillers, plus de 10, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Millien (Achille) : *Etrennes nivernaises*, 1896, 2e an., in-12, illustr. — *Chez nous : Le long des sentes nivern., Airs de flûte, Le jour qui tombe.* Paris, Lemerre, 1896, in-12, 212 p.

Moiroud (Éd) : *Lettres pour ma fille, ou Variations en zig-zag littér. et philosoph. sur le Catéchisme.* 2e éd. Bergerac, J. Cassanet, 1895, petit. in-8, VIII-408 p.

Molle (Ch.) : *Notice généal. sur la famille Le Doulx de Melleville. Additions supplém.* Evreux, Ch. Hérissey, 1896, in-4, 123 p. Blason à pleine page, 3 plans et tabl. fil. — *Hist. du fief d'Outrebois, paroisse de Gravigny.* Evreux, Ch. Hérissey, 1895, in-4, IV-26 p. Excellente monogr., très documentée, qui va de 1265 à la fin du 18e siècle, qu'Outrebois appartenait aux Le Doulx de Melville.

Monsaraz (Comte de). Voy. Papança.

Montalbo (Baron de) : La république de S.-Marin, le plus anc. état indépendant de l'Europe (gouvernement, administration). Paris, Lecène et Oudin, 1895, in-8, 42 p. (en collab. avec L. Sentupéry.) Excellente monographie, très complète et terminée par une copieuse bibliogr. San-Marinoise.

Niort (Géraud de) : *A propos du 20 septembre* (1870). Dans le *Courrier de l'Aude*, 11 sept. 1895. — *Jurisprud. nobiliaire.* Dans notre Ann. de 1895.

Padiglione (Carlo) : *La chiesa di S. Maria della Salute ed il Ritiro di S. M. della Provvidenza.* Naples, 1895, in-8, 30 p. Érudite monographie très étudiée et savamment annotée.

Padula (Comm. A.) : *I nuovi poeti Portoghesi* : Naples, 1896, in-8, VI 63 p. Remarquable étude lit-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

téraire, dédiée à S. M. Charles I, roi de Portugal et des Algarves, Président de la R. Acad. des sciences de Lisbonne. Nous y relevons avec un vif plaisir les noms de nos illustres coll. MM. J. de Deus, le comte de Monsaraz, J. de Araujo, M. Duarte d'Almeida.

Papança, comte de Monsaraz (Macedo) : *Œuvres* : *Catharina d'Athayde, Telas historicas*. Lisbonne, M. Gomes, 1895, in-16, 195 p. Armoiries de Son Exc. le comte de Porto Covo da Bandeira. Charmant recueil de superbes poésies portugaises, luxueusement imprimé.

Paris-Jallobert (l'Abbé Paul) : *Anc. registres paroiss de Bretagne*, baptêmes, mariages, sépultures. Rennes, Plihon et Hervé, rue Motte-Fablet, 1896, 6e an., trimestre I, *Vitré*, fasc. 3, 160 p. — Notre hon. coll. a entrepris pour la Bretagne ce que Mgr Tanguay, notre t. h. Prés. d'Honneur, a réalisé pour le Canada français. Travail monumental, infiniment précieux pour les familles et les érudits. — *Le Mont S.-Michel, d'après ses reg. paroissiaux de 1600 à 1800*. Chez l'auteur, à Balazé près Vitré, Ille-et-Vil., 1895, in-8, 24 p.

Pascal (Mgr) : *Les Ordres Chevaleresques*. part. I : *Ordres existants*. Marseille, G. Loret, 1895, in-8, 126 p. Bon catalogue où chaque Ordre a sa brève histoire, l'indication de sa décoration, de son ruban, devise, constitutions, etc. On ne pourrait reprocher au vén. auteur que d'avoir admis dans ce concert d'Ordres respectables quelques chevaleries apocryphes.

Pellot (Paul) : *Cartul. du Prieuré de Longueau*. Arcis., L. Frémont, 1895, in-8, 68 (p. avec la collab.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Dom Albert Noël.) — *Une prise de voile en* 1714. Dans notre Ann. de 1895 ; tir. à part. — *Note biogr. sur Cl.-Jos. Roland, curé de Sorcy* (1652-95). — *Robert, peintre, né à Sery en* 1686. — *Les La Mothe-Houdancourt, sgrs de Chaumont-Porcien.* — *La famille rétheloise de Métayer.* (Dans la *Revue hist. ardennaise*, 1895.)

Perrier (Émile) : *Un amateur marseillais au* 18e *siècle, Nic. de Poulhariez.* (Dans le n° 5 de l'*Expographie*, Marseille, sept. 1895).

Pin de la Guérivière (Vicomte du) : *Deux mois à Rome pour le centenaire de la naissance de Pie IX. Lettre à un ami.* Reims, 1895, pet. in-8, 40 p. — Heureux les amis qui reçoivent de telles lettres, si noblement chrétiennes et si purement françaises ! Celle-ci sera lue et savourée non-seulement par tous ceux qui ont eu l'honneur de servir *Pio nono*, mais aussi par quiconque aime à respirer dans une œuvre de bonne foi la foi, l'honneur et l'esprit.

Poidebard (William) : *Généal. de la famille Dugas* (1347-1895). Lyon, Mougin-Rusand, 1895, pet. in-4, 95 p., blasons. — *César Borgia, duc de Valentinois, et Docum. inédits sur son séjour en France*, par A. de Gallier, avec le concours de W. Poidebard. Paris, A. Picard. 1895, 172 p., Sceau, fac-sim. d'une lettre dud. duc. Cette savante étude porte sur la période la moins connue de la vie de César Borgia, c.-à-d. celle de son séjour en France. « Le sujet que nous allons traiter, dit M. de Gallier, présente sans doute des côtés particulièrement délicats... Nous estimons que l'Église, gardienne des traditions sacrées, auxquelles nous adhérons de toute notre foi, ne de-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mandera jamais que la vérité, et que les faiblesses, même les crimes des hommes, seront, jusqu'à la fin des siècles, impuissants à altérer ou à compromettre la grandeur et la miraculeuse solidité de l'œuvre divine. »

Poli (Vte Oscar de) : *Les Précurseurs des Croisades.* Dans *La Dépêche du Puy-de-Dôme*, 18 mai 1895. — *La Genèse des Croisades*, même journal, 20 mai. — *Croisés d'Auvergne*, m. j. 22 mai. — *La part du Peuple aux Croisades*, m. j., 26 mai 1895. — *Samuel de Champlain, nouv. documents.* Dans notre Ann. de 1895. — *Croisés de France* (1095-1396). Même Ann. — *Annuaire du C. H. de France*, 8e ann. 1895. — *Bull. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux*, 5e ann. 1895. *Les Défenseurs du Mont S. Michel.* Paris, 1895, in-12, 425 p. Vignettes dans le texte. Eau-forte de M. d'Aubépine. 520 noms de Défenseurs, 1600 preuves, 2 index onom. Prix, 12 francs. Il n'en reste que 27 ex. — *En quelles circonstances Jeanne d'Arc nous fut donnée.* Dans les *Annales du Mont S.-Michel*, 1895. — Pour paraître en 1896 : *Jeanne d'Arc, Recherches et trouvailles*, in-8 illustré ; prix de souscription, 7 fr. 50. Adresser *son adhésion*, à J. Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.

Portal (E.) : *Pierre-Barthélemy d'Albarèdes, baron de Portal. Précis hist. sur la famille Portal, de France* (1204-1896). Palerme, A. Reber, 1896, in-8, 37 p. 5 tabl. filiatifs. — Très bonne généalogie d'une ancienne Maison qui remonte à Olderic de Portal, capitoul de Toulouse en 1204, a fait branche en Sicile, et a produit l'illustre baron de Portal, ministre de la marine, pair de France ; elle est représentée en France

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par notre hon. collègue M. le baron de Portal, et en Sicile, par notre docte et zélé Délégué général M. le chevalier Em. Portal, auteur de la généalogie. — *Les Massa de Sicile, princes de Castelforte.* Bari, Giornale Araldico, 1895, gr. in-8, 4 p., tabl. filiatif. — Précis généalogique d'une noble Maison originaire de Gênes, éteinte en Sicile en 1837 dans la très noble famille Gravina, des princes de Comitini. L'auteur dédie son docte travail à notre hon. collègue D. Philippe Landolina, prince de Torrebruna, duc de Sorrentino, « *delle genealogiche discipline passionato cultore* ». — *Su Giov. Meli.* Acireale, 1895, in-8 carré, 15 p. Extr. des *Atti* de l'Accad. Dafnica. — *Un* contrasto *sicilien et la chanson de Magali, de Mistral.* Communic. faite à l'Acad. d'Aix, 2 av. 1895. Aix, 1895, in-8, 14 p. *L'Italie et la France pendant le 4e centen. de la découv. de l'Amérique.* Madrid, 1895, gr, in-8, 15 p. Tiré de *Pro Patria.* Dédié à M. le marquis de Croizier, ce remarquable exposé rend compte de la célébration des fêtes Colombiennes à Gênes. L'auteur parle aussi de la célébration française de ce glorieux centenaire, et c'est pour lui l'occasion de mettre en lumière le généreux concours de tant de nos hon. collègues, MM. le comte Roselly de Lorgues, le marquis de Surgères, R. Kerviler, le vicomte de Kervenoaël, E. Travers, L. de Sarran d'Allard, M. d'Aubépine, E. Mossot, le comte de Saint-Saud, le comte de Ramel, le baron Oberkampff de Dabrun, Coll-de-Barre, H. Bourgoing, etc. *In fine,* un bon index bibliogr. des public. relatives au 4e centenaire,

Quarré de Verneuil (Hipp.) : *Notice hist. et généal. sur la famille Quarré, de Bourgogne, et ses div. bran-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ches, Lyon, Jevain, 1895, in-4, XIX-151 p. Blason gravé, reprod. photogr. d'une lettre du duc Jean de Bourgogne (1416), tombeau, portrait.

RICHEBÉ (Raymond) : *Les 32 quartiers généal. de S. A. R. le Duc de Bragance.* Paris, 1894, 62 blasons en pleine page ; armorial des alliances ; illustr. de J. van Driesten.

ROMANET (Vicomte de) : *Documents sur la province du Perche.* Fascic. 19-22. Mortagne, G. Meaux, 1895. Abonnement : 10 fr. par an ; étranger, 12 fr. (Chez les auteurs : Vicomte de Romanet, chât. des Guillets, p. Mortagne, et H. Tournoüer, chât. de St-Hilaire-des-Noyers, p. Nocé (Orne).

SAINT-GEORGES D'AMSTRONG (Th. de) : *Principes généraux du Droit internat. public : de l'utilité de l'arbitrage.* Tome I. (Paris, L. Larose et Forcel, 1890, in-8, CCXXIII-147 p.)

SAINT-PERN (Baron de) : *Le comte de Cornulier-Lucinière*, 1804-93. Orléans, Herluison, 1893, in-8.

SAINT-SAUD (Comte de) : *Recherches sur le Périgord et ses familles. Miscellanées.* Périgueux, 1895, in-8, 51 p. — Premier fascicule d'un recueil infiniment précieux pour le Périgord et pour tous les érudits. De ses 8 articles nous citerons particulièrement : *Prénoms usités en Périgord avant 1789 ; Châtellenie et duché d'Estissac ; Famille de Raymond du Mayne ; Erection en fief du repaire des Brouillauds*, 1682 ; *Quittances de P. d'Excideuil*, 1353 ; *Chevaliers Périg. de l'Ordre de S. Michel*, parmi lesquels nous relevons des noms qui nous sont chers : Abzac, Bourdeille, Galard, Gimel, Lostanges, Lur, Touchebœuf-Clermont. — *Table analyt. des matières contenues*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans les procès-verb. des séances de la Soc. hist. et archéol. du Périgord. Périgueux, 1895, in 8, 108. p. à 2 col. — *Aux pics d'Europe* (*Pyrénées Cantabriques*). Paris, 1894, in-4, 32 p. Illustr. En collab. avec P. Labrouche. (Extr. du *Tour du Monde.*) — *Excursions dans les sierras d'Espagne. Pyrénées Asturiennes et pics d'Europe.* Toulouse, E. Privat, 1895, in-8, 64 p. Extr. de la *Revue des Pyrénées.* (En collab. avec P. Labrouche.) — *D'Oviedo à Santander*; Paris, Chamerot, 1895, in-8, 23 p. 2 pl. — *Notes sur l'Espagne.* II : *Notices bibliogr. Toulouse,* 1895, in 8, 16 p. — *Docum. inédits concernant la Guyenne*, série I. Bordeaux, 1895, in-4, 38 p.

Salles (Henri, marquis des) : *Souvenirs de mon bataillon. Notes d'un caporal aux Volontaires de l'Ouest.* Vannes, Lafolye, 1895, in-12, 228 p., 3 pl. (Voy. ci-dessus p. 242-3.) A la fin du livre la *Marche des Zouaves Pontificaux*, notée par notre hon. coll. le marquis de Panat.

Sarran d'Allard (L. de) : *Un drame lyrique espagnol.* Voiron, 1895, in 8, 10 p. Extrait de la *Revue du Monde latin.* Étude du chef-d'œuvre de Pedrell, *Les Pyrénées*, opéra dont la trilogie catalane *Los Pirineus*, de notre illustre collègue S. Exc. D. Victor Balaguer, a fourni le livret. — *La jeune école musicale espagnole et Ph. Pedrell.* Paris, Fischbacher, 1895, in-8, 11 p.

Souancé (Vicomte de) : *Notes sur Souancé et Montdoucet* (*1080-1793*). Chartres, Garnier, 1895, in-8, 46 p. ; sceaux, et vues héliogr. dans le texte.

Tamizey de Larroque (Ph.) : *Notice méd. sur le Livre de raison du Muet de Laincel, d'après les mss.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Peiresc. Digne, 1895, in-8, 23 p., 2 pl. en photograv. — « Travail plein de moëlle, dit M. de Berluc-Pérussis, annoté avec ce tour de main charmeur » qui caractérise notre très docte Président d'honneur. En appendice : une excellente note de notre érudit coll. M. Paul de Faucher sur l'antique Maison de Laincel ; un tableau filiatif de M. le marquis de Boisgelin, établissant la parenté du Muet avec Peiresc ; une étude de notre hon. collègue M. de Berluc-Pérussis sur les fiefs de Laincel et de St-Martin. Voy. BERLUC-PÉRUSSIS. — *Lettres de Peiresc*, t. 4 et 5. Paris, impr. nat., 1893-94, 2 v. in-4 de IV-615 et VIII-821 p. — *Livre de raison de la famille de Chevalier d'Escage, en Agenais (1746-92).* Dans notre Ann. de 1895. — *Notice inéd. sur J.-B. Gault, Evêque de Marseille, anc. Curé de S.-Eulalie de Bordeaux, par Gaspard de Simiane, surnommé le chevalier de La Coste.* Bordeaux, 1895, in-8, 32 p., avec avertissement, notes et appendices bibliogr., portraits. — *Les Correspondants de Grandidier* : IV. J.-Florimond Boudon de St-Amans. Fragm. de lettres à Grandidier. (Paris, A. Picard, 1895, in-8, 39 p.) Notre t. h. Président d'honn. sauve de l'oubli deux lettres d'un docte historien de l'Agenais, « dont on peut résumer l'éloge en cette simple phrase : Il mérita l'honneur d'être le correspondant et l'ami de Grandidier et de Ramond, pour ne parler ici que de deux des plus recommandables savants de l'Alsace. » L'*Appendice* donne une intéressante *Causerie sur Saint-Amans, par son fils Casimir,* contenant des renseignements généalogiques.

TARDIEU (Ambroise) : *Livre d'or du cortège des*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

croisés à Clermont-Ferrand (19 *mai* 1895), *avec une liste générale des familles existantes en France qui sont allées aux Croisades.* Clermont, 1895, in-4°, IV-164 p. Nombr. illustrations.

TAUSIN (Henri) : *Supplément au Dict. des Devises hist. et héraldiques, avec une table alphab. des noms.* Paris, Lechevalier, 2 v. in-12, 1895, 735 p. (Voy. ci-dessus p. 180.)

TESSON (Alfred de) : *La Pancarte armoriée du Mont S.-Michel.* Avranches, J. Durand, 1895, in-8, 25 p. — *Preuves pour l'Ordre de Malte. Mémorial d'Adr.-Ch.-Germ. de Tesson.* Avranches, J. Durand, 1895, in-8, 29 p. — *Généal. des frères Tesson, guillotinés à Granville en nivôse an II de la rép.* Avranches, J. Durand, 1895, In-12, 30 p.

TEULE (Édilbert de) : *Chronol. des docteurs en droit civil de l'univ. d'Avignon* (1303-1791). Paris, Lechevalier, 1887, in-8, 173 p. Index onom. — *État des jurid. inférieures du comté de Roussillon av.* 1790. Paris, m. éd., 1888, in-8, 51 p.

THEZAN (Marquis de), comte de Toulouse-Venasque : *Origine du nom de Thezan.* Vannes, Lafolye, 1893, in-8, 23 p., blason. — Antique vocable dérivé du latin *Titianus* et, à la suite d'altérations multiples, devenu Thesan ou Thezan depuis 600 ans. « On trouverait peu de noms qui aient été plus maltraités, plus estropiés ; chartes, actes publics et privés, montres militaires, diplômes, membres de la famille même, c'est à qui s'est plu à détériorer ce nom. L'auteur de cet article a des actes où le nom de Thezan se trouve écrit de quatre manières ; bien mieux, plusieurs membres de la famille, père, frère

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ou fils, signent différemment. C'est la confusion dans la notoriété. » C'est le sort commun à tous les vieux noms ; l'orthographe était jadis une quantité négligeable, et l'état-civil n'avait pas sa précision rigoureuse d'à présent. Volontairement, d'ailleurs, telle branche différenciait la forme de son vocable patronymique pour se distinguer des autres.

Toulgoët-Tréanna (Comte de) : *Nobiliaire du Berry*. Bourges, Tardy-Pigelet, 1895, in-8, 63 p. Arm. en couleur. — Savante généalogie de la famille Le Roy, « une des plus nobles et des plus anciennes de la ville de Bourges », dit La Thaumassière. La filiation part de Pierre Le Roy, chevalier, sgr de St-Florent-sur-cher, Villeneuve et Nozay, en 1277. A noter, la permission octroyée en 1486 par Charles VIII à G. Lallemant de faire le commerce, pendant 5 années, sans déroger.

Travers (Émile) : *Le Congrès d'Archéol. et d'Anthrop. préhistoriques de Seraïevo (Bosnie), août 1894, d'après M. Robert Munro*. Caen. H. Delesques, 1895, in-8°, 12 p. — *Philippe Le Cat, poème* (Caen, même impr., 1896, in-12, 22 p.) « Le récit est vrai, j'y mets la rime », nous dit le docte poète, qui a voulu célébrer le nom d'un des obscurs héros de la grande guerre de cent ans, martyr sublime de la Patrie, fier chanteur, précurseur inconnu d'Ol. Basselin, et M. Emile Travers est superbement à la hauteur de son sujet : d'un bout à l'autre de son poème passe un souffle épique ; car en lui l'archéologue émérite est doublé d'un poète et d'un penseur. — *Les premiers imprimeurs de St-Lô*. St-Lô, F. Le Tual. 1895, in-8, 20 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VACHERON (A.) : *Mémorial poétique de l'hist. de France.* Paris, chez l'auteur, 1, rue Debrousse, 1895, in-12, 172 p. — Vingt siècles d'histoire en vers ! et ce n'est pas un mince éloge que de constater, avec notre hon. coll. le baron de Romeuf, que les vers sont beaux dans leurs rythmes variés et que l'esprit en est très élevé. MM. le comte de Bourbon-Lignières et le vicomte de Bourbon-Busset ont été les premiers souscripteurs de ce patriotique mémorial. Prix, 3 fr.

VALENÇAS (D. Luiz Jardim, comte de) : *Discursos politicos e litterarios.* Lisbonne, 1890, 207 p. Recueil éminemment instructif d'éloquents discours sur toutes les questions intéressant la patrie portugaise. Portrait de l'auteur. — *Arbitragem internacional.* Lisbonne, Rodrigues, 1893, 2e éd. in-8, 100 p. Important mémoire présenté et discuté au Congrès jurid. de Madrid, célébré en nov. 1892 pour le 4e centenaire de Chr. Colomb.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM (G. de) : *Champigny, Combats des 30 nov. et 2 déc. 1870.* Paris, 1895, in-8, 8 p. Petit poème vibrant de patriotisme, plein de beaux vers superbement frappés.... comme tous ceux de notre cher collègue.

WILDEMAN (M. G.) : *Genealogische Kwartierstaten.* S'Gravenhage, 1894-95, in-fol.

WISMES (Baron G. de) : *Lettres écrites de 1809 à 1828 par la comtesse de Bizemont au comte de Bruc de Livernière.* Vannes, Lafolye, 1895, 38 p. Ces très curieuses lettres nous initient à maints détails inconnus ou peu connus de l'hist. de la Restauration. Ces documents intimes, dit excellement l'auteur, « forment une source merveilleuse de renseignements

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour les laborieux érudits qui passent leur existence à refaire l'histoire, dénaturée de parti pris par les Louis Blanc et les Michelet. » — *Un martyr de Carrier. L'abbé L.-J. de la Roche St-André, anc. vicaire gén. de Dax et abbé commend. de Villedieu, mort à Nantes sur l'échafaud le* 20 *déc.* 1793, Vannes, 1894, gr. in-8, 31 pages.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les Francs-Archers

(ANNEXE ET INDEX)

Je dois à Aymar de Poisieu, dit Cadorat, une réparation ou plutôt un augment d'honneur. Je retrouve un très précieux document que j'avais classé par erreur dans les notes de *Jeanne d'Arc*, — le livre que j'œuvre en ce moment, — document qui est grandement à la gloire du général des Francs-Archers. Ce document nous révèle qu'en 1429, page d'un des chevaliers du Dauphiné venus à la défense d'Orléans, Aymar de Poisieu fut un des plus jeunes compagnons de gloire de la miraculeuse Libératrice, et que, capitaine élu des pages français, il bataillait rudement à sa façon, avec ses braves petits compagnons, contre les pages anglais. Ces chaudes escarmouches d'enfants, un des épisodes les plus curieux et les moins

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

connus de l'héroïque défense d'Orléans, eurent lieu moins d'un mois avant l'arrivée de la Pucelle (29 avril 1429). — Voici donc ce que relate le *Journal du siège d'Orléans et du voyage de Reims* (Quicherat, *Procès de condamn. et de réhabil. de Jeanne d'Arc*, IV, 142-143) :

« Le dimenche ensuyvant [3 avril 1429], dit Quasimodo (c'est le jour de Pasques closes)..., eut forte escarmousche entre les paiges des François et ceux des Angloys, entre les deux isles Sainct-Laurens ; et n'avoyent escuz, sinon de petitz paniers ; et gectoient pierres et cailloux, les uns contre les autres. Au derrenier, feirent ceulx des François reculler les autres des Angloys : ausquelz regarder y avoit moult de gens. Et pour celle escarmouche et autres que depuis feirent devant Orléans les paiges françois, estoit leur cappitaine l'un d'eulx, gentilhomme du Daulphiné, nommé Aymart de Puiseux : lequel fut depuis nommé *Capdorat* par La Hire, tant parce qu'il estoit fort blonc, comme aussi parce qu'il estoit très esveillé et de grant hardiesse entre les autres ; et bien le monstra depuis en plusieurs faicts d'armes, tant en ce royaume comme ès Allemaignes et ailleurs.

« Le lendemain jour de lundy..., aprez midy, eut une autre bataille entre les paiges, qui estoient habillez comme devant ; et là fut tué d'un coup de pierre l'ung des paiges angloys, et si y eut plusieurs bléchiez d'une part et d'autres, combien qu'en la fin gaignèrent les paiges angloys l'estandart des paiges françoys. »

Au sujet des prouesses d'Aymar de Poisieu « ès Allemaignes », Quicherat dit en note :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« La guerre d'Allemagne, à laquelle il est fait ici allusion, est probablement celle que Louis dauphin porta en Alsace en 1444. » La probabilité se change en certitude par ce fait qu'à la dite date Aymar de Poisieu était écuyer d'écurie du Dauphin. (Voy. ci-dessus, page 68.)

« Ce prince, devenu roi, fit d'Aimar de Puiseux ou Poisieu l'un de ses maîtres d'hôtel et lui donna le bailliage de Mantes. En 1465 il l'envoya en ambassade à Liège, pendant la guerre du Bien public ; puis, l'année suivante, il l'appela au commandement général des francs-archers *de deça la Loire*, office qui venait d'être créé, et qui s'étendait sur les provinces riveraines de la Seine, de l'Eure, et de la Loire jusqu'au Nivernais. » (*Coll. des docum. inédits*, Mélanges, II, 313. — Ms. B. N., Gaignières, n. 772-2, fol. 396, 404, etc.)

Qui sait si ce ne fut pas le hardi petit capitaine des pages français qui, le 13 octobre 1428, à Orléans, par un heureux coup de canon, châtia de ses forfaits sacrilèges le général des assiégeants, le comte de Salisbury, qui venait de mettre au pillage le sanctuaire de Notre-Dame de Cléry ?

« En iceluy jour, environ deux heures après-midi, Sallebery donna l'assault et de fait prist les dites Torelles, car il n'y avoit homme d'armes qui se osast tenir, pour la force des bombardes et canons que iceulx Anglois gettoient. Et quant ilz les eurent prises, le dit comte de Sallebery monta au plus hault et se mist à une fenestre qui estoit devers la ville, pour veoir le pont qui estoit très bien armé ; et à ceste heure vint ung canon de la ville, lequel

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rappa par la teste ledit comte de Sallebery : qui fut l'avancement de sa mort.

« Et aucuns dient que ledit canon partit de Saint-Anthoine, les autres dient qu'il partit de la tour *Nostre Dame* et qu'il y eut *un jeune paige* qui jecta ledit canon ; et qu'il soit ainsi, le canonnier qui avoit la charge de la dicte tour trouva ledit paige qui s'enfuyoit. Et aussi estoit-ce assez raisonnable, veu et considéré que iceluy conte de Sallebery avoit, comme dit est devant, pillé la dicte esglise de *Nostre Dame* de Cléry, que par *elle* il en fust puny. Ledit comte de Sallebery, ainsi heurté et frappé dudit canon, fut porté à Meung sur Loire par aucuns desdits Anglois, et là morut. » (Bibl. Vatic., ms. 891 de la reine de Suède. — *Bibl. de l'École des chartes*, t. III. — Quicherat, V, 287.)

Quoi qu'il en fût, on voit quels chefs de longtemps aguerris Louis XI avoit donnés à ses Francs-archers.

Le 30 novembre 1474, au siège de Perpignan, nous avons vu (page 58) les francs-archers de Touraine. Leur capitaine, par une distraction du scribe, est appelé « Jehan *Grestet* ». C'est Jean *Greslet*, — forme ancienne du nom de Grellet, — chevalier, sgr de la Rochebreteau, Thais, la Bussière, etc., (fils de Philippon Greslet ou Grellet et de Perronne de Cigogné), en 1461 gouverneur de la ville de Buis. De la généal. de la Maison Grellet de la Deyte, par M. Albert Boudon, il appert qu'« il fit diverses campagnes durant les guerres de son temps et hérita, le 1er sept. 1474, de J. Graleul, sgr de la Motte-Graleul, son cousin-germain. » Le 23 juin 1472, aux Ponts-de-Cé, Jehan Grellet, sgr de la Motte-Graleul, reçut en don du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Roi, auprès de qui il était en grande faveur, les terres de Thais, la Bussière, etc., confisquées sur Jacques de Thais. M. A. Boudon relate que, par brevet donné à Lusignan le 4 mars 1486, il fut pourvu de la charge de capitaine des francs-archers de Touraine ; la montre précitée (page 58) prouve qu'il était investi de cette charge dès 1474. Le 10 août 1486, à Senlis, le Roi lui donna une commission pour conduire des gens de guerre en Picardie.

Le 7 août 1477, il avait épousé Catherine, fille d'Antoine Guénan, chevalier, sgr de St-Cyran et a. l., et de Marie d'Ysoré, — dont, entre autres enfants, Pierre Grellet, écuyer, sgr de la Motte-Graleul et de la Rochebreteau, qui continua la postérité.

O. de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

INDEX ONOMASTIQUE

Aallès, 87.
Aballain, 88.
Absie (l'), 60.
Achart, 55, 56, 59.
Achère, 86.
Adam, 34, 41, 65, 81, 85, 87, 91 p.
Ade, 83.
Adenet, 86.
Ageaulx (des), 65.
Ages (des), 52.
Agurande, 41.
Alabre, 79.
Alache, 80.
Alain, 61, 85, 92.
Alaire, 79.
Alart, 55, 56, 58.
Alavoine, 81.
Albaret, 62.
Albert, 56.
Albin, 58.
Albon, 54.
Alègre, 72.
Alegret, 41.
Alençon, 95.
Aligret, 64.
Alixandre 37 p. 64, 72, 94.
Allart, 65, 85.
Alleray, 32, 36.
Allou, 62.
Alouette, 52.
Amarclay, 82.
Ambres, 62.
Ameline, 89, 92.
Amonete, 94.
Ampougnant, 58.
Amy, 86.
Andelot, 59.
André, 90.
Andreaud, 67.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Andreuc, 80.
Andrieu, 90, 92, 94.
Anfrye, 87.
Angenart, 78.
Angibert, 60.
Angoumoys, 91.
Anjou, 32, 41, 57, 58.
Anquetin, 33, 37, 83.
Archambaud, 67.
Arlay, 32, 60.
Armagnac, 52.
Armerart, 78.
Arouart, 58.
Arremon, 44.
Arros, Arrous, 63.
Artilleur (l'), 79.
Artus, 60.
Arvoys, 59 p.
Asfille, 64.
Assailleur, 52.
Assailli, 58.
Asselin, 36.
Ast, 55, 67.
Astres, 56.
Auber, 33, 88, 89 p. 91.
Auberée, 83, 92, 93.
Aubert, 38, 41-49, 57, 58.
Auberville, 33, 82.
Aubery, 60.
Aubin, 81.
Auboulley, 90.
Aubourg, 93.
Aubuisson, 41.
Aubusson, 32, 64.
Auçoys, 71.
Audebert, 61.
Audennier, 79.
Auffray, 87.
Auge, 59.
Auger, 82.
Ault, 33, 92.
Aunay, 32, 85.
Aupès, 37.
Aupetit, 64.
Austin, 81.
Autras, 63.
Auvalle, 84.
Auvergne, 59, 77, 79 p. 91.
Auvrey, 80, 87.
Auxy, 33, 82. V. Hauxy.
Aventurier (l'), 63.
Avesnes, 33, 79.
Avice, 37.
Avout, 32, 77. V. Davoust.
Avriet, 81.
Avril, 80, 86.
Aze, 33, 90.
Babin, 60.
Babon, 65.
Babou, 59.
Bacheler, 84, 85, 91, 92.
Bacherasson, 55, 67.
Bâcon, 33, 93 p.
Baconneau, 60.
Badault, 64.
Badel, 88.
Baignart, 79, 85, 87.
Baille, 41.
Bailleavoine, 88.
Baillet, 88.
Bailleul, 33 p. 84 p.
Baillou, 57.
Bailly, 65.
Bains, 66.
Bainse, 66.
Baldera, 62.
Balsac, 38, 50-54.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Baltonet, 89.
Bane (la), 58.
Barbe, 84, 92.
Barbes, 79.
Barbet, 80.
Barbier (le), 81.
Barbin, 60.
Barboteau, 60.
Barbotin, 60.
Barc, 94. V. Bart.
Bardin, 55.
Bardy, 61.
Barengne, 87.
Barge (la), 63.
— (le), 43, 63, 68, 78.
Baric, 64.
Baril, 81, 89.
Barillier (le), 79.
Barnay, 85.
Baron, 58, 61.
— (le), 50.
Baronneau, 57.
Baronnet, 61.
Barot, 64, 84.
Barradeau (du), 62.
Barraut, 60 p. 64, 70.
Barre (la), 32, 33, 46, 63, 80, 87.
Barrière (la), 62.
Barrillet, 56.
Barris, 62.
Barsellonne, 62.
Bart, 67. V. Barc.
Basiret, 95.
Bassain, 87.
Basset, 60.
Bassin, 81.
Bastard, 34.
— (le), 82, 85, 86.
Baston, 94.
Bataille, 77, 79.
Bataillan, 58.
Bataillon, 58.
Bauchant, 86.
Bauchart, 93.
Bauche, 90.
Baude, 64.
Baudrant, 59, 63.
Baudren, 36.
Baudry, 60, 79, 81.
Bautot, 33, 79.
Bayard, 73.
Bayet, 55, 61.
Bazas, 63.
Beaucheigne, 58.
Beaucorps, 65.
Beaufort, 46.
Beaugendre, 85.
Beaujouan, 87.
Beaulis, 64.
Beaumont, 32, 66.
Beaupère, 36, 88.
Beaurains, 33, 93.
Beausire, 88.
Beauvais, 57.
Beauvalet, 87.
Beauvisage, 84.
Beauvix, 86.
Becquart, 81.
Bedier, 80, 94.
Begard, 80.
Beguin, 46.
Béhue, 93.
Bel (le), 57, 88, 89,
Belaigne, 93.
Belet, 89.
Beleul, 82.
Belhomme, 80.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Belin, 34, 79, 95.
Belle, 36.
Bellemanière, 33, 80.
Bellemère, 91.
Bellenger, 85.
Bellin, 85.
Bellon, 67.
Bellot, 66.
Belon, 55, 56, 59.
Belpel, 62.
Benest, 33, 79, 89, 90, 94.
Bennier, 92.
Benoicte, 84.
Benoisteau, 61.
Ber (le), 94.
Bérart, 36, 57.
Berge, 61.
Bergueville, 64.
Bernardon, 64.
Bernart, 87, 88, 94.
Bernas, 65.
Beroult, 87, 90.
Berrier, 57.
Berruyer (le), 33, 83, 85.
Berry, 64, 83.
Berthaulme, 85.
Berthelot, 57, 58, 60.
Berthier, 79.
Bertin, 36, 58, 80, 83.
Bertrand, 58, 77, 79, 87, 90, 92.
Besche, 65.
Besnel, 94.
Besso, 66.
Bestes (des), 41.
Bœuf, 85.
— (le), 36.
Beugendre, 59.
Beuseval, 32, 91.
Bezart, 58.
Biart, 87.
Bibinet, 60.
Bicault (le), 91.
Bichart, 82, 85.
Biche (le), 91.
Bigars, 33, 69, 78, 82, 95.
Bigot, 57.
Bigre (le), 89.
Bilhault, 65.
Bilhis, 60.
Billet, 61.
Billot, 60.
Binet, 90.
Biré, 60, 88.
Bisson, 36, 87, 95.
Bitur, 95.
Blache, 56.
Blachier, 87.
Blanc, 55.
— (le), 61, 64, 88, 91 p.
Blanchardon, 55.
Blanchart, 82.
Blanche, 57.
Blanchet, 64, 92.
Blancpain, 80.
Blancques, 93.
Blandureau, 60.
Blarel, 84.
Blaye, 86.
Blenart, 84.
Blessac, 66.
Blondel, 84, 90, 91.
Blont (le), 88, 91, 93, 94.
Blot, 56, 64.
Blotée, 91.
Bobares, 95.
Bocquet, 85.
Bocsozel. V. Boussezel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bodeau, 79.
Bodin, 61.
Boileau, 57, 65.
Bois (du), 83, 87, 88.
Boissel, 94.
Boisset, 85.
Boissier, 65.
Bon, 61.
— (le), 80.
Boneteur (le), 84.
Bongard, 66.
Bonjour, 58.
Bonnart, 84.
Bonnefont, 62.
Bonnet, 81.
Bonot, 64.
Bons, 92.
Bontemps, 56.
Bonvarlet, 57.
Bonyn, 61.
Bordeaulx, 89.
Bordes, 62 p.
Bordin, 81.
Boré, 58.
Borno, 55.
Bosc-Heroult (du), 33, 83.
Bosquet, 77, 79.
Bosquier, 84.
Bossu, 64.
Bost (del), 61.
— (du), 61, 87.
Botin, 61.
Bouart, 46.
Boucher, 57 p. 89.
— (le), 71, 81, 91, 95.
Boucherat, 36.
Boucheron, 58, 92.
Bouchet, 58.
Boude, 93.
Boudet, 81.
Boudin, 58.
Boudinet, 88.
Boue (la), 82, 83.
Bouesset, 41.
Bouffart, 80.
Bouguereau, 36, 88.
Boujastre, 79.
Bouju, 86.
Boulet, 57-58.
Bouley, 85.
Boullée, 84.
Boullenger, 83,
— (le), 80, 91 p.
Boullet, 36, 89.
Boully, 64.
Bouquet, 58.
Bourbon-Carency, 54.
Bourde (la), 65.
Bourderie (la), 65.
Bourdon, 59, 90, 93.
Bourel, 86.
Bouret, 64.
Bourges, 57, 59.
Bourgoin, 57.
Bourgois, 83, 87.
— (le), 79, 93.
Bourgonhon, 62.
Bourguegnon (le), 91.
Bourneville, 72.
Bourreau, 60.
Boussay, 61.
Boussezel, 72.
Boussi, 59.
Bouté, 81.
Bouteiller, 82.
— (le), 81, 84, 85,
Bouterou, 93.
Boutery, 32, 66, 81.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boutet, 59.
Boutevell. (la), 66.
Boutevillain, 90.
Boutheroux, 60.
Boutin, 58.
Boutonville, 63.
Boutry, 36.
Bouveret, 94.
Bouvier (le), 91.
Bouyn, 64.
Bôve (la), 33.
Boysse, 62.
Boysses, 41.
Boysson, 36, 59.
Brachet, 66.
Braconnier, 60.
Brailly, 33, 79.
Bramond, 66.
Brancas, 51.
Branchart, 85 p.
Bras (le), 87.
Brassart, 80.
Brecey, 32.
Brecy, 37.
Brenet, 82.
Brennier, 67.
Bresse (la), 65.
Bresson, 59.
Bretignières, 32, 87.
Breton (le), 81, 82, 85 p.
Brette, 81.
Breuil (du).
Brey, 37.
Briançon, 56.
Bricet, 94.
Bridel, 93.
Brière, 77.
Brilhier, 55.
Brimeu, 72.
Briolete, 62.
Brion, 59, 60.
Brioude, 91.
Bris, 62.
Brisart, 41.
Brison, 81.
Brissart, 79.
Brocart, 55.
Brochet, 67.
Brolle, 62.
Brossart, 88.
Brosse (la), 46.
Brossier, 64.
Brotier, 61.
Brou, 57.
Brouillart (du), 48.
Brousses (des), 65.
Broutin, 37.
Broylac (du), 57,
Brueil, 61.
— (du), 41, 46, 57, 58.
Brun, 56, 66.
— (le), 36, 41, 58, 60, 69, 78, 86.
Brunay, 64.
Brunel, 82.
Brunet, 56, 81, 89.
Brunier, 64.
Bruols, 56.
Bruyère, 88.
Bryant, 81.
Bryère, 92.
Brymont, 91.
Buffet, 62.
Bully, 33, 95.
Bureau, 59.
Burgaise, 90.
Buron, 88.
Bussière (la), 64.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Buxière (la), 41.
Buyan, 79.
Cabaret, 67.
Cabocheau, 60.
Cabot, 36, 37.
Cabre, 62.
Cadot, 86.
Caen, 88.
Caillart, 37.
Caillat (du), 62.
Caille, 60, 64.
Caillouel, 82.
Callays, 37.
Calloué, 94.
Calmont, 32, 62.
Cambon, 62.
Camille, 94.
Camps (des), 63 p.
Campremy, 32.
Camus, 59.
Canemere, 92.
Canivet, 90.
Canoville, 90.
Canremy, 83.
Cantel, 85. V. Cautel.
— (le), 82.
Canterel, 84. V. Cauterel.
Cantière (la), 60.
Canu, 86.
Canuel, 41.
Capitaine (le), 92.
Cappelain (le), 80.
Cappy, 84.
Carbonnel, 93.
Cardilhac, 63.
Cardin, 81.
Cardinal, 41.
Cardonville, 85.
Carème, 87.
Caretier (le), 84.
Caritey, 82.
Carlat, 63.
Carluy, 88.
Carmaleth, 29.
Carnazet, 28, 29.
Carny, 84.
Caron, 87.
— (le), 80-84.
Carpentier, 84.
— (le), 34, 86, 93.
Carré, 80.
Carron, 64.
Cartes (des), 57.
Cartier, 60.
— (du), 65.
Cartillart, 55.
Caruit, 93.
Cas, 65.
Casa (la), 62.
Casau (du), 62.
Casin, 93.
Cassaigne, 32, 62.
Casse (du), 62.
Cat (le), 84.
Cathon, 41, 64.
Cauchois (le), 82 p. 85, 90, 93.
Caumont, 72.
Cautel, 85. V. Cantel.
Cauterel, 84 V. Canterel.
Cauville, 94.
Caux, 87,
Cavelier (le), 92.
Caylus, 56.
Cazals, 56.
Ceisseſille, 92-93.
Certain, 36, 77.
Cervoisier, 84.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ceuret, 94.
Chabannes, 51, 54.
Chabault, 56, 59.
Chabot, 33, 36, 37, 79.
Chabrais, 66.
Chaillou, 46, 59, 86.
Chaise (la), 52.
Chala, 67.
Chaloisson, 89.
Chamberlan (le), 82.
Chambon, 52, 66.
Chambort, 60.
Chameau, 36.
Chamirey, 94.
Chamisart, 56.
Champers, 65.
Champion 65, 79 p. 80.
Champs (des), 34, 61, 86, 87, 93 p. 94.
Chantereau, 59.
Chanu, 83, 89.
Chapelle, 82.
Chapière (le), 94.
Chapiteau, 60.
Chappe, 60.
Chappelier, 60.
Chappus, 64.
Charbonnel, 56.
Chargé, 46.
Charlet, 56.
Charlin, 55.
Charlus, 54, 55.
Charmat, 55 p.
Charon (le), 84, 94.
Charpentier (le), 90 p.
Charretier (le), 85.
Charrier, 29.
Chartes, 58.
Chartier (le), 92.
Chassagne (la), 66.
Chassaigne, 67.
Chassé, 57.
Chasselart, 67.
Chassepoux, 58.
Chassaing (du), 66.
Chasset, 55.
Chassin (du), 66.
Chastel (du), 29, 32, 37.
Chastillon, 32, 59.
Châteauneuf, 32, 56.
Châteauvert, 64.
Chatelus, 32, 66.
Chauveau, 36, 58, 59.
Chavigny, 78 p.
Chaylar (du), 56.
Chedaine, 59.
Chefdeville, 57.
Chemaut, 66.
Chemin, 84, 89.
— (du), 92, 93.
Chenalle (la), 84.
Chenu, 65 p.
Clermont, 64.
Chesne (du), 57.
Chesneau, 88.
Cheval, 52, 66.
Chevaleau, 59.
Chevalet, 88.
Chevalier, 80, 88, 94.
— (le), 86, 88.
Chevreul, 92.
Chevrier, 78.
Cheyne, 60.
Chibot, 90.
Chicire, 82.
Chièvrejolis, 63.
Chinon, 57.
Chisel, 52.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chivret, 55.
Chizelles, 67.
Cho, 86.
Cholet, 32.
Chopin, 36.
Choulet, 57.
Chrestien, 58 p. 60, 91.
Christien, 89.
Christofle, 36.
Chudayne, 59.
Chuffes, 82.
Clamorgan, 37.
Claret, 84.
Claretel, 89.
Claustre (la), 62.
Clavel, 67.
Clémenceau, 36, 60, 65.
Clément, 85, 92.
Clerc (le), 61, 88, 91.
Clercqrit (le), 79.
Cléret, 73, 77, 84.
Cléroy, 87.
Climant, 93.
Cliqueby, 81.
Clisson, 87.
Clouet, 37, 91.
Cobeau, 72.
Cochet, 36, 84.
Cochin, 36 37.
Codolet, 52,
Codret, 86.
Cœuret, 77, 94.
Cognart, 84.
Cogrenet, 79,
Cointe (le), 33, 37, 94.
Cointre, 62.
Cola, 36.
Colecte, 85.
Colet, 67, 85.
Colin, 64, 67.
Collas, 37, 65.
Collet, 81.
Combarel, 38, 40, 49, 50.
Combaut, 59 p.
Comel, 56.
Comminges, 44, 52.
Compaing, 57.
Compère, 36, 82.
Conays (la), 82.
Condé, 33, 95.
Congras, 56.
Conneré, 63.
Cons, 52.
Constance, 72.
Constant, 64.
Contanssin, 64.
Contassin, 64.
Conte (le), 59 p. 64, 82, 84, 90.
Contesse, 48.
Convert (du), 86.
Coq, 94.
— (le), 79 p.
Coquart, 61.
Coquellet, 64.
Coquerel, 89.
Coquierc (le), 87.
Corbel, 87, 89.
Corbilly, 81.
Cordenon, 67.
Cordevon, 55.
Cordier, 80, 89.
Corge (le) 87.
Corias, 82.
Cornet, 79.
Corneville, 86.
Cornier (le), 85.
Cortet, 56.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cortin, 32, 64, 85.
Cortois, 67.
Cossaha, 62.
Costil, 94.
Cote, 95.
Cotelle, 82.
Cotereau, 61.
Cotheraul, 37.
Cotin, 57.
Couchet, 87.
Coullart, 88.
Coullet, 84.
Coulombier, 66.
Coulon, 52, 59.
Couppe, 79.
Cour (la), 57.
Courbe (le), 37, 77.
Couret, 37, 94.
Courroyer (le), 93.
Court, 94.
— (le), 57, 61, 80.
Courtenay, 48.
Courtault, 60.
Courtillet, 87.
Courtin, 32, 64, 85.
Courtois, 65, 80.
Cousineau, 60.
Coustres (des), 65.
Cousturier (le), 87, 94.
Coutance, 92.
Couteau, 36.
Coyart, 61.
Coypel, 37.
Crasset, 83.
Craulet, 86.
Crécigny, 85.
Credo, 64, 65.
Crepeau, 81.
Crespin, 36, 90.
Crèvecœur, 75.
Croen (le), 94.
Croix (la), 89, 91.
Croquevieulle, 92.
Croqueville, 92.
Crosnet, 90.
Crosnier (le), 90.
Crosse, 65.
Crosses, 41.
Croulleboix, 79.
Croze, 66.
Crubert, 62.
Crullont, 62.
Culant, 42, 43.
Cusset, 67.
Cyart, 81.
Cybelle, 60.
Cyboult, 90.
Dabelin, 90.
Dacyer, 93.
Dagoubert, 91.
Dain (le), 88.
Daion, 85.
Dalet, 63.
Dalies, 62.
Dallet, 93.
Damas, 56, 66.
Damoe, 87.
Damoec, 87.
Damyen, 83.
Dange, 93.
Danguet, 86.
Daniel, 80, 87 p. 90.
Danjou, 32. V. Anjou.
Dantan, 63.
Danycan, 36.
Darlou, 87.
Darriquault, 62.
Daulle, 80.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Daulphin, 61, 79.
Daussan, 65.
Dausse, 84.
David, 61, 82.
Davoust, 37, 87. V. Avout.
Davy, 88.
Denis, 56, 66, 84, 94.
Denyait, 81.
Denyau. V. Nyau.
Denycan, 36.
Derot, 84.
Dery, 93.
Deschamps, 86.
Desmarès, 29.
Desmier, 32, 61.
Desquectz, 64.
Dessecars, 58.
Detour, 81.
Develle, 64.
Dey, 64.
Diable (le), 56.
Diacre (le), 93.
Dieu, 91.
Dieuleſiz, 58.
Dieumegart, 60.
Dievète, 84.
Digneux, 82.
Digon, 90.
Diguet, 59.
Dillars, 90.
Dilloyes, 88.
Dissart. V. Dysart.
Doenart, 93.
Doigt, 93.
Dommassams, 62.
Donneur, 94.
— (le), 94.
Doquet, 90.
Doré, 79.
Doubbedent, 80.
Doucet, 56.
Douche, 94.
Douette, 85.
Doulcet, 83.
Doulx (le), 37, 59.
Dourdin, 89.
Dousseran, 91.
Dousset, 66.
Dout (du), 94.
Douville, 65.
Douyt (du), 90.
Dox (le), 82.
Doyainneau, 79.
Doyen (le), 86.
Dragon, 80.
Drappeau, 60.
Dreux, 59.
Drouet, 37, 58, 65, 93.
Droulin, 93.
Drouyn, 90.
Dru, 87.
Dubat 86.
Dubelle, 81.
Dublouyes, 79.
Dubois, 79 p. 88.
Dubort, 82.
Dubreuil, 80.
Dubroc, 80.
Dubry, 81.
Dubust, 89.
Dubuz, 81, 84.
Duc, 55, 67.
— (le), 36, 57.
Duchemin, 83.
Duchesne, 91.
Ducreuil, 83.
Duflo, 93.
Dufresne, 94.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dujardin, 86.
Dulhac, 63.
Dupicq, 79.
Dupin, 59.
Dupont, 80 p. 86.
Dupré, 81, 84.
Duprey, 83.
Dupuy, 79, 86.
Durant, 79, 83 p. 86 p.
Duret, 57.
Duru, 84.
Duser, 94.
Duseulx, 86.
Dusmont, 91.
Dutrueilh, 55.
Duval, 84 p. 88, 93. V. Val.
Duvivier, 79.
Dysart, 57.
Ebrat, 63.
Emery, 62, 64.
Enault, 86.
Engerren, 87.
Enguerren, 90.
Ernou, 79.
Esbrart, 61.
Eschart, 79.
Escodière, 60.
Escosse, 66, 80, 92.
Esmery (l'), 92.
Espaigne, 67.
Espée (l'), 92.
Esperon (l'), 91.
Esquerdes, 75.
Essars, (des), 66. V. Dessecars.
Estampes, 32, 41, 67.
Estanc (l'), 88.
Esterville, 32, 86.
Estienne, 94.
Estrapart, 64.
Estrehan, 32, 90.
Etorneau, 59.
Eurry, 92.
Everart, 84.
Eynart, 55.
Fabien, 88.
Fagart, 81.
Faguet, 36, 79.
Fallet, 85.
Famin, 84.
Fanneau, 77.
Fannel, 84, 91.
Farenc, 90.
Fargua, 56.
Fargue, 56.
— (la), 32, 62.
Fariau, 89.
Fau, (del), 56, 62.
Faucas. 63.
Fauchelier (le), 87.
Faucheur (le), 82.
Faucquegnion, 82.
Faure, 72.
Faurie, 62.
Fauvel, 81.
Favas, 72.
Fay (du), 33 p. 80.
Fayel, 93.
Fayol, 91.
Fede, 91.
Fenier, 82.
Ferchat, 65.
Féré, 85.
Féret, 81.
Férey, 77, 92.
Fergant, 91.
Férière, 59.
Féron (le), 80, 84.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ferragu, 32, 86.
Ferrand, 33, 36, 59, 61 p. 77, 90.
Ferré, 93.
Ferremouche, 66.
Ferrier, 55.
Ferrières, 35, 61.
Feutrier (le), 83.
Fèvre (le), 82 89, 93 p.
Février, 77, 78.
Fezan, 56.
Ficquet, 80,
Figac, 62.
Fillastre, 41, 64.
Fillecat, 89.
Fillesaye, 80.
Fillet, 90 p.
Filleul, 88, 94.
— (le), 92.
Fillon, 60.
Flachier, 55.
Flahault, 77, 80.
Flameng, 53.
Fleury, 58.
Fleurye, 91, 94.
Floquet, 52.
Flote, 92.
Folenfant, 82.
Folensot (du), 66.
Foliot, 90.
Follet, 79.
Follye, 86.
Fons (la), 60.
Fontaine, 59.
— (la), 64.
Fontan (la), 62.
Fontanges, 32, 61.
Fontenay, 56.
Fontenettes, 46.
Fonteny, 72.
Forge (la), 52.
Forges (des), 66.
Forget, 60, 89, 94.
Forin, 59.
Formosa (la), 62.
Forrier, 56.
Fors, 56.
Fort (le), 79.
Fortier (le), 94.
Fortin, 84.
Fossart, 91.
Fosse (la), 33, 63, 80, 86.
Fouace, 92.
Fouchault, 94.
Fouché, 64.
Foucher, 60, 61, 90.
Foullant (du), 62.
Fouquet, 58, 64, 83, 85, 94.
Fourains, 79.
Fournier, 89, 94.
— (le), 81, 86.
Frachet, 81.
Fradet, 64.
Fradin, 61.
Franc (le), 88, 95.
Franchet, 36 p.
Franchino, 55.
Françoys, 80, 84.
— (le), 79.
Frapier, 61.
Frasgne (du), 60.
Fremat, 62.
Frenoy, 36.
Fresne (du), 84.
Freton, 65.
Frissel, 81.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Froger, 83.
Front (le), 93.
Fyót, 79.
Gabriel, 90.
Gaignaire, 56.
Gaillard, 46, 62, 64 p. 92.
Gajac, 46.
Galais, 79.
Galard, 32, 63.
Galardon, 65.
Gallebaideau, 59.
Gallier, 59.
Galloes, 89.
Gallopin, 41.
Gallot, 95.
Galopin, 64, 88.
Gamaches, 32, 52, 63 p. 69, 78.
Gaquerel, 79.
Garcin, 56 p.
Garlan, 59.
Garnier, 57, 77, 79, 84.
Garoul (le), 87.
Gassin, 55.
Gassot, 36, 79.
Gast (du), 72.
Gasteau, 36.
Gastel, 89.
Gatelier, 79.
Gaubryet, 86.
Gaudery, 81.
Gaudin, 90.
Gaudon, 86.
Gaugain, 80.
Gaulques, 65.
Gaultier, 92 p.
Gauteron, 60.
Gaveur (le), 87.
Gazeau, 59.
Geloux (le), 92.
Gemble (le), 92. V. Jemble.
Gendarme, 64.
Gendre (le), 33. V. Jendre.
Gennart, 48.
Gent, 62.
Gentil, 61, 80.
George, 52.
Georgeon, 64.
Gerbault, 86.
Gerbier, 56, 57.
Gerlain, 36.
Germain, 61, 94.
Germond, 61.
Gernier, 88.
Gerrier, 65.
Geslin, 37 p.
Geuflrey, 52.
Gibanel, 50.
Gibel, 55.
Gibert, 82.
Giboure, 64.
Gillain, 84.
Gilles, 89.
Gillet, 85.
Gillotin, 64.
Gérard, 60 p. 61, 64, 79, 80, 86, 90, 94.
Giraudier, 55.
Giraudon, 67.
Girault, 90.
Girète, 88.
Gisors, 33, 80.
Giulle, 85.
Glatigny, 85.
Glesve (le), 58.
Gletart, 55.
Glorian, 81.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Go, 89.
Gochet, 89.
Godart, 57.
Godefray, 88.
Godefroy, 90.
Godet, 61.
Gommeret, 95.
Gondouyn, 91 p.
Gonet, 83.
Gonfroy, 85.
Gonnier, 84.
Gontier, 84.
Goret, 58.
Georges, 88.
Gorret, 58.
Gort, 89.
Gosseaulme, 83.
Gosset, 80.
Got, 60.
Goubin, 85.
Goudain, 93.
Goudart, 59.
Goudes, 87.
Gouffier, 32, 83.
Gouhier, 33, 88.
Goulard, 32, 62.
Goulet, 81.
Goulle, 80.
Goulu (le), 92.
Goupillières, 87.
Gournay, 33, 37, 83.
Goussart, 86.
Goute (la), 55.
Gouzolles. 65.
Goy (le), 82.
Gracet, 64.
Graien, 82.
Grand (le), 81, 89, 90.
Grange (la), 63, 65.
Granges (des), 58, 67.
Granier, 52.
Gras (le), 57.
Grassin, 57.
Grault, 82.
Gravelle (la), 65.
Graveren, 89.
Grellet. V. Grestet, 58.
Greysieu, 52.
Grimoult, 92.
Grindel, 93.
Gris (le), 36.
Grolier, 65.
Gros, 80.
Grosparmy, 83.
Grosyeul, 90.
Grouchy, 33, 77, 81.
Grue (Le), 80.
Gruel, 80.
Gryer (le), 86.
Grymont, 95.
Gué (du), 59.
Guedon, 56.
Guénière, 85.
Guérard, 83.
Guérin, 79.
Guérinot, 88.
Guerlain, 81.
Guernier, 80, 90, 92.
Gueroult, 94, 95.
Guerrier, 58.
Guesdon, 58.
Guesnier, 85.
Guestart, 91.
Gueyrinot, 89.
Guibert. 59.
Guiffart, 83.
Guigart, 58.
Guignebault, 48.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guilbert, 85, 92.
Guillebault, 60.
Guillebert, 87.
Guillemart, 61.
Guillemete, 86.
Guillemot, 90.
Guillois, 86.
Guillory, 60.
Guillot, 87 p.
Guilloteau, 57.
Guinart, 37.
Guinoiseau, 81.
Guiot, 79.
Guiraudon, 64.
Guisetre, 94.
Guissart, 93.
Guiton, 32, 58 60 p.
Guyart, 60.
Guymené, 57.
Guymet, 57.
Guyneuf, 59.
Guyon, 52.
Hache, 77, 88.
Hacouf, 92.
Hacquet, 80.
Hagays (le), 80, 95.
Haguet, 64.
Haillart, 90.
Haimart, 85.
Hallé, 83.
Hallefringues, 33, 93.
Hallet, 61.
Hambye, 94.
Hamel, 89, 90.
— (du), 32, 86.
Hamet, 82.
Hamon, 37, 58.
Happe, 80.
Happillier, 60.
Haraques, 84.
Harecourt, 85, 93.
Harel, 33, 87, 91.
Harenc, 87, 88.
Hary, 89.
Hatou, 89.
Haullion, 80.
Haultegresse, 81.
Haulx, 85.
Haussy, 36.
Hauxy, 82.
Havart, 36, 89.
Hay, 33. V. Hey.
Haye (la), 34, 81, 82.
Hayes (des), 82 p. 93.
Héber, 94.
Hébert, 82, 85 p. 89, 94.
Hellouyn, 93.
Hemon, 79.
Hénault, 59, 80, 89.
Henry, 85, 90, 95.
Hère (la), 94.
Herier, 82.
Hérissé (le),88.
Hermant, 58.
Hernadier (le), 94.
Herodes, 58.
Héron, 87.
Hérouète, 88.
Heroul, 83.
Herouy, 90.
Herpin, 57.
Hervé, 57, 60.
Hervieu, 33, 37, 87, 95.
Heudebourg, 82, 85.
Heusce, 92.
Heuzé, 87.
Hey, 78.
Hobiet, 86.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Holin, 91.
Honnet. 85.
Honnot, 88.
Hornes, 56.
Houchet, 81.
Hoüel, 33, 84.
Hougryt, 82.
Houry, 94.
Huart, 59.
Hubault, 84.
Hubert, 80.
Huchet, 57.
Hue, 37 p. 82, 84, 87, 89, 92, 94 p.
Huet, 57.
Huguenet, 41.
Huguet, 57, 64.
Huisse, 92.
Hulaud, 59.
Hulin, 59.
Hurault, 36.
Hureau, 58.
Hurel, 93, 94.
Huron, 81.
Huval, 33, 91.
Igneux, 82.
Illars, 90.
Illoyes, 88.
Ingerrenet, 86.
Isanbart, 86.
Isene, 93.
Ivet, 85.
Ivette, 33, 84, 94.
Jacques, 80.
Jacquier, 67.
Jahouel, 88.
Jailhet, 55.
Jamart, 86.
Jambault, 91.
Jambon, 79.
James, 90, 95.
Jamet, 94.
Jardin (du), 37.
Jardins (des), 83.
Jay, 61.
Jehan, 92.
Jehanne, 87.
Jemble, 92.
Jendre (le), 82, 86.
Jenne, 85.
Jeullain, 89.
Jeune (le), 80.
Jobé, 93.
Jocail, 46.
Jolivet, 57.
Joly, 61.
Jonas, 79.
Jonchery, 90.
Jores, 80.
Josse, 89.
Jouaslin, 86.
Jouaysmvet, 88.
Joubert, 56, 59, 60, 65.
Jouenne, 85, 90.
Jouennin, 89.
Jourdain, 85.
Jourdelot, 93.
Jourman, 55.
Jouvenceau, 58.
Juchet, 78.
Juliart, 81.
Julien, 60, 80, 86.
Juppin, 90.
Juvenet, 64.
Kermaleth, 29.
Kernaszet, 28, 29.
Labadie, 62 p. 63.
Labatut, 63.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Labbé, 81.
Laborie, 62.
Laboureux, 60.
Lac, 61.
— (du), 63, 66.
Lafontan, 62.
Lage, 65.
Lagrèse, 62.
Lahya, 88.
Laignel, 87.
Lair, 83, 89, 91.
Laisné, 82.
Lalemant, 85, 91, 94.
Laleu, 62.
Lalière, 66.
Lalou, 81.
Lalouel, 92.
La Louet, 94.
Lamanchier, 81.
Lambelin, 36, 79.
Lambert, 57, 88, 94.
Lamiré, 87.
Lamoureux, 62, 78.
Lancot, 92.
Lancy, 36.
Lancyer (le), 83.
Landees (le), 92.
Landerel, 89.
Landes (des), 36.
Lanez, 84.
Langevin, 33, 84.
Langle, 81.
Langlet, 36.
Langlier, 81.
Langlois, 79, 80 p. 87-92.
Langre, 82, 83.
Laquièze, 90.
Larchier, 79, 94.
Lardy, 55, 65.
Larme, 57.
Lartilleur, 79.
Las, 62.
Lasne, 91.
Lauete, 94.
Laumonnyer, 58.
Launay, 33, 37, 87.
Laurens, 55, 64, 86.
Laurensse, 84.
La Vache, 93.
Laval, 33, 42, 86, 93.
Lavau, 46.
Lavielle, 72 p.
Lavieu, 54.
Lavis, 63.
Lavour, 66.
Lavoyen, 88.
Lay, 79.
Laye, 52.
Le Ber, 94.
Le Bon, 80, 83.
Le Brun, 36, 41, 82, 94, 95. V. Brun.
Le Caron, 80 p. 81.
Le Cat, 84.
Le Clerc, 61, 88, 91.
Le Court, 57, 61, 80.
Le Doulx, 37.
Le Duc, 36, 57, 60, 80, 82, 87.
Le Conte, 59 p. 85, 86, 93, 94 p.
Le Courbe, 37, 77.
Le Fèvre, 82, 94 p.
Lefrançois, 79.
Legendre, 58. V. Jendre.
Legier, 57.
Legle, 80.
Le Gouz, 46.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Gras, 57.
Lejeune, 79.
Leleu, 79 p.
Lellier, 87.
Lelou, 82.
Le Maire, 83.
Lemière, 92.
Le Mire, 33.
Lende (la), 59.
Lentes, 62.
Le Petit, 80.
Lequerre, 80.
Ler, 37 p. 83, 89.
Lermenjier, 93.
Leron, 93.
Lerot, 89.
Le Roux, 90, 91.
Le Roy, 79 p. 80, 82, 85, 86 p. 89, 90, 93.
Lescuyer, 91.
Lesmery, 92.
Lespée, 65, 92.
Lesperon, 91.
Lespine, 57, 90.
Lesquemin, 81.
Lestang, 55, 88.
Lestange, 64.
Lestebon, 94.
Lestene, 82.
Lestoquet, 81.
Lestoux, 59.
Lestrade, 52.
Lever, 82.
Le Vert, 93.
Levetque, 84.
Liberon, 56.
Libra, 63.
Lieue (la), 65.
Lieure (le), 83, 88.
Lignaye, 57.
Lignel, 89.
Limoges, 64.
Linière, 36, 59.
Lisan, 62.
Lisle, 58.
Lisot, 57, 88.
Lisstoun, 91.
Lobat, 56.
Loire, 94.
Loisel, 87.
Lolier, 66.
Loliver, 89.
Lomeaux, 86.
Lordonné, 92.
Lorens, 60, 61.
Loret, 85.
Lorin, 66.
Lorion, 79, 85.
Lorme, 36. V. Lourme.
Lormeau, 60.
Lort, 62.
Lortigues, 62.
Lotin, 92.
Lotique, 62.
Louche, 58.
Louet (la), 94.
Loumaye, 59.
Lourme, 36, 83, 88, 93.
Louvel, 93-95.
Louvigné, 32, 37.
Lovière, 65.
Lubignac, 46.
Lucas, 83, 90.
Lussette, 87.
Luxon, 79.
Lyart, 90.
Lymart, 90.
Lyon, 56.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lyse, 90.
Mabillete, 81.
Macé, 36, 59.
Machon (le), 84.
Macquerel, 32, 83, 93.
Magot, 60.
Mahault, 34.
Maheult, 86.
Maignen, 64.
— (le), 93.
Maillart, 52, 58, 85.
Maineret, 88.
Maingart, 82.
Maire (le), 83.
Maisières, 32, 91.
Maison (la), 66.
Maisonneufve (la), 65.
Maistre (le), 83, 87.
Malapert, 52.
Malemousche, 32, 37.
Maleret, 52.
Malet, 77, 83, 85, 91.
Malgenet, 93.
Malherbe, 85.
Mallart, 86, 91.
Mallat, 41.
Malletier, 93.
Mallon, 57.
Malortie, 56.
Mannier, 64.
Mannourry, 82, 89.
Manton, 72.
Manviel, 79.
Manzel, 87.
Maquereau, 60.
Maquet, 65, 59.
Maran, 62.
Maraut, 60.
Marcade, 89.
Marcel, 36.
Marcelle, 89.
Marchaise (la), 64.
Marchant (le), 83, 84 p. 89, 90.
Marcheguey, 90.
Marcieu, 67.
Marcin, 56.
Mare (la), 33, 80, 91 p.
Mares (des), 91.
Mareschal, 87.
— (le), 79, 87.
Mareschier (le), 86.
Marescot, 57.
Marest (du), 91.
Maretz (des), 52.
Marguerie, 32, 85.
Marie, 37, 60, 94.
Marié (le), 80, 90.
Marigny, 32, 36.
Marin, 81.
Marion, 87.
Marle, 86.
Marlet, 46.
Marmier, 66.
Marois, 60.
Marot, 58, 60.
Marpault, 65.
Marquays, 80.
Marquier, 82, 90.
Marquis, 58, 60.
Marrafin 61, 63.
Marran, 63.
Mars. 33, 72, 92, 93.
Marsenac, 61.
Marsille, 84.
Martel, 91.
Martelot, 93.
Martheaulx, 88.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marthon, 65.
Martin, 60, 79, 81, 84, 88 p. 91-94.
Martineau, 58, 59.
Martinet, 59.
Marye, 84, 90.
Marzé, 52.
Mas (du), 65, 66 p.
— (la), 62.
Mascart, 61.
Masel (du), 56.
Masère, 36.
Masle (le), 37.
Massart, 37.
Massé, 88.
Massiot, 81.
Masson, 60.
— (le), 88.
Massue, 84.
Massy, 72.
Mathelin, 36.
Maubanc, 90.
Maubué, 93.
Mauche, 89.
Mauchier (le), 86.
Mauchion, 89.
Maudron, 62.
Maufeys, 85.
Maugier, 79, 80, 84.
Maugouverne, 80.
Maulay, 46.
Maulry, 91.
Maupas, 64.
Maupetit, 60.
Maupin, 90.
Maussion, 77, 89.
Mayn, 90.
Maynart, 61.
Maynes, 58.
Maze, 82.
Mazen, 83.
Méchineau, 59.
Megret, 58.
Melier, 56.
Mellet, 89.
Melon, 64.
Melosin, 62.
Mengot, 32, 59.
Menichet, 91.
Menon, 65.
Mérart, 81.
Mercadier, 61.
Mercereau, 60.
Merceron, 61.
Mercier, 60.
— (le), 57, 81 p. 89 p. 93.
Mérillon, 59.
Merlain, 58.
Merlan, 84.
Merle, 60.
Merlet, 64.
Merre (le), 89.
Merry, 65.
Mès (du), 63.
Meschin, 79.
Mésenge, 94.
Mesgre (le), 85.
Mesles, 57.
Mesnier, 65.
Mesnil (du), 97.
Mesons, 56.
Messet, 87.
Messonnier, 61.
Meste (le), 82.
Meterie (de le), 59.
Meyrart, 61.
Michaude, 89.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Michel, 32, 33, 36, 57, 58, 83, 89 p. 92.
Michelet, 64, 65.
Mière (le), 92.
Mignart, 36.
Mignet, 67.
Mignon, 84, 86.
Migraine, 64.
Millet, 60, 82-85.
Millon, 56, 60.
Mire (le), 33, 64, 91.
Mirebel, 32, 62.
Missière, 85.
Mitaine, 55, 65.
Mitollet, 48.
Moigne (le), 87, 90 p.
Mollières, 61.
Mon (du), 55.
Monage, 80.
Monbrey, 92.
Monceaux, 59.
Moncel (du), 87.
Monchau, 84.
Monchel (du), 93.
Mondart, 93.
Moneson, 94.
Monnier (le), 88.
Monnoyer, 81.
Monpeley, 92.
Mons, 52.
Mont (du), 80, 84, 88, 91.
Montaigne, 62.
Montalba, 62.
Montanha, 63, 99.
Montaurel, 37.
Monteilhez, 56.
Montelle (la), 66.
Montfaucon, 52.
Montfort, 55.
Montignac, 72.
Montigny, 71, 72.
Montleuart, 56.
Montolieu, 63.
Montorssier, 72.
Montpichot, 79.
Montroty, 33, 79.
Morain, 80.
Morart, 56.
Morbos, 80.
Morcenc, 83.
Moreau, 56-60 p. 63, 77, 79, 84.
Morel, 91.
Morges, 52.
Morice, 33.
Morier, 89.
Morillon, 58.
Morin, 93.
Morisse, 36, 87 p. 88, 90.
Morisset, 91.
Morlet, 86.
Morre, 83.
Mory, 33, 82.
Mossault, 65.
Motart, 61.
Motiet, 57.
Motin, 93.
Motte (la), 32, 33, 63, 64, 86, 92.
Mouchau, 84.
Mouget, 94.
Mougin, 55.
Mougnier (le), 94.
Moulière (la), 62.
Moulins (des), 33, 93.
Moulloys, 94.
Mouret, 79.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Moussier, 91.
Moussy, 33, 82.
Moustardier (le), 89.
Moustier, 84.
— (du), 32, 37, 86, 94, 95.
Mouzière (la), 66.
Moyne (le), 88.
Mulart, 57.
Mullart, 33, 86.
Mulot, 86, 89.
Mure, 67.
— (la), 55.
Mymat, 57.
Nadau, 65.
Nadaud, 66.
Nancy, 48.
Narbonne, 32, 86.
Nautret, 56.
Navas, 61.
Néel, 88.
Nepveu, 80, 91.
Neron, 64.
Neufville, 32, 36, 86, 88.
Neys, 62.
Nicole, 87, 94.
Nicourt, 33, 93.
Nissay, 72.
Noble, 60.
Noë (la), 87.
Noël, 86.
Noers, 60.
Noireterre, 60.
Noliers, 67.
Nollen, 80.
Noue, 88.
— (la), 32, 77, 87.
Nouel, 88, 94.
Nouet, 94.
Nussière, 85.
Nyau, 58, 86.
Octon, 59.
Oger, 56, 86.
Ogier, 36, 61.
Olivier, 52, 89.
Ollemont, 33, 79.
Orgeval, 36.
Orieult, 86.
Oriole, 53.
Ormaulx (des), 86.
Ornier, 87.
Orsay, 58.
Ortigue, 62.
Ory, 64.
Osmont, 91, 93.
Ouche, 94.
Oudart, 88.
Ouville, 65.
Ozenne, 83.
Pacience, 59.
Pacte, 93.
Padella, 62.
Page (le), 59, 72, 86.
Paien, 92.
Paillard, 61, 66.
Paillen, 80.
Pailleron, 64.
Pain, 80, 92, 93 p.
Palain, 42.
Palarut, 67.
Paleteau, 64.
Palhos, 56.
Pallain, 46.
Pallart, 59.
Pallolie, 79.
Pannier, 33.
Pantin, 33, 80.
Pantou, 85.
Papin, 60.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paquet, 41.
Parent, 59, 60, 93.
Parentin, 66.
Paris, 60, 85.
Partie, 89.
Pascaut, 61.
Pasquaut, 60.
Pasquier, 57 p. 58, 65, 81, 83, 90.
Pasquière, 88.
Patart, 66.
Patey, 90.
Patin, 36, 82, 86.
Patoureau, 61.
Pauchart, 87.
Pauchet, 36, 86.
Paumel, 94.
Paumier, 94.
Paupelye, 60.
Paute, 66.
Pavie, 80.
Paysant, 80, 90.
Payssart, 82.
Péan, 41, 58.
Pechaut, 66.
Pécol, 55.
Pectieu, 79.
Pelart, 90.
Pelegrin, 56.
Pélerin, 59, 60, 72.
Pélet, 57.
Pelicier, 56.
Pelissart, 55.
Pellefou, 83.
Pellerin, 64.
Pelletier (le), 83, 86 p. 91.
Pellevillain, 82.
Pennestier, 81.
Pennier, 84.
Perambures, 64.
Perceval, 79.
Perchehaye, 87, 94.
Percheperdue, 89.
Perchereul, 82.
Percier, 67.
Périer, 36, 37, 56-58 p. 93 p.
Péringourt, 68.
Pernet, 81.
Perougne, 82.
Peroux, 67.
Perrelle (la), 37.
Perrier, 59, 85.
Perrin, 88.
Perrot, 87.
Perrotin, 64.
Perruchet, 79.
Perry, 64.
Persier, 55.
Pertuis, 66.
Pestel, 86.
Petit, 63, 77, 79, 81-86, 93.
— (le), 80, 87, 92.
Petitfils, 60.
Petitjean, 58.
Petitpas, 89.
Petru, 55.
Pevrel, 33, 80.
Peydarré, 62.
Peyralh (du), 63.
Peyre (la), 61.
Peyreux (du), 63.
Pezier (du), 66.
Phélipart, 95.
Phelippes, 67.
Philipeaulx, 81.
Philippon, 65.
Picart, 64 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— (le), 42, 52 p. 79, 89.
Picelariguet, 88.
Pichart, 79.
Piche, 88.
Pichon, 58, 64, 67.
Pichot, 85.
Picot, 51.
Pigault, 91.
Pignel, 88.
Pignet, 84.
Pippet (le), 90.
Piquet, 57, 58, 91.
Piédevache, 86.
Pierre (la), 71.
Pierrefitte, 32, 66.
Pierrepont, 92.
Pierres, 90.
Pilades, 90.
Pillavaine, 79.
Pilliege, 42.
Pillois, 91.
Pillot, 88.
Pin, 64.
— (du), 32, 67, 92.
Pinard, 66.
Pinault, 46.
Pinel, 77, 84.
Pineteau, 61.
Pingault, 59.
Pinon, 64.
Piré, 32, 84.
Piron, 65.
Piroudet, 67.
Pla (del), 56.
Plantade, 61.
Plantain, 36, 88.
Plante (la), 82.
Plantin, 65.
Plas (del), 61.
Platemain, 80.
Pleneau, 57.
Plesseys (du), 46.
Plom, 41.
Poisieu, 35-39, 54, 67-74, 77, 78, 95, 97, 369-372.
Poissant, 82.
Poisson, 33, 65, 87.
Poissonnier (le), 80.
Poitevin, 84.
Poix, 60, 61.
— (du), 62 p.
Polet, 55.
Polin, 93,
Polle, 81.
Polliart, 55.
Pollyer, 67,
Popelin, 57.
Poquet, 60.
Porchier (le), 80.
Porquet, 37.
Portal, 61.
Porte (la), 81, 93.
Portes, 52.
Postel, 87.
Potart, 64, 81.
Potier, 36, 37, 60.
Pougnant, 94.
Poul, 59.
Poulain, 88, 90, 94.
Pouletier (le), 92.
Poupelu, 93.
Pourtal, 61.
Pouteau, 90.
Poyet, 59, 67.
Poys (du), 62.
Poyseaulx, 66.
Pradier, 55.
— (du), 55.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Prat, 55.
Preaulx, 86.
Précy, 32, 84.
Predier, 56.
Preffait, 64.
Preguettes, 66.
Presin, 56.
Presleseigle, 58.
Prest (le), 84.
Preux (le), 33, 80.
Prevost, 61, 72, 99.
— (le), 34, 82, 85-87, 95,
Prey (du), 81.
Prez (des), 90.
Prince (le), 90.
Prioudel, 55.
Priston, 82.
Proust, 58.
Prunelle, 94.
Psalmon, 36.
Putain, 65.
Puynotheau, 60.
Puys (du), 89, 91.
Pyhart, 86.
Pyneau, 60.
Pyon, 64 p. 65.
Quarton (le), 86.
Quectz (des), 64.
Quedeville, 87 p.
Quemerlan, 84.
Quetenoy, 80.
Quenille, 91.
Quentin, 94.
Quesnée, 82.
Quetier, 94.
Quevallet, 80.
Quevrier, 94.
Queyla, 61.
Quignon, 58.
Quillebœuf, 32, 89.
Rabier, 41 p. 64.
Rabin, 64.
Rabollet, 62.
Rabot, 41, 57, 64.
Racapé, 57.
Racinel, 94.
Raclet, 67.
Radoyneau, 86.
Raffardeau, 64.
Raffart, 57.
Ragade, 63.
Ragot, 59.
Raguier, 43, 57, 70.
Rambault, 57, 93.
Ramboullet, 65,
Rameau, 36.
Ramet, 67.
Rance, 65, 92.
Raolet, 67.
Raoul, 89, 92.
Raoullet, 60, 72.
Raquet, 90.
Rat (le), 37, 61.
Ravard, 65.
Ravel, 46.
Ravenel, 90.
Ray, 56, 67.
Rayer, 60.
Réalville, 62.
Rebeires, 65.
Rebours (le), 57, 84.
Recopé, 57.
Reel (du), 81 p.
Regnard, 87.
Regnault, 56, 77, 81, 85, 90-94.
Regnier, 65, 84.
Regnoult, 83.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Reilhac, 51.
Reille, 59, 77.
Rejasse, 61.
Remiot, 79.
Remont, 91.
Remy, 87.
Renault, 65.
Renevier, 67.
Rengnière (la), 94.
Renou, 60.
Ressons, 83.
Reuſſier, 64.
Reveau, 59.
Revenier, 67.
Reverdy, 61.
Ribau (la), 62.
Ribault, 56.
Ribert, 90.
Ribier, 41.
Ribollet, 64.
Richart, 88 p. 89.
Richault, 89.
Richer, 64.
Richet, 89.
Richier, 79, 80.
Rigal, 62.
Rigodeau, 60.
Rigollet, 41, 57, 64.
Ringuard, 64.
Riollet, 66.
Ripon, 84.
Riquelle, 91.
Ris, 41.
Risle, 83.
Rissela, 62.
Riverie, 52.
Rivet, 56.
Rivière, 80-81.
Riz (du), 63.
Robert, 55, 65, 83 p. 89.
Robinet, 58, 85.
Rochart, 59.
Roche (la), 46, 58, 60, 64, 66 p.
Rochefort, 32, 52, 60.
Rochette, 41.
Rochon, 61.
Rodat, 55, 66 p. 89.
Rodez, 89.
Rodier, 66 p.
Roger, 79, 91, 94.
Roget, 56 p. 90.
Roleau, 57.
Rollet, 55.
Romain, 84.
Romme 46.
Ronc 66.
Roncet (le), 90.
Rondeau, 58.
Ronnez, 58.
Ronture (la), 62.
Rony, 32, 83.
Roque (la), 87.
Roquette, 94.
Rosart, 65.
Roset, 55.
Rosiers (des), 46.
Rosille (la), 66.
Roston, 65.
Rotours, (des), 32-33, 92.
Rouault, 36.
Roubergues, 33, 81.
Roue (la), 71.
Rouen, 81.
Roucher, 59.
Rouleau, 57, 60.
Roulleau, 81.
Roupet (le), 90.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rousseau, 82.
Roussel, 72, 80.
Rousselin, 93.
Roustureau, 60.
Roux (le), 86, 87.
Rouxeau, 79.
Rouxel, 33, 77, 80, 93.
Roy, 55, 58 p. 61-64, 65 p. 79 p. 80.
Royer (le), 58.
Roynart, 36, 86.
Ruault, 80, 89.
Rue (la), 67.
Ruel, 56.
— (du), 81.
Ruelle (la), 82.
Ruete, 85.
Ruzé, 71.
Ryou, 93.
Sage (le), 87 p. 89.
Sahur, 63.
Saillart, 37.
Sains, 72.
Saint-Chevrais, 66.
— -Gayssens, 62.
— -George, 66.
— -Germain, 32, 34, 77, 85.
— -Gilles, 55.
— -Girault, 41.
— -Guynet, 82.
Sainte-Jalle, 32, 58.
Saint-Jamens, 62
— -Just, 83.
— -Marc, 66.
— -Martin, 33, 62, 71, 93.
— -Maube, 63.
— -Pol, 33, 83.
— -Poix, 62.
— -Priest, 32, 66.
— -Queulx, 90.
Salette, 56.
Saleuz, 58.
Salezart, 65.
Saligaut, 57.
Sallé, 79.
Salle (la), 62, 81.
Salles, 71.
Salmon, 56-59.
Saluces, 32, 58.
Samson, 33.
Sancy, 58.
Sansraison, 64.
Santerre, 79.
Sanxon, 80, 93.
Saonnier (le), 82, 90.
Sappignies, 33, 79.
Saquault, 79.
Sarghais, 56.
Sarpe, 83.
Sarrant (du), 62.
Sarrasin (le), 9.
Sarrazine (la), 67.
Sarre (du), 52.
Sarron, 52.
Sarrus, 63.
Saubien, 36.
Sault (du), 65.
Saulx (des), 84, 89.
Sauquoise, 92.
Saussée, 84.
Sauvage, 92.
Sauvat, 66.
Sauvestre, 57.
Savaron, 36.
Savigny, 72.
Savoie, 93.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Savornin, 60.
Savoureux (le), 82.
Sebileau, 60.
Secot, 89.
Seel, 89.
Segingnac, 66.
Seguent, 88.
Seguier, 57.
Seigneur (le), 85, 93.
Séjourney (le), 85 p.
Sel (del), 61.
Selle, 90.
Selles, 88.
Selve, 55.
Semen, 91.
Sendeurs, 79.
Senemeau, 59.
Seneschal (le), 83, 85.
Senier, 87.
Sentier, 91.
Sequals, 92.
Sergent, 64.
Serisse, 93.
Serre, 67.
Serreurier (le), 90.
Sers, 59.
Servaudon, 55.
Servin, 52.
Sérys, 72.
Sesle, 57.
Sesnault, 88.
Seur (le), 65.
Sevestre, 63.
Sicart, 72 p.
Sigongneau, 58.
Sillon, 81.
Silly, 86.
Singal, 94.
Solage, 66.
Solas, 55.
Solfiaque, 92.
Solier (del), 56.
Sorel, 94.
Soret, 61.
Sortenbost, 82.
Sothereau, 59.
Soudin, 85.
Soulange, 57.
Souverain, 62.
Spire, 55.
Stebin, 88.
Suart, 92.
Sueur (le), 81, 87, 93.
Suhart, 33.
Surire, 86.
Susaine, 58.
Susane, 77.
Suzanne, 85, 86.
Symonneau, 88.
Symonnet, 41.
Tabour, 41.
Tacher, 56.
Taillade, 36.
Tailleur (le), 81 p. 83 p. 91.
Taisson, 87.
Tallé, 64.
Talhon, 59.
Tallet, 92.
Tallon, 87.
Tancarville, 33, 82.
Tanchon, 58.
Tapin, 57.
Tarbot, 62.
Tarchier, 65.
Tardif, 87.
Tartarin, 63.
Tartas, 60.
Tartre (du), 57, 58 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tassel, 89.
Taupin, 57, 64, 82, 85, 97.
Teil (du), 32.
Teilh (del), 62.
Teillasson, 61.
Tel (du), 94.
Tellas, 62.
Tellier (le), 33, 81, 84.
Terrail, 52.
Terrier, 58, 94.
Tesson, 36.
Tessonnière, 57.
Testart, 86.
Testes, 59.
Teton, 88.
Teversa, 62.
Texier, 61.
Teyserie, 62.
Theroulde, 79, 90, 92.
Thibault, 57 p. 60 p. 63-65, 86, 91.
Thierry, 33, 91.
Thomas, 57, 59 p. 79, 80.
Thomasse, 85, 90.
Thomasseau, 58.
Thorel, 85, 86.
Thumery, 63.
Tiboult, 82.
Tieullier (le), 83.
Til (du), 72.
Tipheneau, 41.
Tirart, 56.
Tizon, 60.
Tolon, 55.
Torel, 85.
Tort (le), 36.
Touchart, 57.
Touche (la), 46, 57, 65.
Touffreville, 80.
Tour, 81.
— (la), 56.
Tourmente, 93.
Tournant, 91.
Tournebeuf, 72.
Tourneboulle, 71.
Tourneur (le), 36, 82.
Toury, 36.
Toussains, 84.
Toustain, 87, 90, 92, 93.
Trateur (le), 83.
Treillart, 81.
Trémoïlle (la), 73.
Tricquet, 92.
Tripoteau, 58.
Tropel, 82.
Troussière, 83.
Trouvé, 59.
Troye, 41.
Trubert, 86 p.
Truche, 36.
Truchon, 59.
Trudelle, 92.
Troicte (la), 92.
Truycte (la), 92.
Tual (le), 88.
Turgis, 37.
Turpaut, 60.
Turpin, 84, 88, 91.
Turreau, 64.
Tyart, 81.
Tyboult, 33.
Ure, 45.
Uzer, 94.
Uzeux, 86.
Vache (la), 93.
Vachel, 84.
Vachier 67.
Vachier, 55.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— (le), 82.
Vachon, 64, 67.
Vachot, 78-79.
Val (du), 33, 82, 83, 87 p. 90, 93, 96. V. Duval.
Valaize, 66.
Valdary, 92.
Valée, 90.
Valeton, 88.
Valettes, 64.
Valier, 93.
Valin, 56.
Vallangerin, 94.
Vallée, 59, 77, 81, 89.
Vallot, 94.
Valluin, 92.
Valoire, 52.
Valorge, 87.
Vandangeur (le), 94.
Vanier, 82.
Vanière, 86.
Varel, 81.
Varennes, 52.
Varin, 79.
Varmoises, 81.
Vasles, 60.
Vaslin, 60.
Vasseur (le), 79, p. 93.
Vatier, 83, 87.
Vau (du), 60.
Vaudragon, 82.
Vaulx, 79, 90.
— (des), 94.
Vaupetiton, 93.
Vautier, 37, 83, 90.
Vauvaudrin (du), 82.
Vaux, 33.
— (la), 32, 66.
Vavasseur (le), 80, 87, 90.
Vayerie (la), 46.
Vayssella, 63.
Veel, 89.
— (le), 83.
Veileroy (du) 85.
Vendenore, 59.
Vendosme, 57.
Vennyer (le), 79.
Ver, 32.
— (le), 82.
Vert (le), 93.
Verdun, 46.
Vergier (du), 32, 57, 66.
Veris, 64.
Vernay, 46.
Vernet (du), 89.
Vernier, 82.
Verrier (le), 92.
Vers, 83.
Vervate, 81.
Veset, 86.
Vetque (le), 84.
Vial, 52.
Viandier (le), 90.
Viart, 78.
Vic, 32, 64.
Vidal, 63.
Viel, 37, 77, 82, 91, 93.
Vienne, 55, 56, 85, 86.
Vieuxpont, 36.
Vigier, 64, 82.
Vignette, 84.
Vignolles, 87.
Vigoult, 86.
Villain (le), 79, 85, 89.
Villar, 62.
Ville, 86, 90.
— (la), 33, 41, 64, 66, 82.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Villebresme, 32, 57.
Villecoq, 80.
Villeduault, 66.
Villemont, 55.
Villemore, 64.
Villeneuve, 67.
Villeret, 59, 66.
Villery, 61.
Villette (la), 66.
Villie, 87.
Villiers, 46 p.
Villon, 75.
Vimont, 37, 90.
Vincent, 56, 83, 89, 90, 93.
Vion, 55, 67.
Viremond, 72.
Viret, 89.
Vireton, 85.
Virisset, 55.
Visac, 81.
Vissé, 41.
Vissec, 32.
Vivien, 94.
Vivier (du), 79, 81, 85.
Voisin, 90.
Vorin, 89.
Voux (le), 84.
Voyer (le), 58.
Vroult, 85.
Warnier, 84.
Wiart, 81.
Ybert, 93.
Ysabeau, 64.
Ysles (des), 52.
Ysnel, 83.
Yvelin, 77, 83, 93.
Yvon, 33, 36, 86.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

État des Membres du Conseil Héraldique de France au 31 mars 1896. 1
Madagascar au point de vue héraldique, par JOSEPH JOÛBERT. 1
Les grands et les petits chevaux de Lorraine, par LÉON GERMAIN DE MAIDY. 8
Mémoire inédit de l'Abbé Burdeau en faveur de la comtesse de Marcellus (*juillet* 1794), par PH. TAMIZEY DE LARROQUE 14
Les Francs-Archers, par le VICOMTE OSCAR DE POLI. . . . 26
POÉSIES : *La dette*, par le COMTE VICTOR d'AURIAC. 100
L'oiseau de saint Remi (*légende*), par l'ABBÉ L. COCHIN. . . 101
Vercingétorix, par FABIEN COLONNA. 103
Charlotte de Corday, par le VICOMTE OLIVIER DE GOURCUFF. 103
Jeanne d'Arc, par LE MÊME. 104
Le vin, le jeu, l'amour, par le MARQUIS DE LOSTANGES-BÉDUER. 105
L'Angélus, par ACHILLE MILLIEN. 106
La forêt meurtrie, par EMILE MOSSOT. 107
Monsieur Henri, par le MARQUIS DE PIMODAN, DUC DE RARÉCOURT. 108

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le sommeil du château, par LE MÊME. 109
Saint Remi baptisant Clovis, par le VICOMTE O. DE POLI. . 109
Credo, par LE MÊME. 110
Pimodan (18 *septembre* 1860), par LE MÊME. 111
Patrie ! par LE MÊME. 112
La popularité, par LE MÊME. 113
Pour un sonnet (*rondeau*), par L. DE SARRAN D'ALLARD. . . 113
Logis abandonné, par EMILE TRAVERS. 114
Du non-usage en France des qualifications chevaleresques, par LE COMTE A. DE MAUROY. 115
Une famille Bonaparte en Corse au moyen-âge, par LE COMTE R. COLONNA DE CESARI ROCCA. 125
La couronne murale dans le Blason, par LOUIS AUDIAT. . . 131
Évolution de l'Image mortuaire, par MGR X. BARBIER DE MONTAULT. 155
L'image mortuaire de Mgr Dupanloup, par LE MÊME. . . . 160
La Noblesse et les métiers manuels : les Barons Fossiers et les Ferrons de Normandie, par E. ALLARD DE GAILLON. . 167
Les Légendaires héraldiques, par le COMTE DE BUREY. . . . 180
Jurisprudence nobiliaire, par GÉRAUD DE NIORT. 191
Le nom de Coligny, par le BARON DE BEAUPONT. 212
Notes d'État civil : mariages, naissances, décès, par GASTON BERNOS. 221
CHRONIQUE. 232
BIBLIOGRAPHIE. 340
Les Francs-Archers (*Annexe et index*), par le VICOMTE O. DE POLI. 369
Table des matières. 407

St-Amand (Cher). — Imprimerie DESTENAY, BUSSIÈRE frères.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

DIXIÈME ANNÉE

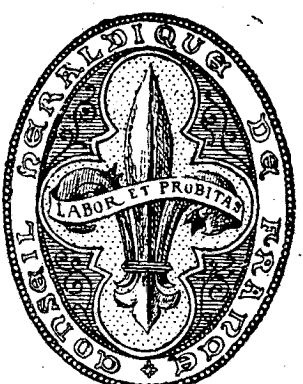

PARIS

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

45, Rue des Acacias, 45

1897

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1898 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 31 août.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1897 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le Président.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2011

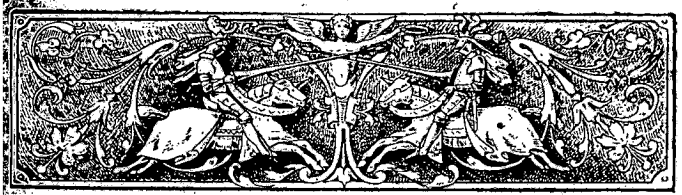

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE[1]

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MGR LE DUC D'ALENÇON.
SON ALTESSE ROYALE MGR LE DUC DE VENDÔME.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. LE COMTE ANATOLE DE BREMOND D'ARS, MARQUIS DE MIGRÉ, ✻, ch. de Malte et de S. Sylvestre, ancien Président de la Société Archéologique de la Loire-

(1) Nous ne donnons, cette année, que la liste de nos Présidents d'honneur, des Membres du Bureau, des Délégués Généraux, des nouveaux Sociétaires (*indiqués par un astérisque*), et de ceux des anciens qui ont changé d'adresse. Pour la liste complète des 700 autres Membres du C. H., voir l'Annuaire de 1896. — EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS : A, *Associé* ; C, *Membre Correspondant* ; CH, chevalier ; COMM, *Commandeur* ; G.O, *Grand-Officier* ou *Commandeur avec plaque* ; GC, *Grand-Croix* ; H, *Membre Honoraire* ; M, *Membre*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Inférieure, M. et Secrétaire du Conseil Général du Finistère.

M. le Général Baron de Charette de la Contrie, O. ✻, GC. des Ordres de St-Grégoire le Grand, de François Ier, etc.

S. Exc. Mgr Stefano Ciccolini, ancien Préfet de la Bibliothèque Vaticane.

S. Exc. Mgr Roch Cocchia, Archevêque et Comte de Chieti, Baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, Administrateur du Diocèse de Vasto, ancien Internonce Apostolique au Brésil, GC. des Ordres du S. Sépulcre, du Christ (Brésil), etc.

S. Exc. Mgr D. Manuel Correia de Bastos Pina, Evêque de Coïmbre, Comte d'Arganil, Pair du Royaume de Portugal.

S. Exc. le Comte Amédée de Foras, ch. de Malte, GC., G. O. et Comm. de plusieurs Ordres ; de l'Acad. de Savoie, et autres Soc. savantes de Savoie, Suisse et Italie ; m. corresp. de la R. Députation d'histoire de Turin et de la Consulta Araldica, etc.

M. le Baron de Lareinty, ✻, Sénateur.

M. le Baron D. Antonio Manno, Commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique, Membre de l'Acad. Royale des Sciences de Turin.

M. le Comte Ferdinand de Maussabré.

S. Exc. le Comte de Pettenegg, Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand Capitulaire de l'Ordre Teutonique, ch. de 3e classe de la Couronne de fer, GC. de S. Grégoire le Grand, Président de l'I. et R. Société Héraldique *Adler*.

M. le Commandeur Vincent Palizzolo Gravina,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Baron de Ramione, Membre et Président de plusieurs Sociétés savantes, littéraires et artistiques, GC. de plusieurs Ordres.

S. Exc. le Prince de Répnine, Maréchal de la Noblesse du Gouvt de Kiéff, Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, GC. des Ordres Impériaux de Sainte-Anne et de S. Stanislas, G. O. de l'O. I. de S. Wladimir, etc.

M. le Comte Roselly de Lorgues, O. ✠, GC. des Ordres Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre, Président d'Honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux.

S. Exc. le Duc D. Etienne de San Martino Ramondetto di Montalbo, Gentilhomme de la Chambre et Chevalier de Compagnie de S. M. le Roi des Deux-Siciles, ancien Envoyé extr. et Ministre Plénipotentiaire, ch. de l'O. R. de S. Janvier, GC. des Ordres de Constantin, François Ier, S. Grégoire le Grand, Isabelle la Catholique, François-Joseph, etc.

S. Exc. le Bailli F. G. Sommi Picenardi, Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre Souverain de S. Jean de Jérusalem).

M. Philippe Tamizey de Larroque, ✠, ⚜, Correspondant de l'Institut de France, Membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, etc.

Mgr Cyprien Tanguay, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Membre de la Société Royale du Canada, etc.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PRESIDENT

M. le Vicomte de Poli, ✠, ancien Préfet, GC. des Ordres d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, G. O. des Ordres de S. Grégoire le Grand, Charles III, Constantin, etc., Président de l'Association des Chevaliers Pontificaux.

VICE-PRÉSIDENT

M. le Marquis de Granges de Surgères, G. O. des Ordres de Charles III et du S. Sépulcre, Comm. de l'Ordre de S. Sylvestre, ch. de Malte et de S. Grégoire le Grand, Président d'Honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux ; Membre de la Société des Antiquaires de France.

SECRÉTAIRE

M. Gaston Bernos, ch. des Ordres de S. Grégoire le Grand, d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre.

DÉLÉGUÉS GÉNÉRAUX

M. le Commandeur Félix de Meleniewski, Conseiller Aulique de S. M. l'Empereur de Russie, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Comm. de S. Grégoire le Grand, ch. de Malte et des O. I. de S. Wladimir et de S. Stanislas, etc. (*Russie.*)

M. le Comte G. C. Anguissola di San Damiano, ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges. (*Naples.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le Marquis G. F. de Ferrari, Consul Impérial de Perse, Consul Princier de Monténégro, Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel de Gênes, m. effectif de la Soc. Impériale Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc. (*Gênes.*)

M. le Marquis G. Pietramellara, Camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, Comm. de l'Ordre de Pie, ch. de Malte, etc. (*Rome.*)

M. le Chevalier Emmanuel Portal, ✠, ch. des O. du S. Sépulcre et de la Couronne d'Italie ; Délégué de la Croix rouge d'Espagne ; m. corresp. de la R. Acad. héraldique d'Italie ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Acad. d'Aix, Alais, des Arcades, Camoneana d'Oporto, etc. *(Sicile).*



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MEMBRES DU CONSEIL HERALDIQUE

H. Alis (l'Abbé Louis), Curé de St-Colomb, lic. en théologie ; — Saint-Colomb, p. Lauzun (Lot-et-Gar.)

H. Allard de Gaillon de la Houssaye (Édouard) ; — r. des Saints-Pères, 1, Paris.

H. Allemagne (Baron Paul d'), anc. Off. de cavalerie, Camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; GC. de S. Grégoire le grand, etc. — Boul. Péreire, 51, Paris, et chât. de Talissieu, p. Artemare (Ain).

H. Anselme de Puisaye (Marquis d'), anc. Officier aux Zouaves Pontif. ; G. O. de l'O. Imp. de la Rose, ch. de l'O. de Pie, etc. ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — Sidi-el-Benna, 32, Tunis.

H.* Aquin (Comte d'), anc. Zouave Pontifical, G. O. de l'O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire le grand, etc. ; m. hon. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beaucourt, p. Montigny (Somme).

H. Armand (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-lès-Crécy ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Antiq. de Picardie ; — Estrées-lès-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Beauchamps de Monthéard** (Baron de) ; — r. de la Pompe, 51, Paris, et chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. **Beauchesne** (Marquis de), Maire de Souvigné, V.-Prés. de la Soc. hist. et archéol. du Maine, etc. — Avenue Marceau, 8, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beaumont** (Comte Jacques de), ch. de justice (avec plaque) de l'O. R. Constantinien de S. Georges, Comm. de S. Grégoire le grand, etc. — Chât. de la Brosse, p. Châteaurenault (Indre-et-Loire).

H. **Beccaria** (le R. P. Joseph), Chanoine de la R. Chapelle Palatine, Sous-archiviste aux Arch. d'Etat, ch. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; — via Bara, 129, Palerme (Sicile).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Boisguilbert** (Comte de) ; — r. de Bassano, 16, Paris, et chât. de St-Pierre, p. Beuzeville (Eure).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

H. **Bouchet** (Émile), M. titul. de la Soc. Dunkerquoise et du Comité Flamand de France ; m. corresp. de l'Acad. de Ste-Croix et de la Soc. d'agric., sciences, b.-lettres et arts d'Orléans ; — r. de Paris, 1, Dunkerque (Nord).

H. **Boulie** (Hippolyte de la), ch. du S. Sépulcre ; de l'Acad. du Var, etc. — Rue S. Jacques, 99, Marseille B.-du-R.), et, en été, Le Beausset (Var).

H. **Boutry** (Vicomte Maurice), ✠, avocat, off. de Réserve ; attaché au Min. des Aff. étrangères ; Secr. de la Soc. académique Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'hist. diplomatique ; ch. de l'O. R. du Mérite mil. d'Espagne, du Dragon de l'Annam, et du Cambodge ; — r. de l'Université, 47, Paris, et Villeneuve-sur-Allier, p. Moulins (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Breuil** (Vicomte Ch. de), ✠, anc. Officier ; — r. de Miromesnil, 18, Paris, et chât. de Rosnay, p. Joncherysur-Vesle (Marne).

H.* **Brion** (Henri de **Michel du Roc,** Marquis de), Conseiller général de la Lozère ; — chât. de Fournels, p. Fournels (Lozère).

H.* **Carron de la Carrière** (Albert) ; — r. Berthier, 1, Versailles (Seine-et-Oise).

A. **Cellérier** (Émile), Attaché au Cab. du Ministre des Colonies ; — boul. Malesherbes, 93, Paris.

H.* **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

H. **Chapelle** (Henry de la), anc. S.-off. aux Zouaves Pontif., ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Landouze-Limoges (H.-Vienne).

H.* **Chasteigner de la Rochepozay** (Vicomte Paul de) ; de la Soc. des sciences et arts de Bayonne ; de la Soc. litt. et scientifique « Biarritz-Association » ; — Biarritz (B.-Pyrénées).

H. **Cianelli de Sérans** (Comte), ✠, Patricien de Lucques, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de l'Institut Hérald. Italien, etc. — r. St-Ferdinand, 47, Paris, et villa Mon Repos, Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Ciutiis** (Comte Sauveur de), Camérier secret de Cape et d'épée de Sa Sainteté ; ch. de l'O. R. militaire Constantinien de S. Georges ; ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier, ch. du S. Sépulcre, etc. ; m. hon. de l'Institut hérald. Italien ; — via del Tritone, 157, Rome.

H. **Coll-de-Barre** (André), avocat, Secr. de la Revue du Monde latin ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. ; — r. de l'Abbé Groult, 59, Paris.

H. **Colleville** (Comte de), ch. de S. Grégoire le Grand ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de la Tour-d'Auvergne, 42, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Colleville (Vicomte de), I. P. ✠, anc. S.-préfet, comm. de S. Stanislas de Russie ; — av. de la Reine, 28, Bruxelles (Belgique).

H.* Console (François), Marquis de **Santa-Martha**, Avocat ; — Carmine, 58, Catanzaro (Italie).

H. Coucy (Enguerrand de) ; — r. Monsieur le Prince, 19, Paris,

H. Coucy (Raoul de) ; — même adresse.

H.* Courcelles (Marquis Henry de) ; — Darnétal, p. Rouen (Seine-inf.), et château Périsse, Verteuil (Gironde).

H. Darrax (Marquis de), comm. de l'O. R. de Charles III etc. — Avenue Bugeaud, 16, Paris.

H. Depoin (Joseph), ✠, Président de l'Institut sténogr., Secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — r. Bonaparte, 62, Paris, et à Pontoise (Seine-et-Oise).

H. Doria (Marquis), ch de S. Jean de Jérusalem ; — r. Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H. Espiet du Rey (J. d') ; — r. du Lycée, 11, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

H. Estaing d'Estampes (Louis d'), ch. de S. Grégoire le grand ; — r. de Martignac, 3, Paris.

H. Estourbeillon de la Garnache (Marquis de l'), ✠, Président de la Soc. Polymathique du Morbihan, Dir. de la *Revue hist. de l'Ouest*, etc. — Place de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan).

H.* Falgairolle (Prosper), Archiviste de la ville de Vauvert ; de la Soc. française d'archéol., de l'Acad. de Nîmes, de la Soc. litt. et scientif. d'Alais, du Comité de l'Art chrétien du Dioc. de Nîmes ; — Vauvert (Gard).

H. Fazio (Chevalier Carlo), avocat, consul de Vénézuéla, ch. des Off. R. des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie, O. de l'O. du Libérateur, etc. — Cosenza (Italie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Fernandes Thomaz** (Annibal), Gouverneur civil adjoint du District d'Aveiro ; Off. de l'Ordre de S. Thiago ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; corresp. de la Section archéol. de l'Institut de Coïmbre ; — Aveiro (Portugal).

C. **Ferrini Baldini** (Mariano), Patricien de Florence, Délégué de l'Institut hérald. Italien ; — via delle Caldaie, 2, Florence (Italie).

H.* **Francqueville** (Comte Roger de) ; — r. François Ier, 33, Paris, et chât. de Bourlon (Pas-de-Calais).

H. **Gantelmi d'Ile** (Marquis de), Maire de Volx, ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. — Cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, Volx (B.-Alpes).

H. **Germain de Maidy** (Léon), I. P. ✠, ch. du S. Sépulcre, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice », Secr. perpétuel de la Soc. d'archéol. Lorraine ; de l'Acad. de Stanislas ; correspond. du Min. de l'I. P., etc. — Rue Héré, 26, Nancy (M.-et-M.)

H. **Giraud** (l'Abbé Firmin), anc. Chapelain de S. Louis des Français à Rome, Docteur en droit canonique, etc. — Rue du Coq, 28, Marseille (B.-du-R.).

H.* **Girolami de Cortona** (l'Abbé), ✠, Curé d'Appietto ; de l'Institut Belge ; — Appietto (Corse).

H. **Grenier** (l'Abbé P.), Chanoine hon. de Valence, Curé de S. Jacques du Haut-pas ; — r. St-Jacques, 252, Paris.

H. **Guerville** (Amédée de) ; — r. de Richelieu, 99, Paris.

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✠, anc. Officier sup., comm. de l'O. R. du Christ ; — r. Pasquier, 39, Paris.

H. **Hugues** (Comte Paul d'), Député des B.-Alpes, Président du syndicat agr. des Alpes ; — av. Rapp, 30, Paris, et La Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Hulot de Collart de Sainte-Marthe** (Baron) ; de la Soc. archéol. de la Loire-inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. ; — Boul. de Versailles, 33, Suresnes (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Humières** (Comte Élie d') ; — square de Messine, 11, Paris.

H. **Kerlinou** (Eugène de), de la Soc. Polymathique du Morbihan : Président du Comité morbihannais de la Soc. du Souvenir Français ; — pl. de la Halle aux grains, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Krasiçki** (Comte Jean), Comte de **Bieberstein** et du S. Empire, Député à l'Assemblée de la Nobl. de Kiéff ; — Monastérichtché, district de Sipoviétz, gouv. de Kiéff (Russie).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. archéol. du Périgord ; — chât. de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

H.* **Laurens de Rouvroy** (Comte) ; — rue Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H.* **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Maurice Duval, 5, Nantes (Loire-inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

H. **Le Clert** (Louis), ✠, Conserv. du Musée archéol. de Troyes ; Corresp. du Min. de l'I. P. ; Associé-corresp. national de la Soc. des Antiq. de France ; Archiviste de la Soc. acad. de l'Aube : — r. St-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Ledru** (l'Abbé Ambroise) ; — place du Château, 4, Le Mans (Sarthe).

H.* **L'Enferna** (Marquis de), ✠ ; — boul. Malesherbes, 16, Paris.

H. **Le Picard** (Charles), avocat, Donat de 1re classe de Malte ; de la Soc. d'archéol. Lorraine, etc. — Rue Hégésippe Moreau, 7, Paris, et chât. de Montaure, p. Louviers (Eure).

H. **Lerosey** (l'Abbé A.), Chanoine hon., Secr. partic. de S. G. Mgr l'Evêque d'Angers ; de la Soc. de l'hist. de Paris ; — Palais Episcopal, Angers (M.-et-Loire).

H. **Lisle du Dreneuc** (P. de), Dir. du Musée archéol.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Nantes ; de la Soc. des Antiq. de France ; corresp. du Min. de l'I. P. — Rue de Paris, 19, Nantes (Loire-inf.)

H. Lostanges-Béduer (Marquis de) ; — r. de Rivoli, 110, Paris.

H.* Loth (l'Abbé Julien), ✠, Curé de S.-Maclou de Rouen, Professeur hon. de la Fac. de Théologie, Chanoine hon. Docteur en théol. ; de l'Acad. de Rouen ; du Conseil de la Soc. de l'hist. de Normandie ; de la Soc. des Antiq. de Normandie ; de la Commission départ. des Antiquités ; de la Soc. d'hist. diplomatique ; — r. Eugène Dutuit, Rouen (Seine-inf.)

H. Mac Swiney (Chevalier Patrick), Marquis de **Mashanaglass,** Chambellan de S.S. Léon XIII, G. O. de l'O. R. de la Conception de Villaviçosa, comm. du Medjidié, ch. de S. Grégoire le Grand, etc. ; de l'Acad. des Arcades ; de la Soc. d'hist. diplomatique. — Pozzo delle Cornacchie, 3, Rome.

C.* Mango (Chevalier Antoine), des Marquis de Casalgerardo ; — Corso Pisani, 77, Palerme (Sicile).

H. Marguerye (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des antiq. du Centre ; — av. de Versailles, 216, Paris.

H.* Mauroy (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des mines ; anc. Président du Syndicat des Agric. de l'Aube ; anc. lieutenant du génie auxiliaire (1870-71) ; Président du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; ch. d'honneur et de dévotion de l'O. Souverain de S. Jean de Jérusalem ; ch. de l'O. Imp. de Sainte-Anne (Russie) ; M. perp. et anc. V.-Prés. de la Soc. française de minéralogie ; honoraire de la Soc. Imp. minéral. de S.-Pétersbourg, etc. — Hôtel des Capucins, Wassy (Marne).

A. Neufpré (Henri **Hémart du**) ; — petite Place, 22, St-Omer (Pas-de-Calais), et chât. du Fedoye, p. Dompierre-sur-Authie (Somme).

H. Nicollière-Teijeiro (Stéphane **Praud de la**),

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

, Prés. de le Soc. archéol. de Nantes ; Archiviste de la ville de Nantes ; m. corresp. de la Soc. des Antiq. de France ; — petite rue Fénélon, 3, Nantes (Loire-inf.)

H.* **O'Shea** (Henry-G.), , ch. de S. Jean de Jérusalem, comm. de l'O. R. de Charles III, ch. de l'O. R. de Léopold (Belgique) ; m. corresp. de l'Acad. Royale d'hist. (Madrid), de la Soc. celtique de Montréal, de la Soc. d'hydrol. de Madrid, etc. ; Président de « Biarritz-Association » ; — Sunny side, rue de France, Biarritz (B.-Pyr.)

C. **Pellot** (Paul), , lic. en droit, ch. du S. Sépulcre ; m. corresp. de l'Acad. Nationale de Reims ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; de l'Institut du Midi, etc. — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

H.* **Podhorski** (Constantin de) ; — chât. de Nikolaëwka, gouvernement de Kiéff (Russie).

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Pottier** (le Chanoine Fernand), Corresp. du Min. de l'I. P., Prés. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne ; — r. du Moustier, Montauban (T.-et-G.)

H. **Prinsac** (Stanislas de **Tholomès**e, Baron de), , anc. Officier d'Eclaireurs ; de la Soc. d'émul. du Doubs ; — chât. de Sadeillan, p. Mont-de-Marrast (Gers), et, en hiver, r. de la Préfecture, 18, Pau (B.-Pyr.)

H. **Pugliatti** (Mgr Thomas), Duc de **San Giorgio**, anc. Vicaire général, ch. des Ordres de Constantin et du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la R. Acad. hérald. d'Italie, etc. — Via de' Prefetti, 12, Rome.

H. **Puisieux** (Alfred de), de la Soc. des Antiq. de Picardie ; — r. Du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Renshaw de Orea** (Luis), camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. ; — Bruch, 4, Barcelone (Espagne), et castillo Zamora (Ténérife).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Rivoire La Bâtie** (Marquis de) ; — Montceau, p. Bourgoin (Isère).

H. **Roserot** (Alphonse), I. P. ✠, Archiviste, Corresp. du Min. de l'I. P. ; — r. St-Placide, 60, Paris.

H.* **Rossi** (Comte Joseph), camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, comm. du S. Sépulcre, de l'Acad. des Arcades, etc. — Via Mazzini, 29, Bologne (Italie).

H. **Rozière** (Vicomte de), anc. Secr. d'ambassade ; — pl. du Château, 1, Blois, et chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — La Motta Rucellaï, Travedona, prov. de Como (Italie).

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de) ; — chât. du Rocan, p. Aubignan (Vaucluse).

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn de**), ✠, anc. Off. d'Infanterie, anc. Capitaine de Mobiles, anc. Off. supérieur de l'Armée territ. — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), ✠, Dir. de la *Revue du Monde Latin*, comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. du S. Sépulcre ; délégué (Gard) de la Soc. acad. Indo-Chinoise ; m. honor. de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. — r. de l'Abbé Groult, 59, Paris, et à Alais (Gard).

H. **Serène d'Acquéria** (Louis de), Lieut. d'artillerie ; — Bonnereys, Grenaa (Danemark).

H.* **Sonnaz** (S. Exc. Charles-Albert de **Gerbaix**, Comte de), ✠, Envoyé extr. et Ministre plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal, Comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare, G. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, GC. de l'O. R. de Léopold (Belgique), des Ordres d'Orange-Nassau et de la Couronne de chêne, et de l'O. de S. Alexandre de Bulgarie (avec épée), etc. ; m. corresp. de la Députation « di Storia Patria » de Turin ; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, et de l'Acad. Chablaisienne ; — rua Rodrigues de Fonsecca, 10, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A.* **Talo-Ragusi** (François), de la R. Académie Stesicorea, de l'Institut Hérald. Italien, etc. — Piazza S. Euno, 24, Palerme (Sicile).

H. **Tardieu** (Ambroise), historiographe de l'Auvergne, ch. de S. Grégoire le grand, de François-Joseph, d'Isabelle la Catholique, etc.; de l'Acad. Royale d'hist. de Madrid. etc. — Pl. du Marché aux poissons, 4, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

H.* **Tedeschi** (Chevalier Michel), des Marquis Tedeschi, Sénateur, Comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; — Modica (Siracusa-Sicile).

H. **Terrouenne** (Maurice de), chevalier de l'Ordre de Pie ; — chât. de Melleray, p. Orléans (Loiret).

H. **Teule** (Edilbert de), anc. Magistrat ; — r. du Palais, 16, Carcassonne (Aude).

H. **Textor de Ravisi** (Baron), C. ✠, I. P. ⚜, anc. gouverneur des colonies, anc. Officier sup. d'Etat-major, G. O. de l'O. R. du Mérite mil. d'Espagne, comm. de l'O. R. du Christ ; V.-Président de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France, etc. — r. de Turin, 38, Paris.

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, Lieut. de réserve, de la Soc. d'émul. et des B.-Arts du Bourbonnais ; — r. de Paris, 21, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.)

C.* **Travali** (Chevalier Joseph), Sous-Archiviste d'Etat ; Secr. de la commission héraldique Sicil. ; docteur en lois; ch. de l'O. R. de la Couronne; Secr. de la Soc. Sicilienne « di Storia patria », etc. — Via V.-Emanuele, 468, Palerme (Sicile).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, de Constantin, etc. — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vaumadeuc, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

A. **Trigant de la Tour** (Baron Maxime) ; — r. du Général Henrion-Bertier, 3, Neuilly (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H.* **Uréchia** (S. Exc. Mr Vasile A.), O. ✠, anc. Ministre de l'Instr. publique et des Cultes, Professeur d'hist. à l'Université de Bucharest, V.-Président du Sénat ; de l'Acad. Roumaine ; Membre corresp. de l'Acad. Espagnole, de l'Institut Ethnogr. de France, etc. — Strada Brezoïanu, 28, Bucharest (Roumanie).

H. **Vallière** (Henri de **Boisguéret de la**), des Soc. archéol. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc. — r. Augustin Thierry, 6, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Vercherin** (Albert), ✠, Consul de Bolivie à Nice, Comm. de l'O. du S. Sépulcre, G. O. de l'Étoile d'Anjouan, de Zanzibar, du Lion et Soleil de Perse, ch. des O. R. de Charles III, du Christ, du Cambodge, etc. — Promenade des Anglais, 15, Nice (Alp.-Mar.)

C. **Wildeman** (M. G.), Archiviste-Adjoint de la ville de Haarlem ; du Comité directeur de la Soc. hérald. et généal. « De Nederlandsche Leeuw » ; m. effectif de la Soc. archéol. « Die Hagve », etc. — Zijlweg, 8c, Haarlem (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blacquel de Croix**, Baron de), Bibl.-Archiviste de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. du Coudray, 33, Nantes (Loire-inf.)

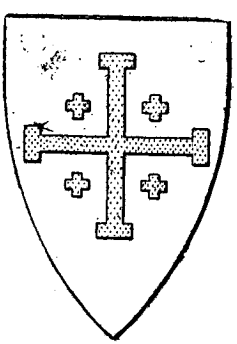

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Origines des Terrail

I

L'auteur de l' « Abrégé de la Vie et des actions hé-« roïques de Pierre Terrail, seigneur de Bayard, sur-« nommé le bon Chevalier sans peur et sans reproche, « sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII et de « François Ier » [1] panégyrise en ces termes son héros et la race dont il a immortalisé le nom :

« Nous voyons en la personne du Chevalier Bayard la preuve de cette vérité, que la Noblesse est une faculté naturelle qui réside en la semence de nos Pères, par laquelle ils produisent des enfans faciles et propres à la vertu ; ce qui obligea autrefois Homère, parlant de Thélémaque, de dire que sa vertu estoit distilée de son père Ulisse, et, en effet, la noblesse que

(1) B. N., *Pièces originales*. Terrail, 28, impr.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nous tirons de nos ancestres, est une teinture de leur sang et un caractère très advantageux qui nous porte à bien faire avec tant de puissance, qu'elle devient comme une seconde nature. Les prédécesseurs de nostre Héros ont esté tous vaillans, et il estoit presque impossible que de si bonnes plantes ne produisissent un fruit qui leur ressemblast. »

Ici, le panégyriste cite les ascendants du glorieux Chevalier blessés ou tués au service de leurs Princes, mais sa liste est incomplète ; elle fait tort aux Terrail de deux degrés héroïques, — les premiers de la généalogie : Aubert, mort de blessures reçues à la bataille de Varey (1325), sous la bannière du Dauphin [1], et Robert, châtelain de la Bussière, époux d'Alix de Morard, tué dans un combat près de Marches, en 1337 [2], quartaïeul de Bayard.

« Son trisayeul mourut, aux pieds du roi Jean, à la journée de Poictiers (1356) ; son bisayeul, en celle d'Azincourt (1415), sous Charles VI ; son ayeul, en la bataille de Montlehery (1465), et son père receut de très dangereuses blessures en celle de Guinegaste (1479) : Belles et admirables marques d'une excellente généalogie, pour rendre recommandable le Chevalier dont je parle, et encore plus illustres en sa personne pour ce qu'il a augmenté par l'éclat de sa valeur et de sa sagesse le lustre de ses ancestres, et a adjousté à la noblesse et pureté de son sang une vie et une mort si glorieuses, qu'il est impossible de pouvoir

(1) Claude le Laboureur, *Les mazures de l'abb. royale de l'Isle-Barbe*, Paris, 1682, p. 591.

(2) A. Prudhomme, *Hist. de Bayart*, p. 8-10.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rien souhaiter, pour la perfection d'un héros accomply, qui ne se trouve en éminence dans la suite de ses admirables actions ; et l'on peut dire que jamais il ne fut guerrier, en son tout, remply de tant de bonnes qualitez que luy. »

« La Maison Terrail, — dit M. Alfred de Terrebasse [1], — réunit tous les caractères qui constituent les races d'ancienne chevalerie, ou, pour nous servir d'une dénomination plus moderne, la noblesse d'extraction ; » cette Noblesse qui avait héréditairement le culte de l'honneur, le parfait dédain de l'argent, et dans l'âme cette mâle consigne, filialement respectée, — la belle devise des anciens tournois : « Souviens-toi de qui tu es fils et ne forligne pas ! »

La vie et la mort de Bayard témoignent qu'il se souvenait de ses pères ; l'honneur fut le guide de ses actions, et lui-même, comme a dit son premier biographe [2], fut « un vray guidon d'honneur ». Il eût pu s'enrichir, il n'en eut jamais la pensée ; il demeura superbement fidèle à la pauvreté fière de ses ancêtres ; mais, s'ils mouraient pauvres, leur succession, de père en fils, s'ouvrait sur le champ de bataille, et le patrimoine d'honneur et de gloire s'accroissait magnifiquement à chaque génération. Qu'importait l'argent, alors que l'on était assez riche pour payer en prodigues l'impôt du sang ! *Fortes creantur fortibus*, et c'est pourquoi ce sont toujours les mêmes qui se font tuer. A la lumière de ses gestes, celui que le preux La Palice appelait « l'Hercule de son temps », et le preux

(1) *Hist. de P. Terrail, Sgr de Bayart*, 1828, p. 492.
(2) Le « loyal serviteur ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

duc de Nemours, neveu de Louis XII, « le plus accomply chevalier qui fust onc », apparaît en effet comme un des plus exquis résultats de cette culture chevaleresque qui donna à la France des rois grands entre les grands rois et des héros sans pairs. Quand le jeune Bayard quitta la demeure familiale, son vieux père, le glorieux mutilé de Guinegatte, lui dit en le bénissant :

— Mon fils, quelque prince que vous serviez, souvenez-vous que votre prince naturel est le Roi de France, et que vous ne devez jamais porter les armes contre lui, ni contre votre patrie [1].

La réponse de Bayard à Jules II qui, désespérant de le vaincre, lui offrait la charge de généralissime de ses armées, est le vibrant écho du syllabus paternel :

« Je n'aurai oncques que deux maîtres : Dieu dans le ciel et le roi de France sur la terre ; jamais autre ne servirai. »

De même, à l'heure de sa mort, sa réponse au félon connétable qui lui disait sa grande pitié :

« Monseigneur, je vous remercie, il n'y a point de pitié en moi qui meurs en gentilhomme, servant mon Roi ; il faut avoir pitié de vous qui portez les armes contre votre prince, votre patrie et votre serment. »

La présente étude m'a été inspirée par la récente érection du monument consacré à Bayard dans la Maison de la Légion d'*honneur*, à Saint-Denis : c'est bien là qu'il convenait de glorifier le modèle des Chevaliers, le capitaine héroïque, le grand français

(1) *Hist. du gentil Sgr de Bayart*, par le Loyal Serviteur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'honneur duquel a dit le loyal témoin de ses gestes : On n'en peut « déchirer un fil, tant qu'ait duré sa vie ».

II

Avant d'aborder mon sujet, il ne sera pas sans utilité de résumer la « Généalogie du chevalier Bayard, d'après Guyard de Berville », placée en tête de l'œuvre du « Loyal serviteur » éditée en 1879 par la librairie Berche et Tralin.

« La Maison Terrail, de Terrail ou du Terrail était, suivant l'opinion commune, établie dès la division du royaume de Bourgogne (vers 1130) dans la partie supérieure du Dauphiné qui confine à la Savoie, à l'extrémité de la vallée du Grésivaudan, environ à 6 lieues de Grenoble vers l'orient, et elle jouissait de temps immémorial de la seigneurie de Grenion [1]. Elle fut dès lors féconde en guerriers et s'allia aux plus nobles Maisons, étant de celles que les auteurs ont nommées *Noble et ancienne Chevalerie* et, depuis, l'*Ecarlate de la Noblesse* (c'est-à-dire la Noblesse d'origine, la Noblesse immémoriale, non créée par lettres patentes).

« Tous les aïeux de notre héros furent des guerriers illustres. Aubert, son quintaïeul, fut blessé mortellement à la bataille de Varey. Robert, son quartaïeul, suivit longtemps les Dauphins Guigues V et Humbert I, et fut tué au service du dernier, dans

(1) Lisez : Grignon, en Pontcharra (Isère).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une action contre les Savoyards. Philippe, fils de Robert et 3e aïeul, se signala dans les guerres contre les Anglais et les Flamands, et mourut aux pieds du roi Jean, à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356, laissant d'Aloïse Cassard [1] deux fils, Pierre I qui suit, et Jean, tué à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424, avec 300 gentilshommes dauphinois.

« Pierre I, bisaïeul de Bayard, était mort avant son frère à la bataille d'Azincourt en 1415, laissant entre autres enfants : Pierre II, aïeul, qui se rendit si illustre, dans les guerres de Charles VI et Charles VII, qu'on l'avait honoré du surnom de l'*Epée Terrail*. Il contribua plus que personne au gain de la bataille d'Anton, le 11 juin 1430. Il soutint le parti de Charles VII pendant les troubles excités en Dauphiné par le Dauphin Louis, lequel, ayant succédé à la couronne sous le nom de Louis XI, employa utilement ce brave capitaine dans la guerre du *Bien public*. Il mourut glorieusement comme ses ancêtres sur le champ de bataille, à Montlhéry, le 16 juillet 1465. Ce fut lui qui acquit la terre de Bayard, dont Pierre III, son petit-fils, a immortalisé le nom. Il laissa 8 enfants, dont l'aîné, Aymon, père de Bayard, servit toute sa vie jusqu'à la journée de Guinegatte, en 1479, où il reçut quatre blessures, dont l'une le priva pour toujours de l'usage d'un bras, et le força de se retirer, âgé de 65 ans, au château de Bayard, où il mourut en

(1) Le 24 août 1495, « Pierre Cassart » est au nombre des « Nobles du pais de Daulphiné » qui sont allés en Italie, sous la conduite d' « Ant. de Meullon, chevalier, s. de Serre, pour le renfort et sécurité de la personne du Roy ». (B. N., ms. Franç. 21540, p. 89.) — A la fin du xve siècle, Pierre Cassard est notaire en Dauphiné. (Arch. de l'Isère, B. 2957.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1496. D'Hélène Alleman il laissa 4 fils et 4 filles. Georges, frère aîné de Bayard, fut le seul qui se maria ; il épousa Jeanne d'Arvillars, de laquelle il eut une fille unique, et mourut en 1535. En lui s'éteignit la branche de Terrail-Bayard, qui était l'aînée de la Maison...

« Il subsistait encore une branche cadette, qui était celle des Terrail, seigneurs de *Bernin*, dont l'un était Gaspard, qui suivit notre héros dans toutes ses expéditions. François, son fils, fut tué à la Saint-Barthélemy, laissant deux fils, François et Thomas, en qui s'éteignit entièrement cette Maison illustre. Les armes de cette Maison étaient: *D'azur au chef d'argent, chargé d'un lion naissant de gueules, à la cotice d'or brochant sur le tout.* »

Les historiens et les généalogistes donnent tous les mêmes indications, conformes à la filiation qu'on vient de lire ; aucun d'eux ne la remonte plus haut qu'Aubert, mort de blessures reçues à Varey dans les rangs dauphinois, et que quelques-uns ont confondu avec Humbert de Terrail ou du Terrail, *Humbertus de Terrayllio*, vassal du comte de Savoie, comme étaient alors maints seigneurs du Grésivaudan, et qui, fait prisonnier par les dauphinois à cette même bataille de Varey (1325), dut leur payer une rançon de 4 livres viennois [1].

Au dessus de cette date de 1325, les histoires et les généalogies, du moins toutes celles que j'ai pu consulter, sont muettes sur les Terrail. Il ne serait pas téméraire de déduire de ce silence unanime qu'ils n'étaient

(1) Valbonnais, *Hist. de Dauphiné*, t. II, *Preuves*, p. 204.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

peut être pas originaires du Dauphiné, mais qu'ils vinrent s'y établir, soit en mettant leur épée au service du Dauphin, soit par mariage ou par acquisition. Qui ne sait combien, dans la période féodale, ces migrations furent fréquentes ? La race française alors était puissamment prolifique ; le domaine de la famille devenant rapidement trop étroit pour tant de rejetons, les puînés, les aventureux le quittaient pour aller chercher fortune, l'épée au poing ; c'était un essaimage indiscontinu ; ils se mariaient, faisaient souche plus ou moins loin du castel ou du manoir patrimonial, et, par un sentiment de pitié familiale, ils imposaient à leurs possessions, dans leur pays d'adoption, le nom de leur lignage. De là, dans toutes les régions, tant de fiefs homonymes, souvent très distants les uns des autres.

Si les Terrail étaient réellement « d'ancienne chevalerie », nous devons retrouver leur nom, voire leur berceau, plus ou moins loin du Dauphiné. Partant de ces prémisses, je me suis attaché à leur découvrir des homonymes dans les siècles antérieurs au XIVe, et voici, en ordre chronologique, les documents que j'ai rencontrés.

Vers 1090, Étienne, dit le Roux, et Humbaud du Terrail, son frère, font une donation au monastère de Vierzon : « Ego Stephanus vocabulo Rufus et frater « meus Humbaldus dol Terral... » (B. N., ms. latin 9865, *Chartularium Virsionense*, fol. 25.)

1152. — Le 4 des nones de décembre, Hermengau de *Leviata* et Fine, sa femme, font accord avec Raimond de *Canna* ou *Cauna* au sujet du fief qui avait appartenu à Guillaume-Arnaud de *Terralio*. (Coll.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Languedoc, III, 204. — D. Villevieille, *Trésor*, au nom *Terrail*.)

1169. — Bernard de Terrail et Pons de la Motte cèdent à l'abbaye de Caudeils, diocèse d'Albi, leurs droits sur la Gordanie. (Coll. de Languedoc, VI, 207. — Villevieille, *loc. cit.*)

Vers 1247, Aymonon du Terrail, chevalier, est homme-lige de Mgr Roger de Charost, vassal du seigneur d'Issoudun : « Hii sunt milites qui sunt ho-« mines domini Rogeri de Carrofio, de feodo domini « Exolduni, scilicet...Emonons de Terralio, homo li-« gius. » (D. Bouquet, XXIII, 668.)

1248, nov. — Hugues du Terral, chevalier, donne à l'abbaye de Pont-le-Roy en pure aumône une femme de serve condition, Pétronille, femme de Michel le Meunier, et un cens annuel de deux deniers sur la terre de la Perrière. (Arch. de l'abb. de Pont-le-Roy. — Villevieille, *loc. cit.*)

1277. — « Vente de prez siz à Issoudun faicte en « septembre au dit an par Estienne *Barnin*, escuyer, « avec la ratification de Guillaume de Hury, son sei-« gneur féodal, filz de Geoffroy de Hury, chevalier ; « et est parlé d'Amenion de Terrail, escuyer, et « d'Aymenon son filz. » (B. N., ms. franç. 24132, *Mém. du prieur de Mondonville*, IX, 106. — Analyse de cet acte dans Clairambault, t. 615, p. 823 ; Berry, III, N° 18. Orig. aux Arch. nat. dans J 185-189.)

Voici, maintenant, un acte de 1354 par lequel Jean Terrail reconnaît tenir du monastère de Silvacane, sous la cense de 12 sols, une maison sise à Berre, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arr. d'Aix, Bouches-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du-Rhône. (Baron du Roure, *Revue hist. de Provence*, 1894, p. 93.)

Les trois actes suivants sont postérieurs au XIVe siècle, mais ils servent néanmoins à nous montrer le nom de « Terrail » ou « du Terrail » représenté en Languedoc et en Guienne au XVe, avec ce prénom de *Pierre*, usité dans le lignage dauphinois.

1419, 5 oct., Montauban. — Testament de Me Maffre du Terrail, *de Terrailho*, chanoine de S. Étienne de Montauban. Il lègue à son frère sa tasse d'argent, et à un chanoine son *pelisson*. (Arch. de Tarn-et-Garonne, G 1086.)

1463, décembre. — Louis XI octroie des lettres de rémission à « Pierre Terralh », archer, de Montauban, frère de Dominjon Terralh, et qui, en tirant de l'arc, a tué par imprudence un autre archer. (Arch. nat., JJ 199, n° 16.)

1471, 23 août. — Acte d'appel des consuls et habitants de Figeac contre « Pierre du Terrail, chastelain de Montauban » et exécuteur des lettres du Duc de Guienne relatives à l'imposition mise sur eux par le Comte d'Armagnac en vue de délivrer le pays des Anglais, et pour le paiement de laquelle ils étaient détenus à Capdenac. (Coll. de Languedoc, CXXV, 172-180.)

Ces Terralh ou du Terrail descendaient peut-être de Guillaume-Arnaud, vivant en Languedoc en 1152. Ce dernier était-il d'un lignage purement Languedocien, ou se rattachait-il aux Terrail vivant au XIe siècle en Berry ? Les Terrail de Montauban avaient-ils ou prétendaient-ils une communauté d'extraction avec leurs homonymes dauphinois ? Le pré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nom de Pierre, porté par les premiers dans la seconde moitié du xve siècle, pourrait aider à la présomption ; mais il convient de remarquer que ce prénom, accolé au nom de Terrail, avait, dans le monde chevaleresque, un son d'héroïque noblesse : Pierre Terrail (bisaïeul de Bayard) était « mort au lict d'honneur », à Azincourt, et Pierre, son digne fils, écuyer banneret, capitaine du chastel de Miribel [1], le vaillant homme de guerre que l'admiration de ses pairs avait surnommé « l'épée Terrail », avait grandement illustré sa race, son nom, son prénom, par la victoire d'Anton et maints faits d'armes glorieux. De là, peut-être, le prénom de Pierre donné à leurs rejetons par les Terrail de Montauban, comme une consigne d'honneur, et aussi pour insinuer dans l'opinion, par une double homonymie, leur consanguinité avec un lignage en renom. Ces procédés et ces prétentions sont de tous les temps.

Quoi qu'il en fût, il conste des actes ci-dessus résumés que le patronymique *Terrail* ou *du Terrail* n'appartenait pas exclusivement au Dauphiné, qu'il existait dès le xie siècle en Berry, au xiie en Languedoc, au xive en Provence, et comme il n'apparaît en Dauphiné qu'au commencement de ce dernier siècle, il ne serait pas téméraire de présumer que le premier Terrail qui s'y établit fût sorti du Berry, du Languedoc ou de la Provence.

(1) *Pièces orig.*, Beauvoir, en Dauphiné, p. 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

Le Dauphiné a son origine dans le démembrement du royaume de Bourgogne. ers 1130, à l'extinction de ce royaume, affranchis de tout lien de vassalité, maints seigneurs se rendirent maîtres souverains du territoire où ils étaient puissants. La souveraineté des comtes de Savoie n'eut pas d'autre origine. Le Dauphiné fut d'abord divisé en sept ou huit petites souverainetés : les seigneurs de la Tour-du-Pin, de Clermont, de Sassenage, les Flotte, « avaient chacun leur ressort indépendant les uns des autres, *avec tous les droits de souverains*. Le tout, enfin, se réunit à une seule province en faveur d'un seigneur de la Tour-du-Pin, qui lui donna le nom de Dauphiné, en l'honneur de sa femme nommée Delphine, et qui prit pour lui et ses successeurs le titre de Dauphin de Viennois [1]. »

La Maison de Flotte, puissante en Dauphiné et en Provence, portait : *Losangé d'argent et de gueules, au chef d'or*. Arnaud Flotte, seigneur de la Roche-des-Arnauds [2], la Batie-Montsaléon [3], etc., présent en 1202 au « contrat de mariage de Béatrix de Forcalquier, sa parente, avec André de Bourgogne, Dau-

(1) Généalogie du chevalier Bayard, d'après Guyard de Berville.

(2) Auj. commune des canton et arr. de Gap (Hautes-Alpes), relevait féodalement du Dauphin.

(3) Auj. comm. du canton de Serres, arr. de Gap ; même ressort féodal.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

phin de Viennois », fut l'aïeul de Bertrand Flotte, en 1248 chef de cent croisés [1].

Au cours de la présente recherche, j'eus un instant l'illusion d'avoir élucidé l'origine des Terrail, la cause et le temps de leur migration en Dauphiné. En 1302, à la bataille de Courtrai, combattaient et périrent avec Robert, comte d'Artois, le seigneur de Vierzon (fils de Godefroy de Brabant), *dominus Virsionis*, et Pierre Flotte, *Petrus Flote* [2]. Or, nous avons vu, vers 1090, Étienne et Humbaud du Terrail faire une donation au monastère de Vierzon, et les Terrail apparaître en Dauphiné vingt-trois ans après la journée de Courtrai. N'était-il pas présumable qu'en 1302 des liens de fraternité chevaleresque se fussent noués entre les Terrail, vassaux du seigneur de Vierzon, et les Flotte, leurs puissants compagnons d'armes, qui les auraient attirés et fixés en Dauphiné, soit par une alliance, soit par le don d'une terre, à charge de service féodal ? Présomption séduisante et suffisamment plausible, mais combattue par le vague souvenir que j'avais d'un document qui pouvait l'infirmer : il avait passé sous mes yeux au cours d'une recherche étrangère au sujet que je traite ici, et j'avais négligé d'en prendre note. J'ai pu le retrouver sans trop de peine, et le voici.

« Le 8 des calendes d'octobre 1201, Arnauld Flotte, « IIIe du nom [3], seigneur de la Roche, accorda des

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, II, 179. — La Chenaye-Desbois, VI, 426-427.

(2) D. Bouquet, *Contin. chron. G. de Nangiaco*, XX, 585.

(3) Lisez : Arnaud IV, fils d'Arnaud III et d'Adélaïde de Comps.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« lettres de noblesse et d'affranchissement à PIERRE « TIRAIL, du lieu de Montsaleon, et à ses fils Lam- « bert et Galvaing, en considération des services « qu'il avoit rendus au seigneur de la Roche. (*Ar- « chives du château de la Bastie.*)

« Garcende Tirail, de la Bastie-Montsaleon, s'étant « mariée avec *Jacques Marcellin*, celui-cy fut anobli « par Hélène de Tholon [1], veuve de Jean Flotte et « mère de Sochon, seigneur de la Roche, et aggrégé « à toutes les prérogatives et franchises dont jouissoit « la famille de Tirail et en considération de ce que « Marcellin avoit servi longtemps Jean Flotte, père « de Sochon. C'est ce qu'on apprend d'une reconnois- « sance donnée à ce dernier par Jacques Marcellin le « 28 mars 1438, vieux style [2]. »

De ces deux notes analytiques il appert que, long-temps encore après l'avènement de la puissance del-phinale, les Flotte, dans le ressort de leur seigneurie, continuaient à jouir de leurs anciens droits régaliens ; qu'en 1201 ils affranchirent un de leurs sujets, du lieu de Montsaléon, et lui conférèrent la noblesse hé-réditaire ; qu'en 1439 la descendance de l'anobli, Pierre Tirail, subsistait audit lieu en la personne de Garcende Tirail ou de Tirail, avec qui s'éteignirent peut-être les Tirail de Montsaléon.

C'est là, croyons-nous avec l'érudit paléographe qui, procédant au classement des *Pièces originales*, a placé ces deux vieilles notes dans le dossier *Terrail*,

(1) *Pièces orig.*, t. 2808, doss. 62467, Terrail, p. 16.

(2) « Eléonore Talon », suivant M. le Chanoine P. Guillaume, (*Chartes de N.-D. de Bertaud*, introd., p. XII, note 1), d'après la généalogie dressée par M. le Marquis de Boisgelin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

c'est là le tronc du Chevalier sans peur et sans reproche et le fondement de la noblesse de sa race.

Avant de me ranger à cette opinion, je ne manquai point de me poser cette objection : Est-il présumable que *Tirail* et *Terrail* soient deux formes du même nom ? Pourrait-on, sur ce point capital, produire quelque preuve ou, tout au moins, retrouver quelque indice probatif ?

A défaut de preuve et d'indice, j'inclinai vers ces hypothèses : *Tirail* peut avoir été la forme initiale du nom ; ou c'est la forme phonétique du nom dans le dialecte local ; ou bien le rédacteur des deux notes aura lu *Tirail* où il y avait *Terail* ; ou, encore, celui des Tirail qui, vers la fin du XIIIe siècle, vint s'établir dans le Grésivaudan, à 15 lieues environ de la Bâtie-Montsaléon, modifia-t-il la forme de son nom en faisant branche ? J'ai rencontré de ce fait plus d'un exemple.

Au cours de mes recherches, j'eus l'heureuse idée de recourir aux lumières de notre éminent collègue M. le Chanoine Paul Guillaume, Archiviste des Hautes-Alpes, de qui la profonde érudition n'a d'égale que la parfaite obligeance. Voici la réponse dont il m'honora :

« Afin de pouvoir répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 24 octobre dernier, j'ai fait de minutieuses recherches dans les divers fonds de nos archives locales. Elles renferment d'assez nombreux documents sur la famille Flotte, comme il vous sera facile d'en juger par les Chartes de N.-D. de Bertaud et celles de Durbon, qui sont imprimées (1888 et 1893). Malheureusement, il ne m'a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pas été donné de rencontrer, une seule fois, le nom de la famille Tirail. Et pourtant ce nom existe encore : il est actuellement porté par le Maire de la petite commune de Montjai, où sont plusieurs personnes de ce nom ; mais se rattachent-elles à la famille qui vous intéresse ? Je ne saurais le dire.

« Arnaud Flotte est nommé dans la charte de fondation de N.-D. de Bertaud, avec ses frères et sa mère, en 1188. Il est présent au mariage de Béatrix de Forcalquier en 1202, et on le rencontre dans divers actes jusqu'en 1245 ; mais pas la moindre allusion à l'anoblissement de Pierre Tirail, de la Bâtie-Montsaléon ; de même en ce qui concerne Jacques Marcellin, en 1438.

« Le château de La Bâtie-Montsaléon, vendu nationalement pendant la révolution, est actuellement la propriété d'un aubergiste, M. Ithier, ancien chef cantonnier, et les dépendances sont au pouvoir de divers petits propriétaires. Pas plus chez eux qu'aux archives de la commune, il n'y a le moindre document ancien. Les plus vieux sont les cadastres communaux du 17e et du 18e siècle. Les documents de la famille Flotte sont détruits ou épars. Suivant une généalogie manuscrite de la famille Flotte dressée par M. le Marquis de Boisgelin vers 1881, il a puisé divers renseignements « dans un « mémoire de famille très détaillé, actuellement dans « les papiers de la famille de Fortis, en qui s'est « éteinte la branche des Flotte de La Roche » [-des-Arnauds], seigneurs de La Bâtie-Montsaléon. — J'ai eu communication de cette généalogie, il y a quelques années, à Saint-Pierre-d'Argençon, de la part de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mademoiselle de Flotte, la dernière survivante de la famille dans les Alpes. Elle n'avait absolument pas d'archives. — Peut-être y aurait-il quelque chance de retrouver trace des anoblissements que vous me signalez, soit aux Archives, si riches, des Bouches-du-Rhône, soit aux Archives de l'Isère... »

Ainsi, de l'importante communication du savant Archiviste des Hautes-Alpes, il conste que le nom de *Tirail* s'y trouve encore représenté ; il s'y serait donc perpétué dans sa forme originelle. Cette constatation n'est pas sans étayer l'autorité des deux notes ci-dessus reproduites, confortée encore par quatre chartes de N.-D. de Bertaud, qui nous montrent, parmi les vassaux de la Roche-des-Arnauds, d'abord en 1285 un *Lambert Tirail*, très probablement petit-fils de Lambert, anobli en 1201 par Arnaud Flotte avec Pierre Tirail, son père, et Galvaing, son frère ; puis, aux XIIe et XIIIe siècles, un *Jacques Marcellin*, ancêtre indubitable de Jacques Marcellin anobli, en 1439, lors de son mariage avec Garcende Tirail ou de Tirail, par la veuve de Jean Flotte, seigneur de la Roche-des-Arnauds.

Voici, en ordre chronologique, l'analyse de ces quatre documents :

1188, 29 septembre, Gap. — Fondation du monastère de Notre-Dame de Bertaud par Adélaïde, femme d'Arnaud III Flotte, seigneur de la Roche, et ses quatre fils. En suite de quoi, au château de la Roche, les nobles fondateurs renouvelèrent leurs donations et les affirmèrent par serment, en présence de divers témoins, notamment Bernard Marcellin : « Testes fuerunt... Raimbalt Polla... et *Bernardus*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marcellini... Guido de Mantier et Petrus d'Esparon.» (Paul Guillaume, *Chartes de N.-D. de Bertaud*, ch. I, p. 2.)

1285, 20-21 décembre, Gap. — Arnaud Flotte, seigneur de la Roche, vend au dit monastère un pré sis à Quint, territoire de la Roche, en présence de témoins au nombre desquels est Lambert Tirail : « Testes..., *Lanbertus Tirallus*. » (Ibid., ch. CXXIV, p. 132.)

1298, 9 mars, La Roche-des-Arnauds. — Procuration donnée par la communauté des habitants dudit lieu, au nombre desquels est Jacques Marcellin : « Hec sunt nomina hominum dicte universitatis qui fuerunt presentes : ... *Jacobus Marcellini*... » (Ibid., ch. CLVII, p. 171.)

1298, 7 décembre, La Roche-des-Arnauds. — Accord, entre l'abbaye de N.-D. de Bertaud et la communauté des habitants de La Roche, au sujet des bois et pâturages de Quint, dans le territoire et les limites de la juridiction du château de la Roche-des-Arnauds et de sire Osacicha, seigneur du lieu ; ledit accord et traité de paix perpétuelle juré par ce seigneur et ses hommes, notamment Jacques Marcellin : « Quod sit perpetuo inter ipsas partes pax et finis, juraverunt cum dicto nobili... *Jacobus Marcellini*, Petrus Serasseni..., coram testibus infrascriptis :... Fratre Gaufrido Moutoni, milicie Templi,... Joanne Dalmacii, G. Spitalieri, Joanne Mauroi... » (Ibid., ch. CLIX-CLX, p. 174-177.) — Le notaire qui passe cet accord est Guillaume Rolland, de Ventavon.

Ces trois localités, La Bâtie-Montsaléon, où vivaient en 1201 Pierre Tirail et ses fils, — Montjay, où

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

subsiste une famille Tirail, — et Ventavon, sont voisines ; la première n'est, à vol d'oiseau, qu'à environ 4 lieues au nord des deux autres, et Montjay, à 6 lieues à l'ouest de Ventavon. Pour qui connaît les coutumes de la période féodale, il ne peut faire doute que la famille Tirail, si ancienne dans le Gapençais, a dû donner son nom jadis à quelque domaine, qui fut très probablement sa terre originelle, le berceau de la famille. On sait combien sont innombrables les exemples de cette coutume, dont tous les cartulaires et les censiers font foi. Or, au XIVe siècle, un « lieu dit » de Ventavon s'appelait *le Terrail* ; nous en recueillons la preuve dans un acte du 14 février 1387 n. s., portant reconnaissances des biens tenus à Ventavon de N.-D. de Bertaud :

« Baudetus Gambeti;.., nomine Guillelme uxoris sue,.., vineam et terram... *ad Terralhum*,... juxta vineam Petri Morardi. » (P. Guillaume, *Chartes de N.-D. de B.*, ch. CCXLII, p. 254.)

Par lettre du 5 décembre 1896, M. Dupuy, maire de Ventavon, a eu l'obligeance de m'informer qu'aujourd'hui encore, en sa commune, « il y a un quartier appelé *le Terrail*, situé à l'ouest du bourg. »

Il n'est pas téméraire de présumer que cette terre du Terrail, si peu distante de la Bâtie-Montsaléon, dut son vocable à ses premiers possesseurs, les Tirail. La proximité et la quasi-homonymie aident à l'hypothèse, et il peut être également plausible que *Jean Terrail*, que nous avons rencontré, en 1354, établi à Berre [1], en Provence, à une vingtaine de lieues au

(1) Feu Hugues de Berre est nommé dans une charte de N.-D.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sud de la Bâtie-Montsaléon, fût de l'estoc des Tirail. Sans insister sur ce point de détail, j'appelle l'attention sur une charte passée *à Ventavon*, le 8 octobre 1228, par laquelle Guillaume de Moustiers et Rostaing d'Agoult font à N.-D. de Bertaud pour le repos de l'âme de Béatrice, leur épouse et sœur, des donations dont sont témoins : Raymond et Hugues de Vitrolles, Jacques, Gautier et Pierre de Ventavon, Pierre de Galier, Bertrand de Riez, GALVAING, ET LAMBERT, SON FRÈRE... « *De hoc dono testes sunt* : ... *Galvanz et Lambertus, frater ejus* [1]. »

Ces deux derniers témoins, évidemment possessionnés à Ventavon, doivent être Galvaing et Lambert *Tirail*, fils de Pierre, anoblis avec lui en 1201, et leur présence à Ventavon, où se trouve un domaine appelé *Terrail*, me paraît confirmer décisivement l'équivalence de ces deux noms.

Je crois donc fermement à l'identité des Tirail et des Terrail ; le prénom de Pierre, que portait l'anobli de 1201 et qui fut le plus en usage chez les Terrail, (il

de Bertaud, 17 juil. 1276, relative à un domaine situé à La Roche-des-Arnauds. (Ch. CI, p. 109.)

(1) *Chartes de N.-D. de B.*, ch. XII, p. 16. Le texte de M. l'Abbé P. Guillaume porte : « Bertranz de Ries, Galvanz *en* Lambertus, frater ejus » ; il faut évidemment lire : « Galvanz, *et* Lambertus ». Le qualificatif *en* précède toujours le prénom et le nom, et n'est jamais placé entre l'un et l'autre. (Cf. la Charte X.) On pourrait lire encore : « Galvanz, en Lambertus, frater ejus ». Aux termes de la charte d'anoblissement de 1201, Lambert était l'aîné. J'espère que le savant éditeur des *Chartes de Bertaud*, — qui a eu l'extrême obligeance de vérifier pour moi ce texte indubitablement fautif, — voudra bien adopter cette correction d'une erreur qui incombe au premier transcripteur de la charte en question.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

paraît l'avoir été aussi chez les Tirail : en 1784, *Pierre Tirail* épouse, avec dispense épiscopale, Marguerite Pons, de Montjai. — P. Guillaume, *Inv.-Sommaire des Arch. des H.-Alpes*, t. II, p. 437, col. 2.), me paraît lumineusement significatif : il se conservait dans la race comme un souvenir de l'auteur de son élévation, de sa noblesse.

Le blason même des Terrail confirmerait cette identité, car il n'est pas sans offrir quelque analogie, dans son dessin, avec celui de la maison de Flotte, qui conféra la noblesse à « Pierre Tirail » :

Flotte : losangé d'argent et de gueules, *au chef d'or.*

Terrail : d'azur *au chef d'argent,* chargé d'un lion naissant de gueules, à la cotice d'or brochant sur le tout.

Le *lion naissant* aura été choisi pour symboliser la noblesse naissant de valeureux services de guerre, ou peut-être rappelle-t-il le lion de l'écu des Flotte d'Agoult ; mais je le crois plutôt symbolique. La cotice, enfin, dut être une brisure de puînesse, les aînés de la race, à Montsaléon ou Ventavon, portant seuls les armes pleines.

IV

Ainsi, la noblesse des Terrail, si ma thèse n'est pas vaine, avait une antique origine militaire, — digne commencement d'une race féconde en preux et qui devait, avec Bayard, par le chemin de l'héroïsme et de l'honneur atteindre au sommet de la gloire ! La Bâtie-Montsaléon, Ventavon, tout le Gapençois

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

étant du ressort de la puissance delphinale, les Tirail ou Terrail étaient d'origine purement dauphinoise, et il ne semble pas qu'il soit possible de leur attribuer une communauté d'estoc avec leurs homonymes d'autres régions.

Toutefois, pour celui de mes lecteurs qui inclinerait à rechercher de préférence leurs origines du côté des Terrail possessionnés en Berry dès le XIe siècle, je rapporterai le fait suivant, — où je vois seulement une coïncidence curieuse.

On sait que, dès la fin du XIVe siècle, les Terrail possédaient le petit fief de *Bernin*, situé, comme celui de Grignon, au pied de la hauteur sur laquelle, dès les premières années du XVe, fut bâti le château de Bayard. Or, on a vu ci-dessus figurer ensemble, dans un acte passé à Issoudun, en Berry, au mois de septembre 1277, « Estienne *Barnin*, escuyer », et « Aymenon » ou « Émonon de Terrail », entre lesquels existait, semble-t-il, quelque lien de parenté. *Barnin* me paraît être une forme de Bernin, comme on écrivait *Barnard* pour Bernard. En outre, *Emonon*, *Aymonon* rappelle le prénom d'Aymon Terrail, père de Bayard. Il n'était donc pas sans intérêt d'élucider si le lieu de *Bernin*, en Grésivaudan, portait déjà ce nom avant le XIVe siècle. C'est on ne peut plus probable, puisque nous voyons le siège épiscopal d'Embrun occupé, *de 1236 à 1245*, par Aymon de Bernin.

En fait, entre l'année 1201, que fut anobli Pierre Tirail, et l'année 1325, qu'Aubert Terrail mourut de blessures reçues à la bataille de Varey, nous ne savons rien des Terrail. Il se pourrait donc que fûssent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sortis du même tronc ceux du Berry et ceux du Dauphiné. L'homonymie, dans la période féodale, n'est jamais un élément négligeable, mais elle n'est pas non plus un élément absolument probatif, et, dans l'espèce, l'hypothèse est bien frêle.

Heureux serais-je si cette modeste étude obtenait le suffrage de nos doctes collègues du Dauphiné ! Leurs observations et leurs indications me seraient précieuses, et profiteraient au livre que je prépare, *Les Compagnons de Bayard*. Je leur serais infiniment reconnaissant s'ils voulaient bien me renseigner sur ces points :

Existe-t-il une bonne généalogie de la famille dauphinoise *Le Blanc*, dont plusieurs membres tenaient le rang distingué d'homme d'armes dans la compagnie du Chevalier sans peur et sans reproche ? Et, spécialement, ont-ils connaissance d'un *Charles Le Blanc* qui, de 1512 à 1520, était archer dans la dite compagnie ? Le moindre renseignement sur ce personnage me serait du plus grand prix.

Je prépare le livre en question avec un intérêt d'autant plus vif que, parmi les vaillants compaings du glorieux capitaine, se trouvent maints noms inscrits au Livre d'or du Conseil Héraldique de France : Orfeuille, Fremyn, du Teil, Guyard, Thezan, Michel, Billy, du Mas, Sainte-Colombe, Choiseul, Luppé, la Vallée, Milly, Mauroy, Cléret, le Brun, Villiers, Humières, du Soulier, Tardieu, du Hamel, Avril, Vendômois, Dienne, Mauvoisin, le Conte, de Pierre, la Noüe, Greslet, Boyer, Fleury, Aubert, Allard, Marin, Gontier, le Moyne, Colonna, Sainte-Agathe, Ajasson, Lastic, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1523, à Cassano, Claude Flotte servait dans la compagnie de cent hommes d'armes et deux cents archers commandée par Pierre Terrail, seigneur de Bayart, qui avait ainsi sous ses ordres le descendant de celui qui, en 1201, avait anobli « Pierre Tirail ».

O Fortuna potens, quam variabilis !...

Vte de Poli.

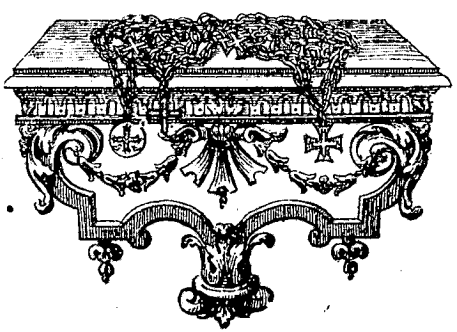

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES VARIANTES DANS LES ARMOIRIES

Nous n'avons pas l'intention d'étudier ici les changements complets d'armoiries, non plus que les brisures, les additions de quartiers ni les augmentations concédées en souvenir de quelque action d'éclat. Nous voulons seulement appeler l'attention sur un point beaucoup plus négligé, et présenter quelques observations sur les modifications introduites dans les armoiries, principalement aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, par l'indifférence, le caprice ou l'ignorance de leurs dessinateurs.

Ces modifications peuvent se ramener à trois catégories :

1° Variantes que nous qualifierions volontiers, au risque de commettre une tautologie, de *variables,* en ce sens qu'elles se reproduisent de ci, de là, sans plan arrêté, et n'indiquent autre chose chez leurs auteurs, sinon l'insouciance absolue de règles qui ne furent d'ailleurs nettement définies que plus tard.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2° Ornementations accessoires, de pure fantaisie, ajoutées aux armoiries sans toucher aux pièces qui les constituent essentiellement.

3° Modifications définitives, résultant généralement d'une erreur de dessin religieusement transmise, sinon aggravée.

I

Dans les premières années du XVIIe siècle, des règles héraldiques d'une précision rigoureuse ont été formulées par les auteurs. Les armes de chaque famille ont été fixées d'une manière définitive, et toutes les représentations que l'on en possède, à moins qu'elles n'émanent d'un ignorant, sont absolument identiques Il n'en était pas toujours ainsi au moyen-âge ; lorsqu'on examine une série des sceaux relatifs à la même famille, on remarque souvent, entre les armoiries qu'ils portent, d'assez sensibles variantes. Les plus importantes se rencontrent au XIIIe siècle ; elle sont encore assez nombreuses au XVe, et ne disparaissent pas complètement avant la fin du XVIe.

Ici encore, pour mettre un peu de clarté dans nos explications, nous sommes obligé d'adopter un certain nombre de subdivisions.

1° On sait en quoi les fasces, les bandes, les pals, les chevrons en nombre diffèrent du fascé, du bandé, du palé, du chevronné : les divisions de l'écu sont en nombre impair dans le premier cas, pair dans le second.

Cette distinction est une des plus souvent méconnues.

Boves porte régulièrement fascé de vair et de gueu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les [1]; l'écu de Robert de Boves, en 1222, est chargé de trois fasces [2]. Au fascé ondé d'or et de gueules bien connu des Rochechouart, Charles de Rochechouart substitue, en 1508, quatre fasces ondées (brisées d'un chien courant en abîme), et Jean Georges de Rochechouart, en 1547, trois fasces ondées [3]. Plus tard encore, Philippe de Marcilly porte indifféremment, en 1559 et 1560, trois fasces d'or en champ de sable, ou un fascé des mêmes émaux [4].

Le sceau de Morigan d'Estissac, en 1416, offre un écu à cinq pals [5], tandis que les armes régulières de sa famille semblent être : palé d'argent et d'azur [6], et que l'*Armorial* de Berry leur donne quatre pals [7]. Les Blosset, en Normandie, portent palé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'une vivre d'or [8]; en 1480, Jean Blosset, chambellan du roi et grand sénéchal de Normandie, n'a que deux pals dans son écu; Louis Blosset, en 1564, et un autre Louis, seigneur du lieu en 1586 en ont trois; Philippe enfin, seigneur de Roissy en 1572, charge le sien de quatre pals [9].

Mêmes observations pour la bande; au lieu des

(1) Demay, *Inventaire des sceaux de la Picardie*, nos 169, 170 et 173.

(2) Id., *Ibid.*, no 172.

(3) Id., *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, nos 7803 et 7817.

(4) Id., *Ibid.*, nos 5658 et 5659.

(5) Id., *Ibid.*, no 3427.

(6) Id., *Ibid.*, no 3426. Gourdon de Genouillac, *Recueil d'Armoiries*, p. 181.

(7) Edition Vallet de Viriville, no 1144.

(8) Demay. *Sceaux Clairambault*, nos 1085-1087, 1096 et 1098. Berry. *Armorial*, no 558.

(9) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 1089 et 1092-1094.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

armes ordinaires qui sont : bandé d'argent et d'azur, à la bordure engrêlée de gueules [1], Enguerran de Licques en 1312, Baudouin de Licques en 1356, Jean de Licques en 1355-1362, s'arment de trois bandes [2].

Il serait facile, pour les pièces que nous venons de mentionner, de grossir sensiblement cette liste ; pour les dérivés du chevron, semblables variantes sont un peu moins communes ; on voit cependant Louis de Clermont (d'Anjou) en 1310 et René, seigneur du lieu en 1487, remplacer par un chevronné [3] l'écu d'azur à trois chevrons d'or [4] de leur maison. Philippe et Jean de Lévis, respectivement seigneurs de Mirepoix en 1442 et 1498, agissent de même [5].

On a confondu plus rarement les fusées ou les losanges avec le fuselé ou le losangé. Néanmoins, les sceaux de Guillaume Crespin, en 1225 et 1227 offrent deux fasces de fusées [6] au lieu d'un fuselé d'argent et de gueules. Jean de Villiers, en 1198, porte un écu

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 5228-5232, 5234 et 5236 ; *Inventaire des sceaux de l'Artois*, nos 407 et 1768-1771. *Armorial du* XIVe *siècle*, no 1127. *Livre provincial des blasons d'armes du Boulonnais, etc.*, ap. *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. V, 2e partie, p. 348. Berry, *Armorial*, no 1911. *Les blasons et cris d'armes des chevaliers des comtés de Flandre, Artois, Hainaut et Cambrésis vers l'an* 1500, ap. *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, nouvelle série*, t. IV, p. 18. — Le dernier et l'antépénultième ont la bordure simple.

(2) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 5227 et 5233 ; *Sceaux de l'Artois*, nos 408 et 409.

(3) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 2583 et 2584.

(4) Id., *Ibid.*, no 2586. *Armorial du* XIVe *siècle*, no 898.

(5) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 5211 et 5215.

(6) Douet d'Arcq, *Archives de l'Empire. Inventaires et documents. Collection des sceaux*, nos 1960 et 1961.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

losangé [1], que ses descendants abandonneront pour dix losanges accolés et aboutés d'argent en champ de sable [2]. Guillaume de la Roche, seigneur de Jonzac, charge également son écu, en 1289 de sept losanges burelés [3], alors que les membres de sa famille portent généralement losangé d'argent et de gueules, chaque losange d'argent chargé de deux burelles d'azur [4].

Dans un ordre d'idées analogue, on n'a pas toujours nettement distingué l'écu chargé d'un chef de l'écu coupé. Tandis que les armes définitives des Lihus sont d'or au chef d'azur [5], chargé souvent d'un lion issant du champ [6], Henri de Lihus en 1243 et Renaud de Lihus en 1252 ornent tout deux leur sceau d'un écu coupé à trois coquilles ou trois besants brochant [7]. Au XIVe siècle, la plupart des Carbonnel-Canisy s'arment d'azur, au besant d'argent, au chef

(1) DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 1718.

(2) ID., *Ibid.*, n°s 1711, 1712 et 1714 ; *Sceaux Clairambault*, n°s 9547-9549. *Armorial du* XIVe *siècle*, n° 1139. *Armorial de Picardie*, ap. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XVIII, p. 305. *Les blasons et cris d'armes des chevaliers des comtés de Flandre, Artois, Hainaut et Cambrésis*, p. 20. — Berry donne au sire de Villiers un écu de sable, à trois losanges d'or (n° 1921). Les armoriaux modernes les suivent généralement en ce qui touche le métal des losanges.

(3) DEMAY, *Sceaux de l'Artois*, n° 591.

(4) DOUET D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 3406. DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n° 7792.

(5) DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n° 5268. *Armorial de Picardie* p. 305.

(6) DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n°s 5266 et 5267. — L'*Armorial du* XIVe *siècle* donne à Dimelin de Lihus un écu d'or, au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'hermine (n° 967).

(7) DEMAY, *Sceaux de la Picardie*, n°s 432 et 434.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de gueules, chargé de deux besants d'argent [1]; Guillaume, seigneur de Brevands en 1315, un autre Guillaume en 1386, et Richard en 1385, portent au contraire coupé, à trois besants brochant [2].

2° Les deux, trois ou quatre pals des Blosset ont déjà indiqué une seconde catégorie de modifications: variantes dans le nombre des pièces. Les exemples en sont également très fréquents.

Henri V, comte de Grandpré, s'arme en 1213 d'un fascé de huit pièces, et en 1217 d'un burelé de douze pièces d'or et de gueules [3]. Les Parthenay, dont l'écu burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules est bien connu, offrent des variantes analogues : on trouve un burelé de seize pièces en 1225 sur le sceau de Guillaume l'Archevêque, un burelé de vingt en 1270, sur le sceau de Hugues l'Archevêque, un burelé de quatorze, en 1385 sur le sceau d'un autre Guillaume [4]. Guillaume Raymond, sire de Caumont, qui portait parti de Caumont et de... chargeait indifféremment cette seconde moitié de son écu de cinq fasces en 1342, d'un burelé de douze pièces en 1347, et de quatre fasces en 1348 [5].

A la fin du XIIe siècles, les rois d'Aragon portaient trois, quatre ou cinq pals de gueules en champ d'or [6].

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 1826, 1831-1834, 1836, 1838 et 1847. *Armorial du* XIVe *siècle*, n° 256.

(2) Le Guillaume de 1386 brise d'une bordure. — Id., *Ibid.*, n°s 1825, 1830 et 1848.

(3) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n°s 578 et 579.

(4) Id., *Ibid.*, n°s 3165, 3173 et 3170.

(5) Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 1942-1944.

(6) Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, pp. 6-9; *Atlas*, pl. II, III et IV.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le nombre de pièces du gironné varie quelquefois aussi dans la même famille. Sur le sceau de Bernard de Cugnac, en 1354, est gravé un écu gironné de cinq pièces [1] tandis que d'ordinaire ces armes se blasonnent gironné d'argent et de gueules de huit pièces [2]. Même observation pour Robert de Meudon qui portait, en 1359, gironné d'or et de gueules de seize pièces [3] au lieu de douze [4]. Les armes de la famille des Armoises, en Lorraine (Gironné d'or et d'azur, à l'écu en abîme de gueules), ont indifféremment huit ou douze girons [5].

Mais ce genre de variantes se rencontre surtout dans les écus chargés de petites pièces, comme fleurs de lys, merlettes, croisettes, etc.. Geoffroi de Chateaubriant charge son écu, suivant les sceaux (1242-1269), de six ou de dix fleurs de lys d'or en champ de gueules, ou encore d'un semis de ces mêmes ornements [6]. Dans les armes des Lezay (Burelé d'argent et d'azur, à l'orle de merlettes de gueules, au franc quartier du même), l'orle comporte huit merlettes d'après le sceau de Hugues en 1327 [7], six d'après celui d'Emayl en 1340 [8], cinq d'après celui de Simon, en 1345 [9].

(1) La Plagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n° 318.
(2) Id., *Ibid.*, nos 314-320. Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 3059 et 3061-3069.
(3) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 6060.
(4) Id., *Ibid.*, nos 6055-6059.
(5) H. Vincent, *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, p. 34.
(6) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 1755, 1756 et 1758.
(7) Le franc-quartier chargé d'un lion passant. — Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5221.
(8) Le franc quartier chargé d'une rose. — Id., *Ibid.*, n° 5220.
(9) Id., *Ib id.*, n° 5222.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mouton de Blainville, maréchal de France, cantonne la croix d'argent qui figure sur son écu d'azur, de vingt croisettes recroisetées du même en 1369 [1]. Les sceaux communs de la maréchaussée où les armes de Jean, également maréchal de France figurent en 1380, 1387, 1388, réunies à celles de son collègue Louis de Sancerre en un écu parti, montrent, au 2e, une demi croix accompagnée tantôt de huit, tantôt de neuf, tantôt de dix croisettes [2]. Quelques années auparavant, on n'en voyait figurer que douze, recroisetées, sur le sceau d'un autre Jean de Blainville [3].

Les fleurs de lys d'azur qui, jointes à un canton de gueules, sèment depuis la fin du XIIIe siècle le champ d'or des Thouars, ont été d'abord en plus petit nombre : on n'en voit que six, en 1223, sur le sceau d'Aimeri VII ; Aimeri VIII en porte tantôt sept (1246), tantôt dix (1256) [4]. Sur le sceau de Pierre, sire de Chennevières, figure en 1303 un écu de sable, au sautoir d'argent, cantonné de quatre fleurs de lys d'or ; L'*Armorial de France de la fin du* XIVe *siècle*, publié par Douet d'Arcq dans le *Cabinet historique*, et dressé probablement vers 1396, donne les mêmes armes au sire de Chennevières. Guillaume et Raoul de Chennevières, en 1339 et 1391, posent le sautoir sur un semis de fleurs de lys [5] ; ce sont les armes que donneront plus tard à cette famille Berry [6] et les armoriaux mo-

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 1040.
(2) Id., *Ibid.*, nos 5694-5696.
(3) Id., *Ibid.*, n° 1038.
(4) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 1083, 1089 et 1090.
(5) Guillaume brise d'un tourteau en cœur. — Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 2436, 2438 et 2498.
(6) N° 121.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dernes ; en 1382, un autre Raoul cantonnait seulement le sautoir de trois fleurs de lys en chef et aux flancs, et de quatre en pointe [1]. A la fin du XVe siècle, Jean de Rieux, comte d'Harcourt, écartelait de Rieux (D'azur semé de besants d'or) et de Rochefort (Vairé d'or et d'azur), et chargeait sur le tout d'Harcourt. (De gueules à deux fasces d'or). On possède de lui des actes datés de 1500 et scellés de deux sceaux différents ; sur l'un, les quartiers de Rieux portent neuf besants, 3, 3 et 3 ; sur l'autre, cinq, en sautoir. Notons également que, sur le premier, l'écu d'Harcourt a trois fasces au lieu de deux [2].

Avant d'abandonner les variantes dans le nombre des pièces, il convient de présenter encore quelques observations générales.

Notons, en premier lieu, qu'on peut se demander quelquefois si on se trouve en présence d'une simple variante, ou d'une brisure par modification dans le nombre des pièces ; il ne sera pas inutile de remarquer ici que ce mode de briser n'a jamais été très employé. Nous poserions volontiers comme principe qu'une différence dans le nombre des pièces doit être considérée comme brisure seulement lorsque l'écart est relativement considérable : une quintefeuille au lieu de trois, deux fasces au lieu d'une, etc.

Les graveurs de monnaies ou de sceaux, en présence d'une surface très exigue, ont quelquefois simplifié de parti pris les armoiries qu'ils avaient à reproduire, soit qu'ils se sentissent incapables de réduire

(1) DEMAY, *Sceaux Clairambault*. n° 2437.
(2) ID., *Ibid.*, nos 4487 et 4488.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur modèle à une trop petite échelle, soit plutôt qu'ils préférassent gagner en netteté ce qu'ils perdaient en exactitude. C'est ainsi que, sur les monnaies des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne, le semis de fleurs de lys qui devrait charger les quartiers de Bourgogne moderne, est souvent réduit à une seule [1]. Encore au milieu du XVIe siècle, sur quelques signets des La Rochefoucauld, chargés d'écus écartelés, le burelé qui sert de champ aux trois chevrons cède la place à trois fasces [2].

Sur le sceau équestre d'Enguerrand du Mesnil, en 1214, le bouclier porte trois chevrons, tandis qu'au contre-sceau l'écu, de dimensions naturellement plus grandes, en porte six (de gueules en champ d'argent) [3]; ce sont toutefois les premières qui ont été conservés par ses descendants [4]. Dans des conditions semblables, Geoffroy de Poincy en 1235, s'arme d'un lion léopardé au sceau équestre; de deux au contre-sceau, armorial [5].

Les peintres verriers, au moyen-âge, ont quelquefois emprunté sur ce point, leurs procédés aux graveurs. Pour n'en citer qu'un exemple, la cathédrale d'Évreux possède un vitrail, exécuté au XVe siècle, où, dans les armes de Bourgogne, le premier quartier comprend une seule fleur de lys à la bordure componée.

(1) Deschamps de Pas, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, pl. VII, VIII, X et XI.

(2) Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 7850, 7853, 7855 et 7857.

(3) Id., *Sceaux de l'Artois*, n°s 462.

(4) Id., *Sceaux de la Normandie*, n° 403 et 3166.

(5) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3247.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La forme même de l'écu ou des quartiers — et c'est là notre troisième observation — a parfois exercé son influence sur le nombre des pièces. Avant de porter neuf macles, 3, 3 et 3, disposition qui s'harmonise parfaitement avec un écu presque quadrangulaire, les Rohan ont commencé par en porter six (3, 2 et 1) ou sept (3, 3 et 1), combinaison qui meublait beaucoup mieux un écu en triangle [1]. On connaît les armes des Melun : d'azur à sept besants d'or, 3, 3 et 1, au chef du même ; lorsque, écartelées avec d'autres, elles occupent les 1er et 4e, il arrive souvent, au XIVe siècle, que le quatrième quartier, presque trangulaire, garde les armes correctes, mais que le premier, pour être mieux rempli, porte à neuf, 3, 3 et 3, le nombre des besants. Cette disposition se remarque sur les sceaux de Guillaume de Melun, archevêque de Sens, en 1361 (écartelé de Sens et de Melun), de Jean de Melun, sire de Manneville, en 1377 (écartelé de Melun et de Tancarville), de Guillaume de Melun, chambellan du roi, en 1378 (id.), de Guillaume, vicomte de Melun, maître des eaux et forêts, en 1397 (id., les quartiers de Melun brisés d'une couronne au canton dextre) [2], etc. A l'inverse, les sceaux de Diane, légitimée de France, duchesse de Montmorency, portent en 1566 et 1593, un écu parti : au 1er une demi croix cantonnée de *sept* alérions, 4 en chef, 3 en pointe ; au 2e, une fleur de lys et demie à la barre brochant [3].

La dernière remarque que nous ayons à préseuter

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 7904. Berry, *Armorial* n° 1224.

(2) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 8565, 5982, 5977 et 5978.

(3) Id., *Ibid.*, nos 6410 et 6411.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sur le nombre des pièces est la suivante : on observe assez souvent que ce nombre a été réduit, de propos délibéré, dans le cours du XIIIe ou du XIVe siècle. L'exemple typique est celui des armes de France, qui passèrent d'un semis de fleurs de lys à trois seulement de ces mêmes pièces, mais on en peut encore citer bien d'autres. Le sceau de Gilles, seigneur de Trazegnies en 1195, offre un écu coticé d'or et d'azur à la bordure denchée de gueules [1] ; le coticé se relève encore, mais en barre, entouré d'une bordure engrêlée, et brisé d'un canton d'hermine sur le sceau de Gilles II, dit le Brun, seigneur de Trazegnies et connétable de France, en 1245 et 1260 [2]. Mais à partir de cette époque, on ne rencontre plus qu'un bandé, remplacé quelquefois par trois bandes, l'ombre de lion apparaît seulement, à notre connaissance, en 1374 [3].

L'écu de Robert, seigneur des Auteux, en 1209, est également orné d'un coticé [4], tandis qu'on remarque seulement deux bandes de gueules en champ d'argent sur celui de tous ses successeurs [5]. Les premiers sires de Neuchâtel, en Suisse, portaient d'or, à deux ou plus souvent trois pals de gueules, chargés chacun d'un nombre variable de chevrons d'argent ; le comte Louis (1342-1373) réduisit ces armes à un seul pal chargé de

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1661.

(2) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 10496. Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 49.

(3) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 10498. Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 1660, 1662 et 1663.

(4) Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 116.

(5) Id., *Ibid.*, nos 111-115. — L'*Armorial de Picardie*, dressé probablement à la fin du XIVe siècle, donne au « sr des Osteles » un écu d'argent, à trois bandes de gueules (p. 318).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trois chevrons [1]. En Angleterre, la puissante maison des De Clare, qui s'armait, à la fin du XIIe siècle, d'or à trois chevrons de gueules, en avait primitivement six dans son écu [2].

Le sceau de Simon de Saveuse, en 1300, est orné d'un écu de gueules, à la bande d'or, accompagnée de douze billettes du même [3]; on ne compte plus que six billettes sur toutes les représentations postérieures [4]. De même Hugues Tyrel, sire de Poix, est armé, sur un sceau de 1233, d'un écu de gueules, semé de croisettes d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout [5]; on compte encore douze croisettes, cette fois recroisetées, au sceau de Jean, seigneur de Poix en 1370 [6], mais, passé cette date, les sceaux n'en offrent jamais plus de six [7]; parfois même elles se réduisent à trois [8].

Nous citerons enfin comme dernier exemple les

(1) De Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et de Valangin* p. 85. Jean Grellet, *Tableau généalogique et héraldique de la Maison de Neuchâtel*.

(2) Planché, *The Pursuivant of Arms*, p. 71. J. H. Round, *On the introduction of armorial bearings into England*, pp. 46-47.

(3) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 8471.

(4) Id., *Ibid.*, n°s 8467-8469; *Sceaux de la Flandre*, n°s 354 et 5591; *Sceaux de la Picardie*, n° 636. *Armorial de Picardie*, p. 308. Berry. *Armorial*, n° 1855. — *L'Armorial du XIVe siècle* (n° 961) blasonne cependant : de gueules à une bende d'or billetée d'or.

(5) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3796.

(6) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 7260.

(7) Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 7258, 7261-7263; *Sceaux de l'Artois*, n° 551; *Sceaux de la Picardie*, n° 647. — *L'Armorial de Picardie* (p. 315) et Berry (n° 1876) donnent cependant encore un semis de croisettes. *L'Armorial du XIVe siècle* (n° 1008) blasonne : de gueules à une bende d'argent à croixètes d'argent recroixetées.

(8) Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 7257 et 7259.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fameux *quinones*, petits écus d'argent, chargés chacun de cinq points de sable et qui figurent, au nombre de cinq eux-mêmes, dans les armes du Portugal ; sur le sceau de Mathilde de Portugal, deuxième femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre (vers 1197), chacun des cinq écussons est chargé d'un semis de petits points [1].

Dans un très petit nombre de cas, l'inverse s'est produit : les pièces ont augmenté au lieu de diminuer. Les Montmorency, qui primitivement cantonnaient leur croix de quatre aiglettes, en ont pris seize au commencement du XIVe siècle [2]. Mentionnons encore les Clacy, dont le plus ancien sceau connu, celui de Gobert, en 1215 et 1216, porte un écu de gueules, au pal échiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or [3] ; plus tard, on rencontre toujours trois ou quatre pals [4].

3° Les animaux doivent, en principe, regarder la droite de l'écu (qui est la gauche du spectateur) ; lorsqu'ils contreviennent intentionnellement à cette règle, ce qui est assez rare, on les dit *contournés*. L'ancienne héraldique se montrait beaucoup plus

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 142.

(2) Le sceau de Bouchard V, sire de Montmorency, en porte déjà seize en 1236 (Douet d'Arcq. *Sceaux des Archives* n° 2931) ; on n'en compte néanmoins pas plus de quatre sur les dalles tumulaires de Bouchard, mort en 1298 et de Mathieu II, mort en 1306 De Guilhermy, *Inscriptions de la France*, t. III, pl., I pp. 292 et 300). — La branche de Marly garda toujours quatre aiglettes, Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives* n°s 2714, 2716-2718 et 2750. Demay, *Sceaux de l'Artois* n°s 444 et 445. *Armorial du* XIVe *siècle*, n° 29).

(3) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 327. Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1074.

(4) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2534 ; *Sceaux de la Picardie*, n°s 71 et 72. — *Armorial de Picardie* blasonne : eschecquet, dargent et d'azur à trois pals de gueules au chef d'or (p. 301).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

large à cet égard, et l'on rencontre, jusqu'à la fin du XVIe siècle, des animaux accidentellement contournés. Il en est ainsi notamment pour les lions qui figurent sur les sceaux de Simon de Montfort en 1211 [1], d'Amauri de Meulan en 1251 [2], de Gaucher de Chateauvillain en 1301 [3], de Guillaume de Breuilly l'année suivante [4], de Jacques de Matignon en 1564 [5], etc. ; on en trouve deux (la place du troisième occupée par un canton sénestre chargé d'une barre) sur le sceau d'Hugues d'Allemagne en 1271 [6] et trois sur celui d'Hélie Talleyrand, en 1281 [7]. De même Barthélemy de l'Isle porte deux léopards contournés en 1250 [8], et Rifflard de Calonne un en 1383 [9].

La bande et le bandé ont été quelquefois remplacés par une barre ou un barré. Le sceau de Gilles le Brun de Trazegnies, en 1245, a déjà offert un exemple de ce genre de modifications. En 1316, au contre-sceau de Gui de Chatillon, seigneur d'Avesnes, le bandé d'or et de gueules de cette seigneurie est également remplacé par un barré [10]. Viguier de Galard, en 1353, porte une barre au lambel, au lieu d'une bande [11]. En 1520, le sceau de Car-

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 708.
(2) Id., *Ibid.*, n° 2829.
(3) Id., *Ibid.*, n° 1770.
(4) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 1542.
(5) Id., *Ibid.*, n° 5854.
(6) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1151.
(7) Id., *Ibid.*, n° 1006.
(8) Id., *Ibid.*, n° 2593.
(9) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 1771.
(10) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 964.
(11) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 3910. La Plagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n° 361.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bon de Lupé est encore chargé d'un écu d'or où trois barres d'azur prennent la place de bandes [1].

Le canton, à deux ou trois exceptions près, se trouve toujours placé chez nous en chef et à dextre ; on l'a quelquefois, dans le même ordre d'idées, reporté à sénestre. Il en est ainsi, en 1271, sur le sceau d'Hugues d'Allemagne, que nous venons de citer. L'écu chevronné de Renier de Beaumont (les armes définitives sont de sable à trois chevrons d'argent) est brisé d'un franc quartier à sénestre en 1226, à dextre l'année suivante [2]. Tristan de Boisdinghem, en 1310, brise indifféremment son écu à trois coquilles, d'un canton dextre ou sénestre de vair [3]. Eustache de Neuville, en 1402, place également à sénestre [4], contrairement aux traditions de sa famille [5], le canton de sable qui charge son écu d'or fretté de gueules.

En Allemagne, et dans les pays où domine, au point de vue héraldique, l'influence Allemande, les variantes de ce genre ont été encore bien plus répandues que chez nous. On n'y a fait, pendant très longtemps, aucune différence entre la bande et la barre [6].

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5425. La Plagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n° 438.

(2) Demay., *Sceaux de la Flandre*, nos 533 et 535.

(3) Id., *Sceaux Clairambault*, nos 1146 et 1147.

(4) Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 5605.

(5) Id., *Ibid.*, n° 1394 ; *Sceaux de l'Artois*, nos 502-505 ; *Sceaux Clairambault*, nos 6721, 6722, 6727 et 6730. Douet d'Arcq. *Sceaux des Archives*. nos 3064-3066. *Livre provincial des blasons d'armes du Boulonnais, etc.*, p. 356.

(6) Von Hefner, *Handbuch der theoretischen und praktischen Heraldik*, p. 61. Von Retberg, *Die Geschichte der deutschen Wappenbilder*, p. 85. Von Sacken, *Katechismus der Heraldik*, p. 25. Gritzner, *Handbuch der heraldischen Terminologie*, p. 42.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lorsqu'un écu est parti pour recevoir les armes du mari et de la femme, ou que les deux écus sont accolés, il faut encore aujourd'hui, disposer les pièces dans les deux armoiries de telle manière qu'elles tendent toujours l'une vers l'autre [1]. Si les armes du mari comportent un lion, celui-ci sera toujours contourné ; la *bande*, dans ces mêmes armes, se transformera en *barre*, etc. On ne peut également ouvrir un armorial allemand sans remarquer que, si le même quartier se reproduit deux fois dans des armoiries compliquées, les meubles qui le chargent sont bien souvent renversés dans l'une des répétitions. Pareil fait s'observe encore assez fréquemment dans les Provinces Baltiques de la Russie [2] et en Suède [3].

Les Allemands ont été plus loin encore ; dans la première édition du *Wappenbuch* de Siebmacher (1596), lorsque deux ou quatre écus, absolument étrangers l'un à l'autre, se rencontrent sur une même page, les pièces en sont disposées suivant la même ordonnance symétrique.

4° Dans les écus écartelés, l'ordre des quartiers a parfois été interverti.

Quand ces quartiers ne portent aucune charge,

(1) Hildebrandt, *Wappen-Fibel*, V° *Ehewappen*.

(2) Von Klingspor, *Baltisches Wappenbuch*, pl. 7, n° 6 (Von Bayer), 9, n° 1 (barons Bellinghausen), 11, n° 6 (barons Bielsky) 23, n° 2 (barons Campenhausen), 39, n° 5 (comtes Golowin), etc.

(3) Id., *Sveriges Ridderskaps och Adels Vapenbok*, pl. 1 (comtes Leionhufvud, Oxenstierna af Södermöre, Torstensson, Oxenstierna af Korsholm och Wasa, Stenbock), 2 (barons Gyllenhyelm, Cruus af Gudhem), 3 (barons Fleming af Lais, Ribbing af Zernava, etc).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comme l'écartelé des Gontaut, des Crevant, etc, le témoignage des sceaux ne peut naturellement être interrogé. Les monuments peints de date un peu ancienne sont malheureusement fort rares chez nous ; l'Allemagne et les pays scandinaves sont mieux partagés. On y voit que les von Boineburg, en Hesse, ont indifféremment porté écartelé d'argent et de sable, ou de sable et d'argent [1] ; les Tott (Danemark, Suède, Finlande) ont quelquefois aussi remplacé leur écu écartelé de gueules et d'or par un autre écartelé d'or et de gueules [2].

Pour les quartiers chargés, les sceaux nous offrent, jusque vers la fin du XVIe siècle, un certain nombre d'exemples d'interversions. La Barthe écartèle, au XIVe siècle, de la Barthe (D'or à trois pals de gueules) et de Fumel (Coupé émanché d'azur et argent) ; Guiraud de la Barthe en 1338, et Guillaume, bâtard de la Barthe en 1347 renversent l'ordre des quartiers ; il est à noter que le dernier porte régulièrement sur un sceau de 1349 [3]. On voit un peu plus tard les Bueil écarteler de Bueil (D'azur, au croissant d'argent, à l'orle de croisettes recroisetées au pied fiché d'or) et d'Avoir (De gueules, à la croix ancrée d'or) ; en 1372-1379, Jean, chambellan du roi, et en 1340, Pierre, chambellan du duc d'Anjou, donnent le premier rang aux quartiers d'Avoir [4]. Au milieu du

(1) VON HEFNER, *Handbuch der theoretischen und praktischen Heraldik*, p. 60.

(2) R. HAUSEN, *Afbildingar af Vapensköldar fordom uppsatta Finlands Kyrkor*, n°s 42, 145 et 297.

(3) DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n°s 683, 680 et 681. LA PLAGNE BARRIS, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n°s 380-383.

(4) DEMAY, *Sceaux Clairambault* n°s 1688, 1690 et 1702.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XVIe siècle, Antoine de Pardaillan, baron de Gondrin, ait usage de deux sceaux différents ; ses armoiries se présentent sur l'un, en 1546, écartelées de Pardaillan (D'argent à trois fasces ondées d'azur) et de Castillon (D'or au château de gueules, maçonné de sable, surmonté de trois têtes de More rangées du même, tortillées du champ), ce qui est conforme aux traditions de sa branche ; sur l'autre, en 1552, écartelées de Castillon et de Pardaillan, ce qui est une anomalie [1]. Dans le cours de la même année 1561, Hector de Pardaillan, baron de Gondrin, son fils, écartèle tantôt d'une manière tantôt de l'autre[2]. Citons enfin François de Montpezat qui, en 1569, écartèle de... (D'or à trois bandes de gueules) et de Montpezat (De gueules à deux balances d'or, l'une sur l'autre), renversant ainsi l'ordre généralement adopté dans sa famille.

Sur un petit sceau équestre de 1341, Agout des Baux, sénéchal de Toulouse, est armé d'un écu parti de gueules, à la demi croix cléchés, vidée et pommetée d'or, et de gueules, à la demi étoile à seize rais d'argent ; l'année suivante, un autre sceau, armorial, offre les mêmes armoiries, mais disposées en sens inverse [4].

5° On a employé indifféremment les unes pour les autres certaines pièces qui, plus tard, ont été soigneusement distinguées. — Il serait peut-être plus exact de

(1) La Pagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n°s 530 et 531. Demay, *Sceaux Clairambault* n°s 6968 et 6969.

(2) Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 6868 et 6869.

(3) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 1564. La Pagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n° 511.

(4) La Pagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n°s 258 et 259.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dire que la forme à donner aux pièces n'ayant pas été, à l'origine, nettement déterminée, les graveurs ont pris avec elles certaines libertés de dessin.

La *bande*, au XIVe siècle, se confond encore avec la *cotice* ; la même branche, quelquefois le même personnage font indifféremment usage de l'une ou de l'autre comme brisure.

On donne parfois à l'*écu en abîme* des dimensions telles que le champ se trouve restreint à une simple *bordure* ; réciproquement, cette dernière pièce atteint quelquefois une largeur suffisante pour faire considérer le champ comme un *écu*. C'est ainsi que les armes gravées sur le sceau de Guillaume de Tancarville, en 1205, doivent se blasonner d'argent, à la bordure de gueules, chargée de six étoiles d'or [1] ; les armes régulières comprennent un écu à l'orle d'étoiles ou de quintefeuilles [2].

Parmi les modifications que peuvent affecter les contours d'une pièce, l'*endenté*, le *vivré*, l'*engrêlé*, le *fuselé* ne se distinguent pas encore nettement l'un de l'autre. Les armes d'Oiseler, en Bourgogne, comportent, sur la majorité des sceaux, une bande vivrée [3] ; Estevenant, sire d'Oiseler, portait en 1301 une bande fuselée [4] et l'Armorial de Berry donne à cette famille une bande denchée [5] (d'or en champ

(1) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 325.

(2) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 8796-8806 ; *Sceaux de la Normandie*, nos 550 et 551. Cf. *Armorial du XIVe siècle*, n° 15.

(3) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 3098 et 3100. Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 6842.

(4) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3099.

(5) N° 790.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de gueules). Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, charge, en 1204, son écu d'argent d'une bande vivrée de gueules, au lambel de cinq pendants [1] ; Baudouin des Roches en 1333 et Geoffroi des Roches en 1363 portent le premier une bande fuselée, le second une bande engrêlée, les deux écus brisés d'une bordure [2]. A la croix engrêlée d'or en champ d'azur qui forme l'écu ordinaire des Chenin [3], Hugues Chenin substitue, en 1418, une croix de macles, brisée d'un canton à dextre et d'un croissant à sénestre en chef [4].

L'écu des Maillé, du XIVe au XVIe siècle, oscille entre le fascé enté et le fascé ondé d'or et de gueules [5] ; Hardouin, seigneur de Maillé en 1370, porte même un fascé bretessé [6].

On trouve également, entre les croix *ancrées, anillées, enhendées, fleuronnées, recercelées*, de perpétuelles confusions. Des Barres porte d'or à la croix ancrée de sinople [7], Marés de gueules à la croix ancrée d'argent [8], Saint-Martin d'argent à la croix ancrée de gueules [9] ; la croix est vidée sur les sceaux

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 290.
(2) Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 7871 et 7872.
(3) Id., *Ibid.*, n°s 2428, 2429, 2431 et 2432.
(4) Id., *Ibid.*, n° 2433.
(5) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n°s 2655, 2656 et 2658. Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 5406 et 5517.
(6) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2657.
(7) Id., *Ibid.*, n°s 1292, 1293, 1296, 1300, 1304, 1312, 1314 et 1315. Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 671. Berry, *Armorial*, n° 1792.
(8) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5712. Berry, *Armorial*, n° 726.
(9) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 8327 ; *Sceaux de la Flandre*, n° 2118 ; *Sceaux de l'Artois*, n° 614. *Armorial de Picardie*, p. 304.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Jean des Barres en 1272 [1], d'Alacre de Marès en 1350 [2], de Simon de Saint-Martin, dit Hideux, en 1310 [3]. Au sceau d'André de Montalembert, seigneur d'Essé, en 1541 et 1546, la croix, de sable en champ d'argent, est anillée au lieu d'être simplement ancrée [4]. Guiot de Talay, en 1340, s'arme dans les mêmes conditions, d'une croix anillée de gueules en champ d'argent [5].

La croix est tantôt ancrée, tantôt recercelée sur les sceaux des Cayeux [6], des Giresme (de sable en champ d'argent) [7], des Isque (de gueules en champ d'or) [8], des Mail (d'argent en champ de gueules) [9].

Pétronille, dame de Juilly, porte en 1222 d'argent

(1) L'écu brisé d'un lambel de quatre pendants. — Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1309.

(2) L'écu brisé d'une bande. — Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5712.

(3) L'écu brisé d'un filet en bande. — Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 615.

(4) Id., *Sceaux Clairambault*, nos 6228 et 6229.

(5) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 877.

(6) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 1656-1658. Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 1972-1977 ; *Sceaux de la Flandre*, nos 697-699 et 5801 ; *Sceaux de l'Artois*, n° 2414. — Les émaux sont incertains. L'*Armorial* publié par la Société des Antiquaires de Picardie fait la croix de gueules, en champ parti d'or et d'azur (P. 515). Un « ancien Armorial » cité par le P. Labbe (*Le Blazon royal des armoiries des Roys, Reynes, Dauphins, Fils et Filles de la Maison royale de France*, p. 61) donne aux Cayeux un écu d'azur, à la croix ancrée d'argent. L'*Armorial du* XIVe *siècle* publié par Douet d'Arcq (n° 1023) ainsi que celui de Berry (n° 397) font simplement l'écu parti d'or et d'azur, sans croix.

(7) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 9899 et 9900. Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 4086-4090. Berry, *Armorial*, n° 96.

(8) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 4813-4817 ; *Sceaux de l'Artois*, nos 378-380. *Armorial de Picardie*, p. 321.

(9) Id., *Sceaux Clairambault*, nos 5498-5500.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la croix recercelée de gueules [1], alors qu'une croix fleuronnée figure sur les sceaux de tous les autres membres de sa famille [2]. L'écu d'Etienne de Mange, en 1276, est chargé d'une croix enhendée au baton brochant [3]; celui d'un autre Etienne, en 1381, d'une croix fleuronnée à la bande [4]; Aubri du Mez, porte, en 1269, une croix gringolée, brisée d'une bande chargée de trois fers à cheval [5], tandis qu'à la même époque, les autres sceaux de cette famille n'offrent qu'une croix ancrée ou recercelée, au bâton ou à la bande brochant [6]. Le sceau de Jean Jourdain, comte de l'Isle-Jourdain, présente en 1352, une croix ancrée au lieu de la croix cléchée, vidée et pommetée [7].

Notons encore ici que bien des familles, dont les armes définitives comportent des croisettes recroisetées, ont commencé par porter des croisettes simples : il en est ainsi notamment des d'Argenton (D'or, semé de croisettes recroisetées d'azur, à trois tourteaux de gueules brochant sur le tout) [8], d'Arzillières (D'or, semé de croisettes recroisetées de sable, au lion du même brochant sur le tout) [9], de Blainville, d'Enghien (Gironné d'argent et de sable de dix

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2511.

(2) Id., *Ibid.*, n° 2510. Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 4977-4980.

(3) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2686.

(4) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5622.

(5) Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 464.

(6) Douet d'Arcq, *Sceaux de l'Artois*, n°s 215 et 2696. Demay *Sceaux de la Normandie*, n° 385.

(7) La Plagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n° 219.

(8) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n°s 334 et 1203. Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 259. Berry, *Armorial*, n° 1094.

(9) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 1215. Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 331.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pièces, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisetées au pied fiché d'or, les pieds dirigés vers le cœur de l'écu) [1], et Tyrel de Poix.

Les von Konigseck, en Courlande, portent fuselé en barre d'or et de gueules ; l'écu se rencontre quelquefois losangé en barre [2]. Les armes des von Paykull (Livonie et Esthonie) présentent une variante encore plus importante ; tandis qu'elles sont, normalement, parti : le premier échiqueté de sable et d'argent, le deuxième d'or, à trois corneilles de sable, l'une sur l'autre [3], le sceau de Hans Peykel von Paykull, en 1511, offre un écu où l'ordre des deux moitiés est interverti, et où l'échiqueté est remplacé par un losangé [4].

La distinction classique entre le lion passant et le léopard, distinction affirmée par le plus ancien traité de blason que nous possédions, et qui consiste en ce que le premier porte la tête de profil, et le second de face, est bien souvent méconnue pendant tout le moyen-âge. Pierre Rouaut, sire de Gamaches, en 1195 [5] et Gilles Rouaut en 1387 [6] portent le

(1) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, nos 10378, 10379 et 10765. Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 820, 822, 826, 830, 831, 1254, 5560 et 5561. Berry *Armorial*, n° 461. *Les blasons et cris d'armes des chevaliers des comtés de Flandre, Artois, Hainaut et Cambrésis* p. 7.

(2) Von Klingspor, *Baltisches Wappenbuch*, pl. 58, n° 4 et p. 79.

(3) Id., *Ibid.*, pl. 85, n° 1 ; *Sveriges Ridderskaps och Adels Vapenbok*, pl. 10, 27 et 96.

(4) Von Toll, *Siegel und Münzen der weltlichen und geistlichen Gebietiger über Liv., Est., und Curland zum Jahre* 1561 *nebst Siegeln einheimischer Geschlechter*, p. 191 et pl. 54, n° 9.

(5) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2253.

(6) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 7971.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

premier, un, et le second deux lions passants, alors que les armes normales de leur famille sont de sable, à deux léopards d'or [1]. Guillaume de Dampierre, en 1245 et 1246, porte également deux lions passants d'or en champ de gueules [2], au lieu de deux léopards [3]. Pendant toute la première moitié du XIVe siècle, deux lions, et non deux léopards, figurent dans l'écu des Caumont [4]; on relève ces derniers animaux sur un sceau de 1561 [5]. A l'inverse, tandis que, pour les Sorel, on trouve généralement de gueules à deux léopards d'or [6], Aubert, seigneur de Sorel en 1448, porte deux lions [7]. Gilbert de Villers-Bocage en 1201, et Robert en 1238, chargent tous deux leur écu de deux jumelles surmontées d'un lion passant à sénestre; le lion est remplacé par un léopard sur les sceaux de deux autres Robert, en 1253 et 1270 [8].

Il semble résulter de ces divers exemples — et la liste en pourrait être grossie — que la tendance générale, à mesure que l'on avance vers le XVe siècle, a été de transformer les lions passants en léopards. La distinction est inconnue dans l'ancienne héraldique allemande; les lions ont indifféremment la tête de face ou de profil [9].

(1) Id., *Ibid.*, nos 7972-7980. Berry. *Armorial*, no 1093.
(2) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 628 et 1990.
(3) Berry, *Armorial*, no 816.
(4) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 1941-1944.
(5) Id., *Ibid.*, no 1954.
(6) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nos 3635-3637. Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 8669 et 8670. *Armorial du XIVe siècle*, no 998 (L'auteur fait les léopards d'argent). Berry. *Armorial*, no 1868.
(7) Demay, *Sceaux de la Flandre*, no 1616.
(8) Id., *Sceaux de la Normandie*, nos 590-593.
(9) Von Hefner, *Handbuch der theoretischen und praktischen*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous avons relevé trois ou quatre cas où l'aigle *éployée*, c'est-à-dire à deux têtes, prend la place de l'aigle ordinaire. Pierre de Préaux, en 1204, porte d'or à l'aigle éployée de gueules [1], et Jean de Vienne, seigneur de Pagny, en 1385 et 1411, de gueules à l'aigle éployée d'or [2]; pour les autres membres de ces deux familles, les sceaux n'offrent jamais qu'une aigle simple [3].

On trouve enfin des exemples nombreux de confusion entre les tiercefeuilles, quarfefeuilles, quintefeuilles, sextefeuilles, etc. Ces dernières pièces, qui semblent avoir disparu dans l'héraldique moderne, se rencontrent notamment au XVe siècle sur les sceaux des Arcy [4], ou des quintefeuilles ont plus tard pris leur place (D'azur, semé de croisettes recroisetées d'argent, à trois quintefeuilles du même brochant sur le tout), et en 1576, sur celui de Claude Robineau, seigneur de Lignerolles [5], où elles ont été remplacées par des trèfles (D'azur, semé de trèfles d'or, à la cotice de gueules brochant sur le tout).

Heraldik, p. 74. SEYLER, *Geschichte der Heraldik*, pp. 153-154; VON RETBERG, *Die Geschichte der deutschen Wappenbilder*, p. 71. GRITZNER, *Handbuch der heraldischen Terminologie*, p. 82. VON SACKEN, *Katechismus der Heraldik*, pp. 63-64.

(1) DOUET D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 3305.

(2) DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n°s 9422 et 9423.

(3) Voir pour Préaux : DOUET D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n°s 3303, 3304 et 3306. DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n°s 7403-7406 ; *Sceaux de la Normandie*, n° 483. *Armorial du* XIVe *siècle*, n° 58 BERRY, *Armorial*, n°s 58 et 731. — Pour Vienne : DOUET D'ARCQ, *Op. cit.*, n°s 3869, 3873-3875. DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n°s 9416-9421 et 9425 ; *Sceaux de l'Artois*, n°s 90, 681 et 1820. *Armorial du* XIVe *siècle*, n°s 669 et 670. BERRY, *Armorial*, n° 776.

(4) DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n°s 249-251.

(5) ID., *Ibid.*, n° 7778.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1265, Guillaume de Guiry porte d'argent à trois tiercefeuilles de sable [1] ; Pierre de Guiry, en 1374, charge son écu de trois quintefeuilles [2]. Guillaume de Thianges, au XIVe siècle, porte aussi trois tiercefeuilles (accompagnées de deux croisettes, et surmontées d'un lambel de trois pendants besantés [3]), alors que sa famille s'arme généralement d'argent à trois trèfles de gueules. La bande d'azur, qui charge l'écu d'argent des vicomtes de Beaufort, est accompagnée tantôt de six roses [4], tantôt de six quintefeuilles [5] de gueules.

On voit enfin, dans le même ordre d'idées, les membres de familles qui portaient ordinairement des fleurs de lys *au pied nourri*, orner leur écu de fleurs de lys ordinaires. Il en est ainsi notamment sur le sceau d'Adam Quiéret, châtelain de Bergues, en 1221 [6] : on sait que cette famille portait d'argent, à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules [7].

6° On a toujours soin d'indiquer aujourd'hui en blasonnant si un animal est ou non couronné : au moyen-âge, et même souvent au XVIe siècle, on n'attache

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2337.
(2) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 4375.
(3) Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 654.
(4) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 345. Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 2782.
(5) Id., *Sceaux Clairambault*, nos 763-765.
(6) Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 1718. Cf. Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 5278.
(7) Id., *Ibid.*, n° 3342 ; Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 7525-7532 ; *Sceaux de l'Artois*, nos 568-569 ; *Sceaux de la Picardie*, nos 569-570. *Armorial du XIVe siècle*, nos 1043-1045. *Livre provincial des blasons d'armes du Boulonnais, etc.*, p. 361. *Armorial de Picardie*, p. 318. — Le champ est d'hermine suivant Berry (n° 407).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

guère d'importance à ce détail. Les exemples sont ici tellement nombreux que le choix en devient presque embarrassant; nous nous contenterons d'en citer trois, empruntés aux Chabannes (De gueules au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or), aux Hallewyn (D'argent, à trois lions de sable, armés, lampassés et couronnés d'or) et aux Lannoy (D'argent, à trois lions de sinople, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or).

Le lion n'a pas de couronne sur les sceaux de Gui de Chabannes, en 1340 [1], de Jean de Chabannes en 1354 [2], et de Jacques de Chabannes, grand maître de France en 1512 [3]; on le trouve au contraire couronné dans l'écu d'Antoine en 1454 [4], de Jacques en 1512 [5], de Jean en 1517-1518 [6], des Joachin en 1536-1553 [7], d'un autre Jean en 1553 [8], de François en 1560-1563 [9], et enfin d'un autre François cette même année [10].

Gautier de Hallewyn en 1275 [11], Olivier en 1291 [12],

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2012.
(2) Le lion brochant sur cinq fasces. — Denay, *Sceaux Clairambault*. n° 2017.
(3) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 230.
(4) Ecartelé de Chabannes et de Dammartin. — Id., *Ibid.*, n° 194.
(5) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2016.
(6) L'écu brisé d'une étoile en chef et à dextre. — Id., *Ibid.*, n°s 2019-2020.
(7) L'écu brisé d'un croissant en chef et à dextre. — Id., *Ibid.*, n°s 2023-2027.
(8) L'écu brisé de même. — Id., *Ibid.*, n° 2021.
(9) L'écu brisé de même. — Id , *Ibid.*, n°s 2009 et 2010.
(10) Id., *Ibid.*, n° 2011.
11) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3351.
(12) L'écu brisé d'un bâton, — *Sceaux de la Flandre*, n° 998.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ghislain en 1428 [1], Jean en 1469 [2], Louis en 1510 [3], Jacques en 1550 [4], Alexandre en 1559 [5], ornent également leurs lions de couronnes, tandis que ces insignes ne se rencontrent pas sur les sceaux de Hugues d'Hallewyn en 1287 [6], de Jacquemin en 1317 [7], de Jean en 1444 [8] et de François, évêque d'Amiens, en 1530 [9].

Quant aux Lannoy, Catherine, veuve de Gilbert en 1409 [10], Hugues en 1423 [11], trois Jean en 1458 [12], 1486 [13] et 1529 [14], couronnent leurs lions tandis que Hugues en 1304-1338 [15], Guillebert en 1397 [16], Jean,

(1) L'écu brisé d'un écusson au sautoir en abime. — DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, n° 4935.

(2) ID., *Ibid.*, n° 359.

(3) L'écu brisé d'un écusson en abîme de Piennes (D'azur à la fasce d'or accompagnée de bilettes du même). — DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n° 4403.

(4) ID., *Ibid.*, n° 4402.

(5) ID., *Ibid.*, n° 4401.

(6) ID., *Sceaux de la Flandre*, n° 996.

(7) L'écu brisé d'un lambel de trois pendants. — DOUET D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 400.

(8) L'écu brisé d'un croissant en abîme. — DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, n° 997.

(9) L'écu brisé d'un écusson en abime. — ID., *Sceaux de la Picardie*, n° 1077.

(10) L'écu brisé d'une bordure engrêlée de gueules. — ID., *Sceaux de la Flandre*, n° 1334.

(11) L'écu brisé de même. — ID , *Ibid.* n° 352.

(12) ID., *Ibid.*, n° 1192.

(13) ID., *Ibid.*, n° 70.

(14) ID., *Ibid.*, n° 1193.

(15) DOUET D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 2551 ; DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n° 5067.

(16) L'écu brisé d'une bordure engrêlée de gueules. — DEMAY, *Sceaux de l'Artois*, n° 397.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

abbé de St-Bertin, en 1483 [1], Baudoin en 1498 [2], Philippe, en 1526 [3], et Anne, veuve de Nicolas de Lannoy, en 1553, leur laissent la tête découverte [4]. A la fin du XVIIe siècle, les très nombreux Lannoy qui ont fait enregistrer leurs armoiries à l'Armorial général, portent tous [5], à l'exception de trois [6], leurs lions couronnés.

En thèse générale, on peut dire que, plus on avance vers le XVIIe siècle, plus on voit augmenter le nombre des animaux couronnés : cette observation s'applique aussi bien à l'étranger qu'à la France. Le poisson volant des Fersen (D'argent, à trois barres ondées d'azur, au poisson volant en bande du champ, tenant dans la bouche un annelet d'or, et couronné du même [7]), n'avait pas encore de couronne en 1440 [8] ; il en était de même en 1530 [9], des rencontres de bœuf des Hastfer (D'or à trois rencontres de bœuf de sable, couronnés du champ [10]). Les von Bardewis, qui portaient primitivement de sable, à deux hallebardes d'argent

(1) DEMAY, *Sceaux de l'Artois*, n° 2711.

(2) L'écu brisé d'un écusson en abîme peu distinct. — ID., *Sceaux de la Flandre*, n° 5073.

(3) DOUET D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 2539.

(4) DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, n° 1161.

(5) BOREL D'HAUTERIVE, *Armorial de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis*, pp. 28, 31, 32, 37, 38, 47, 48, 50, 51, 101, 113, 115, 118, 120, 123, 171, 217 et 370 ; *Armorial d'Artois et de Picardie, Généralité d'Amiens*, pp. 32 et 38.

(6) ID., *Armorial de Flandre*, pp. 117, 133 et 236.

(7) VON KLINGSPOR. *Baltisches Wappenbuch*, pl. 32, nos 6 et 33, n° 1 ; *Sveriges Ridderskaps och Adels Vapenbok*, pl. 4 et 12.

(8) VON TOLL, *Siegel und Münzen*, p. 174 et pl. 50, n° 1.

(9) ID., *Ibid.*, p. 177 et pl. 50, n° 18.

(10) *Baltisches Wappenbuch*, pl. 44, n° 4 ; *Sveriges Vapenbok*, pl. 2, 21 et 91.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

passées en sautoir, les ont, postérieurement à 1560, passées dans une couronne d'or [1].

7° Enfin la disposition des pièces dans l'écu a subi parfois quelques variations.

On ne trouve pas, en France, grand chose à signaler dans cet ordre d'idées. Au commencement du XIIIe siècle, Laurent du Bois-Renaud qui brisait par addition de six merlettes son écu de gueules, à la bande d'or, en cotoyait la bande sur un sceau de 1227, et les disposait en orle sur un autre sceau de 1235 [2]. Jean de Villiers-la-Rivière faisait usage, en 1380, de deux sceaux : l'un portait un écu d'or, à la croix de sable, cantonnée aux 1er et 4e d'une quintefeuille de gueules, au 2e et 3e d'une fleur de lys du même ; sur l'autre, l'ordre des fleurs de lys et des quintefeuilles était interverti [3]. Citons encore les Neuchèze, qui ont quelque fois rangé 3, 3, 2 et 1 [4], et non 3, 3 et 3, leur neuf molettes d'argent en champ de gueules.

L'ancienne héraldique allemande a parfois employé l'un pour l'autre, suivant la place dont elle disposait, le lion *rampant*, le lion *passant* et le lion *arrêté*. Les ducs de Carinthie et les comtes de Waldburg portaient d'or, à trois lions passants de sable ; dans la *Zuricher Wappenrolle*, le lion de la pointe est arrêté : le rétrécissement de l'écu ne laisse plus à cet endroit de place suffisante pour allonger la patte dextre [5]. Hefner déclare avoir vu au moins deux exemples

(1) *Baltisches Wappenbuch*, pl. 121, n° 1 et p. 94 ; *Siegel und Münzen*, pp. 208-209, et pl. 58, n°s 10-14.
(2) DEMAY, *Sceaux de la Picardie*, n°s 152 et 153.
(3) ID., *Sceaux Clairambault*, n°s 9534 et 9535.
(4) ID., *Ibid.*, n°s 6707 et 6708.
(5) N°s 16 et 176.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'écu chargé de deux lions, celui du chef passant, celui de la pointe rampant [1] ; on trouve aussi parfois des écus triangulaires écartelés, où figure un lion passant dans l'un des quartiers du chef, un lion rampant dans le quartier opposé, beaucoup plus rétréci, de la pointe [2].

Les variantes de ce genre sont assez rares en France. Néanmoins, en 1256, le sceau d'Esquivat, sire de Bigorre, porte, non deux lions passants, mais un léopard en chef et un lion arrêté en pointe [3]. Au milieu du XVIe siècle, la sénéchaussée d'Armagnac faisait usage d'un sceau chargé d'un écu coupé : le chef écartelé de Navarre et de Bourbon, la pointe écartelée d'Armagnac et de Rodez ; les quatre animaux de la pointe sont passants et non rampants [4]. Sur le sceau, déjà cité, d'Anne de Lallaing, veuve de Nicolas de Lannoy, en 1553, l'écu, en forme de losange, est parti de Lannoy et de Lallaing (De gueules à dix losanges accolés et aboutés d'argent, 3, 3, 3 et 1) ; les lions de Lannoy, au lieu d'être rampants, 2 et 1, sont passants l'un sur l'autre [5].

Dans les Provinces Baltiques, ainsi qu'en Suède, on rencontre parfois des pièces disposées en bande, au lieu de l'être en pal ou en fasce, et réciproquement. Tandis que la puissante famille des Sture porte régulièrement d'or à trois feuilles de nénuphar de sable

(1) *Handbuch der theoretischen und praktischen Heraldik*, p. 74.
(2) Von Retberg, *Geschichte der deutschen Wappenbilder*, p. 71.
(3) La Plagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n° 177.
(4) Id., *Ibid.*, n° 713.
(5) De ay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1161.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

posées et rangées en bande [1], quelques-uns de ses membres couchent les feuilles et les rangent en fasce [2]. Certains von Schlippenbach ont aussi incliné en bande la chaîne d'argent qui traverse généralement en pal leur écu de sable [3].

Enfin, ce qui est plus grave, on trouve quelquefois la substitution de la fasce à la bande. Les armes des Buchholtz, en Courlande, sont d'argent à la bande sur laquelle grimpe un corbeau, accompagnée de trois annelets, 2 en chef, 1 en pointe, le tout de sable ; sur d'anciens sceaux et notamment sur celui de Tonnies Buchholtz, en 1540, on trouve une fasce au lieu de bande [4]. Le plus ancien sceau connu des von Poll (Livonie, Esthonie, Oesel), celui d'Andreas de Polla, en 1325, offre un écu chargé d'une bande ondée [5] : cette famille porte aujourd'hui de gueules, à la fasce ondée d'argent [6].

II

La seconde catégorie de variantes que nous ayons à examiner est celle qui résulte de l'adjonction, à l'intérieur de l'écu, d'ornements accessoires de pure fantaisie.

1° Le *diapré*, *Damascirung* des Allemands, constitue

(1) Klingspor, *Sveriges Ridderskaps och Adels Vapenbok*, pl. 18 et 109.

(2) Hausen, *Afbildingar af Vapensköldar fordom Uppsatta Fynlands Kyrkor*, nos 51, 81 et 170.

(3) Von Klingspor, *Baltisches Wappenbuch*, pl. 100, n° 3 et p. 89.

(4) Id., *Ibid.*, pl. 20, n° 1 et p. 71.

(5) Von Toll, *Siegel und Münzen*, p. 194 et pl. 54, n° 23.

(6) Von Klingspor, *Baltisches Wappenbuch*, pl. 86, n° 5.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la plus ordinaire de ces ornementations. On entend sous ce nom des arabesques ou des ornements géométriques qui couvrent soit le champ de l'écu, soit la surface des figures héraldiques. Lorsque les armoiries sont gravées ou sculptées, le diapré se fait en relief ; lorsqu'elles sont peintes, il se fait ordinairement soit en or ou en argent, soit en traits noirs, soit en traits de couleur, ton sur ton.

Il a été fort usité, pendant tout le moyen-âge, en Angleterre [1] ainsi qu'en Allemagne ; dans ce dernier pays, sa plus belle époque a été le XVe siècle [2], mais l'usage s'en est encore prolongé assez longtemps. En voici deux exemples, assez peu ordinaires, empruntés à des sceaux de la fin du XIIIe siècle [3]. Les comtes de Werdenberg portaient de gueules, au gonfanon d'argent ; sur le sceau du comte Hugo, en 1267, le corps du gonfanon est chargé de trois fleurs de lys rangées, et les pendants sont frettés. L'écu des von Schaumberg (Franconie) est coupé, le chef parti d'argent et de gueules, la pointe d'azur ; au sceau d'Evrard, en 1300, l'argent est chargé d'une étoile à huit rais, le gueules de cinq roses en sautoir, l'azur de trois fleurs de lys, 2 et 1. On est ici bien loin des simples arabesques.

En France, le diapré a toujours été rare ; sur plus de trente mille sceaux dont la description nous a passé entre les mains, nous n'en pourrions trouver vingt-cinq exemples. Il n'affecte presque ja-

(1) AVELING, *Heraldry : Ancient and Modern*, p. 52. HULME, *The history, principles and practise of Heraldry*, p. 55. CUSSANS, *Handbook of Heraldry*, p. 78.

(2) GRITZNER, *Handbuch der heraldischen Terminologie*, p. 9.

(3) SEYLER, *Geschichte der Heraldik*, p. 198.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mais que la bande ou la fasce et le fascé, une seule fois le canton, quatre ou cinq fois le champ. Nous citerons comme exemples les sceaux de Jean III de Coucy (Fascé de vair, et de gueules diapré de...) en 1260 [1], d'Amanjeu d'Albret (De gueules plein, diapré de rinceaux de...) en 1368, 1370 et 1373 [2], de René Pot, chambellan du roi (D'or à la fasce d'azur diaprée de... brisé d'une bordure probablement de gueules) en 1392 [3]. La bande qui charge l'écu de Guillaume, sire de Bellingues, en 1383, est diaprée de lionceaux et d'aiglettes [4].

Le diapré semble être si peu dans nos mœurs héraldiques (on nous permettra cette expression) que lorsqu'il s'est une fois rencontré dans l'écu d'une famille, il tend souvent à s'y perpétuer comme un meuble ordinaire. Le sceau de Raoul Taisson, en 1205, porte un écu fascé d'azur diapré d'or, et d'hermine [5]; ce diapré se rencontre encore sur l'écu d'un autre Raoul, en 1297 [6], et de Robert, en 1378 [7]; Berry [8], suivi par tous les armoriaux modernes, le maintient à la famille. Une remarque analogue peut être faite pour les armes des Clères, également originaires de Normandie, qui portent d'argent à la fasce d'azur, diaprée d'or; ainsi

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1023.
(2) Id., *Ibid.*, n°s 1142 et 1143. La Plagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n° 136.
(3) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 7364.
(4) Id., *Ibid.*, n° 866.
(5) Douet d'Arcq, *Ob. cit.*, n° 3679.
(6) Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 549.
(7) Id., *Sceaux Clairambault*, n° 8771.
(8) *Armorial*, n° 608. — Il donne toutefois fascé d'hermine et de sable diapré de sinople.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

figurées dans Berry [1] et la plupart des auteurs modernes, on les trouve également sur les sceaux de Philippe [2] et de Georges [3], respectivement sires de Cléres en 1324 et 1351. Les armes primitives des d'Ailly en Picardie, étaient de gueules, au chef échiqueté d'azur et d'argent [4]; dans le courant du XVe siècle, un membre de cette famille *diapra* le champ de gueules: ce diapré se transforma immédiatement en deux branches d'alisier d'argent ou de pourpre, passées en double sautoir, qui firent dès lors partie intégrante de l'écu [5]. Les potences qui ornent les double cotices de Champagne, n'ont peut-être d'autre origine qu'un diapré chargeant des cotices simples.

Il ne faut pas confondre avec le diapré les hachures croisées qui chargent assez souvent soit le champ même de l'écu, soit les pièces, dans les armoiries gravées sur les sceaux [6]; ces traits n'ont d'autre but, en l'absence de couleurs, que de faire ressortir un peu plus le dessin.

2° Une place spéciale doit être faite à certaines fantaisies, qui n'ont rien de commun avec le diapré, et dans la catégories desquelles nous eussions peut-être

(1) *Armorial*, n° 544. — Berry fait encore par erreur la fasce de sable.

(2) DEMAY, *Sceaux de la Normandie*, n° 182.

(3) Id., *Sceaux Clairambault*, n° 2574.

(4) ID., *Ibid.*, n°s 43 et 45; *Sceaux de l'Artois*, n° 106; *Sceaux de la Picardie*, n°s 66 et 67; *Sceaux de la Flandre*, n°s 409 et 410 *Armorial du XIVe siècle*, n° 1021.

(5) DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n° 42; *Sceaux de la Picardie*, n° 697. — Cf. Darsy, *Picquigny et ses seigneurs, vidames d'Amiens*, pp. 7. et 162.

(6) DOUET D'ARCQ les a quelquefois prises pour un *fretté*. — *Sceaux des Archives*, n° 3485.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mieux fait de ranger les sceaux d'Hugo de Werdenberg et d'Evrard de Schaumberg. On ne peut ici que citer des exemples, et ils ne sont d'ailleurs pas bien nombreux. Sur le sceau de Guillaume de Préaux en 1205, le coude formé par chaque aile de l'aigle se termine en un mufle de lion [1]; Barthélemy Hangouart (De sable, à l'aigle d'argent, becquée et membrée d'or) porte en 1344 une aigle à tête humaine [2]; Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay en 1385, charge son écu burelé d'argent et d'azur de douze pièces d'une crosse en barre, probablement d'or, sous une bande de gueules [3].

On discute vivement en Allemagne si le *crancelin*, qui figure depuis le milieu du XIIIe siècle dans les armes de la Saxe, doit être considéré comme une brisure ou un simple ornement: cette dernière opinion semble aujourd'hui l'emporter [4]. Barthélemy de Schwangau, en 1294, entoure d'une sorte de chapelet le cygne d'argent, becqué et membré de sable, qui charge son écu de gueules [5]. Les von Cronberg portaient primitivement écartelé de gueules et de vair; au milieu du XIIIe siècle, Hartmuth de Cronberg chargea le premier quartier d'une couronne d'or que gardèrent ses descendants [6].

Nous citerons encore, dans le même ordre d'idées, les armes des Tawast, en Suède. Le sceau d'Olof

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, nº 3303.
(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, nº 2708.
(3) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, nº 3170.
(4) Seyler, *Geschichte der Heraldik*, pp. 188, 189 et 759.
(5) Id., *Ibid.*, p. 187.
(6) Id., *Ibid.*, p. 204.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tawast, en 1357, offre simplement un écu d'argent, à la hure de sanglier de sable défendue du champ; sur le sceau d'Arvid Tawast, en 1588, la hure est accompagnée de quatre cœurs de gueules, 1, 2 et 1, et de quatre boules du même, 2 et 2, le tout disposé en cercle; plus tard encore, dans le cours du XVIIe siècle, tout l'accompagnement fut placé sur un grand anneau d'azur [1].

Les Bonde et les Bååt, en Suède, portent aujourd'hui d'or, à la barque de gueules, la proue et la poupe sommées chacune d'un bouquet de trois plumes de paon au naturel [2]; aux XIIIe et XIVe siècles, les plumes ne figurent pas encore sur les sceaux des membres de ces familles [3]. Le bouquet de cinq plumes d'azur, qui surmonte le chevron de gueules en champ d'or des barons von der Ropp (Courlande), manque également sur les plus anciens sceaux [4].

3° Lorsqu'un animal (quadrupède ou oiseau) ou un château constituait l'unique charge d'un écu, on a parfois ajouté à celle-ci, pour la soutenir, soit une terrasse, soit une montagne. Ce genre d'adjonctions se rencontre surtout dans les pays germaniques; on en trouve cependant au moins un exemple en France. L'Hôpital porte de gueules, au coq d'argent,

(1) KLINGSPOR, *Sveriges Ridderskaps och Adels Vapenbok*, pl. 7, 25, 32, et p. 33. HAUSEN, *Afbildingar af Vapenskoldar fordom Upsatta Finlands Kipkor*, nos 190 et 199.

(2) KLINGSPOR, *Sveriges Ridderskaps och Adels Vapenbok*, pl. 3, 4, 9, 30, et 35.

(3) HILDEBRAND, *Svenska Sigiller från Medeltiden*, 3e série, nos 121, 196, 240, 296, 297, 482, 500, 515, 522, 523, 524, 545, 607 et 653.

(4) VON KLINGSPOR, *Baltisches Wappenbuch*, pl. 93, n° 2 et p. 87.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

armé et crêté d'or [1] ; les sceaux de François et de Jean de l'Hôpital en 1305 et 1352, montrent le coq perché sur un mont (le second brisé d'une bordure engrêlée) [2] ; le mont est remplacé par un buisson sur le sceau d'un autre Jean, en 1380 [3].

Le comte Rodolphe de Thierstein (Suisse), portait simplement, en 1308, d'or à la biche de gueules ; en 1238, l'animal est posé sur un mont de deux coupeaux de sinople ; ce mont fut remplacé plus tard par un mont de trois coupeaux, le classique *Dreiberg* de l'héraldique allemande [4]. Les von Patkul (D'or, au château de trois tours de sable, maçonné d'argent, percé de trois portes du même, la tour du milieu donjonnée d'une tourelle essorée, le tout soutenu d'une terrasse de sinople) [5] et les von Tiesenhausen (D'or au bœuf de sable passant sur une terrasse de sinople) [6], dans les Provinces Baltiques, ne posaient pas, au moyen-âge, leurs pièces sur une terrasse. Les Bidz, en Finlande, portaient d'or au bouc sautant de sable tantôt sur une terrasse de sinople, tantôt sans aucun soutien [7].

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 4717, 4718, 4722 et 4723.
(2) Id. *Ibid.*, nos 4716 et 4721.
(3) Id. *Ibid.*, no 4725.
(4) Seyler, *Geschichte der Heraldik*, p. 177.
(5) Von Klingspor, *Baltisches Wappenbuch*, pl. 84, no 4, et p. 85.
(6) Id. *Ibid.*, pl. 116, no 3, et p. 93.
(7) Hausen, *Afbildingar af Vapensköldar*, nos 2, 52, 67, 120, 143, 201, 213, 321, 354, 382 et 418.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

Nous arrivons maintenant à la troisième catégorie de variantes, et elle n'est pas la moins curieuse. Les erreurs de dessin n'ont eu généralement d'autre résultat que de modifier les armoiries de l'une ou de l'autre famille, mais parfois elles ont amené la création de véritables pièces, qui ont pris rang parmi les meubles courants du blason.

1° Pour les modifications ordinaires, il faut se borner à citer des exemples ; nous avons relevé les suivants, mais des recherches plus étendues permettraient certainement de grossir cette liste.

Tous les armoriaux modernes donnent aux La Rochefoucauld un écu burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, celui du chef écimé, brochant sur le tout ; même au XVIe siècle, les sceaux représentent les trois chevrons entiers [1] ; Berry fait de même pour le sire de la Rochefoucauld, mais il écime le chevron supérieur du sire de Barbezieux [2] ; l'usage moderne ne s'établit complètement qu'au XVIIe siècle. Il a certainement pour origine la maladresse ou le caprice d'un dessinateur, qui ne sut ou ne voulut loger trois chevrons entiers dans un écu.

Les comtes de Holstein portaient primitivement d'argent à l'écu en abîme de gueules, à la bordure dentelée du même. La bordure s'est insensiblement élargie, et a fini par joindre l'écu aux angles ; ces

(1) DOUET D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 255. DEMAY, *Sceaux Clairambault*, n°s 7848-7863.
(2) *Armorial*, n°s 1090 et 1091.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

armes se blasonnent aujourd'hui : de gueules à trois clous d'argent, posés en pairle, entre lesquels sont disposées trois feuilles d'ortie du même [1].

Les *otelles* des Comminges ont fortement exercé, au XVIIe siècle, la sagacité de nos héraldistes [2] ; on donnait alors à cette famille : de gueules, à quatre otelles d'argent mises en sautoir. L'examen des sceaux a permis de reconnaître qu'elle portait en réalité d'argent à la croix pattée de gueules, mais que les bras de la croix, s'élargissant peu à peu, avaient fini par remplir presque complètement l'écu, laissant seulement apercevoir du champ quatre espèces de petits ovales [3].

Les armes des Pressigny passaient, au moyen-âge, pour le comble de la complication [4] ; un vieux dicton versifié, bien souvent cité, les blasonne ainsi :

D'or et d'azur, au pié party,
Au chef pallé, fessé, contre-fessé,
A deux quantons gironnés,
Et un escu d'argent par my
Sont les armes de Pressigy [5].

(1) Von Retberg, *Die Geschichte der deutschen Wappenbilder*, p. 79.

(2) Voir notamment le P. Menestrier, *Origine des Armoiries*, p. 514.

(3) Grandmaison, *Dictionnaire héraldique*, v° *Otelles*. — Un certain nombre de ces sceaux ont été reproduits par La Plagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, n°s 179 à 193.

(4) Elles sont encore rangées au nombre des armoiries difficiles à blasonner par l'auteur du *Traité de Blason du* XVe *siècle* (p. 30) et par Gailliart dans *le Blason des Armes* (p. 51).

(5) Nous en empruntons le texte à Vallet de Viriville, *Armorial de Berry*, p. 117. — Gailliart blasonne ainsi : d'or et d'azur, pal

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ce qui revient à dire, en langage plus moderne : fascé contre fascé d'or et d'azur, au chef palé contre palé du même, à deux cantons gironnés aussi d'or et d'azur ; à l'écu en abîme d'argent.

Il y a lieu de croire, que les armes primitives étaient tout simplement d'argent, à la bordure componée d'or et d'azur. Les Mortimer, en Angleterre, portaient en somme mêmes armes [1], et sur le sceau d'Edouard Mortimer, en 1372, elles sont bien figurées telles que nous venons de les rectifier [2].

Nous n'avons relevé, en France, aucun exemple de plante ou d'animal ayant changé d'espèce ; l'Allemagne en offre au contraire quelques-uns. Les comtes de Dillingen, branche cadette des Kybourg, portaient primitivement d'azur à la bande d'or accostée de quatre lionceaux du même, 2 en chef, 2 en pointe ; les lionceaux, au XVIe siècle, se transformèrent en chiens braques [3]. Les armes actuelles des von Aderkas (Provinces Baltiques) sont d'or, à l'aigle de profil essorante de sable, la patte dextre levée, becquée et membrée du champ, languée de gueules, sur un mont de sinople ; l'aigle était, à l'origine, un faucon ou un épervier [4].

Dans le même pays, l'écu des von Koskull et des von der Pahlen, qui procèdent peut-être d'une même

contre pal, fesse contre-fesse, les quatre cantons en bende, party et l'escu d'argent, parmy.

(1) Barry of six, or and azure ; on a Chief of the first, a Pallet between two Gyrons of the second ; surmounted by an Inescutcheon argent (CUSSANS, *Handbook of Heraldry*, p. 225). — Cf., AVELING, *Heraldry : Ancient and Modern*, p. 229.

(2) CUSSANS, *Ibid.*

(3) VON RETBERG, *Die Geschichte der deutschen Wappenbilder*, p. 24.

(4) VON KLINGSPOR, *Baltisches Wappenbuch*, pl. 1, n° 3, et p. 67.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

souche, est chargé de trois feuilles de tilleul renversées, qui étaient primitivement des feuilles de nénuphar (*Seeblätter*) [1]. Les trois feuilles de rosier d'or en champ d'azur des Ribbing (Suède) appartenaient encore, au XIVe siècle, à la même catégorie de plantes aquatiques [2]. Les Stackelberg portent d'or, à deux troncs de chêne au naturel, soutenus d'un mont de trois coupeaux de sinople : on leur a donné quelquefois des troncs de tilleul [3]. Les armes des Khevenhüller, en Autriche, sont aujourd'hui de sable, au rameau de trois glands d'or en pal, tigé et feuillé du même, accompagné en pointe de deux cotices abaissées aussi d'or ; l'écu renfermait d'abord, au lieu de glands, une branche de cerfeuil [4].

Les chaînes de Navarre ont pour origine un rais d'escarboucle [5]. Mais le plus curieux exemple de transformation est celui que fournissent les armes des von Amboten (Courlande) : cette famille portait à l'origine d'azur à l'enclume d'or, armes parlantes,

(1) Id., *Ibid.*, pl. 57, n°s 4 et 5, et 83, n°s 1, 2 et 3 ; pp. 79 et 85. — Les feuilles sont de sinople, le champ d'azur (pour les von et les barons Koskull ainsi que pour les barons von der Pahlen ; d'or, pour les comtes et les simples gentilshommes de ce dernier nom. Les comtes Koskull portent de gueules à trois feuilles de tilleul renversées d'or.

(2) Hildebrand, *Svenska Sigiller från medeltiden*, 3e série, n°s 234 et 465. Klingspor, *Sveriges Riddarskaps och Adels Vapenbok*, pl. 6, 10, 29 et 30

(3) Von Klingspor, *Baltisches Wappenbuch*, pl. 108, n°s 4, 5 et 6, et 109, n° 1 ; p. 91 ; *Sveriges Vapenbok*, pl. 6, 15, 18, 33 et 53, p. 31.

(4) Von Retberg, *Die Geschichte der deutschen Wappenbilder*, p. 24.

(5) Seyler, *Geschichte der Heraldik*, p. 83.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ambos signifiant *enclume* en allemand ; l'enclume a fini par se transformer en fauteuil [1].

2° Les pièces qui doivent leur origine à une simple erreur de dessin sont les alérions, les merlettes, le *fret* des Anglais, les *dents de loup* (*Wolfszähne*) des Allemands, et peut-être les molettes.

On voit des aiglettes et non des alérions sur le sceau de Ferry de Bitche, fils de Mathieu, duc de Lorraine, en 1196 [2]. Les plus anciens sceaux des Montmorency portent très distinctement des *aiglettes* : le bec et les pattes y sont bien visibles. Le bec se remarque encore sur les dalles tumulaires de Bouchard (1298) et de Mathieu II de Montmorency (1306), mais les pattes sont déjà moins visibles [3]. L'*Armorial de la fin du* XIVe *siècle* publié par Douet d'Arcq, blasonne encore les armes du sire de Montmorency : d'or à une croix de gueules, à XVI esglettes d'azur [4].

Il est donc impossible d'attribuer à l'alérion, fort peu usité d'ailleurs, une origine antérieure au XVe siècle.

Les *merlettes* sont plus anciennes. Lorsque la terminologie héraldique s'est formée, vers la fin du XIIIe siècle, on semble avoir désigné sous le nom de *canettes* presque tous les oiseaux vus de profil ; si quelque artiste inexpérimenté avait indiqué trop sommairement le bec et les pattes, on tenait l'oiseau pour

(1) Von Klingspor, *Baltisches Wappenbuch*, pl. 2, n° 3 et p. 68.

(2) Seyler, *Geschichte der Heraldik* p. 173., — Le sceau de Robert, frère de Mathieu, duc de Lorraine (1148-1176) porte dans le champ une aigle armée d'une épée (Demay. *Sceaux de la Picardie*, n° 19).

(3) De Guilhermy. *Inscriptions de la France*, T. III, pp. 292 et 300, pl. 1.

(4) N° 20. Cf les n°s 29 et 47.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

merlette. On connaît au moins deux exemples de familles portant primitivement des oiseaux, lesquels ont plus tard perdu bec et pattes. Richard de Banteleu, en 1196, charge son écu d'une fasce accompagnée de six oiseaux [1], et Gautier de Courcelles, en 1265, d'un croissant accompagné de six oiseaux [2]. Or, ces deux familles ont respectivement porté plus tard, Banteleu, d'or, à la fasce de gueules, à l'orle de cinq six ou sept merlettes du même [3], et Courcelles, un croissant accompagné de six ou sept merlettes en orle [4].

Les Anglais désignent sous le nom de *fret* un sautoir rétréci dans le milieu duquel se trouve entrelacée une grande macle : c'est un simple fretté, dont quatre traverses ont été un jour arrêtées avant de joindre les bords de l'écu [5].

Les *dents de loup*, *Wolfszähne*, n'ont, avec l'objet dont elles portent le nom, qu'une bien vague ressemblance : ce sont des pointes, légèrement recourbées, mouvantes des flancs de l'écu. Kinsky, en Bohème, porte de gueule à trois dents de loup d'argent, mouvantes du flanc dextre ; von Tettau, en Prusse, porte de même, les dents mouvantes du flanc sénestre. Les plus anciens sceaux de ces deux familles offrent simplement un émanché en

(1) Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 128.

(2) Id., *Ibid.*, n° 265.

(3) Id., *Sceaux Clairambault*, n°s 616-620. *Armorial du* XIVe *siècle*, n° 122. Berry, *Armorial*, n° 157.

(4) Demay, *Sceaux Clairambault*, n°s 2871 et 2872 ; *Sceaux de la Normandie*, n°s 203 et 204.

(5) Hulme, *The history, principles and practice of Heraldry*, p. 90.

(6) Von Retberg, *Die Geschichte der deutschen Wappenbilder*, pp. 24 et 101.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pal[6] ; les pointes en ont été un jour ou l'autre courbées par la fantaisie de quelque graveur, et ont ainsi donné naissance à une pièce nouvelle.

La *molette* n'est peut-être bien qu'une étoile modifiée . Les armes définitives des Bouflers sont d'argent à trois molettes de gueules, accompagnées de neuf croisettes du même, 3 en chef, 3 en fasce et 3 en pointe, 2 et 1. Le sceau d'Henry de Bouflers, en 1247, porte seulement trois étoiles[2] ; les croisettes sont certainement une brisure conservée, et il résulte de cet exemple que, au moins dans certains cas, les molettes dérivent d'étoiles. Ajoutons du reste que, si l'éperon à molette apparaît dès 1211 sur les sceaux, l'usage n'en devint pas général avant le XIVe siècle[3].

Nous verrions encore assez volontiers dans le plumeté et le papelonné des transformations du vair ou du vairé ; on sait que, à l'origine, les pièces de vair affectaient souvent une forme arrondie.

De toutes les observations qui précèdent se dégage nettement ce principe, fort important pour l'étude du blason au moyen-âge : c'est que les armoiries sont alors réglées d'une façon beaucoup moins sévère que de nos jours. On demande à l'artiste, peintre ou graveur, qui reproduit un écu, de respecter les grandes lignes, mais pour le détail, une assez large part est abandonnée à sa fantaisie. Faute de se bien pénétrer de cette idée, on s'exposerait à commettre, dans l'étude de l'archéologie médiévale, de sérieuses méprises.

L. Bouly de Lesdain.

(1) Cf. Hulme, *Op. cit.*, p. 153.
(2) Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 203.
(3) Id., *Le costume au moyen-âge d'après les sceaux*, p. 148.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES

Limousins aux Croisades

Adémar V, vicomte de Limoges, part pour Jérusalem en 1180 (Nobiliaire du Limousin, tome III, page 95).

Afriac (Pierre d') était à Laodicée vers 1113 (Cartulaire de Vigeois, Charte CXIII).

Agia (Umbert de) étant sur le point de partir pour la Terre-Sainte fait un don à l'abbaye de Bénévent en 1096 (Cartulaire de Bénévent).

Aimericus (Pierre) part pour la croisade en 1147 (Cartulaire d'Uzerche, n° 393).

Aixe (Audoin d') était à Acre en 1250, d'après une charte de cette année (Nobiliaire du Bas-Limousin).

Ajaisos (Pierre) au moment de partir en 1239 fait un don au prieuré de Chambon Sainte-Croix (Archives de la Haute-Vienne. — D. 876).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Albignac (Dieudonné d') est à la croisade de 1248. (Hist. du diocèse de Tulle, p. 385).

Alboinus (Gausbertus) allait partir pour Jérusalem en 1108 (Cartulaire de Vigeois, Charte CIV).

Amand (Bernard de Saint), au moment de partir pour Jérusalem, fait un don à l'abbaye d'Uzerche en 1096 (Cartulaire d'Uzerche, n° 303).

Armand (Ugo) en partant pour Jérusalem en 1109 fait un don au monastère de Tulle (Cartulaire de Tulle, n° 91).

Arnaud (Pierre) partant pour la croisade en 1170 fait un don à l'abbaye d'Obazine (Cartulaire d'Obazine, fol. 313).

Aubusson (Eborus d') revenant de Jérusalem tomba malade au Mont-Cassin, vers 1153 (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, p. 47).

Aubusson (Renaud V, vicomte d') était à la croisade avec le roi Louis VII, en 1147 ; il a ses armes dans la salle des croisades à Versailles.

Aubusson (Wido ou Gui I d'), qui vivait en 1174 et 1194, fit le voyage de Jérusalem (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, p. 48).

Aubusson (Renaud ou Raymond VI d') se croisa contre les Albigeois, en 1225 (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, p. 49).

Aubusson (Pierre d'), grand-maître de l'ordre de Saint-Jean 1476, a ses armes dans la salle des croisades à Versailles.

Audebert, comte de la Marche, mourut à Constantinople, en 1178 (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 160).

Autier, sire de Villemonteix, partant pour la Terre-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sainte, vendit aux hospitaliers la seigneurie de Tortebesse (Bulletin de la Société de Tulle, tome XIII, p. 252).

Autier (Guillaume) qui était à la croisade de 1248, a ses armes au Musée de Versailles.

Autier (Raoul) qui était à la croisade de 1248, a ses armes au Musée de Versailles.

Avalena (Gerald d') voulant partir pour Jérusalem en 986 fait un don au monastère de Tulle (Cartulaire de Tulle, n° 46).

Beaupoil (Hervé de) était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, page 386).

Beaupoil (Geoffroy de) était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse du Tulle, p. 386).

Bechade (Grégoire, mieux Gerald), du château de Lastour, qui a écrit l'histoire de la Première croisade. Il est douteux s'il est allé en Palestine (Bulletin Société archéologique de Limoges. Arbellot, tome XXIX, p. 44).

Bernard (Aimoin) part pour Jérusalem en 1088. (Cartulaire d'Aureil, folio XLVII).

Bernard, du Dorat, fait le pèlerinage de Terre-Sainte vers 1160 avec Guy et Imbert de Blon (Arbellot. Revue archéologique, p. 225).

Beynac (Pons de) était à la seconde croisade, entre 1145 et 1188 (Cartulaire de Cadouin) ; a ses armes au Musée de Versailles.

Beynac (Adhémar de) était à la seconde croisade entre 1145 et 1188. (Cartulaire de Cadouin) ; a ses armes au Musée de Versailles.

Blon (Guy de) fait le pèlerinage de Terre-Sainte, vers 1160 (Arbellot. Revue archéologique, p. 225).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Blon (Imbert de) fait le pèlerinage de Terre-Sainte, vers 1160 (*Idem*).

Boisse (André de) était à la sixième croisade (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, p. 196).

Bonneval (Guillaume de), dont les armes sont au Musée de Versailles, était à la croisade de Saint-Louis en 1248 (Nobiliaire du Bas-Limousin, p. 211).

Born (Guillaume de) alla à Jérusalem entre 1084 et 1091 (Cartulaire de Tulle, n° 119).

Bort. — Deux chevaliers de Bort, prirent part à la quatrième croisade, et en revinrent en 1204 (Généalogie de Bort).

Boysseulh (Giraud de), était à la troisième croisade, entre 1188 et 1195, d'après une charte d'Acre de 1191, (Nobiliaire du Bas-Limousin p. 211).

Boysseulh (Raoul de) était à la croisade en 1240, d'après une charte d'Acre de cette année (Nobiliaire du Bas-Limousin, p. 211).

Brachet (Guillaume) était à la septième croisade en 1270 (Généalogie Brachet).

Bré (Bernard de) mourut en Terre-Sainte après 1100 (Cartulaire de Vigeois, Charte LXXXVI).

Bré (Pierre Aimeric de) vers 1147 partit pour Jérusalem (Cartulaire d'Uzerche, Charte CCCXVI).

Bré (Guy de) mourut à Laodicée vers 1102. (Cartulaire d'Aureil, folio 49).

Bré (Guillaume de) était en Palestine en 1146 (Cartulaire d'Uzerche, Chartes CCCXVI, CCCXXXIII).

Brétolie. Voir Chamborand.

Breuil (Guillaume du) fait une donation au monastère de Vigeois vers 1097 avant de partir pour Jérusalem (Cartulaire de Vigeois. Charte CVII).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Breuil (Jourdan du) est à Laodicée en 1102 (Cartulaire de Vigeois. Charte CXIII).

Brillac (Geoffroy de) était à Saint-Jean d'Acre en 1191, où Elie de Noailles lui servait de caution, (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, page 713).

Brosse (Roger de) était à la première croisade (Duval. — Esquisses marchoises, page 284). Ses armes sont à la salle des Croisades à Versailles.

Brucia (Fulcherius de) fait un don au monastère d'Aureil, l'année de son départ pour Jérusalem (Cartulaire d'Aureil, folio LVI).

Brun (Aimeric) fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem, vers 1150 (Cartulaire d'Aureil, folio LXVI).

Bujaleuf (Guillaume de) mourut lorsqu'il était en route pour Jérusalem (Cartulaire d'Aureil, folio XXVIII).

Cabrol (Geraldus) fait une donation au monastère de Tulle en partant pour Jérusalem vers 1096. (Cartulaire de Tulle, N° 121).

Cabrol (Ramnulfus), frère du précédent, fait avec lui une donation au monastère de Tulle en partant pour Jérusalem, vers 1096. (*Idem*).

Carbonnières (Hugues de) était à la première croisade de Saint-Louis, en 1248 (Nobiliaire du Limousin). Ses armes sont à la salle des Croisades, à Versailles.

Carreres (Amélius de) qui avait fait un don au monastère d'Aureil vers 1096, mourut en Terre-Sainte peu après 1100 (Cartulaire d'Aureil, fol. XXXIII).

Casa (Boson de la) partit pour l'expédition vers 1096 (Cartulaire d'Aureil, folio XXXIII).

Casa (Rainaldus de la) partit en même temps que

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son frère Boson pour l'expédition de Jérusalem (Cartulaire d'Aureil, folio XXXIII, XLVI).

Catardus (Adémar) fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem vers 1140 (Cartulaire d'Aureil, folio XIII).

Chabannais (Jourdain de) était à la prise de Jérusalem en 1099. (Bulletin de la Société archéologique de Limoges, XXIX, p. 12). Ses armes sont à la salle des Croisades à Versailles.

Chabrol, chevalier limousin, accompagna à la premiàre croisade de Saint-Louis ; Hélie de Bourdeille qui mourut devant Damiette lui fit un legs dans son testament (Lettre de M. le comte de Beauchesne).

Chamant (Odo de Saint) croisé en 1147 devint maréchal, puis bouteiller du royaume de Jérusalem, enfin grand maître du Temple. (Bulletin de la Société de Tulle, tome VII, p. 188, 516, 517).

Chamant (Gérard de Saint) est à la troisième croisade en 1190 (Bulletin de la Société de Tulle, tome VII, p. 517).

Chambon (Guillaume de). « Il paraît qu'il fut de la première Croisade prêchée au concile de Clermont, en 1099 » (Joullietton, Histoire de la Marche. I, 381).

Chambon (Hugues de) était parti pour la croisade avec plusieurs feudataires de son père parmi lesquels se trouvait Pierre Luchapt (Joullietton. Histoire de la Marche, tome I, page 382).

Chamborand (Hugues de Bretolie de) périt dans la deuxième Croisade (Joullietton — Histoire de la Marche, tome II, p. 30).

Chameyrac (Geoffroy de) était à la sixième croisade (Hist. du diocèse de Tulle, p. 386).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Charrieras (Ademarus de) partit vers 1116, pour la croisade contre les Maures en Espagne, avec ses trois frères (Cartulaire de Vigeois. Charte CCXX).

Charrieras (Albertus de) (*Idem*).

Charrieras (Doitranus de) (*Idem*).

Charrieras (Wido de) (*Idem*).

Chassin (Guillaume de) était à la croisade de Saint-Louis d'après une charte de Damiette en 1249 (Nobiliaire du Bas-Limousin p. 211).

Châteaumeillant (Eude de) était à la première croisade de Saint-Louis en 1250 (Testament de Marguerite de Châtelus. Bulletin de la Société de Guéret, VI, p. 293).

Châteauneuf (Gaucelmus de), fit une donation avant de partir pour la Terre-Sainte 1239 (Archives de la Haute-Vienne. — D. 463).

Chati (Guidonis) revenant de Jérusalem, rapporte à Altaveau des reliques de la part d'Aimeric Brun (Bulletin de la Société archéologique de Limoges, XXX, p. 204).

Chanac (Bernard de) fait un don au monastère de Tulle entre 1060 et 1084, avant de partir pour Jérusalem (Cartulaire de Tulle, n° 32).

Chanac (Guillaume de) fait un don au monastère de Tulle en partant pour Jérusalem en 1119 (Cartulaire de Tulle, n° 28-56).

Chanac (Gérard de) fait un don au monastère de Tulle en partant pour Jérusalem en 1110 (Cartulaire de Tulle, n° 85).

Chanac (Jean de) est à la troisième croisade en 1190 (Histoire du diocèse de Tulle, page 385).

Comborn (Bernard, vicomte de) fait un don au mo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nastère de Tulle avant de partir pour Jérusalem, le jour de la Pentecôte 1119 (Cartulaire de Tulle, n° 269, 140).

Comborn (Guy de) vicomte de Limoges, mourut à Antioche en 1147 (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, p. 403).

Comborn (Archambaud VI de) était à la troisième croisade en 1190 (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, p, 404).

Condat (Gauthier de) partit pour Jérusalem entre 1114 et 1133 (Cartulaire d'Uzerche, n° 587).

Corn (Sancho de) d'une famille du Quercy, établie en Limousin, était à la deuxième croisade, en 1147 (Histoire du diocèse de Tulle, page 385).

Cosnac (Hélie de) était à Saint-Jean-d'Acre en 1191 (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, page 713).

Courteix (Etienne de) était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 386).

Coustin (Robert de) fait un emprunt dans la ville d'Acre en 1248, sous la garantie d'Alphonse de Poitiers (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, p. 737).

Cozen (Gérard de) fait un don au monastère de Tulle vers 1090, en partant pour Jérusalem (Cartulaire de Tulle, n° 72).

Curemonte (Raymond de) voulant aller à la croisade, engage en 1096 la quatrième partie de l'église de Branceille aux moines de Tulle (Cartulaire de Tulle, n° 517).

David (Bernard de) fait un emprunt à Saint-Jean-d'Arc en 1250 (Nobiliaire du Limousin, tome II, p. 39).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dognon (Bernard du), del Domno, part pour Jérusalem avec son fils Fulcherius, en 1147 (Cartulaire de Vigeois. Charte CCLXXXIV).

Dognon (Fulcherius du) part avec son père pour Jérusalem en 1147 (*Idem*).

Dupeyrat (Gui) chevalier du château de Limoges était revenu de la croisade lorsqu'il testa le 8 des ides de mai 1286 (Legros-Manuscrits).

Durnais (Aimericus) part pour la croisade vers 1096 avec les deux suivants (Cartulaire d'Uzerche, n° 675).

Durnais (Bernard) fils d'Aimericus part pour la croisade vers 1096 (*Idem*).

Durnais (Aimericus) fils d'autre Aimericus, part avec lui pour la croisade en 1076 (*Idem*).

Esperuc (Archambaud d') est allé à la croisade entre 1111. et 1126 (Poulbrières — Dictionnaire des paroisses. Article Donzenac).

Exupery (Guillaume de Saint) part pour la croisade vers 1249 (Généalogie pages 67. 69).

Eymeric, seigneur de Morthemart, avait accompagné saint Louis, il mourut et fut enterré dans une église près d'Acre (Thévet. — Cosmogr. univers. Tome, II, page 527).

Faucher (Pierre) clerc de Saint-Genest fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem en 1096 (Cartulaire d'Aureil, folio X).

Faucher (Pierre), à son retour de Jérusalem fait un don au monastère de Vigeois entre 1165 et 1171 (Cartulaire de Vigeois, Charte CCCXXXVIII).

Faydit (Gaucelm de), le troubadour, s'embarqua pour la troisième croisade à la suite de Richard-cœur-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de lion (Biographie des hommes illustres du Limousin, page 251).

Faydit (J. de) était à la sixième croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 386).

Ferrarii, fils de Gui Ferrarii, mourut dans l'expédition à Jérusalem... (Cartulaire de l'Artige, folio LXXIV).

Foucaud (Gui) accompagna Saint-Louis en Terre-Sainte, revint avec lui, et testa en 1278 (Nobiliaire du Limousin, tome II, p. 185).

Gaetas (Adémar de) fit un don, avec son frère, au monastère d'Uzerche, lorsqu'ils partirent la première fois pour la Terre-Sainte, vers 1097 (Cartulaire d'Uzerche, n° 519).

Gaetas (J... de) frère du précédent (*Idem*).

Gain (Adhémar de) dont les armes se trouvent dans la salle des Croisades à Versailles (Généalogie Brachet, p. 148).

Galterius (Stephanus) fait un don au monastère d'Uzerche, en partant pour Jérusalem, vers 1096 (Cartulaire d'Uzerche, n° 421).

Causbertus (Pierre) en partant pour Jérusalem fait un don au monastère d'Aureil (Cartulaire d'Aureil, n° 453).

Gausbertus (Guillaume) frère du précédent, était en Palestine avec lui (Cartulaire d'Aureil, n° 453).

Georges (Pierre de Saint) passa à Rhodes en 1310, et fut fait prisonnier par les Turcs (Nobiliaire du Limousin, tome II, p. 303).

Gimel (Pierre de) se trouvait au camp de Joppé en 1252. Ses armes sont à la salle des Croisades à Versailles (De Poli. Les croisés de France).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Goscelinus (Bernard) accompagnait Guillaume de Bujaleuf, qui mourut en route pour Jérusalem (Cartulaire d'Aureil, folio XXVIII).

Gui, vicomte de Limoges. Voir : Comborn (Gui de).

L'Hermite. Il y a contestation entre les généalogistes pour savoir si la famille de Pierre l'Hermite le prédicateur des croisades et celle des de l'Hermite du Limousin, sont différents rameaux d'une même souche. Mais on trouve dans la généalogie des de l'Hermite du Limousin, plusieurs chevaliers qui sont morts en Palestine. Leurs armes sont à la salle des Croisades à Versailles.

Jauniac (Bernard de) partit avec son frère pour la croisade en 1147 (Cartulaire d'Aureil, folio XX).

Jauniac (Gerald de) frère de Bernard partit avec lui pour la croisade en 1147 (*Idem*).

Jauniac (Pierre de) chevalier, dont on faisait l'anniversaire à Solignac au XIIIe siècle, était allé en Palestine (Nécrologe. Archives historiques. VI, p. 340).

Junien (Gerald de Saint) fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem (Cartulaire d'Aureil, folio XXX).

Lagonac (Etienne de) mourut en Palestine et quelque temps après ses fils firent un don au monastère d'Uzerche vers 1122 (Cartulaire d'Urerche, n° 729).

Lasteyrie (Pierre de) était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 386).

Lastours (Gouffier de) un des chefs de la première croisade, est nommé plusieurs fois dans le Cartulaire de Vigeois. Chartes CLIV, CXC, etc. Ses armes sont à la salle des Croisades à Versailles.

Lastours (Gui de) frère du précédent, mourut à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jérusalem (Nobiliaire du Limousin, tome III, page 41).

Lastours (Gui de) fils de Gérald et neveu de Gouffier, mourut aussi en Palestine (Bulletin de la Société archéologique de Limoges, XXIX, 61).

Lastours. Voir Bechade, du château de Lastours.

Lavellus (Boson) partant pour Jérusalem fait un don au monastère d'Aureil (Cartulaire d'Aureil, folio XXII).

Lentilhac (Bertrand de) d'une famille de Quercy, établie ensuite en Limousin, était à la sixième croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 385).

Libballus (Bernard) mourut à la croisade vers 1096, après avoir fait un don au monastère d'Aureil et son compagnon, Boson de la Casa, en porta la nouvelle à ce monastère (Cartulaire d'Aureil, folio XXXIII).

Ligondes (Gui de), chevalier, était en Terre-Sainte avec Louis IX en 1248. Ses armes sont à la salle des croisades, à Versailles (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 357).

Lostanges (Guillaume de) était à la troisième croisade en 1190 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 385).

Lubersac (Geoffroy de) partit pour la croisade au commencement de 1204 (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 612). Ses armes sont à la salle des croisades, à Versailles.

Luchat (Pierre de) était à la première croisade (Joullietton. Histoire de la Marche, tome I, p. 382).

Lusignan (Hugues IX de) comte de la Marche, meurt à Damiette en 1218 (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 161).

Lusignan (Hugues X de) comte de la Marche, accompagna saint Louis à la croisade (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 161, 164.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lusignan (Hugues XI de) fils du précédent, mourut dans l'expédition d'Egypte en 1250 (Récits de l'histoire du Limousin, p. 166).

Lusignan (Gui de) frère du précédent, alla le remplacer à sa mort (Récits de l'histoire du Limousin, p. 166).

Lusignan (Hugues XII de) mourut à la seconde croisade de Saint-Louis le 2 août 1270 (Récits de l'histoire du Limousin, p. 166).

Magnac (Ithier de) périt dans les montagnes de Laodicée en 1147 (Michaud. Histoire des croisades, II, 198). Ses armes sont à la salle des croisades.

Magnac (Ithier de) accompagnait saint Louis en 1270 (Joinville, édition de Ducange). Ses armes sont à la salle des croisades, à Versailles.

Malafayde (Gérald de) partant pour Jérusalem (*orationis causa*) fait un don à l'abbaye d'Uzerche (Cartulaire d'Uzerche, n° 52).

Malafayde (Géraud, *alias* Gérald de) se distingua au siège d'Antioche à la première croisade (Nobiliaire du Limousin, tome IV, p. 297).

Malemort (Hélias de) partant pour Jérusalem, vers 1096, fait un don au monastère d'Uzerche (Cartulaire d'Uzerche, n° 552).

Malemort (Garsias de) partant pour Jérusalem vers 1119, fait un don au monastère de Tulle. Il mourut en Palestine (Cartulaire de Tulle, n° 271).

Masgilier (Guillaume du) était à la croisade en 1248 (Généalogie, Bremond d'Ars. p. 202).

Méard (Hardouin de Saint) était à la première croisade (Nobiliaire du Bas-Limousin, p. 210).

Meirans (Bernard de) partant pour Jérusalem, fait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une convention avec les religieux d'Aureil (Cartulaire d'Aureil, folio XL).

Michel (Robert de Saint) voulant partir pour Jérusalem, fait un don à l'abbaye d'Obasine en 1190 (Cartulaire d'Obasine).

Moleres (François Les) partant pour Jérusalem, fait un don au monastère d'Aureil (Cartulaire d'Aureil, folio XXX).

Moleres (Aimeric Les) frère du précédent, était à Jérusalem en..... (*Idem*).

Montiers (François des) seigneur du Fraisse était à la croisade avec saint Louis (Nobiliaire du Limousin, tome IV, p. 424).

Monts (Gérald de) fait un don au monastère d'Aureil au moment de partir pour Jérusalem (Cartulaire d'Aureil, folio VII).

Montagnac (Pierre-Bernard de) était à la première croisade en 1096 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 383).

Mortemart. Voir Eymeric de Mortemart.

Murat (Pierre de) voulant partir pour Jérusalem fait un don au monastère de Tulle en 1109 (Cartulaire de Tulle, n° 167).

Murs (Guillaume de) partit pour Jérusalem, avec son frère qui suit, en 1099 ou 1100 (Cartulaire d'Aureil, folio LVII).

Murs (Gausbert de) partit avec son frère en 1099 ou 1100 (Cartulaire d'Aureil, folio LVII).

Nailhac (Philibert de) grand maître de l'ordre de Saint-Jean, 1396. Ses armes sont à la salle des croisades, à Versailles (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 269).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Noailles (Pierre de) était à la première croisade, avant de partir il fit un don au monastère de Vigeois. Charte CCXI).

Noailles (Hélie de) sert de caution à Elie de Cosnac à Saint-Jean d'Acre en 1191 (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, p. 713).

Noailles (Hugues de) était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 386).

Orgnac (Chauser d') partit pour la croisade avec son frère vers 1188 (Cartulaire d'Obasine, folio 320).

Orgnac (Gérald d') partit pour la croisade avec son frère ci-dessus, vers 1188 (Cartulaire d'Obasine, folio 320).

Painnevaire (Jean) chevalier de l'hôtel du roi, qui en 1269 devait faire avec Saint-Louis, le voyage de Tunis (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 314).

Périgord (Gui de) chevalier, qui mourut en Palestine (Bulletin de la Société archéologique de Limoges, tome XXXIII, p. 141, 171, 266).

Perpezac (Hugues de) était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 386).

Peyrusse (Audoin de) accompagna Saint-Louis à la croisade (Bulletin de la Société de Brive, tome VIII, p. 494).

Pierrebuffierre (Pierre de) était à Laodicée entre 1096 et 1103 (Cartulaire de Vigeois, Charte CXIII).

Pierrebuffierre (Audoin ou Gaucelin de) chevalier, neveu de Jean de Veyrac, évêque de Limoges, partit pour Jérusalem en 1218 (Nobiliaire Limousin, tome III, p. 328).

Pierrebuffierre (Le sire de) mourut à l'assaut de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tunis en 1390 (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 330).

Plas (Amblard de) était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 385).

Ponroi (Aimeric de) partant pour Jérusalem en 1096, fit plusieurs donations au monastère d'Aureil (Cartulaire d'Aureil, folio XV, XXII).

Porcherie (Seguin de la) chevalier, partit pour Jérusalem au temps du roi Louis, après avoir fait une donation au monastère d'Obasine (Cartulaire d'Obasine). Il vivait en 1226 (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 366).

Porcherie (Gaucelin-Bernard de la) fit le voyage de Jérusalem. Il vivait en 1171 (Nobiliaire du Limousin, tome III, p. 365).

Rancon (Geoffroy de) partit pour la croisade en 1147, il fut chef de l'avant-garde de l'armée (Bulletin de la Société archéologique du Limousin. Tome XXIX, p. 61). Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Raymond (Pierre) de Saint-Paul, fait un don au monastère dAureil vers 1100, au moment de partir pour Jérusalem (Cartulaire d'Aureil, folio V).

Ribière (Ithier de la) en partant pour Jérusalem fait un don au monastère d'Uzerche, vers 1096 (Cartulaire d'Uzerche, n° 686).

Riparia (Pierre de) fait le voyage de Jérusalem, en ..... (Bulletin de la Société archéologique du Limousin. Tome XXX, p. 205).

Roche (Guillaume de la) fit partie de la première croisade en 1096 (Bulletin de la Société archéologique du Limousin, tome XXIX, p. 13).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Roche (Gérard de la) était à la deuxième croisade en 1147 (Bulletin de la Société de Tulle. Tome XIII, p. 39).

Rocheaymon. Deux chevaliers de ce nom sont indiqués par le Dictionnaire de la Marche, page 349, comme s'étant croisés en 1248.

Rochechouart (Aymeric IV de) était à la première croisade en 1096 (Nobiliaire du Limousin. Tome IV, p. 41). Ses armes sont à la salle des croisades à Versailles.

Rochechouart (Aymeric de) fils du précédent, partit pour la croisade en 1145, fut blessé en route, s'arrêta à Constantinople, et revint mourir dans son pays (De La Porte: Les gens de qualité en Basse-Marche, p. 6).

Rochechouart (Aimeric de) fait son testament en 1283, au moment de passer la mer avec le roi de France (Histoire de la maison de Rochechouart II, 285).

Rochechouart (Simon de) dans son testament de 1316 ordonne que, dans le cas où il ne pourrait faire le voyage d'outre-mer, Perrin d'Analhac, son neveu, soit armé chevalier pour le faire pour lui (Histoire de la maison de Rochechouart. Tome II, p. 297).

Rochechouart (Louis de) évêque de Saintes, a laissé le *Journal d'un voyage à Jérusalem en 1461*, édité par M. Coudert (Leroux. La Primatie de Bourges, p. 13).

Roffignac (Robert de) fait un don au monastère de Tulle au moment de partir pour Jérusalem, le 18 mai 1119 (Cartulaire de Tulle, n° 269).

Roffignac (Adémard de) voulant aller à Jérusalem,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Confirme au monastère de Tulle le don fait par Rainaud son père entre 1111 et 1150 (Cartulaire de Tulle, n° 175).

Roffignac de Bré (Bernard de) fils d'autre Bernard, voulant partir pour Jérusalem, fait un don à l'abbaye d'Uzerche entre 1114 et 1133 (Cartulaire d'Uzerche, n° 669).

Roux (Arnaud) partit pour Jérusalem vers 1147 (Cartulaire d'Uzerche, n° 943).

Royere (Olivier de) aurait fait partie de la première croisade (Généalogie manuscrite).

Sadran (Guillaume de) fait un don au monastère de Vigeois lorsqu'il se prépare à partir pour Jérusalem, entre 1031 et 1060 (Cartulaire de Vigeois, Charte V).

Salagnac (Hugues de) fait un don au monastère d'Uzerche avant de partir pour Jérusalem (Cartulaire d'Uzerche, n° 759).

Ségur (Guillaume de) était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 386).

Segur (Raymond de) était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 386).

Solerio (Hugues de) restitua une donation faite au monastère de Tulle, lorsqu'il fut sur le point de partir pour Jérusalem en 1147 (Cartulaire de Tulle, n° 382, 383).

Soudeille (Hélie de) part pour la troisième croisade en 1190 (Bulletin de la Société de Brive. Tome VIII, p. 389).

Tellol (Geoffroy de) partant pour Jérusalem, vers 1190, fait un don au monastère d'Uzerche (Cartulaire d'Uzerche, n° 176).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tournemire (Pierre de) voulant partir pour Jérusalem, fait un don au monastère de Tulle (Poulbrières. Dictionnaire des paroisses, p. 467).

Treuil (Brunet du) fait un arrangement avec le monastère d'Aureil touchant son départ pour Jérusalem en 1140, et part quelque temps après (Cartulaire d'Aureil, folio VIII).

Turenne (Boson I de) fit le pélerinage de Jérusalem en 1091 et y mourut. Il est père de Raymond Ier, qui suit (Bulletin de la Société de Tulle. Tome II, p. 75).

Turenne (Raymond I de) un des chefs de la première croisade, dans l'armée du comte de Toulouse (1096-1100). A son retour il fit une donation au monastère de Vigeois (Cartulaire de Vigeois, Charte CVI).

Turenne (Raymond II de) fait partie de la troisième croisade, et meurt sous les murs de Saint-Jean d'Acre en 1191 (Cartulaire de Beaulieu. Charte CXCIV).

Turenne (Raymond III de) était à la troisième croisade en 1190 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 385).

Turenne (Raymond IV de) partit pour Jérusalem le 17 février 1219 (Nobiliaire du Limousin. Tome IV, p. 227).

Turenne (Raymond V de) était à la croisade sous Saint-Louis en 1248 (Nobiliaire du Limousin. T. IV, p. 229).

Vall de La Garde (Pierre de) part pour Jérusalem en 1113 (Cartulaire de Tulle, n° 449).

Valon (A... de) d'une famille de Quercy établie en Limousin, était à la croisade en 1248 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 385).

Ventadour (Èble de) était à la seconde croisade

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Cartulaire d'Obasine, folio 76). Ses armes sont dans la deuxième salle des croisades à Versailles.

Ventadour (Eble de), était à la septième croisade en 1270 (Histoire du diocèse de Tulle, p. 386).

Veyrac (Jean de) évêque de Limoges, partit pour Jérusalem en 1217 et y mourut (Bonaventure de Saint-Amable. Tome III, p. 542).

Veyrac (Raimond de) était en Terre-Sainte avec son frère qui suit en 1249 (Archives de la Haute-Vienne. D. 1022).

Veyrac (Aniebrand de) frère de Raimond, était avec lui en Terre-Sainte en 1249 (Archives de la Haute-Vienne. D. 1022).

Vigers (Albert) pendant le voyage de Jérusalem entre 1096 et 1147, fait un don au monastère d'Uzerche (Cartulaire d'Uzerche, n° 201).

Villelume (Guillaume de) était à la première croisade et à la prise de Jérusalem en 1099 (Nobiliaire du Limousin. Tome IV, p. 645).

Villelume (Hugues de) accompagna le roi Charles V, au voyage d'outre-mer contre les infidèles (Nobiliaire du Limousin, Tome IV, p. 646).

Vizium (Pierre de) fait différentes donations au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem en 1096 (Cartulaire d'Aureil, folio VI, LIII, LVI).

Vizium (Itier de) fait un don au monastère d'Aureil en partant pour Jérusalem vers 1100 (Cartulaire d'Aureil, folio XLVI).

Cette liste ne doit pas être considérée comme complète et définitive, n'ayant pas encore dépouillé complètement tous les Cartulaires de nos anciennes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

abbayes. Plusieurs dates n'y sont données qu'approximativement, parce que les chartes qui les fournissent relatent seulement le nom du roi, de l'évêque du diocèse, et de l'abbé du monastère, sous lesquels elles ont été écrites. De nouvelles recherches permettront de préciser davantage.

A. Lecler.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SOURCES D'UN

Nobiliaire du Maine

La province du Maine n'était pas d'une étendue considérable : elle avait environ quatre-vingt-dix lieues de circuit, et faisait jadis partie ainsi que l'Anjou de l'Intendance de Touraine. Ses limites ont varié suivant les époques. Le diocèse du Mans comprenait avant la Révolution 740 paroisses dont 183 étaient situées dans les diocèses voisins. Actuellement le Maine a formé les deux départements de la Sarthe et de la Mayenne qui a pris à l'Anjou presque tout l'arrondissement de Chateaugontier [1].

(1) Il est particulièrement difficile de réunir des documents sur ces adjonctions d'une province à une autre. L'archiviste de Maine-et-Loire ne s'est pas occupé dans son dictionnaire de ce qui n'appartient plus à l'Anjou, à Laval on nous répond : « c'était autrefois de l'Anjou, il n'y a rien. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On comprend facilement qu'après de tels changements, il soit difficile d'établir un nobiliaire du Maine. Ce travail a été entrepris cependant par MM. Cauvin et de Maude. Le premier a publié, dans l'annuaire de la Sarthe de 1840, un *Essai sur l'armorial du diocèse du Mans*. Le second publia en 1865 un *Essai sur l'armorial de l'ancien diocèse du Mans*. Nous ne dirons rien de leurs travaux : nous contentant de mettre les travailleurs en garde contre les noms donnés aux familles et les attributions d'armoiries trop souvent fautives ou même facultatives. Il nous paraît préférable d'indiquer ici les sources principales où il convient de puiser pour la confection d'un armorial du Maine.

Les noms appartenant à la noblesse chevaleresque se rencontrent principalement dans les Cartulaires et les chartriers des diverses abbayes et prieurés de la province. Un certain nombre d'entre eux ont déjà été imprimés et nous souhaitons ardemment de voir publier les autres. Les archives départementales renferment aussi des séries de pièces et d'aveux qui renseignent sur la mouvance féodale des fiefs et seigneuries. Les montres et l'arrière-ban fourniront un grand nombre de noms qu'il convient cependant d'examiner avant de les admettre. Il faudrait aussi parcourir les registres des paroisses, les minutes des notaires, les archives particulières des châteaux, etc.

Un certain nombre de familles ont acquis leur noblesse par la possession de fiefs suivant la réglementation de Saint-Louis et de Louis XI ; d'autres ont été annoblies par leurs charges ou pour services mili-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

taires, par la mairie et l'échevinage de Tours et d'Angers, par le parlement de Bretagne ou celui de Paris. Mais la source la plus sûre pour bien connaître les familles de la province est sans contredit d'examiner les maintenues de noblesse délivrées par les Elus des Elections antérieurement au xve siècle et par les commissaires du Roy postérieurement au xvie. Mais, nous l'avons vu, la province du Maine étant réunie à la généralité de Touraine, n'a jamais eu de recherche particulière et c'est sans doute ce qui explique pourquoi on ne trouve pas les recueils de ces anciennes réformations, comme il en existe pour la Bretagne et la Normandie.

Il est certain que plusieurs familles du Maine profitèrent de la charte des francs-fiefs par laquelle Louis XI, en novembre 1470, autorisa les détenteurs de fiefs et terres nobles à jouir de la noblesse en payant au trésor royal une certaine finance. C'est ainsi que, pour en citer un exemple, Robin Aubert, seigneur de Frétigné et de la Rousseraye, dont le père avait été pris au siège de Saint-Ouen et mis à mort par les Anglais, ayant perdu tous ses titres de famille, obtint du roi une charte d'annoblissement par les francs-fiefs, au mois d'août 1473.

Des recherches générales eurent aussi lieu pour le Maine en 1508, 1540, 1586, 1634 et 1641. Mais on ne les connait que par quelques certificats des commissaires Royaux ou par les inventaires des titres de famille qui leur furent fournis. Voici ceux qui nous sont passés devant les yeux :

René du Bouchet, commissaire préposé par le Roi pour la vérification de la noblesse de la province du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Maine en 1508 assiste à la rédaction de la coutume (V. La Chesnaie Desbois, T. III. P. 667).

Jean de Courbefosse élu en l'élection du Mans maintient Bernard de Vanssay le 8 avril 1540. Le Commissaire du Roi délivre un certificat à Jacques Sr de Jupilles le 30 décembre de la même année. L'année suivante François Belot Sr de Préaux élu du Mans maintient Pierre de Launay Sr du lieu, René de Sarcé et reçoit l'inventaire des titres de Pierre de la Goupillière.

En 1586, M. de Ruzé Sr de la Brissonnière commissaire du Roi pour le régalement des tailles au Maine et en Anjou vérifie la généalogie des de Chazé.

En 1587, Le Sr Boucher de Dampierre vise en la même qualité les titres des familles Esperon et le Vacher.

Le 12 juillet 1634, René de Sarcé est maintenu par sentence de l'Elu de Chateauduloir; enfin le 4 juin 1641 Jean Guillon, Er Sr de Valbray maintient René de Jupilles, etc.

On trouvera aussi d'utiles renseignements dans les *Certificats de l'état religieux de la noblesse du Bas Maine en 1577*. Malheureusement ils font défaut pour un grand nombre de paroisses.

Il nous reste à parler de la recherche générale pour toutes les généralités de France ordonnée en 1666 par Louis XIV, à l'instigation de Colbert, suspendue en 1674, elle fut reprise en 1696 et en 1714. Celle-ci fournit, comme on va le voir, beaucoup de renseignements pour le Maine. Grâce à un Manuscrit découvert par M. L'abbé Chambois, au Volume 439 du cabinet des titres à la Bibliothèque nationale et à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un Catalogue des gentilshommes d'Anjou, de notre collection, Monsieur Fleury a publié en 1895 un gros volume intitulé : *Recherche de la noblesse dans la généralité de Tours en 1666*. Il est regrettable qu'il n'ait pas cru nécessaire d'y joindre une introduction. Elle était cependant indispensable pour prévenir les erreurs et réfuter les malentendus des personnes qui ne sont pas versés dans la matière. Ce volume contient en effet la liste de tous ceux qui ont répondu aux assignations des traitants et signé leurs déclarations. On y a ajouté les renseignements fournis par le volume 439 donnant les armoiries des familles et la date à partir de laquelle leur noblesse était prouvée.

On sait que les notaires durent fournir un état de tous ceux qui dans les actes émanés d'eux avaient pris ou reçu la qualité d'Ecuyer. Il fut envoyé des assignations de tous les côtés, à des gens qui étaient roturiers et qui payaient la taille, à ceux qui, à un titre ou à un autre, jouissaient de l'exemption personnelle des impôts, à des inconnus, à des morts même ! Les conditions pour être maintenu étaient très dures. Il fallait fournir *en originaux* trois pièces au moins sur chaque degré, sinon on était par cela même condamné. On poussa la rigueur jusqu'à refuser d'admettre les preuves des réformations antérieures, faites pourtant par des commissaires Royaux. Mais les condamnés avaient toujours le droit d'en appeler au conseil du Roi, qui, le plus souvent, eu égard aux services rendus ou pour des raisons particulières comme les guerres civiles, un incendie etc, dispensait de fournir les pièces manquantes et main-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tenait en réformant le jugement des traitants. Ces maintenues par le conseil n'ont pas toutes été mentionnées, c'est à peine si l'on en trouve une dizaine sur les 36 condamnations prononcées dans la Généralité de Touraine. Les frais considérables qu'entraînaient pour les familles la recherche de leurs titres, la sévérité excessive que pouvait encore augmenter certaine jalousie locale, découragèrent certainement bon nombre de gens qui, possédant des charges les exemptant de la taille, préférèrent renoncer et s'en tenir à leur situation. Beaucoup habitant principalement les villes y exercaient de père en fils des charges honorables, possédaient des fiefs, servaient dans l'arrière-ban, beaucoup continuèrent malgré tout à vivre noblement et quelques-uns, à la recherche de 1714, figureront dans les rangs de la noblesse, ayant alors possibilité de prouver les cent années requises.

Il ne faut pas croire que les gentilshommes, dont la noblesse était pourtant incontestable et incontestée, fussent mieux traités. On leur suscita toutes sortes de difficultés, aux annoblis surtout et quelquefois pour des motifs absolument futiles : on ne tenait compte ni des dépenses faites au service du Roy ni des charges de famille. Les choses furent poussées si loin que le conseil du Roy dut condamner les traitants à des amandes pour « indue vexation »,

Sur les sept cents familles de la généralité de Tours, dont la maintenue est donnée d'après les M^ss^, dix seulement remontèrent leurs preuves au XIVe siècle, soixante-treize fournirent 200 ans de noblesse, la majeure partie au nombre de 400 se contenta des cent années exigées, sans parler des annoblis au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nombre de plus de 150. Les familles les plus nobles de la province se contentèrent presque toutes de fournir 150 ans et même moins !

Jean-Baptiste Voisin Sr de la Noiraye, intendant de Tours, chargé de cette recherche mourut en 1672, et « les minuttes du greffe de l'intendant ayant été « perdues depuis la réformation générale... le Roy « ordonna qu'il en serait faite une nouvelle dans « l'année 1714... »

Celle-ci fut faite par Bernard Chauvelin, Sr de Beausejour et il fut permis aux familles maintenues en 1666 de fournir le jugement obtenu alors et de ne prouver que depuis cette époque. Beaucoup de gentilshommes, ayant alors retrouvé leurs titres pour les preuves de Malte, des pages, de St Cyr, etc. remontèrent leur filiation à une époque antérieure à celle que leurs pères avaient fournie en 1666.

On examinera avec soin la liste des personnes convoquées aux états généraux de 1789, et ce n'est pas chose facile de retrouver certaines familles étrangères au pays, que le hazard d'un mariage ou d'une succession avait amenées dans le Maine et qui ont disparu pendant la révolution sans laisser d'autre trace de leur passage.

Enfin il faudra parcourir l'armorial de l'empire et les annoblissements de la Restauration qui fourniront quelques noms nouveaux et dont la noblesse quoique plus récente n'en est pas moins intéressante puisqu'elle est la récompense des services rendus à la France.

P. de Farcy.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VIEUX US ET COUTUMES

Billets d'Obsèques

et lettres de faire part

—

Dans son numéro du 25 juin 1896, le journal *La Presse* disait :

« Il est à remarquer que l'invitation adressée au nom de la famille du marquis de Morès à la cérémonie de la Madeleine ne porte aucun nom de femme. Il est de mode, en effet, *depuis quelque temps*, de ne pas faire figurer les femmes dans les lettres de faire part. N'est-ce pas un signe des temps ? Et ne faut-il pas conclure de cette exclusion que, comme la galanterie française, le respect sentimental que nous avons toujours éprouvé pour le sexe faible tend de plus en plus à disparaître ? »

Quelques jours après, la revue *Le Féminisme chrétien*, dans un article intitulé *Un usage absurde*, pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

testait avec véhémence contre la dite exclusion :

« Nous serions reconnaissante à qui nous fournirait une explication plausible d'un *usage relativement récent*, mais qui tend à se généraliser avec la rapidité de propagation assez habituelle aux choses les plus ineptes. Nous voulons parler de l'élimination des femmes dans les *lettres de faire-part de mort*. Nous avons beau chercher, nous ne pouvons trouver la raison pour laquelle, quand un membre d'une famille vient à mourir, ni sa mère, ni ses sœurs, ni ses filles, ni ses petites-filles, ne figurent sur la liste des parents qui « ont l'honneur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver », alors qu'on y voit le père, les frères, le mari, les fils, les gendres, les petits-fils, et ainsi de suite à tous les degrés de l'échelle de la parenté. Pourquoi cette exclusion ? Si c'est un devoir, pourquoi l'en décharger, alors qu'on ne craint pas de l'accabler de tant d'autres, d'un accomplissement autrement difficile ? A quelle étrange façon d'envisager les convenances ont bien pu obéir les inventeurs de cet usage, et quelle est donc l'aberration de ceux qui s'y conforment bénévolement ? On nous dira que c'est du dernier genre ; nous estimons, nous, que c'est du dernier ridicule, et nous croyons que beaucoup seront de notre avis. »

Le 16 juillet, le journal *L'Autorité*, s'élevant à son tour « contre un usage que rien ne saurait expliquer ni justifier », faisait suivre la philippique féministe de ces lignes, signées « Le Chercheur » :

« Nous nous associons pleinement à ces justes réclamations. Un pareil usage, qui semble faire abstraction de la femme à propos de la mort des proches,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est non seulement absurde, mais *souverainement inconvenant* et contraire à l'esprit de famille. »

Enfin, le 12 septembre, le causeur des *Veillées des Chaumières*, Tiburce, venait à la rescousse en ces termes :

« Puisque cette causerie a glissé sur la pente des réflexions mélancoliques, on nous permettra de signaler à nos lectrices la mode nouvelle qui tend à s'établir par le monde dans les *lettres de faire part* qu'on envoie à l'occasion d'un deuil récent. *Jusqu'ici il était d'usage* qu'on énumérât, dans la liste des personnes touchées par ce deuil, les mères, sœurs, épouses, cousines, nièces, et généralement toutes parentes rapprochées ou éloignées du défunt. Changement à vue ! C'est une publication féministe qui nous l'apprend par la plume de sa distinguée directrice, Mme Marie Maugeret : il est maintenant de bon ton, dans les *lettres de faire part*, d'éliminer le nom des femmes et de n'y conserver que celui des hommes. Nons sommes, quant à nous, de l'avis de Mme Maugeret sur ce nouvel usage : « Il se peut faire, écrit-elle, que ce soit du dernier genre. Nous estimons personnellement que c'est absurde. » Et que voilà qui est bien dit et en trois mots ! Ah çà ! est-ce que les femmes ne font plus partie de la famille ? Est-ce qu'une épouse qui vient d'être privée de son mari, une mère à qui la mort a enlevé sa fille ou réciproquement, n'ont plus le droit de compter dans la liste des personnes à qui ces deuils sont sensibles ? Et à leur place vous ferez figurer je ne sais quel arrière-petit-cousin ou quel neveu à la mode de Bretagne qui se moque comme d'une guigne des parents qu'il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

a perdus et qu'il ne connaissait peut-être pas ? Mme Maugeret a dit le mot : c'est « absurde ». Et nous espérons bien que cette mode, *lancée par quelques salons en mal d'inventions* baroques, ne dépassera pas le petit cercle de caillettes et de snobs où elle a paru, nous dit-on, du dernier galant... Elle est jolie, la galanterie ! »

D'autres protestations, non moins vives, se sont produites, sans amener la moindre réplique ; du moins, n'en ai-je pas eu connaissance. Il ne manque pourtant pas de journaux et revues à clientèle mondaine, auxquels incombait le devoir d'élucider la question, en mettant chaque chose à son point ; ce qui, sans le secours d'un *Arbiter elegantiarum*, pouvait se faire aisément.

« Il faut nous instruire des bienséances qui se pratiquent parmy les honnestes gens, pour nous y conformer exactement... Les bienséances qui s'observent parmi les honnestes gens, font une partie considérable de la Science du Monde, et de la manière de bien vivre ; ce sont des Lois non écrites qui se sont établies par un long usage, et par le consentement unanime des hommes polis, qui ont attaché un sujet de blâme ou de ridicule à ceux qui y manquent... Il y en a qui doivent leur établissement à la raison, à la discrétion, à l'honnêteté, à la pudeur, à la modestie, et à d'autres vertus. Il y en a qui dépendent purement du caprice de l'usage et qui ont rapport aux personnes, aux tems, aux lieux et aux occasions [1]... »

(1) *De la Science du monde*, par M. de Callières, *Secr.* du Cab. de S. M. et l'un des 40 de l'Acad. Déd. à S. A. R. Mgr le Duc de Chartres. Paris, 1717, in-12, p. 7 et 89-90.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« L'usage du monde, dit Boileau, est une civilité de convention. » Soit ! Mais toute convention doit s'observer.

> Le monde a des décrets sur lesquels il se fonde :
> Il faut les respecter lorsque l'on est du monde.

Quoi ! même lorsque ces décrets sont *absurdes* et discourtois envers « ce sexe à qui tu dois ta mère » ? Non, certes ! Mais si *le monde* rendait de tels décrets, il ne serait plus « le monde ». En vérité, la réplique aux protestataires était trop aisée, car leurs philippiques procédaient évidemment d'une confusion : en effet, ils confondaient deux choses distinctes.

L'usage veut que, lorsqu'on a la douleur de perdre un de ses proches, on convoque aux obsèques toutes les personnes, en résidence au lieu du décès, que l'on connaît ou qui le connurent. Cette convocation, ce *Billet d'obsèques*, ne porte d'autres noms que ceux des parents les plus proches, à l'exclusion des femmes. Exemple :

1. « Vous êtes prié d'assister aux c. s. et e [1]. de M. le Duc de Rivière, Gouverneur de S. A. R. Mgr le Duc de Bordeaux, etc., etc., qui se feront merc., à 10 heures, en l'égl. de S. Germain l'Auxerrois. — De la part de MM. Charles et Louis de Rivière, ses

(1) ABRÉVIATIONS : *A. l.* autres lieux. — *Ass.* assister. — *Cej.* cejourd'huy. — *C. et e.* convoy et enterrement. — *C. s. et e.* convoy, service et enterrement. *Cons.* conseiller. — *De p.* De profundis. — *Egl.* église. — *F. p.* faire part. — *M.* Monsieur. — *Mlle.* Mademoiselle. — *Mme.* Madame. — *Mgr.* Monseigneur. — *Ord.* ordinaire. — *Par., parr.* paroisse, parroisse. — *R. i. p.* Requiescat in pace ! — *Secr.* secrétaire. — *Sgr.* seigneur. — *S. i.* sera inhumé. — *Vén.* vénérable.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Enfants. — Le Deuil se réunira rue du Doyenné, n° 6. — *Paris, le 21 avril 1828.* »

En second lieu, dans le délai d'un à deux mois après les obsèques, sont envoyées des *Lettres de faire part* (par ellipse, *lettres de part*) du décès à toutes les personnes que connaît la famille du défunt ou qui furent en relations avec lui ; ces *Lettres de part* sont adressées au nom des parents, hommes et femmes. Exemples :

2. « M. et Mme de Léon, Mme de la Rochefoucauld ; MM. Auguste et Fernand de Rohan-Chabot, et Mme de Jarnac, ont l'honneur de vous f. p. de la perte qu'ils viennent de faire de M. de Rohan Chabot, leur père, beau-frère, grand-père et beau-frère, décédé en son hôtel, rue de Miroménil, le 29 oct. 1807. »

3. « M. le Pce de Masseran ; M. et Mme Alph. de St-Sauveur ; M. et Mme d'Ursel ; M. le Marquis de Crevecœur ; M. et Mme de Salis ; M. et Mme de Latour-dupin ; M. et Mme Bon Cristian de Deux Ponts ; M. et Mme Bon de Gravenreuth ; M. et Mme Cte de Vitt-genstein, ont l'honneur de vous f. p. de la perte qu'ils ont faite, de Mme de Bethune-Pologne, leur mère, belle-mère et grand'mère, décédée le 30 mai 1809, à Glatigny. — (*De l'Imprim. de Jacob.*) »

3 [2]. « M. le Duc et Mme la Duchesse, M. le Prince et Mme la Princesse, M. le Comte et Mme la Comtesse de Montmorency, M. le Duc et Mme la Duchesse de Rohan, et M. le Comte et Mme la Comtesse de Mortemart, ont l'honneur de vous f. p. de la perte qu'ils viennent de faire de M. le Comte Charles de Montmorency, leur frère et beau-frère, décédé à Paris le 20 juillet 1814, chez Mme sa mère, rue S. Guillaume, n° 18. »

4. « M. le Baron de La Rochefoucauld, Pair de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

France, Lieutenant général des Armées du Roi, Insp. général de Cavalerie, et Mme la Baronne de La Rochefoucauld ; M. Albert de La Rochefoucauld, Lieut. de Cav., et M. le Vicomte de Mauroy, Lieut.-Colonel de Cav., ont l'honneur de vous f. p. de la perte qu'ils viennent de faire de M. Denis-Jean, Marquis de Mauroy, Lieutenant général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'O. R. et Mil. de S. Louis, leur beau-père, père, grand-père et frère, décédé à l'âge de 80 ans, en son hôtel, rue du Faubourg S. Martin, nº 158, le 7 jan. 1818. »

5. « Madame la Comtesse Veuve De La Boulaye, MM. les Chevaliers Charles et Hercule De la Boulaye, anciens Officiers, Chevaliers des Ordres Royaux et Militaires de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur ; Mesdames Eugénie et Victoire De La Boulaye, ont l'honneur de vous f. p. de la perte qu'ils viennent de faire de M. le Comte De la Boulaye, anc. Officier, Chevalier de Saint-Louis, leur Fils et Frère, décédé à la Manufacture Royale des Gobelins, le 25 août 1824. »

6. « Mme la Comtesse Maret, Mme la Comtesse Michel, M. le Comte et M. le Baron Michel, M. le Duc de Bassano, M. le Baron et Mme la Baronne Sirugue, M. le Marquis et M. le Comte de Bassano, M. le Comte et Mme la Comtesse de Baillet, M. le Baron et Mme la Baronne Dupont-Delporte, ont l'honneur de vous f. p. de la Perte douloureuse qu'ils viennent de faire dans la personne de M. Jean-Philibert Comte Maret, Cons. d'Etat à vie et anc. Directeur général de l'Adm. des Vivres, Off. de la Légion d'honneur, leur Epoux, Père, Aïeul, Frère, Beau-Frère et Oncle, décédé à Dijon le 20 juillet 1827. »

7. « M. le Marquis et Mme la Marquise de Brou, MM. Eugène et Léon de Brou, Mlle Isaure de Brou, M. le Marquis de Juigné, Mme la Comtesse de Puységur, M. le Marquis de Lamoignon de Basville, Mme la Marquise Daguesseau, M. le Duc de Caumont Laforce,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mme la Vicomtesse de Lamoignon, ont l'honneur de vous f. p. de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de Mme la Marquise de Brou, née Marie Gabrielle Olive de Lamoignon, leur mère, belle-mère, ayeule, sœur et belle-sœur, décédée à Montfermeil le 31 juillet 1842. »

8. Mme la Marquise de Rougé Douairière ; M. le Duc et Mme la Duchesse de Crussol et leurs enfants ; M. le Duc de Tourzel et son fils ; M. le Marquis et Mme la Marquise de Rougé et leurs enfants ; M. le Marquis et Mme la Marquise Du Plessis-Bellière ; M. le Comte et Mme la Comtesse de Lostanges et leur fils ; M. le Vicomte et Mme la Vicomtesse de Rougé, Ont l'honneur de vous f. p. de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de M. Marie François Emmanuel de Crussol d'Uzès Duc d'Uzès, premier Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées, leur père, ayeul et bisayeul, Décédé en son Château de Bonnelles, le 6 août 1843, dans la 87me année de son âge. — *Bonnelles, ce 7 août 1843.* »

De ce qui précède il appert que les protestataires ont confondu les *Billets d'obsèques*, adressés au nom des seuls parents mâles, avec les *Lettres de part*, adressées au nom des parents des deux sexes. Il en appert aussi que l'usage contre lequel ils se sont élevés est loin d'être tout récent. — Il m'a semblé qu'une recherche approfondie ne serait pas sans intérêt, sur une question qui tient d'autant plus au cœur des vivants qu'elle touche au culte des morts.

Quels furent anciennement les us et coutumes en matière d'obsèques et de *faire part*, notamment en ce qui concerne les femmes ? Furent-elles toujours dispensées de convier aux obsèques, et quelle fut la raison de cette dispense ou de cette exclusion ? Procé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dait-elle d'un sentiment excessif, discourtois, de la suprématie masculine, ou bien, au contraire, d'un sentiment chrétien, raisonné, de la majesté de la mort et du tendre respect de la femme ?

Mais où puiser les éléments nécessaires, les documents probatifs d'une étude en somme toute nouvelle et forcément ardue ? Où trouver les placards funéraires, les billets d'enterrement, les lettres de part du temps passé ? De nos jours même, qu'en reste-t-il après quelques années ?... La Bibliothèque Nationale (Dép. des Imprimés) a bien eu l'excellente pensée d'en composer une collection spéciale, mais on n'y rencontre que des documents plus ou moins récents ; de même, dans les collections privées, si riches qu'elles soient, comme celle de notre érudit Vice-Président M. le Marquis de Granges de Surgères. Ce n'est qu'avec une dépense énorme de temps que j'ai pu recueillir la masse de pièces qui vont suivre, en compulsant notamment les grandes collections du Cabinet des Titres. Les curieux, si je ne me leurre, ne liront pas sans intérêt ces funèbres documents, — témoins irrécusables de la piété de nos pères envers leurs chers défunts, — dans lesquels, avec des formules qui depuis trois siècles au moins n'ont presque pas varié, apparaissent les usages d'autrefois en matière d'obsèques.

Puis, en cette collection funéraire, en ce nécrologe français, combien de noms illustres dans nos fastes politiques, dans les armes, les lettres, les arts, les sciences, l'héraldique, la chaire, le barreau, nimbés de gloire ou de sainteté ! Bossuet, Huet, Bourbon-Orléans, Bourbon-Espagne, Savoie, Montmorency,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aubusson la Feuillade, du Bellay, La Rochefoucauld, Choiseul, La Tour-d'Auvergne-Bouillon, Rohan, Mailly, la Trémoïlle, Courtenay, Noailles, Villars, Quélen la Vauguyon, Saint-Simon, d'Albert de Chaulnes, Harcourt, Villeroy, Bauffremont, Béthune, Richelieu, Estrées, Gouffier, Hautefort, Montesson, Alègre, Potier de Gesvres et Tresmes, Hostun-Tallart, Rouxel de Médavy, Boulainvilliers, Chevert, Charette, Castella, Belloy, Bouillé, Billy, Mauroy, Massiac, Argouges, Colbert, Phélipeaux, Berryer, Baluze, Racine, Boileau, Danchet, du Plaix, Marais, Fontenelle, la Monnoye, Adam, de l'Isle, d'Olivet, Marsollier, Clairaut, Fourmont, Winslow, Poilly, Coypel, Collombat, Boucher, le Moyne, d'Hozier, Clairambaut, Dubuisson, Chevillard, du Fresne du Cange, etc.

L'usage, qui s'est conservé dans certains milieux et quelques régions, de faire suivre les obsèques d'un repas consolatoire, était jadis en vigueur dans toutes les classes ; ce qui conste de cette curieuse quittance :

8 e « Honnorable homme Jehan Collombel, marchant orfebvre, bourgeois de Paris, confesse avoir eu et receu de noble dame Anthoinette de Cerisay, vefve de feu Messire Françoys Olivier, en son vivant chevalier, chancellier de France, par les mains de noble homme Maistre Olivier Bourgoing, naguères tresorier de Berry, la somme de XXII livres tournois pour avoir, par le dict Collombel, fourny la vaisselle d'argent qu'il auroyt convenu avoir pour le bancquet faict, le jour du service dud. deffunct seigneur chancellier, en sa maison rue de Malle parolle... Faict et passé l'an 1560 le vendredy 3e jour de may [1]. »

(1) *Pièces orig.*, Collombel, 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Certaines qualifications, données aux défunts dans les billets d'obsèques, feront sourire; le passé a bon dos ; on en rencontre de non moins singulières dans nos modernes lettres de part. Telle formule d'antan pourra sembler bizarre ; mais que dira-t-on de celle-ci ?

9. « Mademoiselle A... et sa famille ont l'honneur de vous f. p. de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire dans la personne de Monsieur..., décédé après 15 mois de souffrances, provenant de sa dernière campagne d'Italie. Il avait écoulé jusque-là, avec une santé robuste, 27 années de services, 14 années de campagnes d'Afrique. — Veuillez joindre vos prières à celles de la famille. »

Que dire aussi de cette pièce absolument authentique, qu'on pourrait appeler le billet d'enterrement... de la malechance ?

10. « Il est bien vrai, ainsi que l'ont déjà annoncé plusieurs journaux, que M. Alphonse Pupat, cocher de remise à la compagnie impériale, domicilié à Paris, rue du Champ-de-Mars, 15, a eu la chance de gagner le premier des deux lots de 100,000 fr., au premier tirage des obligations mexicaines. — Mme veuve Pupat, M. l'abbé Pupat, curé de Bièvres, M. et Mme Alphonse Pupat et leurs enfants, et Mlle M.-Louise Pupat ont l'honneur de vous f. p. de cette heureuse nouvelle, et de vous prier d'ass. à la grand'messe d'actions de grâces et au TE DEUM qui seront chantés très solennellement en l'église de Bièvres, le mardi 18 juillet 1865, à 10 h. et demie très préc., pour remercier le Dieu tout-puissant, auteur de tout bien spirituel et temporel. — *Bièvres, le 14 juillet* 1865. »

Nos aïeux, s'ils revivoient, Sire,
Auroient un tantet de quoy rire !...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

II

Au moyen-âge, dans toutes les localités un peu importantes il y avait un *clocheteur* ou *recommandeur des trespassez*, chargé de « recommander aux prières des bonnes gens ceux qui sont decedez la veille, dont il luy est baillé mémoire », comme dit un article des Ordonnances de l'Echevinage d'Amiens.

Il ne faut pas confondre le *clocheteur*, humble laïc, avec le *sonneur*, qui jadis était communément revêtu d'un caractère ecclésiastique. En 1420, Béatrix, veuve de Clément le Tourneur, de Ventavon, légua par testament un gros d'argent au clerc qui sonnait les cloches à l'église de sa paroisse et les sonnerait pour sa mort : « Item, legavit... clerico pulsanti clara et simbala, ipsamque deffunctam, unum grossum argenti [1]. »

A Conty, la recommandation des défunts se faisait le lendemain de la Toussaint et la veille de Noël ; e clocheteur parcourait la paroisse en lamentant cette formule :

Réveillez-vous, gens qui dormez,
Priez Dieu pour les trépassés !
Pensez à la mort !

Le poète Saint-Amand, dans *La nuit*, tempête contre ce lugubre nocturne :

(1) P. Guillaume, *Chartes de N.-D. de Bertaud*, p. 276.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le clocheteur des trépassé
Sonnant de rue en rue,
De frayeur rend les cœurs glacé :
Bien que le corps en sue,
Et mille chiens, ayant sa triste voix,
Lui répondent à longs abois.
Lugubre courrier du destin,
Effroy des âmes lasches,
Qui, si souvent, soir et matin,
M'éveilles et me fasches,
Va faire ailleurs, engeance de démon,
Ton vain et tragique sermon !

Peu à peu, surtout au XVIIIe siècle, cet usage disparut ; cependant il existait encore à Poix (Somme) en 1842. Un bon vieux octogénaire, pour le modeste salaire de deux sous, la nuit, dans les veilles des grandes fêtes, parcourait la commune en recommandant aux prières des fidèles les âmes des défunts dont on lui donnait les noms. La clochette dont il se servait, conservée dans l'église de Poix, porte cette inscription : « Ceste clochette est faicte des biens de « l'hostel Dieu pour les habitans de la ville de « Pois, et me fondist Andrieu Munier, 1582. »

Le *recommandeur des défunts* existe encore en diverses paroisses de Normandie, notamment au Hâvre. C'est le plus souvent un des bedeaux de l'église paroissiale qui va discrètement, de porte en porte, notifier le décès et recommander l'âme aux prières.

Dans beaucoup de villes, le clocheteur, ou *crieur des corps*, ou simplement *crieur*, était une sorte d'entrepreneur des pompes funèbres, qui conduisait le convoi en sonnant de sa clochette et proclamant le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nom du défunt. « La physionomie de Laurière, dit « Saint-Simon, serroit le cœur de tristesse ; elle étoit « faite pour être crieur d'enterrement. » La profession de croque-mort ne fut jamais en bonne odeur, et Sanlecque, contre elle, fait chorus avec Saint-Amand :

> Un infâme crieur, de qui l'âme inhumaine
> Marchande insolemment pour enterrer les corps !

Le crieur ou clocheteur était chargé d'apprendre aux habitants les décès ; la clochette au poing, il passait par les rues en criant le nom du défunt, le jour, l'heure et le lieu du convoi, du service et de l'enterrement, en demandant des prières pour l'âme du trépassé, et en convoquant les fidèles à ses obsèques. Celles d'un prêtre, d'un seigneur, d'un bourgeois attiraient les pauvres en foule ; c'était pour eux pain bénit, car la triste et pieuse cérémonie n'allait pas sans une plus ou moins large distribution d'aumônes, qui se répétait aux Vigiles du bout du mois, au service des six semaines, au Bout-de-l'an, à la messe de sortie de deuil.

L'avènement de l'imprimerie eut pour effet de modifier la coutume ; dans les villes, le *crieur* fut tué par l'usage des placards funéraires affichés à la porte de l'église, et probablement aussi, çà et là, sur les murs, comme on fait encore en Italie. Déjà la coutume s'était introduite de faire présenter par un valet chez les amis et connaissances un billet circulaire et manuscrit, annonçant d'abord le décès, puis un autre, précisant l'heure du convoi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cela s'appelait « *faire courir le billet* ». Dès la fin du XVIe siècle, comme les placards, le *billet* fut imprimé, tiré et distribué en nombre, généralement très bref, sur feuille volante et sans encadrement noir. En voici un spécimen, relativement récent :

11. « Mesdames de Lys ont l'honneur de vous f. p. du décès de M. de Beze de Lys, cons. de Grand' Chambre, du jour d'hier 20 fév. 1775, à 4 h. après midi. ».

« Il n'y a pas de coutûme nouvelle qui ne soit ancienne », a dit Chaucer. Il n'y a de modifié dans nos billets de mort que le format, qui s'est un peu réduit. Seuls, croyons-nous, les Ecclésiastiques ont conservé pour leurs confrères défunts l'usage des placards, affichés sous le porche. Tel, celui-ci, que je garde en souvenir d'un de nos vénérés et regrettés collègues :

12. « Vous êtes prié d'ass. au Convoi funèbre et au Service de M. l'Abbé Nicolas-Narcisse Robinet, Chapelain de la Cathédrale [de Verdun], décédé le 8 juillet 1894, à l'âge de 50 ans, muni des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise. — Les Obsèques auront lieu en l'égl. cathédrale, le mardi 10 du courant, à 10 h. 1/2 du m. — Après le Service, le corps sera reconduit à Béthelainville, pour y être inhumé le lendemain merc. à 10 h. du m. Priez Dieu pour lui ! — De la part de Mgr l'Evêque, du Chapitre et de la Famille. On se réunira à la maison mortuaire place Madeleine. — Les personnes en retard sont priées de se rendre à l'église. »

III

Autrefois, comme de nos jours, la bienséance commandait, aussitôt qu'on apprenait le funèbre événe-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment, d'écrire ou d'aller faire visite à ceux que la mort éprouvait dans leurs affections. Négliger d'accomplir un devoir si naturel eût été « manquer d'usage », d'urbanité, d'humanité. J'ai retrouvé maintes lettres de condoléances, dont quelques unes sont des modèles du genre, et d'autres, par leurs auteurs, des curiosités historiques. En voici plusieurs, qui me paraissent à leur place dans une étude comme celle-ci. D'abord, la lettre de M. de Voiture à la Duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, fille du Prince de Condé, alors qu'elle était à Munster, où se trouvait son mari comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Roi (26 déc. 1646) :

13. « Madame, — N'ayant osé, par respect, escrire jusqu'icy à Vostre Altesse, j'ay un extresme regret d'y estre contrainct par une si funeste occasion que celle qui m'y oblige à cette heure. Je ne doute pas, Madame, que, ayant perdu Mgr vostre Père, dans le tems que vous receviez le plus de preuves de son affection, cette perte ne vous soyt infiniment sensible, et que, n'estant pas accoustumée à recevoir de pareils coups de la fortune, celuy-cy ne vous ayt extresmement touchée ; mais j'espère que cette justesse d'esprit qui ne vous a jamais permis de rien faire ny de rien dire que dans la vraye mesure qu'il le falloit vous servira dans cette rencontre, et que *vous réglerez vostre douleur* et vos larmes, comme vous avez sceu régler toutes les actions de vostre vie. A dire le vray, Madame, il est bien juste qu'une personne aussy céleste que vous s'accommode aux volontés du ciel, et qu'ayant tout receu de luy, vous souffriez qu'il vous oste quelque chose. Encore semble-t-il qu'il ayt voulu prendre le tems de vostre absence, et qu'il ayt permis que ce malheur soyt arrivé pendant que vous estiez esloignée, pour ne pas faire voir à vos yeux le deuil

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il vouloit mettre en vostre Maison. Je prye Dieu qu'il y mette bien tost la joye par vostre retour, et qu'il nous rende la paix... »

L'abbé de Chaulieu oublie sa grande vieillesse pour écrire à la Duchesse de Bouillon, qui vient de perdre sa sœur la Duchesse de Mazarin, cette page exquise, qui nous remet en l'esprit le mot ravissant de Fontenelle nonagénaire à la jeune marquise de Flamarens: « Ah! belle dame, que n'ai-je encore quatre-vingts ans !... »

14. « Je pleure avec vous, Madame, la perte de Madame votre sœur, que la bonté de son cœur vous rendoit si chère, et que ses qualités personnelles vous rendoient si aimable que vous en aviez fait, plus encore par raison que par les sentimens de la nature, l'objet le plus tendre et le plus digne de votre amitié. Les mêmes façons de penser, les même talens de plaire, la même supériorité d'esprit, tout avoit contribué à former entre Mme de Mazarin et vous tant de sympathie et tant d'amitié. La mort vient d'en rompre les nœuds. Ne cherchez point à réparer cette perte, vous ne trouverez que fausseté et perfidie dans le reste du monde. Cherchez à l'oublier ; employez, pour vous consoler de la mort de Mme votre sœur, le même courage et la même fermeté dont elle s'est servie pour la mespriser... Je me consoleray de la brieveté de ces jours malheureux qui me restent, par le plaisir d'en passer la plus grande partie avec vous, et de vous marquer, Madame, par mille respects et mille marques d'attachement combien je suis de Votre Altesse le très humble et tres obéissant serviteur. »

Fléchier écrit à Jacques Salvador, qui vient de perdre son père, don Juan Salvador, chef d'une dynastie d'illustres botanistes :

15. « Je regrette bien, Monsieur, la perte que vous avez faite de M. vostre père, et je compatis à vostre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

douleur. Il vous laisse les véritables biens, qui sont ses vertus et ses bons exemples, et les plus solides consolations, qui sont une longue continuation de sagesse et de piété, une vie de Chrétien, et une mort de Patriarche. Je vous souhaite une aussi longue praticque de bonnes œuvres, et persuadé qu'il ne manque à la perfection de vostre mérite que ce qu'un âge comme le sien y peut ajoûter, je félicite Messieurs vos enfans de retrouver en vous ce que vous perdez en M. votre père. »

Madame de Sévigné écrit à M. de Grignan, son gendre, à l'occasion de la mort de l'Archevêque d'Arles (François de Grignan) :

16. « Mon cher Comte, recevez ici mon compliment. Vous avez été tendrement aimé de ce cher oncle. Il aimoit son nom, sa maison ; il avoit raison, elle en vaut la peine. Je vous plains de n'avoir plus à honorer tant de mérites, tant de qualités respectables. Voilà cette première race passée ; nous irons après, mon cher Comte : en attendant, je vous embrasse en pleurant comme si j'avois l'honneur d'estre de votre nom. »

Roger de Rabutin, comte de Bussy, le célèbre cousin de la grande Marquise, écrit au maréchal de Navailles :

17. « J'ay appris avec une douleur extresme la perte que vous avez faite de M. vostre Fils, parce que je vous aime et vous estime infiniment. Il fault estre aussy ferme et aussy sage que vous estes pour soustenir une touche aussy rude que celle-là ; mais, quoy que vous n'en ayiez jamais receu de cette force, vous avez passé par des adversités qui vous ont appris à vous soumettre aux volontés de Dieu. C'a esté là ma seule ressource dans mes disgraces, et celle que je vous souhaite, Monsieur, dans vostre affliction. »

Madame Scarron console en ces termes Madame

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Fouquet, éprouvée elle aussi par la perte d'un fils :

18. « Madame, la perte que vous venez de faire est une perte publicque, par la part que la Cour et la ville y prennent. Si quelque chose pouvoit en adoucir l'amertume, ce seroit sans doute la preuve que ce triste événement vous donne de l'estime que toute la France a pour vous et pour Monseigneur le Sur-Intendant. La mort du Duc d'Anjou n'auroit pas esté plus pleurée. Pour moy, Madame, qui suis vostre redevable par tant de titres, j'ai bien plus besoin de consolation que je ne suis en estat d'en donner. J'aimois cet enfant avec des tendresses infinies. J'avais souvent lu dans ses yeux une félicité et une gloire à laquelle Dieu n'a pas voulu qu'il parvint. Que son saint Nom soit béni! Le ciel vous l'a ravi, Madame ; il ne vous l'a ravi que pour le rendre plus heureux. »

Autre lettre de Madame de Maintenon à Madame de..., sur la mort de son mari :

19. « Plus je pense à la perte que vous venez de faire, plus je la trouve grande, et plus j'en suis affligée : c'étoit un digne chef d'une famille comme la vostre, et qui ne peut estre remplacé. Nous avons sujet de croire qu'il est heureux ; c'est pour nous mesmes que nous pleurons. Vostre estat me serre le cœur, et vous ne vous consolerez de long temps d'une telle séparation. Si j'étois maîtresse de ma conduite, je quitterois bien certainement toute autre chose pour estre auprès de vous. »

Victor Hugo, le 23 mai 1865, écrit au poète des *Méditations*, meurtri par le veuvage :

20. « Cher Lamartine, — Un grand malheur vous frappe : j'ai besoin de mettre mon cœur près du vôtre. Je vénérais celle que vous aimiez. Votre haut esprit voit au-delà de l'horizon : vous apercevez distinctement la vie future. Ce n'est pas à vous qu'il est besoin de dire : Espérez. Vous êtes de ceux qui savent et qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

attendent. Elle est toujours votre compagne, invisible mais présente. Vous avez perdu la femme, mais non l'âme. Cher ami, vivons dans les morts ! »

Je retrouve encore cette chrétienne exhortation de Fléchier au ministre Le Pelletier de Morfontaine, qui venait de perdre sa fille la présidente d'Aligre :

21. « Vous avez, Monsieur, dans la mort de Madame vostre fille, tout ce qui peut adoucir vostre douleur : sa vie toujours chrestienne et conforme à l'éducation qu'elle avoit receue de vous : sa maladie, où elle a possédé son âme dans la résignation et la patience, et toutes les apparences de son salut et de son repos éternel. Ces tristes séparations pourroient dégoûter du monde ceux qui n'en sont pas déjà dégoûtés, mais du moins elles nous font voir qu'il ne faut s'attacher qu'à Dieu, qui ne finit point, et qui seul doit remplir les vuides qui se font dans nos cœurs par la perte des personnes qui nous sont chères... »

Hélas ! au lendemain même des deuils les plus amers, on est exposé daus la vie à des coups non moins cruels que ceux de la mort, et volontiers on s'écrierait avec le poète de *La Troade* :

Menace-moy de vivre et non pas de mourir !

IV

« On renverse plus facilement une dynastie qu'un usage », dit Henri Murger. Et cependant, à en croire *Le Féminisme chrétien* et les journaux que j'ai cités, on aurait très aisément aboli, dans ces derniers temps, un usage respectable, en innovant, par l'exclusion du beau sexe, en matière de notification de décès ! Mais cet usage avait-il « le saint vernis des âges » ? A-t-il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

même été pratiqué d'une manière générale et constamment uniforme, suivant une règle universellement acceptée ? L'affirmative serait évidemment téméraire, car, sur le point spécial qui nous occupe, la règle a dû varier suivant les régions et les milieux sociaux. La coutume était-elle identique pour faire part du décès d'un duc et pair ou d'un petit bourgeois ? Aujourd'hui, par exemple, dans la haute société, règne l'usage du *billet d'obsèques*, suivi de la *lettre de part* ; tandis que dans les milieux modestes on fait d'une pierre deux coups en fusionnant ces deux documents : l'invitation aux obsèques est en même temps une lettre de faire part, adressée au nom de tous les parents, hommes et femmes.

Il semblerait donc convenable de diviser la question, qui pourrait se résoudre affirmativement ou non, selon qu'elle viserait telle province ou telle classe. Il est certain qu'en aucune région, dans aucun milieu, la règle n'eut un caractère précis ni absolu. A Paris, même, rendez-vous de toutes les provinces, elle peut paraître plutôt confuse, sans doute parce que chacun apportait et suivait dans la capitale la coutume de son pays d'origine ; et cette confusion, surtout aux approches du règne de Louis XVI, n'est point particulière à une classe : on la constate à tous les degrés de l'échelle sociale. Voici, par exemple, trois billets d'obsèques qui donneraient raison aux protestataires féministes : une maréchale duchesse, en 1771, une marquise en 1765, et la veuve d'un dentiste, en 1761, invitant aux funérailles de leur époux :

22. « Vous êtes priés d'ass. au Convoi de Très-Haut et Très-Puissant Sgr Mgr Louis-Cezar, Duc

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'Estrées, premier baron du Boulonnais, baron de Montmirail, marquis de Cœuvres, et a. l., Maréchal de France, ministre d'Etat, gouverneur des villes et citad. de Metz, pays Messin et Verdunois, chevalier des Ordres du Roi, et Général de ses Armées, décédé en son hôtel rue de Richelieu ; qui se fera sam. 5e jan. 1771 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par. — Et au Transport qui se fera ensuite en l'égl. des Dames Relig. Capucines, près la place de Vendôme, lieu de sa sép. — *R. i. p.* — De la part de Mme la Maréchale Duchesse d'Estrées, sa veuve, et de M. le Marquis de Courtanvaux, son neveu. »

23. « Vous êtes priés d'ass. au convoy de haut et p. sgr François-Gilbert Colbert, Marquis de Chabanois, baron de Soliers, sgr de Montrichard, Chissé, de la Tour-d'Argy, et a. l., Maréchal des camps et armées du Roy, chev. de l'O. R. et Mil. de S. Loüis, décédé en son hôtel rue Vivienne ; qui se fera lundy 23e dec. 1765 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par. — Et ensuite au Transport qui se fera en l'égl. des Dames Relig. Capucines de la place de Vendôme, lieu de sa sép. — *R. i. p.* — De la part de Mme la Marquise de Chabanois, et de MM. ses fils. »

24. « Vous êtes priez d'ass. au c. s. et e. de M. Pierre Fauchard, ancien Maître Chirurgien-Dentiste, Seigneur du Grand-Mênil, décédé en sa maison ruë des Cordeliers ; qui se fera Lundy 23e Mars 1761 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Cosme, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa veuve, et de M. Fauchard de Grand-Mênil, Avocat au Parlement, son Fils. »

Mais il ne faut pas arguer de ces trois exemples, et d'autres qui suivront, pour se hâter de conclure. La conclusion viendra d'elle-même après l'examen documentaire. — En vue de m'éclairer, je n'ai pas manqué de compulser les anciens cérémoniaux et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

traités de la civilité; celui d'Erasme, publié en 1530, traduit en 1537 par Pierre Saliat, aussi bien que celui d'Antoine de Courtin, qui eut tant de vogue sous le grand Roi et tant d'éditions, est muet sur la question, et les autres ont, à son exemple, « imité de Conrart le silence » fâcheux. Rien non plus dans les vieux cérémoniaux, qui ne s'occupent que des rois, des princesses, des plus grands seigneurs, et ne traitent que de l'ordre des funérailles et des préséances [1].

Quant aux traités modernes, voici le *Code du Cérémonial* (1867), par la comtesse de Bassanville:

« Il est respectueux pour les invités de faire porter les lettres [de faire part] à domicile. On peut cependant, sauf quelques exceptions, les mettre à la poste... — Un père doit assister au convoi de son enfant. Une mère n'assiste pas au convoi de son enfant. Un mari n'assiste pas au convoi de sa femme. Une femme n'assiste pas au convoi de son mari. »

Puis, voici *Le Savoir-vivre dans toutes les circonstances de la vie* (1881), par Mme Louis d'Alq :

« *Depuis peu*, on supprime dans les lettres de faire « part les noms des membres féminins de la famille. »

On verra plus loin si c'est *depuis peu* que se pra-

(1) Edmond du Boulay, roy d'armes de Lorraine, *Le très excellent enterr. de t. h. et t. illustre Prince Claude de Lorraine, Duc de Guise et d'Aumalle*, Paris, 1550, in-8. — Aux mss. de la B. N. : *Cérémonial français pour les ann. 1679-81* ; franç. 7831. — *Mém. sur le Cérémonial*, nouv. acq. franç. 3156 57. — *Mém. sur le Cér. usité en France*, franç. 4333, fol. 1-17. — *Cérémonies funèbres*, franç. 16633. — *Cérém. observées aux enterr. des Rois ;* franç. 4317. — Cf. aussi sur les funérailles des rois, princes, grands seigneurs, les mss. franç. 2881, 6394, 11189-90, 11192, 11196, 18523. 18534-36, 23419.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tique cette suppression dans les *billets d'obsèques*, que l'auteur a le tort de confondre avec les *lettres de part*.

Le 7 août 1896, le journal *La Presse*, rendant compte des obsèques de M. Anatole Matrot, directeur honoraire des chemins de fer de l'Etat, O. ✻, en l'église de Groslay, disait : « Le deuil était conduit « par le frère de M. Matrot et *Madame veuve Ma-* « *trot*. » Erreur manifeste, car les femmes ne conduisent jamais le deuil, et cette exclusion découle du même sentiment que leur élimination dans les billets d'obsèques ; sentiment inspiré, non par un manque de courtoisie, mais bien au contraire par le sens de leur modestie, par le respect de leur faiblesse et, je l'ai dit, de la majesté de la mort.

Au moyen-âge, les veuves vivaient comme cloîtrées pendant six semaines à partir du décès de l'époux ; les femmes assistaient au service funèbre de leur père ou de leur mère, puis elles se cloîtraient en leur logis, six semaines durant. C'est ce que nous enseigne Aliénor de Poitiers dans *Les Honneurs de la Cour* (vers 1435) :

« Les dames ne doibvent poinct aler au service de leurs marits, s'il ne se faict aprez les six sepmaines ; aussy ne font les princesses, mais pour père ou mère, ouy... Quant Madame de Charolais sceut la mort de son père, on fit pour luy ung beau service en l'église de Caudenberghe, à Bruxelles ; là estoient le ducq Phelippes, et Mme la Duchesse ; et Madame [de Charolois] y ala aussy, qui marchoit devant Mme la Duchesse, ostant son mantel et chapperon, et l'addextroit M. de Croy, et encores ung aultre ; et quant le service feut faict, elle ne vuida plus sa chambre jusques les six sepmaines feurent passées. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'invitation aux funérailles n'est faite qu'au nom des parents mâles, précisément parce que ce sont eux seuls qui conduiront le deuil. L'homme est supposé plus fort que la femme contre la douleur, et l'on veut écarter de la funèbre cérémonie des manifestations d'excessive douleur qui pourraient en troubler la religieuse solennité ; car il est de convenance absolue d'y « régler sa douleur », comme écrivait M. de Voiture à la Duchesse de Longueville. Le Prêtre, en cette cruelle circonstance, doit seul élever la voix dans l'église, pour redire à Dieu la déchirante lamentation du Prophète : [1]

« O vous tous qui passez, arrêtez-vous et voyez s'il est une douleur comparable à ma douleur ! »

C'est donc le sentiment chrétien qui a dicté l'exclusion prévoyante contre laquelle ont protesté les féministes, criant à l'innovation, et leur protestation ne s'explique que par l'oblitération du sentiment chrétien. Aussi loin qu'il est possible de remonter dans les âges par les témoignages écrits, on voit se manifester cette précaution d'exclure de la cérémonie funèbre quiconque pourrait y mettre le trouble par l'incontinence de sa douleur. Il fallait absolument la régler, être certain de la dominer en public, à l'église, au cimetière ; on éliminait même des tristes cérémonies les parents mâles, si l'on appréhendait qu'ils ne pûssent point l'y contenir.

En 1147, à Saint-Martin de Pontoise, fut enterrée Marguerite de Gisors, mère d'Enguerrand de Trie : « A ses obsèques, — est-il dit dans une charte très

(1) JÉRÉMIE, *Lamentations*, chap. I, verset 12.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« précieuse, — furent présents son frère Thibaud et « ses quatre filles, Oda, Ydoine, Adélaïde et Ma- « thilde ; mais Enguerrand son fils n'y assista point, « parce que son oncle Thibaud lui défendit de venir, « de peur que, se laissant aller à l'excès de sa douleur « filiale, il ne pût supporter le poids d'une trop grande « affliction. [1] »

C'est bien là le sentiment de chrétienne bienséance que j'ai indiqué, et que précise en ces termes un moderne traité de civilité [2] :

« Les *lettres de faire part* se divisent en deux classes : les unes, en annonçant l'événement survenu dans une famille, contiennent en même temps une invitation pour assister à la cérémonie religieuse ; les autres se bornent à énoncer purement et simplement cet événement... Les assistants accompagnent le convoi jusqu'au cimetière ; *les Femmes ne s'y rendent jamais* ; elles ne peuvent en effet y porter le spectacle d'une vive douleur ; elles doivent éviter de donner des preuves d'insensibilité. Quels que soient les sentiments, la retraite est plus convenable en ces circonstances. »

M. E. Muller, dans son *Petit traité de la politesse française* (p. 133), va même beaucoup plus loin dans cette voie :

« Un mari, une femme, un père, une mère n'assis- « tent pas à l'enterrement de celui qu'ils ont perdu. »

Ce qui est hors de doute, c'est qu'à l'origine nul ne faisait part d'un décès ; il était simplement annoncé par le crieur ou par un placard orné d'attributs religieux ou funéraires, sollicitant des prières pour le

(1) J. Depoin, *Cartul. de S. Martin de Pontoise*, I, 80.
(2) *La Civilité non puérile mais honnête*, p. 197, 201-202.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

repos de l'âme et conviant à venir rendre chrétiennement au défunt les derniers devoirs. Quand s'introduisit l'usage de « faire courir le billet », puis de distribuer des billets de mort, on inscrivit au bas le nom du proche parent qui les envoyait, puis des plus proches; la coutume d'y inscrire de nombreux parents est relativement récente, et en voici, croyons-nous, l'exemple le plus ancien :

25. « Vous estes priez d'ass. au c. s. et e. de Dame Marie-Henriette de Rouvroy de Saint-Simon, Dame de Charenton, et par Engagement des Ville, Forts et Comté de Meulan, Veuve de Messire Guy-Michel Billard de Lorière, Chevalier, Sgr du Bois-de-Maine, Coulonge, Vilfeu, Cons. du Roy en ses Conseils, et Sous-Doyen de Messieurs du Grand Conseil, décédée au Couvent des Dames de S. Elizabeth, rue et vis-à-vis le Temple; qui se fera vend. 10e déc. 1756 à 8 h. du m. en l'égl. dudit Couvent, où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. Billard de Vaux, Premier Président au Bureau des Finances; de M. Billard de Charenton, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis; de M. l'Abbé Billard de Lorière, Bachelier en Théologie de la Maison et Société de Sorbonne; de M. et Mme de Massol, Avocat Général de la Chambre des Comptes; et de Mlle Billard de Lorière, ses Enfants et Gendre. »

Le type de l'espèce le plus ancien après celui-ci est de 1759.

V

Parlant d'un curieux qui collectionnait les *faire-part* et dont il avait feuilleté la collection, M. Jules Simon disait : « Qui le croirait ? C'est une littérature bien monotone. » Monotone, soit! mais infiniment

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

précieuse au point de vue de la connaissance des usages, des filiations, des fonctions, des professions, des prétentions et même au point de vue de l'art. Tel vieux billet d'obsèques est un chef-d'œuvre de composition et de gravure ; celui du grand peintre Reynolds, gravé par Bartolozzi, est une rareté de cabinet que cite M. Feuillet de Conches dans ses *Causeries d'un curieux*.

Une collection de l'espèce, évidemment, ne peut être que monotone, comme l'est un cimetière, dans lequel les cénotaphes les plus somptueux avoisinent les tombeaux les plus modestes ; mais qui de nous a pu circuler dans une nécropole sans s'arrêter pour lire et méditer certaines épitaphes ? Il y a plus de philosophie dans cette littérature que dans tous les livres des philosophes.

Je veux placer en tête des documents qu'on va lire ce petit billet imprimé, vieux de deux siècles, non seulement parce que je le crois unique en son genre, mais parce qu'il est imprégné du profond sentiment chrétien, le seul qui convienne devant la mort. La pieuse solliciteuse ne se nomme pas, mais sa noble discrétion même trahit la grande dame ou la grande catholique.

26. « On recommande à vos saintes Prières une humble et digne Servante de Jésus-Christ, nommée Madame le Long, qu'il a plû à Dieu d'appeller ce 8e novembre 1694 à 2 h. après minuit. C'est de la part d'une personne autant édifiée de sa vie, que touchée de sa mort. »

Il était d'usage, dans les familles pieuses, d'envoyer de ces billets de *recommandation* aux Prêtres et aux Communautés religieuses.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

27. « On recommande à vos prières et saints Sacrifices Mgr le Duc de Tresmes, Gouverneur de Paris, décédé Dimanche 12 du présent mois. »

Voici des billets d'obsèques sans aucun nom de parents, avec la formule *Requiescat in pace*, qui était la plus usitée.

28. « Vous estes priez d'ass. au Convoy de très-haute et très-puissante Dame Mme Louise Boyer, Duchesse Doüairiere de Noailles, Dame d'Atours de la feüe Reine-Mere du Roy, veuve de t. h. et t. p. Sgr Mgr Anne Duc de Noailles, Pair de France, Commandeur des Ordres du Roy, Premier Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majesté, et Gouverneur de Roussillon, Conflans et Cerdaigne ; decedée à l'Archevesché de Paris : qui se fera jeudy 23e May 1697 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Marine, sa par. — Et au Service qui se celebrera vend. 24me dud. mois à 10 h. du m. en l'égl. de S. Paul, lieu de sa sép. Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — *R. i. p.* »

28 [2]. « — au c. s. et e. de Dame Catherine du Bos, veufve de Messire Charles du Fresne, escuyer, Sgr du Cange, cons. du Roy, Président trésorier de France et général de ses finances en la Généralité d'Amiens, décédée en sa maison rue des Ecouffes ; qui se fera mardy 20e juil. 1694 à 7 h. préc. du s. en l'égl. de S. Gervais sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* »

29. « — au c. s. et e. de vén. et scientifique personne Messire Bernard Picques, Docteur en Theologie de la Société Royale de Navarre ; decédé au College de Boncours, rue Bordette ; qui se fera merc. 29e avril 1699 à 9 h. préc. du m. en l'égl. de S. Estienne du mont, sa par., où il s. i. — Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — *R. i. p.* »

Cette vieille formule que nous rencontrerons fréquemment, « Les Dames s'y trouveront, s'il leur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plaist », indique bien qu'elles étaient dispensées de suivre le convoi ; on ne réclamait d'elles que des prières, à l'église.

29 [2]. « — au c. s. et e. de Dame Ieanne Fremin, épouse de Iacques Eusebe Faultrier, écuyer, maistre de la Garderobbe de Mme la Duchesse de Bourgogne; décedée en sa maison ruë de Joüy ; qui se fera Ieudy 15me déc. 1701 à 8 h. du m. en l'égl. de Saint-Paul sa par. Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist. »

30. « — au convoy de Messire Robert Hoüel, chevalier, marquis de Sainte Marie, Gouverneur Lieutenant général pour Sa Majesté dans les Isles de la Merique ; décédé en sa maison rue du Four : qui se fera cej. jeudi 2e fév. 1706 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par.; et au transport et enterr. qui se fera ensuite en l'égl. des Relig. Hospitalières, faux-bourg S. Marcel, où il s. i.— *R. i. p.* »

31. « — au convoy de très-haut et puissant Sgr Mgr Louis Marquis de Mailly et de Néelle, Prince d'Orange, décédé en son hostel rue de Beaune ; qui se fera merc. 28me mars 1708 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. — *R. i. p.* »

32. « — au c. et e. de Messire Louis Roger d'Hozier, Chevalier de l'Ordre du Roy, et cy-devant Généalogiste de la maison de Sa Majesté, et Juge général des Armes de France; décédé en sa maison rue des Marmouzets, qui se fera sam. 30me juin 1708, à 7 h. du s. en l'égl. S. Marine sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

33. « — au c. et e. de M. le Vavasseur l'aisné, décédé en sa maison ruë et porte Dauphine : qui se fera cej. merc. 26e juin 1715 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice sa par. où il s. i. — *R. i. p.* »

34. « — au c. s. et e. de M. Baluze, Ancien Professeur au Collège Royal, décédé en sa maison ruë de Tour-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

non ; qui se fera vend. 29e juillet 1718, à 9 h. préc. du m. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

35. « — au c. et e. de M. Coypel, Ecuyer, Premier Peintre du Roy et de S. A. R. Mgr le Duc d'Orléans, Regent du Royaume, Directeur et Recteur de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, décédé en sa maison Galleries du Louvre ; qui se fera cej. jeudy 8e janv. 1722 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Germain l'Aux., sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

36. « — au c. s. et e. de Michel Dolivier, Cons. secr. du Roy..., décédé en sa maison ruë du Grand Chantier ; qui se fera vend. 26e mars 1724 à 11 h. préc. du m. en l'égl. de S. Jean en Gréve, sa par., où il s. i. Les Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — *R. i. p.* »

36 [2]. « — au c. et e. de Très h. et Très puiss. dame Mme Cath.-Félicité du Bellay, Dame du Palais de S. M. Catholique la Reine d'Espagne, seconde Doüairière, Epouse de t. h. et t. p. sgr Mgr Anne-Auguste de Montmorency, Prince de Robec, Grand d'Espagne de la prem. classe, chev. de l'Ordre de la Toison d'or, Lieut. général des armées du Roy, Majordome mayor de S. M. Cath. la Reine d'Esp, seconde Doüairière, décédée en son hostel, rüe du Bac ; qui se fera jeudi 5e juin 1727 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où elle s. i. — Un *De p.* »

37. « — au c. et e. de Damoiselle Geneviève Jullien, Epouse de M. Renard, Marchand, Bourgeois de Paris, décédée en sa maison ruë des Mauvaises Paroles ; qui se fera cej. jeudy 8e oct. 1733 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Germain l'Aux., sa par. où elle s. i. — *R. i. p.* »

38. « — au c. s. et e. de M. Le Fort, Marchand de Vin, anc. Marguillier de sa Paroisse, et Bourgeois de Paris, décédé en sa maison ruë Neuve Nostre-Dame ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui se fera sam. 15 may 1734 à 9 h. du m. en l'égl. de S. Christophe, sa par., où il s. i — *R. i. p.* »

39. « — au c. et e. de Messire Jacques Adam, Secr. des Commandemens de S. A. S. Mgr le Prince de Conty, et l'un des Quarante de l'Académie Françoise, décédé au Petit Hostel de Conty, ruë Guenegaud ; qui se fera dim. 13e nov. 1735 à 5 h. du s. en l'égl. de S. André des arcs, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

40. « — au c. et e. de Mr. François Pincemaille, anc. concierge du palais, et Bourgeois de Paris, décédé en sa maison ruë de la Vieille Draperie : qui se fera cej. vend. 17e janv. 1738 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Pierre des Arcis, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

41. « — au Convoy de Très-haut et Très-puissant Sgr Mgr Bernard-François Potier de Gesvres, Duc de Tresmes, Pair de France, Ch. des Ordres du Roy, Marquis de Gandelu et Montigny, Sgr de Croüy, Eschampeu, et a. l., Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M., Brigadier de ses Armées, Gouverneur de la ville, prevosté et vicomté de Paris, grand Bailly et gouverneur du Valois et de la ville de Crespy, décédé en son chasteau de Saint-Oüen ; qui se fera de son hostel ruë Neuve S. Augustin, lundy 20e avril 1739 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par. — Au Transport qui se fera ensuite en l'égl. des RR. PP. Celestins, lieu de sa sép. — Et aux Messes qui se diront jeudy 23e du même mois, depuis 9 h. jusqu'à Midy, en lad. église des RR. PP. Celestins. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — *R. i. p.*

42. « — au c. s. et e. de François Bailly, Ecuyer, Docteur-Regent de la Faculté de Medecine dans l'Univ. de Paris, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, décédé en sa maison rue de la Verrerie ; qui se fera

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

jeudy 2e juin 1740 à 11 h. du m. en l'égl. de S. Jean en Grève, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

43. « — au convoy de Messire Charles-René De Marescot, chevalier, Sgr de Marcq, et a. l., décédé en sa maison ruë S. Loüis, au Marais ; qui se fera cej. jeudy prem. déc. 1740 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Gervais, sa par. — *R. i. p.* »

44. « — au c. et e. de Dame Marie-Anne-Jacqueline Darnolet de Lochefontaine, Epouse de Messire André De Collombet, Chevalier, Sgr de Bourbeaudoin, Comte de Peny, Mestre de Camp de Cavalerie, Chambellan de feu Mgr Duc de Berry, décédée en sa maison ruë des Petits Augustins ; qui se fera Vend. 31e mars 1741 à 7 h. précis. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* »

45. « — au s. et e. de Dlle Gabrielle Charlotte Bourdon, épouse de Me Guillaume Ysabeau, Cons. du Roy, Commissaire au Chastelet de Paris, décédée en sa maison rue des Marmouzets, qui se fera demain mardi 20e juin 1741 à 7 h. préc. du m. en l'égl. de S. Marie Magdne sa par. ou elle s. i. — *R. i. p.* »

46. « — au c. et e. de Messire Rodolphe De Castella, maréchal des camps et arm. du Roy, Colonel du Rég. des Gardes Suisses, et Commandeur de l'O. R. et Mil. de S. Loüis, décédé en son hostel ruë S. Apolline ; qui se fera cej. vend. prem. mars 1743 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Laurent, sa paroisse, où il s. i. — *R. i. p.* »

47. « — au c. et e. de Damoiselle Jeanne le Févre, Epouse de M. Chevillard, Marchand Chandelier-Huilier, et Bourgeois de Paris, décédée en sa maison rüe de Sève ; qui se fera cej. merc. 28e oct. 1744 à 5 h. du s. en l'égl de S. Sulpice, sa par. — *R. i. p.* »

48. « — au c. s. et e. de Dame Michelle-Pelagie Puzos, veuve de Messire Claude Huillermet de Mon-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

preuil, Capitaine dans le Régiment d'Anvers, au service du Roy d'Espagne, décédée en la maison de M. Puzos, son frère, maistre en chirurgie, et Vice Directeur de l'Acad. royale de Chirurgie, ruë S. Antoine ; qui se fera vend. 15e jan. 1745 à 7 h. préc. du m. en l'égl. de S. Paul, sa paroisse, où elle s. i. — *R. i. p.*

49. « — au Convoy de Haute et Puissante Dame Françoise le Pelletier, Veuve de Haut et Puissant Sgr Messire Jean-Pierre D'Argouges de Ranes, Chevalier, Marquis de la Chapelle la-Reine, Doyen du Conseil d'Estat, décédée en son Hostel Vieille ruë du Temple ; Qui se fera sam. 16e jan. 1745 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Gervais, sa par. — *R. i. p.* »

50. « — au c. s. et e. de Dame Marie-Catherine Marchand, épouse de Jean Aubert, écuyer, cons. du Roy, contrôlleur général des ponts et chaussées de France, et Trésorier des Menus de la Petite Ecurie du Roy, décédée en sa maison ruë S. Nicaise ; qui se fera sam. 30e jan. 1745 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Germ. l'aux. sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* »

51. « — au c. s. et e. de Dame Anne-Marthe de Billy, veuve de Gaspard Le Moine, Ecuyer, sieur de Baron, Mestre de Camp de cavalerie, et Premier Cornette de la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roy, décédée en sa maison, Grande ruë du fauxbourg S. Antoine ; qui se fera merc. 17e fév. 1745 à 10 h. du m, en l'égl. de S. Marguerite, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* »

52. « — au c. et e. de M. Pierre Doyen, Ancien Marchand de Vin, Bourgeois de Paris, décédé en sa maison Cul-de-Sac S. Honoré ; Qui se fera jeudy 11e Mars 1745, à 5 h. du s. en l'égl. de S. Germain l'Aux., sa par. — *R. i. p.* »

53. « — au c. et e. de Damoiselle Marie-Marthe Bureau, Epouse de Me Loüis Fourrey, Avocat en Par-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lement, et Procureur au Châtelet de Paris, décédée en sa maison ruë Comtesse d'Artois ; qui se fera cej. mardy 23 mars 1745 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* »

54. « — au c. et e. de Damoiselle Magdelaine Foria, Epouse de Mr. Delaroberdiere, Bourgeois de Paris ; et auparavant Veuve de Mr. Salle, Marchand, Bourgeois de Paris, décédée en sa maison rüe Fromenteau ; Qui se fera cej. sam. 10e avril 1745, à 6 h. du s. en l'égl. de S. Germain l'Aux. sa par. où elle s. i. — *R. i. p.* »

55. « — au c. s. et e. de Me Guillaume Ysabeau, cons. du Roy, commissaire enquesteur et examinateur au Chastelet de Paris, anc. Syndic de sa Compagnie, décédé en sa maison ruë des Marmouzets ; qui se fera sam. prem. may 1745 à 7 h. du m. en l'égl. de S. Marie Magdeleine en la Cité, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

56. « — au c. s. et e. de Damoiselle Angélique-Françoise Rochon, épouse de M. Jean-Estienne Pincemaille, Procureur au Parlement, décédée en sa maison ruë S. Loüis en l'Isle ; qui se fera mardy 25e may 1745 à 7 h. préc. du m. en l'égl. de S. Loüis, Isle Nostre-Dame, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* »

57. « — au c. et e. de Dame Elizabeth Roussart, Veuve de Pierre Maurille Boulard, Ecuyer, Chevalier Commandeur et l'un des quatre Grands Officiers de l'Ordre de S. Lazare, Intendant Général et Secr. des Commandements de S. A. S. Mgr le Prince de Conty, décédée en sa maison Quay de Conty ; qui se fera cej. vend. 28e may 1745 à 6 h. du s. en l'égl. de S. André des Arts, sa par. où elle s. i. — *R. i. p.* »

58. « — au c. et e. de Messire Michel Fourmont, Clerc du diocèse de Paris, Prieur de Nostre Dame de Heas, Professeur Royal en langue syriaque, Sous-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bibl. et Interprète du Roy pour les langues chinoises, tartares et indiennes, Associé de l'Acad. des Inscr. et B. L., et de celle de Cortonne en Italie, décédé en sa maison ruë de la Clef, fauxbourg S. Marcel ; qui se fera cej. lundy 7e fév. 1746 à 4 h. du s. en l'égl. de S. Médard, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* [*Note ms.* « Decédé le 5. »]

59. « — au c. et s. de haute et puissante dame Anne Catherine Potier de Novion, veuve de h. et p. sgr Messire J.-B.-Loüis Berryer, chevalier, sgr comte de la Ferriere, Baron de S. Didier, Argeronne, Cleonville, d'Herbelle, et a. l., cons. d'Etat ord., Secr. des command. de S. M. la feuë Reine, et Grand Doyen de MM. les Maistres des requestes, decédée en son hostel ruë Meslée ; qui se fera merc. 12e juil. 1747 à 6 h. du m. en l'égl. de S. Nicolas des Champs, sa par. — Et ensuite au Transport qui se fera en l'égl. des RR. PP. Benedictins, ruë des Blancs-Manteaux, lieu de sa sép. — *R. i. p.*»

60. « — au Convoy de M. Danchet, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, et de celle des Inscr. et Belles-Lettres, Commis à la Recherche des Livres de Belles-Lettres de la Bibliotheque du Roy, et Censeur Royal, décédé en sa maison ruë S. Honoré ; Qui se fera cej. merc. 21e fév. 1748 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par. — Et ensuite au Transport qui se fera en l'égl. de S. Joseph, où il s. i — *R. i. p.* »

61. « — au c. et e. de Mr. Jacques Chevillard, Généalogiste et Bourgeois de Paris, décédé en sa maison ruë du Four S. Germain ; qui se fera cej. lundy 25e oct. 1751 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* » [*Note ms. du temps* : « Il mourut presque subitement la veille. Il a laissé 2 filles, l'une âgée d'env. 2 ans et demi et l'autre de 7 mois. Sa veuve s'est remariée à un sergent aux Gardes. »]

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

62. « — au c. s. et e. de Damoiselle Anne-Angelique Veritez, Epouse de M. Alexandre Binet, Marchand Drapier, et Bourgeois de Paris, décédée en sa maison ruë S. Honoré; Qui se fera cej. Lundy 15e jan. 1753 à 10 h. du m. en l'égl. Royale de S. Germain l'Aux. sa par. où elle s. i. — *R. i. p.* »

63. « — au c. et e. de Damoiselle Claude-Marie-Geneviève Delafrenaye, Épouse de Me Guillaume Angot, Cons. du Roy, Notaire au Chastelet de Paris, décédée en sa maison ruë S. Honoré; qui se fera cej. sam. 20e avril 1754 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par. où elle s. i. — *R. i. p.* »

64. « — au c. s. et e. d'Estienne-Pierre Cornette, Écuyer, Cons.-Secr. du Roy, Maison, Couronne de France.., anc. Trésorier général des Galeres, décédé en sa maison place des Victoires ; qui se fera merc. 29e jan. 1755 à 8 h. préc. du m. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

65. « — au c. et e. de Très-haut et Très-puissant sgr Mgr Loüis Duc de Saint Simon, Pair de France, Comte de Rassé, Grand d'Esp. de la prem. classe, Ch. des Ordres du Roy, Gouverneur pour S. M. des ville, citadelle et comté de Blaye, Grand Bailly et Gouv. de Senlis, Capitaine du Pont S. Maixance, Vidame de Chartres, Marquis de Rufec, Comte de la Ferté-Vidame, Baron des baronies d'Aizie, Ampurée, Martreüil, Veriers, et a. l., décédé en son hostel ruë de Grenelle, fauxbourg S. Germain ; qui se fera merc. 5 mars 1755 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. — *R. i. p.* »

66. « — au Convoy de Très Haut et Très Puissant Sgr Mgr Marie-Joseph Duc d'Hostun, Pair de France, comte de Tallard, sgr du Duché de l'Ediguières et de Champesaur, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté du comté de Bourgogne, et Gouv. particulier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des ville et citad. de Besançon, décédé en son Hostel ruë des Enfants Rouges ; Qui se fera Mardy 9e sept. 1755, à 6 h. du s. en l'égl. de S. Nicolas des Champs, sa par. — Et ensuite au Transport qui se fera en l'égl. des Dames Relig. de S. Elisabeth, près le Temple, lieu de sa sép. — *R. i. p.* »

67. « — au c. et e. de M. Bernard Marais, Bourgeois de Paris et secr. de M. Clerembaut, Genealogiste des Ordres du Roy, décédé en sa maison ruë de Clery ; qui se fera cej. vend. 19e mars 1756 à 2 h. de relevée, en l'égl. de S. Joseph, par. S. Eustache. — *R. i. p.* ».

68. « — au c. s et e. de Dame Marie-Agnès Soullet, Veuve de Messire Jean Le Boullanger, chevalier, cons. du Roy, Maistre ord. en sa chambre des Comptes, décédée en sa maison ruë Poulletière, Isle Nostre-Dame ; Qui se fera Lundy 15e nov. 1756 à 9 h. précises du m. en l'égl. Royale de S. Loüis, sa par. où elle s. i. — *R. i. p.* »

69. « — au c. et e. de Très haute et Très puissante Dame Marie Catherine Phelypaux, Epouse de T. h. et T. p. sgr mgr Loüis Charles Marquis de Gouffier, Maréchal des camps et armées du Roy, décédée en son hôtel, ruë Coq-Héron ; qui se fera sam. 20e déc. 1760 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* »

70. « — au c. s. et e. de Damoiselle Anne-Marguerite Oudry, Veuve de M. de Billy, Bourgeois de Paris, décédée en sa maison ruë Phelyppeaux ; qui se fera lundy 21e juin 1762 à 9 h. du m. en l'égl. de S. Nicolas des champs, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* »

71. « — au c. s. et e. de Messire Charles Ducornet, chevalier, sgr d'Arthieulle, Canciers, et a. l., Cons.-Secr. du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et Greffier en Chef Honoraire de sa Cham-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bre des Comptes, décédé en sa maison ruë S. Loüis, Isle Nôtre-Dame; qui se fera mardy 9e avril 1765 à 10 h. du m. en l'égl. Royale de S. Loüis en l'Isle, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

72. « — au Convoy de Très-haute et Très-puiss. Dame Mme Adelaïde-Gabrielle d'Hautefort de Juilliac, Epouse de T. h. et T. p. sgr Mgr Louis-Sophie-Antoine Duplessis de Richelieu, Duc de Fronsac, Pair de France, premier Gentilh. de la Chambre, Maréchal des camps et armées de S. M., Noble Genois, décédée en son hôtel, rue Neuve S. Augustin; qui se fera vend. 6e fév. 1767 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par. — Et au Transport qui se fera ensuite en l'égl. de Sorbonne, lieu de sa sép., où elle s. i. — *R. i. p.* ».

73. « — au Convoi de Haut et Puissant Sgr Jérôme D'Argouges, Chevalier, Sgr de Fleury, la Forteresse et a. l., Cons. du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes Honoraire de son Hôtel, anc. Lieutenant Civil de la Ville, Prévôté et Vicomté de Paris, décédé en son Hôtel rue Bourtibourg; qui se fera Mardy 10e fév. 1767 à 5 h. du s. en l'égl. Royale de S. Paul, sa par. — *R. i. p.* ».

74. « — au c. et e. de Très illustre, haute et puiss. dame Mme Helene Princesse de Courtenay, issuë par Mâles en légitime mariage du Roy Louis VI, dit le Gros, Roy de France, et la dernière de cette Branche, Veuve de Très-ill., h. et p. Sgr Son Excellence Mgr Louis-Benigne de Baussremont, ch. de la Toison d'or, lieut. gén. des Armées du Roy, etc., Comtesse de Cesy, dame de Bleneau, et a. l., décédée en son hôtel rue de Taranne; qui se feront vend. prem. juillet 1768 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où elle s. i — *R. i. p.* ».

75. « — aux c. et. e. de M. Claude Dupin, Ecuïer, Avocat en Parlement, anc. Capitaine d'Inf. au Régi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment de Noailles, anc. Receveur Général des Finances de Metz et Alsace, anc. Fermier Général et Secr. du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances Honoraire, décédé en sa maison rue Plâtrière; qui se feront cej. dim. 26e fév. 1769 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

76. « — aux c. et e. de Très Illustre haut et puiss. Sgr Mgr Louis de Bauffremont, Prince du S. Empire et de Marnay, Lieut. gén. des armées du Roi, Gouv. de Seissel, Grand Bailli d'aval au Comté de Bourgogne, Chevalier d'honneur au parl. de Fr.-Comté, Mestre de Camp d'un Rég. de Dragons de son nom, Sgr du mandement et duché de Pont-de-vaux, Marquis de Mirebeau, Baron de Scey-sur-Saône, et a. l., décédé en son hôtel quai des Théâtins; qui se feront lundi 15e mai 1769 à 6 h. et demie du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* ».

77. « — aux c. et e. de Très-Haut et Très-Puissant Sgr Henry-Loüis d'Argouges, Marquis de la Chapelle-la-Reine, Sgr d'Achères, Villiers, Mung, et autres lieux, Lieutenant General des Armées du Roi, et Gouverneur du Château d'Avennes, décédé en son Hôtel ruë de Bourbon; qui se feront lundi 15e jan. 1770 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. — *R. i. p.* ».

78. « — aux c. s. et e. de Messire Nicolas-Louis Leboulanger, Chevalier, Cons. du Roi, Maître Ordinaire en sa Chambre des Comptes, décédé en sa maison rue des Francs-Bourgeois; qui se feront mardi 20e Octobre 1772, à 7 h. du m., en l'égl. Royale de S. Paul, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* ».

Autre série de placards d'obsèques sans aucun nom de parents, avec la formule *De profundis*.

79. « Vous estes priez d'ass. au c. et e. de Marguerite Boissard, Femme de Monsieur Belval, Maistre Paticier et Bourgeois de Paris, décédée en sa maison

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ruë S. André, devant la ruë Gist-le-Cœur : qui se fera lundy 10me mars 1681 à 8 h. du m. en l'égl. S. André, sa par. : où elle s. i. Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — Un *De p.* »

80. « — au s. et e. de Dame Marie Symon, Epouse de Messire Françoys de Maissat, Sgr de Leveville et de Malvoisine, cons. du Roy en sa Cour de parlement : qui se fera sam. 2me déc. 1684 à unze h. du m. en l'égl. S. Nic. des champs, lieu de sa sép. : où Messieurs et Dames se trouveront s'il leur plaist. — Un *De p.* ».

81. « Vous estes priez d'assister au c. et e. de Damoiselle Marie Louise Benard, fille de feu M. Benard, Cons. du Roy, Receveur des Entrées de cette Ville de Paris, décédée en la maison de Mademoiselle sa mère, rue des Lavandières ; qui se fera cej. merc. 14e Avril 1688 à 6 h. préc. du s. en l'égl. S. Estienne du mont sa par., où elle s. i. — Un *De profundis.* »

82. « — au c. s. et e. de Monsieur Millon, Marchand tapissier, Bourgeois de Paris, décédé en sa maison rue S. Martin ; qui se fera Jeudy 6e aoust 1693, à 10 h. du m. en l'égl. S. Nicolas des Champs sa par., où il s. i. Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — Un *De p.* »

83. « — au c. et e. de Dame Marie Catherine le Jumel de Barneville, veuve de Messire François de la Motte, Comte Daulnoy ; décédée en sa maison rüe S. Benoist fauxbourg S. Germain : qui se fera cej. merc. 14 janv. 1705 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice sa par., où elle s. i. — Un *De p.* »

84. « — au convoy de Loüis-François-Joseph-Alexandre de la Brière, Ecuyer, décédé dans l'enclos de l'Hôpital des Incurables, qui se fera jeudi 18e sept. 1710, à 4 h. du s. ; Et au service qui se célébrera le lendemain en la mesme église dud. Hôpital, à 10 h. préc. du m. — Un *De p.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

85. « — au c. et e. d'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu Messire Pierre Daniel Huet, ancien Evesque d'Avranches, Abbé commendataire de l'abbaye d'Aunay, et cy-devant de Fontenay, Sous-Précepteur de feu Mgr le Dauphin, Doyen de l'Académie Françoise, décédé en son appartement de la Maison Professe des RR. PP. Jésuites, ruë S. Antoine ; que se fera cej. lundy 27e janv. 1721 à 4 h. du s. en l'égl. de S. Paul. — Et ensuite au Transport qui se fera en l'égl. des RR. PP. Jésuites, où il s. i. — Un *De p.* »

86. « — au c. et e. de M. le Febvre, Marchand, Bourgeois de Paris, anc. Administrateur des Pauvres de S. Charles, décédé en sa maison, quay de Gesvres ; qui se fera cej. jeudy 17e juil. 1721 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Jacques de la Boucherie, sa par., où il s. i. — Un *De p.* »

87. « — au c. et e. de Messire Claude de Maulnoury, sgr d'Aubigny, Romnay, Dienne, et a. l., cons. du Roy en sa cour des Aydes, décédé en sa maison ruë Guillaume ; qui se fera sam. 2e aoust 1721 à 7 h. préc. du m. en l'égl. de S. Loüis en l'Isle, sa par., où il s. i. Les Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

88. « — au c. et e. de Damoiselle Catherine Cavelier, veuve de M. Ysabeau, anc. Procureur Tiers-Referendaire en la cour de Parlement, décédée en sa maison ruë Neuve Notre Dame ; qui se fera cej. lundy 23e nov. 1722 à 7 h. préc. du s. en l'égl. de S. Geneviève des Ardens, sa par., où elle s. i. — Un *De p.* »

89. « — au c. s. et e. de Haute et Puissante Dame Mme Claude Catherine d'Alaigre, Veuve de Messire Henry comte de Boulainvilliers et de Saint Sair, Sgr et Patron de Saint Sair, de Baubec, Minimogé, et de Nel en Bray, Chevalier de Laon, décédée en sa maison ruë du Gros Chenet ; qui se fera cej. jeudy

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2e sept. 1723 à 11 h. préc. du m. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où elle s. i. Un *De p.* » [*Note ms. du temps* : « Morte le prem. septembre. »]

90. « — au c. et e. de Haute et Puiss. Dame Mme Catherine de Servon, Epouse de h. et p. Sgr Messire J.-B. comte de Montesson, Lieut. gén. des armées du Roy, Gouv. de S. Quentin, décédée en son hostel rue du Jardinet ; qui se fera dim. 13e aoust 1724 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Cosme, sa par., où elle s. i. — Un *De p.* »

91. « — au c. et e. de M. Loüis Teissier, anc. Fermier Général, décédé en sa maison ruë Mont-Martre ; Qui se fera cej. sam. 14e avril 1731 à 6 h. préc. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. Un *De p.* »

92. « — au c. s. et e. de Charles Febvrier, anc. Chirurgien Juré à Paris, Ecuyer, cons.-secr. du Roy près le Parlt de Toulouse, décédé en sa maison ruë du Mail ; qui se fera merc. 14e may 1732 à 9 h. du m. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. — Et aux Messes qui se diront le dit jour, dep. 7 h. du m. jusqu'à midy, à la chapelle de la S. Vierge, en la même égl. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

93. « — au c. s. et e. de Claude Billeheu, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, capitaine en pied dans le Régiment de Louvigny, décédé en la maison de Mr. Billeheu, son frère, rue Montorgueil ; qui se fera sam. 9e may 1733 à 7 h. du m. en l'égl. de S. Sauveur, sa par. où il s. i. — Un *De p.* »

94. « — au c. s. et e. de M. Freville, Officier de la Chancellerie, et anc. Marguillier de sa par., décédé en sa maison rüe Neuve Nostre-Dame ; qui se fera dim. 14e juin 1733 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Geneviève du Miracle des Ardents, sa par., où il s. i. — Un *De p.* ».

95. « — au c. s. et e. de Dame Elizabeth-Nicole-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ursule D'Arnollet de Lochefontaine, Veuve de Messire Nicolas-René Berryer, Chevalier, Sgr de Ravenouville et a. l., Procureur Général de Sa Majesté en son Grand Conseil, décédée en son Hôtel, rue du Batoir : Qui se fera merc. 7e jan. 1739, à 8 h. préc. du m. en l'égl. Paroissiale de S. Côme sa par. où elle s. i. La Compagnie s'y trouvera, s'il lui plaist. — Un *De p.* »

96. « — au c. et e. de M. Jean Baptiste Coupé, Maître Peintre et doreur, décédé en sa maison, rue S. Jehan de Latran ; Qui se fera cej. dim. 14 fév. 1745, à 5 h. préc. après midi, en l'égl. paroiss. de S. Benoît, sa par., où il s. i. — Un *De p.* »

97. « — au c. et e. de M. Pierre-Joseph Picquefeu de Longpré, cons.-secr. du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, décédé en Sa Maison, rue et Barrière de Grenelle ; Qui se fera Mardi prem. Mars 1763, à 5 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. où il s. i. — Un *De p.* »

98. « — aux c. et e. de Dame M.-Josephe Pellerin, épouse de Messire J.-François Guyon de Fremont, chevalier, cons. du Roi en ses conseils, Gr.-Maître des eaux et forêts, controlleur-général des finances de Mgr le Comte d'Artois, décédée en sa maison, pl. du Collège des Quatre-Nations ; qui se feront cej. dim. 11 déc. 1774 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. où elle s. i. — Un *De p.* »

Le billet suivant, également sans noms de parents, se distingue par une certaine recherche de style et par sa formule finale :

99. « Vous etes priez d'assister aux c. s. et inhumation de feue Noble Dame Magdelene de Bordeaux, femme de Messire Pierre Nicolas Le Roux, Chevalier, Sgr de Langrie, cons. du Roy, Lieutenant Général d'Epée au Bailiage et Siege Présidial de Roüen,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Vicomte dudit lieu ; Qui se feront demain mécredy 19 Mars 1721, à 10 h. du m. en l'égl. de S. Patrice, sa par. et lieu de sa sép : Où les Dames se trouveront s'il leur plaît. — Priez Dieu pour le repos de son Ame. »

Dans les 24 placards ou billets qui suivent, leur collectionneur initial a coupé la pieuse formule finale, probablement en raison de leurs dimensions.

100. « Vous estes priez d'ass. au c. s. et e. de feu Messire Nicolas Potier, vivant Chevalier Sgr du Blanc-Mesnil, Cons. du Roy en ses cons. d'Estat et privé, second President au Parlement, et Chancelier de la Royne Mere du Roy, décédé en sa maison, rue Neufve S. Mederic, qui se fera sam. 3e iour de luin 1634, à 10 h. du m. en l'égl. S. Mederic, sa parr. Les Dames se trouveront à l'Eglise, s'il leur plaist. »

101. « — aux c. et e. de feu Messire Gedeon de Vic, vivant Chevalier, Sgr Vicomte d'Armenonville, Cons. du Roy en ses Conseils d'Estat, et Cornette de la Compagnie des 200 Chevaulx legers de la garde de sa Majesté, décédé en sa maison, ruë Pauée, derrière l'hostel de Bourgogne, qui se fera merc. 27e jour de feburier 1636 à à 4 h. du s. en l'égl. S. Sauveur, sa parroisse. »

102. — au c. s. et e. de deffunct Messire Hierosme Crespin, Chevalier, Sgr du Vivier, Chales et Petit-Coudray, con. du Roy en ses conseils, Maistre d'Hostel ordinaire de sa Majesté, décédé en sa maison rue S. André : qui se fera lundy 31e et dernier jour d'aoust 1665 à dix h. préc. du m. en l'égl. S. André, sa parr. et lieu de sa sép. : où les Dames se trouveront, s'il leur plaist. »

103. « — au Convoy de haut et puissant Sgr Messire Loüis Marquis de Lyonne, cy-devant Maistre de la Garderobbe du Roy ; décédé en son hôtel rue Vivien:

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui se fera vend. 24e aoust 1708 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Eustache sa paroisse. »

104. « — au c. et e. de M. Carrel, anc. Majeur et Juge-Consul de Calais ; décédé en la maison de M. de Fleury, son gendre, rue des Roziers : qui se fera cej. merc. 14me juin 1713 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Gervais sa par., où il s. i. »

105. « — au s. et e. de vén., scientifique et discrette personne Messire Hugues-Humbert Hullot, Prestre, Docteur en théol. de la Faculté de Paris, et Prieur de la Magdelaine du Petit Beaulieu ; qui se fera vend. 21e avril 1730 à 10 h. préc. du m. en l'égl. de S. Gervais, où il s. i. Les Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. »

106. « — au c. s. et e. de M. Jacques Pincemaille, anc. Receveur des épices du Parquet du Parlement, et anc. Marguillier de sa par., décedé en sa maison, rue de la Huchette Parvis Notre-Dame ; qui se fera dim. 24 fév. 1732 à 7 h. préc. du m. en l'égl. de S. Christophe, où il s. i. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. »

107. « — au c. et e. de Me Matthieu Marais, anc. avocat en parlement, Chef du Conseil de Mgr le Prince Charles, Grand Ecuyer de France, et anc. Bâtonnier de sa Compagnie, décédé en sa maison ruë du Bouloir ; qui se fera cej. sam. 22e juin 1737 à 7 h. du s. en l'égl. S. Eustache, sa par., où il s. i. »

108. « — au c. s. et e. de Me Mathieu Renard Dutasta, cons. du Roy, Directeur et Trésorier particulier de la Monoye de Paris, décédé en l'Hostel de la Monoye ; qui se fera Mardy 4e Mars 1738 à 9 h. du m. en l'égl., de S. Germain l'Aux. sa par., où il s. i. »

109. « — au c. s. et e. de Mr. Loüis Le Fèvre, Bourgeois de Paris, décédé en la maison de M. le Fèvre, son fils, Marchand Chapelier, ruë de Bussy, Qui se

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fera lundy prem, déc. 1738 à 9 h. du m. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où il s. i. »

110. « — au c. et e. de Damoiselle Geneviéve Le Clercq, Veuve de M. Cuissart, Libraire, et anc. Marguillier de sa Paroisse, décédée en sa Maison rüe Neuve Notre-Dame ; qui se fera cej. merc. 18 juillet 1742 à 6 h. du s, en l'égl. de S. Geneviéve des Ardens, sa par., où elle s. i. — Et aux Messes qui se diront le lendemain dans la même église depuis 8 h. jusqu'à midi. »

111. « — au Convoy de Très haute et Très puissante Princesse Mme Anne-Thérèse de Savoye, épouse de T. H. et T. P. Prince Mgr Charles de Rohan, Prince de Soubise, décédée en son hostel ruë de Paradis ; qui se fera jeudy 8e avril 1745 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Jean en Gréve sa par. — Ensuite au transport qui se fera en l'égl. des RR. PP. de la Mercy, au Marais, lieu de sa sép. — Et aux messes qui se diront le lendemain vend. 9e dud. mois depuis 8 h. jusqu'à midy, en lad. égl. — Les Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. »

112. « — au c. s. et e. de Damoiselle Marie-Jeanne Bonnevigne, Epouse de M. Pautrat, Chef de Fourrière du Roy, l'un des douze Marchands de vin Privilegiez de Sa Majesté, et Bourgeois de Paris, décédée en sa maison ruë des Menestriers ; qui se fera cej. sam. 20e juin 1750 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Nicolas des Champs, sa par., où elle s. i. »

113. « — au c. s. et e. de Dame Marie-Cathérine Leleu, épouse de René Marsollier, écuyer, Cons.-secrét. du Roy,... décédée en sa maison ruë Coquilliere ; qui se fera sam. 10e jan. 1756 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où elle s. i. »

114. « — au c. s. et e. de Messire J.-B.-René Le Long, cons. du Roy en ses conseils, Maître ord. en sa Chambre des comptes, décédé en sa maison ruë des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Blancs-Manteaux : qui se fera lundy 30e jan. 1758 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Mederic, sa par., où il s. i. »

115. « — au c. s. et e. de Messire François Antoine Ollivier de Senozan, chevalier, cons. du Roy en ses conseils et son Premier Avocat général du Grand Conseil, décédé en l'hôtel de M. son Père, ruë de Richelieu ; qui se fera merc. 28e mars 1759 à 7 h. du m. en l'égl. de S. Roch sa par., où il s. i. » [Mort à 23 ans, gendre de M. de Lamoignon, Sgr de Blancmesnil et de Malesherbes, Chancelier de France.]

115 bis. « — au Convoy de Très haut et Très illustre Sgr Mgr Charles-François de Montmorency-Luxembourg, Duc de Luxembourg, de Montmorency et de Piney, Pair et Maréchal, Premier baron chrétien de France, Chev. des Ordres du Roy, Capitaine des Gardes du corps de S. M., et Gouv. de la Prov. de Normandie, décédé en son hostel, rue S. Marc ; qui se fera mardy 22e may 1764 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par. — Et au Transport qui se fera ensuite en l'égl. des Dames Relig. Capucines, place Louis-le-Grand, lieu de sa sépulture. »

116. « Vous êtes priés d'ass. au c. et e. de M. Aléxis-Claude Clairaut, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences de Paris, et Membre de la Soc. Royale de Londres, des Académies de Berlin, de Pétersbourg et d'Upsal, et de l'Institut de Bologne, décédé en sa maison rue Sainte Avoye ; qui se fera sam. 18e may 1765 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Nicolas des champs, sa par., où il s. i. »

117. « — au c. et e. de Très-haut et Très-puissant Sgr Mgr François-Loüis de Neufville de Villeroy, Duc de Villeroy et de Retz, Pair de France, Ch. des Ordres du Roy, Capitaine de la première et plus ancienne Compagnie Françoise des Gardes du-Corps, Maréchal des camps et armées de S. M., décédé en son hôtel rue de Varennes ; qui se fera cej. dim. 23e mars 1766

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à 7 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où il s. i.»

118. « — aux c. s. et e. de Messire Michel-Antoine-Germanique Ferrand, Chevalier, Cons. du Roi en sa Cour de Parlement, Sgr de Mefrée, la Turbelliere, les Doigts, et a. l., décédé en sa maison rue Poulletiere ; Qui se feront dim. 12e juin 1768, à 6 h. du m. en l'égl. Roïale de S. Louis en l'Isle, sa par., où il s. i.»

119. « — aux c. et e. de Messire Mathias Goudin, cons. du Roy en sa Cour des aydes, et en l'Hôtel-de-Ville, décédé en sa maison rue Cloche-Perche ; qui se feront ce j. sam. 6e août 1768 à 7 h. du s. en l'égl. Royale de S. Paul, sa par., où il s. i. »

120. « — aux c. et e. de Messire François de Chevert, Commandeur, Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de S. Loüis, Chevalier de l'Ordre Royal de l'Aigle Blanc de Pologne, Gouverneur des Villes de Givet et Charlemont, Lieutenant Général des Armées du Roy, décédé en son Hôtel rue des Jeûneurs ; Qui se feront Jeudi 26e jan. 1769, à 5 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. »

121. « — aux c. et e. de M. Pierre Clouet, Ecuyer, décédé en la maison de Mr. son Père, Ecuyer, cons.-secr. du Roy, Maison, Couronne, etc., et Payeur des rentes, rue S. Anne ; qui se feront cej. merc. 24e jan. 1770 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par., où il s. i. »

122. « — aux c. et e. de haut et puissant seigneur Claude-Louis, Marquis de Massiac, Vice-Amiral de France, Grand Croix de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, anc. Secrétaire d'Etat au dép. de la Marine, décédé en son hôtel pl. des Victoires ; qui se feront demain vend. 17 août 1770 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i.»

Mêmes observations pour les 13 placards ou billets qui suivent : nul ne fait part, la formule chrétienne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

manque dans presque tous. On y remarquera l'avis relatif à la présence des « Dames ». Le plus ancien est de 1634.

123. « Vous estes priez d'ass. au c. s. et e. de feu M. de Perigny, vivant cons. du Roy, et Receveur des Decimes à Sens, decedé en sa maison, rüe Mortellerie, devant l'Ave Maria, qui se fera Samedy 22e Iuillet 1634, à 7 h. préc. du m. en l'égl. Sainct Paul, sa parroisse: où les Dames se trouveront, s'il leur plaist. »

124. « — au c. s. et e. de deffuncte Dame Françoise d'Alesso, vivante femme de Messire Jean Pierre de Montchal, Cons. du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, et Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, décédée en sa maison, ruë des Iuifs : Qui se fera Mardy septième iour de Nouembre 1645 à unze heures du m. en l'égl. S. Geruais, sa parr. : Où les Dames se trouveront, s'il leur plaist. — Et au second Service qui se dira le lendemain merc. 8e iour dudit mois, à 7 h. préc. du m., en l'égl. des Filles Religieuses de Saincte Marie, Fauxbourg Sainct Iacques, lieu de sa sép. ; où la compagnie se trouuera, s'il luy plaist. »

125. « — au c. s. et e. de deffuncte Florymunde Geneuiefue Damaye, veufve de deffunct M. Foucher, Sieur du Chastelier, décédée en sa maison, ruë Iean Tizon : qui se fera vend. 16me iour d'Auril 1649, à 10 h. du m. en l'égl. S. Germain l'Aux. sa parr. : où elle s. i. Auquel lieu les Dames se trouueront s'il leur plaist. »

126. « — au c. et s. de deffuncte Dame Anne du Tixier, vivante femme de Messire Michel Ferrand, Cons. du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, et en la grande Chambre de son Parlement, decedée en sa maison ruë des Rats : Qui se fera le dim. 18me iour de Iuillet 1649 à 10 h. du m. en l'égl. S. Estienne du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mont, sa parr. : Où les Dames se trouueront s'il leur plaist. »

127. « — au c. s. et e. de deffunct Messire Louis Foucault, vivant Chevalier, Premier Page de la Chambre du Roy souz la charge de M. le Marquis de Mortemart, Premier Gentilhomme de sa Majesté, decedé en la maison de M. Foucault, son père, Cons. du Roy en sa Cour de Parlement, ruë du Cocq : qui se fera Ieudy 30me iour de Déc. 1649, à dix h. du m. en l'égl. St Iean en Greve, sa parr. : où il s. i. Auquel lieu les Dames se trouveront s'il leur plaist. »

128. « — au c. et e. de deffuncte Damoiselle Magdelaine Hobier, vivante femme de M. Macquard, Cons. Secr. du Roy et de ses finances, decedée en sa maison ruë du Parc Royal : qui se fera cej. sam. xjme Iuin 1650 à 6 h. du s. en l'égl. S. Geruais, sa parr. — Et au service qui se dira Lundy 13me dudit mois, à dix h. du m. en ladite égl., lieu de sa sép. : où Messieurs et Dames se trouueront, s'il leur plaist. »

129. « — au c. et s. de Damoiselle Marie-Marguerite-Ursule Binet de St-Martin, decedée en la maison de Messire Henry Binet de St Martin, son père, Sgr des Boulays et de Chastre, Cons. du Roy en ses Conseils, Maistre ord. en sa Chambre des comptes et Procureur General de la Reyne, rue Culture S. Catherine ; Qui se fera sam. 29e avril 1684 à 8 h. préc. du m. en l'égl. de S. Paul sa par., où les Dames se trouveront s'il leur plaist. »

130. « — au c. et s. de Messire Charles Louis de Montchal, Chevallier, cons. du Roy en ses Conseils et son Advocat general en la Cour des Aydes, decedé en sa maison ruë Christine, Qui se fera sam. 25me jour de May 1686 à 10 h. du m. en l'égl. de S. André des Arcs sa parr. : Où les Dames se trouveront s'il leur plaist. »

131. « — au c. s. et e. de Marie-Magdeleine An-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

froy, veuve de Monsieur Fournaise, laisné, Marchand Fripier, anc. Sindic de sa Communauté et Bourgeois de Paris, decedée en sa maison rüe de la Grande Friperie : qui se fera vend. 31e may 1715 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Eustache sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — Et aux Messes qui s'y diront depuis 6 h. du matin jusqu'à midy, aux Chapelles de la S. Vierge et de S. [*déchirure*] en la Croisée. Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist. »

132. « Vous êtes prié d'ass. au c. et e. de défunt M. Marin Cœur-de-Roy, Procureur Tiers-Referendaire, decedé en sa maison rue du Foin : qui se fera cej. sam. 6 mars 1734 à 5 h. préc. du s. en l'égl. de S. Severin sa par., où il s. i. — La Compagnie s'y trouvera, s'il lui plaît. »

133. « Vous estes priez d'ass. au c. et e. de Venerable et Discrette Personne Messire Jean-Benoist De Montanier, Prestre, Vicaire de la Paroisse de S. Landry, décedé au Presbytere; qui se fera cej. vend. 17e juillet 1739, à 6 h. du s. en ladite égl. de S. Landry, où il s. i. — Et au Service qui se fera le lend. 18 dudit mois, en lad. Eglise. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. »

134. « Vous êtes priés d'ass. aux c. s. et e. de M. Etienne-Henry Ysabeau, Ecuyer, cons.-secr. du Roi, Maison, Couronne de France, l'un des Quatre anciens Servants près sa Cour de Parlement Honoraire, et Greffier de la Grand'Chambre dud. Parlement, décedé en sa maison, quai de l'Horloge du Palais; qui se feront merc. 20e jan. 1768 à 10 h. du m. en l'égl. Roïale de S. Barthelemy, sa par., où il s. i. — Et aux Messes qui se diront le même jour aux Chapelles de lad. égl. dep. 8 h. jusqu'à midi. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. »

135. « Vous êtes prié d'ass. aux c. s. et e. de Dame Anne-Sophie Despeigne, épouse de M. Etienne-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Thimoleon Ysabeau de Montval, écuyer, cons.-secr. du Roi..., l'un des quatre anc. Servans près sa Cour de Parlement..., décédée en sa maison, quai de l'Horloge du Palais, qui se feront jeudi 26 av. 1770 à 11 h. du m. en l'égl. Royale de S. Barthelemy, sa par., où elle s. i. — Et aux Messes qui se diront dep. 8 h. du m. jusqu'à midi. — Un *De p.* — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. »

Voici deux petits placards qui nous renseignent sur la formule usitée en Lorraine pour les billets d'enterrement le premier, de Toul ; le second, de Nancy.

136. « Messieurs et Dames. — Vous êtes invitez d'ass. au Convoy Funèbre et Enterrement de défunt M. Nicolas Bas, ancien Cons. du Roy, Assesseur de l'Hôtel Commun de cette Ville : Qui se fera cej. 16 Mars 1740, à 4 h. de relevée, en l'égl. des RR. PP. Prêcheurs de lad. Ville, où il s. i. — Priez Dieu, s'il vous plaît, pour le repos de son Ame. — (De l'imprimerie de Simon Vincent). »

137. « Messieurs et Dames. — Vous êtes invitez d'ass. au Convoy Funèbre et à l'Enterrement de Demoiselle Christienne Françoise de Mille, Fille à Monsieur de Mille, Qui se feront demain vend., 2e du présent mois de sept. 1740, en l'égl. S. Epvre sa par., à 8 h. du m., les Services se feront le Corps présent. — Un *De p.* »

Le type suivant appartient à l'Artois. Aucun parent ne fait part.

138. « Messieurs et Dames. — Vous êtes priés d'ass. aux Vigiles, c. s. et e. de Messire Hector-Adrien-Louis Deslyons, chevalier, baron de Deslyons, Sgr de Bavincourt et a. l., décédé le 14 mai 1765. Les Vigiles se diront auj. mardi à 5 h. dans l'égl. de S.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean en Ronville sa par. Le Service solennel se chantera demain mercr. 15 dudit mois à 11 h. préc. dans lad. égl., suivi de son Inhum. dans celle des Carmes de la rue S. Jean.

De profundis. *R. I. P.* *Amen.*

(A Arras, De l'Imprimerie de Michel Nicolas, rue de Saint Géry) .»

Très souvent, le service n'était célébré que quelques jours après l'enterrement ; les familles pieuses en faisaient célébrer un pendant plusieurs jours ; puis il y avait le « Service du Bout du mois », « le Sèrvice des six semaines » après le décès, etc.

139. « Vous estes priez d'ass. au service de feu haut et puissant Sgr Messire Guillaume de Rouxel de Medavy, vivant Chevallier, Comte de Marey et de Clefmont, Capitaine Lieutenant des Gendarmes de Mgr le Duc de Valois, et Lieutenant général des Armées du Roy : Qui se célébrera le sam. 8e jour de juin 1652, à 10 h. du m. en l'égl. des RR. PP. Carmes deschaussez du Fauxbourg S. Germain : où il est inhumé : Auquel lieu, Messieurs et Dames se trouveront, s'il leur plaist. »

140. « — au service solemnel de deffunct très haut et puissant Sgr Messire Maximilien-François de Béthune Duc de Sully, Pair de France, Prince d'Henrichemont et Boisbelle, marquis de Rosny et de Conty, baron de la Chapelle, d'Angillon et de Boutin, sgr chastelain et vicomte de Breteüil, Francastel, la Falloise, Elise et autres terres, cons. ord. du Roy en ses conseils, lieut. général pour S. M. en sa prov. de Dauphiné et Pays Vexin, et Gouv. des ville et chasteau de Mante : qui se célébrera le merc. 15e jour de Iuin 1661 à 10 h. du m. en l'égl. Royale du Monastère de S. Elizabeth, du Tiers-Ordre de S. Fran-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

çois, deuant le Temple ; Auquel lieu, Messieurs et Dames se trouveront s'il leur plaist. »

141. « — au service de feu Messire Pierre Boileau, sieur de Puimorin, cy-devant cons. du Roy, Intendant et controlleur gén. de l'Argenterie, Menus Plaisirs et Affaires de la Chambre de Sa Majesté; qui se dira sam. 18e jour de déc. 1683 à 10 h. du m. en l'égl. de la Basse S. Chapelle Royale du Palais, sa par. : où il est inhumé. Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — Un *De p.* »

142. « — au service de Dame Catherine le Mairat, Epouse de Messire Louis le Boullanger, chevalier sgr d'Hacqueville et a. l., cons. du Roy en ses conseils, Maistre des Requestes honoraire : Qui se dira Lundy prem. juin 1693 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Germain l'Aux. sa par., où elle est inhumée. Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — *R. i. p.* »

143. « Nobles et dévotes personnes. — Priez Dieu pour l'Ame de T. h. et T. puiss. Princesse Mme Elizabeth-Charlotte, Palatine du Rhin, Duchesse Doüairière d'Orléans. — Priez Dieu pour l'Ame de T. h. et T. p. Princesse Mme El.-Charlotte, Palatine du Rhin, Duchesse Doüairière d'Orléans, décédée en son Chasteau de S. Cloud le 8e du mois de déc. dernier. — Pour le repos de laquelle le Roi a ordonné un service solemnel en l'égl. de l'Abb. Royale de S. Denis, où son corps est inhumé, le 5e du mois de Fev. prochain. — Et la veille seront dites les Vespres et Vigiles des Morts. — Priez Dieu pour son âme. »

144. « Vous estes priez d'ass. au Service solemnel de très haut et très puissant sgr Mgr Anne-Jules Duc de Noailles, Pair et Mareschal de France, Commandeur des Ordres du Roy, Gouverneur pour S. M. des comtez et vigueries de Roussillon, Conflans et Cerdaigne, Gouv. particulier des ville et citadelle de Perpignan, cy-devant premier capitaine des Gardes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du corps de S. M., Viceroy de Catalogne ; qui se célébrera merc. 27me fév. 1709 à 9 h. préc. du m. en l'égl. des RR. PP. Feüillens, rue S. Honoré. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — L'Oraison funèbre sera prononcée par le R. P. de la Rüe, Jésuite. »

145. « — au service pour le repos de l'Ame de Très Haut et très Puissant Sgr Mgr Nicolas-René Beryer, Chevalier, Garde des Sceaux de France, Ministre et Secrétaire d'Etat ; Qui se fera sam. 28e août 1762 à 10 h. du m., dans l'égl. des RR. PP. Cordeliers du Grand Couvent. Et aux Messes qui se diront le même jour depuis 8 h. jusqu'à midy en lad. Eglise. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. »

146. « Messieurs et Dames. — Vous êtes priés d'ass. aux services qui se chanteront dans les égl. ci-après désignées [à Arras], pour le repos de l'Ame de M. Charles-Guislain Becquet, écuyer, cons. au Conseil sup. d'Arras, sgr de Lillette et a. l., décédé le 4 sept. 1771. Sçavoir : lundi 16 s. 1771, dans l'égl. des Rel. Clarisses à 10 h. Mardi 17, à un obit qui se chantera dans l'égl. parois. de S. Croix, à 10 h. Merc. 18, dans celle des Religieuses de la Paix, à 10 h. et demie. Jeudi 19, dans celle des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, à 10 h. et d. Vendredi 20, dans celle des RR. PP. Capucins à 10 h., ou à l'une des Messes qui s'y diront dans la matinée. Et le sam. 21, dans l'égl. parois. de la Chapellette, à 10 heures.

« *De profundis.* *R. i. p.* *Amen.* »

147. « — au service des six semaines qui se chantera mardi 18 jan. 1774, à 10 h. préc., dans l'égl. des RR. PP. Capucins [à Arras], ou à l'une des Messes qui s'y diront dans la matinée, pour le repos de l'Ame de Messire Charles-Louis de Thieulaine, chevalier, sgr d'Hauteville et a. l., cons. honoraire au Conseil supérieur d'Arras, décédé à Hauteville le 7 déc. 1773.

« *De profundis.* *R. i. p.* *Amen.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

148. « — aux services qui seront célébrés dans les Eglises ci-après désignées [à Arras], pour le repos de l'Ame de Messire Philippe-François-Dominique du Carieul, Chevalier, sgr d'Ecoivre, Grand-Courdel, Bazentin, Cottignicourt et a. l., décédé le 6 février 1775. SAVOIR : Le mardi 21 mars, dans l'Eglise des RR. PP. Capucins, à 10 heures, ou à l'une des Messes qui s'y diront pendant la matinée. Le merc. 22, dans celle des RR. PP. Récollets, à 10 h., ou à l'une des Messes qui s'y diront pendant la matinée. Le jeudi 23, dans celle des Religieuses Chariottes, à 10 h. Le vend. 24, dans celle des Dames de la Paix, à 11 h. Le lundi 27, dans celle des Rel. Clairisses, à 10 h. Le dit jour 27, aux Vigiles qui se diront en l'Egl. Paroissiale de S. Marie-Magdeleine, à 5 h. Et le lendemain 28, au service des six semaines qui sera chanté en ladite Eglise, à 11 h. précises.

« *De Profundis.* *R. i. p.* *Amen.* »

149. « — aux services qui seront chantés [à Arras] pour le Repos de l'Ame de Mlle Marie-Marguerite-Augustine Leroux, fille d'Etienne-Guislain-Stanislas, Ecuyer, sieur du Chatelet, Cons.-Secr. du Roi, Maison et Couronne de France, Controlleur en la Chancellerie d'Artois, ancien Echevin de la Ville et Cité d'Arras, décédée le 28 avril 1776. — Le sam. 15 juin 1776 à dix h. en l'égl. des RR. PP. Carmes dechaussés, ou à l'une des Messes qui y seront dites dans la matinée ; le Lundi 17, à 10 h., dans celle des Religieuses Augustines ; le mardi 18, à 10 h. et demie, dans celle des Religieuses des Louez-Dieu ; le même jour, aux Vigiles qui seront chantées, à 5 h. du s., dans l'égl. de S. Croix sa par.; et le merc. 19, au service des six semaines, qui y sera célébré à 11 h. précises.

« *De profundis.* *R. i. p.* *Amen.* »

150. « Même petit placard oblong pour les services de Dame Marie-Jeanne-Antoinette-Florence Leroux, épouse du susdit, décédée le 1er mai 1776.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les services sont les mêmes, sauf cette particularité : « Le mardi 25, à dix heures, à l'Obit que feront chanter MM. les Mayeurs de la grande Confrérie du St Sacrement, dans l'Eglise parois. de Ste Croix. »

151. « — au service solemnel pour le repos de l'âme de Très Haut et Très puissant Sgr Mgr Louis-Hector, Duc de Villars, Pair et Maréchal Général de France, Grand d'Espagne, Chevalier des Ordres du Roy et de la Toison d'Or, Prince de Martigues, Vicomte de Melun, Marquis de Nocle, Comte de la Roche-Millay, Gouverneur Général pour Sa Majesté des Pays et comté de Provence, Ministre plénipotentiaire à la Paix de Radstadt, Ministre d'Etat, Ambassadeur extraordinaire à Turin, et Général des armées de France en Italie, l'un des Quarante de l'Académie Françoise ; qui sera célébré jeudy, 27e janv. 1735, à 10 h. du m. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. — Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — Un *De p.* — L'Oraison funèbre sera prononcée par M. l'Abbé Seguy, Abbé de Genlis et Prédicateur du Roi. »

Aucun parent n'est nommé dans ces invitations aux services. Les quatre suivantes font exception à la règle ; il en est trois où les parents des deux sexes invitent : c'est qu'il ne s'agit pas de funérailles, mais seulement de prières ; il est naturel que les veuves, les filles et les sœurs s'unissent, pour en demander, aux fils, aux gendres, aux frères et aux neveux.

152. « Vous estes priez de la part de M. le Chevalier d'Orléans, d'ass. au service qui se fera sam. 12e fév. 1724 à 9 h. du m. en son égl. prieurale et paroiss. de S. Marie du Temple, pour le repos de l'Ame de S. A. R. Mgr le Duc d'Orléans, Petit-Fils de France, cy-devant Regent du Royaume. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — *R. i. p.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

153. « Vous estes priez d'ass. au Service qui se dira jeudy prochain 12e jour de mars 1744, à 9 h. du m., en l'égl. Royale de S. Yves, rue S. Jacques, pour le repos de l'Ame de défunt M. Charles le Moyne, Maître Maçon, Entrepreneur de Bâtimens, Ancien Administrateur de sa Communauté, et Bourgeois de Paris. — Et aux Messes qui se diront le même jour en lad. égl. depuis 8 h. du m. jusqu'à midi. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* — De la part de Mme sa veuve, de M. Foucault, son gendre, et de M. Le Moyne, son Neveu, Maître Maçon. »

154. « Vous êtes priés d'ass. au Service pour le repos de l'Ame de M. Pierre Poan, écuyer, cons.-secr. du Roy,... décédé jeudi dernier 13e du présent mois, en sa maison de Châtillon sous Bagneux ; qui se fera merc. 19e juin 1765 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Merry, sa par. — Et aux messes qui se diront le même jour dep. 8 h. jusqu'à midi, aux 4 chapelles de la croisée du chœur, en lad. égl. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. — Un *De p.* — De la part de Mme sa Veuve, de MM. ses fils, de Mmes ses filles ; de M. Pillet, son gendre, et de MM. Baudon, et Bourgevin de Norville, ses petits-gendres. »

155. « Vous êtes prié d'ass. au service qui sera célébré mardi prochain 20 sept. 1768, dans l'égl. Paroissiale de S. André-des-Arcs, à 10 h. et demie du m. pour le repos de l'Ame de Messire Pierre Cœuret de Fromonville, Ecuyer, Cons. du Roi, Auditeur ord. en sa Chambre des comptes, Administrateur de l'Hôtel-Dieu et des Incurables, décédé en sa Terre de Place, le 20 Août dernier. — Un *De p.* — De la part de Mme de Fromonville, sa Veuve ; de M. Cœuret d'Ozigny, commissaire de marine ; de M. Cœuret d'Ozigny, correcteur des Comptes, et de Mlle Cœuret d'Ozigny, ses Frères et Sœur. »

Des services sont célébrés par des Compagnies, des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Académies, des Corporations, des Confréries, des communautés, pour le repos de l'âme d'un confrère, d'un supérieur ou d'un bienfaiteur défunt ; les invitations sont faites par les présidents, directeurs, administrateurs, curés, marguilliers, ou par la Prieure.

156. « Vous estes priez de la part de MM. les Gouverneurs et Administrateurs de la confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours, érigée en l'égl. de S. Eustache, pour les pauvres malades honteux de la parr., d'assister au service qu'ils feront célébrer pour le repos de l'âme de deffunte Catherine Martin, veuve de M Bertelin, vivant Valet de chambre de la feüe Reyne-Mère, Bien-faictrice de ladite confrérie, vend. 14e jour de Juin 1680 à 9 h. du m., en la chapelle de la susd. confrérie, où Messieurs et Dames se trouveront s'il leur plaist. »

C'est bien le cas de citer ici la grande prose de Châteaubriand : « Bossuet vient lui-même à la suite « du convoi de tant de générations, marchant appuyé « sur Isaïe et sur Jérémie. »

157. « Vous estes priez de la part de Messieurs de la Maison, Société et Collége Royal de Navarre, d'assister au Service solemnel de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux, Cons. du Roy en ses Conseils, et ordinaire en son Conseil d'Etat, Precepteur de Mgr. le Dauphin, Premier Aumônier de Mme la Dauphine et de Mme la Duchesse de Bourgogne, Supérieur de ladite Maison, Société et College Royal de Navarre, et Conservateur des Privileges de l'Université de Paris ; qui se fera Lundy 18 Aoust 1704 à 8 h. préc. du m. en l'égl. dud. College. — *R. i. p.* — La Messe Pontificale sera célébrée par Son Em. Mgr le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, Superieur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de ladite Maison, Société et College. — Et l'Oraison Funebre sera prononcée par M. l'Abbé de Laloubere, Docteur de la même Maison et Société. »

158. « Monsieur, Vous êtes prié de la part de MM. les Juges et Consuls de vous trouver vend. 17e jour d'avril 1739 à 8 h. préc. du m. en la Maison Consulaire, pour assister au Service qu'ils feront dire et célébrer en l'égl. S. Mederic pour le salut et repos de l'âme de Sire Henry de Rosnel, vivant ancien Juge Consul. »

159. « Vous estes priez de la part de MM. les Curé et Marguilliers de l'égl. paroiss. de S. Eustache. d'ass. au Service solemnel qu'ils feront dans leur égl. Jeudy 26e juil. 1742 à 9 h. du m. pour le repos de l'Ame de Très-haute, Très-puiss. et Très-excell. Princesse Louise-Elizabeth d'Orléans, Reine Doüairière d'Espagne. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

160. « Monsieur

Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, est averti que vendredi 7 décembre 1759, à 9 heures et demie précises du m. il sera célébré en l'église des RR. PP. Célestins, où la Compagnie s'assemblera, le Service pour défunt M. Louis-René Anceny des Touches, Cons. Secr. du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, son Confrère, où il est prié de se trouver en Habit noir, suivant les Règlemens. »

161. Même billet pour le service de « défunt M. Jacques Verdelhan des Fourniel, cons.-secr. du Roi », en l'égl. des RR. PP. Célestins, le vend. 23 mars 1764, même heure.

162. De même pour « défunt M. Michel Fou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cault, cons.-secr. du Roi », même église, le mardi 25 fév. 1777, même heure.

163. De même pour « défunt M. Jean-Baptiste Maupassant, cons.-secr. du Roi », même église, le vend. 12 déc. 1777, même heure.

164. « Vous êtes prié de la part de M. le Président de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, d'assister vend. 11. fév. 1763 au Service et aux Messes qui se diront à 9 h. et demie préc. du m. en l'égl. des RR. PP. de l'Oratoire, rue S. Honoré, pour le repos de l'âme de M. Racine, Pensionnaire-Vétéran. — *R. i. p.* »

165. « Vous êtes priés de la part de MM. les Conseillers du Roy en l'Hôtel-de-Ville. d'ass. au Service qu'ils feront dire, mardi 23e août 1768, à 11 h. très préc. du m. en l'égl. collégiale du S. Sépulchre, rue S. Denis, pour le repos de l'Ame de Messire Mathias Goudin, cons. du Roy en sa Cour des Aydes, et en l'Hôtel de cette Ville. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. — Un *De p.* »

166. « — de la part des Dames Prieure et Religieuses de l'Abbaye-aux-bois, d'ass. au Service solemnel qu'elles feront célébrer dans leur égl. le merc. 7e du mois de fév. 1770, à 10 h. préc., pour le repos de l'Ame de Très-Illustre et Très-Révérende Dame Mme Marie-Gabr.-Elizabeth de Richelieu, Abbesse de l'Abb.-aux-bois depuis 1760, et ci-devant Abbesse du Thresor pendant 36 ans, décédée dans son Abb. le 17 jan. 1770. — Un *De p.* »

167. « — de la part de MM. les Principal et Professeurs du Collége des Grassins, de leur faire l'honneur d'ass. au Service qu'ils célèbreront solemnellement dans la Chapelle dud. Collége, sam. prochain 14 déc. 1771 à 10 h. et d. très précises du m. pour le repos de l'Ame de Messire François-Pierre Daireaux,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Prêtre, Docteur en théologie, de la Maison et Soc. Royale de Navarre, et Principal dud. Collège. — *R. i. p.* »

Ce tout petit placard oblong, sans date, est du XVIIIe siècle.

168. « MESSIEURS ET DAMES. — Vous êtes invitez de la part de MM. les Officiers de Bourgeois de cette Ville (Toul) aũ Service solemnel qui (*sic*) feront celébrer demain vend. 26e juin à 9 h. préc., dans l'égl. des RR. PP. Prescheurs, pour le repos de l'ame de Déffunt Mtre Pierre le Févre, vivant Officier de Bourgeois. — Priez Dieu pour le répos de son ame. »

Aux Messes célébrées pour les défunts, le plus souvent le billet ne porte aucun nom de parents ; quelquefois, seuls les hommes invitent, ou bien les parents des deux sexes, ou encore les femmes seulement, mais cette dernière pratique est rare et relativement récente.

169. « Vous estes priez d'ass. aux Messes pour le repos de l'Ame de Messire Nicolas-Joseph Foucault, Chevalier, cons. d'Etat, Chef du Conseil de S. A. R. Madame ; qui se diront mardy 11 fév. 1721 depuis 9. h. du m. jusqu'à midy, en l'égl. des Dames Religieuses de l'Assomption, ruë S. Honoré, lieu de sa sép. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

170. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Dame Catherine-Jeanne de Gars de Boisemont, Epouse de Messire Loüis-François de Blair, Chevalier, Sgr de Cernay, Courtemanche, et a. l., Cons. au Parlement ; qui se diront Mardy 19e Aoust 1721, en l'égl. des RR. PP. Augustins Déchaussez, de la Place des Victoires, depuis 7 h. du m. jusqu'à midy. Messieurs et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. —Un *De p.* » — (*Note ms. du temps* : « Morte le 16 aoust. »)

171. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Jean de la Chapelle, Ecuyer, Sgr du Plaix, l'un des Quarante de l'Académie Françoise ; qui se diront vend. 4e juin 1723 depuis 9 h. du m. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. de la Mercy, au Marais. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

172. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Dame Marie-Jeanne Regnault, Epouse de Michel Dolivier, Ecuyer, Cons.-Secr. du Roy Honoraire, Maison, Couronne de France et de ses Finances, cy-devant Trésorier, Payeur des Gages et Augmentations de Gages de Messieurs les Secrétaires du Roy ; qui se diront Lundy 9e Aoust 1723, depuis 8 h. du m. jusqu'à midy, en l'égl. de S. Jean en Gréve, sa par., lieu de sa sép. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

173. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Damoiselle Catherine-Suzanne Dufranc, fille de Monsieur Dufranc, Ecuyer, l'un des trois premiers et principaux commis servant en la Grand'Chambre ; qui se diront sam. 4e sept. 1723 depuis 7 h. du m. jusqu'à midy, en l'égl. de la Basse Sainte Chapelle, sa par. Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — Un *De p.* »

174. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Dame Jeanne Mandat, Epouse de François Boula, Ecuyer, Sgr de Quincy et a. l., Tresorier General des Ecuries et Livrées de Sa Majesté ; qui se diront jeudy 30e sept. 1723 depuis 7 h. du m. jusqu'à midy, en l'égl. des Dames Religieuses du Calvaire, au Marais. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. »

174[2] « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Très-haut et Très-puissant Sgr Mgr Loüis, Vicomte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Aubusson, Duc de la Feüillade et de Roüannez, Pair et Maréchal de France; qui se diront sam. 10e fév. 1725 dep. 9 h. du m. jusqu'à midy en l'égl. des RR. PP. Théâtins, lieu de sa sép. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. »

175. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Dame Marie-Félix Prat, Veuve de Paul-François Bigres, écuyer, cons.-Secr. du Roy, Maison, Couronne de France, et de ses finances, Trésorier Payeur des Gages de Messieurs du Grand Conseil; qui se diront Mardy 29e Avril 1727 depuis 9 h. du m. jusqu'à midy en l'égl. des RR. PP. Augustins Déchaussez, Place des Victoires. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* ».

176. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Très-h. et Très-p. Dame Mme Marie de Hanyvel, Comtesse de Mannevillette, Marquise de Crevecœur, Baronne de Beloy, S. Omer, Dame et patronne de Chambray, Dame de Chanteloup, Villerfaucon, Boissy, Fleury, et a. l., Veuve de T, h. et T. p. Sgr Mgr François-Joseph Comte de Clermont et de Tonnerre, Duc et Pair nommé desdites comtez, Premier Baron et Connétable de Dauphiné, Grand-Maistre hereditaire de Maisons de Mgr le Dauphin et de Mme la Dauphine; qui se diront merc. 31e déc. 1727 dep. 9 h. du m. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. Minimes, place Royale. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

177. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Très-Haute et Très-Puissante Dame Mme Marie Bouthillier, veuve de T. h. et T. p. Sgr Mgr Cesar-Auguste Duc De Choyseuil, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy; qui se diront lundy 21e juin 1728, dep. 9 h. du m. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. Minimes, près la place Royale. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. »

178. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

T. H. et T. P. Sgr Mgr Maximilien-Henry de Béthune Duc de Sully, Pair de France, Prince Souverain d'Henrichemont et de Boisbelle, Marquis de Conty, comte de Gyen, Vicomte de Meaux, Breteüil, et a. l., Gouverneur des villes et chasteaux de Gien et Mantes, Lieut. general du Pays Vexin, Chev. des Ordres du Roy ; qui se diront vend. 11e mars 1729 dep. 9 h. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. de Nazareth, près le Temple. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — *R. i. p.* »

179. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Dame Cécile Pellard, Veuve de Jean de la Chapelle, Ecuyer, Sgr du Plaix, l'un des Quarante de l'Académie Françoise ; qui se diront merc. 19 jan. 1735 depuis 8 h. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. de la Mercy, au Marais Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* » — (*Mercure*, janv. 1735, p. 184 : « Elle mourut à Paris d'accident, s'étant laissé tomber dans son feu, où elle eut la tête et un bras brûlés. » Avant d'être secr. des command. du Prince de Conty, son mari avait été receveur général des finances à La Rochelle).

180. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Damoiselle Marie-Catherine Marteau, Epouse de M. Le Moyne le fils, Sculpteur du Roy ; qui se diront sam. 3e mars 1736 depuis 8 h. jusqu'à midy, en l'égl. de MM. les Prestres de l'Oratoire, rue S. Honoré. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

181. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Dame Marie-Catherine le Bas de Girangy, Epouse de Messire Charles Le Bas, Chevalier, Sgr du Plessis, Cons. du Roy en sa Cour de Parlement ; qui se diront Jeudy 7e fév. 1737 depuis 8 h. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. Théâtins. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* » (*Note ms. du*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

temps : « Elle mourut le sam. 2 fév. et fut enterrée le 3 à S. Sulpice. »)

182. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Damoiselle Marie Duvaulx, décédée au Couvent des Dames Chanoinesses de Nostre-Dame de la Victoire à Picpus ; qui se diront Lundy 18e Août 1738, depuis 8 h. du m. jusqu'à midy, aux Chapelles de la Croisée du chœur, en l'égl. Collegiale de S. Jacques de l'Hôpital, rue S. Denis. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. Un *De p.* — De la part de M. et de Mesdemoiselles Duvaulx, Frère et Sœurs. »

183. « — aux Messes pour le repos de l'âme de Très haute et Très puissante Princesse Mme Anne-Marie-Loüise de la Tour d'Auvergne de Boüillon, épouse de T. h. et T. p. Prince Mgr Charles de Rohan, Prince de Soubize, capitaine Lieutenant des Gendarmes de la Garde ord. du Roy ; qui se diront sam. 26e sept. 1739 depuis 8 h. jusqu'à midy en l'égl. des RR. PP. de la Mercy, au Marais, lieu de sa sép. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

184. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Très-Haut et Très-Puissant Prince Mgr Charles-René-Armand Duc de la Tremoille et de Thoüars, Pair de France, Prince de Tarante, Comte de Laval et de Montfort, Baron de Vitry et de la Ferté sur Peron, Marquis d'Attichy, Vicomte de Berneüil, Sgr de Bitry, Souvigné, le Grand Parc et a. l., Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Brigadier de ses Armées, Président né des Etats de Bretagne, Gouverneur de l'Isle de France, Colonel du Régiment de Champagne, et l'un des Quarante de l'Académie Françoise ; qui se diront mardy 13e juin 1741 depuis 9 h. jusqu'à midy, en l'égl. des Dames Relig. Capucines, place de Loüis le Grand. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

185. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de Messire François-Cezar Le Bas, anc. Trésorier des Troupes au Dép. d'Alsace; qui se diront vend. 17e nov. 1741 depuis 6 h. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. Théâtins. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

186. « — Vous estes prié d'ass. aux Messes, pour le repos de l'Ame de Dame Magdeleine de Hansy, Veuve de M. Jacques Collombat, Ecuyer, Gentilhomme de la Grande Venerie de France, Premier Imprimeur du Roy, du Cabinet, Maison de sa Majesté, Bâtimens, jardins, Arts et Manufactures Royales; de l'Académie Royale de Peinture et sculpture, et de celle d'Architecture; Anc. Adjoint de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de Paris : Qui se diront le Jeudy 26 nov. 1744 depuis 8 h. du m., jusqu'à midy, en l'égl. des Chanoines Réguliers de l'Ordre de la S. Trinité, Redemption des Captifs, dits Mathurins. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plait. — Un *De p.* — De la part de M. Collombat son fils, et de M. de la Barrere son gendre. »

187. « Vous estes priez d'ass. aux Messes pour le repos de l'Ame d'Eminentissime et Reverendissime Mgr Leon Potier de Gesvres, Cardinal de la S. Eglise Romaine, anc. Patriarche-Archevêque de Bourges, Primat des Aquitaines, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Abbé commend. des abb. de S. Amand, de S. Landelin de Crespin, de S. Geraud d'Aurillac, de N.-D. de Bernay, et de l'Archimonastère de S. Remy de Reims, cy-devant Cons. au Conseil de Conscience; qui se diront sam. 28e nov. 1744 dep. 9 h. jusqu'à midy en l'égl. des RR. PP. Celestins, lieu de sa sép. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist.»

188. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de haut et puiss. Sgr Messire Loüis Colbert, chevalier, Comte de Lignere, Sgr de Herces, de la Forest de Civry, de S. Lubin, de la Haye, de Courgent, Lumigny,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Malmaison, et a. l., cy-devant Capitaine-lieut. des Gendarmes Bourguignons ; qui se diront mardy 15 May 1745, dep. 8 h. jusqu'à midy en l'égl. des RR. PP. Carmes déchaussez, près le Luxembourg. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. »

189. « — aux Messes pour le repos de l'Ame de haut et puiss. Sgr J.-B. Colbert, Marquis de Torcy, Croissy, Sablé, Bois-Dauphin, comte de la Barre, baron de Pincé, et autres terres, Ministre d'Etat, Commandeur des Ordres du Roy ; qui se diront vend. 9e sept. 1746 dep. 8 h. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. Carmes Déchaussez, près le Luxembourg. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

190. « Vous êtes priés d'assister aux Messes qui se diront le mardi 17 déc. 1765, depuis 8 h. du m. jusqu'à midi, dans l'égl. des RR. PP. Barnabites près le Palais, pour le repos de l'Ame de Me François Le Moine, anc. Avocat au Parlement, décédé dans sa maison de campagne à Migneaux, par. de Poissy, le 12 nov. de la prés. année. — Un *De p.* — De la part de Mme sa Veuve, de MM. ses Fils, et de Mlles ses Filles. »

190² « — de la part de MM. les Curés et Marguilliers de l'égl. par. de S. Eustache d'ass. au service qu'ils feront célébrer en leur égliseme rc. 5e nov. 1766 à 10 h. du m. pour le repos de l'âme de t. h., t. puiss. et tr. excell. Princesse Mme Marie-Victoire-Sophie de Noailles, Veuve de t. h., t. p. et t. ex. Prince Mgr Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, Duc de Penthièvre, de Châteauvillain et de Rambouillet, Marquis d'Albert, Commandeur des Ordres de Sa Majesté, Chev. de la Toison d'or, Gouv. et Lieut. Général pour le Roi en la prov. de Bretagne, Amiral et Grand-Veneur de France. — Et aux Messes qui se diront le même jour dep. 7 h. jusqu'à midy aux Chapelles de la Croisée en lad. église. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. »

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

191. « — au Service pour le repos de l'Ame de Messire Ambroise-Euverte Angran, Chevalier, Cons. du Roy, Doyen des Correcteurs ord. de sa Chambre des Comptes ; qui se fera mardi 26e sept. 1769, à dix h. du m. en l'égl. des Dames Religieuses de la Magdelaine, rue des Fontaines, près le Temple. — Et aux Messes qui se diront le même jour depuis 8 h. jusqu'à midi, en lad. Eglise. — Messieurs et Dames s'y trouveront. s'il leur plaît. De la part de Mme sa Veuve : et de Mlle Angran, sa Sœur. »

Voici quatre billets d'invitation aux convoi et transport, relatifs à de très nobles défunts. Aucun parent n'y est nommé.

192. « Vous estes priez d'ass. au Convoy de Très-Haut et Très-Puissant Sgr Mgr Camille, Duc d'Hostun, Comte de Tallard, Baron d'Arlan, du Poët et d'Arzeliers, Sgr des Duchez de Lesdiguières et de Champsaur, Pair et Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur et Lieutenant Général du comté de Bourgogne, Gouverneur particulier des Ville et citadelle de Bezançon, Général des armées du Roy, Ministre d'Estat, et Président Honoraire de l'Académie des Sciences, décédé en son Hostel ruë du Grand chantier ; Qui se fera jeudy prem. Avril 1728, à 7 h. du s. en l'égl. de S. Nicolas des champs, sa par. — Et au transport qui se fera ensuite en l'égl. des Dames Religieuses de S. Elizabeth, rüe du Temple, où il sera inhumé. — Un *De p.* ».

193. « — au convoy de très haute, très puissante et illustre dame Mme Marie-Joseph Durey de Sauroy, épouse de t. h , t. p. et illustre Sgr Mgr Jean-Paul-Thimoléon de Cossé, Duc de Brissac, Pair et Grand Pannetier de France, Lieut. général des armées du Roy, Chevalier de ses Ordres, et Gouverneur des ville et cidatelle de Salces en Roussillon, décédée en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son hostel ruë des Saints Pères ; qui se fera cej. sam. 19e juin 1756 à 7 h. et demie préc. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. — Et ensuite au Transport qui se fera en l'égl. des RR. PP. Célestins, lieu de sa sép. — *R. i. p.* »

194. « — au convoy de haute et puissante Dame Mme Luce-Françoise de Cottentin de Tourville, épouse de h. et p. sgr Mgr Messire Guillaume-Alexandre de Gallard de Bearn, chevalier, Marquis de Brassac, décédée en son hostel ruë d'Enfer ; qui se fera cej. dim. 29e août 1756 à 6 h. du s. en l'égl. archipresbytérale de S. Severin, sa par. — Et au transport qui se fera ensuite en l'égl. des Dames Relig. de S. Thomas, ruë Vivienne, lieu de sa sép. — *R. i. p.* »

195. « — au convoy de haut et puissant Sgr Messire Loüis-Urbain Aubert, chevalier, Marquis de Tourny, Comte de Grancey, baron de Selongey, Sgr de la Falaize, la Marmalaisse, Carcassonne, et a. l., cons. d'Etat, maître des requêtes honoraire, décédé en son hôtel ruë du Bac ; qui se fera lundy prem. déc. 1760 à 5 h. préc. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. — Et ensuite au Transport qui se fera en l'égl. de S. Roch, lieu de sa sép. — *R. i. p.* »

La pieuse sollicitude de nos pères multipliait les prières pour les chers défunts : après les Services et Messes, on célébrait le « Bout du mois », puis le « Bout de l'an ». Le plus souvent, les billets ne portent aucun nom de parents ; on en trouve cependant au nom des proches, — les hommes invitant seuls ou conjointement avec les femmes, — ou bien au nom de l'exécuteur testamentaire. Un seul (n° 207) est au nom d'une femme : la veuve.

196. « Vous estes priez d'ass. au service du bout

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'an d'honorable femme Marguerite Forne, femme d'honorable homme François Coustol, Marchand Bourgeois de Paris : qui se dira sam. 17e jour de fév. 1652, à 9 h. préc. du m. en l'égl. S. Iacques de la boucherie, sa parr. et lieu de sa sép. : où la compagnie se trouvera s'il luy plaist. »

197. « — au Service du bout de l'an de deffuncte Damoiselle Louyse Tremollieres, viuante femme d'Elie Bedé, Escuyer, Sieur des Fougerais, Docteur Regent de la Faculté de Médecine de Paris, Cons. d'Estat, et Médecin ordinaire du Roy : qui se dira lundy 10me jour de nouembre 1659 à 7 h. du m. en l'égl. des RR. PP. Augustins du grand conuent : où Messieurs et Dames se trouueront, s'il leur plaist. »

198. « — au Service du bout de l'an de M. Collombat, anc. Maistre de la Confrerie du S. Nom de Iesus, et Bourgeois de Paris ; qui se dira Mardy 15e jour de Mars 1689 à 10 h. préc. du m. en l'égl. de S. Gervais sa par. lieu de sa sép. ; où Messieurs et Dames se trouveront s'il leur plaist. — Vn *De profundis*. »

199. « — aux Vigiles du Bout du Mois qui se diront auj. Jeudy 19 du present mois de Fév. 1711 à 2 h. aprez midy, et demain au service à dix h. du m. pour le repos de l'Ame de Messire Charles De Potin, Prêtre, Chanoine et Grand Vicaire de M. le Tresorier de la S. Chapelle du Palais Royal de Bourges, et Cons. de la Chambre Ecclesiastique, en l'égl. de S. Jean le Vieil sa par ; Où Messieurs et Dames se trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

200. « — au Service du Bout-de-l'An de Damoiselle Constance Pignon, veuve de M. Le Febvre, Commissaire provincial d'Artillerie ; qui se dira jeudy 23e fév. 1730 à 10 h. préc. du m. en l'égl. des Dames Religieuses de l'*Ave Maria*. — Et aux Messes qui se diront le même jour dep. 8 h. du m. jusqu'à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

midy, en lad. égl. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* — De la part de MM. Menau, Courcelle, Charpentier, et Salmon, ses gendres. »

201. « — aux Messes du Bout-de-l'An de M. Berroyer, anc. Avocat au Parlement, et anc. Bâtonnier; qui se diront sam. 10e Mars 1736 depuis 8 h. jusqu'à midy, en l'égl. de S. Cosme, sa par., où il est inhumé. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

202. « — aux Messes du Bout-de-l'an de Me Mathieu Renard Dutasta, Cons. du Roy, Directeur et Trésorier Particulier de la Monoye de Paris; qui se diront Sam. 7e mars 1739 depuis 7 h. du m. jusqu'à midy, aux Autels de la Paroisse. de la S. Vierge et de S. Loüis, en l'égl. de S. Germain l'Aux. sa par., où il est inhumé. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

203. « — aux Messes du Bout de-l'An de Demoiselle Jeanne Muzier, veuve de M. Robinot, Libraire; qui se diront jeudi prochain 19 nov. 1739, depuis 7 h. du m. jusqu'à midi, à la Chapelle du S. Esprit, en l'Eglise des RR. PP. Augustins du Grand Couvent. — Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — Un *De p.* — De la part de MM. Robinot ses fils, et de M. Marchenoire, son gendre, Libraire. »

204. « — au Service du Bout-de-l'An de Damoiselle Elizabeth-Charlotte Lévêque, Epouse de M. Antoine Boucher, anc. Payeur des Rentes; qui se fera Vend. 27e Nov. 1744 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Germain l'Aux., sa par., où elle est inhumée. — Et aux Messes qui se diront le même jour depuis 8 h. jusqu'à midy en lad. Eglise. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

205. « — aux Messes du Bout-de-l'an de Dame

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie-Elizabeth Dedelay de la Garde, épouse de M. Loüis Billeheu, cons. du Roy, notaire au Châtelet de Paris, anc. Syndic de sa Compagnie ; qui se diront sam. 15e jan. 1745 dep. 8 h. jusqu'à midy en l'égl des Prestres de l'Oratoire, rue S. Honoré. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* — De la part de M. Billeheu, son mary ; et de M. Renard, Notaire, son gendre. »

206. « — aux Messes du Bout-de-l'An de Dame Marie-Louise le Maistre, veuve de Messire Louis De Guiramand ; qui se diront merc. 10e fév. 1745 dep. 7 h. jusqu'à midy, à la Chapelle de la Communion, en l'égl. de S. Paul, sa par., où elle est inhumée. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

207. « — au Service du Bout-de-l'An de M. Jacques De Cressy, anc. capitaine au Régiment Royal Poitou; qui se fera vend. 12e fév. 1745 à 9 h. du m. en l'égl. des RR. PP. Pénitents de Nazareth, près le Temple. — Et aux messes qui se diront le même jour dep. 6 h. jusqu'à midy, en lad. égl. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* — De la part de Mme sa Veuve. »

208. « — au Service du Bout-de-l'An de Damoiselle Marie-Anne Heaume, veuve de Me Jean-Nicolas Cresme, Procureur au Châtelet ; qui se fera merc. 10e mars 1745 à 11 h. préc. du m. en l'égl. de S. Roch, sa par., où elle est inhumée. — Et aux Messes qui se diront le même jour depuis 8 h. du m. jusqu'à midy, en lad. Eglise. — Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — Un *De p.* — De la part de M. de Langlard, Cons. du Roy, Notaire au Chastelet, Executeur Testamentaire. »

209. « — au Service du Bout-de-l'an de Damoiselle Henriette-Nicole Grégoire, Veuve d'André Serreau, Ecuyer, cons. du Roy, Contrôlleur ord. des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guerres ; et de Vén. et Discrette Personne Messire Loüis-André, son fils, Prestre, Docteur en Théologie ; qui se fera mardi 27e Avril 1745 à 10 h. du m. en l'égl. S. Leu S. Gilles, leur par., où ils seront inhumez. — Et aux Messes qui se diront le même jour depuis 8 h. jusqu'à midy, à la Chapelle neuve, en lad. Eglise. Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — Un *De p.* »

210. « — aux Messes du Bout-de-l'An de Damoiselle Françoise Sandré, Epouse de M. Delarue, Marchand Epicier et Bourgeois de Paris ; qui se diront Mardy 27e Avril 1745 depuis 7 h. jusqu'à midy, aux Chapelles de la S. Vierge et de S. Loüis, en l'égl. de S. Germain l'Aux., sa par., où elle est inhumée. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* »

211. « — aux Messes du Bout-de-l'An de Damoiselle Marie Voisin, Veuve de M. Pichon, Bourgeois de Paris ; et auparavant Veuve de M. Montant, Officier du Roy ; qui se diront vend. 4e juin 1745, depuis 8 h. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. Augustins Reformez au Fauxbourg S. Germain. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — Un *De p.* — De la part de M. Montant, son Fils aîné. »

212. « Messieurs et Dames. — Vous êtes priés au Service anniversaire qui se célébrera dans l'égl. des RR. PP. Carmes Chaussés (Arras), mardi 12 nov. 1765 à 10 h. pour le repos de l'Ame de Mme Elisabeth-Gertrude Deslyons, épouse de Messire Edouard-Marie-Joseph Deslyons de Moncheaux, chevalier, sgr de Moncheaux et a. l., décédée le 11 nov. 1764.

« *De profundis.* *R. I. P.* *Amen.* »

213. « Vous êtes priés d'ass. aux Messes du Bout-de-l'an de Demoiselle Claude-Edme Hérissant, Epouse de M. Louis Boullanger, le jeune, Marchand Mercier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui se diront jeudi 17 avril 1766, depuis 8 h. du m. jusqu'à midi, en l'égl. Collégiale du S. Sépulchre, rue S. Denys. — Mes Sieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. — *R. i. p.* — De la part de M. Boullanger son Epoux, de M. et Dlle Boullanger, ses fils et fille, de MM. Lottin et Le Preux ses gendres, et de MM. Hérissant, MM. Boullanger et M. Le Dreux, ses Frères et Beaux-Frères. »

214. « — aux Messes du Bout-de-l'an de Dame Marie-Jeanne du Caurroy, Veuve de Sire Henry Millon, Ecuyer, anc. Echevin, Doyen de MM. les Conseillers du Roy Quartiniers de la Ville de Paris, et anc. Consul; qui se diront mardy 12e août 1766 depuis 8 h. jusqu'à midy, en l'égl. S. Nicolas des Champs, sa par. où elle est inhumée. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. — Un *De p.* — De la part de M. Millon, son fils, Procureur du Roy au Bureau des Finances: de MM. Gendron, Négociant, et Girault l'aîné, Notaire au Châtelet, ses gendres. »

215. « — au Service du Bout-de-l'an de M. Paul Larsonnyer, anc. Garde du Corps de l'Epicerie, anc. Marguillier, anc. Administrateur des Pauvres sous l'invocation de S. Charles Borromée, de la par. de S. Jacques de la Boucherie, Doyen de MM. les Grands Messagers Jurés de l'Université, et Bourgeois de Paris; qui se fera merc. 3 déc. 1766 à 10 h. préc. du m. en l'égl. de MM. les Chanoines Réguliers de S. Croix de la Bretonnerie. »

216. « — au Service du Bout-de-l'An, pour le repos de l'Ame de déf. Messire Pierre Cœuret de Fromonville, Ecuyer, Cons. du Roi, Auditeur ord. à sa Chambre des Comptes, Administrateur de l'Hôtel-Dieu et des Incurables; qui se fera vend. 20 oct. 1769, à 10 h. du m. en l'égl. de S. Yves, rue S. Jacques. — Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaît. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve, et de M. Cœu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ret Dosigny, Ecuyer, Cons. du Roi, Auditeur ord. à sa Chambre des Comptes, son Frère. »

217. « Vous êtes priez d'ass. aux Messes du Bout-de-l'an de M. Richard-Timothée Bouché, Marchand de toile, ancien Officier du Roi, Commissaire et Controlleur des Bois Carrés, et Bourgeois de Paris ; qui se diront sam. 24e mars 1770, depuis 8 h. jusqu'à midi, en l'égl. de S. Leu S. Gilles, sa par., où il est inhumé. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. — Un *De p.* — De la part de Mme sa Veuve, de MM. ses fils, de MM. Garnier, de la Perrière, Behague, ses gendres, et de M. de Santilly, son petit-gendre. » (Imprimé de format in-4° comme nos lettres de part actuelles.)

218. « — aux Messes du Bout-de-l'An de Très-haut et Très puissant Sgr Mgr Henry-Claude Comte de Harcourt, Lieut. général des armées du Roi ; qui se diront merc. 5e déc. 1770, dep. 10 h. préc. jusqu'à midy, aux 4 Chapelles de la Croisée, en l'Eglise de Paris, où il est inhumé. — Un *De p.* »

219. « Vous êtes priés d'ass. au Service des Bouts-de-l'An de Damoiselle Marguerite de Paris, veuve de M. Pierre le Blanc ; et de Damoiselle Marg. le Blanc, veuve de M. Hubert Cheval ; qui se fera jeudi 18e avril 1771 à 9 h. du m. en l'égl. des RR. PP. Barnabites, près le Palais. — Et aux Messes qui se diront le même jour dep. 8 h. jusqu'à midi, en lad. égl. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. — Un *De profundis*. — De la part de M. le Blanc ; et de M. Hubert Cheval, leurs fils et petit-fils ; de MM. Ecosse, Bocher et Lenfant, leurs gendres et petits-gendres ; et de M. le Bert, leur arr.-petit-gendre »

220. « Messieurs et Dames, — Vous estes priés d'ass. au Service Anniversaire qui se chantera sam. 25 fév. 1775 à 11 h. dans l'égl. des Religieuses des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louez-Dieu (Arras) pour le repos de l'Ame de M. Jerosme Manchon, Ecuyer, Commissaire Ordonnateur des Guerres au Dépt d'Arras, décédé le 27 fév. 1774.

« *De profundis.* *R. I. P.* *Amen.* »

220 [2]. — au service du bout de l'an, qui sera célébré dans l'égl. de S. Thomas d'Aquin, le lundi 28 mai 1804 (ou 8 Prairial an 12), 10 h. préc. du m., pour le repos de l'âme de Mme Agathe-Renée La Barberye de Reffuveille, épouse de M. Hector d'Aubusson de la Feuillade. — Il y aura des messes toute la matinée. — De la part de M. Hector d'Aubusson de la Feuillade, et de MM. et Mlles d'Aubusson de la Feuillade, ses enfans. »

VI

Je reviens aux Billets d'obsèques. — Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, ils sont anonymes; à partir de cette date, ils commencent à porter le nom du parent mâle le plus proche, l'aîné dans l'ordre de succession, ou de l'exécuteur testamentaire; puis, peu à peu, des parents mâles les plus proches, mari, fils, gendres, petits-fils, frères, neveux, à l'exclusion des femmes.

221. « Vous estes priez de la part des Religieuses-Hospitalieres de sainte Catherine, rue S. Denis, d'ass. au Service et Enterr. de leur très-chere Sœur, la Mère Marie Yon, dite des Archanges : Qui se fera en leur égl. demain sam. 17e jour de fév. 1703, à 9 h. préc. du m. — Un *De p.* — [De la part de M. Louis Yon, son frère.] » (Les mots entre crochets sont manuscrits.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

222. « Vous estes priez d'ass. au c. et e. de Damoiselle Marie Joron, Veuve de Me Jean-François Olivier, Procureur au Chastelet de Paris, décédée en sa maison ruë de la grande Truanderie ; Qui se fera cej. sam. 25e oct. 1732, à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où elle s. i. — Un *De p.* — De la part de MM. Olivier, ses Fils, et de M. Mauſlatre, Procureur au Parlement, son Petit-Fils. »

223. « — au c. et e. de M. Jacques-Laurent de Mauroy, Docteur-Regent de la Fac. de Médecine en l'Univ. de Paris, décédé en sa maison, ruë des Vieux-Augustins ; qui se fera cej. dim. 17e nov. 1734 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. de Mauroy, son frère, Chef de Bureau à l'Hôtel des Postes. »

224. « — au c. et e. de M. Bailly, Garde des tableaux du Roy, décédé en son appartement, Galleries du Louvre ; qui se fera cej. mardy 13e nov. 1736 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Germ. l'Aux., sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. Bailly, son fils, et de MM. Rousseau et Prevost, ses gendres. »

225. « — au c. s. et e. de Damoiselle Magdelaine Jeson, Veuve de M. Gaspard Riquet, Marchand Bonnetier, ancien Grand Garde., anc. Commissaire des Pauvres, et anc. Marguillier, Bourgeois de Paris, décédée en sa maison au coin du Marché Pallu : Qui se fera Jeudy 10e jan. 1737 à 9 h. du m. en l'égl. de S. Germain le Vieil, sa par., où elle s. i. Et aux Messes qui se diront le même jour depuis 7. heures jusqu'à midy, en lad. Eglise. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. — *R. i. p.* — De la part de MM. Riquet ses Fils, et de M. Lheritier son Gendre. »

226. « — au c. et e. de Sieur Jean-Baptiste Coustol, Bourgeois de Paris, décédé en sa maison rue Pavée, paroisse S. André des Arcs ; qui se fera cej. merc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

20e jour du mois d'aoust 1738, à 6 h. du s. en lad. égl. de S. André, où il s. i. La Compagnie s'y trouvera s'il lui plaît. — Un *De p.* — De la part des Sieurs Coustol et Gasteau de la Chatière, ses Neveux. »

227. « — au c. s. et e. de Jean-François Cars, Graveur en Taille-douce, Bourgeois de Paris, anc. Commissaire des Pauvres, et anc. Marguillier de sa par., décédé en sa maison rue S. Jacques ; qui se fera dim. 31e août 1738 à 10 h. préc. du m. en l'égl. de S. Benoît sa par., où il s. i. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. — Un *De p.* — De la part de M. Cars, son fils, et de MM. Quillau et Divry, ses gendres. »

228. « — au c. et e. de Dame Marie-Anne Lhuillier, veuve de Messire J.-B. Bunault, chevalier, sgr de Fremont, cons. du Roy. auditeur ord. en sa ch. des comptes, décédée en sa maison Cul-de-Sac de Guemenée, ruë S. Antoine ; qui se fera cej. Dim. 22e may 1740 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Paul, sa par., où s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. son Fils, Cons. au Grand Conseil. »

229. « — au c. s. et e. de M. Pluyette, clerc tonsuré du Dioc. de Paris, décédé á la Communauté, cloistre Nostre-Dame ; qui se fera vend. 4e jan. 1743 à 10 h. préc. du m. en l'égl. de Paris. — *R. i. p.* — De la part de M. Lory, marchand Bonnetier, son oncle ; et de M. Pluyette, son cousin. »

230. « — au c. s. et e. de Damoiselle Marie Françoise Tiberge, Epouse de M. Le Courayer, Cons. du Roi, Referendaire en la chancellerie du Parlement de Roüen ; auparavant Veuve de Mr. Le Moyne, cons. du Roy, Inspecteur de la Monoye de Paris, décédée en sa maison quai de la Megisserie ; qui se fera vend. 22e mars 1743 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Germain l'Aux., sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. son Mary, et de M. Tiberge, son neveu. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

231. « — au c. s. et e. de Dame Bonne Criquebeuf Mirebeau, Veuve de Jacques Pijard, Ecuyer, anc. Echevin, et anc. Consul de la Ville de Paris, décédée en sa maison rüe S. Victor; qui se fera lundy 5e oct. 1744 à 8 h. préc. du m. en l'égl. de S. Nicolas du Chardonnet, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de MM. Mirebeau, ses Frères; de MM. Juno, Berthier et Marillier, ses Neveux. »

232. « — au c. s. et e. de Me Michel Hardy, Avocat en Parlement, décédé en sa maison ruë d'Argenteüil; Qui se fera cej. lundy 10e oct. 1744 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Roch, sa par. où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. Hardy, avocat en Parlement, son fils; et de MM. Baudré, Boullet, et le Commissaire de Machurin, ses Gendres. »

233. « au c. s. et e. de Demoiselle Cecile Ducrocq, Epouse de Me Jean Bouhon, anc. avocat au Parlement, décédé en sa maison ruë de Seine; qui se fera mardy 19e jan. 1745 à 9 h. du m. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. de Sayvre, son gendre. »

234. « — au c. et e. de Me Jean-Baptiste Thurin, Cons. du Roy au Baillage de l'Arcenal de Paris et Artillerie de France, décédé en sa maison ruë Neuve S. Laurent, près le Temple; qui se fera cej. jeudy, 25e fév. 1745 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Nicolas des Champs sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. son fils, avocat au Parlement, Ecuyer, Cons. du Roy, Greffier des Commissions extraord. du Conseil. »

235. « au c. s. et c. de M. François Delaballe, cons. du Roy, anc. Notaire au Chastelet de Paris, qui se feront cej. 28e fév. 1745 en l'égl. des SS. Innocents, sa par. où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. Delaballe, Valet de Chambre du Roy, son fils, et de M. Magnyer, Notaire, son gendre. »

236. « — au c. s. et e. de Messire Joseph de Sachy,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ecuyer, sgr de Bellivieux, cons. du Roy, président, Trésorier Général de France et de ses Finances en la Généralité de Picardie et anc. Contrôlleur General de S. A. R. Madame, Duchesse Doüairière d'Orléans, décédé en sa maison rue St-André ; qui se fera cej. lundy 12e avril 1745 à 11 h. du m. en l'égl. de S. André des Arts, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. de Sachy, avocat au parlement, son fils, et de M. le Roy d'Herval, son gendre, substitut de M. le Procureur Général. »

237. « — au c. et e. de Damoiselle Marguerite Monthulé, Veuve de M. Dieulafait, Marchand Bourgeois de Paris, décédée en sa maison ruë Neuve S. Denis ; qui se fera cej. sam. 7e aoust 1745 à 7 h. préc. du s. en l'égl. de S. Laurent, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. Desforges, Prestre, Licencié ès Loix en l'Univ. de Paris, son petit-fils. »

238. « — au c. s. et e. de Dame Anne-Marguerite Morillon, veuve de Me Jacques-François Desneux, cons. du Roy, Grenetier anc. et my-triennal au Grenier à sel de Paris, décédée en sa maison ruë des Maçons ; qui se fera merc. 11e aoust 1745 à 7 h. du m. en l'égl. de S. Severin, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. son Fils, cons. du Roy, Grenetier anc. et my-tr. au Grenier à sel de Paris. »

239. « — au c. et e. de Me Anne-Marc Marais, proc. en la chambre des comptes ; décédé en sa maison ruë Quimquempoix : qui se fera cej. jeudy 16e sept. 1745 à 7 h. préc. du s. en l'égl. de S. Nic. des champs, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de MM. Marais, ses fils ; et de M. Martin, son gendre. »

240. « — au c. et e. de M. Clément Adam, Marchand Mercier et Bourgeois de Paris, décédé en sa maison rue de la Petite-Sonnerie ; qui se fera cej. merc. 29e sept. 1745 à 5 h. préc. du s. en l'égl. de S. Germain l'Aux. sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. Moret, son beau-frere. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

241. « — aux c. s. et e. de vén. discrète et scientifique personne Messire Philippes Delamet, Prestre, Docteur en Théologie de la Maison et Société Royale de Navarre, Doyen de la Faculté et Curé de l'égl. paroiss. de S. Laurent, décédé en sa maison Presbytérale ; qui se fera merc. 22e déc. 1745 à 10 h. préc. du m. en lad. égl. où il s. i. — Et aux messes qui se diront le même jour depuis 8 h. jusqu'à midy, aux 4 chapelles de la Croisée, en lad. égl. Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist. — *R. i. p.* — De la part de M. Faguier, Avocat au Parlement, et premier Sec. de M. le Procureur général en la Chambre des comptes, son neveu, et de M. Joanneau, Bourgeois de Paris, son cousin. »

242. « — aux c. s. et e. de Damoiselle Anne-Charlotte Desnotz, veuve de M. Le Fèvre, Valet-de-Chambre ord. du Roy, décédée en sa maison ruë Grenier S. Lazare ; qui se fera sam. 17e fév. 1753 à 9 h. du m. en l'égl. de S. Nic. des Champs, sa par. — *R. i. p.* — De la part de M. Peilhon de Faret, et de M. Desnotz, correcteur des comptes, ses beaux-frères. »

243. « — au c. s. et e. de Messire Robert-François Boulin, Bachelier en Théologie, anc. Prieur d'Harnicourt, décédé en sa maison ruë Saint Loüis, au Marais, Qui se fera sam. 13e juillet 1754 à 7 h. préc. du m. en l'égl. de S. Gervais, sa par. où il s. i. *R. i. p.* — De la part de M. Boulin, cons. du Roy en sa Cour des Aydes, son Frere. » (Note ms. du temps : « Il étoit frere de Mr. Boulin, cons. à la cour des monnoyes, mort en 1755, un peu fou de Genealogie. »)

244. « — au c. et e. de Messire Charles-Michel de Roissy, Ecuyer, cons.-secr. du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances Honoraire, anc. Receveur Général des Finances de Guyenne, et anc. Marguillier d'Honneur de sa Paroisse, décédé en sa maison ruë de Vendôme ; qui se fera cej. vend. 23e aoust 1754 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Nicolas des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

champs, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. de Roissy, son Fils, et de MM. de Blache et de Brou, ses Petits-Gendres. » (Lisez de la Blache.)

245. « — au c. et e. de Damoiselle Magdeleine Marc, Veuve de M. Jean-Louis Bailly, anc. Grand Garde du Corps de la Marchandise de Vin, anc. Commissaire des pauvres, anc Marguillier de la par. de S. Jean en gréve, et bourgeois de Paris, décédée en sa maison, vieille ruë du Temple, vis-à-vis le cul-de-sac d'Argenson ; qui se fera dim. 17e juil. 1757 à 5 h. préc. du s. en l'égl. royale de S. Paul. sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. son fils, Substitut de M. le Procureur Général en la Cour des Monnoyes. »

246. « — au c. et e. de Dame Elizabeth Pavart, Veuve de Me Germain Angot, cons. du Roy, anc. Notaire au Châtelet de Paris, décédée en sa maison ruë S. Loüis, Isle Nôtre-Dame ; qui se fera jeudy 22e avril 1762 à 6 h. du s. en l'égl. Roïale de S. Loüis, sa par,, où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. Angot, son Fils : de M. Angot, Notaire, aussi son Fils : de MM. Deshayes, Notaire, et Forestier, Avocat au Parlement, ses Gendres : et de MM. le Jay, Notaire, et Fremyn, ancien Notaire, ses Petits-Gendres. »

247. « — au c. et e. de René Marsollier, écuyer, cons.-secr. du Roy, Maison, Couronne..., décédé en la grande Ecurie du Roy ruë S. Honoré ; qui se fera dim. 3e avril 1763 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. de Chamilly, son gendre. »

248. « — au c. et e. de Mr. Jean Marsolan, maître en chirurgie, premier Chirurgien de feu S. A. R. Mgr. le Duc d Orléans, Régent du Royaume, décédé en sa maison ruë S. Honoré ; qui se fera cej. ven. 30e mars 1764 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de MM. Marsolan, ses neveux. »

249. « — au c. et e. de Dame Marie-Félicité de Belloy, veuve de Messire de Boisjourdain, Écuyer, Écuyer honoraire de Main du Roy, Lieutenant pour sa Majesté au Gouv^t Général du Païs Toulois, décédée en sa maison rûe S. Marc ; qui se fera cej. 28e nov. 1765 à 5 h. et demie du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où elle s. i. *R. i. p.* — De la part de M. Pajot de Juvisy ; et de de M.^r le Comte Daramon, ses Gendres. »

250. « — au convoy de haute et p. dame M.-Anne Boislleve-d'Arbonne, épouse de h. et p. Sgr Loüis-Henry-François Comte de Colbert, Lieut. de Roy du Comté Nantois, Off. au Rég. des Gardes Françoises, décédée en son hôtel rue des Fossoyeurs ; qui se fera vend. 10e jan. 1766 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. — Et ensuite au Transport qui se fera en l'égl. des Dames Relig. Capucines, place Vendôme, lieu de sa sép. — *R. i. p.* — De la part de M. son époux. »

251. « — aux c. et e. de Demoiselle Marie-Suzanne Bonnart, Veuve de M. Jean de Poilly, Graveur du Roi, et de son Académie Royale de Peinture et Sculpture, décédée en sa maison, rue de la Parcheminerie ; qui se feront Jeudi 10 Avril 1766, à 6 h. du s. en l'égl. archi-presbytérale de S. Severin, sa par., où elle s. i. — *De p.* — De la part de MM. de Poilly, ses fils. »

252. « — aux c. et s. de feu M. Adam Renard de Clerybour, décédé en sa maison, rue Ferou, vis-à-vis les Sœurs de la Charité ; qui se feront sam. 26e jour du présent mois d'avril 1766 à 9 h. du m. en l'égl. paroissiale de S. Sulpice, sa par. — Et aux Transport et Enterr. en l'égl. des Religieuses du Précieux-Sang, rue de Vaugirard. — La Compagnie s'y trouvera s'il lui plaît. — Un *De p.* — De la part de M. Le Doubre, son frère uterin. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

253. « — au c. et e. de Loüis Bronod. écuyer, Sgr de Lalande, cons.-secr. du Roy, Maison, Couronne..., Notaire-Honoraire au Châtelet de Paris, et anc. Marguillier de sa par., décédé en sa maison rue S. Avoye; qui se fera cej. merc. 2e juil. 1766 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Nic. des champs, sa par., où il s. i. *R. i. p.* — De la part de Mme sa veuve; de M. Bronod, notaire, son fils; et de M. Choart, receveur général des finances, son gendre. »

254. « — au c. et e. de M. Philbert Parseval, Ecuyer, cons.-secr. du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, anc. Lieutenant Général et Président du Baillage du Perche, l'un des Fermiers Généraux de Sa Majesté, décédé en sa maison rüe des Filles S. Thomas; qui se fera cej. dim. 12e oct. 1766, à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de MM. Parseval, ses Fils; et de MM. Bastard et Desbrest, ses Gendres. »

255. « — au c. s. et e. de Très-Haut et Très-Puissant Sgr Nicolas de Bouillé, Comte de Lyon, Evêque d'Autun, Abbé Commendataire des Abb. Royales de S. Nicolas-les-Angers et d'Hautvillers, anc. Premier Aumônier de Sa Majesté, Cons. d'Etat ordinaire, décedé en son hôtel, rue de la Perle, au Marais; qui se fera lundy 23e fév. 1767 à 10 h. et demie du m., en l'égl. par. de S. Gervais, où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de MM. de Canillac, et de M. l'Abbé de Murat.»

256. « — aux c. et e. de Messire Jean-Charles du Fresne, Chevalier, Sgr d'Aubigny, décédé en son Hôtel, Quay de Bourbon, Isle S. Louis; Qui se feront Lundi 27 avril 1767, à 6 h. du s. en l'égl. Royale de S. Louis. sa par., où il s. i. — Un *De p.* — De la part de M. du Fresne, Aide-Major au Régiment des Gardes, son Neveu. »

257. « — aux c. et e. de Damoiselle Marie-Anne Marigner, Epouse de M. Henry-Michel Larcher, Mar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chand Mercier, et Bourgeois de Paris, anc. Commissaire des Pauvres, anc. Marguillier de sa par., et Doyen des Officiers Contrôleurs sur les Papiers et Cartons de cette Ville, décédée en sa maison rue de la Verrerie ; qui se feront cej. Mardi 17e Nov. 1767, à 5 h. du s. en l'égl. de S. Merry, sa par. où elle s. i. — *R. i. p.* De la part de M. son Epoux ; de MM. ses Fils : et de MM. Dufour, Négociant à Beauvais : Bazard, Marchand à Paris : Delens, Cons. du Roi, Quartinier de la Ville ; Laumonier, Commissaire au Châtelet : et Fournel, Avocat en Parlement et Notaire à Paris, ses Gendres.»

258. « — aux c. et e. de Messire Joseph D'Olivet, Prêtre, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, décédé en sa Maison, rue S. Nicaise ; Qui se feront cej. dim. 9 oct. 1768, à 6 h. du s. en l'égl. Royale de S. Germain-l'Aux., sa par., où il s. i. — Un *De p.* — Dela part de M. D'Olivet, l'un de ses neveux, Baron de Choye, président à Mortier au Parlement de Besançon. »

259. « aux c. et e. de M. Henry-Michel Larcher, Marchand et Bourgeois de Paris, anc. Commissaire des Pauvres,... décédé en sa maison rue de la Verrerie ; qui se feront cej. Lundi 7e nov. 1768, à 5 h. du s. en l'égl. de S. Merry, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de MM. ses Fils ; de MM. Dufour, Bazard, de Lens, Laumonier, et Fournel, ses Gendres. »

260. « — aux c. et e. de Messire J.-B. Le Denays, chevalier, Sgr comte de Quemadeuc, décédé en sa maison rue Neuve S. Catherine ; qui se feront cej. lundi 5e déc. 1768 à 6 h. du s. en l'égl. Roiale de S. Paul, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de MM. ses fils, et de M. Jollivet de Vannes, Procureur du Roi et de la Ville, son gendre. ».

261. « — au Convoi de Messire François Boula, Ecuïer, Sgr de Quincy et a. l,, Trésorier Général des Ecuries et Livrées du Roi, décédé en sa maison rue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Neuve S. François, au Marais ; qui se feront cej. mardi 14e mars 1769, à 6 h. du s. en l'égl. de S. Gervais, sa par. — Et au Transport qui se fera ensuite en l'égl. de S. Josse, rue Aubry-le-Boucher, Lieu de sa sép. — *R. i. p.* — De la part de MM. Boula de Quincy, de Charny, de Montgodefroy et de Mareuil, ses fils. »

262. « — au Convoi de Très-haut et Très-puissant Sgr Mgr Michel-Ferdinand d'Albert Dally, Duc de Chaulnes, Pair de France, Vidame d'Amiens, Baron de Picquigny et de Briot, Sgr-Châtelain de Vignacourt, Flexicourt, et a. l., Chevalier des trois Ordres du Roi, Gouv. et Lieut. général pour S. M. en la prov. de Picardie, Pays reconquis et d'Artois en survivance, Gouverneur partic. des villes et citadelle d'Amiens et de Corbie, Lieut. gén. des Armées du Roi, décédé en son hôtel rue d'Enfer ; qui se fera jeudi 28e sept. 1769 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Jacq. du Haut-pas, sa par. — Et au Transport qui se fera ensuite en l'égl. paroiss. de S. Sulpice, lieu de sa sép. — *R. i. p.* — De la part de M. le Duc de Picquigny, son Fils. »

263. « — aux c. et e. de haut et puissant Sgr Messire André Potier de Novion, chevalier, Marquis de Grignon, Sgr de Thiverval, de S. Germain de la Grange, et a. l., Cons. du Roi en tous ses conseils, et Président hon. du Parlement, décédé au château de Grignon ; qui se feront cej. jeudi 19e oct. 1769 à 7 h. du s. en l'égl. des SS. Innocents, lieu de sa sép. — *R. i. p.* — De la part de M. le Comte de Galard de Bearn : et de M. de Nicolay, Prem. Président de la Ch. des comptes en survivance, ses gendres. »

264. « — aux c. et e. de Mr. Bertrand Montamant, Concierge du Palais Royal, décédé au Palais Royal ; qui se feront cej. vend. 27e avril 1770, à 6 h. du soir, en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. *R. i. p.* — De la part de Mr. de Moucheron, Page de S. A. S.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mgr le Duc d'Orléans, son Petit-Fils : et de MM. Defontenay et de Palaiseau, ses Petits-Gendres. »

265. « — aux c. et e. de Messire Edme-Nicolas Cugnot du Lys, Gendarme de la Garde ordinaire du Roi, Gouverneur de la Ville de Séez, décédé en sa Maison, rue des Moulins; Qui se feront cej. vend. 4 mai 1770, à 8 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par. où il s. i. — Un *De p.* — De la part de M. l'Abbé Cugnot, de M. Desglacieres, et de M. de l'Epinay, ses Freres. »

266. « — aux c. et e. de Dame Marguerite Le Blanc, veuve de M. Hubert Cheval, Marchand Orfèvre, décédée en sa maison rue des Rats : qui se feront sam. 5e may 1770 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Etienne-du-Mont, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. Cheval de Saint Hubert, anc. Garde de l'Orfévrerie, Controlleur des Rentes, et Quartinier de la Ville de Paris, son Fils; de MM. Ecosse, anc. Garde de l'Orfévrerie, Controlleur des Rentes, Bocher et Lenfant, Marchands Orfèvres-Jouailliers, ses Gendres; de M. le Bert, Greffier des Dépôts civils du Parlement, son petit-gendre; et de M. le Blanc, Commissaire des guerres et Controlleur des rentes, son frere. »

267. « — aux c. et e. de Messire François-Arthus de Robérie de Lauransac, Brigadier des Armées du Roi, Aide-Major de la Première Compagnie de ses Mousquetaires, décédé en leur Hôtel rue du Bac ; Qui se feront cej. Lundi 25e Mars 1771, à 6 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. le Marquis de Levemont, son Exécuteur testamentaire. »

268. « — aux c. et e. de Très-Haut et Très-Puissant Sgr Charles-Maximilien, Comte de Sarcus, ancien Capitaine de Grenadiers au Rég. des Gardes Françoises, décédé au Dépôt des Recruës des Gardes Françoises, Chaussée d'Antin ; qui se feront cej. mardi

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

6 août 1771 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. le Chevalier de Sarcus, son frere. »

269. « — aux c. s. et e. de Me Louis Le Febvre' Avocat au Parlement, décédé en sa maison rue S. Louis ; qui se feront cej. mardi 5e mai 1772 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Roch, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. de Rouen ; et de M. Hervé, Doyen de l'Ordre des Avocats, ses cousins. »

270. « — aux c. s. et e. de Messire François Bruno Le Blanc de Chateauvillard, chevalier, cons. du Roi en ses conseils, Maître ord. en sa ch. des comptes, anc. Inspecteur général de l'Hôtel Royal des Invalides, anc. Premier Commis du Bureau de la Guerre, Commissaire des guerres, décédé en sa maison rue S. Honoré ; qui se feront cej. merc. 30e sept. 1772 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par., où il s. i. — Et aux Messes qui se diront demain jeudi, dep. 8 h. jusqu'à midi, aux 4 Chapelles de la Croisée, en lad. égl. — Et au service que M. le Curé fera dire à 11 h. pour le Deffunt, comme Bienfaiteur de la Paroisse. — Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaît. — *R. i. p.* — De la part de M. de Chateauvillard, son Frère. »

271. « — aux c. s. et e. de Dame Anne-Angélique Puzoz, Veuve en pr. Noces de Jean-Pierre Fougeret, Ecuyer, et en sec. Noces de François Pepin, Chevalier, anc. capitaine de cavalerie, décédée en sa maison, rue Bourtibourg ; qui se feront merc. 27 sept. 1786 à 9 h. du m. en l'égl. de S. Paul, sa par., où elle s. i. — *De p.* — De la part de M. Fougeret, Receveur général des finances, et de M. Fougeret de Saint-Cren, capitaine de cavalerie, ses fils. »

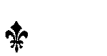

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VII

Voici maintenant tout ce que j'ai recueilli de billets d'obsèques dans lesquels les femmes invitent, conjointement avec les parents mâles. Ils sont moins nombreux que ceux de la série qui précède, et le plus ancien n'est que de 1740.

272. « Vous estes priez d'ass. au c. et e. de M. Fourneau, Docteur-Regent de la Faculté de Medecine de l'Univ. de Paris, et anc. Professeur des Ecoles, décédé en sa maison ruë de Seine, qui se fera cej. vend. 17e juin 1740 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de MMmes Regnault et la Croix, ses sœurs, et de MM. Charas et Juvet, neveu et petit-neveu. »

273. « — au c. s. et e. de M. Le Fèvre, Marchand, Bourgeois de Paris, decedé en sa maison Quay de la Megisserie ; qui se fera cej. mardy 25e avril 1741 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Germain l'Aux. sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de MM. ses Fils, et de Mademoiselle la Veuve Vaudelin, sa Fille. »

274. « — au c. s. et e. de M. Estienne Maigret, Anc. Grand Garde du Corps de la Mercerie, Anc. Consul, Doyen de MM les Porteurs de la Châsse de S. Geneviève, et Doyen de MM. les Marguilliers de sa Par., decedé en sa maison ruë Neuve S. Merry ; qui se fera merc. 7e oct. 1744 à 8 h. du m. en l'égl. de S. Merry, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de MM. Maigret, ses Fils ; de Madame la Veuve Gamard, sa Fille ; et de M. Laleu, son Gendre. »

275. « — au c. s. et e. de Dame Marie-Loüise le Métayer d'Estourailles, Epouse de Messire Guy-Ni-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

colas Billard de Charenton, chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et Capitaine au Regiment de Medoc, décédée en son Hostel Cul-de-Sac de la Cour de Roüen ; qui se fera cej. Lundy 4e oct. 1751 à 9 h. du m. en l'égl. de S. André des Arcs, sa par., Et au Transport qui se fera ensuite en l'égl. de S. Nicolas du Chardonnet, où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. et Mme la Présidente Devaux : de M. l'Abbé Delorière, et de Mlle Devaux, ses Beaux-Frères et Belles-Sœurs. »

276. « — au c. et e. de feue Mme Jeanne Martin, Veuve de M. Antoine Pignon, anc. Garde du Corps des Marchands de Vin, anc. Commissaire des Pauvres et Marguillier de la Par. S. Sauveur, décédée en sa maison, rue Montmartre ; qui se fera cej. dim. 22 avril 1753, à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où elle s. i. — Un *De p.* — De la part de M. Perron., Me en Chirurgie, de M. Motte, Marchand de Vin, ses Gendres, et de Mlle Pignon, sa Fille. »

277. « — au c. s. et e. de Me Rigobert le Febvre, anc. Procureur au Parlement, Tiers-Referendaire, décédé en sa maison ruë Thibault-aux-Dez ; qui se fera merc. 23e may 1753 à 10 h. du m. en l'égl. Royale de S. Germ. l'Aux., sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa veuve ; de Me le Febvre, Avocat au Parlement, son Fils ; de Me Caffiot, aussi Avocat au P. et Me Marmotant, Procureur en la Cour, ses Beaux-Fils et Gendre. »

278. « — au c. et e. de Messire François-Adam Baron d'Holbach, sgr de Héeze, Leende, et a. l., décédé en sa maison ruë Neuve S. Augustin ; qui se fera cej. Jeudy 6e sept. 1753 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. et Mme D'Aine ; et M. d'Holbach, ses Neveux et Nièce. »

279. « — aux c. et e. de Dame Marguerite de Paris,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

veuve de Pierre le Blanc, écuyer, Mousquetaire de la prem. Comp. à cheval de la Garde du Roi, et Porte-Fauteuil de sa Majesté, décédée en sa maison rue Dauphine; qui se feront dim. 29e avril 1770 à 6 h. du s. en l'égl. de S. André des arcs, sa par., où elle s. . — *R. i. p.*

« De la part de Mme la Veuve Hubert, sa fille: de M. le Blanc, écuyer, avocat en parlement, cons. du Roi, commiss. des guerres, et controlleur général des rentes, son fils: de M. Hubert, anc. Garde du Corps de l'Orfévrerie, cons. du Roi, quartinier de la Ville de Paris, et controlleur gén. des rentes, son petit-fils: de MM. le Roy d'Herval, écuyer, cons. au Châtelet; Ecosse, anc. Garde du Corps de l'Orfévrerie, et controlleur gén. des rentes; Bocher, Marchand orfèvre, et controlleur des sels; et Lenfant, Marchand orfèvre-joyalier, ses petits-gendres: et de M. le Bert, greffier au parlement, son arrière-petit-gendre. »

280. « — au c. et e. de Messire Bernard Le Bouyer, Sieur de Fontenelle, Doyen des Académies Françoise, des Sciences, et des Belles-Lettres; qui se fera cej. lundi 10 janv. 1757 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par., où il s. i. — Un *De p.* — De la part de Mme de Montigny, de Mlles de Marsilly, et de MM. de la Tour Dupin. »

281. « — au c. et e. de Me Mathieu-Michel Bouland, Greffier Plumitif et Receveur des Amendes de la Cour des Monoyes, décédé en sa maison ruë Quinquempoix; qui se fera merc. 12e sept. 1759 à 6 h. préc. du s. en l'égl. de S. Merry, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve, de Mlles ses Filles, et de M. Hérissant, son gendre. »

282. « — au c. et e. de Jean-François Paparel de la Salle, Ecuyer, cons.-secr. du Roy,... décédé en sa maison ruë du Grand Chantier; qui se fera cej. mardy 22e avril 1760 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Jean

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en gréve, sa par., — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve, de MM. ses Fils, et de Mlles ses Filles. »

283. « — au c. et e. de M. Pierre Paul Dubuisson, Généalogiste et Doreur Ordinaire du Roy, anc. Garde de sa Communauté et Bourgeois de Paris, décédé en sa maison rue St-Jacques ; qui se fera merc. 16e juin 1762 à 10 h. du m. en l'égl. S. Benoît, sa par. où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve, et de M. Dubuisson, son Père. »

284. « — au c. s. et e. de Loüis Racine, Ecuyer, l'un des Quarante de Messieurs de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, décédé en sa maison rue S. Anne ; qui se fera Lundy 31e jan. 1763, à 10 h. du m. en l'égl. de S. Roch, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve, et de Mr. Hariague, son gendre. »

285. « — aux c. et e. de Demoiselle Claude Edme Hérissant, Epouse de M. Louis Boullanger, Marchand Mercier, décédée en sa maison, rue de la Grande Truanderie ; Qui se feront Jeudi 18 avril 1765 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où elle s. i. — *De p.* — De la part de M. Boullanger, son Epoux, de M. et Dlle Boullanger, ses fils et fille ; de MM. Lottin et Le Preux, ses gendres ; de MM. Hérissant, MM. Boullanger et M. Le Dreux, ses Frères et Beaux-Frères. »

286. « — au c. s. et e. de haute et puissante dame Lucie-Félicité-Elizabeth Charette-de-la-Gâcherie, épouse de haut et puissant sgr Jean-François Charette, chevalier sgr de la Colinière et a. l., décédée en l'hotel de Toulouse rue des Grands Augustins ; qui se fera merc. 25e fév. 1767 à 7 h. du m. en l'égl. paroiss. de S. André des Arcs, où elle s. i. — De la part de M. son époux, et de Mlles Charette de la Gâcherie, ses sœurs. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

287. « — aux c. s. et e. de vén., scientifique et discrette personne Messire Pierre-Louis Bullot, Prêtre Docteur de la Maison et Société de Navarre, Curé de la par. de N.-D. de Bonne-Nouvelle, décédé en sa maison presbytérale ; qui se feront vend. 23e sept. 1768 à 10 h. préc. du m. en lad. égl., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. Bullot d'Aumart, son frère ; de Mmes Chopart, Caillet, et Mlle Bullot, ses sœurs ; et de Mme Chasteau, sa nièce. »

288. « — aux c. s. et e. de Dame Geneviève Marguerite Brochant, veuve de Messire Claude-René Le Long, chevalier, cons. du Roy en ses conseils, Maître ord. en sa chambre des comptes, décédée en sa maison rue Geoffroy-Lânier ; qui se feront merc. 30e nov. 1768 à 10 h. du m. en l'égl. de S. Gervais, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de M. son Fils ; de MM. de la Baume et Paignon Dijonval, ses gendres : de Mme Henin, sa fille : de MM. Lelong, ses petits-fils : et de M. Geoffroy d'Assy, son petit-gendre. »

289. « — aux c. s. et e. de Messire Pierre de Launay de Saint Vallery, Écuïer, Receveur general des finances de Flandre, Haynault et Artois, décédé en sa maison rue de Richelieu ; qui se feront sam. 3e déc. 1768 à 9 h. et demie du m. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il, s. i. : — Et aux Messes qui se diront le même jour aux 4 Chapelles de la Croisée, depuis 7 h. jusqu'à midi, en la dite égl. -- Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. — *R. i. p.* — De la part de M. et Mme de Launay ; et de M. le Comte et Mme la Comtesse de Chateauneuf, ses neveux et nièces. »

290. « aux c. s. et e. de Claude Binet, Ecuyer, Cons. du Roy, Commissaire, Receveur et Controlleur Général des Saisies Réelles, décédé en sa maison rue des Bourdonnois ; Qui se feront mardi 20e déc. 1768, à 10 h. du m. en l'égl. Roïale de S. Germain l'Aux., sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve ; et de M. Outrequin, son Gendre. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

291. « — aux c. s. et e. de Messire Louis-François Le Lorrain de Sivry, anc. Ingénieur du Roi, décédé en sa maison rue Mêlée ; qui se feront sam. 8e juillet 1769, à 10 h. du m. en l'égl. de S. Nicolas des Champs, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve : et de MM. ses Freres. »

292. « Vous estes priez d'ass. aux c. s. et e. d'Eutrope Claude Delamanche, Ecuyer, Sgr de Pleignes le Territoire, et des Fiefs, Terres et Seigneuries de Fromonville, Grand et Petit Chaillot, et Mont Saint Martin, Cons.-Secr. du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et Notaire au Châtelet de Paris, décédé en sa Maison rue des Prouvaires, au coin de celle des Deux-Ecus ; qui se feront cej. Lundi prem. janv. 1770, à 11 h. du m. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve : de M. son Fils : de M. Denis, Ecuyer, Cons. du Roi, Notaire à Paris, et Mme son Epouse, ses Gendreet Fille ; et de Mademoiselle Delamanche, sa Fille. »

293. « Vous êtes priés d'ass. aux c. s. et e. de Me Alexandre Fortier, avocat en parlement, cons. du Roy, Doyen des Notaires au Châtelet de Paris et anc. Marguillier, décédé en sa Maison rue Neuve des Petits Champs; qui se feront cej. 28e jan. 1770 à 9 h. du m. en l'égl. de S. Roch sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa veuve, de M. son fils, de Mlle sa fille, et de M. et Mlle Cavelier, ses gendre et petite fille. »

294. « — au c. s. et e. de M. François Boucher, premier Peintre du Roy, ancien Directeur et Recteur en son Académie Royale de Peinture et Sculpture, Associé libre de l'Académie Impériale de Saint Petersbourg, décédé au Vieux Louvre ; qui se feront jeudi 31 May 1770, à 9 h. du m. en l'égl. Royale de S. Germain-l'Aux. sa par. où il s. i. — Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaît. — De la part de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mme sa Veuve, de M. Boucher son Fils, et de Mmes les Veuves Baudoin et Deshayes, ses filles. »

295. « — aux c. s. et e. de Me Claude de La Monnoye, Avocat au Parlement de Paris, Cons. aux Conseils de S. A. S. Mgr le Duc d'Orléans, Premier Prince du Sang, décédé en sa maison, rue Hautefeuille ; qui se feront demain lundi 21 oct. 1771 à 11 h. du m. en l'égl. paroiss. et archipresbyt. de S. Severin, sa par., où il s. i. Un *De p.* — De la part de M. de la Monnoye, Auditeur en la Ch. des comptes ; de M. et de Mme d'Orcy, et de Mlle de la Monnoye, ses fils, fille et gendre. »

296. « — aux c. s. et e. de Me Pierre-Gabriel Motte, anc. Procureur au Parlement, anc. Marguillier et Commissaire des Pauvres de la Par. de S. Jean en Grève, décédé en sa Maison Rue S. Croix de la Bretonnerie ; qui se feront vend. 27e mars 1772 à 11 h. du m. en l'égl. de S. Merry, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa veuve ; et de Me Legouvé, Avocat au Parlement, son Gendre. »

297. « — aux c. et e. de Messire J. B. Bersin, Cons. du Roi en ses Conseils, Doyen de MM. les Grands Audienciers de France, décédé en son Hôtel, rue de Richelieu ; qui se feront cej. merc. 14 oct. 1772, à 5 h. et demie du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il sera présenté. — Et au Transport qui se fera en l'égl. des RR. PP. Augustins Réformés, Place des Victoires, où il s. i. — Et à la Messe qui sera chantée le lendemain à 10 h. préc. du m. en l'église, lieu de sa sép. — Un *De p.* — De la part de Mme Bersin, sa Veuve, de M. le Marquis et Mme la Marquise De Crussol d'Amboise, son Gendre et sa Fille. »

298. « — aux c. et e. de M. Pierre Billeheu, anc. Cons. du Roi, controlleur contre-Garde de la Monoye de Paris, décédé en sa maison, rue S. Marine : qui se feront sam. 5e déc. 1772 à 6 h. du s. en l'égl. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

S. Marine, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve ; et de M. son Fils, cons. au Parlement. »

299. « — aux c. et e. de Messire Claude-Étienne de Maupassant de Wardancher, Ecuyer, anc. avocat et procureur général de sa Majesté au Conseil Supérieur de l'Isle de Corse, décédé en sa maison, vieille rue du Temple ; qui se feront vend. 18 fév. 1774 à 6 h. du s. en l'égl. royale de S. Paul, sa par., où il s. i. — *De p.* — De la part de Mme sa veuve, de M. Dorat de Chameulles, auditeur des comptes, et de M. Chardon, Maître des requêtes, ses gendres. »

300. « Vous êtes prié d'ass. aux c. s. et e. de M. Jean Delport, ci-devant Caissier du Trésor Royal au Dépt de la Marine, décédé en sa maison, rue des Colonnes, N° 13 ; qui se feront dim. 10 juillet 1808 à 11 h. du m. en l'égl. des Filles S. Thomas, sa part. — *De p.* — De la part de Mme Veuve Pillerault, sa fille, et de M. Pillerault, son petit fils. »

301. «.— aux c. s. et e. de Sa Seigneurie M. Elie Charles de Talleyrand Périgord, Prince de Chalais, Duc et Comte de Périgord, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis, Grand d'Espagne de première classe, décédé en son hôtel rue St-Dominique N° 93 ; qui se feront le mardi 3 fév. 1829, à 10 h. très préc. du m. en l'égl. de Ste-Valère sa par. — Un *De p.* — De la part de M. le Cte et Me la Cesse de Périgord, de M. le Prince et de Mde la Princesse Pierre d'Arenberg, de M. le Cte Hely de Périgord, de M. Paul de Périgord, ses Fils, Belle-Fille et Petits-Enfants. »

Les 6 billets d'enterrement qui suivent sont remarquables par ce fait qu'une seule personne y invite, et c'est la parente la plus proche. Le plus ancien est de 1766.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

302. « Vous êtes priés d'ass. aux c. et e. de Messire Guillaume-Alexandre De Mehegan, Chevalier, décédé en la maison de M. Boitel, son beau-pere, rue S. Antoine ; qui se feront cej. vend. 24 jan. 1766 à 6 h. du s. en l'égl. Royale de S. Paul. sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve. »

303. « — aux c. et e. de Dame Elizabeth-Françoise Bioche, veuve de M. Louis-René Marteau, Docteur en médecine de la Faculté de Paris ; cy-devant veuve de M. Jacques-Nic. Bellanger, cons. du Roy, notaire au Châtelet de Paris, décédée en sa maison Cul-de-sac S. Marine ; qui se feront cej. vend. 15e juin. 1768 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Marine, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mlle Marteau, sa Fille. »

304. « — aux c. et e. de M. Joseph-Nicolas De L'Isle, Astronome-Géographe de la Marine, Doïen de l'Académie Roïale des Sciences, Lecteur, Professeur et Doïen des Professeurs Roïaux, Membre de la Société Roïale de Londres, des Académies de Berlin, de Stockholm, d'Upsal, de Bologne et de Petersbourg, décédé en sa maison rue S. Nicolas du Chardonnet ; qui se feront mardi 13e sept. 1768, à 6 h. du s. en l'égl. de S. Etienne du Mont, sa par. où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mlle de l'Isle, sa Sœur. »

305. « — aux c. et e. de M. Pierre Lefebvre, Secr. de la Bibliothèque du Roi, décédé en l'Hôtel de la Bibl. du Roi, Rue Neuve des Petits-Champs ; qui se feront merc. 9 déc. 1772 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Eustache, sa par., où il s. i. — Un *De p.* — De la part de Mlle Lefebvre, sa niece. » (*Note Ms.* : [Mort] « le 7 déc. au soir. »)

306. « — aux c. s. et e. de M. Jacques Delpy de Saint-Geyrat, anc. Vicaire-Général du diocèse de Saint-Pons, Abbé Commendataire de Saint-Chignan, actuellement chef de bureau au Ministère des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction publique, décédé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rue du Bac, nº 53, qui se feront le sam. 6 mai 1826, à 9 h. du m. en l'égl. S. Thomas d'Aquin, sa par. — *De p.* — De la part de Mme Dupuis, sa sœur. » (*Note Ms.* « Il est décédé le 4 mai 1826, jour et S. fête de l'Ascension. »)

La pièce qui suit est une curiosité à deux titres ; d'abord, parce que c'est la *lettre de faire part* de la mort du Prince de Talleyrand ; ensuite, parce qu'elle est manuscrite.

307. « Le Prince et la Princesse de Benevent, M. Archambauld de Perigord, M. et Made Bozon de Perigord, M. et Made Edmond de Perigord, et M. et Made Juste de Noailles ont l'honneur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire de Made de Talleyrand Perigord, Leur mere, belle mere et grand mere. » (*Note Ms. du temps* : « Morte dans la nuit du sam. au dim., du 24 au 25 juin 1809, 81 ans. Ent. le 27 mardi à 8 h. du m. »)

Les deux lettres de part qui suivent, l'une de la période révolutionnaire, l'autre du temps de la Restauration, concernant toutes les deux de grandes familles, sont également manuscrites.

308. « MM. Alexis et Alfred de Noailles, Mr. et Mad. de Noailles Poix ont l'honneur de vous f. p. de la perte qu'ils ont faite de Mr. Louis de Noailles, mort à La Havane. — Paris le 14 Gal an 12. »

309. « Mme la Comtesse Charles De Clermont Tonnerre, M. le Marquis et Mme la Marquise Amédée de Clermont Tonnerre, ont l'honneur de vous f. p. de la perte qu'ils viennent de faire de Mme la Comtesse Louise de Clermont Tonnerre, leur fille, sœur et belle-sœur. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VIII

Avant d'exposer mes conclusions, je veux parler de ces billets funéraires d'autrefois, enflés d'interminables qualifications [1] et pour ainsi dire ornés de panaches comme des corbillards de première classe. Toute cette pompe accentue ironiquement le néant de l'homme et de ses orgueils, et elle n'a pas manqué d'exciter la verve des écrivains. Nous avons déjà rencontré ici quelques spécimens de l'espèce [2]; le billet de mort du duc de La Vauguyon, qu'on lira ci-après et dont j'ai retrouvé un exemplaire, est rapporté tout au long dans la *Correspondance littéraire* de Grimm, et M. Feuillet de Conches, le tenant pour un chef-d'œuvre du genre, n'a pas manqué de souligner cet étalage de « vanité posthume ». Mais, de bonne foi, croit-on que le noble défunt y fût pour quelque chose ? Jadis comme aujourd'hui, on était..... ce qu'on était, et ce qu'on avait été, la famille l'insérait tout au long dans les billets d'obsèques, moins par vanité que par un sentiment d'hommage à la mémoire

(1) Il n'y avait pas en France une Chambre héraldique, comme dans l'Empire, pour surveiller les billets d'obsèques et supprimer les titulatures abusives. En 1754, l'impératrice Marie-Thérèse renouvela, en la complétant, l'ordonnance de l'empereur Charles VI « sur le fait des funérailles et port de deuil » : Il y est dit : « Quand on envoie ou distribue des billets d'avertissement de mort imprimés, les imprimeurs en doivent délivrer aussitôt un exemplaire aux conseillers fiscaux de leur domicile, ainsi qu'à la Chambre héraldique. »

(2) V. les num. 22, 66, 74, 76, 151, 192, 327, 329.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du défunt. C'était l'usage, et les hauts gentilshommes, comme on va voir, n'en avaient pas le monopole[1].

310. « Vous estes priez d'ass. au convoy de Très haut et Très illustre Mgr François, Duc de la Rochefoucauld, Pair de France, Prince de Marcillac, Usufruitier du Duché de la Rocheguyon, Marquis de Barbezieux, comte de Durtal, Baron d'Enville, de Cahuzac, d'Estissac, de Monclard, de Noyen, de Pilmil, de la Fourliere, et d'autres Lieux, Chevalier des Ordres du Roy, Grand Maistre de la Garderobe de Sa Majesté, décédé en son hostel, ruë de Seine; qui se fera dim. 25e avril 1728 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par. — Un *De p.* »

311. « — aux Messes pour le repos de l'âme de Très Haut et Très Puissant Sgr Mgr Yves Marquis d'Alegre, Prince d'Orange, Baron de Flageac, Aubusson, Aurouze, Comte de Champeix, Baron de Saint Cirgues, Sgr de Meilhaud, Tourzel, Montaigut, et a. l., Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur des Ville et Citadelle de Metz, et des Pays Messin et Verdunois, Commandant en Chef dans les Trois Evêchez, sur les Frontières de Luxembourg, et sur les rivières de la Sarre et Mozelle; qui se diront merc. 18e mars 1733, depuis 9 h. jusqu'à midy, en l'égl. des RR. PP. Théâtins. Messieurs et Dames s'y trouveront, s'il leur plaist. » (*Note ms. du temps* : « Mort le 9 mars 1733. »)

312. « — au Convoy de Très-haut et T. p. sgr Mgr Franç.-Joachim Potier, Duc de Gesvres, Pair de France, Marquis de Fontenay-Mareil, de Gandelu, de Blerencourt, Comte de Trocy, Baron de Montjay Chastelain de Coucy, Sgr de Villers-le-sec, S. Oüen, etc., Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M., Chevalier de ses trois Ordres, Gouverneur de la

(1) V. les num. 8, 75, 186, 215, 225, 245, 257, 270, 274, 292, 304

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ville, prévosté et vicomté de Paris, Gouv. et Lieut. général pour le Roy de la province de l'Isle de France, Gouv. particulier des villes et chasteaux de Soissons, Laon et Noyon, Grand Bailly et Gouv. de Crespy et du Valois, Capitaine et Gouv. du chasteau et Capitainerie royale de Monceaux, décedé en son hostel ruë Neuve S. Augustin ; qui se fera mardy 27e sept. 1757 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par. — Et ensuite au Transport qui se fera en l'égl. des RR. PP. Celestins, lieu de sa sép. — *R. i. p.* »

313. « — aux c. et e. de Très Haut et Très Puissant Sgr Mgr Louis Comte de Mailly, Marquis de Nesle et de Mailly en Boulonnois, Comte de Bohain, Vicomte de Monchy la Gache, Baron de Beaulieu, Athie, Freniche, Engoudsen, Seigneur de Maurup, Pargny, et a. l., Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, Gouverneur des ville et château de Dieppe et Arcq, Premier et Grand Ecuyer de feüe Mme la Dauphine, décédé en son hôtel, rue du Bac ; Qui se feront auj. merc. 9e sept. 1767 à 6 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par, où il s. i. »

314. « — aux c. s. et e. de Mgr Antoine-Paul Jacques de Quélen, Chef des noms et armes des anciens Seigneurs de la Châtellenie de Quélen en Haute-Bretagne, Juveigneur des Comtes de Porhoët, substitué aux Noms et Armes de Stuer de Caussade, Duc de La Vauguyon, Pair de France, Prince de Carency, Comte de Quélen et du Broutay, Marquis de Saint-Megrin, de Callonges et d'Archiac, Vicomte de Calvignac, Baron des anciennes et hautes Baronnies de Tonneins, Gratteloup, Villeton, la Gruère et Puicornet, Seigneur de Larnagol et Talcoimur, Vidame, Chevalier et Avoué de Sarlac, haut Baron de Guyenne, second Baron de Quercy, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, Menin de feû Mgr le Dauphin, Premier Gentilhomme de la Chambre de Mgr le Dauphin, Grand-Maître de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa Garderobe, ci-devant Gouverneur de Sa Personne et de celle de Mgr Le Comte de Provence, Gouverneur de la Personne de Mgr le Comte d'Artois, Premier gentilhomme de sa Chambre, Grand-Maître de sa Garderobe et Surintendant de Sa Maison; Qui se feront Jeudi 6 fév. 1772 à 10 h. du m. en l'Eglise Royale et Paroissiale de N. D. de Versailles, où son Corps sera inhumé. — *De p.* »

La verve des critiques aurait pu, ce nous semble, s'exercer avec non moins d'à-propos sur la « vanité posthume » de tels grands ou petits bourgeois. En fait d'*étalages*, que dites-vous de ceux-ci, par exemple ?

315. « Vous estes priez d'ass. au c. s. et e. de Henry de Rosnel, Ecuyer, anc. Echevin, anc. Juge-Consul; anc. Grand Garde de la Draperie, anc. Commissaire des Pauvres, et anc. marguillier, décédé en sa maison ruë des deux Boules; Qui se fera vend. 6e mars 1739, à 7 h. du m. en l'égl. de S. Germain l'Aux., sa parr., où il s. i. »

316. « — au c. s. et e. d'Estienne Laurent, Ecuyer, anc. Echevin, cons. de ville, anc. Consul, anc. Garde des Marchands Merciers, anc. Marguillier de sa par., et anc. commissaire des Pauvres, décédé en sa maison ruë S. Denis: Qui se fera sam. 21e juillet 1736, à 10 h. du m. en l'égl. de S. Merry, sa par. où il s. i. Les Dames s'y trouveront s'il leur plaist. »

317. « — au c. et e. de Mr. Fourmont l'aîné, cons. du Roy, Professeur Royal en langue arabe, Interprète et Sous-Bibliothécaire de Sa Majesté dans les langues orientales, Pensionnaire de l'Acad. Royale des inscr. et belles-lettres, Membre des Societez Royales de Londres et de Berlin, Secr. ordinaire de Mgr le Duc d'Orleans, décedé en sa maison ruë des Fossez S.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bernard ; qui se fera cej. dim. 19e déc. 1745 à 4 h. du s. en l'Egl. de S. Nicolas du Chardonnet, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

317 [2] — au c. et e. de Messire Pierre-Jean Burette, Docteur-Régent de la Fac. de Médecine en l'Univ. de Paris, et l'Ancien des Docteurs de lad. Faculté, Doyen des Conseillers, Lecteurs et Professeurs du Roy au Collége Royal de France, Pensionnaire de l'Acad. royale des Inscr. et Belles-lettres, Preposé à la recherhe des livres de médecine pour la Bibl. du Roy, et Censeur royal, décédé en sa maison rue S. Anne; qui se fera cej. sam. 20e may 1747 à 7 h. du s. en l'égl. de S. Roch, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mlles Burette, ses nièces. »

318. « — au c. et e. de feu M. Jacques-Benigne Winslow, l'un des Membres de l'Académie Royale des Sciences et de la Société Royale de Berlin, anc. Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univ. de Paris, anc. Professeur en anatomie et en chirurgie, de la même Faculté, Interprète du Roi en Langue Teutonique, et Pensionnaire de Sa Majesté, décedé en sa maison, Cloître S. Benoît; qui se fera sam. 5 avril 1760, à 5 h. du s., en l'Egl. Collégiale et par. de S. Benoît, sa par. — Un *De p.* — De la part de Mme sa Veuve ; de Mme sa Fille, Veuve de M. Le Chat de la Sourdière, aussi Docteur de la même Faculté ; et de Mme Winslow, sa Belle-Fille. »

319. « — au c. et e. de M. Pierre Foubert, Maître en Chirurgie, Chirurgien Ordinaire du Roy en sa Cour de Parlement, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roy, anc. Chirurgien en Chef de l'Hôpital de la Charité, anc. Directeur de l'Académie Roïale de Chirurgie, et Trésorier de ladite Académie, décedé en sa maison rue de la Monoye ; qui se fera cej. dim. 17e août 1766 à 7 h. du s. en l'égl. Royale de S. Germain l'Aux., sa par. où il s. i. — *R. i. p.* — De la part de Mme sa Veuve : de M. son Fils :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Mlle sa Fille: et de MM. Ruffel de Balz et Brador, ses gendres. »

320. « — au c. s. et e. de Jeanne Tilliard, épouse de M. Dubuisson, Relieur, Doreur de Livres, anc. Garde de sa Communauté et anc. Administrateur de la Confrairie du S. Sacrement érigée en l'égl. Collégiale et par. de S. Benoist, décédée en sa maison rue S. Jacques : Qui se fera sam. 29 janv. 1746 à 10 h. du m. en lad. égl. S. Benoist sa par., où elle s. i. — Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaît. »

321. « — au c. et e. de M. Boulduc, Apoticaire de la Reine Seconde Doüairiere d'Espagne, et de feüe S. A. R. Madame, Duchesse Doüairiere d'Orléans, l'un des Académiciens Pensionnaires de l'Académie Royale des Sciences, anc. Juge-Consul, et anc. Marguillier, décedé en sa maison ruë de Tournon ; Qui se fera Jeudy 24e fév. 1729 à 5 h. du s. en l'égl. de S. Sulpice, sa par., où il s. i. — *R. i. p.* »

322. « — au c. s. et e. de M. Hurot, Ancien Marchand de laine, Bourgeois de Paris, Officier Inspecteur-Contrôlleur de Porcs, decedé en sa maison rüe de la Juifverie ; Qui se fera ven. 21e Avril 1747, à 11 h. du m. en l'égl. de S. Germain le Vieil, sa par., où il s. i. »

C'était l'usage, je le répète, d'insérer dans les billets de mort tout ce qu'avait été le défunt ; on trouvait là tout au long son *curriculum vitæ*, qu'il eût été duc et pair, cordon bleu, comte de ceci, marquis de cela, vidame, cornette, garde du corps du Roi, ou seulement garde du corps de l'épicerie (n° 215), de la mercerie (n° 274), des marchands de vin (n° 276), — maréchal de France, ou simplement maréchal-ferrant, — inspecteur d'armées, ou simplement inspecteur de porcs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et puis, si vous inclinez à penser que l'ancien régime eut la spécialité de ces *étalages* et de la « vanité posthume », voici qui va, je crois, réfrigérer un peu votre opinion :

323. « Vous êtes prié d'ass. au c. s. et e. de M. Henri-Félix-Théodore Iung, général de brigade en retraite, député du Nord, président du groupe parlementaire de la défense nationale, membre de la Commission de l'armée, officier de la Légion d'honneur et de l'instruction publique, décoré des médailles coloniale, d'Italie et de Sardaigne, grand-officier, commandeur, officier et chevalier de divers Ordres, président de la Ligue franco-italienne, président-fondateur de la Société *la Plume et l'Épée*, président d'honneur de l'Union des sociétés d'instruction militaire de France, ETC., décédé, muni des Sacrements de l'Eglise, le 3 oct. 1896, en son domicile, rue de la Faisanderie, n° 23 bis, à l'âge de 63 ans ; qui se feront le lundi 5 courant, à 2 h. très précises, en l'égl. S. Honoré d'Eylau, sa par. — On se réunira à la Maison mortuaire. — *De profundis*. »

Je m'empresse de dire que je trouve très naturel que la famille Iung ait eu à cœur de relater ce que fut le chef qu'elle pleurait. Les familles d'autrefois avaient le même souci, voilà tout. Il est vrai qu'il n'est pas toujours besoin d'une page entière pour nous remémorer une vie noblement remplie, héroïquement terminée : parfois une ligne suffit.

324. « Vous êtes prié d'assister aux Obsèques de M. Antoine Amédée Vincent Manca de Vallombrosa, Marquis de Morès, Lieutenant de Réserve au 22e dragons à Sedan, *traîtreusement assassiné le 9 juin 1896, à El Ouatia*, à l'âge de 37 ans ; qui se feront le dim.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

19 juillet 1896, à midi précis, en l'égl. métrop. de N. D. de Paris. — *R. i. p.* »

IX

Si vous avez eu le courage de lire les documents mortuaires qui précèdent, vos conclusions ne peuvent être qu'identiques aux miennes.

A l'origine, aucun nom de parents ne figurait sur les billets d'obsèques et d'enterrement [1], mais évidemment la notification et l'invitation étaient faites implicitement au nom et de la part de la famille. Le libellé des billets, quand l'imprimerie vint supplanter les crieurs, me paraît avoir été l'exacte reproduction de la formule usuellement employée par ces derniers pour notifier un décès et convier à des funérailles, et les crieurs ne devaient pas dire autre chose que ceci :

« Vous êtes priés d'assister au convoi, service et enterrement de défunt M..., qui se fera tel jour, à telle heure, en l'église de..., sa paroisse. Priez Dieu pour le repos de son âme ! »

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, ces billets demeurent anonymes. Alors, on commence à écrire au bas du billet imprimé le nom du parent le plus proche, qui le fait circuler ou distribuer (Voyez le n° 221). Puis ce nom même est imprimé, et bientôt l'usage s'introduit d'envoyer le billet de mort « de la part » des plus proches parents mâles. Dès 1740, on voit les

(1) Voy. les num. 101, 123-129, 139, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

femmes inviter aux obsèques conjointement avec eux (N° 272). Le plus ancien billet, envoyé de la part d'une femme, sans l'adjonction d'aucun parent mâle, est de 1747 (n° 317 [2]). A partir de 1756 et surtout de 1770, les noms de parents de l'un et l'autre sexe se multiplient au bas des billets (n°s 25 et 279).

Il est patent que, dans la haute société, le vieil usage subsista longtemps : les billets ne portaient aucun nom de parent, ce qui conste de ceux du duc d'Hostun en 1728, de la duchesse de Brissac et de la marquise de Galard de Béarn-Brassac en 1756, et du marquis de Tourny, comte de Grancey, en 1760 (N°s 192-195). Toutefois, en 1771, la maréchale duchesse d'Estrées prie aux obsèques de son époux, et, en 1772, la marquise de Crussol à celles de son père. Ce sont là deux exceptions, qui peuvent s'expliquer par ce fait que la maréchale et la marquise laissèrent le soin de la rédaction à quelque intendant peu au fait des vieux us. Dans les familles où ils étaient connus, on n'avait garde de les transgresser, et ce billet de 1742 nous en fournit une preuve convaincante :

325. « Vous estes priez d'ass. au c. et e. de Dame Marie-Charlotte Broutin, épouse de Messire Séraphin-Antoine Pincemaille de Ploii, écuyer, cons. du Roy, commissaire de la seconde comp. des Mousquetaires de la Garde à cheval du Roy, décédée en sa maison, rue St-Honoré ; qui se fera sam. 28e juillet 1742 à 7 h. du s. en l'égl. de St-Roch, sa par., où elle s. i. — *R. i. p.* — De la part de sa famille [1]. »

La formule finale innovait, et le terme collectif

(1) Bibl. nat., *Pièces orig.*, doss. Pincemaille, 8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« sa famille » avait le tort de comprendre les proches des deux sexes ; aussi la formule hérétique fut-elle biffée et remplacée par celle-ci :

« De la part de M. de la Cossière, gendre, et de M. Drouilhet. »

La tradition, de ne pas mêler les femmes aux questions d'obsèques, était si respectée dans certaines grandes familles qu'on les éliminait non seulement des billets d'enterrement, mais même des lettres de part. Le 6 juin 1802, dans la période révolutionnaire, mourut le duc de Brancas-Cereste : ses neveux et petits-neveux seuls firent part de son décès.

326. « Messieurs Brancas-Lauraguais, Antoine-Buphile Brancas, Albert Brancas et d'Avernes, ont l'honneur de vous f. p. de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire de Louis-Paul Brancas-Cereste, leur Oncle et Grand-Oncle. — (De l'Imprimerie de l'Administration Générale des Inhumations de la Commune de Paris, rue Culture S. Catherine, n° 54. [1] »

En vain arguerait-on du billet d'enterrement du Duc de Périgord, Prince de Chalais, en 1829, billet envoyé « de la part de M. le Comte et Mme la Comtesse de Périgord, de M. le Prince et Mme la Princesse Pierre d'Arenberg » (N° 301) ; ce n'est là qu'une exception rarissime, constituant une innovation, une infraction à la règle, que nous voyons, au contraire, vers le même temps, observée dans le billet d'obsèques d'un autre grand seigneur, le Duc de Rivière, où ne figurent que ses fils (n° 1).

(1) Ibid., doss. Brancas, 174.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'élimination de l'élément féminin, dans les billets de mort, n'est donc pas un usage plus ou moins récent, comme ont dit *La Presse*, *Le Féminisme Chrétien*, *Les Veillées des Chaumières*, ni surtout « un usage absurde, souverainement inconvenant », comme a dit « le Chercheur » de *L'Autorité* : c'est un usage ancien, dérivé du sentiment chrétien et parfaitement conforme aux égards que tout galant homme doit à la femme, — la vraie femme.

Dans le milieu social où l'on fusionne le billet d'obsèques et la lettre de part, on pourra s'autoriser du billet mortuaire du Duc de Périgord, Prince de Chalais, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, comme d'un haut exemple et d'une illustre autorité ; mais il n'en demeure pas moins constant que la règle est celle-ci :

1° Dans les billets d'obsèques, les proches parents mâles figurent seuls. 2° Dans les lettres de faire part figurent les parents de l'un et l'autre sexes. — Appert des deux pièces suivantes.

327. « Vous êtes prié d'ass. aux s. et e. du Comte Ferdinand de Lesseps, Grand-Croix de la Légion d'Honneur et de divers Ordres étrangers, Membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences, anc. Ministre plénipotentaire, Président honoraire de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, Président d'honneur de la Société de Géographie de Paris, décédé le 7 déc. 1894, muni des Sacrements de l'Eglise, dans sa 90e année, à la Chénaie (Indre), qui se feront à Paris le sam. 15 courant, à midi très précis, en l'égl. de St-Pierre de Chaillot, sa par. — On se réunira à l'égl. — *De Profundis* ! — De la part de MM. Charles-Aimé, Victor, Mathieu, Ismaël, Ber

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trand, Paul, Robert et Jacques de Lesseps, ses fils ; et de MM. Charles et Edmond de Lesseps, ses petits-fils. — L'inhum. aura lieu au cimetière du Père-Lachaise. »

328. « La Comtesse de Lesseps ; M. et Mme Charles de Lesseps ; M. et Mme Victor de Lesseps,... le Comte et la Comtesse Ferdinand de Gontaut-Biron ; Mesdemoiselles Consuelo, Hélène, Solange et Giselle de Lesseps ;... la Baronne Jules de Lesseps ; Mme Victor Delamalle ;... Mme Jules Tallien de Cabarrus ;... la Vicomtesse Delamalle ; le Baron et la Baronne de Ribérolle ;.. le Général Comte Thoma, la Comtesse Thoma et ses enfants ; M. et Mme Maurice de Jonquières ;... Mme Vattier de Bourville,... la Marquise d'Aurelle de Paladines, la Marquise de Roualle, le Comte et la Comtesse de Galbert..., la Comtesse de Clérembault, le Comte et la Comtesse de Marnix, le Comte et la Comtesse de Beaufort, le Marquis et la Marquise de Peralta,... Mlle de Bragard, la Comtesse Bouet-Willaumez, Mme de Beylie... ; — Ont l'honneur de vous f. p. de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne du Comte Ferdinand de Lesseps, Grand-Croix de la Légion d'honneur,... leur époux, père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle, grand-oncle et cousin, décédé le 7 déc. 1894, à la Chénaie (Indre), dans sa 90e année, muni des Sacrements de l'Eglise. — Priez pour lui ! »

Où les féministes ont-ils pris que la mode tende à s'établir, dans le grand monde, d'exclure les femmes des *lettres de faire part ?* En voici une, pour exemple, du monde le plus qualifié :

329. « La Duchesse de Sabran-Pontevès ; le Marquis et la Marquise de Tholozan-Lareinty ; MM. Julik, Honoré et Sosthène de Lareinty-Tholozan, Mlle de Lareinty-Tholozan ; la Duchesse de Chevreuse ; le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Comte Edmond de Sabran-Pontevès, le Comte et la Comtesse de Boigne... ; la Duchesse de Luynes, Douairière... ; le Comte Hugo de Kalnoky, commandant le 2e Rég. de Dragons, et la comtesse de Kalnoky, S. E. la Comtesse de Sylva Tarouca, la Baronne de Wiedersperg et le Comte de Stolberg-Stolberg ;.., le Duc et la Duchesse de Luynes, le Duc et la Duchesse d'Ayen ;... le Duc et la Duchesse d'Uzès ;... la Vicomtesse de Contades ;... le Duc et la Duchesse de Choiseul-Praslin ;... la Comtesse de Gramont,... le Comte Eugène de Chabannes, la Marquise de Montalembert d'Essé, Douairière,... le Duc et la Duchesse d'Harcourt,... la Comtesse Henri de la Tour du Pin de la Charce. le Comte et la Comtesse Jean de Béarn,... le Comte et la Comtesse Arthur de Vogüé,.. Mlle de Contades ; — Ont l'honneur de vous f. p. de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de Elzéar-Charles-Antoine de Sabran-Pontevès, Duc de Sabran, de la Maison souveraine d'Agoult et des Comtes souverains de Forcalquier, Marquis de Pontevès, Buoux et Giens, Vicomte de Bargême, etc., etc., Président de l'Association Française des Chevaliers de Malte, anc. Lieutenant aux Zouaves Pontificaux, anc. Commandant des Mobiles de la Sarthe, anc. Conseiller général de l'Aude, anc. Lt-Colonel commt le 125e Régt d'Infanterie, Bailli Grand'Croix de l'Ordre souverain de Malte, Grand'-Croix de l'Ordre militaire de St-Grégoire le Grand, Chevalier de la Légion d'honneur et de Pie IX, Décoré de la Médaille « Pro Petri Sede » (Castelfidardo), — leur époux, père, beau-père, grand-père, gendre, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, neveu et cousin-germain, décédé au Château de Csiéso, Hongrie, le 6 avril 1894, dans sa 54e année, muni des Sacrements de l'Eglise. — Priez pour Lui ! »

Encore une fois, ce sont les billets d'obsèques qui ne portent pas de noms de parents féminins. Exemple :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

330. « Vous êtes priés d'assister aux obsèques de Léon Gebhardt, comte de Moltke-Hvitfeldt, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Danemark près la république française, grand-croix de l'ordre du Dannebrog, grand-officier de la Légion d'honneur, grand-croix des ordres de Sainte-Anne de Russie, de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, de Léopold de Belgique, du Sauveur de Grèce, de Villaviciosa de Portugal, etc., décédé le 28 nov. 1896, muni des sacrements de l'Eglise, en l'hôtel de la légation, rue de Courcelles, n° 29, à l'âge de 67 ans ; qui se feront le lundi 30 courant, à midi très précis, en l'égl. S. Philippe du Roule, sa paroisse. — *De p.* — On se réunira à la maison mortuaire. — De la part du comte Adam Gottlob de Moltke-Hvitfeldt, du comte Léon de Moltke-Hvitfeldt, de M. Robert Sager, du comte Nicolas de Seebach, du comte Adam de Moltke-Hvitfeldt, du comte Léon Ferrari-Corbelli, du comte Alphonse dal Pozzo, de M. Helmuth de Moltke, de M. Egmont de Websky et du comte Razoumoffsky, ses fils, gendre, beau-frère et neveux. — Après le service religieux, le corps sera déposé dans les caveaux de l'église. »

Où donc les journaux ont-ils pris que dans la lettre de faire part de la mort du marquis de Morès ne figurait aucune parente ? Ils ont évidemment confondu le *billet d'obsèques* avec la *lettre de part;* car cette lettre, — à propos de laquelle le féminisme est parti en guerre, — la voici :

331. « *La Marquise de Mores* ; MM. Louis et Paul de Vallombrosa, *Mlle Athénaïs de Vallombrosa* ; le Duc de Vallombrosa ; M. et *Mme Louis de Hoffmann ;* M. Amédée de Vallombrosa ; le Comte et *la Comtesse Lafond*, le Baron et *la Baronne de Stumm ;* le Comte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et *la Comtesse des Cars, la Vicomtesse des Cars ; la Marquise de Mac-Mahon*, née des Cars,... le Baron et *la Baronne Oscar de Hoffmann*, le Baron et *la Baronne Richard de Hoffmann ;...* le Duc et *la Duchesse des Cars*, le Marquis et *la Marquise de la Ferronays*, le Comte et *la Comtesse de Murard*, le Contre-Amiral Comte Bertrand de Montesquiou-Fezensac et *la Comtesse Bertrand de Montesquiou Fezensac*, M. et *Mme Standish*, le Comte et *la Comtesse Ludovie de Bertier de Sauvigny*, le R. P. des Cars, de la Compagnie de Jésus, le Vicomte et *la Vicomtesse Charles d'Anthenaise*, *Mme Zénaïde des Cars*, en Religion Sœur Marie de Saint-Paul, Carmélite, le Comte et *la Comtesse Charles de Brissac*, le Duc et *la Duchesse de Blacas*, le Comte et *la Comtesse René de Vibraye*, *la Marquise de Mac-Mahon*, le Marquis d'Oilliamson, le Comte et *la Comtesse Eugène de Lur-Saluces*... — Ont l'honneur de vous f. p. de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. Antoine-Amédée-Marie-Vincent Manca de Vallombrosa, Marquis de Morès, Lieutenant de réserve au 22e Dragons à Sedan, leur époux, père, fils, gendre, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin-germain, tué le 9 juin 1896 à El-Ouatia (Tunisie), à l'âge de 37 ans. — Priez pour Lui ! »

Je suis bien loin d'en vouloir au Féminisme, dont la levée de boucliers m'a fourni l'occasion de rechercher et procuré le plaisir de recueillir tant de documents ignorés, tous intéressants au point de vue des us et coutumes d'autrefois, quelques-uns même ayant une valeur historique. Et je tire humblement ma révérence aux gracieuses protestataires, en prenant la liberté de leur dire avec Boileau :

Aux usages reçus il faut qu'on s'accommode.

Vte de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



Poésies

A CELLE QUI DOIT VENIR

O vous que Dieu choisit, par grâce souveraine,
Pour vous donner, deux fois sacrée et deux fois reine,
De l'amour et du sang la fière royauté,
L'or et les diamants unis sur la couronne
N'ont pas l'éclat divin dont votre front rayonne
Sous le sacre de la Beauté.

Et le poète qui, sujet humble et fidèle,
En pliant le genou vous baisera la main
Laisse monter vers vous son rêve d'un coup d'aile,
Ma Reine d'aujourd'hui, ma Reine de demain.

Et vous êtes déjà pour nous Fille de France,
Vous qui réalisez la sublime espérance

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'un avenir de gloire en nos jours florissant,
Vous qui, du morne exil où nos Rois ont leur tombe
A l'arche de nos vœux, ô royale Colombe,
Portez l'olivier renaissant !

Soyez l'anneau nouveau de cette antique chaîne
Dont Dieu pour notre France a forgé les chaînons.
Par vous le gui sacré renaîtra sur le chêne
Dont chaque feuille d'or garde d'illustres noms !

Et vous allez venir, femme et belle, Madame,
En ce pays d'honneur, royaume de la femme,
A la Reine du Ciel consacré par la Foi,
Où les preux, nos aïeux, couronnant sa faiblesse,
Décernaient à l'Amour la seconde noblesse,
Après Dieu, mais avant le Roi.

Et vous serez pour nous, ceinte d'une auréole,
Des siècles rénovés l'aube aux purs diamants.
Nos yeux de votre nom chercheront le symbole,
Claire étoile de nos ténébreux firmaments.

Car vous venez du Ciel, puisque vous êtes belle,
Vers nos foyers en deuil son ordre vous appelle,
Un message d'amour vous précède en tout lieu,
Et l'Époux qui, demain, par le Verbe et le Glaive,
Portera le salut au Peuple qu'il relève,
Sera Roi par le « Don de Dieu ».

Dans sa main, doux serment de ses deux sœurs jumelles,
La Force et la Beauté, — vous mettrez votre main.
Sous les couronnes d'or vous unirez comme elles
A nos gloires d'hier nos gloires de demain.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Venez ; — car cette terre est féconde, Madame ;
Car elle a su garder le culte de la femme.
Elle n'aura pour vous que des chants et des fleurs,
Et, si d'un deuil trop long notre France soupire,
Elle saura, pour vous, retrouver son sourire,
Même à travers ses pleurs.

Venez ! Tout ce qui souffre attend votre venue.
Votre oreille entendra l'harmonie ingénue
Des rêves qu'aux sanglots les humbles mêleront.
Les larmes se feront perles pour votre front.

CHARLES VINCENT.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Stances

SUR LA MORT DU MARQUIS DE MORÈS

A mon ami et cher compagnon d'armes le Marquis d'Anselme de Puisaye:

> Ergo omnes magno circum clamore fremebant,
> Præcipuè pius Æneas...
>
> (VIRGILE, *Énéide*, l. VI).

Pleurons ! il est tombé Martyr de la Patrie,
Donnant le noble exemple à nos cœurs défaillants,
Car il aimait la France avec idolâtrie
Et pour Elle il est mort de la mort des vaillants.

Pleurons ! mais à quoi bon donner de vaines larmes
A ce héros tombé sur le sol étranger !
Nos aïeux, plus virils, réunis sous les armes,
Auraient passé les mers pour aller le venger.

Mais nous, le front courbé sous le joug du sectaire,
Qui rit en nous voyant sous nos habits de deuil,
Nous n'avons qu'à pleurer en priant, et nous taire,
Et cueillir quelques fleurs pour parer son cercueil.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Certes, ce Chevalier du Droit aurait dû naître
Aux temps où l'on rendait justice au dévouement,
Où le pays savait et pouvait reconnaître
Le grand but que Morès suivait si noblement.

Alors on aurait vu d'un transport unanime
Dix mille hommes armés marcher auprès de lui,
Assurer le succès d'un projet magnanime
Qui ferait notre gloire et la sienne aujourd'hui.

Mais, malgré les ingrats, malgré l'indifférence
Et ce fléau du temps, la versatilité,
Morès, ayant pour lui le meilleur de la France,
Aura sa gloire acquise à l'immortalité.

Oui, son nom marquera parmi les noms illustres,
Sa tombe augmentera les tombeaux solennels,
Et le temps poussera les siècles et les lustres
Sans pouvoir effacer ses lauriers éternels.

Car il était de ceux que la justice enivre,
Comme Moïse ayant leur colonne de feu,
Pour nous montrer à tous le chemin qu'il faut suivre
Et qui vont les premiers au bon vouloir de Dieu.

Qui sait ce qu'il voyait dans sa pensée avide,
Ce qu'il rêvait pour nous, les yeux sur l'horizon,
Quand il tomba frappé par une main stupide
Qu'armait le fanatisme avec la trahison !

Il n'est plus, le vaillant, mais ses amis qui restent
Fidèles à ses vœux comme à son souvenir,
Du grand humanitaire, ainsi que tous l'attestent,
Transmettront la pensée intacte à l'avenir.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et tous ont fait serment devant sa noble veuve
D'élever au Martyr un monument pieux,
Digne aussi du Héros qui mourut dans l'épreuve
Et que la Grèce eût mis au rang des demi-dieux.

18 novembre 1896.

F. de Barghon de Fort-Rion.

JEANNE D'ARC

A mon ami le Vicomte Oscar de Poli.

Pour célébrer ta gloire, ô très noble Pucelle,
Pour dire la bergère, au doux et chaste cœur,
Pour chanter le soldat, au bras fort et vainqueur,
Où trouver une langue assez forte, assez belle ?

Pour peindre comme il faut cette page immortelle
Que tu traças, Martyre, en ces jours de douleur
Où la France gisait sous un joug oppresseur,
A quel astre faut-il ravir une étincelle ?

Quand Rome aura parlé, lorsque ta sainteté,
Sous l'anneau du Pêcheur, devant la Chrétienté
Sera bien établie, ô fleur pure et mystique,

Les Vierges, les Martyrs, tous les élus des cieux,
Entonnant l'hosanna, dans un vibrant cantique
Sauront seuls célébrer ton passé glorieux !

Le Mis de Granges de Surgères.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SONNET TOULOIS

(LA CATHÉDRALE)

Comme deux bras géants sous le vol des autours
Jetant à la frontière une voix sépulcrale,
Dénudée, immense et sombre, la cathédrale
Dans le ciel d'un bleu gris et froid lève ses tours.

Elle est triste et glacée et veuve pour toujours ;
Belle encore gardant sa couronne murale,
Sous le vent éternel qui l'enlace en spirale
La Vieille église songe à ses vieilles amours...

Nulle n'était aussi noble de Reims à Spire,
Elle avait des prélats, comtes, princes d'Empire,
Primats se couronnant « par la grâce de Dieu »,

Elle avait des soldats suivant ses archiprêtres,
Des prévôts de bataille... et, seul, dans le saint lieu
Mon pied s'arrête au sol où dorment mes ancêtres.

G. DE PIMODAN.

VOL DE CYGNES

L'haleine du vent tiède à peine remuait
La feuille frissonnante au faîte des grands ormes
Et des vieux charmes tors, silhouettes difformes
Où s'accrochait la nuit tombant dans l'air muet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La lune se leva du fond de la vallée,
Sereine et purpurine, et ses rais tremblotants
Piquèrent d'argent pur la face des étangs,
Assoupis côte à côte en leur nappe voilée.

Soir de rêve, ô beau soir ! Une langueur de paix,
Mélange de tendresse et de mélancolie,
Endormait en caresse et la plaine amollie
Et les bruns horizons cerclés de bois épais.

Des nuages passaient, devant la lune claire,
Par groupes, blancs, légers, floconneux, ressemblant
Au vol silencieux de grands cygnes, allant
Loin du monde d'en-bas vers la zone stellaire.

Et je croyais sentir, les voyant peu à peu
Dans le vague étoilé s'enfoncer, disparaître,
Quelque chose d'intime émaner de mon être
Et monter et se perdre avec eux dans le bleu...

ACHILLE MILLIEN.

PLACE DE LA CONCORDE

(1793-1893)

Le vingt-et-un janvier de l'an quatre-vingt-treize,
Place de la *Concorde*, — euphémisme brutal ! —
La Révolution égorgea Louis Seize
Et de son échafaud se fit un piédestal.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hélas ! Cent ans après, — justicière synthèse ! —
Une statue en deuil, dans ce forum fatal,
Rappelle que Strasbourg n'est plus terre française...
Que par le souvenir et l'espoir filial.

Là, le penseur s'arrête et médite l'histoire...
La foule, ardente aux mots de revanche et victoire,
Passe, sourde au remords ainsi qu'au repentir,

Aveugle, comme fut la plèbe déicide,
Sans voir que Dieu châtie un peuple parricide
Et que nous expions le sang du Roi Martyr !

OSCAR DE POLI.

Paris, 21 janvier 1893.

IMMORTEL

Il passe fièrement, le front haut, le teint rose,
Souriant quelquefois, toujours majestueux :
Tel, nous éblouissant d'un nom prestigieux,
Un auguste héros monte à l'apothéose.

Il est certainement quelqu'un ou quelque chose :
Un médecin célèbre, un chef victorieux,
Un coulissier gorgé de tout l'or du Potose,
Un ténor à la mode, un simple ambitieux,

Un gentilhomme issu de la plus vieille race,
Un fameux politique, un heureux Lovelace,
Un rusé diplomate... Anglais ou Prussien,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un sénateur à vie, un dictateur en herbe,
Un royal prétendant ?... Non, ce mortel superbe,
Messieurs, est un nouvel académicien.

Oscar de Poli.

SA MAJESTÉ LE PEUPLE SOUVERAIN

Je jure obéissance au peuple souverain, —
Puisqu'enfin c'est de mode aux beaux jours où nous [sommes,
Et que nous entendons même des gentilshommes
Entonner bravement cet étrange refrain, —

Mais à condition que notre suzerain
Du devoir accompli donne l'exemple aux hommes,
Que du voisin toujours il respecte les pommes
Et que de la justice il supporte le frein.

Qu'il soit doux, éclairé, généreux, économe,
Qu'il ne surcharge point de taxes son royaume,
Du pays et de Dieu qu'il observe les lois,

Je jure d'approuver toutes ses entreprises,
A la condition que, comme les vrais Rois,
On puisse l'expulser lorsqu'il fait des sottises.

Oscar de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHRISTOPHE COLOMB

Au Comte Roselly de Lorgues.

Vous avez combattu soixante ans pour sa gloire
Et vous avez, héros d'un labeur colossal,
Dans sa sainte splendeur restauré la mémoire
Du Lieutenant du Christ, Découvreur triomphal.

Votre grand cœur médite un livre expiatoire,
Parce que des grimauds au masque doctoral
Ont tiré du bourbier qui leur sert d'écritoire
Des arguments fangeux contre votre idéal.

Le monde acclamera vos pages justicières :
Mais que font au Soleil ses obscurs détracteurs !
Comme un Dieu, le génie a ses blasphémateurs.

L'Histoire, s'inspirant aux divines lumières,
Sous un même laurier qui défira l'oubli
Burine ces deux noms : Colomb et Roselly !

OSCAR DE POLI.

A LAPRADE

Sonnet lu à l'inauguration de la statue de V. de Laprade à Montbrison, le 17 juin 1888.

Comme ton pied hardi, sur les Alpes hautaines,
Imprimait une trace au glacier vierge encor,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ton génie a laissé dans les sphères sereines
Les échos doux et fiers de ta cithare d'or.

Noble esprit, dédaigneux des faiblesses humaines,
Tu cherchais, emporté par un sublime essor,
De Dieu, de l'Idéal les grandeurs souveraines
Et gardais de la Foi l'ineffable trésor.

Là, ta Muse a puisé dans la source sacrée
Des chants nobles et purs à la forme éthérée,
Et l'Espoir, ce divin dictame des douleurs

De ton grand cœur saignant de blessures amères,
Lorsque l'on bafouait les vertus de nos pères
Et les « vieilles maisons avec les vieilles mœurs ».

EMILE TRAVERS.

LOGIS NORMAND

A F. de Mély.

Un aimable séjour, le vieux logis normand !
Humble ferme ou manoir, pauvre ou riche domaine,
Au milieu de ses cours que la côte prochaine
Contre le vent du nord abrite chaudement.

J'aime ses frais décors et son cadre charmant,
Ses pommiers et sa haie en fleurs et sa fontaine,
Son colombage avec le grand poitrail de chêne
Qu'un artiste inconnu fouilla naïvement,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et la salle où, l'hiver, l'aïeule, à la veillée,
D'une tremblante main filant sa quenouillée,
Aux enfants dit encor les antiques récits.

Heureux qui te possède, ô tranquille demeure !
S'il y vit sans procès et sans autres soucis
Que de brasser son cidre et de battre son beurre.

EMILE TRAVERS.

A LA FRANCE!

O France, en quel état je te vois apparaître !
Sous ces hideux haillons comment te reconnaître?...

Qu'est-il donc devenu, ton peuple valeureux,
Si prodigue autrefois de son sang généreux?...
Où sont-ils aujourd'hui son Dieu, ses édifices,
Son esprit et ses lois?... Quels affreux précipices,
Se creusant tout-à-coup sous ses pas de géant,
Ont mis en jeu sa vie et ta gloire à néant?
Quels nouveaux potentats, d'autres prenant la place
Et tout couverts de honte, osent nous dire en face :
La loyauté n'est plus ! la vertu n'est qu'un mot !
L'histoire est un mensonge et l'honneur un défaut !
Point d'immortalité! pas de Christ! plus d'apôtres !...
Pour pouvoir nier l'un on a chassé les autres.
Le doute qu'on proclame et la nuit des tombeaux,
Où ne reposent plus que d'informes lambeaux,
Nous laissent le jouet des passions humaines,
Qui nous couvrent du poids de leurs pesantes chaînes;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il n'est plus de liens, ni d'ordre, ni de rang ;
Ce qu'il faut, à présent, c'est de l'or... ou du sang !..
L'équilibre est rompu, le vieux monde s'écroule ;
Les peuples, les états ne sont plus qu'une foule
Sans mœurs, règles ni lois. Tout est bouleversé.
L'harmonie est détruite avec notre passé !...

O Dieu !... Veuille ta foi jeter dans la balance
Le sceptre qui, seul, peut ressusciter la France !

GEORGES DE VILLIERS DE L'ISLE-ADAM.

AD CŒLUM MORIENDO

S'il est beau de marcher sous un nimbe de flamme,
De tailler dans le bronze une armure à son âme,
De faire à son destin un piédestal d'éclairs ;
S'il est beau de monter, géant de cent coudées,
A l'assaut éternel des choses, des idées,
Et, vainqueur, de forger ou de briser des fers ;

Sur l'homme et sur le monde, à l'heure où Dieu se lève,
S'il est beau de jeter tous les feux de son rêve,
D'avoir, même un seul jour, un sceptre dans la main ;
De tenir à sa voix les gloires attentives,
Et, de tous les sommets, et de toutes les rives,
De sentir converger vers soi le genre humain ;

S'il est beau de cueillir le fruit de sa semence,
Sous le dais triomphal d'asseoir son espérance,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De boire au hanap d'or le nectar et le miel ;
Comme l'aigle porté sur l'aile du tonnerre,
S'il est beau de planer en regardant la terre,
Il est beau de tomber en regardant le ciel.

ALPHONSE DE VISIEN.

LE CALME

A la chère mémoire de mon frère Armel.

D'émeraudes et de saphirs immense écrin,
La mer aux clairs reflets languissamment caresse,
Ainsi qu'une amoureuse au corps plein de souplesse,
Son bord déchiqueté de sable purpurin.

Un léger goëland, compagnon du marin,
De la brise âcre et pure aspire avec ivresse
Les parfums excitants, et plane avec noblesse
Dans l'espace infini dont il est souverain.

Nul être humain ne rompt le Calme de la grève,
On ne voit nulle barque au grand horizon bleu
Où le soleil de juin, globe d'or pur, se lève.

L'âme rêveuse sent la présence de Dieu,
Que dans le tourbillon des plaisirs on élude,
Resplendissante au sein de cette solitude.

Bon GAETAN DE WISMES.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE

Sceau du Saint Office

Le *Dictionnaire de l'Académie,* qui ne se pique pas toujours d'une scrupuleuse exactitude en matière ecclésiastique, donne ces trois définitions :

« *Inquisiteur*, juge de l'Inquisition.

« *Inquisition*, tribunal établi en certains pays pour rechercher et punir ceux qui ont des sentiments contraires à la foi catholique. On nomme quelquefois ce tribunal le *Saint Office.*

« Le *Saint Office,* la congrégation de l'Inquisition établie à Rome, le tribunal de l'Inquisition. »

Tout membre de l'Inquisition n'est pas pour cela *inquisiteur* ; ce titre et les fonctions qui en résultent compétent aux seuls cardinaux nommés par le pape, qui, en groupe, forment une *congrégation*, la première de toutes les Congrégations Romaines, en raison de son objet et de sa présidence par le Souverain Pontife.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La collectivité de tous les membres constitue le *tribunal*, qui n'a pas seulement pour mission de *rechercher*, comme son nom le veut, et de *punir*, mais aussi de définir les points obscurs ou controversés et d'accorder des dispenses disciplinaires.

Une définition rigoureuse serait donc : Un tribunal, établi à Rome par le Saint-Siège pour maintenir dans l'Eglise catholique la pureté et l'intégrité de la foi et des mœurs.

« La Congrégation du Saint Office est présidée directement par le pape... Cette présidence cependant n'est point effective et le pape n'assiste pas, du moins ordinairement, aux séances; mais il se fait rendre compte, le soir même, de tout ce qui s'y est passé. Le cardinal plus ancien fait les fonctions de *Secrétaire* et il est assisté par un prélat, qui porte le titre d'*Assesseur du Saint Office*. Celui-ci est chargé du rapport à faire au pape. Cet emploi est cardinalice...

« Après... vient le *Commissaire*, qui appartient à l'ordre de S. Dominique... Ce commissaire a le droit de se faire assister de deux dominicains.

« Ceux qu'on appelle les *qualificateurs*, au nombre de sept, sont chargés, comme leur nom l'indique, d'examiner les propositions suspectes et de déterminer la note dont on doit les qualifier [1].»

Voici la composition du tribunal, selon l'ordre de préséance :

le pape, *président* ;

le plus ancien cardinal, *secrétaire* ;

les cardinaux *inquisiteurs*, au nombre d'une quinzaine ;

(1) Mgr Grimaldi, *Les Congrégations Romaines*, p. 169-170.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les *consulteurs*, prélats et religieux, appelés à donner leur avis motivé et parmi eux le vice-gérant de Rome, le doyen de la Rote, le sigillateur de la Pénitencerie, le préfet des cérémonies pontificales, les secrétaires des Congrégations de la Propagande et des Evêques et Réguliers, le Maître du Sacré Palais, le Commissaire du S. Office et le premier *Socius* du Maître du Sacré Palais;

l'*Assesseur*, prélat;

le *Commissaire*, dominicain;

l'*Avocat fiscal*,

le *Défenseur des accusés*,

les *Qualificateurs*,

les *Officiers*, qui sont le *sommiste*, le *juge rapporteur des causes criminelles laïques*, le *notaire* et le *computiste*[1].

Le tribunal siège, près la colonnade de S. Pierre, au palais du Saint Office, qui lui a été attribué par S. Pie V. « Outre les bureaux du tribunal et les archives, il sert d'habitation à l'Assesseur et au Commissaire du Saint Office. Au rez-de-chaussée se trouvent les prisons[2]. »

« On peut distinguer quatre séances du Saint-Office. La première, qui est simplement préparatoire, se tient tous les samedis et se compose de l'Assesseur du Commissaire, de son compagnon, de l'Avocat fiscal et d'un Substitut de chancellerie...

« La réunion des consulteurs a lieu le lundi...

« Tous les mercredis de l'année,... les cardinaux se réunissent d'abord entre eux, en présence de l'Asses-

(1) Canron, *La Cour de Rome*, p. 285-286.
(2) Grimaldi, p. 172.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seur : c'est ce qu'on appelle la *congrégation secrète*. Quand elle est close, on sonne la clochette et on introduit le notaire et les consulteurs, dont on veut avoir l'avis.

« Il y a encore une quatrième congrégation, qui se tiendrait devant le Saint Père, le jeudi (*feria V*), quand la gravité des matières l'exige [1]. »

J'ai sous les yeux un rescrit du Saint Office, qui porte la date du 6 avril 1853 [2]. Il est ajouté au bas de la supplique et concerne la dispense de l'abstinence [3], qui est accordée par le pape, « in solita audientia R. P. D. Assessori S. Officii impertita, audita relatione suprascripti supplicis libelli, una cum Eminentissimorum ac Reverendissimorum DD. Cardinalium Generalium Inquisitorum suffragiis. » L'expédition est faite par le notaire, qui signe « Sanctæ Romanæ et Universalis Inquisitionis Notarius » et scelle, entre deux feuilles, sur pain à cacheter, du sceau propre au Saint Office [4].

Ce sceau, légèrement ovale, a une hauteur d'un peu plus de quatre centimètres. Il porte en bordure une série de feuilles, enfilées les unes dans les autres, comme une couronne. Le champ est occupé par l'écusson du pape : on renouvelle donc le sceau à chaque

(1) Grimaldi, p. 170-271.

(2) X. Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. VII, p. 119.

(3) « Le Saint Office accorde peu de pouvoirs proprement dits, mais il donne des dispenses d'une loi ecclésiastique. A ce titre, c'est lui qui concède chaque année aux évêques le pouvoir de dispenser leurs fidèles, dans une certaine mesure, des lois du jeûne et de l'abstinence. » (Grimaldi, p. 173).

(4) *Œuvr. compl.*, t. VII, p. 119.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pontificat. Ici, le blason est celui de Pie IX [1]. L'écu est découpé en accolade, il s'appuie sur les clefs du pouvoir apostolique et est timbré de la tiare aux trois couronnes, avec croix au sommet et fanons flottants [2]. Ces clefs, suivant la tradition, sont mises en sautoir, c'est-à-dire en croix : leurs pannetons se tournent vers le ciel qu'ils ouvrent ou ferment et leurs anneaux sont réunis par un cordon, qui exprime l'unité de ce double pouvoir [3].

De chaque côté de la tiare, issant des nuages, pour rappeler le séjour céleste, on voit les chefs du collège Apostolique, patrons de Rome et protecteurs spéciaux du Saint-Siège [4], à mi-corps, nimbés et vêtus d'une tunique et d'un manteau. S. Pierre est à droite, la place d'honneur : il montre les clefs que le Christ lui a confiées [5] ; sa tête est ronde et chevelue, suivant le type ancien. S. Paul, à la figure allongée et la barbe pointue, tient levé le glaive de sa décollation.

En haut, des nuages jaillissent des rayons de lumière, qui illuminent la tiare.

Le sens de cette composition symbolique est très transparent : le pape, gardien de la foi et de la vérité révélée, est assisté d'une manière spéciale, tout ensemble, dans son ministère comme vicaire du Christ, par les saints apôtres, dont il invoque l'autorité dans ses

(1) *Ibid.*, t. III, p. 377.
(2) *Ibid.*, p. 361.
(3) *Œuvr. compl.*, t. III, p. 363.
(4) *Ibid.*, p. 362.
(5) L'invitatoire, à la fête de la Chaire de S. Pierre, est formulé en ces termes : « Tu es pastor ovium, princeps apostolorum ; tibi tradidit Deus claves regni cœlorum. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

actes solennels et par la grâce de Dieu qu'il appelle à son aide, avant de prendre une détermination [1].

La légende, qui circonscrit le sujet, est ainsi conçue : SIGIL. S. ROMAN. ET. UNIVERS. INQUISITIONIS (*Sigillum Sanctæ Romanæ et Universalis Inquisitionis*).

Inquisitio est donc le titre officiel. *Sancta*, ainsi que pour les autres Congrégations, indique le but et les moyens, qui sont de procurer la *sainteté* ou sanctification des âmes, en les détournant du mal et les affermissant dans le bien. *Romana* dénote qu'elle a été instituée par le pontife Romain et qu'elle a son siège à Rome. Enfin *universalis* nous apprend que sa juridiction s'étend à l'univers entier.

X. Barbier de Montault.

(4) « Auctoritate Nobis a Domino tradita ac de Omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, auctoritate confisi. » (*Œuvr.*, t.IV, p. 248, 275, 304).



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE

Blason dans l'art

Si depuis 1870, la science héraldique est complétement démodée en France, bien qu'elle soit une langue universelle, aussi bien comprise à Londres qu'à Rome, à Madrid qu'à Berlin, — elle n'en demeure pas moins en faveur auprès des artistes et des amateurs d'art qui n'ignorent pas le rôle important que joue le blason dans la sculpture, la peinture et la gravure, et de quels secours il est pour les personnes désireuses de dresser l'état civil d'un tableau ou d'une gravure.

— De quelle époque est cette toile ? De qui est le portrait qu'elle représente ?

— Vous le voulez savoir : Regardez à l'un des angles supérieurs le blason qui la décore; déchiffrez-le et vous apprendrez qu'il contient les armes d'une famille princière, ducale, comtale, selon qu'il sera

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

surmonté d'une couronne de prince, de duc ou de comte.

Le casque timbré de la couronne est parfois remplacé par un mortier, c'est alors que le personnage, dont le tableau est le portrait, appartenait à la magistrature.

Et les beaux plats d'argent, les magnifiques pièces d'orfèvrerie armoriés ; rien qu'à la forme un peu lourde de l'écu et des lambrequins, à l'ampleur des fleurs de lis, il vous sera facile de reconnaître l'époque de la gravure, car chaque siècle a son style ; la Renaissance produit de minces fleurs de lis, élégantes, élancées, des tenants amincis. Sous Louis XIII, les blasons ou plutôt les ornements qui les accompagnent, ont un aspect qui rappelle le faire italien ; sous Louis XIV, les lions ont engraissé, les crins sont plus ramassés, on sent la magnificence, l'ampleur, la marque pesante qui s'accentue encore sous Louis XV, et toutes les armoiries gravées sous ce règne, et sous celui de Louis XVI, ont la forme d'un cartouche ornementé.

Si au XIXe siècle on abusa de l'emploi de la couronne comtale, sous Louis XV, c'était celle de marquis qui timbrait tous les écus.

En vain, les ordonnances royales ont tenté de mettre un frein à cet amour du marquisat, le plus mince gentilhomme, le plus fraîchement anobli s'empressait d'étaler audacieusement une couronne de marquis au-dessus du blason qu'il avait fait graver sur ses couverts ou peindre sur les portières de son carrosse.

Les œuvres d'art armoriées, d'origine étrangère, se

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reconnaissent à la forme particulière de l'écu ; tout le monde sait que l'écu français est un carré légèrement arrondi aux angles inférieurs et terminé en pointe à sa base qui a la forme d'une accolade renversée.

Les écus portugais, espagnols, flamands, sont complètement arrondis par le bas.

Les écus italiens sont généralement ovales, plus larges du haut que du bas.

Les écus anglais ressemblent aux nôtres, avec cette différence que les angles supérieurs sont prolongés en pointes horizontales.

L'écu allemand, d'ordinaire, posé obliquement, a presque toujours la forme de l'écu de tournoi, avec une échancrure à la gauche.

Il n'est pas rare de voir certains écus allemands surmontés de cinq ou six cimiers ; c'est qu'en ce pays, les quartiers d'alliance se distinguent par les cimiers. On peut donc être certain lorsqu'on voit un blason surmonté de plusieurs cimiers, qu'on est en face d'un écu allemand.

Nous n'avons nullement l'intention de faire ici un cours de blason, nos lecteurs savent comment les couleurs héraldiques sont indiquées dans la gravure par les hachures : lignes horizontales pour l'azur, verticales pour le gueules, etc.; que de fois avons-nous vu au théâtre des décors peints par des artistes spéciaux et sur lesquels se trouvaient des armoiries impossibles, une croix bleue, par exemple, sur un fond rouge.

On ne saurait trop le répéter, aussi bien pour les artistes que pour les amateurs, la connaissance, au moins superficielle, des règles héraldiques est indis-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pensable ; il est facile de l'acquérir, de façon à ne pas commettre de grossières bévues ; pour l'antiquaire et l'archéologue, c'est la clef laissée par le temps sur la porte de l'histoire ; pas une pierre tombale recouvrant la sépulture d'un personnage sur laquelle ne soient gravées des armoiries, pas une église du moyen âge ou de la Renaissance dont le porche ou les vitraux ne soient couverts de figures héraldiques. On les retrouve partout, sur la couverture du missel enluminé, comme sur l'exemplaire du livre dédié.

Les *ex-libris* sont collés à l'intérieur, et parfois, l'auteur d'un manuscrit trouve bon, ainsi que le faisait Jean Le Féron, de remplacer sa signature par ses armes.

Les parchemins sont signés Louis, Jules, Pierre, mais ces signatures archiépiscopales sont accompagnées du sceau et les armes nous donnent le nom du prélat.

La crosse, la mitre, le chapeau, les canons, l'épée nue de chaque côté de l'écu, les ancres, les leurres, tout cela a une signification précise, déterminée et que nul artiste ne doit ignorer.

Les vidrocomes, les hanaps et les simples pots à boire flamands, autrichiens, allemands, sont armoriés.

Nous n'en finirions pas, s'il nous fallait relever ici tous les objets sur lesquels sont figurés des emblèmes héraldiques. — Il y a peu de temps un amateur allait faire, pour une forte somme, l'achat d'un prétendu portrait d'ancêtre ; — nous eûmes l'occasion de lui faire remarquer que les armes peintes à l'angle supérieur du tableau avaient été refaites ; ignorant la si-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gnification exacte des hachures qu'il avait dû relever sur quelque pièce d'argenterie, le marchand avait substitué le vert au pourpre. — Il n'en fallut pas davantage pour reconnaître la fausseté du blason, et l'acheteur se promit bien à l'avenir de ne plus acheter de portraits de personnages historiques, désignés par ses soi-disantes armoiries, sans consulter au préalable un héraldiste clairvoyant.

H. Gourdon de Genouillac.

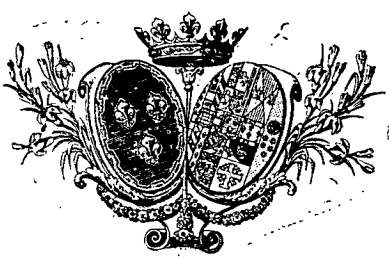

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES SÉPULCRINES DE BOUILLON

De 1626 à 1794.

Le couvent des dames Chanoinesses régulières du Saint Sépulcre de Bouillon [1], supprimé par décret de l'Assemblée de cette ville le 23 mars 1794, n'acquit jamais une importance fort considérable. Bâti sur nn terrain couvert de jardins, placé hors des murs de la ville et longeant le bord de la rivière, l'ancien local est occupé de nos jours par une brasserie et par diverses habitations bourgeoises [2].

Ferdinand de Bavière [3], archevêque de Cologne,

(1) Bouillon, ville de la province de Luxembourg, près de la frontière de France, traversée par la Semoy. Son château bâti sur un rocher escarpé soutint un siège mémorable en 1138.

(2) Cf. Ozeray, *Hist. du duché de Bouillon*, tome I, p. 162. et Canton de Bouillon par le frère Macédone de Carlsbourg, dans le tome XXVII des Annales de l'Institut Arch. du Luxembourg. Arlon., 1893, imp. Bruck.

(3) Ferdinand de Bavière, de l'illustre maison de ce nom, fut le 91e évêque de Liège de 1612 à 1650. Par un abus contre lequel avait vainement réagi le Concile de Trente, il possédait quatre autres évêchés : Cologne, Hildesheim, Munster et Paderborn, pourvus chacun d'un suffragant pour remplir les fonctions épiscopales. En tant qu'archevêque de Cologne, dont il était le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Prince Electeur, autorisa l'établissement de ce monastère aux termes d'une permission canonique en date du 14 mai 1626, à la condition expresse « que son existence ne serait point une charge pour les habitants, que les religieuses se consacreraient à l'éducation de la jeunesse, qu'elles ne mendieraient point et que vivant de leurs propriétés, elles conserveraient une exacte clôture [1]. »

Le personnel de la Communauté comprenait au début quatre religieuses seulement, ainsi que le constate la mention suivante que nous extrayons littéralement d'un registre in-folio conservé aux Archives des Ardennes sous le numéro 453 de la série H.

« Les religieuses qui ont commencé ce couvent de « l'Ordre du St-Sépulchre en la ville de Bouillon « l'an mil six cent vingt six ont estez premier, la mère « Anne de Jésus ditte de Selins [2], fille de feu le

82e Prélat, il comptait au nombre des sept Electeurs de l'Empire chargés, d'après la Bulle d'Or de l'Empereur Charles IV de choisir et d'élire, en cas de mort ou de déposition, le chef du saint Empire Romain Germanique. Ferdinand mourut à l'âge de 75 ans, sans avoir jamais été ordonné Evêque. Il avait aussi le titre de Grand-Chancelier de l'Empire, mais seulement pour l'Italie, et celui d'administrateur du Monastère de Stavelot en Ardenne.

(1) Ozeray, *loc. cit.*

(2) La nomination de la Mère Prieure Anne de Selins est conçue en ces termes élogieux que nous transcrivons ici :

« A sœur Anne de Selins, votre vie louable et vertus religieuse « desquels Notre-Seigneur vous a copieusement doué, nous ont « induit à vous donner la charge et surintendance d'autres vos « consœurs. Estant doncq nécessaire d'establir une Mère Prieure « des sœurs de votre Ordre au lieu de Bouillon, avons trouvé « convenable vous en donner les Charge et direction tant spiri- « tuelle que temporelle. Comme par cette vous en donnons la « commission en vous en donnant pour compagne à votre sortire « de vie cloistrée sœur Agnès Choscier avec condition que d'un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« s[r] François de Selins maître de forge à Liège et « damoiselle Agnès de Castro sa mère professe de « l'an 1624 le 29e septembre, aagée de vingt-cinq ans : « Envoyée par Monsieur Le Cholsier vicaire général « de Liège du consentement de la Rev[de] Mère Prieuse « et le chapitre du couvent du St-Sepulchre à Huy [1], « pour porter la charge de Supérieure en ce couvent « de Bouillon ; avec elle ont estez envoyées la Mère « Marie de la Présentation, ditte de Lambotte, fille « du s[r] Henry Lambotte son père et Catherine du « Mont sa mère, demeurant à Malihoux [2] en Con- « drot [3] pays de Liège professe de l'an 1621 le 21e no- « vembre aagée de vingt-et-un an, la Mère Louyse de « St-Joseph ditte de Renchar, native du village de « Geneffe [4] en Condrot pays de Liège fille du s[r] Jean « Renchar et Jeanne le Mel professe de l'an 1621 le « pre[r] de décembre aagée de vingt-sept ans, et la « Mère Agnès de Ste-Thérèse ditte le Choscier native « de Liège fille du s[r] Raze de Choscier advocat, « damoiselle Anne Outerine professe de l'an 1624 le « 29e septembre aagée de seize ans, toutes lesquelles

« an à l'autre vous nous raporterez par escrit le progrez et succez « de c[e] nouveaux Monaster que Dieu veuille combler de toutes « ses énédictions. Donné à Liège ce vingt-huitième d'octobre « m six cent vingt-six. Estoit signé à l'original Jean de Choscier « v aire de son Altesse ser[me] de Liège et le cachet apposez.

(1) Huy, ville de la province de Liége, située sur la Meuse, à six lieues au sud de Liège.

(2) Maillieux, dépendance de la commune de Hermalle sous Huy.

(3) Condroz : ancien pays ayant Ciney pour capitale et situé sur la rive droite de la Meuse, entre ce fleuve et l'Ourthe.

(4) Jeneffe, commune de la province de Namur, arr[t] de Dinant, nton de Ciney.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« ont estez envoyées par le chapitre susdit et pour les « intentions mentionnées avec toutes les permis- « sions et patentes du Prince ser^me^ de Liège et du « supérieur diocésain comme il s'ent suit dont les « originaux se trouvent à l'archive. »

En 1794 lors de sa suppression, le couvent de Bouillon comptait dix religieuses, savoir, cinq mères et cinq sœurs converses dont les noms suivent :

1. Marie Charlotte Desfontaines, dite en religion mère de l'Assomption, née à Paris le 27 juin 1720.

2. Marguerite Labouverie, dite Ste Benoist, née à Bouillon le 17 mars 1722.

3. Eléonore Laurence Colloz, dite Marie Angélique, née à Sedan le 26 juillet 1729.

4. Marie Catherine Gibon, dite Ste-Sophie, née à Sedan le 18 mars 1749.

5. Marie Catherine Lambert, dite Marie Lucie, née à Plennevaux, le 20 août 1771.

6. Elisabeth Frerlet, dite sœur Xavier, née à Noirefontaine le 17 mars 1718.

7. Anne Jeanne Remacle, dite sœur Françoise, née à Tillet, le 2 juillet 1722.

8. Marguerite Nemery de Plainevaux.

9. Catherine Compas d'Ucimont.

10. Marie-Louise Delnot de Waha (C. f. f^re^ Macédone, op. cit.)

Les sépulcrines de Bouillon, d'après Ozeray [1], ne possédaient que très peu de biens fonds, et les premières ressources avaient éprouvé une grande réduction par suite du malheur des temps, lorsquelles

(1) Ozeray, *loc. cit.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reçurent les donations des demoiselles de Duras [1], décidées à embrasser la profession religieuse au milieu d'elles. Claude, survivant à sa sœur, disposa en faveur du Saint Sépulcre de Bouillon des biens qui lui appartenaient dans l'Evêché de Liège et dans le duché de Bouillon, particulièrement les trois quarts de la terre seigneuriale des Hayons [2]. D'autres legs faits successivement assurèrent l'indépendance du Monastère, et le mirent en état de refuser le service des petites écoles que les bourgmestres voulaient leur imposer.

Les archives du département des Ardennes renferment quelques titres qui ont trait à notre modeste couvent. Le plus important est sans contredit le registre précité qui forme le numéro 453 de la série H, et concerne la gestion quotidienne de la Communauté [3]. Dans ce registre figurent les élections et dé-

(1) Ainsi que nous le verrons plus loin, trois demoiselles de ce nom, filles du baron de Meldert, ont fait profession au couvent de Bouillon.

(2) Les Hayons, dépendance de la commune de Noirefontaine, province de Luxembourg.

(3) Les autres titres se composent de 16 pièces (1626-1702) numéro 454 de la série H, et consistent en : copies des lettres patentes de l'archevêque de Cologne, d'une lettre de l'Evêque de Thermopolis en faveur des religieuses inquiétés par les Pères du Prieuré de Bouillon pour certaines redevances, des lettres de confirmation par l'Evêque Prince de Liège, de l'élection des prieures triennales, la dernière datée du 18 mai 1792, au profit de sœur Constance Aschenbroich, — diverses formules de serment, — baux du tiers d'une ferme à Mairy, moyennant une redevance annuelle de 34 cartels de froment, mesure de Mouzon, d'une part de cense et métairie à Amblimont, pour 17 setiers, 2 cartels de froment, et 21 cartels d'orge, d'un corps de ferme, situé sur le ban de la Ferté, et sur les bans voisins, pour 36 cartels de froment, 3 cartels d'orge mondé, 2 cartels de pois, mesure de Carignan, et 36 livres en argent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

positions des officières, supérieures, procureuses, discrètes, et greffières, les formules de serment des vocales, les règlements à l'usage de la Maison, les résolutions, conclusions et correspondances du Couvent, ainsi que les lettres patentes de fondation. Enfin nous trouvons dans ce recueil les noms, prénoms, âge, lieu de naissance et date de l'entrée en religion des dames Sépulcrines depuis l'origine de la Maison jusqu'en 1790.

C'est cette liste que nous nous proposons de publier aujourd'hui, en raison de l'intérêt généalogique qu'elle présente pour les familles de la contrée [1]. Nous la résumons sous forme de tableau divisé en colonnes, dans le but d'éviter à chaque article les mêmes énonciations fastidieuses. Il nous a paru convenable de respecter l'orthographe des différentes secrétaires de la Communauté, ce qui explique pourquoi le même nom de personne ou de lieu peut se trouver écrit de diverses manières.

PAUL PELLOT.

Salzinnes-Namur, le 28 septembre 1896.

(1) Je dois cette précieuse liste à la courtoise obligeance de mon savant ami Mr le docteur Jailliot, chevalier de la Légion d'honneur, rédacteur à la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, auquel je suis heureux d'exprimer ici ma sincère gratitude pour son concours dévoué et ses sympathiques encouragements.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

	Noms de religieuse	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates de l'entrée en religion	Dates de la prise d'habit	Dates de la profession	Age
				Depuis a esté admise pour estre fille de chœur, sœur :				
1	Catherine du Saint Esprit	de Hampteau (1)	Bouillon	Florent de Hampteau, lieutenant, gouverneur au chasteau de Bouillon, Marie Guinard.	24 décembre 1624	29 juin 1626	4 juillet 1627	15 ans
				De plus, sœur :				
2	Elisabeth de Saint Ignace	de Cabannes	Lutange, pays de Luxembourg.	Josias de Cabannes, Barbe de Lutange.	13 décembre 1627	6 janvier 1628	25 janvier 1629	23 ans 1/2
3	Jeanne de Saint Heleine	de Cabanes	Lutange, pays de Luxembourg.	Josias de Cabannes, Barbe de Lutange.	14 août 1627	12 décembre 1627	28 janvier 1629	20 ans
4	Marguerite du St-Sépulchre	de Lambotte	Malihoux (2) en Condrot, pays de Liège.	Henry de Lambotté, Catheterine du Mont	28 février 1628	11 juin 1628	28 avril 1630	17 ans
5	Anne de Saint Patrice	de Hodaige (3)	Liège	Jacques de Hodaige, Catherine...	14 août 1628	22 avril 1629	28 avril 1830	17 ans
6	Marguerite de St Jacques	de Machurot (4)	Courfor (5), duché de Bouillon.	Lambert Machurot, maître de forges, Anne de Hampteau.	1er février 1630	2 février 1630	23 février 1631	27 ans
7	Anne Catherine de la Résurrection.	de Hampteau	Bouillon	Robert de Hampteau, prévôt du duché de Bouillon, Anne de Harnoy.	14 août 1630	10 août 1631	4 septembre 1632	17 ans

(1) Hampteau. Cette famille remonte à Jean Hampteau, prévot de Bouillon, qui fit relief au fief de Lauwé, le 28 janvier 1585. Elle était aussi représentée en 1627 par Robert de Hampeau, prévot de la cour souveraine de Bouillon, dont le fils Robert entra dans l'ordre de Saint Ignace et disposa le 22 avril 1654 de sa part dans la seigneurie de Cordemoy, en faveur de sa sœur Agnès, épouse de M. Christophe d'Ardelle, chevau-léger de la garde de Sa Majesté et son lieutenant aux ville et château de Château Regnault.

(2) Maillieux en Condroz : dépendance de la commune de Hermalle-sous-Huy.

(3) Hodeige : famille représentée au commencement du XVIIe siècle par Henri de Hodeige, échevin de Liège, marié à Marie Tiequet. (*Recueil héraldique des Bourguemestres de la noble cité de Liége. — Liége. J. P. Gramme. imp.* 1720).

(4) Machurot : Lambert Machurot, maire de Paliseul, figure le 14 juin 1678 parmi les autorités qui prêtèrent serment au nouveau duc Godefroy Maurice de la Tour d'Auvergne.

(5) Curfox : dépendance de la commune de Sansanruth, hameau de 128 h., à une lieue et demie de Bouillon.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

	Noms de religieuse	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates de l'entrée en religion	Dates De la prise d'habit	Dates de la profession	Age
8	Jeanne Marguerite de la Croix.	de Gerbays	Bouillon	Feu Albert de Gerlays (1), receveur de Bouillon, Catherine de Lochon (2).	8 décembre 1630	14 septembre 1631	21 novembre 1632	16 ans 1/2
9	Barbe de Saint Augustin	de Cabanes	Lutange, pays de Luxembourg.	Feu Josias de Cabanes, seigneur de Lutange, Barbe de Lutange.	24 août 1631	21 septembre 1631	11 décembre 1633	19 ans
10	Marie de Saint François	de Maigret	Bouillon	Etienne Maigret, juge en la cour souveraine de Bouillon, Anne Collor.	1er janvier 1863	10 avril 1633	4 juin 1634	19 ans
11	Isabelle de Ste-Trinité	d'Œmbruge (3) de Duras.	Berruyne, duché de Bouillon.	Feu Messire Lambert d'Œmbruge de Duras, baron de Meldre (4), seigneur des Hayons et Belvaux (5) Valentine de Haurehe (6).	24 juin 1630	24 octobre 1632	10 février 1635	16 ans 1/2

12	Anne de la Nativité	de Lathour	Liège	Jean de Lathour, avocat à Liége, Ailix Enin.	2 juillet 1637	18 avril 1638	21 avril 1639 a fait sa profession en qualité de sœur infirme	18 ans
13	Françoise de l'incarnation	de Miche (7)	Liège	Charles François de Miche seigneur de Saussur (8), Marie de Miche.	26 juillet 1637	25 juillet 1638	24 août 1639	19 ans
14	Catherine de l'Assomption	d'Œmbruge de Duras.	Berryune, duché de Bouillon.	Messire Lambert d'Œmbruge de Duras, baron de Meldre, seigneur de Hayons et Belvaux, Catherine de Bavière.	8 février 1637	14 avril 1640	3 novembre 1641	16 ans 1/2

(1) Albert de Gerlays, écuyer, seigneur de Corbion et de Remehan, receveur général de S. A. S. l'Evêque de Liège, au duché de Bouillon, était fils de Jean Thierry de Gerlays, chevalier vivant de 1560 à 1605.

(2) Catherine de Lochon, fille de Henri de Lochon, écuyer, et de Marie Tutelaire.

(3) D'Oyembrugge. Ancienne et illustre famillle des Pays-Bas : écartelé, aux 1 et 4 fascé d'or et de sinople de six pièces, qui est d'Oyembrugge, aux 2 et 3 de sable, semé de fleurs de lys d'or qui est de Duras.

Lambert d'Oyembrugge de Duras, brigadier des armées de France, était fils de Guillaume, baron de Meldert, chevalier, seigneur de Bombroeck et autres lieux, gouverneur et capitaine du château de Bouillon.

(4) Meldert : commune de la province de Limbourg, arrondissement de Hasselt, canton de Herck la Ville.

(5) Bellevaux : dépendance de la commune de Noirfontaine

(6) Havreeh : seigneur de Prelles, portent : gironné d'or et de gueules de dix pièces, chaque giron de gueules chargé de 3 croix recroisetées, au pied fiché d'argent (*Nobiliaire des Pays-Bas, par Vigiano, seigneur d'Hovel. Gand*, 1865).

(7) Miche : famille établie dès l'année 1342 au pays de Liége, où elle se distingua, tant dans les armes que par ses alliances considérables.

(8) Saussure : aujourd'hui Carlsbourg, dépendance de la commune de Paliseul. M. Félix Hutin (frère Macédone des Ecoles Chrétiennes), en a publié l'histoire sous ce titre : *Carlsbourg ant. Saussure, ancienne seigneurie et pairie du duché de Bouillon, gr. in-8°, 436 p. Liége*, 1894.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

	Noms de religieuses	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates			Age
					de l'entrée en religion	de la prise d'habit	de la profession	
15	Anne de Saint Xavier	de Renchar	Malihoux en Condrot, pays de Liège.	Jean Renchar, Jeanne de Caurenne.	24 avril 1639	16 avril 1640	30 novembre 1641	18 ans
16	René de Saint Bernard	de Miche	Liège	Charles François de Miche, seigneur de Sausure, Marie de Miche.	20 août 1639	26 juillet 1640	2 mars 1642	18 ans
17	Claude Elisabeth de Saint Michel.	d'Œmburge de Duras	Mastrick	Feu Lambert d'Œmbruge de Duras, baron de Meldre, seigneur des Hayons et Belvaux, Catherine de Bavière.	26 juillet 1640	4 novembre 1641	21 mars 1644 a fait sa profession en qualité de sœur infirme.	17 ans
18	Marie Anne du St Sacrement	de Bernimont	Courfor duché de Bouillon.	Feu Bernard de Bernimont et Marie de Maugre.	21 novembre 1641	29 mai 1644	1er octobre 1645	18 ans

19	Barbe de Saint Michel	Pirret	Ste Ode (1), duché de Luxembourg.	Feu jean Pirret, maître de forges, Marguerite Wander.	2 février 1645	7 mai 1645	3 juin 1646	18 ans
20	Gabriel de l'Annonciation	Tierry	Yvoix (2), pays de Luxembourg.	Feu Anthoyne Thierry, procureur d'office au dit Yvoir, Genette Franelet.	8 décembre 1641	7 mai 1645	9 septembre 1646	16 ans
21	Prudence de Saint Augustin	Tournielle	Aye (3)	Feu Tournielle et Magdeleine...	8 avril 1657	30 juin 1658	21 septembre 1659	20 ans
22	Marie Magdeleine	de Castre (4)	Paris	Pierre Louys de Castre, escuyer du Roy, Eléonore de Flele.	15 octobre 1663	10 juillet 1664	27 décembre 1665	17 ans
23	Marie Elisabeth	de Gérimont	Courfo	Feu François de Gérimont, Marie de Bernimont.	6 février 1661	1er octobre 1661	11 novembre 1668	19 ans

(1) Sainte Ode : hameau de la commune de Lavacherie, canton de Saint-Hubert, province de Luxembourg.
(2) Yvoix : aujourd'hui Carignan, chef lieu de canton de l'arrondissement de Sedan (Ardennes).
(3) Aye : commune rurale de la province de Luxembourg, sur la grande route de Namur à Luxembourg.
(4) De Castrès : d'azur à 3 étoiles d'argent, posées en fasce surmontées d'un croissant de même ; seigneurs de Vaux-les-Rubigny et vicomtes de Barbonval.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

	Noms de religieuse	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates			Age
					de l'entrée en religion	de la prise d'habit	de la profession	
24	Marie Alexis	Thibau	Bouillon	Albert Thibau, Ailix du Moulin.	13 novembre 1667	13 mai 1668	28 juillet 1669	17 ans
25	Claude Thérèse	de la Fosse	Namur	Jean, Charles, baron de la Fosse, gouverneur de Thionville, Hélène, Thérèse de la Cour.	28 août 1661	6 décembre 1662	28 janvier 1670	26 ans
26	Claude Angeline	de Desa	Bruxelles	Antoine de Desa, capitaine, Susane Durant.	27 mars 1668	16 juillet 1668	13 février 1670	26 ans
27	Marie Jeanne Cécile	Gueritez	Dinant	Nicolas Gueritez, Marie Hubinon.	6 juin 1672	25 mars 1873	24 avril 1674	16 ans
28	Magdeleine Ferdinande	de la Fare	Tilly, (1) pays de Braban.	François de la Fère et Marie Son.	15 août 1674	11 novembre 1675	13 décembre 1676	16 ans
29	Jeanne Marie Gabriel	Grand Jean	Liège	Jean Grand Jean, Marie Bolognes.	15 août 1674	11 novembre 1675	28 février 1677	22 ans

30	Marie Anne	Huart	Bouillon	Etienne Huart, Anne Champenoy.	17 janvier 1677	25 mars 1679	31 mars 1680	18 ans.
31	Marie Catherine Joseph	de Villaviciosa	Mouzon (2)	Claude de Villaviciosa, Nicolle Marius	10 avril 1681	11 mai 1681	2 juillet 1682	21 ans.
32	Anne Louyse Thérèse de Jésus	de Dorlodot (3)	Mouzon	Jean de Dorlodot, seigneur de la Tommel? Anne Doriny.	14 septembre 1681	6 novembre 1681	17 décembre 1682	22 ans et demi et 27 jours
33	Ernestine Constance de Courtoysie	Grace (4)	Grace	Baron de Grace, Anne Marie d'Oyembourg de Duras.	29 décembre 1683	25 décembre 1665	28 août 1685	37 ans
34	Anne Louyse de Saint Bernard	d'Apremont (5)	Arbrelle?	Jean d'Apremont, Magdeleine de Fabert.	29 septembre 1683	22 février 1685	24 février 1686	22 ans
35	Alexis de Saint Remy	de Pourru	Mouzon	Valeriant de Pourru, Françoise Pothé.	7 janvier 1686	20 janvier 1686	21 janvier 1687	26 ans et 15 jours

(1) Tilly : commune rurale de la province de Brabant, dont le territoire est arrosé par la Thil.
(2) Mouzon : chef-lieu de canton, arrondissement de Sedan (Ardennes).
(3) Dorlodot : seigneurs des Sarts et de la Thomelle : d'azur au croissant d'or, accompagné de 5 étoiles d'argent, deux en chef et une en pointe. Anne Dorisy, figure à l'armorial général de 1696, dans lequel elle est qualifiée veuve de Jean Dorlodot, écuyer, seigneur de la Thomelle, capitaine et exempt des gardes du roi.
(4) Grace : commune rurale de la province de Liége, à une lieu de cette ville.
(5) Apremont : illustre famille originaire de Lorraine, qui remonte à Gobert d'Apremont, sire dudit lieu en 1136, et porte : de gueules à la croix d'argent.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

	Noms de religieuse	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates de l'entrée en religion	Dates de la prise d'habit	Dates de la profession	Age
36	Anne Louyse Dorothée	Nilis	Mouzon	Robert Nilis, Poncette Le Doux.	15 août 1686	21 janvier 1687	15 janvier 1688	30 ans
37	Claude de Saint-Charles	de Sar	Sar (1)	Hubert de l'Hostelle de Sar, Elisabeth Durban.	15 octobre 1684	25 février 1685	24 août 1688	22 ans
38	Marguerite de Saint Simon	de Gerlays	Bouillon	Denis Ferdinand de Gerlays, Barbe Lambertine de Miche.	21 janvier 1687	15 septembre 1687	21 septembre 1688	27 ans
39	Anne de la Nativité	Hatoit	Grand'hé (2)	Jacques Hatoit, Alexis la Heritte.	8 septembre 1690	1er octobre 1690	2 octobre 1691	20 ans
40	Marie Catherine	Charlet	Mouzon	Jacques Charlet, Nicolle Guillemart.	27 janvier 1691	12 juin 1691	17 juin 1692	23 ans
41	Marie, Agnès Thérèse	Jacque	Mailier (3)	Lambert Jacque, Marie Magdeleine Hardy.	17 août 1691	27 août 1692	30 août 1693	16 ans et 7 mois
42	Marie Simonne de Saint Augustin	Mercier	Reims	Nicolas Mercier, Jeanne Rogier (4).	25 mai 1692	28 août 1692	2 septembre 1693	21 ans
43	Marie Catherine Angélique	de Hoult (5)	Mouzon	Charles de Hoult, seigneur de la Guillonnière, Jeanne de Pourru.	30 novembre 1692	14 janvier 1694	11 janvier 1695	17 ans
44	Philippine Antoinette Marie Thérèse	de Soumaigne (6)	Liège	Arnould, baron de Soumaigne, Catherine de Rougrave (7).	20 octobre 1692	2 juillet 1694	3 juillet 1695	18 ans 1/2
45	Simonne	Bailly	Ste Vaubourg (8).	Rigobert Bailly Elisabeth Petijean.	6 juin 1700	21 septembre 1700	27 septembre 1701	23 ans

(1) Sart : ce nom s'applique à une trentaine de localités différentes.
(2) Grand'Heid : dépendance de la commune de Bra, province de Liège.
(3) Maillieux : dépendance de la commune de Hermalle-sous-Huy.
(4) Rogier : famille qui joua un rôle considérable dans les affaires publiques de Reims au XVIIIe siècle. Elle porte : d'or à la fasce d'azur, chargée de 3 étoiles d'argent, accompagnée de trois branches de rosier, fleuries de gueules, feuillées et tigées de sinople, deux en chef et deux en pointe.
(5) Du Houx, seigneurs de Cierges, de la Barre, du Vivier, originaires de Lorraine, portent : de gueules à 3 bandes d'argent, accompagnées de 4 annelets d'or en barre.
(6) Soumaigne, famille issue de Henri de Soumaigne, chevalier en 1423. — *Cf. Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liége.*
(7) Catherine de Rougrave, fille de Louis, comte de Rougrave, seigneur de Biron et d'Omezée et d'Anne Antoinette de Boulogne.
(8) Sainte-Vaubourg, canton d'Attigny, arrondissement de Vouziers (Ardennes).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

	Noms de religieuse	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates			Age
					de l'entrée en religion	de la prise d'habit	de la profession	
46	Marguerite Elisabeth	Tiebau	Bouillon	Nicolas Tiébau, Jeanne Hocqz.	8 décembre 1701	30 may 1702	3 juin 1703	17 ans
47	Anne Marie Claire	de Ruffiny	Notre Dame de Halle (1), diocèse de Malines.	Charles Antoine de Ruffiny, Marie Fosine de Vanderbruck.	30 mars 1704	3 septembre 1704	17 may 1706	20 ans
48	Marie Jeanne	Thibaut	Bouillon	Nicolas Thibaut, Jeanne Hocq.	26 juillet 1704	24 août 1705	25 may 1707	17 ans
49	Anastasie, dite dans le monde Marie Marguerite.	Roze	Donchery (2)	Nicolas Roze, Poncette Cliquet.	7 juillet 1712	13 janvier 1713	26 avril 1714	22 ans
50	Victoire, dite dans le monde Jeanne Françoise.	Bernard	Sedan	Pierre Bernard Françoise Morard.	1er février 1718	29 août 1718	30 août 1719	17 ans
51	Marie Catherine, dite dans le monde Marie.	Jacquemotte	Sedan	Pierre Jacquemotte, Elisabeth Aubry.	19 août 1722	17 juin 1723	14 novembre 1724	33 ans

52	Cécile, dite dans le monde Maleine.	Sagebin	Bouillon	Jean Sagebin, Catherine Spontin.	4 juin 1724	21 juillet 1724	30 août 1725	19 ans
53	Marie Louise, dite dans le monde Catherine.	Netinne	Borsut (3)	Jean Robert Netinne, Marie Catherine Crespin.	15 août 1724	4 octobre 1724	9 octobre 1725	17 ans
54	Marie Thérèse, dite dans le monde Marie Catherine.	Cassin	Bouillon	Jean Cassin, Marguerite des Carmes.	2 juillet 1727	15 octobre 1727	19 octobre 1728	18 ans
55	Marie Anne, dite dans le monde Elizabeth.	Dopagne	Sar.	Jean Dopagne, Poncette Monin.	21 décembre 1727	6 juillet 1728	7 juillet 1729	21 ans
56	Marie Alexis, dite dans le monde Marie.	Thibaut (4)	Cordemois	Albert Thibaut, Marie Michel de Solon.	29 juin 1729	9 octobre 1729	10 octobre 1730	18 ans
57	Jeanne de Saint Bernard, dite le monde Elizabeth.	Grosjean	Bertrix (5) en Ardenne	Pierre Grosjean Mayeur, Anne Mouchon.	2 juillet 1729	4 novembre 1729	14 novembre 1730	24 ans

(1) Hal, chef-lieu de canton à 16 kilomètres de Bruxelles, célèbre par ses pèlerinages à Notre-Dame.
(2) Donchery, canton de Sedan sud (Ardennes).
(3) Borsu. Il y a deux localités de ce nom dans la province de Liège.
(4) Thibault de Cordenoy : de gueules au serpent se nouant et s'entrelaçant d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or. Voir *Paul Pellot. La famille Thibault de Cordenoy*, dans la *Revue historique Ardennaise*, 4e livraison, juillet-août 1896.
(5) Bertrix, commune rurale de la province de Luxembourg, située à 2 lieues de Neufchâteau.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

	Noms de religieuse	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates de l'entrée en religion	Dates de la prise d'habit	Dates de la profession	Age
58	Marie Madeleine, dite dans le monde Alexis.	La Bouvrier	Bouillon	Thierry La Bouvrier, marchand, Jeanne Riché.	28 août 1729	17 janvier 1730	22 janvier 1731	16 ans et 8 mois
59	Marie Rose, dite dans le monde Anne joseph.	Pennay	Verviers (1)	Jacques Pennay, Ida Massin.	17 juillet 1730	8 octobre 1730	9 octobre 1731	28 ans 1/2
60	Célestine, dite dans le monde Ida joseph.	Godart	Verviers	Guillaume Godart, Catherine, Anne Pennay.	17 juillet 1730	8 octobre 1730	9 octobre 1731	22 ans 1/2
61	Sainte Lucie, dite dans le monde Marie Thérèse.	Monsieux	Palizeux (2)	Jacques Monsieux, médecin, Jeanne Françoise Mahout.	15 octobre 1730	25 janvier 1731	29 janvier 1732	19 ans et 10 mois
62	Sainte Suzanne dite dans le monde Marie jeanne.	Dewez	Bastogne (3)	Servais Joseph Dewez, Suzanne Thérèse Decolle.	12 may 1731	6 août 1731	11 août 1732	16 ans et 5 mois
63	Marie Joseph, dite dans le monde Elizabeth Thérèse.	Hardy	Neufchâteau (4)	Jean Hardy, Jeanne Goffflot.	22 juillet 1731	16 octobre 1731	19 octobre 1732	17 ans

64	Sainte Thérèse, dite dans le monde Ernestine.	Dewez	Bastogne	joseph Servais Dewez, Suzanne Thérèse d'Ecolle.	2 juillet 1733	1er juin 1734	9 juillet 1735	16 ans
65	Hélène, dite dans le monde Marie Jeanne	Grosjean	Bertrix	Pierre Grosjean, Anne Mouchon.	8 septembre 1733	5 juillet 1734	11 juillet 1735	16 ans et 4 mois 1/2
66	Dorothée Constance, dite dans le monde Charlotte.	Cheon	Les Ayvelles (5)	Nicolas Cheon, Jeanne Gérard.	1er janvier 1729	19 septembre 1729	1er may 1736 Sa profession a été, avec la permission de l'autorité, différée jusqu'à l'âge de 25 ans, pour lui permettre de tester en faveur de sa mère.	25 ans et 9 mois
67	Félicité, dite dans le monde Marie joseph.	Hardy	Neufchâteau	jean Hardy, Jeanne Goffflot.	10 may 1735	10 août 1736	12 août 1736	17 ans

(1) Verviers, ville de la province de Liégè.
(2) Paliseul, commune rurale de la province de Luxembourg.
(3) Bastogne, ville de la province de Luxembourg, sur la route de Namur à Luxembourg.
(4) Neufchâteau : ville de la même province, arrosée paa la Vierre.
(5) Les Ayvelles, canton de Flize, arrondissement de Mézières (Ardennes).

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

	Noms de religieuse	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates de l'entrée en religion	Dates de la prise d'habit	Dates de la profession	Age
68	Saint Jérôme, dite dans le monde Marie Isabelle.	de Reul	Hervé (1)	Théodore François, conseiller et receveur de S. M. I., Marie Anne de Goër.	23 octobre 1735	28 may 1746	2 juin 1737 Reçue en qualité d'infirme, à la condition toutefois qu'elle aura voix active et passive et sera mise au nombre des vocales.	21 ans et 9 mois
69	Saint Augustin, dite dans le monde Elisabeth.	Defontaines	Chaalons en Champagne	Georges Defontaines, Jeanne Marie Faguier.	30 septembre 1736	26 février 1737	15 avril 1738	19 ans et 8 mois
70	de l'Assomption, dite dans le monde Charlotte.	Defontaines	Paris	Georges Defontaines, Jeanne Marie Faguier.	23 avril 1737	28 octobre 1737	4 novembre 1738	18 ans et 4 mois
71	Isabelle, dite dans le monde Marie Catherine Philippine.	Richard	Clervaux (2)	Jean Philippe Richard, Marie Catherine Boccabin.	28 may 1737	28 octobre 1737	9 novembre 1738	22 ans et 8 mois

72	Saint Benoit, dite dans le monde Marguerite.	La Bouverie	Bouillon	Thierry La Bouverie, marchand, jeanne Riché.	21 janvier 1739	14 juillet 1739	17 juillet 1740	18 ans et 4 mois
73	Ferdinande, dite dans le monde Anne Louise.	de Chasnenon	Remean (4)	Ferdinand de Chasscenon (3), Louise Dessaulx (5).	25 novembre 1745	7 février 1745	30 août 1747	22 ans moins 2 mois
74	Saint Pierre, dite dans le monde Isabelle.	de Frenay	Liège	François Denis de Frenay, Marie Catherine Robens.	10 février 1748	20 may 1749	24 may 1750	19 ans et 1 mois
75	Constance, dite dans le monde Cécile.	Aschembrouch	Manheim (6)	François Léopold Aschembrouck, Anne Elisabeth Lesuque.	14 septembre 1749	12 octobre 1749	13 octobre 1750	20 ans et 2 mois
76	Augustine, dite dans le monde Marguerite Françoise.	La Ramée	Charleville	Jean Nicolas La Ramée, Marie Anne Baudet.	19 octobre 1749	14 avril 1750	22 may 1751	18 ans et 2 mois

(1) Herve : petite ville de la province de Liège, sur la route de Liège, à Aix-la-Chapelle.
(2) Clervaux, chef-lieu de canton du grand duché de Luxembourg.
(3) Denis Ferdinand Martin de Chasnenon, seigneur de Remehan, fils de François Martin, seigneur de Chasnenon, et de Jeanne Charlotte de Gerlays
(4) Remehan : château située sur la commune de Pourru-Saint-Remy, canton de Sedan sud.
(5) Dessaulx, seigneurs de Balay : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 lévriers courants d'argent, colletés de sable, ceux en chef affrontés.
(6) Mannheim, sur le Rhin, grand duché de Bade.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

	Noms de religieuse	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates			Age
					de l'entrée en religion	de la prise d'habit	de la profession	
77	Marie Jeanne de Jésus, dite dans le monde Marguerite Joseph.	des Marteaux	Habay-La-Vieille (1)	Pierre des Marteaux, Marie Jeanne Warnimont.	20 juin 1751	9 may 1752	8 may 1553	16 ans et 2 mois
78	Angélique, dite dans le monde Laurence Eléonore.	Collot	Sedan	Nicolas Collot, Barbe Marguerite Perard.	2 février 1753	6 juin 1753	24 juillet 1754	25 ans
79	Alexandrine de St-Paul, dite dans le monde Elisabeth Alexandrine.	Pierrard	Fumay (2)	PierrePierrard, Anne Catherine Robinet.	29 juin 1754	11 septembre 1754	23 septembre 1755	24 ans
80	Marie Christine, dite dans le monde Marie Christine.	Thyes	Luxembourg	Henry Thyes, Anne Christine Hendel.	25 février 1756	2 juin 1756	5 juin 1757	19 ans et 10 mois
81	Marie Thérèse, dite dans le monde Marie Eléonore.	de Neumann	Dusseldof (3)	François Arnold Joseph de Neumann, Marie Anne de Reiner.	21 février 1762	25 may 1762	29 may 1763	20 ans, 3 mois, 3 semaines

82	M. Agnès, dite dans le monde Anne Elizabeth.	Humes	Luxembourg	Michel Humes, Marguerite Vermelding.	21 février 1762	21 juin 1762	21 juin 1763	21 ans et quelques mois
83	M. Joseph, dite dans le monde Marie Jeanne.	Wauer	Luxembourg	Henry Wauer, Elisabeth Beller.	21 février 1762	21 juin 1762	4 juillet 1763	22 ans et quelques mois
84	Marie Louise, dite dans le monde Marie Catherine.	Husson	Paris	Nicolas Husson, Marguerite Beaux.	23 octobre 1763	30 janvier 1764	5 février 1765	27 ans 1/2
85	Rosalie, dite dans le monde Marie Anne.	Dachy	Bouillon	DamienDachy, Anne Fontaine.	29 janvier 1769	1er may 1769	15 may 1770	22 ans moins 15 jours
86	Marie Sophie, dite dans le monde Marthe	Gibou	Sedan	Pierre Gibou, Marguerite Gèvre.	29 janvier 1769	1er may 1769	15 may 1770	21 ans et 2 mois
87	Marie Victoire dite dans le monde Marie.	Schlim	Luxembourg	Pierre Schlim, Marie Joseph Schmit.	29 avril 1770	24 juin 1770	2 juillet 1871	21 ans et 2 mois
88	Séraphine, dite dans le monde Marie Anne.	Fabes	Hosing (4)	Christian Faber, Anne Catherine Darimont.	26 juillet 1774	21 septembre 1774	2 octobre 1775	20 ans moins 1 mois
89	Félicité, dite dans le monde Anne Marie.	Schlim	Luxembourg	Pierre Schlim, Marie Joseph Schmit.	4 novembre 1784	5 avril 1785	11 juin 1786	21 ans et 4 mois

(1) Habay-le-Vieille, commune rurale de la province de Luxembourg, à 3 lieues et demie d'Arlon.
(2) Fumay, chef-lieu de canton, arrondissement de Rocroy (Ardennes).
(3) Dusseldorf, ville de la Prusse Rhénane.
(4) Hosingen, canton de Clervaux, grand duché de Luxembourg.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

	Noms de religieuse	Noms de famille	Lieu de naissance	Noms du père et de la mère	Dates			
					de l'entrée en religion	de la prise d'habit	de la profession	
90	Célestine, dite dans le monde Marie Elizabeth.	Lallemant	Gerouville (1)	Jean François Lallemant, Elizabeth Collignon,	5 novembre 1786	17 avril 1787	22 avril 1788	18 3
91	Walberge, dite dans le monde Marie Anne.	Schlim	Luxembourg	Vve Schlim née Wauer.	22 novembre 1786	19 juin 1787	8 juillet 1788	23 5
92	Marie Rose, dite dans le monde Marie Louise Joséphine.	Rahier	Liège	Albert Joseph Rahier, Marie AnneBerthoz.	8 septembre 1787	3 juin 1788	7 juin 1789	18 2 1 8
93	Lucie, dite dans le monde Marie Catherine.	Lambert	Pleneyaux (2)	Jean Lambert, Marie Jeanne Lambert.	11 novembre 1787	15 octobre 1788	15 octobre 1789	18 2
94	Cécile, dite dans le monde Dorothée.	Joachim	Luxembourg	Dominique Joachim, Marguerite Klein.	13 janvier 1789	28 juillet 1789	30 août 1790	28 6

- Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007 -

La Noblesse de France

AU FEU

(ARMÉE DE CONDÉ)

L'histoire de l'Armée de Condé a tenté déjà le talent de plus d'un écrivain. Notre érudit collègue M. René des Portes, dont toutes les œuvres, sagacement étudiées, bellement écrites, respirent la consciencieuse impartialité d'un historien d'élite, a voulu, lui aussi, traiter ce glorieux et douloureux sujet. De son livre, digne de tout éloge, nous extrayons quelques pages qui ne peuvent manquer de vous donner l'envie de lire tout le volume [1], où fourmillent les noms de bonne vieille noblesse.

Nous sommes au 17 mai 1793, dans la matinée. Les avant postes condéens, établis sur les bords de la Queich et à peu de distance de Wissembourg, sont

(1) *Hist. de l'Armée de Condé pendant la révolution française (1791-1801)*, par René Bittard des Portes. Dentu, éd., gr. in-8-400 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

violemment attaqués par la division du général républicain Houchard, l'un des lieutenants de Custine. Le Régiment de Rohan, conduit par le général de Béthizy, repousse l'infanterie patriote qui a mis en désordre la légion de Mirabeau, dont l'artillerie elle-même va être enlevée.

« C'est alors qu'intervient toute la cavalerie, cuirassiers et hussards autrichiens, hussards condéens de Salm et de Mirabeau. Le prince de Salm, énergiquement secondé par les capitaines d'Olonne et de Vitré, de la cavalerie de la légion, conduit les trois escadrons qui se précipitent à toute bride sur la cavalerie républicaine. Celle-ci n'attend pas le choc et s'enfuit malgré la bravoure de plusieurs de ses officiers qui se font tuer bravement plutôt que de se rendre.

« L'infanterie patriote débouche de Rülsheim avec les généraux Custine et Houchard. Le général en chef a rejoint son divisionnaire, en le blâmant de son excès de précipitation et il fait déployer deux demi-brigades. Alors la cavalerie revient à la rescousse sur les fantassins républicains et les charge avec une intrépidité à laquelle Custine lui-même rend hommage. L'escadron de tête, formé des cavaliers de Mirabeau, est entraîné avec une irrésistible furie par le comte de Vitré, un bel officier et un grand Seigneur dont les salons de Versailles avaient vu les succès mondains.

« Les chasseurs d'Afrique de Marguerite et de Galliffet qui devaient, soixante dix-sept ans après, s'immortaliser à Floing auraient revendiqué comme un ancêtre le gentilhomme serré dans son uniforme noir soutaché de bleu, poudré comme au lever du Roi, qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

souriait aux balles et se ruait avrc ses hussards sur les bataillons ennemis.

« MM. de Vioménil et de Béthizy surviennent avec l'infanterie qui a recueilli les débris de la batterie de Mirabeau. Le pénible incident de la surprise des pièces a été reconstitué par le récit des malheureux canonniers : Lorsque les avant-postes Hongrois ont évacué Rülzheim, la légion de Mirabeau a pris les armes en toute hâte ; son artillerie, après avoir attelé ses canons, s'est portée en avant sans escorte et elle a été chargée par les cavaliers républicains au moment où les servants allaient décrocher les pièces de leurs avant-trains et de les disposer pour le tir.

« Au lieu d'attendre les escadsons républicains et de les accueillir par une volée de mitraille, comme l'ordonne le capitaine, les conducteurs, affolés par le danger, frappent à coups redoublés sur les chevaux qui entraînent les pièces. Les cavaliers de Custine, mieux montés, le rejoignent et sabrent les canonniers, qui se défendent à coups de pistolet et d'écouvillon, ayant à leur tête le commandant de la batterie. M. de Charbonnel-Jussac, ancien capitaine au régiment de Metz, qui, démonté, lutte, l'épée à la main, contre une nuée de cavaliers. L'ancien corps royal de l'artillerie était vaillamment représenté dans cette lutte inégale où les canonniers tombent pour la plupart, tués ou grièvement atteints. M. de Charbonnel a reçu plusieurs blessures ; un genou en terre, restant héroïque dans sa résistance, il se cramponne d'une main à la roue d'un de ses canons que les républicains attirent à eux : « Rends-toi, lui dit un patriote, tu auras la vie sauve, demande-nous quartier. — *Nous*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'accordons quelquefois, répond l'intrépide officier, *mais nous ne le demandons jamais.*

« On l'égorge aussitôt, et le canon que retenait cette main défaillante est entraîné par les soldats républicains. Trois autres pièces sont aussi en leur pouvoir et roulent maintenant au milieu des escadrons, qui veulent ramener leur prise à Rülsheim.

« L'infanterie condéenne est au loin et les canons du prince de Condé n'ont plus personne pour les défendre. Soudain des galops furieux de chevaux se font entendre, des cris de « Vive le Roi » éclatent et une troupe nombreuse de cavaliers à cocarde blanche charge à son tour la cavalerie patriote. Ce ne sont plus les escadrons de Mirabeau, ni les hussards de Salm, attardés ailleurs, ce sont des dragons ou du moins des cavaliers au casque éclatant, à la crinière blanche. Sur le flanc de cette troupe, on distingue aussi des hussards autrichiens, luttant de vitesse avec les Français qui gagnent plusieurs centaines de mètres ; ces cavaliers de première ligne s'appellent les chevaliers de la Couronne et l'escadron de Dauphin. En tête, les premiers au danger, les princes français, les ducs de Bourbon et le duc d'Enghien et, botte à botte, dans cette chevauchée épique, MM. de Bussy, de Vassé, de Puymaigre, généraux qui chargent en sous-lieutenants, pressés d'ailleure par MM. de Gauville, de Cessieux, de Leibardie, de Chardon, de Ganay, de Villemur, etc. Au milieu d'eux, dans le fouillis des épées levées, l'étendard fleurdelisé flotte au vent de la bataille, faisant claquer ses plis.

« La cavalerie républicaine décharge précipitamment ses carabines et ses pistolets sur ce gros d'as-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

saillants et elle s'enfuit à fond de train, abandonnant les pièces d'artillerie que les Condéens tout joyeux entraînent à leur tour vers la partie du champ de bataille où crépite la fusillade. Quelques canonniers les ont ralliés et, grimpés sur les caissons, il leur tarde d'intervenir à leur tour, avec les pièces de bronze... »

René Bittard des Portes.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UN HOMME DE GUERRE OUBLIÉ

MICHEL LE COURTOIS DE SURLAVILLE

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI

(1714-1796).

Le soldat dont nous venons rappeler la mémoire, injustement effacée, prit, pendant près de soixante ans, une part active à tous les événements de son siècle, et contribua encore, dans une certaine mesure, à préparer l'avenir.

Michel le Courtois, qui s'illustra sous le nom de Surlaville, naquit à Bayeux, en Basse Normandie, le 17 juillet 1714[1]. Fils d'un avocat, sa naissance semblait le destiner à la robe qu'avaient portée la plupart de ses ancêtres, mais peut-être sa mère, Charlotte de Blais, qui appartenait à une des plus anciennes maisons de la Province, rêva-t-elle pour lui une destinée

(1) Paroisse St-Sauveur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus brillante. Le futur lieutenant général fit, en tout cas, des études complètes, et ce bagage littéraire, peu commun chez un officier de son temps, lui assura, dès le début, un avantage marqué sur ses camarades, mieux nés que lui. Ce fils de bourgeois ne pouvait être, malgré l'extraction de sa mère, qu'un officier de fortune, mais, à l'exemple de Chevert et de quelques autres, son mérite singulier brisa le cadre étroit des hiérarchies sociales et l'avancement que certains devaient à leur naissance, il le dut, lui, à sa vive intelligence et à une grande force de travail servie par cette solide instruction première que les familles de robe donnaient à leurs enfants.

Ces qualités n'auraient cependant pas suffi à faire sortir M. de Surlaville des grades subalternes auxquels il semblait voué, sans des amitiés puissantes qu'il sut acquérir, vers le milieu de sa carrière qui, dès lors, devint rapide.

Entré au service, à vingt ans, en 1734 [1], comme sous-lieutenant au régiment de Foix, et employé en qualité d'aide de camp du comte d'Estouteville, maréchal de camp qui servait dans l'Armée du Rhin, il se trouva aux sièges de Trarbach et de Philipsbourg. Passé l'année suivante, avec son grade, dans le régiment de « La Couronne [2] » qui faisait campagne dans cette même armée, il figura à l'attaque, puis à la défense des îles du Rhin, près de l'embouchure de la Seltz, par le comte de Belleisle, et à l'affaire de

(1) Ces notes sont extraites des états de services de M. de Surlaville, dressés par lui-même en 1790.

(2) L'histoire de ce beau régiment a été magistralement retracée par M. le vicomte de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Clausen, où le régiment perdit son colonel, le marquis de Charost.

En 1736, après la paix, il fut fait lieutenant et garçon major. La guerre ayant recommencé en 1741, il fit, avec « La Couronne » la campagne d'Allemagne, et fut, l'année suivante, nommé aide major ; en 1743, il se trouva en Bavière, à la défense de Landau, et fut blessé légèrement au combat d'Iser, où le chevalier d'Aultry, lieutenant colonel du régiment, culbuta dans cette rivière, avec les seules trois compagnies de grenadiers et les trois piquets, plus de huit cents ennemis qui avaient déjà passé.

En revenant de la campagne de Flandre, il fut, en 1745, enfin nommé capitaine[1] et décoré de la croix de Saint Louis, quelques jours après la bataille de Fontenoy, en considération de la manière dont il s'y était conduit.

Il assista ensuite aux sièges de Tournai, Oudenarde, Dendermonde, Bruxelles, où il fut, de nouveau, légèrement blessé, Anvers, et à la bataille de Rocoux.

Détaché, en 1747, du régiment de « La Couronne »

(1) « J'ai resté dix ans lieutenant, malgré cinq campagnes de guerre, et je n'ai obtenu, au bout de ce tems-là, la commission de capitaine qu'en sacrifiant 6000 livres pour une ayde majorité. Si je m'étois aussi ennuyé de mon état que vous paraissés l'être du vôtre, il y a longtemps que je serois crevé et que je ne serois pas ce que je suis. Ce n'est qu'à force de persévérance qu'on peut espérer de parvenir, et je vous y exhorte. C'est le meilleur conseil que je puisse vous donner comme votre parent et votre ami. »

Extrait d'une lettre datée de 1765, écrite par. M. de Surlaville, maréchal de camp, à son cousin M. des Bourbes, lieutenant aux Grenadiers de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour être major d'une brigade de milice qui faisait campagne en Flandre, il se trouva, notamment, à la bataille de Lawfeldt et au siège de Berg-op-Zoom, après quoi, le maréchal de Saxe l'employa à nettoyer, pendant l'hiver, avec une compagnie de grenadiers, quatre cents fusiliers du régiment de Haynaut et cent cinquante dragons de Caraman, la forêt de Soignies de partis ennemis, et à assurer la communication de Bruxelles à Namur.

L'année suivante, au siège de Maëstricht, il fut pour la troisième fois légèrement blessé, dans la tranchée, par quelques éclats de pierre.

En 1749, on le tira définitivement de « La Couronne », pour être, par distinction, comme ayant été major de brigade pendant deux campagnes, l'un des quatre aides majors de brigade du corps des Grenadiers de France qu'on formait alors.

A partir de ce moment, son avancement devint plus rapide. Envoyé, en 1751, à l'Ile Royale (cap Breton) qui dépendait du Canada, avec commission de colonel, pour y discipliner et exercer pendant trois ans les troupes de la marine qui s'étaient révoltées l'année d'avant, il fut chargé de faire pendant l'été, des reconnaissances sur les côtes de cette île et sur celles de l'Acadie [1], pour en désigner les points susceptibles de défense en vue de la guerre qui semblait dès lors devoir être prochaine avec les Anglais.

(1) Du même auteur, en préparation : *Les derniers jours de l'Acadie* (1748-1758). — Correspondances et Mémoires extraits du portefeuille de M. le Courtois de Surlaville, Lieutenant Général des Armées du Roi, ancien major des troupes de l'Ile Royale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A son retour en France, en 1754, il reçut de la Marine, en récompense de sa mission, une pension de 800 livres sur le Trésor Royal, et fut mis à la suite de son ancien régiment de « La Couronne », en qualité de colonel réformé, pour être employé la même année dans les fonctions de major général des troupes qui travaillaient sous les ordres de M. de Crémille au canal de jonction de la Lis à l'Aa.

En 1756, ces travaux ayant cessé à l'occasion de notre nouvelle guerre avec l'Angleterre, il fut destiné par le comte d'Argenson à servir, d'abord comme Major Général des troupes de l'expédition de Minorque, ensuite à commander à l'île d'Oléron, enfin à être Major Général de l'entreprise qu'on projetait sur les îles de Jersey et Guernesey ; mais aucune de ces destinations n'ayant pu avoir lieu, ce fut alors qu'il commença un grand travail pour la refonte de notre ancienne constitution militaire, travail que M. d'Argenson approuva, et après lui le maréchal de Belleisle et le duc de Choiseul, qui le chargèrent de continuer.

Ayant, en 1754, été fait Aide Major Général de l'Infanterie de l'Armée du Bas Rhin, il se trouva à la bataille d'Hastimbeck, qui lui valut une pension de 600 livres sur l'ordre de St Louis, puis en 1758, après la retraite de Hanovre, il fut nommé Aide Maréchal Général des Logis de l'Armée, et figura en cette qualité à la bataille de Crevelt où il eut un cheval tué sous lui, puis à l'attaque du camp du prince de Holstein-Gottorp, par M. de Saint-Pern, attaque dont il avait donné le projet, fait les dispositions et conduit la tête, ce dont il fut récompensé par une pension de la Guerre de 800 livres sur le Trésor Royal.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette campagne finie, il fut appelé à Versailles par le maréchal de Belleisle pour y continuer son plan de refonte des règlements militaires, jusqu'au printemps de 1759, qu'il rejoignit l'Armée du Bas Rhin, assista à la bataille de Minden et retourna ensuite à Versailles, reprendre ses travaux jusqu'en 1760, époque où il fut nommé Inspecteur Général des milices garde côtes de la Provence, du Languedoc et du Roussillon, avec commandement sur les batteries des côtes de la Méditerrannée depuis le Var jusqu'en Espagne.

Ces inspections ayant été supprimées l'année suivante, le duc de Choiseul qui venait de succéder au maréchal de Belleisle comme ministre de la guerre, renvoya M. de Surlaville à l'Armée du Bas Rhin.

Il se trouva à la bataille de Philinghausen et fut fait brigadier d'Infanterie à la fin de la campagne (21 février 1761).

En 1762, encore aide maréchal général des logis de la même armée et brigadier employé, il fut au combat de Grabenstein, à la retraite de Cassel, etc., après quoi, ayant été promu maréchal de camp (25 juillet 1762), M. de Choiseul le rappela à Versailles pour y achever de refondre nos règlements, travail qui lui prit encore trois ans, et ne fut terminé qu'en 1766.

Le grade d'officier général avait conféré à M. de Surlaville la noblesse héréditaire [1], il n'avait pas en-

(1) Indiquer les armes de M. de Surlaville ne semblera pas hors de propos dans cet annuaire héraldique ; nous donnons donc, au pied de cette notice, une reproduction agrandie du cachet dont le général scellait ses lettres en 1784 et années suivantes ; il porte : Ecartelé, au 1r et 4e, *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

core cinquante ans, les plus grandes espérances lui étaient permises, mais elles se faisaient encore trop attendre à ses yeux et il se permettait parfois de le reprocher vivement à son ministre. Ce n'est pas un des traits de mœurs les moins piquants de cette époque, que la liberté avec laquelle le subordonné adresse ses remontrances au grand seigneur tout puissant. De nos jours, le moindre chef de bureau aurait plus de morgue que M. de Choiseul, et l'inférieur moins de hardiesse. Jugez plutôt :

« La force de mon attachement pour vous est assu-
« rément à toute épreuve, mais permettez-moy d'avoir
« l'honneur de vous représenter, Monseigneur, qu'il
« est bien humiliant et bien douloureux pour moy de
« voir M. d'Ennery [1] qui n'étoit pas encore au ser-
« vice que j'étois déjà depuis longtemps chevalier de
« St Louis, qui n'a pas fait une seule campagne de
« toute la guerre de 1741, qui n'a eu le rang de colo-
« nel qu'à la fin de 1757, qui n'a jamais fait aucune
« action d'éclat, mon cadet de grade de colonel, de
« brigadier et de maréchal de camp, et dont j'ose
« dire que les services, les connoissances et les tra-
« vaux ne sont comparables aux miens en aucun
« genre, obtenir cependant avant moy le cordon

quatre aiglettes d'argent ; au 2e et 3e, de sinople, au chevron, accompagné de trois glands de chêne, soutenus et feuillés, le tout d'or (armes des de Blais), et sur le tout, *d'azur, à trois mûres, versées et feuillées, d'or*, pour le Courtois. — Supports : *Deux griffons contournés, d'argent ;* couronne de marquis.

(1) Le Comte d'Ennery, s. lieutenant aux Gardes Françaises, puis colonel réformé à la suite d'un régiment de dragons, brigadier en 1761, maréchal de camp en 1762.

(Etat militaire de 1765).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« rouge [1], après que j'ai eu l'honneur de vous offrir « aussi, Monseigneur, d'aller au bout du monde si « vous le jugiez à propos. Quelque vive que soit ma « juste douleur à cet égard, il est certain qu'elle n'altè- « rera en rien l'ardeur de mon zèle pour vous, mais « au nom de Dieu, Monseigneur, daignez vous mettre « un moment à ma place pour sentir toute l'amertume « d'une préférence qui m'humilie aussi cruellement « et qui plonge le poignard dans le cœur de l'homme « qui vous est le plus attaché. »

(1) La commanderie de Saint-Louis se portait en écharpe comme le grand cordon de la Légion d'Honneur. M. de Surlaville ne l'obtint jamais, malgré une nouvelle demande qu'il fit en ces termes, deux ans plus tard, après avoir achevé sa refonte des règlements militaires :

« Il faut que le désir ardent que j'ai de vous plaire et de méri- « ter vos bontés m'ait donné des forces extraordinaires, car j'ose « croire que qui que ce soit n'eût fait un aussi grand travail en « moins de six mois. Si vous pensés alors que cette continuité de « zèle, jointe à la longueur et à la qualité de mes autres services, « peut mériter quelque nouvelle faveur, permettez-moy d'avoir « l'honneur de vous demander le premier cordon rouge vacant.

« Après avoir eu la mortification de m'entendre, dans des chan- « sons infâmes, confondre avec vos commis, j'ai besoin de quelque « marque éclatante de votre satisfaction. On ne peut pas se pas- « ser de cette décoration quand on n'a pas l'honneur d'être de la « Cour et qu'on est obligé de résider à sa suite... Si je n'ai pas eu « l'honneur de vous demander plus tôt cette grâce, c'est que je « savais que vous aviez des engagements avec M. de Gribeauval ; « mais en même temps que j'ai l'honneur de vous le demander « aujourd'hui, je vous prie de croire que ce n'est pas par un in- « térêt sordide, car j'offre de remettre, si vous le jugez à propos, « et les 600 livres de pension que j'ai sur cet Ordre depuis 1757, « en considération de ma conduite à la bataille d'Hastenbeck, et » les mille écus de pension que vous avés daigné m'accorder en « qualité de Maréchal de Camp qui n'est parvenu à ce grade qu'à « la pointe de l'épée. Si même ce sacrifice ne suffit pas, je suis » prêt à faire tous les autres que vous exigerés, car l'honneur » m'est mille fois plus cher que le reste. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette lettre, écrite dans le premier mouvement de désappointement, déplut au ministre qui le fit savoir ; Surlaville se hâta de reprendre la plume :

« Octobre 1764. »

« Monseigneur,

« Je viens d'apprendre que j'ai eu le malheur de « vous déplaire par ma dernière lettre, et j'en suis au « désespoir, non par rapport à ma fortune dont j'ai « toujours fait peu de cas, mais parce que j'ai l'hon- « neur de vous être attaché véritablement et d'une « manière inconnue à la Cour où le cœur n'entre « pour rien dans les attachements sur lesquels on ne « consulte que ses intérêts et l'utilité qu'on croit en « tirer. Si cependant, Monseigneur, le repentir le « plus sincère pouvoit effacer ma faute, j'ose espérer « que vous daignerez me la pardonner et d'oublier à « jamais ce qui y a donné lieu, car je suis pénétré de « la plus vive douleur de vous avoir déplu. Je n'ai eu « garde de manquer à respecter vis-à-vis du public le « choix que vous avez fait de M. d'Ennery. On pourra « même vous dire que j'ay saisi toutes les occasions « d'en faire voir la justesse. Je vous supplie donc « Monseigneur, de vouloir bien me rendre vos bon- « tés, mais de me faire la grâce toute entière, car je « ne puis être heureux ni tranquille qu'après que je « saurai que vous avez daigné me pardonner. »

Le duc tint cependant rigueur à son protégé pendant près de deux mois, témoin cette dernière lettre qui « clôt l'incident » :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Le 30 novembre 1764. »

« Cent mille cordons rouges ne me feroient pas « autant de plaisir que je viens d'en ressentir en ap- « prenant que vous daignez me rendre vos bontés. « Mais comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire « par rapport à ma fortune dont je me soucie très « peu que, pour ce qu'il est permis de s'expliquer « ainsi, de tout l'éclat qui vous environne, je ne suis « attaché qu'à vous ; mais je vous supplie d'observer « que, si me plaindre d'un objet entièrement étran- « ger au choix que vous avez fait de M. d'Ennery « pour la Martinique, c'est le blâmer, je dois être « d'autant plus excusable que je ne m'en suis plaint « qu'à vous seul. Quoiqu'il en soit, Monseigneur, je « n'en ai pas cessé un seul instant de m'occuper de « la gloire de votre Ministère ; en conséquence, j'ai « lu les mémoires des différens inspecteurs ou offi- « ciers généraux concernant la dernière ordonnance « de l'exercice de l'Infanterie, mais ils ne sont pas « d'accord entre eux, ils ne le sont pas quelquefois « avec moy ; quel doit être leur juge et le mien ? J'ai « déjà eu l'honneur de vous représenter plusieurs « fois qu'il étoit démontré depuis des siècles qu'un « ministre ne peut avoir assez de temps pour entrer « dans tous ces détails. La force de mon attachement « pour vous m'oblige donc à vous supplier d'en « charger quelqu'un qui s'y connoisse assez pour for- « mer un bon plan de votre Ordonnance Générale, « pour mettre l'ensemble nécessaire et pour pouvoir « en mettre sous vos yeux le plan général, toutes les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« fois qu'il sera nécessaire que vous donniez une dé-
« cision. C'est d'après ces principes, Monseigneur, que
« connaissant mon insuffisance, j'ai cru devoir vous
« demander l'année dernière à Fontainebleau quel-
« qu'officier prépondérant. Vous nommâtes M. votre
« frère [1] auquel je me livray de toute mon âme. C'est
« à moy de respecter les raisons qui vous ont déter-
« miné à cesser de l'en charger sans chercher à les
« approfondir. Depuis cette époque, il n'y a eu per-
« sonne chargé de l'Infanterie, et ce n'est que sur
« mes instances que M. de Barbançon [2] a été chargé
« de la cavalerie. Mais ce n'est point assez. La tota-
« lité est encore en souffrance, et c'est ce que je crois
« devoir ne pas vous cacher afin que vous puissiez y
« remédier si vous le jugez à propos, ou que, du
« moins, vous ne vous en preniez pas à moy si votre
« administration militaire n'est pas portée au degré
« de perfection dont elle est susceptible. »

Ces trois lettres, prises au hasard dans la correspondance du Général, indiquent suffisamment quels étaient les rapports de protecteur à protégé et quels services rendait ce dernier ; le fragment suivant, qui pourrait être écrit d'hier, montre de plus en quelle estime le duc de Choiseul tenait son jugement : « Vous m'avés fait l'honneur de me » permettre de mettre sous vos yeux toutes les

(1) Le comte de Choiseul-Stainville, Inspecteur commandant le corps des Grenadiers de France à dater de 1761.

(2) Le marquis de Barbanson, inspecteur général de la Cavalerie et des Dragons, à partir de 1754.

(Etat militaire de 1765).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

» réflexions qui me viendraient, tendantes à aug-
» menter de plus en plus la gloire de votre Ministère.
« Voicy, Monseigneur, un beau champ de bataille :
« Ce sont vos bureaux de la Guerre, mais je n'y en-
« trerai que dans la confiance que vous aurés la bonté
» de brûler ma lettre et de ne la communiquer à per-
» sonne, sans quoy mon attachement pour vous
» m'attireroit de nouveaux ennemis de l'espèce la
» plus dangereuse... »

Les documents trouvés dans la succession de M. de Surlaville sont fort considérables ; cela tient, à ce qu'étant mort pendant la Révolution, le Gouvernement négligea de faire apposer chez lui les scellés, comme il est de règle après le décès des officiers généraux, pour recueillir les pièces susceptibles d'être déposées aux archives de la Guerre. Indépendamment des minutes des règlements militaires, œuvre du général, et qui, promulgués sous le ministère du duc de Choiseul, sont annotés de sa main, il s'y trouve un plan complet de réforme des Gabelles, daté de 1776, fruit d'une retraite prématurée, des papiers relatifs aux différentes positions occupées par M. de Surlaville pendant sa carrière, de nombreux mémoires [1], et une volumineuse correspondance avec

(1) Un, surtout, intitulé : *Mémoires sur la grande consommation d'hommes de notre infanterie pendant la guerre*, est particulièrement hardi et suggestif, étant donnée l'époque où il a été écrit, si l'on songe qu'il pose le principe du service personnel obligatoire (à peine en dispense-t-il le clergé), et condamne, dans les armées, la folie du nombre.

Après avoir établi un parallèle entre notre mode de recrutement, notre discipline, et ceux des Romains, M. de Surlaville fait un sombre tableau de l'armée de son temps : « On est obligé,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les hommes de guerre les plus marquants de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Beaucoup de ces lettres, à la vérité, n'ont d'autre valeur que celle de l'autographe, mais quelques-unes, cependant, contiennent d'intéressants détails, notamment les deux suivantes, écrites par l'illustre artilleur du siècle dernier, Gribeauval.

« A Strasbourg, le 2 aoust 1764.

« J'ai reçu, cher ami, votre lettre du 20 juillet dans « l'hermitage où je me suis retiré pour expédier mes

« dit-il, d'user d'industrie pour les enrollements : rarement s'en « fait-il de sens froid ! L'ivresse, le libertinage, le dépit, la mi- « sère, la paresse en sont les sources. Pourvu qu'un homme soit « d'une certaine taille, on s'informe peu de sa naissance, de sa « profession, de ses mœurs, s'il est sain, s'il est robuste, s'il a la « tournure militaire ; on prend tout ce qu'on trouve, et nos « troupes ne sont remplies que de ce qu'il y a de plus vil dans « le Roiaume, de plus efféminé, de plus corrompu, enfin, de plus « mauvais sujets de toutes façons. Il y a presqu'autant de femmes « dans nos camps que dans nos villes ; outre celles des soldats « auxquelles on permet de suivre leurs maris, chaque vivandier, « chaque traiteur, chaque marchand de toutes espèces en traîne « plusieurs avec lui ; on tolère des lieux infâmes aux environs, « des officiers entretiennent à leur suite des filles débauchées, « quelques généraux ont cru même de bonne foi qu'il falloit une « troupe de comédiens ou quelque autre spectacle dans une « armée.

« ...Un autheur moderne fait monter nos pertes de la dernière « guerre jusqu'à neuf cent mille sujets. A peine en a-t-il péri un « neuvième par le sort des armes ; le reste est mort de maladie. « Qu'on considère que ces neuf cent mille sujets faisoient presque « le 17e de la France, le 9e des mâles, le tiers des hommes de- « puis l'âge de 20 jusqu'à 45 ans, et qu'ils ont été pris pour la « plupart sur la classe des laboureurs, espèce certainement la plus « précieuse, puisque nos terres manquent à présent de cultiva- « teurs...

« Est-il convenable de confier la défense de l'Etat à ceux qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« épreuves de canon qui me réussissent à merveille. « Comme nous poussons cette opération avec viva- « cité, je suis fatigué, mais bien portant. J'espère, sur « ce que vous me mandés, que votre maladie ne soit « venue du travail forcé que vous avés fait cet hiver ; « quand on est de longtemps, comme nous, accou- « tumé aux mouvements, un trop long travail qui « demande application sur la chaise, est pernicieux « pour la santé...

« Notre petit canon fait merveille, et ce qui vous « plaira beaucoup, c'est que notre canon d'infanterie « porte 15 à 20 balles de cartouches par coup à 200

« sont les moins intéressés à sa conservation ? Pourquoi telle ou « telle condition dispenseroit-elle d'y contribuer de sa personne ? « En admettant qu'on n'y oblige pas le Clergé, réservé unique- « ment pour le service des Autels, est-il raisonnable d'en exempter « la Noblesse, la Robe, les gens de Lettres, d'affaires, ou adonnés « à de certaines professions ? A-t-on oublié que les prérogatives « de la Noblesse n'ont été accordées qu'à cette condition ? L'em- « ploi des armes est-il incompatible avec celui des loix ?... Rien « ne devroit donc empêcher d'exiger de tous les sujets du Roi un « nombre fixe, comme de 6 à 8 années de service, soit par mer ou « par terre ; on pourroit commencer à 17 ans : A 23 ou 25, cha- « cun aiant satisfait à ce devoir, seroit le maître de se livrer en- « suite entièrement au genre de profession pour lequel il se sen- « tiroit le plus de goût, mais l'essentiel seroit de n'accorder « l'agréement d'aucune charge qu'à ceux qui auroient rempli le « temps de service prescrit.

« Comme à la honte de notre siècle et de notre militaire, le « public attache aujourd'hui une idée humiliante à la qualité de « simple soldat, la délicatesse des gens d'une certaine condition « ou d'une certaine aisance soufriroit d'avoir pour camarades des « hommes que l'habitude leur fait regarder comme au-dessous « d'eux ; on seroit donc contraint de former différentes classes de « troupes où chacun entreroit suivant son degré de naissance ou « de facultés. La maison du Roi à cheval, la gendarmerie, la ca- « valerie, seroient réservés pour la noblesse et les gens riches ; « on destineroit les dragons, les régiments des Gardes et l'Infan-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« et 250 toises. Celui de 8 en porte pareil nombre à « 300 toises. Il y a là-dessus beaucoup de recherches « à faire ; c'est un pays presque neuf pour nous ; cela « me tiendra encore longtemps icy...

« Je vous embrasse du meilleur de mon cœur, etc.

« GRIBEAUVAL. »

« A Strasbourg, le 30 aoust 1764.

« J'ai différé, cher ami, jusqu'à mon retour en cette « ville, à vous répondre sur la commission que vous « m'avés donné, parce que j'ay voulu m'informer « moi-même du prix des couverts de dessert. La « douzaine de couvert complet avec les couteaux

« terie, par progression pour les classes inférieures, en observant « néanmoins de n'y point admettre de vagabonds, mendians ni « gens sans aveu.

« La différence de ces corps de cavalerie et d'infanterie ne con- « sisteroit que dans l'idée de distinction qu'on y attacheroit. La « païe seroit à peu près la même partout, parce que, chacun y « portant son aisance particulière, suppléeroit à ce qui manque- « roit à son entretien, ce qui seroit une très grande œconomie « pour les finances du Roi...

« Les Grecs et les Romains ont fait peu de cas de la multitude « de leurs ennemis : Ils en sont venus à bout avec de petites ar- « mées bien disciplinées ; nous-mêmes, ne nous sommes avisés « de grossir les nôtres aussi prodigieusement que vers la fin du « dernier siècle ; qu'en est-il arrivé ? Pour peu que la guerre ait « été longue, elle nous a jettés dans un épuisement d'hommes et « d'argent qui nous a toujours forcés de sacrifier au besoin de la « paix le fruit des succès les plus marqués. Louis XIV ne sentit « pas qu'il ne seroit jamais égal en nombre d'hommes au reste de « l'Europe et qu'il ne devoit s'attacher qu'à la qualité de ses sol- « dats. »

Cette dernière réflexion pourrait être, avec fruit, méditée de nos jours !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« vous reviendra à 25 louis d'or. Si vous en voulés, « envoyés-moi un cachet bien imprimé, afin qu'ony « grave vos armes... Notre petite artillerie fait tou- « jours miracle ; les gens les plus prévenus contre « restent la bouche ouverte quand ils voient les effets « des cartouches : Notre canon de 12 les porte jusqu'à « 400 toises ; celuy de 8, à 350 toises, et celuy « de 4 jusqu'à 300 toises. Vous voiés par là que « vous n'aurés pas beau jeu contre moi avec vos « fusils...

« Gribeauval. »

D'autres lettres, signées de noms moins connus, sont intéressantes encore, en ce qu'elles montrent dans leur intimité ces braves et modestes officiers de l'Ancienne France pour lesquels l'avancement n'était pas toujours le but suprême de la carrière :

« A Versailles, ce 21 novembre 1770.

« ... Voicy, je crois, le tems où l'on aura besoin « des bons officiers, où peut-être on leur rendra jus- « tice ; du moins, j'aurai toujours la satisfaction de « servir ou d'avoir servi en brave gentilhomme, avec « un zèle à toute épreuve. Je te jure que ce conten- « tement de soy-mesme est bien préférable aux grâces « extorquées.

« On me propose de me donner cinquante mille « livres de mon régiment, promesse d'être Maréchal « des Camps, etc. Mais j'aime mieux, malgré les in-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« justices que j'ai essuyées, essuyer encore cinquante « mille coups de fusils...

« Méhégan [1]. »

Le séjour de M. de Surlaville à Versailles prit fin en 1766 avec l'achèvement de son grand travail ; il obtint alors le gouvernement du Hâvre échangé l'année suivante contre celui du Boulonnais qu'il conserva jusqu'en 1771, époque où il suivit dans sa disgrâce, son protecteur, le duc de Choiseul. A partir de ce moment, la carrière active du général fut terminée ; créature du ministre qui avait su distinguer ses mérites, il disparut avec lui et songea un instant à se fixer en Basse Normandie, son pays natal. En prévision de cette retraite, il avait, dès 1766, acheté à M. de Cyresmes de Banville l'usufruit du château de Martragny, aux majestueuses avenues de hêtres, situé entre Bayeux et Caen ; le patronage de la paroisse, qui donnait droit aux honneurs de l'église était même compris dans cette vente, mais elle fut résiliée au bout d'un an sur la demande des nu-propriétaires, et M. de Surlaville, après avoir cherché quelqu'autre château à sa convenance, se décida à habiter Paris qu'il ne quitta plus guère. Cependant, les années passaient, et les haines s'éteignaient, qui avaient poursuivi le duc de Choiseul et son entourage ; Louis XVI régnait. Son gouvernement se souvint alors que la nouvelle constitution militaire de la France était l'œuvre d'un vieux maré-

(1) M. de Méhégan était colonel des Grenadiers Royaux d'Artois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chal de camp oublié, et privé depuis longtemps de tout commandement ; il atténua cette injustice en nommant, en 1781, M. de Surlaville, Lieutenant Général.

Cette réparation tardive, survenue au seuil de la vieillesse, à soixante-sept ans, ne lui permit pas de donner sa mesure, et le grade honoraire qui venait enfin couronner sa longue carrière, ne le fit, non plus, sortir de la retraite où l'avaient, depuis dix ans, relégué les événements. Mais de bien plus terribles, auxquels assista sans trembler le vieux soldat, se préparaient. Pour commencer, le « déficit ! » « Vous avez scu, écrit-il à son cousin M. des Bour« bes [1], les retranchements cruels qu'on vient de faire « encore sur nos pensions ; j'y perds beaucoup plus « que bien d'autres dont le traitement a été assis au« trement. C'est une injustice criante qu'on ait con« fondu des pensions qui n'étoient que le prix du « sang, de la jeunesse, et souvent de toute la fortune « de vieux officiers qui ont essuyé trois ou quatre « gnerres très vives et très meurtrières, avec celles « des histrions, proxénètes, espions, etc... »

Cette correspondance avec M. des Bourbes, dont la garnison était en Lorraine, nous donne l'opinion de M. de Surlaville sur quelques événements de la

(1) Michel Pierre Augustin Thomas Le Courtois, sr des Bourbes, fils de Michel, avocat (cousin germain de M. de Surlaville), et de Jacqueline Le Rouge, fut lieutenant aux troupes de marine, et aux Grenadiers de France, puis capitaine d'artillerie et chevalier de St-Louis. Il mourut en l'An XII, laissant de son mariage avec Catherine de Gouet, un fils, Louis Augustin, officier d'infanterie, décédé en 1812, sans postérité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Révolution ; la garde nationale, comme il fallait s'y attendre, ne l'enthousiasme guère : — « Il faut que le marquis de Bassompierre soit un pauvre homme pour désirer autant le commandement de votre milice nationale ; je ne crois pas qu'il y ait au monde de besogne plus désagréable de toutes façons. » (5 février 1790). Cette boutade justifiée n'empêcha pourtant pas M. des Bourdes d'accepter un peu plus tard le commandement de la légion des gardes nationaux de Pont à Mousson.

A propos de troubles qui avaient éclaté en Lorraine, le général fait cette réflexion singulière :

« Il y a une grande différence entre une ancienne « province de l'intérieur du Royaume et une pro- « vince comme la Lorraine, nouvellement soumise « à la France, placée sur la frontière, et dont la plu- « part des habitants regrettent encore leurs anciens « souverains » (18 avril 1790).

M. de Surlaville semble prendre, avec une grande égalité d'âme, son parti des événements dont il subit le contrecoup :

« On m'a dépouillé presqu'en entier [1]; malgré cela « je me porte assez bien : C'est là l'essentiel. Le bon- « heur de la vie ne dépend pas du plus ou moins « d'argent, pourvu qu'on ne manque pas du besoin « phisique, mais de la manière dont on voit les « choses.

« Il me semble que vous devez être fort aise de « n'avoir pas été élu membre de votre district. Le « parti le plus sage, surtout à votre âge et dans votre

(1) e ses pension .

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« position, c'est de ne se mesler de rien, et d'atten-
« dre les événements sans y prendre part. » (20 août 1790).

Malgré la perte de ses pensions, le général était riche ; indépendamment de son patrimoine, il avait réalisé de grandes économies ; aussi la vente des biens nationaux lui parut-elle une bonne occasion de placer une partie des capitaux considérables qu'il avait disponibles : Il acheta, près de Bayeux, l'abbaye de Mondaye.

Si, pour cet acte, M. de Surlaville avait besoin d'une excuse, on pourrait faire remarquer qu'il suivit, comme on le verra plus loin, d'illustres exemples. Les biens du clergé (dits de première catégorie), avaient été aliénés en vertu d'une loi sanctionnée par le Roi ; cette loi fut, en son temps, favorablement accueillie par toutes les classes de la société, plusieurs défenseurs de la cause royale, non des moindres, et qui plus tard moururent pour elle, en achetèrent au début.

Quant aux terres des émigrés (dits biens nationaux de la seconde catégorie), leur acquisition fut toujours considérée comme une tache sur la mémoire de ceux qui s'en étaient rendus coupables, et confondre dans le même blâme les acquéreurs de 91 avec ces derniers, serait trop injuste. Les lettres qui suivent, écrites à M. de Surlaville par son homme d'affaires, laissent parmi d'autres curieux détails, entrevoir une singulière silhouette de prieur sans rancune qui n'eût peut-être, au fond, pas mieux demandé que de rester, comme régisseur, dans sa ci-devant abbaye :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« A Bayeux, le 17 may 1791.

« Monsieur,

« Au sujet de Mondais, je vous ai mandé par ma « dernière lettre que vous aviez toutes les maisons de « la communauté et les maisons de la ferme de la « basse cour... Vous demandez s'il y a encore des « Moines ; ils sont tous partis de chacun leur côté, à « la réserve le prieur, qui est en pension dans la pa- « roisse et qui revient coucher à sa chambre. Je n'en « suis pas fâché, c'est un honeste homme qui ne cher- « che qu'à nous obliger, qui donne un coup d'œil à « tout, et en cas que nous eussions quelque contesta- « tion vis-à-vis de M. Diodati, propriétaire de St Bar- « thélemy, pour quelque fossé, comme cette dernière « terre faisoit partie de Mondais, et que c'étoit la part « à l'Abbé, pour lors, il prendroit nos intérest en tout...

« J'arrive de l'Evesché voir notre Evesque [1], à ma « toilette de tous les jours; il m'a mandé pour sa pro- « vision de bois et de cidre, nous avons déjeuné en- « semble.

« Luy, ses gens, sont bien neufs ; il paroit par le « conseil de notre municipalité et tout le monde, « qu'il auroit bien de la confiance à moy, mais je ne « m'engage à rien, et ne m'attache au monde que

(1) Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, à la place de M. de Cheylus, émigré après avoir refusé de prêter serment. Fauchet prit possession de son évêché le 15 mai 1791. Nommé quelques mois après député à la Convention, il monta sur l'échafaud le 4 octobre 1793.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« quand je le connois. Il a fait son arrivée samedy et « sa possession dimanche ; il a été festé comme sy « Dieu avoit sorti du ciel. Il a fait son serment et fait « un sermon superbe ; tous les volontaires de Caen, « Falaise, Lisieux, Vire, l'ont accompagné. Il a fait « une visite au clube, bien ami avec tous les frères ; « il les aura toujours à luy, la municipalité et tous les « volontaires, car tous ces gens sont les amis de la « constitution, et il me paraît que chez luy c'est le « même langage qu'il a tenu hier au clube.

« Tous les volontaires du dehors ont arraché les « armoiries de sur les portes, les affiches en cuivre de « la rue de Cheylus, celle de la rue des Chanoines, « rue du Comte d'Artois, et ont tout brûlé sur la place « avec l'excommunication de l'Evesque [1], ont cassé « les vitres des aristogrates (sic) qui n'avoient point « illuminé dimanche sur leurs fenestres La municipa- « lité a donné à souper à l'Evesque samedy et à dîner « dimanche. Aujourd'huy, il est à son pain...

« P. Delamare.

« Le décret des filles ne fait pas rire notre garçon.»

« A Bayeux, le 31 may 1791.

«... M. le duc de Créon [2] a fait acheter par un huis- « sier d'ici pour deux cent mille livres de biens na- « tionaux qu'il est venu voir ces jours passés, et le « même homme a commission d'en acheter pour deux

(1) M. de Cheylus.
(2) Probablement *Crillon*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« cent mille livres pour M. d'Avaray, maréchal de « camp et député à l'Assemblée Nationale ; mais il « est bien tard pour faire sa commission, car les ob- « jets sont petits à notre district. A présent M. de « Créon a tous les prés de l'Evesché joignant l'hôpi- « tal...

« P. Delamare. »

M. de Surlaville qui ne quitta guère Paris de toute la Révolution, n'approuvait pas, du moins tant que régna Louis XVI, les émigrés, témoin cette lettre sans signature qui lui fut adressée de Rouen le 5 septembre 1791. L'enfant dont il s'agit est, croyons-nous, le jeune Michel le Courtois de Bertrimont, fils de Michel Jean le Courtois, s[r] d'Heudreville, Trésorier de France à Rouen et cousin du général. M. de Bertrimont, que l'on destinait au Parlement, émigra et mourut sans postérité.

«... Il est actuellement déjà bien loin de moi, le « cher enfant ; qu'il nous revienne se portant aussi « bien qu'en nous séparant, c'est bien tout ce que je « désire le plus. Brisons sur le reste, mon cher géné- « ral ; si j'ay par faiblesse fait une faute, elle est sans « remède. Attendons les événemens. Ce qu'il y a de « certain, c'est qu'outre la quantité de personnes qui « sont parties, il en doit encore partir cette semaine « plusieurs de notre connoissance et société, gens « sages, mariés, ayant enfants, et officiers quittant « leur corps et de bons gentilshommes, qui ne tien- « nent point du tout à la robbe, mais seullement à « l'attachement à *leur Roi*...

« L'acte constitutionnel a donc enfin été présenté

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« au Roi : nous verrons sans doute ce soir dans notre « chronique ce que S. M. aura répondu à cette nom- « breuse députation, avec l'apparence de la liberté « que l'Assemblée a bien voulu lui donner. La suitte « de cet événement sera bien intéressant dans la crise « où nous sommes.

« On est assemblé pour nommer les délégués à « l'Assemblé Nationale. Il n'y aura, sans doute, « comme cela s'est pratiqué jusqu'à ce jour, que des « sujets bien dans le sens de la Constitution. Souhait- « tons, du moins, que ce soient des hommes sages, « dégagés de tout esprit de faction. Si la nouvelle lé- « gislature se conforme aux derniers décrets de l'As- « semblée, il faudra que ce soient des hommes bien « dociles, mais bien dociles... »

Quelques mois plus tard, l'émigration, augmente encore, la Normandie se dépeuple :

« Bayeux, 18 janvier 1792. »

« ... La fille de M. de Blais, qui avoit envie d'estre « chanoinesse, doit estre mariée de ce matin au major « du régiment de Lorraine-Infanterie. Il est âgé d'en- « viron cinquante-cinq ans, point de fortune. Il doit « avoir quitté son régiment, soi disant parce qu'il « vouloit passer dans l'Empire [1] avec les drapeaux.

« Tous les gens de condition des environs de « Bayeux, en général, sont partis dans l'Empire ; du « Cotentin, de Caen, il ne reste que les vieillards...

« P. Delamare. »

(1) D'Allemagne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quant aux nouvelles militaires, elles intéressaient, comme de juste, au plus haut point M. de Surlaville, qui avait connu, dans leur jeunesse, la plupart des généraux du début de la Révolution, et les jugements sommaires qu'il porte sur leur compte sont, à ce titre, curieux à consulter :

Monsieur des Bourbes, ancien capitaine au régiment « provincial d'artillerie de Toul, à Noméný, en « Lorraine.

« A Paris, le 10 juin 1792. »

« ...Voilà les Prussiens, les Autrichiens, etc., qui « s'approchent à grands pas de nos frontières, mais « quelque diligence qu'ils fassent, je ne crois pas « qu'ils puissent commencer leurs opérations avant « les premiers jours de juin [1].

« C'est donc le comte de Custine qui remplace « M. le maréchal de Luckner dans le commandement « de l'Armée du Rhin. Il y a bien de la différence « entre la longueur et la qualité de l'expérience de « ce dernier, et celle du premier, qui étoit encore « trop jeune à la fin de notre guerre de 1757 pour « avoir, peut-être, seulement pu voir une armée « d'Europe campée. »

« A Paris, le 3 mai 1793. »

« On a désarmé ici la noblesse comme en Lorraine; « de plus, on vient de nous enlever, sans payer, nos

(1) Lapsus, cette lettre étant datée du 10 juin ; les armées de la coalition entrèrent en France le 20 août.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« chevaux de carosse et de monture, sans distinction « d'âge, ni de qualité, ni naissance, même ceux de « tous les bourgeois et autres habitants, le tout, « d'après le décret de la Convention qui autorise le « ministre de la Guerre et les communes des munici- « palités à s'emparer de tous les chevaux pour le ser- « vice des armées, sous prétexte que ce ne sont que « des chevaux de luxe ; mais comment peuvent être « réputés tels, un ou deux chevaux de carosse qui « étaient de nécessité absolue pour des vieillards à « qui, de même qu'à moi, leur grand âge et leurs in- « firmités ne permettent plus d'aller à pied pour « prendre un peu l'air ou vaquer à leurs affaires.

« Vous savez le peu de cas que j'ai toujours fait des « talens et des connoissances militaires de Dumou- « rier pour la conduite d'une aussi grande armée que « celle dont on lui avoit confié le commandement. Je « ne l'ai jamais regardé que comme un de ces casse- « cols qui vont toujours en avant, sans savoir com- « ment ils s'en tireront, dans leurs folles entre- « prises...

« Il y a lieu de croire que l'estampe en question [1] « n'a pas été exécutée... Ce n'est pas, d'ailleurs, que « vous deviez espérer actuellement d'en tirer un « grand avantage, après ce qui a été fait déjà en « faveur des révoltés de la garnison de Nancy qui « ont massacré si indignement M. des Isles et vous

(1) Cette estampe devait être la reproduction d'un tableau commandé à un peintre du Roi, afin de perpétuer le souvenir de la mort héroïque du chevalier des Isles qui, pour empêcher ses soldats révoltés de mettre le feu à un canon, s'était placé à l'embouchure et avait été massacré, à Nancy, le 31 août 1790.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« ont fait courir les mêmes risques ; ce qui étoit alors « regardé comme un acte de vertu, est peut-être, à « présent, regardé comme un crime. »

« A Paris, le 19 novembre, vieux stile, 1793.

« ... Voilà trois ou quatre mois que je ne suis sorti « de chez moi, faute de chevaux, joint à ce que Paris « n'est pas assez tranquille pour être propre à y en- « gager... Il seroit néanmoins bien temps que le « calme commençât un peu à renaître. »

Il « renaquit » si peu que, peu de temps après, le général fut arrêté, malgré ses quatre vingts ans.

Le règne de la Terreur, qui touchait à sa fin, était alors à son paroxysme et, seule, la chûte de Robespierre empêcha M. de Surlaville de payer de sa tête une longue existence consacrée tout entière à son pays. Il ne survécut d'ailleurs que quelques mois à ces émotions et s'éteignit à Paris le 18 nivôse An IV, (8 janvier 1796), pendant que nos armées, rajeunies par ses règlements, venaient avec Valmy, Jemmapes et Wattignies, faire oublier Rosbach.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANNEXE

La succession de M. de Surlaville promettait d'être fort importante (environ sept cent mille francs). Elle échut, faute d'héritiers directs, à des parents éloignés ; mais la dépréciation des assignats et la faillite de M. de Sainte-James réduisirent singulièrement cette fortune dont les débris furent presque totalement absorbés par des procès qui ne se terminèrent qu'en 1820.

Cette faillite de M. de Sainte-James éclaire d'un jour si particulier les embarras financiers au milieu desquels se débattait l'Ancien Régime à la veille de la Révolution, qu'il ne sera peut-être pas sans intérêt de citer ce fragment d'une longue lettre de M. Bonnomet, ancien notaire au Châtelet de Paris :

« Vous me demandez, Monsieur, des renseigne-
« ments sur l'état de la fortune de feu M. de Surla-
« ville... Il est mort sans avoir arrêté le dernier [bor-
« dereau de situation] qui comprend trois ou quatre
« ans écoulés pendant le régime de la Terreur. Son
« arrestation chez lui, sans pouvoir communiquer,
« mon incarcération, la décroissance progressive des
« assignats, ont mis obstacle à cet arrêté. Comme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« M. de Surlaville étoit peu communicatif et avoit sur « moi l'ascendant de son âge et de son rang, je ne « me suis jamais permis de questions sur l'état de sa « fortune... Lorsque j'ai commencé à faire pour lui « des recettes et payements, il jouissoit d'une pen- « sion militaire de deux mille livres ou environ, et « d'une rente viagère de huit mille sur le prince de « Soubise ; il avoit de gros fonds placés sur le maré- « chal de Duras, M. Plouvyé, Régisseur général et « M. Allix, Directeur des Fermes, le tout pouvoit « monter à trois cent et quelques milles livres.

« Comme il vivoit solitaire et avec beaucoup de « parcimonie, il faisoit chaque année de grandes « économies et augmentoit ainsi sa fortune... Des « remboursements importants étant échus à peu de « distance les uns des autres, il se trouva avoir de « disponible trois cent mille livres dont il fallut « chercher l'employ. Je fis un appel dans les papiers « publics. Plusieurs personnes se présentèrent ; de ce « nombre fut M. de La Borde [1], Fermier général et pre- « mier valet de chambre du Roy. Il ne pouvoit pas « donner de privilège sur ses fonds dans la Ferme, « parce qu'ils étoient engagés, mais, pour y suppléer, « il offroit le cautionnement de M. de Sainte-James. « Ce dernier nom séduisit M. de Surlaville, qui le « connaissoit, disait-il, depuis l'enfance... Il voulut « l'avoir pour débiteur direct, en fit une condition « de son placement, ne voulut même pas le cau- « tionnement de M. de La Borde. Cette confiance

(1) Littérateur et musicien, auteur des *Chansons* ; guillotiné en 1794.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« étoit fondée, M. de Sainte-James, outre le crédit « immense dont il jouissoit, avoit plusieurs terres su- « perbes en France, des manufactures florissantes et « des habitations magnifiques à St-Domingue. Il « étoit Trésorier de la Marine, et cette place étoit « d'un produit considérable, non seulement par ses « attributions naturelles, mais encore parce qu'il lui « étoit accordé sur les sommes qu'il faisoit passer à « l'Etat sous sa signature.

« Ceci a besoin de quelques explications.

« Dans les dernières années qui précédèrent la « convocation des Etats Généraux, on avoit épuisé la « ressource des emprunts publics, on n'osoit recourir « à des impôts que le Parlement auroit refusé d'enre- « gistrer, et pour fournir aux dépenses de chaque mi- « nistère et aux sommes qu'il eût fallu fournir chaque « mois à leurs trésoriers, on les autorisoit à les em- « prunter sur leurs billets à un intérêt plus fort que « celui que l'Etat eût pu donner ostensiblement. Il « leur donnoit en nantissement des anticipations sur « les Recettes Générales et autres revenus publics.

« Cela s'appeloit *faire un service*. Ces billets « étoient timbrés du titre de leurs services respectifs, « tels que *Marine, Colonies, Extraordinaire des « Guerres*, etc. Cet acte de confiance forcée de la « part du Gouvernement leur donnoit un grand cré- « dit, et les mettoit à portée de s'en servir pour leur « avantage personnel en émettant sous le titre de « leurs fonctions des billets pour leurs affaires et en- « treprises personnelles. Le public, accoutumé à voir « ces billets sur la place, ne prenoit pas garde à leur « nombre, et l'exactitude du payement nourrissoit leur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« confiance. Ainsi, les billets de M. de Sainte-James, « soit que leur produit fût réellement destiné aux « payements qu'il devait faire en l'acquit du gouver- « nement, soit qu'ils lui fournissent des fonds pour « ses autres affaires, étoient également timbrés *Marine*. « Ils passoient dans la circulation comme des effets « publics... Cette facilité d'emprunter en donne pour « dépenser. Bientôt, plusieurs années de revenus, « mangés d'avance, mirent le Gouvernement dans « l'impossibilité de fournir aux faiseurs de *Service*, ni « argent, ni anticipations, et les billets ne purent être « remboursés à l'échéance.

« M. de Sainte-James présenta au Gouvernement « son état de situation. Il alloit être déshonoré par « une faillite sans avoir malversé et lorsque sa for- « tune étoit dans un état prospère. Le ministre d'alors « (c'étoit M. de Calonne) imagina, faute d'argent, de « soustraire M. de Sainte-James à cette honte, et « peut-être, de se précautionner contre son indiscré- « tion, en le faisant enfermer comme prisonnier « d'État à la Bastille. Dès lors, il put rejeter sur cet « infortuné, dont il falloit examiner les comptes, « tout l'odieux de la suspension des remboursements. « Pour éviter les lenteurs, les frais, et surtout la pu- « blicité des procédures judiciaires, on attribua, sui- « vant l'usage d'alors, la connaissance de toute l'af- « faire à la Cour des Aides, à titre de Commission « Royale.

« Cependant, la Révolution éclata, et les assignats « furent créés. Cette Commission fit vendre les biens « de M. de Sainte-James, entre autres, à ma connais- « sance, un superbe hôtel à Paris, les terres de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Sainte-James et de Mont-St-Père et une filature de « toiles à voiles, établie près d'Angers. Les prix, en « assignats, furent versés entre les mains de M. Sava- « lette de Lange, Garde du Trésor Royal, nommé « séquestre de ces fonds.

« Les créanciers hypothécaires [dont les] créances « réunies, ne montoient pas au tiers des biens fonds « en France, demandèrent à être payés sur ces prix, « et cela étoit de toute justice, mais le Gouverne- « ment qui, pour ne pas effrayer le public avoit, « pendant quelques mois, et à l'aide d'un autre cré- « dit, remboursé les billets timbrés *Marine* à leur « échéance, fut obligé, faute de moyens, et après « avoir réduit à la banqueroute son nouveau prête- « nom, de cesser ses remboursements. Dans cette « conjoncture, il se présenta comme créancier des « billets qu'il avoit remboursés et fit valoir son pri- « vilège sur les biens des comptables de deniers « royaux. M. Savalette de Lange versa le produit des « ventes dans le Trésor Royal, pour y rester jusqu'à « l'appurement du compte de M. de Sainte-James, « compte qui n'a point été fait, et qui ne se fera sans « doute jamais, dont le résultat seroit d'ailleurs sans « objet pour les créanciers, attendu la prétention de « privilège levée par le Gouvernement et la dépré- « ciation totale des assignats.

« Quand ces mesures furent prises et assurées, on « tira M. de Sainte-James de sa prison, et il mourut « dans les vingt-quatre heures. Il lui restoit ses habi- « tations à St-Domingue, plus que suffisantes pour « payer ses créanciers par hypothèques, mais outre « que le régime hypothécaire n'étoit point établi

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« dans ce pays, on scait combien il a été dévasté...
« et si jamais la France rentre en possession de cette
« isle. j'ignore quel parti on en pourra tirer et com-
« ment on y pourra faire valoir des créances anté-
« rieures à la Révolution.

« Je reviens à [M. de Surlaville]... Il fallut s'occu-
« per du remploy... des autres sommes disponibles.
« Elles le furent d'abord sur des particuliers, tels que
« le sieur Arnauld, Trésorier du duc d'Orléans et un
« sieur Bonardeau qui avoit acquis partie des bâti-
« ments du château royal de Choisy, mais ils ne
« tardèrent pas à rembourser. On regorgeoit alors
« d'assignats, et les choses en vinrent au point qu'on
« les offroit sans sûretés aux plus faibles intérêts et
« j'ai moi-même refusé plus de cinq cents mille livres
« sans intérêts et avec la seule condition de ne rem-
« bourser qu'après plusieurs années. Cette condition
« avoit pour cause l'opinion d'un grand nombre de
« personnes que ces prêts seroient remboursés en
« argent quand les assignats auroient disparu. On ne
« prévoyoit point les échelles de dépréciation qui
« furent faites depuis et, dans le fait, pouvoit-on
« alors prévoir quelque chose? Il paroit que M. de
« Surlaville partageoit cette opinion, car il insistoit
« sur cette condition, mais elle étoit illusoire et ne
« pouvoit militer contre les autorisations expresses
« émanées du Gouvernement. Aussy les sieurs Ar-
« nould et Bonardeau remboursèrent, il fallut cher-
« cher de nouveaux placements de ces assignats qui
« fondoient dans la main.

« Deux cent soixante-seize mille livres furent pla-
« cés sur MM. Le Roy de Camilly et du Petitval,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« frères[1]. Ces Mrs spéculant sur l'avilissement journa-
« lier de l'assignat, avoient imaginé de les convertir
« en meubles. Ils achetoient tout ce qu'il y avoit de
« beau en ce genre, et dont les riches étoient forcés
« de se défaire. S'ils eussent pu les garder jusqu'à la
« démonétisation, la spéculation étoit aussi sûre que
« lucrative, mais les fonds leur venant au-delà des
« marchandises à vendre chaque jour, ils employèrent
« l'excédent en achat de rentes. Ils contribuèrent par
« là à en faire monter le prix outre mesure et n'eurent
« pas la sagesse de les vendre à la première baisse.
« Les décrets les firent tomber avec la plus grande
« promptitude de 30 à 6 ou 7 pour cent, et ils furent
« ruinés. Au surplus les sommes placées sur eux ne
« valoient au cours fixé par l'échelle de dépréciation
« qui fut faite depuis, qu'environ treize mille livres
« au moment du prêt... [Quand] l'assignat [fut] près
« de son extinction, une voye de bois coûtoit dix
« mille livres... »

G. du Boscq de Beaumont.

(1) Le dernier était Régisseur Général des Aides en 1789 (Almanach royal).



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dominique de Pradt

ARCHEVÊQUE DE MALINES [1]

Soixante années seulement nous séparent du jour où l'une des plus intéressantes figures du XIXe siècle est entrée dans l'Histoire, et il est déjà difficile d'en retracer les lignes à demi effacées dans la pénombre des événements contemporains.

Le prélat diplomate, à la fois homme politique de valeur et écrivain de talent, fut, en raison de son ambition couronnée de succès, durement critiqué de son vivant même ; il n'y a pas lieu d'entreprendre une justification bien superflue, mais les nombreuses notices biographiques consacrées à l'Archevêque de Malines ont reproduit, en les aggravant, les grossières erreurs dont fourmillent les articles nécrologiques de

(1) Extrait de l'ouvrage en préparation « *Trois Abbés diplomates. L'Abbé d'Espagnac, l'Abbé de Montesquiou, l'Abbé de Pradt,* » par le marquis de Lastic Rochegonde.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'époque. Il est donc opportun de rectifier les inexactitudes et les omissions dont l'Encyclopédie « Larousse » nous offre un si déplorable « compendium ». Il suffit à la gloire de cette indigeste compilation d'être le livre de chevet des journalistes à court de copie, et d'inspirer les Présidents de la Chambre aux abois.

Par une singulière fortune, les deux actes essentiels de la vie de Mgr de Pradt ont péri dans les tourmentes révolutionnaires : le registre paroissial d'Allanche fut brûlé pendant la Terreur sur la place publique, et les actes de l'Etat-civil de Paris furent incendiés en 1871 par les forcenés de la commune. Les doubles sont néanmoins faciles à retrouver parmi les divers documents des Archives locales et des bibliothèques publiques, et l'on peut reconstituer, sans lacunes, sa vie tout entière.

Dominique Georges Frédéric de Riom [1] de Prolhiac de Fourt de Pradt naquit au château de Pradt le 23 avril 1759 après son frère jumeau, baptisé ainsi que lui le lendemain, ainsi qu'il appert du double acte de baptême signé par l'Abbé Ponghol, curé d'Allanche, et légalisé.

Il eut pour parrain son oncle, alors clerc au séminaire de Mende, Dominique de Lastic, plus tard

(1) Armes : Écartelé d'or et d'azur à une croix tréflée de l'un en l'autre, brochant sur le tout.

Riom. Ancienne famille d'Auvergne avec filiation depuis le XIIIe siècle. Messire François de Fourt, Ecuyer, Prêtre de l'Oratoire, assura tous ses biens à sa nièce par contrat, à la condition que Jean-Charles de Riom joindrait, ainsi que ses descendants, le nom de Fourt de Pradt à son nom. Ils s'appelèrent dès lors Riom-Pradt.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Evêque de Couserans. Son frère jumeau, Dominique Antoine Hector, fut tenu sur les fonts par le marquis de la Garde de Chambonas, père de sa tante par alliance la comtesse de Lastic Fournels. Il fit ses preuves pour être admis au nombre des gentilshommes que le Roi faisait élever dans ses Ecoles militaires, et il entrait à la Flèche le 17 mars 1768. Il mourut célibataire en 1829.

Leur frère aîné, Dominique Marie-Anne, né le 2 décembre 1756, y avait été admis trois ans auparavant. Filleul de l'Archevêque d'Albi, Dominique de La Rochefoucauld, et de Marie-Anne Thomas de Pange, marquise de Langeac, il était officier de cavalerie quand il épousa, le 22 août 1787, Madeleine de Retz. Il mourut en 1833. Revenu de l'émigration, le baron de Pradt se fixa au château de Védrines en Auvergne et maria sa fille unique, Aménaïde, au comte de Grignan. Devenue veuve, celle-ci épousa le comte Auguste de Boisseulh et mourut sans postérité le 17 juin 1879, léguant ses biens et le nom de Pradt au marquis de Roquefeuil Pradt, son neveu, dont le fils habite Védrines ou le château de Croptes, dans le Puy-de-Dôme.

Dans un article du 21 mars 1837, l'organe des frères Bertin, le grave *Journal des Débats*, déclare que « M. de Pradt, décédé le 17, se prétendait sans trop de fondement parent éloigné des La Rochefoucauld, mais que sa morgue aristocratique n'était pas trop justifiée par l'extraction très bourgeoise de M. Dufour [1], son père. »

(1) Il existe plusieurs familles Dufour qui se prétendent bien à tort apparentées au Baron de Pradt : le nom ajouté aux Riom de Prolhiac, était de *Fourt de Vèze de Pradt*. Il n'y a pas de confusion possible entre de Fourt et Dufour.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le lendemain, le « Constitutionnel », près du fameux *serpent de mer*, produisit la variante suivante : « M. Dufour, son père, appartenait à la bonne bourgeoisie de province : à la vérité, il avait épousé une Noailles ! ! ! et c'est, il faut croire, dans cette origine maternelle que M. de Pradt avait puisé cette infatuation de gentilhomme dont il était pénétré. Cette illustre parenté fut sans doute la cause de sa rapide élévation sous l'ancienne monarchie, comme sa parenté avec le maréchal du Roc lui valut ses premiers succès sous le gouvernement impérial. » Que d'absurdités en quelques lignes, reproduites dans la suite par tous les biographes !

Pour éclaircir tous les doutes, un simple extrait de contrat de mariage suffit [1].

Du 25 janvier 1750. Contrat de mariage de messire Barthélémy Louis Isaac de Riom, Baron de Pradt, chevalier, habitant en son château de Pradt, paroisse de Landeyrat, diocèse de St-Flour, ancien capitaine au Régiment Mestre de camp général des Dragons, chevalier de l'ordre Royal et militaire de St-Louis, seigneur de Vernops, Landeyrat et Moranges, fils naturel et légitime de Messire Jean Charles de Riom, seigneur de Pradt, ancien capitaine de cavalerie, et de Dame Marie Françoise de Fourt de Vèze, accordé le 25 janvier 1750 avec haute et puissante demoiselle Marie Magdeleine de Lastic, fille naturelle et légitime de haut et puissant seigneur Mgr Hyacinthe comte de Lastic, en son vivant seigneur de Fournels, Noaillac, etc., et autres places, et

(1) B., N., Cabinet des Titres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de haute et puissante Dame Marie Simone de La Rochefoucauld, Dame de Langeac, Comtesse de Lastic, habitant en son château de Fournels, Diocèse de Mende, en Gévaudan, etc. ; assisté des Illustrissimes et Réverendissimes seigneurs Dominique de La Rochefoucauld, Archevêque d'Albi, oncle, et Antoine de Lastic, Evêque de Comminges, cousin.

Le Baron Isaac de Pradt mourut le 17 octobre 1780, et sa femme, Madeleine de Lastic, le 24 juin 1803.

Outre les trois fils déjà cités, cinq filles étaient issues de ce mariage ; l'une d'elles entra en religion, les quatre autres épousèrent : le Comte de Douhet, le Baron de Chalier, le Marquis de Roquefeuil (père de l'héritier du nom de Pradt) et le Comte de la Fare. Toute leur postérité existe.

On reste confondu de la facilité avec laquelle naissent et se propagent des erreurs, à une époque si rapprochée, et les historiens modernes à la recherche de la vérité ont une tâche aussi ardue que les érudits qui établissent la chronologie des rois Perses ou des Pharaons d'Egypte.

Malgré l'erreur du scribe commis au nécrologe de l'Archevêché de Paris, l'origine et la naissance de l'Abbé de Pradt sont hors de toute discussion. Le jeune Dominique était entré à douze ans au séminaire de St-Flour et fut ordonné prêtre au mois de juin 1783. Il vint à Paris pour faire ses études théologiques à la Sorbonne. Il habitait près de St-Sulpice, rue des Canettes, dans l'immeuble qui porte aujourd'hui les numéros 16 et 18, orné des sculptures si connues des antiquaires.

Reçu licencié en théologie en juillet 1784, il soute-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nait avec éclat, l'année suivante, sa thèse de Docteur en Sorbonne, qui lui valait la réputation d'un redoutable dialecticien. Peu après, le Cardinal de La Rochefoucauld, son grand'oncle, l'appelait près de lui à Rouen, et le 1er octobre 1785 le nommait Chanoine et Vicaire Général du Diocèse, poste qu'avait occupé son oncle Dominique de Lastic avant d'être sacré Evêque de Couserans en 1780. Son activité, son aptitude au travail et son érudition le rendirent précieux au Cardinal, qui le combla de témoignages d'affection et de faveur en le nommant Vice-gérant de l'Officialité diocésaine et Archidiacre du Grand Caux, situation des plus enviées à cette époque, tandis que sur la feuille des bénéfices il avait la collation du riche prieuré de Dammarie, près de Bar-le-Duc : il avait à peine 29 ans.

Le rôle politique de l'Abbé de Pradt va commencer : il se signala d'abord à[1] l'Assemblée du Clergé de Caudebec, et dès lors était assurée son élection comme député du Bailliage de Caux aux Etats-Généraux de 1789. Déjà sa remuante personnalité avait subi les attaques de l'envie, mais fait pour la lutte, il ne sembla pas s'en émouvoir : il alla s'asseoir à la fameuse Assemblée à côté de son grand oncle le Cardinal, et de son oncle Dominique de Lastic, Evêque et député de Couserans. Son attitude fut nettement intransigeante et hostile aux idées révolutionnaires : voilà ce que le Gouvernement de juillet ne lui pardonna pas dans la suite.

(1) Consulter pour tous les détails de cette période le précieux ouvrage de M. l'Abbé Loth, curé de St-Maclou à Rouen, membre du C.-H. : « Histoire du Cardinal de la Rochefoucauld. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'Abbé de Pradt raconte lui-même dans son livre « *Les quatre concordats* » son entrée dans la vie politique et explique ses hésitations et ses déboires : « On parlait, dit-il, à des hommes de choses qu'ils ne savaient pas, c'est ce qui réduisit à un si petit nombre les membres du Clergé qui parurent avec éclat à l'Assemblée. Ils avaient perdu terre en entrant dans la discussion de l'ordre social et politique. Quinze ans d'éducation ecclésiastique ne m'avaient rien appris de ce que l'on traitait dans l'Assemblée. Il fallut à trente ans recommander l'éducation. »

Trois ans s'étaient écoulés et l'échafaud dressé pour les suspects menaçait surtout les membres du clergé. Tandis que l'Evêque de Couserans s'était réfugié en Westphalie, le vieux Cardinal s'était cru en sûreté à Paris, et l'Abbé de Pradt ne voulut pas l'abandonner. Le péril grandissant, le Cardinal put s'enfuir et s'embarquer le 20 septembre 1792 à Boulogne pour l'Angleterre, mais l'Abbé de Pradt, malgré le danger, revint à Paris, qu'il ne fit que traverser, et prit à son tour le chemin de l'exil et se fixa à Hambourg, où il écrivit son premier ouvrage politique « L'Antidote du Congrès de Rastadt ».

Après un court séjour en Angleterre, le Cardinal préféra revenir sur le Continent et se rendit à Maëstricht, dans le Limbourg Hollandais, puis à Bruxelles pour se rapprocher de la France, car on pensait la Restauration prochaine.

Mais le triomphe des armées révolutionnaire sdécida les émigrés à partir encore plus loin, et l'Archevêque de Rouen se fixa à Munster, où le Prince Evêque offrait au clergé français une chrétienne hos-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pitalité. De nombreux évêques et une centaine d'ecclésiastiques se groupèrent en communauté autour du Prélat. Son neveu Dominique de Lastic s'y trouvait déjà, et l'Abbé de Pradt ne tarda pas à rejoindre ses deux parents. Epuisé par tant de secousses, l'Evêque de Couserans expirait le 3 mars 1795, consolé à ses derniers moments par son oncle et son neveu.

L'Abbé de Pradt resta cinq ans près du Cardinal, travaillant toujours avec l'ardeur qu'il apportait à toutes choses, et quand en mars 1800 le Cardinal à son tour rendait le dernier soupir, son petit-neveu composa l'épitaphe latine qui se lit encore sur le tombeau de la Cathédrale de Munster.

L'anarchie cessait en France, et le jeune Abbé, privé de l'appui de son éminent protecteur, crut le moment propice pour demander sa radiation de la liste des émigrés, en s'adressant au premier consul par l'intermédiaire d'un allié de sa famille dont le crédit alla toujours grandissant auprès de Bonaparte. Les biographes ont encore erré à l'envi pour expliquer les relations du Général du Roc et de l'Abbé de Pradt, mettant en doute des liens de parenté qui leur étaient inconnus.

Géraud Christophe de Michel du Roc, fils d'un capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de St-Louis, naquit à Verdun le 25 octobre 1772. On sait comment, devenu ami intime de Napoléon, Grand Maréchal du Palais, il n'eut qu'une fille de son mariage avec Nieves Hervas de Almenara ; cette fille mourut célibataire en 1829.

Un autre Géraud Christophe de Michel du Roc, mais appartenant à la branche aînée des marquis de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Brion [1], fixée en Auvergne, cousin-germain du général, avait épousé, le 27 fructidor an VII (1799) Louise Amélie de Lastic, cousine-germaine de Dominique de Pradt.

Après le 18 Brumaire, en raison de cette parenté, le jeune officier obtint la radiation demandée, et l'Abbé vint à Paris remercier son protecteur, qui lui offrit de le présenter au premier consul. De cette entrevue date l'extraordinaire fortune de l'Abbé de Pradt, qui pressentait peut-être avec une ironie qu'on lui a depuis amèrement reprochée, qu'il serait un jour l' « Aumônier du dieu Mars ».

Après quatre ans de triomphes militaires, Bonaparte se faisait sacrer à Notre-Dame par le Pape, et à cette occasion nomma l'Abbé son aumônier ordinaire avec le titre de Baron de l'Empire et une dotation de 50.000 francs. Deux mois plus tard, l'Empereur, toujours plus engoué de son « *petit aumônier* », le nommait à l'Évêché de Poitiers [2].

Le Pape Pie VII était toujours à Paris, et l'Abbé eut le rare honneur, sur lequel il appuyait malicieusement, d'être sacré évêque à St-Sulpice le 1er février 1805 [3], par les mains augustes du Souverain Pontife. (L'évêque de la Rochelle fut consacré dans la même cérémonie.)

Le nouveau prélat partit pour prendre possession de son siège, que du reste il n'occupa que trois ans.

(1) Les Michel du Roc, Marquis de Brion, et la branche des Lastic Fournels sont aujourd'hui représentés par le marquis de Brion qui réside au Château de Fournels (Lozère), membre du C. H.

(2) L'Abbé était, ainsi que son frère, d'une taille exiguë au point de ne pouvoir mettre lui-même ses lettres dans les boîtes de la Poste.

(3) Archives de St-Sulpice.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il tint sur les fonts, le 13 février 1807, le fils de son parent, le comte de Lastic St-Jal, Dominique de Lastic qui mourut en 1831 après s'être couvert de gloire pendant l'expédition d'Alger.

Au commencement de 1808 l'Evêque de Poitiers vint à Paris, et reçut de l'Empereur des instructions pour se rendre en Espagne auprès du souverain et de son fils. Il sut les décider à se rendre à Bayonne pour y signer le triste traité du 5 Mai. Il vaudrait mieux qu'il n'eût jamais pris part à ces négociations qui se terminèrent par un véritable guet-a-pens. Le 12 Mai, l'Evêque de Poitiers se démettait de son siège, attendant la compensation qui lui avait été promise et qui ne se fit pas attendre, car à la fin de l'année l'Empereur le nommait Archevêque de Malines. L'histoire de cette nomination a été très controversée et, cependant, elle est des plus simples à vérifier. Le 29 mars 1809, le Pape Pie VII, qui avait conservé un très bon souvenir de Mgr de Pradt, au Consistoire de Ste Marie Majeure, érigea l'Évêché de Montauban et préconisa l'ancien évêque de Poitiers pour l'Archevêché de Malines, la Belgique étant alors territoire français. A dessein ou fortuitement, le nom de l'Empereur fut omis sur les Bulles, de sorte que le titulaire paraissait nommé « proprio motu ». Deux ans plus tard, à Savone, le Pape rectifia l'omission de la bulle, qui se termine par ces mots: « Quapropter has bullas ad hanc formam redactas ab omnibus recipi et fideliter exsequi mandamus et precipimus: signé Cardinal Rovarella ffons de dataire. »

On a prétendu que le chapitre de Malines n'avait pas voulu recevoir l'Archevêque parce que l'Empereur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seul l'avait nommé, et que le Saint-Père avait refusé l'investiture. Cette allégation tombe d'elle-même. Le gouvernement impérial ne voulut pas remettre des bulles sur lesquelles ne figurait pas le nom de l'Empereur, ce qui n'empêcha pas le titulaire d'administrer son diocèse pendant cinq ans. Quand la Belgique revint aux Pays-Bas après les événements de 1814, le Comte Beugnot remit lui-même les bulles au prélat : sa famille les possède.

Entre temps, l'Archevêque avait fait partie en 1811 de la commission instituée pour réviser le Concordat. Il siégeait avec l'Archevêque de Tours, le Cardinal Fesch, les évêques de Nantes, Evreux, Trèves et l'Abbé Emery, supérieur de St-Sulpice, que Napoléon avait en estime toute particulière.

Avant de commencer la désastreuse campagne de Russie, l'Empereur envoya Mgr de Pradt en Pologne avec des instructions très minutieuses et des pouvoirs très étendus. A Varsovie, le prélat s'installa fastueusement au palais de Brohl, tint table ouverte, mais ne réussit pas à persuader la turbulente noblesse qui rêvait la reconstitution du royaume électif avec droit de veto. Il fut obligé de partir, après avoir présidé lui-même à la vente de son mobilier, ce qui lui valut les sarcasmes du Comte Morsky, et servit de prétexte à Savary et à Maret de Dijon, duc de Bassano, ses ennemis personnels, pour le perdre dans l'esprit du maître. Il fut accueilli par une terrible explosion de colère et partit aussitôt en disgrâce pour Malines, afin de laisser passer l'orage. Il reprit ses travaux, mais cette fécondité qui nous a valu trente-huit ouvrages, dont quelques-uns sont considérables, a peut-être nui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la perfection de la forme. C'était surtout un polémiste ardent et convaincu ; ses articles dans divers journaux et notamment la *Gazette de France* sur les questions de politique européenne sont pleins de saveur, et l'événement a presque toujours justifié ses prédictions.

L'Empire était tombé, et Mgr de Pradt eut le tort de brûler avec trop d'enthousiasme l'idole qu'il avait paru adorer ; fervent royaliste qu'il était, sa conduite passée ne lui fut pas reprochée, car Louis XVIII, par une de ces ironies dont il avait le génie, nomma l'ancien Archevêque de Malines Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, le 7 Avril 1814. Personne ne goûta cette nomination, particulièrement désagréable aux grognards de l'Empire. Le 30 juillet, le Grand Chancelier était promu Grand-Croix, mais, quelques mois plus tard, il résigna ses fonctions et fut remplacé le 13 Février 1815 par le Maréchal Mac Donald. Le Roi lui assura une pension viagère de 8.000 francs, qui lui fut d'ailleurs exactement payée par la suite.

Reçu très froidement pendant les Cent jours, il se retira en Auvergne, pour se livrer à l'agriculture et fonder un haras qui prospéra peu, malgré ses dépenses et ses soins. Il avait pendant l'émigration confié l'Administration de ses biens à un certain Bonnet, qui le spolia sans scrupules en trafiquant de tout ce qui était à sa disposition.

Le Baron de Pradt, son frère aîné, avait pu racheter le château de Védrines, où il résidait parfois, mais le prélat préféra louer le château du Breuil et ses dépendances à ses cousins du Roc de Brion, et consacrer ses revenus à des essais qui en absorbèrent toujours la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

majeure partie. Partageant ses loisirs entre ses ouvrages et ses occupations agricoles, il accepta la candidature qu'on lui offrit aux élections de 1827.

Il venait d'être poursuivi pour son factum dans l'affaire de la Loi sur les élections, et avait comparu en costume ecclésiastique avec la croix pastorale sur la poitrine; acquitté et accueilli par des acclamations, il crut alors pouvoir accepter le mandat de député, mais fatigué par les vaines agitations du régime parlementaire, il donna sa démission en 1828 par une lettre restée célèbre, pour se consacrer tout entier à ses travaux littéraires.

Depuis sa démission d'Archevêque de Malines, le roi Guillaume de Hollande lui servait une pension de 12,000 francs, ce qui portait ses revenus à trente-cinq mille francs environ, avec la pension que lui faisait Bolivar. Il est curieux d'en rappeler l'origine. Adepte convaincu de l'émancipation de l'Amérique, M. de Pradt avait souvent annoncé le grand mouvement des colonies espagnoles de l'Orénoque au fleuve des Amazones: il avait affirmé le triomphe du « Libérateur », alors errant et proscrit, sans armée et sans argent : celui-ci ne fut pas ingrat, et quand il gouverna les États-Unis de Colombie, il écrivit une lettre à M. de Pradt pour l'assurer de son amitié, tandis que le Mexique et la Colombie l'inscrivirent au nombre de leurs concitoyens.

C'est pendant les dix dernières années de sa vie qu'il s'attacha surtout à ces questions de politique générale : quelques-unes de ses théories sont aujourd'hui saisissantes d'actualité. Le parallèle de la puissance anglaise et de la puissance russe semble écrit d'hier ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'affranchissement de la Grèce n'a pas eu de plus ardent protagoniste : « Il faut chasser les Turcs, il faudra en venir là un jour », — disait-il en conclusion. — Que dirait-il aujourd'hui ?

Collaborateur de la *Gazette de France*, il y fit paraître des articles très remarqués en faveur du clergé espagnol. Chaque année, il venait à Paris et descendait chez son neveu le comte de Boisseulh, dont l'hôtel se trouvait au numéro 44 de la rue Saint-Augustin. C'était là qu'il devait rendre le dernier soupir.

« Il faut honorer sa vieillesse », répétait-il souvent, et sa conduite comme ses œuvres, dans cette période de sa vie, trahissent ce souci constant de dignité et de sincérité à laquelle ses adversaires même sont contraints de rendre hommage. Il venait de terminer son dernier ouvrage, « Régnicide et Régicide », tout empreint de cette préoccupation de ne pas être mal jugé par la postérité, car, malgré ses défaillances ou plutôt sa versatilité apparente, il fut toujours un honnête homme, c'est tout dire.

Le 7 mars 1837, il était resté assez longtemps dans les bureaux de la *Gazette de France* ; il ne devait plus les revoir. Alité dès le lendemain, sa situation empira si rapidement que dès le 11 il faisait demander Mgr de Quélen, Archevêque de Paris, qui se rendit aussitôt à son chevet[1].

Mgr de Quélen quitta le malade en lui promettant de revenir. Dans la soirée du 17 au 18, il tint sa promesse, et trouva au chevet du moribond le premier

(1) On a propagé une légende fantaisiste au sujet du miracle demandé et obtenu par une religieuse au sujet de la prétendue conversion de l' « Archevêque de Malines ». Cette fable ne mérite aucune créance.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vicaire de la Madeleine, qui venait de lui administrer les derniers sacrements. L'Archevêque de Paris partit dans le milieu de la nuit, édifié par la résignation et les sentiments chrétiens de Dominique de Pradt, qui expira le 18, à dix heures du matin, entre ses deux neveux, le Comte de Boisseulh et le Comte Charles de Brion.

Les obsèques solennelles eurent lieu le mercredi 22 mars à l'Église de l'Assomption. L'intérieur et la nef étaient tendus de draperies frangées d'argent et ornées d'écussons au chiffre du défunt, chargé de la croix archiépiscopale. Comme il était dignitaire de la Légion d'honneur, un régiment d'infanterie rendit les honneurs; le curé de l'Assomption officia et l'Archevêque de Paris, donna l'absoute. Le corps fut ensuite inhumé au cimetière du Père Lachaise.

Si quelques dissidences séparèrent parfois Dominique de Pradt du clergé français, la fin édifiante de sa vie et ses derniers moments ont racheté ce que l'Église pouvait avoir à blâmer.

Comme homme politique, il subit les fluctuations de son temps, mais les écarts de son imagination ne méritent ni les colères ni les outrages posthumes dont l'ignorance ou l'envie ont voulu souiller sa mémoire.

Pascitur in vivis Livor, post Fata quiescit.

OVIDE (Pontiques).

Marquis de LASTIC ROCHEGONDE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



La Maison de France

ET SES ARMES

Un de nos plus zélés Collègues, d'une érudition égale à sa modestie, m'a fait l'honneur de m'écrire cette lettre, dont je ne retranche que quelques mots trop bienveillamment flatteurs :

« ... Il ne se peut point que le procès intenté à Monsieur le Duc d'Orléans par un Bourbon d'Espagne, en revendication du droit exclusif de porter les armes de France, n'ait pas attiré votre attention. Ne pensez-vous point que le Conseil Héraldique de *France* a qualité pour émettre son avis sur la question par l'organe de son digne Président ? Je suis assuré, en vous le demandant, de répondre au sentiment de plusieurs de nos Collègues, et aussi de personnes étrangères à notre Société, mais sympathiques à son objet.

« Cet avis motivé..., simplement technique, par conséquent dégagé des irritations de la politique,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aurait, n'en doutez pas, une grande et juste valeur auprès du public impartial.

« Comme il n'apparaît pas que Louis XIV se soit occupé des armoiries que porterait son petit-fils le Duc d'Anjou en devenant roi d'Espagne, et, de fait, ce n'était pas son affaire, quand et par qui ont-elles été déterminées ? Sans doute par Philippe V lui-même ou son Conseil, mais sous quelle forme ? Il doit exister dans les Archives d'Etat, à Madrid, quelque document officiel à ce sujet, et cet instrument, s'il était produit, serait évidemment d'une importance capitale et, me semble-t-il, décisive.

« Ce qui est certain, c'est qu'actuellement et depuis une date à préciser, probablement 1700, le roi d'Espagne porte, *sur le tout*, de France *plein*, sans nulle brisure. De ce fait, qui du reste me paraît en contradiction avec la vieille coutume héraldique, et aussi avec la prépotence du Roi-Soleil, peut-il dériver pour le roi d'Espagne, ou pour tout autre prince espagnol, le droit exclusif de porter les armes de France *pleines* ? Je ne le crois pas, mais je serai prompt à me ranger à votre avis..., comme j'ai déjà fait en d'autres circonstances... »

Je rends grâces à notre distingué Collègue de cette courtoise mise en demeure, et je me suis fait un devoir de ne pas m'y dérober ; mais je crains fort qu'il ne s'illusionne sur un point : l'avis le plus étudié, le plus consciencieux, ne sera certainement pas sans soulever « les irritations de la politique », précisément parce qu'il sera motivé. Or, à moins de renvoyer les parties dos à dos, ce qui déjà ne satisferait ni l'une ni l'autre, il faudra bien conclure contre l'une ou l'autre. *Indè iræ !*

Je ne puis que promettre au lecteur, même le plus étranger aux questions héraldiques, de m'efforcer

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'éclairer tous les points de la question, ce qui n'est pas un léger travail, mais je le sens indispensable : en effet, le défaut capital des études du genre de celle-ci est trop souvent de considérer tout lecteur comme aussi expert que l'auteur sur la genèse de tout ce qui s'y rapporte, et c'est de cette présomption, souvent fausse, quelquefois calculée, que découlent, dans l'opinion publique, des appréciations et des conclusions conformes à sa bonne foi, mais foncièrement erronées.

Cela dit, je viens au fait.

Le 23 mai 1892, neuf années après la mort de Monsieur le Comte de Chambord, à la fois Chef de la Maison de France et Aîné de tous les Bourbons, Monsieur le Duc de Madrid faisait porter à Monsieur le Comte de Paris une lettre par laquelle il lui contestait le droit de prendre « *dans ses armoiries les armes pleines des Bourbons* ».

« La France, — disait-il en sa Protestation, — a « emprunté les fleurs de lys aux aînés de notre fa- « mille, aux descendants de Hugues Capet, se succé- « dant de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. « C'est en vertu de cette loi, et selon les règles du « blason, que moi seul, aîné des Bourbons. Chef de « nom et d'armes de la race de Hugues Capet, de « saint Louis et de Louis XIV, et par moi encore mon « fils et mon frère, nous avons le droit de porter, sur « l'écusson royal, d'azur à trois fleurs de lys d'or, « sans brisure Ces fleurs de lys, placées au milieu des « armes de l'Espagne, sont aujourd'hui le symbole des « droits de notre famille, que j'ai réservés pour les « Bourbons comme pour les Orléans.

« Donc, mon Cousin, sur quelque terrain que vous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« vous placiez, vous ne pouvez porter les fleurs de lys « sans brisure. »

Ne pouvant accepter ni la forme ni le fond de cette Protestation, Monsieur le Comte de Paris eût été obligé, dans sa réponse, d'entamer une polémique qu'il jugea plus convenable et plus digne d'éviter entre parents. Sur quoi, Don Carlos déclara que rien n'était plus loin de sa pensée que de provoquer une polémique, et que sa lettre du 23 mai n'avait d'autre but que d'établir sa protestation, qui n'eut pas alors d'autre suite.

Le 27 janvier 1895, Son Excellence don Francisco de Bourbon, général et député espagnol, se qualifiant Duc d'Anjou, frère cadet de notre très regretté Président d'honneur Mgr Henri de Bourbon, Duc de Séville, par une lettre adressée de Madrid à Monsieur le Duc d'Orléans, reprenait et renouvelait « la protestation de mon cousin don Carlos », en l'aggravant :

« Devenu, par la mort de mon père, par les renon « ciations de don Carlos, par la loi fondamentale de « la monarchie française qui s'oppose à ce que le droit « demeure un seul jour en suspens ; devenu, dis-je, « le chef de la Maison Royale de France, moi, mes « enfants et mon frère avons seuls le droit de porter « les fleurs de lys de France, sur l'écusson royal, sans « brisure... Si vous persistiez dans cette usurpation, je « ne me contenterais pas d'une protestation plato- « nique, comme don Carlos ; je porterais la question « devant les tribunaux. La France alors et l'opinion « publique décideraient qui, du petit-fils de Louis XIV « ou du petit-fils de Philippe d'Orléans, a pour lui le « droit, l'histoire et la justice. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Avant d'examiner « techniquement » les fondements du droit prétendu par « Don Francisco-Maria de Borbon y de Castellvi » [1], il n'est pas sans quelque intérêt de noter, au passage : Qu'il ne fait point partie de la « Familia Real de España » [2] ; qu'il n'est pas Infant d'Espagne [3] ; qu'il n'a pas rang de Prince de Maïson Souveraine [4] ; que, dans l'ordre de primogéniture, il ne vient qu'au sixième rang parmi les Bourbons d'Espagne, ayant au-dessus de lui Monsieur le Duc de Madrid, S. A. R. le Prince D. Jayme, S. A. R. l'Infant D. Alphonse, S. M. le Roi D. François d'Assise, et S. M. le Roi D. Alphonse XIII. C'est, en vérité, passer par dessus bien des têtes couronnées ou couronnables et, comme Guzman, ne connaître pas d'obstacles. Le Général D. Francisco de Bourbon, certes, a fait ses preuves de bravoure [5] ; en prétendant au Trône de France, il fait preuves d'ambition, et le poète familier de Madame de Sévigné ne

(1) La *Guia oficial de España*, 1894, ne le qualifie pas autrement ; pp. 375, 380, 402.

(2) Voy. la *Guia*, même année, pp. 37-38.

(3) « En Espagne, il n'y a d'Infants que les fils de rois. » (Lettre du prince de Valori à la *Libre-Parole*, 16 mai 1896). Cependant, S. A. R. Mgr le Duc de Parme est Infant d'Espagne.

(4) C'est donc à tort que la *Libre Parole*, 30 juillet 1856, le qualifie « Son Altesse Royale ».

(5) La *Guia* de 1894 (p. 375) mentionne comme ayant reçu en 1880 la grand-croix de l'Ordre du Mérite militaire, institué « pour récompenser des services de guerre » : « Teniente General D. Francisco Maria Borbon y Castellvi », et en 1893 (p. 380), la grand-croix de l'Ordre du Mérite Militaire institué « pour récompenser des services spéciaux : General de Division D. Francisco Maria de Borbon y de Castellvi. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'en eût pas blâmé, lui qui disait avec une aimable bonhomie :

> Quand cela dépendra de soy,
> Qui ne voudra pas estre Prince ?
> Pour moy, sans en faire à deux foys,
> Je seray du sang de nos Roys.

Plus heureux que le marquis de Coulanges, Don Francisco peut se dire « du sang de nos Rois » ; mais, sur le terrain spécial où il lui a plû de se placer, preuves de bravoure et d'ambition ne peuvent suppléer à l'absence de preuves de droit. Je viens d'étudier sa cause en conscience, sans autre parti pris que celui de la vérité, résolu même à soutenir dorénavant sa prétention si j'en reconnaissais la justesse et la justice. Au terme d'une étude approfondie, scrupuleusement impartiale, j'ai le devoir de déclarer que sa prétention est absolument chimérique, qu'elle contredit l'opinion loyalement manifestée par son propre frère aîné, feu Mgr le Duc de Séville, et qu'elle a contre soi le droit, l'histoire, la foi des traités, — et l'héraldique.

II. — LE TITRE DE DUC D'ANJOU. — Il est de notoriété publique que Don Francisco a cru pouvoir

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

relever spontanément et s'attribuer le titre de Duc d'Anjou. En outre, depuis qu'il s'est posé en Prétendant, il ne signe plus que de son nom baptismal, à l'instar des Rois, et même il a été dit en son nom, par le bon avocat d'une cause mauvaise, dans un article intitulé *Procès des Fleurs de lys*, qu'il « a SEUL le droit.... de signer ses actes de son prénom seulement. » (*Libre Parole*, 8 mai 1896.)

Pourquoi *seul* ? Même si sa prétention était fondée, Monsieur le Duc d'Orléans n'en conserverait pas moins le droit de signer de son prénom. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter ce vieil annuaire, *État de la France* (1712, t. II, p. 163), si précieux dans les questions de la nature de celle qui nous occupe :

« DES ENFANS DE FRANCE. — Le Premier Fils « des Roys de France porte la qualité de *Dauphin*, et « le second Fils de France s'appelle *Monsieur*, sans « autre qualité. Mais après Mgr le Dauphin, les puî- « nez sont Ducs de Bourgogne, d'ORLÉANS, d'Anjou, « d'Alençon, de Valois, de Touraine, de Berry, de « Bretagne, Pairs de France, et autres apanages. Ces « puînez portent le surnom de France, et NE SIGNENT « QUE DE LEUR NOM PROPRE, DE MÊME QUE LE ROY : ce que « font aussi les Filles de France, qui sont appelées « *Mesdames*..... Que si celuy qui possède l'apanage « vient à être Roy, cet apanage se réunit à la Cou- « ronne. »

En effet, l'apanage, majorat princier, était à la fois héréditaire et bénéficiaire, car l'apanagiste n'en était, de père en fils, que l'usufruitier, et la propriété en appartenait perpétuellement à la Couronne, au Domaine Royal, auxquels il faisait retour en cas de dé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

faillance dans la ligne masculine, ou de déchéance, ou bien lorsque le Prince apanagé devenait Roi.

« Le titre de Roi éteint celui de l'apanage, de la « même manière qu'une grande lumière en fait dispa- « raître une moindre [1]. »

Pour pouvoir apprécier si D. Francisco de Bourbon a pu légitimement relever et s'attribuer le titre de *Duc d'Anjou*, il convient de préciser si ce titre était disponible, pour ainsi dire en jachère, et, dans l'affirmative, si Don Francisco avait qualité pour en disposer.

Robert le Fort, Duc et Marquis de France, Comte de Paris, d'Orléans, d'Anjou, du Maine et de Chartres, proche parent des Carlovingiens, « qui fut tué en combattant pour la Patrie, l'an 866 [2] », fut le bisaïeul de Hugues Capet, fondateur de la glorieuse Dynastie capétienne en 987.

« Du Roy Louis VIII vinrent les Comtes d'Artois, « le dernier desquels mourut en 1472, et les premiers « Comtes d'Anjou, Rois de Naples, de Sicile et de Jé- « rusalem, finis en 1414 ; mais de son fils le Roy « S. Louis sortirent les Comtes de Clermont, devenus « Ducs de Bourbon, qui, plus de trois siècles après, « sont montez sur le Trône [3]. »

Telles sont les origines de la Maison de Bourbon, devenue en 1589 la Maison de France.

« *Bourbon*, — dit M. de Réal [4], — n'est le nom que

(1) *Dissertation sur le nom de famille de nos Rois*, par M. de Réal, 1769, p. 57.
(2) *État de la France*, 1722, t. I, p. 89. — Cf. Du Chesne, t. 29, *Véritable origine de la Maison de France*, f. 50.
(3) *État de la France*, 1722, t. I, p. 91.
(4) *Op. cit.*, p. 48.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« d'une branche particulière : c'est *France* qui est le « nom propre de la Maison. Le nom de nos Rois est « donc de *France*, et tous nos Princes sont de la *Mai-* « *son de France* : en prenant ce nom, non comme un « titre de dignité qui indique la possession d'une Cou- « ronne, mais *comme un nom propre de famille.* »

Henri III, avant d'être Roi de France, « avoit eu le « titre de Duc d'Anjou, qu'il donna depuis à son frère « François, auparavant Duc d'Alençon. Philippe de « France, Duc d'Orléans, frère unique du Roi « Louis XIV, a porté le même titre de Duc d'Anjou, « qui semble être devenu propre au second Fils de « France. Deux des fils de Louis XIV l'ont porté, sça- « voir : Philippe de France, Duc d'Anjou, né le 5 août « 1668 et mort le 10 juillet 1671 ; Louis-François de « France, aussi Duc d'Anjou, né le mardi 14 juin 1672, « et mort le 4 novembre de la même année. Le second « fils de Mgr le Dauphin, fils de Louis le grand, Phi- « lippe de France, aujourd'hui Philippe V, roi d'Es- « pagne, a porté le titre de Duc d'Anjou, qui fut donné « en 1710 au 3e fils de Louis Dauphin, depuis aussi « Dauphin, et présentement Roi de France sous le « nom de Louis XV [1]. »

Il est clairement établi par ce qui précède que le duché d'Anjou, fief d'apanage, avait fait retour à la Couronne après l'avénement de Philippe V au trône d'Espagne, et il est certain que depuis cette époque aucun Prince Espagnol n'a porté le titre de Duc d'Anjou ; il eût fallu, pour cela, une décision de la puissance souveraine. Cette décision s'est bien produite, mais en faveur de Princes Français et résidant en France, ce qui démontre sans conteste que Philippe V avait perdu ce titre ducal et l'apanage corrélatif ; il n'a donc pu transmettre à personne de sa descendance

(1) Moréri, *Grand Dict. hist.*, 1725, t. I, p. 494.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un domaine et un titre qu'il n'avait possédés que temporairement et qui, de son vivant, avaient fait retour à la Couronne de France. C'est l'évidence même, et quiconque a quelque peu étudié la question ne peut en bonne conscience conclure autrement.

« On nous fait remarquer, dit le *Figaro* (12 septem-« bre 1894), que non seulement le général D. François « de Bourbon, dont les prétentions ont un caractère « si imprévu, mais Don Carlos lui-même, qui est en « ligne directe et masculine l'indiscutable héritier de « Philippe V, n'auraient pas le droit de prendre le ti-« tre de duc d'Anjou. Lorsque le petit-fils de Louis XIV « monta sur le trône d'Espagne, l'apanage dont il « jouissait comme prince français fit retour à la cou-« ronne et fut, dans la suite, attribué *à deux reprises* à « des puînés de la maison royale. Louis XV a reçu en « naissant le titre de duc d'Anjou et l'a porté jusqu'à « la mort de son frère aîné, le duc de Bretagne. A son « tour, le second fils de Louis XV, né le 30 août 1730 « et mort le 7 avril 1733, s'est appelé le duc d'Anjou.

« Les Rois de France n'auraient pas disposé de ce « titre du vivant même de Philippe V, si notre ancien « droit public eût permis au roi d'Espagne de conser-« ver le duché qui lui avait appartenu comme prince « français. Ni D. François de Bourbon, ni même Don « Carlos, n'ont qualité pour ressusciter un titre trois « fois éteint. »

Voilà la vérité. Avant même les solennelles renonciations de Philippe V (1712), et lorsqu'il n'était pas encore dessaisi de la qualité de Prince Français, que lui avaient maintenue des lettres patentes de Louis XIV (1700), le duché d'Anjou avait fait retour à la Couronne de France ; et ce ne fut pas seulement à deux reprises, comme il a été dit ci-dessus, mais par quatre fois qu'il fut ensuite attribué à des puînés de la Maison

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de France : d'abord, au Prince qui fut Louis XV, puis à son second fils (Philippe, né en 1730, mort en 1733), ensuite à son petit-fils le Duc de Berry (Louis XVI), et enfin à son 2e petit-fils le Comte de Provence, qui fut le dernier Duc d'Anjou et le Roi Louis XVIII.

J'ai lu dans un article rempli de bonnes intentions à l'égard du Prétendant espagnol, que, par suite des renonciations de ses aînés, étant devenu le chef de la « *Maison d'Anjou* », il était pleinement dans son droit en reprenant le titre distinctif de sa branche.

D'abord, en droit comme en fait, il n'existe pas de *Maison d'Anjou* (Voyez ci-après la fin du chapitre VII) ; ensuite, on ne produit pas ces renonciations ; enfin, les produisit-on, elles seraient de nulle valeur, car on ne peut renoncer rationnellement et valablement qu'à ce que l'on possède en droit ou en fait. Qu'il me vienne à l'idée de renoncer à la Couronne d'Espagne, cette renonciation créera-t-elle un droit pour mes descendants ? On ne peut communiquer un droit qu'on ne possède pas [1].

Et quelle puérilité, de vouloir qu'on soit légitimement Duc d'Anjou parce qu'on s'appelle ou s'est appelé Anjou ? Depuis quand le nom implique-t-il forcément la possession du fief homonyme ? Sans chercher plus loin, le Chef de la Maison de Savoie possède-t-il le duché de Savoie ? Le Chef de la Maison de Rohan possède-t-il le titre de duc de Rohan ? La Savoie est à la France, et le duché de Rohan à la Maison de Chabot.

Le seul argument que puisse opposer D. Francisco de Bourbon, c'est sa prétention même au trône de

(1) Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chevalerie*, III, 74.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

France : par l'affirmation de ce qu'il estime être son droit, il se proclame le successeur légitime de Henri V, il est « le Roi », et, comme tel, il peut s'attribuer tel titre vacant, en jachère, à la disposition de la puissance souveraine ; car tel est son plaisir.

Il n'est pas contestable que le titre ducal d'Anjou, comme tous les titres qui ont été portés dans la Maison de France et ne le sont pas actuellement, ne puisse être relevé par son Chef, ou par un de ses membres avec l'assentiment de son Chef.

Le Chef, c'est moi ! dit Don Francisco. C'est donc sa prétention même, le fondement de son droit, le fond de la question qu'il convient d'examiner, pour pouvoir décider avec équité si les Bourbons d'Espagne, ou l'un deux, sont les propriétaires légitimes et exclusifs des armes de France sans brisure. — Nous viendrons à cet examen après avoir étudié le droit et la coutume en matière d'armoiries, spécialement la question des brisures, et en général tout ce qui peut mettre le lecteur à même de prononcer en pleine connaissance de cause.



III. — ARMOIRIES. — L'origine des armoiries a donné lieu à maintes controverses, à maints assauts

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'érudition. Les uns sont allés la chercher au plus lointain des âges ; les autres la rattachent aux tournois ; ceux-ci, aux croisades [1] ; ceux-là, au régime féodal. Ces derniers ont raison, mais les premiers n'ont pas tout à fait tort.

Les *armes* ou *armoiries* sont évidemment d'origine militaire ; leur nom même en fait foi, comme aussi les mots *écu*, *écusson*, dérivés du latin *scutum*, bouclier.

Les signes distinctifs, — couleurs ou figures, — sont aussi anciens que les armées. Le doctissime Du Cange l'établit par des exemples de la plus vénérable antiquité : « Les *armes*, dit-il, ont pris leur origine des boucliers des anciens [2]. » Mais les boucliers ne faisaient évidemment que reproduire les couleurs ou les images des enseignes. *Scutis continebantur imagines*, dit Pline. L'écu de Pompée portait un lion tenant de la patte droite une épée. (Plutarque, *Vie de Pompée*). Chaque légion romaine avait son aigle ; chaque cohorte, son enseigne et un bouclier particulier. Il semble que chacune des légions et cohortes, outre son numéro d'ordre, ait eu un surnom correspondant à son signe propre : telle la fameuse Légion de l'*Alouette*.

Les Germains avaient des boucliers bariolés des couleurs les plus brillantes. Celui d'Irminsul portait l'image d'un lion. Le symbole vénéré des Æstiens était un sanglier [3]. Diodore de Sicile rapporte que les Égyptiens eurent, les premiers, des enseignes mili-

(1) Fauchet, *Orig. des armoiries*, c. 2.

(2) *Traité du droit des armes, de leur orig. et usage*. B. N., ms. franç. 9466, liv. I, ch. 3, fol. 5-7.

(3) Tacite, *Mœurs des Germ.*, VI et XLV. — *Ann.*, II, 14.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

taires, ornées de figures d'animaux, le plus souvent d'une tête de bœuf, par allusion au bœuf Apis. Entre ces enseignes et nos étendards chargés de fleurs-de-lis ou d'une croix, il n'y a qu'une différence d'époque et de latitude ; le principe fut identique : c'était l'indication d'une foi, d'une nationalité ou tout au moins d'une tribu. Les enseignes des tribus d'Israël portaient un lion, un cerf, un enfant, ou un aigle. L'emblème des Chaldéens et des Assyriens était une colombe empiétant un glaive ; celui des Athéniens, une chouette ; celui des Lacédémoniens, un aigle enserrant un serpent ; celui des Corinthiens, un Pégase. Comme les Romains, les rois de Perse avaient l'aigle. Tous ces animaux symboliques se retrouvent dans la zoologie héraldique.

Avant le régime féodal, la plupart des ducs et des comtes, ne tenant leur territoire qu'en bénéfice, à titre précaire, n'en sont pas plus propriétaires que, de nos jours, un préfet ne l'est du département qu'il administre. Ils exercent une fonction, perpétuellement révocable, sans aucun droit de possession ni surtout de transmission. Ils sont à la fois chefs militaires et gouverneurs civils, magistrats judiciaires et agents du fisc ; ils commandent les gens de guerre de leur duché ou comté, veillent à l'ordre public, assurent le respect des lois, la rentrée des impôts, et rendent la justice. Leurs troupes, à l'exemple des cohortes romaines[1], ont certainement leurs enseignes respectives, et quelque signe général de reconnaissance, — cou-

(1) Les légions romaines d'une partie des Gaules, en se mettant au service des Francs, y passèrent avec leurs enseignes, *cum signis*, (Procope, *Bell. Goth.*, l. I, c. 12).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leurs ou effigies d'animaux, — qui se retrouve sur le guidon du chef ou sur son armure. Si le chef change, le signe demeure, car il n'en était pas plus propriétaire que du territoire où s'exerçait son autorité ; le signe n'est héréditaire que pour la collectivité militaire, dont il symbolise la région natale, les traditions ou les vertus guerrières.

Le *bénéfice* était un propre de la Couronne donné par elle en récompense de services, comme une solde ou pension, comme un fief personnel, amovible ou viager. Montesquieu relate l'usage, établi sur la fin de la première race de nos Rois, de changer les alleux en fiefs, et la faculté accordée à tout homme libre de se recommander pour un fief. Vers ce même temps, on constate dans quelques races, issues de la Maison royale ou lui confinant, l'existence de véritables fiefs héréditaires ; l'investiture, à la mort du père, en est renouvelée au fils par le Roi, mais bien plutôt comme confirmation que comme collation de possession ; le Roi par ainsi consacre et ne crée pas le droit du successeur, qui est le légitime héritier ; loin d'impliquer l'absence du droit héréditaire, ce renouvellement d'investiture ne fait donc qu'en reconnaître l'existence. Des grandes races, l'hérédité se propagea dans les autres, et, en 877, Charles-le-Chauve sanctionna la coutume en édictant l'hérédité universelle des offices et des fiefs. Dès lors, sous l'égide de la Royauté, le gouvernement féodal se développe avec une puissance d'expansion, de fécondité généreuse, dont la Chevalerie sera la fleur exquise : « La Couronne étoit un grand fief d'où sortoient différentes branches principales, qui se divisoient en une infinité

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de rameaux qui se subdivisoient encore en un nombre infini de rejetons [1]. »

Avec le régime féodal, s'établit la fixité, l'hérédité du commandement et, par suite, du *signe*. Soit que le feudataire ait un signe personnel, soit qu'il adopte celui de ses gens d'armes ou de ses vassaux, ce signe, reproduit d'abord sur sa bannière, plus tard sur son scel, caractérise son droit de possession et l'hérédité de son droit. C'est là très exactement le point de départ des *Armoiries féodales*, si étroitement incorporées au fief qu'elles en deviennent partie intégrante, et lui appartiennent au même degré que son nom. « Armes sont marques de seigneurie et de propriété [2]. » Il est de l'essence même de la féodalité qu'elles soient la propriété réciproque du seigneur et de la seigneurie, et même qu'elles soient plus intimement la propriété du fief que du fieffé, car le seigneur change, et les armoiries demeurent. La réciprocité est le fondement de la féodalité, avec le principe du droit à la terre, pour les uns parce qu'ils la fécondent au prix de leurs sueurs, pour les autres parce qu'ils la défendent au prix de leur sang. La possession héréditaire du sol implique l'hérédité de ce généreux mandat et prouve la noblesse de la race [3].

Attribuer à la seconde moitié du XIIe siècle l'éclosion des armoiries, parce qu'à cette époque elles

(1) MIGNOT DE BUSSY, *Lettres sur l'orig. de la Noblesse Françoise*, 1763, p. 216-224. — Cf. Alf. LEVESQUE, *Du droit nobil, franc.*, p. 19.

(2) DU CANGE, *Traité du droit des armes*, l. 3, ch. 39.

(3) MOREAU, t. 30, charte de 1073 : « Nobilibus *terre* viris ». — GUÉRARD, *Cartul. de St-Bertin*, ch. 67 : « Nobilitas *terre* ». — Cf. BASNAGE, *Comment. sur la Coutume de Normandie*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

apparaissent en nombre sur les sceaux équestres, c'est impartir aux sceaux, instrument beaucoup plus civil que militaire, une importance excessive, et méconnaître celle des enseignes, des pennons, des bannières, bien antérieurs aux sceaux et qui portaient indubitablement les couleurs, le signe du seigneur féodal ; c'est de là qu'ils passèrent dans les sceaux.

Un fait qui prouve l'origine militaire des *armoiries*, c'est que dans les premiers temps les femmes n'en avaient pas, évidemment parce que, n'ayant pas à guerroyer, elles n'avaient ni écus, ni cottes d'armes, ni bannières, où elles pussent les porter. Sur leurs sceaux, l'épée chevaleresque est généralement remplacée dans leur main par une fleur ou par un oiseau, les armoiries n'y apparaissent que lorsqu'elles tendent à devenir une propriété familiale, commune à tous les rejetons de la race.

L'origine des *armoiries* est certainement antérieure au XIIe siècle ; n'en aurions-nous aucunes preuves, nous serions encore induit à le présumer, parce qu'elles étaient indispensables aux chefs féodaux, ne fût-ce que comme signe de reconnaissance et de ralliement. Qu'à huit cents ans de distance les preuves soient extrêmement rares, c'est bien naturel ; mais elles ne font pas absolument défaut. Si l'on ne peut admettre l'authenticité des sceaux armoriés de Louis, fils de Charlemagne, et de Sadiger, duc de Mosellane [1], appendus à une charte de l'an 824, non

(1) MAGER, *De advocat. armat.*, cap. 5 ; cité par le Président de l'Acad. d'archéol. de Belgique, dans sa *Notice sur l'orig. des armoiries*, 1849, p. 11, où il est dit que le sceau du fils de Charlemagne avait un écu parti ; au 1, une aigle éployée ; au 2, semé de fleurs-de-lis.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus que des sceaux de Robert Ier, comte de Flandre (1072), et de Henri, duc de Bourgogne († 1066) ; si l'on peut suspecter, comme ayant peut-être été refaite au XIIIe siècle, la pierre sépulcrale conservée dans l'église des PP. Bénédictins, à Erfurt, et qui porte l'épitaphe et les armoiries de Walter, comte de Gleisberg [1], mort en 1036, — armoiries portées après lui par toute sa descendance, — il est constant que dès 1089 le sire de Lavieu, en Forez, usait d'un scel armoyé [2] ; que tels descendants des compagnons de Guillaume le conquérant (1066) portaient en Angleterre des armes identiques à celles de leurs homonymes français ; que les seigneurs de Sai, connus en Basse-Normandie dès le XIe siècle, et les seigneurs de Say ou du Say, non moins anciens en Bourgogne, portaient le même écartelé ; enfin, que le sceau équestre de Foulques Rechin, comte d'Anjou, appendu à une charte du 24 avril 1090, présente un écu armorié de trois bandes [3]. Cette dernière constatation suffirait seule à démontrer que l'usage des armoiries fut antérieur au XIIe siècle [4].

A l'origine et jusque dans la seconde moitié du XIIIe, les armoiries sont propres au fief ; le seigneur ne les possède que parce qu'il le possède ; la possession

(1) Comte Salver, *Proben des hohen teütschen Reichs adels*, 1775.

(2) L. P. Gras, *Armorial du Forez*, p. XI : « Le premier blason connu en Forez est le sceau d'un Lavieu, de l'an 1089. »

(3) P. Marchegay, *Archives d'Anjou*, I, 36 et 322. — Le sceau équestre de Hugues II, duc de Bourgogne, en 1102, porte un écu bandé de 6 p., à la bordure. (*Coll. de Bourgogne*, t. 31, f. 99).

(4) M. du Buisson de Courson, *Rech. nob.*, p. 86, cite les sceaux d'Adalbert, duc de Lorraine, 1030 et 1037, où se voit une aigle au vol abaissé, et celui du comte de Toulouse, 1088, où se voit une croix cléchée et pommetée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du fief est la condition de la possession des armoiries ; de là, dans tant de lignages, ces innombrables changements d'armoiries, motivés par les mutations dans la transmission des fiefs [1]. Une autre preuve de ce caractère domanial des armoiries nous est offerte par ce fait qu'un seigneur, possédant plusieurs fiefs et passant un acte intéressant les vassaux d'un de ses fiefs, pour imprimer à cet acte la vigueur légale le munissait d'un scel aux armes de ce fief. J'ai souvenance d'un sire de Coucy passant dans le même jour deux actes, le premier intéressant Coucy, le second une autre de ses seigneuries : chacune de ces deux chartes était munie du scel d'armes afférent au fief qu'elle intéressait. C'est là ce qui explique comment, même alors que les armoiries étaient devenues familiales, tel seigneur usait de deux ou plusieurs sceaux : deux quittances, des 14 et 22 août 1355, sont données par Regnault du Mesnil, écuyer, l'une et l'autre « soubz mon seel » ; et chaque scel est différemment armoyé [2]. De même, Enguerrand de Fontaines, chevalier, en 1403 et 1409 [3]. De 1563 à 1577, Jehan de Beauvoisin use de huit sceaux différemment armoyés [4].

Le nom même, à l'origine, implique la possession féodale et varie avec elle : de 1211 à 1243, dans ses actes, Renaud de Coucy se nomme tantôt « Renaud de Crespigny », tantôt « Renaud de Chincheny [5] ».

(1) A. de Barthélemy, *Essai sur l'Orig. des arm. féodales.*
(2) *Pièces orig.* doss. 1947, du Mesnil, p. 13 et 15.
(3) *P. O.*, doss. 26856, Fontaines, p. 7-25.
(4) *P. O.*, Beauvoisin, p. 3, 6, 8, 9, 12, 14-16.
(5) *Coll. de Picardie*, XXIV, *Cartul. de Longpont* : « Ego Renaldus miles de Cincinni. — Ego Ren. de Cociaco, dominus de Cincegni. — Ego Ren. dom. de Crespegni. — Ego Ren. de Cres-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les armoiries ont donc à la fois un caractère gouvernatif et militaire, puisque le seigneur féodal est à la fois, de par son droit héréditaire, gouverneur civil et chef militaire. Dans la vie civile, par la voie de son sceau, elles corroborent ses actes en certifiant leur authenticité et leur imprimant force de loi, comme à un décret de la puissance publique. Dans la vie militaire, elles sont le signe de son autorité féodale, de son commandement, le signe de ralliement de ses « hommes ». Elles s'affirment principalement par les couleurs, plus encore que par leurs meubles héraldiques ; car, dans la mêlée des batailles, les couleurs se reconnaissent plus aisément, et de plus loin que les lions, les aigles, les cygnes, les griffons des écus et des cimiers [1].

Les féodaux adoptent pour eux-mêmes les couleurs de leur suzerain, en variant l'ameublement de leur écu ; c'est en quelque sorte l'*uniforme* des temps chevaleresques ; le dernier des soudoyers ne s'y trompe pas : par les couleurs, il discerne instantanément le frère d'armes et l'ennemi. Dès la fin du xe siècle, les Pulci, les Nerli, les Giandonati, les Della Bella, vassaux d'Hugues de Brandebourg, marquis de Toscane, adoptent ses couleurs [2], qui se perpétueront dans leurs races. Nous verrons, en France, les ducs de

pigniaco, dom. de Chincheni. — Ego Ren. de Chincheni, dom. de Crespegni. » Chartes 31-35, 39-45, 50, 51, 54, 60-64, 72.

(1) Cf. Boulainvilliers, *Essais sur la Nobl. de France*, 1732, p. 82.

(2) D'*argent* à l'aigle de *gueules*. — Pulci : d'*argent* à 3 pals de *gueules*. — Nerli : palé d'*argent* et de *gueules*. — Giandonati : coupé d'*argent* et de *gueules*. — Della Bella : palé d'*argent* et de *gueules*. — Cf. Cantù, *Hist. des Ital.*, trad. franç., V, 296.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bourgogne, les comtes de Vermandois, les comtes de Dreux [1], branches de la Maison Royale, composer leur écu avec les couleurs de l'écu de France.

Dans sa remarquable étude, *La première croisade au point de vue militaire*, M. le commandant d'Aurelle-Montmorin signale une grande similitude d'armoiries dans les plus anciennes races féodales de l'Auvergne ; j'ai donné plus haut l'explication de cette parité, qui se retrouve dans toutes les régions ; explication que ne contredit certes pas Sainte-Palaye [2], lorsqu'il dit :

« Comme c'étoit originairement des Princes souverains ou des Seigneurs suzerains que les premiers Chevaliers tenoient le titre et l'épée dont ils étoient décorés, ils s'étoient fait, à leur réception, un devoir et un honneur d'adopter les armoiries de ceux qui les avoient reçus dans l'Ordre de la Chevalerie, ou de prendre au moins quelque pièce de leur blason pour l'ajouter au blason de leur propre famille. Dans la suite, lorsque ces Chevaliers en créèrent d'autres, ils transmirent à ceux-ci les armoiries qu'eux-mêmes avoient adoptées : ainsi certains émaux ou métaux ont dû naturellement dominer dans les anciennes armoiries des provinces soumises à des seigneurs particuliers ; c'est-à-dire qu'on doit les y trouver plus communément que dans d'autres. »

Pas de terre sans seigneur, pas de seigneur sans terre, pas de seigneur et pas de terre sans armoiries. Dans les premiers temps de la féodalité, elles sont rares, parce que les feudataires sont peu nombreux

(1) V. au chap. VI, le sceau de Robert, comte de Dreux.
(2) *Mém. sur l'anc. chevalerie*, éd. 1781, I, 291-292.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

encore. A mesure que s'accentue le morcellement féodal, chaque nouveau fief, à l'instar de celui dont il est issu, dont il est un démembrement, se munit des instruments, des organes nécessaires à l'exercice de la puissance féodale ; de là, la multiplication des armoiries, parallèle à la multiplication des fiefs. Au plus petit seigneur comme au plus grand, elles sont indispensables, non seulement dans la vie civile pour authentiquer ses actes, mais encore dans la vie militaire pour rallier ses hommes, pour être reconnu d'eux, malgré sa visière baissée, aux couleurs de son pennon, de son écu, de sa cotte d'armes, du caparaçon de son destrier, et à la forme de son cimier. « Les armoiries, dit du Cange [1], sont nommées *armes* pour ce qu'elles étoient gravées aux armes des nobles », c'est-à-dire sur leur bannière, leur écu, etc.

Le fils, succédant à son père dans le fief patrimonial, lui succédait aussi dans les armoiries du fief ; il avait un fils qui lui succédait à son tour ; les armoiries, par la force des choses, semblaient devenir exclusivement personnelles à la race ; puis, comme le nom, elles évoquaient de chers souvenirs de gloire ; de là à vouloir les rendre héréditaires dans la race, même si le fief passait en des mains étrangères, il n'y avait qu'un pas, et ce pas fut franchi ; le contraire n'eût pas été dans la logique des choses humaines.

En résumé, avant la féodalité, il n'y a pas à proprement parler d'*armoiries* ; il n'y a que des signes distinctifs, purement militaires, assimilables aux dif-

(1) *Traité du droit des armes*, fol. 6.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

férents uniformes de nos modernes régiments ; avec le régime féodal, ces signes prennent un caractère à la fois militaire et domanial ; mais le domaine lui-même est d'essence militaire, le fief n'étant en réalité que la solde héréditaire en biens-fonds d'une gendarmerie héréditaire. Au xve siècle encore, c'était là une vérité élémentaire, acceptée de tous, même des poètes, car Eustache des Champs dit que les terres des Rois et des chevaliers leur avaient été données pour défendre le peuple.

En fait, le système féodal repose tout entier sur la défense du sol patrial[1] et la réciprocité des services ; le même poète le définit très exactement quand il professe que trois Ordres sont nécessaires dans un État : les Nobles pour défendre, les Prêtres pour prier, les Laboureurs pour cultiver [2]. Ce lien de réciprocité unit et engage tout le monde, à tous les degrés de l'échelle sociale ; le seigneur doit aide, justice et protection aux vassaux ; les vassaux doivent au seigneur les services qui l'aident à remplir sa fonction militaire et sociale.

« S'il est difficile, dit un docte héraldiste, de fixer « d'une façon précise l'époque où le blason com- « mença à être en usage, on peut cependant en « quelque sorte l'identifier avec la Féodalité [3]. »

Il est parfaitement juste d'identifier les armoiries avec la Féodalité ; elles sont indubitablement nées

(1) Mignot de Bussy, p. 262 : « Le principal devoir d'un fief étoit de combattre. »

(2) Poésies ms. d'Eust. des Champs ; cit. par Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chevalerie*, éd. 1781, I, 127.

(3) A. du Buisson de Courson, *Rech. nobiliaires*, p. 86.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec elle, par la force des choses, comme un organe indispensable aux feudataires, chefs héréditaux des hommes de guerre de leurs domaines. L'ordonnance royale du 29 juillet 1760 précise l'origine des armoiries, leur caractère initial et les causes de leur transformation en propriété de famille se transmettant naturellement, comme toute propriété, par l'hérédité directe :

« Les Armoiries, qui, dans l'origine, n'étoient que « de simples marques ou reconnoissances que les an- « ciens guerriers Francs portoient sur leur armure « dans les batailles et autres rencontres où ils se trou- « voient pour le service de leur Prince, afin d'être mieux « distingués dans la foule des combattants, ayant en- « suite été adoptées héréditairement par leurs enfants « et descendants, tant pour conserver la mémoire des « hauts faits de leurs ancêtres que pour s'exciter à les « imiter, et étant successivement devenues par ce « moyen le signe distinctif des différentes maisons et « familles nobles... »

« L'hérédité des terres appelées dans les premiers « temps *bénéfices militaires*, et ensuite *fiefs*, — dit « M. de Laigue[1], — semble avoir engendré l'hérédité « des titres, l'hérédité des titres a produit celle des « noms, et l'hérédité des noms celle des armoiries. »

Il faut bien le dire, l'hérédité des armoiries, — même lorsque la famille ne possédait plus le fief dont elles étaient le signe, « le nom muet », comme dit G.-A. de la Roque, — fut une entorse au système féodal. Un fief sans armoiries était jusqu'alors aussi impossible que, de nos jours, un régiment sans drapeau. A partir de la fin du XIIIe siècle, les fiefs de

(1) *Rech. hist. sur l'origine de la Nobl.*, 1818, p. 283.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nouvelle formation n'ont plus d'armoiries propres, ou du moins n'ont-ils plus que celles des diverses familles qui les possèdent successivement.

Quant aux fiefs d'ancienne formation, lorsqu'ils passent d'une famille dans une autre, ils conservent leurs armoiries personnelles, parallèlement à celles du nouveau seigneur. Par contrat du 9 avril 1567, Claude de Lévis, baron de Cousan, vendit à Jean Camus, secrétaire du Roi, la baronnie de Feugerolles, « ensemble le nom *et armes* du dict Fogerolles [1] ».

La dérogation à la coutume féodale, par l'instauration de l'hérédité des armoiries, n'alla point sans produire de sérieux désordres, ni sans fomenter d'ardentes querelles entre gentilshommes, que les « armoiries », comme dit Du Cange, firent souvent « venir aux armes [2] ». *Bella movet clypeus !* En effet, parmi les nouveaux possesseurs de fiefs, les uns conservaient leurs armoiries de famille, les autres, arguant de la coutume féodale, arboraient celles de leur nouvelle possession ; mais comme elles étaient en même temps celles de la famille qui avait initialement possédé le fief, celle-ci criait à l'usurpation. Parfois, il advint que, la branche aînée subsistant, un cadet devint seigneur du fief dont la famille avait tiré son nom ; le cadet, comme seigneur et suivant l'ancienne coutume, prit les armes pleines de sa Maison ; fureur des aînés, et procès ruineux pour les deux branches [3].

A la fin du xve siècle, le désordre était si grand que

(1) De la Tour-Varan, *Chron. des châteaux*, etc., I, 418.
(2) *Traité du droit des armes*, fol. 5.
(3) *Ibid.* f. 143.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Charles VIII, par lettres-patentes du 16 juin 1487, érigea un « mareschal d'armes des François » et donna cette charge à « Gilbert Chauveau, dict Bourbon, herault d'armes de nostre très cher et très amé oncle et cousin le Duc de Bourbonnois et d'Auvergne [1]. » Moins d'un siècle après, en 1576, le désordre n'avait fait que s'accroître, ce qui appert de ce vœu des États généraux de Blois :

« Sera advisé en chacun bailliage ou province ung « Doyen de la Noblesse ou Sindic, de la personne « d'ung notable Gentilhomme eagé, pour connoistre « des armoiries, antiquitez et blasons d'armes et en « faire registre en ung greffe destiné à cet effect [2] ».

Ce vœu si sage demeura malheureusement stérile, et les usurpations continuèrent, avec les querelles et les procès. Un arrêt du 18 août 1658 fit défense à Edme de Clugny, sieur de Veluron, de prendre les armoiries de la Maison de Clugny [3]. On ferait un gros livre avec les arrêts de même espèce. Au XVIIe siècle, certains jugements des intendants chargés de la réformation de la Noblesse constituent de criantes iniquités ; par exemple, le 26 juillet 1666, dans la généralité de Rouen, l'intendant Jacques Barin, marquis de la Galissonnière, condamne comme usurpateurs deux frères, Georges et Robert de la Pierre, écuyers, parce qu'ils « manquent de blason [4] ». Pense-t-on que, s'ils eussent réellement usurpé la noblesse, la première chose qu'ils eussent faite n'eût pas été de s'adjuger des armoiries ? « Aujourd'huy, disait en 1732

(1) CLAIRAMBAULT, t. 240, p. 139-142. — (2) *Id.*, t. 1052, p. 48. — (3) B. N., ms. franç. 22300, p. 419. — (4) A. N., MM. 700[a], p. 20.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le comte de Boulainvilliers (*Essais*, p. 57 du *Suppl.*), tout le monde porte des armoiries ; les roturiers en sont les plus curieux... Ils ont donné sujet de dire qu'il n'est point de plus belles armes que les armes de vilain .» Mais ces la Pierre étaient pauvres, ignorants des choses de leurs pères, et l'esprit fiscal des réformations rejetait volontiers les pauvres dans la masse des taillables. N'ayant pas de terres, nos deux écuyers ne sentaient point la nécessité d'avoir des armoiries ; ce que n'oubliaient pas de se procurer les nouveaux seigneurs de village, ainsi que l'atteste la supplique suivante :

« *A M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de la Noblesse de France.* (Mars 1772.)

« Monsieur, — Claude François Megret, Seigneur haut, moyen et bas justicier des terres et seigneuries de Chevesne et de Malpeine, demeurant en la ville de Saint-Quentin, désireroit avoir, tant pour lui que pour ses descendants, des armoiries *pour lui servir relativement aux dites terres.* Pourquoi il vous supplie, Monsieur, de vouloir bien lui en faire expédier un Brevet, et il ne cessera d'être reconnoissant de la bonté que vous aurez pour lui. *Signé* : Claude François Megret [1]. »

Evidemment, le nouveau seigneur de Chevesne et de Malpeine était plus au fait « du droit d'armes et de leur usage » que le marquis de la Galissonnière ; il connaissait, à n'en pas douter, le caractère originel des armoiries, qui, dans les premiers temps de la féodalité, constituaient une propriété nécessaire, mu-

(1) *Pièces orig.*, Megret, 5.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tuelle et indivise entre le Seigneur et la terre seigneuriale.

Nos Rois demeurèrent constamment fidèles à la coutume primordiale ; en succédant à la Couronne, ils échangeaient leur blason princier contre celui du Royaume, dont ils devenaient Seigneurs ; les armoiries de dignité remplaçaient les armoiries d'apanage. Le Roi de France, pour imprimer à ses ordonnances le caractère de légalité, devait les munir du sceau des armes de France, armes dont il était de par son droit d'hérédité le propriétaire viager, et le Royaume le propriétaire perpétuel. Si quelque circonstance le forçait à déroger à la règle, le Roi en consignait la raison dans l'acte même ; l'exception confirmait la règle. Ainsi en agit Philippe le Bel au mois de février 1286, lorsque, devenant Roi de France, il appendit au bas d'une charte française un scel aux armes de son royaume de Navarre :

« Et parce que, ayant pris le gouvernement du « Royaume de France, nous n'avons pas de nouveau « scel, nous avons fait sceller les présentes lettres du « scel dont nous usions auparavant [1]. »

Seul, en France, le Roi porte les armes de France, signe militaire du commandement suprême, signe national de sa puissance, de sa dignité, de sa *majesté*, dans le sens originel du mot, c'est-à-dire de suzeraineté universelle.

« Les armes de dignité, dit Du Cange, n'appar-

(1) « Et quod, postquam gubernationem regni Franc. suscepimus, sigillum novum non habuimus, presentes litteras sigillari fecimus sigillo quo prius utebamur. » P. DE FLEURY, *Sceaux orig. des arch. de la H.-Marne*, num. 10.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« tiennent qu'à celluy qui posséde la dignité. *Les « armes d'un Royaume n'appartiennent qu'à celluy qui « est Roy, et nuls, quoy qu'issus de mesme Maison que « les Roys, ne les peuvent porter sans quelque diffé- « rence*; ce qui s'est observé de tout temps [1]. »

Nous allons donc parler de la brisure héraldique, « la tour de Babel du blason », comme la définit avec une spirituelle exactitude le savant comte Amédée de Foras [2].

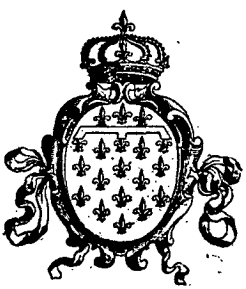

IV. — BRISURES. — « Ménestrier nous dit dans « son Abrégé en vers (n° XIX) :

> « Le blason plein échoit en partage à l'aîné ;
> « Tout autre doit briser, comme il est ordonné.

« Ordonné, c'est vite dit ! Le besoin d'avoir une « rime est la seule ordonnance qui ait réglé les bri- « sures, sauf pour quelques Maisons souveraines, pour « lesquelles cette ordonnance même comporte un « grand nombre d'exceptions... Heureusement, la

(1) *Traité du droit des armes*, fol. 148.

(2) *Le Blason*, p. 60. — Ce splendide traité est le guide le plus sûr en matière héraldique.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« maladie des brisures ayant cessé d'exercer ses ra-
« vages, je n'ai pas besoin d'en parler plus longue-
« ment; mais les armoiries en ressentiront toujours
« les tristes résultats, inoculés dans leur art. Je pro-
« pose une *brisure d'altération* au dystique de Ménes-
« trier :

> « Le blason que brisait tout autre que l'aîné,
> « C'est un boulet de fer aux chercheurs enchaîné [1]. »

Cherchons quand même, et nous trouverons.

« Les pièces dont on se sert communément pour
« brisures des armes de ce royaume et d'ailleurs,
« après le *lambel*, la BORDURE et le *baston*, sont le
« *franc-canton*, la *molette*, les *croissans*, les *estoiles*,
« les *bezans*, et généralement toutes les autres pièces
« qui diversifient les armes plaines [2]. »

Parcourez les registres des *Titres scellés* de Clairambault, vous rencontrerez en effet dans les sceaux d'innombrables brisures [3]: bordures, lambels, cotices, bâtons, — croissants, étoiles, molettes ou merlettes en abîme, etc. « Les plaines armes, dit Du Cange, appartiennent aux aisnez. » Il cite, pour preuve, de vieux auteurs, non moins formels sur ce point : « Les insignes de noblesse n'appartiennent qu'à l'aîné : *Insignia nobilitatis penès primogenitum remanere debent* [4]. » Il cite encore la Coutume de Chaumont, dont l'article 8 porte que « les armes plaines de la Maison appartiennent à l'aisné », au chef de la race,

(1) Comte A. DE FORAS, *Le Blason*, p. 60-61.
(2) SEGOING, *Mercure armorial*, éd. 1652, p. 198.
(3) Cf. *Les brisures d'après les sceaux*, par L. Bouly de Lesdain.
(4) FRANC. MARC, *Décision. delphin.*, num. 1140.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dux et princeps generis ; et la Coutume d'Auvergne, dont l'article 51 porte que « en la succession des Nobles, l'aisné emporte le nom et armes du deffunct. »

« Les puisnez, dit encore Du Cange, brisent leurs « armes ou par addition de pièces, comme lambelz, « ou par soustraction... Quelquefois ilz mettoient un « canton de couleur ou metail, pour brisure... Les « puisnez conservent les tymbres de la Maison sans « estre obligez d'y mettre différence... Le filz aisné « porte, du vivant de son père, une brisure à ses « armes ; aprez le decedz d'icelluy, il les retient plaines et sans brisure [1]. »

« Selon l'usage général de France, dit M. de Laigue, « les armes pleines sont exclusivement portées par « l'aîné ou chef de la Maison ; les puînés les portent « brisées. Cet usage est si inviolablement observé « que, par un arrêt du 9 mai 1499, des puînés furent « condamnés à quitter les armes pleines et à y « mettre la brisure, quoiqu'ils eussent une pos- « session de 60 années... Dans le XIIe siècle, les « branches cadettes adoptoient assez généralement « pour brisures l'échiqueté, la bande, etc., en con- « servant toutefois les émaux des armes pleines, les- « quelles appartiennent exclusivement à la branche « aînée [2]. »

Du Cange constate aussi cette coutume : « Ancien- « nement, dit-il, les puisnez conservoient seulement « la couleur des armes de la Maison, comme nous « voyons en celles de Dreux, Vermandois, etc. C'est

(1) Du Cange, *Traité du droit des armes*, fol. 26, 34, 149.
(2) *Rech. hist. sur l'orig. de la Noblesse*, p. 389 et 299.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« ce que ces quatre vers tirez d'un vieux manuscript « enseignent :

« Car les maisnez, ne se soucians mie
« Porter les armes de leurs antecesseurs,
« Seulz s'amusoient conserver les couleurs,
« Et tout le reste forgeoient à fantaisie [1]. »

C'est-à-dire en français d'à présent : « Les puînés, négligeant de porter les armes de leurs ancêtres, se plaisaient à n'en conserver que les couleurs, et forgeaient le reste selon leur fantaisie. » Louis XI faisait dire à Marie de Bourgogne : « Jadis les Enfans des « Roys [de France], sinon l'ainsné, ne portoient pas « les fleurs de lys, ains seulement les couleurs ou « métaux [2]. »

Ce fait, de ne conserver primitivement que les couleurs de l'écusson, me paraît démontrer l'exactitude de ma thèse, que les armoiries féodales procèdent originellement, non des sceaux, mais des enseignes de guerre : les cadets changeaient le signe, — le meuble héraldique, — qui ne pouvait se discerner sûrement que de près, mais ils conservaient les couleurs, qui se pouvaient reconnaître aisément et de beaucoup plus loin. Étant les lieutenants-nés de leur aîné, ils portaient ses couleurs par droit et par raison, et la brisure qu'adoptait chacun d'eux « à fantaisie » devenait le signe particulier de sa compagnie de gens d'armes ; en somme, dans un ressort féodal, les enseignes des divers seigneurs avaient primitivement les mêmes couleurs que l'étendard de leur

(1) *Traité du droit des armes*, fol. 34.

(2) Cité par M. de Sozzi, *Discours... sur la dénomin. patronymique de la Maison de France*, 1769, p. 250.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

suzerain, et ne s'en différenciaient que par la disposition des couleurs, voire l'adjonction de quelque figure héraldique. Il en est de même aujourd'hui pour les drapeaux de nos régiments, tous absolument semblables, mais différenciés par l'apposition du numéro régimentaire. Les différentes brisures correspondaient, peut-on dire encore, aux divers uniformes qui, de nos jours, servent à spécifier chaque arme. Ainsi s'expliquent les similitudes d'armoiries observées par M. d'Aurelle-Montmorin parmi les plus anciens lignages féodaux de l'Auvergne, et qui se constatent parmi ceux de toutes les régions.

Quand les armoiries revêtirent le caractère de propriété familiale, et même après la disparition des armées féodales, la coutume des brisures n'en subsista pas moins, comme une affirmation du droit exclusif des aînés à porter les armes pleines, et de « l'honneur que le puisné doibt porter à l'ainsné » ; mais la brisure ne respecta plus *les couleurs,* que les cadets changèrent « à fantaisie » ; car, ainsi que l'a justement remarqué M. de Foras, aucune ordonnance ne réglait la matière, et le caprice faisait loi. Les princes eux-mêmes innovaient sans scrupule en l'espèce, à ce point qu'en certain cas la *brisure* fut constituée par eux à l'état de signe d'*aînesse* ; véritable hérésie héraldique, et démonstration de l'absence d'une règle. C'est ainsi qu'en 1334 « Louis, duc de Bourbon, « octroyoit à Jehan et Guy de Bourbon, chevaliers, « en contemplacion du nom de Bourbon qu'ils por- « toient, la permission de porter, et par leurs succes- « seurs, les anciennes armes de la baronnie de Bour- « bon, sçavoir l'escu d'or au lyon de gueules, à un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« orle de coquilles d'azur, *et que l'aisné porteroit, en « l'une des coquilles estant sur la teste du lyon, une « fleur de lys d'or* [1]. »

Ainsi, de par l'ordonnance ducale, c'était le puîné qui devait porter les armes pleines ! Une *brisure d'aîné !* Deux mots hurlant d'être accouplés ! Pur galimatias, qui eût fait sourire madame de Sévigné, dans son exacte et fine héraldique : « La goutte et le rhumatisme, écrivait la grande marquise, sont des frères, et ce dernier a seul une *brisure de cadet*, parce qu'il ne revient pas comme cette cruelle goutte. » Brisure de cadet, à la bonne heure ! — Et chaque cadet *brisait*, au petit bonheur : les puînés de Saint-Germain, en Normandie, portaient de gueules au *chevron* d'argent accompagné de 3 besans de mesme... Les aisnés ne portoient point le chevron [2]. » Il n'y avait pas de règle générale, uniforme, pour les brisures, parce que chaque seigneur en possession de l'aînesse, et avec lui ses cadets, agissaient souverainement en la matière, et réglaient de même les brisures, par des conventions de famille.

Othon II, sire de Warfusée, petit-fils de Raes, comte de Dammartin et seigneur de Warfusée, Hermale, etc., eut quatre fils : 1° Raes, sire de Warfusée, qui portait *de gueules semé de fleurs-de-lis d'argent.* — 2° Thomas, seigneur d'Hermale, qui portait *de sable semé de fleurs-de-lis d'argent.* — 3° Arnoul, seigneur d'Harduemont, qui portait *d'argent semé de fleurs-de-lis de gueules.* — 4° Eustache, seigneur de

(1) Clairambault, t. 1240, p. 405. — Huillard-Bréholles, *Titres des Ducs de Bourbon*, num. 2041.
(2) *Pièc. orig.*, doss. 61514, p. 58.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Neufchâteau, qui portait *de gueules semé de fleurs-de-lis d'or.* [1] — Et c'était le plus jeune des quatre frères qui portait seul les couleurs de la race (Dammartin : d'*or* au gonfanon de *gueules*.)

Des quatre fils aînés de Robert V, sire d'Estouteville, l'aîné, Robert VI, porta les armes pleines ; Colard, auteur des seigneurs d'Auzebosc, brisa d'une croisette d'or sur l'épaule du lion ; Raoul, auteur des seigneurs de Rames, brisa d'une coquille d'or sur le tout ; Nicolas, auteur des seigneurs du Bouchet, brisa d'une fleur-de-lis d'or sur l'épaule du lion [2].

En 1254, le sceau de Joriet d'Alègre, damoiseau, porte un écu à la croix pleine, brisé d'un croissant au premier canton ; le sceau de Hugues-Joriet, son frère puîné, porte un écu à la croix alaisée et un croissant au 2e canton [3].

En 1389, les sceaux des quatre fils de Pierre d'Orgemont, chancelier de France, nous montrent l'aîné, Pierre, Évêque de Paris, portant seul les *armes pleines*, 3 épis d'orge ; puis viennent : Amaury, seigneur de Chantilly, de même et une *bordure* ; Nicolas, doyen de Tours, de même et une *bordure engrêlée* ; Guillaume, écuyer, de même et un *lambel* [4].

Une ancienne tradition voulait qu'un sire de Mailly, « ne pouvant supporter l'idée qu'après sa « mort ses fils briseraient leurs armoiries, varia, par « testament, l'émail de leurs maillets ; il ordonna que « son fils aîné portât, comme de coutume, d'or à 3

(1) Saint-Allais, t. XX, p. 154.
(2) LaChenaye-Desbois, éd. 1773, VI, 179.
(3) Le P. Anselme, VII, 703.
(4) L. Pannier, *Méry-sur-Oise et ses seigneurs*, p. 21.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« maillets de sinople ; son 2e fils, d'or à 3 maillets de « gueules ; son 3e, d'or à 3 maillets d'azur ; et son 4e, « d'or à 3 maillets de sable [1]. » M. l'abbé Ambroise Ledru, dans sa belle *Histoire de la Maison de Mailly*, rejette à bon droit cette tradition, d'autant plus inadmissible que, sous prétexte d'empêcher la brisure de ses armes, le sire de Mailly les eût brisées au contraire dans ce qu'elles avaient alors d'à peu près intangible : les couleurs.

J'ai dit que les différends entre gentilshommes du même estoc, au sujet du port des armes pleines, furent innombrables. — Le 14 août 1424, entre Rollin, Guyard, verdier de la Ferté-Macé, et Charles Guyard, capitaine de la ville et chastel d'Exmes, frères, eut lieu un accord-transaction, « au moyen que il, puisné, « briseroit ses armes, et il, aisné, seul et sa branche, « jusques et à temps qu'elle fust defaillye, auroit « droict de les porter pleines... » — Le 8 novembre 1522, à Alençon, autre accord :

« ... au sujet des armes de la Maison de Guyard, qui « sont *une fasce d'argent dessus 3 roses de gueules*, « *accompagnée de 3 fleurs de lis enterrées d'or sur un* « *champ d'azur* : noble homme Robert Guiart, sieur « de Jercey, fils de feu Rollin et se faisant fort pour « ses frères, et noble homme Jehan Guyart, sieur du « Mesnil, fils de feu Charles et se portant fort pour « l'enfant mineur de feu Nicolas Guyard, escuyer, son « nepveu, conviennent que le dit Robert, comme aisné « de la famille, portera le blazon cy dessus tel qu'il a « tousjours esté porté de tems immemorial, et que le « dit Jehan, comme puisnay, prendra *trois trèfles de*

(1) Pagès, ms., t. I, cité par M. l'abbé Gosselin, *Mailly et ses seigneurs*, p. 25-27. — Moréri, éd. 1725., t. V, p. 52.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *sinople en champ d'argent*, avecques les ornemens, « qui sont *un casque sommé d'un lion à moitié corps*, « qu'il a mieulx aymé que d'ajouster des brisures au « blazon du dit Robert pour faire la différence des « deux branches aisnée et puisnée, sauf au dit Jehan « de changer, luy ou ses hoirs, la couleur ou le métal « de ses armes, s'il se faisoit par adventure quelqu'une « branche puisnée en la sienne, et à reprendre, s'il « cuide bien faire, le blazon veritable, la tyge du dit « Robert venant à defaillir et manquer, faulte d'hoirs « masles [1]. »

En 1541, à Blois, Louis de Pierrebuffière, chevalier, seigneur de Châteauneuf et de Peyrac, obtint du Grand Conseil un arrêt faisant défense à François de Pierrebuffière, chevalier, *seigneur de Pierrebuffière*, « ... de porter les armes plaines de la Maison de « Pierrebuffière, appartenantes audit demandeur « comme descendu de l'aisné de la dite Maison, qui sont « un lyon d'or rampant, la langue et ongles de gueules, « en champ de sable... Et néantmoins pourra ledit « deffendeur, comme descendu du puisné de la dite « Maison, porter les dites armes en y mettant diffe- « rence apparente telle que bon luy semblera ; et sera « tenu le dit deffendeur porter l'honneur au dit de- « mandeur, ès actes et assemblées concernant leurs « famille et lignée, tel que les descendans des puisnez « sont tenus et ont accoustumé de porter aux descen- « dus des aisnez au pays de Lymosin [2]. »

Cet arrêt du Grand Conseil du Roi constituait une dérogation violente au droit féodal, et Du Cange ne

(1) *Carrés de D'Hozier*, t. 320, fol. 23-25.
(2) Du Cange, *Traité du droit des armes*, fol. 143.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dût pas le transcrire sans quelque étonnement, car il contredisait pleinement au vieux principe posé par lui en ces termes si formels, d'accord avec le docte Du Chesne [1] :

« Quiconque tenoit la terre principale dont la fa-« mille estoit surnommée *pouvoit porter les armes « plaines, bien qu'il ne fust pas l'aisné* [2]. »

Et ce pouvoir était purement conforme à l'esprit, au principe de la féodalité, qui considérait les armes de domaine comme indivises entre le fief et le fieffé. Mais en 1541 la grande féodalité n'était déjà plus qu'un souvenir, et les armoiries, de domaniales, étaient devenues familiales. Le Conseil du Roi, pour la première fois sans doute, au milieu du désordre héraldique du XVIe siècle, sanctionnait cette dérogation flagrante à la coutume féodale. Pourtant la Maison de France, elle, n'avait jamais cessé de donner l'exemple du respect de la vieille coutume héraldique, ce dont maints documents font foi.

A l'origine, les Princes du Sang, comme tous les féodaux, durent porter les armoiries de leurs apanages respectifs. « Au début de son règne, dit M. Adalbert « de Beaumont, saint Louis décréta qu'à l'avenir les « Princes du Sang porteraient d'azur aux trois fleurs-« de-lis, avec une brisure quelconque pour différen-« cier leur écusson de celui du Roi. »

M. de Beaumont n'indique pas où il a puisé ce précieux renseignement, dont notre regretté collègue M. Bonneserre de Saint-Denis, Directeur de la *Revue Nobiliaire*, rechercha vainement la source. On verra

(1) *Hist. de la Maison de Chastillon*, p. 519.
(2) Du Cange, *Traité du droit des armes*, fol. 26.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ci-après qu'elle est précisée dans l'*Indice armorial* de Géliot et dans le *Traité singulier du Blason*, de Gilles-André de la Roque ; mais ne l'eussè-je pas découverte, les faits seraient là pour justifier l'assertion de M. de Beaumont. Il est impossible en effet qu'un acte de la puissance souveraine n'ait pas réglé les armoiries uniformément portées, à partir du XIIIe siècle, par les princes apanagistes ; puis la Noblesse du royaume aura modelé ses brisures sur celles des Princes ; les sceaux des quatre fils du chancelier d'Orgemont, en 1389, justifient cette présomption, car les brisures de leurs écus, dans l'ordre de primogéniture, sont assez exactement celles dont usaient les puînés royaux [1].

Dans une ancienne estampe que Le Laboureur fit graver d'après l'original conservé à la chambre des comptes de Paris, et représentant l'hommage fait à Charles V par Louis, Duc de Bourbon, pour son comté de Clermont, on voit le Roi assis sur son trône, vêtu d'une longue robe semée de fleurs-de-lis, et le Duc de Bourbon, à genoux, vêtu d'une tunique semée de fleurs-de-lis, avec le bâton de gueules. Le Dauphin, fils aîné de Charles V, porte une robe écartelée de France et de Dauphiné ; le Duc d'Orléans, son frère, une robe semée de France, au lambel ; Louis de France, Duc d'Anjou, premier frère du Roi, une robe *semée de fleurs-de-lis d'or, à la bordure de gueules* ; Jean, Duc de Berry, second frère du Roi, une robe semée de France, à la bordure engrêlée [2]. « Les Filz

(1) Voy. aux *Preuves*, num. 1-3, les brisures des Princes du Sang aux XIVe et XVe siècles.

(2) De Laigue, *op. cit.*, p. 354-355.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de France, dit Du Cange, changent leurs armes suivant le changement de leurs apanages. » Ils portaient donc des armoiries de domaine, en conformité de la coutume féodale, armoiries à brisures réglées très certainement par la Royauté.

Au début du XVIIe siècle, dans les familles nobles, les brisures tombaient en désuétude ; les armes pleines étant traditionnellement une distinction, chaque puîné se les attribuait. Louis XIII tenta de réagir contre cet abus, mais sans grand succès ; dans son édit de l'année 1615, établissant un conseiller juge général d'armes, il est dit que « il étoit arrivé, par la licence des guerres « et par la tolérance des magistrats, que plusieurs, « contrefaisant les Nobles, s'étoient donné des armes, « la plupart faussement faites et plus mal blasonnées ; « que d'autres, voulant faire croire qu'ils étoient d'une « tige plus ancienne et plus illustre, avoient usurpé « des armoiries et s'ingéroient de les porter confusé- « ment sans droit, ni titre, ni mérite ; de manière que « *l'on ne pouvoit, comme anciennement, distinguer par « les armoiries l'aîné du puîné*, les descendants en « droite ligne des collatéraux, et le roturier du noble. »

Aujourd'hui que la Noblesse a perdu sa puissance seigneuriale, que le droit d'aînesse est aboli, et que les armoiries ne sont plus qu'un bien de famille également commun à tous ceux du même sang, la brisure héraldique n'est plus qu'un souvenir archaïque ; elle est tombée irrévocablement en désuétude. Dans une consciencieuse étude de M. Jean Régnier, *Les Armes de France* (*Figaro*, 9 juillet 1892), je lis : « Le dernier exemple de la brisure imposée aux cadets date, croyons-nous, de 1625. » J'estime que la brisure se

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

traîna péniblement jusqu'au commencement du XVIIe siècle ; car, « en 1655, il est stipulé que l'aîné du nom d'Asnières pourra seul porter *Merlusine* en ses armes, et deux centaures pour supports [1] », et en 1694 un arrêt du parlement de Grenoble confirme le droit traditionnel de l'aîné aux armes pleines.

Devant la prétention émise par Mgr le Duc de Madrid et par D. Francisco de Bourbon, M. J. Régnier a, non sans justesse, posé cette question : même si la prétention des Princes Espagnols était fondée sans conteste, s'ensuivrait-il que l'aîné des Princes Français fût dans l'obligation de *briser* ? « Les branches cadettes d'une même famille doivent-elles nécessairement porter une brisure ? » Incontestablement, non, puisque la brisure a depuis près de deux cents ans disparu de la coutume héraldique, que les armoiries pleines sont devenues la propriété mutuelle de tous les membres de chaque famille, et que, même dans la Maison de France, les brisures d'apanage ne sont plus observées ; le *lambel* de puînesse est porté uniformémément par tous les Princes, sans autre brisure, le Chef de la Maison usant seul des armes pleines. Seul, si je ne me trompe, Mgr le Duc de Montpensier, frère puîné de Monsieur le Duc d'Orléans, porte, suivant l'ancienne règle, de *Bourbon-Montpensier*.

J'ignore ce que le Tribunal répondra aux prétentions des Princes Espagnols, mais je crois le pressentir, et ce sera quelque chose comme ceci : « La Royauté n'est plus, la brisure est morte, et nous n'avons pas qualité pour la ressusciter à votre profit,

(1) La Chenaye-Desbois, éd. in-4°, I, 467.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en consacrant du même coup votre prétendu droit à la Couronne de France. »

D'ailleurs, si la thèse de Don Francisco était admise, comme il ne vient qu'au sixième rang parmi les Bourbons d'Espagne, il lui faudrait en bonne logique briser, sous-briser, surbriser, contrebriser, archibriser, et méditer le *Patere legem quam fecisti.*

« La brisure, a-t-on dit, n'a plus aucune portée depuis la féodalité », c'est-à-dire depuis l'éclipse du régime féodal, depuis que la possession des armes pleines n'impliqua plus la pleine possession du fief auquel appartenaient ces armes. La brisure, par suite, n'eut plus dès lors de sens, de raison d'être ; elle s'atrophia lentement et finit par disparaître, comme un organe désormais sans valeur et sans utilité.

Qu'elle ait subsisté, et encore sous une forme très atténuée, dans la race royale, cette exception découle du principe et de l'essence mêmes de la race. En effet, quand on dit que le régime féodal est mort pour tout le monde, on a raison au point de vue de l'histoire de la Noblesse et du régime actuel, mais on a tort au point de vue du droit de la Monarchie traditionnelle. Un seul fief, en effet, faisant exception, surnagea dans le naufrage de la Féodalité, et ce fief s'appelait le Royaume de France. Le Roi, *primus inter pares*, ne le possédait que comme tout seigneur possédait son fief propre [1], en vertu de l'hérédité et à charge de le

(1) V. 1099, Maingot, sire de Melle, date ainsi une charte de donation pie: « Philippe tenant le sceptre du fief royal, *regii honoris sceptrum obtinente Philippo* ». (B. N., ms. lat. 5451, f. 99, et Moreau, t. (43, f. 76). — A. Levesque : « La Couronne était le grand fief. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

défendre et d'assurer le règne de la justice ; les serments solennels du Sacre en font foi. L'hérédité féodale est morte, mais l'hérédité royale, identique à celle-ci de principe et d'essence, lui a survécu. Tout Prétendant, en effet, qui argue de son droit héréditaire, ne fait autre chose que réclamer le domaine ancestral, en vertu du pacte national qui a consacré son droit perpétuel.

Ce droit subsiste malgré les révolutions adverses, et le régime actuel lui-même en a proclamé par des lois d'*exception*, par des lois d'exil, l'existence, l'immanence et l'imprescriptibilité.

Il y a donc quelqu'un qui, de par sa naissance, de par la loi d'hérédité, fondements de son droit, est le Roi, et peu importe, au point de vue du droit, qu'il soit ou non en possession du Royaume : aucune possession de fait ne peut infirmer le droit ; un pouvoir de fait n'est jamais la négation légitime d'un pouvoir de droit.

Vouloir équipoler la qualité de « Roi » à un titre simplement nobiliaire, emportant avec soi les armoiries corrélatives, ne serait exact que sous le rapport des armoiries ; l'équipoler même à une qualification féodale ne serait guère plus exact, puisque le « Roi » existait avant la féodalité.

Prétendre que le titre de « Roi » ne fût, en d'autres temps, *melioribus annis*, que le vocable politique du Chef de l'État, vocable actuellement remplacé par celui de « Président », serait assimiler des contraires et d'une assimilation sans valeur tirer un argument sans consistance. En effet, sous le régime monarchique, à l'instant même où le Roi meurt le Roi naît ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'aîné de la race devient de droit et est aussitôt « le Roi » et c'est parce qu'il est avant tout « le Roi » qu'il assume ensuite la Royauté; tandis qu'en république il faut qu'on soit d'abord élu à la Présidence pour avoir consécutivement le droit de se qualifier Président.

Prétendre qu'il n'y a plus de Maison de France parce qu'il n'y a plus de Royaume de France, serait conférer à la légalité républicaine, originellement issue de la négation violente de la légalité légitime, une faculté outrageusement exorbitante : celle de pouvoir spolier de son nom huit fois séculaire toute famille d'origine féodale, sous prétexte qu'il n'y a plus de domaines féodaux. « Mon nom est France ! » disait Louis XVIII aux Calaisiens en remettant le pied sur le sol de France après un exil d'un quart de siècle. « Mon nom est France ! » peut dire à bon droit aussi un autre royal exilé.

Le nom de France, écrivait M. de Réal en 1769, appartient à tous les Princes de la Maison Royale, « non comme un titre de dignité qui indique la possession d'une couronne, *mais comme un nom propre de famille.* »

Prétendre que le Chef de la Maison de France ne peut user des armes de France parce que ces armes appartiennent *exclusivement* à la France, serait contester injustement et quelque peu puérilement au descendant des Rois une propriété non moins sacrée pour lui que, pour les familles d'origine féodale, la possession de leur blason héréditaire ; ce serait déceler une étrange méconnaissance du caractère primordial des armoiries féodales, originellement et essentiellement

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

indivises entre le fief et le fieflé; propriété mutuelle et réciproque procédant du vieux pacte fondamental et aussi de cette « accoustumance » qui, suivant un juriste du XIVe siècle, est « de l'héritance[1] ».

Dire que les fleurs-de-lis ne sont plus la propriété du Prétendant parce que la légalité révolutionnaire a supprimé le domaine royal, serait du même coup contester à d'illustres familles le droit de conserver leurs armoiries séculaires, et serait fermer les yeux à l'évidence : par exemple, le domaine ducal de La Rochefoucauld a été supprimé, comme aussi les domaines ducaux de Croy, d'Harcourt, de Noailles, mais les Maisons ducales de La Rochefoucauld, de Croy, d'Harcourt, de Noailles, n'en subsistent pas moins. Le « Royaume de France » a été supprimé, mais la Maison de France n'en subsiste pas moins. Et ce dilemme s'impose à toute personne de bonne foi : Ou Monsieur le Duc d'Orléans est « le Roi », et alors il a le droit de porter les armes pleines de France; ou bien il n'est qu'un simple particulier, et alors, comme tout gentilhomme, il a le droit de porter les armes pleines de sa race, non seulement comme *Dux et Princeps generis*, mais encore parce que, comme dit M. le comte de Foras, « la maladie de la brisure a cessé d'exercer ses ravages. »

La France actuelle n'a pas plus le droit d'enlever les fleurs-de-lis, les armes pleines, à l'aîné de la Maison de France, — c'est assez de l'avoir privé de sa patrie et du droit de la servir, — que Louis XIV, dans sa toute-puissance, n'eût eu le droit de les enlever à la France.

(1) Bouteiller, *Somme rurale*, tit. 86, p. 500.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il ne serait pas, du reste, sans un côté comique de voir les héritiers politiques de ceux qui, il y a cent et quelques années, grattèrent partout les fleurs-de-lis, prétendre à les posséder exclusivement. L'Histoire a de ces ironies désopilantes, auxquelles, pas plus qu'à d'iniques arrêts de confiscation, ne peut se prêter la gravité de la Justice. Et, dans l'espèce, la confiscation serait particulièrement injuste.

En effet, pour beaucoup de lignages féodaux, il est malaisé de discerner s'ils reçurent de leur fief leur nom et leurs armes, ou bien s'ils les lui apportèrent; tandis que pour la Maison de France aucun doute n'est possible, comme on verra ci-après : c'est le *signe* même de sa puissance souveraine, antérieur à l'apparition des armoiries de domaine, qui est devenu le *signe* national et, selon l'esprit de la féodalité, s'est incorporé au fief royal [1] de manière à constituer entre la France et le Roi une propriété commune, réciproque, mutuellement inaliénable.

Dire que les armes de France appartiennent à la France n'est donc qu'une demi-vérité, puisqu'elles appartiennent parallèlement et antérieurement à la Maison de France. Et, de fait, quiconque, arguant d'un droit plus ou moins sérieux, prétend à la Couronne de France, prétend *ipso facto* aux armes de France : quand les rois d'Angleterre, au mépris de notre loi salique, s'intitulèrent Rois de France, ils usurpèrent simultanément les fleurs-de-lis, et même après leur expulsion du royaume les gardèrent dans leur écu,

(1) Les armoiries des Maisons souveraines devinrent le symbole de l'Etat. » (L. Germain de Maidy, *Prétendues arm. de l'égl. de Bon-Secours*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à titre d'armes de prétention. A la mort de Henri III, les divers Prétendants s'attribuèrent l'écu de France.

Tant que subsiste un seul représentant du droit traditionnel, la Maison de France subsiste, et avec elle son droit de co-propriété des armes de France ; elles sont pour l'aîné de la race royale, *dux et princeps generis*, un bien personnel et héréditaire, comme elles le seront pour tous ses successeurs Rois de France ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, la Maison de France venait à défaillir dans les mâles, que le Trône fût vacant, et que la Nation, usant alors de son droit incontestable, renouvelât le pacte monarchique avec une autre dynastie, il n'est pas douteux que le Chef de la nouvelle race serait de plein droit investi des armes de France, qui deviendraient, comme auparavant, communes au Roi et au Royaume. Supposons que les destins eussent donné raison à Henri IV, lorsqu'il disait, en montrant le jeune Montmorency :

— Si la Maison de France venait à manquer, c'est là qu'il vous faudrait prendre le Roi.

Pense-t-on que le duc de Montmorency eût conservé son blason familial, si glorieux qu'il fût ? Il l'eût aussitôt délaissé pour s'approprier le signe national de la puissance royale, l'écu d'azur à trois fleurs-de-lis d'or. De nos temps mêmes, c'est ce que, fidèle à la vieille coutume, a fait la Maison de Goyon-Matignon : elle a délaissé ses armes de famille pour prendre celles de son domaine princier, lorsqu'elle a recueilli la succession de la Maison de Grimaldi-Monaco.

Je termine ce chapitre en répétant avec Du Cange : « Les armes d'un Royaume n'appartiennent qu'à « celluy qui est Roy, et nuls, quoyqu'issus de mesme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Maison que les Roys, ne les peuvent porter sans « quelque différence. » Monsieur le Duc de Madrid déviait donc de la règle héraldique, lorsqu'il écrivait à Monsieur le Comte de Paris : « Moi seul, et par « moi encore, mon fils et mon frère, nous avons le « droit de porter, sur l'écusson royal, d'azur à trois « fleurs-de-lys d'or, sans brisure. » De même, D. Francisco de Bourbon, lorsqu'il écrivait à Philippe VII : « Moi, mes enfants et mon frère avons seuls le « droit de porter les fleurs-de-lys de France sans « brisure. » Non, *un seul* a ce droit, et c'est « celluy « qui est Roy ». Et même, jusqu'au XIIIe siècle, seul de tous les Princes du Sang, l'héritier de la Couronne avait le droit de porter les fleurs-de-lis avec brisure ; les autres portaient leur blason d'apanage :

« Geliot (*Indice armorial*) dit que, depuis Charle- « magne jusques à Philippe le Conquérant, il n'y a « eu aucun fils ni frère du Roy, *sinon l'aîné*, qui ait « porté les fleurs-de-lis : ce qui est tiré des écritures « du roy Louis XI, produites au procès contre Marie « de Bourgogne, touchant le duché de Bourgogne... « Les puisnés des Roys prennent le surnom de France « avec les fleurs-de-lis depuis saint Louis, qui le pre- « mier le permit avec brisure, dit la Chronique de « Berri. Néanmoins le surnom de France n'est pas « continué aux enfans des puisnés de la Maison « Royale, qui prennent celui du principal Titre de « l'apanage [1]. »

Puisque les armes pleines de France n'appartiennent qu'à « celluy qui est Roy », nous avons donc à préciser qui est celui-là ; mais occupons-nous d'abord

(1) G.-A DE LA ROQUF, *Traité du Blason*, ch. IX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des *Fleurs-de-lis*, afin de justifier ce que nous avons dit de leur origine non nationale, mais purement royale.



V. — LES FLEURS-DE-LIS. — Dans sa Protestation datée de Venise le 23 mai 1892, et adressée au Comte de Paris, le Duc de Madrid s'exprimait ainsi :

« La France a emprunté les fleurs de lys aux aînés de « notre famille, aux descendants de Hugues Capet. »

« Rien, — a déjà répondu M. Jean Régnier, — n'autorise à déclarer que la France a emprunté les fleurs-de-lis aux aînés des Capétiens. »

En effet, bien avant l'avènement du premier des Capétiens, la fleur-de-lis était le *signe* de la Royauté, qui, certainement dès les premiers temps de la Monarchie, l'avait empruntée des empereurs byzantins. La vénérable antiquité de ce signe de la puissance souveraine était telle que les chroniques du bon vieux temps, ne sachant où puiser ses origines, les demandèrent à de pieuses et patriotiques légendes.

Jadis, au cloître de l'abbaye de Moissac, qui se disait avoir été fondée en l'an 506 par le roi Clovis, se

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

voyait son image avec cette inscription : « Dieu, par son ange de paradis a transmis ses armes au roy Clovis [1]. » C'était une allusion à la légende de l'abbaye de Joyenval, en laquelle un ange ou un saint ermite aurait apporté les fleurs-de-lis au vainqueur de Tolbiac. Gaguin et Geliot notent que ce fut Clovis qui prit les *lis d'or*, « descendus de l'*azur* du ciel » ; et la pieuse légende avait certainement cours dès le IXe siècle, car, au frontispice de l'Evangile selon saint Jean, dans un évangéliaire écrit et enluminé vers l'an 875, se voient, en la miniature supérieure, deux personnages autour duquel pleuvent des fleurs-de-lis rouges, et, dans la miniature inférieure, Jésus-Christ montrant à un personnage royal des fleurons trilobés de même couleur, qui semblent pleuvoir du ciel [2].

Le docte Jehan Charlier (Gerson), chanoine de Paris, mort en 1429, rapporte que ce fut saint Denis qui fit don de la fleur-de-lis aux chefs Francs. Selon d'autres vieux auteurs, ce serait Charlemagne qui l'aurait reçue d'un ange, et c'est à quoi sans doute alludent les miniatures de l'Évangéliaire précité. Ailleurs nous lisons : « L'alliance entre la France et « l'Écosse, signifiée par la double bordure de fleurs-« de-lys qui est allentour du lyon en l'escu des armes « du roy d'Escosse, fut contractée entre Charlemagne « et Achayus l'an 789 [3]. » Bonne vieille légende aussi, que la critique moderne a réduite en poussière [4].

Qu'est-ce donc que ce mystérieux fleuron trilobé,

(2) *Arch.* de Tarn-et-Garonne, G 356 ; extr. d'environ 1485.
(2) Staatsbibliothek de Munich, *Codex purpureus*.
(3) Clairambault, t. 818, p. 5.
(4) *Revue Nobiliaire*, t. I, p. 44.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quelle est son origine, quel est son symbole ? A qui devons-nous réellement ces fleurs augustes qui, selon saint Bernard, ont l'odeur de l'espérance, *flos habens odorem spei*, qui « ont orné et qui orneront à jamais l'écu de France [1] », si intimement unies à la Nation très chrétienne que « nous ne pourrions cesser de les vénérer sans cesser d'être Français [2] » ?

« Les armoiries de France..., les *fers de lance* que nous appelons aujourd'hui fleurs-de-lys, » dit Sainte-Palaye. Est-ce plutôt la *francisque*, arme nationale des Francs, qui avec son fer de pique entre deux fers recourbés ressemble singulièrement à l'ancienne fleur-de-lis héraldique ? Ou le crapaud, ou l'abeille, ou une sorte de croix, ou l'iris jaune, ou le martagon rouge, le lis de Chalcédoine, ou l'emblème mystique de la S. Vierge ? Ou, comme veut Foncemagne [3], un ornement purement arbitraire et commun à tous les souverains ? Ou la fleur sacrée du lotus, ou tout simplement une vraie fleur de lis de jardin ? Quant à la théorie du trident de Neptune, et surtout à celle de la « patte de coq » (gallus), qui m'a été attribuée par je ne sais quel fantaisiste, je renvoie le lecteur aux *Preuves* (num. 10).

Les origines de ce que nous appelons la fleur-de-lis se perdent dans la nuit des âges, dans les mystères sacrés du vieil Orient. Le fleuron trilobé se rencontre sur les monuments de l'ancienne Égypte comme symbole mystique de puissance sans fin, d'éternelle fécondité, « comme symbole ou attribut de Dieu et

(1) G. A. de la Roque, *Traité du Blason*, ch. XVI.
(2) Bonneserre de Saint-Denis, *Rev. Nob.*, I, 41.
(3) *Fer.* 70, *super Cant. Cantic.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des souverains, comme ornement du bandeau royal, au front des statues et des sphinx, comme sceptre dans leurs mains [1]. » Des personnages hiératiques, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, portent sur le sommet de leurs diadèmes la fleur-de-lis, [2] comme plus tard les Fils de France. Les successeurs de Constantin, en contact direct avec les peuples orientaux, estimèrent de bonne politique de s'attribuer cet emblème révéré ; peut-être même, avant eux, des empereurs romains l'avaient-ils adopté [3]. L'impératrice Placidie le porte au front de son diadème. La couronne de l'impératrice Théodora, femme de Justinien, dans la fameuse mosaïque de Saint-Vital de Ravenne, est ornée de trois fleurons trilobés [3]. De l'an 610 à 820, sur les monnaies byzantines, des têtes impériales sont coiffées de casques cimés d'une fleur-de-lis [4]. Les empereurs d'occident et les rois de France adoptent à leur tour ce symbole d'autorité souveraine et de puissance sans fin.

« La fleur-de-lis, dit M. Bonneserre de Saint-« Denis [5], n'apparut jamais, ni comme emblême, ni « comme attribut, ni *comme pièce héraldique*, chez « nos Rois de la première et de la seconde races ; nous « ajouterons même que, parmi les successeurs de « Hugues Capet, il faut franchir plusieurs générations « pour la rencontrer. »

(1) Ad. de Beaumont, *Rech. sur l'orig. du blason et en partic. de la fleur-de-lis.*

(2) E. Soldi, *La sculpture Egyptienne.*

(3) J. Tristan, sgr d'Authon : *Traicté du lis*, 1656, p. 1. planche.

(4) Quicherat, *Hist. du costume en France*, p. 92.

(5) De Saulcy, *Essai de classific. des suites monétaires byzantines*, ad ann. 610, 641, 685, 820.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Comment, sous ces deux races, pourrait-on découvrir une *pièce héraldique*, puisque les *armoiries* féodales n'existaient pas encore ? L'affirmation de M. de Saint-Denis est contredite en ces termes par le vicomte de Vaublanc [1] :

« Dès les premiers temps de la Monarchie fran-
« çaise, les insignes de la Royauté présentaient un
« ornement assez analogue à la figure héraldique du
« lis. M. Rey a donné dans son intéressant ouvrage
« (*Des enseignes et couleurs de la Monarchie*, pl. XIV,
« p. 310) une nomenclature de 33 sceaux ornés de lis,
« depuis 1131 jusqu'à 1230 [2]. »

« Assez analogue », soit, mais certainement c'était ce que nous nommons *fleur-de-lis* : comme mainte autre pièce héraldique, elle s'est plus ou moins modifiée à travers les siècles ; c'est déjà beaucoup qu'entre le fleuron primitif et la *fleur-de-lis* il y ait une évidente analogie ; comparez, par exemple, la moucheture d'hermine à son point de départ et à sa forme actuelle : ses transformations successives l'ont défigurée au point de détruire tout vestige d'analogie [3].

« La fleur de lys, dit M. Jean Grellet [4], a existé comme emblème royal longtemps avant la naissance du système héraldique. Les Rois de France ont pris pour armoiries la fleur qui figurait sur leur sceptre et leur couronne. »

Il n'est pas contestable que « dès les premiers temps

(1) *Revue Nobiliaire*, t. I, p. 205.
(2) *La France au temps des Croisades*, t. 2, p. 253.
(3) S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, *L'hermine*, 1894, in-8.
(4) *La Fleur de lys*, ap. *Archives hérald. de Suisse*, mars 1896.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Monarchie Française » le fleuron trilobé figurait parmi les insignes et probablement comme le signe de la Royauté. Larousse, déjà nommé, cite un manuscrit du IXe siècle, à la Bibliothèque de Reims, où se voient « deux figures absolument semblables à « nos fleurs-de-lis actuelles ; cependant, à l'époque où « fut composé ce manuscrit, le blason n'existait pas, « et les Rois de France n'avaient point encore pris la « fleur-de-lis pour emblême. » — Point encore ?... C'est ce que nous allons examiner.

Laissons le tombeau de Frédégonde, où apparaissent des fleurs-de-lis, parce qu'il fut restauré au XIVe siècle ; celui du roi Sigebert, fils de Clotaire Ier, à Saint-Médard de Soissons [1], parce que sa couronne fleurdelisée peut également provenir d'une restauration ; le denier du bon roi Dagobert, parce que la figure qui meuble l'avers n'est peut-être qu'une francisque, encore que l'analogie soit flagrante. Négligeons l'assertion de Genebrard et de Henninge [2] « qu'Eudes, comte d'Anjou, porta premièrement ses armes semées de fleurs de lys, que les Roys de France ses successeurs ont conservées longtemps ». Mais voici le sceau de Chilpéric II (715-720), où son sceptre est sommé d'un fleuron triple [3] ; en 721, le sceau de Thierry II, le front ceint d'une couronne à trois fleurons, entre deux fleurs-de-lis, et son sceptre se termine par ce même fleuron ; en 733, le sceau de Childéric III, le dernier des Mérovingiens, dont la

(1) B. N., *Collection de Bourgogne*, t. 73, fol. 182.
(2) Cités par G. A. DE LA ROQUE, *Traité du Blason*, ch. VII.
(3) GUÉRARD, *Cartul. de S. Bertin*, p. 42.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

couronne est fleurdelisée [1] ; les sceptres de Carloman et de Pépin, sommés d'une fleur-de-lis [2]; en 769, le sceau de Charlemagne, portant une couronne à trois fleurs-de-lis [3]; en 780, l'évangéliaire de Godescalc, écrit spécialement pour Charlemagne et dont les bordures sont ornées de fleurons trilobés [4], comme aussi le fameux évangéliaire donné par ce Prince à l'abbaye de Saint-Riquier, et qui est à présent le joyau de la Bibliothèque d'Abbeville ; en 820, le sceau de Louis le Débonnaire, avec une couronne fleurdelisée, dans un quadrilobe de fleurs de lis [5].

« Les fleurs-de-lys, dit M. de Courcelles [6], étaient « déjà employées pour ornement de la couronne des « Rois de France, du temps de la seconde Race... On « trouve plusieurs portraits de Charles le chauve, « dans les livres écrits de son vivant, avec de vrayes « *fleurs de lys* à sa couronne ; quelques-uns de ces « manuscrits se gardent dans la Bibliothèque du Roy, « et l'on peut voir les figures dans le second tome « des *Capitulaires* de M. Baluze. »

Dans le livre de prières du même monarque (B. N., ms. latin 1152), il est figuré le front ceint d'une couronne fleurdelisée et tenant un sceptre sommé d'une fleur-de-lis ; des fleurs-de-lis ornent aussi les angles du dossier de son trône [7]. Son Évangéliaire, de l'an 870, le *Codex aureus* de la Staatsbibliothek de

(1) *Ibid.*, p. 44, 47, 52.
(2) J. Tristan, *Traicté du Lis*, p. 32-33.
(3) *Cartul. de S. Bertin*, p. 59.
(4) Demay, *Le costume au m.-âge d'après les sceaux*, p. 198.
(5) *Cartul. de S. Bertin*, p. 77.
(6) *Dict. univ. de la Nobl. de France*, t. 3, p. 212.
(7) Cf. Demay, *op. cit.*, p. 197 et 198.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Munich (fol. 6 v.), le montre sur son trône, le front ceint d'une couronne fermée à trois fleurs-de-lis. C'est exactement la même couronne que Jésus-Christ pose sur la tête de Henri II, dans l'Évangéliaire de cet empereur (même bibliothèque, fol. 11 r.), et que porte Charles le chauve dans son sceau [1]. Celui du roi Rodolphe, en 925, le montre avec une couronne non fermée, à trois fleurs-de-lis [2]. La couronne fermée et le sceptre d'un roi du xe siècle sont fleurdelisés [3]. La Chronique d'Adhémar (v. 1025) représente Louis le Débonnaire dans son palais, dont le fronton est sommé d'une fleur de lis [4].

Il est donc impossible de ne pas reconnaître l'existence de ce qui devait être appelé *fleur-de-lis*, comme attribut et signe de la puissance souveraine dans nos deux premières races. C'est ainsi qu'en devenant roi de France Hugues Capet s'attribua ce signe de majesté : son sceau le montre avec une couronne fleurdelisée [5], et ses descendants n'ont pas inauguré la fleur-de-lis, mais n'ont fait que suivre l'exemple de leur auteur.

Dans une miniature d'un évangéliaire [6] de l'an 1014, on voit que la fleur-de-lis était le signe de prééminence, et probablement de naissance royale : les princes grands feudataires, apportant au Roi leurs tributs annuels, ont tous pour coiffure un bonnet sommé d'une fleur-de-lis. Elle orne, dans un sceau de 1069,

(1) *Cartul. de S. Bertin*, p. 119-125.
(2) B. N., *Collection de Bourgogne*, t. 31, fol. 97.
(3) Ch. Louandre, *Les arts somptuaires*, t. I. — Quicherat, p. 138.
(4) Cité par M. Jean Grellet, *La Fleur de lys*.
(5) *Nouv. traité de diplom.*, IV, 125. — Vaublanc, I, 44.
(6) Staatsbibliothek de Munich, cod. lat. 4452.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la couronne du roi Philippe Ier ; dans des sceaux de 1113 et 1146, la couronne et le sceptre de Louis VI et de Louis VII [1]. En 1126, l'agrafe du manteau de Lothaire II est une fleur-de-lis [2].

Nos Rois ne l'ont donc pas reçue de la France, ils la possèdaient héréditairement avant elle, ils en furent initialement les seuls propriétaires, et ce sont eux qui la communiquèrent à la France. Au moyen-âge, ses Princes sont communément appelés « les Princes des Fleurs de lys », et elles désignent spécialement le Roi de « Franche, le nobile pays ».

Philippe de Valois qui porte fleurs de lis [3].

A partir de la féodalité et de l'instauration des *armes* de domaine, la fleur-de-lis devient l'emblême patronymique et distinctif de la Monarchie Française, tandis que l'Empire adopte définitivement l'aigle éployée, et le signe national de la Royauté devient à perpétuité le signe royal de la Nation. Il est donc parfaitement inexact de dire comme Larousse, deux fois nommé, que la fleur-de-lis fut « l'emblême héraldique de la *France Bourbonnienne* » ; cet emblême n'appartient réellement à la Maison de Bourbon qu'à la condition d'être la Maison de France ; les ducs de Bourbon portaient *d'azur semé de fleurs-de-lis d'or, au bâton de gueules brochant en bande sur le tout.* Bien que depuis trois siècles (1589), le nom de Bourbon soit

(1) B. N., *Archives de S.-Vincent de Senlis*, ms. latin 9976, fol. 3 v., 4 v., 12 et 14 r.

(2) *Coll. de Bourgogne*, t. 73, fol. 183. — *Voyages litt.* de D. Martenne, II, 36.

(3) *Le Vœu du héron*, ap. Sainte-Palaye, III, 121, 123.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

identifié à celui de France et que les armes de France personnifient la maison Royale de Bourbon, ce n'est pas elle qui a donné son blason à la Couronne, mais c'est de la Couronne qu'elle a reçu l'écu royal et national *d'azur à trois fleurs-de-lis d'or*.

A l'origine, il était semé *de France*, c'est-à-dire de fleurs-de-lis d'or ; l'époque et le motif de leur réduction au nombre de trois sont controversés. On peut en fixer l'époque, non au XIVe siècle, comme ont fait tous les héraldistes, mais vers le milieu et peut-être même au début du XIIIe : dans son sceau équestre, en 1271, Pierre, Comte d'Alençon, porte un écu à *trois fleurs-de-lis, 2 et 1*, brisé d'une bordure, tandis que sa cotte d'armes est semée de France, à la bordure [1]. En 1285, le contre-sceau de Philippe, Régent du royaume, présente *un écu à 3 fleurs de lis* [2]. Dès le début du XIIIe siècle, en 1209, Hugues de Fontenèlles porte de même [3] ; et aussi, en 1211, Acelin ou Ancelin de Méry, chevalier [4] ; de même, en 1220, le sceau équestre et le contre-sceau de Philippe de Nanteuil, issu des Comtes de Vexin, ainsi que le sceau de Renaud de Béthizy ; de 1261 à 1284, ceux d'Arnoul de Visemale et d'Humbert-Gui, seigneur de Brilhac, chevaliers, et de Guillaume de la Faurie [5]. « Laissiés passer les preus [6] ! »

A partir du XIVe siècle, les écus à 3 fleurs-de-lis,

(1) Cf. Demay, *op. cit.*, p. 117.
(2) Douët-d'Arcq, *Sceaux des Arch. nat.*, n. 46.
(3) Id. *ibid.*, n. 2213.
(4) Ibid., n. 2801. — D. Villevieille, *Trésor*, t. 58, f. 27 v.
(5) Douet-d'Arcq, *Sceaux des A. N.*, n. 3036, 7629, 1418, 683, 9875, 1572,, 2125.
(6) *Le Vœu du héron*, ap. Sainte-Palaye, III, 122.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec ou sans brisure, se multiplient de plus en plus [1] ; en les réduisant à ce nombre, la Noblesse se modelait évidemment sur la maison Royale. Cependant, même chez celle-ci, jusque vers la fin du dit siècle, le semé subsiste parallèlement et conjointement à la réduction [2], innovation dont la cause n'a pas été sans dérouter quelque peu la sagacité même des plus experts.

Dans l'Histoire du roi Charles VI attribuée à Benoît Gencien, il est dit que les trois lis sont le symbole de la foi, de la science et de la chevalerie, *tria lilia, fidei, sapientiæ et militiæ simulacrum* ; explication empruntée de Guillaume de Nangis, contemporain de saint Louis : « Le Roi de France a la fleur-de-lis peinte « à 3 feuilles pour exprimer que la foi, la science et « l'honneur de chevalerie se trouvent davantage dans « notre royaume que dans les autres [3]. » Les fleurs-de-lis ont été réduites à trois pour personnifier, selon Jean Gerson, les trois Etats du royaume ; selon Janus Cecil Frey, les trois Races royales, et selon G.-A. de la Roque, la T. S. Trinité ; symbolisme pieux de l'écu royal heureusement rendu par M. le comte Lafond, dans son *Poème de Rome :*

> Son champ *d'azur* du ciel rappelle la beauté,
> Et dans ses *trois lys d'or* fleurit la Trinité.

Tout cela est infiniment plus plausible que l'explication, un peu puérile, émise par Sainte-Palaye [4] : « L'impossibilité d'en faire tenir plus de trois dans le

(1) Voy. aux *Preuves*, num. II.
(2) *Preuves*, num. I.
(3) Collection Guizot, G. DE NANGIS, XIII, 144.
(4) *Mém. sur l'ancienne Chevalerie*, I, 294.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

petit sceau, ou sceau secret, fut la raison qui détermina depuis à les réduire à ce nombre [1] ». Impossibilité tout à fait chimérique, puisque l'on rencontre de très nombreux sceaux, de dimension minime, dont les écus portent un semé ; en 1376, *le sceau* de Charles V présente un écu à 3 fleurs-de-lis, tandis que c'est l'écu de son contre-sceau qui en est semé [2]. Chassanée approche de la vérité lorsqu'il dit que « le nombre III est le nombre des nombres, parce qu'il contient le commencement, le milieu et la fin », autant dire le passé, le présent et l'avenir. Ce qui est vrai, c'est que le semé héraldique équivalant au nombre infini, et le nombre trois symbolisant ce même infini, peu importait de semer de fleurs-de-lis ou de les réduire à trois, puisque les deux formes étaient héraldiquement synonymes. C'est ce qui explique pourquoi, dans le même temps et le même lieu, on rencontre l'écu royal indifféremment chargé de fleurs-de-lis sans nombre ou réduites à trois.

« Le blason de la France, les fleurs-de-lis, dit Baron [3], sont le meuble le plus illustre qui se rencontre dans les blasons des Français ». Aussi ces blasons sont-ils infiniment nombreux, en raison du grand nombre des concessions royales, destinées à ré-

(1) Douët-d'Arcq, *Sceaux des A. N.*, n. 64.

(2) Cité par Larousse, au mot *Fleur-de-lis*.

(3) En 1465, Louis XI permet à Polycarpe de Reyniac d'ajouter en ses armoiries un franc-quartier d'azur à la fleur-de-lis d'or, « pour avoir vaillamment combattu près sa personne en la bataille de Montlhéry ». (*Pièces orig.*, doss. 18466, fol. 7-15.) En 1502, « Louis XII concède de porter fleurs de lys en ses armes à son secrétaire Estienne Petit, fils de feu noble Estienne, *qui labores immensos, vigilias perpetuas pro reipublicæ salute subierunt.* » (Clairambault, t. 1052, p. 41.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

compenser la valeur, le dévouement, la fidélité [1] ; c'était la croix de Saint-Louis, la croix d'honneur des vieux temps : le Roi décorait les armoiries des preux ou des cités, comme de notre temps on a décoré des drapeaux et des villes [3]. Notons que pour recevoir cet insigne honneur, il fallait être français, ou tout au moins régnicole : le 22 décembre 1646, le Roi donna « permission à Pierre Serantony, gentilhomme luc- « quois, et à sa postérité », en considération de ses loyaux services, « de mettre des fleurs de lys d'or en « champ d'azur dans le blazon de ses armes, en tel « lieu du dit écusson et tel nombre qui seront réglés par « le premier hérault, *avec dispense de résidence* [2]. »

L'honneur de porter des fleurs-de-lis en ses armes était trop grand pour ne pas induire à les usurper, et cela dut être de tout temps. Boursault flagelle « les blasonneurs » qui

Donnent des fleurs-de-lis à qui veut les payer.

Les vaillants qui étaient faits chevaliers de la main du Roi timbraient leur heaume de la couronne fleur-delisée des Fils de France, et souvent fleurdelisaient leur blason, en mémoire d'un si glorieux honneur ; car le sacre chevaleresque créait entre le collateur et le bénéficiaire mieux qu'une fraternité d'armes : une paternité de chevalerie, une véritable adoption [3] ; le nouveau chevalier se trouvait agrégé à la famille de celui qui l'élevait à l'honneur de chevalerie ; de là, pour les chevaliers royaux, le droit aux fleurs-de lis

(1) Notamment Roanne et Châteaudun.
(2) Arch. nationales, PP. 146b, fol. 6.
(3) Cf. Sainte-Palaye, I, 229 et 272-275.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

royales sur leur heaume et même dans leur écu. Dans une miniature du XIIIe siècle [1], représentant une bataille, tous les chevaliers ont le heaume timbré d'une couronne à trois fleurs-de-lis.

Elles personnifiaient non seulement la Maison de France, mais aussi la nationalité française : deux Papes *français*, Urbain IV (1261-64) et Clément IV (1265-68) les mirent dans leurs armoiries ; Yves *le Franc*, descendant d'un héros de la première croisade, chargeait en 1239 son écu d'une croix *fleurdelisée*. Les lis d'or étaient « le signe allégorique de la Nation Française aussi bien que de la Royauté [2] », signe indivis entre elles. Bullet [3], qui trouvait à tous les mots des racines celtiques, veut que *fleur de lys* signifie « fleur de Roy », parce que dans cette langue roi se dit *ly*. Il est curieux de constater dans le vieux poème du *Vœu du héron* qu'Edouard III, roi d'Angleterre, prétendant à la Couronne de France, était appelé par ses courtisans « Loeys » :

Edouard, *Loeys* l'apelent si voisin.

Et Sainte-Palaye [4] explique que ce surnom de « Loeys » signifiait « Roi de France » ; ce qui, sans contredire Bullet, étaierait le sentiment de ceux qui rattachent le nom français de la fleur-de-lis à celui de notre roi Louis VII, *flor de Loïs* ; mais c'est incontestablement la rajeunir de beaucoup que dire, comme

(1) Roman de *Guill. d'Orléans*, par R. de Montfort. Staatsbibliothek de Munich, cod. german. 63, fol. 86 v.
(2) *Diplomatique*, t. IV. — Vaublanc, II, 255.
(3) Cité par M. ADALBERT DE BEAUMONT.
(4) *Mém. sur l'anc. chevalerie*, III, 120.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le P. Ménestrier, que c'est seulement depuis ce Prince qu'elle est « le symbole du domaine royal ». Jean Tristan, seigneur d'Authon, dans son curieux livre publié en 1656, dont voici le titre, rétablit la vérité historique :

« Traité du Lis, symbole divin de l'espérance, con-
« tenant la juste défense de sa gloire, dignité et pré-
« rogative, ensemble les preuves que nos Monarques
« français l'ont toujours pris pour leur devise en
« leurs couronnes, sceptres et vestemens royaux, en
« leurs escus et estendards jusques à présent. »

C'est aussi l'opinion émise et brillamment soutenue par notre docte collègue M. le baron Tristan Lambert [1], et certes c'était celle aussi de ce loyal français du XVe siècle qui, sur le linteau de sa fenêtre, à Royat [2], avait fait graver une fleur-de-lis au dessus de cette inscription :

VIVE LE FLOR DV ROY

M. Jean Régnier s'est posé cette question : « Les fleurs-de-lis sont-elles les Armes de France ou celles de nos Rois ? » Et il la résout en faveur de la France. La question peut se poser dans la France déroyalisée ; jadis elle n'eût pas été comprise, ou du moins l'eût-on considérée comme un pléonasme : car le Roi incarnait la France, et la France n'avait d'autres armes que celles du Roi, qui les partageait avec elle. « Le flor du Roy » était, comme disait Jehan Dorat, il y a plus de trois siècles, dans son *Chant de joye à Nostre Dame*

(1) *Armes de France* ; dans la *Défense de Seine-et-Marne*, 13 juillet 1892.

(2) Cette pierre est à présent dans l'établissement thermal.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Liesse, « la fleur franciale » ; la même pensée se retrouve dans ce vers de Janus Cecil Frey, célébrant l'heureuse pérennité de la France royale :

Gallia... trino flore perenne viret.

Et c'était aussi le sentiment de nos Rois, qui avaient fait de leur signe auguste le blason de la patrie. Charles V le proclame dans une charte du mois de février 1376, portant fondation par lui du monastère de la Trinité de l'Ordre de saint Pierre Célestin, près de Mantes : « *Lilia quidem signum regni Franciæ* [1]... » Notons, en passant, que c'est cette charte qui a pu donner lieu à l'opinion que Charles V, en l'honneur de la S. Trinité, voulut réduire à trois les fleurs-de-lis de l'écu de France. Nous savons ce qu'il en faut penser.

En résumé, elles ont été sous les trois Races royales le signe de la souveraineté française ; les armoiries de la Royauté se sont incorporées à son domaine [2], et constituent entre elle et lui un bien mutuel, incommutable, à perpétuité indivis.

Pour posséder de droit et pleinement ce bien mutuel, il faut être ou la France ou le Roi de France. Nul étranger n'y peut donc valablement prétendre ; pour pouvoir revendiquer légitimement les Armes de France, la condition *sine quâ non* est d'être Français ; car il tombe sous le sens qu'un étranger ne peut pas être le Chef de la Maison de France, « celluy qui est Roy ». On peut être le chef masculin de la branche

(1) G. A. de la Roque, *Traité du blason*, ch. XVI.

(2) Comte A. de Foras : « Très souvent, les armoiries de domaine se confondent avec les armoiries des Princes qui possèdent ces domaines. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aînée d'une Maison souveraine sans être le moindrement pour cela le chef de sa branche régnante : le Grand-Duc de Luxembourg est le chef masculin de la Maison de Nassau, et il ne règne pas sur les Pays-Bas ; le pieux Cardinal Bonaparte était l'aîné de sa race, et ne prétendait pas au trône impérial ; le chef de la Maison de Hohenzollern n'est pas roi de Prusse et empereur allemand.

J'ay deffendu et deffendray d'offense
Ma noble fleur et mes fleurons de France,

disait il y a quatre siècles Pierre Sala. L'usurpation est une offense, non seulement à la sainteté du Droit, mais à la dignité de la Nation qui en est victime. « En fait, dit M. J. Régnier, on peut affirmer que les fleurs-de-lis, étant les Armes de France, appartiennent de droit au Chef de la Maison de France. »

Donc, encore une fois, il nous faut préciser lequel des Bourbons est « celluy qui est Roy ».



VI. — QUI EST LE CHEF DE LA MAISON DE FRANCE. — Le 2 octobre 1700, Charles II, roi d'Es-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pagne, sentant venir sa fin et n'ayant pas d'enfants, fit un testament par lequel il appelait à lui succéder son petit-neveu Philippe de France, Duc d'Anjou, 2e petit-fils de Louis XIV et de l'Infante Marie-Thérèse, né le 19 décembre 1683, et au défaut de ce Prince et de descendants de lui, son frère le Duc de Berry. Ce testament, disons-le, ne créa pas le droit des Bourbons au trône des Espagnes et des Indes, mais il leur en facilita l'accession. Leur droit, en effet, était au-dessus de toute contestation, comme représentant celui de la dite Marie-Thérèse, sœur aînée de Charles II, morte en 1683.

Incidemment, à titre de curiosité, je note que dès 1699 le jeune Duc d'Anjou semblait destiné, dans l'opinion publique, à quelque glorieux trône ; ce qu'indiquent ces vers mis au bas de son portrait gravé à cette date par E. Desrochers :

Qu'à d'autres la naissance obtienne une Couronne :
Par mille exploits fameux un royaume conquis
Est celuy que j'ambitionne,
Et quelque beau que soit le haut Trosne des Lis,
Un *septre* que la Vertu donne
Est à mes yeux d'un plus grand prix.

Le 2 novembre 1700, un mois après avoir testé, Charles II s'éteignit. Comme dans l'acte suprême de ses volontés il avait omis de mentionner les droits de l'Infante Anne, épouse de Louis XIII, mère de Louis XIV, aïeule du Duc d'Orléans, ce Prince protesta contre un silence qui semblait méconnaître son droit éventuel à la couronne d'Espagne, et la réponse écrite de Louis XIV à la Junte Espagnole, en date du 12 novembre 1700, rappela, en même temps que les droits de la feue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Reine son épouse, « ceux de la feue Reine nostre très honorée Dame et Mère ». Le 16, Louis XIV déclara publiquement Roi d'Espagne son petit-fils le Duc d'Anjou, qui fut proclamé solennellement à Madrid le 24, et partit le 4 décembre pour aller prendre possession de la couronne, après que, par des lettres patentes dont suit extrait, son auguste aïeul eut déclaré que Philippe V, malgré sa qualité nouvelle et sa non-résidence en France, y conserverait néanmoins tous les droits qu'il tenait de sa naissance :

« ... En mesme tems que nous acceptons le testa-« ment du feu Roy d'Espagne ; que nostre très cher « et très amé fils le Dauphin renonce à ses droits lé-« gitimes sur cette Couronne en faveur de son second « fils le Duc d'Anjou, nostre très cher et très amé pe-« tit-fils, institué par le feu Roy d'Espagne son héri-« tier universel ; que ce Prince, connu présentement « sous le nom de Philippe cinq^e^, Roy d'Espagne, est « prest d'entrer dans son Royaume et de répondre « aux vœux empressés de ses nouveaux sujets ; ce « grand événement ne nous empesche pas de porter « nos veües au de là du tems present... Nous croi-« rions... luy faire une injustice, dont nous sommes « incapable, et causer un préjudice irréparable à nos-« tre Royaume, si nous regardions désormais comme « étranger un Prince que nous accordons aux de-« mandes unanimes de la Nation Espagnole. Pour ces « causes,... voulons et Nous plaist que nostre très cher « et très amé Petit-Fils le Roy d'Espagne conserve « toujours les droits de sa naissance, *de la même ma-« nière que s'il faisoit sa résidence actuelle dans nostre « Royaume.* »

Si le Duc de Bourgogne, petit-fils aîné de Louis XIV, vient « à mourir sans enfans masles ou que ceux qu'il « auroit décèdent avant luy, ou bien que les dits en-« fans masles ne laissent après eux aucuns enfans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« masles en légitime mariage, en ce cas [que] nostre « dit petit-fils le Roy d'Espagne, usant des droits de « sa naissance, soit le vray et légitime successeur de « nostre Couronne et de nos Estats, *nonobstant qu'il « fût alors absent et resident hors de nostre Royaume,* « et immédiatement après son deceds, ses hoirs masles « procréés en légitime mariage viendront à lad. suc- « cession, nonobstant qu'ils soient nez et qu'ils habi- « tent hors de nostre dit Royaume..... Entendons... « que tous droits... qui leur pourroient apresent et « al'avenir compéter et appartenir, soient et demeu- « rent conservés sains et entiers comme s'ils résî- « doient et habitoient continuellement dans nostre « Royaume jusques à leur trépas, et que leurs « hoirs fussent *originaires et regnicoles* [1]... »

Il conste de ces lettres du grand Roi que pour être apte à succéder à la Couronne de France, un Prince du Sang, même héritier du Trône par droit de primogéniture, devait être né et résidant en France.

« Il était tellement indispensable pour monter sur « le trône de France, d'être non seulement Français, « mais encore régnicole, et les Princes perdaient telle- « ment ces qualités en allant régner sur des nations « étrangères, même à titre purement électif et viager, « que les Rois, lorsqu'ils voulaient les leur conserver, « leur faisaient emporter des Lettres-Patentes, enre- « gistrées, qui leur conservaient leurs droits éventuels « et leur qualité de Français, « bien qu'absents et non « régnicoles » ; et, qu'en outre, ces Princes conser- « vaient, et très soigneusement, leurs titres Français, « apanages, fonctions et gouvernements en France ; « ce qui indiquait, et très clairement, *l'exception* et ses « conditions. Il en fut ainsi pour Henri III et le trône, « purement électif cependant, de Pologne ; pour le

(1) B. N., ms. franç. 10763, fol. 1-3, minute orig.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Duc d'Alençon, allant régner en Brabant, en Flan-
« dre et aux Pays-Bas ; pour le Prince de Conti, élu
« Roi de Pologne ; tous emportèrent des Lettres-Pa-
« tentes et maintinrent leurs apanages et établisse-
« ments en France, *et fort soigneusement* [1]. »

En 1712, Philippe V manifeste l'intention de renoncer aux qualités de Français et de Prince Français et à tous ses droits en France. Louis XIV, ardent à l'en dissuader, écrit, le 7 mai, au marquis de Bonnac, son ambassadeur à Madrid :

« Le Roi d'Espagne regrettera peut-être bien des
« fois d'avoir abandonné les Droits de sa naissance,
« *mais il ne sera plus temps de les faire valoir,* car ou-
« tre sa Renonciation, les mesures seront prises *pour*
« *assurer à ses cadets la succession à ma Couronne*, et
« toute l'Europe en sera garante.
« Tout mon royaume aura un égal intérêt de main-
« tenir la disposition qui aura été faite, parce qu'elle
« ne pourroit être troublée sans donner lieu à des
« guerres intestines, et le Roi [d'Espagne] mon Petit-
« Fils, *regardé pour lors comme étranger*, n'auroit
« point de partisans assez téméraires pour oser se dé-
« clarer et soutenir ses prétentions contre les disposi-
« tions faites par le Traité de paix en faveur des
« Princes qui seroient actuellement en France [2]... »

Malgré les instances répétées de Louis XIV, au mois de novembre 1712, à Madrid, devant les Cortès, Philippe V, tant pour lui que *pour tous ses descendants*, renonçait irrévocablement au droit de succéder à la Couronne de France, les en déclarant à jamais « *exclus*, « *inhabiles et incapables...*, *de la même manière que si*

(1) Baron T. Lambert, *La Défense de Seine-et-Marne*, 17 fév. 1892.
(2) Baron T. Lambert, *ibid.*, 30 janv. 1897.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *moi et mes descendants nous n'étions point nés* [1]. »

Le 21 du même mois, le Duc de Berry et le Duc d'Orléans faisaient des renonciations identiques au sujet de leur droit éventuel à la Couronne d'Espagne [2].

Au mois de mars 1713, par des lettres-patentes dont le préambule est à noter, Louis XIV révoqua et annula celles du mois de mars 1700 par lesquelles Philippe V et sa descendance masculine conservaient leur droit éventuel à la Couronne de France. J'ai retrouvé [3] la minute originale de ces lettres de 1713, portant des corrections d'une importance d'autant plus significative qu'elles furent très probablement indiquées, et peut-être même quelques-unes écrites par Louis XIV :

«... *Comme la première qualité essentielle pour estre assis sur le Throsne de France*, et pour porter la plus ancienne et la plus illustre Couronne qui soit au monde, *est la qualité de français* ; Que la naissance la donne [4] [et que *touts nos sujets habitants en pays étranger*, leurs enfants lorsqu'ils y naissent, *soit Princes de nostre sang*, soit autres quels qu'ils soient, *ne peuvent même recueillir la moindre succession dans nostre Royaume*, si ce deffaut n'est corrigé par] nos Lettres, Nous eusmes soin, lorsque nostre très cher et très amé [frere et] [5] Petit-fils le Roy d'Espagne sortit

(1) *Preuves*, num. 4.

(2) *Preuves*, num. 5.

(3) B. N., ms. franç. 10763, fol. 22 et suiv.

(4) Ce qui suit, entre crochets, est écrit en marge pour remplacer ces mots, qu'on a biffés : « et qu'à l'égard de tous nos sujets, « Princes de nostre sang et autres, *le deffaut d'estre nez* Etrangers « ne sauroit estre corrigé que par ». — On avait d'abord biffé seulement les 5 mots en italiques, en les remplaçant par ceux-ci, en interligne « l'habitation et la naissance en pays ».

(5) Ajouté en interligne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de nostre Royaume pour aller prendre possession de la Monarchie d'Espagne, de déclarer par nos Lettres données à Versailles au mois de décembre de l'an de grace 1700 enregistrées en nostre Cour de Parlement et Chambre de nos comptes à Paris, que nostre volonté estoit que nostre dit [frere et] petit-fils le Roy d'Espagne conservast toujours les droits de sa naissance, de la mesme maniere que s'il faisoit sa residence actuelle dans nostre Royaume... L'Europe a depuis esté agitée par de violentes guerres, et la crainte éloignée de voir un jour nostre Couronne et celle d'Espagne portées par le mesme Prince, a suscité contre nous le grand nombre d'Ennemis, dont nous avons soutenû les efforts pendant plus de douze années avec des succez divers, mais toujours protegez par la main de Dieu, qui chastiant nos fautes ne nous a jamais abandonnez... Mais les mesmes allarmes subsistant toujours, la première et la principale condition qui nous a esté proposée par nostre très chère et tres amée sœur la Royne de la Grande Bretagne, [comme le fondement essentiel et necessaire des traittez] [1], a esté que le Roy d'Espagne, nostre très cher et tres amé [frere et] [2] petit-fils, conservant la monarchie d'Espagne et des Indes, renonceroit pour luy et ses descendans à perpetuité aux droits que sa naissance pourroit jamais donner à lui et à eux sur la succession de nostre Couronne et de nos Etats.

« Mais comme cette Princesse... sentit toute la répugnance que Nous avions à consentir qu'un de nos Enfans, si digne de recueillir la succession de Nos Pères, en fût necessairement exclû, si les malheurs dont il a plû à Dieu de Nous affliger dans Nostre famille Nous enlevoient encore dans la personne du Dauphin, Nostre très cher et très amé arrière-petit-fils, le seul reste des Princes que Nostre Royaume a si justement pleurez avec Nous..., Nous convînmes... de proposer au Roy d'Espagne d'autres Estats, inférieurs

(1) Ajouté en interligne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la vérité à ceux qu'il possède, mais dont la considération s'accroistroit d'autant plus sous son règne que, conservant ses droits en ce cas, il uniroit à Nostre Couronne une partie de ces mesmes Estats s'il parvenoit un jour à Nostre succession. Nous employâmes donc les raisons les plus fortes pour luy persuader d'accepter cette alternative. Nous luy fîmes connoistre que le devoir de sa naissance étoit le premier qu'il dust consulter ; qu'il se devoit à sa Maison et à sa Patrie avant que d'estre redevable à l'Espagne ; que s'il manquoit à ses premiers engagemens, il regretteroit peut-estre un jour inutilement d'avoir abandonné des droits *qu'il ne seroit plus en état de soutenir*. Nous ajoutâmes à ces raisons les motifs personnels d'amitié et de tendresse que Nous crûmes capables de le toucher : le plaisir que Nous aurions de le voir de tems en tems auprès de Nous et de passer avec luy une partie de nos jours, comme Nous pouvions Nous le promettre du voisinage des Estats qu'on lui offroit ; la satisfaction de l'instruire Nous même de l'état de nos affaires et de Nous reposer sur luy pour l'avenir ; en sorte que si Dieu nous conservoit le Dauphin, Nous pourrions donner à Nostre Royaume, en la personne du Roy Nostre frere et petit-fils, un Régent instruit dans l'art de régner, et que *si cet Enfant* si précieux à Nous et à Nos sujets *Nous étoit encore enlevé, Nous aurions au moins la consolation de laisser à Nous et à nos peuples un Roy vertueux*, et qui réuniroit encore à Nostre Couronne des estats très considérables.

« *Nos instances réitérées avec toute la force et la tendresse nécessaires* pour persuader un fils qui mérite si justement les efforts que Nous avons faits *pour le conserver à la France*, n'ont produit que des refus réitérez de sa part, d'abandonner jamais des sujets braves et fidèles dont le zèle pour Luy s'étoit distingué dans les conjonctures où son trosne avoit paru le plus ébranlé. En sorte que *persistant avec une fermeté invincible dans sa première résolution*, soutenant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

même qu'elle étoit plus glorieuse et plus avantageuse à Nostre Maison et à Nostre Royaume que celle que Nous le pressions de prendre, Il vient, enfin, de déclarer, dans l'Assemblée des Estats du Royaume d'Espagne convoquée pour cet effet à Madrid, que, pour parvenir à la paix générale et asseurer la tranquillité de l'Europe par l'équilibre des Puissances, *il renonceoit de son propre mouvement, de sa volonté libre et sans aucune contrainte, pour luy, pour ses héritiers et successeurs, pour toujours et à jamais, à toutes prétentions, droits et titres que luy ou aucun de ses descendans ayent dez à présent ou puissent avoir* EN QUELQUE TEMPS QUE CE SOIT A L'AVENIR *à la succession de Nostre Couronne : qu'il s'en tient pour exclu, luy, ses enfans, héritiers et descendans, à perpétuité; qu'il consent pour luy et pour eux que dez à présent, comme alors, son droit et celuy de ses descendans passe et soit transféré* A CELUI DES PRINCES *que la Loy de succession et l'ordre de la naissance appelle à hériter de* [*Notre*] [1] *Couronne*, au défaut de nostred. petit-fils le Roy d'Espagne, ainsy qu'il est plus amplement spécifié dans l'acte de sa renonciation admis par les Estats de son Royaume...

« En conséquence, voulons et entendons que nosd. lettres-patentes du mois de décembre 1700... soient et demeurent nulles et comme non avenuës... Voulons que, conformément aud. acte de renonciation de nostred. petit-fils le Roy d'Espagne, *il soit desormais regardé et considéré comme exclu de nostre succession, Que ses héritiers, successeurs et descendans en soient aussy exclus à perpétuité et regardez comme inhabiles à la recueillir ;* Entendons qu'à leur defaut tous droits qui pourroient, en quelque temps que ce soit, leur competer et appartenir sur nostred. Couronne et succession de nos Estats, soient et demeurent transferez à nostre très cher et très amé petit-fils le Duc de Berry, à ses Enfans et descendans masles nez

(1) Il y avait *la*, qu'on a biffé et remplacé par *notre*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en loyal et légitime mariage, et successivement à leur défaut, *à ceux des Princes de nostre* [*Maison Royale*] [1] *et leurs descendans, qui par le Droit de leur naissance et par l'ordre étably depuis la fondation de nostre Monarchie, devront succéder à nostre Couronne...* [2] »

Le 15 mars 1713, toutes Chambres réunies, les Princes du Sang et les Pairs présents, le Parlement de Paris, en exécution du mandement du Roi, enregistra ces lettres-patentes, et l'acte de renonciation du roi d'Espagne, toutes réserves faites sur les qualifications qu'il y prenait de roi de Navarre, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

Philippe V renouvela ses renonciations aux traités d'Utrecht, 11 avril et 13 juillet 1713, de la Quadruple Alliance, 1720, de Vienne, 1725, et elles furent confirmées par ses Fils aux traités d'Aix-la-Chapelle, 1748.

Le traité d'Utrecht, qui rendit la paix à l'Europe en consacrant la perpétuelle séparation des Couronnes et des Maisons de France et d'Espagne, fut enregistré au Parlement de Paris, donnant ainsi à cet instrument diplomatique la vigueur d'une loi française et la consécration de l'acceptation nationale. Philippe V et sa descendance étaient bien désormais et à jamais, au regard de la France, *comme s'ils n'étaient point nés*. Le Roi d'Espagne conservait personnellement le titre de Fils de France, mais ce titre n'impliquait et ne pouvait plus jamais impliquer des

(1) Ces deux mots ont remplacé ceux-ci, biffés sur la minute, « famille Royale et de nostre sang ».

(2) Ces mots, qui suivaient, ont été biffés : « comme estant dans le degré le plus prochain de celuy qui l'aura possédée le dernier. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

droits qu'il avait solennellement abdiqués ; ce n'était plus qu'un souvenir de sa naissance, comme l'écu fleurdelisé qu'il mit sur les armes d'Espagne ; ce titre devait mourir avec lui ; aucun des Infants ses fils ne le prit, ni n'eût pu le prendre ; nés en Espagne, « fils d'Espagne », ils étaient étrangers à la France et à la Maison de France ; entre elles et eux, il y avait à jamais d'irrévocables renonciations, de solennels traités, — et les Pyrénées.

Philippe V ayant abdiqué sa qualité de Français et de Prince Français, non seulement pour lui, mais aussi pour ses Fils, par qui ses renonciations furent confirmées en 1748, aucun lien ne subsistait plus ni ne pouvait subsister entre eux et la France.

Issus de la Maison de France, les Princes Espagnols sont chronologiquement les aînés des Bourbons ; politiquement, ils ne sont même pas des puînés de la Maison de France, car ils sont à jamais pour elle et pour la France « de la même manière que s'ils n'étaient point nés. » Louis XIV, la mort dans l'âme, n'en précisa pas moins avec netteté la différence des situations et des droits, en substituant ou faisant substituer sur la minute de ses lettres-patentes, lettres-loi de mars 1713, à ces mots, « Princes de notre *Famille* Royale et de notre *Sang*, » lesquels pouvaient prêter à l'équivoque, ceux-ci : « Princes de notre *Maison Royale.* »

Que faudrait-il donc exiger d'un contrat, d'un pacte librement et volontairement consentis, de déclarations spontanées et formelles, de renonciations explicites, de traités solennels, de serments plus solennels encore, si les actes les plus respectables pou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vaient être déchirés, foulés aux pieds par le caprice ou l'ambition ? Est-ce qu'une pression quelconque fut exercée sur Philippe V ? S'il y en eut une, elle vint de son aïeul le grand Roi, le suppliant de ne renoncer pas à la France et à ses droits. Louis XIV n'eût pu de sa seule autorité rompre, au préjudice de son petit-fils, la trame sacrée de l'hérédité. La loi fondamentale de la Monarchie Française créait un lien réciproque et perpétuel entre le Roi et ses descendants, d'une part, les sujets et leurs descendants, de l'autre ; mais si le Roi peut abdiquer, à plus forte raison un Prince du sang, comme fit en 1700 le Dauphin, comme fit dans ce siècle Mgr le Duc d'Angoulême, peut-il renoncer à un droit immédiat ou éventuel, pour lui comme pour sa descendance, surtout lorsque sa renonciation a pour effet d'assurer à ses descendants des avantages réels, immédiats, non aléatoires. Il n'y aurait plus de contrat possible, si les descendants avaient, à un instant quelconque, le pouvoir de le révoquer parce qu'il a cessé de leur plaire.

La thèse, qu'un pacte de leur auteur ne saurait les lier à tout jamais, est purement révolutionnaire : elle justifierait les hommes qui, sous le même prétexte, rompent le pacte fondamental et substituent à la Royauté la république. Enfin, arguer de ce que des pactes similaires ont été violés, n'est pas digne de réfutation : les fautes d'autrui ne peuvent jamais être la justification des nôtres.

Ainsi, de par les renonciations de Philippe V à son droit éventuel de succession au trône de France, il y a dès lors deux Maisons Souveraines, absolument

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

étrangères l'une à l'autre, à perpétuité distinctes : la Maison Royale de France et la Maison Royale d'Espagne. Pour l'histoire, comme pour Louis XIV, Philippe V est nécessairement par sa naissance de la *famille* de Bourbon ; par ses renonciations il n'est plus de la *Maison* de France. Aussi, depuis ces renonciations, tous nos Rois, sans exception aucune, ont-ils constamment reconnu et traité tous les Ducs d'Orléans comme Premiers Princes du Sang Royal. L'*Almanach Royal* de 1715, composé vers la fin de 1714, publication officielle, donne la liste hiérarchique des Princes Français : le Duc d'Orléans y prend rang immédiatement après le Dauphin : Philippe V n'y figure pas ; on le trouve plus loin, parmi les monarques étrangers, en tête des Princes Espagnols [1].

En juillet 1714, Louis XIV, en vue de « prévenir les « malheurs et les troubles qui pourroient arriver, si « tous les *Princes de Nostre Maison Royale* venoient « à manquer..., s'il arrivoit qu'il ne restât pas un « seul Prince légitime du Sang et de la *Maison de* « *Bourbon* pour porter la Couronne de France », appelle à l'honneur d'y succéder ses fils légitimés [2]. La Maison de Courtenay, issue par mâles de Louis VI, bien qu'elle ne puisse trouver un procureur ayant le courage de notifier sa protestation contre un édit qui lèse son droit éventuel de succession au Trône, ne la formule pas moins avec une noble énergie [3]. Philippe V, lui, se tait, évidemment parce qu'il reconnaît n'avoir plus en France aucun droit.

(1) Voy. aux *Preuves*, num. 7.
(2) *Preuves*, num. 6.
(3) CLAIRAMBAULT, t. 485, p. 207, 1er sept. 1714.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans ses derniers moments, Louis XIV adresse au Duc d'Orléans ces paroles, qu'un historien rapporte comme extraites des registres du Parlement :

« Je vous recommande le Dauphin ; gardez-le fidèlement, comme vous m'avez servi, et travaillez à lui conserver la couronne. S'il vient à manquer, vous serez maître de la couronne [1]. »

« La Régence du Royaume fut déférée par le Parlement de Paris à Philippe, Petit-fils de France, Duc d'Orléans, *suivant le droit de sa naissance comme étant le Premier Prince du Sang* [2]. »

Non seulement Philippe V ne protesta point contre la décision du Parlement, mais, trois ans après, il renouvela ses renonciations, au traité de la Quadruple alliance.

Le 26 avril 1723, le Régent, par une déclaration registrée en Parlement, abolit l'édit de juillet 1714 comme donnant « atteinte au droit qui appartient le « plus incontestablement à la Nation Françoise de se « choisir un Roy, au cas que dans la suite des temps « la race des Princes légitimes de la *Maison de* « *Bourbon* vînt à s'éteindre [3]. »

Déclaration conforme au droit fondamental de la Nation ; une Couronne est un véritable majorat institué, pour une Race qui peut périr, par la Nation, qui ne meurt jamais ; à défaut d'héritier réunissant les qualités voulues par l'acte constitutif et les lois de la Monarchie, ce majorat est de plein droit reversible à la Nation. Ces qualités sont : 1° Être Français,

(1) Vatout, *Conspiration de Cellamare*, I, 53.
(2) Moréri, *Grand Dict. hist.*, éd. 1725.
(3) Voy. aux *Preuves*, num. 8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2° Être de la Maison de France, 3° Être l'Aîné de cette Maison, 4° Être régnicole. — L'*Almanach Royal* de cette même année 1723 donne la liste des Princes de la *Maison de Bourbon*, vocable synonymique de *Maison de France* : le Duc d'Orléans y figure au premier rang après le Roy ; Philippe V et ses Fils n'y figurent pas ; ils sont plus loin, sous la rubrique *Espagne* [1]. Non seulement le petit-fils de Louis XIV ne protesta pas contre la Déclaration précitée, mais, deux ans après, il réitéra ses renonciations, au traité de Vienne. Et de quel droit, ayant cessé d'être Français et Prince Français, eût-il protesté ?

« Les Français, a dit Henri V, seuls de tous les peuples de l'Europe, ont toujours eu le privilège d'avoir à leur tête des Princes de leur Nation et de leur Race. »

A la mort de Monsieur le Comte de Chambord, tous ses droits politiques ont passé à l'aîné de la Maison de France. Qui pourrait, sans provoquer le sourire, prétendre que le chevaleresque Prince visait les Bourbons d'Espagne, lorsqu'en 1873 il disait aux Français :

« La Maison de France est loyalement réconciliée : ralliez-vous tous confiants derrière elle. »

Henri V connaissait trop parfaitement notre histoire et notre vieux Droit national pour émettre une si énorme hérésie : il savait trop bien qu'un Prince, même de sa race, n'étant pas Français, était sans droit à la Couronne.

En protestant, lui, Prince étranger, contre l'antique

(1) *Preuves*, num. 9.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

jurisprudence qui l'en écarte irrémissiblement, Mgr le Duc de Madrid ou tout autre Prince Espagnol protesterait du même coup contre les origines de la Royauté Capétienne ; en effet, Hugues Capet ne fut appelé au trône que parce que l'héritier du sang royal, Charles de Lorraine, s'était fait Prince étranger ; car, dès les temps les plus anciens de la Monarchie Française, tout Prince étranger, qu'il le fût par sa naissance ou le fût devenu, était inhabile à succéder au Trône.

« La Noblesse de France, dit André Favyn, n'a « jamais voulu recognoistre Prince estranger pour « son Roy, voire fust-il du sang de France, de sorte « que Charles de Lorraine s'estant rendu estranger, la « Couronne appartenoit à Hugues Capet, Duc de « France et Comte de Paris. » — « On pourroit dire, « ajoute Mézeray, que ce pauvre prince s'estoit desti- « tué de luy mesme, en se rendant estranger. » — « La première qualité pour estre assis sur le Throsne « de France, disait Louis XIV en 1713, est la qualité « de Français. » — « Le bon sens, dit Dumoulin « (*Coustume de Paris*, 1576), exige que les Princes « du Sang devenus estrangers soyent écartés du « Trosne, au mesme tiltre que les descendans masles « des Princesses. L'exclusion des uns et des autres est « dans l'esprit de la coustume fondamentale, qui ne « méconnoist le sang royal dans les Princesses que « pour ne jamais laisser le sceptre aux estrangers. »

« Pour que Philippe V eût conservé ses droits, dit « M. le baron Tristan Lambert, tout en cessant d'être « régnicole, il eût fallu des lettres-patentes du Roi ; « les eût-il obtenues, chacun de ses descendants eût « dû en obtenir de nouvelles ; mais Philippe V, non « seulement cessa d'être régnicole, mais cessa même « d'être Français. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un juriste du XVIe siècle, Baquet [1], professe qu'un Français qui s'est établi dans un Etat étranger, qui y possède une charge, qui s'y est fait naturaliser, qui y a choisi sa demeure permanente, devient étranger ; dix années suffisent ; après ce laps, s'il revient en France, il ne peut même y recueillir une succession.

« Le Prince du Sang devenu étranger, dit Bau-
« drillart, peut-il dire qu'il perd le Droit du sang,
« étant écarté du Trône ? Non : parce que le Droit du
« sang est décidé par la coutume fondamentale, et
« que, suivant cette coutume, pour avoir Droit au
« Trône, il faut que le sang Royal soit dans un Fran-
« çais, de même qu'il faut qu'il soit dans un mâle. Ou,
« si l'on veut absolument dire qu'il perd ce Droit, il
« faut entendre qu'il a eu jadis, comme Prince du
« Sang, un droit qu'il a cessé d'avoir le jour où il
« est devenu étranger. — Philippe V, indépendam-
« ment des Renonciations, n'avait donc aucun Droit
« à la Couronne de France :

« 1° Parce qu'il était partagé de l'Espagne.

« 2° Parce qu'il était devenu étranger.

« Quant à ses Fils, ils ne l'ont jamais eu, et, à
« chaque génération, l'exclusion devait, s'il est
« possible, devenir plus forte et plus radicale. Les Re-
« nonciations, la Loi de Louis XIV, les Traités euro-
« péens les consacrant, ne pouvaient donc que cor-
« roborer ces causes radicales d'exclusion. »

« Pour que le Sang Royal donne droit au Trône,
« disait en 1727 le P. Poisson [2], il faut qu'il soit *dans*
« *un Français*, de mesme qu'il faut qu'il soit dans un
« mâle. »

« La succession au Trône, dit le Tiers-État de la

(1) *Traité du droit d'aubaine* ; cité par le baron T. LAMBERT.

(2) *Loi fondamentale des Français* ; cité par M. le Baron TRISTAN LAMBERT, *Armes de France*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« ville de Paris, — fidèle à la loyale devise de ses an-
« ciens échevins (1413), *Le droict chemyn*, — dans
« les Cahiers des Etats Généraux de 1789, est héré-
« ditaire dans la Race régnante, par ordre de primo-
« géniture, *et ne peut échoir qu'à un prince né fran-*
« *çais* en légitime mariage *et regnicole.* »

Et le Tiers-État de Lyon : « Cette loi consacrera
« l'ordre établi pour la succession au trône dans la fa-
« mille régnante, de mâle en mâle et d'aînés en
« aînés, *à l'exclusion* des filles, de leur descendance et
« *des étrangers.* »

J'ai sous les yeux l'Adhésion des Princes de la Maison Royale de France, appelés à l'hérédité, et dans l'ordre d'hérédité, à la Protestation du Roi Louis XVIII contre l'éventualité de l'instauration du régime impérial (23 avril 1803) ; aucun Bourbon des lignes étrangères (Espagne, Deux-Siciles, Parme) issues de Philippe V n'y figure [1], — évidemment parce que n'étant pas françaises, elles n'étaient pas menacées dans leur droit de succession.

De tout ce qui précède il appert, en ce qui concerne D. Francisco de Bourbon, que Monsieur le Duc de Madrid, aîné de sa Maison, n'ayant fait, si même il les a faites, que des renonciations d'ordre politique, non d'ordre privé, et n'ayant jamais abdiqué son droit familial, il appert, dis-je, que ce droit lui demeure intégral et que les prétentions de Don Francisco sont insoutenables, illusoires et usurpatoires. Si même, en violation des renonciations de Philippe V, leur auteur commun, et en violation des traités, elles pouvaient être admises, elles auraient pour conséquence

(1) Voy. aux *Preuves*, num. 13.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

logique, pour effet parallèle de restaurer le droit éventuel de Mgr le Duc d'Orléans et des autres Princes de la Maison de France à la Couronne d'Espagne.

J'ai dit que feu Mgr le Duc de Séville, frère aîné de D. Francisco de Bourbon, était contraire à la thèse que soutient aujourd'hui ce dernier; en voici la preuve, écrite et signée de sa main, sur un très précieux exemplaire des « *Lettres patentes du Roy, Qui admettent la renonciation du Roi d'Espagne à la Couronne de France, et celles de M. le Duc de Berry et de M. le Duc d'Orléans à la Couronne d'Espagne, Et qui révoquent les Lettres Patentes de Sa Majesté du mois de Décembre 1700. Données à Versailles au mois de mars 1713 et Registrées au Parlement. A Paris, chez la veuve François Muguet, et Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy, et de son Parlement, ruë de la Harpe, aux trois Rois. MDCCXIII* (In-4° de 31 pp.).

Cet exemplaire a été donné à M. le baron Tristan Lambert par S. A. R. Mgr le Duc d'Alençon, qui, sur le premier feuillet, a voulu inscrire le témoignage si flatteur de son approbation et de sa gratitude; ce qu'ont fait aussi Monsieur le Comte de Paris, Monsieur le Duc d'Orléans, S. A. R. Mgr le Duc de Vendôme, Mgr le Duc de Séville et S. M. le Roi des Deux-Siciles.

« A Monsieur le Baron Tristan Lambert.

« En souvenir de ses nombreuses recherches et de ses précieux travaux pour le Droit traditionnel, avec mes sentiments de reconnaissance et d'inaltérable amitié.

« Ferdinand d'Orléans, Duc d'Alençon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Je félicite mon Cousin le Duc d'Alençon d'avoir pu offrir ce précieux volume à notre ami commun. Je m'associe à la bonne pensée qu'il a eue de donner ce souvenir au Baron Tristan Lambert. Celui-ci, par ses infatigables recherches pour compléter les documents relatifs aux renonciations, par ses publications si sincères, si fortement étudiées, méritait mieux que personne un pareil témoignage d'estime et d'amitié.

« Philippe, Comte de Paris.

« Château d'Eu, le 22 juillet 1885.

« Philippe, Duc d'Orléans. Château d'Eu, le 23 juillet 1885.

« Emmanuel d'Orléans [1]. 12 avril 1890.

« Bourbon d'Espagne et Prince Espagnol, je tiens à m'associer de tout cœur aux sentiments témoignés par le Chef de la Maison de France et mes Royaux Cousins de France à mon très affectionné ami le Baron Tristan Lambert à l'occasion de ses savants travaux sur le Droit Traditionnel et la Maison de Bourbon.

« Henri Pie de Bourbon, Duc de Séville.

« Paris, le 9 février 1889.

« Mon cher Baron, — La lecture de vos articles m'a beaucoup intéressé et il ne pouvait en être autrement, puisque dans ces articles il s'agit de ma Famille, et des questions de Légitimité Héréditaire, que vous avez traitées à fond avec toute l'autorité que vous

(1) S. A. R. Monseigneur le Duc de Vendôme.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

donnent les études dans lesquelles vous êtes passé maître. Ce que je tenais à vous dire, en vous remerciant de votre aimable pensée, pour que vous soyez bien persuadé que c'est avec la plus grande satisfaction que je vois que vous vous occupez de questions qui m'intéressent au plus haut degré. — Croyez aussi, mon cher Baron, à mes meilleurs sentiments.

« Votre affectionné,

« François [1]. »

Comment les Princes Espagnols pourraient-ils succéder au Trône de France alors qu'ils ne sont ni Français, ni Princes de la Maison de France, et que jamais, depuis Philippe V, leur auteur, ils n'ont été reconnus ni qualifiés tels par nos Rois, ni par personne, et qu'ils sont politiquement, au regard de la France, comme s'ils n'étaient point nés ?

Don Carlos s'abusait donc en 1892, aussi bien que Don Francisco en 1895 et maintenant, en réclamant la possession exclusive d'insignes qui appartiennent exclusivement à la Maison de France et à la France. Monsieur le Duc d'Orléans est le Chef légitime de la Maison de France ; Monsieur le Duc de Madrid est le Chef masculin de la Maison d'Espagne ; ce sont deux Maisons séparées irrévocablement depuis près de deux siècles, aussi distinctes l'une de l'autre que le sont entre elles, par exemple, la Maison de Russie et la Maison de Danemark, toutes deux issues cependant de la même souche masculine (Holstein) ; — politiquement, successoralement aussi étrangères l'une

(1) Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à l'autre que la Maison de Bavière à la Maison de Savoie. Princes-Français et Princes Espagnols, assurément, sont des Bourbons, mais le droit de ceux-ci n'est pas le droit de ceux-là ; comme dit le vieil adage : *Omne simile non est idem.*

Si Mgr le Duc de Madrid a tant le souci de la brisure héraldique, encore qu'elle soit tombée presque partout en désuétude, qu'il lui plaise de commencer par en recommander la pratique aux Princes de sa Maison, qui tous sans exception portent aujourd'hui, sur le tout des armes pleines d'Espagne, les pleines armes de France ; — humble avis qui me conduit à parler de celles de la Maison d'Espagne.



VII. — ARMES DE LA MAISON ROYALE D'ESPAGNE. — Si le nom de la branche Espagnole de la Maison de Bourbon est *Anjou*, cette branche doit nécessairement porter les armes d'Anjou. « Les noms, dit G.-A. de la Roque, sont des armes parlantes ; les armes sont des noms muets. » Entre le nom et le blason, il y a corrélation directe ; cela se savait jadis, et dire que « les Bourbons d'Espagne ont *toujours* porté les armes pleines de France [1] » est hé-

(1) Jean Régnier, *Les Armes de France*, *ut suprà*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

raldiquement impossible. Présumer, comme l'érudit auteur de la lettre qui m'a induit à écrire cette étude, que Louis XIV ne se préoccupa point des armoiries que prendrait le Duc d'Anjou en devenant roi d'Espagne, contredit au caractère du grand Roi, à son souci de la règle, à sa tendre affection pour son petit-fils.

« Claude Paradin, — dit G.-A de la Roque, — Gilles Corrozet et Marc Gilbert de Varennes se sont mépris, de faire remonter les brisures, non seulement jusqu'à Louis le Gros, mais jusqu'au tems de Robert I, comte d'Anjou, vivant l'an 870, parce (disent-ils) qu'il portoit UNE BORDURE DE GUEULES *sur un écu d'azur semé de fleurs-de-lis d'or*... Charles de France, comte de Valois [et d'Anjou], paroît dans son sceau sur un cheval houssé, caparaçonné et semé de fleurs-de-lis, tenant de sa main droite une épée nue attachée à une chaîne, et de la gauche un écu semé de fleurs-de-lis, A LA BORDURE... Son casque a pour cimier une tête d'homme, à laquelle est attaché un vollet, et cette inscription : *Carolus Regis, Franciae filius, Comes Valesiae, Andegaviae ;* le contre-scel est semé de fleurs-de-lis, A LA BORDURE [1]. »

Vers 1360, Louis de France, Duc d'Anjou, en 1396 « Monseigneur d'Anjou », en 1450 « le Duc d'Anjou » portent « De France *à la bordure de gueules* [2] ». En 1699, « Mgr le Duc d'Anjou » porte « D'azur à 3 fleurs de-lis d'or, *à la bordure de gueules* [3]. »

« Et signifioit telle bordure, — écrivait Louis XI à « Marie de Bourgogne, — qu'ils n'estoient chefs de « leurs armes, ains dépendoient de plus hault. »

(1) *Traité du Blason*, ch. XVI, p. 49, et ch. XI, p. 25.
(2) Voy. aux *Preuves*, num. 1-3.
(3) *Pièces orig.*, t. 460, Bourbon, p. 327-330.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il est hors de doute que Philippe V, et ses successeurs durant plus d'un siècle, ont porté *d'Anjou* sur le tout des armes d'Espagne : le cachet de ce Monarque [1], reproduit en tête du présent chapitre, les anciens sceaux d'État et les monnaies en font foi, ainsi que le *Hof Kalender* de Nuremberg en 1737, un nobiliaire français de 1773 [2], la reliure d'un exemplaire de la *Guia de forasteros en Madrid para el año de 1790* que je possède, et les nombreux portraits armoriés de Philippe V et de ses successeurs [3]. Sur ces portraits, c'est en 1807 que, pour la première fois, l'écu d'Anjou est remplacé par l'écu de France plein ; c'est-à-dire dans un temps où la Maison de France était dépossédée, frappée d'exil, et semblait avoir pour jamais perdu la Couronne. Après 1830, ce qui avait pu n'être que l'erreur d'un graveur anglais devient la règle générale, et, sur les monnaies, les armes d'Espagne sont ainsi figurées : Écartelé : au 1, *de Castille* ; au 2, *de Léon* ; au 3, *d'Aragon* ; au 4, *de Navarre* ; enté en pointe *de Grenade* ; sur le tout, un écu ovale, *de France plein*.

Ces fleurs de lys, écrivait le Duc de Madrid au Comte de Paris, placées au milieu des Armes de l'Espagne, sont aujourd'hui le symbole des droits de notre famille. »

Ces fleurs de lys, sans brisure, ont été prises par le Roi d'Espagne dans un temps où sa Maison n'avait pas même un prétexte pour les prendre, puis-

(1) Sur des lettres autographes de Philippe V « à Monsieur l'Électeur de Bavière, mon Frère et Oncle », 1710. (B. N., mss. franç. nouv. acq. 486, fol. 117-119.)

(2-3) *Preuves*, num. 14 et 12.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'alors elle n'avait même pas l'aînesse du sang. Cela ne prouve donc au fond que la désuétude des brisures, et l'argument se retourne contre la velléité d'en imposer une à autrui.

Ne pouvant être avant 1883, que mourut Henri V, des *armoiries de prétention*, « qui sont, dit Courcelles, des marques du droit que l'on prétend avoir sur certains fiefs, terres ou royaumes », les fleurs-de-lis sans brisure indiquaient simplement, comme encore à présent, l'origine française et la glorieuse extraction des Bourbons d'Espagne. Héraldiquement, elles ne constituent pas une brisure [1], mais un augment de dignité, et elles ont le tort d'impliquer que ce fut un Roi de France qui devint Roi d'Espagne. Or, Philippe V était Duc d'Anjou, non Roi de France, et les armes d'Anjou étaient *de France à la bordure de gueules* ; cimier : *une fleur-de-lis issante d'or, devant une queue de paon au naturel* ; cri : *Montjoye Anjou.*

Le 16 novembre 1700, Louis XIV déclarait Roi d'Espagne son petit-fils, et, par son ordre, le ministre Pontchartrain demandait au Généalogiste des Ordres du Roi son avis sur les armoiries que devrait porter le Duc d'Anjou comme roi d'Espagne. Les documents suivants, que j'ai eu la fortune de retrouver, sont tout à fait probants.

« A Versailles, le 21 Novem. 1700.

« Je serois bien aise d'avoir vostre avis, sur les Ar-
« moiries que Mgr Le Duc d'Anjou devenu Roy d'Es-

(1) Lettre du prince de Valori à la *Libre Parole*, 16 mai 1896 : « L'écusson en abîme sur les tours de Castille et les lions d'Aragon constitue une brisure. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« pagne doit porter. Je vous prie de m'en faire faire « un dessin croqué seulement et d'y joindre un Mé- « moire qui explique le Blazon, et qui contienne les « raisons de vostre avis, taschez que ce soit prompte- « ment, car cela presse. Je suis tout à vous.

« PONTCHARTRAIN,
« Scre d'État. »

Le 30 novembre, Clairambault adressait un second avis au comte de Pontchartrain, qui lui en accusait réception le 8 décembre, en l'informant que Louis XIV avait agréé ce dernier avis.

« A Versailles, le 8 Décem. 1700.

« J'ay receu, Monsieur, vostre lettre du 30 du mois « dernier dont je vous remercie. *Le Roy a fait mettre « la brisure d'Anjou sur l'Ecusson du Roy d'Es- « pagne* conformément a vostre dernier avis, et a l'es- « gard du reste Sa Majesté a fait faire trois Ecussons « differens pour donner à choisir au Conseil d'Es- « pagne. Soyez persuadé, Monsieur, que je vous tiens « tout le compte que je dois de vostre attention, et « que l'on ne peut estre à vous plus parfaitement que « je le suis.

« PONTCHARTRAIN. »

Voici maintenant le mémoire explicatif demandé à Clairambault par le ministre, et l'on constatera, en le comparant au texte de La Chenaye-Desbois [5] (1773), que les deux définitions sont identiques.

(1) Voy. aux *Preuves*, num. 14.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *Explication des Armes du Roi d'Espagne* [1].

« Ecartelé : au Ier, Contrécartelé : au 1er et 4 de Gueules à un château sommé de 3 tours d'or, qui est *de Castille*, au 2 et 3 d'argent à un lion couronné de gueules qui est *de Léon* ; à la pointe de ce quartier, entre Léon et Castille, sont les armes *de Grenade*, d'argent à une grenade de gueules tigée et feuillée de sinople ; au 2e Grand quartier, d'or à trois pals de gueules, qui est *d'Arragon*, parti d'or à quatre pals de gueules, flanqué en sautoir d'argent à deux aigles couronnés de sable, qui est *d'Arragon-Sicile* ; au 3e de Gueules, à une fasse d'argent, qui est *d'Autriche*, coupé *de Bourgogne ancien*, qui est bandé d'or et d'azur à une bordure de gueules ; au 4e d'azur semé de fleurs de lis d'or, et une bordure componnée d'argent et de gueules, qui est *de Bourgogne moderne*, coupé *de Brabant* qui est de sable à un lion d'or, et dans la pointe de l'écu, de sable à un lion d'or qui est *de Flandres*, parti d'argent à un aigle de gueules, couronné, béqué et onglé d'or, et sur le tout des quatre grands quartiers, d'azur à trois fleurs de lis d'or, A UNE BORDURE DE GUEULES qui est *France Anjou.* »

Charles d'Hozier ajoute ces mots au bas de l'*Explication :*

« Le Prince des Asturies les porte toutes *pareilles à celles du Roi son père*, à la différence de la couronne qui n'est pas de même [2]. »

Il importe de remarquer que ces armoiries, *avec la brisure d'Anjou*, furent déterminées par Louis XIV et

(1) Charles d'Hozier ajoute ici : « Voiez les memoires faits par les ordres de *M. le Marquis de Torcy dans les Registres de M. Clairambault, Genealogiste des ordres, où est la décision.* » Il m'a été impossible de retrouver cette importante décision, qui se trouvait sans doute dans ceux des registres brûlés à la révolution.

(2) B. N., Cabinet d'Hozier, t. 149, doss. *de France*, p. 5-7.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

adoptées par Philippe V alors qu'il était encore Français et Prince Français, ce qu'il ne cessa d'être que douze ans après, par un acte de sa volonté mûrement réfléchie ; et cependant l'écu fleurdelisé que Louis XIV « fit mettre sur l'écusson du Roy d'Espagne » n'était même pas alors *de France plein*, mais *de France à la bordure d'Anjou*.

Sous la Restauration, la Maison Royale de France ne reconnaissait pas aux descendants de Philippe V le droit de porter les fleurs-de-lis sans cette bordure ; ce que j'infère des armoiries de Madame, Duchesse de Berry, que l'on peut voir ici, en tête du chapitre III, accolées à celles de son auguste époux, dans lesquelles l'artiste qui les dessina a mal figuré la bordure engrêlée, brisure de Berry.

Les Bourbons d'Espagne ne peuvent en droit porter les fleurs-de-lis sans la brisure d'Anjou ; puisque cette brisure fut adoptée par Philippe V à son avènement, et portée par ses successeurs jusque dans notre siècle ; mais cette brisure ne leur confère pas le droit au nom d'Anjou : elle ne constitue que le *memento* du titre français d'apanage porté par leur auteur avant son avènement à la Couronne d'Espagne (1700) ; et c'est ici qu'apparaît plus clairement encore l'inanité de la prétention de D. Francisco de Bourbon au titre ducal et même au nom d'Anjou.

Philippe V eut sept fils :

1° Louis, *né le 25 août 1707*, roi d'Espagne le 15 janvier 1724 ; mort *sans postérité*.

2° Philippe, *né le 2 juillet 1709*, mort le 8.

3° Philippe, *né le 7 juin 1712*, mort le 29 novembre 1719.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4° Ferdinand, né le 23 septembre 1713, mort sans postérité.

5° Charles, *né le 20 janvier 1716* (CHARLES III.)

6° François, né le 21 mars 1717, mort le 2 avril suivant.

7° Philippe, né le 15 mars 1720, auteur de la Maison Souveraine des Ducs de Parme.

Les trois aînés naquirent avant que leur père eût renoncé à tous ses droits de Français et de Prince Français, lorsqu'il était encore de la Maison de France. En 1710, Louis XIV donne à son arrière-petit-fils (Louis XV) le duché d'Anjou ; en 1712, Philippe V fait ses renonciations, et, par suite, cessant d'être Français et Prince de la Maison de France, n'a désormais pas plus de droit au nom de France qu'au nom d'Anjou ; il n'a donc pu les transmettre à ses descendants, et ceux-ci l'ont si bien reconnu que tous, sans exception, n'ont plus porté et ne portent encore aujourd'hui que le nom de Bourbon, c'est-à-dire leur nom de race.

Tous les Bourbons d'Espagne descendent de Charles III (5e fils de Philippe V), né en 1716 lorsque son père n'était plus ni Prince Français, ni Duc d'Anjou : comment pourraient-ils donc légitimement réclamer ce titre et ce nom ? Il en serait autrement s'ils descendaient de Louis Ier, né en 1707, ou de l'Infant Philippe, né en 1709, c'est-à-dire avant que leur père eut perdu le titre ducal d'Anjou et la qualité de Prince de la Maison de France : dans ce cas, *Anjou* serait incontestablement le patronymique des Bourbons d'Espagne, comme *Orléans* est le patronymique des Bourbons de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Puisque la Maison d'Espagne n'est pas la Maison d'Anjou, et puisque « les armes sont le nom muet », il est logique qu'après réflexion elle ait renoncé à la brisure d'Anjou, mais non qu'elle se soit alors attribué les armes royales de France : en adoptant son nom de race, *Bourbon*, elle eût dû logiquement reprendre en même temps les armoiries qu'un ancien héraldiste désigne ainsi : « BOURBON ROYAL (c'est-à-dire Bourbon issu de saint Louis, par opposition à la première race féodale des sires et barons de Bourbon) : DE FRANCE, BRISÉ D'UN BASTON OU COTICE DE GUEULES [1]. » Par ainsi, le blason serait adéquat au nom, les armes seraient exactement « le nom muet ».

Que reste-t-il des prétentions de Monsieur le Duc de Madrid et de D. Francisco de Bourbon ?

Rien, rien, rien.

Les Armes de France appartiennent exclusivement, indivisément à la Maison de France et à la France ; elles ne sauraient appartenir à des Princes étrangers.

Le prince de Valori, champion vigoureux d'une cause débile, a dit (*Figaro*, 9 juillet 1892) :

« On a pris à la Royauté sa tête, sa couronne... Qu'on lui laisse au moins ses armoiries. »

Cette conclusion est aussi la nôtre : La Royauté d'Espagne a ses armoiries ; la Royauté de France a les siennes. *Cuique suum !*

Un trait historique me revient à la mémoire, singulièrement honorable pour la raison patriotique de Mathieu Molé. Député pour notifier au Duc de

(1) *Pièces originales*, t. 460, p. 271.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mayenne le fameux arrêt du Parlement de la Ligue, pour le maintien de la Loi Salique contre les prétentions des Princes étrangers, — arrêt pris sur ses conclusions le 28 juin 1593, — il répondit aux reproches que lui faisait le Duc sur cette démarche :

« Ma vie et mes moyens sont à votre service, mais *je suis vrai Français*, et je perdrai la vie et les biens avant que jamais être autre. »

En concluant comme j'ai fait, en défendant « la fleur franciale », j'ai la conscience de pouvoir dire, moi aussi : « Je suis vrai Français. »

Vte DE POLI.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Preuves

1. —Brisures des Princes du sang, XIVe siècle. — « Il y a au Trésor de S. Catherine du Val des Ecoliers, à Paris, un reliquaire d'argent doré de cette martyre, au bas duquel se voient gravées et peintes les armoiries du roi Charles V, *d'azur à 3 fleurs de lis d'or*, et, au-dessous, celles du même monarque, aussi d'azur mais semées de fleurs de lis d'or, et parties *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la cotice de gueules*, à cause de la Reine Jeanne de Bourbon, son épouse... Dans cette même église, il se voit en trois différentes chapelles des armes peintes... En la première, se voient six armoiries ; celles qui sont au milieu et à la place d'honneur, peintes *d'azur semé de fleurs de lis d'or*, sont attribuées au roi Charles VI ; au côté droit, sont les armes de la reine Isabeau de Bavière..; du côté de gauche, sont les armes de Louis de France, Duc d'Anjou, qui sont *d'azur à 3 fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules*. Au même côté droit, sous les armes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la dite Reine, sont celles de Philippe de France, Duc de Bourgogne, qui sont écartelées au 1er et 3e quartiers, *d'azur à 3 fleurs de lis d'or, et à la bourdure componnée d'argent et de gueules ;* au 2e et 3e, du Duché de Bourgogne, qui est bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules. Et au côté gauche, sous l'écu du Duc d'Anjou, est celui de Louis de France, Duc d'Orléans, qui est *d'azur à 3 fleurs de lis d'or et au lambel de 3 pendans d'argent ;* et au bas de cette vitre, sont les armes de Jean, Duc de Bourbon, *d'azur à 3 fleurs de lis, et à la cotice de gueules*... Et à la chapelle de S. Geneviève, sont six sortes d'écus aux blasons de France : le 1er est du roi Charles VI, *d'azur semé de fleurs de lis d'or* ; le second, celui de Louis de France, Duc d'Orléans, *d'azur semé de fleurs de lis d'or, au lambel d'argent* ; le 3e, celui de Louis de France, Duc d'Anjou, qui est *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules ;* le 4e est l'écu de Jean de France, Duc de Berry, *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la bordure engrêlée de gueules*... Il y a encore d'autres exemples de toutes ces différences... aux vitres de la chapelle Notre-Dame,... à droite les armes de René, Duc d'Alençon, qui sont *d'azur seme de fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules besantée d'argent ;* et à gauche, les armes de Jean, Duc de Bourbon, *d'azur semé de fleurs de lis d'or, à la cotice de gueules.* » (G.-A. de la Roque, *Traité singulier du Blason*, 1735, p. 40-41.)

2. Armorial du héraut Navarre, 1396. — « Le Roy de France : *D'azur à fleurs de lis d'or.* — Mgr le Daufin : *Escartellé de France et du Daufinez*, et sont les armes du Daufinez, *d'or à un daufin d'asur.* — Mgr d'Anjou : *Les armes de France, à une bordeure de gueules.* — Mgr de Berry : *Les armes de France, à une bordeure de gueules engreslée.* — Mgr de Bourgoine : *Les armes de France, à une bordeure bougonnée d'argent et de gueules*... — Mgr d'Orléans : *Les armes de France, à un lambel bougonnez d'argent et de gueules.* — Le Duc de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Borbon : *Les armes de France à un baston de gueules.* — Le Comte d'Alençon : *Les armes de France, à une bordeure de gueules besantée d'argent.* — Le Comte du Perche : *Semblablement, à un chastellet d'or en la cornière de l'escu.* — Le Comte d'Estampes : *Les armes de France, à un baston bougonnez d'ermines et de gueules.* — Le Comte d'Eu : *Les armes de France, à un lambel de gueules chastellé d'or.* — Le Comte de la Marche : *Les armes de France, à un baston de gueules, à 3 lioncheaux d'argent sur le baston.* — Mgr Charles d'Artois : *Les armes de France, à un baston de gueules chastelé d'or...* [1] » (Douët-d'Arcq.)

3. — Armorial de Gilles le Bouvier, dit Berry, héraut du Roi Charles VII. — « Le Roy de France : *D'azur à 3 fleurs de lis d'or.* — Le Roy de Cécille (Sicile) : *Semé de France, au lambel 3 pendants de gueules.* — Le Duc d'Orléans : *De France au lambel 3 pendants d'argent.* — Le Duc d'Anjou : *De France à la bordure de gueules.* — Le Duc de Bourgogne : *De France à la bordure componée d'argent et de gueules.* Le Duc d'Alençon : *De France à la bordure de gueules, chargée de 6 besants d'argent.* — Le Duc de Bourbon : *De France à un bâton de gueules posé en bande.* — Le Comte d'Angoulême : *D'Orléans, surbrisé d'un croissant d'azur sur le premier lambel.* — Le Comte d'Eu : *Semé de France ; lambel 3 pendants de gueules ; chaque lambel chargé de 3 châteaux d'or.* — Le Comte de Clermont : *De France au bâton endenché de gueules posé en bande.* — Le Comte de Montpensier : *De même, le bâton engreslé.* — Le Comte de la Marche : *Semé de France, à la bande de gueules chargée de 3 lionceaux d'argent.* » (Vallet de Viriville.)

4. — Renonciations de Philippe V, 7 nov. 1712, Madrid.

(1) Notre très érudit collègue M. Paul de Farcy prépare une édition de ce précieux armorial. Il a déjà été publié, mais bien des noms y sont rendus méconnaissables. Voy. le *Cabinet hist.*, t. V-VI.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« ... J'ai résolu.. d'abdiquer, pour moi et *pour tous mes descendants*, le droit de succéder à la Couronne de France, désirant de vivre et de mourir avec mes aimés et fidèles Espagnols, laissant *à toute ma descendance le lien inséparable de leur fidélité* et de leur amour...

« Il ne sera au pouvoir d'aucune des parties d'altérer cet équilibre par aucun contrat de renonciation ni de rétrocession, puisque la même raison qui porte à établir cet équilibre doit le rendre permanent, formant une constitution fondamentale, *qui règle par une loi inaltérable la succession pour l'avenir*, afin qu'en ma personne, ni en celle de mes descendants on ne puisse considérer, ni faire fondement de représentation active ou passive, commencement ou continuation de ligne effective ou contemplative, de substance de sang ou de qualité, ni dériver la descendance, ou compter les degrés des personnes du Roi très chrétien mon Seigneur et Grand Père, ni du Seigneur Dauphin mon père, ni des glorieux Rois leurs ancêtres, ni par aucun autre effet entrer en la succession, ni prendre le degré de proximité et en exclure la personne qui, comme il est dit, suivra en degré.

« Je veux et je consens, pour moi-même et pour mes descendants, que dès à présent comme alors ce droit soit regardé et considéré comme passé et transféré au Duc de Berry, mon frère, et à ses enfants et descendants mâles nés en legitime mariage: et, au défaut de ses lignes masculines, AU DUC D'ORLÉANS, MON ONCLE, ET A SES ENFANTS ET DESCENDANTS MALES, NÉS EN LÉGITIME MARIAGE : et, au défaut de ses lignes, à mon cousin le Duc de Bourbon, et à ses enfants et descendants mâles nés en légitime mariage, et ainsi successivement à tous les Princes du sang de France, leurs enfants et descendants mâles, pour toujours et à jamais, selon le rang et l'ordre dans lequel ils seront appelés à la Couronne par le droit de leur naissance, et, par conséquent, à celui desdits Princes qui, comme il est dit, moi et tous mes dits descendants exclus, inhabiles et incapables, se pourra trouver le plus proche

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en degré immédiat du Roi par la mort duquel arrivera la vacance de la Couronne de France, *et à qui devra appartenir la succession, en quelque temps et en quelque cas que ce puisse être, afin qu'il la possède comme véritable et légitime successeur* DE LA MÊME MANIÈRE QUE SI MOI ET MES DESCENDANTS NOUS N'ÉTIONS POINT NÉS.

« Et pour plus grande stabilité de l'acte d'abdication de tous les droits et titres qui m'appartiennent et à tous mes enfants et descendants à la succession de ladite Couronne de France, je me dépouille et me désiste spécialement des droits qui pourroient m'appartenir par les lettres patentes ou actes par lesquels le Roi mon Grand Père me conserve, me réserve et habilite le droit de succession à la Couronne de France, lesquelles lettres patentes furent données à Versailles au mois de décembre de l'année 1700 et passées, approuvées, enregistrées au Parlement.

« Je veux qu'elles ne me puissent servir de fondement pour les effets qui y sont prévus ; *je les rejette et y renonce*, et les regarde comme nulles, d'aucune valeur, comme cancellées et *comme si jamais elles n'avoient été données*.

« Je promets et m'oblige en foi et parole de Roi que *de ma part et de celle de mesdits enfants et descendants, nés et à naître*, je procurerai l'observation et l'accomplissement de cet acte, sans permettre ni consentir qu'il y soit contrevenu, directement ou indirectement, en tout ou en partie, et je me désiste et sépare de tous et chacuns des moyens connus ou inconnus, ordinaires ou extraordinaires, et qui de droit commun ou par privilège spécial peuvent nous appartenir, à moi et à mes enfants et descendants, pour réclamer, dire et alléguer contre ce qui est cy dessus dit.

« Je renonce à tous lesdits moyens et spécialement à celui de la lésion évidente, énorme et très énorme que l'on pourroit trouver dans le désistement et dans la renonciation du droit de pouvoir, en aucun temps, succéder à ladite Couronne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Et je veux qu'aucun desdits moyens, ni autre de quelque nom, ministère, importance ou qualité qu'ils soient, ne nous serve, ne nous puisse valoir, et si de fait, ou sous quelque prétexte, nous voulions nous emparer dudit royaume par la force des armes, faisant ou excitant une guerre offensive ou défensive, je veux, dès à présent comme alors, qu'elle soit tenue, jugée et déclarée pour illicite, injuste, mal entreprise, et pour violence, invasion et *usurpation faite contre la raison et contre la conscience*;

« Et qu'au contraire, l'on juge et qualifie pour juste et licite et permise celle qui sera faite ou excitée par celuy qui, au moyen de mon exclusion et de celle de mesdits enfants et descendants, devra succéder à ladite Couronne de France;

« Que ses sujets et naturels aient à le recevoir, à lui obéir, à lui prêter serment et hommage de fidelité, COMME A LEUR ROI ET SEIGNEUR LÉGITIME, et à le servir.

« Et ce désistement et renonciation, pour moy et mesdits enfants et descendants, doit être ferme et stable, valide et *irrévocable*, *perpétuellement et à jamais*.

« Et je dis et promets que je n'ai point fait et que je ne terai point au contraire de protestation ou de réclamation, en public ou en secret, qui puisse empêcher ou diminuer la force de ce qui est contenu en cet acte. Et, que si j'en fais, encore que ce fût avec serment, elle ne vaudra, ni ne pourra avoir de force.

« Et pour plus grande stabilité et sûreté de ce qui est contenu en cette renonciation, et de ce qui est statué et promis de ma part, j'engage de nouveau ma foi et ma parole Royale, et je jure solennellement, par les Evangiles contenus en ce Missel sur lequel je pose la main droite, que j'observerai, maintiendrai et accomplirai le présent écrit et acte de renonciation, *tant pour moi que pour tous mes successeurs, héritiers et descendants*, dans toutes les clauses qui y sont contenues, selon le sens et la construction le plus naturel et le plus évident;

« Que je n'ai point demandé ni ne demanderai point

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'être relevé de ce serment, et que si quelque personne particulière le demandoit, ou que si cette dispense m'étoit donnée *motu proprio*, je ne m'en servirai, ni ne m'en prévaudrai, mais plutôt, en ce cas, je fais un autre serment, tel qu'il soit et demeure entier, nonobstant toutes dispenses qui m'auroient été accordées, et je passe cet acte devant le présent secrétaire et notaire de ce royaume, et je le signe et ordonne qu'il soit scellé de mon sceau royal.

« Signé :

MOI LE ROY (Philippe V.)

(*Place du sceau Royal.*)

« Contresigné comme témoin, le certifiant en témoignage de vérité :

« Manuel Vadillo y Velasco, notaire et écrivain public du Royaume. — Madrid, 5 novembre 1712.

« Ordonnance du Roy ordonnant de mettre le sceau Royal, pour que l'acte ci-dessus paraisse authentique à toutes les parties qui prétendent se prévaloir de ce qui y est contenu et de tous les effets qui doivent avoir lieu en droit de tout ce qui y est contenu :

MOI LE ROY

« Au Buen-Retiro, le 7 novembre 1712.

« Manuel Vadillo y Velasco. »

5. — Renonciations du Duc d'Orléans, 21 novembre 1712.

« Philippe, petit-Fils de France, Duc d'Orléans, de Valois, Chartres et de Nemours. A tous Roys, Princes, Républiques, Potentats, Communautés, et à toutes personnes tant présentes que futures... Nous renonçons pareillement à tout le droit qui nous peut appartenir et à nos enfans et descendans en vertu de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Déclaration faite à Madrid le 29e octobre 1703 par Philippe cinq Roy d'Espagne, notre neveu, et quelque droit qui nous puisse appartenir pour nous et nos descendans, nous nous en désistons et y renonçons pour nous et pour eux... Et pour plus grande assurance et sûreté de tout ce que nous disons et promettons pour nous et au nom de nos successeurs et descendans, Nous jurons solemnellement sur les Saints Evangiles contenus en ce Missel, sur lequel nous mettons la main droite, que nous le garderons, maintiendrons et accomplirons en tout et pour tout et que nous ne demanderons jamais de nous en faire relever, et que si quelque personne le demande, ou qu'il nous soit accordé *proprio motu*, nous ne nous en servirons ny prevaudrons. Bien plus, en cas qu'on nous l'accordast, nous faisons un autre serment, que celuy-cy subsistera et demeurera toujours, quelque dispense qu'on puisse nous accorder... » (Bibl. Nat., ms. franç. 10763, fol. 10. — Mêmes renonciations du Duc de Berry, fol. 8, et Clairambault, t. 1175, f. 231.)

6. — Édit de Louis XIV *appelant ses fils légitimés à la Succession éventuelle de la Couronne.* Marly, juillet 1714.

« ... L'affection que Nous portons à nostre trescher et bien amé Fils, Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, et à nostre très cher et bien amé Fils, Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, Nous a engagez à les legitimer et à leur donner le nom de Bourbon, par nos Lettres du mois de Décembre 1673, registrées partout où il a esté besoin... Voulant leur donner encore de plus grandes marques de nostre tendresse et de nostre estime, Nous croyons devoir porter nos vûës plus loin en leur faveur, en pourvoyant en mesme-temps à ce que Nous croyons estre du bien et de l'avantage de Nostre Estat : et quoyque par le grand nombre de Princes du Sang dont la Maison Royale est presentement composée, il y ait tout sujet d'espérer que, Dieu continuant d'y

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

répandre sa bénédiction, la Couronne y demeurera pendant une longue suite de siècles, une sage prévoyance exige néanmoins de nostre amour pour la tranquillité de nostre Royaume, que Nous prévenions les malheurs et les troubles qui pourroient y arriver, si tous les Princes de Nostre Maison Royale venoient à manquer, ce qui feroit naistre des divisions entre les grands Seigneurs du Royaume, et donneroit lieu à l'ambition pour s'assurer la souveraine autorité par le sort des armes, et par d'autres voyes également fatales à l'Estat.

« La crainte d'un si triste évènement, que Nous prions Dieu d'éloigner à jamais, Nous engage d'assurer à Nostre Royaume des successeurs qui y soient déja fortement attachés par leur naissance, et de désigner Ceux à qui cette Couronne devra estre dévolue dans les temps à venir, s'il arrivoit qu'il ne restât pas un seul Prince légitime du Sang et de la Maison de Bourbon pour porter la Couronne de France ; Nous croyons qu'en ce cas l'honneur d'y succéder seroit dû à nosdits enfans légitimés et à leurs enfans et descendans masles nez en légitime mariage... » (*Gazette de France*, 1714.)

7. — Etat des Maisons de France et d'Espagne, 1715. — « *Naissances des Souverains et Principaux Princes et Princesses de l'Europe.*

« DE FRANCE : Louis le Grand, XIV du Nom, 5 sept. 1638. — Louis, Dauphin de France, 15 fév. 1710. — Philippes, Duc d'Orléans, petit-Fils de France, 2 aoust 1675. — Louis d'Orléans, Duc de Chartres, 15 aoust 1703. — Louis-Henry de Bourbon, auj. M. le Duc, 18 aoust 1692. — Charles de Bourbon-Condé, Comte de Charollois, 19 juin 1700. — Le Comte de Clermont, fils de feu M. le Duc, 15 juin 1709. — Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conty, 10 nov. 1695. — Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, 31 mars 1670. — Louis-Auguste de Bourbon, Prince de Dombes, 4 mars 1700. — Louis-Charles de Bourbon,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Comte d'Eu, 15 oct. 1701. — M. le Duc d'Aumale, 3e fils de M. le Duc du Maine, 30 mars 1704. — Louis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, 6 juin 1678. — Philippes de Vandosme, Grand Prieur de France, 23 aoust 1655.

« D'ESPAGNE : Philippes de France, V du Nom, Roy d'Espagne, 19 déc. 1683. — Louis-Philippes, Prince des Asturies, 25 aoust 1707. — Philippes, Infant de Castille, 7 juin 1712. — Ferdinand, 3e fils du Roy d'Espagne, 23 sept. 1713. » (*Almanach Royal*, 1715, p. 31-32.)

8. — « DÉCLARATION DU ROY *concernant les rangs et honneurs des Princes legitimez, dans les Cours de Parlement; Donnée à Versailles le 26 avril 1723.*

« LOUIS, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre... L'affection que Nous avons apportée en naissant pour les interests d'une Nation au gouvernement de laquelle la Providence divine Nous a appellé, Nous a engagé dès les premières années de Nostre règne à Nous faire représenter l'Edit du feu Roy nostre très honoré Seigneur et Bisayeul, du mois de juillet 1714, par lequel il auroit appellé, au défaut des Princes légitimes de la Maison de Bourbon, Loüis Auguste de Bourbon, Duc du Maine, et Loüis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, ses fils légitimez, et leurs enfans et descendans masles à perpétuité, au droit de succéder à la Couronne de France, exclusivement à tous autres, et auroit en conséquence ordonné qu'ils jouiroient à l'avenir, tant dans sa Cour que dans ses parlemens, de tous les honneurs et prérogatives qui n'appartiennent qu'aux Princes issus de sang royal par une filiation légitime, qui seule peut donner droit à la Couronne ; et ayant reconnu que ce qui n'estoit dans l'intention du feu Roy que l'effet d'une prévoyance qu'il avoit crû nécessaire pour prévenir des troubles et assurer la tranquillité dans ce Royaume, non seulement donnoit atteinte *au droit qui appartient le plus incontestablement à la*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nation Francoise de se choisir un Roy, au cas que dans la suite des temps la race des Princes légitimes de la Maison de Bourbon vînt à s'éteindre, mais qu'il estoit déjà devenu la source d'une division inévitable entre les Princes de Nostre sang et les Princes légitimez, par la confusion des rangs et des honneurs que la Nation défère avec joye à ceux qu'une légitime naissance appelle au droit de succéder à la Couronne, et qui ne peuvent estre communiquez à ceux qui par la constitution de cette Monarchie se trouvent exclus de cette succession... » (Clairambault, t. 1175, fol. 167, impr.)

9. — État des Maisons de France et d'Espagne, 1723. — *Naissances des Princes et Princesses de l'Europe.*

« FRANCE : Louis XV, Roy de France et de Navarre, né à Versailles le 15 fév. 1710. — Philippe d'Orléans, Petit-Fils de France, Duc d'Orléans, Régent du Royaume, né à St-Cloud le 2 aoust 1674. — Louis d'Orléans, Duc de Chartres, né à Versailles le 4 aoust 1703. — Louis-Henry de Bourbon, né à Versailles le 12 aoust 1692. On le nomme « M. le Duc. » — Charles de Bourbon-Condé, Comte de Charollois, né à Versailles le 19 juin 1700. — Louis de Bourbon-Condé, Comte de Clermont, né le 15 juin 1709. — Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conty, né à Versailles le 10 nov. 1695. — Louis de Bourbon-Conty, Comte de la Marche, né à Paris le 13 août 1717. — N... de Bourbon-Conty, Duc de Mercœur, né à Paris le 19 août 1720.

«**********

« Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, Prince légitimé, né le 16 juin 1678.

« ESPAGNE : Philippe, Fils de France, V du nom, Roy d'Espagne et des Indes, né à Versailles le 19 déc. 1683. — Louis-Philippe, Prince des Asturies, né à Madrid le 25 aoust 1707. — Ferdinand, Infant d'Espagne, né le 23 sept. 1713. — Carlos, IIe Infant, né le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

20 jan. 1716. — Philippe, IIIe Infant d'Espagne, né le 15 mars 1720. » (*Almanach Royal*, 1723, p. 44-45.)

10. — La patte du coq. — Jusqu'à ce jour je ne m'étais jamais occupé des origines de la fleur-de-lis, et je n'ai souvenance d'en avoir parlé que très incidemment dans une œuvre de ma première jeunesse, *Le Spectre de la Maison de Bourbon*, publiée en 1862 dans le *Mercure de France*, puis insérée dans mon livre, *Histoires du bon vieux temps*, avec d'autres nouvelettes. Pas l'ombre de prétention à l'érudition dans ces pages fantaisistes de la vingtième année. L'imagination aidant et pour les besoins de mon sujet, dans le dit *Spectre*, j'identifiais en quatre lignes la fleur-de-lis avec... « le trident de Neptune » (*sic*), et, paraphrasant Le Mière, je décernais à la France... « le sceptre du monde ». C'est la seule fois, je le répète, que je me souvienne d'avoir écrit sur la fleur-de-lis, et vous voyez avec quelle gravité! Jugez quelle fut ma surprise lorsque M. Gaston Bernos, notre zélé Secrétaire, me fit lire dans le tome VIII (1872) du Dictionnaire Larousse, page 456, cette critique inénarrable :

« M. de Poli a émis sur l'origine de la fleur-de-lis « une théorie au moins bizarre. Il croit que les con- « quérants, afin de se populariser chez les peuples « conquis et se fondre avec eux, abandonnèrent leur « emblême primitif pour adopter celui des premiers « maîtres du sol sur lequel ils s'implantaient. Ainsi « les Francs auraient pris pour emblême la patte du « coq (*gallus*).

« En effet, *dit-il*, la patte du coq imprimée sur le « sol dessine l'ancienne fleur-de-lis, à 3 branches su- « périeures et terminée par une pointe unique; car, il « est bon de le remarquer, l'addition des deux branches « latérales inférieures est relativement moderne et ne « remonte guère plus haut que le XIVe siècle. »

«... Son idée ne repose *sur rien*. De plus, l'énorme « différence qui se trouve entre les fleurs-de-lis les « plus primitives et l'empreinte de la patte du coq,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« l'absence complète de tout terme intermédiaire en-« tre ces deux extrêmes, nous empêche d'admettre « cette idée *étranges* (*sic*). »

Même en admettant que j'aie jamais émis cette « théorie au moins bizarre », je n'ai pu le faire (avant 1872) que dans quelqu'une de mes autres œuvres de jeunesse, avec la licence d'ingéniosité assurément permise aux romanciers. Admirez le sérieux de mon docte critique et de ce grossier fatras ! Mais est-ce bien de moi qu'il s'agit ? N'ai-je pas eu, il y a 25 ou 30 ans, un compromettant homonyme ?... C'est égal, je frémis de tout mon être à la pensée que feu M. Floquet, après avoir consulté son oracle chéri, eût pu, du haut des rostres, à la face de mon pays et de la postérité, m'imputer la théorie... de la patte du coq ! — Et voilà justement comme MM. les Encyclopédants écrivent l'histoire et font à bon compte de la critique transcendante ! *Risum teneatis, amici !*

11. — Écus a trois fleurs-de-lis, 2-1. — Ann. 1302, G. Boffiaus, chevalier ; Sacase de Flouringesele, ch. — 1303, la ville de Compiègne. — 1304, G. de Chambes, écuyer, *à la bande brochant.* — 1317, sceau royal de Lauzerte[1]. — 1338, G. de Channay, ch. — 1340, J. de Lugny, ch. — 1343, Philippe VI, Roi de France[2]. — 1349, Hug. de Villesavoir, ch., capitaine de Plassac en Saintonge. — 1351, Gui de Brilhac, ch. — 1352, Sénéchaussée de St-Jean-d'Angély, *à la couronne en abîme.* — 1354, Giraud de Froberville, éc. — 1355, J. de Carouges, ch., porte semé de fl.-de-lis : ses descendants les réduisent à trois[3]. — 1356, G. de Maulay, ch. — 1358, P. Chopart, ch. et maistre d'hostel du Roy, maréchal du Comté de Poitiers[4]. — 1374, châtell. de Lihons. — V. 1375, Charles, Dauphin,

(1) *Archives* de Tarn-et-Garonne, G 592.
(2) Douet-d'Arcq. *Sceaux des Arch. Nat.*, num. 55.
(3) *Pièc. orig.*, Carrouges, 2-3, et Carouges, 2.
(4) *Pièc. orig.*, Chopart, 6.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écartelé de France (3 fl.-de-lis) et de Dauphiné. — 1376, Alain Briant, éc., *à la bordure.* — 1377, Seguinon de la Faurie, éc., *brisé d'un oiseau en abîme.* — 1379, Jac. de Bours, éc., *au lambel.* — 1380, J. de Hermont, dit Bridoul, ch., *au pied coupé.* — 1381, P. de la Rocherousse, éc., *au lambel.* — 1383, J. de Vic, éc., *à la bordure.* — 1386, Raoul de Rassilly, ch. — 1387, Colart de Wandonelle, éc., *au pied coupé.* — 1393, Vicomté de Vire. — 1398, châtell. de Blois, *au lambel.* — 1412, Charles, Duc d'Orléans, sceau éq. Contre sceau : 3 fl.-de-lis, *au lambel* [1]. — 1414, G., s. de Bousse, ch. — 1415, Raulin de Thoranne, éc., *à l'étoile en abîme.* — 1419, P. Haton, éc. — 1420, Bailliage de Montargis. — 1421, Cour de Poitiers, écartelé de France (3 fl.-de-lis) et de Dauphiné. — 1425, Hannus d'Aube, éc. — 1441, contre-sceau de Charles VII [2]. — 1444, J. de la Halle, éc., *à la bordure.* (Clairambault, *Titres scellés*, pass. — Douët-d'Arcq, *Sceaux des Arch. Nat.*, passim.)

12. — Portraits armoriés de Philippe V et de ses successeurs. — V. 1710. Sujet allégorique : « Anti« quité de l'Espagne en possession depuis très long« tems d'une gloire éclatante acquise dans les armes... « et illustrée plus que jamais sous le règne de Phi« lippe V. Cazes invenit del. Fessard sculp. » Armes d'Espagne : sur le tout, *d'Anjou.* — Portrait de Philippe V, signé Ber. « Se vend à Paris chez Crespy rue S. Jacques devant la boëte de la Poste. » Armes : sur le tout, *d'Anjou.* — Grand portrait : « Philippe V^e^, Roy d'Espagne, Crespy sculpsit. » Sur le tout, *d'Anjou.* — Petit portrait gravé par Simonneau. Sur le tout, *d'Anjou.* — Grand portrait : « P. Valentinus delin. R. V. Auden Aerd sculps. Dominici de Rubeis formis Romae ad Templum S. Marie de Pace, cum privilegio S. Pont. et Super. permissu. » Sur le tout, *d'Anjou.* —

(1) Douet-d'Arcq, num. 943.
(2) Douet-d'Arcq, num. 73.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Grand portrait : « Nic. Pitau sculpsit. A Paris, se vend chez N. Pitau, rue des Noyers, vis-à-vis S. Yve. » Sur le tout, *d'Anjou*. — Grand portrait : « C. Duflos sculpsit et excudit. Rue S. Jacques près les Mathurins. » Grandes armes : sur le tout, *de Castille et de Léon*. — Portrait : à Paris chez Bercy, rue S. Jacque, à la Princesse de Savoye, avec privilége. » Sur le tout, *d'Anjou*. — Portrait : « Se vend à Paris chez Deshayes, rue S. Jacques et rue de la Coutellerie, à la Couronne Royale, avec priv. du Roy. » Sur le tout, *d'Anjou*. — Portrait gravé par J. le Poutre. Écu : coupé ; sur le tout du 1, *De France plein*. — Portrait : « J. G. Harretoyn inv. del. et fecit Bruxel. 1701. » *De même*. — V. 1729. Famille Royale d'Espagne ; « à Paris chez la veuve Bonnard, au Coq. » Sur le tout, *d'Anjou*.



Louis Ier. — Portrait. « Don Luis Fernando, Prince des Asturies. A Paris, chez Poilly, à Saint Benoist. » Grandes armes ; sur le tout, *d'Anjou*.

Charles III. — Portrait, comme Roi de Naples et de Sicile : « J. Christian Leopold excudit Augusta Vindelicorum. » Sur le tout, *d'Anjou*. — Comme Roi d'Espagne, 1761 ; portrait par J. Antonius a Penna,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gravé par J. C. Schuab. Armes : écartelé de Castille et de Léon ; sur le tout, *d'Anjou*.

Charles IV. — Portrait en couleur, dessiné par Belache, gravé par Canu. Même écartelé; sur le tout, écu ovale *d'Anjou*. — 1807. Famille Royale d'Espagne : « R. Cosway del. Arthony Cardon sculp. » Sur le tout, *de France plein*.

Ferdinand VII. — Portrait gravé par Canu : « Lafuente invenit. » Écartelé de Castille et de Léon ; sur le tout, écu ovale, *d'Anjou*. — 1817. Portrait : « Dibux en Madrid pr Da A. Thibault. Gravado pr C. M. F. Dien. » Même écartelé; sur le tout, *de France plein*.

Isabelle II. — Écartelé de Castille et de Léon, enté en pointe de Grenade; sur le tout, *de France plein* (Tel que l'écu ci-dessus.)

13. — Adhésion des Princes de la Maison de France à la Protestation de S. M. le Roi Louis XVIII contre l'éventualité de la proclamation de l'empire. Wanstead house, 23 avril 1803.

« Si l'injuste emploi d'une force majeure parvenait, ce qu'à Dieu ne plaise, à placer, de fait et jamais de droit, sur le Trône de France tout autre que le Roi Légitime, nous déclarons que nous suivrions, avec autant de confiance que de fidélité, la voix de l'honneur qui nous prescrit d'en appeler, jusqu'à notre dernier soupir, à Dieu, aux Français et à notre épée.

Signé : « Charles Philippe [1]. — Louis Antoine [2]. — Charles Ferdinand [3]. » etc. (Communiqué par M. le Baron Tristan Lambert.)

14. — Grandes armes d'Espagne, 1773. — « Les armes du Roi d'Espagne actuel sont :

« Un écu tiercé en fasce, et la première de ces fasces

(1) Le Comte d'Artois.

(2) Le Duc d'Angoulême.

(3) Le Duc de Berry. Les autres Princes adhérents sont les Ducs d'Orléans et de Montpensier, le Comte de Beaujolais, le Prince de Condé, les Ducs de Bourbon et d'Enghien, le Prince de Conti.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est partagée en 4 parties; la première, d'or à 4 pals de gueules, *qui est d'Arragon* ; la seconde, écartelée en sautoir, le chef et la pointe d'or, aussi à 4 pals de gueules, *pour Arragon*, et les flancs d'argent à une aigle de sable, le vol étendu, *qui est de Sicile* ; la troisième, de gueules à une fasce d'argent, *qui est d'Autriche* ; et la quatrième, d'azur à 3 fleurs-de-lis d'or, posées 2 et 1, et une bordure componnée d'argent et de gueules, *qui est de Bourgogne moderne.*

« La seconde fasce, partie, au 1 d'or à 6 fleurs-de-lis d'azur, posées 3, 2 et 1, *qui est de Farnese* ; et au 2, d'or à 5 tourteaux de gueules, posés 2, 2 et 1, surmontés d'un autre tourteau d'azur chargé de 3 fleurs-de-lis d'or, posées 2 et 1, *qui est de Médicis-Toscane.* Cette seconde fasce, chargée au milieu d'un écusson écartelé au 1 et 4 de gueules à un château d'or, sommé de 3 donjons de même, *qui est de Castille* ; au 2 et 3, d'argent à un lion de gueules, couronné, langué et onglé d'or, *qui est de Léon* ; et sur le tout de ces 4 quartiers, D'AZUR A 3 FLEURS-DE-LIS D'OR, POSÉES 2 ET 1, ET UNE BORDURE DE GUEULES, *qui est de France-Anjou.*

« Et la troisième fasce, partie mantelée, au 1 bandé d'or et d'azur de 6 pièces, et une bordure de gueules, *qui est de Bourgogne ancien* ; et au 2, de sable à un lion d'or, *qui est de Brabant.* Le dessous de ce mantelé, aussi parti, au 1 d'or à un lion de sable, langué et onglé de gueules, *qui est de Flandres* ; et le 2, d'argent à une aigle de gueules, ayant le vol étendu, *qui est d'Anvers.* » (La Chenaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse de France*, éd. in-4°, 1773, VI, 90-91.)



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jurisprudence nobiliaire

La plupart des décisions rendues en matière de propriété de noms et de titres dans le courant de cette dernière année judiciaire n'ont fait que confirmer à peu de chose près les principes généraux admis par la doctrine et fixés par la jurisprudence.

Ces principes, que nous avons eu déjà l'occasion d'exposer précédemment, peuvent se résumer de la façon suivante :

1° Tout individu doit porter le nom de son père. Il n'y a que trois moyens, pour arriver à une modification quelconque du nom patronymique, et ces trois moyens sont les suivants : 1° l'adoption, qui confère à l'adopté le nom de l'adoptant, 2° La revendication par voie de rectification des actes de l'état-civil du nom ancien de la famille, altéré, dénaturé, ou démembré par l'effet du temps, 3° L'autorisation gouvernementale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2° La propriété du nom est imprescriptible. Il en résulte une double conséquence.

a) Quelques changements d'orthographe et de prononciation, que les noms de famille aient subis, et quelque laps de temps qui se soit écoulé depuis ces altérations, les descendants ont toujours le droit de reprendre le nom primitif de leurs aïeux, qui s'établit en principe par l'énonciation du plus ancien des actes de l'état-civil concernant leur famille.

b) De même qu'on ne peut perdre le droit à son véritable nom patronymique, de même on ne peut acquérir en principe par le fait d'une longue possession le droit de porter un nom qui n'est pas le sien. La longue possession d'un nom ne saurait être considérée comme prescription faisant acquérir le nom, mais comme présomption qu'il a toujours appartenu à celui qui le porte.

Nous devons néanmoins reconnaître que certains auteurs ont cru, par dérogation à cette règle, pouvoir attribuer aux tribunaux le droit de fixer, en matière de noms, la durée et les caractères d'une possession, qui équivaudrait à une prescription véritable, et que la jurisprudence semble avoir adopté comme terme habituel la possession centenaire.

3° La demande en rectification d'un acte de l'état-civil, tendant à l'adjonction au nom primitif d'une famille d'un surnom ou nom terrien, ne peut être accueillie, que si le demandeur établit l'existence chez ses auteurs d'une volonté certaine et persistante de réunir les deux noms, antérieure aux lois du 23 juin 1790 et du 6 fructidor an II, qui ont définitivement établi la fixité des noms patronymiques.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il ne suffit donc pas d'une possession intermittente ou purement accidentelle, il faut une possession ancienne, publique, acceptée par tous, et régulièrement constatée.

4° L'autorité judiciaire est incompétente pour reconnaître ou dénier à une personne le droit de porter un titre nobiliaire. C'est au pouvoir administratif, qu'il appartient de trancher les questions de validité et de transmission de titres. Les tribunaux ne sauraient, sans violer le principe fondamental de la séparation des pouvoirs, s'immiscer dans une pareille recherche. Ils ne sont compétents que pour tirer les conséquences juridiques des titres nobiliaires non contestés, ou reconnus par le conseil d'administration établi près le garde des sceaux, ministre de la justice.

Nous avons tenu à rappeler ces principes généraux, avant de passer à l'examen de quelques décisions récentes, dans lesquelles nous allons en retrouver l'application.



Nous avons eu l'occasion de signaler dans le dernier annuaire un jugement du tribunal civil de Mayenne, en date du 2 mai 1894, rendu dans une affaire Eustache, et confirmé par un arrêt de la Cour d'appel d'Angers, en date du 2 juillet 1894.

Le sieur Eustache demandait, par voie de rectification d'acte de l'état-civil, d'ajouter à son nom celui de « de la Marche, » qui avait été, disait-il, incorporé par ses ascendants à leur nom patronymique

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

antérieurement à l'époque révolutionnaire. Les documents produits par le demandeur à l'appui de sa requête furent jugés insuffisants. pour justifier de cette prétendue incorporation. Il fut débouté de sa demande en première instance et en appel.

Nous avons pleinement approuvé dans leur esprit ces deux décisions, qui semblaient indiquer de la part des tribunaux une heureuse tendance à se montrer sévères, et à exiger une preuve absolue et complète en matière d'addition de nom.

Elles constataient avec raison qu'il ne suffisait pas de s'être intitulé seigneur de tel fief, pour avoir manifesté l'intention de joindre le nom de ce fief à son nom patronymique. Le terme de seigneur ou sieur de tel endroit n'avait le plus souvent d'autre sens que celui de propriétaire. Son attribut spécial était de constater le droit qu'on avait sur le terrain, et d'indiquer le lien qui unissait le propriétaire au domaine dont il prenait le nom.

Elles constataient en outre avec non moins de raison que la manifestation la plus énergique de la volonté d'ajouter à son nom patronymique soit un nom de terre, soit un surnom, réside dans la signature des personnes, auxquelles on attribue cette volonté. Le fait qu'un individu dans un acte de l'état-civil, est dénommé d'un nom terrien ajouté à son nom patronymique ne dénote pas de sa part une volonté suffisamment certaine d'ajouter à son nom primitif le dit nom de terre, s'il a signé ce même acte avec son seul nom primitif.

L'affaire Eustache semblait définitivement terminée par l'arrêt de la Cour d'appel d'Angers, en date du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2 juillet 1894. Il n'en a pas été ainsi. Elle a été reprise sous une forme nouvelle, et d'une façon très habile au point de vue de la procédure employée. L'intéressé doit se féliciter aujourd'hui de sa persévérance, puisqu'il a fini par obtenir ce qu'il demandait.

Ayant sans doute découvert des documents nouveaux, qu'il a jugés susceptibles de modifier l'appréciation des tribunaux, relativement au droit, qu'il pouvait avoir, de joindre à son nom patronymique le nom de « de la Marche », le sieur Eustache, qui ne pouvait introduire lui-même une nouvelle action, puisqu'il y avait vis-à-vis de lui chose définitivement jugée, a imaginé de faire demander par sa mère, en même temps que la rectification de son acte de mariage, la rectification de l'acte de naissance et de l'acte de décès de son mari.

Il était intéressant de savoir si cette demande serait déclarée recevable. Il était non moins intéressant de savoir si le Tribunal civil de Mayenne, soit qu'il maintînt sa première décision, soit qu'il déboutât la veuve Eustache de sa demande, resterait au point de vue du droit sur le terrain qu'il avait tout d'abord adopté. Il pouvait, en présence de documents nouveaux, accueillir favorablement la requête de la veuve Eustache, sans rien changer à sa jurisprudence, tout en consacrant au contraire une fois de plus les principes, dont il avait déjà fait l'application au cours de la première instance.

Or, voici les principaux attendus de son jugement en date du 22 avril 1896 :

« Sur la recevabilité de sa demande :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Attendu que le fils de la demanderesse avait, il y a deux ans, présenté une requête tendant à la rectification des actes dont s'agit, et que cette requête, insuffisamment documentée, a été rejetée, tant le 10 mai 1894, par ce Tribunal, que le 2 juillet 1894, par la Cour d'Angers statuant sur son appel ;

« Attendu, néanmoins, que cet arrêt de rejet ne saurait faire obstacle à la recevabilité de la présente demande, puisque l'art. 100 C. civ. dispose expressément que les décisions en matière de rectification ne peuvent jamais être opposées aux parties qui ne les ont pas requises ou n'y ont pas été appelées, et qu'en l'espèce la demanderesse n'est, à aucun point de vue et sous aucune forme, intervenue à la procédure qui a abouti à l'arrêt du 2 juillet 1894 ;

« Attendu, d'ailleurs, que celle-ci, en sa qualité de veuve non remariée, est incontestablement fondée à solliciter le redressement des actes fixant l'état-civil de son mari, lesquels déterminent le nom qu'elle-même est appelée à porter ;

« Au fond :

« Attendu que, des pièces versées aux débats, il appert que de 1768 à 1789 les auteurs de Vital-Alexandre Eustache, époux de la requérante, avaient adjoint à leur nom patronymique le surnom de « de la Marche, » qu'on retrouve tout au moins dans dix-huit actes de l'état-civil et dans quinze actes notariés ; que ce surnom, emprunté à la désignation d'une terre à caractère de fief qui était entrée dans la famille Eustache en 1747, a été pris par Jean-Eugène Eustache, aïeul de Vital-Alexandre, pour distinguer sa branche de celles de ses deux frères, Aimable-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierre et Louis, qui de leur côté, avaient respectivement ajouté à leur nom familial les surnoms de « de la Cochardière » et de « de l'Epinay » ;

« Attendu que cette adjonction de surnoms terriens, malgré les prohibitions portées aux ordonnances royales de 1555 et de 1629, paraît avoir été en constant usage dans l'ancien droit, tout particulièrement dans les provinces de l'Anjou et du Maine, aussi bien chez les personnes d'origine roturière que chez celles de condition noble ;

« Attendu que la possession des noms de terre et du surnom, législativement consacrée par la loi du 6 fructidor an II, n'est astreinte ni aux règles de la prescription acquisitive en matière de propriété ni à celles gouvernant la légitimité ou revendication d'état ; qu'il suffit à son existence légale qu'elle n'ait été ni intermittente ni accidentelle et qu'elle ait affirmé chez celui appelé à en bénéficier, la volonté persistante et non équivoque d'incorporer le surnom revendiqué à son propre nom patronymique ;

« Attendu qu'en l'espèce, cette volonté ne saurait être douteuse si l'on envisage le grand nombre d'actes tant d'état civil que notariés où les mots de « de la Marche » ont été adjoints à ceux d'Eustache ;

« Qu'au surplus, pendant la période plus haut indiquée, cette adjonction s'est produite d'une manière constante et non point par intermittences ou à des intervalles plus ou moins éloignés ;

« Attendu qu'aucune condition de durée n'étant exigée en l'état de la jurisprudence, il n'y a lieu de tenir pour insuffisant le laps de temps, soit vingt et un ans, pendant lequel s'est prolongée cette pratique,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

alors surtout qu'elle n'a eté arrêtée que par la survenance de l'époque révolutionnaire et qu'elle n'avait pu prendre naissance à une date reculée, le fief de la Marche n'étant entré dans la famille Eustache qu'en 1747 ;

« Attendu qu'il importe peu que, dans un certain nombre des actes produits, le mot *sieur* ait été intercalé entre le nom et le surnom ; qu'en effet, une telle intercalation n'a rien d'exclusif de l'intention d'incorporer le surnom au nom lui-même, et que c'est à tort qu'on envisagerait ce mot comme synonyme de propriétaire ou possesseur pour lui attribuer la seule signification que l'intéressé possédait la terre rappelée par le surnom ; que, tout particulièrement en l'espèce, cette interprétation serait erronée, puisque Jean-Eugène Eustache, au temps de l'adjonction, n'était que copropriétaire, au même titre que ses frères, du domaine de la Marche ;

« Attendu qu'il n'importe pas davantage qu'en ce même temps de l'adjonction les auteurs du mari de la requérante ne comprenaient pas dans leur signature le surnom revendiqué ;

« Attendu, en effet, que ces derniers, en s'abstenant ainsi de signer de leur surnom, ne faisaient que se conformer aux prohibitions contenues dans les ordonnances royales de 1629 et de 1555, sans pour cela rien abdiquer de leur volonté de conserver par devers eux ce signe de distinction familiale ;

« Attendu, au reste, qu'aux siècles passés mieux encore qu'actuellement, il arrivait fréquemment que la signature n'était pas l'exacte reproduction du nom porté ; qu'il n'était pas rare de voir les uns signer de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur prénom, les autres de leur initiale, d'autres enfin d'une manière encore plus fantaisiste ;

« Par ces motifs,

« Reçoit la dame veuve Eustache demanderesse aux fins de rectification des actes de naissance, de mariage et de décès concernant son mari, Vital-Alexandre Eustache, dit que ces actes seront rectifiés en ce sens que Vital-Alexandre Eustache y sera dénommé non pas seulement Eustache, mais bien Eustache de la Marche ;

« Ordonne, etc. »

Il résulte de ce jugement que la veuve non remariée est fondée à demander le redressement des actes fixant l'état-civil de son mari, qui déterminent le nom qu'elle-même est appelée à porter.

Il semble en résulter aussi qu'en matière de rectification d'acte de l'état civil, la volonté certaine et persistante de réunir les deux noms, manifestée antérieurement aux lois de l'époque révolutionnaire, est toujours nécessaire, conformément à la jurisprudence, pour qu'une demande tendant à l'adjonction au nom d'une famille d'un nom de terre ou d'un surnom puisse être accueillie favorablement par les tribunaux.

Il est aisé néanmoins de se rendre compte qu'à ce dernier point de vue le Tribunal civil de Mayenne a sensiblement modifié sa manière de voir, et qu'il semble se montrer beaucoup plus coulant au point de vue de la preuve.

Une période de vingt-un ans nous paraît insuffisante en principe pour justifier d'une volonté persistante en ce qui concerne l'adjonction d'un nom.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous regrettons d'autre part que le Tribunal civil de Mayenne ait changé d'opinion relativement à la qualification de seigneur ou sieur de tel endroit et relativement à la signature des actes.

Il est certain que sa nouvelle jurisprudence est beaucoup moins rigoureuse que l'ancienne. Elle ne saurait avoir notre approbation. Nous persistons à croire, en effet, qu'en matière d'addition de nom les tribunaux ont le devoir de se montrer sévères et d'exiger une preuve absolue.

A la date du 5 février 1896, le Tribunal civil du Mans a été appelé à trancher lui aussi une question d'addition de nom. Il s'agit de l'instance introduite par Charles de Dreux, marquis de Brézé, contre le vicomte Robert de Dreux-Brézé. La personnalité des parties en cause a donné à cette affaire un certain retentissement.

Charles de Dreux, marquis de Brézé, prétendait empêcher son neveu, le vicomte Robert de Dreux-Brézé, de prendre soit le nom de Brézé, soit le titre de vicomte de Brézé ou de vicomte de Dreux-Brézé.

Il soutenait que le nom patronymique de la famille était Dreux, et qu'il n'y avait pas eu de la part de ses ascendants, qui étaient en même temps ceux de son adversaire, volonté certaine et persistante d'incorporer à ce nom primitif le nom de la terre noble de Brézé.

Le vicomte Robert de Dreux-Brézé était d'un avis différent. Mais tout se réduisait à une question de fait.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La terre noble de Brézé avait été érigée en marquisat au mois d'avril 1685 au profit de Thomas de Dreux. Le nom patronymique de la famille avait été jusqu'à ce moment-là celui de Dreux. Il s'agissait de rechercher si de 1685 au 6 fructidor an 11, c'est-à-dire depuis l'érection en marquisat de la terre de Brézé jusqu'aux lois de l'époque révolutionnaire, qui ont définitivement établi la fixité des noms, la famille de Dreux avait réellement manifesté la volonté d'adjoindre le nom de Brézé à son nom patronymique au moyen d'une possession conforme à celle qui est exigée en pareille matière par la doctrine et par les arrêts.

Il se peut, disait le demandeur, que cette volonté se soit manifestée jusqu'à un certain point chez les chefs titrés de notre maison. Mais cela ne suffit pas. Il s'agit de savoir si les autres membres de la famille, les filles notamment, se sont servies habituellement du nom de Dreux-Brézé. C'est la possession qu'a pu en avoir la famille considérée dans son ensemble qu'il importe de rechercher.

Le Tribunal civil du Mans, après s'être livré à un examen minutieux des pièces versées aux débats, a cru devoir accueillir la prétention du marquis de Brézé, et faire défense à Robert de Dreux de se faire appeler désormais Dreux-Brézé. Le jugement rendu à cette occasion déclare que l'usage établi avant 1789 pour les propriétaires de fiefs de joindre à leur nom primitif le nom de leur terre noble ne pouvait créer un droit au profit de leur famille, qu'à la condition de s'appuyer sur une possession prolongée, constante et uniforme.

Il est curieux de rapprocher cette décision de la dé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cision rendue dans l'affaire Eustache par le Tribunal civil de Mayenne. Le tribunal civil de Mayenne et le Tribunal civil du Mans ont jugé l'un et l'autre en fait, mais il est aisé de constater, à la simple lecture de leurs jugements, que ces deux tribunaux ont manifesté des tendances absolument opposées, le second se montrant beaucoup plus rigoureux que le premier, en ce qui concerne la preuve de l'adjonction du nom terrien au nom patronymique.

En même temps qu'il demandait qu'il fût fait défense à son neveu de se faire appeler Dreux-Brézé, le marquis de Brézé demandait qu'il lui fut interdit de prendre le titre de vicomte de Brézé ou de vicomte de Dreux-Brézé. Sur ce deuxième point il a obtenu encore gain de cause, et voici comment s'exprime le jugement sur cette question de titre :

« Attendu que s'il y a eu usurpation de la part de Robert de Dreux en prenant le titre de vicomte de Dreux-Brézé, cette usurpation porte à la fois sur le titre et sur le nom de Brézé attaché au titre, que par suite le Tribunal est compétent pour en connaître ; qu'en l'espèce il ne s'agit pas en effet d'un titre de noblesse considéré *in abstracto*, échappant à la juridiction du Tribunal, mais d'un titre faisant corps avec le nom terrien de Brézé, que c'est donc un droit de propriété, un intérêt privé qui est en litige, qu'il n'appartiendrait pas évidemment au Tribunal de modifier ce droit préexistant, qu'il n'aurait pu créer, mais qu'il est dans ses attributions de le déclarer, de l'appliquer, d'en tirer les conséquences légales ; que ce n'est pas une collation, une confirmation, une interprétation de titre qui lui est demandée, le titre de marquis de Brézé n'étant pas

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

contesté et Robert de Dreux n'en ayant pas, mais seulement le maintien d'un droit de propriété précédemment acquis ; que sa seule mission est de rechercher si d'après les principes de droit et la jurisprudence, si d'après les actes de collation et d'investiture produits par le demandeur, il est manifeste que l'indivisibilité du titre de marquis de Brézé s'oppose à ce que Robert de Dreux porte le titre de vicomte de Brézé ; qu'il n'y a point là une question particulière de transmissibilité à apprécier en vertu de titres incertains, mal définis ; qu'en l'espèce, le Tribunal n'a qu'à constater les règles de la matière, telles qu'elles sont déterminées et à les appliquer en même temps que des actes très clairs, qu'il n'y a pas lieu pour cela de recourir au conseil d'administration du ministère de la justice ;

« Attendu que, en proclamant que « la noblesse ancienne reprend ses titres » l'article 71 de la Charte de 1814 a rétabli les anciens titres avec les règles auxquelles ils étaient soumis dans la mesure où elles sont compatibles avec le droit public moderne ;

« Attendu que dans l'ancien droit le titre était indivisible comme le fief lui-même, que la même terre ne pouvait en effet supporter des titres différents et être à la fois un marquisat, un comté, un vicomté ; qu'aussi le titre qui y était attaché se transmettait de mâle en mâle par ordre de primogéniture ; qu'un seul dans la famille prenait le nom et le titre de cette terre ;

« Que plus tard lorsque les fiefs devinrent fiefs de dignité, l'indivisibilité du titre n'en subsista pas moins ; qu'elle fut maintenue sous l'empire, sous la restauration, qu'elle l'est aujourd'hui encore ; qu'une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

circulaire du garde des sceaux du 22 juillet 1874, le constate en ces termes : « à part de rares exceptions créées par les lettres patentes originaires ou résultant de dispositions spéciales (1er statut du 1er mars 1808 articles 2, 3, 7, décret du 4 juin 1809 article 5, décret du 3 mars 1817 article 10, ordonnance royale du 25 août 1817 article 12), les titres reposent sur une seule tête et les fils d'un titulaire appartenant à l'ancienne noblesse ou décorés d'un titre postérieur à 1808 n'ont droit ni à un titre d'un dégré inférieur, ni à plus forte rai on au titre porté par le père » ;

« Attendu que si l'article 12 de l'ordonnance du 25 août 1817 a permis par exception au fils aîné d'un pair de France de porter, du vivant de son père, le titre immédiatement inférieur à celui de ce dernier, et au fils puîné de prendre le titre immédiatement inférieur à celui de son frère, il n'en résultait pas que le fils du puîné d'un pair de France eut droit au titre accordé personnellement à son père ; qu'il est bien évident que ce n'est pas à une époque où la royauté relevait les titres et ravivait les anciens usages qu'elle aurait établi l'hérédité de titres qu'elle n'accordait aux puînés qu'en considération de leurs pères; qu'on ne peut admettre qu'en entourant pour les honorer davantage les pairs de France de fils titrés elle ait voulu par l'addition d'un nouvel ordre de transmission porter atteinte à la propriété de leurs noms et à l'indivisibilité de leurs titres ;

« Qu'il faudrait que l'ordonnance de 1817 eut formellement déclaré que les titres des fils puînés seraient héréditaires pour qu'ils le soient devenus ; qu'elle ne l'a point fait ; qu'on ne peut donc étendre les effets de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'exception qu'elle a précisée ; qu'il apparaît et ainsi que d'ailleurs il ressort de son esprit et de son texte, que ladite ordonnance a eu seulement pour but de rehausser l'éclat de la pairie en décorant de titres les fils d'un pair de France ; que ces titres dûs à la seule qualité de fils d'un pair de France étaient viagers par leur destination même, qu'ainsi un puîné de pair de France n'était pas plus en droit de laisser son titre à son fils, que sous l'empire le puîné du titulaire d'un majorat ne pouvait sans lettres-patentes transmettre son titre de chevalier ;

« Attendu que l'art. 12 de l'ordonnance du 25 août 1817 est toujours en vigueur pour les familles de pairie, ainsi qu'il résulte de la circulaire du Garde des sceaux du 12 juillet 1874 ; que c'est par suite à l'héritier du titre d'un pair de France et à ses fils que se rattachent les titres accordés par l'art. 12 de ladite ordonnance, que c'est à ses fils et non à ses neveux à qui ils doivent revenir à la mort de leurs titulaires ;

« Attendu que le marquis de Brézé ne demande en l'espèce que l'application de ces principes certains à une situation particulière d'une évidente netteté ; qu'investi du titre indivisible de marquis de Brézé, il prétend que Robert de Dreux, fils de Eugène-Phlippe-Joseph de Dreux, vicomte de Brézé, fils puîné d'Emmanuel-Joachim-Marie de Dreux, marquis de Brézé n'a pas le droit de porter le titre de vicomte de Brézé que portait son père ;

« Qu'il a intérêt à le faire décider ; qu'il est incontestable que le titre de vicomte de Brézé s'individualise, se spécialise sur le nom de Brézé, se confond avec lui, qu'il touche à la propriété même de ce nom de Brézé,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que le marquis de Brézé est en droit de défendre soit qu'on veuille l'ajouter à celui de Dreux ou le joindre au titre de vicomte ; que le Tribunal ne peut refuser au demandeur les moyens de s'opposer à ce que le nom de Brézé se répande sans droit et aussi à ce que son titre même de marquis de Brézé se fractionne par la multiplication de titres divers sur le nom de Brézé ;

« Et attendu qu'il vient d'être constaté que d'après les principes de droit reconnus le titre de vicomte du fils puîné d'un investi du titre de marquis d'un pair de France n'est pas héréditaire ;

« Qu'il s'ensuit qu'en vertu de ces principes, et sans qu'il soit besoin d'en référer au conseil d'administration du ministère de la justice, le Tribunal a le droit et le devoir de déclarer que Robert de Dreux n'est pas vicomte de Brézé ;

« Par ces motifs, etc. »

Nous partageons pleinement l'opinion du Tribunal civil du Mans en ce qui concerne la question de l'indivisibilité des titres. Ainsi que nous le disions l'année dernière, les titres reposent sur une seule tête, et malgré l'usage qui semble s'être établi de nos jours, les enfants d'un marquis, d'un comte, d'un vicomte, n'ont pas plus le droit de prendre du vivant de leur père un titre hiérarchiquement inférieur, que les enfants d'un grand croix de la Légion d'honneur n'ont le droit de se répartir entre eux les croix de grand-officier, de commandeur, d'officier et de chevalier.

L'article 12 de l'ordonnance des 25 août–4 septembre 1817, dérogeant à l'indivisibilité des titres pour la pairie, a permis par exception au fils aîné d'un pair

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de France de porter, du vivant de son père, le titre immédiatement inférieur à celui de ce dernier, et au fils puîné de prendre le titre immédiatement inférieur à celui de son frère. Mais on ne peut étendre à volonté les effets de cette ordonnance. Il est certain que les titres des fils puînés des pairs de France sont des titres absolument personnels, et qu'ils ne sauraient passer à leurs descendants, du moment que l'ordonnance de 1817 ne les a pas déclarés héréditaires.

Tout en approuvant à cet égard la théorie consacrée par le Tribunal civil du Mans, il nous avait paru à première vue qu'il excédait les limites de sa compétence, en statuant sur une question de transmissibilité de titre. Nous ne nous étions pas trompé.

En effet, le vicomte Robert de Dreux-Brézé ayant fait appel, ce jugement a été infirmé à la date du 29 juin 1896, par un arrêt de la Cour d'appel d'Angers, dont voici les passages essentiels :

« Sur la question du nom de Brézé :

« Attendu, il est vrai, que le nom de Dreux figure sans addition du nom de Brézé dans un certain nombre d'actes et d'extraits d'actes antérieurs à 1789 ;

« Mais attendu que, les titres de noblesse ayant été abolis le 4 avril 1789, et la loi du 6 fructidor an II, qui est toujours en vigueur ne reconnaissant aux citoyens français que les noms et prénoms à eux attribués par leurs actes de naissance, c'est surtout à la période qui s'est écoulée entre ces deux dates qu'il faut s'attacher pour rechercher les noms que ceux qui étaient pourvus d'un titre nobiliaire, et qui s'en trouvaient privés, ont eu l'intention de prendre, ont pris;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en effet, et ont ainsi transmis à leurs enfants et descendants ;

« Attendu que l'appelant et l'intimé représentent l'un et l'autre Henri Evrard de Dreux, qui était, avant le 4 avril 1789, cinquième marquis de Brézé ;

« Attendu qu'il est établi que, dans un grand nombre de documents se plaçant dans la période dont il s'agit, Henri Evrard a été dénommé ou s'est dénommé lui-même Dreux-Brézé ;

« Attendu qu'il est ainsi désigné et se désigne lui-même dans un grand nombre de documents administratifs, d'actes notariés et d'actes de l'état civil, qui s'échelonnent de 1800 à 1814 ;

« Attendu que le grand-père de l'appelant a été désigné à son acte de décès sous le nom de Dreux-Brézé ; qu'à son acte de naissance du 23 février 1863, l'appelant a été désigné comme fils du vicomte de Dreux-Brézé, et cela, en présence de l'intimé, témoin au dit acte ; qu'à son acte de mariage, du 15 mai 1888, auquel a signé l'intimé, l'appelant est désigné sous le nom de Dreux-Brézé et a signé de ce nom ;

« Attendu que, dans l'acte dressé par Me Fournier de Saint-Maur, notaire à Cusset le 21 février 1863, et constatant le dépôt en ses minutes de l'acte de partage du 20 novembre précédent de la succession de Anne-Philippine de Custine, veuve d'Henri Evrard, on constate que toutes les parties présentes à ce partage, et parmi lesquelles se trouvent l'intimé et le père de l'appelant, sont dénommées de Dreux-Brézé ;

« Attendu enfin que, dans leurs actes de décès, sont appelés du nom de Dreux-Brézé la marquise douairière de Monteynard et l'évêque de Moulins ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Attendu qu'il résulte de cet ensemble de documents et actes que l'appelant est en possession légitime du nom de Dreux-Brézé ;

« Sur le titre de vicomte :

« Attendu que l'intimé justifie du titre de marquis qui, d'ailleurs, ne lui est pas contesté par l'appelant ; mais que cela ne suffit pas pour que l'autorité judiciaire ait compétence pour reconnaître ou dénier à l'appelant le titre de vicomte, alors surtout que le rétablissement des titres nobiliaires par la Charte de 1814 ne concernait que la dignité attachée à ces titres et non les fiefs sur lesquels ils étaient assis, et que, par suite, rien ne prouve que les titres ainsi rétablis jouissent encore de l'indivisibilité invoquée par l'intimé, et qui s'attachait primitivement à ces fiefs ; que ce sont là des questions qu'il appartient au pouvoir administratif seul de résoudre ;

« Par ces motifs :

« Infirme le jugement du Tribunal civil du Mans du 5 février dernier, et statuant à nouveau :

« 1° Sur la question du nom :

« Dit, conformément aux conclusions de l'appelant, que le nom patronymique de Dreux-Brézé, reconnu à Henri-Evrard de Dreux par l'autorité consulaire, a été transmis par lui et appartient à ses descendants en ligne masculine directe et par conséquent appartient légitimement à l'appelant ;

« 2° Sur la question du titre de vicomte :

« Se déclare incompétent. »

Nous avons peu de chose à dire, relativement à cet arrêt, en ce qui concerne la question du nom. La Cour d'appel d'Angers avait à statuer sur une question de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fait ; elle n'a pas apprécié de la même façon que le Tribunal civil du Mans. Quoique nous soyons porté à exiger une preuve absolue et complète en matière d'addition de nom, il nous paraît qu'en l'espèce, en présence des documents versés au début, il était, vu l'état actuel de la jurisprudence, difficile de contester au vicomte de Dreux-Brézé le droit de porter ce nom.

Il résulte de l'arrêt précité que c'est surtout à la période qui s'est écoulée entre le 4 août 1789 et la loi du 6 fructidor an II, qu'il faut s'attacher pour rechercher les noms, que ceux qui étaient pourvus d'un titre nobiliaire et qui s'en trouvaient privés, ont pris en réalité et ont ainsi transmis à leurs enfants et descendants.

On aurait pu s'en tenir là, sans avoir à rechercher l'usage que la famille de Dreux a fait du nom titré de Brézé depuis l'époque révolutionnaire. Il est, en effet, de principe qu'une possession postérieure à la loi du 6 fructidor an II ne saurait conférer le droit à l'addition d'un nom de terre.

En ce qui concerne la question du titre, la Cour d'appel d'Angers devait statuer ainsi qu'elle l'a fait au point de vue de la compétence. Nous ne saurions trop le répéter, l'autorité judiciaire est incompétente pour reconnaître ou dénier à une personne le droit de porter un titre nobiliaire. Le pouvoir de vérifier et de reconnaître les titres de noblesse appartient exclusivement au Conseil d'administration du ministère de la justice, auquel le décret du 10 janvier 1872 a transporté les attributions de l'ancien Conseil du sceau des titres. Peu importe qu'il s'agisse d'une question

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'acquisition ou d'une question de transmission de titre. La distinction faite en première instance, distinction, assez peu claire du reste, ne pouvait être raisonnablement acceptée. La compétence des tribunaux ordinaires est très étroite en matière de titres. Ils ne sont compétents que pour tirer les conséquences juridiques des titres non contestés ou dûment reconnus par l'autorité administrative. Toutes les fois qu'il s'élève une question préjudicielle, relative soit à la validité du titre, soit au droit qu'on peut avoir à le porter, ils doivent se déclarer incompétents.

La Cour d'appel d'Angers aurait pu se borner sur ce point à confirmer une fois de plus la jurisprudence, sans profiter de l'occasion, pour sembler émettre au sujet de l'indivisibilité des titres une opinion, qui nous paraît absolument erronée.



Passons à une question d'un genre assez spécial, qui vient d'être soulevée récemment par Madame de Juge, mère du jeune duc de Montebello, sur le point de savoir si un titre de noblesse peut être commercialisé, de façon à devenir une propriété industrielle, une marque de commerce par exemple.

A la date du 6 avril 1836, le duc Napoléon de Montebello, Alfred de Montebello et Gustave de Montebello, tous trois fils du maréchal Lannes, premier duc de Montebello, fondèrent, sous la raison sociale Alfred de Montebello et Cie, une société pour l'exploitation du domaine de Mareuil-sur-Ay et la vente des vins de Champagne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aux termes de l'acte constitutif, tous les vins de la société devaient être marqués d'un cachet portant le nom, le titre et les armes du duc de Montebello. Il fut stipulé au surplus que cette marque et ce cachet, déclarés propriété de la société, ne pourraient jamais appartenir qu'à un membre de la famille portant, de son chef, le nom de Montebello, ou à une société dont il serait le gérant. Cette société fut renouvelée et prorogée à plusieurs reprises et notamment le 17 février 1880 entre les descendants et représentants actuels des trois fils du maréchal Lannes, premier duc de Montebello.

Or la famille de Montebello a actuellement pour chef le jeune Napoléon Lannes, duc de Montebello; dont la mère en seconde noces a épousé monsieur de Juge. Cette dernière, assistée de son mari, et agissant en qualité de tutrice de son fils mineur, a émis la prétention d'empêcher la société Alfred de Montebello de faire usage du titre de duc de Montebello et des armoiries, qui s'y rattachent. Elle l'a actionnée dans ce but, demandant, en tant que de besoin, la nullité de la clause de l'acte de société du 6 avril 1836, relative à la marque de commerce par elle adoptée.

Cette affaire s'est terminée par un arrêt de la Cour d'appel de Paris, en date du 2 janvier 1896, qui a débouté madame de Juge de sa demande, et dont voici les principaux considérants :

« Considérant qu'on ne saurait contester utilement le caractère licite et régulier de la marque créée en 1836 par la société Alfred de Montebello; qu'il n'existe, en effet, aucun texte, aucun principe juri-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dique interdisant à celui qui est titulaire d'un titre de noblesse de commercialiser ce titre en même temps que son nom, en les introduisant ensemble comme éléments distinctifs dans les marques adoptés par lui ou par la société dont il fait partie pour désigner les produits ou marchandises, livrés au public :

« Considérant, en effet, que les titres nobiliaires, dépouillés aujourd'hui de tout privilège féodal et même de tout privilège de rang, n'ont plus qu'un caractère personnel et honorifique et ne peuvent plus être considérés, au point de vue juridique, que comme un complément du nom patronymique permettant de mieux distinguer l'identité des personnes, tout en perpétuant de grands souvenirs ; que si, en vertu de cette sorte de lien de subordination entre le titre nobiliaire et le nom patronymique, il est dû la même protection au titre qu'au nom, on ne lui doit pas une protection spéciale et privilégiée ;

« Considérant qu'à la vérité, le titre ne se confond pas avec le nom et ne forme pas avec lui un tout indivisible ; que des règles particulières président à la transmission du nom qui passe avec le sang à tous les descendants indéfiniment, sans distinction de sexe, tandis que le titre ne se transmet qu'aux descendants mâles, par ordre de primogéniture, suivant la loi de son origine ; mais que les mêmes règles sont applicables à l'usage qu'un particulier, titulaire d'un titre de noblesse, peut faire de son titre et de son nom patronymique ;

« Considérant qu'en incorporant, en 1836, à une marque de commerce son nom patronymique et son titre de duc, avec les insignes de duc et pair, du duc

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Montebello a dénaturé les titres et insignes dont s'agit, de même que son nom patronymique, et en a fait un simple élément d'une marque de commerce ; que la marque ainsi créée constitue une propriété distincte du nom et du titre et se transmet suivant les règles établies pour les marques de commerce ;

« Considérant qu'on soutient en vain que la société Alfred de Montebello ne pourrait employer le titre de duc et ses insignes dans sa marque de commerce que pendant la vie des titulaires engagés dans la société ou durant la prorogation de cette société par eux consentie ; que la législation spéciale, relative aux titres nobiliaires, aux majorats et aux substitutions, ne saurait recevoir aucune application dans l'espèce ; qu'il s'agit uniquement de statuer sur l'usage et la transmission d'une marque de commerce et non sur l'usage et la transmission du titre de duc de Montebello et de ses insignes, revendiqués par une tierce personne, cas auquel le jeune duc de Montebello aurait incontestablement le droit de protester contre une pareille entreprise, qui constituerait à son égard, une véritable usurpation dommageable prohibée par la loi ;

« Par ces motifs, réforme, etc. »

« La Cour d'appel de Paris nous paraît avoir bien jugé, en déboutant Madame de Juge de sa demande.

Il résulte de son arrêt :

Que le propriétaire d'un titre de noblesse peut commercialiser ce titre en même temps que son nom, en les introduisant ensemble comme éléments distinctifs dans les marques adoptées par lui ou par la société dont il fait partie, pour désigner les produits ou marchandises livrées au public.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La marque ainsi créée constitue une propriété distincte du nom et du titre, et se transmet suivant les règles établies pour les marques de commerce. Par suite, le titulaire actuel d'un titre de noblesse ne peut s'opposer à l'emploi de ce titre comme marque de fabrique, par la société à laquelle la dite marque a été transmise.

Entrons à ce sujet dans quelques développements.

Dans l'article 1er de la loi du 23 juin 1857, relative aux marques de fabrique et de commerce, on lit les lignes suivantes : « Sont considérés comme marques de fabrique et de commerce les noms sous une forme distinctive, les dénominations, emblèmes, empreintes, timbres, cachets, vignettes, reliefs, lettres, chiffres, enveloppes et tous autres signes servant à distinguer les produits d'une fabrique ou les objets d'un commerce. »

Les expressions de la loi sont, on le voit, aussi générales que possible. Elles embrassent tous signes quelconques servant à distinguer les produits. L'énumération n'est pas limitative, mais simplement énonciative.

Il s'ensuit que les noms patronymiques peuvent servir de marques de commerce, et l'on reconnaît sans difficulté que les armoiries doivent être assimilées au nom.

Devait-on admettre la même solution en ce qui concerne les titres nobiliaires ?

La Cour d'appel de Paris vient de trancher cette question dans le sens de l'affirmation, et nous estimons qu'elle a bien fait.

Mais de ce que nous approuvons, dans le fond, cette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

décision, il n'en résulte nullement que nous admettions d'une façon absolue l'identité du nom et du titre. Sans soutenir, ce qui serait peut-être une exagération, que toutes les anciennes règles de transmission des titres doivent être encore rigoureusement suivies de nos jours, il nous paraît qu'un titre de noblesse ne peut pas être considéré comme un simple accessoire du nom. La vérité est entre ces deux opinions extrêmes. L'arrêt, que nous venons de commenter, appelait des réserves à ce point de vue.

Géraud de Niort

Avocat.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chronique

L'abondance des matières nous a induits à supprimer, en tête du présent Annuaire, la liste des 800 Membres du C. H. de France, et à gagner ainsi près de 80 pages. Nous n'avons donné que les noms de nos nouveaux Collègues, désignés dans l'*État* par un astérisque, et de ceux des Sociétaires qui ont changé d'adresse. L'Annuaire de 1898 contiendra, comme auparavant, la liste complète, et aussi, sur la motion très louable de M. le comte de Villers, et sous une rubrique spéciale, les noms de ceux de nos Collègues qui, dans ces dix dernières années, sont allés à l'éternel repos.

Depuis le 15 février 1896, quinze autres Collègues ont été enlevés à notre affection :

M. le Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn, chevalier de l'Ordre Royal du Lys, le d'Hozier du Comté Venaissin, qui fut le premier de nos Présidents d'honneur. Il y a plus de 30 ans que j'avais l'honneur de con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

naître ce type achevé du vrai Gentilhomme. C'est un modèle de foi, de loyauté, de dignité, de courtoisie que nous perdons, en un temps, hélas ! où ces mots, jadis si purement français, semblent presque n'avoir plus de sens.

M. le Comte de Poncins, aussi notre très honoré Président d'honneur, le docte Président de la Diana, qui unissait si parfaitement l'amour des choses d'érudition au culte des nobles traditions.

M. le Marquis de Galard, baron de Magnas, un docte aussi et non moins fidèle au vieil honneur.

M. le Marquis de Marguerye de Sorteval, ✻, ancien garde-du-corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, ancien Sous-Préfet, qui, jusque dans l'âge le plus avancé, conserva la vigueur de l'esprit, le charme de la parole et l'aménité la plus attrayante.

M. Alfred de Martonne, archiviste de la Mayenne, érudit toujours serviable, littérateur, critique et poète justement appréciés.

M. le Vicomte de Cressac de Bachélerie, Ingénieur des arts et manufactures, chevalier de S. Grégoire le grand et d'autres Ordres distingués, ancien Maire de Voingt, en qui s'unissaient prestigieusement la naissance, la loyauté chevaleresque et le savoir.

M. le Baron de Portal, parfait gentilhomme, dernier rejeton de la branche française de sa famille, digne petit-neveu du célèbre ministre de la Marine sous le règne de Louis XVIII. Il n'avait que 45 ans. Il avait été introduit au C. H. par son parent de la branche sicilienne, notre hon. collègue et Délégué M. le Chevalier Em. Portal.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le Comte Paul Esterhazy, ✲, ancien Préfet, qui portait si dignement son illustre nom.

M. le Lieutenant-Colonel Henri Caillon, O. ✲, commandeur de St-Sylvestre, chevalier de Pie IX, type de droiture et de courtoisie.

M. Réveillé de Beauregard, auteur de nombreux et charmants écrits, où les grâces du style se marient à la gravité de l'érudition.

M. Louis Durrieux, si sympathique à l'esprit de notre Compagnie et à la nature de nos études.

M. le Vicomte Auguste de Margon, d'une des plus anciennes familles du Languedoc, séduisante physionomie d'ancêtre, une des gloires du Félibrige; dramaturge et littérateur fécond, poète exquis, causeur charmant, érudit sans pédanterie, toujours jeune par le cœur en dépit de 90 hivers, d'une bonne grâce et d'une courtoisie captivantes. l'auteur de *Zoraïde*, de *L'Albigeois*, de *Montmorency*, (belle tragédie, qui eut les honneurs du Théâtre Français), de *Mes moments perdus*, des *Poésies Languedociennes*, etc., eût pu dire comme Georges de Scudéry : « Dans ma famille, on n'a jamais porté la plume qu'au chapeau ! » Heureuse exception, dirons-nous de M. le vicomte de Margon, puisqu'elle a doté d'un nouvel éclat son noble nom !

M. Alfredo Alves, distingué poète portugais, excellent historien à ses heures, fauché en pleine jeunesse.

M. René de Manthé, fauché plus jeune encore, — il n'avait pas 23 ans ! — lorsqu'il suivait les cours de l'École des Hautes Études, et que ses premiers essais présageaient un brillant avenir.

M. le Marquis de Verthamon, qui avait toutes les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vertus de noblesse, comme son glorieux frère mort à Loigny en portant la bannière des Zouaves Pontificaux.

Nous demeurerons fidèles par le cœur à toutes ces chères mémoires, et c'est avec la sympathie la plus douloureuse que nous réitérons aux familles de nos très regrettés collègues les plus sincères condoléances.

Nous avons aussi le devoir de rendre grâces à ceux de nos honorés Collègues à qui le C. H. de France a dû de nouvelles et précieuses recrues, depuis un an, et c'est bien vivement que nous en remercions MM. le comte Caïs de Pierlas, F. Proyart, L. Germain de Maidy, le chevalier Em. Portal, le commandeur F. de Meleniewski, le Marquis de Bremond d'Ars-Migré, Marcel d'Aubépine, le Vicomte P. de Chasteigner de la Rochepozay, le comte P. d'Ornano, Ph. Tiersonnier, le comte du Fort, Mgr le duc Pugliatti di San Giorgio, le marquis de Lastic Rochegonde, le comte de Saint-Saud, le marquis G. Pietramellara, le marquis de Croizier, le comte A. de Mauroy, L. de Sarran d'Allard.

Le deuil si cruel qui m'a frappé le 6 mai 1896, suivi de longs voyages, ne m'a point permis de fonder la *Revue des questions héraldiques*. Ce sera pour cette année, j'en ai le ferme espoir. — Vte DE P.

⚜ S. M. l'Empereur d'Autriche a conféré à MONSIEUR LE DUC D'ORLÉANS l'ordre très insigne de la Toison d'or, et à Madame la Comtesse de Paris l'Ordre très insigne de la Croix étoilée.

S. M. la Reine de Portugal a conféré à MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS l'Ordre de Sainte-Isabelle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le duc de Luynes, Grand-Maître de la Maison de Monsieur le Duc d'Orléans, a reçu de S. M. I. et R. Apostolique la grand-croix de l'Ordre de Léopold.

La médaille commémorative du mariage de Monsieur le Duc d'Orléans avec S. A. I. et R. Madame l'Archiduchesse Marie-Dorothée, œuvre très belle de M. Vernon, reproduit les profils des augustes époux, et à l'avers les armes de France et d'Autriche. Elle a été distribuée en souvenir aux personnages princiers qui assistaient à la cérémonie nuptiale.

Les Royalistes de l'Orne, sur l initiative de M. le comte de Romanet, ont offert à Madame l'Archiduchesse Marie-Dorothée, à l'occasion du mariage de S. A. I. et R. avec Monsieur le Duc d'Orléans, un merveilleux éventail en point d'Alençon, aux armes de France et d'Autriche.

Les beaux vers de M. Charles Vincent, *A Celle qui doit venir*, que nous avons reproduits en tête de nos *Poésies*, sont le préambule d'une ode admirablement française qui fait non moins honneur à son loyalisme qu'à son talent poétique.

⚜ S. A. R. Monseigneur le Duc d'Alençon et S. A. R. Monseigneur le Duc de Vendôme ont eu, le 26 juin 1896, la douleur de perdre leur auguste père et aïeul, S. A. R. Monseigneur le Duc de Nemours, GC. ✠, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison d'or. Peu d'hommes et peu de princes ont eu une existence aussi belle, aussi noble, aussi pure : ce Prince admirable est mort sans reproche, ayant vécu sans défaillance. Il avait les hautes vertus du vrai chrétien, du vrai gentilhomme, surtout la bienfaisance sans bornes. Il a légué aux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

siens l'exemple d'une vie qui, dans l'infortune comme en la prospérité, fut toujours digne, fière, bien française. — Nous renouvelons très respectueusement à nos augustes Présidents d'honneur l'hommage de nos plus vives condoléances.

S. A. R. Madame la Duchesse de Montpensier, Douairière, Infante d'Espagne, mère de Madame la Comtesse de Paris et grand-mère de Monsieur le Duc d'Orléans, est décédée, dans la nuit du 1er au 2 février 1897, au palais de Sant'Elmo, à Séville, en sa 65e année, ayant reçu la bénédiction du Souverain Pontife. — En 1892, étant à Séville avec le baron du Teil et le marquis de Surgères, nous eûmes l'honneur d'aller nous inscrire au palais de Sant'Elmo, et l'occasion de constater plus d'une fois combien la noble et bienfaisante Princesse était aimée et vénérée.

⚜ Le 31 décembre 1896, à Neuilly, S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme est heureusement accouchée d'une fille. La petite Princesse a reçu au baptême les noms de Marie-Louise-Fernande-Charlotte-Henriette. Nous nous sommes associés respectueusement à l'allégresse de ses augustes parents.

⚜ La Noblesse de France a ses chefs historiques et naturels : pendant son séjour triomphal à Paris, l'Empereur Nicolas II a voulu montrer qu'il ne l'oubliait pas : au déjeuner de LL. MM. II., le 7 octobre 1896, avaient eu l'honneur d'être conviés, — en même temps que S. A. R. Mgr le Duc d'Aumale, LL. AA. RR. Mgr le Duc et Madame la Duchesse de Chartres, et le duc et la duchesse de Magenta, — Madame la duchesse d'Uzès, le duc et la duchesse de Rohan, le duc

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Doudeauville, le duc et la duchesse de Luynes.

La Royauté avait voulu faire de la France une nation de Gentilshommes : il en est resté quelque chose, et S. M. l'Impératrice de Russie l'a gracieusement constaté lorsque, sous le charme d'une réception si respectueusement sympathique, elle a prononcé cette parole exquise qui lui conquit le cœur de la population parisienne : « Je ne croyais pas qu'il existât un peuple aussi distingué. »

⚜ Extrait du *Gaulois* par l'*Eclair* (23 oct. 1896) : « On nous signale une intéressante constatation généalogique, d'après laquelle une grande dame française serait l'aïeule commune du tsar et de la tsarine, que nous venons d'acclamer en France. L'Empereur Nicolas II descend en effet en ligne directe, au dixième degré, d'Eléonore *Dismer d'Albreuse*, qui avait épousé en 1664 le Duc Georges-Guillaume de Brunswich-Zell, et dont l'Impératrice, née Princesse de Hesse, est aussi l'arrière-petite-fille au neuvième degré. » Voyez, sur cette alliance d'Eléonore *Desmier d'Olbreuse*, Beauchet-Filleau, *Dict. des familles du Poitou*, 2e éd., t. 3, et le t. XIII des *Archives hist. de la Saintonge*, 1885.

⚜ Notre t. h. Président d'honneur, M. le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré, a bien voulu nous communiquer cette curieuse « Note remise aux Ministres étrangers résidant à Pétersbourg » le 26 janvier 1799, reproduite dans le *Journal des Débats* du 3 ventôse an VIII, et à laquelle l'inoubliable visite de LL. MM. II. à la France donne un regain d'actualité :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« S. M. l'Empereur daignant condescendre aux vœux qui lui ont été exprimés par les baillis, grands-croix, commandeurs et chevaliers formant le grand prieuré de Russie, et présens en cette résidence, en acceptant le titre de Grand-Maître de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem, qui lui a été déféré solennellement par leur acte de proclamation du 13 octobre 1798, et la pluralité des langues s'étant empressée de reconnoître S. M. Impériale en cette qualité éminente, son Ministre a reçu ordre de le notifier à monsieur N. N., pour l'information de sa cour, et de lui faire connoître en même tems, que la résidence impériale de Saint-Pétersbourg sera le siège et le chef-lieu de l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem.

« Par suite de cette note, il a été ordonné aux Ministres de Russie *de ne pas recevoir de lettres à l'adresse de S. M. où le titre de Grand-Maître de l'Ordre Souverain de Saint-Jean de Jérusalem seroit omis.* »

Ces dernières lignes sont ainsi soulignées dans le texte du *Journal des Débats*.

⚜ Notre hon. collègue le baron Plarr de Caze de la Bôve a eu l'honneur d'être reçu en audience, le 18 sept. 1896, au château de Bernstorff (Danemark), par l'Empereur de Russie et de présenter à S. M. I. les splendides « cadeaux de couronnement » du Comité du Souvenir français, présidé par notre hon. collegue le comte de Villers : un admirable service de Sèvres comprenant 32 assiettes aux armes de nos 32 Provinces, et un Livre d'or illustré par nos premiers artistes, relié magnifiquement, et contenant les noms

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des 8.000 souscripteurs. S. M. l'Empereur Nicolas II s'est montré profondément touché, et en présence de Son auguste Mère, a daigné dire au Délégué du Comité : « J'apprécie infiniment cet hommage de vos compatriotes, hommage que je n'oublierai jamais. »

⚜ Leibnitz a dit que « les peuples sont inintelligibles les uns pour les autres. » Ce qui explique l'étonnement d'un personnage Russe, pendant le séjour de LL. MM. II. au royal château de Versailles, en s'apercevant qu'on y avait, çà et là, gratté les fleurs-de-lis ; ce qui explique aussi le courtois télégramme de sympathie envoyé, le 1er janvier 1897, par « les membres de la *Société de la Noblesse* de S.-Pétersbourg..... au *Conseil municipal de Paris* ». Voilà certes qui, politiquement et socialement, est plus fort que le mariage du Grand Turc avec la république de Venise !

⚜ S. S. le Pape Léon XIII, en recevant, au nouvel an, les hommages du Patriciat Romain, lui a adressé d'émouvantes paroles, exaltant la Noblesse, le sang aristocratique, le rôle exceptionnel et béni du citoyen qui sort d'une race illustre, la féconde influence de ses pieux et généreux exemples.

⚜ Oraison funèbre de Mgr d'Hulst, prononcée à S. Sulpice par S. G. Mgr Touchet, Evêque d'Orléans : «... Patricien, certes, il l'était. « Ici, disait-il à quelqu'un en lui faisant les honneurs de Louville, ici « nous avons reçu Louis XI. » Au surplus, saint Louis était un patricien aussi ; Elisabeth de Hongrie était une patricienne... Le bon et généreux abbé de Broglie était un patricien. Grâce au ciel, jamais la lignée des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

patriciens charitables ne s'éteint: l'abbé d'Hulst en fournit une preuve de plus. »

⚜ A l'Académie Française, M. Edouard Hervé, répondant au discours de réception de M. le marquis Costa de Beauregard, lui a adressé ces paroles, justement applaudies ;

« On est heureux, monsieur, lorsque, comme vous, on n'a qu'à ouvrir ses archives domestiques pour y trouver des sujets dignes d'occuper l'historien et d'intéresser le lecteur. C'est un privilège qu'il n'a pas été possible de retirer à certaines familles et que la vôtre vous a légué. »

⚜ Du 15 fév. 1896 au 15 fév. 1897, le Président du C. H. de France a eu à donner 189 consultations : Questions de Chapitres Nobles et d'anciens Ordres équestres, 6 ; anciennes Ecoles militaires, Maison Royale de S. Louis à S. Cyr, 5 ; titres nobilaires, 10 ; sources généal., hist. ou nobiliaires, 42 ; examens de généalogies, 3 ; armoiries, couronnes, cimiers, tenants, supports, devises, 68 ; verrières armoriées, 1 ; addition de nom, 5 ; identification d'armoiries, 16 ; de textes ou de noms propres, 14 ; livrées, 2 ; communication de documents de nos archives, 17. — Nous rappelons que le C. H. de France est une société de secours mutuel sur le terrain de l'érudition, et que toutes ses consultations sont purement gratuites.

⚜ Le 5 mai 1896, notre Président a adressé aux Membres du C. H. de France cette circulaire :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Plusieurs de nos Collègues ont reçu dernièrement une circulaire par laquelle un des Membres Associés du C. H., propriétaire de vignobles, mais ne faisant pas le commerce des vins, leur proposait, en sa dite qualité d'Associé, de leur céder des siens. — Sur la demande du Président, l'envoi de cette circulaire a été suspendu, et, après un échange de lettres courtoises, notre Collègue ayant admis le bien-fondé des observations du Président, il a été résolu d'un commun accord que l'incident se terminerait par l'envoi de la présente note à Messieurs les Membres du Conseil Héraldique. »

⚜ Distinctions conférées en 1896-97 a des membres du C. H. — France. *Légion d'honneur* : *Chevalier :* le R. P. Delattre. *Off. de l'Instruction publique* : M. Léon Germain de Maidy. *Off. d'Académie* : MM. P. Pellot, le chevalier Em. Portal, le comte de Villers. — Saint-Siège. *Saint-Grégoire : Grand-Off.* : le comte G. Chandon de Briailles. *Commandeur* : le comte J. Boselli. *Chevalier* : M. Robert Guerlin. *Saint-Sépulcre* : *Grand-Off.* : le comte d'Aquin. *Chevalier* : MM. P. Pellot, L. de Sarran d'Allard, R. Richebé. — Saint-Jean de Jérusalem (Malte). *Chevalier d' honneur et de dévotion* : le marquis de Mauroy. — Russie. *Saint-Wladimir* : *Grand-Off.* : S. Exc. le Prince de Répnine. *Saint-Stanislas* : le baron Plarr de Caze de la Bôve. — Espagne. *Charles III* : *Chevalier* : M. Arnaldo Bonaventura. *Isabelle la Catholique* : *Commandeur* : M. Louis de Sarran d'Allard. — Bulgarie. *Mérite civil* : *Grand-Off.* : le comte M. de la Fargue. — Monténégro. *Danilo* : *Officier* : le mar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quis G. de Ferrari. — Tunisie. *Nicham Iftikar* : *Commandeur* : le comte M. de la Fargue. — Bénin. *Etoile noire* : *Chevalier* : M. Emile Travers.

Distinctions académiques. — *Académie Française* : Prix décerné à M. Achille Millien pour son volume de poésies *Chez nous*. — *Soc. de statistique de Marseille* : Médaille de vermeil à Mgr Adrien Pascal pour son étude ms. *Le vén. Mgr Imbert de Cabriès*.

Sociétés savantes. — *Académie Pontificale Tibérine* : Mgr Adrien Pascal. — *Institut Egyptien*, au Caire : membre corr., le comte J. Boselli. — *Société bibliographique* : M. Louis de Sarran d'Allard. — *Soc. des Antiq. de Normandie* : Vice-Président, M. Paul de Longuemare.

⚜ *Histoire Nobiliaire. Actes de l'état civil ou notariés concernant les familles de l'anc. France*, par le marquis de Granges de Surgères, Vice-Président du C. H. de France. — Tous nos hon. collègues ont reçu le prospectus de ce précieux et très important recueil, qui ne contiendra que des actes authentiques et formera un beau volume in-8 de 3 à 400 pages, tiré pour les souscripteurs (sur papier ordinaire, 12 fr. 50 ; sur vergé, 25 fr. Port en sus). Nous ne saurions leur recommander trop chaleureusement une publication qui aura pour effet de perpétuer le souvenir de leurs gloires de famille et les monuments de leur ascendance : actes de baptême, mariage, sépulture, contrats de mariage, épitaphes, etc. *Colligite fragmenta ne pereant.*

Voici les conditions d'exécution spécifiées dans la circulaire : « Pour faire insérer des actes dans ce re-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cueil, la première condition sera d'être souscripteur ; mais on peut être souscripteur sans faire insérer d'actes. — Tout souscripteur à un exemplaire sur l'un ou l'autre papier aura le droit de faire insérer une série de dix actes au plus. Pour obtenir l'insertion d'une nouvelle série de dix actes — qu'elle soit complète ou non — une seconde souscription à un exemplaire sur l'un ou l'autre papier sera exigible. Dans ce cas, cette souscription bénéficiera d'une remise de 20 o/o sur le prix de souscription. — Nul ne pourra obtenir l'insertion de plus de deux séries de dix actes chacune. — Le nom des personnes ayant communiqué les actes sera indiqué, si elles le désirent. — Les actes communiqués, pour être publiés, seront adressés à M. le Marquis de Granges de Surgères, 66, rue Saint-Clément, à Nantes (Loire-Inférieure), *franco* et sous pli recommandé à la poste. Il n'entend être responsable que des envois qui lui auront été faits de cette façon. — Les frais de retour, lorsqu'il y aura lieu, resteront à la charge des intéressés. — Enfin, l'auteur déclare qu'il se réserve le droit de décider comment chaque acte sera publié : *in extenso* ou par extrait. Il pourrait néanmoins être fait des arrangements particuliers avec les souscripteurs désirant la publication intégrale d'un acte auquel ils attacheraient une importance spéciale. »

⚜ DESIDERATA. — A quelle famille, probablement de Florence, appartenait ce blason, qui orne une madone attribuée à Luca della Robbia : Coupé : au 1, parti : ^{a} d'or au serpent ondoyant en pal de sinople ; ^{b} tranché émanché de gueules et d'argent ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au 2, échiqueté d'argent et de sable ; les 2 parties du coupé séparées par une fasce d'azur chargée de 3 fleurs-de-lis-d'or.

On voudrait identifier le blason de ce cachet moderne : D'argent à une porte de ville flanquée de 2 bastions de..., au chef d'azur chargé d'un croissant accosté de 2 étoiles de... Couronne de comte. Supports, 2 lions.

M. Charles de Sartorio (Boulevard du Jardin Zoologique, 34, Marseille) demande la province d'origine des familles Hutteau d'Origny, Fournier-Sarlovèze, Hennecart, de Champrel, Dumoulin de Paillart, d'Espouy de St-Paul, Falret de Tuite, Sunhary de Verville, — et celle des familles de Kirwann, de Corbon, de Saint-Amant, de Nugent, après leur venue d'Ecosse en France. — Quelles familles avaient ces armes ? D'argent à l'aigle de gueules. — De gueules au lion d'or. — D'azur à la fasce d'or acc. de 3 canettes d'argent. — Les cris ou devises de toutes ces familles.

A quel monastère appartenait ce sceau : Un abbé mitré, nimbé, bénissant de la main droite, la crosse en la gauche, debout entre deux cerfs couchés à ses pieds ?

Identifier ce blason : D'azur au cygne au naturel nageant sur une mer de sinople, et cinq besants de... en chef, 3-2.

M. Ph. Tiersonnier voudrait connaître l'ascendance de Jehan de Lignières, écuyer, sgr de Gremevillers, un des héros de la défense de Beauvais en 1433, le nom de sa femme et celui de la femme de son fils Pierre, maire de Beauvais en 1497. Si l'on s'en rapporte aux armoiries des maires de Beauvais figurées

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sur un tableau qui est au Musée de la ville, J. de Lignières était de la Maison pontivienne de ce nom, car on y a attribué ses armes à P. de Lignières : D'argent à la bande de gueules. Cette attribution est-elle fondée ?

Répondant à la question posée, dans notre Annuaire de 1896 (page 260), relativement à Jean de Courcy, M. Philippe Tiersonnier a bien voulu nous signaler un recueil imprimé en 1735, *The Irish compendium*, nobiliaire irlandais, qui donne la généalogie de la Maison de Courcy, qu'il tire par mâles de la Maison de Lorraine, de la race de Charlemagne, et en ligne féminine de Rollon, premier duc de Normandie. L'auteur, Francis Nichols, relate la prouesse attribuée à Jean de Courcy ; mais il convient d'observer que son livre est dédié à lord Gerald de Courcy, baron de Kingsale.

Saint-Pierre del Pech. — L'appel si touchant (Annuaire de 1895, p. 366) de notre vén. collègue M. l'Abbé Du Bernet en faveur de son antique église, vrai joyau historique que menace la ruine irréparable, n'a pas été entendu, nous ne le constatons point sans regret. Quels accents trouver pour échauffer la noble générosité en faveur de ces pauvres vieilles murailles qui s'inclinent, image désolante des dogmes et des patries qui finissent ? *Vox clamantis in deserto* ! Et cependant quelle cause mérite mieux l'appui généreux des familles où subsiste le culte des traditions et des souvenirs du passé ? L'église de St-Pierre-del-Pech porte à son frontispice sa date et le signe de son fondateur : le monogramme de N. S. J. C., le chrisme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dont Hunaud de Gavarret, abbé de Moissac au XIe siècle, fils de Roger de Gascogne et d'Adélaïde d'Armagnac, veuve en prem. noces de Gaston III de Béarn, décorait les églises qu'il fondait ou restaurait. Le dit Roger, père d'Hunaud de Gavarret, était l'un des frères de Guillaume de Gascogne, sgr de Moyrac, fondateur du monastère de ce lieu en 1049 et auteur de la Maison de Durfort. — Ne se rencontrera-t-il pas en cette fin de siècle, qui souvent ressemble à une fin de tout, quelque digne descendant de notre plus antique Noblesse pour empêcher que la ruine même périsse ? Deux mille francs, mille francs même, seraient le commencement du salut... La parole est au plus chevaleresque. — Vte DE P.

S. M. la Reine de Portugal a daigné prendre sous son gracieux patronage la publication d'un poème de Camoëns traduit dans toutes les langues et tous les dialectes du monde. C'est notre hon. collègue M. Xavier da Cunha, le savant conservateur de la bibliothèque royale de Lisbonne, qui surveillera l'édition de ce grand et curieux ouvrage.

Au mois de mai 1898, le Portugal célébrera magnifiquement le 4e centenaire de la découverte de l'Inde par Vasco de Gama. Un Comité de savants et de littérateurs s'est constitué à Lisbonne, sous la présidence de Mr F. J. Ferreira do Amaral, avec MM. L. Cordeiro et E de Vasconcellos pour Secrétaires. Il compte sur le concours actif des érudits de toute les nations. Comme en 1892 à la célébration du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, les Français

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seront nombreux à s'associer à cette œuvre de juste et solennelle glorification.

Ferrand de Mauvezin en Périgord, par M. Paul Huet, du C. H. de France. — Cette remarquable étude généalogique concerne diverses branches d'une illustre Maison incomplètement traitées, faute de documents, par M. l'Abbé Alis dans sa notice sur Mauvezin. Elle est à tous égards digne de l'auteur, aussi consciencieux que laborieux, de la généalogie des Alamigeon ; éditée luxueusement, elle est enrichie de précieuses notes, de tableaux filiatifs, de fac-simile d'anciens actes, et d'un copieux index. L'auteur adresse un courtois remerciement à Mme A. de Gorostarzu et à MM. le comte de Saint-Saud, D. Le Vacher de Boisville, le vicomte G. de Gérard, F. de Bellussière, le baron de Lanauze-Molines et l'abbé Lecler, qui lui sont venus en aide sur certains points de cet important travail généalogique.

Le 14 janvier, à S. Louis d'Hyères, S. G. Mgr l'Evêque de Fréjus a béni l'union de Mlle Marie de Meleniewska, fille de notre cher et hon. collègue et délégué M. le commandeur de Meleniewski, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kieff, conseiller de Collège, chevalierde Malte, et de Madame de Meleniewska, née comtesse Rzewuska, avec M. le baron Henri de Blonay, d'ancienne noblesse chevaleresque représentée aux Croisades. Les témoins de la mariée étaient le comte de Croismare et M. Charles de Boutiny ; ceux du marié, le comte de Roussy de Sales et le baron S. de Blonay. Dans l'assistance : Vicomte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Vicomtesse de Villeneuve, baronne de Bonstetten, comtesse de Buffiéres, comte et comtesse de Grasset, Marquis de Chabannes la Palice, baron de Rivière, comte et comtesse Costa de Beauregard, comte de Foras, baron et baronne de Beauchamp, marquis et marquise de Rambures, baronne de Bouglon, comte de Maistre, M. et Mme de Sugny, Vicomte de Cabrières, etc., etc.

⚜ *Une famille militaire au* XVIIIe *siècle* (*Documents inédits sur le Régiment Royal-Artillerie, la bataille d'Hastenbeck, les campagnes des Indes, l'Ecole d'artill. d'Auxonne, et le Siège de Toulon*), par le baron Joseph du Teil. — Ce livre mériterait un long article, tant il abonde en renseignements précieux, et c'est à peine si nous pouvons lui consacrer une page. Il procède d'un noble sentiment de piété familiale : l'auteur a voulu rendre hommage aux glorieux mérites de ses pères, dont plusieurs s'élevèrent aux premiers grades, et auprès desquels « s'était formé le plus grand capitaine des temps modernes : à Ste-Hélène, l'empereur n'avait pas oublié du Teil, le vieux lieutenant général de l'armée royale qui avait été, 30 ans plus tôt, l'un de ses meilleurs maîtres, et, réparant le crime des terroristes qui avaient fait fusiller ce brave soldat, il assurait à son nom une impérissable célébrité en l'inscrivant avec éloges dans son testament. » Le livre tient les promesses du titre ; très purement écrit, il renferme maints documents d'une haute valeur historique, se termine par un index des noms, et est orné de portraits : Jean-Pierre, baron du Teil, lieut. général (1722-94), d'après le ta-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bleau du Musée hist. de Versailles ; Jean, chevalier du Teil, lieut. général (1738-1820) ; le baron Alexandre du Teil (1775-1854), aïeul de l'auteur et que Monsieur le Comte de Chambord pleura comme « un de ses meilleurs amis ».

Le 27 août 1896, centenaire de la glorieuse mort du Général Athanase de Charette de la Contrie, après un service solennel célébré dans l'église de Couffé et un splendide panégyrique prononcé par S. G. Mgr de Cabrières, l'illustre Évêque de Montpellier, la statue du héros Vendéen a été inaugurée dans le parc du château de La Contrie, en présence d'une affluence considérable.

Revues, Annuaires, Almanachs. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XVI, 1896. Nous avons dit de cette revue, organe de la Société des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, présidée par le savant M. Louis Audiat, qu'elle est une des plus doctes et des plus intéressantes ; son 16e volume confirme cette appréciation. C'est une véritable encyclopédie saintongeoise, tant pour le présent que pour le passé.

Bulletin Héraldique de France, dirigé par M. Louis de la Roque ; t. XIV, ann, 1895-96. — Principaux articles : *Armorial des Ordres de S. Lazare et N.-D. du Mont-Carmel. — Catal. des généraux français, connétables, maréchaux*, etc., par L. de la Roque. Nombreuses notices généal. hist., biographiques.

Almanach de Gotha, Annuaire généal., diplom. et statistique, 134e année, 1897. Portraits de Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'Orléans. La partie di-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plomatique et statistique, comme toujours très soignée, est un trésor d'indications non moins précises que précieuses. Dans la partie généalogique, entre autres grandes familles françaises, citons les Maisons d'Albert de Luynes, d'Avaray, Bauffremont, Beauvau, Blacas, Broglie, Caraman, des Cars, Choiseul, Cossé-Brissac, Davout d'Auerstaedt. Durfort-Lorge, Faucigny-Lucinge, Fitz-James, Clermont-Tonnerre, Harcourt, Hénin, Castries, Lévis-Mirepoix, Mac Mahon, Maillé, Mortemart, Noailles, Rarécourt-Pimodan, la Rochefoucauld, Rohan-Chabot, Sabran-Pontevès, Talleyrand, la Trémoïlle, etc.

Annuario della Nobiltà Italiana, par le chevalier G. de Crollalanza ; Bari, 1897, 14e ann., XX-1212 p. Blasons en chromo et dans le texte. Une des meilleures publications du genre ; très nombreuses notices, notamment sur les nobles familles Albicini, Alemagna, Alfani, Aquino, Arlotti, Bonaparte, Boselli, della Chiesa, Cito, Colonna, Concini, Crollalanza, Ferrari, Gagliardi, Gerbaix-Sonnaz, Guarini, Landolina, Malvezzi, Manno, Palizzolo, Raineri-Biscia, Rivarola, Ruffo, etc.

La France à Reims en 1896 (Bulletin des fêtes du 14e centenaire du Baptême de Clovis et de la France), 32 num. ; abonnt, 10 fr. Bureaux, r. des 3 Raisinets, 11, Reims. — Savante et intéressante publication illustrée, honorée du haut patronage de S. Em. le Cardinal Langénieux ; elle abonde en articles remarquables, en belles pages d'histoire religieuse et nationale.

Danmarks adels aarbog (Annuaire de la Noblesse de Danemark), par H. R. Hiort-Lorenzen et A. Thi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

set, 14e année, 1897. — Rédigé avec science et conscience, ce luxueux annuaire voit son succès grandir avec les années, et c'est justice ; il contient de nombreuses notices généalogiques et est enrichi de nombreux portraits anciens en photogravure et blasons en chromo ou gravés.

Archives héraldiques Suisses (Organe de la Société Suisse d'héraldique, à Neuchâtel) ; Directeur, M. Jean Grellet ; 10e année, 1896. — Principaux articles : *Une fresque a Lausanne* (Armoiries d'Amblard de Gerbaix de Sonnaz, 16e siècle ; planche). J. Grellet : *La Fleur de Lys ; Armes des communes neuchâteloises.* Albert Choisy : *Armoiries officielles de Genève.* L. Bouly de Lesdain : *Les brisures d'après les sceaux.* — Dans ce savant bulletin, enrichi d'armoiries, de sceaux, de reproductions d'anciennes gravures, on trouve à chaque page des renseignements utiles ; on peut ne partager pas toujours les conclusions de ses doctes collaborateurs, mais on ne peut que rendre hommage à leur érudition toujours consciencieuse.

Revue historique de l'Ouest (mensuelle, 12 fr. par an ; sur vergé, 16 fr. Bureaux, r. d'Argentré, 1, Nantes.) Directeur : le marquis de l'Estourbeillon. Administrateur : J. de Kersauson. Archiviste : Claude de Monti de Rezé. 12e année, 1896. Excellente revue, que nous avons louée maintes fois. Principaux articles : Vicomte L. Urvoy de Portzamparc, *Maison de Trogoff.* Vicomte P. de Chabot, *Les chevaliers de St-Michel de la prov. du Poitou* (1469-1665). Robert de Courson, *Authenticité des titres de croisades de la collection Courtois.* Vicomte Odon du Hautais, *Marquisat de la Garnache : Histoire généal. des alliances*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la famille Gautreau. L'Abbé Guilloux : *Baronnie de Lanvaux.* L'Abbé P. Paris-Jallobert. *La Vie de S. Malo en vers français.* Baron de Saint-Pern et Marquis de l'Estourbeillon. *Réformation de la Noblesse de Bretagne.* — ***, *Cartulaire du Morbihan.*

Giornale Araldico-genealogico-diplomatico (Organe de la R. Académie héraldique italienne ; Bari, 24e année, 1896.) Directeur : G. de Crollalanza. — Il suffit d'indiquer les articles principaux de cette revue héraldique et généalogique pour démontrer sa valeur et son intérêt, aussi bien pour les érudits de France que pour ceux d'Italie : G. Mini, *Série chronol. des capitaines et commissaires généraux de la Romagne toscane* (1500-1695). F. Ceretti, *Famille Ghiselini*; *Famille Maffei, de la Mirandole.* G. Rossi, *Les Spinola.* Comte J. Boselli, *Note sur la famille Boselli.* G. de Crollalanza, *Glossaire Héraldico-étymologique.* F. C. Carreri, *Spicilège des parchemins privés des Archives d'Etat de Modène.* G. Valentini, *Les Morosini de Lugano.* C. Malagola, *L'abus des titres nobiliaires à Bologne et dans les Romagnes.*

Algemeen Nederlandsch Familieblad, 12e année, 1895 (Oisterwijk, Brabant septentrional), recueil de généalogies Hollandaises, par A. A. Vorsterman van Oyen ; planches d'armoiries.

Monatsblatt der Kais. Koen. Heraldischen gesellschaft « Adler », bulletin mensuel de l'I. et R. Société Héraldique « Adler », dirigée par notre t. h. Président d'Honneur S. Exc. le Comte Gaston de Pettenegg, et dont font partie plusieurs membres du C. H. de France.

Revue Catholique de Normandie (semi-mensuelle,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

10 fr. par an ; étranger, 12 fr.) Secrétaire de la rédaction, Paul de Longuemare. Administrateur, M. l'Abbé Odieuvre, r. du Meilet, 4 bis, Évreux. — Principaux articles de cette savante et excellente revue : C. Guéry, *Histoire des commanderies dans le dép. de l'Eure.* O. Lanfranc de Panthou, *Richelieu et la direction des âmes.* P. de Longuemare, *Les charités à Caen avant la révolution.* L'Abbé Godefroy, *Une célèbre baronnie normande* (*Torigni-sur-Vire*). L. de la Brière, *La sainteté dans l'Ordre de Malte.* Fl. Loriot, *Hist. du prieuré de N.-D.-sous-Eau.* Émile Travers, *Bibliographie.*

Maanblad de la Societé généal. et héraldique « Nederlandsche Leeuw », 14e année, 1896. Notre hon. collègue Mr M. G. Wildeman est un des principaux collaborateurs de cette docte publication mensuelle. Le n° 5 contient la notice généalogique et le blason de la noble famille Enschedé, avec sa belle devise : *Ne trop hault, ne trop bas* ; le n° 7, un fragment généalogique sur une famille de Rieux, d'origine languedocienne, transplantée en Hollande, et que l'auteur nous paraît identifier erronément avec l'illustre Maison bretonne du même nom.

La Maison de campagne (Journal horticole et agricole illustré des châteaux, villas, petites et grandes propr rurales). Directeur : Louis de la Roque. (12 fr. par an ; étranger, 15 fr. Bureaux, quai des Orfèvres, 56, Paris). Publication bi-mensuelle qui se recommande par sa parfaite compétence et par la variété de ses excellents articles.

Sainte-Cécile, Revue musicale (20 num. par an ; abonnt, 4 f., ; étranger, 5 fr.). Fondateur et éditeur, M. Emile Mennesson, *à Reims.* — Nous recomman-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dons spécialement cette excellente revue, à la fois instructive, morale et récréative, convenant aussi bien aux personnes déjà musiciennes qu'aux jeunes élèves ; elle renseigne sur toutes les questions qui intéressent le monde de la musique ; chaque n° comporte chronique, biographie, études, poésie ou saynette musicale, anecdotes, éphémérides, récréations ; 10 morceaux de musique sont donnés dans le cours de chaque année. *Sainte-Cécile* est la revue favorite des châteaux et des familles.

Annales du Mont-St-Michel, revue mensuelle publiée par les RR. PP. Missionnaires, 23e année, 1896-97 (2 fr. par an ; étranger, 3 fr.), et consacrée avec un succès toujours croissant aux fastes du Mont glorieux et à l'histoire du culte de l'Archange des Victoires.

Almanach Catholique de France, 18e année, 1897. (Soc. de S. Augustin, Lille ; in-4°, orné de superbes chromos, portraits, armoiries de S. S. Léon XIII, illustrations diverses. Principaux articles : *Statistique de la hiérarchie Catholique* : (Listes des Ém. Cardinaux, des Patriarches, Archevêques, Évêques, etc.) P. V. Delaporte, *Le Signe de la France*. Pierre Corneille, *La Croix*. Vicomte O. de Poli, *Le page de Jeanne d'Arc* ; *Une république modèle* (St-Marin). A. Witz, *Les cartes du ciel*.

L'Ecriture, Revue mensuelle des arts et des sciences graphiques. (5 fr. par an ; édition de luxe, 10 fr. Institut sténographique, r. Bonaparte, 62, Paris). De curieuses études graphologiques donnent à cette publication technique un puissant intérêt. Notre savant collègue M. Joseph Depoin y collabore assiduement.

Actes et comptes-rendus de l'Académie Dafnica (Aci-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reale, t. 3, ann. 1895), présidée par notre docte collègue M. le chevalier G. Coco, et dont le Secrétaire est notre hon. coll. M. le Docteur Scionti Mangani. Ce volume contient de nombreux articles litt. et scientifiques. Notons une belle étude sur le poète G. Meli par notr hon. coll. et Délégué M. le chevalier Em. Portal.

Mém. et documents publiés par l'Académie Chablaisienne, t. IX; 1895. — M. le comte A. de Foras est le Président d'honneur de cette savante académie, qui compte encore parmi ses membres d'honneur MM. le baron Manno, le comte A. de Gerbaix de Sonnaz et le vicomte de Poli, tous du C. H. de France. Ce volume contient une érudite histoire de l'abbaye d'Entremont, par M. L.-E. Piccard, suivie de 21 précieux documents (1225-1634).

Mém. de la Société académique de l'Aube, t. LIX, 1895. — E. A. Blampignon : *Le comte Beugnot*. L'abbé Ch. Nioré : *Un vitrail politique dans l'église de Pont-Ste-Marie*. Ch. Des Guerrois : *Etude sur l'Anthologie grecque*. A. Finot : *Note sur quelques lettres de Descartes à Huygens*.

⚜ *Le départ de Cathelineau*, par Émile Grimaud. — Beau « poème vendéen », inspiré par l'érection de la statue du Saint de l'Anjou au Pin-en-Mauges (13 oct. 1896), et tout vibrant de foi, de loyauté, de fidélité aux grandes traditions. En voici les derniers vers :

O chaumière ignorée au milieu des grands bois,
On viendra t'admirer comme un palais de rois.
Tu seras glorieuse et tes humbles murailles
Entendront raconter d'incroyables batailles.
Tu gardais, ô chaumière, un héros dans l'oubli :
Il part... et de son nom le Bocage est rempli !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Raymond de Gayffier (fils de notre hon. collègue), qui fit la campagne de Madagascar comme lieutenant au 200e de marche, a été, le 1er oct. 1896, promu capitaine au 24e de ligne. — Son frère, M. Pierre de Gayffier, sorti de Saint-Cyr, a été nommé, à la même date, sous-lieutenant au 13e régiment de Chasseurs.

Dans la Liste des Candidats nommés Elèves de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, à la suite du concours de 1896, nous relevons les noms suivants, représentés au C. H. de France : MM. de Courson de la Villeneuve, Poidebard, d'Avout d'Auerstaedt, Cazalis de Fondouce, de Seguins-Pazzis d'Aubignan, d'Humières.

Dans la liste des Elèves-officiers de l'Ecole d'application de cavalerie nommés en 1897 au grade de sous-lieutenant, figurent MM. de Pimodan, de Toulgoët, de Fromont de Bouaille, de Ligniville, Costa de Beauregard, de Cazenove de Pradine.

Généalogie de la Maison de Berthou, en Bretagne. Excellente histoire d'une famille d'ancienne noblesse de l'Evêché de St-Brieuc, connue dès le 13e siècle et peut-être même dès le 11e. La filiation part de Geoffroi Berthou, époux de Marie de Vaucouleurs (1360). L'auteur — anonyme, mais qui nous est bien sympathiquement connu — a raison d'identifier, dans les vieux siècles, les noms de Bertho et Berthou ; de même, ceux de Menou, Banvou, etc., se rencontrent écrits Meno, Banvo.

Du prétendu écusson des Ezzelins, par Fr. Fran-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ceschetti. (Bari, 1896.) — Erudite dissertation qui restitue à Louis, roi de Hongrie (1378), un écusson jadis sculpté sur la pierre au château de Padoue, puis transporté au musée de cette ville, et que l'on croyait appartenir aux Ezzelins et au 13e siècle.

In memoriam : Justo M. Mansilla. (Buenos Aires, 1894.) — Pieux hommage à la mémoire d'un jeune homme qui semblait, par son intelligence et ses brillantes qualités, appelé au plus bel avenir, et que la mort impitoyable a fauché dans sa fleur. Nous renouvelons à notre hon. collègue M. Mariano Mansilla, son frère, nos plus sympathiques condoléances.

Petites histoires : traits de missions, par le R. P. Marius Devès. (Paris, Delhomme et Briguet, 83, r. de Rennes, 1896.) — Livre aussi excellent que charmant, avec sa riche gerbe de récits vrais et ses nombreuses illustrations. Il est écrit pour tous les âges, à la fois instructif et attrayant, fructueux pour l'esprit, pour le cœur et pour l'âme.

A la mémoire de la marquise Therèse Da-Via, née Fani-Ciotti, par le chevalier Ugo Flandoli (Rome, 1896.) — Très remarquable et touchante biographie d'une noble et charitable femme, modèle de toutes les vertus, née à Viterbe en 1810, baptisée par Mgr de Bonneval, archevêque de Sens, alors exilé, et rappelée à Dieu le 26 déc. 1894, à Bologne. L'auteur est un fin lettré, un publiciste d'élite, et aussi un poète exquis.

Panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé le 30 mai 1894, à St-Jean de Lyon, par M. l'abbé Geay (auj. Evêque de Laval. — L'éminent panégyriste a voulu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

montrer « Dieu dans Jeanne d'Arc », et, dans une langue prestigieuse, il met en pleine lumière le miracle de l'intervention divine : « Nous allions cesser d'être Français ! Heureusement Dieu reste toujours à la France quand un saint l'appelle. »

Armorial de Béarn (1696-1701), publié d'après les mss. de la B. N. et accomp. de notes biogr., hist. et généal., par A. de Dufau de Maluquer. Tom II. — Nous ne pouvons que confirmer l'éloge sans restriction que nous avons fait de cette œuvre aussi savante que consciencieuse, lors de la publication du tome I. Il contient plusieurs planches de blasons et se termine par un index des noms.

Notice sur la Maison de Gassion, par A. de Dufau de Maluquer. (Pau, 1896.) — Remarquable histoire d'une illustre famille béarnaise, qui a produit un glorieux maréchal de France dont la statue manque à la ville de Pau, et qui fut un admirable modèle de vertus militaires. La généalogie sévèrement consciencieuse, copieusement documentée, fait justice des erreurs et des fables accréditées par les généalogistes du bon vieux temps.

La Maison d'Abbadie, de Maslacq, par M. de Dufau de Maluquer. — Excellente notice généal. d'une noble maison fort ancienne en Béarn, avec 31 pièces justif., parmi lesquelles une note sur la famille de Dufau de Lalongue.

CROISÉS DE FRANCE. — En 1895, nous avons publié, sous ce titre, une longue liste de noms français représentés aux croisades ; nous la compléterons en 1898. Cette année, notre savant collègue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. l'Abbé Lecler nous donne la très précieuse liste des croisés du Limousin. En outre, nous devons à notre érudit collègue M. Roger Rodière une liste ms. déjà importante de croisés d'Artois et de Picardie. Que dans chaque province il soit fait de même, et nous aurons ainsi la satisfaction de publier peu à peu, — comme nous faisons pour les *Sources nobiliaires*, — un incomparable catalogue des croisés de France. Nous accueillerons les travaux de cette nature avec infiniment de gratitude.

L'Académie des Inscriptions avait mis au concours l'étude de la question des chartes de croisade de la collection Courtois, au point de vue de leur authenticité, contre laquelle s'est prononcé M. de la Borderie, et pour laquelle tient M. le vicomte Robert de Courson ; puis l'Académie a retiré du concours ce sujet, et elle a sagement fait, car il faudrait plusieurs années d'un travail indiscontinu, colossal, pour pouvoir examiner en conscience *chacune* de ces nombreuses chartes, identifier les personnages, confirmer ou infirmer la valeur de tel document en exposant minutieusement les preuves d'authenticité ou de faux, ou bien les motifs de doute. Pour ceux qui ont étudié ainsi une portion plus ou moins grande de ces chartes, l'authenticité est indubitable.

MARIAGES. — **1896.** *Février* : le 10, à Vérone, le comte Ugo Poli et Mlle Mathilde Zanetti ; le 11, le marquis du Dresnay et Mlle Bérengère de Saint-Ge-Geniez-Thezan, fille de notre hon. collègue M. le marquis de St-Geniez-Thezan. — *Avril* : le 9, M. Gaston de Masin, s.-lieut. au 31e Dragons, fils du comte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Richard de Masin, lieut.-colonel de cav., et de la comtesse, née Louvois, et Mlle Marie-Louise du Couëdic de Kergoualer ; M. Paul de Launay et Mlle Anne du Couëdic de Kergoualer ; le 10, notre hon. collègue le comte René de La Bastide et Mlle Catherine de La Roque Ordan ; le 16, M. Régis de Soras et Mlle Suzanne Marion ; le 23, M. Henry d'Espinay, fils de notre hon. collègue M. d'Espinay, anc. Conseiller à la Cour d'Angers, et Mlle Germaine Icéry ; le 28, notre hon. collègue le comte d'Hugues, député des B.-Alpes, et Mlle Berthe de Sarret ; le 29, M. Henry de Kervenoaël, lieut. au 14e Dragons, et Mlle Louise de la Lande de Calan. — *Juin* : notre hon. collègue M. Anatole Laverny et Mlle Marie Espitalié La Peyrade ; le 9, le comte de Vitrolles, lieut. au 9e Hussards, et Mlle Yvonne des Isnards ; le 27, le baron Robert de Riancey, lieut. au 12e Hussards, et Mlle M.-Thérèse de Villiers, — *Juillet* : le 29, M. Roger Dat de Saint-Foulc et Mlle Anna de Niort, sœur de notre hon. Collègue. — *Août* : le 3, M. Alphonse Croneau, Ingénieur des constructions navales, et Mlle Marguerite de Rochas d'Aiglun, fille de notre hon. collègue M. le Lt-colonel comte de Rochas d'Aiglun et de la comtesse, née Dode de la Brunerie ; le 5, Charles-Victor Cays, comte de Caselette, fils de Louis Cays, comte de Giletta, et de la comtesse, née baronne Cavalchini Garofoli, et Mlle Giulia Celesia ; le 11, le vicomte Bernard de Poncins, fils de notre très regretté Président d'honneur, et Mlle Madeleine d'Orléans ; le 27, Mr F. R. Kuyper, lieut. d'artillerie (Pays-Bas), et Mlle Anna Kolkman, fille de notre hon. collègue. — *Septembre* : le 28, le vicomte Em-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

manuel de Montravel, lieut. au 19e d'artillerie, fils de notre hon. collègue, et Mlle Amélie d'Amoreux. — *Octobre* : le 14, le marquis de Pina de St-Didier et Mlle Jeanne Palluat de Besset, fille de notre très regretté collègue le comte Palluat de Besset ; le 15, le marquis de Roüalle et Mlle de Toulgoët-Tréanna, fille de notre hon. collègue le comte de Toulgoët-Tréanna ; le 20, M. Raymond Bonvallet, fils de notre hon. collègue et de Madame Bonvallet, née de Maizières, et Mlle Thérèse d'Hugonneau. — *Novembre* : le 5, à Vienne, MONSIEUR LE DUC D'ORLÉANS et S. A. I. ET R. MADAME L'ARCHIDUCHESSE MARIE DOROTHÉE ; le 23, le vicomte de Lastic Saint-Jal, lieut. au 8e Hussards, et Mlle Jeanne de Pierre de Bernis ; le 24, M. Raphaël de Roccaserra, capitaine au 24e Bat. de Chasseurs Alpins, ✲, et Mlle Isabelle de Millo Terrazzani. — *Décembre* : M. René Saulnier, fils de notre hon. collègue M. Saulnier, conseiller à la Cour de Rennes, et Mlle Germaine Thiéblin ; le 8, notre hon. collègue M. Ernest de Crozet et Mlle Nathalie Maffre ; le 17, notre hon. collègue M. Marin-Godefroy Wildeman et Mlle Anthonia-Johanna Dusault ; le 28, M. Ludovic de Villèle et Mlle Blanche de la Tour du Villard.

1897. — *Janvier* : le 11, le comte Gérard d'Havrincourt et Mlle de Vassart d'Hozier ; le 14, notre hon. collègue M. Robert Guerlin, Président de la Soc. des Antiquaires de Picardie, et Mlle Marguerite Deflesselle ; le baron Henri de Blonay et Mlle Marie-Aline de Meleniewska, fille de notre hon. collègue M. le commandeur Félix de Meleniewski et de Madame de Meleniewska, née comtesse Rzewuska ; le 20,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guillaume, comte de Menou, fils de feu Ludovic, comte de Menou, et de la comtesse, née Hay des Nétumières, et Mlle Marie-Alix-Madeleine des Nouhes, fille de M. le comte des Nouhes, cons. général de Maine-et-Loire, et de la comtesse, née de Pantin de Landemont. — *Février* : le 9, M. Henry M'Roe et Mlle Marguerite Le Conte, fille de notre hon. collègue M. Jules Le Conte.

NAISSANCES. — **1896**. *Février*: le 13, Yvonne-M.-Gabrielle, fille de notre hon. collègue le comte Aymar des Nouhes, — *Avril* : le 27, Yvonne, fille de notre hon. collègue M. Aimé Mottin. — *Mai* : le 12, Vincent-Joseph-Lucien-Diego, fils de M. Ernest Lota, anc. magistrat. — *Juillet* : le 6, Ghislaine, fille du vicomte de Bucy ; le 28, Georges-François, fils de notre hon. collègue Mr A. de Vauborel. — *Août* ; le 1, Jean, fils de notre hon. collègue Mr J. Hervé de Beaulieu ; le 29, Guérin, fils de notre hon. collègue M. du Boscq de Beaumont. — *Septembre* : le 6, Marie-Antoinette, fille de notre hon. collègue le vicomte Edmond du Pin de la Guérivière, p.-fille de nos hon. collègues le vicomte du Pin de la Guérivière et le baron Cavrois de Saternault ; le 14, Isabelle, fille de notre hon. collègue M. Odon de Giraud d'Agay. — *Décembre* : le 31, Princesse Marie-Louise-Fernande-Charlotte-Henriette, fille de notre auguste Président d'honneur S. A. R. Monseigneur le Duc de Vendôme et petite-fille de notre auguste Président d'honneur S. A. R. Monseigneur le Duc d'Alençon.

1897. *Janvier* : le 16, Robert, fils de notre hon. collègue M. Louis Bouly de Lesdain.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DECÈS. — **1896**. *Février* : le 10, Henry Mégret, baron d'Etigny et de Theil, comte de Sérilly et de Chapelaine, lieut. de cavalerie, 26 ans ; le 20, Marie-Marg.-Charlotte Rousseau de Monfrand, veuve du colonel comte de Beaulaincourt, mère de notre hon. collègue le comte Georges de Beaulaincourt, 69 ans ; le 24, Madame la Marquise Rucellaï, mère de notre hon. collègue M. le comte Rucellaï et de la princesse Odescalchi. — *Mars* : le 2, la comtesse Charles de Beaumont, fille de notre hon. collègue M. le baron de Beauchamps-Monthéard, 23 ans ; le 3, Florentin-Ernest-J.-René Seillière, neveu de notre hon. collègue M. Grellet de la Deyte, 20 ans ; le 19, à Haarlem, M. Adrien-Just Enschedé, seigneur des Villattes, ✠, père de notre hon. collègue, 66 ans. — *Avril* : le 10, Mme Evelyn Waddington, née Joly de Surgy, b.-mère de notre hon. collègue le comte d'Yanville, 50 ans ; le 15, Mlle Madeleine-Henriette Bretonneau de Moydier, 34 ans ; le 17, Anne-Charlotte-Edmée Gilbert de Solérac, vicomtesse du Breil de Pontbriand de la Caunelaye, 77 ans ; le 20, Blanche-Gilberte-M.-Andrée Goupil de Bouillé, p.-fille de notre hon. collègue Mr A. Bazenerye, 2 ans 8 mois ; le 29, notre hon. collègue M. Alfredo Alves. — *Mai*: le 1, Claire-M.-Robertine de St-Chamans, comtesse de Lambertye, douairière, 84 ans ; Sophie-M.-Thérèse Le Coat de Kervéguen, comtesse de Sédaiges, 75 ans; le 3, Alexandre-Ladislas-Ignace-Octave, comte de Choiseul-Gouffier, 73 ans : le 4, Gisbert-Karel-Christian Wildeman, anc. colonel de cavalerie, chevalier de l'Épée de Suède, officier de la Couronne de chêne, veuf de la baronne A. V. van Asbeck, père de notre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hon. collègue Mr M. G. Wildeman, 83 ans ; le 6, Isabeau de Poli de Saint-Tronquet. comtesse G. de Caix de Saint-Aymour, fille de notre t. h. Président et de la vicomtesse, née Choiseul-Gouffier, 28 ans ; le 19, Ch.-Laurent-Marie de Mython, 23 ans ; le 21, M. René des Nouhes, lieut. au 33e d'artillerie, frère de notre hon. collègue le comte Aymar des Nouhes, 28 ans ; notre hon. collègue M. Alfred de Martonne, archiviste de la Mayenne, 75 ans ; le 24, le chevalier Joseph Sapio, oncle de notre hon. collègue M. le chevalier Em. Portal ; le 29, le vicomte Paul de la Panouse, élève de St-Cyr, 21 ans ; le 31, Clémentine-Louise d'Espinay-Saint-Luc, comtesse Alexis de Chasteigner, b.-sœur de notre hon. collègue M. le vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay, 67 ans. — *Juin* : Amélie-Evelina Houdaille, comtesse de Chabrol Chaméane, 81 ans ; le 9, Ant.-Amédée-M.-Vincent Manca de Vallombrosa, marquis de Mores, tué à El-Ouatia, 37 ans ; le 18, M.-Louis-Thomas-Eugène de Rozière, O. ✻, I. ⚙, sénateur, membre de l'Institut, frère de notre hon. collègue le vicomie de Rozière, 76 ans ; le 22, Madame Gabriel Verpy, née Verpy de Framery, mère de notre hon. collègue. 93 ans ; le 26, Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Nemours, G. C. ✻, chevalier de l'Ordre Royal du Saint-Esprit et de la Toison d'or, 81 ans.

Juillet : le 4, Edouard-Ch.-Xavier, comte des Isnards, oncle de notre hon. coll. le vicomte de Rozière, 82 ans ; le 6, Aug.-Henri-Marie., Marquis de Murat de l'Estang, commandeur de S. Grégoire le grand, oncle de notre hon. collègue le vicomte de Breuil, 82 ans ; le 8, à Bologne, Mme la comtesse Manzoni, b.-mère

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de notre hon. collègue M. le comte commandeur C. Raineri Biscia ; notre hon. coll. le marquis Gabriel-César de Marguerye de Sorteval, ✠, anc. officier de cav., Garde du corps des Rois Louis XVIII et Charles X, anc. Sous-Préfet, père de notre hon. coll. le Marquis Richard de Marguerye, 91 ans ; le 9, Mme Philippine-Laurence Parot, veuve de M. François-Jos.-Casimir Couret, chevalier de l'Ordre Royal du Lys, I. ✠, mère de notre hon. coll. le comte Couret, 83 ans ; le 14, notre hon. collègue le marquis de Verthamon, 59 ans; le 15, Madame M.-Joséphine Luce, femme de notre hon. collègue M. Henri le Court, 39 ans ; le 20, Paul-Marie, comte de Couhé de Lusignan, Officier démissionnaire de 1830, 87 ans ; Just-Manuel Mansilla, frère de notre hon. collègue M. Adolphe Mansilla, 19 ans ; le 30, notre hon. collègue M. René de Manthé, 22 ans. — *Août* : M.-Anne-Justine Decazes, veuve de M. Henri Trigant de Geneste, 91 ans ; le 10, Camille-Jacques-Victor Auban-Moët-Romont, commandeur de S. Grégoire le grand, 64 ans ; le 11, Ch.-Hérard, marquis du Cauzé de Nazelle, anc. capitaine de cav., b.-père de notre hon. coll. le baron de Trétaigne, 68 ans ; le 14, Odette-Anne-Henriette-Blanche, fille de notre hon. coll. le vicomte de Reiset, 8 ans ; le 27, Mme Henry du Coignet des Gouttes, née de Boulleuc, b.-sœur de notre hon. coll. le baron de Grassin, 39 ans ; le 29, Émilienne-Marie de Bertrand de Beuvron, comtesse d'Anglars, 86 ans ; le 30, notre t. h. Président d'honneur M. Gabriel-Léon de Montaigne, comte de Poncins, Président de la Diana et du Comité Royaliste de la Loire, 64 ans.

Septembre : le 5, Mme Alfred d'Hébrard de St-Sul-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pice du Rocal, née Loyaerts, mère de notre hon. collègue, 64 ans ; le 24, Sœur M.-Jos.-Vict.-Angèle de Landes de St-Palais d'Aussac, Fille de la Charité, Sup. de l'Hôtel-Dieu de Montdidier, tante de notre hon. coll. M. Géraud de Niort, 63 ans. — *Octobre* : le 4, M. Pierre Brassier, père de notre hon. coll., 82 ans ; le 12, notre hon. coll. le Marquis de Galard, baron de Magnas ; notre hon. coll. le comte Paul Esterhazy, ✻, anc. préfet ; le baron de Reinach-Hirtzbach, O. ✻, colonel de cav. en retraite, fils du baron de R. H., anc. Pair de France, 73 ans ; le 16, Ch.-Camille-Joseph Chaumeil, fils de notre hon. coll. et de Mme Alfred Chaumeil, née d'Argouges, 12 ans ; le 28, notre hon. collègue M. Jacques-Victor-Edouard de Cressac, vicomte de Bachélerie, chevalier de plusieurs Ordres, b.-père de notre hon. coll. le baron de Cressac de Soleuvre, 54 ans. — *Novembre* : le 6, M.-Mad.-Jeanne Huet de la Tour du Breuil, veuve du baron Jules d'Avout, chef d'escadron d'Etat-major, tante de notre hon. coll. le baron Aug. d'Avout, anc. magistrat, cousine-germ. du Général duc d'Auerstaedt, Grand-Chancelier de la Légion d'honneur ; le 19, à Barcelone, Don Federico St-George Renshaw de Orea, père de notre hon. collègue, 70 ans ; le 29, notre hon. collègue M. Barthélemy-Frédéric-Louis, baron de Portal, 45 ans ; le 30, notre hon. collègue M. Auguste le Moine, vicomte de Margon, oncle de notre hon. coll. le comte de Margon, 89 ans. — *Décembre* : le 11, Philippe-Ant.-Lucien, marquis de Lambertye, marquis de Cons-la-Grandville, 88 ans ; le 21, Madame Sylvain Duval, née Le Gorrec, b.-mère de notre hon. coll. M. le chevalier Joseph Joûbert, 65 ans ; le 23, à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Turin, Mme la Comtesse veuve Paule Cordero di Vonzo, né comtesse Davico di Quittengo, b.-mère de notre t. h. Président d'honneur le baron Don Antonio Manno, 78 ans ; le 31, le comte Victor Minangoy, ✻, anc. Secr. d'ambassade, b.-frère de notre hon. collègue le comte de Casabianca, anc. député, 54 ans.

1897. — *Janvier :* le 3, Alphonse-Joseph, vicomte de la Barre de Nanteuil, 85 ans ; le 9, Don Joseph Console, Marquis de Sant'Anna et de S. Martha, comte de Rossito, père de notre hon. collègue le marquis Fr. Console ; le 12, Gaston-Jacques-Ernest, comte Yvert, camérier secret de S. S. Léon XIII, cousin de notre hon. coll. le vicomte Achille de la Villesboisnet, 49 ans ; le 14, Jos.-Henry Baudesson de Vieuxchamps, 85 ans ; le 17, Michel-Eugène Bouchet, C. ✻, Inspecteur en chef de la Marine en retraite, 76 ans ; le 30, Hippolite Swieikowski, oncle de notre hon. collègue le comte Nicolas Potocki, 69 ans. — *Février* : le 1, à Séville, S. A. R. Madame la Duchesse de Montpensier, Douairière, mère de Madame, Comtesse de Paris, et grand-mère de Monsieur le Duc d'Orléans, 64 ans ; le 5, notre t. h. Président d'honneur le marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn, grand-père de notre hon. coll. le comte P. de St-Paulet, 89 ans ; le 6, Mme Clara Jomard, veuve de M. Alexandre-Anne Jardot, O. ✻, chef d'escadrons d'état-major, 80 ans ; le 11, à Belgrade, Xavier Tenaille de Saligny, secr. d'ambassade, 40 ans.

✻ Notre hon. collègue D. Luis Renshaw de Orea nous a très gracieusement adressé une note de dix pages, *La légende bonapartiste à Majorque*, que nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avons classée dans nos archives. George Sand a parlé de cette légende, qui fait de Majorque le berceau des Bonaparte, et d'autres écrivains s'en sont occupés pour la contester ; ce n'est en effet qu'une simple légende, fondée sur une quasi-homonymie.

L'Académie des Inscriptions a accordé une subvention de 3.000 francs au savant et infatigable R. P. Delattre pour la continuation des fouilles à Carthage, lesquelles ont donné déjà tant de résultats importants pour l'histoire, l'archéologie et l'art punique.

Festchrift zur fünfundwanzigjaehrigen gründungsfeier der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler » in Wien (1870–1895). Historique des 25 premières années de l' « Adler », luxueusement édité et orné de splendides portraits héliogr. de S. A. I. et R. Mgr l'Archiduc Louis-Victor, Protecteur de cette importante Société héraldique ; de S. A. le Prince souverain de Liechstenstein, Président d'honneur ; et de S. Exc. le Comte de Pettenegg, Président.

Catalogue historique des Généraux français, par Louis de la Roque. Fascicule I, comprenant les connétables et maréchaux de France jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, avec une notice sur chacun d'eux et son blason. Nous souhaitons vivement que l'érudit auteur achève bientôt cette importante publication, si précieuse pour nous tous et spécialement pour tant de familles historiques.

La jeune mariée : Conseils donnés en 1393. —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vous avez bien lu : 1393. N'est-ce pas une curiosité de premier ordre que ce recueil des conseils donnés, il y a 500 ans, par Pierre de Roubaix, gentilhomme de la maison du Duc de Bourgogne, époux « touchant à la vieillesse », à l'épouse « sortant à peine de l'enfance », noble damoiselle Marguerite de Ghiselles ? Avec quelle sage expérience il règle sa conduite intime de chrétienne, d'épouse, de maîtresse de maison ! C'est ce joyau que M. Léon de la Brière vient de remettre en lumière, en modernisant le style, sans rien lui ravir de sa force et de sa grâce.

⚜ Notre distingué collègue M. le chevalier P. Mac Swiney de Mashanaglass, d'une ancienne et noble famille d'origine irlandaise, a reçu de S. S. le Pape le titre héréditaire de marquis.

⚜ Longue vie à la *Revue du Nivernais*, que vient de fonder notre cher et hon. collègue M. Achille Millien, le poète admirable que vient de couronner pour la 3e fois l'Académie Française ! Nous en avons extrait de beaux vers, que nos lecteurs trouveront sous notre rubrique *Poésies*.

⚜ M. Léon Germain de Maidy a publié, dans l'*Espérance, Courrier de Nancy* (6 mai 1896), une curieuse étude, *Des prétendues armoiries de l'eglise de Bon-Secours*. D'après une tradition peu ancienne, la célèbre église nancéenne aurait pour blason *un navire*, allusif à la victoire de Lépante, due à la protection de la S. Vierge. Notre savant collègue démontre que ce prétendu blason d'église n'est autre que celui de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Catherine Opalinska, femme du roi Stanislas, et dont le tombeau, à N.-D. de Bon-Secours, porte les armoieries d'Opalinski : « De gueules à la *barque* d'or ». Encore une légende à vau-l'eau !

Le 7e centenaire de saint Antoine, le grand Saint portugais, célébré à Lisbonne et à Padoue avec un pieux et universel enthousiasme, a donné lieu à la publication d'un curieux petit livre, *Nove poesie portoghesi, ristampate in Padova nell'occasione del VII centenario di S. Antonio*, tiré à six exemplaires. L'auteur de la préface a confondu Barbara, chantée par Camoëns dans l'*Orient*, avec son homonyme qui fut l'esclave du grand poète, dans les derniers temps de sa vie. — En outre, notre éminent collègue D. Annibal Fernandes Thomaz, préfet d'Aveiro, a écrit la *Bibliographia Antoniana*, véritable monument consacré à S. Antoine, hommage incomparable au vénéré Thaumaturge et splendide complément des fêtes de son Centenaire.

Le 28 avril 1896, en l'église de N.-D. des Neiges, à Aurillac, Mgr de Ragnau a béni l'union de Mlle Berthe de Sarret, fille du Vicomte de Sarret et de la Vicomtesse, née du Cos de la Hitte, avec notre hon. collègue le comte d'Hugues, député des Basses-Alpes, d'une antique race féodale connue dès le xie siècle, et ayant pour devise : « Un but et honnestement durer. » — Croirait-on que, pendant une campagne électorale, le comte d'Hugues fut accusé par son concurrent républicain d'être... le cousin du prince de *Bismarck ?* Pourquoi ? Parce que Mme la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marquise d'Hugues, sa mère, est la fille du marquis de *Bimard !...* La parenté, comme on voit, était indéniable. *Risum teneatis !*

Les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, parlant du Cinquantenaire de la Chronique de Munich, rendent un hommage mérité à son premier rédacteur, « l'écrivain national Ulrich von Destouches », mort en 1863, et dont le digne successeur a été son fils, le conseiller royal Ernest von Destouches, littérateur et poète des plus distingués. « La Chronique de Munich, hautement appréciée, a servi de modèle dans beaucoup de villes désireuses de rappeler les faits intéressants de leur passé. C'est une source féconde où puisent largement, non seulement les Bavarois, mais de nombreux étrangers ; tous sont reçus avec la plus grande affabilité par M. Ernest von Destouches. Accueillant les demandes, guidant les recherches, il a, dans une carrière de plus de 30 années déjà, rendu d'immenses services aux sciences, aux arts et aux lettres. » Ayant bénéficié, nous aussi, du courtois accueil du savant Directeur des Archives de Munich, nous nous associons pleinement à cet éloge de son savoir, de sa courtoisie, de sa serviabilité, et de l'utilité merveilleuse de l'œuvre qu'il dirige avec autant de zèle que de succès. (Voir notre Annuaire de 1896, page 285.)

Le mercredi saint, 14 avril, à 3 heures, au Cercle Catholique des Etudiants de Paris, notre savant collègue M. le comte Couret, docteur en droit et ès lettres, prendra pour thème de conférence *La voie dou-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

loureuse à Jérusalem : *Histoire et légendes*, avec projections à la lumière oxhydrique.

Errare humanum ! Poètes et prosateurs, la *coquille* typographique nous fait faire ici-bas notre purgatoire. Relisez, dans notre Annuaire de 1896, le beau sonnet de M. Emile Travers, *Logis abandonné* ; vous y trouverez ce vers : « Je vis, *au fond* d'un vieux logis inhabité ». C'est *au front* qu'il faut lire ; car c'est au front, non au fond d'un logis qu'est placé un blason, ainsi que son lambrequin de lierre.

En fouillant le sol d'une ancienne église du vieux Saint-Nazaire, on a trouvé un cœur en plomb portant la date de 1706 et cette inscription : « Cœur « de haute et puissante dame Anne Aimée de Carné, « épouse de h. et p. Messire J.-B. de Chertemps, che- « valier, Sgr de Senil, président à mortier du parle- « ment de Bretagne. »

Un passage de notre annuaire de 1896, relatif à l'illustre Cardinal Pie, nous a valu la communication d'actes desquels il conste que ses père et mère, Louis-Joseph Pie, fils légitime de Nicolas et de Marie Texier, et Anne-Elisabeth-Aimée-Désirée Gaubert, fille de Louis-Toussaint et d'Elisabeth Chassey, furent mariés le 31 août 1813 à Pontgouin (Eure-et-Loir) ; que Louis-François-Désiré-Edouard, futur Cardinal, leur fils, naquit aud. lieu le 26 sept. 1815, et y fut baptisé le 1er oct. suivant.

M. le marquis de Murat de Lestang, qui vient de mourir octogénaire, était le chef de nom et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'armes d'une antique race chevaleresque, branche cadette des anciens vicomtes de Murat, issus des vicomtes de Carlat et de Milhau, et dont la généalogie a été publiée en 1892 par M. le vicomte Dugon. Nous en possédons un exemplaire, qu'a bien voulu nous offrir notre hon. collègue M. le vicomte de Breuil, neveu du noble et regretté défunt.

Le 10 février 1897, dans la grande salle de la Société de Géographie, notre hon. collègue M. le baron Textor de Ravisi, C. ✱, Président de l'Alliance universelle, a fait une très intéressante et savante conférence sur la poésie japonaise.

L'Ordre de Malte : le passé, le présent, par Léon de la Brière. (Paris, L. Chailley, 1897, in-12). — Histoire très étudiée, nourrie de faits intéressants, écrite en beau style, et dédiée « à S. A. Eminentissime Mgr le Prince Grand Maître de l'Ordre Souverain de St-Jean de Jérusalem (Malte) ». Tous les Chevaliers l'ont déjà lue et applaudie ; tous ceux qui eurent des ancêtres dans l'Ordre voudront la lire.

M. Henry Carnoy a publié d'excellentes notices, dans le *Dictionnaire biogr. des Soc. Savantes* sur notre jeune collègue le baron M. Trigant de la Tour, et dans le *Dict. biogr. des Ecrivains* sur le chevalier Em. Portal, « membre hon. et Délégué général « pour la Sicile du C. H. de France, la noble institu« tion présidée par le Vicomte O. de Poli, héraldiste « illustre aussi bien que romancier exquis. » Je ne puis que remercier de ces deux épithètes si bien-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

veillantes ; heureux serais-je de les mériter ! — O. P.

Autre notice du même auteur, dans le *Dict. biogr. du Clergé Catholique*, sur notre hon. coll. M. l'Abbé Joseph Armand, curé d'Estrées-lès-Crécy.

Dans le *Panthéon des lettres, des sciences et des arts*, M. Michelis di Rienzi a dessiné un fin « profil » de notre savant collègue M. le marquis de Mauroy.

⚜ A l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, paraîtra en 2 vol. in-4° Jésus, *Le Livre du siècle*, tiré sur vélin, enrichi d'eaux-fortes et de gravures hors texte (portraits et sujets historiques) de Pierre Teyssonnières (100 fr. l'Exemplaire). Ce sera l'histoire complète du siècle dans toutes ses manifestations intellectuelles, scientifiques, économiques, industrielles, sans oublier aucune de nos gloires. M. le vicomte Oscar de Poli est chargé de la partie héraldique.

⚜ Dans notre précédent Annuaire, page 270, il est dit par erreur que notre hon. collègue le baron Plarr de Caze de la Bôve avait eu la douleur de perdre sa mère, née Bernard de Cléric, d'une anciennne famille qui a pris ses alliances dans les Maisons de Beaufort, Montalembert, Fontenailles, Chergé, Chantemêle, la Noüe, Sponeck, Frotier, Furckheim, Wehlen, Kœnigsegg, etc. Nous sommes heureux d'avoir à insérer cette rectification.

⚜ Notre érudit collègue le baron Plarr de Caze de la Bôve a été promu Officier de l'Instruction Publique.

Page 468, SOCIÉTÉS SAVANTES, ajouter : *Institut du Midi :* M. Paul Pellot. *Avocats de S. Pierre :* MM. P. Pellot, Emile Perrier. *Acad. des Arcades :* le ch. Em.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Portal. *Soc. nacional Camoniana* (Porto) : L. de Sarran d'Allard, le ch. Em. Portal. *Soc. pour l'étude des langues romanes* (Montpellier) : L. de Sarran d'Allard. — DISTINCTIONS ACADÉMIQUES : M. le chevalier Em. Portal a remporté un prix aux Fêtes Peiresciennes d'Aix, et une médaille aux Fêtes Alaisiennes de Florian.

A Reims, le 15 juillet 1896, au banquet qui suivit l'inauguration du monument de Jeanne d'Arc, le Président de la république a dit : « Il appartenait à notre démocratie ... d'élever cette enfant du peuple à la hauteur d'une gloire nationale. » Jeanne d'Arc, Dieu aidant, s'y est élevée, et même plus haut, quatre siècles avant l'avènement de « notre démocratie ». Elle n'était pas ce qu'on veut faire entendre par ces mots « enfant du peuple » ; dès 1423, Jacques, son père, était doyen de Domremy, c'est-à-dire le premier dans son village, et, comme tel, assimilé aux nobles et ne payant pas la taille. Il possédait un revenu qui, de nos jours, équivaudrait à huit ou neuf mille francs de rente. Quand Jeanne, cédant aux objurgations de ses juges, consentit à quitter son vêtement masculin : « Donnez-moi habit *comme à une fille de bourgeois*, dit-elle, et je le prendrai. »

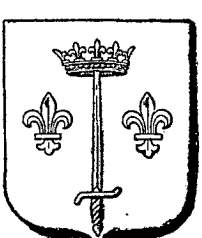

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

L'abondance des matières, et le grand nombre des œuvres qu'ont bien voulu nous envoyer nos laborieux Collègues, nous forcent à réduire autant que possible notre partie bibliographique. Telle de ces œuvres mériterait un long compte-rendu, et c'est en quelques lignes qu'il nous faut l'analyser et préciser sa valeur ! Nous réclamons toute l'indulgence de l'auteur et du lecteur.

ALLARD DE GAILLON (E.) : *La Noblesse et les métiers manuels : les barons fossiers et les ferrons de Normandie.* Dans notre Ann. de 1896.

ARMAND (l'Abbé A.-J.) : *Extrait des registres au Conseil privé du Roy, renvoyant à son Grand Conseil la demande en portion congrue de certains Curés du dioc. d'Amiens, 1692.* (Abbeville, 1896, in-8, 11 p.) Curieux docum. retrouvé par notre docte collègue, et servant de couverture à un registre de catholicité, dans les archives de Guibermesnil.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ARROS (Comte O. d') : *Tableau généal. et hérald. de l'état présent de la Maison de Bourbon.* En souscription chez F. Champenois, boul. St-Michel, 66, Paris : sur papier vélin, 5 fr. sur papier du Japon, tirage de luxe numéroté, 25 fr. (Ces reproductions en chromo de la maquette orig. du comte d'Arros comportent 11 tirage en couleurs, y compris l'or et l'argent, format demi-colombier, 60/43 cent.

AUBERT DE LA FAIGE et ROGER DE LA BOUTRESSE : *Les fiefs du Bourbonnais : La Palisse.* Notes et croquis. (Paris, Plon, et Moulins, H. Durond, 1896, gr. in-8, VII-650 p. Index des noms.) Cette splendide publication, œuvre de deux de nos érudits collègues, mérite une place de choix dans les bibliothèques d'élite. Au mérite du texte, au charme du style elle ajoute celui d'être illustrée de 220 dessins à la plume, parmi lesquels maints blasons et de nombreux châteaux et manoirs. A chaque page se rencontrent de précieuses indications généalogiques, puisées aux sources les plus sûres. C'est une œuvre capitale.

AUDIAT (Louis) : *La couronne murale dans le blason.* Dans notre Ann. de 1896.

AVOUT (Baron A. d') : *La défense de Hambourg en* 1813-1814. Dijon, 1896, in-8, 61 p. — Les éléments de ce très remarquable travail ont été puisés aux sources les plus sûres, notamment les mémoires inédits de Fr.-Claude d'Avout (cousin-germain du maréchal Davout et grand-père de l'auteur), sorte de livre de raison dans lequel sont racontés jour par jour les évènements de cette émouvante époque. — *Congrès archéol. de Morlaix-Brest en* 1896 *: Rapport présenté à la Commission des antiq. de la Côte-d'Or.* (Dijon, 1897, in-8, 33 p.) Savante et attrayante étude sur ces deux questions : 1° L'état des études préhistoriques, et leur application aux monuments négalithiques de la Bretagne ; 2° le caractère partic. de l'architecture religieuse dans cette même région. « Les monuments mégalith. bretons peuvent se ramener aux types suivants : *Alignements, Menhirs, Dolmens,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Tumuli... Fauchée il y a cent ans par le fer ennemi, moissonnée chaque jour par la tempête, la vaillante race bretonne est toujours debout... »

Barbier de Montault (Mgr X.) : *La litre funèbre de l'église d'Anais* (Extr. de la *Revue de l'art chrétien ;* 2 blasons.) Cette litre porte les armoiries de François VI, duc de la Rochefoucauld, le célèbre auteur des *Maximes*, et d'Andrée de Vivonne, sa femme. L'auteur précise avec son érudition accoutumée, l'origine et le symbolisme des litres de deuil. — *Le symbolisme du bélier sur les crosses d'ivoires au m.-âge.* Paris, 1896, in-4, 23 p. à 2 col. (Extr. de la *Revue de l'Art chrétien.*) — *Evolution de l'image mortuaire.* — *L'image de Mgr Dupanloup.* Dans notre Ann. de 1896. — *La chaire de N.-D. de Niort (Deux-Sèvres) à Château-Larcher (Vienne).* 1896, in-8, 8 p. Photogravure.) L'auteur décrit, avec sa compétence impeccable, ce précieux meuble ecclés. de 1766, en s'attachant à la fois à sa structure et à son iconographie. — *Les fers à hosties de l'arr. de Confolens.* (1896, in-8, 55 p., 3 pl.) Étude savante et curieuse sur des ustensiles sacrés qui tendent à disparaître. Le plus ancien, à Hiesse (Charente), est du 13e siècle.

Beauchet-Filleau (H. et P.) : *Dictionnaire hist. et généal. des Familles du Poitou.* 2e éd. (Poitiers, Oudin, 1896, gr. in-8 à 2 col., t. 3, fasc. 1, blasons.) Ce fascicule commence la lettre D, et va jusqu'au nom de Dreux. Nous avons maintes fois loué cette grande œuvre, dont tous les érudits souhaitent vivement le rapide achèvement. (Voy. notre *Ann.* de 1895, p. 353.) — *Généal. de la famille Desmier.* Poitiers, 1896, in-4, 24 p. à 2 col. (Extr. du *Dict. des fam. du Poitou.*) Ce travail éminemment consciencieux rectifie les erreurs de filiation commises en 1674 par Le Laboureur, lors de l'alliance d'Eléonore Desmier d'Olbreuse avec le duc de Brunswick-Zell.

Berluc Perussis (L. de) : *Escolo felibrenco de Lar : Brinde manda à la Sesiho reginalo emai Entre-Naciounalo dou 18 d'abriéu 1896.* (Aix, J. Nicot, 1896, plaq.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

in-12.) C'est honneur et plaisir que de *far brindisi* en si docte et spirituelle compagnie. Bravo et merci au noble « Cabisco d'ounour de l'Escolo », qui m'a fait la grâce de m'envoyer son charmant toast avec cette flatteuse dédicace : « Au prouvençau de raço lou Visconte de Poli, Remembre fidèu. »

Blanchet (le Chanoine J.P.G.) : *Le Clergé de la Charente pendant la révolution.* En souscription chez l'auteur, à l'Asile de la Providence, par le Pontouvre, Charente. Gros vol. in-8, d'une importance capitale. Prix : 5 fr.

Boisserie de Masmontet. Voy. Saint-Saud.

Bosco de Beaumont (G. du) : *Les ponts de la Vire à Airel et St-Fromond.* St-Lo, 1896, in-8, 19 p. Excellent histotorique, copieusement documenté. — *Saint-Georges de Montcoq et ses patrons.* (1896, in-8, 28 p.) Même éloge. Les documents (1130-1694) sont extraits d'un dossier provenant des arch. du château de Vaussieux, et composé vers la fin du 17e s. pour soutenir la prétention des sgrs de Rampan-Montcoq au patronage dud. St-Georges. Beaucoup de nos collègues sont à la fois amis de l'agriculture et de l'archéologie ; nous leur recommandons les dernières pages de cet érudit travail, où se trouve le texte d'un contrat de métayage du 10 sept. 1370.

Bouchet (Émile) : *Le port de Dunkerque.* (Dunk., 1896, in-8, 194 p., 10 gravures et 1 plan.) Du jour où le traité d'Utrecht consomma la ruine de Dunkerque, ses habitants, les « Enfants de Jean Bart », n'eurent qu'une pensée : restaurer le port. Leur vœu est réalisé, et désormais, grâce aux améliorations effectuées depuis dix ans, la vaillante cité prendra place au premier rang des combattants sur le terrain économique, voire sur le terrain stratégique, en face de l'Angleterre et de l'Allemagne. L'érudition de l'auteur s'est donné carrière dans l'étude des origines de Dunkerque (7e siècle) et de son histoire, qui donne le démenti au vieux dicton que « les Français commencent tout et n'achèvent jamais rien », puisque le port de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dunkerque est redevenu au 19e siècle ce qu'il était au 17e. — *Le maréchal de Rantzau à Dunkerque* 1646-49). (Dunk., 1896, in-8, 15 p.) Très intéressante notice sur le premier gouverneur royal de Dunkerque (1662), « ce glorieux mutilé qui avait répandu son sang sur tous les champs de bataille ». — *Rapports de la langue anglaise avec le français : Hist. du mot budget.* (Dunk., 1896, in-8, 21 p.) — *Etabl. du monastère du Calvaire d'Orléans*, 1638-40. (Orléans, 1896, in-8, 34 p.)

Bouly de Lesdain (L.) : *Les brisures d'après les sceaux.* Neuchâtel, 1896, gr. in-8, 42 p. (Extr. des *Arch. hérald. Suisses.*) Savante et curieuse étude d'une question généralement négligée par les héraldistes des 17e et 18e siècles, parce que, de leur temps, les brisures étaient à peu près tombées en désuétude. S'appuyant sur les recueils de sceaux publiés depuis une 30ne d'années et qui ont jeté une si vive lumière sur l'héraldique médiévale, l'auteur précise la raison d'être originelle et le fonctionnement des brisures.

Boutresse (R. de la). Voy. Aubert de la Faige.

Boutry (Vicomte M.) : *Notes de voyage en Thuringe (Eisenach et la Wartbourg.* Moulins, 1896, in-8, 12 p. — *La Société Académique Indo-Chinoise de France au 34e Congrès des Soc. savantes, à la Sorbonne.* (Paris, 1896, in-8, 14 p.) L'auteur est le Secrétaire de cette savante Société, qui a pour Président-Fondateur notre hon. coll. M. le Marquis de Croizier, ✻, et pour Vice-Président notre hon. collègue M. le baron Textor de Ravisi, C. ✻, dont le Congrès a particulièrement apprécié le docte concours.

Burey (Comte de) : *Les légendaires héraldiques.* Dans notre Ann. de 1896.

Caix de St-Aymour (Vicomte de) : *Anne de Russie, Reine de France et comtesse de Valois au* XIe s. (Paris, H. Champion, 1896, in-12 carré, 120 p.) C'est la 2e éd. d'une savante et très intéressante étude dont nous avons parlé *cum justâ laude* en 1896, et que terminent 20 pièces justif. (1058-75). Portraits et sceaux de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Philippe Ier, de la reine Anne, et de leur fils Henri Ier.

Campagne (Maurice) : *Encore Madaillan de la Sauvetat et les ducs d'Epernon : Rectif et additions à l'intéress. brochure de M. J. Andrieu.* (Agen, 1896, in-8, 19 p.) Le nom de Madaillan a été porté par plusieurs familles ; de là, bien des méprises et confusions, tant historiques que généalogiques. Notre érudit collègue les rectifie avec une sûreté qui fait bellement augurer de son grand travail sur les Madaillan.

Capogrossi Guarna (Comte B.) : *Ricordi storici della famiglia Accoramboni.* Rome, 1896, in-4, 110 p. et tableau filiatif. — Très remarquable étude hist. sur une illustre famille de la Marche d'Ancône, dont les titres authentiques remontent au milieu du 13e siècle.

Cavrois de Saternault (Baron) : *La Cité d'Arras.* (Arras, 1896, in-8, 30 p.) Suite d'une savante étude dans laquelle abondent les précieux documents, historiques ou topogr. — *Acad. d'Arras : Rapport sur les travaux de l'année* 1895-96. (Arras, 1896, in-8, 11 p.) Substantiel et spirituel rapport, dans lequel, à propos du démantèlement d'Arras, est parlé de « la tour faussement dite de Jeanne d'Arc ». Juste éloge de « l'étude magistrale que M. Paris a faite sur les Preuves de noblesse aux États d'Artois ». — *Les Sociétés houillères du Nord et du Pas-de-Calais*, par le baron Alex. Cavrois. (Paris, A. Rousseau, 1896, gr. in-8, 411 p.) L'auteur de cette étude hist. et juridique, magistrale aussi, — avocat, docteur en droit, lic. ès sciences, Maître de conférences à l'Univ. catholique de Lille, — est le digne fils de notre docte collègue. *Qualis pater, talis filius.*

Chambois (l'Abbé Em.) : *Invent. des minutes anc. des notaires du Mans*, 17e *et* 18e s. (Le Mans, Leguicheux, 1895-96, in-8, t. 2-5.) Cet inventaire, dressé par feu M. l'abbé Esnault, publié et annoté par notre hon. collègue, est un trésor de renseignements authentiques. Il sera d'autant plus précieux si le tome 6 contient, *quod est in votis*, un index des noms de personnes et de lieux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chasteigner de la Rochepozay (Vicomte P. de) : *Montaigne et l'ambassadeur de France à Rome en* 1580. *Portrait. Deux lettres inéd. de Henri III et de Cath. de Médicis, en fac-simile.* (Bayonne, 1895, in-8, 19 p.) Cet ambassadeur, que M. de Querlon, dans son éd. du *Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie*, publ. en 1774, et M. Achille Jubinal (*Une lettre inéd. de Montaigne*, 1850) nomment « d'*Elbène* », était Louis de Chasteigner, sgr d'*Abain* et de la Rochepozay, baron de Preuilly et de Malval, chevalier des Ordres du Roi, capitaine de 50 h. d'armes, d'une très noble et très ancienne race, diplomate et homme de guerre illustre. En restituant à son ancêtre avec une parfaite érudition l'honneur d'une ambassade célèbre, notre hon. collègue a rempli un doux devoir familial et rendu service à l'histoire. — *Les Armoiries de Biarritz*. (Biarritz, 1897, in-8, 7 p., 2 sceaux.) Curieuse et savante « Lettre ouverte à MM. les Maire, Adjoints et Membres du Conseil Municipal de la ville de Biarritz », dont l'auteur, grâce à la découverte d'un sceau du 14e s., restitue l'antique blason de Biarritz, modernement défiguré.

Chevallier (l'Abbé) : *La vallée de l'Ardres* ; 2 plaq. in-8. Reims, 1895-96. Série d'érudites notices sur les communes de Mont-sur-Courville, St-Gilles, Fismes ; illustrations ; blason de Fismes.

Colonna de Cesari-Rocca (Comte) : *Maisons hist. de la Corse* : *Les Perez* (*Delle Pere, Peri*, en France *Pery*.) Paris, H. Jouve, in-4, 60 p. Portraits, blason. — Excellente histoire généal. d'une ancienne famille corse, que l'on croyait d'origine espagnole et dont notre érudit collègue précise le berceau. Elle réside à présent à Vérone. Un de ses membres commanda en France sous Louis XIV le régiment corse de Pery. — *Une famille Bonaparte en Corse au m.-âge.* Dans notre *Ann.* de 1896.

Couret (Comte) : *La prise de Jérusalem par les Perses en* 614 : *Trois docum. nouveaux.* (Orléans, H. Herluison, 1896, in-8, 46 p.) Le plus important de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ces documents est l'*Elégie* du saint patriarche Sophronius, déplorant la ruine de la Ville Sainte par l'armée de Chosroès II. Guidé par une simple et brève mention des *Archives de l'Orient latin*, M. le comte Couret, docteur en droit et ès-lettres, a retrouvé le texte de l'ode sophronienne, que l'on croyait à jamais perdu, dans le ms. latin 3282 de la B. N. Inestimable aubaine pour sa grande érudition — et pour ses lecteurs. — *Une branche de la fam. de Jeanne d'Arc à Orléans.* (Dans le *Journal du Loiret.*) Il s'agit de la famille Noël du Lys, dont les vicissitudes sont bien connues de tous les *arcistes*.

Courson (Vicomte Robert de): *Authenticité des chartes de la collection Courtois*, in-8; extrait de la *Revue hist. de l'Ouest.*

Courtaux (Th.): *Histoire généal. de la famille Juchault de la Moricière et des Jamonières (Bretagne).* (Paris, Cab. de l'*Historiohraphe*, 1896, in-8, 129 p. Index des noms .) Très bonne et consciencieuse généalogie d'une famille que l'on trouve à Nantes dès 1406, et qui, dans ce siècle, a produit un de nos plus glorieux généraux. La filiation part du 16e siècle. L'œuvre est illustrée du blason (en chromo) de la famille, de 13 arm. d'alliances, et du « sceau de la cour de la Moricière » (1612). Notices très étudiées sur les seigneuries possédées par les Juchault, et sur les familles qui les prépossédèrent: du Pouëz, Gabard, du Chaffault, de Lespinay, Guibourg, etc.

Dast le Vacher de Boisville: *Liste générale et alphab. des membres du parlement de Bordeaux.* (Bordeaux, 1896, in-4, 62 p.) L'auteur comble heureusement une lacune en nous donnant cette précieuse liste, dressée par lui à l'aide de documents inédits. En regard de chaque nom se trouve la date de réception. Nous y relevons les noms suivants: d'Abzac, Avril (1462), du Bernet, de Brezets (1581), de Gaufreteau (1570), du Hamel, de Lur, de Martin, de Verthamon, Yver (1466). — *Docum. relatifs à l'arrestation des Gi-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rondins, à St-Emilion, et à la saisie des papiers de Guadet. (Bordeaux, 1896, in-4, 11 p.)

DELATTRE (le R. P.): *Carthage : la nécropole punique de la colline St-Louis*, in 8.

DEPOIN (J.): *Le Prieuré de St-Germain-en-Laye : Orig. et Cartulaire.* (Versailles, 1895, in-8, 30 p.) Ce précieux cartulaire, conservé aux Arch. Nat., ms. sur vélin du 15e siècle, embrasse une période de plus de 400 ans. Son acte le plus ancien est un diplôme de Philippe I, 21 mai 1073. Il contient des diplômes inédits de ce monarque, de Louis VI, de Louis VII, et est d'un grand intérêt pour l'hist. de St-Germain, de Poissy, de la région environnante, et aussi pour l'hist. générale. — *Cartul. de l'abb. de St-Martin de Pontoise, publié d'après les docum. inédits.* (Pontoise, Société hist. du Vexin, 1895, in-4, fasc. 1, VIII-112 p.) Cette très importante publication, qui fait le plus grand honneur à notre docte et laborieux collègue, est digne de ses devancières, les Cartul. de l'hôtel-Dieu de Pontoise et de l'abb. de Maubuisson. Ce fascicule renferme 137 chartes, de 1032 à 1160, vrai trésor de renseign^ts hist. géogr., archéol., biogr. et généalogiques, et de précieuses notes du savant paléographe.

ESTOURBEILLON (Marquis de l'): *Réformation de la Noblesse de Bretagne* (1668-71). Cette importante publication, entreprise avec la collab. de notre hon. coll. le baron de Saint-Pern, comprendra *tous* les arrêts rendus par la Chambre chargée de la réform. de la Nobl. de Bretagne de 1668 à 1671, env. 2000 pour près de 1500 familles ; ils paraîtront successiv. dans la *Revue hist. de l'Ouest.* (Pour tous renseignements, s'adresser à son érudit Directeur, M. le Marquis de l'Estourbeillon, pl. de l'Evêché, 10, Vannes.) Nous avons reçu le tirage à part de l'arrêt relatif à la Maison de Saint-Pern. Ainsi conçue, cette publication sera l'un des plus sérieux moments de l'hist. de la Noblesse bretonne, et nous avons le devoir de la recommander vivement à l'attention de tous ceux qui ont le culte de l'histoire.... vraie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Falgairolle (Prosper): *Mém. pour servir à l'hist. de la ville de Vauvert et de ses env.* (Nîmes, A. Catelan, 1881, in-8. — *La Maison d'Autheville eu Vivarais et au Bas-Languedoc.* (Avignon, Seguin, 1884, gr. in-8, 80 p. 2 pl. de blasons.) — *Le chevalier de la Farelle et la prise de Mahé.* (Nîmes, 1887, gr. in-8, 12 p.) — *Le Marquis d'Aubais, et ses lettres autogr. inéd.* (Clermont-l'Hérault, S. Léotard, 1887, in-8, 132 p.) — *Notes hist. et généal. sur la famille de Rovérié de Cabrières.* (Montpellier, 1890, gr. in-8, 260 p. 5 pl. de blasons,) — *Lettres intimes de Mgr Cohon, Evêque de Nîmes.* (Nîmes, 1891, gr. in-8, 64 p., phototypie.) — *Notes sur la fam. de Solmes de Vérac.* (Bergerac, 1893, in-12, 16 p.) — *L'abbaye de Franquevaux aux 2 dern. siècles.* (Nîmes, G. Bedot et A. Catelan, 1894, gr. in-8, 74 p.) — *Une fête à Vauvert en* 1771, (Nîmes, 1895, gr. in-8, 10 p.) — *La fam. de la Farelle, au Bas-Lang. et en Picardie. Notes hist. et généal.* (Alais, 1896, gr. in-8, 106 p.) — *A propos de Florian : Notes et doc. inédits.* (Nîmes, 1896, gr. in-8, 16 p.)

Fernandes Thomaz (Annibal) : *Mémoire orig. et inédit du général Pamplona, Comte de Subsella*, relatif aux campagnes de l'Armée Portugaise au comm[t] de ce siècle. (En portugais.)

Figuères (R. de) : *Débaptisations révolutionnaires des communes*, 1790-95. (Paris. Jeanne, 8, r. de Montyon, 1896, in-8, 72 p.) Voy. sur ce curieux et précieux index nos Annuaires de 1895, p. 382, et de 1896, p. 351.)

Germain de Maidy (Léon) : *Une question de géogr. historique : Riste-sur-Feste.* Nancy, 1896, in-8, 24 p. Très érudit travail d'identification d'une seigneurie énigmatique, que l'auteur croit représentée auj. par les ruines du Château-sur-Faîte (Vosges). Pages 3-9, origine de la Maison de Riste, issue des comtes de Castres. — *Les grands et les petits chevaux de Lorraine.* Dans notre *Ann.* de 1896. — *La souche et l'orange, emblèmes du roi René.* (Caen, Delesques, 1896,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

in-8, 26 p.) Depuis longtemps, l'auteur travaille sur les emblèmes et les devises des Ducs de Lorraine avant le 15e s., cette étude se rattache intimement au blason ; mais, avec le roi René et la Renaissance, surgissent des emblèmes indépendants des armoiries, des devises singulières, personnelles, et l'on sait que, de tous les Princes, le bon René est celui qui créa le plus grand nombre de devises et d'emblèmes. En précisant ceux qu'il s'était attribués, M. L. Germain de Maidy rectifie, avec son savoir habituel, les erreurs accréditées par divers auteurs.

Gourcuff (Vte Olivier de) : *Le rêve de Corneille*, à propos en un acte et en vers représenté à l'Odéon, le 6 juin 1896, à l'occ. du 290e anniv. de la naiss. de Corneille. (Paris, L. Sauvaitre, 1896, in-8, 19 p.) Le poète à voulu montrer la survivance de l'esprit de Corneille en sa sublime p.-nièce, Charlotte de Corday, de qui les réponses au tribunal révolutionnaire furent, en effet, toutes cornéliennes.

> Instruite par Corneille à braver la souffrance,
> Martyre du devoir et de la liberté,
> Elle mourra sans peur, dans le deuil de la France,
> Pour renaître au pays d'éternelle clarté !

Grandeffe (Comte de): *Coco*. (Paris, Chaix, 1896, in-12, IV-454 p.) Enhardi par le succès de *Blanchette* (sa petite chienne tant regrettée), le spirituel conteur, doublé d'un penseur, a écrit ce livre charmant sur... son perroquet ; livre à savourer tout entier, à commencer par sa fine préface.

Guillaume (le Chanoine Paul) : *Chartes de Durbon, 4e monastère de l'Ordre des Chartreux, dioc. de Gap*. (Paris, A. Picard, 1893, in-8, XXX-904 p. Index des noms.) De ce monastère fondé en 1116, il ne reste que des ruines... révolutionnaires. Avec ses riches archives et les 315 actes de son cartulaire, notre très docte collègue, archiviste des H.-Alpes, a composé ce volumineux recueil d'une valeur incomparable et qui contient 904 numéros (1116-1452). — *Chartes de N.-D.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Bertaud, dioc. de Gap. (Paris, A. Picart, 1888, in-8, LVI-367 p. Index des noms.) Ce recueil non moins précieux des chartes du second monast. de femmes de l'Ordre des Chartreux, — monastère fondé en 1188, détruit « par fortune de feu » en 1446, — comprend 358 num. (1188-1449.) — *Les prem. siècles de l'égl. de Gap, d'après Vallon-Corse (1715-91).* (Gap. 1891, in-8, 34 p.) — *Bénéfices et bénéficiers du Rosanais (dioc. de Gap) aux 16e, 17e et 18e s.* (Valence, 1895, in-8, 52 p. — *Mémoire de Henri-Fr. de la Broüe de Vareilles, Evêque de Gap, sur sa conduite dans son dioc. dep. mars 1789 jusqu'en juil. 1792, avec la rép. faite à ce mém. par le Card. Gerdil le 11 sept. 1793.* (Gap, 1892, in-8, 23 p.) — *Inventaire — Somm. des Archives du dép. des H.-Alpes*, 4 vol. in-4 à 2 col.

Hospital (Docteur P.) : *Quelques mots sur l'hypocondrie ou nosomanie, ou maladie imaginaire.* (Clermont-Ferrand, L. Bellet, 1896, in-8, 14 p.) — *Des proportions du corps humain au point de vue esthétique.* (Cl.-Ferrand, G. Montlouis, 1895, in-8, 19 p.)

Huet (Paul) : *Ferrand de Mauvezin, en Périgord.* Paris, 1895, in-4, 128 p. Tabl. filiat., 3 facsim. d'actes, index onom., blason. Tiré à 125.

Joubert (Joseph) : *Politique coloniale : L'indépendance du Transvaal.* (Paris, Revue britann., 1896, in-8, 22 p.) — *Madagascar au point de vue héraldique.* Dans notre Annuaire de 1896.

Kervizal (H. de), Comte du Brieux : *La Bretagne libérale.* (Brest, 1896, in-8, 61 p.) Avec conviction, savoir et talent, l'auteur met en lumière le caractère particulier du provincialisme breton, qui, à toutes les époques, a produit des guerriers dévoués à la France, toujours prêts à la défendre contre l'invasion étrangère, mais tenacement attachés à leurs franchises locales, sachant en un mot rester à la fois Bretons et Français. On lira surtout avec intérêt et fruit les belles pages consacrées à la féodalité en Bretagne, aux origines de sa Noblesse et de ses institutions, à la vie familiale des gentilshommes d'autrefois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Laurens de Rouvroy (Comte): *Les roches, l'abbaye, le sépulcre de St-Mihiel: trois sonnets, avec notices et phototypie.* Nancy, 1894, in-8, 22 p. — Les sonnets sont d'un poète très expert et d'un penseur chrétien; les notices sont d'un érudit, aimant avec un tendre orgueil le sol natal. La liste des Abbés (8e-18e siècle), soigneusement dressée, est en même temps le compendium hist. de l'abbaye. Parmi les familles notables de l'ancien St-Mihiel, l'auteur cite « les Vignolles, de Moy, des Armoises, de Rouvrois », etc.

Lecler (l'Abbé A.): *Généal. de la Maison de Lambertye.* (Limoges, 1895, in-4, 178-CCCXXII p.; nombreux blasons gravés et portraits photogravés, vues de châteaux, etc.) Magnifique et très savante hist. généalogique d'une très noble Maison du Limousin, qui durant des siècles a tenu un haut rang, contracté les plus grandes alliances, occupé de hauts grades et charges, et prodigué son sang pour la France. L'œuvre représente une somme considérable de recherches, de temps, de labeur. « C'est avec raison que plusieurs « auteurs comptent la Maison de Lambertie parmi « celles qui ont figuré aux Croisades, quoique les « titres constatant ce fait n'aient pas été retrouvés. » Je suis heureux d'en apporter un: en 1156, *Giraudus Lamberti* est à Antioche, avec J. et Aimery Guitard, Hug. de S. Hélye, *Petrus Lemovicus*, G. de la Fargue, P. de Périgord. (*Cartul. du S. Sépulcre.*) J'identifie ce *Giraudus L.* avec *Geraldus Lamberti*, nommé « dans un rôle d'hommages dus au Comte de Péri- « gord... Ce rôle, est supposé, dans les notes de « D... Fonteneau, dater du milieu du 12e s. (v. 1150), « mais il serait plus probablement du 13e (v. 1250). » La date assignée par D. Fonteneau doit être exacte. Je trouve dans une charte de l'abb. de Charroux, dioc. d'Angoulême, un *Petrus Lamberti, miles,* qui était probablement de la race (Moreau, t. 35, f. 10); en 1492, François, Jacq. et Guyon de Lambertye, écuyers du comte de Laval; en 1494, Guyon de L., éc. du sire d'Alègre. — M. le marquis de Lambertye avait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

racheté le vieux château de son nom, berceau de sa race, et ce monument généal. venait de paraître, lorsqu'il a été rappelé par Dieu, laissant le renom d'un haut et parfait gentilhomme. — *Chronique du monastère de S.-Pierre de Solignac.* (Limoges, H. Ducourtieux, 1896, in-8, 3 pl. et sceaux.) L'auteur a savamment annoté cette précieuse chronique, écrite vers 1650 par Dom J. L. Dumas, qui collabora au *Monasticon Benedictinum*, et il la termine par le catal. des abbés, dep. saint Remacle (an. 641) jusqu'en 1790.

Le Clert (Louis): *Les faïenceries de Mathaux (Aube).* (Troyes, P. Nouel, 1896, in-8, 18 p. 1 pl.) Monogr. d'une faïencerie établie en 1749 par Gédéon-Claude Le Petit de Lavaulx, chevalier, Sgr de Mathaux. L'érudit auteur rappelle « une coutume des habitants de Mathaux et des villages voisins : lorsqu'ils devaient se marier, ils se rendaient à la faïencerie et y commandaient deux assiettes, devant porter, au milieu d'un riche entourage, l'une les initiales du mari, l'autre celles de la femme. Ces assiettes servaient aux époux, le jour de la cérémonie nuptiale. »

Ledru (l'Abbé A.) : *Histoire de la Maison de Mailly.* (Paris, E. Lechevalier, 1893, 2 vol. gr. in-8; très nombr. blasons, sceaux, portraits, vues de châteaux etc. Index onom.) La Maison de Mailly est de celles dont l'antiquité, la grande noblesse et l'illustration sont incontestables. Sa nouvelle histoire généal. est digne d'elle par la science et la conscience. Le docte auteur débute ici par un coup droit à ces généalogistes qui oubliant « *que la plus ancienne noblesse qui soit au monde a eu son principe et que les premiers gentilshommes ne sont pas tombés du ciel* » (Guichenon), placent le berceau des familles, dont ils retracent l'histoire, dans un lointain inaccessible à tout œil humain, et il pose en principe qu'on doit suspecter toute généalogie qui remonte au delà des 11e et 12e siècles.

En réunissant les indications données par divers auteurs au sujet des premiers Mailly, on arrive à ce

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

résultat : Humbert de M., comte de Dijon, fut père de : 1° Wéderic, tige de la Maison de M. en Picardie ; 2° Humbert II ; 3° le B. Garnier de M., abbé de S. Etienne de Dijon en 1032.

« Humbert II, comte de Dijon en 1068, aurait eu « une postérité éteinte à la 4e génération dans la per- « sonne de Garnier de Mailly, dit au Grand-Cerf, « fils d'Etienne de M. Cette dernière affirmation me « semble suspecte en plus d'un point. Je n'ai pas ren- « contré dans un document authentique les noms de « Garnier et d'Etienne de M. au 12e et 13e siècles. » — Je me permettrai de signaler à l'auteur *Guarnerius de Malliaco*, père de Guillaume, et qui apparaît dans des chartes de 1075 et 1077 avec ses frères Hardouin, Hervé et Gausbert. (*Cartul. de Marmontier*. — Moreau, t. 31, f. 78 et 208.) Il est certain que c'est un Maillé. Resterait à étudier si les Maillé ne furent pas un ramage des Mailly de Bourgogne, qui portaient d'*or* à 3 maillets de *gueules ;* le nom latin de ces deux grandes races est identique, et, point capital, les couleurs de leurs blasons respectifs sont les mêmes. Mais, en dépit du peu d'espace dont je dispose, je me laisse entraîner loin de mon objet, qui est de louer grandement l'œuvre si savante et si vraie de M. l'Abbé Ledru. *Exegit monumentum.*

Lepingard (E.) *Le fief de Thère et ses seigneurs*. Saint-Lô, 1896, in-8, 68 p. — Savante histoire d'un fief important qui mouvait de la baronnie du Hommet, et de la noble famille homonyme qui le posséda depuis le 12e siècle jusqu'à son extinction, v. 1805. Notre très docte collègue a puisé dans le riche chartrier du château de Thère (aux comtes d'Osseville) de nombreux et probatifs documents. C'est une œuvre de premier ordre. — Le nom de *Thère* se rencontrant dans les vieux titres sous ces formes, *Telle*, *Tolle*, *Toile*, etc., indiquées par l'auteur, je lui signalerai : Guill. de *Tolhes*, templier du dioc. de Clermont, 1306 (Michelet, t. I) ; en 1347, Guill. de Thère, chanoine de Noyon, dont le sceau porte un écu à 3 *pots*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(*Pièc. Orig.*, Thère, 3) ; 1369, Robin de *Telle*, écuyer du Sire de Pirou. (*P. O.*, Pirou, 6.) En 1415, J. et Thomas de Telle sont écuyers, l'un de J. de Garencières, l'autre de J. de Montenay, chevaliers. (Clairamb., t. 51, n. 160, et t. 76, n. 149.) En 1517, Ric. de Thaire sert sous Bayard, avec G. de la Barre, Millet d'Autry, etc.

Longuemare (Paul de) : *Les statues de Louis XIV à Caen.* (Paris, Plon, 1896, in-8, 24 p.) Piquant récit des inaugurations et des vicissitudes de deux statues du grand Roi, l'une brisée en 1791, l'autre érigée en 1828 (Larousse donne une fausse date) sur la Place Royale et transférée en 1882 dans la cour du palais de justice. Incidemment, l'auteur note que le Corps de ville était un des plus considérables du royaume, parce qu'on ne pouvait élire que des gentilshommes comme premiers échevins.

Manthé (R. de). Voy. Saint-Saud.

Martins de Carvalho (D. Joaquim) : *O Conimbricense.* Journal polit. bihebdom., éd. à Coïmbre.

Mauroy (Comte A. de) : *Du non-usage en France des qualif. chevaleresques.* Dans notre Ann. de 1896.

Meller (Pierre) : *Les anc. familles dans la Gironde.* (Bordeaux, 1896, t. 2, pet. in-8, 124 p.) Même ouvr., nouv. série. (Bord., 1896, in-8, 103 p., index.) Nous avons loué cette intéressante publication, quand parut son tome 1. Chaque notice donne l'état actuel de la famille, ses illustrations, alliances, titres nob. et armes. Citons les notices suivantes : Lastic, Lur-Saluces, Castellane, de Lard, Las-Cases, Galard, Luppé, Humières, Vauloger, Mac Carthy, Boulet de Colomb d'Hauteserre, Chaix d'Est-Ange, du Mas de Paysac, Portal, des Grottes, Fonrémis, Oberkampff, Masmontet, Lamy de la Chapelle, de Filhol, de Tenet, du Hamel, Ferrière, Trigant, Feuilhade de Chauvin, Tardieu.

Montalbo (Baron de) : *Armoiries et décorations.* (Paris, libr. des Contemporains, r. de Maubeuge, 15 bis, 1896, in-16, 564 p.) Catalogue très complet

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des armoiries et décorations de tous les pays, avec l'historique de chaque Ordre, la date de sa fête, table alphab. des Ordres, table des rubans, etc. Cet élégant petit volume est orné de très nombreuses illustrations de M. Joseph van Driesten., armoiries, croix, portraits des souverains, drapeaux et pavillons (en couleurs); c'est, en l'espèce, le manuel par excellence. (En collab. avec MM. J. Martin et R. Richebé.)

Nicollière-Teijeiro (S. de la) : *La Course et les Corsaires du port de Nantes*. Paris, A. Champion, 1896, in-8, VIII-448 p.)

Niort (Géraud de) : *Jurisprudence nobiliaire*. Dans notre Annuaire de 1896.

Oberkampff de Dabrun (Baron) : *Bouquet et son château*. (Alais, 1892, in-8, 7 p.) *La Filolie*. (Périgueux, 1896, in-8 4 p.) *Château de Sauvebœuf*. (Mêmes mentions.) Brèves et substantielles monographies illustrées de 3 châteaux situés, le premier près d'Alais, les 2 autres en Périgord. Sauvebœuf a successivement appartenu à la maison du nom, aux des Cars, aux Vassan, aux Mirabeau, etc., et a été acquis en 1891 par Madame Oberkampff de Dabrun.

Paris-Jallobert (l'Abbé Paul) : *Anc. registres paroiss. de Bretagne* (*Bapt., mariages, sépultures*) 6e ann. (Rennes, Pillon et Hervé, 1896, in-8.) Publication d'une importance de premier ordre pour l'hist. des familles bretonnes. (Voy. notre *Ann.* de 1896, p. 358.)

Pascal (Mgr) : *Les Ordres chevaleresques et Distinctions honorifiques*. (Marseille, 1896, in-8, 191 p.) Si nous ne nous trompons, c'est la 2e éd. de cet intéressant catalogue, qui contient tous les Ordres existants ou éteints, avec leur bref historique et tout ce qui concerne chacun d'eux. — *Hist. de la Maison royale de Lusignan*. (Paris, L. Vanier, 1896, in-8, VI-200 p., illustr.) Les illusions du vén. historien sont si éloignées de la conviction que nous avons puisée dans une longue et impartiale étude de la question qui fait le fonds de son livre, que la courtoisie nous engage au silence. Qu'il veuille bien consulter l'*Annuaire de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Noblesse (Borel d'Hauterive et Vte Révérend), 1881, p. 328; 1883, p. 348; 1886, p. 325-326; 1888, p. 350; 1889, p. 342; et il comprendra que j'observe de Conrart le silence indulgent.

Pellot (Paul): *Notes sur les familles de Bombelles et de Toupet*, (Reins, Matot-Braine, 1896, in-8, 8 p.) Brève et excellente etude, qui complète ou rectifie des indications données par l'auteur dans son érudit travail, *La famille de Chartongnes. — Notice sur la fam. Sohier, de Château-Porcien.* (Reims, 1897, in-8, 8 p.), famille de vieille bourgeoisie, dont la filiation remonte à Nic. Sohier, apothicaire (fin 16e s.), et qui a produit des magistrats, des secr. du Roi, un lieut.-colonel d'Etat-major, chev. de S.-Louis, O. ✻, et chev. de l'O. R. du Lys. (En collab. avec M. Albert Baudon.)

Peloux (Félix): *Du sentiment de Dieu, de la patrie et de la famille dans l'éducation.* (Forcalquier, 29 juil. 1896. in-8, 15 p.) Eloquent discours prononcé à la distrib. des prix du Collège St-Louis, à Forcalquier; panégyrique de la Famille, de la Patrie et de la Religion, vibrant de raison patriotique. « La Religion ne nuit pas à l'instruction : elle la complète. »

Pietramellara (Marquis G.): *Raccolta di divise o Motti Araldici.* (Rome, 1896, in-8, Bureaux du journal *La Vera Roma*, 3 fr.) Savant et très intéressant recueil de 1600 devises.

Poidebard (William): *Notes hérald. et généal. concernant les pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais.* (Lyon, Soc. des Biblioph. Lyonnais, 1896, in-4, X-242 p. Index des noms.) D'anciens cachets armoriés, des lettres de noblesse, des chartes de mariage, dès peintures, des pierres sculptées ont fourni les éléments de cette belle et importante publication, qui ne comprend que des blasons inédits, rectifie sur bien des points l'*Armorial des Généralités*, dressé en exécution de l'édit de 1696, et donne de précieux renseignements généalogiques. Ce recueil, enrichi de nombreux blasons, est donc d'une singulière valeur. Dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Index nous relevons les noms suivants : de Billy, Chandon de Briailles, Palluat de Besset, de Boissieu, de Coligny, de Corson, Maupetit, Gemeau, Meaudre, Tardy de Montravel, Perrier, Poidebard, de Saint-Priest. Une seule observation, au sujet des écussons : le graveur a presque toujours posé en pal les meubles dont sont chargées les bandes, tandis qu'il est de règle de les poser dans le sens de la bande.

Poli (Vicomte Oscar de) : *Bulletin de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux*, 6e ann., 1896. — *Annuaire du Conseil Hérald. de France*, 9e ann., 1896. — *La garnison du Mont S.-Michel après la guerre de 100 ans ;* dans les *Annales du Mont S.-M.*, 1896. — *Le Page de Jeanne d'Arc ;* dans l'*Almanach Catholique de France*, 1897. — *Une république modèle* (*Saint-Marin*) ; ibid. — *Les Francs-Archers* ; dans notre *Ann.* de 1896.

Portal (Chevalier Em.) : *Versi.* (Palerme, 1897, in-24, 66 p.) Nouvelle éd. d'un joli recueil de vers pleins de grâce, de force et de charme. En raison de sa vieille origine française, l'aimable poète sicilien a joint à ses rimes italiennes des vers français. Heureux et généreux cumul !

Portes (René Bittard des) : *Hist. de l'Armée de Condé pendant la révol. française* (*1791–1801*), *d'après les archives de l'Etat, les mém. de l'Émigration et des doc. inédits.* (Paris, Dentu, in-8, VII-400 p.) Œuvre de premier ordre, qui pour le savoir, la conscience, l'intérêt et le style se recommande à quiconque aime la France, la vraie France, et l'histoire vraie. (Voy. ci-dessus p. 265.) Combien de noms illustres nous y relevons, et qui nous sont chers : Damas, Chabot, Choiseul, Monti, Mauroy, la Fargue, Vauborel, de Fleury, de Marin, la Tour-d'Auvergne, Saint-Georges, Saint-Geniès, Sartiges, Castellane, la Porte, Lambertye, Polignac, du Crozet, du Theil, de Surgères, Abzac, Sarran, Cardaillac, le Chauf, de Wall, Montagnac, Maussabré, Gimel, Villiers de l'Isle-Adam, Bourdeille, Montigny, d'Anselme, de Gérard, de Lart, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Richebé (Raymond). Voy. Montalbo.

Rodière (Roger) : *Notes sur le culte de N.-D de Grâce dans la ville et le pays de Montreuil.* (Abbeville, 1896, in-8, 40 p.) L'auteur revendique pour Montreuil, au détriment de Cambrai, l'antériorité de cette dévotion, et le fait avec une convaincante érudition. Çà et là, de très intéressants renseignements héraldiques.

Romanet (Vte de) : *Documents sur la prov. du Perche.* (Mortagne, G. Meaux, 1896, in-8, illustr., fascic. 23-26.) Véritable trésor d'histoire, d'archives et de généalogies. Ces 4 fasc. contiennent, entre autres : *Hist. du Perche*, par René Courtin, publ. et ann. par MM. de Romanet et H. Tournoüer ; *Famille d'Escorches*, par MM. l'abbé Barret et de Romanet ; *Hist. de l'abb. de la Gr. Trappe*, par le comte de Charencey ; *Cartul. de Marmoutier pour le Perche*, par l'abbé Barret ; *Chronique et corresp. de la prov. du Perche et des Percherons du Canada.* (Voy. notre *Ann.* de 1896, p. 281.

Rossi (Comte Joseph) : *Carmina.* (Faenza, 1890, 5e éd., gr. in-8, XVI-338 p. Portait de l'auteur.) Splendide recueil d'admirables poésies latines du Virgile catholique, si justement glorifié par Lorenzo Costa dans ce vers harmonieux : « Rossi, dulce magis resonas quam musa Catulli ! »

Saint-Pern (Baron de). Voy. Estourbeillon (Marquis de l').

Saint-Saud (Comte de) : *Généalogie de Bideran.* (*Périgord, Agenais, Quercy, Poitou*). (Bergerac, J. Castanet, 3, rue St-Esprit, 1896, in-8, 240 p. Blasons gravés. Franco, 6 fr. 50.) « Voilà une généalogie comme je les aime, sérieuse, honnête, fruit excellent des plus consciencieuses recherches, où trois des plus intrépides travailleurs périgourdins ont rivalisé de zèle, de savoir et de sagacité ! Rien ne ressemble moins à ces ouvrages trop nombreux qui, dictés par la fantaisie, entachés d'erreurs, ont discrédité les publications généalogiques. Honneur... à ces loyaux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chercheurs... qui ont si exactement et si nettement raconté l'histoire de cette famille de Bideran que l'on trouve établie en Périgord, dès la fin du XIVe siècle... Les juges les plus compétents, même s'ils sont les plus sévères, loueront tout ce que contient le volume : l'*Introduction*, la description des *armes*, l'identification des *seigneuries et terres*, l'histoire des *douze branches* de la famille de Bideran, la liste des *noms isolés*, les *pièces justificatives...*, les *additions et corrections...*, enfin l'ample *Index des noms de personnes et de lieux...* J'appellerai l'attention... sur les exploits d'Amaury de Bideran, dit le capitaine Malrigou, sur les nombreuses notices relatives aux familles alliées, sur la mort tragique à Quiberon de Ch.-Fr. de B., qui comme Cynégire eut les deux mains coupées par un marin, sur la Maison des sires d'Estissac.... Je me reprocherais de ne pas donner, avant de finir, un éloge particulier au soin minutieux qu'ont pris les auteurs de multiplier les indications de sources. » (PH. TAMIZEY DE LARROQUE, *Revue Cathol. de Bordeaux.*)

Notes sur l'Espagne. — IV. — *Etat de la cartographie dans le nord de l'Esp. en 1895.* (Bordeaux, 1896, in-8, 12 p.) — *Lettre inéd. de l'ambass. François de Rochechouart à la reine de Hongrie et de Bohême.* (Bergerac, 1896, in-8, 24 p. Tir. à 60 ex.) Notre érudit collègue a publié, en plaquette de luxe, ce précieux document inédit (orig. aux archives du Gr. Sémin. d'Auch) à l'occasion du mariage de M. le Comte Géraud de Rochechouart avec Mlle Yvonne Espivent de Perran (Paris, 28 déc. 1896.)

SAINT-VENANT (Comte R. de) : *Les seigneuries de Renay, Champlain et Chêne-Carré.* (Vendôme, Ch. Huet, 1895, in 8, 264 p., illustr., index des noms.) Savante monographie, dans laquelle abondent les renseignements de valeur, et que maintes familles de la région vendômoise ont intérêt à consulter. L'érudit auteur ne veut pas que les Champlain saintongeois fussent de l'estoc de leurs homonymes vendômois,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

parce que, dès la fin du 14e siècle, ces derniers ne possédaient plus le fief de leur nom. C'est, au contraire, pour moi une présomption de plus, car cette constatation suffirait à expliquer, en dehors des rapports constatés entre l'abb. de la Trinité de Vendôme et la Saintonge, la migration des Champlain dans l'île d'Oléron : ayant perdu en Vendômois le fief de leur nom, aliéné ou tombé en quenouille, et passé en des mains étrangères, les cadets appauvris s'en allèrent chercher fortune ailleurs. Les exemples de ce fait sont nombreux, et ce sont précisément ces migrations qui expliquent l'homonymie de tant d'anciens fiefs.

Saulnier (Frédéric) : *La vie d'un poète : Edouard Turquéty* (1807-67). (Paris, J. Gervais, et Nantes, Em. Grimaud, in-12, 266 p.) Biographie très littéraire, rédigée par un penseur imprégné de « la divine lumière », écrivain délicat, styliste attrayant. C'est une belle œuvre, et aussi une bonne action. Quand le cœur se mêle d'écrire, voilà comme écrit le cœur. Peu de lectures m'ont autant charmé et plus chrétiennement conforté.

Surgères (Marquis de Granges de) : *Anciens Registres (baptêmes, marages, sépultures) des églises réformées de Nantes et de la Loire-inf.* (Nantes, 1897, in-8, XI-73 p.) De tous les actes de l'état-civil, ceux des protestants sont les plus difficiles à retrouver. Nous avons ici le produit du dépouillement de tout ce qui reste des anc. registres huguenots à Nantes et dans la Loire-inf. Maintes familles nobles y figurent, Goulaine, du Tertre, l'Espinay, du Gas, de Goué, Chesnel, Grassain, Guesdon, Gontier, du Buisson, Farcy, etc. Dans une remarquable introduction, l'auteur émet de judicieux aperçus sur les causes initiales et impulsives de la Réforme dans les rangs de la vieille Noblesse.

Tamizey de Larroque (Ph.) : *Le maréchal de Biron et la prise de Gontaud en 1580.* (Agen, 1897, in-8, 24 p. et 2 photograv.) L'auteur est sévère pour le maréchal, qui, chargé de pacifier l'Agenais, canonna, prit et mit à sac la petite ville qui avait été le berceau

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de sa race. Lire le rapport du vainqueur au Roi, précieux document échappé à l'incendie qui, en 1895, éprouva si cruellement notre savant Président d'honneur, en détruisant tant de trésors accumulés par sa laborieuse érudition. — *Bénédictins méridionaux : Dom B. de Montfaucon, Dom J. Pacotte.* (Bordeaux, 1896, in-8, XII-68 p.) Précieux recueil de lettres et documents de la Collection Wilhelm, auxquels, avec son profond savoir accoutumé, M. Tamizey de Larroque a joint un avertissement, des notes et un appendice. Il nous donne, entres autres, 12 lettres inédites de D. B. de Montfaucon. — *Le Cardinal d'Armagnac et François de Seguins.* (Toulouse, 1896, in-8, 31 p.) Lettres inédites du Cardinal, alors colégat à Avignon (1574-78), adressées au capitaine Fr. de Seguins, sgr de Baumettes, et communiquées à M. de Larroque par notre très regretté Président d'honneur M. le marquis de Seguins-Vassieux. — *Un voyage dans les landes de Gascogne et d'Albret.* (Dans la *Revue Catholique de Bordeaux*, 10 mai 1896, avec 6 vignettes.) Charmant compte-rendu d'une œuvre charmante de M. Alexandre Nicolaï, *Les Maisons d'Henri IV dans les landes de Gasc. et d'Albret*, de laquelle il appert que la légende du Béarnais « est à tel point vivante encore que le roi de Navarre y semble un disparu d'hier. » — *Notes inéd. de Peiresc sur qq. points d'hist. naturelle.* (Digne, 1896, in-8, X-62 p.) — *Deux jardiniers émérites : Peiresc et Vespasien Robin.* (Aix, 1896, in-8, 13 p.) — Le nom de Peiresc évoque tout naturellement celui de son digne glorificateur, de son « frère d'âme », aussi docte et aussi fécond que lui ; aussi est-ce à M. Tamizey de Larroque que M. Alex. Mouttet a dédié son érudite étude *Le baptistaire de Peiresc* (Aix, 1896), hommage bien dû au grand peirescien. — *Mém. inédit de l'abbé Burdeau en faveur de la comtesse de Marcellus (juil. 1794).* Dans notre Ann. de 1896.

Teil (Baron Joseph du) : *Une famille militaire au 18e siècle.* Paris, A. Picard, 82, r. Bonaparte, 1896,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

in-8, VIII-571 p. Portraits, tableau filiatif, index onom.

Terris (Jules de) : *La comtesse G. de Caix de Saint-Aymour.* (Avignon, Fr. Seguin, 1896, in-8, 7 p.) Pages exquises de délicatesse consacrées à une noble existence fauchée dans sa fleur. Détails généal. sur les Maisons de Caix et de Poli.

Tesson (Alfred de) : *Armorial, de 1697 et ann. suivantes, des Nobles, Prêtres et Bourgeois, Villes, communautés et corpor. des élections d'Avranches et de Mortain, d'après le ms. de la B. N., suivi d'Extraits des mém. inédits de l'intendant Foucault, concernant la Nobl. des mêmes él. à la même époque.* (Avranches, 1896, in 8, IV-248 p. Index des noms.) L'intitulé démontre l'importance de cette publication, encore et de beaucoup accrue par de nombreuses et savantes notes et rectifications. — *La baronnie et les seigneurs de Dorière.* (Ibid., 1896, in-8, 12 p.) M. de Tesson donne ici le texte de lettres-pat. de Louis XIII (sept. 1633), portant union de fiefs et érection de la baronnie de Dorière en faveur de Jacques Avenel, et y ajoute d'excellentes notes généal. sur les seigneurs de Dorière (Familles de Verdun, Vivien, Avenel, de Gaallon), au cours desquelles il rectifie diverses erreurs commises par des historiens et des héraldistes.

Trigant de la Tour (Baron M.) : *Les Trigant, Souvenirs de famille.* (Bergerac, 1896, in-8, IV-170 p. Index des noms. — Chez l'auteur, r. du Général H.-Bertier, 3, Neuilly, Seine ; franco, 5. 50.) Des notes généal. accompagnent ces souvenirs, entremêlés de mémoires inédits et de détails curieux sur St-Domingue, le duc Decazes, le général Trigant de Beaumont et le général baron Campi, camarade d'enfance de Napoléon. L'auteur remercie de leur aide gracieuse nos hon. coll. MM. le comte de Saint-Saud et P. Meller.

Varax (Paul de) : *Hist. d'Amplepuis dep. l'époque gauloise jusqu'en 1789.* (Lyon, Mougin-Rusand, 1896,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

in-8, IV-390 p.) Beau volume et savante monographie d'une vieille localité beaujolaise, chère à l'auteur, qui a puisé les éléments de son travail dans toutes les archives de la région, registres paroiss., chartriers des châteaux, archives domestiques, papiers de familles rurales. Au labeur de cabinet M. de Varax a joint l'exploration du terrain, et déterminé le parcours des anciens chemins, et la situation des noms de lieux, dont quelques-uns ont changé de vocable. Ce livre, sciencieux et consciencieux, est un modèle du genre ; mais quelle somme de patient labeur il représente !

Villaret (Comtesse A. de) : *Les démêlés des comtes de Blois et des vicomtes de Châteaudun au 14e siècle. Rectific. de qq. dates de l'hist. de Châteaudun*, (1896, in-8, 28 p.) Savant travail d'élucidation, étayé de pièces justif. tirées des archives du Loiret et d'Eure-et-Loir.

Villiers du Terrage (Baron Marc de) : *Un Secrétaire de Louis XIV : Toussaint Rose, marquis de Coye*. (Paris, May-Motteroz, 1891, in-12, 144 p. Portrait.) Qu'un président des comptes soit à peu près inconnu, passe encore ; mais un secrétaire du Roi-soleil, un membre de l'Acad. française, c'est incroyable, et pourtant... L'auteur rend un juste hommage à cette loyale figure d'oublié, et termine par la généal. des Rose, depuis 1520. Bon et charmant livre.

Wildeman (M. G.) : *Quartiers généalogiques*. (S'Gravenhage, 1896, in-fol. plano, fascic. 10-16.) Suite d'une très belle et très docte publication, enrichie de nombreux blasons, et dont nous avons déjà complimenté vivement MM. Wildeman et van de Blocquery. (Voy. l'*Ann.* de 1896, p. 322.) — *Elisabeth Musch*. (Amersfoort, A. H. van Cleeff, 1896, in-8, VI-127 p.)

Wismes (Baron Gaëtan de) : *Heures paisibles*. (Paris, Lemerre, 1896, in-12, XII-78 p.) Pages d'amour, villanelles, sonnets, aquarelles, feuilles d'album, autant de perles d'un exquis écrin poétique. Nous en avons,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

enchâssé une dans nos *Poésies* : « ab unâ disce omnes. » Le chantre des *Heures paisibles*, comme dit admirablement M. L. Tiercelin dans une charmante préface, est « un de ces hommes que la fidélité aux croyances héréditaires, l'amour de leur pays, les hautes affections de la famille, la fierté de leur race, la sérieuse acceptation des devoirs de la vie ont fait poètes, par l'expansion du bonheur. »



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

TABLE DES MATIÈRES

Conseil Héraldique de France : Présidents d'honneur, Bureau, Délégués généraux, Nouveaux Sociétaires . . . . . I-XX
Origines des Terrail, par le Vicomte Oscar de Poli. . . . 1
Les variantes dans les Armoiries, par L. Bouly de Lesdain. 25
Les Limousins aux Croisades, par le Chanoine A. Lecler. . 71
Sources d'un Nobiliaire du Maine, par Paul de Farcy. . . 92
Vieux us et coutumes : Billets d'obsèques et Lettres de faire part, par le Vicomte Oscar de Poli. 99
Poésies :
Celle qui doit venir, par Ch. Vincent. 214
Stances sur la mort du Marquis de Morès, par le Baron de Barghon de Fort-Rion. 217
Jeanne d'Arc, par le Marquis de Granges de Surgères. . . 219
Sonnet Toulois : La Cathédrale, par le Marquis de Pimodan, Duc de Rarécourt. 220
Vol de cygnes, par Achille Millien. 220
Sonnets : Place de la Concorde (1793-1893), — *Immortel*, — *Sa Majesté le Peuple Souverain*, — *Christophe Colomb*, par le Vicomte Oscar de Poli. 221
Le Tapnade, — *Logis normand*, par Emile Travers. 224
A la France ! par Georges de Villiers de l'Isle-Adam. . . 226

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ad cœlum moriendo, par le Comte Alphonse de Visien. . . . 227
Le calme, par le Baron Gaetan de Wismes. 228
Le Sceau du Saint Office, par Mgr X. Barbier de Montault. . 229
Le Blason dans l'Art, par Henry Gourdon de Genouillac. . 235
Les Sépulcrines de Bouillon (*1626-1794*), par Paul Pellot. . 249
La Noblesse de France au feu (*Armée de Condé*), par René Bittard des Portes. 265
Un homme de guerre oublié : Michel Le Courtois de Surlaville, Lieutenant Général des Armées du Roi (*1714-1796*), par Gaston du Boscq de Beaumont. 270
Dominique de Pradt, Archevêque de Malines, par le Marquis de Lastic Rochegonde. 304
La Maison de France et ses Armes, par le Vicomte Oscar de Poli. 319
Jurisprudence Nobiliaire, par Géraud de Niort. 431
Chronique. 457
Bibliographie. 502
Table des matières. 529



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

ST-AMAND CHER). IMPRIMERIE DESTENAY, BUSSIÈRE FRÈRES

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

ONZIÈME ANNÉE

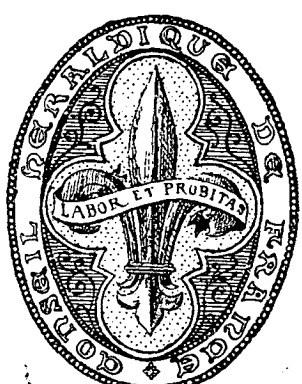

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
45, Rue des Acacias, 45

1898

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1899 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 31 août.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1898 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le Président.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de 5 francs, plus le montant des frais de poste pour l'expédition de l'Annuaire.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -



CONSEIL HÉRALDIQUE
DE FRANCE*

(Au 31 Décembre 1897)

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDOME

⚜⚜⚜

H. Achard de la Vente (Joseph), docteur en droit; — chât. de St-Cyr du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

H. Achon (le Chevalier d'), anc. éléve de l'Ecole des chartes; membre corresp. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne; — La Roche de Gennes, à Gennes, (Maine-et-Loire).

* ABRÉVIATIONS : P. Président. — V. P. : Vice-Président. — H. D. : Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre Honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — A. : Associé. — CH. : Chevalier. — COMM. : Commandeur. — G. O. : Grand-Officier ou Comm. avec plaque. — G. C. : Grand-Croix.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; — r. Berryer, 5, Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), juge au tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Albouy** (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, ch. du St-Sépulcre ; — r. des Saints-Pères, 30, Paris, et à Montastruc-la-Conseillère (H.-Garonne).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — r. Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. **Alix d'Yénis** (le Chanoine), Curé-Archiprêtre de la Cathédrale, ch. du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur des Chevaliers Pontificaux ; — La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

H. **Allard de Gaillon de la Houssaye** (Edouard) ; — r. des Saints-Pères, 1, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 *bis*, Paris.

H. **Amphernet** (Vicomte d'), ✲, de la Soc. des Ant. de Normandie ; — r. Royale, 92, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anger-Billards** (le Chanoine Achille), Chorévêque d'Antioche, comm. de l'O. du S. Sépulcre, etc. ; chapelain de N.-D. de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

H. D. **Anguissola di San Damiano** (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), ❶, anc. of-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ficier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, ch. de l'O. de Pie, etc. ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — Dar ben Ayet, Sidi El Benna, 32, Tunis.

H. **Aquin** (Comte d'), anc. Zouave Pontifical ; G. O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire le Grand ; — chât. de Beaucourt, p. Montigny (Somme).

H. **Araujo** (Joaquim de), consul de Portugal ; — via Roma, 5, Gênes (Italie).

P. H. **Arbaumont** (Jules d'), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, prés[t] de la Comm. des Antiquités de la Côte-d'Or, corresp. hon. du ministère ; — r. Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), anc. Chef de cabinet de Préfet, ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

H. **Armand** (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-lès-Crécy ; des Soc. d'Emulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — Estrées-lès-Crécy. p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

H. **Astraudo** (Baron Amédée), consul de S. Marin ; ch. de l'O. R. du Christ ; comm. des O. du Libérateur de Vénézuéla, G. O. du S. Sépulcre, etc. — av. Beaulieu, 33, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Aubépine** (Marcel d'), ✠, anc. officier, peintre-aquafortiste ; G. O. de l'O. R. du Mérite mil. d'Espagne, comm. de Charles III, d'Isab. la Catholique, du Christ, etc. ; délégué de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. des Artistes français, etc. — Biarritz (Basses-Pyr.).

H. **Aubert de la Faige**, anc. Capitaine d'État-Ma-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

jor; de la Soc. d'émul. de l'Allier; — chât. de Bussoles, p. La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), I. P. ✪, lauréat de l'Acad. Française; Bibl. archiviste de la ville de Saintes, prés[t] de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis; corresp. du Min. de l'I. P. — Saintes (Charente-Inf.).

H. **Aupias de Blanat** (Élie d'); — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Auriac** (Comte d'), ✪, anc. élève de l'École des chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge; — r. Meyerbeer, 7, Paris.

H. **Aussy** (Alfred d'); — r. de la Souche, 5, St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Autane** (Comte Charles d'); — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. **Avout** (Baron d'), anc. magistrat, inspr de la Soc. française d'archéol.; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc.; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Ax de Cessales-Vaudricourt** (M.-J. d'); — chât. de Vaudricourt, p. Castres (Tarn).

H. **Bacqua** (Auguste), maire de St-Fiacre; de la Soc. archéol. de Nantes; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.)

H **Balaguer** (S. Exc. D. Victor), Sénateur; de l'Acad. Royale d'Espagne; de l'Acad. Royale de la Historia; de la Junte technique du Corps des archivistes, biblioth. et antiquaires; — pl. de la Lealtad, Madrid.

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✻, chef d'escadrons en retraite; de l'Acad. de Nîmes; — r. des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. Barbier de Montault (Monseigneur), I. P. ✠, Prélat de la Maison de S. S. ; gr. croix de l'O. R. de François Ier, etc. ; corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol., etc. ; — La Touche, par Mirebeau-en-Poitou (Vienne).

H. Barghon de Fort-Rion (Baron de), G. O. de l'O. R. du Mérite Militaire d'Espagne ; ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; corr. de la R. Acad. de la Historia (Madrid), etc. — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. Barral (l'Abbé Adrien de), Curé de Villers ; vice-prest de la Soc. académique du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. Barralis (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie au Royal-Piémont, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. Charles-Albert, 3, Nice (Alpes-Mar.).

H. Barrière-Flavy (Casimir), avocat, corresp., des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Ecosse, etc. ; — r. Bayard, 60, Toulouse (Haute-Garonne), et chât. de Puydaniel, p. Auterive (H.-Garonne).

H. Bascoul (l'Abbé Louis), Curé de Fons-outre-Gardon ; corr. du Comité de l'Art Chrétien ; — Fons-outre-Gardon, p. Saint-Mamert (Gard).

A. Baudon (Albert), de la Soc. d'archéol. Lorraine ; — r. Libergier, 11, Reims (Marne).

H. Bazenerye (Armand), anc. Avocat général ; des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — r. St-Michel, 2, Bourges (Cher).

H. Beauchamps de Monthéard (Baron de) ; — r. de la Pompe, 51, Paris, et chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Beauchesne** (Marquis de), maire de Souvigné, V.-Président de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — m. titul. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, etc. — Av. Marceau, 8, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul), de la Soc. des archives hist. du Poitou ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaufranchet** (Comte de) ; — château de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

H. **Beaufret** (Maurice du), Ingénieur Conseil ; — av. de Villiers, 193, Paris.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de) ; — r. du Théâtre, 18, Laval, et chât. de l'Esnaudière, Le Genest, (Mayenne).

H. **Beccaria** (le R. P. Joseph), Chanoine de la R. Chapelle Palatine, S.-Archiviste aux Arch. d'Etat, ch. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; — via Bara, 129, Palerme (Sicile).

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✲, anc. consul général, ch. de l'O. de Pie IX ; m. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — Gray (H.-Saône).

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 2, Périgueux (Dordogne).

H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. prés[t] de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — Aix (B.-du-R.), et au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), curé de St-Pierre del Pech, p. St-Maurin (Lot-et-Garonne).

H. **Bernis** (Marquis de) ; — chât. de St-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; des Soc. de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'Ecole des Chartes, et de l'Hist. de France , de la Soc. Archéol. de la Loire-Inf. — boul. Delorme, 5, Nantes (Loire-Inf.)

C. **Besnard** (Alfred), Notaire; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir; — r. des Ursulines, 11, St-Denis (Seine).

H. D. **Béthencourt** (D. Francisco Fernandez de), anc. Député, Chambellan de S. M. Catholique ; corr. de la R. Acad. de la Historia ; Délégué général du C. H. de France en Espagne ; — paseo de la Castellana, 16, Madrid.

C. **Beurden** (Franciscus van), Géomètre du Cadastre ; Premier Secr. de la Soc. Provinciale « Limburg » ; corr. de la Soc. « De Nederlandsche Leeuw, » de la Soc. des Sciences du Limbourg Belge, de la Soc. des Sciences de Zélande, de la R. Acad. héraldique italienne, etc. — Ruremonde (Hollande).

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870) ; — Calle Azcuénada, 1074, Buénos-Aires (Rép. Argentine).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Bizemont** (Vicomte de), ✲, anc. Chef d'escadrons de cav., maire de Velaine-sous-Amance ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — chât. du Tremblois, par Bouxières-aux-chênes (Meurthe-et-Moselle).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — impasse de l'Esplanade, 2, Reims (Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), chanoine hon., supr hon. de l'Ecole St-Paul ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; Aumônier de l'asile Ste-Anne de la Providence, p. le Pontouvre (Charente).

H. **Boehm** (Gottfried), O. ✠, Conseiller intime de Légation, Héraut du Royaume de Bavière ; ch. de 3e cl. de l'O. R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. — Thierschstrasse, 49, Munich (Bavière).

A. **Boisserie de Masmontet** (E.), de la Soc. hist. du Périgord ; — chât. de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. de Vaubecour, 15, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

H. **Bonald** (Vicomte Joseph de), chevalier de Malte ; — r. Vinaigre, 3, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Bonvarlet** (Alexandre), consul de S. M. le Roi de Danemark, prés[t] du Comité Flamand de France, ch. des O. de St-Grégoire, du Danebrog et de Léopold ; — r. du Sud, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Bors** (Auguste de) ; — chât. de la Brosse, p. Tournon St-Martin (Indre).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — r. des Bouchers, 44, Bayeux (Calvados), et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; comm. de S. Grégoire ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; délégué à Paris de l'Istituto araldico italiano ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. de Seine, 10, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. Botreau Roussel Bonneterre (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

H. Bouchet (Emile), membre titul. de la Soc. Dunkerquoise et du Comité Flamand de France ; corr. de l'Acad. de Ste-Croix et de la Soc. d'Agric., b.-lettres et arts d'Orléans ; — r. de Paris, 1, Dunkerque (Nord).

H. Bouglon (Baron R. de), de la Soc. archéol. du Midi de la France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. Boulet de Colomb d'Hauteserre (Comte)., Chef de bataillon de l'Armée territoriale, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Cath., ch. militaire de St-Grégoire le Grand, etc. ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — route de Médoc, 267, Le Bouscat, Bordeaux (Gironde).

H. Boulie (Hippolyte de la), ch. du S. Sépulcre ; de l'Acad. du Var, etc. — r. St-Jacques, 99, Marseille (B.-du-R), et, en été, Le Beausset (Var).

H. Bourdeille (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. Bourgoing (Henri), avocat, anc. magistrat ; m. corresp. de la Soc. des Sciences hist. de l'Yonne ; — r. de Verneuil, 40, Paris, et chât. de Cross , p. St-Hyppolyte-du-Fort (Gard).

H. Bourrousse de Laffore (Comte Louis de) ; — r. de Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. Boutresse (Roger de la) ; — chât. des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. Boutry (Vicomte Maurice), ✠, avocat, off. de Réserve ; attaché au Min. des aff. Étrangères ; secr. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'hist. diplomatique ; ch. de l'O. R. du Mérite Mil. d'Espagne,

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

etc.— r. de l'Université, 47, Paris, et Villeneuve-sur-Allier, p. Moulins (Allier).

H. Boyer de Sainte-Suzanne (Baron Olivier de) ✪, offr du Nicham Iftikar, chev. de la Couronne d'Italie; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. Brandt de Galametz (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. Branges de Civria (l'Abbé Edmond de), aumônier de la Visitation ; de la Soc. d'émul. du Jura ; — r. du Collège, 4, Dôle (Jura).

C. Brassier (Jean) ; — St-Pastour, p. Cancon (Lot-et-Garonne).

H. Braux (Baron Gabriel de), de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

P. H. Bremond d'Ars, marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✲, ch. de Malte et de St-Sylvestre, membre et secr. du Conseil général du Finistère. anc. prést de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf., etc. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec (Finistère).

H. Bresc (Louis de), ancien membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. Breuil (Vicomte Charles de), ✲, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. Breuille (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croit, p. Pau (B.-Pyr.)

H. Brezets (Baron de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des Archives hist. de la Gironde ; de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; de la Soc. Borda (Landes), etc. ; — chât. de Lalène-Bossugan, p. Pujols

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

(Gironde), et chât. de Cantecor-Gaujac, p. Marmande (Lot-et-Garonne.)

H. **Brion** (Henri de **Michel du Roc**, marquis de), conseiller général de la Lozère ; — chât. de Fournels (Lozère).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — boul. d'Argenson, 26, Neuilly (Seine), et chât. de la Jonchère, p. Jaulnay (Vienne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade, membre corresp. de la Soc. Suisse d'héraldique ; — boul. de Courcelles, 70, Paris, et chât. d'Aubenton (Aisne).

H. **Brugière** (l'Abbé Hyppolyte), chanoine titul. de Périgueux ; — r. de la Nation, 4, Périgueux (Dordogne).

H. **Brye de Vertamy** (H. de) ; — r. de Penthièvre, 1, Lyon (Rhône).

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Burey** (Comte de), ch. de St-Sylvestre ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Caïs de Pierlas** (Comte), m. de la R. Commission hérald. Piémontaise et de la Députat. di Storia Patria ; m. corresp. du Conseil royal hérald. d'Italie ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, p. Pignerol (Piémont).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de) ; — av. Hoche, 22, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de) ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Callières** (Comtesse douairière de), née de **Filhol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

H. **Campagne** (Maurice), ancien s.-préfet ; — chât. d'Escages, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, p. Spoleto (Italie).

H. **Capogrossi Guarna** (Commr Comte Baldassare), Avocat consistorial, chambellan intime de S. S., prést-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Carné de Carnavalet** (Vicomte de), de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — château du Kermat, p. Hennebont (Morbihan).

H. **Carol de Moysset** (Sylvain), lic. en droit ; — r. de Seine, 41, Paris, et chât. de Maine, p. Montberon (H.-Garonne).

H. **Carron de la Carrière** (Albert) : — av. de l'Opéra, 19, Paris, et r. Berthier, 1, Versailles (S.-et-O.)

H. **Casabianca** (Comte de), ✲, anc. député ; — av. des Champs-Élysées, 67, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Castelbajac** (Comte de), anc. Officier ; médaille d'honneur (1865) ; — villa Castelbajac, r. de Villiers, 45, Neuilly (Seine).

H. **Castellane Norante** (Marquis de), ✲ ; — quai de Limoges, 30, Saumur (Maine-et-Loire).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au conseil d'état ; G. O. de l'O. du

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

S. Sépulcre, comm. de St-Grégoire, etc. ; prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Ch. pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. Cazalis de Fondouce (Paul), I. P. ✠, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc., — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

A. Cellérier (Emile), attaché au Cabinet du ministre des Colonies ; — Boul. Malesherbes, 93, Paris.

H. Chabannes la Palice (Marquis de) ; — chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

H. Chabot (Vicomte Paul de) ; — r. de Varenne, 58, Paris, et chât. de Boissière, p. Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

C. Chabrier (Ferdinand), Bibliothécaire de la ville d'Alais ; Mainteneur du Félibrige ; — Alais (Gard).

H. Chaix d'Est-Ange (Gustave) ; — r. St-Georges, 15 bis, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. Champeaux-Verneuil (Vicomte de), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm[r] de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil. p. Villedommange (Marne).

H. Chandon de Briailles (Comte Gaston), ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

H. Chansiergues-Ornano (Comte de), ch. du S. Sépulcre ; — en son hôtel, r. St-Étienne, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Chapelle** (Henri de la), anc. s.-offr aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Landouze Limoges (H.-Vienne).

H. **Chaperon-Grangère** (Robert) ; — r. Boudet, 13, Bordeaux (Gironde).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✲, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; etc. ; — chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Baron **Gautier d'Ecurolles de**) ; — chât. de Neuville-sur-Ain (Ain).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit ; — r. de Ponthieu, 66, Paris.

H. **Chasteigner de la Rochepozay** (Vicomte Paul de) ; de la Soc. des Sciences et arts de Bayonne ; de la Soc. litt. et scient. « Biarrizt-Association » ; — Biarritz (B.-Pyrénées).

H. **Châtenay** (Alexandre **Genet** de), anc. député, conseiller général de l'Oise, ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonnéleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

H. **Chaumeil** (Alfred) ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

H. **Chauvigny** (L. de), officier démissre ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

H. **Chevallier** (l'Abbé Alfred), curé de Montbré ; — p. Reims (Marne).

H. **Choiseul-Gouffier** (Comte Alfred de) ; — r. de Grenelle, 142, Paris.

H. **Cianelli de Sérans** (Comte), ✲, patricien de Lucques, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

l'Institut héraldique Italien, etc. ; — r. St-Ferdinand, 47, Paris, et villa Mon Repos, Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

P. H. Ciccolini (S. Exc. Mgr Stefano), anc. préfet de la Bibl. Vaticane ; — via Tor Sanguigna, 13, Rome.

H. Ciutiis (Comte Sauveur de), camérier secret de cape et d'épée de S. S Léon XIII ; ch. de l'O. R. militaire Constantinien de S. Georges ; ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier, ch. du S. Sépulcre, etc ; m. hon. de l'Institut hérald. Italien ; — via del Tritone, 157, Rome.

H. Cléret de Langavant (Joseph) ; — r. de Toulouse, 9, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. Cléret de Langavant (Madame), née de la **Bcnninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. Clock (Ulrich de), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — Falaise (Calvados).

P. H. Cocchia (S. Exc. Mgr Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, admin^r du diocèse de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Gr. croix du S. Sépulcre et du Christ (Brésil), etc. ; — Palais Archiépiscopal, Chieti (Italie).

H. Cochin (l'Abbé Ernest), vicaire à la basilique de St-Remy ; — pl. de l'Hôtel-Dieu, 9, Reims (Marne).

H. Coligny-Châtillon (Raoul de **Pillot**, comte de), ✲, anc. off^r supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de St-Sylvestre, etc. ; m. associé de l'Acad. de St-Quentin ; — r. St-Vincent, 51, Besançon ; chât. de la Chaume, p. Arnay-le-duc (Côte-d'Or), et chât. de Choye, p. Gy (Haute-Saône).

H. Coll-de-Barre (André), Avocat ; de l'Assoc. des chev. Pontificaux ; — r. de l'Abbé Groult, 59, Paris.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. Colleville (Comte de), ch. de S. Grégoire ; — r. de Hennin, 92, Bruxelles (Belgique).

H. Colleville (Vicomte de), I. P. ✠, anc. s.-préfet, comm. de S. Stanislas de Russie, etc. — Même adresse.

H. Colonna de Cesari della Rocca (Comte Raoul) ; — r. de Montpensier, 36, Paris.

H. Colonna de Leca Cristinacce et Cinarca (Fabien), des Princes Colonna ; — r. de Miromesnil, 74, Paris, et pl. Abbatucci, Ajaccio (Corse).

H. Colson (l'Abbé L.-M.), Curé de Crancey, comm. du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur des Chevaliers Pontificaux ; — Crancey, p. Romilly-sur-Seine (Aube).

H. Console (Chevalier François), Marquis de Santa-Martha et de Sant'Anna, Comte de Cuma et de Rossito ; Avocat ; de la R. Acad. hérald. d'Italie ; de l'Institut hérald. italien ; de la Soc. di Storia patria de Naples ; de l'Acad. Pontificale Tibérine ; — r. Carmine, 58, Catanzaro (Italie).

H. Constans (Mgr Léon), camérier de S. S., Comm. du St-Sépulcre ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

C. Contigliozzi (Chevalier Rag. Domenico), secr. général de l'Institut Héraldique d'Italie, Dir. du « Calendario d'oro » ; — via Tor Sanguigna, 15, Rome.

P. H. Correia de Bastos Pina (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Évêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

C. Cortellini y Diaz del Alcazar (Illmo Sr. D. Jacinto), Trésorier général de la Croix rouge Espagnole ; ch. de l'O. R. du Christ ; plaque de 2e classe du Mérite militaire ; délégué général en Espagne de l'Institut Hé-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rald. Italien ; corresp. de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne, etc. — plaza de Puerta de Moros, 2, Madrid.

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. Monsieur le Prince, 19, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — même adresse.

H. **Courcelles** (Marquis Henry de) ; — Darnetal, p. Rouen (Seine-inf.), et chât. Périsse, Verteuil (Gironde).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex-lt-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), docteur en droit, docteur ès-lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'appel d'Orléans, gr. officier du St-Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — pass. Bonnamen, 7, Nantes (Loire-Inf.)

C. **Courtaux** (Théodore), généalogiste et paléographe ; — r. Nollet, 93, Paris.

H. **Courtet d'Arquinvilliers** (Baron) ; — chât. de la Carrière, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtois de Pellissier** (Baron Raoul de), Baron du Saint-Empire ; — r. Sainte-Praxède, 11, Avignon (Vaucluse), et chât. d'Arènes, p. Alais (Gard).

H. **Cousturier** (Césaire), comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre ; — r. du Collège, 5, Dôle (Jura).

H. **Cressac de Soleuvre** (Baron Henry de) ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

C. **Criado y Dominguez** (Juan Pedro), Secr. général de la Croix Rouge d'Espagne ; ch. avec plaque de l'O. R. du Mérite Militaire d'Espagne, etc. ; de l'Institut Hérald. Italien, etc. ; — plaza de Sto-Domingo, 8, Madrid.

H. **Croizier** (Marquis de), ✲, I. P. ⚜, ch. de Malte, gr. croix des O. R. du Christ et d'Isab. la Catholique ; du Conseil sup. des Colonies ; prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chin. de France ; — boul. de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris, et chât. de Couleuvre (Allier).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; dir. du *Giornale Araldico* et de *l'Annuario della Nobiltà Italiana* ; m. corresp. de la Soc. Suisse d'Hérald., de la Soc. hist. et généal. « New-England » de Boston, de l'Acad. des sc. et b.-l. d'Angers, etc. — Corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Leuvehaven, 44, Rotterdam (Hollande).

H. **Crozet** (Ernest de) ; — Oraison (B.-Alpes), et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.)

H. **Crozet** (Marquis du) ; — r. Pierre Charron, 16, Paris, et chât. de Cumignat, p. Brioude (H.-Loire).

H. **Cumond** (Marquis de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

C. **Da Cunha** (Xavier), conservateur de la Bibl. nationale de Lisbonne ; de la Soc. des Sciences médicales de Lisbonne ; corresp. de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. S. Bartholomeu, 12, Lisbonne (Portugal).

H. **Dallolio** (Comm. Alberto), docteur en droit, maire

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

de Boulogne, comm. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — r. Garibaldi, 4, Bologne (Italie).

H. Damas d'Anlezy (Comte de) ; — r. Goethe, 2, Paris, et chât. d'Anlezy (Nièvre).

H. Darrax (Marquis de), comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — av. Bugeaud, 16, Paris.

H. Dast le Vacher de Boisville (Numa), Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. ; Secr. général de la Soc. des Archives hist. de la Gironde ; Secr. gén. adjoint de la Soc. des Biblioph. de la Guyenne, etc. — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. Dax d'Axat (Marquis de) ; — Ille (Pyr.-Orientales).

H. Delattre (le R. P.), ✲, I. P. ❖, des Missionnaires d'Afrique, Archiprêtre de la Cathédrale de St-Louis de Carthage ; corresp. de l'Institut de France ; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie)-

H. Denais (Joseph), I. P. ❖, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Fontaine S. Georges, 10, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. Depoin (Joseph), ❖, prés[t] de l'Institut sténogr. ; secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — r. Bonaparte, 62, Paris, et à Pontoise (Seine-et-Oise).

H. Desplanz (Aymar) ; — la Condamine, Monaco.

H. Destouches (Ernst von), conseiller d'archives royal, Secr. de l'O. R. de S. Élisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. de Munich ; ch. des O. de François-Joseph, Charles III, etc. ; de plusieurs Soc. savantes ; — Luitpoldstrasse, 2, Munich (Bavière).

H. Devise (Albert **Mégret de**), anc. officier de cav.,

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

chef d'escadrons de cav. territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit, de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Digoine du Palais** (Comte Gaëtan de) ; — même adresse, et chat. de Dondin, par St-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).

H. **Dion** (Marquis de), ✲ ; — chât. de Maubreuil, p. Carquefou (Loire-Inf.).

H. **Dissard** (Chanoine J.-P.), Secr. partic. de S. G. Mgr l'Evêque de Laval : — palais épiscopal, Laval (Mayenne).

H. **Doria** (Marquis), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H. **Dorlodot** (Joseph de) ; — r. St-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

H. **Dou** (Marquis de), chevalier de Saint-Jean ; — Baja de S. Pedro, Barcelone (Espagne).

H. **Drolet** (Lt-Colonel G.-A.), ✲, Comm. de S. Grégoire, etc. — r. Dubord, 55, Montréal (Canada).

H. **Drouet** (Paul), anc. Président de la Soc. des Antiq. de Normandie, Secrétaire hon. de la Soc. d'agric. et du Commerce de Caen, Trésorier hon. de la Soc. des B.-Arts de Caen, etc. — r. Jean Romain, 23, Caen (Calvados).

C. **Duchon** (Paul), avocat ; corr. de la Soc. d'émul. et des b.-arts du Bourbonnais ; — Cusset (Allier).

H. **Dumas** (Mgr), chan.-prélat d'Aquin, curé de Jaley-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

rac; aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif; avocat de S. Pierre; — Jaleyrac, p. Mauriac (Cantal).

H. Dunin-Borkowski (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de St-Jean de Jérusalem, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux; de l'I. et R. Soc. « Adler »; de l'Acad. royale hérald. d'Italie; directeur de la Soc. des amis des arts de Lemberg; etc.; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. Dupray de la Mahérie, Cons. général de l'Orne; — chât. de la Ferrière, Pervenchères (Orne).

H. Durieu de Lacarelle (Comte Stéphen); — r. Lord Byron, 1, Paris.

H. Eglise de Ferrier de Félix (Comte de l'), C. ✲, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc.; — r. Tocqueville, 15, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. Enschedé des Villates (Juste), ✲, docteur en droit, archiviste-bibl[re] de la ville de Harlem, ch. du Lion Néerlandais, etc.; — Harlem (Hollande).

H. Épinois (Charles de **Buchère** de l'); — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castres (Hérault).

H. Espiet du Rey (J. d'); — r. du Lycée, 11, Tarbes (Hautes-Pyr.)

H. Espinay (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit; prés[t] de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers; — rue Tarin, 28, Angers (Maine-et-Loire).

H. Espivent de la Villesboisnet (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc.; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. Estourbeillon de la Garnache (Marquis de

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

l'), ✠, Prés. de la Soc. polymatique du Morbihan, Dir. de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. gal de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons, etc.; — pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. Estourmel (Comte Jacques d'); — chât. de Baizieux, p. Warloy-Baillon (Somme).

A. Ettori (Antoine d'); — Torre de Portovecchio, p. Sartène (Corse).

H. Failly (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres; — chât. de la Roche, Gourgé (Deux-Sèvres).

H. Falgairolle (Prosper), Archiviste de la ville de Vauvert; de la Soc. française d'archéol., de l'Acad. de Nîmes, etc. — Vauvert (Gard).

H. Farcy (Paul de); — r. de la Poste, Châteaugontier (Mayenne).

H. Fargue (Comte M. de la), comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, G. O. du Mérite civil de Bulgarie, etc. — r. Lafayette, 43, Paris, et villa Gabrielle, Pougues (Nièvre).

H. Faucher (Paul de); de la Soc. Franç. d'archéol., etc.; — Bollène (Vaucluse).

H. Fautereau (Arthur de **la Carte**, vicomte de), anc. officier aux zouaves pontificaux, ch. de Pie IX, etc.; — r. de Varenne, 51, Paris, et chât. de la Pilatière, Persac (Vienne).

H. D. Ferrari (Marquis Girolamo F. de), Consul imp. de Perse, Consul de Montenegro; Off. de l'O. de Danilo; docteur en droit et avocat à la cour d'appel, jurisconsulte attaché au Consulat général de Russie, délégué gén. du C. H. de France à Gênes; corresp. de la R. Acad. hérald. d'Italie; m. effectif de la Soc. Imp. Russe

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'hist. et des antiq. d'Odessa, etc. — Pl. Campetto, 5, Gênes (Italie).

A. Ferrière (Henri) ; — quai des Chartrons, 61, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

H. Figuères de Marthomis (Roger de), anc. Volontaire aux Dragons Pontif., Ex-Offr au 2e Rég. de Zouaves ; — av. Ste-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. Flamare (Henri de), archiviste de la Nièvre ; — Nevers (Nièvre).

H. Fleury d'Eschambault (A.-M.) ; — Québec (Canada).

H. Foras (S. Exc. le Comte Amédée de), ch. de Malte, G. C., G. O. et Comm. de plusieurs Ordres ; de l'Acad. de Savoie, et autres Soc. sav. de Savoie, Suisse et Italie ; membr. corr. de la députation royale d'hist. de Turin, et de la Consulta Araldica, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Haute-Savoie).

H. Fort (Comte du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

H. Foucault (Comte Maurice de), ✻, anc. préfet ; — r. Montaigne, 5, Paris.

H. Fournière (Joseph de la) ; — cité d'Antin, 4, Brest (Finistère).

H. Francavilla (Louis **Majorca et Mortillaro**, Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; — via Ruggero Settimo, Palazzo Sperlinga, Palerme (Sicile).

H. Fréjacques de Bar (Charles de) ; — chât. de Massignan, p. St-Marcel (Aude).

H. Frémond de la Merveillère Olivier de), capitaine de cav. de réserve, service d'État-major ; — chât. de la Merveillère, p. Châtellerault (Vienne).

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), maire de Cantilly, Président du Comice agr. de Mamers ; de la Soc. hist et archéol. du Maine, etc. ; — Belle-Vue, Mamers (Sarthe).

H. **Frondeville** (Marquis de), de la Soc. de l'hist. de Normandie ; — r. Daru, 13, Paris.

H. **Frutière** (Mgr Emmanuel), chanoine mitré d'Aquin, curé de Saze ; de l'Acad. de Vaucluse ; — Saze, p. Rochefort (Gard).

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat ; — Villa de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Galeazzini** (Baron) ; — villa Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), maire de Volx, ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.du-R), et chât. de St.Clément, Volx (B.-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✲, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Gemeau** (Ernest), ch. de Pie IX, de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Picot, 13, Paris.

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — r. La Boëtie, 23, Paris.

H. **Germain de Maidy** (Léon), I. P. ❶, ch. du S. Sépulcre et de l'O. Gr. Ducal de la Couronne de chêne, etc. ; Secr. perpétuel de la Soc. d'arch. Lorraine ; insp. divisionnaire de la Soc. franc. d'archéol. ; de l'Acad. de Stanislas ; corresp. du Min. de l'I. P. — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Gillant** (l'Abbé), curé d'Auzéville ; de la Soc. d'arch.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. **Gimel** (Maurice de), ✲ ; — r. Madame, 1, Paris.

H. **Giraud** (l'Abbé Firmin), anc. Chapelain de S. Louis des Français à Rome, Docteur en droit canonique ; Avocat de S. Pierre ; — r. du Coq, 28, Marseille (B. du R.)

H. **Giraud d'Agay** (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. **Girolami de Cortona** (l'Abbé), ✲, curé d'Appietto ; de l'Institut Belge ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Appietto (Corse).

H. **Giusino di Belsito** (Chevalier Napoleone), ch. de Malte ; de l'Institut hérald. Italien ; — via Emerico Amari, 77, Palerme (Sicile).

H. **Givelet** (Charles), ch. de S. Grégoire ; de l'Acad. nationale de Reims ; corr. de la R. Acad. Hérald. d'Italie ; — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. de Goncourt, p. Thiéblemont (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Morthon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), ✲, réd. en chef de la *Revue de Bretagne* et de la *Nouvelle Revue Européenne* ; de la Soc. archéol. de Nantes, etc. ; — r. Gounod, 5, Paris.

H. **Gourdon de Genouillac** (Henri), I. P. ✲, offr du Nicham Iftikar, ch. de l'O. R. du Christ, etc. ; — v.-président du Comité de la Soc. des gens de lettres. etc ; — r. des Dames, 6, Paris.

H. **Grandeffe** (Arthur de **Guilloteau**, comte de), ✲,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

décoré de la méd. militaire ; — boul. Victor Hugo, 42, Neuilly (Seine).

V. P. **Granges de Surgères** (Marquis de), Grand-Off. des O. de Charles III et du St-Sépulcre, comm. de St-Sylvestre, ch. de St-Jean de Jérusalem et de St-Grégoire, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontif. ; de la Soc. des Ant. de France ; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Grasset** (Comte Emmanuel de), ✠, archiviste-adjoint conserv[r] de la Bibl. administr. des Bouches-du-Rhône ; corresp. du Min. de l'I. P. ; anc. gentilhomme de la Chambre de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; comm. de l'O. R. du Christ ; ch. des O. de S. Jean de Jérusalem, de Constantin, de Charles III, etc. ; — r. Peirier, 22, Marseille (B.-du-R.)

H. **Grassin** (Baron Paul de) ; — av. de la Gare, Montbrison (Loire).

H. **Grellet** (Jean), Président de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Neuchatel (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, anc. conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux : — chât. d'Allègre (H.-Loire).

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et pl. de la République, 14, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre du**), ✠, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest. ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Guérivière** (Vicomte du **Pin** de la), comm. de St-Grégoire, etc. : du Conseil de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du **Pin** de la) ; — même adresse, et r. Notre-Dame, Arras (P.-de-C.)

H. **Guerlin** (Robert), Président de la Soc. des ant. de Picardie ; comm. de l'O. R. d'Isab. la Catholique ; ch. de S. Grégoire ; Associé-corr. national de la Soc. des ant. de France ; délégué de la Soc. acad. indo-chinoise de France ; — r. Le Merchier, 80, Amiens (Somme).

H. **Guerville** (Amédée de) ; — r. Richelieu, 99, Paris.

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prés[t] de la Soc. d'hist. naturelle et des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. ; — Sans-souci, Chousy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✠, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. Pasquier, 39, Paris.

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Goüet (Eure-et-Loir).

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d'), de la Soc. des études du Lot ; — r. de Marbeuf, 33, Paris ; chât. de Liercourt, p. Pont-Remy (Somme), et chât. de St-Sulpice (Lot).

H. **Hermansart** (Emile **Pagart** d'), corresp. du Min. de l'I. P. et du Comité des Travaux hist. et scientif. ; As-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

socié corresp. national de la Soc. des ant. de France ; — St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph) ; — chât. de Beaulieu, p. Guéméné-Penfao (Loire-Inf.)

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, conseiller d'état, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) ; Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemark* ch. des O. R. du Danebrog. de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✻, ch. de l'O. R. de Charles III ; corresp. de la Soc. des archives hist. de Milan ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; — r. Ste-Claire, 54, Clermont-Ferrand (P.-de D.)

H. **Huchet de Cintré** (Vicomte Alphonse) ; — r. de la Monnaie, 13, Rennes (Ille-et-V.)

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de Vaugirard, 23, Paris.

H. **Huguenot** (l'Abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Comte Paul d'), Député des Basses-Alpes, prés[t] du Syndicat agr. des Alpes ; — av. Rapp, 30, Paris, et la Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Hulot de Collart** (Baron) ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. de l'Alma, 23, Courbevoie (Seine).

H. **Imberton** (l'Abbé Louis), curé de la Capelle-Masmolène, Avocat de S. Pierre ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — La Capelle-Masmolène, p. Uzès (Gard).

H. **Jametel** (Comte), anc. Attaché d'Ambassade ; G. O. du S. Sépulcre ; ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; — r. Marbeuf, 38, Paris.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Janssen** (Colonel J.-M.), Membre des Etats Provinciaux du Limbourg ; Prés. de la Soc. Frovinciale « Limburg » ; ch. de l'O. R. du Lion Néerlandais ; de la Soc. hist. d'Utrecht ; m. hon. de la R. Acad. Hérald. d'Italie, etc. — Ruremonde (Hollande).

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'or, Cognac (Charente).

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, ch. de l'O. R. du Christ de Portugal ; conseiller de la Soc. des études colon. et maritimes ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de la Soc. des agric. de France; — chât. de Kerdinan, p. Paimpol (Côtes-du-Nord) et r. Paul Bert, 35, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Kerlinou** (Eugène de), de la Soc. polymatique du Morbihan ; président du Comité Morbihannais de la Soc. du Souvenir Français ; — pl. de la Halle aux grains, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit ; des Soc. Française d'Archéol. et des Biblioph. bretons ; trésorier de la *Revue hist. de l'Ouest* ; — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat** de), ch. de St-Grégoire, etc. ; — boul. La Tour-Maubourg, 20, Paris.

H. **Kervenoaël** (Vicomte Émile de **Jouan** de), des Soc. franc. d'archéol., des Biblioph. bretons ; secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.). et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✻, ✻, ingr

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés. d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.)

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic de**), comte du Brieux; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesneven (Finistère).

H. **Kinon** (Paul), Avocat à la cour d'appel de Paris, Avocat-Conseil du C. H. de France ; anc. élève de l'École des Chartes, de l'École des hautes études, et de l'École des langues orientales ; — av. Duquesne, 30, Paris, et chât. de Cailloüel, p. Chauny (Aisne).

H. **Kohler** (Édouard), Conseiller d'État au service de S. M. l'Empereur de Russie, Comm. des Ordres de Ste-Anne et de S. Stanislas ; — Zuamenskaïa, 2, St-Pétersbourg.

H. **Kolkman** (Willem), ch. de St-Grégoire, etc. ; — Dordrecht (Pays Bas).

H. **Krasiçki** (Comte-Jean), Comte de **Bieberstein** et du S. Empire, député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff ; — Monastérichtché, district de Sipoviétz, gouv. de Kiéff (Russie).

H. **Krebel** (Théodore de), consul général de Russie à Gênes, cons. d'Etat et chambellan de S. M. l'Empereur de Russie ; comm. des O. de S. Wladimir, Ste-Anne, S. Stanislas, et de la Couronne de Prusse ; gr.-off. de l'O. du Lion et du Soleil de Perse ; chev. de l'O. de François-Joseph, etc. ; — via Astarotti, 37, Gênes (Italie).

H. **La Bastide** (Comte René de), ch. de Malte et de St-Sylvestre. ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Pontificaux ; — chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Lafontan de Goth** (Clément de), avocat à la cour d'appel d'Agen ; — pl. Paulin, 2, Agen ; chât. de Goth, p. St-Romain (Lot-et-Garonne) ; chât. de Gramont, p. Lavit (Tarn-et-Garonne).

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), curé de Blandin ; de l'Acad. Delphinale ; de la Soc. d'Archéol. et de statist. de la Drôme ; — Blandin, p. Virieu-sur-Bourbre (Isère).

H. **Lalauze** (Adolphe) ; — quai de Béthune, 24, Paris.

A. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — av. des Gobelins) 14, Paris.

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Borghèse, 68, Neuilly (Seine), et à Fontainebleau (S.-et-Marne).

H. **Lameth** (Marquis de), maire d'Hénencourt, anc. commandant des Volontaires de la Somme (1870) ; — chât. d'Hénencourt, p. Warloy-Baillon (Somme).

H. **Lameth** (Comte de), maire de Londigny, anc. capitaine aux Mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny, p. Ruffec (Charente).

H. **Lamoureux** (l'Abbé Jean), chanoine hon. de Jérusalem, curé de la Calmette ; de l'Assoc. des ch. Pontif. — La Calmette (Gard).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. archéol. du Périgord ; — chât. de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe),

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Duc de Sorrentino ; m. corresp. de l'Acad. Royale hérald. d'Italie ; — via Monteleone, Palerme (Sicile).

H. **Lanza di Scalea** (Prince Pierre), Conseiller provincial ; Directeur de l'Institut des Beaux-Arts ; ch. da l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — palazzo Torrearsa, via Ruggiero Settimo, Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrouse** (Raoul de **Maury de**) ; — Saint-Pons-de-Thommières (Hérault).

P.H. **Lareinty** (Baron de), ✲, Sénateur ; — boulevard St-Germain, 191, Paris.

A. **Lart** (Ch.-Edmund de), B. A. Université de Cambridge ; — Park Cottage, Lockwood, Huddersfield (Angleterre).

H. **Lastic-Rochegonde** (Marquis de), ✲ ; de la Soc. de géogr. ; — r. de Vaugirard, 77, Paris.

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes Loire-Inf.)

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), chanoine hon. de Corneto-Tarquinia ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — av. Benoît Lévy, 3, St-Mandé (Seine).

H. **Launay** (Ad. de) ; — r. de Bruxelles, 42, Paris.

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et r. St-Etienne, Avignon (Vaucluse).

H. **Laurens de Rouvroy** (Comte) ; — r. Héré, 26, Nancy (M.-et-Moselle).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Maurice Duval, 5, Nantes (Loire-inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et r. Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite, Secr.-Adj. de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; m. corresp. de la Comm. des arts et monum. de la Charente-Inf. ; — au Couldret, p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François) ; — r. du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), aumônier de l'Asile de Naugeat ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Naugeat, p. Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), ✠, conserv. du musée de Troyes (Archéologie) ; Corresp. du Ministère de l'I. P. ; Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; m. résidant et archiv. de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. St-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Le Conte** (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

H. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire le grand ; de la Soc. des ant. de Norm. ; — Lierremont, Trouville (Calvados).

H. **Le Duc** (Georges), anc. Officier de cav., comm. du S. Sépulcre ; — villa Georges, Cannes (Alpes-Mar.), et av. de Paris, 1, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Légier de Mestreyme** (Henri), avocat, anc. Zouave Pontifical ; — Apt (Vaucluse), et r. St-Ferréol, 2, Marseille (B.-du-R.)

H. **Le Gras** (Charles), Avocat ; — r. Joseph Vernet, 6, Avignon (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. de l'O. du St-Sépulcre, etc. ; secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Le Mire** (Noël), comm. de St-Grégoire ; v.-président de l'Assoc. des Chevaliers Pont. ; — r. St-Joseph, 4. Lyon (Rhône), et chât. de Dortan (Ain).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✻ ; — boul. Malesherbes, 16, Paris.

H. **Le Picard** (Charles), avocat, Donat de 1re classe de Malte ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — Rue Hégésippe Moreau, 7, Paris, et chât. de Montaure, p. Louviers (Eure).

H. **Lepingard** (E.), Président de la Soc. d'agric. et d'hist. natur. de la Manche ; — rue Bellecroix, 13, Saint-Lô (Manche).

H. **Lerosey** (l'Abbé A.) chanoine hon., Secr. particulier de S. G. Mgr l'Évêque d'Angers ; de la Soc. de l'hist. de Paris ; — palais épiscopal, Angers (M.-et-Loire).

H. **Lesdain** (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en droit ; du Comité Flamand de France ; de l'I. et R. Société hérald. « Adler » ; m. hon. de l'Institut hérald. italien ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — r. Faulconnier, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Lespinay** (Marquis de) ; — chât. de la Mouée, p. Chantonnay (Vendée).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte de), de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billigheim** (Comte de), anc. capitaine aux Dragons Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc. ; — via della Stelletta, 23, Rome.

H. **Lisle du Dreneuc** (P. de), dir^r du Musée archéol. de Nantes ; de la Soc. des ant. de France ; corr. du Ministère de l'I. P. ; — r. de Paris, 19, Nantes (Loire-Inf.)

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Lomet de Rioux** (Jules), Avocat, ancien Maire ; — r. Montlosier, 23, Clermont-Ferrand, et chât. d'Ibois-Orbeis, p. Issoire (Puy-de-Dôme).

H. **Longuemare** (Paul de), ✠, Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie ; chambellan de S. S. Léon XIII, ch. de St-Grégoire ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), méd. militaire pontif. « Benè merenti » ; m. hon. de l'Istituto arald. ital. — Rue de Rivoli, 110, Paris.

H. **Loth** (l'Abbé Julien), ✠, Curé de S. Maclou de Rouen, Professeur hon. de la Faculté de Théologie ; chanoine hon. ; docteur en théol. ; de l'Acad. de Rouen ; du Conseil de la Soc. des Ant. de Normandie ; de la Soc. d'hist. diplomatique, etc. — r. Eugène Dutuit, Rouen (Seine-inf.)

H. **Luppé** (Marquis de), maire de Beaurepaire (Oise) ; du Comité archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris, et chât. de Beaurepaire, p. Pont-Ste-Maxence (Oise).

H. **Lurion de l'Egouthail** (Roger de) ; — r. du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ✠, capitaine de cav. démiss^re^ ; — chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

C. **Lutel** (Docteur J.-P. de), ✠ ; m. résidant et trésorier de la Soc. acad. de l'Aube ; — Troyes (Aube).

H. **Macé** (Vicomte), ✠, anc. offir de marine, G. O. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa et de l'Étoile brillante de Zanzibar, Secr. général de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. — Rue Boccador, 18, Paris.

H. **Mac Swiney** (Patrice), marquis de Mashanaglass, chambellan de S. S. Léon XIII, ch. de St Grégoire le Grand ; de l'Acad. des Arcades ; de la Soc. d'hist.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

diplomatique ; — Pozzo delle Cornacchie, 3, Rome.

H. **Malagola** (Commandeur Carlo), ✠, directeur des Archives royales, secr. de la Commission royale hérald. de la Romagne, etc. ; commr et chevalier de plusieurs Ordres ; — r. Foscherari, 15, Bologne (Italie).

H. **Maletto** et de Venetico (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, prince de), comm. de l'O. R. de Charles III ; m. effectif et représentant en Sicile de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de la Soc. d'hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Malvezzi de' Medici** (Comte), des marquis de Castelguelfo, président de la Commission royale hérald. des Romagnes ; de la Députation royale *di Storia patria ;* — Bologne (Italie).

C. **Mango** (Chevalier Antoine), des Marquis de Casalgerardo ; — corso Pisani, 77, Palerme (Sicile).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo) ; — r. de Cangallo, 1717, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

H. **Margon** (Comte de), ✠, ✠, ch. du S. Sépulcre ; de l'Acad. Stanislas ; — Meaux (S.-et-Marne).

H. **Marguerye** (Comte R. de), anc. s.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — av. de Versailles, 216, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.)

H. **Mas,** marquis de **Paysac** (Pierre-Eymeric du), conser d'arrt ; — chât. de Buffeau, p. St-André-de Cubzac (Gironde).

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Maupetit** (Baron), comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des chevaliers pontificaux ; — chât. des Échelles, Jujurieux (Ain).

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — r. Vaneau, 55, Paris.

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines ; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. — Hôtel des Capucins, Wassy (H.-Marne.)

H. **Mauroy** (Comte Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris ; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; commandeur du St-Sépulcre ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

P. H. **Maussabré** (Comte Ferdinand de) ; — chât. de Puybarbeau, p. Sainte-Sévère (Indre).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller gal ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et r. Alphonse Denis, Hyères (Var).

H. D **Meleniewski** (Félix de), Conseiller Aulique de S. M. l'Empereur de Russie, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff ; Délégué du C. H. de France en Russie, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et des Ordres Imp. de St-Wladimir et de St-Stanislas, etc. — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Meller** (Pierre), Secr. de la Soc. des Arch. hist. de la Gironde ; des Soc. des Biblioph. de Guyenne, Hist. et archéol. du Périgord ; — cours du Jardin

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

public, 37, Bordeaux, et chât. de Durandeau, p. Ambarès (Gironde).

A. **Mennesson** (Émile), directeur du journal *Sainte-Cécile*, ch. de l'O. R. du Christ ; — r. des Tapissiers, 10, Reims (Marne).

H. **Mercier** (Maurice), ch. de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Saubion, p. Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Merlet** (Lucien), ✲, archiviste d'Eure-et-Loir, m. corresp. de l'Institut ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millevoye** (Lucien), anc. député ; — av. Bugeaud, 10, Paris, et chât. de St-Pardoux, Donzenac (Corrèze).

H. **Millien** (Achille), ch. des O. R. de l'Etoile polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Moiroud** (Édouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse, et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. **Molle** (Charles), ancien vice-prés. du trib. civil d'Évreux ; — r. de la Petite-Cité, 11, Évreux (Eure).

H. **Mompalao De Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; capitaine au « Royal Malta Regiment » ; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. **Monsaraz** (Antoine de **Macedo Papança**, comte de), Grand du Royaume de Portugal, anc. député, membre corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbo** (Baron de), ✠, G.C. du Saint-Sépulcre, G. O. de divers Ordres, comm. avec plaque de l'O. R. du Christ, etc. — r. Masséna, 20, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Monti de Rezé** (Claude de), chevalier de St-Grégoire ; du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — quai Ceineray, 3, Nantes (Loire-Inf.)., et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), comm. de l'O. R. du Christ ; — r. La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, vicomte de) ; de la Soc. française d'archéol., etc. ; — Joyeuse (Ardèche.)

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine Pouchkine** (Alexandre, comte de), chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy** de **Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — r. de Courcelles, 75, Paris.

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc Maître Hérault de l'Empire de Russie ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

H. **Neuchèze** (Comte F. de) ; — quai d'Orléans, 8, Paris.

A. **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — petite Place, 22, St-Omer (Pas-de-Calais), et chât. du Fedoye, p. Dompierre-sur-Authie (Somme).

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud** de la), ✠, Président de la Soc. archéol. de Nantes ; archiviste de la ville de Nantes : corr. de la Soc. des ant. de France ; petite rue Fénelon, 3, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Niort** (Géraud de), avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. de la Préfecture, 20, Carcassonne (Aude).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — r. de l'Abbaye, 14, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

H. **Oberkampff de Dabrun** (Baron) ; — chât. de Sauvebœuf, p. Montignac (Dordogne).

H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Pair du Royaume de Portugal, G. O. d'honneur de la Maison de S. M. Très Fidèle, ch. de Malte, gr.-croix des O. d'Isabelle la Cath. et du S. Sépulcre, comm. des O. de la Conception de Villaviçosa et de Léopold, etc. ; des Soc. de géogr. de Lisbonne, Royale des antiq. d'Irlande, etc. ; — r. das Flores, 59, Lisbonne.

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Orival** (Henri d') ; — r. Sainte-Anne, 8, Besançon (Doubs).

H. **Ornano** (Comte Paul d'), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Pierre Charron, 1, Paris.

H. **O' Shea** (Henry-G.), ✠, ch. de S. Jean de Jérusalem, comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; corr. de la R. Acad. de la Historia (Madrid) ; Prés. de « Biarritz-Association », etc. — Sunny side, r. de France, Biarritz (B.-Pyrénées).

H. **Padiglione** (Commandeur Carlo), Prés. de l'Ins-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

titut. Hérald. Italien, Dir. de la Biblioth. Brancacciana, Comm. des Ordres d'Isab. la Catholique, de S. Rosa de Honduras, etc. ; ch. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, etc. — S. Teresa agli Studj, palazzo Cimitile, Naples.

H. **Padula** (Antoine), G. O. de l'O. R. de la Conception de Villaviçosa et de l'O. du Libérateur, comm. du St-Sépulcre, etc. ; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc. ; — r. dei Fiorentini, 67, Naples.

H. **Palluat de Besset** (Comte) ; — chât. de la Salle, p. Nervieux (Loire).

C. **Palmeri** (Chevalier N.-V.), des Marquis de Villalba, Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. di Storia patria siciliana ; de l'Archivio storico gentilizio de Milan ; — pl. S. Oliva, 23, Palerme (Sicile.)

H. **Panat** (Marquis de) ; — Nolet, p. Grenade (Haute-Garonne).

H. **Pantin de la Guère** (Comte Alphonse de), anc. zouave pontifical, ch. de Malte, commr de l'O. R. de Charles III ; de la Soc. des ant. du Centre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. ; — chât. des Dames, St-Eloy-de-Gy (Cher), et r. de Paradis, 22, Bourges.

H. **Pâris-Jallobert** (l'Abbé Paul), Recteur de Balazé ; des Soc. des Bibl. Bretons, Archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. — Balazé, p. Vitré (Ille-et-Vil.)

H. **Pascal** (Monseigneur (Adrien), Vicaire gén. d'Antioche, chanoine mitré d'Aquin, curé de Cabriès, Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif., Off. de l'O. du Libérateur ; de l'Acad. de Marseille, etc. — Cabriès (Bouches-du-Rhône).

H. **Pasdeloup** (Comte de), ✻, anc. capitaine de cav. ; — r. Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et chât. de l'Etang-la-Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

C. **Pellot** (Paul), ✠, ch. du S. Sépulcre ; ch. de S. Jean (Espagne), etc. ; corr. de l'Acad. nationale de Reims ; de la Soc. Française d'Archéol., etc. — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

H. **Peralada** (S. Exc. le Comte de), marquis de Bellpuig, comte de Zabella, grand d'Espagne de 1re classe, Sénateur de droit, ch. de la Royale Maestranza de caballeria de Valence ; — calle Union, 10, Madrid.

H. **Perregaux** (Samuel de), capitaine d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Émile), lic. en droit, off. de l'Etoile noire du Bénin, avocat de S. Pierre ; — r. de Noailles, 14, Marseille (B.-du-R.)

C. **Perroy** (Georges) ; — r. du Cerf-volant, 22, Moulins (Allier).

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry **Espitalié** de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva** y **Fernandez**, Comte de), O. ✠, ministre résident, gentilhomme de la chambre de S. M. Catholique, ch. de la

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Royale Maestranza de Caballeria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. de Charles III ; — Castellana, 1, Madrid.

H. D. **Pietramellara** (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm. de l'ordre de Pie, ch. de Malte, etc. ; délégué gén. du C. H. de France à Rome ; — via Campania, 19, Rome.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt Pimodan**, V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

H. **Pizzuto** (Vinc. Romano **Polizzi**, Baron du) ; — Catane (Sicile).

H. **Plarr** (Léon), baron de **Caze de la Bove**, I. P. ❶, G. O. de l'O. du Libérateur de Venezuela ; ch. de l'O. I. de S. Stanislas de Russie et des O. R. d'Isab. la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, off. du Medjidié, etc. — chât. du Haut-Barzy, p. Jaulgonne (Aisne).

H. **Podhorski** (Constantin de) ; — chât. de Nicolaëwka, gouvernement de Kiéff (Russie).

H. **Poidebard** (William), ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. de la Diana ; — r. de Jarente, 11, Lyon (Rhône).

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de St-Grégoire-le-Grand ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ❶, anc. préfet, gr.-croix d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire le grand, G. O. de l'O. R. de Charles III, etc ; Délégué général en France du Patriarcat de Jérusalem et de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Poli** (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione (Corse).

H. **Polignac** (Comte Guy de), offr de cavalerie démiss. ; ch. de Malte, etc. ; — av. Montaigne, 26, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), ch. de Malte, etc. — av. Montaigne, 26, Paris.

H. **Pollaci Nuccio** (Chevalier Fedele), ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de la Consulte Hérald. de Sicile ; de la Soc. d'hist. sicilienne, etc, ; — via Alloro, 68, Palerme (Sicile).

H. **Pompery** (Vicomte Olivier de) ; — r. St-Vincent de Paul, 5, Paris.

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Chevalier Emmanuel), ✠, ch. des O. du S. Sépulcre et de la Couronne d'Italie, Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; Délégué gén. de la Croix rouge d'Espagne ; m. corresp. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de l'Assoc. des Ch. Pont. ; de l'Acad. d'Aix, etc. — Via Mazzini, Palerme (Sicile).

H. **Portes** (René **Bittard des**), docteur en droit, anc. Chef de cabinet au Min. de la Justice ; de l'O. R. de la Conception ; comm. de S. Grégoire, etc. ; de la Soc. d'hist. diplomatique, de la Soc. d'hist. contemp. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. de Naples, 44, Paris.

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Prinsac** (Stanislas de **Tholomès**, baron de), ✠, anc. officier d'Éclaireurs ; de la Soc. d'émul. du Doubs ; — chât. de Sadeillan, p. Mont-de-Marrast (Gers), et (en hiver) r. de la Préfecture, 18, Pau (B.-Pyr.)

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Pronleroy** (Maurice de **Lancry**, comte de), anc. Officier ; — chât. de la Planche-au-chef, Rillé (Indre-et-Loire).

H. **Proyart de Baillescourt** (Comte Fernand) ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais.)

H. **Puisieux** (Alfred de), ch. de S. Grégoire ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. **Raineri-Biscia** (Comte), comm. du St-Sépulcre, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de plusieurs Soc. Savantes ; — Bologne (Italie).

H. **Ramel** (Fernand de), ✲, ❸, député, Docteur en droit, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation ; — r. de Bourgogne, 37 bis, Paris, et Alais (Gard).

P. H. **Ramione** (Commr Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), membre et prés[t] de plusieurs Soc. sav. littér. et art. ; grand-croix de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art. français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm., etc. ; — r. Chartraine, 59, Évreux (Eure-et-Loir).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Provins (Seine-et Marne).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✲, ministre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'Hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Reiset** (Vicomte Henry de) ; — r. Lauriston, 83, Paris ; et chât. de Vic-sur-Aisne (Aisne).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Renshaw de Orea** (Louis), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — Bruch, 4, Barcelone (Espagne).

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff, Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, G. O. de l'O. I. de St-Waldimir, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, Saint-Pétersbourg.

H. **Revelière** (Comte **Revelière de la**), anc. magistrat ; — chât. de Porcé, en Arradon, p. Vannes (Morbihan), et r. du Ranelagh, 101 bis, Paris.

H. **Ribeiro** (D. Augusto-Maria de Lemos **Portugal**), ✻, ❶, anc. Député, Directeur au Min. des Colonies, V.-Prés. des sections de stat. et d'émigr. de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; Délégué gén. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; comm. des O. R. de la Conception de Villaviçosa, Charles III, Isab. la catholique, Wasa, Léopold (Belgique), etc. — Salitre, 180, Lisbonne (Portugal).

H. **Richebé** (Raymond), avocat, archiviste-paléographe, anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; comm. de l'O. R. du Christ, ch. du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; des Soc. Suisse d'héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France ; de l'Institut hérald. Italien, etc. — r. Montaigne, 7, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Nord).

H **Rochas d'Aiglun** (Comte de), O. ✻, I. P. ❶, lt. colonel du Génie ; admr de l'École polytechnique ; commr

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Ste Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne, etc. ; — École polytechnique, Paris.

C. **Rodière** (Roger) ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Rohan-Chabot** (Comte Philippe de), anc. Officier, ch. de l'O. de St-Alexandre de Bulgarie ; — r. de Lille, 21, Paris.

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Élève de l'École des chartes, ch. de St-Grégoire le Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), anc. s.-préfet, offr de la Couronne de chêne ; — r. Frédéric Bastiat, 5, Paris.

C. **Romitelli** (le Chanoine M.-L.), docteur en droit, chanoine de Pérouse, archidiacre de la Basilique métropol. ; hon. de l'Acad. des B. Arts de Pérouse ; de la Soc. ombrienne di Storia patria ; — Loggie di S. Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), comm. de l'O de Danilo Ier ; ch. de 3e cl. de l'O. Imp. de Ste-Anne de Russie, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — r. de Lille , 19, Paris.

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Rossi** (Comte Joseph), chambellan intime de Sa Sainteté, comm. du S. Sépulcre ; de l'Acad. des Arcades, etc. — via Mazzini, 29, Bologne (Italie).

A. **Roux** (André), directeur d'École libre, — Générac (Gard).

H. **Royère** (Comte de), lieutenant démiss. de cavalerie ; — chât de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Rozière** (Vicomte de), anc. secr. d'ambassade ; — pl. du château, 1, Blois, et chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Rubercy** (Gabriel de), anc. conseiller de préfecture ; de l'Acad. de Sainte-Croix ; — pl. Bannier, 1, Orléans (Loiret).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — La Motta Rucellaj, Travedona, prov. de Como (Italie).

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. offr au service du St-Siège ; — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Sabard de la Boisselle** (Mademoiselle A.) ; — Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 3, Besançon, et chât. de Chevigney p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; des Soc. de la Diana, de la Suisse Romande, etc. ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Geniez** (Madame la Marquise de), née de **Bremond d'Ars** ; — chât. de l'Hermitage, p. Servian (Hérault), et chât. du Cormier, p. Saintes (Char.-inf.)

H. **Saint-Georges** (Vicomte de), O. ✲, colonel d'artillerie en retraite ; — r. de Grenelle, 87, Paris.

H. **Saint-Georges Armstrong** (le chevalier Thomas

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de), ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — r. de Monceau, 32, Paris.

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de) ; — chât. du Rocan, p. Aubignan (Vaucluse).

H. **Saint-Pern** (Baron de), directeur du haras de Libourne ; m. fondateur de la Soc. des Biblioph. bretons ; m. corresp. de la Soc. hist. et archéol. d'Ille-et-Vilaine ; de la Soc. hist. et arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de) ; — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, ch. de Malte ; G. O. des O. R. du Mérite mil. d'Espagne et d'Isab. la Catholique, etc. ; de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; m. corresp. de la Soc géogr. de Madrid ; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. zouave pontifical, ex-Off. aux Mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — chât. de Villeporcher Saint-Ouen, p. Vendôme (Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salleron** (Georges) ; — r. de Beauvau, 4, Versailles (Seine-et Oise).

H. **Salles** (Comte des) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Salvador** (Baron), I. P. ✠, secr. de légation honoraire, offr. de la Couronne royale de Roumanie, etc, ; — r. Berlioz, 3, Paris.

P. H. **San Martino Ramondetto di Montalbo** (S. Exc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le Duc D. Étienne de), gentilhomme de la chambre et chevalier de compagnie de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; anc. Envoyé extr. et Ministre plénip. ; chevalier de St-Janvier ; ch. grand-croix des O. de Constantin, François 1er, etc. — Palazzo Farnese, Rome.

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn de**), ✻, anc. Off. d'Infanterie, anc. Capitaine de Mobiles, anc. Off. sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), ❶, comm. d'Isab. la Catholique, ch. du S. Sépulcre ; m. hon. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; Directeur de la « *Revue du monde latin* », etc. — Alais (Gard), et chât. de la Nougarède, p. St-Jean-de-Valériscle (Gard).

C. **Sarrion y Diaz de Herrera** (Segundo), Roi d'armes de la C. M. de S. M. le Roi d'Espagne ; — Caballero de Gracia, 34, Madrid.

H. **Sartiges** (Comte Aimon de) ; — chât. de Sourniac, p. Mauriac (Cantal).

A. **Sartorio** (Charles de), délégué de l'Istituto arald. ital. — Boul. du Jardin zoologique, 34, Marseille (B.-du-R).

H. **Saulnier** (Frédéric), conseiller à la Cour d'appel de Rennes ; v.-prés. actuel et anc. président de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine ; m. corresp. des Soc. acad. de Nantes, Brest, etc. — R. Rallier, 5, Rennes (Ille-et-Vil.)

H. **Saussay** (Raoul du), maire de Fondettes, anc. Député ; de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'Ethnogr., etc. — chât. des Tourelles, Fondettes (Indre-et-Loire).

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; — chât. de St-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de); — av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St-Jean d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Simony** (Vicomte de), ✻, commr d'Isabelle-la Catholique, chev. de l'Ordre de Pie, etc.; — St-Remy (Saône-et-Loire).

H. **Soderini** (Comte Édouard), ✻, camérier secret, participant de S. S. Léon XIII, grand-officier des O. R. d'Isabelle la Catholique, de l'Immaculée Conception de Villaviçosa, de Sant-Iago de Portugal, etc.; des Acad. des Sciences morales et polit. de Madrid, de la Religion Catholique de Rome, Tibérine; m. des Unions de la Paix sociale, etc. — palais Sforza-Cesarini, Rome.

P. H. **Sommi Picenardi** (S. Exc. le Bailli F. G.), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte); — corte S. Giovanni di Malta, Venise.

H. **Sonnaz** (S. Exc. Ch.-Albert de **Gerbaix**, comte de), ✻, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare; G. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie; G. C. de plusieurs Ordres; corr. de la Députat. di Storia patria de Turin; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. — rue Rodrigues de Fonseca, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Sonneville** (Marcel **Préveraud** de); — château Glodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

H. **Souancé** (Vicomte Hector de); — r. Montaigne, 15, Paris.

C. **Souëf** (Charles); de la Soc. des ant. de Picardie, etc.; — Presles-Thierny, p. Bruyères (Aisne).

H. **Soulaine** (Henri de); — r. Cler, 40, Paris, et villa l'Ermitage, Senlisse, p. Gernay-la-ville (Seine-et-Oise).

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille milre « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Ch. Pontif ; — boul. Mariette, 13, Boulogne-s.-mer (Pas-de-Calais).

H. **Starrabba de San Gennaro** (Baron Raphaël), Directeur des Archives d'État, comm. de l'O. du S. Sépulcre ; corr. de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à la Palisse (Allier).

A. **Talo-Ragusi** (Fr.), de la R. Acad. Stesicorea ; de l'Inst. hérald. italien, etc. — pl. S. Euno, 24, Palerme (Sicile).

P. H. **Tamizey de Larroque** (Philippe), ✻, ❶, corr. de l'Institut de France, membre du Comité des trav. hist. et scient., etc. ; — Pavillon Peiresc, Gontaud (Lot-et-Garonne).

P. H. **Tanguay** (Monseigneur Cyprien), Prélat de la maison de S. S. ; de la Soc. Royale du Canada ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles Ménardeau** (Comte de) ; — boulevard Péreire, 188 bis, Paris.

C. **Tausin** (Henri) ; — r. de Tunis, 3, St-Quentin (Aisne).

H. **Tedeschi** (Chevalier Michel), des marquis Tedeschi, Sénateur, comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; — Modica, Siracusa (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Teil (Baron du), ch. de St-Jean de Jérusalem, grand-off. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Guatemala (Amérique centrale).

H. Teil (Baron Joseph du), lic. en droit ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. Teissier (Gaston), anc. zouave pontifical, décoré de la croix « Pro Petri Sede » et de la médaille milre « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — r. Sénac, 43, Marseille (B.-du-R.)

H. Tenet (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. Terris (Jules de), notaire, ch. de St-Grégoire, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. Terrouenne (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie ; — chât. de Melleray, p. Orléans (Loiret).

H. Tesson (Alfred de), ✲, capitaine de frégate en retraite, ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — boul. du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. Textor de Ravisi (Baron), C. ✲, I. P. ❶, anc. gouverneur des Colonies, anc. Off. sup. d'État-major ; gr.- off. de l'O. R. du Mérite militaire d'Espagne ; comm. de l'O. R. du Christ ; président du Comité de permanence du Congrès internat. des Orientalistes ; vice-prés. de l'Acad. Indo-chinoise de France ; — r. de Turin, 38, Paris.

H. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de), archiviste-adjt de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et chât. de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, lieutenant de réserve au 12e d'inf. ; de la Soc. d'émul. et des b.-arts du Bourbonnais ; — r. de Paris, 21, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.)

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; Vice-Prés. de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et chât. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour-d'Auvergne** (Comte de la) ; — villa Roumey, Hyères (Var), et chât. de la Vigne-Scorraille, p. Ally (Cantal).

H. **Tour-d'Auvergne** (Comte Charles-Guillaume de la) ; — chât. de Valjoly, p. St-Martin-Valmeroux (Cantal).

C. **Travali** (Chevalier Joseph), Sous-Archiviste d'État ; Secr. de la Commission hérald. Sicilienne, et de la Soc. sicil. di Storia patria ; ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — via V.-Emanuele, 468, Palerme (Sicile).

H. **Travers** (Émile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, comm. de St-Grégoire, etc. ; du Conseil de la Soc. française d'Archéol. ; corresp. du Min. de l'I. P., de l'Acad. d'archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la Historia (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, Constantinien, etc. ; r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vaumadeuc, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Trétaigne** (Baron de), membre du Conseil général de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'Aisne, maire de Festieux, ch. de St-Sylvestre, Donat de 1re classe de l'O. de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, et chât. de Festieux, (Aisne).

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G.), Curé-Doyen d'Hiersac ; de la Soc. arch. de la Charente, etc. ; — Hiersac (Charente).

A. **Trigant de Latour** (Baron Maxime) ; — r. du Général Henrion-Bertier, 3, Neuilly (Seine).

H. **Uréchia** (S. Exc. Mr Vasile A), O. ✲, anc. Ministre de l'Instr. publique et des Cultes, V.-Prés. du Sénat ; de l'Acad. Roumaine ; corr. de l'Accad. Espagnole ; de l'Institut ethnogr. de France, etc. — Strada Brezoïanu, 28, Bucharest (Roumanie).

H. **Valenças** (S. Exc. D. Luis **Jardim**, Comte de), anc. ministre plénip. à Vienne ; docteur en droit ; comm. des O. R. de S. Jacques de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; membre de l'Institut ; des Acad. Royales des sciences de Lisbonne, et de Jurispr. de Madrid, etc. — rua Pau de Baudeira, Lisbonne (Portugal).

H. **Vallière** (Henri de **Boisguéret** de la) ; des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc. ; — r. Augustin Thierry, 6, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-inf.)

H. **Vauchaussade de Chaumont** (Henry de) ; de la Soc. d'émul. et des b.-arts de l'Allier ; — villa Isaure, Moulins (Allier).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Vauloger de Beaupré** (René de) ; — r. Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde)

H. **Vaux** (Baron Raoul de), Secr. du Comité central de propagande royaliste ; — r. du général Foy, 46, Paris.

H. **Vauxmoret** (Gaston de) ; — r. de la Victoire, 82, Paris.

H. **Vendômois** (Emile de) ; — r. de Paris, 52, Asnières (Seine).

H. **Verpy** (Albert), ✠, chef honoraire à la dir. gén. de l'Enreg. et des Domaines ; de la Soc. archéol. et hist. du Châtillonnais ; — r. Guyton de Morveau, 3, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Vidau** (Comte de), ✠, capitaine d'Inf. démiss. ; — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse de **Foulques** de), ✠, Chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archéol. ; — r. St-Eloi, 21, Orléans (Loiret).

H. **Villebois-Mareuil** (Baron Godefroy de) ; — chât. de la Ferrière, p. Segré (Maine-et Loire).

H. **Villenoisy** (François de), attaché des Musées nationaux ; m. corresp. de la Soc. des antiquaires de France ; secr. de la Soc. philologique et de l'œuvre de St-Jérôme ; — r. Washington, 32, Paris.

H. **Villermont** (Comte Paul **Hennequin de**), anc. Off. de cavalerie, conseiller provincial ; — chât. de St-Roch, p. Couvin, prov. de Namur (Belgique).

H. **Villiers** (Comte H. G. C. de), ✠, anc. S.-préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris ; G. O. de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

zouave pontifical, anc. officier au 1er Rég. de zouaves (France), ch. de l'O. R. M. de François Ier, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Benè merenti* ; — r. St-Luc, 12, Paris.

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vinage** (François du) ; — Bolsa, escritorio 47, Buenos-Aires (Rép. Argentine).

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

H. **Visien** (Comte de) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), Directeur des Archives généal. et héraldiques, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, etc. — Ryswyk; près La Haye, (Hollande.)

H. **Wall** (Vicomte de) ; — boul. Malesherbes, 68, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

C. **Wildeman** (Marius-G.), Archiviste adj. de la ville de Haarlem, m. du Comité directeur de la Soc. généal. et héraldique « De Nederlandsche Leeuw » ; m. effectif de la Soc. archéol. « die Haghe », etc. ; — Zijlweg, 28, Haarlem (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel de Croix**, baron de), bibl.-archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Coudray, 33, Nantes (Loire-inf.)

H. **Yanville** (Raymond **Coustant**, Comte d'), maire de Grangues, ch. de Malte et de St-Sylvestre ; de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'Assoc. normande ; — av. Carnot, 11, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui** (Firmin-Ch. de), de l'Institut hérald. italien ; de la Soc. franç. des Collect. d'ex-libris, etc. — r. Zabala, 166, Montevideo (Uruguay).

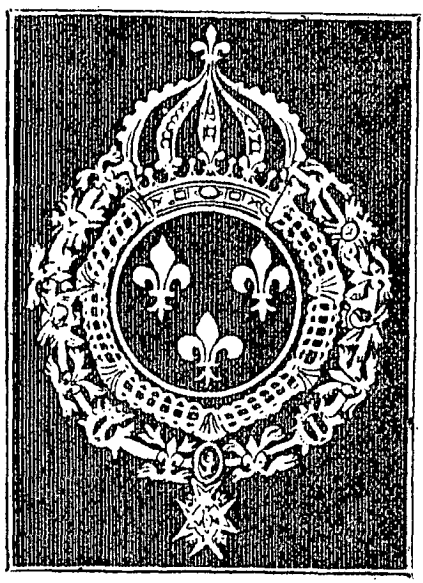

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

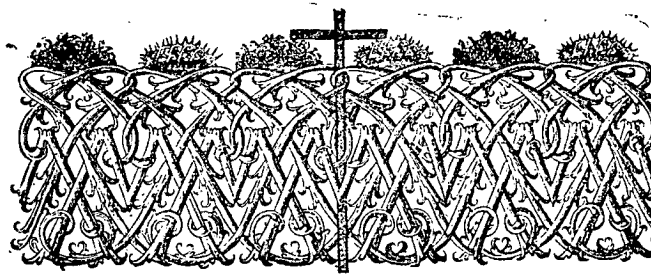

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

Comte Aymar d'Abzac. Comte César Albicini. Duc d'Almenara-Alta, C. ✠. Alfredo Alves. Comte d'Amade, O. ✠, I.P. ✠. Hugues d'Arbigny de Chalus. Edmond Assire. Le chanoine Charles Auber, ✠. Denys Joly d'Aussy.

André Barban. Henry Beauchet-Filleau, I. P. ✠. Comte Jacques de Beaumont. Comte Amédée Beneyton. Comte de Bessas de la Mégie.

Vicomte Arthur du Bois de la Villerabel. M. Bonneserre de Saint-Denis. L'Abbé Jacques Bonnetat. André Borel d'Hauterive. Remy Boucher de Molandon, ✠, I. P. ✠. S. A. Mgr le Prince D. Henri de Bourbon, Duc de Séville. Comte Charles de Bourbon-Busset, ✠. Hélie, marquis de Bourdeille. Comte de Bourrousse de Laffore. Baron Louis Brun de Villeret. Charles Buet. Comte de Burey, O. ✠.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lieutenant-Colonel Henri Caillon, O. ✠. Baron de Cambourg. Oscar Cantillon de la Couture. Mgr Isidoro Carini. Baron Ernest Cervoni. Comte de Charpin-Feugerolles, ✠. Henri Meiffren-Laugier, baron de Chartrouse. Jules de la Chauvelays, ✠. Claude Chauvet. Albert, comte de Circourt, ✠. Comte Achille du Clésieux, ✠. Mgr Adrien de Conny. Comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, ✠. Vicomte de Cressac de Bachèlerie. Commandeur J.-B. de Crollalanza. Baron Joseph Delmas. Jean de Deus. Louis de la Ville de Férolles, comte des Dorides. Louis Durrieux.

Comte Paul Esterhazy, ✠. Vicomte Ludovic d'Estienne de Saint-Jean.

Henri Faucher de Saint-Maurice, ✠. Comte Ludovic Colas des Francs. Emmanuel Fresne-Genesteix. Alfred de Froidefond de Boulazac.

François Galantino, comte de Bardone. Gaston de Galard, prince de Béarn et de Viana, ✠. Marquis de Galard, baron de Magnas. Alcide Georgel. Vicomte de Grassin. S. Exc. Mr de Grote, sénateur, Président du Département héraldique du Sénat (Russie).

Le Président Hecquet de Roquemont, ✠. Baron Guisbert d'Huart, ✠.

Baron d'Izarn.

André Joubert.

Laurent Huchet, comte de La Bédoyère. Alexandre Lair, ✠. Comte de Lapeyrouse-Bonfils, ✠. Léonel de Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, sénateur, O. ✠. René Le Pays du Teilleul, ✠. Albert Lachaud de Loqueyssie. Adhémar de Couhé, comte de Lusignan.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le R.P. Luigi di Maggio. Vicomte Adrien Maggiolo. René de Manthé. Auguste Le Moyne, vicomte de Margon. Marquis de Marguerye, ✲. Alfred de Martonne. L'Abbé Frédéric Masson. Comte Léon de Milly. Baron Élizé de Montagnac, ✲. Marquis de Montalembert de Cers, ✲. Comte Alexandre de Monti de Rezé. Comte Edmond Morel de Créty, ✲. Comte Hue de Mutrécy.

Comte des Nos.

Joseph-Émile, comte Palluat de Besset. Don Hector Paterno Ventimiglia et Moncada, marquis de Spedalotto et de Regiovanni, comte de Prades. Charles Payan d'Augery. Le R. P. Dom Paul Piolin. Comte Léon de Poncins. Baron de Portal. Comte Armand de la Porte des Vaux, ✲, ✠. Commandeur Vincent Promis.

Comte de Rancourt de Mimérand, ✲. Maximilien, baron de Reinach-Werth, O. ✲. M. Réveillé de Beauregard. Edmond Révérend, vicomte du Mesnil. Gustave, marquis de Rivoire de la Batie. L'Abbé N.-N. Robinet. Comte Louis de La Rochebrochard. Comte Félix de Roquefeuil. Comte Roselly deLorgues, O. ✲, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint-Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux. Marquis de Rostain, C. ✲. Louis Roybet.

Alexandre de Guyard de Saint-Chéron. Stanislas de Baderon-Thezan, marquis de Saint-Geniez. Chevalier Félix de Salles. Henri, marquis des Salles. André de Sarrebourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✲, ✠. Marquis de Schedoni, ✲. Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn. L'Abbé

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Emile Simon. Baron Auguste de Stael-Holstein. Edilbert de Teule. Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont. Maurice Tripet. Comte Joseph Trivulzio.

Armand Van Robais. Vicomte de Vaujany, ❶. Joseph, comte de Vendômois, ❋. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ❋. Marquis de Verthamon. Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas. Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Comte de Vitton de Peyruis.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les Héros de Péronne[1]

(1536)

Charles-Quint était entré en Provence à la tête d'une armée de vingt-deux mille allemands, dix mille espagnols, douze mille italiens, deux mille cinq cents hommes d'armes de toutes nations. Anne de Montmorency, maréchal de France, l'ancien compagnon de gloire de Bayard à Mézières, reçoit la glorieuse mission de courir protéger le royaume. En même temps, François Ier, pour défendre ses possessions subalpines, y envoie comme lieutenant général un vaillant et habile capitaine, « nostre amé et féal cousin, conseiller et chambellan le seigneur de Humyères, chevalier de nostre ordre » (45), gouverneur de

(1) Les nombres intercalés entre parenthèse dans le texte renvoient aux *Preuves*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Péronne, Roye et Montdidier, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du Dauphin, depuis longtemps commise à la garde de la ville de Péronne (12, 14).

Tandis que Montmorency assemble son armée à Avignon, les impériaux tentent de surprendre Marseille, mais ils la trouvent bien gardée et bien défendue; alors ils vont mettre le siège devant Arles, mais sans réussir à l'emporter. Bientôt, ce que l'empereur avait d'abord accepté comme des présages de victoire, — la solitude des villes et des campagnes, l'exode des populations dans les montagnes et les bois, — finit par lui devenir redoutable : nulle ressource de subsistance ne reste dans le pays; c'est comme un plan formé de combattre l'envahisseur par la disette, en évitant une bataille décisive.

Peu à peu, cependant, l'armée française commence à se mouvoir; le jeune Dauphin Henri vient la rejoindre, ranimant par sa présence l'enthousiasme et l'espoir ; bientôt paraît François Ier, et la vue de l'auguste chevalier suffit pour enflammer tous les cœurs de la foi de la victoire. Tout change d'aspect. Charles-Quint, dans une revue, s'aperçoit que son imposante armée est diminuée de moitié par les maladies et la misère. Tout à l'heure il se targuait de la conduire victorieuse jusque sous les murs de Paris ; soudainement, il ordonne la retraite; mais alors les populations se ruent sur son armée, que harcèle sans relâche notre cavalerie : la marche des Impériaux est un désordre ; ils traversent péniblement les Alpes, laissant des prisonniers et des morts, des armes et des bagages dans les routes et les montagnes ; « honteuse et vitu-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pérable retraite — écrivait François Ier — que faict à présent l'empereur de mon pays de Provence, y ayant perdu pour le moings de 16 à 17.000 hommes » (54). La sage immobilité d'Anne de Montmorency, nouveau Fabius Cunctator, en son camp d'Avignon, a ruiné sans bataille l'entreprise aventureuse de Charles-Quint.

Mais, au moment où elle va se dénouer si fatalement pour lui, ses lieutenants, le comte de Nassau et Adrien de Croy, comte de Rœux, envahissent la Picardie avec une puissante armée, à laquelle le Duc de Vendôme, gouverneur, ne peut opposer que six mille hommes. Le courage supplée heureusement au nombre. A Saint-Riquier, les femmes combattent aux côtés de nos soldats. Vendôme se multiplie pour repousser les attaques, pour approvisionner les places, mais la ville de Guise se laisse emporter sans résistance ; faiblesse déplorable qui contraste avec l'ardent patriotisme et l'indéfectible valeur des autres cités.

Dès le 7 novembre 1535, Jean d'Humières, gouverneur de Péronne, comme s'il eût pressenti l'événement, signalait au maréchal de Montmorency l'inquiétante faiblesse des défenses de la frontière (37), et, le 19 mai suivant, le Roi dépêchait M. de Renty [1], au Duc de Vendôme avec l'ordre de les renforcer de telle manière « que ceulx qui y vouldroient faire entreprinse n'y puissent acquérir que honte et doumaige. » (44)

L'armée du comte de Nassau, forte de 40.000 hom-

(1) Probablement Odart de Renty, en 1534 homme d'armes dans la comp. du Duc de Vendôme. (*Preuves*, 35.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mes de pied, 10.000 chevaux et 70 pièces d'artillerie, après avoir pris le château de Tupigny, saccagé Guise, dévasté les campagnes, massacré de petites garnisons, fait de nombreux prisonniers et un butin considérable, se dirige sur Péronne qu'elle sait presque sans défense et dont elle se flatte d'avoir facilement raison. La place, en effet, n'est gardée que par les 60 hommes d'armes et les 88 archers de la compagnie du Dauphin (42). De 1518 à 1522, le seigneur de Buissavesnes et Antoine d'Estrées, aïeul de la belle Gabrielle, y ont fait d'importants travaux de fortifications, sous l'intelligente direction du gouverneur Jean d'Humières; mais pourra-t-on résister victorieusement à une armée formidable, à l'inévitable disette ?

Or, si Péronne, comme tout le fait prévoir, est emportée par les Impériaux, la route de Paris est ouverte ! Un grand frisson patriotique secoue la capitale, la Picardie, le royaume. Amiens s'approvisionne en prévision d'un siège à soutenir [1]. Robert de la Marck, seigneur de Fleurangès, maréchal de France, qui, lui aussi, fut le compagnon de Bayard, et celui du glorieux La Palice, accourt de Laon à marches forcées avec sa compagnie d'hommes d'armes (38), et s'enferme dans Péronne avec la volonté de l'héroïsme (17 juillet 1536). Le même jour, le Duc de Vendôme et le Duc de Guise, à la tête de leurs hommes d'armes (35, 59), viennent s'assurer de l'état de la place et y laissent des munitions. Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin, sire de Courtenay, lieutenant de la compagnie du Duc d'Angoulême (17, 19, 23), Jean de Créqui, seigneur

(1) G. Durand, *Archives commun. d'Amiens*, t. I, p. 95.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Canaples, prince de Poix, avec sa compagnie d'ordonnance (27, 47, 58, 66), Antoine d'Ailly, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, et probablement Philippe de Créqui, baron de Bernieulles, — dans la compagnie duquel servent Jacques de la Trémoïlle, Valeran Farcy, Guy de Pompery, Jacques et Jean de Belleval (40), — arrivent aussi le même jour.

Sur l'ordre du Duc de Vendôme, Jean, sire de Sarcus, chambellan et maître-d'hôtel du Roi, capitaine général de la Légion de Picardie [1], — que La Morlière, dans ses *Maisons illustres de Picardie*, appelle « un des plus grands capitaines de son siècle », — et François de Sesseval [2], écuyer, seigneur de Pissy, capitaine de la même légion, se dirigent de nuit avec 2,000 de leurs hommes sur Péronne, où ils parviennent sans encombre le 11 août. Le premier prend la garde de la porte Saint-Nicolas ; le second, de la porte de Paris. Tous ces braves, tous ces héros sont réso-

(1) Composée de 6.000 hommes, commandés par 6 capitaines de la première noblesse de Picardie : le sire de Sarcus ; J. de Barbenson, sgr de Cany ; Ant. de Mailly, baron d'Auchy ; Adrien de Pisseleu, sgr d'Heilly ; Fr. de Sesseval, sgr de Pissy ; et Fr. de Créqui, sgr de Douriez et de Molliens, frère de J. de Créqui, sgr de Canaples, qui vint à la défense de Péronne.

(2) Et non Jean de Sénicourt, sgr de Sesseval, avec qui certains auteurs l'ont confondu. (Voy. La Chenaye-Desbois, au nom Sesseval). La maison de Sesseval est, croyons-nous, éteinte; en tout cas, elle ne doit pas être confondue avec la famille Le Brun de Sessevalle, si douloureusement éprouvée dans la catastrophe du bazar de la Charité (4 mai 1897). En 1100, Gautier et Asson de Saisseval, frères, furent témoins avec Bernard de S. Valery, Enguerran de Neuville, s. de Lameth, et Landry de Molliens, d'un don fait à l'abb. d'Anchin par P. de Picquigny Moreau, t. 39, f. 233).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lus à vaincre ou à s'ensevelir dans un beau trépas.

De même, un très noble chevalier, — d'une race de preux croisés, comme aussi Sarcus et Sesseval, — Jean d'Estourmel, seigneur de Templeux, commissaire ordinaire des guerres (29, 31, 32, 67), qui avait été homme d'armes dans la compagnie du Duc de Vendôme (35), et dont les historiens exaltent unanimement l'admirable patriotisme.

« La barrière de la Somme une fois forcée, dit un vieil auteur, la Picardie et l'Isle-de-France devenoient la proie du vainqueur. On sentoit la nécessité de l'arrêter à cette barrière ; il sentoit la nécessité de la franchir. Tout annonçoit une attaque vigoureuse et une vigoureuse défense ; mais lorsque le comte avoit commencé à menacer cette place, elle étoit tellement dépourvue de tout que les habitans avoient voulu l'abandonner.

« Ce fut d'Estourmel, gentilhomme voisin de Péronne, qui les détermina par son exemple et ses secours à la résistance ; il vint s'enfermer dans la place avec sa femme et ses enfants ; il y fit transporter tout ce qu'il avoit de grains et de vivres ; il engagea tous les gentilshommes de son voisinage à en faire autant; ils employèrent comme lui tout ce qu'ils avoient d'argent à défendre cette place importante [1]. »

« Les habitants, estant esbranlez, dit Jean de Haussy [2], avoient presque pris la résolution de

(1) Gaillard, *Hist de François Ier*, 1769, t. 5, p. 3.

(2) *Journal du siège de Péronne*, avec notes par E. Quentin, 1897, p. 17. — En 1595, « Jehan de Haussy » est arquebusier morionné dans la comp. de Michel d'Estourmel, gouverneur général de Péronne. (V. de Beauvillé, *Docum. inédits*, IV, 351.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

quitter la ville et de l'abandonner ; mais, quelques jours après que telle terreur se fust saisie de leurs esprits, le seigneur d'Estourmel, gentilhomme voisin de la ville, y entra avec sa femme et sa famille, après y avoir fait conduire tous ses bleds et ceux de ses voisins, à ses dépens, et y avoir porté tout son argent et celui de ses amis pour en soldoier les gens de guerre. De manière que cette action si généreuse rassura entièrement les cueurs des gens du peuple, qui ne songea plus qu'à se mettre en état de recevoir les ennemis et de se bien deffendre. »

« *Estrumel*, gentilhomme péronnais, dit l'historien Dupleix, apporta, dès les premières approches du siège, du bled pour les habitans et la garnison, dont il fut récompensé par le Roy et loué par toute la France. »

« Le seigneur Jean d'Estourmel, dit Eustache de Sachy [1], étoit un gentilhomme d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de la Picardie. La mémoire de cet illustre seigneur passera, dit Guillaume du Bellay, de générations en générations chez les Picards pour le service signalé qu'il rendit à Sa Majesté en lui conservant Péronne.

« Au premier avis qu'il eut des approches de l'ennemi, sachant que cette place étoit dépourvue de vivres, il y fit conduire les blés de sa maison et ceux du voisinage avec tout ce qu'il avoit de plus précieux en ameublemens. La plupart de ces blés étoient encore en gerbe, et c'étoit la dépouille des cinq belles terres qu'il possédoit. Cela ne suffisoit pas encore à son grand cœur : il eut la générosite d'y envoyer

(1) *Essais sur l'hist. de Péronne* (1765). Paris, 1866, p. 140.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toutes sortes de bestiaux et d'autres commodités dont il assista le peuple, et soudoya de ses propres deniers les troupes de la garnison ; de sorte que, quoique Péronne eût été très bien défendue par Robert de la Mark et le seigneur de Sercus, tous néanmoins réfèrent le bonheur de l'événement à la sage prévoyance du seigneur d'Estourmel et à l'assistance de ses facultés.

« Le roi François Ier, après le siège, voulant reconnoître cette générosité, fit Jean d'Estourmel son premier maître d'hôtel et lui donna la charge de thrésorier général de toutes les finances dans les provinces de Picardie, Champagne et Brie. En 1546, le Roi l'envoya avec le Cardinal du Bellay pour traiter de la paix avec Henri VIII, roi d'Angleterre. »

« Les habitants, dit M. de Sacy [1], étaient déjà résolus d'abandonner la ville à la merci des Impériaux ; elle étoit dépourvue d'armes, de vivres et d'argent. Un gentilhomme, nommé *Destumel*, qui possédoit quelques terres dans les environs, fit éclater dans cette occasion un zèle vraiment patriotique ; il rassemble sa famille et ses amis, leur expose l'état de Péronne, l'indigence des habitants, la disette dont ils étoient menacés, les excite à y faire voiturer leurs bleds, à y porter leurs richesses, et à tout sacrifier pour la défense de la place. Il leur en donna l'exemple, et cette action généreuse ranima les bourgeois. »

Ces patriotiques sàcrifices étaient de règle dans la Noblesse française ; on en citerait d'innombrables

(1) *L'honneur françois*, 1770, t. 4, p. 374.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

exemples ; tel, en 1415, Jean d'Estouteville, « héros père d'un héros », s'enfermant dans Harfleur « pour deffendre la ville contre les Anglois, et fournissant à toute la despense » [1] ; tel, en 1540, Guillaume du Bellay, sgr de Langey, au prix de sacrifices énormes épargnant au Piémont une famine atroce, « et le fit le dit seigneur à ses frais, dit Martin du Bellay, de sorte que moy, qui suis son frère, en ay payé depuis sa mort cent mille livres à un seul homme, en quoy il estoit en arrière, mais il ne luy challoit la despense, moyennant qu'il fît service à son Prince. »

Électrisée par l'exemple, Péronne veut être à la hauteur de l'honneur insigne qu'elle a d'être le boulevard de la France. Dorénavant ses « nobles bourgeois », comme les qualifie une charte de Philippe-Auguste, et sa population tout entière, sans excepter les femmes, tous rivalisent d'ardeur dans les préparatifs de la défense, — qui sera superbement héroïque. Côte à côte avec les hommes d'armes et les légionnaires, ils soutiendront sans faiblir, avec une stoïque énergie, les plus rudes assauts, d'épouvantables bombardements, la grêle de projectiles incendiaires, la famine ; lutte acharnée, sans relâche, véritablement épique, toute pleine de gloire.

Dès la fin de juillet, Jean d'Estourmel a été envoyé par le Duc de Vendôme au Cardinal Jean du Bellay, Évêque et lieutenant-général de Paris, pour demander d'urgence le nerf de la guerre (48). Le vaillant Évêque se multiplie, lève des subsides, arme les habi-

(1) R. d'Estaintot, *Les sires d'Estouteville.* — O. de Poli, *Les défenseurs du Mont-St.-Michel*, p. xii.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tants, fortifie la capitale. On peut dire de lui, des ducs de Vendôme et de Guise, du maréchal de La Marck, de Ph. de Boulainvilliers et de Jean d'Estourmel, qu'ils furent les organisateurs et les auteurs de la victoire.

L'enthousiasme patriotique était si vif que les habitants « démolissoient leurs habitations pour fermer pendant la nuit les brèches faites pendant le jour [1] » par le canon de l'ennemi. Il faut dire que Robert de la Marck n'y allait pas de main morte : le 18 août, l'ennemi ayant fait brèche auprès de la porte Saint-Nicolas, le maréchal fit « publier parmy la ville à tous bourgeois, manans et habitans qu'ils eussent à faire venir fagots, fiens (foins), terres, laines et autres choses servants à réparer la brèche, sur peine de la hart ; tellement que, le lendemain, elle estoit plus forte qu'auparavant [2]. »

« Jamais, dit l'historiographe Dupleix, place ne fut plus hardiment assaillie ni plus vaillamment défendue. » Ni plus gaiement, ajouterons-nous, car, en vrais Français, les bourgeois, entre deux assauts, faisaient... des chansons, à la barbe des Hennuyers ; à preuve, ce gai refrain de virile espérance que nous a conservé la tradition :

(1) *Mémoire instructif présenté au Roi* (Louis XV) *par les maieur, échevins et habitans de la ville, fauxbourgs et banlieue de Péronne, contre l'article 6 de la déclaration qui les assujettit aux droits de franc-fief.* (*Collection de Picardie*, t. 174, f. 125 v.)

(2) « *Les assaultx merveilleux faits par les Allemands, tant en la ville de Péronne que autres lieux de Picardie, avec les louanges de M. le Mareschal de la Marche sur la deffense de Péronne.* A Paris, 1536. » (*Coll. de Picardie*, t. 174, f. 637.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tousjours
Francqs Péronnois auront bons jours :
Tousjours et en tous tems
Francqs Péronnois auront bon tems [1].

Mais, malgré les prodiges d'héroïsme, Robert de la Marck ne s'illusionnait pas sur l'issue fatale de la défense. Déjà le pain avait manqué, « en sorte que la plus grande partie des soldats furent deux jours sans en manger [1] » ; la poudre aussi commençait à manquer. Le maréchal parvint à faire sortir de la ville un de ses hommes d'armes, Jean de Longueval (38), chargé d'aller informer le Roi de sa croissante détresse [2].

L'émissaire trouva François « disposé à poursuivre l'empereur jusqu'au fond de l'Italie », dit Eustache de Sachy ; mais le récit de Longueval changea sa résolution ; le devoir lui commandait d'aller délivrer Péronne et préserver sa capitale. Il avise le Duc de Vendôme et le maréchal « des forces tant de gendarmerye que de gens de pyé que je faiz compte de mener promptement en mon pays de Picardye, pour en chasser et expulser mes ennemys et m'essayer de leur rompre les testes, s'ilz se jouent de m'attendre là. » (54).

Entre temps, Robert de la Marck se préoccupait d'aviser les Ducs de Vendôme et de Guise de sa pénurie de munitions ; mais comment y réussir alors

(1) Eustache de Sachy, p. 172.

(2) *Journal du siège de Péronne en 1536, extrait du ms. de J. de Haussy, greffier en chef de l'hôtel de ville*, avec notes par E. Quentin. Péronne, 1897, p. 32.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que la place était bloquée ? Jean d'Haizecourt, natif de Montdidier, s'offrit, « soldat très hardy et bien advisé », dit J. de Haussy. Procureur du Roi sur le fait des aides à Péronne dès 1532 [1], il avait bravement quitté la toge pour endosser le harnois de guerre, aussitôt que Péronne avait été menacée par les Impériaux. Dans la nuit, accompagné, dit M. l'abbé de Cagny, d'André de Zizania (sans doute un des soldats du capitaine N. de Rusticis),il « descendit par les murailles,et arriva heureusement à Ham »,où se trouvaient Vendôme et Guise. Connaissant parfaitement le pays, il servit de guide à 3 ou 400 arquebusiers de M. de Guise, « chargés chacun, dit J. de Haussy, d'un petit sac de pouldre de dix livres », et protégés par les cent hommes d'armes du Duc (59), peut-être aussi par les mortes-payes [2] de M. de Vendôme (30). L'audacieuse expédition réussit à souhait, mettant l'allégresse au cœur des assiégés. Le *Journal du Siège* la place au 5 septembre ; date erronée, puisque dès le 31 août Vendôme écrivait au Roi : « Le s[r] de Nanssou (Nassau) aura *aujourd'huy*, à mon advis, esté aussy mal content comme je suis joyeux de l'exécution de l'entreprise de M. de Guyse, lequel a mis 300 arquebusiers dedans Péronne. » (49)

Ce fut une allégresse aussi au camp d'Avignon, d'où le maréchal de Montmorency écrivait, le 9 septembre, à Jean d'Humières, que « M. de Nansson » avait en vain donné trois assauts à Péronne : « Depuis

(1) Même ouvrage, p. 53.

(2) V. DE BEAUVILLÉ, *Docum. inéd. sur la Picardie*, IV, 274.

(3) Anciens soldats, à la solde et au service particulier des gouverneurs de province ou de ville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lesdits assaulx donnez, sont entrez dans lad. ville 400 harquebuziers, et escript M. de Vendosme qu'elle est si bien fournye de vivres que ceulx qui sont devant y gaigneront, s'ils s'y oppiniastrent, plutôt des coups de canon et des *rouppies* que aultre chose. » (51)

Ce qui n'empêcha le comte de Nassau, le lendemain même de l'entrée des arquebusiers du Duc de Guise, lorsque la ville était encore dans les carillons d'allégresse, d'envoyer sommer le maréchal de se rendre, sous promesse de la vie sauve pour la garnison, mais sous la condition d'un pillage de trois jours ; en cas de refus, la ville serait réduite en cendres et la garnison passée au fil de l'épée.

« Votre proposition, répondit Robert de la Marck, eût déjà été indécente avant que j'eusse reçu 4,000 livres de poudre, et 400 arquebusiers dont je pouvais me passer. »

Le 7 septembre, Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin, « ce comte incomparable, ne fust pas sy tost entré dans la contre-mine qu'il avoit fait faire que les ennemys mirent le feu dans leur mine, laquelle jouant emporta et fist sauter la moitié de la tour (du château), quy l'accabla sous les ruines avec son maistre d'hostel, deux de ses pages, trois canonniers et les contre-mineurs », [1], au nombre de plus de cinquante. [2] « Et ainsy mourut et finit ses jours cet illustre héros, duquel le nom ne mourra jamais parmy les Péronnois, les vaillans et les guerriers. »

En vain, quatre jours durant, le comte de Nassau

(1) J. DE HAUSSY, *Journal du siège*, p. 64.
(2) Le P. FENIER ; cité par E. QUENTIN, ibid.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

redoubla d'efforts désespérés, multipliant les assauts furieux, écrasant la vaillante ville et ses défenseurs sous une incessante grêle de boulets ; le découragement le saisit, et, le 11 septembre, après un mois de siège, il dut se résigner à une retraite non moins « vitupérable » que celle de l'empereur.

« La sœur de Charles Quint, gouvernante des Pays-Bas, tesmoigna son mécontentement au prince d'Orange (le comte de Nassau) de ce qu'il n'avoit pas réussy a s'emparer d'un colombier tel que Péronne. — Oui de vray, Madame respondit-il, c'est un colombier, mais les pigeons qui estoient dedans se savoient bien deffendre et faire autre chose que de s'envoller ! » [1]

Péronne dans l'exultation de la délivrance, célébra chrétiennement son triomphe : le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, il y eut « une procession générale pour rendre grâces à Dieu de ce que, par l'intercession du glorieux sainct Fursy, patron et protecteur de la ville, il avoit plu à la divine bonté de la deslivrer et tous ses nobles bourgeois de leurs ennemys, et de les conserver dans leur intégrité, dans leur foy et dans leur fidélité inviolable pour le service du Roy [2]. »

Le Roi apprit à Arles, « les bonnes nouvelles du lièvement du siège de Péronne, qui m'a esté tel ayse et contentement que vous pouvez penser. » (55) La France entière acclama le succès de ce rempart héroïque de la patrie, et François Ier, victorieux au nord

(1) Brantome, *Discours XIX*. Cité par E. Quentin.
(2) J. de Haussy, *Journal du siège*, p. 73.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comme au midi, honora par des grâces signalées et de précieux privilèges les valeureux « bourgeois, manans et habitans de nostre bonne ville de Péronne [1] » : à tous et chacun d'eux, notamment, il octroya des armoiries, « un P couronné », c'est-à-dire sommé d'une couronne de fleurs-de-lis. C'était dire de Péronne *la Pucelle* devant la Nation, l'histoire et la postérité, qu'elle était une cité chevaleresque, une ville de gentilshommes, et la décorer à jamais d'un incomparable signe d'honneur.

Dans la joie de son triomphe, elle envoya en présent des *caisnes* de vins de choix aux plus marquants parmi ceux qui avaient contribué à sa victoire : le Cardinal du Bellay, le Duc de Vendôme, les maréchaux de la Marck et de Montmorency, le seigneur de la Rochepot, [2] Jean d'Estourmel, Jean d'Humières ; Jean de Sarcus et Adrien de Pisseleu, seigneur d'Heilly, capitaines des Légionnaires de Picardie ; Guillaume du Bellay, bailli d'Amiens ; Antoine de Halluyn, seigneur de Piennes ; Jean de Barbenson, seigneur de Cany, lieutenant du Duc de

(1) Archives nat., *Trésor des chartes,* 2e reg. non coté de 1536-37, num. 16. (Indic. fournie par Clairambault.) — Dom GRENIER, *Coll. de Picardie*, t. 174, f. 37-38.

(2) En 1539, 27 août, « lieut. général de Picardye et Artoys en l'absence de Mgr le Duc de Vendosmoys, et gouverneur de Paris et Isle de France », il fait montre de sa comp. d'ordonnance où figurent comme hommes d'armes : Jac. de Piennes, S. d'Amerval, Ph. de Vignacourt, Ch. de Chavigny, Guy d'Hénencourt, Ch. de Cullant, Gabr. de Saint-Père, Anne de Boulainvilliers, Ant. d'Ailly dit la Mérie ; et comme archers : Ch. de Riencourt, Chr. Maillart, Claude et Constantin de Longueville. (Ms. franç. nouv. acq. 8620, f. 16.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vendôme ; le seigneur de Moyencourt, lieutenant de la compagnie du maréchal de la Marck ; Charles de Montbron, guidon de la même compagnie (57).

Le Roi-chevalier et la Reine firent un don de 5,900 lèvres tournois à la ville héroïque pour la réfection de ses murs. De plus, comme une autre récompense très insigne, François lui avait annoncé sa visite, et elle avait tout préparé pour faire à son Prince une réception grandiose (57) ; mais les événements empêchèrent le Roi de lui donner cette satisfaction si noblement méritée. Du moins, pour les préserver à l'avenir, ordonna-t-il, en 1537, le renforcement des villes et places des frontières de Picardie (63).

Ceux qui avaient lutté et s'étaient dévoués pour le salut de Péronne ne furent pas oubliés du Roi : Robert de la Marck recut en don les terres et seigneuries de Châteauthierry et de Châtillon-sur-Marne [1], avec le très glorieux titre de « libérateur de Péronne et protecteur du royaume », et son frère puîné, Jean, seigneur de Jametz, le commandement d'une compagnie d'ordonnance (71). Sensible au glorieux trépas de Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin, « le Roy prit en sa protection toute sa noble maison et particulièrement mess[s] ses enfans [2]. » Il exempta le Cardinal du Bellay, pour son évêché de Paris et ses

(1) Archives nat., *Trésor des chartes*, 2e registre des ann. 1536-37, num. 8. (Clairambault.)

(2) J. DE HAUSSY, *Journal du siège*, p. 64. — Ph. de Boulainvilliers laissa veuve Françoise d'Anjou-Mézières, qui lui avait apporté le comté de Dammartin et qui, en secondes noces, par contrat du 9 nov. 1538, épousa Jean V de Rambures, comte de Guines, Grand-Louvetier de France, veuf d'Anne de la Marck.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

abbayes, de cotiser à l'emprunt demandé aux gens d'église (68). Jean d'Estourmel fut nommé premier maître d'hôtel du Roi, puis, avec un spirituel à propos, lui qui si généreusement avait avitaillé Péronne, « commissaire général sur le fait des advitaillemens des villes, chasteaux et places de frontière de Picardie et Arthois » (70). Jean de Haizecourt, le vaillant procureur-soldat, reçut des lettres de noblesse et des armoiries *fleurdelisées*, la croix d'honneur de ce temps-là. Pour être anobli, il fallait qu'on vécût noblement, c'est-à-dire sans faire aucun négoce ; on remontra au Roi qu'outre son office de magistrature J. de Haizecourt exerçait la profession de marchand de drap : le Roi-chevalier l'anoblit quand même. Un autre valeureux Montdidérien, Hennegrave, reçut également des lettres de noblesse. A Jean de Baynast, capitaine intrépide, père de Léon de Baynast, homme d'armes de la Compagnie du Dauphin (42), François Ier donna les terres de La Forest, Guignemont, etc., « pour s'estre vertueusement employé et servi au siège de Péronne et en plusieurs actions [1]. »

Mais il n'y eut pas que des héros à la défense de

(1) E. QUENTIN, dans ses notes du *Journal du siège*, p. 15. — Cet auteur dit de J. de Baynast, d'après Eust. de Sachy, qu'il était « capitaine au régiment de Lannoy ». M. le marquis de Belleval (*Nobil. du Ponthieu*) attribue ce grade à son fils Léon. Les régiments ne virent le jour qu'un quart de siècle après le siège de Péronne, et le premier régiment qu'il y eut du nom de Lannoy fut levé en 1641. Ou bien on a confondu Jean ou Léon de Baynast avec un de leurs descendants, ou Jean se trouvait à Péronne sous les ordres de Porus de Lannoy, sgr d'Améreaucourt, un des héros du siège. (Cf. J. de Haussy, p. 65, note d'E. Quentin.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Péronne : comme Beauvais eut Jeanne Hachette, comme Saint-Riquier eut Becquétoile, comme le Dauphiné eut Philis de la Tour-du-Pin, comme Guise en 1650 eut Madame de l'Échelle, Péronne eut son héroïne, dont elle a glorifié la mémoire le 15 juillet 1897, et dont je vais parler.

II

L'HÉROINE DE PÉRONNE

En 1652, lorsqu'on reconstruisit la porte de Paris, détruite en partie par le siège de 1536, à la façade sur un socle fut « placée la statue de l'héroïne victorieuse « qui figura si bien au siège de Péronne ; un ouragan « extrêmement violent précipita la statue quelque « temps après et la réduisit en mille pièces [1]. »

La gloire a deux ennemis naturels : l'envie, qui conteste, et le temps, qui fait l'oubli. « On n'est point d'accord, dit un historien local [2], sur le nom de cette Péronnaise ; selon la tradition populaire, elle s'appelait *Marie Fourée.* »

« Cette jeune héroïne, dit naïvement le bon chanoine Eustache de Sachy [3], devint depuis assez célè-

(1) Eust. de Sachy, cité par E. QUENTIN, p. 34, note.

(2) F. J. MARTEL, *Essai hist. et chronol. sur la ville de Péronne* 1860, p. 79.

(3) *Essais sur l'hist. de Péronne, p. 154.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

bre sous le nom de MARIE FOURRÉE, par analogie sans doute aux coups *fourrés* qu'elle avoit portés dans cette action. Mme Vaillant, qui avoit pu connaître plusieurs témoins oculaires du siège de Péronne, l'appelle MARIE-CATHERINE DE POIX, et ne dit rien de sa famille qui peut-être n'étoit guère considérable, *à moins qu'on ne la fasse descendre de l'illustre Maison de Poix*, en Picardie.

« Philippe le Convers dit qu'on l'appeloit MADAME DE L'ARCK, mais il est aisé de comprendre que ce ne fut qu'après le siège qu'on l'aura honorée de ce nom, et seulement à cause de quelque ressemblance de son action avec celle de la Pucelle d'Orléans, dont le vrai nom était Jeanne d'Arck, *ou peut-être parce que le mari de notre Péronnoise s'appelait de l'Arck.* »

Au troisième assaut donné le 25 août 1536 à la porte de Paris, dit J. de Haussy, il se rencontra « une femme entre les aultres, ou plustost une amazone, laquelle fust sy hardie et sy généreuse qu'elle se lança dans la meslée, arracha de ses propres mains une enseigne et renversa celui qui la portoit dans le fossé. Cela est bien étrange qu'*il n'y a pas un de ceux qui ont escrit et fait des mémoires de ce siège qui ait dit et publié le nom de ceste damoiselle* ; et comme ceste action héroïque, au lieu d'estre mise dans le tombeau de l'oubly, mérite d'estre gravée dessus une lame toute d'or, affin de la faire cognoistre à toute la postérité et la rendre immortelle, je diray haultement que j'estime par un raisonnement asseuré que c'estoit positivement la femme de M. LESLEU DE POIX, d'autant que, incontinent après la levée du siège et la victoire remportée sur les ennemys, et en suitte des

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

privilèges concédés par le Roy aux habitans de la ville de Péronne de pouvoir porter sur eux, chacun selon sa faculté, en lieu insigne où bon leur sembleroit, pour devise un P couronné, les mayeur et eschevins firent faire par Charles Milet, orphèvre, huict P couronnés d'argent doré qu'ils donnèrent, sçavoir un *à la femme de M. Lesleu de Poix*, et les aultres aux officiers de la ville, pour les porter en signe de ceste très fameuse et signalée victoire. ».

Une péronnaise, Catherine Lévesque, veuve de M. Vaillant, capitaine de l'artillerie de Péronne, et qui avait connu les enfants des témoins oculaires du siège de 1536, relate en 1668, dans son poème *Le Triomphe de la Croix*, l'épisode de « CATHERINE DE POIX ». Dans un autre de ses ouvrages, imprimé en 1685, *Les trois fleurs de lys spirituelles de la ville de Péronne*, elle dit : « La dame de Péronne qui ren-« versa l'ennemi d'une brèche, et sauva la ville, se « nommoit CATHERINE DE POIX... Pour la récompenser « de sa belle action, on donna le droit de mesurage « des blés de la ville à Catherine de Poix et à sa race, « qui en a jouy cent ans, jusqu'à ce que la maladie « contagieuse qui régnoit en 1636 l'éteignit complète-« ment. »

Colliette, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, nomme l'héroïne « MARIE FOURÉ ».

« Une femme, — dit M. Jules Dournel dans sa savante *Histoire générale de Péronne*, — Madame Marie-Catherine Lésleu de Poix, surnommée Marie Fourré, se fit remarquer par son héroïsme entre toutes les Péronnaises. »

« Une femme, — dit M. l'abbé de Cagny, cité par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Jules Dournel, — nommée Catherine de Poix, et surnommée depuis Marie de l'Arc et Marie Fourré, se fit remarquer par son héroïsme... Pendant cet assaut terrible (25 août), le Clergé, réuni à tous ceux qui ne pouvaient combattre, levait les mains vers le ciel, à l'exemple de Moyse, afin d'en attirer le secours. Il faisait la procession à travers les rues avec beaucoup d'édification, lorsque Marie Fourré aperçoit cette pieuse réunion toute consternée au bruit de l'occupation des remparts par l'ennemi. Pour s'assurer du fait, elle vole comme un trait vers une partie des murailles abandonnée par les troupes trop peu nombreuses, aperçoit un porte-enseigne prêt à planter son drapeau sur les remparts, saisit son étendard sous prétexte de l'aider et avec la même arme lui brise la tête et le culbute dans les fossés. Aussitôt, son étendard à la main, elle revient avec rapidité auprès des habitants, dont elle ranime le courage en leur annonçant la victoire, qui est bientôt confirmée... Une tradition, répandue jusqu'aux extrémités du Santerre, nous apprend que cette héroïne, Marie Fourré, n'ayant plus qu'une faible quantité de farine pour subsister, en fit des pièces de pâtisserie solides et qu'à l'exemple des anciens Romains assiégés dans le Capitole, elle les jeta au milieu des tranchées ennemies, pour laisser croire que l'abondance régnait encore dans la place. »[1]

Enfin, M. Eugène Quentin, dans ses notes du Journal de J. de Haussy (p. 48), dit : « Catherine de Poix, femme de M. L'Esleu de Poix, est beaucoup plus

(1) J. Dournel, pp. 175-176, 182.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

connue sous le nom populaire de Marie Fouré. D'où lui vient ce surnom ? On l'ignore encore. Les registres incomplets des paroisses de Péronne n'ayant pas permis jusqu'ici d'établir l'état-civil de l'héroïne, nous devons nous en référer aux renseignements fournis par les documents que nous ont laissés les archives et les mémoires particuliers... La Bannière, qui nous a conservé, en même temps qu'un plan curieux de la ville à cette époque, les divers incidents du siège, représente le glorieux épisode où Catherine de Poix, sur la brèche de la porte de Paris, arrache un étendard à l'ennemi qui monte à l'assaut. »

Après la lecture des divers extraits qui précèdent, on s'expliquera la prudente réserve du Père Pierre Fenier [1], qui écrivait en 1682, et ses doutes manifestes sur l'authenticité du fait même :

(1) *Relation du siège mémorable de Péronne*, p. 6, ms, franç. 14588 ; copie du 18e siècle, ayant appartenu aux comtes de Sesseval, dont l'élégante reliure porte les armes, timbrées d'une couronne ducale : *D'azur à 2 bars adossés d'argent.* L'écu de Sesseval, sur la Bannière de Péronne, accoste les bars de *2 roses d'or avec une étoile de même en chef ;* quelque cadet a pu porter cette brisure, mais elle ne saurait appartenir à François de Sesseval, le brave défenseur de Péronne, époux d'Antoinette le Bourracher ; chef de nom et d'armes depuis 1524, que son frère aîné Charles de S., sgr de Hangest, compagnon de Bayard, fut tué à Biagrasso, il portait indubitablement les armes pleines de son lignage, telles qu'on les trouve dès 1364 sur le sceau de Jacques, sire de Sesseval : 2 *bars adossés.* (V. La Chenaye, au nom.) On l'aura confondu avec son 2e fils, nommé aussi François, sgr de Sailly, en 1569 commissaire des guerres, époux de Marie d'Ardres, et qui, pour brisure de puînesse, portait les 2 bars accostés de 2 molettes et accomp. de 2 roses, une en chef et une en pointe. (*Pièc. orig.*, Saisseval, 3).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Dans le tems que l'on donnoit l'assaut et que l'on étoit dans la plus grande chaleur du combat, il courut un bruit dans la ville que les Bourguignons [1] étoient déjà sur les murailles où l'on venoit de voir leurs étendars paraître sur la porte de Paris. Une nouvelle si surprenante fit tant d'impression sur les esprits que chacun, s'oubliant, de soi-même se mit à courir du côté où l'on disoit que les ennemis paroissoient.

« Les femmes qui, ayant naturellement plus de crainte que les hommes, ont aussi beaucoup plus d'ardeur à entreprendre quelque coup d'importance quant il s'agit de tout perdre ou de tout gagner, firent des merveilles en cette rencontre. On dit qu'une, entre autres, se trouvant dans un endroit où les ennemis faisoient irruption par une petite brêche que les soldats de la ville ne défendoient pas, parce qu'ils étoient aux mains avec les ennemis qui avançoient en foule de tous côtés et qu'il falloit repousser à mesure qu'ils s'efforçoient d'entrer, cette femme donc, animée d'un esprit martial, ayant aperçu parmi ceux qui montoient pour gagner cette petite brèche, un porte-enseigne qui alloit arborer son étendart sur la muraille, fut droit à lui comme pour le soulager et lui dit qu'il n'avoit qu'à donner son enseigne et qu'il monteroit avec plus de facilité, mais l'ayant reçue en ses mains par le bout d'en haut, elle le repoussa vigoureusement de l'autre bout et le renversa dans le fossé après lui avoir cassé la tête.

(1) C'est-à-dire les soldats ennemis originaires du Cercle de Bourgogne, qui était terre d'empire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Cette action mériteroit d'être écrite en lettres d'or dans les annales de la France, à la louange perpétuelle des dames de Péronne, qui peuvent se glorifier d'avoir parmi leurs ancêtres des héroïnes à qui leur ville est en partie redevable de sa délivrance... L'ancien manuscrit, dont j'ai déjà parlé, de cet homme digne de foy qui marquoit les particularités du siège dans les temps qu'elles arrivoient, ne s'explique point en rapportant celle de cette héroïne : il dit seulement que comme tous ceux qui ne pouvoient pas combattre étoient en prière sur la place où le clergé séculier et régulier faisoient la procession pour détourner le fléau de la colère de Dieu, et les dellivrer des mains de leurs ennemis, il arriva une femme toute triomphante, avec un étendart en main, qui crioit victoire gagnée.

« Elle fut reçue comme une autre Judith chargée des dépouilles de son ennemi ; mais *il faut avouer qu'on n'a pas d'assurance de quelle manière cet étendart lui étoit tombé entre les mains, pas un historien ne faisant mention de cette circonstance.* On pourroit croire par quelque conjecture que comme on étoit de part et d'autre dans la force du combat, on prit plusieurs enseignes sur les ennemis, que l'on tendit de main en main, l'une desquelles fut reçue par cette femme, qui étoit une de celles qui s'étoient engagées à porter de la terre, des fascines et du fumier pour la réparation des brêches pendant que les hommes combattoient, et qu'elle l'apporta aussitôt sur la place où on la reçut comme le premier signal de la victoire, qui rassura les esprits que la crainte avoit fait balancer jusqu'alors entre la mort et la vie. »

Quoi qu'il en fût, le P. Fenier ne nomme pas

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'héroïne, et l'on voit que le problème n'est pas des plus faciles à résoudre.

Dans une curieuse lettre de 1782 relative au siège de 1536, M. de Haussy de Robécourt, avocat du Roi honoraire au bailliage de Péronne, ne se range qu'à demi au sentiment de son ancêtre Jean de Haussy; sans nier l'action courageuse de l'héroïne, il ramène le fait à ses justes proportions, en enlève le mérite à « *la prétendue* MARIE FERRÉ », et l'attribue à « CATHERINE DE POIX, *fille ou femme d'un éleu* ». Ainsi, il y a 115 ans, à Péronne même, un érudit magistrat, d'une des plus vieilles familles de cette ville, tenait Marie Fourré pour un mythe, et sans nul doute il n'était que l'écho d'une tradition conservée dans sa famille. Il ressort même de sa lettre (80) que, chaque année, le 11 septembre, en l'église de Saint-Fursy, avant la révolution, un prédicateur chargé de glorifier les héros de 1536, nommait les plus illustres, Robert de La Marck, Ph. de Boulainvilliers, le commandeur J. d'Humières, J. de Sarcus, J. d'Estourmel, J. de Créqui, F. de Sesseval, mais taisait le nom de l'héroïne.

Se nommait-elle Marie Fouré, Fourée ou Fourrée [1], Marie Ferré, Catherine ou Marie-Catherine de Poix, Madame de l'Arck, ou madame Lesleu de Poix? Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses ! Et cependant il nous faut essayer d'apporter en ces ténèbres un peu de lumière. Occupons-nous d'abord d'identifier ces trois noms : *Lesleu*, *Ferré*, *Fourré*.

(1) *Fourrée* est évidemment le nom de *Fourré* mis au féminin, suivant l'ancien usage. Exemple : Helouis la Converse, fille de feu Symon le Convers » ; 2 déc. 1373. (*Pièc. orig.*, le Convers, 4.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pour le premier, c'est très certainement une forme erronée de *Le Leu*. La forme initiale du mot *élu* était *esleu*, puis on a écrit *eleu*. (Dict. de Trévoux, au mot *eleu*). L'apostrophe n'étant pas encore en usage, *Leleu* pouvait signifier aussi bien *le Leu* que *L'Eleu*. Le scribe de 1537 (*Preuves*, 57), admettant cette dernière signification, aura écrit le nom sous la forme archaïque *Lesleu*. Le Leu était, en effet, celui d'une bonne famille péronnaise, de ces vieilles bourgeoisies qui vivaient noblement et portaient volontiers les armes, à l'égal des gentilshommes. Très ancienne en Picardie, elle avait provigné en Artois, en Beauvoisis et dans l'Ile-de-France, avec des fortunes diverses. Baudry le Leu est nommé, vers 1315, dans le cartulaire de l'abbaye de Thenailles (2). En 1339, Baudouin le Leu, écuyer, de la vicomté de Paris, est au service du Roi comme chef de compagnie (3). Le 20 octobre 1376, Gérard de Dainville, évêque de Cambrai, dénombre ce qu'il tient du Roi dans la châtellerie de Péronne : « Item, Jehans le Leu, ung fief qui contient VII quartiers de terre qui furent le bon Jehans, seans ou terroir de Hammel. » [1] En 1380, Guieffrin le Leu est receveur des aides à Senlis (5), probablement le même que Geffroy le Leu, en 1385 grenetier du grenier royal de Beauvais (6). Le 26 mai 1383 : « C'est le denombrement de le cousterie de Péronne que obtient a present Me Macé Freron, secretaire du Roy et de mons. d'Anjou... A Barluex, ung fief appartenant à Jehan le Leu d'Avesnes, seans ou terroir d'Avesnes, contenant deux journ. de terre... » [2] En 1387, Louis le Leu est

1) Arch. nat., P. 135, fol. 43.
(2) Arch nat., P 135, f. 53 v.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

écuyer dans la compagnie de Robert du Trenquis (9), et Barthélemy Leleu, arbalétrier du Roi (8). En 1388, Baudin le Leu est un des écuyers commandés par J. de Couppes (10). Le 7 octobre 1390, dénombrant au Roi son fief de La Fontaine, J. de Moyencourt, écuyer, mentionne « les hommaiges du dit fief... Le Leu du Hamel en tient ung fief contenant trois quartiers de terre.[1] » En 1409, Baudot le Leu est bourgeois de Pierrepont[2]. En 1410, Jean le Leu, écuyer, fait montre de sa compagnie de 8 écuyers et 10 archers, dans laquelle figurent Thomas le Caron, J. d'Estrées, Henriet de Pisseleu (11). En 1519, Aignan le Leu, écuyer, sieur de la Rousselière, est l'époux de damoiselle Marie d'Estrées [3]. En 1617, Pierre le Leu est gentilhomme du Duc de Longueville (78). En avril 1713, Charles Leleu, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, meurt à Paris [4]. Le 20 mars 1723, Jean Le Leu est nommé par le Roi à l'office de syndic de la paroisse de Hombleux et Bacquancourt, élection de Noyon, généralité de Soissons. [5]. Vers 1750, Messire Pierre Leleu, écuyer, seigneur d'Olizy, est correcteur des comptes, à Paris [6].

Entre 1697 et 1707, on trouve Nicolas Le Leu, marchand bourgeois d'Amiens ; Jean Le Leu, curé du Boisrault (près Hornoy, Somme) ; N... Le Leu, conseiller du Roi, assesseur en l'hôtel-de-ville d'Arras ;

(1) Arch. nat., P. 135, f. 83 v.
(2) V. de Beauvillé, *Doc. inéd.*, IV, 95.
(3) Ms. franç. 24129, f. 315.
(4) *Pièc. orig.*, le Leu, 50.
(5) Arch. nat., V 258, num. 16.
(6) F. de Guilhermy, *Inscr. de la France*, IV, 1465.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N... Le Leu, receveur des Etats d'Artois et échevin de la ville d'Aire [1] ; Guillaume Le Leu, bourgeois du magistrat de Lille ; Nicolas-Joseph Le Leu, avocat en la même ville ; Guillaume Le Leu, docteur en droit civil et canonique, avocat au parlement de Lille [2], dont les armes parlantes, 3 têtes de *loup*, rappellent celles de Baudouin le Leu, en 1339 écuyer et chef de compagnie (3) ; enfin, — ce qui intéresse directement notre sujet, — Charles Le Leu, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Fursy de Péronne, et Marie Le Leu, veuve de Claude Du Cros, marchand bourgeois de la ville de Péronne [3].

Le nom de *Ferré* est d'origine bas-normande, et M. Siméon Luce l'a illustré dans *La France pendant la guerre de cent ans ;* il paraît avoir été représenté jadis en Picardie, car l'Armorial de Mervache, qui comprend beaucoup de blasons picards, contient cette mention : « De gueules à 3 fleurs de lys d'or, à la « bande d'argent. Les nommés Ferré portent ainsy [5].» Colin Ferré, en 1385, fit la campagne d'Écosse comme écuyer de G. de Braquemont, chevalier bachelier ; dans la même compagnie servait avec lui J. Ravenel, gentilhomme du Beauvaisis (81). En 1415, Jehan Ferré est un des écuyers de Raoul de Gaucourt, chevalier banneret, et dans la même compagnie servent de nombreux picards : Milly, Gaudechart, Quiéret, Hargicourt, Argenlieu, Saint-Sauflieu, Bouconvillers,

(1) *Armorial général de France*, Picardie, p. 571, 572, 731, 784.
(2) *Ibid.*, Artois, p. 144, 579, 788.
(3) *Ibid.*, Picardie, p. 700 et 704.
(4) *Pièc. orig.* doss. 25906, Ferré, 21.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Griboval, Belloy, Auxy, Sains, Bruneval, etc. (82).

Mais ce sont là de trop frêles indices, et il est présumable que le nom de *Ferré*, sous la plume de M. de Haussy de Robécourt, se substitua à celui de *Fourré* par une défaillance de mémoire.

Ce dernier nom n'était pas moins ancien que celui de Le Leu ; on le rencontre dès le milieu du XIIIe siècle dans l'Ile-de-France, d'où il dut se propager en Picardie. En 1242, à Chatou, près Saint-Germain-en-laye, Raoul Fourré a pour femme Hersende, sœur de Guibert et Eude de Montesson (1). En 1317, à Paris, Adenet Fourré, fils de feu Jean, est en litige avec Hugues Rectoré [1]. En 1347, Colinet Fourré est écuyer de Mgr de Meudon, chevalier banneret, avec J. d'Auchy, Hue d'Hezecques, Esware de Mailly, Enguerran de Sainte-Aldegonde (4). En 1619, Abraham Fourré est bourgeois d'Amiens (79). En 1697, Jean-François Fourré, procureur au Châtelet de Paris, fait enregistrer ses armoiries, qui rappellent la naïve explication que donne Eustache de Sachy du nom de l'héroïne « Marie Fourrée » : D'azur à un dextrochère d'argent, tenant une robe *fourrée* d'hermines [2].

Ainsi, de ce qui précède, il conste que ces deux noms, *Fourré* et *Le Leu*, furent ceux de deux familles picardes, dont l'une même était péronnaise et certainement avait marqué pendant le siège de 1536, puisque Péronne, après sa délivrance, offrit un P couronné d'argent doré « à la femme de M. Lesleu de Poix », et « à M. Lesleu de Poix deux petites caisnes de vin »

(1) *Olim*, t. IV, p. 1123-1124.
(2) *Armorial général*, Paris, III, 577.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(57). Ce dernier devait probablement son nom terrien à la possession de quelque sieurie dans le domaine seigneurial de Poix; comme nous avons vu, en 1390, Jean le Leu appelé simplement « le Leu du Hamel », parce qu'il possédait un petit fief « séant ou terroir de Hammel ». Le présent qui lui est fait par la brave cité reconnaissante, en même temps qu'à ses principaux défenseurs, implique à la fois une situation distinguée et quelque service signalé ; de même, le présent si particulièrement honorable décerné à son épouse ; mais elle ne fut point la seule femme à qui s'adressa la gratitude de Péronne : un présent de vin fut fait aussi par la ville à dame Françoise de Bourgogne, mère d'Antoine de Halluyn, seigneur de Piennes (57) ; et puis l'énigme reste indéchiffrée, en ce qui concerne l'héroïne, puisque le document est muet sur son nom, et que rien n'autorise à identifier Marie Fourré avec la dame Le Leu de Poix.

On a vu que l'héroïne était appelée à Péronne « MADAME DE L'ARCK, à cause de quelque ressemblance de son action avec celle de la Pucelle d'Orléans, dont le vrai nom étoit Jeanne d'Arck, *ou peut-être parce que le mari de notre Péronnoise s'appeloit de l'Arck.* » La première hypothèse est puérile ; la seconde est infiniment plus plausible, attendu qu'*en 1536* un des hommes d'armes de la compagnie du Duc de Guise s'appelait « LOYS DE LA HARC » (59).

Catherine Lévesque (Madame Vaillant), qui écrivait au XVIIe siècle et avait connu dans sa jeunesse des fils de Péronnais contemporains du siège, est absolument formelle :

« La dame de Péronne qui renversa l'ennemi d'une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« brèche, et sauva la ville, se nommoit Catherine de « Poix. » Notez qu'elle ne dit pas « Catherine Le Leu de Poix », mais seulement « CATHERINE DE POIX ». J'insiste sur ce point, parce qu'il est d'une sérieuse importance, comme on verra, et je note qu'Eustache de Sachy ne semble pas très éloigné de rattacher l'héroïne à « l'illustre Maison de Poix ».

Or, si nous constations, au temps du siège, en Picardie, l'existence d'une Catherine de Poix, l'affirmation si catégorique de Catherine Lévesque ne recevrait-elle pas de ce fait l'autorité de la chose prouvée ?

Eh bien ! la voici, cette CATHERINE DE POIX, sœur cadette de Jean III de Poix, seigneur de Séchelles, Courcelles, etc., mort avant 1549, époux de Marie de Lannoy, fille de Porus de Lannoy, seigneur d'Amé-reaucourt, *qui fut un des héros de Péronne.*

Catherine de Poix était la femme de Jacques de Brion, écuyer, seigneur de Roye-saint-Nicolas, capitaine de Pierrefonds, commandant 500 hommes de pied sous le seigneur de Coucy, et chef d'une vieille race représentée aux croisades : en 1191, au camp devant Acre, Hugues de Brion, écuyer, contracte un emprunt solidairement avec Robert de Longueval et C. de Blécourt, chevaliers [1].

En 1525, Guillaume de Brion, beau-frère de Catherine de Poix, est homme d'armes dans la compagnie de Ph. de Chabot, chevalier de l'Ordre du Roi, en laquelle servent au même titre Nicolas de Riencourt, Charles de Coucy, Bertrand de Lur, François d'Orfeuille, etc [2].

(1) *Chartes de croisade*, ms. latin 17803, num. 28.
(2) Clairambault, t 27, num. 28.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1536, Louis de Brion est archer dans la compagnie d'ordonnance que commande Mgr de Créqui (47), qui l'a conduite à la défense de Péronne. Il en est un des plus jeunes archers et n'y est entré que depuis peu de temps, puisqu'il est dans les derniers rangs. Ce Louis n'est pas mentionné dans les généalogies de la Maison de Brion, sans doute parce qu'il mourut jeune et sans alliance. S'il est permis de s'aventurer dans le champ de l'hypothèse, on peut le supposer fils de Jacques de Brion et de Catherine de Poix, et alors la présence du fils à la défense de Péronne expliquerait la présence de la mère anxieuse dans la ville assiégée. C'est ainsi, très vraisemblablement, que Françoise de Bourgogne s'y trouvait avec son vaillant fils, le seigneur de Piennes (57).

En résumé, le fait d'une action héroïque accomplie par une femme pendant le siège de Péronne paraît hors de conteste, mais le nom de l'héroïne demeure un mystère, très probablement parce qu'il en est en ceci comme de l'énigme du Masque de fer, insoluble parce qu'il y eut dans le même temps plusieurs prisonniers masqués, ce qui déroute l'identification. Alors que toutes les Péronnaises rivalisaient d'ardeur, d'enthousiasme, d'indomptable courage, se peut-il qu'une seule d'entre elles ait accompli quelque action mémorable ? De même qu'il n'y eut pas qu'une seule bannière de prise sur l'ennemi [1], il y eut certainement plusieurs héroïnes : Marie Fourré, la femme de M. Le Leu de Poix, « madame de l'Arck », vraisemblablement femme de « Loys de la Harc », homme

(1) J. DE HAUSSY, *Journal du siège*, p. 47 et 70.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'armes du Duc de Guise, et Catherine de Poix.

Tous ces noms doivent être conservés avec la même piété patriotique : tous ont un droit égal à notre vénération, et l'histoire serait injuste en n'en glorifiant qu'un seul. C'est donc quelque peu témérairement que sur le socle de la statue inaugurée à Péronne, le 25 juillet, on a buriné cette inscription infiniment plus énigmatique que probative :

A CATHERINE DE POIX
SURNOMMÉE MARIE FOURE

J'appréhende fort que ce ne soit comme si l'on érigeait un monument avec cette inscription :

A JEANNE D'ARC
SURNOMMÉE JEANNE HACHETTE

Sans doute il est patriotique de fusionner les gloires d'un pays, mais non de cette manière-là. — Vous, les premiers intéressés, Messieurs les Péronnais, fouillez tenacement vos archives communales et privées, vos anciens registres, surtout les vieilles minutes notariales, à Péronne, à Poix, et je vous prédis la pleine lumière... et des surprises.

III

LES DÉFENSEURS DE PÉRONNE

« Je voudrois, dit Dupleix, avoir les noms des seigneurs et capitaines qui s'y signalèrent (à la défense

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Péronne), et même des simples soldats..., afin de porter leur mémoire aux siècles à venir. »

Oui, que n'avons-nous tous ces noms, et aussi ceux du maître-d'hôtel, des deux pages, des trois canonniers et des 50 contre-mineurs tués le 7 septembre 1536 avec Ph. de Boulainvilliers ? Et encore les noms de tous les Péronnais qui se comportèrent en braves, et jusqu'à celui de cette humble chambrière qui fut tuée d'un boulet de canon le 16 août ? La réalisation du noble vœu de Dupleix m'a tenté, et ç'a été là le point de départ de la présente étude. Mais combien de difficultés à le réaliser ! Songez que plus de trois siècles et demi se sont écoulés depuis les prouesses de 1536. *Tempus edax et labilis hominum memoria !*

J'ai soigneusement compulsé tous les récits du siège : en outre des habitants, il y avait dans Péronne plusieurs milliers de capitaines, hommes d'armes, archers, arquebusiers, légionnaires, et c'est à peine si nous connaissons par les chroniques une cinquantaine de noms :

Chefs : Les Ducs de Vendôme et de Guise ; le maréchal de la Marck ; Ph. de Boulainvilliers, comte de Dammartin ; Jean, sire de Sarcus ; François de Sesseval [1], sgr de Pissy ; Ant. d'Ailly, vidame d'Amiens ; J. de Créqui ; Jean d'Humières, chevalier de Malte, commandeur d'Eterpigny, qu'il ne faut pas confondre

(1) En 1756, le chef de cette antique et illustre maison, « Claude J.-B. de Sesseval, comte de Sesseval, guidon de gendarmerie », poursuivait sa réception en l'office de conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France, et de ses finances». (*Pièc. orig.*, Sesseval, 87.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec son illustre homonyme le gouverneur de Péronne, alors lieutenant général pour le Roi en Italie.

Officiers : Jean d'Estourmel, sgr de Templeux-la-Fosse, commissaire des guerres ; Joachim de Hangest-Genlis, sgr de Moyencourt, lieutenant du maréchal de La Marck ; le capitaine Nicolas de Rusticis, dit le Bossu ; le capitaine Antoine de Damiette, sgr du Mesnil-lès-Domqueur, enseigne de J. de Sarcus ; le capitaine Jean de Baynast, sgr des Mazures ; Jean d'Oigny [1], lieutenant de J. de Sarcus ; Charles de Montbron, sgr de Tourvoye, guidon du maréchal de La Marck ; Philippe de Calonne-Courtebourne, baron d'Alembon, guidon de la compagnie du Dauphin en garnison à Péronne.

Hommes d'armes : Jean de Longueval ; Antoine ou Raoul d'Amerval, sgr d'Applaincourt [2] ; le sieur de Champregnault ; Porus de Lannoy, sgr d'Améreaucourt ; Antoine d'Auxy [3], sgr de la Tour ; le seigneur du Couldray [4] ; le sieur de Maliscourt ; Nicolas de Saint-Ragon ; Odart de Renty.

(1) L'auteur du récit intitulé : *Les assaultx merveilleux... faits en la ville de Péronne* (Coll. de Picardie, t. 174, p. 642) l'appelle Dony, Dosny. *Oigny* se prononçait *Ony* comme *Aloigny* se prononce encore *Alony*.

(2) Le château d'Applaincourt fut pris, avec la fille du châtelain, le 10 août 1536, par le comte de Nassau, qui, « usant de courtoisie et de civilité en son endroit, la renvoia aussitost à son père, qui estoit dans Péronne. » (J. de Haussy, p. 13.)

(3) Fils de Jean, chevalier, maître d'hôtel de Louis XI, trésorier général de Picardie, et de Jeanne de Villiers de l'Isle-Adam.

(4) J. du Couldray, dit le Galois, chevalier, était en 1403 chambellan du Duc d'Orléans. Fierabras du Couldray, sgr de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Volontaires : Jean de Haizecourt ; André de Zizania ; N... Hennegrave.

Habitants : Michel de Hauteville [1], mayeur de Péronne, dont les fils ou les neveux, Vincent et Noël de Hauteville, servaient comme archers dans la compagnie du Dauphin, à Péronne (20, 62) ; Jean Lescars, greffier de l'hôtel de ville ; Fursy Moniary (Monjarry ?), grenetier royal de Péronne ; Laurent Cherouyse, Martin de Vaux, chanoines de Saint-Fursy ; Pierre le Convers, avocat fiscal, et Philippe, son frère, avocat ; Antoine Toffin, chargé d' « enroller les hommes » et de « commander aux habitans d'aller à la corvée aux ramparts » ; Pierre Milet, argentier de la ville ; Charles Milet, orfèvre ; M. Le Leu de Poix ; Pierre Fanchon, cirier ; Arthur de Driencourt ; Adrien Leblanc, vannier ; Adrien Beaufils, peintre ; Fursy Cuvelier, tavernier ; Marie Topasture [2], mercière ; enfin Marie Fourré, Catherine de Poix, Françoise de Bourgogne, dame de Piennes.

Et c'est tout !

Sur la face droite du piédestal du monument érigé en 1897, on lit :

Mothe, en 1579 commissaire des guerres en Picardie, était probablement fils du défenseur de Péronne. (*Pièc. orig.*, du Coudray, 2, 21-23.)

(1) Michel, d'après E. Quentin, p. 73 ; Jean, d'après l'inscription du monument érigé le 25 juillet 1897. — En 1466, Pierre de Hauteville était « licencié es loix, conseiller de mon très redoubté sgr Mgr le comte de Charolois, et lieut. general de Mgr le bailly d'Amiens. » (*Pièc. orig.*, Hauteville, 4.)

(2) En 1561, René le Caron était sgr de Topasture. (Archives de la Somme, B. 61.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AUX DÉFENSEURS DE PÉRONNE

MARÉCHAL DE LA MARCK

D'ESTOURMEL, DAMMARTIN, D'HUMIÈRES

DE HAIZECOURT, DE MOYENCOURT, DE SAISSEVAL,

DE SARCUS, JEAN DE HAUTEVILLE, MAYEUR

Sur la face gauche :

A CATHERINE DE POIX

SURNOMMÉE

MARIE FOURE

HÉROINE DU SIÈGE

Si la ville de Péronne plaçait en son hôtel un Tableau d'honneur aussi complet que possible de l'admirable défense de 1536, ce serait justice que d'y inscrire, avec tous les noms qui précèdent, ceux du Cardinal du Bellay, de Jean d'Humières, gouverneur de la ville ; Jean de Barbenson, seigneur de Cany, capitaine des Légionnaires de Picardie, puis lieutenant du Duc de Vendôme après J. de Blosset, sgr de Torcy ; G. de Rasse, sgr de la Hargerie ; Antoine de Halluin, sgr de Piennes ; le maréchal de Montmorency, et son frère François, sgr de la Rochepot ; Guillaume du Bellay, sgr de Langey, bailli d'Amiens ; Adrien de Pisseleu, sgr d'Heilly, capitaine des Légionnaires ; en un mot les noms de tous ceux à qui les Péronnais, en 1536, après leur glorieuse délivrance, témoignèrent à bon escient leur reconnaissance (57).

Si je ne parle pas d'y inscrire aussi cet autre vaillant homme que le P. Fenier nomme « le sieur *Sensenat*, d'Abbeville », M. l'abbé de Cagny *Seusenat*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et l'auteur des *Assaults merveilleux*, [1] « *Saint-Sénat* d'Abbeville » ou « M. de Sinceval », c'est d'abord parce qu'on lui attribue le mérite d'une action accomplie par Antoine de Damiette, [2], qui, lui, était en effet d'Abbeville ; ensuite, parce que *Sensenat*, *Seusenat*, *Saint-Sénat*, *Sinceval* sont évidemment, durement estropié, le nom de François de *Saisseval* ou *Sesseval*, capitaine des Légionnaires, dont on a lu le nom dans ma liste au rang des chefs. C'est ainsi que, dans les montrès de la compagnie du Dauphin (20, 42, 62, 65), Guillaume de *Grébauval* est appelé *Gribouval*, *Griboval*, *Gribonat*.

Ces déformations baroques rendent parfois, sinon impossible, du moins bien difficile l'identification de certains noms. Par exemple, « Nicolas Raagon [3] », dont on a fait à tort le gouverneur de Péronne pendant le siège [4], puisqu'il était simple hommes d'armes dans la compagnie du Dauphin, n'est autre indubitablement que Nicolas de Saint-Ragon (14, 20, 42, 62, 65), qu'on y voit figurer dès l'an 1525. Le capitaine *Wibernal*, qui se laissa empaumer par le comte de Nassau et lui rendit le chateau de Cléry, croyant, comme il le disait, que Péronne était prise [2], était très certainement Charles de *Willerval*, au commencement de 1536 archer dans la compagnie du Dauphin à Péronne

(1) *Coll. de Picardie*, t. 174, p. 637 et 642. Ce récit fut imprimé à Paris en 1536.

(2) Cf. Eug. Quentin, p. 56, et note.

(3) E. Quentin, p. 73, note : « Le capitaine (gouverneur) de la ville était Nicolas Raagon (1533-1543). » Dès 1518, Jean d'Humières était gouverneur de Péronne, et il le fut jusqu'à sa mort en 1550. (*Preuves*, 12, 74.)

(4) J. DE HAUSSY, *Journal du siège*, p. 20.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(42), promu homme d'armes et chargé de la garde de Cléry, par J. d'Humières ou le maréchal de La Marck.

Ce qui confirme ma présomption, c'est qu'après le siège il ne figure plus dans les montres de la dite compagnie (62, 65). Peut-être, pour effacer sa défaillance, était-il allé se faire tuer en Italie (62).

Sous la plume fantaisiste des scribes militaires, comme on peut voir dans mes *Preuves*, et aussi sous la plume des historiens, l'onomastique est exposée à tous les sévices : Léon de Baynast devient Lyon de *Banât* ; Girard de Werchin, G. de *Marchin* ; J. de Gex, J. de *Geps* ; Urbain de Bomy, U. de *Voumies* ; J. de Renty, J. de *Ronti* ; J. de Calonne, J. de *Calenne* ; G. de Croismare, des seigneurs de Saint-Jean du Cardonnay, « G. de Cremare dit Sainct Jehan » ; J. d'Anglure, J. d'*Angluze* ; Jacques de *Rarécourt*, Jacques de Razecourt ; Claude du Lis, Claude *de Lise* ; Mathelin Cailleu, M. *Calieu* ; J. de Damery, J. d'*Aimery* ; J. Tiersonnier, J. *Torsonnier*, etc., etc.

Jean d'Estourmel est appelé par Dupleix *Estrumel*, et par Sacy [1] *Destumel*. Le même fait de Boulainvilliers *Bonnevilliers*, et de Sesseval *Seval*. Ajoutez à ces estropiements, plus ou moins déconcertants, la difficulté de préciser le nom patronymique de maints hommes d'armes désignés dans les rôles seulement par des noms de fiefs. C'est ainsi qu'un des héros de Péronne, dont la valeur est souvent mise en relief par les historiens du siège, est appelé par eux « le seigneur de Moyencourt ». Quoi de plus naturel que de

(1) *L'honneur françois*, tome IV.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'identifier avec Robert de Moyencourt, d'un ramage de l'illustre maison de Poix, homme d'armes dans la compagnie du Dauphin ? (65) Mais les historiens contemporains attribuent à « cet invincible guerrier » le grade élevé de lieutenant du Maréchal de La Marck [1] ; or, dans le rôle de la compagnie du maréchal, son lieutenant est appelé, non Moyencourt, mais « Joachin de Genly » (38). C'est ce dernier nom qui m'a mis sur la voie : le chevalereux lieutenant de Robert de la Marck était en effet Joachim de Hangest de Genlis, seigneur de Moyencourt, époux d'Isabeau de Montmorency, tué en 1537, avec son frère le seigneur d'Ivoy, à la prise de Saint-Pol par les Impériaux [2].

« Le sieur de *Maliscourt* » ou « *Malixourt* » est cité parmi les plus vaillants défenseurs de Péronne. Ni en Picardie ni dans les alentours on ne trouve de lieu de ce nom. Il n'y a pas à tenir compte de l's adventice qui s'y est glissé ; c'est ainsi que, dans le récit des funérailles de Louis de Halluyn, gouverneur de Picardie, mort en 1519, le seigneur de Régnicourt est appelé « Mgr de Reniscourt [3] ». Reste donc *Malicourt*. Mais était-ce un Maricourt, un Mélicourt, un Magnicourt ? J'incline à l'identifier avec Jean de Maricourt, chevalier, seigneur et baron de Mouchy, qui, dans un acte passé à Péronne le 13 juin 1548, est qualifié écuyer tranchant du Roi et maître-d'hôtel de Mgr le Dauphin [4]. Toutefois, il convient de noter que le nom

(1) J. DE HAUSSY, p. 18, 46, 65, 66, 69.

(2) LA CHENAYE-DESBOIS, au nom Hangest. — *Pièc. orig.*, Hangest, 220.

(3) P. ROGER, *Bibl. hist. de la Picardie*, p. 50.

(4) *Pièces origin.*, MARICOURT, f. 28 v.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Mélicourt était ancien en Picardie : on trouve en 1385 Renaud, écuyer, à l'expédition d'Écosse (7) ; en 1415, Laurent de Mellicourt, écuyer dans la compagnie de Robert de Marconville [1] ; en 1525, Jean de Mélicourt, servant dans la compagnie d'ordonnance du Duc de Lorraine avec Ph. de Blandin, G. d'Orfeuille, Philibert de Coignac, hommes d'armes, Aimar de Chamborant, François de Moyencourt, archers [2] ; en 1675, Antoine de Maliecour, capitaine au régiment de Bretagne [3] ; en 1697, Guy Melicour, sous-lieutenant au régiment de Vermandois [4]. — Quant au nom de Magnicourt, il était représenté en 1538 dans la compagnie du Dauphin, à Péronne (63), et j'ai trouvé en 1609 à Amiens Charles de Magnicourt, écuyer, sgr de Warnes, second époux d'Honorée du Fresne, veuve de Pierre de Louvencourt [5]. — Mais je m'en tiens à *Maricourt*, d'autant plus que, par la substitution si fréquente de la lettre *l* à la lettre *r* [6], ce nom se rencontre dans les vieux actes sous la forme *Malicourt* [7]. — On voit combien les caprices ou les distractions des scribes d'autrefois infligent de tortures aux identificateurs consciencieux.

(1) CLAIRAMBAULT, t. 70, num. 62.
(2) *Id.*, t. 67, num. 22.
(3) *Pièces origin.*, de MALIECOUR, p. 2.
(4) *Ibid.*, MELICOUR, p. 2.
(5) *Ibid.*, de MAGNICOURT, p. 2.
(6) On trouve *proculeur*, *rotulier*, pour procureur, roturier. Le 12 mars 1590, le Duc de Chaulnes écrit au mayeur de Saint-Quentin que M. de Saint-Simon « ne trouve point le hareng bon » et craint « que la *molue* ne lui face mal à l'estomac. » (P. Roger, *Bibl. hist.*, p. 39.)
(7) *Pièc. orig.*, MARICOURT, 18 ; acte de 1627.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J'ignore si l'on célèbre encore à St Fursy de Péronne, comme en 1536, et dans les années qui suivirent, « l'obit des occis » ; si nous avions l'obituaire de cette paroisse, nous y trouverions les noms de tous ceux qui moururent pour sauver Péronne, et la glorieuse ville s'honorerait en gravant ces noms au premier rang de son Tableau d'honneur. A défaut de l'obituaire, nous pouvons cependant en donner quelques-uns :

Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin, lieutenant de la Compagnie du Duc d'Angoulême, tué le 7 septembre.

Jean d'Humières, chevalier de Malte, commandeur d'Eterpigny, « qui eust la teste emportée d'un coup de canon pour s'estre trop montré et mis à descouvert sur le rampart », le 20 août.

Philippe de Calonne de Courtebourne, baron d'Alembon, guidon de la Compagnie du Dauphin, (fils puîné de Flour de Calonne, baron de Courtebourne, et de Claude d'Humières, fille de Guillaume, sgr d'Humières, et de Blanche de Flavy ; époux de Marie de Boubers, fille de Guillaume de Boubers et de Suzanne de Rambures), mort le 3 septembre 1536, soit de blessures, soit de fatigues et de privations (42, 50, 61).

« Le sieur de Champregnault, homme d'armes de la compagnie du maréchal de La Marck, lequel fust tué d'une harquebuzade qui lui avoit fendu le front [1] », le 25 août. — On ne trouve pas son nom dans le rôle de cette compagnie (38), soit parce qu'il

(1) J. DE HAUSSY, *Journal du siège*, p. 46.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

y avait été incorporé après le 14 juin 1535, date dudit rôle, soit parce qu'il y est désigné sous un autre nom. Je note au passage qu'en 1623 « Jehan Dechamprenault » était marchand bourgeois de Paris, et, en 1720, « Monsieur Jacques de Chanrenault, maistre d'hostel de feu Madame la Dauphine [1] ».

Le 25 juillet 1897, la municipalité de Péronne avait convié à sa fête patriotique M. le Marquis d'Estourmel, ancien député de la Somme, descendant direct de Jean d'Estourmel, le héros de 1536 ; c'était justice, mais pourquoi n'y avoir pas également convié les représentants actuels de tant de familles qui, elles aussi, eurent des aïeux à la défense de Péronne? Objecter qu'on ne savait pas, serait une excuse insuffisante : il n'y avait qu'à s'adresser en temps utile à ceux qui font profession de savoir, et le nombre en est grand en Picardie. Sans doute beaucoup de documents ont disparu dans les guerres de religion et dans la période révolutionnaire, mais il en subsiste encore assez pour reconstituer une ample liste de Défenseurs. Ceux que j'ai retrouvés n'ont pas tous, en la question, une valeur probative, parce qu'il en est d'antérieurs de plusieurs années à la date de la glorieuse défense ; par exemple, il n'existe, tant aux Archives qu'à la Bibliothèque Nationale, que de très rares montres de la compagnie de Ph. de Boulainvilliers et la moins ancienne (17) est du 8 août 1526, mais elle n'est pas neanmoins à négliger ; beaucoup de ses hommes d'armes et de ses archers y servaient certainement encore en 1536 et durent coopérer à la défense avec

(1) *Pièces orig.*, de CHAMPREGNAULT, 2, 3.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

leur valeureux chef; car, en ce temps-là, le plus grand nombre des hommes de guerre servaient toute leur vie dans le même corps. Par exemple, comparez les rôles de la compagnie de Jean d'Humières (14, 42) en 1525 et en 1536 : vous y trouvez ces mêmes noms : Ph. de Calonne, P. de Miraulmont [1], Adrien de Caix, Hugues de Riencourt, Nic. de Saint-Ragon, Simon de Laire, Jacques du Plessis, Gauvain Tassart, N. Cresson, P. de Monchy, J. Tiersonnier, Ch. Guilbert, Mathieu des Loges, Al. du Gamet, Fremin Cayn, Artus de Courcelles, etc.

Parmi les noms des hommes d'armes de Ph. de Boulainvilliers en 1526, nous en trouvons plusieurs qui sont encore représentés : Courtenay (par les Baufremont), Mailly, Aumale, Rancourt, Ravenel, Cossart, de Thy, Ferrières, Noblet, Coral, Gauville.

Le Duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, général de l'armée qui tint victorieusement tête aux envahisseurs, et Claude de Lorraine, Duc de Guise, son beau-frère, vinrent à Péronne le 17 juillet 1536, avec le Maréchal de La Marck, Ph. de Boulainvilliers, Jean de Créqui, et autres capitaines, pour organiser la défense. Nous avons le rôle de la compagnie d'ordonnance du Duc de Vendôme (49) en 1536, laquelle dut très certainement l'escorter, sous le commandement de J. de Barbenson, sgr de Cany, ce qui explique le présent de vin fait ensuite à ce der-

(1) En 1546, Martin de Miraulmont était notaire royal à Amiens. (*Pièces orig.*, Senicourt, 5.) En 1585, le sieur de Miraulmont était écuyer d'écurie du Roi. (Charavay, *Chartes du cab. de M. de M..*, 1867, num. 1414). La Maison de Miraulmont était d'ancienne chevalerie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nier par la ville de Péronne (57) ; nous y relevons les noms suivants, que nous savons ou croyons encore représentés : Montigny, Riencourt, Estourmel, Béthune, Renty, Longueval, Estavayé, Chasteigner, Caix, Boullet, Bretonneau, Bonneval, Certaines, Héricourt, Montreuil, Chantemerle, Belloy.

Nous avons le rôle de la compagnie d'ordonnance du Duc de Guise (59), du 29 janvier 1537, quatre mois après le siège de Péronne ; nous y relevons maints noms encore représentés : Lenoncourt, Rarécourt (Pimodan), Choiseul, Chamisso, Montigny, Mailly, des Salles, Vaubecourt, Montarby, Maillard, Beaucorps, Fontaines, Certain, Rancourt, Malestroit, du Hamel, de Bort, la Taille, Failly.

Dans le rôle de la compagnie de Jean de Créqui (47), du 12 juillet 1536, se lisent les noms suivants, qui sont encore représentés : Créqui (par les Beaucorps), Renty, Calonne, Louvencourt, Ravenel, Hardenthun, Ancel, Lespine, Sarcus, Le Doulx.

En juin 1535, la compagnie d'ordonnance du maréchal de La Marck comptait 75 hommes d'armes et 118 archers. Nous avons tous leurs noms (38), parmi lesquels nous relevons ceux-ci, tous représentés actuellement : Estourmel, Montbron, Cullant, Orival, Croizier, Milly, Malortye, Gironde, Hémard, Marguerie, Sabard, Gomer, Beaurepaire.

Jean d'Humières, chevalier de l'Ordre, titré « cousin du Roi [1] », gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Péronne, Roye et Montdidier, lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, Savoie et Pié-

(1) *Preuves*, 25, 28, 45, 46.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mont, et membre de son conseil privé, était gouverneur du Dauphin (François II), lorsque la mort le prit à Saint-Germain-en-laye, en juillet 1550, au faîte des honneurs, après une longue et splendide carrière, laissant le renom d'un loyal serviteur aussi précieux dans les guerres que dans les Conseils. François Ier et Henri II le tinrent constamment en particulière et affectueuse estime, et lui confièrent les missions les plus importantes [1]. En 1528, Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, aïeul du roi Henri IV, lui fit l'honneur de le choisir pour parrain du prince J. de Bourbon, Duc d'Enghien, son fils. Jean d'Humières donne l'impression d'un grand caractère, sachant résister au maître si le maître lui demandait de favoriser un passedroit : en 1536, aussitôt qu'il apprit la mort de Philippe de Calonne, guidon de sa compagnie d'ordonnance, le Dauphin écrivit à son lieutenant J. d'Humières la lettre la plus instante, réellement impérative, pour le presser de donner la charge vacante à son protégé Charles de Dampierre (50) ; mais comme celui-ci ne venait qu'au 32e rang parmi les hommes d'armes de la compagnie, J. d'Humières résista, et en fin de compte ce fut Claude de Clermont qui fut nommé (62). Le futur Henri II avait le cœur d'un vrai roi, et il n'en continua pas moins sa bienveillance à l'intègre capitaine, qui, lui, avait le cœur d'un vrai chef, serviable à ses subordonnés (74). La charge de lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes commandée par un prince du sang était une des plus éminentes de

(1) *Preuves*, 28. — *Pièc. Orig.*, Humières, 45.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'armée ; le lieutenant exerçait en réalité le commandement. François Ier avait donné à J. d'Humières la lieutenance de la compagnie du Dauphin, et à Ph. de Boulainvilliers la lieutenance de la compagnie du Duc d'Angoulême, son autre fils.

Jean d'Humières était l'arrière-petit-fils de ce preux qu'au xve siècle on appelait « le vaillant Adrian d'Humières », chevalier de la Toison d'or, époux de Jeanne de Nédonchel, — et le fils d'autre Jean d'Humières et de Jeanne de Hangest, fille de Jean, seigneur de Genlis, et de Marie d'Amboise. De son alliance avec Françoise de Contay il eut 18 enfants, — car en ces temps la race française était aussi féconde que valeureuse, — entre autres Charlotte, femme de François de Montmorency, sgr de la Rochepot, frère puîné du Maréchal de Montmorency, et Jeanne, femme de Georges de Créqui, sgr de Rissé. Louis d'Humières, son 2e fils, fut après lui gouverneur de Péronne (76) ; il y mourut le 31 octobre 1560 et eut pour successeur dans ce gouvernement son frère aîné, Jacques, sire d'Humières, marquis d'Ancre.

Le 31 mai 1536, le Roi envoya Jean d'Humières par delà les monts en qualité de son lieutenant général (45). Le gouverneur de Péronne, qui dès le 7 novembre 1535 signalait l'opportunité de renforcer les garnisons de Picardie (37), et qui savait que telle était alors l'intention formelle du Roi (44), laissa dans Péronne sa garnison habituelle, c'est-à-dire la compagnie du Dauphin. Ce ne fut qu'après le siège qu'il en détacha 40 hommes d'armes et 75 archers pour les conduire, avec l'autorisation du Roi, « à la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

conqueste de son pays d'Itallye » (62). J. d'Humières vint en prendre le commandement à Péronne même, et c'est alors que la ville lui fit des présents de vin (57). Le 15 mai 1538, il est de retour à Péronne, où sa compagnie de cent hommes d'armes se retrouve au complet (65).

Dans le rôle dressé ce même jour et conforme à celui du 10 avril 1536, sauf pour un très petit nombre de noms, nous relevons les suivants, tous représentés à la date du 25 juillet 1897 : Lameth, Riencourt, Caix, Calonne, Mornay, Aumale, du Vergier (la Rochejaquelein), Baynast, Hauteville, le Sergent, du Hamel, Gouy, Renty, Lancry, du Buisson, Blandin, Milly, Tiersonnier, Chrestien, Montigny, Boullet, Baudelocque, Hardenthun, Ravenel, Courcelles, Courtenay (par les Bauffremont), Brion, Lignières.

Sans doute, si Péronne dressait le Tableau d'honneur de son siège héroïque, il serait difficile d'y comprendre tous les noms des vaillants compaings des Ducs de Vendôme et de Guise, d'autant que pour ces deux compagnies des réserves pourraient être prudentes, mais ce ne serait que justice de les honorer d'une mention collective, ainsi que les Légionnaires de Picardie ; pour les hommes d'armes et les archers du maréchal de La Marck, de Jean d'Humières, et de Jean de Créqui, le doute n'est pas possible : tous ont défendu Péronne, et par ainsi voilà plus de 600 noms à mettre à l'honneur. Qu'ils soient, du moins, conservés avec une patriotique reconnaissance dans les cœurs des Péronnais et dans les fastes de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Patrie ! Français, a dit le poète des *Chants du soldat*,

> Français, c'est un sang vivace que le vôtre :
> Les tombes de vos fils sont pleines de héros !

Et aussi les tombes de vos pères !

VICOMTE DE POLI.



Preuves

1. 1234. Jean Fourré, chevalier. (Cartul. de l'abb. de S. Denis, ms. lat. 17110, f. 113.) — 1242, Chatou. — Guibert et Eude de Montesson, frères d'Hersende, femme de RAOUL FOURRÉ. (Ms. latin 17058, p. 6.)

2. V. 1315. — Censier de l'abb. de Thenailles, diocèse de Laon : « *Vinee quas habemus apud Urcel et nomina earum* :... Vinea en Crotous, inter vineam Raudet de Chauni et campum Goberti dicti Leroi, ex una parte, et vineam BAUDRI LE LEU, ex altera... » (Ms. latin 5649, *Chartul. Thenoliense*, fol. 98 r.)

3. 1339, 27 oct., Saint-Quentin. — « Sachent tous que je BAUDOUIN LE LEU, escuier de la viconté de Paris, ay eu et receu de F. de Lospital, clerc des arbalestiers du Roy nostre sire, en prest sur les gaiges de 7 esc. de ma compaignie, deservis et à deservir en ceste présente guerre... 4 livres 4 solz tour. des quiex je me tieng pour bien paié. Donné à S. Quentin souz mon seel le 27e jour d'oct. l'an 1339. » (Clairambault, t.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

65, num. 25, orig. parch. Sceau portant un écu *à 3 loups courants l'un sur l'autre, et à une bordure.*)

4. 1347, 14 août. — « La monstre Mons. de Medon, chev. banneret. *Escuiers :* Eng. de Saincte Aldegonde, Hue de Hesecque, Locart du Chastel, Colinet Fourré, J. d'Auchy, Esware de Mailly... ». (Id. t. 74, num. 97, orig. parch.)

5. 1380. — Guieffrin le Leu, receveur des aides à Senlis. (Id. t, 47, num. 200.)

6. 1385-90. — Geoffroy le Leu, grenetier du grenier à sel estably par le Roy à Beauvais. (*Pièc. orig.*, doss. 39640, le Leu, p. 5-8).

7. 1385, 3 août, « à Edembourc en Escoce ». — « La reveue de messire Amé d'Oiselier, chevalier de l'ospital. *Escuiers* : S. d'Achi, Regnaut de Mélicourt... » (Clairambault, t. 82, num. 32, orig. parch.)

8. 1387, 1er août, au castel de Lescluse. « La reveue de Ant. Bienvaille, cappitaine, de un connestable et de 38 arbalestiers armez à pié de sa compaingnie : Jaquemin de Saint Luc, C. de Seve, Girart de Lussac, J. de Sansac, Bertelemieu Leleu, J. Borchier... » (Id. t. 92, num. 55, orig. parch.)

9. 1387, 1 nov., Ardres. « La reveue de R. du Trenquis, un chevalier et 8 escuiers de sa compaingnie :

(1) Abrèviations des prènoms : *A.* Antoine ; *Adr.* Adrian ; *Al.* Alexandre ; *B*, Barthélemy ; *C*, Colin ; *Ch.* Charles ; *Chr.*, *Cr*, Christophle ; *Cl.* Claude ; *D*, Denys ; *E*, Estienne ; *F*, Françoys ; *G*, Guillaume ; *H*, Hugues ; *J*, Jehan ; *Jac.* Jacques ; *L*, Loys ; *M*, Michel ; *N*, Nicolas ; *O*, Olivier ; *P*, Pierre ; *Ph.*, Phelippes ; *R*, Robert ; *S*, Symon ; *T*, Thomas ; *V*, Vincent.

Les dates sont en style moderne.

Les documents dont le lieu de dépôt n'est pas indiqué sont à la Bibliothèque Nationale, aux manuscrits.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Messire Lancelot le Personne. Robin de Lannoy, Huet de Verchin, Lois le Leu, P. Crasset, P. le Maure, J. le Coq... » (Id., t. 108, num. 1, orig. parch,)

10. 1388, 1 fév., Ardres. « La reveue de J. de Couppes, escuier, et 7 aultres esc. de sa compaignie : J. Bomtamps, Tassart de Quamdalle, J. le Prien, Lor. Queval, J. Hernet, Gillequin Hennebert, Hanot de le Capelle, E. Roussel, Baudin le Leu, M. de Roincourt, Adam de Biauraim, Hanequin Bertel. » (Id., t. 35, num. 181, orig. parch.).

11. 1410, 8 s., Paris. — « La monstre de J. le Leu, escuier, de 8 autres esc. et de 10 archiers de sa compaignie, receue a Paris le 8e jour de septembre l'an 1410. Le dit Leu, P. Barin, J. de Sonnereus, T. le Caron, Hue Armant, Adam Engerrant, Colart Mauchien, Arnoul de Maisons, J. d'Estrées. *Archiers* : J. du Beffroy, Henry Longchamp, C. de Cronnent, Ancellet le Prevost, Simmonnet de Dours, Henryet de Pisseleu, Hurtaut Biere, J. Fournier, Adenet le Maçon, Jehannin Ponchart. » (*Pièces orig.*, Le Leu, 10.)

12. 1522, 1er Mai. — « Nous Jehan seigneur de Humgeres, Gouverneur de Peronne, Montdidier et Roye et cappitaine de 25 lances fournies des Ordonnances du Roy nostre sire... » Quittance de ses gages de capitaine. (Clairambault, t. 169, num. 106, orig. parch.)

13. 1523, 20 juin, Pontoise. — Revue de la comp. de 30 hommes d'armes de Ph. de Boulainvilliers, comte de Dampmartin. (Id., t. 246, fol. 917, orig. parch. — Le 9 juin 1525, revue de la comp. de 49 h. d'a. du même, Archives nat., K 83, num. 5, orig. parch.)

14. 1525, 16 juin, Péronne. — Compagnie de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

25 hommes d'armes et 50 archers sous Mgr de Humyères, revue par J. du Moustier, écuyer, sgr de Sarragosse, commissaire ord. de la guerre.

Hommes d'a. : Led. Mgr de Humyères, cappitaine. A. de Bayencourt, Ph. de Callonne, Jac. de Patz, J. de Meaulx, Cl. d'Aigneville, Artus d'Amerval, P. de Myraumont, Adrian de Quaitz, A. d'Othon (Auton), Raoul de Bernay, Hug. de Riencourt, J. le Vasseur, R. de Broully, N. de Saint Ragon, F. Cossart, J. de Warvillier, Druquin Roussel, F. Moreau, Jac. du Plessis, S. de Laire, A. Bloquier, Adr. de Humyères, P. de Saint-Hyon, Bern. de le traige.

Archiers : Ph. de la Haye, P. Wyart, Gauvain Tassart, N. Cresson, J. Baudart, J. Pocques, P. de Monchy, Colinet Feron, P. Taste, Angelin du Port, G. du Hamel, Adr. Sacquespée, P. de Saint-Michel, Ph. de Billy, J. Tierchonnier (Tiersonnier), Adr. Tourjon, Adr. Bourson, Ch. Guilbert, Fremin Rigault, J. de Bon Robin, J. de Warnier, G. de Vermoyse, A. du Fresne, Mathieu des Loges, J. de Warvillier, J. de Recourt, Ph. de la Chèze, Al. du Gamel, Ph. Clutin, J. Marchant, J. de Watrepont, A. de Harpre, A. Blocallot, Fremin Cain, P. Monnel, J. Guyselin, Adr. de Fresnes, Jac. Roussel, Artus de Courselles, Bon marchant, la trompette, J. Varlet, Jac. des Jardins, P. Bourdon, Bertrand Dohe, P. Quesnel, J. Lacart, J. Cuel, R. de Lully, J. de Vaulx. (Id., t. 60, num. 213.)

15. 1525, 18 juin. — « Nous Jehan seigneur de Humyeres, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, Gouverneur des villes de Péronne, Montdidier et Roye, et cappitaine de 25 lances fournyes des Or-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

donnances du Roy...» Quittance de gages. (Id. t. 169, num. 107, orig. parch. grand sceau.)

16. 1526, 24 jan. — Quittance de ses gages de capitaine donnée par Ph. de Boulainvilliers, chevalier, comte de Dampmartin et de Foucambergue, vicomte de Dreux, baron de Preaux et de Champignelles, et capitaine de 30 lances fournies des Ordonn. du Roi. (Id. t. 142, num. 19, orig. parch. — Même quitt. du 22 sept. 1526, num. 42-43.)

17. 1526, 8 août, Boulogne-sur-mer. — Montre de la comp. de 40 h. d'armes et 80 archers faisant le nombre des 40 lances fournies des Ordonn. du Roi sous la charge et conduite de Ph. de Boulainvilliers, comte de Daummartin, revue par Jacques des Champs, sgr de Vaulx, commissaire ord. des guerres.

« Mgr le comte de Dampmartin, *cappitaine*. Ph. de Boullaynvillier, *lieutenant*. J. de Faiges, *enseigne*. Adr. de Boullaynvillier, *guydon*.

« *H. d'armes* : Ferry de Boullaynvillier, Jac. de Genne dit Menilles, A. de Ravenel, Jaq. de Marcouville, Rolland de la Fontaine dit Lesche, P. de la Rivière, Ol. de Saillac, Rolland de Tebouville, Jaq. de Courtenay, Adr. Sanyer, F. Coural, G. du Thil dit la Douze, Bonav. de Fours, Iaq. de Cernay, Gilles du Chemin dit du Quesnoy, L. de Launoy, Hug. de Ferrières, Hug. Taillefert, N. Gosse, R. du Fresnoy, Jaq. Lenhare dit Monceaulx, N. de Beaumont, J. de Frateaulx, R. de Hallencourt, J. de Hallencourt, F. de Jaure dit la Cassaigne, Flour de Fretin, D. de la Bosse dit les Loges, G. le Voyer dit le Breton, N. Cossart dit Maugeron, P. du Boys, Ch. d'Aumasle, P. Charretier, J. de Gauville, N. le Conte.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« *Archiers* : N. Rabigeoys, Cr. de Jarrye, J. de Mailly, Jehannot de Vassaulx, J. Godinières, J. de Beauregard, Hansse Brenet, N. Pelleu, *trompette*, M. Petit, J. Benard dit Vatenquicte, L. du Chemyn, J. de Bailly, J. Damys, J. de Suynes, D. de la Montaigne, F. de la Roche, J. de Torcy, Florent Affagard dit la Chappelle, Jaq. de Chaussy, Martin Vergaye, Ch. Doullay, P. Obery, A. de Tissart, Est. Pasteron, P. de la Boullaye, Henry Noblet, Cr. de Brueil, Ponthus de la Sablonnière, A. Fannel, Bertr. de Thionville, Mathieu Ferry, N. de Personville, P. de Personville, G. du Crocq, J. Bonnenffant, P. de Beauvicquet, Henry Champyon, G. du Four, N. Langlier, N. Ferrand, J. Gay, Jaq. de Dombes, R. Liberge, Jaq. le Gay, J. du Val, Martin Pellart, G. de Hely, P. Striquedon, J. Basse dit le Vasseur, P. de Rancourt, Bern. Lescuier, P, de Soyquyère, J. de Bannes, Rolland d'Alizon dit Borron, Jaq. Arcon, Jaq. Joly, R. de Rouvray, P. de Guyenval, J. du Boullay, Raymond de Legne, Eustace de Mutarne, Mathieu de Balynes, J. de Precinville, J. de Pontereul, T. de Haucourt, L. de Lesquaigne, J. de Vaulx, P. des Loges, J. Transte, P. de Lisle, J. de Soullare, G. de Cremare dit Saint Jehan, Ch. Coral, Philibert de la Mothe, Cl. Aubert, J. de Bosse, Adr. Guede, P. de Saussoy, L. de Levemont, Roynet de Bauger. » (Ms. franç. 21514, p. 1143, orig. parch.)

18. 1527, 20 sept. — « Nous Jehan seigneur de Humyeres, Conseiller et Chambellan ordinaire du Roy nostre sire et chevalier de son ordre, Gouverneur des villes de Peronne, Montdidier et Roye et Cappitaine de trente lances fournies des ordonnances dud. Sei-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gneur, Confessons avoir receu de Maistre Jehan Grolier, conseiller dud. Seigneur et trésorier de ses guerres, la somme de quatre vingtz dix livres tourn. a nous ordonnée par icelluy Seigneur pour nostre estat et droit de cappitaine desd. trente lances du quartier de janvier, février et mars derr. passé, qui est au feur de vingtz solz tourn. pour chacune lance fournie par mois. De laquelle somme de IIIIxxx l. tz. nous nous tenons pour contanz et bien paiez et en quictons led. Maistre Jehan Grolier, trésorier des guerres dessusdit, et tous autres. En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main et fait seeller du seel de noz armes le vingtiesme jour de septembre l'an 1527. — J. Dhumyeres. — (*Pièc. orig.*, Humières, 3, orig. parch. Grand sceau en placard ; écu : un fretté.)

19. 1528, 7 fév. — Quitt. de ses gages de capitaine donnée par Ph. de Boulainvilliers, chevalier, comte de Dampmartin et de Foucambergue, Sire et Seigneur de Courtenay, capitaine de 31 lances fournies des Ordonn. du Roy. (Clairambault, t. 142, num. 20, orig. parch. — Mêmes quitt. des 7 avril 1528, 24 avril et 10 juillet 1529 ; num. 21, 22, 24.)

20. 1528, 28 mars, Péronne. — Compagnie de 31 h. d'armes des Ordonn. du Roi sous la charge et conduite de Mons. de Humyères, revue par L. de Lavardin, chevalier, sgr de Rennay, commissaire ord. des guerres.

« *Hommes d'a.* : Messire J. de Humyeres, chevalier, *cappitaine*. A. de Bayencourt, Jac. de Pas, Ph. de Callonne, G. de Vermoises, P. de Miraumont, Adr. de Caix, A. d'Auton, J. du Boys Robin, H. de Rien-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

court, J. le Vasseur, R. de Brolly, N. de Sainct Ragon, Adr. de Warvillier, Druquin Roussel, S. de Laire, Adr. de Humyeres, P. de Sainct Yon pour 14 jours, Renault des Merliers pour le reste, Bern. de Letraige, Lyon de Banat (Baynast), J. de Canny, J. de Gonnelieu, L. de Boffles, J. du Plessis, A. de Cuvillier, P. de Dompierre pour 14 jours, Cl. de Humyeres pour le reste, Ph. Clutin, Raoul de Bernay, J. de Vaudripont, P. Viart pour 14 jours, James du Plessis pour le reste, J. de Chemynaut.

Archiers : Henry Bolenger, Gauvain Tassart, N. Cresson, J. Bodart, J. de Herly et J. Warnier. P. de Monchy, C. Feron, Cl. de Guillerault, G. du Hamel. J. Tierchonnier (Tiersonnier), Adr. Turgon, Ch. Guilbert, Gilles Gambier, A. de Fresnes, P. Bigart, Mathieu des Loges, G. Gribonat (Griboval) et E. Turbide, Cl. de la Haye, Al. du Gamel, V. de Hauteville et P. de Monet, P. Wiart, Fremin Cain et R. de Luly, Fremin Rigault et Cotin de Vaulx, Artus de Courcelles, Cl. Biset, A. de Francières et L. du Petit Cambray, Jehan Maillart, P. de Costes, A. Berthelemy et Janet de Feuquières, Monot Mansart, J. Coffinet, Aigneulx Carles et Cr. de Brebant, Bastien d'Auvillier, Gérard Maresse.

P. Quesnel, J. Lacart, J. Cuel, Jac. des Jardins, Jac. Oignon, E. de Brazay, G. du Val, P. Taste, Georges de la Tour, J. de la Baume, Ancelot de Frans pour quatorze jours, Janet Boytel pour le reste, J. Varlet, J. Brandincourt, F. de la Haire, J. Polliet, R. de Flet, Janot bastard d'Ostun, Pasquier Maumiroys, G. Guillotagot, Hector Fillon et P. Natier, J. Lardier, J. Gosselin, L. de Framezelles et J. de Vaulx, G. de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Montarby, S. Aurillot. (Ms. franç. 21514, p. 1185, orig. parch. Sceau de L. de Lavardin ; écu : 3 fleurs-de-lis.)

21. 1528, 18 Sept. — Quittance de ses gages de capitaine de 62 lances fournies des Ordonn. du Roi, donnée par « Charles, duc de Vandosme, per de France, conte de Conversan, de Marle et de Soissons, Viconte de Meaulx, de Beaumont et de Faizanssaguet, Sgr de la Guierche en Bretaigne, Gouverneur et lieutenant général du Roy en Picardie ». (Clairambault, t. 135, num. 57, orig. parch.)

22. 1529, 20 avril, Péronne. — Comp. de 31 lances fournies des Ord. du Roi sous la charge et conduite de Mgr de Humyères, leur capitaine ; revue par L. de Lavardin, écuyer, sgr de Rennay et de Boysset, commissaire ord. de la guerre. (Ms. franç. nouv. acq. 8619, p. 5.)

23. 1529, 24 avril. — « Nous Philippes de Boullaynvillier, chevalier, conte de Dampmartin et de Foucambergue, Sire et Seigneur de Courtenay et Cappitaine de 31 lances fournies des Ordonnances du Roy nostre sire, confessons avoir receu de Maistre Jehan Grolier, trésorier des guerres dud. Seigneur, 93 livres tourn. pour nostre estat et droit de cappitaine desd. 31 lances du quartier d'avril may juing 1528 dernier... En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de nostre main et faict seeller du seel de nos armes le 24e jour d'avril l'an 1529. Ph. de Boullainvillier. » (*Pièc. orig.*, Boulainvilliers, 73.)

24. 1529, 7 Mai. — « Nous Jehan de Humyeres, sgr dud. lieu, de Bequincourt, Ribecourt, Fricourt, Vignemont, Vendelicourt et Monchy le Perreux, con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seiller et chambellan ordinaire du Roy nostre sire, chevalier de son Ordre, Gouverneur des villes et prévosté de Péronne, Montdidier et Roye, et Cappitaine de 31 lances fournies des Ordonnances du Roy nostre dit seigneur... » Quittance de gages. (Clairambault, t. 169, Num. 108, orig. parch.)

25. 1529, 29 oct. — Lettre de François Ier « à Mons. de Humyeres, chevalier de nostre Ordre, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye », que le Roi qualifie « mon cousin ». (Ms. franç. 3008, fol. 1, orig.)

26. 1530, 30 sept., Péronne. — Revue de la comp. de 40 lances fournies de Mgr de Humières. (Ms. franç. nouv. acq. 8619. p. 22.)

27. 1531, 14 avril, Montreuil-sur-mer. — Revue de la comp. de 24 lances fournies des Ordonn. du Roi sous Mgr de Créquy, capitaine. *Archers :* grant J. Prevost, Ph. Juvenel, Jac. de la Vallée, N. de l'Estoille... (Ms. franç. 21516, num. 1273.)

28. 1531, 13 déc. — *Jean, sgr d'Humières, gouverneur de Péronne, est envoyé par François Ier à Valenciennes, à l'effet de traiter du rachat des terres qui avaient été aliénées pour payer la rançon du Roi.*

« Françoys, par la grace de Dieu roy de France. A nostre amé et féal conseiller et général de nos finances maistre G. Preudhomme, tresorier de nostre espargne. Nous voullons et vous mandons que des deniers dud. espargne vous paiez... comptant à nostre cher et féal cousin Jehan de Humières, Seigneur dud. lieu, chevalier de nostre Ordre, la somme de 780 livres tournoiz...» (V. de Beauvillé, *Doc. inédits sur la Pic.*, t. II, p. 201.)

29. 1532, 18 oct., Péronne. — Rôle de la comp. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

40 lances fournies des Ordonn. du Roi sous la charge de Mgr de Humières, revue par J. d'Estourmel, chevalier, sgr de Templeux, commissaire ord. des guerres. (Ms. franç. nouv. acq. 8619, p. 29.)

30. 1532, 27 octobre, Thérouanne. — Montre de cent hommes de guerre à la morte-paye en garnison en la dite ville, sous la charge et conduite de Mgr le duc de Vendôme, leur capitaine, revus par G. de Bours, commissaire aux revues des mortes-payes de Picardie.

« *A 24 livres par moys* : Mgr le duc de Vendosme.

« *A 12 l. par moys* : Bon de la Haye.

« *A 6 livres* : J. de Rippemont, au lieu de N. Pageret ; (au dict Pageret ung moys 8 jours, et aud. Rippemont le reste.) J. le Vasseur ; Henry Quarenas ; J. de Bures, au lieu de Gilles Bardefert ; (aud. Bardefert, 2 moys 18 j. et aud. de Bures le reste.) Adrien le Quesun, N. de Naget ; A. le Brun ; J. Amalas ; J. Fropot ; J. de Bouvignes ; F. de Robois ; J. de Licques ; C. le Bel ; L. du Plat ; J. Carton ; L. de Sauturne ; Charlot Machart ; J. Morel ; F. le Maire ; F. Elyard ; Guillemin le Chevallier ; Germ. le Pappe ; T. Courtoys ; R. Pocque ; J. Videlaine ; Léon le Canu ; J. Chaloppin ; Mathieu Cuvelier ; P. de Vadanthun ; Nollet le Roy ; G. de Fourmentel ; Moutin Picquet ; Jac. Cansi ; N. Delebec ; A. Amoury ; Joussin des Tailleurs ; G. de Condete ; F. de Herty ; J. Quetelaire ; J. des Jardrins ; A. Cuvelier ; J. Pisson ; J. Bigour ; A. de la Ruelle ; J. Guillot ; J. de la Croix ; Massin Gillard ; N. Retard ; J. Caverel ; Clément le Roy ; Charlot Baron ; A. le Conte ; S. Mousnier (au lieu de J. Pageret ; aud. Pageret ung moys 8 j. et aud. Mousnier le reste.)

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J. Bouchet ; Jac. Harlé ; Jac. de Souraines ; Thenot Carton ; Thonnyn Pisson ; Peraut du Fourmanoir ; J. Teret ; Philippot Hardoyn ; P. Gousengo ; A. Harelle ; N. Lambert ; T. Caulier ; P. Loyseau ; D. de la Marne ; Regnault Mahieu ; N. le Grand ; J. du Four ; J. Brisse ; Pasquier Riquier ; J. Assenfans ; Mondin Lescarreur ; Laurens du Launel ; le bastard de Myevre ; F. Dodelans ; Foulques Richart ; Raoullet le Vasseur ; Jac. Bombles ; L. de Bievre ; J. Gollerie ; Philippot de la Ruelle ; J. le Mort ; G. des Champs ; Martin le Tellier ; N. Cardon ; J. de Beauviray.

« *A 60 solz* : J. de la Croix dict le Maire ; Luter Massin ; Roger Berthou ; J. de Launay ; Fermyn le Vasseur ; Guesrand Mesnart ; P. le Roy ; N. Sullaire ; P. Obin ; L. de Launel. » (Ms. franc. 25790, p. 302, orig. parch.)

31. 1533, 8 mai. — « Nous Jehan Destourmel, chevalier, seigneur dudit lieu et de Tampleux, Commissaire ordinaire des guerres, confessons avoir eu et receu de Maistre Jehan Grolier, conseiller du Roy nostre sire et tresorier de France, nagueres tresorier desd. guerres, la somme de cent livres tourn. à nous ordonnée par le dit Seigneur pour noz gaiges dudit office de Commissaire ordinaire du quartier de juillet, aoust et septembre 1531..., qui est au feur de IIII^c^ l. ts. par an... En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main et faict seeller du seel de noz armes le 8e jour de mai l'an 1533. J. Destourmel. » (*Pièc. orig.*, Estourmel, 4, orig. parch. Grand sceau en placard ; écu penché, heaumé, chargé d'une croix crételée.)

32. 1533, 17 mai. — « Nous Jehan Destourmel,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chevalier, seigneur du dit lieu et de Templeux la Fosse, Commissaire ord. des guerres, Confessons avoir eu et receu de Maistre Guy de la Maladiere, cons. du Roy nostre sire et trésorier de ses guerres, la somme de cent livres tourn. a nous ordonnée pour noz gaiges du dit office de commissaire du quartier de janvier, février et mars 1531... En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes de nostre main et faict seeller du seel de noz armes le XVIIe jour de may l'an 1533. J. DESTOURMEL. » (Ibid., 5, même sceau.)

33. 1534, 11 mars, Péronne. — Revue de la compagnie d'Ordonnance du Dauphin : lieutenant, Mgr Jehan de Humyères. (Ms. franç. 21516, num. 1299.)

34. 1534, 5 juillet, Rethel. — Revue de la comp. de 74 hommes d'armes du Maréchal de la Marck. (Ms. franç. nouv. acq. 8619, p. 35.)

35. 1534, 31 août, Soissons. — Montre de la compagnie de 74 h. d'armes et 104 archers du nombre de 80 lances fournies des Ordonnances du Roi sous la charge et conduite de Mgr de Vendôme, revue par P. de Bérard, Sgr de la Foucauldière, commissaire des guerres.

« Mgr de Vendosme, *cappitaine*. Mgr de Torcy [1], *lieutenant*. Hector de Moreul, *enseigné*. F. d'Estavayé, *guydon*. Raoullant de la Vauselle, *mar. des logis*.

« *Hommes d'armes à la grant paye* : L. du Plessis, P. du Belloy, A. de Lespinasse, Ol. Guedon, Raoullant de la Bove, G. Chardon, Balt. de Chan-

(1) J. de Blosset, baron de Torcy, qui fut chevalier des Ordres, et en 1577 gouverneur de Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tellou, Bonnet de Urchers, P. de Cocquellet, J. Quieret, Jaq. de Villiers, Bern. de Lestaige, N. de Mauraige, Balt. de la Haye, P. des Poix, Hugues de Riencourt, Mathurin Guichart, J. des Aiges, A. le Vasseur, A. de Laigny.

« *H. d'armes à la paye ordinaire* : Alpin de Bethunes, P. de la Curée, Julien Bournel, N. de Gennes (pour 6 jours), J. de Fontenay, Est. de Sarbue, F. de Serre, J. de Longueval, Federic de Boffles, Ludovic de Rive, Martin de Radingan, Martin de Pestivyen, Odart de Renty, Cornille le Sot, L. de Chantemerle, G. de Montigny, L. de Hellencourt, Ch. de la Haye, Est. de la Bove, Yvon Rivollet, G. Haste, J. de Pippemont, J. de Nuysement, Hug. de Vaulx, J. de Monchy, F. de Bausbec, A. David, N. de Brichanteau, J. de Bonneval, L. de Charuel, Jaq. de Balores, G. de Certaines, le chevalier Berthellon, J. d'Autille, P. d'Athye, P. de Condé, Jaq. de Grandon, Jaq. de la Gravelle, J. de Fromentière, J. de Noncel, J. de Armigny, Blaise de Vieil maison, F. de Peigne, Cl. de Ligny, Al. de Renty, Jaq. Houallon, J. de Juvigny (pour 6 jours). F. de Beaucourt (p. 6 jours), Jehan d'Estourmel (pour 6 jours).

« *Archers à la grant paye* : Al. Salmon, Cr. Drouart, J. de Huppy, F. de Monceaulx, J. de Montigny, Ph. du Pré, A. de Quay (Caix), Hector Quiéret, J. le Job, Cl. de Villiers, J. de Berengeville, J. de Felins, N. de la Haye, Offray du Val, G. Brehoz, J. de Chasteigner, petit J. Baillet, L. de la Boissière, J. d'Estourmel (pour 2 moys 24 jours), Josse Morel (pour le reste), C. Morel, Mathurin Doulseron, J. Bournel, A. Loger, J. de Roquemorel, N. de Guysnes, J. du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Clau, le bastard de Chassy, J. des Roches, Cr. de Charmont, P. de Bretonneau, Ol. Prieur, L. de Champigny, J. Cornuau, L. de la Mothe, Jaq. de Maugueron, N. de Héricourt, P. Gorin, Cl. Quentin, N. de Gennes (pour 2 moys 24 jours), J. de Tennières, Georges de Dempleu, A. du Puys, J. Boullet dit Guygneu, J. de la Forge, J. de Hérissart, S. Le Saige, Collet de Villande, Roullequin de Lombre, Ch. de Dampleu, S. Escarcel, Jaq. de Crennes, A. de Monstreul, L. de Vienges, Ligier de St-Gobert, A. de la Barge, René du Moustier, A. le Clerc, P. de Beaugrain, J. Colart, J. d'Avannes, La Vieville (pour 6 jours), Adr. Haste (pour 6 jours), L. de la Becherelle (pour 6 jours), Cr. de Ste-Beuve (pour 6 jours), Cl. Cornuau, G. de la Vernade, Cl. Maquerel, J. Audegon, J. de Mauprest, Cl. Molin (pour 2 moys 6 j.), Sanson de Renty (pour 6 jours).

« *Archers à la paye ordinaire* : J. Bourlore, J. Guichart, J. de Riencourt, Mathurin de Vimeulx, Jaq. de Vinchon, J. Thierry, Marin de la Fosse, J. Boullet le petit, T. Carbonneau, Eloy d'Auby, L. de Bandas, Ch. de Thunes, Raoullant de Graffart, P. le Blanc, Cl. d'Avannes (pour 6 jours), Girard de Trop (pour 6 j.), Geo. Rombart, F. de Launoy, G. Guyson, J. Pranger, G. Morlant, J. du Sel, J. Chardon, L. Dodde, Arthus de Montingan (pour 2 moys 24 j.), J. de Launoy, Lancellot Bonvarlet, N. de Quay, Mathelin Calieu (pour 6 j.), Fleurmont de la Haye pour 6 j.), P. Sans peur, Mathieu Darnare (pour 6 j.), J. Nynart, J. Boullart (pour 6 jours). » (Clairambault, t. 252, p. 1187, orig. parch.).

36. 1535, 28 fév., Péronne. — Revue de la comp.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'ordonnance du Dauphin : Jehan d'Humières, lieutenant. (Ms. franc. 21517, num. 1317.)

37. 1535, 7 nov., Corbie. — *Lettre de J. d'Humières, Gouverneur de Péronne, « à Monsieur de Montmorency, Grant Maistre et mareschal de France ».*

« Monseigneur, Depuis les dernières lettres que je vous ay escriptes, Mons. de la Rochepot s'est bien trouvé, et va tousjours son mal en amendant et mieulx que les médecins et cirurgiens ne l'estimoient, et sommes du tout en l'espérance de sa guaryson, Dieu aydant...

« Je me pars presentement de Peronne faire ce qu'il a pleu au Roy me commander... Quant aux nouvelles de ce cartier, noz ennemys ne sont guaires fort et nous sommes bien faibles, et fault que je vous dye qu'il n'y a ung seul homme d'armes es villes de ceste frontière, et ne voiz point que on en y puist tenir sans faire monstre et qu'ilz soient payez... A Corbye ce vij^e^ jour de nouembre.

« Vostre très humble cousin et servyteur,

« HUMYERES. »

(Ms. franç. 2974, p. 103, orig.)

38. 1535, 14 juin, Rethel. — « Rolle de la monstre et reveue faicte en armes a Reteil le 14e jour de juing l'an 1535 de 75 hommes d'armes et 118 archers..., du nombre de 80 lances fournies des ordonnances du Roy nostre sire estans soubz la charge et conduicte de Monseigneur le Mareschal de la Marche, leur cappitaine,... par nous Jacques des Champs, escuyer,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

seigneur de Vaulx et de Fontaines, commissaire ordinaire de la guerre.

Mgr le Mareschal de la Marche, *cappitaine*. Joachin de Genly, *lieutenant*. F. de la Rocque, *enseigne*. Ch. de Monbron, *guidon*. J. de Villelongue, *mareschal des logis*.

Hommes d'armes : N. de Lions, Ch. de Cartulart, J. de Longueval, Bertr. Thierry, Minguel de la Het, Arn. de Dux, G. d'Orival, Adolphe de Lyons, Regnault de Paucaire, J. de Sailly, L. du Roux, Massin Crepel, L. de Sorbey, Est. de la Rama, J. de la Personne, G. de Magdallain, N. de Cullant, G. d'Auroult, Eust. de la Lande, Dederic Vaudehard, René Marrolles, P. de la Tauraine, R. de Mallortye pour 2 moys 4 jours, Fr. de Boullainvillier pour le reste, Jac. de la Felonniere, J. de Corbion l'aisné, Raymond de la Gasche, Didier d'Anguyem, J. de Beaufort, J. de Troyes, Yvon de Beauvais, J. du Chesne, N. Perceval, Ambr. de Mandon, P. de Grantmont, Güichard de Croiziers, Jac. bastard de Geneppe, Bertr. de la Lande, P. de Condé, Ch. de Bansseradde, Didier Racquin, grant J. Prevost, L. d'Ireson, Bertholin d'Estivy, Fleurend de Sorel, Gilbert de Milly, N. de Maupas, F. de St-Martin, Urbain de Voumies (Bomy), L. de Creil, Messire Bernard de Napples, Hubert de Ligny, E. de la Taste, Regnault de Boully, T. de Lasnay, A. de Conyngam, R. de Noirfontaine, G. de Milly, A. de la Croix, Germ. des Preulx, Henry des Champs, Jac. de Marguerie, Cl. de Crecy, Marin de Maubuisson, Orotte Bilgard, Chr. bastard d'Applincourt, Jac. de St-Blaise, Henry de Flatem, André Ragousse, Melecque Vambert, Léon d'Anthoyn.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Archers : Th. d'Albanet, J. de Villers, Lancelot de la Heuze, A. de Coham, Hance Thierry, Jac. Viau, P. Alendre, Philippes de l'Estourmel, Leonard de Charly, M. Tairon, Geo. de la Boudinière, J. de Corbion le jeune, Henry bastard de Castellam, J. de Huppre, J. de Gironde, N. Erard pour 26 jours, A. d'Erviller, J. des Vignes, J. d'Arsonville, J. de Stavelot, Ayoul Broullet, J. Fleurot, Martin dinturgeris, J. de Maugarny, Mathieu Hémard, P. de Montaudier, Cl. de Renez, L. de Dux, Blanchet Brutel, G. Jehan, J. de Fraham, L. de Clesle, Cl. le Blond, Adriem de la Heuze, Ph. des Saulx, Jac. du Mez, Geo. de la Rue, Touss. Emard, J. le Noble, Guyon Hery, J. Bonduel, J. du Chesnay, P. de Bucy, R. de Beaufort, Bern. de Lisseron, J. de Ronti, André de Leige, P. de Lescaret, Mary aux Enffans, P. de Vargny, J. de la Drue, grant J. Dasle, Ostellet de Feumalle, P. de Berthemont, Sabard d'Arboys, Bernard bastard d'Aspremont, P. de St-Arnoul, P. de Baretz, Binet de Lonnoy, Cl. le Vavasseur, Guerin de Malmedie, L. de Boully, Odart du Roux (pour 26 jours), J. de Pavain, Hector de Limery, J. Aubry, Lanceiot Moreau, Edouart de Marcianne, R. de Monbron, J. de la Bretesche, Ph. de la Fousse, Geoffroy de St-An, Cl. de Ligny, Pontus de Pavenay, J. du Mer, G. de Bousonville, P. de Cartulart, Adr. de la Houssaye.

Jac. du Tout, T. d'Estavenelle, J. de Gommer, P. de Castellam, Watier de Cram, P. de Monantueil, Baudoin de Soulongne, Gerv. Ruche, J. du Halde, Hub. de Mirevaulx, L. de Beaurepaire, D. Morel, J. de Mauvoisin, Hub. de la Fontaine, J. de Paris, J. Venant, P. de Chartonne, N. Amyoulx, G. du Ruys,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J. bastard de Seri, Grég. de Ceromme, J. Chausson, F. Verdier, J. de Paleras, F. Bernard, J. de Termes, Touss. Guyault, N. de Saulles, G. Chastellain, L. de Geps, Adr. le Large, Fleurend d'Orival, Noel Boyau, L. Patenostre, Gerv. du Moulin, Cornille Grallot, G. delfre, Mathurin de Wallem pour 2 moys 4 j., J. de Sauldricourt pour le reste, S. de Louvain, Ch. de Cullant. » (Ms. franç. 21517, p. 1319, orig. parch.)

39. 1536, 14 jan. — *Quittance du maréchal de la Marck, pour ses gages de capitaine des Cent Suisses de la Garde du Roi.*

« Nous Robert de la Marche, seigneur de Fleuranges, conseillier chambellam du Roy, chevallier de son Ordre, mareschal de France et cappitaine des cent Suisses de sa garde, confessons avoir receu de Françoys Cordon, commis au paiement des ditz cent suisses, la somme de cent livres tourn. à nous ordonnée par ledit seigneur pour noz gaiges et estat de cappitaine desd. cent suisses pour le mois de décembre 1535... En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes et faict seeler du seel de noz armes le 14e jour de janvier l'an 1535. ROBERT DE LA MARCK. » (*Pièc. orig.*, La Marck, 89, orig. parch., grand sceau en placard.)

40. 1536, 25 jan., Monstreul sur la mer. — Montre de la comp. de 24 h. d'armes de Mgr de Bernieulles (de Créqui), revue par Guy Karuel, sgr de Boran, l'un des cent Gentilsh. du Roi, commiss. ord. des guerres.

Hommes d'armes : Mons. de Bernyeulles, *Cappitaine.* Claude de Crequy, *lieutenant.* Valentin, bastard de Hallewyn, *enseigne.* Martin de Bournonville, *guydon.* Jaques de la Varenne, *mareschal des logis.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hommes d'armes à la petite paye : Jaques de la Trimoille, Jazon de Rubergues, Jehan bastard de Cressonnieres, Blanchet de Rubergues, Jehan des Umbres, Charles de Hodic.

Hommes d'armes à la petite paye : Loys d'Ostonne, Bain Roche, Ant. le Vuadre, Alexandre Bomble, J. de Belleval, Edmond de la Mothe, J. de Lannoy, Aymé de Bombers, J. Picquet, Valentin Lourdet, Loys de Maumetz, Laurens Richard, J. du Quesnoy.

Archers à la grant paye : Pierre de Victry, Henry de Naulx, J. de Pihan, G. de Disquemeue, Alexandre Bourdet, Ant. de Nobecourt, Jacob Sourloys, Jacques Melchiot, J. de Villeroye, N. de Courteville, Guy de Pompry, J. Vieillard, P. Roche, N. Tonnellier, Philippes Ficheu pour II moys, J. le Pape pour XI jours, N. de la Cressonnière, Jaques Belleval, J. du Croq, Nicaise de Bombers, Aubert de Sericourt, Adam de la Place, Valeran Farsy, Pol Scalle, J. de la Place.

Archers à la petite paye : G. Bonnart, J. le Maistre, Fr. Joly, Jacques Chocquet, Thomyn de Guignes, Brisse Ancel, Gracien le Branle, Emond de la Couste, Jehannet de Hurtevan, J. de Rousseauville, J. Biset, Mondain de la Mothe (Clairambault, t. 252, p. 1199, orig. parch.)

41. 1536, 28 fév. « Nous Jehan seigneur de Humyeres, Chevalier de l'Ordre du Roy nostre sire et gentilhomme de sa chambre... » Quittance de 300 liv. tournois pour un quartier de ses gages de Gentilhomme de la chambre. (*Pièc. orig.*, Humières, 5, orig. parch.)

42. 1536, 10 avril, Péronne. — « Roolle de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

monstre et reveue faicte en la ville de Péronne en Picardye le dixiesme jour d'avril l'an 1535 avant pas ques de 60 hommes d'armes et 88 archers du nombre de 60 lances fournies des Ordonnances du Roy nostre sire estans soubz la charge et conduicte de Monseigneur le Dauphin, leur cappitaine, sa personne y comprise, par Nous Jehan d'Estourmel, chevalier, seigneur du dit lieu et de Templeux la Fosse, commissaire ordinaire des guerres...

Et premièrement : *Hommes d'armes de la vielle paye a raison de XV livres tourn. chacun par moys* :

Monseigneur le Dauphin, *Cappitaine.*

Mons. de Humières, *Lieutenant.* Jacques de Pas, *Enseigne.* Ph. de Callonne, *Guydon.*

Autres hommes d'armes de la nouvelle paye à raison de XX livres tourn. chacun par moys : P. de Myraulmont, Adrien de Caix, Hugues de Riencourt, N. de St-Ragon, Adr. de Warvilliers, S. de Laire, J. de Gonnelieu, Ch. d'Aumalle, J. de Boys-Robin, J. le Vasseur, Regnault de Merliers, J. du Plessis, Ant. de la Mare, James du Plessis, Laurens de Bilques.

Autres hommes d'armes de la dite vielle paye à raison de XV l. tz. chacun par moys : Ant. de Bayencourt, R. de Broully, Jac. de Barlette, Eustace de Crevecueur, Druquin Roussel, Anthoine de Lamet [1], Léon de Baynast, Ch. d'Argiers, Jac. Blondel, Ch. de Mazencourt, Gauvain de la Bonnerye (ou Bouverye), Ph. Clutin, Jac. de la Roere, J. de Waudripont, L. de Framezelles, A. de Francière, Ch. de Dampierre,

(1) Ant. de Lameth, en 1552 maréchal-des-logis de la même compagnie. (Clairambault, t. 63, num. 53.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L. du Petit Cambray, L. du Puy, A. de Barthelemy, Girard de Werchin, A. de Sergent, G. de Griboval, Jac. du Plessis, J. de Gouy, N. de Gonnelieu, F. de Villiers, J. de Vovre, J. de la Vieville, Florent de Callonne, Ch. de Renty, A. de Marcastel, J. de Lancry, A. de Brolly, F. de Despense, Raoulland de St Just, Ferry de Licques, Garlache de Berthaucourt, A. d'Auxy, Jac. de Quincheu, Josse de St-Delys.

Archers de la nouvelle paye à raison de X livres chacun par moys : Raolin de Chaudebert, Gauvain Tassart, N. Cressons, Valentin de Vaulx, P. de Monchy, Jehan Tiersonnier, J. bastard de Neelle, Ch. Guillebert, A. le Mercyer, Mathieu des Loges, Al. du Gamet, Est. Turbide, J. de Thilly, Fremyn Cayn, Arthus de Courselles, Clément Bizet, Girard Maresse, P. de Cotte, Monol Manssart, J. Coffinet, J. de Sailly, J. de Milly, Martin de St-Pol, Ph. Mallin, J. Crestien, J. de Cortenay, J. de Fumerchon, J. de Hardentun, Geo. de la Tour, G. de Pommereulx, J. d'Ausseville, J. d'Iermont, Ch. de Willerval, J. Manssart, J. de Morilhac, J. de Beauregard, Ponthus bastard de Callonne, L. de Ronty, Jac. du Mesnil, L. Macaire, Ph. de Franssieres, J. de Riencourt, J. de Nonvilliers, A. de Gouy, A. de Villaines, N. de Marle, Cap d'Aubigny, G. Richard, J. de Hangest, J. de la Marye, P. Rigard, Roboan de Boffles, Gilles de Verjollay, L. de Vovre, A. de Boffles, J. Berruyer, J. Regnier, J. d'Aix, Laurent Alidan, Mathurin de Champlyvault, Cl. de Ravenel et J. de St-Ragon, Ch. de la Haye.

Autres Archers de la vielle paye à raison de VII livres X s. tournoiz chacun par moys : J. de Leau, J. de Cambray, J. de la Forge, Fremyn Rigaud, J. Maillard,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cr. de Brebant, Cl. Palmyer, J. du Humet, Guyot de St-Maixant, Hector Fillion, P. Nattier, Bern. de Montigny, R. de Fleurs, L. de Boffles, Cl. du Pré, Gencien de Viez, Ch. de la Guierche, J. Forme, George le Brac, Ch. de Clerboys, A. de Collace, N. de la Tranchée, Jac. Baudelocque, Ph. de Morsang, Ch. de Halencourt, Alain de Bazincourt, Jac. Lajou, J. de St-Pere. (Clairambault, t. 252, p. 1201, orig. parch. Seing de Jehan d'Estourmel, et son grand scel en placard.)

43. 1536, 11 avril, Péronne. — « Nous Phelippes de Calonne, baron de Courtebonne, porteur de guydon en la compaignie de 60 lances fournies des Ordonnances du Roy nostre sire estans soubz la charge et conduicte de Mgr le Daulphin, confessons avoir eu et receu comptant de André Blondet, payeur de lad. comp., la somme de cent livres tourn. pour nostre estat et droict de Guydon dicelle comp. du quartier d'oct. nov. et décembre 1535... P. DE CALONNE. » (*Pièc. orig.*, Calonne, 48, orig. parch., sceau en placard.)

44. 1536, 19 mai, Saint-Rambert. — *Lettre de François Ier à François de Montmorency, seigneur de la Rochepot* :

« Mon Cousin, J'escriptz presentement à mon Cousin le duc de Vendosme le desir que j'ay que les places de la frontiere de Picardie soient en estat que ceulx qui y vouldroient faire entreprinse n'y puissent acquerir que honte et doumaige. Et affin que vous entendiez amplement mon intencion, je vous envoye le double de la lettre que je luy escriptz, vous priant que de votre part vous ayez a avoir l'œil et le soing a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

faire entierement executer le contenu en mad. lettre... » (Ms. franç. 3008, fol. 30, orig.)

45. 1536, 31 mai, Lyon. — François Ier envoie comme son lieutenant général par delà les monts « nostre amé et féal cousin, conseiller et chambellan le seigneur de Humyeres, chevalier de nostre Ordre. » (Ibid., fol. 37, orig.)

46. 1536, 15 juillet, Lyon. — Lettre de François Ier « à mon cousin le seigneur de Humyeres, chevalier de mon ordre », en réponse à sa lettre du 13. Le Roi le remercie de son intention de lui envoyer une partie des gens de pied venus de Fossano, et l'engage à continuer de lui faire savoir ce qu'il entendra de l'empereur. (Ms. franç. 3061, fol. 75, orig. — Ce volume, *Mémoires du règne de Françoys Ier*, renferme un grand nombre de lettres de ce Prince à J. d'Humières.)

47. 1536, 12 juillet, Barenton-Bugny (près Laon). — « Roolle de la monstre et reveue faicte, à Barenton Buny, de 49 hommes d'armes et 74 archers du nombre de 50 lances fournies des Ordonnances du Roy nostre sire, en ce comprins 10 hommes d'armes et 15 archers de creue, estans soubz la charge et conduicte de Monseigneur de Crequy, leur cappitaine... par nous Loys de Lavardin, chevalier, sgr de Rennay, commissaire ord. des guerres.

Hommes d'armes : Monsr de Crequy, *cappitaine*, M. de Senlis, *lieutenant*. Ch. de Montcavrel, *enseigne*. Ch. de Reubempré, *guydon*. Jehan bastard de Boffles, *mareschal des logis*.

Ol. de Parisy, L. le Mercier, Geo. de Hercules, Adriam de Rigauville, L. de Miroultre, J. de Rivry,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ph. du Boys, Raoulequin le Queux, P. de Bery, Hector d'Oultreleau, Fr. de Bernes, Arthus de Genouville, Baugeois du Vignyer, J. de Crequy, F. de la Chaize, Jac. de Harcellenes, Four de Fertin, Cl. de la Lande, F. du Boys, Raoulequin de Boffles, Ric. de Chazey, J. de la Rue, Adr. de Bernes, J. d'Oultreleau, P. de Kalendre, Marc Benault, Adam Perrin, Jac. de Ravenel, A. Louvel, Guerard de Hardenton, J. de Warluzel, L. d'Elbée, Ph. d'Auffay, N. Broquet, Hector de Canaye, N. Lyon, Cl. Parisy, J. de Disquemeue, Ph. [de] Honblieres, J. de Gand, Ambr. de Sarcus, Adr. de Noyntel, J. de Binctum, J. de Fransures.

Archers : Arthus de Thibauville, Cl. du Val, Alleaume Broillart, Ch. de la Houssaye, Alardin Damerin, Jac. du Perroy, J. le Mercier, A. du Saulsoy, F. Rivilion, C. Ville, R. Dorion, Jac. Vennerel, N. le Mercier, J. de Genouville, Adr. de Collieres, J. Fichault, Mathieu Damerin, Adr. Rasouer, F. Barra, grant J. Prevost, F. Warlet, Galloys Becquet, Ph. Juvenel, P. Coursier, Mathieu Jardinier, G. Lyon, N. de Courteville, Ph. Ancel, J. de Renty, J. de Calenne, Chr. Thorel, Cl. Cailleu, N. Pinchuel, Ch. d'Aunoy, J. de Thory, Baudechon Gallot, Martin du Sauchoy, Martin Loyne, Francisque de Brethelles, Ant. bastard de Wadancourt, J. Coquet, Bon Jean Riquart, S. du Plessis, G. Serin, Henry Malezieux, Macé Chevalier, C. de la Fleur, Gilles Pasquier, Thomin Damerin, F. de Champmartin, J. de Louvencourt, Martin Gauldry, G. de Lestoille, J. Coquerel, Baudet Rongegrez.

J. de Brucquan, J. de Myel, Hannibal de Hazain-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gues, Noel le Bossu, Jac. Notau, Touss. Damerin, Julien de Lumbres, J. Collaye, J. des Jardins, Menjon Capdoset, Hance Breuet, Ant. de Catillon, Guyon le Doulx, L. de Bryon, le bastard de St-Aubin, G. le Coincte, A. de Lespine, P. le Tonnelier, J. du Plessis le jeune, Frerot des Maretz, Michel le Clerc, Laurens Manuel, Benard de Chardonnel, Ph. Bynot, R. de la Vignette, J. Brisse. (Clairambault, t. 252, p. 1207, orig. parch.)

48. 1536, 3 août, Paris. — *Lettre du Cardinal du Bellay au Duc de Vendôme, relative à la défense de Péronne et aux fortifications de Paris.*

« Monseigneur, j'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre par Mons. de Matignon. Le S^{r} d'Estourmel scayt si j'ay eu bien de la paine à vous faire recouvrer les deniers de la ville qui ont esté promis. Quant a en recouvrer d'aultres et en iceulx faire convertir la despence qui se faict ès reparations, le Sr de Rambouillet vous aura dit la difference qu'il y a d'une chose à l'autre, et vous plaira n'estre mal content si je ne fais remonstrances à ceulx de la ville pour m'envelopper tant d'entreprinses l'une sur l'autre que je descheusse de toutes ensemble. Je loue Dieu, Monseigneur, du bon rempart d'hommes que vous nous faictes et du bon ordre que mectez à ce que l'ennemy ne vienne jusques devant nous. Quant à moy j'ay bien toujours eu ceste fiance en vostre vertu et prudence et en l'ayde que le Roy vous y fait et fera et pourroyt estre que, comme vous dictes, quant telle fortune adviendroit, ce que Dieu ne vueille, la fortiffication de ceste ville ne nous serviroit de gueres et de cela m'en veulx trop plus rapporter à votre jugement que de ceulx

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

qui autrement l'estiment. Toutefois, en ce cas, nous ne laisserons avec votre bonne ayde et espaulle d'en faire des preuves, quoy qu'il en peust advenir, et si en esperons bonne issue... » (Id., t. 335, fol. 229, cop.)

49. 1536, 31 août, Saint-Quentin. — *Lettre du Duc de Vendôme « au Roi mon souverain seigneur ».*

« Monseigneur, Je vous mercie très humblement du bien et de l'honneur qu'il vous a pleu me faire de me donner à entendre l'estat de vos affaires de delà, qui est tel et si bon que je requiers nostre seigneur le vouloir continuer, vous advisant, Monseigneur, que j'espère que celui de deça prendra si bonne fin que n'aurez occasion vous travailler tant que d'y venir avecques la puissance dont m'avez escript. Le Sr de Nanssou aura aujourd'huy à mon advis esté aussy mal content comme je suis joyeux de l'exécution de l'entreprise de Mr de Guyse, lequel a mis trois cens arquebusiers dedans Peronne, portans chacun un sac de pouldre, qui reviennent au nombre de cinq cacques de pouldre. Led. s^r^ de Nanssou a conclud n'en partir qu'il ne l'ait affamé, qui est bien signe qu'il s'ennuye des assaults. Mais s'il attend la prendre de cette façon j'ay esperance, Monseigneur, que aurez bien le loisir veoir rompre l'armée de son maistre pour le venir trouver icy qui luy vouldra souffrir. Je m'attends bien, après, avoir les gens de pied que la ville de Paris me doibt envoyer, lesquels ay mandé estre prests en attendant, et mesmes en faire marcher partie attendant vostre response, estimant que n'en serez mal content, dont, Monseigneur, je vous supplie, et leur vouloir escripre une bonne lettre à ce qu'ils en facent meilleure dilligence. Eulx arrivez,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

j'espere veoir le s[r] de Nanssou de si près et en si bonne seureté que je le garderay bien de faire trois camps ne deux avec, vous suppliant, Monseigneur, demourer en cette seureté qu'il ne se perdra jour ne heure qui ne soit employée en vostre service au mieulx qu'il me sera possible. Vous avez icy une petite troupe qui faict si bien son debvoir que mieulx ne se pourroit. Il n'est jour que nos ennemis ne perdent gens de cheval ou de pied, et si vous assure qu'ils n'ont riens du vostre. J'ay entre mes mains le chasteau de Bohain, auquel j'ay remys des gens pour tousjours leur rongner les vivres, de sorte qu'ils seront contraints y envoyer une grosse escorte. Si esse que leurs gens de cheval craignent tousjours fort vostre gendarmerye et n'osent aller sans gens de pied. Vostre gendarmerye a gaigné le hault bout dez le commencement, que j'espère ne perdra, mais il vous plaira, Monseigneur, ordonner qu'elle soit payée, car il en est besoing.

« Monseigneur, après m'estre, si très humblement que faire je puis, recommandé en vostre bonne grâce, je requiers le saulveur du monde vous donner en parfaite santé longue vye.

« De S[t]-Quentin ce dernier jour d'aoust V[c]XXXVI.

« Monseigneur, j'ay eu un advertissement que le S[r] de Liques, lieutenant du duc d'Ascot, qui est à Guise, a mis le feu à la bassecourt et faict myner la grosse tour pour la faire tomber. Vostre très humble et très obeissant subgect et serviteur, CHARLES. » (*Ibid.*, fol. 285, cop.)

50. 1536, 9 sept., Du camp près Avignon. — Le Dauphin Henry recommande instamment « le jeune

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Dampierre » à Mons. d'Humières pour qu'il le nomme guidon de sa compagnie d'ordonnance en remplacement du « baron de Courtebonne » (Ph. de Calonne), décédé. (Ms. franç. 3008, fol. 151, orig.)

51. 1536, 9 sept., du camp près Avignon. — *Lettre du Maréchal de Montmorency à J. d'Humières :*

« ... Au regard de la Picardie, Mons. de Nansson a donné trois assaulx à Peronne, ausquelz il a perdu beaucoup de gens, et a esté repoulsé si rudement que je croy que aiseement n'y fera retourner ses gens. Depuis lesd. assaulz donnez, sont entrez dans lad. ville 400 harquebuziers, et escript Mons. de Vendosme qu'elle est si bien fonrnye de vivres que ceulx qui sont davant y gaigneront, s'ilz si oppiniastrent, plustost des coups de canon et rouppies que aultre chose. Mond. sgr de Vendosme est dans St-Quentin, mons. de Guise à Han, et mon frère à Corbye, courans ordinairement dans les terres desd. ennemys, aians bonne esperance que, à leur retraicte, ilz leur donneront une bonne venue...

« Vostre antyerement bon cousin et amy.

« MONTMORENCY. »

(Ibid., fol. 152, orig.)

52. 1536, 13 sept., Du camp près Avignon. — François Ier mande à Mons. d'Humières, en Piémont, qu'il envoie au duc de Vendosmois le baron de Beuil, son grand-échanson, « auquel j'ai donné charge vous faire entendre l'estat et disposicion en quoy se retreuvent mes affaires de pardeçà, qui sont très bien, grâces à Dieu. » (Ibid., fol. 155, orig.)

53. 1536, 14 sept., du camp près Avignon. — François Ier mande à mons. d'Humières de revenir, parce

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que « je désire que soiez autour de la personne de mon filz le Daulphin. » (Ibid., fol. 157, orig.)

54. 1536, 15 sept., au camp près Avignon. — *Lettre de François Ier « à Mons. de la Rochepot, chevalier de nostre ordre ».*

« Mon Cousin, Ayant depesché ce gentilhomme, porteur de cestes, pour retourner devers mon cousin le duc de Vendosme, et le Mareschal de la Marche, son maistre, je luy ay bien voulu donner charge expresse de vous dire amplement de mes nouvelles, et de vous advertir entre autres choses des forces tant de gendarmerye que de gens de pyé, que je faiz compte de mener promptement en mon pays de Picardye, pour en chasser et expulser mes ennemys et m'essayer de leur rompre les testes, s'ilz se jouent de m'actendre là. Et aussy luy ay donné charge de vous advertir de la honteuse et vitupérable retraicte que faict a present l'empereur de mon pays de Provence, y ayant perdu pour le moings de 16 à 17 000 hommes, dont les 9 à 10 000 de lansquenetz... » (Ibid., fol. 161, orig.)

55. 1536, 19 sept., Arles. — *Du même au même.*

« Mon Cousin, J'ay sceu par ce que mes cousins les ducz de Vendosme, de Guise et mareschal de la Marche m'ont escript, et aussi par le contenu de vostre lettre du xime de ce moys les bonnes nouvelles du lièvement du siége de Péronne, qui m'a esté tel ayse et contentement que vous pouvez penser et estimer... » (Ibid., fol. 162, orig.)

56. 1536, 17 déc., Valence. — *Lettre de François Ier au maréchal de Montmorency* : « ... Longueval est presentement arrivé devers moy, lequel m'a dict avoir faict monstre à Vienne de 5,500 Suisses, aussi belles

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bendes qu'il en veit jamaiz. » (Ms. franç. 3061, fol. 59, orig.)

57. 1536-1537. *Comptes de l'hostel de ville de Péronne.* — «... A André Fanchon a esté payée la somme de 14 livres 16 solz 6 deniers pour avoir baillé et livré à la ville 46 livres et un quarteron de cire en torches portées à l'enterrement et convoy de Mons. le comte de Dompmartin (Ph. de Boulainvilliers) qui a esté tué dedans la grosse tour du chasteau durant le siege, à 6 s. la livre ; et 19 solz pour 13 blazons aux armes dud. seigneur ; par ordonnance du 24 octobre.

« 15 s. paiés à deux notaires pour avoir relevé deux quittances de 5 900 livres envoiées par le Roy et la Reine pour emploier aux réparations et au parement de la ville de Peronne desmolie et ebrechiée par les Bourguignons durant le siege ; en quoy ils ont vaqués demi jour ; par ord. du 20 novembre.

« A Foursy Cimelier (Cuvelier), tavernier, a esté paié la somme de 7 l. 16 s. de dépense faite en sa maison par Mess. les mayeur et jurés de lad. ville de Peronne, du service faict en l'église de St-Foursy pour l'ame de deffunct de bonne memoire Mgr le mareschal de La Marck [1], capitaine dud. Peronne durant le

(1) « Je crois qu'il y a erreur à cet endroit et qu'au lieu de « Mgr le Maréchal de La Marck, capitaine dud. Peronne durant « le siege, que c'est pour M. d'Humières, commandeur d'Eter- « pigny, qui a esté tué le 20 aoust 1536, lors du premier assaut, « d'un boulet de canon, suivant les différentes relations du siège « et notamment celle de mon petit manuscrit. Ce sera une chose « à veriffier l'année prochaine, quand vous reviendrez. » — C'est l'auteur de cette note anonyme qui fait erreur. Cf. le *Journal du siège*, de J. de Haussy, p. 74-75.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

siège mis au devant par les Bourguignons ; par ord. du 21 décembre.

« A Charles Millet, orfevre, a esté paiée la somme de 8 l. 4 s. pour par lui avoir fait et livré à lad. ville huit P couronnés d'argent doré donnés aux officiers pour porter en signe de la bonne victoire que Dieu nostre créateur a donné à lad. ville à l'encontre des Bourguignons, ennemis de ce royaume, ayant mis le siege à l'entour de ceste dicte ville ; suivant l'autorité et permission du Roy de le faire ; et ung autre P donné à la femme de M. l'Esleu de Poix ; par ord. signée dud. Lescares le 16e de mars.

« A Adrien le Blanc, mandelier (vannier), a esté paié la somme de 12 s. pour par lui avoir livré à lad. ville six cens et demi de *blanche* d'oziers pour faire des petites bannières pour bailler aux petits enfants, avec les armoiries du Roy et de la ville, pour porter au devant du Roy, lequel devoit venir en ceste ville après led. siege, comme l'on avoit dit et rapporté ; par ord. du 15 mars.

« A Adrien Beaufils, paintre, a esté paié la somme de 24 s. pour avoir fait et livré à lad. ville 600 bannières où étoient paintes les armoiries du Roy et de la ville que on avoit ordonné faire pour bailler aux petits enfants pour aller au devant du Roy, qui devoit venir en ceste ville depuis led. siege, à raison de 4 s. chacun cent ; par ord. du 28e de mars.

« A Marie Topasture a esté paiée la somme de 64 s. pour par elle avoir baillé et livré à lad. ville le nombre de 29 chapperaulx de boutons portés par mess. les eschevins et jurés en portant par eulx les fiertes et chasses de l'église de St Foursy à trois pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cessions générales, la première le jour de Ste-Croix 14e de septembre, la seconde le jour St Pierre au mois d'octobre, et la 3e le jour de N. D. en mars, qui se firent aux églises de Saint (*blanc*) et St Sauveur ; par ord. du 10e d'avril 1537.

Mises pour les vins extraordinaires présentés à différents seigneurs.

« A Mons. d'Estourmel 2 petites caisnes [1] de vin tenant lot et demi. A Mons. l'Esleu de Poix 2 petites caisnes de vin. A Mons. de Sarcus 4 petites caisnes de vin d'Orléans. A mons. de Canny [2], lieutenant de la garde de Mons. de Vendosme, gouverneur de Picardie, 4 petites caisnes de vin. 2 petites caisnes à mons. de Mombrom [3]. 8 petites caisnes de vin à Mons. le Grand maistre [4] et à Mons. de Paris [5]. 6 petites caisnes pour Mons. de Moyencourt [6]. 12 caisnes à Mons. de la Roche [7] et à Mons. de (*blanc.* Guise?). 2 petites

(1) Fûtailles en bois de chêne.

(2) Jean de Barbenson, chevalier, sgr de Cany, ci-devant commandant mille légionnaires de Picardie, à la tête desquels le remplaça son fils Michel, époux de Péronne de Pisseleu, sœur de la duchesse d'Etampes.

(3) Charles de Montbron, sgr de Tourvoye, guidon de la comp. du maréchal de La Marck, puis en 1541 lieutenant des Cent Suisses de la Garde du Roi, dont était capitaine le duc de Bouillon.

(4) Anne, duc de Montmorency, Pair, Grand-Maître et maréchal de France, puis connétable.

(5) Jean, cardinal du Bellay, évêque et lieutenant-général de Paris.

(6) Joachim de Hangest de Genlis, sgr de Moyencourt, lieutenant du Maréchal de La Marck.

(7) François de Montmorency, sgr de la Rochepot, qu'on appelait par abréviation « Monsieur de la Roche » (*Coll. de Picar-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

caisnes de vin à mons. d'Heilly [1]. 2 grandes caisnes de vin à Mons. d'Estourmel. 6 petites caisnes de vin à Mons. de Piennes [2] et à Madame sa mère. 2 petites caisnes de vin à mons. le bailly d'Amiens [3]. 24 caisnes de vin d'Orléans à mons. de Vendosme, lieutenant de Roy en Picardie. 8 grandes caisnes de vin à mons. de la Marche, mareschal de France. 4 petites caisnes de vin à mons. de la Hargerie [4]. 2 grandes caisnes de vin à mons. d'Estourmel. 2 grandes caisnes de vin à mons. le commendant [5]. 2 caisnes à mons. de Becquincourt [6]. 12 petites caisnes de vin à mons. de Humières. 2 petites caisnes à mons. de Moyencourt. » (Dom Grenier, *Coll. de Picardie*, t. 174, fol. 60-62, copie du XVIIIe siècle).

die, t. 155, f. 17 v), en 1538 gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France ; époux de Charlotte d'Humières, fille de Jean, l'illustre gouverneur de Péronne, et de Françoise de Contay.

(1) Adrien de Pisseleu, chevalier, sgr d'Heilly, un des capitaines de la Légion de Picardie, un des 30 enfants de G. de Pisseleu, et frère de la duchesse d'Etampes. Il laissa postérité de son alliance avec Charlotte, fille de Louis d'Ailly et de Charlotte de Bournonville.

(2) Ant. de Halluin, sgr de Piennes, chev. de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 h. d'armes, époux de Louise de Crèvecœur, fils de Ph., sgr de Piennes, et de Françoise de Bourgogne.

(3) Guillaume du Bellay, chevalier, sgr de Langey. — Je dois cette identification au savoir si serviable de M. Robert Guerlin, l'érudit Président de la Soc. des antiq. de Picardie.

(4) Guill. de Rasse, écuyer, sgr de la Hargerie, époux de Jeanne de Belloy.

(5) Je crois qu'il faut lire « M. le commendeur », c-à-d. Jean d'Humières, commandeur d'Eterpigny (près Péronne), tué d'un boulet de canon sur le rempart le 20 août 1536.

(6) La terre de Becquincourt était alors dans la Maison d'Humières. (*Preuves*, 24.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

58. 1537, 20 jan., Montreuil-sur-mer. — Comp. de 50 lances fournies de Mgr de Créquy, revue par L. de Lavardin, écuyer, commiss. ord. des guerres. (Ms. franç. 21,517, num. 1335.)

59. 1537, 29 janvier, Châlons. — Montre de la comp. de 97 h. d'armes et 149 archers du nombre de cent lances fournies des Ordonn. du Roi sous la charge et conduite du duc de Guise, revue par Guy Karuel, sgr de Borran, commissaire ord. des guerres.

« Mgr le duc de Guise, *cappitaine.* Messire P. de Haraucourt, *lieutenant.* A. de Giresme, *enseigne.* O. de Lenoncourt, *guydon.* N. de Verrières, *mareschal des logis.*

« *Hommes d'armes bardez à XX livres par moys :* Bertrand d'Irombery, Guillenton Daguerre, J. B. d'Anvers, J. de Gueldres, G. de Balaynes, Hector de Flavy, Georges de Crauys, Hector de Certain, Vallentin de Savigny, Ph. de Dampierre, N. de Beaufort, Wary de Champmiso, Gasp. Gourlé, Gaspard de Verrières, Jac. de Montigny, N. d'Avannes, Loys de la Harc, J. de Roussi, J. de Pradines, Alonce de Heredye, Diomèdes grec, Georges grec, J. de Maugeron, Ph. des Salles, P. de Montarby.

« *H. d'a. à XV livres par moys :* G. des Essars, J. d'Aigremont, Foucault de Boirond, Bernardin de Foug, André de Tans, Ph. d'Acon, J. de Thourettes, Martin Daguerre, S. de Granmont, P. de Champaigne, Cl. de St-Bossant, J. de Dampierre, L. de Beaucorps, Arthus de Baleines, Jaq. de la Montaigne, N. de Fontaines, J. de Maucouvert, Mathurin de Morvillier, Gracien Maillard, Anthonin Lebegard, N. du Deffens, Cr. du Mesnil, L. de St-Blaize, René

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Moireau, Bonav. de Vingles,L. de Choisy, S. de Vaulx, L. Pellevé, Theodoze de Senailly, Cl. Barthelemy, Jaq. du Hamel, Cl. de Marye, L. de Sorbey, Cl. de Lise (Claude du Lis), Gonssalle du Fay, Guillon de Condé, Yllaire de Villiers, N. du Glayve, Hub. de Mallain, P. de Ferrage, Nicaize de Boutillac, J. d'Angluze (Anglure), Ph. de Miremont, Cl. de Montarby, J. de Ballan, André Cappitaine, Cl. de Foug, Geo. de St-Bellin, A. de Chastenay, Mathieu d'Anglebermé, Martin Belluches, Ph. de Ballerey, Adr. de Montguyon, F. de Champigny, Huet de Vatronville, Perrot de Montangon, Cl. de Failly, J. des Myetz, L. de Bornonville, Bertr. Herault, Ch. d'Armes, L. de Lisle, G. de Montarby, Cr. du Boys, J. de Vermeil, J. de la Rama, Jaq. des Champs.

« *Archers à X livres par moys* : J. de Fontaines, P. de Beaufort, G. de la Taille, Aubry de Vaulton, Girard Marc, Est. de Long, J. Bance, Ph. d'Orgeault, N. Brossedé, A. de Percy, Jaq. de Bort, F. Roux, Jaq. Richart, J. de Salvanges, Didier de Castres, Perrot de Cando, Thib. de Montarby, petit J. Lalemant, Jacques de Razecourt (Rarécourt), J. de Montmiral, Grég. Roy, J. Saillon, J. Forget, G. le Loup, N. d'Arthoys, Jér. de Marmas, G. de Laon, Jaq. de Rameru, A, d'Istre, R. de Salvanges, Girard Hannecoq, J. de Villiers, G. de Gondreville, Jaq. Le Seine, M. Richart, J. Taron; Gir. Hurio, Ph. de Montarby, Mathieu Damyart, Cr. de Bornay, Est. de Gran, Jaq. de Rochegun, Berthin de Fervasques, A. de Fangeau, N. de Vaubecourt, Léonard Sauge, Cr. Gorgias, J. de Montguyon.

« Mathieu de Seraucourt, T. d'Ourches, F. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Fosse, Cl. de Brosseval, G. des Aulnoys, Jehannot de la Montaigne, A. de Marcy, Thierry de Pommereul, Cl. la Lune, J. de Lisle, J. de Montgaret, Jaq. des Machins, Thinnot Mareschal, Cr. de Champfay, Remy du Crocq, J. de Mailly, P. de Gayette, Jaq. Baudry, Perrot Daguerre, Did. de Vatronville, Martin Huguenyn, Ch. de Hangers (Hangest), Gir. de Housse, G. du Pressouer, Henry de Juillac, N. de Broutières, Did. de Malestroict, G. de Rameru, L. de Merault, Laurent Petit, J. de Bermonde, Ph. Galliot, Evrard bastard du Chastellet, J. Gautier, Ol. de la Crocq, Theodoz de Failly, Georges de Rancourt, Ph. de Gourlier, N. de Chaugy, J. [de] Fosseux, Cr. Marc, A. Perrote, Cl. de Raucourt, J. de Feurt, Est. de Chasteauneuf, Marcial de Choiseul, J. de Geresme (Giresme), J. de Rance, Cr. Arberon, Geo. Beluches, Blaise de Verdun, Gasp. de Mailly.

« *Archers à simple paye, payez à VII l. X s. par moys :* J. Baudart, Cyprien des Maretz, Balt. de Bauray, J. Clement, Cl. Peron, P. de la Carre, N. de Landines, J. de Grignault, P. Mynet, M. de Bressac, A. de la Halle, Galloys de Breuille (ou Breville), J. de St-Loup, Dimanche Garlet, M. d'Ubecy, Robin Serainge, Ch. du Rup, M. Fay, P. Narbault, Cl. de la Court, J. Gerosme, Monjon d'Espinal, Gilles de Montarlot, Mathurin de Vangot, Ch. le Fevre. Cl. de Bresche, M. de la Mare, Geo. de Mallain, J. Grec, A. de Percy. Hub. des Chyens, J. d'Estruvyn, Gilles des Massues, Hug. de Rimont, P. de la Vadre, A. de Colombier, Jeh^{ot} de la Roche, Joachin des Prez, Françoys..., J. de Gex, Henry des Noyers, Gracien de Boulligny, N. Mynet, P. de Viapre, N. de Maulnoury, Jaq. de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Gannes, N. Salle, F. de St-Pere, J. de Mathellan. » (Ms. franç. 21 517, p. 1337, orig. parch.)

60. 1537, 8 mars, Compiègne. — Estat de la despence que le Roy entend faire par chacun moys pour la conduicte de ses affaires delà les monts, dont il a baillé la charge à Mgr de Humyeres. » (Ms. franç. 3008, fol. 7.)

61. 1537, 31 mai. — « Nous Anthoine de Calonne, sgr de Courtebonne, frère aisné de deffunct Phelippes de Calonne, en son vivant escuyer sgr et baron d'Alembon et porteur de guydon en la compaignie de cent lances fournies des ordonnances du Roy nostre sire estans soubz la charge et conduicte de Mgr le Daulphin, ou nom et comme ayant la garde noble naturelle et légitime des enffans myneurs d'icelluy deffunct, Confessons avoir eu et receu comptant de André Blanchet, payeur de lad. comp., la somme de 70 livres tourn. qui deuz estoient aud. deffunct pour son estat et droict de guydon d'icelle comp. des moys de juilliet, aoust, et des troys premiers jours de septembre 1536... » (*Pièc. orig.*, Calonne, 23, orig. parch).

62. 1537, 11 août, Péronne. — « Roolle de la monstre et reveue faicte en la ville de Péronne le unzeiesme jour d'aoust l'an 1537 de 55 hommes d'armes et 70 archers du nombre de 60 hommes d'armes et 75 archers faisant partie de cent lances fournies des Ordonnances du Roy nostre sire estans soubz la charge et conduicte de Monseigneur le Daulphin, sa personne y comprinse, lesquelz 60 hommes d'armes et 75 archers le Roy nostre dit seigneur a ordonné demourer pardeça pour son service, et les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

autres 40 hommes d'armes et 75 archers ledit seigneur a ordonné estre menez par Monseigneur de Humyeres, lieutenant de la dicte compaignye et son lieutenant general à la conqueste de son pays d'Itallye, avec luy oudit pays d'Itallye, aussy pour le service du dit seigneur..., par nous Anthoine de Pionssat, chevalier, seigneur de St Bonnet, commissaire commis et ordonné à faire la dicte monstre et reveue.

Hommes d'armes : Monseigneur le Daulphin, *Cappitaine.* Jaques de Pas, *enseigne.* Cl. de Clermont, *guydon.*

Adrian de Caix, Adr. de Warvilliers, A. de la Mare, A. de Bazincourt, Ch. de la Haye, Ch. [de] Dampierre, Cl. de la Haye, Ferry de Licques, Girard de Marchin, Gallarche de Berthaucourt, Hugues de Riencourt, J. le Vasseur, Jamet du Plessis, N. de St-Ragon, N. de Gonnelieu, P. de Myraumont, Regnault de Merliers, S. de Layre, A. de Francieres, A. de Berthelemy, A. le Sergent, A. Marcastel, A. le Mercyer, A. de Boiffles, A. d'Ailly, André le Fevre, Al. de Gamet, Ch. d'Argiers, Ch. de Mazencourt, Cl. du Pré, Florent de Callongne, Fedric de Noyelles, G. de Gribouval, Gauvain Tassart, Guy du Boys, J. de Vaudripont, J. de Gouy, J. de Lancry, J. de Louvilliers, J. de Tilly, J. de Courtignon, Jac. de Barlette, Jac. du Plessis, Jac. de Quincheu, L. du Petit Cambray, L. du Puys, Martin de St-Pol, Ph. Clutin, Ph. de Francières, R. de Broilly, Roulland de St-Just, Paul d'Aumerval.

Archers : A. d'Aumerval, A. de Cottes, A. de St-Aubin, Arnault du Liet, Arthus de Courcelles, Allart le Moyne, J. de Francieres, Baudichon d'Ar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mengiers, Cottin de Vaulx, Cl. Paulmier, Cr. de Brebant, F. Blandin, F. de Vallety, Fremyn Cayn, Fremyn Regnault, Geo. de la Tour, Geo. le Brac, G. des Jardins, G. du Hamel, Gilles de Verjollay, Hector Fillion, J. Tiersonnier, J. Coffinet, J. de Courtenay, J. de Hardentun, J. de Croyes, J. Manssart, J. de Beauregard, J. Bulletel, J. de la Forge, J. du Huvet, J. Forme, J. de Hercy. Jac. du Mesnil, Jac. Lajou, L. Macaire, L. Fornay, Mathieu des Loges, Mourt Manssart, N. Hervé, N. de Bryon, N. Le Pere, P. de Monchy, P. de Coste, P. Bagart, P. Nattier, P. des Roches, Urban Vidarc.

Ant, Picton, Ant. Passet, Ant. Berruyer, André Monnet, Adrian de Neelle (pour 2 moys 24 jours), Cl. Bonnedame, Esloy Duvet, Ferry Rouet, Gilles Rozée, G. de Lignyeres, J. le Brun, J. Berthelemy, Jac. des Jardins, Jac. Dagobert, Jac. Cousin, N. de Cornouaille, Noel de Haulteville, Ph. de Collincourt, Ph. Dagobert, P. Regnault, Regnault de Rencourt, Tassin Cocquin, Vincent de Berly. » (Clairambault, t. 252, p. 215, orig. parch.)

63. 1537, 14 août, Melun. — François Ier ordonne le renforcement des garnisons des villes et places des frontières de Picardie :

« ... A Peronne, 200 hommes soubz la charge de M. de Feuquières... A Hesdin, 200 hommes soubz M. de Sercuz... » (Ms. franç. 3035, fol. 38.)

64. 1537, 23 août, Fontainebleau. — *Lettre du maréchal de Montmorency :*

« Mons. de Humieres, J'ay dernierement receu la lettre que vous m'avez escripte par Sanpetre Corse... » (*Ibid.*, fol. 54, orig.) — Ce volume contient beau-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

coup de lettres de François Ier et dud. Maréchal à J. d'Humières).

65. 1538, 15 mai, Péronne. — Compagnie de cent hommes d'armes des Ordonn. du Roi sous la charge et conduite de Mgr le Dauphin, revue par J. de Longueval, vicomte de Beauru, commiss. ordinaire des guerres.

Hommes d'armes : Mgr le Daulphin, *cappitaine*, Mgr de Humyères, *lieuteuant*. Jac. de Pas, *enseigne*. Cl. de Clermont, *guydon*. R. de Broully, *mareschal des logis*.

J. de Humyères, P. de Miraulmont, Adrian de Quaix, H. de Riencourt, N. de Sainct Ragon, Adr. de Warvillier, S. de Laire, Ch. de Mazencourt, A. de la Mare, J. le Vasseur, James du Plessis, Regnault des Merliers, Ph. Clutin, J. de Wadripon, Ch. de Dampierre, Girard de Warsin (Werchin), N. de Gonnelieu, Ferry de Licques, Garlache de Bethancourt (Berthaucourt), A. de Bazincourt, Cl. de la Haie, Ch. d'Aumasle, J. de Bois Robin, Laurens de Bilques, Anthoine de Lamect, J. de Varre, Jac. de Barlette, P. de Monschy, Gilles de Verjollay, Ch. d'Argyes, André le Fevre de la Sablonnière, J. de Courty, A. d'Amerval. A. de Francières, L. du Petit Cambray, L. du Puys, A. Berthelemy, A. le Sergent, G. de Gribouval, Jac. du Plessis, J. de Gouy, Florens de Calonne, A. de Mercastel, J. de Lyncy (Lancry), Rolland de Sainct Just, Jac. de Quincheu, J. du Plessis, Ferry Rouet, Martin de Sainct Pol, S. Lesglantier, J. de Longvilliers, A. de Boffles, Ph. de Francières, J. de Milly, Al. du Gamel, Gauvain Tassart, Cl. du Pré, Frederic de Noielles, J. de Courti-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gnon, Raoul d'Amerval, Guy du Boys, A. d'Ailly, F. de Morillon, Ph. de Sainct Germain, Jac. de la Rovère, L. de Framezelles, F. de Villers, F. de Despence, A. d'Auxy, A. de Bayencourt, J. de Damery, A. de Gouy, A. de Villaines, J. de la Merie, G. d'Angien, Cl. de Ravenet, J. de Sainct Ragon, Alain de Bazaincourt, J. de Hiermont, J. de Prez, G. de Pommereuz, Mathurin de Champlivault, N. de la Tranchée, Ch. de Folleville, Cl. du Hamel, Daniel de Cernay, R. de Moyencourt, Jac. de Crevecueur, N. de Vaugenlieu, Ch. de Renty, Gauthier de Fontaines, Jac. de Mornay, A. de Broully, H. de Changy, N. d'Ausseville.

Archiers paiez a raison de dix livres tourn. par mois : Cottin de Vaulx, G. de Langres, L. de Macaire, J. Torsonnier (Tiersonnier), G. Boullet, F. Blandin, Mathieu des Loges, Arnoult Doullet, Fremyn Cayn, Arthus de Courcelles, P. de Costes, Monnot Mansart, J. Coffinet, A. de Hervilly, J. de Courtenay, P. de la Mothe de Marcilly, Georges de la Tour, N. de Herne, J. de Braye, Jehannot Mansart, Arthus d'Amerval, J. de Francières, Jac. du Mesnil, J. de Beauregard, Baudichon d'Armengies, Cl. Palmyer, Ponthus de Calonne, Noël de Haulteville, N. Cochet de Bayon, J. Buletel, J. de la Forge, Fremyn Rigault, Hector Fillon, Chr. de Brabant, Regnault de Roncourt, P. Natier, J. Forme, Georges Le Brac, G. des Jardins, N. Lepère, Jac. Lajou, J. le Brun, P. des Roches, J. de Herly, Urban Vidaire, F. de Vallety, A. de Costes, L. de Lerné, G. du Hamel, A. de Sainct Aubin, N. Cresson, le bastard de Neelle, G. de Henault, Lyonnet du Buisson, Clé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment Bizet, Martin Dupré de Sainct Fredel, J. Anthoine, Regnault, Roze, J. Chrestien, N. de Merle, P. de Rouvroy, J. Dagobert, Bertrand le Grant, N. le Vasseur, Adr. de Merle, Cap d'Aubigny, G. Bichart, J. de Hangest, L. de Pas, Robohan de Boffles, F. d'Azincourt, J. d'Aix, Ch. Tassart, Gilbert de la Chapelle, Ch. du Puy, Bernard de Montigny, R. de Fleurs, Gentien de Vire, L. de Boffles, Rasse de Baisy, Ch. de Clerbois, A. de Collace, Jac. de Baudelocque, Ph. de Morsang, Ch. de Hallencourt, J. de Sainct Père, Noël de Rouveroy, F. de Hergnyes, L. de Beleau, Cl. de Revignes, Ph. de Dampont, Ch. de Haucelles, A. Cotterel, F. de Chartres, J. Baudart, Alart de Moyne, J. de Thory, P. Cretin, J. d'Offey.

Archiers à VII liv. X solz tourn. par mois : Esloy d'Anet, A. de Picton, Gilles Rozel, L. Malvau, Jac. des Jardins, A. Passet, Cl. Bonnedame, N. de Cornouaille, Ozias de Boffles, André Monnet, A. Berruyer, J. Marcastel, Guyot de Sainct Maixant, J. Berthelemy, Ph. de Colincourt, Ph. Dagobert, G. de Lignières, Jac. Dagobert, Jac. Ronsin, P. Rigault, Tassin Cocquin, V. de Werly, J. de la Fresnaye, N. des Fossez, J. Coippes, J. de Magnicourt, F. de Mauty, F. Tassart, J. de Beaufort, Lancelot Gobert, L. d'Amerval,... de Warty, E. de Sermoyses, Cl. de Potel, N. Coppin, Georges Kalendre, Jac. de Sainct Chrestien, Raphaël Rigault, Ph. de Sainct Quentin, F. de Baiet,... de Montigny, J. de Mussant, P. de Beauvais, Zamon de Zezis, Henry du Vergier, Laurens Marcille, J. le Fevre, J. Gibault, N. Dolle. (V. de Beauvillé, *Doc. inéd. sur la Picardie*, t. I, p. 235.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— A l'aide d'autres montres de la même compagnie, notamment celle du 17 sept. 1540, nous avons rectifié plusieurs noms estropiés par le scribe militaire ou mal lus par le transcripteur.)

66. 1538, 8 oct., Abbeville. — Revue de la comp. de 50 lances fournies des Ordonnances du Roi sous la charge et conduite de Mgr de Créquy. (Ms. franç. 21518, num. 1359.)

67. 1539, 10 avril, Péronne. — Comp. de cent lances fournies de Mgr le Dauphin ; lieutenant, Mgr de Humyères ; revue par J. d'Estourmel, chevalier, sgr dud. lieu et de Templeux, commissaire ord. des guerres. (Clairambault, t. 252, p, 1227.)

68. 1539, 4 déc., Chenonceaux. — Lettres pat. de François Ier, qui, « ayant regard et consideracion aux bons, grands et recommandables services que nostre très cher et aymé cousin le Cardinal du Bellay nous a par cy davant faictz en plusieurs et diverses manieres..., et aux grosses excessives despenses que, pour ce, luy a convenu et convient supporter », exempte son évêché de Paris et ses diverses abbayes de cotiser à l'emprunt demandé aux prélats et gens d'église du royaume. » (*Pièc., orig.*, du Bellay, 121, cop. coll. du 28 juin 1540, parch.)

69. 1540, 17 sept., Péronne. — Montre de la comp. de cent lances fournies de Mgr le Daulphin : lieutenant, Mgr de Humières ; revue par Guy Karuel, écuyer, sgr de Bourran, commissaire ord. des guerres. (Ms. franç, nouv. acq. 8620, p. 20.)

70. 1541, 10 avril. — « Nous Jehan dEstourmel, seigneur dudit lieu, commissaire général sur le fait des advitaillemens des villes, chasteaux et places de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

frontière de Picardie et Arthois, confessons avoir receu comptant de maistre Jehan du Val, conseiller du Roy et tresorier de son espargne, la somme de trois cens livres tournois en IIc escus d'or soleil à XLV sols tournois pièce, et le surplus en monnoye de douzains, sur et en déduction de la somme de douze cens livres tournois à nous ordonnée par le dit seigneur pour nos gaiges et entretenement à cause du dit estat de commissaire durant ceste présente année finissant le dernier jour de décembre prochainement venant... En tesmoing de ce nous avons signé la présente de nostre main et scellé du scel de nos armes, le 10e jour de avril l'an 1540 avant pasques. — J. Destourmel. » (V. de Beauvillé, II, 204.)

71. 1543, 14 août, au Chesne, près Mouzon. Montre de la compagnie de 50 lances fournies des Ordonnances du Roi, commandée par « Mgr de Jamais » (Jean de La Marck, sgr de Jametz), revue par J. de Poully, commissaire des guerres.

H. d'armes : Aymé de Miremont, *lieutenant*. G. de Vaudripont, *enseigne*. G. de Madaillon, *guidon*. Liberron d'Apron, *mareschal des logis*. — Tasquyn Viton, le marquis de Cardillacq, A. du Sart, Théoderic de Vaudehart, Est. d'Argy, R. et Hubert de Ligny, Jehan de Bredart (Bréda), L. de la Croix, Hector Presterel, Girard de Harzillemont...

Archiers : J. Pottier, Girard et J. de Savignac, Martin Carron, Ph. de Courtenay, J. Prevost, Martin Colmet, God. de Gruythuys, Caddet le Preux, Aubry de Jametz, R. et J. d'Illy, Gilles de Sallezart... (Clairambault, t. 252, p. 1269, orig. parch.)

72. 1547, 27 mai. — « Nous Jehan seigneur de Hu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

myeres, chevalier de l'Ordre, Gouverneur des villes et prevosté de Péronne, Montdidier et Roye, et lieutenant ayant la charge et conduicte de la compagnie de cent lances fournies des Ordonnances du Roy dont est cappitaine Mgr le Daulphin... » Quitt. de gages. (Id. t. 169. Num. 109, orig. parch.)

73. 1549, 25 juillet, S.-Germain-en-laye. « Nous Jehan seigneur de Humyeres, chevalier de l'Ordre du Roy, conseiller en son privé conseil, Gouverneur de la personne de Mgr le Daulphin, et Lieutenant ayant la charge et conduicte de la compagnye de 80 lances fournyes des Ordonnances dud. seigneur dont est Cappitaine mond. Seigneur le Daulphin... » Quittance de 125 liv. tournois pour un quartier de son état de lieutenant. (*Pièc. orig.*, Humières, 11.)

74. 1550, 23 mai. — « Nous Jehan seigneur de Humyeres, chevalier de l'Ordre du Roy..., lieutenant... de la comp. de 80 lances fournyes... dont est cappitaine Mgr le Daulphin... » Quittance de la somme de 211 livres 2 sols 3 deniers tournois, qui était due pour ses gages « au feu Sr de la Chastigneraye, Françoys de Vyvonne, guydon de lad. compagnie..., pour nous aider à nous paier et rambourser de la somme de cent escuz d'or sol que led. feu Sr de la Chastigneraye nous devoit d'argent presté comptant pour ses affaires quelque tems avant sond. décès, sans que nous aions prins ne retiré de luy aucune cedulle obligacion ne recongnoissance... » (Ibid., 13. — François de Vivonne, fils puîné d'André, sgr de la Chastaigneraye, grand-sénéchal de Poitou, était mort le 13 juillet 1547 des blessures qu'il avait reçues, le 10, dans son duel fameux avec Guy Chabot, sgr de Jarnac.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

75. 1550, 31 oct. — « Nous Françoyse de Contay, Gouvernante de Mgr le Daulphin, et vefve de feu Messire Jehan de Humieres, en son vivant chevalier de l'Ordre, Gouverneur de mond. sgr le Daulphin et Lieutenant en la compagnie de 80 lances fournies des Ordonnances du Roy estans soubs sa charge... » (Clairambault, t. 169, num. 110, quitt. orig. parch.)

76. 1560, 31 oct., Péronne. — « Le dernier d'octobre, deceda Loys de Humyeres, nostre gouverneur, après avoir reçu l'Ordre de l'Estoil qui lui fut apporté par Monseigneur de Senarpont, aussi chevalier, lieutenant pour le Roy au même pays. Il fut inhumé le 20 du mois de novembre dans l'église de St-Fursy avec grosse pompe funèbre. » (*Coll. de Picardie*, Dom Grenier, t. 174, f. 162.)

77. 1595, 6 fév., Péronne. — Revue d'une comp. de cent hommes de guerre à pied commandés par Michel d'Estourmel, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur général de Péronne, Montdidier et Roye, et faisant partie du Régiment d'Ant. d'Estourmel, seigneur de Plainville [1] : *Picquiers* : François Maurroy, Valentin de Montigny... *Harquebuziers morionnez* : Sanson d'Esterpegny, M. Masseville, J. de Haussy, Mathias du Fresne... » (V. de Beauvillé, IV, 351.)

78. 1617. — Pierre Le Leu, gentilhomme prez Monsieur le duc de Longueville. » (*Pièc. orig.*, Le Leu, p. 16.)

79. 1619, 23 avril, Amiens. — « Fut présent Abraham Fourré, demeurant en ceste ville d'Amyens, au

(1) Ce régiment a été oublié par le Général Susane dans son *Hist. de l'Infanterie Française.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nom et comme procureur de Adam le Vasseur, escuier, sieur de Guennes, cons. du Roy et son lieutenant general civil et criminel en la seneschausee de Boullenois... » (*Pièc. orig.*, doss. 27498, Fourré, 2.)

80. 1782, 4 juin. — *Lettre de M. de Haussy de Robécourt, avocat du Roi honoraire au bailliage de Péronne.*

«... Quant à ce que vous a dit M. le Baron d'Aimeval de l'éloge de Messieurs d'Estourmel et de Sarcus au discours du 11 septembre de chaque année en l'église de Saint-Furcy, comme ayant secondé le courage d'une certaine MARIE FERRÉ qui s'est distinguée pendant le siège, la bravoure et le patriotisme des officiers supérieurs qui se sont trouvés au siège de Péronne, tels que M. le Maréchal de la Marck de Bouillon, premier commandant du siège, de M. le comte de Dammartin, gouverneur de la place, de MM. le commandeur d'Humières, Sarcus, Saisseval, Créquy, d'Estourmel, reçoivent effectivement un juste tribut de louanges de la part du prédicateur pour tout ce que ces officiers ont fait de mémorable au service de la ville et du royaume qui étoit alors en une grande détresse ; vous sentez que cela dépend tout à fait du plus ou moins d'éloquence et de sensibilité de l'orateur.

« Quant à ce qui concerne LA PRÉTENDUE MARIE FERRÉ, le fait qui lui est personnel n'influe en rien sur la bravoure des officiers, et n'ajoute ni ne diminue rien aux sentiments de reconnaissance que nous

(1) Marguerite, femme de J. de Sarcus, était la sœur de l'illustre maréchal de CHABANNES, sire de la Palice.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

devons à ces généreux militaires; la gloire leur en appartient tout entière.

« *C'est une fausse indication que ce nom de Marie Ferré.* L'héroïne qui a concouru à la libération de notre ville, en s'emparant de l'étendard d'un ennemi qui montoit à l'assaut dans un endroit indéfendu et renversant cet ennemi dans le fossé avec ceux qui le suivoient sur les différents degrés de l'échelle, s'appeloit CATHERINE DE POIX et étoit la fille ou la femme d'un éleu. Cette famille n'existe plus.

« Pour revenir à M. de Sarcus, celui qui s'est trouvé au siège de Péronne s'appeloit Jean, sire de Sarcus et de Mauny, capitaine-général de la légion de Picardie, et encore capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, gouverneur d'Hesdin. Je crois qu'il a épousé Marguerite de Chabannes [1]. Le nobiliaire de Picardie de M. d'Haudiquez de Blancourt, de 1699, page 492, sous le nom de Saisseval, porte qu'en reconnaissance du secours donné à Péronne, en 1536, par MM. de Saisseval et de Sarcus qui commandoient chacun mille hommes de pied de la légion de Picardie, la ville garde une bannière qu'elle fait porter en procession tous les ans le 11 septembre (et non point le jour de St-Fourcy comme le porte ce nobiliaire), sur laquelle d'un côté est représenté le siège avec les attaques et les brèches, et aux quatre coins les armes de MM. le maréchal de La Marck-Bouillon, comte de Dammartin, Sarcus et Saisseval.

« Cela est exactement vrai; je viens de voir cette bannière à l'hôtel de ville pour m'en éclaircir. C'est une pièce magnifiquement relevée tout en soie, or et argent, [faite] en 1705 et dessinée d'après l'ancienne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

qui étoit tout usée et en peinture sur soie. J'y ai remarqué les armes dessus dites. très bien brodées et notamment celles de la maison de Sarcus : elles sont *de gueules au sautoir d'argent, accompagné de 4 merlettes de même...* » (Archives de la Maison de Sarcus. — P. Roger, *Biblioth. de la Picardie*, 1844, p. 114-115. — La Bannière, refaite en 1705, porte non pas seulement 4 écussons, mais bien 10, qui sont ceux du Roi, du Dauphin (dont la Compagnie d'ordonnance défendit Péronne), du Duc de Vendôme, de la ville de Péronne, du maréchal de la Marck, de Ph. de Boulainvilliers, comte de Dammartin, de J. d'Humières, J. d'Estourmel, J. de Sarcus et F. de Sesseval. — Voy. H. Dusevel, *Not. sur la bannière de Péronne.*)

81. 1385, 28 oct., en Écosse. — Revue de la comp. de G. de Braquemont, ch. bachelier. « *Escuiers* : Colin Ferré, J. Ravenet (Ravenel), Huet de Pierrecourt, Esquanor de Braquemont, P. de Montmor... » (Clairambault, t. 21, num. 68.)

82. 1415, 14 août, Lourmais. — « La monstre de mess. Raoul de Gaucourt, ch. banneret. *Bacheliers* : le sgr de Quictry, Enguerran et Ch. de Fontaines, P. de Hargicourt, Hue de Sapignés, Karados des Quesnes, Ch. de S. Saulieu, Jac. de Bouconvillers. *Escuiers* : P. Farcy, Ennyeulx de Griboval, J. de Belloy, le galoiz de Chey, Lyonnet de Godessart (Gaudechart), Despart de Froissicourt, Froissart Quiéret, Despart d'Auxy, Ancelet de Milly, Lange de Vermaises, Eng. et Robinet de Sains, J. de Bruneval, J. Ferré, Briguet de Hargenlieu... » (Id., t. 52, num. 24).

Vte de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Réception Chevaleresque

A GRENOBLE EN 1744

Jl nous semble d'un mélancolique et réel intérêt de suivre à travers les époques de décadence la trace des grandes institutions des « temps héroïques. »

Ainsi, voir en plein dix-huitième siècle, à la veille de la Révolution française, créer des *Chevaliers*, suivant le rite du treizième et du quatorzième siècle, nous paraît être une véritable curiosité archéologique. Nous savions bien que, le 31 mai 1789, Sa Majesté le Roi Louis XVI avait, à Versailles, fait une dernière promotion de l'*Ordre du Saint-Esprit*, et que le passage dans la grande Galerie des glaces de ces Chevaliers dans leurs atours Henri III, avait excité quelques discrets sourires. Mais, l'*Ordre du Saint-Esprit*, lui-même, n'était-il pas alors plutôt une décoration royalement conférée, qu'une véritable réception che-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

valeresque ? Au contraire, le document que nous publions ici nous reporte entièrement, malgré sa date récente (26 novembre 1744), aux siècles de la vieille Chevalerie mystique, solennelle, hiératique, pour ainsi dire, et tenant le milieu entre l'épopée, le sacerdoce, et la préparation au martyre.

Il s'agit d'un *Ordre* étranger, cela va sans dire. Où rencontrer à ce moment (1744), en France, un *Ordre* chevaleresque exigeant l'investiture cérémonieuse, et comme l'initiation de l'ancienne Chevalerie ?... Quand alors un Français voulait être véritablement et comme autrefois « *armé Chevalier* », il lui fallait passer la mer au risque des corsaires et du naufrage, traverser la Palestine en dépit des Turks, s'agenouiller au fond du Tombeau du Christ, dans la Basilique incomparable du Saint-Sépulcre, et requérir du franciscain Gardien des Saints Lieux l'accolade et le coup d'épée symboliques. C'est ce que fit, le 18 juillet 1780, le dernier des Français créé *Chevalier au Saint-Sépulcre* dans l'ancien Régime : François du Mas, marquis de Paysac [1].

Mais, ici, tout se passe en France, et entre Etrangers. Il est vrai que, à cette époque, il y avait, (comme aujourd'hui, du reste), tant d'union entre la France et l'Espagne, combattant la main dans la main [2], sur les mêmes champs de bataille et sous la conduite des

(1) REGISTRE DES CHEVALIERS ET VOYAGEURS EN LA TERRE-SAINTE, folio 38 (Manuscrit provenant des Archives de l'ancienne *Archiconfrérie du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, autrefois établie dans l'Eglise des Cordeliers de Paris, aujourd'hui l'Ecole de Médecine).

(2) Traité du 25 octobre 1743.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mêmes généraux, que autant vaut dire que tout se passait entre bons Français.

Donc, le 26 novembre 1744, vers quatre heures du soir, une brillante assistance se trouvait réunie dans la spacieuse chapelle des Religieux Augustins de *Grenoble* (Isère), établis en 1632 dans le quartier dit de *la Trésorerie* [1], par Charles de Créquy [2], héritier du connétable de Lesdiguières. Quatre personnages en superbe uniforme entouraient un cinquième, également fort paré, lequel, à son air modeste et recueilli, semblait être leur protégé et attendre d'eux quelque haute marque de sympathie et d'estime. A quelques pas, un Notaire, déployant son portefeuille, se préparait à instrumenter. Tout autour, dans l'église mal éclairée par les cierges de l'Autel, des officiers au brillant costume, des religieux en robe noire serrée par une ceinture de cuir, et le Supérieur du Couvent en grand habit de chœur.

Que venaient faire ces personnages dont l'insolite rendez-vous semblait illuminer la modeste et sombre église ? — Ils allaient procéder à la réception et investiture d'un capitaine de l'armée Espagnole en qua-

(1) Prud'homme, *Histoire de Grenoble*, page 502 (Grenoble, Allier, 1888, in-8) — *Notice sur les édifices religieux détruits de 1790 à 1820*, par Ducoin, page 14 (Grenoble, Allier, 1886).

(2) Charles de Blanchefort, sire de Créquy, de Fressein et de Canaples, prince de Poix, duc de Lesdiguières, Pair et maréchal de France, chevalier des Ordres du Roi, né en 1578, fils de Antoine de Blanchefort-Créquy et de Chrétienne d'Aguerre, deux fois (24 mars 1595 et 13 décembre 1623) gendre du connétable de Lesdiguieres et son héritier (28 septembre 1626) ; tué le 17 mars 1638 au Siège de *Bréme*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lité de CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-JACQUES [1].

Que la présence de ces Ibériens, à cette date, dans une Eglise de la bonne et fidèle ville de *Grenoble*, ne vous étonne point trop ! En ce moment, la *Guerre de la Succession d'Autriche* (1741-1748) battait son plein. Les troupes du Roi d'Espagne Philippe V achevaient de traverser par nombreux détachements la Provence et le Dauphiné, pour franchir les Alpes et déboucher dans la plaine Lombarde où elles allaient, sous la conduite de Don Carlos [2], Roi de Naples, de l'enfant Don Philippe [3], du Prince de Conti [4] et du vieux maréchal de Maillebois, livrer aux Impériaux

(1) Ordre fondé en Espagne vers l'année 1170 et confirmé le 5 juillet 1175 par le Pape Alexandre III. Le manteau était blanc ; la décoration suspendue au cou par une triple chaîne d'or ; l'insigne consistait dans une médaille d'or portant, en émail rouge, la croix dite de Saint-Jacques (*Collection historique des Ordres de chevalerie Civils et militaires*, etc. *par* A. M. PERROT, *publiée par* L. T. FAYOLLE, page 81 et planche XVII (Paris, Aillaud, 1846. in-4). — *Dictionnaire historique des Ordres de Chevalerie*, etc., *par Henri Gourdon de Genouillac*. Paris, E. DENTU, 2e édition, 1860, in-12, pages 165 à 168.

(2) Troisième fils du roi Philippe V d'Espagne et de sa seconde femme Elisabeth Farnèse ; créé roi de Nalpes, en 1738, par le troisième *Traité de Vienne* qui termine la *Guerre de la Succession de Pologne*.

(3) Quatrième fils du roi d'Espagne Philippe V et de Elisabeth Farnèse ; marié en 1739 à Louise Elisabeth de France, fille de Louis XV ; créé Duc de Parme et de Plaisance par le *Traité d'Aix-la-Chapelle* en 1748 ; mort le 18 juillet 1765.

(4) Louis François de Bourbon, prince de Conti en 1727, à la mort de son père ; marié le 22 janvier 1732 à Mademoiselle de Chartres, fille de Philippe II duc d'Orléans (*Le Régent*) ; Grand-Prieur de France de l'Ordre de Malte, le 10 juin 1749 ; mort le 2 août 1776.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et aux Piémontais [1] les batailles de *Coni* (2 octobre 1744) [2], de *Bassignano* (27 septembre 1745), et hélas! de *Plaisance* (16 juin 1746). La ville de *Grenoble* servait probablement de *Dépot* à l'un des corps d'armée Franco-Espagnols. On sait que, malgré la défaite de *Plaisance* (due surtout à l'intransigeante et déplorable intervention de la reine Elisabeth Farnèse), cette guerre eut pour résultat la cession au sympathique infant Don Philippe, gendre de Louis XV, des Duchés de *Parme*, de *Plaisance* et de *Guastalla*, héritage des maisons de Farnèse et de Gonzague.

La pièce que nous publions ici est le procès-verbal authentique de la réception en qualité de *Chevalier de l'Ordre de Saint-Jacques* de Don François de Lacy, capitaine au Régiment de *Ultonia-Infanterie* au service de l'Espagne, alors de passage à *Grenoble*.

Quel était cet officier? Je l'ignore. Ne serait-il point quelque très lointain neveu de ce *Gilbert de Laci*, Précepteur de l'Ordre du Temple, dont Guillaume de Tyr parle en termes si favorables [3]? Peut-être

(1) Alliés par le traité de *Worms* du 13 septembre 1743.

(2) *Mercure français*, mois d'Octobre 1744, page 2,236; mois de Novembre 1744, pages 177,178.

(3) *Historia rerum transmarinarum* (*Edition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*), lib. XIX, cap. 8, tome II, page 895. — Ce *Gilbert de Laci* était, semble-t-il, *Anglais* de nation (*Guillaume de Tyr et ses continuateurs. Texte français du* XIIIe *siècle, revu et annoté* par M. Paulin Paris, membre de l'Institut, tome II, page 263. Paris, Firmin Didot, 1880, 2 vol. gr. in-8). — Un *Robert de Laci* figure également, avec quelques détails sur la famille (probablement d'origine Normande) de *Laci*, dans *Ordéric Vital* (Edition Le Prévost, Paris, Renouard, 1852, in-8), tome IV, page 104, texte et note 1.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pouvait-il revendiquer le fastueux blason que nous avons retrouvé dans je ne sais plus quel *Armorial* :

« *Ecartelé*: *aux* 1er *et* 4e, *de gueules au chevron d'or* « *accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un* « *croissant de même; aux* 2e *et* 3e *d'argent au lion de gueules, au chef de Malte* [1]. »

Nous avons vainement recherché le nom de *Lacy* dans les quelques recueils que nous avons à notre disposition.

Pour terminer, disons que le texte qui va suivre a été découvert, parmi les innombrables minutes conservées aux précieuses Archives de la Chambre des Notaires de *Grenoble*, par l'érudit et dévoué Conservateur de la Bibliothèque municipale de cette ville, M. Edmond Maignien, lequel a bien voulu m'en abandonner la copie en échange de je ne sais plus quel vieux volume en gothiques caractères. Nous avons toute confiance dans la lecture et la reproduction de ce texte par l'excellent M. Edmond Maignien, toutefois, nous devons à la vérité de déclarer que nous n'avons point vu la pièce orginale, et que nous ne prenons en aucune manière la responsabilité de la transcription.

COURET

Ancien Magistrat.

(1) Ce Blason a probablement été rencontré par nous dans l'ouvrage intitulé : LE RECUEIL DES ARMES DE PLUSIEURS NOBLES *Maisons et Familles Tant Ecclésiastiques que Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, Chevaliers, Escuyers Et autres Selon la forme que Lon les Porte de Present En ce Royaume de France Dedié A Monsieur de la Ville aux Clercz.* A PARIS, *chez Claude Magneney, Rue St-Germain A Limage Ste-Catherine Près la Roze, Avec Priuilège du Roy,* (in-folio 1633).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Au nom de Dieu et de la très sainte Trinité Père, Fils et Saint-Esprit trois personnes distinctes, et un seul Dieu véritable, et de la glorieuse et toujours vierge Marie, Mère de Dieu et Notre-Dame, et du bienheureux Apôtre Seigneur Saint Jacques, et de tous les autres Saints et Saintes de la cour céleste.

A tous soit notoire comme étant dans l'Eglise des Révérends Pères Augustins de la ville de Grenoble cejourd'huig vingt six novembre 1744, sur les quatre heures après-midy, Pardevant son Excellence le seigneur dom (*sic*) Louis de Guendica [1] chevalier profès de l'Ordre de Saint Jacques, Lieutenant Général des armées de Sa Majesté Catholique, et en présence de Me Antoine Revol coner du Roy, notaire apostolique, garde-note et garde scel de Sa Majesté très Chrétienne en la ville de Grenoble, et des témoins Dom Joseph Indaboura [2] chevalier du susdit Ordre de St-Jacques et capne du régiment de Numantia dragons, et dom Patrice Ogaluan chevalier Profès de l'Ordre de Calatrava, et Conser dans le Conseil royal des finances de Sa Majesté Catholique.

A comparu Dom François Lacy natif de la ville de Barcelone en Espagne, capne dans le régiment d'Ultonia infanterie, étant de présent en cette ville, lequel a présenté une lettre et provision de Sa Majesté Catholique notre seigneur, comme Administrateur perpétuel du susd. Ordre de St-Jacques, signé de sa royale

(1) Qui s'était signalé peu de mois auparavant dans les gorges de la *Stura* (*Mercure Français, juin* 1744, pages 1235, 1236, 1239).

(2) Ou *Indabura*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

main et contre signé de Dom Vicente de Quadros son secrétaire, avec certaines signatures au dos, et à la fin que la teneur en puisse conster, elle est bien insérez du mot à mot par Dom Roberto Rice étant de présent à la suite de la cour de Son Altesse royale le Sérénissime Infant Dom Philippe [1].

(Suit la lettre en Espagnol).

En (?) copie cy-dessus est certaine véritable et s'accorde, avec le titre original auquel je me remets et ainsi présenté, et lu par le susdit seigneur Dom Patrice Ogalvan à cause que je dit notaire ne possède point la langue espagnole, le susd. Dom seigneur François Lacy a requis sa susd. Excellence le seigneur Dom Louis de Guendica de l'accepter et accomplir ainsy qu'il est contenu. Et le susd. seigneur l'a prise entre ses mains, l'a baisée et mise sur sa tête, et a dit qu'il obéissoit, et l'a obéi avec la plus grande déférence qu'il devoit comme étant lettre et ordre de son Roy et seigneur naturel, et comme Administrateur perpétuel dud. Ordre, et qu'il étoit prêt à accomplir ce qui luy étoit ordonné. Et, le mettant en execution, étant devant le grand autel de la dite Eglise, en présence et avec l'assistance des seigneurs Dom Richard Wal [2] commandeur de Penâ Usende, colonel du régiment de France Dragon, et inspecteur des

(1) Don Philippe de Bourbon, quatrième fils du roi d'Espagne Philippe V et de sa seconde femme Elisabeth Farnèse, marié le 25 octobre 1739 à Louise-Elisabeth, fille du roi de France Louis XV et de Marie Leczinska.

(2) Egalement l'un des héros des gorges de la *Stura* et de la bataille de *Coni* (*Mercure Français*, juin 1744, pages 1233, 1236, 1237 et 1239).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dragons de cette armée, Parrain du susd. seigneur Dom François Lacy, Dom Joseph Indabura, tous deux chevaliers du susdit Ordre de St-Jacques, et de Dom Patrice Ogalvan, chevalier de celuy de Calatrava, qui se sont trouvés assemblés dans ce chapitre, et a été son parrain. Et les susdits D. Joseph Indabura et le susdit D. Patrice Ogaluan, l'ayant mis une paire d'esperons, et sad. Excellence le seigneur D. Louis de Guindica luy a mis une épée au côté, et ainsi mise il l'a tirée du fourreau et l'ayant à la main luy a dit : « Vous, dom François de Lacy, voulez-vous être chevalier? Et le susdit luy a répondu : « Je veux être chevalier! » Et l'ayant répété deux autres fois, il a toujours répondu comme il est dit : « Je veux être chevalier ! » Et sa dite Excellence Dom Louis de Guendica a dit : « Dieu vous fasse bon chevalier de l'apôtre Saint-Jacques ! » Et, ayant prononcé ces mots luy a touché avec lad. épée sur la tête et sur les épaules, la remettant dans le fourreau, et ainsy armé chevalier par led. seigneur Dom Louis de Guardica, (*sic*) en vertu du titre royal cy-dessus inséré. Et comme il a forme (?) des statuts et règles du susdit Ordre, l'habit ne peut être donné que par un religieux du même Ordre, et n'y en ayant aucun en cette ville, ledit Dom François de Lacy a représenté qu'il a obtenu de S. M. Catholique une lettre de dispense en date du 21 juin dernier portant commission au Prieur, Recteur ou Prelat du couvent ou collège des R. P. Augustins de cette ville de luy donner le susdit habit, et afin qu'il conste de la susdite dispense, elle a été icy insérée de mot à mot par led. Dom Roberto Rice :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Suit la lettre de dispense) :

« *El Rey — Por quanto por parte de Dⁿ Francisco de Lacy capitan del Regimento de infantiera de Ultonia rezidente en la ciudad de Grenoble*, etc... »

A la forme (?) de cette dispense, le dit Dom de Lacy a requis le R. P. Joachim de Sainte Marguerite Sousprieur et vicaire dususd. couvent des Augustins icy present d'obéir et accomplir ce qui est ordonné dans le titre Royal et lettres de dispense cy-dessus. Sur quoy led. R. P. les a pris entre ses mains, les a baisé (*sic*) et mis sur sa tête et obéi avec la plus grande defference qu'il devoit, disant qu'il étoit prêt en conformité d'icelles de donner audit Dom François de Lacy l'habit et la médaille dudit ordre de Sᵗ-Jacques ainsy que S. M. l'ordonne. En exécution de quoy il a pris le dit Dom François de Lacy par la main, et, l'ayant fait mettre à genoux devant luy, luy a lû certaines oraisons et l'a revêtu d'un manteau blanc auquel il y a les marques de l'Ordre. Et, cela fait, il a été embrassé par lesd. seigneurs D. Louis de Guendica, led. R. P. Joachim de Sᵗᵉ-Marguerite et tous les autres chevaliers du susd. Ordre qui se sont trouvés présents audit Chapitre, et s'est assis à la dernière place. De tout quoy, et à la requisition du susd. D. François de Lacy, j'ay fait et dressé le présent qui a été lu et publié dans la susdite Eglise pour luy servir au maintien de ses droits, le susdit jour 26 novembre 1744, sur les quatre heures après midy. A quoy se sont trouvés présents en qualité de témoins les susnommés Dom Louis de Guendica et led. R. P. Joachim de Sᵗᵉ-Marguerite qui ont signé avec led. D. François de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lacy qui a retiré les lettres et dispenses ci-dessus enregistrées.

D. Luis de Guendica

F. Joachim de Ste-Marguerite, Sou prieur,
Vicaire des Augustins déchaussés
du couuent de Grenoble.

Dn FRANco DE LACY.

Revol. nre

(Minute de *Revol*, 1° 456 à 460, 1744).



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les armoiries des femmes

d'après les sceaux.

L'usage des armoiries paraît s'être établi, pour les femmes, sensiblement plus tard que pour les hommes. Il faut en effet descendre jusqu'en 1188 avant de rencontrer un sceau féminin armorié, alors que, dès la première moitié du XIIe siècle, on en relève au bas des chartes de quelques grands fendataires. L'écart est plus sensible encore à l'étranger qu'en France [1].

En nous appuyant uniquement sur le témoignage

(1) Les armoiries féminines n'apparaissent qu'en 1222 en Allemagne, en 1250 en Suède et en 1272 en Danemark. — G. Seyler, *Geschichte der Heraldik*, p. 293. Hildebrandt, *Svenska sigiller fran medeltiden*, 1re série, pl. III, no 13 et p. 2. Henry Petersen, *Danske adelige sigiller fra det XIII og XIV aarhundrede*, p. 3 et pl. IV, no 41.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des sceaux, nous voulons présenter ici quelques observations relatives :

1° A la nature même des armoiries portées par les femmes ;

2° A la forme de leur écu ;

3° Aux ornements dont elles ont pu l'accompagner extérieurement.

Cette étude s'arrêtera naturellement à la fin du XVIe siècle, époque à laquelle l'usage du sceau tombe en désuétude.

I

Les femmes mariées ont porté soit les armes de leur père, soit celles de leur mari, soit toutes les deux à la fois.

Le plus ancien exemple que l'on connaisse est fourni, en 1188, par le sceau d'Agnès de Saint-Verain ; il offre l'image de cette dame accompagnée à dextre d'un écu chargé de deux fasces et d'un orle de merlettes [1]. Ces armes sont évidemment celles de la dame elle-même, les Saint-Verain portant d'argent au chef de gueules [2].

Le contre-sceau de Mathilde de Portugal, deuxième femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, porte en 1189, l'écu de Portugal, sans la bordure aux châteaux [3] ; mais, en 1198, Marie de Champagne, femme

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3551.

(2) Id., *Ibid.*, n° 3553, Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, nos 8296 à 8298.

(3) Demay, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, n° 141. — La bordure n'est apparue qu'au XIIIe siècle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Baudouin IX, porte, dans les mêmes conditions, l'écu au lion de Flandre [1].

Ces trois sceaux sont les seuls que nous ayons rencontrés au XIIe siècle ; ils deviennent beaucoup plus nombreux au siècle suivant. Pour plus de clarté, nous diviserons les temps postérieurs en deux périodes auxquelles l'année 1350 servira de séparation.

De 1201 à 1350 une assez grande variété se remarque parmi les sceaux féminins ; on peut néanmoins les ramener presque tous à quatre types :

A. Sceaux portant simplement l'image de la titulaire et munis d'un contre-sceau armorial.

B. Sceaux purement armoriaux.

C. Sceaux portant l'image de la titulaire accompagnée dans le champ d'un seul écu.

D. Sceaux portant l'image de la titulaire, accostée de deux écus.

Le tableau suivant, dont les éléments ont été empruntés aux principaux recueils de sceaux [2], indique les proportions dans lesquelles se rencontrent ces quatre types :

(1) Demay, *Inventaire des sceaux de l'Artois*, n° 53.

(2) Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, Paris, 1885-1886, 2 vol. in-4°. *Inventaire des sceaux de la Flandre*, Paris, 1873, 2 vol. in-4°. *Inventaire des sceaux de l'Artois*. Paris, 1877, in-4°. *Inventaire des sceaux de la Picardie*, Paris, 1875, in-4°. *Inventaire des sceaux de la Normandie*, Paris, 1881, in-4°. — Douet d'Arcq, *Archives de l'Empire. Inventaires et documents. Collection des sceaux*, Paris, 1863-1868, 3 vol. in-4°. — La Plagne Barris, *Sceaux gascons du moyen-âge*, Paris et Auch, 1888-1892, in-8°.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

	A	B	C	D
1201 à 1225	12	1	»	»
1226 à 1250	23	2	1	»
1251 à 1275	23	8	6	17
1276 à 1300	6	8	6	52
1301 à 1325	»	19	»	37
1326 à 1350	»	15	»	24
Total. .	64	53	13	130

La première catégorie, de beaucoup la plus usitée pendant les soixante-quinze premières années du XIIIe siècle, n'offre rien de particulièrement intéressant ; le dernier exemple que nous en ayons relevé est fourni par le sceau de Eléonore de Baffie, femme de Robert V, comte de Boulogne et d'Auvergne, en 1283 (Parti, semé de fleurs de lys, et une molette). Les sceaux d'Ida de Boulogne (D'or, à trois tourteaux de gueules), femme de Renaud, comte de Dammartin (Fascé d'argent et d'azur, à la bordure de gueules) en 1201 [2] et de Jeanne de Boulogne (D'azur semé de fleurs de lys d'or, au lambel de cinq pendants de gueules), femme de Gaucher de Châtillon (De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or), en 1235 et 1251 [3], présentent une particularité dont nous ne connaissons pas d'autres exemples ; le contre-sceau porte les deux écus opposés par la pointe dans le premier, par le chef dans le second. Il est encore à noter que le premier

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 389. — Les Baffie s'armaient d'or, à trois molettes de sable.

(2) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1058.

(3) Id., *Ibid.*, n° 1785. Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 11.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

offre la plus ancienne réunion connue des deux écus.

Le deuxième type apparaît, en 1222, avec le sceau de Pétronille, dame de Juilly; il porte l'écu des Juilly : d'argent, à la croix fleurdelysée de gueules, mais par une de ces fantaisies assez fréquentes au XIIIe siècle, la croix est ancrée [1].

La troisième catégorie, dont le sceau d'Agnès de St-Verain a déja offert un exemple, est de beaucoup la moins nombreuse. Ces sceaux sont quelquefois munis d'un contre-sceau qui porte tantôt les mêmes armes, tantôt un écu différent. Le plus intéressant est celui de Jeanne de (Trie?) femme de Jean de Beaumont, en 1271; il porte dans le champ, à dextre un écu à la bande tandis que sur la robe de la dame sont brodés deux écus en losange au gironné d'argent et de gueules des Beaumont [2].

Le dernier sceau de ce genre que nous ayons rencontré dans la présente période est celui de Jeanne, dame de Rochefort, en 1300; l'écu du champ, ainsi que le contre-sceau, sont aux armes des Chateaubriant : de gueules, à sept fleurs de lys d'or (pour un semis) [3]. La période suivante n'offrira que le sceau d'Agnès de Rumaucourt, femme de Jean de Belleforière, dit Broiefort, en 1374; la dame tient de la main gauche un écu à deux fasces [4].

De 1275 à 1350, le quatrième type est celui qui jouit de la vogue. L'écu de droite est généralement

(1) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 2511.
(2) Id., *Ibid.*, n° 1362. Trie porte d'or, à la bande d'azur.
(3) Id., *Ibid.*, n° 3422.
(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 548.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

aux armes du mari, celui de gauche aux armes du père ; cet ordre est quelquefois interverti ; parfois encore, à l'origine, les deux écus portent les mêmes armes. Moitié environ de ces sceaux sont munis d'un contre-sceau portant l'un ou l'autre des deux écus, ou plus souvent encore un écu parti.

	Sans contre sceau	Contre sceau aux armes du mari	Contre sceau aux armes du père	Contre sceau parti
1251 — 1760	6	5	5	1
1275 — 1300	25	8	5	15
1301 — 1325	16	»	2	19
1326 — 1350	15	1	»	8
Total. . .	62	14	12	43

Voici d'ailleurs la description des plus anciens sceaux connus de cette catégorie.

1251. Mahaut de Béthune, femme de Gui de Dampierre, avoué d'Arras. La dame accostée de deux écus d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules au bâton de... brochant (Flandre). Au contre-sceau, un écu d'argent, à la fasce de gueules (Béthune) [1].

1259. Alix de Coucy, femme d'Arnoul III, comte de Guines. La dame accostée de deux écus vairés d'or et d'azur (Guines) ; au contre-sceau un écu fascé de vair et de gueules (Coucy) [2].

1265. Alix, femme de Gautier III, de Nemours. La dame accostée de deux écus de sinople, à trois jumelles d'argent (Nemours) ; au contre-sceau un écu de... à trois roses de... [3].

(1) Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 81.
(2) Id., *Ibid.*, n° 58.
(3) Douet d'Arcq. *Sceaux des Archives*, n° 3045.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1267. Mahaut de Mortagne, femme de Jean, châtelain de Lille. Les deux écus de gueules, au chef d'or (Lille) ; le contre-sceau de même [1].

1268. Adèle de Guines, femme de Guillaume, châtelain de Saint-Omer et comte de Fauquembergue. L'écu à dextre d'azur, à la fasce d'or (Saint-Omer); à sénestre vairé d'or et d'azur (Guines) ; dans le champ du contre-sceau, un lion rampant emprunté aux armes de Mahaut de Fiennes, sa mère, qui portait d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules[2]. — Marguerite de Bourgogne, femme de Gui IV, vicomte de Limoges. L'écu a dextre échiqueté d'or et d'azur (Dreux); à senestre, bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules (Bourgogne) ; au contre-sceau, un écu parti d'or, à trois lionceaux d'azur et coticé d'or et de gueules (Limoges) [3].

Si maintenant, se plaçant à un point de vue plus spécialement héraldique, on classe les divers écus féminins suivant les armes qu'ils portent, on obtient le tableau suivant.

	Mari	Père	Parti
1201 — 1225	10	»	2
1226 — 1250	17	6	1
1251 — 1275	22	18	2
1276 — 1300	15	8	20
1301 — 1325	3	5	32
1326 — 1350	1	2	20
Total. . .	68	39	77

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5549.
(2) Id., *Sceaux de L'Artois*, n° 1794.
(3) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 768. — La présence de l'écu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jusque vers 1300, on le voit, les armes du mari l'emportent, mais, à compter de cette époque, la presque totalité des écus sont partis.

Est-il possible de déterminer, pour chaque hypothèse, les motifs qui ont fixé le choix entre les armes du mari ou du père? Nous ne le croyons pas. Ni la situation géographique, ni l'importance relative des deux familles ne semblent avoir exercé aucune influence ; chacun a suivi son caprice, rien de plus. Voici d'ailleurs, pour les années 1251 à 1275, le relevé de tous les sceaux féminins, classés suivant qu'ils offrent les armes du mari ou du père ; nous faisons suivre chacun d'eux des lettres A, B, C, D, suivant le groupe auquel ils appartiennent. Pour la série D (image de la titulaire accostée de deux écus) nous ne faisons état que du contre-sceau.

I. Armes du mari.

1255. Emma de Laval, femme de Robert III de Ponthieu, comte d'Alençon (A) bandé d'azur et d'or, au canton de... — 1258. Eva, femme de Baudri de Roisin (B) : bandé d'argent et de gueules [2]. — Agnès, femme de N. d'Ablon (B) : un losangé [3]. — 1259. Ennor, femme de Geoffroi de Milly (B) : de sable, au lion d'argent [4]. — 1261. Jeanne, femme de

de Dreux s'explique ici par ce fait que Marguerite de Bourgogne avait pour mère Yolande de Dreux.

(1) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 823. — Les armes de Ponthieu se blasonnent plus généralement d'azur à trois bandes d'or. Il en est ainsi notamment sur le sceau de son mari, en 1201 (Id., *Ibid.*, n° 855).

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1527.

(3) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1115.

(4) Id., *Ibid.*, n° 2841.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean de Châteauvillain (A) : de gueules, semé de billettes d'or, au lion du même [1]. — 1263. Philippe d'Anduse, femme d'Amauri I, vicomte de Narbonne (A) : de gueules plein [2]. — 1267. Jeanne de Tocy, femme de Thibaut II, comte de Bar (A) : d'azur semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même brochant [3]. Mahaut de Mortagne, femme de Jean, châtelain de Lille, (D) déjà citée. Marie de Picquigny, femme de Barthélemy de Molliens (B) : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois besants d'or [4]. — 1268. Marguerite de Bourgogne, femme de Gui VI, vicomte de Limoges (D) déjà citée. — 1269. Jeanne de Roisin, femme de Wautier, châtelain de Douai (B) : de sinople, au chef d'hermine [5]. — 1270. Valentine, femme de Hugues l'Archevêque, seigneur de Parthenay (A) : burelé d'argent et d'azur, à la bande de gueules [6]. — 1272. Jeanne, femme de Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay (A) : mêmes armes [7]. — 1273. Agnès, femme de Jean de Pontruel (B) : dix losanges, 3, 3, 3 et 1 [8]. Ade d'Auffay, veuve de Guillaume de Tancarville (A) : de gueules, à l'écusson d'argent, à l'orle de huit

(1) Douet d'Arcq, *Ibid.*, n° 1773.
(2) Id., *Ibid.*, n° 750.
(3) Id., *Ibid.*, n° 799 — Sur un contre-sceau de 1301, la même dame porte les armes de Tocy : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or chargé de quatre merlettes du champ (Id., *Ibid.*, n° 800).
(4) Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 469.
(5) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5528.
(6) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3174.
(7) Id., *Ibid.*, n° 3167.
(8) Id , *Ibid.*, n° 3280.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

étoiles d'or [1]. — 1274. Isabelle, femme de Henri de Grandpré, seigneur de Livry (A) : burelé d'or et de gueules, au canton de... [2]. — Marie de Mercœur, femme de Jean I de Joigny (D) : d'azur, à l'aigle d'or [3].

II. Armes du père.

1251. Mahaut de Béthune, femme de Gui de Dampierre (D) déjà citée. Isabelle de Mayenne, femme de Louis, comte de Sancerre (A) : de gueules, à six écussons d'or, 3, 2 et 1 [4]. — 1252. Mathilde de Picquigny, femme de Jean d'Audenarde (A) : fascé d'argent et d'azur, à la bordure de gueules [5]. — Isabelle de Craon, femme de Raoul de Fougères (A) : losangé d'or et de gueules [6]. — 1256. Laurette de Lorraine, femme de Jean de Dampierre (A) : d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent [7]. Marie d'Issoudun, femme d'Alphonse de Brienne (A) : burelé d'argent et d'azur, au lambel de cinq pendants de gueules [8]. Béatrix de Savoie, femme de Raimond Bérenger IV, comte de Provence (A) : d'or, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules [9]. — 1259. Alix de Courcy, femme d'Arnoul III, comte de Guines (D) déjà citée. — Alix de Duras, femme d'Arnoul de Wesemael (A) : d'or, au gonfanon

(1) Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 550
(2) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 2311.
(3) Id., *Ibid.*, n° 722.
(5) Id., *Ibid.*, n° 437.
(5) Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 48.
(6) Id., *Sceaux de la Normandie*, n° 267.
(7) Id., *Ibid.*, n° 783.
(8) Douet d'Arcq. *Sceaux des Archives*, n° 923.
(9) Id., *Ibid.*, n° 1108.
(10) Id., *Ibid.*, n° 682.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de gueules, frangé de sinople [10]. — 1262. Elisabeth, femme de Hugues de St-Verain (B) : une aigle éployée [1]. — 1265. Mathilde, comtesse d'Artois, femme de Gui III, de Châtillon, comte de St-Pol (A) : d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lambel de gueules, chaque pendant chargé de trois châteaux d'or [2]. Alix, femme de Gautier III de Nemours (D) : trois roses. — 1267. Marguerite de Lusignan, femme d'Aimeri VIII, vicomte de Thouars (A) : burelé d'argent et d'azur [3]. — 1270. Marguerite, femme de Thierri de Beveren, châtelain de Dixmude (D) : un burelé, au lion couronné brochant [4]. N. de la Table, femme de Raoul de Soissons (A) : un fretté, semé de lionceaux passants [5]. — 1272. Alice, femme de Pierre de Brion (B) : deux léopards [6]. Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, veuve de Guillaume de Dampierre (A) : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules [7]. — 1275. Yolande de Nevers, femme de Robert de Flandre (A) : bandé d'or et d'azur, à la bordure engrêlée de gueules [8].

Nous n'avons pas encore dit un mot des écus *partis* ; les plus anciens sont les suivants :

1232. Marie d'Avesnes, comtesse de Blois, femme de Gaucher de Châtillon, comte de St-Pol (A) : parti : de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or chargé

(1) Douet d'Arcq. *Ibid.*, n° 3549.
(2) Id., *Ibid.*, n° 356.
(3) Id., *Ibid* , n°1091.
(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5519.
(5) Id., *Ibid.*, n° 306.
(6) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 1378.
(7) Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 54.
(8) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 872.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'un lambel de quatre pendants d'azur; et d'azur, semé de croisettes d'or, à la bande coticée d'argent brochant [1].

1259. Jeanne de Mortemer, femme de Guillaume Crespin (A) : parti : fuselé d'argent et de gueules; et fascé d'or et de sinople à fleurs de lys de l'un en l'autre [2].

1274. Alix de Nevers, femme de Jean de Chalon, comte d'Auxerre (D) : parti : d'or, à trois bandes d'azur, à la bordure engrêlée de gueules; et de gueules à la bande d'or [3]. On remarquera que les armes de la femme précèdent ici celles du mari, et que le bandé de Bourgogne a été remplacé par trois bandes.

1278. Marie de Brabant, seconde femme de Philippe le Hardi, roi de France (D) : parti d'azur, semé de fleurs de lys d'or ; et de sable, au lion d'or, armé et lampassé de gueules [4]. — Jeanne, femme de Pierre de Chénevieres (B) [5] : parti de sable, à huit fleurs de lys d'or, 4, 3 et 1, au canton d'hermine ; et de... à la fasce de... accompagnée de trois trèfles de... [6]

Nous reviendrons plus longuement tout à l'heure sur la question des écus partis. Avant de passer à la

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 36. — Marie ne porte pas ici les armes de son père, Gautier d'Avesnes (Bandé d'or et de gueules) ; elle les avait probablement abandonnées en 1218 lorsque, par la mort de son cousin Thibaud le Jeune, elle était devenue comtesse de Blois.

(2) Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 216.

(3) Id., *Sceaux Clairambault*, n° 483.

(4) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 155.

(5) Id., *Ibid.*, n° 1824.

(6) Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 62.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

période suivante, nous nous bornerons à signaler deux singularités.

En 1335, Marguerite de Picquigny, femme de Gaucher de Noyers, porte un écu en losange parti de Noyers (D'azur à l'aigle d'or) et de Picquigny, entouré de quatre petits écus aux armes de Brabant (De sable au lion d'or), Brienne (D'azur, semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout), Châtillon (De gueules, à trois pals de vair, au chef d'or) et Châtillon-Saint-Pol (De même, l'écu brisé d'un lambel de cinq pendants d'azur). Ces différents écus sont empruntés aux quartiers de sa mère, Jeanne de Brienne :

Alphonse de Brienne Marie de Lusignan	Gui de Châtillon St-Pol Mahaut de Brabant
Jean I de Brienne	Béatrix de Châtillon
Jeanne de Brienne	

En 1348, Marguerite de Bourbon, femme de Jean de Sully, porte (B) *écartelé* de Sully (D'azur, semé de molettes d'or, au lion du même) et de Bourbon [1].

Pendant la période qui s'étend de 1351 aux premières années du XVIIe siècle, la question des sceaux féminins se simplifie considérablement. Le sceau à effigie pure a disparu ; il en est de même, à une seule exception près, du sceau à effigie accompagnée d'un écu. Ne restent donc plus en présence que le sceau à effigie accostée de deux écus, et le sceau purement

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3661.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

armorial. Celui-là d'ailleurs se fait rare, et disparaîtra complètement à partir de 1438.

	B	D
1351 — 1375	36	10
1396 — 1400	33	3
1401 — 1425	18	3
1426 — 1450	17	1
Total.	104	17

Les trois derniers sceaux du type à deux écus sont ceux de Marie, veuve de Jean d'Olhain, en 1423 : un semis de billettes au lion et à la bordure — d'argent à trois tourteaux [1] de gueules, (Olhain) ; de Jeanne de Cuon, veuve de Jean de Champdivers, la même année : d'azur, au chevron d'or (Champdivers) — une bande coticée [2]; et de Marguerite de Laval, femme d'Arnould de Sampigny, en 1438 : un chevron, à l'étoile au canton sénestre — trois tours. Aucun des trois n'est muni de contre sceau.

Après une éclipse de plus de cent ans, le type reparaît tout d'un coup, en 1569, avec le sceau de veuve de Catherine de Médicis ; la reine est accostée à dextre de l'écu de France, à sénestre d'un écu écartelé aux 1e et 4e de Médicis (D'or, a cinq boules de gueules, 2, 2 et 1, surmontées d'un tourteau d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or); aux 2e et 3e contre écartelés

(1) Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 520.
(2) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1679.
(3) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3571.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de La Tour (D'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent) et d'Auvergne (D'or au gonfranon de gueules, frangé de sinople), et sur le tout de Boulogne (D'or, à trois tourteaux de gueules) ; le contre-sceau est parti de France, et des mêmes quartiers. Anne d'Autriche, en 1643, s'accompagne encore à dextre d'un écu de France à sénestre d'un parti de France et des quartiers d'Espagne.

Si, se plaçant au même point de vue que tout à l'heure, on classe encore les écus féminins suivant les armes qu'ils portent, on obtient le tableau suivant.

	Père	Parti
1351-1375	7	27
1376-1400	1	34
1401-1425	»	17
1426-1450	1	16
1451-1475	»	14
1476-1500	1	9
1501-1525	2	8
1526-1550	»	4
1551-1575	»	9
1576-1600	»	2
1601-1625	»	4
Total. . . .	12	144

Aucune place spéciale n'est assignée dans ce tableau aux femmes portant les armes de leur mari, car, pour cette période, nous n'en avons découvert que deux. Isabelle de Vivonne, en 1412, porte d'hermine au chef de gueules[1], et Claire de Gramont, en 1548,

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 3932.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écartèle de Gramont (D'or, au lion d'azur, armé et lampassé de gueules) et de... (Un émanché de cinq pièces mouvant du chef) [1].

Pour réunir en un même écu *parti* les armes du mari et du père, trois procédés ont été employés :

Ou bien on respectait l'intégrité de chacun des deux écus originaires, se bornant à les resserrer un peu ;

Ou bien, les coupant en deux, on formait le nouvel écu de la moitié dextre des armes du mari et de la moitié sénestre des armes du père ;

Ou bien encore, on coupait un seul des écus, laissant l'autre en son entier.

Des divers catalogues de sceaux que nous avons consultés pour ce travail l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, de Demay, est le seul qui fasse mention de ces différences ; il a par conséquent pu seul nous servir à dresser le tableau suivant.

	Entiers	Demis	Entier et demi
1351-1375	7	7	1
1376-1400	8	2	»
1401-1425	6	2	»
1426-1450	4	»	»
1451-1475	3	2	1
1476-1500	3	4	1
1501-1525	1	»	»
1526-1550	»	»	»
1551-1575	3	3	»
1575-1600	1	»	»
Total. . . .	36	20	3

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 4192.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Parmi les écus conservés entiers, quelques-uns ont été parfois légèrement simplifiés. Marie de Blois, duchesse de Lorraine en 1352, porte un écu parti de Lorraine et de Châtillon, où les trois pals ont été réduits à deux [1]. Il en est de même en 1402, sur l'écu de Jeanne de Châtillon, femme de Pierre de Craon (Losangé d'or et de gueules) [2]. En 1481, Jeanne de Malestroit, veuve de Tannegui du Châtel, porte parti : fascé d'or et de gueules, à la bordure de... ; et de gueules à six besants d'or, 2,2 et 2 au lieu de neuf [3].

Lorsque les armes de l'un des conjoints présentent une certaine complication de quartiers, on remplace parfois le parti par une sorte de tiercé, afin de laisser plus de place à l'un des écus. Isabelle de Foix, femme d'Archambaut de Grailly, porte, en 1381, tiercé en pal : le 1e coupé de Foix et de Béarn, le 2e coupé de Béarn et de Foix, le 3e de Grailly (D'or à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent) [4].

Il nous est impossible de dire à quelle époque a commencé l'usage des écus partis par demi. Les plus anciens mentionnés par Demay sont ceux d'Isabeau de Germonville (Parti : un demi sautoir cantonné de quatre macles et une fleur de lys et demie) [5] et de Jeanne de Landes, dame de Sacquenville (Parti : d'hermine à la demi aigle de gueules becquée et membrée d'azur, — et trois bandes) [6] en 1366, de Marguerite de

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 5365.
(2) Id., *Ibid.*, n° 2352.
(3) Id., *Ibid*, n° 5583.
(4) La Plagne Barris, *Sceaux gascons du moyen âge*, n° 208.
(5) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 4041.
(6) Id., *Ibid.*, n° 5036.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Sacquenville, dame de Percy (Parti : un chef — et d'hermine à la demi aigle de gueules becquée et membrée d'azur) [1], en 1367. On peut encore citer, parmi les plus intéressants, ceux d'Ide de Marigny, comtesse de Tancarville (Parti : le 1e coupé de Melun qui est d'azur, à sept besants d'or 3, 3 et 1, au chef du même et de Tancarville ; le 2e de Marigny qui est d'azur à deux fasces d'argent) en 1382 [2] ; de Catherine de Couzan, veuve de Guillaume de Ste Croix (Parti d'une demi aigle ; — et d'or, à la demi croix ancrée de gueules) en 1406 [3] ; de Jeanne Chabot, dame de Montsoreau (Parti : d'azur au demi lion d'or accompagné à dextre de... fleurs de lys du même ; — et d'or, à un chabot et demi de gueules) [4] en 1480 ; de Madeleine de France, femme de Gaston de Foix (Parti : le 1e coupé de Foix et de Béarn et de... sur le tout, le 2e une fleur de lys et demie) en 1486 [5] ; de Jeanne de France, duchesse d'Orléans (Parti : le 1e coupé d'Orléans et de Milan, le 2e une fleur de lys et demie) l'année suivante [6] ; de Diane, bâtarde de France, duchesse de Montmorency (Parti : d'or, à la demi croix de gueules, cantonnée de sept alérions d'azur ; et d'azur à une fleur de lys et demie d'or, à la barre d... bro-

(1) Demay, *Ibid.*, n° 8135. — Les Percy portent de sable, au chef denché d'or. (Demay, *Sceaux Clairambault*, nos 7078 à 7081. Navarre. *Armorial*, nos 2d4 et 295.) Y aurait-il ici une erreur de gravure ?

(2) Id., *Ibid.*, n° 8803.

(3) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2940.

(4) Id., *Ibid*, n° 2044. — Chambes-Montsoreau porte d'azur semé de fleurs de lys d'or, au lion du même brochant.

(5) Id., *Ibid.*, n° 9400.

(6) Id., *Ibid.*, n° 8901.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chant) en 1566 [1]; et enfin de Madeleine de Savoie, femme du connétable Anne de Montmorency (Parti : d'or, à la demi croix de gueules cantonnée de huit alérions d'azur, et de gueules, à la demi-croix d'argent) en 1558 [2].

La combinaison laissant intact un des écus pour couper l'autre a toujours été fort rare. Nous nous bornerons à citer l'écu de Marie d'Anjou, femme de Charles VII (Parti : le 1er, une fleur de lys et demie, le 2e tiercé en pal de Jérusalem, d'Anjou ancien et d'Anjou moderne en 1440 [3]. Au commencement du XVIIe siècle, la reine Anne d'Autriche disposait encore ses armoiries de la même manière ; la première pierre de l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, posée au mois d'avril 1628, offre un écu parti : le 1er, une fleur de lys et demie, le 2e tous les quartiers d'Espagne [4].

Nous trouvons dans cette période deux exemples d'écu écartelé ; en 1353, Marguerite de Bomez, femme de Jean V, comte de Roucy, écartèle d'or au lion d'azur (Roucy) et d'un contre écartelé [5]. En 1418, Jeanne de Beauffremez, femme de Jean de Hingettes, écartèle de Hingettes (D'argent,au chevron de gueules, chargé en pointe d'un écusson d'Antoing, au lambel sur le tout) et de Beauffremez (D'azur, à l'écusson d'argent, surmonté de trois merlettes rangées d'or) [6].

(1) Demay, *Ibid.*. n° 6410.
(2) Id., *Ibid.*, n° 6427.
(3) Id., *Ibid.*, n° 3783.
(4) De Guilhermy, *Inscriptions de la France*, T. I, p. 99.
(5) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1028.
(6) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1089.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Un certain nombre d'écus féminins présentent encore l'aspect d'un écartelé, lorsqu'ils sont formés d'un parti de deux demi écus écartelés : ils réunissent alors les 1e et 3e du mari, 2e et 4e du père ; les quatre quartiers sont différents. En 1366, Agnès de Navarre, épouse de Gaston Phœbus comte de Foix, porte ainsi écartelé de Foix, de Navarre, de Béarn et d'Evreux ; son mari écartelait de Foix et de Béarn, son père de Navarre et d'Evreux[1]. Jacqueline de Bavière, épouse de Jean, fils de Charles VI écartelait de même de France, de Bavière, de Dauphiné et de Hainaut ; Marie de Clèves, femme de Charles d'Orléans, écartelait d'Orléans, de Clèves parti d'Anjou moderne, de Milan, de Bourgogne ancien parti de...[2].

Nous avons déjà mentionné dans la période précédente, ce type de sceau que nous appellerions volontiers « aux petits écus ». Marguerite, fille de Philippe V, et femme de Louis de Nevers, comte de Flandre, portait, en 1367, parti de Flandre et de France, mais elle accompagnait cet écu principal de quatre petits écussons aux armes d'Artois et de Bourgogne-comté ; elle avait pour mère Jeanne, fille d'Othon IV, comte de Bourgogne et de Mahaut, comtesse d'Artois[3]. En 1369, Jeanne de Bretagne, femme de Charles de Blois, portait de Bretagne, entourant l'écu principal de quatre petits écus aux armes de Bretagne (D'hermine), Bretagne-Penthièvre, (D'hermine à la bordure de gueules), Limoges (D'or, à trois lions d'azur) et Avaugour (D'argent, au chef

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 3664.
(2) Id., *Sceaux de la Normandie*, n° 49.
(3) Id., *Sceaux de l'Artois*, n° 55.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de gueules) [1] ; le fragment généalogique suivant en explique suffisamment l'origine :

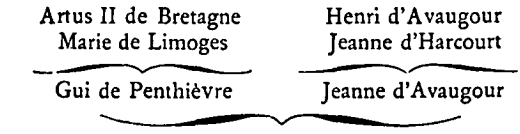

Le contre-sceau porte un écu parti de Bretagne et de Bretagne-Penthièvre.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des femmes mariées.

Les jeunes filles ont naturellement porté les armes de leur père, mais dans un petit nombre de cas, elles les ont combinées avec celles de leur mère : En 1314, Mahaut, fille de Robert III, comte de Flandre, et de Iolande de Bourgogne, portait l'écu de Flandre, entouré de quatre petits écus de Bourgogne ancien [2]. En 1368, Jeanne de France, fille de Philippe II et de Blanche de Navarre, chargeait son sceau de quatre écus en losange, deux de France, deux partis d'Evreux et de Navarre [3]. Enfin, disposition beaucoup plus caractéristique encore, Marie, fille de Jean le Bon et de Bonne de Luxembourg, portait parti, le 1° de France, le 2° coupé de Luxembourg (Burelé d'argent et de gueules, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné d'or) et de Bohême [4] (De gueules au lion d'argent).

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 583.
(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 94.
(3) Douet d'Arcq. *Op. cit.*, n° 190.
(4) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 3782.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

II

C'est une opinion généralement enseignée, que l'écu des femmes affecte la forme d'un losange. L'examen des sceaux témoigne cependant que la forme ordinaire a été beaucoup plus souvent employée ; elle se rencontre seule dans les écus qui portent les armes du mari. Nous ne connaissons à cette règle qu'une seule exception : le sceau de Marguerite de Hainaut, troisième femme de Robert II, comte d'Artois porte, en 1299, un écu en losange aux armes d'Artois [1].

Voici maintenant un relevé des différentes formes que l'on rencontre lorsque l'écu est parti ou aux armes du père.

	Ecu ordinaire	Ecu en losange	Ecu en bannière	Ecu rond
1251-1275	19	1	»	»
1276 1300	27	»	»	»
1301-1325	34	»	»	1
1326-1350	19	2	»	1
1351-1375	29	6	»	1
1376-1400	26	6	3	1
1401-1425	11	4	3	»
1426-1450	12	4	»	2
1451-1475	9	5	»	»
1476 1500	6	4	1	»
1501-1525	7	2	»	»
1526-1550	2	2	»	»
1551-1575	5	3	»	»
1575-1600	3	1	»	»
1601-1625	2	2	»	»
1626-1650	1	»	»	»
Total. . .	212	42	7	6

(1) Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 16.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le plus ancien écu en losange que nous connaissions est celui que porte, en 1262, le sceau déjà signalé d'Elisabeth de Saint-Verain. Il faut descendre alors jusqu'en 1335 pour rencontrer celui de Marguerite de Picquigny, veuve de Jean de Noyers, et en en 1344 celui de Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe VI (Parti de France et de Bourgogne ancien [1]). L'écu en losange n'a pas d'ailleurs été l'apanage exclusif des femmes ; nous l'avons relevé sur neuf sceaux masculins s'échelonnant de 1270 à 1420 [2].

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 163.

(2) En voici la liste :

1270. Pierre, sire de la Fauche : une croix. — Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 2135.

1301. Jean de Hainaut : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 201.

1302. Jean de Châlon, archidiacre d'Autun : quatre fleurs de lys, 1. 2 et 1. — Douet d'Arcq. *Op. cit.*, n° 7362.

1308. Mathieu des Essarts, évêque d'Evreux : de gueules au chevron d'or en pal à la crosse, brochant. — Id., *Ibid.*, n° 6611.

1322. Eustache de Conflans, avoué de Thérouanne : d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même brochant, l'écu brisé d'un filet en barre. — Id , *Ibid.*, n° 380.

1324. Pierre d'Estavayer, damoiseau : palé d'or et de gueules, à la bande d'argent chargée de trois roses (?) du second brochant sur le tout — Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 293.

1339. Philippe II de Melun, archevêque de Sens : d'azur, à sept besants d'or, 3, 3 et 1, au chef du même. — Douet d'Arcq, *Op. cit* , n° 6402.

1364. Jean Ier, comte d'Armagnac ; écartelé aux 1e et 4e d'argent, au lion de gueules ; aux 2e et 3e de gueules, au léopard lionné d'argent. — Id., *Ibid.*, n° 349.

1420. Jean IV, comte d'Armagnac : mêmes armes. — La Plagne Barris, *Sceaux gascons du Moyen-âge*, n° 154.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'écu en bannière, c'est-à-dire carré, est presque aussi rare chez les femmes que chez les hommes ; il apparaît pour la première fois en 1373, sur le sceau d'Yolande de Flandre, dame de Cassel, femme de Philippe de Navarre, comte de Longueville (Parti : le 1e coupé de Navarre au lambel et d'Evreux, le 2e de Flandre, à la bordure engrêlée, componne d'argent et de gueules)[1]. Le dernier exemple que nous en connaissions est fourni par le sceau déjà cité de Jeanne Chabot, dame de Montsoreau, en 1450.

L'écu rond, également très rare, est formé généralement par le champ même du sceau. Nous nous bornerons à citer le plus ancien et le plus récent, celui de Guillaume, dame de Ray, en 1304 (Parti de... à trois bandes de... et de gueules, au rais d'or)[2] et de Jeanne de Werchin, femme de Henri de Melun, en en 1442 (Parti de Melun, coupé d'Antoing qui est de gueules au lion d'argent — et de Werchin qui est d'azur semé de billettes d'argent, au lion du même, armé et lampassé de gueules)[3]. Le dernier offre cette particularité qu'il est un véritable écu, placé au centre du sceau, et supporté.

En dehors de ces formes que l'on pourrait appeler classiques, on rencontre quelques singularités. En 1345, Jeanne de Ponthieu, femme de Jean de Ven-

Aucun de ces écus n'est accompagné d'ornements extérieurs : heaume supports, etc.

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 806. — Une autre empreinte du même sceau, mais remontant seulement à 1376, a été cataloguée par Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 93.

(2) Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 579.

(3) Id., *Sceaux de la Flandre*, n° 387.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dôme, plus tard Jean VI, faisait usage d'un écu octogone. (Parti de Vendôme, le lion chargé d'un écusson à l'épaule, et de Ponthieu)[1]. En 1391, Marie Chamaillart, femme de Pierre II, comte d'Alençon, se servait d'un écu hexagonal échancré (Parti d'Alençon et d'un lion sur un semis de fleurs de lys)[2].

On ne semble pas, du reste, avoir attaché grande importance à la forme de l'écu, car la même dame emploie quelquefois deux formes différentes. Jeanne de Ponthieu, que nous venons de citer, prend un écu ordinaire sur un sceau de 1372[3]; Yolande de Flandre fait de même en 1360[4]. Isabeau de Bavière porte l'écu en losange en 1400 et 1401[5], l'écu rond en 1414[6], etc.

III

Les supports ne se rencontrent pas très fréquemment dans les armoiries féminines; parmi toutes celles que nous avons relevées, une quarantaine seulement en offrent des exemples. Nous ne rangeons pas ici parmi les supports l'image de la dame elle-même tenant à la main son écu.

En 1330, Isabeau de Flandre, femme de Jean de Fiennes, châtelain de Bourbourg, fait supporter un écu au lion (Flandre ou Fiennes?) par deux lions

(1) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 994.
(2) Id., *Ibid.*, n° 896.
(3) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 995.
(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 98.
(5) Id., *Sceaux Clairambault*, n° 3781. Douet d'Arcq. *Op. cit.*, n° 168.
(6) Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 167.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

couronnés à la bande brochant[1]; en 1348, Marguerite de Picquigny, veuve de Jean de Roucy, place un écu parti de Picquigny et d'un burelé à la bande sous la protection d'un ange et de deux sauvages[2]; en 1354, Jeanne de Trie, dame de Livry, charge de la même fonction une dame et deux sauvages[3]. Ces trois exemples sont les plus anciens que nous ayons rencontrés.

Toutes les combinaisons de supports employés par les femmes peuvent se ramener aux quatre types suivants :

1° Un soutien derrière l'écu. — A trois exceptions près (deux damoiselles et un sauvage) celui-ci est toujours un ange.

2° Un support sur le côté. — Ce type n'a été employé que deux fois. En 1419, Marie, dame de Wargnies-le-Grand (Parti de... et de Wargnies) se sert d'une sirène[4], et en 1439, Michelle de Vitry, dame de Trainel (Parti des Ursins qui est bandé d'argent et de gueules, au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules boutonnée d'or, et soutenu d'un autre chef d'or, chargé d'une anguille d'azur, — et de Trainel, qui est de vair) d'un personnage placé à dextre[5].

3° Deux supports, lions, lévriers, sauvages, sirènes ou cygnes.

4° Un soutien derrière l'écu et deux supports sur les côtés. — Le soutien est toujours un ange, les

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 5496.
(2) Id , *Sceaux Clairambault*, n° 7157.
(3) Id., *Ibid.*, n° 9083.
(4) Demay. *Sceaux de la Flandre*, n° 1780.
(5) Id., *Sceaux Clairambault*, n° 9578.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

supports sont des lions, des sauvages, des femmes, des béliers ou des lévriers.

Le tableau suivant donne la répartition, par périodes de vingt-cinq ans, de ces différents types de supports.

	Un support	Un soutien	Deux supports	Un support et deux soutiens
1326-1350	»	»	1	1
1351-1375	»	3	2	2
1376-1400	»	1	1	3
1401-1425	1	2	»	2
1426-1450	1	4	1	1
1451-1475	»	6	»	»
1476-1500	»	3	2	»
1501-1525	»	2	»	»
1526-1551	»	»	»	»
1551-1575	»	1	1	»
Total. . .	2	22	8	9

Le heaume ne se rencontre, à notre connaissance, que sur le sceau d'Alix de Seyssel, femme de Claude de Clermont, en 1419. Il est muni de lambrequins et cimé d'un vol; l'écu est parti de Clermont (De gueules, à deux clefs d'argent adossées et passées en sautoir), et de Seyssel (Gironné d'or et d'azur) [1].

La couronne apparaît en 1514 sur le sceau de Marie d'Angleterre, femme de Louis XII (Parti de France, et d'un écartelé de France et d'Angleterre) [2]. Elle

(1) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 2587.
(2) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 169.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

timbre l'année suivante les écus de Louise de Savoie, mère de François Ier (Parti de France coupé de Milan, et de Savoie)[1] et de Claude de France, première femme du même roi (Parti de France, et d'un écartelé de France et de Bretagne)[2], etc. En dehors des reines, on ne la rencontre, au XVIe siècle, que sur les sceaux de quelques très grandes dames : nous citerons en 1555 Françoise de Brézé, femme du maréchal de la Mark (Parti de la Mark, qui est d'or, à la fasse échiquetée d'argent et de gueules ; et de Brézé, qui est d'azur, à l'écusson d'argent enclos dans un trescheur d'or, à l'orle de huit croisettes du même)[3] ; en 1338, Madeleine de Savoie, femme du connétable Anne de Montmorency[4] ; en 1580, Catherine de Lorraine, femme de Louis, duc de Montpensier (Parti de Bourbon et des quartiers de Lorraine : Hongrie, Anjou ancien, Jérusalem, Aragon, Anjou moderne, Gueldre, Juliers, Bar et sur le tout de Lorraine)[5], etc.

Il ne nous reste plus enfin à mentionner que la cordelière. Une tradition très répandue veut qu'Anne de Bretagne en ait introduit l'usage ; après la mort de Charles VIII, elle aurait entouré son écu de cet emblème en l'accompagnant de la devise : J'ay le corps délié. On en trouve néanmoins quelques exemples antérieurs[6]. Au XVIe siècle, elle est encore très rare ; nous ne l'avons rencontrée que sur six sceaux, dont

(1) Id., *Ibid.*, n° 170.
(2) Id., *Ibid.*, n° 171.
(3) Demay, *Sceaux Clairambault*, n° 1314.
(4) Id., *Ibid.*, n° 6427.
(5) Id, *Sceaux de la Picardie*, n° 22.
(6) Ch. Grandmaison, *Dictionnaire héraldique*, v° *Cordelière*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quatre appartiennent à des femmes mariées (Claude de France, Madeleine de Savoie, Catherine de Lorraine et Anne d'Est)[1] et deux seulement à des veuves (Louise de Savoie et Catherine de Médicis)[2]. Avec le siècle suivant elle deviendra la caractéristique des veuves ; nous ne la reverrons plus d'ailleurs que sur le sceau d'Anne d'Autriche en 1643[3], et presque de nos jours, sur un petit cachet de la duchesse de Berry[4].

L. Bouly de Lesdain.

(1) Les trois premiers ont été décrits aux pages précédentes ; le quatrième, aux armes indistinctes, se trouve dans Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives,* n° 985.

(2) Le sceau de Louise de Savoie a été décrit p. 203 ; celui de Catherine de Médicis est parti, au 1e de France ; au 2e écartelé de Médicis et d'un contre-écartelé de La Tour et d'Auvergne, et de Boulogne sur le tout. — Douet d'Arcq, *Op. cit.*, n° 173. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 4.

(3) Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 181.

(4) Id., *Ibid.*, n° 431.

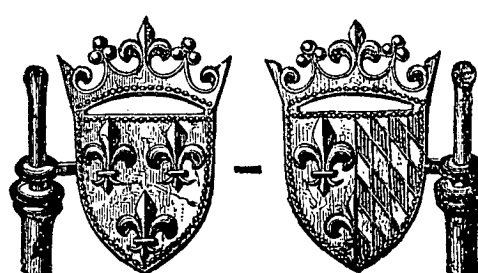

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Poésies

LES TOURS

Autour des tours, le jour,
Tournent les hirondelles,
Qui bavardent d'amour
En se chauffant les ailes.

Le jour, autour des tours,
Va le parfum des roses,
Qui fleurissent toujours
Au pied des vieilles choses.

Autour des tours, la nuit,
S'alourdit le silence,
Meurt l'inutile bruit
De la vaine existence.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Autour des tours, la nuit,
Avec un lent sourire,
La pâle lune luit
Telle qu'une martyre.

La nuit, le jour, toujours,
Sans s'arrêter une heure,
Au fond des vieilles tours
Le vent gémit et pleure.

— Notre cœur, notre tour:
Des choses différentes
Y passent tour à tour,
Douces ou désolantes ;

Notre cœur, notre tour :
Plein de roses fanées,
De la mort, de l'amour,
Au fil long des années,

Notre cœur, notre tour,
Sans s'arrêter une heure,
Toujours, la nuit, le jour,
Le souvenir y pleure.

COMTE D'ARSCHOT.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

CEUX DU SOLEIL

A un poète du Conseil Héraldique.

Où sont-ils les pieux trouvères d'autrefois
Rimbaud, le provençal qui chanta dame Claire,
Et le roi d'Aragon et celui qui sut plaire
Aux yeux impérieux d'Esclarmonde de Foix ?

Las ! passés, trépassés, loin de l'Aurore claire
Leurs membres alourdis eurent la paix des croix ;
Mais leurs souffles, mêlés à l'éternelle voix,
Flottent aux blonds rayons de l'Astre tutélaire.

— Toi, qui *portes* « d'argent au lion purpurin »,
En guise de cimier, sur ton heaume d'airain
Arbore fièrement la cigale rayole [1].

Ainsi que Miraval et Giraut de Borneil
Sous nos doigts attentifs faisons vibrer la viole
Et nous refleurirons aux baisers du Soleil !

FERDINAND CHABRIER.

(1) *Rayol*, en dialecte languedocien, désigne les habitants des Basses-Cévennes, ainsi nommés pour leur antique attachement à la cause *royale*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'ORIFLAMME

Elle était rouge, l'oriflamme,
L'oriflamme de saint Denis,
Que notre piété réclame
Pour nos sépulcres dégarnis.

Elle était rouge : la monture
Avait la forme d'une croix ;
Quand il ventait dans sa mâture
Le ciel même affirmait ses droits.

Un liseré de couleur verte
En illuminait les contours,
Comme au fond d'une baie ouverte
La mer, qui bat le pied des tours,

Auréole de transparence
Le vieux port cher aux matelots,
Car le vert, couleur d'espérance,
Est aussi la couleur des flots.

Ainsi, le Celte, fils des grèves,
Pour qui d'aucuns sont méprisants,
Donnant une forme à ses rêves
Les poursuit à travers les ans.

Le rouge, en effet, c'est la vie,
Le labarum du Christ vainqueur
Avec qui la force est ravie,
C'est la sève ardente du cœur.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Saint emblème du sacrifice,
Haillon teint du sang répandu,
Ne fallait-il point que je fisse
Un chant, à toi qu'on a perdu ?

Perdu, non, je te calomnie.
Tu flotteras bientôt encor.
Dans son instinct, dans son génie,
Le peuple a gardé ton trésor.

Ce croyant, malgré lui, devine
Quel sens immortel est le tien,
Et ce que ta pourpre divine
A de mystique et de chrétien.

L'étendard aux blancheurs de cygne
Sert de linceul au dernier roi :
Eh bien ! sois donc le nouveau signe
Que nous saluerons sans effroi.

Dans la main forte qui te serre,
Tu vaincras, symbole éclatant,
Le drapeau gris de la misère
Et le drapeau noir de Satan ;

Et cela vaut bien qu'on proclame,
En ces jours où les fronts sont bas,
Ta noblesse, rouge oriflamme !
Et ta vertu dans les combats.

Louis de Chauvigny.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LE MONT SAINT-MICHEL

A S. G. Monseigneur Rouard, Évêque de Nantes.

Comme un aigle perché fièrement dans son aire,
Je t'ai vu bien souvent, noble Mont Saint-Michel,
De la grève mouvante élancé vers le ciel,
Bijou d'architecture, insigne reliquaire.

La mer de tous côtés sapant ta base austère,
Sans trêve ni repos, — assaut continuel, —
Comme un démon cherchant à briser un autel,
S'acharnait contre toi, glorieux centenaire.

Menace toujours vaine et toujours vain effort,
Tel qu'un géant sortant de la lutte plus fort,
Noble et calme et serein, tu redressais la tête.

Ainsi l'Eglise est là, dans sa divinité,
Résistant aux méchants et bravant la tempête,
Sûre de la victoire et de l'éternité !

Le Marquis de Granges de Surgères.

LA LÉGENDE DE MORÈS [1]

Frères, on se trompait ! Frères, que disait-on ?
Non, nous n'avons pas vu le dernier rejeton

(1) C'est le titre d'un très remarquable poème de juste glorification. Nous en extrayons la harangue adressée par Roland, le héros de Roncevaux, au héros d'El Outia, en le recevant au Paradis des Preux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De notre race martiale !
Toujours s'éveille un preux, quand un autre s'endort.
Non, nous ne devons pas fermer le livre d'or
Sur l'épopée impériale !

Lasalle eut son bancal, Jean Bart son pistolet,
D'Artagnan sa rapière, et Bussy son stylet,
Et sa lance le Téméraire ;
Godefroy de Bouillon, son estoc féodal ;
Charlemagne eut Joyeuse et moi j'eus Durandal :
Morès, ton fusil est leur frère !

Salut à toi ! Par moi, je sais ce que tu vaux :
Dans ton El Outia, je vois mon Roncevaux ;
La distance entre nous s'efface.
Tu connus ce plaisir des suprêmes combats
De jeter, sans espoir, le plus d'ennemis bas
Et d'embrasser la Mort en face !

Salut à toi ! je pleure en t'ouvrant mes deux bras.
Car la Terre où, fameux, à jamais tu vivras
Est la terre de ma patrie,
France du Paladin, généreux et féal,
Où fleuriront toujours ces fleurs de l'idéal :
L'Honneur et la Chevalerie !

MARCEL DE LIHUS et PAUL MARVAL.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'OLIVIER

A Achille Millien.

Dans la paix de l'azur ton feuillage s'étale
En éventail léger, vert au temps des moissons,
Et les oiseaux, ravis, l'emplissent de chansons ;
Ta ramure argentée, à la brise brutale,

Rit d'un rire émaillé d'indicibles frissons,
— Telle la fiancée, en robe nuptiale,
Au bras du bien-aimé marche timide et pâle
Tandis que le grand orgue épand ses plus beaux sons

Fuis la pierre à silex et sa flore importune ;
Viens sur notre calcaire au chêne te mêler
Et boire le soleil qui fait la terre brune !

Mais si, par aventure, il vient à se voiler,
Ta feuille, au vent marin si sujette à trembler,
En garde le reflet doux comme un clair de lune !

(Imité du provençal de T. Aubanel.)

Louis de Sarran d'Allard.

L'HORLOGE DES TUILERIES

Au Vicomte Oscar de Poli.

L'Horloge qui sonnait naguère
L'Heure de paix, l'Heure de guerre,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Qui marquait le Destin des Rois,
Git dans un chantier de vieux bois.

Ce fut au jour de la colère
D'un parti réduit aux abois
Que sa cloche sur cette terre
Tinta pour la dernière fois.

L'Humble toît qui lui fait l'aumône
Est à la barrière du Trône :
De la grandeur étrange adieu !

Elle est là, triste et solitaire :
Son cadran n'est qu'un blanc suaire ;
Son aiguille, le Doigt de Dieu !

ROBERT DE LOSTANGES.

L'ANGELUS

Le jour allait s'éteindre, un jour d'été ; la lune
Plaquait son disque d'or au-dessus des buissons :
Deux femmes, par les champs dépouillés des moissons,
Lentement cheminaient, cheveux blancs, cape brune.

Elles marchaient de front, silencieuses, l'une
A l'autre ressemblant... Soudain les premiers sons
De l'Angelus dans l'air s'épandirent : chacune
Tout net s'arrêta, grave et prête aux oraisons.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le soir agrandissait leurs maigres silhouettes ;
Je les voyais debout, rigides et muettes,
Tracer de leurs doigts secs le signe de la croix :

Et, mains jointes, tout bas murmurant leur prière,
Elles me rappelaient ces images de pierre
Que taillaient les vieux temps quand ils disaient : je crois !

ACHILLE MILLIEN.

LE TEMPS PASSE

Le temps passe, le temps passe, le cœur se serre,
Mais la fuite du temps a son anniversaire.

Non les jours pluvieux, les cloches, les douleurs,
Non les cendres, le son des cloches, ni les fleurs.

Sans qu'on sache pourquoi, telle tombe s'anime,
C'est au profond du cœur une fête anonyme.

En lui-même portant ses blessés et ses morts,
Le cœur, joyeux, des jours lointains se peuple alors...

Amer et doux, un culte intime perpétue
Le parfum qui fut cher et la voix qui s'est tue.

Puis cela meurt encor ; l'heure étend son niveau
Et tout retombe au temps qui coule, au fil de l'eau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La neige des jours blancs tend ses nappes d'espace,
L'eau morne coule, et le temps passe, le temps passe.

VICTOR MARGUERITTE.

VISION CÉLESTE

A. S. A. R. Monseigneur le Duc d'Alençon.
A. S. A. R. Monseigneur le Duc de Vendôme.

Et dixi : Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo, et requiescam ?

(PSAUME LIV.)

Comme aux jours de foi vive où, d'un cœur magnanime,
Fières de proclamer leur divin idéal,
Les Martyres, montant au bûcher triomphal,
Ouvraient leurs ailes vers l'éternelle Solyme,

L'angélique Princesse, héroïque Victime
De la charité tendre et du devoir Royal,
Surhumainement grande en son destin fatal,
Laisse au monde un exemple immortel et sublime.

Clémente vision ! Juste couronnement !
Comme Jeanne, impavide au milieu de la flamme,
Elle a vu dans le Ciel la place de son âme !...

Oh ! Dieu Vous a meurtris épouvantablement,
Mais cette certitude adoucit Votre plainte,
Époux et fils meurtris qui pleurez une Sainte !

OSCAR DE POLI.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'ÉPREUVE

Au temps déjà lointain de la Chevalerie,
Sur le versant d'un mont rocailleux, rude et noir
Qui se dresse au milieu d'une plaine fleurie,
Un vieux baron normand vivait en son manoir.

Ce seigneur qu'on disait très dur et très avare
Etait veuf, la baronne étant morte d'ennui.
Sa fille, jeune, accorte et d'une beauté rare,
Pour ses péchés, la pauvre, habitait avec lui.

Il ne lui laissait voir de tout le voisinage
Qu'un chevalier brutal, discourtois et jaloux,
Lequel, pour avoir près du triple de son âge,
N'en prétendait pas moins devenir son époux.

Aussi la belle enfant pensait-elle sans cesse
A cet écuyer blond, si brave et si charmant,
Qu'elle avait remarqué bien des fois à la messe
Et qui la contemplait toujours si tendrement.

Se plaisant, pouvait-on tarder à se le dire ?
La belle fut aimable et l'amant sut oser.
Leur premier entretien finit par un sourire ;
Leur premier rendez-vous finit par un baiser.

Et puis on se revit, on se revit encore
— Délicieux duo de tendresse et d'espoir ! —
La nuit ils se parlaient parfois jusqu'à l'aurore,
Et d'autres fois, le jour, ils causaient jusqu'au soir.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La jeune fille, douce et rêveuse ingénue,
Disait le long tourment de son cœur soucieux
Jusqu'à l'heure où, son bel ami l'ayant connue,
La tristesse bien vite avait fui de ses yeux.

Et le hardi jeune homme à l'âme impétueuse
N'attendait que l'instant d'être armé chevalier
Pour se barder de fer, empoigner sa tueuse
Et vaincre son rival en combat singulier.

A trop multiplier leurs chères confidences,
Comme la passion leur égarait l'esprit,
Les pauvres amoureux firent tant d'imprudences
Qu'un soir le vieux baron ensemble les surprit.

Grande fut sa stupeur et grande sa colère.
— Quoi, sa fille ! Sa fille au bras de ce félon !
A mort ! Il userait de ses pouvoirs de père !
A mort ! Il les broierait tous deux sous son talon !

Mais la mignonne enfant, le cœur empli d'alarmes,
S'élança vers son père, embrassa ses genoux
Et s'écria, les yeux tout ruisselants de larmes :
— Je l'aime tant, messire, ayez pitié de nous !

Et comme l'écuyer, pâle et la tête basse,
S'offrait sans un murmure aux coups du vieux seigneur,
Le baron, retenant son geste de menace,
Se calma tout à coup, et dit au séducteur :

— Puisque ma fille t'aime ainsi, je te pardonne,
J'oublie et ne veux plus rien savoir. Seulement,
Pour mériter sa main, pour que je te la donne,
Prouve-moi la grandeur de ton attachement.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Prends dans tes bras ma fille et, partant de la plaine,
Escalade ce mont sans arrêt, sans détours.
Va, ta belle est légère, et si tu perds haleine,
Serre-la sur ton cœur et pense à tes amours.

Il ricanait. Mais l'autre avait l'âme si neuve,
Il se sentait si fort, si leste et si vaillant,
Que sans plus réfléchir il accepta l'épreuve,
Enleva son amante et partit en riant.

Il partit dans la nuit d'un pas agile et souple,
Et les étoiles d'or et la lune d'argent
Qui projetaient leurs feux sur le gracieux couple
Semblaient le contempler d'un œil encourageant.

Mais la pente était raide et la montagne haute,
Et l'écuyer bientôt ralentit son effort.
— Hélas, arrêtons-nous, dit la belle. — A mi-côte,
Jamais ! Embrasse-moi, je redeviendrai fort.

Sous le baiser l'amant reprit son pas rapide,
Puis se sentant faiblir, et sachant où puiser
Une force nouvelle à son cœur intrépide,
Il dit en souriant : — Donne encore un baiser.

Il montait, les genoux déchirés par les ronces
Et les pieds entaillés par les cailloux tranchants.
Or sa belle lui dit : — Je veux que tu renonces
A l'épreuve. Fuyons et narguons les méchants.

Mais lui, les yeux au ciel, haletant, superbe, ivre
De fatigue et d'amour, d'héroïsme et d'orgueil,
Cria : — Plutôt mourir que de fuir et de vivre,
Tous les cœurs amoureux s'uniront à ton deuil !

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Et toujours il montait dans un élan de fièvres,
De ses deux bras crispés serrant son cher trésor ;
Et ses lèvres cherchaient sans cesse d'autres lèvres
Tandis qu'il murmurait : — Donne un baiser encor !

Quand il parvint enfin à la plus haute cîme,
Au lointain Orient naissaient les feux du jour.
Il leur montra sa belle en un geste sublime
Et mourut, l'âme heureuse et les yeux pleins d'amour.

. . . . . .

Poète qui poursuis ta route solitaire
Des chansons dans le cœur et de l'espoir aux yeux,
Ne rappelles-tu pas ce martyr volontaire
Lorsque, pareil à lui, tu montes vers les cieux ?

Les ronces du chemin, c'est la haine et l'envie
Qui font saigner ton âme et blessent ta fierté ;
Mais tu passes, muet et calme dans la vie
En tournant tes regards vers l'immortalité.

Le bel écuyer blond ne porte qu'une femme
Qu'il serre avec amour sur sa poitrine en feu.
Toi, tu portes ton rêve, et l'amour qui t'enflamme
Est plus noble et plus pur, parce qu'il vient de Dieu.

Mais comme lui, poussé par un destin sévère,
Confiant dans ta force et riant au début,
Sans te décourager tu gravis le calvaire
Et trop souvent tu meurs en arrivant au but.

Heureux et bien heureux si, tombant sur le faîte,
Las d'avoir tant souffert et d'avoir tant lutté,
Tu peux ainsi que lui mourir le cœur en fête
En présentant ton œuvre à la Postérité !

François des Salles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

UN PETIT ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE LA

Famille de Cazenove

Documents inédits

On a dit d'Edouard de Cazenove de Pradines qu'il avait la piété d'un croisé, comme il en avait le courage. Le héros de Loigny savait-il que, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, un membre de sa famille avait été assez peu clérical pour ne pas reculer devant une vive querelle avec le curé de sa paroisse ? Le noble député de la Loire-Inférieure n'aurait-il pas désavoué cet ancêtre qui, fidèle défenseur du *trône*, fut momentanément adversaire de l'*autel ?* J'ai trouvé dans les archives municipales de Gontaud une sorte de registre des audiences tenues en 1659, 1660 et 1661

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

par l'humble tribunal de cette ville, tribunal formé d'un juge, d'un procureur du roi et d'un greffier. Parmi les actes de procédure consignés en ce registre, j'en relève quelques-uns dont la série constitue une assez piquante histoire de ce que l'on pourrait appeler une *tempête dans un verre d'eau... bénite.*

I

Du 29 Aoust 1659.

S'est presanté au greffe royal de la ville de Gontaud noble Pierre de Cazenobe [1], écuyer, sieur de Lacroze [2],

(1) On sait qu'en Gascogne la lettre *b* a été de tout temps employée pour la lettre *v* et que le grand Joseph Scaliger, qui n'était pas moins spirituel que savant, s'amusait à dire : Heureux les Gascons pour qui *vivere* c'est *bibere !* Pierre de Cazenove était fils d'Arnaud de Cazenove, écuyer, seigneur de Lérisson, et de Marie de Laumond. Son contrat de mariage avec Peyronne de Chassarel fut passé le 14 juillet 1639 dans la maison noble de Rolde, juridiction de Birac, en Agenais. Il fut lieutenant dans le régiment de Mun. Notre ancien confrère, le docteur Jules de Bourrousse de Laffore a cité (généalogie de *Cazenove*, tome III du *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne*, p. 223) une lettre autographe que le duc d'Epernon lui adressa, le 12 septembre 1649, pour lui demander de venir l'aider à *chastier* les Bordelais, révoltés contre le Roi. (*A Monsieur de Lacroze de Cazenove, à Roldes*). Pierre de Cazenove vivait encore en avril 1674 ; il avait fait son testament le 6 décembre 1662, dans sa maison noble de Pradines, paroisse de Fauguerolles, juridiction de Gontaud, par devant Me Massonneau, notaire royal. Je compléterai sur plusieurs points la généalogie des Cazenove par feu le dr de Laffore, dans un recueil que j'intitulerai : *Documents inédits annotés relatifs à diverses familles et à diverses localités de l'Agenais, extraits de mes vieux papiers.*

(2) Je ne puis dire où était située la terre de la Croze. Nous

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

assisté de Me Pierre Crouzilhes, son procureur. A dict que bien qu'il n'est (*sic*) fait aucune action digne de reproche ce neantmoins il a esté adverty que M. Paul de Cailhabet, prebstre, curé de Fauguerolles [1], docteur en theologie, et chanoine en l'église du Mas [2], a fait faire certaine prethandue information contre ledit sieur Lacroze, et d'autant qu'il est incertain de ce à quoy ledit sieur de Cailhabet le peult accuser, mais pour faire voir qu'il est inosant (*sic*) de tous crimes qu'il luy pourroyt mettre sus, il declaire qu'il est ycy tout prest pour rendre son audition et reponse [à] vollonté sur les dictes prethandues informations sy aucunes y ya sans prejudice de la cessation d'icelles et de sa relaxance. Et attendeu l'axsance (*sic*) de M. le Juge [3] a requis à moy greffier lui vouloir conceder

appelons *croze* dans le langage populaire du Sud-Ouest une eau profonde, mare ou ruisseau. J'ai pour voisin de campagne un petit cours d'eau très encaissé nommé *la Croze*.

(1) La localité de Fauguerolles, qui faisait partie de la Juridiction de Gontaud, vient d'être officiellement rapprochée de son ancien chef-lieu, la gare située dans la première de ces communes ayant reçu le nom de *Gontaud-Fauguerolles*. J'ai joyeusement salué ce nouveau *trait-d'union*.

(2) Il s'agit là du Mas d'Agenais, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marmande. Le chapitre du Mas était célèbre autrefois. Je voudrais bien que l'on en publiât l'intéressante histoire. Mon ami, M. le comte Olivier de Luppé avait songé à écrire une monographie du Mas d'Agenais, ville auprès de laquelle s'élève son château de Saint-Martin, et j'avais annoncé cette bonne nouvelle aux lecteurs du *Livre de raison de la famille de Fontaine-Marie*. Il paraît avoir renoncé à cette bonne pensée. Puisse-t-il, du moins, trouver bientôt un remplaçant assez digne de lui.

(3) Ce juge, qui *brillait par son absence*, était Abraham de Melon, d'abord avocat au parlement de Bordeaux.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

acte de sa presance et de ce qu'il declaire qu'il est prest à venir à toutes heures que besoing sera que luy ay concedée et le dict sieur Lacroze a signé et moy.

LACROZE DE CASANOUVE

[Sans date].

II

A compareu au greffe noble Pierre de Cazenobe escuyer sieur de la Croze assisté de Me Pierre Crouzilhes, son procureur. A dict qu'il a esté adverty que M. Paul Cailhabet prebstre et curé de Fauguerolles et chanoine du Mas a remis au greffe certaine prethandue plainte. Et en oultre ce il fait proceder à certaine prethandue information pour raison de ce que le dit sieur requerant a plassé (*sic*) certain banq dans ladite Esglise de Fauguerolles et à dix pieds du marche-pied du grand autel, et le fit avec l'ordonnance de Messieurs les Vicayres generaux de la senechaussée d'Agenois, laquelle information le dit sieur Cailhabet fait faire par M. Vital Goulard lieutenant [en] ceste ville [1] et M. Jean Delivre, consul aussy de ceste ville, beaufrere dudit sieur Goulard, lequel sieur Goulard est partye en cest affaire, comme il a appareu cy devant en ce qu'il cest (*sic*) oppozé à l'attestation que le dit sieur de la Croze fist faire au presant ordinaire pour justifier de sa possession et tiltre. Et de plus au procez verbal que le commissaire deputté par les dicts sieurs vicayres generaulx fist de l'estat des lieux où le bancq ce (*sic*) pourroyt plasser suivant l'ordonnance des dits

(7) C'est-à-dire lieutenant du juge.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sieurs Vicayres generaux. Ainsin ledit sieur de la Croze proteste de la nullité de la dite prethandue information et de tout ce que peult et doibt protester et a requis acte de son susdit dire qu'il employe pour recuzation contre le dit sieur Goulard et Delivre comme estant beau-frère dudit Goulard. De quoy dudit susdit dire a esté concedé acte au dit sieur Lacroze pour luy servir à telles fins que de raison.

De Casanouves.

III

Du 28 novembre 1659.

A compareu Crouzilhes pour noble Pierre de Cazenobe escuyer sieur de la Croze lequel dit qu'il est adverty que le sieur Goulard a fait certaine prethandue information contre luy à la requeste de M. Paul Cailhabet docteur en theologie prebstre et curé de Faugerolles et attendeu que la dite information est faite par juge incompetant et recuzable comme il dit, requerants que la dite information soyt remise au greffe pour sieur icelle voir dire ce que verra bon estre, et à faute par le dit sieur Goulard et Delivre, consul, de remettre les dites informations où elles doibvent demeurer suivant les ordonnances, à faute de ce ledit sieur de Lacroze proteste de se pourvoir en la souveraine Cour de parlement de Bourdeaux pour le desyr de justice et que partira dez demain si la remise de la dite information n'est faite au greffe par les dits sieurs Goulard et Delivre qui ne la doibvent retenir et pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

teste de tous depens, dommages et interets. Sur quoy a esté concedé acte du dire et protestations dudit sieur de la Croze et attendeu que ledit Delivre a declairé n'avoir les dites informations ny ne les avoir escripts à icelles *(sic)* en qualité de greffier, a esté ordonné que le presant [ici un mot en abrégé et illisible] sera monstré au dit sieur lieutenant et Delivre consul conjuge. »

Cette menaçante protestation arrêta-t-elle les poursuites commencées ? N'osa-t-on pas s'exposer aux dangers du si prochain départ pour Bordeaux de l'accusé et de son appel au Parlement ? Quoiqu'il en soit, le registre des années 1659 à 1661 ne contient plus une seule ligne relative au duel judiciaire du curé de Fauguerolles et de son paroissien. J'aime à croire que ce silence est un silence de bon augure et que le chanoine du Mas d'Agenais, en voyant à la fin de la messe dominicale, M. de Cazenove occuper le banc contesté, répéta toujours de bon cœur la formule sacrée : *pax vobiscum !*

Félicitons, du reste, le sieur de Lacroze de n'avoir pas expié, par l'emprisonnement, sa résistance à l'autorité ecclésiastique. Deux autres gentilshommmes de la juridiction de Gontaud furent moins heureux que lui, comme nous l'apprend le document suivant emprunté au registre qui nous a déjà fourni les trois actes signés par un des aïeux d'Edouard de Cazenove.

« A compareu le dit jour Jacob Parfin bayle et garde des prisons de la Cour de ceans lequel a dict que noble Barthelemy d'Estaget, escuyer, sieur des Cujolas, et noble Alexandre de Feytou, escuyer, sieur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Talleze [1], comme advertiz de certain decrept de prinse de corps contre eux obteneu, ils se sont venus vollontairement rendre dans les prisons royaux de la presante ville pour empescher toute surprise et par ce que ledit Parfin, gardien, ne sçait escrire m'a requis à moy greffier soubsigné vouloir inserer dans le registre criminel le presant extrait d'escroue et en delivrer coppie tant audit sieur d'Estaget et Talleze comme quoy il a iceux en garde et promet les represanter quant et par devant qui lui sera enjoint.

Fait à Gontaud dans les prisons royalles le seizieme mars mil six cents soixante ung.

ESTAGET, *Talleze de* FEYTOU, VERTEUIL, greffier.

Je ne veux pas me séparer de la famille de Cazenove — mes chers confrères du Conseil héraldique de France ne me le pardonneraient pas, et je me le pardonnerais moins encore! — Sans renouveler l'hommage respectueux et affectueux que j'ai eu l'honneur de rendre récemment [2] à Edouard de Cazenove et à son père, hommage que je dois triplement à ces généreux citoyens et grands hommes de bien, à ces

(1) Les domaines du *Cujoula* (c'est le nom qu'on lui donne aujourd'hui) et de *Talèze*, achetés à vil prix pendant les mauvais jours de la Révolution, sont situés dans la commune de Gontaud.

(2) Compte-rendu dans la *Revue de l'Agenais* (livraison de mai-juin 1897, p. 212-218) de la remarquable brochure de M. le comte G. Baguenault de Puchesse, président de la Société de l'histoire de France : *Edouard de Cazenove de Pradine, membre de l'Assemblée nationale de 1871, député de la* Loire-Inférieure, 1838-1896 (Paris, de Soye et fils, imprimeurs, 1897, grand in-8° de 52 p. Extrait du *Correspondant* des 10 et 25 janvier 1897. Tiré à cent exemplaires).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fidèles amis, à ces dévoués parents. Et, au sujet de ce dernier mot que je n'écris pas sans le plus légitime mouvement de fierté, je demande la permission de reproduire la lettre que dicta pour moi, peu de temps avant sa mort, et déjà presque complètement aveugle, le vénérable Léon de Cazenove de Pradines, en réponse à mes condoléances pour le décès de madame de Cazenove, son épouse très regrettée [1] :

« Montesquieu (2) 26 novembre.

« Mon cher Monsieur,

« Vous ne serez pas étonné que, de quelques semaines, je n'aie pas eu la force de répondre à une lettre où nous avons si bien senti toutes les douleurs que la volonté de Dieu a soudainement imposées aux derniers jours de ma vieillesse. Mais aussi vous avez

(1) C'était Rose de Bonnefoux, fille de Joseph de Bonnefoux de Caminel, écuyer, seigneur de La Garenne, lieutenant colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Le mariage de Léon de Cazenove avec sa cousine fut célébré le 25 novembre 1823.

(2) Le château de Montesquieu (près de Mézin, Lot-et-Garonne) est actuellement habité par Madame veuve de Vigier, née Anne-Jeanne-Françoise-Léontine de Cazenove. Citant dans le compte-rendu plus haut mentionné, quelques fragments de la correspondance de M. L. de Cazenove, je disais (p. 216, note 4) : « Mme de Vigier a reçu de son père, dont elle aussi fut l'élève et qui sut la former à son image, cet éloge qui n'a que le défaut de n'être pas complet : *Mariée à dix-sept ans, elle n'a pas cessé d'être un exemple de la piété la plus douce, ne s'occupant que de Dieu, d'œuvres de charité et de devoirs de ménage.* Voir encore (p. 42) un passage qui atteste le grand cœur de Mme de Vigier, et qui fait penser à la mémorable parole : *il est des femmes qui bonnes comme des anges, sont courageuses comme des lions.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pressenti les soulagements qu'il daigne y apporter : mes larmes, mêlées à celles de mes enfants, deviennent pour eux et pour moi moins amères, et je trouve avec ma fille et mon gendre [1], les mêmes soins et la même tendresse que me donnait, à toutes les heures, celle qui, j'en ai la confiance, veille sur nous dans le ciel. Ces soins, je les retrouverai, dans peu de mois, avec Edouard, ma belle-fille [2], et mes petits, enfants. C'est au nom de tous que je remercie bien affectueusement vous, madame Tamizey de Larroque et Madame votre mère, des sentiments que vous avez la bonté de nous exprimer.

« Peut être ignorez-vous, car je ne l'ai sû moi-même que bien tardivement, que des liens de parenté unissent votre famille à celle de ma pauvre femme, et, par conséquent, la mienne. J'ai su par M. Tamizcy de Lamothe, qui habitait Marmande, [2], qu'il y avait pa-

(1) Mlle Léontine de Cazenove avait été mariée, le 12 septembre 1843, avec Xavier Suzanne Paul de Vigier, fils de noble Henri de Vigier, ancien officier du génie, chevalier de la légion-d'honneur, membre du Conseil général de Lot-et-Garonne. Il y avait eu déjà, au XVIIe siècle, une alliance entre les deux familles, Jean de Cazenove, écuyer, Seigneur de Lérisson, capitaine au régiment de Barraut, ayant épousé (5 avril 1610) Hélène de Vigier.

(2) Mademoiselle de Bouillé, fille du comte de Bouillé et sœur de Jacques de Bouillé, deux des plus héroïques victimes du combat de Loigny. Je tire du compte-rendu déjà deux fois mentionné ce passage (p. 215) : « Dans d'autres lettres [de M. de Cazenove père] nous retrouvons Edouard auprès du comte de Chambord, soit à Venise, soit à Frodsdorf, se montrant sans cesse le noble courtisan de l'exil et obtenant pour son incomparable dévouement la plus précieuse des récompenses, la main choisie par le prince lui-même d'une jeune fille accomplie. »

(2) Ce Tamizey de Lamothe était le cousin germain de mon

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

renté entre les Tamizey et les Dubernard. J'en parlai à l'oncle de ma femme, le chanoine Dubernard de Lécussan [1], qui me certifia que cette parenté existait en effet. C'est un lien de plus qui s'ajoute à ceux de l'amitié qui nous a toujours unis.

« Mon fils en ce moment est auprès de M. le comte de Chambord et nous n'attendons son retour au plutôt qu'à la fin de l'année. Nous espérons alors le revoir ici pour quelques jours, en attendant que l'été nous ramène notre famille de Nantes.

« Ma fille et mon gendre se joignent à moi pour vous assurer, cher Monsieur, de toute notre amitié et je vous prie de faire agréer mes respects et ma reconnaissance à mesdames Tamizey de Larroque. Votre ancien et bon ami.

CAZENOVE DE PRADINES.»

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

grand-père Jean Pierre Tamizey de Larroque. Voici l'acte de décès de mon grand'oncle : « L'an 1838, le 16 décembre, à midi, devant nous, adjoint au maire et officier de l'Etat civil en la commune de Marmande, ont comparu... lesquels nous ont déclaré que le 16 décembre courant, à 9 heures du matin, M. Joseph Antoine Lamothe de Tamizey, né à Gontaud, âgé de 87 ans, demeurant à Marmande, fils de feu Joseph Lamothe de Tamizey et de Mme Anne Portarrieu de Forcade, veuf de madame Louise Suzanne de Pichon, est décédé en sa demeure. »

(1) Sur Jean de Bernard ou Dubernard de Lécussan, né le 21 août 1761 au château de Lécussan, voir la généalogie de la famille *De Bernard* dans le tome III du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, p. 200.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

INVENTAIRE DES TITRES

DE LA

Maison de la Grange

La famille de la Grange a sa généalogie établie au Nobiliaire de Caumartin, auquel il est renvoyé pour tous renseignements utiles sur sa filiation. Contentons nous de dire qu'elle remonte à Jean de la Grange, écuyer, sieur de Cuisy [1], vivant en 1479, qui épousa Antoinette de Noue [2], dame de Billemont [3], fille de

(1) Cuisy en Almont : canton de Vic sur Aisne, arrondissement de Soissons (Aisne).

(2) Noue : cette famille prouve sa filiation depuis Guillaume de Noue, chevalier, sieur dudit lieu, maître d'hôtel du Roi, mort en 1312. C. f. *Caumartin. Op. cit.* Armes : échiqueté d'argent et d'azur, au chef de gueules.

(3) Billemont : commune d'Antheuil, canton de Betz, arrt de Senlis (Oise).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jean, seigneurde Noue, du Plessis au Bois [1], de Billemont, et autres lieux, et de Marie des Fossés, de laquelle il eut François de la Grange, marié à Antoinette de Beaussert.

Cette famille porte :

Losangé d'or et de sable, au franc quartier d'argent, chargé de 9 croissants de gueules, posés 1, 3, 2, 3, à l'étoile de même en abyme.

Voici ses principales alliances : de Marsanne [2], de Boubart, le Père, de Bernet, de Morillon, de Carvoisin d'Achy, de Villepoix et le Vergeur.

Elle compte en outre deux chevaliers de Malte : François, reçu le 9 novembre 1617, et Charles, qui assistent tous deux, le 23 février 1648, au contrat de mariage dressé par Barthellemy et Pauffin, notaires à Rethel, de Antoine de la Grange, chevalier, seigneur de Billemont, le Plessis-aux-Bois, Vauciennes [3], et Missy-aux-Bois [4], baron de Sommevesles [5], leur

(1) Plessis-aux-Bois : commune de Vauciennes, canton de Crépy, arrt de Senlis (Oise).

(2) 4 juillet 1660. Arlault et Levermé, notaires à Fismes. Obligation par damle Suzanne de Marsanne, fille, âgée de 25 ans, demeurant à Paris, fille de Pierre de Marsanne, écuyer, et de damle Esther de la Grange. — 30 octobre 1660. Mêmes notaires. Acte dans lequel comparaissent Jean Choumacre, écuyer, sieur de Saint Jean, lieutenant au régiment des Dragons du Roi, demeurant à Lhuys, et damle Charlotte de Marsanne, son épouse, héritiers de Pierre de Marsanne, et de damle Esther de la Grange, père et mère de ladite Charlotte.

(3) Vauciennes : canton de Crépy, arrt de Senlis (Oise).

(4) Missy-aux-Bois : canton de Vic-sur-Aisne, arrt de Soissons, (Aisne).

(5) Sommevesles : canton de Marson, arrt de Châlon-sur-Marne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

neveu et frère, qui avait épousé Marguerite Camart, fille de n. h. Antoine Camart, seigneur de Semeuze, Moncy et Rochefort, conseiller de très haut et seren^me^ Prince Monseigneur le duc de Mantoue, et son procureur général au Duché de Rethelois, et de damoiselle Marie de Symonnet [1]. Cette alliance n'a pas été mentionnée dans la généalogie dressée par Caumartin.

Les la Grange furent maintenus, comme nobles d'extraction, en 1667, sur la production de leurs titres.

La copie de ces titres a été conservée en minute dans l'étude de Me Arlault, notaire à Fismes. Grâce à l'obligeance empressée de Me Marchandise, son successeur médiat, j'ai pu transcrire le texte des pièces dont s'agit.

Je crois utile de les publier aujourd'hui, attendu qu'elles sont sensiblement différentes de celles insérées dans le Nobiliaire de Champagne à l'appui de la généalogie dressée par Caumartin.

PAUL PELLOT.

Inventaire des pièces et titres justifiians la noblesse et extraction de Messieurs de la Grange et de Bille-

(1) C. f. *Paul Pellot. Thomas-Eugène de Watteville, marqnis de Conflans.* Saint-Amand (Cher), imp. Destenay, 1892.

(2) Les anciens registres paroissiaux de Sorbon (Ardennes) constatent, à la date du 24 novembre 1734, le décès et l'inhumation dans l'église, de Messire Henry Louis de la Grange, âgé de 74 ans, baron de Morovaux, seigneur de Montoy, chevalier de l'Ordre de Saint Louis, lieutenant du Roi, ancien officier *à qui le Roy a accordé sa retraite.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mont, quy ont estez mis et dépozé ès-mains de Messire Antoine de la Grange, chevalier, seigneur de Billemont, Baron de Somme vesle, et autres lieux, par M. Jean Billet, procureur au siège royal de Fymes, lesquelz titres led. s. de Billemont sera tenu rendre et réprésenter, toutes fois et quant il en sera requis, et ainsy qu'il sera dit cy-après :

Premier.

Un acte en parchemin de la présentation de Guy de la Grange, filz légitime de François de la Grange, escuier, seigneur de Billemont, et de dam^lle^ Antoinette de Beausert [2], sa femme, natif de la Cour-aux-Bois, diocèze de Soissons, donné en l'hostel du Temple, à Paris, par Messieurs les commandeurs et chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, pour estre ledit Guy de la Grange receu et admis audit ordre, du treiziesme de juin l'an mil cinq cens trente et un, sans signature.

Un contrat de mariage en parchemin, passé par devant Arnoult Cocault, notaire royal à la Ferté Milon, présens tesmoins, le vingt cinquiesme de juin, l'an mil cinq cens trente sept, d'entre Antoine de la Grange, escuier, fils de François de la Grange, escuier, sgr de Billemont, et de dam^lle^ Antoinette le Père, fille de Arthur le Père, escuier, seig. de Marolles [3].

(1) C. f. *Procès-verbal de la recherche de la Noblesse de Champagne.* Exemplaire de la Bibliothèque de Reims, folio 228).

(2) Elle était issue de la maison de Beaussert en Valois.

(3) Sa mère s'appelait Marie Bataille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Un acte d'assemblée de parens, tant du costé paternel que maternel, pour eslire tuteurs et curateurs à Antoine de la Grange, aagée de dix sept ans, et à Anne de la Grange aagé de quinze ans, iceluy estant en parchemin, passé et receu en la justice royalle de la Ferté Millon, en datte du second janvier mil cinq cens quarante quatre, signé : Suret.

Un contrat de donnation en parchemin, passé par devant Joly et Béthizy, no^res^ jurez à la Ferté Milon, en datte du vingt quatre jour de juillet, l'an mil cinq cens trente et un, signé par extrait : Fournier et Cocault, no^res^ audit lieu, à cause de la mort desd. Joly et Béthizy, par lequel appert, François de la Grange, escuier, seigr de Billemont et Misy, avoir donné et créé, à Guy de la Grange, escuier, son fils, la somme de cinquante livres tz de rente, à prendre sur tous ses biens, pour la provision dud. Guy, pour parvenir à l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

Une procuration en parchemin passé pardevant Laurent Feuillet, et Jean Cocault, no^res^ royaux à la Ferté Milon, datté du dix sept janvier, l'an mil cinq cens quatre vingtz et six, par laquelle dam^lle^ Antoinette Lepère, dame de Noue Boizier, vefve de feu Antoine de la Grange, vivant escuier, s^r^ de Billemont et Misy, a donné pouvoir aux personnes y dénommez, de conclure le mariage d'entre François de la Grange, escuier, s^r^ de Billemont, son filz aisné, unique et principal héritier, et damoizelle Magdelaine de Morillon, fille à marier [1].

(1) Madeleine de Morillon, dame de Leans, fille de Jacques, seigneur de Marne la Maison, Coupets, et la Bardolle, lieutenant général du bailliage de Vermandois à Châlons.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le contrat de mariage dud. François de la Grange, et de lad. damlle Magdelaine de Morillon, passé pardvt Allart et Ytain, nores royaux à Chaalons, le vingt-sept septembre, mil cinq cens quatre vingtz et sept, estant led contrat une coppie collaonnée en papier.

Un procès verbal en papier de verifficaon de noblesse de François de la Grange, escuier, seigr de Billemont, pour et au nom de François de la Grange, son filz, fait par Mrs les commandeurs et chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem y dénommés, commissaires a ce députez, en vertu de certaine commission émanée du chappre provincial du prieuré de France, en datte du neufiesme novembre, l'an mil six cens dix sept, receu par le nommé Bouchet, nore royal à la Ferté Milon, qui a souscrit et rédigé led. procès verbal de vérifficaon de noblesse, soubz lesd s. comm., et est ladite coppie délivrée et signée par collation du nommé Boullic, nore à la Ferté Milon, comme gardien de l'original.

Un partage en parchemin, passé en la justice royalle de Chaalons, le vingt sept d'octobre mil six cens dix sept, des biens de déffunte damlle Magdelaine de Morillon, fait entre Jacques de Villepoix, chevalier, seigneur de Formericourt, à cause de dame Magne de la Grange, son espouze, François de la Grange le jeune, escuier, s. et baron de Sommevesle, et Charles de la Grange, escuier, seig. de Billemont, signé : Josseteau, avecq paraphe.

Un contrat de mariage en parchemin, d'entre François de la Grange, chevalier, baron de Sommevesle, escuier de Monsieur le duc de Mayenne, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dam^lle^ Magdelaine de Noue, fille à marier, passé pardevant Grégoire Levermé, no^re^ royal à Vausseré, présens tesmoins, le quatorze de may mil six cens dix huit.

Une quittance en parchemin, passée pardevant Thomas Cartier et Nicolas Robinot, no^res^ au Châtelet de Paris, du vingt un d'avril, mil six cens trente trois, par laquelle frère Pierre Desquet Lapoitinière, chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, receveur du commun trézor dud. ordre au grand prieuré de France, a confessé d'avoir reçeu de Charles de la Grange, escuier, la somme de trois mils livres tz, pour son passage, dipense, charge, et minorité d'avoir esté receu en rang de frère, chevalier dud. ordre, par le chapp^re^ général diceluy, et outre ce, la somme de cens vingt neuf livres tz, quy estoit deue par led. s^r^ Charles de la Grange, à cause de sadite réception de chevalier, dispense d'aage et minorité.

Une ordonnance en parchemin, donnée de Mons. de Grimonville, intendant en Champagne, et autres commissaires députez, le dixiesme avril mil six cens quarante et un, par laquelle, sur la requeste à eux présentée par Charles de la Grange, s. et baron de Sommevesle, et après vérification faite de sa noblesse et extraction, il est dit que led. s^r^ de la Grange, baron de Sommevesle, jouira des franchises et exemptions attribuez aux noblesses de ce Royaumé, signé : Bretel de Grimonville, et plus' bas par mondit s. Auzeray.

Un acte en parchemin, donné du s^r^ Président et Lieutenant général au présidial de Chaalons, com^re^ député et subdélégué par M^rs^ les com^res^ généraux, dépu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tez par Sa Majesté par l'exécution de sa déclaration et arrest de son conseil, donné en conséquence pour la confirmation de l'exemption des droitz des francs fiefs, et de toutte indemnité, en datte du vingtiesme juin mil six cens quarante et un, signé : Robin avecq paraphe, par lequel sur la requeste faite et présentée par Charles de la Grange, chevalier, sgr et baron de Sommevesle, mainlevée a esté faite aud s. de la Grange, de la saisie par luy faite de ladite terre de Sommevesle, à requeste du s^r^ Palléologo, munitionnaire général des vivres ès armées et garnizons de sa Majesté en Italye, et commis à la recepte des taxes de la confirmation de l'exemption des francs fiefs, attendu que led s. de la Grange estoit noble, et yssus de noble race, et les commissaires et fermiers y establis deschargez.

Un acte en latin de la réception de chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, de Charles de la Grange, escuier, seigr de Billemont, led. acte en papier signé et scellé du seau de plomb.

Tous lesquelz titres, au nombre de treize, attachez ensemble par un fillet, led s. de Billemont a reconneu luy avoir esté mis et depozez en ses mains, par led. Me Jean Billet, pour s'en servir à la justiffication de sa noblesse, et lesquelz il promet, sera tenu et s'oblige de rendre et restituer, quand et à quy il appartiendra, à quoy faire et entretenir il a obligez tous ses biens, sur peine de tous despens, dommages et intérez, et d'en indemnizer et désintéresser led. s^r^Billet, et tous autres et a signé ; fait et passé a Fymes, en l'hostellerie où prend pour enseigne la croix d'or, où led s^r^ de Billemont est logé, par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

devant les no^res^ ro̤yaux, y dem^t^, soubsignez, le vingt deuxiesme juin mil six cens soixante et sept, après midy,

Signé : DE LA GRANGE BILLEMONT, J. BILLET.

LEVERMÉ et ARLAULT.

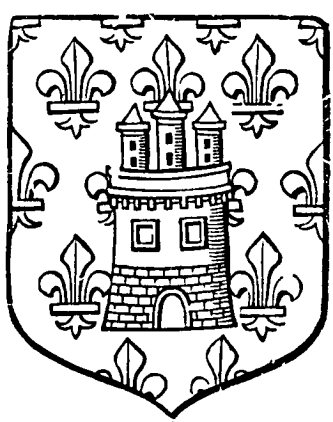

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Blois et son état civil

PAROISSE SAINT-MARTIN DES CHOUX

Les registres des états-civils des mairies des grandes villes sont une mine inépuisable, dans laquelle peuvent glaner, à plaisir, non seulement, les archéologues, mais les héraldistes et tous ceux qui s'intéressent aux vieilles familles du passé et à l'histoire des provinces de l'ancienne France. C'est là, en effet, mieux que partout ailleurs, où l'on peut constater la véritable position sociale de chacun et retrouver les notes les plus exactes sur ceux qui furent nos ancêtres, où dont nous avons à étudier la famille, à établir les généalogies.

Blois, parmi les villes de France est, sans contredit,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

celle dont les registres ont eu, après ceux des archives de Paris, hélas ! brûlés par la Commune, le plus de documents à enregistrer pour nos études, si difficiles, en raison même de la discrétion à apporter dans le choix et la qualité des matériaux.

N'est-ce pas à Blois que la Cour brillante des Valois a laissé son empreinte la plus caractéristique, dans ce merveilieux chateau, témoin de tant de fêtes, de tant de drames, depuis le jour ou Thibault le Tricheur le posséda jusqu'à celui, où il fut converti, par le génie militaire, en une caserne d'infanterie !

Que de personnages illustres passèrent par ces salles grandioses, aux cheminées merveilleuses, ornées de sculptures fines et délicates, dans cette salle des Etats, toute vibrante encore, des doléances des trois ordres ?

Ce sont ces nobles figures du passé que nous allons chercher à évoquer, en parcourant les registres poudreux de la paroisse St-Martin aux Choux, située au dessous du vieux domaine de nos rois et où se pressèrent jadis, dans les rues étroites, les marchands affairés et les grands seigneurs, désireux d'obtenir, des grands de ce monde, les audiences, d'où dépendaient leur situation, celle des leurs.

Il suffit de parcourir les vieilles voies de la ville pour y retrouver le quartier commerçant et riche du passé. Voilà bien ces vieilles maisons des xv et xvie siècles, où, jadis, la beauté criarde des enseignes, en vieux fer forgé, le disputaient aux pignons peinturlurés, aux anges bouffis, à ces figures lascives, à lacs d'amour, cordelières ou emblèmes, à frises délicatement fouillées, près de colonnettes à écailles, sous des culs de lampe ou corbeaux, surplombant ces

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pignons sur rues à longs toits pointus, garnis de leurs innombrables épis de plomb, à personnages ou à monstres fantastiques, tels que l'imagination de nos pères savaient les créer.

Déjà, nous avons un avant-goût de ce que dût être Blois, quand St-Martin, dont la fête se célèbre le 11 novembre, vit consacrer en son honneur, l'église de St-Martin dite aux choux par suite du marché qui setrouvait devant, quand Hugues de Chatillon trouvant l'église de Bourg Moyen trop petite, fit construire pour la popullation chrétienne du quartier, au XIIIe siècle, le nouvel édifice, consacré au culte du vrai Dieu et dont il ne reste aujourd'hui, hélas ! que quelques chapiteaux, encastrés dans les murs de l'ancien hôtel Hurault.

Nos registres de l'état civil de St-Martin commencent, en 1539. Ils contiennent un certain nombre de testaments, faits avec la teneur et la foi naïves du passé.

Le premier de tous est celui de Jean Bernier, peut-être, un des ancêtres, où un parent du célèbre historien de Blois. Jean possédait une maison, assise, de la rue duMoulin Bathouer, en Vienne, au bout de la rue des Chalands, il légua vingt livres à la marelle de Saint-Martin et 20 également, à la boeste des Trespassés.

Un peu plus tard, Madame Avoye Maréchal donna cent sols à Michelon, sa Chambrière, et nomma pour exécuteurs testamentaires, Claude Robin et Jehan Guignard, qui devint commissaire enquêteur, pour le roy à Blois.

Jehanne Lagoutte laisse dix sols, pour des réparations à l'église.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mme Françoise de Meulles, femme de Maître Jean Fleureteau, lègue dans un acte de dernière volonté, une nappe à Saint-Martin, donne à Marie Huart, sa bonne robe, ses poignets de satin, doublés de demy « oustade », et son bon chaperon.

Marie Chartier qui « réclame une place », après sa mort, « dans l'église », devant le crucifix, déclare que Guillaume luy doit la moyctié de cinquante quatre livres de suif, à raison de dix-sept deniers, la livre.

Robin Barbe, en 1547, donne cinq sols tournois pour les réparations des ponts de Blois.

M. Jean Chycoinneau, en 1556, demande à être enterré dans l'Hôtel-Dieu de Blois, près de Madame Sainte-Catherine.

Françoise Bouin, le 8 octobre 1556, laisse 15 deniers à sa petite fille, pour l'aider à la marier et aussi afin qu'elle prie Dieu pour elle.

Petronille Bouiller, en 1562, lègue à St-Martin les trois nappes dans lesquelles son corps sera porté en terre. Elle donne à son fils, Renaud Barbe, religieux de Bourg Moyen « sept aulnes de toille, pour lui faire des surreplys », à Gentienne, elle laisse son manteau de nuit, en drap, à sa première chambrière Nicole, son chaperon de tous les jours, à sa chambrière Julienne, sa robe sanglée de tous les jours, à Anne autre chambrière ; ses chausses des dimanches, aux pauvres prisonniers, dix sols....

Olive de Meulles demande à être inhumée, près de son mari, et lègue, entr'autres, un escu d'or, pour les réparations de Notre-Dame des Aydes.

Catherine Boullier, veuve de feu noble homme Benoist Gaultret, valet de chambre et apotiquaire du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roy, fait dire des messes à Chambon, à Orchaise, an Breuil, à Fontenay, à Autainville, à St-Oudry et donne à chacun de ses closiers « un drap de toille de panne et des meilleurs ».

Jacquette Lefevre demande, en 1563, à être enterrée près de ses parents.

Jehanne Perdreau, femme de feu hon. h. Jehan Bouin, règle la situation de Mlle Françoise de Romantz, sa petite fille et charge, du soin de son testament, M. le Trésorier de Romants et M. le controlleur Gobillard, ses gendres.

Peu de temps après, en 1573, Noble homme M. François de Romantz, trésorier et receveur général de la gendarmerie de Bretagne, consigna lui-même, comme sa belle-mère, ses dernières volontés sur nos registres. Il demanda à être enterré entre ses deux femmes Mme Françoise Bouyn et dame Françoise Bégon.

Vers la fin du règne du roy Charles IX (1560-74), nos folios fournissent un certain nombre d'officiers, attachés à ce prince. Sa nourrice noble dame Philippe Richard décéda à Blois, le 12 mars 1580 et fut inhumée dans l'église de M. Saint-Martin.

En 1570, nous trouvons trois officiers de la Cour : M.M. Lenoir, officier du roy, Aubert Pierre, trésorier de l'ordinaire du roy et Jean Dupuis, premier huissier de la Chambre du roy et de la reyne mère. Henry Le Tellier, avocat, est signalé, à la même date.

La noblesse de la contrée nous donne dans le cours de cette même année M. Johanne de la Carre de Saumery, Jehan sieur de Villebarou, Denis Viart, marié à Bernardine de Rozel, M. Georges Guérin. Nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trouvons M. de Nambut, père de Marguerite, en 1583 ; Tristan de Reilhac, en 1574 ; Jehan Courtin, sieur de Montreuil, Nicolas de la Halle, Jehan de Pollier, de Boismartin, le comte de Freschines, en 1574 ; Martin de Montigny, et le seigneur de Faverolles.

Catherine de Médicis, femme de Henri II, qui prit une part si active à la Saint-Barthélémy, décéda à Blois, le 5 janvier 1589, à l'âge de 70 ans. Elle y avait une nombreuse Cour d'officiers.

Le contrôleur de sa maison était en 1576, noble homme M. du Hodeau, son pourvoyeur fut Roulet Rengy en 1578, auquel succéda probablement, Barthélémy de Bridieux (?) en 1575. François Charlemagne est noté comme contrôleur de la feue reyne en 1592.

Les huissiers de salle de cette reyne, furent Jehan Denis, premier huissier de la Chambre de la reyne, mère du roy, de 1593, puis, successivement, Barthelémy de Brides en 1575, et Philippe de Vassal, en 1576. Mlle Françoise Marin, mariée à Miquelot, se qualifie femme de chambre de la reyne, mère du roy ; que d'intrigues dans ce simple titre ? Noble homme, M. Pierre Pelloquin est contrôleur d'office de sa majesté la Reyne et Léonard Hémon est noté, comme écuyer ordinaire de la reyne-mère du roy, en 1575.

André du Gasts est signalé comme valet de chambre du roy et contrôleur des guerres de 1573, on trouve la même année, René Bordier, garde pour le roy, de la forêt de Blois. Jean Boyvin s'intitule prévost du palais de Blois et Pierre Coudray prend la qualité de chanoine dudit chateau.

On voit successivement Favier Girard, greffier de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'élection. Les procureurs sont nombreux, ils pullulent, pour n'en citer que quelques-uns Maîtres Puzelat, Boilloux, Champion, René Jacques, sont détachés au présidial de Blois.

Sous Henri III, de 1574 à 1589, l'état de la maison royale est considérable. Nous trouvons comme chapelain, en 1574, M. Gilles Poulain. En 1578, Noble homme M. Jean de Beaune, conseiller du roy, Maîstre d'ostel de la Reyne, gentilhomme de la chambre du roy figure, avec noble homme M. Michel Filleul marié à Dlle Claude Courtin, parmi les intimes du roy. Jean de Lauernot, marié à Anne Bugy est le chirurgien de sa Majesté de 1582. Ses apotiquaires sont Jehan Nicolas de la Halle, en 1576, noble homme, Léon Pastourel en 1587 et François Pelletier, en 1588.

Les secrétaires du Roy nous donnent M.M. de Baignoulx, le sieur de Beaufort, en 1577, Jacques d'Avesnes, en 1578, noble homme Bruneau de 1583, et au-dessus de tous, M. Bernard Gérard du Haillant, secrétaire de Sa Majesté, en sa chambre, son conseiller en ses conseils et son historiographe.

On compte sur nos registres à cette date, deux contrôleurs de la maison du roy, MM. Abraham Chéreau, en 1582, et Jehan Gabillard, en 1584, plus deux autres contrôleurs sans designation d'office, Charles Raguin, en 1574, et Jehan Guillot ou Guyot, en 1575, et un pourvoyeur Abraham Bodin (de 1581 à 1586).

Les valets attachés au service de la chambre royale sont nombreux, MM. André des Gastz, 1574 ; noble homme Claude Boureau, en 1576 ; noble homme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

François Cyron en 1579; noble homme Michel de l'Orme, en 1580; Nicolas de Saleyne, en 1583, noble homme Jehan Gaultray, en 1584. Les préposés à la garde robe sont de Jean de Cronsgny, en 1580; Claude Godde, en 1585; François Garnier s'intitule « lavandier du corps du roy. »

On le voit la moisson est féconde.

Près de ces officiers d'un ordre supérieur se groupent les modestes « officiers bouche du roy ». Voici le sommelier Jehan Préchot, en 1597, Thibergeau, sommelier de la Reyne en 1584, puis Florentin Lecomte, sommelier de l'échansonnerie du roy en 1589.

La reyne a pour « pasticier » en 1577 Martin Petit. Le roy de France a le sien aussi, Jacques de Boufflers, en 1578.

Le Trésorier des Gardes est Henri Guissauve en 1582, l'huissier de la salle, Robert Subleau en cette même année. Les archers de service s'appellent François Le Couvreur en 1580 et Denis Hasteau, en 1581.

Me Belon y est l'escurier attitré de sa Majesté, chef de ses chevaulcheurs en 1582. Le fourrier ordinaire des logis est, en 1588, maître Martin Delaunay.

Voici parmi les autres fournisseurs Jean Cornu « pelletier de madame Catryne et de Monsieur Frère du Roy » en 1577. A Blois même, l'escurier royal est en 1580 Mathurin Deffray, l'orfèvre du palais est Mangoli François.

Madame Jeanne d'Albret a pour directeur de ses pages en 1579, MM. Etienne Chevalier et pour huissier de sa chambre, cette même année, M. Jehan Ma-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chet. Elle a même un valet de chambre attitré, Eustache Guénois, en 1586.

Nicolas Compain s'intitule « chevaulcheur » ordinaire et attaché d'escurie du roy Antoine de Bourbon, en 1580.

François, duc d'Anjou, frère de Henri II, a sa maison montée d'une façon vraiment princière. Nous trouvons parmi les personnages de son entourage Jean Boutault, son médecin. Guilles Desort est qualifié son escuyer en 1579, noble homme Frotier de Badelard est capitaine de ses gardes en 1582. Il a comme archers Claude de Beaulieu en 1574 et Denis Hasteau en 1581. Ses secrétaires sont : MM. Gabriel Jacques Fouquet, en 1580, Florent Pasquier, en 1581, noble homme Pierre Mérat, qui après la mort du duc est qualifié, en 1588, « secrétaire particulier de feu Monsieur frère du roy ». Les valets de chambre du duc sont noble homme Rollier en 1575, Raymond L'Esbahy et Guille Gérard, en 1581.

Pendant que l'honnête archer Le Couvreur veille sur le souverain, sentinelle vigilante enviant le sort d'Habert, concierge du château de Blois, le pauvre Léonard Guitry, le jardinier attitré du palais, bêche les plate-bandes, indignement massacrées par les pages.

Ceux qui sont qualifiés nobles sur nos registres sont nombreux, de 1574 à 1589. Voici la plupart de leurs noms :

MM. Courtin, seigneur de la Boissière, en 1575, Jehan Baudry marié à Marie Guéret ; Jehan Gide ; Christophe de Baignoulx, seigneur de Beaufort, en 1576, Jacques Hurault, seigneur de la Pitardière ; Ni-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

colas de la Halle ; noble dame Françoise Boucher ; en 1577, Jehan de Moreau, sieur de Brézolles ; Simon Riollé ; Jehan de Beaune ; Jehan de Beauvais, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre ; François des Landes, sieur de Meulles ; Thomas Dupont, en 1578 ; François Cyron ; de Bènes, hérault d'armes de France ; Hélys de Hodeau ; Gilles Desort, écuyer ; De Longroy ; Isaac Courtin, seigneur de Nanteuil, marié à Marie Galloys, en 1579 ; Guillon ; Sébastien Mollier, seigneur de Loigny ; Jacques de Rollin, en 1580 ; Philippe Richart ; Gilles de Maucourt ; Michel Delorme ; Jehan de Bènes ; Abraham Bodin ; François Pelletier, en 1581 ; Jehan Saulton, en 1582 ; Nicolas de Saleyne ; Pierre Roncerault ; Pierre Vérat, en 1583 ; Vincent Gauldray, Jehan Marchesse ; en 1584 ; Jacques Lecomte, marié à Noble dame Françoise Bégon, Jacques Péan ; Léonard Richer, en 1586 ; Michaud de la Barre ; Thomas Pasquier ; Claude Brande ; Pierre Mérat ; Claude Cosson ; Jacques Bernard ; Jacques Ribier ; Michel de Nantonville ; Baptiste Le Grand ; Guille de Vernaison ; Jehan Sapinault ; Charles de Cossay, Comte de Brissac ; Chicouanneau, en 1588 ; Balthazar de Balzac ; Louis Dubois, Gilles du Pot ; Vrain ; Charles Pélloquin, Jacques de Chaulmont ; Pierre Bézault, Gilles écuyer, sieur de la Chambaudière ; Vincent Guignard, président de l'élection ; Gentien Thomas, sieur de la Courtille, Champion, écuyer, marié à Magdeleine Barbier ; Nicolas Cauvin, seigneur de Villerbon ; Pierre Le Roy, etc.

Le fait le plus saillant, au point de vue historique, des époques que nous venons d'effleurer est, sans contredit, la réunion des états-généraux, chargés de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

transmettre aux souverains les doléances de France, consignées sur des cahiers, devenus si célèbres.

En 1576, le clergé de Blois y fut représenté par M. François Desmoulins, doyen de l'église du château, la noblesse par le sieur d'Illiers, candidat catholique, et le tiers par M. Riollé, lieutenant général du bailliage, ayant pour suppléant, en cas d'absence, Maitre Vincent Guignard, avocat de la ville et qui devint plus tard président de l'élection [1].

Les Etats de 1588, qui amenèrent la chute des Guise furent plus mouvementés. Les députés blésois furent, cette fois, MM. Perdoux et Jean Bourguignon, chanoine de St-Solenne pour le clergé ; M. d'Illiers, seigneur de Chantemesle, pour la noblesse et M. Simon Riollé pour le Tiers, ayant pour suppléant M. Jean Courtin, seigneur de Nanteuil [2].

Après cette période, la cour, sans quitter Blois définitivement, laisse moins de traces sur nos registres qui, cependant, n'en restent pas moins intéressants, au point de vue du commerce et des industries d'art, et surtout celles des horlogers qui portèrent si

(1) D'une vieille famille blésoise, notée dans les cartulaires de Marmoutier, de Bourg Moyen, etc. On trouve Herbert Guignard en 1096. — Guignard Hugues, seigneur de Viévy, donna à l'bbaye de Citeaux sa terre de la Guignardière, en 1172. Les Guignard de Villebeton furent grands officiers de la cour des comtes de Blois et figurèrent dans quantité de chartes concernant la région. L'un deux fut qualifié « dilectus miles meus » par le comte de Blois (V. Inv. de la maison Dieu de Châteaudun, histoire de la baronne de Marchenoir).

(2) D'une famille qui fournit des présidents à la Chambre et au Siège Présidial de Blois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

loin le renom de la ville de Blois et de notre bourg de Chouzy.

Nous ne pouvons, on le comprend, nous étendre plus amplement, dans un simple article. Cette étude a eu, surtout pour but, de montrer le parti qu'on peut tirer des vieux registres de l'état civil, sur lesquels la poussière ne fait peut-être pas défaut, mais où le travailleur et l'érudit peuvent trouver ce que ne donneraient jamais les registres familiaux les mieux tenus, c'est-à-dire la vie, le mouvement d'une époque, les relations de ceux qui furent nôtres, nous faire vivre chez eux, avec leurs joies et leurs tristesses, dans les joyeux carillons lors des baptêmes et des mariages, ou dans leurs deuils, quand le glas de la cloche sonne l'heure dernière des trépassés.

L. Guignard de Butteville.

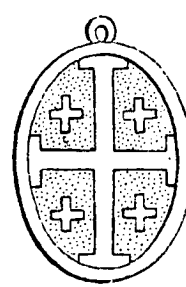

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La famille Le Cornu

ET SES ALLIANCES AVEC LA FAMILLE DE JEANNE D'ARC

Peu de familles normandes ont eu autant d'alliances directes ou indirectes avec la ligne de Jeanne d'Arc que la famille Le Cornu.

En effet, deux des nombreuses branches de cette ancienne maison se sont trouvées appelées a représenter des rameaux féminins de la postérité normande de Marie de Villebresme « issue et descendue » disent les arrêts de « Maintenue » de la famille de la Pucelle » et femme de Jacques Le Fournier, baron de Tournebu, tandis qu'une de ces branches et deux autres, s'apparentaient à la famille de Boullenc qui figure parmi les alliances des du Lys.

Nous n'avons rien à dire ici des Le Fournier, auteurs de toutes les branches féminines de la lignée de Jeanne d'Arc en Normandie [1].

(1) Voir pour la famille Le Fournier : Histoire de la Baronnie de Tournebu par Fierville, Mêm. des Antiquaires de Nor-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quant à la famille de Boullenc, on sait qu'elle paraît originaire d'Angleterre et s'est alliée à la descendance des frères de Jeanne d'Arc par le mariage de Nicolas Ier Le Fournier, 2e baron de Tournebu, fils aîné de Jacques et de Marie de Villebresme avec Isabeau de Boullenc, fille de Simon Sr de Garambouville. « Petit-fils — nous dit Charles du Lys dans son traité sommaire — de milord Boullenc d'Angleterre. »

Nicolas Ier Le Fournier et Isabeau de Boullenc n'eurent pas d'enfants, mais c'est bien certainement à cette union qu'il faut attribuer l'origine des cinq alliances contractées depuis par les Le Cornu tant avec les Boullenc qu'avec les Le Fournier et les le Conte.

En effet, Nicolas Ier Le Fournier était l'oncle de Nicolas II dont la fille Renée épousa René Le Cornu Sr de Rouge Maison et l'arrière grand oncle d'Anne de Troismonts, aïeule de Louise Le Conte, femme de Pierre Le Cornu, Esc. sr de Bois Normand, tandis qu'Isabeau de Boullenc était la tante de Jacques II de Boullenc dont la fille Louise épousa René Le Cornu sgr de Rouge Maison, fils de François et de Renée Le Fournier et dont les petite fille et arrière petite fille, nommées l'une et l'autre Suzanne, se marièrent à

mandie 1869. La famille de Jeanne d'Arc, par M. de Bouteiller et de Braux et une descendance normande de Pierre d'Arc, par P. Carel.

Cette famille paraît remonter à Ravend Le Fournier, fils de Jehan bourgeois de Falaise, anobli avant 1463, et père de Jacques. Cependant les grands rôles de l'Echiquier de Normandie indiquent comme vivant en 1195, Yvon, Richard et Rinald « Le Fornier » (Mémoire des Antiquaires de Normandie XV, 58, 71.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nicolas Le Cornû s[r] de Balivière et à François III Le Cornu, baron de Coulonces.

Cette énumération, un peu aride comme toute généalogie sommaire, était indispensable pour l'intelligence de notre travail.

Nous ne prétendons pas retracer ici la généalogie complète de la famille Le Cornu, très nombreuse autrefois en Normandie et actuellement éteinte en ligne masculine ; nous indiquerons seulement la filiation des branches qui nous intéressent à cause des diverses alliances dont nous venons de parler, après avoir dit quelques mots sur l'histoire de la famille en général.

Les branches de la famille Le Cornu dont nous allons parler ont constamment porté pour armes : d'azur à 3 cors de chasse d'argent liés et virolés d'or 2 et 1 ; ce blason figure colorié et orné du casque et des lambrequins en tête des diverses preuves faites par divers personnages de la lignée et conservées à la bibliothèque nationale [1].

Les Le Cornu paraissent originaires de la haute Normandie et leur nom se voit très anciennement dans les annales de la Province.

En 1173, Payen Le Cornu figure parmi les captifs faits à Dol par Henri II, roi d'Angleterre, et dans les

(1) Les seigneurs d'Ormes portèrent successivement : d'or au massacre de cerf de sable surmonté d'une aigle éployée de même puis d'azur au cor d'argent lié de sable et enfin d'azur à 2 lions d'or affrontés au cor d'argent en cœur ; les s[rs] de St Philibert et du Coudray brisaient l'écu d'azur d'un chevron d'or avec les 3 cors d'or liés de gueules. (Archives de Lierremont).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

grands rôles de l'Echiquier de Normandie, en 1180 et 1195 nous trouvons les noms de Robert et Guillaume Cornu [1].

Cette famille paraît avoir possédé, dès l'an 1300, le patronage de la paroisse de la Boissière près St-André en la Marche et cette terre est restée dans la branche cadette jusqu'au milieu de XVIIIe siècle [2].

I. Vers le milieu du même siècle, en 1350, nous trouvons Pierre Ier Le Cornu Esc seigneur et patron du Buat près Laigle, épousant Marie d'Alvimare, d'une ancienne famille du pays de Caux [3].

II. C'est à leur fils Colin ou Nicolas Ier Le Cornu que remonte la preuve conservée au cabinet des titres de la bibliothèque nationale et faite en 1788 par le marquis de Balivière pour monter dans les carrosses du roi [4].

III. Parmi les nombreuses branches formées par la Postérité de Nicolas Ier, nous distinguons les suivantes qui seules font l'objet de cette étude et descendent toutes de Nicolas II. Le Cornu, fils de Nicolas Ier, et marié à Jeanne de Longpré et qui était mort le 18 août 1432 ; ce sont du reste les aînées :

La branche des Seigneurs et Patrons du Buat, qui a formé notamment le rameau des barons de Coulonces allié aux de Boullenc et celui des seigneurs de Bois-Normand allié aux Le Conte issus des Le Fournier.

(1) Mém. des Antiquaires de Normandie XX. 1.54.76.
(2) Dictionnaire de l'Eure. I.
(3) Généalogie de la famille d'Alvimare, ann. de la noblesse.
(4) Nous possédons dans nos archives une copie de cette preuve et des autres documents existant à la bibliothèque nationale avec tous les blasons en couleurs.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

La branche des seigneurs de Rouge Maison devenus marquis de Balivière par succession des suivants et alliée aux Le Fournier et aux Boullenc.

Et la branche des seigneurs du Buisson-Cornu [1] puis de Balivière, éteinte en 1730 et alliée aux Boullenc.

I

SEIGNEURS ET PATRONS DU BUAT
RAMEAU DE COULONCES

IV. Guillaume Ier Le Cornu Esc. seigneur du Buisson-Cornu, paroisse de St-Martin de Cernières en Ouche vivait le 25 février 1425.

Il eut deux fils, Robert II, qui va suivre, et Jehan III Le Cornu, auteur de la branche de Balivière que nous retrouverons plus loin.

V. Robert II Le Cornu, Esc. Sr du Fief-Creuly, épousa Marie Maufils qui lui donna Macé, qui suit et Guillaume II, tige des seigneurs de Rouge Maison.

VI. Macé Le Cornu, Esc. qualifié fils aîné de Robert dans la preuve de 1788, épousa par contrat du 5 août 1492 Marie de Gisay, fille et héritière pour un quart de Guillaume Esc. seigneur et patron de Bois Normand, près Lyre, et de Jacqueline de Mannoury [2].

(1) Nous avons laissé aux personnages qui vont suivre l'ordre qu'ils occupent dans le tableau général de la famille, tant comme degrés de filiation depuis Pierre Ier auteur commun que comme numéro d'ordre de leurs Prénoms.

(2) La famille de Gisay paraît remonter à Richard viv. en 1080 ; Jean de Gisay, viv. 1394, possédait la terre de Bois Arnault à Bois Normand.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie avait trois sœurs. L'aînée Simone de Gisay avait épousé Guillaume II le Cornu, comme on le verra plus loin et les deux autres Jeanne et Marie (la jeune), se marièrent à Foulques de Bonnechose. Esc. S[r] d'Hieuville et a Thomas de Bonnechose, Esc. Sr de Viette.

C'est ainsi que la seigneurie de Bois Normand se trouva divisée en quatre portions [1].

VII. Macé paraît n'avoir qu'un fils, Jean IV. Le Cornu, Esc. seigneur et Patron du Buat et en partie de Bois Normand, époux, le 10 septembre 1515, de Marguerite de Beaumaistre [2] et père d'Etienne Esc. Sr de Boisheust et de Maurice Le Cornu.

VIII. Cet Etienne fut le bisaïeul de François III. Le Cornu, chevalier baron de Coulonces, qui était mort en 1660.

XI. Ce dernier avait épousé, avant 1658, Suzanne de Boullenc, petite nièce d'Isabeau de Boullenc, femme de Nicolas Ier Le Fournier et fille d'Henri Ier de Boullenc, chevalier seigneur d'Angerville, Glisolles (devenu en 1636 par acquêt de la maison de Courseulles, baron de St-Remy sur Avre), maréchal de

La famille de Mannoury est connue depuis Etienne de Mannoury dit le chevalier du Tremblay, mari, en 1373, d'Austreberte de Dreux, de la maison royale de France (armes d'argent à 3 mouchetures de sable) [Dict. de la noblesse, XIII, 211].

(1) Généalogie de Bonnechose, par de Courcelle, imp bibl. de Lierremont.

(2) Famille du Perche, où elle a possédé les terres d'Ecorpins et de la Ferrette et existant encore au XVIIIe siècle (archives d'Eure-et-Loir).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

campdes armées du roi et de Marthe Tambonneau, mariés par contrat du 19 décembre 1632 [1].

XII. François III Le Cornu et Suzanne de Boullenc n'eurent qu'une fille Françoise âgée de 8 ans en 1666 et qui porta la terre de Coulonces à Jacques de Livet chevalier, marquis de Barville, lieutenant colonel des armées du roi, qu'elle épousa par contrat passé à Evreux le 4 avril 1677 ; la famille du marquis de Barville subsiste encore [2].

II

SEIGNEURS ET PATRONS DU BUAT
RAMEAU DE BOIS NORMAND

Nous venons de voir qu'Etienne Le Cornu Esc s[r] de Boisheust avait un frère, Maurice.

VIII. Ce dernier fut seigneur et patron du Buat et laissa, de son mariage contracté le 21 avril 1557 avec Isabeau de Beaumoussel [3], un seul fils Siméon seigneur et Patron du Buat.

IX. Le nom de la femme de Siméon Le Cornu n'est pas venu jusqu'à nous ; la preuve du cabinet des titres est incomplète, elle donne la date du contrat

(1) Dict. de la noblesse, XII, 207, et nob. de Normandie, II, 572.

(2) Preuves de 1666. Bibl. nat. Dict. de la noblesse, III, 726[1].

(3) Robert de Beaumoussel Esc. seigneur du fief de Vitray près Laigle, aïeul d'Isabeau, épousa en 1509, Margnerite Postel, issue des s[rs] des Minières, de la maison de Courtenay et du sang royal de France (Dict. de l'Eure I, et gen. Postel, archives de Lierremant).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de mariage, 12 février 1584, sans indiquer l'alliance.

X. Quoiqu'il en soit, Siméon fut père de Gilles II du Buat Esc. seigneur et Patron du Buat, Bois Normand en partie, Chavannes et la Ducquerie qui épousa par contrat du 18 juillet 1625, Antoinette de la Vove [1].

Il fut inhumé à Bois Normand à 86 ans, le 10 mai 1681 ; il avait partagé le 22 mai 1617 avec François Ier son frère aîné qui mourut sans enfant.

XI. Outre une fille, Barbe entrée dans la maison de St-Aignan, Gilles Le Cornu et Antoinette de la Vove eurent trois fils.

L'aîné, François II Le Cornu, Esc. seigneur et Patron du Buat, épousa par contrat du 27 novembre 1662, Anne de Viole [2] ; leur postérité qui avait ajouté à la terre du Buat celles de la Forêt, Loinville et Villarceaux en Beauce, est depuis longtemps éteinte en ligne masculine et actuellement représentée par les familles des Moutis et Bruet de la Chesnaye et leurs descendants [3].

René Le Cornu Esc. sr de Chavannes et la Ducquerie, frère de François, mourut à Bois Normand le 16 juin 1694, sans enfants de Gabrielle le Forestier [4].

Enfin Pierre IV Le Cornu Esc. sr de Bois Normand frère des précédents fut inhumé aussi à Bois Normand le 24 juillet 1712.

(1) Les de la Vove, Baron de Tourouvre connus dès 1370, alliés aux Rahier, Gislain de St Mars (Bibl. nat. Dossiers Bleus, vol. 678).

(2) Fille d'Eustache Ex. sr d'Angennes et d'Anne de Sabrevois et parente par conséquent d'Hélène de Sabrevois femme de Claude de Boullenc indiquée plus loin.

(3) Archives de Lierremout. Archives d'Eure-et-Loir.

(4) Etat civil de Bois Normand.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Il avait épousé, par contrat passé devant les notaires de Laigle le 8 avril 1668 [1], Louise Le Conte qui fut inhumée à côté de son mari dans le chœur de l'Eglise de Bois Normand le 1er août 1726.

Elle était fille de Louis Le Conte Esc. sr du Perchet élu en l'Election de Verneuil et de Madeleine de Bretignières [2].

Quant à Louis Le Conte il était lui-même issu de Robert Esc. sr de St-Evroult, l'un des capitaines de la ville de Caen, et d'Anne de Troismonts, petite fille de Jean Ribault Esc. sr de St-Jores et de Madeleine Patrix et celle-ci était la nièce de Nicolas Ier Le Fourrier, baron de Tournebu, mari d'Isabeau de Boullenc, indiqué plus haut.

On sait que le Privilège d'anoblir leurs maris accordé aux femmes de la lignée de Jeanne d'Arc par Charles VII fut révoqué en 1614 par Louis XIII.

Aussi Robert Le Conte obtint bien d'être maintenu dans sa noblesse à cause de son alliance avec Anne de Troismonts par arrêt de la cour des aides de Caen des 12 janvier 1640, 15 mars et 29 juin 1646 [3], mais il s'était marié depuis 1614 et cette noblesse utérine

(1) Copie aux minutes de Verneuil. Elle avait pour frères Me Noel Le Conte, conseiller au Présidial de Chartres et Jacques Le Conte, Esc. sr du Perchet et une sœur mariée avant 1668 à Nicolas Le Portier, Esc. sr de la Servière dont postérité.

La famille Le Conte portait pour armes : d'azur au chevron d'argent chargé de 3 marchetures de sable acc. en pointe de 3 annelets d'or 2 et 1 ; on ne connaît aucun de ses membres avant Robert.

(2) Famille noble de haute Normandie devenus comtes de Courteilles et éteinte.

(3) La Roque, Traité de la noblesse et archives du Calvados.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

n'alla pas à sa postérité, du moins aux yeux de loi.

C'est ce qui explique d'une part l'anoblissement de notre Louis Le Conte par lettres de juin 1653 et d'autre part le refus de Chamillart, en 1666, de maintenir noble Thomas Le Conte, autre fils de Robert [1].

XII. Outre plusieurs enfants morts en bas âge Pierre IV Le Cornu qu'on appelait « M. de Bois Normand » [2], et Louise Le Conte laissèrent :

1° Pierre Le Cornu Esc. et de Bois Normand, Chavannes et la Ducquerie, mort le 23 mars 1715, marié à Marie-Louise de la Vallée de la Roche ; leur fils unique Gilles III Pierre Le Cornu Ex. sr de Chavannes, la Ducquerie, la Chapelle et la Roche eut de Charlotte Potin dame des Minières sr Damville, un seul fils mort en émigration et quatre filles mortes sans alliance [3].

2° Marie-Louise Le Cornu qui épousa à Bosc-Regnoult, le 1er juin 1717, Charles de Gueffe Esc. sr de la Graverie.

La postérité de leur fils André-Charles de Gueffe, 1718-1787, Esc. sr de la Graverie seigneur de Champ Thierry, brigadier des mousquetaires noirs, et de Louise-Barbe de St-Denis 1732-1779, mariés par contrat du 4 février 1755 [4] existe encore dans les familles

(1) Recherche de 1666, t. II, p. 780.

(2) Par son contrat de mariage son père lui avait fait donation de la terre de la Ducquerie à Bois Normand.

(3) Papiers de la branche de Chavannes, archives de Lierremont.

(4) Louise de St-Denis avait pour trisaïeul paternel Me Jacques du Lorens (1580-1655) vicomte de Chateauneuf en Thimerais, jurisconsulte et Poëte satyrique et descendait des Le Vayer etdes du Guesclin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Langer, du Buat et leurs descendants et Le Court.

III

SEIGNEURS DE ROUGEMAISON DEVENUS MARQUIS DE BALIVIÈRE

VI. Me Guillaume II Le Cornu Esc. sr du Perchet et de Bois Normand en partie, conseiller en cour laye. Etait frère de Macé le Cornu.

Il épousa par contrat du 16 juillet 1487, Simone de Gisay dont la sœur Marie devait plus tard épouser Macé Le Cornu.

VII. Ils eurent entre autres enfants Louis Ier Le Cornu Esc. sr de la Belletière, Bois Normand en partie et Rouge-Maison, marié le 21 février 1528 à Renée Mallard.

VIII. François Ier Le Cornu, leur fils aîné, Esc. épousé par contrat du 11 février 1565 Renée Le Fournier, fille de Nicolas II Esc. Sr de Villeneuve et de Claude de Gadon et neveu de Nicolas Ier baron de Tournebu [1].

IX. De ce mariage vint René Ier Le Cornu Esc. qui était mort le 17 décembre 1603 et avait épousé Louise de Boullenc, fille de Jacques II Esc. sr de Garambouville, Me particulier des Eaux et forêts d'Evreux et de Claude Le Comte de Faverolles mariés par contrat du 24 mai 1557 et petite nièce d'Isabeau de Boullenc.

X. René et Louise de Boullenc furent les père et mère de Claude II Le Cornu Esc.sr de Rouge-Maison,

(1) Bibliothèque nationale coll. Chérin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

qui, veuf sans enfants d'Anne de Morteaux, épousa le 17 mars 1637, Madeleine Gaucher, qui lui donna

XI. Jean VI Le Cornu Esc. s[r] de Rouge-Maison et Bois-Normand en partie marié en premières noces le 15 avril 1678 à Françoise de Lannoy.

XII. Ce fut leur fils Nicolas VII Le Cornu Esc. s[r] d'Annebault, RougeMaison puis seigneur et patron de Bois Anzeray et marquis de Balivière, qui fut l'auteur de la fortune de cette branche en héritant, vers 1730, de François Le Cornu, marquis de Balivière, son cousin au 15me degré et son parrain, que nous retrouverons plus loin.

Cet héritage fut cause d'un long procès intenté à notre Nicolas VII par des collatéraux beaucoup plus rapprochés du marquis, procès qu'il finit par gagner.

XII. De son mariage avec Marie-Marthe de Gaillard bois de Marcouville, contracté le 3 novembre 1732, Nicolas VII. Le Cornu laissa :

1° Nicolas VIII. Pierre Le Cornu chevalier, marquis de Balivière, celui qui fit ses preuves en 1788 pour monter dans les carrosses du roi, lieutenant général, marié en 1781 à Marie-Thérèse Priolo, d'une famille dogale de Gênes.

Leur postérité s'est éteinte au degré suivant en ligne masculine, mais subsiste dans les familles Chabenat de Bonneuil, de Monteynard, de Guitaut, de Giverville, Durey de Noinville et leurs descendants [1].

(1) Ce qui précède est tiré des preuves de 1788, de l'état civil de Bois Normand et des renseignements donnés par M. le mar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

2° Henri Eleonor Le Cornu, abbé de Balivière, aumonier du roi, commandeur de St Lazare.

Et 3° Louise Françoise Le Cornu mariée à Pierre du Merle Esc. sieur d'Orbec d'ont postérité.

IV

I[ers] SEIGNEURS ET MARQUIS DE BALIVIÈRE

V. Jean III Le Cornu Esc. frère de Robert II fut seigneur du Buisson-Cornu, Livet, et seigneur et Patron d'Ormes près Conches ; il fit acte avec son frère le 12 avril 1456, nous le retrouvons à la montre de Beaumont le Roger en 1470 et présentant à la cure de Livet en 1484.

Il épousa Marie Picou.

VI. Outre Guillaume Le Cornu chevalier de Malte en 1532 et Jean II, seigneur et patron d'Ormes dont la postérité a donné un second chevalier de Malte et s'est ensuite partagée en deux branches l'une éteinte à la fin du XVIIe siècle et l'autre fixée vers la même époque en l'élection de Compiègne, Jean III et Marie Picou laissèrent encore Roger Le Cornu Esc. s[r]

quis et Mme la marquise de Gultaut ou tirés de l'annuaire de la noblesse de France de 1843 à 1895.

Madeleine Gaucher, mentionnée au Xe degré, était fille de M Michel Gaucher Esc. s[r] des Planches, président en l'Election de Verneuil et de Geneviève Compaignon, d'une ancienne famille de Chartres encore existante et apparentée aux d Haligre, du Lorens, Grenet, Piguerre, de Sainctes, (Généalogie Compaignon archives de Lierremont.)

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

du Buisson Cornu et de la Tibonnière, marié à Guyonne Pellerin.

VII. Jean Le Cornu Esc. sr du Buisson, fils de ces derniers, continua la descendance en épousant, par contrat du 28 octobre 1568, Gratienne de Beaumoussel sœnr d'Isabeau femme de Maurice Le Cornu [1].

VIII. Ceux-ci eurent pour fils Louis II Le Cornu Esc. sr du Buisson, marié par contrat du 4 juin 1593 à Barbe Henry, d'une famille alliée aux Postel et acquéreur de la seigneurie de Bois Anzeray.

IX. Ils eurent pour fils unique Nicolas V Le Cornu Esc. seigneur de Balivière, paroisse du Fidelaire, seigneur et patron de Bois Anzeray, qui épousa par contrat du 5 juin 1624, Suzanne de Boullenc, tante d'autre Suzanne, mariée plus tard, nous l'avons dit, à François III Le Cornu baron de Coulonces.

Elle était fille de M. Claude de Boullenc. Esc. Sieur d'Angerville et Glisolles, maître particulier des Eaux et forêts d'Evreux et d'Hélène de Sabrevois mariés par contrat passé en la baronnie de Châteauneuf en Thimerais vers 1602.

X. Nicolas V et Suzanne de Boullenc n'eurent qu'un seul fils, Nicolas VI Le Cornu Esc. sr de Balivière, du Mesnil-Transchemouche à la Barre, patron

(1) La famille de Beaumoussel ou mieux Beaumoucel et Beaumochel est ancienne ; elle est originaire du fief de Beaumouchel Psse de Beuzeville en Lieuvin et connue dès l'an 1114 ; elle a possédé, outre cette terre, celles de Blaquemare et Beaumoncel Criquebeuf et le patronage des paroisses de Vitray, Balines, Grosbois ; Marie de Beaumoucel dernière du nom épousa avant 1628 Hamon de Raveton à qui elle porta Vitray ; armes : de sable a la chouette d'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Bois Anzeray, baptisé en cette paroisse le 17 janvier 1628, marié par contrat du 3 juillet 1657 à Elisabeth de Salnoë.

XI. Ceux-ci laissèrent deux fils, restés sans alliance, tous les deux lieutenants généraux des armées du roi, derniers représentants de leur branche, François Le Cornu, premier marquis de Balivière que nous avons vu laisser, à sa mort vers 1730, sa fortune et ses titres à son cousin éloigné et filleul, Nicolas VII s[r] de Rouge-Maison et Charles Le Cornu, chevalier de Balivière, mort en 1702.

HENRY LE COURT.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Croisés de France

(2e article)

L'accueil si bienveillant dont fut récompensé le long travail publié dans notre Annuaire de 1895 (pages 180-302), me faisait un devoir de le poursuivre ; d'autant plus que, depuis sa publication, d'autres noms représentés aux Croisades sont venus rehausser encore le Livre d'or du Conseil Héraldique de France : Aquin, Béthencourt, Castelbajac, Chabannes, Chasteigner, Cressac, Estourmel, Lameth, Lancry, Lespinay, Pompery, Royère, Orival, Talhouët, Vertamy, etc.

A ce que contiennent mes fiches sur tous ces vieux noms en ce qui concerne leur présence aux guerres saintes, j'ajoute ici ce que j'ai découvert de nouveau sur ceux qui ont figuré dans mon premier article.

Je crois devoir rappeler ce que je disais dans son préambule :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Cette liste ne comprend que des noms représentés au C. H. de France. Je ne me suis préoccupé que de l'homonymie, sans vouloir induire que mes honorés collègues soient de l'estoc de leurs homonymes : sur ce point, je ne garantis rien, pas même pour les miens. Ce n'est donc pas un travail généalogique, mais simplement onomastique que j'ai la satisfaction de leur présenter. Aux intéressés de faire le reste, mais je crois me pouvoir flatter que plus d'un y trouvera son compte.

« J'y ai compris les Croisés de 1095 à 1270, et en général tous ceux qui, de Pierre l'Ermite et Godefroy de Bouillon à Jean Sans Peur, ont pris part aux guerres saintes ; tous ceux que, depuis la prise de Jérusalem jusqu'à la fin du XIVe siècle, j'ai trouvés possessionnés ou vivant dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, car ceux-là, c'étaient des Croisés permanents, comme aussi les Patriarches et les Évêques de ces royaumes : les pasteurs des Croisés partagèrent leurs nobles luttes, ils furent avec eux à la peine, il convient qu'ils soient avec eux à l'honneur. De même, les Chevaliers Hospitaliers et Templiers, *magnanimi heroes ;* enfin les Grands-Maîtres ou dignitaires de ces deux Ordres périllustres dont les noms sont nôtres par la confraternité. »

Pour honorer la continuité des traditions chevaleresques, patrimoine sacré de tant de nobles races françaises, j'eus soin de faire suivre les noms des vieux croisés des noms de leurs descendants qui, de nos temps, animés du même esprit de foi, se portèrent à la défense de la souveraineté du Vicaire de Jésus-Christ. Ce n'était que justice : comme les an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cêtres, ils avaient quitté famille et patrie, ils avaient brisé tout espoir d'une carrière, pour aller verser leur sang généreux au service de leur Dieu. La même volonté de sacrifice héroïque guidait les Croisés des anciens âges et les Pimodan ; c'est l'évidence même, et Mgr de Ségur l'a constatée en ces termes :

« Les Zouaves Pontificaux étaient de la graine de croisés, et lorsque l'histoire, qui efface peu à peu les inégalités des époques, les aura rapprochés dans les lointains de sa perspective, on sera tout étonné de trouver entre Godefroy de Bouillon et Tancrède, Lamoricière, Pimodan et Charette, plus d'un air de famille. »

S'il y eut une différence entre eux, ce fut au retour dans la patrie : jadis les revenants de la guerre sainte étaient reçus dans leur pays en triomphe, aux carillons de fête des clochers, au chant des hymnes d'allégresse, aux acclamations de la multitude, sous une voûte de palmes et de fleurs, avec l'accolade des Princes. Ceux d'entre nous qui, presque tous décorés de glorieuses blessures, revinrent en France après Castelfidardo, apprirent qu'un ukase du ministre Persigny les avait dégradés de leur qualité de Français. Voilà la différence ! comme dit la chanson. Nous ne recouvrâmes notre nationalité qu'en 1870, en redevenant soldats.

Je ne veux terminer cette introduction sans adresser les plus vifs remerciements à nos érudits collègues MM. le comte Couret, L. Guignard de Butteville, Paul Huet, Roger Rodière, Th. Courtaux, si empressés toujours à relever pour moi les noms des croisés qu'ils découvrent au cours de leurs doctes

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

travaux. Si chacun des Membres du C. H. voulait bien faire de même, si pour chaque province ou région on faisait le même savant travail que Monsieur l'Abbé André Lecler a écrit pour le Limousin [1], nous aurions tôt fait de publier ce recueil qui est dans mes rêves, *Dictionnaire des Croisés de France*, et qui ferait grandement honneur à notre Compagnie. Les noms les plus humbles y figureraient à côté des plus illustres, car, je l'ai dit déjà, « c'est une erreur inepte que de croire que les Nobles aient seuls pris part aux guerres saintes... Les Croisades furent, en réalité, de grandes guerres nationales, — guerres de géants auxquelles participèrent tous les Français, les plus humbles comme les plus grands. C'est ce que Vallet de Viriville a proclamé dans cette phrase marquée au coin de la vérité historique et du patriotisme :

« Nous sommes tous fils des Croisés, tous ! Tout Français a eu un ancêtre à la croisade. Quelques-uns peuvent l'établir, les autres ne le peuvent point, voilà la seule différence ! »



233. Vieux dicton de l'Angoumois :

> Les *Achards*, les Tisons, les Voisins
> Ont chassé les Sarrasins.

(A. L. de Laigue, *Rech. hist. sur l'orig. de la Nobl.*, 1818, p. 388. — V. notre Ann. de 1895, p. 215)

234. 1249, Damiette. *Guillelmus Alardi* contracte

(1) *Croisés du Limousin ;* Ann. de 1897, p. 71-91.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

un emprunt à la croisade. (CB, Chartes de Damiette, 1249. — L, t. 2, f. 104.)

225. 1228. Thomas d'Aquin, comte d'Acerra, baile du royaume de Jérusalem. (DR, 640. — Contin. de G. de Tyr, l. 32, c. 24, p. 364.)

236. 1109. Hugues Armand, partant pour Jérusalem, fait un don au monastère de Tulle. (Cartul., n. 91. — A Lecler, p. 72.)

237. 1250. Roger Baderon, *Rogerus Baldero* damoiseau, étant à la croisade, fait un emprunt solidairement avec G. de Varaignes et Rostaing d'Astorga. (CR, 296. — L., t. 2. f. 172. — *Baldero*, pour *Badero* : on a d'autres exemples de cet *l* adventice entre un *a* et un *d*. Pierre de Contades est appelé « Petrus de *Contalda* » dans des lettres de rémission de 1326. (A. N. JJ 64.)

238. 1372, croisade de Prusse : Philippe le Barré, de Champagne : d'argent escartellé d'azur. (G., t. 1, f. 44).

239. 1125, 13 déc. Tripoli de Syrie. *Guillelmus Berardi* dut prendre part à la prem. croisade, car à lad. date il possédait des moulins à Artésie, dans le comté de Tripoli. (PA, p. 8.)

1147. Le comte Robert confirme à l'égl. de S. Sauveur du Mont-Thabor *terram quam Guillelmus Berardi et Iacobus frater ejus supradicto monasterio... dederunt... Huius donationis sunt testes : ipse Guill. Iberardi et Iacobus frater ejus.* » (PA, p. 203).

1178 janv. *Willelmus Berardi*, bourgeois de Jérusalem. (PA, p. 212.)

V. 1180. Boson Berard, templier. (*Cartul. du tem-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ple de Vaux, en Dauphiné. — Collection Coste, carton A, dépôt, n. 3496.)

1191, juin, Acre. Pierre Berrart, écuyer; charte d'emprunt. (CR, 2.)

1249, Damiette. « Hugo Berardi », étant à la croisade, fait un emprunt. (CB, Chartes de Damiette, 1249.)

1250, Acre. Guillaume, fils de Pierre Bérard, chevalier, *Guillermus Petrus Berardus, miles.* (L, t. 2, f. 171. — CR, 186, 300.)

1250, juillet. « Theobaldus Berardus » est au nombre de 500 croisés qui vont au secours de saint Louis. (C. H. 1500 [89].)

1252, octobre. « Frère Thomas Berart, par la grace de Deu humle maistre de la chevalerie dou Temple...» (D, p. 181. — TX, 27.)

1258, 9 oct., Acre. *Frater Thomas Berardi, domus militie Templi magister humilis.* (S, p. 98.)

1263, 4 av., Acre. *Frater Thomas Berardus, humilis magister domus militiæ Templi.* (S. p. 115.)

1265, 4 nov.; 1267, 28 juin, Acre. « Frater Thomas Berardi, domus militie Templi magister ». (A. N., J. 473, n. 21, 25).

1273 n. s., 25 mars. Mort de Thomas Bérard, 19e gr. maître des Templiers. (O. L., I, 390. — Contin. de G. de Tyr, l. 34, c. 17.)

240. 1088. Aimoin Bernard part pour Jérusalem. (Cartul d'Aureil, f. XLVII. — A. Lecler, p. 73. — V. notre Ann de 1895. p. 218, n. 25.)

241. 1096. « Le seigneur de Betancourt » accompagne Robert, duc de Normandie, à la conquête de la Terre Sainte. (SA, t. 6, p. 249.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1096–1145, prem. croisade : « Jean de Béthencourt (Artois). *Hist. du Cambrésis*, par Le Carpentier. » (R, p. 169.)

1183, Jérusalem. « Nicholas de Bethencort », témoin d'un accord entre l'abb. de Josaphat et les templiers. (DL, p. 90.)

1201. « Heluin et Gautier de Betencourt », chevaliers, paraissent avoir pris la croix avec Baudouin, comte de Flandres (SA, t. 19, p. 393.)

1218, Damiette. Helvin et Gautier de Bétencourt, chevaliers du Cambrésis, sont à la croisade. (Aubert le Mire, cité par R, 227.)

V. 1295. « Ricardus de Betencourt », chevalier du Temple. (MI, t. 1, p. 407.)

1390. « Le seigneur de Betencourt », chevalier, est avec le duc Louis de Bourbon à la croisade d'Afrique. (F, t. 3, p. 84.)

242. 1191, Tyr. « A. Bonald » est à la croisade. (R, 208.)

1191, mai, Tyr. *Nobilis A. Bonaldi* ; charte d'emprunt. (CB, n. 44.)

— Hélie de la Cropte, ch., garantit l'emprunt fait par *A. Bonaldi*, chevalier. (CB, n. 28. — BH, t. 13, p. 195-196, texte de la charte.)

1250. « Roger de Bonal ou Bonald » est à la croisade. (R. 251.)

1250. « Rogerus de Bonaliis », étant à la croisade, fait un emprunt solidairement avec Bérenger de la Fare, chevalier, Ponce de Bellac, Arnaud Audibert, etc. (CR, 122.)

243. 1250, juin, Acre. Guillaume, chevalier, fils de Raymond de Bouglon, *Guillelmus Raymundi de Bo-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

glonio, miles, contracte un emprunt. (L. t. 2. f. 149.)

244. 1214. « Pierre Bremont auquel fut donné en garde le bourg et fort de Severac gagné sur les Albigois l'an 1214. Capit. 145, pag. 165, Hist. de Albigoi par Forbin. » (G, t. 2, f. 50 v.)

1395. Mérigot de Bremond, écuyer du maréchal de Boucicaut, l'accompagna à la croisade de Hongrie, et paraît avoir péri en combattant les infidèles. (*Maisons de Bremond d'Ars et de Meaux*, Nantes, 1867, in-8, p. 4)

1664. Jean-Louis de Bremond d'Ars, page de Louis XIV, accompagna le duc de Beaufort dans son expédition de Candie. (Ibidem. — *Notice sur le marquis d'Ars*, par A. de Barthélemy.)

[*Chevaliers de Malte* : 1726, Jacques de Bremond. 1776, Ch.-Jacq.-Alexandre, marquis de Bremond, neveu du précédent. 1890, le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré. (Voy. notre Ann. de 1895, p. 223-4.)

245. 1115, Jérusalem. *Drogo de Bria*, témoin dans une charte du roi Baudouin Ier en faveur de l'hôpital de N.-D. de Josaphat. (DL, p. 28.)

Anselme de Brie est parmi les chevaliers qui suivent Foulques V, comte d'Anjou, allant en Palestine pour épouser Mélissende, fille de Baudoin II, roi de Jérusalem. (Guill. de Tyr, l, 15, c. 5.)

1128, mars, Jérusalem. Ancel ou Anselme de Brie signe un acte du roi Baudouin II. (DR, 527. — SS, p. 82. — HC, t. 2, p. 489.)

1129, Acre. *Ansellus de Bria*, témoin d'un don de Baudouin, roi de Jérusalem, au S. Sépulcre. (SS, p. 82.)

1138, Jérusalem. Anselme de Brie est témoin de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

divers actes du roi Foulques. (DR, 527. — SS, p. 57, 59, 63. — HC, t. 2, p. 493, 496.)

1164, 1175-77, Jérusalem. *Anselmus de Bria, Anselmus de Brie.* (SS, p. 144, 258, 268, 308-9. — HC, t. 2, p. 524, 531, 535.)

1167. *Ansaldus de Brie*, bourgeois de Jérusalem. (PA, p. 214.)

1177, Jérusalem. « Anselmus de Brie. » (S, p. 9, n. 8.)

1202, juillet. *Frater J. de Bria*, ch. de S. Jean de Jérusalem. (Lalore, *Cartulaires du dioc. de Troyes*, I, 187.)

1232, 10 juin, Chypre. Anceau de Brie est témoin dans un acte du roi Henri Ier. « Ce chevalier mourut, l'année suivante, d'une blessure reçue au siège du château de Cérines. » Jean de Brie, son frère, figure, en 1233 et 1247, dans des actes du même roi. (DR, 527-8. — L. de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, I, 56. — Labbe, *Mélanges*, II, 656.)

1233, 2 d., Nicosie. Traité d'alliance entre les Génois et les Chypriotes; parmi ces derniers, *Johannes de Bria.* (ML, t. I, p. 56.)

1240, Acre. G. de Brye, *Guillelmus de Brya, miles*, étant à la croisade, fait un emprunt. (CR, 235, 372.)

1240. « Le baron de Brie » est à la croisade. (Dom. Jauna, cité par R, 240.)

V. 1275. *Frater Radulphus de Bria*, précepteur du Temple de Moisy. (MI, t. 1, p. 340.)

V. 1280. Michel de Brie, prêtre, de l'Ordre du Temple. (MI, t. 1, p. 312.)

1285-1306. » Seigneurs du royaume de Chypre sous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le règne de Henri II : *Johannes de Bria milex de Famagosta.....*» (ML, t. I, p. 136.)

1286, janv., Nicosie. Henri II de Lusignan, roi de Chypre, fonde en l'égl. de S. Sophie une messe quotid. de *Requiem* pour le repos de l'âme du connétable Baud. d'Ibelin, son oncle : « Presens... Brimont de Brie. » (ML, t. 2, p. 670.)

1306, mai, Nicosie. Accord entre Henri II, roi de Chypre, et Amaury de Lusignan, prince de Tyr, son frère ; présents « Messire Ansiau de Bries... » (ML, t, I, p. 102.)

1306, 3 juin, Nicosie. Traité entre Chypre et Venise : *Presentibus testibus... nobilibus militibus... Johanne de Bria ; Johanne de Bria, tricoplerio...* » (ML, t. I, p. 103.)

1315, 5 oct., Nicosie. *Dominus Anselmus de Bria* est un des « magnifiques et nobles chevaliers » du royaume de Chypre. (L. de Mas Latrie, *Nouv. preuves de l'hist. de Chypre*, p. 55.)

1329. Noble homme sire Anselme de Brie, chevalier du roi de Chypre. (ML, t. 2, 725.)

1329. 15 f., Nicosie. Traité entre Hugues IV, roi de Chypre, et la rép. de Gênes : *Presentibus nobilibus viris... domino Anselmo de Bria...* » (ML, t. I, p. 158.)

1372, Nicosie, à S. Sophie. « Jorge de Brie » est nommé dans une épitaphe brisée de 1372, avec un membre de la maison de Giblet. (L. Mas Latrie, *L'Ile de Chypre*, p. 343, n. 6.)

1378. Jean de Brie, turcoplier du royaume de Chypre, en est nommé lieutenant général. (DR, 84, 85.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1383, Nicosie. Messire Johan de Bries, prince de Galilée, turcoplier, et lieutenant du sénéchal de Chypre. (Ml., t. I, p. 396-400, 420, 428.)

1385. « Jacques Ier, roi de Chypre, nomme prince d'Antioche Jean de Brie, pour le récompenser de ses services.....Il eut aussi le titre de prince de Galilée. » (DR, 212-3, 465. — Loredano, l. IX, p. 511, 516. — L. de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, II, 391-4.)

246. 1189. « Gui de Brion étoit un des chevaliers de G., comte de Chalons, et qui l'accompagnèrent en 1189 à l'abb. de la Ferté sur Grosne où il alla se recommander aux prières des religieux avant que de partir pour la Palestine. » (*Cartul. de Ph. Auguste.* — DC, t. 7, f. 195.)

1191, juillet, Acre. Hugues de Brion, *H. Brionis*, étant à la croisade, est témoin d'un emprunt fait par Robert de Longueval, chevalier. (L, t. 1, f. 62. — CR, n. 2.)

1192, Acre. « Adam Brion. » (S, p. 24, n. 27.)

1192, 10 fév., Acre. Adam Brion, sénéchal du Temple, est témoin d'une donation faite à l'Ordre Teutonique par le roi Guy de Lusignan. (Tafel et Thomas, *Fontes rer. Austr.*, XII, 215. — RS, p. 33.)

247. « Mon père m'a toujours dit qu'autrefois on nous surnommait Brothier des Roys pour nous distinguer des autres Brothier, à cause d'une alliance de nos ancêtres avec les grands Lusignan, rois de Jérusalem. Comment? Je n'en sais rien. Mais il en était très fier et le répétait souvent. D'après lui, un de nos ayeux aurait reçu la bague de Lusignan quand il a été créé chevalier. Ce talisman, nous le conservons avec vénération, est une grosse bague en or massif sur-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

monté d'une large émeraude que la tradition dit avoir appartenu à la reine Mélusine. Cette bague a toujours été conservée dans notre famille depuis des siècles, il serait bien difficile d'en indiquer la date d'arrivée dans notre maison. Peut-être remonte-t-elle à l'époque des croisades ; c'est ce que mon père avait, du reste, entendu dire. »

(Lettre de M. Alfred Brothier, chef de bureau au Ministère de la Marine, ch. de la Légion d'honneur, 28 juin 1883 ; publ. dans l'*Echo de Civray*, 3 juin 1897, neuf jours après sa mort.)

1153. Acte de cession de la maison de la Roche-Chabot à l'abb. de l'Absie par P. Brotier (fils de Rufus, sgr de Bennais), en prés. d'Humbert Brotier, chevalier du Temple, son frère. (Cartul de l'Absie. — Communic. de M. Raoul Brothier de Rollière.)

1165. « Acte par lequel Humbert Brotier, chevalier de Payen, sgr de Caïphas en Phénicie, reconnait que Roger et J. de Caïphas accordent au S. Sépulcre 6 charruées de terre libre et franche de tout impôt. »

1180. « Hymbert Brotier, maître des chevaliers du Temple d'Aquitaine. »

1309. « Ponce Brotier, *miles*, chev. du Temple, et Aymericus Brotier, *miles*, aussi chevalier du Temple en Angoumois. » (*Inventaire des archives du chât. de Chambes, en Angoumois, augmenté des docum. que possède la B. N.* (Civray, imp. Eug. Moreau, sans date (1874), sans nom d'auteur, num. 22, 23, 26, 43, 44. — V. notre ann. de 1895, p. 224.)

1180-87. « Le chevalier Massé Brotier, sire de « Gaure, vint en deça mer avec le roy Guy, vers « 1180, qui estoit son parent ; et ot un fils qui ot nom

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Adam, qui fut appelé d'Antioche par sa mère en « souvenir de son père ; se fixa à Chypre avec mon dit « roy Guy lors de son avènement en 1187 et reçu « grand terre à grand planté, et le fiefſa ainsi que « 300 aultres chevaliers. Le sire de Gaure fut un des « chevaliers porteurs des messages du roy à Mélusine « sa femme au castel de Lusignan en Poitou, dont il « reçu d'elle sa propre bague. Il revint à Chypre et y « fut reçu en grande dignité. — *Manuscrit d'An-* « *tioche.* » (Communication de M. Raoul Brothier de Rollière.)

248. 1098. Le seigneur de Cardaillac va à la croisade avec le comte de Toulouse. (TN, 17.)

Première croisade. « Le seigneur de Cardaillac (Quercy). *Chronique du Quercy*, par l'abbé de Foulhiac. » (R, p. 171. — Versailles.)

1203. Guillaume-Arnaud de Cardaillac est à la 2e prise de Constantinople. Il rapporta à Cardailhac (Haute-Garonne) un morceau de la vraie Croix.

1209. Bertrand de Cardaillac, « Bertran de Cardelhac », est un des chefs de l'armée croisée contre les Albigeois. (ME, t. I, p. 15, vers 309 ; t. II, p. 17, et p. 520.)

1209 Bertrand de Cardaillac (fils d'Hugues et neveu de Guill. de C.), dans la crois. contre les Albigeois, « conduisoit toutes les troupes de Quercy ». (B. N., ms. franç. 5924, Dominici, *Chron. du Quercy*, f. 24.)

1212. Bertrand de Cardaillac, chevalier croisé contre les Albigeois. (R. 312. — Am. Boudin, t. I, part. 2, notice Cardaillac.)

1213, bataille de Castelnaudary. « Bertran de Car-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dalhac », croisé contre les Albigeois (Fauriel.)

Bertrand, baron de Cardaillac, se distingua à la croisade contre les Albigeois, à côté de Guy de Lévis, Maréchal de la Foi, dont il était l'ami et le conseil. (*L'Armorial Français*, Généal. de la Maison de Cardaillac-Comminges.)

1307. Guill. de Cardaillac, *G. de Cardalhaco*, du dioc. de Comminges, est du nombre des Templiers qui déclarent vouloir défendre leur Ordre (MI, t. 1, p. 74, 105.) Le même, *Guill. de Cardeyaco*, est en prison à Paris, comme templier, avec ses confrères Renaud du Plessis, G. de Scorraille, etc. (Ibid., p. 125.)

1316. G. de Cardaillac, *Guillelmus de Cardalhaco*, est au nombre des « Seigneurs et Gentilzhommes » qui sont représentés à l'assemblée convoquée par le Roi « pour adviser au passage d'outre mer ». (B. N., ms. franç. 23178, f. 103, n. 13.)

1371-90. Jean de Cardaillac, Patriarche latin d'Alexandrie. (L. de Mas Latrie.)

1372. « N. . de Cardillac. croisé pour Prusse. » (G, t. 1. f. 70.)

1372. Croisade de Prusse : « Ceulx de la marche d'Acquitaine... Le seigneur de Cardillac : de gueulles au lyon d'argent, à ung orle de besans de mesmes. » (Chron. du petit J. de Saintré.)

249. 1190. Baudouin de Carun se signale en repoussant dans Acre les Sarrazins qui avaient fait une sortie, le jour de la S. Martin, sur l'armée des Chrétiens qui assiégeaient cette ville. (Rog. Hoveden, ad ann. 1190, p. 680. — DC, t. 7. f, 230 v.)

1270, Chypre. Frère Ragimbauld de Caron, com-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mandeur de Chypre, Ordre du Temple. (RS, 33. — O. L, t. 2, sér. 2, p. 42.)

250. 1191, oct. Jaffa. Bernard de Castelbajac, chevalier banneret, reconnaît avoir reçu de marchands pisans sa bannière, qu'il leur avait engagée pour 40 marcs d'argent : *Ego Bernardus de Castrobaiaco.....* (L, t. 1, f. 118. — CB, n. 25. — R, 127, texte de la charte, trad. franç., et 208, 367. — BH, t. 2, p. 378. — Versailles.)

251. 1096. « Jourdain de Chabannées, I du nom, fils d'Aymar et de la sœur du comte d'Angoulesme, fut à la Terre Sainte avec God. de Bouillon et y mourut. Il eût pour fils Jourdain II, qui fut à la T. S. avec son père. » (A. N., M 364.)

« Jourdain de Chabanes mort à la croisade 1099. Il « est le premier qui se trouve de ceste race, ... dont « est le B. Pierre de Chabanes, Prestre et fondateur « de l'abbaye de Pebrac en Velay. » (G, t. 1, f. 62.)

1096. « Jourdain IV, sire de Chabanais. Corlieu, dans son *Hist. d'Angoulême*, raconte qu'il se croisa en 1096. » (BH, t. 2, p. 349. — (Versailles).

1099. Jourdain de Chabanais est à la prise de Jérusalem. (*Bull. de la Soc. archeol. de Limoges*, XXIX, 12. — A. Lecler, p. 76.)

1099. Jourdain, sire de Chabanais, en Angoumois, tué à la première croisade. (Chasot de Nantigny, *Tablettes hist.*, III, 74.)

1172. Toulouse, *Arnaudus de Cabanis*, chevalier de S. Jean de Jérusalem. (A. du Bourg, *Hist. du Gr. Prieuré de Toulouse*, num. 6, 10.)

1212. *A. de Cabanis*, commandeur de la Maison

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des chevaliers de S. Jean de Jérusalem à Toulouse. (DC, t. 7, f. 217.)

1240. Acre. *Renardus Calbahannensis* contracte un emprunt, à la croisade. (CB, Chartes d'Acre et d'Ascalon, 1240.)

1249. Guy de Chabannes, chevalier croisé. (Vte Robert de Courson, *Hist. de la Maison de Courson*, I, 250.)

1249. Gui de Chabannes, chev. de l'Angoumois, est à la croisade. (R, p. 131, texte de la charte, trad. franç., et p 252, 335. — Versailles.)

1250, mai, Acre. *Guido de Chabanas, miles*, fait un emprunt à la croisade. (L, t. 2, f. 138 v. — CB, 87. — CR, 445.)

V. 1280. Frère « Hugo Chabanas », templier. (MI, t. 1, p. 602.)

252. 1190. Jehan de Chabot, chevalier banneret, croisé. (G, t. 1, fol. 71. — V. notre Ann. de 1895, p. 228.)

253. V. 1125, Jérusalem. *Petrus Cabrarius* doit à l'hôpital de S. Jean 8 besants de cens annuel sur sa maison. (PA, p. 235.)

254. V. 1147. *Bartholomeus Chastegner, paratus ire Ihierosolimam*, fait à l'abb. du Breuil-Golland une donation dont sont témoins Savary et Renaud du Pin, frères. (P. Marchegay, *Cartul. du Bas-Poitou*, Chartes du Breuil-G., p. 244.)

1175, Jérusalem. *Frater Castaneus*, chevalier hospitalier. (PA, p. 60.)

1191, Acre. Hugues Chasteigner, chevalier, est à la croisade. (*Notice hist. et généal. sur la Maison de Chasteigner*, par P. de C., 1862, p. 10. — R. 209.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1191, devant Acre. *Hugo Castenarius, domicellus.* (L, t. 1, f. 32.)

V. 1247. « Thibault Chasteigner, IVe du nom, chev., sgr de la Chasteigneraye,... est compris dans un rôle des principaux sgrs de la province devant contribuer à certaines aides pour la croisade de la Terre Sainte ; sa portion est une des plus fortes... — 1274. Thibault, Ve du nom... C'est à ce Thibault que le Pape Grégoire X écrivit relativement aux deniers levés pour le recouvrement de la Terre Sainte, après le concile général de Lyon, en 1274. » (Beauchet-Filleau, *Dict. des familles du Poitou.*)

1249, Damiette. Gilbert Chasteigner est à la croisade avec le roi S. Louis. (*Notice sur la Maison de Ch.*, par P. de C., p. 11. — R, 253.)

1249. nov., Damiette. *Dominus Gilbertus Castaigner* est témoin de l'emprunt contracté par G. d'Andigné, chevalier. (CB, 56.)

1250, Acre. Emprunt par *Bernardus de Castanerio*, damoiseau. (L, t. 2, f. 140. — R, 252.)

1250, juin, Acre. Thibaut Chasteigner, chevalier, est à la croisade. (L, t. 2, f. 156. — CB, 102. — CR, 99. — R, 128, texte de la charte d'emprunt, trad. franç., et 253. — BH, t. 19, p. 377, texte latin. — Original, dans le chartrier de M. le duc des Cars. — *Cabinet hist.*, t. 11, Doc., p. 79. — A. Boudin, t. IV. — Versailles.)

1309. Pierre Chasteigner est au nombre des Templiers qui déclarent vouloir défendre leur Ordre. (Fourmont, III, 250-1.)

1307. *Petrus de Castanherio, Agenensis*, chevalier templier. (MI, t. 1, p. 82, 108, 114.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1476. Pierre Chasteigner est reçu chevalier de Rhodes. Il fut commandeur de la Feuillée, en Bretagne. (Fourmont, III, 251.)

1556. Frère Giron Chasteigner, commandant les deux galères du grand-prieur de France, « mourut d'un coup qu'il avoit receu » dans un combat qui eut pour résultat la prise de 2 galiottes barbaresques, et la délivrance de 370 captifs. (Goussencourt, *Martyrol.* p. 122.)

1620. René Chasteigner de Rouvre, chevalier de Malte, est tué en combattant vaillamment contre les Turcs. — 1625, de même Charles Chasteigner de Tennessue, aussi ch. de Malte. (Ibid.)

255. 1669, 15 juin, Candie. « Liste des blessez à la sortie sous le command. du duc de Navailles : M. de Choiseuil, lieutenant de cavalerie. » (*Journal vérit. de ce qui s'est passé en Candie sous M. le duc de la Feuillade*, Paris, 1670, p. 147. — V. notre Ann. de 1895, p. 229-230.)

256. 1199. Anseaume de Courcelles, chevalier croisé. (Maimbourg, II, 45.)

1200. Croisés de France : Anselme de Courcelles. (P. d'Outreman, p. 90.)

1202. Anseau de Courcelles, neveu de Geoffroy de Villehardouin, est avec lui à la conquête de Constantinople. (Villehardouin. — Emile Bouchet. — R, 228.)

1203. Rainaud de Courcelles, ch. croisé. (E. Petit, *Hist des Ducs de Bourg. de la race capét.*, III, 147.)

1205. « Anseau de Courcelles, neveu de Geoffroi de Villehardouin, étoit dans l'empire de Constantinople en 1205, et il amenoit du secours la mesme année à l'emp. Baudouin lorsqu'il apprit la défaite de cet em-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pereur par les Bulgares. (Villehardouin.) » (DC, t. 7, f. 347.)

1206, 30 avril, Acre. « Frère Guillaume, des Corcelles », chevalier hospitalier. (D., p. 192.)

1240, Acre. « Frater Guill. de *Correllis* », hospitalier. (S, p. 71.)

1240, Acre. *Erardus de Corcellis* contracte un emprunt à la croisade. (CB, Chartes d'Acre et d'Ascalon, 1240. — R, 241.)

1248, Chypre et Acre. *Frater Guillelmus de Corcellis*, maréchal des Hospitaliers. (PA, 219, 260. — RS, 33.)

1259, Acre. *Frater Guill. de Scorsellis*, hospitalier. (PA, p. 163, ch. 133 et 134.)

1262, 19 déc., Acre. « Frère Guillelme descorcelles, hospitaler ». (PA, p. 179.)

1265, 14 mars, Acre. « Frater Guillelmus des Corcellis », hospitalier. (D, p. 229.)

1267, 29 oct., Acre. « Frater Guill. de Scorzellis », hospitalier. (D, p. 230.)

1271, 2 juin, Acre. *Frater Guill. de Scorscellis*, hospitalier. (PA, p. 195.)

257. 1250, juin, Acre. Bertrand de Cressac, *Bertrandus de Creichac*, chevalier, étant à la croisade, contracte un emprunt. (L, t. 2, f. 146.) Ce doit être son fils ou son p.-fils, appelé aussi Bertrand, qui, en 1290, soutenait en Quercy un procès contre les héritiers de G. Amalvin de Luzech (Archives du Vte de Cressac de Bachélerie), et qui en 1295, qualifié damoiseau, fut caution pour le roi de Suède envers le Roi de France. (Clairamb., t. 622, f. 1012.)

258. 1176, Jérusalem. *Petrus de Creset* est témoin

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la confirmation que fait aux Hospitaliers le roi Baudouin, d'une donation du feu roi Amaury, son père. (PA, p. 61.)

1178, 17 n. « *Petrus de Creseto*, châtelain de Jérusalem. (DR, 356.)

1183. *Dominus Petrus de Creseto, castellanus de Ierusalem.* (PA, p. 53. — « Petrus de Croset » apparaît dans une charte de 1206 en Forez. (Charpin-Feugerolles, *Cartul. des fr.-fiefs du Forez*, p. 18. — Voy. notre Ann. de 1895, p. 239.)

1250, 8 avril, Toulouse. *Petrus Crozeti, miles*, est engagé par le lieutenant-général du comte de Toulouse, pour aller à la croisade aux gages de 10 sols tourn. *per diem in partibus transmarinis usque ad diem recessus seu obitus.* (CR, n. 280. — L, t. 2, f. 123.)

1249, nov., Damiette. Guillaume du Crozet, *Willelmus de Crozeto*, damoiseau, contracte un emprunt solidairement avec Imbert Béraud, Gautier de Marsac, chevaliers, Raoul de Vertamy et Guy Brosson, damoiseaux (L, t. 2, f. 88 v. — CB, chartes de Dam. 1249. — R, 254.)

259. 1106. « Robert (fils de *Dalmacius*, sgr de Cousant en 1060) fit le voyage de T. S. en 1106 et, avant de partir, donna à Cluny... » (A. N., M 590, Damas ; extrait d'un tableau généal. de la Maison de Damas. — Versailles.)

1106. Ego Rotbertus Dalmatius hierosolimitanum iter volens arripere... (Bruel, t. 5, n. 3840. — V. notre Ann. de 1895, p. 239 240.)

260. 1249, Limisso. *Alanus Droet*, croisé breton. (CB, Procurations datées de Limisso, 1249.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1250, Acre. *Garinus Droetus* contracte un emprunt. (L, t. 2, f. 200.)

261. 1096. A la croisade : « S'y fu Rainbaus Cretons, que Ihesus beneie ! » (*Chronique de Ph. Mouskes*, publ. par Reiffenberg, 1838, II, 702.)

1099, première croisade : « Raymond de Creton ». (M, t. 1, p. 659. — Lisez : Raimbaud Creton.)

1098. *Reibaldus Creton*, et d'autres « valeureux et nobles hommes », manquent d'être faits prisonniers devant Antioche ; ils sont délivrés par une charge impétueuse de God. de Bouillon, du comte de Flandre et du prince des Normands. (G. de Tyr, l. 6, c. 4. — HC, t. 1, p. 240.)

Fragment d'un poème sur Pierre l'Ermite ou la prem. croisade, publié vers 1825, et dont manque le titre. Pierre l'Ermite, à Amiens, harangue la multitude :

Estourmel, Lameth et Rambures,
Gautier, Mailly, Tyrel de Poix,
Vaillants guerriers épris des belles aventures,
Mes frères d'armes autrefois,
Pour vous quel but sacré ! quelle haute entreprise !
Délivrer le Tombeau, salut du monde entier !
Peut-être dans les murs de Solyme conquise
Un de vous, Messeigneurs, *entrera le premier*...

1099. « Raimbaud Creton, sgr d'Estourmel, chevalier du Cambrésis, entra le premier dans Jérusalem, selon Ord. Vital. Un morceau du bois de la vraie Croix s'est transmis héréditairement, depuis le 12e siècle jusqu'à nos jours, d'aîné en aîné, en souvenir de ce fait glorieux. Les descendants de Raimbaud Creton

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ont porté indifféremment les noms de *Creton* ou d'*Estourmel* jusqu'au 16e siècle, mais depuis lors ce dernier a prévalu. » (BH, t. 2, p. 344. — Versailles.)

1099. « Raimbold Creton, sire d'Estourmel (Cambrésis). Il entra le premier dans Jérusalem, au témoignage d'Orderic Vital. (Ord. Vital. — Raoul de Caen.) » (R, 175, 236. — *Pic.*, t. 242, n. 30)

1099, 15 juillet, prise de Jérusalem par les croisés. « Letaldus et Raimboldus Creton, probi milites, murum ascenderunt, et constanter dimicantes exclamaverunt ; illico illos et alii subsecuti sunt. » (Ord. Vital, III, 606.)

1099, 13 juin, siège de Jérusalem. — « L'auteur du *Belli sacri historia*, après avoir dit, comme les autres, que la seule échelle qui existât alors fut appliquée au mur, ajoute qu'on eut toute les peines du monde à empêcher Tancrède de s'y aventurer, et que ce fut Raimbaud Creton qui y monta à sa place. Au moment où, parvenu au sommet, ce guerrier saisissait le mur pour s'y cramponner, il eut la main coupée. Il fallut le rapporter au camp et réserver l'échelle pour une meilleure occasion. La postérité de ce guerrier subsiste encore dans la famille de Messieurs les comtes Creton d'Estourmel, qui ont conservé depuis près de 8 siècles une portion de la vraie Croix donnée à leur vaillant aïeul par Godefroi. Le reliquaire, qui avait la forme d'une croix potencée en argent, a malheureusement été refait dans le courant du siècle dernier.» (Aug. Le Prevost, *Ord. Vitalis hist. eccles.*, III, 599.) Cette très insigne relique est conservée au château de Suzanne, chez M. le Marquis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Estourmel. Rien ne prouve que le précieux reliquaire ait été refait au 18e siècle.

1099, Jérusalem. « God. de Bouillon en 1099 fit présent à Raimbaut Creton, chevalier, sire d'Estourmel, d'une croix d'argent cretelée dans laquelle est enchassé un morceau du bois de la vraie Croix. Au 18e siècle, elle appartenait à Charles d'Estourmel, chanoine de Noyon, alors aîné de la maison. » (*Pic.*, t. 147, f. 58.)

1099, siège de Jérusalem. Les croisés empêchent Tancrède de monter le premier à l'assaut, parce que sa vie leur est chère et précieuse. « Un jeune homme se présente à sa place... Il était arrivé au dernier échelon, déjà il tenait de la main le haut du mur lorsqu'il fut percé par un fer ennemi. Il eut beaucoup de peine à redescendre, après avoir perdu son épée. Il fut reconduit au camp pour être guéri de ses blessures. Raoul de Caen dit qu'il se nommait Raimbauld (*Raibaldus*) et que son surnom était *Cremium* (Creton); il ajoute qu'il était de Chartres et d'une naissance distinguée, *Carnotum nobilis ortus.* » (Raoul de Caen, *Gesta Tancredi.* — BC, t. 2, p. 520.)

En 1103, au siège de Montmorency, « Raimboldus Creton, qui primus in expugnatione Ierusalem ingressus est, strenuissimus miles, subito, proh dolor ! occisus est. Ricardus etiam de Laqueis, Ierosolymita, concidit. » (Ord. Vital, IV, 287 ; éd. Aug. Le Prévost, qui dit, en note, de *Ricardus de Laqueis* : « Nous « pensons que c'était un croisé originaire de *Lewes* en « Angleterre ; au moins ne connaissons-nous point « d'autre lieu qui porte ce nom que *Lewes* dans le « comté de Sussex. » — Il s'agit de Richard de Lèves,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'un des plus anciens lignages féodaux du Chartrain (Lèves, aujourd'hui commune du canton de Chartres), auquel j'incline à rattacher l'illustre Maison de Lévis, dont l'origine n'est pas connue.)

1099. « Raimbald de Creton. Sarace a pris le surnom de Hurville, tige de Picardie. Ecu : une croix denchée. » (G, t. I, f. 90.)

1100-1101. *Raimbaldus Craton* est nommé dans une charte de N.-D. de Chartres. (Cartul. publié par MM. H. de l'Epinois et Lucien Merlet, t. I, p. 107. En note on lit : « Ce Raimbaud Craton ne serait-il pas le même que le chartrain Raimbaud Croton ou Creton qui, au dire de Raoul de Caen (*Vie de Tancrède*), escalada le premier les murs de Jérusalem ? Quant à nous, nous n'en faisons pas de doute, malgré le dire de ceux qui veulent faire naître Raimbaud Creton dans le Cambrésis. Ne serait-ce pas aussi le même que ce Raimbaud, *miles qui in obsidione hierosolymitana strenue militavit*, qui, pour avoir mutilé des moines de Bonneval, est envoyé par l'évêque Yves au Pape Pascal II, afin d'obtenir le pardon de son méfait ? (*Epist. Yvon.*, num. 169.) »

« Au siège de Montmorency par Louis le Gros, en 1105, fut tué un chevalier nommé *Raimboldus Creton*, ou plus probablement Creçon. » (J. Depoin, *Cartul. de S. Martin de Pontoise*, t. 1, p. 55, note 277.)

1184. Raimbaud Creton est un des Nobles du Cambrésis. (DC, t. 7, f. 359.)

1191, Acre. Nicolas Creton, étant à la croisade, fait un emprunt solid. avec Baudouin de Créqui et Giraud Guerrier. (CR, 155, 430. — R, 209.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1201, Jean Creton, chevalier, paraît avoir pris la croix avec Baudouin, comte de Flandres, son suzerain. (SA, t. 19, p. 393.)

1201. « Jehan Creton est un des nobles assemblez à Valenciennes en avril de l'année 1201 avec Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut, pour prendre la croix contre les Sarrazins, ou pour tenir conseil sur les moyens d'exécuter la croisade. » (Carpentier, *Hist. du Cambrésis*, t. 2, preuves, p. 24. — DC, t. 7, f. 359.)

1218. Damiette. Simon Creton, sire d'Estourmel, est à la croisade. (Meyer, cité par R, p. 228.)

1262, Acre. « M. Clermont-Ganneau ajoute quelques mots à ce qu'il a déjà dit de l'inscription française de S.-Jean d'Acre. Il a pu y découvrir, à la suite du nom du grand maître des Hospitaliers Hugues Revel, celui de Josseaume Destormel, commandeur du même Ordre. Ce second personnage figure également dans divers actes des archives de l'hôpital de S. Jean, notamment dans une pièce de l'an 1262, où il apparaît comme maréchal de l'Ordre. » (*Le Soleil*, 26 août 1888 : Académie des inscr. et b.-lettres, séance du 24.)

1262, Acre. Josseaux d'*Estournel*, maréchal de l'hôpital de S. Jean. (RS, p. 33.)

1453. « Estourmel, en Picardie : Maison qui tire son nom de la terre d'Estourmel, située dans le Cambrésis. Elle est distinguée par son ancienneté, ses alliances et ses services, et est connue dès le tems des croisades. Voici ce que nous en avons pu recueillir, n'ayant pas reçu de Mémoire. N... de Creton, sgr d'Estourmel, vivoit en 1390. Il laissa de sa femme, dont on ignore le nom :... Raimbaud, chevalier, mort à la croisade

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de l'an 1433. » (La Chenaye, VI, 175. — *Mercure de France*, nov. 1741, p. 2540. — Sur la croisade de 1453 (et non 1433), cf. Michaud, t. 5, p. 346 et s.)

1543. « Pierre d'Estourmel (3e fils de Jean, le héros de Péronne, et de Madeleine d'Aumale), chev. de Malte, tué dans le Levant par les Turcs en 1543. » (La Chenaye. — Goussencourt, *Martyrol.*, I, 261.)

262. 1096. Pierre Faucher, clerc de St-Genest, partant pour Jérusalem, fait un don au monastère d'Aureil. (Cartul., fol. X. — A. Lecler, p. 79.)

263. 1099, prem. croisade : « Thomas de Ferrière. » (M, t. 1, p. 659.)

264. 1218, Damiette. Jean de Franqueville est à la croisade ; charte d'emprunt. (R. de Belleval, *Le Ponthieu aux croisades*, et *Nobil. de Ponthieu*, 2e éd., p. 425.)

1218. Damiette. *Johannes de Francavilla*, croisé flamand, contracte un emprunt. (Chartes de Damiette, 1218.)

1390. Frère Milet de Franqueville, ch. de Rhodes, commandeur de St-Maulvis. (R. de Belleval, *Nobil. de Ponthieu*, 2e éd., p. 425.)

265. V. 1096. Etienne Gautier, *Stephanus Galterius*, partant pour Jérusalem, fait un don au monastère d'Uzerche. (Cartul., n. 421. — A. Lecler, p. 80. — V. notre Ann. de 1895, p. 247, n. 102.)

1155. Pierre Gautier, commandeur de Saint-Gilles. (*Revue de Provence*, num. 3, mars 1890, p. 90.)

1177, 1185. Pierre Gautier, commandeur de l'hôpital de Saint-Gilles, Ordre de S. Jean de Jérusalem. (*Revue de Provence*, num. 1, janv. 1890, p. 16, 17, 20).

1249, août, Damiette. *Guigo Galterii, armiger* ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

charte d'emprunt. (L, t. 2, f. 51. — CB, *sub finem.* — V. notre Ann. de 1895, p. 247.)

266. 1366. Noble et puissant sgr Pierre de Gerbaix, grand-trésorier de Savoie, ayant réglé la partie économique et financière de la croisade d'Amé VI, comte de Savoie (*le comte Vert*), recruté et soldé les hommes d'armes de cette croisade (prêchée en 1363 par le Pape Urbain V), fut avec son Prince dans cette expédition jusqu'à ce qu'Amé VI le renvoyât en Savoie pour être un des régents du comté. (Joros et Datta, *Spedizione d'Oriente.*)

267. 1249, nov., Damiette. Pierre Giraud, *Petrus Giraudi*, chevalier, contracte un emprunt. (L, t. 2, f. 95 verso.)

268. 1126, 1133, Jérusalem. Robert le Gras, *Robertus Crassus*, témoin de don. faites aux Hospitaliers par Hugues, prince de Joppé. (PA, ch. 10 et 157.)

1152, Jérusalem. Jean le Gras, tém. d'une don. faite aux Hospitaliers par Maurice, sire de Montréal. (PA, ch. 29.)

V. 1220. G. le Gras, *Willelmus Grassus*, croisé provençal. (CR, 362.)

1240, mai, Acre. « Johannes le Gras, armiger » ; charte d'emprunt. (L, t. 2, f. 25. — CR, 221.)

1241 n. s., Acre. Thomas le Gras, écuyer, contracte emprunt à la croisade (CR, 57.)

269. 1219, Damiette. *Evradus Grivel* contracte un emprunt, à la croisade. (CB, Chartes de Damiette, 1219. — V. notre Ann. de 1895, p. 250.)

270. 1669. « Liste des morts et blessez en Candie sous M. de la Fueillade. De la Brigade de Saint-Paul, avant la sortie. Morts :... de Lafontan. » (*Mém. du*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

voyage du marquis de Ville en Dalmatie et au Levant, Amsterdam, 1670, partie 2, p. 243.)

271. 1221. Guillaume Lallemand, ch. croisé. (R. de Lurion, *Nobil. de Fr.-Comté*, 1890, p. 426.)

1257, 2 fév., Jaffa. « Pierre Laleman » est un des seigneurs de la cour de J. d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon. (PA, p. 153.)

1259, Chypre. Henry Lallemand, grand commandeur de l'hôpital de S. Jean. (E. G. Rey, p. 33.)

1307. « Anricus Lalamans », templier. (MI, t. 1, p. 66, 110.)

1396. « Mathe Lalemant » accompagne le comte de Nevers à la croisade de Hongrie. (F, t. 3, p. 229.)

272. 1097. « La Maison de Neufville, originaire d'Artois, tire son nom d'un village situé à une lieue d'Arras. Cette ancienne et noble race est connue depuis Eustache de N., chevalier, qui parut au tournoi d'Anchin en 1096, se croisa l'année suivante, et mourut au siège du château de Montmorency, où il combattait sous les ordres de Louis le Gros, en 1101. La Chenaye-Desbois et d'autres généalogistes disent que deux autres rejetons contemporains de la même souche ayant été apanagés des terres de Lameth et de Hamelaincourt, en prirent le nom et furent les auteurs des familles qui le portent. » (BH, t. 26, p. 176.)

1096. « La maison Delamet est sortie d'un cadet de celle de Neuville, qui eut en partage la terre Delamet, située dans les Pays-bas, et dont il prit le nom, suivant l'usage de ce tems-là, et le transmit à sa famille en surnom, ayant néanmoins conservé les armes de son origine. On trouve un seigneur Delamet qui s'était croisé contre les infidèles l'an 1096 sous God.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Bouillon, et c'est de ce sgr qu'est issu par divers degrés Robert, sgr Delamet, qui en 1212 fut écuyer de Baudouin, comte de Flandres et de Hainaut et empereur de Constantinople. Robert s'allia avec Jeanne de Bossut, dont il eut Enguerrant, sgr Delamet, qui en 1248 mourut au siège de Damas. » (Moréri, t. I du suppl., p. 349.)

« Un puisné de l'illustre Maison de Neuville lès Arras, de la province de Picardie, fut le premier qui eut en partage la terre de LAMET, scize au Pays bas entre Gand et Ath. Ce personnage, en l'an 1096, au voyage de la terre Sainte, se croiza sous le pieux Godefroy de Bouillion contre les Infidelles Sarazins qui s'étoient emparez de Jeruzalem, de toute la Palestine, terre de notre Rédemption... » (Archives du château d'Hénencourt, *Journal des guerres que S. M. Louis XV a soutenues sur le Rhin et en Italie*, ms. in-fol. de 1733, p. 1-2.)

« LAMETH, puisnez de l'illustre Maison de Neufville, des Pays-Bas, dont ils portent encore les armes pour marque de leur origine, sçavoir est, d'or fretté de gueules, brisées d'une estoile en signe de puisnesse ; ayans, selon l'usage du temps, quitté le nom de Neufville et pris celuy de Lamet, leur partage ; et soubs ce nom s'estans fait recognoistre particulièrement avec Gaudeffroy de Buillon au voyage de la Terre Saincte, ils adjoustèrent aux armes de Neufville un escusson que l'on appelle vulgairement de Lameth, sçavoir, de gueules à la bande d'argent accompagnée de 6 croix recroisetées de mesme, au pied fiché, pour marque de leur piété et du debvoir par eux rendu à la Chrestienté ». (Adrian de la Morlière, *Nobles et*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

illustres Maisons de Picardie, 1630, in-4°, p. 266.)

« La terre de Lameth en Flandres est le partage d'un puisné de la noble, illustre et ancienne Maison de Neufville, originaire des Pais-bas. Le premier qui prit les armes de Lameth a esté Enguerrant de Neufville, lequel fust à la Croisade du genereux et brave God. de Bouillon, roy de Hierusalem, l'an 1096, où il acquit beaucoup de gloire. En mémoire de lad. conqueste il prit pour armes, de gueule à la bande d'argent accompagnée de 6 croix recroisetées au pied fiché de mesme, qu'il escartella avec les armes de Neufville, avec un canton d'argent chargé d'une estoile de gueule pour brisure de puisné ; les principaux seigneurs de lad. Croisade ayants aussy chargé leurs armes de croix pour faire connaistre à la postérité leurs sainctes entreprises pour la gloire de Dieu et l'augmentation du Christianisme. » (Chartrier du chât. d'Hénencourt, grand tableau généalogique armorié, 1692.)

1096. « Le seigneur de Neuville » accompagne Robert, duc de Normandie, à la conquête de la Terre Sainte. (SA, t. 6, p. 250.)

1099. « Guillaume de Neufville, chevalier, sgr de Lameth, était à la suite du comte de Flandres, à la prise de Jérusalem ; il fut fait prisonnier et mené captif en Arménie, d'où il revint en Europe en 1145. Il auroit épousé et converti une princesse arménienne qui tiroit son nom de LAMECH, petite ville dans les déserts de l'Arabie Pétrée, et il en auroit pris son nom. » (*Pic.*, Cl, 155.)

1099. « Le seigneur de Lameth, Picardie », est à la croisade (R, p. 180, 346. — Moréri.) — « Guillaume

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Neuville, sire de Lameth, Flandre », est à la croisade. (Archives de la ville de Bruges ; citées par R, p. 184. — Voy. ci-dessus le num. 261.)

1096. « Lameth : Branche puisnée de la Maison de Neufville, en Flandre, dont étoit Enguerrand de N., qui fut à la croisade avec God. de Bouillon. » (Pic., CI, 134.)

Dans un grand tableau généalogique sur vélin, avec blasons peints, du XIe au XVIIe siècle, l'auteur de la Maison de Lameth est appelé « Enguerran de Neuville, sire de Lameth ». (Chartrier du chât. d'Hénencourt.) — 1100. P. de Picquigny confirme une donation faite naguère par son père à l'abb. d'Anchin ; témoins : Landry de Molliens, Bernard de S. Valery, Enguerran de Neuville, *Ingelrannus de Novavilla*, Gautier et Asson de Saisseval. (MO, t. 39, f. 223.)

1098, 28 juin. Gouffier de Bouillon, Jean de Lameth, Giraud de Hirson, « Golfers de Bolon, e JONAS DE LA MEHCA, e Guiral d'Erison » se distinguent à la bataille d'Antioche. (P. Meyer, *Chanson d'Antioche en provençal*, vers 626-7 ; dans OL, t. 2, *Docum.*, p. 491, et note proposant de lire *Joans* au lieu de Jonas; et p. 507, note 33 : « On peut supposer que ce personnage est identique au *Johannes de Namecca* d'Albert d'Aix. (*Hist. occ. des crois.*, IV, 317 B.) » Cette chanson est de la fin du 12e siècle ou du commencement du 13e.

V. 1115. « Gaudefroy de Neufville, chanoine du S. Sepulchre. (Guill. de Tir). » (G, t. 1, f. 224.)

1147. Robert de Lameth est à la croisade. (Dom Caffiaux, cité par R, p. 199.)

V. 1153. Anselme de Neuville, *Anselmus advocatus*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Novavilla, partant pour la croisade, *quia iter quod ceperat hierusolimitanum peragere festinabat*, répare ses torts envers l'abbaye de Bouchain, diocèse de Cambrai, en présence d'Hugues de Neuville, de Gerric, son frère, et d'autres nombreux seigneurs. (MO, t. 66, f. 212.)

1160-1190. Robert, sire de Neufville, dit Lameth de St-Martin (sur Cayeul,) chevalier, fit, encore jeune, « deux voyages en T. S. avec Thierry d'Alsace, comte de Flandres », puis « un 3e voyage en Syrie contre le sultan Saladin, avec led. Ph. d'Alsace, en 1169... Il fit encore 3 voyages à la T. S. Le dernier fut en 1190 avec led. Ph. d'A., comte de Flandres... C'est pourquoi il ajouta aux armes de son père 6 croix recroisetées au pied fiché. » (*Pic.*, CI, 155 v.-156 r.)

1168. Jérusalem. *Guago de Novavilla* est présent à une donation faite aux Hospitaliers par le roi Amaury. (PA, p. 49.)

1168, 11 oct., Jérusalem. Gui de Neuville est témoin d'un acte du roi Amaury. (DR, 570.)

V. 1190. Eustache de Neuville, étant en Palestine, épouse Orable, fille de Gautier, sgr de Baruth. (DR, 570. — Beugnot, *Lignages d'outre-mer*, c. XX.)

1191. Robert de Lameth est à la croisade. (R, p. 212.)

1191, Jaffa. *H. de Neuvilla* contracte un emprunt, à la croisade. (CB, chartes d'Acre et de Jaffa, 1191. — R, 214.)

1192. Henri de Neuville, chevalier, se distingue à la reprise de Jaffa. (Maimbourg, I, 636, 638.)

1195, 29 s. « Baudouin de Neuville souscrit un acte d'Aimeri, sgr de Chypre. Il périt en 1205 à la bataille

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Andrinople. Sa fille, mariée secrètement avec Robert de Courtenai, empereur de Constantinople, fut cruellement traitée (1227) par les barons mécontents. » (DR, 570. — L. de Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, III, 599. — Villehardouin, éd. Du Cange, num. 191, p. 148. — Contin. de G. de Tyr, l. 29, c. 29, p. 294-5. — Du Cange, *Hist. de Constantinople sous les emper. français*, III, 86-87.)

1198-1220, 5e croisade : « Robert de Lameth. Il s'était déjà trouvé à la 3e croisade. (Moréri.) Enguerrand de Lameth. (Dom Caffiaux). » — (R, p. 231.)

1200. Baudouin de Neufville, chevalier croisé. (P. d'Outreman, p. 88-92.)

1202. « Wagon de Neufville laissa 2 fils. Baudouin, le plus jeune, accompagna le comte de Flandre à la 4e croisade, assista à la prise de Constantinople, en 1204, et périt l'année suivante dans un combat contre les Bulgares. Il avait épousé damoiselle d'Antioche, dont le père était maréchal de Chypre, et il en eut une fille d'une rare beauté, que Robert de Courtenay, devenu empereur de Constantinople, enleva à son fiancé, pour l'épouser lui-même. » (BH, t. 26, p. 177.)

1203-1248. Enguerrand, sire de Lameth, chevalier, (fils de Robert,) « fit le voyage de la T. S. contre les Sarrazins en 1203 avec Baudouin, comte de Flandres. » En 1248, « il suivit le roy S. Louis à la croisade, où il fut tué. » (*Pic.*, CI, 156.)

1203. Baudouin de Neuville (Flandre) est à la croisade. (Villehardouin, cité par R, p. 233.)

« Robert, sgr de Lamet, fils d'un sgr de Lamet croisé en 1096, lequel prit d'autres armoiries au retour de la croisade, que ses descendans écartelèrent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de celles de Neuville. Ce Robert fut écuyer de Baudouin, comte de Flandre, empereur de Constantinople. » (*Pic.*, t. 130, f. 33.)

1204. « Robert de Neufville, sgr de Lameth, chevalier, escuier de Baudouin, comte de Flandres, Empereur de Constantinople. » (Chartrier d'Hénencourt, grand tableau généal., 1692.)

1216. Thibaut de Neuville, chevalier, « Tibaut de Nouvilla », est à la croisade contre les Albigeois. (MF, t. I, p. 249, vers 5911, et t. 2, p. 304. — Molinier, *Catal.*, num. 45, 79, 93, 95, 101, 105, 110-112, 151, 163.)

1218, août, au camp devant Damiette. Emprunt par Mahelin de Lameth, *Mahelinus de Metha.* (R, p. 104 ; texte de la charte d'emprunt, trad. franç. — CR, 339, texte latin. — A. Boudin, t. I, part. 2, p. 77.)

1240. Acre. Enguerrand de Lameth est à la croisade. (Moréri, cité par R, p. 242.)

1248. « Enguerrand, sgr de Lamet, chevalier, mort au siège de Damas en Syrie. » (*Pic.*, t. 101, f. 134, et t. 130, f. 33. — P. Roger, *Noblesse et cheval. de Flandre, Artois et Picardie*, 1844, p. 258.)

1249. « Enguerrand de Lameth, seigneur et chevalier dudit lieu, mort devant Damas en Sirie, en la Croisade de l'an 1249. » (Chartrier d'Hénencourt, grand tableau généal., 1692. — Dom Caffiaux, cité par R, 257.)

« Enguerran de Lamet, chevalier, seigneur de Lamet en Flandre, fut à la croisade et décéda au siège de Damas, et de luy et de sa femme Marie Gueret ou Guerel, fille de Heuchin Gueret, chevalier, sont issus tous les Lamet. Il estoit filz de Robert de Lamet qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

estoit escuier de Baudoin, Comte de Flandre et l'empereur de Constantinople l'an 1212, et de Jeanne de Bossut de Flandre. — *De gueules à la bande d'argent et 6 croix recroissez d'argent*, escartellé de la Neufville de Flandre, *d'or fretté de gueules.* » (G, t. 2, f. 178.)

1249. Pierre de Neuville, chev. croisé. (Joinville, cité par R, p. 260.)

1249, nov., Damiette. *Willelmus de Novavilla, domicellus ;* charte d'emprunt. (L, t. 2, f. 88 v.)

1250, Acre. *Willelmus de Neuvillâ* contracte un emprunt, à la croisade. (CB, Chartes d'Acre, 1250.)

1396, 7 déc. Jehan de Neuville, écuyer d'écurie du Duc de Bourgogne, est envoyé par ce Prince pour s'informer sur la nouvelle de la défaite du Comte de Nevers en Turquie. (VL, t. 1, au nom *de l'Aigle.*)

1426, 7 juil. « Jacques de Neville, chevalier du royaume de Chypre, fut tué à la bataille de Chierokitia ». (DR, 571. — Chron. de Strambaldi. — L. de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre,* II, 539.)

XVIe siècle. « Noble homme messire Jacques de Lameth, dit de Henencourt, chevalier, sgr de ce lieu, de Warloy, Bresle, Millencourt et de St Martin sur Caieul, capitayne de Corbie, lieutenant de cent hommes d'armes », mort le 9 juin 1541, avait très probablement fait le pèlerinage de la Terre Sainte ; ce que l'on induit de ce fait que, sur son épitaphe, il est représenté à genoux ayant à son côté un pèlerin. (Eglise de S. Maclou d'Hénencourt, chapelle des seigneurs.)

« Nous appellerons l'attention sur les Maisons de Lameth, de Montagnac, de Talhouët, qui mérite-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

raient, à titres au moins égaux, les mêmes honneurs que celles dont les noms et les armes figurent déjà aux Salles des Croisades. » (BH, t. 27, p. 433.)

273. 1197. « Jean de Lancry, chevalier, étant sur le point de partir pour la Terre Sainte, fit donation de la forêt de Fortchâtel à l'égl. de S. Marie de Clermontois. » (BH, t. 22, p. 204. — R. de Belleval, *Le Ponthieu aux croisades.*)

1251, juillet, Césarée. Simon de Lancry, *Symo de Lencreio*, écuyer, est à la croisade ; charte d'emprunt. (R. de Belleval, *Le Ponthieu aux croisades. — Revue nobil.*, V, 445. — Louandre, *Hist. d'Abbeville*, I, 162. — L, t. 2, f. 179 v.)

[1602 : Claude de Lancry de Bains, reçu chevalier de Malte. 1604 : Jean de Lancry de Pronleroy, reçu ch. de Malte. 1605 : Henry de Lancry de Bains (frère dud. Claude,) reçu ch. de Malte. 1694 : Joseph de Lancry de Pronleroy, reçu ch. de Malte. 1786 : Maximilien de Lancry, reçu ch. de Malte. (Vertot, *Hist. des chev. hosp. de S. Jean de Jérus.*, éd. 1726, in-4°, t. 4, part. 2, p. 87-89. — SA, t. 4, part. 2, p. 62, 156. — MR, 132.)

274. 1248. « Briant de Launoy, de Bretagne, ch. bachelier », croisé. (G, t. 1, f, 20 v.)

1372. « Brient de Launoy, ch. bachelier du Mayne », à la croisade de Prusse. (G, t. 1, f. 187 v.)

1669. « Liste des morts et blessez en Candie sous M. de la Fueillade. De la Brigade de Château-Thierry, avant la sortie. Morts :... de Launet » (Launay.) (*Mém. du voy. du marquis de Ville*, part. 2, p. 245.)

275. 1248. Alain de Lespinay, ch. croisé. (J. Denais, *Armor. de l'Anjou*, II, 15.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

276. 1181, sept., Jérusalem. Guillaume de la Brande [1], chanoine du Temple. (PA, p. 283.)

1191, sept., Acre. Emprunt par Guillaume de Lostanges, *Willelmus de Lostengis*, chevalier croisé. (R, p. 139, texte de la charte, trad. franç., et p. 213. — A. Boudin, t. 1, part. 2, p. 43. — BH, t. 2, p. 383. — L, t. 1, f. 104, texte latin. — CB, num. 35, texte lat. — *Hist. du dioc. de Tulle*, p. 385. — A. Lecler, p. 82. — Versailles.)

1249. Guillaume Adémar de Lostanges, étant à la croisade, contracte un emprunt. (BH, t. 10, p. 243.)

1250, juin, Acre. Adhémar, sgr de Lostanges, chev. croisé. (Versailles.)

277. 1307. « Johannes Mauri », templier, dioc. de Bourges. (MI, t. 1, p. 106).

1307, Paris. « Phelippe de Mauri » est au nombre des Templiers emprisonnés à St-Martin-des-Champs. (MI, t. I, p. 128.)

278. 1249. *Willelmus de Naucaza*, damoiseau, étant à la croisade, fait un emprunt. (CR, 274-276. — L, t. 2, f. 88.)

279. 1248. « S. Louis, convoquant la Noblesse pour la 7e croisade, adressa au sgr des Nohes une patente en lettres d'or sur grand vélin, décrite en 1750 par le savant bénédictin D. Fonteneau. Un des anciens dictons du Poitou disait :

Des Nouhes, Vivonne et Boutou,
Les trois plus vieux noms du Poitou. »

(L. Maitre, *Maison de Lespinay*, p. 95.)

(1) Nom originel de la Maison de Lostanges.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1248. « Dans le tome 85e de Dom Fonteneau, parmi diverses pièces de la famille des Nouhes, on lit ce qui suit : « Au trésor de la Tabarière on doit trouver une « grande patente en lettres d'or sur un fort grand vai- « lin pour la conqueste de la Terre-Sainte : elle est de « saint Louis. » La patente dont il s'agit, si bien décrite par le savant bénédictin, était une invitation à prendre la croix. On sait que le pieux monarque, dans son ardeur pour la délivrance du S. Sépulcre et des chrétiens d'Orient, usait souvent d'un pareil moyen. Son appel fut entendu des Des Nouhes, et la cause de Dieu trouva chez eux des défenseurs. Plus tard d'autres membres de la même famille continuèrent à servir la même cause... Jean des Nouhes entra dans l'Ordre des chevaliers de Rhodes, vers 1520. » Jacob des Nouhes était page du Gr. Maître de Malte en 1624. (Fourmont, III, 333.)

1249. N... des Nouhes, sgr des Nouhes, répondant à l'appel du Roi, le suivit à la croisade, où, pour le récompenser de sa vaillance, saint Louis détacha de son manteau royal une fleur-de-lis et la lui remit, en l'autorisant à la porter sur son écu. Telle est l'origine des armes de cette Maison : de gueules à la fleur-de-lis d'or. (Dom Fonteneau, t. 85.)

[1520. Jean des Nouhes, chevalier de Rhodes, du grand prieuré d'Aquitaine. (Vertot. — SA, t. 4, part. 2, p. 77. — MR, 177.) — 1628 : Jacob des Nouhes, chev. de Malte par brevet du gr. Maître Ant. de Paulo, du 28 janv. (Dom Fonteneau, t. 42, p. 297.)

280. 1096. Jean d'Aurival, croisé. (Alph. Brémond, *Nobil. Toulousain*, 1865, II, 539.)

1096. « Jean d'Aurival, Languedoc », est à la prem.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

croisade. « *Canson de San Gili*, ms. de la Bibl. de Toulouse. » (R, 167.)

Entre 1147 et 1189, Isambart d'Orival, sire de la Roque, chev. normand, est à la croisade. (P. de Farcy, *Généal. de la fam. de Farcy*, 1891, p. 90. Extr. des papiers de N... de Bigot, sr de Somesnil, cons. à la Cour des aides de Norm., collationné au 18e s. par M. du Londel de la Garenne, cons. du Roi près le Trib. des Maréchaux de France, juridiction du Point d'honneur.)

1220. « Bernard d'Orival, vavasseur, qui s'étoit croisé, donna à l'abb. de St-Fuscien, du consent. de Laurence, sa femme, 6 journ. de terre, à St-Germain près Aumalle, le dimanche Invocavit 1220. — Cartul. de l'abb. de S. Fuscien, f. 46. » (VL, t. 141, f. 138.)

281. XIIIe siècle. Ghilfuccio, *aliàs* Galluccio d'Ornano, chevalier, suivit le prince Roger de Barcelone aux guerres de Palestine et de Mauritanie. (Borel d'H., *Généal. de la Maison d'Ornano*, 1842. — R. Colonna de Cesari Rocca, *Hist. généal. de la Maison d'Ornano*, 1893, p. 18.)

282. 1249, Damiette. *Gemis Paris* contracte un emprunt, à la croisade. (CB, Chartes de Dam. 1249.)

1342, Nicosie, église des Arméniens. « † Ci-git sire Nicole Paris, cha..... XLII de Crist. Que Dieu ait l'arme. Amen. » (L. de Mas Latrie, *l'Ile de Chypre*, p. 360, n. 40 ; fragm. de dalle représentant le bas d'un costume clérical.)

283. 1098. *Raimundus Piletus*, un des principaux chefs de l'armée des croisés. (G. de Tyr, l. 6, c. 17. — Ord. Vital, III, 587.)

1099. *Raimundus Pelez* entre dans Jérusalem avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le comte de Toulouse. (Id., l. 6, c. 19.) Il portait : d'argent au chef de sable. (G, t. 1, f. 238 v.)

1099, prise de Jérusalem : « Reymundus Pelleiz » s'y distingue. (Alb. d'Aix, *Hist. hierosol.*, lib. 5, cap. 32.)

1179, décembre, Jérusalem. *Baldus Pelez*, témoin d'une vente faite aux Hospitaliers par G. le Roux, ci-devant vicomte d'Ascalon. (D, p. 145.)

1250, mai, Acre. Gui Pelet [1], *Guido Peleti*, chevalier, étant à la croisade, contracte un emprunt. (CB, num. 88, texte latin. — L. t. 2, f. 138 v., texte lat. — R, 260. — A. Boudin, t. 2, part. 1. p. 177, *Maison de Pelet-Beaufranchet.* — Versailles.)

284. 1250, juin, Acre. *Petrus de Perregault, miles*, contracte un emprunt à la croisade. (L. t. 2, f. 146.)

285. Maison de Rarécourt de la Vallée de Pimodan. — Voy. ci-après le n° 300, et notre Ann. de 1895, p. 278.

286. V. 1120. *Scenebrinus de Pino* donne au S. Sépulcre et à l'hôpital de Jérusalem tout son fief d'Autignac. (Delaville le Roulx, *Cartul. général de l'Ordre des Hospit.*, t. I, n. 32.)

1309. *Senebrunus de Pinu*, templier. (Michelet, I, 403, qui, estropiant son nom comme tant d'autres, l'appelle *S. de Puni.* — Voyez notre Ann. de 1895, p. 274.)

287, 1240. Acre. Thibaut de Pompery, *Theobaldus de Pomperiaco*, contracte un emprunt, à la croisade. (CB, Chartes d'Acre et d'Ascalon, 1240.)

(1) Nom originel de la Maison de Beaufranchet, dont la devise allude aux croisades : *Fidelis contrà infideles.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1240, mai, Acre. Thibaut de Pompery, écuyer, *Theobaldus de Pumperiaco*, *armiger*, étant à la croisade, contracte un emprunt. (L, t. 2, f. 24 v.)

288. 1396. Jean Quarré, écuyer, échanson du Comte de Nevers, combat vaillamment et est fait prisonnier à Nicopolis. (BH, t. 12, p. 286.)

289. V. 1147. Arnaud Roux part pour Jérusalem. (Cartul. d'Uzerche, n. 943. — A. Lecler, p. 88.)

290. 1096. Olivier de Royère, à la première croisade. (A. Lecler, p. 88.)

291. 1250. Pierre de Saint-Geniez, chevalier du Quercy, croisé. (R, 262. — Versailles.)

1250, juin, Acre. *Nobilis vir Petrus de Sancto Geneizio* contracte un emprunt à la croisade. (CB, Chartes d'Acre, 1250.) *Petrus de Sancto Genesio.* (L, t. 2, f. 155.)

1250, juin, Acre. *Arcmandus de Sancto Genesio*, damoiseau ; charte d'emprunt. (L, t. 2, f. 146 v.)

292. 1152, 5 fév., Jérusalem. *Guido filius Nortmanni de Sancto Georgio*, témoin d'un échange intéressant les Hospitaliers. (D, p. 89.)

1153, Jérusalem. *Rainaldus de Sancto Georgio*, témoin d'une don. faite à S. Lazare de Jérusalem. (MO, ch. XI.)

1191, sept., Acre. Emprunt par Raoul de St-Georges, chevalier croisé. (L, t. 1, f. 104, texte latin. — CB, num. 35, texte lat. — R, 139, trad. franç., et 215. — Versailles.)

1250, juin, Acre. Olivier de Saint-Georges, chevalier, revêt de son scel une charte d'emprunt ; écu : une croix. (L, t, 2, f. 145 v. — CR, 294. — R, 262.)

1310, Rhodes. Pierre de Saint-Georges est fait pri-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sonnier par les Turcs. (*Nobil. du Limousin*, II, 303. — A. Lecler, p. 80.)

V. 1350. « Noms des seigneurs qui furent avec le roy Jehan de France en Prusse pour faire la guerre aux Sarazins... Le Seigneur de Saint-Georges : de gueules à une croix d'or. » (*Coll. de Bourgogne*, t. 27, f. 52.)

1372. Croisade de Prusse : « Le seigneur de Saint-George : de gueule à une croix d'or. « (*Chron. du petit J. de Saintré.* — G, t. 1, f. 288.)

293. 1189, Acre, G. des Salles, *frater Guillelmus de Salis*, chapelain de l'O. du Temple. (M. Quentin, *Cartul. de l'Yonne*, num. 405.)

1249, avril, Limisso. Henri des Salles, croisé; pacte de nolis. (CB, chartes de Limisso.)

1249. Miles des Salles, *Milo de Sales*, croisé ; charte d'emprunt. (CR, num. 368.)

1250, Acre. Raymond des Salles est à la croisade. (CB, chartes d'Acre.)

1860-63. Adolphe des Salles, volontaire aux Zouaves Pontificaux.

1870. Henri, marquis des Salles, volontaire aux Zouaves Pontificaux, à l'âge de 15 ans. — (V. notre Ann. de 1895, p. 283.)

294. 1250, mai, Acre. *Galterus de Sartigiis*, chevalier croisé ; charte d'emprunt. (L, t. 2, f. 130 et 133. — V. notre Ann. de 1895, p. 284.)

295. 1220. «... uxor Ricardi de Sauceio qui est in Ierusalem... » (L. Delisle, *Jug. de. l'échiq. de Norm.* Paris, 1864, in-4, p. 71, num. 276.)

1250. « Marc-Anthoine de Sauzay, commandant dans l'armée des Vénitiens en Terre-Sainte, accom-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pagna le roy S. Louys à son retour en France... Le dit Marc-Ant. fut obligé de retourner avec led. sgr roy au second voyage qu'il fist en l'an 1270, où il mourust ainsy que le roy... Il eut 7 enfans : 1. Phelipe, 2. Jehan, 3. Pierre, qui partirent avec luy au second voyage de Terre Sainte, et ne paroissent pas en estre revenus. » (Certificats délivrés vers 1665 par le Sénat de Venise.)

296. 1147. Hugues du Soulier, *Hugo de Solerio*, partant pour Jérusalem, fait une restitution au monastère de Tulle. (Cartulaire, n. 382-3. — A. Leclerc, p. 88.)

297. 1248. Payen de Talhouët, croisé. (P. de Courcy, *Nobil. de Bretagne*, 2e édit., t. 2, p. 420.)

1249, Limisso. « Paganus de Talhoët », croisé breton. (CB, chartes de Limisso, 1249. — Voy. ci-dessus le n° 272, *in fine*.)

298. 1098. Pons de Thezan va à la croisade avec le comte de Toulouse. (TN, 17. — SA, t. 19, p. 290, note 1.)

1231, 12 avril. Testament de Pons de Thezan, qui lègue ses armes et son palefroi aux Hospitaliers et aux Templiers. (TN, 89.)

1249. Bertrand de Thezan, chevalier, est tué à la Massoure. (R, 263. — TN, 98, 186. — CB, 116. — BH, t. 2, p. 396. — Versailles.)

299. 1211. Frère Guillaume Textor, chevalier de S. Jean de Jérusalem. (U. Chevalier, *Cartul. des hospit. et des templ. en Dauphiné*, num. 69.)

300. 1249, oct., Damiette. Baudouin de la Vallée, *Balduinus de Valle*, écuyer, étant à la croisade, contracte un emprunt solidairement avec Ernaud de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Méraumont et Renier de Vertus, chevaliers. (L, t. 2, f. 69 v. — V. notre Ann. de 1895, p. 278, n. 182.)

301. V. 1099. Vendition faite aux moines de Graçay par Arnaud de Vertamy, partant pour la croisade : Quando Arnaldus de Vertamisia perrexit apud Jherusalem, vendidit monachis Gratiaci... » (Bruel, t. 5, p. 141.)

1249, nov., Damiette. Raoul de Vertamy, *Radulplus de Verdameio*, damoiseau, contracte un emprunt solidairement avec Imbert Béraud, Gautier de Marsac, chevaliers, G. du Crozet et Gui Brosson, dam. (L, t. 2, f. 88 v. — CB, chartes de Dam. 1249.)

302. 1269. Vénérable homme sire frère Guillaume de Villaret, vice-prieur du grand-prieuré de St-Gilles et lieutenant aud. prieuré du maître de l'hôpital de S. Jean de Jérusalem. (P. O., t. 2314, doss. 52295, f. 3 v. — V. notre Ann. de 1895, p. 245-6, num. 97.)

303. 1241 n. s., mars, Acre. Mile de Villiers, *Milo de Vileriis* ; charte d'emprunt. (L, t. 2, f. 11. — V. notre Ann. de 1895, p. 294-5.)

1669, 15 juin, Candie. « Blessez à la sortie sous le command. du duc de Navailles : M. de Villiers, lieut. colonel. » (*Journ. vérit. de ce qui s'est passé en Candie sous M. le duc de la Feuillade*, Paris, 1670, p. 145.)

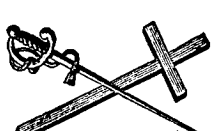

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sources

A.N. — Archives Nationales, à Paris.

BC. — *Bibliothèque des Croisades*, par Michaud. Paris, 1829, 4 v. in-8.

BH. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse de France*, depuis 1843, in-12.

B.N. — Bibliothèque Nationale, à Paris.

Bouchet (Emile) : *La Conquête de Constantinople*, par Geof. de Villehardouin; texte et trad. nouvelle, avec notice, notes et gloss. Paris, 1891, 2. v. in-12.

Boudin (Amédée) : *Musée des Croisades*, 5 v. in-4.

Bourgogne (*Collection de*) : aux mss. de la B.N.

Bruel (Alexandre) : *Chartes de Cluny*, 6 v. in-4.

Cabinet historique (*Le*), par L. Paris, 23 v. in-8.

CB. — *Chartes de croisade.* B.N. ms. lat. 17803 B.

C.H. — Archives du Conseil Héraldique de France.

Chenaye-Desbois (de la) : *Dict. de la Noblesse de France*, éd. in-4°, 1775.

Clairambault (Collection) : aux mss. de la B.N.

CR. — *Chartes de croisade.* B.N. ms. lat. 17803.

D. — J. Delaville le Roulx, *Les Archives de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, à Malte.* Paris, 1883, in-8.

DC. — De Camps, *Nobiliaire historique* : dans la Collection de Camps, aux mss. de la B.N.

DL. — H. Fr. Delaborde, *Chartes de Terre Sainte*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

prov. de l'abb. de N.D. de Josophat. Paris, 1880, in-8.

DR. — *Les familles d'outre-mer*, par Du Cange, publ. par E.-G. Rey. Paris, 1869, in-4°. Voy. RS.

F. — *Chroniques de sire Jehan Froissart*, éd. Buchon. Paris, 1835, 3 v. gr. in-8.

Fourmont (H. de) : *L'Ouest aux croisades.* Nantes, 1867, 3 v. in-8.

G. — Goussencourt (le P. de), *Armorial des croisades*; 2 v. in-folio aux mss. de la B. N., français 23120-21.

Goussencourt (le P. Mathieu de) : *Martyrologe des chevaliers de S. Jean de Jérusalem.* Paris, 1643, 2 v. in-folio.

HC. — *Recueil des historiens des Croisades : Historiens occidentaux. Lois.* Tomes I et IJ, in-fol.

L. — Léon Lacabane, *Chartes de croisades, copies de textes.* B.N., ms. lat. nouv. acq. 1664-68.

Lecler (l'Abbé A.) : *Les Limousins aux croisades.* Dans notre Annuaire de 1897.

M. — Michaud, *Hist. des croisades*, 1838, 6 v. in-8.

Maimbourg (le P. Louis), *Histoire des croisades.* Paris, 1675, 2 vol. in-4°.

ME. — Paul Meyer, *La chanson de la croisade contre les Albigeois.* Paris, 1875, 2 v. in-8.

MI. — Michelet, *Procès des Templiers*, 2. v. in-4.

ML. — Comte Louis de Mas Latrie, *Preuves de l'hist. de Chypre.* Paris, 1852, 2 v. grand. in-8.

MO. — Moreau (Collection Dom); mss. de la B.N.

Moréri (Louis) : *Grand Dictionnaire historique.* Paris, 1725, 6 vol. in-fol. et 4 vol. de supplément.

MR. — Louis de la Roque, *Catalogue des Chevaliers de Malte.* Paris, 1891, in-8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

O.L. — *Archives de l'Orient latin.* En cours de publication depuis 1881, in-8.

Orderic Vital. *Hist. Eccles.* Edition Aug. Le Prevost (Soc. de l'hist. de France), 5 vol. in-8.

Outreman (le P. d') : *Constantinopolis Belgica.* Tournai, 1643, in-8. (*Crucesignatorum syllabus*, p. 88-92.)

PA. — Pauli (le P. Sébastien) : *Codice diplomatico dell'Ordine di Malta.* Tome I. Lucques, 1733, in-fol.

PIC. — *Picardie* (*Collection de*), de Dom Grenier; mss. de la B.N.

P.O. — *Pièces originales* (Collection dite des) ; mss. de la B.N.

R. — Roger (P.) : *La Noblesse de France aux croisades.* Paris, 1845, gr. in-8.

RS. — Rey (E.-G.) : *Sommaire du supplément aux Familles d'outre-mer*, in-8. Voy. DR.

S. — Strehlke (Ernst) : *Tabulæ ordinis Theutonici.* Berlin, 1869, in-8.

SA. — Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, réimpr. de 1872, 21 v. in-8.

SS. — E. de Rozière : *Cartulaire de l'église du S. Sépulcre de Jérusalem*, 1849, in-4.

TN. — Denis de Thezan, *Des croisades, à propos du Musée de Versailles.* Paris, 1866, in-8.

TX. — J. Delaville le Roulx, *Documents concernant les Templiers*, 1882, in-8. Voy. D.

Versailles (Le nom et les armes sont dans les Salles des Croisades, au château de).

VL. — Villevieille (Dom) : *Tresor genealogique* ; mss. de la B. N.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

FAMILLE DE CIRANO

Après avoir été à la peine durant toute sa brève existence, le poète d'*Agrippine*, l'historien comique des « Estats et Empires du Soleil et de la Lune », celui que Charles Nodier proclame « un fou de génie » et de qui Boileau disait :

> J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace
> Que ces vers où Motin se morfond et nous glace.

Savinian de Cirano, pour l'appeler par son nom, est enfin à l'honneur... posthume, grâce au jeune talent de M. Eugène Rostand.

Quelques jours après la première représentation de *Cyrano de Bergerac*, un de nos plus distingués collègues, au cours d'une visite qu'il voulut bien me faire, me communiqua ses impressions de spectateur, favorables à l'auteur, mais avec des réserves... prosodiques.

— Si le héros de M. Rostand, me dit-il, pouvait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comme votre Panurge [1] revenir un instant sur la terre, il ne manquerait pas, je crois bien, lui qui dans ses vers se montre si soucieux de la règle poétique, de reprocher à son apologiste ce parfait dédain de la césure et de la rime. Ce rude *gentilhomme gascon*, pour moins que cela, cribla des traits de son impitoyable satire Scarron, d'Assoucy, Loret, le comédien Montfleury, et d'autres.

— Quand je connaîtrai l'œuvre de M. Rostand, répondis-je, je pourrai juger si votre critique n'est pas trop sévère ; mais dès à présent je vous certifie que Cirano n'était par la naissance ni gentilhomme, ni gascon.

— Cependant Larousse... Moréri... le bibliophile Jacob...

— Maigres autorités, surtout le premier ; mais enfin prenons Larousse, et lisons :

« Cyrano de Bergerac (Savinien), littérateur français très original, né *à Paris* en 1620, mort en 1655... *Ce matamore de Bergerac* valait mieux que sa réputation... Il expira, vers le mois de septembre 1655, chez un de ses cousins, M. de Cyrano, trésorier-général des offrandes, aumônes et dévotions du Roi, qui l'avait recueilli dans sa maison de campagne. »

— Né à Paris, dit M. de B..., soit ! Mais enfin la famille de ce matamore était de Bergerac... J'ai son portrait gravé par Desrochers, avec cette légende et ce quatrain : « Cyrano de Bergerac, Auteur et Poète « français. *Gentilhomme né en Gascogne*, il mourut à « Paris en 1655 âgé de 35 ans.

(1) Voyez la satire intitulée *Doux pays !* dans mon recueil de poésies : *Pro Rege.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Telle est la vive ressemblance
« Du vray favory de Pallas :
« Sa valeur le guidoit au milieu des combats
« Et dans le cabinet il avoit sa Science. »

— Bon ! je gage que vous préférez encore à ceux-là les vers de M. Rostand... Mais voyons Moréri.

« Cyrano de Bergerac, auteur françois, d'un caractère singulier, a fleuri dans le XVIIe siècle. *Il naquit à Bergerac*, dans le Périgord, vers l'an 1620, et fut mis par *son père, qui estoit un bon gentilhomme*, chez un prêtre de la campagne, qui avoit plusieurs pensionnaires, qu'il instruisoit. Son père le tira de chez cet écclésiastique, chez lequel il avoit fait peu de progrès, et l'envoya à Paris, où il s'abandonna à la débauche. Un de ses amis lui conseilla de prendre de l'emploi, et le fit entrer cadet au régiment des Gardes, qui estoit alors le poste où *la jeune Noblesse* faisoit son apprentissage des armes. Cyrano n'avoit que 19 ans lorsque M. de Carbon-Casteljaloux le prit dans sa compagnie, et les Gascons, qui composoient presque seuls cette compagnie, le regardèrent bientôt comme le démon de la bravoure, parce qu'il ne se passoit presque point de jour qu'il ne se battît en duel... M. de Bourgogne, mestre de camp du régiment d'infanterie de Conty, donna à Cyrano le nom d'*Intrépide*. Cyrano se trouva au siège de Mouzon, où il reçut un coup de mousquet au travers du corps ; et ensuite, estant au siège d'Arras, en 1640, il y reçut un coup d'épée dans la gorge. Les incommodités que lui laissèrent ces deux playes, et l'amour qu'il avoit pour les lettres le firent entièrement renoncer au métier de la guerre... Ce n'a esté qu'après sa mort que

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le public a eu les autres pièces qu'il avoit composées... tout cela dans un volume que le libraire dédia à *M. Cyrano de Mauvières, frère de l'auteur*... La mort de Cyrano arriva en 1655, en la 35e année de son âge, par un coup d'une pièce de bois, qu'il avoit reçu par mégarde sur la tête, 15 où 16 mois auparavant, en se retirant un soir de chez M. le duc d'Arpajon. Il s'étoit désabusé, avant que de mourir, de plusieurs maximes très dangereuses sur la religion, et il avoit renoncé au libertinage dont il avoit esté soupçonné, pour mener une vie plus chrétienne. »

— Eh bien ! dit M. de B... triomphant, voilà qui est topique : né « *à Bergerac, en Périgord* », Savinien de Cirano était donc gascon ; son père était « *un bon gentilhomme* » ; le fils était donc gentilhomme aussi, et ce qui suffirait à le démontrer, c'est qu'il entra comme cadet au régiment des Gardes, « où *la jeune Noblesse* faisait son apprentissage des armes ».

— Ne vous ai-je pas averti que vos alliés, Larousse et Moréri, sont loin d'être de sûres autorités ? D'abord, il n'y avait pas que des gentilshommes qui fussent cadets aux Gardes Françaises : les fils de bourgeois vivant noblement y faisaient aussi l'apprentissage des armes. Passons maintenant au bibliophile Jacob.

— Vous avez son édition de l'*Histoire comique des États et Empires ?*...

— La voici.

— Ce qu'il dit est absolument contraire à votre sentiment ; je vais vous le lire :

« Savinien de Cyrano naquit en 1620 dans une ville du Périgord, *probablement à Bergerac*, quoique les registres de l'état civil de Bergerac ne fassent pas

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mention de sa naissance. Son nom de famille était certainement *Cyrano*: ce fut pour se distinguer de ses parents du même nom qu'il ajouta plus tard à ce nom patronymique *le nom du lieu de sa naissance.* L'adjonction du nom de la ville ou du lieu natal était très usitée alors dans les familles de petite *noblesse*, surtout en Languedoc et *en Périgord* ; ce nom d'emprunt suppléait au nom de fief ou de seigneurie, qu'on n'avait pas à donner à un enfant, et il finissait souvent par devenir inséparable du nom de famille, s'il ne le remplaçait pas tout à fait. Ainsi nous voyons que Cyrano signait ses lettres « *de Bergerac* », et ses premiers ouvrages ont paru avec les initiales D. B. *Son frère cadet*, Cyrano de Mauvières, avait reçu, comme lui, un nom qui rappelait probablement aussi *l'endroit où il était né* ; car c'est *en Berry* (*Indre*), et non en Périgord, qu'il faut aller chercher le petit village de Mauvières. — On ne sait rien, d'ailleurs, de la famille de Cyrano, si ce n'est que cette famille avait produit un grand nombre « de personnes recommandables dans la robe et dans l'épée [1] ». Son père « étoit *un vieux gentilhomme...* [2] » — Plus loin, le bibliophile Jacob dit (page 127):

« Cyrano de Mauvières était officier dans l'armée du Roi, comme l'avait été son frère. C'est sans doute lui qui, sous le nom du sieur de Bergerac, capitaine au Régiment de Langey, se distingua dans un combat contre les Espagnols devant Solsone, le 30 sep-

(1) Le libraire Ch. de Sercy, dans sa dédicace à M. de Cyrano de Mauvières, 1662.

(2) Préface de Henri Le Bret, *Hist. des États et Empires de la Lune, 1656.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tembre 1655. Voyez la *Gazette de France* à cette date. »

Et encore (page XV de l'Introduction):

« On trouve, vers 1594, un Samuel Cyrano, abbé de Saint-Jean des Prés, en Bretagne. » Tout cela implique une situation sociale distinguée, évidemment noble.

— Je ne saurais, dis-je, me ranger à votre avis. Le récit du bibliophile fourmille d'erreurs. Quoi qu'il en dise, en dépit de Larousse et de Moréri, Savinian ne naquit ni à Paris ni en Périgord ; ni lui ni sa famille n'étaient gascons. Pas plus que son frère, M. de Mauvières, qui était non son cadet, mais son aîné, il ne se para d'un nom d'emprunt: l'un et l'autre avaient le droit de s'attribuer le nom terrien qu'ils portaient. Quant à leur vocable patronymique, — bien que le poète d'*Agrippine* ait signé « de *Cyrano* de Bergerac » la dédicace de ses *Œuvres diverses* au duc d'Arpajon, — il était en réalité *Cirano* ou *de Cirano*. Ce n'est pas en Berry, comme vous allez voir, qu'il faut chercher le fief de Mauvières, mais aux environs de Paris. L'assertion que « cette famille avait produit un *grand nombre* de personnes recommandables dans la robe et dans l'épée » : simple flagornerie de dédicacier. Que M. de Cirano de Mauvières ait été officier dans les armées du Roi, c'est possible, même probable; cependant l'éditeur Charles de Sercy ne lui donne pas cette qualité dans sa dédicace, et d'ailleurs rien ne prouve que « le sieur de Bergerac », capitaine au Régiment de Langey en 1655, dans l'année même où mourut Savinian, fût un Cirano ; car il y avait une ancienne famille noble dont le nom patronymique

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

était « de Bergerac ». D'ailleurs, le frère de Savinian se nommait *Mauvières* et non *Bergerac*. Ce qui est exact, c'est qu' « on ne sait rien » de la famille de Cirano : ce que je sais bien, par exemple, c'est qu'elle n'était ni noble, au sens légal du mot, ni surtout gasconne. En raison de sa qualité d'officier ou de quelque charge, tel de ses membres a pu avoir la noblesse personnelle et viagère en outre des privilèges de la bourgeoisie parisienne, mais rien de plus. Tenez, regardez ce beau portrait de 1655 ou 1656, « *Z. H. pinxit. A. H. delineavit et sculpsit.* » Le voilà, le fameux nez de Cirano, appendice de structure infiniment plus italienne que française.

— C'est vrai, dit en riant M. de B...

— Lisez la légende du graveur : « Savinian de Ci-« rano de Bergerac, noble français, d'après la peinture « conservée chez Messieurs Le Bret et De Prade, ses « très anciens amis. »

— « Noble français »... C'est formel !

— Français, oui, depuis deux ou trois générations ; mais, s'il eût été du pays de Gascogne, ses très anciens amis, ses camarades d'enfance n'eussent pas manqué de le dire au graveur, qui dans ce cas eût modifié ainsi la légende : « Noble Gascon ».

— Cependant, ce matin même, dans un article très étudié, je lisais cette phrase : « *L'Intrépide*, comme on « l'appelait, l'intrépide gentilhomme gascon person-« nifiait en quelque sorte le dragon volant du blason « de sa bonne ville de Bergerac. »

— Il personnifiait plutôt le lion de son écu, dans lequel les deux toisons d'or alludent vraisemblablement à la fortune que son bisaïeul, nouveau Jason,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

était venu chercher en France. L'auteur de l'article en question ne s'est pas assez défié de Moréri, à qui toutefois nous devons cette affirmation, que Savinian naquit à *Bergerac*, et la confirmation de cette indication précieuse : qu'il avait un frère appelé M. de *Mauvières*. Retenez ces deux noms, et passons à l'histoire de leur famille.

Je pris l'inventaire de mes archives à la lettre C, notai plusieurs cotes, puis je cueillis sur les rayons de mon *archivio* un carton contenant mes notes sur les Cirano. Je les mis sous les yeux de M. de B..., et lui dis :

— Les *Cirano*, leur nom l'indique, étaient originaires d'Italie, du Bergamasque très probablement ; le *Dizionario geografico postale del regno d'Italia* nous apprend, en effet, que CIRANO est une fraction de la commune de Gandino, arrondissement de Clusone, province de Bergame, dans le Vénitien. Le premier qui vint en France, y dut venir soit à la suite du duc de Guise, soit, comme tant d'autres Italiens, à la suite de Catherine de Médicis. Ce qui paraît probable, c'est qu'il obtint par le duc de Guise la faveur de la Reine, toujours bienveillante aux fils de l'Italie. Il eut deux enfants, au moins : le puîné, Samuel Cirano, fut d'église et gratifié par la dite Reine de l'abbaye de Saint-Jean-des-prés, au diocèse de St-Malo. L'aîné est qualifié : « Noble homme Savinian de Cyrano, notaire et secrétaire du Roy » en 1573 ; charge qui ne l'a pas appauvri, car il achète de Guillaume de Fourcroy de bonnes rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. En des actes de 1574 à 1579, il est seulement qualifié « Noble homme Savinian de Ci-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rano, bourgeois de Paris. [1] » Le 27 novembre 1582, par devant Gilles Boisseau, commis de Macé Huger, tabellion juré du duché de Chevreuse, il sert l'aveu et dénombrement de ce qu'il tient féodalement de ce duché, et qu'il semble avoir récemment acquis :

« Fut present en sa personne Savinian de Cirano, *escuier*, seigneur de Mauviéres, lequel de son bon gré confesse et advoue tenir à une seulle foy et hommage de très illustre, hault et puissant Prince Messire Henry de Lorrainne, *duc de Guise* et de Chevreuse, à cause de son chastel du dict Chevreuse, le fief, terre et seigneurie du dict Mauvières, assis près le dict Chevreuse, qui se consiste en ung hostel manable, qui entiennement soulloit estre à Carneaulx [2], où il y a salle basse, cave dessoubz cuysine, despance, chambre haulte, greniers, estables, granche, portail, le tout couvert de thuille avecq la court, coulumbier, cloz à murailles, ung moullin à bled dedans le dict cloz, ung jardin et vivier derriere, le tout contenant deux arpens ou environ, la rivière vifve passant par-dedans le dict jardin... Item, quatre arpens ung quatier de pré devant le moullin du dict Mauvières que tiennent a present le seigneur de Trotigny, conseiller en la court de parlement, et Philippe Gohier et les hoirs Jehan Grandguillot, tenant d'un costé aux prez de Méridon, de present à mon dict seigneur... Item, le droict de justice moyenne et basse et congnoissance sur les subjectz du dict advouant..., droitz de rouage, forage, garenne..., la dixme du Breul..., ung arpent

(1) B. N., *Pièces origin.*, Cyrano, fol. 2-9.
(2) Aujourd'hui Les Carnaux, en Boigneville (Seine-et-Oise.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de terre à champart et dixme tenu du dict manoir[1]... »

De ce dénombrement, qui prend onze grandes pages, il appert que le seigneur de Mauvières tenait du duché de Chevreuse une centaine d'arpents de terre et de pré. Savinian de Cirano, sans doute en l'honneur de son acquêt seigneurial, y est qualifié écuyer; simple politesse de tabellion, car, en des actes postérieurs du 15 décembre 1586 et du 5 mai 1587, il s'intitule modestement : « Savinian de Cyrano, bourgeois de Paris[2] ». Les 12 juin 1598, 25 mars et 29 décembre 1599, des quittances de rentes sont souscrites par « Dame Anne le Maire (d'une bonne famille bourgeoise de Paris), veufve de feu noble homme maistre Savinian de Cyrano, vivant secrétaire du Roy, demeurant en ceste ville de Paris rue des Prouvaires, paroisse Sainct Eustache..., comme tutrice des enfans mineurs du dict deffunct[3] », une fille et trois garçons, comme nous apprenons par un acte du 2 janvier 1617, où sont nommés « Maistre Abel de Cyrano, sieur de Mauvières ; damoiselle Anne de Cyrano, épouse de maistre Jacques Scoppart, trésorier des offrandes et aumosnes du Roy ; Samuel de Cyrano, aussy trésorier des offrandes et aumosnes du Roy (probablement neveu et filleul de cet autre « Samuel Cyrano » qui fut, non vers 1594[4], mais vers 1584, abbé de Saint-Jean-des-Prés, en Bretagne);

(1) *Pièces orig.*, Cyrano, fol. 10-15, orig. en parchemin.
(2) Ibid., fol. 18 et 19.
(3) Ibid., f. 20, 21. — B. N., ms. franç. 25834, p. 1593.
(4) L'*Hist. de Bretagne*, t. II, p. CXXV, dit que cette abbaye fut donnée à Samuel Cyrano « par la Reine-mère, morte en 1589.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Pierre de Cyrano, tous enfans et héritiers, chacun pour ung quart, de deffunctz noble homme maistre Savinian de Cyrano, vivant conseiller, notaire et secrétaire du Roy, et dame Anne le Maire [1]. »

A propos de cette charge de trésorier des aumônes royales, voici un acte curieux, par lequel « honorable homme Michel Lambert, marchand drappier, bourgeois de Paris », reconnaît avoir reçu de « Maistre Samuel de Cyrano, trésorier des offrandes, aumosnes et dévotions du Roy, la somme de 145 livres tournoys, pour 29 aulnes de drap rouge servant à faire robbes et chapperons aux 13 enfans que l'on a accoustumé de présenter à Sa Majesté le jour du jeudy sainct [2] ». — En 1653, les commissaires de l'Hôtel-Dieu de Paris reconnaissent avoir reçu en don du Roi la somme de 12.000 livres par les mains de Maistre Samuel Cyrano, conseiller du Roy et trésorier de ses aumosnes [3]. Mais reprenons la généalogie.

Le plus jeune des trois frères, en 1619, est appelé « maistre Pierre de Cyrano, bourgeois de Paris », et en 1623 « Pierre de Cyrano, trésorier des offrandes, aumosnes et dévotions du Roy ». Il mourut et fut inhumé à St-Eustache le 20 septembre 1645 [4]. Son fils, nommé aussi Pierre, lui succéda dans sa trésorerie ; c'est chez ce dernier que mourut le pauvre Savignan. Le 20 janvier 1658, en l'église de Ste-Marine, il épousa Marie Doussin, qui lui donna une fille, Marie-Elisabeth, baptisée le 7 avril 1661 à St-Eus-

(1) *Pièces originales*, Cyrano, fol. 35.
(2) Ibid., fol. 30.
(3) Brièle, *Archives hospit. de Paris*, num. 5621, 5402.
(4) B. N., *Anc. Etat-Civil de Paris*, t. 2, n. 2491.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tache [1]. En 1694, « dame Marie Doussin [2] » se dit « veufve de Messire Pierre de Cirano, *escuyer*, conseiller du Roy, trésorier général des offrandes, aumosnes et dévotions de Sa Majesté », et mère de « Hiérosme-Dominique de Cirano, escuier », avec qui elle demeure « rue St-Honoré, paroisse St-Roch [3] ». Il n'apparaît pas que Jérôme-Dominique ait laissé postérité. L'alliance et la postérité de Samuel, 2e frère, ne sont pas connues; de même, l'alliance de l'aîné, Abel, qui fut père de N... de Cirano, seigneur de Mauvières, et du fameux Savinian, « le matamore de Bergerac », qui avait reçu le prénom de son aïeul paternel. Le dit seigneur de Mauvières, frère aîné de Savinian, mourut avant le 28 août 1681, laissant un fils et une fille; car, à cette date, « Abel-Pierre de Cirano » se dit « tuteur de damoiselle Catherine de Cirano, sa sœur [4] ». J'ignore si Abel-Pierre se maria et s'il eut postérité. — Revenons à son père; mais, tout d'abord, je vous rappelle que Moréri fait naître Savinian de Cirano *à Bergerac* : il ne s'est trompé qu'en plaçant ce Bergerac en Périgord.

Le 6 octobre 1599, « François Matharel, licencié es loix, advocat en la court de parlement à Paris, bailly et garde du scel aux causes du bailliage et duché de Chevreuse pour monseigneur le duc de Guyse et du dict Chevreuse », rend une sentence dont je ne retiens que ce qui sert à ma démonstration :

(1) Ibid., n. 2492 et 2493.
(2) En 1647, Nicolas Doussin était huissier au parlement de Paris. (*Pièces orig.*, Doussin, 3.)
(3) *Pièces orig.*, Cyrano, fol. 35.
(4) Ibid., fol. 61.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Entre Abel de Cirano, escuier, sieur de Mauvières et de Bergerat, demandeur en réception d'adveu et desnombrement ; Veu... deux autres adveuz et desnombremens des mesmes fiefz, passez par Savinian de Cirano, père dudit sieur demendeur, vivant sieur des dictz fiefz de Mauvières et de Bergerat, à mond. Seigneur le duc de Guyse, dattez du 27e jour du mois de novembre l'an 1582 [1]... »

Le fief de *Bergerat* devait très probablement ce nom à une bonne famille de la bourgeoisie parisienne qui l'avait possédé, et qui était représentée vers 1675 par Jean Bergerat, procureur du Roi de la prévosté, connestablie et mareschaussée de France, et, en 1697, par Pierre Bergerat, « dixinier et bourgeois de Paris », et par autre Pierre, chef de fruiterie du Roi [2]. Le nom de *Bergerat* se séra changé en *Bergerac*, d'autant plus aisément que l'un et l'autre se prononçaient de même sans faire entendre la consonne finale [3].

Ce dénombrement du fief de *Bergerat* en 1582, le voici. Il va nous en préciser la situation, et nous expliquer pourquoi on ne le trouve ni sur la carte de Cassini, ni sur celle de l'État-major : c'est que, comme tant d'autres fiefs, il a changé de nom, ou plutôt repris son nom originel :

« Fut present en sa personne Savinian de Cirano, escuyer, seigneur de Mauvières, lequel... confesse et advoue tenir en plain fief à une seulle foy et hommage

(1) Ibidem, fol. 22-29, orig. en parchemin.

(2) B. N., *Armorial général*, Paris, t. II, p. 115 ; t. III, p. 187 ; Versailles, p. 292.

(3) C'est par la même raison que Naillac se rencontre sous la forme *Naillat* ; Cardaillac, sous la forme *Cardaillat*, etc. *Tabac* se prononçait et se prononce encore *tabat*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de très illustre, hault et puissant Prince Messire Henry de Lorrainne, duc de Guyse et de Chevreuse, à cause de son Chastel du dict Chevreuse, le fief, terre et seigneurie appelé le fief de Bergeracq, qui intiennement s'apelloit *Soufforest*, qui se consiste en une maison, portail, court, grange, masure et jardins, le tout contenant ung arpent ou environ...

« Item, 36 arpens et demy de terre tenant d'un costé aux terres du Breul [1], d'autre costé au chemyn qui vient du dict Breul au lieu de Bergeracq, d'un bout au chemyn qui va à Cernay [2] et à Senlisses [3], et d'autre bout aux prés du dict [seigneur] de Bergeracq et de Mauvières ; desquelz 36 arpens et demy de terre cy-dessus declarez les héritiers noble homme Jehan de Chaudron en tiennent 14 arpens, et doibt de cens chacun arpent par chacun an dix deniers tournoys, paiable au jour sainct André, et Estienne Soyde tient le reste, qui est 22 arpens et demy, qui doibvent pareil cens. Item, dix arpens de bois, à present taillis, tenant d'un costé et d'un bout au bois des Cloz, d'aultre costé aux hoirs ou ayans cause de deffunct Girard Boucher [4]... »

Ainsi, de deux dénombrements et de la sentence de 1599, il conste que les fiefs de Mauvières et de Bergerat ou Bergeracq relevaient du duché de Chevreuse. Le manoir de Mauvières (en Saint-Forget, canton de Chevreuse, Seine-et-Oise, et non en Berry, comme présumait le bibliophile Jacob) est devenu un château, ap-

(1) Le Breuil, en Garancières, arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise).
(2) Cernay-la-ville, canton de Chevreuse, même arrond[t].
(3) Senlisse, mêmes canton et arrondissement.
(4) *Pièces orig.*, Cyrano, f. 16-18.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

partenant à Madame la duchesse de Lesparre [1] ; quant à Bergerac, c'est aujourd'hui *Sous-Forêt*, petit hameau de 17 habitants, contigu à la terre de Mauvières.

Dans l'acte précité du 28 août 1681, Abel-Pierre de Cirano se qualifie « sieur de *Bergerac* », et c'est ainsi qu'est signée la dédicace des *Œuvres diverses* (1654) de son oncle Savinian au duc d'Arpajon, dont il était devenu le commensal :

« ... Il y a près d'un an que je me donnay à vous ; « et depuis cet heureux moment, tenant pour perdu « tout le temps de ma vie que j'ay passé ailleurs qu'à « vous servir, et ne me contentant pas de vous avoir « dévoué tout ce qui m'en reste...

« DE CYRANO DE BERGERAC. [2] »

Il ne lui en restait que quelques mois, car il mourut l'année suivante, peut-être dans le modeste manoir où il avait vu le jour, dont il avait illustré le nom, et qui n'était pas en Périgord, mais bien dans l'Ile-de-France, à cinq ou six lieues de Paris. De ce qui précède, il appert que les Cirano possédèrent Mauvières et Bergerac pendant un siècle au moins.

Reste la question de noblesse : assurément la qualification d'écuyer, donnée dans quelques actes à ces bons bourgeois de Paris, pourrait impliquer la no-

(1) J'ai à cœur de remercier M. l'Abbé L. Collet, curé de Dampierre et de Saint-Forget, qui a bien voulu m'aider dans mes recherches sur le fief de Bergerac. C'est de lui que je tiens qu'il existe dans le parc du château un Kiosque qui porte le nom de *Bergerac* en souvenir de Cirano.

(2) Le privilège du Roi pour les *Œuvres diverses*, donné le Paris le 30 déc. 1653, est accordé à « nostre cher et bien amé le Sieur de Bergerac ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

blesse, tout au moins personnelle ; elle est prise notamment, dans un acte du 17 janvier 1619, par le père de Savinian, « Abel de Cyrano, escuyer, sieur de Mauvières, demeurant en ceste ville de Paris, rue des Deux Portes, parroisse St-Sauveur » ; mais dans un autre acte du 23 septembre 1624, il est appelé simplement « Abel de Cyrano, sieur de Mauvières ». Son petit-fils, Abel-Pierre, et son petit-neveu, Jérôme Dominique, se parèrent aussi de cette qualité nobiliaire : mais deux jugements des commissaires généraux du conseil d'état, en date des 24 novembre 1699 et 13 novembre 1704, condamnèrent comme usurpateurs « Jérôme Dominique de Cirano » et « Abel de Cirano, bourgeois de Paris, y demeurant rue St-Dominique, paroisse et faubourg St-Jacques », en 2000 livres d'amende chacun, encore que le dit Abel se fût « désisté de la qualité d'escuyer au greffe de la commission le 23 juillet 1698 [1] ». Notez que, de 1696 à 1709, au mépris de l'édit royal, aucun membre de cette famille ne fit registrer ses armoiries ; ce qui est tout à fait singulier, puisque les bourgeois les plus modestes se soumirent à cet édit, même un honnête apothicaire qui bravement, déclara au juge d'armes qu'il portait : « D'azur à la seringue d'argent posée en face (*sic*) et accompagnée de 3 pots de chambre de même, 2 et 1. » Voilà certes des armes parlantes ! Ce qui est plus singulier encore, c'est que le Juge d'armes n'en attribua d'office à aucun des Cirano. Ils en avaient cependant ; voyez-les sur ce portrait de Savinian de Cirano, dessiné peu après sa mort par Heince, gravé par Le Doyen et orné de ce quatrain :

(1) *Pièces orig.*, Cyrano, fol. 37, 45, 68, 69.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La terre me fut importune,
Je pris mon essor vers les cieux.
J'y vis le soleil et la lune,
Et maintenant j'y vois les Dieux.

Savinian portait : *De* (azur ?) *au chevron accompagné en chef de deux toisons et en pointe d'un lion couronné* (le tout d'or ?) L'écu timbré d'un casque taré de front et sommé d'une couronne comtale. Cimier : un dextrochère armé et tenant une épée. Supports : deux lions couronnés. — Excusez du peu !

Dans tout l'Armorial Général [1] dressé en exécution de l'édit de 1696, le seul nom qui se rapproche de *Cirano* est celui-ci :

« Louis de *Cirannis*, chevalier, seigneur Dolenont, (lisez : d'Holnon), capitaine de cavalerie au régiment du Roy, porte : D'azur à une montagne à 3 coupeaux d'argent. » Mais, dans le partage de sa succession (Saint-Quentin, 22 mai 1720), ce capitaine est nommé « Claude-Georges-Louis de *Cironis*, chevalier, sgr de Holnon », et ses héritiers sont ses neveux et nièces : Jean de *Cironis* et ses sœurs, vivant en Languedoc ; L.-G. d'Aoustène et ses sœurs ; Jacques de L'Espinay, Maréchal de camp [2]. Aucun jointoiement, donc, entre les Cirano et les Cironis.

Avais-je tort de vous dire que, par la naissance, Savinian de Cirano de Bergerac n'était ni gentilhomme ni gascon ?... Par ce temps de statuomanie, si j'étais du Conseil municipal de Saint-Forget, je lui voterais au moins un buste par souscription publique, et je serais fort surpris si le premier souscripteur n'était M. Eugène Rostand.

Vte DE POLI.

(1) *Armorial Général*, Paris, t. IV, p. 148.
(2) V. *Pièc. orig.*, doss. 17456 et 17457.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jurisprudence Nobiliaire

Les noms patronymiques constituent, pour les familles qui les portent, une véritable propriété.

Cette propriété est évidemment une propriété d'un genre spécial. Elle diffère de la propriété et de la possession des biens mobiliers et immobiliers, soit par la nature même du droit, soit par la manière dont elle peut s'acquérir ou se perdre. Elle en diffère aussi à ce point de vue que la propriété et la possession d'un bien proprement dit ne sauraient appartenir en même temps, en entier, à plusieurs, tandis que le même nom peut, au contraire, appartenir simultanément à une multitude de personnes, non seulement de la même famille, mais encore de familles n'ayant entre elles aucun lien de parenté.

Il n'en est pas moins vrai qu'une famille, qui est en possession d'un nom, a le droit absolu de s'opposer à ce que le nom, qui la désigne, soit pris par une autre famille, cette usurpation constituant une véritable atteinte à son droit de propriété.

Plusieurs familles étrangères les unes aux autres

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

portent souvent le même nom de terre, par suite de la possession successive d'un fief. Lorsque ce cas se présente, il faut rechercher non pas celle qui a la possession la plus ancienne, pour lui reconnaître le droit exclusif de prendre le nom litigieux, mais si les unes et les autres ont joui de la possession incontestée du nom antérieurement aux lois de l'époque révolutionnaire, et si cette jouissance a révélé chez elles la volonté persistante d'annexer le nom de la terre au nom primitif de la famille.

L'identité de nom entre deux familles, entre lesquelles il n'existe aucun lien de parenté, produit souvent des confusions fâcheuses. On voit parfois les tribunaux reconnaître sans motifs suffisants à certaines familles le droit de porter le nom d'un fief, qui appartient déjà, comme nom patronymique, à une autre famille, qui l'a antérieurement possédé. La famille, investie par ce moyen-là d'un nom quelquefois illustre, s'empresse, la plupart du temps, de supprimer son nom primitif, sinon dans les actes de l'état-civil, au moins dans ses relations mondaines. Elle va même, dans certains cas, pour faciliter la confusion, jusqu'à prendre illégalement un titre de noblesse, dont elle fait précéder le nom de terre. On se rend compte des inconvénients qui peuvent en résulter.

Le seul moyen de les prévenir est de s'adresser aux tribunaux, qui peuvent et doivent dans ce cas, sous une sanction pénale, faire défense de porter isolément le nom commun.

C'est ce qui a été jugé en plusieurs circonstances, et notamment par un arrêt de la Cour d'Appel de Rennes, à la date du 20 avril 1880, dans le procès in-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tenté par le marquis Leclerc de Juigné contre les consorts Brossaud de Juigné.

Un tribunal du ressort de la Cour d'appel de Toulouse s'est prononcé, il y a quelques mois, dans le même sens. Nous aurions voulu citer ce jugement en entier. Nous ne croyons pas pouvoir le faire, parce que, d'une part, il est soumis actuellement à l'appel, et que, d'autre part, certaines considérations de fait sont susceptibles d'en modifier les motifs et nous imposent cette réserve.

Qu'il nous suffise de dire qu'il résulte de ce jugement :

1° Que, pour contester à un tiers le droit de porter un nom, il faut avoir qualité et intérêt pour agir. On a qualité pour agir, lorsqu'on justifie qu'on est soi-même propriétaire du nom en litige, ou tout au moins qu'on appartient à la famille qui porte légitimement ce nom.

2° Que, lorsqu'un nom patronymique se compose de plusieurs mots, il n'est point permis de le scinder pour ne porter par exemple que le nom de terre, à l'exclusion du nom primitif, alors surtout qu'il en pourrait résulter la confusion de deux familles entre lesquelles n'existe aucun lien de parenté. Les tribunaux doivent, dans ce cas, sous peine de dommages-intérêts, défendre de porter isolément le nom commun, et spécialement de le faire précéder d'un titre de noblesse, à la partie qui chercherait par ce moyen-là à établir une confusion préjudiciable à l'autre.

Nous approuvons sans aucune réserve le jugement dont s'agit, qui a fait, au point de vue du droit, une juste application des principes généraux admis de-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

puis longtemps en pareille matière par la doctrine et la jurisprudence.

*
* *

L'énonciation d'un titre nobiliaire peut-elle être demandée dans un acte de l'état-civil par voie de rectification.

La jurisprudence a été divisée pendant fort longtemps sur cette question. De nombreux arrêts avaient décidé que la demande en rectification d'un acte de l'état-civil n'était pas recevable, lorsqu'elle tendait à faire ajouter, dans cet acte, au nom d'une personne, une qualification nobiliaire, même légalement établie. Sans doute la mention d'une qualification de ce genre n'était point défendue par la loi, mais aucun texte ne la prescrivait. Les articles 34 et 57 du Code civil sont ainsi conçus. Article 34 : « Les actes de l'état-civil énonceront l'année, le jour et l'heure où ils seront reçus, les prénoms, noms, âge, profession et domicile de tous ceux qui y seront dénommés. » Article 57 : « L'acte de naissance énoncera le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant et les prénoms qui lui seront donnés, les prénoms, noms, âge, profession et domicile des père et mère, et ceux des témoins. » Il n'est point fait mention, on le voit, des qualifications nobiliaires. Elles étaient abolies, il est vrai, à l'époque où le Code civil a été rédigé, mais rien ne prouve que, si elles eussent existé, leur énonciation eût été prescrite.

D'autres arrêts avaient décidé, au contraire, que l'insertion d'un titre de noblesse dans un acte de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'état-civil pouvait être poursuivie devant les tribunaux par voie de rectification, comme celle de toute mention complétive propre à mieux constater l'identité des personnes que cet acte doit dénommer. Cette dernière jurisprudence a aujourd'hui prévalu, à la suite d'un arrêt rendu par la Cour de cassation, à la date du 1er juin 1863, dans le procès intenté par le Procureur général près la Cour d'appel de Metz contre M. Henri Evrard de Marguerie.

La Cour de cassation vient de la confirmer encore par un nouvel arrêt du 26 octobre 1897, rendu dans une affaire de Lamolère, reproduit au *Recueil périodique* de Dalloz, année 1897, 1re partie, page 584.

Il résulte de cet arrêt :

1° Que l'insertion d'un titre honorifique dans un acte de l'état-civil, non seulement est permise, ce qui ne saurait faire de doute, mais peut même être exigée, et, dès lors, servir de base à une demande en rectification ;

2° Que cette insertion ne doit être ordonnée par les tribunaux, qu'en présence de titres réguliers d'une autorité incontestable, dont l'application ne soulève aucune difficulté et n'exige aucune vérification.

En ce qui concerne ce deuxième point, nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'expliquer combien était étroite, en matière de titres, la compétence des tribunaux ordinaires. Ils ne sont compétents que pour tirer les conséquences juridiques des titres non contestés ou dûment reconnus par l'autorité administrative. S'il s'élève une question préjudicielle, relative au droit de porter un titre, qu'elle soit relative à la validité du titre en lui-même ou à la validité de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sa transmission, ils doivent se déclarer incompétents. Le droit de vérifier et de reconnaître les titres, appartient exclusivement au Conseil d'administration établi près le garde des sceaux, et dont le décret du 10 janvier 1872 a réglé les attributions.

S'en suit-il que les tribunaux ordinaires, saisis d'une demande en rectification, tendant à l'adjonction d'un titre, soient dans l'obligation d'exiger du demandeur un acte régulier de collation ou de confirmation émanant de l'autorité administrative? Nous ne saurions arriver jusque-là. La Cour de cassation s'était prononcée, il est vrai, dans ce sens, par son arrêt du 1er juin 1863, rendu dans l'affaire de Marguerie, mais l'arrêt précité du 26 octobre 1897, affaire de Lamolère, se montre moins sévère à cet égard. Il admet, adoptant en cela le système consacré par un grand nombre de décisions judiciaires, que les tribunaux ordinaires peuvent ordonner la rectification d'un acte de l'état-civil, tendant à l'adjonction d'un titre, même en l'absence d'un acte de collation ou de confirmation régulier, lorsqu'ils n'ont pour réparer l'omission, qu'à déclarer un état préexistant, à constater une possession constante, à reconnaître des titres ou des faits incontestés. Une décision du Conseil d'administration établi près le garde des sceaux n'est donc point, en pareille matière, le préalable nécessaire d'une rectification. Les tribunaux peuvent se baser sur les faits de possession, sur les papiers de famille, sur les actes de l'état-civil. Ils ne sont tenus de renvoyer les réclamants à se pourvoir devant l'autorité administrative, que lorsqu'il s'élève une véritable contestation sur le droit de porter le titre, qu'il y a à juger une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

question de validité, de transmission ou de dévolution de titre.

***

En principe, un tribunal ne peut rectifier que les actes de l'état-civil qui ont été reçus dans son arrondissement.

Mais, lorsqu'il existe, entre les différents actes dont la rectification est demandée, une sorte d'indivisibilité, résultant de ce que les erreurs contenues dans les uns proviennent de celles contenues dans les autres, la demande en rectification, bien que s'appliquant à des actes reçus dans différents arrondissements, doit être portée devant le tribunal, dans le ressort duquel se rencontrent l'acte ou les actes qui ont été le point de départ de l'erreur, dont la rectification est demandée.

MM. Aubry et Rau s'expriment ainsi à ce sujet dans leur *Cours de droit civil français*, tome 1, page 213 :

« La demande en rectification d'un acte de l'état-
« civil doit, en principe, être portée devant le Tribu-
« nal de première instance, au greffe duquel est ou
« sera déposé le double du registre dans lequel cet
« acte a été inscrit. Toutefois, si une pareille demande
« était formée incidemment à une demande princi-
« pale déjà liée devant un autre tribunal, ce tribunal
« serait compétent pour y statuer. D'un autre côté,
« tout tribunal compétemment saisi d'une question
« d'état, peut, en prononçant sur cette question, or-
« donner la rectification dans les registres de l'état-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« civil, d'une erreur ou d'une omission, qu'il aurait « reconnue. Enfin, la demande ayant pour objet des « rectifications à faire dans plusieurs actes, dont les « erreurs proviennent les unes des autres, doit être « portée devant le tribunal dans le ressort duquel a « été reçu l'acte générateur de ces erreurs. »

La Cour d'appel de Limoges avait statué dans ce sens, à la date du 22 juillet 1895, dans une affaire de Courteix. La grande majorité des actes de l'état-civil concernant la famille du demandeur avait été reçue dans le ressort du tribunal d'Aubusson, et c'est dans certains des actes qui avaient été dressés dans ce ressort, que l'on voyait apparaître pour la première fois l'erreur qui avait motivé la requête, dont ce tribunal était saisi. Aussi la Cour se déclara-t-elle compétente pour apprécier le mérite de la susdite requête, aussi bien pour les actes dressés dans son ressort que pour ceux reçus dans des ressorts différents.

Le tribunal civil de Mayenne est allé plus loin. Par un jugement en date du 26 novembre 1896, rendu dans une affaire Lasnier de Loizellerie, il a ordonné la rectification d'un certain nombre d'actes de l'état-civil relatif à cette famille, bien qu'un seul de ces actes eût été dressé dans le ressort du tribunal de Mayenne, et que l'acte en question ne fût nullement l'acte générateur de l'erreur, qu'il s'agissait de rectifier.

Le tribunal de Mayenne nous paraît avoir mal jugé. Il était compétent pour ordonner la rectification de l'acte dressé dans son ressort, mais les autres actes ayant été dressés dans le ressort des tribunaux de Segré ou du Mans, c'était à ces tribunaux qu'il appartenait de les rectifier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

A moins que les demandeurs ne se fussent adressés au Tribunal de Segré, dans lequel l'acte générateur avait été dressé. Dans ce cas, le tribunal de Segré eût été compétent pour le tout, ainsi que nous l'avons exposé plus haut.

GÉRAUD DE NIORT,
Avocat.

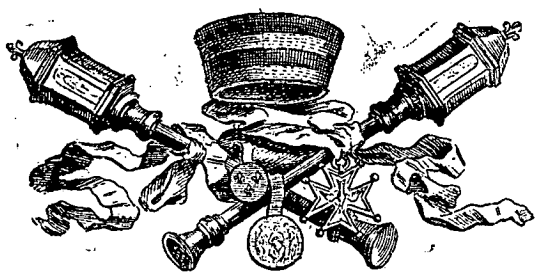

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Notes d'État Civil

MARIAGES

1896. — Décembre : le 30, M. Gabriel Laroque, conseiller général de la Nouvelle Calédonie, et Mlle Thérèse Préveraud de Sonneville, fille de notre hon. collègue.

1897. — Février : le 20, notre hon. collègue M. Henry Espitalié de la Peyrade, et Mlle Elisabeth Fabre de la Bénodière.

Février : le 9, M. Henry M'Roe, et Mlle Marguerite Le Conte, fille de notre hon. collègue; le 17, M. Robert Bouchet-Montellier, et Mlle Marie de Chateaubriand ; — le 18, M. Léopold d'Everlange de Bellevue, lieutenant d'artillerie, et Mlle Marguerite de Gautier de Saint-Paulet, sœur de notre hon. collègue le comte de Saint-Paulet et petite-fille de notre très regretté Président d'honneur le marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn.

Avril : le 22, M. Léonard Brocheton, et Mlle Mar-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

guerite de la Pommeraye, petite-fille de notre très regretté collègue le comte de Circourt ; — le 28, le baron Gaston de Villeneuve, et Mlle Germaine de Miramon-Fargues.

Mai : le 12, M. Jean de Saint-Victor, et Mlle Marie de Borde ; — le 14, M. Rudolf de Bruyn, et Mlle Elisabeth-Frédérika-Anna-Walthera-Maria Kolkman, fille de notre hon. collègue ; — le 15, M. Jean de la Motte, lieutenant au 6e Dragons, et Mlle Marcelle Meynier ; — le 25, M. Pierre de Niort, frère de notre hon. collègue, et Mlle Inès de La Plagne.

Juin : le 2, S. A. le prince Lucien Murat, et Mlle de Rohan ; — le 8, M. Jacques de Buchère de l'Epinois, frère de notre hon. collègue, et Mlle Marie-Madeleine Robcis-Borghers ; M. Joseph Varangot, sous-commissaire des Colonies, et Mlle Madeleine Chaumeil, fille de notre hon. collègue ; — le vicomte Robert de la Planche de Ruillé, officier de marine, et la comtesse Marguerite de Lostanges-Béduer, chanoinesse de Sainte-Anne de Munich ; — le 21, notre hon. collègue M. Léon Plarr, barron de Caze de la Bôve, et Mlle Laure Waringer de Barzy ; — le 29, le Prince Gérard de Lucinge-Faucigny, et Mlle Hélène de Montesquiou-Fezensac.

Juillet : le 1, M. Jean d'Ornano, et Mlle Clémence Lafond ; — le 12, M. Jean de Valence de Minardière. et Mlle Anne des Bouillons, petite-fille de notre très regretté collègue M. Noël Le Mire ; notre hon. collègue M. Samuel de Perregaux et Mlle Marguerite de Meuron.

Aout : le 3, notre hon. collègue M. Henry d'Arbigny de Chalus, et Mlle de Sampigny ; — le 26, le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comte Pierre de Sommyèvre, et la vicomtesse de Reiset, née de Smet de Naeyer.

Septembre : le 2, le vicomte François de Baux, et Mlle Marie de Maussion de Candé ; — le 29, M. Gaston de Sachy de Fourdrinoy, et Mlle Marguerite de Saint-Venant, fille de notre hon. collègue.

Octobre : M. Marcel Chevallier, lieutenant au 65e d'Infanterie et Mlle Jeanne le Chauff de Kerguenec, fille de notre hon. collègue.

Novembre : Le comte Jean-Remy Chandon de Briailles, et Mlle Laure de Salignac-Fénelon ; — le 27, le baron Armand de Landevoisin, et Mlle Louise Féry d'Esclands ; — le 30, le comte Melchior de Polignac, et la comtesse de Montmort.

Décembre : le 1, M. Hubert Le Conte, lieutenant au 30e Dragons, et Mlle Pauline de Varax ; — le 9, M. Claudius Madrolle, et Mlle Jeanne de Marguerye, fille de notre hon. collègue ; — le 14, M. Louis-Ulric de Toytot, lieutenant au 11e Hussards, et Mlle Hélène Boselli, fille de notre hon. collègue le comte Boselli ; M. Paul Delouche de Pémoret, beau-fils de notre hon. collègue le baron Jean de Romeuf, et Mlle Suzanne de Lagarde ; — le 22, M. Carle Lefèvre-Pontalis. lieut, de cavalerie, et Mlle Emilie Gaillard ; — le 26, le comte Rodolfo Peri Morosini, et Mlle Elvira-Elena Samper.

1898. — Janvier : le 12, le marquis de Gautier de Saint-Paulet, et Mme la baronne de Bujanovics de Agg-Telek : M. Robert Clicquot de Mentque, et Mlle Marie de Devise ; le comte Aldonce de Durfort, et Mlle Marie de Reviers de Mauny ; — le 18, M. Eugène de Millo Terrazzani, et Mlle Gertrude Galeazzini, fille de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

notre hon. collègue le baron Galeazzini ; — le 27, M. André de Genevraye, et la comtesse Marie de Coniac, chanoinesse de Sainte-Anne de Munich ; — le 29, le comte Joseph de Bremond d'Ars, fils de notre t. h. Président d'honneur, et Mlle de Saisy.

Février : — le 2, le baron Paul Hulot de Collart, fils de notre hon. collègue, et Mlle Madeleine de Frémont ; — le 15, le comte de Baglion de la Dufferie, et Mlle Marguerite de Beaufranchet, fille de notre hon. collègue ; le marquis de la Celle, vicomte de Châteauclos, et Mlle Madeleine de Beaufranchet, fille de notre hon. collègue le comte de Beaufranchet.

NAISSANCES

1897. — Février : le 7, Alix, fille de notre hon. collègue le comte René de La Bastide.

Juin : le 9, N..., fils de notre hon. collège M. Léonce de Brotonne.

Juillet : le 6, Alfred, fils du comte de Vitrolles, lieutenant au 9e Hussards, et de la comtesse, née des Isnards ; — le 9, Magdelaine, fille de notre hon. collègue le comte d'Estourmel et de la comtesse, née de Lameth ; — le 12, Anne, fille de notre hon. collègue le baron Gaëtan de Wismes.

Septembre : le 11, Anne-Marie, fille de notre hon. collègue le vicomte de Carné de Carnavalet.

1898. — Janvier : le 4, Renée, fille de notre hon. collègue le marquis de Royère et de Mme la marquise de Royère, fille de notre très regretté collègue le comte de Clermont-Toucheboeuf ; — le 24, Charles, fils du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marquis et de la marquise de Gaillon et petit-fils de notre hon. collègue M. Fernand du Soulier.

DÉCÈS

1896. — Octobre : le 16, Charles-Camille-Joseph Chaumeil, fils de notre hon. collègue et de Mme Alfred Chaumeil, née Reynolds :

1897. — Janvier : le 31, Victoire-Madeleine-Léontine de Vandègre, marquise du Maisniel de Villemont, 75 ans.

Février : Clara Jomard, veuve d'Alexandre-Anne Jardot, O. ✻, chef d'escadrons d'Etat-Major en retraite, 80 ans ; — le 18, Louis-Aimery-Victurnien, comte de Rochechouart, capitaine d'inf. démissionnaire en 1858, décoré de la médaille militaire en 1871, chevalier de Pie IX, beau-père de notre hon. collègue le comte d'Arlot de Saint-Saud, 68 ans ; Marie-Guy de la Tour-d'Auvergne, fils de notre hon. collègue le comte de la Tour-d'Auvergne, 17 ans.

Mars : le 7, notre vén. collègue le R. P. Luigi di Maggio, de l'Ordre des Prêcheurs, 71 ans ; — le 8, Philippe-Antoine-Paul, fils de notre hon. collègue M. Aimé Mottin, 2 ans et demi ; — le 9, Valentin-Patrick Mac Swiney, père de notre hon. collègue le chevalier Patrick Mac Swiney, marquis de Mashanaglass, 48 ans ; — le 11, Roger-Louis, comte de La Vaulx, anc. Officier aux Zouaves Pontificaux, 45 ans ; — le 12, Mlle Louise-Marie-Thérèse Griveau, fille de notre hon. collègue, 45 ans ; — le 23, Henriette-Bernardine-Albertine Aubron, veuve de M. Louis Blondel, 73 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Avril : le 28, Georges-Marie-Joseph de Charette de la Contrie, neveu de notre t. h. Président d'honneur M. le Général baron de Charette, 23 ans.

Mai : le 4, dans la catastrophe du Bazar de la Charité, à Paris : S. A. R. Madame la Duchesse d'Alençon, épouse et mère de nos augustes Présidents d'honneur LL. AA. RR. Monseigneur le Duc d'Alençon et Monseigneur le Duc de Vendôme; Victoire-Marie-Mathilde Leclerc de Juigné, vicomtesse de Damas, 68 ans; Eudoxie-Marie-Louise Hatte de Chevilly, 21 ans, et Renée-Marie-Yvonne Hatte de Chevilly, 17 ans, filles du comte de Chevilly; Marie-Amélie-Elisabeth Green de Saint-Marsault, baronne de Carüel de Saint-Martin, 60 ans; Mme Albert de Vatimesnil, née Maison, 51 ans; la vicomtesse Fernand de Bonneval, née du Quesne; Mlle de Mandat de Grancey, 19 ans; la R. Sœur Ginoux de Fermon, supérieure du Raincy : la vicomtesse de Saint-Périer, née de Kergorlay; Henriette d'Hinnisdal, fille du comte et de la comtesse, née Béthune-Sully; la baronne de Saint-Didier; la comtesse Mimerel; Mme d'Isoard de Vauvenargues; Mme de Gosselin, née de Richemont; la comtesse de Moustier, née d'Avaray; Mme de Valence de Minardière, née de Marbot; Madeleine de Clercq, 9 ans; Mme Joseph de Carayon la Tour; Mme Brazier de Thury, 68 ans; la comtesse de Boutillier-Chavigny, née de Villiers de la Noue, 50 ans; Mme de Varanval, 24 ans; la comtesse d'Hunolstein, née d'Uzès, 59 ans; Mlle Marguerite de Cossart d'Espiès, 51 ans; la marquise Maison, née de Mackau; la vicomtesse de Malézieux; la comtesse de Beauchamps, née de Lanet; la comtesse Serrurier; la comtesse Louis de Luppé, née de Ri-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vière ; Mlle de Carbonnel de Mongival ; Mme Gaston de Clermont, 46 ans ; Mme Sabine de Vallin ; la comtesse de Horn, née de Habert ; Elisabeth de Guillebon, 23 ans ; la vicomtesse d'Avenel ; la marquise de Lisle ; Mme et Mlle d'Isle ; Mme Laffitte de Canson ; Mme de Sessevalle ; la comtesse de Brodeville ; Mme de la Brosserie. — Le 7, S. A. R. Monseigneur le Duc d'Aumale ; le 8, Edouard-Marie-Ghislain, comte de Briey, 25 ans ; — le 22, notre hon. collègue M. *Charles*-Ferdinand de Bourbon, comte de Busset, ✻, 78 ans ; — le 26, le comte du Hamel de Breuil, 70 ans ; — le 31, Marie-Delphine Clouseau du Planty, comtesse de la Fargue, 76 ans.

Juin : le 3, Edmond-César-Hippolyte, comte d'Isoard de Chénerilles, beau-père de notre hon. collègue M. Paul de Faucher, 75 ans ; le 8, notre hon. collègue Jean-Charles-Albert, vicomte de Grassin, anc. Officier de cavalerie, 57 ans ; — le 10, notre hon. collègue M. *Edilbert*-Louis de Teule, anc. magistrat, 65 ans ; — le 17, Louise-Pauline-Agathe de Beaussier, baronne R. du Teil, 42 ans ; — le 25, M. Dissard, maire de Fayet-Ronnages, père de notre vén. collègue M. le Chanoine P. Dissard.

Juillet : le 5, notre hon. collègue le baron *Auguste*-Jean de Staël de Holstein, 54 ans ; — le 7, Jacques-Marie-Joseph-Anatole, fils de notre hon. collègue le vicomte de Jouan de Kervenoaël, 8 mois ; — le 11, Mlle Berthe de Croizier, Présidente de la Congrégation des Enfants de Marie, fille de notre hon. collègue le marquis de Croizier, 20 ans ; — le 12, Madame du Mas, marquise de Paysac, née de Grezel, mère de notre hon. collègue le marquis du Mas de Paysac, 67 ans ;

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

— le 15, Henriette-Marie-Hortense-Nathalie Raynardi de Belvédère de Sainte-Marguerite, comtesse d'Isoard de Chénerilles, belle-mère de notre hon. collègue M. Paul de Faucher, 69 ans ; — le chevalier de Beffroy de la Grève, 85 ans ; — le 28, Laurent-*Léonor*-Gabriel de Cholier, comte de Cibeins, 71 ans ; — le 29, Mme Charles Buet, femme de notre hon. collègue, 47 ans ; — le 30, *Julien*-Marie-Gaston du Vergier, marquis de La Rochejaquelein, Député des Deux-Sèvres, oncle de notre hon. collègue le Comte de Saint-Saud, 64 ans.

Aout : le 2, Philippe-Marie Girolami de Cortona, ✻, capitaine d'inf. en retraite, oncle de notre hon. collègue, 94 ans ; — le 3, Marie-Joseph-Raoul de Peyret de Villard, 55 ans ; — le 4, Léopold-Auguste Prévost de Sansac, marquis de Touchimbert, beau-père de notre hon. collègue le comte de Lameth, 80 ans ; — le 10, Arnould-Augustin-Joseph, comte de Mailly, marquis de Mailly, de Nesle et d'Haucourt, prince d'Orange, anc. Officier de Cavalerie, 43 ans ; — le 14, Berthe-Clémentine-Marie-Ghislaine Descantons de Montblanc, comtesse Rolland du Roscoat, belle-sœur de notre hon. collègue M. Genêt de Châtenay, anc. Député, 56 ans ; — le 20, Victor-Marie-Etienne, vicomte de Bonald, ✻, anc. Député, 83 ans ; Christine-Suzanne-Marie-Alexandrine de Cholier, comtesse Christine de Cibeins, Dame de la Croix Etoilée, anc. Dame de Madame la Comtesse de Chambord, 62 ans ; — le 26, M. Léon Gautier, ✻, membre de l'Institut, 65 ans.

Septembre : le 2, la marquise de Gestas, sœur de notre hon. collègue le marquis de Lostanges-Béduer,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

69 ans; — le 4, Anne-Marie-Ludomille-Victoire-Gabrielle Poidebard, fille de notre hon. collègue, 16 ans; Charles-Louis-Lysimaque Falcon de Cimier, O. ✻, anc. préfet, 74 ans; — le 7, Xavier-Stanislas Jacquelot de Chantemerle de Villette, 65 ans; Jeanne-Marie-Anaïs Laporte, veuve de M. Justin-Cénac-Moncault, ✻, belle-mère de notre hon. collègue le baron de Tholomèse de Prinsac, 70 ans; le 9, Charles Tiersonnier, père de notre hon. collègue, 64 ans; — le 10, Pierre-Henri de Martin de La Bastide, père de notre hon. collègue, 73 ans; — le 24, notre hon. collègue le comte Jacques de Beaumont, 75 ans.

Octobre : le 11, Edouard-Claude-Joseph Lefebvre du Grosriez, fils de notre hon. collègue, 22 ans; — le 14, Louise-Blanche-Ernestine Le Peletier d'Aunay, marquise Doria, mère de notre hon. collègue le marquis Doria, 62 ans; — le 18, Anne-Marie-Charlotte-Georgette de Vélard, baronne de Saint-Pern, femme de notre hon. collègue le baron de Saint-Pern, 30 ans; — le 20, Marie-Louis Cleret de Langavant, oncle de notre hon. collègue M. J. Cleret de Langavant, 89 ans; — le 23, notre hon. collègue M. Marie-*Stanislas*-Gratien de Baderon-Thezan, baron de Maussac, marquis de Saint-Geniez, 82 ans; — le 26, Claire-Françoise de Cazenave de Mathecoulon, veuve de M. Jérôme de Trincaud La Tour, grand-mère de nos hon. collègues Madame Alfred de Gorostarzu et M. Maurice Mercier, 92 ans; — le 31, Henri-Marie-Caroline de Chaignon, comtesse de la Chassaigne de Sereys.

Novembre : le 2, notre hon. collègue le comte de Vitton de Peyruis, 92 ans; — le 8, Eugène-Marie-Martin, baron de Brezets, anc. magistrat, oncle de notre

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

hon. collègue le baron Arthur de Brezets, 67 ans ; — le 12, Mlle Eugénie-Françoise-Mélanie de Visien, sœur de notre hon. collègue le comte de Visien, tante de notre hon. collègue le comte des Salles, 69 ans ; — le 18, notre hon. collègue M. *Gabriel*-Marie-Placide, comte de Rancourt de Mimérand, ✲, anc. Colonel du 73e Mobiles (1870-71), 61 ans ; — le 25, notre hon. collègue M. Charles Buet, 51 ans ; — le 28, notre hon. collègue le vicomte Eugène-Louis de la Jaille, 57 ans.

Décembre : le 23, Mme Carron de la Carrière, née de Cornette de Saint-Cyr, mère de notre hon. collègue M. Albert Carron de la Carrière, 55 ans ; le 31, Mme Jeanne d'Avout, veuve de M. le baron du Verger de Saint-Thomas des Esserts, cousine de notre hon. collègue le baron Auguste d'Avout.

1898. — Janvier : le 2, notre t. h. Président d'honneur le Comte Roselly de Lorgues (Antoine-François-Félix), O. ✲, grand-croix des Ordres Pontificaux, 92 ans ; le 7, Aminte-Alexandrine de Coudenhove, baronne de St-Amand, comtesse d'Hust et du St-Empire, 81 ans ; — le 9, Pierre-Paul-Ernest, comte Benoist d'Azy, ✲, commandeur de S. Grégoire le grand, beau-père de notre hon. collègue M. le marquis de L'Espinay, 74 ans ; — le 22, notre hon. collègue M. Noël le Mire, commandeur de S. Grégoire le grand, 80 ans ; notre vén. collègue M. l'Abbé Louis Imberton, curé de La Capelle-Masmolène ; — le 28, Marie-Jean-Jacques-George Gros, b.-frère de notre hon. collègue M. William Poidebard, 47 ans ; M.-Thérèse-Marguerite de Louvencourt, 14 ans.

Février : le 9, Mme Alexandriue-Jeanne-Juliette

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Naudin, veuve de M. Claude Bazenerye, président à la Cour d'Appel de Bourges, mère de notre hon. collègue M. A. Bazenerye, 83 ans ; le 10, Charlotte-Clémence Bajot de Conantre, Marquise du Bourg de Bozas, grand'mère de Mme la vicomtesse de Colleville, 93 ans ; le 29, notre t. h. collègue S. Exc. le Comte de Peralada, par la grâce de Dieu vicomte de Rocaberti, Grand d'Espagne de première classe, Sénateur de droit.

A. LAURENT.

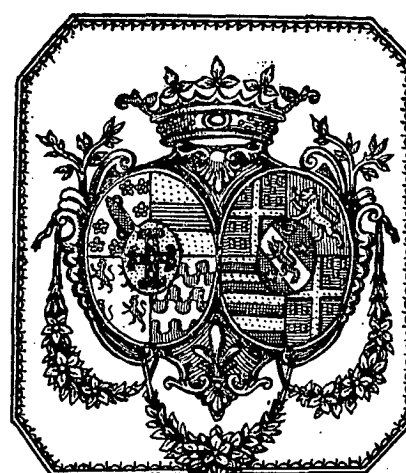

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chronique

L'an passé, par suite de l'extrême abondance des matières, nous n'avons pu donner intégralement l'État des Membres du C. H. de France; il nous a fallu le restreindre et ne publier que la liste des nouveaux Sociétaires, en y adjoignant nos Présidents d'honneur, nos Délégués Généraux, et les anciens Membres ayant changé de résidence. Cette année, en rétablissant la liste intégrale, trois de nos hon. Collègues ont été par mégarde oubliés, et nous nous en excusons auprès d'eux :

H. Arenaprimo (Joseph), baron de Montechiaro et de Roccadoro ; de la Commission héraldique de Sicile ; de la R. Académie hérald. italienne, etc. — Strada S. Maria la Stella, 26, Messine (Sicile).

H. Brun (l'Abbé Alcide le); — St-Jean d'Estissac, p. Villamblard (Dordogne).

H. Molina (Ernest **Anne de**), Docteur en droit ; —

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer-Oeteren (Limbourg), Belgique.

Onze nouveaux Membres ont été admis après l'impression de l'*Etat* :

H. **Rocca** (Carlo **Cito Filomarino, Prince della**) ; — r. de Courcelles, 60, Paris.

C. **Pérot** (Francis), ✠, Corr. du Ministère de l'I. P. ; secr.-adjoint et biblioth. de la Soc. d'émul. de l'Allier ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, etc. — Rue du Jeu de paume, 44, Moulins (Allier).

H. **Talhouët** (Baron de), chevalier de S. Grégoire le Grand, décoré de la médaille militaire « Benè merenti » ; de la Soc. des Agric. de France ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de la Lambardais, Maure (Ille-et-Vilaine).

H. **Campi** (Louis), anc. Receveur des Finances, décoré de la Méd. militaire, chev. du Mérite agricole, titulaire de la Méd. nationale de sauvetage de 1re classe (en or) ; Prés. de la Soc. des Sauveteurs d'Ajaccio, etc. — Cours Napoléon, 54, Ajaccio (Corse).

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau de**) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Battaglia Ramos** (José do Espirito Sancto de), Archiviste de l'Inspection Générale des Biblioth. et Archives publiques ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; de l'Institut « 19 septembre » ; de la « Jeunesse Catholique » ; — rua Joâo de Deus, 13, Lisbonne (Portugal).

H. **Mardel de Arriaga Cabral da Cunha de Godolphin** (Julio Carlos) ; Secr. de la Commission des Monuments Nationaux ; G. C. d'Isabelle la Catholique et de S. Rosa de Honduras ; de la Soc. de géogr. ; de la Soc. des Archéologues de Lisbonne ; — Tranessa de S. Bartholomeu, ao Castello, 2, Lisbonne.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. Mendonça Pereira Pinto [Balsemao] (Manuel Maria de), Fonctionnaire au ministère des Travaux publics ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; de l'Institut « 19 septembre » ; de la « Jeunesse Catholique de Lisbonne ; — rua de Campo de Ourique, 101, Lisbonne.

H. Mattoso de Fonseca (J.-G.), chev. de l'O. R. du Christ ; de la Soc. de Géogr. ; de la « Jeunesse Catholique » ; — r. da Piedade a Campo d'Ourique, 58, Lisbonne.

H. Peixoto da Silva e Bourbon [Lindoso] (D. Fr.. de Paula), comm. de S. Sylvestre, Secr. de l'Assoc. de la Jeunesse Catholique ; — rua da Infancia, 8, Lisbonne, et chez M. le Comte de Lindoso, à Guimaraës (Portugal).

H. Portugal de Faria (D. Antonio de), Consul de S. M. T. F., Comm. des O. R. de la Conception et de la Couronne d'Italie, ch. des O. R. du Christ, de Charles III, etc. ; P. H. et membre de nombr. Soc. savantes ; — Grand Hôtel Anglo-Americano, Livourne (Italie).

H. Le Féron d'Eterpigny (Bernard), Licencié en droit ; — Compiègne (Oise).

Dans l'*État des Membres* (page 24), la mention concernant M. le Marquis de Dou doit être rectifiée ainsi :

H. Dou (Marquis de), chevalier de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence ; — Baja de S. Pedro, Barcelone (Espagne).

Page 60, au lieu de « Villiers (Comte de), lire :

H. Villers (Comte de), etc.

CHANGEMENTS D'ADRESSE :

M. l'Abbé Ernest Cochin, curé de Sapogne-Feuchères (Ardennes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. Hippolyte Giraud de La Boulie, Avignon.

M. le comte de Casabianca, r. de Villejust, 40, Paris.

M. l'Abbé Firmin Giraud, chanoine honoraire d'Athènes, vicaire à S. Joseph, r. du Coq, 28, Marseille.

M. Algar Griveau, r. de l'Oratoire, 11, Nevers.

M. l'Abbé de Launay, 1er Vicaire de N.-D. des Blancs-Manteaux, r. des Guillemites, 11, Paris.

M. le Marquis de Darrax, av. Bugeaud, 10, Paris.

M. E. Allard de Gaillon, r. des S. Pères, 1, Paris.

M. René des Portes, r. de Naples, 44, Paris, et château de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

M. Paul de Berthou, rue de Gigant, 38, Nantes.

⚜ Depuis la publication de notre dernier Annuaire, le Conseil Héraldique de France s'est accru de 47 nouveaux Sociétaires, à qui nous réitérons nos meilleurs souhaits de bienvenue, en remerciant cordialement ceux de nos hon. Collègues qui se sont employés au digne recrutement de notre compagnie : MM. le chevalier Em. Portal, notre zélé Délégué Général pour la Sicile, D. Luis Renshaw de Orea, Ph. Tiersonnier, le baron d'Allemagne, le marquis de Granges de Surgères, le marquis de Croizier, l'Abbé Lamoureux, Henri Le Court, le baron M. Trigant de la Tour, l'Abbé F. Girolami de Cortona, Paul Pellot, le marquis de Lostanges-Béduer, L. de Sarran d'Allard, le marquis de Dax d'Axat, le comte A. de Mauroy, R. de Figuères, E. Grellet de la Deyte, R. de Lapeyrouse, H. Bourgoing, le commandeur A. Padula, le vicomte de Romanet, le comte de Tarade-Ménardeau, J. de Battaglia Ramos.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nous avons eu la douleur de perdre quinze de nos collègues :

Notre très illustre Président d'honneur M. le comte Roselly de Lorgues, O. ✻, grand-croix des Ordres Pontificaux, l'inoubliable historien de Christophe Colomb, le vénéré doyen d'âge des écrivains français, modèle de courtoisie, d'aménité, de bonté. Notre Compagnie était représentée à ses obsèques par son Président, et par MM. le baron d'Allemagne, le comte de la Fargue, le comte Jametel, le vicomte Henry Macé, René des Portes, et le comte de Tarade-Ménardeau, qui, au cimetière, s'est fait l'éloquent interprète des nombreux amis et admirateurs du grand écrivain catholique.

M. le comte de Vitton de Peyruis, chevalier de St-Sylvestre, autre modèle de courtoisie, d'honneur et de foi, qui s'est éteint, à 91 ans, dans les sentiments qui avaient été la règle de toute sa vie.

M. Charles-Ferdinand de Bourbon, comte de Busset, ✻, ancien Chef de Bataillon aux Mobiles de l'Allier, type admirable de dignité, de loyauté, de courage, de haute noblesse, que nous entourions de nos respects et de qui la longue existence fut et demeure un prestigieux exemple.

S. Exc. le comte de Peralada et de Zavella (Don Tomas Rocaberti de Dameto y Veri Boxadors y Salas), par la grâce de Dieu vicomte de Rocaberti, marquis de Bellpuigg, Grand d'Espagne de prem. classe, Sénateur de droit, chevalier de la R. Maestranza de Caballeria de Valence, etc., qui aimait la France, où il avait fait ses études, comme nous aimons l'Espagne. Tout en recevant royalement dans ses magnifiques

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

châteaux de Gerone et des Baléares, ce haut Gentilhomme catholique était de goûts modestes et consacrait la plus grande partie de son immense fortune à des œuvres de charité et à l'entretien des établissements diocésains. Sa très noble existence demeure, elle aussi, un prestigieux exemple.

M. Noel Le Mire, commandeur de S. Grégoire le Grand, qui donna 60 années de sa vie admirable au service de toutes les saintes et nobles causes.

M. l'abbé Louis Imberton, curé de La Capelle-Masmolène, prêtre plein de charité et de savoir.

Le Rév. Père Luigi di Maggio, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, vertueux et docte religieux.

M. le vicomte Eugène de la Jaille, un fils des croisés qui s'était croisé pour Pie IX.

M. Stanislas de Baderon-Thezan, baron de Maussac, marquis de Saint-Geniez, qui s'est éteint pieusement dans sa 83e année, pleuré de tous, surtout des humbles et des pauvres. C'était le gentilhomme accompli, le vrai Noble, ayant toutes les vertus de noblesse, et de qui la vie entière fut aussi un prestigieux et confortant exemple. De l'allocution prononcée sur sa tombe par M. Soucaille, secrétaire de la Société archéologique de Béziers, nous extrayons ce juste hommage :

« Celui que nous accompagnons ici aimait nos réunions intimes : il s'intéressait à nos travaux et il nous le prouvait par de fidèles relations et des visites assidues. Aussi laissera-t-il au milieu de nous un grand vide. Chez lui, le goût héraldique s'unissait à la science archéologique et aux connaissances littéraires. Il avait reçu de son père, l'élégant traducteur de Tibulle, l'amour de la poésie et des lettres an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ciennes. Ses entretiens étaient toujours agrémentés de souvenirs classiques. Il savait les présenter avec art et les revêtir d'une finesse attique.

« La nature l'avait heureusement doué. La noblesse de sa physionomie, la distinction de ses manières mêlées de simplicité, la douceur et l'affabilité de son caractère lui gagnaient promptement les cœurs et l'affection de ceux qui l'approchaient. Il avait conservé intact le depôt des rares qualités de ses ancêtres, issus des vieilles familles languedociennes des Las Cases, des Thezan, des Lévis, unies à celles non moins illustres des Bourdeille de Brantôme et des Bremond d'Ars. Il les avait transmises à ce fils dont nous partageons la douleur, l'officier distingué qui porte avec éclat son nom dans les rangs de l'armée, au service de la patrie. Chez lui, les traditions religieuses de la famille ont toujours été associées à la noblesse de sa race. Dieu et Patrie, telle était sa devise familiale. »

M. le comte Jacques de Beaumont, si profondément sympathique à nos études, à l'esprit de nos publications. Grand-Officier de l'Ordre Royal et militaire Constantinien de St-Georges, commandeur de St-Grégoire le Grand, il avait dû ces hautes distinctions à sa valeur et à son dévouement en servant, en volontaire, les causes sacrées de la Religion et du Droit.

M. Charles Buet, écrivain fécond et distingué, membre de l'Académie Pontificale Tibérine, frappé au cœur par la mort d'une épouse bien-aimée et ravi, jeune encore, à la tendresse de ses vieux parents et de ses trois fils.

M. le baron Auguste de Stael-Holstein, chevalier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de St-Jean, docteur en philosophie, de qui nous appréciions vivement la sévère érudition et le noble caractère.

M. Edilbert de Teule, ancien magistrat, auteur de publications justement estimées, et très serviable érudit.

M. le vicomte de Grassin, ancien capitaine de cuirassiers, très digne représentant d'une vieille race dont le nom a marqué brillamment dans nos fastes militaires.

M. le comte de Rancourt de Mimérand, ✠, ancien Officier de cavalerie, ancien colonel commandant le 73e régiment de Mobiles (1870), autre type d'honneur, de bravoure et de foi.

Nous demeurerons fidèles par le cœur à toutes ces chères mémoires, et nous réitérons aux familles de nos très regrettés collègues les plus sympathiques condoléances.

Nous ne saurions terminer cet Obituaire sans renouveler ici nos condoléances les plus respectueuses à nos augustes Présidents d'honneur LL. AA. RR. Monseigneur le Duc d'Alençon et Monseigneur le Duc de Vendôme, si cruellement meurtris par l'épouvantable catastrophe du Bazar de la Charité, et aussi par la mort de S. A. R. Monseigneur le Duc d'Aumale. Nous avons tous fait nôtres leur douleur et leurs larmes.

Par sa naissance, sa beauté, sa bonté, sa piété, ses suréminentes qualités de cœur et d'intelligence, Madame la Duchesse d'Alençon était toute digne du très noble Prince que son trépas a plongé dans le deuil : par ses sentiments elle était vraie Fille de France, et elle a succombé au champ d'honneur de la bien-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

faisance. Dans cette assemblée où se trouvait réunie l'élite de la société française, au milieu des flammes qui l'entouraient la pieuse Princesse a prouvé que si elle était la première par le rang, elle avait le sentiment de son devoir, et ce devoir elle l'a accompli avec un esprit de sacrifice qui révèle tout l'héroïsme chrétien de son cœur, toute la grandeur royale de son caractère. Lorsque la mort était là, menaçante, elle s'oubliait elle-même, ne songeant qu'à faire sauver ses compagnes et voulant ne partir que la dernière. Les déclarations des personnes qui l'ont vue à cet instant suprême, témoignent de sa résignation chrétienne et de sa surhumaine sérénité.

« Non ! Non ! je reste ! répondait-elle aux jeunes filles qui voulaient l'entraîner. *Je partirai la dernière !*

« Suffoquée, — a dit une d'elles, — déjà atteinte par les flammes, je dus abandonner la Duchesse, et elle resta, à peine à deux pas de son comptoir, immobile, *les yeux au ciel ! On eût dit qu'elle regardait une vision* !... » (1).

C'est ainsi que « la bonne Princesse » a vu venir et a reçu la mort, avec l'héroïsme d'une âme chrétienne, vraiment royale, plaçant le devoir, l'honneur, le sacrifice plus haut que la vie périssable ! Quel sublime exemple, et, nous nous plaisons à le redire, quel gage indubitable de son couronnement dans la vie éternelle ! Cette radieuse certitude, souverainement confirmée par toutes les raisons de la Foi, cette certitude adorable, ceux qui pleurent, admirent, vénèrent Madame la Duchesse d'Alençon l'ont dans l'âme

(1) Voyez ci-après, dans les *Poésies*, le sonnet intitulé : *Vision céleste.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et y puisent, dans l'infini de leur douleur, l'infini des divins réconforts.

Aux jours où sévissait l'atrocité révolutionnaire, ses robins sanguinaires, en envoyant à l'échafaud une Princesse, avaient soin de lui adjoindre de très nobles victimes, comme pour lui faire un cortège jusque dans le ciel ; mais quelle Princesse martyre eut un suprême cortège plus brillant, plus digne, plus riche de toutes les vertus de noblesse ? S.A.R. Madame la Duchesse d'Alençon est arrivée dans l'éternité divine, accompagnée d'autres saintes victimes, la vicomtesse de Damas, la comtesse Louis de Luppé, la comtesse d'Hunolstein, la vicomtesse de Moustier, la comtesse Fernand de Bonneval, la vicomtesse d'Avenel, la vicomtesse de Beauchamps, la comtesse de Horn, la vicomtesse de Saint-Périer, la baronne de Saint-Didier, la baronne de Caruel de Saint-Martin, la comtesse de Bouthillier-Chavigny, la comtesse Sérurier, la vicomtesse Christian de Malézieux, la comtesse d'Isoard de Vauvenargues, la baronne de Carayon-Latour, Mesdames de Valence, de Suze, de Vatimesnil, de Sessevalle, Mesdemoiselles de Chevilly, d'Hinnisdal, de Grancey, de Clercq, de Cossard d'Espiès, de Carbonnel, de Guillebon, de Villenoisy, etc., etc. !

« Dieu a permis que toute cette efflorescence de vertu, de bonté, de courage fût fauchée d'un même coup en un soir de printemps... Dieu a permis que la flamme du même bûcher disputât à ces nobles dépouilles jusqu'à ces signes auxquels la piété éplorée de chacun eût aimé à discerner ses morts, comme s'il voulait, en anéantissant les tristes objets d'un culte individuel, concentrer tous les regrets, fondre

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

tous les hommages, faire porter à tous le deuil de tous, afin de conduire tous les cœurs à la source des mêmes consolations par le chemin des mêmes espérances. »

⚜ Du 15 février 1897, au 15 février 1898, le Président du C. H. de France a eu à donner 163 consultations : Questions de chapitres nobles, 4 ; titres nobiliaires, 11 ; sources généal., historiques ou nobiliaires, 40 ; examens de généalogies, 5 armoiries et devises, 36 ; additions de nom, 7 ; identifications d'armoiries, 29 ; communications de documents de nos archives, 21 ; croisades, 3 ; questions diverses, 7.

Nous rappelons que le C. H. de France est une société de secours mutuel sur le terrain de l'érudition, et que toutes ses consultations sont gratuites.

⚜ Distinctions conférées en 1897-98 a des Membres du C. H. — France. *Légion d'honneur. Chevalier* : le marquis de Darrax. *Officier de l'Instruction publique* : M. Henry de Flamare, Archiviste de la Nièvre. *Officier d'Académie* : le marquis d'Anselme de Puisaye ; le comte d'Arlot de Saint-Saud. — Saint-Siège. *Pie IX* : *Commandeur* : le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré ; le marquis de Mauroy. *Saint-Grégoire* : *Chevalier* : M. Alfred de Puisieux ; le baron de Talhouët. *Saint-Sylvestre* : *Commandeur* : M. Gaston Le Hardy. *Saint-Sépulcre* : *Grand-croix* : le baron de Montalbo. *Grand-Officier* : le baron Astraudo. *Commandeur* : M. l'Abbé L.-M. Colson ; M. Léon Germain de Maidy. *Chevalier* : M. le Chanoine Alix d'Yénis. — Autriche. *Ordre Teutonique de S. Marie de Jérusalem : Chevalier* : le comte G. Chandon de Briailles, le comte Ja-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

metel. — ESPAGNE. *Charles III. Chevalier* : le vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay. — LUXEMBOURG. *Couronne de chêne : Chevalier* : M. Léon Germain de Maidy. — PORTUGAL. *Conception de N.D. de Villaviçosa : Grand-Officier* : le commandeur Antonio Padula ; le vicomte de Caix de Saint-Aymour. — ROUMANIE. O. *R. de la Couronne. Officier* : Louis de Sarran d'Allard. — VENEZUELA. *Libérateur*: *Grand-Officier* : le baron Plarr de Caze de la Bôve.

M. Paul Pellot a été nommé chevalier de l'Ordre de St-Jean (Espagne), et Membre honoraire de la Croix rouge Espagnole.

DISTINCTIONS ACADÉMIQUES. *Académie Française* : Prix décerné à M. René des Portes pour son *Histoire de l'Armée de Condé.*

Société nationale d'encouragement au bien : Médaille d'honneur, à M. René des Portes pour son *Histoire des Zouaves Pontificaux.*

SOCIÉTÉS SAVANTES ET DE BIENFAISANCE. *Antiquaires de Normandie. Président*: M. Paul de Longuemare. — *Académie Pontificale Tibérine* : Mgr Adrien Pascal. — *Archives hist. de la Gironde. Secrétaire Général* : M. Dast de Boisville. — *Soc. Royale de Géographie de Lisbonne* : Monseigneur Adrien Pascal. — *Bibliophiles de Guyenne. Secrétaire Général Adjoint* : M. Dast de Boisville. — *Académie de Marseille. Membre corresp.* : Mgr. Adrien Pascal. — *Soc. Provinciale du Limbourg. Membre corresp. honoraire* : le vicomte Henry Macé ; le vicomte de Poli. — *Corresp. du Ministère de l'I. P.* (Travaux hist. et scientif.) : M. Dast de Boisville. — *Académie de Dijon* : le baron Auguste d'Avout. — *Soc. scientif. et*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

litt. d'Alais. Membre honoraire : S. Exc. M. Vasile Uréchia. — *Acad. de Saint-Quentin. Associé* : le comte de Coligny-Châtillon. — *Exposition de 1900. Comité de l'arr. de Blois. Secrétaire :* M. L. Guignard de Butteville. — *Souvenir Français. Canton de Corbie. Délégué* : le marquis de Lameth. — *Fédération des Sociétés « Alsace-Lorraine ». Secrétaire Général* : le baron Plarr de Caze de la Bôve. — *Acad. Royale des sciences de Lisbonne* ; *Soc. nationale Camoneana d'Oporto* ; *Soc. Royale économ. de Montilla ; Soc. artist. et archéol. de Barcelone ; Acad. des* Zelanti *d'Acireale* ; *Soc. des Professeurs d'Athènes* ; Membre corr. et honoraire : le commandeur Antonio Padula. — *Académie des Arcades* (Rome) : le comte Laurens de Rouvroy.

⚜ *Histoire généalogique et héraldique de la Monarchie Espagnole, de la Maison Royale et des Grands d'Espagne*, par Don Fr. Fernandez de Béthencourt. — C'est le tome Ier d'une très savante et splendide publication du prince des héraldistes Espagnols, notre t. h. Délégué Général en Espagne. On ne peut mieux comparer cette grande œuvre généalogique qu'à celle du P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France et des Grands Officiers de la Couronne* ; mais, en toute sincérité, à en juger par ce premier volume, l'œuvre de M. de Béthencourt est plus étudiée, plus savante encore ; elle décèle des trésors d'érudition patiente et représente de longues années d'un labeur sans relâche. Le plan de l'œuvre est lumineusement exposé dans une magistrale *Introduction* ; elle se composera de deux parties, comprenant l'une 12 livres, l'autre 7. La 1re partie est consacrée à la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Maison Royale, à la généalogie des Dynasties successives depuis celle de Don Pélage, premier roi des Asturies, jusqu'à la sixième Dynastie, actuellement régnante. La seconde partie sera consacrée aux *Grands d'Espagne*, aux origines de la Grandesse, à la généalogie des Maisons honorées de cette très haute dignité, tant Espagnoles qu'étrangères. Par ce simple exposé l'on voit de quelle importance et de quelle valeur est cette vaste publication. Si ardue que soit la tâche, l'auteur est pleinement à sa hauteur ; les 5 premiers livres de la première partie, qui composent ce tome I, en font foi ; ils sont la meilleure recommandation de l'œuvre de M. de Béthencourt auprès de la Noblesse, des Sociétés savantes et des érudits de tous les pays. Il l'a patriotiquement et justement dédiée à l'auguste Mère de son Roi, S. M. Catholique Dôna Marie Christine d'Autriche, Reine Régente d'Espagne, modèle admirable de toutes les vertus maternelles et royales. Nous, Français, qui aimons et honorons le caractère Espagnol, si plein de dignité, de bravoure et de loyauté chevaleresque ; nous qui voyons comme une filiation de sympathie historique dans ce fait qu'au même siècle l'Espagne et la France, au terme de longues luttes héroïques, brisèrent à jamais le joug de la domination étrangère, nous saluons de nos applaudissements toute publication de nature à glorifier la Monarchie Espagnole, et l'œuvre de M. de Béthencourt est de celles-là ; il en recueillera lui-même beaucoup de gloire, et nous nous en réjouissons d'autant plus qu'il appartient aussi à la France par ses illustres ancêtres. (Pour les conditions de la souscription, Voyez la *Bibliographie*.) O. DE P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DESIDERATA. — Ecusson gravé dans la seconde moitié du 16e siècle : Écartelé : au 1er, d'or plein ; au 2e, d'or à 5 étoiles de gueules ; au 3e, de Chasteigner ; au 4e, de Chabot ; sur le tout, l'écu de Cossé. Collier de l'Ordre du Roi. — Quels sont les quartiers 1 et 2, et quel Cossé portait ces armoiries ?

L'Armorial manuscrit des familles nobles de la Lombardie, composé vers 1600 environ par le Cremosano, indique comme vivant dans cette province au XVIe siècle une famille Sartorio portant ces armes : « Palé de gueules et d'argent de 6 pièces à la bannière d'or ; le chef d'or à l'aigle de sable. » Je désirerais : 1° Des renseignements sur le Cremosano. 2° Savoir où se trouve le manuscrit original. 3° Des notes sur l'Etat de la famille Sartorio au XVIe siècle, ainsi qu'avant cette date, si possible. — CH. DE SARTORIO (Boul. du Jardin zoologique, 34, Marseille).

Un portrait de femme, de la fin du règne de Louis XVI, porte ces armoiries, que l'on désirerait identifier : d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 étoiles de même ; *accolé* d'azur à 3 besants d'or. Couronne de marquis.

Un portrait d'homme (Hollandais ou Flamand) porte cette inscription, *Ætatis suæ 59 anno 1626*, et ces 2 blasons qu'on voudrait identifier : D'azur à 2 palmes d'or soutenues d'une croix potencée de même et surmontées d'un nuage d'argent, sommé d'une couronne ducale d'or ; *accolé en losange*, d'azur au chevron d'argent accomp. en chef de 2 fleurs-de-lis d'or, et en pointe d'une étoile de même.

On voudrait identifier ces armoiries, gravées en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1644 : Ecartelé : au 1er, d'azur à l'étoile d'argent, au chef d'argent chargé de 3 trèfles de sinople ; au 2e, d'azur à la croix pattée alaisée d'argent ; au 3e, d'azur au demi-vol d'argent ; au 4e, d'azur à 2 fasces d'argent, accomp. en pointe d'une roue de même ou d'or; sur le tout : d'argent à la fasce de sinople.

Jeanne d'Arc. — Un écuyer anglo-bourguignon « certifioit avoir veu Jehanne la Pucelle » au début de sa captivité, « et ne la comparoit pas à sy vaillante femme comme *Madame d'Or* ». Quicherat (*Procès*, IV, 297) dit de cette dame d'Or : « Personnage inconnu ». Peut-être faut-il écrire ce nom : « d'Ors » (il y a dans l'Aisne, le Nord et en Seine-et-Oise des localités du nom d' « Ors »), ou « d'Aure. ». Le moindre renseignement sur cette « s'y vaillante femme », dont le dit écuyer plaçait l'héroïsme bien au-dessus de celui de l'immortelle Libératrice, serait accueilli par M. le vicomte de Poli avec la plus vive gratitude.

⚜ *Les Sonnets de Pimodan*, par le Marquis de Pimodan, Duc de Rarécourt. — Le grave et attrayant historien de *La Mère des Guises*, de *La réunion de Toul à la France*, de *La première étape de Jeanne d'Arc*, etc., est aussi le poète harmonieux et viril de *Lyres et clairons*, du *Coffret de perles noires*, des *Soirs de défaites*, etc. Cet élégant recueil, je devrais dire cet écrin de 120 sonnets, est brillamment digne de ses aînés, d'autant mieux qu'en notre éminent collègue le poète est doublé d'un penseur ; s'il cisèle finement le vers, on peut dire qu'il sculpte magistralement la pensée, non sans quelque intime et patriotique amertume, au spectacle de tant de douloureuses défaillances, de tant de lamentables écroulements. Et comment

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

ne la ressentirait-il pas, comme tout Français qui a lu notre histoire, qui se souvient et compare ? Lisez ce sonnet si plein de raison et... d'actualité : *Après « le grand soir »*.

Quand rien ne sera plus des sociétés pourries
Où nous agonisons ; quand on aura brûlé,
Depuis les parlements jusqu'aux gendarmeries,
Tout l'édifice ancien chaque jour ébranlé ;

Quand des « Princes » iront, parmi les railleries,
Tendant la main, couchant sous un pont écroulé ;
Quand on verra « Crésus », employé des voiries,
Parmi les balayeurs être immatriculé ;

Quand, du lointain Oural aux flots de l'Atlantique,
Il ne restera rien, rien de l'Europe antique,
Rien des trônes, et des pouvoirs, et des autels,

Les hommes n'auront pas rapproché de leurs lèvres
La coupe du bonheur où se calment les fièvres,
Et souffriront toujours de leurs maux immortels.

Combien d'autres sonnets nous aurions plaisir à reproduire ici, tous dignes de nos bravos ! Vous voudrez les lire, les savourer à loisir, avec un attrait d'autant plus vif qu'ils sont bellement illustrés par Henry Baudot. (Librairie Léon Vanier, quai St-Michel, 19, Paris).

⚜ On a terminé la restauration de l'église abbatiale de Lehon, près Dinan (Cotes-du-Nord) ; cette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

œuvre de reconstitution archéologique n'a pas duré moins de douze ans.

L'abbaye renferme les tombeaux des sires de Dinan, de Beaumanoir, le héros du combat des Trente ; de Tiphaine du Guesclin, nièce du grand connétable ; dans de magnifiques vitraux est retracée toute l'histoire de Lehon, depuis Nominoë jusqu'à la révolution. La grande verrière romane du chœur, haute de douze mètres et d'une superficie de 52 mètres carrés, contient 4 grandes travées ogivales, une superbe rosace avec deux roses, deux écoinçons et douze lobes, tous retraçant des épisodes de l'histoire de la célèbre abbaye bénédictine. Le tout est surmonté des armes des Beaumanoir, des du Guesclin et de la Bretagne.

⚜ *Danmarks Adels Aarbog* (Annuaire de la Noblesse de Danemark), par H. R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset, 15e année, 1898. — Ce très élégant volume est digne de ses aînés et fait de même grand honneur à ses savants rédacteurs. Il contient de nombreuses notices généalogiques, et est orné de nombreux portraits de famille finement héliogravés et de plusieurs blasons en chromo.

⚜ En réponse à l'hommage de son petit poème *La Devise héraldique*, notre Président a reçu ce spirituel remerciement signé F. par le prince des héraldistes français :

Votre plaquette « La Devise »
Vaut son pesant d'or !
C'est un travail qui synthétise
Tout un noble essor.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mais vous oubliez, dans la liste,
Votre cri joli...
Je le sais, moi, vieil héraldiste :
C'est *Fier et poli.*

⚜ *Les Bibliophiles et les Collectionneurs Provençaux, anciens et modernes* (*arrond. de Marseille*), par Emile Perrier. — Ce beau volume in-8° de près de 600 pages représente une somme considérable de labeur, et comble une lacune importante, nul écrivain n'ayant encore eu l'idée de réunir dans un tout complet tant de détails intéressants sur les collectionneurs de jadis et d'aujourd'hui, « sur ces hommes de goût dont les richesses ont constitué le noyau de nos musées et de nos bibliothèques ». Fervent adepte de l'art héraldique, notre jeune et distingué collègue le tient justement pour un auxiliaire puissant de l'histoire ; il lui a donc fait une place notable, ainsi qu'aux généalogies des anciennes familles, dans son œuvre très érudite, très réussie, ornée d'un élégant frontispice où s'atteste sa piété filiale, de nombreux ex-libris, fers de reliure et planches d'armoiries. Toutes nos félicitations à l'auteur, avec un cordial remerciement pour son précieux hommage.

⚜ *L'Archange terrassant le dragon*, la belle statue que M. Frémiet exposa au Salon de 1896, est maintenant au haut de la flèche de l'église du Mont Saint-Michel. L'effet de ce saint Michel, étincelant d'or et dominant la baie, est des plus saisissants. On l'aperçoit de très loin et il complète bien l'aspect de l'antique église. La statue est en bronze doré ; sa hauteur est de plus de 4 mètres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Voilà donc la vieille basilique qui, de nouveau, laisse planer au-dessus d'elle une image de l'archange vainqueur. Autrefois, en effet, un saint Michel en cuivre martelé s'élevait au haut de sa flèche. Le vandalisme l'abattit lors de la révolution et un télégraphe Chappe lui succéda. Depuis longtemps le télégraphe « à bras » avait lui-même disparu, et la flèche attendait toujours le nouveau saint Michel qu'elle possède à présent.

⚜ João de Deus : *Campo de flores* (Lisbonne, 2e éd. *ne varietur*, 1896, in-12, 700 p.). — Recueil complet des poésies lyriques du grand et très illustre Poète que le C. H. de France s'honore d'avoir compté au nombre de ses Membres. Son génie puissant et plein de grâce illumine toutes ces pages également admirables. Ce beau livre est orné de deux portraits de João de Deus, l'un quand il était dans l'éclat de sa féconde jeunesse, l'autre quand le sillon des années avait creusé ses traits, sans leur enlever leur saisissante expression de splendide intelligence, de généreuse énergie et de sereine loyauté.

⚜ *Alliance des comtes de Landrian, en Milanais, avec les Borromée, comtes d'Arona, et des parentés qui en résultent avec les Maisons de Brandebourg, Saxe, Autriche, Savoie, Visconti, Médicis, della Rovere, Gonzague*, etc. (Le Puy, impr. A. P. Prades-Freydier, 4 p. in-4°). Il n'existe plus de la noble Maison des marquis et comtes Landriani que la branche française des comtes de Landrian, confirmée dans sa noblesse chevaleresque, en 1703, par l.-pat. du duc de Lorraine qui établissent leur origine milanaise. Cette branche

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est représentée par le comte de Landrian du Montet et ses 2 fils, et par Mmes ses sœurs, la chanoinesse de L., la baronne Sellières et la baronne Grellet de la Deyte.

⚜ A l'inauguration du monument du général de Grammont, à Miramont, notre t. h. Président d'honneur, M. Tamizey de Larroque, son neveu, a prononcé un spirituel discours, très éloquent panégyrique de l'illustre fondateur de la Société protectrice des animaux.

⚜ Jules Dournel : *Histoire générale de Péronne.* — C'est par dévouement et par amour pour la glorieuse ville, antique berceau de ses ancêtres, que l'auteur a voulu en populariser l'histoire, et il l'a fait avec un réel talent d'historien pour qui la science ne va pas sans la conscience. *Nosce patriam atque parentes*, porte son œuvre en épigraphe : c'est notre devise à tous. L'*Appendice* donne en abondance de curieux et précieux renseignements sur les coutumes locales, les fêtes populaires, les représentations des mystères, la milice communale, la taille, le ban et l'arrière-ban. Notons un Armorial Péronnais, celui des corporations de la ville, et une belle planche représentant la célèbre bannière de l'héroïque défense de 1536.

Les Mayeurs de Péronne, leurs familles et leurs descendants. — Péronne, comme beaucoup d'autres cités privilégiées, avait son « Livre d'or ». Cet armorial, renfermant les généalogies et les armoiries des principales familles, fut brûlé révolutionnairement sur la place publique en 1793, avec les titres seigneuriaux et nobiliaires que leurs possesseurs avaient été

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

contraints de faire porter à l'hôtel-de-ville. Un des ascendants maternels de M. Jules Dournel, M. Huet d'Hébécourt, avait fait une copie abrégée de cet armorial péronnais ; elle aussi fut brûlée en 1870, pendant le bombardement. Heureusement plusieurs personnes en avaient extrait les généalogies qui les intéressaient, et d'autres possédaient des tableaux généalogiques qu'elles ont gracieusement communiqués. Le travail de M. J. Dournel, enrichi de ses notes personnelles, est donc aussi complet que possible. Dans la *Table des noms*, nous relevons les suivants : Arquinvilliers, Aubigny, Baudreuil, Beaumont la Bonninière, Boulet, Calonne, Choiseul-Gouffier, Clermont-Tonnerre, Courson la Villeneuve, Fautetereau, Francqueville, de Gaillard, d'Hébrard, Launay, Milly, Montalembert, Origny, Pocquelin, Rochechouart, Romanet. — Au cours de ce grand travail généalogique, l'auteur touche à maintes questions intéressantes : la particule dite nobiliaire (page III de l'Introduction, et p. 334), la qualité de *bourgeois*, qui n'était nullement synonyme de *roturier* (p. 356), les symboles héraldiques de la participation aux croisades (p. 144-145).

⚜ Depuis 1896, l'Association des Chevaliers Pontificaux, fondée en 1890, s'est accrue de nombreux Membres, parmi lesquels nous citerons : MM. le comte d'Aquin, le baron L. Celesia Parisi, le chanoine Alix d'Yénis, le comte L. Bellanger, le comte de Montaigu, l'abbé F. Girolami de Cortona, le comte Jametel, l'abbé L. P. Ségaux, Paul Mame, le marquis de Mauroy, le comte G. de Blois, Sénateur, Léon Germain de Maidy, Félix Villé, le comte Gousset, Paul Des-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vignes, O. ✲, le comte E. Bernay, ✲, G. van Beurden, le baron Sévère de Talhouët, Adolphe Lacroix, ✲, le comte Poutier de Sône. — Les Statuts sont envoyés sur demande adressée à M. le vicomte de Poli, Président de l'Association, r. des Acacias, 45, Paris.

✲ *Recherches historiques sur Milly-en-Gâtinais*, par Léon Marquis. — « Nous voulons simplement, dit l'auteur, essayer de donner ici un aperçu de l'histoire locale, surtout au point de vue archéologique et topographique ». C'est trop de modestie : son œuvre, très étudiée, apporte à l'histoire de Milly un contingent de nombreux et précieux renseignements ; elle donne la chronologie des seigneurs (au nombre de plus de 60, depuis le 7e siècle jusqu'à 1790) ; les sires de Milly, les Maisons de Bouville, de Clisson, de Meulan, Paynel, Montenay, Thiéville, Graville, Vendôme, Montmorency, Faudoas, Beaupoil de Saint-Aulaire, et du Lau d'Allemans. M. Léon Marquis a recueilli d'anciennes épitaphes et inscriptions de cloches, et agrémenté son œuvre érudite de quelques illustrations, notamment une vue de l'église de Milly.

✲ « Cette oligarchie de capitalistes qui se constitue sous nos yeux, cet immense syndicat de ploutocrates qui va devenir le maître du pays enlèvera à la petite et à la moyenne bourgeoisie jusqu'au moyen de vivre ; elle déclassera les petits négociants et les petits industriels, et les fera retomber au rang de salariés. Ce sera le rétablissement d'une Féodalité qui n'aura pas les énergies viriles de l'ancienne, qui sera composée non de chefs hardis, mais de directeurs de grandes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

compagnies, de banquiers cosmopolites tous plus avides les uns que les autres, tous véreux, tous impitoyables pour le pauvre monde. » (Ed. Drumont. *Libre Parole*, 6 nov. 1897.)

C'est exactement ce que prédisait le comte de Faucigny aux enragés niveleurs de l'Assemblée nationale, dans la fameuse séance de nuit du 19 juin 1790 : « Vous voulez détruire les distinctions des Nobles, et « il y aura toujours celle des banquiers, des usuriers « qui auront 200,000 écus de rente. » (Voy. notre *Ann.* de 1889, p. 77-78). En somme, la révolution n'ayant eu pour effet que de superposer l'argent à l'honneur, tout ce que nous voyons est simplement dans la logique des choses.

⚜ *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*. Tome XXV. — Ce beau volume de 500 pages est consacré tout entier à la publication d'une magistrale étude de notre savant collègue M. Louis Audiat, étude que nous recommandons très vivement à l'attention de tous nos amis : *L'instruction primaire gratuite et obligatoire avant 1789*. Elle nous montre la diffusion de l'instruction encouragée, suscitée par les Evêques, les Rois, les Seigneurs, les grands bourgeois, à toutes les époques de notre histoire. Il y avait en 1689 à La Rochelle 36 écoles. La Royauté en subventionnait un grand nombre, et intervint par des édits pour contraindre les parents à envoyer leurs enfants à l'école. La liberté d'enseignement était partout ; ouvrait école qui voulait. Il y en avait de gratuites dès l'an 843, et le Concile de Malines fulmina contre les parents qui négligeaient l'instruction de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

leurs enfants. La Noblesse, aux Etats généraux de 1560, réclama l'instruction obligatoire. — Mais il faut lire tout entière cette œuvre infiniment érudite; en somme, elle réduit probativement à néant une des thèses chères aux adversaires de la France d'autrefois, et c'est un noble et signalé service rendu une fois de plus par Louis Audiat à la vraie science et à la vérité historique.

⚜ Dans son vaillant journal *La Défense de Seine-et-Marne*, M. le baron Tristan Lambert a publié une savante étude, *Le Royaume de Jérusalem*, dont voici les parties les plus importantes :

« Plusieurs journaux ont dit récemment, par erreur, que le Royaume titulaire de Jérusalem avait appartenu aux Empereurs d'Allemagne et avait passé, par eux, à la Maison d'Autriche. *Cela n'est point exact.* Les Empereurs d'Allemagne, ou, pour s'exprimer justement, du Saint-Empire Romain, *ce qui n'est aucunement la même chose*, n'ont jamais eu, par eux-mêmes, aucuns droits sur le Royaume de Jérusalem. Seul, l'Empereur Frédéric II de Hohenstaufen, en avait acquis, non pas par lui-même, mais uniquement par son mariage avec Marie de Brienne, fille du dernier Roi Français de Jérusalem, en 1228. Mais d'une part, jamais il ne put les faire reconnaître, ni en entrer en possession. De l'autre, excommunié et déposé, il était, outre les compétitions, incapable de régner sur un royaume essentiellement Catholique et feudataire de l'église; enfin, la postérité légitime de Frédéric II et de Marie de Brienne s'est éteinte totalement dès 1263. L'Empire d'Allemagne, ou le Saint

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Empire, était, il est inutile de le rappeler, *purement Electif*, et nullement Héréditaire.

« Ce n'est, du reste, aucunement comme descendants des anciens Empereurs d'Allemagne, que les Empereurs d'Autriche ont prétendu à ce titre, mais uniquement en vertu d'anciennes prétentions Aragonaises et Siciliennes, abandonnées totalement par la Maison d'Autriche, aux traités de Vienne, 1725 et 1735, puis d'Aix-la-Chapelle, 1748. A l'heure actuelle, trois souverains portent simultanément le titre de Roi de Jérusalem. Ils le portent, est-il utile de le rappeler, non pas à titre effectif, ni même à titre de revendication ou de prétention, mais *purement Titulairement* et comme rappelant un souvenir éminemment glorieux. » Ce sont : Le Roi des Deux-Siciles (Maison de Bourbon) ; l'Empereur d'Autriche (Maison de Lorraine) ; le Chef de la Maison de Savoie. Notre éminent collègue aurait pu ajouter à ces trois souverains le Roi d'Espagne, mais l'omission aura été volontaire, S. M. Catholique ne portant le titre de Roi de Jérusalem qu'en vertu de son droit originel et éventuel au trône des Deux-Siciles.

Le Chef de la Maison de Savoie a cessé entièrement de porter ce titre depuis 1861. « *Jamais*, à aucune époque, les Papes n'accordèrent l'investiture du Royaume de Jérusalem à la Maison de Savoie. Il doit être noté que les prétentions, *non accompagnées d'investiture*, des Ducs de Savoie aux titres de Roi de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, entrèrent dans la Maison de Savoie, en 1433, par le mariage d'Anne d'Antioche-Lusignan avec Louis Ier, Duc de Savoie, *mais en sortirent* en 1478 par le mariage d'Anne de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Savoie, héritière de la branche aînée, avec Frédéric IV, Roi de Naples, et n'eurent plus dès lors aucune espèce de fondements. *Seul le roi des Deux-Siciles a un droit fondé à ce titre, et en est en possession Pontificale.*

« Sa possession est, d'abord, de beaucoup, de plusieurs siècles *la plus ancienne.* En effet, le Roi des Deux-Siciles est l'héritier, le représentant, le descendant, et par plusieurs lignes, de Charles d'Anjou (frère du Roi saint Louis), Roi de Sicile, proclamé et reconnu Roi de Jérusalem par les barons et les Etats du Royaume, sacré comme tel et investi par le Pape en 1278. De plus, en vertu de l'hommage solennel fait au Saint-Siège par les Croisés et Godefroy de Bouillon, le Royaume de Jérusalem est un fief de l'Eglise. Le Pape Jean XXI, la sanction et l'hommage des Etats du Royaume de Jérusalem, tenus à Ptolémaïs en 1277, en ont *solennellement investi en* 1278 *Charles d'Anjou, Roi de Sicile*, héritier de Mélisende de Lusignan, et ont uni la couronne et le Titre de Jérusalem à la Couronne de Sicile. De plus, le Pape Clément XII, *par la Bulle d'or du 12 mai 1738*, a solennellement investi Carlos III de Bourbon, Infant d'Espagne, Roi des Deux-Siciles, du royaume de Jérusalem, affirmant ainsi le Droit Légitime de la Couronne de Sicile, et tranchant définitivement toutes les compétitions et prétentions injustifiées et non fondées historiquement. Le Pape Clément XII, en consacrant une fois de plus l'union des Couronnes de Sicile et de Jérusalem, étend cette investiture pontificale à tous les descendants, masculins d'abord, féminins ensuite, du Roi de Sicile Carlos III. Voici

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

les termes *textuels* de l'investiture et de la Bulle d'Or :

« Regnum ipsum *Siciliæ et Jerusalem*, cum tota terra « predicta, citra Pharum usque ad confinia terrarum « ejusdem Ecclesiæ Romanæ (exceptis civitate Bene- « ventum et terra Pontis Corvi, cum territoriis spe- « cialiter Ecclesiæ reservatis), eidem Carolo Borbonio « Hispaniarum Infanti, pro se, suis que heredibus et « successoribus per lineam masculinam descenden- « tibus, in perpetuum. Quibus etiam deficientibus « lineis masculis predicti Caroli, suorum que fra- « trum, veniant et succedent fœminæ, etc... »

« Ces droits, aussi antiques que légitimes de la Race Capétienne et des Bourbons de Sicile, étaient utiles à rappeler et à prouver, devant le voyage annoncé à Jérusalem, pour 1898, de l'Empereur Allemand, devant l'invasion Juive dont « *le Sionisme* » vient récemment de menacer Jérusalem et la Palestine, avec une effronterie sans égale. Enfin, lors de l'effondrement inévitable et prochain, et du partage de l'Empire Ottoman, un Titre qui ne constitue aujourd'hui qu'un souvenir catholique, glorieux et traditionnel, peut, dans les événements futurs, constituer un Droit très efficace et très utile.

« Le Roi des Deux-Siciles François II de Bourbon, de sainte et héroïque mémoire, attachait un grand prix à ce souvenir glorieux et historique, dont il a bien voulu plusieurs fois m'entretenir, avec la haute équité et la science historique et profonde qui le caractérisaient. La France n'a nul intérêt à laisser attribuer, sans droit, ce titre si illustre aux Empereurs d'Allemagne, passés ou présents... N'était-ce pas sous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'influence et par les armes de la France et des Rois de France, des Princes et des Croisés Français, que tout l'Orient avait été transformé au moyen-âge en une immense possession française? De là date le Protectorat des chrétiens d'Orient, reconnu sans conteste à la France et si tristement, si honteusement abandonné aujourd'hui! Ne laissons pas oublier le Droit et les Traditions chrétiennes et glorieuses de l'Histoire... C'est un patrimoine sacré à conserver intact; l'avenir prouvera son utilité... »

Baron Tristan Lambert,

Commandeur de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.

⚜ *Revue d'Archéologie Poitevine* (Poitiers, librairie Oudin, 4, r. de l'Eperon; 12 fr. par an; le n°, 1 fr. 25); paraît par livraison mensuelle de 32 pages, avec phototypies et simili-gravures, sous la savante direction de Mgr X. Barbier de Montault: son succès est donc assuré, et par ainsi le Poitou aura son encyclopédie archéologique, que consulteront avec fruit les érudits de toutes les régions.

⚜ Le 6 mai 1897, en l'église de S. Ferdinand des Ternes, a été célébré le service de Bout de l'an pour le repos de l'âme de Madame Isabeau de Poli de Saint-Tronquet, Comtesse G. de Caix de Saint Aymour, fille de notre t. h. Président et de la vicomtesse de Poli, née Choiseul-Gouffier. L'église, tendue de draperies aux armes des deux familles, était absolument comble. La messe, à laquelle assistait tout le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Clergé paroissial, a été dite par M. le Chanoine Alix d'Yénis, ami d'enfance du vicomte de Poli.

Maison d'Arlot. Précis généalogique, par le comte de Saint-Saud. — C'est l'histoire de sa Maison, dressée avec une sévère impartialité sur titres authentiques, que vient d'écrire notre docte collègue. Écartant les hypothèses et les fables qui embroussaillent les origines de la plupart des vieux lignages, il commence sa généalogie à noble Guillaume Arlot, fondateur de l'église Saint-Pierre de Frugie en 1347, et sa filiation à Berdun Arlot, sgr de Frugie en 1441. Toute l'œuvre est des plus consciencieuses ; elle contient, outre le travail généalogique, une remarquable étude sur les nombreuses possessions seigneuriales de la Maison d'Arlot, et un excellent armorial de ses alliances.

Vocabulaire héraldique à l'usage des Italiens, par G. Guelfi (Milan, U. Hoepli, 1897, in-12, 300 p. Blasons dans le texte). Cet ouvrage en langue italienne fait partie de l'importante collection des manuels Hoepli. Il donne l'explication de 777 termes techniques, des planches de couronnes héraldiques, heaumes, cimiers, traite des devises et cris de guerre, de la composition des livrées, des Ordres équestres Pontificaux et Italiens, des dignités ecclésiastiques et civiles. Les héraldistes français le consulteront avec fruit pour préciser le sens de certains termes de l'héraldique italienne.

« Ce que Voltaire appelait « la chambellanie » a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pris de telles proportions, « que rien n'étonne plus. « Le sentiment du ridicule s'est émoussé comme le « reste. L'indifférence en tout ce qui touche aux ma- « nifestations de la vie publique devient de plus en « plus profonde. » (Ed. Drumont, *Lendemain de fête;* dans la *Libre Parole* du 16 juillet 1897.)

Tout en se moquant de la *chambellanie*, le fils de François Arouet n'avait pas échappé à cette maladie. Voici ce qu'il écrivait à Kœnig, après sa piteuse sortie de Prusse (*Mémoires pour servir à l'hist. de M. de Voltaire*, Amsterdam, 1785, in-12, partie I, p. 224) :

« ... Je réponds quelquefois aux calomnies, parce qu'il y a plus de lecteurs des feuilles médisantes que des livres utiles. Par exemple, Monsieur, lorsqu'on imprime que je prends à tort le titre de gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi de France, ne suis-je pas forcé de dire que, sans me parer jamais d'aucun titre, j'ai pourtant l'honneur d'avoir cette place, que Sa Majesté le Roi mon Maître m'a conservée. Lorsqu'on m'attaque sur ma naissance, ne dois-je pas à ma famille de répondre que je suis né égal à ceux qui ont la même place que moi, et que si j'ai parlé sur cet article avec la modestie convenable, c'est parce que cette même place a été occupée autrefois par les Montmorency et par les Châtillon ?... »

Excusez du peu !

Généalogie de la Maison de L'Espinay, originaire de Bretagne, par Léon Maître, archiviste-paléographe (Nantes, 1897, in-4°, 208 p.) — Œuvre des plus consciencieuses ; la généalogie et la filiation commencent à Jehan de L'Espinay, possessionné à Plessé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1416. Nous ne partageons pas le sentiment de l'érudit auteur en ce qui concerne l'origine de cette Maison : Jehan de L'Espinay était plus que probablement d'un ramage de ses très nobles homonymes venus d'Anjou, au XIIIe siècle, dans le diocèse de St-Malo. Nous croyons qu'une recherche approfondie des degrés antérieurs au dit Jehan justifierait nos présomptions. Ce beau volume est orné de nombreuses planches de blasons, portraits de famille, tableaux de quartiers, vues de châteaux ; il se termine par de nombreuses preuves, des notices sur les familles alliées et un grand tableau filiatif.

⚜ Nous apprenons avec plaisir que le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a souscrit pour 25 ex. au *Dictionnaire des Familles du Poitou*, la savante et importante publication de MM. Beauchet Filleau.

⚜ Je me proposais d'offrir, cette année, à nos hon. collègues une étude sur « La Croisade de Crète en 1668 », mais l'Annuaire était déjà trop fourni. Au train dont vont les choses, la question sera certainement encore d'actualité... rétrospective en 1899. — O. P.

⚜ *Généalogie de la Famille Germain de La Pomélie*, par l'Abbé A. Lecler. — Excellente généalogie d'une noble famille du Limousin qui remonte à Jean Germain, damoiseau de Solignac, époux d'Agnette, fille de P. de la Villatte, chevalier, vivants en 1148, et dont la filiation authentique et ininterrompue part

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'autre Jean Germain, damoiseau, vivant en 1406. De nombreux documents justificatifs suivent la généalogie, terminée par une table des alliances, où nous relevons ces noms : Aubusson, Badefol, du Breuil, Carbonnières, la Faye, Geoffre de Chabrignac, de l'Hermite, Nieul, Oiron, Romanet, Saint-Marsault, du Theil, Vigier.

Le 25 juillet 1897, à Haroué (Meurthe-et-Moselle), on a inauguré les monuments consacrés aux maréchaux de Bassompierre et de Beauvau, aux généraux Pouget et Gérard, tous glorieux enfants du pays.

Bibliographie nobiliaire de la Lorraine, par le vicomte A. de Bizemont. — « Les ouvrages sur la noblesse, dit notre savant collègue, ne peuvent être consultés pour la plupart qu'avec une certaine réserve. » Et ce n'est que trop vrai : l'ignorance des uns et la complaisance des autres ont trop souvent obscurci la vérité. De là tant d'idées fausses, absurdes, sur la noblesse et sur la France d'autrefois. Que si l'on veut remonter aux sources et préciser les origines, encore faut-il connaître exactement la valeur des écrivains que l'on consulte. C'est ce que M. de Bizemont a compris ; aussi son œuvre n'est-elle pas un simple inventaire, mais encore une bibliographie critique, destinée par ainsi à rendre de grands services aux professionnels comme aux amateurs de la science généalogique. Dans une remarquable introduction, l'auteur traite de l' « Ancienne Chevalerie », des écuyers, des anoblis, des gentilshommes verriers, des gentilshommes de 4 générations, des Chapitres nobles, des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

titres de noblesse. Puis vient la bibliographie, contenant 363 articles, et suivie d'une table alphabétique des auteurs, parmi lesquels des noms qui nous sont chers : de Braux, Germain de Maidy, d'Huart, Pellot, de Salles, de Simony. Les *Sources du Nobiliaire de Lorraine* manquent à la collection publiée depuis dix ans dans notre Annuaire ; s'il voulait bien résumer pour nous son grand travail bibliographique, M. le Vicomte de Bizemont comblerait cette lacune, et nous lui en aurions la plus vive gratitude.

Notre érudit collègue M. le marquis de l'Estourbeillon a été élu député du Morbihan, en remplacement de M. du Bodan, décédé. Nous lui réiterons nos plus sympathiques félicitations, qui s'adressent aussi à ses honorables électeurs.

Généalogie de la Maison de la Croix, par le comte de Saint-Saud. — Cette consciencieuse étude concerne une ancienne famille noble dont l'origine paraît indécise, et qui remonte à Jehan de Querret, dit de la Croix, vivant en 1402. La filiation authentique commence à Jean de la Croix, damoiseau, vivant vers 1450, présumé petit-fils du précédent. Cette famille a provigné du Nivernais en Périgord, Saintonge, Bordelais et Angoumois. M. de Saint-Saud donne, avec d'intéressants détails, la liste de ses possessions seigneuriales. Elle compte de très nobles alliances : Montalembert, Beaupoil Saint-Aulaire, de Murat, Châteauneuf, Cumont, Villoutreys, d'Avril, Faucher, etc. ; elle a produit 8 chevaliers de St-Louis, 2 chanoinesses de St-Antoine de Viennois, des pages du Roi et des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Princes, un gentilhomme de la chambre, de nombreux et vaillants officiers.

Le 29 Janvier 1898, à Rennes, en la chapelle du Sacré-Cœur, a été célébré le mariage de M. le comte Joseph de Bremond d'Ars, fils de notre t. h. Président d'honneur le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré, et petit-fils du général comte Théophile de Bremond d'Ars, avec Mlle Jeanne de Saisy, fille du feu comte Paul de Saisy, ancien député du Finistère, et de feu la comtesse de Saisy, née du Plessis de Grenédan, et nièce de M. le vicomte Hervé de Saisy, sénateur inamovible, et de Mme la comtesse douairière du Laz, née Saisy. La grand'mère paternelle de Mlle de Saisy, la comtesse Emmanuel de Saizy de Kerampuil, née d'Andigné de Mayneuf, était nièce de Mgr d'Andigné, Evêque de Nantes sous la Restauration. Le père de la mariée, le comte Paul de Saisy, fut l'un des commandants des zouaves pontificaux et demeura, en cette qualité, dix ans à Rome au service du Souverain-Pontife. Le Comte Gaston du Plessis de Grenédans son oncle maternel, périt glorieusement à Castelfidardo. — S. S. le Pape avait daigné envoyer aux jeunes époux Sa paternelle Bénédiction.

Généalogie de la Famille de la Valade de Truffin (*Périgord, Nivernais, Bourgogne, Iles de Saint-Domingue et de Cuba*), par Théodore Courtaux. — A force de patientes et érudites recherches, l'auteur est parvenu à reconstituer les archives de cette famille, détruites à St-Domingue pendant la révolution, et à réunir les éléments d'une excellente généalogie,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui commence à Hélie de la Valade, écuyer, né vers la fin du xve siècle en Périgord, et que clôt un index des noms de personnes et de lieux.

Almanach de Gotha, 135e année (1898).— Le célèbre Annuaire généalogique, diplomatique et statistique s'est encore accru, cette année, de plusieurs nouveaux chapitres d'une réelle utilité, notamment sur l'Abyssinie. Entre autres portraits finement gravés, il contient celui de la jeune Reine des Pays-Bas. Les familles françaises (ducs et princes), dont il donne l'état présent, sont : Audiffret-Pasquier, Avaray, Bauffremont, Beauvau, Béthune, Blacas, Bonaparte, Broglie, Caraman, des Cars, Castries, Caylus, Choiseul-Praslin, Cossé- Brissac, Durfort-Lorge, Gramont, Harcourt, Lévis-Mirepoix, Lucinge, Luynes, Mac-Mahon, Maillé, Montesquiou-Fezensac, Mortemart, Noailles, Polignac, Rarécourt-Pimodan, Rohan-Chabot, Reggio, la Rochefoucauld, Sabran, Talleyrand-Périgord, la Trémoïlle, Uzès, etc. — Les grandes familles italiennes, au nombre d'une trentaine : Altieri, Borghese, Caetani, Carovigno, Chigi, Colonna, del Drago, Hercolani, Lucchesi-Palli, Massimo, Odescalchi, Orsini, Cito Filomarino della Rocca d'Aspro, Rospigliosi, Ruffo, Ruspoli, etc.

Les admirateurs de l'*Imitation* ont souvent regretté que le nom de l'auteur de ce bel ouvrage ne fût pas connu. Cette importante question, vainement agitée au xviie siècle entre les *Kempistes* et les *Gersenistes*, semble résolue dans une thèse latine soutenue par M. Bénard devant la Faculté des lettres de Paris

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(avril 1891). Les conclusions fortement établies peuvent se réduire aux suivantes :

1° L'*Imitation* est du XIIIe siècle, et sa date approximative est 1240 ; 2° Elle est l'œuvre d'un religieux et faite pour des religieux ; 3° Elle n'a qu'un auteur, comme le montre l'unité de plan, de doctrine et de style ; 4° Cet auteur n'est pas A Kempis, qui a été seulement un habile transcripteur, et dont le style a des caractères très différents de celui de l'*Imitation* ; 5° Enfin l'auteur de l'*Imitation* est bien *Gersen*, supérieur des Bénédictins à Verceil (Hte-Italie). La similitude des noms a fait mal à propos attribuer l'*Imitation* à *Gerson*, postérieur de plus d'un siècle aux premières transcriptions de l'ouvrage. Cette opinion n'est d'ailleurs d'accord ni avec la vie agitée du célèbre chancelier, ni avec son style, ni avec ses doctrines.

⚜ *La vie et les œuvres du Vicomte Auguste de Margon.* (Discours de M. Frédéric Donnadieu, Président, à la Soc. archéologique de Béziers). — Éloquent et juste panégyrique de notre éminent et très regretté collègue : « Auguste, vicomte Le Moine de Margon, « appartenait à une famille qui n'est pas très ancienne « dans notre Languedoc, mais qui remonte très haut « dans son pays d'origine, en Bretagne. Elle a donné « à l'Eglise des hommes éminents, parmi lesquels le « Cardinal Le Moine qui fonda le collège connu sous « son nom. Ceux de ses membres qui se distinguèrent « dans les armes sont nombreux, à commencer par « ce Robert Le Moine, qui, avec d'autres seigneurs « français, suivit en Terre-Sainte Bohémond, fils de « Robert Guiscard, et qui se signala, en 1097, au siège

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« d'Antioche... Non loin de ces vieilles tours déman-
« telées de Margon, qui gardent encore quelque
« chose de leur fière et rude mine d'antan, nous
« avons dit un dernier adieu à ce confrère excellent,
« à cet homme de cœur et de bien, à cette intelligence
« d'élite, dont le souvenir vivra toujours parmi
« nous. »

Dans le *Hoche* de Paul Déroulède, le public a fait un succès à cette phrase de son héros : « Avant « la révolution, un homme sorti du peuple n'aurait « pu signer une victoire de son nom : il ne l'aurait si- « gnée que de son sang. » Louis-Hector de Villars, maréchal de France, signa de son nom les victoires de Friedlingen (1702), Hochstaedt (1703), Denain (1712). Ce glorieux fils de Pierre de Villars était-il donc de race féodale ? Non, mais de souche assez modeste : il descendait de « Pierre de Villars, marchand de Lyon » en 1450. (B. N., *Pièces orig.*, dossier *Villars ducs et pairs*, p. 2.) Le maréchal Catinat était de souche bourgeoise. Le maréchal Fabert, de même. L'illustre Chevert, « sans naissance », dit son épitaphe composée par Diderot, était fils d'un bedeau.

« Hoche, dit M. Jean Gascogne (*Libre Parole*), « 6 oct. 1897), est sergent aux Gardes françaises, « mais l'avenir est barré aux plébéiens, car pour être « admis aux grades moyens il faut quatre quartiers de « noblesse ; les lois nouvelles vont permettre à des « plébéiens de devenir généraux. » Alors, que peut bien signifier l'édit de Louis XV portant anoblissement des officiers non-nobles arrivés au grade de Général ?...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un élégant et spirituel journal illustré de Lisbonne, le *Perfume*, dout l'administrateur est M. José de Battaglia Ramos, fils de notre très illustre et très regretté collègue Jean de Deus, le grand poète portugais, a donné (28 nov. 1897) un charmant portrait et une excellente biographie d'un autre poëte célèbre, notre hon. collègue M. Antoine de Macedo Papança, comte de Monsaraz, Grand du royaume de Portugal, membre correspondant de l'Académie Royale des sciences de Lisbonne.

Dans son N° du 30 décembre, le *Perfume* a donné le portrait et la biographie du vicomte de Poli, par M. José de Battaglia Ramos, à qui nous réitérons nos remerciements et nos félicitations.

La librairie Dorbon a publié un intéressant Catalogue d'ouvrages anciens et modernes relatifs à la Noblesse, les Sports, la Chasse et la Pêche, qui sera envoyé gratis à toute personne qui lui en fera la demande (rue de Seine, 6, Paris).

Le 7 juin 1897, à Saint-Quentin, a été inauguré le monument destiné à glorifier l'héroïque et victorieuse défense de 1557 contre les armées coalisées de l'Autriche, de l'Espagne et de l'Angleterre. La face principale du monument montre l'amiral de Coligny et le mayeur Varlet de Gibercourt organisant la défense. La municipalité avait invité à cette patriotique solennité plusieurs descendants des défenseurs de Saint-Quentin, notamment notre hon. collègue le comte de Coligny-Châtillon, qui fut présenté au Pré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sident de la République par le préfet de l'Aisne, et à qui M. Félix Faure adressa ces flatteuses paroles :

« Les belles fêtes de l'inauguration d'un monu-« ment destiné à perpétuer le souvenir de l'héroïque « défense de Saint-Quentin, n'eussent pas été com-« plètes si le gouvernement n'avait pu, en ce jour, « adresser ses compliments aux descendants de ceux « qui y prirent une si large part. Je suis heureux, « Monsieur le Comte, de constater, par cette croix de « la Légion d'honneur que vous portez, que dans « votre famille en particulier les sentiments de « vaillance et d'honneur n'ont rien perdu de leur in-« tensité, depuis cette époque déjà lointaine où votre « illustre ascendant faisait appel à tous les courages, à « toutes les énergies, pour la défense du sol envahi. « Recevez toutes nos bien vives et bien sincères félici-« tations. »

⚜ *Les plus anciennes armoiries françaises (1127-1300)*, par L. Bouly de Lesdain. — MM. A. de Barthélemy et Demay ont soutenu qu'on ne pouvait citer aucun sceau armorié antérieur à celui de Ph. d'Alsace, comte de Flandre, en 1170 ; ce qui ne prouve pas que les armoiries n'existassent point antérieurement : elles étaient indubitablement sur les bannières avant d'être sur les sceaux. Cette date de 1170 a semblé récente à notre docte collègue, et il établit que les armoiries ont fait leur apparition en France 30 ou 40 ans plus tôt. Toute cette étude, très érudite, se recommande grandement à l'attention des héraldistes.

⚜ — « J'ai fait une curieuse découverte, dont je

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

m'empresse de faire part à mes collaborateurs de l'*Echo du Public*, un poème héraldique : *Les Blasons*, comptant exactement 252 vers, dédié à Victor Hugo, et signé... Ne cherchez pas, vous ne trouverez jamais !... Signé Alphonse Esquiros... — Esquiros le montagnard de 1848, le proscrit de 1852, le proconsul de 1870 ? — Lui-même ! — Ecoutons-le chanter :

Le blason, épopée ouverte à qui sait lire,
Sur l'écusson d'Irlande a suspendu sa lyre ;
Ciel de France, aux rayons, hélas ! ensevelis,
Bourbon portait d'azur chargé de fleurs de lis ;
Bretagne avait l'hermine et Navarre les chaînes,
Rohan les macles d'or aux formes incertaines ;
Premier baron chrétien, *titre dont nous rions*,
Montmorency, la croix et les alérions ;
Médicis, les tourteaux ; Doigny, les cinq burelles ;
Castille, le château sommé de trois tourelles ;
Chabot, d'affreux poissons dans les ondes nageant ;
Les d'Orléans, de France au lambel en argent.
Oui, la France était belle alors sous ses insignes !
Il faut aux nations les pompes et les signes.

« Et un peu après :

Vous avez pour blason poète ineffaçable,
Sur champ d'argent, je crois, trois merlettes de sable,
Souvenir de famille et noblesse d'aïeux,
Lettres qu'avec leur sang ont écrites ces vieux.

« N'est-ce pas chose intéressante d'entendre ce démocsoc farouche

Parler si purement la langue des hérault

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

que L. de Sarran, ni le chevalier Portal, ni le vicomte de Poli, lui-même, ne seraient mieux disants ? Savez-vous ce que je ferais au lieu et place de Poli ? En tête du prochain *Annuaire du Conseil héraldique de France*, je reproduirais les vers d'Alphonse Esquiros. » — F. DEMART, *L'Echo du Public*, 25 sept, 1897, N° 46, p. 367.)

Maison de Moy. Etude sur des pilastres armoriés conservés dans l'église de Saint-Quentin, par Henri Tausin. Ces précieux pilastres, reliques vénérables des XVIe et XVIIe siècles, sont en marbre noir et portent des écussons sculptés avec soin. Les deux premiers faisaient partie de l'encadrement de l'inscription constatant une fondation de François de Sons, chevalier, sgr de Pommery, Ronquerolles et a. l., vicomte de Monanteuil, lieutenant de Roi à St-Quentin (4 juillet 1595). Ils portent son blason, qui est, brisé d'une anille, celui de la très ancienne Maison de Moy, dont les seigneurs de Sons étaient issus. Deux planches de l'œuvre érudite de M. H. Tausin reproduisent ces 4 curieux pilastres, et un beau vitrail représentant Colart de Moy et Marguerite d'Ailly, sa femme, XVe siècle). « La maison de Moy, « l'une des plus anciennes et des plus illustres de Pi- « cardie, a pris son nom, dès la fin du XIe siècle, de la « sirerie de Moy-en-Vermandois, baronnie au XVe siè- « cle et érigée en marquisat par lettres patentes du « Roi Henri III, du mois de mars 1578. » Ainsi débute la *Notice historique* et généalogique de M. H. Tausin, qui donne une liste d'onze croisés de ce vieux lignage chevaleresque, de ses honneurs, de ses

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

alliances, et termine par un *Etat présent* de la Maison de Moy.

⚜ Le 2 février 1898, à Paris, en l'église de S. Philippe du Roule, a été célébré le mariage de M. le baron Paul Hulot de Collart, fils de notre hon. collègue, avec Mlle Magdeleine de Frémont, fille du distingué Inspecteur de la Compagnie d'Orléans, d'une vieille famille militaire du Bourbonnais. Le marié est l'aîné des petits-fils d'un héros de la Grande Armée, officier supérieur d'artillerie, démissionnaire en 1830, et le petit-neveu du général baron Hulot (Jacques-Louis), dont la brillante conduite au siège de Lille, en 1815, lui valut, en gage de reconnaissance de ses habitants, une épée d'honneur qui lui fut remise par le Duc de Berry. Le nom ardennais de Hulot, remontant à Jean Hulot, de Braux, près Charleville, anobli avec toute sa famille, par lettres données à Rome le 3 mai 1525, en raison de services rendus au Saint-Siège, reçut un nouveau lustre pendant les guerres du premier Empire et de la Restauration. Il fut porté par trois vaillants généraux et il est inscrit sur l'Arc de Triomphe.

⚜ *Le vieux châtaignier.* Œuvre collective et toute charmante de notre t. h. Président d'honneur et de ses amis les meilleurs, entre autres nos chers et hon. collègues MM. Louis Audiat et Léon de Berluc-Pérussis (A. de Gagnaud). C'est l'oraison funèbre, pourrait-on dire, d'un grand châtaignier qu'admiraient tous les visiteurs du pavillon Peiresc et qu'ont mis à mal de cruels ouragans. « Je veux, dit le prince

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des Peiresciens, avant que ses derniers débris disparaissent à jamais, rendre un pieux hommage à l'arbre vénérable auquel se rattachent pour moi de si lointains et de si doux souvenirs, à l'arbre dont l'épais ombrage abrita les jeux de mon enfance, les rêveries de ma jeunesse, les travaux de mon été et de mon automne, sans oublier les mille cordiales causeries de toutes les périodes de ma vie. » Et voilà ce grand moribond immortalisé par cette luxueuse publication, par la belle prose de son seigneur, par les vers exquis de Louis Audiat, superbement traduits en vers provençaux par A. de Gagnaud et très heureusement mis en musique par Désiré Granier, et encore par d'élégantes illustrations de M. de Boëry. Très enviable fin, car c'est la gloire, cela ! En tête de l'œuvre, je lis : « Imprimé à 120 exemplaires, *tous réservés aux bons Amis.* » Et j'ai eu l'honneur d'en recevoir un, accompagné d'une affectueuse et flatteuse dédicace datée du « Pavillon Peiresc, 20 oct. 1897 », et qui en accroît encore et grandement la valeur. Le cœur rend grâces au cœur. Ah ! si les arbres parlaient, ailleurs que chez les fabulistes, quel savant impeccable, captivant, admirable,admiré, serait le vieux châtaignier du Pavillon Peiresc ! Il n'aurait qu'à redire tout ce qu'il entendit. — O. P.

⁂ S. G. Mgr Pelgé, Évêque de Poitiers, qui a baptisé la cloche « Alexandre-Nicolas », offerte par S. M. l'Empereur de Russie à l'église Saint-Jean-l'Evangéliste de Châtellerault, a fait ses études au collège Saint-Vincent, à Senlis (Oise). Or, ce collège occupe les bâtiments de l'ancienne abbaye du même nom,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fondée en 1060 par Anne, fille de Iaroslav-Vladimirovitch, grand prince des Ruthènes on Russes, épouse de notre roi Henri Ier, en exécution d'un vœu fait par cette reine, qui désirait ardemment donner un héritier à la couronne de France. Ses prières ayant été exaucées, elle mit au monde un fils qui fut le roi Philippe Ier. C'est à la prétention qu'avait Anne Iaroslav de descendre de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, que nous devons d'avoir vu le nom de Philippe porté par un grand nombre de nos Rois.

Limburg's Jaarboek. (Organe de la Société Provinciale « Limburg ». Ruremonde, 1896. — Histoire, généalogie, poésie, cette excellente publication semi-mensuelle aborde tous les genres, dans l'esprit le meilleur. Elle apporte à l'histoire du Limbourg un précieux contingent de matériaux.

Le 25 juillet 1897, à Hénencourt (Somme), a été inauguré le monument érigé par M. le marquis de Lameth, maire d'Hénencourt, ancien commandant des Volontaires de la Somme, à la mémoire des enfants de cette commune « morts pour la Patrie et à l'honneur de ceux qui la défendirent en 1870 ». Cette patriotique cérémonie, à laquelle assistait une foule considérable, était présidée par M. le vicomte de Poli, ancien préfet, ancien sous-préfet d'Abbeville, ancien lieutenant au 28e Régiment de Paris (1870-71), qui a prononcé le discours d'inauguration. Nous en extrayons ce passage :

« Dans tous les temps, je le dis bien haut, à toutes les époques de notre histoire, aussi loin qu'elle re-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

monte, le saint amour de la patrie a fécondé les héroïsmes ; dans tous les temps, il a coulé prodigieusement, le sang de France, vieux sang de gloire ! Et je le dis bien haut, parce que telle école, ignorant ou méconnaissant le passé de notre pays, a prétendu revendiquer exclusivement pour nos temps le monopole du patriotisme. Quoi ! les preux qui sauvèrent la France à Bouvines, les croisés tombant dans les lointaines batailles en murmurant ce filial adieu, « *Ha ! doulce France !...* » Quoi ! du Guesclin, Bayard, les défenseurs de Péronne, comme Ringois préférant mourir que de cesser d'être Français, les héros du Mont-Saint-Michel, soutenant victorieusement contre les Anglais un siège de plus de trente années, le plus long de nos fastes militaires ! Quoi ! Jeanne d'Arc elle-même, la Sainte de la Patrie, et Villars, qui lui aussi sauva la France, tous ces grands Français n'auraient pas été des patriotes !... Quel ingrat blasphème, et quelle pitié ! Ceux qui peuvent penser ou parler ainsi oublient ou veulent oublier que, chez nos pères, en fait de patriotisme, la chose existait bien longtemps avant le mot. En vérité, ceux qui parlent ainsi sont aussi sérieux que s'ils prétendaient que la locomotion n'existe que depuis l'invention des locomotives !... »

Le lendemain, en l'église de St-Maclou d'Hénencourt, au service solennel célébré pour les âmes des glorieux défunts, notre vén. collègue M. le chanoine Alix d'Yénis a prononcé un admirable sermon, tout vibrant de foi et de patriotisme, que la nombreuse assistance eût coupé d'applaudissements enthousiastes, sans le respect dû au saint lieu.

✤ Un comité s'est formé, sous la présidence de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. le marquis de Vibraye, pour l'érection d'un monument au maréchal de Vauban, dans la commune de Bazoches. Les restes de l'illustre soldat reposent dans les caveaux de l'église de cette commune du département de la Nièvre.

⚜ Notre hon. collègue M. Philippe Tiersonnier, digne descendant d'un des héros de Péronne (Voy. pag. 105, 110, 114, 118, 122, 136, 154, 156), apprenant que M. de Poli s'occupait d'une étude sur la glorieuse défense de 1536, lui a adressé un très intéressant essai d'armorial des Défenseurs de Péronne. A notre grand regret, nous n'avons pu le publier, l'étude susdite occupant déjà près de 100 pages du présent annuaire ; nous l'avons classé dans nos Archives, où il pourra être consulté avec fruit par les intéressés.

⚜ Un gentilhomme Espagnol, don Fernando Diaz de Mendoza, comte de Lalaing, grand d'Espagne, marquis de Fontanar, désirant s'engager dans la troupe d'un théâtre lyrique, a demandé l'autorisation de mettre sur les affiches ses qualités et titres, notamment ceux-ci : *fils du Comte de Balazore, frère de la comtesse de San Luis, cousin de la duchesse de la Torre*, etc., etc. Le Conseil des Etats a non seulement repoussé la demande, mais il a une fois pour toutes interdit à tout artiste de théâtre ou de concert de paraître sur une scène quelconque autrement que sous un nom d'emprunt, lorsqu'il possède quelque titre de noblesse authentique.

⚜ Un certain nombre de collectionneurs et de collectionneuses de sceaux et de cachets, désireux de simplifier leurs recherches, de faciliter leurs études et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'échanger leurs doubles, ont l'intention de se grouper en Société. Ils seraient désireux que les personnes qui partagent leurs goûts voulussent bien se joindre à eux et les prient instamment de vouloir bien donner leur adresse à M. Guerlin, membre du C. H. de France, 80, rue le Merchier, à Amiens.

⚜ Les beaux vers de M. Louis de Chauvigny, *L'oriflamme*, que nous donnons à la page 208, sont extraits d'un exemplaire de ses poésies, *Les Croyances*, offert au vicomte de Poli avec cette charmante dédicace :

En quelques mains que soient passés
Les exemplaires de ce livre,
Celui-ci qu'aux vôtres je livre
N'est-il pas l'un des mieux placés ?

J'ai payé une part de ma gratitude au Poète des *Croyances*, le 25 juillet 1897, à Hénencourt, en le faisant applaudir par des milliers de patriotes. — O. P.

⚜ *Archives de la Soc. des Collectionneurs d'Ex-Libris*, (Mensuelles, in-4° ; France, 18 fr. par an ; étranger, 19 fr. 50 ; rue de Prony, 95, Paris.) Cette Société, présidée par son érudit fondateur, M. le Docteur L. Bouland, compte parmi les Membres de son Comité trois de nos hon. collègues, le comte de Grandeffe, R. Richebé et G. Salleron. Elle publie un bulletin mensuel, illustré, de forme très élégante et de fond très docte.

⚜ Nous remercions très cordialement la *Gazette de France*, le *Gaulois*, L'*Autorité*, la *Défense de Seine-et-Marne*, l'*Echo des villes d'eaux*, la *Nuova Sicilia*, le *Polybiblion*, le *Bulletin de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge*, la *Revue hist. de l'Ouest*, le *Gior-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nale Araldico, le *Calendario d'oro*, le *Bulletin héraldique de France*, de leur bienveillante appréciation de notre Annuaire de 1897.

⚜ Dans son livre *Morts et vivants*, M. Mézières, l'un des 40 de l'A. F., à l'exemple de MM. Louis Blanc et Michelet, fait de Charlotte de Corday une *petite-nièce* de Corneille. Mlle de Corday était réellement, non la petite-nièce, mais l'*arrière-petite-fille* de l'auteur de *Cinna*. C'est là un point qui a été mis hors de doute par les recherches de Lapan (*Généalogie de la famille de Corneille*, 1817), de Taschereau (*Histoire de la vie et des ouvrages de Corneille*, 1829), de Ballain (*Maison et généalogie de Corneille*, 1833) et de Marty-Laveaux, dans sa grande édition des *Œuvres de Pierre Corneille* (1862-1868).

⚜ *L'Eglise et l'Abbaye de Saint-Nicaise de Reims. Notice hist. et archéol., depuis leurs origines jusqu'à leur destruction*, par Ch. Givelet. — Cette œuvre vraiment splendide de notre savant collègue est consacrée à faire revivre une église tout admirable, qui fut un des plus purs joyaux de la cité rémoise, et dont firent table rase le fanatisme et le vandalisme révolutionnaires. Grâce à la science et au pieux labeur de M. Charles Givelet, la ruine n'aura point péri ; à l'aide d'innombrables et précieux matériaux, sa belle et savante monographie, fruit de longues et patientes recherches, reconstitue dans sa magnificence originelle le chef-d'œuvre de Libergier, dont la disparition n'a cessé d'être un deuil pour les Rémois, et aussi pour tous ceux qui ont le culte du beau. L'ouvrage, pour être plus digne encore de son superbe mo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dèle, est luxueusement édité, enrichi de très nombreuses planches en héliogravure ou à l'eau forte et de gravures dans le texte (boiseries, armoiries, portraits, ex-libris de l'abbaye, mosaïques de l'église, peintures, stalles, grilles, vitraux, tombeaux, plans, anciennes vues de Reims et de Saint-Nicaise, etc.), et se termine par 24 pièces justificatives et un copieux index onomastique.

⚜ *Pro Deo*, poésies catholiques, par Oscar de Poli. — Achille Millien, notre éminent collègue, le grand poète chrétien, a mis en tête de ce recueil de vers une préface des plus flatteuses : « La pièce qui ouvre le volume, dit-il, *Credo*, en expose admirablement l'inspiration, le sens et le but... La traduction de l'Ode latine de Léon XIII à la France est un vrai tour de force; l'auteur s'y joue de toutes les difficultés... La publication de ce recueil *Pro Deo* augmentera notablement les titres de l'auteur à la haute estime de ceux — et ils sont nombreux, Dieu merci ! — qui apprécient encore les saines, les grandes pensées servies par notre clair et pur langage de France. » Voici les titres de quelques-unes des pièces de ce très élégant volume : *L'Amphithéâtre Flavien* (Colisée; *Ode à S.S. Léon XIII* (1879); *Le Christ de Michel-Ange; Saint Dominique* (Ode) ; *Calotin; Pater de la France; Jeanne d'Arc; Le Moïse de Michel-Ange* ; *Ignorantin*; *Au Mont St-Michel*; *Pimodan; La Papauté*; *Le Monastère*; *Prière d'un père; Petit Noël*; *Soldat du Pape; Solesmes; Souvenez-vous et priez*, etc.

⚜ *Pro Rege*, poésies royalistes, par Oscar de Poli. — Notre savant collègue M. le baron Tristan Lambert

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

a mis une belle et vibrante introduction en tête de ces poésies écrites « durant toute une longue vie de dévouement, de sacrifices, de labeurs et de luttes... A chaque ligne, on lit, on sent que tout cela a été écrit, au courant du cœur et de la plume, pour célébrer, soit une gloire vaincue, soit la vaillance d'un frère d'armes, soit pour protester contre une iniquité ou une sottise triomphantes... L'auteur de ces vers a un souvenir émouvant et flatteur pour chacun de ceux, héros et martyrs, ou simplement braves gens et cœurs droits, qui ont avec lui combattu toutes ces luttes, traversé tous ces événements qui sont devenus de l'histoire. » Voici les titres de quelques-unes des nombreuses pièces du recueil : Gaucher de Châtillon ; Charette ; Au comte de Christen ; Place de la Concorde (1793-1893); La république des crapauds; *Domine, salvum fac regem* ; Doux pays; L'essai loyal ; Pauvre France ; La saint Henri ; La France aux Français ; La popularité ; La Royauté ; Le droit du mépris ; La légende du roi Henri ; L'Exilé ; le lion de Thorwaldsen ; Mané, Thecel, Pharès ; Mon âme à Dieu, ma vie au Roi ; Pauvres petits soldats ! Sa Majesté le Peuple Souverain ; Place au Roi ; Profession de foi ; Venise (1863); Vercingétorix ; La devise héraldique, autre tour de force du poète, qui a trouvé moyen de faire tenir dans ce petit poème des centaines de devises familiales, notamment celles des Bremond d'Ars, Grellet de la Deyte, de Faucher, de Buchère de L'Epinois, Rarécourt-Pimodan, Charette, Couëtus, du Pin de la Guérivière, Choiseul, Mauroy, Monti, de Pantin de la Guère, La Fargue, Moy, Sainte-Colombe, Vertamy, du Crozet, Montalembert, Cugnon, Farcy, Beaufran-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chet, du Mas, Achard, Fremin, Castellane, Bernis, Chabot, Seguins, Caix, Bellaigue, Lacger, Montlovier, Foras, Ramel, L'Enferna, Cardaillac, Chasteigner, Lapeyrouse, Gargan, Grasset, Saint-Pern. Lameth, Estourmel, Beaulaincourt, Luppé, Damas, Bizemont, Dax, La Tour-du-Pin, etc.

⚜ Le 21 janvier 1897, recevant en audience les représentants de la Noblesse Romaine, S.S. le Pape Léon XIII a daigné leur adresser une magnifique allocution, que nous voudrions reproduire intégralement :

« Notre charité, a dit l'auguste Pontife, ne fait, ni ne doit faire acception de personne. Mais elle ne saurait être répréhensible, si elle met particulièrement en vous sa complaisance, en vue précisément du rang social qui vous a été assigné par un fait en apparence fortuit, mais en vérité par une clémente disposition du Ciel. Comment refuser un égard particulier à l'éclat du nom, du moment que le Divin Rédempteur a montré, par le fait, le tenir en estime? Certes, dans son pèlerinage terrestre, Il adopta la pauvreté et ne voulut jamais la richesse pour compagne; mais, pourtant, il voulut naître de race royale. »

⚜ *Etampes pittoresque. Guide du promeneur dans la ville et l'arrondissement.* (Étampes, 1897, in-8, 208 p.) — Guide excellent, à la fois savant et charmant, écrit avec esprit, en bon français de France, par M. Maxime Legrand, avec le concours de MM. Léon Marquis, René Ravault, et d'un groupe d'amateurs étampois. Rien n'y est oublié de ce qui fut l'ornement de cette ville célèbre. M. René Ravault a enrichi cette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

élégante monographie de 84 dessins et gravures qui décèlent l'archéologue doublé d'un artiste ; quelle extraordinaire intensité de vie locale nous révèlent tous ces témoins d'un passé prestigieux, la même jadis en tant de cités où maintenant l'herbe pousse dans les rues ! L'œuvre abonde en renseignements précieux, et elle fait grand honneur à ses auteurs, que nous complimentons bien vivement.

⚜ Dans le journal *La Discussione* de Naples (14 avril 1897), notre hon. collègue et Délégué général M. le comte G. Anguissola de S. Damiano a écrit un long et remarquable article sur l'étude publiée, dans notre Annuaire de 1897, par M. le vicomte de Poli : *La Maison de France et ses armes.*

⚜ Tandis que les nations chrétiennes assistaient impassibles à l'égorgement des Chrétiens d'Arménie, une vraie grande dame, Madame la Princesse Borghèse, née De Ferrari, — mue par le sentiment le plus élevé et se souvenant de ses nobles aïeux qui, dès la fin du 12e siècle, occupaient en Arménie un rang éminent, — a réuni dans un pieux asile, à Gênes, les petits arméniens sauvés des massacres par ses courageux efforts. Belle et généreuse action, que nous saluons d'une respectueuse admiration.

⚜ *L'Ordre hiérosolymitain du S. Sépulcre et ses Membres Napolitains.* (Il S. M. Ord. Gerosolimitano del S. Sepolcro e la sua rappresentanza di Napoli), par le commandeur Antonio Padula. — Cette élégante publication de notre hon. collègue contient un bref historique de cet Ordre illustre, les noms et les armoiries de ses Membres résidant à Naples et les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

statuts de leur Association. Il est orné d'un beau portrait de S. Exc. Révme Mgr Ludovic Piavi, Patriarche de Jérusalem, Grand-Maître de l'Ordre. Incidemment l'auteur donne un juste éloge à l'œuvre si appréciée de notre savant collègue M. le comte Couret, docteur en droit et ès-lettres : *L'Ordre du S. Sépulcre depuis ses origines jusqu'à nos jours* (1887, in-4°), dont l'auteur prépare une seconde édition. S.S. le Pape a daigné agréér l'hommage de l'œuvre de M. A. Padula et l'en faire remercier par une très flatteuse lettre de S. Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat. Notre éminent Président d'honneur S. Exc. Rme Mgr R. Cocchia, Archevêque de Chieti, a répondu au même hommage par un remerciement élogieux.

Le 25 avril 1897, en la grande salle de l'Hôtel Continental, nous avons eu le plaisir très délicat et très vif d'assister à la prime audition de *La Mort d'Armide*, drame lyrique en 3 actes, dont la musique et le libretto sont l'œuvre de notre hon. collègue le comte Boselli. L'orchestre et les chœurs des Concerts de l'Opéra étaient dirigés par M. Georges Marty. Les grands rôles étaient tenus avec maestria par Madame la comtesse de Randoz-Strachwitz (Armide), et par MM. Gautier et Chambon, de l'Opéra, et Villard, de l'Opéra-Comique. Salle comble, qui a couvert d'applaudissements enthousiastes et bien mérités les principaux morceaux : *Invocation à la patrie lointaine*, chantée par les chevaliers sur le point d'aller au combat, *Incantations d'Armide*, et surtout le ravissant *Chœur de naïades*, et l'admirable *Marche triomphale*.

M. le chanoine Guillotin de Corson, un des éru-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dits les plus appréciés de la Bretagne et bien connu par ses nombreux travaux et en particulier par son *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, a publié en 1897 chez les éditeurs J. Plichon et Hervé, à Rennes, le premier volume d'une importante publication sur les *Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*. Le but de cet ouvrage est de faire connaître la composition et l'étendue des grandes seigneuries de ce pays, leurs anciens droits féodaux, parfois pleins d'originalité, la description de leurs châteaux et de leurs principaux manoirs, enfin la suite généalogique des seigneurs qui les possédèrent. Cette publication se composera de trois séries formant chacune un volume : 1° les châtellenies comprises dans le territoire actuel d'Ille-et-Vilaine ; 2° les baronnies, marquisats, comtés et vicomtés se trouvant sur le même territoire ; 3° les baronnies, duchés, marquisats, comtés, vicomtés et châtellenies appartenant au pays nantais devenu le département de la Loire-Inférieure. Elle sera couronnée par un dictionnaire de toutes les terres et fiefs nobles du département actuel d'Ille-et-Vilaine, avec la liste des propriétaires. Ce beau travail se recommande donc tout spécialement aux membres du Conseil Héraldique. — L'abbé Paul Paris-Jallobert.

M. le vicomte de Poli a été honoré de la lettre, dont suit la traduction, par l'Em. Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté :

« Rome, 25 novembre 1897.

« Très illustre Monsieur,

« La traduction que V. S. a voulu faire de l'Ode la-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tine composée par le Saint Père pour le 14e centenaire du Baptême de Clovis, est un nouveau témoignage de la dévotion que vous nourrissez pour l'auguste personne de Sa Sainteté. Aussi Sa Sainteté a-t-Elle accueilli avec gratitude votre travail, et comme gage de Sa bienveillance Elle a voulu vous accorder de tout cœur une bénédiction spéciale.

« En vous informant de cette grâce, je saisis volontiers l'occasion de vous réitérer mes sentiments d'estime distinguée et de me dire

« De V. S.

« Le très affectionné à la servir.

« M. Card. Rampolla. »

⚜ M. Léon Gautier, de l'Académie des Inscriptions et B.-Letres, mort en 1897 à l'âge de 65 ans, n'était pas seulement un grand érudit, mais aussi un grand penseur chrétien, comme en font foi ses *Lettres d'un Catholique*. Nous lui devons une édition célèbre de la *Chanson de Roland*; un grand ouvrage sur les *Epopées françaises*, honoré deux fois du prix Gobert par l'Académie des inscriptions ; une *Histoire de la poésie liturgique au Moyen Age*, et ce livre splendide, *La Chevalerie*, couronné par l'Académie Française :

« C'est la Chevalerie, dit admirablement Léon Gautier, qui sauve les nations et qui en est l'arôme ; et la Chevalerie, c'est le dédain pour toutes les petites aises d'une vie amollie et sans nerf ; c'est le mépris de la souffrance, c'est la mise en action de l'antique *Esto vir* ! C'est aussi le mépris des petites habitudes rampantes, des moyens tortueux, des finesses men-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

teuses, des sous-entendus et des nuances. De toutes les choses d'ici-bas, la Chevalerie est celle qui est le plus réfractaire à la nuance. Elle veut que nous affrontions les périls de l'heure présente avec la franchise la plus lumineuse, que nous ne cachions point notre drapeau, que nous répétions, si nous croyons au Christ éternel, le cri des premiers martyrs : « Je suis Chrétien », et que, le front découvert et l'âme transparente, nous sachions non seulement mourir pour la verité, mais, ce qui est plus difficile, vivre pour elle. »

Amour d'âmes (*Vision*), par le vicomte Olivier de Gourcuff ; scène chantée et déclamée, musique de Mlle C. Carissan ; représentée pour la première fois à la Bodinière le 16 janv. 1898. — Avaient-ils vraiment besoin de musique, ces beaux vers élégiaques d'une inspiration si élevée, d'une forme si pure ? Ils sont par eux-mêmes une mélodie, tout exquise. L'exemplaire adressé par le poète au vicomte de Poli porte, en dédicace, ce quatrain :

J'exhale dans ces vers lourds de mélancolie
Le mépris de ce monde où le destin nous lie ;
Des amis comme vous y trouveront l'espoir
D'une aurore éclairant de feux purs notre soir.

L'auteur du *Roman de la Rose*, Jehan de Meung, aura bientôt sa statue. Des Comités se sont constitués dans le but de lui en ériger une à Meung-sur-Loire.

Le 29 juillet 1897, M. le vicomte de Poli, présidant la distribution des prix du Pensionnat S. Joseph

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

à Pont-Sainte-Maxence, a prononcé un discours dont voici l'exorde et la fin :

« J'ai écouté avec une attention pleine de gratitude la cordiale bienvenue que vient de me souhaiter, en votre nom, un de vos condisciples ; il ne pouvait me dire rien de plus agréable que de m'assurer que j'ai droit de cité chez vous et me peux considérer ici comme étant de la maison. Oui, c'est vrai, j'aime la jeunesse, la jeunesse *française* ; je souligne ce mot, parce qu'à mes yeux il résume tout ce qu'elle doit être. Et comment ne pas aimer la Jeunesse, lorsqu'on aime la Patrie ? Car la Jeunesse, c'est la France de demain !.....

«...Honnête homme, chrétien, patriote, voilà ce que vos zélés éducateurs, en conformité du noble mandat qu'ils ont reçu de vos familles, s'efforcent de faire de vous : et c'est pourquoi j'ai dit de cette Maison qu'elle est excellemment *française*. En effet, l'honneur, la foi, l'amour de la patrie furent dans tous les temps les signes particuliers de notre race ; le Français intégral est fait de ces trois grandes vertus traditionnelles, et le chef de famille qui veut en imprégner l'âme et le cœur de ses enfants fait acte de bon français, et les Maîtres qui se dévouent à ce saint labeur méritent la considération des bons citoyens, la vénération des familles et la reconnaissance de la patrie... Encore un mot, avant de passer au palmarès : c'est un mot qui date de plus de six cents ans, mais, pour des cœurs français, j'affirme que ce mot est encore d'actualité, qu'il est et sera de tous les temps. Vous qui serez un jour nos successeurs dans la vie nationale, dès à présent gravez pieusement, ineffaça-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

blement dans vos cœurs la royale parole de saint Louis mourant à son successeur : « Mon fils, craignez Dieu et aimez la France ! »

REVUES, ANNUAIRES, ALMANACHS : *Archives héraldiques Suisses.* (Organe de la Soc. Suisse d'héraldique. Abonnt : Suisse, 5 fr. 25 par an ; étranger, 6 fr. S'adresser à M. Jean Grellet, Directeur, à Neuchâtel (Suisse). Principaux articles : J. Grellet : *Les armes de la ville de Neuchâtel.* — *Nobil. du pays de Neuchâtel.* Fr. Imer : *Bannière et sceau de Neuveville* L. Bouly de Lesdain : *Les plus anc. armoiries françaises.* Georges von Vivis : *Die Wappen der familie Zurlauben von Zug.* E. A. Stückelberg : *Heraldische Analekten.* M. de Diesbach : *Armes de G. de la Baume.* Cette importante Revue est ornée de planches d'armoiries, sceaux, ex-libris, en héliotypie ou chromo.

Revue de l'Ouest, mensuelle, 13e année, 1897. *Directeur* : le marquis de l'Estourbeillon. *Administr. Trésorier* : J. de Kersauson. *Archiviste* : Claude de Monti de Rezé. (Bureaux : r. d'Argentré, 1, Nantes. Abonnt : sur papier ordinaire, 12 fr. par an ; sur pap. vergé, 16 fr.) Principaux articles : Baron de Saint-Pern et marquis de l'Estourbeillon : *Réformation de la Noblesse de Bretagne.* (Voyez notre *Ann.* de 1897, p. 510). — Vicomte de Chabot : *Preuves des Demoiselles du Poitou reçues à St-Cyr.* Vte L. Urvoy de Portzamparc : *Orig. et généal. de la Maison de Trogoff.* René du Lys : *Chartes des 12e-14e siècles relat. à la famille de Vauloger.* Rosensweig : *Cartul. du Morbihan.* Aur. de Courson : *La Division d'Ance-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nis en 1832 : *Combat de Riaillé.* Dom Fr. Plaine : *Odon de Glanfeuil et l'authenticité de la mission de Saint Maur.* H. Glotin : *Les Capucins du Croisic pendant la révolution.* Marquis de Surgères : *Notes d'état civil hist., extr. des reg. des paroisses dont les archives ont été détruites pendant la révolution.*

Giornale Araldico-genealogico-diplomatico (Organe mensuel de la R. Académie hérald. Italienne). Directeur : Goffredo di Crollalanza (Bureaux : corso Vitt. Emanuele, 81, Bari. Abonnt : Italie, 15 fr. par an ; étranger, 20 fr.) Livraisons d'août 1896 a juillet 1897. Principaux articles : G. de Crollalanza : *Glossario araldico-etimologico,* et de nombreuses et érudites notices généalogiques et notes bibliographiques. — G. F. de Ferrari : *Hist. de la Noblesse de Gênes* (savante étude en langue ital.) — Mgr Barbier de Montault : *Don Jubilaire à Léon XIII.* Comte F. Pasini Frassoni : *La stirpe dei Roncioni. — Origine de la famille Pecci.* (En ital.) L. Salazar : *Il cognome di Jacopo Sannazaro.* Corrado Melfi, baron de S. Giovanni : *Famille Mulè.* F. Ceretti : *Famille Margotti, de la Mirandole,* G. Rossi : *Famille Richelmi. — Les Salvago, sgrs de Castiglione au 14e siècle.* G. Mini : *Série chronol. des capitaines et commissaires gén. de la Romagne toscane, 1500-1695.* G. Corti : *Famille Marliani.* F. Franceschetti : *Armoiries du prem. abbé mitré de S. Tecla d'Este.* C. de Festi : *Mém. généal. sur les anc. sgrs de Castel Sejano* (*Trentin*).

Monatsblatt der Kais. Kon. heraldischen gesellschaft « Adler », 1897. — Bulletin de l'Imp. et R. Société héraldique « Adler » (de Wien), publié sous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la savante direction de son éminent Président, S. Exc. M. le comte G. de Pettenegg, l'un de nos t. h. Présidents d'honneur, et contenant d'excellents articles d'histoire, de généalogie et de bibliographie héraldique.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin de la Soc. des Archives historiques, 1897, 17e vol. — L'éloge de cette savante revue n'est plus à faire. Dirigée par notre hon. collègue M. Louis Audiat, l'éminent Président de la Soc. des Archives historiques, elle constitue pour la Saintonge et l'Aunis un véritable trésor, que chaque année voit s'accroître et dans lequel les historiens, les archéologues et les héraldistes puiseront de nombreux et utiles renseignements.

Calendario d'Oro (Organe de l'Institut héraldique Italien). 9e année, 1897 (Rome, via Tor Sanguigna, 13. Prix : 10 fr.) Ce bel Annuaire nobiliaire, diplomatique et héraldique de 900 p. in-8 (Directeur : le chevalier D. Contigliozzi) contient en grand nombre de précieux renseignements sur la Noblesse Italienne, d'excellents articles de bibliographie héraldique et de biographie (notamment sur notre hon. collègue le comte Boselli, avec portrait), et d'érudites dissertations de M. Carlo Padiglione (*Du titre de Prince du S. Empire Romain. — Les armes parlantes*, etc.), de Mgr X. Barbier de Montault, H. Gourdon de Genouillac, le comte G. Guelfi, B. Minichini (*Philosophie du concept héraldique*), E. Selvaggi (*Le titre d'Excellence*). L'ouvrage est enrichi de blasons dans le texte et en chromo, portraits, décorations, tableaux filiatifs.

Bulletin héraldique de France, ou Revue hist. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Noblesse, sous la direction de M. Louis de la Roque, 1897, vol. 16. (Paris, 56, quai des Orfèvres. Mensuel. France, Algérie, Alsace-Lorraine, 12 fr. par an. Colonies et étranger, 15 fr.) Principaux articles : *Armorial des Ordres de S. Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel.* — *Catal. des Généraux Français, Connétables, Maréchaux*, etc. — *Maison de Gassion.* — Famille *du Beaufret.* — *Documents sur la maison royale de Saint-Cyr.* — *Notices généalogiques, Notes d'état-civil nobiliaire*, etc.

Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne, 1896. — Beaucoup d'érudition dans ce X^e^ volume, bien digne de ses aînés. Nous y remarquons une note de notre t. h. Président d'honneur le comte A. de Foras sur *La soumission d'Annecy en 1703* ; *Occupation française du Chablais en 1690*, par A. Duplan : *Cérémonie à Thonon, 15 août 1424, pour collation de titres aux deux fils d'Amédée VIII*, par L.-E. Piccard ; *Sceau de Thonon en 1564*, par J. Guyon ; *Notice sur Ripaille*, par E. Vuarnet ; *Fief de La Tour-du-Pin à Amédée de Savoie, 1285*, par L.-E. Piccard ; *Collège et familles nobles d'Evian*, par A. Duplan.

Maandblad van het genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw », 15e année, 1897. — Bulletin mensuel d'une savante Société hollandaise, et dont un des principaux rédacteurs est notre érudit collègue M.M.-G. Wildeman. Nous remarquons dans le N° 11, p. 170, le texte de la lettre adressée en 1812, après la retraite de Russie, par le maire d'Haarlem à Napoléon Ier pour lui offrir, au nom du conseil municipal, 14 cavaliers équipés et armés.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La Revue mauve, littéraire, artistique, mondaine, financière, sportive, etc., se recommande par le choix de ses articles et par les noms de ses principaux collaborateurs : Maurice Barrès, comte Maxime de Bousies, Gaston della Faille de Leverghem, vicomte de Grouchy, J.-K. Huysmans, Jules Lemaitre, Ch. Maurras, baron d'Ornant, comte Zichy, et Mme la comtesse Marie de Villermont, en qui beaucoup de savoir ne va pas sans beaucoup d'esprit ; ses causeries sur le féminisme sont aussi sensées que piquantes. Nous recommandons à nos amis cette élégante et charmante *Revue* bi-mensuelle. (Bruxelles, r. du Marché, 13, Belgique, 20 fr. par an ; étranger, 25 fr.)

Giornale Araldico-Storico-genealogico Siciliano, mensuel, 2e année, 1897. (Abonnt : 12 fr. Administrateur : M. le chevalier Gaetano Celesia Pilati, piazza Vittoria, 3, Palerme). Principaux articles : A. Mango di Casalgerardo : *Elenco dei titolati siciliani*. L. Celesia : *Seguito al Dizionario delle Famiglie nobili di Sicilia*.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, publiée par la Soc. des Bibliophiles Bretons (41e année, 1897, tome 18), et dont la rédacteur en chef est notre hon. collègue le vicomte Olivier de Gourcuff. Nous y remarquons une savante étude de M. le chanoine Guillotin de Corson : *Les Grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du dép. d'Ille-et-Vilaine. Dans la livraison de décembre 1897 (pp. 458-460), M. de Gourcuff, poète aussi indulgent qu'éminent, parle élogieusement de *Pro Deo* et de *Pro Rege*, recueils de poésies de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. Oscar de Poli, et de la 5e éd. de ses *Récits d'un vieux chouan.*

Revue Catholique de Normandie, 6e année, 1897. (Evreux, r. du Mellet, 4 bis. Semi-mensuelle. France, 10 fr. par an. Etranger, 12 fr). — Principaux articles : *Les alliances franco-arméniennes et la Normandie*, par F. Loriot. *Une célèbre baronnie normande* (Torigny), par l'Abbé Godefroy. *Les Normands au Canada*, par l'abbé Aug. Gosselin. *La confrérie du S. Sépulcre de Valognes*, par J. L. Adam. *Le mouvement catholique en France*, par P. de Longuemare. *Un aveu de la baronnie de Briquebec en 1456*, par P. Le Cacheux. *Bulletin bibliographique*, par Emile Travers.

Annales des Alpes. Recueil périodique des Archives des Hautes-Alpes. (Semi-mensuel. France, 6 fr. par an ; étranger, 8 fr. Adresser ce qui concerne la rédaction à M. l'Abbé Paul Guillaume, Archiviste des H.-Alpes, à Gap ; et ce qui concerne l'administration, à MM. L. Jean et Peyrot, imprimeurs à Gap.) Principaux articles : *Testament du chanoine J. de Ricou* (1713) ; *Refonte de 2 cloches de Tallard* (1460) ; *Formation et organis. du départ des H.-Alpes* (1790) ; *L'invasion du Haut-Dauphiné* (1692) ; par M. l'Abbé P. Guillaume. — *Hommage de l'Evêque de Gap à Robert, comte de Provence* (1329) ; *Apposition de l'étendard du Roi sur la tour de l'Evêché de Gap* (1430), par M. H. Villard. — *Articles constitutionnels des Dominicains de Gap* (1427), par Ch. Mourret. Nous remercions le savant directeur des *Annales des Alpes* de l'article bienveillant qu'il a consacré (N° de juil.-août 1897, pp. 50-51) à notre étude sur les *Origines des Terrail.* — O.P.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler ». (Wien, 1897, gr. in-8°, VI-235 p.) Très belle publication annuelle de l'Imp. et Royale Société héraldique « Adler », soigneusement illustrée, et contenant de savantes études historiques et généalogiques. Dans le volume de 1897, nous signalons un important travail de M. le Docteur E. A. Stückelberg, *La succession au trône, d'Auguste à Constantin*, avec de nombreuses tables de filiation ; et un autre de M. le Docteur en droit F. Hauptmann, *Die illustrationen zu Peter von Ebulos Carmen in honorem Augusti*, avec 5 planches très intéressantes pour l'étude des armes de guerre et des armoiries au 12e siècle.

Revue du Nivernais. — Dirigée par notre éminent collègue M. Achille Millien, cette brillante revue, bellement illustrée, est assurée d'un grand et durable succès. Ecrivain d'élite, poète admirable, le Directeur de la *Revue du Nivernais*, pour qui le succès est une vieille habitude, lui a déjà nettement imprimé la marque de son esprit si plein d'élévation, de vigueur et de grâce. Parmi ses nombreux collaborateurs nous remarquons deux de nos plus distingués collègues, MM. Louis Audiat et le comte Léon de Tinseau. (Voyez ci-après, dans la *Bibliographie*, la note relative à M. Achille Millien.)

La Maison de campagne, Journal horticole et agricole illustré des châteaux et des villas, des petites et grandes propriétés rurales. (Bureaux : quai des Orfèvres, 56, Paris. Abonnt : France et Algérie, 12 fr. par an ; étranger, 15 fr.) — Sous l'experte direction de M. L. de la Roque, ce journal bi-mensuel tient brillamment les promesses de son titre. Ses articles sont des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus intéressants et des plus pratiques. Ses 24 livraisons annuelles sont enrichies de 100 dessins sur bois et de 24 gravures de plans de jardins, de constructions champêtres, de plantes, fleurs et fruits nouveaux.

Revue Musicale Sainte-Cécile, bi-mensuelle, 4e année, 1897. (Abonnt : France, 4 fr. par an ; étranger, 5 fr. Bureaux : r. Carnot, 10, Reims. Administrateur : M. Emile Mennesson.) — Excellente et charmante revue, donnant chaque mois en supplément un morceau de musique inédit, et portant en épigraphe cette belle pensée de Ph. Emm. Bach : « L'un des buts les plus élevés de la musique est le relèvement et l'édification des âmes. » C'est assez dire qu'elle se recommande aux artistes et aux familles.

Annales du Mont St-Michel, revue mens. publiée par les RR. PP. Missionnaires, 1897. (Abonnement : France, 2 fr. par an ; étranger, 3 fr. S'adresser au R. P. Directeur des Annales, au Mont St-Michel, Manche). Excellent bulletin consacré à l'histoire du glorieux Mont et du culte rendu en tous temps et en tous lieux à l'Archange des Victoires.

Un capitaine gascon du 16e siècle : Corbeyran de Cardaillac-Sarlabous, par Edouard Forestié, Lauréat de l'Institut. (Paris, H. Champion, 1897, in-8, 200 p.) — Tous les historiens, sur la foi d'un écrivain huguenot, ont accusé ce vaillant capitaine d'avoir participé au meurtre de Coligny, et d'avoir jeté par la fenêtre le corps de l'amiral, avant même qu'il fût mort. L'auteur fait justice de cette calomnie. Son œuvre, très étudiée, très impartiale, met en lumière le noble caractère de son héros et le rôle éminent qu'il joua en Ecosse, en Picardie, et au Hâvre-de-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Grâce, dont il fut gouverneur. Elle débute par un excellent chapitre sur les origines de la très ancienne et très noble Maison de Cardaillac, et est enrichie du portrait de Corbeyran et de plusieurs planches, dont une d'armoiries.

M. D. G. van Epen, *Directeur des Archives hérald. et généalogiques, à La Haye (Hollande)* à travaille à un *Grand Armorial*, qui contiendra environ 50,000 armoiries ignorées ou négligées par Rietstap, dont il complètera l'œuvre. Demander le prospectus à M. D. G. van Epen.

Supplément a l'Armorial de l'Avranchin, par Alfred de Tesson. (*Granville*, par M. Hipp. Sauvage et Mgr Deschamps du Manoir.) Ce *Supplément* est des plus intéressants, non seulement par les additions ou rectifications de nom et d'armoiries, mais aussi par diverses lettres de Mgr D. du Manoir et de M. H. Sauvage adressées à M. de Tesson et relatives à son dit *Armorial*. M. H. Sauvage donne sur le grand « Armorial général de France », dressé à partir de 1697, des renseignements aussi curieux que précieux. Ce *Supplément* complète l'importante publication faite en 1896, avec son érudition accoutumée, par M. de Tesson, et que nous avons louée dans notre Annuaire de 1897 (p. 525).

Généalogie des Jacobé de Pringy de Goncourt, par le comte A. de Mauroy. — Très remarquable travail sur une ancienne famille de Champagne, importante par les nombreux fiefs qu'ont possédés ses diverses branches, par ses charges et ses alliances. Ses membres ont porté les qualifications de chevalier et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'écuyer, avec les titres de Marquis de Haut de Sigy, marquis et comtes de Naurois, barons de Montvaux. La filiation part de Jean Jacobé, né en 1429 à Vitry-en-Perthois. Dans la Table onomastique nous relevons ces noms : d'Origny, de Beaune, de Branges, de Braux, Huet, de Bigault de Casanove et de Grandrupt, de la Guérivière, le Moyne de Margon, de Kervéguen, Tiersonnier, de Berny, le Gras de Morambert, de Tardy de Montravel, Hémart, Fourel de Frettes, de Gorostarzu.

⚜ Madame de Trincaud La Tour, née de Cazenave de Mathecoulon, décédée en 1897, grand'mère de Mme de Gorostarzu et de M. Maurice Mercier, Membres hon. du C. H. de France, descendait d'un des frères de Montaigne, Bertrand-Charles de Mathecoulon, dont elle fut la dernière à porter le nom.

⚜ *Les Sépultures barbares de la Gaule* (5e-6e *siècles*), par C. Barrière-Flavy. (Toulouse, Edouard Privat, r. des Tourneurs, 45 ; in-4° raisin avec fig. dans le texte et un atlas de cartes et de 50 pl. Prix de souscr., 25 fr. Après la publication, 40 fr.) Cette grande étude hist., archéol. et géographique fait suite à celle de notre savant collègue sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France. Demander le prospectus à l'éditeur.

⚜ Notre hon. collègue M. de Molina d'Aranda, marquis de Darrax, vient d'être promu chevalier de la Légion d'honneur à titre étranger. Le marquis de Darrax est un vieil ami de la France ; au moment de nos désastres, il n'hésita pas un instant à s'engager

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dans les rangs de notre armée, et sa conduite fut digne de tous les éloges.

⚜ *Les seigneurs de Beaurepaire-sur-Oise. Notes généalogiques et documents*, par le Marquis de Luppé, maire de Beaurepaire. — Très érudite étude sur un fief du Beauvaisis qui paraît avoir été démembré, au 13e siècle, de l'importante seigneurie de Pont-Ste-Maxence, et qui fut possédé successivement par les Maisons de Pont, de Saint-Ligier, de Lameth, de Courtenay, de Bretagne-Avaugour et le Lièvre de la Grange. De nombreux documents, réunis à la suite du travail historique et généalogique, en justifient toutes les données. M. le Marquis de Luppé dit (page 3) qu' « il est à peu près certain que Beaurepaire n'a jamais été le berceau d'une famille féodale ». Sur ce point, j'inclinerais vers l'opinion contraire, parce que dans une charte de croisade de l'an 1200 apparaissent, pour un emprunt collectif, Mathieu du Deffens, chevalier, Raoul d'Annet, Hugues de la Rochette, Gui de Beaurepaire, *Guido de Belloriparío*, et il y est question de feu Dreux, sire de Mello. (B.N., ms. latin 17803, n° 304.) Or, Mello n'étant qu'à quelques lieues de Beaurepaire, il n'est pas téméraire de présumer que le croisé Gui de Beaurepaire fût du lignage qui en avait la seigneurie. — Précieuse pour l'histoire locale et pour la science généalogique, l'œuvre de M. le Marquis de Luppé, d'une élégante typographie, est ornée de vues du château de Beaurepaire à diverses époques et de sa vieille et pittoresque église.

⚜ Ce qui m'a le plus surpris, dans cette affaire Zola si féconde en surprises écœurantes, c'est que le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

champion du traître se soit, trois semaines durant, laissé traiter de Vénitien, lorsqu'il lui était si facile de répondre :

— Oui, mon père était né dans le Vénitien, mais il était soldat français lorsque croula Napoléon Ier. Il continua de servir la France sous Louis XVIII et Charles X dans la Légion de Hohenlohe (21e Léger) ; puis il sortit de l'armée, ayant le grade de lieutenant, pour se faire ingénieur.

Si M. Zola s'est tû sur ce point, ce dût être par l'appréhension d'aggraver, devant l'opinion, le cas de ce fils d'officier français outrageant l'armée dans laquelle avait servi son père.

Autre souvenir de famille : le 16 janvier 1565, à Venise, Etienne Zola, fils de feu Julien, *parfumeur à l'enseigne des Trois Lunes*, donna procuration à Pietro Ricciotto, de Turin, pour réclamer aux trésoriers du Roi très chrétien à Lyon un dépôt de mille écus. *Parfumeur* !... Cette profession fait penser à certain héros non inodore du romancier, et *l'enseigne des Trois lunes* évoque à l'esprit les prouesses de la Mouquette. O atavisme, tu n'es pas qu'un mot !...

⚜ *Une héroïne de la charité: Marthe d'Oraison, baronne d'Allemagne, fondatrice des Capucines de Marseille*, par Marie Tay. (Paris, Blond et Barral, 1898, in-12, XII-248 p. 3 pl.) — C'est l'histoire d'une noble et pieuse existence, trop brève et pourtant remplie de saintes œuvres. Mariée à 20 ans avec Alexandre du Mas de Castellane, baron d'Allemagne, Marthe d'Oraison-Cadenet était veuve à 22 ans : son jeune époux avait été tué en duel par Annibal de Forbin, qui avait 67 ans. Alors elle sentit le néant des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

choses, et se donna à Dieu. Nous n'aurions qu'à louer sa biographie, si l'on n'y rencontrait des phrases comme celle-ci : « Le sang généreux des Croisés se retrouva chez quelques ligueurs, tandis que d'autres se signalèrent par la rapacité et la violence *de tant de barons féodaux.* » C'est là un de ces clichés démodés dont l'histoire vraie a fait justice : le seigneur rapace et violent fut une exception dans la féodalité. — Le livre est orné du portrait de Marthe d'Oraison et de deux vues du donjon d'Allemagne.

Le 3 mars, en l'église S. Ferdinand des Ternes, une Messe de cinquantenaire a été célébrée pour le repos de l'âme de Philippe, comte de Poli, Chef de bataillon au 21e de ligne, ✻, mort à Orléans le 3 mars 1848 de blessures reçues en réprimant l'émeute, et à qui cette ville a érigé dans le cimetière St-Vincent un monument portant cette inscription : « Au Commandant de Poli, la ville d'Orléans reconnaissante, 3 mars 1848. » Il y a quelques années, à la suite de la publication de l'émouvant récit de M. le comte Couret, *La mort du commandant de Poli*, le Conseil municipal d'Orléans a donné à une voie nouvelle le nom de « Rue du Commandant de Poli ».

Marquis (Léon) : *Chalo-Saint-Mard, poème, suivi de l'Hist. du pèlerin Eudes le Maire, dit Chalo-St-Mard, avec notes hist. et généal. sur sa postérité.* (Etampes, Humbert-Droz, 1897, in-8, VIII-64 p. Blason). Le poème est une œuvre de jeunesse, pleine de grâce et de charme, copieusement annotée dans la suite par l'auteur. La *légende* d'Eudes le Maire a sollicité son attention. « Le pèlerin a-t-il donné son nom

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au bourg de Chalo-St-Mard, ou le bourg a-t-il pris son nom du pèlerin ? Ce sont là, dit l'auteur, des questions difficiles, sinon impossibles à résoudre. » Je ne crois pas : les Le Maire étaient originaires du Beauvoisis, et descendaient d'Ansold le Maire, y vivant au 12e siècle. Il n'apparaît pas que sa postérité ait possédé avant le 14e siècle le fief de Chalo, connu dès la fin du 11e : c'est donc elle qui a pris le nom de son fief. M. Noël Valois n'a vu dans la légende qu' « une grande mystification ». J'y vois un récit « à enquerre », comme disent les héraldistes, et je compte apporter mon contingent à l'élucidation du fait. Dans la liste des familles descendant directement d'Eudes de Chalo (p. 36-37, 58), nous relevons ces noms : d'Aguesseau, Belleforière, Besnard, Bizemont, la Ferté-Meun, Gréau, Hémard, Launay, Hennequin, Le Doux de Melleville, d'Arc du Lys, Luynes, Montesquiou, Montholon, Noailles, Poilloüe de St-Mars, Ségur, Villeneuve-Vence. A la fin, M. Léon Marquis donne une précieuse bibliographie des principaux ouvrages relatifs au célèbre pèlerin.

⚜ *L'An rouge*, par François de Nion. (Paris, Simonis-Empis, 1898, in-12, 282 p. Illustrations de H. Chartier.) — Charmant écrin de 16 nouvelles, écrites en beau style avec autant de cœur que d'esprit. L'an rouge, c'est l'année terrible, l'année des stériles héroïsmes ; je me trompe, ils seront féconds pour l'avenir, comme le sont toujours de généreux exemples. Ce livre du comte de Nion le sera aussi ; vibrant de patriotisme, il arrive bien à point dans ces jours troublés

Où même la Patrie a ses blasphémateurs !...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⚜ Les héros de Péronne. Ajouter ci-dessus, page 92, ligne 13, qu'en 1274 Verric le Leu, sire de Bantousiel, était père de Fressende, femme d'Hellin le Mire, chevalier, qui vendit à Vautier Creton, sire d'Estourmel, une petite terre qu'il disait avoir eue de Vautier son père, et de feu Simon, chevalier, capitaine d'Oisy, son aïeul. (Le Carpentier, *Hist. de Cambrai*, t. 2, preuves, p. 33).

⚜ *Cimetière gallo-romain de Seuil* (*Ardennes*), par Elias Liebbe. — Érudit compte-rendu des feuilles pratiquées à la Garenne (canton de Rethel, comm. de Seuil), d'abord sans méthode et sans contrôle, puis par l'auteur, avec science, vigilance et plein succès. Une héliotypie, jointe au texte de M. E. Liebbe, reproduit le précieux mobilier funéraire trouvé dans la sépulture d'une opulente Romaine (Tombe de la matrone de Seuil).

⚜ A Moscou, le 31 août 1897, un groupe de 80 touristes français a déposé au pied du monument de Pouchkine une couronne en métal, ornée de rubans aux couleurs russes et françaises, et qui y est restée pendant 3 heures ; puis elle a été transportée au Musée historique, au milieu des acclamations à la France, auxquelles nos compatriotes répondaient par des cris de Vive la Russie !

⚜ *Inventaire-Sommaire des archives des Hautes-Alpes*, par M. l'Abbé Paul Guillaume. Tome IV : *Clergé séculier. Evêché de Gap.* (Gap, 1897, in-4°) — «...Le recueil de l'Abbé Guillaume a cet avantage que le lecteur, au lieu de recevoir des conclusions toutes faites et quelquefois erronées, a le plaisir de pouvoir

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

se former lui-même une opinion d'après les pièces originales et porter son attention sur tel ou tel point particulier, suivant ses goûts. L'*Inventaire* ne se borne point, en effet, à une sèche nomenclature d'actes ; il les donne classés en série et reproduit in-extenso tout ce qu'ils peuvent présenter d'utile, soit au point de vue de l'histoire, soit au point de vue de la linguistique, à tel point que je déclare *avoir lu* ce livre avec autant de facilité et de plaisir que maints mémoires historiques. » A. DE ROCHAS. (*Cosmos* du 10 juillet 1897.)

Notre hon. collègue M. A. F. van Beurden, nous a gracieusement envoyé une note sur les alliances françaises des comtes de Bergh ou 'S Heerenberg, barons de Boxmeer (Hollande) : La Tour-d'Auvergne-Bouillon, Cusance, Rentigny ; et l'épitaphe de t. h. et t. p. sgr Mgr Ch.-Marie-Léopold d'Albert, comte de Dunois, mestre de camp de Dragons, (fils de Marie-Ch.-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, prince de Neuchâtel et de Valengin, prince d'Orange. lieut.-général des Armées du Roi très chrétien), décédé le 12 avril 1752, à Ruremonde, âgé de 17 ans 10 mois 10 jours. Son tombeau est au chœur de la cathédrale de cette ville. « Le cœur, après les cérémonies ordinaires, a été renfermé dans une boëte de plomb et emporté en France pour être déposé à Paris en l'égl. de S. Sulpice, au caveau de la chapelle de S. Jean-Baptiste, lieu de la sépulture de la maison. *Req. in pace.* » Nous remercions bien vivement le distingué Premier Sécrétaire de la Société « Limbourg ».

Pour solenniser le 15e centenaire de l'établissement de la hiérarchie catholique en Piémont, et le 4e

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

de la réédification de la cathédrale de Turin, un comité Turinois organise pour 1898 une Exposition d'Art sacré, des Missions et des œuvres catholiques. A sa tête est notre t. h. Président d'honneur, le très savant baron D. Antonio Manno. L'Exposition, à laquelle on pronostique un très grand succès, comprendra 4 Sections : 1° Art (ancien et moderne). 2° Histoire et Archéologie. 3° Musique sacrée. 4° Applications industrielles. Le champ est donc très vaste, et l'entreprise aussi généreuse qu'intéressante. Le Comité Français, présidé par M. R. de Maulde, et dont font partie M. le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie Française ; Ravaisson-Mollien, Puvis de Chavannes, membres de l'Institut ; le R. P. Clair, Directeur de la Soc. de St-Jean ; le comte Guy de la Rochefoucauld, Président de la Soc. des Amateurs ; le baron d'Avril, ministre plénipotentiaire ; E. Münck, Vincent d'Indy, — compte aussi parmi ses membres trois de nos collègues : le baron J. du Teil, le prince della Rocca et le vicomte de Poli.

Deux victimes des septembriseurs : P.-L. de la Rochefoucauld, dernier Evêque de Saintes, et son frère, Evêque de Beauvais, par Louis Audiat. — Œuvre magistrale du savant écrivain qui préside avec tant d'autorité l'importante Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Hâtez-vous de demander ce splendide volume à la librairie Desclée et de Brouwer, qui l'a édité avec le soin délicat qu'elle apporte à toutes ses publications. L'œuvre débute par un excellent chapitre généalogique dans lequel sont mises en lumière l'antiquité, les origines et l'illustration de la grande Maison de La Rochefoucauld, et elle

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

abonde en faits intéressants, notes instructives, actes et documents inédits. Ce livre, a-t-on dit, est une reconstruction. Il peint au vif la situation religieuse d'une de nos provinces les moins entamées par l'esprit nouveau, pendant les dernières années de l'ancien régime ; et ce tableau est singulièrement attachant, car M. Audiat n'ignore rien des choses et des hommes de cette époque. Evêque et chanoines, curés, jésuites dispersés, moines, abbesses, il fait agir et parler tout ce monde, dont il nous conte les antécédents, les démêlés, entre eux et avec les jansénistes, les parlements, les persécuteurs de demain, de ce demain qui sera le massacre des Carmes où périt le doux évêque de Saintes, victime de sa fidélité à l'unité romaine et à son amour fraternel. En dépit des défections trop nombreuses qu'il constate, cet ouvrage, par les exemples de ferme bon sens et d'héroïsme qu'il relève, glorifie l'Eglise de France. Le chapitre 28 a trait au martyre des deux Saints Evêques, — pages émouvantes qui mettent aux yeux des larmes et dans le cœur la haine des lâches bourreaux. Le livre se termine par de nombreuses pièces justificatives et une précieuse table onomastique.

⚜ On se rappelle quel fut l'actif dévouement de M. le baron Tristan Lambert, lorsque S. A. R. Madame la Duchesse d'Alençon, née Duchesse en Bavière, périt dans les flammes du Bazar de la rue Jean-Goujon,

> ..... héroïque victime
> De la charité tendre et du devoir royal.

S. A. R. le Prince Régent de Bavière a fait remettre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

à notre éminent collègue le brevet et les insignes de commandeur de l'Ordre de Saint-Michel, en les motivant sur ces douloureux souvenirs.

Les Gantelmi dans l'œuvre de d'Annunzio, par le baron Hipp. Guillibert. — Le héros des *Vierges des Rochers* est de cette vieille race des Gantelmi, féconde en illustrations, et qui est dignement représentée au C. H. de France. Le romancier italien a pris ses renseignements généalogiques dans l'*Hist. de la famille Cantelma*, par P. Vincento, et dans la *Vie de Don André Gantelmi*, par Lionardo di Capoa. M. le baron H. Guillibert les complète très heureusement et insiste justement sur le caractère atavique des mâles vertus que l'histoire constate dans toutes les branches de cet antique lignage, dont chaque rejeton faisait sienne la règle de conduite, la belle devise de la race : « Sois tel que tu dois être. »

A l'occasion de l'inauguration du monument commémoratif de l'héroïque défense de Saint-Quentin en 1557, la glorieuse ville a été autorisée par décret présidentiel à faire figurer dans ses armoiries la croix de la Légion d'honneur.

Mariage de M. le Vicomte d'Irumberry de Salaberry avec Mlle Marguerite de Peyret de Villard. Souvenir du 23 déc. 1896. (Blois, C. Migault, 1897, in-8). — Je dois à la courtoisie de notre hon. collègue le vicomte de Rozière, oncle de la jeune mariée, le plaisir de posséder un des 30 exemplaires de cette très élégante plaquette, ornée des armoiries des deux nobles familles, en chromo et en gravure. Elle contient le très beau discours adressé aux jeunes époux,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans sa cathédrale, par S. G. Mgr l'Evêque de Blois, et glorifiant leurs pieux et chevaleresques aïeux.

⚜ *Les aïeuls maternels du B. J.-B de la Salle à Brouillet*, par le vicomte E. du Pin de la Guérivière. — Arrière-neveu du Bienheureux, notre distingué collègue, qui tient de sa très regrettée mère (née de Dion de Ricquebourg) la terre de Brouillet, n'a eu qu'à puiser dans son chartrier de famille pour écrire cette très intéressante et érudite étude. Elle nous donne l'acte baptismal de J.-B. de la Salle, (petit-fils et filleul de Jean Moët, sgr de Brouillet, et de Pérette Lespagnol), et maints autres précieux documents. « Au premier rang de ceux qui ont contribué à la formation du glorieux J.-B. de la Salle, le vénéré seigneur de Brouillet peut, à juste titre, revendiquer une place bien méritée. Le legs de son cœur à l'église de Brouillet, si émouvant dans sa simplicité, y est immortalisé par une plaque funéraire : « Elle est toujours là, cette touchante épave des temps féodaux, ce symbole de l'affection qui unissait maîtres et vassaux, pour faire contraste apparemment avec le siècle de la fraternité par la guillotine et la dynamite. » En 1668, M. de Caumartin maintint dans leur noblesse le dit J. Moët et ses cadets, sgrs de Bronville et de la Fortemaison. Dans l'acte de maintenue n'est pas mentionnée la branche issue de Georges Moët, parce que « Nicolas Moët, son chef à cette époque, avait récemment vendu sa terre de Fleury-la-Rivière, et abandonné son titre d'écuyer, pour exercer le métier de drapier au détail. » Voilà qui explique comment certaines familles bourgeoises, ayant la tradition de leur consanguinité avec des homonymes nobles,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ne parviennent pas à découvrir leur point de jonction. Incidemment, l'auteur donne la généalogie de la famille de France. Toute son œuvre est à lire, le crayon en main. Elle est ornée d'une vue du château de Brouillet, due au gracieux talent de Mme la vicomtesse E. de la Guérivière.

Les collections et la bibliothèque de Chantilly seront publiques dès le mois de mai 1898. Les administrateurs de Chantilly, qui dressent en ce moment un catalogue général des collections pour lequel Monseigneur le Duc d'Aumale avait écrit une préface, viennent d'entreprendre en même temps un travail considérable : il s'agit de la préparation des catalogues spéciaux de chaque collection, catalogues détaillés et critiques, dont chacun formera un gros volume. Mgr le Duc d'Aumale avait commencé celui des manuscrits, qui sera achevé suivant la méthode adoptée par le prince. Au catalogue des manuscrits feront suite ceux des livres, des tableaux, des gravures, des dessins, des portraits, des sculptures, des antiquités, médailles et gemnes, enfin des archives qui contiennent la correspondance des Condé et des Montmorency. Dans cette correspondance on trouve des pièces du plus haut intérêt au point de vue de l'histoire des 16e et 17e siècles.

La série des grands Catalogues ne sera terminée que dans plusieurs années. En attendant, les visiteurs du château seront guidés par des inventaires résumés qui sont la reproduction de celui qu'offrit Mgr le Duc d'Aumale aux Académies invitées à Chantilly en 1895 à l'occasion du centenaire de l'Institut.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Documents pour l'histoire de Provence : Les Tributiis et le fief de Ste-Marguerite, (1289-1789), par Paul de Faucher. — Ces documents, historiques et généalogiques, sont presque tous d'un grand prix. Les faits intéressants ou curieux abondent dans cette œuvre très étudiée, et dédiée « au Maître, à M. le chevalier de Berluc-Pérussis, ancien Président de l'Académie d'Aix, Président honoraire de la Société littéraire et scientifique des Basses-Alpes ». Les érudits de Provence y recueilleront de nombreux et précieux renseignements sur la seigneurie de Pierrevert et la famille de Bernier; les derniers seigneurs de Ste-Marguerite : les Chénerilles, héritiers des Tributiis, et les Lortemar ; le prieuré de Ste-Marguerite ; l'arrière-fief de Châteauneuf-de-Roue et les Allier ; les quatre fiefs du nom de Ste-Marguerite en Provence ; les Tributiis et le jurisconsulte Etienne Bertrand ; les pérégrinations de Joseph de Tributiis ; les derniers Tributiis en Provence ; les Laincel. L'ouvrage est orné de 2 phototypies (cheminée du 17e siècle, et fenêtres Renaissance de l'anc. château de Ste-Marguerite), et se termine par une Table onomastique.

M. le Marquis de Vassart d'Hozier a adressé cette lettre à la *Gazette de France* (27 oct. 1897) :

« Je lis dans le numéro de la *Gazette de France* du 17 octobre, à l'article nécrologique, la nouvelle de la mort de Mme de Barbarand que vous qualifiez à tort de dernière descendante des d'Hozier d'Orangis. Mme de Barbarand était fille du second lit de mon grand-père, le comte d'Hozier d'Orangis ; mais nous sommes encore, y compris mes enfants et ma cousine germaine, Mlle Marie d'Hozier, dame de l'As-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

somption, de nombreux descendants de son premier mariage avec Mlle de Villereau. Mon grand-père, qui était le frère cadet de mon grand oncle, le dernier juge d'armes de la Noblesse de France, mort sans postérité, ne s'appelait point Auguste, mais bien Charles; il a été successivement page du roi Louis XVI, colonel dans l'armée Royale, condamné à mort avec Cadoudal, MM. de Rivière et de Polignac, prisonnier d'Etat jusqu'en 1814, écuyer cavalcadour de S. M. le roi Charles X. »

⚜ *Famille d'Hébrard : Réponse à un article de l' « Armorial Français »*, par M. Fernand d'Hébrard de St-Sulpice. — En préparant l'histoire de cette famille, M. de Bourrousse de Laffore disait : « J'espère que la généalogie de la Maison d'Hébrard sera un bon et solide travail où les érudits trouveront souvent leur satisfaction, et les jaloux pas trop à mordre. » Notre t.h. et très regretté Président d'honneur n'était plus de ce monde lorsque l'*Armorial Français* y trouva à mordre ; de là cette *Réponse* de M. F. d'Hébrard, très consciencieuse, et qui réfute victorieusement le susdit article.

⚜ *Gentilshommes académisables*. C'est le titre d'un curieux article signé « Tout-Paris » dans le *Gaulois* du 5 juin 1897, et dont le spirituel auteur cite comme tels, en première ligne, S. A. R. Mgr le Prince de Joinville, puis le Prince Henri d'Orléans, le Prince Roland Bonaparte, le marquis de Vogüé, le comte de Moüy, le marquis de Gabriac, le comte de Bonnières, le comte Léon de Tinseau, le vicomte d'Avenel, le vicomte de Borrelli, le baron Imbert de Saint-Amand,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

le marquis de Beaucourt, le vicomte de Broc, le vicomte François de Curel. « Le duc de Tarente est « poète, comme le duc de Pimodan-Rarécourt, qui a « écrit aussi quelques livres d'histoire fort intéressants. Poète aussi et historien, le vicomte Oscar de « Poli, dont les ouvrages sont pleins de documents « précieux pour l'histoire. » Le général du Barail, le duc de la Trémoïlle, le comte de Sabran-Pontevès, le marquis de Castellane, le màrquis de Beauvoir, le comte Louis de Turenne, le colonel baron de Mandat-Grancey... « On le voit, la liste est longue, « et elle n'est pas complète. Est-ce à dire que tous « frappent à la porte de l'Académie ? Loin de là. Bien « peu y songent. Nous avons simplement démontré « que l'aristocratie française tend de plus en plus à se « créer de nouveaux mérites, à l'exemple des Châteaubriand, des Montalembert, des Bonald et des Falloux, des Broglie, des Haussonville et des Carné. »

Un livre de famille : Généalogie des Rivérieulx, leur descendance par les femmes, leurs fiefs et seigneuries. Les ascendants des enfants de Gabriel de Rivérieulx de Varax et de Félicie de la Croix-Loval : leur descendance. (Lyon, Mougin-Rusand, 1897, in-4°, 248 p.) — Ce beau travail généalogique ne porte pas de nom d'auteur ; nous respectons l'anonymat, mais en notant que tous ont reconnu dans cette œuvre très consciencieuse la main d'un de nos plus laborieux et érudits collègues. Les Rivérieulx vinrent vers 1630 de Bourbonnais à Lyon, où ils occupèrent les plus hautes charges consulaires. Ils ont eu dans l'armée plus de 20 officiers, dont un maréchal de camp et 5 chevaliers de St-Louis. Ils comptent de nom-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

breuses alliances nobles, notamment : de Lescure, de Menthon d'Aviernoz, de Cholier de Cibeins, de Jerphanion, de Virieu, de Mazenod, de Kerguiziau de Kervasdoué, de Kerros, Gauthier de Mézia (marquis de Pusignan), de Noyel (comtes de Béreins), de Revol, de Vidaud, de Tircuy de Corcelle, de Murard, de Brosse, de Planta-Wildenberg, de Chapuys-Montlaville, etc. A la suite de la généalogie se trouvent de très intéressantes notices sur le fief de la Duchère, le comté de Varax, et les autres possessions seigneuriales des Rivérieulx. Dans la *Table onomastique*, nous relevons ces noms : d'Allard, d'Arloz, d'Avout, de Barral, de Bérard, de Bernard, de Bernis, de Bimard, Bissuel de St-Victor, de Blonay, de Boissieu, Bourbon-Busset, Bourdeille, Broglie-Revel, Chabannes, du Couëdic, de Courtin de Neufbourg, de Faucher, de Grassin, de Guayffier, du Hamel, Jourda de Vaux, Lastic, Luc-Saluces, de Palluat-Besset, de Pantin-Landemont, Petit de Meurville, Polignac, Quarré de Verneuil, de Romanet- de l'Estrange, de Seguins-Pazzis, du Soulier, de Tardy de Montravel, Terrasson, Testu de Balincourt.

« En constatant qu'en France c'était la liberté qui était ancienne et le despotisme qui était nouveau, Mme de Staël a défini le régime sorti de 89, ce régime qui n'a été que la reconstitution de l'impérialat romain s'exerçant par une armée de juristes, d'agents, de fonctionnaires, d'employés de toutes sortes, supprimant toutes les garanties et toutes les franchises locales, étouffant sous des liens de plus en plus serrés toute initiative, toute indépendance, tout vestige d'un droit quelconque... Le Français, aujourd'hui, n'est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus qu'un colis humain qu'on enregistre à sa naissance, qu'on immatricule, qu'on enrégimente, qu'on taxe, qu'on fait circuler et qu'on finit par déposer administrativement dans un cimetière. » (Ed. Drumont, *Libre Parole*, 19 juin 1897.)

⚜ *Filiation de la Famille Boselli, originaire de Bergame.* — (Paris, Motteroz 1897, gr. in-8. — Savant travail, probativement documenté, et donnant la fialiation de cette antique et illustre race depuis Pierre, père d'Ambroise Boselli, comte de Bergame, vicaire impérial, époux d'une fille naturelle de l'empereur Charles le Chauve. La branche française, dont le chef actuel est notre h. collègue le comte Jules Boselli, marié à Mlle Anna de Chalvet de Rochemonteix, est issue du 3e fils du comte Dominique Boselli, mort en 1549. Par une convention de famille du mois de janvier 1885, le comte Ulysse Boselli, chef de la branche de Bologne, a cédé au dit comte Jules tous droits relatifs au titre de marquis conféré en 1666 par J.-Casimir, roi de Pologne, au comte Jean Boselli. L'ouvrage est orné de 2 planches d'armoiries, et de 5 tableaux donnant la filiation de toutes les branches.

⚜ Une bonne nouvelle pour terminer cette Chronique : c'est la prochaine apparition du numéro spécimen de notre *Revue* héraldique. Notre profonde gratitude est assurée d'avance à tous ceux — abonnés et collaborateurs — qui voudront l'aider à vivre.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bibliographie

PUBLICATIONS DES SOCIÉTAIRES EN 1897

ASTRAUDO (Baron Amédée). Voy. MONTALBOT. — Le *Dict. biogr. du Monde diplom.* (H. Carnoy) a publié en 1897 la biogr. de notre hon. collègue.

AUDIAT (LOUIS) : *Deux victimes des septembriseurs : P.-L. de la Rochefoucauld, dernier Evêque de Saintes, et son frère. Evêque de Beauvais.* Lille et Paris, Desclée et De Brouwer, 1897, gr. in-8, 42 p. — *L'instruction primaire, gratuite et obligatoire avant 1789.* (Cette magistrale étude forme le t. XXV des *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis.* Paris, A. Picard, 82, r. Bonaparte, 1896, gr. in-8, 495 p.)

AVOUT (Baron A. d') : *Discours de réception à l'Acad. de Dijon,* 19 janv. 1898. (Dijon, impr. Darantière, 1898, in-8, 38 p.) Voyageur finement observateur, archéologue, homme d'esprit autant qu'homme de cœur, toutes ces qualités se retrouvent dans ce brillant et charmant discours. D'abord l'auteur nous conduit aux Antilles, où il nous enchante de ses descriptions prismatisées et de ses impressions vives ; puis en Bavière, où nous assistons au célèbre « Mys-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tère de la Passion », à Oberammergau. Enfin nous rentrons en France, et notre spirituel *cicerone* entonne un hymne de tendresse patriale, d'admiration patriotique, et termine comme de raison par un galant paranymphe de la vieille capitale des Ducs de Bourgogne qui, dit-il, « a toujours été une ville heureuse ». Et pourtant elle a son histoire !...

Balaguer (Don Victor). Voyez Portal.

Barghon de Fort-Rion (Baron de) : *Christophe Colomb*, poème. (Paris, Biblioth. des auteurs contemp., in-8, 37 p.) — Jeanne d'Arc a été chantée par François de Barghon, dans un poème de 5.000 vers, avec une vénération enthousiaste. C'est la même flamme qui anime sa nouvelle œuvre de glorification, justement placée sous l'auguste patronage de S. M. la Reine-Régente d'Espagne. — *Le San-Gabriel* (Paris, même éd., 1897, in-8, 16 p.) Beau poème d'env. 400 alexandrins à la gloire de Vasco de Gama.

Barrière-Flavy (C.) : *Etudes hist. sur l'anc. comté de Foix*, 5 fr. *Dénombrement du comté sous Louis XIV*, 4 fr. *Cartul. et hist. de l'abb. de Calers*, 5 fr. *Les coutumes de Molandier*, 2 fr. *Le test. de la vicomtesse de Lautrec*, 3 fr. *Hist. de la seigneurie de Navès, au pays de Castres*, 3 fr. *Hist. de la baronnie de Calmont, en Languedoc*, 3 fr. *Hist. de la ville et de la châtell. de Saverdun*, 6 fr. Hist. de la *baronnie de Miglos*, 6 fr. *Etude sur les sépult. barbares du midi et de l'ouest de la France*, 25 fr. *Les sépult. barbares de la Gaule* (5e-6e *siècles*), prix de souscr., 25 fr. — (Edouard Privat, éditeur, r. des Tourneurs, 45, Toulouse.)

Bascoul (l'Abbé L.) : *Lectures d'un ignorant* (Paris, Vic et Amat, 11, r. Cassette, in-12, 119 p. 1 fr. 50). L'auteur a beaucoup lu, beaucoup médité ; c'est un penseur, qui laisse parler ensemble son esprit et son cœur ; ses observations sont d'une saisissante vérité ; il est de ceux qui écrivent à la lumière de leur âme, et son style est à la fois verveux et plein de grâce. Les 3 chapitres des *Lectures d'un ignorant* décèlent

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

un grand savoir, une raison forte et saine, un sens critique des plus fins :

I. *Femmes sensibles et tendres cœurs au 18e siècle.* II. *Bourreaux sensibles et philanthropes.* III. *Le dieu Hugo et son Dieu.* Toutes ces pages sont à lire et à relire. « Le 18e siècle devait trouver au moins une religion provisoire à son usage et la vérité est qu'il en a trouvé deux : il a fini par avoir la religion de la Raison et la religion du sentiment... Il fallait bien quelque chose pour remplacer la religion que l'on chassait, la morale que l'on rejetait : *l'âme vertueuse et sensible* fut inventée. La religion de la sensibilité venait de naître ; elle servait de manteau protecteur au libertinage... Lorsque plus rien de grand n'était debout, on croyait s'élever en proclamant la divinité de l'âme sensible. » Et où aboutissent ce dédain de la foi, ce mépris de la morale, cet étalage de sensiblerie, cette effervescence humanitaire ? Aux monstruosités sanguinaires de la révolution. La philanthropie tournait à l'anthropophagie ; prenons garde qu'elle n'y retourne !

Etude sur la décomposition de la France. (Mêmes éd., 3 vol. in-12, 11 francs.) Tome I : *Avant 89*, 4 francs. Tome II : *Après 89. Le paganisme chrétien*, 3 fr. 50. Tome III : *Le Christ ou la mort*, 3 fr. 50. — Rarement lecture m'a plus captivé, plus passionné que cette admirable trilogie, dans laquelle, avec une merveilleuse intuition, avec une lumineuse exactitude M. l'Abbé Bascoul étudie la genèse des maux dont souffrent actuellement et la France et l'humanité. « Un mal tout moderne qui cause le dépérissement de la France, et ruine la santé morale de la nation, c'est l'isolement, la séparation de la politique d'avec la religion, de la vie d'avec la foi... C'est peut-être la mort, mais périsse la France pourvu que la Raison règne ! » Le remède, l'éminent penseur l'indique avec l'énergie de sa foi chrétienne et de son patriotisme : « Q'on le veuille ou non, il faut être pour le Christ ou contre le Christ... Le Christ est au berceau du monde,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et il scellera sa tombe... Hélas ! si la France brise sa vieille alliance avec le Christ, le vent de la mort soufflera et la ruine arrivera. Puisse donc la France se ressouvenir que le Christ a béni son berceau afin de ne pas le contraindre à creuser sa tombe et à la maudire ! » Tous ceux que préoccupe la question sociale, tous ceux qu'angoisse l'avenir de la patrie voudront lire l'œuvre de M. l'abbé Bascoul, œuvre digne de toute sympathie, de tout éloge ; ils en ont le devoir, et ils me sauront gré de l'avoir signalée à leur intelligence, à leur foi, à leur patriotisme.

Etude sur Louis Veuillot. — Quelqu'un, sans doute de ceux qui avaient senti les crocs du polémiste, a fait de L. Veuillot un « aboyeur des idées de Joseph de Maistre ». Dans l'ordre intellectuel, le polémiste apparaît bien comme l'héritier du philosophe ; c'est le même combat qu'il soutient, et toute sa vie ne fut qu'une lutte ardente, généreusement passionnée.

> Dans une lutte laborieuse
> La foi soutient mon cœur charmé,

a-t-il dit, car il fut poète aussi, à ses heures, et vrai poète. Cette étude de sa vie et de ses œuvres, très purement littéraire, abonde en traits exquis, en anecdotes charmantes ; elle contribue à faire aimer, honorer, regretter davantage l'inoubliable Maître. « Comme on lui disait un jour que son style échappait à l'analyse, et que sa manière déroutait la comparaison, il répondit : « Mon secret n'en est pas un. Avant de « m'être rendu à Dieu, j'avais appris Voltaire par « cœur ; après, j'appris par cœur Bossuet ; ce sont, « chacun dans son genre, mes deux grands maîtres de « style ; si je vaux comme écrivain quelque chose, c'est à eux que je le dois. » (Page 73). C'est à moi que Louis Veuillot fit cette déclaration, au mois de décembre 1869, à bord du *Vatican*, sur le chemin de Rome, et maintes fois, en relisant ses œuvres, j'ai constaté curieusement combien elle était exacte. — O.P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les rancunes du dieu Hugo. — Taine, le Catholicisme et le Clergé. — La croisade contre les Albigeois ; dans la *Revue du Midi* (Nîmes). — *Napoléon III et l'Italie. — Nos Aristocraties. — Ce que M. Zola n'a pas vu à Rome. — M. Zola et les partis politiques en Italie ;* dans la *Revue du Monde Catholique.*

BAUDON (Albert) : *La famille Landragin.* (Paris, A. Picard, 1897, in-8, 16 p.) Bonne généal. d'une des branches de cette famille, « l'une des plus anciennes qui ait fourni des membres à l'échevinage de Rethel », et qui remonte à Nicolas L., en 1593 receveur des deniers de cette ville. La dite branche se fondit en 1700 dans la famille Pauffin de St-Morel, par le mariage d'Antoinette L. avec J.-B. Pauffin, notaire, échevin et gouverneur de Rethel.

L'anc. village de Montmarin : Notice sur son terrain, sa seigneurie et son église. Dole, L. Bernin, 1897, in-8, 45 p. 1 pl. photograv. *Portail de l'égl. de Montmarin*). Erudite monogr. d'un village du Rethelois dont ne subsiste plus que sa remarquable église du 16e siècle, au sommet d'un coteau d'où la vue s'étend au loin. La seigneurie, au 13e siècle, appartenait au comte de Rethel (peut-être comme *principalis dominus*) ; ce qui conste d'une charte inédite retrouvée par M. A. Baudon et son docte collaborateur, M. Henri Jadart. Toujours est-il que, de 1442 à 1636 au moins, Montmarin appartint aux Deschamps ou des Champs ; puis aux familles d'Estocquois, de Corvisart, de Courtin, de Villers. Il ne reste plus rien du château. Six pièces justif. (1218-1795) terminent cette excellente étude.

La cloche de l'égl. de Doux (Ardennes). Note généal. sur la famille Renart de Fuchsamberg. (Reims, Matot-Braine, 1897, in-8, 8 p.

Les cloches du canton de Rethel. Rethel, G. Beauvarlet, 1897, in-8, VIII-94 p. 1 pl. (*Tour de l'église de Rethel* ; arm. de cette ville). Jamais on ne s'est autant occupé de cloches qu'à notre époque, soit au point de vue archéol., où excellent MM. L. Germain

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Maidy, le baron de Rivières, Jos. Berthelé, Louis Régnier, soit au point de vue social et moral, comme M. J.-D. Blavignac en 1877. Cette très érudite étude donne les inscriptions des cloches, les traités avec les fondeurs, les procès-verbaux d'inauguration ; elle fait grand honneur à notre hon. collègue et à ses distingués collaborateurs, MM. H. Jadart et P. Laurent. — Voyez : Pellot (Paul).

Berluc-Pérussis (L. de) : *Paroles prononcées aux obsèques de l'abbé J.-H. Albanès, le 3 mars* 1897, *à Auriol.* (Aix, J. Nicot, 1897, in-12, 5 p.) Eloquente et juste glorification d'un savant et laborieux ecclésiastique qui fut et demeurera l'une des plus grandes illustrations de la Provence.

Béthencourt (Don Fr. Fernandez de) : *Historia genealogica y heraldica de la Monarquia Española, casa Real y Grandes de España.* Tome I. Madrid, Enrique Theodoro, 1897, in-fol, VIII-558 p. En vente chez l'auteur, Paseo de la Castellana, 16. Madrid. Prix du tome I pour les personnes qui souscrivent à la publication complète : Espagne, 30 pesetas. Etranger : 30 francs.

Beurden (A. F. van) : *Généal. de la famille van Lom* in-8 12, p ; *de la fam. van de Mortel*, in-8, 27 p. ; *de la fam. Portmans*, in-8, 16 p. ; *de la fam. de Kesschietre van Havre et Barbou*, in-8, 13 p. *Voyage à Jérusalem du prêtre Jean Want, en 1519* ; in-8, 72 p. 1 pl. (Ruremonde, 1896.) Toutes ces œuvres d'érudition sont en langue hollandaise.

Bizemont (Vicomte A. de) : *Bibliographie nobiliaire de la Lorraine.* Nancy, Crépin-Leblond, 1897, in-8, IV-86 p.

Bosco de Beaumont (G. du) : *Les gardes d'honneur de la Manehe* (1810-1814.) Il ne s'agit pas ici des « Gardes de la Manche du Roy », mais, comme l'indique la date, des 4 régiments de cavalerie d'élite levés en hâte en 1813, et dont le recrutement spécial souleva tant de colères contre le régime impérial à son déclin. Notre érudit collégue donne la liste des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Gardes d'honneur du département de la Manche et de précieux renseignements sur leurs chefs, leur organisation, leur uniforme, etc. Leipsick, Hanau et la Campagne de France furent les étapes sanglantes de la courte mais brillante carrière de ce corps d'élite. « Les Gardes d'honneur qui le désirèrent, devinrent ensuite sous-lieutenants-gardes du corps.... de Louis XVIII et de Monsieur, son frère.

Sir John Ffastolf, usurpateur du Mesnil-Viter (1435-1450). Curieuse et érudite étude sur le hardi capitaine anglais à qui le pseudo-roi de France Henri V donna en 1435, entre autres terres confisquées sur les Normands fidèles à la patrie française, le fief du Mesnil-Viter. Beaucoup de renseignements généalogiques sur les Fréville, la Luzerne, Hotot, du Bois.

Bouly de Lesdain (L.) : *Les plus anc. armoiries françaises*. Neuchatel, 1897, gr. in-8, 20 p. (Extr. des *Archives hérald. Suisses.*)

Boutry (Vicomte M.) : *Le marquis de Croizier, Membre du Conseil sup. des colonies, Prés. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France.* (Paris, *Revue biogr.* 1895, in-8, 16 p.) Excellente biographie de notre éminent collègue, « savant orientaliste, archéologue, littérateur, voyageur et agronome français, qui a conquis sa place au premier rang de l'armée de la science et du travail. »

Bremond d'Ars-Migré (Marquis A. de) : *Les anc. cloches de paroisse et leurs inscriptions. Bénéd. de 3 cloches de la par. S. Pierre de Riec, le 20 avril* 1897. Parrain de la première de ces cloches, notre t. h. Président d'honneur a voulu perpétuer le souvenir de cette pieuse et imposante cérémonie, et il en a profité pour parler, avec son érudition accoutumée, des anciennes cloches de la paroisse, dont la plus grande, fondue en 1678 par M.-I. Le Souef, avait été donnée par « haut et puissant messire Alain de Guer, chef des noms et armes, chevalier, seigneur et marquis du Pontcallec, comte de la Porte-Neuve, baron des baronnies de Riec et de Hesnant, seigneur de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Kergunus, Rustéphan et autres lieux, *prêtre et recteur* des paroisses de Riec et de Moëlan, chanoine de S. Pierre de Vannes, etc. » Alain de Guer était entré dans les ordres après la mort de Françoise-Renée de Lannion, sa femme.

Brugière (le Chanoine H.) : *L'anc. et le nouveau Périgord, et les châtiments des persécuteurs de la période révol.* (Périgueux, Ronteix et Bonhur, 7, r. Gambetta, 1897, in-12, VI-215 p.) Les Mss. de notre vén. et docte collègue composent 32 vol. in-fol. intitulés *L'anc. et le nouveau Périgord* ; il en a extrait ce livre excellent à tous égards, pensant, comme les premiers chrétiens, que si l'héroïsme des victimes est pour tous un fortifiant exemple, la punition des bourreaux est pour un grand nombre un salutaire enseignement. Combien elle est lumineuse, cette longue liste de châtiments infligés par l'éternelle justice de Dieu aux contempteurs de sa loi, aux persécuteurs de ses ministres et de ses fidèles ! Rarement lecture nous a plus captivé.

Les circonstances merveilleuses qui accompagnèrent la découverte de la statue de N. D. de Bonsecours, à Mareuil (p. 69), m'ont rappelé la découverte, au xie siècle, de la statue de N. D. de Vaudouan (Berry), dont j'écrivis l'histoire sur le désir qu'avait daigné m'en témoigner feu S. G. Mgr le Prince de la Tour-d'Auvergne, Archevêque de Bourges.

Burey (Comte de) : *Le chœur de la cathédr. d'Evreux depuis sa restauration.* (Evreux, Ch. Hérissey, 1897, in-12, 74 p. tiré à 150.) Etude critique des plus remarquables. L'auteur n'approuve pas tout dans cette interminable réfection, dont il examine tous les détails. Il déplore notamment les changements opérés dans l'ancien mobilier des chapelles de l'abside. Les architectes n'ont envisagé l'édifice qu'au point de vue purement architectural et ont sacrifié inconsciemment, comme une quantité négligeable, tout ce qui était œuvre d'art ou objet d'ameublement... Il est triste, a dit judicieusement M. Raymond Bordeaux,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de dire que plusieurs églises que l'on a prétendu restaurer sont auj. à peu près sans valeur aux yeux des gens instruits. » M. le comte de Burey, avec autant de savoir que de prudence, identifie les dix sépultures épiscopales découvertes au cours des fouilles.

Cavrois de Saternault (Baron): *Acad. d'Arras. Rapport sur les travaux de 1896-97*, Arras, 1897, in-8. Notre très érudit collègue excelle dans ces comptes-rendus annuels des travaux de la docte académie dont il est le digne secrétaire général ; il excelle, dis-je, à mettre l'esprit au service de la science et, par ainsi, à la rendre infiniment agréable. « Dans sa notice sur les armoiries de la ville d'Arras, dit-il, M. Acremant établit l'antiquité du *lion* qui y figure sur un fond de gueules et qui doit être un souvenir de l'ancien symbole des Francs. Lorsqu'au 13e siècle notre province fut donnée à Robert par le testament de Louis VIII, on ajouta au lion les armes d'Artois, avec le lambel chargé de 9 châteaux d'or, brisure qui rappelait l'écusson de Blanche de Castille, mère dudit Robert. Depuis cette époque, la composition de ces armoiries a été invariable, et aujourd'hui elles sont telles que les avait fixées le moyen-âge... — M. Adolphe de Cardevacque vient d'écrire une notice très complète sur la terre et le château d'Havrincourt. Au 13e siècle, ce fief servait d'apanage à la maison d'Oisy-Crèvecœur, puis passa à celle de Béthune, dont l'un des seigneurs la céda au roi François Ier pour l'aider à payer sa rançon à l'empereur Charles-quint. Divisée plus tard en deux parties, cette terre fut reconstituée dans son intégrité sous Louis XIV, qui l'érigea en marquisat. M. de Cardevacque donne ensuite la description de l'ancien et du nouveau château, qu'il complète par l'inventaire fort intéressant des richesses artistiques et des souvenirs historiques qui y sont pieusement conservés. »

Constans (Mgr) : *Allocution pron. dans l'égl. de Lamotte, le 5 oct. 1897, à l'occasion du mariage de M. Henry Bourdel, lieut. au 19e Dragons, et de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mlle J. Graffin. (Montpellier, F. Dezeuze, 1897, in-12 12 p.) Eloquente paraphrase de ce que disait à sa femme le glorieux général de Sonis : « Plus nous aimerons Dieu, plus notre attachement mutuel sera durable. »

Couret (Comte) : *Un fragment inédit des anc. Registres de la prévôté d'Orléans, relatif au règlement des frais du siège de 1428-29.* (Orléans, Herluison, 17, r. J. d'Arc, 1897, in-8, 50 p. Tiré à 50.) Les documents originaux sur l'héroïque défense d'Orléans sont peu nombreux ; la découverte de ce fragment des comptes du siège épique est donc des plus importantes. Nous félicitons bien vivement notre savant collègue de l'avoir publié ; comme un des plus fervents admirateurs de la Sainte de la Patrie, il avait droit à cette splendide récompense.

La France en Terre-Sainte à la fin de 1897. (Paris, L. de Soye, 1897, in-8, 31 p.) Etude magistrale, lumineuse statistique des œuvres que la France couvre en Terre-Sainte de son antique protection, des établissements qu'elle y a fondés, des propriétés qu'elle y possède, des institutions religieuses, charitables et diplomatiques par lesquelles notre cher pays y est représenté, et qui sont en quelque sorte son effigie permanente. Tout est à lire et à méditer dans ces pages érudites et captivantes, dans lesquelles abondent les renseignements précieux.

Courtaux (Th.) : *Généal. de la Famille de la Valade de Truffin,* Paris, cabinet de l'*Historiographe*, 93, rue Nollet, 1898, pet. in 8, 64 p. Blason en chromo. Index des noms.

Crozet (Ernest de) : *Ephémérides Bas-Alpines.* 9e année, 1896 (Avignon, Aubanel, 1897, in-8, 40 p.) Voy. notre *Ann.* de 1896, p. 349.

Dast le Vacher de Boisville (Numa) : *Liste générale et alphab. des Membres du Parlement de Bordeaux,* d'après les doc. inédits. Bordeaux. G. Gounouilhou, 1896, in-4, 62 p. — *Documents relatifs à l'arrestation des Girondins à St Emilion, et à la saisie des papiers*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Guadet. Bordeaux même éd. 1896, in-4, 11 p. — *Inventaire sommaire des registres de la Jurade de Bordeaux (1520 1783)*, publié sous les auspices de la Municipalité bordelaise. Tome I, 1896, in-4, XVII-709 p. — *Simon Millanges*. Recueil de précieux doc. inédits, relatifs au plus célèbre des imprimeurs bordelais des temps passés, et que notre distingué collègue a découverts dans les minutes de deux notaires contemporains de S. Millanges.

Estourbeillon (Marquis de l') : *Alloc. prononcée le 26 Jan. 1897 en quittant le fauteuil de la présidence de la Soc. polymathique du Morbihan*. (Vannes, impr. Galles, 1897, in-8, 6 p.) Avec esprit et cœur, notre docte collègue a su corriger l'aridité habituelle des comptes-rendus académiques; c'est un modèle du genre.

Faucher (Paul de) : *Documents pour l'hist. de Provence. Les Tributiis et le fief de Ste-Marguerite*. Digne, Chaspoul et Barbaroux, 1897, in-8, XV-191 p. 2 pl. et armoiries. Index-onom. Tiré à 100 ex.

Gantelmi d'Ille (Marquis de) : *Faites-vous agriculteurs*. (Forcalquier, A. Crest. 1897, in-16, 16 p.) Très sage et beau discours prononcé à la distrib. solennelle des prix aux élèves des Frères des Écoles chrétiennes de Manosque le 31 juil. 1897.

Germain de Maidy (Léon) : *Le tombeau de saint Eucaire à Liverdun (16e siècle)*. Nancy, René Vagner, in-8, 14 p. Savante étude sur le tombeau de l'apôtre du pays Toulois, dont les reliques furent en partie détruites en 1587, lorsque les huguenots saccagèrent l'église de Liverdun. Le tombeau du Saint, reconstruit peu après, y subsiste, mais masqué par des boiseries, et est l'objet de fouilles en vue d'une restauration sérieuse.

Les cinq joies de Notre-Dame. (Nancy, R. Vagner, 1897, 15 p.) Savante et charmante étude d'archéologie chrétienne. Nous y remarquons une hymne latine du xve siècle, relative aux *Cinq joies*, suivie de sa traduction en prose et de sa double traduction en vers par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

notre hon. collègue le comte Laurens de Rouvroy.

Monuments de la famille de Jannel. (Dans le *Journal de la Soc d'archéol, lorraine*, avril 1897.) Deux anc. taques d. cheminée armoriées ont induit notre savant collège à s'occuper de cette famille, d'origine bourguignonne, et que La Chenaye fait remonter au 13e siècle. En 1616, Jacques de Jannel, s. de Billey, lieut. général au baill. de S.-Jean-de-Losne, s'illustra par son héroïsme dans la victorieuse défense de cette place contre les Impériaux.

Girolami de Cortona (l'abbé F.) : *Géogr. générale de la Corse.* (Ajaccio, 1893, in-8, viii-351 p. Carte géogr. de la Corse). Œuvre remarquable, abondante en renseignements précieux et dans laquelle l'érudition profonde sait se faire profondément attrayante. — *Chronol. ou Résumé de l'hist. de la Corse à l'usage des écoles.* (Ajaccio, 1897, in-12 carré, 40 p.) Cet excellent résumé peut servir de modèle pour l'hist. abrégée de nos autres départements. Il se termine par la « Liste des préfets de la Corse » de 1800 à 1898 ; il en appert qu'en moins d'un siècle la Corse a vu *passer* 51 préfets : 25 en 70 ans, et 26 de 1870 à 1896 ; ce qui depuis la chute du second empire, fait juste un préfet par an. Pauvre Corse !... — *Notice sur la famille de Cortona. — Artilia da Gozzi, Virginia da Ajaccio*, romans hist., en langue ital. — *Hist. générale de la Corse.* en préparation.

Givelet (Charles) : *L'église et l'abb. de S. Nicaise de Reims.* Reims, F. Michaud, 19, r. du Cadran S. Pierre, 1897, in-4°, xxiv-500 p. Nombreuses illustrations.

Gourcuff (Vte Olivier de) : *Deux soubrettes.* (Paris, chez l'auteur, 5, rue Gounod, 1897, in-16, 15 p. tiré à 50 ex. non mis dans le commerce). Cette exquise saynète a été jouée pour la prem. fois, le 12 juin 1897, par Mmes M. Chassaing et M. Beaupré, de l'Odéon. C'est le duel du cœur et de la raison, voire de l'argent, exposé en jolis vers ailés et rieurs. — *Amour*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d âmes (*Vision*), scène chantée et déclamée. Paris, 1898, 4 p. in-8.

Granges de Surgères (Marquis de) : *Contribution à l'hist. de l'impr. en France : Notes sur les anc. imprimeurs nantais (15e-18e siècle)*. Paris, Techener, 1897, in-8, 45 p. Cette érudite étude comble de graves lacunes dans le recensement des produits de l'anc. imprimerie nantaise, notamment au 16e siècle. C'est le travail le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour. — *Notes d'état-civil et historiques, extr. des registres de l'arrond. de Nantes dont les archives ont été détruites pendant la révolution.* (Dans *la Revue hist. de l'Ouest*, à partir de juillet 1897.)

Grellet de la Deyte (Emm). : *Du devoir et du succès.* Disc. prononcé à la distrib. des Prix de l'Inst. Ste-Marie de Riom. (Riom, U. Jouvet, 1896, in-8, 24 p.) Les harangues de palmarès sont trop souvent banales mais que non pas celle-ci, de beau style, d'allure toute chrétienne, c. à d. bien française, d'un sentiment très élevé, et se terminant par cette phrase qui la résume : « Quand vous quitterez ce collège, vous porterez en vous, comme Bias, vos biens les plus précieux : la Science et la Vertu. »

Griveau (Algar) : *Episodes de l'hist. et de l'enseignement. Sur la puissance ecclés. au 18e siècle.* (Nevers, impr. catholique L. Cloix, 1897, pet. in-8, 24 p.) Très remarquable étude d'histoire et de doctrine, dont la thèse et l'esprit se résument dans cette phrase finale : « Dans ces débats de la suppression des Jésuites l'impartialité et la rectitude de la magistrature ont fait naufrage. L'histoire conserve toutefois pour son honneur les chiffres des importantes minorités qui, dans tous les parlements, ont refusé de s'associer à l'injustice. Et les Jésuites, sortis de cette lutte blancs comme neige, mis par la divine Providence à l'abri de la tempête, ont reparu les mêmes qu'ils avaient toujours été, lorsque le Pape Pie VII les a rétablis : dévoués au St-Siège, à l'Eglise, et au salut de tous les chrétiens. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Guerlin (Robert) : *Beaucoup de rimeurs, peu de poètes. Essai sur la poésie à Amiens à la fin du 18e siècle.* (Amiens, Yvert et Tellier, 1897, in-8, 62 p.) Cette étude, curieusement érudite et spirituellement attrayante) a été lue à la Soc. des Antiquaires de Picardie, dont notre hon. collègue est le très digne président. Ses nombreuses et piquantes citations poétiques démontrent, hélas ! que l'on peut dire du Parnasse aussi : Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus !

Guignard de Butteville (L.) ; *Soc. des Amis des arts : Salon blésois en 1897* (Blois, C. Migault, 1897, in-12, 48 p.) Excellent et spirituel article de critique artistique.

Hébrard de Saint-Sulpice (Fernand d') : *Famille d'Hébrard. Réponse à un article de l' « Armorial Français ».* Abbeville, 1897, in-8, 22 p.

Hiort-Lorenzen (H. R.) : *Danmarks Adels Aarbog* (Annuaire de la Nobl. de Danemark). 15e année. Copenhague, 1898. (En collab. avec M. A. Thiset).

Hospital (Docteur P.) : *Hist. médicale de la musique et de la danse.* (Clermont-Ferrand, G. Mont-Louis, 1897, in-8, 62 p.) Savante et curieuse étude, dont voici la conclusion. « Terminons en disant pour la danse ce que nous avons dit pour la musique : il ne faut pas en abuser. » — *L'instituteur dans l'antiquité* ; *Une excursion au domaine des étymologies* ; *Souvenirs rétrosp. locaux : la Terreur : Georges Couthon;* (dans le *Bull. de l'Acad. de Cl.-Ferrand*, 1887, 1889, 1891). — *Du personnage de la Mort*, étude hist. et philos. (*Bull. d'Auvergne*, 1893). — *Jeanne d'Arc et sa mission, étude philos. et méd.* (Ibid).

Hugues (Comte d') : Discours prononcé par le vaillant député des B.-Alpes, au cours de la discussion de son interpellation sur le Congrès protestant tenu à Lyon le 2 nov. 1896. (Paris, Impr. des Journ. officiels, 31, quai Voltaire, 1897, in-16, 40 p.). Ce très remarquable discours met en pleine lumière la révoltante partialité du gouvernement en faveur du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

protestantisme : « Vous avez, lui dit l'orateur, un cléricalisme spécial, un cléricalisme protestant, comme nous vous avons déjà démontré autrefois que vous aviez un cléricalisme juif et un cléricalisme franc-maçon. »

JAMETEL (Comte) : *Lettres inédites.* (Paris, imprimé pour l'auteur, 1897, in-8, IV-164 p.) Pour sa première publication, notre h. collègue a eu la main heureuse, en découvrant 70 lettres orig. et inédites de Louis XIV, Guill. d'Orange, Philippe V, Marie-Louise de Savoie, Reine d'Espagne, Marie-Casimire, reine de Pologne, veuve du grand Sobieski, toutes adressées à Maximilien II, Électeur de Bavière. L'auteur les a copieusement et savamment enrichies de notes du plus grand intérêt. Son livre, d'une élégante typographie, se termine par un *Index des noms*, où nous remarquons ceux-ci : Allonville, d'Arco, Béthune, Chabot de St-Maurice, Colbert, Coligny, Durfort, Croy, la Fare, Luynes, Mercy, Poli, Radziwill, Ricoux, Rohan, la Bonde d'Yberville.

JOUBERT (Joseph) : *Politique coloniale : La question de Delagoa* (*Afrique portugaise*). Paris, Revue britannique, 1897, in-8, 21 p.) A l'heure où l'Angleterre redouble d'efforts pour étendre encore son colossal empire colonial, cette œuvre de notre très distingué collègue est d'une saisissante actualité. Nous appelons sur elle et sur les conclusions de l'auteur l'attention de nos lecteurs et de tous les patriotes français.

KERVILER (René) : *Répertoire de Bio-Bibliographie Bretonne.* En cours de publication.

KERVIZAL (H. LE JANNIC DE), comte du Brieux : *Notice sur la Maison du Chastel-Trémazan.* (Brest, 1896, in-8, 71 p.) Très bonne généalogie de la branche aînée d'une très illustre race de la chevalerie bretonne, dont la filiation remonte à Bernard du Chastel, croisé en 1248, et qui a eu son apogée de gloire au XVe siècle, ayant d'ailleurs en tous temps produit des gentilshommes pleins de loyauté, de foi, de dévouement, de vaillance, de générosité. Les généalo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gistes ont accrédité dans l'opinion l'extinction de la dite branche aînée, dont était le glorieux Tanguy du Chastel ; or « elle subsiste encore auj. dans la personne de Mlle Louise-Angèle-Tanguyne du Chastel, dernière survivante. » Notre érudit collègue travaille à la généalogie des antres branches, qui, nous en sommes certain, lui fera non moins d'honneur.

Laurens de Rouvroy (Comte) : *Monseigneur Bécel*, Sonnet. (Vannes, impr. Galles, 1897, 4 p. Couverture aux armes du très regretté Prélat, dont cet élégant sonnet exalte la pieuse mémoire, et porte en épigraphe sa belle devise : « Caritas cum fide. » — *Arcadien. Sonnet à l'Acad. des Arcades.* (Nancy, R. Vagner, 1897, in-8, 4 p.) Le poète, avec un fin et délicat talent, remercie l'Arcadie de l'avoir amené sur le seuil charmant « Où *lui* sourit la fleur de la grâce romaine. »

Lecler (l'Abbé A.) : *Généalogie de la Famille Germain de La Pomélie.* Limoges, H. Ducourtieux, 1896, in-4°, 192 p.

Le Court (Henry) : *Un Normand célèbre : M. Jacques du Lorens (1580-1655), poète, jurisconsulte et collectionneur ; sa famille, sa postérité, sa galerie de tableaux. Etude biogr. d'après des docum. inédits* (Caen, Ch. Vallin, 1897, pet. in-8 tiré à 200, 36 p.) Érudite et spirituelle étude où se constatent une fois de plus les qualités de méthode et de précision qui distinguent tous les écrits de notre laborieux collègue, scrupuleux généalogiste. Comptant Jacques du Lorens au nombre de ses aïeux, il s'est attaché à rectifier les erreurs accréditées par les biographes, notamment sur la naissance et la famille du satirique. Dans l'avant-propos, M. H. Le Court remercie notre hon. collègue M. A. Besnard de l'avoir aidé puissamment dans ses recherches.

Le Hardy (Gaston) : *Etude hist. sur Tilly-sur-Seulles, sa châtell., ses sgrs, la paroisse de St-Pierre, Verrolles, la chapelle de N.-D.-du-Val, etc.* (Caen, Ch. Valin, 1897, in-8, 29 p.) Cette érudite étude est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

signée « Par un Antiquaire ». Nous ne pensons pas être indiscret en révélant son auteur, qui a su, par d'intéressantes anecdotes et réminiscences, « fleurir le morne champ de l'archéologie ». De ces anecdotes, il en est une (p. 19, en note) dont le jovial Marco de St-Hilaire a fait honneur à Napoléon, le Czar et le grognard Alboize, de Pontoise, Seine-et-Oise. C'était du démarquage, car on la trouve, dans un recueil d'anecdotes de 1780, attribuée à Louis XV, lord Stuers, ambass. d'Angleterre, et un balafré de la Garde à cheval. Très curieuse, la brève biogr. du vaillant commandant de Tilly. Les renseignements généal. sont nombreux dans cet excellent travail, notamment sur la famille de Jacques le Fournier, en 1520 époux de Marie de Villebresme, nièce très problématique de Jeanne d'Arc.

Luppé (Marquis de): *Les Seigneurs de Beaurepaire-sur-Oise. Notes généal. et documents.* Senlis, Th. Nouvian, 1897, in-8, IV-147 p. 6 pl.

Lys (René du) : *Collection de chartes inéd. des 12e-14e siècles, relat. à la famille de Vauloger.* (Vannes, Lafolye, 1897, in-8, 56 p.) Cette collection constitue les preuves les plus anciennes de la *Généal. de la famille de Vauloger*, publ. en 1890 ; preuves qui établissent l'antique noblesse de ce lignage chevaleresque. L'auteur dit (p. 12, n. 1) qu'Ogier le Danois ne s'appelait pas Ogier, mais Autcaire. et n'était pas danois ; cependant *Autcarius* est la forme scandinave d'Ogier (*Otgarius*, Otger). Le prénom *Oscar*, auj. si répandu, a la même étymologie.

Maletto (Prince de) : *Annotations à la liste provisoire des familles nobles et titrées de la région sicilienne* (en langue ital.) Palerme, Tipografia matematica, 1897, in-8, 309 p. — En dépit de la modestie du très noble auteur, nous constatons que son œuvre est d'une très sérieuse importance et sera de première utilité pour l'établissement de la liste officielle et définitive des familles nobles et titrées de la Sicile ; car elle répare diverses omissions, signale telles titulations

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

qui font double emploi et aussi quelques erreurs d'attribution.

Mauroy (Comte A. de) : *Généal. des Jacobé de Pringy de Goncourt et de leurs div. branches.* Arcis-sur-Aube, L. Frémont, 1897, in-8, IV-64 p.

Meller (P.) : *Essais généal: Familles du Bordelais.* (Bordeaux, Feret, 1897, in-8, 35 p.) Ce nouveau vol. d'une publication dont nous avons déjà parlé avec éloges, est consacré aux familles Dudon, Olanyer, de Lanefranque, Sansfourche de Lamothe. Copieuse *Table des noms*, parmi lesquels : Batz, Cazenove, Clock, Cortin, Espinay, l'Estourbeillon, la Faille, Gauffreteau, Guignard, Marraud des Grottes, Mercier, Montaigne, Salis, du Solier, Soulas, Verthamon. — Quatre notices séparées sur les fam. Le Blanc de St-Just, Desclaux, Lafargue de Grangeneuve, de Bethmann. — *Généal. de la fam. Buhan.* (Bordeaux), 1897, in-8, 13 p.) — Voy. notre *Ann.* de 1897, p. 517.

Millien (Achille) : *Revue du Nivernais.* Mensuelle, illustrée. Abonnement : France, 10 fr. Etranger : 12 fr. S'adresser au Directeur, M. Achille Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

Montalbo (Baron de) et A. Astraudo : *Grèce : Ordre du Sauveur et Distinctions honorifiques.* (Paris, 1897, in-4°, 40 p. 6 pl. (Portrait du Roi Georges Ier ; Blason royal de Grèce ; 4 belles pl. de décorations en chromo par J. van Driesten). Splendide publication qui fait grand honneur au savoir et au goût de nos hon. collègues, et au talent bien connu de M. J. van Driesten.

Montlovier (Vicomte P. de) : *Frôlement.* (Paris, V. Havard, 1895, in-12, IV-377 p.) Recueil attrayant de 18 nouvelles et récits, finement écrits, surtout *Le curé Mousse*, un vrai petit chef-d'œuvre de malice et de grâce.

Moy (Marquis de) : *Chevaux de Lorraine.* (Dans l'*Interméd. des Chercheurs*, n° 789, col. 239-247.)

Niort (Géraud de) : *La vérité en matière politique.* (Carcassonne, Gabelle et Bonnafous, 1898, in-8, 26 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Prix : 50 cent.) Superbe dissertation, que l'on peut résumer en citant cette phrase de M. de Niort (p. 7) : « Le meilleur gouvernement pour chaque pays est son gouvernement légitime. » Qui entreprend de le renverser, a dit Bossuet, n'est pas seulement ennemi du bien public, mais ennemi de Dieu. Telle est la vérité en matière politique, et M. de Niort l'établit avec autant de force que de clarté. Son œuvre est dédiée à notre éminent collègue le baron Tristan Lambert, anc. député.

PADULA (Ant.) : *Il S. M. Ordine Gerosolimitano del S. Sepolcro e la sua rappresentanza di Napoli.* Naples, 1897, gr. in 8, 44 p. — *Camoëns et les nouveaux poètes portugais.* (Naples, Pierro et Veraldi, 1896, in-16, 80 p.) C'est le texte d'une remarquable conférence faite par l'auteur le 30 mai 1896, à Naples. Les grands poètes portugais, notamment Camoëns et notre très illustre et très regretté collègue J. de Deus, y sont éloquemment glorifiés. Incidemment, l'auteur rend un juste hommage à la généreuse nation portugaise.

PARIS-JALLOBERT (l'Abbé Paul) : *Anciens registres paroissiaux de Bretagne* Cette grande publication trimestr., commencée en 1891, donne tous les renseignements sur les familles, le clergé et l'histoire locale que renferment les registres des baptêmes, mariages et sépultures antérieurs à 1793. Chaque paroisse des anc. diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo aura sa monographie spéciale. Prix de souscription : 10 fr. par an. 70 paroisses sont publiées, entre autres: *Vitré protestant et catholique, Dol, La Guerche, Antrain, Saint-Aubin-du-Cormier, Martigné-Ferchaud, Paramé, Pleine-Fougères, Louvigné-du-Désert, Saint-Enogat, Saint-Lunaire, Saint-Briac.* — Le *Mont-Saint-Michel*, fascicule-spécimen, 50 centimes. *Saint-Malo*, le plus bel état civil de France, dont la publ. sera entreprise en 1898 et comprendra 7 ou 8 fasc. d'env. 200 p. est en soucription à raison de 5 francs par an. — S'adresser à l'auteur, Recteur de Balazé, p. Vitré (Ille-et-Vilaine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pascal (Mgr) : *Le vénérable Mgr Imbert.* (Marseille, 1897, in-12 carré, 109 p.; illustrations.) Très attachante biographie d'un saint Vicaire Apostolique, « l'honneur et la gloire de Cabriès », qui, après avoir évangélisé le Tonkin, la Chine, la Corée, eut cette ineffable récompense de mourir pour sa foi, pour son Dieu, de la mort des Martyrs. Notre vén. collègue est un lettré des plus distingués ; curé de Cabriès, il a senti le devoir de glorifier cette admirable vie, et il le fait avec toute l'ardeur de son âme de Prêtre. Beau livre et bonne œuvre ! De fines illustrations ajoutent encore à l'intérêt vif de la lecture.

Pellot (Paul) : *Les ancêtres maternels de Colbert à Rethel. — Une famille macérienne : les Leseur.* (Dans la *Revue hist. ardennaise*, mai-juin et sept.-oct. 1897. — *Notes sur les fam. de Baude et de Coipel, sgrs de Machéroménil.* (Sedan, Jules Laroche, 1897, in-8, 15 p.) Cette seigneurie a été possédée par les Escannevelle, les Beauvais, les Bournonville, les Coipel de Montplaisir et les de Baude. Cette dernière famille noble, après s'être ruinée au service du pays, dans les armées, subit « les pénibles vicissitudes de l'anc. Noblesse, c'est-à-dire l'écroulement et la déchéance par l'appauvrissement ; elle ne figure pas dans la recherche de la Noblesse de Champagne en 1667, sans doute parce qu'elle était tombée dans laroture. » Cette remarquable œuvre généalogique, richement annotée, abonde en renseignements intéressants.

Jean de Castignau, gouverneur de Rethel (1589-1610). *Notes sur sa descendance et sur la fam. de Lizaine. Son rôle durant la Ligue, avec doc. inédits.* (Rethel, G. Beauvarlet, 1877, in-8, 17 p.) Cette étude hist. et généal. est d'un réel intérêt ; elle rectifie plusieurs erreurs mises en cours par divers écrivains. Elle se termine par de nombreux extraits des registres paroiss. de Rethel, — mariages, baptêmes, décès, — des archives notariales de Fismes et des comptes communaux de lad. ville. (En collab. avec M. Albert Baudon).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Notice sur la famille Sohier. (Reims, Matot-Braine, 1897, in-8, 8 p.) Compendium généal. d'une famille de Château-Porcien, anoblie au 18e siècle et remontant filiativt à Nicolas S., apothicaire, vivant au 16e. Œuvre d'érudition consciencieuse. (En collab. avec M. Albert Baudon).

Péror (Francis) : *Notice sur le tombeau du duc de Montmorency érigé dans la chapelle de la Visitation à Moulins, précédée d'une Esquisse hist. de la vie du duc et de la duchesse de M. Moulins*, 1882, in-8, 27 p, 1 planche. — *Not. sur un sceau-matrice du prieuré de la Chapelaude* (xve s. — *L'abbé Chatel, esquisse bibliogr.*, in-8, 14 p. — *La légende des Abrioux et le château de Villegongis.* Châteauroux, 1890, in-8, 16 p. Vue du château. Préface de M. l'Abbé Ad. de Barral.—*M. Valentin-Smith, conseiller hon. à la Cour d'appel de Paris.* Orléans, H. Herluison, 1891, in-8, 7 p. — *Les cachets d'oculistes romains.* Moulins, 1895, in-8, 4 p. — *Mélanges d'archéologie: Avernes. Cressanges. Une monnaie inéd. de Souvigny. Solutré. Poids en fer du 17e siècle aux armes de Moulins. Le Musée de Vannes. La Gergovie des Boïens et la charte du Roi Louis le Gros.* Moulins, Et. Auclaire, 1896, in 8, 20 p. — *Du caractère ethnique du Bourbonnais.* Moulins, 1897, in-8, 8 p. — *Jeanne d'Arc en Bourbonnais.* Orléans, Herluison, 1889, in-8, VIII-26 p. 1 pl. (Portrait équestre de J. d'A.) — Tous ces écrits de notre nouveau collègue décèlent une érudition aussi grande que variée.

Perrier (Émile) : *Les Bibliophiles et les Collectionneurs provençaux, anciens et modernes (arrond. de Marseille).* Marseille, Barthelet, 1897, in-8 raisin, XII 568 p., ill. d'un frontispice, de 72 figures et 4 pl. Caractères elzéviriens, lettrines entêtes et fleurons. Justification sur tirage : 25 ex. sur papier des Manufactures impériales du Japon, num, de 1 à 25, à 40 fr.; 275 sur beau papier vélin à 20 fr. L'auteur (rue Noailles 14, Marseille) fera une remise de 10 o/o aux Membres du Conseil héraldique de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

PIMODAN (Marquis de), DUC DE RARÉCOURT : *Les Sonnets de Pimodan.* Paris, Léon Vanier, 19, quai St-Michel, 1898, in-12, 270 p. Illustrations de Henry Baudot ; gravures de Ch. Decaux.

PIN DE LA GUÉRIVIÈRE (Vte E. du) : *Les aïeuls maternels du B. J.-B. de la Salle à Brouillet.* Reims, Michaud, 1897, in-8, 72 p. 1 pl.

PIZZUTO (V. R. Polizzi, baron del) : *Il capitolo 18 di Re Filippo I.* (Catane, C. Galatola, 1897, gr. in-8, 28 p.) Savante étude de jurisprudence féodale en matière de droits successoraux. — *Successione dei Titoli nobiliari in Sicilia.* (Même éd., 1897, gr. in-8, IV 71 p.) Cette non moins savante monographie historico-légale a pour but d'élucider le droit actuel en matière de succession des titres nobiliaires, droit souvent obscur et source de grands et onéreux procès.

POLI (Vicomte Oscar de) : *Contes pour tous les âges.* Paris, Delhomme et Briguet, 1897, in-12, 328 p. Qui ne sait quelle impression réfrigérante produisent, dans le monde, ces quatre mots : « C'est un savant ! » Ils font ordinairement le vide autour du personnage, comme s'il allait distiller abondamment l'ennui. Mais pour être un érudit, on n'en est pas moins quelquefois un fin causeur et un conteur charmant. Lisez plutôt ce joli recueil de vingt-six récits, où tous les âges, en effet, trouveront leur compte : *Petit Pierre, Il était une bergère, Le commandant Pompidor, Une fleur du passé, Robinson et Robinsonne, La légende de Saint-Gabriel, La fête des Rois, Finette et Finot, L'arbre de Noël des Oiseaux, La Farfadière, Mariée par Jeanne d'Arc,* etc.

Aux bords du Tibre. Même éd., 1897, in-12, 350 p. Autre recueil de récits et de nouvelles d'un attrait non moins vif ; réminiscences du temps où l'auteur portait allègrement la casaque du zouave pontifical, ou bien résidait en la ville éternelle, ardent à visiter les saintes basiliques, les ruines monumentales, les musées et les bibliothèques : *Sept minutes de Pie IX,*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Une audience de Léon XIII, Les diables du Colisée, Un piège, Frère Timothée, Les Confréries de la Mort, La légende de l'Acqua Vergine, L'honneur chrétien, Les rois de la montagne, Soldat du Pape, Un conte de nourrice, Une trouvaille au Colosseo, etc.

Sa Sainteté Léon XIII à la France. Ode latine. Trad. en vers. Mêmes éd. 1897, pet. in-8, 15 p. Achille Millien, le grand poète chrétien, a dit de cette traduction que « c'est un véritable tour de force ». On en jugera facilement, puisqu'en regard de sa traduction M. de Poli a placé le texte de l'auguste Poète, et, au bas des pages, la traduction en prose de l'admirable ode papale.

La devise héraldique. Paris, C. H. de France, 1897, petit in-8, 20 p. Autre tour de force : M. de Poli est parvenu à faire entrer dans le moule poétique des centaines de devises héraldiques, chères à de nobles familles : Bremond, Charette, du Pin, Lameth, Estourmel, Beaufranchet, Castellane, Rarécourt-Pimodan, Choiseul, du Crozet, Puisieux, Grellet, Damas, Sesmaisons, Seguins-Vassieux, La Tour-du-Pin, Baufremont, etc., etc.

Pro Deo. Delhomme et Briguet, 1897, in-12, 250 p. Recueil de poésies catholiques. Introd. par Achille Millien.

Pro Rege. Mêmes éd., 1897, in-12, 250 p. Recueil de poésies royalistes. Introd par M. le baron Tristan Lambert, ancien Député.

Jean Poigne-d'acier, Récits d'un vieux chouan. (Limoges, Marc Barbou, r. Puy-vieille-Monnaie, 1897, in-12, 252 p.) — C'est la 5e éd. d'une des œuvres les plus émouvantes de M. Oscar de Poli, œuvre de jeunesse dont le succès ne s'est pas ralenti.

Dans une nouvelle introduction de 16 pages, l'auteur glorifie superbement l'héroïsme des Vendéens, et donne le texte d'une piquante et très curieuse lettre que lui écrivit Paul Féval, lorsque parut la 4e édition de *Jean Poigne-d'acier*. Tous ces récits des prouesses du vieux chouan sont du plus puissant intérêt : *Le*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

coup de Saint-Jean, *Le clocher de Saint-Domineux*, *Les deux gendarmes*, *Le puits de La Jargeays*, *Le moulin de la Regrippine*, *Les cinq Bretons*, *La jolie fille de Courlay*, *La visite au Roi*, *Le carrefour de Saint-Pardoux*, et surtout *La croix aux liserons*, qu'on ne lit pas sans un frisson d'épouvante. — L. A.

Annuaire du C. H. de France, 1897, tome X, in-12, XX-530 p. — *Bulletin de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux*, 7e année, 1897. — *Le page de Jeanne d'Arc*, dans l'*Almanach Catholique*, 1897. — *Une république modèle* (Saint-Marin), même Almanach. — *La Maison de France et ses Armes*; dans notre *Ann.* de 1897; tiré à part à 100 ex. in-8. — *Vieux us et coutumes* : *Billets d'obsèques et lettres de faire part*, même Annuaire. — *La fête patriotique d'Hénencourt (25 juillet 1897)*; *Le Régiment de Bussy-Lameth*; *Le Régiment de Picardie;* 1897, in-12 carré, 165 p. Nombr. illustrations. Index des noms.

Portal (le chevalier Emm.) : *Azalaïs d'Altier et Clara d'Anduze, poétesses cévenoles*. L'auteur, notre zélé Délégué Général en Sicile, n'oublie pas sa vieille origine française, et il le prouve en étant aussi bon poète et aussi bon prosateur en français qu'en italien. Il nous donne ici une excellente esquisse biographique de deux troubadouresses du 13e siècle ; il reproduit quelques-unes de leurs poésies, et la très remarquable traduction catalane d'une d'elles par l'illustre poète D. Victor Balaguer. « Au point de vue historique, il resterait à retrouver la généalogie de la première famille d'Altier, et à établir, d'une manière plus probante qu'on ne l'a fait jusqu'ici, que la poétesse Clara appartenait à l'antique maison féodale d'Anduze. » — *La Messe du Diable*, légende aragonaise, trad. du castillan, avec l'autoris. de l'auteur. Jolie légende du 13e siècle, finement narrée, bellement traduite, et dont l'auteur est notre illuste collègue Don Victor Balaguer.

P.-M. Carbonell, chroniqueur et poète catalan. (Bordeaux, Demachy, 1897, in-8, 23 p.) Excellente

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

notice sur un poète et chroniqueur de Barcelone injustement oublié, né en 1434, mort en 1517 « avec le sourire du juste sur les lèvres ». Il a été vengé de l'oubli, en 1864, par D. Manuel Boffarul y Sartorio, alors chef des archives de la Couronne d'Aragon, auteur de 3 vol. contenant sa biogr. et ses œuvres. M. Emmanuel Portal donne plusieurs poésies de Carbonell, notamment la *Contin. de la Danse de la Mort* (1497), pour faire suite à celle de notre Jean Climaque. — Notons que le *Dict. biogr. des Ecrivains* (H. Carnoy) a publié en 1897 la biogr. de notre très distingué collègue.

La Rappresentanza del S. M. O. Gerosolimitano del Santo Sepolcro in Sicilia. (Palerme, A. Giannitrapani, 1898, gr. in-8, 23 p.) Cette excellente étude historique débute par une notice sur l'Ordre très distingué auquel appartient l'érudit auteur, et par la liste des écrivains qui dans ce siècle, ont traité de l'Ordre du S. Sépulcre, notamment MM. Carlo Padiglione, le comte F. Pasini, le commandeur Ant. Padula, le comte Couret. L'Ordre est représenté en Sicile par un noble héraldiste, notre t. h. Président d'honneur M. le baron de Ramione, et il y compte d'illustres membres, S. Em. le Cardinal Celesia, Archevêque de Palerme, D. Raphaël Starrabba et Benzo, baron de S. Gennaro, D. François Gravina Cruyllas, prince de Ramacca et de S. Flavia, etc. M. le chevalier Em. Portal donne une brève biographie et les armoiries de chacun des Membres Siciliens de l'Ordre du S. Sépulcre.

Ramione (Baron de): *Emmanuele Requesens, prince della Pantelleria.* (Palerme, 1898, gr. in-8, 7 p.) Biographie d'un éminent palermitain, prince de Pantelleria et de Ventimiglia, mort le 24 mars 1848, et qui fut le dernier rejeton d'une des plus nobles maisons siciliennes d'origine espagnole.

Rochas (Albert de): *Recueil de docum. relatifs à la lévitation du corps humain.* (Paris, P.-G. Leymarie, 1897, in-8, 112 p.) Le phénomène de l'ascension des corps humains ou de la *lévitation* est certes un des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

plus extraordinaires parmi ceux qui sont dus à cette force psychique que notre génération cherche à définir. Notre très docte collègue groupe ici les nombreux témoignages qui lui paraissent en démontrer la réalité. Pour être savant, son recueil n'en est pas moins d'un passionnant intérêt.

ROMANET (Vicomte de) : *Documents sur la province du Perche.* (Mortagne, G. Meaux, 1897, in-8 trimestriel, illustr., fascic. 27-30. Abonnt : France, 10 fr. par an ; étranger, 12 fr. On souscrit chez le Vte de Romanet, château des Guillets, p. Mortagne (Orne). Adresser le montant de l'abonnement à M. J. Huet, r. du Mail, Mortagne.) Nous avons loué plus d'une fois cette savante publication (Voir nos *Ann.* de 1896, p. 281, et de 1897, p. 521.) Ces 4 fascic. contiennent ; *Hist. du Perche*, par René Courtin, publiée par MM. de Romanet et H. Tournouër. Comte de Charencey : *Hist. de l'abb. de la Grande Trappe.* L'abbé Barret : *Cartul. de Marmoutier pour le Perche.* Vte de Romanet et Vte de Souancé : *Généal. de la famille d'Arlanges.* Vte de Souancé et H. Tournouër : *Docum. sur les familles du Perche* (*Armor. de 1696*). J. Besnard : *Hist. religieuse de Mortagne.* En prép. *: Généal. des familles de la Vove, de Langan, de Fontenay, de Saint-Pol. — Cartul. du Valdieu et de Ste-Mauburge.*

SAINT-SAUD (Comte de) : *Maison d'Arlot, précis généal.*, extrait des *Généalogies Périgourdines.* (Bergerac, J. Castanet, 1897, in-4°, IV, 62 pages ; blasons.) *Généal. de la Maison de la Croix.* (Même éd., 1897, in-4°, IV-48 p., blason.)

— *Recherches sur le Périgord et ses familles. III. Généalogies Périgourdines : Familles de la Croix, de Beaudet, de Malleret, de Barrand, de Marsoulier, de Coustin de Bourzolles, d'Arlot, d'Auroux, de Brons, de Fayolles de Puyredon, de Thomasson.* (Imprimé pour l'auteur. Bergerac, J. Castanet, 1898, in-4°, VI-308 p.) Il faut lire l'Introduction de ce beau recueil généalogique, quelque peu dure aux généalogistes d'autrefois, mais aussi spirituelle qu'érudite.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quant à l'œuvre de M. le comte de Saint-Saud, elle est scrupuleusement consciencieuse, très étudiée et toute digne d'éloges. Le docte auteur adresse un courtois remerciement à trois de nos érudits collègues, MM. Paul Huet, le vicomte G. de Gérard et F. de Bellussière, qui ont, dit-il, facilité sa tâche, — si parfaitement remplie.

Sarran d'Allard (L. de) : *La géologie de la Cochinchine française et des régions voisines.* (Communic. faite à la Soc. acad. Indo-Chinoise de France, séance du 28 fév. 1898.)

Tamizey de Larroque (Ph.) : *Lettres et billets inédits de Mgr de Belsunce, Evêque de Marseille.* (Paris, Alph. Picard, 1897, in-8, 37 p.) Petits billets d'un grand homme, écrits sans prétention, au courant de la plume, pleins de grâce et de simplicité, « ressemblant fort à une de ces causeries intimes, ailées, que rend si agréables un cordial sans-façon. » Une longue lettre du 19 déc. 1720 relate les horreurs de la peste de Marseille : « J'ay vu périr dans cette ville au moins 50,000 âmes », dit l'héroïque Evêque ; c. à d. plus de la moitié de la population de Marseille. Toute cette correspondance est adressée à l'abbé Boudon de St-Amans, curé de S. Hilaire d'Agen, et curieusement annotée par son savant éditeur.

Lettres inéd. de Marg. de Valois. (Toulouse, Ed. Privat, 1897, in-8, 38 p.) Ces lettres sont adressées (1579-1585) à Pompone de Bellièvre, futur chancelier de France, et contiennent de très intéressants détails sur Marguerite de Valois elle-même et sur divers personnages célèbres, notamment le futur Henri IV. Peu de lettres au 16e siècle sont aussi bien tournées que celles de la belle et célèbre princesse. On les lit avec autant de fruit que de charme, comme aussi l'Introduction et les annotations de M. de Larroque.

Un Ecossais ami de Peiresc : Lettre inéd. du comte de Buchan à Fauris de St-Vincens. (Même éd., 1897, in-8, 16 p.) Ce document, si précieux pour le très docte et très digne ami « du grand Peiresc », lui a été

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

communiqué, en copie, par M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur général de la B. N. qui venait d'acquérir l'original. Comme d'habitude, notre t. h. Président d'honneur a enrichi cette lettre, vraiment curieuse, de notes qui en augmentent encore le prix.

Le vieux châtaignier. Impr. Charles Boy, 1897, petit in-fol. 14 p. Illustrations. (Œuvre collective de notre t. h. Président d'honneur et de MM. Louis Audiat, E. Allain, A. de Gagnaud, D. Granier et J. de Boëry.)

Tausin (Henri) : *Notices hist. sur les personnages et compagnies dont les armoiries figurent sur le monum. commémor. du siège de la ville de St-Quentin en 1557.* (St-Quentin, Triqueneaux-Devienne, 1897, in-8, 37 p. Blasons dans le texte; 2 tabl. généalog.) Ces personnages et ces compagnies sont : Gasp. de Coligny, J. de Caulaincourt, Jacques de Lignières, le mayeur Varlet de Gibercourt et Cath. de Lallier sa femme, le sgr d'Amerval, la comp. des grands archers et celle des canonniers de St-Quentin. Pourquoi n'y avoir pas ajouté les arm. de Fr. du Breil, baron des Hommeaux, le vaillant gouverneur, et de L. de Théligny, tué à la prem. sortie ? « Parmi les combattants tués se trouvaient un grand nombre de religieux jacobins et cordeliers, et aussi plusieurs chanoines (J. de Flavigny, Roland le Comte, J. de Ville), qui s'étaient rendus sur les remparts pour concourir à la défense de la ville. » Dom J. Lance eut la tête emportée d'un boulet de canon. Ce beau travail hist. et généal. fait grand honneur à M. H. Tausin. Il donne la descendance de Jean de Lignières, et la filiation des Coligny Châtillon, Varlet de Gibercourt, Lallier, Amerval, Caulaincourt, et l'historique des 2 compagnies précitées. — *Maison de Moy. Etude sur des pilastres armories conservés dans l'égl. de Saint-Quentin. Notice hist. sur lad. Maison, avec un tableau généal.* Abbeville, 1897, in-8, IV-31 p. 2 pl. Blasons.

Tesson (A. de) : *Note sur une pierre tombale de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'égl. de Chasseguey. (Avranches, J. Durand, 1897, in-12, 12 p.) Sans vouloir nommer personne, je constate, par cette très intéressante note, quelles erreurs peuvent commettre les archéologues, même les plus doctes, qui ne connaissent pas suffisamment l'héraldique. Cette pierre tombale, erronément attribuée à la Maison d'Argouges, est en réalité celle d'un Carbonnel ; M. de Tesson le démontre avec son érudition accoutumée.

Rectifications et additions de 11 *monogr. de paroisses de l'abbé Masselin.* (Même éd., 1897, in-8, 64 p.) Ces paroisses sont : St-Pois, le Mesnil-Adelée, Coulouvray, Boisyvon, Brécey, le Grand-Celland, la Chapelle-Urée, Reffuveille, Montigny, Chasseguey, le Mesnil-Thébault. Notre savant collègue rectifie d'assez nombreuses erreurs intéressant notamment les familles d'Auray, de Vauloger (p. 3), de Poilvilain, Gallouin, Jallot de Boisyvon, de Brécey, d'Amphernet (p. 27); Tesson de la Guérinière, du Buat, de la Bliais et du Pontesson ; Adam de Boisadam, de Gosselin, d'Auteville, etc. — *Suppl. à l'Armorial de l'Avranchin,* (Même éd., 1897, in-8, 20 p.)

Tiersonnier (Ph.) : *Notes sur quelques familles oubliées dans l' « Armorial Bourbonnais ».* (Dans le *Bulletin Revue de la Soc. d'émul. et des B.-Arts du Bourbonnais,* mars 1897.) Voici ces familles, dont l'auteur donne les armoiries, avec de brèves notices : Bouyot, Duchon, l'Hermite, Chardon du Thermeau ; ces deux dernières, alliées aux Tiersonnier.

Villers (Comte H. G. C. de) : *Le Japon victorieux.* (Paris, Cerf, 12, r. Ste-Anne, 1897, in-8, 47 p.) La vieille Europe n'a pas été peu surprise des rapides succès de ce vaillant peuple asiatique, entré si brusquement dans la gloire des fastes militaires. L'auteur, avec une parfaite compétence, expose à grands traits la physionomie géogr., économique, polit. et militaire de l'Empire du Japon, et donne de lumineux aperçus sur les conséquences de la dernière guerre sino-japonaise.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Wildeman (M. G.) : *Quartiers généalogiques*, (S'Gravenhage, 1897, in-fol. plano, fascic. 17-20). Suite d'une magnifique et savante publication, enrichie de nombreux blasons, finement et expertement gravés par M. J. M. Lion, et dont nous complimentons de rechef notre érudit collègue et ses dignes collaborateurs, M. van de Blocquery et notre hon. collègue M. H. Croockewit. (Voy. l'*Ann.* de 1896, p. 322, et de 1897, p. 526).

Koning Lodewijk Napoleon's plechtige ontvangst binnen Haarlem, in april 1807. (Haarlem, 1897, in-8, 12 p.) — *Armoiries de S. M. la Reine Régente de Hollande.* (Dans le *Haarlemsche courant*, 30 juin 1897.) — *Armoiries de S. M. la Reine de Hollande.* (Haarlem, 1897, in-8, 14 p. 1 pl.) — *1812. J. E. Wildeman, hoofdingenieur van den Waterstaat contra den Prefect van het departement van de monden van den Ijssel.* (Haarlem, 1897, in-8, 11 p.) — *Lets over het wapen van Haarlem.* (Haarlem, 1897, in-8, 4 p. Blason dans le texte.) Note érudite sur les armoiries de la ville de Haarlem, avec sa devise : *Vicit vim virtus.*

Wismes (Baron Gaëtan de) : *Souvenirs inéd. du comte de la Boëssière-Chambors (1633-1715), précédés d'une Notice hist. et généal. sur la Maison de la B., Bretagne et Normandie* (Rennes, Fr. Simon, 1897, in-8, VI-29 p.) Le travail généal. est excellent ; l'antique et illustre Maison de la B. est actuellement représentée par le Marquis de la Boëssière-Thiennes, en Belgique. Quant à ces souvenirs écrits par le comte de la B. à 82 ans, ils sont très attachants, semés d'anecdotes finement contées et vraiment surprenants par l'exactitude des faits, des noms et des dates. — *Les personnages sculptés des monum. religieux et civils des rues, places et cimetières de la ville de Nantes. Du petit nombre de ceux qui existent. De quelle manière on devrait l'accroître.* (Vannes, Lafolye. 1897. IV — 113 p.) C'est au moment même de donner le bon à tirer de cette dernière feuille que m'arrive cet excellent inventaire. Frappé du nombre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

restreint des personnages sculptés en la ville de Nantes, l'auteur émet le vœu qu'ils soient plus nombreux, tant pour honorer les vieilles illustrations Nantaises que pour utiliser le talent de ses modernes « ymagiers» ; puis, dans sa *Description*, il donne une brève biographie de chaque personnage sculpté et des notes fort intéressantes sur les artistes. Le livre se termine par une table des noms.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

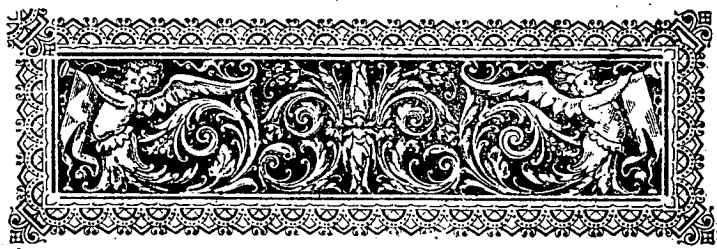

TABLE DES MATIERES

État des Membres du C. H. de France 5
(Voyez l'Etat complémentaire, pp. 350-353.)
Notre Obituaire 63
Les Héros de Péronne (*1536*), par le VICOMTE OSCAR DE POLI 67
(Voir la page 421.)
Réception chevaleresque à Grenoble en 1744, par le COMTE COURET 165
Les Armoiries des Femmes d'après les sceaux, par L. BOULY DE LESDAIN 176

POÉSIES :

Les tours, par le COMTE D'ARSCHOT 205
Ceux du soleil, par FERDINAND CHABRIER 207
L'Oriflamme, par LOUIS de CHAUVIGNY. 208

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le Mont Saint-Michel, par le MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES 210
La Légende de Morès, par MARCEL DE LIHUS et PAUL MARVAL 211
L'Olivier, par LOUIS DE SARRAN 212
L'horloge des Tuileries, par le MARQUIS DE LOSTANGES-BÉDUER 212
L'Angelus, par ACHILLE MILLIEN. 213
Le temps passe, par VICTOR MARGUERITTE 214
Vision céleste, par OSCAR DE POLI. 215
L'Épreuve, par le COMTE FRANÇOIS DES SALLES. . . . 216

Un petit épisode de l'histoire de la famille de Cazenove, Documents inédits, par PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE. 220
Inventaire des titres de la Maison de la Grange, par PAUL PELLOT 230
Blois et son état civil (Paroisse Saint-Martin-des-Choux), par L. GUIGNARD DE BUTTEVILLE. 239
La famille Le Cornu et ses alliances avec la famille de Jeanne d'Arc, par HENRY LE COURT. 251
Croisés de France (2e article), par le VICOMTE OSCAR DE POLI 266
Famille de Cirano, par le même. . . . . .
Jurisprudence Nobiliaire, par GÉRAUD DE NIORT. . . . 330
Notes d'État-civil, par A. LAURENT 339

CHRONIQUE :

État complémentaire des Membres du C. H. de France et changements d'adresse 350
Sociétaires décédés depuis le 15 février 1897 353
La Catastrophe du Bazar de la Charité. 357
Distinctions conférées à des Sociétaires 360
Sociétés Savantes et de Bienfaisance. 361
Desiderata 363
Le Royaume de Jérusalem, par le BARON TRISTAN LAMBERT. 373

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Revues, Annuaires, Almanachs. 407
(Voyez aussi pp. 367, 373, 378, 384.)
Famille Zola 417
Les Collections et la Bibliothèque de Chantilly. 427
Gentilshommes académisables. 429

Bibliographie. 433



St-Amand (Cher). — Imprimerie DESTENAY, Bussière frères.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

DOUZIÈME ANNÉE



PARIS

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

45, RUE DES ACACIAS, 45

1899

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1900 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 novembre.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1899 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le Président.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de 5 francs, plus le montant des frais de poste pour l'expédition de l'Annuaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -



CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE*

(Au 28 Février 1899)

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDOME

H. Abbadie d'Arrast (Ferdinand d'); — chât. d'Elhorriaga, Saint-Jean-de Luz (B.-Pyrénées).

H. Achard de la Vente (Joseph), docteur en droit; — chât. de St-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

* ABRÉVIATIONS ; P. Président. — V. P. : Vice-Président. — H. D. : Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre Honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — A. : Associé. — CH. : Chevalier. — COMM. : Commandeur. — G. O. : Grand-Officier ou Comm. avec plaque. — G. C. ; Grand-Croix.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Achon** (le Chevalier d'), anc. élève de l'Ecole des chartes ; membre corresp. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne ; — La Roche de Gennes, à Gennes, (Maine-et-Loire).

H. **Agiout** (Vicomte Alxeandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; — r. Berryer, 5, Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Albouy** (l'Abbé Augustin), chanoine de Smyrne, ch. du St-Sépulcre, président de l'Athénée oriental ; — r. des Saints-Pères, 30, Paris, et à Montastruc-la-Conseillère (H.-Garonne).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — r. Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. **Alix d'Yénis** (le Chanoine), Curé-Archiprêtre de la Cathédrale, ch. du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur des Chevaliers Pontificaux ; — La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

H. **Allard de Gaillon de la Houssaye** (Edouard) ; — quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **Amphernet** (Vicomte d'), ✠, de la Soc. des Ant. de Normandie ; — r. Royale, 92, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Anduze** (Charles) ; — r. Rondelet, 11, Montpellier (Hérault).

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anger-Billards** (le Chanoine Achille), Chorévêque d'Antioche, comm. de l'O. du S. Sépulcre, etc. ; chapelain de N.-D. de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. D. Anguissola di San Damiano (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. Anne de Molina (Mr), docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer-Oeteren (Limbourg), Belgique.

H. Anselme de Puisaye (Marquis d'), ✠, anc. officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, ch. de l'O. de Pie, etc. ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — Dar ben Ayet, Sidi El Benna, 32, Tunis.

H. Aquin (Comte d'), anc. Zouave Pontifical ; G. O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire ; — chât. de Beaucourt, p. Montigny (Somme).

H. Araujo (Joaquim de), consul de Portugal ; — via Roma, 5, Gênes (Italie).

P. H. Arbaumont (Jules d'), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et d'Isabelle la catholique, prés[t] de la Comm. des Antiquités de la Côte-d'Or, corresp. hon. du ministère ; — r. Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. Arbigny de Chalus (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

H. Armand (l'Abbé A.-J.), curé d'Estrées-lès-Crécy ; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — Estrées-lès-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

H. Arnoso (S. Exc. le Comte de), Secrétaire Particulier de Sa Majesté Très Fidèle ; — r. de S. Domingos, 2, Lisbonne (Portugal).

C. Ascensao Valdez (José-Joaquim d'), Trésorier de l'Inspection générale des Bibl. et Archives publiques ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; m. associé de la Soc. Royale

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des Architectes et Archéologues Portugais ; — Escadas de S. Francisco, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Astraudo** (Duc Amédée), consul de S. Marin, ch. de l'O. R. du Christ, comm. de l'O. du Libérateur de Vénézuéla, G. O. du S. Sépulcre, etc. — av. Beaulieu, 33, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Aubépine** (Marcel d'), ✠, anc. officier, peintre-aquafortiste ; G. O. de l'O. R. du Mérite mil. d'Espagne, comm. de Charles III, d'Isab. la Catholique, du Christ, etc. ; délégué de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France : de la Soc. des Artistes français, etc. — Biarritz (Basses-Pyr.)

H. **Aubert de la Faige,** anc. Capitaine d'État-Major ; de la Soc. d'émul. de l'Allier ; — chât. de Bussoles, p. La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), I. P. ✠, lauréat de l'Acad. Française ; Bibl. archiviste de la ville de Saintes, prés[t] de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; corresp. du Min. de l'I. P. — Saintes (Charente-Inf.)

H. **Aupias de Blanat** (Élie d') ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. élève de l'Ecole des chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, off[r] de l'O. R. du Cambodge ; — r. Meyerbeer, 7, Paris.

H. **Aussy** (Alfred d') ; — r. de la Souche, 5, St-Jean d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Autane** (Comte Charles d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. **Avernas-Salvador** (Baron d'), I. P. ✠, Secrétaire de Légation Honoraire, Officier de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, etc. — r. Berlioz, 3, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Avout** (Baron d'), anc. magistrat, inspr de la Soc. française d'archéol, ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. ; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Ax de Cessales-Vaudricourt** (M.-J. d') ; — chât. de Vaudricourt, p. Castres (Tarn.)

H. **Bacqua** (Auguste), maire de St-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.)

H. **Balaguer** (S. Exc. D. Victor), Sénateur ; de l'Acad. Royale d'Espagne ; de l'acad. Royale de la Historia ; de la Junte technique du Corps des archivistes, biblioth. et antiquaires ; — pl. de la Lealtad, Madrid.

H. **Balincourt** (Comte É. de), O. ✻, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — r. des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. **Balsemão** (D. Luiz Pinto de Sousa Coutinho, Vicomte de), Grand du Royaume de Portugal, anc. Député, etc. — Ermigeira, Torres Vedras (Portugal).

H. **Barbier de Montault** (Monseigneur), I. P. ❦, Prélat de la Maison de S. S. ; gr. croix de l'O. R. de François Ier, etc. ; corr du min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol., etc. ; — La Touche, par Mirebeau-en-Poitou (Vienne).

H. **Barghon de Fort-Rion** (Baron de), G. O. de l'O. R. du Mérite Militaire d'Espagne ; ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; corr. de la R. Acad. de la Historia (Madrid), etc. — chât. de Fort-Rion, p. Châteldon (Puy-de-Dôme).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), curé de Villers ; v.-prés[t] de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Barralis** (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

au Royal-Piémont, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. Charles-Albert, 3, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Barrière-Flavy** (Casimir), avocat, corresp., des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Écosse, etc. ; — allée St-Étienne, 1, Toulouse (Haute-Garonne), et chât. de Puydaniel, p. Auterive (H.-Garonne).

H. **Bascoul** (l'Abbé Louis), Curé de Rochefort ; corr. du Comité de l'Art Chrétien ; — Rochefort (Gard.).

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (B.-Pyrénées).

A. **Baudon** (Albert), de la Soc. d'archéol. lorraine ; — r. Libergier, 11, Reims (Marne).

H. **Bazenerye** (Armand), anc. Avocat général ; des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — r. St-Michel, 2, Bourges (Cher).

H. **Beauchamps de Monthéard** (Baron de) ; — r. de la Pompe, 51, Paris, et chât. de Beauchamps, p. La Ferté-Bernard (Sarthe).

H. **Beauchesne** (Marquis de), maire de Souvigné, V.-Président de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — m. titul. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, etc. — Av. Marceau, 8, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; de la Soc. des archives hist. du Poitou ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaufranchet** (Comte de) ; — château de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

H. **Beaufret** (Maurice du), Ingénieur-Conseil ; — av. de Villiers, 193, Paris.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de) ; — r. du Théâtre, 18, Laval, et chât. de l'Esnaudière, Le Genest, (Mayenne).

H. **Belard da Fonseca** (SANTA MARGARIDA) (Fernando) ; — rua do Esquinol, Beja (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✠, anc. consul général, ch. de l'O. de Pie IX ; m. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord : — r. de Paris, 2, Périgueux (Dordogne).

H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. prés[t] de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — r. Cardinale, 25, Aix (B.-du R.), et au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), curé de St-Pierre del Pech, p. St-Maurin (Lot-et-Garonne).

H. **Bernis** (Marquis de) ; — chât. de St-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

H. **Berny** (Madame la Comtesse G. de), Dame d'Honneur de S. A. R. Madame l'Infante Eulalie d'Espagne ; — r. de Courcelles, 138, Paris.

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; des Soc. de l'École des Chartes, de l'Hist. de France, Archéol. de la Loire-Inf. — r. de Gigant, 38, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Bertiandos** (S. Exc. le Comte de), Pair du Royaume de Portugal ; — Cruz da Pedra, 8, Lisbonne.

C. **Besnard** (Alfred), Notaire Honoraire ; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — r. des Ursulines, 11, St-Denis (Seine).

P. H. D. **Béthencourt** (D. Francisco Fernandez de), anc. Député, Chambellan de S. M. Catholique, G. C. de l'O.R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa : corr. de la R. Acad. de la Historia ; Délégué général du C. H. de France en Espagne ; — paseo de la Castellana, 16, Madrid.

C. **Beurden** (Franciscus van), Géomètre du Cadastre ; Premier Secr. de la Soc. Provinciale « Limburg » ; corr. de la Soc. « Nederlandsche Leeuw », de la Soc. des Sciences du Limbourg Belge, de la Soc. des Sciences

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Zélande, la de R. Acad. héraldique italienne, etc. — Ruremonde (Hollande).

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870) ; — Calle Azcuénada, 1074, Buénos-Aires (Rép. Argentine).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Bizemont** (Vicomte de), ✲, anc. Chef d'escadrons de cav., maire de Velaine-sous-Amance ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — chât. du Tremblois, p. Bouxières-aux-chênes (Meurthe-et-Moselle).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — impasse de l'Esplanade, 2, Reims (Marne).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), chanoine hon., curé de Barbezieux ; de la Soc. hist et arch. de la Charente ; — Barbezieux (Charente).

H. **Boehm** (Gottfried), O. ✲, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; ch. de 3e cl. de l'O. R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Étoile Polaire de Suède, etc. — Thierschstrasse, 49/II, Munich (Bavière).

A. **Boisserie de Masmontet** (E.), de la Soc. hist. du Périgord ; — chât. de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. de Vaubecour, 15, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

H. **Bonald** (Vicomte Joseph de), chevalier de Malte ; — r. Vinaigre, 3, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Bonvarlet** (Alexandre), consul de S. M. le Roi de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Danemarck, prés[t] du Comité Flamand de France, ch. des O. de St-Grégoire, du Danebrog et de Léopold ; — r. du Sud, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — r. de Lubeck, 31, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; comm. de S. Grégoire ; ch. affilié de l'O. teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; délégué à Paris de l'Istituto araldico italiano ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. Kléber, 88 bis, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. archéol. du Midi de la France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. **Boulet de Colomb d'Hauteserre** (Comte), Chef de bataillon de l'Armée territoriale, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Cath., ch. militaire de St-Grégoire le Grand, etc. ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — route de Médoc, 267, Le Bouscat, Bordeaux (Gironde).

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourgoing** (Henri), avocat, anc. magistrat ; m. corresp. de la Soc. des Sciences hist. de l'Yonne ; — boul. St-Germain, 28, Paris, et chât. de Cross, p. St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — chât. des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boutry** (Vicomte Maurice), ✠, avocat, off. de Réserve ; attaché au Min. des aff. Étrangères ; secr. de la Soc. acad.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'hist. diplomatique ; ch. de l'O. R. du Mérite Mil. d'Espagne, etc. — r. de l'Université, 47, Paris, et Villeneuve-sur-Allier, p. Moulins (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, offr du Nicham Iftikar, chev. de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de). de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. **Branges de Civria** (l'Abbé Edmond de), aumônier de la Visitation ; de la Soc. d'émul. du Jura ; — r. du Collège, 4, Dôle (Jura).

C. **Brassier** (Jean) ; — St-Pastour, p. Cancon (Lot-et-Garonne).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

P. H. **Bremond d'Ars,** marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, ch. de Malte et de St-Sylvestre, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX, membre et secr. du Conseil général du Finistère, prés[t] de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. etc. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Bélon (Finistère).

H. **Bremond d'Ars** (Comte Joseph de) ; de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; corr. de la Commission des Arts et monum. hist. de la Charente-Inf ; m. fondateur de l'Union des Yachts français et de la Soc. centrale de Sauvetage des naufragés ; du Comice agr. de Pont-Aven, etc. ; — mêmes adresses.

H. **Bresc** (Louis de), anc. membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✠, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. **Breuille** (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croit, p. Pau (B.-Pyr.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc. ; — chât. de Lalène-Bossugan, p. Pujols (Gironde).

H. **Brion** (Henri de **Michel du Roc**, marquis de), conseiller général de la Lozère ; — chât. de Fournels (Lozère).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — boul. d'Argenson, 26, Neuilly (Seine), et chât. de la Rollière, p. Mortemer (Vienne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade, membre corresp. de la Soc. Suisse d'héraldique ; — boul. de Courcelles, 70, Paris, et chât. d'Aubenton (Aisne).

H. **Bruc-Livernière** (Comtesse de) ; — pl. Louis XVI, 4, Nantes, et chât. de Bruc, p. Guémené-Penfao (Loire-inf.)

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), chanoine titul. de Périgueux ; — r. de la Nation, 4, Périgueux (Dordogne).

H. **Brun** (l'Abbé Alcide **le**) ; — Saint-Jean-d'Estissac, p. Villamblard (Dordogne).

H. **Brye de Vertamy** (H. de) ; — r. de Penthièvre, 1, Lyon (Rhône).

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Burey** (Comte de), ch. de St-Sylvestre ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Caïs de Pierlas** (Comte), m. de la R. Commission hérald. Piémontaise et de la Députat. di Storia Patria ; m. corresp. du Conseil royal hérald. d'Italie ; — via della Rocca, 15, Turin, et chât. de None, p. Pignerol (Piémont).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de); — av. Hoche, 22, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de), G. O. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. **Callières** (Comtesse douairière de), née de **Filhol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

H. **Campagne** (Maurice), anc. S.-préfet ; — chât. d'Escages, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, p. Spoleto (Italie).

H. **Campi** (Louis), anc. Receveur des Finances, décoré de la Médaille Militaire, ch. du Mérite agricole, etc. ; Président de la Soc. des Sauveteurs d'Ajaccio, etc. — Cours Napoléon, 54, Ajaccio (Corse).

H. **Candole** (Comte de) ; — château de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. **Capogrossi Guarna** (Commr Comte Baldassare), Avocat consistorial, chambellan intime de S. S., prés[t] fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Cardaillac** (Baron de), I. P. ✠, conseiller à la Cour d'appel d'Agen ; corr. du Min. de l'Instr. Publique ; de la Soc. d'agric. sciences et arts d'Agen, etc. — Cours Victor Hugo, 14, Agen (Lot-et-Garonne).

C.. **Cardoso** (J. Antonio), Secrétaire Hon. de la R. Assoc. Navale de Lisbonne ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. Astronomique de France, etc. — rua Magdalena, 48, 1°, Lisbonne (Portugal).

H. **Carné de Carnavalet** (Vicomte de), de la Soc. des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Biblioph. Bretons ; — château du Kermat, p. Hennebont (Morbihan).

H. **Carol de Moysset** (Sylvain), lic. en droit ; — r. de Seine, 41, Paris, et chât. de Maine, p. Montberon (H.-Garonne).

H. **Carron de la Carrière** (Albert) ; — boul. Malesherbes, 9, Paris, et r. Berthier, 1, Versailles (S.-et-O.)

H. **Casabianca** (Comte de), ✲, anc. député ; — r. de Villejust, 40, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Castellane-Norante** (Marquis de), ✲ ; — av. Montaigne, 3, Paris.

H. **Castro e Almeida** (Eugenio de), anc. Attaché de Légation, Professeur à l'Ecole industr. de Coimbre ; de l'Acad. Royale de Lisbonne, de l'Institut de Coimbre, etc. — Arco do Bispo, 1, Coimbre (Portugal).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au conseil d'état ; G. O. de l'O. du St-Sépulcre, comm. de St-Grégoire, etc. ; v.-prés[t] de l'Assoc. des Ch. pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✲, ch. de l'O. R. de Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

A. **Cellérier** (Emile), attaché au Cabinet du ministre des Colonies ; — Boul. Malesherbes, 93, Paris.

H. **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

H. **Chabot** (Vicomte Paul de) ; — r. de Varenne, 58, Paris, et chât. de Boissière, p. Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

C. **Chabrier** (Ferdinand), Bibliothécaire de la ville d'Alais, Mainteneur du Félibrige ; — Alais (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — r. St-Georges, 15 bis, Paris, et chât. de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **La Garde**, Marquis de), ✲, Officier démissionnaire ; — r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), camérier secret de cape et d'épée de S. S., commr de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris.

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte de), ch. du S. Sépulcre ; — en son hôtel, r. St-Etienne, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henry de la), anc. s.-offr aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Landouze-Limoges (H.-Vienne).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✲, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire le Grand, etc. — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Baron **Gautier d'Ecurolles de**) ; — chât. de Neuville-sur-Ain (Ain).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit ; — r. de Ponthieu, 66, Paris.

H. **Chasteigner de la Rochepozay** (Vicomte Paul de), ch. de l'O. R. de Charles III et de l'O. du Libérateur de Venezuela ; de la Soc. des Sciences et arts de Bayonne ; de la Soc. litt. et scient. « Biarritz-Association » ; — Biarritz (B.-Pyrénées).

H. **Châtenay** (Alexandre **Genet** de), anc. député, con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

seiller général de l'Oise, ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonneleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

H. **Chaumeil** (Alfred) ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

H. **Chauvigny** (L. de), officier démiss^re ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

A. **Chevallier** (l'Abbé Alfred), curé de Montbré ; — p. Reims (Marne).

H. **Cianelli de Sérans** (Comte), ✠, patricien de Lucques, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de l'Institut héraldique Italien, etc. ; — r. St-Ferdinand, 47, Paris, et villa Mon Repos, Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Mgr Stefano), anc. préfet de la Bibl. Vaticane ; — via Tor Sanguigna, 13, Rome.

H. **Ciutiis** (Comte Sauveur de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; ch. de l'O. R. militaire Constantinien de S. Georges ; ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier, ch. du S. Sépulcre, etc. ; m. hon. de l'Institut hérald. Italien ; — via del Tritone, 157, Rome.

H. **Claverie** (Vicomte André de), comm. de l'O. R. de Charles III ; — Pateo de Tijollo, 52, Lisbonne (Portugal).

H. **Cléret de Langavant** (Joseph) ; — r. de Toulouse, 9, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. **Cléret de Langavant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Clock** (Ulrich de), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — chât. de Valpelle, p. Longeau (Haute-Marne).

P. H. **Cocchia** (S. Ex. Mgr Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, admin^r du diocèse de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Gr. croix du S. Sépulcre et du Christ (Brésil), etc. ; — Palais Archiépiscopal, Chieti (Italie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest), curé de Sapogne-Feuchères et d'Elan ; — Sapogne-Feuchères (Ardennes).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot,** comte de), ✻, anc. offr supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de St-Sylvestre, etc. ; m. associé de l'Acad. de St-Quentin ; — r. St-Vincent, 51, Besançon ; chât. de la Chaume, p. Arnay-le-duc (Côte-d'Or), et chât. de Choye, p. Gy (Haute-Saône).

H. **Coll-de-Barre** (André), Avocat ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. de l'Abbé Groult, 59, Paris.

H. **Colleville** (Comte de), ch. de S. Grégoire ; — place Malesherbes 24, Bruxelles (Belgique).

H. **Colleville** (Vicomte de), I. P. ✻, anc. s.-préfet, comm. de S.-Stanislas de Russie, etc. — Même adresse.

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. de Montpensier, 36, Paris.

H. **Colonna de Leca Cristinacce et Cinarca** (Fabien), des Princes Colonna ; — r. de Miromesnil, 74, Paris, et pl. Abbatucci, Ajaccio (Corse).

H. **Colson** (l'Abbé L.-M.), Curé de Crancey, G. O. do l'O. Pontifical du St-Sépulcre, Aumônier d'honneur des Chevaliers Pontificaux ; — Crancey, p. Romilly-sur-Seine (Aube).

H. **Console** (Chevalier François), Marquis de Santa-Martha et de Sant'Anna, Comte de Cuma et de Rossito ; Avocat ; de la R. Acad. hérald. d'Italie ; de l'Institut Hérald. italien ; de la Soc. di Storia patria de Naples ; de l'Acad. Pontificale Tibérine ; — r. Carmine, 58, Catanzaro (Italie).

H. **Constans** (Mgr Léon), camérier de S. S., Comm. du S.-Sépulcre ; chanoine d'honneur de la cathédrale de Rodez ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

C. **Contigliozzi** (Chevalier Rag. Domenico), secr. général

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007 -

de l'Institut Héraldique d'Italie, Dir. du « Calendario d'oro » ; — via Tor Sanguigna, 15, Rome.

P. H. **Correia de Bastos Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Évêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

C. **Cortellini y Diaz del Alcazar** (Illmo Sr. D. Jacinto), Trésorier général de la Croix rouge Espagnole, ch. de l'O. R. du Christ, etc. — Plaza de Puerta de Moros, 2, Madrid (Espagne).

H. **Costa Barradas** (Adelino da), sous-Lieutenant de Vaisseau ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; — travessa do Carmo, 1, 4°, Lisbonne (Portugal).

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — av. de la Bourdonnais, 113, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — même adresse.

H. **Courcelles** (Marquis Henry de) ; — r. de Prony, 74, Paris ; Darnetal, p. Rouen (Seine-inf.), et chât. Périsse, Verteuil (Gironde).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex-lt-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), docteur en droit, docteur ès-lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'appel d'Orléans, gr. officier du St-Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), généalogiste et paléographe ; — r. Nollet, 93, Paris.

H. **Courtet d'Arquinvilliers** (Baron) ; — chât. de la Carrière, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Courtois de Pellissier** (Baron Raoul de), Baron du Saint-Empire ; — r. Sainte-Praxède, 11, Avignon (Vaucluse), et chât. d'Arènes, p. Alais (Gard).

H. **Cousturier** (Césaire), comm. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; — r. du Collège, 5, Dôle (Jura).

H. **Cressac de Soleuvre** (Baron Henry de), maire du Marnay, conseiller d'arrond. de Poitiers ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

C. **Criado y Dominguez** (Juan Pedro), Secr. général de la Croix rouge Espagnole ; ch. avec plaque de l'O. R. du Mérite Militaire, etc. — Plaza de S. Domingo, 8, Madrid (Espagne).

H. **Croizier** (Marquis de), ✠, I. P. ⚜, ch. de Malte, gr. croix des O. R. du Christ et d'Isab. la Catholique ; du Conseil sup. des Colonies ; prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chin. de France ; — boul. de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris ; villa Jouandin, Bayonne (Basses-Pyr.), et chât. de Couleuvre (Allier).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; dir. du *Giornale Araldico* et de *l'Annuario della Nobiltà Italiana* ; m. corresp. de la Soc. Suisse d'hérald., de la Soc. hist. et généal. « New-England » de Boston, de l'Acad. des sc. et b.-l. d'Angers, etc. — Corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Oostzeedyk, 152, Rotterdam (Hollande).

H. **Crozet** (Ernest de) ; — Oraison (B.-Alpes), et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.)

H. **Crozet** (Marquis du) ; — r. Pierre Charron, 16, Paris, et chât. de Cumignat, p. Brioude (H.-Loire).

Cumond (Marquis de) ; — chât. de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

C. **Da Cunha** (Xavier), conservateur de la Bibl. nationale

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Lisbonne ; de la Soc. des Sciences médicales de Lisbonne ; corresp. de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. S. Bartholomeu, 12, Lisbonne (Portugal).

H. **Dallolio** (Comm. Alberto), docteur en droit, maire de Bologne, comm. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — r. Garibaldi, 4, Bologne (Italie).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — r. Goethe, 2, Paris, et chât. d'Anlezy (Nièvre).

H. **Darrax** (E. de **Molina d'Aranda**, Marquis de), ✻, comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — av. Bugeaud, 10, Paris.

H. **Dast Le Vacher de Boisville** (Numa), Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. ; Secr. général de la Soc. des Archives hist. de la Gironde ; Secr. gén. adjoint de la Soc. des Biblioph. de la Guyenne, etc. — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Dax d'Axat** (Marquis de) ; — Ille (Pyr.-Orientales).

H. **Delattre** (le R. P.), ✻, I. P. ⚜, des Missionnaires d'Afrique, Archiprêtre de la Cathédrale de St-Louis de Carthage ; chanoine hon. de la cathédr. de Rouen ; conservateur du Musée de Carthag. ; corresp. de l'Institut de France ; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. **Denais** (Joseph), I. P. ⚜, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Fontaine S. Georges, 10, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. **Depoin** (Joseph), ⚜, prés[t] de l'Institut sténogr. ; secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150, Paris.

H. **Destouches** (Ernst von), conseiller d'archives royal. Secr. de l'O. R. de S. Élisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. de Munich ; ch. des O. de François-Joseph,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Charles III, etc. ; de plusieurs Soc. savantes ; — Josefspitalstrasse, 16/III, Munich (Bavière).

H. **Devise** (Albert **Mégret de**), anc. officier de cav., chef d'escadrons de cav. territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

C **Dias da Silva** (José-Ernesto), Commandeur de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, Officier du Mérite agricole de Portugal; de l'Institut « 19 septembre»; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. nationale d'Hortic. de Portugal, etc. — rua da Gloria, 31, Lisbonne Portugal).

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit, de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Digoine du Palais** (Comte Gaëtan de) ; — même adresse, et chât. de Dondin, par St-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).

H. **Dion** (Marquis de), ✻ ; — chât. de Maubreuil, p. Carquefou (Loire-Inf.)

H. **Dion** (Comte Adolphe de), Président de la Soc. archéol. de Rambouillet ; V.-Prés. de la Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ; Inspecteur général de la Soc. Française d'archéologie ; Corresp. Honoraire du Ministère de l'I. P. pour les travaux hist., etc. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

H. **Dissard** (le Chanoine J.-P.), secr. de S. G. Mgr l'Evêque de Laval, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Palais Episcopal, Laval (Mayenne).

H. **Doria** (Marquis), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H. **Dorlodot** (Joseph de) ; — r. St-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Dou** (Marquis (de), chevalier de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence ; — Baja de S. Pedro, Barcelone (Espagne).

H. **Drolet** (Lt-Colonel G.-A.), ✲, comm. de St-Grégoire, etc. — r. Dubord, 55, Montréal (Canada).

H. **Drouet** (Paul), anc. Président de la Soc. des Antiq. de Normandie, Secrétaire hon. de la Soc. d'agric. et du Commerce de Caen, Trésorier hon. de la Soc. des B.-Arts de Caen; etc. — r. Jean Romain, 23, Caen (Calvados).

C. **Duchon** (Paul), avocat ; corr. de la Soc. d'émul. et des b.-arts du Bourbonnais ; — Cusset (Allier).

H. **Dumas** (Mgr), chan.-prélat d'Aquin, curé de Jaleyrac ; aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif ; avocat de saint Pierre ; — Jaleyrac, p. Mauriac (Cantal).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de St-Jean de Jérusalem, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R. Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des amis des arts de Lemberg ; etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Durieu de Lacarelle** (Comte Stéphen) ; — r. Lord Byron, 1, Paris.

H. **Église de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✲, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Tocqueville, 15, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Enschedé des Villates** (Juste), ✲, docteur en droit, archiviste-bibl[re] de la ville de Harlem, ch. du Lion Néerlandais, etc. ; — Harlem (Hollande).

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') ; — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castres (Hérault).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Espiet du Rey** (J. d'); — r. du Lycée, 11, Tarbes (Hautes-Pyr.)

H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit; prés[t] de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers; — rue Tarin, 26, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villeboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc.; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l'), Député du Morbihan, ✠, Prés. de la Soc. polymatique du Morbihan, Dir. de la *Revue hist. de l'Ouest*, secr. g[al] de la Soc. arch. de Nantes et de la Soc. des Biblioph. Bretons, etc.; — pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estourmel** (Comte Jacques d'); — chât. de Baizieux, p. Warloy-Baillon (Somme).

A. **Ettori** (Antoine d'); — Torre de Portovecchio, p. Sartène (Corse).

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres; — chât. de la Roche, Gourgé (Deux-Sèvres).

H. **Falgairolle** (Prosper), Archiviste de la ville de Vauvert; de la Soc. française d'archéol., de l'Acad. de Nimes, etc. — Vauvert (Gard).

H. **Farcy** (Paul de); — r. de la Poste, Châteaugontier (Mayenne).

H. **Fargue** (Comte M. de la), comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, G. O. du Mérite civil de Bulgarie, etc. — r. Lafayette, 43, Paris, et villa Gabriélle, Pougues (Nièvre).

H. **Fargues** (Marquis de **Chaunac des**); — r. de Colombes, 53, Courbevoie (Seine).

H. **Faria** (Dom Antonio **de Portugal** de), Consul de S. M. T. F., Comm. des O. R. de la Conception et de la Couronne d'Italie, ch. des O. R. du Christ, de Charles III, etc.; P. H. et membre de nombr. Soc. savantes; — Grand

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Hôtel Anglo-Americano, Livourne, et via Cherubini, 1, (Villino Devoti), Florence (Italie).

H. Faucher (Paul de), de la Soc. Franç. d'archéol., etc,; — Bollène (Vaucluse).

H. D. Ferrari (Marquis Girolamo F. de), Consul imp. de Perse, Consul de Montenegro; Off. de l'O. de Danilo; docteur en droit et avocat à la cour d'appel, jurisconsulte attaché au Consulat général de Russie, délégué gén. du C. H. de France à Gênes; corresp. de la R. Acad. hérald. d'Italie; m. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des antiq. d'Odessa, etc. — Pl. Campetto, 5, Gênes (Italie).

A. Ferrière (Henri); — allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

H. Ficalho (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté Très Fidèle; — r. dos Caetanos, 32, Lisbonne (Portugal).

H. Figueira (Dom José **Machado de Mendoça Eça Castro de Vasconcellos**, Comte de), Grand d'Espagne de première classe, Marquis de Mortara et de Zarrial, Grand Officier d'honneur de la Maison de Sa Majesté Très Fidèle; — Calçada da Graça, 9, Lisbonne (Portugal).

H Figueira (Dom **Luis Machado de Castello Branco**, Comte de), Secrétaire gén. de l'Assoc. des Ouvriers (Lisbonne); de « La Jeunesse Catholique » de Lisbonne; m. hon. de l'Assoc. des Ouvriers (Madrid); — même adresse.

H Figuères de Marthomis (Roger de), anc. Volontaire aux Dragons Pontif., Ex-Offr au 2e Rég. de Zouaves; Réd. en chef de l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*; — av. Sainte-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. Flamare (Henri de), I. P. ✠, archiviste de la Nièvre; des Soc. de l'École des Chartes, de l'Hist. de Paris, Nivernaise des lettres. sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéologie de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc. — Nevers (Nièvre).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.) ; — Québec (Canada).

H. **Foras** (S. Exc. le comte Amédée de), ch. de Malte, G. C., G. O. et Comm. de plusieurs Ordres ; de l'Acad. de Savoie, et autres Soc. savantes de Savoie, Suisse et Italie, membr. corr. de la députation royale d'hist. de Turin et de la Consulta Araldica, etc. ; — chât. de Thuyset, p. Thonon (Haute-Savoie).

H. **Fort** (Comte du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

H. **Foucault** (Comte Maurice de), ✻, anc. préfet ; — rue Montaigne, 5, Paris.

H. **Fournière** (Joseph de la) ; — cité d'Antin, 4, Brest (Finistère).

H. **Fozières** (Gabriel **Bérard de Latreilhe de**) ; — Lavaur (Tarn).

H. **Fradel** (Madame la Comtesse Louise de), Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich ; — pl. de la Gare, 3, Moulins (Allier).

H. **Francavilla**, (Louis **Majorca et Mortillaro**, Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; — via Ruggero Settimo, Palazzo Sperlinga, Palerme (Sicile).

H. **Franco** et de **Almodovar** (Marquis de), G. C. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; Délégué du Patriarcat Latin de Jérusalem et Représentant de l'O. du S. Sépulcre dans le Royaume de Portugal. — Praça do Principe Real, 25, Lisbonne.

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'Etat João), anc. Ministre du Royaume de Portugal, député de la Nation, G. C. de plusieurs Ordres ; — r. da Emenda, 14, Lisbonne (Portugal).

H. **Franco Monteiro** (João **Pereira**), de l'Institut « 19 septembre », et de l'Assoc. de la Jeunesse Catholique ; — (Hemquer) Cortegana, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Fréjacques de Bar** (Charles de); — chât. de Massignan, p. St-Marcel (Aude).

H. **Frémond de la Merveillère** (Olivier de), capitaine de cav. de réserve, service d'État-major; — chât. de la Merveillère, p. Châtellerault (Vienne).

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), maire de Cantilly, Président du Comice agr. de Mamers; de la Soc. hist. et archéol. du Maine, etc.; — Belle-vue, Mamers (Sarthe).

H. **Frondeville** (Marquis de), comm. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa; des Soc. d'Hist. diplomatique, de l'Hist. de Normandie; — r. Daru, 13, Paris.

H. **Fruitière** (Mgr Emmanuel), chanoine mitré d'Aquin, curé de Saze; de l'Acad. de Vaucluse; — Saze, p. Rochefort (Gard).

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat; — Villa de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Galeazzini** (Baron); — villa Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), maire de Volx, ch. de la Couronne de Roumanie, etc.; de l'Acad. d'Aix; du Félibrige, etc.; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, Volx (B.-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✲, de l'Institut hist. de Luxembourg; — Villa Vauban, Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Gemeau** (Ernest), ch. de Pie IX; — boul. Malesherbes, 178, Paris.

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord; — r. La Boëtie, 23, Paris.

H. **Germain de Maidy** (Léon), I. P. ✠, comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. Gr.-Ducal de la Couronne de chêne, etc.; Secr. perpétuel de la Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'arch. Lorraine ; insp. divisionnaire de la Soc. franç. d'archéol. ; de l'Acad. de Stanislas ; corresp. du Min. de l'I. P. — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck (Comte de) ; de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — **Chât.** d'Elseghem, p. Peteghem, Flandre orientale (Belgique).

H. Gillant (l'Abbé), curé d'Auzéville ; de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. Gimel (Maurice de), ✲ ; — r. Madame, 1, Paris.

H. Giordano (Comm. J.-N.), **duc d'Oratino** et de Roccaspromonte, consul général de Honduras à Naples, comm. des O. R. du Christ, d'Isabelle la Catholique, etc. ; G. O. de S. Rosa de Honduras et du Nichan Iftikar ; ch. des O. R. de la Couronne d'Italie, des SS. Maurice et Lazare, etc. ; de la R. Acad. héraldique d'Italie ; de l'Institut hérald. italien ; — corso V. Emanuele a Piedigrotta, 661, Naples.

H. Giraud (l'Abbé Firmin), anc. Chapelain de S. Louis des Français à Rome, Docteur en droit canonique ; chanoine hon. d'Athènes, etc. ; — r. Sylvabelle, 33, Marseille (B.-du-R.)

H. Giraud d'Agay (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. Girolami de Cortona (l'Abbé), ✲, Curé d'Appietto, de l'Institut Belge ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Appietto (Corse).

H. Giusino di Belsito (Chevalier Napoleone), ch. de Malte ; de l'Institut hérald. Italien ; — via Emerico Amari, 77, Palerme (Sicile).

H. Givelet (Charles), ch. de S. Grégoire ; de l'Acad. nationale de Reims ; corr. de la R. Acad. Hérald. d'Italie ; — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Goncourt** (Madame Cécile de); — chât. de Goncourt, p. Thiéblemont (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux**; — chât. de Morthon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes)..

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), ✠, réd. en chef de la *Revue de Bretagne* et de la *Nouvelle Revue Européenne*; de la Soc. archéol. de Nantes, etc.; — r. Faraday, 11 bis, Paris.

H. **Gousset** (Comte), de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; — r. Voltaire, 5, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Grandeffe** (Arthur de **Guilloteau**, comte de), ✠, décoré de la méd. militaire; — boul. Victor Hugo, 42, Neuilly (Seine).

V. P. **Granges de Surgères** (Marquis de), G. O. de l'O. R. de Charles III, G. C. de 2e classe de l'O. Pontifical du S. Sépulcre. comm. de S. Sylvestre, ch. de S. Jean de Jérusalem et de S. Grégoire, Prést d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontif.; de la Soc. des Ant. de France; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Grasset** (Comte Emmanuel de), I. P. ✠, Archiviste adjoint conservr de la Bibl. administr. des Bouches-du-Rhône; corresp. du Min. de l'I. P.; anc. gentilhomme de la Chambre de S. M. le Roi des Deux Siciles; comm. de l'O. R. du Christ; ch. des O. de S. Jean de Jérusalem, de Constantin et de Charles III, etc. — r. Marengo, 18, Marseille (B.-du-R.)

H. **Grassin** (Baron Paul de); — av. de la Gare, Montbrison (Loire).

H. **Grellet** (Jean), Président de la Soc. Suisse d'héraldique; — Neuchâtel (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, anc. conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux; — chât. d'Allègre (Haute-Loire.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✲, chevalier de Pie IX, décoré de la Médaille Militaire ; — r. Porte-Neuve, 20, Châteauroux (Indre).

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres, sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et r. de l'Oratoire, 11, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre** du), ❦, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Guérivière** (Vicomte du **Pin** de la) comm. de St-Grégoire, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du **Pin** de la) ; — même adresse, et r. Notre-Dame, Arras (P.-de-C.)

H. **Guerlin** (Robert), Président de la Soc. des ant. de Picardie ; comm. de l'O. R. d'Isab. la catholique ; ch. de S. Grégoire ; Associé-corr. national de la Soc. des ant. de France ; délégué de la Soc. acad. indo-chinoise de France ; — r. Le Merchier, 80, Amiens (Somme).

H. **Guerville** (Amédée de) : — r. Richelieu, 99, Paris.

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prés[t] de la Soc. d'hist. naturelle et des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. ; — Sans-souci, Chousy, Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ❦, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des Hautes-Alpes) ; — Gap (H.-Alpes.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Guillibert** (Baron), Avocat, Chef-de-bataillon de l'Armée Territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences, Agric., Arts et B.-Lettres d'Aix ; Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✠, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — rue Pasquier, 39. Paris.

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Goüet (Eure-et-Loir).

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d'), de la Soc. des études du Lot ; — r. de Marbeuf, 33, Paris ; chât. de Liercourt, p. Pont-Remy (Somme), et chât. de St-Sulpice (Lot).

H. **Hermansart** (Émile **Pagart** d'), corresp. du Min. de l'I. P. et du Comité des Travaux hist. et scientif. ; Associé-corresp. national de la Soc. des ant. de France ; — St-Omer, et chât. des Bruyères, p. St-Omer (Pas-de Calais).

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph) ; — chât. de Beaulieu, p. Guéméné-Penfao (Loire-Inf.)

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, conseiller d'état, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) ; Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemarck* ; ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemarck).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✠, ch. de l'O. R. de Charles III ; corresp. de la Soc. des archives hist. de Milan ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; — r. Ste-Claire, 54, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

H. **Huchet de Cintré** (Vicomte Alphonse) ; — r. de la Monnaie, 13, Rennes (Ille-et-V.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de Vaugirard, 23, Paris.

H. **Huguenot** (l'Abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Comte Paul d'), anc. Député, président du Syndicat agr. des Alpes ; — av. Rapp. 30, Paris, et la Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Hulot de Collart** (Baron) ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. de l'Alma, 23, Courbevoie (Seine).

H. **Jametel** (Comte), anc. Attaché d'ambassade ; G. O. du S. Sépulcre ; ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; — r. Marbeuf, 38, Paris.

H. **Janssen** (Colonel J.-M.), Membre des Etats Provinciaux du Limbourg ; Prés. de la Soc. Provinciale « Limburg » ; ch. de l'O. R. du Lion Néerlandais ; de la Soc. hist. d'Utrecht ; m. hon. de la R. Acad. hérald. d'Italie, etc. — Ruremonde (Hollande).

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'or, Cognac (Charente).

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, ch. de l'O. R. du Christ de Portugal ; conseiller de la Soc. des études colon. et maritimes ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de la Soc. des agric. de France ; — chât. de Kerdinan, p. Paimpol (Côtes-du-Nord), et r. Paul Bert, 35, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau de**) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Kerlinou** (Eugène de), de la Soc. polymatique du Morbihan ; président du Comité Morbihannais de la Soc. du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Souvenir Français ; — pl. de la Halle aux grains, 10, Vannes.

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit ; des Soc. Française d'Archéol., et des Biblioph. bretons ; trésorier de la *Revue hist. de l'Ouest* ; — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat** de), ch. de St-Grégoire, etc. ; — boul. La Tour-Maubourg, 20, Paris.

H. **Kervenoaël** (Vicomte Émile de **Jouan** de), des Soc. franç., d'archéol. des Biblioph. bretons ; secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3. Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✱, ⚜, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés. d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.)

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic de**), comte du Brieux ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesneven (Finistère).

H. **Kohler** (Édouard), Conseiller d'État au service de S. M. l'Empereur de Russie, Comm. des Ordres de Ste-Anne et de S. Stanislas ; — Zuamenskaïa, 2, St-Pétersbourg.

H. **Kolkman** (Willem), ch. de St-Grégoire, etc. ; — Vest, 5, Dordrecht (Pays-Bas).

H. **Krasiçki** (Comte Jean), Comte de **Bieberstein** et du S. Empire, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Juge de paix hon. de l'arrond. de Lipoviétz, etc. ; ch. de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc. — Monastérichtché, district de Lipoviétz, gouv. de Kiéff (Russie).

H. **Krebel** (Théodore de), consul général de Russie à Gênes, cons. d'Etat et chambellan de S. M. l'Empereur de Russie ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comm. des O. de S. Wladimir, Ste-Anne, S. Stanislas, et de la Couronne de Prusse ; gr.-off. de l'O. du Lion et du soleil de Perse ; chev. de l'O. I. de François-Joseph, etc. ; — via Astarotti, 37, Gênes (Italie).

H. **La Bastide** (Comte René de), ch. de Malte et de St-Sylvestre. ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud de**), ch. du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Acad. du Var, etc. — Villeneuve-lès-Avignon (Gard), et Le Beausset (Var).

H. **Lafontan de Goth** (Clément de), avocat à la cour d'appel d'Agen ; — pl. Paulin, 2, Agen ; chât. de Goth, p. St-Romain (Lot-et-Garonne ; chât. de Gramont, p. Lavit (Tarn-et-Garonne).

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), curé de St-Antoine ; de l'Acad. Delphinale ; de la Soc. d'Archéol. et de statist. de la Drôme ; — Saint-Antoine (Isère).

A. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — av. des Gobelins, 36, Paris.

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Borghèse, 68, Neuilly (Seine), et à Fontainebleau (S.-et-Marne).

H. **Lameth** (Marquis de), maire d'Hénencourt, anc. commandant des Volontaires de la Somme (1870) ; — chât. d'Hénencourt, p. Warloy-Baillon (Somme).

H. **Lameth** (Comte de), maire de Londigny, anc. capitaine aux Mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny, p. Ruffec (Charente).

H. **Lamoureux** (l'Abbé Jean), chanoine hon. de Jérusalem, curé de la Calmette ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux. — La Calmette (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. archéol. du Périgord ; — chât. de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

C. **Landeau** (l'Abbé J.), Professeur de langue et de littér. françaises à l'Université libre (Apollinaire) de Rome ; de plusieurs Soc. savantes ; — via Montebello, 3, interno 9, Rome (Italie).

H. **Landolina di Torrebruna** (Prince D. Philippe), Duc de Sorrentino ; m. corresp. de l'Acad. Royale hérald. d'Italie ; — piazza Vittoria, 3, Palerme (Sicile).

H. **Lantivy de Trédion** (Vicomte Jean de) ; — r. d'Artois, 29, Paris.

H. **Lanza di Scalea** (Prince Pierre), Député, ex-Directeur de l'Institut des Beaux-Arts ; ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — palazzo Torrearsa, via Ruggiero Settimo, Palerme (Sicile).

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), **des Princes de Scalea** ; de la Soc. d'hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrouse** (Raoul de **Maury de**) ; — Saint-Pons-de. Thommières (Hérault).

H. **La Pomélie** (Baron de) ✲, anc. Capitaine des Mobiles ; de la Soc. hist. et archéol. du Limousin ; de la Soc. Bibliographique ; — chât. du Montjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

P. H. **Lareinty** (Baron de), ✲, Sénateur ; — boulevard St-Germain, 191, Paris.

A. **Lart** (Ch.-Edmond de), B. A. Université de Cambridge ; — Lyminge, Kent (Angleterre).

H. **Lastic-Rochegonde** (Marquis de), ✲ ; de la Soc. de géogr. ; — r. de Vaugirard, 77, Paris.

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), premier vicaire de N.-D. des Blancs-Manteaux, chanoine hon. de Corneto-Tar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

quinia ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — r. des Guillemites, 11, Paris.

H. **Launay** (Ad. de) ; — r. de Clichy, 51, Paris.

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et r. St-Etienne, Avignon (Vaucluse).

H. **Laurens de Rouvroy** (Comte) ; — r. Héré, 26, Nancy (M.-et-Moselle).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Maurice Duval, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et r. Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite, Secr.-Adj. de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; m. corresp. de la Comm. des arts et monum. de la Charente-Inf. ; — Le Grand-Couldret, p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François) ; — r. du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), aumônier de l'Asile de Naugeat ; de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Naugeat, p. Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), ✠, conserv. du musée de Troyes (Archéologie) ; Corresp. du Ministère de l'I. P. ; Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; m. résidant et archiv. de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. St-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Le Conte** (Jules), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Curée, p. La Pacaudière (Loire).

H. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire le Grand ; de la Soc. des ant. de Norm. ; — Lierremont, Trouville (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Le Duc** (Georges), anc. Officier de cav., comm. du S. Sépulcre ; — r. Choron, 9, Paris ; av. de Paris, 1, Versailles (S.-et-Oise) ; et villa Georges, Croisette, Cannes (Alpes-mar.)

H. **Le Féron d'Eterpigny** (Bernard), Licencié en Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Légier de Méstreyme** (Henri), avocat, anc. Zouave Pontifical ; — Apt (Vaucluse), et r. St-Férréol, 2, Marseille (B.-du R.)

H. **Le Gras** (Charles), Avocat ; — r. Joseph Vernet, 6, Avignon (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Leiria** (Comte de) ; — Marco de Canavezes (Portugal).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✻ ; — boul. Malesherbes, 16, Paris.

H. **Le Picard** (Charles), avocat, donat de 1re classe de Malte ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — Rue Hégésippe Moreau, 7, Paris, et chât. de Montaure, p. Louviers (Eure).

H. **Lepingard** (E.), Président de la Soc. d'agric. et d'hist. natur. de la Manche ; — r. Bellecroix, 13, St-Lô (Manche).

H. **Lesdain** (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en droit ; du Comité Flamand de France ; de l'I. et R. Société hérald. « Adler » ; m. hon. de l'Institut hérald. italien ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — r. Faulconnier, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Lespinay** (Marquis de), député et cons. général de la Vendée ; — quai d'Orsay, 105, Paris, et chât. de la Mouée, p. Chantonnay (Vendée).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte de), comm. de S. Grégoire le Grand ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Marbeuf,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billigheim** (Comte de), anc. capitaine aux Dragons Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc.; — via della Stelletta, 23, Rome.

H. **Lisle du Dreneuc** (Vicomte P. de), Dir. du Musée archéol. de Nantes; de la Soc. des ant. de France; corr. du Ministère de l'I. P.; — r. de Paris, 19, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Liveri** (Marquis de), G. C. de l'Ordre Pontifical du S. Sépulcre; Grand-Cordon du Nichan Iftikar; G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc.; de l'Institut héraldique Italien; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne, etc. — rua da Lapa, 79, Lisbonne (Portugal).

H. **Lomas** (Louis de), anc. magistrat, ch. de St-Grégoire; de la Soc. des ant. de Norm., — chât. de la Horie, p. Granville (Manche).

H. **Lomet de Rioux** (Jules), Avocat, ancien Maire; — r. Montlosier, 23, Clermont-Ferrand, et chât. d'Ibois-Orbeis, p. Issoire (Puy-de-Dôme).

H. **Longeaux** (Mr de); — chât. de la Ville-Orion, p. la Gacilly (Morbihan).

H. **Longuemare** (Paul de), ✠, Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie; chambellan de S. S. Léon XIII, chev. de St-Grégoire; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seullés (Calvados).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), méd. militaire pontif. « Benè merenti »; m. hon. de l'Istituto arald. ital. — R. de Rivoli, 110, Paris.

H. **Loth** (l'Abbé Julien), ✠, Curé de S. Maclou de Rouen, Professeur hon. de la Faculté de Théologie; chanoine hon.; docteur en théol.; de l'Acad. de Rouen; du Conseil de la Soc. de l'hist. de Normandie; de la Soc. des Ant. de Normandie; de la Soc. d'hist. diplomatique, etc. — r. Eugène Dutuit, Rouen (Seine-inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Luppé** (Marquis de), maire de Beaurepaire (Oise); du Comité archéol. de Senlis; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris.

H. **Lurion de l'Égouthail** (Roger de); — r. du Perron. 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✻, ✿, capitaine de cav. démiss^re; — chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

C. **Lutel** (Docteur J.-P. de), ✿; m. résidant et trésorier de la Soc. acad. de l'Aube; — r. St-Loup, 15, Troyes (Aube).

H. **Macé** (Vicomte), ✻, anc. of^r de marine, G. O. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa et de l'Étoile brillante de Zanzibar, Secr. général de l'Assoc. des Chevaliers Pontif.; m. d'honneur et corr. de la Soc. « Limburg »; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Malagola** (Commandeur Carlo), ✿, directeur des Archives royales, secr. de la Commission royale hérald. de la Romagne, etc.; comm^r et chevalier de plusieurs Ordres; — r. Foscherari, 15, Bologne (Italie).

H. **Maletto** et de Venetico (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, prince de), comm. de l'O. R. de Charles III; m. effectif et représentant en Sicile de l'Acad. royale hérald. d'Italie; de la Soc. d'hist. Sicilienne; — Palerme (Sicile).

H. **Malvezzi de' Medici** (Comte), des marquis de Castelguelfo, président de la Commission royale hérald. des Romagnes; de la Députation royale *di Storia patria*; — Bologne (Italie).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique; de l'Acad. Royale des sciences de Turin; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo); — r. de Cangallo, 1717, Buénos-Ayres (Rép. Argentine).

H. **Mardel de Arriaga Cabral da Cunha de Godol-**

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

phin (Julio Carlos); Secr. de la Commission des Monuments Nationaux; G. C. d'Isabelle la Catholique et de S. Rosa de Honduras; de la Soc. de géogr.; de la Soc. des Archéologues de Lisbonne; — Tranessa de S. Bartholomeu, ao Castello, 2, Lisbonne.

H. **Margon** (Comte de), ✻, ⚜, ch. du S. Sépulcre de l'Acad. Stanislas; — Meaux (S.-et-Marne).

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet; de la Soc. des Ant. du Centre; — av. de Versailles, 216, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.)

H. **Mas,** marquis de **Paysac** (Pierre-Eymeric du), conseiller d'arrondissement; — chât. de Buffeau, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. **Mattoso da Fonseca** (J.-G.). chev. de l'O. R. du Christ; de la Soc. de Géogr.; de la « Jeunesse Catholique »; — r. da Piedade a Campo d'Ourique, 58, Lisbonne.

H. **Maupetit** (Baron), comm. de l'O. du S.-Sépulcre; de l'Assoc. des chevaliers pontificaux; — chât. des Echelles, Jujurieux (Ain).

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis; — r. Vaneau, 55, Paris.

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy; ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem; comm. de l'O. Pontifical de Pie IX; ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. — Hôtel des Capucins, Wassy (H.-Marne).

H. **Mauroy** (Comte Albert de), anc. avocat à la Cour de Paris; commandeur avec plaque de l'O. Pontifical du St-Sépulcre; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; m. de plusieurs Soc. savantes; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

P. H. **Maussabré** (Comte Ferdinand de); — chât. de Puybarbeau, p. Ste-Sévère (Indre).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller g^al^; de la Soc. de la Diana; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et r. Alphonse Denis, Hyères (Var).

H. D. **Meleniewski** (Félix de), Conseiller Aulique de S. M. l'Empereur de Russie, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Délégué du C. H. de France en Russie, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et des Ordres Imp. de St-Wladimir et de St-Stanislas, etc.; — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Meller** (Pierre), Secr. de la Soc. des Arch. hist. de la Gironde; des Soc. des Biblioph. de Guyenne, Hist. et archéol. du Périgord; — cours du Jardin public, 37, Bordeaux, et chât. de Durandeau, p. Ambarès Gironde).

H. **Mendonça Pereira Pinto [Balsemão]**, (Manuel-Maria de), Fonctionnaire au ministère des Travaux publics; de la Soc. de géogr. de Lisbonne; de l'Institut « 19 septembre »; de la Jeunesse Catholique de Lisbonne; — rua de Campo de Ourique, 101, Lisbonne.

A. **Mennesson** (Emile), directeur du journal *Sainte-Cécile*, ch. de l'O. R. du Christ; — r. des Tapissiers, 10, Reims (Marne.

H. **Mercier** (Maurice), ch. de St-Grégoire, etc.; — chât. de Saubion, p, Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), ch. de St-Grégoire; de l'Acad. du Cotentin, etc.; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millevoye** (Lucien), anc. député; — av. Bugeaud, 10, Paris, et chât. de St-Pardoux, Donzenac (Corrèze).

H. **Millien** (Achille), off. de l'O. du Mérite civil de Bulgarie, ch. des O. R. de l'Etoile polaire de Suède,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du St-Sauveur de Grèce, etc.; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Moiroud** (Edouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse, et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. **Molle** (Charles), [ancien vice-président du trib. civil d'Evreux ; — r. de la petite-Cité, 11, Evreux (Eure).

H. **Mompalao De Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement; capitaine au « Royal Malta Regiment »; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. **Monsaraz** (S. Exc. D. Antoine de **Macedo Papança**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. député, m. corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbo** (Comte de), ✠, G. C. du S.-Sépulcre, G. O. de divers Ordres, comm. avec plaque de l'O. R. du Christ, etc., — r. Adélaïde, 20, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Monti de Rezé** (Claude de), chevalier de St-Grégoire ; du Conseil de la Soc. des Biblioph. bretons et de l'Hist. de Bretagne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc ; — pl. Saint-Jean, 25, Nantes (Loire-Inf.), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Montjoye** (Vicomte René de), des Soc. hist. de l'Yonne, de Châteaudun et de Sens ; corr. de la Soc. Nivernaise ; — Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), commandeur de l'O. R. du Christ ; — r. La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, vicomte de) ; de la Soc. française d'archéol., etc. ; — Joyeuse (Ardèche).

H. **Motey** (Vicomte du), Docteur en droit, Comm. de l'O. Pontifical de St-Grégoire le Grand. Président du Comité

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Catholique de l'Orne, Secr. de la Soc. Archéol. de l'Orne. — Rue St-Blaise, 44, Alençon (Orne).

H. **Mottin** (Aimé); — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine-Pouchkine** (Alexandre, comte de), chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc.; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy** de **Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*; — av. Marceau, 25, Paris.

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

P. H. **Netto** (Son Eminence Monseigneur le Cardinal Dom José), Patriarche de Lisbonne, Grand-Aumônier de Sa Majesté Très Fidèle, Pair du Royaume, G. C. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa; — en son Palais, Lisbonne (Portugal).

A. **Neufpré** (Henri **Hémart** du); petite Place, 22, St-Omer (Pas-de-Calais), et chât. du Fedoye, p. Dompierre-sur-Authie (Somme).

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud** de la), ✠ anc. Président de la Soc. archéol. de Nantes; archiviste de la ville de Nantes; corr. de la Soc. des ant. de France; — petite rue Fénelon, 3, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Nion** (Comtesse François de); — r. de Villiers, 35, Neuilly (Seine).

H. **Niort** (Géraud de), avocat; de la Soc. des Arts et des sciences de Carcassonne; — r. de la Préfecture, 55, Carcassonne (Aude).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des); — r. de l'Abbaye, 14, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Oberkampff de Dabrun** (Baron); — chât. de Sauvebœuf, p. Montignac (Dordogne).

H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Pair du Royaume de Portugal. G. O. de la maison de S. M. Très Fidèle, ch. de Malte, gr.-croix des O. d'Isabelle la Cath. et du S.-Sépulcre, comm. des O. de la Conception de Villaviçosa et de Léopold, etc.; des Soc. de Géogr. de Lisbonne, Royale des antiq. d'Irlande, etc.; — r. das Flores, 59, Lisbonne.

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Ornano** (Comte Paul d'), G. O. de l'O. du S. Sépulcre; du Conseil de l'Assoc. des chev. Pontificaux; — r. Pierre Charron, 1, Paris.

H. **Padiglione** (Commandeur Carlo), Prés. de l'Institut Hérald. Italien, Dir. de la Biblioth. Brancacciana, Comm. des Ordres d'Isab. la Catholique, de S. Rosa de Honduras, etc.; ch. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, etc. — S. Teresa agli Studj, palazzo Cimitile, Naples.

H. **Padula** (Antoine), G. O. de l'O. R. de la Conception de Villaviçosa, de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, et de l'O. du Libérateur, etc.; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, de la R. Acad. des Sciences de Lisbonne, etc.; — strada dei Fiorentini, 67, Naples.

H. **Palluat de Besset** (Comte); — chât. de la Salle, p. Nervieux (Loire).

H. **Palizzolo** (Chevalier Don Antoine), des **Barons de Ramione**; — piazza Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

C. **Palmeri** (Chevalier N.-V.), des marquis de Villalba, Lt-Colonel d'Artillerie; de la Soc. di Storia patria Siciliana; de l'Archivio storico gentilizio de Milan; — pl. S. Oliva, 23, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Panat** (Marquis de); — L'Isle-en-Jourdain (Gers).

H. **Pâris-Jallobert** (l'Abbé Paul), Recteur de Balazé; des Soc. des Bibl. Bretons, Archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. — Balazé, p. Vitré (Ille-et-Vil.)

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, curé de Cabriès, Anm. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif., Off. de l'O. du Libérateur; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. — Cabriès (Bouches-du-Rhône).

H. **Pasdeloup** (Comte de), ✲, anc. capitaine de cav.; — r. Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.), anc. Consul général, ch. du S. Empire Romain, G. O. de l'O. R. du Christ et de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, etc.; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc. — Via Due Macelli, 3, palazzo Ruspoli, Rome.

H. **Peixoto da Silva e Bourbon [Lindoso]** (D. Fr. de Paula), comm. de S. Sylvestre, Secr. de l'Assoc. de la Jeunesse Catholique; — rua da Infancia, 8, Lisbonne, et chez M. le Comte de Lindoso, à Guimaraës (Portugal).

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✲, chevalier de St-Jean de Jérusalem; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux; — av. d'Iéna, 86, Paris, et chât. de l'Étang-la-Ville, p. Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

C. **Pellot** (Paul), ✲, ch. du S. Sépulcre; ch. de St-Jean (Espagne), etc.; corr. de l'Acad. nationale de Reims; de la Soc. Française d'Archéol., etc. — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

H. **Pena [Filho]** (Antonio), ✲, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie; — rua da Princeza, 168, Lisbonne (Portugal).

C. **Pérot** (Francis), ✲, Corr. du Ministère de l'I. P., Secr.-adj. et biblioth. de la Soc. d'émul. de l'Allier; des Soc. Éduenne, Archéol. de Sens, etc. — R. du Jeu de Paume, 44, Moulins (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

C. **Pereira de Vasconcellos de Sousa e Menezes** [**Leiria**] (João); — Marco de Canavezes (Portugal).

H. **Perregaux** (Samuel de), capitaine d'infanterie; de la Soc. Suisse d'héraldique; — Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Emile), lic. en droit, off. de l'Étoile noire du Bénin, avocat de S. Pierre; — villa Beau-Séjour, boul. Sicard, 20, Ste-Anne, p. Marseille (B.-du-R.)

C. **Perroy** (Georges); — r. du Cerf-volant, 22, Moulins (Allier).

H. **Perthuis** (Comte de); — r. du Palais, Chaumont (Haute-Marne).

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire; prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler*; III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry **Espitalié** de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf.; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Pidoux** (André), Élève de l'École des Chartes; de la Soc. d'Émul. du Jura: — r. Bonaparte, 42, Paris, et chât. de Foucherans (Jura).

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva** y **Fernandez**, Comte de), O. ✠, ministre résident, second Introducteur des Ambassadeurs, gentilhomme de la chambre de S. M. Catholique, ch. de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. de Charles III; — Paseo de la Castellana, 1, Madrid.

H. D. **Pietramellara** (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm. de l'ordre de Pie, ch. de Malte, etc.; délégué gén. du C. H. de France à Rome; — via Campania, 19, Rome.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt Pimodan**; cons. général de la Haute-Marne; V.-Prés. de l'Assoc. des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

H. **Pinto Coelho** (Dona Cacilda) ; Lisbonne (Portugal).

H. **Pizzuto** (Baron Romano del) ; de la Soc. di Storia Patria ; de la R. Acad. héraldique Sicilienne ; de la Commission permanente hérald. de Sicile ; — Catane (Sicile).

H. **Plarr** (Léon), **Baron de Caze de la Bôve**, I. P. ✠, G. O. de l'O. du Libérateur de Vénézuéla ; ch. de l'O. I. de S. Stanislas de Russie et des O. R. d'Isab. la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, off. du Medjidié, etc. — chât. du Haut-Barzy, p. Jaulgonne (Aisne).

H. **Podhorski** (Constantin de) ; — chât. de Nicolaëwka, gouvernement de Kiéff (Russie).

H. **Poidebard** (William), ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. de la Diana ; — r. de Jarente, 11, Lyon (Rhône).

H. **Pointeau** (l'Abbé Charles), aumônier de l'Hospice ; — Craon (Mayenne).

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de St-Grégoire-le-Grand ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, anc. préfet, gr.-croix d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire-le-Grand, G. O. de l'O. R. de Charles III, etc ; Délégué général en France du Patriarcat de Jérusalem et de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse.

H. **Poli** (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione (Corse).

H. **Polignac** (Comte Guy de), ✠, offr de cavalerie démiss. ; conseiller général du Morbihan ; ch. de Malte, etc ; — r. de Lille, 72, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Polignac** (Comte Melchior de), ch. de Malte, etc. — r. Lavoisier, 6, Paris.

H. **Pollaci Nuccio** (Chevalier Fedele), ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de la Consulte Hérald. de Sicile ; de la Soc. d'hist. sicilienne, etc. ; — via Marqueda, Palerme (Sicile).

H. **Pompery** (Vicomte Olivier de) ; — r. St-Vincent de Paul, 5, Paris.

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Chevalier Emmanuel), ✠, comm. de l'O. Pontifical du S.-Sépulcre, ch. de la Couronne d'Italie, Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; Délégué gén. de la Croix rouge d'Espagne ; m. corresp. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; Délégué de la Soc. acad. Indo-Chinoise ; des Acad. des Arcades, d'Aix, etc. — Via Mazzini, Palerme (Sicile).

H. **Portes** (René **Bittard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit, anc. Chef de cabinet au Min. de la Justice ; G. O. de l'O. R. de la Conception ; comm. de S. Grégoire, ch. des Ordres de Pie, Isabelle la Catholique, etc. ; méd. d'honneur de la Soc. d'encourag. au bien ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Soc. d'Hist. diplomatique, d'Hist. contemp., des Etudes hist., de la « Sabretache », etc. — R. de Naples, 44, Paris, et chât. de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

H. **Potoçki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Prinsac** (Stanislas de **Tholomès**, baron de), ✠, anc. officier d'Éclaireurs ; de la Soc. d'émul. du Doubs ; — chât. de Sadeillan, p. Mont-de-Marrast (Gers), et (en hiver) r. de la Préfecture, 18, Pau (B.-Pyr.)

H. **Proyart de Baillescourt** (Comte Fernand) ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Pugliatti** (Mgr Thomas), **Duc de San Giorgio**, anc. Vicaire général, ch. des O. de Constantin et du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; Directeur de la Revue « Il Partiko Cattolico » ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. — Via Arenula, 41, Rome.

H. **Puisieux** (Alfred de), ch. de S. Grégoire le Grand ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. **Quintella de Farrôbo** (Carlos-Pedro), des barons de Quintella, comtes de Farrôbo ; directeur de « La Jeunesse Catholique » de Lisbonne ; chevalier de S. Jean Baptiste (Espagne) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; — Quinta da Alagoa, Carcavellos (Portugal).

P. H. **Ramione** (Don Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), chevalier héréditaire, membre et prés[t] de plusieurs Soc. sav. littér. et art. ; grand-croix de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuovo 6, Palerme (Sicile).

H. **Ramos** (José do Espirito Santo de **Battaglia**), Archiviste de l'Inspection Générale des Biblioth. et Archives publiques ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; de l'Institut « 19 septembre » ; de la « Jeunesse Catholique » ; — rua Joâo de Deus, 13, 1°, Lisbonne (Portugal).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art. français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm. etc. ; — r. Chartraine, 59, Évreux (Eure-et-Loir).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Provins (Seine-et-Marne).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✲, ministre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'Hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Renty** (Charles de), de la Soc. des Antiquaires de la Morinie ; — r. Théophile Gautier, 66, Paris.

H. **Renshaw de Orea** (D. Luis), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; Ronda de S. Pedro, 40, Barcelone (Espagne).

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff, Maître-de Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, G. O. de l'O. I. de St Wladimir, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18 St-Pétersbourg.

H. **Ribeiro** (D. Augusto-Maria de Lemos **Portugal**), ✻, ⚜, anc. Député, Directeur au Min. des Colonies, V.-Prés. des Sections de stat. et d'émigr. de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; Délégué gén. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; comm. des O. R. de la Conception de Villaviçosa, Charles III, Isab. la Catholique, Wasa, Léopold (Belgique), etc. — Rue Salitre, 180, Lisbonne (Portugal).

C. **Ribeiro de Carvalho** (Joaquim), Directeur d'« *O Perfume* » ; — r. Ferreira Borges, 201, 1°, Lisbonne (Portugal).

H. **Richebé** (Raymond), avocat, archiviste-paléographe, anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; comm. de l'O. R. du Christ, ch. du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; des Soc. Suisse d'héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France ; de l'Institut hérald. Italien, etc. — rue Montaigne, 7, Paris, et place du Marché, 5, Béthune (Nord).

H. **Rocca** (Carlo **Cito Filomarino**, Prince **della**) ; — r. de Courcelles, 60, Paris.

H. **Rochas d'Aiglun** (Comte de), O. ✻, I. P. ⚜, lt-colonel du Génie ; admr de l'École polytechnique ; commr

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Ste-Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne ; etc. ; — Ecole Polytechnique, Paris.

C. **Rodière** (Roger) ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais.)

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite) ; — Beaulon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Élève de l'École des chartes, ch. de St-Grégoire le Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), ✠, conseiller d'Etat, Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco, Off. de la Couronne de chêne ; —à Monaco, et r. Frédéric Bastiat, 5, Paris.

C. **Romitelli** (le Chanoine M.-L.), docteur en droit, chanoine de Pérouse, archidiacre de la Basilique métropol. ; m. hon. de l'Acad. des B. Arts de Pérouse ; de la Soc. ombrienne di Storia Patria ; — Loggie di S. Lorenzo, 8, Pérouse (Italie).

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), comm. de l'O. de Danilo Ier ; ch. de 3e cl. de l'O. Imp. de Ste-Anne de Russie, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Rossi** (Comte Joseph), chambellan intime de Sa Sainteté, comm. du S.-Sépulcre ; de l'Acad. des Arcades, etc. — via Mazzini, 29, Bologne (Italie).

H. **Royère** (Comte de), Lieutenant démiss. de cavalerie ; — chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

H. **Rozière** (Vicomte de), anc. secr. d'ambassade ; — pl. du Château, 1, Blois, et chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

H. **Rubercy** (Gabriel de), anc. conseiller de préfecture ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de l'Acad. de Sainte-Croix ; — pl. Bannier, 1, Orléans (Loiret).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — La Motta Rucellaï, Travedona, prov. de Como (Italie).

C. **Ruffin** (Camille), Avocat, commandeur de l'O. Pontifical du S.-Sépulcre, ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. Hâvraise d'Études diverses ; — pl. de l'Hôtel-de-ville, 18, Le Hâvre (Seine-Inf.)

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; ch. de S. Grégoire le Grand ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. offr au service du St-Siège — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S. M. Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III, de l'O. R. du mérite militaire et du « Cuerpo Colegiado » de la Noblesse de Madrid, etc. — Madrid (Espagne).

H. **Sà da Penha e Costa** (Commandeur J.-B. de), comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. de l'O. R. de Léopold ; — ministère de la Justice, Lisbonne (Portugal).

H. **Sabard de la Boisselle** (Mademoiselle A.) ; — Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine de Portugal ; — rua de S. Joaquim, 39, Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 3, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; des Soc. de la Diana,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la Suisse Romande, etc.; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Georges** (Vicomte de), O. ✲, colonel d'artillerie en retraite ; — r. de Grenelle, 87, Paris.

H. **Saint-Georges Armstrong** (le chevalier Thomas de), ch. de Malte; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux; — r. de Monceau, 32, Paris.

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de) ; — chât. du Rocan, p. Aubignan (Vaucluse).

H. **Saint-Pern** (Baron de), directeur du haras de Libourne ; m. fondateur de la Soc. des Biblioph. bretons ; m. corresp. de la Soc. hist. et archéol. d'Ille-et-Vilaine ; de la Soc. hist. et arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de); — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, ch. de Malte ; G. O. des O. R. du Mérite mil. d'Espagne et d'Isab. la Catholique, etc. ; de la Soc. hist. et archéol. du Périgord; m. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid ; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. zouave pontifical, ex-Off. aux Mobiles de Loir-et-Cher; de la Soc. archéol. du Vendômois ; — chât. de Villeporcher Saint-Ouen, p. Vendôme (Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salinas** (Commandeur Antonin), Directeur du Musée de Palerme, Professeur à l'Université ; comm. de l'O. R de la Couronne d'Italie et de l'O. I. de l'Aigle Rouge ; de la Commission héraldique de la Sicile ; corr. de l'Institut de France ; — Musée National, Palerme (Sicile).

H. **Salins** (Vicomte Charles de **Guyot d'Asnières de**),

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Maire du Hézo ; — chât. de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

H. **Salleron** (Georges) ; — r. de Beauvau, 4, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Salles** (Comte des) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Sanchez de Baêna** (Vicomte de), chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; — Estrada de Bemfica, 118, Lisbonne (Portugal).

P. H. **San Martino Ramondetto di Montalbo** (S. Exc. le Duc D. Étienne de), gentilhomme de la chambre et chevalier de compagnie de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; anc. Envoyé extr. et Ministre plénip. ; chevalier de St-Janvier ; ch. grand-croix des O. de Constantin, François 1er, St-Grégoire-le-Grand, Isabelle la Catholique, François-Joseph, St-Michel, du Mérite civil de Toscane, etc. — Palazzo Farnèse, Rome.

H. **Santarem** (Vicomte de) ; — Campo dos Martyres de Patria, 51, Lisbonne (Portugal).

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn de**), ✲, anc. Off. d'Infanterie, anc. Capitaine de Mobiles, anc. Off. sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), ❁, comm. d'Isab. la Catholique, off. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, ch. du S. Sépulcre ; m. hon. de l'Association des Ch. Pontificaux ; délégué, pour le Gard, de la Soc. acad. Indo-chinoise ; Directeur de la « *Revue du monde latin* », etc. — Alais (Gard), et chât. de la Nougarède, p. St-Jean-de Valériscle (Gard).

H. **Sarrion y Diaz de Herrera** (Segundo de), Roi d'Armes de la C. M. de S. M. Catholique ; — Real Archivo y Cancilleria, Caballero de Gracia, 34, Madrid (Espagne).

A. **Sartorio** (Charles de) ; — Boul. du Jardin zoologique, 34, Marseille (B.-du-R.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. Saulnier (Frédéric), conseiller à la Cour d'appel de Rennes ; v.-prés. actuel et anc. président de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine ; m. corresp. des Soc. acad. de Nantes, Brest, etc. — r. Rallier, 5, Rennes (Ille-et-Vil.)

H. Saussay (Raoul du), maire de Fondettes, anc. Député ; de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'Ethnogr., etc. — chât. des Tourelles, Fondettes (Indre-et-Loire).

H. Sauzey (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; — chât. de St-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. Scey-Montbéliard (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. Sénéchal de la Grange (Georges), Ingénieur, anc. Off. d'Infanterie de Marine, Officier supérieur de l'Armée Territoriale ; — av. de Villiers, 70, Paris.

H. Sénigon de Roumefort (Baron Fernand de) ; — av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. St-Jean d'Angély (Charente-Inf.)

H. Silva Pessanha (Dom José-Maria da) ; — Lisbonne (Portugal).

H. Silvarez (Vicomte de), Inspecteur du Sceau, Consul du Paraguay, comm. des O.R. du Christ et d'Isabelle la Catholique, ch. de l'O. R. de Léopold et de l'O. Pontifical du S. Sépulcre ; — largo do Conde-Barão, 34, Lisbonne (Portugal).

H. Simony (Vicomte de), ✲, commr d'Isabelle la Catholique, chev. de l'Ordre de Pie, etc. ; — St-Remy (Saône-et-Loire).

H. Soderini (Comte Édouard), ✲, camérier secret participant de S. S. Léon XIII, G. O. des O. R. d'Isabelle la Catholique, de l'Immaculée Conception de Villaviçosa, de Sant-Iago de Portugal, etc. ; des Acad. des Sciences morales et polit. de Madrid, de la Religion Catholique de Rome, Tibérine ; m. des Unions de la Paix sociale, etc. — palais Sforza-Cesarini, Rome.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

P. H. **Sommi Picenardi** (S. Exc. le Bailli F. G.), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte); — corte S. Giovanni di Malta, Venise.

H. **Sonnaz** (S. Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix**, comte de), ✠, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare; G. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie; G. C. de plusieurs Ordres; corr. de la Députat. di Storia patria de Turin; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. — rua Rodrigues de Fonseca, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Sonneville** (Marcel **Préveraud** de); — château Glodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

H. **Souancé** (Vicomte Hector de); — r. Montaigne, 15, Paris.

H. **Soulaine** (Henri de); —. r. Cler, 40, Paris et villa l'Ermitage, Senlisse, p. Cernay-la-ville (Seine-et-Oise).

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. hist. et archéol. du Périgord; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille milre « Benè merenti »; de l'Assoc. des Ch. Pontif; — boul. Mariette, 13, Boulogne-s.-mer (Pas-de-Calais).

H. **Starrabba de San Gennaro** (Baron Raphaël), Directeur des Archives d'État, comm. de l'O. du S. Sépulcre; corr. de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc.; — Palerme (Sicile).

H. **Stempel-Borghi** (Madame la Baronne de); — rua do Diario de Noticias, 93, Lisbonne (Portugal).

H. **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de Géogr. de Lisbonne; de l'Assoc. de la Jeunesse Catholique; de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'Institut « 19 Septembre » ; — rua Luz Soriano, 112, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Tabouët** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Talhouët de Boishorand** (Baron de), ch. de S. Grégoire-le-Grand, décoré de la Méd. militaire « Benè merenti » ; de la Soc. des Agric. de France ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux : — chât. de la Lambardais, Maure (Ille-et-Vilaine).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri) ; — Pavillon Peiresc, Gontaud (Lot-et-Garonne).

P. H. **Tanguay** (Monseigneur Cyprien), prélat de la maison de S. S., de la Soc. Royale du Canada ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

C. **Tausin** (Henri) ; — r. de Tunis, 3, St-Quentin (Aisne).

H. **Tavares de Mello** (Arthur **Davis Abohlot**) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; de « La Jeunesse Catholique » de Lisbonne ; de la Croix Rouge d'Espagne ; — r. do Ferregial de Baixo, 5, Lisbonne (Portugal).

H. **Teil** (Baron du), ch. de St-Jean de Jérusalem, G. O. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Werderstrasse, 6, Baden-Baden (Allemagne).

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Teissier de l'Hubac** (Gaston), anc. Zouave Pontifical, décoré de la croix « Pro Petri Sede » et de la médaille mil^re « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Sénac. 43, Marseille (B.-du-R.).

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Terris** (Jules de), notaire, ch. de St-Grégoire, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc.; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Terrouenne** (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie ; — chât. de Melleray, p. Orléans (Loiret).

H. **Tesson** (Alfred de), ✲, capitaine de frégate en retraite, ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — boul. du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Textor de Ravisi** (Baron), C. ✲, I. P. ✲, anc. gouverneur des Colonies, anc. Off. sup. d'État-major ; gr.-off. de l'O. R. du Mérite militaire d'Espagne ; comm. de l'O. R. du Christ; président du Comité de permanence du Congrès internat. des Orientalistes ; Vice-Prés. de l'Acad. Indo-chinoise de France ; — r. de Turin, 38, Paris.

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjoint de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et chat. de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tiersonnier** (Philippe), Ecuyer, lieutenant de réserve au 12e d'inf. ; de la Soc. d'émul. et des b.-arts du Bourbonnais ; — r. de Paris, 21, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.)

H. **Torre da Murta** (João Carlos Infante de **Sequeira Corrêa da Silva de Carvalho**, Vicomte de), Gentilhomme de la Chambre et Chevalier de compagnie avec exercice de S. M. Très Fidèle ; comm. des O. R. du Christ, de N.-D. de Villaviçosa et d'Isabelle la Catholique, etc. ; de la R. Assoc. des Architectes civils et Archéol. Portugais, etc. — r. do Patrocinio, 23, Lisbonne (Portugal).

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et chât. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour d'Auvergne** (Comte de la) ; — Ally (Cantal).

H. **Tour-d'Auvergne** (Comte Charles-Guillaume de la) ; — chât. de Valjoly, p. St-Martin-Valmeroux (Cantal).

C. **Travali** (Chevalier Joseph), Sous-Archiviste d'Etat: Secr. de la Commission hérald. Sicilienne, et de la Soc. sicil. di Storia patria ; ch. de l'O.R. de la Couronne d'Italie ; — via V.-Emanuele, 468, Palerme (Sicile).

H. **Travers** (Émile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, comm. de St-Grégoire, etc. ; du Conseil de la Soc. française d'Archéol. ; corresp. du Min. de l'I. P., de l'Acad. d'archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la Historia (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, Constantinien, etc. ; — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vaumadeuc, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Trétaigne** (Baron de), membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Festieux, ch. de St-Sylvestre, Donat de 1re classe de l'O. de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G), Curé-Doyen d'Hiersac ; de la Soc. arch. de la Charente, etc. ; — Hiersac (Charente),

A. **Trigant de Latour** (Baron Maxime), Directeur du *Recueil hist. et littéraire*, Sociétaire des « 1 » au titre héraldique ; — r. du Général Henrion-Bertier, 3, Neuilly (Seine).

P. H. **Uréchia** (S. Exc. Mr Vasile A.), O. ✻, anc. Ministre de l'Instr. publique et des Cultes, V.-Prés. du Sénat et de l'Acad. Roumaine ; corr. de l'Acad Espagnole ; de l'Institut ethnogr. de France ; G. O. de plusieurs Ordres, etc. — Strada Brezoïanu, 28, Bucharest (Roumanie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Valenças** (S. Exc. D. Luis **Jardim**, (Comte de), anc. ministre plénip. à Vienne; docteur en droit; comm. des O. R. de S. Jacques, de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne); G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique; membre de l'Institut; des Acad. Royales des sciences de Lisbonne, et de Jurisprudence de Madrid, etc. — rua Pau de Baudeira, Lisbonne (Portugal).

H. **Vallière** (Henri de **Boisguéret** de la); des Soc. arch. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc.; — r. Denfert-Rochereau, 18 bis, Paris.

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de); — chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx** de); — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vauborel** (Arsène de); — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-inf.)

H. **Vauchaussade de Chaumont** (Henry de); de la Soc. d'émulation et des b.-arts de l'Allier; — villa Isaure, Moulins (Allier).

H. **Vauloger de Beaupré** (René de); — rue Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. **Vaux** (Baron Raoul de), Secr. du Comité central de propagande royaliste; — r. du général Foy, 46, Paris.

H. **Vauxmoret** (Gaston de); — rue de la Victoire, 82, Paris.

H. **Vendômois** (Emile de); — rue de Paris, 52, Asnières (Seine).

H. **Verdalle** (Vicomte de **Loubens** de); — avenue de Déols, Châteauroux (Indre).

H. **Verpy** (Albert), ✻, chef honoraire à la dir. gén. de l'Enreg. et des Domaines; de la Soc. archéol. et hist. du Châtillonnais; corr. de la Soc. acad. de l'Aube; — r. Guyton de Morveau, 3, Dijon.

H. **Vidau** (Comte de), ✻, capitaine d'inf. démiss.; — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Vilhena** (Dom Thomaz de **Almeida Manoel de**), Président de l'Assoc. de la Jeunesse Catholique de Lisbonne, commandeur de l'O. Pontifical de S. Grégoire le Grand, de l'O. R. de Charles III, du Libérateur (Venezuela), etc. — Campo de S. Clara, 133, Lisbonne (Portugal).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ✠, chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archéol. ; — r. des Grands-Ciseaux, 8, Orléans (Loiret).

H. **Villebois-Mareuil** (Baron Godefroy de), ch. de S. Grégoire le Grand ; — chât. de la Ferrière, p. Segré (Maine-et-Loire).

H. **Villenoisy** (François de), attaché des Musées nationaux ; m. corresp. de la Soc. des antiquaires de France ; secr. de la Soc. philologique et de l'œuvre de St-Jérôme ; — r. Washington, 32, Paris.

H. **Villermont** (Comte Paul **Hennequin de**), anc. off. de cavalerie, conseiller provincial ; — chât. de St-Roch, p. Couvin, prov. de Namur (Belgique).

H. **Villiers** (Comte H. G. C. de), ✠, anc. S.-Préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris ; G. O. de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Rég. de zouaves (France), ch. de l'O. R. M. de François 1er, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti* ; — r. St-Luc, 12, Paris.

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 32, Paris.

C. **Vinage** (François du) ; — Bolsa, escritorio 47, Buenos-Aires (Rép. Argentine).

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Visien** (Comte de) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, etc. — Oisterwijch (Brabant Septentr.), Hollande.

H. **Wall** (Vicomte de) ; — boul. Malesherbes, 68, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

C. **Wildeman** (Marius-G.), Archiviste-adj. de la ville de Haarlem ; m. du Comité directeur de la Soc. généal. et héraldique « De Nederlandsche Leeuw » ; m. effectif. de la Soc. archéol. « die Haghe », etc. ; — Zijlweg, 28, Haarlem (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel** de **Croix**, baron de), bibl.-archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-inf. ; — r. du Coudray, 33, Nantes (Loire-inf.)

H. **Yanville** (Raymond **Coustant**, Comte d'), maire de Grangues, ch. de Malte et de St-Sylvestre ; de l'Assoc. normande ; — av. Carnot, 11, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui** (Firmin-Ch. de) ; de l'Institut hérald. italien ; de la Soc. franç. des Collect. d'ex-libris, etc. — r. Zabala, 166, Montevideo (Uruguay).

ADDENDA

H. **Éguilles** (René de **Boyer d'Argens**, Marquis d') ; — r. d'Alençon, 7, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

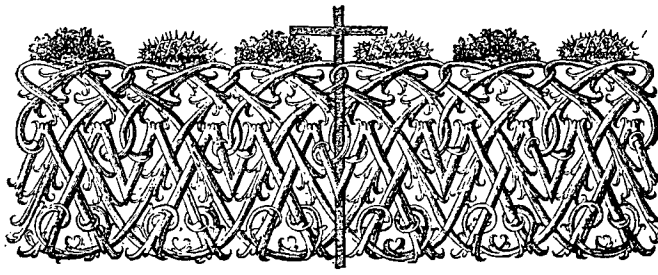

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

Comte Aymar d'Abzac. Comte César Albicini. Duc d'Almenara-Alta, C. ✻. Alfredo Alves. Comte d'Amade, O. ✻. I. P. ✠. Hugues d'Arbigny de Chalus. Edmond Assire. Le chanoine Charles Auber, ✠. Denys Joly d'Aussy.

André Barban. Baron de Barghon Fort-Rion. Henry Beauchet-Filleau, I. P. ✠. Comte Jacques de Beaumont. Comte Amédée Beneyton. Comte de Bessas de la Mégie.

Vicomte Arthur du Bois de la Villerabel. M. Bonneserre de Saint-Denis. L'Abbé Jacques Bonnetat. André Borel d'Hauterive. Remy Boucher de Molandon, ✻, I. P. ✠. S. A. Mgr le Prince D. Henri de Bourbon, Duc de Séville. Comte Charles de Bourbon-Busset, ✻. Hélie, marquis de Bourdeille. Comte de Bourrousse de Laffore. Baron Louis Brun de Villeret. Charles Buet. Comte de Burey, O. ✻.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lieutenant-Colonel Henri CAILLON, O. ✲. Baron de CAMBOURG. Oscar CANTILLON DE LA COUTURE. Mgr Isidoro CARINI. Baron Ernest CERVONI. Comte de CHARPIN-FEUGEROLLES, ✲. Henri MEIFFREN-LAUGIER, baron de CHARTROUSE. Jules de la CHAUVELAYS, ✪. Claude CHAUVET. Albert, comte de CIRCOURT, ✲. Comte Achille du CLÉSIEUX, ✲. Mgr Adrien de CONNY. Comte Aurélien de COURSON DE LA VILLENEUVE, ✲. Vicomte de CRESSAC DE BACHÈLERIE. Commandeur J-B. de CROLLALANZA. Baron Joseph DELMAS. Jean de DEUS. Louis de la VILLE DE FÉROLLES, comte des DORIDES. Louis DURRIEUX.

Comte Paul ESTERHAZY, ✲. Vicomte Ludovic d'ESTIENNE DE SAINT-JEAN.

Henri FAUCHER DE SAINT-MAURICE, ✲. Comte Ludovic COLAS DES FRANCS. Emmanuel FRESNE GENESTEIX. Alfred de FROIDEFOND DE BOULAZAC.

François GALANTINO, comte de BARDONE. Gaston de GALARD, prince de BÉARN et de Viana, ✲. Marquis de GALARD, baron de Magnas. Alcide GEORGEL. Henri GOURDON DE GENOUILLAC, I. P. ✪. Vicomte de GRASSIN. L'abbé J.-B. GRASSOT. S. Exc. M. de GROTE, sénateur, Président du Département héraldique du Sénat (Russie).

Le Président HECQUET DE ROQUEMONT, ✲. Baron Guisbert d'HUART, ✲.

L'Abbé Louis IMBERTON. Baron d'IZARN.

Vicomte Eugène de LA JAILLE. André JOUBERT.

Paul KINON.

Laurent HUCHET, comte de LA BÉDOYÈRE. Alexandre LAIR, ✪. Comte de LAPEYROUSE-BONFILS, ✲. Léonel de MOUCHET DE BATTEFORT, comte de LAUBESPIN, sénateur,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

O. ✻. Noël Le Mire. René Le Pays du Teilleul, ✻. Albert Lachaud de Loqueyssie. Adhémar de Couhé, comte de Lusignan.

Le R. P. Luigi di Maggio. Vicomte Adrien Maggiolo. René de Manthé. Auguste Le Moyne, vicomte de Margon. Marquis de Marguerye, ✻. Alfred de Martonne. L'Abbé Frédéric Masson. Comte Léon de Milly. Baron Elizé de Montagnac, ✻. Marquis de Montalembert de Cers, ✻. Comte Alexandre de Monti de Rezé. Comte Edmond Morel de Créty, ✻. Comte Hue de Mutrécy.

Comte des Nos.

Joseph-Emile, comte Palluat de Besset. Comte Alphonse de Pantin de la Guère. Don Hector Paterno Ventimiglia et Moncada, marquis de Spedalotto et de Regiovanni, comte de Prades. Charles Payan d'Augery. S. Exc. le comte de Peralada et de Zavella, par la grâce de Dieu Vicomte de Rocaberti, Marquis de Bellpuig, Grand d'Espagne de la première classe. Le R. P. Dom Paul Piolin. Comte Léon de Poncins. Baron de Portal. Comte Armand de la Porte des Vaux, ✻, ✻. Commandeur Vincent Promis.

Comte de Rancourt de Mimérand, ✻. Maximilien, baron de Reinach-Werth, O. ✻. M. Réveillé de Beauregard. Edmond Révérend, vicomte du Mesnil. Gustave, marquis de Rivoire de la Batie. L'Abbé N.-N. Robinet. Comte Louis de La Rochebrochard. Comte Félix de Roquefeuil. Comte Roselly de Lorgues, O. ✻, Grand Croix des Ordres Pontificaux, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux. Marquis de Rostaing, C. ✻. Louis Roybet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Alexandre de Guyard de Saint-Chéron. Stanislas de Baderon Thezan, marquis de Saint-Geniez. Chevalier Félix de Salles. Henri, marquis des Salles. André de Sarrebourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✲, ❶. Marquis de Schedoni, ✲. Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn. L'Abbé Emile Simon. Charles Souef. Baron Auguste de Stael-Holstein.

Philippe Tamizey de Larroque, ✲, I. P. ❶. Edilbert de Teule. Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont. Maurice Tripet. Comte Joseph Trivulzio.

Armand Van Robais. Vicomte de Vaujany, ❶. Joseph, comte de Vendômois, ✲. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✲. Marquis de Verthamon. Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas. Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Comte de Vitton de Peyruis.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les Héros de Candie

(1668-1669)

Deux cent trente années se sont écoulées depuis le jour douloureux où la magnanime Candie, après avoir soutenu valeureusement un siège d'un quart de siècle, dut se résigner à une capitulation dont les clauses auraient été infiniment plus rigoureuses, si l'héroïsme de ses défenseurs n'eût forcé l'admiration des généraux musulmans.

Jamais, depuis l'incomparable et victorieuse défense du Mont-Saint-Michel (1417-1450), lutte n'avait été si acharnée, ni surtout si sanglante : les Turcs y avaient perdu près de deux cent mille hommes ; les Chrétiens, plus de trente mille. Les mahométans avaient livré plus de 50 assauts, les assiégés avaient fait plus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de 100 sorties. Les premiers avaient fait jouer 472 mines ; les autres, 1.173. La ville avait lancé près de 600.000 coups de canon !

Ce sublime effort de la chevalerie chrétienne s'éternisait sous le regard de l'Europe, sans la déterminer à secourir les Vénitiens, parce qu'elle était, comme toujours, divisée et sous le coup de troublantes complications.

Le Roi Très Chrétien, — qui déjà en 1664 avait envoyé le duc de Beaufort menacer les possessions africaines de l'Islam, et le comte de Coligny sauver l'empereur Léopold par la mémorable victoire de Saint-Gothard, — fut encore le premier à s'émouvoir de la détresse des Candiotes.

« Six cents officiers réformés et gens de qualité » furent autorisés à partir pour cette suprême croisade, sous le commandement du duc de La Feuillade, lieutenant-général des armées du Roi, ayant pour major général le marquis de Fénelon.

La petite armée fut divisée en quatre brigades commandées par le jeune Comte de Saint-Pol (fils aîné de S. A. le Duc de Longueville), le duc de Caderousse (de la Maison d'Ancezune), le comte de Villemaur, et le duc de Château-Thierry (fils aîné de S. A. le Duc de Bouillon).

Le 25 septembre 1668, à Toulon, l'expédition mit à la voile, sous le pavillon de Malte. Un mois après, elle faisait son entrée dans Candie, aux acclamations enthousiastes de la vaillante garnison. Répartis à la défense des bastions, les Français étaient impatients d'aller à l'ennemi, et le 16 décembre, pour leur donner satisfaction, M. de la Feuillade ordonna une sortie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

en masse, qui fut l'occasion de prodiges de courage, mais fut désastreuse pour nous : les quatre cinquièmes des braves volontaires furent tués, blessés, ou faits prisonniers par les Turcs, qui s'empressèrent de leur trancher la tête.

Au mois de février 1669, après une série de sanglantes escarmouches, lorsque le duc de la Feuillade se résolut à regagner la France, il avait perdu les deux tiers de son effectif, et la plupart des survivants étaient épuisés par les fatigues et les blessures ; il en mourut beaucoup pendant la traversée ou dans le lazaret de Toulon.

Sensible à ce cruel échec, Louis XIV n'en persista pas moins à s'efforcer de secourir encore l'héroïque Candie, et de tenir tête à l'audace musulmane, qui mettait en péril toute la Chrétienté. Quelques mois suffirent pour organiser un corps de 6.500 volontaires, sous le commandement du lieutenant-général duc de Navailles. Une vingtaine de vaisseaux, sous le commandement du Duc de Beaufort, amiral de France, transportèrent l'Expédition sur les côtes crétoises.

Après une série de petits combats où brilla la valeur française, eut lieu la grande sortie du 25 juin 1669. d'abord couronnée de succès, puis, par l'explosion de la poudrière turque, dont les Français avaient conquis les approches, terminée en effroyable désastre.

Le généralissime des Vénitiens à Candie était un preux gentilhomme français, du Puy-Montbrun, marquis de Saint-André, admirablement actif en dépit de ses 74 ans. Il ne se doutait pas que le gouverneur Morosini et le provéditeur Cornaro ne prodiguaient plus le sang des braves qu'en vue d'obtenir une capi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tulation moins désavantageuse et de sauver, non la ville de Candie, mais l'amour-propre de Venise. Le duc de Navailles pénétra leur tactique, — et repartit pour la France avec les débris de sa petite armée. La république de Venise récrimina vivement, et d'abord Louis XIV tint rigueur au général trop perspicace ; mais l'événement donna tôt raison à M. de Navailles : quelques jours après son rapatriement, le 17 septembre, le marquis de Saint-André écrivait de Candie à sa femme :

« Le vizir a fait la paix avec le capitaine général (Morosini), paix très avantageuse pour la république. »

Il n'en est pas moins vrai que Venise perdait la Crète : tant d'héroïsme, tant de surhumains efforts, tant de sacrifices, tant de sang versé et du plus pur, tout cela pour aboutir à la douleur d'une capitulation et d'un abandon ! Triste fin d'épopée !...

A l'heure où la Crète, redevenue « l'île aimée des dieux », voit luire l'aurore de la délivrance, j'ai eu la pensée de rechercher les noms de ceux de nos pères qui, en 1668 et 1669, furent prodigues de leur sang, comme les vieux Croisés, pour soutenir l'honneur du nom chrétien, et pour tâcher de sauver Candie. J'y étais encouragé par notre docte Président d'honneur le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré, le très digne Président de la Société Archéologique de Nantes, qui, dès les premiers jours de l'an dernier, m'exprimait le patriotique désir de voir remettre en lumière les noms des chevaleresques compaings des ducs de la Feuillade, de Beaufort et de Navailles. Je me propose d'en donner la liste,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

aussi complète que possible, dans une étude intitulée *La Croisade de Crète* (*1668-1669*) et destinée à la *Revue des Questions Héraldiques, archéologiques et historiques*. Je n'offre ici que la liste des tués, des blessés, des braves qui succombèrent aux blessures, et de ceux qui moururent en mer, au retour de Candie, ou dans le lazaret de Toulon.

J'ai retrouvé plusieurs listes anciennes, à l'aide desquelles j'ai dressé cette glorieuse nomenclature ; mais ce n'a pas été sans quelque labeur que j'ai pu identifier maints noms plus ou moins défigurés par une orthographe des plus fantaisistes, et qu'on lira soit dans le relevé qui va suivre, soit dans la susdite étude : par exemple, Montlimard, écrit *Molimar ;* Bauquemare, *Bocmar* ; Cogolin, *Gougoulin* ; Machault, *Maschau ;* des Montils, *Démonty ;* Ardelu, *Ordelut* ; Belzunce, *Belsuns ;* Montault, *Monteau* ; la Caussade, *la Cossade ;* Betteville, *Botteville ;* la Poype, *Lapoüape ;* Rauzan, *Rosen* ; Fescamps, *Fecan* ; Balléville, *Raleville* ; Croisilles, *Croisi*, etc.

Je recommande la lecture de mes deux listes à l'attention de ceux qui aiment la Patrie Française et l'Armée de France : cette lecture ne pourra qu'aviver encore dans leur cœur les sentiments qui sont aujourd'hui plus que jamais la consigne du patriotisme : la fierté de notre race, la volonté du sacrifice, le culte du Drapeau, le fanatisme de l'honneur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

EXPÉDITION

DU DUC DE LA FEUILLADE (1)

1668

ANCEZUNE (d'). Voyez CADEROUSSE.

ANDRAULT. Voyez LANGERON.

ARGAING (d'), brigade de Caderousse, blessé.

AUBUSSON (le marquis d'), de la maison militaire du duc de la Feuillade, blessé.

AUDEBERT, volontaire, brigade de Saint-Pol, blessé avant la grande sortie du 16 décembre.

AYMER. Voyez CHEVALERIE (de la).

BARADAT (de), mousquetaire de la Garde du Roi, volontaire dans la brigade de Caderousse, tué dans une sortie, avant le 16 décembre.

BARBEZIÈRES. Voyez CHEMERAULT.

BARDONNAUD (de), même brigade, blessé.

BAUD (du), lieutenant au régiment du chevalier Arborio, tué d'un coup de mousquet avant l'arrivée de M. de la Feuillade.

BAUQUEMARE (de), brig. de Saint-Pol, blessé.

BERNIER, volontaire, même brigade, tué avant la grande sortie.

BEUIL (de), brigade de Villemaur, tué.

BEZAUDUN (de), brig. de Châteauthierry, mort de blessures reçues dans la sortie du 16 décembre.

(1) Les tués ou blessés, pour lesquels je n'indique pas de date, ont été, en très grande majorité, frappés dans la grande sortie du 16 décembre 1668.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Blanc, sergent major (1) du régiment de Fresheim, tué d'un coup de mousquet, au ravelin de Panigra.

Blancbuisson (le chevalier de), volontaire, blessé grièvement dans une sortie.

Blondel (de). Voyez Joigny.

Boisairault (de), brigade de Villemaur, tué.

Boiscommun (de), brigade de Caderousse, blessé dans une sortie après le 16 décembre.

Boislecomte (de), brigade de Villemaur, tué.

Boisperraud (du), même brigade, tué.

Bonnefont (le capitaine de), tué.

Bouchevilliers (de), brigade de Saint-Pol, blessé.

Bouteville (de), même brigade, tué avant la grande sortie.

Bricheras (Christophe), sergent major du régiment du colonel Facile, savoyard, mort de blessures reçues dans la sortie du 29 mars 1668.

Brillecourt (de), volontaire sous le duc de la Feuillade, tué.

Broquetière (de), brig. de Caderousse, blessé avant la sortie du 16 décembre.

Brunetière (de la), même brigade, tué.

Brunetière (de la), brigade de Villemaur, tué.

Caderousse (le duc de), chef de brigade, blessé dans une sortie après celle du 16 décembre.

Capucin (Un Père), s'étant jeté dans la mêlée pour assister les blessés, « y fut tué d'un coup de mousquet dans la gorge ».

Casterets (de), brigade de Caderousse, tué.

(1) Grade supérieur, équivalent à celui de major actuellement.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cerigot ou Ceriseau (de), brig. de Châteauthierry, blessé.

Chabestan (de), major du régiment du colonel Marrone, blessé dangereusement dans la sortie du 29 mars 1668.

Chaludet (de), brig. de Châteauthierry, blessé.

Chamilly (le marquis de), blessé dangereusement le 8 novembre 1668. — Voyez Morienval. — Blessé dans la grande sortie du 16 décembre.

Charbonneau (le chevalier de), volontaire, blessé grièvement dans une sortie.

Charbonniers (de), volontaire, blessé grièvement dans une sortie.

Charmont (de), brigade de Villemaur, blessé.

Chateauguillaume (de), même brigade, tué.

Chateauneuf (le colonel de), blessé avant le 16 décembre.

Chaulnes (des ou de), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Chavigny (de), brigade de Saint-Pol, blessé.

Chazerat (de), brigade de Villemaur, tué.

Chevalerie (de la), brigade du duc de Châteauthierry, tué avant la sortie du 16 décembre.

Choiseul. Voyez Hôtel (d').

Chouppes (de), brigade de Villemaur, mort de blessures reçues le 16 décembre.

Clos (le jeune du), page du généralissime (François Ghyron, marquis de Ville), « se battant comme un petit lyon qui se lance en fureur, fut tué malheureusement d'un coup de mousquet dans la teste. » Avant l'arrivée de M. de la Feuillade.

Colombière (de la), brigade de Saint-Pol, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Coquerie (de la), brigade de Villemaur, blessé.

Corsi (le capitaine Carlo de), corse; le bras emporté par un boulet, après le 16 décembre.

Coste (de la), brigade de Villemaur, blessé.

Couhé (de). Voyez Lusignan.

Coulombier (du), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Coulon, de la brig. de Saint-Pol, blessé.

Coupé, brigade de Villemaur, blessé.

Couret (du), même brigade, blessé.

Courlandon (de), de la maison militaire du duc de la Feuillade, blessé.

Courtis (des), officier dans la brigade de Villemaur, tué le 29 novembre 1668.

Creil (de), servant sous le Comte de Saint-Pol, blessé avant la grande sortie.

Créqui (le chevalier de), de la maison militaire du duc de la Feuillade, blessé.

Crolles (de), brig. de Châteauthierry, blessé.

Croze (de), même brigade, blessé.

Damas. Voyez Jouancy.

Dave (Pierre), capitaine au régiment Marrone, blessé le 29 mars 1668.

Dumont. Voyez Mont (du).

Esquay (d'), brigade de Saint-Pol, tué.

Essarts (des), même brigade, blessé.

Eyminet (le lieutenant-colonel), tué, avant l'arrivée de M. de la Feuillade.

Fénelon (le comte de), volontaire, blessé, pendant le débarquement, la barque sur laquelle il était ayant été atteinte de deux volées de canon, qui tuèrent trois hommes, entre autres le secrétaire du marquis de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Fénelon, major général du duc de la Feuillade.

Feuillade (le duc de la) et de Roannais, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en chef le corps expéditionnaire, blessé à la lèvre.

Flavigny (de), brigade de Caderousse, tué.

Fleury (de), même brigade, tué avant la sortie du 16 décembre.

Fontaines (le capitaine de), tué.

Fontaines (le comte de), brigade de Châteauthierry, blessé.

Fontaines (de), volontaire sous le Comte de Saint-Pol, tué.

Forest (de la), brig. de Châteauthierry, blessé.

Forest (le capitaine de la), tué, au ravelin de Panigra, d'une flèche qui lui traversa le cœur.

Fossés (des), brigade de Saint-Pol, blessé.

Foucault (de), capitaine des gardes du duc de la Feuillade, le bras droit cassé par un boulet, 29 novembre 1668.

Fournier. Voyez Boisairault.

Garde (de la), volontaire, blessé.

Ghisoloni (le capitaine), corse, du régiment du colonel Pascal Marrone, blessé dangereusement à la sortie du 29 mars 1668.

Girault, volontaire sous le Comte de Saint-Pol, blessé avant le 16 décembre.

Granges (des), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Harcourt (le chevalier d'), frappé d'un coup de mousquet en plein visage, et forcé par cette affreuse blessure de retourner en France, avant l'arrivée de M. de la Feuillade.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Haudonnière (de la), brig. de Villemaur, blessé.

Hommes (des), l'aîné et le cadet, volontaires sous le duc de la Feuillade, blessés.

Hongre, brigade de Caderousse, mort de blessures reçues le 16 décembre.

Hôtel (d'), brigade de Villemaur, blessé.

Infreville (d'), brigade de Saint-Pol, blessé.

Infreville (d'), de la maison militaire du duc de la Feuillade, mort de blessures reçues dans la sortie du 16 décembre.

Joigny (de), brigade de Saint-Pol, tué.

Jouancy (de), servant sous le Comte de Saint-Pol, tué.

Kadot. Voyez Sébeville.

Lacamp (de), volontaire sous le Comte de Saint-Pol, blessé avant le 16 décembre.

Lafontan (de), brigade de Saint-Pol, tué dans une sortie avant le 16 décembre.

Lande (de la), brigade de Saint-Pol, blessé.

Langelerye (de), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Langeron (le chevalier de), volontaire, tué dans une sortie.

Larré (le marquis de), blessé dangereusement le 8 novembre. — Voyez Morienval. — Blessé dans la grande sortie du 16 décembre.

Lartificier, volontaire sous le duc de la Feuillade, tué.

Latre (le capitaine de), blessé d'une mousquetade dans la sortie du 29 mars.

Launay (de), brigade de Châteauthierry, tué avant la sortie du 16 décembre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Launay (de), mousquetaire de la garde du Roi, volontaire, blessé dans une sortie.

Le Blanc, brigade de Châteauthierry, mort de blessures reçues le 16 décembre.

Le Bon, brigade de Caderousse, blessé avant la sortie du 16 décembre.

Le Bouc, brig. de Châteauthierry, tué.

Le François. Voyez Courtis (des).

Lesleu (Bernard), brigade de Saint-Pol, blessé à la jambe dans la grande sortie du 16 décembre, et d'un coup de mousquet à la tête dans la dernière sortie du Comte de Saint-Pol.

Lesleu (François), frère du précédent, brigade du Comte de Saint-Pol, tué le 16 décembre.

Le Sueur, même brigade, blessé.

Liron (de), brigade de Villemaur, tué.

Longagne (de), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Loustelnau (de), brigade de Caderousse, tué avant la sortie du 19 décembre.

Loyal, volontaire sous le Comte de Saint-Pol, mort de blessures reçues le 16 décembre.

Lusignan (de), brigade de Villemaur, tué.

Lusignan (le chevalier de), même brigade, tué.

Luz (de), brigade de Châteauthierry, blessé.

Magdelaine de Ragny (de la), volontaire, tué dans une sortie le 5 novembre.

Maisonneufve (de), brig. de Villemaur, blessé.

Maisonneufve (le chevalier de), volontaire, tué dans une sortie.

Marianville (de), brigade de Caderousse, tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Marinière (de la), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé le 16 décembre.

Martigny (de), brigade de Villemaur, tué.

Massone (le capitaine), corse, du régiment du colonel Marrone, blessé gravement dans la sortie du 29 mars 1668.

Melet ou Mellet , brig. de Châteauthierry, tué.

Menou (de), volontaire, brigade de Saint-Pol, blessé avant la grande sortie.

Mérinville (de), brigade de Caderousse, mort de blessures reçues le 16 décembre.

Milieu (de), brig. de Châteauthierry, blessé.

Molets ou Moulets (le chevalier des), servant sous le Comte de Saint-Pol, blessé.

Molière ou Morlière (de la), brigade de Villemaur, blessé.

Monstiers (des). Voyez Mérinville.

Mont (du), mousquetaire de la garde du Roi, volontaire dans la brigade de Saint-Pol, blessé dans une sortie, avant le 16 décembre.

Mont (du), brig. de Châteauthierry, blessé.

Montalon (de), brigade de Saint-Pol, blessé.

Montausier (le chevalier de), volontaire, blessé grièvement dans une sortie.

Montazeau (de), volontaire sous M. de la Feuillade, mort de blessures reçues dans la sortie du 16 décembre.

Montbrison (le comte de), brigade de Caderousse, tué avant la sortie du 16 décembre.

Montcornet (de), brig. de Châteauthierry, blessé.

Montfleury (de), (1) de la maison militaire du duc

(1) Frère du comédien-poète que Cirano de Bergerac avait... dans le nez.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la Feuillade, mort de blessures, reçues dans la sortie du 16 décembre.

Montmorin. Voyez Roche (de la).

Montoussé (de), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Montredon (de), brigade de Caderousse, blessé avant la sortie du 16 décembre.

Morelière (de la), brig. de Châteauthierry, tué.

Morienval (de), volontaire, brigade de Villemaur, « eut la teste fracassée d'un si rude coup (dans le bastion St-André) que les esclats de ses os blessèrent dangereusement messieurs de Chamilly et de Larré, qui estoient proches de luy ». 8 novembre 1668.

Morinière (de la), brig. de Villemaur, blessé.

Mothe (de la), brig. de Châteauthierry, blessé.

Motte (de la), mousquetaire de la Garde du Roi, volontaire, blessé dans une sortie.

Nanteuil (de), brigade de Villemaur, blessé.

Navarre (de), sergent, brigade de Châteauthierry, blessé.

Nerbonne (de la), major de la brigade de Villemaur, blessé.

Neufville (de) l'aîné, brigade de Saint-Pol, tué.

Oradour (le marquis d'), volontaire, brigade de Saint-Pol, 17 ans, tué dans la sortie du 16 décembre. Les Turcs lui coupèrent la tête, ainsi qu'à 300 autres morts, blessés ou prisonniers.

Oury, volontaire sous le Comte de Saint-Pol, mort de blessures reçues le 16 décembre.

Oxenstiern (le comte d'), de la maison militaire du duc de la Feuillade, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Paillolle (de la), brigade de Villemaur, mort de blessures reçues le 16 décembre.

Pastre (de ou du), brig. de Châteauthierry, mort de blessures reçues le 16 décembre.

Perès (le capitaine Egidio-Francesco), corse, tué après la grande sortie.

Perès (le colonel Simonetto), corse, tué après la grande sortie.

Peri (Giacinto), corse, surintendant général des troupes italiennes et corses à Candie ; la main gauche emportée par un boulet, le 20 juillet.

Plessis (du), brigade de Villemaur, blessé.

Poncet, brigade de Châteauthierry, blessé.

Pozzo di Borgo (le colonel), commandant un régiment corse, et le lieutenant-colonel Tavera, corse, soutiennent avec succès une furieuse escarmouche ; mai 1668.

Pré (du), major de la brigade de Villemaur, tué d'un coup de canon, 8 novembre 1668.

Pressy (de), même brigade, blessé.

Puygaillard (de), brig. de Saint-Pol, tué.

Puyguillon (de), de la maison militaire du duc de la Feuillade, blessé grièvement dans la sortie du 16 décembre ; perte d'un œil.

Rados (le colonel), blessé dans une sortie, avant l'arrivée de M. de la Feuillade.

Ranvier, volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Refuge (le marquis de), brig. de Caderousse, blessé avant la sortie du 16 décembre.

Richet ou Riquet, même brigade, tué.

Rivière (de la), capitaine au régiment Marrone,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mort de blessures reçues dans la sortie du 29 mars 1668.

Rochefort (de), brig. de Villemaur, blessé.

Roche-Montmorin (de la), même brigade, blessé.

Roches (des), brigade de Saint-Pol, blessé avant la grande sortie.

Romécour (de), brig. de Châteauthierry, blessé.

Roque (de la), volontaire, brigade de Saint-Pol, blessé avant et dans la grande sortie du 16 décembre.

Roquette (le capitaine de la), tué, avant l'arrivée de M. de la Feuillade.

Rouveret ou Rouverais (du), volontaire, brigade de Saint-Pol, tué avant la grande sortie.

Royer. Voyez Sauvagère (de la).

Sablonnière (de la), brig. de Châteauthierry, tué.

Sablonnière (de la), volontaire, brigade de Saint-Pol, blessé avant le 16 décembre.

Saint-Auban (de), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Saint-Aubin (de), brig. de Saint-Pol, blessé.

Saint-Basile (de), même brigade, tué.

Saint-Cyran (de), brigade de Villemaur, tué.

Saint-Marcel (de), brig. de Châteauthierry, mort de blessures reçues dans la sortie du 16 décembre.

Saint-Michel (de), sergent, brigade de Châteauthierry, tué avant la sortie du 16 décembre.

Saint-Quentin (de), brigade de Saint-Pol, tué.

Salignac (le comte de), brigade de Châteauthierry, blessé. — Voyez Fénelon.

Sauvagère (de la), brig. de Saint-Pol, blessé.

Sèbeville (de), même brigade, blessé.

Senan (de), volontaire sous M. de la Feuillade, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Sénéchal, brigade de Saint-Pol, tué.

Serravalle (de), ingénieur, savoyard, blessé avant l'arrivée de M. de la Feuillade.

Signol (de), brigade de Villemaur, tué.

Sonnotte (de), brigade de Saint-Pol, blessé.

Soulage (de), brigade de Caderousse, tué.

Sovion (de), brigade de Villemaur, blessé.

Suart, brigade de Caderousse, blessé.

Tambonneau (le chevalier de), brigade de Saint-Pol, blessé.

Tarreau (du), brig. de Villemaur, tué avant la sortie du 16 décembre.

Tavannes (le marquis de), servant sous le Comte de Saint-Pol, tué.

Tavera, lieutenant-colonel du régiment corse Pozzo di Borgo. Voyez ci-dessus, à ce dernier nom.

Torigny (le chevalier de), brig. de Saint-Pol, blessé.

Tour-Neuvillars (Jean de la), chevalier de Malte, gentilhomme du lieutenant-général duc de la Feuillade, « tué d'un coup de lance à feu que les nôtres avaient poussée mal à propos vers les ennemis ». 28 novembre 1668.

Trèfles (des) ou Tréflez (de), brig. de Villemaur, mort de blessures reçues le 16 décembre.

Tringues (le sergent major), blessé d'un coup de flèche dans la sortie du 29 mars 1668.

Varanne (de la), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Vaubourg (de), brigade de Villemaur, blessé.

Vaucelles ou Vauzelles (le chevalier de), même brigade, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Vendeuil (de), volontaire sous le duc de la Feuillade, blessé.

Vergon ou Vergons (de), brig. de Châteauthierry, blessé.

Verneuil (le chevalier de), brig. de Saint-Pol, tué.

Vignolles (le comte de), de la maison militaire du duc de la Feuillade, blessé.

Vignolles (de), le cadet, brigade de Châteauthierry. blessé.

Villebussière (de), brigade de Villemaur, blessé.

Villefranche (de), volontaire, tué dans une sortie. 5 novembre 1668.

Villemaur (le comte de), chef de brigade, tué.

Villemaur (de), fils, brigade de Villemaur, blessé.

Villeneuve (de), sergent major de bataille, blessé, avant l'arrivée de M. de la Feuillade.

Villeneuve (de), brig. de Châteauthierry, tué.

Villeserin (le chevalier de), brigade de Saint-Pol. tué.

EXPÉDITION DES DUCS DE BEAUFORT ET DE NAVAILLES (1)

1669

Alis (le chevalier d'), capitaine de vaisseau sur « Le Lis », très grièvement blessé.

(1) Les tués ou blessés, pour lesquels je n'indique pas de date, ont été, en très grande majorité, frappés dans la grande sortie du 25 juin 1669.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Allain (Théophile), matelot de la Thérèse, tué.

Allenne (Yvon), off. marinier de la Thérèse, tué.

Amplemont (d'), volontaire, blessé.

Antragues (d'), capitaine au régiment d'Harcourt, blessé.

Antreuille (d'), mousquetaire, prem. comp., tué.

Arbois (le chevalier d'), lieutenant, blessé.

Archambaud, mousquetaire, prem. comp., tué.

Ardelu (d'), mousquetaire, prem. comp., tué.

Ardennes (le chevalier d'), capitaine au régiment de Saint-Vallier, tué.

Ardy (d'), lieut. au régiment de Rauzan, blessé.

Arènes (des), capitaine d'infanterie, blessé.

Argilliers (d'), major du rég. de Montpezat, tué « à une sortie ».

Arnofini, mousquetaire, prem. comp., tué.

Arsonval (d'), capitaine d'infanterie, blessé.

Asseville (d'), lieut. au rég. de Grancey, blessé.

Astrucq (Louis), matelot de la Thérèse, tué.

Attainville (le chevalier d'), lieutenant, blessé.

Aubusson (d'), mousquetaire, prem. comp., blessé.

Auriac (d'), mousquetaire, prem. comp., blessé.

Aurouche (des Aurouces ?), mousquetaire, prem. comp., tué.

Avejan (d'), lieut. au rég. de Montpezat, blessé.

Avennes (d'), lieut. au rég. de Grancey, tué.

Baigneaux (de), lieut. au rég. de Vendôme, blessé.

Balagny (de), lieutenant, blessé.

Balléville (de), lieut.-colonel du rég. de Grancey, « blessé à une sortie particulière ».

Bandeville (Régiment du marquis de) : 2 sergents et 75 soldats tués ; nombreux blessés.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Banne (de). Voyez Avejan (d').

Barbazan. Voyez Castel (du).

Bardier (André), off. marinier de la Thérèse, tué.

Barin. Voyez Gallissonnière (de la).

Barthe (de la), mousquetaire, 2e comp., tué.

Barthélemy (Antoine), officier marinier de la Thérèse, tué.

Bastide (de la), capit. au rég. de Montpeyroux, tué.

Baude (Hébert), off. marinier de la Thérèse, tué.

Baudry (Pierre), matelot de la Thérèse, tué.

Baume (le comte de la), capitaine de vaisseau sur « La Thérèse », blessé.

Beauchamp (de), capit. au rég. d'Harcourt, tué.

Beaufort (le duc de), amiral, commandant la flotte, tué ou disparu le 25 juin.

Beaunay (de), sous-lieut. aux Gardes, tué.

Beaurecueil (de), volontaire aux Gardes, blessé.

Beauvais (de), lieut. aux Gardes, tué.

Beauvillon (le chevalier de), volontaire, blessé.

Beauvoisin (le chevalier de), volontaire aux Gardes, tué.

Bellebrune (de), lieut. au rég. de Lorraine, tué.

Bellegarde (de), capit. au rég. de Châteauthierry, « contusion de balle perdue ».

Belleville (de), lieut. au rég. de Bretagne, blessé.

Benquet (de), mousquetaire, prem. comp., tué.

Béranger (Antoine), officier marinier de « La Thérèse », tué.

Bernard, mousquetaire, 2e comp., blessé.

Berneuil (de), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Bernu (Antoine), off. marinier de « La Thérèse », tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Berthonval (de), lieut. au rég. d'Harcourt, blessé.

Besson, lieut. au rég. de Montpezat, blessé.

Betteville (de), commandant l'artillerie française, « blessé à la batterie du Provéditeur ».

Bic (Georges), matelot de « La Thérèse », tué.

Bidremant, volontaire au rég. de Lorraine, tué.

Blandinière (de la), lieut. au rég. de Grancey, blessé.

Blondel de Joigny. Voyez Bellebrune.

Boisdauphin (le marquis de), volontaire aux Gardes françaises, tué.

Boisdavid (du), capitaine d'infanterie, blessé.

Boisemont (de), lieut. de cavalerie, comp. de Sommièvre, tué.

Boisreclou (de Boisredon ?), lieut.-colonel du rég. de Lignières, blessé ; perte d'un bras.

Boisseulh (de), sous-brigadier d'infanterie, tué.

Boissière (de la), capitaine d'infanterie, blessé.

Boissonnade (de), cadet dans la comp. colonelle du régiment de Jonzac, blessé.

Boisville (de), lieut. au rég. de Château-Thierry, écuyer du duc de Châteauthierry, blessé d'un coup de mousquet.

Bolborgne (le chevalier de), lieut. au rég. de Châteauthierry, « blessé à l'assaut ».

Bonhomme (Jacques), matelot de « La Thérèse », tué.

Bonnaire (de). Voyez Debonnaire.

Bonnefont (de), brigadier d'infanterie, tué.

Bonnefoy, volontaire au rég. de Lorraine, tué.

Bonnefoy, mousquetaire, 2e comp., blessé.

Borie (de ou de la), cap. au rég. de Bretagne, mort au retour de l'expédition.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bosc (du), mousquetaire, 2e cómp., tué.

Boucherie (de), lieut. au rég. de Rauzan, blessé.

Boucq (de), capitaine au rég. de la Fère, blessé.

Bouffier (Honoré), off. marinier de « La Thérèse », tué.

Bouillé (le commandeur de), commandant « Le Provençal », tué.

Boulets (des), capitaine au régiment. de Grancey, blessé.

Bourdonné (de), mousquetaire, prem. comp., blessé.

Bourg (Jean du), matelot de « La Thérèse, » tué.

Bourgarel (Pierre), off. marinier de « La Thérèse », tué.

Bourgneuf (de), aide-de-camp du duc de Navailles, tué.

Bourlon, capitaine d'infanterie, blessé.

Boyer, lieutenant de vaisseau sur « La Thérèse », tué.

Breda (Mathurin), matelot de « La Thérèse », tué.

Bremond (Jacques), matelot de « La Thérèse », tué.

Bremond (Jean), matelot de « La Thérèse », tué.

Bretagne (Régiment de) : 5 sergents et 110 soldats tués ; nombreux blessés.

Bretesche (le chevalier de la), sous-lieutenant de vaisseau, tué.

Breuil (du), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Brosse (de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Brouson (Antoine), off. marinier de « La Therèse », tué.

Bugnaud, lieutenant au rég. de Lorraine, tué.

Bury (de), capitaine d'infanterie, tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cabarrous (de), sous-brigadier de la 2e comp. des mousquetaires, tué.

Callan (Etienne), off. marinier de « La Thérèse », tué.

Calvayrac (de), capitaine au rég. de Jonzac, blessé.

Carac (de Carrague ?), mousquetaire, prem. comp., tué.

Carbonnier (Etienne), off. marinier de La « Thérèse », tué.

Cardinal (Jean), matelot de « La Thérèse », tué.

Carle, enseigne, aide-major au rég. de Grancey, blessé.

Carle (J.-B.), off. marinier de « La Thérèse », tué.

Carrière ou Carrières (de), lieut. au régiment d'Harcourt, blessé.

Castel-Barbazan (du), lieutenant, blessé.

Castellan (de), brigadier d'infanterie, major commandant le détachement du régiment des Gardes françaises, tué.

Castillon (de), lieut. au rég. de Rauzan, blessé.

Caussade (de la), lieut. au rég. de Jonzac, blessé.

Cauvisson (le chevalier de), capitaine aux gardes françaises, commandant après la mort du major de Castellan, blessé.

Cavignan (de), brigadier des Mousquetaires, tué. — Voyez Comignan.

Caylus. Voyez Quélus.

Cazalède (de), capit. aide-major au rég. de Mont-Peyroux, blessé.

Cernay (de), lieut. au rég. de Châteauthierry, tué d'un coup de mousquet dans la tête.

Chabert (de), sous-lieutenant de vaisseau, tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chaise (de la), volontaire aux Gardes, blessé.

Chambon (de), lieutenant, blessé.

Chambon (de). mousquetaire, prem. comp., tué.

Chantoy (de), lieutenant aux Gardes, tué.

Chasse (de la), capitaine au rég. de Grancey, blessé.

Chastain (du), mousquetaire, 2e comp., tué.

Chateauthierry (Régiment de) : 1 sergent et 45 soldats tués.

Chatelier (du), lieutenant au rég. de Jonzac, tué.

Chauvinière (de la), capitaine au régiment de Saint-Vallier, tué.

Chazelet (de), lieut. au rég. de Mounismes, tué.

Chemerault (le chevalier de), enseigne de vaisseau sur « la Thérèse », tué.

Chenaye (de la), capitaine au rég. de Montaigu, blessé.

Cherville (de), mousquetaire, prem. comp., tué.

Chevalleraye (de la), capit. au rég. de Mounismes, blessé.

Chevallier (Simon), off. marinier de la Thérèse, tué.

Choiseul-Francières (le comte), maréchal de camp, commandant la cavalerie, blessé.

Choiseul (Compagnie de caval. du comte de) : 66 cavaliers, 17 tués, « sans parler des blessés ».

Choisy (de), lieutenant, blessé.

Cipriani (de), volontaire aux Gardes, tué.

Cizos (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Clanlieu (de), major du rég. d'Harcourt, blessé.

Clérac (de), mousquetaire, prem. comp., blessé.

Clermont-Lodève (le chevalier de), volontaire, comp. de cavalerie de Choiseul, tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Clos (du), capitaine des gardes du duc de Navailles, blessé.

Cluis ou Clus (le chevalier de), volontaire, tué.

Cocherel (de), capit. au rég. de Bretagne, tué.

Coetlogon (de), enseigne de vaisseau sur « Le Beaufort », tué.

Colbert (de). maréchal de camp, blessé.

Colle (de), lieut. de cavalerie, comp. de Saint-Estève, blessé.

Colmont (de), lieut. de cavalerie, comp. de Saint-Estève, blessé.

Colombe (de), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Combe (de la), capit. au rég. de la Fère, blessé.

Combes (des), brigadier de la 2e comp. des Mousquetaires, tué.

Comignan (de), brigadier de la prem. comp. des Mousquetaires, tué. — Voyez Cavignan.

Comte (Joseph), off. marinier de la Thérèse, tué.

Conat (de), volontaire aux Gardes, blessé.

Condry (le chevalier de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Coniac (de), capit. au rég. de Jonzac, blessé.

Conti (Régiment de). Voyez Mounismes.

Coriton, enseigne de vaisseau sur « Le Croissant » (commandé par le chevalier de Tourville), blessé.

Corneille (Jean), off. marinier de la Thérèse, tué.

Corneille (René), matelot de la Thérèse, tué.

Cotignon, lieutenant, tué.

Coudre (de la), capit. au rég. d'Harcourt, blessé.

Couffy (de), lieutenant, tué.

Courcelles (de), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Courlon (de), capitaine au rég. de Grancey, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Courtiade (de), lieutenant de vaisseau sur « La Princesse », tué.

Couvrelles (de), capitaine au rég. de Bandeville, blessé.

Croisilles (de), capitaine aux Gardes françaises, blessé. (Il est appelé par erreur, dans une des *Listes*, « de Croisi ».)

Croix (de la), « intendant de l'armée, s'acquitta très dignement de cette charge ; il mourut au retour, au golfe de Palme. »

Croix de Chevrières (de la). Voyez Saint-Vallier (comte de).

Dampierre (le marquis de), colonel du régiment de son nom, brigadier d'inf., tué.

David (Antoine), off. marinier de la Thérèse, tué.

Debonnaire (Anastase), off. marinier de la Thérèse, tué.

Deffend (du), lieutenant au rég. de Jonzac, tué.

Dumas (Honoré), off. marinier de la Thérèse, tué.

Dumats (Antoine), off. marinier de la Thérèse, tué.

Dumatz (Victor), off. marinier de la Thérèse, tué.

Duquesne (Samson), matelot de la Thérèse, tué.

Durfort. Voyez Kauzan.

Eau (de l'), mousquetaire, prem. comp., tué.

Ectot (d'). capit. de vaisseau, commandant la Thérèse, tué.

Ectot (d'). lieut. de cavalerie, comp. de Saint-Estève, blessé.

Entragues (d'). Voyez Antragues.

Escalle (Laurent), matelot de la Thérèse, tué.

Essarts (des), capitaine d'infanterie, blessé.

Essarts (le chevalier des), volontaire, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Essarts (des). Voyez Lignières (marquis de).

Estelle (Bernard d'), matelot de la Thérèse, tué.

Eyguières (d'), lieut. au rég. de Vendôme, blessé.

Fabert (le marquis de), colonel du rég. de Lorraine, tué.

Fabron (Jean), off. marinier de la Thérèse, tué.

Fage (de la), lieutenant, tué.

Fagny (de), lieutenant de vaisseau, tué.

Fardallou (Gaspard), off. marinier de la Thérèse, tué.

Fauchet (Laurent), off. marinier de la Thérèse, tué.

Fescamps (de), capit. au rég. d'Harcourt, tué.

Feuillade (de la), lieut. de cavalerie, comp. de Sommièvre, blessé.

Fioravanti, brigadier d'infanterie, tué.

Flandre (de), capitaine d'infanterie, blessé.

Flandrin, lieut. au rég. de Montpeyroux, blessé.

Flory (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Fontaines (des), lieut. de cavalerie, comp. de Saint-Estève, blessé.

Fontenelle (de), major du rég. de Vendôme, blessé.

Fontenille (de), volontaire aux Gardes, blessé.

Foran (de), volontaire à bord du « Monarque », tué.

Force (de la), lieut. au rég. de Vendôme, blessé.

Forest de Baillot (de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Fortière (de la), lieutenant, blessé.

Fourcy (Jacques), matelot de la Thérèse, tué.

Fourneaux (des), lieutenant, blessé.

Franc (de), lieut. f. f. de major au rég. de la Fère, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Francherie (de la), lieut. au rég. de Montaigu, tué.

Francpré (de), major d'infanterie, blessé.

Frémont (de), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Fresnay (du), enseigne au rég. de Grancey, blessé. — (Dans une des *Listes* il est appelé « Du Fresne ».)

Galliffet (de), lieutenant, blessé.

Gallissonnière (de la), volontaire, blessé.

Gardes Françaises (détachement du régiment des) : 6 sergents et environ 150 soldats tués ; nombreux blessés.

Garnier, capitaine au rég. de Lorraine, tué.

Garnier, brigadier d'infanterie, blessé.

Gastine ou Gatine (de), capitaine, tué.

Gaujac (de), lieut. au rég. de Saint-Vallier, blessé.

Gaurie (de la), capitaine, major du rég. de Montaigu, blessé.

Gaurie (de la), lieut. au rég. de Montaigu, tué.

Gauville (de), commissaire de l'artillerie française, « blessé à la batterie de Tramata ou Dermata ».

Georges (J.-B.), off. marinier de la Thérèse, tué.

Gernicourt (de), sous-brigadier d'infanterie, tué.

Gibaudière (de la), lieutenant, blessé.

Gigou (Jean), off. marinier de la Thérèse, tué.

Gironville (de), capitaine au rég. de Grancey, blessé.

Goindreville (de), capit. au rég. de Bretagne, tué.

Gomer (de), maréchal-des-logis des gardes du duc de Navailles, tué.

Gottard (Barthélemy), off. marinier de la Thérèse, tué.

Goujon (Jacques), off. marinier de la Thérèse, tué.

Gout (de), lieut. au rég. de Montpezat, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Gouy (de), capit. au rég. de Mounismes, tué.

Grancey (le marquis de), colonel du régiment de son nom, blessé.

Grancey (Régiment de) : 5 sergents et 120 soldats tués ; nombreux blessés.

Grange (de la), major du rég. de Saint-Vallier, tué.

Grange (de la), capitaine aide-major au régiment de Mounismes, tué.

Grenier, capitaine au rég. de Lorraine, tué.

Gritolet, mousquetaire, prem. comp., tué.

Group, mousquetaire, prem. comp., tué.

Guénégaud (de), volontaire aux Gardes, tué.

Guerry (de), capitaine au rég. de Bandeville, blessé.

Guitard (de), enseigne au rég. de Lignières, blessé.

Hallot (de ou du), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Hangest (de), lieut. de cavalerie, comp. de Choiseul, tué.

Harambure (d'), mousquetaire, 2e Comp., tué.

Harcourt (Régiment d') : 6 sergents et 300 soldats tués ; presque tous les autres, blessés.

Hautefaye (de), volontaire au rég. de Lorraine, tué.

Haute rive (d'), commissaire de l'artillerie française, « blessé à une batterie ».

Hautpoul (d'), mousquetaire. prem. comp., blessé.

Haye (de la), lieut. de cavalerie, comp. de Sommièvre, tué.

Hébert, capitaine d'inf., blessé.

Héméricourt (d'), lieutenant de vaisseau sur « Le Comte », blessé.

Héricourt (d'), lieutenant de vaisseau sur « Le Fleuron », tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Heudicourt (Compagnie de caval. du marquis d') : 56 cav., 8 tués, nombreux blessés.

Hoguette (le chevalier de la), aide-de-camp du duc de Navailles, tué.

Hoguette (de la), sous-lieut. aux Gardes, tué.

Houches (des), capitaine d'infanterie, blessé.

Hugot, lieutenant au rég. de Rauzan, blessé.

Janse (André), off. marinier de la Thérèse, tué.

Janse (Jean), officier marinier de la Thérèse, tué.

Jaucourt (de), mousquetaire, 2e compagnie, tué.

Jonquoy (du), lieutenant, tué.

Jonzac (le marquis de), colonel du régiment de son nom, blessé.

Jonzac (Régiment de) : 9 sergents et 2000 soldats tués, ou morts, soit au retour sur le vaisseau, soit au lazaret de Toulon.

Josseau, lieutenant, tué.

Kerdavid (Jean), matelot de la Thérèse, tué.

Kermel (de), enseigne de vaisseau sur « Le Monarque », blessé.

Labbé, capitaine au rég. de Bandeville, blessé.

Labrugne (de), lieut. au rég. de Montpeyroux, tué.

La Fère (Régiment de) : 5 sergents blessés, 35 soldats tués.

La Fine, capitaine d'infanterie, blessé.

Lair (le chevalier de), capitaine au rég. de Saint-Vallier, blessé.

Lamont (de), capitaine au rég. de Bandeville, « à qui M. de Navailles donna une épée en vermeil avec un baudrier, pour avoir fait un logement à la Sablonière. »

Lande (de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Landot (de), aide-de-camp du duc de Navailles, blessé.

Lanson (de), capitaine aide-major au rég. de Lorraine, tué.

Lanson (de), frère du précédent, tué.

Larry (Balthazar du), matelot de la Thérèse, tué.

Lartigolle (de), mousquetaire, prem. camp., blessé.

Lartigue (de) mousquetaire, 2e comp., tué.

La Scave (de Las Cases ?), mousquetaire, prem. comp., tué.

Lasse (le vicomte de), neveu du duc de Navailles et lieutenant de ses gardes, blessé.

Lau (le baron du), volontaire, blessé. — Voyez L'Eau (de).

Laurens (du), capitaine d'infanterie, tué.

Lauzun (le vicomte de), volontaire dans la cavalerie, compagnie de Saint-Estève, blessé.

Laveyron (Gaspard de), matelot de la Thérèse, tué.

Le Bel du Val, lieutenant, blessé.

Lebrun (Thomas), matelot de la Thérèse, tué.

Le Comte (Gilles), off. marinier de la Thérèse, tué.

Le Gard (Pierre), off. marinier de la Thérèse, tué.

L'Envilly (de Longvillers ?), mousquetaire, prem. comp., tué.

Lignières (le marquis de), colonel du rég. de son nom, la cuisse brisée dans la sortie du 25 juin, mort de sa blessure.

Lignières (Régiment de) : 70 soldats tués, nombreux blessés.

Lislebonne (le chevalier de), enseigne au rég. de Lorraine, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Londe (de la), enseigne de vaisseau sur la « Thérèse », tué.

Longueval (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Longvillers. Voyez L'Envilly.

Lormier, mousquetaire, 2e comp., tué.

Lorraine (Régiment de) : 5 sergents et 150 soldats tués : nombreux blessés.

Loubier (de), neveu du duc de Navailles, volontaire, mort à Toulon, au retour de l'expédition.

Loutaud (le chevalier de), lieut. au régiment de Châteauthierry, f.f. de major, 2 blessures.

Louvry (de), enseigne au régiment d'Harcourt, blessé.

Lyon (Jean du), matelot de la Thérèse, tué.

Madeleine (de la), lieut. au rég. de Bretagne, tué.

Maffre (Pierre), matelot de la Thérèse, tué.

Magnan (Benjamin), matelot de la Thérèse, tué.

Maillerie (de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Maillet, capitaine d'infanterie, blessé.

Malhouet, lieutenant, blessé.

Malmy (de), enseigne au rég. de Bandeville, tué.

Marans (de). Voyez Muron (de).

Mareiges (de), enseigne au rég. de Mounismes, blessé.

Marets (des), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Marillière (de la), lieut.-colonel du régiment de Lorraine, blessé.

Marin (Pierre), matelot de la Thérèse, tué.

Marouin (du), mousquetaire, 2e comp., tué.

Marré (de), capit. au régiment de Vendôme, blessé.

Marsan (de), capit. au rég. de Mounismes, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Marsillac (de), cap. au rég. de Jonzac, blessé.

Marre Suaty (de la), (de la Mare de Surcy ?), lieutenant, tué.

Martel-Vandray (de), capitaine aux Gardes, tué.

Martin (Michel), off. marinier de la Thérèse, tué.

Martinval (de), lieut. de cavalerie, comp. de Choiseul, tué.

Mauboussquet (de), de l'état-major du comte de Vivonne, blessé.

May (du), mousquetaire, prem. comp., tué.

Mayet (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Mazure (Pierre de), matelot de la Thérèse, tué.

Mélier (du), lieut. au rég. d'Harcourt, blessé.

Menetou (de), sous-brigadier d'inf., tué.

Mieulan (Charles), off. marinier de la Thérèse, tué.

Moissac (de), enseigne aux Gardes françaises, blessé.

Moisson, lieut. de cavalerie, comp. de Choiseul, blessé.

Monconseil (le chevalier de), cap. au rég. de Bretagne, tué. (Il est appelé, dans une des *Listes*, « le chevalier de Moncousat »).

Monléon (de), enseigne des gardes du duc de Navailles, blessé.

Monplain (Ferdinand de), matelot de la Thérèse, tué.

Monsoué (de), lieut. au rég. de Jonzac, tué.

Mont (du), lieutenant, tué.

Montaigu (le chevalier de), lieut. de la comp. colonelle avec commission de capitaine au rég. de Montaigu (d'O), blessé. « Il eut une épée avec un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

baudrier de M. de Navailles, pour avoir bien fait dans une sortie que fit M. Colbert par la porte Saint-George ».

Montaigu (Régiment de) : 2 sergents et 130 soldats tués ; nombreux blessés.

Montal (le chevalier de), capitaine au régiment de Montpezat, tué.

Montault-Bénac (de). Voyez Navailles.

Montbron (le comte de), commandant les Mousquetaires, blessé.

Montel (du), lieut. au rég. de Jonzac, blessé.

Montfort (de), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Montfranc (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Montigny (de), lieutenant aux Gardes, major de brigade, blessé.

Montils (des), lieutenant, tué.

Montoisy ou Monloisy (de), mousquetaire, prem. comp., tué.

Montmas (de), lieut. au rég. de Jonzac, blessé.

Montpeyroux (Régiment de) : 3 sergents et 125 soldats tués ; nombreux blessés.

Montpezat (Régiment de) : 2 sergents et 50 soldats tués ; nombreux blessés.

Montreuil (de), capitaine aux Gardes françaises, tué.

Mothe (de la), lieut. au rég. de Rauzan, blessé.

Motte (de la), aide-major sur « Le Dunkerquois », blessé.

Motte-Martin (de la), lieutenant au régiment de Jonzac, tué.

Moudhard (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Mounismes (Régiment de), : 2 sergents et 80 soldats tués ; nombreux blessés.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mousquetaires de la Garde du Roi : 30 tués, 60 blessés.

Mulonnière (de la), capitaine au rég. de Lorraine, blessé.

Muron (de), major du rég. de Jonzac, blessé. (Le général Susane l'appelle « de Marans ».)

Nadal (Pierre), matelot de la Thérèse, tué.

Nanclas (de), capitaine au rég. de Jonzac, blessé.

Naulot, lieutenant, tué.

Navailles (le duc de), lieutenant général commandant le corps expéditionnaire, blessé d'un coup de pierre à l'épaule en défendant le fort Saint-André; blessé le 25 juin.

Nègre (Vincent), officier marinier de la Thérèse, tué.

Neyrolles (de), lieut. au rég. d'Harcourt, blessé.

Nicolas (Blaise), off. marinier de la Thérèse, tué.

Noguères (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Noüe (le chevalier de), capitaine au rég. de Rauzan, blessé.

Novion (le chevalier de), colonel du rég. de Bretagne, blessé.

O (le marquis d'), colonel du rég. de Montaigu, blessé.

O (d'), lieut. aux Gardes, tué.

Officiers réformés, volontaires : 60 tués.

Ollier, capitaine de cavalerie sous le comte de Choiseul, blessé.

Ollier (Compagnie de caval. du capitaine) : 50 cav., 10 tués, « sans parler des blessés ».

Omey (d'), lieut. au rég. de Rauzan, blessé.

Orgeville (d'), lieutenant, tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Origny (d'), volontaire, blessé.

Origny (d'), lieut. au rég. de Lorraine, blessé.

Ouches (des). Voyez Houches (des).

Pacard (Barthélemy), matelot de la Thérèse, tué.

Palud (de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Panneterie (de la), capitaine au rég. de Lorraine, tué.

Parc (du), sous-brigadier de la 2e comp. des Mousquetaires, tué.

Parmentier, lieutenant au rég. de Châteauthierry, « blessé à la sortie de Candie ».

Pascal (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Patrey (Jean), off. marinier de la Thérèse, tué.

Pavin (l'abbé), aumônier de la Thérèse, tué.

Pelingan, mousquetaire, prem. comp., tué.

Pérès (de), capitaine d'infanterie, tué.

Périnet, mousquetaire, prem. comp., tué.

Pernac (de), capitaine d'infanterie, tué.

Perrin ou Peyrin (le chevalier de), volontaire, blessé.

Persange (de), capitaine d'infanterie, blessé.

Perrier, lieut. aide-major au rég. de Saint-Vallier, blessé.

Pétrot, lieutenant au rég. d'Harcourt, tué.

Peyret (du), lieutenant de cavalerie, comp. de Sommièvre, blessé.

Pinerville (de), maréchal des logis de la 2e comp. des mousquetaires, tué.

Pinguis, capitaine d'infanterie, blessé.

Plagne-Castel (de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Planchoury (de), lieutenant, tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Planques (de), lieut.-colonel du rég. de Montpeyroux, blessé.

Plattou (Jacques), off. marinier de la Thérèse, tué.

Plessis (du), lieutenant, blessé.

Pommereuil (de), lieut. aide-major au rég. de Lorraine, blessé.

Portes (des), mousquetaire, 2e comp., tué.

Potier. Voyez Novion, Tresmes.

Poumet (Pierre), off. marinier de la Thérèse, tué.

Poype (de la), enseigne de vaisseau sur « Le Monarque », blessé.

Prade (de la), mousquetaire, 2e comp., tué.

Prade (de la), lieutenant au rég. de Saint-Vallier, blessé.

Préleux (de), capitaine, major du rég. de Lignières, blessé.

Prinville (de), maréchal-des-logis des Mousquetaires, blessé.

Provenchère (de), volontaire au rég. de Vendôme, fils du lieut.-colonel, tué.

Provins (de), capitaine d'infanterie, tué.

Prugne (de la), mousquetaire, 2e comp., tué.

Puy (du), capitaine d'infanterie, blessé.

Quélus (le chevalier de), volontaire au rég. de Lorraine, tué.

Quesnay (du), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Radepont (de), volontaire aux Gardes, blessé.

Rance (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Rauzan (Louis de Durfort, comte de), colonel du régiment de Rauzan, tué.

Rauzan (Régiment de) : 3 sergents et 85 soldats tués ; nombreux blessés.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ravoire (de la), lieut. au rég. de Lorraine, blessé.

Raymond (Elie), off. marinier de la Thérèse, tué.

Raynaud (Antoine), off. marinier de la Thérèse, tué.

Raynaud (François), off. marinier de la Thérèse, tué.

Reboullet (Pierre), off. marinier de la Thérèse, tué.

Repaire (du), mousquetaire, prem. comp., tué.

Rey (de), lieutenant, blessé.

Ricourt (de), volontaire, tué.

Rigauville (de), maréchal-des-logis de la prem. compagnie des Mousquetaires, blessé.

Rives (des), mousquetaire, prem. comp., tué.

Roche-Beaucourt (de la), capitaine d'inf., tué.

Rocher (du), mousquetaire, prem. comp., tué.

Rodon (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Roquetaillade (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Rougemont (de), capit. au rég. d'Harcourt, tué.

Rousset (du), mousquetaire, 2e comp. tué.

Rouxel de Médavy. Voyez Grancey.

Roye (de), lieutenant, blessé.

Roys (des), mousquetaire, prem. comp., tué.

Ruvigny (le marquis de), aide-de-camp du duc de Navailles, blessé.

Sagnes (de), capitaine au rég. de Lignières, blessé.

Saillet, lieutenant, blessé.

Saint-Amour (de), maréchal-des-logis de la comp. de Choiseul, blessé.

Saint-Aoust (Comp. de caval. du comte de) : 90 cav., 16 tués ; « le nombre des blessez a esté fort grand. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Saint-Cernin (de), de Figeac, lieutenant, tué.

Saint-Ciergues ou Saint Cirgue (de), lieutenant au rég. de la Fère, blessé.

Saint-Cyr (de), capit. au rég. d'Harcourt, blessé.

Saint-Estève (le chevalier de), lieut. de Cavalerie, comp. de Saint-Estève, blessé.

Saint-Estève (Comp. de cavalerie de) : 60 cav., 10 tués, nombreux blessés.

Saint-Etienne (de), sous-brigadier d'infanterie, blessé.

Sainte-Foy (de), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Saint-Georges (de) mousquetaire, 2e comp., tué.

Saint-Jean (de), capitaine, tué.

Saint-Lary (de), capitaine d'infanterie, tué.

Saint-Marc (le baron de), gouverneur de Mgr le chevalier de Vendôme, reçut un coup de mousquet dans son justaucorps, étant aux côtés de ce jeune prince.

Sainte-Maure (de). Voyez Jonzac (marquis de).

Sainte-Mesme (de), lieutenant de vaisseau sur « Le Fleuron, » tué.

Saint-Orens (de), lieutenant au rég. de Bandeville, blessé.

Saint-Paul (de), lieut. au rég. de Montpeyroux, tué.

Saint-Remy (de), volontaire, tué.

Saint-Sylvestre (de), capitaine de cavalerie, comp. de Choiseul, blessé.

Saint-Vallier (le comte de), colonel du régiment de son nom, blessé.

Saint-Vallier (Régiment de) : 7 sergents et 120 soldats tués ; nombreux blessés.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Saint-Victor (de), mousquetaire, prem. comp., tué.

Sainval (de), lieutenant, tué.

Salerne (le chevalier de), volontaire aux Gardes, blessé.

Salle (de la), volontaire, blessé.

Salle du Ciron (de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Sarabure (de), capitaine de cavalerie, comp. de Saint-Estève, blessé.

Sauguis (de), mousquetaire, prem. comp., blessé.

Sauvaget (Etienne), off. marinier de la Thérèse, tué.

Sauvinières (de ou des), capitaine au rég. de Montaigu, tué.

Saxi (de), lieutenant, blessé.

Scalberge, lieut. au rég. d'Harcourt, blessé.

Segena ou Seguignas (de), lieutenant de vaisseau, tué.

Senaut (Jean), matelot de « La Thérèse », tué.

Senès (Antoine), officier marinier de « La Thérèse », tué.

Septême (de), sous-brigadier, prem. comp. des Mousquetaires, blessé.

Serre (de la), lieut. au rég. de Rauzan, blessé.

Sibas (de), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Sicard (Pierre), off. marinier de « La Thérèse », tué.

Siou (Barthélemy), officier marinier de « La Thérèse », tué.

Sommièvre (Compagnie de caval. de) : 54 cav., 11 tués, nombreux blessés.

Taillé (de) ou Taille (de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Tercé (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Thérèse (Vaisseau la) : Foudroyé le 25 juin par l'artillerie turque, il sauta en l'air. Seuls de tout l'état-major et de tout l'équipage (7 officiers de vaisseau, l'aumônier, le chirurgien, le capitaine de la Baume ; 50 off. mariniers, 300 soldats et matelots), l'enseigne Trulet, et quelques matelots, échappèrent au désastre, par miracle.

Thomas, lieutenant de vaisseau sur « La Thérèse », tué.

Thomas, chirurgien de « La Thérèse », tué.

Tivalière (de), mousquetaire, 2e comp., tué.

Toulon (de), capitaine d'infanterie, blessé.

Touvenain (Thouvenin ?), lieutenant de la compagnie colonelle du rég. de Lorraine, tué.

Tresmes (le chevalier de), volontaire sous le duc de Châteauthierry, « tué d'un coup de flèche dans le cœur ».

Triston (Hugues), off. marinier de « La Thérèse », tué.

Uxelles (le marquis d'), aide-de-camp de M. Colbert, maréchal de camp, tué.

Val (Jean du), matelot de « La Thérèse », tué.

Val (du). Voyez Dampierre (marquis de).

Valboulet (de Valbeleix ?), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Vallées (des), capitaine au rég. de Grancey, tué.

Vandes (de). Voyez Vendrest (de).

Varenne (de la), brigadier de la 2e compagnie des Mousquetaires, tué.

Varro (des Verreaux ?), lieut. au rég. de Montaigu, tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Vaugirard (de), capitaine d'infanterie, blessé.

Vauluisant. Voyez Volinsan (de).

Vaux (de), lieut. au rég. de Montaigu, blessé.

Vendôme (Régiment de) : « 2 sergents et 60 soldats morts, tant en Candie qu'au retour sur le vaisseau ou au lazaret de Toulon ».

Vendrest (de), capitaine de vaisseau sur « Le Fleuron », tué. (Dans une des *Listes*, il est appelé « de Vandes ».)

Verduzan (de), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Vergne (de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Verly (du), mousquetaire, prem. comp., tué.

Vernière (de la), lieut. au régiment de Bretagne, blessé.

Verreaux (des). Voyez Varro.

Verreuil (de), capitaine au régiment de Lorraine, blessé.

Viard (Pierre), off, marinier de la Thérèse, tué.

Vic (de), lieutenant, blessé.

Vidal (André), off. marinier de la Thérèse, tué.

Vidau, capitaine des barques, tué.

Vieuxfossé (de), capitaine d'infanterie, blessé.

Vignaux (de), capitaine d'infanterie, blessé.

Villarceaux (le chevalier de), enseigne de vaisseau sur « Le Monarque », tué.

Villars (de), sous-brigadier d'infanterie, tué.

Villars (de), lieut. au rég. de Saint-Vallier, blessé.

Villedombe (de), capitaine d'infanterie, blessé.

Villegraton (de), lieutenant, tué.

Villelongue (Michel), matelot de la Thérèse, tué.

Villeneuve (de), enseigne au régiment de Montaigu, blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Villeneuve (le chevalier de la), mousquetaire, prem. comp., tué.

Villeneuve (de), lieutenant, tué.

Villerégis (de), brigadier d'infanterie, tué.

Villiers (de), lieut.-colonel du rég. de Jonzac, tué.

Vincent (Abraham), matelot de la Thérèse, tué.

Viou (du), lieut. au rég. de Montpeyroux, blessé.

Vitry (de), mousquetaire, 2e comp., blessé.

Vivier (du), capitaine au rég. de Lorraine, blessé.

Vogué (le chevalier de), volontaire aux Gardes, blessé.

Volhac (de), lieut. au rég. de Châteauthierry, « blessé d'un éclat de grenade et mort quelques heures après ».

Volinsan (Vauluisant ?) (Jean de), matelot de la Thérèse, tué.

Vuick (Jebre), off. marinier de la Thérèse, tué.



La liste est longue, comme on voit, des héros de Candie, et si longue qu'elle soit, elle est forcément incomplète. Honneur aux soldats obscurs, *heroibus ignotis*, volontaires de la France et de la Croix ensevelis dans la gloire et dans l'oubli, et de qui l'humble sacrifice ne doit être à jamais connu que du Dieu de saint Louis et de Jeanne d'Arc !

Aujourd'hui que la Crète est libre, elle tiendra, j'en suis sûr, à honneur d'ériger au cœur de Candie une colonne triomphale où seront burinés les noms

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des vaillants qui, pour sa liberté, jadis, versèrent leur sang et donnèrent leur vie.

C'est à elle que je dédie le présent travail, — qui lui rendra facile l'accomplissement de ce grand et pieux devoir.

Vte de Poli.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

SOURCES DU

Nobiliaire de Lorraine

La publication d'un Nobiliaire de Lorraine serait assurément une entreprise de longue durée et fort délicate ; mais elle rendrait aux travailleurs et aux familles des services multiples et rencontrerait dans le public un accueil des plus empressés. Cette certitude de faire œuvre utile et d'une diffusion assurée serait déjà un encouragement à tenter l'aventure. Mais nous voulons montrer aussi que, pour triompher de difficultés réelles, les matériaux nombreux et souvent de premier choix ne feraient pas défaut.

Outre les difficultés communes à tous les travaux de ce genre, on en rencontrera ici de spéciales au sujet. La Lorraine, en effet, dans l'ancien régime, était loin de former un pays homogène. Le duché proprement dit avait une noblesse qui lui était particulière ; son ancienne chevalerie se caractérisait par sa haute an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cienneté et son privilège de siéger aux Assisses, elle était distincte suivant les bailliages de Nancy, de Vosges ou d'Allemagne, puis venaient la noblesse intermédiaire et les anoblis. Le comté de Vaudémont, le Bassigny lorrain, les marquisats de Pont-à-Mousson et de Nomeny ont formé à certaines époques des annexes du duché ayant un caractère particulier. Le Barrois avait une noblesse plus semblable à celle de France et particulièrement de Champagne ; mais ici encore il fallait distinguer le Barrois mouvant de la couronne de France et le non-mouvant. Les Trois-Évêchés, avant leur réunion à la France, formaient de véritables petites républiques aristocratiques, aux institutions spéciales, comme les paraiges, les lignages, les citains, etc. Il y avait encore d'autres petites enclaves dont l'existence avait été plus ou moins éphémère, comme le comté de Chiny, la principauté de Salm, etc. Enfin on ne saurait négliger les chapitres nobles de femmes si importants en Lorraine, les gentilshommes verriers, les gentilshommes de Laveline, etc.

On conçoit aisément, en présence de toutes ces particularités, la nécessité de faire précéder le Nobiliaire proprement dit d'une Dissertation donnant des définitions bien nettes et précises de manière à éviter toute confusion dans l'esprit du lecteur.

Un autre ordre de difficultés découle précisément de celles que nous venons d'exposer. C'est la dispersion des documents à consulter dans un grand nombre de dépôts. Comme en d'autres provinces de France, ces documents ont souffert des injures du temps et des hommes ; mais il en est aussi de parti-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

culières. Lors des occupations temporaires de la Lorraine, qui ont précédé sa réunion définitive à la France, le Trésor des chartes du duché subit de nombreuses vicissitudes ; une notable partie disparut ; ce qui en a subsisté se trouve aujourd'hui dispersé aux Archives nationales, à la Bibliothèque de l'Institut, à la Bibliothèque nationale, aux archives départementales de Nancy et de Metz, aux archives impériales de Vienne. On devra explorer aussi les archives départementales de la Meuse et des Vosges, les bibliothèques municipales de Nancy, Metz, Bar-le-duc, Verdun, Epinal, Saint-Dié, etc. ; sans oublier les nombreuses collections particulières où sont conservés des documents précieux en vue de l'œuvre dont nous nous occupons ici.

Toutefois, il ne faut pas s'effrayer outre mesure du travail d'exploration auquel devra se livrer l'auteur du Nobiliaire de Lorraine. Il nous reste en effet à montrer qu'il est possible de restreindre les recherches à un certain nombre d'ouvrages imprimés ou manuscrits dont nous allons donner l'énumération.

En 1896, le vicomte A. de Bizemont a présenté au Congrès bibliographique tenu à Nancy une *Bibliographie nobiliaire de la Lorraine* (1 vol. in-8°, Nancy, Crépin-Leblond, 1897). L'auteur a cherché à être complet, c'est dire que dans la quantité des ouvrages cités, un bon nombre peut être négligé sans inconvénient. D'autre part, il faut tenir compte d'un certain nombre d'omissions, soit dans les monographies de famille dont plusieurs, tirées à petit nombre ou non mises dans le commerce, ont échappé à l'auteur, soit surtout dans la section des manuscrits par suite de recherches

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

insuffisantes, principalement dans les collections particulières.

Pour l'étude sur la noblesse lorraine qui devra servir d'introduction au Nobiliaire, on devra recourir aux ouvrages suivants :

Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine, par Dom Calmet ; 7 vol. in-fol., Nancy, 1745-1757 ; dans les tomes II et V, les Dissertations sur la Noblesse de Lorraine.

Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois, par Dom Pelletier ; 1 vol. in-fol., Nancy, 1757 ; dissertation sur la noblesse.

Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et la noblesse de Lorraine, (par de Bermann) ; 2 vol. in-12, Nancy, 1763.

Maison de Saintignon, (par l'abbé Lionnois) ; 1 vol. in-4°, Nancy, 1778 ; préface donnant de précieux détails sur la noblesse de Verdun et la noblesse de Lorraine en général.

Principes du blason, (par J.-J. Bouvier, dit l'abbé Lionnois) ; 1 vol. in-8, Nancy, s. d. (fin du XVIIIe siècle) ; discours sur la noblesse en général et celle de Lorraine en particulier.

Les gentilshommes verriers, par M. Beaupré ; 1 vol. in-8°, 2e Edit., Nancy, 1846.

De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers en Lorraine, par Léon Germain ; 1 vol. in-8°, Nancy, 1885.

Publications sur l'*Ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine* ; Paris, Lacour, 1850 et 1852. — Sur le même sujet : *Sceau du cardinal de Bar*, par Léon Germain ; in-8°, Nancy, 1883 ; — et *Notice historique sur l'Ordre*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Saint-Hubert du duché de Bar, par Victor Servais, 1868.

Ancienne chevalerie de Lorraine, par Jean Cayon ; 1 vol. in-4°, Nancy, 1850 ; Discours préliminaire sur la noblesse lorraine.

Metz ancien, par le Baron d'Hannoncelles ; 2 vol. in-fol., Metz, 1856 ; études sur les parages et la noblesse messine.

Les Paraiges messins, par Henri Klipffel ; 1 vol. in-8°, Metz, 1863.

De l'ancienne chevalerie de Lorraine, par Victor Bouton, 1 vol. in-12, Paris 1861.

Sur les grands et les Petits chevaux de Lorraine, notices de MM. Guerrier de Dumast, Henri Lepage, Edouard Meaume, dans le Journal de la Société d'archéologie lorraine, années 1861, 1876, 1877 et 1881.

Grands et petits chevaux de Lorraine, par Léon Germain ; In-8°, 1896.

Histoire de l'ancienne chevalerie de Lorraine et les Assisses de l'ancienne chevalerie de Lorraine, par Georges Meaume ; 2 vol. in-8°, Nancy, 1870.

Varin Doron et les gentilshommes de Laveline, par H. Lepage ; 1 vol. in-8°, Naucy, 1877.

Complément au Nobiliaire de Lorraine de Dom Pelletier, par Henri Lepage et Léon Germain ; 1 vol. in-8°, Nancy, 1885 ; précédé d'une dissertation sur la noblesse lorraine.

Chapitres nobles de Lorraine, par Félix Salles ; 1 vol. in-4°, Paris, 1888.

Et sur le même sujet :

Etude historique sur l'abbaye de Remiremont, par l'abbé Guinot ; 1 vol. in-8°, Paris, 1859.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Remiremont, les Saints, le Chapitre, la Révolution, par l'abbé Didelot ; 1 vol. in-8°. Nancy, 1887.

L'Abbaye de Bouxières, par H. Lepage ; 1 vol. in-8°, Nancy, 1859.

Abbaye et chapitre de Poussay, par Emile Gaspard ; 1 vol. in-8°, Nancy, 1871.

Le Chapitre d'Epinal (par L. Duhamel) ; 1 vol. in-8°, Angers, 1871.

Le Hérault d'armes de Lorraine et Barrois, par Dominique Callot ; manuscrit de la Bibliothèque de Nancy, n° 981.

Histoire de l'ancienne chevalerie de Lorraine, par Jean Cayon ; manuscrit de la Bibliothèque de Nancy, n° 1000.

Pour le Nobiliaire proprement dit, nous conseillons les ouvrages suivants :

Le simple crayon utile et curieux de la noblesse des duchés de Lorraine et de Bar et des eveschés de Metz, Toul et Verdun, par Mathieu Husson l'Escossois ; 1 vol. in-4°, s. l., 1674. Ouvrage de premier ordre pour l'ancienne chevalerie ; mais comme les exemplaires contiennent des feuillets en nombres différents, il est nécessaire d'en consulter plusieurs. Nous conseillons celui de la Bibliothèque de Nancy, n° 991 ; celui de la Bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine ; celui de la Bibliothèque héraldique de M. le vicomte de Rozière, à Blois ; celui de la Bibliothèque de la ville de Metz ; les trois exemplaires de la Bibliothèque nationale ; celui de la Bibliothèque de M. de Haldat du Lys, à Nancy ; celui de la Bibliothèque du comte David de Riocour, au château de Vitry-la-ville ; un autre fort beau à M. le comte de Pange, à Saint-Germain-en-Laye, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le Hérault d'armes de Lorraine et Barrois, par Dominique Callot, abbé de l'Etanche ; manuscrit n° 981 de la Bibliothèque de Nancy ; ouvrage déjà cité plus haut et fort important.

Recueil des armes et blasons de la noblesse de l'ancienne chevalerie et maisons étrangères, par Jean Callot, le jeune, 1666. L'original manuscrit est à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris ; nous en citerons les copies suivantes : un exemplaire à la Bibliothèque de Besançon annoté par le baron Hennequin ; — un autre également annoté à la main, dans la bibliothèque de M. de Haldat du Lys, à Nancy ; — un exemplaire de la main du graveur Collin à la Bibliothèque de Nancy, n° 982.

Armorial de Lorraine, du président de Rennel ; 4 vol. manuscrits de la Bibliothèque de Nancy, n°s 983-986.

Nobiliaire général de Lorraine, manuscrit n° 194 de la Bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine.

Rolle de la noblesse de Lorraine et Barrois et pays appartenants aux Ducs de Lorraine, manuscrit n° 199 de la Bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine.

Recueil. Noblesse de Lorraine, manuscrit n° 201 de la Bibliothèque de la Société d'archéologie lorraine.

Le Héraut de Lorraine, par François Perrin de Dommartin ; l'original manuscrit appartient à Mme Berlet, née Grandjean, à Nancy ; il en existe des copies à la Bibliothèque d'Epinal, dans le cabinet de M. L. Germain de Maidy, à Nancy, etc. c'est un des meilleurs nobiliaires lorrains.

Armorial de Lorraine, 5 vol. in-fol. manuscrits, pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

venant de la collection de M. du Pont de Romémont, puis passé dans celle du baron de Vincent, actuellement entre les mains de M. de Haldat du Lys, à Nancy.

Nobiliaire de Lorraine, de M. Durand de Lançon ; In-fol. manuscrit, dans la bibliothèque de M. Ernest de Rozière, à Blois.

Armorial de Lorraine, 3 vol. in-fol. manuscrits, dans la bibliothèque du comte de Landrian, à Nancy.

Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, par Dom Calmet, 7 vol. in-fol., nouvelle édition, Nancy, 1745 ; Généalogies de familles importantes dans les tomes II, III, V et VII.

Nobiliaire ou armorial général de la Lorraine et du Barrois, par Dom Ambroise Pelletier ; 1 vol. in-fol., Nancy, 1757 : ce volume contient les anoblis, c'est un ouvrage de premier ordre. L'auteur se proposait de le faire suivre d'un second volume sur la noblesse intermédiaire, et d'un troisième sur l'ancienne chevalerie et les familles étrangères fixées en Lorraine ; malheureusement des circonstances tragiques ont empêché cette publication.

Il faut consulter, de ce même ouvrage, l'exemplaire de la Bibliothèque de Nancy connu sous le nom de *Dom Pelletier annoté*, 4 vol. in-fol. ; il renferme de nombreuses et importantes notes manuscrites la plupart de la main de M. Regnard de Gironcourt.

Un exemplaire semblable, de la main de M. de Bonneval, fait partie actuellement des collections de M. Ch. de Rozières, à Mirecourt.

Un autre dans la bibliothèque de M. de Haldat du Lys, à Nancy ; 3 vol. in-fol., dont les deux derniers

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

contiennent de nombreuses généalogies établies sur les documents les plus sérieux, accompagnées d'armoiries finement dessinées à la plume et poussées pour la plupart jusqu'à nos jours. Ce travail considérable et consciencieux remplirait presque toutes les conditions d'un Nobiliaire de Lorraine, si son auteur se décidait à le publier.

Un autre encore avec notes manuscrites du président Lefebre (1663-1736), mais concernant plus particulièrement les anoblis ; il est la propriété de M. de la Grandville (au château de Tumejus) qui a épousé une demoiselle Lefebre.

Nobiliaire manuscrit de Dom Pelletier, à la Bibliothèque d'Epinal, n° 137, contenant d'abord les anoblis, puis la « Recherche générale et alphabétique « par nom de famille de toutes les lettres de noblesse, « qualités de comtes, barons, etc..... suivie du roolle « des nobles de Lorraine..., » ; cette seconde partie devait vraisemblablement former le tome II du Nobiliaire de D. Pelletier.

Nobiliaire de Lorraine, 1 vol. in-fol., 1761 ; c'est encore une œuvre manuscrite de la main de Dom Pelletier. Il contient un état général de la noblesse de Lorraine et était destiné par son auteur à l'empereur d'Autriche. Il provient de M. le comte de Rutant et se trouve toujours dans la bibliothèque du château de Saulxures, près Nancy.

Nobiliaire de Lorraine et Barrois, par Félix Collin de Paradis ; 1 vol. gr. in-8°, Nancy 1878. C'est une table des noms de familles cités dans le Nobiliaire de Dom Pelletier.

Complément au Nobiliaire de Dom Pelletier, par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Henri Lepage et Léon Germain ; 1 vol. in-8°, Nancy, 1885. Ouvrage de valeur et consciencieux.

Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et la noblesse de Lorraine, (par de Bermann) ; 2 vol. in-12, Nancy, 1763. La liste des familles d'ancienne chevalerie, bien qu'incomplète, devra être consultée.

Ancienne chevalerie de Lorraine, par Jean Cayon ; 1 vol. in-4°, Nancy, 1850. C'est une compilation des principaux nobiliaires lorrains ; l'œuvre manque de critique, mais elle est unique sur cette matière et par suite très utile à consulter.

Biographie du Parlement de Metz, par Emmanuel Michel ; 1 vol. in-8°, Metz, 1853 ; ouvrage de valeur où l'on trouve beaucoup de renseignements généalogiques.

Les ouvrages de M. *Jeantin* sur la Meuse donnent un grand nombre de documents sur les familles de cette région, mais ils ne doivent être consultés qu'avec une certaine prudence.

Les ouvrages de M. *Dumont* sur la même région sont plus sérieux ; son *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, (2 vol. gr. in-8°, Nancy et Paris, 1864-1865) est particulièrement utile, mais il présente des lacunes et des erreurs.

Metz ancien, par le baron d'Hannoncelles ; 2 vol. in-fol., Metz, 1876 ; ouvrage très précieux pour les familles messines.

Preuves de noblesse des cadets-gentilhommes du roi Stanislas, duc de Lorraine, par le comte David de Riocour ; 1 vol. in-8°, Paris, 1881.

Armorial historique et généalogique des familles de Lorraine titrées ou confirmées dans leurs titres au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XIXe *siècle...*, par J, Alcide Georgel ; 1 vol. gr. in-4°, Elbeuf, 1882 ; ouvrage sérieux et très utile.

Le Canton de Conflans, ses villages et ses anciens seigneurs, par Clesse ; 2 vol. in-8°, Nancy, 1891.

Armorial à la recherche de Didier Richier (1577-1581), précédé d'une Notice par Raymond des Godins de Souhesmes ; 1 vol. in-8°, Nancy, 1894. Les procès-verbaux originaux de cette recherche sont perdus, nous n'en possédons que des copies; M. de Souhesmes a rendu un réel service en les publiant.

Généalogie historique de la maison de Saint-Mauris, 1 vol. in-fol., s. l., n. d.; on trouve dans cet ouvrage des notices bien faites sur un certain nombre de familles lorraines.

Nous ne donnerons pas ici l'énumération beaucoup trop longue de toutes les notices généalogiques de familles ; nous nous bornerons à citer les principales.

La famille de Jeanne d'Arc, par E. de Bouteiller et G. de Braux : 2 vol. in-8°, Paris, 1878 et 1879,

Les généalogies des *d'Aspremont* et des *Beauvau* par les frères de Sainte-Marthe.

La généalogie de la maison de Briey, par Lainé.

Histoire généalogique de la maison du Chatelet, par Dom Calmet ; 1 vol. in-fol., Nancy, 1741.

Les généalogies des maisons *du Hautoy*, de *Raigecourt*, de *Saintignon*, par l'abbé Lionnois.

Histoire de la maison des Salles, par le père Hugo ; œuvre importante, non seulement pour cette famille, mais pour ses alliances.

Des livres de famille récents sur les *Bazelaire*, les *Berthe de Pommery*, les *Warren*, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Histoire d'une famille de chevalerie lorraine, par le comte de Ludres ; 2 vol. in-8°, Paris, 1893 ; ouvrage du plus haut mérite et des plus utiles pour l'histoire de la noblesse lorraine.

Les nombreux manuscrits légués à la Bibliothèque de Nancy par le comte Arthur de Circourt.

On trouvera aussi une foule de renseignements précieux dans les publications de la Société d'archéologie lorraine, de l'Académie de Stanislas, de l'Académie de Metz, de la Société d'archéologie et d'Histoire de la Moselle, de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, de la Société philomatique de Verdun, de la Société d'émulation des Vosges, de la Société philomatique de Saint-Dié.

Les archives départementales offrent des ressources inestimables pour les recherches généalogiques. L'Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle est terminé ; il forme six volumes in-4°. Mais ces inventaires sont loin de donner la nomenclature complète de toutes les richesses renfermées dans ces dépôts : dans un dossier contenant plus de 100 pièces, une dizaine au plus sont énumérées, et ce choix n'est généralement pas aussi judicieux qu'on pourrait le désirer. On trouvera les lettres patentes d'anoblissements, de déclarations de gentillesse, etc., dans les registres cotés B. 181, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 437. — Dans le supplément à la série E, est réunie l'importante collection des titres généalogiques de la maison de *Thumery*, avec de nombreux documents sur les familles alliées.

Le savant archiviste de Meurthe-et-Moselle poursuit en ce moment le dépouillement des archives

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

communales du département. L'inventaire de celles de l'arrondissement de Briey a paru ; il est inutile d'insister sur l'importance de ces documents pour l'établissement des généalogies, cet inventaire est assez détaillé pour dispenser de recourir aux originaux. — Le même travail se poursuit dans l'arrondissement de Lunéville, puis viendront successivement ceux de Nancy et de Toul.

Un jeune officier de la garnison de Lunéville publie en ce moment un relevé de l'état civil de Lunéville ; cette publication faite avec beaucoup de soin sera d'une non moindre utilité.

Les Inventaires des Archives des départements de la Meuse et des Vosges, ceux de l'ancienne Moselle à Metz sont moins avancés. Dans les Vosges, un volume de documents relatifs au Chapitre noble de Remiremont vient de paraître ; le tome suivant en donnera la continuation et de plus contiendra une notice étendue sur cette célèbre abbaye.

Nous nous arrêtons ici, craignant de nous être laissé entraîner trop loin ; et cependant combien de documents nous avons dû laisser de côté ! Les matériaux pour l'établissement d'un Nobiliaire de Lorraine ne font donc pas défaut. Se trouvera-t-il un ouvrier pour les mettre en œuvre ?

A. B.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Note

SUR UNE ÉCARTELURE DE ROCHECHOUART

En parcourant les vieilles églises de la ville de Troyes, mon attention a été frappée et intriguée par un écusson figurant sur une verrière et présentant en écartelure les armoiries de la Maison de Rochechouart. Il porte aux 1 et 4 : de gueules à la bande d'argent accostée de 2 cotices d'or, qui est de Villeprouvée ; aux 2 et 3 d'argent à trois fasces ondées de gueules qui est de Rochechouart.

Je me suis reporté à la généalogie des Villeprouvée, au nobiliaire de Champagne de Caumartin, et j'y ai trouvé en effet que vers 1410 Yvon de Villeprouvée, Seigneur du Mesnil-Chalain et de Quincé en Anjou épousa Thomine de Rochechouart, fille de Jean de Rochechouart, chevalier, Seigneur de Couron (mieux Coiron), Couture et la Boulaye et d'Isabeau Raguier. Cette alliance est confirmée par la généalogie des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Raguier, au même recueil, notant que Thomine de Rochechouart, épouse d'Yvon de Villeprouvée était fille desdits Jean de Rochechouart et d'Isabeau Raguier, et que celle-ci était fille de Hémond Raguier, Sr d'Esternay, la Motte-Tilly, Thionville, Etrelles, Baron de Payens, etc, trésorier des Guerres de Charles VII, Argentier d'Ysabeau de Bavière, mort à Tours en 1433, et de Gilette de la Fontaine. Ladite Ysabeau Raguier était filleule de la Reine Ysabeau de Bavière; elle épousa en premières noces Guillaume Thoreau, Sr de Boispouilly, conseiller du Roi de Jérusalem et de Sicile, puis en secondes noces Jean de Couë, Sr de Boisrogues, enfin en troisièmes noces Jean de la Rochechouart. Sr de Couron (alias et mieux : Coiron) Couture, et la Boulaye.

J'ai vu au Cabinet des titres bon nombre de généalogies des Villeprouvée et surtout des Raguier; toutes relatent ces alliances et confirment ces faits. Par contre, on chercherait vainement ce Jean de Rochechouart et sa fille Thomine à la généalogie des Rochechouart : un grand nombre d'histoires généalogiques de cette Maison me sont passées sous les yeux, aucune ne mentionne ces personnages non plus que leurs alliances Raguier et Villeprouvée.

En poursuivant mon travail d'investigation pour identifier ces personnages, s'il était possible, je suis enfin tombé sur des généalogies dressées sur preuves, et j'ai retrouvé dans celles-ci Jean de Rochechouart, *dit de la Roche*, et Thomine, de Rochechouart *dite de la Roche,* et il m'est apparu clairement par le contexte de ces preuves que mes deux personnages étaient au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

contraire de la Roche, *dits de Rochechouart* par les généalogies.

J'ai recouru à l'autorité et à la compétence de Mr Beauchet-Filleau, le plus documenté des héraldistes du Poitou et pays voisins, il m'a affirmé que j'étais en présence d'une vieille maison d'origine chevaleresque, nommée de la Roche, originaire de l'Anjou ou du Maine, répandue aussi dans le Poitou anciennement, et dont les armes étaient d'hermines à 3 fasces ondées de gueules.

Ce sont bien là en effet les armes dont écartelaient les Villeprouvée. J'ai trouvé d'autres monuments, Sceaux, etc., où le champ d'argent est chargé de mouchetures d'hermines. Donc, pas de doute, les Villeprouvée et les Raguier appelaient de Rochechouart des de la Roche. Pourquoi toutes leurs généalogies sont-elles unanimes à transformer ainsi le nom de la Roche en Rochechouart, et pourquoi ces de la Roche portaient-ils, de toute antiquité et d'origine les armes de Rochechouart ?

L'explication qui se présente de suite à l'esprit est que nous pourrions être en présence d'un rameau des Rochechouart, détaché de sa tige à une époque fort ancienne et dont le nom aurait varié dans l'usage courant et dans l'appellation usuelle par suite de circonstances inconnues. Le fait n'est pas rare dans les anciennes maisons. La simple possession d'un fief suffisait pour faire abandonner le nom et les armes de la race en faveur du nom du fief et quelquefois aussi de ses armes.

Ce qui pourrait confirmer cette manière de voir c'est que Jean de la Roche, dit de Rochechouart, est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Sr de la Boulaye, paroisse de Beauçay ; or le fief de Beauçay était possédé à cette époque, sans aucun doute possible, par la Maison de Rochechouart. Dom Bethencourt en ses *noms féodaux* cite Jean de la Roche, Sr de la Boulaye (fief de Beaussay) époux de Philiberte de Daillon au milieu du xve siècle ; c'est évidemment un proche parent, peut-être un fils de Jean, époux d'Isabeau Raguier, et alors frère de Thomine de la Roche ou de Rochechouart, épouse d'Yvon de Villeprouvée.

Cette vieille maison Chevaleresque des de la Roche, appelée de Rochechouart, présumée rameau de Rochechouart, et portant d'Hermines à 3 fasces ondées de gueules, (qui sont évidemment les armes de Rochechouart très légèrement modifiées), paraît s'être de bonne heure divisée elle-même en plusieurs branches ; on trouve en effet plusieurs familles de la Roche, ayant des armoiries analogues et semblables, rappelant celles des Rochechouart.

La chesnaye des Bois note une famille de la Roche en Poitou possédant le Marquisat de la Groye, existante en 1760, appelée aussi de la Roche, Sr de la Mesnardière. Carré de Busserolles en son Armorial de de Touraine nous apprend que cette famille portait de gueules à 3 fasces d'argent chargées chacune de 3 mouchetures d'hermines de sable.

Ce dernier auteur cite des de la Roche de Vernay portant d'argent à 3 fasces ondées de gueules, et ajoute que certains membres de la famille semaient le champ de l'écu de molettes d'éperons ou de trèfles, etc.

Enfin ; l'*Etat Présent de la noblesse* de Bachelin-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Deflorenne, nous signale le Bon de la Roche de la Carelle, habitant Saône-et-Loire et portant d'argent à 3 fasces de gueules.

Voir encore l'Armorial de Riestap, on y verra d'autres familles de la Roche dont les Armoiries ont encore un certain rapport avec celles-ci, soit par leurs émaux, soit surtout par la présence d'une ou de plusieurs fasces.

En résumé, on peut présumer qu'un ancien ramage des Rochechouart s'est appelé de la Roche, et a donné naissance à plusieurs familles de ce nom, distinguées par des brisures héraldiques, mais peut-être toutes issues d'une même souche. C'est là un problème que nous serions heureux de voir élucider.

Le fief de Coiron possédé par les la Roche avait attiré notre attention sur la branche des la Rochefoucauld, Seigneurs de Vertueil, Barbezieux, Coiron, etc. ; on y trouve en effet à la même époque plusieurs Jean de la Roche, simplement de la Roche et ainsi nommés et appelés partout ; tel Jean de la Roche, le fameux capitaine de routiers du règne de Charles VII, dont la vie a donné lieu naguère à une étude dans la Revue des questions historiques ; il était bien la Rochefoucauld, mais toujours appelé de la Roche, et mourut sous ce nom, et fut inhumé sous ce nom, en 1440 étant Sénéchal du Poitou ; toute cette branche de la Rochefoucauld ne portait que ce nom de la Roche ; le Sénéchal du Poitou avait épousé une Sanglier, de la famille des Seigneurs de Boisrogues, fief que nous avons vu possédé par les Couë alliés en même temps à ces Sanglier et à Isabeau Raguier, mère

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Thomine de la Roche, dite de Rochechouart. Il y avait donc lieu de se demander si Jean de la Roche, Sr de Coiron, dit de Rochechouart, ne serait pas plutôt un la Rochefoucauld, de la branche dite de la Roche et possédant Coiron vers la même époque. Cela semblerait plus naturel et plus vraisemblable, mais les Armoiries des Rochechouart portées par les de la Roche dont nous nous occupons, la tradition fortement établie chez les Raguier et les Villeprouvée de les appeler Rochechouart, force à penser qu'ils étaient vraisemblablement de la race des Rochechouart. Le fait n'aurait rien de surprenant; il suffit en effet de parcourir la généalogie de cette antique maison pour y relever d'évidentes lacunes et des personnages assez nombreux dont on n'a que le nom, mais qui toutefois purent néanmoins avoir postérité et faire branches, branches demeurées ignorées et inconnues des anciens généalogistes, surtout quand le nom s'était modifié.

Quelques Rochechouart bien authentiques seraient vainement cherchés dans leurs généalogies connues, tels Jean de Rochechouart, capitaine de Tours en 1417; Foucauld de Rochechouart, Cher de St Jean de Jérusalem et Grand-Prieur de France de 1441 à 1444, etc.

Inutile d'ajouter en terminant que nous n'avons voulu par cette trop longue note que signaler ce qui nous a semblé une curiosité héraldique, vu la grande importance historique et nobiliaire du nom des Rochechouart, et demander à nos confrères en héraldique, ce qu'ils en pensent : nous déclinons d'avance toute prétention à une ingérence quelconque dans l'état généalogique et familial des Rochechouart, connaissant par une expérience personnelle l'abus de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

certains généalogistes, qui se permettent de rattacher d'office et d'autorité à un arbre dont on croyait connus tous les rameaux, des branches inédites, inattendues, greffées au petit bonheur et en dépit de l'histoire comme de toute critique.

ALBERT DE MAUROY.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LA COMPAGNIE D'ORDONNANCE

DU MARÉCHAL

de La Marck à Rethel

(1535)

Au Vicomte de Poli,
Président du Conseil Héraldique de France
hommage respectueux et reconnaissant.

Les anciens comptes municipaux de la ville de Rethel renferment diverses mentions relatives au Maréchal de la Marck, et aux officiers de sa Compagnie d'ordonnance. Il résulte en effet de nombreux articles portés aux chapitres de dépenses que cette Compagnie tenait garnison à Rethel en 1535 et 1534. Suivant la recommandation du gouverneur de Champagne, elle y faisait « *bon guet et garde* », s'attendant de jour en jour à répondre au premier appel qui viendrait du côté de la Picardie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La montre et revue du 5 juillet 1534 atteste qu'elle se trouvait déjà à Rethel à cette époque, mais nous n'avons pu recueillir aucun détail sur son séjour pendant la même année.

Quant à la montre du 14 juin 1535, elle donna lieu à une dépense de 24 sols tournois, pour huit pots de vin offerts au Lieutenant de la Compagnie et au Commissaire de la Revue.

Il est question aussi d'une montre du mois de janvier 1536 qu'il serait intéressant de retrouver, en vue d'établir la comparaison de l'effectif durant les trois périodes.

D'autres articles mentionnent les présents adressés au Maréchal de la Marck et à ses officiers. Les cadeaux dont il s'agit consistent ordinairement en pots de vin, dont le nombre et l'estimation sont toujours scrupuleusement évalués.

Il nous a semblé à propos de noter, au cours de notre examen, certains détails sur les faits de guerre dont la ville avait à s'intéresser, et qui ne manquent pas de présenter un réel intérêt, au point de vue de l'histoire de la contrée.

Le rôle glorieux attribué au Maréchal de la Marck et à sa vaillante compagnie d'ordonnance, dans l'incomparable défense de Péronne, nous fait un devoir de rapporter, à titre de patriotique souvenir, les documents découverts dans nos archives locales. Ce n'est que justice, puisqu'ils ont trait à des faits contemporains des prouesses de la Cité chevaleresque.

A ces renseignements, nous ajouterons d'autres extraits des mêmes comptes municipaux, desquels il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

paraît résulter qu'après le décès du héros de Péronne, son fils fut investi du commandement de la Compagnie dont il avait eu la charge.

Nous aurons ainsi payé notre tribut d'admiration envers l'érudit travail de M. le vicomte de Poli, (1) auquel revenait l'honneur d'accomplir le vœu de l'historien « Dupleix », en portant aux siècles à venir la mémoire des immortels défenseurs de Péronne.

ARCHIVES COMMUNALES DE RETHEL.

Extraits des anciens comptes de ville.

C. C. 100 — (1er octobre 1534 au dernier septembre 1535.)

Comptes de honnestes personnes Perinet le Viel et Raoullin Vignon, menistres et receveurs des héritaiges apparten. à la ville et commulnauté de Rethel, esleuz par les habitans dud. lieu, pour un ang commençant le premier jour d'octobre l'an mil cinq cens trente quatre, et finissant le dernier de septembre ens[t] l'an révolu, saufz et réservez toutes erreurs de compte.

Autres mises faictes par lesd. menistres, en l'an de ce compte, en deniers mis et employez en dons, voyaiges; sallaires d'officiers et autres fraiz, comme il s'ensuict :

A Henrion Cochet, hoste de Sainct-Michel, pour despens faiz en son hostel, par Monsr le gouverneur la Rocque (2), et mess[rs] les eschevins, le premier jour

(1) Les *héros de Péronne* par le vicomte O. de Poli, dans l'annuaire du Conseil héraldique de France, pour l'année 1898, p. 67 à 164.

(2) *J. B. Curuel* l'appelle *Jacques de la Rocque* (Essai sur Re-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'octobre, an de ce compte, au souppé après avoir receu les bourgeoisies, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de . xxiiii s. tz.

Audit Henrion Cochet, pour deux perdrix et deux bécasses, à luy achettées, et présentées à Monsr le gouverneur, au mois de novembre, an de ce compte, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de x s. tz.

Audit Michel Bernet, pour huit potz de vin, prins en son hostel, et présentez à Monsr de Moyencourt, et à Monsr de Vaulx (1), à la monstre de juing, an de

thel, p. 277), et dit qu'il était lieutenant en 1532. Lors de la montre et revue faite à Rethel le 14 juin 1535, *François de la Rocque*, était enseigne de la Compagnie du Maréchal de la Marck. Ces personnages doivent se rattacher à la même famille que *François de la Rocque*, écuyer, lieutenant et aide major du régiment de cavalerie de M[r] le comte d'Estrade, « natif de Montlimard en Dauphiné, » marié par contrat passé devant Chevillet, notaire à Reims, le 24 juillet 1660, avec *Louise de Chartongne*, fille de Mre *Adrien de Chartongne*, seigneur de la Folie et de Bertoncourt, et de dame *Claude de Mérode*. C. f. *Paul Pellot*. La famille de Chartongne. Arcis-sur-Aube. imp. Léon Frémont — 1885, p. 40.

Jacques de la Rocque avait eu pour prédécesseur dans ses fonctions de gouverneur : en 1525, *Robert de Villiers*, seigneur de Chevrières, marié à *Jeanne de Bussy*, et en 1520, *Jean d'Apremont*, prince d'Amblize, marié à *Antoinette de Brandebourg*, dont la fille, *Antoinette d'Apremont*, princesse d'Amblize, et dame de Buzancy, se maria avec *René d'Anglure*, baron de Bourlémont, chevalier de l'ordre du Roi.

(1) *Jacques des Champs*, écuyer, seigneur de Vaux en Champagne et de Fontaine en Dormois, capitaine de Reims, commissaire ordinaire des guerres, fut reçu en l'office de bailli du comté du Rethélois le 21 décembre 1525, suivant lettres d'*Alophe d'Orjault*, seigneur de Coucy, capitaine de Rethel, et lieutenant de *Robert de Villers*, gouverneur de Rethélois.

Il était fils de *Robert des Champs*, chevalier, seigneur de Vaux-Fontaine et Montmarin, et de *Marguerite de Boulgny*.

D'un premier mariage avec *Jacqueline d'Averhoult*, fille d'*Aleaume d'Averhoult*, seigneur de Lalobbe, et de *Bonne de*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

ce compte, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de . . . . . xxiiii s. tz

Audit Jehan Jolytemps (hoste de Saincte Barbe) pour huit potz de vin cleret, prins en son hostel, et présentés, assavoir : quatre, à Monsr le gouverneur (1), à son retour de Maisières, au mois de mars, et les quatre autres, à Monsr le capp^ne Montbron, a esté payé, par lad. ordonnance la somme de . . . . vxiiii s. tz

Aud. Jehan Jolytemps, pour quatre pots et demy de vin cleret, prins en son hostel, et présentez au secrétaire de Monsr du Château Bryant (2), luy estant aud. Rethel, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de . . . . . xiii s. vi. d. tz

Launoy, dame de Liry, il laissa : *Jacques des Champs*, seigneur de Vaux, et bailli de Rethelois après son père, qui s'allia, en 1535, avec *Claude de Salazar*, fille de *Jacques de Salazar*, chevalier, seigneur de Marcilly-sur-Seine, et de *Jeanne de Saint-Simon*, de laquelle il eut vingt-deux enfants, dont l'aîné, *Robert des Champs*, seigneur de Vaux, se maria, en 1587, avec *Louise*, fille de *François de Salazar*, baron de Saint-Just, et de *Louise de la Croix*.

En 1542, *Jean Fremyn*, licencié ès lois, était lieutenant général M^r le bailli des Champs.

(1) *Mre Jehan du Fay*, seigneur de Cormas, Maître d'hôtel ordinaire du Roi, gouverneur des comté, pays et ressort de Rethélois. Il avait pour lieutenant *Jean de Meudié*, écuyer, sieur d'Artaise. En 1387, Simon de Maudier et Jehan Fresnon de Verneul sont seigneurs d'Artaise en partie. (*Sécheret*. Hist. de Rancourt et d'Harancourt. Appendice, p. 486.) Au mois d'août 1404, Huart Maurier (sic) escuyer, et damoiselle Isabelle, sa femme, demeurant à Arthaise, vendent aux religieuses du Mont-Dieu plusieurs pièces de terre sises au ban de Bairon (Arch. des Ardennes, H. 278).

(2) *Jean de Laval*, seigneur de Châteaubriant, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur et amiral de Bretagne, marié à *Françoise de Foix*, fille de *Jean de Foix*, seigneur de Lautrec, et sœur d'*Odet de Foix*, comte de Rethel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

A Michel Bernet, hoste de la fleure de lys, pour six potz et demy de vin, prins en son hostel, et présentez aud. s^r gouverneur, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de vxi s. iii d. tz

Audit Michel Bernet, pour quatre potz de vin cleret, prins en son hostel, et présentéz à M^r le Capp^ne Montbron (1), au mois de janvier, an de ce compte, quand il vint à la garnison, a esté payé par lad. ordonnance, la somme de x s. tz

Audit Michel Bernet, pour quatre potz de vin, prins en son hostel, et présentez à Monsieur de Moyencourt (2), le second jour de may, an de ce compte,

(1) *Montbron* : famille chevaleresque remontant à *Robert*, seigneur de Montbron en 1140, et dont l'un des descendants, *Jacques*, sire de Montbron, mort en 1422, fut sénéchal d'Angoumois, maréchal de France, puis chambellan du Roi et du duc de Bourgogne.

Charles de Montbron, segineur de Tourvoye, guidon de la Compagnie du maréchal de la Marck, et en 1541, lieutenant des 100 suisses de la garde du Roi, dont était capitaine le duc de Bouillon, avait épousé *Marthe Thierry*, dame de Tourvoye, fille de *Jean Thierry*, seigneur de Tourvoye, de laquelle il eut : *Robert*, né à Braine en 1518, lieutenant des suisses de la garde sous le duc de Bouillon en 1557, et *Gabriel*, de Tourvoye, né en 1521, homme d'armes dans la compagnie du Connétable en 1555.

(2) *Joachim de Hangest de Genlis*, seigneur de Moyencourt, lieutenant du Maréchal de la Marck, soutint les assauts de l'Armée Impériale à Péronne, et fut tué en 1537, avec *Yves de Hangest*, seigneur d'Ivry, son frère, à la prise du Château de Saint-Pol.

Il était fils de *Louis de Hangest*, seigneur de Montmort et de Challerange, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur de Mouzon, grand écuyer de la Reine Anne de Bretagne, et de *Marie de Fay d'Athies*, dame de Moyencourt.

Il épousa : 1° le 25 août 1525, *Françoise de la Marck*, fille de Guillaume, seigneur d'Ogimont, et de *René du Fou*; 2° le 20 juillet 1529, *Isabeau de Montmorency*, fille de *Philippe*, sei-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

luy estant aud. Rethel, a esté payé, par lad. ordonnance . . . . . XII s. tz

A Jehan Collas, marchant, dem. à Sedainne en Brie (1), pour une quène de vin cleret, à luy achettée par Messrs les eschevins (2), et présentée à Monsr de Vaulz, bailly de Rethel, a esté payé la somme de . . . . . XVIII l. tz

Autres mises faictes pas lesd. menistres en l'an de ce compte, pour la venue du Roi, comme il s'ensuict :

A Jessé de la Forest, dem. à Rethel, pour unze poinssons de vin cleret, à luy achettez par lesd. eschevins, pour présenter au Roy, espérant qu'il deubt venir aud. Rethel, lequel n'y est venu, au moyen de quoy lesd. eschevins en ont revendu dix, parce que led. Jessé ne les a voulu reprendre, et l'autre poinsson a esté donné à Monseigneur le mareschal de la Marche, luy estant aud. Rethel, au mois d'aoust,

gneur de Nivelles, et de *Marie de Hornes*; 3° *Louise de Moy*, fille de *Nicolas*, seigneur de Moy, et de *Françoise de Tardes*, de laquelle il eut :

Jeanne de Haugest, dame de Moyencourt, mariée d'abord à *Philippe de Maillé*, seigneur de Brézé, et ensuite à *Claude d'Aguerre*, baron de Vienne-le-Château, vivant en 1597, et dont la fille, *Chrétienne d'Aguerre*, fut alliée, en premières noces, au mois de novembre 1572, avec *Antoine de Blanchefort*, neveu du Cardinal de Créquy.

(1) *Sézanne* : chef-lieu de canton, arr. d'Épernay, Marne.

(2) Michel Lecat, Gillet Camart, Jehan Martras, Michel Bernet, Jehan Jenet, Jehan Willequin et Jehan Raulin, échevins de la ville de Rethel en 1535. Les autres officiers municipaux de ladite ville étaient : Me Jehan Fremyn, lieutenant général du Bailli de Rethélois ; Me Philbert Bonneau, procureur du Roi en l'élection de Rethel ; Me Nicole Beaugrand, procureur du Comté de Rethelois ; et Me Nicolas Bouchier, lieutenant particulier.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

an de ce compte, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de six vingtz une livres tournois, icy

VIXX IL. TZ

C. C. 101 (1).

Autres mises faictes par lesd. menistres, en l'an de ce compte, en deniers mis et employez en dons, voyages et sallaires d'officiers, comme il s'ensuict:

A Jehan Jacquart, sergent, pour avoir esté par les villaiges, faire venir la munytion, pour la garnison du costé de la Champaigne, où il a vacqué par quatre jour à cheval, et avoir guydé Monseigneur le gouverneur de Champ^ne^, (2) jusques à Saulces (3), a esté payé, par l'ordonnance desd. esch^s^, la somme de quatre solz tourn. icy XL S. TZ

A Nicolas Liéjart, pour quatre journées de son cheval, pour conduire Monseigneur de Jamais (4) à Sedan, avec un homme de pied, pour le ramener, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de dix-sept solz, tournois, icy XVII S. TZ

A Jehan Bennart, l'un desd. maistres, pour deux

(1) Le premier feuillet du registre est déchiré, ce qui nous empêche de reproduire la date des opérations qui y sont détaillées; mais il s'agit toujours de l'exercice 1534-1535, car une mention finale du cahier porte la date du VIII novembre 1535.

(2) *Claude de Lorraine*, duc de Guise, gouverneur de la Champagne et de la Bourgogne depuis 1523.

(3) *Saulces-Champenoises*, canton d'Attigny, Ardennes.

(4) *Jean de la Marck*, seigneur de Jametz, capitaine d'une Compagnie des Ordonnances du Roi en 1543. Il était frère cadet du maréchal de la Marck, et fils de *Robert II de la Marck*, duc de Bouillon, et de *Catherine de Croy*. En 1513, il avait pris part avec son père et son frère, à la seconde expédition de Louis XII en Italie.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

journées de son cheval presté à Jehan de Liège, (1), maistre d'hostel dud. s^r de Jamais, pour aller à Sedan, a esté payé par lad. ordonnance, la somme de dix solz tournois, icy . . . x s. tz

A Jehan Jenet. aussy l'un desd. maistres, pour le louage de son cheval, presté au capp^ne des Gascons, pour courir la poste à Pontfaverger (2), le xiiie jour de juing, an de ce compte, a esté payé, par lad. ordonnance, cinq solz tournois, icy . . v s. tz

A Gillet Camart (3), eschevin, a esté remboursé par lad. ordonnance, la somme de quatre livres treize solz six deniers tournois, pour avoir payé à Jehan Brodeau le disner et les despens fais en son hostel, le six^me jour de mars, an de ce compte, quant Monsr le capp^ne (4) fit la monstre des habitans de la ville, icy . . . . iiii l. xiii s. vi d. tz

(1) *Liège :* famille représentée en 1583 par *Regnault de Liège*, écuyer, demeurant à Ventelay, et en 1638 par *Nicolas de Liège*, écuyer, demeurant à Longvoisin, époux de *Judith de Briffault*. Le 17 juillet 1618, par contrat passé devant Rousset, notaire à Hauteville, *Anne de Liège*, fille de *Nicolas de Liège*, et de *Marguerite de Saint-Quentin*, épousa *Jacques du Guet*, écuyer, seigneur d'Inaumont et de Taizy, capitaine d'une compagnie de cavalerie.

(2) *Pontfaverger*, canton de Beine, arr. de Reims, Marne.

(3) *Camart* : famille à laquelle appartient *Antoine Camart*, seigneur de Rochefort et de Semeuze, procureur général de S. A. de Mantoue au duché de Rethelois, décédé le 28 octobre 1450. L'une de ses filles : *Marie*, avait épousé le 19 février 1635, *Charles de Rémont*, seigneur d'Arnicourt. C. F. *H. Jadart* et *Paul Pellot*. Maître Robert de Sorbon et le village de Sorbon. Reims, imp. coopérative 1888. p. 74.

(4) *Philbert d'Orjault*, écuyer, seigneur d'Hauteville, capitaine du château de Rethel. En 1539, son lieutenant était *Jehan Beauchart*, sieur de Vrizy.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

A Oudart la Charlière, (1) hoste du signe, pour les despens du forier de la garnison de monseigneur le Mareschal de la Marche, en faisant les logis, le XXme de mars et autres jours ensuivans, an de ce compte, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de soixante-sept solz tournois, icy LXVII s. tz

A Jehan Malvault, tavernier, pour partie des despens faiz en sa maison, par le mareschal des logis, en faisant lesd. logis, a esté payé la somme de quatre livres trois solz tournois, icy IIII l. III s. tz

Aud. Jehan Brodeau, (2) (hoste de l'Ange) pour huit potz de vin, prins en son hostel, et présentez à Monseigneur de Jamais, à sa venue à Rethel, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de vingts quatre solz tournois, icy XXIIII s. tz

Aud. Jehan Brodeau, pour despens faiz en son hostel, à la venue de Monsr le Bailly, le XVIIIe jour de may, an de ce compte, quand le capp^ne^ Robertval vouloit avoir les clefs de la ville, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de huit livres six solz six deniers tournois icy VIII l. VI s. V d tz.

A Jehan Malvault, tavernier pour deux potz de vin prins en son hostel, et présentez à Monsr le

(1) *La Charlière*, famille de notaires et d'apothicaires représentée en 1572 par *Adenet La Charlière*, marchand à Rethel, seigneur pour partie du fief de la Motte, séant à Bertoncourt. (*Paul Pellot*. Les seigneurs de la Mocque et de la Motte, *en préparation*).

(2) Le 22 juillet 1572, *François Brodeau*, de son chef, à cause de *Jeanne Ongnon*, sa mère, et *Claude Labaude*, à cause de *Jaquette Brodeau*, sa femme, rendent foi et hommage au duc de Rethélois, pour partie de la seigneurie de la Motte de Bertoncourt (*Archives de Monaco*, Registre VI, communication de Me *Henri Lacaille*, archiviste paléographe).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cappne Robertval, luy estant logé au Signe, a esté payé, par lad. ordonnance, cinq solz tournois, icy v s. tz

Aud. Jehan Malvault, pour cinq potz et demy de vin, présentez à Monsr le Bailly de Rethel, le xxvme jour de janvier, accompagné de Me Claude Raulet (1), lieutenant général, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de seze solz six deniers tournois icy xvi s. vi d. tz

Aud. Jehan Malvault, pour deux potz de vin prins en son hostel, pour le maistre d'hostel de Monseigneur de Jamais, et porté en l'hostel Jehan Bauchart (2), le jour du grand vendredy, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de cinq solz tournois icy v s. tz

A Jehan Rème (3), hoste du Mouton, pour le disner fait en son hotel, où étoient Messrs les officiers, le jour de la procession faicte pour le partement de Monseigneur de Lautrec (4), *à cause de son voiage*

(1) Le Nobiliaire de Caumartin donne la généalogie d'une famille *Raulet*, ayant pour auteur *Claude Raulet*, écuyer, licencié ès lois, bailli de Châlons, et du comté de Vertus, lieutenant du bailli de Vitry, en 1526, seigneur de Vitry la ville et de Souain, dont le fils : *Pierre Ranlet*, écuyer, sieur de Vitry la ville, licencié ès lois, fut procureur du Roi en l'élection de Châlons. Armes : *d'azur, au lys de jardin d'argent, au chef d'or, chargé de 3 taus de gueules.*

(2) *Jean Bauchart* était, comme nous l'avons vu ci-dessus, sieur de Vrizy, et lieutenant du capitaine des ville et château de Rethel.

(3) La reproduction en cet endroit de l'article de dépense dont il s'agit, paraît s'expliquer par le classement erroné de quelques feuillets des comptes de 1527-1528 qui ont dû être intercalés dans le registre de la série C. C. 101, applicable à l'exercice 1534-1535.

(4) *Odet de Foix*, seigneur de Lautrec, maréchal de France

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de delà les Monts, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de neuf livres dix-sept solz tournois, icy ix l. xvii s, tz

Aud. Jehan Pème, pour quatre potz de vin présentez à Monsr Robert de la Marche (1), et pour les despens du messager que envoya Monseigneur le gouverneur de Champ^ne, *dire que l'on fist bon guet et garde*, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de dix-sept solz tournois, icy xvii s. tz

A Jehan Jolytemps, hoste de saincte Barbe, pour douze potz de vin, prins en son hostel, le neuf^me jour de septembre, au de ce compte, et présentez tant à Madame de Florehange (2), à Monsr de Sainct-Por-

comte de Rethel, chargé par le roi François Ier de la conduite de l'armée d'Italie, mourut de la contagion pendant le siège de Naples, dans la nuit du 15 au 16 août 1528. C. F. *H. Lacaille* et *H. Jadart*. Extraits des comptes communaux de Rethel — service célébré pour Odet de Foix, comte de Lautrec et de Rethel en 1535. Arcis-sur-Aube, imp. Léon Frémont, 1894.

(1) *Robert III de la Marck*, dit Floranges, mort le 2^1 décembre 1536, était fils de *Robert II de la Marck*, seigneur de Sedan, capitaine d'une compagnie de 50 lances, conseiller et chambellan du Roi, et de *Catherine de Croy*. Il fut élevé à la Cour du Roi de France, avec le duc d'Angoulême, et Anne de Montmorency. Il assista à la bataille de Bologne en 1510, fit la seconde expédition d'Italie en 1513, prit part au combat de Novarre, le 5 juin de la même année, et reçut de Louis XII, le 24 août suivant, une compagnie de 100 lances. Parti de nouveau en Italie, il est armé chevalier par François Ier, sur le champ de bataille de Marignan. Il s'empara de Crémone, et le 28 août 1516, le Roi le nomma capitaine des 100 suisses de sa garde. Fait prisonnier à Pavie en 1525, il fut enfermé au fort de l'Ecluse en Zélande, où il composa ses Mémoires. En 1526, il était créé maréchal de France ; dix ans plus tard, il se couvrait de gloire à la défense de Péronne. C. F. *Robert Goubaux*, archiviste paléographe. Essai sur Robert de la Marck, seigneur de Sedan, mort en 1536.

(2) *Guillemette de Sarbruck*, épousa le 1er avril 1510, *Robert de la Mark*, seigneur de Florainges, duc de Bouillon. Elle était fille

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

sain, à Monseigneur de Saulcy (1), Monsr le Bailly et autres, eulx estant aud. Rethel, a été payé, par lad. ordonnance, la somme de quarante solz six deniers tournois, icy xl s. vi d. tz

CC. 102 — (1 octobre 1535 au 37 septembre 1536)

Audit Henrion Cochet (hoste de Sainct Michel) pour six potz de vin prins en son hostel, et présentez, ass^r : deux, à Monsr de Moyencourt, deux, à Monsr de Robertval, et deux, à Monsr l'esleu Veau (2), eulx estans aud Rethel, à la monstre au mois de janvyer, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de xxi s. tz

A Jehan de Clèves, (3) hoste de Sainct Rocq, pour deux potz de vin, prins en son hostel, et présentez à Madame de Sedan (4), elle estant aud Rethel, au mois

de *Robert de Sarbruck*, comte de Roucy, et de *Marie d'Amboise*, celle-ci sœur du Cardinal d'Amboise. Elle hérita les domaines de Braine et de Pontarcy, dans la succession de Amé de Sarbruck, son frère, comte de Roucy, gouverneur de l'Isle de France, mort en 1525, sans laisser d'enfants de son union avec *Renée de la Marck*, fille de *Guillaume de la Marck*, seigneur d'Ogimont.

Jean de la Marck, déjà cité au cours de ce travail, mort en 1560, ne laissant que des filles. *Guillaume de la Marck*, son frère, décédé en 1529, avait aussi été seigneur de Saulcy, et de Jametz.

(1) Le 16 juin 1523, étant prisonnier à Namur, il fut délivré par son père, qui l'échangea pour un autre prisonnier. (C. F. *Robert Goubaux*, op. cit.)

(2) Il s'agit peut-être de *Jean de Vaulx* gruyer de Rethélois, commissaire de l'élection de Sens, dont nous aurons l'occasion de reparler ci-après.

(3) *Clèves*, seigneurs de Sorbon : *de gueules fretté d'argent*. Les descendants de cette famille prétendent que leur auteur est issu du mariage morganatique contracté par un membre de la grande famille de Clèves. — C. f. *Paul Pellot*. Les droits seigneuriaux et les seigneurs de Sorbon à la fin du xvie siècle, in-8, 51 p. Reims, imp. de l'Académie, 1894.

(4) *Guillemette de Sarbruk*, femme de *Robert III de la Marck*, dont nous avons déjà parlé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de febvrier, an de ce compte, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de xii s. tz

A esté payé, par l'ordonnance de Monsr le cappne de Rethel, pour la despense d'anciens habitans de lad. ville, après avoir fait la reveue de la monstre desd. habitants, au mois de juing, la somme de cvi s. tz.

A Jacques (déchiré) pour avoir esté à cheval, au camp de Picardie, pour scavoir des nouvelles si noz ennemis marchoient dedans France, où il a vaqué par trois jours, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de x l. v s. tz

A François Baudesson, pour avoir esté à Sainctron (1), scavoir des nouvelles, pour causes que l'on disoit que les Bourguignons marchoient à gros nombre dedans France, où il a vacqué par deux jours, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de xxx s. tz

A Nicollas Viellart, pour pareillement avoir été à cheval scavoir des nouvelles du camp de Picardie, où il a vacqué par deux jours, a esté payé la somme de xxx s. tz

A Jehamot Blancbois, (2) pour avoir esté à Han, porter lecttres de Monsr le gouverneur d'Orléans (3)

(1) Saint-Trond (Belgique) bourgade de la province de Limbourg.

(2) On trouve dans les registres de baptêmes de Rethel; 1608, octobre. Le 5, *Jean* fils de *Jeaa Blambois*, et de *Charlotte Frizon*. Parain *Jean Frizon*, seigneur de Cumiers, (*pour Cumières*). marine, *Poncette Guénart* dem. à Maizières. La mention suivante se lit aux registres des décès : septembre 1631. Le 5e, *Charlotte Frizon* vesve de (en blanc) *Blambois*.

(3) Deux opinions différentes sont en présence au sujet du nom du gouverneur d'Orléans en 1535, Beauvais de Préau, dans ses *Essais historiques sur Orléans*, le nommé *Joachim de la Châtre*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

à Monsr le gouverneur de Champagne, par l'ordonnance de Monsr le gouverneur de Rethelz, où il a vacqué par quatre jours, a esté payé la somme de L X s. tz.

A Jacot Payemat, pour avoir esté au Chesne (1) et à Brieulles (2), scavoir des nouvelles des Bourguignons, que l'on disoit qu'ils avoient passez les bois, a esté payé, par l'ordonnance de mess^rs les eschevins (3), la somme de XII s. tz.

A Jehan Fondeur, pour avoir esté à Maisières, vers mons^r le gouverneur de Rethelz, luy porter des lectres que mons^r de Robertval avoit envoyé à Rethel, par lesquelles il demandoit des gens de piedz, du pain, et du vin, et dud. Maisières, avoir porté lectres à mons^r le gouverneur de Champ^ne, luy estant à Reims, et dud. Reims, reporté lectres aud. gouverneur de Re-

seigneur de Nancay, Borigny et Sigonneau, capitaine des gardes du Corps, maître des cérémonies de France, prévot de l'Ordre de Saint-Michel, gouverneur des ville et château de Gien, grand maître des eaux et forêts d'Orléans.

D'après François de Maize, *histoire et antiquitez de la ville* et *Duché d'Orléans*, ce gouverneur aurait été *Claude du Lac*, chevalier, seigneur de Chamerolles, Chilleurs et Tréfontaine, fils de *Lancelot du Lac*, aussi gouverneur de ladite ville, et de *Louise de Coligny* (communication due à Monsieur le comte Couret, membre du Conseil héraldique de France, auquel nous adressons nos plus vifs remerciements pour l'intérêt qu'il a daigné accorder à notre modeste travail).

(1) *Le Chesne*. chef-lieu de canton, arr. de Vouziers, (Ardennes).

(2) *Breuilles-sur-Bar*. canton du Chesne, Ardennes.

(3) Jehan Bouchier, Michel Bernet, Remy Regnault, Guillemin Drouyn, Jehan Leclère, Poncelet Thomas, et Jehan Batteux, échevins de Rethel en 1536, 1537 et 1538.

A la même époque Jehan Lallemant, procureur, remplissait les fonctions de procureur général du Comté de Rethélois.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

thielz, et depuis reporté lectres dud Maisières, à Mons de Loches aud Reims, et dud. Reims, reporter lectres et parolles secrettes dud. s^r de Loches, aud. gouverneur de Rethelz, a esté vacqué par dix jours et une nuyt, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de VII l. X s. tz

A Michel Bernet, pour quatre pots de vin prins en son hostel, et présentez à Monsr de Moyencourt, le XXIXme jour de may, an de ce compte, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de XIIII s. tz

A Jehan de Jolytemps, hoste de saincte Barbe, pour despens faiz en son hostel, par mons^r le capp^ne, son lieutenant, mess^rs les eschevins et autres officiers de Monseigneur (1), après avoir fait la monstre des habitans dud. Rethel, le cinq^me jour de juing, an de ce compte, a esté payé, par lad. ordonnance, la somme de LXXV s. tz

A Petit Jehan de Gressart, pour avoir renfoncé le tambourin de mons^r de Enaulmont, (2) que l'on avoit emprunté, pour faire la monstre et reveue des compagnons de la ville de Rethel, lequel avoit esté défoncé, a esté payé la somme de XVI s. tz

C.C. 105 (1 octobre 1541 au 30 septembre 1542.)

(1) *Henri de Foix*, comte de Rethel, décédé en 1540, avait succédé à *Gaston*, son frère en 1534. Durant sa minorité, il eut successivement pour tuteur *Ménald de Martory*, évêque de Consances en 1533, et *Jean de Laval*, comte de Châteaubriant, mari de *Françoise de Foix*, sa tante.

(2) *Hugues du Guet*, écuyer, seigneur d'Inaumont, décédé après 1538, marié vers 1510, à dame *Antoinette de Brandebourg*, fille de *Hutin*, seigneur d'Inaumont en partie, et mère de *Philippe du Guet*, seigneur d'Inaumont, marié par contrat du 30 décembre 1538, avec *Claude le Danois*, fille de *Hugues*, seigneur de Bégny

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

A Poncelet Thomas, pour cinq journées de son cheval, baillé au vicomte de Melin (1), homme d'armes de Monsr de Vendosmes (2), lequel s'en alloit au camp, a esté payé, par lad. ordonnance, tant pour les d. cinq journées, que pour la scelle, estriez, estrivyères et sangles, qui ont esté déssirées, la somme de trente deux solz tournois, icy xxxii s. tz

Audit Jehan de Clèves, pour despens faict en son hostel, par Messrs les eschevins (3), les xxv, xxvi et xxviie jours d'aoust, an de ce compte, en besongnant au faict des munitions, pour le camp des Lansquenetz, estans au lieu de Sormonnes, (4) a esté payé, par ladicte ordonnance, la somme de cent solz tournois, icy c s. tz

Pour avoir esté nuitamment à Escordal (5), porter lectres de Monseigneur le gouverneur de Champagne, à Jehan de Vaulx (6), escuyer, sieur dud. Escordal,

(1) *Caumartin* établit la filiation de Mr *Henry de Mélin*, écuyer, capitaine d'infanterie en 1526, dont le fils : *Thomas de Mélin*, écuyer, venu en Erance en 1540, fut archer des ordonnances du Roi sous la charge de Mr de Brosse, gouverneur de Mouzon en 1566, et sous la charge du duc de Bouillon en 1572.

En 1694, *Charlotte de Mélin*, demeurant à Géraumont, paroisse de Baalons (Ardennes) était mariée à *Antoine de Harmant de Marquigny*, lieutenant colonel des carabiniers.

(2) *Charles de Bourbon*, duc de Vendôme, mort à Amiens le 25 mars 1537, père de Louis, prince de Condé, et aïeul du roi Henri IV.

(3) Les échevins en exercice étaient : Jehan Bouchier, Michel Bernet, Me Benoit Faureau, Remy Regnault, Jehan Tartois, Jehan Bennart l'ainé, et Jehan Jenet.

(4) *Sormonne* : canton de Renwez, arr. de Mézières, Ardennes

(5) *Ecordal*, canton de Tourteron, arr. de Vouziers, Ardennes.

(6) *Jean de Vaulx*, écuyer, seigneur d'Ecordal, gruyer de Rethelois, commissaire de l'élection de Sens, eut de son union avec *Poncette de Dampierre*, dame du Buisson : *Adrienne de Vaulx*,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

au mois d'octobre, pour le faict des munitions, a esté payé, par ladicte ordonnance, la somme de dix solz tournois, icy x s. tz.

C. C. 106 — (*1 er octobre 1542 au dernier septembre 1543.*)

A Jehan Bennard, hoste du Porc espic, pour despens faictz en son hostel, par Baptiste de Gresse et Rivière, son compagnon, forriers de la bende de deux cens chevaulx légers de la bende Monsr du Mayne, en prenant les logis aud. Rethel, a esté paié, de l'ordonnance desd. s^rs eschevins, la somme de douze livres six deniers tournois, icy xii l. vi d. tz

A Raulin Hebbert, pour demy cent de fagot, par luy livré au logis du porc espic, pour mons^r de Sedan (1), au mois de mars, que sés gens estoient venuz

dame de Suzanne qui s'allia, par contrat du 28 mai 1550, avec *Wer mond de Pavant*, seigneur de Taizy, chevalier de l'Ordre du Roi fils de *Nicolas de Pavant*, écuyer, seigneur de Mesmont et de Taizy.

En 1476, *Simonns de Vaulx*, dame d'Ecordal, était mariée à *Jean d'Ivory*, issu d'une famille existant à Salins dès le xive siècle.

(1) *Robert IV de la Marck*, duc de Bouillon, nommé ordinairement le maréchal de Bouillon, fut maréchal de France et chevalier de l'ordre du Roi. Il était fils de *Robert III de la Marck*, dit Floranges, et de *Guillemette de Sarbruck*. Il épousa, le 19 janvier 1538, *Françoise de Brézé*, comtesse de Maulévrier, fille de *Louis*, grand sénéchal et lieutenant général au gouvernement de Normandie, et de *Diane de Poitiers*, duchesse de Valentinois. De ce mariage sont nés sept enfants, dont l'aîné : *Henri Robert de la Marck*, prince de Sedan, et gouverneur de Normandie, épousa en 1558, *Françoise de Bourbon*, fille de *Louis*, duc de Montpensier.

Robert IV de la Marck fut envoyé, en 1550, par le roi Henri II, en ambassade vers le pape Jules II. En 1552, il reprit le château de Bouillon, et le 18 juillet de l'année suivante, il fut arrêté à la prise du Château d'Hesdin. Les espagnols, après avoir taxé sa rançon par la trève de Vaucelles, au mois de février 1555, lui administrèrent, avant sa sortie, un poison dont il mourut en 1556.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pour faire la monstre, a esté payé la somme de xii s. vi d. tz

C. C. 107 — (*1er octobre 1548 au dernier septembre 1549.*)

Audict Jehan Jolytemps, pour despens faictz en son logis, por monsr de Savigny, commissaire des munitions,le mareschal des logis de la bande monseigneur le mareschal de la Marche (1) à compaignie de plusieurs gentilzhommes, commissaires et sergens à recevoir et distribuer les munitions pour la garnison de Rethel, en faisant les cotizations des villaiges pour ladicte garnison, et les logis dudict Rethel, au mois de novembre, a esté payé la somme de huit livres six solz six deniers tournois, icy viii l. vi s. vi d. tz

A Jehan Bennart (2), hoste du Porc épic, pour despens faicts en son hostel, par Monsr le mareschal des logis de la compaignie de Monseigneur le Mareschal de la Marche, à compagnie de monsr d'Ignaumont (3) et plusieurs gentilzhommes, et le forier, en prenant les logis pour la garnison, au mois de janvier, a esté paié unze livres tournois, icy xi l. tz

A Jehan Jolytemps, pour ung poinsson de vin cleret. a luy achepté, et présenté à Monsr de Bourdillon (4), lieuten. de monseigneur le gouverneur de

(1) *Robert IV de la March*, dont il vient d'être parlé.

(2) La liste des échevins de 1549 porte les noms de : Jehan Bennart l'aîné, Michel Bernet, Jehan Tartrois, Jehan Basteux, Nicolas Bastonnier, et Nicolas Hardy.

(3) *Hugues du Guet*, écuyer, seigneur d'Inaumont, déjà cité au cours de cette notice.

(4) *Imbert de la Platière*, seigneur de Bourdillon, maréchal de France, chevalier de l'Ordre du Roi, lieutenant général en Champagne, plus connu sous le nom de *Maréchal de Bourdillon*, était

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Champagne, en passant aud. Rethel, au mois d'avril, a esté payé la somme de neuf livres tourn. icy IXl. tz

A Jacquemin Baracan, (1) pour ung poinson de vin cleret à luy achepté, et présenté à monsr le maréchal des logis de la compaignie de monsr le mareschal de la Marche, a esté paié sept livres seize solz journ. VIIl. XVI s. tz

A Jehan Filleul, greffier de l'eschevinage de Rethel, pour avoir esté à Vielz Sainct Remy (2) et dudict Vielz Sainct Remy à Maisières, par devers monsr le mareschal des logis de la Compaignie de Monseigneur de Sedan, luy porter lectres, et remonstrer que les habitans dudict Rethel estoient travaillez de ladicte garnison, qui avoit fàict leur quartier, et qu'il eust à les changer de garnison, où il a vacqué par deux jours, au mois d'avril, a esté paié la somme de quarante solz tournois, XL s. tz

A Jehan Job, forier de la compagnie de monseigneur de Sedan, pour graces du service qu'il a faict à

fils de *Philbert de la Platière*, seigneur des Bordes, bailli et capitaine de Mante et de Meulan. Il se distingua sous les règnes de François I, Henri II et Charles IX.

En 1554, il fut chargé de chasser avec sa Compagnie, les ennemis des environs de Mézières. A la bataille de Saint-Quentin, en 1557, il sauva une partie de l'armée, et se retira dans la Fère où l'on s'attendait à rencontrer les Espagnols. Après avoir commandé en Piémont (1559), il assista à la prise du Hâvre sur les Anglais en 1563. Le maréchal de Bourdillon mourut à Fontainebleau le 4 avril 1567.

(1) *Baraquant :* famille distinguée de l'ancienne bourgeoisie de Rethel. L'acte d'inhumation de l'un de ses membres est ainsi conçu : Janvier 1630. Le 6e dudt mois, frère *Nicolas Baraquant* de la Compagnie de Jesus ensepulturé le 7e dans l'église de Rethel.

(2) Viel Saint-Remy, canton de Novion-Porcien, arr. de Rethel, Ardennes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ladite ville, durant les monstres et garnison de Rethel, a esté paié la somme de cent cinq solz tourn. icy cv s. tz

A Adenet Lacharlière, (1), pour un poisson de vin cleret à luy achepté et présenté à Monsr de Louppy (2), lieutenant de monseigneur le mareschal de la Marche, en venant asseoir la garnison de Rethel, et faire son quartier, au mois d'aoust, a esté paié la somme de neuf livres dix solz tourn. icy IX l. X s. tz

A Maistre Benoict Saureau et Jehan Bennart, eschevins, pour avoir esté à Paris, par l'advis et lectres de Monseigneur de Bourdillon, et du conseil de ville, par devers Monseigneur le duc de Nyvernois (3), gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Champagne et Brye, luy faire remonstrance des fraiz

(1) *Adenet La Charlière*, seigneur du fief de la Motte, dont le nom a été rapporté plus haut.

(2) *Louppy sur Loison*, canton et arrondt de Montmédy, Meuse. Ce village a porté le nom de *Louppy aux deux châteaux*. Les châteaux dont il s'agit existaient en 1313. Celui qui est détruit appartenait à la maison d'Haraucourt et relevait de l'autre possédé par la famille de Sorbey. Le château actuel a été bâti au XVIe siècle par le *baron de Pouilly*, Maréchal du Barrois, chambellan du duc de Lorraine, et gouverneur de Stenay (*Géographie de la Meuse* par Piersón et Loiseau, p. 310). Actuellement le château de Louppy sur Loison est la propriété de Monsieur le comte de *Wassinhac d'Imécourt*. Henri de Pouilly, chambellan du Roi, premier baron de Cornay, était lieurenant de la Compagnie d'hommes d'armes des Ordonnances du Roi commandée par Robert II de la Marck, duc de Bouillon. Né en 1456, il avait épousé, en 1502, Jeanne de Grandpré, et mourut en 1555 à Stenay, où il fut enterré dans l'église des Minimes.

(3) *François de Clèves*, décédé à Nevers le 13 février 1561, enterré dans l'église Saint-Cyr, était duc de Nevers, comte d'Eu et de Rethel, baron de Donzy, et pair de France, *Henriette*, sa fille, duchesse de Nevers et de Rethel, épousa, en 1565, *Louis de Gonzagues de Mantoue*, en faveur duquel Rethel fut érigé en duché.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

et foulle que ladicte ville et le pais avoient souffertz et soustenuz, durant les guerres, et soustiennent journellement, affin d'avoir modération de la cotte pour la gendarmerie, aussy pour avoir été à la court, pour avoir mainlevée des deniers de lad. ville et de l'église saisis, et avoir esté par devers Madame notre contesse (1), scavoir quant elle voudroit faire son entrée audict Rethel, pour luy achepter ung joyau, ils ont vacquez par l'espace de quinze jours, a esté paié, pour eulx deux, Ja somme de trente livres tourn. icy xxx l. tz

A Jehan Jolytemps, pour un poisson de vin cleret, à luy achepté, et présenté à Monsr de Louppy, lieutenant de monseigneur de Sedan, estant audict Rethel, au mois d'octobre, pour le service qu'il avoit fait en ladicte ville, touchant le faict de la garnison, a esté paié la somme de huict livres tournois, icy viii l. tz

Aud. Jehan Bennart, pour despens faiz en son logis, par Monsr le mareschal des logis de la compaignie de Monseigneur de Sedan (2), en faisant les logis aud. Rethel, au mois d'avril, a esté paié la somme de neuf livres dix solz tourn. icy ix l. x s. tz

A Jehan Jolytemps, pour despens faicts en son logis par Charles de Vaulx, l'un des chentilz hommes de monseigneur le duc de Nyvernois, gouverneur et

(1) *Marguerite de Bourbon*, mariée en 1538, fille de *Charles*, duc de Vendôme et sœur d'*Antoine*, roi de Navarre.

(2) Il s'agit toujours de *Robert IV de la Marck*, mentionné dans plusieurs articles précédents, et qui plus loin est nommé Monsieur le duc de Bouillon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lieuten. pour le Roy de Champagne et Brye, en venant par deça pour les affaires du païs, a esté paié la somme de cinquante solz tournois, icy L s. tz

C. C. 108. (1er *octobre 1546 au dernier septembre 1547*).

Aud. Gérard Badé, (messagier) pour avoir esté porté lectres de mond. seigneur le gouverneur de Champaigne, à Monsr de Guillenton, cappitaine de Rethel, au lieu de Villefranche (1), où il a vacqué par deux jours, a esté payé la somme de quatorze solz tourn. icy XIIII s. tz

A Jehan Bennart, hoste du Porcq espic, pour la despense faicte en son logis, par monsr le mareschal des logis de monseigneur le mareschal de la Marche, au mois d'octobre, pour assister à la cotte des munitions, pour la garnison de Rethel, avec la despence de huict chevaulx, a esté payé la somme de soixante deux solz tournois, icy LXII s. tz

Aud. Jehan Bennart, pour despens faict en son logis, par monsr d'Orival (2) gouverneur de monseigneur le mareschal de la Marche, et autres gentilshommes dud. sr et de monsr de Louppy, le jour que madame la Mareschal (3) passa aud. Rethel, le vingt-

(1) La Francheville, canton et arrondissement de Mézières (Ardennes)

(2) Ce personnage nous paraît être l'un des ancêtres de Pierre d'Orival, écuyer, maitre d'hôtel de Mgr le prince de Sedan, dont Mr Ernest Henri, rédacteur à la Revue d'Ardenne et d'Argonne, a trouvé le nom parmi les témoins d'un contrat de mariage du mois de février 1592. En 1535, Guillaume d'Orival, homme d'armes, et Fleurend d'Orival, archer, servent tous deux dans la Compagnie d'Ordonnance du Maréchal de la Marck. Ne serait-ce pas à l'un deux que ce prince a conféré le titre de gouverneur dont il est ci-dessus question.

(3) *Françoise de Brézé*, comtesse de Maulévrier, baronne de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sixiesme de janvier, a esté payé la somme de trente-trois solz tournois, icy xxxiii s. tz

C. C. 110 (*1er octobre 1552 au dernier septembre 1553*).

A Jehan Coumignot, armurier, demeurant à Rethel, pour deux journées de son cheval prêté en ung gentilhomme venant de la Court, qui portait lectres à Monsieur de Rarai (1), gouverneur de Rethelois, au mois d'octobre dernier passé, a esté payé la somme de dix solz tournois, icy x s. tz

A Adenet la Charlière, hoste du Sauvage, pour quatre potz de vin, prins en son hostel et présenté à Monsieur le duc de Bouillon, et à Madame, sa femme, qui alloient en Court, au mois de mars, mil cincq cens cinquante deux, a esté payé, par ladicte ordonnance, la somme de douze solz tournois, icy xii s. tz

Paul Pellot.

Maulny et de Sérignan, mariée, comme on l'a vu ci-dessus, à *Robert IV de la Marck*.

(1) *Adrien de Ligny*, chevalier, seigneur de Raray, gouverneur des pays et comté de Rethélois. On trouve dans l'ouvrage de d'*Hozier* une généalogie des *Ligny*, seigneurs de Raray, de Laleu, du Plessis, de Billy-sur-Ourcq et de Charmel. Mais le gouverneur de Rethel n'y figure pas. Cette famille porte : *de gueules, à une fasce d'or, et un chef échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits.*

Adrien de Ligny avait succédé à *Guillenton d'Aguerre*, écuyer, sieur de Marqueny-en-bois, de Cormas, et des Petites-Ayvelles, gouverneur en 1542, et il eut lui-même pour successeur *Jean de Béthune*, chevalier, baron de Baye, gouverneur en 1554. Ce dernier était en outre seigneur d'Havraincourt, Novion, etc. Moréri dit qu'il mourut au château de Coucy, dépouillé de ses biens par son inconduite. Il appartenait par sa mère à la famille *Jouvenel des Ursins*.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Poésies

PATRICIENNE

Pâle, appuyant son sein gros de sanglots pesants
Au balcon dentelé que la lune caresse,
Près de son vieil époux très las, la Dogaresse
Courbe sous l'air du soir la fleur de ses seize ans.

Elle songe, parmi les envoyés Pisans,
A ce seigneur qui, beau d'orgueil et de paresse,
Chaque jour à Saint-Marc attend qu'elle paraisse
Et lui trouble le cœur de rêves épuisants.

Mais, fière de son rang et digne de sa race,
Elle n'admettra pas qu'un désir la terrasse.
Pas de tache au blason des Sénateurs défunts !...

La lagune dormeuse a des chansons câlines,
La nuit flambe, et le vent alourdi de parfums
Passe, apportant des sons vagues de mandolines.

VICTOR D'AURIAC.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

UN ROI

Au comte Ferdinand de Gramont.

Il était grand, ce roi d'une race étrangère,
Cousin de saint Louis et fils de Bérengère,
Qui portait sur son étendard,
Comme fit deux cents ans après lui la Pucelle,
Le nom en lettres d'or, le nom puissant de celle
Dont le talon broya le serpent et son dard.

Quand il voulait planter la croix sur quelque ville,
Ecija, Carthagène, Almodovar, Séville,
Il suspendait à son arçon
Une statue en fer, la Vierge des batailles :
Lors point de mur auquel il ne fit des entailles,
De Wali qui ne fût un tout petit garçon.

Grâce au Dieu des combats dont il implora l'aide,
Son bras vainqueur data les fueros de Tolède
Et restitua, saint trésor,
Sa cloche au sanctuaire aimé de Compostelle,
Et le More captif dût l'y replacer telle
Que pour la profaner l'avait prise Almanzor.

Il guerroya trente ans, et trente ans la Castille
Promena ses drapeaux de mosquée en bastille
Par les hivers et les printemps,
Mais sa gloire jamais ne lui causa d'ivresse :
« Je redoute bien plus les pleurs d'une pauvresse
Que les sabres au clair de cent mahométans. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ainsi répondait-il aux courtisans cupides,
Alors qu'on le pressait de lever des subsides
Ou d'étouffer les voix d'en bas.
Le faible auprès de lui trouvait toujours justice.
Il jeûnait, sous l'armure il portait un cilice
Et faisait oraison la veille des combats.

Ce roi soldat mourut en soldat, dit l'histoire.
Il fit devant la mort, sa suprême victoire,
Chanter un *Te Deum* joyeux,
Prenant le ciel d'assaut comme on prend une enceinte,
Et l'Église éclaira d'une auréole sainte
La couronne de ses aïeux.

LOUIS DE CHAUVIGNY.

BLANDA NATURA

Qu'aujourd'hui l'œuvre de Dieu
Est splendide et réjouie !
Ah ! l'on dirait pour un peu
La douleur évanouie.

Tout est rose, vert et bleu...
O nature épanouie !
La prunelle est éblouie
Par l'éclat d'un ciel en feu.

Mon âme qu'un deuil opresse,
Elle même, en sa tristesse,
Subit le charme vainqueur :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Malgré les soucis moroses
Je sens s'éclairer mon cœur
Au doux sourire des choses !

ACHILLE MILLIEN.

JÉRUSALEM

Au soir du Yom-Kipour, lorsque la prière touche à sa fin, le cor sonne et l'assistance s'écrie : L'an prochain à Jérusalem.

(*Les Juifs en Orient.*) — WOLSKI.

Au soir du grand-pardon la trompette éclatante
Joyeuse retentit sous le plafond doré,
Après le deuil du jour, et, lassé de l'attente,
Le peuple vers son Dieu jette le cri sacré.

David et Salomon, toute la grande histoire,
Tous les siècles, avant l'enfant de Bethléem,
Revivent dans les cœurs ; un souffle de victoire
Passe jetant aux murs d'exil : Jérusalem !

Jérusalem ! avec ses croyances antiques,
Ses courageux soldats veillant sur les remparts,
Son temple éblouissant, ses places, ses portiques
Où les bruns chameliers attendaient les départs ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ses figuiers poussiéreux enfonçant leurs racines
Aux fentes des rochers, sous les énormes tours,
Ses larges aqueducs et ses fraîches piscines
Où les jeunes pasteurs rêvaient à leurs amours ;

Ses palais lambrissés de cèdre, ses colonnes,
Ses monts, où l'aigle altier tournoyait dans les airs,
Ses parcs, où chaque nuit rugissaient les lionnes
Appelant leurs amants demeurés aux déserts ;

Jérusalem ! brillant espoir, sublime rêve
D'un peuple de marchands croyant à ses destins,
Et gardant ses trésors pour un roi porte-glaive
Qui saura conquérir le monde en trois matins.

Mais ne règnes-tu pas déjà, race maudite ?
L'argent est ton Messie, effroyable vainqueur !
Près des puissants du jour c'est lui qui t'accrédite,
C'est lui qui de nouveau frappe le Christ au cœur !

Car nous recommençons le drame du Calvaire,
Et, seul, je reste, enflant mes poumons trop étroits,
Homme faible et pécheur, misérable trouvère,
Pour chanter l'Homme-Dieu pantelant sur sa croix !

MARQUIS DE PIMODAN.

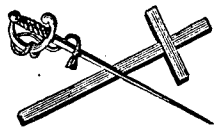

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

NOTRE DAME DES SEPT DOULEURS

C'était par un soir de dimanche :
Au sommet de l'autel en fleurs
Apparaissait la Vierge, blanche,
Dans l'effacement des couleurs.

Poète, dont le front se penche,
J'implorais : — Oh ! vois mes douleurs,
Pitié ! D'un doux regard étanche
Mes pauvres yeux baignés de pleurs !

Je m'arrêtai. La Sainte Mère
A connu l'existence amère
Dont se plaint le rêveur lassé ;

Car souffrir est la loi suprême,
Et l'Immaculée elle-même
Eut sept fois le cœur transpercé.

MARQUIS DE PIMODAN.

LE SOUVENIR

Le souvenir !... écho charmant
Dont le cœur, quand fuit la jeunesse,
Garde mystérieusement
Comme un éternel talisman
La douce et douloureuse ivresse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Il semble, par le souvenir,
A l'âme qui pleure et palpite,
Que le passé peut revenir,
Pareil à ces roses d'Ophir
Que d'une larme on ressuscite.

Le souvenir le plus aimé,
Hélas ! a sa rosée amère.
Pauvre bonheur inanimé,
Que sert au cœur d'avoir semé
De ses larmes dans ta poussière !...

Oscar de Poli.

L'ANNEAU DES FIANCÉS

Au château de la Rochebrune,
Deux fiancés, au clair de lune,
Échangeaient chacun un anneau,
Au bord de la douve profonde,
Quand un des bijoux tombe à l'eau...
Comment le retrouver dans l'onde ?
Ce serait fou que d'y penser !
Force fut de le remplacer.

Trente ans après, dans la famille
Se préparait un grand festin :
Le mariage d'une fille
Était décidé du matin.
Voisins, parents, chacun s'apprête
A prendre part à cette fête.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

On sert un superbe poisson
Pêché la veille dans la douve.
Or le maître de la maison,
En découpant la carpe, y trouve
Un anneau d'or... qu'il reconnaît !
Et comme chacun s'étonnait,
Il laisse parler sa mémoire
Et narre aux convives l'histoire
De son anneau de fiancé,
Cher souvenir d'un doux passé
Qui du cœur n'est pas effacé,
Et qui met à ses yeux des larmes !

Car ce passé, si plein de charmes,
Hélas ! ne peut point revenir.
Mais dans ses pleurs un espoir brille,
Et son regard bénit sa fille,
Qui lie au passé l'avenir :
Car c'est prolonger la jeunesse
Qu'en ses enfants chacun renaisse !

COMTE DE GRANDEFFE.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LA CATHÉDRALE DE MILAN

A ma sœur Berthe,
En religion Mère Marie-Régis,
des Ursulines de Vannes.

Quel peut être ton nom, poète incomparable
Qui conçus de Milan le dôme merveilleux,
Hymne sortant de terre et montant vers les cieux,
Temple marmoréen, chef-d'œuvre inimitable ?

Quand des noms bons au plus à tracer sur le sable
Sont gravés sur l'airain, fatiguant tous les yeux,
Le tien, géant de l'art, maître prestigieux,
Serait-il donc, hélas ! pour toujours introuvable ?...

Au surplus, ce secret, pourquoi le pénétrer,
Et n'est-ce pas assez de louer, d'admirer,
Dans cette œuvre, de Dieu la force et la puissance ?...

C'est ainsi qu'à Dieu seul, qui fit tout avec rien,
Nous devons reporter tout art, toute science,
Car Lui seul est l'auteur du beau, du vrai, du bien.

Le Marquis de Granges de Surgères.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

AU COMMANDANT MARCHAND

Après deux ans d'efforts et de lutte stoïque
Des rives du Niger jusqu'aux palmiers du Nil,
Après avoir vaincu les déserts du tropique,
Tu chantes en héros ton fier *Ainsi soit-il !*

Aux bastions sacrés de Fachoda l'antique
Tu plantas ton drapeau dédaigneux du péril,
Et voilà qu'il te faut, de par la République,
Sur l'ordre de l'Anglais revenir en exil !

Ta cohorte te suit, les visages livides...
Et le sable tressaille au pied des Pyramides
Tremblant au souvenir de ce même drapeau !

Va, relève ton front où la rougeur s'égare,
Marchand ! Des jours viendront où, pareils à Lazare,
Bonaparte et Kléber sortiront du tombeau !

Robert de Lostanges.

COMBAT SUPRÊME

A M. René Kerviler.

Le soleil embaumé qui lentement décline
Jette encore aux sommets ses obliques rayons.
Des troupiers décimés les derniers bataillons
Attendent le signal, cachés dans la ravine.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ces paysans d'hier que l'ardeur illumine,
Ces héros d'aujourd'hui, ces soldats en haillons
Vont culbuter avec leurs épais tourbillons
L'ennemi que dérobe un pli de la colline.

Le général se dresse et leur dit : « En avant ! »
Comme une vague énorme apparaissant du large,
Le flot humain bondit plus vite que le vent.

L'ennemi vaincu cède à l'infernale charge...
Quand la nuit déploya son funèbre manteau,
Des rivières de sang inondaient le coteau.

Baron Gaetan de Wismes.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Notes d'Etat Civil

MARIAGES

1898. — Mars : le 15, M. Pierre de Caters, petit-fils de notre hon. collègue le comte de Caix de Saint-Aymour, et Mlle de Bosschaert; — le 31, notre hon. collègue M. Willem Croockewit, et Mlle C.-P. Delprat.

Avril : le 14, M. le comte Jean Krasiçki (fils de feu le comte Jules Krasiçki et de feu la comtesse Anne Krasiçka, née comtesse Krasiçka), et la comtesse Gabrielle Krasiçka, fille de feu le comte Edouard Krasiçki et de la comtesse Gabrielle, née princesse Oginska, en secondes noces baronne de Roenne ; — le 20, le comte Guillaume de Bouillé, fils et petit-fils des comtes Jacques et Fernand de Bouillé, morts héroïquement à Loigny (2 déc. 1870), et Mlle Suzanne de Triquerville ; — le 20, le comte de Milly de Thy, et Mlle Yvonne de Cotton du Puy-Montbrun ; — le 28, le prince Rogatien de Lucinge-Faucigny, et Mlle Marguerite de Chastenet de Puységur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mai : le 3, Guy-Paul-François-Régis de la Chassaigne, vicomte de Sereys, et Mlle Marie Cellier ; — le 18, notre hon. collègue M. Edouard Allard de Gaillon, et Mlle Marguerite Flocon ; — le 31, le comte Etienne de Fumel, et Mme la vicomtesse de Puybusque, née d'Amade, fille de notre regretté collègue le comte d'Amade, O. ✱.

Juin : le 7, M. William de Billy, Lieutenant au 5e Cuirassiers, fils de M. de Billy, ✱, anc. Inspecteur des finances, et petit-fils de Mme la baronne Grand d'Esnon, et Mlle Antoinette de Staël-Holstein ; M. Charles Hémart du Neufpré, fils de notre hon. collègue, et Mlle Madeleine Touzet du Vigier ; — le 14, le comte André de Castéja, et Mlle Pauline d'Espeuilles ; — le 15, le comte J. de Courtivron, et Mlle de Lalande de l'Héraudière ; — le 16, M. Olivier de Valence de Minardière, et Mlle M.-Thérèse de Saiserey ; le comte de Suarez d'Aulan, Député de la Drôme, et Mlle Magdeleine de Geoffre de Chabrignac ; M. Charles Froger de Mauny, et Mlle Céline Dutey-Harispe ; — le 20, M. Raoul d'Hotelans, et Mlle de Bouthillier-Chavigny ; — le 27, M. Louis Marais, et Mlle Renée de Lancize ; — le 28, le comte Olivier de Rougé, et Mlle Blanche Bartholony, fille de M. Charles Bartholony, et de Madame, née de Croismare ; M. Ludovic de Verneuil, et Mlle Marguerite de Richemont de Richardson ; — le 29, le comte René de Quatrebarbes, et Mlle Catherine de Gassart.

Juillet : le 7, le vicomte de Warren, lieutenant au 16e Dragons, et Mlle Marguerite de Chastellux, fille du comte, et de la comtesse de Chastellux, née

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Virieu ; — le 11, le comte Maximilien de Béthune-Sully, et Mlle Bérengère Durieu de Lacarelle ; — le 13, M. le capitaine Lafourcade, et Mlle de Preaulx, fille du comte, et de la comtesse, née Guéhéneuc de Boishue ; — le 20, M. Paul de Billy, et Mlle Marie d'Anières de Sales.

Aout : le 4, M. Ernest de Limoge, et Mlle Jeanne de Chazotte, fille du comte et de la comtesse Fernand de Chazotte de Clavière ; — le 22, M. Georges Yemeniz, et Mlle Renée de Castellane.

Septembre : le 21, notre hon. collègue le comte de Sainte-Colombe, marquis de Laubespin, et Mlle Marie-Alexandrowna de Konstantinowitch ; — le 27, le vicomte Michel de Tenas, et Mlle Marguerite d'Anthenaise ; M. Maurice de Goncourtet Mlle Françoise de la Boutetière ; — le 29, M. Louis de Gargan, fils de notre hon. collègue le baron de Gargan, et Mlle Louise du Bouays de la Bégassière.

Octobre : le 6, le comte Louis Péan de Ponfilly, ✻, lieutenant de vaisseau, petit-fils de Mme la marquise de Chivré, et Mlle Valentine Baumgartner ; — le 12, le comte Robert de Marguerye, ✻, lieutenant de vaisseau, fils de notre hon. collègue le comte de Marguerye, et Mlle Marie Perrin de Boussac ; le baron de Reinach-Werth, ✻, lieutenant de vaisseau, fils de notre regretté collègue le baron de Reinach-Werth, O. ✻, ancien préfet, et Mlle Catherine Baillou de la Brosse ; — le 18, le vicomte Roger Palluat de Besset, fils de notre regretté collègue et frère de notre hon. collègue le comte Palluat de Besset, et Mlle Mathilde Perquer ; — le 25, M. Raymond de Talhouët de Boishorand, lieutenant au 2e

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chasseurs, fils de notre hon. collègue le baron de Talhouët de Boishorand, et Mlle Clary Harlé d'Ophove ; le comte Paul de Buchère de l'Epinois, lieutenant au 33e d'Artillerie, et Mlle Jeanne de Toucheboeuf-Clermont, fille de notre regretté collègue M. Guyon de Toucheboeuf, comte de Clermont, et belle-sœur de notre hon. collègue le comte de Royère.

Novembre : le 10, M. Charles Andry-Bourgeois, et Mlle Olivia de Molina d'Aranda de Darrax, fille de notre hon. collègue le marquis de Darrax, ✻, et de la marquise, née de Boisguilbert.

1899. — Janvier : le 3, M. Bertrand de Guiroye, lieutenant au 5e Dragons, et Mlle Jehanne Houssaye, fille de M. Henry Houssaye, de l'Académie Française, et de Mme la comtesse Houssaye ; — le 10, M. le marquis d'Albignac, et Mlle Marie-Antoinette d'Orfeuille, fille de notre hon. collègue le comte d'Orfeuille ; — le 24, M. Carlos Martinez de Hoz, et Mlle Suzanne de Montreuil, fille du baron Alfred de Montreuil, et de la baronne, née de Curten.

Février : le 8, notre hon. collègue le baron d'Ecurolles de Charnacé, et Mlle Marie Millin de Grandmaison ; — le 9, M. Théobald de la Besnardière, et Mlle Hélène Vrignault.

NAISSANCES

1898. — Mars : le 19, René-Marie-Joseph, fils du comte Guillaume de Menou et de la comtesse, née des Nouhes.

Avril : le 8, Odoard, fils de notre hon. collègue le vicomte Edmond du Pin de la Guérivière et de la vi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

comtesse, née Cavrois, et petit-fils de nos hon. collègues le vicomte du Pin de la Guérivière et le baron Cavrois de Saternault.

Mai : le 13, Odette, fille de notre hon. collègue Monsieur J. Hervé de Beaulieu ; — le 14, Joseph, fils de notre hon. collègue M. Paul Beauchet-Filleau.

Aout : le 9, Alexandre, fils de notre hon. collègue M. Louis Bouly de Lesdain ; — le 20, Anne-Marie, fille de notre hon. collègue M. Henry de la Peyrade.

Septembre : le 13, Isabelle, fille de notre hon. collègue M. Charles Le Gras, petite-fille de notre hon. collègue M. Jules de Terris.

Octobre : le 19, à Neuilly-sur-Seine, S. A. R. la princesse *Sophie*-Joséphine-Louise-Marie-Immaculée-Gabrielle-Philippine-Henriette d'Orléans, fille de notre Haut Président d'honneur Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Emmanuel d'Orléans, Duc de Vendome, et de Son Altesse Royale Madame la Princesse Henriette de Belgique, Duchesse de Vendome ; et petite-fille de notre Haut Président d'honneur Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Alençon.

Novembre : le 24, Jacques, fils du baron Paul Hulot de Collart et petit-fils de notre hon. collègue le baron Hulot de Collart.

Décembre : le 2, Jacqueline, fille de M. André de Genevraye et de Madame, née de Coniac, Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich.

1899. — Janvier : le 1, René, fils du comte de Vitrolles, lieutenant au 9e hussards, et de la comtesse, née des Isnards ; — le 30, Isabelle, fille du comte et de la comtesse de Baglion de la Dufferie, et petite-fille de notre hon. collègue le comte de Beaufranchet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Février : le 15, Jehanne, fille de notre hon. collègue le baron Gaëtan de Wismes.

Mars : le 10, Gabriel, fils de notre hon. collègue M. Samuel de Perregaux.

DÉCÈS

1898. — Janvier : le 22, Mlle Marie de Pantin de Landemont, fille du feu vicomte de Landemont et de la vicomtesse (née de Ghaisne de Bourmont), et petite-fille de l'illustre maréchal comte de Bourmont, tante de notre hon. collègue le comte Aymar des Nouhes, 60 ans.

Février : le 16, Françoise-Marg.-Marie de Lambertye, fille du marquis et de la marquise de Lambertye et de Cons-la-Grandville, 20 mois.

Mars : le 3, le comte Alfred de Cléric, O. ✻, colonel du 13e Dragons, oncle de notre hon. collègue le baron Plarr de Caze de la Bôve ; — le 7, Mme M.-Antoinette-Charlotte Besnier, née Cavelier de Mocomble, 65 ans ; — le 13, Mlle M.-Philomène-Anne-Pauline-Madeleine de Monti de Rezé, fille de notre hon. collègue M. Claude de Monti de Rezé, 24 ans ; Mme Marthe-M.-Appoline Doynel de la Sausserie, épouse de M. Joseph Chardon du Ranquet, anc. capitaine aux zouaves pontificaux ; le comte Ch.-M.-Michel de Damas, Religieux de la Compagnie de Jésus, oncle de notre hon. collègue le comte de Damas d'Anlezy, 71 ans ; — le 19, le comte Louis de Grille d'Estoublon, ✻, oncle de notre hon. collègue le comte Henri de Grille d'Estoublon, ✻, 90 ans ; — le 22, Armand-François, comte de Biencourt, capitaine

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

au 31e Dragons, 37 ans ; Angelo-Urse-Charles, baron de Taisne de Raymonval, 56 ans ; — le 27, Son Altesse Royale Madame la Princesse de Joinville ; — le 30, notre vén. collègue M. l'Abbé Pierre-J.-B. Grassot, anc. Curé de Choiseul, chapelain de la Cathédrale de Langres, 87 ans.

Avril : le 10, le comte Guy de Marcieu, cousin-germain de notre hon. collègue le comte Henri de Grille d'Estoublon ; — le 12, Louis-Henri-Paul Rioult, marquis de Neuville, 68 ans ; — le 24, notre hon. collègue M. Jules-Henry Gourdon de Genouillac, I. P. ⚜, 71 ans ; — le 27, Mme M.-Mad.-Corine (Rosine) de Chalvet de Rochemonteix, marquise A. de Varènes, 59 ans.

Mai : le 14, Paul-François-Louis-Marie de Nompère, comte de Champagny, chevalier de S. Grégoire le grand, 70 ans ; — le 15, Mme Stéphane Geoffray, née Virotte de Garat de la Tranchade (Marie), 67 ans ; — le 19, Mlle Hélène-Clémence-Marie de Clerck, Présidente de l'Œuvre diocésaine des Eglises pauvres, 68 ans ; — le 20, la comtesse O'Connell, née princesse Beetang (Nonia-Drowid), Dame de l'Ordre du S.-Sépulcre, 65 ans ; — le 26, notre t. h. Président d'honneur M. Philippe Tamizey de Larroque, ⚜ I. P. ✲, père de notre hon. collègue M. Henri Tamizey de Larroque, 69 ans ; Madame Alix-Charlotte d'Avout, tante de notre hon. collègue le baron d'Avout ; — le 27, Marie-Hector, comte de Montmorillon, 66 ans.

Juin : Mme Trolley de Prévaux, née de Margerie (Elisabeth-M.-Amélie), 44 ans ; — le 6, Mme Lucile-Joséphine Joûbert-Bonnaire, veuve de M. Alcime Lebreton, tante de notre hon. collègue le chevalier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Joseph Joûbert, 85 ans ; — le 7, Mme M.-Célinie Cardinal de Cuzey, marquise douairière de Moy, veuve d'Ernest-Antoine-Charles de Moy de Sons, marquis de Moy, mère de notre hon. collègue le marquis de Moy, 84 ans ; le 10, Mme la comtesse de Ludre, née Beauvau ; — le 12, Pierre-Alphonse du Cheyron du Pavillon, ✻, chef de bataillon en retraite, 74 ans ; — le 13, François-J.-B. Josseau, C. ✻, anc. député, grand-père de Mme Albert Carron de la Carrière, épouse de notre hon. collègue, 81 ans ; — le 16, Mme Caroline Reynolds, née Fagg, mère de Mme Alfred Chaumeil, épouse de notre hon. collègue, 90 ans.

Juillet : le 2, Pierre-Ch.-Jules-Joseph, fils de notre hon. collègue M. Raymond Richebé, 8 mois : — le 5, Louis-Antoine-Marie Le Loup de la Biliais, beau-père de notre hon. collègue le baron Gaëtan de Wismes, 66 ans ; — le 10, Jeanne de Surigny, comtesse de Foras, belle-sœur de notre t. h. Président d'honneur S. Exc. le comte Amédée de Foras, 60 ans ; — le 16, Mme Henriette-Stéphanie Oudet, veuve de M. Joseph-Sébastien Boulatignier, C. ✻, anc. Président de section au Conseil d'Etat, tante de notre hon. collègue M. Emile Travers, 82 ans ; — le 17, Adrien-M.-Charles Camusat, comte de Riancey, ✻, Secrétaire des Commandements de feu S. A. R. Monseigneur le Duc de Nemours, 55 ans ; — le 21, Mme Albine-Laurence de Suffren, comtesse de la Belinaye ; — le 22, Mme Louis de Billy, née Deschamps de Brèche (Eulalie-Louise), 68 ans ; André-M.-Constant-Ernest Hébert, C. ✻, I. P. ✻, anc. député, oncle de notre hon. collègue M. du Buisson de Courson, 88 ans ; — le 24, notre hon. collègue M. Charles-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Louis-Henri Souëf, 39 ans ; — le 27, notre hon. collègue M. Paul.-M.-Eugène Kinon, avocat à la Cour d'appel de Paris, Avocat-conseil du Conseil Héraldique de France, 44 ans ; — le 30, Henry-Dominique, comte Perrot de Thannberg, ✻, I. P. ✪, 48 ans.

Aout : le 9, François-Albert de Guitard, baron de Ribérolle, 46 ans ; — le 10, Mme Louis des Paras, née Jeannez (Anne-Claudine-Stoline), 78 ans ; — le 13, M.-Joseph-Justin Bouygues de Boschâtel, anc. sous-préfet, 45 ans ; — le 19, Elisabeth de Montaigne de Poncins, vicomtesse de Ramey de Sugny, 34 ans ; — le 20, le lieut.-colonel Wittert de Hoogland, de l'Armée Hollandaise, beau-frère de notre hon. collègue le baron d'Avout.

Septembre : le 10, S. M. I. et R. A. l'Impératrice Elisabeth, née Duchesse en Bavière, lâchement assassinée à Genève.

Octobre : le 11, Mlle M.-Mélanie Le Conte, sœur de notre hon. collègue M. Jules Le Conte, 78 ans.

Novembre : le 11, Marie-Marguerite de Buchepot, p.-fille de notre hon. collègue le marquis de Buchepot, 8 ans ; — le 17, Henri-Louis-Paul Le Febvre, comte de Plinval, anc. officier d'infanterie, oncle de notre hon. collègue M. Fernand du Soulier, 69 ans ; — le 22, Gustave-François Timoléon Hache de la Contamine, oncle de notre hon. collègue M. Henri d'Arbigny de Chalus, 73 ans ; — le 24, Camille Faulque de Jonquières, 18 ans.

Décembre : le 1, Mme veuve Majesté, née Boiscourt de Ricquebourg, 87 ans ; François-Marie-Joseph, vicomte Franchet d'Espérey, ✻, anc. Président du Comité Royaliste de Seine-et-Oise, 72 ans ; — le 14, le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

marquis de Chérisey, O. ✲, anc. colonel de cavalerie, 75 ans ; — le 20, madame de Rogier de Rothemont, fille de M. le Général Regley, comte de Kœnigsegg, C. ✲, veuve en pr. noces de notre regretté collègue le marquis de Montalembert de Cers, ✲, 42 ans ; — le 27, madame Louise-Antoinette-Eugénie du Soulier, née de Bavre, belle-mère de notre hon. collègue M. Fernand du Soulier, chevalier de S. Grégoire le grand, 84 ans ; — le 28, Marie-Joséphine-Palmyre de Lavillatte, vicomtesse de Chaignon, tante de notre hon. collègue M. Grellet de la Deyte, 86 ans.

1899. — JANVIER : le 3, très illustre dame madame Marguerite de Ascanio de Ustariz de Franchi-Alfaro y de Palacio, veuve de monsieur Renshaw de Orea, mère de notre cher et hon. collègue Don Luis Renshaw de Orea, chambellan intime de S.S. Léon XIII, 65 ans ; — le 4, Pètre-Jehan-Gabriel-Israël-Marie-Raoul de Ribier, fils de M. René de Ribier, anc. conseiller général du Cantal, et de madame, née de Sartiges, 29 ans ; — le 6, *Alexis*-Armand-Martial Hennet de Bernoville, beau-père de notre hon. collègue M. du Buisson de Courson, anc. sous-préfet, 87 ans ; — le 7, M.-Mélanie de Ségur-Boisset, comtesse Ferdinand de Geoffre de Chabrignac, 78 ans ; — le 11, madame Alfred Griveau, née Moreau (Claire), belle-sœur de notre hon. collègue M. Algar Griveau, 70 ans ; Xavier-Marie-Jérôme Aronio de Romblay, 14 ans ; — le 21, Frédéric Bogino, ✲, statuaire, 67 ans ; — le 22, J.-Louis-Arthur, vicomte de Cornulier, anc. zouave pontifical, 68 ans ; — le 26, M.-Louise-Henriette-Berthe-Isabelle de Mongis, vicomtesse Eu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sèbe de Bremond d'Ars, 65 ans ; — le 27, Henry-Louis-Eugène-Marie Say, 43 ans.

Février : le 1, Louise-M.-Félicie de Trincaud la Tour, veuve de M. Louis de Villepreux, 69 ans ; — Louis des Paras, anc. maire de Perreux, anc. conseiller d'arrond. de Roanne, 87 ans ; — le 13, J.-B. Bittard des Portes, G. O. ✲, Général de division en retraite, père de notre hon. collègue, 83 ans ; — le 14, notre hon. collègue le baron de Barghon Fort-Rion, 66 ans ; — le 16, François-Félix Faure, Président de la R. F., chevalier de la Toison d'or et de S. André de Russie, 57 ans ; — le 17, Camille-Françoise-Antoinette de Poli, baronne Orsatelli, tante du comte et du vicomte de Poli, 86 ans ; — le 21, Mme M.-Thérèse Hyrvoix, née d'Hespel, 38 ans ; — le 26, Mme de Gorostarzu, née Darrigan, 67 ans.

Mars : le 9, S. Exc. Mgr Eugenio Clari, Archevêque Évêque de Viterbe, Nonce Apostolique, 62 ans.

Henri Morelyer.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

REVUE

DES

Questions Héraldiques

ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES (1)

Il y aura bientôt une année que le Prospectus de cette *Revue* fut adressé non seulement à tous les Membres du Conseil Héraldique de France, mais encore à tous les héraldisants. Il était conçu en ces termes :

« Le titre de notre *Revue* suffit à constituer son programme et définir son but. Elle s'adresse à tous ceux qui ne renient point la vieille France et gardent au cœur le culte des ancêtres, à tous ceux qui goûtent les études consciencieuses, les recherches érudites, les doctes élucidations.

« Alimentée par de nombreuses et précieuses colla-

(1) Administration : rue Casimir Périer, 11, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

borations, la *Revue des Questions héraldiques, archéologiques et historiques* se propose d'aborder successivement toutes celles qui peuvent le plus intéresser ses lecteurs, dont les indications seront accueillies avec gratitude. Nous nous appliquerons à leur offrir des documents curieux : pièces inédites, inventaires d'archives, analyses de cartulaires, chartes de croisade, anciens armoriaux, revues d'hommes d'armes, etc., — et de servir d'intermédiaire héraldique entre les chercheurs, si nombreux aujourd'hui.

« Nos publications généalogiques ne s'inspireront que de la plus scrupuleuse probité.

« En parcourant, ci-après, la liste des premiers articles qui nous ont été envoyés ou promis, on constatera combien est étendu notre cadre et combien sont variés les sujets traités dans la *Revue*.

« Nous nous efforcerons de la rendre agréable même à ceux que ne passionne point l'exploration du passé, et, dans cette pensée, nous nous sommes assuré le concours d'un des plus fins causeurs de notre temps.

« Une place sera faite, sous une rubrique spéciale, aux faits concernant les familles distinguées, et particulièrement celles de nos lecteurs.

« Notre ambition, nous ne le dissimulons pas, serait de fonder, Dieu aidant, un organe en quelque sorte officiel de la Noblesse de France, un défenseur documenté de ses traditions et de ses croyances, de ses droits et de ses gloires, et d'affirmer avec preuves, en face de l'ignoble prépotence de l'Argent, la suprématie historique, patriotique et nécessaire de l'antique Honneur ; c'est pourquoi nous sollicitons et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nous espérons pour notre œuvre l'adhésion et le concours de tous les hommes d'honneur, de foi et de tradition.

« La *Revue des Questions héraldiques*, dirigée par M. le vicomte Oscar de Poli, Président du Conseil héraldique de France, paraîtra le 25 de chaque mois, en livraisons d'au moins 48 pages grand in-8°, avec illustrations quand les articles en comporteront (1). »

Le Prospectus donnait ensuite cette liste abondante des articles que la *Revue* publiera successivement :

Vicomte d'Agiout : *Le Sang Français dans les provinces méridionales de l'Italie.* — Lionel d'Albiousse : *Le château ducal d'Uzès, dit le duché.* — Mgr X. Barbier de Montault : *La banderole héraldique.* — *Marques des chapeliers ecclésiastiques.* — Alfred Besnard : *Etude sur la lignée de Chalo-Saint-Mard.* — G. du Boscq de Beaumont : *Le fond d'un sac : Souvenirs du 18e siècle.* — *Officiers Français au service de l'Espagne : La Garde Wallonne.* — Comte J. Boselli : *La fonction de noble, étude historique.* —

(1) *Prix d'abonnement* : L'abonnement est payable en souscrivant. Il n'est reçu que des abonnements d'une année. FRANCE, 20 francs. ÉTRANGER, 22 francs. — *Prix réduit pour MM. les Membres du Conseil Héraldique de France* : FRANCE, 16 francs. ÉTRANGER, 18 francs.

L'Administration de la *Revue* est absolument distincte de celle de l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France.*

Tout ce qui concerne la RÉDACTION de la *Revue* doit être adressé à *M. le Vicomte de Poli, Directeur, rue des Acacias, 45, Paris.*

Tout ce qui concerne l'ADMINISTRATION de la *Revue* doit être adressé à *M. Michel Feutrier, Administrateur-Gérant,* rue Casimir Périer, 11 (premier étage), Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Henri Bourgoing : *Une omission dans la généalogie des Comtes de Nevers.* — Vicomte de Caix de St-Aymour : *Un pacte de famille au 18e siècle : Les Boullongue.* — P. Cazalis de Fondouce : *Notes hist. et généal. sur la baronnie d'Hierle et ses seigneurs.* — Vicomte P. de Chasteigner de la Rochepozay : *L'Ambassade de M. de la Rochepozay à Rome (1576-1581).* — *Montaigne et l'Ambassadeur de France à Rome, 1580.* — *Les armoiries de Biarritz.* — Éloi Chauvin : *La Maison de France et ses armes.* — Marquis de Croizier : *La Noblesse russe.*

Joseph Denais : *Les armoiries de Raoul et Guillaume de Beaumont, Evêques d'Angers (12e et 13e siècles), à la Cathédrale et à l'évêché d'Angers. (Rectifications).* — *Note sur les armoiries d'un vitrail de St-Jean-Baptiste (13e siècle) à la Cathédrale d'Angers.* — P. Falgairolle : *La Noblesse et ses fiefs dans le diocèse de Nîmes : Notes d'état-civil nobiliaire.* — Marquis de Gantelmi d'Ille : *Lettres d'André Gantelmi, vice-roi de Catalogne, généralissime des armées Espagnoles (17e siècle).* — L'Abbé Girolami de Cortona : *Monuments celtiques en Corse.* — *Monuments féodaux en Corse.* — Marquis de Granges de Surgères : *La correspondance de Châteaubriand.* — *Notes extraites de l'état-civil des émigrés en Belgique.* — *Ceux qui jurèrent la trêve pour 5 ans, arrêtée au mois de septembre, l'an 1214, entre Ph.-Auguste, Roy de France, et Jean, roy d'Angleterre.* — L. Guignard de Butteville : *Un sommaire d'archives (Loir-et-Cher).*

Baron Hulot de Collart Sainte-Marthe : *Histoire généalogique des principales familles de la Martinique.* — L'Abbé A. Lagier : *Généalogie des familles*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

qui ont possédé la baronnie de Bressieux (*Dauphiné*). — Gaston Le Hardy : *Traditions et probabilités*. — Vicomte P. de Lisle du Dreneuc : *Les Croisés bretons*. — Pierre Meller : *Grand Armorial de Guyenne* (*1re partie : Bordelais*). — *Essais généalogiques sur les familles du Bordelais*. — Paul Pellot : *Fragment généalogique et documents sur les familles de Creil et d'Auquoy*. — *Les Blanchon, seigneurs d'Arzilliers*. — *La famille Hocquart de Fismes*. — *Les anciens seigneurs du grand hameau de Romain*. — Francis Pérot : *Les Vases gallo-romains fleurdelisés*. — *La Duchesse de Longueville à Moulins*. — *Le contre-scel d'Archambaud IX, sire de Bourbon*. — *Le Bourbonnais aux Croisades*. — *Un scapulaire de chouan avec portrait de Louis XVII*. — *Sigillographie du Bourbonnais*.

Vicomte Edmond du Pin de la Guérivière : *Une famille d'épée sous l'ancien régime* (*1203-1696*). — Vicomte Oscar de Poli : *Du symbolisme de la Croix dans l'héraldique du moyen-âge*. — *Le titre de Prince en France, du 10e au 19e siècle*. — *Le secret de la Maison de Montmorency*. — *Histoire de la particule dite nobiliaire*. — *Les Rois d'Yveiot : Histoire et documents*. — *Analyse du 3e Cartulaire de Saint-Sauveur de Villeloin*. — *L'écuyer et les pages de Jeanne d'Arc*. — *Lettres du marquis de Seguins-Vassieux*. — René Bittard des Portes : *Dans les Gardes Françaises*. — *Les Gardes de la Manche du Roi Louis XIV*. — — *Guerres d'autrefois : Philippe V et Vendôme à la prise de Brihuega* (*1710*). — Comte de Saint-Saud : *Les Maintenues de Noblesse en Guyenne* (*Généralité de Bordeaux*) *lors de la seconde Recherche* (*1697-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1718). — *Bans et arrière-bans de la Noblesse du Périgord sous Louis XIV, avec annotations.* — *Rôle de la Noblesse d'Agenais au 16e siècle.* — Louis de Sarran d'Allard : *L'idée féodale dans la vieille épopée française.* — Baron J. du Teil : *Les Blacvod en France.* — *Notions généalogiques sur les Pidoux, en Poitou.*

Jules de Terris : *L'Authentique de la Relique de la Vraie Croix de Saignon* (*1363*). — Emile Travers : *Recherches sur les Origines de certaines pièces héraldiques.* — *Etudes philologiques sur la langue du Blason.* — Baron M. Trigant de la Tour : *Notice sur Louis de Durfort-Léobard et son hôtel à Cahors.* — *Notice historique sur le château de Chartrin et ses possesseurs successifs.* — Comtesse Amicie de Villaret : *La rançon de Du Guesclin.* — *Le livre d'heures d'Alexandre VI.*

En dernière page le Prospectus donnait la liste des Collaborateurs de la *Revue*, liste mentionnant, outre ceux qu'on vient de lire, les noms suivants : MM. le Marquis d'Anselme de Puisaye, Aubert de la Faige, Louis Audiat, le baron Auguste d'Avout, Jehan de Bellemanière, A. de Bremond d'Ars, Léonce de Brotonne, le baron Cavrois de Saternault, le comte Raoul Colonna de Cesari, le comte Couret, le comte de Dienne, Aymar Desplanz, le comte de Galametz, Charles Givelet, le comte de Grasset, Robert Guerlin, Jean Kirit, le baron Tristan Lambert, l'abbé André Lecler, Henry le Court, le comte Albert de Mauroy, S. de la Nicollière-Teijeiro, Émile Perrier, le commandeur Emmanuel Portal, Henri Tausin, Paul de Varax, le baron Gaëtan de Wismes.

Ordinairement, qui ne le sait ? les prospectus de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Revues promettent, comme on dit, plus de beurre que de pain, et les noms sonores qu'ils mettent en avant pour amorcer le public ne figurent que trop rarement, ensuite, au bas des articles insérés dans la *Revue*. C'est bien plus une complaisante recommandation qu'un engagement de collaborer effectivement. Il n'en va pas de même pour la *Revue des Questions Héraldiques*, car elle a tenu déjà maintes promesses de son prospectus, et les a même dépassées, puisque ses huit premiers fascicules (ayant chacun de 48 à 64 pages) contiennent, non seulement un certain nombre des articles dont il annonçait la publication, mais beaucoup d'autres encore, signés de noms bien connus, qui ne figuraient pas au Prospectus.

Voici le relevé des principaux articles parus depuis la fondation de la *Revue* jusqu'à ce jour :

Lionel d'Albiousse : *Le château ducal d'Uzès, dit le Duché.*

Mgr X. Barbier de Montault : *La banderole héraldique.*

Alfred Besnard : *La lignée de Chalo Saint-Mard.*

René Bittard des Portes : *Les Gardes de la Manche du Roi Louis XIV. — Dans les Gardes Françaises. — Guerres d'autrefois : Philippe V et Vendôme à la prise de Brihuega (1710).*

Gaston du Boscq de Beaumont : *Le fond d'un sac : Souvenirs du XVIIIe siècle.*

Comte Jules Boselli : *La fonction de Noble, étude historique.*

Henri Bourgoing : *Une omission dans la généalogie des Comtes héréditaires de Nevers (987-1027) descendants de Robert le Fort.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Vicomte de Caix de Saint-Aymour : *Etrennes Royales en 1392.*

C. G. : *Importance de l'article* le *dans la traduction des Evangiles.*

Vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay : *L'Ambassade de M. de la Rochepozay à Rome* (*1576-1588*).

Éloi Chauvin : *La Maison de France et ses Armes.*

Comte de Cornulier : *Lettre* (au vicomte de Poli) *sur l'utilité des généalogies.*

Comte Couret : *Réception solennelle d'un Roi de Portugal à Orléans en 1476.*

Aymar Desplanz : *Les Zola. — Discours des Lois du Duel* (*1530*). — *Présents de la ville d'Orléans à l'empereur Charles-Quint* (*20 décembre 1539*) — *Une lettre de Louis XIV* (*1655*). — *Lettres d'anoblissement de Gérard Coulon.*

Marquis de Granges de Surgères : *Les Corsaires Français au XVIII*e *siècle.*

Baron Tristan Lambert : *La Maison de Palafox.*

Antoine Laurent : *Vieux Catalogue de fragments généalogiques.*

Charles Le Picard : *Lettre au Directeur de la Revue des Questions Héraldiques.*

Marquis de Moy : *Essai sur l'origine historique de la Croix de Lorraine et sur les attributions apostoliques de la double-croix.*

Géraud Moyssier : *L'anti-sémitisme à Paris en 1652.*

Géraud de Niort : *Questions nobiliaires.*

Paul Pellot : *La famille Le Retondeur.*

Francis Pérot : *Une lettre chiffrée et inédite de François II, roi de France.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Marquis de Pimodan, duc de Rarécourt : *Départs heroïques.*

Vicomte Edmond du Pin de la Guérivière : *Une famille d'épée sous l'ancien régime : Maison de Bussy d'Ogny (1203-1696).*

Vicomte de Poli : *La devise héraldique. — Garde du Corps du Roi : Compagnie de Luxembourg (1469). — Les Cirano de Mauvières et de Bergerac. — Les compagnons de Jeanne d'Arc. — La Compagnie de Pierre de Beuil (1379). — Charte française de Douai (1204). — Le Jeudi absolu et le Lavement des pieds.*

Emmanuel Portal : *Les Portal dans la poésie provençale.*

Pol de Rosiac : *Un conte généalogique. — Gardes-du-Corps du Duc d'Orléans (1668).*

Emile Travers : *Les femmes dans l'Ordre de la Jarretière.*

Baron M. Trigant de Latour : *Louis de Durfort-Léobard, maire de Cahors.*

Comtesse Amicie de Villaret : *La rançon de Du Guesclin.*

Ajoutez à ce riche écrin les fines causeries de Jehan de Bellemanière et d'exquises poésies, — cela, dit l'aimable directeur, « pour amuser les belles châtelaines », — les notes d'A.-P. Cordelois sur les livres nouveaux, enfin l'importante rubrique *Questions et Réponses*, si utile aux érudits, aux chercheurs, aux travailleurs, aux curieux ; et vous ne pourrez que conclure avec moi que la *Revue des Questions Héraldiques* a tenu, et au-delà, les brillantes promesses de son prospectus.

C'est en son nom que je rends grâces ici à tous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ceux qui ont assuré son succès en l'aidant de leur collaboration, de leurs sympathies, de leurs subsides. A vous tous, Messieurs, merci ! *Notre* revue vit et vivra, et, Dieu aidant, nous nous efforcerons tous, Rédaction et administration, de la faire plus digne encore de votre généreux concours et de la noble cause dont elle s'honore d'être l'organe.

MICHEL FEUTRIER.

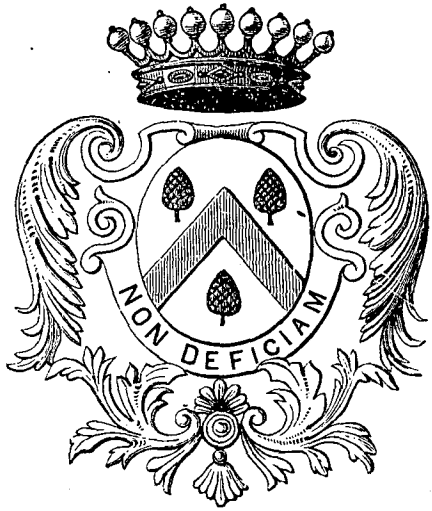

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

SOURCES NOBILIAIRES DU

Bourbonnais

La province du Bourbonnais est un échiquier formé de toutes pièces, sans autonomie comme sans histoire, celle des provinces voisines aux dépens desquelles elle a été formée devient la sienne. Ce ne sera donc qu'en 1315, époque de la formation du duché du Bourbonnais que son histoire particulière commencera.

C'est dans l'origine des provinces du Nivernais, de Bourgogne, d'Auvergne (1) et du Berry qu'il faut aller chercher celle de cette enclave, limitée au nord par l'ancien diocèse de Nevers, au midi par celui de Clermont, à l'est par celui d'Autun, et à l'ouest par celui de Bourges.

(1) La terre d'Auvergne érigée en duché en 1360, en faveur de Jean de Berry passa à son gendre Jean, duc de Bourbon qui mourut en 1434, elle demeura dans la maison de Bourbon jusqu'en 1503, époque de la mort de Suzanne de Bourbon, fille de Pierre II, et de Anne de France, et après la défection du connétable, ce duché fut réuni comme celui du Bourbonnais, à la Couronne en 1531.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La maison de Bourbon a fait le Bourbonnais, la Sirerie de Bourbon avec les neuf Archambaud qui la distinguent, fut possédée par eux jusqu'aux Bourbon-Dampierre. Agnès de Bourbon, leur dernière héritière, maria sa fille Béatrix, à Robert, sixième fils de saint Louis, lequel prit possession de la baronnie de Bourbon en juin 1288, et vingt-sept après, elle fut érigée en Duché-Pairie, en faveur des ducs de Bourbon qui la possédèrent jusqu'à Pierre II de Beaujeu marié à Anne de France ; leur fille, Suzanne, épousa Charles III duc de Bourbon, mais plus connu sous le nom du Connétable, et après la défection de ce dernier, le Bourbonnais fut donné en douaire, à celle qui fut la cause de la défection du Connétable, à Louise de Savoie, par un arrêt de François 1er, du 7 juillet 1527.

La province était divisée en dix-sept chatellenies, ressortissant de celle de Moulins, au XVIe siècle, elle comptait trente villes, 574 paroisses, 1 200 vassaux nobles possesseurs de justices ou de fiefs, et comptait environ 36.000 feux, ce qui donnait une population d'environ 200.000 âmes.

La Généralité de Moulins a été établie sous le règne de Henri III, en 1587 elle comprenait sept élections donnant 1071 paroisses.

Cette généralité était divisée en trois provinces dites du Bourbonnais, du Nivernais, des Basses et Hautes-Marches, en y comprenant le pays de Combrailles, il en résulta de grandes divisions régies par des coutumes locales très opposées souvent, de paroisse à paroisse.

La Juridiction de cette généralité pour les cau-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ses d'appel, ressortissait du Parlement de Paris

Après la Révolution, l'unité des provinces et des administrations fut rétablie, la lutte fut grande dans ce pays resté l'un des plus attachés à l'ancien régime, le gouvernement révolutionnaire fut obligé d'y envoyer son plus farouche comme son plus sanguinaire représentant, Fouché de Nantes ! il usa de tous les excès, commit des cruautés de tous genres, à l'aide d'agents qui lui étaient dévoués; son premier soin fut de détruire par le feu les archives qui étaient conservées à Moulins et dont le fonds était des plus importants. Nous reproduisons l'arrêté que prit ce révolutionnaire à leur égard.

« Extrait du registre des arrêtés du district de « Moulins. Cote 1°, fol 257. V° 258, (aux archives « départementales).

Arrêté concernant le brûlement des titres :

Sur ce qui a été observé par l'un des membres du district, que, quoiqu'on ait livré au feu, les 10 août et 29 septembre précédents (1793), tous les terriers et les titres qui peuvent renseigner sur les droits féodaux, et la précipitation avec laquelle ces opérations ont été faites, le directoire considère qu'il ne faut pas laisser subsister plus longtemps ces monuments de féodalité, de servitude et d'oppression. ARRÊTONS : *Que le dimanche, 13 du courant, tout ce qui reste des Papiers sera livré aux flammes, et qu'il en sera fait une auto-dafé (sic), au milieu du Cours des Sans-Culottes.*

Fait en délibération du Conseil à Moulins, séance du 12 octobre 1793.

L'on en brûla beaucoup, mais il en resta un fonds considérable.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lors de la suppression de la Cour des Comptes de Moulins réunie en 1531 à celle de Paris, une quantité d'archives y fut envoyée, celles-ci furent détruites en partie par l'incendie de 1737. Quelques cartulaires, des armoriaux, plusieurs registres des comptes furent sauvés ainsi que des inventaires des xv et xvi^es^ siècles. (Archives Nationales P. 455 à 469, et 1355 à 1386).

Moulins avait conservé beaucoup d'archives, contenues à la voûte au Palais ducal, lesquelles après avoir échappé à l'incendie de ce palais en 1755, ont été détruites par les ordres de Fouché de Nantes.

Les archives de l'Intendance créé en 1640, ont subi le même sort. Seules, les archives judiciaires nous sont parvenues.

Les archives ecclésiastiques ont eu beaucoup à souffrir, il reste néanmoins quelques chartriers des anciennes abbayes. Celle de Souvigny, si célèbre par son origine et son histoire, avec son droit de frapper mailles et deniers avec les Sires de Bourbon, était l'une de celles qui avaient un fonds d'archives le plus précieux, son chartrier et sa bibliothèque étaient d'une valeur inestimable, tant par l'importance des chartes et des titres que pour la rareté et la beauté des manuscrits. A part quelques épaves échappées à la fureur révolutionnaire, de tous ces précieux documents il ne subsiste que le regret de leur destruction.

L'Abbaye royale des Bénédictines de Saint-Menoux possédait un chartrier très important.

La célèbre Abbaye de Sept-Fonts de l'Ordre de Cîteaux possède aussi quelques archives.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

MANUSCRITS

1. Archives nationales : Les titres de la Maison de Bourbon, fonds Huillard-Bréholles et Lecoy de La Marche. N° 5195.

2. Registre des Aveux et dénombrements. Registre. N° 474.

3. Recherches des anciens titres de la maison de Bourbon, faites en 1679 par le P. André, Carme, par l'ordre du roi. Ces titres ont été contestés (1). Ils sont actuellement conservés à la bibliothèque de Besançon. N° 25864, tom. II, p. 679. Mais la copie en a été faite par Baluze qui l'a conservée avec les pièces du procès. Armoire Baluze, vol. 214, p. de 1 à 14.

Ces recherches ont donné lieu à l'ouvrage suivant : *La critique de l'origine de l'auguste maison de France, par le R. P. Adrien Jourdan, de la compie de Jésus, Paris. S. Cramoisy. 1863 in. 12.*

A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

4. Cartulaires. Fonds Gaignières. vol. 654-655. Ducange en a donné des fragments en extraits, ainsi que le P. Labre et Dom Luc d'Achery.

5. Extrait du trésor des Chartes et de tout ce qui est fait mention de la maison de Bourbon. Sa Généalogie. N° 10, 310. (ancien fonds),

(1) Chazaud. Chronologie des ducs de Bourbon-Moulins. Desrosiers 1865, p. 34.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

6. Titres de la maison de Bourbon-Busset. Manuscrit par Grozieux de Laguérenne.

7. Nobiliaire de la généralité de Moulins (Table des pièces originales d'un).

8. Armorial de l'Auvergne et Forets, par G. Revel, avec notices sur les familles, villes, châteaux du duché de Bourbonnais. (Fonds Gaignières, N° 2896).

9. Armorial de la Généralité de Moulins. Etat des personnes et communautés cy après, envoyé aux bureaux estably, par Adrien Varnier, chargé de l'exécution du mois de Novembre 1696, à No SS ; les commissaires chargés députés de S. M. par arrêt des 4 décembre et 23 janvier 1697 (aux manuscrits).

CABINET DES TITRES

10. Preuves, provenant du cabinet des Juges d'armes.

11. Fonds Chérin. Il s'y trouve une quantité de généalogies de familles bourbonnaises.

12. Description du Bourbonnais. Manusc. in-fol. à la bibliothèque Mazarine. N° 516.

13. Au chartrier de la Sainte-Chapelle de Paris, la collection de Dom Vielleville renferme des généalogies manuscrites des familles bourbonnaises. La cote N° 375, est relative aux Cadier de Veauce.

14. Registre du Bourbonnais, à la Cour des Comptes à Paris. Tome I.

15. L'extrait des titres des provinces du Bourbonnais, Auvergne, Marche, transportés de la Chambre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des Comptes de Moulins, en celle de Paris. Tome I. Registre VI. Bourbonnais.

En outre, l'on retrouve aux Archives Nationales les inventaires des titres de la maison de Bourbon Huillard-Bréholles N° 1297-7495.

Manuscrits latins. N° 17108. Man. franc. N° 20174-2017 fol. 152.

Extrait des bulles de fondation de la Sainte-Chapelle de Bourbon et autres ; fonds Gaignières, Man. lat. 17108 fol. 120. v.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ALLIER

16. Les archives départementales de l'Allier sont installées rue Michel de l'Hospital à Moulins. Conservateur M. F. Claudon. Les prédécesseurs sont : MM. Vayssière Grassoreille, Chazaud.

Ce dépot très important s'accroît chaque jour par des dons et des achats, le classement en est à peu près terminé ; un seul volume g. in-4° a paru, il comprend les séries A. D.

Le second volume est en préparation et paraîtra sous peu.

Un très grand nombre de familles bourbonnaises ont un dossier spécial, il en est de même pour les anciennes Abbayes, les Communautés Religieuses.

Le fonds des Communes pour la partie historique est très considérable presque chaque paroisse y possède son dossier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La période révolutionnaire est encore largement représentée.

A remarquer : la copie du Thesaurus Silviniacensis.

Enfin, la chambre des notaires du département de l'Allier, possède un fonds d'Archives depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours.

ARCHIVES MUNICIPALES

17. Les registres paroissiaux et les archives de chaque commune dont plusieurs ont un fonds considérable.

18. Archives de Moulins. Cette ville possède un fonds d'une grande importance ; l'Inventaire sommaire g. In-4° a été publié en 1880, il possède une table de matières, de noms de lieux et de personnes.

Le dépot des manuscrits présente un grand intérêt. Le catalogue en a été dressé, et récemment imprimé.

19. Etat des fondations du monastère de Souvigny, g. in fol.

20. Histoire de la maison de Bourbon, Ancienne et moderne par le P. André. g. in fol. à la Bibliothèque de Besançon.

21. La maison de Bourbon, titres généalogiques alliances, par Guichenon, 34 volumes in-fol.

A la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier.

Ces manuscrits sont les plus importants pour l'historique de la maison de Bourbon ils contiennent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

plus de 2400 preuves ; l'inventaire en a été dressé par Allut de Lyon, Imprimé chez Perrin à Lyon, 1851.

22. Nos archives particulières contenues dans 34 cartons et cataloguées, elles renferment des notes et des documents sur les Sires et ducs de Bourbon, généalogies des familles, notices sur les châteaux et les familles dn Bourbonnais, des biographies, en une quantité d'actes authentiques entre autres, une Charte d'Agnès de Bourbon, comtesse d'Artois, datée de Souvigny, l'an 1279, (La belle-mère de Robert de Bourbon, sixième fils de Saint-Louis), une charte de Hugo de la Palice du même temps comprenant 5 feuilles de parchemin cousues ensemble forment un rouleau déplié de cinq mètres de longueur. Plus de 4000 pièces forment ce dépot d'archives.

23. Iconographie du Bourbonnais comprenant près de 350 portraits d'hommes illustres de cette province, accompagnés des notices biographiques. Ce grand travail est à peu près achevé, et nous pensons le publier dans quelques années.

24. Sigillographie du Bourbonnais comprenant la description de près de 400 sceaux, matrices, cachets, de familles, villes communautés religieuses administration du Bourbonnais.

Nous travaillons à cet ouvrage depuis plus de 30 années, et comme le précédent nous désirons le publier le plus promptement possible.

25. Supplément à la numismatique Bourbonnaise publiée par M. le Cte de Saultrait (1).

Cette seconde édition comprendra toutes les pièces,

(1) Bull. de la Société d'Emulation de l'Allier. Tome VI. Année 1857 — pl.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mereaux, jetons des familles omis dans la première édition, et le dossier que nous avons formé pour ce travail est déjà important.

26. Archives du château de Contresol, par le Doujon (Allier). Ce Chartrier que nous venons de classer comprend plus de 11,000 pièces classées par séries, avec un catalogue ; il s'y trouve une quantité considérable de titres des XIII au XVIe siècles, des terriers, aveux, dénombrements, lettres de rémission, Consécration de chapelles, fondations, obituaires. Après les dossiers relatifs aux propriétés, sont les dossiers des familles alliées aux Comtes de Jacquelot, de Chantemerle, de Villette, propriétaires de la terre de Contresol depuis 1539, et parmi lesquelles figurent : *Goyer de Lyvron*, *de Vic de Pontgibaub*, *de Paroy de Lurcy*, l'amiral *Guillouet d'Orvilliers* et sa famille, *Gravier*, de *Vergennes*, de *Rochefort*, de *Conny-Toury* et *Villors*, *Paris de Montmartel*, marquis de Brunoy, *Gabard*, de *Viry-Laforêst* (1) *Picard du* Chambon, *Préveraud de La Boutresse*, *de Chantemerle*, *Jacquelot* de Villette, etc. etc.

27. Parmi ces archives, sont les généalogies : 1° Généalogie des Comtes de Jacquelot de Chantemerle de Villette, originaires de Bretagne. Dressée par Francis Pérot, dans ce tableau mesurant 3^m^ de longeur sur 1^m^ de largeur. Sont toutes les alliances de cette famille avec sa descendance jusqu'à nos jours, blasons coloriés. La généalogie est précédée d'une

(1) *Au château de la Forêt, ancien fief des Viry, existe un fonds précieux d'archives, conservé par le propriétaire actuel,* M, *le Cte de Sampigny.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

notice historique sur les origines de cette famille citée dès le commencement du XIVe siècle.

28. Généalogie de la maison de Lyvron 1236-1892. Périgueux 1893. (Arch. de Contresol).

29. Archives du Château d'Avrilly près Moulins, mises en ordre, classées et cataloguées par M. le Comte de Tournon. Elles comprennent plus de 1. 600 pièces.

30. Archives du château du Parc à Yzeure près Moulins, à M. Corne (1).

31. Archives du château de Chambord à Cindré, canton de Varennes, à la famille de Vaulx de Chambord, on y remarque une généalogie de cette famille avec ses alliances, datant du commencement du XVIIIe siècle (manuscrit).

32. Archives du château de Veauce, canton d'Ebreuil. Au baron Cadier de Veauce. Une charte de Charles VII, donnée en récompense des services de Michel Cadier, rendus tant au roi Charles VI, qu'aux ducs Louis et Jean 1er de Bourbon, datée d'Issoire le 9 Xe 1424. Cette charte était accompagnée de cinq cents écus d'or, pour dédommager Michel Cadier de la perte considérable à lui confisquée par le duc de Bethford.

33. Archives du Château de Luday à Marcillat, à Mr le comte de Durat.

34. Archives du château de la Cour à Coutigny, près Saint-Pourçain, à Monsieur le Comte Fr. de Ballorre. Chartes, documents, généalogies, etc.

35. Archives du château du Pleix à Ygrande.

(1) C'est dans ce château qu'eurent lieu les noces d'Antoine de Bourbon et de Marie d'Albret, le 20 octobre 1548.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

36. Archives du château du Vernet près Saint-Pourçain ; à Monsieur le Comte du Buysson, documents, généalogies, etc.

37. Généalogie de la famille Pérot de Montigny, de Saint-Angel du Coudray, et celle de Clavières de Chambéraut son alliée. Par Francis Pérot. Grand tableau, manuscrit. (Nos archives).

IMPRIMÉS

La Maison de Bourbon.

38. Extrait des titres qui concernent les Maisons et familles de France connues depuis 1400 ou auparavant, Chronologie et Généalogie par ordre alphabétique. Par Cottiaux-Paris. Pierres 1744. g. in-4°, Un seul volume a paru, mais aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale, dans la collection Vieilleville se trouvent les manuscrits qui devaient servir à l'impression de cet important ouvrage.

39. La généalogie des rois, ducs, princes, marquis et comtes de la Maison de Bourbon, leurs alliances. Par Thomas Fougasses. Paris 1813.

40. Généalogie des comtes de Clermont, ducs de Bourbon et d'Auvergne, de 1270 à 1520. Cette généalogie se trouve dans M. de Sainte-Marthe, au livre XXIIII.

41. Généalogie des ducs de Bourbon, depuis Robert de Bourbon, jusqu'en 1502.

(Panthéon. chap. XII).

42. Généologie des anciens Seigneurs de Bourbon,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

par le P. Simplicien (Ses œuvres tom. III, p. 146).

43. Généalogie des anciens Seigneurs de Bourbon (Thomas de la Thaumassière, Hist. du Berry, p. 774).

44. Trésor des Chartes. La Maison de Bourbon à la Bibl. Nle. No 1984. F. St-Germ. 1350. l'ancien 10-310).

45. Tableau de la Maison de Bourbon par Fortia d'Urban. Avignon. 1814. in-8o.

46. Histoire généalogique et Chronologique de la Maison de Bourbon, par L. Achaistre Paris, mansut. 1825. 2 vol.

47. Tableau général de la Maison de Bourbon, par le P. Labbe (Dans son travail ayant pour titre : Généalogie de la Maison de Bourbon, de ses branches et rameaux. Paris 1849).

48. Généalogie de la Maison de Bourbon, g. infol. faisant partie de la bibliothèque du Chancelier Seguier, et déposé aujourd'hui à la Biblioth. Nle.

49. Chronologie de la Maison de Bourbon, avec les généalogies d'Icelles. Par Dubois de Valangnon. (Ce manuscrit n'a point été publié, il fait partie de collection de Monseigr de Seiz à la Bibl. Nle.)

50. Généalogie et alliances de la Maison de Bourbon, leur origine, leur progrès depuis saint Louis, écrite en 1559, et revue par de Mesme Sr de Boissy, Maître des requêtes. (Bibl. du Chancelier Seguier, à la Bibl. Nle).

51. Précis généalogique et anecdotique de la maison de Bourbon. Par G. Peignot, Dijon 1819, in-8o.

52. Généalogie de la maison de Bourbon par Ma-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

thieu P. g. in-8° 1599. (Imprimée dans l'histoire de la paix et de la guerre entre la France et l'Espagne. Paris 1599-1700.

53. Seconde édition de cet ouvrage. Paris Soumins, in-8° 1610.

54. Histoire de la Maison de Bourbon 5 vol. in-4° avec nombreux portraits, par Désormeaux. Paris 1776.

55. L'aisnée fille de fortune en l'honneur de Dame de Beaujeu, duchesse de Bourbon, par Lancelot; travail publié dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Tom. XII, p. 321. Ce poème a été composé en 1489, par un gentilhomme d'Auvergne resté inconnu.

56. Beatricis Stemma maternum, Genealogical et Franciæ plenior. assertio, Amstelodami. J. Blaeuw, 1654. G. in-fol. Par David Blondel. Le tome II, tab. XXIV, contient la généalogie des Bourbons anciens, laquelle doit être considérée comme la plus anciennement rédigée, et elle doit être exacte, bien que l'auteur ne mentionne aucune des sources où il a puisé.

57. Guy-Coquille, Nivernais. Histoire du Nivernais, éd^on^ in-4° de 1612. On y trouve de la page 301 à 304, une généalogie des ducs de Bourbon, des duchesses, la formation du duché, et la Généralité de Moulins.

58. Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, par La Mure 3 vol. in-4°. La nouvelle édition a été imprimée à Paris en 1868.

59. Généalogie des Beaujeu, princes de Dombes. s. l. n. d. 14 pp. in-4°.

60. Les ducs de Bourbon par Chantelauze, 3 vol. in-4°.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

61. Histoire de la Maison de Courtenay, par du Bouchet, Paris, Dupin 1661. g. in-fol. De la page 177 à 184, se trouve une généalogie des Sires et ducs de Bourbon.

62. Les ducs de Bourbon par Depeyre. Paris Champion 1897.

63. Histoire des ducs de Bourbon et comtes de Forez, en forme d'annales servant d'augmentation à l'histoire des pays de Forez, Lyonnais, Beaujolais, Bourbonnais, Dauphiné et Auvergne, et aux maisons illustres de France, par J. M. Lamure, prêtre, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Montbrison, portant la date de 1675. Réimprimé en 2 vol. in-4°, Paris, Lyon 1860.

64. Extrait des mémoires de la Généralité de Moulins, dressé par ordre de Mgr le duc de Bourgogne par M..... (Le Vayer). imprimé s. l. n. d. p. in-12.

Le manuscrit in-fol de 60 pp. est à la Société d'Émulation de l'Allier. Manuscrits.

65. Mémoire de la Généralité de Moulins, in-fol. de 100 pp. s. l. n. d. et sans nom d'auteur (M. D'Argouges),

Ce manuscrit qui appartient à la Société d'Émulation de l'Allier, a été publié en 1890, par M. Vayssière, Archiviste à Moulins 1 vol. in-8°. Auclaire, éditeur.

66. L'ancien Bourbonnais par A Allier, 2 vol.in-fol. et un atlas g. in-fol. de 112 pl. Moulins, Desrosiers imp. et éd^r, 1832.

67. Histoire du Bourbonnais et des Bourbon qui l'ont possédé par de Coiffier Demoret, 2 vol. g. in-8°. avec tableaux, carte. Paris, Michaud 1816, et réédité en 1824, chez Lecointe et Durez à Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

68. Bulletin de la Société de l'Emulation de l'Allier, 22 vol. in-8° Moulins, Desrosiers et Auclaire 1846-1898. Généalogies, notices généalogiques, historiques des familles, châteaux, etc.

69. L'Art en provinces, par une Société d'artistes, 14 vol. g. in-4°. Moulins, Desrosiers 1835, nomb. planches.

70. Numismatique Bourbonnaise par le Ce G. de Saultrait. Moulins, Desrosiers in-8° (Publ. par la Soc. d'Ém. de l'Allier. Tome VI).

71. Supplément à la Numismatique Bourbonnaise (En préparation). Par Francis Pérot.

72. Sigillographie du Bourbonnais. Description de 560 sceaux matrices, sceaux, cachets, des familles, administrations, corporations du Bourbonnais, depuis le XIe siècle jusqu'en 1800. (manuscrit terminé) par Francis Pérot.

73. Étude sur la Chronologie des ducs de Bourbon, Xe, XIIIe siècles, par Chazaud, archiviste de l'Allier. Moulins Desrosiers 1865, in-8° de 244 pp. et XII pp. de pièces justificatives, arbre généalogique.

74. La Chronique du bon duc de Bourbon. D'Oronville, par Chazaud, Arch. à Moulins. Paris, Soc. de l'histoire de France. Renouard, g. id-8°, 1876.

75. Fragments du Cartulaire de La Chapelaude, recueillis et publiés par Chazaud, Moulins, in-8° de XCIV pp. et 198 pp. Desrosiers imprimeur, 1866.

76. Histoire de la vie, faicts héroïques et voyages de Très illustre prince Loys II, duc de Bourbon, arrière petit-fils de Robert Comte de Bourbon, VIe fils de Saint Loys. Imprimée sur le manuscrit trouvé chez feu M. Papirius Masson Forézien, à Paris F. Huay 1622, in-8°.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

77. Vie du connétable de Bourbon, 1490-1521, par Guillaume de Marillac son Sécretaire et continuée par A. de Laval, revue par Buchon (chron. de l'Histoire de France). Il a été imprimé plusieurs *histoires secrettes* du Connétable, format in-18 à La Haye.

78. Choix de chroniques et mémoires sur l'Histoire de France, par Buchon, parmi lesquelles se trouvent Marillac de Laval, et Cabaret d'Oronville. Paris Desrays g. in-8°, 1838.

79. Description du duché de Bourbonnais par Nicolas de Nicolay, manuscrit revu et mis en ordre par Chazaud. g. in-4° Moulins, Desrosiers. 1re édon 1875.

80. La seconde édition du précédent avec tables de matières, de noms de lieux et de personnes; 2 vol. in-8° par Vayssière, 1889.

81. La généralité de Moulins, par l'Intendant d'Argonges, rédigée sur le manuscrit, par Vayssière, Moulins, 1 vol in-8° 6. Leblond, 1890.

82. Annuaires de l'Allier, depuis 1764 ayant pour titres jusque 1788. *Etrennes de la généralité de Moulins*, ens. 150 vol ; la plupart contiennent des notices sur les communes, les châteaux, les familles.

83. Assemblée générale des trois ordres du ressort de la Sénéchaussée du Bourbonnais à Moulins le 16 mars 1789, par Clairefond. Ce travail important a été imprimé dans le Tome II, de la Société d'Emulation de l'Allier. P. 135.

84. Les coutumes du Bourbonnais, rédigées par plusieurs auteurs, notamment celles de Bracher, du Moulin, Potier, Rouyer, Auroux des Pommiers, etc. de tous formats depuis celle présentée à la Régente (Anne de France, Duchesse de Bourbon) en 1496,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

jusqu'en 1788. On y trouve les procès-verbaux de convocations des délégués pour la rédaction des coutumes, ce qui donne une quantité de noms de familles nobles, titrées et autres avec leurs qualités, représentant les Paroisses, les Communautés religieuses et les familles elles-mêmes. —

85. Institutions Provinciales, Communales et corporations par Just. Paquet. Paris in-8°, 1833. Les Etats du Bourbonnais, du xv au xvie siècle y figurent.

86. Les Etats du Bourbonnais notes et documents, par Vayssière. Moulins Durond. éd[r]. g. in-8° de 54, pp. 1890.

87. Histoire du couvent des Carmélites de Moulins depuis sa fondation, jusqu'à nos jours. Par Francis Pérot. g. in-8° de 100 pp. Moulins. Imp. Bourbonnaise, 1897. L'on y trouve le nom de toutes les religieuses depuis 1633.

88. Narration historique et topographique des couvents de l'Ordre de St-François, par Foderé Paris 1614. g. in-8° ; à la page 152 et suiv. nombreux détails sur les sires de Bourbon.

89. Catalogues des gentilshommes qui ont assisté à la tenue des Etats Généraux du duché de Bourgogne, par Durand, g. in-fol. Dijon 1860.

90. Etat des Gentilhommes de la Province du Bourbonnais qui doivent marcher au ban convoqué par lettres patentes du Roy l'année présente 1691. Ces gentilshommes étaient au nombre de 127. Archives du château de Saint-Geraud, et publiées par les *Annales Bourbonnaises*, année 1899. P. 1 à 10, on y trouve le commandant cornettes, maréchaux des logis. four-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nis par les dix-sept chatellenies du Bourbonnais.

91. Catalogue des gentilshommes du Bourbonnais, Nivernais, Douziois, Auvergne &, par Larroque et Barthélemy 1863.

92. Notice sur les députation de la province du Bourbonnais aux grandes assemblées de 1413 à 1848, par Clairefond Moulins Desrosiers, 1849.

93. Véritable origine de la maison de France par Du Bouchet. Paris in-fol. 1646.

94. Cartulaire de l'Abbaye de Sept-Fons recueil de titres concernant cette abbaye avec les prieurés. 5 vol. in-f° de 1776 à 1780. Ces recueils sont déposés aux Archives dép. de l'Allier.

95. Histoire du Collège de Moulins par Ern. Bouchard. g. in-8° Moulins Desrosiers, 1872.

96. Le château de La Palice, les possesseur Généalogies, par la Comtesse Alf. de Chabanners la Palice, Moulins, Desrosiers 1868.

97. La famille de Viry Laforest. E. Bouchard (Soc. Emul. Allier, Tom X, p, 383).

98. Les poètes Bourbonnais XIV au XVIIe siècles par Bouchard, Moulins, Desrosiers. g. in-8° 1870.

99. Antoine de Laval et les écrivains. Bourbonnais de son temps, par Faure Moulins M. Place 1870.

100. Histoire du Montet-aux-Moines par le chanoine Morel. Moulins, Auclaire, 1886.

On y trouve une étude sur les sires de Bourbon, les Archambaud, etc.

101. Livre de raison de Nazarier, Lafayolle publié par M. l'Abbé Reure, Roanne, 1894.

102. Les Fiefs du Bourbonnais, Arrond^t^ de Lapa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lisse, par le capitaine Auber et Roger de Laboutresse, nombreuses illustrations, généalogies, détails sur les familles,les châteaux. g. in-8° Moulins Durond, 1896.

103. Les vieux papiers d'un maire à Droiturier près la Palice, par le cap. Auber, Moulins Auclaire, 1891. in-8° de 51 pp.

104. Histoire de l'abbaye de N.-D. de Saint-Lieu, par un religieux, Moulins, Gourjon Dulac, 1860.

105. Le Bourbonnais aux Croisades par Francis Pérot, publié par la Dépêche de Clermont aux fêtes du Centenaire des Croisades, 1895, 21 mai. Article reproduit par tous les journaux d'Auvergne.

106. Le Bourbonnais épiscopal, par Francis Perot. (Sous presse, publié par la Semaine Religieuse du diocèse de Moulins).

107. La Terreur en Bourbonnais, par Louis Audiat, 2 volumes ont été publiés, Vichy Bougarel, et Riom, Girerd, 1886-1892.

108. La révolution en Bourbonnais, par le Dr Cornillon, 5 vol. in-8° Moulins et Vichy. 1893-1896.

109. Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, par le Vte H. de Chabannes 5 vol. g. in-4° 2 altas. Dijon, 1893,-1897 — (Non mis dans le commerce).

110. Montaiguet, Bourg mixte Bourbonnais Fozien. Notes et documents par R. de Quirielle nomb. héliogravures, g. in-4° Moulins Desrosiers, 1891.

111. Pierre de la Fin, sa famille, le château. Par R. de Quirielle, Vienne, Savigné g. in-4°, 1877.

112 Esquisse historique du Château de Saint-Geran, Anonyme, (Par le Cte V. de St-Gérand), famille, blasons, etc. Moulins, Desrosiers, 1862, g. in-4°.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

113. Le château de Billy, par Grassoreille, archiviste, Moulins, E. Auclaire, in-8°, 1884.

114, Le Château de Bourbon-L'Archambault notice historique par le Dr Perier, Paris in-8°, Delahaye, 1871.

115. Le Château de Bourbon-l'Archambault, par Grassoreille et Gelis Didot. g. in-4° Paris Chamerot, 1887.

116. Les guerres de religion en Bourbonnais, Congrès scientif. de France. Par Bouchard, Moulins 1864.

117. Extraits des Archives du château de Seganges (Allier), développés sous forme de généalogies et notices — concernant diverses familles ou seigneurs du Nivernais, Bourbonnais, Forez, Berry, Auxerrois, Poitou, Pologne, par le Cte du Broc de Seganges, Moulins E. Auclaire 1895. 1 vol. 162 pp. blasons, etc.

118. Abrégé chronologique, historique du progrès de l'Etat actuel de la maison du Roi par Sémerin Lamoral. Lepique de Neufville Liège. Everard Smits, 1734. 1735. 3 vol. in-4°.

119. Inventaire des sceaux, royaux et seigneuriaux. Clairambault, in-4° Imp. nationale.

120. Armorial des villes de France, Girault de St-Fargeau. 2. vol. in-4°.

121, Biographie du département de l'Allier par de Cayrol. Sous Int. mil. à Moulins (Annuaire de l'Allier Desrosiers 1826. p. 45-104.)

122. Calendrier Bourbonnais pour 1846, contenant à chaque jour une notice sur les Seigneurs, ducs, duchesses de Bourbon, Maréchaux Généraux, Intendants, Prélats, Députés, etc., du Bourbonnais (par Ripoud), Annuaire de l'Allier 1840. p. 340. 370.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

123. Du duché Pairie de Bourbon érigé en 1327, et de ses anciens seigneurs (Hist. généal, du P. Simplicius. Tom, III. p. 1135; Nelle édon. 1661. Tom. IV. P. 377.

124. Annales Benedictis. Bibl. Cluniacensis ordinis. Paris Robustel, 1703-1709. 6 vol. in-fol.

125. Bibliotheca Dumbensis, receuil de Chartes, titres et documents pour servir à l'histoire des Dombes, par Val. Smith et Guigues. Trévoux, 2 vol. p. in-fo. J. Jeannin 1884-1885.

126. Numismatique Nivernaise. Par M. Sarriau, Nevers. Mazeran. g. in-8° 1894. Pl.

127. Le Nivernais, par Morellet et Barrat, 2 vol. in-4°; fig. Pl. Nevers, Bussière, 1838.

128. Compte rendu de la Société de Berry à Paris, 1854-1897, Paris. Depuis l'origine à 1854, à nos jours. Ces volumes contiennent des notices biographique, nobiliaires. Au siège de la Société, 20, rue Bergère.

129. L'ancien Forez par le Vte Révérend Dumesnil. 13 années de parues. Montbrison 1879-1892.

130. Le Roannais illustré. Notices hist. biog. et nobiliaires. En cours de publication. Roanne.

131. La maison d'Auvergne par Justel, Paris 1645, in-fol. au liv. VII, chap. V p. 220 se trouvent des notices généalogiques sur les Archambaud, sires de Bourbon.

132. Histoire de la maison d'Auvergne par Baluze, Paris 1708. 2 vol. in-fol. (Les ducs de Bourbon étaient dauphins d'Auvergne).

133. Histoire de Crocq et d'Auzances, par Tardieu et Boyer, 1888. Clermont. p. in- 16.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Tardieu a publié de nombreux travaux nobiliaires, historiques sur les familles d'Auvergne et parmi lesquel un certain nombre de familles Bourbonnaises s'y trouvent intéressées. Notamment dans son Dictionnaire des anciennes familles d'Auvergne.

ARMORIAUX, NOBILIAIRES
DICTIONNAIRES HÉRALDIQUES, etc.

134. Armoirial du Bourbonnais par G. de Soultrait : Deux éditions, la 1re in-8° 1847. avec planches noires, la seconde en deux volumes in-4°, Moulins, 1890, Paris. Édition avec planches coloriées.

135. Armorial de l'ancien duché de Bourbonnais, Paris 1846. 21 pl. On y trouve les familles : de Bonnay, de Chaugères, de Charoy, Chevenon, de Gévaudan, de Dreuille, de Lichy, de Neuchèze, de Saulnier, de Saultrait, de Thianges, Tiersonnier, de Villaines, etc.

136. L'Annuaire de la Noblesse de France 1843-1898, Par Borel d'Hauterive. Paris in-8°.

137. Revue historique de la Noblesse de France par A Borel d'Hauterive, sous secrétaire de M. de Martres. Paris. Cabinet Héraldique 1846.

138. Armorial de la Chambre des Comptes depuis 1505. Paris Callot 1780 2 vol.

139. Armorial des principales maisons de France par Dubuisson Paris, Guérin 1757, 2 vol.

140. Armorial général de l'Empire Français, par Henry Simon, Paris, 1812, 2 vol. in-fol.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

141. Armorial général de France par d'Hozier. Paris. J. Collombat, 1738–1768, 12 vol. in-fol.

142. Les Grands fiefs de la Couronne, etc. par le P. Anselme, continués par de Fourcy, 9 vol in-fol. 1726-1733.

143. Noms féodaux, par Bettencourt, 1re partie. Bourbonnais, Berry, Nivernais, Forez, Auvergne. Paris. 2 vol. in-8°. 1826. (a été réimprimé).

144. Tableau généalogique et historique de la Noblesse, par Warraquier de Combles. Paris, Nyon, 1786-1789. 9 vol. in-12.

145. Archives généalogiques de la Noblesse de France, par Lainé, Paris, 1828-1850, 11 vol. in-8°.

146. Dictionnaire de la Noblesse, par la Chesnaye des Bois. Paris, 1770-1786. 15 vol. in-4°. (Il y a une réimpression récente).

147. Dictionnaire universel de la Noblesse française. Par De Courcelles. Paris, 1820-1822. 5 vol. in-8°.

148. Nobiliaire universel de France, par Saint-Allais, 20 vol. in-8° Paris 1820.

149. Dictionnaire des Ennoblissements, ou recueil des lettres de noblesse depuis leur origine. Paris, 1788, 2 vol. in-8°.

150. Dictionnaire héraldique, par Chevillard. Paris, 1723, in-12.

151. Dictionnaire héraldique, par Gastelier de la Tour, Paris 1777, in-12.

152. La France héraldique, par Poplimout. Paris 7 vol. in-8°, 1864.

153. Histoire de l'origine et des Institutions de la noblesse de France, par Cohen-de-Winkenhœf

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Paris Dumoulin 1846. g. in-8° (Noblesse du XIe au XIVe siècle).

154. Noblesse de France aux Croisades, par Royer. Paris, Derache p. in-4° 1845. 400 pp.

155. Blanchard (Bourbonnais). Les Présidents à Mortier, Généalogies, blasons, Paris 1647. in-fol. Cardin Besongne.

156. Gallia Christiana. Paris 1715-1718, 15 vol. g. in-fol.

157. Dictionnaire historique && par Moreri. 6 vol. et 2 vol. de supplément Baslet. 1733.

158. Micellanea. Par Baluze. Lucquet 1761. 4 vol.

159. Bibliographie historique de la France par le P. Lelong. 4 vol.

160. Nobiliaire d'Auvergne par Bouillet. 7 vol. g. in-8° blasons, longues notices biographiques et généalogies des familles. Ouvrage recommandable par son érudition, et qui devrait être un type à adopter pour chaque province, l'auteur ne s'étant point borné à faire une sèche description de chaque famille.

161. Notes et documents pour servir à l'histoire de Coutigny (Allier). La commune, les fiefs, l'Eglise, la vicairie, les chapelles, la commanderie. Par F. Pérot. (sous presse).

162. Armorial d'Auvergne par Revel.

163. Dictionnaire des anciennes familles d'Auvergne par Tardieu Clermont-F^t, 1874, in-4°.

164. La maison de Bosredon, par Tardieu. Clermont, 1883 in-4°.

165. Généalogie de la maison de Bosredon. Manuscrit de 16^m de longueur sur 1^m de largeur, dressé par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cherin en 1874. (appartient à M. le comte de Saint-Georges à Montluçon).

166. Histoire générale de quelques familles du Berry, par le vicomte de Maussabré, Bourges, 1859.

167. Armorial du Berry.

168. Armorial du Limousin 3 vol. (Il y a deux éditions).

169. Armorial du Limousin par le Cte de Soultrait. 1847. 1 vol. g. in-8°. Paris, Didron.

170. Numismatique Nivernaise, par le Ctr G. de Saultrait. Nevers, 1850.

171. Numismatique Nivernaise, édition refondue, augmentée par M. Sarriau, Nevers, 1894 in-8°.

DIVERS

Généalogies Particulières

172. Généalogie de la Maison Royale de Bourbon avec les éloges et portraits des princes qui en sont sortis, par M. Charles Bernard, conseiller du Roy, à Paris. Serey 1646, in-fol. de 58 pp.

173. Généalogie de la famille Robert de Chavannes issue des Ajasson.

174. Généalogie de Beraud des Billers, famille alliée aux Du Prat, de Bourbon-Busset.

175. Généalogie de la famille de Lapelin (Extrait).

176. Généalogie de la famille de Tarrade (Extrait) alliée aux de Marcellange, Maigret de Montigny, Griffet de La Baume, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

177. Généalogie de la famille Petit-Jean de Marausage. (Extrait).

178. Généalogie du Président Minard de Montgarnaud. Extrait de l'ouvrage de Blanchard. g. in-fol. p. 193-203. Les Minard de Montgarnaud sont de Gannat.

179. Le Château de Montgarnaud et ses seigneurs. (Minard &). Par Françis Pérot, Annales Bourbonnaises. Année 1888. p. 46-52. Planche.

180. Le Château de Certilly et ses seigneurs par F. Pérot. Annales Bourb. année 1888, p. 223. (famille alliée aux de Balorre de Comeau, Desulmes &)

181. Généalogie de Christophe de Carmone, né en Bourb. g. in-fol avec blason. Extr. de l'ouvrage des Présidents à Mortier de Blanchard, p. 133-135.

182. Généalogies de quelques familles nobles du Bourbonnais par Jean Mégret, ancien trésorier des finances à Moulins, Moulins, Cl. Vernoy, 1685.

183. Éloge des hommes illustres du Bourbonnais, par J. Mégret, Moulins Vernoy. 1686.

184. Les vies de Messires J. de Chabannes (Dans le tome II des Grands Maîtres de France par le Sr Duplessis, gentilhomme Bourguignon, Paris, 1617, g. in-8°).

185. Mémoire sur la maison de Chabannes, 1754. (Dans les mémoires de Trévoux. Juin 1759. 22 pp.)

186. Tableau Chronologique des présidents et trésoriers de la généralité de Moulins, 1787. Moulins vidalin, p. in-4°.

187. Tablettes de Thémis, Paris, 1755 2 vol. in-12. (Familles nobles du Bourbonnais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

188. Généalogie de la maison des Barons de Veauce. Son château. Paris, g in-8°.

189. Notice sur Pierre de Libertat, 1596, in-4° avec portrait in fol. s. l. n. d. (Impression Suisse vers 181). Cette famille subsiste encore dans la personne de Mlle Paule Bayon de Libertat, et dans la descendance de la double alliance des Bayon de Libertat, avec les comtes de Jacquelot de Chantemerle de Villette, le marquis de la Roullière, et le Baron de Colbert.

190. Recherches sur la famille de Bourbon Busset. s. l. n. d.

191. Un Ex. Libris de la famille du Breuil, par Francis Pérot, publié dans les archives de la société française des Ex. Libris année 1894.

192. Mémoire sur la maison de Chabannes avec la filiation suivie et non interrompue de 1170, jusqu'à Robert de Chabannes, tué à Azincourt en 1415.

193. Histoire de la maison de Chabannes par le Cte H. de Chabannes, 2 vol, in-4° Dijon Joband 1892-1894.

194. Preuves de la maison de Coligny Saligny par du Mouchet, 1662. in-fol.

195. Mémoires de Jean de Coligny, Saligny publiés par Garnier et Mussy Pattay. Paris 1816. —

196. La cause de Saint-Giraud par Bilain avocat. Paris 1663. in-4° célèbre procès des Laguiche, Saint-Gerand. Ventadour, etc.

197. La maison de Gaulmyn, (Annales Bourbonnaises. Tom. I. p. 237).

198. La Seigneurie de Jaligny par Faujoux (Extr. de l'Art en Province, 1851, et Soc. d'Emulation de l'Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

199. Les Montluçonnais, par Pérot des Gozis. Archives historiques du Bourbonnais, et Annales Bourbonnaises, 1re année.

200. La Seigneurie et la baronnie de Montluçon, par Grozieux de Laguérenne (Bull. Soc. Emul. Allier juillet 1851).

201. Notice historique sur la maison de Tracy, par Bardoux, Moulins g. in-8°. Desrosiers, 1864.

202. Les Jeannot de Bartillat, notice historique et généalogique par Francis Pérot, (pour paraître en septembre 1899 dans le Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier.

203. Les de Ganay, notice historique et généalogique par Francis Pérot, pour paraître en octobre 1899, dans le Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier.

204. Notice sur le château et la baronnie de Veauce, par Peigue, Clermont, in-8° 1847.

205. Généalogie historique de la maison Cadier de Veauce, de Martilly, du Peschin, Barons de Veauce. Extrait de la revue historique de la noblesse.

206. Histoire généalogique de la maison de Cadier Barons de Veauce, Bourbonnais, Normandie, Bretagne, Paris, 1847, in-4° de 90 pp. armoiries, vues du Château.

207. Généalogie des Cadier de Veauce par R de... Riom, Henri de Candeille. 1764 in-8°.

208. Liste des membres du collège électoral de l'Allier avec l'énoncé des titres, qualités, taxe des impositions et fortune. Document imprimé sur trois grandes feuilles in-fol. (nos archives).

209. Le comte de Vic. de Pontgibaud, et ses

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

œuvres, par le marquis de Montlaur g. in-8°. s. l. n. d.

210. Généalogie de la famille Richard de Soultrait. Ses alliances, par R. de Quirielle, Moulins 1894.

211. La famille de Célerier, par G. de La Mousssière, Moulins E. Auclaire. 1892.

212. Les possesseurs du Château de Montmorillon et de la Bouchesne par A. Flachard. Ann. Bourb. 1889. p. 82.

213. La Baronnie de Montgilbert et ses barons, par E. de La Chaise, Ann. Bourb. année 1888. p. 82.

214. Robert de Clermont, par J. Roy. prof^r à l'Ecole des Chartes, Ann. Bourb. Année 1887, p. 17.

215. Etat des Gentilshommes de la Province de Bourbonnais par R. de Quirielle. Ann. Bourb. année 1889, p. 1.

216. Aveu et dénombrement des nobles et roturiers tenant fiefs aux baillages de Saint-Pierre-le Moutier et de Montferrand, publié dans le Bulletin historique d'Auvergne par l'Académie de Clermont.

217. Les châteaux de mon enfance par le Comte H. d'Ideville, Paris, Jouault, 1887 — Documents intimes sur les familles et les châteaux du Bourbonnais.

218. Charte latine formée de six feuilles de parchemin cousues, ayant 5^m 26^c de longueur. Accord entre Guillaume *de Palicia* (De La Palice), domicellus et le Seigneur de Chazeuil. Stéphanus de Brans. Très curieux document donnant des noms de famille, daté de 1223 — (Archives hist. de F. Pérot).

219. Armorial de la généralité de Moulins g. in-fol. par Revel, manuscrit de la Bibl. N^le.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

220. Armorial manuscrit du Nivernais. g. in-fol. fonds français à la Bibl. Nle Suppl. nº 1095 —.

221. Armorial manuscrit de l'Auvergne, par Revel. Fonds-Gaignières, aux manuscrits de la Bibl. Nle. nº 2896.

222. Dictionnaire Héraldique, par Grandmaison, Chérin, etc. publié par Migne — g. in-3º, Paris Migne, 1861, (par lettres alphabétiques pour les noms de personnes, meubles d'armoiries &.

223. Les Carrés d'Hozier, Recueil des plus importants classés alphabétiquement à la Bibliothèque nationale. Ces *carrés* sont des notes nobiliaires ou autres sur toutes les familles de France, et constituent le dépot de documents le plus important qui soit connu.

224. A consulter : Histoire de Bourgogne par Courtépée, 8 vol.

225. id — Maison de Bourbon par Désormeaux. 4 vol. in-4º.

226. id. Dans l'Annuaire du Conseil Héraldique de France, l'année 1893 (Tom VI) P. 103. Sources nobiliaires d'Auvergne. (Intéressant le Bourbonnais).

227. id. L'année 1894, p. 100, 116, puis les sources nobiliaires de la Creuse, etc.

228. id. Dictionnaire historique du Puy de Dôme, par A. Tardieu Moulins 1877 — Plus de 4000 fiefs s'y trouvent indiqués avec les noms de leurs possesseurs. Ce volume intéresse le Bourbonnais.

229. Enfin l'on peut encore consulter la chronique bourbonnaise. Deux années de parues sous la direction de Mgr de Conny, Moulins Desrosiers, 1860, et la semaine religieuse du diocèse du Moulins, en cours de publication.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

330. Le fief de Putey, par L. Picard, Moulins, E. Auclaire, g. in-8°, 1898.

231. Les manuscrits sur le Bourbonnais, les Ducs de Bourbon, les familles qui se trouvent au fond français de la Bibliothèque Nationale :

Acquisitions de la maison de Bourbon, n° 16,831.

Extrait du trésor des Chartes, de la Chambre des Comptes concernant le duché de Bourbonnais XVIme S. n° 5719.

Généalogie de la maison de Bourbon, n° 20,224. n°s 5719. 5854. 20,075.

Les Sires de Bourbon, n° 20,226.

Révolutions de la maison de Bourbon, n° 5720.

Inventaire des titres relatifs à la maison de Bourbon, conservés au château de Moulins en 1527 — n° 20,175.

Précis pour l'histoire de la maison ducale de Bourbon, n°s 20.368. 20,173, 20,176.

Recherche sur le domaine de Bourbon, n° 18,560.

Recueil de pièces sur la maison de Bourbon en 1295, n°s 16,766, 16,769.

Succession de Bourbon, n° 3182.

Table des pièces et documents relatifs aux ducs de Bourbon 23,179. Titres *id.* n° 18,961, 23,973, 23,974, 23,975, 23,977.

Histoire et généalogie de la maison de Bourbon. Par de Mesmes et Bernard, n°s 23,978, 23,979, et 13,583.

Transaction entre François Ier et Louise de Savoie, une autre entre le duc de Montpensier relatives à la succession de la maison de Bourbon, n° 2936, 2952, 3044, et 3035.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Agnès de Bourbon, copies, sceaux, Epitaphe en l'Eglise N. D. de Moulins, nos 20,389, 20,158, et 20,389.

Charles III, le connétable de Bourbon, arrêts de Parlement, plaidoyers pour Louise de Savoie, Procédure criminelle, nos 20,175, 4330, 3000, 3014, 2960, 18,444, 11,437, 5513, 18,450, 18,443 à 18,448, 2389, 23,375, 5770.

Extrait des titres relatifs au Bourbonnais, no 22,299.

Notice sur la noblesse du Bourbonnais, no 19,898.

Mémoires sur la généralité de Moulins, no 22,218, 6028, 22,200, 16,762.

233. Histoire de la maison de Bourbon, par de Laval d'après Marillac (*Desseins et professions nobles et publiques*). Paris, Laugelier, in-4°, 1605.

234. Catalogue des Trésoriers de France à Moulins, depuis leur création jusqu'au 23 septembre 1787, ensemble leurs généalogies et leurs armoiries coloriées s. l. n. d. g. in-4° de 124 pp. avec tables des noms et des armoiries.

235. Les Présidents Trésoriers de France, Intendants des domaines Chevaliers, conseillers du Roy, Grands Voyers de la Trésorerie de Moulins, Avocats, Procureurs du Roy, et Greffiers en chef, depuis 1527, jusqu'en 1738, pendant cent cinquante et une années. A Moulins, Imp. de Faure, 1738, 16 pp. in-4°. Cet ouvrage contient une quantité de notes sur les familles Bourbonnaises et Limousines.

236. Tableau Chronologique de Messieurs les Présidents-Trésoriers, de la Généralité de Moulins. A Moulin de l'Imprimerie d'Etienne Vidalin s. d. (vers 1773). De même que le précédent, ces deux ouvrages

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sont introuvables, NB n° 951. A la suite sont : 1° Tableau Chronologique de MM. les avocats, Procureurs, conseillers du Roy au bureau des finances et domaine de la Généralité de Moulins depuis 1627.

2° Tableau de MM. les Chevaliers Greffiers du Bureau des Finances et domaine de la généralité de Moulins depuis l'Edit de 1587.

237. Armorial de la Généralité de Moulins, par des Gozis. Archives historiques du Bourbonnais, publiées par Voyssière, archiviste, Moulins, tom. II, g. in-8°, p. 112 — 150 — 177 — 208 — 241 — 275 — 317 — 335 — 360. Et tom. III, p. 68 — 128 — 160 — 188 — 272 243. —

La maison de Chatelus et de Chateaumorand en Bourbonnais, par F. Pérot, Revue Bourbonnaise, tome IV, 1887. P. 174 — 177.

238. Album généalogique et biographique de la maison de Bourbon. Tableau généalogique, par l'Abbé V. Dumas. Paris, Bureaux du Moniteur Universel, 13, quai Voltaire, 1887.

239. Archives généalogiques historiques, héraldiques et archéologiques de l'Ordre de Malte. Par Décrots, et antérieurement par Pelletier — continuées par de Saint-Allais. G. in fol. blasons. Un article spécial intéresse le Bourbonnais et les provinces voisines.

240. Mémorial historique de la noblesse publié par A. S. Duvergier, Paris, rue des Boucheries, S. Germain, P[illegible] in-4°, 1839 — 1852. Notices historiques sur les Bourbons. Sur les personnes qui ont obtenu les honneurs de la Cour. Notice historique sur la noblesse du Bourbonnais, &&.

Marius Clairefond, notre compatriote, ancien élève

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de l'Ecole des Chartes, écrivait dans cette publication.

241. Tablettes historiques de l'Auvergne comprenant les dépts du Puy-de-Dôme, Cantal, Hte-Loire et Allier, par Bouillet, 6 vol. g. in-8°, Clermont.-Ferrand, Perol, 1845.

Cette revue contient de nombreuses notes, renseignements, documents sur les familles, châteaux, et abbayes du Bourbonnais.

242. Destruction des Papiers de Moulins, Titres de la maison de Bourbon, Archives du château, par Huilhard. Bréholles, 4 vol. in-4°.

243. Dictionnaire album de l'Allier, 1898, Paris, Jouve, g. in-8°.

Nous avons cru ne pas faire d'autres citations empruntées aux provinces voisines autres que celles que nous avons pensé utile de faire, bien qu'elles eussent trouvé leur place ici, car déjà cette nomenclature est bien chargée, quoiqu'incomplète ; mais ce travail sur les sources nobiliaires du Bourbonnais fournira aux travailleurs les principaux matériaux nécessaires à la connaissance de l'état nobiliaire généalogique et historique de cette ancienne province.

FRANCIS PÉROT.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Armorial d'Ornans

DE LA

FRANCHE-COMTÉ DE BOURGOGNE

Ornans, une des quatorze villes du Comté de Bourgogne, dont la députation avait le neuvième rang aux Etats particuliers de la province, avait encore une certaine importance en 1789. C'était le siège d'un bailliage royal de ressort assez étendu (76 localités), d'un hôtel-de-ville auquel étaient réunies la châtellenie et la gruerie royales et domaniales ainsi qu'un siège de police, et d'une subdélégation de l'intendant. On y trouvait des communautés d'avocats, de procureurs et de notaires et des corps de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires. Les praticiens y étaient nombreux, comme aussi les huissiers, les sergents, les archers-gardes et les autres auxiliaires de la justice. La société se composait de quelques gentilshommes, de nobles et d'annoblis, de bourgeois riches, de gens de loi, de commerçants ou industriels et de cultivateurs aisés. Les ecclésiastiques

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

y étaient représentés par le curé, ses vicaires, les chapelains et familiers de l'église Saint-Laurent, et les prêtres qui desservaient les nombreuses chapelles de la ville et de la banlieue.

La question de l'origine d'Ornans est fort obscure, et, si son nom indique qu'il doit sa fondation ou sa reconstruction à une colonie burgonde, aucun texte précis ne l'affirme. Compris, dès le principe, parmi les dépendances de la seigneurerie de Salins, il ne s'en détache qu'assez tard : il ne fait sa première apparition dans l'histoire qu'au milieu du XIIe siècle. Cependant, Ornans était déjà, à cette époque, le centre d'une grande châtellenie (50 localités), que les deux branches de la famille régnante de la Bourgogne palatine s'étaient partagée. Cette châtellenie ne devait pas tarder à être rétablie en son intégrité par le mariage d'Alice de Méranie, héritière de la branche aînée, avec Hugues de Chalon, représentant de la branche cadette, auquel son père, Jean de Chalon l'Antique devait léguer le partage de Vienne.

Comme toutes les châtellenies de la région, celle d'Ornans était gouvernée et administrée par un *châtelain* et un *prévôt*. Le châtelain ou *capitaine*, chef militaire et juge, était préposé à la garde du château et à la haute justice. Le prévôt, qu'on appelait aussi *juge et gouverneur de la justice et prévoté* ou *lieutenant de justice et prévoté*, juge et administrateur, avait moyenne et basse juridiction. Les fonctions de ces deux officiers, primitivement réunies, étaient alors tenues en fief par une famille noble qui portait le nom de la localité. Elles ne paraissent avoir

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

été séparées et données à titre d'offices que vers la fin du XIVe siècle.

La commune d'Ornans est très ancienne, la plus ancienne peut-être de là province de Franche-Comté. Le châtelain en commandait la milice et le prévôt en était le chef né. Ces officiers ne pouvaient informer, en matière criminelle, contre un bourgeois ou un habitant de la ville, que « de l'aveu et à la participation » des échevins. Les bourgeois et habitants avaient la libre disposition des biens de la ville et le droit de gouverner selon leurs usages et statuts. Ils jouissaient même du droit de chasse et de pêche sur leur territoire, privilège fort rare ! Ils nommaient chaque année, en *assemblée générale*, 4 *échevins* ou *prudhommes*, 12 *jurés* ou *conseillers*, 1 ou 2 *syndics*, 1 *secretaire-greffier* et 20 *notables*, qui formaient, sous la présidence du prévôt et avec l'adjonction des 2 échevins particuliers du château le *conseil de la communauté ville et château*. Les échevins et jurés étaient les assesseurs du châtelain et du prévôt dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires, lorsque la vie ou les intérêts des citoyens étaient en jeu. Le ministère public était exercé par le ou les syndics, qui prenaient souvent les titres de procureur et de subtitut. En 1576, Philippe II, roi d'Espagne et comte de Bourgogne, seigneur d'Ornans, accorda à la ville une mairie avec totale justice, à laquelle la châtellenie et la prévoté royales furent réunies. Le capitaine-châtelain ne conserva que ses fonctions militaires et le prévôt disparut.

Ornans a été, dès l'origine, une des villes où le *bailli général* du Comté de Bourgogne tint ses assises.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lorsque le roi Philippe-le-Bel eut divisé la province en deux bailliages, *Amont* et *Aval*, il devint un des principaux sièges du bailliage d'Aval. Enfin, après l'établissement d'un troisième bailliage, celui de *Dôle* ou du *Milieu* par Philippe-le-Bon (1422), il fut le deuxième siège de ce bailliage. Les localités, qui en formèrent dès lors, le ressort, était au nombre de 110. On ne sait au juste à quelle époque le bailli de Dôle eut un lieutenant sédendaire à Ornans ; mais ce ne fut certainement que vers la fin du xve siècle. Depuis cette époque jusqu'à la réunion définitive de la Franche-Comté à la France, le personnel du siège se composa d'un lieutenant local, de deux assesseurs, d'un avocat fiscal, d'un substitut du procureur général, d'un tabellion général, d'un greffier et de sergents. En 1789, le bailliage royal d'Ornans comptait douze officiers : un lieutenant-général, un lieutenant-criminel, un lieutenant-particulier, trois conseillers-assesseurs, un avocat du roi, un procureur du roi, un substitut des gens du roi, un greffier criminel, un greffier-civil et deux receveurs. L'hôtel-de-ville en avait autant : un maire, trois échevins, quatre conseillers, deux procureurs du roi, un greffier et un receveur. A ces officiers s'ajoutaient : dix avocats, huit procureurs, six notaires et deux arpenteurs, huit huissiers, deux archers-gardes de la connétablie et deux sergents de police.

Les comtes-palatins de Bourgogne furent seuls seigneurs d'Ornans jusqu'à la mort de Guillaume III dit *l'Enfant*. A la mort de ce malheureux prince, Raymond III, son successeur, et Guillaume, comte de Vienne et de Chalon, frère cadet de Raymond, se

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

partagèrent cette importante terre comme celles de Salins et de Lons-le-Saulnier. A partir de cette époque (1127) et jusqu'à la mort de Jean de Chalon l'Antique, les *co-seigneurs* d'Ornans furent, d'une part : 1° — Raymond III ; 2° — Béatrice Ire ou de Bourgogne et son mari Frédéric de Souabe (l'Empereur Frédéric Barberousse) ; 3° — Othon Ier ; 4° — Othon II ; 5° — Béatrice II ou de Souabe et son mari Othon de Méranie ; 6° — Othon III ; 7° — Alice de Méranie et son mari Hugues de Châlon ; et, d'autre part, 1° — Guillaume de Vienne ; 2° — Gérard de Vienne ; 3° — Marguerite de Vienne, dame de Salins ; 4° — Hugues IV, duc de Bourgogne ; 5° — Jean de Châlon l'Antique, sire de Salins. Après la mort de ce dernier (1267), la seigneurie d'Ornans n'est plus sortie de la famille régnante de Bourgogne-Comté que par accident et toujours pour un temps très-court (1).

Bourgogne-Comté a d'abord porté : *de gueules à l'aigle éployée d'or* : à partir de 1282 : *d'azur à des billettes d'or sans nombre au lion d'or passant armé et lampassé de gueules* (2).

Vienne, qui a porté d'abord comme *Bourgogne-Comté*, avait adopté, à partir de 1175 (3), un écu *parti de gueules à la bande d'or et de gueules à l'aigle éployée d'or*.

Chalon, après avoir porté comme *Bourgogne-*

(1) Louis XI la donna en 1479, à une de ses créatures, l'écuyer Ant. Simon ; mais déjà en 1483, les comptes de cette seigneurie figurent de nouveau dans les écritures des trésoriers de Bourgogne.

(2) Sceau de la cour d'Arbois (*Arch. du Doubs*, B. 318).

(3) V. Dunod, *Comté*, t. II., p. 186.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Comté, prit vers 1233 (1), *de gueules à la bande d'or.*

Hugues de Chalon et Alice de Méranie et, après eux, Othon IV, jusqu'en 1282, portaient : *de gueules à l'aigle éployée d'argent* (2).

L'écu de FRANCE, à cette époque, était : *d'azur aux fleurs de lys d'or sans nombre* (3).

Celui de BOURGOGNE-DUCHÉ ancien était : *d'azur et d'or de six pièces posées en barre* (4).

Enfin, celui de FLANDRES : *d'or au lion passant de sable* (5).

La famille d'ORNANS portait : *d'argent à la bande de sable chargee de trois coquilles d'or.*

Les membres connus de cette famille sont : Besançon d'O., familier de la Madeleine de Besançon, dont le testament (1291), qui est aux Archives d'Ornans, nomme Hugues d'O., dit Nayrat, Guy et Vernier, fils de Lambelin d'O., et Étienne d'O., clerc, ses neveux ; — Hugues d'O. damoiseau, fils de Lancelot, dont la mère est nommée dans le testament

(1) « ... *quia postmodum sigillum meum mutavi presentes sigillo meo novo feci sigillari anno 1233 Mensi martio* ». V. Id., ibid., T. III, p. 46.

(2) Ces couleurs étaient celles des comtes de Vienne de la famille des comtes de Bourgogne, dont le dernier, Henri, mourut à Genève en 1233. — V. Id. ibid., p. 38.

(3) Les sceaux de Jeanne II et de Philippe-le-Long sont *partis de France et de Bourgogne-Comté.*

(4) Les sceaux d'Eudes sont : *Parti bandé d'or et d'azur de six pièces orlé de gueules et d'azur billeté d'or au lion couronné de même.*

(5) L'écu de Marguerite de Flandres était parti d'or au lion de sable et d'azur aux fleurs de lys d'or sans nombre, quand il n'était pas Bourgogne-Comté. Les sceaux de Louis de Mâle portaient les écus de Flandres et de Bourgogne-Comté. V. J. Gauthier, *Bul. Acad. Bes. 1884*, p. 262-3.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

de la comtesse Alice (1278) (1), et dont le testament (1331), est aussi aux archives précitées ; — Cuene d'O., *signour de loix* (1304) (2), nommé chevalier gardien du comté, envoyé, en 1312, dans le duché pour faire la value des biens de Henri de Vergy (3), nommé en 1326, dans une sentence du parlement de Dôle réglant la vaine pâture entre les habitants de Clerval et ceux de Pompierre (4) ; — Nicolette d'O., qui testa, en 1309, en faveur de Guillaume de Traves, chanoine métropolitain de Besançon (5) ; — Othon d'O., qui testa en 1331 ; — Renaud d'O. nommé dans le testament de Hugues, son cousin (1331) ; — Huguenin d'O., qui prêta foi et hommage à la comtesse Marguerite en 1373 ; — Othenin d'O., qui testa en 1376 ; — Othenette d'O., nommée dans le testament d'Othenin ; — Jehannette d'O., femme de Perrenot de Buvilly, en 1384 ; — Jehan et Huguenin d'O., qui prêtèrent foi et hommage à Philippe-le-Hardy, en 1384 ; — Huguenin d'O., qui épousa Rose de Longeville, veuve de Renaud de Domprel, en 1397 (6) ; — Guye d'O., femme de Richard de la Cluse, qui fonda un anniversaire dans l'église d'Ornans, en 1399 ; — Jean d'O., fils de Philibert, et Guillaume d'O., fils de Jean, en 1407 ; — Pierre

(1) « Donnons... nôtre chappe fourrée à la mère d'Hugues d'Ornans... » (*Arch. des dominicains de Poligny*). Cette donation est dans un codicille du testament.

(2) V. Guillaume, *Sires de Salins*, T. I. p. 185.

(3) V. Duchesne, *Sires de Vergny*.

(4) V. Perreciot, *Etat civ. des person.*, t. III, pr. N° 117, p. 199-202.

(5) V. Guillaume, lot. cit. T. I., p. 168.

(6) V. Id., ibid., T. I., p. 591.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'O., mari d'Étiennette de Scey et père de Louis d'O., en 1442 (1); — Alexandre d'O., vicaire-général et grand-prieur de Gigny (1476); — Louis d'O., neveu de Jacques, Guillaume et Jean de Scey, en 1481 (2); — Guillaume d'O., marié à He Perrin de Pontarlier (de la maison de l'Aule ou de la Saule); — Othenine d'O., fille de Richard d'O., veuve de Jean de Nozeroy (3).

Les alliances de la famille d'*Ornans* étaient : Buvilly, Épenoy, la Cluse, Scey-en-Varais, la Saule de Pontarlier, Nozeroy, Orsans, Longeville, Champagne, Chassagne, Andelot.

Le règne des ducs de Bourgogne de la maison de Valois vit les débuts des premières familles nobles bourgeoises d'Ornans, les familles de Chassagne (1377), de Grospain (1377), Perrenot (1391), de Chantrans (1402), Philibert (1414), d'Andelot (1457), Gonzel (1475).

Les personnages les plus connus de la famille de *Chassagne* sont : Guillaume, notaire à Ornans (1337, 1379, 1402) (4); — Hugon, licencié-ès-droits, qui fut banni, en 1407, de Besançon, pour avoir gardé l'interdit lancé sur la ville par l'archevêque Thiébaud de Rougemont (5); — Thiébaud, licencié-ès-droits-et-décrets, député par Besançon au comte duc Jean-sans-Peur pour lui offrir le gouvernement temporel de la

(1) V. Id., ibid., T. I., p. 194.
(2) V. Id., ibid., T. I., p. 196.
(3) V. Dunod, *Nobil.* p. 284.
(4) V. Guillaume, loc., cit., T. I p. 191.
(5) V. Ed. Clerc, *Franche-Comté ancienne et moderne*; T. II, p. 296. —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ville (1407) (1) ; — Jean, dit le Jeune, notaire (1447, 1449) ; Jean, écuyer (1451), qui se maria, en 1456, avec Jeanne de Villers, fille de Vauthier de Longeville qui lui donna, en 1459, les droits qu'il avait sur les fours et moulins d'Ornans (2) ; — Catherine, fille de Pierre et sœur de Jean et de Pierre, prêtre, femme de Henri de Scey (1455) (3) ; — Philibert (1459) ; — Pierre (1479) ; — Othenin, capitaine du château d'Ornans en 1492 (4) et en 1507, 1508, 1513 ; — Jean, capitaine du château d'Ornans en 1499, qui est nommé, en 1500, dans le testament de Pierre (5) ; — Jean, fils du précédent, mari de Françoise de Sagey, qu'il a épousée en 1496 (6), capitaine du château d'Ornans en 1519, mort en 1526 et inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Laurent où l'on voyait encore sa tombe en 1839 (7) ; — Thiébaud (1519) ; — Fergeux (1567) ; — Henri et Claude (1584) ; — Henri, le Jeune (1616) ; — Claude, seigneur de Trepot, mayeur d'Ornans en 1615, 1616, 1617 et 1618 ; — François (1618) ; — Léonor, fils du précédent, abbé de Goaille (1619, 1623) ; — Luc (1620, 1623) ; — Claude-Louis (1627) ; — Jean Claude (1634) ; — François, mayeur d'Ornans en 1639, remplacé par Claude Martin, parce qu'il a fui à l'approche de

(1) V. Id.. ibid., p. 297-8 et 303.
(2) V. Guillaume, loc., cit., p. 61.
(3) Id., ibid., p. 319.
(4) V. Gollut, *Mémoires de la république séquanoise*, p. 942.
(5) V. Guilllaume, loc,. cit,, p. 219.
(6) Arbre généalogique de la famille de Sagey.
(7) L'inscription relevée par Mr Blanche, receveur municipal d'Ornans en 1839, était : *Cy-gist Noble Jehan de Chessaigne, capitaine du Chasteau d'Ornans, y trespassa le 6 de décembre 1526-et... Françoise de Sagey.. laquelle est trespassée... 1531.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Weymar et s'est réfugié à Besançon (1) ; — Jean-Claude mayeur d'Ornans en 1669 ; — Claude-Bernard-François (1672), dernier du nom de Chassagne, dont la fille, d'abord mariée à Mr de Nesle, gentilhomme barrois, épousa, après la mort de son premier mari, un sieur Drouhin qui eut la prétention de relever le nom et les armes de la famille de sa femme.

Chassagne a d'abord porté : *d'argent a trois cotices de sable.* On trouve ces armories, à Ornans, sur une clé de voûte de la chapelle du Rosaire dans l'Eglise Saint-Laurent, au-dessus d'une porte d'une maison du XVIe siècle près de l'hôtel-de-ville, et au-dessous d'une console à l'angle d'une maison qui fait le coin du grand pont et de la rue Saint-Laurent (2). Après une alliance avec Maizières, Chassagne *écartela* ses armes *d'argent à trois quintefeuilles de sable.*

Les alliances de *Chassagne* ont été : Arbois, Ornans, Sagey, Maizières, Villers, Grospain, Saint-Mauris, Montrichard, Jouffroy, Scey, Tranchant de Borrey.

Le premier connu des *Grospain* est Othenin, dit Grospain, dont le nom figure, en 1377, dans un acte de délimitation des bois d'Ornans et de Chantrans (3). Viennent ensuite : Guillaume, notaire (1418) ; — Estevenin ; — Jean, son fils, qui meurt en 1458 ; — Guillaume, notaire de la grande cour de Besançon, exécuteur testamentaire de Catherine de Vy, femme de Vauthier de Longeville, seigneur de Villers, en

(1) Archives d'Ornans, Délibérations du Conseil de 1639.
(2) L'écu est porté par un ange qui soutient la console.
(3) Archives d'Ornans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1459 (1), annobli vers 1460, qui figure, en 1469, dans une montre d'armes du rière-ban des ressorts du bailliage de Dôle (2), quoiqu'il soit âgé ds 70 ans et n'ait jamais porté les armes, avec ses deux fils Jean et Pierre ; — Guillauma, femme de Jean Perrenot, premier du nom ; — Othenin, écuyer, qui figura aux montres d'armes de 1507, 1508 et 1513, témoin au testament de Catherine d'Epinoy, femme de Jean de Scey en 1513, épouse de Claude de Sauvie ; — Jean et Adrienne, veuve de Jean de Chassagne, qui ont un procès avec la ville d'Ornans en 1524 ; — Etienne de Grospain, écuyer, seigneur de Trepot, capitaine de chevaux-légers, qui contribue à la prise de François Ier à Pavie (1524) et que l'on charge d'aller annoncer la victoire à Marguerite d'Autriche ; — Gaspard, mari de Jeanne de Reculot 1557 ; — Jean, mari de Madeleine de Saint-Mauris (1564) ; — Jeanne-Baptiste, femme de Noble Mathieu de Saint-Mauris-Thuillières (1590), qui vend à la ville d'Ornans l'hôtel de sa famille ; — Jean, seigneur à Belmont, Bremondans et autres lieux du chef de sa femme, Laurence d'Orsans (1599) ; — Loyse, veuve de Messire Loys de la Tour, (1614) ; — Anne-Elisabeth, femme de « généreux seigneur Claude de Poligny, baron de Traves ».

Les biens de la famille de Grospain sont allés à la famille d'Orsans. Cette dernière possédait encore, au siècle dernier, la chapelle de Sainte-Anne fondée par la baronne de Traves.

Les Grospain portaient : *d'azur à la fasce d'or ac-*

(1) V. Guillaume, loc. cit. p. 61.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

compagnée de trois besans d'or posés deux et un. Leurs armoiries ornent le chapiteau du troisième pilastre de la nef dite de Granvelle (nef lalérale droite de l'église Saint-Laurent d'Ornans,) et l'une des grandes cheminées de l'ancien hôtel-de-ville qui leur a appartenu.

Leurs alliances étaient : Philibert, Perrenot, Achey, Sorbier, Saint-Mauris-en-Montagne, Mûnans, Malarmey de Roussillon, Epenoy, Morel, Martelet, Aigremont, Sauvie, Chassagne, Reculot, Lallemand de Vaîtes, Poligny-Traves, Orsans.

La généalogie des *Perrenot* commence à Nicolas Perrenot, d'Ouhans, admis à la bourgeoisie d'Ornans le 1er mars 1391. Son fils Antoine, « fèvre » ou maréchal-ferrant, est cet artisan que tous les historiens, depuis Strada, ont donné pour père au célèbre Nicolas P., ministre de Charles-Quint, tandis qu'il ne fut en réalité que son trisaïeul. Antoine P. est mentionné, de 1426 à 1448, dans les comptes du Receveur général de Bourgogne. Il a eu pour fils Jehan, premier du nom, qui figure, en 1431, comme témoin d'un accensement. Jehan P. épousa Guillauma de Grospain, fille d'Estevenin de Grospain, écuyer. Il en eut un fils, Jehan deuxième, qui épousa Jeanne Bidal, d'une famille réputée noble, qui, après la mort de ce premier mari, convola en secondes noces avec Guillaume Brenot, sieur de Provenchères. Jehan deuxième était capitaine de cent chevaux au service de Sa Majesté Espagnole. Il fut le père d'Henriette P., femme de Pierre Darc du château d'Ornans, qu'elle épousa en 1490, et de Pierre P. Il eut pour frère Guillaume P., clerc coadjuteur au tabellionné d'Ornans, qui, en 1467, était receveur de la confrérie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du Saint-Esprit, et dont le fils, Guillaume le « juesne », notaire de la cour de Besançon, fut marié à Guillemette Parandier. Pierre P., connu comme notaire de la cour de Besançon et tabellion général à Ornans dès 1487, succéda à Othenin de Grospain comme châtelain d'Ornans, en 1523, et obtint, en 1532, par le crédit de son fils, la charge de lieutenant en la « Saulnerie » de Salins (1). Il avait épousé Étiennette Philibert, fille de noble Pierre Philibert et de Jeanne de Champagney, dont il eut quatre enfants, Nicolas, Adrien, Claude et Loyse, femme de Charles Vigoureux, d'Arbois. Pierre P. fut annobli par lettres-patentes de Charles-Quint en date du 20 août 1524. Nicolas P., né en 1486, est le fameux ministre de Charles-Quint. Avocat, puis avocat du roi au bailliage d'Ornans, il fut nommé conseiller au parlement de Dôle en 1518, maître des requêtes de l'hôtel de l'Empereur en 1519, membre du conseil privé en 1522, garde-des-sceaux en 1530. Ce fut pendant qu'il était maître des requêtes qu'il acquit la terre de Granvelle, dont il prit le nom que son fils Antoine et lui ont illustré. Nicolas P. avait épousé, en 1512, Nicole Bonvalot, fille d'un citoyen de Besançon, femme d'un rare mérite. Leur union fut féconde : ils eurent onze enfants, cinq garçons et six filles. Ces enfants étaient, d'après Dom Lévêque : 1° Marguerite, Ire,

(1) Ces titres sont énumérés dans l'inscription que porte son tombeau : « Cy gissent Messire Pierre Perrenot, chevalier, Seigneur de Cromary, Châtelain d'Ornans et lieutenant des saûneries de Salins qui décéda le 22 mars 1537, et Madame Etiennette Philibert, d'Ornans, sa compagne, qui trépassa le 17 mars 1540. » Ce tombeau est dans l'église Saint-Laurent d'Ornans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

femme de Léonard de Grammont, puis de Jean d'Achey, baron de Thoraise ; 2° Étienne, femme de Guyon Mouchet, seigneur de Château-Rouillaud ; 3° Henriette, femme de Claude Leblanc, seigneur d'Ollans ; 4° Thomas, seigneur de Chantonnay, comte de Cantecroix, chambellan du roi de Bohème Maximilien, majordonne du roi d'Espagne, capitaine de Besançon, ambassadeur en France, qui épousa, en 1548, Polyxène ou Hélène de Bréderode ; 5° Antoine, cardinal de Granvelle ; 6° Frédéric, seigneur de Champagney, baron de Renaix, gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne, premier chevalier d'honneur du parlement de Dôle, chef des domaines et finances de Sa Majesté, châtelain d'Ornans, qui épousa Constance de Berkem ; 7° Charles, abbé de Savernay ; 8° Jérôme, seigneur de Champagney ; 9° Marguerite II, femme d'Antoine de Laubespin, puis de Ferdinand de Lannoy, baron de l'Aigle (1) ; 10° Anne, femme de Charles de Beaujeu, chevalier, seigneur de Montot ; 11° Laurence, femme de Claude de Chaluns, baron de Verjon, puis de Pierre de Montluel, baron de Châteaufort. La postérité de Nicolas P., dans la ligne masculine, s'est éteinte, dès la deuxième génération, dans la personne de François P., dernier survivant des fils de Thomas P. (2).

Les armoiries des *Perrenot* étaient (3), primitive-

(1) Une des deux Marguerite P. épousa Etienne de Grospain ; mais il est assez difficile de savoir laquelle.

(2) Le dernier ayant droit des Perrenot de Granvelle, Jacques-Philippe de la Baume, comte de Saint-Amour, descendant par les femmes de Frédéric P., est mort en 1707.

(3) Armes des Philibert qui suivent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ment : *d'argent à trois bandes de sable;* timbre : *couronne d'or surhaussée d'une hure de sanglier de sable.* Après l'achat du maréchalat de l'archevêché de Besançon aux d'Orsans, en 1547, elles devinrent : *d'argent à trois bandes de sable au chef de l'empire* (*d'or à l'aigle à deux têtes éployee de sable*). La devise du garde-des sceaux était : *durate* ; celle du cardinal : *sic visum superis* (1).

Leurs alliances étaient : Grospain, Bidal, Darc, Bordey, Philibert, Vigoureux, Bonvalot, Bréderode, Berkem, Grammont, Achey, Mouchet, Le Blanc, Laubespin, Lannoy, Beaujeu, Chaluns, Montluel, la Baume.

Les *Chantrans* connus sont : Estevenin (1402) ; — Jean (1404) ; — Guillaume et Jean (1430) (2) ; — Estienne, capitaine du château en 1426 ; — Jean, capitaine du château en 1449 ; — Henri, chevalier de St-Georges en 1494 ; — Isabeau, morte en 1530 (3) ; — Nicolas (1546) ; — Simon (1564), mari de Claudine Philibert ; — Jean (1584) ; — Henri ; — Marguerite qui a porté les biens de sa famille dans la maison d'Oiselet.

Les armes des *Chantrans* étaient : *de gueules à trois chevrons d'argent.* Leur écu se trouve encore sur une porte d'une maison du XVIe siècle près de l'hôtel-de-ville.

(1) On trouve l'écu mi-parti des Perrenot et des Bonvalot sur plusieurs clefs de voûte de l'église Saint-Laurent à Ornans. Les Bonvalot portaient *d'argent à trois jumelles de gueules.*

(2) Ils entrèrent cette année là au service de Louis de Chalons-Arlay. — V. Ed. Clerc, loc. cit., p. 416 et 487.

(3) Sa tombe couchée est encore dans la chapelle du Rosaire à l'église Saint-Laurent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les alliances des *Chantrans* étaient : Couteron Bouclans, Vis, Cissey, Trurey, Lullier, Conflans, Sagey, Philibert, Poligny, Salins, Coubouzon.

Jean *Philibert*, d'Ornans, écuyer, teste en 1414 (1). En 1469, Pierre Philibert, noble homme est exécuteur testamentaire de Vauthier de Longeville, seigneur de Villers, avec Jean de Chassagne (2). En 1470, Besançon Philibert, son fils, est capitaine du château d'Ornans. Othe, Pierre et Jean Philibert sont témoins, en 1480, de la remise des château, ville et seigneurie d'Ornans à l'écuyer Simon auquel les a donnés Louis XI. Pierre et Besançon Philibert sont témojns, le 25 novembre 1584, du mariage de Jean de Scey, fils de Henri de Scey, seigneur de Fertans, avec Catherine, fille de Guillaume d'Epenoy, seigneur de Maillot (3). Pierre Philibert était le beau-père de Pierre Perrenot, père du garde-des-sceaux de Charles-Quint. Un obituaire de l'église d'Ornans donne, à la date de 1487, le nom de Vuillermette, femme de noble Hugues Philibert. Jean Philibert, son fils, est mentionné en 1489 ; Nicolas Philibert, noble homme, licencié-ès-droits, est échevin en 1515 ; il est marié à Marie de Champagne. D'autres Philibert sont : Jean, prêtre (1517), chapelain de Saint-Laurent ; Huguenin, époux de Jeanne de Chassagne, qualifié noble homme ; Antoinette, femme de Maître Claude Mercier, notaire ; Claudine, femme de Simon de Chantrans ; et Nicolas, notaire (1537, 1542). Les biens

(1) V. Guillaume, loc. cit. T. 1 p. 60.
(2) V. Id., ibid., p. 61.
(3) V. Id., ibid., p. 198.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des Philibert sont allés aux Perrenot, qui en prirent les armes (1).

Les alliances des *Philibert* étaient : Mercier, Chassagne, Faulcheret, Chantrans, Champagne, Perrenot.

Les d'*Andelot de Myon* ont résidé, aux xve et xvie siècles, à Ornans, où ils possédaient un meix qui a longtemps porté leur nom associé à celui des Cléron. Ce meix était venu aux frères Jehan d'Andelot, de Pontarlier, par leur sœur Marguerite, veuve du dernier des Ornans. Jean d'Andelot l'aîné (Noble homme Jehan d'Andelot l'ainsné, 1479 ; la terre Noble homme d'Andelost, 1482) est nommé dans deux titres des archives d'Ornans. Un autre Jean d'Andelot, son jeune frère probablement, baron de Jonvelle et seigneur de Myon, premier écuyer de l'écurie de Charles-Quint et commandeur de l'ordre d'Alcantara, s'est distingué par sa vaillance à la bataille de Pavie. Il contribua très activement à la prise de François 1er et eut l'honneur d'être blessé par lui à la joue. « Quant au Roy François, dit Gollut (2), il combattoit autant vaillamment que ce Prince pouuoit, tuat de sa main propre Fernande Castriote, Marquis de Saint-Ange, arrière-petit-fils de Georges Castriote, dict Scandeberg, blessat en la joue, d'un grand coup d'espée, le Sieur Jean d'Andelot, gentilhomme Bourgougnon, avec lequel il fut longtemps aux prinses, ainsi que le Roy le fit représenter, on une sienne tapisserie, que l'on hat vïie au Louvre à Paris et en cette posture que l'on voit cou-

(1) Nous les avons données plus haut p. 14.
(2) Loc. cit., p. 1033.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cher un grand coup d'espée, sur la face découverte (parce que la visière estoit levée par d'autres coups) d'un gentilhomme portant sur une cotte d'armes, de velours vert, les armes d'Andelot, qui sont d'un eschiquier d'argent et d'azur, chargé d'un lion de gueulle, armé, lampassé et coroné d'or et touchant tous les carreaux de l'eschiquier : toutefois l'eschiquier fut corrigé, en l'an mil cinq cens trente-neuf par commandement du Roy, lorsque l'Empereur passant à Paris, haïant à sa suitte le dit Sieur d'Andelot, premier escuyer de son escuyerie, le Roy voulut que le dict Sieur d'Andelot veit si le blason de l'armoirie conformoit aux siennes : ce qui fut trouvé, sauf à la couleur de l'un des carreaux. » Jean d'Andelot mourut en 1566 au moment où il se préparait à suivre Charles-Quint dans sa retraite. Son frère aîné ou lui est nommé dont un acte produit, quarante ans plus tard, par Antoine Perrenot, évêque d'Arras, pour entrer au chapitre noble de Liège (1540). Il y est qualifié d'écuyer. Une Jeanne d'Andelot, d'Ornans, a été la première femme de Messire Richard, docteur-ès-droits. La famille d'Andelot a plus tard, habité Pesmes.

Ses armes étaient : *échiquier d'argent et d'azur au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout, timbré et couronné d'or au léopard lionné de même.*

Ses alliances : Leblanc, Myon, Cornon, Grozon, Vuillafans, Igny, Rye, Leroy, Grandmont, Laubespin, Balay, Vilis, Guyerche, Rey, Pontaillier, Sinot, Perrot d'Annoire, Poligny, Vaudrey.

La famille *Gonzel* fait son apparition dans l'histoire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Ornans en 1475, dans la personne de Guillaume Gonzel, commis à la recette. Les — membres les plus distingués de cette famille ont été : Pierre, prévôt d'Ornans de 1513 à 1535 : — Guillaume, son successeur (1535 à 1567) ; — François, mayeur en 1581 ; — Guillaume mayeur en 1585 et 1586 ; — Noble Clément, mayeur en 1599 et 1600 ; — Noble Claude, docteur-ès-droits, mayeur de 1604 à 1609 ; — Clément, mayeur en 1647. Un Gonzel fut tué au siège de Dôle, en 1636 ; un autre commandait dans le Lomont en 1674. Il y avait à Ornans trois autres famille Gonzel, qui furent aussi anoblies, mais plus tard.

Les premiers *Gonzel* portaient : *d'azur au chevron d'argent accosté de trois pommes dardées de même posées deux et une.*

A l'époque de la deuxième conquête de la Franche-Comté, en 1674, il ne restait plus de l'ancienne noblesse d'Ornans que les Chassagne et les Gonzel. Encore les Chassagne allaient-ils s'éteindre. Les Chantrans survivaient bien dans les Oiselet, descendants de Marguerite de Chantrans, qui en avaient relevé le nom et les armes ; les Grospain, dans les Achey, barons de Thoraise, et les d'Orsans, seigneurs de Belmont et de Bremondans ; et les Perrenot, dans les La Baume, comtes de Saint-Amour ; mais ces ayants-droit de trois grandes familles d'Ornans y venaient peu, bien qu'ils y eussent encore, les uns et les autres, des propriétés.

Achey portait : *de gueules à deux haches d'armes d'or mises en pal et adossées* ; *Orsans, de gueules au sautoir d'argent ; — La Baume-Saint-Amour, d'or à la bande d'azur.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Deux nouvelles familles nobles, celles des de *Sagey* et des *Guyot*, sont venues s'établir à Ornans dans le cours du dix-septième siècle.

Les de *Sagey* ont été, vraisemblablement, amenés à Ornans par leurs alliances avec les de Chassagne. Ils possédaient de nombreux fiefs dans la région ; les principaux étaient : Naisey, Pierrefontaine, Laviron et Maisières. Ils étaient de noblesse ancienne ; le plus anciennement connu, Guillaume de Sagey, seigneur dudit lieu, vivait au commencement du douzième siècle et Jean, son fils, en 1269. Vinrent ensuite Perceval, dont le fils Etienne épousa Jacqueline de Romain, ledit Etienne, Thiébaud, Pierre Ier, Philippe Ier, Pierre II, Philippe II, Jean-Frédéric, Hugues, Jean-François, Antoine-Adrien. Claude-Judith-Michel, enfin Jean-Hermand-François-Xavier, mort de nos jours. Philippe Ier a été reçu chevalier de Saint-Georges en 1522. Jean-Frédéric s'est distingué dans les montagnes pendant la guerre de Trente-Ans. Jean-François a été mayeur d'Ornans en 1690. Les deux derniers de Sagey étaient chevaliers de Saint-Georges.

Les de *Sagey* portaient : *d'azur à la croix ancrée d'or.*

Leurs alliances étaient : Romain, Maisières, Plainoisel, Villers, Cirey, Amance, Bracon, Chassagne, Tanchard, Villeneuve, Mont-Saint-Léger, Boigne-Thurey, Froissard-Bersaillin, Cécile, Arros, Pillement, Chaffoy-Mûnans, Pra-Peseux (1).

(1) Des quatre filles du dernier des Sagey, l'aînée resta célibataire ; les trois autres devinrent : Mesdames Dulong de Rosnay, de Boussières et Teste (de Montbelliard). La famille Teste a repris le nom et les armes de Sagey.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les *Guyot*, originaires de Maiche ont été affranchis des charges féodales par Marc de Rye, en 1596. Il ne faut pas les confondre avec les Guyot-Malseigne, tige des marquis de Maiche ; mais ils ont fourni à la terre natale nombre de receveurs, de notaires, de juges dans le cours du dix-septième siècle. Dès cette époque, ils sont qualifiés nobles. Une branche de la famille est venue s'établir à Ornans peu avant la conquête française. Elle s'est subdivisée en trois rameaux au siècle dernier, les Guyot de Vercia, les Labretonnière-Guyot, et les Guyot d'Evillers. Les deux premiers se sont éteints de nos jours et le dernier existe encore à Lyon.

Les armes des *Guyot* étaient : *d'azur au chevron d'or accosté de deux roses de même en chef ;* timbre : *un dextrochère habillé d'argent tenant un dard à la main.*

En 1674, la haute bourgeoisie d'Ornans comptait encore : *les Bauquier*, *les Bouhélier*, *les Chevroton*, les *Clément*, les *Darc*, les *Gérard*, les *Martin*, les *Mercier*, les *Perrinot*, les *Saulnier*, les *Vernier*.

Les Bauquier portaient : *d'azur à l'oie d'argent posée sur un tertre de sinople ;* les Bouhélier (1), *de gueules à trois fasces d'or ;* — les Chevroton : *de gueules au chevron d'or accosté en chef de deux étoiles de même, en pointe d'un croissant d'argent ;* — les

(1) Annoblis par lettres patentes de Charles-Quint en date à Regensbourg du 15 août 1533. Originaires de Cernay-lès-Maiche. Leurs armes se trouvent sur un écu en pierre sculptée, provenant de leur hôtel d'Ornans, qui est au musée de Besançon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Clément : *de gueules à deux ailes adossées d'argent ;* timbre : *un demi-sol d'argent* ; devise : à tous Clément ; — les Darc, *de gueules à trois dards d'argent mis en pal* ; — les Gérard, *de... au chevron de... accosté de trois têtes de nègre, celles du chef affrontées ;* — les Martin (1) *de sable à la fasce d'argent accostée de trois quintefeuilles percées de même; deux en chef, une en pointe ;* timbre : *une tour d'argent percée de sable surmontée d'un rameau à trois branches d'argent chargé de trois quintefeuilles de sable ;* — les Mercier, *de gueules au chevron d'or accosté de deux roses de même en chef et d'une en pointe ;* — les Perrinot, *d'azur à la fasce d'or accostée en chef d'une rose d'argent et en pointe d'un croissant de même ;* — les Saulnier, *d'azur à la fasce d'or accostée de trois annelets de même ;* — les Vernier, *écartelé aux premier et quatrième d'azur à un lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules, aux deuxième et troisième bandé d'or et d'azur de six pièces, à une bordure de gueules surchargée d'une autre d'argent brochant sur le tout.*

L'ordonnance de Novembre 1696, qui permit à chacun de prendre des armoiries moyennant finance, augmenta considérablement l'armorial d'Ornans. Voici ce qu'il était au siècle dernier.

(1) Annoblis par le roi Philippe VI, le 3 juillet 1658. Deux membres de cette famille ont souffert pour la ville dont ils étaient mayeurs. Claude fut emmené en otage par le vicomte de Courval en 1639. Jean fut enfermé à la citadelle de Besançon, en 1673, par l'ordre de Quinones.

D'autres, Martin portaient : *d'azur à trois anneaux d'or, à une croix de même.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Amiot portait : *de gueules a deux trèfles d'argent mis en chef à un croissant d'or en pointe ;* Arnoulx, *d'azur au sautoir d'or accosté de deux roses tigées d'argent en chef et d'un croissant de même en pointe ;* — Bailly, *d'azur à une balance d'argent accostée d'une épée de même en bande posée en abîme ;* — Baron, *écartelé d'argent et de gueules à une croix ancrée de l'un en l'autre chargée d'un écusson d'or brochant sur le tout surchargé d'une quintefeuille de sable ;* — Belin, *de gueules à trois têtes de bélier d'argent ;* timbre : *une tête de bélier d'argent ;* Belot de Chevigney, *d'azur à trois losanges d'argent au chef cousu d'or bastillé de trois pièces ;* aliàs : *au chef chargé d'un lambel d'or à trois pendants ;* timbre : *une nymphe naissante tenant une épée ;* — Caizel, *d'azur à trois demi-sols d'argent ;* — Champereux, *d'azur au chevron d'or accosté en pointe d'une orange tigée et feuillée de même ;* — Chandeleuse, *de gueules à deux pals d'argent ;* — Chevigney (de), *d'argent à la fasce de gueules chargée de trois roses d'or ;* — Clément, *d'azur à l'agneau pascal d'argent ;* — Crevoiseret, *de sable au sautoir écoté d'or, accosté de quatre étoiles de même ;* — Châtelet (du), *d'or à la bande de gueules chargee de trois fleurs de lys d'argent dans le sens de la bande* (1) ; — Daresche, *d'azur au sautoir écoté et alezé d'or ;* Dasle, *d'argent au che-*

(1) Charles-Gabriel, marquis du Châtelet de la branche de Trichâteau Bonney baron de Bulgnéville et de Senoncourt, seigneur de Gesincourt, Aboncourt, Bonney, etc., seigneur d'Orsans et de Landresse, était devenu bourgeois d'Ornans par son mariage avec Elisabeth d'Orsans, dont il n'eut pas d'enfants et fut l'héritier. Il épousa, en deuxièmes noces, Anne-Eléonore de Tho-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

vron de gueules accosté de trois hures de sanglier de sable arrachées de même ; — Debasle, *d'azur à une fasce d'or accostée de trois étoiles d'or en chef et d'un croissant renversé de même en pointe ;* timbre : *une étoile d'or* ; — Desbiez (de Saint-Juan), *de gueules à la fasce ondée d'argent accosté, en chef de trois étoiles d'or posées deux et une* ; aliàs : *de gueules à un biez d'argent issant d'une montagne d'or accostée en chef de trois etoiles d'or posees deux et une ;* timbre : *une étoile au milieu d'un vol ;* — Doney, *parti au premier d'azur au chevron d'or accosté en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même, au deuxième d'azur au chevron d'or accosté de trois croix ancrées d'argent ;* aliàs : *d'azur à deux étoiles d'argent en chef et un croissant de même en pointe ;* — Drouhin, *écartelé aux premier et quatrième de gueules à une jambe armée d'argent, aux deuxième et troisième d'or à trois chevrons d'azur, sur le tout, d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'or ;* — Dupuy (de Baön), *de gueules à deux ailes adossées d'argent* (1) ; — Ellillot, *d'argent à une fasce d'azur sommée de trois trèfles de même et accostée en pointe d'un croissant de sable ;* — Estiard, *bandé d'argent et d'azur de six pièces* ; — Garnison, *de sable à deux épées d'argent posées en sautoirs, les gardes et les poi-*

massin, baronne de Montboillon, Pin, Beaunotte, Emagny, fille de Charles de Thomassin et de Charlotte-Eugénie de Pierrefontaine, veuve du Comte de Scey, dont il eut trois enfants. Il fut reçu par le Conseil de la ville du 24 décembre 1682.

(1) Armes des Clément anciens ou de Clairon, reprises par N. Dupuy, lieutenant des maréchaux de France, époux de Françoise Clément, dernière de la famille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gnées d'or ; — Gaudion, *d'azur au chevron d'argent accosté de trois étoiles de même, au chef d'or chargé d'un lion issant de sable* ; — Gervais, *d'azur au sautoir alesé d'or accosté de deux étoiles de même ;* — Gonzel, *de gueules à la croix pattée d'argent ;* — Gonzel, *d'argent au chevron de gueules chargé de trois besans d'or ;* — Gonzel, *de gueules à la bande d'argent accostée d'une étoile de même en chef ;* — Grimont, *d'or à la montagne de onze copeaux de... sommée de deux étoiles de... en chef* (1) ; — Guyon, *de gueules à trois quintefeuilles d'argent mises en bandes cotoyées de deux bandes de même ;* — Hermil, *d'argent à un 4 de chiffre de gueules le pied fiché dans un cœur vide de même, ce cœur renfermant les lettres I et H de sable en chef et une étoile de gueules en pointe ;* — Humbert, *d'argent au cor de gueules lié d'azur bouclé de gueules ;* — Jeûnet, *d'azur à deux étoiles d'argent en chef et un croissant de même en pointe ;* — Lescot, *de sable au chevreuil passant d'argent ;* — Maillot, *de de gueules à trois maillets d'or deux et un* (2) ; — Marlet, *d'azur à trois merlettes d'argent* (3) ; — Martin, *d'azur au chevron d'or accosté de trois roses de même ;* — Miellin ou Mieslin, *de sinople à trois mouches (à miel) d'or deux et une ;* — Mignot, *d'argent à trois œillets sans tige de gueules deux et un* (4) ; — Millot,

(1) Secau de Claude -François Grimont, notaire (1750).

(2) Secau de Jean-Baptiste Maillot, docteur en médecine, médecin du roi à Ornans.

(3) Sceau du notaire et procureur François-Philibert Martet.

(4) Les Mignot descendaient de Nicolas M., ancien capitaine aide-major au régiment de Poitou, nommé gouverneur d'Ornans au mois de janvier 1700.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'or au sautoir de gueules cantonné de quatre billettes d'azur ; — Monnier, *d'azur au chevron d'argent surmonté d'un croissant de même ;* — Perrin, *de gueules à la fasce d'or accostée de trois étoiles de même* (1) ; — Plantamour, *d'argent à la bande de pourpre accostée en chef d'un carquois vide couché en bande, en pointe de trois étoiles de* (2)... ; — Pourcy, *d'or à trois hures de pourcean de sable ;* — Quétaud, *d'argent au frêne de sinople terrassé de même, accosté en chef de deux étoiles de gueules* ; — Ramel ou Ramey (de), *de gueules au chevron d'or accosté en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même* ; — Roussel, *d'or à deux flèches de sable passées en sautoir les pointes en bas accostées d'une roue de même* ; aliàs : *d'or à trois coquilles de gueules deux et une* ; — Roussel, *de gueules au lion d'or tenant entre ses pattes une rose de même ;* — Saget, *d'azur à la fasce d'argent chargee, de trois croix de gueules ;* — Sanderet (de Valonne de Peseux) (3), *d'azur à la bande d'argent, chargée de trois flammes de gueules* ; aliàs : *de gueules à la bande d'argent* ; — Simonin d'Amancey, *tranché d'argent et de gueules au lion de l'un en l'autre* (4) ; — Simonin (de Détervillers, de Vermondans, de Malé-

(1) Sceau de Jacques Perrin, procureur.

(2) Sceau de Jean-Claude Plantamour, prêtre, 1730. Il est probable que la bande était de gueules pour les laïques de la famille.

(3) Les Sanderet, originaires de Vuillafans, sont devenus bourgeois d'Ornans par le mariage de Jean-Baptiste S., conseiller-maître à la Cour des comptes de Dôle, avec Gabrielle-Josephte Bailly.

(4) Sceau de Simon S., avocat du roi au bailliage présidial de Besançon, 1766.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

chard), *de gueules au chevron d'or accosté d'un lionceau de même en pointe ;* aliàs *; d'azur au chevron d'or* ; — Simonin, *de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules* ; — Sombarde, *d'or à deux têtes de griffon arrachées de sable et posées en fasce ;* — Tardy, *d'or à trois écrevisses de gueules deux et une ;* — Teste (1) (de Montbellard), *d'azur au chevron d'or accosté en pointe d'une tête humaine d'argent posée en fasce ;* — Verdy, *de... au chevron de... enchevêtré d'une double palme verdissante de sinople, la tige en pal, les palmes contre chevronnées* (2) ; — Verney, *d'argent à la verne arrachée de sinople* ; — Verny, *de gueules à trois coquilles d'argent deux et une* (3) ; — Vieille, *de gueules au léopard d'argent.*

La ville d'Ornans porte : *de gueules à une tour crénelée de cinq pièces d'argent maçonnée de sable au chef cousu d'azur semé de billettes d'or a un lion naissant de même.* Elle a été confirmée dans le droit de porter ces armes par lettres-patentes de Charles X en date du 29 avril 1826. Il est probable qu'elle les adopta lors de l'institution de sa mairie, en 1576. A cette époque, la plupart des villes domaniales de Franche-Comté, Dôle, Gray, Vesoul, Baume-les-Dames, Ornans, Poligny, Quingey, Faucogney, Jussey et Luxeuil, qui venait d'être annexé (1534), adop-

(1) Le plus anciennement connu des T. est Claude-François, procureur au bailliage d'Ornans, notable en 1675, échevin en 1680, mayeur en 1714. Son fils, Augustin, avocat, fut mayeur en 1729, 1742, 1756 ; son petit-fils, Jean-Clément, lieutenant-criminel de 1764 à 1790, fut lieutenant de maire de 1772 à 1783 et mayeur de 1783 à 1790.

2) Sceau d'Adrien-Charles V., notaire, 1723.

(3) Sceau de Claudinette-Charlotte V., 1762.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

taient le chef cousu ou coupé de Bourgogne-Comté. « Presque toutes les villes capitales, dit Jules Chifflet, portent le chef des armes de Bourgogne-Comté avec le lyon billeté, ainsi qu'en France les villes capitales ont coutume de porter les trois fleurs de lys. » La tour d'argent paraît être une allusion à la grosse tour du château construite en 1475. Ces armoiries sont représentées sur deux sceaux, dont les plus anciennes reproductions connues datent du 22 septembre 1633 et du 24 décembre 1635. Le premier est un cachet ovale (irrégulier) haut de 19 millimètres, large de 18, bordé d'un bandeau, légende separée du champ par un filet. Ecu allemand : coupé au premier de Bourgogne-Comté, au second une tour. Légende : *Sigillum. civium, d. Ornans.* » La deuxième est un « sceau rond de 30 millimètres, bordé d'un bandeau, légende séparée du champ par un filet. Même type, même écu, même légende (1). » On s'est servi de l'un et de l'autre jusqu'à la révolution. En même temps que ces armoiries, Ornans prit un drapeau *bleu, rouge et jaune* qui paraissait aux montres d'armes et autres « actions publiques » porté par le premier échevin (2), et dont les trois couleurs servaient à pavoiser les édifices publiés et privés aux jours de fête. La milice communale

(1) V. J. Gauthier. *Les sceaux et les armoiries des villes et bourgs de Franche-Comté, — in Bul., Acad., Bes. 1882*, p. 70.

(2) « On reçoit comme habitant honorable Jehan Chevroton, de Chantrans, moyennant une enseigne qu'il fera pour servir aux actions publiques et monstres d'armes et sera de taffetas bleu, rouge et jaune. » (Délibérat. du Conseil de 1627, 10 septembre).

« On résoult par statut perpétuel que ce sera le premier échevin qui portera lad. enseigne aux actes et parades publiques. » (Délibér. du Conseil de 1628, 1er mai.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

avait des tambours armoriés. Enfin, la ville possédait, pour offrir le vin d'honneur aux personnages de distinction qui venaient la visiter, six vases d'étain à ses armes, qu'on appelait *cimases* ou *cimaises* et qui furent achetés en 1623. Nous ne savons si, comme à Langres, on distinguait les vins qu'on y offrait en vins de *lion*, de *singe*, de *mouton* et de *cochon* « dénonciations symboliques qui exprimaient les différents degrés ou caractères de l'ivresse qu'ils pouvaient produire : le *lion*, courage ; le *singe*, malice ; le *mouton*, débonnaireté ; le *cochon*, bestialité (1)».

Nous nous proposons de donner plus tard une généalogie des familles notables d'Ornans. La bonne tenue des registres paroissiaux nous convie à cet intéressant travail.

Dr J. Meynier.

(1) Paul Lacroix, *Mœurs et usages au moyen-âge*, *p.* 343.

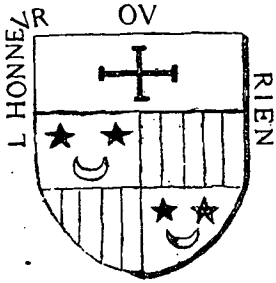

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Un sommaire d'archives

(Familles du Loir-et-Cher)

La science héraldique est, sans contredit, celle qui contribue le plus à nous montrer l'histoire des provinces sous un jour tout nouveau.

Par les fiefs, elle reconstitue géographiquement le passé ; par les noms, elle fait revivre les souvenirs d'antan disparus et nous donne, avec une précision mathématique, les moindres actes des générations à jamais éteintes, l'économie sociale des peuples, leur vie intime, les douleurs et les joies du foyer domestique de chacun. Elle rappelle la grandeur et la décadence des races, leurs jours de gloire ou de souffrance. Rassemblés patiemment par des mains pieuses, ces feuillets épars, ces parchemins couverts de la poussière amassée par le temps, deviennent le livre des ancêtres où l'enfant qui grandit puisera des exemples pour les luttes de l'avenir.

Chacun connaît la valeur de nos archives nationales et le soin jaloux avec lequel nos laborieux chercheurs y groupent aujourd'hui les matériaux que

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nous fait souvent découvrir le hasard. Grâce aux *fureteurs* du métier, que de faits inconnus trouvés dans l'arrière-boutique d'un fripier de la plus modeste apparence ! que de chartes découvertes dans la reliure moisie d'un vieux livre, que d'actes dont la connaissance n'a été due qu'à quelques feuilles collées jadis pour le cartonnage d'une pièce sans importance par un ignorant économe.

Petit à petit, nos chartriers publics se grossissent de ces chères dépouilles où chacun peut glaner à pleines mains pour la reconstitution du grand livre de l'histoire des familles.

Dans le Loir-et-Cher, nous avons l'heureuse fortune de posséder une de ces mines de documents renfermant quantité de trésors ignorés de bon nombre de nos collègues étrangers à notre département, aussi nous a-t-il paru bon et utile de signaler à nos amis du *Conseil héraldique de France* quelques notes pouvant intéresser un certain nombre d'entre eux.

« *Times is money* » dit l'Anglais. Pour nous, il en est de même. Nous devons recueillir, au plus vite, la teneur de ces parchemins rongés par les vers, de ces papiers qui s'effritent sous nos doigts.

L'inventaire sommaire des Archives de Loir-et-Cher, antérieures à 1790, fut publié à Blois chez M. Moreau, imprimeur, rue Pierre de Blois, 14, en 1887. Il comprend les séries C, D, E et E supplément (1e partie) et fut rédigé successivement par MM. de Martonne, Félix Blanc, de Fleury, Bournon et Roussel, archivistes du département de Loir-et-Cher.

Ces sommaires officiels d'archives sont peu connus et à tort. Celui qui nous intéresse contient un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nombre considérable de noms de famille au milieu desquels nous avons cherché à recueillir les principaux.

Les titres féodaux de la série E nous ont fourni les documents pour notre article et c'est cette série que nous allons étudier en détail, au point de vue héraldique.

Elle comprend un grand nombre de fiefs et de petites seigneuries d'un grand intérêt pour quiconque s'occupe de généalogies.

Nous trouvons d'abord la seigneurie d'*Angé*, occupée, successivement, par les familles de Regnault de Précigny, Jean-Baptiste Le Couvreux et Mis de la Fontenelle. (E. 1) 1240-1772.

Les terriers de *Chantôme* et de *Binas* nous procurent les noms de Mme de Saltun, dame de la *Ville-aux-Clers*; François de Gaignon, seigneur de *Chantôme*; Jean Terrat, Mis de *Chantôme*; Benjamin de Chartres, chevalier, seigneur de *Billersart* et de *Sonnay*; de Jaucourt, seigneur de *Chantôme*, auquel succède Chauvel de la Martinière. (E. 6 et suiv.) 1440-1788.

Nous trouvons, dans les papiers, la saisie du fief de *Chantôme* par Courtion-d'Arconville sur Pierre, marquis de Noaillac marié à Suzanne-Marie de Vivans et la mention de Charles de la Palluelle.

François de Peigne, seigneur d'*Ablainville* et de *Menainville*; Pierre et Jean de Bourdeilles; René et Moïse de Germaincout; Gabriel de Neufville; Marie de Nantaille, dame de *Ménainville*; Marie Musset, dame de *Montrouveau* et de la *Courtoiserie*; Michel de Beauvillier, seigneur des *Bardets*; Barillon

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du Mesme, seigneur des *Vallées*; Thaïs-Simonne-Pauline de Balleroy; Achille de Gastes; le Cte de Pontavisse, comme tuteur de ses enfants, héritiers de Mr de Buffers, défilent, successivement, devant nous comme propriétaires ou comme intéressés. (E. 8 et suiv.)

Cormeré, en 1778, appartenait au baron Sahuguet d'Espagnac. (E. 18 et suiv.)

Courtanblay nous donne les familles de Regnard, de Salmon, de Thianges; la Ferté St-Aignan, Louise de Tonnerre; Fleury à Cour-sur-Loire, Jean de St-Aignan, marié à Marie Cigoignelle, Martin de Beaujeu, Hurault et Etienne de Vernaison, Guy de Guignedane.

Herbault en Beauce, en 1716, était la propriété de Mr Dodun, Mis d'*Herbault*, lieutenant général du gouvernement d'Orléans, au département de Blois. Il était marié à dame Marie-Anne Sachot et son beau-frère était Jean-Baptiste Gayardon, seigneur de *Rouillé*. Les actes de ce marquisat donnent, en outre, le nom de Anne Coullange, veuve de François Boutault, seigneur de la *Hocquetière* et de *Villiers*. (E. 35 et suiv.) 1716-1739.

Voici maintenant le papier censif des seigneurs de *Lormoye* et de la *Fosse*, dont le seigneur fut Jean Aulde, puis, en 1563, Mr Charles de Théligny, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy et plus tard Charles de Franceschy. (E. 28 et suiv.) 1537-1789.

Les Ursulines rendent hommage de la seigneurie de *Marcon* à Mme de Beauxoncles. Chenu, à son tour, rend hommage de cette terre au seigneur de *Marchenoir*. (E. 45.) 1573-1640.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mr Jacques Charron, seigneur-comte de *Menars*, baron de *Conflans-Ste-Honorine*, seigneur de *Neuville*, *Cour-sur-Loire*, *Saint-Claude*, *Nozieux*, *Villerbon*, *Mulsans*, *Villexanton*, *Noyer*, *Aulnay-les-Mer*, etc. réunit les acquets de cet important domaine dans des titres qui portent les dates de 1671 à 1674. (E. 46) 1671-1674.

D'autres liasses concernent la même terre (marquisat-pairie). Nous y rencontrons les noms suivants : Jacques Hurault, seigneur de *Cour-sur-Loire*, Barthélémy Dupré, seigneur du *Chastulé*, Michel Ricoul, seigneur de la *Fouardière*, Hercule de Bédour, seigneur de *Menars* et de *Montcourtois*, Anne Castras de la Rivière, veuve de Michel-Jean-Baptiste Charron ; puis les noms bien connus dans notre histoire de Mme de Pompadour et du Mis de Marigny. (E. 47 et suiv.) 1612-1667.

Jean de Rivauldes, François Tascher de la Pagerie, de Castellanne, de Lartic, Jacques de Chartres, Thomas de Bérard, Marguerite de Saintray, Anne de Courcillon, veuve d'Agésilas du Plessis, Louis Digues de la Touche, Madeleine Daguier, Claude Bonaventure de Crevant, prince d'*Yvetot*, Anthoine de Beaumont, Pierre de Refuge, Charlotte de Balzac, veuve de Jacques d'Illiers, Jacques de Mandelot, René de Vieux-Maisons, apparaissent successivement, dans ce long répertoire de vendeurs. (E. 53 et suiv.) 1884-1786.

Les terres de *Conan* et de *Villexanton* (1437-1768) nous fournissent Jean Séneschal, Pierre Hurault, Jean de Gaignon, seigneur de *Conan* et de *St-Bohaire*, Louis d'Illiers, seigneur de *Conan*, Jeanne de Re-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fuge, dame de *la Vove*, de Balzac d'Illiers. Nous y trouvons également la vente par Pierre Du Bourg. à Michel Bégon, de la terre et seigneurie de *Baignoux*. (E. 73-74).

Duplessis-Mornay cède, au nom de Henri IV, la seigneurie de *Mondoubleau* à François d'Escoubleau, seigneur de Sourdis, comte de *Montluc*, auquel rend hommage François Leboult, victe de la *Chapelle-Vicomtesse* pour des terres situées dans cette commune. (E. 79) 1593-1682.

D'autres titres nous apprennent que Jacques de Renty était seigneur de *Montigny*, de *Boisgauger* et de *Boutigny* en Gâtinais. (E. 80) 1489-1505.

La terre d'*Oucques* est vendue par Ester de Soyelles, veuve de Jean de Cranpouelles, seigneur de *Viévy-le-Rayé* à Anne de l'Hospital, comtesse de Saint-*Mesme*. Celle-ci, devenue veuve elle-même, la revend à P.-A. Parseval de la Brosse. Les actes fournissent les noms de leurs héritiers et ceux de Charlotte Le Moyne, de Jacques-Henri, baron de Nispen ; de Jacques Guy Le Coigneux, comte de *Bélabre*. (E. 84 et suiv.) 1604-1789.

Le *Plessis-Dorin* nous donne Jean de Hercé. (E. 86) 1526-1693.

La terre de *Rhuys* fournit Etienne Ladmirault, sieur de *Plissay* et des *Rouchets* et Antoine Ladmirault, seigneur de *Rhuys*. (E. 87) ; la famille de Grenollach, le Mis de Chambry et Proust, dernier seigneur de ce fief. (E. 88 et suiv.) 1741-1789.

La seigneurie de la *Roche-Turpin*, qui relevait de *Vendôme* et de divers autres suzerains, occupe plusieurs numéros et contient de nombreux renseigne-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ments. Voici d'abord François Le Coigneux, seigneur du fief, Antoine des Préaux de Charnières, Alexis de Jussac, François Du Bellay, seigneur de *Ternay*, François Barthon, comte de *Montbas*, Pierre Fain, Seigneur des *Touches*, Mme de Boischaumont. (E. 91) 1594-1779.

Plus loin, dans l'arpentage des terres de la *Jalaise*, figurent les fiefs relevant des Mis de Louvois et d'Hautefort. Voici Mre Jean de la Curée, seigneur de la *Roche-Turpin* ; Pierre Pinaudier, seigneur d'*Arthins* ; Jacques Des Loges également seigneur d'*Arthins* ; Mme Elisabeth Frottier de la Messelière, veuve de Mre Gabriel Le Coigneux ; Mre Jean de Courtamblay, seigneur de la *Roche-Turpin* ; Jean de la Flotte ; Haliquant de Bourot, Jacquet de la Godelinière ; dame Antoinette de Sourches, femme de Mr André de Vieuxponts ; Gedéon de Thiange, seigneur de la *Bélinière* et de *Bois-Frelon*, Louis Le Vasseur, seigneur de *Thouars* et des *Essarts* ; Benjamin Le Vasseur de Ste-Osmonne, Pierre de Jouffroy ; de la Rougerie, Gervais, seigneur de *St-Denys*. (Voir E. 104 et suiv.) 1446-1774.

Les papiers de la seigneurie de *La Flotte* fournissent la fondation d'une chapelle dans l'église de *Vy* par Mlle Marguerite de St-Amador, les noms de Réné de Talcy, d'Anne de Bueil, veuve de Louis Roussart, seigneur de *Chambray*. On y relève successivement Jeanne de la Saussaye, Bellanger de la Lucasière, Jean de la Caenne, Michel de Montfort, marié à Jeanne Le Gaigneur ; Mme de Baïf ; Marie de Breslay, veuve de Jacques de Monteclerc ; Françoise Martel, veuve de Jean de Sonnes ; Jacques de Millon ; Julien l'Her-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mitte, seigneur de la *Rougerie* (V. E. 116 et suiv.) 1308-1759.

Le fief du *Girardet*, vendu en 1461, 15 sols d'or au coin du Roi et 15 sols de vin de marché par Jean Joulain à Jean Anjoubault, donne les noms suivants : Monsgneur Jacques-François, Marquis d'Hautefort ; Mre Roger Du Plessis, Mis de Liancourt, seigneur des *Hayes* et de *Ternay*, marié à Jeanne de Schomberg ; René de Jussac, seigneur de *Fains*. (E. 127).

La métairie de la *Mardelle*, qui appartenait, en 1549, à Mre Jean Des Loges, seigneur d'*Arthins*, devint, plus tard, la propriété de Mre Charles Le Voyer, puis celle de la famille Le Coigneux de Bélâtre. (E. 128) 1549-1739.

Les papiers du fief de *Moutrouveau* et de *Montoire* nous apprennent que notre grand poète vendômois Louis Ronssart de la *Possonnière* engagea un procès avec un nommé Descourtis. On y trouve les noms de Françoise de Mailly, veuve de Jean Du Bellay, et de Louis Du Bellay, seigneur de *Vauboureau*. (E. 129) 1476-1587.

Dans le contrat de mariage de Jean Georget, sieur de la *Voûte*, avec De Jeanne Richomme, le père de cette dernière, Jacques, seigneur de la *Galerie*, s'engage à acheter les deux tiers des fiefs de *Pins* et de *Turnay*, paroisse de *Villavard*, et à les constituer en dot à sa fille. L'achat se fit moyennant 1 000 écus d'or payés à François de la Carrelière l'an 1526. Ces seigneuries passèrent ensuite à François et Nicolas Targat, puis à Louis Le Maire, à Marie de Robichon, etc. (E. 130), 1526-164[illegible].

Le fief du *Plessis* appartenait à Mr Blanc Sarrazin

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et à Jean d'Hervault, sieur de *Piellerie* et du *Plessis-Desrée*.(E. 131.)

Le fief de *Pineaux* nous fournit Jean L'Hermitte, seigneur de *Pineaux*; Aismé, seigneur de *Ternay* et dame Jacqueline Du Bellay, veuve de Louis de Dampierre « *en son vivant seigneur de la Chenollière* ». (E. 132) 1382-1685.

Le fief de *Ponsay* donne Jean de Chambray, Jean de la Curée, Jean des Loges, Jacques Stuart (E. 133).

Dans le terrier des roches de *Sougé*, nous trouvons l'acte de partage de cette seigneurie entre Georges d'Alizon et sa femme d'une part, Mathurin D'Argouges et autres d'autre, part; puis les noms de Catherine Le Voyer, veuve de René Du Bellay, du Mis d'Hautefort, de Marie de la Bruyère et de Marie du Luc (E. 134), 1442-1748

Le *Vau de Sougé*, en dehors des noms ci-dessus, nous procure Luc Souchay, lieut^nt^ du bailli de Vendômois, Catherine Dallier, veuve de Claude de l'Aubespine, conseiller du Roy; Jeanne, veuve de Jean de Rougemont. (E. 135), 1445-1577.

Au fief de *Thury*, nous trouvons Gervais Poncet, seigneur de la *Fouquetière*, Thomine de Villiers, mariée à Jean Du Bellay, seigneur de *La Flotte* E. 136), 1290-1634.

La seigneurie de la Tuffière, nous donne Jean de Villiers, seigneur d'*Hauterive* et de la *Tuffière*. Elle nous procure le contrat de mariage de Jean Du Bellay, fils de Jean avec Thomine de Villiers, fille de Jean de Villiers et de Marie de Champagne, enfin, le nom de Geoffroy Ragne, seigneur de la *Tuffière* et celui de Melle de La Flotte (E. 137,) 1454-1626.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Plus importants encore sont les terriers concernant la *Roche-Turpin*. Nous voyons Jean Erault écuyer, Christophe de Chapuiset, dame d'Alizon d'Argouges, Gillette de Cholet, dame de la *Roche-Turpin*, Elisabeth du Faure, femme d'Antoine d'Aguesseau, premier président du parlement de Bordeaux; noble homme Charles Mesnager, eschevin de Tours, seigneur de *Mettray*; Charles Destouches, seigneur des Hayes; une lettre de Mgr Antoine de Bourbon, Duc de *Vendôme*, pair de France au seigneur de la *Curée*, une autre de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme également au dit Mr de la Curée.

Les pièces d'un procès nous fournissent Jean Gaspard de Jauverlhac, fils de dame Catherine d'Aguesseau, le contrat de mariage de Henri de Jauverlhac, écuyer, fils de François et de feue Françoise Faure avec Judith de la Curée. On y trouve également les noms de Frédureau Louis, seigneur de *Grandlay* et de Jean de la Vieuge, de même que ceux de Elisabeth de Faure de La Raudrie, femme d'Alexandre Gouffier, Mis de Crévecœur; de Geoffroy de Chapuiset, etc., (V. E. 142 et suiv.), 1365-1737.

L'importante seigneurie de *Rougemont* débute par Jean de Rougemont (1462). Ses titres nous donnent Philippe de Vendôme, chevalier; Jacques de Renty, chevalier; Jean Louis d'Estimeau; Léonor d'Orléans, duc de Longueville; Georges de Fors, seigneur de *Rougemont;* René Du Bellay; Mr et Mme de Béthume; Simon Francisque de Vimoy; — Mme de Bétheville; Simon-François de Rougemont; Charles d'Allonville; Jacques Grimauldet, seigneur des *Loges;* Anne de Chargne; Louis Anne Desmé de la Chesnaye, sei-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gneur de Rougemont; Louise de Bouschet de Sourches, veuve de Jean-Baptiste Nicolas de la Chesnaye; Jean-Baptiste Charrault, écuyer; Frédéric Costard, écuyer marié à Catherine Legendre; Charles de Franceski, seigneur de *Rougemont*; d^elle^ Anne Séguin d'Albat; Eusèbe Regnodot, conseiller du Roy, historiographe de France; Dame Marie de Masparault, veuve de Mre Nicolas Desmé, chevalier, seigneur de la Chesnaye; Mre Nicolas de Thiville, sieur de *Bapaulme;* Jeanne de Chambray, sa veuve; Jacques Planson, conseiller du Roy; Antoine Bigot des Vergereaux; Isaac Courtin, chevalier, seigneur du Saussay et conseiller ordinaire du Roy; Eléonord Courtin; René de Brissay et Catherine Courtin, sa femme; Mre de Varillas, conseiller du Roy, historiographe de France; Gaspard Chérandié, procureur au Parlement; Mre Germain Courtin, prêtre, conseiller du Roy.

Il faudrait des registres pour noter tous les noms qui se succèdent et cependant nous ne pouvons pas, dans cette seigneurie, oublier de mentionner les suivants : Henri Gallois, bourgeois de *Saint-Quentin;* Jeanne Chevalier, dame de Coudray ; Eléonord Courtin, seigneur de *Molien*, marié à Françoise Chevalier, dame de *Rougemont* et de *Boisgarnier;* Mre Philippe de Vendôme, seigneur de *Rougemont;* François Léon, prévost de Vendôme, le Mis de la Chesnaye. Puis, viennent ensuite Joachim de Fromentières, seigneur de *Montigny,* de *Meslay* et de la *Grapperie;* le duc de Luynes, Antoinette de Cléry, veuve de Georges de Fors; Catherine de Montaudon, mariée à Jean Tuault; Ambroise de Valois, seigneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la *Bouchardière ;* Mlle Catherine du Reignier de Boisselran ; dame d'Ancize ; haute et puissante dame Marie de Bourbon, duchesse de Longueville, le seigneur de Pierrecourt ; Jacques Cellier, sieur de *Bouville* ; Jean de Bossay, seigneur de *Montigny ;* Jacques de Taix, seigneur de *Fresnay ;* Louis Aismé, Mis de la Chesnaye, seigneur de *Boisgarnier ;* Mme la Vesse de Montboissier, dame de *Montboissier-lès-Alluye ;* Mlle de Boisseleau, dame d'Ancize ; Mme d'Etampes, dame de *Montigny ;* Mme de Saint-Hilaire ; M M. de Ste Marie ; enfin, Druillon de la Morigonnerie, lieutnt gal de Blois (E. 153 et suiv.) 1462-1761.

Chaque fief fournit donc un appoint considérable de noms pour l'histoire généalogique, non seulement du Blésois, mais même du Vendômois, du Dunois et des pays circonvoisins.

Le fief de *Boisgarnier* nous fait connaître un autre seigneur de *Rougemont* : Jean-Réné Fédé. Ses titres nous donnent Charles de Hayes, seigneur de *Beaumarchais ;* Réné de Méchinault ; Anne Mangot, seigneur de *Villarceaux ;* Magdeleine Mangot, veuve de Mr Aymé de Rochechouart.

Un autre fief, celui des *Turets*, nous donne Charles d'Allonville, seigneur des *Turets ;* celui du *Buisson*, qui en relevait et qui appartenait à Mre Michel de Nantonville, nous fournit Catherine de Peray de Lignerolles. Pierre Levasseur, seigneur de *Loisville ;* Jacques de Rosné ; Mme de St-Hilaire ; Catherine du Patay, veuve de Tribouillard de Souday ; Mre Louis de Trémangon, seigneur de *Cerizay*.

Ces deux fiefs relevaient, du reste, de *Boisgarnier* qui, en dehors des noms signalés ci-dessus, nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fournit ceux bien plus connus, encore, du Mis de Colbert Jules Armand, chevalier, Mis de Blainville, grand-maître des canonniers de France et de Mr de Montmorency Léon, seigneur de *Courtalain*, premier baron de France (V. E. 168 et suiv.), 1588-1775.

Le fief de *Loisville*, relevant de la seigneurie de *Rougemont*, contient une ample moisson de documents. Nous y trouvons Mre Jean de Vassé. chlier des ordres du Roy, gouverneur de Chartres, mari de Jeanne Le Vasseur; dame Antoinette de Cléry, femme de Mre Georges de Fors, Charles de Vassé, écuyer, seigneur de la *Roche-Mabile;* René de Vassay, seigneur de *Châtillon;* Jacques-François de Loubes, écuyer, seigneur de *Sausse;* Michelle Gaillard, veuve de Florimond Robertet, en son vivant trésorier de France et secrétaire des finances, dame d'Alluye, d'*Aigneville*, de *Bury* et autres lieux; Pierre Aubry, receveur de la terre de *Bury;* Mre Léonard de Renty, seigneur de *Montigny;* Henri d'Escoubleau, seigneur d'*Alluye;* Mre Jean de Gassion, marquis de *Gassion* et d'*Alluye;* Henri de Morelle de Groslée de Peyre; Madeleine de Gassion, femme de François Dumon, comte de *Thianges* et d'*Aulcy;* Guillaume de Taizé; Jacqueline d'Estineau, femme de Girard d'Allonville; Gabrielle de Mailly, veuve de Pierre de Renty; Catherine de Monthaudion, veuve de Jean Thuault; Catherine de Houville; Thomas et Pierre fils de François de Courtarvel et d'Anne d'Estineau; Pierre et Mathurin de Maubuisson. (V. E. 177) 1533-1784.

A *Lormoye*, nous voyons Françoise Mignelot, dame de la *Renouillière*, une des dames de la Reine, veuve

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de noble homme Jean Aulde, faire aveu de ce fief à la princesse Mme Catherine de Gonzague d'Orléans, duchesse de *Longueville*. (V. E. 178 1577).

La terre et seigneurie de *Valençay*, qui appartenait en 1564 à Jacques d'Etampes, possède aussi un terrier intéressant. Nous y trouvons Marguerite d'Etampes, femme de Michel de Beauclerc ; Dominique d'Etampes, seigneur de *Valençay* ; dame Louise de Mello du Bousquet, dame du *Gué-Péan* ; Françoise de Rémon, veuve d'Henri d'Etampes, comte de *Valençay* ; Philiberte Amelot, veuve de Henri-Hubert d'Etampes ; Isabelle de Montmorency, mariée à Christian, duc de Meklembourg ; Elisabeth de Vienne, veuve de François de Montmorency ; Mre François de La Motte-Villebret, comte d'*Apremont*, Marie-Louise de Mello, seigneur du *Bousquet* ; Mre Michel de Montboissier de Beaufort-Canillac, Mis du *Pont-du-Château* ; Louise-Marie d'Etampes, femme de Gaspard de Chavagnac ; Julie d'Etampes, mariée à Georges, seigneur d'*Entraigues* : Angélique de Valençay ; Mre Antoine-Paul de Quélen ; Stuart de Caussade, prince de *Carency*, colel du régt de Beauvoisins infrie, marié à dame Françoise de Béthune-Charrost ; dame Marie-Charlotte de Béthune.-Charrost, veuve de René de Froullay, marquis de Tessé, grand d'Espagne de 1re classe. (E. 181 et suiv.).

On voudrait pouvoir écourter ce travail où la nomenclature des noms présente une si grande monotonie, mais en même temps occupe une place si importante. Que faire quand les premiers noms de France se succèdent ainsi.

La seigneurie de *Villenoble*, bien que fort petite,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nous donne les familles suivantes : Honoré de Martigné, seigneur de *Villenoble* ; noble homme Jean de Favières, seigneur également de *Villenoble*, de même que Philippe de *Boiscornu*.

A *Villetrun*, nous trouvons Huet le Jay, marié à Jeanne de la Boissière ; Jean de Beauvoir, mari d'Agnès Malon ; Michel Le Tellier dit Fleury, écuyer, seigneur de *Villetrun* ; Marguerite de Fleury, veuve de Jacques Richard ; noble homme Christophe d'Anguy, sieur du *Bouchet*, du *Plessis* et de *Malitourne* ; Richard de Fleury, écuyer, seigneur de *Villetrun*. (E. 192).

Au *Vivier*, nous rencontrons Marguerite la Reyne, veuve de Joffroy de la Truye, écuyer ; Jeanne de la Berruyère, veuve de Ferrand Chabot ; Hector de Montdoucet ; noble homme Marin Chabot, seigneur du *Vivier* et de la *Mauratière* ; Jean Mauduit, sieur du *Vivier*. (E. 193).

La série complémentaire des seigneurs comprend une soixantaine de fiefs qui ne sont pas également sans intérêt.

1. *Alleray*. Nous y trouvons noble homme François de Vendôme, seigneur d'*Alleray* ; d^elle^ Catherine de Lyon, veuve de Jean de Vendômois ; noble homme Olivier Hamelet, écuyer, seigneur de la *Roque-Mayet* et de la *Trousserie* ; Brisegault Le Forestier, écuyer, seigneur de la *Roussardière*. (E. 194.)

2. *Aubefonds* donne haut et puissant seigneur Mre Louis d'Orléans, seigneur d'*Aubefonds*, *Arpeau*, *Le Plessis* et *Charnay* ; dame Anne Le Loup, dame de Mennetou-sur-Cher ; Mme Françoise-Charlotte de Senecterre, marquise de *Boudeville*, femme de François de Matorty, col^el^ au rég^t^ de Foix. (E. 195.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

3. L'*Aubépin* nous procure Mre Louis Leconte, chev. seigneur de *Mouchy*, *Saint-Eloy*, l'*Aubépin* et autres lieux, lieutnt-colel au régt de Piémont ; Marie Resneau, veuve de Charles Dausserre, procureur au bailliage de Blois. (E. 196).

4. *Baugé.* Jean de Monjoie, receveur du ressort de Baugé pour le duc d'Anjou. (E. 197).

5. *Beaumont* dont la dame était, en 1788, Françoise Deruillon, veuve de Mre Claude Guérin, vivant chev. seigneur de *Beaumont.* (E. 198).

6. *Béron.* En 1563, le seigneur en était Adrien de Gadon, éc. qui fit une transaction avec noble homme Jacques de Prunelay, seig. de *St-Germain.* (E. 199).

7. *Boismaître* et le *Souchay*, dans le bailliage de Romorantin. Ces deux seigneuries furent saisies, en 1687, par Marie Chicoinneau, sur dame Marguerite de Courault, veuve de Mre Charles Abel de Pierre-Buffière (E. 200)

8. La *Bonne-Aventure*, en Vendômois, célèbre par la chanson si connue de « *La Bonne-Aventure au gué, au gué la Bonne-Aventure* », était, en 1500, la propriété de noble homme Théodore Le Gaisnier, chev. médecin ordinaire du Roy. Il se maria à noble dame Hélène de Gullivon, dont il eut deux enfants : Claude et Jeanne.

Jeanne Le Gaisnier se maria avec noble homme Michel de Montfort. Noble homme Nicolas Girard, marié à Claude de Saville, est ensuite signalé comme seigneur de la *Bonne-Aventure.* (E. 201).

9. Le *Bouchet-Toutteville* appartint au président de la Grange. Nous y rencontrons le nom de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mre Henri de Fourcy, chev. président de la chambre des enquêtes au Parlement de Paris. (E. 202).

10. *Bury*, ancienne forteresse importante du comté de Blois au moyen âge, nous fournit un aveu de Mre Antoine de Beaumont, éc. seig. de Bury au duc d'Orléans et de Valois, seig. de *Coucy* et autres lieux, en 1460. (E. 203).

11. *Champagne*, nous fait connaître un de ses seigneurs en 1749 : Mre Prévost de Saint-Cyr. (E. 504).

12. *Champigny*. Son chartrier contient une pièce intéressante. C'est un vidimus de la transaction passée en 1329 par Bouchard, comte de Vendôme avec Gui de Chatillon, comte de Blois et portant vente de la seigneurie de *Champigny*, par le premier, au second. (E. 205).

13. *Chaumont-sur-Loire*. Dans cette importante seigneurie, nous relevons les noms suivants : Jean, seig. de *Chaumont*, marié à Jeanne ; Auguste de Rochechouart de Mortemart, seig. de *Chaumont-sur-Loire* ; Mre Nicolas Bertin, également seig. de *Chaumont*, de même que Jacques-Donatien Leray, de *Chaumont*.

Parmi les autres seigneurs de ce pays, nous avons à signaler Hue d'Amboise, Mre Charles Robert de la Marck, prince souverain de Sedan, seignr de *Chaumont* pour moitié ; Louis de Roffignac, seig. de *Tursac*, de *Malsac* et de *Chaumont* également pour moitié, de même qu'un de leurs successeurs Mre Jacques de Vassal de la Tourette.

Parmi les censitaires de ce domaine, nous notons Françoise Dacquier, veuve de Mre Louis Scot ; Mre Claude de Taillevis, chev. seig. de *Carrie* ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mre Léon de la Noue, seig. du *Portail*; Mre François de La Noue, seig. de *Beauvilliers* et de la terre de *Meuves*. (V. E. 206.)

14. *Chauvigny* nous donne Jean Grison, éc. seig. châtelain de la *Ville-aux-Clers*, *Richeray*, *Corbigny*, *Grand-Grâtteloup*, *la Champignelle*, *Les Vieilles-Métairies*, etc.; dame Jeanne-Thérèze de Launay de Pincheret, épouse de Mre Etienne d'Isarns de Villefort. chev. mis d'*Haussy*, gouverneur du Guérande et du Croisic. (E. 207.)

15. Le *Chesnay*, paroisse d'*Oucques*. Aveu fut rendu en 1661, par Mre Jean de la Saussaye, chev. conser du Roy à dame Marguerite Bazin, veuve de Mre Le Brethon, vivant seig. de *Chanseaux*, gardienne des enfants mineurs de feu Mre Charles de Musset, seig. de la *Bonne-Aventure*, dont l'arrière-petit-fils devait immortaliser le nom par ses poésies si jeunes de cœur et si vigoureuses de facture (E. 208.)

16. *Droué* nous donne Madeleine de Molitart, femme de Mre Isaac du Raynier, chev. seig. de *Droué* et de *Montigny*, gentilhomme de la chambre du Roy; Jacques de Léviston, seig. du *Bois-des-Landes*; Mre Louis Du Raynier, chev. seig. châtelain de *Droué*, de *Montigny-le-Gannelon*, *Bourguérin* et autres lieux. (E. 212.)

17. *Feings* nous procure le nom de Mme Olive de la Brosse, femme de Mre Charles Turpin, chev. baron de *Feings* (E. 213).

18. La *Ferte-Imbault*, baronnie d'une certaine importance, présente les noms suivants : Mre Jacques d'Etampes, Mre Charles d'Etampes, tous deux seigneurs de la *Ferté*, de même que haute et puissante

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dᵉˡˡᵉ Adelaïde-Marie-Thérèse Lecomte de Nonant de Piercourt (214).

19. Le *Fief-Corbin*. Elizée de la Vallée, seig. dudit lieu et de *Launay*, rend aveu pour son fief en 1635 à Mʳᵉ Louis Le Vasseur, chev. seig. des Cougnées, *Thouars*, *du Fargot*, *Beaumont-la-Ronce*, *Suisse*, *la Guignonnerie*, *Bois-Pessard*, *Ste-Osmanne*, etc. (E. 216).

20. La *Folletière* et le *Mesneuil* avaient comme seigneur en 1770 Mʳᵉ Louis Maussion, chev. seig. de la *Borde*, *Condé*, les *Montils* et autres lieux (E. 216).

21. *Fontenailles* n'est connu que par noble homme Pierre Duroy, éc. seig. de *Fontenailles* et autres lieux en 1761 (E. 217).

22. *Fontenay*, dans sa censive nous donne Mʳᵉ François de Lesbahy, éc. seig. de *Sougny*, marié à dᵉˡˡᵉ Paule de Vauselles (E. 218 et suiv.).

23. La *Fredonnière* se fait connaître par Mʳᵉ Pierre Gallois, éc. seig. du *Petit-Bois* (E. 222).

24. Le *Gué-Péan*, importante seigneurie des bords du Cher nous procure noble homme François Alamant, seig. du *Gué-Péan*, prés[t] en la chambre des comptes ; haut et puissant seig. Mʳᵉ Claude de Beauvilliers, seig. de *Saint-Aignan ;* dame Philiberte Amelot, veuve de Mʳᵉ Henri-Hubert d'Etampes, seig. de *Valençay*, dame du *Gué-Péan ;* Delanoue, seig. de la *Basmes* (E. 223).

25. La *Guérinière* ne fournit qu'un nom intéressant : celui de Florentin d'Enguy, seig. de la *Guérinière* (1576) (E. 224).

25. *Malitourne*, malgré son terrier peu étendu, relate les noms suivants : noble homme de la Carre-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lière, seig. de *Malitourne*, maître d'hôtel de Mme la duchesse d'Angoulême, mère du Roy ; noble homme Jacques Fleury, seig. de Villetrun ; Jacques Pichart, éc. sieur de *Villetrun*, marié à Marguerite Le Tellier de Fleury ; Mathurin de la Beausse, seig. de la *Roche* et de *Malitourne* (E. 225).

27. *Marchenoir*, petite ville de la Beauce, fortifiée au moyen âge, ne possède dans son terrier des Archives de Loir-et-Cher qu'une seule pièce intéressante. C'est une lettre d'Agnès, comtesse de Dunois, Longueville, Tancarville et Montgommery, dame de *Parthenay*, *Montreuil*, *Bellay et Baugency*, par laquelle elle reconnaît à Nicole d'Argouges, seig. de *Villesiclaire*, certains droits à condition qu'il montera la garde pendant un mois au château de *Marchenoir* chaque fois qu'il en sera requis pour les besoins du service.

Les autres actes nous fournissent les noms suivants : Mre Claude de Lorraine, duc de Guise « *ayant la garde des enfants de François d'Orléans, duc de Longueville au lieu de Marie de Lorraine, à présent reyne d'Ecosse* » : Mre Jean d'Argouges et Louis Courtin, seign. de *Villesiclaire ;* Guillaume de Saint-Martin, seig. de *Sigogne* (E. 226).

28. La petite seigneurie de *Menainville* nous fait connaître Noël Michaud, sieur de *Davau*, maître des eaux et forêts du Dunois, des baronnies de *Marchenoir* et de *Fréteval ;* Jacques Huard, son lieutenant audit office et Pierre Meusnier, seigneur et comte de *Pontavice*, seig. du *Lude*, *de Binas*, *de Menainville* et des *Bardets* en 1621 (E. 217).

La *Métairie*. Ce fief donne un fragment de vidimus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de 1278 de Jean de Châtillon, comte de Blois, sire d'Avesnes, relatif au dommage fait par les bêtes fauves dans les forêts de *Chambord* et de *Boulogne* (E. 229).

30. *Mézières*, en 1782, appartenait à Mre Isaac Vallery Abdon de Beaumont, chev. des ordres du Roy, seig. de *Mézières* (paroisse d'Ouzouer-le-Marché). Il nous reste de cette seigneurie un papier censif de 1519 contenant les noms suivants : Mre Louis de Villebresme, seig. du *Gué-la-Guette ;* Mathurin Guignard ; Louis et Catherine de la Tour (E. 230 et suiv.).

31. La *Mothe*, seignuerie près *Mèr*, appartenait, en 1568, à dame Catherine Escarpy, dame de la *Mothe* (E. 233).

32. *Neuvy-en Dunois* nous procure les noms de Nicolas Guode de Chambles, chan. de St-André de Châteaudun ; Guillaume Le Cirier, bourgeois du Mans ; Jean de Lamière, éc. ; Mre Guillaume Vidame de Chartres ; Jean de Loisville ; Guode de Bourneville (E. 235).

33. La petite seigneurie d'*Ouchette* nous fournit noble homme Charles de Foville, seigneur de *Villechauve* ; delle Claude de Saulle, dame d'*Ouchette ;* Françoise de Salmet, mariée à Mre Adrien de St-Amand, dame d'*Ouchette* également (E. 236).

34. *La Perrine*, paroisse de Selommes, relate noble homme Pierre d'Arquène, chev. seig. du *Breuil* et des *Crénaux ;* dame Jeanne de Couliettes ; Jeanne La Belle ; Mre Jean Thizart, trésorier des Ecossais de la garde du Roy, secrétaire de Mesdames de France, (E. 237).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

35. *Le Plessis-l'Echelle* signale Mr de Parceval de Briou et Mme de la Brosse, dame également de *Briou*. La Seigneurie de St-Germain nous donne Mre Claude Berruyer; celle de *Seillac* nous fournit les noms de noble dame Yolande de Prunelay, femme de noble homme Mre Charles de Royers; de Mme Adelaïde de Belle-Isle, veuve de Mre Jules-Antoine-Emmannel, comte de Prunelay, dame de *Seillac*. La *Sergenterie* nous fait connaître Jean d'Angier, éc. sieur de *La Touche*. *Trehet* nous donne Jeanne de la Roussière, dame du *Fresne;* Jean Guillemet et Macé de Souvré, éc., enfin Mr Charles de Pontavice. Nous relevons à la *Trousserie* le nom de Jacques de Faubert, éc., seig. de *Brésoles*.

A *Vievy-le-Rayé*, nous trouvons noble homme Pierre de Montigny, éc. seig. de *Villeprover*, marié à Dlle Aimée de Mincourt ; noble homme Jean de Beauxoncles, éc. seig. de *Sigogne;* Mre François Lucas, seig. de la *Roche-Tesson*, *Ligny Godard* et *Viévy;* Robert Sanson, conseillerdu Roy; Mre Alexis de Beauxoncles, seig. de *Courbouzon;* Mre Charles Marcel et Eléonord de Beauxoncles ; Mre Jacques de Beauxoncles seig. de *Viévy* (E 294 et suiv.)

Dans l'ensemble de petites seigneuries qui arrivent ensuite, signalons : *Villabry*, appartenant en 1528 à Mre Jean Prévot, conser du Roy, seig. de *St-Cyr-du-Gault*, *St-Germain*, *Villabry*, etc.; le fief de *Villarceau*, propriété au XVIIIe siècle de Mr le Mis de Rochambeau ; le fief de *Villebout*, appartenant en 1750 à Mre Jean-Baptiste Charrault, éc. gendarme de la garde du Roy, seig. de la *Fosse*, de *Malitourne* et autres ileux ; *Villebresme*, fief et censif, propriété de Mme de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Boufflers, veuve de Pierre Rellyer, en 1614 et où nous trouvons signalé Jean de Rohart, éc. seig. de *Bouillonville* et de l'*Ecuelle*, maître d'hôtel ordinaire du Roy ; *Villedieu*, fief dont le seigneur était au siècle dernier, Mre Louis-Joseph Mis de Querhoënt ; *Villeflanzy*, seigneurie de la paroisse de *Villebarou*, signalée dans des lettres patentes de François Ier octroyées, en 1532, à Mathurin Le Hucher et à Catherine de Nantonville sa femme, seigneurs de *Villeflanzy* (E. 252 et suiv.).

Pour terminer ce long répertoire de seigneurs et de fiefs, nous n'avons plus que *Villemaille* et *Villemort*, pouvant nous intéresser.

Villemaille était un fief et seigneurie dépendant de *St-Cyr-du-Gault*. Son registre censif contient les noms de noble homme André Quéfier de la Rebillière ; Guy de Montléon, chev. ; Jacques Prévost, conser du Roy ; Hélie Gerbault, sieur du *Bourrot* ; Pierre Gaullier, éc. secrétaire du Roy, sieur de la *Guignardière* et de *Livonnières* ; Jean et Gervaise Guignard (E. 258 et suiv.).

La seigneurie de *Villemort* n'offre que Mgr Henri de Bourbon, comte de *Montpensier* répondant à une requête de souffrance de foi, envoyée par Jacques d'Illiers, seig. de *Chantemesle*, au nom et comme tuteur de Charles d'Illiers, âgé de six ans et demi et seigneur de *Villemort* en l'an 1600 (V, E. 262).

Comme on le voit, la moisson de noms à glaner n'est pas de minime importance, qu'est-ce, si nous y ajoutons les titres des familles principales de l'ancien comté de Blois !

Classés méthodiquement par lettre alphabétique,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ils constituent un dossier suffisant pour remplir des volumes.

Adam est contrôleur du grenier à sel de *Montrichard* en 1642. Voici noble homme d'Agron, éc. seig. de la *Bruyère* en 1601 (E. 267 et suiv.).

La liasse Alès du *Corbet* nous donne Louise d'Alès, dame de la *Sigognolle*, Alexandre d'Alès et Jeanne de Musset, sa femme ; Marie de Musset, les sieur et dame de Villecour leur frère et sœur ; Rangeard de Feuillard, seig. de *Villiers*, marié à Jeanne Besnard (E. 269).

Les titres des d'Alligny nous font connaître Jean d'Alligny, seig. du *Liot* et de la *Halbaudière* en 1483 (E. 270).

Aux d'Allonville, nous trouvons Mre Charles d'Allonville, éc. sieur des *Turets* et de la *Beurtrie ;* demelle Jeanne Le Lièvre sa femme et Louis d'Allonville, leur fils ; hon. homme Antoine Bigot des *Vergereaux*, garde du corps du duc de Longueville ; Mre Nicolas de Thiville ; le sieur de la Barre d'Aquest, sieur de *Beauvoir*, constitue en 1719 une rente à Charles André Renouard, sieur de *Montaigu*. Par un titre de 1517, nous apprenons que Charlotte d'Argouges, dame du *Liot* était veuve de Philippe Du Moulin. Du Bellay Jean plaide contre Jean de Champagne en 1520. De La Beschère, seig. de la *Fertière*, *Landes*, le *Breuil* et *Fretay*, rend aveu en 1470 à haut et puissant seigneur Mgr François de Bourbon, comte de Vendôme, St-Paul, Ligny et seig. de *Savivigny-sur-Braye* (E. 271 et suiv).

Autre aveu en 1586, celui de Mre de Boisvilliers, seig. de l'*Aubraye*, rendu à Mre Bellin Le Loup, éc. seig. de *Mennethou-sur-Cher* (E. 277).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les titres de la famille de Bonvoust nous donnent de 1544 à 1788 Marie-Françoise de Bonvoust, morte religieuse à la *Ferté-Bernard ;* Claude-Louis de Bonvoust chev., Louis de Bonvoust leur frère chev., Elizabeth de Bonvoust, leur sœur ; A. de Musset ; Marie-Anne Erneste Cuperly de Jany, veuve de Mre Henri de Boisguyon (E. 278).

Souvent des titres volumineux ne contiennent que peu de documents. Tel est le cas de la famille Broissin et de plusieurs autres. Nous glanons au passage Broissin, seig. de la *Quanterie*, marié à Madeleine Bongendre, veuve de Jacques Dadineau, sieur de la *Ferrière ;* en 1555 de la Coudraye René marié à delle Françoise de Germain ; I. ch. de Courcillon, seig. de *Bréviande*, marié à Jacquine de Sainctray, puis Anne de Courcillon, veuve de Mre Agésilaüs Du Plessis, dame de *Bréviande* (E. 282 et suiv.).

La famille de Courtarvel, de 1757 à 1791, nous procure les noms suivants : Mre Jean-Louis Mis de Courtarvel marié à delle Marie-Anne de Frodsai ; Mre Jean-Réné de Courtarvel, seig. des *Rocheux*, marié à dame Marie Anne de Vernaison ; Madeleine de Vernaison, veuve de Réné Vigreau (E. 291 et suiv.).

Courtin, seig. de *Clénord*, 1665-1776. Nous trouvons, parmi les noms contenus dans les titres de cette famille, Pierre Crignon de Bonvallet, entrepreneur des ouvrages du Roy à Blois ; Mre Louis Courtin, éc. seig. de *Clénord*, marié à Marie Boutault dont il eut Jules Marin Courtin, Jean Marin Courtin et Françoise Charlotte Courtin. Plus loin, nous notons Mre François Courtin, chev. seig. de *Nanteuil*, la *Morandière* et autres lieux ; Louis Courtin, fils mineur de Jacques

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Louis Courtin, seig. de *Clénord*, *Pezay*, *Beauvais* et autres lieux ; Bonne Courtin, sœur de François, mariée à Mre Claude de Guénette ; Louis Courtin. La succession de mre Jacques Louis Courtin, vivant seig. de *Clénord* est partagée entre Mre Charles Antoine Paul Menjot, chev. vte de Groustel ayant la garde noble des enfants de lui et de Marie-Louise-Suzanne Courtin, sa femme d'une part et Mre Jean-Marin Courtin, seig. de la *Morandière*, la *Grange Rouge*, *Audun* et autres lieux, d'autre part. Nous avons à signaler en outre de 1528 à 1786, Delle Marguerite Lecomte, veuve de Mre Jean Courtin, vivant éc. seig. de la *Beurerie ;* Mre Jean de la Saussaye, seig. de la *Raboie*, maître d'hôtel du Roy ; Mre Jean Regnard de *Rilly* ; Mre Claude Georges Courtin, fils de feu Mre Jacques-Louis Courtin, seig. de *Clénord* ; Mgr Louis Georges de Phélippeaux, seig. d'*Herbault*, *Bracieux*, *Neuvy*, *Bauzy*, *l'Isle*, patriarche archevêque de Bourges, chevalier du Roy et commandeur de ses ordres (E. 293 et suiv.).

Coutel. Les titres de cette famille nous donnent Mre Antoine Coutel, marié à dame Petiteau, dame de *Monteaux* (E. 295).

Nous trouvons ensuite, en 1452, de Cravant, seig. de *Bauché*, puis la famille de *Cugnac*, représentée par Mre François de *Cugnac*, seig. de *Dampierre*, de *Nesles*, marié à Anne Le Loup, dame de *Mennetou*, lequel fut tuteur de Delle Du Ryau de Popillon et acheta de Mre René de Malain, dit Le Loup, la terre et la seigneurie de Mennetou-sur-Cher, moyennant 34 000 écus (E. 295 et suiv.).

Voici ensuite une lettre de Daville, seig. de *Maisse*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

en *Gâtinais*, adressée à Dom Dubuisson, procureur célérier de l'abbaye de St-Laumer de Blois.

Nous suivons, ensuite, successivement, Mre Antoine Coutel, marié à dame Marie Petiteau, dame de *Monteaux*, noble homme Jean de Cravant, sieur de *Bauché;* Mre François de Cugnac, seig. de *Dampierre*, marié à Anne Le Loup, dame de *Mennetou*, tuteur de delle Gabrielle du Ryau de Popillon ; Daville, seig. de *Maisse en Gâtinais ;* Mre Trigalleau de Monsigny ; Desmé de la Chesnaye ; Louis Le Vasseur de Cougnées, chev. seig. de Font-à *Merville* et de *Bois-Pezard* ; delle Catherine de la Goupillère ; Thérèse de Launay, épouse de Mre Etienne de Villefort, Mis d'*Haussy ;* Thérèse de Launay de Pincheret sous-gouvernante des enfants de France, dame de *Chauvigny*, veuve de Mre Etienne Joseph d'Hisarns, chev. Mis d'*Haussy* et de *Villefort ;* Pierre Druillon, sieur de la *Sistière* et de la *Morigonnière* (1682).

La famille de Durfort de Lorges nous donne quantité de renseignements. Nous y trouvons Mre Bernard Prévost, Cer du Roy, seig. de *Villabry* (par St-Cyr-Semblecy), de *Villemoy* et de la *Rocheferrière* (Charsonville en Beauce) ; Jacques Prévost, seig. de *St-Germain* ; Louis de Moulins, éc. seig. de *Rochefort ;* Mer Paul de Beauvilliers, seig. de *St-Aignan ;* Mre Joseph Enemont Tournus de Simiane, curé de St-Sulpice de la *Ferté-St-Aignan ;* Mre Jean Moreau, seig. de *Roquemore*, marié à dame Catherine Raguin ; Mre Jacques Longuet, seig. de l'Écluse ; Anne de Beauvilliers, veuve de haut et puissant seigneur Mre Pierre Forget, vivant chev. seig. du *Fresne*, baron de la Ferté, seig. de la métairie des *Places*, etc. ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Méry de Beauvilliers, seig. de la *Ferté-Hubert*, *Thoury*, *Vaux Lussay*, *le Bouchet d'Estouteville*, *Fallier*. etc. ; Mre Méry Beaufils, éc. seig. de *Villepion* ; noble et puissante dame Louise de Tonnerre, dame de la *Ferté-Hubert*, *Thoury*, *Vaux*, *le Bouchet*, *Lussay*, *le Cheray*, *le Lude*, *Tracy* et *Ville-Fallier*, veuve de Mre Méry de Beauvilliers, noble homme Olivier de Rivaude et son fils Jean (1407-1792) (E. 306 et suiv.).

Au sujet de la terre de la Ferté St-Aignan, appelée jadis la *Ferté-Hubert*, les titres de la famille des ducs de *Lorges* nous signalent Geoffroy Lancelin, éc., marié à Agnès ; noble homme Jehan de St-Brisson, chev. seig. de la *Ferté-Hubert ;* Adam de Baillon, éc., seig. de *Valancés ;* Jacques de Grenolach, seig. de *Rhuys ;* noble homme Jean de Thillières, seig. de *Bréviande ;* Trisian de Gratemenil, éc. seig. de *Vaugouin*, (par. de Dhuizon), marié à Blanche de Jaudoine ; Pierre Deigne, apothicaire et valet de chambre du Roy, marié à Catherine Charlemagne (1356-1792) (E. 309 et suiv.).

Quelques pièces éparses nous fournissent Duthier, seig. de *Beauregard* et de *Menars* (1554) ; noble homme Mre Jehan Dellesso, seig. de l'*Arceau*, Cer du Roy, (1554) ; Mre François de l'Hopital, Cer du Roy, marié à feue Françoise de la Saussaye, dont il eut Jeanne et Gabrielle (1554) ; Mre Charles d'Escoubleau, Mis de *Sourdis* et d'*Atluye*, baron de *Mondoubleau*, gouverneur de la ville d'Orléans, etc. (1657) ; Mre Jean d'Etampes, baron de la *Ferté-Imbault*, seig. de *Salbris ;* Jacques d'Etampes, seig. du *Liot*, marié à Jeanne Bernard ; de Mauvoisin, chev.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de l'ordre de St-Jean de Jérusalem et commandeur de *Villefranche-sur-Cher ;* d^elle^ Louise de la Forêt, veuve de Guy d'Orval, éc., seig. d'*Omblainville* (1687) ; noble homme René de Fromentières, seig. de *Meslay* et de *Montigny*, sieur de la *Renoullière ;* Mre René du Bellay, (1576) ; Mre René le Fuzelier, chev. seig. de *Bréviande*, *Cormeray le Cochet*, etc. (1679) ; Françoise de Gallois, mariée au seigneur des *Châtelliers ;* Jean de Gallois, seig. du *Petit-Bois*, marié à Marguerite Gaudin ; noble homme Renault Gaudin, éc., seig. de la *Chénardière ;* Pierre de Gallois, marié à Agnès Guimont (1624-1713) ; Gasselin de Bompart, brigadier de la maréchaussée de Vendôme (1753) ; Pierre de Phélines, éc., sieur de la *Touche* et Anne, sa sœur (1762) ; noble homme Olivier Hamelet, seig. de la *Roche-Mayet* et de la *Trousserie* ; Mre Antoine Girois, seig. de *Roche-Mayet* et de la *Trousserie* (1525-1527) ; Marie de Bourbon, dame de *Renay* (en Vendômois) ; Jean Goislard, sieur de *Lépau ;* Isaac Beaugendre, seig. de la *Thibaudière* (1672) ; noble homme Pierre du Griffon, seig. de la *Noue* (1564) ; nobles hommes Philippe et Jean du Puy, écuyers ; Mre Christophe de Harlay, seig. de *Beaumont* et de *Germigny*, C^eiller^ du Roy ; Mre Jacques d'Etampes, seig. de *Valençay ;* M^re^ le Prince de Condé (1567), Mre Louis des Hayes, éc., seig. d'*Ouzouer-le-Doyen* et d'*Assée ;* noble Jean de Horlus, éc., receveur de la *Maisonfort* (1505-1506) (E. 310 à 343).

La famille de Houdan est représentée dans nos archives par plus de cent pièces, la plupart fort intéressantes. Voici les actes principaux de mariage et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de baptême consignés dans ce répertoire. Baptême de Jean de Houdan, fils de Houdan, sieur des *Landes* et de d^elle^ Elisabeth d'Argy, sa femme (1629) ; id. extrait des registres de *Crucheray*, Bapt. de Jean, fils de Houdan, écuyer, sieur du *Mortier* et de d^elle^ Françoise de Juslon, sa femme ; Pierre Fillon, marié à Marie de Houdan ; Antoine, fils de Pierre de Houdan et de D^elle^ Claude de Montgirault (1634) ; Martin de Houdan sieur des *Landes*, marié à d^elle^ Claude de Mondoucet (1586) ; Louis de Houdan, fils de Martin de Houdan, marié à d^elle^ Elisabeth d'Argy, fille de Christophe d'Argy et de d^elle^ Gabrielle de Malon (1629) ; Henri de Houdan, éc., fils de feu Louis de Houdan et d'Elisabeth d'Argy, marié à d^elle^ de St-André, Marie. fille de feu Henri de St-André et de Marie de Juglars (1692) ; Louis de Houdan, marié à d^elle^ Cosnier (1558) ; Henri de Houdan, fils d'Henri et de Marie St-André, marié à d^elle^ Philippe Mercier de Vesoul, fille de feu André Mercier et de d^elle^ Jeanne Guiot Jural (1600) ; Mre Jean de Houdan, fils puiné de Louis et d'Élisabeth d'Argy, époux de d^elle^ Françoise de Juslon, fille aînée de feu Jean de Juslon et de Marie Olivier (1661).

Jean-Baptiste de Houdan marié à d^elle^ Françoise de Baugé en 1754. Jeanne de Rahard, veuve de Mre Jacques de Houdan (1713). Les autres titres de cette famille fournissent les indications suivantes : Mre Jacques de Gallois, seig. de *Bezay* et de *Nourray ;* une lettre du maréchal de Villars ; enfin, le nom du Mis de Rochambeau, gouverneur de Vendôme en 1747, seig. du fief de la *Tour de Varenne*, (E. 343 et suiv.), 1541-1789).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Parmi les séries qui viennent ensuite, nous trouvons : honorable homme Huet le Jay, écuyer ; Jean le Jay, seig. du *Liot* (1372-1473) ; Mre Louis du Lac de Mauméchin, chev., seig. des *Pastis*, la *Roche*, la *Fertière* et autres lieux ; dame Marie de Musset, veuve de Mre François de Salmon, vivant chev. seig. de la *Fertière ;* Georges Louis de Mauméchin, chev. seig. victe du *Lac*, *Rochegrimon*, *Vaudour*, *Montgreffier*, *Champrond*, *la Basse Roncherie* (1729) ; Mre Pierre Marin de Montmarin ; Mr de la Charnoie, bourgeois de *St Calaïs ;* Mre Jacques de la Beschère, seig. de la *Fertière* (1545) ; Louise Damiot de Josne ; Mre de Laage, chev. seig., châtelain de *Charré*, *Ecoman*, *la Haye-Malterre*, *Beauvais*, *Sécheré*, *Brévainville*, *Assée*, *Sanay*, *Rouvray-le-noble ;* Réverendissime Joseph Chapelle de Jumilhac, archevêque d'Arles ; Mre Alexandre, Mis de Laage ; François Lambert de Cambray, écuyer, maître des Eaux et Forêts d'Orléans. (E. 347 à 355).

La famille de Lamontagne de Barbançon offre une série de 18 pièces d'une grande valeur pour nos études tant par les contrats de mariage qu'elle relate que pour les noms à y relever.

Nous y voyons en effet : Mre Anne Hurault, chev. seig. de *St Denis*, marié à Delle Claude Gallois ; Françoise Daniel veuve de Philippe Anne Hurault ; le mariage le Florimond Hurault, fils de Philippe Anne Hurault et de Françoise Daniel avec dame Anne Catherine Pissonet, de Bellefond, veuve de Mre Antoine de Beauchêne, sieur de la *Gendronnière* ; l'accord entre Jean Mathieu, Augustin, Jeanne, Thérèse, Léonard et Pierre de Lamontagne de Barbançon au sujet de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

succession de Mre Vincent de Lamontagne leur père et de dame Marie Anne de Ségur leur mère (1737); Mre Michel Belot, chev. seig. de *Pezay;* le mariage de Mre Léonard de Lamontagne de Barbançon, chev. avec delle Marie Catherine Hurault, fille de défunt Florimond Hurault et de delle Claude Catherine Pissonet de Bellefond; assistaient à la cérémonie du contrat en 1742 Mre Charles Marchand de Verrière, éc. marié à dame Catherine Boucher; Mre David Nicolas Hurault, marié à Delle Jeanne de la Boissière; dame Marguerite Butel, veuve du sieur d'Arville, cousin du futur époux; Mre de Maussion, seig. de *Candé;* Mre Louis de Moulins, chev.; Mis de *Rochefort,* seig. de *Villelouet, Chailles* et autres lieux, marié à dame Agnès de Foïal; la dame de Vaussay; Mre Ange Réné Guerry, éc. seig. de la *Çhesnaye;* Mre Bruno, Maximilien Bertin de Vaugien, seig. de *Chaumont;* Mre Claude de Réméon, chev., marié à delle Marguerite Maréchau de Corbeil; delle Marie Anne de Réméon, leur fille; Mre Michel Bégon intendant au Havre et delle Carherine sa fille; Mre Jean François de la Saussaye, marié à Marie Anne Maréchau de Corbeil; Mre Louet, premier président au siège présidial de Blois (1525-1767), (E. 335).

On voit ensuite défiler successivement sous nos yeux Me Pierre Christophe Laurent de Chesnemoreau marié à dame Elisabeth Daigne; Antoine Laurent Lavoisier, fils d'Antoine Lavoisier et d'Emilie Punetis qui épousa Marie-Anne Pierrette Paulze, fille de Jacques Paulze et de feue Catherine Claudine Thoynet; voici ensuite l'acte d'inhumation de Jean Antoine Lavoisier qui fut faite au Bourget en pré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sence de Laurent Lavoisier, membre de l'Académie des Sciences et fils du défunt (1771-75) (1) ; noble homme Martin Dimpré, officier de la Reine-Mère, marié à dame Anne de Villepellé ; Françoise Levassor, veuve de Mathurin Jullien, sieur des *Brodières* (1653); noble homme Jean Boutault, élu en l'élection de Blois (1664) ; noble homme Michel de Villebresne, maître d'hôtel de Mgr le duc de Bourbon (1487-1493); Côme-Charles-Louis Louet, cer du Roy, président au bailliage de Blois ; dame Françoise Le Jeune, veuve de Mre Louis de Louviers, seig. de St Méry ; Mgr Gilbert deLouviers, éc, seig. de St-Méry (1604-1659); Mgr Abel de Maillé, seig. de *Villeromaïn* ; Mre Louis de Maillé, seig. des *Bordes-Meslin* ; Mre Donatien de Maillé, Mis de *Caraman* (1501-1740) ; noble homme Mre Gilles de Malesset, chev. seig. de *Chastellus*, *Douçay* et *Sigonneau* (1498-1502) ; Papion Viart, éc, sieur de *Villemusard* ; Mre Claude Mallier, seig. de *Hourray* (1622); Mre Marin de Montmarin, chev. seig. de la *Roche* ; Mre Marin de Beaussay ; Jehan de Fleury chevalier des ordres du Roy ; Simon Moussu, seig. de la *Huraudière* ; Pierre Marin de Montmarin, seig. de la *Trousserie*, *Connival* et autres lieux ; Mre Benoist de Marescot, chev. seig. de *Challay* ; Mre Denis Marin, sieur de la *Trousserie* ; Laurent de Regnard, chev. seig. de *Courtamblay* (1671) ; Pierre Baron, sieur de *Dimanche* ; noble

(1) Lavoisier : armes : d'azur au chou d'argent, chargé de 3 mouchetures d'hermines, acc. en chef de deux étoiles de... et de poûtre d'un lion d...; supports : deux lions en baroque, couronne de comte. Cachet retrouvé dans les décombres d'une rue de Blois (coll. Guignard de Butteville, don de M. Daudier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

homme Honoré de Martigné, chev. seig. de *Martigné* et de *Villenoble* (1647-1749) (V. E. 357 à 385).

Les Mesnard de *Chouzy* nous fournissent Mre et noble dame Francini de Grand-Maison ; Mre Nardot, éc. ; Mre Thomas François-Honoré de Francini, comte de *Villepreux* ; Mre Didier François Mesnard, chev. seig. de *Chouzy*. qui fit avec le roi Louis XV l'échange de la terre de *Villepreux* dans le parc de Versailles contre 250 arpents de bois environ dans la forêt de Blois et dans le clos de *Vaux-Jagots* (1706-1777), (E. 385).

Nous avons à noter les Mondoucet; Jean Bonneau marié à delle Marguerite Picard; Morassin ; de Morvilliers ; noble homme Jean Mosny, lieutnt gl du bailliage de Dunois (1668); delle Louise d'Agron, mariée à Jean de Bernardon, écuyer ; noble dame Marie Renée de Colas, veuve de Mre René Foulon, Cer du Roy ; Suzanne Angélique du Tillet, mariée à Mre Louis François de Musset, seig. de la *Bonne-Aventure* ; honorable dame Jacquette Le Tonnellier, veuve de noble homme Michel de Nantonville, seig. du *Bouchet* et du *Buisson* (St-Jean-Froidmantel) ; Jean de la Fosse, écuyer ; François de Neveu ; César de Trémault ; Mre Louis-Maximilien de Béthune, duc de *Sully ;* Mre Louis Georges, comte de *Moy ;* Mre Louis d'Orléans de *Rère*, éc. seig. de *Rère*, *Aubefonds*, *Arpeau*, le *Plesssis* et *Charray ;* Jean-Jacques de Loyne d'*Autroche ;* noble homme Denis Papin, seig. de la *Robinière ;* Jacques Courtin du Moncel.

Passant rapidement sur ces feuillets inépuisables, citons encore Charles du Four, sieur de *Montillet*, marié à Anne Gribelin ; noble homme Jacques

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Elizant, sieur de la *Courbe*, avocat au Parlement, époux de Anne du Four ; noble homme Florimond de Maucour, Cer du Roy et élu pour lui à Blois ; Maître Jehan Mahy, greffier des eaux et forêts du Comté de Blois ; noble homme Jérôme Belon, marié à dlle Roberte Moigne ; noble homme Jean Albanel marié à Marie de Barneau ; Isaac Papin (1368-1701) ; Jacques de Troyes, seig. de *Montizeaux ;* Pierre Viart, éc. sieur de la *Sablonnière ;* noble homme Gabriel Rotté marié à Catherine Lafoy ; Marie Louddes, mariée à Louis de Pillières, éc. sieur de de la *Brosse-Boutilly ;* Denise de Houllant (1638) ; Mre François Marie Pivart de Chastulé (1789) ; Etienne et Guillaume du Pont, écuyers (1497) ; Mme Charlotte de Préaux, veuve de Mre René de Rencé, chev. gentilhomme de la maison du Roy, seig. de la *Bastrie,* de la *Mérottière*, *Bissaye*, du fief de *Basille* (1638) ; noble homme Jehan du Puy, chev. seig. du *Coudraye* ; Mre Christophe Le Loup, seig. de *Mennetou-sur-Cher ;* Jacques de la Boulaye ; dame Jeanne de Faverois, veuve de Mre Jean du Refuge, docteur-ès lois, sieur de Villert (par. de la Chapelle-St-Martin) ; Claude de Réméon, seig. du *Mocquet,* de *Chappedasne* et autres lieux (1754) ; Mre François Rémon ; Henri, François et Georges de Becdelièvre ; Etienne d'Aquest, sieur de Beauvoir ; Charles André Renouard, éc. sieur de *Montaigu ;* d'Alais du Corbet ; noble homme Louis de Thiville ; Anne Briçonnet, veuve de Mre Etienne Robertet, seig. d'*Alluye*, *Bury* et autres lieux (1575-84) ; noble homme Etienne Roger, officier de la connétablie de France (1655).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Toutes les familles du nobiliaire de France comptent quelques membres dans ce long et curieux inventaire.

Les titres de la famille de Romé nous donnent Louis de Romé, fils de Mre Jean-Jacques de Romé, éc., seig. de *Vernouillet*, marié à dame Françoise Dupré; Mre Pierre-Augustin Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres; noble Louis de Romé, chev. capitaine de la meute et équipages de chasse pour le chevreuil; Mre Louis Butel, chev; Mre Raoul d'Auber de Vertot; Mre Louis Pierre de Romé, Mis de Vernouillet, fils de Mre Louis Pierre de Romé, Mis de *Vernouillet*, et de Dlle Françoise Bretel de Grimonville, marié à delle Marie Anne Charlotte de Salaberry, fille de Mre Charles, président en la Chambre des Comptes, et de delle Anne Françoise d'Arbon de Bellou. Le contrat de mariage est passé en présence de Mr Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, de Mr le duc de Tresmes, des Mis et Mise de Brancas, du comte de Pontchartrain; du président de Novion, de Mre Asselin de Bouville, etc. (1719).

Dans les archives de Romé, nous retrouvons une foule de notes relatives à la famille d'Irumberry, de Salaberry, de La Carra, de Laramendi, de Laxaga, de Arbide de La Carra, de Garat, de Laloy, de Gerseuil, de Rossart, de Candal, de Rivauldes, de Basdelard, de Salmon, de Marvillier, d'Arbon de Bellou, de Fréquiesmes, de Ronay, de Choiseul, de Verneuil, de Musset, de Vion, de Bruchères, etc.

Nous n'en finirions jamais si nous voulions noter tout ce que nos archives de Loir-et-Cher contiennent de noms historiques. Contentons-nous, pour finir, de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

signaler entre autres : Mre Jean Michel Hugues Péan, marié à dame Angélique de Méloize du Visme; Mre Royer de Lesvy, chev., Mis de *Pouligny;* noble homme Pierre de Sainctray, éc., seig. de *Bréviande* (1479) ; Mre René de Salmon ,chev., Mis de *Courtremblay* (1634-1788) ; noble homme Louis Georges de La Carre de Johanne, Mis de *Saumery*, brigadier des armées du Roy, grand-bailli de Blois, capitaine et gouverneur de *Chambord* (1787) : delle Jeanne de la Saussaye, dame de *Villetroche* et du *Bois-Guillot* (1634) ; Mre Henri de Senecterre, duc de la *Ferté-Senecterre*, pair et maréchal de France, marié à dame Marie Gabrielle Angélique de la Motte-Houdancourt (1494-1791) ; Mre Nicolas Soullet, conser du Roy (1702) ; Pierre Letessier de Montardy (1702) ; Marie de Tergas, veuve de Mre Jean Lefebvre, chev., seig. de *Cerizay* (1654) ; noble homme Louis de Théligny (1535) ; honorable homme Yvon Trémeau, seig. de *Villemensy* (1558) ; François de Verthamont, comte de *Villemenon*, seig. de la *Chastelerie*, la *Ville-aux-Clercs*, etc. (1682) ; noble et puissant seigneur François de Villeprover, baron de Trèves (1522) ; noble homme Guillaume de Villiers, Rangeard de Villiers (1445-1777) ; Mre Joseph Charles de Vimeur, Mis de *Rochambeau*, grand-bailli de Vendômois, (1714) ; Claude de Visigny (1747) ; enfin, pour terminer, Esther du Vivier, veuve de Jehan Clément, et Mre Claude de Voutenay, écuyer, seig. de *Mennetou-sur-Cher* (1470). — (E. 442-479.)

Si le relevé de cette moisson généalogique est long et fastidieux à étudier, nous espérons que les travailleurs du Conseil ne nous en voudront pas de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

leur avoir communiqué quelques renseignements sur ces cartons poudreux, où se dessèchent, vierges de tout contact humain, ces vieux parchemins, remplis de noms de tant de familles dont la plupart sont aujourd'hui disparues, emportées par la faux inexorable du temps, ou ont été moissonnées, dans leur course, par cette époque si cruelle pour tant d'entre nous : 1793.

Puissent les passions politiques ne pas emporter, dans un jour de démence, ces derniers vestiges des patriotes du passé !

L. Guignard de Butteville.

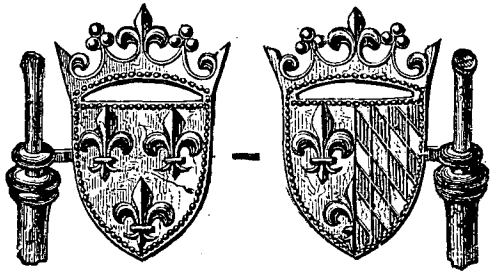

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lettres d'anoblissement

(1316-1400)

Qui se mesle d'escrire sans avoir moult leu par avant, est du tout semblable à ung fol qui prétendroit de parler quelque langue estrange sans congnoistre ung verbe d'ycelle.

Dans les derniers mois de 1898, il a paru dans la *Revue des Revues*, sous cet intitulé, « *Avons-nous une Noblesse Française?* » deux ou trois articles écrits avec une « majestueuse ignorance » (1) ; l'auteur, trop visiblement, ne connaissait pas le premier mot de son sujet, et c'était, quel que fut le pamphlétaire, lui faire trop d'honneur que de s'attarder à réfuter ses hérésies et ses billevesées.

A Paris, dès que son individualité eut été mise

(1) Voy. la *Revue des Questions Héraldiques*, n° 7, p. 377.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

impitoyablement à nu par le journal *L'Eclair* (1), on ne s'occupa plus de « ce personnage », — pour parler comme le procureur général Manau. Mais l'émotion du premier moment s'était répercutée au loin, dépassant même nos frontières, et des hommes éminents par la naissance, par le caractère et le savoir,— comme l'illustre Don Francisco-Fernandez de Béthencourt, le très docte auteur de l'*Histoire généalogique et héraldique de la Monarchie Espagnole* (2), — trompés sur la qualité du détracteur,crurent de leur devoir de le réfuter.

Notre honoré collègue M. de la Nicollière-Teijeiro eut la courtoise obligeance de traduire la réfutation indignée de M. de Béthencourt (3), que je me proposais d'insérer dans le présent Annuaire ; mais les morts vont vite, surtout à Paris, et à cette heure les venimeuses sornettes du plat bafouilleur exécuté par l'*Eclair* et congédié par la *Revue des Revues*, sont absolument dénuées d'actualité non moins que d'intérêt.

Qu'il suffise, pour mesurer la profondeur de ses connaissances nobiliaires, de mettre sous les yeux du public la liste suivante, puisée non dans le *Dictionnaire des ennoblissements* de Godet de Soudé (Paris, 1788, 2 vol. in-8°), qui donne seulement les anoblissements régistrés à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides de Paris, mais dans les registres mêmes du Trésor des Chartes (Archives Nationales) ;

(1) Numéros des 10, 11 et 17 novembre 1898.
(2) Voy. notre *Annuaire*, t. XI, 1898, p. 362 et 439.
(3) Publiée dans le journal *La Epoca*, de Madrid, 10 novembre 1898, page 1.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et je conclus en disant, avec le satirique, à l'aristophobe déconfit :

« Soyez plutôt *franc*-maçon, si c'est votre talent !... »

ANOBLISSEMENTS (1)

« Le premier acte d'anoblissement
« qui soit bien assuré en France fut
« donné à la famille Rouault en
« 1372. Le deuxième acte de même
« nature n'est daté que de l'année
« 1400. La plupart des autres lettres
« dites d'anoblissement ne confèrent
« que des privilèges personnels. On
« a parfaitement reconnu que toutes
« celles que l'on a présentées comme
« antérieures à la dite année de
« 1372 étaient supposées. »

(*Revue des Revues*, 1er octobre 1898, p. 10).

Ann. 1316-1317 (2) : Seguin Leutard : Arn. de Portal (*de Portali*) ; Jacquin de Nogent ; André Roüault ; maître Raoul de Presles. (Registre 53.)

(1) ABRÉVIATIONS ; *A.* Antoine ; *Al.* Alexandre ; *Arn.* Arnaud ; *B.* Barthélemy ; *Bern.* Bernard ; *C.* Colin ; *Ch.* Charles ; *Cl.* Clément ; *D.* Denis ; *E.* Estienne ; *F.* François ; *G.* Guillaume ; *H.* Hugues ; *J.* Jehan ; *Jac.* Jacques ; *L.* Louis ; *M.* Martin ; *N.* Nicolas ; *O.* Olivier ; *P.* Pierre ; *Ph.* Philippe ; *R.* Robert ; *S.* Simon ; *T.* Thomas ; *V.* Vincent.

(2) G.-A. de la Roque, dans son *Traité de la Noblesse*, relate des anoblissements antérieurs à cette date : 1271, Raoul l'Orfèvre ; 1285, Gilles de la Cour-Souveraine ; 1310, Jac. Jehan, de Cahors, et J. Marc, docteur en lois ; 1315, J. Bérengier, Ponce le Roy.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1317-1319 : Maître P. de la Roque ; Jac. de Noue ou de la Noue (*de Noa*) ; Raoul Macart (Macquart) ; Colard *de Noella* et Marie sa femme ; Arn. Petit, sénéchal de Saintonge ; Laurent Saunier.(Reg. 56.)

1319-1320 : J. Billouard ; J. Gougeul, de Caen ; G. d'Auriac ; L. et Girard, fils de Girard *Calcatus* (Chauchat ?) ; Aimery *de Marcellis* ; maître G. Daniel ; P. Grimard, sgr de Monbeton ; Jac. Gueyte ; S. et G. fils de Bertrand Imbert ; maître P. de Nîmes ; maître P. *de Cadolis* ; Giraud de Lignan, de Bourges ; N. des Moulins, bourgeois de Nouaillé, et J. son frère ; P. des Essarts ; Geoffroy de Fleury ; Arn. Saumate (1), de Villeneuve ; G. du Breul ; Jac. Enguillebert. (Reg. 59.)

1320-1321 : Durand Grégoire, de Riom ; J. Haudry et Marie sa femme ; Bern. et P. Tardieu ; P. Mancip ; Bérenger Léglise. (Reg. 60.)

1321-1323 : E. de la Chapoulie, bourgeois de Tulle ; Gérard Rebuffe ; G. de Goyrans ; maître G. Daniel et Renaud son frère, fils de feu G. Daniel, bourgeois de Nouaillé ; Raymond de Salvagnac, de Cahors ; Girard et H. Gautier, fils de feu Bertr. Gautier, de Villefranche, sénéchaussée de Rodez ; J. de la Porte-Maynard. (Reg. 61.)

1323-1325 : Bern. Viguez, de Toulouse ; G. de Bar, bourgeois de Sarlat ; G. Beton ; Raymond des Prez, de Cahors ; P. Remy, trésorier du Roi. (Reg. 62.)

1325-1327 : Maître P. de Maucreux ; Erard Alemant ou Lallemand ; Bern. de la Boissière, et ses neveux Bern. et G. ; G. de Dicy, trésorier du Roi ; maître Bern.

(1) Cf. registre 74 (1340-1344) : « Hugues Faumate ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Meunier, juriste; G. Roland, d'Aurillac; Girard Poitevin ou Peytavin, et ses neveux G. et P., de Siorac, près Ribérac. (Reg. 64.)

1327-1328 : Raymond Ysalguier, bourgeois de Toulouse ; P. de Marsigny ; Gérard Moulin (ou de Molinier), de Montauban ; Laurent Bourgade l'aîné, de Cahors ; Déodat, P., J., Bertrand et G. du Mas, frères ; Baudequin Pas, lombard ; Ph. du Peille, de Latillé, en Poitou ; N. Behuchet, amiral de France en 1339 ; G. Barraut, de Verdelay ; Richard Fremiot ; N. de Sainte-Radegonde ; maître Bern. *de Codollis ;* J. de Moulins ou des Moulins ; Gilles Moingenet ; T. Malet. (Reg. 65 [1-2].)

1329–1334 : Arn. *de Proboleno;* B. Bertrand ; G. de la Fontaine (*de Fonte*) ; maître Raymond d'Aubenas ; Jaquelin Trousseau, de Bourges ; H. *Fabrifortis*, du Rouergue ; Bernard *Saporis*, de Montpellier ; J. le Febvre (*Faber*), de Sénarpont ; P. de Saint-Gervais, sergent d'armes ; G.-Bernard *de Prestis ;* P., fils de maître P. *Saporis*, de Montpellier ; Mesmin Bocheron (Baucheron) ; G. et Bonnet Mandevillain, bourgeois de Clermont. (Reg. 66.)

1331-1349 : G. Cathalan (confirmation de noblesse) ; Colard de Brumez ; Jaquet Gombaut ; Ferry Evrard ; R. d'Anneville ; J. de Joire ; Bertrand des Viviers ; J. Gaffeur ; Ancel et Gérard le Pourri ; Baudouin Eudes ; maître G. de Savigny ; Amiet Longuet ; G. Ebrard ; Jaquin Nicolin ; J. Colmart ; G. de Saint-Amance. (Reg. 68.)

1334–1336 : Maître S. de Bucy, clerc ; maître Bernard de Cassagne ou la Chassaigne (*de Cassanea*) ; P. de la Porte, bailli d'Auvergne ; Arnoul des Noues ; J. Pe-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

licier, bourgeois d'Agen ; S. des Fresnes. (Reg. 69.)

1336-1337 : Maître Bertin *de Tryeso* ; J. Pastorel ; G. Baubec, receveur du Roi en Agenois ; Renaud Croullebois, receveur en Poitou et Saintonge ; Gervais Pointeau ; J. Josseaume ; G. et Raymond Arquier, frères, de la sénéch. de Carcassonne ; Gilles Moingenet, de Chaumont en Bassigny ; Raymond et Bern. Servat, frères, de l'Agénois ; Bern. de Cannes ou Caunes, d'Agen. (Reg. 70.)

1337-1340 : P. et Bern. du Mas, frères ; P. Barre ou Barré, de Toulouse ; Adémar. Brunet, de Bergerac ; Bern. et N. de Sardeville, de Toulouse ; G. Anguillon ; J. de Cours ; Jac. Juge ou le Juge ; maître Renaud des Moulins ; Guy Albert ou Aubert ; Girard Jean, de Cahors ; Felisot Belere, de Molesmes ; J. Touzet ; maître Jac. Bertrand, d'Hauterive, sénéchaussée de Toulouse ; G. Chauveau, de la Charruère ; Bern. Escudier ou Lescudier, de Lavaur, et J. son frère ; G. Bertrand aliàs Maleton ; Raymond Faure ou Favre ; Girard Daniel, de Nouaillé ; P. Rivière, de Brive ; H. de Villars (*de Villaribus*) ; Giraud Bertrand ; Durand de Pibrac ; Raymond le Court ; P. et Géraud Bertrand, de Barbezieux ; E. Denis ; Milet et Jac. Beaupetit, frères ; G. de Villèle. (Reg. 71.)

1339-1343 : Paris de Coquerel ; Arn. de Gironde, de Cahors ; P. et Raymond de Pins ; Raymond de Rochefort ; maître Gérard Caubrière, clerc ; J. Guibert, de Saint-Cyr de Talmont ; J. de Bonneuil, bourgeois de Paris ; P. de Verdun, de Troyes, et Babelone sa sœur ; Bertrand Tournier, bourgeois de Toulouse ; P. Musard ; Paul Armand, J. *Ministralis*, de Toulouse ; Durand de *Pibrac ;* Bern. *de Valle*, de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cahors; J. de Becin; J. Douguilholme, J. Glouton, du Limousin; Colard de Brumez; Bern. Sezille; Jac. de Pacy; J. Faure, de Montberon; Gérard *de Sagrario;* P. - Bern. Escudier ou Lescudier. (Reg. 72.)

1339-1341 : Bern. et J. Lescudier (*Scuderii*), frères, de Lavaur; Arnoul Braque; P. *Fabri;* J. Anseau; maître G. Guillem, de Pons; P. *de Malobodio;* G. Bertrand, aliàs Maleton; Raym. et Arn. d'Aurival; H. Flessiate; P. *Guillelmi;* G. Aunel; P. de Ligno (Lignon ou Lignou); maître Raymond Philippe; Aimery de la Cour; E. Balbet ou Baubet, P. et André Malian; Adam de Dommartin; J. du Mont-Sainte-Marie; E. *de Plaissiaco;* P. Charles; Maurand et P. Maurand; P. Boucherot; P. et J. Goy; P. *de Casalone;* Arn. de Piru, aliàs Bonnart; Philibert Paillart, de Vernou; G. Vigier; S. de Bucy; Colard de Saulx; Hélie *Faber;* P. Bonnet. (Reg. 73.)

1340-1344 : P. Groci, de Beaumont; J. Bertrand, du Colombier, et ses fils; Gautier de Murat, de Beaumont; Jac. André; P. du Moustier, d'Issoudun; Géraud Chamarlent; Aimery de Pravieux, de Lautrec; G. de Conros; Arn. de Cassaigne, d'Agen; G. Richard, du diocèse de Rodez; E. des Bordes, de la vicomté de Turenne; J. Chouart, bourgeois de Jeurre; Jac. Moreau ou Morel, sa femme et ses enfants; Gérard Castras et Bern. de la Cour, de Toulouse; J. Bonnet, Alix sa femme et ses enfants, de Troyes; maître E. de Verneuil; E. de Laistre, bourgeois de Paris; Renaud *de Walmesio;* G. Garnier, *de Corderio;* Aimery Daniel, de Pierrebuffière; Gilles Dynart, de Vailly; P. Arnaud, de Villeneuve en la sénéch. de Rodez; Jacquemin de Versilly, ser-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gent du châtel de Coiffy ; Jac. Gomboust ; Arn. et G. Daffy ; bourgeois de Toulouse ; Bern. de Rigaud, de Châteauneuf ; H. Faumate (1) ; P. Mareau ; J. de Bournetot, bourgeois de Paris ; S. Paelette, de Pont-l'Evêque ; Arn. Sauvier ou Saunier, du Périgord ; P. Arnaud, d'Aubeterre ; P. *de Palharcio*, de Bruniquel ; Dreux Moingenet, de Chaumont en Bassigny ; J. du Bosquet, de Cahors ; Gilles Vindier, de Montpellier ; P. et J. d'Étoges, frères ; anoblissement du châtel d'Anglure (N° 716) ; Arn. de Pravieux, de Lautrec ; P. *de Placencis* ; P. - André *de Glotonis* ; G. *de Bailia* ; Géraud Chanderac ; Ramnoul de Sérac, d'Userche ; Durand du Mas, de Neuvic ; J. d'Escoussac, aliàs de Saint-Martial ; Géraud *Cavila*, aliàs Léonard de Crosille ; Bern. Brats. (Reg. 74.)

1342-1346 : P. Bussière ; Thierry Fretel ; Arnaud *Alberici*, de Toulouse ; Géraud de Byle, de Puy-la-Roque ; G. Boursetrouvée dit le Compaing ; Hélie de Martin, de Marinhac, et Bern. son fils ; anoblissement de deux fiefs pour Henri Seneschal et J. son fils ; Raym. Verdier, de Marcillac ; J. Pisdoë ; Gilles Baubigné, d'Amiens ; J. Rat et sa femme ; maître J. de Rougemont ; J. de Geucourt ; G. le Champenois, de Chaumont en Bassigny ; J. Labbé ; J. du Four, de Figeac, habitant de Saint-Jean d'Angely ; G. *de Naugasia* et ses fils ; P. et J. Auresel, frères ; Mile Ravin, d'Amiens ; Géraud *de Montegnaco* ; Sauveur *Guillelmi*, de Montpellier. (Reg. 75.)

1345-47 : Hennequin de Lucerode, écuyer du comté de Juliers (N° 1) ; Jac. de la Fauche et sa femme ;

(1) Cf. registre 59 (1319-1320) : « Arnaud Saumate ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J. Bigot ; P. Paumier ; Dominique *de Castellione ;* Raymond Bernard, du comté de Gaure ; Raymond de Sauges ; G. d'Espaville ; P. Benoît, de Montpellier ; Bertr. Barraut ; G. Brossard, d'Yenville, et ses enfants ; Renaud Rotel ; Durand de Nizolle ; P. Mechet ; Raym. de Favarie ; maître P. *de Dyosido* et E. son frère ; G. Poolein, de Bar-sur-Seine ; J. le Sauvage, d'Orléans ; Hélie Con, bourgeois de Toyme (Thèmes ?) ; maître P. de Labatu ; maître Hélie Audebert et ses enfants ; Adémar de Besse (ou de la Besse). (Reg. 76.)

1345-1349 : Nic. le Mestayer ; J. *de Cambio ;* N...*Faber*, de Laval ; maître G. *de Bosco ;* Arnaud *de Monte Judæo, dominus de Valle ;* G., S., et J. Colas, Albert et Artaud Boullie, d'Annonay ; André de Bonas, d'Aunis ; Humbelin de Vitry ; E. et V. Maurel, frères, d'Aubenas ; Raymond Segrestain et son fils ; P. et Raoul le Roch, de Sarlat ; E. Gruyer, de la Ferté-sur-Aube ; J. et G. *Vitalis*, de Narbonne ; J. de Lorme ; G. Marchardie, de Barbezieux ; messire J. de Mareuil. (Reg 77.)

1347-1350 : Raymond le Seigneur ; Raym. Carite ; P. Douzenat ; E. de Clerc ; Richard de Belourt ; J. de Chamayrat ; maître J. de Mareuil ; maître J. Blanchet. (Reg. 78.)

1350-1351 : Germain de Mauriac ; Bern. de Clavières ; Hugues Castaing ; H. de France ; P. et Renaud La Vergne ; Gérard La *Maioria ;* Hubert de Bleterens ; N. Oyn ; Benoît Gaucelin ; E. *de Soheta* et ses fils P. et H. ; Bern. et Paul *Molinerii*, frères ; G. de Dormans, chancelier de France en 1371. (Reg. 80.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1351-1353 : J. *de Salione ;* P. *Mancipii ;* R. Trousse-bourt ; Bertrand de Comborn ; maître Ph., Jacques et Et. de la Bruyère ; maître Bernard *de Calvomonte ;* Bern. Fermaud ou Fremaud ; maître J. Roge ; Josserand de Macon ; Ponce et Laurent du Fest ; maître P. Perrotin ; G. Cornilhan ; H. *de Vico ;* G. de Saint-Marcel ; Gilet de Saint-Michel ; Bertrand de Rabastens. (Reg. 81.)

1353-1354 : P. Barrand ou Barraud ; Jac. Dariot ; J. Ferrelier ; J. du Gré ; J. de Brion ; André Poupard ; J. d'Arreux, Eustache *de Brolio ;* G. Droncet ; Dreux et J. de la Forest ; Mathieu Boucher ou Le Boucher ; maître N. d'Arcis ; G. Minier ; P. Ambrion ; Gilles Coulon ; maîtres P. et N. Allory ; C. de Verdun ; J. Allory ; Astorge Brun ou le Brun. (Reg. 82.)

1354-1356 : Ferry deMetz ; maître P. Amat, de Saint-Affrique, licencié en lois ; J. de Reims ; Bertr. Aimery, de Vêzenobre ; Bertr. du Soulier, d'Uzès ; G. *de Troliis*, fils du feu Pierre ; P. *de Clota*, d'Angoulème ; P. Hennequin ou Hannequin ; Gérard Gaillart ; G. de Janvières ; G. *de Sereţio*, bailli royal d'Auvergne ; Aimery Rolland, chevalier, *de matre nobili et patre innobili seu plebeyo genitus ;* maître Bern. Palot, lic. en lois, et son frère R. Maynier ; Huart de Floricourt ; Aimery de Cours ; P. Regnault, de Brive ; P. et R. Ayme, frères, de Reignac ; J. Rabay, de Mareuil, diocèse de Reims ; Michel de Saint-Germain, maître général des monnaies ; Robinet de Villars ; Oudard Baudier, de Chassigny (Champagne) ; J. de l'Hospital, clerc des arbalétriers de France ; maître N. Morin, de Saint-Quentin en Vermandois ; Bertr. de Labatut, serviteur du vicomte de Turenne ; Hote Ebral ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J., fils de feu Oudard de Montigny; maître P. Cuiret, clerc du Roi et de la Reine; Colard le Caucheteur. (Reg. 84.)

1356-1358 : J. Baillet, et Jeanne le Coq, sa femme; P. Rose ou de la Rose; J. d'Aveines; J. *de Balueis* (Beauvais?) et sa femme; Perrinet *de Calvomonte;* Gilles de Neucourt; P. et Colinet Audoyer; H. de Couignon; J. Paillon (Reg. 85. et 86.)

1357-1360 : Richard du Jardin; J. de la Moricière; P. Saffroy; Jacq. Eymeri; J. Boileau, changeur à Amiens; Adam le Cousinday; Aymar le Breton; G. Boulard. (Reg. 87 et 88.)

1356-1361 : P. Jobert on Joubert; Jacq. de Léchelle; J. Perrotin; G. Clachin et ses frères; Raoul Martin; J. Ercand; Bern. Bec; Laurent Paul, de Frontignan; Samson d'Ypre; Nic. Perrigaut, de Saint-Christophe; E. de Courcelles; Michel Branlard; S. Brabant; Bertr. de Labatut; J. Chauderier, bourgeois de La Rochelle; P. Buffet; Roger Chevalier ou Le Chevalier et J. son fils; Wichard Loppe. (Reg. 89 et 90.)

1361-1363 : Laurent Baudouart; Raoul de Besançon, aliàs de Saint-Antoine; Mathieu Gautier; Colard *Sponcarians;* J. Malet, de Beaune; Jac. Socherin et sa femme; R. de Sainte-Livière; P. Saisse; R. de Villeneuvette; Jeanne de Clamecy; Guy le Flamand; Adam de l'Echiquier; Guy Sorel. (Reg. 91.)

1361-1363 : Lambert Philippon; Tholomer du Four; P. Rondeau; J. Chacipol; Bern. de Veilly; Jac. Laure et sa femme; Humbert *de Ayguchio;* F. Turrel, sa femme et ses enfants; Monnot de Beaune, sa femme ses enfants; Ponce Bourgoise; G. et H. de Clugny, leurs femmes et enfants. (Reg. 92 et 93.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1363-1364 : J. Douhem ; N. Morisse ; Milet Bochefer et sa femme ; J. Girard et sa femme ; maître Yves Derien ; J. Juliot ; J. Viart, de Montigny en Vermandois ; Marguerite, femme de C. de Caix ; Guérin de Beaune, sa femme et ses sœurs ; maître Girard de Montaigu. (Reg. 94 et 95.)

1364 : J. d'Orlu ; J. Faverel ; E. le Porcher ; N. la Couste, bourgeois de Rouen ; Girard Coquel le jeune, de Sainte Menehould ; Hébert Coquel, de Reims ; Bernard Sartorio, bourgeois de Limoux, et sa femme ; J. le Nouvel ; J. Paix-est-bonne ; N. de Soissons ; Julien Petitvouez. (Reg. 96.)

1366-1367 : J. Hamelin ; J. Laillier, d'Arcis ; P. de la Coste, bourgeois de Saint-Pourçain ; P. Pellerin ; R. Baudrier et sa femme ; Gérard de Bucy ; J. et Humbert Saunier, de Moulins ; Colard *de Lauduno* et sa femme ; J. de la Morissière ; T. Davoux ; T. Herbeillot ; Adam du Puis ; Gilles le Porcher ; P. et Vesian Carrière ; P. de Vaucois ; Gaucher de Bayac ; G. Pelourde ; P. le Brassac, de Rumilly, avocat ; Aymar Bourgoise ; J. Baionel ou Baronel et sa femme ; J. Treffier. (Reg. 97.)

1364-1366 : J. le Marinier ; B. Barthélemy ; Thomassin d'Ambonnay ; J. Fretel ; P. et Renaud d'Ambonnay et leurs femmes ; J. de Lespine ; Husson Chaumont ; Jac. le Lieur, de Rouen ; G. Bonet ; J. de Froissy et sa femme ; J. Naudet ; Chrestien Guerout ; J. Mangis ; Anceau de Possesse et sa femme ; Colard *Furnicus ;* R. du Bot ; Humbelot Martin ; J de Marton ; Renier Lambert ; J. Hay, sergent de la sergenterie de Montivilliers ; Maistre J. de Marestz ; J. Martin, de Villeneuve-le-Roy, diocèse de Sens ; Renaud Dami-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

laville; Hugues Planton; Simon Chaon; Jac. Muguet; Aubry de Langres; maître G. des Marestz et Gilette sa femme; N. de *Nulleyo* et sa femme; maître Belin de Champlite. (Reg. 98.)

1368-1370 : G. le Seigneur; Geoffroy Tartier; Marguerite Payen; Michel le Bigot; J. Jacqües, maître en médecine; *Gilet de Cerreto;* Jourdain Biloz; N. Fraillon (Freslon ?); maître P. Ruffy; maître Bern. *de Mora;* Pabin de Gontault; J. Mauhain; maître G. de la Faye; concessum est per Regem duobus fratribus de Colonia, videlicet Tilmanno et Ricardo aurifabris, quod, cum ipsi sint nobiles a sua prima creatione et posteritate, tales habeantur in toto regno Franciæ; Raym. *Falyronis;* P. Perrier, de Chalus; H. de Couignon ou Couingnon; maistre P. Julien; G. Ribot; J. Chemin; J. le Fol et sa fille; Bert. Helys; G. de Boussac le jeune, bourgeois de Tulle; J. de Semur, sa femme et ses enfants; J. de Terron; J. Peloux (*Pilosus*); Durand Lespicier; P. de Verdun; André de Lhospital; Poncelet Joffrin, de Mézières; maître Raymond *Faber.* (Reg. 100.)

1363-1368 : maître P. de Longueville; P. Rondel ou Rondeau; J. le Mire (*Medicus*); S. de Baigneux, vicomte de Rouen; G. de Croismare, maître Richard Benot; Eude Blandin; J. *de Salice.* (Reg. 101.)

1369-1371 : S. le Bocheux; J. Besse; J. Brun et Jeanne sa femme; J. *de Attrebato;* J. Connort; Marin et Sans de Bernadias; Marc *Salvatoris* aliàs Ruffi; S. Le Breton dit de Boulongnes; J. Clamenges; Raym. de Gavarre; Richard Chambin; G. Bossin ou Boussin. (Reg. 102.)

1371-1372 : J. *Pargamenus;* Béatrix, fille d'Etienne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Marcel ; P. de Lantille ; F. Calvet ou Chauvet; F. Peloux (*Pilosus*) ; J. Cherot ; R. d'Amance ; Jac. de Nogaret ; J. Boileau et son fils ; maître Oudard Levrier. (Reg. 103.)

1372-1373 : J. de Machaut, bourgeois de Chalons ; Henri Petit,ou le Petit clerc ; J. Roussel ou Rousseau ; Richard Lamban ; J. Petit et sa femme ; N. Vallet et sa femme ; S. Rose, de Meaux, et sa femme ; J. Maillard, bourgeois de Paris, sa femme et ses deux fils ; J. Matinée ; Ph. *de Grate ;* G. Mercier ou le Mercier ; maître J. Greslé ; maître J. Perdiguier ; S. l'Eschequier. (Reg. 104.)

1373-1374 : Giraud de Pouzols ; Bonnet Nouveau ; J. Emere ; Richard Condran ; J. Culdoë, bourgeois de Paris ; Gautier *de Cerreto ;* N. *de Malorespectu ;* maître S. Foison ; Jac. François ou le François ; Anceau de Montaigu ; A. de Bouillac (*Bolliaci*) ; Roger Louvet ; J. Tournebœuf ; P. et J. Gazelle (ou Gazeau) ; J. *de Rudolio ;* G. *de Colseto ;* Gilles Galois ; maître P. Mercier ou le Mercier ; G. Brunel ; J. Manessier. (Reg. 105.)

1374-1375 : J. et P. de la Porte ; P. Tournebœuf et sa femme ; J. de Foulques ; Quentin Ranomer (ou Ranovier) ; Quentin Massue ; maître Eustache de la Pierre ; Gaucher Vivien ; J. Gremel ; Gilles Mellot ; Mathieu More ; F. Chanteprime ; S. Bachelier ; Gilles des Cours. (Reg. 106.)

1375 : Bernard des Cours ; R. d'Orival ; N. Prevost, de Saumur ; maître E. Roger ; maître Raoul de Vaus. saillon ; Hervé de la Fresnaye ; J. Oujart ; L. Marchais ou du Marché, (*Marchesius*) ; Jac. Baillelet ; Jacquier Bobet ; G. Laignel ; J. *de Venderello.* (Reg. 107.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1375-1376 : Gautier Seneschal ; Durand de Portal (*de Portali*) ; P. des Jardins ; J. le Voyer ; J. Chevin, bourgeois de Troyes ; Mathieu de Tourbes ; Géraud Regnier ; J. Alier, *de S. Desiderio ;* Géraud Amolat, de Viviers ; J. Gaillard ; B. Guignon et Jacquine, sa femme ; Bern. *de Serigia.* (Reg. 108.)

1375-1376 : Léonard des Landes ; E. Chandelier ; J. Quon dit le Beguin ; J. Ravenier ; Raymondet d'Arnay (*de Arneto*) ; maître André Motte, de Boulogne ; Michel *de Tetellis* et maître Ponce, son fils ; maître J. *de Boyranicis ;* J. Terond ou Teroud ; Colinet Grimaud ; maître G. Quarrier ; R. Walon ; Colard de Bétencourt ; P. de Baudart ; P. de Talemas ; Richard Lalier ou Lailler ; N. Boulard ; Adam Remondet ; Gilet Gracy. (Reg. 109.)

1376-1377 : G. Paillard ; B. *de Nuptiis ;* Ph. *Jacobi* : Michel Angernon ; J. de Nemur ; O. Maunier ; Durand et Raymond *de Calma*, frères, de Chalençon ; Ponce *Biordonis ;* J. Raveine dit Behaignon, de Saint-Quentin ; J. Còurgenayt ; S. Sacquespée ; J. le Febvre (*Fabri*) ; J. de Fontaines ; Raoul de Bar ; J. de Veel ; P. le Gendre ; G. *de Bosco ;* J. de la Folie ; G. Lavanceur ; Richard Calis ; J. des Portes. (Reg. 110.)

1377 : J. de Martigny ; Bern. Girard ; maître Déodat de la Payre ; maître N. *de Rancia ;* J. et André *de Bonacio ;* J. de Vaurans et Jacotte le Caron, sa femme ; Maurin de Biran ; P. Yzarn et sa femme ; R. Curry ; J. Giles ; Bern. de Capdenac ; Jac. de Mazières. (Reg. 111.)

1377-1378 : J. Scamson (Eschanson ?) ; Fr. *Jacobi ;* J. du Port, bachelier en lois ; maître J. *de Bosco ;* J. Bonneau ; maître J. Sainte ; J. de Tournemire ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J. Blondel ; Lambert de Nivelle ; Mathieu Audrussot ; Milet Brassignon et sa femme ; J. de Crepon ; maître Martin Double ; Jac. Francon. (Reg. 112 et 113.)

1378-1379 : T. Gedoin ; Arn. *Daconis ;* Mathieu de la Porte ; J. Pastoure ; J. Seron ; T. Lespugnet ; J. Alcui ; Gérard Petit ; Benoit de Bussières et Jeannette sa femme ; Girard Masnier et sa femme ; J. et Thomassette Périer, frère et sœur ; André de Mezeras ; P. de Mayol ; J. et G. de Montaigu, du Puy ; D. Gillier. (Reg. 114 et 115.)

1379-1380 : Bern. de Chino, florentin ; Gui de Baissay ; P. *Guidonis ;* S. de Laubespine ; J. de Sainte-Anstrude ; J. le Mileton ; Jareçon *de Ledra* ; Jac. et Hilaire *Nogerii*, frères ; Otheron Chauvel ; maître Vital Bernard ; maître P. *Boierii ;* O. Miée et sa femme ; J. de Beauval. (Reg. 116, 117 et 118.)

1381 : Bern. de Cassaignes ; J. le Tourneur, vicomte de l'eau à Rouen ; G. Hue ; J. le Charreton ; maître P. Gouvion ; J. Barisel ; maître B. Vidau ; maître P. Peny ; maître P *Guidonis*. (Reg. 119.)

1381-1382 : Gilles Denys ; Jac. le Long ; J. Muret et Agnès Favier, sa femme, du Puy ; J. David et Laurence Basteire (ou Bastier), sa femme, du Puy ; André le Juste ; Amiot Arnaud ; J. de Neuville ; Guiot *de Becia* ; G. et J. *de Bosco ;* P. Guerout ; J. Herbouvillet. (Reg. 120 et 121.)

1382-1383 : J. *de Bordilis ;* J. de la Conont ; maître N. Mongin ; J. *Surdialis ;* D. le Sourd ; André et R. *de Buxis*, frères ; Ph. de Mares. (Reg. 122 et 123.)

1383-1384 : J. le Clerc aliàs Prosnes ; Colesson Mautaillié et sa femme ; Jac. Sellier ; Eude de Vendières ; P. Coursin ; P. Vallier ; Thibaut Bequet ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J. Maigret ; Gérardin *d'Obaincuria ;* P. Robin ; G. Neveu. (Reg. 124 et 125.)

1384-1385 : Maître P. le Forestier ; Blanchon Duriane ; maître Bertrand de la Garde ; Gui Baudouin, d'Epernay ; maître N. de L'Espoisse ; Marguerite Gaillard ; J. Chaux ; Jeanne veuve de J. Marchand, bailli de Châlons. (Reg. 126.)

1385-1386 : J. d'Aigneville ; S. Roucel ; J. Bastier ; G. de Rueil ; J. Houdot ; Cl. d'Oigny ; J. Chrestien ; Baudet et Germain Poulain, frères ; J. Bouillet ; Gilles Fievot ; P. Goiret. (Reg. 128.)

1386 : J. Légier et sa femme ; B. Brisseau ; Martin Guerry ; J. le Clerc ; P. et G. le Bloy, frères ; Etienne Marcel ; J. Weroy et sa femme ; Renaud Pelourde, *et plusieurs autres ;* Bern. et G. de Riom, frères. (Reg. 129.)

1386-1387 : P. *Jacobi ;* Gilles le Pevrier ; S. Hennin ; Al. Soibert ; maître P. de Soissons ; P. *de Trinio ;* Durand de Chaysseu ; J. Fresnoy ; P. Bequet ; maître G. Ferret ; J. Cuignet ; J. Egret ; maître J. de Voisines ; J. Buffée ; Ph. le Queux ; P. de Lesseau ; G. Viezorge. (Reg. 130 et 131.)

1387-1388 : J. le Forestier, premier fruitier du Roi ; J. Audigier et sa femme ; P. et Jac. Berien ; G. de Senlis ; P. Boistel ; J. Sper, roi des hérauts ; Bertr. Pilaguet ; Firmin Flamand ; P. de Courtenay ; J. Martin ; maître S. le Boulanger ; J. Maquillé ; Colard de May ; J. Malicorne ; Colard Faffelin ; G. des Moulins ; Firmin de Cromont ; Ponce Suat et Isabelle sa femme ; maître P. *de Atrio ;* J. le Prestrel ; P. de Sens ; Raoul Jehan et sa femme ; P. Langlois ; J. de Nesle ou Noyelle (*de Nigella*) ; Jac. du Gart et sa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

femme; P. Hardouyn; J. de Montigny. (Reg. 132.)

1388 : Maître S. Lucas; Raoul Campion ou Champion; Michel le Pigne ou Pigné; G. de Clermont; Amantin *de Spaignato;* maître Gui et H. de Muingant, frères; maître J. Malin; maître J. Fourcaud; N. le Tanneur; Raoul de Cateu; Valeran le Cordier; J. Cateleu; P. et J. de la Granche ou Grange; Gui Lescot; Gaucelin Baudille; P. de Livareix; Bern. de Montigny. (Reg. 133.)

1388-1389 : J. Guillaume; maître G. *de Pinamontibus;* J. des Isles; Humbert de Bleterens; N. Baillet; P. Butignon; Bern. le Comte; J. le Gay; P. Auriblet; Renaud Eudes; P. Danois ou le Danois; J. et G. Marie; J. Morel ou Moreau; Jacquette, veuve de Laurens de Pierrepont, et leurs enfants.(Reg. 135.)

1389 : J. le Chastellain dit de Montéclère; P. de Bourmont; Colard de Basin; P. Lengavenne; André de Bellesvoyes; E. *de Caritate;* P. Morel ou Moreau; T. de Corbie; maître G. Freppier; Billard de la Croix; H. de Saint-Fuscien; J. de Saint-Maur; P. de Brugeille; Armengaud Adhémar. (Reg. 136 et 137.)

1389-1390 : J. d'Achères; T. Pellerin; P. Galant; Gui Hue et Marie sa femme; P. Chapuis; maître J. Babute; P. Jacquet; T. Despense; Renaud *Gastelli;* Martin le Charpentier; maître P. *de Castro;* G. Montaut; P. de Clugny; J. Blandin; J. Barthélemy; Renaud Boyleaue; P. Lempereur; Girard Brouillet; E. Corneille; J. le Boulanger; D. de Perches; Geoffroy Héraut; maître P. de Barville; Arn. de Chamery; B. de la Barre. (Reg. 138 et 139.)

1390-1391 : J. le Fort; maître J. de Linthelles;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J. Morel ou Moreau ; G. de Terremonde ; Gui Rigoigne ; J. d'Escaubreque ; R. Artur ; Gervais Barat ; N. de Montlenon (Montlignon ?) ; P. Bon, de Montargis ; J. le Minsy, J. de Bassy, de Tournay ; R. Memain et Péronnelle, sa femme ; P. le Clerc, de Châtenay ; G. *Coquraldi ;* J. Maurant ; J. le Bel ; Michel et R. Aumont ; P. Regnier ; P. Vaquier ; J. le Foulon ; J. de Rouvres ; maître J. du Moulin ; Ph. Bimont ; G. Laloue ; J. du Breuil. (Reg. 140 et 141.)

1391-1392 : G. Fontel ; N. Bazan ; J. *Banuti ;* Bern. Coursier ; D. du Breuil ; J. Talapon ; Jac. du Puy ; R. et Jac. Roussel ou Rousseau ; J. Guillaume ; J. Houzelet ; Jeanne de Villepinte, femme de Renaud Fréron, premier médecin du Roi ; Jac. Ferel ; R. et N. *Bourelli ;* Gilles Viviot, de Paris ; J. *Molinerii ;* P. Chaperon ; Gilles le Lieure ou Lièvre ; T. et G. Neveu ; J. Perrinet ; J. le Pitre ; P. Galehaut ; H. Gerbillon ; Grégoire le Legat ; P. Truche ; J. de Maucroix ; Michel Peillart ; Michel Poirier ; J. Bernard ; T. Poignant ; maître J. le Clerc, chancelier de France en 1420. (Reg. 142 et 143.)

1392-1393 : Macé le Vasseur ; J. Dobe ; maître Remi Cauchon et sa femme ; Claude de Pompey ; Bertr. La Roque ; maître André de Subligny ; J. le Pelletier dit Boisseau ; G. Charton, de Reims ; J. Poguin ; J. Galet ; G. Arragon ; J. Chapelu ; J. de la Durière ; Agnès de la Durière, veuve J. Boisselier ; Bonne de la Durière ; P. Pasque ; J. le Clerc ; Ph. Gérard ; J. Roussel ; Jacquette Bertin ; R. Bimont ; Oudin Quinet ; J. d'Auxonne et sa femme ; Marie, veuve J. de Vésigneul ; J. Fleury ; J. Pelourde ; J. la Vache ; Girard de Listemberch et sa femme ; J. Rebure dit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Boileau ; Astorge et G. *Champanerra*, frères ; J. *de Cambio*. (Reg. 144 et 145.)

1394 : André d'Arlande ; T. de Milly ; Paul de Condé ; J. de Béthisy ; J. *de Morcellis ;* Michel Roastin ; J. le Couvreur. (Reg. 146.)

1394-1395 : Maître Henri Mauloue et sa femme ; G. Alorge ; maître Gui Guillois ; Bernard *Vitalis*, J. Somon ; maître N. Acart ; J. de Moreuil ; T. le Caron ; H. Billard ; J. Berluque et sa femme ; Odard Pigon ; N. Aquart ; Géraud La Combe ; J. Danssart ou Dauffart ; maître J. Aillembourse ; T. le Cat ; Jac. Paris et sa femme ; G. Bougie.(Reg. 147 et 148.)

1395-1396 : Adam Geolier et sa femme ; E. Morel ; J. de Pierrepont aliàs Grand Jean ; J. *de Bosco ;* R. le Devin ; L. de la Beu et sa femme ; P. Regnoul et sa femme ; E. Rathent ; J. Morelet ; maître J. de Ruit ; J. Ertaut ; P. Aupois ; P. Tieule et sa femme ; N. le Rousselat ; Josserand Freppier et Huguete sa femme ; Colart Blanchart et sa femme ; H. Coquille et sa femme ; Gérard de Bruyères ; Colard Lanchart ; G. de Montchanin ; maître Jac. Rebuffe ; J. Sailliot, sergent d'armes ; J. du Vivier ; Jac. de Carcassonne ; P. Cannelende ; S. le Courtois et Isabel sa femme ; E. Valeton et sa femme ; maître J. Baudry ; maître Jacques Courré ; Greyssen Pelos ; Girot Fouquet ; J. Adam et sa femme. (Reg. 149 et 150.)

1396-1397 : Maître Jacques Couré ; légitimation et anobl. de Ch. de Béthencourt ; T. Maquerel ; Perrinet Poncet et sa femme ; maître E. de Bray ; J. Brandin et sa femme ; G. de la Salle ; Arnoul Boucher et sa femme ; Geoffroy *Fabri ;* J. de Champigny, prêtre ; P. Dant ou d'Aut ; Raymond Terostelle ; J. Portefais ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J. Roussel aliàs le Suppal, et sa femme ; Raoul Poitreau (Reg. 151 et 152.)

1397-1398 : J. du Castel ; Jourdan Calmettes et sa femme ; maître P. le Carpentier et sa femme ; Gilles Estienne ; J. de la Barre ; G. des Pas ; Jeanne le Brun ; T. Pioger ; J. de Clairemare ; J. Ambrois ; N. de Condé ; J. le Boursat : Gui Poissonnier et Luquette sa femme ; J. de Vergny ; J. de Ricey. (Reg. 153.)

1398-1400 : G. le Landois et Guillemette sa femme ; G. Thibaud ; Gilles Bataille ; J. Moursin et sa femme ; J. et Mathurin Augustin, frères ; J. *de Rulhiaco* et sa femme ; maître J. de Saint-Véran ; N. de Condé ; E. Sochet ou Souchet ; Guérard et Bern. Seguin, frères ; Gilles Bèche et sa femme ; J. le Roy (*Regis*) ; J. *de Campana* et sa femme ; G. Budé ; G. de Calvière ou Cauvière (*Calveria*) ; J. Taperel. (Reg. 153 et 154.)

Ainsi, de la liste qui précède il appert que, dans le cours du XIVe siècle, de nombreuses personnes furent anoblies par nos Rois.

L'auteur de la diatribe en question, avec une magistrale assurance, a prononcé qu'il n'y avait eu, avant l'an 1401, que deux actes d'anoblissement. En voilà douze cents environ, dont il lui sera loisible de vérifier la teneur aux Archives Nationales : il y constatera, d'abord que ce ne fut pas en 1372, comme il prétend, que furent anoblis les Roüault, mais plus d'un demi siècle avant, en la personne d'André, quintaïeul de Joachim, créé maréchal de France en 1461 ; ensuite que ces nombreuses lettres d'anoblisse-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ment, sauf d'assez rares exceptions, conféraient aux bénéficiaires non « des privilèges personnels », mais la noblesse héréditaire, — et après cette constatation, je présume, s'il ne s'est pas fait un front qui ne sait plus rougir, qu'il éprouvera quelque intime embarras.

Roger Listel.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chronique

Depuis la publication de notre annuaire de 1898, le Conseil Héraldique de France s'est accru de 74 Membres, grâce au zélé concours de chers et honorés Collègues à qui nous avons à cœur de réitérer le plus chaleureux remerciement, et qui sont :

MM. le baron d'Allemagne, le vicomte Maurice Boutry, l'abbé de Branges de Civria ; le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré ; Th. Courtaux, le marquis de Croizier, B. de Fozières, le marquis de Granges de Surgères, le comte de Grasset, le comte H. de Grille d'Estoublon, Paul Huet, E. de Kerlinou, le marquis de Lastic-Rochegonde, F. le Chauff de Kerguenec, l'abbé A. Lecler, Henry le Court, le marquis de Lostanges-Béduer, J.-G. Mattoso da Fonseca, Mgr Pascal, Fr. Peixoto da Silva et Bourbon

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

(Lindoso), R. de Maury de Lapeyrouse, M. de Mendonça Pereira Pinto (Balsemâo), le comte A. de Mauroy, le vicomte du Pin de la Guérivière, le commandeur Em. Portal, José de Battaglia Ramos, Luis Renshaw de Orea, le comte de Saint-Saud, Carlos Stuart-Torrie, Ph. Tiersonnier, Emile Travers, H. de Vauchaussade de Chaumont.

C'est par une erreur de notre zélé Secrétaire que les noms de MM. les Comtes de Arnoso et de Bertiandos ont eté insérés dans l'Etat des Membres du C. H. de France.

Nous avons eu la douleur de perdre huit de nos Collègues, à la mémoire desquels nous voulons rendre ici un suprême et fervent hommage :

Notre illustre Président d'honneur M. PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE, ✻, I. P. ✿, qui, le 26 mai 1898, après une courte maladie, est sorti de ce monde comme il y avait vécu : en gentilhomme fidèle à toutes les nobles traditions, en fier et vaillant chrétien. Ce grand érudit, de qui l'œuvre étonne même les plus doctes et les plus laborieux par son étendue, sa variété, sa profondeur, sa connaissance parfaite d'une multitude de sujets, toujours traités de main de maître, ajoutait encore à ses mérites éminents le charme d'une attrayante modestie, d'une exquise bienveillance, d'une inlassable obligeance. Il n'avait que des amis et des admirateurs, car on ne pouvait le connaître sans l'aimer, ni le lire sans l'admirer.

Vingt pages ne suffiraient pas pour la liste de ses publications, si précieuses pour l'histoire, l'art, l'archéologie et les lettres. On lui doit la preuve que Thomas A-Kempis ne fut pas l'auteur de l'*Imitation*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Jésus-Christ; l'édition des *Lettres de Jean-Louis de Balzac*, qui lui valut d'être agrégé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en qualité de Membre Correspondant; et l'édition de la Correspondance du grand Peiresc, œuvre immense qui devait être le splendide couronnement de son labeur, de sa vie, et qu'il laisse inachevée.

Le 9 juillet 1895, M. Tamizey de Larroque avait subi l'épreuve la plus cruelle qui puisse meurtrir un ami des livres, un savant, un colectionneur : un fatal incendie détruisit sa maison de Gontaud, sa riche bibliothèque, ses chères archives. Il est permis de penser que la poignante douleur qu'il en ressentit ne fut pas sans contribuer à abréger l'existence du noble et fécond écrivain, privé par ce lamentable sinistre de tant de documents inestimables et de tant de matériaux de la plus haute valeur, fruits de sa prodigieuse activité. Nous qu'il honora de son amitié, nous avons donné des larmes à sa mémoire, et nous nous sommes associé de plein cœur aux magnifiques et unanimes hommages que lui ont rendus, notamment, nos honorés Collègues MM. Louis Audiat, L. de Berluc-Pérussis et Jean Brassier.

C'est un des meilleurs d'entre nous qu'a repris à la terre le Dieu dont cette âme d'élite était toute remplie : c'est un prestigieux modèle de foi, d'honneur, d'intelligence, de labeur, de vraie science, qui disparaît avec Philippe Tamizey de Larroque ; son cher et noble souvenir, du moins, ne s'éteindra pas ; il demeurera dans la mémoire des hommes comme un radieux exemple, comme une féconde leçon, et de pieux monuments, là où vécut ce maître du bien savoir et du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

bien écrire, comme aux lieux où vécut son immortel ami Fabri de Peiresc, attesteront à jamais la respectueuse sympathie, l'admiration et les regrets de ses contemporains. C'était un homme qui faisait honneur à l'homme.

A son digne fils, M. Henri Tamizey de Larroque, aujourd'hui notre aimé collègue, nous réitérons nos plus vives et plus affectueuses condoléances.

Henri Gourdon de Genouillac, I. P. ✠, Vice-Président du Comité de la Société des Gens de Lettres, héraldiste distingué, historien et romancier fécond, nous a quittés le 24 avril 1898, dans sa 72e année. Sa parfaite courtoisie était proverbiale, et l'affection venait tôt se greffer sur l'estime qu'il inspirait. M. Henry Houssaye, de l'Académie Française, Président du dit Comité, dans le discours qu'il a prononcé sur la tombe de notre très regretté Collègue, l'a pourtrait fidèlement en disant d'Henri Gourdon de Genouillac : « Chez lui, l'érudit allait de pair avec l'écrivain d'imagination... Il avait aussi le bon sens, la ferme raison, le cœur haut placé, et, avec cela, une parfaite mesure dans la discussion, une rare aménité dans le commerce journalier, une exquise bonne grâce dans les manières qui révélait le gentilhomme de lettres. »

M. l'Abbé Pierre-Jean-Baptiste Grassot, ancien Curé de Choiseul, Chapelain de l'église cathédrale de Langres, s'est éteint à Lavernoy, le 30 mars 1898, à l'âge de 87 ans. Notre vénérable Collègue n'était pas seulement éminent par les vertus, mais encore par le savoir profond. Dans une éloquente oraison funèbre, M. l'Abbé Bresson, Curé-Doyen de Varennes-sur-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Amance, a rendu un juste hommage aux mérites de ce Prêtre d'élite, qui « était épuisé par l'âge, par les travaux du saint ministère, par l'étude, par les souffrances, quand la mort est venue frapper à la porte de sa demeure ». M. l'Abbé Grassot, pour écrire ses deux savantes œuvres, l'*Histoire du Bassigny* et l'*Histoire des Seigneurs de Choiseul*, avait, avec autant de ténacité que de sagacité, compulsé les vieilles chartes, les chroniques locales, fouillé les archives de toute la contrée du Bassigny. Sa modestie n'avait d'égale que sa serviabilité : il semblait ne considérer le trésor de son érudition que comme un fidéicommis dont tout travailleer pouvait être le bénéficiaire. Ayons comme lui cette charité du savoir, et gardons à sa pieuse et docte mémoire autant de gratitude que de vénération.

M. Paul Kinon, avocat à la Cour d'Appel de Paris, ancien Elève de l'Ecole des Chartes, de l'Ecole des Hautes-Etudes et de l'Ecole des Langues orientales, avait bien voulu accepter d'être notre Avocat-Conseil. Il était le doux orgueil d'une mère tendrement vénérée, à jamais meurtrie par cette mort prématurée. M. Paul Kinon venait à peine d'entrer dans sa 41e année, et l'avenir semblait des plus brillants pour ce jeune Maître, doué des plus enviables qualités, si laborieux et si docte, si généreusement serviable. Hélas !...

Plus jeune encore était notre Collègue M. Charles Souëf, Avocat, ancien Conseiller de Préfecture, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, excellant aux études généalogiques, poète à ses heures, dont nous goûtions fort le commerce épisto-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

laire ; homme de cœur, de droiture, de foi vive, de grand sens, de tradition, il aimait la vieille France, la vraie France, et ceux qui partageaient ses généreuses et fortes convictions. Peu de jours avant d'être terrassé par la mort, il nous adressait une philippique ardente, des iambes vengeurs où fulgure le

Glaive du Dieu qui fait ses gestes par les Francs !

Le Baron de Barghon Fort-Rion, historien, polémiste, archéologue, héraldiste, poète, avait été mon compagnon d'armes à Rome en 1860. La conformité de nos croyances, de nos opinions, de nos goûts, nous avait intimement rapprochés. Je perds en lui un ami de toujours, qui s'était constamment associé des premiers aux œuvres dont j'étais le serviteur, et notre Compagnie, un de ses plus zélés propagateurs.

Le Comte Alphonse de Pantin de la Guère, fidèle aux traditions de sa race, représentée aux croisades, avait été, lui aussi, un des Volontaires de la Papauté. Membre de plusieurs sociétés savantes et du Conseil de l'Association des Chevaliers Pontificaux, il partageait sa vie entre l'étude, la religion et la charité. Sa parfaite aménité lui conquérait la sympathie, qui se changeait vite en affection. A la Société archéologique de Nantes, dont il était membre, M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré, Président, a rendu un éloquent hommage à la mémoire de ce parfait gentilhomme ravi prématurément à la tendresse des siens et à l'estime de tous.

Paul-Henry-Marie, Baron de Grassin et d'Arcis,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vicomte de Sens, d'une ancienne et illustre famille qui a marqué brillamment dans les armées et dans les conseils, est mort à Montbrison, le 15 mars, dans sa 58e année. Fidèle au vieil honneur et à tout ce qu'il implique, le baron de Grassin ne comptait que des sympathies et laisse d'unanimes regrets.

Notre souvenir demeurera fidèle aux dignes collègues que nous avons eu la douleur de perdre, et nous nous associons de tout notre cœur au deuil infini de ceux qui les pleurent.

⚜ Du 15 février 1898 au 15 février 1899, le Président du C. H. de France a eu à donner 171 consultations : Questions de chapitres nobles, 10 ; titres nobiliaires, 9 ; sources généalogiques, historiques ou nobiliaires, 53 ; examens de généalogies ou travaux héraldiques, 4 ; armoiries et devises, 27 ; livrées, 2 ; additions de nom, 5 ; identifications d'armoiries, 21 ; communications de documents de nos archives, 18 ; croisades, 8 ; questions diverses, 14.

Nous rappelons que le C. H. de France est une société de secours mutuel sur le terrain de l'érudition, et que toutes ses consultations sont gratuites.

— On nous a fait savoir qu'une publication bio-bibliographique aurait sollicité des souscriptions en s'autorisant du patronage du Conseil héraldique. Ce patronage n'a été ni demandé ni accordé.

⚜ DISTINCTIONS HONORIFIQUES conférées à des Membres du C. H. de France.

France. *Légion d'honneur. Chevalier :* M. de Pellerin de Latouche ; le baron Jean de Romeuf. — *Officier de l'Instruction Publique :* le comte de Grasset.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Officier d'académie : le comte H. de Gérin-Ricard. — SAINT-SIÈGE. *Saint-Grégoire le Grand. Commandeur :* le comte de Lhomel-Montclair. *Chevalier :* le marquis de Ruffo-Bonneval de la Fare. — *Pie IX. Commandeur :* le baron Joseph du Teil. — *Saint-Sépulcre de Jérusalem. Grand-Croix :* le marquis de Liveri. *Commandeur avec plaque :* M. l'Abbé Colson, Aumônier d'honneur des Chevaliers Pontificaux ; le comte Albert de Mauroy, le commandeur Antonio Padula. *Commandeur :* le chevalier Emmanuel Portal ; le chevalier Camille Ruffin. — BAVIÈRE. *Saint-Michel. Grand Commandeur :* le vicomte de Poli, Président du C. H. de France. — BULGARIE. *Mérite Civil. Officier :* M. Achille Millien. — ITALIE. *Saints-Maurice et Lazare. Chevalier :* le comte de Montalbo. — *Couronne d'Italie. Chevalier :* M. Antonio Pena (Filho). — PORTUGAL. *Notre-Dame de la Conception de Villaviçosa. Grand-Croix :* D. Francisco-Fernandez de Béthencourt, Président d'honneur du Conseil Héraldique de France. *Commandeur :* le marquis de Frondeville. — *Saint-Jacques. Commandeur avec plaque et collier :* le comte de Montalbo.— *Mérite Agricole. Officier :* M. José-Ernesto Dias da Silva. — ROUMANIE. *Couronne. Officier :* M. Louis de Sarran d'Allard. — RUSSIE. *Saint-Stanislas. Chevalier :* le comte Jean Krasiçki de Bieberstein. — SAINT-MARIN (*Ordre Equestre de*). *Grand-Officier:* le duc Amédée Astraudo. — SAXE-COBOURG. *Maison Ernestine. Commandeur :* le baron Tristan Lambert. — VENEZUELA. *Buste du Libérateur. Chevalier :* le vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay.

A notre distingué collègue M. José de Battaglia

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ramos a été conférée la *Cruz roja* d'Espagne.

DISTINCTIONS ACADÉMIQUES. Académie Française : Prix décerné à M. Louis Audiat pour son œuvre : *Deux victimes des septembriseurs : P.-L. de la Rochefoucauld, dernier Evêque de Saintes, et son frère Evêque de Beauvais.* — Académie de Paris-Province : Médaille d'honneur décernée à Mgr Pascal pour son livre : *Le Vénérable Mgr Imbert.*

Sociétés Savantes. *Société académique de l'Aube. Membre Corr.* : M. Albert Verpy. — *Institut de Coimbra ; Soc. scientif. et litt. d'Alais ; Soc. mexicaine de Géogr. et statistique ; Institut « 19 septembre »* (Lisbonne) ; *Soc. des Journalistes de Lisbonne ; « Liga Gallega » de la Coruna ; Club Lusitano de Hong-Kong ; Cercle de la lecture française de Fiume* (Hongrie). *Membre hon., et M. correspondant :* le commandeur Antonio Padula. — *Association Royale des Architectes et Archéologues Portugais. Membre effectif :* M. José de Battaglia Ramos. — *Accademia Dafnica d'Acireale ; Soc. de géogr. de Lisbonne ; Académie de Nîmes. M. Correspondant :* M. Louis de Sarran d'Allard. — *Soc. scient. et list. d'Alais. Membres non résid. :* MM. X. da Cunha, dom Ant. de Portugal de Faria.

⚜ Vicomte E. de Rozière : *Les anciennes Familles du Midi, Les Isnards, Notices hist. et généal. rédigées d'après les documents orig. sur les familles de ce nom en Italie et dans le midi de la France, accomp. de blasons et de tableaux généalogiques.* Tome I. — Ce splendide volume n'est pas remarquable seulement par son exécution matérielle, toute digne d'éloge, mais davantage encore par la profondeur de l'érudition. De

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

même que, voulant écrire l'histoire des Courtin de Neufbourg, je fus amené à rechercher et écrire celle de vingt familles Courtin ou de Courtin, qui toutes prétendaient se rattacher au même tronc chevaleresque, — M. le vicomte de Rozière, voulant écrire la généalogie de la très noble Maison des Isnards, a été amené à s'occuper de ses très nombreux homonymes. Ce premier volume traite des Isnards du Comtat, Provence, Dauphiné, Languedoc et Italie, qui, bien que manquant de la preuve d'une origine commune, n'en ont pas moins des armoiries identiques. Le tome II, sous presse, traitera des Isnards de la Basse Provence, également très anciens, mais ayant des armoiries différentes. Cette différence ne constitue pas, d'ailleurs, la preuve d'une origine distincte ; et à ce propos, je demande au savant auteur la permission de n'adopter pas son sentiment (p. 28), ni celui de Pithon-Curt, sur l'origine de la famille d'Antoine Pauli (aliàs de Paulis, de Paul, de Pol), gentilhomme et consul de Carpentras en 1562, lors de l'entreprise du baron des Adrets sur cette ville. Cette famille, descendant de Bertrand Pauli, vivant à Carpentras au début du XIVe siècle, était, malgré la différence d'armoiries, un rameau des Pauli (ou de Pol), consuls d'Avignon un siècle avant, branche des Pauli ou Poli de Nice. C'était le sentiment du très regretté marquis de Seguins-Vassieux, le Chérin du Comtat.

Je voudrais pouvoir m'étendre bien davantage sur cette belle œuvre généalogique du vicomte de Rozière, mais l'espace m'est mesuré. Je veux du moins constatater qu'elle est de premier ordre, abondante en renseignements précieux, et qu'elle a droit à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

une place d'honneur dans les bibliothèques d'élite.

De même la *Table alphabétique de tous les noms de familles et de fiefs contenus dans les 4 vol. de l'« Histoire héroïque de la Noblesse de Provence, par Artefeuil »*, que va publier notre docte collègue, avec les armoiries à la suite de chaque nom. Il y ajoutera la réimpression du 4e vol. d'Artefeuil, qui manque à la plupart des exemplaires, et la liste de toutes les familles qui ont été maintenues nobles en Provence, avec la date de maintenue. Nous recommandons très vivement à nos collègues cette *Table d'Artefeuil*, dont le prospectus est joint au présent annuaire. — O. DE P.

⚜ Le beau sonnet, *Vision céleste*, inspiré au vicomte Oscar de Poli par la mort héroïque de S. A. R. Madame la Duchesse d'Alençon, et que nous avons publié dans notre annuaire de 1898, a été traduit avec une heureuse fidélité par un jeune et brillant poète portugais, notre hon. collègue M. J.-G. Mattoso da Fonseca.

Como nos velhos tempos da fé, do amor divino,
Altivo em proclamar seu divino ideal,
Os martyres caminhando p'ra a fogo triumphal
Erguiam mãos piedosas p'ra o eterno Solymo,

A angelica Princeza, a anjo peregrino,
Da Caridade terna, a victima Real,
Deixa ao mundo un exemplo sublime e immortal,
Pão santamente grande em seu fatal destino.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Santa visão celeste ! Justa coroação !
Como Joanna nas chammas, serena e sem pavor,
Vio o logar da alma, no Ceu que a fita e eucanta !...

Deus muito vos ferio no vosso coração.
Mas que esta lembrança adoce a vossa d'or,
Esposo e Filho feridos que choraes uma Santa !

✟ *Madame Louise de France*, par Léon de la Brière. (Paris, V. Retaux, 1899, in-8°, VI-403 p.). En remettant en lumière la royale et sainte mémoire, trop oubliée du monde, de la fille de Louis XV, la Vénérable Mère Thérèse de Saint-Augustin, M. Léon de la Brière a fait à la fois une noble action et un très beau livre, plein d'esprit, de cœur et de charme. Il est coutumier du fait. Avec quelle délicatesse de touche il pourtrait cette auguste Carmélite, renonçant aux prestiges de son rang pour ensevelir sa vie dans la bure de l'Ordre le plus austère ! La miséricorde divine devait à cette pieuse immolation une splendide récompense, et ce fut la conversion sincère, la mort très chrétienne de Louis XV, dont le récit forme un des chapitres les plus émouvants de ce beau livre digne de tout éloge.

✟ Un érudit bolonais, M. le chevalier Ugo Flandoli, a bien voulu nous signaler la découverte, en la belle église de S. Pétrone, à Bologne d'une fresque du xve siècle représentant une jeune fille vêtue en guerrier et tenant une bannière. « Les savants disent que c'est Jeanne d'Arc, qui fut la libératrice de la France, comme saint Pétrone fut, au même temps,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

le libérateur de Bologne. » M. le vicomte de Poli a remercié vivement de cette importante et gracieuse communication.

⚜ *Dictionnaire bibliographique et iconographique de la République de Saint-Marin*, par le baron L. de Montalbo, le duc Amédée Astraudo et le comte Galati de Riella. — Cette savante monographie, luxueusement éditée, fait le plus grand honneur à ses doctes auteurs, qui n'ont rien épargné pour en faire un véritable monument, digne de figurer au premier plan dans les bibliothèques d'élite. La bibliographie San-Marinoise est admirablement complète ; aucun des auteurs, journaux, revues, recueils qui ont parlé de la célèbre république, n'y est oublié. Un juste hommage y est rendu aux œuvres historiques de nos hon. collègues MM. Carlo Padiglione et Carlo Malagola, qui tour à tour ont consacré à l'Etat de Saint-Marin, petit par le territoire, grand par le caractère, des pages dignes de mémoire.

Nous y trouvons reproduits les passages les plus saillants de l'étude du vicomte Oscar de Poli sur cette république « fondée, dit-il, par un Saint à trois mille pieds au-dessus du niveau des hommes ». Ce superbe volume fourmille de précieuses illustrations de J. van Driesten : planches d'armoiries, de décorations, de costumes civils et militaires, en chromo; gravures et photogravures de portraits, statuts, tableaux de maîtres de la Pinacothèque et des églises de Saint-Marin, reliquaires, tombeaux, blasons dans le texte, sceaux, drapeaux, monuments, sites, scènes locales, etc. L'ouvrage débute par l'armorial San-Marinois, suivi d'une excellente carte topographique. Citons

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

encore le fac-simile de la lettre-autographe du général Bonaparte aux Capitaines-Régents de la République, en 1797, et les portraits de MM. C. Padiglione et C. Malagola. En résumé, l'œuvre est digne d'être louée sans réserves.

Le gouvernement de la République en a récompensé les auteurs en conférant au baron de Montalbo le titre héréditaire de comte, au duc Astraudo la plaque de grand-officier et au comte Galati de Riella le collier de commandeur de l'Ordre de Saint-Marin.

⚜ La Société d'émulation consultative des vieilles archives a découvert la preuve indiscutable que Salins (Jura) a été la première en date des villes de France ayant possédé une imprimerie et que le livre princeps qui en est sorti était un bréviaire de Jean des Prés.

⚜ *La Fête patriotique de la commune d'Hénencourt (25-26 juillet 1897)*, par le Vicomte Oscar de Poli, ancien prefet, ancien sous-préfet d'Abbeville. — Joli volume, finement illustré ; récit plein de verve d'une fête inoubliable, due à l'intelligente et patriotique initiative de notre hon. collègue le marquis de Lameth, maire d'Hénencourt, commandant en 1870 les vaillants Francs-Tireurs de la Somme. On ne lit pas sans émotion les vibrants discours de M. de Poli, qui présidait cette belle et touchante cérémonie, des commandants Blandel et Cailleux, de notre vén. collègue M. le chanoine Alix d'Yénis ; et les claironnantes poésies de Paul Déroulède, du marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, du regretté capitaine de Planhol, etc. — Le livre se termine par les historiques des ré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

giments de Bussy-Lameth et de Picardie, suivis d'un copieux index des noms, parmi lesquels nous relevons ceux-ci : Alvimare, Anterroches, Assas, Aumale, Avril, Balleroy, la Barre, la Barthe, Beaurepaire, Bernardy, du Blaisel, Boully, Brichanteau, Brion, du Buisson, Caix, Calonne, Charette, la Châtre, Choiseul, Courcelles, Croizier, Cuverville, Dampierre, Digoine, le Doulx, Elbée, Estourmel, Flers, de Gaillard, Gauville, Gironde, Gomer, Gouffier, Goussencourt, Gouy, Grassin, du Hauvel, Hémard, Humières, Lameth, Lancry, de Larche, Lardin, de Lépine, Lespinay, Ligondès, de Lisle, Louvencourt, Mainville, Margon, Marguerie, Mauroy, Milly, la Molère, Montagnac, Montbron, Orival, du Passage, le Picard, Pommereu, Ramel, Riencourt, la Rochethulon, Rohan, Rotrou, Saint-Pern, Sarcus, Sérillac, du Teil, Tiersonnier, la Vieuville, etc.

⚜ Un nouveau Pair du Royaume de Portugal : Dom Antoine de Macedo Papança, comte de Monsaraz, Grand du Royaume, membre de la R. Académie des sciences de Lisbonne, ancien député, poète justement célèbre, m. h. du C. H. de France.

Nous offrons à notre illustre collègue nos plus vives félicitations. *Honori decent honores !*

⚜ *Notice hist. sur Quentin de Goussencourt*, par Henri Tausin. L'auteur, avec son érudition accoutumée, éclaircit les points douteux de la carrière de Quentin de G., mayeur de Péronne en 1546 et 1547, d'une vieille race chevaleresque connue dès le XIIe siècle et dont M. H. Tausin donne la généal. avec filiation dep. 1356. Il n'a rencontré que 4 membres de cette maison

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

avant le XIVe siècle : Jean, abbé de Corbie, 1158; Pierre, 1221 ; Regnault, prieur de Croix, † 1270, et Agnès, sa sœur, † 1274. Je suis heureux de signaler à M. Tausin : Pierre de G., à la croisade en 1240 (charte de Damiette), probablement le même que le susdit Pierre ; 1241, Oudard de G. et Comtesse, sa femme, bourgeois de Reims, donnent à St-Corneille de Compiègne ce qu'ils ont à Goussencourt ; 1247, Roger de G., écuyer (*Cartul. de S. Corneille*, ms. latin 9171, p. 314 et 331) ; 1357, 19 oct., à Dreux, Jean de G., chev. bachelier, et Havet de G., écuyer, servant sous Robert de Clermont, maréchal de Normandie (*Pièces orig.*, Clermont-Tonnerre, 12).

La statistique suivante, dressée par M. Tausin, donne une fière idée de l'extraordinaire fécondité de la race française au bon vieux temps : Antoine de G., le père de Quentin, eut 10 enfants ; Quentin, 18 ; Robert, son fils, 8 ; Louis, son p.-fils, 14 ; soit 50 enfants en 4 générations !

⚜ Le 17 janvier, à Paris, chez madame Hasslauer, mère de madame la Vicomtesse de Champeaux-Verneuil, notre distingué collègue M. Auguste Bacqua, dans une très intéressante conférence accompagnée de projections photographiques, a raconté le grand voyage qu'il venait de faire dans l'Inde en compagnie de M. le comte de la Rochefoucauld.

Leurs Altesses Royales Monseigneur le Duc d'Alençon, Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse de Vendôme, étaient au premier rang de l'auditoire d'élite, et ont daigné complimenter vivement l'érudit et spirituel conférencier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

⚜ *Une œuvre originale*, par A. Mazon (Privas, 1899, in-8, 24 p., portrait). Cette œuvre originale, communiquée à l'auteur par le comte Henri de Gigord, est un ms. poétique (1768) du chevalier de Mauroy, brigadier des armées du Roi, auteur de fables traduites de John Gay (1784) et de maints petits vers, souvent très réussis, comme ceux-ci, adressés à sa femme :

Crois-moi, Cécile, il est, ma chère,
Deux sortes d'heureux ici-bas :
L'homme dont on ne parle guère,
La femme qu'on ne cite pas.

« Le chevalier de Mauroy appartenait à une branche fixée en Bourgogne d'une ancienne maison de Champagne, dont les titres remontent au XIIIe siècle, et que les héraldistes signalent comme étant un rameau puîné de l'antique et illustre Maison de Wallincourt, en Cambrésis et Artois... L'*Etat Militaire* le titre Vicomte de Mauroy de 1779 à 1791. » — Pages 22-23, de curieux détails sur l'Ordre des Félicitaires, institué vers 1760 par le Marquis de Chambonas, et sur le « Vigoureux Ordre des Fluteurs » fondé en Vivarais en 1715.

⚜ Le 9 février, en la grande salle des Agriculteurs de France, au cours d'une brillante soirée littéraire et musicale donnée par la Société des Etudes historiques, notre très distingué collègue M. René Bittard des Portes, docteur en droit, lauréat de l'Académie Française, a fait avec autant d'esprit que de savoir une conférence unanimement applaudie : *Grandes Dames et Patriotes* (*Souvenirs du* XVIIe *siècle*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

⚜ « *Pro Deo, Pro Rege.* — On ne saurait passer sous silence les deux beaux volumes de poésies que le vicomte Oscar de Poli vient de nous donner sous ces titres. On peut dire que toute sa vie tient dans ces deux fidélités à son Dieu et à son roi. Blessé à Castelfidardo en combattant pour le Saint-Siège, il devait, à quelques années de là, briser sa carrière politique et renoncer à ses hautes fonctions de préfet pour garder intactes ses convictions politiques. Alors il prend la plume et c'est au jour le jour qu'il écrit avec une facilité et une amabilité d'esprit qui rappellent Alexandre Dumas, tant de récits d'une grâce et d'une verve si française : *Jean Poigne d'Acier*, *Contes pour tous les âges*, *Petit Capet*, le chef-d'œuvre parmi les livres qu'a inspirés l'infortuné Louis XVII, *Mariola*, d'une inspiration si chrétienne, le *Capitaine Phébus*, *Feur-de-lys*, etc., etc. Soldat, M. de Poli fut fidèle à la devise de sa maison, *In sudore sanguinis*, à la sueur de son sang. Ecrivain et poète, c'est toute l'ardeur de son âme qu'il prodigue pour nous charmer et nous émouvoir. » — François de Nion.

⚜ Notre t. h. Président d'honneur M. le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré, — dans la séance tenue le 6 décembre 1898 par la Société archéologique de Nantes à l'effet de procéder au renouvellement triennal de son Bureau, — a été pour la seconde fois élu Président de cette importante Société savante.

⚜ *Ceffonds, lieu d'origine de Jacques d'Arc*, par l'Abbé Granger, Curé de Ceffonds. — L'auteur, avec une érudition consciencieuse, étaie l'assertion de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Charles du Lis, que le père de Jeanne d'Arc était de Ceffonds, en Champagne. Je suis d'autant plus porté à la croire fondée qu'en 1380, c. à. d. vers le temps où naquit Jacques d'Arc, de petits fiefs voisins de Ceffonds appartenaient à des « d'Arc ».

⚜ Le *Journal Officiel* du 14 avril 1898 a rendu sommairement compte de la lecture que notre t. h. Vice-Président M. le Marquis de Granges de Surgères avait faite, la veille, au Congrès des Sociétés savantes (Comité des Beaux-Arts), sur la Cathédrale de Nantes. Il s'agissait de très importants marchés, entièrement inédits, considérés comme perdus depuis longtemps, relatifs à la construction des grandes voûtes en 1626 et du transept méridional en 1631, et retrouvés au cours de longues et patientes recherches dans les anciennes minutes des notaires de Nantes.

La découverte de ces précieux documents, qui complètent si heureusement l'historique de cette antique cathédrale, la seule en France datant du xve siècle, a dû réjouir grandement le cœur de notre savant collègue, qui fut, il y a peu d'années, l'un des membres les plus actifs et les plus zélés du Comité fondé par feu Mgr Le Coq, Evêque de Nantes, pour l'achèvement de cet édifice.

Dans la « Liste des Lectures », faite au même Congrès, nous relevons d'autres noms qui nous sont chers : M. le baron Cavrois, Secrétaire général de l'Académie d'Arras : *Email de Vaux-en-Artois* (1581); M. Joseph Denais : *Le maître-autel de Denis Gervais à Saint-Maurice d'Angers* ; M. Robert Guerlin : *Tableaux offerts à la Confrérie de N.-D. du Puy, à Amiens* ; M. Paul de Longuemare, Président de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Soc. des Antiquaires de Normandie : *Le sphinx de Pavilly.*

⚜ *Recherches sur divers services publics du* XIIIe *au* XVIIe *siècle*, par le Colonel Borrelli de Serres (Paris, A. Picard, 1895, gr. in-8, VI-612 p.). Dans un excellent avant-propos, l'auteur expose l'utilité des documents de la comptabilité pour l'histoire du Moyen-Age. « Au milieu de l'innombrable foule qui touche des dons ou des traitements, qui manie les deniers, bénéficie des confiscations, paie les impôts et les amendes, fournit aux emprunts, tout personnage intéressant a son rôle rappelé par la nature et la durée de ses fonctions et missions, avec ses titres, gages, pensions, souvent ses possessions, sa parenté, la date de sa mort. Source intarissable d'annotations biographiques, de renseignements généalogiques. » On ne saurait mieux dire, et l'œuvre considérable de M. le Colonel de Serres justifie à chaque page ces prémisses. Les renseignements inédits, curieux, infiniment précieux, y fourmillent ; l'auteur a puisé à des sources aussi multiples que sûres ; en de très nombreuses questions il apporte de lumineuses rectifications.

Ses Notices relatives au XIIIe siècle concernent : I. La comptabilité publique. II. Notes sur les orig. du service financier. III. Quelques droits des Grands Officiers. IV. Orig. du droit de Tiers et Danger. V. Les prisées du service roturier. VI. Une légende administrative : La réforme de la prévoté de Paris et Et. Boileau. VII. Les Gentien tués à Mons-en-Puelle. — Les chapitres III, V et VII intéresseront plus particulièrement nos lecteurs. L'œuvre entière décèle une énorme puissance de travail, une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

méthode parfaite, une érudition de premier ordre.

⚜ « Dans le XIe volume de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* que publie M. le vicomte Oscar de Poli, et qui vient de paraître, nous trouvons une étude sur les *Armoiries des femmes*, d'après les sceaux, qui signale le sceau de Jeanne Chabot, dame de Montsoreau (mariée le 17 mars 1445 à Jean de Chambes) comme le « dernier exemple connu d'un écusson en bannière, c'est-à-dire carré, à la date de 1450 (p. 199). Si nous ne nous trompons, nous croyons pourtant avoir vu, il y a quelque vingt ans, au musée du Puy, la matrice en bronze d'un fort beau sceau, XVIe siècle, l'écusson carré de Jehanne de Jambes (Chambes), dame du Longuet, de Maridor, de Montsoreau, qui épousa un Polignac.

« D'après l'auteur de cette étude sigillographique, la combinaison qui laisse intact un des écus d'alliance « pour couper l'autre a toujours été fort rare » (p. 194), et il se borne à citer le sceau de notre Marie d'Anjou, femme de Charles VII, parti : le 1er, une fleur de lys et demie ; le 2e, tiercé en pal de Jérusalem, d'Anjou ancien et d'Anjou moderne, en 1440. (D'après Demay, *Sceaux de la Coll. Clairambault*, n° 3783). »

(*Revue de l'Anjou*, mars-avril 1898.)

⚜ *Histoire généalogique de la maison de Lantivy, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées, suivie des généalogies des Maisons de l'Estourbeillon et de Richemont de Richard'son*, par Théodore Courtaux et le comte de Lantivy de Trédion. — Tout le Morbihan et, on peut le dire, une bonne partie de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Noblesse et des fiefs de Bretagne et du Maine se trouvent dans ce très important recueil généalogique dû à la collaboration d'un professionnel, déjà connu par ses publications sur les familles de Bretagne, et d'un gentilhomme amateur, tous deux membres du C. H. Il contient d'intéressants chapitres sur les guerres de l'Ouest, d'après des documents inédits, et se termine par un double index d'au moins 3000 noms de familles et de lieux. Un grand nombre d'armoiries, dont quelques-unes inconnues jusqu'à présent, ont été placées en marge des alliances, et il a été fait un tirage à part des généalogies de l'Estourbeillon et de Richemont de Richard'son.

⚜ « Avec trois cents ans de généalogie, disait Walpole, on peut descendre de qui l'on veut. » — Le *Daily Graphic*, au lendemain de la mort de M. Gladstone, a publié une généalogie qui le faisait descendre, par les femmes, d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, et de Robert Bruce.

⚜ *Les Compagnons de Jeanne d'Arc*, par Henri Chapoy. (Paris, Bloud et Barral, 1898, in-8, XXIV-445 p., 3e éd.) Un agréable livre, plein de savoir et de patriotisme, monument consacré à Charles VII, le duc d'Alençon, Richemont, Dunois, La Hire, Saintrailles, et autres valeureux compaings de la Libératrice. L'auteur a voulu que son œuvre pût paraître dignement partout, dans la bibliothèque de l'érudit et sur la table du salon le plus austère ; il conserve fièrement à sa plume experte le respect d'elle-même et du lecteur (Voy. la *Revue des Questions héraldiques*, n° 6, article critique d'O. de Poli).

⚜ «... C'est, en tout cas, un dur document humain

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

que celui que vient de produire Judet, un document qui justifie la parole de Blanc de Saint-Bonnet : « Les pères ont des enfants qui ressemblent au fond de leurs pensées. » Le François Zola chassé du régiment et exaspéré contre des chefs qui, cependant, avaient été plus miséricordieux pour lui qu'on ne l'avait été pour bien d'autres, devait logiquement générer le *Père J'accuse* d'aujourd'hui, l'insulteur cynique et brutal de tout ce qui porte une épaulette... » EDOUARD DRUMONT, *Libre Parole.*

De la Coux (*Poitou*), *seigneurs de Mesnard, Villours, les Roseaux, les Bertrands, Magottier, l'Hérondière, la Roderie, Marivault, Boismarmin et Raumon* (Paris, 1898, in-8, 32 p., blason, tableau filiatif). Ce travail généalogique est étayé de nombreux actes authentiques remontant à la fin du XVIe siècle ; mais le nom est beaucoup plus ancien puisqu'on trouve en 1259 Simon de la Coux ; 1418, Jehan de la Coux, capitaine du château de la Roche-Salutière ; 1529, Jehan de la Coux, homme d'armes sous le sgr de la Fayette.

Dans la revue littéraire *O Recreio* de Lisbonne (n° du 27 juin 1898), notre hon. collègue M. Carlos Stuart Torrie a publié une excellente notice biographique de M. le vicomte de Poli, ornée d'un joli portrait en photogravure.

Légendes chrétiennes de tous pays, par Stephen Lefranc (Abbeville, C. Paillart, 1898, gr. in-8, 160 p). Ce joli recueil illustré fera la joie des petits qui veulent s'instruire, et des instruits qui voudront se distraire : *Mange, petit Jésus !* (légende de Westphalie). *L'Anneau de saint Marc* (Venise), *Le dernier barde* (Cornouailles), *Sainte Hélidée et le Sire de Pou-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

largue (Velay), *Les deux Messes de minuit du château de la Porte* (Sologne), *Le sire de Créquy* (Beauvoisis), *Les souliers d'or* (Souabe)... Mais il faudrait tout citer.

REVUES, ANNUAIRES, ALMANACHS. — *Bulletin héraldique de France*, XVIe année (Paris, 56, quai des Orfèvres. Mensuel, 12 fr. par an ; étr. 15 fr). Dirigé par notre docte ami M. Louis de la Roque, le *Bulletin héraldique* publie d'importants documents historiques, d'anciens armoriaux, notamment celui des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, des notices généalogiques, des notes d'état-civil nobiliaire, la liste biographique des connétables, maréchaux de France et officiers généraux, etc. Dans un de ses derniers numéros a paru une excellente notice, *Les Seigneurs d'Aulan, en Dauphiné*, de M. de la Roque, mentionnant l'alliance, au XVIe siècle, du comte Joseph de Suarez, conseiller au parlement d'Orange, régent de l'Université d'Avignon, avec Jeanne de Poli de Saint-Tronquet, père et mère du célèbre évêque de Vaison (1633) Joseph-Marie de Suarez, qui eut pour successeur (1667) dans son évêché Charles-Joseph de Suarez, son frère.

Annuaire de la Noblesse de France, par le vicomte A. Révérend (Paris, 1898, in-12, 508 p. Bureaux : r. Fontaine, 25). Outre l'état des Maisons souveraines, ducales et princières, ce volume, le 54e de la publication, contient des notices généalogiques sur les diverses branches de la maison Colonna, y compris celles de Corse, sur les maisons de Roquefeuil, O'Neill de Tyrone, Blandin de Chalain, Bourcier de Montureux et de Villers, Busquet de Caumont, du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Breuil du Bost de Gargilesse, du Mans de Chalais, Fourier de Bacourt et d'Hincourt, Gay de Taradel, Girard de la Chaise, Henrys d'Aubigny, Lavaur de Sainte-Fortunade, de Lestrange, de Maistre, Roy de Vacquières ; une notice sur les changements et additions de noms ; *Jurisprudence nobiliaire* (titres de marquis de Brézé, duc de Montebello, comte de Basta, comte du Bouchage, marquis d'Archiac ; nom de Lasnier de Loisellerie, nom d'Aubenizel) ; Ephémérides de la Noblesse, etc.

Almanach de Gotha, Annuaire Généal., diplom. et statistique, 136e année, 1899. — La partie généalogique de ce doyen des Almanachs héraldiques est comme toujours extrêmement soignée, et la partie statistique contient les plus utiles renseignements. A remarquer, ce passage de la *Préface* : «... Cette année encore, il n'a manqué de tentatives, produites parfois sur un ton comminatoire, en vue de détourner la Rédaction de ses principes d'impartialité absolue et de l'asservir à des intérêts particuliers. L'Almanach... s'en tient purement et simplement aux faits accomplis..., il n'a ni parti pris ni préférences d'aucun genre. D'autre part, en maintenant et en défendant les textes reconnus, il lui a plus d'une fois été donné de protéger les faibles contre des attaques qui ne lui paraissaient pas justifiées. Ici aussi s'applique le dicton : *Sit ut est aut non sit.* »

Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Soc. des Archives hist., 1898, tome 18 (Dir., M. Louis Audiat. — Semi-mensuel, 10 fr. par an. Libr. Z. Mortreuil, r. Eschassériaux, 42, Saintes). Principaux articles : *Famille Pénétreau*, de l'île de Ré ; *Un marin-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

saintongeois : Anatole de Bonsonge ; Tombes de la famille d'Agrippa d'Aubigné ; La descendance du marquis de Luchet, par le baron C. de Tourtoulon ; *Famille Vivier*, de La Rochelle ; *Savinien Cyrano et Bergerac ; Famille Mercier du Paty de Clam* ; Jules Pellisson, *Les cartes de visite saintongeoises* ; *Les fiefs de Soubise et Mortaigne*, par S. de la Nicollière-Teijeiro ; *Monument de Champlain à Québec*, par L. Audiat. — Peu de revues savantes sont aussi brillamment rédigées ; l'érudition y étincèle à chaque page ; les renseignements intéressants, précieux, y abondent ; chaque fascicule est un véritable et délicat régal pour les archéologues, les lettrés, les historiens, les héraldisants, les curieux.

Annuario della Nobiltà Italiana, 21e année, 1899, (Bari, Bureaux du *Giornale Araldico*, corso V. Emanuele, 81. Prix, 10 fr). — Très belle et très utile publication nobiliaire. On sait que cet élégant annuaire, orné de blasons en chromo ou gravés, et de portraits, est le « Gotha » de l'Italie. Dirigé et rédigé par M. le chevalier G. de Crollalanza, il contient d'innombrables notices sur les familles nobles de l'Italie. Ses 1.400 pages fourmillent de renseignements intéressants et précieux.

Notre érudit collègue M. Roger de Figuères a été nommé rédacteur en chef de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*. Ce nous est une très agréable occasion de parler de cette publication, dont il saura augmenter encore le succès, et qui constitue la plus intéressante des encyclopédies, en laquelle fourmillent les renseignements de valeur, et les trouvailles historiques, archéologiques et philologiques.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Danmarks Adels Aarbog, 16e année, 1899. — L'œuvre excellente de MM. H. R. Iliort-Lorenzen et A. Thiset se poursuit avec le même succès, justifié par la sûreté de sa rédaction, l'élégance de sa publication, les nombreux blasons en chromo et portraits héliogravés, tant anciens que modernes, dont elle est enrichie.

Revue hist. de l'Ouest, mensuelle. (Dir., le marquis de l'Estourbeillon ; Admin., J. de Kersauson ; Archiviste, Claude de Monti de Rezé. — 14e année, 1898 ; r. d'Argentré, 1, Nantes ; sur papier ordinaire, 12 fr. par an ; vergé, 16 fr.). Principaux articles : S. de la Nicollière-Teijeiro, *Les Saintes-Claires : Dern. jours d'un monastère à Nantes ;* Vicomte de Chabot, *Preuves de nobl. des Demoiselles du Poitou reçues dans la Maison royale de S. Louis à S. Cyr* (1686-1793) ; Baron de Saint-Pern et Marquis de l'Estourbeillon, *Réformation de la Nobl. de Bretagne ;* Robert de Courson, *Authenticité des Titres de croisade de la coll. Courtois ;* Marquis de Granges de Surgères, *Notes d'état-civil et hist. extraites des reg. des paroisses de l'arr. de Nantes dont les archives ont été détruites pendant la révolution ;* Vte Odon du Hautais, *Les la Motte de la Motte-rouge ;* Vte L. Urvoy de Port zamparc, *Orig. et généal. de la Maison de Trogoff ;* Aurélien de Courson, *La division de Vitré en 1832 : Combat de Toucheneau.*

Archives de la Soc. Française des collectionneurs d'Ex-libris, 5e année, 1898. Revue mensuelle, très élégante, aussi intéressante qu'érudite, bellement illustrée, et dirigée avec un succès croissant par M. le docteur Bouland, le savant Président de la dite Société.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Revue du Nivernais, 3e année, 1898, mens., illustrée. (Bureaux, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre) ; France, 10 fr. par an ; étr., 12 fr.) Belle et bonne revue, digne de son succès, qu'explique le nom de son éminent directeur, Achille Millien, qui y prodigue les trésors de son génie poétique.

La Maison de campagne, 40e année. (Paris, 56, quai des Orfèvres. Dir., M. Louis de la Roque. France, 12 fr. Etr. 15 fr.) Journal horticole et agricole illustré des châteaux, des villas, des petites et grandes propriétés rurales : Horticulture, arboriculture, basse-cour, connaissances utiles à la campagne, économie rurale et domestique, apiculture, modèles d'habitations rurales, plans de jardins, inventions nouvelles, hygiène domestique. — Véritable et très précieuse encyclopédie de la vie à la campagne.

Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, 1898, t. XXVII, gr. in-8, 560 p. — Ce beau volume contient l'histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu, par M. Georges Musset, qui s'est efforcé de reconstituer le cartulaire de cette abbaye, la plus célèbre de l'Aunis, et complète la liste des abbés, donnée en partie par le *Gallia Christiana*. Un ample index de 60 colonnes augmente encore l'importance de cette savante publication.

Monatsblat der Kais. Kœn. heraldischen gesellschaft « Adler ». — Bulletin mensuel de l'importante Soc. héraldique « Adler » ; nomhreuses notices généalogiques, biogr. et bibliographiques. Le n° de jan. 1899 donne le tableau des 32 quartiers de l'auguste et très regrettée Impératrice Elisabeth de Bavière, parmi lesquels : Arenberg, Visdelou, Mailly-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nesle, l'Arbaleste (vicomte de Melun), Harcourt, Hautefort, Pignatelli-Bisaccia.

Calendario d'oro, 11e année, 1899. — Organe officiel de l'Institut Héraldique Italien, ce très élégant volume in-8° d'un millier de pages, enrichi de blasons en chromo ou gravés, de portraits et de vues, renferme d'abondants et précieux renseignements, des études historico-généalogiques, une liste des Ordres de Chevalerie, d'érudites dissertations de MM. Carlo Padiglione, G. Prestera, Mgr Barbier de Montault, le Comte G. Guelfi, le comte G. Anguissola, F.F. de Béthencourt, et notre regretté Collègue H. Gourdon de Genouillac. Dans le vol. de 1898, nous avons remarqué une très belle planche portant les armoiries en chromo de S, A. R. le Duc de Calabre et de son auguste épouse la Princesse Marie-Louise de Bavière, en regard de deux fins portraits de Leurs Altesses Royales; et dans le vol. de 1899, des notices, avec portraits, sur nos hon. collègues MM. de Béthencourt, de Faria, C. Padiglione, D. Contigliozzi, le comte Boselli, Em. Portal, le duc Astraudo, le marquis F. Console, G. Cortellini, le marquis G. Pietramellara.

Recueil historique et littéraire, trimestriel. (Bureaux : rue du Général Henrion-Berthier, 3, Neuilly (Seine). Directeur : le baron M. Trigant de la Tour, Sociétaire des I pour l'héraldique). Les fascicules, entièrement rédigés par notre jeune et laborieux collègue, contiennent notamment les articles suivants : *Les Durfort-Léobard pendant la révolution, et leur descendance. — Le général comte Friant et sa mère. — Notes pour servir à la généal. du général de Belbèze.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— *Le château de Madrid.* — *Origine des Trigant.* — Une excellente étude sur les œuvres du savant abbé Girolami de Cortona, etc.

La Chronique héraldique et mondaine, mensuelle. (Mêmes bureaux, même Directeur). Le fascicule I donne les premières pages de l'*Histoire des Couppé et de leur descendance*, avec des notes sur les familles alliées, par le Docteur H. du Rest-Phélan et le baron M. Trigant de la Tour.

Revue Catholique de Normandie, semi-mensuelle. (Secr. de la Réd., M. Paul de Longuemare. Bureaux, r. du Meilet, 4 bis, Evreux. France, 10 fr. Etr. 12 fr.) Principaux articles : Comte de Marsy, *Un poète norm. de la fin du* XIIe *siècle* : l'abbé V. Bourrienne, *Odon de Conteville, évêque de Bayeux ; son rôle au début de la* 1re *croisade ;* l'Abbé Capron, *Dîme des agneaux et des oies, Procès entre le curé d'Anneville et ses paroissiens* (1749-1756) ; L. Couppey, *Notes hist. sur le prieuré d'Héauville à la Hague ;* P. de Longuemare, *Le mouvement cathol. en France ; Une famille d'auteurs : les Sainte-Marthe* (XVIe-XVIIIe *siècles*) ; l'abbé M. Godefroy, *Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada* (1648-1703) ; l'Abbé A. Gosselin, *Mgr de Saint-Vallier et son temps.*

Archives héraldiques Suisses, organe de la Soc. Suisse d'héraldique, 1898. Principaux articles : G. de Vivis, *Die Wappen der noch lebenden « Geschlechter » Luzerns.* — *Nobiliaire du pays de Neuchâtel.* R. A. Nüscheler, *Die Heraldik in den Glasgemälden von Kœnigsfelden.* F. Gull, *Die Konventsiegel der Abtei St-Gallen.* E. A Stückelberg, *Heraldische Analekten.* W. Tobler-Meyer, *Die Stühlinger ab Regensberg, von*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Waldhausen und in Eglisau. W. F. de Mülinen, *Glasgemälde des Protonotars und Propstes Niklaus von Wattenwyl. — Zweiter Teil. Geschichte der Heraldik in der Schweiz.* — Jean Grellet, *Les origines des arbres généalogiques.* Paul Ganz, *Wappen und Wappenbriefe der Hagnauer von Zurich.* — Nombreuses illustrations, gravures et chromos : sceaux, blasons, ex-libris, bas-reliefs, etc.

Giornale Araldico-Genealogico-Diplomatico, organe de la R. Académie Héraldique Italienne, dirigé par M. le chevalier G. de Crollalanza, 1897-98. Principaux articles : F. Ceretti, *Familles Mojaschini-Pio, Padelli, Panigadi, Pedocca, Personali.* Al. della Torre di Valsassina, *Ragionamento sull'antico titolo comitale che porta la famiglia Della Torre di Valsassina.* G. de Crollalanza, *Chronique héraldique.* Comte F. Pasini, *Le famiglie medioevali Ferraresi.* L. Salazar, *Hist. de la famille Salazar.* R. Siotto-Pintor, *Le titre de Don en Sardaigne.* G. Rossi, *I. Sicardi conti di Pezzana.* A. Boscassi, *Genovesi feudatari nel Regno di Napoli.* G. Corti, *Familles Aliprandi, Dugnani, Recalcati, Verri, Avvocati, Cigalini, Corti, Lucini, Raimondi.* A. del Pozzo, *Familles Mascambruno et Palamolla.* G. A. Castagneri, *Famille Bogiatto.*

Annales des Alpes. Recueil périodique des Archives des Hautes-Alpes, dirigé par M. le chanoine P. Guillaume, Archiviste du département. (Mensuel, France, 6 fr. Etr. 8 fr.). Principaux articles : Paul Guillaume, *La peste de 1630 à Ribiers ; Tableau des fonds des Archives dép. des H.-Alpes antér. à 1789 ; Les Artisans à Gap : Potiers, couteliers, char-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rons, et autres corps de métiers (XVIIe *et* XVIIIe *siècles*). — J. Brun-Durand : *M. Tamizey de Larroque.* — P. Guillaume : *Les familles Farel, Olphe-Galliard et Mutonis, et le diocèse de Gap en 1572. — Mémoires Gapençais de la famille Chabot. — La Noblesse de Gap en 1666. — Prix d'un cheval de bataille en 1555.* — Le R. P. Apollinaire de Valence : *Le Clergé des Alpes au Canada.*

La Revue mauve, (Bruxelles, rue du marché, 13 ; bi-mensuelle, in-4°. Abonnement : Belgique, 20 fr. Etranger, 25 fr.) — Cette très élégante revue littéraire, artistique, mondaine, sportive, etc., rédigée par une élite d'écrivains (Comtesse Marie de Villermont, Comte Maxime de Bousies, Gaston della Faille de Leverghem, vicomte de Grouchy, J.-K. Huysmans, Jules Lemaître, comte Zichy, comte Ch. de Villermont, baron d'Ornant, etc.) est imprimée en couleur mauve, d'où son titre. Elle est finement illustrée ; citons notamment deux ravissants portraits de S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre et de son auguste Fille, S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme. Les pages de Mme la comtesse Marie de Villermont sur le féminisme sont des plus remarquables par l'élévation de la pensée, un sens exquis des choses, les grâces de l'esprit et du style. — La partie héraldique, œuvre du marquis de Boinville, est agrémentée de blasons. En résumé, belle et bonne revue, toute charmante puisque, selon le conseil du poète, *miscet utile dulci.*

Jahrbuch der K.K. heraldischen gesellschaft « Adler ». (Wien, 1898, pet. in-4°, VIII-266 p. Nombreux sceaux et tables de filiation.) — Cette impor-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tante publication annuelle est sous la savante direction de S. E. le comte G. Pottickh de Pettenegg, Président de l'« Adler ». Le présent volume est rempli tout entier par deux grandes études généalogiques : *Die Geschichte der Grafen von Blagay*, par le Dr Louis de Thalloczy ; — *Auslændische Geschlechter in Ungarn*, par le Dr Moriz Wertner.

Revista Portugueza colonial e maritima, (Lisbonne, libr. Ferin, r. Nova do Almada, 74. *Directeur :* Ernesto J. de Castro e Vasconcellos. *Secrétaire :* Jer. da Camara Manoel.) — Cette excellente Revue se publie sous la haute protection de S. M. le Roi de Portugal. Dans son nº du 20 jan. 1899. nous avons lu avec le plus vif intérêt une importante étude de M. le chevalier Joseph Joûbert, *France et Portugal*, dans laquelle sont envisagées avec une sereine raison les conséquences, au point de vue colonial, d'une guerre entre la France et l'Angleterre. Notre éminent collègue conclut à la nécessité d'une alliance entre la France et le Portugal, « puissance coloniale de premier ordre », en vue de refréner la proverbiale et menaçante voracité de l'Anglais.

Mémoires de la Société acad. de l'Aube, t. LXI, 1897. Principaux articles : Albert Babeau, *Les vieilles enseignes de Troyes*. J.-P. de Lutel, *Une promenade dans Troyes en 1482*. L'Abbé Ch. Nioré, *Les Triomphes de Pétrarque sur un vitrail de l'égl. d'Ervy*. Mgr E.-A. Blampignon, *Un prieur et un seigneur de campagne sur les bords de l'Aube*. A Roserot, *Les Ephémérides Troyennes de Groslev ; table de concordance entre l'édition orig. et la réimpr. de 1811*. L'Abbé G. Ferrari-Moreni, *Le Calendrier grégorien, sa*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

valeur scient. et sa perpétuité. Lucien Morel, *Les délégués de la municip. Troyenne au Sacre de Louis XVI, et la question de la capitalité de la Champagne.*

Revue musicale Sainte Cécile, fondée par M. Emile Mennesson et dédiée aux artistes et aux familles. — Excellente publication bi-mensuelle, donnant chaque mois en supplément un morceau de musique inédit, (Bureaux : boulevard Cérès. 2, Reims (Marne). Abonnement : France, 4 fr. Etranger, 5 fr.).

Maandblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw », 16e année, 1898. Organe de la savante société hollandaise « Nederlandsche Leeuw », dans lequel se publient de consciencieuses études généalogiques, héraldiques, historiques et archéologiques.

Flirt. C'est le vocable d'une élégante et spirituelle revue littéraire, artistique, mondaine, publiée à Palerme, et dans laquelle les *Nouvelles héraldiques* sont rédigées avec son talent accoutumé par le commandeur Em. Portal, qui, dans le n° du 30 juin, a consacré un article très flatteur à notre annuaire de 1898.

Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne, t. XI (Thonon, 1897). Principaux articles : L.-E. Piccard, *Dignitaires du comté de Genevois nommés à Ripaille en 1440 ; Présentation d'Isabelle de Chalon, dame de Vaud, à la cure de Vauriez (1349) ; Les anc. Corporations d'arts et métiers de Thonon.* A. Duplan : *Jean de Blonay, dit de St-Paul, prieur du chap. de St-Anatoile de Salins (Jura), 1550.* F. Dubouloz-Dupas et A Folliet, *Biogr. du général Dupas*, avec portrait.

La Giberne, publ. mensuelle illutrée en couleurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

(Paris, r. Victor Massé, 6. Dir. : L. Fallou. Un an, 10 fr. ; 6 mois, 6 fr.). Cette revue se recommande à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux choses militaires ; elle comprend notamment des descriptions d'uniformes, accomp. d'aquarelles. Le n° 1 en donne trois de L. Vallet : Les premiers Hussards, Officier d'Esterhazy-Hussards (1740), et Guidon des Dragons de la Reine (1725).

Annales du Mont St-Michel, publ. par les Rév. Pères Missionnaires. (France, 2 fr. par an ; étr., 3 fr.) charmante et docte petite revue mensuelle, qui prouve bien que « la science et la foi sont sœurs ».

L'Ecriture, Revue mensuelle des arts et des sciences graphiques (Institut sténogr., r. Bonaparte, 62, Paris ; éd. de luxe, 10 fr. par an ; éd. ordinaire, 5 fr.) Principaux collaborateurs : MM. Joseph Depoin, comte de Bourmont, de Chambéret, C. R. de Graville.

La Legittimità Militante, revue politique et historique. (Bologne, 55, via S. Stefano. Italie, 12 fr. par an ; étr. 15 fr.) Dirigée par Mme la marquise Malvolta di San Silverio, cette revue défend avec autant d'énergie que de talent les impérissables principes de la légitimité, hors desquels les peuples, exploités par la bande des politiciens, ne rencontrent que duperies et catastrophes.

Bulletin de l'Association des Chevaliers Pontificaux, trimestriel (r. des Acacias, 45, Paris) ; 8e année, 1898. Principaux articles : l'Abbé L.-M. Colson, *Allocution aux Chevaliers Pontificaux*, 27 avril 1898 ; A. Millien, *Vieille église ;* Vicomte de Poli, *Cl.-Noël le Mire*, notice biogr. ; *L'Association des Chevaliers*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Pont., ses orig., son but; Marquis de Surgères, *Le Mont Saint-Michel* (sonnet).

Le savant doyen de la Faculté et Président de l'Académie d'Aix, M. Guibal, dans un compte rendu qu'il a donné, en séance publique, du remarquable travail de notre hon. collègue M. Paul de Faucher sur « Les Tributiis » (V. notre annuaire de 1898, p.429), a fait, à propos des duels du capitaine de Châteauneuf, si bellement narrés par M. de Faucher, un charmant rapprochement entre son héros et celui de M. Eugène Rostand, nés en la même année. M. Guibal a félicité le docte historien des Tributiis d'avoir mis en lumière la vie de ce duelliste provençal, jusqu'alors inconnu.

Histoire militaire des Corses au service de la France, par M. le capitaine Xavier Poli, du 45e d'infanterie, partie I, tome I : *Bandes Corses. Régiment d'Ornano. Régiment d'Antomaria de Casanova. Les Corses, premiers colonisateurs frrnçais dans le Nord de l'Afrique* (1520-1633). Ajaccio, libr. D. de Peretti, 1898, in-8, x-247 p. — Scrupuleusement étudiée, richement documentée, bellement écrite, cette histoire militaire des Corses sera pour beaucoup de ses lecteurs une véritable révélation ; en effet, on croit généralement que les Corses commencèrent à servir la France au milieu du xvie siècle, sous la conduite de l'illustre Sampiero d'Ornano ; mais dès le xive on en trouve au service de nos Rois, dans la guerre de Cent ans. L'auteur s'élève justement contre le préjugé qui considère les soldats de Sampiero comme des étrangers au service de la France : or les bandes Corses

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

faisaient partie de ses armées au même titre et sur le même pied que les bandes de Picardie, Champagne, Piémont, etc. Brantôme et d'autres contemporains rendent hommage à l'intrépidité proverbiale des Corses ; on peut dire que c'est par un stage de près de quatre siècles de valeur, de dévouement, d'honneur et de gloire qu'ils ont mérité et conquis leur définitive nationalité française.

⚜ «... Ce fut la raison d'État qui referma sur Mattioli — comme la pierre du tombeau — les portes de la Bastille. Et la raison d'Etat eut raison. Il fallait ou laisser l'imposture impunie ou, pour la châtier, ayant violé le territoire italien, répondre de cette violation par une prise d'armes. La France ne se vengerait de la duplicité de ce fripon qu'en faisant éclater, avec le scandale des humiliantes révélations, la guerre, qui, derrière soi, traîne son cortège de crimes, de deuils et de misères. Le despotisme, dans une vue supérieure de la sécurité nationale, et pour le maintien de la paix, commit une illégalité.

« Ce fut un acte de haute et de sage politique. Le silence de la Bastille n'aurait jamais enveloppé d'autres abus, qu'il nous faudrait regretter la vieille forteresse. Elle avait, certains jours, du bon. C'était lorsque sa nuit se faisait sur les traîtres et leurs complicités... » — Georges Montorgueil, *L'homme au masque de fer*. (*L'Eclair*, 18 sept. 1898.)

⚜ *Lou Gau*, » cantaire di revendicacioun prouvençalo », publié à « Tarascoun sus Rose », a donné, dans son N° du 25 sept. 1898, le portrait de notre hon. collègue le marquis de Gan–

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

telmi d'Ille, avec une élogieuse notice biographique.

⚜ *Francois II, Roi de Naples,* par A. Insogna· (Paris, J. Briguet, 83, rue de Rennes, 1898, in-8°, 470 p. Portraits du Roi, vues de Naples). Ce livre d'un Napolitain fidèle à son Prince glorifie l'auguste héros de Gaëte, dont il dit la vie si tourmentée, les vertus éminentes, le royal patriotisme, la foi vaillante et la souveraine dignité dans les plus rudes épreuves; car tous les Rois en exil ne sont taillés sur le patron fantaisiste d'un romancier qui n'est plus. C'est aussi l'histoire douloureusement documentée du Royaume des Deux-Siciles, de 1859 à 1896. Comme Horace, nous saluons « la blanche fidélité » et nous félicitons l'historien de François II de son œuvre justicière et de son indéfectible loyalisme.

⚜ Article 35 de la loi du 15 juillet 1889 : « Sont assujettis au paiement d'une *taxe militaire* ceux qui, par suite d'exemption, ...bénéficieront de l'exonération du service dans l'armée active. »

Avant leur ascension politique, les républicains honnissaient l'ancien impôt de la *taille,* qui n'était en somme que la taxe justement imposée aux exemptés du service militaire; maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils rétablissent la taille. Bizarre, mais bien nature !

⚜ *Wanda, scènes Russes en 2 actes,* par G. de Rosa Rullo. (Naples, 1898, in-8°, 90 p.) Belle œuvre dramatique d'un écrivain d'Italie, d'une trame forte et captivante; première d'une série qui s'annonce par un succès.

⚜ Le dimanche 25 septembre 1898, la commune

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Volx, — joli village des Alpes, bâti sur le flanc d'un rocher, — était en fête pour l'inauguration de l' « Avenue Roumanille » et de la « Place des Félibres ». Volx, dit *Le Soleil du Midi*, « a pour maire le marquis de Gantelmi d'Ille, un excellent provençal et un administrateur intelligent, consciencieux, sous le régime duquel le petit pays a totalement fait peau neuve. L'église a été artistiquement restaurée, les quelques monuments ou vestiges antiques tirés de l'oubli, et l'aspect général s'est sensiblement modifié. De plus, Volx porte sur son écu de gueules, qu'emportent dans leur vol deux ailes sœurs... devinez quoi? Une crémaillère!... C'est bien cela, après les susdites restaurations, nos félibres pendaient la crémaillère! » Après la messe en musique, le banquet, agrémenté de vibrants discours patriotiques, notamment par notre hon. collègue M. d'Ille ; puis farandoles et fanfares ; « tout cela fut charmant. »

« Le vicomte Oscar de Poli est peut-être de tous les écrivains le plus populaire dans les familles françaises : c'est que nul ne sait mieux passionner le lecteur en joignant l'intérêt de l'histoire à l'intérêt de la fiction. Ses romans principaux, œuvre de longue haleine, dénotent une imagination féconde, une entente parfaite des ressorts de l'action, et un style qui coule de source.

« Actif, intelligent, spirituel, doué d'une éloquence « entraînante, écrivain de premier ordre, — dit « *L'Ouvrier* de Paris, — Oscar de Poli a écrit maints « ouvrages recherchés des érudits et des délicats, où « il élucide avec une merveilleuse sagacité des diffi- « cultés historiques, jusqu'alors restées dans l'ombre ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« mais, s'il est orateur, polémiste, historien, poète, « Oscar de Poli est par-dessus tout cela un romancier. « Tel de ses romans, en effet, n'aurait pas été dé- « savoué par le grand Alexandre Dumas père, le roi « des romanciers populaires. Et, de fait, Oscar de « Poli a été appelé plus d'une fois *l'Alexandre Dumas « catholique* ».

« Toutes ses œuvres, si dramatiques qu'elles soient, sont d'esprit franchement chrétien ; l'auteur se respecte et respecte son lecteur ; il respecte aussi l'histoire et ne la courbe pas sous la fiction. Tout en donnant à la Trame et aux dialogues une allure toute vive et toute charmante, comme il sait bien embrouiller le fil pour le démêler ensuite avec une habileté sans pareille! Quelle grâce il donne aux chastes figures de femme qui traversent l'action ! Quelle bonne vieille gaîté française dans les réparties de ses personnages comiques !

« *Parise*, œuvre entièrement inédite du célèbre écrivain, est au moins égale à ses devancières : *Les Régicides*, *Le capitaine Phébus*, *Fleur-de-lys*, *Petit-Capet*, *Le Masque de fer*, *Mariola*, *Amymone*, *Jean Poigne d'Acier*, etc., etc. L'action du grand roman historique de *Parise*, dont nous offrons la primeur à nos lecteurs, se déroule sous le règne de saint Louis, dont la grande et prestigieuse figure plane sur tout le récit. *Parise*, la jolie parisienne de vingt ans, à travers les péripéties les plus émouvantes et les plus inattendues, suit le Roi en Egypte et... Mais nous voulons laisser à nos intelligents lecteurs le soin de deviner l'épilogue d'un roman historique qui les passionnera au plus haut point, nous en avons la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

certitude absolue. » M. DE LA FARGUE. (*La Patrie*, de Montréal (Canada), 24 décembre 1898.)

Dans son N° du 19 mars, le *Correio de Cintra* (Portugal) a donné en première page le portrait de notre honoré collègue M. le Marquis de Liveri, avec une ample notice biographique dans laquelle sont mis en lumière ses multiples et éminents mérites.

Le Duc d'Orléans, par Raoul Poujol de Fréchencourt. (Bureaux de la *Gazette de France*, 1898, in-12, 93 p.) Livre d'un militant et d'un croyant, aux pages vibrantes, irradiées d'indéfectible espérance.

Dans un vieux numéro du *Figaro* (6 juin 1896) je lis qu'en 1838, à Paris, fut exécuté « le condamné « Perrin, un ouvrier imprimeur de 24 ans qui inventa « le *truc* de la lettre qu'on donne à lire pour assaillir « sa victime ». Il me semble que Jacques Clément l'avait inventé deux siècles et demi avant le dit Perrin.

Jeanne d'Arc. Sa vraie mission : 1° Réfut. des idées nouvelles émises par MM. H. Martin, Quicherat, Wallon, de Carné, Fabre, Lafontaine, Desjardins, l'abbé Debout, etc., en un mot presque tous les auteurs de nos jours, qui soutiennent que sa mission ne se bornait pas au Sacre de Reims; ce qui mettrait ainsi la volonté divine en contradiction avec les promesses de la Pucelle. 2° Réfut. de tous nos historiens, qui ont admis jusqu'à ce jour l'authenticité de la lettre si connue de la Pucelle au roi d'Angl., contenant sa déclar. de guerre et sa prédiction de chasser elle-même tous les Anglais de France, tandis que cette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lettre, à nos yeux, est apocryphe, par J.-E. Choussy. 2e éd. (Orléans, H. Herluison, 1896, in-8°, 182 p.) L'intitulé est long, mais il dispense le critique d'exposer la thèse du docte auteur, soutenue par lui avec une chaleur convaincante. La lecture de son œuvre de controverse, vraiment remarquable, m'a pleinement confirmé dans un sentiment conforme à son argumentation lumineuse et à ses sages conclusions.

Le *Moniteur des Consulats* (n° du 21 avril 1898) a publié, avec portrait, une excellente notice biographique de notre hon. collègue le baron Amédée Astraudo (depuis, honoré du titre de duc par S.S. le Pape), œuvre de notre hon. collègue le comte de Montalbo.

O Perfume, élégante et spirituelle Revue illustrée de Lisbonne, a pour Directeurs MM. Manuel de Mendonça Pereira Pinto, José de Battaglia Ramos et Joaquim Ribeiro de Carvalho, tous Membres du C. H. de France. L'excellent esprit de cette très intéressante Revue et la variété de ses articles, justifient amplement son succès, qui ne pourra que croître encore. C'est notre vœu sincère et notre ferme conviction. Nous y remarquons, entre autres illustrations, les portraits de plusieurs de nos hon. collègues Portugais, avec notices biographiques, écrites avec autant de tact que de talent.

Nous les retrouvons avec plaisir dans le charmant *Album du Perfume*, œuvre collective et parfaitement réussie de ses distingués Directeurs, dédiée à S. Exc. le vicomte de Castilho. Voici la liste des portraits qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nous intéressent plus particulièrement : S.S. le Pape Léon XIII, LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal, la Reine Régente d'Espagne, Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'Orléans ; LL. AA. RR. le Prince de Beira, Duc de Barcellos, la Duchesse d'Aoste ; S. Exc. Révme Mgr André Ajuti, Nonce Apostolique près la Cour de Portugal ; et parmi nos hon. Collègues : João de Deus, le très illustre et très regretté Poète, et son digne fils José de Battaglia Ramos, Manuel de Mendonça Pereira Pinto (Balsemão), D. Antonio de Portugal de Faria, Arthur Tavares de Mello, D. Francisco Peixoto da Silva e Bourbon (Lindoso) ; S. Exc. le comte de Monsaraz, poète éminent, Pair du Royaume de Portugal ; S. Exc. le comte de Figueira ; J. Ribeiro de Carvalho ; J. Pereira Franco Monteiro, J.-G. Mattoso da Fonseca, le Marquis de Liveri ; S. Exc. Mr João Franco Castello Branco, ancien ministre ; le vicomte de Sanchez de Baêna, J.-C. Mardel de Arriaga ; le vicomte de Poli.

⚜ «... Jamais l'ancienne société n'aurait admis une pareille atteinte à la liberté humaine. Chacun était dans sa fonction, dans son type et dans sa vocation. Les laboureurs labouraient, les artistes peignaient ou sculptaient, les prêtres priaient, les gentilshommes se faisaient tuer par tradition et par dévouement, et les gens sanguins, les gens auxquels déplaisait la vie régulière et qui aimaient le métier des armes, allaient volontairement, et de leur plein gré, se faire enrôler au quai de la Rapée. C'est avec cette organisation que la France était devenue la plus puissante nation du monde, dans la paix comme dans la guerre. » (Ed. Drumont, *Libre Parole*, 8 août 1896.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les Sceaux du Ponthieu, par le marquis de Belleval. (Paris, E. Lechevalier, in-8, 300 p., 9 pl. et nombr. sceaux dans le texte.) Cette œuvre excellente complète le recueil sigillogr. du regretté M. Demay, *Sceaux de la Picardie;* son mérite particulier, c'est que dans ses 772 numéros elle en compte beaucoup d'inédits, recueillis par l'érudit auteur dans ses archives personnelles, ou dans des chartriers privés où M. Demay n'avait pas eu accès. (Voy. la *Revue des Questions héraldiques*, n° 6.)

Notre T. H. Vice-Président le marquis de Granges de Surgères a eu une belle joie paternelle : son second fils a été reçu, le 22 juillet 1898, bachelier ès lettres à Caen, et, le 24, bachelier ès sciences à Rennes. — De même, notre hon. collègue M. Paul Huet, dont le fils a été reçu, avec le n° 8, à l'Ecole Polytechnique.

Illustration historico-archéologique d'Aderno, par le prévôt Salv. Petronio Russo, curé d'Aderno, docteur en théologie et en droit canonique. (Aderno, 1897, in-8. carré, 156 p. Portrait de l'auteur, 20 pl. de vues, plans, monnaies antiques, blason, inscriptions.) Savante monographie d'une vieille cité voisine de l'Etna, l'*Adranum* des anciens, dont l'origine se perd dans la nuit des temps cyclopéens.

Le plus ancien régiment de l'armée russe, 13e Grenadiers d'Erivan, célébrant le 251e anniversaire de sa création, avait demandé à la *Revue du Cercle militaire* quel était notre régiment le plus ancien, pour lui envoyer des félicitations. Il lui aurait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

été répondu que c'était le 2e de ligne ; erreur manifeste puisque ce régiment ne fut qu'un dédoublement, en 1776, du régiment de Picardie (aujourd'hui 1er de ligne), créé en 1569 et qui eut pour premiers capitaines MM. de Sarrieu, de Gohas, de St-Géran, de Verrière, de Mauny, de Borda, de Boisbreton, Tournecoup, Mascrani, Lago, de Lussan, de Castel, Poli, de Chantil, de Valavoire et Quintini. (Cf. l'historique du Régiment de Picardie, par le vicomte O. de Poli, dans *La fête patriotique d'Hénencourt*, pp. 99-129.)

⚜ *Marquise de Sévigné* : *Pensées chrétiennes*, recueillies par Léon de la Brière. (E. Plon, 1898, pet. in-16, VIII-331 p.) L'esprit de la grande marquise avait du cœur ; ce recueil exquis prouve que son âme avait de l'esprit. Tout imprégnée de chrétienne raison, la petite-fille de sainte Chantal avait de qui tenir. Sa façon de penser n'a pas plus vieilli que son style, et telle de ses réflexions semble écrite de ce matin ; par exemple, celle-ci que nous méditerons avec fruit : « La Providence a ses raisons et n'en manque pas, même quand les *chrétiens* perdent des batailles et des empires contre les *infidèles*. » C'est une bonne et charmante idée qu'a eue M. Léon de la Brière d'ajouter ce joli petit livre à son bel ouvrage couronné par l'Académie Française : *Mme de Sévigné en Bretagne*.

⚜ « Conseil Héraldique de France. — Le Conseil Héraldique de France, fondé par M. le Vicomte Oscar de Poli, et dont il est le président actif, vient de publier son onzième annuaire. Parmi les membres de cette éminente société — aussi catho-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lique que française — nous remarquons les noms suivants de nos compatriotes que nous citons par départements et par ordre alphabétique. (*Suit la liste de nos 21 Collègues des départements de la Marne, des Ardennes, de l'Aisne et de la Meuse.*)

« A cette vaillante société et aux membres distingués qui la composent et, en particulier, à nos compatriotes de Champagne, nous présentons nos humbles hommages, les assurant de notre modeste concours dans la mesure de notre possible. Ils travaillent, ces hommes au cœur grand et généreux, pour faire revivre ou plutôt pour conserver avec un soin jaloux les documents historiques qui nous restent des siècles passés. Au prix de quels labeurs n'arrivent-ils pas à rectifier certaines erreurs, à préciser des dates dont la portée n'échappera à aucun écrivain sérieux et impartial !

« Nos félicitations à l'éminent fondateur du Conseil Héraldique de France, qui a su grouper autour de lui tant de sympathies désintéressées. Nos vœux l'accompagnent dans sa noble et patriotique entreprise, lui et les milliers de Français qu'il a entraînés à sa suite » — L. R. (*La Paix sociale*, de Reims, 23 sept. 1898.)

⚜ Colonel Borrelli de Serres : *La réunion des provinces septentrionales à la Couronne par Ph. Auguste* (Paris, Alph. Picard, 82, r. Bonaparte, 1899, in-8, 147 p.) Il est peu d'érudits aussi laborieux, aussi consciencieux, aussi sagaces que l'auteur de cette remarquable étude, qui précise lumineusement les circonstances et les dates de la réunion de l'Amiénois, de l'Artois, du Vermandois et du Valois à la Couronne, et démontre sans conteste la fausseté de l'opi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nion attribuant un 5e mariage à Eléonor de Vermandoie. Le docte auteur rectifie, en passant, maintes autres erreurs accréditées par des historiens et des généalogistes.

⚜ Conseil Héraldique de France. — « Ont été nommés Membres Honoraires de cette importante Société, qui a pour objet l'étude de toutes les questions nobiliaires et la vulgarisation de la Science héraldique, Messieurs J.-C. Mardel de Arriaga, D. Fr. Peixoto da Silva et Bourbon (Lindoso), D. Antonio de Portugal de Faria, J. Pereira Franco Monteiro, J.-G. Mattoso da Fonseca et Manoel de Mendonça Pereira Pinto (Balsemão). — A l'éminent publiciste et glorieux champion de la cause catholique et monarchique en France, notre ami le vicomte de Poli, nous adressons nos vifs remerciements de la bienveillance particulière avec laquelle il nous fait la faveur de nous traiter, ainsi que nos susdits compatriotes, qui certes sont reconnaissants d'une si claire manifestation de la haute appréciation en laquelle ils sont tenus dans la nation chevaleresque par excellence, — la très glorieuse France. » — (*O Perfume*, de Lisbonne, 2 avril 1898.)

⚜ S. M. le Roi de Roumanie, qui récemment conférait à notre hon. collègue M. Louis de Sarran d'Allard la croix d'Officier de l'O. R. de la Couronne, a daigné agréer l'hommage d'un exemplaire des *Leggende latine*. (Voir à la *Bibliographie*.)

⚜ Le 7 février 1899, en reprenant la Présidence de la Société Archéologique de Nantes, notre t. h. Président d'honneur le comte A. de Bremond d'Ars,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

marquis de Migré, a prononcé une remarquable allocution dans laquelle nous relevons de chaleureux éloges à l'adresse de MM. S. de la Nicollière-Teijeiro, Paul de Berthou, Frédéric Saulnier, Léon de Berluc-Pérussis, le vicomte P. de Lisle du Dreneuc, le baron Gaëtan de Wismes, Louis Audiat, le marquis de l'Estourbeillon, Claude de Monti de Rezé, J. de Kersauson de Pennendreff, le marquis de Gantelmi d'Ille, le vicomte Olivier de Gourcuff, le baron Guillibert, Henry de la Peyrade, et aussi de notre t. h. et très regretté Président d'honneur le savant Philippe Tamizey de Larroque ; autant de noms chers au C. H. de France. De cette spirituelle allocution tout serait à citer ; jugez-en par sa péroraison, toute charmante :

« Je sais qu'à mon âge les meilleures armes — c'est-à-dire les plus agréables satisfactions de la retraite — ce sont les Lettres : *Aptissima sunt arma senectutis artes*, mais que ce n'est pas pour nous seul :

Serit arbores, quæ alteri sæculo prosient,

vers du poète Cæcilius que je me permets de traduire ainsi à l'adresse de mes plus jeunes confrères de la Société :

Puissiez-vous profiter des fruits et de l'ombrage
De ces arbres semés pour le siècle prochain !

« Car c'est vous qui aurez préparé ces plants sur lesquels se fondent nos espérances. Je ne puis maintenant qu'encourager vos travaux, tout en y trouvant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mon profit comme le sage de l'antiquité parvenu au terme de sa carrière, et disant encore à ses jeunes et studieux disciples : « En vieillissant, je m'instruis tous les jours. »

Maison de l'Estourbeillon (*Bretagne*), *Marquis de l'Estourbeillon et de la Garnache*, *barons de Beauvoir*, *etc.* (Extr. de l'*Hist. généal. de la Maison de Lantivy*. V. ci-dessus, et notre *Bibliographie*, article Courteaux). Très bonne histoire d'une Maison chevaleresque connue sans interruption depuis le XIe siècle, et qui a produit en 1249 un croisé, en 1867 un volontaire mort au service du S. Siège, en 1898 un député du Morbihan, notre docte collègue M. le Marquis de l'Estourbeillon.

« Madame la baronne Orsatelli, née de Poli, qu'une foule de parents et d'amis conduisaient dimanche dernier à sa dernière demeure, appartenait par son père à une des familles les plus considérables de la Corse. Elle avait tenu une place distinguée dans la société bastiaise. Sa maison était de celles où s'étaient rencontrés, depuis plus de cinquante ans, tous les hommes qui, à des degrés divers, ont joué un rôle à Bastia. Ils étaient certains d'y trouver un accueil aimable, et une conversation à la fois intéressante et instructive, car les souvenirs de la maîtresse de maison embrassaient presque tout le siècle qui va finir.

« Sa mère était la fille du lieutenant-général comte de Casabianca, sénateur du 1er empire et Pair de France sous la Restauration. Le baron Orsatelli, son mari, était fils du général Orsatelli, dont la bravoure

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

était légendaire dans les armées de Napoléon Ier. Elle est morte à 86 ans, ayant conservé jusqu'à ses derniers jours sa vive intelligence. Elle avait demandé elle-même les secours de la religion. Ayant vécu pieusement, pieusement elle a voulu mourir. »

(*Bastia-Journal*, 21 fév. 1899.)

⚜ *Les Deux Reines*, une gerbe de vers fleuris et charmants offerte à S. M. la Reine de Portugal par M. le marquis de Granges de Surgères, vice-président du Conseil Héraldique de France, président du Comité breton du 4e Centenaire de la découverte de la route maritime de l'Inde ; — un privilégié qui cumule avec le même succès l'histoire, l'art, l'archéologie et la poésie. Et quelle grâce chevaleresque, toute française, dans ces élégants quatrains à l'honneur de « la bonne duchesse », et de la Fille de France, « orgueil des fleurs de lys », à qui ils sont dédiés ! Jugez-en par le quatrain final, le quatrain d'envoi :

La Bretagne fournit une Reine à la France,
Et la France en donne une au pays de Bragance.
Madame, on dit déjà que leur lot est égal.
Nous sommes tous jaloux du sort du Portugal.

⚜ Nous ne voulons qu'annoncer aujourd'hui une grande et belle œuvre qui arrive bien à son heure, *Album Héraldique de l'Armée française*, publié (sous la direction du vicomte Oscar de Poli, président du Conseil Héraldique de France, directeur de la *Revue*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

des Questions Héraldiques) par M. G. de Beauregard, ancien député. (Bureaux : rue des Petits-Carreaux, 11, Paris.)

⚜ Une femme du monde, âgée de 46 ans, ayant élevé admirablement ses enfants, demeurant à Paris auprès de sa mère, désire, pour augmenter ses ressources, employer ses journées auprès d'enfants, de jeunes filles, de personnes âgées, ou aider des personnes très occupées à faire leurs comptes et gouverner leur maison, visites de charité, etc. Mme la marquise de Lespinay (quai d'Orsay, 105, Paris) sera heureuse de donner de vive voix tous les renseignements nécessaires.

⚜ Le 2 février, à la Société scientifique et littéraire d'Alais, M. de Sarran d'Allard, à l'occasion du *Centenaire de Garrett*, a fait une conférence très goûtée sur le fondateur du romantisme portugais. M. Antonio de Faria a présenté un mémoire sur les *Gaditans et la découverte de l'Amérique* : le « Petit Cévenol » en a publié un très intéressant résumé, fait par l'auteur lui-même. La Société d'Alais, dans une prochaine séance, entendra lecture d'un mémoire inédit de M. le Dr X. da Cunha : *Florian dans la littérature portugaise*. Ce sera un vrai régal pour les amis du chantre d'*Estelle*.

⚜ « Une bonne nouvelle pour nos chers abonnés : Sous la rubrique *Questions Nobiliaires*, un avocat des plus distingués, M. Géraud de Niort, répondra d'une façon sommaire, dans la Revue, sur les divers cas concernant les questions de propriété de noms et de titres, qui lui seront soumises par eux et trans-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mises par notre Directeur. » (*Revue des Questions Héraldiques.*)

⚜ *Preuves chapitrales et Documents inédits sur la noble Maison de La Chassaigne de Sereys (en Auvergne et en Velay)*, par un Curieux. (Le Puy, 1898, in-8°, 255 p.) Livre des plus intéressants, encore qu'il soit œuvre d'érudition ; excellente histoire d'une Maison chevaleresque qui brilla dans les Croisades et se distingua dans tous les temps par les vertus de noblesse. Mis en vente au profit d'une école libre, l'ouvrage est donc à tous les titres digne de l'attention de nos amis. (S'adresser à la libr. Brun, r. du Plat, 13, Lyon, ou à la libr. Boitaud, boul. St-Louis, Le Puy (Haute-Loire).

⚜ Au Conseil Héraldique de France, on aime tous les arts, y compris la musique et même la danse (côté des jeunes). Voici une charmante valse de notre distingué collègue M. Carlos Stuart Torrie, *Flores nocturnas ;* nous remercions l'élégant compositeur du gracieux hommage de cette Belle-de-nuit, et nous le félicitons d'en être le père.

⚜ *Le Crucifix, dans l'histoire et dans l'art, dans l'âme des Saints et dans notre vie*, par le R. P. J. Hoppenot, S. J. (Paris, Maison de la Bonne Presse, 8, r. François Ier, 1899, in-8°, XXVII-214 p. 29 illustr.) L'espace nous manque pour parler de ce pieux, savant et admirable livre, approuvé par S. Em. le Cardinal Langénieux. Nous voulons du moins l'annoncer et le recommander vivement. (Voir le *Bulletin des Chevaliers Pontificaux*, N° 33, p. 216-217.)

⚜ *O Perfume*, dans son N° du 15 mars 1899, a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

publié, avec portrait, une très intéressante biographie. de notre noble collègue M. le vicomte de Balsemão, avec cette épigraphe significative : « Les noms illustres enrichissent une nation. »

Dans le même N° nous avons lu ce beau sonnet *Aux deux couleurs Portugaises*, « traduit du portugais de Xavier de Cunha » par A.-M. Germain :

Salut à vous, couleurs du noble Portugal
D'où Vasco de Gama, le héros intrépide,
Partit pour conquérir le pays tropical,
Se confiant aux flots avec sa nef rapide !

Bannière blanc-azur, labarum glorieux,
Tu rappelles celui que Jeanne la Pucelle
Dressa pour son pays, depuis victorieux,
Le cœur tout enflammé d'un saint et noble zèle.

Étendart Portugais, pennon d'indépendance,
Tu joins les deux couleurs de France et de Provence,
Le blanc avec l'azur, signes de loyauté.

Symbole glorieux de la Foi Catholique,
Tu portes des grands cieux la blancheur pacifique,
Et l'Océan t'a mis sa bleue immensité !

⚜ Vient de paraître chez Lahure, 9, rue de Fleurus, un important ouvrage dont l'auteur, le comte Mirabal, est bien connu par son livre *Le Manuel des Courses*, *Dictionnaire du Turf*, et par ses écrits très apprécies sur la Chasse et les Courses. Cet ouvrage, qui comble une lacune en centralisant tous les sports, ne peut manquer d'obtenir un grand succès.

Le *Livre d'Or du Sportsman*, tel est son titre, forme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

un beau volume grand in-octavo de plus de 500 pages.

Dans les trente-trois chapitres qui composent l'ouvrage, tous les sports anciens et modernes, tant en France qu'en Angleterre, y sont traités de main de maître. Rien de plus curieux que leur histoire, accompagnée de citations, d'anecdotes, de notices sur les propriétaires d'écuries de courses, sur les chevaux célèbres qui ont illustré leurs couleurs, sur les éleveurs, sur les veneurs et leurs équipages, sur les écuyers, les escrimeurs, les shooters, les tireurs au pistolet, les yachtmen et enfin les membres des Sociétés d'Encouragement qui ont le plus contribué à développer le goût du sport.

Le livre d'Or du Sportsman, aussi instructif qu'intéressant, est en vente chez tous les libraires.

J'avais terminé cette *Chronique* et notre *Bibliographie*, lorsqu'un commencement d'incendie m'infligea la disgrâce de les réduire en cendres. De là, pour moi, un rude surcroît de labeur, et pour l'Annuaire un retard d'un mois. — On sait que les Compagnies d'assurances refusent d'assurer les archives, publiques ou privées, les manuscrits, les travaux littéraires ou scientifiques, qui, cependant, représentent une propriété, souvent très productive. Lacune grave, que vient combler La Précaution.

J'ai accepté d'entrer dans le Conseil de cette Société d'assurances en raison de son but spécial et parce que je la crois appelée à rendre de réels services à beaucoup de nos honorés collègues, aux savants, aux littérateurs, aux possesseurs d'archives, etc. On a bien voulu me dire qu'auprès d'eux mon nom serait une recommandation : je l'ai donné volontiers, heureux de concourir à l'expansion d'une Mutualité dont le but principal est de sauvegarder des intérêts on ne peut plus respectables et chers à la plupart de mes amis.

Vte de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bibliographie

PUBLICATIONS DES SOCIÉTAIRES EN 1898-1899

Albiousse (Le Président L. d') : *Le château ducal d'Uzès, dit le Duché ;* dans la *Revue des Questions héraldiques*, n° 5.

Ascensao Valdez (José-Joaquim d') : *Restauraçao de Portugal em 1640.* 2e éd. augm. Lisbonne, 1868, plaq. in-12, 31 p. — *Algumas noticias para a descripçâo hist. dos logares de Alcainça, Malveira e Carrasqueira, do Concelho de Mafra.* Lisbonne, 1897, in-8, 120. — *Apontamentos historicos.* Lisbonne, 1898, in-12 carré, 24 p. — *Noticia hist. et descriptiva da antiga villa, hoje logar de Pontevel.* Lisbonne, 1874. — *Monumentos archeol., de Chellas (Apontamentos para o Catal. descriptivo dos existentes no Museu do Carmo.* Lisb., 1898, pet. in-8, 23 p. Illustr. dans le texte.

Astraudo (Duc Amédée). Voyez Montalbo.

Aubert de la Faige (G.-E.) : *Le testament de Gilles Aycelin de Montaigu*, Archevêque de Narbonne, puis de Rouen, *Chancelier de Philippe le Bel* (Riom, M. Jouvet, 1898, gr. in-8, iv-175 p. 1 pl., vue du chât. de Mauzun). L'auteur a relevé et traduit ce testament sur une copie de l'époque, à lui communiquée par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

notre regretté collègue le baron de Barghon Fort-Rion et le vicomte Le Jeans. Il le fait précéder de notes sur la famille Aycelin, issue de Pierre, damoiseau, vivant en 1207 à Clermont (Auvergne), et de la *Vie de Gilles Aycelin*, très étudiée; puis vient son long testament, en latin avec la traduction en regard, et de nombreuses annotations. Deux tables des noms de personnes et de lieux terminent cette œuvre d'érudition qui ravive heureusement le souvenir d'un grand archevêque qui fut, par surcroît, un habile diplomate.

Avout (Baron A. d') *La vie de saint Bernard, par M. l'abbé Vacandard* (Rapport prés. à la Commission des Ant. de la Côte-d'or, en vue d'attribution du prix Saint-Seine, Dijon, 1898, in-8, 24 p.). Œuvre de premier ordre, cette *Vie de Saint Bernard*, conformément aux conclusions du docte et spirituel rapporteur, a obtenu le prix en question. — *Une excursion dans les Causses*, 23 p. in-8 (Extr. des *Mém. de la Soc. Bourguignonne de Géogr. et d'hist*, 1898). Il y a grandissime plaisir à suivre l'auteur dans ses excursions, non seulement parce que la bonne humeur et l'esprit ne l'abandonnent jamais, mais aussi parce que son érudition n'est jamais en défaut. Cette exploration de l'aride et pittoresque région qui fut le théâtre de la lutte des Camisards sera lue par tous avec intérêt et fruit.

Balincourt (Comte E. de) : *Un académicien militaire au siècle dernier : Le major de Brueys d'Aigalliers.* (Nîmes, A. Chastanier, 1898, in-8, 20 p.) Gabriel de Brueys, baron d'Aigalliers (frère aîné du vice-amiral de Brueys, mort à Aboukir), qui servit trente-quatre ans le Roi, c'est-à-dire la France, avec dévouement, honneur et loyauté, ne fut pas seulement un vaillant soldat, mais aussi un fin lettré. Il siégea aux États-Généraux et à la Constituante, fut élu maire de Nîmes et membre de l'Académie de cette ville. M. le comte de Balincourt, dans la séance publique de cette Académie, le 12 mai 1898, a prononcé l'éloge de ce poète

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

charmant qui fut comme lui « un académicien militaire » ; éloge très littéraire, plein d'esprit, et de détails intéressants puisés dans les archives de M. le colonel d'Entraigues et de M. le comte de Régis.

Barbier de Montault (Mgr) : *Œuvres complètes* (Poitiers, Blois et Roy, 1899, gr. in-8, IV-576 p.) Ce tome XIII de l'œuvre monumentale de l'éminent Prélat a pour sous-titre : *Rome. Hagiographie* (5e *partie*). La science profonde, comme dans ses douze aînés, y abonde à chaque page, et la table alphab. qui le termine (42 colonnes), modèle de l'espèce, permet de se renseigner rapidement sur les innombrables sujets traités par l'auteur avec une incomparable compétence.

Les Billets d'enterrement de la Collection Jolly-Guignard à Poitiers, in-8, 8 p. « M. le Vicomte O. de Poli, fécond en initiatives, a, le premier, traité cette question dans un érudit et substantiel mémoire... Il y reproduit 331 lettres mortuaires. » (*Ann. du C. H. de France*, 1897, p. 99-213.) Mgr de Montault la traite à son tour avec l'autorité de son savoir impeccable, et donne ici 3 lettres mortuaires de la Coll. Jolly-Guignard ; 1er avril 1784, la duchesse de St-Aignan, sœur du marquis Turgot ; le maréchal duc de Croy ; 9 juil. 1784, J.-B.-Paulin d'Aguesseau ; 12 nov. 1784, Jos. Lelarge, sieur de Sard, écuyer, sculpteur du Roi ; 1er juin 1785, le comte le Camus, maréchal de camp, ch. de St-Louis et de Malte.

Inventaires des châteaux appartenant aux de Peyrusse des Cars. (Limoges, 1898, in-8, 56 p.) Ces précieux inv., au nombre de 9, formant un groupe qui va de 1686 à 1771, sont conservés dans les archives de la Maison des Cars, et contiennent beaucoup de renseignements intéressants. Notre éminent collègue les a annotés avec son érudition accoutumée. — *Le fer à hosties de l'égl. d'Azay* (*Deux-Sèvres*), in-8, 7 p.— *La banderole héraldique ;* dans la *Revue des Questions héraldiques*, n° 7.

Barral (l'Abbé Adrien de) : *Notices sur les châ-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

teaux, abbayes et monum. du dép. du Cher, par le Général comte de Barral, Préfet du Cher sous le premier empire ; publiées avec des notes par son p.-fils M. le comte Edgar de Barral, et M. l'Abbé Ad. de Barral. (Paris, J. Briguet, 83, r. de Rennes, 1898, gr. in-8, 288 p. Portrait photogr. du Général.) Nous applaudissons au sentiment de piété familiale qui nous vaut ce savant et intéressant recueil, précieux pour l'histoire, l'archéologie et la généalogie. Il débute justement par un éloge du noble auteur qui réunissait en lui « l'intrépidité du soldat, les talents d'un éminent administrateur, le goût des arts et des études historiques », et dont la vie fut toute d'honneur, de savoir et de bienfaits. Les cent notices sont annotées avec autant d'érudition que d'abondance. Pages 7-9, bref historique de la Maison de Barral, d'ancienne noblesse provençale et dauphinoise. Le Général de Barral avait épousé Anne de Beauharnais, cousine du Prince Eugène et de la reine Hortense, mère de Napoléon III.

Beauchet-Filleau (H. et Paul) : *Dictionnaire hist. et généal. des Familles du Poitou,* 2e éd. Tome III, fasc. 2 (Poitiers, Oudin, 4, r. de l'Eperon, in-4°). Nous n'avons plus à faire l'éloge de cette grande et savante publication, à laquelle concourent aussi les RR. PP. H. et G. Beauchet-Filleau et, pour la partie héraldique, M. Maurice de Gouttepagnon. Ce fascicule va de *Dreux* à *Estourneau.* Principales notices : Dreux-Brézé, Drouet, Dubois, Duchastenier, Dulac, Dumas de Champvallier, Du Moustier, Dupas, Dupleix, Dupont, Dupuy, Durand, Durcot, Duval, d'Ellenne, Eschalard, Eschallé, Escoubleau, d'Espagne, l'Esperonnière, d'Espinay, de l'Espine, Espivent de la Villesboisnet, de l'Estoile, de l'Estourbeillon, Estourneau.

Bellaigue de Bughas (A. de) : *L'Auvergne aux Croisades.* Partie I. — L'auteur a louablement entrepris de préciser quels noms d'Auvergne furent représentés dans les guerres saintes, et il a extrait de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

collection Courtois les pièces contenant les noms des croisés qui paraissent se rattacher à cette région. Il y a ajouté d'autres chartes puisées à des sources diverses, et il a ainsi constitué un recueil de soixante-douze documents originaux et probants dont il donne le texte. L'auteur fait montre d'une sérieuse érudition et d'une saine critique. Incidemment il défend à bon droit la collection Courtois, dont l'authenticité ne peut plus être contestée que par l'envie, le parti pris, l'ignorance ou la mauvaise foi. Dans la seconde partie de son œuvre, M. de Bellaigue s'attachera à identifier en langue moderne les noms latins des croisés compris dans les dites chartes ; travail ardu et délicat qu'il saura mener à bonne fin avec science et conscience.

Berluc-Pérussis (L. de) : *La Provence des temps autonomes : Rapport sur* « La Société provençale » *de M. Ch. de Ribbe, présenté à l'Acad. d'Aix*, (Aix, A. Garcin, 1898. in-8, 16 p.) Lumineux exposé de la doctrine et de la méthode de l'éminent auteur de tant d'œuvres d'élite ; résumé non moins lumineux de ce livre magistral, *La Société Provençale à la fin du Moyen-âge, d'après des documents inédits*, auquel l'Académie Française a justement attribué une part du grand prix Gobert. « Une chance des plus heu-« reuses a permis à M. de Ribbe de mettre la main, « dans un coin perdu du Var, sur le doyen probable « des *livres de raison* que la Provence possède : c'est « celui de Jaume Deydier, d'Ollioules, dont les pre-« mières lignes datent de 1477, mais qui contient des « mentions rétrospectives remontant jusqu'à 1250. « A l'aide de cet inappréciable registre l'auteur a pu « nous donner la monographie d'une famille vraiment « biblique, durant de longues générations... De « même que, dans *La Vie domestique* il groupa « autour d'Antoine de Courtois toute la Provence « des XVIIe et XVIIIe siècles, de même ici de nombreux « personnages des deux siècles précédents font cor-« tège à Jaume Deydier ; et tous ces exhumés lui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« ressemblent si étonnamment que l'on dirait un pro-« vençal unique, aux noms divers, aux situations va-« riées, mais à l'inchangeante physionomie : tant la « tradition médiévale coulait les âmes dans un même « moule de vertu et d'honneur. »

La Patrie et la Matrie, discours prononcé à la Félibrée de Volx le 25 sept. 1898. (Forcalquier, A. Crest, 1898, in-8, 14 p.) Spirituelle paraphrase d'un trait de Plutarque, « un félibre avant la lettre », qui, jugeant que l'idée de maternité éveille un sentiment plus tendre que celle de paternité, voulait que le sol natal s'appelât, non *Patrie*, mais *Matrie*.

Lettres inéd. de « l'Ami des hommes » et du bailli de Mirabeau. (Digne, 1899, in-8, 55 p. Extr. du *Bull. de la Soc. scient. et litt. des B.-Alpes.*) Dans cette précieuse correspondance, savamment annotée par notre éminent collègue, « on voit en déshabillé ces deux frères, dont l'union légendaire est un des plus beaux modèles de la solidarité domestique, en même temps qu'un attachant spécimen de nos vieilles mœurs... Cela rachète les étrangetés de vocabulaire et de style qui éclatent à tout pas. » Dans le préambule, M. de Berluc-Pérussis démolit l'origine toscane prêtée par un « généalogiste ingénieux » aux Riqueti, « issus du sang alpin le plus authentique. »

Besnard (Alfred) : *La Lignée de Chalo-Saint-Mard ;* dans la *Revue des Questions hér.*, n° 8, et suivants.

Bizemont (Vicomte de) : *Un manuscrit sur la Maison de Lorraine : Duel du duc de Guise et du comte de Coligny.* (Nancy, Crépin-Leblond, 1898, in-8, 13 p.) De ce précieux ms. du xviie siècle, M. le vicomte de Bizemont a extrait un très curieux récit du duel en question, qui eut lieu à Paris, place Royale, le 12 déc. 1643.

Boscq de Beaumont (G. du) : *Les dern. jours de l'Acadie (1748-58) ; Corresp. et Mém. extraits du portef. de M. Le Courtois de Surlaville, lieut. général des armées du Roi.* (Paris, E. Lechevalier, 1899, in-8, 324 p., 1 carte géogr., index onom.) L'auteur, avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sa méthode et son talent accoutumés, a mis en ordre, et scientieusement annoté ces mémoires d'un fils de bourgeois bas-normand, arrivé aux plus hauts grades militaires par 60 années de valeureux et intelligents services. Dans l'index final nous relevons les noms suivants : Bauffremont, Belsunce, Chabot de Brion, Choiseul, d'Huart, Joubert, la Noüe, Le Brun, Montcalm, Trion, de Raymond, Vieuxpont.

Les droits d'entrée à Saint-Lo 1661, in-8, 10 p. L'auteur a retrouvé une délibération de la communauté des Bourgeois de Saint-Lo, du 25 janv. 1661, concluant à l'établissement de droits d'entrée, en vue de remédier à la détresse financière de la ville, conclusion qui fut adoptée par le Conseil d'Etat et sanctionnée par des lettres-patentes de Louis XIV, le 31 août suivant.

Les statuts des Sergers de la ville de Saint-Lo (1666), in-8, 21 p. La fabrication des tissus était très ancienne à Saint-Lo, ce qu'atteste une charte d'Hug. de Morville, évêque de Coutances et baron de St-Lo, de l'an 1234, dont M. de Beaumont donne le texte. Colbert, si attentif à encourager l'industrie française, envoya aux sergers saintlois « un homme à lui, muni de pleins pouvoirs, le sieur Poquelin, député du corps des marchands drapiers de la ville de Paris. Ce petit cousin de Molière appartenait à une famille que le Ministre protégeait particulièrement, famille qui avait, d'ailleurs, avec la sienne plus d'une analogie, car les Poquelin, drapiers de père en fils comme les Colbert, se disaient également de noblesse écossaise, et prétendaient de même avoir, par le commerce, perdu leurs privilèges. »

Les conséquences de la St-Barthélemy dans le diocèse de Bayeux; in-8, 11 p. François de Callières a laissé une histoire du maréchal de Matignon, dont l'énergie préserva la Basse-Normandie des massacres qui ensanglantèrent d'autres régions, à la suite de la journée du 24 août 1572. Néanmoins, frappés de terreur, les Calvinistes bas-normands, ou se réfu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gièrent dans les îles de la Manche, ou bien (le plus grand nombre) prirent le parti d'abjurer... pour la forme, en attendant des jours meilleurs, car, à la suite de l'édit de Nantes (13 avril 1598), beaucoup revinrent au Calvinisme. M. de Beaumont donne une longue liste d'abjureurs, tirée d'un registre de l'Officialité de Bayeux.

Le fond d'un sac : Souvenirs du XVIIIe siècle ; dans la *Revue des Questions héraldiques*, N°s 5, 6,7.

Boselli (Comte Jules) : *Essai sur la fonction de Noble ;* dans la *Revue des Questions héraldiques*, N°s 6 et 7.

Bouly de Lesdain (L) : *Les armoiries des femmes d'après les sceaux.* (Dans notre Ann. de 1898).

Bourgoing (Henri) : *Une omission dans la généal. des Comtes héréd. de Nevers (987-1027) descendants de Robert le fort (865) ;* dans la *Revue des Questions héraldiques*, N° 7.

Boutry (Vte Maurice) : *Une affaire d'espionnage au XVIIIe siècle : la baronne de Rieben.* (Communic. faite par l'auteur au Congrès de La Haye, 1898.) Publ. ensuite dans la *Revue d'hist. diplomatique*, et tir. à part, in-8, 24 p. (E. Plon, 1899). — *La Question des Missionnaires en Chine au commenc. du* XVIIIe *siècle.* (Communic. faite au Congrès des Soc. savantes, 1898). Publ. ensuite dans le *Bull. de géogr. hist. et descriptive*, et tir. à part., in-8, 8 p. — *Une mystification diplomatique : la trahison du comte Mattioli (l'homme au masque de fer.)* Communic. à la séance générale de la Soc. des Études hist. du 20 avril 1899.)

De la cour de Versailles aux Bernardines de Moulins (1745-1759). Moulins, Durond, 1898, in-12. Histoire de mademoiselle Bonafon, femme de chambre de la princesse de Montauban, accusée d'avoir écrit *Tanastès*, roman satirique sur la cour de Louis XV (dans le genre des « Mémoires de Perse »), enfermée à la Bastille, puis transférée au couvent des Bernardines de Moulius. Le lieutenant de police, touché de son repentir, la fit mettre en liberté en 1759 : Louis XV

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lui accorda même une pension annuelle de 300 livres.

Le Chapeau du cardinal Dubois. (*Revue de Paris*, du 15 octobre 1898). Récit de la négociation scandaleuse dirigée par l'abbé de Tencin pour obtenir d'Innocent XIII l'élévation de Dubois au cardinalat. — *Le Congrès d'histoire diplomatique de la Haye.* (Dans la *Revue des questions diplomatiques et coloniales*, 15 nov. 1898). — *Le cardinal de Tencin au conclave de Benoît XIV.* (Deux articles dans la *Revue d'Histoire diplomatique* de 1897.)

Brandt de Galametz (Comte de) : *Enguerrand d'Eudin, gouv. du Ponthieu et du Dauphiné, Fondateur des Célestins d'Amiens.* Etude hist. avec pièces justif. 2e éd. revue et augm. (Abbeville, C. Paillard, 1899, in-8, 33 p.) Ce chevalier du XIVe siècle méritait d'être tiré de l'oubli pour son intrépide vaillance, pour les charges élevées qu'il sut remplir à la louange de tous, et pour ses grandes largesses envers l'Eglise ; « il eut un cœur généreux pour Dieu et pour la France. » Notre savant collègue le biographie et reproduit divers actes le concernant, notamment son testament du 19 oct. 1390, et son codicille du 25 fév. 1392 n. s. — Le nom d'*Eudin* se rencontrant sous la forme *Hesdin*, peut-être Enguerrand d'Eudin descendait-il d'Enguerrand, comte de Hesdin en 1100. Il pourrait être intéressant de rechercher si ces deux noms n'eurent pas initialement la même forme latine.

Bremond d'Ars (Comte Anatole de), Marquis de Migré : *Allocution*, etc. (Voyez la *Chronique.*) — *Questions hist. : Les vieux papiers d'une vieille maison à Quimperlé (1575-1875).* (Vannes, Lafolye, 1898, in-8, 19 p.) Assaisonnés d'esprit et de savoir, les vieux papiers sont pleins de charme, et notre t. h. Président d'honneur nous le fait bien voir ; ils ressuscitent le passé dans ce qu'il eut de plus noble, et l'on se prend à penser à ces fleurs jadis encloses entre les pages d'un livre et dont subsiste le mystérieux parfum. A noter, entre autres, cette curieuse réminiscence des temps féodaux, où « le partage d'une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

même seigneurie était souvent répété presque à l'infini... Les co-seigneurs du château-fort de Panat (l'une des 12 grandes baronnies du Rouergue) s'étaient tellement multipliés qu'ils formaient pour ainsi dire à eux seuls toute la garnison de cette citadelle, gardienne imposante de la contrée contre les incursions des Sarrasins. »

Brotonne (Léonce de) : *Lettres inédites de Napoléon Ier, collat. sur les textes.* (Paris, H. Champion, 1898, in-8, xiv-611 p.) Ces lettres, au nombre de 1.505, méritaient d'être tirées des oubliettes où les avaient arbitrairement enfouies les deux commissions chargées de la publication de la Correspondance de Napoléon. Il faut louer et remercier M. de Brotonne de cette intelligente exhumation, dont le résultat est de montrer le grand homme tel qu'il fut. C'est un hommage à la vérité historique, à son droit imprescriptible. La première de ces lettres est du 11 janvier 1793 ; la dernière, du 7 mars 1816. A partir de 1808, quelques-unes touchent à des sujets héraldiques. Le 29 avril, l'empereur écrit au général Junot, commandant le 8e corps de l'armée d'Espagne :

« Puisque vous avez pris le titre de duc d'Abrantès, il faut continuer à le porter ; mais les titres ne se prennent pas sur la lettre de notification, mais sur les lettres patentes. Envoyez vos noms, prénoms, etc., à l'archichancelier pour qu'il vous expédie vos lettres patentes et faites-lui connaître aussi vos idées sur les armoiries et livrée. » (N° 276.)

Le 21 mai, de Bayonne, Napoléon envoie ses instructions à l'archichancelier pour l'octroi des lettres pat. de chevalier aux conseillers d'état, aux militaires de sa garde, etc., justifiant d'un revenu de 3.000 fr. (N° 287.) Le 31 juil. 1810, de St-Cloud, il écrit à son lieut. général en Hollande : « Le roi n'a pas pu donner le château de Gever, qui ne lui appartenait pas. Le titre de baron de Gever qui a été donné au général Travers est ridicule. Ce n'est ni le gén. Travers ni les Hollandais qui ont conquis cette sei-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gneurie. » (N° 645.) De Neumarkt, 4 juin 1813, Napoléon écrit à son archichancelier : « Mon Cousin, faites mettre dans le *Moniteur* le décret qui érige en duché la terre de Galliera pour la fille du vice-roi. » (N° 1137.) *Imperatoria brevitas !*

Buisson de Courson (A. du) : *Etat des Personnes Nobles et usant du privil. de noblesse en l'élection de Valognes tel qu'il a été établi en 1576 par les élus de ladite élection* (in-8°, 48 p.) — Cet *Etat* inédit est tiré d'un ms. ancien de la Bibl. de Caen ; il est très précieux, non seulement par les renseignements qu'il contient sur les familles et leurs armoiries, mais encore sur leur situation de fortune. Le nombre était grand déjà de celles qui, en 1576, jouissaient de la noblesse et surtout de la pauvreté. Notons une excellente Préface contenant d'intéressantes indications sur le Caractère de la Taille, l'institution des *Elus*, la trop fameuse *Recherche* de Raymond Monfault, les usurpations de noblesse, etc.

Caix de Saint-Aymour (Vicomte de) : *Etrennes royales en 1392 ;* dans la *Revue des Questions hér.*, N° 6. — *Mém. et documents pour servir à l'hist. des pays qui forment auj. le dép. de l'Oise* (*Picardie mérid. — Nord de l'Ile-de-France*). Paris, H. Champion, 1898, gr. in-8, IV-250 p. Portrait de D. de Vic, sceaux, tombes, vues). L'auteur est un de nos plus doctes et plus laborieux collègues, et les érudits ont des trésors à glaner dans chacune de ses publications. Celle-ci comprend 12 chapitres dont voici les principaux : *Les de Vic, vicomtes d'Ermenonville* ; *Rôle de la Nob. du duché de Valois en 1591 ; Les Francs-fiefs du Valois à la fin du XVIIe siècle ; Les Châtelains de Beauvais ; Anc. tombes découv. à Montlévêque ; Fragment d'un Cartul. senlisien du XIIIe siècle* ; *La Maison de Néry aux XIVe et XVe s.* — Dans l'index final nons relevons ces noms : Auquoy, Bétancourt, Billy, Brion, Cardillac, Chabannes, Coucy, Fleury, Foucault, Gaillart , de Hamel, Lamy, Milly, Moy, Puisieux, Renty, Villeneuve.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

Capogrossi Guarna (Comte B.) : *Sinopsi storica della famiglia Del Bufalo*, (Rome, 1898, in-8, 18 p.) Très érudite histoire d'une noble et célèbre famille romaine, issue des Cancellieri, connus à Pistoïe dès le XIIe siècle. Elle est extraite du *Recueil* composé par plusieurs écrivains à l'occasion des Noces d'argent du duc de Rivera et de la duchesse, née Del Bufalo della Valle.

Cazalis de Fondouce : *Quelques documents inédits sur la famille Cezelli.* (Dans l'*Armanac Mountpelieirenc*, publ. par le Félibrige latin ; Montpellier, 1898, in-8). Ces documents, conservés dans le chartrier de la Soc. archéol. de Montpellier, concernent la famille de l'héroïne de Leucate, famille dont on ne sait presque rien. Ils vont de 1474 à 1650 et montrent avec quelle rapidité jadis s'élevèrent certaines familles : 1474-1510, Etienne Cezelli, marchand et bourgeois de Montpellier; 1531, noble homme Jean Cezelli, écuyer; 1547; noble et puissant sgr Jehan de Cezelli, sgr de S.-Agnès, président en la Chambre des Comptes de Montpellier.

Chasteigner de la Rochepozay (Vte Paul de) : *L'Ambassade de M. de la Rochepozay à Rome (1561-81)*; dans la *Revue des Questions hér.*, N°s 8 et 9.

Chevallier (l'Abbé Alfred) : *Etude sur les carreaux vernissés du moyen âge.* (Dans l'*Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1898 (Reims, H. Matot, 40e année).

Colleville (Vicomte de) : *La Marine marchande et la Surtaxe de pavillon.* Avant-propos d'Ed. Désonnais. Paris, Bibl. de l'Association, r. Guénégaud, 17, 1898, in-12, 54 p.

Couret (Comte) : *Une page de l'hist. du vieil Orléans : Réception solenn. d'un Roi de Portugal à Orléans en 1476, d'après les anc. Comptes de la ville.* (Vannes, Lafolye, 1898, in-8, 15 p. Extr. de la *Revue des Questions héraldiques*). — *Réception chevaleresque à Grenoble en 1744.* (Dans notre *Ann.* de 1898.)

Courtaux (Th) : *Histoire généal. de la Maison de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Lantivy, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées (Bretagne, Maine, Languedoc, Anjou), 1300-1899, suivie des Généal. des Maisons de l'Estourbeillon (Bretagne) et de Richemont de Richard'son Ecosse et France), d'après les documents conservés dans les dépôts publics et les archives de ces familles; blasons, sceau de 1381, tables des noms de familles et de lieux. (Paris, 1899, gr. in-4°, 448 p. Chez M. Th. Courtaux, r. Nollet, 93). En collab. avec le comte de LANTIVY DE TRÉDION.

Généal. de la famille de Bardoulat de Plazanet et de la Salvanie (Limousin). Paris (chez l'auteur, r. Nollet, 93), 1899, in-8. Erudite et consciencieuse plaquette, rédigée d'après les preuves produites devant Chérin, les archives dép. et les états civils de Tulle (Corrèze) et d'Eymoutiers (H.-Vienne). Index des noms.

CROZET (Ernest de) : *Ephémérides Bas-Alpines*, 1897, 10e année (La Chapelle-Montligeon, 1898, in-8, 34 pages Index). Voy. notre *Annuaire* de 1896, p. 349.

CUNHA (Xavier da) : *L'Épopée des navigations Portugaises.* Belle œuvre poétique qui a été trad. en vers français, provençaux et languedociens par M. de Sarran d'Allard.

DAST LE VACHER DE BOISVILLE : *Liste des gouverneurs, lieut. généraux et lieutenauts du Roi en Gueinne.* (Auch. 1898, in-8, 11 p.). Dressée d'après divers documents ms. des Archives mnnicip. de Bordeaux, et complétée d'après les lettres de provision et les arrêts d'enregistr. déposés aux Archives de la Gironde, va des premières années du XIIIe siècle à la révolution.

DELATTRE (le R. P.) : *Les grandes statues du musée de S. Louis, à Carthage* (Paris, 1898, gr. in-8, 7 p., 3 pl. Extr. du *Cosmos*). — *Note sur les fouilles de l'amphith. de Carthage*, 3 p. 1 pl. — Ces premières fouilles, entreprises par le très docte archiprêtre de Saint-Louis de Carthage, ont donné des résultats dé-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

passant les prévisions : tout le sol et le pourtour de l'arène ont été mis à jour ; on a découvert les substructions renfermant les *carceres* des fauves, des galeries souterraines, une citerne. Au niveau de l'arène on a reconnu les arceaux destinés à soutenir les pièces de charpente de son plancher. Des gradins, des sièges, des rampes de *vomitoria*, des marbres sculptés, notamment un pied de table « à tête de lion de style héraldique », un grand camée, des lampes, des monnaies, des inscriptions ont été retrouvés, notamment une grande inscription impériale, qui devait suivre le tour du podium, comme celle de l'Amphithéâtre Flavien (Colisée). A Carthage comme à Rome, des mains cupides et barbares ont arraché des pierres de l'amphithéâtre les crampons de bronze qui les soudaient les unes aux autres. Souhaitons que l'éminent P. Delattre parvienne à déblayer entièrement ce qui subsiste de cet antique édifice romano-carthaginois.

Dion (Comte A. de) : *Quelques mots sur l'architecture militaire du m. âge, à propos du chât. de Dourdan*, in-8, 7 p. — *Hugues de Beauvais.* (Tours, 1893, in-8, 21 p., 1 pl. Extr. du Xe vol. des *Mém. de la Soc. archéol. de Rambouillet*). — *Tours romanes de la cathédr. de Coutances.* (Tours, 1884, in-8, 8 p., 2 pl. Extr. du *Bulletin monumental.*) — *L'hospice de Montfort-l'Amaury, notes hist.* (Tours, 1892, pet.in-8, 63 p.). — *La maison forte d'Orchamps (Jura).* Caen, 1894, pet. in-8, 13 p., illustr. Extr. du Compte rendu du 58e Congrès archéol.) — *Montfort-l'Amaury, son église, ses vitraux, son cimetière.* (Tours, 1892, pet. in-8, 48, p., 1 pl.) — *Du Guesclin comte de Montfort ;* dans les *Mém. de la Soc. arch. de Rambouillet*, vol. 5. — *Les Ecoles de Montfort-l'Amaury*, même vol. — *Nobiliaire et Armorial du comté de Montfort-l'Amaury*, même vol. ; en collab. avec Adrien Maquet. Œuvre considérable, abondante en renseignements précieux, puisés à des sources nombreuses et sûres. Beaucoup de notes généalogiques, des épitaphes, et plusieurs planches de sceaux. La préface débute par

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

un excellent éloge du blason, qui ne peut être dédaigné par des gentilshommes que s'ils sont ignares ou dégénérés. Dans cet excellent nobiliaire alphabétique nous relevons les noms suivants : Badin, Barré, Bequet, Bergerac, Boutry, Cœuret, Courcelles, Courtin, Damas, Elbée, Goth, Gouffier, Grassin, Guignard, Guyot, Lastic, Launay, Mauroy, Milly, Monsabré, Monti, Pompéry, Tesson, Vendômois.

Que M. le comte de Dion me permette de lui signaler une erreur typographique : Anne de Coutes, femme de G. de Harville, est appelée deux fois (p. 251) « Anne de Contez », c. à. d. *Contes*. C'est cette même erreur qui fit si longtemps attribuer à la Maison de Contes Louis de Coutes, le page de Jeanne d'Arc.

Dissard (le Chanoine) : *Discours prononcé, le 17 fév. 1898, à l'inaugur. solennelle du Sanctuaire de la T. S. V. Marie enfant, au Carmel de Laval*, 22 p. in-12.

Drolet (Gust.-Adolphe) : *Zouaviana. Etape de 30 ans (1868-98) ; Lettres de Rome, souvenirs de* voyage, études. etc. (2e éd. augm. de Nouvelles et d'Extraits des cahiers de M. René Boileau de Chambly. Montréal, E. Sénécal, 1898, in-12, 603 p. Portraits, tableau filiatif). — Beau et bon livre, récit tout attrayant d'une étape longue... comme une vie, inviolablement consacrée au bien, au devoir, à l'honneur, à la Religion. En outre, cette œuvre a pour nous un intérêt particulier, puisqu'elle se termine par un tableau de la descendance de François Jarret de Verchères, capitaine dans les troupes de la Marine Royale en Canada, depuis son mariage en 1669 avec damoiselle Marie Perrot ; le dit tableau dressé par le major René Boileau de Chambly en 1818, et continué jusqu'en 1898 par M. Gustave-Adolphe Drolet, son arrière-petit-fils.

Farcy (P. de) : *La famille Boylesve*. (Dans la *Revue de l'Anjou*, 1898.)

Faria (D. Antonio de Portugal de) : *Genealogia da familia Portugal da Silveira*), 2e éd. (Lisbonne,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

M. Gomès, 1896, in-8, 127 p.) Savante hist. généal. d'un noble lignage portugais. Dans l'*Introd.*, l'auteur établit l'orig. des armes royales de Portugal. — *Geneal. da familia Corrèa de Lacerda* (1897, in-8, 48 p.) Etude généal. non moins consciencieuse que la précédente, et donnant la filiation dep. le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

Cadix, étude hist. (1898, pet. in-8, 220 p.) L'auteur, de qui l'éducation s'est faite à Paris, où son illustre père occupa longtemps avec distinction le Consulat général de Portugal, parle notre langue comme un Parisien d'élite, et l'écrit comme un Français de race. Diplomate lui-même, il ne se contente pas d'être un docte économiste, un fin lettré, un savant héraldiste, il est encore un historien de grande valeur, à en juger par cette étude sur Cadix, l'antique cité que Cicéron qualifiait « ville de grand mérite » et que Stace appelait poétiquement « le repos du soleil » ; et l'historien est doublé ici d'un archéologue. L'œuvre n'est pas seulement un excellent guide à travers la longue histoire de Cadix, mais aussi à travers ses voies, ses monuments et ses gloires. C'est un livre d'érudition et de charme. En tête se trouve le curieux arbre généal. de N. S. Jésus-Christ, dressé jadis par un docte et pieux habitant de Cadix.

Geneal. da familia dos Quinhones. (Paris-Lisbonne, 1896, in-8, 24 p.). Généal. d'une illustre famille d'origine espagnole, connue dès le XIIIe siècle et issue des comtes de Luna.

Ferrari (Marquis G. F. de) : *Storia della Nobiltà di Genova*, in-4°, 93 p. de 2 col. (Extr. du *Giornale Araldico*). Cette œuvre très étudiée, éruditement annotée, renferme des indications historiques du plus haut prix, fait la lumière sur bien des points, et témoigne d'une connaissance approfondie du sujet. C'est l'œuvre d'un légiste et d'un héraldiste émérites ; on y reconnaît aussi le gentilhomme d'antique et illustre race, soucieux d'aviver le souvenir des gloires ancestrales, et de demeurer fidèle aux grandes et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nobles traditions. — *Liste alphab, des Familles de la ci-devant république de Gênes ayant reçu des titres de noblesse sous le premier Empire (11 juin 1805 — 11 avril 1814) d'après les documents authentiques.* (Florence, G. Civelli, 1898, in-8°, 11 p.) — Précieux travail dont les données sont extraites des registres conservés aux Archives Nat.; il contient 25 notices, relatives, entr'autres, aux familles Balbi, Brignole-Sale, Corvetto, Durazzo, Gentile, Maggiolo, etc.

Les Badano-Littardi. Mariage Badano *de Ferrari, 18-20 avril 1898.* (Gênes, 1898, in-4°, 27 p.) A l'occasion du mariage de Mlle Emma de Ferrari, sa sœur, avec M. Fausto *Badano*, notre érudit collègue a dressé l'arbre généal. de cette famille en laquelle l'honneur et le mérite sont héréditaires. Nombreuses preuves et documents justificatifs.

Foras (S. Exc. le comte A. de): *Généalogie des Mareschal (barons, comtes et marquis) en Savoie, Bresse, Bugey, Maurienne, Chablais, Genevois, etc.* (Tiré à part du 3e vol. de l'*Armorial et Nobiliaire de l'anc. duché de Savoie*, la grande et admirable œuvre de notre t. h. Président d'honneur; Grenoble, Allier frères, 1899, in-fol., 30 p. 2 blasons en chromo.) Savante généalogie d'une illustre famille qui a produit les premiers maréchaux de Savoie, d'où son nom patronymique.

Franco Monteiro (J. P.): *As Donatarias de Alemquer (Historia da Casa das Rainhas).* Préface d'Oliveira Martins. (Lisbonne, M. Gomes, 1893, in-12, 200 p.)

Gérin-Ricard (Comte de): *Notice sur les sénéchaussées de Provence, suivie de la liste des sénéchaux et des lieutenants généraux et particuliers.* Avignon, Seguin, 1889, in-8, IV 31 pages. — Erudite étude qui rectifie les erreurs de divers auteurs et donne des renseignements précis sur la charge de Grand Sénéchal, le fonctionnement des sénéchaussées et leurs officiers. Les Listes contiennent environ 500 noms, les plus illustres de Provence : Villeneuve, Baux,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Agoult, Sabran, Brancas, Gantelmi, Ruffo, Rochas, Pontevès, Grimaldi, etc., et aussi des noms étrangers à la Provence : Fontaines, Aulnoy, Gonesse, Tussé, Marle, Beauvau, La Jaille.

Les anciens registres paroiss. d'état-civil en Provence (1503-1790). (Paris, 1898, in-8, 15 p. Extr. du *Bull. d'hist. et de philologie*). Savant et curieux mémoire lu au Congrès des Soc. savantes en avril 1898. L'auteur y donne l'acte baptistaire du célèbre auteur de *L'Astrée*, Hon. d'Urfé, que ses biographes font naître en 1568, tandis que son baptême eut lieu à Marseille le 11 fév. 1567.

Les anc. Chevaliers du S. Sépulcre à Marseille. (M. 1899, plaq. in-12, 24 p.) L'auteur résume tout ce que l'on savait des établissements du S. Sépulcre à Marseille, et y ajoute divers faits jusqu'à présent ignorés. Le plus ancien hôpital qu'ait eu cette ville portait le titre du S. Sépulcre (avant 1204) ; il était desservi par des frères dits du S. Sépulcre, et avait été fondé sans doute pour hospitaliser les croisés et les pèlerins de Jérusalem. Il avait cessé d'exister au commencement du XIVe siècle.

GILLANT (l'Abbé J.-S.-A.), Curé d'Auzéville : *Pouillé du diocèse de Verdun, commencé par feu M. l'abbé N. Robinet*, continué par notre vén. et docte collègue, qui vient de faire paraître le tome II, consacré à la ville et à l'archiprêtré de Bar-le-Duc, à leurs établissements religieux, leurs paroisses, aux abbayes de Jandeures, Beaulieu, Jovilliers, Ecurey, Ste-Hoïlde, Lisle, etc.

Les félicitations n'ont pas manqué à M. l'abbé Gillant : elles lui sont venues de tous côtés et surtout de haut. Tous le félicitent et le remercient de ce grand ouvrage d'ensemble, et joignent à leurs remerciements le vœu de voir paraître, dans de moins longs délais, la fin du Pouillé de Verdun.

Les deux volumes, grand in-8°, le 1er de XVIII-770 pages, le 2e de VIII-800 pages, pris ensemble, 15 francs. Le tome II seul, 7 francs. Pour les amateurs, dix

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

exemplaires ont été tirés sur papier de Hollande au prix de 20 francs le volume. — Port en plus : en colis postal (en gare), 0 fr. 60. — L'ouvrage aura quatre volumes. — S'adresser à M. le chanoine DONNOT, secrétaire de l'Evêché, à Verdun (Meuse) ; à M. l'abbé GILLANT, curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse) ; à Louis VAUTRIN, librairie catholique, à Verdun (Meuse).

GIRAUD (le chanoine Firmin) : *A propos d'un centenaire.* (Marseille, 1897, in-8, 16 p. Extr. des *Annales de S. Louis des Français.*) Il s'agit du 6e centenaire de la mort de saint-Louis d'Anjou, célébré à Rome avec un grand éclat par les trois nations latines : Espagne, France, Italie. Ce jeune prince, fils de Charles II, roi de Naples, comte de Provence, mourut dans sa 24e année le 19 août 1297, et fut canonisé à Avignon, le 7 avril 1317, en même temps que saint Thomas d'Aquin, par le Pape Jean XXII, qui avait été son précepteur et son confident intime.

GOURCUFF (Vte Olivier de) : *Jean Kerver*, drame en 3 actes, en vers. — L'exemplaire que j'ai sous les yeux porte cette flatteuse dédicace « au Vicomte de Poli » :

> Vous qui croisez toujours la plume sur l'épée,
> Champion des bons combats, gentilhomme écrivain,
> Puissiez-vous trouver dans ce drame une échappée
> Sur une époque où l'homme aspirait au divin !

Une échappée ?... Quelle modestie, o poète qui avez si noblement le culte du beau, et dont le cœur se réchauffe à ce que vous appelez superbement « la flamme du devoir» ! J'ai lu et admiré votre *Jean Kerver*, et vécu, palpité avec vous « dans cette atmosphère du passé, pleine de souffles d'héroïsme et de foi, d'amour désintéressé et d'absolu sacrifice, qui élèvent l'âme et affermissent le cœur. » Merci à vous, et bravo à votre beau drame !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Gousset (Comte) : *Un prix de vertu : Mlle Bonnefois et l'Œuvre foraine.* (Angers, 1898, in-8. 24 p. Extr. de la *Revue des Facultés Cathol. de l'Ouest.*) Juste et éloquente glorification d'une vie et d'une œuvre admirables.

Grandeffe (Comte de) : *César*, c'est l'histoire « du plus grand des guerriers » en un petit poème de moins de cent vers. — *La Passion.* Autre poème de 200 vers inspirés par le plus pur sentiment chrétien.

Granges de Surgères (Marquis de) : *Les Artistes nantais, architectes, armuriers, brodeurs, fondeurs, graveurs, luthiers, maîtres d'œuvre, monnayeurs, musiciens, orfèvres, peintres, potiers d'étain, sculpteurs, tapissiers, gentilshommes verriers, du m.-âge à la révolution, etc. Notes et doc. inédits.* (Paris, Charavey, 3, r. Furstenberg, 1898, in-8, xii-456 p.) Ce travail des plus importants représente une somme de labeur considérable, et comble heureusement une déplorable lacune, en exhumant des limbes de l'oubli les noms d'une foule de vieux artistes nantais, dont il indique les œuvres principales. Beaucoup de notes biogr. puisées par notre savant collègue dans les archives de Nantes, les registres paroissiaux et les minutiers de notaires. L'œuvre glorifie le vieil art breton, et renferme de très nombreuses notes d'état-civil.

La Cathédrale de Nantes : Documents inédits (1631), 1898, in-8, 18 p. (Mém. lu par l'auteur à la réunion des Soc. des B.-Arts des départements, tenue dans l'hémicycle de l'Ecole des B.-Arts, à Paris, le 13 av. 1898). — *Contrib. à l'hist. de l'imprimerie en France : Notes sur les anc. impr. nantais* (xv-xviiie *siècles*). Paris, Techener, 1898, in-8, 45 p. (Tir. à 150 ex. num.) Contribution importante à l'hist. de la xylographie et de la typographie, puisque la liste détaillée que donne notre érudit V.-Président comprend près de cent noms d'imprimeurs nantais.

Les petits coins de la Bibliographie : Le G rouge de la Gazette (31 déc. 1683). Paris, Techener, 1898, in-8, 7 p. Extr. du *Bull. du Bibliophile*). Ce n° de

Copyright - Les éditions d'Anjav - Lyon 2007 -

l'anc. *Gazette de France* est le seul de toute la collection dont on trouve imprimée en rouge la première lettre du titre. Une note ms. du temps, découverte par l'auteur, rattache ce G rouge à la dénonciation d'un complot contre la vie du grand Roi. C'est très curieux, et la question mériterait d'être approfondie.

A propos de Chateaubriand : Notes bibliogr. sur son pamphlet « De la Monarchie selon la Charte ». (Paris, Techener, 1898. in-8, 12 p. Extr. du *Bull. du Bibliophile*). — *Les prises des Corsaires français pendant la guerre de l'Indépendance (1776-83)*; dans la *Revue des Questions hér.*, nos 8, 10 et suiv. — *Notes d'état-civil et historiques extr. des registres des paroisses de l'arr. de Nantes dont les archives ont été détruites pendant la révolution*. Dans la *Revue hist. de l'Ouest*, 1898.)

Grellet de la Deyte (Emm.) : *Preuves chapitrales et doc. inédits sur la Noble Maison de la Chassaigne de Sereys (Auvergne et Velay)*, in-8°,255 p. — L'œuvre n'est signée que d'initiales, et nous ne croyons pas être indiscret en révélant le nom de l'érudit auteur. En somme ces preuves chapitrales nous donnent l'histoire d'un lignage chevaleresque représenté aux Croisades. Elles se terminent par un copieux index où nous relevons notamment ces noms : Anduze, Anterroches, Antil de Ligonnès, Apchon, Aubusson, Beaufranchet, Bermond, Bouillé, Buchepot, Chalençon, Courten, du Crozet, Damas, Dienne, Estaing, la Fare, Grellet, Lastic, Lévis du Mas, Miramon, Montravel, Panat, Poli, Rochemonteix, Sainte-Colombe, La Salle, Vertamy. — L'œuvre est vendue au profit d'une école libre. On peut la demander à la libr. Brun, r. du Plat, 13, Lyon.

Guerlin (Robert) : *Notes sur les tableaux offerts à la Confrérie de N.-D. du Puy, à Amiens*. (Paris, E. Plon, 1898, in-8, 20 p., 2 pl.) Savant et intéressant mémoire lu à la réunion des Soc. des B.-Arts des départements, à l'Ecole des B.-Arts, dans la séance du 14 avril 1898. L'auteur prouve que ces remarquables

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tableaux furent l'œuvre, non d'artistes étrangers, mais d'artistes amiénois. Il a eu la fortune de retrouver à Coullemont (Pas-de-Calais) un de ces tableaux, représentant Augustin Cousin, Maître du Puy (1548), et il en donne la reproduction photogravée, ainsi que celle du tableau de Mathieu Prieur représentant Louis de Villers et sa famille, entourant Henri IV (1600). A noter, cette autre curieuse découverte de M. Robert Guerlin : « L'une des œuvres les plus intéressantes de notre Confrérie amiénoise se trouve, depuis nombre d'années, dans l'un de nos grands musées, à Cluny, comme provenant de la cathédrale de Reims ! J'ai promis à M. Saglio de lui fournir toutes les preuves à l'appui d'une rectification pour la prochaine édition du Catalogue. »

Guignard de Butteville (L.) : *Blois et son état-civil.* (Dans notre *Ann.* de 1898.)

Huet (Paul) : *Nouvelles des affaires de France (septembre-oct. 1519).* Extr. à 30 ex. de la *Revue de l'Agénois,* 1897, in-8°, 18 p. — Pièce inédite et d'une haute importance, provenant des Archives du château de Lasserre, à Mme la baronne de Gervain. M. Paul Huet l'a enrichie de notes qui en augmentent encore la valeur ; qu'on en juge par celle-ci : « M. Jarry a prouvé que la construction du château de Chambord date de 1519 et que le premier architecte en a été Pierre Trinqueau dit Neveu, avec Denis Sourdeau et son allié Jean Gobereau, comme maîtres maçons, que François de Pontbriant, gouverneur des châteaux de Blois et de Loches avait fait venir de cette dernière localité. Ainsi est tombée la légende qui avait attribué, presque jusqu'à nos jours, la construction de Chambord a des maîtres italiens. »

Joubert (Chevalier Joseph) : *Politique étrangère : Les Rivalités Européennes en Extrême Orient.* (Extr. du *Bull. de la Soc. des Etudes Coloniales et Maritimes,* avril 1898, in-8°, 21 p.) Remarquable et lumineuse étude, dont voici la conclusion : « On ne saurait assez déplorer que, dans une heure de dé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

faillance, nous ayons abandonné cette magnifique position des Pescadores, cet archipel d'une si haute valeur stratégique, à mi-distance de Hong-Kong et de Shang-Haï et qui surveille la route commerciale de l'Extrême-Orient. Ces îles, si enviées par l'Angleterre, Courbet, d'illustre mémoire, nous les avait pourtant conquises par d'éclatants exploits... »

Le découvreur de l'Inde, Vasco de Gama. Savante et très intéressante étude hist., afférente à la célébration par le Portugal du 4e centenaire de la découverte de l'Inde. (Dans la revue scientif. *Portugal em Africa*, n° 53, mai 1898). — *Henri Castonet des Fosses.* (Dans la *Revue de l'Anjou*, juil.-août 1898). — *Piqûres d'epingle et coups de boutoir.* (Dans l'*Indép. Bretonne*, 17 janv. 1899). Page d'histoire, vibrante de raison patriotique, et dont voici la conclusion : « Que l'Angleterre, affolée de mégalomanie, dépouille d'autres nations, peu nous importe ; mais qu'elle s'agrandisse aux dépens de notre patrimoine, c'est ce que la France ne tolérera pas. »

Lambert (Baron Tristan) : *Le Royaume de Jérusalem.* (Dans notre *Ann.* de 1898, p. 373). — *La Maison de Palafox.* (Dans la *Revue des Questions Héraldiques*, n° 5, p. 261.)

Lantivy de Trédion (Comte de) : Voy. Courtaux.

Le Clert (Louis) : *Romilly-sur-Seine.* (Troyes, P. Nouel, 1898, p. in-8°, 103 p.) Erudite monographie d'une localité champenoise dont les origines paraissent remonter à la période gallo-romaine, et qui eut sa forteresse dès les premiers temps de la féodalité. « Demeure, en temps de paix, du Seigneur et des « gens de sa maison, cette fortification servait, en « temps de guerre, aux habitants du voisinage, qui « s'y réfugiaient et abritaient dans sa première en- « ceinte leurs personnes, leurs animaux et leurs biens « les plus précieux. En échange de cette protection « que leur donnait le seigneur du lieu, les manants « et habitants de ses domaines étaient tenus de tra- « vailler à l'entretien des fossés et des murailles, et,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« le plus souvent, de faire à tour de rôle guet et « garde dans l'intérieur de la forteresse. » Romilly fut d'abord possédé par une race féodale de son nom, puis, en tout ou en partie, par diverses familles, notamment les Châtillon, les Raguier, les Nicey, Choiseul, Lameth, Coëtlogon, etc. Des pièces justificatives (N° 1, Testament de Hugues de Romilly, 11 août 1300) et un index de noms terminent cet excellent travail.

Le Court (Henry) : *La famille Le Cornu et ses all. avec la fam. de Jeanne d'Arc.* (Dans notre Ann. de 1898.)

Le Picard (Ch.) : *Lettre au Directeur de la Revue des Questions Héraldiques* ; dite Revue, n° 5.

Longuemare (Paul de) : *La prem. traduction française de Quinte-Curce (1468) et son influence sur les découvertes de Vasco de Gama.* (Dans *Quatrième centenaire de la découv. de la route maritime de l'Inde*, publ. par le Comité dép. du Calvados, 1898.)

Lurion (Roger de) : *M. de Lacoré, intendant de Fr.-Comté (1761-1784).* Besançon, 1897, in-8°, 54 p. — Très remarquable étude biographique, qui constitue un juste hommage au caractère, aux talents et aux bienfaits d'un vertueux et intelligent administrateur d'autrefois. Des notes nombreuses et très intéressantes ajoutent encore au mérite de l'œuvre, très digne du savant auteur du *Nobiliaire de la Franche-Comté.*

Mauroy (Comte A. de) : *Généalogie des Hennequin et de leurs div. branches.* (Arcis, L. Frémont, 1898, in-8°, 60 p.). Excellente histoire d'une Maison orig. des Flandres et dont la filiation remonte à Oudinot Hennequin, sgr de Mâchy, Lantages et Mathaux, bourgeois de Troyes, anobli pour services de guerre le 27 juillet 1359. Son 2e fils, Pierre H., fut prévôt de Troyes de 1391 à 1408 ; probablement le même que Pierre H. (que je signale au comte de Mauroy), tabellion royal à Troyes au xive siècle. (B. N. *Pièces orig.*, Quartier de Longeville, 2.) La

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

plupart des tabellions royaux, à cette époque, étaient de noblesse. Cette Maison, illustre à tant de titres, est celle des Marquis et Comtes de Villermont, — nom doublement cher au C. H. de France.

Meller (P) : *Essais généal. : Delpech de Montfort, Belloguet de Lanessan, de Béchade, Baour.* (Bordeaux, 1898, in-8°, 20 p.) Notices généal. très consciencieuses, et intéressantes qui s'ajoutent à la série importante déjà publiée par l'auteur. (V. notre *Annuaire* de 1897, p. 517, et celui de 1898, p. 451.)

Molle (Ch.) : *Notice généal. sur la famille Le Doulx de Melleville : Table générale des noms de personne et de lieu.* (Evreux, 1898, in-4°, IV-49 p.) Cette table de près de cent colonnes complète l'importante œuvre généalogique de l'auteur, laquelle se compose de plusieurs volumes copieusement documentés, et est aussi consciencieuse que sciencieuse. — *Hist. de la paroisse de Lignerolles.* (Evreux, 1898, pet. in-8°, IV-54 p.) Cette paroisse du diocèse d'Evreux comprenait deux fiefs, Faverolles et Beaufort ; ce dernier appartint à la famille de l'auteur, qui donne dans son érudite monographie de nombreux documents inédits, précieux pour l'histoire des familles non moins que pour celle des fiefs. Une planche reproduit la pierre tombale de Vincent de Pilliers, écuyer, seigneur de Beaufort (seconde moitié du XVIe siècle).

Montalbo (Comte L. de) : *Dictionnaire bibliogr. et iconogr. de la Rép. de St-Marin.* (Paris, 1898, in-4°, 360 p. Nombreuses illustrations). En collab. avec le duc Astraudo et le comte Galati de Riella.

Moy (Marquis de) : *Essais sur l'origine hist. de la Croix de Lorraine et sur les attributions apostoliques de la double-croix ;* dans la *Revue des Questions héraldiques*, N° 4.

Niort (Géraud de) : *Questions Nobiliaires ;* dans la *Revue des Questions hér.*, N°s 7 et 9.

Padula (Comm. A.) : *Le 20 mai 1498.* (Naples, 1898, plaq. in-8°, 8 p.) Cette date mémorable, qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rappelle le triomphe de Vasco de Gama, ouvrant à l'activité du vieux monde la voie maritime de l'Orient, inspire à notre distingué collègue des pages d'éloquente glorification, par lui dédiées à la Société royale de Géographie de Lisbonne. — *Il centenario di Almeida Garrett* (*1799-1899*). (Naples, 1899, plaq. in-12, 15 p.) Etude hist. et littéraire, fort bien écrite, et dédiée à notre illustre et vén. Président d'honneur « S. Exc. Révme Mgr Manuel Correia de Bastos Pina, Evêque de Coimbre, comte d'Arganil, Pair du Royaume de Portugal, insigne archéologue ».

Pagart d'Hermansart : *Liste des officiers du Bailliage de St-Omer, avec leurs sceaux et armoiries* (*1193-1790*). St-Omer, H. d'Homont, 1898, in-8, IV-80 p. — Le titre de l'œuvre suffit à indiquer l'importance de ces listes, tant pour l'histoire que pour la sigillographie et l'héraldique. M. d'Hermansart a copieusement et savamment annoté ces listes, ce qui en accroît encore la valeur. Il donne, d'après M. de Laplane, comme bailli de St-Omer en 1216 « Adam de Nuelli, Neuilly ou Nuilly ». Je crois qu'il faut lire « Adam de Milly », de 1223 à 1228 bailli d'Artois, puis lieutenant du Roi en Albigeois, dont le sceau (1225) porte un sautoir denché, ou (1232) un fascé de 6 pièces. (Poli, *Milly*, num. 325-439, pass.) Dans les *Listes*, beaucoup de noms historiques, dont plusieurs brillèrent dans les croisades : Montmorency, Croy, Créqui, Renty, Anvin, Steeland, Ste-Aldegonde, Neuville, Humières, Nédonchel, Boubers-Ivregny, St-Omer, Manneville, etc.

Paris-Jallobert (l'Abbé Paul) : *Anc. Registres paroiss. de Bretagne* (*Baptêmes, mariages, sépultures*). Rennes, Plihon et Hervé, rue Motte-Fablet, 8e année. Cetfe importante publication, comparable au *Dictionnaire des familles Canadiennes* de Mgr C. Tanguay, constitue pour la Bretagne un trésor d'archives généalogiques. Les 18 fascicules de 1898 concernent les paroisses de Billé, Le Rheu, Lourmais, Le Pertre, Châteauneuf-de-la-Noë, Pleudihen, Saint-Malo,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

St-Jean-sur-Vilaine et St-Melaine, Montgermont.

Pascal (Mgr Adrien) : *Dom Bosco et ses œuvres.* Discours prononcé à la Soc. de Stat. de Marseille, le 15 Mai 1898. (Limoges, imp. Perrette, in-12, 14 p.) Eloge très éloquent d'un admirable héros de la Charité Chétienne.

Pasini Frassoni (Comte F.) : *Il sacro angelico imperiale Ordine Costantiniano di San Giorgio*, étude critique. (Rome, 1898, p. in-8, 15 p.) L'auteur, connu par de nombreuses publications hist. et généal., conclut que le Grand-Magistère de l'illustre Ordre Constantinien appartient actuellement à S. A. R. le Duc de Parme et Plaisance, « Prince sage, éclairé, qui, s'il ne possède plus le trône qui lui parvint par légitime succession de ses glorieux ancêtres, a acquis par sa valeur personnelle cette souveraineté qui ne périt point, parce qu'elle n'est pas fondée sur la fragilité des choses humaines : la souveraineté de la vertu et de l'intelligence. »

Araldica Italiana. (Rome, 1898, in-8, 12 p.) L'auteur rend hommage au savoir et à la compétence des héraldistes les plus notables de l'Italie contemporaine, « le très illustre baron Antonio Manno, pon-« tife de l'héraldique officielle, et son bras droit, « l'illustre archiviste paléographe et très distingué « écrivain Carlo Malagola », les Crollalanza, Palizzolo, Girolamo de Ferrari, le comte Capogrossi-Guarna, le marquis G. Pietramallara, le commandeur Padiglione, etc. Il conclut en proposant la réunion d'un Congrès héraldique Italien, qui aurait pour objet de réviser *ne varietur* la langue héraldique italienne et de fixer des points importants d'histoire et de droit nobiliaire, plus ou moins sujets à controverse.

Pellot (Paul) : *Les droits seigneuriaux et les anc. sgrs de Villers-sous-Châtillon et de Tincourt.* (Dans la *Revue de Champagne*, mai-juin 1898.) Travail remarquable, contenant des épitaphes, actes de mariage, baptême, inhumation, aveux et dénombre-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ments, un bon armorial des familles. On y constate la rapidité de l'ascension sociale de certaines familles, sous l'anc. régime. Voici la filiation des Guillot ou Guyot, d'orig. soissonnaise : I. Antoine G., chirurgien, † 1592. II. Hyacinthe G., marchand, † 1693. III. François G., bourgeois de Vailly, sgr de Chenizot, cons. secrétaire du Roi et de ses finances en 1719 et par suite qualifié écuyer. IV. Léonard-François Guyot de Chenizot, écuyer, s. de Villers, Tincourt, etc., aussi secr. du Roi, puis cons. au parl. de Paris, qualifié dans son épitaphe (1743) « haut et puissant seigneur messire ». V. Haut et puissant Sgr messire François-Vincent G. de Ch., chevalier, cons. du Roy en tous ses conseils, maître des requêtes, Sgr de Châtillon-sur-Marne, vicomte de Binson, etc.

Invent. des titres de la Maison de la Grange. (Dans notre Ann. de 1898.) — *La famille Le Retondeur ;* dans la *Revue des Questions Héraldiques*, N° 3.

Pérot (Fr.) : *Une lettre chiffrée et inédite de François II ;* même Revue, N° 2.

Pin de la Guérivière (Vte Edmond de) : *Une famille d'épée sous l'anc. régime : Maison de Bussy d'Ogny (1203-1696) ;* dans la *Revue des Questions hér.*, N° 8 et suivants.

Poli (Vte Oscar de) : *La devise héraldique* (poëme) ; dans la *Revue des Questions héraldiques*, N° 1. — *Garde du Corps du Roi, Compagnie de Luxembourg, 1469 ;* même N°. — *Les Cirano de Mauvières et de Bergerac*, même Revue, N°s 1, 2, 3. — *Les Compagnons de Jeanne d'Arc*, N° 6. — *La compagnie de Pierre de Beuil (1379)*, N° 7. — *Charte française de Douai (1204)*, N° 8. — *Le Jeudi absolu et le Lavement des pieds ;* même Revue, N° 9. — *Les héros de Péronne (1536) ; Croisés de France* (2e article) ; *Famille de Cirano.* (Dans notre *Ann.* de 1898.)

Aux bords du Tibre. (Paris, Delhomme et Briguet, 83, rue de Rennes, 1897, in-12, 336 p.) « On sait la farouche intransigeance royaliste et catholique de l'auteur ; on peut dès lors se figurer avec quel bonheur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

il parle de la Ville Eternelle, du Pape, des Cardinaux, du Vatican, de l'église Saint-Pierre, etc. Dès le début, il conte une anecdote amusante où il eut le plaisir de procurer à quatorze soldats français (c'était en 1863) l'honneur de parler au Pape pendant sept minutes. D'autres chapitres ont trait aux zouaves pontificaux, aux fêtes romaines, aux monuments antiques; d'autres encore content des légendes ou des événements réels, peu ou point connus, et qui ont eu les « bords du Tibre » pour théâtre. Ce livre est à lire par tous ceux qui aiment les écrivains convaincus, érudits et distingués. » Edouard Pesch. (*L'Autorité*, 23 juillet 1898.)

Pro Deo, poésies. (Mêmes éditeurs, 1897, gr. in-18. 200 p.) *Pro Rege*, poésies. (Mêmes éd., 1897, gr. in-18, 254 p.) — « Dans une trop courte préface, M. Achille Millien explique au lecteur la personnalité de M. O. de Poli, et ces pages feront aimer et estimer l'auteur par ceux qui ne le connaissent pas encore. *Pro Rege* contient les poésies se rapportant aux croyances religieuses de l'auteur. Il débute par un sonnet intitulé *Credo*, dont voici les deux tercets :

O Dieu de Jeanne d'Arc, pitié pour votre France !
Versez à ses douleurs le baume d'espérance,
Rendez à ses destins les gloires d'autrefois !

Mon cœur a des aïeux gardé la fière empreinte :
J'adore à deux genoux votre volonté sainte,
Et mon dernier soupir vous redira : « Je crois ! »

Dans *Pro Rege* est placé en tête un sonnet en forme de dédicace au Roi, et dont voici également la fin :

La Révolution n'ébranle pas mon âme ;
Les saints devoirs y sont gravés en traits de flamme :
Je suis le fier soldat du Trône et de la foi,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Et s'il n'en reste qu'un pour jeter l'anathème
Aux vainqueurs en criant « Vive le Roi quand même ! »
Je serai celui-là, mon Seigneur, ô mon Roi !

Ces citations donnent une idée exacte de la manière et de la pensée de l'éminent écrivain. »

EDOUARD PESCH. (*Ibidem.*)

La fête patriotique de la commune d'Hénencourt (*25-26 juillet* 1897). Albert, impr. du comte Jacques de Bréda, in-18 carré, 162 p. Illustrations. — *Le Régiment de Bussy-Lameth* (historique), dans le même volume, p. 89-98. — *Le Régiment de Picardie*, même vol., p. 99-129. — *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1898, XIe année. — *Bulletin de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux*, XIIIe année.

Sœur Louise. (Paris, J. Briguet, r. de Rennes, 83, 1899, in-12, 335 p.) est une des œuvres les plus curieuses de l'auteur de *Mariola*, *Le capitaine Phébus*, *Fleur-de-Lys*, *Les Régicides*, *Amymone*, *Petit Capet*, *Le Masque-de-Fer*, *Jean Poigne-d'Acier* (*Récits d'un vieux Chouan*), *Aux bords du Tibre*, *Récits d'un soldat*, *Contes pour tous les âges*, etc. L'imagination et l'érudition s'y donnent parallèlement carrière, et les pages touchantes y abondent. — *Quand j'étais Romain.* (Même libr. in-8, 330 p.) Sous presse. — *L'Ecuyer de Jeanne d'Arc.* (Dans le grand *Almanach Catholique* de 1899.)

PORTAL (Commandeur Em.) : *Les Portal dans la poesie provençale ;* dans la *Revue des Questions héraldiques*, n° 5.

PORTES (René BITTARD DES) : *Les Gardes de la Manche du Roi Louis XIV ;* dans la *Revue des Questions hér.*, n° 3. — *Dans les Gardes Françaises ;* même Revue, n°4.

RIBEIRO DE CARVALHO (Joaquim) : *Margaritas, versos do coraçâo.* (Lisbonne, 1897-98, in-8, 108 p. Portrait de l'auteur, jeune et charmant poète ; lettre-préface

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007 -

d'Albertina Paraizo.) — *Livro d'um sonhador.* (Leiria, 1897, in-18, 244 p.) Autre écrin de poésies vibrantes de tous les généreux sentiments, échos d'une âme éprise d'idéal. A la page 81, un élégant sonnet dédié *A João de Deus*, le grand et très regretté poète portugais que le C. H. de France eut l'honneur de compter au nombre de ses Membres.

Richebé (R.) : *Médailles françaises inéd. ou peu connues.* (Paris, R. Serrure, 19, r. des Petits-Champs, 1898, gr. in-8, 12 p. 2 pl.) Extr. de la *Gazette Numism. française.*) Ces médailles représentent le poète Ph. des Portes, Gabrielle d'Estrées, Charles Ier de Gonzague, duc de Nevers. Jeanne de Custos, femme de Guy du Faur de Pibrac (l'auteur des *Quatrains*), Rabelais. La dernière commémore la naissance de Louis XVII. — Très intéressant et érudit travail.

Robinet (Feu M. l'Abbé N.) : Voy. Gillant.

Rochas (Albert de) : *Les frontières de la physique.* (Lecture faite au Congrès internat. du spiritualisme, à Londres, le 22 juin 1898 ; in-8, 21 p.) Savante dissertation, aussi spirituelle que spiritualiste, sur les phénomènes psychiques, justement dure aux savants « qui se confinent dans leurs vitrines », et qui, « du reste, ont leur utilité : passés à l'état de bornes, ils jalonnent la route du progrès. »

Rodière (Roger) : *L'Evêque Claude-André Dormy et les Réfugiés à Montreuil pendant la Ligue (1587-94).* Boulogne-sur-mer, G. Hamain, 1898, in-8, 20 Etude documentée de pièces inédites et qui met en lumière le courage de ce vertueux évêque de Boulogne, qui fut un des « piliers du la Ligue » jusqu'à l'abjuration du roi Henry IV, avec M. de Maillefeu, son grand vicaire, et G. du Blaisel, mayeur de Boulogne, où commandait en 1580 un capitaine huguenot, le sieur du Bernet, dont les catholiques réclamaient le remplacement par un des leurs.

Romanet (Vte de) : *Documents sur la province du Perche.* (Mortagne, libr. Meaux, 1898, in-8, trimestriel, illustr. Fascic. 31-34. Abonnt : France 10 fr.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Etranger, 12 fr. On souscrit chez le vicomte de Romanet, château des Guillets, p. Mortagne (Orne). Adresser le montant de l'abonnement à M. J. Huet, r. du Mail, Mortagne). Savante publication, de plus en plus digne des éloges que nous en avons faits à diverses reprises. (V. nos *Ann.* de 1896, p. 281, de 1897, p. 521, et de 1898, p. 459). Ces 4 fasc. contiennent : Vte de Romanet et H. Tournouër, *Hist. du Perche, par René Courtin;* Vte de Souancé et Tournouër, *Armorial de 1696;* l'abbé Godet, *Mém. sur les paroisses du Mage et de Feillet;* J. Besnard, *Hist. religieuse de Mortagne;* Comte de Charencey, *Hist. de l'abb de la Grande-Trappe;* l'abbé Barret, *Cartul. de Marmoutier pour le Perche;* H. Tournouër, *Bibliogr. et iconogr. de la Trappe;* Vte de Romanet et Vte de Souancé, *Généal. de la famille d'Arlanges.*

Roselly de Lorgues (Comte) : *Les calomniateurs modernes du Serviteur de Dieu Christophe Colomb.* (Paris, V. Retaux, 82, r. Bonaparte, 1898, in-8, VII-119 p. Portrait de l'auteur).

Œuvre suprême, tout admirable, de notre illustre et très regretté Président d'honneur, qui venge superbement d'iniques attaques la pure mémoire de l'immortel Découvreur. Quand on a lu ces pages ardentes, cette défense vigoureuse et triomphante, on se demande si vraiment elles furent écrites par un vieillard de 93 ans. Le doute n'est pas possible : le ms. original existe, tout entier de sa main, et je l'ai vu y travailler bien peu de temps avant sa mort.

Rozière (Vte E. de) : *Les anciennes famille du Midi* : *Les Isnards, Notices hist. et généal. accomp. de blasons et de tableaux généalogiques.* (Blois, C. Migault, 14, r. Pierre de Blois, 1899, in-4°, XXV-416 p. Index des noms). Tome I. (Le t. II est sous presse). — En préparation : *Table onomastique* (familles et fiefs) *de l'Hist. héroïque de la Noblesse de Provence, par Artefeuil.* (Voir le Prospectus encarté dans le présent Annuaire.)

Rubercy (G. de) : *Les du Tillet, sgrs de la Bussière.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

(Orléans, H. Herluison, in-8, 70 p.) La terre et seign. de la Bussière, non loin de Gien, dut avoir originellement des seigneurs de son nom, mais les premiers que l'on connaisse étaient de la maison de Feins, lignage féodal représenté aux croisades. Après lui on trouve en 1391 Isabeau de Sancerre, femme d'Arnoul de Bannay, dame de la Bussière ; avant 1400 Etienne Fremont, notaire et secrétaire de Charles VII, puis Mesmin de Boylesve, dont la fille Marguerite porta La Bussière en mariage à Jean de Brinon, chevalier, dont un fils, maître des comptes, marié à Jeanne Luillier, et père de Jeanne de Brinon, mariée en 1518 à Jean du Tillet, dont la descendance posséda durant sept générations la terre de La Bussière, érigée pour elle en titre de marquisat par Louis XIV en 1679. En 1798, les marquises de Fumel et de Clermont-Montoison, nées du Tillet, vendirent le château de La Bussière à M. Lefort qui, en 1814, le céda au comte de Chasseval. « Nous saluons avec respect, dit M. de Rubercy, cet élégant manoir, brillant souvenir de notre vieille France, qui, après avoir heureusement échappé aux ravages des révolutions et aux spéculations des bandes noires, est aujourd'hui en des mains si dignes de reprendre et de continuer les traditions du passé. »

Dammarie-en-Puisaye. Château et seigneurie. Généal. descriptive. (Orléans, 1898, in-8 48 p.) Erudite monographie d'un très vieux fief dont on trouve le nom dès la seconde moitié du VIe siècle. En 1234, il avait pour seigneur Narjod de Feins, que Guillaume de Tyr mentionne comme ayant pris part à la 7e croisade avec son écuyer Etienne de Lisle. Ce fief fut ensuite possédé par les d'Anglure, de Braque, de Courtenay, de Coligny, de Fraguier. Le château appartient aujourd'hui à M. Emmanuel de Longthuit, marié à Mlle Doynel de la Sausserie, dont les ancêtres furent les compagnons de Guillaume le Conquérant en 1066.

Sarran d'Allard (L. de) : *Leggende latine*, ver-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sions et récits. (Palermo, Reber 1898). Charmante plaquette, qui contient : 1° *Jeannot de Messine*, légende sicilienne inéd. de l'auteur ; 2° *la Malechance*, légende trad. du roumain de notre t.h.Président d'honneur M. V.-A. Urechia ; 3° et 4° *La poétesse du lierre*, et la *Messe du diable*, souvenir félibréen et légende, trad. du castillan de notre illustre collègue Don Victor Balaguer ; 5° la *Pierre du diable*, légende auvergnate inéd. de l'auteur.

Garrett (le Vte d'Almeida-Garrett, poète portugais, et les romantismes français). Communic. très documentée faite au Congrès des Soc. savantes (Toulouse, 1899). — *La zone à Avicula contorta aux environs d'Alais*, (en collab. avec M. A. Laurans, ingénieur en chef des mines, directeur de l'Ecole des mineurs d'Alais), communic. faite au même Congrès. M. Kilian, président de la section de géologie, devant laquelle nos savants confrères ont exposé le résultat de leurs recherches, a fait valoir toute l'importance de celles-ci pour l'histoire géologique du Plateau Central. — Voyez Cunha (X. da).

Tamizey de Larroque (Ph.) : *Le chroniqueur Proché, docum. inédits.* (Agen, 1898, in-8, 30 p.) Cette touchante dédicace, « A mon cher confrère et ami le vicomte de Poli, Souvenir d'outre-tombe transmis par mon fils, T. de L. », m'a ému jusqu'aux larmes ! Et c'est avec un pieux respect que j'ai lu ces pages suprêmes du fécond et tant regretté savant qui m'honora de son amitié ; pages dans lesquelles brillent du plus vif éclat ses inoubliables qualités de styliste et d'érudit ; nous remercions de cœur son digne fils de les avoir publiées et d'avoir bien voulu nous les offrir.

Une page inéd. de l'hist. anecdotique de Provence, page écrite par le futur premier président baron d'Oppède en août 1618. (Toulouse, Ed. Privat., 1898, in-8, 8 p.) Cette page inédite est une lettre de Vincent-Anne de Forbin-Maynier, baron d'Oppède, au garde-des-sceaux G. du Vair, relative à une querelle

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de préséance, à l'église, entre les membres du parlement et les assistants de l'archevêque d'Aix. On se prend à sourire en la lisant, tout en savourant les piquantes réflexions et les notes érudites de M. de Larroque. — *Un petit épisode de l'hist. des Cazenove ;* dans notre *Ann.* de 1898.

Tausin (Henri) : *Notice hist. sur Quentin de Goussencourt.* (Abbeville, 1898, in-8 12 p. Portrait armorié.) — *Les villes décorées de la Légion d'honneur.* (Paris, E. Lechevalier, 1898, gr. in-8, IV-72 p. Blasons dans le texte). Belle et intéressante étude d'histoire patriotique. Jadis les Rois, race proscrite, comme dit Ange Pitou, décoraient de fleurs-de-lys le blason des cités qui avaient bien mérité de la Patrie. Depuis 1814, c'est le signe de la Légion d'honneur qui décore les villes héroïques. Huit seulement ont mérité cette récompense nationale : Chalon-sur-Saône, Tournus, St-Jean-de-Losne, Roanne, Châteaudun, Belfort, Rambervillers, Saint-Quentin.

Tesson (Alfred de) : *La recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain en 1523, publ. d'après un ms. de la Bibl. de Rouen.* (Avranches, 1898, in-8, IV-132 p.) Notre très docte collègue débute par mettre au point la valeur toute relative de la fameuse Recherche de Montfaut (1463-64) ; puis il étudie la question des francs-fiefs et rappelle à bon droit que beaucoup de gentilshommes, dépossédés de leurs chartriers par suite des guerres contre l'Anglais, préférèrent acquérir des lettres de noblesse en acquittant la taxe modique des francs-fiefs, plutôt que de perdre beaucoup de temps et d'argent à tâcher de reconstituer les preuves de leur noblesse d'extraction ; car « il en coûtait plus à l'ancienne Noblesse pour se prouver qu'à la nouvelle pour s'acheter. » — La Recherche de J. Guilloches, inédite, contient 55 noms ; elle est curieuse à plus d'un titre, mais les généalogistes feront bien de ne pas trop s'y fier. Les nombreuses notes qu'y a mises M. de Tesson, avec son érudition accoutumée, en accroissent grandement l'intérêt.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Tiersonnier (Ph.) : *Notes sur qq. familles oubliées dans l' « Armorial du Bourbonnais »*. (Dans le *Bull. Revue de la Soc. d'émul. du Boubonnais*, juin 1898.) La 1re partie de cet excellent travail a paru dans le n° de mars 1897 de lad. Revue ; Voy. notre *Ann.* de 1898, p. 462. La 2e concerne ces familles : Bezas, Martinant de Préneuf, de la Poix de Fréminville.

Travers (Emile) : *Les femmes dans l'Ordre de la Jarretière* ; dans la *Revue des Questions hér.*, n° 3. — *Fernand Lopez de Castanheda, prem. historien des Indes, et son trad. français.* (Dans *Quatrième centenaire de la découv. de la route maritime de l'Inde*, publ. par le Comité dép. du Calvados, 1898.)

Trigant de Latour (Baron M.) : *Louis de Durfort-Léobard, maire de Cahors* ; dans la *Revue des Questions héraldiques*, n° 8.

Villaret (Comtesse Amicie de) : *La langue Espéranto.* Dans le Suppl. littér. du *Journal du Loiret*, 21 jan. 1899. — *La Rançon de Du Guesclin ;* dans la *Revue des Questions héraldiques*, n° 4.

Villers (Comte de) : *La réforme de l'enseignement secondaire.* (Paris, libr. Cerf, 12, r. Ste-Anne, 1898, in-8, 14 p. Extr. de la *Revue de la France moderne.*) Remarquable dissertation, que résume cette phrase de l'auteur : « La langue française étant une langue dérivée, le grec et le latin sont indispensables pour nous aider à choisir le mot propre, à trouver les équivalents, les synonymes, sans oublier les racines des mots. »

L'Abolition de la peine de mort. (Paris, Cerf, 1899, in-8, 19 p.) Thèse humanitaire soutenue avec cœur et talent; rêve généreux qui ne pourra passer à l'état de réalité que dans une France officiellement rechristianisée.

Wildeman (M. G.) : *Les Worbert, comtes van Wossenaer-Starrenburg, devant le tribunal de l'histoire.* (Amersfoort, impr. Van Cleef, 1899, in-8, vi-49 p.) Etude approfondie d'une question de droit nobiliaire particulièrement délicate. — *De Haarlemsche « Gardes d'honneur » van 1811 Herdacht*, in-8, 8 p. (Extr. de la *Gazette de Haarlem*, 18 avril 1898.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Annuaire

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ARTICLES

Tome I. 1888 : Comte A. de Foras : *Barbarismes, solécismes et pléonasmes héraldiques.* — A. de la Porte : *Sources du Nobiliaire du Poitou.* — Comte Couret : *Registre des chevaliers et voyageurs en Terre-Sainte.* — P. Pellot : *Robert de Sorbon, fondateur de la Sorbonne.* — E. Révérend du Mesnil : *Une question féodale : Les oubliettes.* — O. de Poli : *La Legende du royaume d'Yvetot.* — *L'assise du comte Geoffroy* (1185). — *Croisés Bretons.*

Tome II. 1889 : Vicomte de Poli : *La Noblesse de France* (*1789-1889*). — A. de Martonne : *La préposition* de. — Ph. Tamizey de Larroque : *Peiresc généalogiste.* — S. de la Nicollière-Teijeiro : *Petits-neveux de Jeanne d'Arc, au comté Nantais.* — Comte de Bu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rey : *Des variations et modifications introduites dans les armoiries.*

Tome III. 1890 : Ph. Tamizey de Larroque : *Document inédit relatif à une fille de Henri IV.* — Vicomte de Poli : *Notes sur la famille de Jeanne d'Arc.* — G. d'Espinay : *Le droit d'aînesse en Anjou.* — Monseigneur X. Barbier de Montault : *Les Armoiries des Ordres religieux.* — Vicomte E. du Mesnil : *De l'ignorance des Nobles au temps passé.* — J. d'Arbaumont : *Sources du Nobiliaire de Bourgogne.* — Vicomte A. du Bois de la Villerabel : *Sources du Nobiliaire de Bretagne.* — Boucher de Molandon : *Descendance de Pierre du Lys, 3e frère de la Pucelle.*

Tome IV. 1891 : Comte A. de Mauroy : *De la Noblesse maternelle.* — Marquis de Moy : *Les quatre Demoiselles de Lorraine.* — L. de Bourrousse de Laffore : *Sources du Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne.* — Vicomte de Poli : *Epitaphes de Saint-Yves des Bretons, à Rome.* — Jules de Terris : *Sources du Nobiliaire de l'Etat d'Avignon et du Comté Venaissin.* — Roger de Lurion : *Sources du Nobiliaire de Fr.-Comté.* — Baron du Roure : *Sources du Nobiliaire de Provence.*

Tome V. 1892 : Vicomte de Gérard et Comte de Saint-Saud : *Sources du Nob. du Périgord.* — Comte A. de Mauroy : *La Noblesse et les origines nobiliaires.* Comte Couret : *Sources du Nob. Orléanais.* — Vicomte de Poli : *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; Ses onze premiers Grands-Maîtres.* — Jules Chevalier : *Sources du Nob. du Dauphiné.* — Comte R. Colonna : *Sources du Nobiliaire de Corse.* — Comte A. de Rochas : *La famille de Bayard.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Tome VI. 1893 : Vicomte de Poli : *Les Colomb au service de France.* — *Les Armoiries de Ronsard.* — Joseph Denais : *Sources généalogiques d'Anjou.* — A. Tardieu : *Sources du Nob. de l'Auvergne.* — Comte de Pierlas : *Famille de Poli.* — Vicomte de Caix de St-Aymour : *Les Roys d'armes du Comté de Corbie.* — P. de Farcy : *Sources du Nobiliaire de Normandie.*

Tome VII. 1894 : Baron Cavrois : *Sources du Nob. de l'Artois.* — Vicomte de Poli : *Samuel de Champlain.* — *Vieilles chevaleries : Les Ordres de l'Epée.* — A. de Mauroy : *Sources du Nob. de Champagne.* — H. le Court : *Les Du Lys normands.* — A. Lecler : *Sources du Nob. du Limousin et de la Marche.* — P. de Faucher : *Documents sur l'ancien Ordre de Malte.*

Tome VIII. 1895 : Comte Couret : *Le 800e anniversaire du Concile de Clermont (1095-1895).* — G. Bernos : *France et Castille (1385).* — Baron de Barghon-Fort-Rion : *La chanson de La Palice.* — A. du Buisson de Courson : *Considérations sur le droit d'aînesse.* — Vicomte de Poli : *Croisés de France (1095-1396).*

Tome IX. 1896 : Joseph Joûbert : *Madagascar au point de vue héraldique.* — L. Germain de Maidy : *Les grands et les petits chevaux de Lorraine.* — Vicomte de Poli : *Les Francs-Archers.* — Comte A. de Mauroy : *Du non-usage en France des qualifications chevaleresques.* — Comte R. Colonna : *Une famille Bonaparte en Corse au Moyen-Age.* — Louis Audiat : *La Couronne murale dans le Blason.* — Comte de Burey : *Les légendaires heraldiques.* — E. Allard de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Gaillon : *La Noblesse et les métiers manuels* : *Les barons fossiers et les ferrons de Normandie.*

Tome X. 1897 : Vicomte de Poli : *Origines des Terrail.* — *Vieux us et coutumes : Billets d'obsèques et Lettres de faire-part.* — *La Maison de France et ses armes.* — L. de Lesdain : *Les Variantes dans les Armoiries.* — A. Lecler : *Les Limousins aux Croisades.* — P. de Farcy : *Sources du Nobiliaire du Maine.* — Mgr X. Barbier de Montault : *Le sceau du Saint-Office.* — H. Gourdon de Genouillac : *Le blason dans l'art.* — P. Pellot : *Les Sépulcrines de Bouillon.* — René des Portes : *La Noblesse de France au feu* (*Armée de Condé*). — G. du Boscq de Beaumont : *Un homme de guerre oublié.*

Tome XI. 1898 : Vte de Poli : *Les héros de Péronne, 1536.* — *Croisés de France* (2e article). —Cte Couret : *Réception chevaleresque à Grenoble en 1744.* — L. Bouly de Lesdain : *Les Armoiries des femmes d'après les sceaux.* — Ph. Tamizey de Larroque : *Famille de Cazenove* (*Documents inédits*). — Paul Pellot : *Inventaire des titres de la Maison de la Grange.* — Géraud de Niort : *Jurisprudence nobiliaire.* — Henry le Court : *La famille le Cornu et ses alliances avec la famille de Jeanne d'Arc.* — Bon Tristan Lambert : *Le royaume de Jérusalem.* — Vicomte de Poli : *Famille de Cirano.* — L. Guignard de Butteville : *Blois et son Etat-civil.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

TABLE DES MATIÈRES

État des Membres du Conseil Héraldique de France (au 15 mars 1899) 1
Notre Obituaire. 65
Les Héros de Candie (1668-1669), par le VICOMTE OSCAR DE POLI 69
Sources du Nobiliaire de Lorraine, par A. B. 113
Note sur une écartelure de Rochechouart, par le COMTE ALBERT DE MAUROY 126
La Compagnie d'Ordonnance du Maréchal de La Marck à Rethel (1535), par PAUL PELLOT. 135

POÉSIES :

Patricienne, par le COMTE VICTOR D'AURIAC. . . . 157
Un Roi, par LOUIS DE CHAUVIGNY 158
Blanda Natura, par ACHILLE MILLIEN. 159
Jérusalem, par le MARQUIS DE PIMODAN, DUC DE RARÉCOURT. 160
Notre Dame des Sept Douleurs, par le même. 162
Le Souvenir, par OSCAR DE POLI. 162
L'Anneau des fiancés, par le COMTE DE GRANDEFFE. . 163

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La Cathédrale de Milan, par le MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES. 165
Au Commandant Marchand, par le MARQUIS DE LOSTANGES-BÉDUER. 166
Combat suprême, par le BARON GAETAN DE WISMES. . 167
Notes d'État Civil : Mariages, Naissances, Décès, par HENRI MORELYER. 168
Revue des Questions héraldiques, historiques et archéologiques, par MICHEL FEUTRIER. 179
Sources Nobiliaires du Bourbonnais, par FRANCIS PÉROT. 189
Armorial d'Ornans, de la Franche-Comté de Bourgogne, par le Docteur J. MEYNIER. 224
Un Sommaire d'archives : Familles de Loir-et-Cher, par L. GUIGNARD DE BUTTEVILLE 253
Lettres d'anoblissement (1316-1400), par ROGER LISTEL. . 291

CHRONIQUE. 313
Philippe Tamizey de Larroque 314
Distinctions honorifiques. 319
Distinctions académiques 321
Maison de Lantivy. 333
Revues, Annuaires, Almanachs 336
Histoire militaire des Corses 348
Parise, par le VICOMTE OSCAR DE POLI. 351
BIBLIOGRAPHIE. 347
ANNUAIRE DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE : *Sommaire des onze premiers volumes* 383



Imp. DESTENAY, BUSSIÈRE Frères. — Saint-Amand (Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

TREIZIÈME ANNÉE

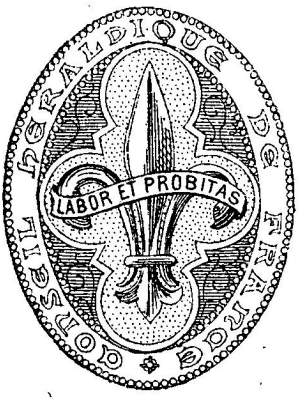

PARIS

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

45, rue des Acacias, 45

1900

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1901 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 octobre.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1900 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le Président.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de 5 francs, plus le montant des frais de poste pour l'expédition de l'Annuaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE*

(Au 15 Mai 1900)

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDÔME

H. **Abbadie d'Arrast** (Ferdinand d'); — chât. d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

H. **Abbadie d'Arrast** (l'Abbé Michel-Robert d'); — même adresse.

H. **Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit; — chât. de St-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

* ABRÉVIATIONS : P. : Président. — V. P. : Vice-Président. — H. D. : Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — A. : Associé. — CH. : Chevalier. — COMM. : Commandeur. — G. O. : Grand-Officier ou Commandeur avec plaque. — G. C. : Grand-Croix.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Achon** (le Chevalier d'), anc. élève de l'Ecole des Chartes ; membre corresp. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne ; — La Roche de Gennes, à Gennes, (Maine-et-Loire).

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; — r. Lamennais, 3, Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — Uzès (Gard).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — r. Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. **Alix d'Yénis** (le Chanoine), Curé-Archiprêtre de la Cathédrale, ch. du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur des Chevaliers Pontificaux ; — La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

H. **Allard de Gaillon de la Houssaye** (Edouard) ; — quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **André de Claverie** (Vicomte d'), Comm. de l'O. R. de Charles III ; — Pateo do Tijolo, 52, Lisbonne (Portugal).

H. **Anduze** (Charles) ; — r. Rondelet, 11, Montpellier (Hérault).

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anger-Billards** (le Chanoine Achille), Chorévêque d'Antioche, comm. de l'O. du S. Sépulcre, etc. ; chapelain de N.-D. de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le-Vicomte (Manche.)

H. D. **Anguissola di San Damiano** (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Anne de Molina** (Mr), docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer-Oeteren (Limbourg), Belgique.

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), ✠, anc. officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, ch. de l'O. de Pie, ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — impasse Ben-Ahmett, 3, Tunis.

H. **Aquin** (Comte d'), anc. zouave pontifical, G. O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire le Grand ; — chât. de Beaucourt, p. Montigny (Somme).

H. **Araujo** (Joaquim de), Consul de Portugal ; — via Roma, 5, Gênes (Italie).

P. H. **Arbaumont** (Jules d'), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, Prés[t] de la Comm. des Antiquités de la Côte-d'Or, corresp. hon. du ministère ; — r. Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

H. **Armand** (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-lès-Crècy ; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — Estrées-les-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

C. **Ascensão Valdez** (José-Joaquim d'), trésorier de l'Inspection générale des Bibl. et Archives publiques ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; associé corr. de l'Institut de Coimbre ; associé de la Soc. Royale des Architectes et Archéologues Portugais ; — Escadas de S. Francisco, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Astraudo** (Duc Amédée), consul de S. Marin ; ch. de l'O. R. du Christ ; comm. de l'O. du Libérateur de Vénézuéla, G. O. du S. Sépulcre, etc. — av. Beaulieu, 33, Nice (Alpes-Marit.)

H. **Aubépine** (Marcel d'), ✠, anc. officier, peintre-aquafortiste ; G. O. de l'O. R. du Mérite mil. d'Espagne,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comm. de Charles III, d'Isab. la Catholique, du Christ, etc. ; délégué de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. des Artistes français, etc. — Biarritz (Basses-Pyrénées).

H. **Aubert de la Faige**, anc. Capitaine d'État-Major ; de la Soc. d'émul. de l'Allier ; — chât. de Bussoles, p. La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), I. P. ✠, lauréat de l'Acad. Française ; Bibl. archiviste de la ville de Saintes ; président de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; corresp. du Min. de l'I. P. — Saintes (Charente-Inf.)

H. **Aupias de Blanat** (Élie d') ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. élève de l'Ecole des Chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Berne, 15, Paris.

H. **Aussy** (Alfred d') ; — r. de la Souche, 5, St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Autane** (Comte Charles d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. **Avernas-Salvador** (Baron d'), I. P. ✠, Secrétaire de Légation honoraire, officier de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, etc. — r. Berlioz, 3, Paris.

H. **Avout** (Baron d'), anc. magistrat, inspr de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. ; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Ax de Cessales-Vaudricourt** (M.-J. d') ; — chât. de Vaudricourt, p. Castres (Tarn).

H. **Bacqua** (Auguste), maire de St-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.)

H. **Balaguer** (S. Exc. D. Victor), Sénateur ; de l'Acad. Royale d'Espagne ; de l'Acad. Royale de la Historia ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Junte technique du Corps des archivistes, biblioth. et antiquaires ; — pl. de la Lealtad, Madrid.

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✻, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nimes ; — r. des Lombards, 29, Nimes (Gard).

H. **Balsemão** (Vicomte de), Grand du Royaume de Portugal, anc. Député, etc. — Ermigeira, Torres Vedras (Portugal).

H. **Barbier de Montault** (Monseigneur), I. P. ❂, Prélat de la Maison de S. S ; gr.-croix de l'O. R. de François Ier, etc. ; corr. du Min. de l'I. P. pour les trav. hist. ; de l'Acad. Pontificale d'archéol., etc. ; — Le Peux, par Neuville-en-Poitou (Vienne).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), Curé de Villers, Vice-Président de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Barralis** (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie au Royal-Piémont, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. Charles-Albert, 3, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Barrière-Flavy** (Casimir), avocat, corresp., des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Ecosse, etc. ; — 1. Bayard, 60, Toulouse (Haute-Garonne), et chât. de Puydaniel, p. Auterive (H.-Garonne).

H. **Bascoul** (l'Abbé Louis), curé de Rochefort ; corr. du Comité de l'Art Chrétien ; — Rochefort (Gard).

H. **Battaglia Ramos** (José do Espirito Santo de), Archiviste de l'Inspection Générale des Bibl. et Archives publiques, chev. hospitalier de St-Jean-Baptiste (Espagne) ; — rua João de Deus, 13, 1°, Lisbonne (Portugal).

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (Basses-Pyrénées).

A. **Baudon** (Albert, de la Soc. d'archéol. lorraine ; — r. Libergier, 11, Reims (Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bazenerye** (Armand), anc. Avocat général ; des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — rue St-Michel, 2, Bourges (Cher).

H. **Beauchesne** (Marquis de), maire de Souvigné, V.-Président de la Soc. hist. et arch. du Maine ; m. titul. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, etc. — Av. Marceau, 8, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; de la Soc. des archives hist. du Poitou ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaufranchet** (Comte de) ; — château de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

H. **Beaufret** (Maurice du), Ingénieur-Conseil ; — rue Demours, 32, Paris.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de) ; — chât. de l'Esnaudière, Le Genest (Mayenne).

H. **Belard da Fonseca** (Fernando), des Vicomtes de **Santa Margarida**; — rua do Esquivel, Beja (Portugal).

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✻, anc. Consul général, ch. de l'O. de Pie IX ; m. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellevüe** (Xavier **Fournier**, Comte de), anc. off. de cavalerie, m. du Conseil général de la Loire-Inf. ; des Soc. archéol. de la Loire-Inf., du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine ; des Biblioph. Bretons ; des Agric. de France ; de l'Assoc. artist. et litt. de Bretagne, etc. — Chât. du Moulinroûl, à Soudan (Loire-Inf.)

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 25, Périgueux (Dordogne).

H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. Prés. de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — r. Cardinale, 25, Aix (B.-du-R.), et au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bernet** (l'Abbé du), Curé de St-Pierre del Pech, p. St-Maurin (Lot-et-Garonne).

H. **Bernis** (Marquis de); — chât. de Saint-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

H. **Berny** (Madame la Comtesse G. de); — r. de Courcelles, 138, Paris.

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr.; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de France, Archéol. de la Loire-Inf. — r. de Gigant, 8, Nantes (Loire-Inf.)

C. **Besnard** (Alfred), Notaire honoraire; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir; — r. des Ursulines, 11, St-Denis (Seine).

P. H. D. **Béthencourt** (D. Francisco Fernandez de), anc. député, chambellan de S. M. Catholique, G. C. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa; corr. de la R. Acad. de la Historia; délégué général du C. H. de France en Espagne; — Paseo de la Castellana, 16, Madrid.

C. **Beurdon** (Franciscus van), géomètre du cadastre; premier secr. de la Soc. Provinciale « Limburg. »; corr. de la Soc. « Nederlansche Leeuw », de la Soc. des Sciences du Limbourg Belge, de la Soc. des Sciences de Zélande, de la R. Acad. héraldique italienne, etc. — Ruremonde (Hollande).

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870); — Calle Azcuénada, 1074, Buénos-Aires (Rép. Argentine).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de); — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Bizemont** (Vicomte de), ✠, anc. chef d'escadrons de cav., maire de Velaine-sous-Amance; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — chât. du Tremblois, p. Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis); — r. de Dunkerque, Saint-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Blanc** (l'Abbé Marius), Curé de Néoules, m. corresp, de la Soc. d'études hist. et scientif. de Draguignan ; — Néoules, p. Garéoult (Var).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), Chanoine hon., Curé de Barbezieux ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; — Barbezieux (Charente).

H. **Boehm** (Gottfried, chevalier de), O. ✻, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; Directeur des Archives de la Maison Royale, ch de l'O. R. de la Couronne de Bavière ; ch. de 3e cl. de l'O, R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. — Thierschstrasse, 49 II, Munich (Bavière).

H. **Bogdan** (Chevalier de), Secrétaire Intime de S. A. I. et R. Monseigneur le Grand-Duc de Toscane, Commandeur et Officier de divers Ordres ; — Salzbourg (Autriche).

A. **Boisserie de Masmontet** (E.), de la Soc. hist. du Périgord ; — château de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. de Vaubecour, 15, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire .

H. **Bonald** (Vicomte Joseph de), chevalier de Malte ; — r. Vinaigre, 3, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du ; — r. de Lubeck, 31, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; comm. de S. Grégoire ; ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. Kléber 88 bis, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. Archéol. du Midi de la France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. **Boulet de Colomb d'Hauteserre** (Comte), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Cath., ch. militaire de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — route de Médoc, 267, Le Bouscat, Bordeaux (Gironde).

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourgoing** (Henri), avocat à la Cour d'Appel, anc. magistrat ; m. corresp. de la Soc. des Sciences hist. de l'Yonne ; — Boulevard St-Germain, 28, Paris, et château de Cross. p. St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — château des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boutry** (Vicomte Maurice), ✠, avocat, off. de Réserve ; attaché au Min. des Aff. Étrangères ; secr. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'hist. diplomatique ; ch. de l'O. R. du Mérite Mil. d'Espagne, etc. — r. de l'Université, 47, Paris, et Villeneuve-sur-Allier, p. Moulins (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, offr du Nicham Iftikar, comm. de l'O. du Libérateur (Venezuela), chev. du St. Sépulcre et de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Branges de Civria** (l'Abbé Edmond de), Aumônier de la Visitation ; de la Soc. d'émul. du Jura ; de l'Acad. de Mâcon, etc. — r. du Collège, 4, Dôle (Jura).

C. **Brassier** (Jean), Expert-Géomètre ; — St-Pastour (Lot-et-Garonne).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

P. H. **Bremond d'Ars**, Marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, ch. de Malte et de St-Sylvestre, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX, membre et secr. du Conseil général du Finistère, Prés[t] de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.) et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Belon (Finistère).

H. **Bremond d'Ars** (Comte Joseph de) ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; corr. de la Commission des Arts et monum. hist. de la Charente-Inf. ; m. fondateur de l'Union des Yachts français et de la Soc. centrale de Sauvetage des naufragés ; du Comice agr de Pont-Aven, etc. ; — mêmes adresses.

H. **Bresc** (Louis de), anc. membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✠, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur Vesle (Marne).

H. **Breuille** (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croît, p Pau (Basses-Pyrénées).

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc. ; — chât. de Lalène-Bossugan, p. Pujols (Gironde).

H. **Brion** (Henri de **Michel du Roc**, marquis de), conseiller général de la Lozère ; — château de **Fournels** (Lozère).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — boul. d'Argenson, 26, Neuilly (Seine), et chât. de la Rollière, par Morthemer (Vienne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Erotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade, m. corr. de la Soc. Suisse d'héraldique ; — boul. de Courcelles, 70, Paris, et chât. d'Aubenton (Aisne).

H. **Eruc-Livernière** (Madame la Comtesse de) ; — pl. Louis XVI, 4, Nantes, et chât. de Bruc, p. Guémené-Penfao (Loire-inférieure.)

H. **Brugière** (l'Abbé Hyppolyte), Chanoine tit. de Périgueux ; — r. du Plantier, 18, Périgueux (Dordogne).

H. **Brun** (l'Abbé Alcide le), Professeur au Petit Séminaire, Bergerac (Dordogne)

H. **Brye** Docteur Clément de) ; — Le Châtelet de Chaspuzac, p. Loudes (Haute-Loire).

H. **Brye de Vertamy** (H. de) ; — r. de Penthièvre, 1, Lyon (Rhône).

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Burey** (Comte de), ch. de Saint-Sylvestre ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de) ; — avenue Hoche, 22, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de), G. O. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; — boulevard de Courcelles, 112, Paris.

H. **Callières** (Madame la Comtesse douairière de), née de **Filhol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Campagne** (Maurice), anc. sous-préfet ; — chât. d'Escagès, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, p. Spoleto (Italie).

H. **Campi** (Louis), anc. Receveur des Finances, décoré de la Médaille Militaire, Ch. du Mérite agricole, etc. ; Président de la Soc. des Sauveteurs d'Ajaccio, etc. — Cours Napoléon, 54, Ajaccio (Corse).

H. **Candole** (Comte de) ; — chât. de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. **Capogrossi Guarna** (Commr Comte Baldassare), Avocat consistorial, Chambellan intime de S. S., prést-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Cardaillac** (Baron de), I. P. ✠, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen ; corr. du Min. de l'Instr. Publique ; Président de la Soc. d'agric., des Sciences et Arts d'Agen, etc. — Cours Victor Hugo, 14, Agen (Lot-et-Garonne).

C. **Cardoso** (Antonio), de la R. Assoc. Navale de Lisbonne ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. Astronomique de France, etc. — Rua da Magdalena, 48, 1°, Lisbonne Portugal).

H. **Carol Moysset** (Sylvain de), lic. en droit ; — r. de Seine, 41, Paris, et château de Maine, p. Montberon (H.-Garonne).

H. **Carron de la Carrière** (Albert), Président de la Jeunesse Royaliste de Bordeaux ; — boul. Malesherbes, 9, Paris, et chât. de Montfavier, p. Guitres (Gironde).

H. **Casabianca** (Comte de), ✠, anc. député ; — r. de Villejust, 40, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Castellane Norante** (Marquis de), ✠ ; — avenue Montaigne, 3, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Castro e Almeida** (Eugenio de), anc. Attaché de Légation, Gentilhomme de la Chambre et Chevalier de compagnie de Sa Majesté Très Fidèle, Professeur à l'Ecole industr. de Coimbre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne, de l'Institut de Coimbre, etc — Arco do Bispo, 1, Coimbre (Portugal).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc auditeur au conseil d'état ; G. O. de l'O. du S. Sépulcre, comm de St-Grégoire, etc ; — Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — pl de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✠, ch de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc , — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — r. de Varenne, 43, et chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

C. **Chabrier** (Ferdinand), Bibliothécaire de la ville d'Alais ; Mainteneur du Félibrige ; — Alais (Gard).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave ; — r. St-Georges, 15 bis, Paris, et château de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **La Garde**, Marquis de), ✠, Officier démissionnaire ; — r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), camérier secret de cape et d'épée de S S , comm[r] de St-Grégoire, etc ; — av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil, p. Villedommange (Marne).

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte de), ch. du S. Sépulcre ; — en son hôtel, rue St-Etienne, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henri de la), anc. s.-offr aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p Landouze, Limoges (H.-Vienne).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✠, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire le Grand, etc. — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit ; — r. de Ponthieu, 66, Paris.

H. **Chasteigner de la Rochepozay** (Vicomte Paul de), ch. de l'O. R de Charlès III et de l'O. du Libérateur de Venézuéla ; de la Soc. des Sciences et arts de Bayonne ; de la Soc. litt. et scient. « Biarritz-Association » ; — Biarritz (B.-Pyrénées).

H. **Châtenay** (Alexandre **Genet** de), anc. député, m. du conseil général de l'Oise. ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonneleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

H. **Chaumeil** (Alfred) ; — à la Cocardière, p. Granville (Manche).

H. **Chauvigny** (L. de), officier démissre ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

A. **Chevalier** (l'Abbé Alfred), Curé de Montbré ; — par Reims (Marne).

H. **Cianelli de Sérans** (Comte), ✠, Patricien de Lucques, ch. de la Couronne d'Italie ; etc. ; — r. St-Ferdinand, 47, Paris, et villa Mon Repos, Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Mgr Stefano), anc. Préfet de la Bibl. Vaticane ; — via Tor Sanguigna, 13, Rome.

H. **Ciutiis** (Comte Sauveur de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; ch. de l'O. R. militaire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Constantinien de S. Georges ; ch de 1re classe de l'O R. de François Ier, chevalier. du S. Sépulcre, etc. ; — Santa Lucia, 64, Naples.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph) ; — rue de Toulouse, 9, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. **Cléret de Langavant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Clock** (Ulrich de), anc zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — chât. de Valpellé, p. Longeau (Haute-Marne).

P. H. **Cocchia** (S. Exc. Mgr Roch), Archevêque et comte de Chieti, baron de Villemagne, d'Orni, d'Astignan, admin^r du Diocèse de Vasto, anc. Internonce au Brésil, Gr. Croix du S. Sépulcre et du Christ (Brésil, etc. ; — Palais Archiépiscopal, Chieti (Italie).

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest), Curé de Sapogne-Feuchères et d'Elan ; — Sapogne-Feuchères, p. Dom-le-Mesnil (Ardennes).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, comte de), ✠, ancien offi supérieur d'inf., chambellan intime de S. S Léon XIII, comm. de St-Sylvestre, etc ; m. associé de l'Acad. de St-Quentin ; m. corr. de l'Acad. de La Rochelle ; - r. Saint-Vincent, 51, Besançon ; chât. de la Chaume, p Arnay-le-duc (Côte-d'Or), et chât. de Choye, p Gy (Haute-Saône).

H. **Colleville** (Comte de), ch. de S. Grégoire ; — place Malesherbes, 24, Paris.

H. **Colleville** (Vicomte de), I. P. ✠, anc s.-préfet, comm. de S.-Stanislas de Russie, etc. — Même adresse.

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul), ✠ ; — r. St-Georges, 14 *bis*, Paris.

H. **Colonna de Leca Cristinacce et Cinarca** (Fabien), des Princes Colonna ; — r. de Miromesnil, 74, Paris, et pl Abbatucci, Ajaccio (Corse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Colson (l'Abbé L.-M), Curé de Crancey, Missionnaire Apostolique, G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur et effectif des Chevaliers Pontificaux ; — Crancey, p. Romilly-sur-Seine (Aube).

H Consolo (Chevalier François), Marquis de Santa-Martha et de Sant'Anna, comte de Cuma et de Rossito ; Avocat ; de la R. Acad. hérald. d'Italie ; de la Soc. di Storia patria de Naples ; de l'Acad. Pontificale Tibérine, etc. — r. Carmine, 58, Catanzaro (Italie).

H. Constans (Mgr Léon), Camérier de S. S., comm. du St-Sépulcre, chanoine d'honneur de la Cathédrale de Rodez, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

P. H. Correia de Bastos Pina (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Évêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

C. Cortellini y Diaz del Alcazar (Illmo Sr. D Jacinto), Trésorier général de la Croix-rouge Espagnole, ch. de l'O. R. du Christ, etc. — Calle de Toledo, 40, 3°, Madrid (Espagne).

H. Costa Barradas (Adelino da), Sous-lieutenant de Vaisseau, chev. des O. R. du Christ et de la Conception de Villa-Viçosa ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; — travessa do Carmo, 1, 4°, Lisbonne (Portugal).

H. Coucy (Enguerrand de) ; — avenue de la Bourdonnais, 113, Paris.

H. Coucy (Raoul de) ; — même adresse.

H. Courcelles (Marquis Henry de) ; — Darnetal, p. Rouen (Seine-Inf.), et chât. Périsse, Verteuil (Gironde).

H. Courcival (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex-lt-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. Couret (Comte), docteur en droit, docteur ès-lettres, anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'Appel

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Orléans, gr. officier du St-Sépulcre, comm de l'Ordre de Pie, etc. ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), généalogiste et paléographe ; — r. Nollet, 93, Paris.

H. **Courtet d'Arquinvilliers** (Baron) ; — av. du Bois de Boulogne, 83, Paris, et chât. de la Carrière, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtois de Pellissier** (Baron Raoul de), Baron du Saint-Empire ; — r. Sainte-Praxède, 11, Avignon (Vaucluse), et château d'Arènes, p. Alais (Gard).

H. **Cousturier** (Césaire), comm. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; — chât. de Monnières, p. Dôle (Jura).

H. **Cressac de Soleuvre** (Baron Henry de), maire du Marnay, conseiller d'arrond. de Poitiers ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

C. **Criado y Dominguez** (Juan-Pedro), Secr. général de la Croix Rouge Espagnole ; chev. avec plaque de l'O. R. du Mérite Militaire, etc. — Plaza de S.-Domingo, 8, Madrid (Espagne).

H. **Croizier** (Marquis de), ✠, I. P. ✠, chev. de Malte, gr. croix des O. R. du Mérite Militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, du Christ de Portugal, etc. ; du Conseil sup. des Colonies ; Prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chin. de France ; — boul. de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris ; chât. de Couleuvre (Allier), et chât. Jouandin, Côte Saint-Etienne, Bayonne (Basses-Pyrénées).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; dir. du *Giornale Araldico* et de l'*Annuario della*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nobiltà Italiana ; m. corr. de la Soc. Suisse d'hérald., de la Soc. hist. et généal « New-England » de Boston, de l'Acad. des sc. et b.-l. d'Angers, etc — Corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

C. **Croockewit** (Willem); — Oostzeedyk, 152, Rotterdam (Hollande).

H. **Crozet** (Ernest de) ; — Oraison (B.-Alpes), et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.)

H. **Crozet** (Marquis du) ; — r. Pierre Charron, 16, Paris, et chât. de Cumignat, p. Brioude (H.-Loire).

H. **Cumond** (Marquis de) ; — château de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

C. **Da Cunha** (Xavier), Conservateur de la Bibl. nationale de Lisbonne ; corresp. de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. de S. Bartholomeu, 12, Lisbonne (Portugal).

H. **Dallolio** (Comm. Alberto), docteur en droit, maire de Bologne, comm. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, ch de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — r. Garibaldi, 4, Bologne (Italie).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — rue Goethe, 2, Paris, et château d'Anlezy (Nièvre).

H. **Darrax** (E. de **Molina d'Aranda**, Marquis de), ✠, comm de l'O. R de Charles III, etc. ; — av. Bugeaud, 10, Paris.

H. **Dax d'Axat** (Marquis de) ; — Ille (Pyr.-Orientales).

H. **Debout** (le Chanoine Henri), Supérieur du Collège Saint-Joseph d'Arras, Missionnaire Apostolique, Licencié en Théologie ; des Soc. des Ant de la Picardie, des Ant. de la Morinie, Académique de Boulogne-sur-Mer, etc. — Rue de la Gouvernance, 2, Arras Pas-de-Calais).

H. **Delattre** (le R. P.), ✠, I P. ✠, des Missionnaires d'Afrique, Archiprêtre de la Cathédrale de St-Louis de Carthage ; chanoine hon. de la Cathédr. de Rouen ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

conservateur du Musée de Carthage ; corresp. de l'Institut de France ; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. Denais (Joseph), I.-P. ✠, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — r. Fontaine S. Georges, 10, Paris, et Beaufort, (Maine-et-Loire).

H. Depoin (Joseph), ✠, Prés[t] de l'Institut sténogr. ; secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150, Paris.

H. Destouches (Ernest von), Conseiller d'archives royal, Secr. de l'O. R. de S. Elisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. de Munich ; ch. des O. de François-Joseph, Charles III, de la Maison G. D. d'Oldenbourg, de la Maison Ernestine de Saxe, etc. ; de plusieurs Soc. savantes ; — Josefspitalstrasse, 16/III, Munich (Bavière).

H. Devise (Albert **Mégret de**), anc. officier de cav., chef d'escadrons de cav. territoriale ; — chât. de Salency p. Noyon (Oise).

C. Dias da Silva (José-Ernesto), Commandeur de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, officier du Mérite agricole de Portugal ; de l'Institut « 19 septembre » ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. nationale d'Hortic. de Portugal, etc. — rua da Gloria, 31, Lisbonne (Portugal).

H. Dienne (Comte de), docteur en droit ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. Digoine du Palais (Marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. Digoine du Palais (Comte Gaëtan de) ; — même adresse, et chât. de Dondin, par St-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).

H. Dion (Marquis de), ✠ ; — chât. de Maubreuil, p. Carquefou (Loire-Inf.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Dion** (Comte Adolphe de), Prés. de la Soc. archéol. de Rambouillet ; V.-Prés. de la Commission des Antiquités et Arts de S.-et-Oise ; Insp. général de la Soc. Française d'archéologie ; corr. honoraire du Min. de l'I. P. pour les travaux hist., etc. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

H. **Doria** (Marquis), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H. **Dorlodot** (Joseph de) ; — r. St-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Florefle, prov. de Namur (Belgique).

H. **Dou** (Marquis de), chevalier de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence ; — Baja de S. Pedro, Barcelone (Espagne).

H. **Dournel de Bonnival** (Jules), lic. en droit, Lieut. de cavalerie territ ; de la Soc. des Antiq. de Picardie ; — r. Victor Hugo, 22, Amiens, et chât de Forest-Montiers, p. Nouvion-en-Ponthieu (Somme).

H. **Drolet** (Lt-Colonel G. A.), ✠, comm. de S. Grégoire, etc. — r. Saint-Denis, 352, Montréal (Canada).

C. **Duchon** Paul), avocat ; corr. de la Soc. d'émul. et des B.-A-rts du Bourbonnais ; — Cusset (Allier).

H. **Dumas** (Mgr), Chan.-Prélat d'Aquin, aumônier d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — Chastel-Marlhac, p. Saignes (Cantal).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de St-Jean de Jérusalem, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R. Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des arts de Lemberg ; etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Dupray de la Mahérie** (L.), Membre du Conseil général de l'Orne ; — chât. de la Ferrière, Perrenchères (Orne).

H. **Durieu de Lacarelle** (Comte Stéphen) — r. Lord Byron, 1, Paris.

H. **Eglise de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✻, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc ; — r. Tocqueville, 15, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Éguilles** (René de **Boyer d'Argens**, marquis d') — r. d'Alençon, 7, Paris.

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') ; — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p Castres (Hérault).

H. **Escrivan** (Comte Georges d'), Administrateur de la *Revue des Questions Héraldiques*, off. du Nicham Iftikar — r. Férou, 8, Paris.

H. **Espiet du Rey** (J. d') ; — r. du Lycée, 11, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

H. **Espinay** (Gustave d'), anc conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit ; Prés. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers ; — r. Tarin, 26, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc. ; — r, de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l'), député du Morbihan, ✻, Prés. de la Soc. polymatique du Morbihan, Directeur de la *Revue hist. de l'Ouest* ; — r. de Rivoli, 202, Paris, et pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estourmel** (Comte Jacques d') ; — chât. de Baizieux, p. Warloy-Baillon (Somme).

A. **Ettori** (Padoue d') ; — Torre de Portovecchio p Sartène (Corse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Ettori de Torre** (J.-Paul d'), notaire; — Levie, p. Sartène (Corse).

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres; — chât. de la Roche, Gourgé (Deux-Sèvres).

H. **Falgairolle** (Prosper), Archiviste de la ville de Vauvert; de la Soc. française d'archéol., de l'Acad. de Nîmes, etc. — Vauvert (Gard).

H. **Farcy** Paul de); — r. de la Poste, Châteaugontier (Mayenne).

H. **Fargue** (Comte de la), comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, G. O. du Mérite civil de Bulgarie, etc. — r. Lafayette, 43, Paris.

H. **Farges** (Marquis de **Chaunac des**); — r. de Colombes, 53, Courbevoie (Seine), et piazza Barberini, 2, Rome (Italie).

H. **Faria** (Commandeur Antonio de **Portugal de**), Consul de S. M. T. F., Comm. des O. R de la Conception et de la Couronne d'Italie, ch. des O. R. du Christ, de Charles III, etc.; P. H. et membre de nombr. Soc. savantes; — Grand Hôtel Anglo-Americano, Livourne, et via Cherubini, 1, (Villino Devoti), Florence (Italie).

H. **Faucher** (Paul de); de la Soc. Franç. d'archéol., etc; — Bollène (Vaucluse).

H. D. **Ferrari** (Marquis Girolamo F. de), Consul imp. de Perse, Consul de Montenegro; Off. de l'O. de Danilo; docteur en droit et avocat à la cour d'appel, jurisconsulte attaché au Consulat général de Russie, délégué gén. du C. H. de France à Gênes; corresp. de la R. Acad. hérald. d'Italie; m. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc. — Pl. Campetto, 5, Gênes (Italie).

H. **Ferrier du Châtelet** (Pierre de), de la Soc. de Géogr. de Toulouse; — r. Merlane, 4, Toulouse (H.-Garonne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. **Ferrière** (Henri) ; — Allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

H. **Ficalho** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté Très Fidèle ; — r. dos Caetanos, 32, Lisbonne (Portugal).

H. **Figueira** (Dom José, Comte da), Grand d'Espagne de première classe, Marquis de Montara et de Zarrial, Comte d'Olias, Grand Officier d'honneur de la Maison de Sa Majesté Très Fidèle, G. C. de l'O. R. de Charles III ; — Calçada da Graça, 9, Lisbonne (Portugal).

H. **Figueira** (Dom **Luis Machado de Castello Branco**, Comte de), Secrétaire gén. de l'Assoc. des Ouvriers (Lisbonne) ; m. honor. de l'Assoc. des Ouvriers (Madrid) ; — même adresse.

H. **Figuières de Marthomis** (Roger de), anc. Volontaire aux Dragons Pontif., Ex-Offr au 2e Rég. de Zouaves ; Réd. en chef de l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* ; — av. Sainte-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. **Flamare** (Henri de), I. P., ✠, archiviste de la Nièvre ; des Soc. de l'École des Chartes, de l'Hist. de Paris, Nivernaise des lettres, sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéologique de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc. — Nevers (Nièvre).

H **Fleury d'Eschambault** (A.-M.) ; — Québec (Canada).

H. **Fort** (Comte du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

C. **Fournier** (Edgard), Instituteur public ; de la Société hist. de Compiègne ; — r. Louis Blanc, 49, Paris.

H. **Fournière** (Joseph de la) ; — cité d'Antin, 4, Brest (Finistère).

H. **Fozières** (Gabriel **Bérard de Latreilhe de**) ; — Lavaur (Tarn).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Fradel** (Madame la Comtesse Louise de), Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich ; — pl. de la Gare, 3, Moulins (Allier).

H. **Francavilla** (Louis **Majorca et Mortillaro,** Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; — via Ruggero Settimo, Palazzo Sperlinga, Palerme (Sicile).

H. **Franco et Almodovar** (Marquis de), G. C. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; Délégué du Patriarcat Latin de Jérusalem et Représentant de l'O. du S. Sépulcre dans le Royaume de Portugal. — Praça do Principe Real, 25, Lisbonne.

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'État João), anc. Ministre du Royaume de Portugal, Député de la Nation, G. C. de plusieurs Ordres ; — Lisbonne (Portugal).

H. **Franco Monteiro** (João **Pereira**), de l'Institut « 19 septembre » ; — Alemquer. Cortegana, Portugal).

H. **Fréjacques de Bar** (Charles de) ; — château de Massignan, p. St-Marcel (Aude).

H. **Frémond de la Merveillère** (Olivier de), capitaine de cav. de réserve, service d'Etat-major ; — chât. de la Merveillère, p. Châtellerault (Vienne).

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), maire de Cantilly, Président du Comice agr. de Mamers ; de la Soc. hist. et archéol. du Maine, etc. ; — Belle-Vue, Mamers (Sarthe).

H. **Frondeville** (Marquis de), Comm. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; des Soc. d'Hist. diplomatique, de l'Hist. de Normandie ; — r. Daru, 13, Paris.

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat ; — Villa de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gailly de Taurines** (Charles), des Soc. de Géogr., de Géogr. commerciale, des Unions de la Paix sociale, de la Corpor. des Publicistes Chrétiens ; — r. de Marbeuf, 38, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Galeazzini** (Baron) ; — villa Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gallese** (Don Luigi, Duc de) ; — Palazzo Gallese, piazza dell' Apollinare, Rome (Italie).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), maire de Volx, ch. de la Couronne de Roumanie, etc ; de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, Volx (Basses-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Villa Vauban, Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Gemeau** (Ernest), ch. de Pie IX ; — boul. Malesherbes, 178, Paris.

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — r. La Boëtie, 23, Paris.

H. **Gérin-Ricard** (Comte Henry de), Secr. général de la Soc. de Statistique de Marseille ; de l'Acad. de Vaucluse ; de l'Acad. des Sciences populaires de Naples ; — Cours Devilliers, 33, Marseille, et chât. de Valdonne, p. La Destrousse (Bouches-du-Rhône).

H. **Germain de Maidy** (Léon), I. P. ✿, comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. Gr. Ducal de la Couronne de chêne, etc. ; Secr. perpétuel de la Soc. d'Arch. Lorraine ; insp. divisionnaire de la Soc. franç. d'archéol. ; de l'Acad. de Stanislas ; corresp. du Min. de l'I. P. — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck** (Comte de) ; de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Château d'Elseghem, par Peteghem, Flandre orientale (Belgique).

H. **Gillant** (l'Abbé), Curé d'Auzéville ; de la Soc. d'Arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Gimel** (Maurice de), ✠ ; — r. Madame, 1, Paris.

H. **Giordano** (Comm. J.-N.), **duc d'Oratino** et de Roccaspromonte, consul général de Honduras à Naples ; Comm. des O. R. du Christ, d'Isabelle la Catholique, etc. ; ch. des O. R. de la Couronne d'Italie, des SS. Maurice et Lazare, etc. ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. ; — Corso V. Emanuele a Piedigrotta, 661, Naples.

H. **Giraud** (l'Abbé Firmin), anc. Chapelain de S. Louis des Français à Rome, Docteur en droit canonique ; chanoine hon. d'Athènes ; vicaire à St-Joseph ; — r. du Coq, 28, Marseille (B. du R.).

H. **Giraud d'Agay** (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. **Girolami de Cortona** (l'Abbé), ✠, Curé d'Appietto ; de l'Institut Belge ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Appietto (Corse).

H. **Giusino di Belsito** (Chevalier Napoleone), ch. de Malte ; — via Emerico Amari, 77, Palerme (Sicile).

H. **Givelet** (Charles), ch. de S. Grégoire ; de l'Acad. nationale de Reims ; corr. de la R. Acad. Hérald. d'Italie ; — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. de Goncourt, p. Thiéblemont (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), ✠, réd. en chef de la *Revue de Bretagne* et de la *Nouvelle Revue Européenne* ; de la Soc. archéol. de Nantes, etc. ; — r. Faraday, 11 *bis*, Paris.

H. **Gousset** (Comte), de la Société archéol. de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — pl. Saint-Pierre, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Grandeffe** (Arthur de **Guilloteau**, Comte de), ✠, décoré de la méd. militaire ; de l'Assoc. des Chevaliers

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pontificaux ; — en son hôtel, boul. Victor-Hugo, 42, Neuilly (Seine).

V. P. **Granges de Surgères** (Marquis de), G. O. de l'O. R. de Charles III ; G. C. de 2e classe de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, comm. de S. Sylvestre, ch. de S. Jean de Jérusalem et de S. Grégoire, Prést d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la Soc. des Ant. de France ; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Grellet** (Jean), Président de la Société Suisse d'héraldique ; — Neuchatel (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, anc. conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire ; — du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✠, chevalier de Pie IX, décoré de la médaille militaire ; — r. Porte-Neuve, 20, Châteauroux (Indre).

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres. sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et r. de l'Oratoire, 11, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre du**), ✠, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Cyrille des), lic en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Guérivière** (Vicomte du **Pin** de la), comm. de St-Grégoire, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du **Pin** de la), de l'Assoc des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse, et r. Notre-Dame, Arras (P.-de-C.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Guerlin** (Robert), Président de la Soc. des ant. de Picardie ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Associé-corr. national de la Soc. des ant. de France ; — r. Saint-Louis, 30, Amiens (Somme).

H. **Guerville** (Amédée de) ; — r. Richelieu, 99, Paris.

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prés[t] de la Soc. d'hist. naturelle et des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. — château de Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du Min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Guillibert** (Baron), Avocat, Chef de bataillon de l'Armée territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences, Agric., Arts et B.-Lettres d'Aix ; Off de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en Provence (Bouches-du-Rhône).

H. **Hallez d'Aros** (Comte Olivier), ✠, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ. ; — r. Pasquier, 39, Paris.

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Goüet (Eure-et-Loir).

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d'), de la Soc. des études du Lot ; — chât. de Liercourt, p. Pont-Remy (Somme), et chât. de St-Sulpice (Lot).

H. **Hermansart** (Émile **Pagart** d'), corresp. du Min. de l'I. P. et du Comité des Travaux hist. et scientif. ; Associé-corresp. national de la Soc. des ant. de France ; — St-Omer, et chât. des Bruyères, p. St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph), ✠ ; — av Thiers, 4, Melun (S.-et-Marne), et chât. de Beaulieu, p. Guéméné-Penfao (Loire-Inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, conseiller d'état, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) ; Dir. de *l'Annuaire de la Noblesse du Danemarck* ; ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemarck).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✻, ch. de l'O. R. de Charles III; ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne (avec plaque); corr. de la Soc. des archives hist. de Milan ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; — r. Sainte-Claire, 54, Clermond-Ferrand (P.-de-D.)

H. **Huchet de Cintré** (Vicomte Alphonse) ; — rue de la Monnaie, 13, Rennes (Ille-et-V.)

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de l'Université, 8, Paris.

H. **Huguenot** (l'abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Comte Paul d'), anc. Député, prés[t] du Syndicat agr. des Alpes ; — av. Rapp, 30, Paris, et la Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Hulot de Collart Sainte-Marthe** (Baron), ✠ ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. de l'Alma, 23, Courbevoie (Seine).

H. **Jametel** (Comte de), ancien attaché d'ambassade ; G. O. du St. Sépulcre ; ch. affilié de l'O. Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem ; — r. de Varenne, 98, Paris.

H. **Janssen** (Colonel J.-M.), Membre des Etats Provinciaux du Limbourg ; Prés. de la Soc. Provinciale « Limburg » ; ch. de l'O. R. du Lion Néerlandais ; de la Soc. hist. d'Utrecht ; m. hon. de la R. Acad. hérald. d'Italie, etc. — Ruremonde (Hollande).

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'or, Cognac (Charente).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, ch. de l'O. R. du Christ de Portugal ; conseiller de la Soc. des études colon. et maritimes ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de la Soc. des agric. de France ; — chât. de Kersa, p. Paimpol (Côtes-du-Nord), et r. Paul Bert, 35, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Juigné de Lassigny** (Edme de) ; — pl. Bellecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau de**) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Kerlinou** (Eugène de), de la Soc. polymatique du Morbihan ; président du Comité Morbihannais de la Soc. du Souvenir Français ; — pl. de la Halle aux Grains, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Kersauson de Pennendref** (Joseph de), lic. en droit ; des Soc. Française d'Archéol., et des Biblioph. bretons ; — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat** de), ch. de St Grégoire, etc., — boul. La Tour-Maubourg, 20, Paris.

H. **Kervenoaël** (Vicomte Emile de **Jouan** de), des Soc. franç. d'archéol., des Biblioph bretons ; secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✻, ✻, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés. d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.)

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic de**), comte du Brieux de Trémazan ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesgall, p. Lesneven (Finistère).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Kolkman** (Willem), Consul de Roumanie, ch. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **Krasicki** (Comte Jean), Comte Rogala de **Bieberstein**, de Siecin, etc., et du S. Empire, Comte en l'Empire de Russie et au Royaume de Pologne avec le prédicat d'Illustrissime, Comte et Magnat aux Royaumes unis de Gallicie et de Lodomérie et dans les Etats héréd. de l'Autriche, Député du district de Lipoviétz à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, ch. de l'O. I. de S.-Anne, ch. de 3e classe de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc. ; — Kniazia-Kryniça, p. Monastyrichtschè, district de Lipoviétz, gouvernement de Kiéff (Russie).

H. **Krebel** (Baron Théodore de), Consul général de Russie à Gênes, cons. d'État et chambellan de S. M. l'Empereur de Russie ; comm. des O. de S. Wladimir, Ste-Anne, S. Stanislas, et de la Couronne de Prusse ; gr.-off. de l'O. du Lion et du Soleil de Perse ; chev. de l'O. de François-Joseph, etc. ; — via Astarotti, 37, Gênes (Italie).

H. **La Bastide** (Comte René de), ch. de Malte et de St-Sylvestre ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. du Colisée, 11 bis, Paris, et chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud de**), ch. du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Villeneuve-lès-Avignon (Gard).

H. **Lafontan de Goth** (Clément de), avocat à la Cour d'appel d'Agen ; — pl. Paulin, 2, Agen ; chât. de Goth, p. St-Romain (Lot-et-Garonne) ; chât. de Gramont, p. Lavit (Tarn-et-Garonne).

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), Curé de St-Antoine ; de l'Acad. Delphinale ; de la Soc. d'Archéol. et de statist. de la Drôme ; — Saint-Antoine (Isère).

A. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — av. des Gobelins, 36, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Borghèse, 68, Neuilly (Seine).

H. **Lameth** (Marquis de), maire d'Hénencourt, anc. commandant des Volontaires de la Somme (1870) ; — chât. d'Hénencourt, p. Warloy-Baillon (Somme),

H. **Lameth** (Comte de), maire de Londigny, anc. cap. aux Mobilisés de la Somme (1870) ; — chât de Londigny, p. Ruffec (Charente).

H. **Lamoureux** (l'Abbé J.-M), Chanoine hon. de Jérusalem, Curé-doyen de Saint-André-de-Majencoules ; de l'Acad. du Gard ; du Comité de l'Art Chrétien du Diocèse de Nîmes ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — Saint-André-de-Majencoules (Gard).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. archéol. du Périgord ; - château de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

C. **Landeau** (l'Abbé J.), Professeur de langue et de littér. française à l'Université libre (Apollinaire) de Rome ; de plusieurs Soc. savantes ; — via Montebello, 3, interno 9, Rome (Italie).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe), Duc de Sorrentino ; m. corresp de l'Acad. Royale héral. d'Italie ; — Piazza Vittoria, 3, Palerme (Sicile).

H. **Lantivy de Trédion** (Comte de) ; — r. du Commandant Rivière, 4, Paris.

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), **des Princes de Scalea** ; de la Soc. d'hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrouse** (Raoul de **Maury de**) ; — Saint-Pons-de-Thommières (Hérault).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lanza de Mazzarion** (Comte Joseph), Grand-Croix de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Via Macqueda, palazzo Mazzarino, Palerme (Sicile).

H. **La Pomélie** (Baron de), ✠, anc. capitaine des Mobiles ; de la Soc. hist. et archéol. du Limousin ; de la Soc. Bibliographique ; — chât. du Montjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

P. H. **Lareinty** (Baron de), ✠, Sénateur ; — r. de Bellechasse, 38, Paris.

A. **Lart** (Ch.-Edmund de) ; Lyminge, Kent (Angleterre).

H. **Lastic-Rochegonde** (Marquis de), ✠ ; de la Soc. de géographie ; — r. de Vaugirard, 77, Paris.

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes, (Loire-Inf.)

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), premier Vicaire de N.-D. des Blancs Manteaux, chanoine hon. de Corneto-Tarquinia ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — r. des Guillemites, 11, Paris.

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et rue St-Etienne, Avignon (Vaucluse).

H. **Laurens de Rouvroy** (Comte) ; — rue Héré, 26, Nancy (M.-et-Moselle).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Maurice Duval, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et rue Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **La Vallière** (Henri de **Boisguéret** de), des Soc. archéol. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc. — r. Augustin Thierry, 6, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite, Secr.-Adjoint de la Soc. des Arch.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hist. de Saintonge et d'Aunis ; m. corresp. de la Comm. des arts et monum. de la Charente-Inf. ; — Le Grand-Couldret, p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François) ; — rue du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), Chanoine hon., Aumônier de l'Asile de Naugeat, V.-Prés. de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Naugeat, p. Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), ✠, Conserv. du musée de Troyes (Archéologie) ; Corresp. du Ministère de l'I. P., Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France : m. résidant et archiv. de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. St-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire le grand ; Prés. de la Société hist. de Lisieux ; de la Soc. des ant. de Norm. ; — Lierremont, Trouville (Calvados).

H. **Le Duc** (Georges), anc. Officier de cav., comm. du S. Sépulcre ; — r. Choron, 9, Paris, et villa Georges, Croisette, Cannes (Alpes-mar.)

H. **Le Féron d'Esterpigny** (Bernard), Licencié en Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Le Gras** (Charles), Avocat ; — rue Joseph-Vernet, 6, Avignon (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; Secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Leiria** (Comte de) ; — Marco de Canavezes (Portugal).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✠ ; — rue de Vienne, 10, Paris.

H. **Le Picard** (Charles), avocat, donat de 1re classe de Malte ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — chât. de Montaure, p. Louviers (Eure).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lepingard** (E.), Président de la Soc. d'agric. et d'hist. natur. de la Manche ; — r. Bellecroix, 13, St-Lô (Manche).

H. **Lesdain** (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en droit ; du Comité Flamand de France ; de l'I. et R. Société hérald. « Adler » ; m. hon. de l'Institut hérald. italien ; de la Soc. Suisse d'hérald. ; — r. Faulconnier, 11, Dunkerque (Nord).

H. **Lespinay** (Marquis de), Député et cons. général de la Vendée ; — quai d'Orsay, 105, Paris, et chât. de la Mouée, p. Chantonnay (Vendée).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte de), comm. de St-Grégoire le Grand ; de la Soc. des ant. de Picardie ; m. corr. associé national de la Soc. des Ant. de France ; — r. Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-mer Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billigheim** (Comte de), anc. capitaine aux Dragons Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc. ; — via della Stelletta, 23, Rome.

H. **Liveri** (Marquis de), G. C. de l'Ordre Pontifical du S.-Sépulcre ; Grand-Cordon du Nicham-Iftikar ; G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem, etc. ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne, etc. — St-Jean-de-Luz (B.-Pyrénées).

H. **Lomet de Rioux** (Jules), Avocat, ancien Maire ; — r. Montlosier, 23, Clermont-Ferrand, et château d'Ibois-Orbeis, p. Issoire (Puy-de-Dôme).

H. **Longeaux** (Mr de) ; — chât. de la Ville-Orion, p. La Gacilly (Morbihan).

H. **Longuemare** (Paul de), ✠, Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie ; chambellan de S. S. Léon XIII, ch. de St-Grégoire ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Longvilliers** (Marquis de **Bernes** de), anc. off. de cavalerie ; — chât. du Broutel, p. Rue (Somme).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la méd. militaire pontif. « Benè merenti » ; — rue Lebon, 7, Paris.

H **Loth** (l'Abbé Julien), ✠, Curé de S.-Maclou de Rouen, Professeur hon. de la Faculté de Théologie ; chanoine hon. ; docteur en théol. ; de l'Acad. de Rouen ; du Conseil de la Soc. de l'hist. de Normandie ; de la Soc. des Ant. de Normandie ; de la Soc. d'hist. diplomatique, etc. — r. Eugène Dutuit, Rouen (Seine-Inf.)

H. **Luppé** (Marquis de), maire de Beaurepaire (Oise) ; du Comité archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris.

H. **Lurion de l'Egouthail** (Roger de) ; — rue du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ✠, capitaine de cavalerie démissionnaire ; — chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

C. **Lutel** (Docteur J.-P. de), ✠ ; m. résidant et trésorier de la Soc. acad. de l'Aube ; — Troyes (Aube).

H. **Macé** (Vicomte), ✠, anc. officier de marine, G. O. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa et de l'Étoile brillante de Zanzibar, Secr. général de l'Assoc. des Chevaliers Pontif., m. d'honneur et corr. de la Soc. « Limburg » ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Maletto** et de Venetico (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, Prince de), comm. de l'O. R. de Charles III ; m. effectif et représentant en Sicile de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de la Soc. Sicilienne pour la Storia patria ; — Palerme (Sicile).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), Commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Mansilla** (Adolfo); — r. de Cangallo, 1717, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

H. **Marchi** (Chevalier Silvestre de), **baron della Costa**, Patricien Tessinois, Major d'Etat-Major, Aide-de-Camp de S. E. le Ministre de la Guerre de la Rép. Argentine, G. O. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem, ch. de l'O. R. du Christ, ch. affilié de l'O. Teutonique ; — villa de Marchi, Pallanza (Lac Majeur), et r. Boissière, 11, Paris.

H. **Mardel de Arriaga Cabral da Cunha de Godolphin** (Julio Carlos), Secr. de la Commission des Monuments Nationaux, G. C. d'Isabelle la Catholique et de S. Rosa de Honduras ; de la Soc. de géogr. ; de la Soc. des Archéologues de Lisbonne ; — Largo dos Loyos, 12, Lisbonne.

H. **Margon** (Colonel Comte de), ✠, ❀, ch. du S. Sépulcre ; de l'Acad. Stanislas ; — chât. de Margon, p. Roujan (Hérault).

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — avenue de Versailles, 216, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.)

H. **Mas**, marquis de **Paysac** (Pierre-Eymeric du), conser d'arrt, ; — chât. de Buffeau, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

H. **Mattoso da Fonseca** (João-Guilherme), chev. de l'O. R. du Christ ; de la Soc. de Géogr. ; de la « Jeunesse Catholique » ; — rua da Piedade a Campo d'Ourique, 58, Lisbonne.

H. **Maupetit** (Baron), comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. des Echelles, Jujurieux (Ain).

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'ouest ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — rue Vaneau, 55, Paris.

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines ; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; Corr. du Muséum d'hist. natur. de Paris ; G. O. de l'O. R. de Saint-Sava, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. — Hôtel des Capucins, Wassy (H.- Marne:)

H. **Mauroy** (Comte Albert de), anc. avocat de la Cour d'appel de Paris ; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; commandeur du St-Sépulcre ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller général ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et rue Alphonse Denis, Hyères (Var).

H. D. **Meleniewski** (Félix de), Conseiller Aulique de S. M. l'Empereur de Russie, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Délégué du C. H. de France en Russie, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et des Ordres Imp. de St-Wladimir et de St-Stanislas, etc. ; — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hèyres (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Meller** (Pierre), Secr. de la Soc. des Arch. hist. de la Gironde ; des Soc. des Biblioph. de Guyenne, Archéol. de la Gironde, Hist. et Archéol. du Périgord ; — Cours du Jardin public, 37, Bordeaux, et chât. de Durandeau, p. Ambarès (Gironde).

H. **Mendonça Pereira Pinto** (Manuel de), des vicomtes de **Balsemão**, Directeur du *Mundo Catholico* ; — rua Ferreira Borges, 201, Lisbonne.

A. **Mennesson** (Émile), directeur du journal *Sainte-Cécile*, ch. de l'O. R. du Christ ; — r. des Tapissiers, 10, Reims (Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Mercier** (Maurice), ch. de St-Grégoire, etc. ; — chât. de Saubion, p. Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millien** (Achille), m. corr. de l'Acad. Royale Espagnole ; de l'Acad. des Sciences de Lisbonne, etc. ; Directeur de la *Revue du Nivernais* ; ch. des O. R. de l'Etoile Polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Moiroud** (Édouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse (H.-Garonne), et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. **Molle** (Charles), ancien vice-prés. du trib. civil d'Évreux ; — r. de la Petite-Cité, 11, Évreux (Eure).

H. **Mompalao De Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; capitaine au « Royal Malta Régiment » ; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

C. **Monmarché** (Marcel), rédacteur des *Guides Joanne* ; — r. Saint-Didier, 33, Paris.

H. **Monsaraz** (Dr Antoine de **Macedo Papança**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. député, m. corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet, chev. de St-Grégoire le Grand ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbano** (le Chanoine Joseph), de l'Acad. des sciences et lettres de Palerme, etc. — Corso Pisani, Palazzo Villabianca, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Montalbano** (le Chanoine Xavier), chev. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, V.-Bibliothécaire à la Bibl. nationale de Palerme ; de l'Acad. des sciences et lettres de Palerme, etc. — Même adresse.

H. **Montalbo** (Comte de), ✠, G. C. du S. Sépulcre, G. O. des Ordres de S. Marin, du Libérateur, etc., comm. avec plaque des O. Portugais de S. Jacques et du Christ, etc. — r. Adélaïde, 20, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Monti de Rezé** (Claude de), Chevalier de St-Grégoire; du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — pl. Saint-Jean, 25, Nantes (Loire-Inf.), et chât. du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Montjoye** (Vicomte René **Badin** de), des Soc. hist. de l'Yonne, de Châteaudun et de Sens ; corr. de la Soc. Nivernaise ; — Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), ✠, comm. de l'O. R. du Christ ; — rue La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, vicomte de) ; de la Soc. française d'archéol., etc. ; — Joyeuse (Ardèche.)

H. **Motey** (Vicomte du), Comm. de l'O. Pontifical de S. Grégoire le Grand, chev. de 2e classe du Mérite militaire d'Espagne (avec plaque), Président du Comité Catholique de l'Orne, Secr. de la Soc. Archéol. de l'Orne. — Rue Saint-Blaise, 44, Alençon (Orne).

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine Pouchkine** (Alexandre, comte de), chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moÿ** (Adolphe de **Moÿ** de **Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — av. Marceau, 25, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Negroni** (Comte Giacomo) ; — via Sistina, 136 Rome (Italie).

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

P. H. **Netto** (Son Eminence Monseigneur le Cardinal Dom José), Patriarche de Lisbonne, Grand-Chapelain de Sa Majesté Très Fidèle, Pair du Royaume, G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; — Palais de Saint-Vincent, Lisbonne (Portugal).

A. **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — petite Place, 22, St-Omer (Pas-de-Calais), et chât. du Fedoye, p. Dompierre-sur-Authie (Somme).

H. **Nicollière-Teijeiro** (Stéphane **Praud** de la), ✠, anc. Président de la Soc. archéol. de Nantes ; archiviste de la ville de Nantes ; corr. de la Soc. des ant. de France ; — petite rue Fénelon, 3, Nantes (Loire-inf.)

H. **Nion** (Comtesse François de) ; — Boul. du Château, 28 bis, Neuilly (Seine).

H. **Niort** (Baron de), avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. de la Préfecture, 55, Carcassonne (Aude).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — r. de l'Abbaye, 14, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

H. **Oberkampff de Dabrun** (Baron) ; — chât. de Sauvebœuf, p. Montignac (Dordogne).

H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Pair du Royaume de Portugal, G. O. de la Maison de S. M. Très Fidèle, ch. de Malte, gr.-croix des O. d'Isabelle la Cath. et du S. Sépulcre, comm. des O. de la Conception de Villaviçosa et de Léopold, etc ; des Soc. de géogr. de Lisbonne, Royale des antiq. d'Irlande, etc. ; — r. das Flores, 59, Lisbonne.

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Ornano** (Marquis d'), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Pierre Charron, 1, Paris.

H. **Padiglione** (Commandeur Carlo), Prés. de l'Institut Hérald. Italien, Dir. de la Biblioth. Brancacciana, Comm. des Ordres d'Isab. la Catholique, de S. Rosa de Honduras, etc ; ch. des SS Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, etc. — S. Teresa agli Studj, palazzo Cimitile, Naples

H. **Padula** (Antoine), gentilhomme de S. M. le Roi de Portugal, G. O. de l'O. R. de la Conception de Villaviçosa, de l'O. Pontifical du S. Sépulcre et de l'O. du Libérateur, etc ; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc ; — Strada dei Fiorentini, 67. Naples.

H. **Palluat de Besset** (Comte) ; — chât. de la Salle, p. Nervieux (Loire)

H. **Palizzolo** (Chevalier Antoine), des **Barons de Ramione** ; — piazza Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

C. **Palmeri** (Chevalier N. V.), des Marquis de Villalba, Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. di Storia patria siciliana ; de l'Archivio storico gentilizio de Milan ; — pl. S. Oliva, 23, Palerme (Sicile).

H. **Panat** (Marquis de) ; — L'Isle-en-Jourdain (Gers).

H. **Paris-Jallobert** (l'Abbé Paul), Recteur de Balazé ; des Soc. des Bibl. Bretons, Archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. — Balazé, p. Vitré (Ille-et-Vilaine).

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, curé de Vitrolles, Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif., Off. de l'O. du Libérateur ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; m. corr. de l'Acad. de Marseille, etc. — Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

H. **Pasdeloup** (Comte de), ✠, anc. capitaine de cav. ; — r. Bernard Palissy, 78, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.), anc. Consul général, ch. du S. Empire Romain, G. O. de l'O. R. du Christ ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'O. Pontifical du S. Sépulcre ; chev. de justice (avec plaque) de l'O. de S. Etienne et de l'O. Constantinien de S. Georges, etc. ; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc. — Corso Vittorio Emanuele, 101, Palazzo della Valle, (Rome).

C. **Patacchini Pinelli** (Antoine), Directeur d'École publique ; — Pastricciola, p. Azzana (Corse).

H. **Pecci** (Comte Michel), Avocat, Sommiste des *Beneficiali* à la Daterie Apostolique ; de l'Acad. Pontificale Tibérine, etc. — Dataria Apostolica, Rome (Italie).

H. **Peixoto da Silva e Bourbon [Lindoso]** (D. Fr. de Paula), comm. de S. Sylvestre, Camérier Secret surnuméraire de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; — rua da Infancia, 8, Lisbonne.

H. **Pelleport-Burète** (Vicomte Pierre de), Capitaine de cav. démissionnaire, ch. de l'O. Pontifical de Pie IX, Secr.-Adjoint de la Soc. des Archives hist. de la Gironde ; — pl. du Champ de Mars, 8, Bordeaux (Gironde).

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✠, chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et Château de l'Étang-la Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

C. **Pellot** (Paul), ✠, licencié en droit, ch. du S. Sépulcre ; ch. de S. Jean (Espagne), etc. ; corr. de l'Acad. nationale de Reims ; etc. — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

H. **Pena** (Antonio), ✠, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — rua da Princeza, 168, Lisbonne (Portugal).

H. **Penha e Costa** (Commandeur J.-B. de **Sà** da), comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, chev. de l'O. R. de Léopold ; — rua de S. Pedro d'Alcantara, 55, Lisbonne (Portugal).

H. **Pereira da Cunha** (Antonio) ; — Calçada de S. Vicente, 91, Lisbonne (Portugal).

H. **Peretti della Rocca** (Jean de), ✠, Publiciste ; — r. Pertinax, 25, Nice (Alpes-Mar.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Pérot** (Francis), ✠, Corr. du ministère de l'I. P., Secr.-adj. et biblioth. de la Soc. d'émul. de l'Allier ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, etc. — r. du Jeu de Paume, 44, Moulins (Allier).

H **Perregaux** (Samuel de), major d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Emile), lic. en droit, off. de l'Etoile noire du Bénin ; — villa Beau-Séjour, boul. Sicard, 20, Ste-Anne, p. Marseille (B.-du-R.)

H. **Perthuis** (Comte de) ; — r du Palais, Chaumont (Haute-Marne).

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; - r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Pidoux** (André), Elève de l'Ecole des Chartes ; de la Soc. d'Emul. du Jura ; - r. Bonaparte, 42, Paris, et chât. de Foucherans (Jura).

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva** y **Fernandez**, Comte de), O. ✠, ministre résident, second introducteur des Ambassadeurs, gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique, ch. de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. de Charles III ; — Paseo de la Castellana, 1, Madrid.

H. D. **Pietramellara** (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S S., comm. de l'ordre de Pie, ch. de Malte, etc. ; délégué gén. du C. H. de France à Rome ; — via Campania, 19, Rome.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt Pimodan**, cons. général de la Haute-Marne ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echénay (Haute-Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Pinto Coelho** (Dona Cacilda); — rua Palmyra, Lettra B, à Estephania Lisbonne (Portugal).

H. **Piron** (Monseigneur A.), Curé de La Chapelle d'Aligné; Vicaire général de Saint-Albert, Chanoine de Lorette, d'Antioche, de S. Nicolas, S. Laurent, et S. Damase de Rome, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux, Chevalier du S. Sépulcre; de l'Acad. des Arcades; — La Chapelle-d'Aligné (Sarthe).

H. **Pizzuto** (Baron Romano del); de la Soc. di Storia Patria; de la G. Acad. héraldique Sicilienne; de la Commission permanente hérald. de Sicile; — Catane (Sicile).

H. **Plarr** (Léon), **Baron de Caze de la Bôve**, I. P. ✠, G. O. de l'O. du Libérateur de Venezuela; ch. de l'O. I. de S. Stanislas de Russie et des O. R. d'Isab. la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, off. du Medjidié, etc. — chât. du Haut-Barzy, p. Jaulgonne (Aisne).

H. **Podhorski** (Constantin de); — chât. de Nicolaëwka, gouvernement de Kiéff (Russie).

H. **Poidebard** (William), ch. de St-Grégoire; de la Soc. archéol. de la Diana; — r. de Jarente, 11, Lyon (Rhône).

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de St-Grégoire-le-Grand, ch. de prem. classe de l'O. R. Militaire de François Ier, décoré des médailles de Crimée et d'Italie, etc.; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, anc. préfet, G. C. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, G. O. de St-Grégoire-le-Grand, de l'O. R. de Charles III, etc; Délégué général en France du Patriarcat de Jérusalem et Représentant de l'Ordre du S. Sépulcre; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; m. corr. de l'Institut de Coimbre, etc. — même adresse.

H. **Poli** (Philippe de); — villa Fontanone, Cervione (Corse).

H. **Polignac** (Marquis de), ✠, offr de cavalerie démiss.; conseiller général du Morbihan; ch. de Malte, etc.; — r. de Lille, 72, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Polignac** (Comte Melchior de), chevalier de Malte, etc. — r. Galliera, 4, Paris.

H. **Pollaci Nuccio** (Chevalier Fedele), chev. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de la Consulte Hérald. de Sicile ; de la Soc. d'hist. sicilienne, etc. ; — via Marqueda, Palerme (Sicile).

H. **Pompery** (Vicomte Olivier de) ; — r. Chabrol, 52, Paris.

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, vicomte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Commandeur Emmanuel), ✠, comm. de l'O. Pontifical du S.-Sépulcre, Off. de la Couronne d'Italie, Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; de la Commission héraldique de Sicile ; m. corresp. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; Délégué de la Soc. Acad. Indo-Chinoise : des Acad. des Arcades, d'Aix, etc. — Via Mazzini, Palerme (Sicile).

H. **Portes** (René **Bittard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit, G. O. de l'O. R. de la Conception ; comm. de S. Grégoire, ch. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, etc. ; V.-Prés. de la Soc. des Etudes hist. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — R. de Naples, 44, Paris, et chât de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Prinsac** (Stanislas de **Tholomès**, baron de), ✠, anc. officier d'Eclaireurs ; de la Soc. d'émul. du Doubs ; — chât. de Sadeillan, p. Mont-de-Marrast (Gers), et (en hiver) r. de la Préfecture, 18, Pau (B.-Pyr.)

C. **Privat** (Auguste), Directeur-Propriétaire du *Courrier de la Lozère* ; de la Soc. d'agr., industrie, sciences et arts de la Lozère ; — rue Basse, 5, Mende (Lozère).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Proyart de Baillescourt** (Comte Fernand), avocat ; de la Soc. d'Emulation de Cambrai ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — rue St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

H. **Pugliatti** (Mgr Thomas), **Duc de San Giorgio**, ancien Vicaire général, ch. des O. de Constantin et du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. — Via de' Prefetti, 12, Rome.

H. **Puisieux** (Alfred de), ch. de S.-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. **Quintella do Farrôbo** (Carlos-Pedro), des Comtes **do Farrôbo** ; de l'Assoc. de « La Jeunesse Catholique » de Lisbonne ; chevalier hospitalier de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; — Travessa do Chão da Feira, 5 (ao Castello, Lisbonne (Portugal).

P. H. **Ramione** (Comm^r Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), membre et prés^t de plusieurs Soc. sav. littér. et art. ; grand-croix de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

H. **Regnault de Beaucaron** (Edmond), m. corresp. de la Soc. académique de l'Aube ; — r. Boissière, 49, Paris.

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art. français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm. etc. ; — r. Chartraine, 59, Evreux (Eure-et-Loir).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Provins (Seine-et-Marne).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✠, m^i istre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'Hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Renoux** (l'Abbé Claude-Gilbert), curé de Lavoine ; des Soc. d'Emulation et des B.-Arts du Bourbonnais, de la Diana, etc. — Lavoine, p. Ferrières-sur-Sichon (Allier).

H. **Renshaw de Orea** (Louis), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — Bruch, 4, Barcelone (Espagne).

H. **Renty** (Charles de), de la Soc. des Ant. de la Morinie ; — r. Théophile Gautier, 66, Paris.

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff, Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de Stᵉ-Stanislas, et de l'O. I. et R. de l'Aigle Blanc ; G. O. de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Reynaud de Lyques** (l'Abbé Gaston), Curé de Méounes ; de la Soc. d'Etudes scient. et archéol. de Draguignan ; — Méounes (Var).

H. **Ribeiro** (Augusto-Maria de Lemos Portugal), ✻, ✻, anc. député, Directeur au Min. des Colonies, V.-Prés. des Sections de Stat. et d'émigr. de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; Délégué gén. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; comm. des O. R. de la Conception de Villaviçosa, Charles III, Isabelle la Catholique, Wasa, Léopold (Belgique), etc. — r. Salitre, 180, Lisbonne (Portugal).

C. **Ribeiro da Carvalho** (Joaquim), Publiciste ; — Leiria (Portugal).

H. **Richebé** (Raymond), avocat, archiviste-paléographe, anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; comm. de l'O. R. du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Christ, chevalier du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Soc. Suisse d'héraldique, de Numism. Francaise, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France ; etc. — r. Montaigne, 7, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Nord).

H. **Rocca** (Carlo **Cito Filomarino**, Prince **della**) ; — r. de Courcelles, 60, Paris.

H. **Rochas d'Aiglun** (Comte de), O. ✠, I. P. ✠, l.-colonel du Génie ; admr de l'Ecole Polytechnique ; commr de Ste-Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne, etc. ; — Ecole polytechnique, Paris.

C. **Rodière** (Roger) ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite) ; — Beaulon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Élève de l'École des chartes, ch. de St-Grégoire le Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), ✠, anc. s.-préfet, Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco, Conseiller d'Etat, Off. de la Couronne de chêne ; — à Monaco, et rue Frédéric Bastiat, 5, Paris.

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), comm. de l'O. de Danilo Ier ; ch. de 3e cl. de l'O. Imp. de Sainte-Anne de Russie, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Marquis de) ; — Boulevard des Invalides, 34, Paris.

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Royère** (Comte de), Lieutenant démiss. de cavalerie ; — chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

H. **Rozière** (Vicomte de), anc. secr. d'ambassade ; — pl. du Château, 1, Blois, et chât. de Pimpeneau, p. Blois (Loir-et-Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Rubercy** (Gabriel de), anc. conseiller de préfecture : — Orléans (Loiret).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — La Motta Rucellaï, Travedona, prov. de Como (Italie).

C. **Ruffin** (Comte), avocat, Commandeur de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. Hâvraise d'Études diverses ; — pl. de l'Hôtel-de-ville, 18, Le Hâvre (Seine-inf.)

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; ch. de St. Grégoire le Grand ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. offr au service du St-Siège — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S. M. Catholique, ch. l'O.R. de Charles III, de l'O. R. du Mérite Militaire et du « Cuerpo Colegiado » de la Noblesse de Madrid, etc. — Mayor, 84, Madrid(Espagne).

H. **Sabard de la Boisselle** (Mademoiselle A.) : — Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine de Portugal ; — r. de S. Joaquim, 39, Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des Chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 7, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; des Soc. de la Diana, de la Suisse Romande, etc. ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Georges Armstrong** (Chevalier Thomas de), ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux : — avenue Kléber, 40, Paris.

H. **Saint-Légier d'Orignac** (Madame la Comtesse de) ; — route de Toulouse, 227, Bordeaux (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de); — chât. du Rocan, p. Aubignan (Vaucluse).

H. **Saint-Pern** (Baron de), directeur du haras de Libourne ; m. fondateur de la Soc. des Biblioph. bretons ; m. corresp. de la Soc. hist. et archéol. d'Ille-et-Vilaine ; de la Soc. hist. et arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de); — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, ch. de Malte ; G. O. des O. R. du Mérite mil. d'Espagne et d'Isab. la Catholique, etc. ; de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; m. corresp de la Soc. géogr. de Madrid ; — chât. de la Valouze, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. zouave pontifical, ex-Off. aux Mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. arch. du Vendômois ; — chât. de Villeporcher, Saint-Ouen, p. Vendôme (Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salazar Sarsfield** (Lorenzo), Inspecteur du Musée national de S. Martino, Corr. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie, ch. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Charles III, du Christ, et de l'O. du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Acad. Romaine d'Archéol. ; de la Soc. Royale des Antiq. d'Irlande ; de la Soc. archéol. de Barcelone, etc. — Palais du Musée national de San Martino, Naples (Italie).

H. **Salinas** (Commandeur Antonin), Directeur du Musée de Palerme, Professeur à l'Université ; comm. de l'O. I. de l'Aigle Rouge ; — de la Commission héraldique de la Sicile ; corr. de l'Institut de France ; — Musée national, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Salins** (Vicomte Charles de **Guyot d'Asnières de**), Maire du Hézo ; — chât. de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

H. **Salleron** (Georges) ; — r. de Beauvau, 4, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Salles** (Comte des) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Sampayo** (Comte de), Gentilhomme de Sa Majesté Très Fidèle (avec exercice), Commandeur de S. Vicente et Pereira dans l'Ordre du Christ, m. effectif de l'Assoc. de la Jeunesse Catholique ; — rua de S. Vicente, 9, Lisbonne (Portugal).

H. **Sanches de Baêna** (Vicomte de), chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre ; de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne ; — Estrada de Bemfica, 118, Lisbonne (Portugal).

P. H. **San Martino Ramondetto di Montalbo** (S Exc. le Duc D. Etienne de), gentilhomme de la chambre et chevalier de compagnie de S. M. le Roi des Deux-Siciles ; anc. Envoyé extr. et Ministre plénip. ; chevalier de St-Janvier ; ch. grand-croix des O. de Constantin, François Ier, St-Grégoire-le-Grand, Isabelle la Catholique, François-Joseph, St-Michel, du Mérite civil de Toscane, etc — Palazzo Farnese, Rome.

H. **Santarem** (Vicomte de) ; — Campo dos Martyres da Patria, 51, Lisbonne (Portugal).

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✠, anc. off. d'Infanterie, anc. Capitaine de Mobiles, anc. Off Sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), I. P. ✠, Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. et scient. ; comm., off. et chev. de plusieurs Ordres ; m. hon. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; délégué, pour le Gard, de la Soc. acad. Indo-chinoise ; Directeur littéraire de la « *Revue du monde latin* », etc. — r. de Turenne, 83, Paris ; Alais (Gard) ; et Mas de la Nougarède, p. St-Jean-de-Valériscle (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Sarrion y Diaz de Herrera** (Segundo de), Roi d'Armes de la C. M. de S. M. Catholique ; — Real Archivo y Cancilleria, Caballero de Gracia, 34, Madrid (Espagne).

A. **Sartorio** (Charles de) ; — r. Lacépède, 16, Marseille (B.-du-R.).

H. **Saulnier** (Frédéric), conseiller à la Cour d'appel de Rennes ; v.-prés. actuel et anc. président de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine ; m. corresp. des Soc. acad. de Nantes, Brest, etc. — R. Rallier, 5, Rennes (Ille-et-Vil.)

H. **Saussay** (Raoul du), maire de Fondettes, anc. député ; de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'Ethnogr., etc. — château des Tourelles, Fondettes (Indre-et-Loire).

H. **Sauzey** (Eugène du) ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de St-Vincent., p. le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Sénéchal de la Grange** (Georges), Ingénieur, anc. Off. d'Infanterie de Marine, Off. supérieur de l'armée territoriale ; — av. de Villiers, 70, Paris.

H. **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p St-Jean-d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Silvares** (Vicomte de), Inspecteur du Sceau, Consul du Paraguay, comm. des O. R. du Christ et d'Isabelle la Catholique, chev. de l'O. R. de Léopold et de l'O. (Pontifical du S. Sépulcre ; — largo do Conde-Barão, 34, Lisbonne (Portugal).

H. **Simões Margiochi** (Francisco), Sénateur, Président de la Soc. d'horticulture de Portugal ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; — Villa Amancio ao Desterro, 4, 3° andar esq., Lisbonne (Portugal).

H. **Simony** (Vicomte de), ✻, commr d'Isabelle-la-Catholique, chevalier de l'Ordre de Pie, etc. ; — St-Remy (Saône-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Soderini** (Comte Édouard), ✠, camérier secret participant de S. S. Léon XIII, G. O. des O. R. d'Isabelle la Catholique, de l'Immaculée Conception de Villaviçosa, de Sant-Iago de Portugal, etc. ; des Acad. des Sciences morales et polit. de Madrid, de la Religion Catholique de Rome, Tibérine ; m. des Unions de la Paix sociale, etc. — palais Sforza-Cesarini, Rome.

P. H. **Sommi Picenardi** (Son Exc. le Marquis), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte) ; — Corte S. Giovanni di Malta, Venise.

H. **Sonnaz** (Son Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix**, comte de), ✠, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal ; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; G. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; G. C. de plusieurs Ordres ; corr. de la Députat. di Storia patria de Turin ; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. — rua Rodrigues de Fonseca, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Sonneville** (Marcel **Préveraud** de) ; — château Glodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

H. **Souancé** (Vicomte Hector de) ; — r. Montaigne, 15, Paris.

H. **Soulaine** (H. de) ; — rue Cler, 40, Paris, et villa l'Ermitage, Senlisse, p. Dampierre (Seine-et-Oise).

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille militaire « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — boul Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Starrabba de San Gennaro** (Baron Raphaël), Directeur des Archives d'Etat, comm. de l'O. du S. Sépulcre ; corr. de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Stempel-Borghi** (Madame la Baronne de) ; — Praça da Alegria, Lisbonne (Portugal).

H. **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de la Croix rouge d'Espagne ; chev. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — rua Luz Soriano, 112, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Talhouët de Boishorand** (Baron de), ch. de S. Grégoire le Grand, décoré de la méd. militaire « Bene merenti » ; de la Soc. des Agric. de France ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de la Lambardais, Maure (Ille-et-Vilaine).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri), m. corr. de la Soc. des sciences, lettres et arts d'Agen ; associé de la Soc hist. et archéol. de Périgord ; de la Soc. des archives hist de la Saintonge et de l'Aunis, etc. — Pavillon Larroque-Peiresc, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

P. H. **Tanguay** (Monseigneur Cyprien), Prélat de la Maison de S. S. ; de la Soc. Royale du Canada ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

C. **Tausin** (Henri) ; — avenue des Ternes, 80, Paris, et à Rieux-Angicourt, p. Cinqueux (Oise).

H. **Tavares de Mello** (Arthur **Davis Abobot**) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; de « La Jeunesse Catholique » de Lisbonne ; de la Croix Rouge d'Espagne ; — r. do Ferregial de Baixo, 5, Lisbonne (Portugal).

H. **Teil** (Baron du), ch. de St-Jean de Jérusalem, G. O. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Président d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Werderstrasse, 6, Baden-Baden (Allemagne).

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r Pierrre- Charron, 22, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terris** (Jules de), notaire, ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne (avec plaque), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Terrouenne** (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie ; — chât. de Melleray, p. Orléans (Loiret).

H. **Tesson** (Alfred de), ✠, capitaine de frégate en retraite, ch. de l'O. Imp. de N. D. de Guadalupe, etc ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc ; — boul du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Textor de Ravisi** (Baron), C ✠, I. P. ✠, anc. gouverneur des Colonies, anc. Off. sup. d'Etat-major ; gr.-off. de l'O. R. du Mérite militaire d'Espagne ; comm. de l'O. R. du Christ ; président du Comité de permanence du Congrès internat. des Orientalistes ; Vice-Prés. de l'Acad. Indo-chinoise de France ; — r. de Turin, 38, Paris.

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjoint de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et château de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tiersonnier** (Philippe), Ecuyer, lieutenant de réserve au 12e d'inf. ; de la Soc. d'émul. et des B.-Arts du Bourbonnais ; — boul. Ledru-Rollin, 25, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles. (S.-et-O.)

H. **Torre da Murta** (Vicomte da), comm. des O. R. du Christ, de N.-D. de Villaviçosa et d'Isabelle la Catholique, etc. ; de la R. Assoc. des Architectes civils et Archéol. Portugais, etc. — au Museu do Carmo, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc ; V. Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et chât. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour d'Auvergne** (Emile, Comte de la) ; — Villa Pax, Beaulieu (Corrèze).

H. **Tour d'Auvergne** (Comte Charles-Guillaume de la) ; — chât. de Valjoly, p. St-Martin-Valmeroux (Cantal).

C. **Travali** (Chevalier Joseph), Sous-Archiviste d'Etat : Secr. de la Commission hérald. Sicilienne, et de la Soc. sicil. di Storia patria ; ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — via V.-Emanuele, 468, Palerme (Sicile).

H. **Travers** (Emile, archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, comm. de St-Grégoire, etc. ; Sec. général de la Soc. des Ant. de Normandie ; du Conseil de la Soc. française d'Archéol. ; corresp. du Min. de l'I. P. ; de l'Acad. d'archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la Historia (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, de Constantin, etc. ; — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vaumadeuc, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

H. **Trétaigne** (Baron de), membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Festieux, ch. de St-Sylvestre, Donat de 1re classe de l'O. de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, Paris, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G.), Curé-Doyen d'Hiersac ; de la Société archéologique de la Charente, etc. ; — Hiersac (Charente).

A. **Trigant de Latour** (Baron Maxime) ; Soc. des "1" au titre héraldique ; directeur de l'*Encyclopédie de biogr. et d'hist.* (Dictionnaire des terres et des familles), etc. — r. du Général Henrion-Bertier, 3, Neuilly (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Uréchia** (S. Exc. Mr. Vasile A.), O. ✠, anc. Ministre de l'Instr. publique et des Cultes, V.-Prés. du Sénat et de l'Acad. Roumaine ; corr. de l'Acad Espagnole ; de l'Institut ethnogr. de France ; G. O. de plusieurs Ordres, etc. — Strada Brezoïanu, 28, Bucharest (Roumanie).

H. **Valenças** (Dr Luis **Jardim**, Comte de), anc. ministre plénip. à Vienne ; docteur en droit ; comm. des O. R. de S. Jacques, de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; membre de l'Institut ; des Acad. Royales des Sciences de Lisbonne, et de Jurisprudence de Madrid, etc. — rua do Pau de-Baudeira, Lisbonne (Portugal).

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Varinard des Côtes** (Madame Veuve), née **de Noailly** ; — Morestin, p. Perreux (Loire).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-Inf.)

H. **Vauchaussade de Chaumont** (Henry de) ; de la Soc. d'émul. et des b.-arts de l'Allier ; — villa Isaure, Moulins Allier).

H. **Vauloger de Beaupré** (René de) ; — rue Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. **Vaux** (Baron Raoul de) ; — rue du général Foy, 46, Paris.

H. **Vauxmoret** (Gaston de) ; — rue de la Victoire, 82, Paris.

H. **Vendômois** (Emile de) ; — rue de Paris, 52, Asnières (Seine).

H. **Venot** (Gustave), ✠, V.-Consul d'Espagne à Lille, ch. de 2e classe avec plaque du Mérite militaire d'Espagne, comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. académique Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Liberté, Lille (Nord).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Verdalle** (Vicomte de **Loubens** de) ; — avenue de Déols, Châteauroux (Indre).

H. **Verpy** (Albert), ✻, chef honoraire à la dir. gén. de l'Enreg. et des Domaines ; de la Soc. archéol. et hist. du Châtillonnais ; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. Guyton de Morveau, 3, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Vidau** (Comte de), ✻, capitaine d'inf. démiss. ; — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. **Vignolo** (Don Attilio, Marquis), des Princes de Cos, Patricien Génois, Bachelier ès-sciences ; de la R. Acad. héraldique Italienne ; — Villa Vignolo, via Tasso, Rome (Italie).

H. **Vilhena** (Dom Thomaz d'Almeida Manuel de), commandeur de l'O. Pontifical de S.-Grégoire-le-Grand, de l'O. R. de Charles III, du Libérateur (Venezuela), etc. — Campo de S. Clara, 133, Lisbonne (Portugal).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ✻, Chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archéol. ; — r. des Grands-Ciseaux, 8, Orléans (Loiret).

H. **Villebois-Mareuil** (Baron Godefroy de), ch. de S.-Grégoire le Grand ; — chât. de la Ferrière, p. Segré (Maine-et-Loire).

H. **Villenois** (François de), attaché des Musées nationaux ; m. corresp. de la Soc. des antiquaires de France ; secr. de la Soc. philologique et de l'œuvre de St-Jérôme ; — r. Washington, 32, Paris.

H. **Villermont** (Comte Paul **Hennequin de**), anc. Off. de cavalerie, Conseiller provincial ; — Chât. de Saint-Roch, par Couvin, prov. de Namur (Belgique).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), ✻, anc. s.-préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris ; G. O. de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Rég. de zouaves (France), ch. de l'O. R. M. de François Ier, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti* ; — avenue des Fleurs, maison Balarello, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vinage** (François du) ; — Bolsa, escritorio 47, Buenos-Aires (Rép. Argentine .

C. **Vincent** (Docteur Henri , de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

C. **Vindry** (Fleury), Lic. ès-lettres ; de la Soc. litt. et archéol. de Lyon ; — r. Vaubecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), Directeur des *Archives généal. et hérald.*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, etc. — Rijswijk (Hollande).

H. **Wall** (Vicomte de) ; — boul. Malesherbes, 68, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

C. **Watzelberger** (Othon), Secr. intime au Ministère de la Maison Royale et des Affaires Étrangères ; Secr. de l'O. R. de Saint-Georges et décoré de la croix d'officier de cet Ordre ; chevalier de l'O. I. et R. de François-Joseph ; — Wörthstrasse, 21, Munich (Bavière).

C. **Wildeman** (M.-G.), chev. de l'O. du Griffon de Mecklembourg-Schwerin ; Archiviste de la Haute Intendance des Digues « Delfland » ; anc. Archiviste-adjoint de Haarlem ; de la Soc. généal. et biogr. de New-York ; m. associé de la Soc. d'archéol. de Bruxelles ; m. extr. du Deutsche Herold, etc. — Sweelinckstraat, 80, La Haye (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel de Croix**, baron de), Directeur du *Chercheur des Provinces de l'Ouest*, Bibl.-Archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. — Rue du Coudray, 33, Nantes (Loire-Inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Yanville de Grangues** (Comte d'), Licencié en droit, chev. de Malte et de S. Sylvestre, maire de Grangues, Cons. de l'arrond. de Pont-l'Évêque ; de l'Assoc. Normande ; — r. Théry, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui** (Firmin-Ch de) ; de la Soc. Française des Collectionneurs d'ex-libris, etc. — r. Rincon, 19, Montevideo (Uruguay).



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

Comte Aymar d'Abzac. Comte César Albicini. Le Chanoine Augustin Albouy. Duc d'Almenara-Alta, C. ✻. Alfrédo Alves. Comte d'Amade, O. ✻, I. P. ❀. Vicomte d'Amphernet, ✻. Hugues d'Arbigny de Chalus. Edmond Assire. Le Chanoine Charles Auber, ❀. Denys Joly d'Aussy.

André Barban. Baron de Barghon de Fort-Rion. Comte Jacques de Beaumont. Comte Amédée Beneyton. Comte de Bessas-de la Mégie. Henry Beauchet Filleau, I. P. ❀. Baron de Beauchamps de Montéard. Vicomte Arthur du Bois de la Villerabel. M. Bonneserre de Saint-Denis. L'Abbé Jacques Bonnetat. Adrien Bonvallet. Alexandre Bonvarlet. André Borel d'Hauterive. Remy Boucher de Molandon, ✻, I. P. ❀. S. A. Mgr le Prince D. Henri de Bourbon, Duc de Séville. Comte Charles de Bourbon-Busset, ✻. Hélie, marquis de Bourdeille. Comte de Bourrousse de Laffore. Baron Louis Brun de Villeret. Charles Buet. Comte de Burey, O. ✻.

Lieutenant-Colonel Henri Caillon, O. ✻. Comte Caïs de Pierlas. Baron de Cambourg. Oscar Cantillon de la Couture. Mgr Isidoro Carini. Vicomte de Carné de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Carnavalet. Baron Ernest Cervoni. Comte de Charpin-Feugerolles, ✠. Henri Meiffren-Laugier, baron de Chartrouse. Jules de la Chauvelays, ✠. Claude Chauvet. Albert, comte de Circourt, ✠. Comte Achille du Clésieux, ✠. Mgr Adrien de Conny. Comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, ✠. Vicomte de Cressac de Bachèlerie. Commandeur J.-B. de Crollalanza.

Numa Dast le Vacher de Boisville. Baron Joseph Delmas. Jean de Deus. Louis de la Ville de Férolles, comte des Dorides. Louis Durrieux. Juste Enschedé des Villates, ✠.

Comte Paul Esterhazy, ✠. Vicomte Ludovic d'Estiennè de Saint-Jean.

Henri Faucher de Saint-Maurice, ✠. S. Exc. le Comte Amédée de Foras. Comte Maurice de Foucault, ✠. Comte Ludovic Colas des Francs. Emmanuel Fresne Genestein. Alfred de Froidefond de Boulazac.

François Galantino, comte de Bardone. Gaston de Galard, prince de Béarn et de Viana, ✠. Marquis de Galard, baron de Magnas. Baron Gautier de Charnacé d'Escurolles. Alcide Georgel. Henri Gourdon de Genouillac, I. P. ✠. Comte de Grasset, I. P. ✠. Vicomte de Grassin. Baron de Grassin et d'Arcis, vicomte de Sens. L'abbé J.-B. Grassot. G S. Exc. Mr de Grote, sénateur, Président du Département héraldique du Sénat (Russie).

Le Président Hecquet de Roquemont, ✠. Baron Guisbert d'Huart, ✠.

L'Abbé Louis Imberton. Baron d'Izarn.

Vicomte Eugène de La Jaille. André Joubert.

Paul Kinon. Laurent Huchet, comte de La Bédoyère. Alexandre Lair, ✠. Comte de Lapeyrouse-Bonfils, ✠. Léonel de Mouchet de Battefort, comte de Laubespin,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sénateur, O. ✠. Adolphe de Launay. Noël Le Mire. René Le Pays du Teilleul, ✠. Albert Lachaud de Loqueyssie. Adhémar de Couhé, comte de Lusignan.

Le R. P. Luigi di Maggio. Vicomte Adrien Maggiolo. René de Manthé. Auguste Le Moyne, vicomte de Margon. Marquis de Marguerye, ✠. Alfred de Martonne. L'Abbé Frédéric Masson. Comte Ferdinand de Maussabré. Comte Léon de Milly. Baron Élizé de Montagnac, ✠. Marquis de Montalembert de Cers, ✠. Comte Alexandre de Monti de Rezé. Comte Edmond Morel de Créty, ✠. Comte Hue de Mutrécy.

Comte des Nos.

Joseph-Émile, comte Palluat de Besset. Comte Alphonse de Pantin de la Guère. Don Hector Paterno Ventimiglia et Moncada, marquis de Spedalotto et de Regiovanni, comte de Prades. Charles Payan d'Augery. S. Exc. le Comte de Peralada et de Zavella, par la grâce de Dieu Vicomte de Rocaberti, Marquis de Bellpuig, Grand d'Espagne de la première classe. Le R. P. Dom Paul Piolin. L'Abbé Charles Pointeau. Comte Léon de Poncins. Baron de Portal. Comte Armand de la Porte des Vaux, ✠, ✠. Commandeur Vincent Promis.

Comte de Rancourt de Mimérand, ✠. Maximilien, baron de Reinach-Werth, O. ✠. M. Réveillé de Beauregard. Edmond Révérend, vicomte du Mesnil. Gustave, marquis de Rivoire de la Batie. L'Abbé N.-N. Robinet. Comte Louis de La Rochebrochard. Mgr M.-L. Romitelli. Comte Félix de Roquefeuil. Comte Roselly de Lorgues, O. ✠, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint-Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Comte Joseph Rossi. Marquis de Rostaing, C. ✠. Louis Roybet.

Alexandre de Guyard de Saint-Chéron. Stanislas de Baderon-Thezan, marquis de Saint-Geniez. Chevalier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Félix de Salles, Henri, marquis des Salles. André de Sarrebourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✻, ❀. Marquis de Schedoni, ✻. Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn. L'Abbé Emile Simon. Charles Souef. Baron Auguste de Stael-Holstein.

Philippe Tamizey de Larroque, ✻, I. P. ❀. Gaston Teissier de l'Hubac. Edilbert de Teule. Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont. Maurice Tripet. Comte Joseph Trivulzio.

Armand Van Robais. Vicomte de Vaujany, ❀. Joseph, comte de Vendômois, ✻. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✻. Marquis de Verthamon. Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas. Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Comte de Visien. Comte de Vitton de Peyruis.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017



NOTE

SUR LA

NOBLESSE FRANÇAISE

AU XIXe SIÈCLE

Comment la Noblesse française se présente-t-elle à nous à l'aurore du XXe siècle? telle est la question qui nous est posée. On peut dire que la Noblesse française s'est survécu ; plus de cent ans après sa *destruction*, elle entre dans un nouveau siècle avec le dépôt intact de sa glorieuse histoire, de ses traditions, avec tout le prestige de son passé.

Elle est restée un fait et un droit : un fait, puisque son histoire est un fait magnifique, indestructible, qui la place à la tête de la société française ; un droit, puisque la jurisprudence et les lois reconnaissent ses titres, les protègent et les défendent, de même que ses armoiries, contre toute usurpation et les consacrent comme d'inviolables propriétés.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous venons de dire que la Noblesse est restée à la tête de la société française. A Dieu ne plaise que nous voulions contester aux sciences, aux lettres, aux arts, aux fonctions publiques même, aux magistratures, au sacerdoce, cette primauté de pouvoir, de talent, de célébrité, d'influence qui dérive des hautes facultés, de la haute culture, dénote et marque les grandes intelligences, et contribue pardessus tout à maintenir notre chère France à son rang parmi les nations. Nous reconnaissons volontiers que ce sont l'intelligence et le talent, la vertu (trop souvent aussi, hélas ! la simple fortune), qui placent vraiment l'homme au premier rang parmi ses semblables ; à aucune époque la considération et les honneurs n'ont manqué au génie ; il est fort légitime assurément qu'il en soit ainsi, il n'y a aucun effort à faire pour le reconnaître ; l'intelligence et le mérite doivent être partout en première ligne, c'est la loi providentielle, historique, inéluctable qui doit régir le développement de l'humanité, quelque soit l'état social dans lequel elle vit et le régime qu'il lui a plu d'adopter. S'il nous fallait trouver le groupe social qui représente et incarne le mieux les sommets de l'intelligence française, l'élite intellectuelle du pays, c'est peut-être dans l'institut de France que nous irions le chercher. La noblesse en effet ne suffit pas à élever un homme bien haut, c'est parfaitement clair, elle n'est que peu de chose par elle-même si aucune qualité, aucun mérite plus personnel ne vient en relever l'éclat et en quelque sorte l'ennoblir.

Et pourtant, sans conférer par elle même aucun pouvoir, elle est restée indiscutablement un avantage social de premier ordre ; cela tient tout sim-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plement à ce que le corps des nobles, ce qui constituait autrefois l'ordre de la Noblesse a su, pris dans son ensemble, se tenir à son rang, à sa place, et maintenir son éclat, son prestige, par ses services, par sa dignité de vie, dans un siècle ou la démocratie coule cependant à pleins bords et même déborde tout. On peut dire que dans l'état actuel de nos mœurs, de nos usages, des lois où des conventions tacites qui régissent la société, les salons, en un mot dans l'opinion, la Noblesse est restée, en dépit des pamphlets et de l'envie, à la tête de ce qu'on nomme la Société. Il nous restera à définir la *Société* : le groupe des gens du monde, des individus qui vivent entre-eux et en tous pays, conformément à un ensemble de règles, de traditions, d'usages, de façons de penser et d'agir uniformes et qui sont partout la marque de l'homme bien élevé, le cachet de ce qu'on appelle l'homme comme il faut.

Il en résulte que la Noblesse ne vit plus ainsi que dans l'opinion et ne tire plus que d'elle son rang et la valeur de ses titres, peut-être cela vaut il mieux pour elle, car cela revient à dire qu'elle ne les doit plus qu'à elle-même, à l'estime publique, à l'exemple de ses mœurs, à la dignité de sa tenue morale, en un mot à son respect d'elle-même. Cette justice rendue à la Noblesse, il faut descendre à des considérations plus terre-à-terre et se rendre compte d'un autre ordre de faits qui aident à lui conserver sa valeur sociale.

Il y a longtemps qu on a observé que notre pays n'était si épris d'égalité qu'à la condition de la voir pratiquer par en bas, au profit des passions jalouses, en déprimant ce qui est en haut et dépasse

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'alignement : on veut l'égalité pour les autres, contre les autres, personne n'en veut pour soi ; tous, et chacun de nous, à quelque degré de l'échelle qu'il se trouve, se reconnaît et s'attribue un rang supérieur à celui de tels et tels ; cela est tellement dans notre sang, dans notre tempérament que dans les milieux les plus humbles, dans nos plus modestes villages, on voit les circonstances les plus minuscules, les plus inattendues parfois, créer entre des familles de même origine des lignes de démarcation dont elles se targuent tout comme de hautaines aristocraties. En somme cette manie de l'égalité n'est que la maladie de ce qui ne peut montrer ou l'impatience de ce qui ne monte pas assez vite à son gré, crise d'impuissance, jalousie souvent violente de toute supériorité. Elle est si forte chez nous que nous nous arrangerions mieux d'une servitude générale où personne ne pourrait dépasser le niveau commun, sorte d'utopique idéal socialiste, que d'une vraie liberté ou chacun occupe sa vraie place et y rend les services qu'il doit à la communauté, suivant ses talents, ses facultés, ses mérites, dans une harmonieuse hiérarchie. Nous serons ainsi le plus ombrageux des peuples et en même temps le plus facile à ployer sous le joug de la tyrannie, c'est devenu une banalité de le répéter.

Aussi cette fausse religion de l'égalité se traduit-elle dans la pratique, en amour du pouvoir, des fonctions publiques, des distinctions de tous genres, frivoles ou même ridicules, et la noblesse étant comme on l'a fort bien dit une décoration héréditaire, et par là même la plus précieuse des distinctions, restée la plus honorable, rien d'éton-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nant à ce que nos vanités, notre goût des privilèges et des avantages la maintiennent en honneur. Elle est ainsi en France comme dans son élément naturel, dans un milieu où elle ne peut périr, dans un sol où elle se nourrit, n'en déplaise à la démocratie et à ceux qui nous croient un tempérament démocratique.

Et puis dans notre siècle d'utilitarisme, d'argent, d'affaires, de matérialisme, la noblesse ne reste-t-elle pas empreinte d'une poésie, décorée d'une sorte d'auréole qui parlent toujours aux imaginations ? La noblesse ! C'est peut-être ce qu'il y a de plus respectable au monde après la vertu sans laquelle d'ailleurs elle ne saurait exister ni subsister ; c'est l'œuvre des siècles et du temps, c'est la vision et l'évocation merveilleuse du passé, la splendeur et le prestige des âges lointains et des choses disparues ; c'est l'histoire avec son charme romantique, ce sont les exploits, les légendes, les beaux coups d'épées, les croisades, les tournois, les paladins épiques ; c'est le tableau de famille, l'armure de batailles, c'est le vitrail armorié du temple, le marbre gothique de la tombe, l'enluminure du blason, l'arbre des généalogies antiques aux souches vénérables, la chevalerie et les dames, les belles aïeules dans leurs cadres d'or, la haute coloration de la vie et des costumes en face des banalités de nos jours, le moyen-âge, les créneaux du vieux château fort ; c'est tout cela et bien d'autres choses résumées et concrétées dans un nom historique : c'est tout ce qui ne s'achète pas, tout ce que ne peuvent donner ni l'or ni même le talent, nobles trophées qui ne nous parlent que de gloire et d'honneur ! Sûrement ils répondent à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un besoin de l'âme humaine, demandez-le à cette société américaine qui souffre — intellectuellement — de ne posséder ni ce passé ni cette histoire que rien ne remplace et qui en sent si bien la grandeur; demandez-le à ces filles charmantes, fleurs de poésie écloses dans un milieu commercialement confortable, dont l'imagination et l'âme rêvent autre chose et se sentent honorées de pouvoir partager la magie prestigieuse d'un nom illustre et le culte d'un passé. Mariages d'argent ! on rit ! .. Besoin des âmes, aspiration vers le meilleur et le beau répondrons-nous, simple goût artistique, si vous voulez, en tous cas sentiment respectable; ceux-là même qui le raillent le partagent et en subissent malgré eux l'attrait.

Vous connaissez comme moi de ces salons où la maîtresse de maison, intelligente et fine cependant, d'un fort honorable nom bourgeois, donne dans ce ridicule à la mode de critiquer, de dépriser la Noblesse en général, mais tombe en même temps dans ce snobisme d'affecter de voir beaucoup de marquises et de comtesses, est chatouillée de fréquenter les baronnes et les vicomtesses, de pouvoir introduire chez elles le plus de particules qu'elle peut, et, pour conclure, calcule que la dot de sa fille lui permettra d'épouser un marquis.

Mais j'entends s'élever la voix de la critique. Il n'y a plus de Noblesse véritable, dit-on, l'antique Noblesse féodale est disparue, il n'y a plus que des usurpateurs de noblesse ou tout au plus des anoblis, la soi disant Noblesse de nos jours est d'origine toute récente ! Il y a dans ces affirmations une part de vérité qu'il ne faut pas nier, mais il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

faut se garder aussi de toute exagération. Pour les bourgeois d'une ville de province, telle famille noble qui porte un nom de terre, de fief, joint à son nom patronymique, a simplement pris le nom du village qu'elle habitait ; on ne recherche pas, on ne veut pas voir si elle possédait féodalement et seigneurialement ce village, si son nom patronymique était déjà noble par lui-même ; on ignore qu'une foule de noms de noblesse n'avaient pas de particule, que le nom n'est rien, absolument rien au point de vue nobiliaire : il y a donc dans des commérages de ce genre autant d'ignorance que de sotte envie ; il ne faut pas s'y appesantir par conséquent, d'autant que la même société ignorante reconnaîtra et saluera comme parfaitement noble tel nom à particule (même fort légitime si l'on veut) qui n'est et n'a jamais été que bourgeois ; même ignorance jugeant en sens inverse, préjugé absurde et indéracinable de la noblesse de la particule.

Quant aux usurpations de noblesse dont on se plaint tant en notre siècle, elles n'existent pas en réalité ; d'une manière absolue on ne peut usurper une qualité qui n'existe pas légalement, qui ne comporte aucun privilège, tout au plus peut-on usurper des titres et des particules, mais cela ne crée pas des nobles, des gentilshommes. Et encore ces usurpations elles-mêmes sont elles infiniment plus rares qu'on ne pense. Il est impossible d'introduire à l'état-civil un titre, une particule auxquels on n'a pas droit ; n'a t-on pas vu l'année dernière encore le très honorable maire d'une commune du Pas-de-Calais poursuivi en Cour d'assises pour avoir laissé passer un titre de noblesse dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un acte relatif à une famille qui n'y avait pas un droit absolu et héréditaire ? L'usurpation de titres et de particule trouve dans nos lois un obstacle absolu, des sanctions redoutables, elle est, répétons-le, invraisemblable et impossible. Que dans la vie courante on voie apparaître des titres qui ne reposent sur rien d'historique et d'antérieur, dont le nom n'a jamais été décoré, des particules de fantaisie, qu'y faire ? C'est à la portée de tout le monde; de tout le monde et même des demoiselles du demi-monde, mais cela ne peut constituer une aristocratie, ni s'appeler vraiment usurper la noblesse : l'état-civil reste immuable.

Reconnaissons pourtant la facilité qu'on eût en ce siècle, à de certaines époques, spécialement sous Louis-Philippe d'introduire même à l'Etat-civil des titres inexistants, des particules usurpées, mais répétons que cela ne peut faire que des pseudo-nobles, non des gentilshommes ; constatons cependant que durant cette période un certain nombre de familles ont réussi à se parer des signes extérieurs de la noblesse. Pour être juste j'ajouterai qu'il est à ma connaissance que plusieurs de ces familles qui prirent titres ou particules sous Louis-Philippe étaient en réalité des familles nobles sans particules qui, cédant au préjugé courant, voulurent posséder ces avantages de la particule dite nobiliaire, ou bien des familles qui reprenaient la particule qu'elles portaient légitimement avant la Révolution. Toutes ne l'ont pas fait. Nous connaissons encore de nos jours des familles nobles qui n'ont pas repris leur nom nobiliaire d'avant 1789. La génération qui subit ces événements révolutionnaires en fut si frappée qu'on la vit né-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gliger longtemps des titres, un nom, des armes qui leur avaient attiré tant de persécutions et de malheurs Dans toute la première moitié du XIXe siècle on attacha à ses armoiries, à ses souvenirs de famille, à ses attributs nobiliaires beaucoup moins d'importance que de nos jours, on s'en prévalut surtout beaucoup moins.

En fait d'usurpation, il faut d'ailleurs distinguer : on a émis ici même le regret que la Noblesse ne porte plus de nos jours ses titres, un peu démodés, d'écuyer et de chevalier, et surtout ne les fasse plus insérer, comme elle en a le droit à son état-civil, ce qui serait le seul moyen pour elle de se distinguer de la fausse noblesse et de la bourgeoisie. Mais étant donné cette abstention malheureusement plus que séculaire de ces beaux titres chevaleresques, la quasi impossibilité de réagir et de les restaurer, j'avoue ne pas être trop choqué et ne pas trouver trop ridicule la compensation que s'octroient quelques gentilshommes anciens en se qualifiant comtes ou barons. Il faut ignorer l'histoire pour ne pas savoir que, de fait, les nobles de race se sont toujours titrés comme ils l'ont voulu, le titre du duc à part.

Dire que l'antique Noblesse féodale est éteinte, c'est trop dire et c'est fortement exagérer ; nous avons, Dieu merci, nos Rochechouart, nos la Rochefoucauld, nos Rohan, nos la Trémoïlle, nos Bauffremont, nos Beauvau, nos Castellane, nos Villeneuve, nos Damas, nos Choiseul, nos Clermont-Tonnerre, nos Gramont, nos Mailly, nos Maillé, nos Sabran, il faut en passer, et des meilleurs ! Nous avons certainement encore une centaine de familles pouvant prouver qu'elles des-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cendent d'un chevalier croisé, et deux cents maisons montrant authentiquement qu'elles sont issues de l'ancienne chevalerie. Quant aux familles dont l'origine, sans anoblissement connu, est antérieure à l'an 1400 et doit être présumée chevaleresque, familles nobles de race, on peut les évaluer à 400 au total, y compris celles dont nous venons de parler; en y ajoutant un millier de noms moins anciens ou anoblis (chiffre plutôt exagéré), nous aurons environ 1400 noms nobles datant d'avant la révolution et encore représentés aujourd'hui; nous ne croyons pas qu'il en existe davantage et sommes probablement au-dessus de la vérité; de bons juges pensent que notre ancienne Noblesse fournirait à peine un millier de noms à l'heure actuelle. Nous omettons l'appoint des familles de noblesse impériale et des anoblis de la Restauration. Nous ne ferons pas entrer non plus en ligne de compte les additions de noms assez nombreuses concédées au cours de ce siècle par un Gouvernement qui n'a jamais d'ailleurs eu la prétention de créer ainsi des gentilshommes, et, en autorisant à allonger un nom bourgeois, de lui conférer la noblesse par surcroît.

La Noblesse française ne peut que continuer à diminuer en nombre par le fait des extinctions, puisqu'elle ne se recrute pas; elle se raréfiera. En même temps qu'elle deviendra de jour en jour plus ancienne, elle deviendra moins répandue.

Et maintenant laissons l'envie dénigrante affecter son mépris pour la noblesse qu'on appelle récente ou d'anoblissement, mais gardons-nous de tomber dans ce travers. La plus ancienne et la plus haute noblesse féodale a une origine, un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

commencement ; elle naît de la féodalité, de la chevalerie, qu'est elle auparavant? une simple liberté ! La possession des fiefs a cessé de bonne heure d'anoblir, la chevalerie appartient au passé, comment alors va se recruter la Noblesse ? Par concession royale, expresse ou tacite, par anoblissement soit direct, soit par charges, sous la sanction royale. Ce n'est plus toujours l'épée qui sera l'origine de la noblesse, ce pourra être la robe, la plume, la finance. en tous cas les mérites acquis ; les temps ont marché, l'épée n'est plus tout, il y a des équivalences d'honorabilité dans les fonctions et dans les services rendus au prince et au pays. Aussi la Noblesse d'avant la révolution ne peut-elle faire à nos yeux qu'un corps, et qu'une âme ajouterons-nous, elle l'a montré à toutes les époques de crises. En somme toute famille noble a été anoblie d'une manière quelconque, à une époque quelconque, son origine est toujours la simple liberté ; il n'y a entre les noms nobles que des différences d'antiquité et d'illustration. L'ancienne Noblesse ne forme aussi qu'un corps par le sang ; tous les héraldistes connaissent les multiples liens qui unissant entre elles les familles nobles n'en font qu'une seule famille La noble et illustre maison royale de France elle même rentre dans cette grande famille ; on prouve qu'il y a actuellement plus de 300 noms nobles qui sont issus du sang de France par les femmes, plus de 300 familles qui en effeuillant les quartiers de leur arbre généalogique remontent aux glorieuses fleurs de lys ; à la longue par la multiplication des alliances, toute noblesse sera dans ce cas — et bon nombre de familles bourgeoises issues

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Noblesse ! — On ne remarque jamais assez l'effrayante multiplication du nombre des quartiers ou des ascendances, 2, 4, 8, 16, 32, 64, 128, etc., à trois générations par siècle, vous vous trouverez des millions d'aïeux vivants en l'an 1000; quoi d'étonnant dès lors à ce que toutes les familles historiques se trouvent des liens dans le passé, de communes ascendances, de princières parentés? Quel que soit le nombre fantastique de ces quartiers, nos enfants en auront deux fois plus que nous et ainsi de suite Il est donc vrai, à la lettre, que la noblesse n'est qu'une unique et vaste famille. Ainsi considérée, comme un corps unique et de même origine, c'est un organisme qui vieillit de jour en jour où tout au moins reste égal à lui-même. On ne peut dire avec vérité que la vieille Noblesse n'existe plus ; certainement de vieilles races s'éteignent, mais elles sont suivies d'autres qui les remplacent, prennent une antiquité égale à la leur, deviennent de jour en jour plus vieilles ; la masse devient chaque jour plus antique. Il est évident qu'au point de vue strictement nobiliaire si nous considérons l'ensemble de notre Noblesse actuelle en lui donnant en moyenne 400 ans d'âge, elle est plus ancienne qu'en l'an 1200, car alors aucune race noble ne comptait, ne pouvait compter 400 ans de chevalerie ou d'institution féodale. A cet égard un la Rochefoucauld actuel est incomparablement plus ancien noble que Foucauld, s^{r} de la Roche, auteur de sa race en l'an 1000 Le même raisonnement s'applique à l'ensemble de la Noblesse, dont l'antiquité devient de jour en jour plus respectable.

Ajoutons, en terminant ces remarques, que c'est

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

précisément sous le régime républicain et démocratique que l'état civil des familles est le mieux surveillé et le plus à l'abri des usurpations de titres et de particules : la vraie Noblesse ne peut que s'applaudir de cette sollicitude inattendue qui est la meilleure garantie pour elle contre l'envahissement de ses titres, leur multiplication et leur avilissement par voie d'usurpation.

Le XIXe siècle a vu éclore de nombreux ouvrages nobiliaires et héraldiques. De grands recueils généalogiques et une foule de monographies particulières de familles ont été édités depuis l'époque de la Restauration jusqu'à nos jours. Leur autorité est variable suivant la valeur de leurs auteurs; celle des grands recueils est assez faible, dira probablement la critique historique de l'avenir. Sauf de rares exceptions, on n'y trouve en effet que des mémoires généalogiques fournis par les familles elles-mêmes, c'est-à-dire dont les données sont presque toujours suspectes ou impossibles à vérifier ; quelques-unes de ces publications furent de pures spéculations, des opérations commerciales. Cependant, à côté des erreurs, des affirmations sans preuves, des conjectures intéressées qu'il est souvent facile au connaisseur de dégager lui-même de ces travaux, on y rencontre toujours la part de la vérité et l'état actuel des familles, chose qu'il est utile de mettre au jour et de conserver, base des filiations futures.

Que d'ailleurs on veuille bien ne pas trop jeter la pierre à notre époque et ne pas le faire de ce chef plus noire et plus coupable qu'elle ne l'est en réalité ou que ne le fut telle ou telle autre. Les grands recueils généalogiques du temps passé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valaient-ils beaucoup mieux ? Quelques-uns sont de véritables autorités, d'autres des documents officiels ; d'Hozier, le P. Anselme surtout, les recherches de la noblesse par les intendants sous Louis XIV, seront toujours des références de premier ordre, et nous n'avons rien à leur comparer de notre temps : Moréri sera encore et restera une citation de bon aloi ; mais au-dessous d'eux on n'abordera qu'avec un peu plus de circonspection les Blanchard, les la Chenaye des Bois ; ce dernier ne s'est pas contenté de copier les bons auteurs pour les maisons dont la généalogie était déjà connue avant lui ; il y a ajouté les mémoires généalogiques fournis de tous côtés par les familles intéressées, sur son appel et sa publique invitation. Au-dessous de ceux là que dire de l'Hermite-Soliers par exemple, publiquement traité de célèbre menteur en fait de généalogie, et de plusieurs auteurs de la même école ? Quant aux travaux particuliers sur les grandes maisons, voyez dans Saint-Simon ce qu'on pensait sous Louis XIV de l'histoire de la Maison de la Tour d'Auvergne publiée par cette famille ; et quant à Saint-Simon lui-même dont la dent est si dure au prochain, voyez dans la biographie contemporaine ce qu'il faut penser de sa prétendue origine des comtes de Vermandois qui ne reposait, affirme-t-on, que sur une note manuscrite, d'une main inconnue, sur un ancien document.

Mais nous allions tomber nous-même dans le commérage, il vaut mieux, tout en constatant de bonne foi que la critique est toujours facile, mais qu'il n'est pas toujours aussi aisé qu'on le croit de débrouiller la vérité de l'erreur, qu'il y faut donc une immense et délicate circonscription, nous bor-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ner à dire ici que de tous temps les recueils nobiliaires laissèrent à désirer, prêtèrent le flanc aux attaques et les justifièrent en partie.

Donc, en général, les auteurs du XIXe siècle ont opéré comme la Chenaye des Bois, ouvrant largement la porte aux mémoires envoyés par les familles. On trouve néanmoins un grand et louable désir de vérité, de sincérité, d'exactitude dans les publications du chevalier de Courcelles ; M. Lainé dans *ses Archives hist. et généal. de la Noblesse*, ainsi que dans son *Dictionnaire des origines des maisons nobles*, a fait preuve d'un esprit critique et d'un souci du vrai bien rares en tous les temps. Saint-Allais, Nivoley, M. de Magny, et dans ces dernières années M. de Mailhol, nous ont donné des recueils utiles à consulter, mais où faiblissent les qualités de leurs devanciers.

Nous manquerions à un devoir si nous ne faisions pas ici une place à part à l'*Annuaire de la Noblesse* de M. Borel d'Hauterive, continué par M. Révérend ; il compte actuellement plus d'un demi-siècle d'existence ; œuvre de labeur et de conscience, toujours à la hauteur de sa réputation, à mettre en tête de tous les recueils qu'a produits notre époque et à côté des meilleures productions des siècles précédents.

D'autres, comme M. Tisseron, dont les travaux honorables doivent une partie de leur mérite à la correction d'attitude de leur auteur qui s'est toujours scrupuleusement tenu à l'écart de la réclame, de la publicité intéressée, des sollicitations tapageuses ; le recueil de cet érudit en obtient certainement une valeur et un prix particulier. Mentionnons encore la revue de M. de la Roque pour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la conscience de ses études et son esprit de loyale critique.

Les généalogies particulières, les monographies de familles, rares autrefois, spéciales aux grandes maisons historiques, sont devenues nombreuses au XIXe siècle; un grand nombre de nos maisons nobles ont voulu fixer par l'impression leur état en même temps que leurs traditions et leur histoire; nous avons ainsi un bon nombre d'excellents travaux dont plusieurs sont des modèles du genre et apportent leur contribution à l'histoire générale ou locale. En dehors de ces belles études qui ont souvent pour auteur l'un des membres mêmes de la maison qu'elles concernent, et qui sont quelquefois enrichies de planches, gravures, rappelant les souvenirs de la famille, armoiries, sceaux, tableaux, portraits, tombes, châteaux historiques, etc., on peut dire que presque toutes nos familles nobles ont à l'heure actuelle publié leur histoire dans un recueil quelconque. Ce n'est pas là une simple satisfaction d'amour-propre et de vanité : en bien des circonstances en effet, mariage par exemple, la plupart ont éprouvé le besoin de mettre au jour leurs souvenirs familiaux et tout ce qui forme la valeur ou l'éclat de leur nom. C'est ce qui explique le succès de la plupart des recueils de généalogies publiés en notre siècle, tous combinés et conçus pour fournir facilement aux souscripteurs des tirages à part.

Les recherches et travaux généalogiques, héraldiques, biographiques sont singulièrement facilités aux érudits et amateurs depuis quelques années. Le Cabinet des Titres, à la Bibliothèque nationale, s'est largement et libéralement ouvert aux cher-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cheurs ; des catalogues complets et fort bien faits y mettent à la portée de tous les divers fonds et les richesses de ses innombrables dossiers de famille. On peut dire qu'il n'y a pas de bonne maison, même de petite et modeste illustration qui n'ait là des traces de son passé et sur laquelle on ne puisse se renseigner aisément et rapidement.

Notre éminent président ne nous en voudra pas de rappeler, en terminant, la fondation du Conseil héraldique de France, la création de la *Revue des Questions héraldiques*, l'impulsion que son érudition, son activité, son initiative auront imprimée, à la fin de ce siècle, à la belle et noble science de l'héraldique.

ALBERT DE MAUROY.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA DESCENDANCE

D'UN

HÉROS DE PATAY

La phase capitale de l'*Histoire de France*, après les Croisades, c'est la *Guerre de cent ans* : la lutte contre l'Anglais ; et le point culminant de cette lutte, c'est la délivrance d'Orléans, avec son corollaire naturel : *la Campagne de la Loire*.

Pourquoi ne ferait-on pas, pour cette époque de résurrection, ce qu'on a essayé pour les Croisades : une sorte de *Livre d'or* patriotique, contenant la biographie et la descendance de tous ceux, obscurs ou illustres, qui ont tiré l'épée aux côtés de Jeanne d'Arc pour la défense nationale ? Je suis sûr que nombre des compagnons d'armes de la « Sainte de la Patrie, » ont laissé une descendance et sont encore aujourd'hui représentés. En voulez-vous un exemple ?

Tout le monde connaît cet héroïque épisode de la bataille de Patay (19 juin 1429) : la prise du fa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

meux TALBOT (1), le généralissime de l'armée Anglaise, par un obscur archer JEAN DAGNEAU (2), dit *Goujon* ou *Gonion*, du nom d'une petite terre qu'il possédait dans son pays d'origine la *Thiérache*, canton de la Picardie. Longtemps cet exploit avait été attribué à Xaintrailles lui-même, mais, depuis, la vérité s'est fait jour, et c'est, non pas au brillant capitaine, mais au modeste archer que revient l'honneur d'avoir fait rendre son épée au célèbre général.

Jean Dagneau fut royalement récompensé : au mois de mars 1438, le roi Charles VII, par Lettres-patentes données à Limoges, l'anoblit, lui et sa descendance masculine et féminine. Ces Lettres-patentes furent enregistrées en la Chambre des Comptes de Paris le 13 septembre 1441, et le roi Louis XIV les confirma au mois de janvier 1655.

C'est là certes un beau trait : voilà un compagnon d'armes authentique de Jeanne d'Arc, lequel sans doute a pris part avec Xaintrailles à la défense d'Orléans, et qui a été le héros de l'épisode capital de la bataille de Patay : *la prise de Talbot*.

(1) Né en Angleterre vers l'année 1373, et tué le 17 juillet 1453 à la bataille de Castillon. Fait prisonnier à Patay le 19 juin 1429, il fut conduit à Beaugency, puis à Sully-sur-Loire, où il fut présenté à Charles VII, et demeura, dit Vallet de Viriville, quatre années captif. En 1433, il fut échangé contre Ambroise de Loré.

(2) *Jean Daneau, homme d'armes de la compagnie de Xaintrailles*, par M. le chanoine Pelletier, pages 1 et 2 *(Extrait du Bulletin 95 de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Orléans, Jacob, 1878, in-8°. *Traité de la Noblesse et de toutes ses différentes espèces. Nouvelle édition, par M. de la Roque, Traité de la Noblesse,* ch. 48, p. 166 (A Rouen, 1735, in-4°). Quicherat, *Procès, etc.* t. IV, p. 319, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Or, la descendance masculine, certaine et directe de ce héros subsiste encore actuellement. Cette existence est prouvée par un dossier possédé par la famille et que j'ai eu entre les mains. Ce dossier se compose : 1° de la généalogie proprement dite, comprenant 15 degrés de 1429 à 1878, et allant de *Jean Dagneau,* l'auteur de la race, et de l'un de ses fils, *Guillaume Dagneau*, demeurant à Marle en Thiérache, à son représentant actuel ; 2° de la copie de toutes les lettres d'anoblissement et de confirmation de noblesse ; 3° de divers actes de l'état-civil et actes de notoriété destinés à suppléer à la disparition de certaines pièces.

Mais, ce qui est à la fois très étrange et très regrettable, c'est que la famille du vaillant archer de Xaintrailles, du digne compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, tout en continuant à subsister avec honneur, a tout récemment perdu son vieux et beau nom de *Dagneau*, pour prendre celui du fief noble de *Richecourt*, près Laon, qu'elle a acquis au siècle dernier. Voici dans quelles circonstances s'est produite cette substitution.

L'adjonction du nom de *Richecourt* à celui de *Dagneau* fut, vers l'année 1735, l'œuvre de Cyr-Abraham Dagneau, commissaire ordinaire de l'artillerie à Laon, époux de Marie-Madeleine de May (fils d'Antoine Dagneau, conseiller au bailliage et siège présidial de Laon, et de Marguerite Levent), personnage considérable qui accrut notablement les biens de sa maison. Sa descendance, durant cinq générations (1735-1878), continua à porter le double nom de *Dagneau de Richecourt*. Malheureusement, le 31 juillet 1878, lors de la naissance du dernier représentant mâle de la famille (M. René Dagneau

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Richecourt, fils de Marie-François Antoine et de Marie Anne Joséphine de Rolland), le nom patronymique de *Dagneau* a été omis par l'officier de l'état civil d'Angers, lieu de la naissance. Par suite de cette regrettable prétérition, le dernier et authentique descendant du brave *Jean Dagneau* a, de par son acte de naissance, perdu le droit de porter le nom de l'auteur de sa race, et s'appelle tout simplement *de Richecourt*, au lieu de *Dagneau de Richecourt* qui constitue sa véritable dénomination. Cette fâcheuse omission va faire — si même elle ne l'a déjà fait — l'objet d'une demande en rectification d'acte de l'état civil devant le tribunal civil d'Angers.

Mais il est certain — et c'est là ce que nous devons et voulons établir — il est certain et prouvé par les documents que la race d'un des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, d'un de ceux qui eurent l'honneur de combattre à ses côtés, de lui parler, de recevoir ses félicitations, subsiste encore aujourd'hui dans sa descendance masculine. Même, M. René Dagneau de Richecourt, pour être le dernier représentant mâle de *Jean Dagneau*, le vainqueur de Talbot, n'en est point l'unique descendant. La lignée féminine directe est représentée par :

1° Mlle Marie-Thérèse Dagneau de Richecourt, sœur du précédent ;

2° Mme Marie-Joséphine-Alix Dagneau de Richecourt, femme de M. Henri Louis de Violaine, receveur de l'enregistrement en retraite ;

3° Mme Marie Philomène-Octavie Dagneau de Richecourt, femme de M. Henri d'Orsanne, officier supérieur de cavalerie en retraite, officier de la Légion d'honneur, demeurant ensemble à Orléans ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4° Mme Jeanne Dagneau de Richecourt, femme de M. René de Mésenge de Beaurepaire, sous-inspecteur des Forêts à Rochefort-sur-mer.

Et nous ne mentionnons pas nombre de familles, comme les Roland de Dreuzy, qui descendent également de *Jean Dagneau* (1) par la lignée féminine, mais se greffent plus haut sur la généalogie.

Voilà un exemple formel de l'existence actuelle de la race d'un compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, d'un des héros de la bataille de Patay. Soyons assurés qu'il en subsiste bien d'autres, et mettons nos soins à les rechercher : c'est un devoir de piété nationale.

COURET,
Ancien magistrat.

(1) *Dagneau* porte : « *D'azur à 2 lions affrontés d'or en chef, et un agneau de même passant en pointe.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UN CONTRAT DE MARIAGE

A SOISSONS EN 1751

EN ACTIONS DE GRACES DE LA NAISSANCE

DU

DUC DE BOURGOGNE

La naissance d'un prince a toujours fait l'objet de manifestations joyeuses et patriotiques, parce qu'elle est universellement considérée comme un gage de prospérité et de bonheur. Le curieux document que nous publions aujourd'hui en est une preuve éclatante. Il a en outre le grand mérite de nous attester authentiquement que, dans ces heures de solennelles réjouissances, les favoris de l'infortune n'étaient jamais oubliés.

La vieille et noble France, cimentée du sang chevaleresque, n'a-t-elle pas vécu à l'école de la charité ? N'avait-elle pas, de tout temps, fait honneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aux principes de fraternité, en prodiguant ses services désintéressés aux causes généreuses qui sont l'essence même de notre tempérament national ?

Louis-Joseph-Xavier de Bourbon, Duc de Bourgogne, deuxième enfant du Dauphin Louis, et de Marie-Josèphe de Saxe, sa seconde femme, naquit à Versailles, le 13 septembre 1751.

A l'occasion de ce mémorable événement, les fonctionnaires de la bonne ville de Soissons ne trouvèrent rien de mieux que de manifester à leur façon la légitime allégresse, qui, en la circonstance, faisait tressaillir le cœur de tout bon Français. Nobles imitateurs d'un précédent créé par le fermier général *Charles-Claude-Ange Dupleix* (1), mort à Paris, en 1759, frère de l'illustre gouverneur de Pondichéry, ils décidèrent, d'un commun accord, de pourvoir à l'établissement de dix jeunes filles pauvres « *les dites filles ayant indiqué les garçons qui se sont présentés pour leur recherche et qu'elles avoient agréés pour leurs futurs époux.* »

(1) « M. Dupleix, fermier général, seigneur de Bacquencourt, secrétaire du Roi (1734), ordonne douze mariages « dans sa terre au diocèse de Soissons. Il s'est acquis un « nom immortel par cette idée qui a occasionné celle du « Roy et de tout le royaume, de convertir les dépenses des « réjouissances pour la naissance du Duc de Bourgogne, à « doter des filles dans toutes les villes, et dans plusieurs « terres de seigneurs. — Bibliothèque nationale ; pièces originales, 2209, f. 28783. Cette note vient de nous être communiquée au dernier moment par M. Félix Brun, au généreux empressement duquel nous devons les détails rapportés plus loin sur le curé Bucy-le-Long. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'intendant Méliand, dont la population vénère encore la mémoire, prit à sa charge exclusive de fournir à six d'entre elles, chacune une dot de cent livres. A l'égard des quatre autres, elles furent gratifiées de semblable somme par le corps de l'échevinage. Une minutieuse enquête du curé avait, dans chaque paroisse, officiellement désigné les jeunes filles jugées dignes de cette insigne faveur. La constitution de dot fit l'objet d'un traité collectif rédigé par Boullye et Moutonnet, notaires à Soissons (1), le 21 décembre 1751. Entourés d'une assistance aussi nombreuse que distinguée, les dix heureux couples reçurent, le même jour, la bénédiction nuptiale dans l'église cathédrale de Soissons, en la paroisse des Fonts (2), par les mains de Mr Delacroix, grand vicaire.

Une note rédigée sur les anciens registres paroissiaux de Crouy et de Cuffies a perpétué le souvenir de la touchante cérémonie dont nous venons de parler. Il est probable que pareille mention a figuré dans les archives de Bucy, mais il serait téméraire de le certifier, attendu que les registres applicables aux baptêmes, mariages et décès de l'année 1751 ont été perdus ou détruits, à une date qu'il est impossible de préciser.

On trouvera, dans le contrat de mariage qui va suivre, les noms de tous les acteurs de cette char-

(1) Ce contrat fait aujourd'hui partie des minutes de Me Thomas, notaire à Soissons, à la délicate obligeance duquel nous sommes redevables du dispositif qui sera ci-après transcrit.

(2) La paroisse dite des Fonts était une chapelle de la cathédrale, qui servait d'église paroissiale au personnel secondaire : sacristains, sonneurs, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mante idylle, accompagnés de références propres à fixer l'identification des honorables donateurs (1).

C'est là que devrait s'arrêter notre modeste tâche. Mais avant de reproduire les termes du précieux titre que nous avons en vue, il semble équitable de résumer les grandes lignes de l'œuvre délicate inspirée par le trépas de l'auguste petit Prince à un poète (2) dont les qualités remarquables n'ont pas manqué d'être justement appréciées. Un tel devoir sera la plus vive manifestation de nos respectueux sentiments envers cette nature d'élite, et l'expression des adieux enthousiastes que nous adressons à cette jeune fleur si tôt cueillie par le Ciel.

La première enfance du Duc de Bourgogne fut confiée à la sollicitude toute dévouée de la comtesse de Marsan. Très mûr déjà pour son âge, il passa le 1er mai 1758, c'est-à-dire à six ans et demi, aux mains du duc de la Vauguyon, son gouverneur. On lui avait en même temps choisi pour précepteur Mgr de Coetlosquet, évêque de Limoges. Les maîtres trouvèrent chez leur élève d'heureuses dispositions, dont ils s'efforcèrent de favoriser le plein épanouis-

(1) Pour la rédaction de ces notes, nous avons largement mis à profit les renseignements communiqués par notre savant collègue M. E. Collet, conservateur du Musée de Soissons. Son empressement mérite une mention particulière de gratitude que nous réitérons ici dans les termes de la plus parfaite reconnaissance En outre, le *Dictionnaire topographique* de M. Matton, et le *Dictionnaire historique de l'Aisne*, par Melleville, nous ont fourni bon nombre de détails intéressants sur diverses localités énoncées au cours de cette notice

(2) Cf. *Lefranc de Pompignan*. « Eloge historique de Monseigneur le Duc de Bourgogne ». Paris, 1761, in-4°

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sement : esprit pénétrant et juste, raison avancée, force et élévation dans l'âme, notions de justice et d'humanité. Autant de précieux dons que n'altéraient en rien un peu de raideur et un léger penchant à la fierté. Il montra dans les commencements une répugnance profonde pour le latin, tandis que l'histoire piquait vivement sa curiosité. Très ardent au travail, dès sa plus tendre enfance, esprit net, clair, géométrique et calculateur, il aborda plus tôt que d'usage les sciences physiques et mathématiques. C'est l'abbé Nollet qui fut nommé son professeur de physique expérimentale. A l'âge de sept ans, le petit Prince avait déjà tracé de sa main un livre entier de figures géométriques. Ami des arts utiles, il adorait la poésie, et se complaisait dans la lecture d'Homère et de Virgile. Après avoir entendu réciter Athalie, il la fit jouer chez lui, et voulut remplir lui-même le rôle de Joas. Extrêmement vif de caractère, il arrivait à se dompter, mais avec de tels efforts, qu'en ces moments la sueur lui coulait du visage. Il était sensible à la louange, tout en haïssant foncièrement la flatterie et la médisance. Jamais on ne le vit blesser personne de son mépris, ni de ses railleries. Religieux et pieux, charitable et humain, il avait une telle horreur du mensonge, qu'il poussait la franchise jusqu'à s'accuser spontanément de ses fautes. La gloire des armes était sa grande passion ; aussi s'intéressait-il avec le plus noble zèle aux faits de guerre, et aux valeureux exploits qui font la splendeur d'un pays.

Bien que doué en naissant d'une vigoureuse et saine constitution, il fut plus tard atteint à la cuisse droite d'une tumeur considérable, qui nécessita le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

17 avril 1760, une incision terrible, dont il supporta la douleur, avec le plus admirable sang-froid. Malgré un reflet de convalescence en bonne voie, il éprouva, au bout de quatre mois, une grave rechute, qui fut pour lui l'avertissement d'une prochaine séparation. Le mal avait exercé des ravages secrets ; il le voyait, il sentait l'inutilité des remèdes.

On avait différé jusque là les cérémonies du baptême, qui lui fut administré dans son cabinet, le samedi, veille du 1er dimanche de l'Avent, par l'abbé de Barral, aumônier du quartier du Roi, en l'absence du Grand Aumônier de France. Leurs Majestés furent parrain et marraine. Le Roi imposa au duc de Bourgogne le nom de Louis, et la Reine, ceux de Joseph Xavier. Après le baptême, le Prince reçut le sacrement de la confirmation, par les mains de l'évêque de Limoges, et le lendemain il fit, dans les sentiments de la plus sincère ferveur, sa première communion, à la messe dite dans sa chambre, par l'abbé Duchastel, aumônier du Roi. Depuis, son état empira. Une fièvre, compliquée de toux violente et continuelle, lui causait des souffrances aiguës, qu'il supporta avec une douceur angélique. Trois mois et demi s'écoulèrent ainsi ; le dénouement fatal approchait. Le 16 mars, à dix heures du matin, il reçut l'extrême-onction. L'après midi, il parut mieux ; mais la nuit fut très mauvaise. Le samedi-saint se passa ; c'était une agonie prolongée ! A la fin de la nuit, son pouls s'affaiblit. Il appela son confesseur, le Père Desmarets, jésuite, baisa le crucifix, et rendit le dernier soupir à deux heures trois quarts du matin. Ce jeune martyr de neuf ans, après avoir souffert en héros, était mort comme un saint.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Par devant les notaires (1) *du Roy résidant à Soissons*, soussignés sont comparus Messire *Charles Blaise Méliand*, (2) chevalier, conseiller du Roy en son conseil, et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, Intendant de justice, police et finance de la généralité de Soissons, y demeurant, en son hôtel, rue de Panleu, paroisse Saint-Remy,

Me *M. Jean-Baptiste François Carrier* (3), conseiller

(1) Me *Boully*, rédacteur principal et dépositaire de l'acte, était un descendant d'*Etienne Boully*, notaire royal à Soissons en 1700, qui portait : *d'azur, à trois couronnes d'or, deux et une*.

(2) *Charles Blaise de Méliand*, chevalier, châtelain de Toizy, intendant de la généralité de Soissons, mort en 1768, avait succédé dans ses fonctions, dès avant 1743, à messire Jérôme de Bignon, chevalier, marquis de Plancy. Il se montra toujours très soucieux du bien être et de la prospérité de ses concitoyens. C'est lui l'instigateur de l'*Histoire des antiquités de la ville de Soissons* par *Lemoine*, Portemanteau, écuyer du Roi. Pour encourager la culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie, le gouvernement, sur sa recommandation, accorda au Soissonnais, une somme annuelle de 10,000 livres. Sa large protection s'étendait aussi à l'agriculture (C. f. *H. Martin*. Histoire de Soissons). Son nom figure au Musée de Soissons, sur une plaque commémorative de la reconstruction d'une partie des fortifications en 1757. Il est également cité sur une autre plaque, rappelant la construction à la date du 2 juillet 1759, de l'hôtel de Ville qui fut brûlé le 5 mars 1814, en même temps que le palais de Justice et les archives.

(3) *Carrier* : famille notable du pays soissonnais, dont nous pouvons encore citer un autre représentant au commencement du XVIIIe siècle.

Le 1er août 1714, Me *François Carrier*, conseiller du Roi, élu en l'élection de Soissons, bailli de Vailly, y demeurant, assiste au contrat de mariage passé devant Randon et Boujot, notaires, entre damoiselle *Anne Guillot*, sa belle-sœur, fille de défunt Me *Hyacinthe Guillot*, marchand à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Roy, et de son altesse sérénissime Mgr le Duc d'Orléans, lieutenant général au bailliage provincial et siège présidial de Soissons, Maire de ladite ville, *Christophe Godard de Rivocet* (1), conseiller, avocat

Vailly, et de dame *Jeanne Chétiveau*, d'une part ; et messire *Claude-François de la Felonnière*, chevalier, seigneur de la Herbennerie, et du fief de Grandcour, sis à Cuchery, proche Châtillon-sur-Marne, veuf de dame *Charlotte-Claude le Gastelier*. Hyacinthe Guillot, que nous venons de citer, est le père de *François Guyot de Chenizot*, né à Vailly, le 28 novembre 1677, bourgeois de ladite ville en 1714, écuyer, seigneur de Chenizot, conseiller, secrétaire du Roi en 1719, dont nous avons récemment établi la généalogie. — C. f. *Paul Pellot*. Les droits seigneuriaux et les anciens seigneurs de Villers-sous-Châtillon et de Tincourt, dans la *Revue de Champagne et de Brie* : juillet-août 1898. 7e et 8e livraisons, pages 481 à 491.

(1) *Godard* : cette famille, originaire du Soissonnais, se divisait en plusieurs branches. Les anciens registres de la paroisse de Saint-Pierre de Reims constatent le décès, à la date du 2 mars 1782, de *Marie-Magdelaine Godard de Rivocet*, âgée de 29 ans et demi, épouse de *Marie-Simon Bourgongne*, écuyer, receveur des Gabelles, laquelle fut inhumée en présence de *Louis-Christophe Godard de Rivocet*, écuyer, son frère, et de M. *Langlois*, conseiller à la Cour des Monnaies. En dernier lieu, le seigneur de Villesavoye était un sieur de Rivocet.

En 1785, *Louis-Joseph Godard*, seigneur de Roche et Champêtre, était possesseur du fief de Vingré, aujourd'hui hameau de Nouvron, canton de Vie-sur-Aisne, arrondissement de Soissons. Le domaine de Braye canton de Vailly, appartenait en 1780, à *M. Godard de Clamecy*, qui était encore maire de Soissons en 1789.

Les Godard de Rivocet et les Godart de Vingré, arrêtés comme nobles, sous la Révolution, furent d'abord détenus à Soissons, et ensuite à Clermont en Beauvaisis, avec bon nombre de leurs compatriotes. Ce n'est qu'à la chute de Robespierre, qu'ils recouvrèrent la liberté. Leur détention à Clermont avait duré de septembre 1793 à mai 1794.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en parlement, *Me François Caland* (1), conseiller du Roy, conseiller au grenier à sel, et Mr *Me Claude Barbreux* (2), directeur des carrosses et voitures, Me *Charles de Brayer de Richebourg* (3), marchand, gouverneur et échevin de la ville de Soissons, et Mr Me *Jean-François Vernier* (4), conseiller, procureur

(1) *Caland* : Cette famille parait ne plus exister depuis longtemps dans les environs de Soissons.

(2) C'est probablement un descendant de *Martin Barbreux*, conseiller du Roi, assesseur en l'hôtel de ville de Soissons, auquel l'armorial général attribue le blason suivant :

D'argent, à une foi de carnation, mouvante des flancs de la pointe de l'écu, accompagnée de deux nuées d'azur, et tenant trois barbeaux d'azur, tigés et feuillés de sinople, au chef de gueules, chargé de deux étoiles d'or.

(3) *Brayer* : Cette famille existait à Soissons dès avant la fin du XVIIe siècle, ainsi que l'atteste la mention suivante, portée à l'armorial général de l'élection de Soissons, rédigé de 1697 à 1709 : *Jean Brayer*, greffier des rôles des tailles de la paroisse de Saint-Vaast de Soissons, porte : *d'argent, à un quatre de chiffre de marchand, de sable, accosté d'un J, et d'un B de même.*

Un membre de la même famille, *Pierre-Louis Brayer*, curé de Vierzy, après *Charles le Brasseur*, c'est-à-dire en 1744, est qualifié chanoine de Berzy en 1776. Il donna sa démission en 1791, pour devenir vicaire de M. *Claude-Eustache-François Marolle*, évêque constitutionnel du département de l'Aisne. La cure de Vierzy passa alors, le 10 avril 1791, entre les mains de *Jean-Nicolas Hubert*, professeur chapelain au collège de Saint-Quentin en Vermandois, depuis le 4 mars 1788, et chapelain de communauté à Noyon, depuis le 15 avril 1790.

(4) Vers 1700, un membre de cette famille, *François Vernier*, était chanoine de l'église cathédrale de Soissons. Il figure à l'armorial général comme portant : de *sable, à une croix d'or, cantonnée de quatre maillets d'argent.*

Me *Jean-François Vernier*, l'un des 20 de l'Académie Royale de Soissons, est ordinairement qualifié avocat, conseiller du roi, et de son Altesse sérénissime Monseigneur le duc d'Or-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Roy et de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans, audit bailliage provincial et siège présidial de Soissons, procureur du Roy en la dite ville, tous y demeurant.

léans, leur procureur au bailliage et siège présidial de Soissons, et intendant des finances de ladite Altesse sérénissime. Il était fils de *Laurent Vernier,* bourgeois de Sedan, et de *Jeanne de Logne.*

Le 26 octobre 1728, il épousa, en la paroisse Saint-Remy de la Place, à Laon, *Marie-Anne-Charlotte Grizollet,* fille de *Charles Grizollet*, procureur à Laon, et d'Elisabeth Sauvaget, nièce de *Antoine-Charles Grizollet,* curé d'abord de Barbonval, ensuite de Vierzy (1), et sœur d'*Antoine-Charles Grizollet*, avocat en parlement, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la maîtrise des eaux et forêts de Soissons.

On lit dans Melleville (op. cit.) que Jean-François Vernier, seigneur de la Grand-Maison et de Cramailles en partie, céda, vers 1755, sa terre de Blérancourdelle (aujourd hui canton de Coucy, arrondissement de Laon) à *Joseph Moulin Brunet,* marquis d'Evry, chevalier de Saint-Louis, mestre de Camp, seigneur de Nancel et d'Andignicourt.

Lors de son décès, il laissait entre autres enfants *Jean-Baptiste-François Vernier*, contrôleur des fermes à Bordeaux en 1768, et *Elisabeth-Magdeleine Vernier*, mariée en 1759, avec *Jacques-Augustin de Marguerie,* chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme de la Vénerie du duc d'Orléans, lieutenant de la capitainerie de chasse à Villers-Cotterets, demeurant au château de Grand-Maison.

Par acte de Rigaux, notaire à Paris, du 8 juillet 1768, les héritiers de Jean-François Vernier vendirent son office de conseiller, moyennant le prix principal de 4000 livres, à Me *Charles-Jérôme-Laurent Vernier,* avocat en parlement et au bailliage de Soissons.

Un des neveux de Mme Vernier, née Grizollet, avait épousé une petite cousine du célèbre poète *Racine,* ainsi que nous le démontrons par le fragment généalogique renvoyé en fin du présent travail.

(1) Armes : *d'argent, à un chevron, parti de sable et d'azur, accompagné de trois tourteaux partis de même, 2 en chef et 1 en pointe.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lesquels seigneur intendant et lesdits sieurs maire, gouverneur, échevin et procureur du Roy de ladite ville, *en action de grâce de la naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne et en considération*, ont bien voulu pourvoir à l'établissement de dix pauvres filles, savoir : six, de la part du seigneur Intendant, et quatre, de celle de ladite ville, à chacune desquelles, et en faveur de leur mariage, il sera donné la somme de cent livres, *lesdites filles ayant indiqué les garçons qui se sont présentés pour leur recherche et qu'elles avoient agréés pour leurs futurs époux*, leurs bans auroient été publiés dans leurs paroisses respectives où ils ont été fiancés.

Filles à marier de la part
dudit seigneur Intendant.
Paroisse de Bucy-le-Long (1).

Me *Pierrot* (2), prestre curé dudit Bucy, en conséquence de la prière à luy faite par ledit

(1) *Bucy-le-Long* : canton de Vailly sur Aisne, arrondissement de Soissons. Il y avait à Bucy, avant la révolution, une large pierre, appelée *pierre de la mariée*, sur laquelle chaque nouvelle épousée était tenue, le jour de ses noces, de glisser assise sur son sabot. Cette coutume bizarre n'aurait-elle pas donné naissance à ce proverbe au sujet d'une fille qui commettait une faute : *elle a cassé son sabot* (C. f. *Melleville* op. cit.) Ajoutons qu'à la fin du XVIIIe siècle figuraient parmi les seigneurs de Bucy, le *Duc d'Orléans* et *Guillaume-Joseph Dupleix*, intendant de la Généralité d'Amiens.

(2) La signature de messire Pierrot, comme curé de Bucy, paraît pour la première fois dans les registres paroissiaux le 10 mars 1739. Il était fils de *Georges Pierrot*, marchand à Carignan, et de *Marie Colson*, qui, étant alors veuve en secondes noces de M. *Pierre Guignard*, maréchal des logis au régiment Commissaire Général Cavalerie,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur Intendant, de faire le choix de deux pauvres filles de sa paroisse, auroit choisi les deux ci-dessous nommées :

Marie-Anne Placet, âgée de vingt-six ans, native de Bucy, fille de feu Jacques Placet, vivant vigneron à Bucy, et de Marie Gourlet, qui a agréé pour futur époux *Pierre Péneau*, âgé de vingt-quatre ans, natif de Bucy, fils de Pierre Peneau, berger, demeurant audit Bucy, et d'Anne Givron.

Et *Marguerite Paris*, âgée de vingt-six ans, native de Bucy, fille de feu Cristophe Paris, vivant vigneron audit lieu, et d'Elisabeth Thomain, qui a agréé pour futur époux *Jean-Baptiste Quinquet*, natif de Chivres (1), âgé de vingt-trois ans, fils de

mourut à l'âge de 82 ans, à Bucy, où elle fut inhumée le 25 janvier 1775.

L'abbé Pierrot mourut dans le courant de l'année 1785. Un monument funèbre, situé sur la terrasse qui précède l'église du village, porte l'inscription toute moderne dont voici la teneur :

Ci gist
Repose Messire Gilbert Pierrot, prestre
curé de Bucy-le-Long, né..... 1701
à Carignan, il décéda le 20 mars
1785
Les anciens habitans de cette paroisse
regrettent en lui le père des pauvres,
le modelle de toutes les vertus chrétiennes.
Cette pierre, monument de la
reconnaissance et de douleur
a été posée par ses petits neveux,
M. M. L. G-I. M-A. J. C. H. L. E. D. Cahier
le 19 octobre 1820.
Priez Dieu pour son âme.

(1) *Chivres* : canton de Vailly, et arrondissement de Soissons (Aisne). Charles-le-Chauve attacha, en 871, ce domaine à l'office de chambrier de l'abbaye de Saint-Médard-lez-Soissons.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

deffunt Jean Quinquet, vivant vigneron, et de Marie Bertrand.

Paroisse de Crouy (1).

M. *Dupré* (2), prestre curé de la paroisse de Crouy, en exécution de la prière à luy pareillement faite, a choisi les deux filles ci-après nommées :

Elizabeth Judas, âgée de vingt-deux ans, native de Crouy, fille de deffunt Maurice Judas, vivant vigneron audit lieu, et d'Elizabeth Judas, qui a agréé pour futur époux *Jean Aufray*, âgé de vingt-trois ans, natif de Saint-Laurent de Saint-Médard-lez-Soissons (3), fils de Laurent Aufray, vigneron, demeurant à Crouy, et d'Antoinette Savary.

Et *Madeleine Roseau*, native de Crouy, âgée de dix-huit ans, fille de deffunt Louis Roseau, vivant

(1) *Crouy*, canton et arrondissement de Soissons (Aisne). *Melleville* prétend que les Rois de la première race construisirent sur cette terre une villa, donnée en 720 par Charles Martel à l'abbaye de Saint-Médard.

(2) *Claude Dupré*, prêtre du diocèse de Soissons, et curé de Crouy, administra cette paroisse pendant quarante ans. Il avait succédé, au mois de novembre 1728, à *Jean-Baptiste Gaigneux*, ordinairement qualifié prêtre curé de Saint-Pierre de Soissons, desservant la paroisse de Crouy. Mre Claude Dupré fut, à son tour, remplacé par *l'abbé Lescot* à la fin de l'année 1768.

(3) *Saint-Médard* : hameau et moulin à eau, commune de Soissons. En 1481, dit le *Dictionnaire topographique de l'Aisne*, on appelait cette dépendance, Saint-Mard-lès-Soissons.

Saint-Laurent était une petite église ou chapelle, située à l'entrée de l'abbaye de Saint-Médard, et affectée plus particulièrement aux besoins des habitants du hameau de Saint-Médard. Il n'en reste plus rien.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vigneron à Crouy, et Françoise Bastellerot, qui a agréé pour futur époux *Maurice Chandelier*, âgé de vingt-cinq ans, natif de Crouy, fils de Jean Chandelier, vigneron, demeurant à Crouy, et de Françoise Vauvillé.

Paroisse de Cuffy (1).

Mᵉ *Henry Levesque* (2), prestre, curé de la paroisse dudit Cuffy, a fait choix, sur la prière à luy faite par ledit seigneur intendant, de deux pauvres filles de sa paroisse, nommées ci-après :

Marie-Catherine Cluet, native de Cuffy, âgée de vingt-neuf ans, fille de Jean Cluet, vigneron, demeurant audit lieu, et de Caterine Augy, qui a agréé pour futur époux *Charles Lestuvé*, natif de Juvigny (3), âgé de vingt ans, fils de deffunt Charles Lestuvé, vivant manouvrier audit lieu et de Marie Maison.

Et *Caterine Lepage*, âgée de vingt-cinq ans, native de Cuffy, fille de Jean Lepage, manouvrier, demeurant à Cuffy, et de deffunte Caterine Padieu,

(1) *Cuffies* : canton et arrondissement de Soissons (Aisne). Ce village était, dès le XIVᵉ siècle, attaché à la charge de maréchal de l'Évêque de Soissons. La charge dont il s'agit attribuait à celui qui en était pourvu le cheval de ce prélat lors de sa première entrée dans la ville.

(2) *Henri Levesque*, prêtre curé de Cuffies, remplit son saint ministère durant l'espace de 43 ans, c'est-à dire de 1747 à 1788, époque à laquelle l'abbé *Gaudron* prit possession du même siège.

(3) *Juvigny* : canton et arrondissement de Soissons (Aisne), autrefois résidence royale. Clotilde y séjournait quand son mari remporta la victoire de Tolbiac. On affirme aussi que saint Remy accomplit dans ce lieu la conversion du Roi des Francs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui a agréé pour futur époux *Pierre Moinet*, âgé de vingt-deux ans, natif de Cuffy, fils de feu Pierre Moinet, vivant vigneron audit lieu, et Ollénie Desfosse.

Filles à marier de la part de la Ville.

Caterine Dusert, âgée de vingt-trois ans, native de Cramaille (1), fille de deffunt François Dusert, vivant manouvrier audit Cramaille, et Marie Chéron, qui a agréé pour futur époux *Charles Lebrun*, âgé de vingt ans, natif de Missy-Sainte-Radegonde (2), fils de feu Nicolas Lebrun, vivant garde audit Missy, et d'Elizabeth Sénéchal.

Marqueritte Demière, âgée de vingt-neuf ans, native de Fleury-la-Rivière (3), fille de deffunt An-

(1) *Cramailles* : canton d'Oulchy le Château, arrondissement de Soissons. Autrefois baronnie relevant de Pierrefonds et d'Oulchy. En 1652, les Espagnols brûlèrent le château de Cramailles qui avait été rebâti au XVIe siècle par François 1er.

(2) *Missy-Sainte-Radegonde*, aujourd'hui *Missy-sur-Aisne*, canton de Vailly, arrondissement de Soissons, qui en était encore propriétaire au moment de la révolution. Ce domaine passa, successivement des comtes de Braine à l'abbaye de saint Médard et ensuite au chapitre de Soissons.

Missy possède un portail chargé de tous les ornements les plus riches du gothique fleuri. Les principales époques de la vie de sainte Radegonde, reine de Soissons, et fondatrice du monastère de Sainte-Croix à Poitiers, y sont représentées par des sculptures d'un rare mérite. Il retrace huit circonstances de la vie de la sainte. Les quatre premières, à gauche, montrent ce qui s'est passé à l'occasion de son mariage avec le roi Clotaire ; les autres racontent quelques circonstances de sa vie en religion, (C. f. *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome VII, p. 246).

(3) *Fleury la Rivière*, canton et arrondissement d'Épernay (Marne). Église paroissiale dédiée à Saint-Maur. Présentateur à la cure : l'abbé de Saint-Denis de Reims. Sur les an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toine Demière, vivant vigneron audit Fleury, et Antoinette Thevenin, qui a agréé pour futur époux *Pierre Simon*, âgé de vingt-trois ans, natif de Soissons, fils de deffunt Claude Simon, vivant compagnon tonnelier à Soissons, et Catherine Levesque,

Marie-Thérèse Dupré, âgée de vingt-un ans, native de Villeneuve (1), paroisse Saint-Germain-les-Soissons, fille de deffunt Nicolas Dupré, vivant vigneron audit Villeneuve, et de Jeanne Froment, qui a agréé pour futur époux *Pierre Thomin*, âgé de vingt-un ans, natif de Bucy, fils de feu Pierre Thomin, vivant vigneron audit lieu, et de deffunte Marie Judas.

Et *Marie-Adrienne-Martin*, âgée de vingt-quatre ans, native de fille d'Henry Martin, employé, demeurant à Chalandry (2), proche Crécy, et de Marie-Claudie Vidin, qui a agréé pour futur époux *François Descobart*, âgé de vingt-quatre ans, natif de Neuilly-Saint-Front (3), fils de Robert Desco-

ciens seigneurs de Fleury-la-Rivière, C. f. *Paul Pellot* : La famille Le Petit de Richebourg. Arcis-sur-Aube, imp. Léon Frémont.

(1) *Villeneuve-Saint-Germain* : canton et arrondissement de Soissons. En 1247, Jean de Nesle, comte de Soissons, avant de partir en Terre-Sainte, affranchit les habitants de Villeneuve, en même temps que ceux de Bucy le Long, Crouy, Cuffies et autres localités du Soissonnais.

(2) *Chalandry* : canton de Crécy-sur-Serre, arrondissement de Laon (Aisne), seigneurie relevant de l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon. Elle appartenait au XVIIe siècle à la famille de *Guignicourt*, représentée en 1610 par *Nicaise de Guignicourt*, seigneur dudit lieu, et de la Motte, sergent royal à Laon.

(3) *Neuilly-Saint-Front* : chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne). Ce bourg était avant la Révolution chef-lieu d'une châtellenie qui comprenait en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bart, manouvrier, demeurant audit lieu, et de deffunte Jeanne Batteux.

Tous les futurs époux à ce présents.

Lesquels ont reconnu avoir présentement reçu comptant, dudit seigneur intendant et desdits sieurs maire, gouverneur, échevin et procureur du Roy, chacun la somme de cent livres, en espèces d'écu et monnoye ayant cours, faisant ensemble celle de mil livres, de laquelle il en a été payé par ledit seigneur intendant, la somme de six cents livres, aux six premières filles, et celle de quatre cents livres, aux quatre autres, par le sieur receveur des deniers patrimoniaux de ladite ville, dont il demeurera bien et valablement déchargé. De laquelle somme principale de mil livres lesdits futurs époux se tiennent contents, et en ont fait leur très humble remerciment audit seigneur intendant, et auxdits sieurs maire, gouverneur, échevin et procureur du Roy, laquelle somme de cent livres comptée à chacun desdits futurs époux, en cas de décès de l'un ou de l'autre, appartiendra au survivant, s'il n'y a pas d'enfants nés de leur mariage, et auxdits enfants, s'il y en a, lors du décès du père ou de la mère.

Sous toutes lesquelles charges, clauses et conditions, lesdits dix mariages, au plaisir de Dieu, prendront perfection, ce faisant.

outre dans son ressort : Latilly, Montgru-Saint-Hilaire, Nanteuil-sur-Ourcq et Sommelans. Pour récompenser les habitants de leur belle conduite devant les Impériaux en 1544, François Ier renouvela leurs privilèges, c'est-à-dire divers droits de franc-alleu, pêche, chasse et pâturage, ainsi que le privilège de prendre du bois dans les forêts du duché de Valois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lesdits futurs époux promettent et s'obligent respectivement se prendre l'un l'autre, par foy et loy de mariage, et iceux faire solenniser, en face de notre mère Sainte Eglise, le plutôt que faire se pourra (1), Dieu et notre Mère Sainte Eglise y consentant, promettant etc... obligeant etc .. renonceant etc...

Fait et passé à Soissons, en l'hôtel dudit seigneur intendant cy dessus désigné, par devant lesdits notaires, l'an mil sept cent cinquante-un, le vingt-un jour de décembre, huit heures du matin, et ont lesdits seigneur intendant et lesdits sieurs maire, gouverneur, échevin et procureur du Roy, signé, et lesdits futurs époux ont signé, et ont déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellés.

Signé : Meliand, Carrier, Godard de Rivocet, Duquesnoy, Meliand, Calant, Barbereux, Brayer Derichebourg ; Pierre Penot, Pierre Simon, Pierre Moinnet, Moutonnet, Boullye (ces deux derniers notaires).

Controllé à Soissons le vingt-quatre décembre

(1) Nota que le 21 décembre 1751, qu'en réjouissance de la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, il a été doté et marié par M. l'Intendant de Soissons, deux personnes de cette paroisse qui ont reçu la bénédiction nuptiale de M. Delacroix, grand vicaire en la paroisse des Fonds, église cathédrale, *François Pierre Moinet* et *Catherine Lepage* qui, étant parents du 3e au 4e degré, ont obtenu valablement dispense. Et *Charles Létuvé* et *Marie-Catherine Cleuet*. (Extrait du registre des actes de baptêmes, mariages et décès de la paroisse de Cuffies pour l'année 1751).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1751, gratis, par ordre de la compagnie. (Suit une signature illisible avec paraphe) (1).

ANCÊTRE ET PARENTS MATERNELS DE RACINE

I

Pierre Sconin (1575-20 avril 1667) commissaire enquêteur, examinateur au bailliage et châtellenie de la Ferté-Milon, procureur à la maîtrise des eaux et forêts de Villers-Cotterêts, garde des

(1) Les dispositions des anciens registres du Contrôle, aujourd'hui déposés aux archives départementales de l'Aisne, constatent que l'enregistrement de ce contrat a donné lieu à la mention suivante : volume 80, folio 86, recto, cases 5 à 9, du vingt-quatre décembre 1751 :

Contrat de mariage fait en action de grâces de la naissance de Monsieur le duc de Bourgogne, entre *Marie-Anne Placet* de Bucy, d'une part, et *Pierre Penot* dudit lieu, d'autre part ; *Marguerite Paris* dudit Bucy, et *Jean-Baptiste Quinquet* de Chivres ; *Elizabeth Judas* de Crouy, et *Jean Auffray* de Saint-Laurent de Saint-Médard de Soissons ; *Magdeleine Roseau* de Crouy, et *Maurice Chandelier* dudit lieu ; *Marie-Catherine Cluet* de Cuffy, et *Charles Lestuvé* de Juvigny ; *Catherine Le Page*, et *Pierre Moinet*, tous deux dudit Cuffy ; *Catherine Dusert* de Cramailles, et *Charles Le Brun* de Missy Sainte-Radegonde ; *Marguerite Demière* de Fleury-la-Rivière, et *Pierre Simon*, de Soissons ; *Marie-Thérèse Dupré*, de Soissons, et *Pierre Thomin*, de Bucy ; et *Marie-Adrienne Martin*, native de Chalandri près Crécy, et *François Descobart* de Neuilly-Saint-Front ; les apports montant à cent livres, dont Monseigneur l'Intendant et Messieurs les maires et échevins ont gratifié chacune desdites futures pour leur dot, ce qui fait au total mil livres, dont six cens ont été donnés par Monseigneur l'intendant, et quatre cens par la ville de Soissons. Passé pardevant Boully, notaire à Soissons, le 21 décembre 1751, gratis.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sceaux et président au grenier à sel, épousa *Marguerite Chéron,* décédée le 10 août 1622, et inhumée le lendemain dans l'église de Notre-Dame de la Ferté-Milon, en la chapelle Saint-Vaast.

De cette heureuse union, sont nés seize ou dix-sept enfants, parmi lesquels nous nous contenterons de citer :

Jean Sconin, qui suit ;

Et *Jeanne Sconin*, baptisée le 2 septembre 1612. Celle-ci fut alliée, le 13 septembre 1638, à Me *Jean Racine*, (3e du nom), conseiller du Roi, procureur au grenier à sel, baptisé le 28 juin 1615, fils de *Jean Racine,* (2e du nom), contrôleur au grenier à sel de la Ferté-Milon, décédé le 22 septembre 1649, et de *Marie Desmoulin*, et petit-fils de *Jean Racine,* (1er du nom), receveur du grenier à sel de la Ferté-Milon et de Crépy en Valois, marié avec *Anne Gosset,* sœur de *Jean Gosset*, procureur au duché de Valois et greffier en l'élection de Crépy.

Jean Racine, (3e du nom) et *Jeanne Sconin*, sa femme, sont décédés, savoir : le mari, le 6 février 1643, et la femme, le 29 janvier 1641, laissant deux enfants :

1. — *Jean Racine*, (4e du nom), le célèbre poète, l'auteur immortel de nos chefs-d'œuvre classiques, baptisé le 22 décembre 1639, décédé le 21 avril 1699. Rappelons en passant que le deuxième centenaire de sa mort a été célébré en 3 journées, à Paris, à la Ferté-Milon et à Port-Royal-des-Champs, les 21, 23 et 25 avril 1899.

2. — *Marie Racine*, baptisée le 24 janvier 1641, morte le 17 mai 1734, à l'âge de 94 ans, épouse de Me Antoine Rivière, docteur en médecine, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel de la Ferté-Milon, qu'elle rendit père de :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie-Catherine Rivière, baptisée le 21 novembre 1682, et nommée le 5 octobre 1683 par le poète Racine, son oncle (1).

Mlle Rivière épousa, le 27 avril 1700, Me *Charles de la Groue*, docteur en médecine, conseiller du Roi, président ancien grenetier au grenier à sel de la Ferté-Milon, fils de Claude de la Groue, garde du corps de Sa Majesté, et de demoiselle *Anne Sconnin*.

Elle en eut :

Marie-Constance de la Groue, mariée le 19 février 1732, avec M. *André Aubry*, ancien procureur fis-

(1) Dix ans auparavant, Racine avait été parrain d'une de ses cousines dont nous transcrivons l'acte de baptême, à la suite de celui de sa nièce :

Le 5e octobre 1683, une fille de messire *Anthoine Rivière*, docteur en médecine et de damoiselle, *Marie Racine*, sa femme, ayant été baptisée avec toutes les cérémonies accoutumées, à l'exception de l'imposition du nom, par la permission de Monsieur l'official de Soissons, le 21 novembre 1682, a été nommé *Marie Catherine*; son parein, messire *Jean Racine*, conseiller du Roy, thrésorier de France en la généralité de Moulins; sa mareine, damoiselle *Catherine Sconin*, femme de messire *Anthoine Vitart*, procureur du Roy aux eaux et forêts. Signé : Racine, C. Sconin, Rivière, J. Danvilliers.

Le 12 novembre 1673, avec la permission de Monseigneur l'évêsque de Soissons, a été baptisée dans la maison, *Constance Eugénie*, fille de noble homme *Anthoine Vuitart*, procureur du Roy des eaux et forêts de Valois, et de damoiselle *Catherine Sconin*, et le 12 du mois de novembre de la mesme année ont été suppléé les cérémonies. Le parain messire *Jean Racine*, prieur de Saint-Nicolas de Choisel, et dame *Marguerite le Mazier*, femme de messire *Nicolas Vuitart*, seigneur de Passy, qui ont signé :

F. P. Oudin, Racine, Vitart, Marguerite Lemazer, Caterine Sconin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cal à Marigny en Orxois, ingénieur féodiste et directeur de la Poste aux lettres de la Ferté-Milon, de qui elle eut entre autres enfants :

Charles-Louis Aubry de Saint-Vibert (1746-1817).

Pierre-François Aubry du Bochet (1737-1800), député aux Etats-Généraux de 1789, maire de la Ferté-Milon et conseiller général.

II

Me *Jean Sconin,* lieutenant en l'élection, notaire et procureur du Roi au grenier à sel de la Ferté-Milon, mourut le 21 mai 1673, âgé de 67 ans, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle de Saint-Vaast.

D'un mariage contracté avec *Anne Petit,* est issue *Jeanne Sconin,* décédée le 23 novembre 1694 (60 ans) inhumée le lendemain dans la chapelle de Saint-Vaast. Elle s'était mariée, avant 1671, à Me *François Regnault,* conseiller du Roi, procureur au grenier à sel, qui fut enterré auprès de sa femme le 24 novembre 1694 (62 ans). Ceux-ci furent père et mère de :

1. — *Adrien Regnault,* qui suit.

2. — *Anne Regnault,* unie en premières noces, le 15 juin 1683, à *Nicolas Racine*, avocat au parlement, notaire et procureur, baptisé le 7 novembre 1657, fils de *Claude Racine* (1), baptisé le 29 avril 1620, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel, et de *Geneviève Castel.* En secondes noces, *Anne Regnault* s'allia, avant 1702, avec *Benjamin-Eustache*

(1) Claude Racine était lui-même frère de Jean Racine (3e du nom), père du poète.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des Fossés, écuyer, capitaine des château et chasse de Nanteuil-le-Haudoin. De ce deuxième mariage est provenue :

Diane-Thérèse des Fossés des Marchais, décédée le 25 mai 1782, à l'âge de 80 ans.

La famille des Fossés possédait les seigneuries de Coyolles et de Vaux, élection de Crépy et de Noyon. *Lainé* dit qu'elle a produit depuis l'année 1413, et qu'elle a été maintenue par Dorieu en 1667. Armes : *d'or, à 2 lions de gueules, adossés et passés en sautoir, ayant leurs queues entrelacées.*

III

Adrien Regnault conseiller du Roi, procureur au grenier à sel de la Ferté-Milon, époux de *Marguerite Lesguillette*, eut de celle-ci :

Marie-Marguerite Regnault, femme de Me *Jean-Baptiste-Melchior Tabary*, conseiller du Roi, procureur au grenier à sel de la Ferté-Milon, décédé le 1er octobre 1769.

Marie-Anne-Victoire Tabary, leur fille, morte le 9 mai 1774, à l'âge de 30 ans, avait épousé, le 22 janvier 1770, en l'église Saint-Vaast et Notre Dame de la Ferté-Milon, *Théodore Protais Grizollet*, conseiller du Roi, procureur au même grenier à sel, notable, conseiller général de la commune en 1792, officier public et adjoint de la Ferté-Milon en 1795-1797 (1).

(1) Théodore Protais Grizollet n'eut de son mariage que deux fils, baptisés à la Ferté Milon : *Louis-Charles-Théodore Grizollet*, le 5 mai 1771, et *Charles-François-Adrien Grizollet*, le 3 mars 1773.

Nous nous proposons de publier ultérieurement la gé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ce dernier était fils de Me *Antoine-Charles Grizollet*, avocat en parlement, conseiller du Roi, lieutenant particulier des eaux et forêts de la généralité de Soissons, et de *Marie-Magdelaine Potier*. Celle-ci descendait d'une notable famille de bourgeois de Soissons, à laquelle se rattachait aussi *Pierre Potier*, avocat en parlement et notaire apostolique par commission, auquel l'armorial général attribue pour blason : *d'azur au chevron d'or*.

Comme nous l'avons dit plus haut, Me Antoine-Charles Grizollet était le frère de *Marie-Anne-Charlotte Grizollet*, femme de *Jean-François Vernier* qui, en sa qualité de procureur de la ville de Soissons, eut l'insigne honneur de participer à la dotation faite « *en action de grâce de la naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne* ».

PAUL PELLOT.

néalogie de la famille *Grizollet* dont la branche principale remonte à notre aieul au neuvième degré, *Laurent Grizollet*, Lieutenant particulier de l'élection de Fismes en 1618. Rappelons seulement aujourd'hui que sa descendance féminine s'est perpétuée dans les familles *Billet*, de *Monvoisel*, de *Noue*, du *Jay*, *Prévost*, de *Montigny*, du *Clozel*, d'*Harzillemont*, *Erard d'Evry*, de la *Croix*, *Bazin*, de *Montgeot*, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LETTRES D'ANOBLISSEMENT

(1400-1480)

L'accueil fait à mon premier article (1) et les flatteuses instances de plusieurs érudits ne pouvaient que me déterminer à donner la suite des lettres d'anoblissement transcrites dans les registres du Trésor des Chartes. Cette deuxième série comprend celles des années 1400 à 1480. Je réserve, pour l'*Annuaire* de 1901, la 3e et dernière série, qui comprendra les anoblissements octroyés de 1480 à 1566 (2).

Ann. 1400-1401. — J. *de Campana* et sa femme ; J. Taperel ; *Guillelmus Calverie* ; Benoît de la Tannière et J. sa femme ; P. Raymond ; J. Fourquaud

(1) *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, tome XII, 1899, p. 291-312 (Anoblissements, de 1316 à 1400).

(2) Abréviations : *A.* Antoine ; *Al.* Alexandre ; *Arn.* Arnaud ; *B.* Barthélemy ; *Bern.* Bernard ; *C.* Colin ; *Ch.* Charles ; *Cl.* Clément ; *D.* Denis ; *E.* Estienne ; *F.* François ; *G.* Guillaume ; *H.* Hugues ; *J.* Jehan ; *Jac.* Jacques ; *L.* Louis ; *M.* Martin ; *N.* Nicolas ; *O.* Olivier ; *P.* Pierre ; *Ph.* Philippe ; *R.* Robert ; *S.* Simon ; *T.* Thomas ; *V.* Vincent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Martinette, sa femme ; Girard Coignel et Marg. sa femme ; J. Boquesaul et sa femme ; N. Bonnet; maître Gérard le Lièvre et sa femme ; *Huardus Fabri* et sa femme; *Guido Machie* et sa femme ; maître R. le Maçon et sa postérité. (Registre 155.)

1400-1401. — P. du Plis et Catherine sa femme ; R. d'Averginy ; N. Bonichant et sa femme ; P. Pilot; G. et J. Sanguin, T. Sanguin dit le Mortier, frères ; maître J. Jaye ; J. Boivin et sa femme ; O. Pigne ; Gui Fourquenet ; J. Innocent, sa femme et sa postérité ; J. de la Barre. sa femme et sa postérité ; Michel Bouchard ; J. de Conflans, *de Conflantio.* (Reg. 156.)

1402-3. — Bern. et Guillard Micheau, frères ; J. Clément; G. le Tissier ; Marguerite La Chenée ; maître J. Prieur ; Ric. Gosset, sa femme et ses enfants mâles ; G. Budé ; maître J. Budé ; J. Piquete, Béatrix sa femme et leurs enfants ; N. de Clugny ; Al. le Boursier, sa femme et ses enfants ; G. Fleuriot, *Florioti*, et Marg. sa femme ; maître J. de Marinhac ; Michel du Sablon et sa femme ; B. Hervieu ; A. Chuffin, sa femme et leurs enfants ; A. Mercier, sa femme et leurs enfants ; maître J. Mercier, de même ; G. Chenilly (ou Cheuilly) et sa postérité ; *Evrardus de Bolanis ;* Gui Aguenin ; J. du Puis ; G. de Bauchereau ou Banchereau. (Reg. 157.)

1403-4. — J. de la Beronville ; G. Orry ; Aubert Lamboe, sa femme et ses enfants ; P. Merlin ; P. de Rantet ; maître Pierre *Buffardi*, conseiller et trésorier du Roi en la sénéchaussée de Rouergue ; R. la Vache ; Thevenin et R. Gauthier ou Galtier, *Galtheri*, frères, et la femme dud. Thevenin; maître J. Fagot ; P. du Bust et Elisabeth sa femme ; Re-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

naud de Champigny ; D. Edouard ; R. d'Estampes et sa femme ; J. *Francisci*, (Reg 158.)

1404-5. — P. *Prepositi* ; N. *de Raponelis, de Rebasto* ; J. Riou ; Adam de Blois ; Oudard Barnesse et Fleurette sa femme ; Thibaut de Cesy ; Hémonnet Raguier ; J. Ride, sa femme et sa postérité ; Jac. Poignant ; J. de Buyville. (Reg. 159.)

1405-6. — Isabeau, femme de J. Thibaud, de Colombières ; maître Oudart de la Barre, sa femme et leur postérité masculine ; P. Cousinot, de même ; G. de Beauvais. Alix sa femme et leur postérité ; Macé Héron, trésorier des guerres. (Reg. 160.)

1406-7. — G. Fouquet et Marie sa femme ; P. Salomon et Marie sa femme ; E. Flory ou Fleury, sa femme et toute leur postérité ; E. Guitard ; maître R. Lisot, secrétaire du Roi ; Guinard Moret ; L. de Fumechon ; Pasquier Bodin ; J. Monetart ; Jac. Granvillain ; E. Roussel ou Rousseau ; J. Langlois ; Raoul Girard, sa femme et leur postérité masculine ; Renaud d'Auriac, et sa postérité masculine ; G. Gonaut, sa femme et leurs enfants ; J. Berluque ; R. Baffart, sa femme et toute leur postérité ; Ysarn Teinturier, de même ; P. d'Estain, et sa postérité née et à naître ; Nicole Toillon, de même ; maître Jac. Lorier, de même. (Reg. 161.)

1407-8. — Jean et Jean Fernicle, frères, et leur postérité ; N. le Vieillard, dit Calabre ; G. Hodierne, avec sa postérité à naître ; R. et J. Le Carlier frères ; maître J. Ferron, secrétaire du Roy ; Hugues Baudet ; maître J. Cheron, secrétaire du Duc de Berry, et Marie sa femme, avec leur postérité à naître ; Erardin Erard ; J. des Friches ; *Johannes Regis ;* maître G. Maigret ; G. Guibert Robert le Roy, notaire au Châtelet de Paris, avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa postérité à naître : maître P. Vermin; maître Henri Ango, J. Ango, son neveu, et Marie sa femme. (Reg. 162.)

1408-9. P. Rotier; Gilbert *de Bosco*, sa femme, et leur postérité née et à naître ; J. de Marne ; maître Henri Boisserant ; P. de Cuysel et Madeleine, sa femme ; J. de Pressy, sa femme, et leur postérité ; J., T. et C. le Foulon ; J. Gaigeyron, sa femme et leur postérité ; G. Flambert et ses enfants ; S. le Prestrel et ses enfants ; N. des Prés, *de Pratis*. (Reg. 163.)

1409-1410. — Bureau de Dammartin et sa postérité née et à naître ; maître G. Vignier, de même ; maître Ph. Paillard, secrétaire du Roy ; Christophle Paillard et sa femme ; J. de Wandier ; C. *Fabri*, et ses enfants mâles, nés et à naître ; P. Perron et tous ses enfants ; G. de Pleure, dit Reine et sa postérité née et à naître. (Reg. 164)

1410-11. — *Johannes Vulpis* (Renard ou Goupil) ; Michel Bernard ; J. le Tousé ; maître Guibert Symonin ; E. Auberoche ; *Georgius Prestandi*, sa femme et leurs enfants nés et naître ; J. Champdemanche (Reg. 165.)

1411-12. – Jac. Raoul, et ses enfants nés et à naître ; J. Haudain et Jacquette sa femme, et leurs enfants à naître ; G *Porcherii ;* Adam *Brunelli ;* J. Milet ; Hugues et N. de Najac, *de Naiaco*. (Reg. 166.)

1414-15. — *Joh. Pelliparii*, et ses enfants nés et à naître ; J. de Nesnes ou Nesves, de même ; M. *de Gonyaco*, de même ; J. de Champmar ; Renaud Druel, et sa postérité masculine et féminine ; P. Cossart, sa femme et leurs enfants ; J. Poisson, et ses enfants. (Reg. 168.)

1415-17. — J. du Mesnil et ses enfants ; légitima-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion et anobl. de Floridas Dauphin ; G. Toupignon, sa femme et leurs enfants ; P. *de Maresiis* et ses enfants légitimes ; J. *de Maresiis*, bâtard dud. Pierre ; D. *de Maresiis* ; J. *Mathionis* ou *Machionis*, et ses enfants nés et à naître ; G. du Houel ; G. Patenostre et ses enfants ; P. Patenostre, de même ; Laurent de Caiart, et ses enfants nés et à naître ; H. et N. de Najac, *de Naiaco* ; Bertr. d'Auberard, seigneur de Montbeton, et tous ses enfants. (Reg. 169.)

1418-21. — Maître J. Milet ; maître J. de Reynel ; Perret du Pré. (Reg. 171)

1420-24. — Gilebin *de Pontibus*. (Reg. 172.)

1424-27. — H. *de Attrebato* ; J. Bertin , maître J. Reveleux ; G. Wimington (par le roi d'Angleterre, soi-disant roi de France) (1). (Reg. 173).

1430-33. — J. Jolivet ; N. le Boucher. (Reg. 175.)

1439-49. — J. Grifelaine ; P. Vousy ; P. le Cerf ; maître J. Allardeau ; maître Léger Arnoul ; maître Blanchet Piffault ; G. le Bouleur. (Reg. 186.)

1440 49. — J. de Campson des Champs, *de Campis* ; Amédée de Coffer ; J. Broillon ; Gérard Besson et sa femme ; P. Fere ; Bernon de Parados ; maître J. de Pellisses ; J. Barreton et sa femme ; Isabeau, veuve de J. Pontoise, et Jehanne Pontoise. (Reg. 176.)

1444-46. — J. Choppin ; Didier *de Donalibaria* ; J. Barat ; André du Buisson ; J. Lamy ; Raymond

(1) Les chartes *françaises* manquent de 1422 à 1439. — Au mois de mars 1439 n. s., Charles VII anoblit Jehan Daneau (Dagneau) dit Goujon, originaire de la Thiérache, qui avait fait prisonnier Talbot à Patay, et, vingt ans durant, été le valeureux compagnon de Poton de Saintrailles. (C. de Vassal, *La bataille de Patay* ; Orléans, 1890.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Arn. Rességuier ; G. de Duys dit Estiveau ; maître J. de la Louère ; Lancelot le Robert ; Vital Ausseran ; G. Fardeau ; J. Thirier ; J. et N. Moët ; P. Hannequeau ; Giraud Alary et Miracle Rouyer, sa femme ; J. Bidaud. (Reg. 177.)

1445-46. — L. Joubert dit d'Aigueperse ; N. le Beurrier ; J. *de Abbatia* ; Raoul Vergeur ; J. Bar ; J. Lévesque, et sa femme ; Ph. *Jacobi* ; P. *Dalieyra* ; maître J. Nerement, secr. du Roi ; Clément Barat ; G. Bouchard ; P. le Maignen ; A. de Vignoles ; P. Bérard ; Héliot de Druy. (Reg. 178.)

1447-49. — J. Blandeleu ; J. Pelé ; P. de Bellagier ; Ponce *de Quersino* ; J. Billart dit de Beausse. (Reg. 180.)

1449-50. — J. le Roux ; J. Basin et Colette sa femme. (Reg. 179.)

1449-55. — J. Butard ou Boutard. (Reg. 184.)

1450-57. — R. le Gras ; Laurent, G. et P. Raymond, d'Auxillon, frères ; maître J. *de Jodonia* ; maître N. Guy ; E. Baudenot ; J. de Belay ; Jac. Binet et Marie de Poncher sa femme ; E. le Clerc ; Bern. Raffin ; P. de Chappitoul ; J. Noguier ; Ph. *Pagani* ; maître G. le Moine. (Reg. 185.)

1452-53. — E. Boynet ; N. le Normant ; J. Dosdefer ; Roger Gonel ; maître E. Petit ; Mathieu Cailleu ; Naudin de Bonney ; J. du Four ; Laurent Merel et sa femme ; R. Onffroy. (Reg. 181.)

1453-54. — Ch. et Thibaut de Saint-Laurent ; Martin Hautin ; maître Mathieu Beauvarlet. (Reg. 182.)

1453-57. — Maître R. Lermite ; maître Eust Patrice ou Patry ; J. Laurence ou Laurent ; N. Perrote ; J. Billard ; maître O. Millet ; Falconnet de Berbizer ; G. Masneau ; Raymond de Cargiac ; Odet de Malain. (Reg. 191.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1454-58. — Arnaud d'Ax et son frère ; Roger Vautier ; Jac. Jenestet ; J. Rabot ; maître J. Chastillon, greffier du parlement de Toulouse ; Benoît de Brully ; Passot de la Roche ; Henri de Gonys ou Gouys ; P. Gaudeau ; G. Raguin, de Tye en Bourbonnois ; J. du Mesnil ; J. de Saint-Denis ; J. le Rabinet ; J. Cabriot. (Reg. 187.)

1454-61. — Vital Massebeuf ; Macé Danquasnes ou Dauquesnes. (Reg. 189.)

1458-59. — J. Pere ; J. et Bern. Andrie ; P. Segaud ; Gui Fortin ; maître J. Travesse. (Reg. 188.)

1459-60. — J. le Broc et Agnès Gambeforte sa femme ; G. *Gaufridi ;* maître J. de Rochefort ; Michel Darot ; Jac. le Camus ; J. Toustain ; Raoul Onffroy ; Aignan de Saint-Mesmin. (Reg. 190.)

1460-61. — Laurent Guedon ; J. Docereau ; P. Poget ou Poyet ; Thomas et P. Hélies ; Bern. Bisbe ; O. Malletier ; J. Boucher *aliàs* d'Auvergne. (Reg. 192.)

1461-68. — P. du Four ; Macé de Villebresme ; P. du Fiquet ; Henri le Braudier ; J. Merlin ; J. Faure ; maître J. Bourré ; N. du Mouschel ; J. Bleu ; J. Guillebert ; J. Mallet ; J. le Roux ; Laurent Sauvale ; N. Papion ; J. Morelière ; J. Marghalan ; Martin Petit. (Reg. 194.)

1461-62. — Le maire et les échevins de Niort ; Jac. Ebrard ; J. de Jean, de Gaillac, J. *Joannis de Galliaco ;* J. Nolant ; P. Marsais ; J. Marchand ; maître J. Malescot ; Léonard Martin ; Helyonet Bidalon ; G. Augier ; J. Theroude ; Geoffroy et Bérenger Charles, frères ; maître G. Chauvin ; J. Salomon ; Chr. *Joannis ;* Ravend le Fournier ; J. du Bos ; J. Massier. (Reg. 198.)

1463-64. — Jac. Chevrier ; G. Mareschal ; J. Moitret dit Boileau ; J. le Maréchal dit de Noyon ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Th. Le Chevalier ; R. le Cornu ; J. Arnaud ; Jac. Lauret ; G. Merlin ; J. Moges ; maîtres F. et A. Roug, frères ; maître J. Chardon ; J. Jouen. (Reg. 199.)

1465-66. — N. de Louviers ; J. Guillebert ; G. Langlois. (Reg. 202.)

1466-67. — J. Banastre ; Roger de la Valette ; Et. Le Turgotin ; André Renoult ; P. des Mares ; R. Jaquet ; P. Bronneau ; J. de Romecourt ; J. Noël ; maître J. Cheruc (ou Chervé) ; J. le Bouleur ; maître André Robinet et J. Robinet, frères ; Gilles Grieu ; N. Doynel ; J. Marchand ; Jac. le Lieure ou le Lievre. (Reg. 200.)

1467-76. — Bertrand et Hug. Regnier ; maître J. de Lavau ; maître Hug. Boileaue ; G. Moreau ; J. Noltut ; J. Barge ; G. Nynault ; G. Guiel (ou Givel) ; J. de Soremboost ; Huguet Baissade ; Henri de Nismes ; Arn. Bernard. (Reg. 195.)

1467-76. — P. Godart ; André Ouvrart ; J. Sicoteau ; P. Pourceau ; Hamon Farout ; Ric. Hervieu ; G. Fromentin ; P. de Vesancourt. (Reg. 201.)

1468-74. — Hug. Cartier ; R. le Pelletier ; Heliot de la Seigne ; F. Artaut ; E. Morvillier ; J. Tarrasson ; J. Richer ; Mathieu Boisart ; P. Horis : maître A. Beruier ; A. Lesbay ; E. Lormier ; P. le Feure. (Reg. 197.)

1469-70. — Maître G. et J. Richelot ; S. Georgete ; J. Barbes ; P. Gendrot ; A. d'Albiat ; J. et P. de Villeneuve ; André Chevrier ; J. de Landeas (Landeau ?) ; Alain, P. et Michel Advoine ; Alphonse Suzeux ; N. le Botté ; J. de Cotignon ; J. Challes. (Reg. 196.)

1476-77. — J. Vauquelin ; Guiscard Pignonneau ; Noël Lombard ; G. Hauvel ; P. Bitaud. (Reg. 203.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1476-78. — A. Meiac ; Hug. Soult ; maître Quentin du Bois ; J. Badin ; J. Thebault ; J. Broucet ; J. Sermin ; Michel Louau ; J. Farre dit Vigneron. (Reg. 204.)

1478-80. — J. Aubert ; A. de Joyes ; Gacien Blondel et sa postérité ; J. de Poictou ; Adémar de Milhac ; André Gendrot ; P. et Ric. Picot ; P. Menon ; J. d'Isy ; G. de Moret ; Hug. de Rocquegny ; Hance Fouquelin ; J. Denue ; J. de Chastelus ; J. Martinot ; P. Belinier ; P. Jouenrouz ; T. Piteboult ; Bouchard Gerart ; J. Gaulart ; P. Berthier ; J. Taquenet ; J. Aubery ; J. du Londel ; T. Levesque ; G. le Lièvre ; P. Pineau ; Luc Thiboust. (Reg. 205.)

ROGER LISTEL.

(A suivre.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

RECHERCHES SUR LA FILIATION

DE

GUILLAUME, ALAIN ET JEAN CHARTIER

(Leur Généalogie de 1290 a 1900)

CHAPITRE I

Les Chartier

Il est peu de noms, parmi les illustrations de la France, qui aient autant excité la sagacité des savants que les Chartier ; nous donnerons, du reste, à la fin des pièces justificatives, un essai de bibliographie sur cette famille.

L'origine de cette famille est des plus humbles. Après s'être élevée au XIVe siècle, elle est rentrée dans une condition de simplicité qui fait un contraste frappant, surtout quand on se rappelle les trois frères Chartier ; mais aussi, dans cette dernière condition, fidèle à la tradition familiale, elle est restée ce qu'elle était à son origine, des plus honorables.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Notre but n'est point de retracer la biographie si souvent esquissée des Chartier : ils sont connus par les travaux des érudits, par Etienne Pasquier, qui compare Alain Chartier à l'ancien Sénèque romain ; faut-il citer les travaux de Moréri, du Bénédictin Chaudron de G. Peignot, de Breton, les notices des Biographies de Weïs, de Feller, celles de la grande encyclopédie, etc. Nous avons voulu reprendre leur filiation perdue, et interrompue depuis le XVIIe siècle.

Le chanoine Hubert, du Chapitre d'Orléans, a laissé huit volumes manuscrits, gr. in-4° de 300 pages chacun environ, sous le titre de *Nobiliaire Orléanais* ; chaque famille y a son blason. Ce travail de bénédictin a une très grande importance ; commencé en 1664, il se termine en 1693.

A cette époque, le chanoine Hubert écrivait son *Nobiliaire* d'après les textes qu'il avait recueillis et ceux que pouvaient bien lui procurer les familles auxquelles il avait fait appel ; si d'un côté la critique semble échapper à ce prodigieux travail, d'un autre, il a dû l'établir avec désintéressement, car cet auteur, comme tant d'autres, n'a pas entrepris de faire ces huit volumes pour le plaisir de les écrire en termes fantaisistes, ou pour flatter l'amour-propre de certaines familles ; du reste, le fait même que le chanoine avait en sa possession ces textes, pour le rassemblement desquels il a dû passer une partie de sa vie, nous suffit, relativement, pour admettre non seulement sa bonne foi, mais encore pour en être convaincu ; à cette époque, avouons-le franchement, les titres et les blasons étaient moins courus que de nos jours.

Ce n'est qu'au mois de novembre 1696 que parut

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'édit royal qui obligeait à l'enregistrement des armoiries ; ce n'est qu'à partir de ce moment que l'*Armorial général de la France* (1) a été établi ; l'on conçoit sans peine que beaucoup de gens firent parfois de grands efforts pour ne pas y être omis ; tandis qu'il n'en a pas été ainsi pour le *Nobiliaire Orléanais*, lequel, devant rester manuscrit, a été rédigé bien plus avec des documents que son auteur avait rassemblés, plutôt que sous l'influence de sollicitations jointes à une certaine complaisance, et qui auraient dénaturé le caractère de vérité de ce travail

La généalogie des Chartier s'y trouve très complète depuis les origines jusqu'au moment où elle a été achevée (vers 1690). Elle est insérée dans le second volume et commence au folio 64 ; ce document n'est pas l'une des pages les moins intéressantes de ce nobiliaire, à cause de l'importance des personnages qui la commencent, comme aussi de la filiation ininterrompue de cette famille jusqu'en 1690.

Nous avons voulu borner ce travail en le restreignant à un simple énoncé sur les trois Chartier, à une simple généalogie terminée par un essai de bibliographie, et une indication sur quelques familles alliées aux Chartier. Les grandes pages de notre histoire nationale sont écrites, et, pour nous qui sommes de la dernière heure, il ne nous reste plus qu'à glaner !... Du reste, après les travaux qui ont été publiés depuis le siècle dernier jusqu'à nos jours, après le travail si substantiel de M. du Fresne de Beaucourt (2), que restait-il à faire ?

(1) A la Bibliothèque Nationale.

(2) Les *Chartier*, recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier. Caen, typ. de Blanc-Hardel, éditeur, rue Froide, n° 2, 1869, in-4° de 60 pp.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sinon à compléter cette longue filiation d'une famille qui subsiste encore.

Ce nom des Chartier est encore vivace, il évoque des souvenirs patriotiques, car après avoir été honorés par les rois, les reines et les savants du royaume, les Chartier ont honoré la France.

Cette noble lignée qui a fourni des secrétaires du roi, des évêques, des écrivains distingués, s'est ensuite largement divisée ; les rameaux affaiblis de la souche vigoureuse se sont lentement détachés du tronc ; l'une des branches, la plus importante du reste, est venue se fixer en Beauce, en Orléanais, et c'est précisément celle-ci dont nous allons donner la descendance sans aucune interruption, depuis l'un des derniers de ses membres qui terminent la généalogie donnée par le chanoine Hubert, jusqu'à nos jours.

C'est dans une famille de laboureurs de la Beauce, à laquelle nous sommes allié, que nous avons découvert, non point des terriers, des titres d'anoblissement, encore moins des actes de foi et hommage, car ces laboureurs, loin de tenir fiefs, ne possédaient que quelques *mines* de terre, quelques chétives masures comme l'on en retrouve encore dans ce pays, mais nous avons trouvé toute une série de contrats de vente et d'acquisition, des contrats de mariage, des partages, des inventaires, des sentences du sénéchal, religieusement conservés par Alain Chartier, laboureur, vers la fin du XVIe siècle, et dont le fonds d'archives a été augmenté par sa descendance.

Il fallait que ce simple laboureur fût au courant des origines de la famille à laquelle il appartenait, pour avoir ainsi conservé ce qui aurait paru si

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

inutile à tant d'autres ; car, ordinairement, l'homme des champs, fût-il Beauceron ou Provençal, fait peu de cas de vieux parchemins et n'estime guère les anciens papiers. Mais notons, en passant, que la Beauce se ressent beaucoup du voisinage de Paris ; les gens y étaient tous lettrés bien qu'ils habitassent un petit hameau ; aussi l'instruction y paraît bien plus développée que dans le centre de la France ; tous les actes que nous possédons sont signés par les comparants, hommes ou femmes, ainsi que par les témoins requis, et cela sans exception.

La descendance des Chartier s'est produite par le côté maternel, puisque Guillaume et Jean n'ont pas laissé de postérité. Quant à Alain, le cas est plus discutable : on lui attribue un fils, mais plutôt par probabilité que par des preuves écrites.

Depuis le chanoine Hubert, les Alain Chartier se sont alliés aux François, aux Alain Chartier, aux Taffoureau de Boisseaux, canton d'Outarville (Loiret). Ces derniers ont fourni un évêque très distingué ; cette famille, quoique tombée en quenouille depuis la fin du siècle dernier, ne s'est éteinte par le nom qu'en 1880, dans la personne de Julie-Anastasie Taffoureau, née en 1800, décédée à Orléans le 22 avril 1880.

C'est avec un sentiment de piété filiale que nous nous sommes imposé la tâche de continuer l'œuvre du chanoine d'Orléans ; nous eussions souhaité que la fin fût digne du commencement ; pouvons-nous l'espérer ? le savant prêtre avait la science !... et si nous n'avons point cette qualité, nous avons toutefois la bonne volonté... et aussi l'honneur d'être allié à cette illustre famille !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les trois Chartier qui figurent au commencement de la généalogie du chanoine Hubert, descendent de Jean Chartier, leur père, bourgeois de Bayeux, vivant en 1387, encore connu en 1404 ; il était fils d'un autre Jean qui figure déjà dans les actes de l'année 1313-1330 ; lui-même descendait de Guillaume, aussi bourgeois de Bayeux, lequel comptait parmi les notables de cette ville en 1309(1).

Guillaume Chartier

Né à Bayeux en 1394, conseiller au Parlement, évêque de Paris en 1447, chancelier de France (2), il y mourut le 1er novembre 1472. (Voir pièces justificatives, A). Il était le 98e évêque de Paris.

Il laissa un exemplaire original, de sa main, du fameux procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, encore conservé à la Bibliothèque nationale (3).

(1) Pluquet, *Hist. de Bayeux*, Caen, 1829, in-8°.

(2) Ils sont légion ces hommes intègres, que leur honorabilité, leur science, permit aux rois de France d'investir de cette haute dignité : les chanceliers de France !.. c'est à rougir de honte de compter les gardes des sceaux de notre temps ; nous n'osons les nommer dans la crainte de troubler le repos de ces grands hommes qui ont rempli cette fonction avec la dignité et l'honneur qu'elle comportait ! Qu'ils reposent en paix, les Pierre de Belleperche, les Aycelin de Montagut, deux noms chers au Bourbonnais, leur patrie ! les Chartier, Nogaret, Marigny, Sainte-Maure, Savoisy, Luxembourg, Rochefort, du Prat, *Montholon*, l'Hospital, Birague, Hurault de Cheverny, Caumartin, Aligre, Marillac, *Mathieu Molé*, Séguier et tant d'autres ! Ils n'ont rien à craindre ceux-là des jugements que l'on peut porter sur eux, car ils ont travaillé pour la France en y sacrifiant parfois et leurs familles et leur personne.

(3) Mss. N. D. 138. Ce précieux manuscrit a servi à Quicherat pour son édition du *Procès de Jeanne d'Arc*, tome v, p. 78 à 218.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Alain Chartier

Né à Bayeux en 1386. Secrétaire des rois Charles VI et Charles VII, fut envoyé en ambassade pour les affaires du royaume, et honoré d'un baiser de Marguerite d'Écosse, dauphine. (Pièces justificatives, B.)

Conseiller au Parlement, archidiacre de Paris, il donna une bonne histoire de Charles VII, mais il fut surtout le réformateur de la langue, il donna la forme et les règles de la littérature française.

Il mourut à Avignon en 1457 ou 1458 ; certains auteurs affirment qu'il ne mourut qu'en 1459. (Voir Pièces justificatives B (1).

Mancel (2) dit qu'il laissa un fils du nom de Simon, et qu'il devint conseiller distingué au Parlement de Paris ; plusieurs auteurs affirment que les conseillers de ce Parlement. du nom de Chartier, appartenaient à une famille de ce nom fixée dans l'Orléanais et différente de celle de Guillaume et d'Alain (3)

Mais dans la Généalogie manuscrite des Chartier aux Archives nationales (4), Simon Chartier y est désigné comme étant le fils de : *Alain Chartier, clerc, homme lay, vénérable, discret et saige.* Rien ne prouve jusque-là qu'il n'était pas marié,

(1) Sa statue figure sur une des places de Bayeux; elle a été inaugurée le 17 juillet 1898.

(2) *Normands illustres*, p. 15.

(3) *Preuves et Observations sur les Mémoires de Commines. Edition de Bruxelles*, tome III, p. 28, 1706.

(4) Mss. fr. 5481, fol. 749.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

car les ordres auxquels il semble appartenir n'étaient pas en opposition avec le mariage. Il pouvait être clerc, chanoine, et ne pas être ordonné prêtre. D'autre part, on le trouve ainsi désigné : *maistre Alain Chartier, en son vivant docteur en décret* (1). Rien ne prouve non plus qu'il se soit marié, et, tout au contraire, l'affirmative est en faveur de cette opinion.

Des doutes sérieux, établis sur quelques textes, porteraient à admettre que Jean n'était point le frère de Guillaume et d'Alain, contrairement à ce qui avait été dit jusqu'à présent. Ce qui a pu provoquer la confusion c'est que dans un texte (2), il est dit : *Les trois frères Chartier à sçavoir :* Guillaume, *Alain et Thomas.*

Quant à nous, et pour les raisons que nous en avons données, nous acceptons la généalogie du chanoine d'Orléans admise par tous les auteurs, lequel n'avait aucun intérêt à dissimuler la vérité.

Jean Chartier

Le troisième fils de Jean, frère de Guillaume et d'Alain, né à Bayeux, moine de l'abbaye royale de Saint-Denis ; historiographe de France, il est l'auteur des *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, réimprimées dans la collection des *Historiens de France*, par Dom Bouquet.

Chapelain du Roi, il vivait en 1497. (Pièces justificatives, G).

(1) Mss. Saint-Victor, 394.

(2) Lettres-patentes de Louis XI, aux Archives du château de Marainville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPITRE II

Généalogie des Chartier, originaires des environs d'Étampes, établis à Orléans, puis à Paris, par le chanoine Hubert dans ses *Généalogies Orléanaises*, composées de 1664 a 1693, tome II, p. 64, à la Bibliothèque municipale de la ville d'Orléans

« Les Chartier portent : *D'argent, au tronc d'arbre au naturel, alaisé, posé en fasce, surmonté de deux perdrix au naturel, au rameau d'olivier à trois branches, en pointe.* »

« Ainsy qu'il se voit à l'église de Saint-André des Arcs à Paris, dans une chapelle au côté droit de l'Évangile.

« Cette famille est ancienne ; il y en a une aux environs d'Orléans, originaire de Beausse près Étampes (1), ainsi qu'il se voit par les emplois et les terres dont ils sont chargés en ce pays. Les premiers dont l'origine est incertaine. Environ en 1400, elle s'est beaucoup multipliée, partie est à Bayeux, partie à Vermaux, à Orléans, et Estempes, une autre est demeurée en Beausse.

« Cette famille considérable entre elle n'est pas considérée ny réputay noble. Non seulement Alain Chartier qui prit alliance avec Tiphaine Lemaire, fille à cet endroit d'Eudes Le Maire, chastelain et maire de Saint-Mard, illustre par le voïage qu'il entreprit à la Terre-Sainte ». La décharge d'un vœu qu'avait fait le Roy Philippes, de se transporter avec le même équipage au Saint Sépulchre de

(1) Boisseaux est à 21 kil. environ d'Etampes, autrefois châtellenie ressortissant de la sénéchaussée d'Orléans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N. S. J. C. Mais les grandes familles qui sont sorty par les alliances qui ont été faictes dans la principale branche du nom de Chartier, finit à Mathieu, conseiller au Parlement (1), et qui n'a laissé que des filles ; de l'aisnée est sorty Mr. Bouguier, illustre au Parlement. Mr. d'Aoste, et Mr. Igrigny ; de cette même famille, sont sortis par les femmes le sieur Colas de Marolles, Alléaume, fondateur de Saint-Aubin, et autres bonnes familles d'Orléans.

De cette famille est sorty Eudes LeMaire à qui le Roi Philippe, reconnoissant de son zèle, octroya grands privilèges qui passèrent à sa postérité, aux deux sexes.

I. — Alain Chartier, fiscalin du Roi Philippe, épousa Tephaine Lemaire, fille du châtelain d'Estempes.

II. Robert Chartier, dont il est parlé au Cartulaire de Chartres en 1290, épousa Jacqueline d'Arnoul.

III. — Jean Chartier vivait en 1290, fit son testament en faveur de Chartres, il fut père de :

IV. — Jean Chartier II.

4. *Geoffroy*, seigneur de Boissy et le dict fondateur du collège de Boissy en 1356. (Voir Antiquitez de Paris. 532). (2)

4. *Robert Chartier*, dit d'Asnet.

V. — Jean Chartier II vivait de 1330 a 1350 ; il fut père de : assavoir :

(1) Mathieu Molé, né à Paris en 1484, cependant Feller lui donne deux fils : Edouard et Louis.

(2) Voir pièces justificatives II. Fondation du collège de Boissy.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5. *Guillaume*, dit Guillemin.

5. *Estienne Chartier*, fondateur du collège de Boissy, avec Geoffroy sieur de Boissy ; il fut père de :

6. *Chartier*, tige des Chartier de Bayeux.

6. *Alain Chartier*, que des auteurs ont dit sans fondement estre sorty du pays de Normandie, fut secrétaire de Charles VI et VII, naquit en 1386, et mourut en 1460. De son frère est sorty grande postérité, il mourut vers 1440 ; il était pourvu d'une prébende à N.-D. de Paris en 1420.

6. *Guillaume Chartier*, que l'on dit avoir esté évesque de Bayeux, premièrement. Evesque de Paris après Denys Dumoulin, tonsuré l'an 1447 ; mourut en 1472.

6. *Jean Chartier*, moine de Saint-Denis, et autheur de la Chronique de ce monastère.

7. *Michel Chartier*, d'Armonville, aura sa postérité cy-après. (1)

V. — GUILLAUME dit Guillemin, fils aîné de Jean Chartier II. Il eut pour femme Agnède, d'où sortent : ?

6. *Jean Chartier* III, dit avoir esté élu à Auchton et Rochefort, eut pour femme Perrichon Martin dont :

7. *Estienne Chartier*, bourgeois d'Orléans, qui épousa Rabeau Compain, vivait en 1449, fait pri-

(1) Armonville-le-Guénar est dans l'arrondissement de Pithiviers et dépend de la paroisse de Saint-Péravy-Es-Preux ; cette commune est voisine de celle de Boisseaux (Loiret), le lieu où se sont perpétués les Chartier, et leur descendance. Les François, les Taffoureau, etc. C'est donc de Michel Chartier que descendent les Chartier de Beauce, les continuateurs de cette famille par cette branche ainée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sonnier au retour d'Arras, où il avait été député avec Pierre de l'Aubespine pour affaires du Roy, en 1479. Il eut pour enfants :

8. *Jean Chartier* en 1481.

8. *Catherine Chartier*, femme de Tienne de Tiery du Temple, procureur de l'Office de Chartres et de Berueille. Il eût : Guillaume Fouhec Chartier, bourgeois de Chartres, argentier du roy de Navarre. Son fils, docteur en théologie, chanoine de Chartres, mort fort âgé.

7. *Jean Chartier* IV, bourgeois d'Estampes, en 1452, ouvre sa postérité :

7. *Simon Chartier* à Orléans.

7. *Simone Chartier*, épousa messire Hardy, bourgeois d'Estampes, dont elle eut Pierre Hardy, qui épousa Simone David (1). De ce mariage Simon Hardy, qui épousa Georgette Paris ; Charlotte Hardy, femme de Pierre David, laboureur à Arbouville, dont est veuve : Eymerice David, bourgeois d'Estampes, qui épousa Jeanne Guyot, d'où est sorti Pierre David, gentilhomme du roy, puis Joachim David, escuyer à Arbouville, qui porte : *D'azur au soleil d'or, au-dessus, un girasol d'or, feuillé de sinople, et deux colombes affrontées en pointe.*

7. *Simon*, fils de Jean III, était marchand à Orléans, il épousa. . . . ., et eurent :

8. *Michel Chartier*.

8. *Pierre*, marchand drapier.

8. *Guillaume* qui vivait en 1451, il a été inhumé en l'église de Saint-Aignan à Orléans.

8. *Michel Chartier*, marchand à Orléans, vivait

(1) Cette famille, alliée aux Brunet, Taffoureau, etc., compte encore des descendants à Ingré, près Orléans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1460-1476, et mourut en 1483. Son épitaphe est au grand cimetière d'Orléans, en la chapelle du Sainct-Esprit; marié à Catherine Pasté. Il eut :

9. *Julienne*, cy-après.

9. *Michel Chartier*, advocat, docteur en droit, principal du collège de Boissy. Il mourut en 1530, et laissa à ses neveux, au nombre de trente-huit, chacun quinze livres de rente, suivant partage reçu en 1531 par Olive, notaire à Paris (1).

9. *Simon Chartier*, aura sa postérité illustre. 9. Guillaume Chartier, Catherine Chartier qui épousa Jean Chasserey de Gien, Robert Chartier, chanoine à Rennes, Pierre et René Chartier, chanoines à Rennes. Simone épousa Jacques Le Breton, Marie épousa Aignan Tardieu. 9. Jean, épousa Perette Martin, ils eurent : 10. Jean, mort sans postérité. Catherine épousa Pierre Misland, Françoise épousa Jean Feuvrier, Charlotte épousa Jehan Leclerc 9 Martin. Sa postérité dure encore. Michel puîné, fut père de Anthoine Chartier, 10. Perrine Chartier épousa Ferry Alleaume, bourgeois d'Orléans et d'Estampes, lequel donna de 1530 à 1551 la famille Alleaume. 9. Anne Chartier épousa Clément Hondereau, conseiller au Parlement 9. Marie Chartier, femme de Jacques Guillardeau, dont est sorti la famille Bouguier, Molé et Igrygny. Suivent la famille. . . . . .

9. *Charlotte*, épousa Estienne D'Islas, dont elle eut Etienne D'Islas, Raymond D'Islas et Marie D'Islas, 9. Charlotte épousa Jean Oudemart.

(1) Le chanoine Hubert donne la copie de cet acte, pp. 58-59, dans lequel sont les noms des trente-huit neveux héritiers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

X. *Julien Chartier*, aisné de Michel et de Catherine Pasté, avocat, conseiller en la Cour des Aydes, épousa Jeanne Lallemand, il eut plusieurs enfants et était eschevin d'Orléans en 1519, il eût : X. Michel, commissaire au Châtelet de Paris, il épousa Marie Le Tellier et il eut : 11. Germain Chartier, il eut : Marie, qui épousa Noël Boëte, sieur des Varennes. 11. Michel, contrôleur des guerres. 11. Marie, femme de Nicolas Martineau, conseiller au Parlement. 11. Nicolle Chartier, épousa Philippe Hémon, advocat au Parlement. 11. Claude Julien, advocat et bailly de Beaugency, sans postérité, Estienne, Jacques. 10. Gillon Chartier, qui épousa Nonis Ragaliez, et en secondes noces, Charron, dit l'Evesque, et 10, Françoise qui épousa Estienne Brachet.

Claude Chartier (1), bourgeois d'Orléans en 1520, épousa Marie Monnaut ; était eschevin et receveur des tailles en 1537-1545. Il mourut le onze décembre 1554, il eut pour enfants :

11. *Julien Chartier*, né le 3 juin 1525 ; Jean Chartier, né en 1527, marié à Marthe Seurret.

12. *Jacques Chartier*, leur fils. 11. Robert, 1528-1560, Claude. Guillaume 1534, Jean 1542. Jacques 1547, Marie 1523, Françoise 1527, Marie 1530, Marie, troisième fille, 1532, mariée à Jacques Robert, bourgeois d'Orléans. Jacquette 1539, et Barlet Chartier 1544.

XII. — Julien Chartier, marchand, mourut le 16 juillet 1544, épousa Anne Brisset, il eut, 12, Ju-

(1) C'est par lui, par Robert et Marie Chartier que nous trouverons ci-après, que se continue jusqu'à nos jours la descendance ininterrompue des Chartier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lien, Pierre, Claude, Jean, Jean, Aignan, Daniel, Anne, Anne, Marie, et Jacques, né en 1562.

12. *Jean*, quatrième fils de Julien, épousa Catherine Compleix.

13. *Guillaume Chartier*, religieux capucin, Marie, Catherine, et ceux-cy devinrent la branche aisnée des Chartier.

X. — Autre branche : Julien, troisième fils de Julien et de Jeanne Lallement, fut lieutenant particulier au siège de Beaugency ; il épousa Anne Le Fuzelier, dont elle fût la veuve en 1555, morte en 1562.

XI. — Etienne Chartier fut père de : 12, Jacques et Euverte Chartier.

XI. — Alain Chartier, Estiennette Chartier, mariée à Jean de Montadan, écuyer à Orléans, lesquels eurent un fils, qui épousa Nicole Lebert, en 1555, XI. Euverte Chartier, avocat, conseiller au Parlement d'Orléans, vivait en grande estime et considération sous François II, et Charles IX, il épousa Marguerite Mignot, ils eurent, Euverte, Philippe, Daniel, Marguerite, Claude et Anne.

XII. — Euverte Chartier II, conseiller advocat et lieutenant à Lorris.

13. *Henri Chartier*, prévôt de Lorris, épousa Marie Roux, ils eurent : Renée, Claude et Nicolas.

13. *Nicolas-Jules Chartier*, maître de la garde Chaumontoise, de la forêt d'Orléans, il eut : Jacques, Daniel, seigneur de la Boulardière, conseiller au présidial d'Orléans, épousa en 1588, Jeanne Morin, dont ils eurent : Michel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BRANCHE DES CHARTIER

SEIGNEURS DE LASSY ET D'ALAINVILLE

IX. — Simon Chartier, troisième fils de Michel et de Catherine Pasté, advocat au Parlement sous Louis XI, épousa Françoise Jagat, dont ils eurent : Mathieu, Madeleine, Guillemette, Marie, mariée au sieur de la Chaise. Simon mourut à Paris en 1483.

Mathieu, advocat, de 1524 à 1531, et que l'on dit estre proche parent d'Alain Chartier, épousa Jeanne Brinon, fille de feu Brinon, procureur au Parlement, il eut : XI. 11, Mathieu Chartier, seigneur de Lassy, Guillaume, advocat, marié à Françoise Rivière, advocat au Parlement, Geneviève, mariée à François de Montholon, chancelier de France en 1551. XI. Marie, épousa Jean Teste, seigneur de Coupeuvray, mestre des camps à Paris. Louis, qui épousa Marie Thibaud (1).

XI. — Mathieu Chartier II, seigneur de Lassy et d'Alainville, conseiller, doyen du Parlement de Paris, mort en 1543, épousa Marie de Montholon, fille de François, appelé par Monseigneur de Thou au 3e livre de sa vie : *Antiques Grauditas Senator*. Il eut : Mathieu II, seigneur d'Alainville, Marie, dame de Lassy, et d'Alainville, qui épousa

(1) Épitaphe de Geneviève Chartier en la chapelle de l'église de Beaune : *Genovefa. Mathæi. Quadrigerii. advocatorum. suæ. æt. principis. probissimi. viri filia. Francisci. Montholonæi. Franciæ. Procancellarii piissima. modestissima. in. omnibus. maxime erga pauperem. conjux.*

Hoc in patrum sepulcro requiescit donec optata. veniat resurrectio. Franciscus Montholonæus sacri consistorii comes posuit et anniversaria. vota fundavit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1566, Christophe Bouguier, seigneur de Villaines, conseiller au Parlement... Marie Chevalier, fille de Michel, bourgeois d'Orléans, et sœur de Michel, le Principal du Collège de Boissy, ladite Marie Chevalier, se remaria à Edouard Molé de Champlatreux Président, dont est issu Mathieu Molé, seigneur de Lassy et de Champlatreux, Président et Garde des Sceaux à Paris (1).

12. — *Magdeleine Chartier*, épousa Jean-Gabriel de Mesme, conseiller au Parlement de Paris, et mort sans enfants.

(1) Nous possédons un petit volume in-32, ayant appartenu à Mathieu Molé, puis à la vicomtesse Henry de Ségur, dont il porte à l'intérieur l'ex-libris à ses armes, et délicatement gravé.

Il a pour titre : L'*Annœi Senecœ Philosophi opera omnia, Amsterodami apud Gelily* L. Cœsium. C|ↃↃ|CXXVIII. avec frontispice gravé.

Les plats sont frappés chacun d'un fer doré portant les armes de Molé, timbrées d'un heaume de profil avec riches lambrequins.

Le dos porte, en outre du titre, les quatre lettres du mot Molé, enlacées.

L'écusson est écartelé au 1er et au 4, *de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent*, qui est de Molé, et au 2 et 3, de.... *au lion armé, lampassé et couronné d.....*

L'attribution devient impossible, les émaux n'étant pas indiqués, beaucoup de familles portant le *lion armé, lampassé et couronné*. Ce ne sont point les armes de sa femme Renée Nicolaï, cette maison portant : *d'azur au lévrier courant accolé d'or*, à moins toutefois que le graveur n'ait confondu le lion pour le lévrier.

Renée Nicolaï était fille de Jean, seigneur de Goussainville, et de Marie de Billy.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BRANCHE DES CHARTIER
DE LA MAISON-ROUGE

9. *Martin Chartier*, 6e fils de Michel, marié à Marguerite Besnard, il eut : X, *Jacques*, Bourgeois d'Orléans, Simon, Procureur en 1553, Nicolas, Guillaume, Martin, Marguerite, femme de Jean Tenot, François. X, *Jacques*, marié à Marie Chartier, mourut en 1545, il eut : XI, *Claude-Nicolas*, marié à Claudine Ruequidoint. X, *Claude*, Bourgeois d'Orléans, vivait en 1560, marié à Jeanne Tranchot ; il eut : Guillaume de la Maison-Rouge, de Beausse, docteur régent en l'Université d'Orléans, marié à Catherine Caron, il eut : XIII, ... *Chartier*, épousa Jacquette Rousseau, advocat au Parlement d'Orléans ; 13. Chartier, Guillaume. XIII, *Guillaume*, secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France, seigneur de la Maison-Rouge, épousa Marie Mesmin, fille de Florent Mesmin, conseiller du Roy, au bailliage et siège présidial d'Orléans ; il eut : XIX, Guillaume, mort à vingt ans ; Madeleine, mariée à Anthoine Duchon, baron de Mézières.

BRANCHE DES CHARTIER
D'ARNOUVILLE

V. Michel d'Arnouville, bourgeois d'Orléans, 3e fils de Jean II, mourut en 1377, en sa terre d'Arnouville, paroisse de Gommerville, proche d'Angerville l'Auguste, il eût pour fils : *Estienne*, rendit aveu au duc de Berry, comte d'Estampes en 1400, il fut père de : Michel, qui vivait en 1478, il eut : Jean, seigneur d'Arnouville, épousa Marie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mut, et eut : IX, *Henry,* advocat d'Orléans, seigneur d'Omarville, 1527-1540, 1542. Fils : 9. *Léon. Estiennette,* femme de Jean Moyreau, marchand ; deux filles, Avoye, qui épousa Jean Pimart, en 1535, Jeanne Chartier, femme de Jean de la Salle, et, 9, *Marie,* femme d'Eutrope de Selle.

AUTRE BRANCHE DES CHARTIER

VII

Jean, bourgeois d'Estampes et Rocheford, 11e fils de Jean, demeurant à Intréville, épousa Martine Colas de Perrichon. VIII, *François Chartier,* laboureur (1), à Aurivide, Marion Chartier épouse Gillette Hue. VIII, *François,* laboureur à Durainville, marié à Thérèse Grison, il eut ; IX. *Jean,* qui épousa Marie Tamain ; et il eut : Jeanne.

9. *Michel, Jacques, Lubin.* Catherine épousa Moireau, laboureur, Marion Chartier qui épousa Marie Perdrol, et Lubin Chartier en 1535. Louise Chartier, épousa André de la Croix, laboureur.

IX. — Lubin, laboureur à Barmainville, épousa Jeanne de la Mare, il eut : IX, 10, *Marin Chartier,* dit le Maistre, 1589. Jean, qui continua la famille, Lubin marié à Claudine Dyon, Antoine qui épousa Perrette Dyon, Denys. Roberde épousa Michel Arnoul, Guillemine épousa Claude Arnoul, Marie, fille. X. *Jean* partagea avec Lubin son frère, en 1564, il épousa Michelle Chartier, fille de Chartier et Marie Mangard, par contrat du 26 janvier 1552, à Orléans (2).

(1) Laboureur, s'entend ici comme propriétaire faisant valoir lui-même ses terres.

(2) Nos archives Famille Chartier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

11. *Jeanne Chartier*, épousa Lubin Houmain, père de Michel, seigneur de Courbeville, lieutenant criminel à Orléans, dont il est sorti une grande famille.
11. Marie épousa Ambroise Houmain, frère puîné de Lubin.

SUITE DE LA BRANCHE

X

Jacques, marié à Jeanne Maugay, le 3 mai 1532 ; de ce mariage :

XI. — Jacques, marié à Claudine Petitpas, il eut : Michel Chartier, procureur à Orléans, marié à Nicole Sevin, le 5 janvier, mort en 1583. Ils eurent : François, Simon, Jean, Michelle, mariée à Jean Chartier, le 22 janvier 1552, par contrat de Rousseau, Jeanne, femme de Lubin Houmain, Marie femme de Ambroise Houmain, Antoinette, femme de Claude Durnance, mariée par contrat de Rousseau, le 20 septembre 1543, Germaine Chartier, femme de Claude Brulart, 1583, et Elisabeth Chartier, femme de Jean Ridart

Là se termine cette longue descendance d'une famille divisée en plusieurs branches, et dont nous allons reprendre la filiation à l'aide de documents originaux puisés dans nos archives de la famille Chartier (1).

(1) Archives historiques du cabinet de F. Perot. Fonds, Alain Chartier Beauce, Archives de famille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPITRE III

GÉNÉALOGIE DES CHARTIER

DEPUIS LE CHANOINE HUBERT, JUSQU'A NOS JOURS

Nous avons pu voir au chapitre X de la généalogie dressée par le chanoine Hubert, un Claude Henri Chartier, Bourgeois d'Orléans, en 1529, lequel épousa Monnaut ; ils eurent quatorze enfants, parmi ceux-là est Marie, mariée à Jacques Robert, Bourgeois d'Orléans.

C'est précisément Claude-Henri Chartier de la branche aînée, qui devint la tige des Chartier, lesquels se propagèrent en Beauce ainsi que nous allons l'établir ; ce qui n'empêcha point cette famille de contracter par trois fois des alliances avec elle-même. Nous retrouverons les Robert, les Lubin de Barmainville, épousant des Chartier.

PREMIÈRE BRANCHE

DES ALAIN CHARTIER DE BEAUCE

Jean-Claude-Henri Chartier, Bourgeois d'Orléans en 1520, épousa Marie Monnaut. Echevin de cette ville de 1537 à 1545, il y mourut le 31 décembre 1554 ; il eut :

XII 1. JULIEN, né le 3 juin 1535 (1).

Jean, né en 1527, marié à Marthe Seurret ; ils eurent : Jacques.

2. *Jacques*.

3. *Robert*, 1528-1560, mort sans postérité.

(1) Voir *Généalogie du chanoine Hubert*, chap. X, p. 11.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4. *Claude*, 1531 ; 5, *Guillaume* 1534 ; 6, *Claude* 1535 ; 7, *Jean*, 1542 ; 8, *Jacques*, 1547 ; 9, *Marie*, 1523 ; 10, *Françoise* 1527 ; 11, *Marie*, 1530 ; 12, *Marie*, troisième du nom, mariée à Jacques Robert, Bourgeois d'Orléans, 13, *Jacquette*, 1539 ; 14, *Barbe*, 1544.

12. Marie et Jacques Robert eurent :

Lipharde Robert, vivait encore en 1612 ; elle épousa Jean-Alain Chartier, mort en 1693. Ils firent le partage de leurs biens entre vifs, suivant acte reçu Rousseau, le 12 novembre 1692 (1).

Ils eurent :

1° *Marguerite Chartier*, mariée à Lubin Lesage, et partagèrent leurs biens suivant acte reçu Rousseau, notaire en la Châtellenie de Boisseaux (Loiret), le 4 janvier 1692 (2).

2° *François Chartier*, receveur de la terre et seigneurie de Thoury, épousa, en 1720, Geneviève Thomas, fille de... Thomas, greffier à Orléans.

Lubin Lesage était fils de Jean et de Marie-Anne Argant, 1677, bonnetiers à Armonville-Sablon, paroisse de Rouvray et Barmainville (Eure-et-Loir). Ils affermèrent à François Moïse un logis au bourg de Boisseaux, près l'église, moyennant 80 livres le 10 juillet 1696.

Lubin Lesage avait pour frère François, avec lequel il partagea quarante-trois pièces de terre, (acte reçu Rousseau), et avec Marie Lesage leur sœur, célibataire ; elle fit l'acquisition, le 30 septembre 1744, d'une maison à Boisseaux, appartenant aux religieux chartreux de Boisseaux (3).

(1) Nos arch. f. A. Ch.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La communauté Lesage-Argant acquit pour 8000 livres, converties en 40 l. de rente, un minot de terre du reage touchant aux héritiers de dame Argant, et de l'autre bout à la veuve Alain Chartier (1).

Lubin Lesage était laboureur à Andonville, ancien fief des Alain Chartier, près d'Angerville.

3° *Eléonore Lesage*, mariée à Jacques François, tailleur d'habits à Boisseaux.

Et 4° *Marie Chartier*, laquelle épousa en premières noces Charles Dargant, cabaretier rue Creuse à Orléans, veuf de Jeanne Fauchet.

Ils eurent :

1° *Marie Dargant*, mariée à Martin Lamy, faiseur de filets à Boisseaux, associé avec son frère Martin.

2° *Sulpice Dargant.*

3° *Etienne Dargant*, tous deux cardeurs de laine à Boisseaux et à Andonville. Ces deux frères ont disparu sans que jamais on ait entendu parler d'eux. Des requêtes et suppliques ont été faites et adressées à ce sujet au châtelain de Boisseaux ; un partage sur licitation à la requête de Charles Dargant et autres, ainsi que plusieurs actes, ont été reçus par Champajeau, Aubery de Rochefontaine, et Trouillebert, à Boisseaux en 1699 (2).

4° *François Dargant*, fouleur de draps en la rue des Trois Sonnettes à Orléans, marié à Sulpice Bertheau, métivier demeurant au Puissey. Ils eurent : Françoise Dargant, et Marie-Jeanne

(1) Nos arch. Acte reçu Rousseau not. roy, le 3 juin 1699.

(2) Une sentence du 1er floréal an IX, rendue par Gentil, greffier du district de Janville, appela Antoine-François Dargant à recueillir la succession de Sulpice et d'Etienne d'Argant, disparus depuis longtemps.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dargant, lesquelles sont déclarées héritières pour un quart de Charles Dargant et de Marie Chartier, leurs aïeux, ainsi que de Sulpice et Etienne Dargant, disparus.

Marie Chartier épousa en secondes noces Anthoine Métivier, marchant bonnetier et fabricant à Boisseaux. (1)

Ils eurent :

5° *Etienne* Métivier, qui laissa :

1° *Madeleine*, mariée à Fiacre Taffoureau, maître des petites écoles à Boisseaux ; il se remaria à Jeanne François, de laquelle il eut plusieurs enfants. (Voir ci-après.)

2° *Françoise Métivier*, mariée à Jean Molard.

FAMILLE FRANÇOIS-TAFFOUREAU

Par deux fois déjà des alliances de la famille Alain Chartier se sont produites entre ses membres ; une troisième alliance se produisit par les François, ainsi que nous allons l'établir :

Jacques François, tailleur d'habits à Boisseaux, épousa Eléonore Lesage, fille de Marguerite Chartier et de Julien Lesage, Jacques François vivait en 1700.

Il laissa :

Etienne, Anne et Jeanne.

Etienne François eut :

(1) Ce petit pays touchant le département d'Eure-et-Loir avait autrefois beaucoup plus d'importance qu'il n'en a aujourd'hui ; Boisseaux était le siège d'une châtellenie ; il devint ensuite chef-lieu de canton. Un couvent de capucins y était établi au Nord-Est du bourg. Une partie des bâtiments existe encore.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierre François l'aisné, décédé à Boisseaux le 12 brumaire an VIII (l'an II de la rép.); il avait épousé Marie Boudet, de laquelle il eut : (1)

1° *Marie*.

2° *Jeanne François*, mariée à Etienne-Fiacre Taffoureau, huissier de la justice de paix du canton de Boisseaux, et maître des petites écoles de cette commune, ainsi que nous avons pu le voir ci-dessus.

Ils eurent :

Julie-Anastasie Taffoureau, née à Boisseaux en 1799, décédée à Orléans rue du faubourg Saint-Jean, N° 92, le 23 août 1880, mariée à Germain *Pilté*, télégraphiste à Boisseaux (télégraphe aérien); né audit lieu en 1800, il y est décédé en 1875.

Ils laissèrent :

1° *Augustin-Désiré Pilté*, né à Boisseaux le 4 janvier 1829, décédé à Orléans en 1888, marié à Appoline Gudin ; ils eurent Léopold, mort en bas âge, Georges, né en 1857, Marie, née en 1858, qui épousa Paul Boucher, décédé.

2° *Euphrasie*-Julie-Désirée, née à Boisseaux en 1826, mariée à Hippolyte-Auguste-Eugène Brunet, né à Ingré en 1814, décédé à Orléans le 13 août 1893 (2).

Ils eurent :

1° *Julie-Désirée-Euphrasie-Clémentine Brunet*, née à Boisseaux le 4 septembre 1846, mariée le 15 novembre 1865 à Francis Pérot, né à Moulins, le 1er août 1840, auteur de cette généalogie.

(1) Ils firent une acquisition d'une maison avec terres à Boisseaux, le 17 février 1774.

(2) Il était l'un des derniers descendants, par sa mère, de la famille David, alliée à la fin du XVI• siècle aux Chartier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2° Et *Eugène*, inspecteur des Postes et Télégraphes à Laon, né à Boisseaux en 1849, marié, à Paris, à Marie Martinet ; ils ont : Jean Brunet, né à Laon en février 1897.

Du mariage de Julie-Désirée-Euphrasie-Clémentine Brunet avec Francis Pérot :

1° Marie, née le 12 octobre 1867, épousa, le 25 janvier 1886, Etienne Bouchard né à Lyon, décédé à Moulins le 4 février 1889, laissant : Clémentine-Euphrasie Bouchard, née à Moulins le 16 janvier 1889.

2° Et *Eugène-Louis-François Pérot*, né à Moulins le 15 avril 1871. Il épousa, le 21 avril 1897, Berthe-Jeanne-Marie Gonde, sa cousine, née à Saint-Julien du Sault (Yonne) le 21 janvier 1874.

Ils ont : Henri-François-Claude-Alain Pérot, né le 5 août 1899.

CHAPITRE IV

Une importante généalogie des Chartier de Beauce a été donnée par M. de Vassal, archiviste du Loiret, et publiée à Orléans (Herluison, 1862) :

« Généalogies des principales familles de l'Orléanais ». Nous y relevons seulement les alliances avec les familles ci-après :

Alliances des Chartier

De Saint-Arnault, Martin, Compain, Pasté, Lallemand, Letellier, Monnaut, Seurret, Brissot, Couplier, Le Fuzelier, Mignot, Ramaillard, Morin, Gravet, Jayer, Brinon (1), Thibaud, de Montho-

(1) Les derniers représentants de cette famille habitent la Creuse et Moulins.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lon, Chartier (deux alliances), Chartin, Ruequidort, Tranchot, Caron, Boitel, Mesmin, Simon, Muet, Colas, de Mesgrigny, Crison, Jamain, Dijon, Denis, Maugues, Petitpas, Sevin (1585).

Fiefs

Boissy-le-Sec, Armonville, Lassy, Alainville, La Maisonrouge, Attras, Chastillon, Dommarville.

Alliances par les femmes

Du Temple, Hardy, Chasseray, Le Breton, Tardieu, Meslard, Feuvrier, Leclerc, Alleaume, Houdereau, Guillereau, Destas, Oudenat, Martineau, Hémon, Gayette, Salomon, Charron, Braschet, Robert (1585), Hocquin, Pelletier, Lebert de la Verne, Alligot, Averdat, de Montholon, Teste, Bouguier (1566)(1), Molé, Champlâtreux, de Mesmes, Tenot, Pasquier, Rousseau, Doulcet, Ariste, Penon, Duchon, Moyreau, de La Salle, Hüe, Perdriol, de la Croix, de la Mare, Arnoul, Houmain, Chartier (1552), Dumain, Billard (1585), Ridart, de la Celle, de Monchi-Hocquincourt, de Longueil-Maisons, de Belleforière-Soyecourt, de Chassebras, du Breau, de Cramaille, de Bragelongne, de Sève, de Tronson, le Doulx de Melleville, de Montaudin, etc.

(1) Par une fille de ce nom, descendait messire de Mesgrigny, président à mortier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPITRE V

Notice sur les François.

C'est l'une des plus anciennes familles de Boisseaux, autrefois laboureurs, ils sont devenus artisans.

Véronique François épousa B. Baudin, voiturier par terre. Acte reçu Aubery, notaire royal à Outarville, le 16 janvier 1771.

Fille de Pierre François et de Françoise-Véronique Courtois.

Marie François épousa vers le même temps Louis Bernard, de Boisseaux.

Une Claudine Courtois, de Boisseaux, avait épousé Santerre, maître chirurgien-médecin à Orléans. Ils eurent un fils, René-François Santerre, né à Ingré le 1er février 1698, lequel mourut en odeur de sainteté.

Françoise François épousa en 1672, en premières noces, André Charlet, cardeur à Boisseaux, et en deuxièmes noces, Jean Duvet, ouvrier en laine.

1689. *Jacques François* épousa Eléonore Lesage. On les trouve dans un acte de partage de terres touchant aux Grosses Pierres de Kelouet (1).

1700. Françoise Framais, veuve de Pierre Courtois, ils eurent sept enfants, dont Jeanne François

(1) Superbe dolmen encore conservé dans la commune d'Erceville près de la butte d'Halemont. (Voir *Bulletin de la Société arch. et hist. de l'Orléanais, et Bulletin de la Soc. d'Emulation de l'Allier : Le dolmen de la Pierre Kelouet ou la Pierre Hachée.* Par Fr. Pérot, t. XI, 1874, p. 309.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui épousa Etienne Taffoureau, ouvrier en laine à Boisseaux (1).

1761. Jean François, ouvrier en laine.

1762. Quittance de 113 l. reçu Trouillebert, notaire royal, par Marie François, femme de Claude Mercier.

1762. Marie François, fille des précédents, mariée à André Boudet-Turhel.

An VIII. — Pierre François et femme Boudet sa femme ; il décéda à Boisseaux le 21 brumaire an VIII.

Ce Pierre François, marchand de bas et fabricant, reconnaît à titre de cens devoir à dame Anne-Cornélie-Françoise Goislard, veuve de messire Aubin de Plouay, conseiller du Roy, dame d'Andonville, Pusselle, Bicherolle, Gondreville, à cause de la dite seigneurie, un sol de cens sur l'article 60 dudit terrier, et payable au jour de saint Etienne, veille de Noël. (Pièce du 13 nov. 1787, nos archives.)

Il était le père de Véronique François.

CHAPITRE VI

Famille Argand

1677. Jeanne Argand, mariée à Jean Lesage, habitait Armonville Sablon, paroisse de Barmainville ; ils laissèrent trois enfants, un fils, deux filles.

1692. Ce fut son frère Lubin Lesage qui épousa Marguerite-Alain Chartier.

(1) Il y avait dans cette localité une grande industrie ; on y fabriquait des bonnets, des bas, chaussons, gilets de laine ; depuis, cette industrie s'est déplacée ; elle est aujourd'hui à Pusset.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1699. Sulpice Argant figure comme témoin dans cet acte.

1784. Vente des biens meubles et immeubles, à la porte de l'église de Boisseaux, dépendant de la succession de la veuve Marie Chartier, qui avait épousé en premières noces Charles Argant ou Dargant, en deuxièmes Antoine Métivier.

CHAPITRE VII

Les Taffoureau

1661. Etienne Taffoureau, conseiller clerc et secrétaire du Roi, du conseil des finances de la Reine mère ; il signe au bas de l'acte d'échange du duché de Bourbonnais que fit le duc de Bourbon contre le duché d'Albret (1).

Nous possédons un portrait de l'évêque Taffoureau, conservé jusqu'alors dans sa famille, d'après le tableau du célèbre Rigaud.

Il représente le prélat vu de trois quarts, encadré dans un ovale, et de format in-folio.

Autour : *Carolus Nicolaus Taffoureau de Fontaines. Episcopus Electensis, obiit Electæ die VII octobris anni* MDCCVII *ætatis suæ* LIII.

La légende est coupée par l'écusson de l'évêque d'Alet (2), il porte :

Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à l'aigle éployée, becquée

(1) Nos archives, cart. 6 L. J. imprimé du temps, daté de Châlons ; le document original est en la possession de notre ami, M. J. E. Choussy.

(2) Evêché fondé au commencement du XIIIe siècle, et supprimé à la révolution.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et membrée d'argent, accompagnée d'un croissant du même en chef; aux 3 et 4, d'azur à deux cerfs affrontés d'argent, accompagnés de deux besants du même, un en chef, l'autre en pointe.

1706. Jean Taffoureau était layetier à Paris.

1770. Son fils lui succéda ; ce fut lui qui confectionna les caisses nécessaires au célèbre Law pour son voyage en Amérique, et qui s'embarqua sur le *Chevalier*, vaisseau affrété pour ce personnage.

1790. Fiacre-Etienne Taffoureau, huissier de la justice de paix de Boisseaux ; il était en même temps maître des petites écoles et épousa Madeleine Métivier, fille d'Étienne, et petite-fille de Marie-Alain Chartier ; c'est pour la troisième fois que nous rencontrons l'alliance de la maison Chartier avec elle-même.

Il figure comme héritier de la grand'mère de sa femme, dans le partage de la succession Chartier (1).

1793. Son fils, Fiacre, fabricant de bas, et citoyen de Boisseaux.

Nous avons retrouvé les Taffoureau sur les registres paroissiaux d'Orléans.

Paroisse de Saint-Paul

1701. Le vendredi deux septembre a esté baptisé Germain Taffoureau, fils de honorable François et de Marguerite Bagenitiers sa femme

1702, 25 octobre, naissance de Marie-Louise.

1704, 20 oct. Baptême d'Estienne, du légitime

(1) Nos archives, f. Ch.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mariage d'Estienne et de Françoise Boussiaux. Mareine dame Marie-Magdelaine de Sacy.

1705. Naissance d'Antoine.

1707. Naissance de Marie-Françoise

1709. Naissance et baptême de Marie-Anne.

Paroisse de Saint-Paterne.

1703. Baptême de Louis.
1704. — Anthoine.
1705. — Marie-Françoise.
1709. — Marie-Anne.

Paroisse Saint-Pierre

1712. Baptême de Espérance Taffoureau.
1716. — Marguerite.
1716. — Jeanne.
1718. — Françoise
1719. — Aymon.
1720. — Marguerite, fille d'honorable homme Aignan Taffoureau, marchand, et d'Espérance Aupré.

A partir de 1763, l'on ne retrouve plus aucun Taffoureau à Orléans ; une partie de cette famille est allée à Boisseaux ; on la retrouve encore après la révolution.

Les Robert

L'une des anciennes familles Orléanaises, dont il reste encore quelques rares descendants.

Marie Chartier, douzième fille de Julien Chartier et de Marie Seuviet, née le 3 juin 1585, elle se maria tardivement, en 1532, à Jacques Robert, bourgeois d'Orléans ; ils laissèrent :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lipharde Robert, laquelle se maria à son cousin germain, Jean-Alain Chartier (1).

Elle était la petite fille de Claude Chartier, receveur de la ville d'Orléans, de 1537 à 1545.

1677. Mariage de Marguerite Chartier et de Lubin Lesage ; elle était héritière et figure au partage ; entre ses co-héritiers, de deffuncts Jean-Alain Chartier et de Lipharde Robert, ses père et mère (2).

Dans le cours de ces recherches, nous avons trouvé des familles opulentes alliées à des familles de bourgeois, de laboureurs et d'artisans ; nous n'avons trouvé ni lettres patentes d'anoblissement, ni preuves en vérification d'armoiries émanant de d'Hozier ou de Chérin ; il semble que l'honneur ait toujours suffi à cette vieille famille d'Alain Chartier qui était sans fortune. Ce respectable nom a traversé cinq siècles, tantôt avec l'aristocratie de vieille souche, tantôt avec de simples familles de laboureurs et d'artisans ; elle a retrouvé çà et là une certaine aisance, mais sans cesser d'être pauvre. Et cette glorieuse famille qui n'avait qu'un simple écu sans couronne pourrait encore prendre pour devise : HONNEUR, TOUJOURS.

Il existe aujourd'hui une famille Chartier qui porte exactement les mêmes armes que celles des Alain Chartier, lesquelles se voyaient encore au siècle dernier, en l'église de Saint-André-des-Arts, à Paris, en la chapelle « *du cousté droict de l'Evangile.* »

(1) Partage reçu Rousseau, notaire royal à Boisseaux, en 1650, fait entre les héritiers de Lipharde Robert et J. Alain Chartier. Nos arch.

(2) *Ibid.* 12 mars 1692.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Elle est représentée par le comte Paul Adhémar Chartier, fils du marquis Chartier, ancien ambassadeur à Copenhague. Le comte Adhémar a épousé en 1897, Jenny-Marie-Thérèse de Corbeil, d'une famille dont était Renaud III, évêque de Corbeil sous saint Louis.

CHAPITRE VIII

Index Bibliographique

Dans cette dernière partie nous ne voulons point relater les œuvres des Chartier ; d'érudits biographes nous ont précédé ; nous ne voulons donner que quelques indications qui peuvent être utilisées pour les recherches sur cette famille.

Moréri, *Grand dictionnaire historique.* 6 vol. gr. in-fol. et 2 vol. de supplément. Paris. Baslet, 1733.

Armorial des principales Maisons de France, par Dubuisson. Paris, Guérin, 1757, 2 vol.

Armorial général de France, par d'Hozier. Paris, J. Collombat, 1738-1768. 12 vol. in-fol.

Dictionnaire de la Noblesse française, par de Courcelles. Paris, 1820-1822, 5 vol. in-8°.

Ouvrages spéciaux sur les Chartier.

Manuel du libraire. Brunet, 5e éd., 6 vol.

Bésiers. — *Observations sur Guillaume Chartier, évêque de Paris.* Dans le Journal de Verdun, 1759, juillet 39-41.

Recherches sur la parenté d'Alain, Jean et Guillaume Chartier, par Pezet. Bayeux, Mém. de la Soc. d'Agr., Arts et B. L. de Bayeux, année 1842, p. 243-264.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Etude sur Alain Chartier, ibid., 1850.

Notice sur Alain Chartier, par le vicomte de Toustain. Revue nobiliaire, 1866, p. 515.

Biographie normande, par Le Breton. Rouen, 1857-61, 3 vol. in-8°.

Portraits des hommes illustres, par Thevet. Paris, 1584, in-fol.

Nouveau dictionnaire de Bayle. Amsterdam et La Haye, 1750, 4 vol. in-fol.

Nouveau dictionnaire de Delandine. Lyon, an XII, 13 vol. in-8°.

Dictionnaire portatif des grands hommes, par Feller. Paris, 1823. 10 vol.

Encyclopédie méthodique, par une Société de gens de lettres. Paris, 1782-1832, 167 vol. in-4°.

Biographie universelle. Michaud. Paris, 1811-1838, 52 vol. in-8°.

Dictionnaire historique. Paris, Ménard et Descenne, 1821-1828, 30 vol. in-8°.

Biographie universelle. Gosselin, Paris, 1819, 3 vol. in-8°.

Dictionnaire de la conversation. Paris, 1832-1839, 52 vol. in-8°.

Encyclopédie des gens du monde. Paris, 1833-45, 44 vol. in-8°.

Plutarque français. Le Bas, Paris, 1841-45, 12 vol. in-8°.

Encyclopédie du XIXe siècle, 1842, 55 vol. in-8°.

Nouvelle biographie. Paris, Firmin-Didot, 1855-66, 46 vol. in-8°.

Dictionnaire d'histoire et de biographie. E. Bouillet, Paris. 1867.

Dictionnaire d'histoire, de biographie. E. Dezobry et Bachelet, 2 vol in-8°. Paris, 1859.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bibliothèque française. La Croix du Maine. Paris, 1772-76, 6 vol. in-4°.

Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, par le P. Nicéron. Paris, 1769-45, 44 vol. in-12.

Essais sur les honneurs accordés aux illustres savants Titon du Tillet, Paris, 1734.

Bibliothèque française. L'abbé Goujet. Paris, 1741-56. 18 vol. in-12.

Les Poètes français. Anguis, Paris. 1824, 6 vol. in-8°.

Les Poètes français. Gide, 1864. Paris. 4 vol. in-8°.

Mémoires de messire Philippe de Commines. Lenglet Dufresnoy, Paris, 1747, 4 vol. in-4°.

Divers propos mémorables des nobles et illustres hommes de la chrestienté. G. Carruzel, Paris, 1556.

Histoire de l'abbaye de Saint-Denis. J. Doublet, Paris, 1625. 2 vol. in-4°.

Bonfons. *Antiquités de Paris*, Il s'y trouve une note sur Alain Chartier.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis, D. Félibien, Paris 1706, in-fol.

Gallia Christiana, Cl. Roberti, Parisiis, 1715-1785. 13 vol. in-fol.

Histoire de l'Eglise gallicane, par les PP. Longueval, Fontenay, Paris, 1820, 20 vol. in-8°.

Dissertations historiques, P. Octavien de Guasco, Tournay, 1756, 2 vol. in-12.

Bibliothèque historique de la France, par le P. Le Long, Paris, 1768, 5 vol. in-fol.

Trois historiens, par le marquis de Beaucourt, Courr. Litt. 25 sept. 1858.

Histoire de Charles VII, par Vallet (de Viriville), Paris, Renouard, 1862, 3 vol. in-8°.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les Chartier, par Du Fresne de Beaucourt, Caen, 1869. in-4°.

MANUSCRITS A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Œuvres latines d'Alain Chartier, fol. 5961-8757.
Œuvres françaises, ms. fr. 2265-5339.
Quadriloge invectif fr. 24440 S. Vict. 394).
Note sur Alain Chartier, 728-fol. 63, v°.
Epitaphes de Paris, ms. fr. 8228.
Tombe de Guillaume Chartier, f. Gaignières. vol. CLXXIV (1).
Nécrologe de l'Abbaye de Saint-Denis, 1760, 2 v. in-fol. fs. f. 8599-8600.
Lettre de G. Chartier, Gaign, vol. CCCLXXII.

A LA BIBLIOTHÈQUE DU LOUVRE.

Histoire des Poètes français, Colletet, Ms. Autog, notice sur Alain, f. 2398 et 2398.

AUX ARCHIVES NATIONALES.

Comptes de la Chambre des deniers du Dauphin, K. K. 50,
Registres capitulaires de Notre-Dame de Paris, L. L. 189, 217, 219, 224.
Registres du Parlement, X, 1482-10899.
Registres capitulaires de l'abbaye de Saint-Denis, L. L. 1192, 1212, 1213, 1242, 1245, 1274, 1275.
Trésor des Chartes, J. 678, numéros 2425 et 2426,
Registre du trésor des Chartes, J. J. 177, pièce 102.

(1) VI Pièces justificatives.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Généalogies

Généalogie de la famille des fondateurs de la maison et collège de Boissy, Paris, Denis Langlois, 1680, 33 p. in-4°.

Abrégé chronologique de la fondation et histoire du Collège de Boissy, 1754.

Réimpression faite en 1762, par Chevillard.

Généalogie des alliances de la famille Chartier, fondatrice du collège de Boissy.

Les trois documents ci-dessus sont aux archives du collège de Boissy. Carton M. n° 92.

Généalogie de la famille des Chartier, d'après les *Mémoires*, entre autres de M. Hubert, chanoine d'Orléans. Ecriture du XVIIe siècle. Au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale.

Généalogie des Chartier de Beausse, *Orléans*, *Etampes*, *Paris*, dans le *Nobiliaire Orléanais*, par le chanoine Hubert d'Orléans, 8 vol. gr. in-4°. Cette généalogie est insérée dans le tome II, p. 64. A la Bibliothèque de la Ville d'Orléans

De nombreux portraits ont été gravés ainsi que des scènes se rapportant aux Chartier, notamment, sur le baiser donné à Alain par Marguerite d'Ecosse. Les peintres, les graveurs et lithographes en ont multiplié leurs traits. C'est qu'en effet, les trois Chartier ont rempli leur époque de leurs noms; l'art a voulu s'associer à la science pour leur payer son tribut d'hommages.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPITRE IX

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Guillaume Chartier

A. Une gravure du XVIIe siècle représente Guillaume Chartier, de format gr. in-4° (1). Le prélat est mitré, vu de face, vêtu de la chasuble et de l'étole : au-dessous de l'ovale : Guillaume Chartier, évêque de Paris, élu le 6 décembre 1447, mort le 1er may 1471, inhumé dans le chœur de l'église de Paris. Grav. de Caillard, d'après Robert, del.

Sa tombe était formée d'une dalle en cuivre jaune, placée au milieu, à l'entrée du chœur de Notre-Dame de Paris, ainsi que la représente une gravure de la fin du XVIIe siècle, de format gr. in-fol. (2), et portant la pagination d'un recueil N° 152, sur les Antiquités de Paris, et gravée par Bouchet de Villiers.

Elle représente la tombe entière dans tous ses moindres détails : l'évêque Chartier y est représenté couché, la tête coiffée de la mitre et appuyée sur un oreiller, il tient sa crosse ; à ses pieds se voit un écusson portant les armes des Chartier ; à droite et à gauche, au centre de la tombe sont deux autres écussons, écartelés à ses armes et à celles qui lui ont été affectées lors de son élévation à la dignité épiscopale, et qui sont : *D'azur à une crosse d'or, accostée de quatre fleurs de lis de même.* Au-dessus de l'écu est une crosse.

(1) Nos Arch. Iconog. des Chartier.
(2) Ibid.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le prélat est sous un dais épicycloïdal d'une grande richesse d'ornementation ; les supports sont formés de colonnettes; dans les entre-colonnements sont des scènes, des personnages, des anges, etc., et tout autour est la légende en caractères abrégés du XVe siècle. Contrairement à la légende du portrait ci-dessus qui donne la date de 1471 pour sa mort, ici elle est indiquée : M° IIII° LXXII, primo martii.

Nous avons relevé dans Millin, l'indication suivante : (1)

« Couvent des Grands-Augustins à Paris.

« La nef est très petite, on y trouvait entre autres l'inscription suivante :

« A tous soit cogneu que l'an 1453, le 6e de may, celuy temple dédia et consacra honorable homme de grande sapience, docteur en droict civil et canon, très vénérable et révérendissime seigneur messire Guillaume Chartier, pasteur, évêque de la vénérable église de Paris, » etc.

Le Président de Mesme, qui était allié aux Chartier, fut également le bienfaiteur de cette maison ; ses armes s'y voyaient un peu partout ; il avait légué huit cents livres de rente à perpétuité, mais les religieux n'en profitèrent pas, à cause des lourdes charges qui étaient attachées à cette donation.

Bonfons (2) donne cette inscription qui se voyait en l'église de Saint-Eloy à Paris :

« Au cymetière de ceste mesme Eglyze, soubz

(1) *Antiquités nationales*, ou recueil de monuments, 1793, 4 vol. in-4°, tome III, cap. XV, p. 21-22.

(2) *Antiquités de Paris*, in-12, p. 105-1608, p. 172.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le charnier d'iceluy, en une chapelle dicte de Sainct Pierre et Sainct Paul, cet escriptz a esté recueilly : *Ad Laudem et honorem apostolorum Petri et Pauli per venerandum in Christo nostrum et dominum? Dominum Guillelmum Chartier, Paris. episcopum. dedicata fuit presens capella. Anno Domini* 1470 *die* 24-*august.*

Louis XI avait éprouvé un certain ressentiment contre Guillaume Chartier, il ne lui pardonna même pas après sa mort. Pour lui comme pour d'autres, ce monarque rancuneux lui garda sa vengeance. Chartier avait eu l'audace après la bataille de Montlhéry, d'aller trouver le Roi, lui adressant moult belles paroles, qui toutes tendirent à fin que le roy conduisit de là en avant toutes ses affaires, par bon conseil (1). La disgrâce remontait à 1465; l'évêque avait accepté une délégation auprès des princes révoltés.

Quelques jours après la mort de Guillaume, le Roi écrivit au Prévôt des marchands de Paris :

« Que ledit évesque en son vivant lui avoit esté mauvais, pour ces causes ; afin qu'il en fût mémoire, ordonnoit estre faict et mis sur son corps un tableau ou épitaphe contenant les choses cy-dessus dictes (2). »

L'épitaphe fût placée sur la tombe de l'évêque selon la volonté du Roy, mais elle fut enlevée après la mort de ce dernier.

Dans le fonds Gaignières (3), se retrouve l'ins-

(1) *Chronique scandaleuse* 1, c. p. 251 et Dufresne de Beaucourt, *Les Chartier*, p. 12.

(2) Id. p. 294, *Ibid.* 13.

(3) Vol. CLXXXIV. p. 251.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cription qui était autour de la tombe en *cuivre jaune* et dont voici le texte, qui offre quelques variantes avec celui de Gaignières, et aussi celui donné par le *Gallia Christiana*.

HIC. JACET. *Reverendissimus. in Chĩo. Pater. Dñs Guillermus. Chartier. de Baiocis. ortus. utriusq̃. ivris doctor. et epṡ. Parisienṡ. Per orbem famosissimus. q̃. vita. verbo et exemplo. commissi. Gregis vigᵉ. pastor. pius ad paupes̃. largitor. in. clº et pplº mitissimus. pacifi*º PROBAST*ṡ an*º *sui. pont. — ecclesiam. parisiensem spt. asp. feliciter. in pace quievit M*º *IIII*º *LXXII*º *primo martii* (1).

Son corps reposait dans son église cathédrale, mais son cœur a été conservé dans l'église Saint-Malo de Bayeux. Au siècle dernier, une épitaphe gravée sur cuivre s'y voyait encore, scellée à l'un des piliers de cette église, et le curé Hernaut, qui écrivait en 1704, disait que l'on célébrait encore, le 7 janvier, l'obit de l'évêque Chartier dans la cathédrale de Bayeux,

Le troisième lundi de Carême; et à la même époque, l'on chantait aussi un *libera* pour le repos de son âme, à l'église de Saint-Malo.

Sa vie a été des plus mouvementées, et aussi très laborieuse pour une existence si courte ; on la retrouve dans tous ses détails dans les auteurs suivants : Jean Chartier, du Boulay, Thomas Basin, Jacques du Clerc Jean Bocquet, Hermant, et dans le *Gallia Christiana*, le *Journal de Verdun*, le

(1) Il y a encore une différence dans les *Registres capitulaires* (E 4.324, p. 612). Nous donnons le texte exact de l'épitaphe d'après la gravure du tombeau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Journal de Paris, les Registres du Parlement, les Registres capitulaires, le traité d'Arras, dans Léonard, le Procès de Jeanne d'Arc, de Quicherat, la *Chronique* de Mathieu d'Escouchy, etc.

Alain Chartier

B. C'est aux Archives nationales qu'il faut puiser pour trouver quelques documents positifs, pour établir sa biographie, sur laquelle l'on n'a que très peu de documents.

Alain est universellement connu par le baiser qu'il reçut de Marguerite d'Ecosse, et voici la version originale qui a servi de texte aux divers récits qui en ont été faits (1) :

« Audit an, 24e jour de juin, M. le Dauphin Loys « espousa en la ville de Tours Mme Marguerite, fille « du roy d'Ecosse, qui estoit une honeste dame et « qui fort aymoit les orateurs de la langue vulgaire, « et entre autres maistre Alain Charretier, qui est « le père d'éloquence françoise. Lequel, elle eust « en fort grande estime au moïen des belles et « bonnes œuvres qu'il avoit composées : tellement, « qu'un jour, ainsy quelle passoit une salle ou le dit « Me Alain s'estoyt endormy, sur un banc, comme « il dormoit, le fût baiser devant toute la compai- « gnée, dont celuy qui la menoit fut envieur, et luy « dict « madame je suis esbahy comme avès baisé « cet homme qui est si laid », car, à la vérité, il n'a- « voit pas beau visaige. Et elle fist réponse « Je « nay pas baisé l'homme, mais la précieuse bouche « de laquelle sont yssues et sortis tant de bons

(1) Du Fresne de Beaucourt, *Les Chartier*, p. 19.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« mots et vertueuses parolles ». Le dict Charretier « avait fait son quatrilagere qui est un petit œuvre « digne de grant' recommandation. Depuis, il fict « un œuvre plus excellent qui est le Charroy de « Foy et d'Espérance (1). »

Nous donnons ci-dessous, les indications dans lesquelles on retrouvera certains détails biographiques qui feront connaître plus particulièrement le *Sénèque français*.

Cf. ms. lat. 5061

Ms. lat 8757, fol 43, r°.

Aux *Archives nationales*, k. k. 50, fol. 19, 48 v°, 76 v°, et suiv.

Ms. l. 8757, f. 37, et 5061, f° 46.

Ms. l. 8757, f° 15, v°, 5961, f° 52, v° et 5961, f. 55.

Ms. l. 8757, f. 47-53, r°.

Archives J. 678, n° 24, n° 25 et n° 26.

Le quadrilogue invectif, ms. Saint-Victor, 394. Ms. Saint-Victor, 395.

A la *Bibliothèque nationale :*

Réserve L. 1, 20 k f, 36 r°.

1545, in-fol, p. 16 r°

Ms. fr. 2665, f° 136, r° — 5330, f° 11, r° au *Cabinet des Titres* : Dossier Saint-Georges.

Arch. nat. LL. 344, f. 180. r° et f° 212.

F. Gaignières, 371, fol. 23

Dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* : tom II, col. 139, 10 mars 1865, et col., 306-307-462-405, ibid.

Beaucoup de biographes ont fait d'Alain l'aîné des trois Chartier, tandis qu'il est le second ; du reste, dans un acte authentique du 8 août 1455,

(1) *Annales d'Aquitaine*, J. Bouchet. Éd. de 1644, p. 252.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guillaume est représenté comme étant le fils aîné de Jean Chartier, bourgeois de Bayeux ; quant à la date de la naissance de ses deux frères, l'on en est encore réduit aux conjectures, et ce n'est que par inductions et comparaisons que l'on a pu établir leurs naissances. Guillaume serait né, suivant toutes probabilités, vers 1392; Alain ne peut être né après 1395, car de 1425-1416 il composait, après la bataille d'Azincourt, son *Livre des quatre Dames*.

Il lui a été donné le titre d'archidiacre (1), Weïss (2), réfute cette erreur ; c'est avant cette réfutation que l'abbé Expilly, dans son Dictionnaire des Gaules et de la France (3), donne l'épitaphe suivante :

HIC JACET VIRTUTIBUS INSIGNIS SCIENTIA ET ELOQUENTIA CLARUS ALANUS CHARTIER EX BAJOCIS IN NORMANNIA NATUS. PARISIENSIS ARCHIDIACONUS ET CONSILIARIUS REGIO JUSSU AD IMPERATOREM MULTOS QUE REGES AMBASCIATOR SAEPIUS TRANSMISSUS QUI LIBROS VARIOS STYLO ELEGANTISSIMO COMPOSUIT ET TANDEM OBDORMIVIT IN DOMINO IN HOC AVENIONENSI CIVITATE ANNO DOMINI M. CCCCXLIX.

En effet Alain a été inhumé dans l'église des Antonins d'Avignon. « Ces religieux ont une église « qui n'est rien moins que belle, mais qui est re- « marquable à cause que le fameux Alain Chartier « y a été inhumé. »

C'est à M. de Saint-Quentin de Remerville, que l'on est redevable de la découverte de cette inscription, dit l'abbé Expilly, laquelle fait connaître le

(1) Chaudon et Feller, *Dict. hist.* 1818.
(2) *Biographie Universelle.*
(3) Tome I, p. 341.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lieu et l'année de la mort d'Alain, et qui étaient restés ignorés jusqu'à présent (1).

Mais M. du Fresne de Beaucourt considère ce monument épigraphique comme apocryphe ; Alain vivait encore en 1450, ainsi que le prouve la *Ballade de Fougères* ; puis, l'épitaphe ne mentionne point ces qualités officielles, que tous les documents contemporains lui attribuent : celles de *notaire et secrétaire du Roi.*

Reste encore à savoir s'il était engagé dans les Ordres ? « La qualité d'archidiacre n'a pas toujours « exigé la prêtrise, ni le diaconat ; dans certains « cas, ce n'était qu'un titre honorifique pouvant être « consacré à un laïque (2). »

Dans les deux généalogies des Chartier, conservées l'une aux archives du collège de Boissy (3), et l'autre au Cabinet des titres, à Paris il est dit, qu'Alain laissa un fils : *Simon Chartier, avocat au Parlement de Paris.* Godefroy ajoute que les avocats célèbres et les conseillers au Parlement de Paris du nom de Chartier, appartiennent à la famille Chartier d'Orléans. Mais on a pour constant depuis deux siècles que les Chartier alliés aux Montholon, aux Molé, aux de Mesmes, étaient de la famille d'Alain Chartier. Ce fait est du reste prouvé par la *Généalogie* du chanoine Hubert, que nous avons donnée dans toute sa teneur.

Il était chancelier de Bayeux en 1428, et il figure avec ce titre dans les négociations du mariage du Dauphin avec Marguerite d'Ecosse. Pour être

(1) Du Fresne de Beaucourt, *loc. cit.* p. 32.
(2) *Mémoire de M. Pezet*, p. 249. note.
(3) M. 92. Collège de Boissy.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chancelier et gardien du sceau, dit M. du Fresne de Beaumont, il devait être sans doute *chanoine*, mais était-il prêtre ? On peut en douter : au XIIIe siècle il n'y avait à Bayeux qu'un seul *chanoine-prêtre* (1). Ce qui est certain, c'est qu'il était *clerc*, et n'était point marié : du reste, il est très précis dans le quatrain suivant, qui se trouve à la suite du *Débat des deux fortunes d'amour* :

« Cest livret voult dicter et faire escripre,
« Pour passer temps sans courage vilain,
« *Ung simple clerc*, que l'on appelle Alain,
« *Qui parle ainsy d'amour par oyr dire* (2).

Jean Chartier

G. Les témoignages ne sont guère plus probants pour ce dernier que pour les précédents, et ce que l'on sait de lui vient de ce qu'il apprend lui-même de sa personne en sa chronique ; de plus, en examinant de près cette chronique, il mentionne les Chartier d'une manière si indifférente, que l'on a de la peine à y reconnaître la plume d'un frère. Enfin, on serait même tenté de croire que Jean Chartier n'était point du tout le frère de Guillaume et d'Alain ; à ce sujet, M. du Fresne de Beaucourt cite un texte original : Lettres patentes de Louis XI, dont nous extrayons le passage suivant : *Et aussy pour ce que feuz nos amez et serviteurs maistres Alain Chartier et Thomas Chartier frères, notaires et secrétaires de nostre dict feu seigneur et père, eulx et nostre amé et féal conseiller l'Evesque de Paris qui à présent*

(1) *Hist. du dioc. de Bayeux*, A. Laffetay, tome I, p. 50.
(2) Ed. du Chesne, p. 581.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est demourant en nostre service, lesquelz estoient nepveux du dict feu Guillaume Boutin, père du dict suppliant.

Ce serait donc un nouveau Chartier, frère de l'Évêque de Paris et d'Alain, et qui remplacerait le moine chroniqueur de Saint-Denis. D'après ce document, les trois frères seraient Guillaume, Alain et Thomas. Il est bien probable qu'une sœur de Guillaume Boutin aura dû épouser Jean Chartier, le bourgeois de Bayeux ; ce ne sera donc que de nouveaux documents qui pourront établir, définitivement la parenté, s'il y en a, entre Guillaume, Alain et Jean, tandis que les présomptions sont en faveur de Guillaume et Alain, ayant pour frère Thomas Chartier.

Fondation

La Société académique de Bayeux a fait placer une table de marbre noir sur une maison de cette ville formant l'angle de la rue Saint-Malo, et du Goulet, et portant l'inscription suivante :

Ici naquirent, dans le XIVe siècle, Alain Chartier, poëte orateur, historien, et ses deux frères, Jean, historiographe de Charles VII, Guillaume, évêque de Paris.

Jean a joué un grand rôle au XVe siècle. C'était assurément un important personnage de son temps. Moine et chantre à l'abbaye de Saint-Denis, il devint en même temps l'historiographe de Charles VII ; on lui doit les *Grandes Chroniques de Saint-Denis*, réimprimées dans la collection des *Historiens de France*, par D. Bouquet.

De 1431 à 1435 il était procureur de l'abbaye, avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la charge de poursuivre tous les cas litigieux qui pouvaient se présenter. Il était également l'administrateur de ses biens. On le trouve en 1435, pourvu de l'une des plus grandes charges, celle de commandeur de l'abbaye.

Il recevait 200 livres parisis de gages annuellement pour ses fonctions d'historiographe de France, pour lesquelles il prêta serment, le 18 novembre 1437.

C'est vers ce temps, qu'il reçut le titre de chapelain du Roi (1).

Il figure comme prévôt de Mareuil en 1440, et était seigneur temporel du port de Neuilly.

En 1450, il était au siège de Honfleur et accompagna le roi Charles VII durant la campagne de Normandie.

Les *Grandes Chroniques de Saint-Denis* parurent après sa mort. dont la date reste inconnue. C'est le 16 janvier 1477, qu'il acheva ce grand travail, bien que le nécrologe de Saint-Denis indique qu'il mourut en son abbaye le 14 décembre 1461 ou 1463, dates qui sont erronées.

LE COLLÈGE DE BOISSY

III. — Ce fameux collège fut l'objet de la sollicitude des Chartier, ils se plurent à le doter et à l'embellir. Nous trouvons dans Bonfons le document suivant (2).

« Le 21 décembre 1356, maistre Estienne de Boissy bailla aux religieux abbez des couvents de

(1) Vallet de Viriville. *Bullet. Soc. Hist. de Fr.*, 1857-58, p. 214.

(2) Aut. de Paris, 1608, p. 172.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sainct-Germain-des-Prez à Paris, la somme de cinq cens florins et six pour ériger en collège les maisons que lui et son deffunct oncle Godefroy de Boissy-le-Sec, avoient acquis en la rue des Poictevins, derrière l'église de Sainct-André-des-Arcs. Réservé aux dicts de Sainct-Germain toute justice et 15 l. 6 d. parisis de cens et rentes payables par chacun an. A quoy depuis pour certains arrérages le principal, procureurs et bourciers ont esté condamnez avec despens par sentence du Prévost de Paris le 8e jour de mars 1339. Et quant aux susdicts fondateurs, oncle et nepveu qui sont surnômez de Boissy à cause de leur seigneurie, toutefois leur vray surnom estoit Chartier, isseus de la noble lignée des Chartier d'Orléans, et pour ce en ceste fondacion ils ont ordonné que cy après le principal soit isseu le plus pauvre de la lignée.

« Dans icelle chapelle auprès de la porte, ces vers sont escris en lettres d'or sur marbre noir :

« Sacrorum canonum doctor clarusq̄ sacerdos
« Nomen cui a Chartis forsitan a quadriga,
« Octogenta annos, medico sine, plus minus egit,
« Integer auditu, dentibus atque oculis,
« Omnia aut nil jurans, semper abstemius. Ergo,
« Cœlum animam cineres urna nepotis habeńt.
« Ædibus his præses fundatum è stirpe sacellum hoc
« Struxerat ære suo, et plura daturus obiit. »

Michel Chartier, principal du collège en 1519, rétablit tous les bâtiments, et les augmenta d'une chapelle, qui fut dédiée à la sainte Vierge, et placée sous l'invocation de saint Michel et de saint Jérôme (1).

FRANCIS PÉROT.

(1) Piganiol de la Force, *Description de Paris*, 1742, tome VI, p. 109.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

INVENTAIRE DU MOBILIER

De feu Mgr Jean-Sébastien de Barral, évêque de Castres

(1752-1773)

Depuis quelque temps, parmi les érudits et parmi les membres des *Sociétés archéologiques*, les vieux inventaires sont très recherchés et sont publiés. La vie, les habitudes de nos ancêtres y sont prises sur le fait ; ces documents là ont leur intérêt.

Je puis donc bien dire un mot d'une brochure que son auteur, M. le baron de Rivières, a bien voulu m'offrir, au Congrès archéologique tenu à Bourges en juillet dernier (1898).

M. le baron de Rivières est un chercheur et un savant ; il est inspecteur divisionnaire de la *Société française d'Archéologie*, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

J'avais fait hommage au Congrès du volume : *Notices sur les châteaux du département du Cher*, par le général comte de Barral, que nous venions de publier, le comte Edgard de Barral et moi. Alors M. de Rivières désira me voir et il me donna sa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

brochure, toute nouvelle aussi, intitulée : *Inventaire du mobilier de Jean-Sébastien de Barral, évêque de Castres*. M. de Rivières fait précéder cet inventaire d'une courte notice sur Monseigneur de Barral et de quelques mots sur sa famille.

Il ajoute : « l'administration du prélat fut paternelle et intelligente ».

Le pieux évêque ne se bornait pas à prodiguer à ses diocésains les soins spirituels, il tâchait aussi d'améliorer leur existence temporelle. Par son initiative, sous sa direction et d'après ses plans, on construisit nombre de routes dans le pays castrais. C'est lui qui, touché de la misère de la partie montagneuse de son diocèse, y introduisit la culture de la pomme de terre.

Monseigneur de Barral rebâtit l'Hôtel-Dieu de Villegoudou, à Castres, commença la construction du Grand-Séminaire, appela dans sa ville épiscopale les Frères des Ecoles Chrétiennes et les dota. Il fonda aussi le couvent de la Présentation ; sa sœur, Mlle Félicité de Barral de Montchinard, l'aidait dans ses bonnes œuvres qu'il couronna enfin en instituant les Hôpitaux de Castres ses légataires universels.

Le mobilier dont on fait l'inventaire est considérable, somptueux même, mais grave plutôt que luxueux.

Citons quelques objets seulement.

Dans la chapelle tout ce qui est nécessaire et très grandement. Il y a là aussi sept tableaux religieux.

Dans les appartements, notons : un tableau offrant Louis XIII, en pied, un tableau où est peint Louis XIV et un autre représentant Philippe d'Orléans (le Régent sans doute).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans un salon : tapisserie des Gobelins. Une autre tapisserie des Gobelins forme la tenture d'une chambre.

Dans deux autres salons : tapisserie de haute-lisse de Flandres et tapisserie de Perse à grands personnages.

Dans l'antichambre de Mlle de Barral : tenture de cuir doré, et, dans sa chambre, tapisserie de damas vert à grandes fleurs, avec lit à la duchesse, fauteuils et portières, le tout de damas vert.

Ailleurs, surtout dans les appartements de l'évêque : lits et fauteuils en velours d'Utrecht, en velours cramoisy, lits à quatre colonnes, un lit en damas couleur citron.

Dans une remise : deux chaises de poste doublées en velours cramoisy.

Dans diverses chambres, des tables sculptées assez curieuses. « Dans la grande salle, une grande table de marbre sur des pieds de bois de noyer sculpté. »

Dans une pièce qui se trouve dans le vestibule sous le grand escalier, trois tables, sans doute pour les grandes réceptions, table de bois de sapin à dix couverts, une autre, même bois, à douze couverts, et une autre à trente couverts.

La salle à manger est tendue en cuir doré.

A remarquer : peu de vaisselle de porcelaine : dix-neuf assiettes, puis trois douzaines et demie, et aussi un cabaret à quatorzé tasses en porcelaine de Sèvres. En revanche beaucoup de fayence simple ou ornée. Ainsi : sept douzaines d'assiettes de fayence blanche à festons, neuf douzaines fayence blanche festonnée avec un bord jaune ; trente-trois plats ovales de fayence blanche, et douze autres aussi de fayence.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Autre chose : on trouve beaucoup d'instruments d'arpentage, d'objets destinés au dessin. L'évêque aimait à dessiner, à tracer des plans de routes.

Une foule de détails nous étonnent à présent, nous qui n'avons plus la noble et sévère simplicité d'autrefois. Quantité de choses sembleraient appartenir moins à un palais d'évêque qu'à la maison d'un petit seigneur de village ou d'un bon curé de campagne.

Voici un four avec tous ses accessoires : trois vieilles corbeilles appelées *pagnères* et sept *paillasses* (c'est ce qu'on nomme en Berry *paillonnes*), corbeilles à mettre le pain avant de l'enfourner.

On trouve quatre torches de cire, et ailleurs une grande caisse pleine de chandelles de suif.

Une caisse remplie de lard salé.

Dans les caves il n'y a guère que du vin du pays, probablement même provenant des vignes que devait posséder l'Évêché, car on mentionne trois grandes cuves, un outil en bois pour fouler la vendange, un grand entonnoir en bois.

Et peu de vins fins et de vins de dessert : quatre caisses contenant des bouteilles de Frontignan — c'était bien le moins en pays languedocien, — neuf bouteilles de vin de Saint-Georges, une trentaine de bouteilles de Bordeaux, autant de Champagne, et quelques bouteilles de vins d'Espagne.

Après cela il faut remarquer que l'argenterie n'entre pas dans l'inventaire : elle a été destinée par le défunt à son neveu, l'abbé Mathias de Barral, celui qui devint d'abord évêque de Troyes, succédant à son oncle Joseph, frère de Monseigneur Sébastien, et enfin qui fut archevêque de Tours sous l'Empire. Il était frère du général de Barral, préfet du Cher.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il y avait aussi, désignées dans l'inventaire, une paire de chandeliers d'argent et une croix d'argent aux armes du grand-père et de la grand'mère de l'Évêque de Castres. Ces chandeliers et cette croix furent légués par le Prélat à la chapelle du Vilar, paroisse du Chelas (1), diocèse de Grenoble, pays natal de Monseigneur Sébastien de Barral.

Enfin l'on voit que l'Evêque, dans ses tournées pastorales, aimait à distribuer comme cadeaux des objets pieux. On trouve une quantité de petits christs de plomb, on trouve douze douzaines de chapelets noirs, vingt-trois douzaines de chapelets rouges, treize douzaines de chapelets de verre, etc.

Riche par sa famille, jouissant d'un revenu, comme évêque de Castres, de trente mille livres (2), Monseigneur de Barral, dans ce diocèse qui n'était pas très vaste puisqu'il ne contenait que cent paroisses (3), pouvait consacrer et il consacra en effet une notable partie de ses ressources à des travaux utiles et à des bonnes œuvres.

Nota benè... Les livres ne sont point mentionnés dans cet inventaire, auquel du reste il manque quelques feuillets. Seulement on lit ceci : « De plus, a été trouvé (cabinet de l'évêque) un cahier contenant la liste de tous les livres, brochures et manuscrits qui ont été trouvés. »

Ils étaient sans doute destinés au neveu, l'abbé de Barral, ou bien peut-être légués à l'Évêché ou au Séminaire de Castres.

ADRIEN DE BARRAL.

(1) Le Cheylas, paroisse du canton actuel de Goncelin, arrondissement de Grenoble.

(2) Almanach Royal de l'an 1771.

(3) Idem.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

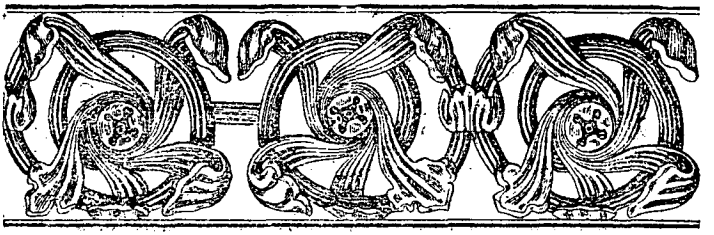

LA NOBLESSE DE FRANCE AU FEU

LES CAMPAGNES DE LA RESTAURATION

Logrono avait une population normale de 10.000 habitants ; sa position sur les bords de l'Ebre, son enceinte resserrée entre deux portes à tourelles,

Les lecteurs de notre annuaire en 1897 ont dû garder le souvenir d'un chapitre extrait de l'*Histoire de l'Armée de Condé* par notre collègue M. René Bittard des Portes où il était question d'une audacieuse charge des hussards de Mirabeau au combat de Rülzheim le 17 avril 1793. Le capitaine qui les commandait s'appelait le comte de Vittré, il devint officier général sous la Restauration Nous le retrouvons pendant la campagne d'Espagne, en 1823, à la tête d'une brigade d'avant-garde du corps d'armée du maréchal Oudinot, le général de Vittré remporta un brillant succès sur les constitutionnels à Logrono. Nous allons emprunter au nouveau livre de M des Portes « les *Campagnes de la Restauration* », le récit de ce fait de guerre où s'illustra encore l'ancien Condéen :

(1) LES CAMPAGNES DE LA RESTAURATION, (*Espagne, Morée, Madagascar, Alger*), d'après les archives historiques des Dépôts de la Guerre et de la Marine, les mémoires et les souvenirs contemporains, par René Bittard des Portes, lauréat de l'Institut. — 1 vol. in-8°, 760 pages. A. Cattier, éd. à Tours.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aux deux extrémités de la ville, avaient contribué à y maintenir une garnison constitutionnelle d'un millier d'hommes, sous les ordres du brigadier Julien Sanchez. Ce général ne croyait pas à une incursion aussi prompte des Français, aussi, quand la brigade de Vittré (chasseurs de la Dordogne et hussards du Bas-Rhin) détacha deux pelotons de cavalerie en reconnaissance sur la route de Guardiera à Logrono, le commandant des troupes libérales fut-il très surpris et résolut-il de s'assurer une retraite par le pont de l'Ebre sur la route de Soria.

Le général Obert (1) fit prendre les armes à toutes ses troupes, le 18 avril, dans la matinée. Il plaça sa 3e brigade (général Toussaint) en réserve, à deux kilomètres de la ville, et engagea le général de Vittré à brusquer l'attaque de la porte nord, qui semblait dégarnie de défenseurs. Le général de Vittré forma une colonne d'attaque composée d'une compagnie de voltigeurs du 20e de ligne et d'un escadron de chasseurs de la Dordogne, il les fit soutenir par le reste de sa brigade dont il conservait le commandement, et se sachant soutenu lui-même par le lieutenant-général et la brigade Toussaint, il donna comme objectif à ses troupes la tour de la porte Nord. A cinq cents mètres, on distingua nettement des soldats constitutionnels embusqués sur une banquette à droite de la tour ; d'autres Espagnols étaient aux meurtrières de la tour et d'un bâtiment qui la flanquait. Le général envoya son officier d'ordonnance en parlementaire

(1) Le lieutenant général Obert commandait une division de l'armée du Duc d'Angoulême.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour inviter le gouverneur de la place à reconnaître l'autorité de la Régence. Des coups de fusils répondirent aux sonneries du trompette qui escortait l officier.

Aussitôt les voltigeurs du 20e de ligne, commandés par le capitaine Seyvon, vieux soldat des guerres de l'Empire, ouvrent le feu sur les défenseurs de la tour. le général de Vittré fait entrer en ligne un bataillon tout entier du 20 et un escadron de chasseurs de la Dordogne.

Les voltigeurs courent à la porte, l'enfoncent avec leurs outils de campagne et les haches de quelques sapeurs et, devançant le bataillon qui les suit cependant au pas de course, ils se précipitent dans la grande rue perpendiculairement à l'Ebre. Les défenseurs de la tour et de ses approches n'avaient pas attendu le bris de la porte et, avec une rapidité étonnante, ils avaient déjà rejoint le corps principal qui sortait de la ville, par le pont, du côté du sud, et de la route de Soria. L'Ebre, grossi par des pluies, avait un cours trop rapide et un lit trop large pour essayer de le franchir à gué, c'est ce qui avait engagé le général Obert à faire attaquer la porte du nord, sans tenter de tourner la ville.

Dans cette poursuite vivement menée par le bataillon du 20e de ligne et surtout par les voltigeurs qui tenaient la tête et ne voulaient point se laisser dépasser, les deux régiments de cavalerie étaient un peu embarrassés et quelque peu embarrassants pour l'infanterie qui les suivait. Soudain les voltigeurs sont arrêtés à l'extrémité de la ville devant la porte sud par un feu très vif. C'est une arrière-garde, laissée par le général Sanchez afin de donner le temps à la colonne de gagner la montagne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et qui va se sacrifier pour barrer le passage aux Français le plus longtemps possible.

Alors un tambour du 20e, le sieur Martrau, tout en battant la charge, se précipite vers une encognure de la tour et malgré le feu que les défenseurs dirigent sur lui, il se hisse sur le mur, imité par quelques voltigeurs. Pendant que ses camarades, grimpés sur la crête, échangent des coups de baïonnettes avec les Espagnols postés derrière des meurtrières, Martrau court à la porte, tire les verroux et ouvre les deux battants, à travers lesquels s'engouffre la colonne française. Les constitutionnels prennent encore la fuite et traversent le pont, poursuivis par les voltigeurs et le brave Martrau, qui frappe de nouveau sa caisse à tour de bras. Bientôt un certain nombre d'Espagnols tombent frappés par les balles, d'autres se rendent prisonniers, mais la plus grande partie de la garnison est en retraite vers la montagne.

Le général de Vittré fait déboucher le régiment des hussards du Bas-Rhin et un escadron de chasseurs de la Dordogne, armés de lances ; le reste du régiment de chasseurs, retardé par l'écoulement de la brigade Toussaint, est encore dans la ville ; le temps manque pour l'attendre et d'ailleurs avec ses cinq beaux escadrons, tout frémissants d'enthousiasme, le général est sûr de la victoire, s'il rejoint la colonne de Sanchez. N'est-il pas lui-même l'intrépide officier des hussards de Mirabeau que les soldats républicains admiraient au feu, trente ans auparavant ? Aujourd'hui, grâce à Dieu, ce ne sont plus des Français qu'il combat ; la bienveillance de M. de Vittré, son coup d'œil militaire, sa sollicitude pour assurer le bien-être de ses

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hommes et surtout sa fière silhouette d'ancien mousquetaire, resté droit et svelte malgré les années, toutes ces qualités de chef ont valu à l'ancien émigré la déférence et la sympathie des troupes qu'il commande.

Aussi quels joyeux sourires sur ces physionomies de braves soldats lorsque le général porte les escadrons en avant, lorsqu'il se place lui-même en tête de colonne, botte à botte avec le colonel Muller. Sur la route de Soria, les cavaliers trottent gaiement, en fredonnant quelque chanson du pays et en plaisantant l'infanterie qui ne les rejoindra pas avant qu'ils n'aient combattu. Une lieue et demie est franchie sans ralentir l'allure. Brusquement la route fait un coude, découvrant un petit plateau dont les pentes à l'ouest touchent à l'Iruega. Longeant le plateau, la colonne des Espagnols marche fièrement, en bon ordre, n'ayant commis qu'une faute, celle d'envoyer la cavalerie en avant à deux kilomètres pour occuper Villamedicina, où Sanchez veut faire halte et qu'il défendra au besoin.

Le général de Vittré montre la qualité maîtresse du véritable officier de cavalerie : l'offensive foudroyante sur un terrain propice. Un escadron de hussards (capitaine Geoffroy) charge l'arrière-garde, le gros de la colonne constitutionnelle se forme en carré, le drapeau au centre. Cette formation n'est pas terminée que le commandant Ducros de Chabannes enlève au galop l'escadron de chasseurs de la Dordogne et charge l'une des faces du carré. Derrière l'escadron de premier choc, le général de Vittré et le colonel Muller amenèrent en soutien trois escadrons de hussards.

Les chasseurs ont croisé les lances, les trom-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pettes sonnent à pleins poumons cet air de la charge qui grise les hommes et emballe les chevaux. Le carré espagnol est enfoncé, chasseurs et hussards s'y engouffrent. Le général de Vittré et le colonel Muller y ont pénétré les premiers ; le colonel a été frappé de deux coups de baïonnette. Ses forces l'abandonnent, il tombe de cheval, quelques-uns de ses hussards le relèvent et le dégagent de la mêlée.

Un sous-officier de chasseurs, le maréchal-des-logis Dorade a renversé d'un coup de lance le général Sanchez, auquel un de nos médecins militaires prodigue ses soins.

Plus loin, un groupe de hussards a désarmé un colonel constitutionnel et enlevé le drapeau qu'il tentait de défendre.

Alors, les Espagnols ne résistent plus, la plupart cherchent le salut dans la fuite, courant vers la montagne inaccessible à la cavalerie. L'ennemi a déjà perdu une cinquantaine d'hommes et, par une chance providentielle, les Français comptent seulement six blessés.

A la voix du général de Vittré, les escadrons se sont reformés et galopant à droite et à gauche, ils sabrent les fuyards. Bientôt ceux-ci s'arrêtent et jettent leurs armes. On ramena 200 prisonniers à Logrono où la population les accueillit par des vociférations et des menaces ; ils furent mis en sûreté et reçurent les soins que réclamait leur état. Le général Sanchez gardait une attitude fière et recueillie qui lui attira l'estime générale.

Les troupes acclamèrent le général de Vittré et le colonel Muller. Ramenées sur les bords de l'Ebre; elles furent échelonnées à la sortie de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ville, sur cette route de Soria où elles avaient si bravement combattu, le lieutenant-général Obert les passa en revue et fit établir aussitôt des mémoires de propositions, qu'il adressa par estafette au Duc d'Angoulême. — Le général terminait ainsi son rapport : « C'est un beau jour pour moi, Monseigneur, que celui où je puis assurer à Votre Altesse Royale que ses troupes ont toutes, aux cris de *Vive le Roi*, voulu montrer leur entier dévouement. »

René Bittard des Portes.

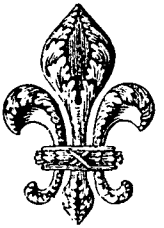

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

POÉSIES

L'ÉCOLE CHRÉTIENNE (1)

Mesdames et messieurs, je veux pour cette fête
Allumer aussi, moi, mon très humble flambeau ;
Dire aux maîtres chrétiens que leur œuvre est parfaite,
Qu'en elle tout est grand, qu'en elle tout est beau...

Oui, c'est beau, dans nos jours d'athéisme ou de doute,
Quand se dresse l'impie hurlant ses chants vainqueurs,
De former les esprits en élevant les cœurs,
D'enseigner le devoir et d'en montrer la route ;

D'apprendre à ces petits le travail et le bien,
De leur prouver, par les plus beaux faits de l'histoire,
Que, s'il n'est vertueux, l'homme ici-bas n'est rien,
Et que pour être grand tout d'abord il faut croire ;

Les *élever* enfin, bien haut, bien forts, bien droits,
Leur donnant pour tuteur et pour abri la Croix ;
En faire des Bretons aux âmes bien chrétiennes,
Durs comme nos rochers et forts comme nos chênes.

C'est bien, mais c'est trop peu, d'en faire des savants,
Il faut faire avant tout des hommes, des croyants ;
C'est bien, mais c'est trop peu de mettre dans leurs âmes
Des lumières, il faut que ces flambeaux soient flammes.

(1) Vers lus à la distribution des prix de l'école libre des Frères de Châteaubriant.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il faut former leurs cœurs tout en formant leurs corps ;
Avant de les jeter, conscrits, dans la bataille,
Il faut les faire grands, il faut les rendre forts,
Pour qu'ils fassent plus tard des choses à leur taille ;

Que, gardant des aïeux les puissants souvenirs,
Ils soient aptes enfin aux devoirs grandioses,
Et qu'ils soient les soldats, au besoin les martyrs
Des saintes et des nobles causes.

Tous, nous voulons Dieu ! Dieu dans nos écoles,
La facilité de vivre en Chrétien,
D'apprendre du Christ les Saintes Paroles,
Et la liberté du Juste et du Bien.

Oui, nous voulons Dieu, tous ! Dieu dans notre âme,
Dieu dans la famille et dans nos maisons,
Dieu dans l'hôpital, Dieu sur l'oriflamme,
Sur le cher drapeau pour qui nous mourrons.

Nous voulons chez nous que Dieu règne en Maître,
Car c'est lui le Maître, et c'est lui le Roi :
Et qui donc pourrait ne pas reconnaître
Que c'est un devoir et surtout un droit !

Nous voulons garder la foi de nos pères,
Ces guerriers si forts, ces chrétiens si doux,
Et le bon Jésus, que nos bonnes mères
Nous ont fait prier sur leurs deux genoux.

Notre force : Dieu, Dieu cause première :
Notre but : le bien par la liberté ;
Pour flambeau : la Foi, divine lumière ;
Sur notre étendard : un mot : « Charité ».

Toujours le front haut et sans défaillance,
Nous marcherons droit dans le droit chemin,
Car rien ne saurait dompter la vaillance
D'un Breton tenant la Croix dans sa main.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et nous en gardons la ferme espérance,
Forts de notre honneur que rien n'a sali,
Les suppôts d'Enfer, sur le sol de France,
Ne pourront jamais sonner l'hallali.....

« Bretons et Chrétiens » : c'est notre devise ;
Sachons la garder jusqu'au dernier jour.
Écartons de nous tout ce qui divise :
Notre Dieu, Jésus, est un Dieu d'amour !

X. Cte DE BELLEVUE.

L'ORPHELIN (1)

L'hiver a quitté son manteau ;
La neige fond sur la bruyère ;
Le blé verdit sur le plateau ;
L'insecte court sur la fougère.

Les prés ont repris leur fraîcheur ;
L'oiseau chante dans le bocage ;
Aux champs s'épanouit la fleur ;
L'arbre se couvre de feuillage.

Et tout seul, assis en rêvant,
Un enfant au joli visage,
Triste, semble écouter le vent
Qui le berce en son doux langage.

Il songe, le pauvre orphelin,
Qu'à cette heure il n'a plus de mère,

(1) Extrait de *Joies et Regrets*. (Librairie Centrale des Beaux-Arts, rue Lafayette, 13.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et pleure alors, lui si câlin,
Parce qu'elle a quitté la terre.

Alors il entend l'air joyeux
Que lui murmure la fauvette,
Et, consolé soudain, il jette
Un regard confiant aux cieux.

Puis, songeant qu'il existe un Père
Qui nourrit la fleur et l'oiseau,
Il dit tout bas l'humble prière
Qu'il apprit jadis au berceau.

CATHERINE COCHE.

LE MANOIR ABANDONNÉ

A Monsieur le Vicomte OSCAR DE POLI.

Sur le roc désolé se dresse le castel
Dont les seigneurs, jadis, se couvrirent de gloire ;
On parle encore au bourg de la grande victoire
Qu'aux pieds de ses vieux murs gagna Charles Martel.

On le vénère ainsi qu'une sainte relique
Que l'on n'ose toucher qu'avec profond respect ;
Le pèlerin pieux salue à son aspect
Ce glorieux débris de notre France antique.

Manoir trop respecté par l'outil du maçon,
Il est là qui s'effrite et se disloque et tombe ;
Pierre par pierre, on voit, chaque jour, qu'il succombe,
Payant au temps rongeur sa débile rançon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et les chauves-souris viennent dans le mystère
Prendre leurs noirs ébats au sommet des deux tours...
La plainte des hiboux, au salon solitaire,
A remplacé les chants des joyeux troubadours !...

13 juin 1899.

L'Abbé E. Cochin.

A LA FIANCÉE DU SOLDAT MORT

Si nous étions encore au temps des rois de France
Et si j'étais le Roi, je vous anoblirais,
Pour apaiser vos pleurs et calmer vos regrets,
Car votre histoire est douce et m'émeut, quand j'y pense.

Vous auriez pour devise : *amour et dévoûment,*
Dévoûment pour le pain que vous doit votre mère,
Amour pour cet amour si profond, si sincère,
Que vous gardez toujours à votre pauvre amant.

Bien que le beau jeune homme, aux doux serments sans [nombre,]
Depuis longtemps déjà soit mort au champ d'honneur
Rien n'a pu consoler votre amère douleur,

Et, près de votre mère, en ce siècle si sombre,
Vous avez dit adieu pour jamais au bonheur,
Sachant vous contenter pour époux de cette ombre.

Théodore Courtaux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AU SUJET DE LA REVUE HÉRALDIQUE

Au Vicomte de P.

Maître, vous n'êtes pas au bout de la carrière
Où le char triomphal, après un dur labeur,
Poursuit à plein succès, sans regard en arrière,
Le chemin qui conduit à la gloire, à l'honneur.

Tout jeune, vous avez soutenu la bannière
Du Pontife Romain dont vous eutes le cœur,
Et quand la France en deuil crut son heure dernière,
Volontaire on vous vit, digne d'être vainqueur.

Le seize mai reçut votre loyale attache ;
Puis, trop modestement, reprenant votre tâche,
Le Preux de l'ancien temps chez vous s'est abrité.

Certes, vous n'êtes pas au bout de votre gloire,
Car votre illustre nom restera dans l'histoire,
Allant de père en fils à la Postérité.

ROBERT DE LOSTANGES.

A JEANNE D'ARC

A toi, Libératrice, ô Jeanne la bergère,
Ange du sol natal, je pense bien souvent :
Dans les anxiétés d'un âge décevant,
Ta douce image rend ma peine plus légère.

Elle donne à mon cœur réconfort, me suggère
Une foi plus profonde, un espoir plus fervent
Dans les destins promis à la France si chère,
Parfois gisante à mort, toujours se relevant.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quand ton corps fut réduit en poudre dans la braise,
Le vent du ciel passa sur l'inique fournaise,
Ravissant une part de ta cendre aux bourreaux ;

Nos glèbes l'ont reçue, et ce serait démence
De croire qu'il ne peut, d'une telle semence,
Naître encor des moissons de saints et de héros.

ACHILLE MILLIEN.

ÉPITHALAME (1)

Hymen ! O Hyménée !...
Semper Deo !
Pro Fide, pro Rege !

A MADEMOISELLE LOUISE DE CHATENAY
AU COMTE DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR

I

Des rives roses de la Grèce
Vole en ce séjour enchanté
L'écho d'un hymne d'allégresse
Que tous les siècles ont chanté.

(1) « Parmi les manifestations de sympathie qui ont été prodiguées de toutes parts à Mlle Louise de Chatenay, à l'occasion de son mariage avec le comte de Castillon de Saint-Victor, il faut mettre en bonne place la charmante pièce de vers que nous nous faisons un devoir de publier. Nos lecteurs, qui nous en sauront gré, seront ravis, comme nous l'avons été, du souffle poétique et du charme qui règnent dans cette œuvre vraiment remarquable. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que l'auteur, le vicomte Oscar de Poli, est un de nos maîtres dans l'art d'écrire, un des littérateurs les plus connus et les plus appréciés de notre temps. — L. » (*Le Clairon de l'Oise*, 4 février 1900.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'écho dit « Hymen ! Hyménée ! »
Prélude charmant, tendre éveil
D'une nouvelle destinée
Qu'épanouit un chaud soleil !

Un rayon de blonde jouvence
Prismatise ce jour béni.
Aube d'un bonheur qui commence
Et ne sera jamais fini.

L'air est doux comme une caresse
Autour du vieux manoir en fleurs ;
Vers le seuil l'Amitié s'empresse,
Apportant les vœux les meilleurs.

De radieux épithalames
Vibrent dans l'azur embaumé,
Saluant l'accord de deux âmes
Éternellement affirmé.

II

Comme l'exquise Gabrielle
D'un roman.... (1) que vous connaissez,

(1) *Estrées-Blanche*, par Louis Noll, avec préface de M. Mézières, de l'Académie française. — Préface dont voici les premières lignes :

« Je ne sais quel est l'auteur de ce livre. Je crois pourtant y reconnaître la main d'une femme ; peut-être même celle d'une jeune fille Les lecteurs qui aiment les sentiments délicats, l'esprit de sacrifice, le dévouement, l'héroïsme, le liront avec un grand intérêt. Ils n'y trouveront que d'honnêtes gens. Il est évident que l'auteur n'a pas encore une grande expérience de la vie ; sans cela, il aurait appris à ses dépens que l'humanité ne se compose pas uniquement de paladins. Je ne lui reproche que de nous trop bien juger, de nous croire capables de trop de vertus. »

Estrées-Blanche porte en dédicace : « A mon Père et à ma Mère. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vous vous berciez, Mademoiselle,
De rêves désintéressés.

Comme elle, âme paisible et pure,
Forte de chrétienne raison,
Éprise de littérature,
Un saint devoir pour horizon,

Vous consacreriez, ici même,
Tous vos jours aux soins les plus doux
Pour cette Mère qui vous aime (1),
Pour ce Père si fier de vous. (2)

Soudain une voix immortelle
S'élève, ô trouble surhumain !
« Ouvrez, je suis l'Amour, dit-elle,
« Et je vous amène l'Hymen !... »

III

Ce que sera votre existence,
Demain, toujours, oh ! je le vois,
Car l'histoire se recommence,
Surtout dans les races de choix.

L'avenir tient dans l'atavisme :
Les fils ressemblent aux aïeux,
L'héroïsme suit l'héroïsme
Et les preux succèdent aux preux.

Tout bon lignage a sa devise,
Relique chère d'autrefois,
Qui lucidement symbolise
Son idéal et ses exploits.

(1) Madame de Châtenay, née de Montblanc d'Ingelmunster.
(2) M. Alexandre Genet de Châtenay, ancien député, et membre du Conseil général de l'Oise.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'un mot elle caractérise
Une race, fidèle au Roi,
Fidèle au Christ, et synthétise
Des siècles d'honneur et de foi.

Montrant au petit fils l'ancêtre
Rivé mâlement au devoir :
« Voilà comme vous devez être,
« Dit-elle, pour ne point déchoir ! »

Et les générations passent,
Fières, sans que les temps maudits
Dans les âmes fortes effacent
Les saintes amours de jadis.

Devise oblige ! Elle retrace
Le devoir traditionnel ;
C'est le mot d'ordre de la race,
Dictant le devoir personnel.

IV

Or, interrogeons les devises
Que vous léguèrent vos aïeux,
Je gage qu'elles sont précises,
Prophétiques à qui mieux mieux.

Genet de Chatenay proclame
Généreusement, en tout lieu,
La consigne qu'il a dans l'âme :
« *Semper Deo ! Toujours à Dieu !*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Castillon Saint-Victor réclame
Une place aussi pour le Roi :
« *Pro Fide, pro Rege !* » Dictame
Où resplendit la vieille foi ?

Vos deux devises n'en font qu'une,
C'est la même, en réalité,
Et, lumineusement, chacune
Vous prédit la félicité.

Votre avenir, — sans la Sibylle, —
Je le vois, clair comme le jour :
Une longue et riante idylle,
L'Hymen éternisant l'Amour !

Car vos devises prophétisent
Sans fin tout le bonheur humain,
Et, j'en suis sûr, ce qu'elles disent,
Un autre le dira demain.

Demain quand le Pontife auguste (1)
Vous unira dans le saint lieu :
« Dieu, dira-t-il, chérit le juste ;
« Le bonheur durable est en Dieu ! »

Or, comme vous serez fidèles
Aux préceptes du vieil honneur,
A vos devises, c'est bien d'elles
Que vous tiendrez votre bonheur.

(1) La bénédiction nuptiale a été donnée, le 24 janvier 1900, en la chapelle du château de Bonneleau, par Sa Grandeur Mgr Le Roy, Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, Évêque titulaire d'Alinda.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Croyez-moi, je suis bon prophète,
Mademoiselle, et tous vos jours
Seront de tendres jours de fête
Où le cœur dit au cœur : « Toujours !... »

Allez, ravissante et ravie,
Votre main toujours dans *sa* main,
Et toutes les fleurs de la vie
Embaumeront votre chemin.

Oscar de Poli.

Bonneleau, 23 janvier 1900.

QUEL DELLA PERA

A Leoun de Berlu-Perussis.

Nel picciol cierchio s'entrava per porta
Che si nomava da quei della Pera.

Paradiso, canto XVI.

Subre lou linde azur daurejo la Perusso,
De tis àvi simbèu, que lou Dante a canta;
Bèn mai de sèt cènts an sèmpre s'es enarta
L'Aubre que se tèn drech e morgo li garusso.

Quouro di siècle mort lou Troubadour arrusso
La pousso que rescound soun eterno bèuta
Déu faire trelusi li Priéu de Liberta,
Que jamai, en si man, lou gounfaloun cabusso.

Peruzzi, derrouca dóu païs flourentin,
En Avignoun fugué Conse, — quàsi mounarco;
E soun renoum s'apielo au grand noum de Petrarco :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'éu tenon li Barluc soun ideau latin ;
— Leoun, pious felen d'*Aquéli de la Péro*,
S'es « à recoumença », prendren toun mot : Espero !

Louvis de Sarran-d'Allard.

QUEI DELLA PERA

A M. Léon de Berluc-Pérussis.

Nel picciol cierchio s'entrava per porta
Che si nomava da quei della Pera.

Paradiso, canto XVI.

Sur le limpide azur [de votre écu], scintille, dorée, la *Pérusse* (1), de vos aïeux symbole, par le Dante chanté Bien plus de sept cents ans (A) toujours s'est élevé l'Arbre (B) qui se tient droit et morgue les contrefaits.

Lorsque des siècles morts le Troubadour secoue la poussière qui cache leur éternelle beauté, il doit [en premier lieu] mettre en lumière les *Prieurs de la Liberté*, qui jamais, de leurs mains, n'ont laissé tomber le gonfanon [de Florence]. (C).

Peruzzi, banni du pays florentin (D), devint, en Avignon, Consul - presque monarque ; (E) et son renom lui vient du grand nom de Pétrarque :

C'est de lui que les Berluc tiennent leur idéal latin ; — Léon, pieux descendant de *Ceux à la poire*, si nous avons « à recommencer » (F), nous prendrons ta devise (2) : Espère ! (G).

(Traduit du provençal par l'auteur.)

(1) On nomme ainsi, en provençal, une variété de *poire sauvage*.

(2) En provençal Espero ! signifie à la fois *espère* ! et *attends !*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

NOTES HISTORIQUES

(A) Romuleus sanguis primi novus incola muri
Perutius fertur, primæque in limine portæ
Sunt monumenta, domus et moles ardua restat
Castelli in morem.

UGOLINO VERINI,
De illustrationibus urbis Florentiæ.

(B) La famille Peruzzi remonte sa généalogie à Peruzzo della Porta della Pera dont le fils Ubaldino, est cité dans une charte du monastère de Saint-Salvi, de 1150.

(C) Les Peruzzi ont donné à Florence dix *gonfaloniers* (chefs de la République) - et même douze, si l'on compte Vincent et Ubaldino Peruzzi, qui de nos jours furent investis de ce titre, alors qu'il n'était plus qu'un vain simulacre de l'antique gonfaloniérat. Ils ont fourni, en outre, 54 *prieurs de la liberté*, maints *chevaliers du peuple*. Leur plus récente illustration est le chevalier Ubaldino Peruzzi, qui a été ministre du royaume d'Italie et prit une large part au centenaire de Pétrarque (Avignon, 1874).

Le chef de nom et d'armes porte le titre de marquis de Peruzzi de Medici, comme le plus proche héritier des Médicis, en vertu du testament de l'Electrice, sœur du dernier Grand-Duc.

(D) Luigi Peruzzi, exilé en 1458, se fixa à Avignon où, dès 1470, il fut élu premier consul. De lui on a des mémoires sur Pétrarque ; ceux-ci ont été édités à Bologne, en 1866, par G. Romagnoli : *Ricordi sulla vita di messer F. Petrarca e di madonna Laura — scritti da Luigi Peruzzi.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie, fille de Louis Peruzzi, épousa Jean de Berluc, tige des actuels Berluc-Pérussis, qui portent : *d'azur à la poire d'or.* - Ce Jean, syndic de Forcalquier, en 1483, négocia, à ce titre, l'union de la Haute-Provence à la France, moyennant une franchise d'impôts... que l'on attend encore!

(E) *Presque monarque.....* Par ces temps de mairie en tutèle sous la férule d'une administration centraliste, que Bonaparte a imposée à la France, cet éloge du vieux consulat provençal ne paraîtra mérité qu'à ceux qui ont étudié l'histoire de la Provence dans les archives et non dans certains livres que l'on sait.

(F) *A recommencer,* devise énigmatique attribuée aux Berluc-Pérussis.

(G) *Espero !* (espère !) devise personnelle d'*A. de Gagnaud* (Léon de Berluc-Pérussis).

Louis de Sarran-d'Allard.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SEDAN !! BAZEILLES !!

O noms, qui résonnez au fond de ma mémoire,
Comme un glas frissonnant dans l'infini des cieux !
J'écoute du passé la douloureuse histoire
Involontairement, et je ferme les yeux

En voyant fuir les murs blanchis des cimetières
Qui passent devant moi, comme des feux follets,
Et qui s'ouvrent, navrés, du côté des frontières,
Parmi les épis d'or aux blonds et chauds reflets...

C'est qu'ils sont venus, là, des quatre coins de France,
Joyeux, le cœur léger, héroïques soldats,
Jeunes encor d'amour, de cœur et d'espérance,
Et qu'ils sont là, nombreux, dans l'oubli du trépas ;

C'est qu'ils dorment tous là, les fiers enfants des Gaules,
L'enfant de la Provence au visage de feu,
Et l'enfant de l'Auvergne aux robustes épaules,
Et l'enfant de l'Alsace à l'œil profond et bleu !...

Et dans la mer de fleurs — emblèmes de souffrance —
Qu'éclairent les bluets et les coquelicots,
Je crois apercevoir le pantalon garance
Et le pâle dolman des hussards... des turcos....

Il me semble voir là, comme après la bataille,
Nos généreux soldats, tous encor entassés,
Tombant sans effroi sous la balle ou la mitraille,
En tenant leurs fusils dans leurs deux poings glacés....

Et l'œil tout grand ouvert, le visage en arrière,
Et les membres raidis dans un élan d'orgueil,
Ils doivent implorer quelque douce prière
Pour leur âme souffrante ou pour leur mère en deuil.

(En wagon, 14 juillet 1895.)

Bon G. du Laurens d'Oiselay.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES DU HALD

Seigneurs de Trugny, près Château-Thierry (Aisne).

ARMES : *D'or à 3 pies au naturel, 2 et 1* (1).

I

Guillaume du Hald, écuyer, anobli par lettres données à Compiègne au mois d'août 1547, décédé avant 1559, épousa Catherine de La Croix, dont il eut :

II

Jean, écolier, étudiant de l'Université de Paris en 1540, écuyer, seigneur de Trugny, archer des ordonnances du Roi sous la charge de Mgr de Sedan en 1545, décédé avant 1585, épousa Anne de Navinot, mariée à Christophe Izambert, écuyer, seigneur du Ru, dont :

(1) Famille originaire de Gascogne, maintenue par ordonnance de M. Dorieu, intendant de la généralité de Soissons le 17 décembre 1667. — Nous publions ce fragment généalogique d'après les renseignements qu'a bien voulu nous communiquer notre confrère du C. H. M. Paul Pellot.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

1° Nicole.

2° Anne.

3° Regnault, écuyer, seigneur de Trugny en 1584.

4° Et Jean du Hald, écuyer, seigneur de Trugny, décédé avant 1641, marié p. c. du 28 février 1588 à Jeanne de Bigot, fille de Gilles, écuyer, seigneur de la Planchette, et de Marguerite de Troye, dont :

IV

1° Nicole.

2° Anne.

3° Regnault, écuyer, seigneur de Pifferint et de Corribert en partie en 1641, marié à Isabeau de Montalisart, fille de Nicolas de Montalisart, écuyer, demeurant à Braisne en 1647.

Et 4° Louis du Hald, écuyer, seigneur de Trugny, gendarme de la compagnie du Roi en 1641, gentilhomme de la chambre du Roi et homme d'armes de S. M. en 1668, ép.. p. c. du 4 juillet 1645, Marie-Valence de Lescoux, fille de Henri de Lescoux, écuyer, seigneur de Torcy, Rapillard, Vincy, etc., et de Marie Lescuyer, dont :

V

1° Louis du Hald, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant général d'épée au bailliage et siège présidial de Château-Thierry.

2° Jean-Regnard du Hald, *alias* Jean-Baptiste, écuyer, s[r] de Trugny, Vinty, Epied, Haubresse, baptisé, le 26 octobre 1659, décédé à l'âge de 75 ans et inhumé le 23 décembre 1732 en l'église d'Epied, ép. p. c. du 25 avril 1696 Catherine Guyart,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fille de Jacques Guyart, écuyer, s[r] du Hardry, et de Catherine Chamoy.

VI

1° Louis du Hald, chev., sgr de Trugny, chevau-léger de la garde du Roi, chev. de Saint-Louis le 16 décembre 1755.

2° Catherine-Valence du Hald, ép., Antoine du Val, chev., seigneur de Vauxaillon.

3° Antoine-François du Hald, né le 31 octobre 1702, écuyer, seigneur de Trugny, vicomte d'Artois, conseiller du Roi, lieutenant général d'épée au bailliage et siège présidial de Château-Thierry, décédé le 29 août 1755, inhumé le lendemain à Epied. Il épousa p. c. du 5 décembre 1742, au château de Rheteuil, Alexandrine-Denise-Geneviève de Pujol, fille de feu Jean de Pujol, chev., baron de la Grève, seigneur d'Etampes, ancien exempt des gardes du corps du Roi, gouverneur des ville et citadelle de Puymiral, chev. de Saint-Louis, et d'Alexandrine, dame de Retheuil, dont :

VII

1° Anne-Joseph du Hald, née en 1750.

2° Louis-François-Eugène du Hald, né en 1748.

3° Et Louis-François-Alexandre-Calixte du Hald, né le 11 octobre 1742, seigneur de Trugny et Epied en partie, major du régiment de Chartres infanterie, chev. sgr de Saint-Louis, fut agréé par le Duc d'Orléans pour remplir la charge de bailli d'épée de Valois. Il épousa, p. c. du 21 nov. 1779, Charlotte-Elisabeth-Augustine de Marguerie, fille de Jacques-Auguste de Marguerie, chev., gen-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tilhomme de la Fauconnerie de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, lieutenant de ses chasses en la capitainerie de Villers-Cotterêts, capitaine du château d'Oulchy, chev. de Saint-Louis, et de dame Elizabeth-Madeleine Vernier.

AL. B.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Imprimés, réserve LM²94.

I

1° Lettres d'annoblissement données à Compiègne au mois d'août 1547, obtenues par Guillaume du Hal, du pays de Gascogne, résidant près de Château-Thierry, en considération de ses services énoncés ès-dites lettres, tant pour lui que pour ses enfants et postérité née et à naître, signées sur le reply par le Roy, le sieur de Sedan, maréchal de France et autres présents, closes et scellées du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte, sur lequel reply est écrit l'acte d'enregistrement, desdites lettres en la Chambre des Comptes de Paris du 4 juillet 1548, signé de la Croix.

2° Arrest de la Chambre des Comptes en parchemin du 4 juillet 1548, entre Guillaume du Hal et les habitants de la paroisse d'Espiez et de Trugny, portant que lesdites lettres seront enregistrées, signé Le Mestre, sur lequel est l'acte de publication d'iceluy à l'audience des plaids de l'élection dudit Château-Thierry le 10 juillet 1548. Signé : Morel.

3° Acte en parchemin du 20 juillet 1548, conte-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nant le paiement fait par Guillaume du Hal aux manans et habitants d'Espiez et de Trugny de la somme de quarante écus d'or, sol porté par ledit arrest de la Chambre des Comptes, passé par devant Pierre Le Long et Jean Le Tellier, notaires royaux en la prévosté de Château-Thierry.

II

1° Contract d'acquisition en parchemin du 1er aoust 1540, fait par Jean du Hal, fils de Guillaume, escolier estudiant en l'Université de Paris, acceptant par ledit Guillaume son père, de Jacques Richon et de Anne Nepvelet sa femme, des héritages y mentionnés passé par devant Nicolas Thierry et Nicolas Cavannes, notaires en la prévosté de Château-Thierry, signé d'eux.

2° Autre contrat en parchemin du 7 avril 1545, d'acquisition faite par noble homme Jean du Hal, qualifié écuyer, archer des ordonnances royales sous la charge de Monseigneur de Sedan, acceptant par Guillaume du Hal, escuyer, son père, de Saverien Nourry et Didier Nepvelet, sa femme, des héritages y mentionnés, passé par devant Pierre Le Long et François Dogencourt, notaires royaux en la prévosté de Château-Thierry, signé d'eux.

3° Inventaire en papier du 2 mars 1559 fait à la requête du Procureur du Roy à Château-Thierry et de Jean du Hal, qualifié écuyer, exécuteur du testament de défunt Guillaume du Hal, vivant écuyer. de tous et uns chacuns les biens, meubles. titres et enseignements délaissés par le décès desdits défunts : enfin duquel est l'acte de clôture d'icelui par devant le lieutenant civil et juge présidial

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Château-Thierry, par devant lequel sont comparus ledit Procureur du Roy et Jean du Hal, qualifié escuyer, exécuteur du testament de défunt Guillaume du Hal, son père, lesquels auraient dit avoir faire adjourner damoiselle Catherine de la Croix, veuve dudit défunt et autres y nommés, pour affirmer s'ils n'auraient reculé aucune chose desdits biens ; ledit acte du 23 dudit mois et an. Signé Jacob.

III

1° Acte en papier du 28 septembre 1584, en forme de compte entre Christophe de Izambert, escuyer, seigneur du Ru et damoiselle Anne de Navinot, sa femme, auparavant veuve de feu Jean du Hal, escuyer, seigneur de Trugny, tant en leurs noms que comme tuteurs et curateurs de Jean, Nicolas et Anne, enfants mineurs dudit défunt Jean du Hal et de ladite de Navinot, cy devant sa femme, d'une part, et Regnault du Hal, aussi escuyer, seigneur de Trugny, tant en son nom que comme naguères cotuteur desdits d'Isambert et sa femme auxdits mineurs d'autre part, tant des biens meubles que les parties avaient touchés respectivement venant de la succession dudit défunt et procédant de la communauté d'entre luy et ladite de Navinot sa femme, passé par devant Claude de Corcien et Nicolas de Corcien, notaires du Roy à Château-Thierry, signé d'eux.

2° Contrat de vente en parchemin du 28 septembre 1584 fait par Anne de Navinot, femme séparée de biens de Christophe Isambert, escuyer, seigneur du Ru, auparavant veuve de défunt Jean du Hal, vivant escuyer, seigneur de Trugny, tant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en son nom que comme soy faisant et portant fort de Jean du Hal, Nicolas du Hal aussi escuyer, et damoiselle Anne du Hal, enfants dudit défunt et de ladite de Navinot, sa femme à Regnault du Hal, escuyer. seigneur dudit Trugny, des bâtiments et héritages y mentionnés, passé par devant Claude de Corcien et Nicolas de Corcien, notaires à Château-Thierry, signé d'eux.

3° Contrat de mariage en papier du 28 février 1588, de Jean du Hal, qualifié écuyer, fils de défunt Jean du Hal, escuyer, etc., assisté de damoiselle Anne de Navinot, sa mère, avec damoiselle Jeanne de Bigot, fille de Gilles de Bigot, escuyer, seigneur de la Planchette, et de damoiselle Marguerite de Troye, ses père et mère, passé par devant Claude de Plouin et Pierre de Montaudon, notaires royaux au bailliage de Château-Thierry, signé Julian et Pery, notaires royaux audit Château-Thierry, pour le décès desdits Plouin et Montaudon.

4° Contrat en parchemin, du 12 novembre 1608, de vente faite par Jean du Hal, escuyer, tant en son nom que soy faisant et portant fort de damoiselle Jeanne de Bigot, sa femme, à René du Grets aussi escuyer, de la moitié appartenant audit vendeur de son propre, par la succession de défunt Jean du Hal etc., en la totalité par indivis de la maison et héritages y mentionnés, en laquelle vente n'est compris les droits que lesdites parties prétendaient à l'encontre de Regnauld du Hal, escuyer, leur père, pour raison de l'acquisition faite par lui de damoiselle Anne de Navinot, leur mère, de la succession de feu Jean du Hal, leur père, passé par devant Pierre Ricart et Charles Giffey, notaires royaux à Sézanne, signé d'eux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV

1° Transaction en papier du 9 mars 1641, entre Louis du Hal, qualifié escuyer, seigneur de Trugny, gendarme de la compagnie du Roy, damoiselles Nicolle et Anne du Hal, filles, demeurant, audit Trugny, tous héritiers de deffunt Jean du Hal, vivant escuyer, seigneur de Trugny, leur père et héritier de feu Regnault du Hal son frère, d'une part; Pierre Simon, laboureur, et damoiselle Charlotte du Hal, sa femme, d'autre part, passée par devant Delaulne, notaire royal à Château-Thierry et témoins y nommés, de luy signé.

2° Acte en parchemin du 21 septembre 1641, contenant la tradition et délivrance faite par Regnault du Hal, escuyer, seigneur de Pifferint et de Coribert en partie ; Louis du Hal, escuyer, seigneur de Trugny, et damoiselles Nicolle et Anne du Hal, tous enfants et héritiers de deffunt Jean du Hal, vivant escuyer, seigneur dudit Trugny, et de demoiselle Jeanne de Bigot, sa femme, leur père et mère, à l'église et fabrique Saint-Médard d'Espiez et audit curé d'icelle, chacun par moitié des héritages cy mentionnés, donné, par ledit deffunt Jean du Hal, escuyer, leur père, passé par devant Delaulne, notaire royal à Château-Thierry, et témoins y nommés, de luy signé.

3° Contrat de mariage en papier du 4 juillet 1645 de Louis du Hal qualifié escuyer, seigneur de Trugny, fils de deffunt Jean du Hal, escuyer, seigneur dudit lieu et de damoiselle Marie Valence de Lescoux, fille de deffunts Henri de Lescoux, escuyer, escuyer, seigneur de Torcy, Rapillard, Vincy, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

autres lieux et de damoiselle Marie Lescuyer ses père et mère, passé par devant Hervé Bergeon et Hierosme Cousinet, notaires au Châtelet de Paris, signé d'eux.

4° Transaction en papier du 7 mai 1660, entre messire Armand-Henry de Sellart, d'une part; et Louis du Hal qualifié escuyer, seigneur de Trugny, tant en son nom que comme soy faisant et portant fort de demoiselles Nicolle et Anne du Hal ses sœurs, héritières de deffunt Jean du Hal, escuyer, seigneur de Trugny, leur père d'autre part, des héritages y mentionnés, passé par devant Cartier et Dorléans, notaires au Châtelet de Paris, signée d'eux.

5° Arrest de la cour des Aydes en parchemin, du 20 aoust 1663, rendu entre le procureur général, poursuite et diligence de maistre Thomas Bousseau, chargé de la recherche de ceux qui prennent la qualité d'escuyer, d'une part ; et Louis du Hal, seigeur de Trugny, d'autre part ; par lequel ledit Louis du Hal est renvoyé de l'assignation à luy donnée à la requête desdits procureur général et Thomas Bousseau, déclaré noble luy et sa postérité, et maintenu ès privilèges de noblesse. Signé : Boucher.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

MANUSCRITS

Collection Chérin, volume 103.

Généalogie dressée au mois de septembre 1781, sur titres envoyés par S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, premier prince du sang.

(*Pour Guillaume, Jean I, Jean II et Louis du Hald, les mêmes preuves que ci-dessus LM² 94*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV

1° Louis du Hal fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants Louis et Jean Regnard issus de son mariage avec demoiselle Marie Valence de Lescoux, par ordonnance de M. Dorieu, intendant de Soissons du 19 décembre 1667 (original, *Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit*, Soissons, Vol. 5, p 329).

2° Feu Louis du Hal est nommé avec demoiselle Marie Valence de Lescoux, sa femme, dans le contrat de mariage de Jean-Baptiste, leur fils, du 25 avril 1696 (Grosse).

V

1° Louis du Hal, nommé dans l'ordonnance de M. Dorieu, écuyer, seigneur de Rappillart, consentit le bail du 22 juillet 1731.

2° Feu Louis du Hal. écuyer, conseiller du Roy, lieutenant général d'épée au bailliage et siège présidial de Château-Thierry, est nommé dans l'offre d'hommage faite par ses neveux le 18 février 1746.

3° Jean Regnard du Hal est nommé dans l'ordonnance de M. Dorieu, du 19 décembre 1667.

4° Jean-Baptiste du Hal, écuyer, sieur de Trugny et y demeurant, épousa par contrat passé à Château-Thierry le 25 avril 1696, devant Carrier et Rimbert, notaires royaux, demoiselle Catherine Guyart, fille de feu Jacques Guyart, écuyer, sieur du Hardry et de dame Catherine Chamoy (Grosse en parchemin, signée des notaires).

5° Jean Regnault du Hal, écuyer, seigneur de Trugny, baptisé le 26 octobre 1659, marié avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

damoiselle Catherine Guyart, fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance d'Antoine-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, intendant de la généralité de Soissons, rendue le 23 septembre 1705, sur le vu d'une semblable ordonnance rendue le 19 décembre 1667, en faveur de son père par M. Dorieu, alors intendant de cette généralité (original en papier signé Le Fèvre d'Ormesson ; au bas est la signification à Nicolas Quinquet, du 14 octobre 1705, signé Bailly).

6° Jean Regnault du Hal, écuyer, seigneur du Trugny, etc., demeurant audit lieu et uni à Louis, son frère, donna à bail le 22 juillet 1731, devant Huet et Hervaux, notaires à Château-Thierry, dix-neuf arpents, soixante-dix-neuf perches de terre et prés situés au terroir d'Epieds, à Claude Michou, laboureur, demeurant à Courpoils, paroisse d'Epieds pour huit années consécutives à raison de 72 liv. et un chapon, par année (Grosse et parchemin, signée dudit notaire).

7° Messire Jean Regnault du Hal de Trugny mourut âgé de 75 ans, et fut inhumé le 23 décembre 1732, en l'église paroissiale d'Espieds (Extrait délivré le 25 juin 1781, par le vicaire de ladite paroisse signé Perrot et légalisé).

8° Messire Jean Regnault du Hald, chevalier, seigneur de Trugny, Arton, Vinly en partie, d'Hauteresse, Epieds et autres lieux, est nommé avec dame Catherine Guyart, sa veuve, dans le contrat de mariage d'Antoine-François, leur fils, du 5 décembre 1742, auquel elle assiste par procureur (Grosse).

9° Feu messire Jean Regnault du Hal, écuyer, seigneur de Trugny, est nommé dans une offre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'hommage faite par ses fils le 18 février 1746 (grosse).

VI

1° Antoine-François du Hal, né le 31 octobre 1702 et ondoyé à la maison, reçut le supplément des cérémonies du baptême dans l'église paroissiale d'Epiéds le 9 novembre suivant. (Extrait signé Perrot et légalisé).

2° Antoine-François du Hal, demeurant en son château de Trugny, épouse par contrat passé au château de Retheuil le 5 décembre 1742, devant Etienne de Laage, notaire royal au Bailliage de Villers-Cotterêts, demoiselle Alexandrine-Denise-Geneviève de Pugol, fille de feu messire Jean de Pujol, chevalier, baron de la Grave, seigneur d'Etampes et autres lieux, ancien exempt des gardes du corps du Roy, gouverneur des ville et citadelle de Puymiral, chevalier de Saint-Louis, et de dame Alexandrine, dame de Rétheuil, (grosse en parchemin. Signée dudit notaire).

3° Antoine-François du Hal, écuyer, seigneur de Trugny, y demeurant, offrit le 18 février 1746, accompagné de Thomas Maciel, notaire royal au Bailliage de Château-Thierry, à M. de Neully, seigneur dominant du fief de Rapillard, de lui faire hommage de ce fief à lui échu par la mort de son père et de son oncle (grosse en papier, signée dudit notaire).

4° Antoine-François du Hal, écuyer, sieur de Trugny, vicomte d'Artois, conseiller du roi, lieutenant général d'épée au Bailliage et siège présidial de Château-Thierry, mari de dame Alexandrine-Denise-Geneviève de Pujol, mort le 29 août 1755,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fut inhumé le lendemain, dans la paroisse d'Epiéds (Extrait signé Perrot et légalisé).

5° Dame Alexandrine-Geneviève-Denise de Pujol, veuve de Antoine-François du Hal, seigneur de Trugny etc., fut nommée tutrice de leurs enfants mineurs par acte du 16 décembre 1755 au Bailliage de Château-Thierry. (Original en papier. Signé Macret).

6° Antoine-François du Hal est nommé avec dame Alexandrine de Pujol, son épouse, dans l'extrait baptistaire de Louis-François-Alexandre Calixte, leur fils, du 11 octobre 1743.

7° Feu messire Antoine-François du Hal, lieutenant général d'épée etc., est nommé avec son épouse dans le contrat de mariage de Louis-François Alexandre Calixte, leur fils, du 19 novembre 1779 (Grosse).

8° Louis du Hal, chevalier, seigneur de Trugny et autres lieux, chevau-léger de la garde ordinaire du Roy, assiste le 5 décembre 1742 au contrat de mariage de son frère Antoine-François.

Il fut nommé chevalier de Saint-Louis le 16 décembre 1755.

9° Dame Catherine-Valence du Hal, épouse de M. Antoine du Val, chevalier, sgr de Vauxaillon était présente également le 5 décembre 1742 au contrat de mariage de son frère Antoine-François.

VII

1° Louis-François-Alexandre-Calixte du Hal, âgé de douze ans, mineur le 10 décembre 1755.

2° Louis-François-Alexandre-Calixte du Hal, né le 11 octobre 1742, fut baptisé le même jour dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'église paroissiale de Retheuil, au diocèse de Senlis. (Extrait délivré le 29 septembre 1781 par le curé. Signé Loncle).

3° Il épouse, par contrat passé les 19, 20 et 21 novembre 1779 devant Chavet et son confrère, notaires à Paris, demoiselle Charlotte-Elizabeth-Augustine de Marguerie, fille mineure de messire Jacques-Auguste de Marguerie, chevalier, gentilhomme de la Fauconnerie de S. A. S. Mgr le Duc d'Orléans, lieutenant de ses chasses en la capitainerie de Villers-Cotterêts, capitaine du Château d'Oulchy, chev. de Saint-Louis, et de dame Elisabeth-Madeleine Vernier, son épouse, (grosse parchemin. Signée Lecouffet et Chavet).

4° Louis-François-Eugène du Hal, fils d'Antoine-François du Hal et d'Alexandrine de Pujol, âgé de 7 ans, le 16 décembre 1755.

5° Demoiselle Anne-Joseph du Hal, âgée de 5 ans le 16 décembre 1755.

MANUSCRITS, *au nouveau fonds d'Hozier, vol. 181.*

La famille du Hald s'est éteinte et fondue dans la famille des Courtils-Montbertoms par le mariage de Louise-Marguerite-Apolline du Hald de Rapillart avec M. Didier Robert des Courtils-Montbertoms.

3 pièces :

1° Un aveu et dénombrement fait après la mort d'Antoine-François du Hal.

2° La généalogie présentée à M. Antoine Le Fèvre d'Ormesson.

3° La confirmation de noblesse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE

RÉGIMENT DE LA REINE

(INFANTERIE)

Le document que nous publions est entre nos mains en original : il nous a paru utile de le faire connaître aux généalogistes et aux historiens. D'après son titre, il clôt l'état des Officiers du Régiment de la Reine au 1er mai 1779 ; mais des notes postérieures et de la même main l'établissent, ainsi qu'on le verra, jusqu'à la veille de la révolution.

ALBERT DE MAUROY.

Livret contenant les noms et services de MM. les Officiers du régiment d'infanterie de la Reine existans au corps du 1er mai 1779.

NOMS DE MM. LES OFFICIERS.

MM.

1. Le vicomte de Tavannes.
2. Le comte de Grammont.
3. De Marillac.
4. Le chevalier de Carbonnié.
5. Goussiez.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

6. Du Bois.
7. Després.
8. Oriot.
9. Le Père Marcel.
10. D'Auteroches.
11. De Marillac.
12. Le Cte de Praslin.
13. De Gironde.
14. François.
15. De Pascalis.
16. Le Comte.
17. De Cambray.
18. Le Cher Desnoës.
19. De Clinchamp.
20. De Lange.
21. Lagrange.
22. De Beaurepaire.
23. De Labeau.
24. De Floyd.
25. La Chevardière.
26. Cher Maussabré.
27. Cher Delabeau.
28. Dufay.
29. Durand.
30. Du Polet.
31. Bayard.
32. Le Sénéchal.
33. De Montagnac.
34. De Gauville.
35. Canonge.
36. Bellot.
37. Le Blois.
38. Bonnefond.
39. La Coussaye.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

40. De Pagnos.
41. De Sansfay.
42. La Pivardière.
43. De Torcy.
44. De Millet.
45. Théry.
46. De Jourdain.
47. De Belleville.
48. D'Espinette.
49. Du Soullié.
50. Ch^er de la Coussaye.
51. La Bannerie.
52. Chatagner.
53. Lavilléon.
54. Le Comte.
55. De Birague.
56. Le Ch^er Bonnefond.
57. De Couros.
58. Vidalain.
59. Du Cassel.
60. De Germain.
61. Dangeros.
62. De Vallier.
63. Le chevalier de Belleville.
64. Gonidec.
65. Chevalier Dangeros.
66. Milleville.
67. De Raisnau.
68. Bostenney.
69. De l'Etoile.
70. Le Vallois.
71. La Roche-Brochard.
72. Constantin.
73. Du Breuil.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

74. Sapinaud.
75. Chevalier Ducassel.
76. Duvivier.
77. Desis.
78. De Carbonnié.
79. Le chevalier Bostenney.
80. De Conen (1).
81. De Teil.
82. Chevalier de Chataignier.
83. De Pascalis.
84. Chevalier de Toitot.
85. Chalup.
86. Voisine.
87. Vaslin.
88. Lagrandville.
89. Lamothe.
90. Collignon.
91. D'Hébécourt.
92. Couraud.
93. L'abbé Belamy.
94. Comte Edouard de Marguerye.

---

1. M. le vicomte de Tavannes (Charles-Dominique-Sulpice), né en 1751, sous-lieutenant le 22 juin 1767, commission de capitaine en 1770, colonel commandant en 1774, chevalier de Saint-Louis en 1785. A Paris, rue du Bacq.

2. M. le comte de Grammont (Antoine-Louis-

(1) Ce nom pourrait aussi bien se lire Couen ou Coueu, ou Coneu ou Conen: il nous servira à faire remarquer que pour deux ou trois autres noms de cette liste nous avons pu adopter une orthographe fautive provenant de la difficulté de distinguer les *n* des *u* dans le manuscrit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie), né en 1755, sous-lieutenant au régiment Royal Piedmont cavalerie le 14 janvier 1772, capitaine au même régiment le 7 avril 1774, colonel en second du régiment de la Reine Infant[e] le 27 décembre 1778, capitaine des gardes du corps en survivance le 11 juin 1779. Portant à présent le nom de duc de Guiche. A Paris, rue de Bourbon.

3. M. de Marillac (Pierre-Ange), né à Paris en 1718, sous-lieutenant au régiment de Languedoc infanterie en 1729, lieutenant en 1731, capitaine en 1741, chevalier de Saint-Louis en 1747, chargé du détail en 1748, major en 1753, lieutenant-colonel de 1759, réformé en 1763, remplacé au régiment de la Reine en juin dite année, a obtenu une gratification annuelle de 800 l. sur l'extraordinaire des guerres en 1765, brigadier des armées du Roi en 1769, a obtenu une gratification de 800 l. le 20 mars 1774, maréchal de camp le 1er mars 1780. A Dôle en Comté.

4. M. de Carbonnié (Marc), né en 1730, lieutenant le 4 décembre 1747, aide-major le 30 juillet 1761, capitaine par commission le 11 janvier 1762, chevalier de Saint-Louis en 1772, major au régiment de la Sarre le 20 mars 1774, rentré au régiment en cette qualité le 29 décembre 1777, lieutenant-colonel le 11 aoust 1782. Une pension de 600 l. en 1785. A Castillonnet en Périgord.

5. M. Goussiez (Pierre-Marie), né à Châlons en Chpg[e] le 19 novembre 1735, soldat au régiment le 16 avril 1757, sergent le 1er septembre 1762 fourrier le 17 septembre 1764 adjudant le 9 juin 1776, porte-drapeau le 20 avril 1778, quartier-maître trésorier le 31 mars 1779. A Reims en Champagne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

6. M. Dubois (Antoine), né en 1733, a servi dix ans dans les colonies, entré pour sergent au régiment de la Reine le 26 décembre 1760, fourrier le 17 septembre 1764, porte-drapeau le 10 mai 1775, sous-lieutenant de grenadiers le 11 aoust 1781, une gratification de 200 l. en 1786. A Damblin en Lorraine.

7. M. Després (Gille-Robert) né en 1739 à Planquerie en Normandie, soldat du 17 février 1756, sergent du 1er juin 1765, fourrier du 11 octobre 1767, sergent-major du 9 juin 1776, porte-drapeau du 23 décembre 1779. Passé lieutenant en 2e au 1er régiment des chasseurs des Alpes le 28 aoust 1784. A Planquerie près Bayeux en Normandie.

8. M. Oriot (Charles-Sébastien) né en 1743, chirurgien major en 1771. Retiré en 1784. A Nancy en Lorraine.

9. Le Père Marcel Dumez (Honoré-Joseph Dumez) carme déch., né en 1743, aumônier du régiment de la Reine inf. le 14 avril 1773, mort le 12 décembre 1786. A Verlinghem près et par Lille, en Flandres.

10. M. d'Auteroches (Blaise) né en 1748, page de la Reine en 1762, sous-lieutenant au régiment en 1765, lieutenant le 2 aoust 1771, capitaine par commission à la suite le 4 juillet 1777, capitaine en survivance de grenadiers le 4 juin 1785. A donné sa démission le 30 septembre 1787 pour occuper une place de lieutenant des maréchaux de France à Beaulieu en Limouzin. Au Puy d'Arnac, près Brive en Limousin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

11. M. de Marillac (Charles-Ange), né en février 1756, sous-lieutenant en juin 1770, lieutenant en second le 4 juillet 1777, capitaine à la suite par commission du 28 février 1778. Mort chez lui le ..... 1783, à Dôle en Comté.

12. M. le comte de Praslin (Antoine-César, comte de Choiseul-Praslin), né le 6 avril 1756, sous-lieutenant à la suite du régiment de Besançon artillerie le 6 avril 1772, capitaine à la suite de la cavalerie le 18 avril 1774, remplacé au régiment royal Croattes le 10 décembre 1776, mestre de camp en second du régiment de la Reine inf. le 3 juin 1779, colonel du Régiment d'Infanterie de Lorraine du 10 mars 1788. A Paris, rue du Bacq.

13. M. de Gironde (Gilbert) né en 1750, sous-lieutenant le 18 juin 1768, lieutenant le 29 juillet 1774, capitaine à la suite le 3 juin 1779. Passé mestre de camp en second au régiment de Cambrésis inf. le.. ... 1784. A Tournon près Villeneuve en Agenois.

14. M. François (Jean-François) né en 1745, soldat le 26 aoust 1761, sergent le 17 septembre 1766, fourrier le 1er mars 1771, sergent-major le 9 juin 1776, adjudant le 23 juin 1779, porte-drapeau le 11 aoust 1781, sous-lieutenant le 15 juin 1784, des chasseurs. A Paris.

15. M. de Pascalis (Pierre-Antoine), né en 1726, lieutenant dans la milice de Provence au bataillon d'Aix en 1742, lieutenant au régiment de Santerre le 8 juin 1744, lieutenant au régiment de la Reine le 11 juillet 1745, capitaine le 24 décembre 1746,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chevalier de Saint-Louis le 1er juin 1762, capitaine de grenadiers le 12 décembre 1770, chef de bataillon le 1er juillet 1774. Une gratification de 400 l. en 1771 et une autre gratification annuelle de 400 l. le 20 mars 1774. lieutenant-colonel le 24 juin 1780. Mort chez luy le... 1782. A Dieppe en Normandie.

16. M. Le Comte (Antoine-François), né en 1727; lieutenant en mai 1747, capitaine en janvier 1757. Volontaire du 1er mars 1747 ; a reçu trois blessures au Canada, dont deux lui traversent le bras droit. Réformé en 1763, remplacé en 1767, chevalier de Saint-Louis le 14 janvier 1772, a reçu au Canada une gratification de 400 l. pour ses blessures. Capitaine des grenadiers en 1779, chef de bataillon le 31 juin de la même année, rang de major le 4 juin 1785. A Neufchâteau en Lorraine.

17. M. de Cambray (Joseph), né en 1729. Lieutenant le 20 janvier 1747, capitaine commandant la compagnie lieutenant-colonel le 18 juin 1768, en pied le 11 mai 1769 ; capitaine en second le 9 juin 1776, capitaine commandant le 4 juillet 1777, chevalier de Saint-Louis le 14 avril 1772, capitaine de grenadiers le 3 juin 1779, chef de bataillon le 10 septembre 1780. Retiré avec une pension de 1200 livres le 1er may 1784. A Marseille de Provence.

18. M. le chevalier Desnoës (Gabriel), né en 1728, lieutenant le 20 janvier 1747, capitaine le 11 mai 1769, capitaine en second le 9 juin 1776, capitaine commandant le 31 mars 1779, chevalier de Saint-Louis le 14 avril 1772. Blessé d'un coup de feu à la tête à la bataille de Québec, a reçu deux gratifications de 200 l. chacune, la première pour avoir

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

servi la campagne de 1758 avec M. de Bourlamaque, et la deuxième à l'affaire de Québec. Capitaine de grenadiers le 10 septembre 1780. Une pension de 300 l. en 1781 pour avoir fait campagne à bord du *Fendant*. Retiré avec pension de 1200 l. le 1er may de 1784, celle de 300 l. conservée, ce qui fait 1500 l. A Guingamp en Bretagne.

19. M. de Clinchamp (Jacques-René), né en 1773. Enseigne le 1er avril 1755. Lieutenant en 1756, lieutenant de milice au bataillon du Mans en 1761, capitaine le 11 mai 1769, capitaine en second le 9 juin 1776, capitaine commandant le 31 mars 1779, a été blessé d'un coup de feu à la tête à l'affaire de Carillon en Canada, chevalier de Saint-Louis en 1778, il a eu une gratification de 400 l en 1770 pour le travail des recrues. Retiré le 2 septembre 1783, placé major au Port-Louis en Bretagne. A Saint-Marceaux près Beaumont-le-Vicomte en Maine.

20 M. de Lange (Franis Patras), né en 1739, volontaire au régiment en 1754. lieutenant le 14 aoust 1755. capitaine commandant la compagnie Colonelle le 11 mai 1769, en pied le 12 novembre 1770, capitaine en second le 9 juin 1776, capitaine commandant le 31 mars 1779, a eu une gratification en 1770 de 400 l. pour embarquement, chevalier de Saint-Louis en 1780. A Grenoble en Dauphiné.

21. M. de la Grange (Guillaume), né en 1732, lieutenant le 1er décembre 1755, une gratification de 300 l. en mars 1768 pour le détachement qu'il a commandé pour aller aux Isles Saint-Pierre, capitaine commandant la Cie Colonelle le 12 novembre 1770, en pied le 17 mai 1773, une gratification de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

300 l. le 20 mars 1774, capitaine en second le 9 juin 1776, capitaine commandant le 31 mars 1779, chevalier de Saint-Louis le... 1781, capitaine de grenadiers le 15 juin 1784. Au Port Sainte-Marie en Agénois.

22. M. de Beaurepaire (Toussaint-Hippolyte-Philogène), né en 1738, enseigne le 1er décembre 1755, lieutenant le 11 juin 1756, capitaine commandant la compagnie Colonelle le 28 juillet 1773, en pied le 14 aoust 1775, capitaine en second le 9 juin 1776, capitaine commandant le 1er may 1783. A Falaise en Normandie.

23. M. de Labeau (Antoine-Raimont *Colinet*), né en 1733. sous-lieutenant de grenadiers le 1er décembre 1755, lieutenant le 7 juillet 1756, inscrit aux mousquetaires gris en 1754, capitaine commandant la compagnie lieutenant-colonel le 28 juillet 1773, capitaine en second le 9 juin 1776. capitaine commandant le 3 de juin 1779, chevalier de Saint-Louis du 17 septembre 1780. A Aurillac en Auvergne.

24. M. de Floyd (Charles-Augustin), né en 1735, volontaire en 1755, lieutenant le 1er novembre 1756, garçon-major ladite année, sous-aide major à la nouvelle formation en 1763, capitaine aide-major le 20 mars 1774, capitaine en second à la nouvelle constitution le 9 juin 1776, capitaine commandant le 3 juin 1779, une gratification en mars 1767 de 200 l., une de 300 l. en 1770, chevalier de Saint-Louis le ... 1781, une gratification de 400 l. en 1786, fair major du Port-Louis le ... 1786. A Guingamp en Bretagne.

25. M. de la Chevardière (François), né en 1738,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Enseigne le 1er novembre 1756, lieutenant le 24 janvier 1757, volontaire en avril 1755, capitaine commandant la compagnie lieutenante-colonelle le 14 aoust 1775, capitaine en second à la nouvelle constitution le 9 juin 1776, chevalier de Saint-Louis le ... 1780, capitaine commandant le 10 septembre 1780. A la Grandville près Mézière en Champagne.

26. M. le chevalier de Maussabré (Joseph), né en 1736, enseigne le 27 janvier 1757, lieutenant le 28 juillet 1758, capitaine en second le 4 juillet 1777, une gratification de 300 l. en mars 1769, chevalier de Saint-Louis le ... 1781, capitaine commandant le 20 may 1783. A Villablin près Busançois en Berry).

27. M. le chevalier de Labeau (Gérard *Colinet*), né en 1736, lieutenant le 27 janvier 1757, capitaine en second des grenadiers le 4 juillet 1777, une gratification de 300 l. en 1771, chevalier de Saint-Louis le .. 1781, capitaine commandant le 4 septembre 1783, A Aurillac en Auvergne.

28. M. Dufay (Antoine), né en 1735, enseigne le 28 juillet 1758, lieutenant en 1768, deux ans volontaire au régiment en 1756, blessé d'un coup de feu au bras droit à la bataille de Québec et d'un éclat de bombe à la jambe gauche au fort Saint-George, lieutenant en 1768, capitaine en second le 28 aoust 1777, une gratification de 300 l. en mars 1769, fait ayde major de la citadelle Darras en 1779. A Cahors en Quercy.

29. M. Durand (Joseph), né en 1731, soldat au régiment en avril 1750, sergent en mai 1751, sous lieutenant des grenadiers le 4 novembre 1757, lieu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tenant le 9 mai 1760, chargé du détail le 23 évrier 1763, quartier maître le 1er avril 1768, une gratification de 300 l. en 1773, capitaine par commission le 18 février 1778, capitaine en second le 31 mars 1779, chevalier de Saint-Louis le 6 avril précédent 1779, capitaine commandant le 15 juin 1784. A la Pradelle près Alby en Languedoc.

30. M. du Polet (Antoine-Charles), né en 1741, enseigne le 12 avril 1762, lieutenant le 17 juin 1768, capitaine en second le 31 mars 1779, capitaine commandant le 15 juin 1784. A Dieppe en Normandie.

31. M. de Bayard (Maurice), né en 1740, enseigne le 12 avril 1762, lieutenant le 11 mai 1769, capitaine en second le 31 mars 1779, une gratification de 200 l. le 20 mars 1774, une de 400 l. en 1780 pour avoir fait campagne sur le vaisseau le *Bien aymé*, capitaine commandant le 8 juillet 1786. A Champagnole près Alby en Languedoc.

32. M. Lesénéchal (François-Paul-Auguste), né en 1738, sous-lieutenant le 1er février 1763, lieutenant le 11 mai 1769, lieutenant en juillet 1777, capitaine en second le 31 mars 1779, a eu une gratification de 300 l. en 1770 et une id... en 1772, a commencé à servir en qualité de soldat au régiment de Lorraine infanterie en juin 1757 ; une pension de 300 l. en 1781, pour avoir fait campagne à bord du *Fendant*, chevalier de Saint-Louis en 1785, retiré avec une pension de 500 l. le... 1788. A Douvran près Dieppe en Normandie.

33. M. de Montagnac (Charles-Louis-Nicolas), né en 1748, sous-lieutenant le 29 février 1768, lieutenant le 28 juillet 1773, capitaine en second le 3

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

juin 1779. Au château de Clux dessus près Argentan en Berry (*sic*).

34. M. de Gauville (Richard Nicolas), né en 1753, sous-lieutenant le 5 septembre 1768. sous-aide-major le 28 mars 1775, lieutenant en second à la nouvelle constitution le 9 juin 1776, lieutenant en premier le 24 septembre 1778, capitaine en second le 3 juin 1779. A la Forest-le-Roi près Dourdan en Isle de France.

35. M. Canonge (Benoît-Innocent), né en 1724, lieutenant de grenadiers le 12 avril 1762. Soldat en janvier 1744, sergent en juin de ladite année, chevalier de Saint-Louis en 1778, blessé à l'assiette légèrement, une gratification de 300 l. en mars 1769 et une de 100 l. étant sergent. Commission de capitaine en second le 31 mars 1779, retiré le 1er juillet 1781 avec 450 l. En avait obtenu une de la marine de 800 l. pour avoir été chargé de la prise de Saint-Vincent. A Marseille en Provence.

36. M. Bellot (Jean), né en 1732, sous-lieutenant de grenadiers le 10 mai 1760, lieutenant le 4 aoust 1767, capitaine par commission le 31 mars 1779, sergent du 22 août 1752 Blessé au bras droit d'un coup de feu à l'affaire de Carillon en Canada, capitaine en second de la compagnie du comte du 2 juin 1780, chevalier de Saint-Louis le... 1780. Retiré avec une pension de 400 l. le 15 may 1785. A Réallmont près Castre en Languedoc.

37. M. Le Blois (Henry), né en 1753, sous-lieutenant le 11 may 1769, lieutenant le 14 août 1775, lieutenant en second le 9 juin 1776, en premier le 27

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

novembre 1778, capitaine en second le 10 septembre 1780. A la Pornerie près Levroux en Berry.

38. M. de Bonnefond (Pierre *Pinot*), né en 1752, sous-lieutenant le 10 novembre 1769, lieutenant en second le 4 juillet 1777, lieutenant en 1er le 27 novembre 1778, a donné sa démission le 18 janvier 1781. Au Blanc en Bery.

39. M. de la Coussaye (Alexandre-François), né à Saint-Savin en Poitou en 1751, sous-lieutenant du 10 septembre 1769, lieutenant en 2e le 4 juillet 1777, lieutenant en 1er le 15 janvier 1779, capitaine en second le 20 may 1783. A Mesle en Poitou.

40. M. de Pagnos (Ph *Peting*), né en 1753, sous-lieutenant le 20 février 1771, lieutenant en second le 4 juillet 1777, lieutenant en premier le 31 mars 1779, capitaine en second le 4 septembre 1783. A Dôle en Comté.

41. M. de Sansfay, chevalier de la Chevardière, (Ant. Cézard), né en 1753, sous-lieutenant le 2 aoust 1771, lieutenant en premier le 31 mars 1779, capitaine en second le 15 juin 1784. A la Grandville par Mézières en Champagne.

42. M. de la Pivardière (François), né en 1771, sous-lieutenant le 2 aoust 1771, lieutenant en second le 20 avril 1778, lieutenant en 1er le 31 mars 1779, capitaine en second le 15 juin 1784, une gratification de 400 l. le ..... 1788. A la Chassagne, près Feuilletin, en Haute-Marche.

43. M. de Farcy (Emard-Louis), né en 1753, sous-lieutenant le 2 aoust 1771, lieutenant en second le 20 avril 1778, lieutenant en premier le 3 juin 1779,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une gratification de 250 l. en 1786. Au Boishulin près Dieppe en Normandie.

44. M de Millet (Charles-Abraham), né en 1754, sous lieutenant le 5 mai 1772, lieutenant en second le 19 septembre 1778, lieutenant en 1er le 3 juin 1779. A donné sa démission le 15 juin 1783. A Châtillon-sur-Seine en Bourgogne

45. M. Théry (Thomas-Ignace), né en 1731, soldat au régiment en 1748, sergent de grenadiers en 1762, fourrier id. en 1764, porte-drapeau le 11 mai 1769, sous-lieutenant de grenadiers, le 22 juillet 1770, lieutenant en second le 4 juillet 1777, une gratification de 100 l. en 1772, lieutenant en premier le 11 aoust 1781. Commission de capitaine en 2e le 10 septembre 1783, une gratification de 250 l. eu 1786, retiré avec une pension de 700 l. le... 1786. A Marseille en Provence.

46. M. de Jourdain (Ph.-Daniel), né en 1753, sous-lieutenant le 28 juillet 1773, lieutenant en second le 27 novembre 1778, lieutenant en 1er le 2 juin 1780. A Niort en Poitou.

47. M. de Belleville (Maximilien-David), né en 1756, sous-lieutenant le 24 novembre 1773, lieutenant en second le 27 novembre 1778, lieutenant en premier le 10 septembre 1780. A Belleville, près Dieppe en Normandie

48. M. d'Espinette (Ignace-Charles), né le 13 avril 1756, sous-lieutenant le 29 juillet 1774, lieutenant en second le 15 janvier 1779, lieutenant en premier le 18 janvier 1781 ; une gratification de 300 l. en 1786 pour avoir fait les fonctions d'aide-major pendant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2 ans à Granville. A Carignan en Luxembourg-François.

49. M. du Soullié (Louis), né en 1758, sous-lieutenant à la suite le 8 septembre 1774, et en pied du 28 mars 1775, lieutenant en second le 31 mars 1779, lieutenant en premier le 20 may 1783. A Melun en Gatinois.

50. M. le chevalier de la Coussaye (René), né le 17 décembre 1758, sous-lieutenant le 14 aoust 1773, lieutenant en second le 31 mars 1779; en premier le 9 aoust 1783. Au Mesle en Poitou.

51. M. de la Bannerie (Jean de Maussabré), né à Chemillé près Loches en 1758. Sous-lieutenant le 8 juin 1776, lieutenant dans le régiment provincial de Tours le 1er may 1778, lieutenant en second au régiment le 31 mars 1779. A donné sa démission le ... juin 1783. A la Bannerie près Loches en Touraine.

52. M. de Chatagner (Henry-Louis), né en 17... sous-lieutenant à la suite du régiment le... 177., et en pied le 15 mai 1777, lieutenant en second le 3 juin 1779, page de la Reine le... 17.., a donné sa démission le 28 juillet 1781. A Fontenay-le-Comte en Poitou.

53. M. de La Villéon (Claude-Jean-Marie), né en 17.. sous-lieutenant à la suite du régiment le 1er janvier 1777 et en pied le 4 juillet 1777, lieutenant lieutenant en second le 3 juin 1779; page de la reine le 1er avril 1774, lieutenant en premier le 25 novembre 1783. Au Fou en Basse-Bretagne.

54. M. le Conte (François), né en 1731, soldat au régiment en 1753, sergent en 1756, fourrier en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1764. porte-drapeau le 20 février 1771. sous-lieutenant de grenadiers à la nouvelle constitution le 9 juin 1776, une gratification de 100 l. le 20 mars 1774 ; lieutenant en second des grenadiers le 11 aoust 1781, une gratification de 300 l. en 1780, une id... de 200 l. en 1783. A Eymet par Bergera en Périgord.

55. M. de Birague (Antoine) né le 15 aoust 1757, cadet gentilhomme le 6 juin 1776, sous lieutenant le 4 juillet 1777, lieutenant en second le 3 juin 1779, lieutenant en premier le 15 juin 1784, a donné sa démission en 1785. A Montargis en Gatinois.

56. M le chevalier de Bonnefond (François *Pinot*), le 9 mars 1761, entré à la Flèche, le 22 octobre 1769, cadet gentilhomme au régiment le 6 juin 1776, sous-lieutenant le 4 juillet 1777, lieutenant en second le 2 juin 1780. Entré à l'école militaire le 5 septembre 1775, mort chez luy le 2 juin 1781. Au Blanc en Berry.

57. M. de Conros (Louis Saint-Marsal), né le 10 mars 1757, cadet gentilhomme le 6 juin 1776, sous-lieutenant le 4 juillet 1777, lieutenant en second le 10 septembre 1780, lientenant en premier le 15 juin 1784 A Aurillac en Auvergne.

58. M. Vidalain (Louis), né en 1733, sous-lieutenant de grenadiers le 4 juillet 1777, soldat au régiment le 9 avril 1752, sergent le 21 aoust 1763, fourrier le 1er septembre 1767, sergent-major le 9 juin 1776, une gratification de 200 l. en 1780, et une de 200 l en 1785. A Ouradou en Auvergne.

59. M. du Cassel (Jean-François), né le 22 mars

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1758, cadet gentilhomme le 6 juin 1776, sous-lieutenant le 28 aoust 1777, lieutenant en second le 18 janvier 1781, lieutenant en premier le 4 juin 1785. A Alençon en Normandie.

60. M. de Germain (J.-B. François Marie), né à Montpellier le... 1760, cadet gentilhomme le 6 juin 1776, sous-lieutenant le 28 aoust 1777, lieutenant en 2e le 11 aoust 1781, lieutenant en premier le 8 juillet 1787. Au Port-Louis en Bretagne.

61. M. Dangeros (Marc), né le 26 novembre 1760, cadet gentilhomme le 6 juin 1776, sous-lieutenant le 17 octobre 1777, lieutenant en second le 24 aoust 1781, de la compagnie des chasseurs le 4 septembre 1783, par lettres de passe, une gratification de 300 l. en 1785. A Castel Gaillard, par Sainte-Livrade en Agenois.

62. M. de Vallier (Louis-François), né à Dieppe, le 7 novembre 1762, sous lieutenant le 20 avril 1778, lieutenant en second le 20 may 1783. A Bayonne.

63. M. le chevalier de Belleville (Pierre-Nicolas), né à Dieppe le 11 novembre 1760. sous-lieutenant le 20 avril 1778, lieutenant en second le 3 aoust 1783. A Belleville près Dieppe en Normandie.

64. M. de Gonidec (Louis-Yves). né en 1759, sous-lieutenant le 6 avril 1778, lieutenant en second le 4 septembre 1783. A Guingamp en Bretagne.

65. M. le chevalier Dangeros (François), né à Sainte-Livrade en 1762. cadet gentilhomme le 4 avril 1778, sous-lieutenant le 27 septembre suivant,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lieutenant en second, le 25 novembre 1783. A Sainte-Livrade en Agenois.

66. M. de Millevillè (Marie-Paul), né en 1760, cadet gentilhomme le 4 avril 1778, sous-lieutenant le 27 novembre suivant, soldat au régiment le 19 décembre 1777, lieutenant en second le 15 juin 1784. A Boissai en Normandie.

67. M. de Raisnau (Pierre-François), né en 1761, cadet gentilhomme le 4 avril 1778, sous-lieutenant le 27 novembre suivant, lieutenant en second le 15 juin 1784. A Dôle eu Comté.

68. M. de Bostenney (Jean-Hervé *Despaignes*), né en 1761, cadet gentilhomme le 1er octobre 1778, sous-lieutenant le 15 janvier 1779. A Pont-Audemer en Normandie.

69. M. de l'Etoille (Louis-Jacques), né en 1760, cadet geutilhomme le 1er octobre 1778, sous-lieutenant le 31 mars 1779. A Angers en Anjou.

70. M. Le Vallois (Jacques-Nicolas), né en 1760, cadet gentilhomme le 24 septembre 1778, sous-lieutenant le 31 mars 1779, lieutenant en second le 4 juin 1785. A Bayeux en Normandie.

71. M. de la Roche-Brochard (François-Xavier-Fidel-Amand), né en 1761, cadet gentilhomme le 1er octobre 1778, sous-lieutenant le 31 mars 1779, lieutenant en second le 8 juillet 1767. A Surin en Bas Poitou.

72. M. Constantin (Charles-François), né à Villentrois en 1759, sous-lieutenant à la suite le 27 no-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vembre 1778, en pied le 3 juin 1779, à démission le 15 juin 1784. A Saint Aignan en Berry.

73. M. du Breil (François-Jérosme *Charier*), né en 1761, cadet gentilhomme le 27 novembre 1778, sous lieutenant le 3 juin 1779. A donné sa démission le 10 juillet 1784 A Clermont en Auvergne.

74. M. de Sapinaud (Marie-Auguste), né en 1760, cadet gentilhomme le 27 novembre 1778, sous-lieutenant le 3 juin 1779. A la Gaubretière, près Mortagne en Bas-Poitou.

75. M. le chevalier du Cassel (Louis), né en 1763, cadet gentilhomme le 15 janvier 1779, sous-lieutenant le 18 janvier 1781. A Alençon en Normandie.

76. M. Duvivier (Jacques Duvivier de Régie), né en 1758, cadet gentilhomme le 31 mars 1779, sous-lieutenant le 10 septembre 1780 A la Sauvetat de Caumont en Agênois.

77. M. Desis (Jean de la Lane), né en 1760, cadet gentilhomme le 31 mars 1779, sous-lieutenant le 2 juin 1780. A Dax en Béarn.

78. M. de Corbonnié (Marc-Louis), né en 1764, cadet gentilhomme le 3 juin 1779, sous-lieutenant à la suite le 8 décembre 1770, en troisième le 30 aoust 1781, en pied le 4 septembre 1783 A Castillonnés en Périgord.

79. M. le chevalier de Bostenney (Louis-Hervé *Despaignes*), né en 1762, cadet gentilhomme le 3 juin 1779, sous-lieutenant le 24 août 1781. A donné

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa démission le ..... 1783. A Pont-Audemer en Normandie.

80. M. de Conen (Paul-Marie), né en 17.., cadet gentilhomme le 3 juin 1779, sous-lieutenant le 11 août 1781. A donné sa démission le 1er may 1788. Kerlivio, paroisse de Lanlou près St-Brieuc en Bretagne.

81. M. du Teil (Charles-Joseph-Pierre-Cézard le Comte, né en 1763, le 1er juillet, cadet gentilhomme du 29 avril 1780, sous-lieutenant le 20 may 1783. A Teil, près Couché en Poitou.

82. M. le chevalier de Chataignier (Esprit-Edoir *(sic)*, né en 1762, cadet gentilhomme du 2 juin 1780, sous-lieutenant le 3 août 1783. A Fontenay-le-Comte en Bas Poitou.

83. M. de Pascalis fils (Henry-François-Antoine), né en 1766, cadet gentilhomme le 1er aoust 1781, sous-lieutenant le 25 novembre 1783. A Montpinçon près et par Testes en Normandie.

84. M. le chevalier de Toitot (Joseph-Bonaventure), chevalier de Toitot, né en 1762, sous-lieutenant en troisième du 30 aoust 1781, sous-lieutenant le 15 juin 1784. A Dosle en Comté.

85. M. de Chalup (Joseph-Vincent de Farayron), né le 11 septembre 1739, lieutenant au régiment de Vaubécourt le 20 février 1756, capitaine le 20 sep- 1761, réformé dudit régiment le ... mars 1763, placé le 1er octobre de la même année capitaine au régiment de Rarues, provincial de Montauban, remplacé au régiment Davins le ... juin 1768, capitaine en second des grenadiers le ... juin 1776,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

capitaine commandant des chasseurs le 4 juillet 1777, capitaine des Grenadiers le 12 octobre 1780, fait major dans le régiment le 8 aoust 1782, chevalier de Saint-Louis le 5 juillet 1781, blessé à l'attaque du moulin d'Ameinebourg en septembre 1762, une pension de 400 l. en 1787 au passage du Roy à Cherbourg. A Brantom en Périgord.

(En 1790, M. de Chalup est encore major du régiment de la Reine.)

86. M. de Voisine (Alexandre-Louis-Maurice), né le 5 juin 1766, page de la Reine, le 4 avril 1780, sous-lieutenant le 20 may 1783. A Champoix en Gâtinois.

87, M. de Vaslin (Louis-François), sous-lieutenant en troisième le 4 septembre 1783, de remplacement le 31 aoust 1784, réformé par l'ordonnance du roi du 17 mars 1788. A Dijon en Bourgogne.

88. M. de la Grandville (Charles-Louis-Joseph-Phélix de la Chevardière), né le 20 juillet 1767, page de la Reine, sous-lieutenant le 15 juin 1784. A la Grandville près Mézière en Champagne.

89. M. de Lamothe (François-Charles), né le 2 may 1767, page de la Reine, sous-lieutenant en troisième le 15 juin 1784, en pied le 4 juin 1785. A Châtillon-sur-... en Berry.

90 M. de Collignon (André-François-Ignace), né en 1760, sous-lieutenant dans le cinquième régiment de chevaux-légers, sous-lieutenant au régiment d'infanterie de la Reine le 10 juillet 1784. A Schlestat en Alsace.

91. M. d'Hébécourt (François-Amelet *Le Dos-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sus), né le ... sous-lieutenant de remplacement le 7 octobre 1784, en pied le 8 juillet 1786. A Epernay en Champagne.

92. Le sieur Couraud (Jean-Baptiste), né le ....; chirurgien-major le 26 février 1785.

93. L'abbé Belamy (Nicolas). né le .... aumônier le 16 septembre 1787. A Valogne en Normandie.

94. Le comte de Marguerie Edoüard-Marie de Marguerie de Vierville). né le 5 septembre 1755, mousquetaire noir le 27 mars 1774. aspirant garde de la marine le 27 avril 1775, entré sous-lieutenant au régiment d'infanterie du Roy le 25 mai 1777, lieutenant en deuxième le 9 mai 1784, fait major en deuxième du régiment de la Reine 1er mai 1788, qu'il a joint le 15 suivant. Rue Saint-Avoye, à l'Hôtel Caumartin. au Marais, à Paris.

Officiers à la suite :

D'Anterroches, capitaine.
De Marillac. —
De Gironde. —

FIN.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

INVENTAIRE DES TITRES

DE LA

CHATELLENIE DE ROMORANTIN [1]

Nous pouvons, grâce à l'obligeance de MM. Block et Trouillard, archivistes des départements du Loiret et du Loir-et Cher, donner le résumé suivant des aveux de Romorantin.

« Les titres de la Châtellenie de Romorantin sont, « pour la plupart, nous dit Le Clerc, auteur du « mémoire, déposés au palais Royal ; le surplus « était conservé aux archives locales de la pro- « vince : les plus anciens et plus précieux se trou- « vaient rassemblés dans le premier dépôt.

« Le fonds n'était presque composé que des « anciennes reconnaissances fournies au casier de

(1) Inventaire, fait par Jacques Le Clerc, écuyer, seigneur de Doüy, procureur du Roy, conseiller de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans au bailliage et siège présidial de Blois, des Titres de la Chastellenye de Romorantin déposés aux Archives du duché d'Orléans. 1757. (Archives du Loiret, A 696.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« 1676. Il existe un inventaire de ces derniers faits « de 1731, par les officiers du domaine de Ro- « morantin.

L'année suivante M. de Chavigni, garde des archives du palais Royal, fit l'inventaire de céans, confié à ses soins.

« Je me suis chargé, ajoute Le Clerc, au pied de « ces deux inventaires, des titres qui y sont inven- « toriés, lorsqu'en exécution d'un résultat du con- « seil de S. A. S. du 9 juillet 1749, j'ai reçu, en 1755 « et 1757, les titres de ces deux dépôts, pour en « faire faire les sommaires au bureau du service, « dont la direction me sera confiée et tous ces « titres ensemble, forment le présent inventaire....

..... « Il y a aussi quelques titres du domaine « de Romorantin, aux archives des chambres « d'Orléans, qui sont compris en l'inventaire parti- « culier que j'ai fait des titres de ce dépôt, et il me « faut recevoir encore quelques-uns, au greffe du « bureau des finances, qui m'ont été remis en 1754, « avec plusieurs autres concernant le duché d'Or- « léans.

« J'ai formé, de ces titres, un recueil de douze « volumes in-f°, dont les titres de Romorantin en « composent un, et lorsqu'au mois de juin 1757, « j'irai occuper le bâtiment des archives que Mon- « seigneur le Duc d'Orléans a fait construire, j'irai « déposer à ces archives les titres du domaine de « Romorantin, avec les autres titres de l'apanage « qui estoient en ma possession. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Concession a titre d'apanage de la chastellenie de Romorantin

Copie d'un arrêt du conseil d'Etat, en date du 24 avril 1672, portant évaluation des revenus des domaines de la chastellenie de Nemours, Dourdan, Romorantin, Romorantin-Crouy et Folembrai.

Copie imprimée des lettres patentes, du même jour 24 avril 1672, portant concession pour supplément d'apanage à Monsieur, Frère Unique du Roy, des domaines de Nemours, Romorantin, Dourdan, Crouy et Folembrai.

A cette copie est annexé le fragment d'un mémoire contenant la description historique du comté de Romorantin.

M. Le Clerc donne ensuite le compte détaillé des pièces contenues dans les archives qu'il est chargé de classer.

Le travail intéressant pour nous, commence à l'article intitulé : « *Titres particuliers concernant les fiefs mouvants de la chastellenie de Romorantin.* »

Paroisse de Billi Balaines. F. et h. le 24 avril 1403, par Jean Diebles, écuyer, de Chossel de Balaines, 20-30 juin 1434.

F. et h. le 13 août 1523 par Pierre Diebles, écuyer, du lieu de Balaines. Id. F. et h. du 10 décembre 1533. Id. F. et h. le 8 mars 1554. Id. F. et h. le 17 juillet 1579 de ladite seigneurie de Balaines.

Dimes de Balaines : Aveu du 20 juin 1512, par Guillaume de Berserolles.

Aveu le 14 juillet 1580, par Valentin Ouvrai. Id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le 27 août 1586: F. et h. par Valentin Ouvrai. Offres de foi, le 28 avril 1592, par Catherine Ouvrai, veuve Adrien Molanger. O. de f. le 28 juillet 1592, par Jacques Antoine, comme ayant épousé Catherine Ouvrai.

Paroisse de Gy ou Gi. — Dixme de la Receumptre. Av. le 29 novembre 1443, par Jean Dubreuil, conseiller du Roy, partant, par moitié, avec le commandeur de Saint-Mars d'Orléans, qui a moitié, et avec la femme de Jean Desbarres qui a l'autre quarte partie. Ledit aveu rendu à Alips de Bois-Simon, à cause de son lieu de Bois-Simon.

Même paroisse. — Dîme de la Tiercerie. A. le 3 mai 1628, par Georges Guyard, procureur à Romorantin. les deux tiers appartiennent au prieur de Gi. du quart dans les trois quarts indivis de la dime de Balaines et de deux étangs, censives, prés et terres en la paroisse de Montault.

A. le 18 février 1686, par Louise et Charlotte Trotereau.

A. le 6 juillet 1705, par Louise Trotereau et Pierre Laurent, à cause de Charlotte Trotereau, sa femme, desdites dîmes et de l'étang du Monceau, en la paroisse de Montault.

Paroisse de Gièvres. — Dimes et terrages de Gièvres, la Gaucherie, la Berthelotière, et de la Berreurie.

A. et dénombrement, le 27 juillet 1513, par Mme Philippe de Nuisement, veuve Emeri Arrault, écuyer, seigneur de la Gaucherie. Id. le 7 août 1518, par ladite dame veuve Arrault.

F. et h. le 27 août 1604, par Claude de la Cabe, pour les fiefs et censives de la Berruerie et de la Berthelotière.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

O. de f. et h. le 9 novembre 1627, par Pierre Le Clerc, élu en l'élection de Romorantin, pour raison des censives de la Berthelotière et de la moitié du quart de prés, appelés le pré de la Salbardinière, en la paroisse de Gièvres.

Censive de la dîme de la Jaugi, autrement de la Jarie.

F. et hommage, le 20 août 1403, par Pierre de Vaulx, de ce qu'il peut tenir de la chastellenie de Romorantin.

F et h., le 5 août 1431, par Jean de Vaulx, écuyer, de la dîme de Jaugy. A et B. le 16 juillet 1432, par ledit sieur de Vaulx, des dîmes de Jaugy. Le 31 août 1442, par Jean de Vaulx, du fief de Jaugy. Id., le 26 août 1444 ; le 3 mars 1447 ; le 3 avril 1448.

A. le 16 juin 1502, par Jean Imbault, marchand, de la dîme et arrive de Jaugi.

O. de F. et h., le 11 juillet 1548, par Jean Bonnestat, de la dîme des grains de Jaugy et de moitié de celle du vin.

F. et h. le 3 avril 1585, par Gabriel Arrault (dîme de Jaugi).

O de F. et h. le 6 mai 1574 par Martin Imbault, (dîme de Jaugy).

F. et h. le 10 juillet 1682, par Simon Gaudré, curé de Gièvres, de la dîme de la Jarie et des dîmes de la Berruerie et de la Berthelotière.

Le 15 juillet 1682, nomination d'homme vivant et mourant par le prieur de Jaugi.

Le 23 septembre 1682, par ledit sieur Gaudret de la dîme de la Jarie, de la Berruerie et de la Berthelotière.

Le 18 juin 1705, foi et hommage, par le prieur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jaugi, des dîmes, censives et héritages dépendant de son prieuré.

La Grange de Redze, av. et dén., le 1er mars 1523, par Jean d'Orléans, éc., du lieu terre et seigneurie de la Grange de Redze, dîmes, bois, prés, vignes, terrages, etc... — Id. Av. et dén. le 16 mai 1572, par Jean d'Orléans, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, de la terre et seigneurie de la Grange de Redze.

Métairie de la Jarie : Av. et dén., le 17 août 1581, par Jean Bonnevrat, laboureur, et Louis Arrault, de la métairie de la Jarrie.

O. de F. et h. le 21 août 1580, par Etienne Auger, du surplus des bois, dîmes etc. de la Jarrie.

A. et P. le 1er mai 1585, par Bonnevrat, Arrault et autres, des dîmes de la Jarrie.

O. de Foi, le 21 décembre 1600, par Grégoire Bonnerat, laboureur, par la moitié des métairie, censives et dîme de la Jarie.

Proc. pour porter foi et hommage, le 28 février 1679, au lieu et place de Gabrielle Rousselet, fille majeure, pour le lieu et métairie de la Jarie.

L'Aunai Picault ; foi et homm., le 20 août 1403, par Pierre Sigoigneau, écuyer, de l'hôtel de L'Aunai, avec ses dépendances.

Av. et dén. le vendredi après la feste de Noël l'an 1432, par demoiselle Marie de Paluau, des dîmes, censives de l'Aunai Picault, la Berruerie et la Berthelotière et de la métairie de la Turpinerie, de la paroisse de Selles en Berri, dîme, censive, etc.

Ancienne copie de l'aveu rendu, le 30 juillet 1462, par Louis de Lussault, écuyer, de l'hôtel de L'Aunai.

O. de F. et h., le 18 septembre 1520, par François

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de-Bourges, écuyer pour la seigneurie de Launai Picault. — Id. le 22 février 1538, par François de Bourges, éc , pour la même seigneurie.

Av. et dén. le 24 janvier 1564 par Jean Arrault, marchand à Selles en Berry, pour la métairie de Launai-Picault.

O. de F. et h. le 17 mars 1571, par Jean de Perci, écuyer, pour le lieu de Launai Picault. — Id. le 17 oct 1571.

O. de F. et h. le 26 août 1576, par Jean Colas, laboureur, et demoiselle Marguerite de Maulevrier, sa femme, pour la moitié du lieu de Launai-Picault.

F. et h. le 3 avril 1585, par Gabriel Arrault, pour la mét. de Launai Picault.

O. de F. et h. le 5 septembre 1587 par demoiselle Etiennette de Maulevrier, veuve du sieur de Perci, pour raison du lieu seigneurial de Launai Picault. Id. par ladite dame, veuve, pour moitié de Launai Picault le 4 avril 1591.

Av. et dén. le 21 juillet 1665, par le curateur des enfants mineurs d'Etienne Chéreau et de Marie Curault (ou Arrault), de la métairie de Launai Picault.

F. et h., le 23 mars 1677, par Nicolas Sain, écuyer, pour la métairie de Launay-Picault.

F. et h., le 16 juin 1679, par Claude et Nicolas Sain, de ladite métairie de Launai-Picault.

A. et dén. le 14 juillet 1679, par les mêmes.

F. et h., le 28 juin 1737, par Joseph Monot, chevalier, de la terre et seigneurie de Launai-Picault.

Le Luc : f. et hom., le 24 août 1403, par la cour de Michel Grossin, de la moitié de la terre du Luc.

Av. et dén. le 18 juin 1449, par Jean Divon et la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

veuve Paris, de la moitié, par indivis, des dîmes, censives, etc,, des droits seigneuriaux, dépendant du fief du Luc.

Av. et dén. le 12 octobre 1572, par Jacques de Launai, écuyer des dîmes, censives du Luc, de la terre et seigneurie de la Prévostière et de la censive du Vivier, le tout situé en la paroisse de Gièvres.

Av. et dén. le 19 mai 1588, par Simon Le Clerc, de la métairie du Luc, des dîmes et censives de la Berruerie et de la Foucherie.

Of. de f. et h. par ledit Simon Le Clerc, le 19 mai 1588, par la cour et seigneurie du Lac.

F. et h. le 19 décembre 1678, par Jacques Le Clerc de Doüy, c[r] au présidial d'Orléans, de la métairie du Luc.

A. et dén. le 6 décembre 1679, par le sieur Le Clerc de Doüy, de la métairie du Luc.

La Prévostière : of. de f. et h. le 22 avril 1677, par René du Lac, chevalier, pour raison du lieu de la Prévostière.

F. et h. le 8 juin 1705, par la marquise de Béthune, des cens et seigneuries de la Prévostière, de la Grange de Rheze, et Monceaux, Balaines, dîmes et censives de la Jarie, la Berruerie et la Berthelothière.

Foi et hommage, le 20 janvier 1736, par les enfants de M. Le Bret, premier président au parlement de Provence, des mêmes fiefs.

Requête, par Paul-Cardin Lebret, premier guidon de chevau-légers, pour luy et ses frères, pour payer le profit de rachapt, pour raison du décès de Cardin Le Bret, leur frère aîné (moitié du fief de la Prévostière).

Prés de la Salbardinière :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aveu, le 14 mai 1586, par Jacques Meignen, notaire royal, à Romorantin, de la moitié de la pièce de pré appelée la Salbardière.

Offre de foi et hom. le 13 avril 1587, par Jacques Turmeau, avocat, à Romorantin, pour l'autre moitié.

F. et h. le 22 avril 1677, par Gabriel Pineau, seigneurie de Vauruaux. Id. le février 1679, aveu.

F. et h. le 14 août 1679, par les prieure et religieuses de l'abbaye de Massé.

Av et dén., le même jour par lesdites. Id. le 8 juillet 1705 f. et h.

Paroisse de Langon. Le Lyot :

Vidimus du 30 juin 1404, f. et h. le 24 août 1403, par décret, Lejai, écuyer, pour le lieu de Lyot. — Av. et dén. le 28 mai 1519, par Charlotte d'Argouges, veuve de Philippe du Moulin, chevalier, chambellan du Roy, de la terre et seigneurie du Lyot, garenne, bois, etc., péage de Villefranche, et ledit droit de pêche, sur la rivière du Cher.

F. et h. le 16 juillet 1571, par Jacques d'Estampes, chevalier de l'ordre du Roy, de la terre et seigneurie du Lyot.

Of. de f. et h. le 1er juin 1633, par Jacques d'Estampes, chev. de l'ordre du Roy, de la terre et seig. du Lyot.

5 avril 1633, f. et h. par le sieur Brûlart, secrétaire d'Etat, à cause de dame Charlotte d'Estampes, son épouse.

F. et h. de la terre et seig. du Lyot, le 1er octobre 1683, par Charles d'Estampes, marquis de Maulni.

Bail à rente, le 4 septembre 1775, par la dame veuve du sieur François d'Estampes, à Macé Gi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rault, du moulin de Villefranche, autrement dit de Saint-Julien, dépendant de la terre du Lyot.

Procédure sur saisie féodale, du 18 décembre 1683, entre le procureur du Roy et les chanoines de la sainte chapelle de Bourges, seigneurs de Graçay.

Paroisse de Lanthenai. — La Cotentinière, autrement les Yvolleries et Courmain :

Av. et dén le 10 juin 1519, par Jean Basmeu, marchand à Romorantin, du lieu et marais de la Cotentinière, autrement les Yvolleries, bâtiments, etc.

Of. de f. et h. le 9 octobre 1570, par Jean de la Bonne, tanneur à Romorantin.

Of. de f. et h. le 2 octobre 1585 de Louis de la Bonne, pour deux tiers de la métairie de Courmain.

Of de f. et h. le 25 juin 1616, par François Gervaise, cirier à Romorantin, pour le petit Courmain.

Av. et dén. par ledit Gervaise, le 28 juillet 1616.

Of. de f. et h. le 28 décembre 1619 par Louis de la Bonne, tanneur à Romorantin, pour la métairie de Courmain. Av. et dén. du même, le 11 août 1620.

Le 28 novembre 1623, off. de f. et h. par le curateur des mineurs de Jean de la Bonne.

Le 9 juillet 1705, f. et h. par François de la Chasères, proc. du Roy, en l'hostel de ville de Romorantin, pour la métairie de Courmain et le censif de Champleroy, autrement des Meignens, en la ville de Romorantin.

Le 22 décembre 1749, f. et h. par François Mallaud, greffier en chef du consulat d'Orléans, du lieu de Courmain et de la dîme de la Corentinière.

La Dabinerie. — Le 2 juillet 1518, aveu par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierre Drouin de la moitié d'une terre appelée la Dabinerie.

Aveu ce même jour, par Jeanne Drouin, veuve Etienne d'Orléans, pour l'autre moitié de ladite pièce de terre

Le 19 avril 1541, aveu par Michel de Vaulx, pour la moitié de ladite pièce.

Of. de f. et h. le 2 janvier 1551, par Jean Drouin, pour l'autre moitié.

Le 19 juin 1554, off. de foi par ledit de Vaulx, pour la moitié de ladite pièce.

Le 17 juillet 1554, aveu pour ladite.

Le 29 octobre 1612, aveu par Jean Bonnin, pour ladite pièce.

Dîme et censive de Bardineau et l'Etang des Landes :

Le 28 août 1707, aveu par Mlle Françoise de Rodes, desdits biens.

Dîme de Monceaux :

Le 2 juillet 1446, aveu par Jacquette Bassonne, épouse de Bertrand de Cloé, écuyer, à Olivier Brachet, élu de Remorantin.

Le 22 juin 1571, par Louis Arrault, marchand à Romorantin.

4 juillet 1571, off. de foy par ledit.

La disme de Monceaux :

Le 6 août 1593, off. de f. par Jean Taureau, praticien, pour la moitié d'une demi-dîme, à partager avec le chapitre de Romorantin, qui a l'autre moitié.

Le 3 avril 1683, av. et dén. par Denis Pasquier, drapier à Romorantin, de la moitié de ladite dîme. Id. f. et h. dudit, le 12 oct. 1707.

Le 5 octobre 1727, f. et h. du quart de ladite dîme par Louis Pasquier, cardeur ; f. et h. ledit jour, par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les mineurs Chassin, pour le quart de ladite dîme.

Le 12 oct. 1682, f. et h. par Denis Pasquier, marchand, de la moitié de la dîme.

Etang de Montault, autrement de Bastardes :

Le 18 mars 1448, lettres de vidimus de f. et h. du 4 mars 1447. par Jean de Sansai. pour l'étang de Montault.

Of. de f. et h. le 26 mars 1543, par René de la Vauve, éc , pour l'étang de Montault, autrement de Bastardes. Of. de f. et h. dudit, le 1er oct. 1573.

Le 20 janvier 1586. Of. de foi par François de la Vove, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre pour ledit étang.

Le 29 mars 1645, of. de f. pour ledit étang, saisi sur Louis de la Vove.

Le 24 décembre 1704, f. et h. par Georges de Lissoir, chev., pour ledit étang.

Les Landes. — Aveu sans date, par le sieur de Rodes de Longueville, pour la métairie des Landes.

Le 20 décembre 1703, foi et h. par François de Rodes, écuyer, pour ladite métairie.

Le 11 juillet 1712, foi et h. par Jean de Rodes, écuyer.

Longueville (reporté paroisse de Pruniers) :

Le 6 août 1521, av. et dén. par Charles de Barbenchon, écuyer, du lieu seigneurial de Longueville, métairie et dépendances. Foi et h. dudit, le 22 juillet 1560. Av. et dénom , le 2 oct. 1560, par ledit.

Le 9 juin 1608, offre de foi et h. par demoiselle Louise de Barbenchon (Barbanson , veuve de Christian de Rodes, docteur en médecine, pour la seigneurie de Longueville.

Le 18 mars 1610, of. de f. et h. par Robert de Francières, éc., et Chrétien de Rodes, éc., pour ladite seigneurie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 26 novembre 1627, of. de f. et h. par Chrétien de Rodes.

12 février 1679. f. et h. par Valérien de Rodes, éc., pour la seig. de Longueville, la métairie des Landes, paroisse de Lantenai, et celle de la Payère, paroisse de Pruniers.

Id. f. et h. dudit sieur, le 24 avril 1679, pour le lieu dit Le Coudrai-Baucher à Romorantin.

Le 1er juillet 1680, aveu par le sieur de Rodes, pour la seig. de Longueville et de la Payère.

Monceaux : le 25 août 1381. aveu par Barthelemy Basson (ou Rafron), bourgeois d'Issoudun, du moutier de Monceaux.

Av. le dernier février 1403. par Jean Basson

Lettres de vidimus du 2 octobre 1414, le 31 j. 1442, par Gillet de la Grée f. et h. de la terre de Monceaux.

Lettres de vidimus, foi et hommage le 2 octobre 1448, par Bernard de Cloüé.

Foi et hommage, le 5 mars 1447, par Olivier Brachet.

Av. le 10 juillet 1448, par ledit Brachet.

Foi et h. le 21 août 1498, par Jacques de Cloüé.

Maison, paroisse de Lanthenai, aveu le 7 août 1383, par Pierre Cado.

Vignes au clos de Verdon : of. de f. le 20 juin 1571 par René de Damps, sommelier du gobelet du Roy.

Ext. d'aveu, fait le 17 juin 1581, par la veuve dudit de Damps, à Pierre Galus.

Assig. donnée le 20 février 1595. par le procureur du Roy à la veuve dudit Galus.

Paroisse de Lassai : — Lagrange de Lassai, autrement la Rigaudière (métairie).

Lettres de vidimus du 21 février 1403, foi et hom-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mage par Etienne Latrie, pour la grange de Lassai.

Lettres de vidimus de foi et homm. le 5 août 1431, par Jean de Valenciennes, écuyer, comme ayant épousé ladite Catherine Latrie.

Av. et dén. le 18 juillet 1439, par ledit Jean de Valenciennes Id. le 18 juin 1434.

F. et h. le 21 avril 1677, par Silvaire Macaire, de la métairie de la Rigaudière.

F. et h. le 22 mars 1679, par Jean Thuault, à cause de Catherine Macaire.

Av. et dén. le 22 mars 1679, par ledit Thuault.

Acte de souffrance accordé, le 25 juin 1686, à Sylvain Thuault, mineur.

F. et h. le 19 octobre 1686, par ledit Sylvain Thuault. Id. le 19 novembre 1703, par ledit.

Exp. de foi et hommage du 2 août 1738, par François Thuault.

Cop. coll. de la vente faite le 14 novembre 1741, par Jean Thuault à Jacques Savart, écuyer, des dites métairie et censive, pour la somme de 6618 l.

Le Moulin :

Avis des officiers de justice de Romorantin, sur la demande faite par le seig. de Moulin à M le Comte d'Angoulême, aux fins de concession de la justice haute, moyenne et basse dans l'étendue de la terre de Moulin.

Concession desdites justices, le 2 octobre 1490, à la charge par ledit sieur de Moulin, de tenir sa terre de Moulin, de franc aleu et fief de la chastellenie de Romorantin. Permission donnée audit sieur, le 10 du même mois, par le Comte d'Angoulême, de fortifier le lieu de Moulin. Lettres de confirmation desdites concessions, en novembre 1498. Enreg. desdites lettres, tant en la chambre des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comptes de Blois, qu'au bailliage de la même ville, les 18 novembre 1498 et 29 janvier 1503.

Aveu et dén. le 20 janvier 1490, par Philippe du Moulin, écuyer, de la terre, seigneurie, maison seigneuriale, fors, prés, etc., justice.

Le 28 mai 1519, aveu et dénombrement par Vincent Dupuy, chevalier, à cause de demoiselle Marguerite du Moulin, son épouse, pour la terre du Moulin

Le 30 juillet 1593 offre de foy par Philbert d'Auchi, chevalier, à cause de dame Marguerite du Puy, sa femme, pour moitié de la terre et seig. de Moulin, de Montgouaulx, la Berthinière, dixmes de Fresnes, etc., annexées à ladite seigneurie de Moulin.

Le 23 juin 1594, of. de foy par Gaspart du Lac, à cause de dame Charlotte du Puy, sa femme.

Aveu et dén. le 24 novembre 1687, par les enfants et héritiers de Pierre Valerand de Barbanson, chevalier, de ladite terre et seigneurie du Moulin.

Le 15 juin 1711 foi et hommage par François d'Aurai, écuyer, à cause de dame Marie de Barbanson, son épouse, de la métairie de Launai.

F. et homm. le 26 mai 1728, par Jacques Savart, écuyer, à cause de dame Louise-Thérèse de Barbançon, son épouse, pour la terre et seigneurie du Moulin et autres fiefs.

Saisie féodale le 30 juillet 1728. Av. et dén. le 27 oct. 1729 par ledit sieur Savart. Pièces concernant la terre du moulin et la qualité, prétendue par le sieur Savart, de fondateur de l'église de Lassai.

La Robetière : foi et h. le 23 oct. 1455, par le Comte d'Angoulême, du lieu de la Robeterie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Av. et dén. le 28 juin 1519 par Charlotte d'Argouges veuve Philippe du Moulin, chevalier, chambellan du Roi du lieu de la Robetière, bâtiments, terres, etc..., métairie de Beauregard, étang Besaud, etc.

Aveu le 12 janvier 1723 par Jacques Savart, écuyer, de la moitié du moulin et étang appelés Bézard.

La Valinière : foi et homm. par Mathelin Grossin, écuyer, de la moitié de la métairie de la Valinière, dime 8e du lieu du Luc et de celui de Longueveau.

Av. et dén., le mercredi jour des Cendres 1403, par Mathurin Grossin et Pierre de la Morinière, du lieu de la Valinière.

Cop. coll. des foi et hommage, le 8 mars 1409, du lieu de la Valinière.

Av. et dénombrement, le mardi après la saint Jean-Baptiste. an 1425, par Etienne de la Morinière pour moitié de la Valinière et du grand étang de Riobert.

Av. et dén. par ledit, le 16 juin 1432, pour la moitié de la Valinière.

Le 21 juin 1434, av. et dén. par Jean Billon, de l'autre moitié de la Valinière.

Off. de f. et h par ledit, le même jour.

Aveu, le 20 février 1436 par Jean de Valenciennes, écuyer, de la moitié de l'étang de la Valinière.

Of. de f. et h. le 11 juillet 1438. par la veuve du sieur de Valenciennes, pour ce qu'elle peut avoir en fief du chastel de Romorantin.

Av. et dén. le 9 juillet 1439, par le tuteur des enfants mineurs d'Etienne de la Martinière, de la moitié du lieu de la Valinière.

Av. le 18 juillet 1459, par ladite dame, veuve du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sieur de Valenciennes, de la moitié de l'étang de la Valinière.

Av. et dénomb., le mardi après Pâques charnaux, l'an 1443, par Jean de la Martinière, de la moitié de la Valinière, de la moitié de l'étang Maugier, autrement de Riobert, censives et dépendances, etc.

Lettres de vidimus de f. et h., le 4 mars 1447, par Nicolas Bellon, de la moitié du lieu de la Valinière.

Av. et dén. le 25 juillet 1451, par ledit Bellon, de la moitié du lieu de la Valinière.

Av. le 29 juin 1519, par Jeanne de Valenciennes, veuve Antoine Lesbahy, écuyer, de la moitié de l'étang de la Valinière et d'un tonneau de vin, de rente, à prendre sur la dîme de d'Estréchi, dépendant de la terre du Lyot.

Paroisse de l'Hospital : off. de foi et homm., le 27 juillet 1330, par Jean Boureau, pour 4 journaux de prés.

Paroisse de Marcilli en Gault. La Blanchardière:

Cop. d'av. et dénomb. du mardi devant la Pentecoste, l'an 1343, par Geoffroy Blanchard.

Let. de vidimus du 14 février 1403, du 11 août par Geoffroy Joffrin, du lieu de la Blanchardière.

F. et h. du 12 mars 1409, par Geoffroy Joffrin, du lieu de la Blanchardière, des fiefs de la Grange, de la Roche aux Grésillons.

F. et h. le 30 août 1442 par Etienne Joffin *(sic)* du lieu de la Blanchardière, du fief de la Cornillière, de la Roche des Grillons *(sic)*.

Av. et dén. le 13 mai 1523, par Pierre Huet, de la Guillotière, de Parni, du lieu de Blanchardière.

Aveu, le 6 mai 1586, par Jean et Anne Du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chesne laboureur, d'une maison au village de la Blanchardière.

Aveu le 14 novembre 1594, par François Gaultier, laboureur.

Of. de F. le 3 avril 1619 par Jacques Thiellai, à cause de Marie Gaulthier, sa femme, pour une maison, cour, jardin au lieu de la Blanchardière.

Av. le 11 oct. 1652 d'une maison, cour, jardin, acquise dudit sieur Thiellai.

Av. le 18 juin 1680, par Jean de Brinai, avocat à Romorantin, ayant pouvoir d'Isaac Bourillier, d'une maison, appelée la petite Blanchardière.

F. et h. le 19 novembre 1703, par Pierre Sébille, du lieu de la petite Blanchardière.

Dîme de Verrière (paroisse de Marcilly en Gault):

Av. et dén. du 18 novembre 1682, par Marie Thiellai, de la moitié de la dîme de Verrière, qui se lève, paroisse de Marcilly de Gault, Neung et Tremblevif.

Foi et hommage, le 22 juin 1707, par le syndic du chapitre de Romorentin, pour la moitié de ladite dîme.

Etang de Fontenilles, paroisse de Marcilly en Gault :

Lettres de François Ier en date du 29 janvier 1538 et 29 oct. 1540 portant commission au sieur Violle ou Viole, maître des comptes, à l'effet. de, par luy. procéder, au nom du Roy, à l'acquisition des héritages nécessaires, pour l'agrandissement du parc de Chambort.

Acquisition faite, par ledit sieur Viole, à titre d'échange, le 30 octobre 1540. de Jean Vaillant curé de Saint Paul, à Orléans. Pour prix de ces héritages, le sieur Viole cède audit Vaillant, l'étang

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Fontenille, en la paroisse de Marcilly, rachetable néanmoins à perpétuité pour la somme de seize cent livres, deux arpents de prés à Villervier.

Copie de la vente, faite, le 6 octobre 1560, par ledit sieur Vaillant à Marie Jabin, veuve Claude Vaillant, élu pour le Roy à Orléans, dudit Etang de Fontenilles et de la métairie de Boille, en la paroisse du Puiset, chastellenie d'Yenville.

Copie de l'acquisition, faite à titre d'échange, le 31 janvier 1584, par Sylvain Colas, marchand à Saint-Genou, et Nicolas de Badelard, écuyer, et demoiselle Claude Vaillant, sa femme, dudit étang de Fontenilles.

Of. de F. et h.. le 5 juillet 1584, par ledit Colas, à cause de l'étang de Fontenille.

Of. de F. et h. le 21 août 1591, par Claude Naslin et Claudine Colas, sa femme ; av. le 3 mars 1654 par Marie Boisgueret veuve Robert Collas, procureur fiscal de la seigneurie de la Ferté Avrain, et Antoine Poüais, chirurgien à Chaumont.

Of. de F. le 8 mars 1670, par Henri Dallie, notaire à Chéniou, pour les deux tiers dudit étang.

Of. de F. et h. le 2 avril 1670, par Jean Naudin, fermier de Courbanton, pour raison de l'autre tiers de l'étang.

Of. de F. et h. le 23 novembre 1671, par François de Boisguéret, écuyer, pour raison de deux tiers de l'étang.

F. et h. le 28 novembre 1703, par Rose Bureau, veuve Henri Dallie, des deux tiers de l'étang.

F. et h., le 17 décembre 1703 par Marie Gallus, veuve Joseph Ruellé, écuyer, conseiller au siège présidial de Bourges, d'un 6e de l'étang.

F. et h. du 15 octobre 1732, par François Gautier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marchand au bourg de la Mothe Beuvron, d'un 6e dudit étang.

Six journaux de prés au-dessous de Fortinville :

F. et h. par Guillot Blanchart, 22 février 1403.

Paroisse de Millançay. La Coutencinière :

Vidimus de f. et h. du 20 août 1403, par Pierre de Monceaux (reporté à la paroisse de Lanthenay.)

Av. et dénombrement de censive et terrage, le 17 mai 1406, par Guillemin de Clouseau, écuyer, de censive et terrage, partissant avec les abbesses et religieuses de N.-D. du Lieu. Id. aveu et dén. l'an 1411, le mardi après Quasimodo.

Etangs de Beaumont et des Boisnoirs : Av. le 1er avril 1572, par Jean Destampes, écuyer, baron de la Ferté Imbault, pour les deux étangs de Beaumont et des Boisnoirs.

F. et h. le 27 juillet 1679, par Jacques de Baffart, écuyer, des étangs des Boisnoirs, sept septièmes de terres et des deux tiers de l'étang de Beaumont.

La Gouschière : — Foi et h., le 22 août 1403, par Huet Lejai, écuyer, d'un hostel et dépendance, à Millançai.

Av. le 3 avril 1519 par Jean de Valenciennes, écuyer, du lieu de la Gouchière, et métairie en dépendant.

Of. de f. le 6 juillet 1564, par René Greslet, écuyer, pour ladite terre et seigneurie.

Av. le 15 mai 1576, par Antoine Greslet, écuyer.

F. et h. le 14 février 1586, par Antoine Charbonnier, avocat à Romorantin ; av. et dén. par le même, le 13 février 1586.

Of. de f. et h. le 8 juillet 1594, par la veuve du sieur Charbonnier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sentence du 17 octobre 1568, condamnant Antoine Greslet à payer le profit de rachat comme héritier de René Greslet, son frère.

Av. et dén. le 16 mai 1651, par Guillaume du Closel, écuyer.

F. et h. par la dame veuve du sieur Claude du Closel, écuyer.

Av. et dén. par la dame veuve du Closel.

F. et h. le 14 juillet 1712 par Jean Le Conte et la dame veuve du sieur de Boisguéret.

F. et h. le 1724 par Valérien de Rodes, chevalier.

La Vicomté de Millançai, autrement dit de Beaumont :

Aveu le 12 décembre 1426 par Jean Le Grier, écuyer, de la moitié de la vicomté de Millançai, du lieu de Beaumont, en dépendant.

Av. et dén. le 3 déc. 1578 par Jean de Maubruny, écuyer, de la moitié de la censive de Millançai. (Aveu rendu au seigneur de Riobert et reçu par luy.)

Of. def. et h. le 30 avril 1594, par Salomon de Fauville, pour le lieu et appartenances de Beaumont.

Anc. cop. de décl. de f. et h., par ledit sieur de Fauville, pour la vicomté de Beaumont.

Id. par Jacques de Baffart écuyer, le 18 mars 1679, pour le lieu de la Vicomté.

F. et h le 24 octobre 1706 par Jacques-Joseph de Baffart, éc., du lieu de la Vicomté.

Seigneurie engagée de Millançay :

Bail à ferme par la dame engagiste de Millançay, le 11 juillet 1632, pour la somme de 300 livres.

F. et h. le 18 octobre 1721, par Charles-Louis Charon, écuyer, gentilhomme ordinaire du Roy, de la terre et seigneurie de Millançay.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Varennes : — Foy. et h. le 21 août 1403, par Guillaume Masme, du lieu de Varennes.

F. et h. le 21 août 1442, par Jean Bouret. Aveu par le même, la veille de la feste Dieu, 1443.

Av. rendu le 20 janvier 1491, par Jean Le Semelier, marchand à Tremblevif.

Cop. d'av. rendu, le 23 mai 1504.

Cop. de f. et h. 19 juin 1518, par Jean Le Semelier.

F. et h. le 18 juillet 1572, par Jean Le Semelier ; av. et dén. le 25 novembre 1592 par le même.

Cop. et donation, faite par ledit, le 28 octobre 1580, à André Le Semelier et Orienne Le Semelier, femme de Guillaume de la Lande, bourgeois d'Orléans.

Av. le 20 avril 1585 par Jean Le Semelier.

Of. de f. et h. le 29 octobre 1591, par André Le Semelier, contrôleur général des finances de la généralité d'Orléans ; av. et dén. du même, le 28 décembre 1591.

F. et h (copie) le 17 avril 1505, par Jean Le Semelier.

Av. et dén le 6 janvier 1567, par Jacques Lesbay, écuyer.

Of. de f. et h. le 24 avril 1608, par Claude Le Semelier, secrétaire de la chambre du Roy.

Of. de f. et h. le 31 janvier 1639, par Henri de la Lande, élu à Romorantin, et Daniel de la Lande, cons. en la prévôté d'Orléans, héritiers de Claude Le Semelier, leur oncle.

F. et h. le 16 novembre 1703 par Paul Roguier, lieut. gén. de police, à Issoudun, pour le lieu de Varennes et six septiers de rente de bled seigle, à prendre sur le moulin de Laumai.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Of. de f. et h. le 22 juin 1712, par Jean-Baptiste Le Féron, chevalier, cons. au parlement de Metz.

Paroisse de Montault : Etang vieil de Briou ou Savelles, terres et seigneuries :

Av. et dén. le 10 juin 1522 par Jacques Turmeau, du tiers de l'étang de Briou, partie d'uue dime, dans les paroisses de Langon, Lhopital et Villefranche.

Of. de f. et h. le 13 avril 1581, par Jean et Georges Guyard, par portion d'étang, terres dime et censives et de l'étang de Monceau.

F. et h. le 4 octobre 1705, par Charles Bricet, élu à Romorantin, pour les estangs vieilz du Bois, du Briou, autrement Savelles, etc.

F. et h. le 15 novembre 1731, par les sieurs Leconte, desdits estangs, etc.

Etang du Monceau :

Of. de f. et h. par Georges Guyard, procureur à Romorantin, pour l'étang de Monceau, censive distraite de celle de Varennes et de la Doubletière.

Foi et hommage de l'étang de Monceaux, par Jacques Guyart, le 23 décembre 1680 ; av. par ledit le 18 avril 1681.

Terre des Cassières : foi le 25 juin 1661, par Mathieu Gautier.

La Flandrinière : of. de f. le 27 janvier 1601 par dame Françoise de Prie, veuve de Jacques d'Orléans, chevalier.

Av. et dén. le 24 mars 1683, par Jean Galus, écuyer, de la censive de la Flandrinière.

Marcignen, 25 août 1403 : Act. div. de f. et h. pa Pierre de Morvilliers, de l'hostel de Marcignen et dépendances ; av. par ledit le dernier février 1403.

F. et h. le 9 août 1431, par la cour dudit de Mor-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

villiers ; av. et dén. de ladite le 16 juillet 1436. — Autre av. et dén. par ladite, le 22 août 1448.

Foi et hommage. le 24 octobre 1455, par Etienne de Morvilliers, écuyer.

F. et h. le 4 avril 1496, par Salmon de Bombelles.

Av. et dén. le 29 octobre 1506, par Salmon de Bombelles, chevalier, premier médecin du Roy.

F. et h. le 2 août 1551, par Claude de Bombelles, écuyer, valet de chambre ordinaire du Roy.

Of. de f. et h. le 21 août 1554, par Gabriel Courieu.

Of. de f. et h. le 8 janvier 1571 par Benoit Deigue et sa femme.

Of. de f. le 6 juin 1606 par Pierre Digue.

Of. de f. le 13 juillet 1645 par Claude Deigue.

F. et h. le 26 février 1677, par Isaac Ledet. Av. et dén. le 15 octobre 1679, par le même.

Acte de souffrance, le 11 juillet 1704, en faveur des mineurs Ledet, pour la terre et seigneurie de Marcignen, et de la moitié de la métairie de Migallier, sise en la paroisse de Villervier.

Riobert et l'étang Maugier, autrement de Riobert.

Av. et dén. le 25 juillet 1435, par Etienne de la Martinière, bourgeois de Romorantin de la moitié de l'étang Maugier, sis près de Riobert, et d'un censive, sur les paroisses de Lanthenai et de Romorantin. Av. et dén. par le tuteur de Jean de la Martinière, le 9 juillet 1439, pour lesdits.

Vidimus de f. et h. le 29 avril 1442, par Jean Martinière (sic).

Av. le 8 juin 1519, par Jean Doigneau, de la moitié de l'étang Maugier.

Of. de f. et h. le 26 novembre 1586, par Paul Galus, pour le lieu de Riobert, du 5e des lieux de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Varenne et des Pelleries, paroisse de Villervier et du lieu de Molaville (paroisse de Soings).

Of. de f. le 10 mars 1606, par Jean Galus, pour le lieu de Riobert.

Aveu et dénomb. par Jean Galus, lieutenant en l'élection de Romorantin, le 7 oct. 1619.

Av. et dén. le 23 mars 1633, par Jean Galus, éc.

Av. et dén. le 16 mai 1729 par Hypolite de Bonafau.

Paroisse de Mur. Boignenceaux, autrement dit Beaujenceaux :

Lettres de vidimus des foi et hommage, du 5 mars 1403, par Jean Prost.

Av. et dén. le 20 février 1403, par ledit Prost.

F. et h. le 13 mars 1409 par Jéan Prévost et Pierre Maréchal.

Av. et dén. le 1er juin 1434 par Jean Prost.

Av. et dén. le 23 juillet 1554, par Pierre Villardri et Maria Barbou ; off. de f. et h. par lesdits, le 1er août 1554.

Of. de foi, le 2 mai 1594, par Louis Boullaye, procureur au présidial de Blois, pour la censive du Glandier, autrement dit Boisjenceaux.

Of. de f. le 23 avril 1677 par la dame veuve du sieur des Roches-Herpin.

F. et h. le 1er mai 1679 par Joseph de Navinault, chev.; av. et dén. par le même, le 9 février 1680. Id. Foi et h. du 18 nov. 1705.

La Berthinière (paroisse de Mur) était plein fief de la Cour :

Av. et dén. du 28 mai 1510, par Philippes de Molin, chevalier, chambellan ordinaire du Roy, et Vincent Dupuy, chevalier, à cause de dame Marguerite de Molin, son épouse, des métairies, d'une censive, etc., de la Berthinière.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Court : vidimus du 20 août 1403, par Jean Le Bugle.

Av. et dén. par Jean Douques, écuyer, à cause de demoiselle Marie Le Bugle, son épouse, du lieu de la Cour, le 23 novembre 1433.

Lettres de vidimus de f. et h. du 5 août 1431, par le tuteur de Jean Le Bugle.

Lett. de vidimus du 21 juillet 1443, par Jean Le Bugle, av. et dén. le 11 mai 1445, par Jean Le Bugle, écuyer.

Dime de Picheri : F. et h. par Pierre Pesnin. Aveu dudit, le 21 juillet 1411.

F. et h. le 28 août 1431 par Jean Brissault, av. dudit, le 11 janvier 1433.

Av. le 7 juin 1519 par Grégoire Marie, notaire à Romorantin. F. et h. dudit, le 3 avril 1585, par Etienne Rousseau.

Of. de f. et h. par Zacharie Dupont, écuyer.

F. et h. le 18 mars 1679, par Nicolas Dupont.

F. et h. le 14 novembre 1703, par Nicolas du Pont, écuyer.

Dismes de Ronzelles ou Ronzerelles :

Av. le 28 mai 1519, par Charlotte d'Argouges, veuve de Philippe du Moulin, chevalier.

Dimes de la Tiercerie : av. le 26 août 1461, par Mathieu Hubin, écuyer, de la 8e partie de ladite dîme.

Aveu le 13 août 1512 par Robert de Fonteni, écuyer, seigneur de Courbanton, de la 6e partie de cette dîme.

La Grange et la dîme de Mur, autrement dit de Feuillai et dépendances :

Aveu le 13 août 1512, par Robert de Fonteni, écuyer, du 4e de la dîme de Tullai, Le Noyer, autrement la dîme de la Grange.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

28 mai 1519. Dénomb. par Charlotte d'Argouges, veuve de Philippe de Molin, chev., des métairies de la Grange et du trois quarts de la dîme de Teillai.

Of. de f. et h. du 27 décembre 1641, par Anne de Meaux, veuve du sieur Pierre des Roches Herpin, pour la métairie, censive, etc., dîme de la Grange.

Paroisse de Neung, censives d'Azaines et du Ruau :

F. et h., le 13 août 1549, par Jean Jabin.

Of. de F. et h. le 26 juillet 1583, par Louis de Courcelles.

Av. et dén. le 18 mai 1658, par Honoré Calles, marchand à Paris.

F. et h. le 11 juin 1679 par Henri Calles, bourgeois de Paris ; av. et dén. par ledit, le 7 novembre 1679.

Censive de la Blanchardière et estang du Mesnil, dépendant de la terre de Marcheval :

Of. de f. et h. le 25 mai 1658, par Jacques de Varade, chevalier, seigneur de Marcheval. — Av. et dén. du 13 avril 1661, par ledit.

Paroisse de Pruniers. Seigneurie de Bastardes :

Av. et dén. du 22 juin 1521, par Jacques d'Orléans, écuyer, de la terre et seigneurie de Bastardes. Av. et dén. le 10 mai 1572, par Jean d'Orléans, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roy.

Aveu et dén. le 3 novembre 1684, par demoiselle Bonaventure de Pontcastel, des dîmes terrage, étang, de la Bassecour (dépendant de Bastardes).

F. et h. par dame Anne de Ponthieu, épouse, non commune en biens, de Charles Guyot, écuyer, le 8 juillet 1755, pour le grand Etang de Bastardes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Champleroy : pour partie, décl. fournie. le 7 mars 1539 par Jean de Barbançon, écuyer, de la terre et seigneurie de Champleroy, ladite terre, tenue en fief, partie du Roy, et partie d'autres seigneurs.

F. et h. le 27 juillet 1734, par Jean René Galus, écuyer, chastelain de Romorantin, et dame Jeanne Renée de Barbançon, son épouse, des seigneuries de Champleroy et de Bastardes, de la métairie des Pelleteries, paroisse de Villervier.

Aveu et dén. par ledit, le 22 juin 1742.

F. et h. le 15 juillet 1734, par Pierre Hernault. écuyer, et dame Ursule de Barbançon, son épouse, et demoiselles Madeleine, Charlotte et Renée de Barbançon.

Etang de Ponceau : — Foi et h. le 21 octobre 1687, par Guillaume de Besnard, écuyer, capitaine au régiment d'Auvergne

Bail à rente, le 3 avril 1747, à demoiselle Madeleine de Barbançon, de Champleroy, du quart de l'étang, appartenant au domaine, à la charge de la foi et de cent sols de rente.

Moulin de la Fosse : — Réparations. 16 octobre 1739.

Ville et paroisse de Romorantin. – Berthouclot :

F. et h. le 12 février 1683, par Pierre Normand, marchand, d'une maison au Bourgeau, au bout de la rue des Jeannettes, au lieu appelé Berthouclot.

F. et h., le 13 avril 1683, par Jean Nerault, marchand, d'un jardin au Berthouclot. Av. par ledit., le 28 mai 1683, dudit lieu.

F. et h. le 14 juillet 1683, par Jean Rabier, d'un autre jardin, audit lieu.

F. et h., le 26 février 1704, par Jacquet Chayer, d'une maison et de terres, audit Berthouclot.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F. et h. le 27 février 1705, par Pierre Normand, contrôleur au grenier à sel de Romorantin, de 10 livres de rente foncière, achetée de Jean Blanchard, à prendre sur une maison et jardin au Berthouclot.

F. et h. le 24 octobre 1727, par Jean-Baptiste Normand, marchand, de ladite ville.

F. et h. du 4 juin 1737, par François Auger, marchand drapier, pour un jardin audit Berthouclot, acheté de Claude Desniau.

La Cabotinière, autrement la Gourdonnerie ou la Frouinerie :

Of. de f. et h. le 7 décembre 1650, par Michel Gourdon, président au grenier à sel de Selles en Berri : pour des maisons, bâtiments, jardins, appelés la Gourdonnerie et vulgairement la Frouinerie, le tout, en un tenant, en l'Isle Marin.

F. et h. dudit, le 11 janvier 1679.

F. et h. le 27 février 1705, par Jacques Hélie.

Cursive des Drolins, autrement carroir Bonneau :

Lettres de vidimus des f. et h. du 10 octobre 1436, par Dlle Jeaunette Berruyère, veuve de Pierre de Villerai, écuyer, pour raison d'un petit fief appelé le fié du Quarré-Bonneau de Romorantin. Av. le dit jour, par ladite dame dudit lieu. Vidimus du 12 novembre 1444, relatif au 10 août 1442. Id. du 20 mai 1447, et du 6 mars 1448, aveu et dén. du 6 novembre 1444.

Av. et dén. le 11 février 1518, par Jean Labbé et Thomas Robin, des cursive et dîme du Carroir-Bonault.

Av. et dén. le 2 juillet 1525, par André Drolin, des maison, terre dîme et cursive. Id. le 11 1540, par François Drolin, orphebvre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Echange, le 8 mars 1584, entre Adrien Guéret, marchand, et Jean Paillason, orphebvre ; saisie féodale, le 21 avril 1586, du censif du Carroir Bonneau, autrement des Drolins.

O. de f. et h. par Jacques Millet, pour le censif des Drolins, le 20 novembre 1636.

O. de f. et h. le 3 juillet 1642, par Vincent Plonard, à cause de Hélène Millet, sa femme.

Censive et dîme des Bercieux. — Av. et dén. le 2 octobre 1444, par Etienne Mignon, de la moitié des dîmes et censive de Bercieux ; l'autre moitié, appartient au domaine, pour la censive ; à l'Hôtel-Dieu, pour la dîme.

F. et h. le 5 juin 1448, par ledit Mignon.

O. de foi et hom. le 13 avril 1571, par François Morin, pour un tiers de la moitié de ladite censive. Offre de foi et h. par ledit, ancien tuteur de Jean Guerreau, le 26 du même mois et an.

O. de f. et h. le 30 avril 1571, par Raphaël Marchant, pour une portion des dites censive et dîme.

O. de f. et h. le 30 mai 1583 par Madeleine Porcherat, femme de Jean Lejay.

O. de f. et h. le 4 septembre 1627, par Antoine Croiset, docteur en médecine, pour moitié de ladite censive, Av. et dén. le 8 juillet 1628, par ledit.

F. et h. le 5 janvier 1682, par Joseph de Launai, président de l'élection de Romorantin, pour la moitié de la dîme des Bercieux, autrement dite des Orceux.

Quittances des droits de francs fiefs (31 juillet 1699 et 25 février 1705) par Nicolas Garnier, pour raison de moitié de la dîme des Bercieux.

Censive des Brachet : acquisition et titre d'échange, le 14 janvier 1595, par Louise Brachet,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

veuve Claude Paion, avocat à Romorantin et Michel Brachet, de la censive des Brachet. Off. de foi et h. de ladite dame, le 5 septembre 1597.

Of. de f. et h. par Michel Paion, contrôleur au grenier à sel.

F. et h. le 12 février 1680, par Michel Paion ; capitaine au régiment de Florensac, av. et dén. le 31 mai 1683, par ledit sieur du Héreau de Monceaux, paroisse de Lanthenai.

F. et h. le 22 juin 1705, par Claude Deigue.

F. et h. le 15 décembre 1739, par Jacques Hélie, Meunier.

Censive des Meignens, autrement dite de Champleroy :

Of. de f. et h. le 20 novembre 1550, par Galois Meignen, notaire à Romorantin.

F. et h. le 16 janvier 1409, par Gustave Serbellault.

Av. et dén. le 1er décembre 1689, par ledit.

Censive des Turmeau : aveu par Paul Agar, écuyer, sieur du Tureaux.

Le Coudrai-Baucher : foi et hommage, le 8 juillet 1707, par dame Marie-Aimée du Chemin et Françoise de Rodes pour une place, ci-devant en maison, appelée le Coudrai-Baucher, pour prés, vignes et étang, ès paroisses de Lanthenai et de Pruniers.

Aveu le 28 août 1707, par ladite dame Duchemin.

F. et h. le 18 décembre, par Damien Ondé, élu à Romorantin.

Lusignan : f. et h. le 7 juillet 1819, par les administrateurs de l'hôtel Dieu de Romorantin, pour une maison et jardin appelés : la maison du Lusignan.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Copie d'of. de foi du 17 août 1547, par Jacquette Constade, femme de Nicolas Carré ; saisie féodale de la maison de Lusignan, faite le 14 février 1586, sur la veuve Robert Gauvignon. Aveu par ladite, le 30 avril 1588.

Of. de foi, le 8 août 1682, par Pierre Guyon, tessier.

Maison en l'Isle Marin ;

Fragment d'ancien aveu, rendu par Jacques de Barbanchon, écuyer, d'une maison, sise en l'Isle Marin.

Adj. faite. le 30 mai 1517 d'une pièce de verger, à Jean Mallepeine, vendue par Catherine Bruère.

Av. et dén. le 7 juin 1519, par Jacques Brachet, licencié ès lois, d'une maison en l'Isle Marin.

A qui d'un bail à rente, fait le 6 mai 1561, par la veuve Coeffier, à Jean Trotereau, d'une maison et courtil, en l'Isle Marin, terres et fief du Roy.

Cop. de la vente, faite le 7 mai 1561, par ladite veuve Coeffier audit Trotereau.

F. et h. par Jean Trotereau, élu à Romorantin, le 15 janvier 1586.

Of. de f. et h. le 12 décembre 1586, pour les enfants mineurs dudit Trotereau.

Of. de f. et b. le 1er avril 1613, par Jean Gourdon, marchand à Romorantin.

Of. de f. et h. le 16 novembre 1653, par la veuve Robineau.

F. et h. le 24 mars 1639, par Pierre Robineau. Aveu du même, le 24 mars 1699.

F. et h. le 26 février 1705, par Jean Charière.

F. et h. le 12 décembre 1749, par Charles Le More Pierre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F. et h. le 29 novembre 1421, par Charles Le Mor, marchand drapier.

Une maison de la rue Notre-Dame :

Aveu le 7 décembre 1680, par Jean Le Cour, sieur de la Dabinerie.

F. et h. le 14 juin 1737, par Jean-Baptiste Normand, Md de Romorantin.

F. et h. le 5 janvier 1750, par Michel Ruau.

Une maison de la rue Saint-Fiacre :

F. et h. le 12 décembre 1749, par Charles Le Nos, d'une maison, sise à Romorantin en la rue de Saint Fiacre, faubourg du Bourgeau.

Moulin de Launai et rentes sur ledit moulin :

Of. de f. et hom. le 7 février 1665, par Cyprien Germain et Gilles Bouër.

Aveu dudit, le neuv. jour pour le moulin et le droit de pêche dans la Sauldre.

F. et h. le 16 juillet 1682, par Jacques Rousseau, meunier, du quart du moulin de Launai.

F. et h. le 7 mars 1705, par Jacques Rousseau et Marie-Thérèse Poirier.

F. et h. le 18 décembre 1749, par Jacques Rousseau, meunier.

F. et h. le 27 janvier 1750, par Guillaume Corniou, marchand drapier.

F. et h. le 15 mai 1753, par Louis Ecoffié, médecin à Issoudun.

Moulin de Chateauvieux : lett. de souffrance, le 10 avril 1403, à Pierre Dufou, chevalier, pour les moulins de Chateauvieux.

Paroisse de Selles. — Seigneurie de Selles, pour partie :

Echange entre les commissaires du Roy, d'une part, et Philippe de Béthune, seigneur baron de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Selles, par lequel, en vertu d'un acte, en date du 14 août 1608, le sieur de Béthune cède au Roy, la justice et autres droits qui lui appartenaient aux faubourgs de Vienne, de la ville de Blois. En échange, les sieurs commissaires cèdent audit sieur de Béthune la justice, dans l'étendue de quelques paroisses, et autres droits du domaine de Romorantin, pour être, à l'avenir, unis et incorporés à la seigneurie de Selles, à la charge de foi et hommage envers le Roy.

Copie des lettres royaux de ratification par le Roy, le 16 mars 1613.

Liquidation, faite le 12 avril 1737, au profit du rachat dû, par le sieur Le Bret, pour raison de la partie de Selles relevant de Romorantin.

Turpinet, autrement dit les Murs Blancs :

F. et h. le 20 novembre 1679, par le commissaire à la saisie réelle.

Av. et dén. par ledit commissaire, le 2 avril 1680.

F. et h. le 30 septembre 1684, par Georges de Liscoit, chevalier.

F. et h. le 13 octobre 1709, par Guillaume-Marie de la Fresnaye, chanoine de Saint-Malo, et Charles de la Fresnaye, des Murs Blancs et de l'Etang de Bastarde, autrement de la Pierre.

Paroisse de Soings : Bois du Vent, autrement le vent (métairie) :

Of. de f. et h. le 3 juin 1564, par Catherine Dubourg, veuve Macé Piedfort.

Of. de f. et h. le 30 septembre 1586, par Rémond de Piedfort. Aveu le même jour, par ledit.

Of. de f. et h. le 21 novembre 1644, par la veuve Rémond Piedfort, écuyer.

Sentence, condamnant, le 4 février 1661, le sieur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierre Gombault, élu à Blois, à payer les profits de quint et requint, pour son acquisition de la métairie du Bois du Vent.

F. et h. le 6 mars 1677, par François Gombault, de 4 arpents, où il y avait, autrefois, une métairie, appelée le Bois du Vent, des censives du Cocher, du poirier de Villiers, qui se lèvent sur les paroisses de Mur, Soings et Veilleins.

Av. et dén. le 20 mars 1685, par Joseph Drouillon.

F. et h. le 22 septembre 1688, par dame Marie Drouillon, veuve Mathurin Baudri, écuyer.

Censive des Belliards :

Foi et hommage, le 15 novembre 1684, par Hercules Seigneuret, chevalier, du fief des Béliards.

F. et h. le 26 avril 1709, par Thomas Maussion, écuyer.

Le Chastellier :

Foi et hommage, le 22 août 1403, par Jean Sabart, chevalier, du lieu du Chastelier.

Av. le même jour, par ledit.

F. et h. 5 août 1431, par Pierre Bourgineau.

Av. et dén. le 30 juillet 1432, par ledit Bourgineau, marchand à Selles en Berry. Id. aveu, le 3 février 1442.

Av. et dén. le 13 octobre 1461, par Michel Bourgineau. Id. le 1er juillet 1478.

Aveu et dén. le 3 août 1512, par Jean Bourguignon, de partie dudit fief. F. et h. dudit, qualifié écuyer, le 6 août 1512. Av. et dén. du même, le 26 août 1512.

Of. de f. et h. le 11 mai 1517, par Jeanne Gervaise, veuve Daniel Bourguignon, march. à Blois.

Copie d'échange, passé le 22 mars 1520, par les commissaires de la Reine-mère du Roy, dame de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Romorantin, et le sieur de Barbançon. Lesdits commissaires cèdent aux sieurs de Barbançon le lieu du Chastelier, et lesdits sieurs donnent en échange à la Reine la métairie de Longueville, sise paroisse de Pruniers.

Av. par Marin de Barbanchon, écuyer, du lieu du Chastelier (sans date).

Of. de f. et h. par Guillaume des Roches, écuyer, le 17 août 1554, des deux tiers du censif des Chasteliers, de présent, nommé le censif des Bourgineaux.

Of. de f. et h. le 19 mai 1600, par Hubert de Barbanson, écuyer, pour le lieu du Chastelier.

Corberande :

F. et h. le 23 août 1403, par Jacques de Villebresme, écuyer, de la moitié de l'étang de Corberande.

O. de f. et h. le 15 avril 1517, par Hugues de Barbanchon, écuyer, du tiers de la terre et seigneurie de Corberande et du 8e du lieu des Chasteliers. Av. et dén. par le même, le 25 juillet 1523.

Aveu le 10 juil,et 1570, par la dame, veuve dudit sieur de Barbançon, de la moitié du grand étang de Corberande et terres, joignant le lieu de Molaville, le Vilain, du tiers de la Tiercerie.

Of. de f. et h. le 16 juin 1563, par le tuteur des enfants de Marin de Barbanson, écuyer.

Of. de f. et h. le 27 juin 1636, par M. Elie de Guittoire, écuyer, pour le lieu de Corberande et des Chasteliers.

Of. de f. et h. le 28 juillet 1672, pour Antoine-Paul Le Maistre, chevalier, pour le lieu de Molaville lez Vilain, et du censif de Champleroy et fief de Corberande. Foi et h. par ledit, le 16 août 1679.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Brevet du don fait par Monseigneur le Duc d'Orléans, le 11 mars 1687, à Louis-Pierre de Barbanson, par acte des eaux et forêts de Romorantin, des profits qui seront dûs, par la vente à faire du demi-tiers de la terre de Corberande.

F. et h. le 8 mars 1692, par Joachim Raulet, écuyer, ingénieur ordinaire du Roy, de la terre et seigneurie de Corberande.

F. et h. le 3 mars 1724, par Joachim Rollet, écuyer, des terres et seigneuries de Corberande, de Molaville le Vilain ; av. et dén. par ledit le 23 décembre 1726, des terres et seigneuries et de la censive de Champleroy, paroisse de Mur.

Dime de la Tiercerie, autrement dit du Bourguineau :

Of. de f. et h. par Pierre Morisset, médecin à la Charité, le 28 avril 1574.

La Gaillardière : saisie féodale, le 10 juillet 1634. Dossier d'une instance en opposition, formée le 22 mars 1685, à ladite saisie par le seigneur du fief des Belliards qui réclamait la survivance féodale de ladite métairie. Pièces la concernant.

Lac et marais de Soings :

Cop. du 5 août 1452, d'un acte d'échange fait en mars 1368, entre Jean de Chastillon, comte de Blois, et les sieurs de Charnai, par lequel lesdits sieurs cèdent l'étang audit comte de Blois, en échange de cent dix arpents de boscs (bois) et noues en la paroisse de Soings.

Vente à titre d'engagement, faite par les commissaires du Roy, le 21 septembre 1543, à Michel Baucher, cordonnier à Romorantin, du lac de Soings, moyennant la somme de 82 livres dix sols tournois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lettres du don fait par le Roy, le 6 novembre 1577, à Jean Vuildé, potager, en sa censive, de la jouissance, sa vie durant, du lac de Soings, à la charge par ledit Vuildé, de rembourser à l'engagiste la finance de l'engagement.

Lettre de la reine Isabelle, douairière de France, dame usufruitière de Romorantin, aux mêmes fins, le 8 avril 1578.

Sentence de la maîtrise, le 23 mai 1578, condamnant les héritiers de l'engagiste dudit lac à en faire le délai au sieur Vuildé, à la charge de rembourser par ledit Vuildé la finance et loyaux cousts.

Acte de désistement par ledit Vuildé, le 2 juin 1578, du don de la jouissance dudit lac, moyennant la somme de quatre vingt-dix écus d'or sol, que les héritiers de l'engagiste s'engagent à luy payer.

Le 22 août 1584, une commission du lieutenant de la maîtrise faisait saisir à la requête du procureur du Roy le lac de Soings, pour en prononcer la réunion au domaine de Romorantin. La sentence de réunion fut promulguée le 29 mai 1587.

Lorme : — 22 août 1403 foi et hommage, par Huet du Plessis.

Lettres de vidimus de f. et h. le 30 novembre 1433, par Pierre Bourguineau, de l'hostel, terres et appartenances de l'Orme. Aveu le 13 juillet 1434, par ledit. F. et h. le 3 février 1441, par le même.

Vente le 24 octobre 1582, par Jean Mesnier, dit Charon, boulanger à Romorantin, à Pierre Peschereau.

Off. de foy et h. le 25 octobre 1587, par Jean Bonnin.

Assign. le 5 avril 1661, à Pierre Gambault, élu à Blois, aux fins de procéder à l'estimation des hé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ritages féodaux de grand Orme, à lui vendus par Simon Bonin.

Les Pins : — Av. et dén le 3 avril 1519, par Jean de Valenciennes, écuyer, pour le logis seigneurial et métairie des Pins.

Off. de f. et h. le 11 décembre 1578, par Gilles de la Chesnaye, écuyer, pour le lieu des Pins et de la Mothe de Lassai. Foi par le même, le 9 mars 1585, pour la seigneurie des Pins et celle de la Nigaudière, anciennement appelée la Mothe de Lassai.

Exploit de dénonciation, le 14 mai 1612, à la requête de Florimond de la Chesnaye, écuyer, au procureur du Roy, à Romorantin.

Of. de f. et h. le 2 novembre 1632, par Rolland de la Chesnaye, écuyer, capitaine de cent hommes d'armes.

Of. de foi, le 22 juin 1672, par Charles de Besnard, écuyer. Foi et hom. le 12 mars 1677, par le même ; aveu et dénomb. le 29 mars 1679.

F. et h. le 25 juin 1686, par Antoine de Maubruni, écuyer, pour le lieu seigneurial des Pins.

F. et h. le 28 mai 1704 par Gabriel-François Le Voy, chevalier, pour la seigneurie des Pins.

F. et h. le 29 mars 1752, par François-Pierre de la Fitte, chevalier, enseigne de vaisseau, pour ledit lieu.

Paroisse de Veilleins. — Trifontaines et Montgault :

Av. et dén. le 22 octobre 1680 par René du Lac, chevalier, du lieu seigneurial de Trifontaine et de ses dépendances.

F. et h. le 18 mars 1702, par Charles du Lac, chevalier, du lieu de Trifontaines et Montgault.

F. et h. le 19 avril 1704, par Etienne Gitton, écuyer, sieur de Montgiron.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paroisse de Vernou. — Saisie de censive et dîme du curé de Vernou, pour défaut d'homme (censive et dîme de Natteau).

Etang de la Grande-Goulue :

Of. de f. et h. le 2 mai 1645, par Michelet et Simon Coupeau, pour raison des trois quarts de l'étang de la Grande-Goulue.

Of. de f et h. du 14 novembre 1667, par Marie Bézard, veuve Hypolite Boucquier, contrôleur en la maréchaussée de Blois, de la Grande-Houve. (Sic) (ou Louve).

Av. le 23 déc 1682 par Damien Binet, marchand à Blois, pour la 8e partie de l'étang de la Grande-Houve.

F. et h. par Olivier Morin, le 2 avril 1704, de l'étang de la Grande-Houve, et de la moitié de l'étang de Villarderi (ancienne paroisse).

Etang de Holandeau et de Pesselières :

F. et h. le 18 juillet 1572, par Thomas Paion, notaire royal à Romorantin, pour la moitié des étangs de Nolandeaux et de Pesselières. Saisie féodale, 11 mars 1596.

Vente, faite le 1er avril 1597, par Nicaise Gagnaison, marchand à Vernou, et Marie Jallon, sa femme, à Nicolas Morin, chevalier, gouverneur de Selles en Berry, seigr de la Borde, de la moitié, partissant par indivis, avec ledit seigneur, tenus. de fief du Roy.

La Borde, autrement dit Plammartin :

Foi et h. du 20 août 1403, par Jean du Quartier, de l'hôtel de la Borde. Av. et dénomb. par ledit sieur, le 10 février 1403.

Av. et dén. le 2 octobre 1419, par damoiselle Robine Marque, veuve de Jean Rousseau, dit le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comte de Morogres, de l'hostel de la petite Borde, dépendances, etc.

Av. et dénombrement, le 8 août 1425, par ladite dame Rousseau.

Av. et dénombrement, le 30 août 1433, par Guillaume du Quartier, écuyer.

Av. et dénomb. le 2 juillet 1434, par dlle Foucauld Rousselle, veuve Guillaume Bourachat, écuyer, dudit hostel de la Borde.

Off. de f. et hommage, le 20 octobre 1437, par dame Isabelle Bataillée, veuve Bouzon de Fages, écuyer, bailli de Montargis, et, en premières noces veuve du sieur Isidore Chevalier, de ce qu'elle tient du domaine de Romorantin.

Av. et dénomb. par ladite dame, le 25 oct. 1438, du grand hostel de Verno.

Lett. de vidimus, du 3 octobre 1451, de foi portée le 11 octobre, par Guillaume du Quartier, pour le lieu et dépendance de la Petite Borde. Av. et dén. du même, le 3 janvier 1486, pour la terre et seigneurie de la Borde.

Av. et dén. le 8 mai 1509, par Florent de Poix, écuyer, à cause de dame Catherine du Quartier, sa femme, pour la terre de la petite Borde.

Av. et dén., le 18 mai 1519, par les sieurs du Chesnou, frères, de la seigneurie de la grande Borde.

Av. et dén. le 18 oct. 1520, par Florent de Poix, écuyer, de la terre de la Petite Borde.

Of. de f. et h. le 20 septembre 1571, par Pierre Du Puy, écuyer, pour la seigneurie de la Borde.

Av. et dén. le 12 février 1573, par Joachim De Poix, écuyer, de la seigneurie de la Petite Borde.

Off. de f. et h. le 19 avril 1594, par Henri Viart,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

éc. des terres et seig. de la grande et de la Petite Borde. Cop. de l'adj. faite, le 4 décembre 1593, audit sieur Viart desdites seigneuries.

Of. de f. et h. le 16 déc. 1627, par Nicolas Morin, chevalier, gouverneur et bailli de Blois, et Henri Morin, écuyer, ci-devant, conseiller au parlement de Paris, pour les lieux de la Borde, de Vernou et le Theillay.

Of. de f. par Jean Morin, écuyer, pour lesdits lieux, le 23 avril 1637.

Signif. faite le 17 février 1657, à la requête de Guillaume de Flandres, secrétaire du Roy et chancelier des parties casuelles. F. et h. le 22 déc. 1656, par ledit de Flandres, pour La Borde, Vernou, le Theillay et Plainmartin.

Of de f. et hom. le 3 juillet 1673 par Philippe Masson, secrétaire du Roy :

F. et h. le 26 avril 1725, par Pierre-Guillaume de Jassau, conseiller au parlement de Paris, des terres et seigneuries de Theillai, Laurin, la Borde, Vernou, Saint-Dyé les Chéreaux et censive de Plainmartin.

Av. et dén. le 18 janv. 1748, par Pierre-Antoine Masson, écuyer. des seigneuries de la Borde-Vernou, Theillai, Louvain, Saint-Dyé et Plainmartin.

La Fauconnière, Le Chêne et Reigny (ces fiefs font partie de celui de Teillai Louvain (sic) :

Av. et dén. le 16 avril 1518, par Dlle Romaine de Loches, veuve de Jean Fizon, écuyer, pour la seigneurie de la Fauconnière, métairie de Reigny et étangs en dépendant.

Of. de f. et h. par Jean Morin, chev., Président en la Chambre des Comptes de Blois, du fief et seigneurie de Régnier (sic), des métairies de la Fauconnerie et du Chesnay.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Av. et dén. le 14 novembre 1572, par la dame veuve dudit Morin, des métairies de la Fauconnerie, de Rigny, du Chesne, étang de Grosaulx et autres étangs.

La Féraudière : saisie féodale, le 17 mai 1594, de la métairie de la Féraudière.

La Pocharière : of. de f. et h. le 30 octobre 1548, par Denyse Paion, veuve de Pierre Pierre Faucher, notaire royal, pour la Pocharière et la moitié du grand étang de la Houve.

Of. de f. et h. le 13 mai 1587, par Jacques Janvier, pour le quart de la métairie de la Pocharière. Av. et dén. par ledit, le 6 juin 1587.

Les Chézeaux, la Gitonnière et Saint-Dyé :

Av. et dén. le 4 juillet 1529, par Jean de Lyon, écuyer, pour le lieu seigneurial des Chézeaux, la métairie de la Gitonnière, paroisse de Veilleins.

Autre aveu par Méry de Lyon, écuyer des Chéreaux et de la Gitonnière, le 5 décembre 1539.

Av. et dén. le 11 septembre 1653 par demoiselle Lyé de Chansi, veuve Etienne Le Bordier, chevalier, du lieu seigneurial de Saint-Dyé, paroisse de Vernou ; de la métairie de la Gitonnière, sise près ledit Saint-Dyé.

Theillai Louin autrement Theillay Louin :

Av. et dén. le 8 octobre 1487, par Guichart de Loches, écuyer, pour la maison seigneuriale de Theillai, union et dépendances, etc.

Of. de f. et h. le 30 avril 1589, par Charles et Louis de Lyon, écuyer, pour la terre de Theillai (liquidation 1er mai 1579 pour le profit de rachapt dû par lesdits).

Partage, le 2 octobre 1579, entre lesdits sieurs de Lyon et Josias de Lyon, leur frère, des biens

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dépendant de la succession de François de Lyon, écuyer, et de Guillemette de Barbançon, leur mère. Le Theillai reste à Louis de Lyon.

Saisie, à la requête du procureur du Roy, de 10 journaux de prés, appelés les prés Louain joignant la rivière du Néant, le 13 aoust 1600.

Paroisse de Villefranche. Le Sellier aux Turmeau et dîme et censive de Clouai, autrement la Touche :

Av. et dén. le 16 février 1403 par Pierre de Vaux, écuyer, pour la grande dîme de vin et les autres dîmes de la censive de Clouai.

F. et h. le 5 août 1431 par Pierre Moreau. Av. par ledit, le 14 mai 1435, départie de la dîme et censive de Villefranche.

Dén. le 5 mai 1520 par Simon Lacourt, notaire à Romorantin, de la censive de Clouai, autrement dit la Touche.

Of. de f. le 3 mars 1580. par Barthelemy Morillon, de partie de la dîme des censifs.

Of. de f. le 13 novembre 1609 par Jean Gauvignon, chastelain de Romorantin, pour raison de partie desdites dîmes. Id. le 7 janvier, par le même, qualifié de sieur de la Godinière.

Of. de f. et h. le 28 juillet 1663, par le tuteur des enfants mineurs de Jean Gauvignon, secrétaire du Roy.

F. et h par Jacques de la Borne, le 20 août 1498.

Lettres de souffrance (vidimus), du 28 octobre 1512, accordées à François de Crevant, le 20 du même mois, pour la foi du lieu appelé Cellier aux Trumeaux.

Bac et passage du Pont de Saint-Julien :

F. et h. par Claude de la Fond, maître des re-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

questes, le 26 juin 1684. Aveu le même jour par ledit.

Paroisse de Villehervier Cornilly, autrement dit Vallères :

F. et h. le 20 août 1402, par Jean Sommelier, du lieu de Cornilly, d'une maison à Romorantin, d'un arrière-fief mouvant d'un autre fief audit Sommelier.

F. et h. le 5 août 1431, par dame Isabelle, veuve Louis Le Moine, écuyer, pour le lieu de Cornilly.

Aveu par ladite dame Le Moine, le 28 juin 1434, pour Cornilly et une maison à Romorantin.

Vidimus de f. et h. 4 mai 1493, par François de Montigny, écuyer, pour l'hôtel de Valères et dépendances. Aveu et dénombrement, par le même de Montigny, le 20 juillet 1493.

Of. de f. et h. le 31 novembre 1566, par Claude de Montigny, écuyer, par la moitié de la durée de Cornilly. Id. av. le 1er janvier 1567. Av. et dén. par le dit sieur, pour le lieu de Valères, autrement dit de Cornilly, le 7 décembre 1571.

Foi et h. le 3 novembre 1486, par Louis de Montigny.

Of. de f. et h. le 30 juillet 1575 par Claude de Montigny, écuyer, pour la moitié de la dîme de Cornilli ; av. et dén. par le même, pour le lieu de Valères, autrement dit de Cornilly, Off. de f. et h. par la dame, veuve du sieur de Montigny, comme tutrice et gardienne de noble sire Antoine de Montigny, son fils.

Off. de f. et h. par demoiselle Elizabeth de Montigny, veuve François de Rozay, le 15 juillet 1641.

Of. de f. et h. le 30 janvier 1665 par demoiselle Marie de Saint-Mesmin, veuve de Jean de Royères,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écuyer, pour le lieu de Valères; autrement dit Cornilly.

F. et h. le 24 février 1677, par ladite dame de Royères. Av. et dén. par ladite le 17 janvier 1679.

F. et h. le 7 mars 1705 par Jacques de Royères, écuyer, pour le lieu de Valères autrement Cornilly.

La Doubletière, autrement dit la grande Varenne:

Aveu, le 23 février 1547, par Jean Masson, procureur à Romorantin, pour la métairie de la Doubletière, autrement dit la grande Varenne, la métairie des Pelleteries (même paroisse), et une maison en l'Isle Marin, à Romorantin.

Of. de f. et h. le 15 mai 1524, par Jacques Galus, notaire royal, à Romorantin, et Françoise et Marthe Galus, ses sœurs, pour la métairie de la Doubleterie. Av. et dén. par les mêmes, le 15 mai 1624.

F. et h. le 3 janvier 1679, par Pierre Galus, avocat à Romorantin. Id. le 11 juillet 1704. La Jarie. aveu et dén. le 6 juin 1519, par Claude Bourdin, écuyer, du lieu de la Jarie (démembré du fief de Tressi), paroisse de Villeherviers.

Aveu le 15 juin 1572 par Jean de la Thuile, écuyer.

Of. de f et h. le 9 juillet 1587, par Robert Périn, écuyer, pour le lieu de la Jarie.

Vente le 13 septembre 1588, par ledit Périn, à Antoine de la Faux, écuyer, dudit lieu de la Jarie; off. de foi. par ledit de la Faux, le 28 octobre 1588. Saisie féodale le 7 juillet 1594; copie de la rétrocession du fief de la Jarie, par le sieur de la Faux, au sieur Perin, le 10 novembre 1595; échange entre ledit Perin et Claude Deigues, écuyer, sieur de Tréci, auquel il donne le fief de Jarie.

Off. de f. et h. le 13 novembre 1596, par ledit Deigues; saisie féodale, le 14 juillet 1600.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Av. et dén. le 17 janvier 1625, du lieu de la Jarie, par Constant Scot, écuyer.

La Varenne : foi et h. le 13 mars 1409, par Guillaume Maçon, du lieu de la Varenne, de la Doubleterie, autrement dit la Vaillerie.

Of. de f. et h. le 3 décembre 1566 par Jacques Lesbay, éc., pour les 3 quarts de la métairie de Varenne.

Off. de f. et hommage par Jacques Turmeau, écuyer, le 5 janvier 1589, pour raison du lieu de Robert, les Pelleteries, la Varenne.

Of. de f. et h le 30 janvier 1587, par Gilles Le Beau, élu à Orléans, pour raison d'un cinquième desdits lieux.

Aveu et dén. le 20 août 1660, par Paul Turmeau, de la métairie de la Varenne.

F. et h. le 23 novembre 1679, par ledit sieur Turmeau et par Jacques Le Clerc, de ladite métairie. Av. et dén. par lesdits sieurs, le 6 décembre 1679.

F. et h. le 27 février 1704, par Paul Turmeau, de la métairie de la Varenne.

F. et h. le 11 juillet 1722 par le curateur à la succession dudit Turmeau, de ladite métairie de la Varenne.

Longueval, autrement dit le Portail :

F. et h. le 23 août 1403, par Michel Grossin, écuyer, de la moitié du lieu de Longueval et de la 8e partie du lieu du Luc.

F. et h. le 23 août 1403, par Jean Grossin, écuyer, des mêmes biens.

Av. et dén. le 8 juillet 1434, par Jean Latrie, bourgeois de Romorantin, du manoir de Longueval.

Av. et dén. le 15 octobre 1519, par Louis de Valenciennes, écuyer, pour ledit lieu.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Of. de foi et h. par René Guineau. écuyer, pour le lieu seigneurial du Portail.

Traité le 8 janvier 1484, entre MM. le Comte d'Angoulême, seigneur de Romorantin, et Jean de Valenciennes, écuyer, seigneur du Portail, au sujet de deux étangs, dépendant de la terre dudit Portail.

Av. et dén. rendu le 28 janvier 1683, par Benjamin-Jérôme de Courault, chevalier, pour la seigneurie du Portail; aveu, pour la métairie de la Garie, paroisse de Villeherviers, et de la censive dudit Villeherviers.

F. et h le 22 juin 1686, par dame Catherine de Courault, veuve, Charles-Abel de Pierre Buffière, chevalier, et par Samuel Desvaux, chevalier, à cause de dame Elisabeth de Courault, son épouse, pour le lieu du Portail, la censive de la Jarie, autrement dit Villervier.

Les Pelleteries :

Of. de f. et hom. le 4 juin 1622, par Simon Béguin, pour la métairie des Pelleteries.

Of. de f. et hom. le 23 juillet 1635, par le tuteur des enfants mineurs de Pierre Béguin.

F. et h. le 27 juillet 1724, par Jean-René Galus, châtelain de Romorantin.

Migellier (dénombrement du fief de Tressi).

Av. et dén. le 20 juillet 1681, par les veuves Turquois et Ledet.

F. et h. le 19 juin 1705, par François Ferrand, procureur au présidial de Blois, comme syndic des créanciers de la succession Le Clerc, de la moitié du lieu du Migellier.

Grand Pré de Gisle :

O de f. le 4 août 1622, par Jean de Brinai, demeurant à Romorantin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F. et h. le 12 février 1680 par Guillaume Bourillier, avocat à Romorantin

Av. par ledit, le 20 juillet 1682.

F. et h. le 23 juillet 1705, par François Thuault.

Pré de la Planchette :

Vente le 15 novembre 1576, par Jean Basin, à Etienne de Lavau, de quatre journaux de prés, appelés les Prés de la Planchette, près le bourg de Villechemin, tenus à ceux du seigneur du Portail.

Of. de foi, le dernier février 1598, par Geneviève Duguéret, veuve Drouin Galus, sergent de l'élection de Romorantin, pour la moitié desdits prés.

F. et h. le 20 juin 1682, par Jacques Galus, ancien chastelain de Romorantin, desdits quatre journaux de prés.

Tressi :

Aveu et dénombrement, le 7 août 1432, par Pierre Herpin, écuyer, du lieu de Trassi *(sic)*, maison, îles, dépendances, etc., moulins, métairies, censives.

Of. de f et h. le 16 décembre 1617, par Pierre Deigues et autres.

Of. de f et h. le 11 mai 1645, par Isaac Ledet, pour la moitié de la terre de Tressy.

Of. de f et h. le 28 novembre 1650, par Pierre Deigue, contrôleur des guerres, pour raison de l'autre moitié de la seigneurie.

F. et h. le 19 février 1677, par Claude Deigue, de ladite seigneurie. Aveu et dén. par ledit sieur, le 28 mars 1680.

F. et h. le 20 mai 1705, par Claude Deigue.

F. et h le 29 mai 1707, par ledit.

F. et h le 28 août 1720, par la veuve Baugin, de ladite seigneurie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paroisse de Villeneuve-sur-Beuvron. La Grange et la Roche-aux-Grésillons :

Av. le 16 août 1405. par Lancelot Joffin, d'une maison et courtil, sis à Villeneuve-sur-Beuvron.

Aveu le 13 février 1410, par Geoffroy Joffin, de la Grange et de la Roche aux Grésillons, ladite grange joignant l'héritage de Lancelot Joffin Le même rend aveu, le même jour, pour le lieu de la Blanchardière, paroisse de Marcilly-en-Gault.

Av. et dén. le 29 avril 1411, par ledit Geoffroy Joffin, desdits fiefs.

Of. de f et h. le 12 déc. 1646, par Philippe Le Vasle, pour la censive de la Roche-aux-Grésillons.

Foi et h. le 17 janvier 1679, par Jean de Saulnier, écuyer, et autres, pour ladite censive.

F. et h. le 24 janvier 1679, par Claude Sausset, pour portion de cette censive.

Av. et dén. le 24 février 1679, par le sieur de Saulnier et autres, de ladite censive de la Roche-aux-Grésillons.

Fiefs inconnus : Foi et h. le 20 août 1403, par Huguet de Cravant, écuyer, de la maison de Crevée.

F. et h. le 21 août 1403 par Jean Bodin, de ce qu'il tenait à Lanthenay, du domaine de Romorantin

Arrière fiefs de la chastellenie de Romorantin. Paroisse de Lassai :

La Brosse, en fief du seigneur de l'Isle Marin (paroisse de Neuvy-sur-Beuvron).

Av. et dén. le 6 février 1466, par Louis Dupuy, chevalier, du lieu de la Brosse, bois, etc.

Paroisse de l'Hospital et Villefranche (la mouvance de ce fief réclamée par le domaine). Dime et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

censive de Clouai, autrement dit la Touche, en fief du seigneur du Lejot.

Aveu. et dén. le 22 août 1448, par Pierre Roüé, des dîmes et censives (paroisses de l'Hôpital et de Villefranche).

Av. le 3 octobre 1448, pour dame Philippe Penère, veuve Pierre Lavardin, écuyer, de la 6e partie, partissant avec ledit Roüé et autres, de la dime de la Tousche, autrement de Clouai.

Aveu par Jean Jagault, le 14 septembre 1448, pour le 6e de la même dîme.

Ville et faubourg de Romorantin : une maison en l'Isle Marin, du fief du seigneur du Lyot.

Av. le 22 août 1448, par Jean Lallemant, licencié ès lois, d'une maison en l'Isle Marin, verger et dépendances.

Une censive et fief du seigneur de...

Déclarations fournies par Jean de Sansai, conseiller au parlement de Paris, de deux censives à Romorantin, ladite terre, tenue de luy en fief, et la 2e, au fief du Roy.

Paroisse de Soings. La Gaillardière, au fief du seigneur des Belliards.

La mouvance de ce fief fut réclamée par le domaine.

Of. de foi, le 23 juin 1636, par Elie de Guittoire, écuyer, à cause de la métairie de la Gaillardière.

Foi et hommage, le 10 décembre 1671, par Paul Le Maisère, chevalier, pour ladite métairie.

Paroisse de Veilleins. Grande dîme de Veilleins autrement de la Pinterie, au fief du seigneur de...

Aveu le 3 octobre 1601, par Jacques Janvier et autres, de portions de la grande dîme de Veilleins, autrement de la Pinterie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Telle est; en résumé succinct, la série des aveux de la châtellenie de Romorantin. Heureux nous serons, s'ils peuvent fournir à nos amis quelques renseignements nouveaux.

L. Guignard de Butteville.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



LA COMPAGNIE D'ORDONNANCE

DE

MONSEIGNEUR DE BAYARD

(1523)

Par sa victorieuse défense de Mézières, en 1521, Bayard avait sauvé la France. Ce fut, dans tout le royaume, une explosion de patriotique allégresse, et d'enthousiaste reconnaissance envers l'héroïque capitaine S'il faut en croire un contemporain, quand les prêtres à la messe, se tournant vers le peuple, avaient dit suivant la coutume : « Priez pour le Roy ! » ils ajoutaient alors : « Et pour le seigneur de Bayart qui a saulvé le royaulme de France ! »

Quand le glorieux chevalier sortit de Mézières, les habitants lui firent cortège en lui prodiguant, ainsi qu'à ses valeureux compaings, les marques de l'admiration la plus vive et d'une indéfectible gratitude ; ils allaient jusqu'à baiser la casaque des soldats de Bayard ; et jusqu'à 1789, de génération

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en génération, Mézières fidèle à la mémoire de son preux sauveur, tint à honneur de célébrer avec éclat l'anniversaire de sa délivrance. Tous les ans, le 27 septembre, la population tout entière assistait à une cérémonie commémorative, au cours de laquelle on prononçait le panégyrique du libérateur ; mais ces morceaux d'éloquence, dit un biographe(1), n'étaient pas toujours d'un goût irréprochable, témoin cette péroraison :

« Enfin, mes chers auditeurs, imitez ses vertus et tâchez tous d'être des Bayards, vos femmes des Bayardes, et vos enfants des Bayardeaux ! »

La forme était plaisante, mais si bonne l'intention !

« En 1521, — lisons-nous dans les Mémoires du Prieur de Mondonville (2) — le capitaine Bayart, lieutenant du Duc de Lorraine en la ville de Mézières, ayant résisté aux efforts du Comte de Nassau, le Roy Françoys luy donna pour récompense une compaignie de cent hommes d'armes et l'Ordre de Sainct Michel. »

Le précieux document qui va suivre est la montre et revue de cette Compagnie des Ordonnances du Roi qui eut l'honneur d'avoir pour chef « le parangon des chevaliers » Il porte la date du 24 octobre 1523. Bayard était alors à Cassano sur les bords de l'Adda, à l'avant garde de l'armée Six mois après, le 30 avril il mourait au « lict d'honneur », plus admirable encore dans le trépas que dans la vie, recommandant « sa pauvre âme » à ses compagnons d'armes consternés, et les chargeant de son suprême salut pour le Roi, pour « messeigneurs

(1) Henry d'Audigier, *Vie de Bayart*, p. 284-285.
(2) B. N., tome VIII, folio 370.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les princes du sang » et « tous les gentilshommes du très honoré royaume de France ». Puis sa pensée moribonde ne fut plus que pour son Dieu, dont sa dernière parole implora l'infinie miséricorde.

Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau.
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère,
Et, comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.

Combien de nobles noms, héréditairement glorieux, dans cette légion commandée par Bayard et qui venait de prendre Lodi sur le Duc de Mantoue et de ravitailler le château de Crémone, où *huit* Français, *heroes ignoti*, seuls survivants d'une garnison de quarante hommes, avaient tenu *dix-huit mois* contre l'ennemi!

Gaspard Terrail, cousin du héros, Jacques de Monteynard, Georges de Saint-Gilles, Antoine de Clermont, vicomte de Tallard, le baron de Sassenage, Imbert de Pracomtal (Anconne), Bernard de Sainte-Colombe, N... de Vibraye, Adrien de Lastic, Claude de Vachères, Antoine et Balthazar de Beaumont, Jehan de Suze, Claude de Loras, René et Pierre d'Aubigny, Charles et Georges de Cordon, Guillaume de Chastillon, Jacques Geoffrey, maître-d'hôtel du seigneur de Bayard, Vincent de Zurich, Imbert et Guillem de la Vallée, Bernard de Moreuil, Jehan de Montbrun, Claude de Chaponnay, Christophe de Torcy, Balthazar de Moustier, Claude de Sainte-Agathe, Guillem d'Arces, Lancelot Blosset, Balthazar du Mas, Jehan de Luppé, François de la Ferrière, Pierre de Montfort, Michel

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Belzunce, Claude de Bocsozel, Claude Flotte, Jehan de Saulx, Jehan du Faur, Michel Galbert, Pierre de Moras, Jehan de Tournemine, Ambroise et Antoine de la Croix, Jehan et Michel de Fleury, Hercule de Vienne, Claude de Musset, Jehan d'Arc.

Un petit-neveu (1) de la Sainte de la Patrie servant le Roi, c'est-à-dire la France, sous le Chevalier sans peur et sans reproche !... On constate le fait sans surprise, mais non sans une généreuse émotion.

Hélas ! combien de ces vaillants, de ces soldats héréditaires de la Patrie Française moururent « pieusement » pour elle, avec Bayard, dans cette lamentable journée du 30 avril 1524 ! J'ai sous les yeux la revue des débris de cette chevaleresque compagnie, si brillante naguère, maintenant réduite à l'état de squelette... Et combien parmi les rares survivants devaient déplorer de n'être pas morts avec Bayard !

La Montre et Revue du 24 octobre 1523 a déjà été publiée par un érudit dauphinois, M. J. Roman (2), d'après l'original que nous a conservé Clairambault (3); mais, outre qu'un document de cette valeur ne saurait être trop de fois reproduit, mon texte, au point de vue de quelques noms d'une lecture plus ou moins difficile, diffère de celui qui a été publié. Si, malgré le grand soin que j'y ai mis, quelque erreur s'était glissée dans le mien, je serais reconnaissant à qui me ferait la grâce de me la signaler.

Vte DE POLI.

(1) Cf. *La famille de Jeanne d'Arc,* par E. de Bouteiller et G. de Braux, p. 105.

(2) *La Vie de Bayart par le Loyal serviteur,* p. 468-473.

(3) Tome 247, p. 943.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Roolle de la monstre et reveue faicte à Cassan en Italie le vingt et quatriesme jour d'octobre l'an mil cinq cens vingt trois de quatre vingt dix neuf hommes d'armes et deux cens archiers du nombre des cent lances fournies de l'Ordonnance du Roy nostre Sire estans soubz la charge et conduicte de Messire Pierre de Bayart, seigneur dudict lieu, chevalier de l'Ordre dudit seigneur, leur cappitaine, sa personne y comprinse, par nous, Pierre de Berard, comte de Dizenne et seigneur de la Foucaudière, commis et ordonné à faire ladicte monstre et reveue, servant à l'acquit de maistre René Tizart, conseiller du Roy et trésorier de sa guerre pour le quartier de janvier, février et mars dernier passé, desquels hommes d'armes et archers les noms et surnoms s'ensuivent.

Hommes d'Armes

Monseigneur de Bayart ; Guigo Guiffrey ; Germain d'Eurre ; Jacques du Pont ; Anthoine de la Villete ; Gaspard Terrel ; Jacques de Corbon ; Le Bast. Turpin ; Tybault Rouan ; Jacques de Monteynart ; George de Saint Gilles ; Anthoine de Bazincourt ; Michel le Blanc ; Charles de l'Artaudière ; Dizimieu ; Anthoine de Clermont ; Le baron de Sassonnaige ; Anthoine de Roumaneche ; Benoist de Montorcier ; La Bastide ; Jehan de la Vergnie ; Jehan de la Roche ; Françoys de Chissey ; Gabriel Genton ; Bertrand de la Barme.

Sébastien de Vescq ; Pierre le Blanc ; Estienne du Puys ; Pierre de la Cardonnière ; Himbert d'Anconne ; Jacques le Blanc ; Georges de Boulle ; Hugues du Moustier ; Geoffrey Bouan ; Sene de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rouedde ; Gracien de Chigoye ; Bernard de Sainte Columbe ; Guillem de Mousse ; Claude de Musset ; Pierre de la Rocque ; Claude Genton ; Mericq de Gensac ; Menault de la Rocque ; Françoys de Crennes ; Adrien de Lestic ; Hurban Surtet ; Pierre de Pagas ; Françoys de Rissac ; Gaillard de Mortaigne ; Claude de Vachières

Claude de Vaulx ; Guigo Francque ; Anthoine de Beaumont ; Anthoine d'Ornym ; Anthoine de la Grune ; Bertrand de Modins ; Françoys l'Alement dit Champs ; André Arnault ; Guillem d'Ieres ; Jehan de Suze ; Saint André ; Jehan le Mestral ; Anthoine Roux ; Claude de Loras ; Philibert Vallier ; Jehan Fauveau ; Jacques de Pys ; Claude de Marrieu ; Jehan Françoys de Corbières ; Françoys Lotier ; Claude de Mussi ; Laurens de Beaufort ; Pierre de Beaufort ; Ambroix de la Croix ; Pierre de Montfort.

Lyonnet de Theze ; Charles Bernier ; Jehan de Ternay ; René d'Aubigny ; Charles de Cordon ; Claude Baronnat ; Girard de Florenville ; Jehan de Fleury ; Phelix de Gennas ; Georges de Cordon ; Tallebart ; Jehan de Saint Jehan ; Gaspard de Froussas ; Claude de la Croix ; Constans de Trennes ; François l'Allement ; Charles de Conillieu ; Claude Perieu ; Guillaume de Chastillon ; Balthezar de Beaumont ; Pierre Gley ; Jaques Geoffrey ; Himbert de la Cardonnière ; Michel Galbert.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ARCHIERS

Benoist de Reyn ; Guillaume Columbeau ; Vincent de Surich ; Himbert de la Vallée ; Jehan de Montbrun ; Jehan Vigier ; Le Bast. de Cordon ; Alexandre Brouart ; Claude Mroin (Morin ?) ; Claude Chaffart ; Loys Bernard ; Claude Chapponnay ; François Berrion ; Christophle de Torcy ; Anthoine de Champotrem ; Pierre Jaquelin ; Rostaing Esperendieu ; Loys Sans l'ayné ; La Trompete ; Le bastard de Servets ; Jehan du Pré ; Balthazart de Moustier, Pierre Martin ; Françoys ; de Brijac ; Le Cirurgien.

Le bastard de Gast ; Georges Poignant ; Pierre Salignon ; Claude Girard ; Jehan Gay ; Jehan Bernier ; Jehan de la Maladière ; Guigo de Montbonod ; Barrochin Martin ; Le bastard de Revel ; Michel le Moyne ; Grant Jehan Ollier ; Anthoine de la Barme ; Jehan de Barrault ; Jehan de Chissey ; Jehan de Longpois ; Jehan Doulcet ; Jehan de Marins ; Pont d'Amours ; Claude de Commiers ; Claude Chazeron ; Claude de Sainte Agate ; Michel de Montause ; Gabriel de la Roche ; Guillem d'Arse.

René le Conte ; Michel Arpoillant ; Pierre d'Aubigny ; Charles de Plantes ; Bernard de Moreul ; Pierre Chivalet ; Loys Tournet ; Charles de Chazey ; Jehan Le Vieulx ; Nicolas Planson ; Jehan de Fyon ; Guillaume Boye ; Gaspard de Saint Germain ; Vibraye ; Jehan le Mareschal ; Pierre de Blacon ; Lancellot Blocet ; Balthesar Vaultrechault ; Raymond de Lericq ; Guillem de Mouzon ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Françoys Maistre ; Balthezar du Mas ; Jehan Faure ; Jehan de Muz ; Jehan Mauvigne.

Françoys Pigron ; Esme Pigron ; Bertrand de Lagier ; Pierre de Corensac ; Le bastard de Vaunière ; Guillem de Pujoz ; Jehan de Luppé ; Nicolas Chavaigne ; Jehan Carle ; Barberinquin ; Françoys de la Ferrière ; Michel de Belzonce ; Jehan Garnier ; Theoldre de Medolienne ; Jacques Bertholier ; Enymon Baille ; Jehan de Noyret ; Pierre de Teuffles ; Jehan de la Croix ; Françoys de Pressin ; Claude Myonnet ; Enymon Mondon ; Colin Allement ; Eynard de la Tullière ; Gracien de Modins.

Jehan de Tourneville ; Jehan de Bornes ; Bastien de Bocherolles ; Guillem de Lère ; Françoys Sieure ; Ozias l'Aventurier ; Pierre Sauret ; Claude Bossozel ; Girault Chenat ; Jehan de Bigne (ou Vigne) ; Jacques de Mailles ; Jehan Armant ; Mathieu Merlier ; Pierre Roux ; Arnault de Lescq ; Allevet ; Faulquet Roussieux ; Lienard Sterle ; Sauvaige ; Clerevaulx ; Jehan de Fresnoy ; Françoys du Truc ; Françoys Verbon ; Jehan Roybon ; Amyot d'Ières.

Anthoine Marcel ; Anthoine de la Berthonnière ; Jehan Taulmont ; Françoys Charbonneau ; Claude Flocte ; Claude d'Escauville ; Rouvene ; Labaillye ; Mathieu Guiguenon ; Guillem de la Vallée ; Claude Anthoine ; Jehannot de Saulx ; Anthoine de la Croix ; Nycolas de Baudimont ; Jehan Menyer ; Estiene de Seuran : Josse ; Jehan Papet : Laurens ; Bergier ; Guigon Nouvel ; Jehan Gaultier ; Pierre Policart ; Guillaume du Pré ; Jehan Blanchart ; Jehan Faulquier

Thomas du Font ; Le bastard du Pont ; Estienne Armant ; Pierre Bertrand ; Jehan du Faur ; Jacques Maccaire ; Pierre de Moras ; Jehan de Saint

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Berthelemy ; Guillem de la Cheizé ; Le bastard de la Bataille ; Martin du Fort ; Le bastard de Beauregard ; Rogier Bellecte ; Jehan Quart ; Jehan Racle ; Jehan de la Touche ; Colin Françoys ; Jacques de Pradines ; Jehan Tournemine ; Jehan de la Plume ; Le bastard de la Barme ; Jehan de Mortaing ; Berthélemy de Quincent ; Le bastard de Bernyn ; Françoys le Blanc.

Pierre de Bordeaulx ; Le bastard de Jensac ; Guillem de Corsant ; Bernard l'Ardent ; Françoys de Tassen ; Michel de Flory ; Jehan de Fougières ; Jehan de Saint Germain ; Grant Jehan d'Arc ; Le Veronnoys ; Jehan de Palerme ; Christophle de Parme ; Michel Maistre ; Le bastard d'Ornyn ; Le bastard de Francque ; Le bastard de Beaufort ; Le bastard de Chavesteing ; Melchior Poignant ; Humbert de Pillon ; Pierre Pont ; Le bastard de Montmartin ; Esme le Blanc ; Jullien Hardif ; Pierre Sabley ; Anthoine de Tiez ; Jehan de Montruc ; Hercules de Vienne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

REVUE DES QUESTIONS HÉRALDIQUES

ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

Cette excellente Revue est la fille du Conseil Héraldique de France, — une fille qui a bien tourné, grâce à l'érudition de ses collaborateurs et à la variété de ses articles, dont voici les principaux :

Vicomte E. du Pin de la Guérivière : *Une famille d'épée sous l'ancien Régime : Maison de Bussy d'Ogny (1203-1696).*

P. de Carolois : *Napoléon et sa Cour.*

Comte Albert de Mauroy : *L'origine du peintre Eustache Le Sueur.*

Prosper Falgairolle : *Les Fiefs du diocèse de Nimes en 1689. — La Compagnie de Chevau-légers du Duc d'Enghien (1628).*

Aymar Desplanz : *Ordre de Malte : Bailliages et Commanderies de France, et leurs revenus en 1583.*

Vicomte René Badin de Montjoye : *Mandement du Roi Charles VII (14 février 1447). — Histoire généalogique des Maisons de Beaufort, de Maumont et de la Celle, seigneurs de Monteil-Sunier.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marquis de Granges de Surgères : *Les prises des Corsaires français pendant la guerre de l'Indépendance, (1776-1783).*

Théodore Courtaux : *La famille du peintre Eustache Le Sueur. — Pierre Daniel Huet, Évêque d'Avranches (1630-1721).*

Vicomte Oscar de Poli : *La chapelle de Chambord (1483-1404). — Samuel de Champlain.* (Communication de M. Th. Courtaux) — *Gentilshommes d'Auvergne (1479) — Le Régiment de Polignac.* (Communication du Vicomte de Montjoye). *La Royauté de la Fève. — La Compagnie du Comte de Rethel (1523). — La Compagnie de Robert de Sancerre (1371).*

Comte de Saint-Saud : *Essai sur la deuxième Recherche de la Noblesse dans la Généralité de Bordeaux* (1696 1718).

Vicomte de Sanches de Baëna : *Généalogie des Comtes de Sampaio (Branche de Lusignan).*

L'Abbé F. Girolami de Cortona : *Les anciens monuments de la Corse.*

Roger Listel : *La compagnie du Maréchal de Rieux* (1514).

Gaston du Boscq de Beaumont : *Une réception dans l'Ordre de Saint-Louis au XVIIIe siècle. — Armoiries Normandes inédites.*

Paul Pellot : *Familles de Creil et d'Auquoy.*

S. de la Nicollière Teijeiro : *Guillaume Grou, fondateur de l'Hospice des Orphelins à Nantes* (1698 1774).

Monseigneur X. Barbier de Montault : *Les enveloppes de lettres. — Dom de la Roque d'Avena, notaire apostolique et protonotaire honoraire. — Les Signes héraldiques du Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

René Bittard des Portes : *Guerres d'autrefois : Les Campagnes de la Restauration.*

Baron Tristan Lambert : *Le titre de Duc de Guise.*

Eloi Chauvin : *Les Apanages de la Maison de France.*

Louis Audiat : *La famille d'Auquoy.*

Joseph Joûbert : *L'Élément français dans l'Afrique Australe.*

Comtesse Amicie de Villaret : *Une épave culinaire du XVe siècle : Quelques pages d'une version inconnue et inédite du* Viandier *de Taillevent.*

A. Laurent : *Maison de Gantelmi.*

Paul de Varax : *A travers les anciens Registres paroissiaux de la ville de Lyon.*

Philippe Tiersonnier : *Lettres de rémission pour Gilbert Fradet, chevalier* (1532).

Lionel d'Albiousse : *Grande réception à Uzès du duc et de la duchesse d'Uzès* (*1763*).

Au mérite de ces œuvres d'érudition ajoutez les *Questions et Réponses* (dans chaque Numéro, à l'instar de *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*), les verveuses *Causeries* de Jehan de Bellemanière, les pages bibliographiques d'A. P. Cordelois, et encore, — comme ces touffes de fleurs qui décorent une table opuleusement servie. — d'exquises poésies du marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, d'Achille Millien, Th. Courtaux, Robert de Lostanges, Madame Catherine Coche, Olivier de Gourcuff, Guillaume du Laurens d'Oiselay, Oscar de Poli ; et vous comprendrez avec quelle sympathie flatteuse notre jeune *Revue* est accueillie par un public d'élite.

Elle avait annoncé que chacune de ses livraisons mensuelles serait d'environ 48 pages grand in-8°, ce qui pour douze mois donne un total d'environ

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

576 pages ; or les douze livraisons de sa deuxième année forment un total de 750 pages. — soit environ 175 pages de plus que la normale.

La *Revue des Questions Héraldiques* est dirigée par M. le Vicomte de Poli, Président du Conseil Héraldique de France, et elle compte au nombre de ses collaborateurs, en outre de ceux que nous venons de nommer :

Messieurs le baron Auguste d'Avout, Aubert de la Faige, le comte Jules Boselli, Henri Bourgoing, Alfred Besnard, le marquis d'Anselme de Puisaye, Léonce de Brotonne, A. de Bremond d'Ars, le comte de Burey, le vicomte Amédée de Caix de Saint-Aymour, le baron Cavrois de Saternault, P. Cazalis de Fondouce, E. Allard de Gaillon, le vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay, le comte Raoul Colonna de Cesari, le comte Couret, le marquis de Croizier, Joseph Denais, le comte de Dienne, le comte de Galametz, Charles Givelet, Robert Guerlin, L. Guignard de Butteville, L. de Sarran d'Allard, le baron Maxime Trigant de la Tour, le baron Hulot de Collart Sainte-Marthe, l'abbé A. Lagier, Henry le Court, l'abbé André Lecler, Gaston le Hardy, Pierre Meller, le baron Gaëtan de Wismes, le baron Géraud de Niort, le baron Oberkampff de Dabrun, le commandeur Em. Portal, Emile Perrier, Henry Tamizey de Larroque, Jules de Terris, Henri Tausin, le baron Joseph du Teil, Emile Travers.

Les Bureaux de la *Revue* sont Rue Férou, 8, a Paris. — Son administration est absolument distincte de celle de *l'Annuaire du Conseil Héraldique de France*.

Tout ce qui concerne la Rédaction de la *Revue*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

doit être adressé à M. le vicomte de Poli, Directeur, rue des Acacias, 45, Paris.

Tout ce qui concerne l'Administration de la *Revue* doit être adressé à M. Georges d'Escrivan, rue Férou, 8, Paris.

Prix d'abonnement : L'abonnement est payable en souscrivant. Il n'est reçu que des abonnements d'une année. *France* : 20 francs. *Étranger* : 22 francs. — Prix réduit pour MM. les Membres du Conseil Héraldique de France : *France* : 16 francs. *Étranger* : 18 francs.

Prix d'une livraison : 2 francs.

Le numéro-spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande, accompagnée d'un *mandat* ou *bon de poste* d'un franc.

A vous, Messieurs les Membres du Conseil Héraldique, de soutenir une publication à la fois docte et probe, qui correspond si bien à votre culte du vieil honneur et de la saine érudition !

A.-P Cordelois



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

NOTES D'ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

1899. — Avril : le 12, M. René du Soulier, fils de notre hon. collègue, et Mlle Marie de Francqueville d'Abancourt ; — le 26, le vicomte Fernand de la Noüe, et Mlle Anne-Marie de Couëssin du Boisriou.

Mai : le 23, notre hon. collègue M. Bernard le Féron d'Eterpigny, et Mlle Anne-Marguerite Magon de la Giclais.

Juin : le 7, notre hon collègue le comte Georges d'Escrivan, et Mlle Marie-Thérèse de la Fargue, fille de notre hon. collègue le comte de la Fargue ; — le 14, M. Antoine de Tarlé, lieutenant au 11e d'artillerie, et Mlle Madeleine de L'Hermite, fille du comte de L'Hermite, ancien Préfet ; — le 22, le comte de Jametel, et Son Altesse Grand-Ducale la Princesse Marie de Mecklembourg-Strélitz ; — le 27, notre hon. collègue le comte de Lantivy de Trédion, et Mlle de Riencourt ; — le 28, le baron Emeric Lambert de Beaulieu, et Mlle Anne-Marie Chastelain ; — le 29, le comte Louis de Lambilly,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Mlle Marie du Hamel de Breuil, fille de notre hon collègue le vicomte de Breuil, ✻.

Juillet : le 5, M. Adrien de Gasquet, et Mlle Magdeleine de Ruffo Bonneval, fille de notre hon. collègue le comte de Ruffo-Bonneval ; — le 6, le marquis de Montholon, et Mlle Hélène d'Harcourt ; — le 19, M. René Cesbron Lavau, Lieutenant à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, et Mlle Yvonne de Courson, fille de notre hon. collègue M. du Buisson de Courson ; M. Mariano Ferrini-Baldini, et Mlle Laura Rossi-Redi ; — le 22, notre hon. collègue M. José do Espirito Santo de Battaglia Ramos, et Mlle Maria del Carmen Gomez Sanchez ; — le 27, notre hon. collègue le comte d'Auriac, et Mlle Juliette Damade.

Août : le baron Alfred Hulot de Collart, lieutenant au 70e d'infanterie, fils de notre hon. collègue, et la vicomtesse Jacques de Berenger ; — le 8, le baron Félix Hulot de Collart et Mlle Jeanne Esmoingt de Lavaublanche ; — le 21, le vicomte de Guillier, et Mlle Donatienne Levesque.

Septembre : le 26, notre hon. collègue M. Charles de Sartorio, et Mlle Léontine Asquiedge ; — le 28, M. Pierre du Mottay, et Mlle Yvonne de Ferron.

Octobre : le 11, le vicomte Jean du Breil de Pontbriand, et Mlle Marguerite-Marie Tresvaux du Fraval ; — le 30, à Kingston, S. A. R Monseigneur le Prince Jean d'Orléans, Duc de Guise, et S. A. R. Madame la Princesse Isabelle de France, sœur de Monsieur le Duc d'Orléans.

Novembre : le 22, M. Alphonse Hémart du Neufpré, fils de notre hon. collègue, et Mlle Clotilde de la Fons de la Plesnoye ; — le 23, le comte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armand Joly d'Aussy lieutenant au 57e d'infanterie, et Mlle Jeanne Crémière ; — le 29, M. Roger de Farcy, fils de notre hon. collègue, et Mlle Magdeleine Gourdon ; — le 30, le comte R. de Cossé-Brissac, et Mlle de Trévise.

Décembre : le 2, le marquis Féry d'Esclands, lieutenant au 76e d'infanterie, et Mlle de Dampierre ; — le 7, le comte Christian de Maigret, et Mlle d'Anterroches.

1900. — Janvier : le 17, le comte André de Marcé, lieutenant au 4e Cuirassiers, et Mlle Hélène Billet ; — le 24, le comte Pierre de Castillon de Saint-Victor, et Mlle Louise Genet de Chatenay, fille de notre hon. collègue, ancien député.

Mars : le 20, M. Gérard Lefèvre Pontalis, fils de M. Amédée Lefèvre Pontalis, ancien député, et Mlle Marguerite Destors.

Avril : le 24, M. Emile Double et Mlle Fanette de Gantelmi d'Ille fille de notre hon. collègue le marquis de Gantelmi d'Ille.

NAISSANCES

1899. — Mars : le 28, Josèphe, fille du comte et de la comtesse François de Nion.

Avril : le 25, Marie, fille du comte Guillaume de Menou, et de la comtesse, née des Nouhes, sœur de notre hon. collègue le comte des Nouhes.

Mai : le 4, Joseph, fils de notre hon. collègue M. Robert Guerlin ; — le 7, Madeleine-Marie-Aliette, fille de notre hon. collègue le comte des Nouhes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JUILLET : le 3, Jean-Pierre, fils de notre hon. collègue le baron Joseph du Teil ; — le 5, Hélène, fille de M. de Billy, lieutenant au 5e cuirassiers, et de madame de Billy, née Staël-Holstein ; — le 14, Albert, fils de notre hon. collègue M. Joseph de Dorlodot ; — le 30, Alice, fille de notre hon. collègue le chevalier Joseph Joûbert.

AOUT : le 13, Alexandre, fils de M. de Millo-Terrazzani, et petit-fils de notre hon. collègue le baron Galeazzini.

NOVEMBRE : le 16, Philippe, fils de notre hon. collègue le baron de Cressac de Soleuvre, et filleul de MONSIEUR LE DUC ET DE MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS.

DÉCEMBRE : le 1er, Daniel, fils de M. Georges Préveraud de Sonneville et neveu de notre hon. collègue.

1900. — JANVIER : le 31, Marguerite, fille de notre hon. collègue le comte Palluat de Besset.

FÉVRIER : le 10, Alix, fille du marquis de la Celle, et petite-fille de notre hon. collègue le comte de Beaufranchet.

MARS : le 17, Nicole, fille de notre hon. collègue le comte Georges d'Escrivan, petite-fille de notre hon. collègue le comte de la Fargue ; le 26, Alice-Marie-Flore-Julia, fille de notre hon. collègue M. Raymond Richebé.

AVRIL : le 15, Marie, fille de notre hon. collègue M. Robert Guerlin ; le 17, André, fils de M. Justin de Pas, et de Madame, née Pagart d'Hermansart ; Aliette, fille de notre hon. collègue le comte de Lantivy de Trédion.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DÉCÈS

1898. — SEPTEMBRE : le 12, notre vén. collègue Monsignor Marzio-Luciano Romitelli, Archidiacre de la cathédrale de Pérouse.

1899. — JANVIER : le 22, J.-Louis-Arthur, vicomte de Cornulier, ancien Zouave pontifical, 68 ans.

FEVRIER : le 1er, Mme de Villepreux, née de Trincaud la Tour, 69 ans ; — le 14, notre hon. collègue le baron de Barghon de Fort-Rion, 66 ans ; — le 25, notre hon. collègue le comte Alphonse de la Guère, chevalier de Malte, 52 ans : — le 26, madame de Gorostarzu, née Darrigan, 67 ans.

MARS : le 5, *en la baie de Quiberon*, Alexandre-Auguste Fernand Le Riche de Cheveigné, capitaine au 116e d'infanterie commandant le Fort Penthièvre, 37 ans ; Mme Le Riche de Cheveigné, née de Salvaing de Boissieu, 29 ans ; Marie Joseph-Georges-Alexandre Le Riche de Cheveigné leur fils, 7 ans ; François-Gustave Le Riche de Cheveigné, 31 ans ; — le 13, notre hon. collègue Paul-Henri-Marie, baron de Grassin et d'Arcis, vicomte de Sens, 57 ans ; Mme M.-Thér.-Françoise Cousturier, née Jourdy, mère de notre hon. collègue 87 ans ; - le 14, M. l'abbé Amable-Joseph Coderc, chanoine titulaire du S. Sépulcre, secrétaire général du Patriarcat Latin de Jérusalem, 67 ans ; — le 26, Henri-Louis-Gabriel, comte de Bizemont, ✻, capitaine de frégate en retraite, frère de notre hon. collègue, 60 ans : Mme Clotilde-Jeanne-Marie Le Chartier de Sédouy,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

religieuse du Sacré-Cœur 26 ans ; — le 28, à Pau, le prince Nicolas Koudacheff ; le 29, Amédée-Pierre-Marie, baron de Caters, gendre de notre hon collègue le comte de Caix de Saint-Aymour, et beau-frère de notre hon. collègue le vicomte de Caix de Saint Aymour, 59 ans.

Avril : le 1er, Albert Boyer de Cadusch, ancien sous-préfet, 56 ans ; — le 2, Marie-Caroline-Émilie d'Espous marquise d'Assas, 75 ans ; — le 5, le baron Pétiet, ✻ ancien sous-préfet, 76 ans ; — le 7, Mlle Madeleine-Marie-Charlotte de Farcy, fille de notre hon. collègue, 23 ans ; — le 8, Mme veuve Jules Bouly de Lesdain, née Vandercolme, mère de notre hon. collègue, 62 ans ; — le 11 Marie-Antoinette-Gabrielle des Balbes Berton de Crillon, duchesse de Mahon, Grande d'Espagne de première classe, 60 ans ; — le 12, Jacques-Richard-Louis Cousturier, père de notre hon. collègue, 93 ans ; — le 18, Roger-Alfred-Thomas Allain, petit-neveu de notre hon. collègue le comte d'Aquin, 3 ans ; notre hon. collègue le comte Joseph Rossi ; — le 25, notre hon. collègue le baron Gautier d'Escurolles de Charnacé, 26 ans ; — le 26, Jehanne-Louise-Marie de Fautereau, vicomtesse de Bucy, 24 ans ; — le 27, notre hon. collègue Louis-Antoine Alphonse, comte de Visien, 73 ans ; notre hon. collègue Emmanuel-Alexandre-Augustin de Richer, baron de Beauchamps de Montheard, 58 ans.

Mai : le 5, Édouard-Eugène Louis de Rochas d'Aiglun, fils de notre hon. collègue, 19 ans ; — le 7, Marie-Augustin-Louis-Hugues, comte de Riencourt, 60 ans ; — le 10, Alfred-Augustin, comte de Maussion-Montgoubert, 88 ans ; Mme Henry de Longuemare, née Trolley de Prévaux, mère de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

notre hon. collègue, 77 ans ; Mme Hélène Allard de Gaillon, mère de notre hon. collègue, 57 ans ; — le 16, Madeleine-Marie-Aliette, fille de notre hon. collègue le comte des Nouhes 9 jours ; — le 22, la comtesse de Visien, née Mousnier de Beaumont, veuve de notre hon collègue ; — le 27, Augustin Étienne Félix, marquis d'Espagnet, 78 ans.

Juin : le 18, Antoine-Étienne-Louis Laval, frère de notre hon. collègue, 55 ans ; — le 28, Mme Léon Lorois, née Conte de la Maisonfort 51 ans.

Juillet : le 11, Marie Amélie Vétillart du Ribert, vicomtesse de Montravel, 63 ans ; — le 22, Mlle Léontine-Marie Julienne d'Argouges, belle-sœur de notre hon. collègue M. Alfred Chaumeil, 75 ans.

Aout : le 1er, la baronne Tristan Lambert, née Chanton, femme de notre hon. collègue, 52 ans ; — le 2, Mme veuve Louis-Lucas, née Marguet, 79 ans ; — le 15, notre hon. collègue Gaston-Ferdinand Teissier de l'Hubac, ancien Zouave pontifical, 59 ans ; — le 21, la vicomtesse Alexis Burot de Carcouët née Hocquart de Ceuilly, grand'mère de notre hon collègue M. Cyrille des Grottes, 74 ans ; — le 27, notre hon. collègue le comte Maurice de Foucault ✻, ancien Préfet, 58 ans

Septembre : le 6, Marie-Catherine de Bonnault de Villemenard, comtesse douairière de Toulgoët, mère de notre hon. collègue le comte de Toulgoët-Tréanna, 90 ans ; — le 12, Albert-Léon-Marie Leroy de la Brière, comte héréditaire du Saint-Empire, ✻, ancien zouave pontifical, ancien sous-préfet chevalier de Malte, 54 ans, — le 13, Georges François, fils de notre hon. collègue M. de Vauborel, 3 ans ; — le 15, Mlle Henriette-M.-Mag-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

deleine Esmoingt de Lavaublanche, 22 ans ; — Gabriel Maurice, comte de la Fargue, père de notre hon. collègue, 92 ans.

Octobre : le 2, notre hon. collègue Alexandre-Jacques Bonvarlet, commandeur et chevalier de divers Ordres, Président du Comité Flamand de France, 73 ans ; — le 4, notre hon. collègue Adolphe Henryet de Launay, 72 ans ; — le 8, Jean-Baptiste Botrel, père du Barde breton 59 ans ; — le 10, notre vén. collègue M. le chanoine Augustin Albouy, 67 ans ; — le 17, Joseph-Marie-François, fils de notre hon. collègue le comte Palluat de Besset, 6 ans et demi ; — le 25, Mme veuve Cochin, née Rix, mère de notre vén. collègue M. l'abbé E. Cochin, curé de Sapogne Feuchères, 70 ans ; — le 26, Pierre-André-Polyeucte de Giraud d'Agay, père de notre hon. collègue, 82 ans.

Novembre : le 1er, Marie-Charlotte-Marthe de Foucault, veuve de M. Alfred-Anselme O' Diette, anc. officier des Haras, 61 ans ; — le 21, Marie Madeleine de Caissac, baronne de Berthier Bizy, 59 ans ; — le 23, notre hon. collègue Jean Numa Dast le Vacher de Boisville, 30 ans ; — le 26, notre vén. collègue M. l'abbé Pointeau ; — le 28, Gabrielle-M.-Louise de la Maufreyère, comtesse Henry du Reau de la Gaignonnière, 45 ans.

Décembre : le 7, Louis-Philippe Bouhey, O. ✻, I. P. ✻ maire de Vieux Château, 43 ans ; — le 22, M. Audren de Kerdrel, sénateur du Morbihan, anc. élève de l'École des Chartes, 74 ans ; Nataly-Marie-Robert, comte Leroy de la Brière, ✻, 56 ans.

1900. — Janvier : le 4, Charles-Joseph-Saladin, marquis de Montmorillon, oncle de notre hon. col-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lègue le comte de Coligny, 69 ans ; — le 7, J. Pierre-Marie-Raymond, fils de notre hon collègue le baron Joseph du Teil, 6 mois ; — le 9, Mme Cazalis de Fondouce, née Mazars de Mazarin, femme de notre hon collègue, 58 ans ; Angèle-Adélaïde-Victoire Binsse de Saint-Victor, comtesse douairière de la Barre de Nanteuil, 84 ans ; le 10, Mme Albert Debout née Rodières (Jeanne-Claire Marie), sœur de notre hon collègue M. Roger Rodière, belle-sœur de notre vén. collègue M. l'abbé Henri Debout, 26 ans ; — le 11, Angélique-Renée-Sylvie Le Lart de Saint-Ermond, veuve de M. Félix Hémery de la Villeauray, 65 ans ; — le 13, Mme Pitre de Laporterie, née de la Tribouille (Emma Maria-Georgina), 54 ans ; — le 16, Louis-Robert Meaudre de Sugny, fils de notre hon. collègue, 17 ans ; — le 21, J. François-Eutrope-Alexis, comte de Chasteigner, anc. Officier des Haras, frère de notre hon. collègue le vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay, 78 ans ; — le 23, le vicomte Frédéric de Janzé, beau frère de notre t. h. Président, 83 ans ; — le 24, notre hon. collègue Gaston-Louis-Michel-Marie, vicomte de Carné de Carnavalet, 43 ans ; — le 27, Jacques-Eugène-Joseph, vicomte de Dreuille, beau-frère de notre hon. collègue le comte de Beaufranchet, 34 ans.

Février : le 7, Alexis-Adolphe Chanton, chevalier de l'Ordre Royal du Lys, beau-père de notre hon collègue le baron Tristan Lambert, 87 ans ; Illustrissimo Senor Don Clemente Cortellini y Hernandez, commandeur des Ordres Royaux de Charles III et d'Isabelle la Catholique, père de notre hon. collègue ; — le 8, notre t. h. Président d'honneur Philippe-Ferdinand, comte de Maussa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bré de Puy-Barbeau, 84 ans ; — le 12, Anne-Marie-Caroline Pépin de Bellisle, marquise de l'Estourbeillon de la Garnache, mère de notre hon. collègue, député du Morbihan, 66 ans ; — le 13, Théophile Denis de Lancize, 52 ans ; le 18, Madame Guibet, née baronne de T' Serclaes de Wommersom, 85 ans ; Aimée de Neufville, marquise douairière Xavier de Chivré, 74 ans ; — le 20, Sophie-Charlotte-Elizabeth de la Croix de Castries, Maréchale de Mac-Mahon, Duchesse de Magenta, 66 ans ; — le 22, Marie-Antoine-Gaston André de Jarnac de Gardépée, fils de notre hon. collègue, 17 ans ; — le 24, notre hon collègue Emmanuel-Ferdinand, comte de Grasset, I. P. ✠, chevalier de Malte anc chambellan de S. M. le Roi des Deux-Siciles, 70 ans ; Gustave de Lamarzelle, 72 ans

Mars : le 11, notre hon. collègue Athanase-Marie, vicomte d'Amphernet, ✠, 79 ans ; le 22, notre hon. collègue Adrien-Joseph Bonvallet, 65 ans ; — le 29, la vicomtesse de la Planche de Ruillé, née de Lostanges, 27 ans.

Avril : le 2, Célina-Louise Collardeau, veuve de M. Hallays Dabot, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, belle mère de notre hon. collègue M. de Pellerin de Latouche, ✠, 66 ans ; — le 5, Madame Eliza Drolet, née Massue femme de notre hon. collègue, 51 ans ; — le 20, le comte Frédéric-Balthazar-Augustin le Gonidec de Traissan, anc. Officier aux Volontaires de l'Ouest, 57 ans : — le 10, notre hon. collègue le comte Eugène Caïs de Pierlas, 56 ans ; — le 19, Louis-Henry-Manrique, marquis de Narbonne-Lara, vicomte de Saint-Girons, baron de Nescus, oncle de notre hon. colue le marquis de Panat, 74 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHRONIQUE

Depuis la publication de notre Annuaire de 1899, le Conseil Héraldique de France s'est accru de 42 sociétaires. Nous avons le devoir de remercier chaleureusement ceux de nos chers et honorés collègues qui ont bien voulu s'employer au bon recrutement de notre compagnie, notamment MM. le comte de Saint-Saud, Manuel de Mendonça, A. de Vauborel, P. d'Ettori, L. de Sarran d'Allard, José de Battaglia Ramos, le baron d'Allemagne, Th. Courtaux D. Antonio de Portugal de Faria; Roger de Figuères le commandeur Em. Portal, le marquis d'Eguilles, le commandeur A. Padula, Césaire Cousturier, le marquis G. Pietramellara, B. de Fozières, Raoul de Lapeyrouse, le vicomte de Santarem, Roger Rodière, C. Stuart Torrie, l'abbé F. Girolami de Cortona, le comte de la Fargue, le baron de Ravisi, le marquis de Croizier, le comte F. Pasini Frassoni, L. de Brotonne.

Nous avons eu la douleur de perdre 20 de nos collègues :

Notre très honorable président d'honneur S. Exc. le comte Amédée de Foras, le prince de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'héraldique française, l'éminent auteur d'œuvres aussi admirables par la forme que par le fond notamment l'incomparable traité qui a pour titre *le Blason* et un monumental *Nobiliaire de Savoie* que la mort l'a empêché de terminer.

Notre très honorable président d'honneur M. Philippe-Ferdinand, comte de Maussabré, d'une vieille race chevaleresque dont le très noble nom se rattache aux fastes des croisades, et qui employa 60 années de sa vie à recueillir sur le Berry un véritable trésor d'archives, toujours ouvert aux érudits avec la plus serviable courtoisie.

Le comte Eugène Caïs de Pierlas, membre de la Royale Commission Héraldique de Piémont et de la Députation d'histoire nationale, correspondant du Conseil Royal héraldique d'Italie, savant du plus haut mérite, auteur de nombreuses et très doctes publications intéressant les Alpes Maritimes, notamment le *Cartulaire de la Cathédrale de Nice*. Son obligeance égalait son savoir. Il était d'un antique lignage Niçois, et les archives du comté de Nice, non plus que celles de Turin, n'avaient pas de secrets pour lui. Il laisse à ses fils l'exemple inoubliable d'une vie d'honneur, de foi et de labeur.

Monseigneur Marzio-Luciano Romitelli, docteur en droit, archidiacre de la basilique métropolitaine et chanoine de Pérouse, membre d'honneur de l'Académie de cette ville, prêtre aussi vertueux que docte.

Maurice, comte de Foucault, ✻, ancien préfet, modèle d'exquise urbanité et de parfaite gentilhommerie.

Juste Enschedé des Villates, ✻, docteur en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

droit, archiviste-bibliothécaire de la ville de Harlem, chevalier de l'Ordre Royal du Lion Néerlandais, modèle d'érudition consciencieuse.

Emmanuel-Alexandre-Augustin de Richer, baron de Beauchamps de Monthéard, dernier représentant mâle d'une très ancienne famille du Maine, où elle avait toujours occupé les premières charges. Ce fut le baron de Monthéard qui présenta les clefs de la ville du Mans à Henri IV, lorsque le bon Roi y fit son entrée.

Fidèle à toutes les nobles traditions, M. de Beauchamps Monthéard étoit un des membres les plus zélés du parti royaliste dans la Sarthe ; son fervent royalisme avait souffert vivement de la mort de M. le comte de Chambord, mais il avait reporté ses indéfectibles espérances sur Monsieur le Comte de Paris, puis sur Monseigneur le Duc d'Orléans.

Maire, depuis 1870, de la petite commune de Villaines-la-Gosnais, il s'était consacré tout entier aux intérêts de cette bonne population, qui a eu à cœur de lui témoigner sa reconnaissance, le jour des funérailles. Passionné pour les travaux d'histoire généalogique, le baron de Beauchamps-Monthéard avait rédigé les généalogies de toutes les familles du Maine alliées à la sienne ; paléographe distingué, il avait compulsé avec fruit les vieux cartulaires, de nombreuses archives, d'innombrables documents ; une longue et consciencieuse étude lui avait donné cette intuition impeccable qui verse des torrents de lumière dans les ténèbres du passé.

« Je sais, — écrivait notre très honorable président à Mme la baronne de Beauchamps de Mon-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

théard. — quel parfait gentilhomme plein de foi, de loyauté, de fidélité, de savoir et de serviabilité, était celui que vous pleurez... Sa fin si chrétienne a été la récompense de sa vie et le prélude, pour lui, de la vraie vie. C'est la seule consolation, plus divine qu'humaine, que nous puissions ressentir dans la cruauté de tels déchirements ! »

M. L'ABBÉ AUGUSTIN ALBOUY, chanoine de Smyrne, chevalier du Saint-Sépulcre, qui fut le fondateur et longtemps le directeur de l'excellente *Revue illustrée de la Terre-Sainte*.

GASTON-FERDINAND TEISSIER DE L'HUBAC, inspecteur principal adjoint à la compagnie des chemins de fer P.-L.-M., qui avait débuté dans la vie par un acte de courage et de foi : volontaire de la Papauté en 1860, il avait pris part au combat de Castelfidardo, et demeura noblement fidèle jusqu'à sa fin aux convictions qui l'avaient conduit à Rome

EMMANUEL-FERDINAND, COMTE DE GRASSET, I. P. ✠, ancien Chambellan de S. M. le Roi des Deux-Siciles, archiviste honoraire des Bouches-du-Rhône, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les Travaux historiques, chevalier de Malte et de l'Ordre royal de Charles III, Commandeur des Ordres royaux de Constantin (Deux-Siciles) et du Christ (Portugal), aux obsèques de qui 26 février 1900) le Conseil héraldique de France était dignement représenté par notre honoré collègue le comte Henry de Gérin-Ricard, secrétaire de la Société Statistique de Marseille, qui, au cimetière, prononça cette éloquente et élogieuse allocution :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« MESSIEURS,

« La Société de Statistique de Marseille et le Conseil Héraldique de France, malgré la stupeur dans la quelle les plonge la perte si cruelle et si soudaine d'un des leurs parmi les plus sympathiques et les plus distingués, viennent s'acquitter par ma voix du pénible devoir qu'ils doivent à la mémoire d'un confrère aussi laborieux que modeste.

« Le comte de Grasset était né à Naples en 1829 d'un père français qui avait suivi Murat dans ce pays et s'y était fixé ; les Bourbons, qu'il servit ensuite sur mer jusqu'au grade de contre-amiral, l'attachèrent plus tard à leur maison en qualité de chambellan..

« En dépit de la faveur dont sa famille jouissait à la Cour, et malgré le poste de gentilhomme de la Chambre et celui de secrétaire d'ambassade qu'il occupa de bonne heure et qui lui promettait une brillante carrière, le comte Emmanuel de Grasset se sentait attiré vers sa vraie patrie : la France. Il vint s'y fixer et c'est Marseille qu'il choisit. Là sa haute érudition et son goût pour l'étude de l'histoire de notre pays lui facilitèrent l accès du poste d'archiviste-adjoint honoraire des Bouches-du Rhône. Dans ces fonctions désintéressées, il donna libre cours à son ardeur au travail, en collaborant d'abord à des travaux pressants demandés au service des archives ; puis il publia le *Catalogue des chevaliers de Malte de la langue de Provence*, ouvrage important et consciencieux, et il continua le dépouillement du fonds du grand prieuré de Saint-Gilles d'Arles, dont il mena à bonne fin l'inventaire analytique. Enfin M. de Grasset avait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

commencé la publication de répertoires sur les possessions ecclésiastiques de notre département, lorsque la maladie et la mort sont venues le surprendre.

« Le Conseil Héraldique de France avait depuis quelques années tenu à s'assurer le concours de ses lumières ; la Société de Statistique de Marseille s'honorait de compter parmi ses membres un collègue tel que lui, à la fois *savant* et *bienveillant* C'est ce qui rend plus amers les regrets qu'il laisse parmi nous, mais aussi plus vive la sympathie que nous lui portions et dont nous adressons le douloureux et respectueux hommage à sa dépouille, à sa veuve, et à tous les siens.

« Ses travaux lui valurent ici-bas des récompenses nombreuses, sa foi lui en assure une bien plus grande pour l'éternité »

Louis-Antoine-Alphonse, comte de Visien', gentilhomme fidèle à toutes les grandes traditions. ami du noble savoir, poète doublé d'un penseur, habile à ciseler le vers, toujours harmonieux, verveux et vibrant d'idéal.

Joseph, comte Rossi. chambellan intime de Sa Sainteté, bon et beau poète aussi, ardent à glorifier sa foi religieuse et ses généreuses convictions.

Alexandre-Jacques Bonvarlet, consul de Danemark à Dunkerque. président du Comité Flamand de France, membre de la Commission historique du Nord, commandeur de l'Ordre Royal de Danebrog, chevalier de Saint Grégoire-le-Grand et de l'Ordre Royal de Léopold, savant des plus distingués, auteur d'œuvres décélant une érudition profonde, notamment un *Epitaphier Flamand*, catholique fervent, plein de foi et de charité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Adrien-Joseph Bonvallet, inspecteur des chemins de fer de la compagnie d'Orléans, ancien président de la Société des Antiquaires du centre, auteur d'études historiques et généalogiques éminemment consciencieuses.

Jean-Numa Dast le Vacher de Boisville, secrétaire-général de la Société des Archives historiques de la Gironde, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, assesseur et membre de la Commission de publication de la ville de Bordeaux, correspondant de la Société des Antiquaires de France, secrétaire-adjoint de la Société des Bibliophiles, — ravi dans sa 31e année au tendre orgueil de sa mère adoptive (Madame de Tenet, née Le Vacher de Boisville), alors que ses premières et doctes publications lui assuraient un rang des plus distingués dans la phalange des érudits.

Par son affabilité, par la sûreté de ses relations et par la bonne grâce avec laquelle il communiquait ses découvertes, il avait conquis l'estime et l'amitié de tous les chercheurs et savants. A Bordeaux, il avait consciencieusement fouillé les riches dépôts des Archives départementales et municipales, et y avait recueilli une immense quantité de notes dans lesquelles il allait, au moment où la mort l'a frappé, puiser la matière de nombreux ouvrages d'un puissant intérêt pour l'histoire locale. Bien jeune encore, il avait déjà acquis une grande notoriété.

A Bordeaux, son nom restera toujours attaché à la publication de l'*Inventaire sommaire des registres de la Jurade*, à la découverte de l'acte établissant définitivement le passage de Molière à Bordeaux en 1656, et des documents inédits sur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'arrestation des Girondins. On lui doit également la publication de deux ouvrages sur *La Vénérable mère Jehanne de Lestonnac,* et de nombreux documents dans les volumes de la Société des Archives Historiques de la Gironde.

Adolphe Henryet de Launay, qui fut l'un des premiers membres du Conseil héraldique de France et ne lui ménagea dans aucun temps les encouragements les plus sympathiques.

M. l'abbé Charles Pointeau, aumônier de l'hospice de Craon, laborieux et consciencieux érudit, qui venait à peine de s'agréger avec joie à notre compagnie lorsque la mort lui donna la vraie vie.

Edmond Marie-Sylvain, baron Gautier d'Escurolles de Charnacé, frappé dans sa 27e année au lendemain d'une brillante union qu'avaient saluée les plus riants pronostics, et qui, tout jeune encore, avait déjà donné la mesure de sa haute valeur morale, de son fier loyalisme et de son ardent patriotisme.

Athanase-Marie, vicomte d'Amphernet, ✻, de vieille race chevaleresque, alliant une saine érudition à la plus courtoise obligeance, type attrayant du vrai gentilhomme français, rempli d'aménité, ayant l'Honneur et la Foi pour guides, comme les Croisés ses ancêtres.

Gaston-Louis-Michel-Marie, vicomte de Carné de Carnavalet, lui aussi fils des Croisés, fidèle aux traditions de son beau vieux nom, plein d'érudition, auteur d'intéressantes publications, notamment *Les Pages de la Grande Ecurie du Roi,* ravi dans sa 44e année à la tendresse des siens et à notre affectueuse sympathie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Notre souvenir demeurera fidèle aux dignes collègues que nous avons eu la douleur de perdre et c'est du meilleur de notre cœur que nous nous associons au deuil infini de ceux qui les pleurent.

‡ Du 15 février 1899 au 15 février 1900, le Président du Conseil héraldique de France a eu à donner 155 consultations : Questions de Chapitres nobles, 5 ; Titres nobiliaires, 4 ; Sources généalogiques, historiques ou nobiliaires, 61 ; Examens de travaux généalogiques ou historiques, 5 ; Armoiries et devises, 34 ; Additions de nom, 2 ; Identifications d'armoiries, 17 ; Communications de documents de nos archives, 13 ; Croisades, 5 ; Questions diverses, 9.

Nous rappelons que le Conseil héraldique de France est une société de secours mutuel sur le terrain de l'érudition, et que toutes ses consultations sont gratuites.

‡ Distinctions honorifiques conférées à des Membres du Conseil héraldique de France :

France. *Légion d'honneur. Chevalier* : M. Joseph Hervé de Beaulieu. – *Officier d'Académie* : le comte Raoul Colonna de Cesari ; le baron Hulot de Collart ; le vicomte de Montlovier. — Saint-Siège. *Saint-Grégoire-le-Grand. Chevalier* : M. Louis Montagne de Firmont. – *Saint Sépulcre. Grand-Croix* : M. don Antonio de Portugal de Faria. *Commandeur avec plaque* : le baron de Marchi della Costa. *Chevalier* : le baron de Boyer de Sainte-Suzanne. *Camérier secret de cape et d'épée* : le commandeur Francisco de Paula Peixoto da Silva et Bourbon. — Autriche. *Ordre Teutonique de Sainte-Marie de Jérusalem. Chevalier affilié* : S. Exc. le marquis de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Liveri. — BAVIÈRE. *Ordre Royal de la Couronne* : le chevalier de Boehm. — ESPAGNE *Mérite militaire. Grand-Croix* : le marquis de Croizier. *Chevalier de 2e classe, avec plaque* : le docteur Pierre Hospital ; le vicomte du Motey ; M. Jules de Terris ; M. Gustave Venot. — *Saint-Jean-Baptiste. Chevalier* : M. Carlos Stuart Torrie. — ITALIE. *Ordre royal de la Couronne. Officier* : le commandeur Emmanuel Portal. — MONTÉNÉGRO. *Ordre de Danilo Ier. Commandeur* : le comte de Montalbo. — PORTUGAL. *Saint-Jacques. Commandeur avec collier et plaque* : le comte de Montalbo. — *Christ. Commandeur* : M. Antonio Padula — RUSSIE. *Aigle Blanc. Grand-Croix* : S. E. le Prince Répnine. — *Sainte-Anne. Chevalier* : le comte Jean Krasicki, comte de Bieberstein. — SERBIE — *Saint-Sava. Grand-Officier* : le marquis de Mauroy. — TUNISIE *Nicham Iftikar. Officier* : le comte Georges d'Escrivan. — VENEZUELA. *Ordre du Libérateur. Commandeur* : le baron de Boyer de Sainte-Suzanne.

DISTINCTIONS ACADÉMIQUES. — ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES. *Concours des Antiquités de la France.* Deuxième mention honorable, décernée le 8 juin 1889, à M. Pagart d'Hermansart pour son « Histoire du Bailliage de Saint-Omer. » — *Correspondant du Ministère de l'Instruction publique (Travaux historiques et scientifiques)* : M. Louis de Sarran d'Allard.

SOCIÉTÉS SAVANTES. *Muséum d'histoire naturelle de Paris Correspondant* : le marquis de Mauroy *Antiquaires de France. Membre Correspondant Associé national* : le comte de Lhomel-Montclair. — *Antiquaires de Normandie Secrétaire*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

général : M. Emile Travers. — *Institut de Coimbre. Associé Correspondant* : J.-J. d'Ascensao Valdez : le vicomte de Poli. — *Académie de Marseille. Correspondant* : Mgr Adrien Pascal. — *Société Académique Macédo Roumaine. Membre honoraire* : le vicomte de Poli. — *Société de Statistique de Marseille. Secrétaire général* : le comte Henri de Gérin-Ricard. — *Société des Antiquaires de Kiéff* : le comte Jean Krasicki. — *Association des Nobles Italiens pour les Études héraldiques. Membre honoraire et Président d'honneur* : le vicomte de Poli. — *Société d'Economie rurale de Kiéff* : le comte Jean Krasicki — *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* : Henry Tamizey de Larroque. — *Société Impériale Russe de pisciculture et de pêche* : le comte Jean Krasicki. — *Société historique et archéologique du Périgord. Associé* : M Henry Tamizey de Larroque. *Société archéologique et historique du Limousin. Vice-Président* : M. le chanoine André Lecler. — *Académie Royale héraldique d'Italie. Membre et représentant en Russie* : le comte Jean Krasicki. — *Commission héraldique régionale de Sicile* : le commandeur Emmanuel Portal — *Académie Royale des Sciences de Lisbonne* : D. Eugenio de Castro e Almeida. — *Société des Lettres, sciences et arts d'Agen Président* : le baron de Cardaillac. *Correspondant* : M. Henry Tamizey de Larroque. — *Société historique de Lisieux Président* : M. Henri Le Court *Académie de La Rochelle Correspondant* : le comte de Coligny-Châtillon. — *Académie de Mâcon* : M. l'abbé Edmond de Branges de Civria. — *Comité de l'Exposition des Missions Catholiques en 1900. Secrétaire* : le baron Joseph du Teil. — *Société archéologique de la Gironde* : M Pierre Meller. — *Commission supérieure*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Presse à l'Exposition Universelle de 1900 : M. Joseph Denais — *Société archéologique de Nantes* : le comte Gousset. — *Congrès international d'histoire comparée (Exposition universelle de 1900)* : *Section d'Histoire générale et diplomatique* : le vicomte de Poli. — *Société des Études historiques. Vice-Président* : M. René des Portes. — *Commission du Livre d'or Pontifical* (Rome). *Correspondant et membre de la Présidence d'honneur* : le vicomte de Poli.

‡ Le 30 octobre 1899, en la chapelle catholique de Kingston, a été célébré le mariage de S. A. R. la Princesse Isabelle de France, sœur de Monsieur le Duc d'Orléans, avec S. A. R. le Prince Jean d'Orléans, Duc de Guise, fils puîné de S. A. R. Monseigneur le Duc de Chartres. S.G. l'Evêque de Southwark présidait la cérémonie, et la bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Herzog, curé de Sainte-Madeleine de Paris.

Monsieur le Duc d'Orléans, qui portait le grand-cordon du Saint-Esprit et la Toison d'or, était le témoin de la Princesse Isabelle. Le Prince Jean avait pour témoin le Prince Henri d'Orléans, son frère.

Parmi les princes et princesses présents, on remarquait Madame la Comtesse de Paris, LL. AA. RR. la Duchesse d'Aoste, la Princesse Clémentine, le Duc et la Duchesse de Chartres, la Princesse de Galles, la Princesse Victoria de Galles, le Duc de Montpensier, la Princesse Louise, la Princesse Valdemar, le Duc de Penthièvre, le Prince Philippe de Saxe-Cobourg, le Comte d'Eu, le Duc d'Alençon, le Duc et la Duchesse de Vendôme.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les invitations étaient ainsi libellées :

« Le Duc et la Duchesse d'Orléans prient M..... de vouloir bien assister au mariage de S. A. R. Madame Isabelle de France avec S. A. R. Monseigneur le Prince Jean d'Orléans, qui sera célébré le lundi 30 octobre, à Kingston, et se rendre à la soirée de contrat qui aura lieu le 29 octobre 1899, à Yorkhouse Twickenham.

« Par ordre :

« Le duc de Luynes. »

‡ Un mot sur la transmission des apanages. — A propos du titre de Duc de Guise que Monsieur le Duc d'Orléans a bien voulu relever en faveur du Prince Jean d'Orléans, le *Gaulois* a publié, il y a quelques jours, sous le titre « *Les apanages de la Maison de France* », un article, en apparence documenté, mais qui est loin d'être doctrinal et dont certaines erreurs doivent être rectifiées.

Parlant des titres conférés en apanage par le roi Louis XVIII aux fils du Duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, l'auteur de l'article dit : « Les titres ainsi conférés ne sont pas héréditaires et, à la mort de leurs titulaires, font retour à la couronne pour être attribués, suivant le bon plaisir du Roi, à d'autres princes de la Maison Royale. » Cette assertion constitue une erreur capitale. L'apanage, d'après Chopin, — et les titres comme les domaines ou les rentes sont des apanages — participe en quelque sorte de la nature du royaume. Les règles suivies pour la transmission de la couronne sont applicables à la transmission des apanages.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'avocat général Seguier disait dans le plaidoyer de 1769 : « La possession du Prince apanagé est entièrement semblable à celle de la couronne dont l'apanage est une émanation. » D'où cette conséquence tirée par M. Dupin dans son ouvrage, *Des apanages en général et en particulier de l'apanage d'Orléans*, — ouvrage qui fait incontestablement autorité dans la matière : « A l'exemple de la couronne, les apanages se transmettent de mâle en mâle. » Donc si les apanages se transmettent de mâle en mâle, ils sont héréditaires, et tant qu'il y a un *hoir ou successeur mâle* apte à succéder, l'apanage ne fait pas retour à la couronne et passe, sans que le Roi ait à manifester sa volonté, à cet *hoir ou successeur mâle* de l'apanagiste défunt.

Les apanages « étant transmissibles de mâle en mâle indéfiniment » comme la couronne, il n'est pas vrai de dire que les titres conférés ne sont pas héréditaires. Il n'y a qu'au cas où l'*hoir ou successeur mâle* d'un prince apanagiste ne pourrait recueillir l'apanage, c'est celui où cet *hoir ou successeur mâle* serait devenu étranger. Et cela toujours par similitude entre les statuts fondamentaux de la couronne et ceux des apanages. Il n'y a pas d'exemple dans l'histoire qu'un prince français, ayant un hoir mâle *français*, ne lui ait pas transmis ses titres.

Il était bon de rectifier l'erreur du *Gaulois* sur la transmission des titres apanagés, car « l'institution des apanages, comme le disent les lettres patentes du 7 septembre 1776, par son principe et par sa longue observance, a mérité d'être placée au rang des lois fondamentales de la Monarchie », et il est important que, à cette heure où les pensées sont plus particulièrement fixées sur la Monarchie, rien

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de ce qui touche à ses principes et à ses traditions ne soit dénaturé. (*Gazette de France*, 9 novembre 1899.)

‡. S. A. R. Mgr le Duc d'Alençon a fait don au Musée de l'Armée d'un portrait de S. A. R. Mgr le Duc de Nemours, son Auguste Père, et de plusieurs objets militaires lui ayant appartenu.

‡ Livre d'or Pontifical. — Une Commission, composée d'érudits historiens et d'amis de la science héraldique, s'est constituée à Rome en vue de : 1° Régulariser les armoiries des familles honorées de titres nobiliaires par le Souverain Pontife ; 2° Composer et régulariser les armoiries prélatices ; 3° Mettre en ordre les preuves de noblesse requises pour l'admission dans certains Ordres, Chapitres et Gardes-Nobles ; 4° Fournir des copies de documents héraldiques ; 5° Publier, en édition de luxe avec blasons en chromo, le *Libro d'oro Pontificio*, dont le produit est destiné au Denier de Saint Pierre etc.. etc.

Cette Commission, composée de douze membres résidant à Rome, a pour Président le comte Pasini Frassoni, membre honoraire du Conseil héraldique de France ; pour censeur, le comte Michel Pecci, neveu de Sa Sainteté, membre honoraire du Conseil héraldique, et pour secrétaire le comte G. Bernardi. Toutes les fonctions sont gratuites, comme aussi l'insertion des Armoiries dans le *Libro d'oro*. Les demandes en révision ou régularisation d'armoiries ne sont accueillies que si elles sont accompagnées de documents.

Les demandes doivent être adressées à *M. le Secrétaire de la Commission du Livre d'or Pontifical*, Corso V. E. 101, Rome.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Saint Père a daigné impartir la Bénédiction apostolique à cette œuvre excellente, et faire parvenir au Président l'expression de Sa souveraine satisfaction. — Toutes les familles françaises honorées de distinctions nobiliaires par le Saint Siège auront à cœur de concourir par leur adhésion et leur souscription au succès du *Libro d'oro Pontificio*. (Prix de souscription, franco, 30 francs. — Un volume de grand luxe, orné de beaux blasons en chromo et richement relié. Environ 400 pages in-4°.)

† *Répertoire historique et biographique de la* GAZETTE DE FRANCE *(1631-1790)*, par le marquis de Granges de Surgères. (En souscription : Emile Grimaud, éditeur, place du Commerce, 4, Nantes.)

On sait quelle mine inépuisable de renseignements de toute sorte contient l'antique *Gazette de France*, qui fut en réalité le *Journal Officiel* de la Monarchie. Malheureusement cette collection inestimable n'est accessible qu'à un petit nombre de privilégiés ; on n'en rencontre que de rares volumes isolés dans les bibliothèques de province ; aussi, peut-on dire, sans exagérer, que ces précieux volumes ont toute la valeur d'un manuscrit dont il existerait quelques copies. Déjà, au XVIIIe siècle, cette collection était devenue introuvable et le besoin d'un abrégé s'était fait vivement sentir. Un savant courageux, Genet, ne fut pas effrayé par le dépouillement des 135 premières années. Sa *Table* fut accueillie avec un véritable enthousiasme par les familles intéressées et par les historiens de son temps : elle n'a cessé de rendre les plus importants services. A son tour, elle est devenue rarissime et les exemplaires s'en paient au poids de l'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le marquis de Granges de Surgères, vice-président du C. H. de France, bien connu par de multiples et importants travaux historiques, a résolu de mettre à la portée de tous un outil de travail aussi précieux. Il eût pu, certain du succès, se borner à réimprimer les trois volumes de son prédécesseur ; mais il a voulu faire plus et mieux. Entreprenant résolûment, avec son expérience de ces sortes de travaux, un labeur de nature à décourager les plus braves, il a refait, sans se préoccuper autrement de la *Table* de Genet, le dépouillement de la collection de l'ancienne *Gazette*, depuis son origine, et l'a continué jusqu'à la révolution. Et ce n'est qu'après avoir achevé ce dépouillement — œuvre absolument personnelle — qu'il s'est cru autorisé à comparer ses fiches innombrables avec le texte des trois volumes de Genet. De la sorte, il a pu corriger les erreurs de ce dernier, combler quelques omissions regrettables qui lui étaient échappées, et éviter de tomber dans les répétitions qui alourdissent son œuvre, fort méritoire d'ailleurs.

Pour la partie entièrement nouvelle du Répertoire, qui va de 1766 à 1790, elle a été exécutée par M. le marquis de Surgères avec une inflexible méthode et une exactitude parfaite. Ce travail, qui, dans sa totalité, a nécessité le dépouillement de 150.000 pages de texte environ, contient donc l'analyse ou abrégé, au point de vue français, des *160 premières années* de la *Gazette*. On y trouvera, groupés par noms de famille, et selon l'ordre alphabétique, tous les faits relatés dans ce journal concernant la vie publique ou domestique des représentants de la Noblesse, des membres du Clergé ou

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la magistrature, de ceux qui appartenaient à l'armée ou à la marine, ainsi que des savants, des artistes et des littérateurs.

Les mariages, les naissances et les décès; les grâces, distinctions ou décorations obtenues du Roi; les présentations à la Cour; les contrats de mariage signés par Leurs Majestés et la famille royale; les érections de terres; les collations de titres, les lettres de noblesse accordées à la bourgeoisie; les nominations aux emplois à l'armée, les actions d'éclat accomplies au cours des guerres; les noms de ceux qui furent tués ou blessés à l'ennemi.

Les opérations des escadres, les prises faites par nos hardis corsaires, pendant les guerres de la Succession d'Espagne, de Sept ans et de l'Indépendance; les missions à l'Etranger, diplomatiques, artistiques ou secrètes; les nominations aux évêchés, abbayes, prieurés ou bénéfices ecclésiastiques quelconques; les élections et réceptions aux académies, les ouvrages couronnés; les observations ou découvertes scientifiques; les diverses productions artistiques, tableaux, gravures, etc., etc.

Telles sont, rapidement énumérées, les principales notions que contiendra cet ouvrage : inutile, après cela, de faire observer que *presque toutes les anciennes familles françaises s'y trouvent représentées.* Aussi ce précieux RÉPERTOIRE sera t il un instrument indispensable à tous les travailleurs; il sera le *Livre d'Or* de l'ancienne Société française. L'ouvrage est entièrement terminé; l'impression, sur le même plan que la TABLE de Genet, commencera dès qu'un nombre suffisant de souscriptions sera parvenu à l'éditeur. Il comprendra trois (et peut-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

être quatre) forts volumes in-4° à deux colonnes, imprimés en caractères neufs. Le nombre du tirage sera basé sur celui des souscripteurs.

Le prix de chaque volume sera, pour les souscripteurs, de *25* fr , le port en sus, payables dans le mois qui suivra sa réception. La souscription close, le prix du volume sera porté à *35* fr. *Il paraîtra un volume par an.*

‡ La municipalité et la population de Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre) ont décidé d'élever une statue à Jeanne d'Arc, pour perpétuer le glorieux souvenir de la délivrance de leur ville par la Pucelle vers la Toussaint de 1429.

C'est à Saint-Pierre-le Moûtier que Jeanne remporta sa dernière victoire sur les Anglais, maîtres de cette ville depuis huit ans.

‡ La *Moda Illustrada*, de Lisbonne, dans son très élégant N° du 8 mai 1899, a publié une élogieuse biographie du vicomte de Poli, signée « Battaglia Ramos » et accompagnée d'un portrait finement gravé. — Le même gracieux honneur a été fait à notre Président par l'excellent journal *Gir Braz* de Lisbonne, N° du 23 avril 1899.

‡ Dans notre Annuaire de 1899 nous avons publié un charmant sonnet de notre distingué collègue le baron Gaëtan de Wismes : *Combat suprême*. Par malheur il s'y est glissé une déplorable *coquille* : au lieu de « le soleil *embrumé* », le compositeur a mis « *embaumé* ».

Un « soleil embaumé » !... Voilà qui a dû faire rêver plus d'un de nos chers lecteurs !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ La Russie, en juin 1899, a célébré brillamment le centenaire de la naissance de Pouchkine, son grand poète, né en 1799 à Saint-Pétersbourg, et mort en 1837. Dans les principales villes de Russie et dans plusieurs centres de population slave ont eu lieu de grandes fêtes en l'honneur du poète. A Saint-Pétersbourg, on a inauguré sa statue, et à Tsarskoé-Selo, après un service religieux à la cathédrale, on a apposé une plaque commémorative au mur de l'ancien lycée Alexandre, où Pouchkine fit ses études.

‡ Je lis ce qui suit dans l'étude de M. le vicomte de Poli « *Les seigneurs de la Rivière-Bourdet* » (dans le t. VI de l'ancienne *Revue Nobiliaire*) :

« Le marquis de la Vaupalière (Pierre-Charles-Etienne Maignard de Bernières), marié à Diane-Jacqueline-Louise-Josèphe de Clermont d'Amboise, laissa un fils mort sans postérité, et une fille, Elisabeth-Jacqueline, mariée en 1784 à Philippe-Auguste-Jacques de La Cour, comte puis marquis de Balleroy... »

N'aurait-il pas laissé une autre fille? On voit, en effet, dans les *Notes* prises par le comte de Chastellux aux archives de l'état-civil de Paris, la naissance à Paris, 16 octobre 1785, d'un enfant mort le même jour, « fils de Louis-Alexandre, comte de Langeron, et de *Thérèse-Diane de la Vaupalière.* »

Ce Louis-Alexandre (Andrault de Langeron) me paraît être le Louis-Alexandre, général au service de la Russie, né à Paris en 1763 (13 janvier) de Louis-Théodose, comte de L., et de Marie-Thérèse de Damas-Crux, — mort à Saint-Pétersbourg,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le 4 juillet 1831, et inhumé dans la chapelle catholique d'Odessa. (*Nouv. Biographie Didot*, v° Langeron.)

Je serais reconnaissant à qui voudrait bien me fixer sur ces points, et aussi me dire si les deux branches d'Andrault (comtes de Langeron et marquis de Langeron-Maulévrier) sont éteintes, et en la personne de qui. — Le dernier Langeron-Maulévrier (Alexandre-Pierre Louis) que je connaisse était né à Paris) (baptisé à Sainte-Marie-Madeleine de la Ville l'Evêque) le 26 novembre 1772. Il était fils d'Alexandre-Nicolas-Claude-Hector, dit le comte de M. L , lieutenant général des armées du Roi, marié le 2 avril 1764 à Henriette Castel de Saint-Pierre de Crèvecœur. (Ne pas chercher dans La Chenaye-Desbois : je sais tout ce qu'il dit de cette maison, y compris les erreurs dont son article fourmille.) — AL. V.

‡ Nous sommes heureux de pouvoir mettre à la disposition des Membres du C. H. de France un certain nombre d'exemplaires, au prix très réduit de dix francs, du bel ouvrage de notre érudit collègue le comte Boselli, ancien magistrat, intitulé : *Tableaux généalogiques de la Dynastie Capétienne*, donnant la généalogie complète de tous les descendants connus, par les mâles, de Hugues Capet, y compris toutes les branches collatérales légitimes, et les principales branches bâtardes. Cet ouvrage est des plus utiles à quiconque s'occupe d'histoire et de généalogie. Il a été présenté naguère à l'Académie des Inscriptions, qui l'a accueilli avec faveur, et offert à Monsieur le Duc d'Orléans, qui l'a tenu pour agréable. Sa disposition en 53 tableaux généa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

logiques le rend très complet, très clair et très commode à consulter.

‡ *Généalogie de la Maison d'Hautefort en Périgord, Limousin, Picardie et Vivarais.* (Niort, Clouzot, 1898, in-4°, 246 pages.)

C'est l'histoire du château d'Hautefort et de ceux qui l'ont possédé. La filiation commence à Guy de Lastours (996), époux d'Engelzie de Malemort, mort dans un combat à Limoges La famille de Born succéda à celle de Lastours dans la possession du château d'Hautefort, ce qui nous vaut toute la généalogie de la famille de Born, y compris une notice sur Bertrand de Born, célèbre troubadour guerrier. Puis vinrent les Faye dits Born, les Gontaut dont l'un, Jean de Gontaut, reçut en dot, le 26 septembre 1429, le château d'Hautefort dont il prit le nom, que ses descendants conservèrent exclusivement. L'auteur suit chacune des branches et les alliances nombreuses avec les Pompadour, les Turenne, les Chabannes, les des Cars, Lestranges, Pons d'Heudicourt, d'Humières, d'Harcourt, Choiseul, Schomberg : et comme il sait beaucoup, comme il possède des documents en nombre, nous avons des détails fort intéressants et certains sur chacun des personnages Trahirai-je l'anonyme ? Ce n'est pas la première fois que Mme la marquise de Cumont ferait ainsi œuvre de vaste et profonde érudition, et je vois dans les tableaux généalogiques fort bien dressés que la dernière des Hautefort, Charlotte (1799-1847), avait épousé (9 juin 1818) Maxence, baron de Damas, aide-de-camp du Duc d'Angoulême, ministre de Charles X, gouverneur du Duc de Bordeaux. Il y avait donc dans ce livre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour une petite-fille de Charlotte d'Hautefort, en même temps qu'un service rendu à la science historique, une œuvre de piété filiale.

‡ *La Vie de Jeanne d'Arc*, par J.-E. Choussy. (On souscrit chez l'auteur, à Rongères, par Varennes-sur-Allier (Allier). Prix de souscription, 10 fr. payables après réception du volume, gr. in-8° d'env. 400 p., illustré. — Nous recommandons spécialement cette œuvre d'un savant des plus consciencieux, déjà bien connu par d'ingénieux aperçus et de précieuses découvertes au sujet de la vie de la sainte héroïne.

‡ « Poli (Le vicomte Oscar de), ancien préfet, ancien sous-préfet d'Abbeville : *La fête patriotique de la commune d'Hénencourt, 25 26 juillet 1897*. Albert, imprimerie du *Journal d'Albert*, 1898, in-12, 162 pages.

« C'est bien d'ériger des monuments aux héros, de fêter même des savants qui ont fait leur devoir, de rendre hommage à ceux qui sont morts pour la patrie. Mais il faut aussi conserver par l'impression le souvenir de ces fêtes. Le monument reste où il a été placé. Combien le voient ? La brochure va partout et fait participer chacun aux émotions des rares témoins. Un monument avec une statue de l'Espérance a été élevé aux combattants de 1870-71 de la commune d'Hénencourt par le maire, M. le marquis de Lameth, ancien commandant des Volontaires de la Somme en 1870 ; l'inauguration a été présidée par M. le vicomte Oscar de Poli, ancien sous-préfet d'Abbeville, ancien lieutenant au 28e régiment de Paris (1870), qui a bien voulu en faire le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

récit. Il y a prononcé un magistral discours où aux pensées les plus nobles et les plus élevées il a mêlé les souvenirs historiques les plus émouvants. Et de plus il a raconté dans ce livre l'histoire du régiment de Bussy-Lameth et du régiment de Picardie. De nombreuses illustrations ornent ce beau livre » — (*Revue de Saintonge et d'Aunis*. 1er septembre 1899).

‡ ANNUAIRES, BULLETINS, REVUES, JOURNAUX, etc.

Archives héraldiques Suisses. (Neuchâtel, 1899, 13e année, mensuel, 10 fr. par an.) Principaux articles : Jean Grellet : *Un livre de famille ; Vitrail aux armes de la famille de Tribotet*. — J. Mayor : *Fragments héraldiques Genevois*. — L. Bouly de Lesdain : *Notes sur quelques changements d'armoiries aux XIIe et XIIIe siècles*. — *Nobiliaire du pays de Neuchâtel*. — De nombreuses illustrations héraldiques, très soignées, ajoutent encore à la valeur technique de cette savante revue, si doctement dirigée par notre hon. Collègue M. Jean Grellet, Président de la Société Suisse d'Héraldique, le plus obligeant des érudits.

Almanach de Gotha. (Justus Perthes, 1900, 137e année, in-12, XXIV-1215 p.). Cette célèbre publication vient d'agrandir son format, mais en conservant sa très claire distribution des matières, qui permet au lecteur de trouver immédiatement les renseignements généalogiques, statistiques ou diplomatiques dont il a besoin. Ce 137e volume est, comme ses devanciers, orné de portraits finement gravés, notamment ceux de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Louis de Bavière, fils aîné et belle-fille de S. A. R. le Prince Luitpold, Régent du royaume

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Bavière. — Dans la 3e partie, contenant les notices relatives aux Maisons princières non souveraines, Maisons ducales de France, etc., sont mentionnées, avec leur état présent, les suivantes : Avaray, Bauffremont, Beauvau-Craon, Bellune, Béthune, Blacas, Brissac, Broglie Des Cars, Castries, Clermont-Tonnerre, Fezensac, Gramont, Sabran, la Trémoïlle, Rarécourt, Polignac, Rohan, Uzès, Montléart, Harcourt, Luynes, Lorge, Montmorency, Mortemart, la Rochefoucauld, Noailles, Lucinge, etc.

Revue des Questions héraldiques, archéologiques et historiques. (Paris, 8, rue Férou, 2e année, 1899. Mensuelle. France, 18 fr. Étranger, 20 fr. Directeur : le Vicomte de Poli. Administrateur : G. d'Escrivan.) Voyez, dans le présent Annuaire, l'article séparé qui concerne cette Revue.

Bulletin Héraldique de France, ou Revue Historique de la Noblesse. (Mensuel, 12 fr. par an. Étranger, 15 fr. Bureaux : Quai des Orfèvres, 56, Paris. Directeur : M. Louis de la Roque.) Principaux articles : Louis de la Roque, *Catalogue des Généraux Français. Connétables, Maréchaux de France, lieutenants généraux, maréchaux de camp. — Armorial général des Ordres de S. Lazare et de N. D. du Mont-Carmel. — Armoiries des communautés, corporations, abbayes, évêchés français et étrangers. — Nombreuses notices généalogiques. — Baron M. Trigant de la Tour : Notice sur le château du Chartron.*

Annuaire de la Noblesse de France, 56e vol., 1900. Fondé en 1843, par Borel d'Hauterive. Directeur : Vicomte A. Révérend. (Rue Fontaine, 25, Paris franco, 10 fr.). Se publie chaque année sous le format d'un volume petit in-8° de 500 pages et plus;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

il donne avec l'état présent des Maisons souveraines d'Europe (*suivi de leurs familles morganatiques*) et celui des Maisons ducales ou princières de France et d'Europe :

1° Des monographies ou notices généalogiques de familles nobles, et la continuation de celles parues dans d'Hozier, Courcelles, etc., et La Chenaye-Desbois dont il forme pour le XIXe siècle l'indispensable et l'utile continuation :

2° Des notices ou renseignements d'actualité sur les familles nobles, ou portant particule et armoiries, dont les membres ont été, dans l'année, nommés : *généraux, amiraux, ambassadeurs, évêques*, etc, ou élus : *sénateurs, députés, conseillers généraux*, etc.

3° Une revue des jugements intéressant la Noblesse. (La collection des 56 volumes forme une suite très précieuse à consulter.)

5° Les naissances mariages et décès.

(*Les insertions sont faites à titre absolument gracieux sur le simple envoi d'une lettre de part.*)

Revue d'Archéologie Poitevine, publiée sous la direction de Mgr X. Barbier de Montault, Prélat de la Maison de Sa Sainteté. (Saint-Maixent. Em. Payet, impr. éditeur. Mensuelle, 12 fr. par an. Illustrations.) Puisque nous venons de nommer l'éminent directeur de cette Revue, nous n'avons pas à ajouter qu'elle est une des plus savantes et des plus intéressantes de France ; elle n'a pas d'utilité seulement pour les Poitevins ; tous ceux qui cultivent ou aiment l'histoire, l'archéologie, l'héraldique, etc., y trouveront des articles de haute valeur, dignes de leur attention et de leur admiration.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Portugal à l'Exposition. (Rue Joubert, 14, Paris. Abonnement, 20 numéros, France, 15 fr.) — Œuvre d'art, de patriotisme et de bienfaisance, bellement illustrée. Le Directeur est M. le Docteur J. Cisneiros Ferreira, ✲, frère du très distingué Secrétaire de la Légation de S. M. Très Fidèle à Paris, et le Rédacteur en chef, M. Xavier de Carvalho, I. P. ✲. Entre autres portraits héliogravés, citons ceux de S. Exc. M Ressano Garcia, ancien Ministre, Inspecteur Général de la Section Portugaise à l'Exposition ; de S. Exc. M. de Souza Rosa, le très sympathique Ministre de Portugal en France ; et de S. Exc. M. le Vicomte de Faria, Ministre Plénipotentiaire, Commissaire général du Portugal à l'Exposition, non moins sympathique dans la haute société parisienne.

Catholicum. Revue contemporaine illustrée de l'Eglise Catholique. 1899, année I. (Bi-mensuelle, in-4° à 2 col. Rome, palais Rusticucci, place S. Pietro, 18. Italie, 25 fr. Etranger, 30 fr.) Cette belle et importante revue publiée en cinq langues, dont la nôtre, et imprimée à la typographie Vaticane, a publié, dans son n° du 27 mai 1899, une notice biographique avec portrait de notre vén. Président d'honneur S. E. R^me^ Mgr Roch Cocchia, Archevêque de Chieti, et une érudite étude de notre hon. collègue le Comte Capogrossi Guarna, intitulée *Héraldique Pontificale : les Marquis de baldaquin*, et ornée des armoiriesdes marquis Theodoli, Naro-Patrizi-Montoro, Costaguti, et des comtes Soderini.

Maanblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw ». (S'Gravenhage, 1899, 17e année, 10 fr. par an). Organe d'une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

savante Société généalogique et héraldique de Hollande, qui compte parmi ses Membres MM. A. F. van Beurden, W. H. Croockewit, le comte de Ghellinck d'Elseghem, Jean Grellet H. R. Hiort Lorenzen, A. A. Vorsterman van Oyen, le vicomte de Poli, le comte de Renesse M. G. Wildeman. Nous remarquons dans le *Maanblad* de nombreuses notices généalogiques, dont quelques-unes de MM. A. F van Beurden, W. H. Croockewit et M. G Wildeman. (Planches de blasons, sceaux etc.)

Flirt, Revue illustrée. mondaine, littéraire, sportique. (Palerme, via Malaspina, 8. — 3e année, 1899. Italie. 10 fr. par an. Union postale, 12 fr.) Très agréable revue mensuelle, rédigée avec esprit et talent, et ornée de fines illustrations. Dans le n° 7. juillet 1899, nous remarquons un article. justement élogieux, de M Emmanuel Portal sur la dernière œuvre de M. le comte Pasini Frassoni : *Origine, prérogatives et coutumes de l'Ordre Sacré Militaire hiérosolymitain du Saint-Sépulcre.* (Rome, Typogr. Tiberina, 1899 ; 5 francs.)

Monatsblatt der Kais. Kon. heraldischen gesellschaft « Adler ». — Bulletin mensuel de l'importante Société Héraldique *Adler*, de Vienne ; il publie tout ce qui concerne cette Société, des notices généalogiques, des études nobiliaires et des variétés bibliographiques.

Mundo Catholico. Revue litt. et illustrée, dédiée au Clergé Portugais sous le haut patronage de LL. EE. Rmes le Nonce Apostolique, l'Archevêque de Braga, les Evêques de Coimbra, Lamego et Porto. (Lisbonne, 1900, rua Ferreira Borges, 201, 2e. Mensuelle. Directeurs : Le P. J.-Adelino Monteiro Vacondeus, Manuel de Mendonça Pereira Pinto

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Balsemão), et José de Battaglia Ramos.) Grâce à son excellent esprit et à l'érudition de ses collaborateurs, parmi lesquels nous remarquons MM. D. Francisco Peixoto da Silva et Bourbon (Lindoso), le Docteur Xavier da Cunha, Eugenio de Castro, J. Pereira Franco Monteiro, Joaquim Ribeiro da Carvalho, le vicomte de Sanches de Baêna, le vicomte da Torre da Murta, D. Antonio de Portugal de Faria, le comte de Barberino, Antonio Padula. L. de Sarran d'Allard, - le *Mundo Catholico* est assuré d'un brillant succès, que nous lui augurons très sympathiquement.

Giornale Araldico-genealogico-diplomatico. organe de la R Académie héraldique italienne. (Bari, Corso V. E. 81 Mensuel, 27e année, 1899. Italie, 15 fr. par an. Etranger, 20 fr. Directeur : M. le chevalier G. de Crollalanza.) Principaux articles : G. de Crollalanza : *Glossaire héraldico-étymologique.* — Comte S. Piloni : *La noble famille des comtes Piloni de Belluno.* — F. C. Carreri : *Privilèges de la Maison Frassoni.* — G. Claretta : *Origine florentine des Boncompagni piémontais* - G. Rossi : *Les Nobles des villes subalternes de la Ligurie, et agrégation à la noblesse de Sarzana.* — Comte F. Pasini Frassoni : *Revue bibliographique.* — G. Rossi : *Les Thaon de Saint-André et de Revel.* — Marquis A. Vignolo : *Les Princes génois dans l'Archipel sous l'empire des Paléologue.*

Annales du Mont Saint Michel, 25e année 1899 1900. Revue mensuelle dirigée par les RR. PP. Missionnaires du Mont S.-M. et consacrée aux fastes du Mont et à la gloire de l'Archange libérateur. (France, 2 fr. Etranger, 3 fr.)

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux. (Paris,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

36, rue Laffite ; 35e année, 1899, XLe vol. Paraissant les 7, 15, 22, et 30 de chaque mois. France, 16 fr. par an. Etranger, 18 fr.) L'enviable succès de l'*Intermédiaire* s'accentue d'année en année, et sa collection complète est d'un prix inestimable pour tous les érudits. L'héraldique y est en honneur, et bien des questions controversées ont trouvé là leur solution, grâce à la collaboration de ce grand savant qui s'appelle tout le monde. J'aurais voulu donner un bref résumé des articles qui peuvent intéresser le plus notre spécialité, mais j'ai dû reculer : ils sont trop !

Revue historique de l'Ouest. (Mensuelle, Vannes, impr. Lafolye, 2, place des Lices. Edition sur papier ordinaire, 12 fr. par an ; vergé, 16 fr. — Directeur : M. le Marquis de l'Estourbeillon. Archiviste : M. Claude de Monti de Rezé.) Principaux articles : Vte de Chabot : *Preuves de noblesse des demoiselles du Poitou reçues dans la Maison royale de S. Louis à Saint-Cyr de 1686 à 1793.* Vte L. Urvoy de Portzamparc : *Origine et généalogie de la Maison de Troyoff.* — A. K... *Prééminences et droits honorifiques de la famille du Parc de Locmaria.* — L'Abbé V. Grégoire : *Les Echaubrognes.* — Vte du Breil de Pontbriand : *Maurice de Trésiguidy.* — S. de la Nicollière-Teijeiro : *Saint Mars, Evêque de Nantes (527-531).* — Baron de Saint-Pern et Marquis de l'Estourbeillon : *Réformation de la Noblesse de Bretagne.* — L. Audiat : *Un petit-neveu de Michel de Montaigne, Raymond de M., lieutenant général à Saintes, Evêque de Bayonne.* — A. Robin de la Vieuville : *Généalogie de la famille de Benazé.* — Marquis de Granges de Surgères : *Notes d'état-civil et historiques extraites des registres des paroisses de l'arr. de Nantes dont les archives ont été détruites pendant la révolution.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Renaissance Politique et Littéraire. (Paris, rue de Beaune, 14. Lamulle et Poisson, éditeurs. France, 8 fr. Etranger, 9 fr. 50.) Excellente revue hebdomadaire, des plus attrayantes, grâce au choix et à la variété de ses articles et au talent de ses principaux collaborateurs, MM. Léon de Tinseau, G. de Lautrec, G. Duprat, Paul et Victor Margueritte, H. Wallon, Ivan, Tourgueneff, Jacques Renaud, Jacques Ferny, C. Flammarion, H. de Curzon, Jules Lemaître, René Bazin, P. d'Espagnat, H. de Parville, J. Rameau, Oscar de Poli, Ch. de Mazade Max de l'Aunay, D.-B. de Laflotte, etc.

Revue Catholique de Normandie, 8e année, 1899. (Evreux, 4 bis, rue du Meilet, Semi-mensuelle. France, 10 fr. par an. Etranger, 12 fr. — Secrétaire de la rédaction : M. Paul de Longuemare, place St-Sauveur, 19, Caen.) Principaux articles : L. Couppey : *Notes hist. sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague.* — E. Travers : *L'histoire chronol. des évêques d'Avranches de Julien Nicole.* P. de Longuemare : *Une famille d'auteurs aux 16e, 17e et 18e siècles : Les Sainte-Marthe* — L'Abbé A. Gosselin : *Mgr de Saint Vallier et son temps.* — M. Godefroy : *Le chevalier de Callières, gouverneur du Canada (1648-1703).* — V. Bourrienne : *Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la prem. croisade.* — *Le 8e centenaire de la prise de Jérusalem (15 juillet 1099).* — C. Guéry : *Commanderie de Chanu.* — A. Laveille : *Les derniers jours de deux abbayes normandes : Savigny et le Mont St-Michel.* - E. Le Corbeiller : *Les livres de raison en Normandie : Une famille de robe aux 17e et 18e siècles.* — G. Comont : *Essai hist. et archéol. sur Angerville-l'Orcher.* — A. Gosselin : *Les Normands au Canada : Lettres de d'Herville.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Danmarks Adels Aarbog. (Copenhague, 1900, 17e année Directeurs : MM. H.-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset) Ce très élégant Annuaire de la Noblesse de Danemark, très complet, se distingue par une profusion de beaux portraits historiques en phototypie et d'artistiques planches d'armoiries en chromo. Il fait grand honneur au savoir et au goût de ses très distingués directeurs.

L'Ami du Drapeau. Revue mensuelle, 1900, 3e année. (Directeur : H. Barnot, rue S.-Jacques, Joigny, Yonne — France. 3 fr. par an. Étranger : 4 fr) Publication bien française, sans esprit de lucre, fondée dans la généreuse pensée de faire profiter, de plus en plus et gratuitement, grâce au nombre croissant de ses abonnés et de leurs offrandes, nos braves soldats et marins de ses bons conseils et de ses lectures toujours attrayantes. Collaborateurs : Roger de Beauvoir, le Vice-Amiral de Cuverville, Th. Botrel, R. de Sainte-Pallaye, Jean Fabert, etc. (Illustrations et musique.)

Bulletin de la Société des Sciences hist. et naturelles de la Corse. 1899, XIXe année. Bastia, libr. Ollagnier. Pour les Sociétaires, 10 fr. par an. France : 12 fr. Union postale, 13 fr. Pays étrangers non compris dans l'U. P. 15 fr.) Très important recueil de documents inédits qui constituent, pour les futurs historiens de la Corse, un trésor de matériaux. Dans le procès-verbal de l'Assemblée générale des États de Corse (Bastia, 1775 et 1777), se rencontre fréquemment le nom de Louis de Poli, député de la Noblesse, bisaïeul de notre Président (partie I, pp. 59, 147, 155), et de Joseph de Poli, aussi député de la Noblesse, son grand-oncle. (Partie II, pp. 207, 315, 366.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'Écriture. Revue mens. des arts et des sciences graphiques. (Paris, Institut sténographique, 150, boul. Saint-Germain ; IVe année, 1899 ; édition de luxe, 10 fr. par an ; ordinaire, 5 fr. Directeur : M. Joseph Depoin, Président du d. Institut.) Principaux articles : Baldinetto : *Le Marché des autographes en Allemagne.* — L. Klagès : *Psychologie.* — Léopold Delisle : *Les maîtres d'écriture au XVe siècle.* — L. des Colombières : *La critique des notes d'audience.*

La Chronique Héraldique et Mondaine. (Neuilly-sur-Seine, 3 rue du Général Henrion-Bertier. Mensuelle, généal., hist., litt., scientifique, 6 fr. par an. Directeur : le baron Maxime Trigant de Latour.) Principaux articles : Max. Trigant de Latour : *Louis de Durfort Léobard, maire de Cahors. Les armes de la maison de Girolami. — Hist. des Couppé, de Lannion, passés à la Guadeloupe, et de leur descendance. — Généalogie de la famille Raust. — Le littérateur P.-A. Vieillard de Boismartin : Sa famille.* — Lt-Colonel J. Campi : *Les soldats d'autrefois.*

Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des Archives historiques. (Saintes, 42, rue Eschasseriaux. XIXe vol. 1899. Semi-mensuelle, 10 fr. par an. Directeur : Louis Audiat, Président de lad. Société.) Une de nos plus doctes revues, où fourmillent les pages de valeur les études intéressantes, les renseignements précieux ou curieux. Principaux articles : L. Audiat : *Le culte de saint Eutrope. Fénelon et son « Télémaque ». — Doit-on imprimer les textes intégralement?* — E. G. : *Famille Admyrauld.* — Gabriel Audiat : *Autour du Siège de La Rochelle (1628).* — Docteur C. V. : *L'instruction primaire en Saintonge avant 1789.* — Paul d'Estrée : *Une épouse abandonnée : la marquise de Schomberg*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(1667). — P. de Lacroix : *Les fêtes et réjouissances publiques à Cognac (1784-1800).* - J. Pellisson : *Le poète Bertrand Bernard de Javerzac et sa famille.*

Annuario della Nobiltà Italiana (Bari, 81, Corso V. E., 1900, 22e année. Directeur : M. le chevalier G. de Crollalanza. Prix : 10 fr.) Le « Gotha » de l'Italie, dont les 1500 pages contiennent de très nombreuses et consciencieuses notices sur les familles de la Noblesse Italienne ; il est indispensable à toute bibliothèque héraldique. (Nombreuses planches de blasons en chromo, portraits, notamment celui de don Lorenzo, des princes Altieri, chevalier de Malte, époux d'une princesse Cantacuzène, mort le 1er février 1899. Armoiries gravées dans le texte.

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest. (Nantes, 33, rue du Coudray. Mensuel. France, 5 fr. par an. Etranger. 6 fr. Directeur : le baron Gaëtan de Wismes.) Nous souhaitons la plus sympathique bienvenue à ce docte et spirituel *Chercheur* qui sera pour nos provinces de l'ouest ce qu'est pour toutes nos provinces *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*. Nous avons sous les yeux ses 4 premiers fascicules ; ils abondent en articles intéressants. Nous demandons à nos amis de s'y abonner, de le propager et aussi d'y collaborer

Bulletin de l'Association de Secours mutuels des Chevaliers Pontificaux. (Paris, 45, r. des Acacias. IXe année, 1899. Trimestriel, 4 fr. par an. Directeur : le vicomte de Poli, Président de l'Association.) Principaux articles : l'abbé du Bernet : *Les Généraux de Sonis.* — Vicomte Macé : *Notre Messe statutaire.* — O. de Poli : *Quand j'étais Romain.* (Introduction). — Achille Millien : *Noël!* (poésie). - R. Bittard des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Portes : *Les Dernières Croix de la Restauration* après l'occupation d'Alger).

Revue d'Ardenne et d'Argonne, scientifique, hist., litt. et artistique, publiée par la Société d'Etudes Ardennaises. Sedan, 22, rue Gambetta. 5 fr. par an. VIIe année, 1900. Excellente revue, d'une rédaction très choisie. Dans le n° 7, un compte-rendu, par M. Paul Pellot, de l'article du vicomte O. de Poli, *La Compagnie du Comte de Rethel (1523)*, publié dans la *Revue des Questions Héraldiques* (25 mars 1900).

Algemeen Nederlandsch Familieblad. XIIIe année, 1900, in-4° à 2 col.) Sous la direction de M. A. A. Vorsterman. van Oijen, cette revue néerlandaise publie mensuellement des études héraldiques et généalogiques, accompagnées de planches d'armoiries gravées. Le siège de la revue est à Rijswijk, près S'Gravenhage (Hollande).

Revue des Archives hist. du diocèse de Chartres, dirigée par le savant chanoine Ch. Métais. (Mensuelle, illustrée, 10 fr par an.) Nous avons reçu le fascicule contenant *Le château de Beaumont-les-Autels*, par notre hon. collègue le vicomte H de Souancé. (Voir la *Bibliographie)*

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis 1899, t. XXVIII. (Paris, A. Picard, 82, r. Bonaparte. Saintes, L. Cassereau, 42, r. Eschasseriaux ; gr. in-8, 457 p. Index onom. de 58 col.) Ce beau volume est consacré d'abord à une savante étude de M. Ch. Dangibeaud, *Un fief en Saintonge : La Maison de la Madeleine, à Cognac* (1434-1570), dans laquelle se trouvent des actes intéressant la Maison de Bremond. (Page 211 sceau de Ch. de Bremond, sgr de Balanzac, 1545). La seconde partie du volume contient diverses pièces inédites et relatives à la Saintonge (1301-1786).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes (Henri Matot, éditeur), (1900 in 8°, 144 p.), contient, comme les précédents, d'intéressants articles sur les régions rémoise et ardennaise, notamment :

Musée ethnographique de la Champagne (Dr O. Guelliot) ; — *Les Vieilles enseignes de Rethel* (Al Baudon) ; — *La Guerre de Sedan, 1493 1493* (H. Rouy) ; — Suite de la *Notice générale sur le canton de Monthermé* (Dom Albert Noël) ; — *Les carreaux vernissés du moyen âge* (Alfred Chevallier) ; — *Excursions dans la vallée de l'Aisne* (Al. Baudon).

Revue historique Ardennaise. — Le n° de mai-juin 1900 publie une savante étude de M. Paul Pellot sur *La Compagnie d'ordonnance du Maréchal de la Marck*, dont M. le vicomte de Poli a donné la montre et revue dans notre Annuaire de 1893, en son étude intitulée *Les héros de Péronne (1536)* ; — et de curieuses lettres de mission octroyées en 1325 à Husson de Saint Pierremont, Jean et Colart des Armoises (A. N., JJ 65 B fol. 65 verso)

Il Patriziato Cattolico. Revue mensuelle Rome, palazzo Gabrielli via Montegiordano Italie 12 fr. par an. Étranger, 15 fr. Directeur : le marquis G. Pietramellara) Le but auquel vise cette docte publication est de donner au Patriciat Catholique l'organisation et l'énergie nécessaires pour qu'il puisse reprendre dans la société moderne sa traditionnelle et féconde influence. Sa rédaction compte des écrivains éminents, héraldistes consommés, et s'inspire de l'esprit le plus élevé, foncièrement catholique.

Documents sur la Province du Perche, publiés par le vicomte de Romanet et H. Tournouër, anciens élèves de l'École des Chartes. (Trimestriel, illustré.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

X^e^ année. 1899. France, 10 fr. par an Étranger. 12 fr. Les souscriptions sont reçues chez les auteurs. M. le vicomte de Romanet, château des Guillets, par Mortagne (Orne), et M^r^ H Tournouër, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne). L'éloge de cette véritable encyclopédie historique archéologique et généalogique du Perche n'est plus à faire. Principaux articles : Vicomte de Souancé et H. Tournouër : *Documents sur les familles du Perche. Armorial de 1696.* — H. Tournouër : *Bibliog. et iconogr. de la Trappe.* — L'abbé Godet : *Les paroisses du Mage et de Feillet.* — Besnard : *Hist. religieuse de Mortagne* — Comte de Charencey : *Hist. de l'abb. de la Grande Trappe.* — L'abbé Barret : *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche.*

La Maison de campagne, Journal horticole et agricole illustré des châteaux, villas, propriétés rurales. (Paris, 56, quai des Orfèvres. XLe année. 1899 France et Algérie, 12 fr. par an. Étranger 15 fr. — Directeur : Louis de la Roque.) Indispensable à quiconque s'occupe d'horticulture, d'agriculture, d'arboriculture, d'aviculture, d'apiculture, ce journal propage les connaissances utiles à la campagne, donne des modèles d'habitations rurales et des plans de jardins et fait connaître les inventions nouvelles

Jahrbuch der K. K heraldischen gesellchaft « Adler ». (Vienne, 1899 in 4°. 252 p 74 illustrations) Ce savant et luxueux annuaire de l'I. et R. Société Héraldique « Adler », dirigé par S. Exc. le comte G. Pöttickh de Pettenegg, Lieutenant général du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique; Président d'honneur du C. H. de France, publie de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

remarquables études historiques et généalogiques enrichies de blasons, sceaux, vues de châteaux, etc.

La Revue Mauve. (Bruxelles, Georges Balat, éd. 3e année, 1899. Bi-mensuelle, illustrée. Belgique, 20 fr. Étranger, 25 fr.) Charmante revue littéraire, artistique, mondaine, héraldique, sportive, etc., rédigée par une pléiade de brillants écrivains, Mme la comtesse M. de Villermont, le vicomte de Grouchy, G.-M. Baltus, J. Clavier, etc. La partie héraldique est l'œuvre du marquis de Boinville, pseudonyme d'un parfait Gentilhomme très apprécié au C. H. de France.

Annales des Alpes : *Recueil périod. des Archives des Hautes-Alpes* (Gap, semi-mensuel. France, 6 fr. par an. Etranger, 8 fr. — Directeur : le savant chanoine Paul Guillaume, Archiviste des Hautes-Alpes. — 2e année, 1899.) Principaux articles : P. Guillaume, *Prélimin. de l'Edit de Nantes en Dauphiné (1595-96). — Les armées de Louis XIII à Guillestre en 1628-29. — Souvenirs de l'armée Espagnole de Don Philippe à Gap (1742-44.) — La succession du curé Léautaud. — Les Sarrasins ou Bohémiens à Gap en 1426. — Les Piémontais et Vaudois à Guillestre. Episodes de la guerre des Alpes (1692-1713).*

Blasonario Generale Italiano. Directeur : M. le Marquis G. Pietramellara. (Rome, via delle Carrozze, 72. Mars 1900, fascicule II, *Lombardie.* Chaque fascicule, 3 fr.). Voir la *Bibliographie.*

A. d'Avril (Baron) : *Sur la solution pacifique des conflits.* Dans la *Revue d'hist. diplomatique*, 1er juillet 1899 ; tir. à part, 15 p.) — C'est à propos du Congrès de La Haye que le très distingué diplomate a écrit cette étude fortement documentée. « Il est incontestable, dit-il, que la solution, par l'interven-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion d'un tiers, amiable compositeur ou juge, est en grand progrès pendant la seconde moitié du siècle qui va finir... Il y eut de nos jours, trois solutions éclatantes qui sont dans toutes les mémoires : l'attribution de la baie de Delagoa par le maréchal de Mac-Mahon, la fixation des indemnités de l'Alabama par le président de la Confédération Suisse, la médiation de Léon XIII pour les îles Carolines... qui depuis... »

Dans le chapitre VI et dernier, intitulé *Jeanne d'Arc et le droit des gens*, titre emprunté d'un remarquable livre de feu M. l'Abbé Defourny (1888, in-18), M. le baron d'Avril résume le droit des gens en matière de guerre dans cette proposition : Défense de verser le sang humain sans justice et sans jugement et hors le cas de nécessité. » Cette chrétienne défense devrait être l'article premier de la *Sagesse des Nations*, mais la raison du plus fort est toujours la meilleure, et l'Angleterre entend bien le démontrer aux Boërs, comme les Yankees l'ont fait voir à l'Espagne.

Il est aussi curieux que douloureux de constater que, cent et quelques années après la révolution qui devait faire des *humains* un grand peuple de frères, monarchies et républiques soient armées jusqu'aux dents, et que le monde continue d'assister, impassible, aux plus iniques conquêtes, avec la lucide prescience de la plus effroyable guerre qu'il ait jamais vue et subie.

‡ *Joies et Regrets*, par Madame Catherine Coche. (Paris, Libr. Centrale des Beaux-Arts, 13, r. Lafayette, 1900, in-16, X-95 p.)

En tête de cet écrin de poésies exquises, fleurs

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

délicates et charmantes de l'amour maternel, se lit cette tendre et noble dédicace :

« C'est à vous, mes chers enfants, que je dédie ces vers, car c'est vous qui me les avez inspirés en grande partie. C'est en vous regardant jouer et dormir c'est en songeant à votre avenir que j'écrivais ; et ces vers n'ont d'autre mérite que d'être l'expression fidèle de ma pensée. Puissiez-vous un jour, en les lisant, sentir votre cœur vibrer, vous, mes fils, aux mots si grands d'Honneur et de Patrie ; vous, mes filles, aux mots si doux d'Amour et de Charité! »

Ces vers, n'en déplaise à la modestie du poète, ont tous les mérites : la pureté de la forme, l'élévation de la pensée, la grâce dans l'harmonie. Que ce soit son âme ou son cœur qui parle, on est sous le charme et l'on aspire à l'entendre encore. « Que vous savez bien faire parler les mères ! » disait à l'auteur d'une *Berceuse* une auguste Princesse, elle aussi mère admirable. *Joies et Regrets* sont là pour prouver comment aiment, pensent et parlent les mères

‡ *Histoire militaire des Corses*, par le capitaine Xavier Poli. Prem. partie, tome II. (Ajaccio, libr. D. de Peretti ; Bastia, libr. Ollagnier, 1900, in-8, VI-247 p.)

Ce 2e volume est parfaitement digne de son devancier, qui a justement recueilli d'unanimes éloges. Il comprend l'histoire des régiments suivants, qui tous ont eu de brillantes étapes de gloire française : Peri, Royal-Corse, Corse cavalerie, Volontaires Corses, Légion Corse, Buttafuoco, Régiment Provincial de l'île de Corse.

Dans une courte préface, l'auteur adresse des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

remerciements aux personnes qui ont favorisé ses recherches : MM. le comte Perez, Haguenauser, X. de Gaffory, Casanova, Patacchini-Pinelli, le vicomte de Poli, Louis Campi, le marquis de la Tour-du-Pin Touranjon, et il annonce que son 3e volume sera consacré à l'histoire des Chasseurs Corses, des Tirailleurs Corses et des Mobiles de la Corse. « Il s'agit, dit-il, de faire connaître les héros d'Italie, d'Austerlitz, de Wagram, les combattants de l'Armée de la Loire et de Villersexel : au nom des braves tombés sur le champ de bataille, nous supplions les personnes qui détiennent des documents concernant l'histoire militaire des Corses, de vouloir nous les communiquer »

Ce patriotique appel sera certainement entendu et le très distingué historien aura l'allégresse de compléter superbement sa belle œuvre, très purement écrite et richement documentée, et d'élever ainsi un durable monument à la mémoire et à l'honneur de ceux de ses compatriotes qui, comme lui, furent de loyaux et valeureux soldats de la France.

‡ *Notice générale sur le canton de Monthermé*, par le R. P. Dom Albert Noël, M. B. de l'abb de St-Maur. (Dans l'*Alm. Ann. de la Marne, Aisne, Ardennes*. Reims, H. Matot. 1900.) Suite d'un savant travail hist. archéol. et statistique, laquelle comprend les communes de Deville, Haulmé, Hautes-Rivières, le village de Linchamps, les paroisses de Mellier, Failloué, Sorendal, etc.

‡ *Inauguration à Echourgnac du Monument élevé à la mémoire du docteur Piotay et du baron d'Arlot de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saint-Saud, le 24 sept. 1899. (Bergerac, J. Castanet, 1900, in-8, IV-84 p.) Historique du monument élevé par la reconnaissance publique aux deux fondateurs du Comice central agricole de la Double, qui se sont suivis de près dans la tombe, après avoir reçu de leur vivant de justes et glorieux témoignages de la gratitude de leurs concitoyens. L'un de ces deux hommes de bien était le vénéré père de notre cher et docte collègue le comte de Saint-Saud.

‡ *Pèr li Fiançaio de la Marqueseto Faneto dei Gantèume d'Ille emé lou Damisèu Emile dei baroun Double, lou 4 de Mars 1900.* — Jolie et charmante plaquette dans laquelle, tant en belle prose qu'en galantes rimes, F. Mistral, V. Lieutaud, F. Vidal, L. Astruc, le baron Guillibert, Germaine et Alex. de Montéty, A. Honde et Sextius Michel célèbrent félibrement les fiançailles de la fille de notre hon. coll. le marquis de Gantelmi d'Ille.

‡ *La Bourgogne, de la mort du Duc Ph. le Hardi au traité d'Arras, 1404-35*, par J.-Louis Bazin, ✠. (Beaune, A. Batault, 1898, in-8, 221 p. 3 pl. Portr. des ducs Jean sans peur, Ph. le Bon, et vue du pont de Montereau, 1611. Extr. des *Mém. de la Soc. d'hist. et d'Archéol. de Beaune.*) — Remarquable étude historique, étayée de nombreux documents inédits et puisés la plupart dans la *Collection de Bourgogne*, à la B. N.

‡ *Cherchons le complot!* revue en 3 actes, par MM. Raoul de Fréchencourt et Hervétius (le Cte Hervé de Bernis), représentée au Nouveau Théâtre, les 29 et 30 mai 1900. — On a 24 heures

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour maudire ses juges, c'est entendu ; mais quand les juges sont des turlupins, on a 24 mois pour les turlupiner ; à quoi Raoul de Fréchencourt avec son charmant esprit et son distingué collègue de *L'Œil-let blanc* se sont consciencieusement et brillamment employés. Bravo et merci à tous deux !

‡ *Généalogie de la Maison de Varènes de Bois-Rigaud de Champfleury*. (Riom. Jouvet, 1900, gr. in-8, 15 p. Arm. dans le texte. Extr. de *L'Auvergne hist.*) — Bonne généalogie d'une famille distinguée par ses alliances en Auvergne et en Bretagne, et que sa tradition fait descendre d'un gentilhomme écossais passé en France avec Marie Stuart. Principales alliances : de la Fargue, de Chardon, de Murat d'Anval, de Donissan, de Langle, Champion de Cicé, Boisgelin, Rosmadeuc, Beringhen, Casaubon Perthuis, Beauverger-Montgon, Boisseret, de Besse de la Richardie, le Gras de Marillac, Henrys d'Aubigny, Matharel, Tassy de Montluc, Brossier de Chambonnet, Cisternes, Pellissier de Féligonde, Chalvet de Rochemonteix Carmentrand, de Laire, de Crespat, de Lardemelle, la Villatte d'Isoard, Champflour, Baroncelli-Javon, Chabron de Solilhac.

‡ *Un Mariage dans la Chevalerie Lorraine en 1711*, par M. Louis Bossu. (Paris, E. Lechevalier, 39, quai des Gr. Augustins, in-8, 12 p. Tiré à 200 ex. num.) L'auteur constate tout d'abord que les anciens registres paroissiaux ne présentaient pas l'aridité des documents contemporains « tirés au cordeau suivant les règles du Code civil » ; et pour preuve il nous donne le texte du curieux acte de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mariage *canonique* du comte de Custine et de la Chanoinesse de Ficquelmont, extrait du Cartulaire paroissial de Villers-le-Rond, dont le bon curé, « Machiavel au petit pied », se tira habilement d'une passe délicate. Le récit, plein d'esprit, est copieusement et doctement annoté.

Un artiste d'Arras, M. Cappelle, a représenté sur toile les trois frères Eustache, Baudouin et Godefroy de Bouillon faisant leurs adieux à leur mère et recevant sa bénédiction avant de partir pour la croisade. Ce tableau servira de fond au cénotaphe de Godefroy de Bouillon érigé récemment en l'église de Boulogne-sur-Mer.

‡ Un monument français à Waterloo.

Samedi soir a eu lieu, sous la présidence de M. Edouard Detaille, le dîner annuel de la société d'histoire militaire la Sabretache. Au dessert, M. Henry Houssaye a soumis à l'assemblée un projet dont l'auteur est notre hon. collègue le comte de Mauroy. Ce projet consiste à élever un monument commémoratif aux Français morts à Waterloo.

MM. de Mauroy, Houssaye et Laroumet ont commencé par acheter un terrain sur le champ de bataille, au croisement du chemin de Plancenoit avec la chaussée de Bruxelles à Charleroi. C'est à cet endroit, sous la ferme de Belle-Alliance, que tombèrent les deux derniers carrés de la vieille garde, formés par le 1er grenadiers. Une fois propriétaires en bonne et due forme de ce terrain, les acquéreurs l'ont offert à la Sabretache.

La Société a accepté ce don avec reconnaissance. Une souscription a été ouverte séance tenante et a réuni du premier coup près de dix mille

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

francs parmi les deux cents membres présents au banquet.

‡ L. A. Duhoux d'Argicourt : *Alphabet et Figures de tous les termes du blason.* (Paris, L. Joly, 17, quai Saint-Michel, 1899, in-8°, 133 pages et 65 pl. contenant un millier d'exemples et d'armoiries. — Le sous-titre de ce docte Alphabet héraldique précise très justement son but et son utilité : « Ouvrage intéressant les familles nobles ; nécessaire aux collectionneurs d'ex-libris, amateurs de livres armoriés, artistes, graveurs, architectes, dessinateurs, etc., orné de tableaux synoptiques et de nombreuses armoiries gravées sur planches hors textes. »

La planche 1 reproduit les grandes armes de la Maison de France ; la 2e donne les diverses formes d'écussons, la places des pièces honorables, les divisions de l'écu, les métaux, les émaux, les fourrures, les formes spéciales à certaines pièces ; les planches suivantes, les meubles, figures et pièces héraldiques, les heaumes, couronnes, chapeaux, la tiare, les ornements extérieurs de l'écu selon les dignités. L'œuvre est des plus soignées, comme texte et comme gravures, et j'ajoute qu'elle est d'une heureuse élégance ; elle représente une somme considérable de labeur, et décèle un enviable savoir. Nous la recommandons tout spécialement, et beaucoup de nos amis sont intéressés à se la procurer, car ils y trouveront leurs blasons finement gravés, — notamment MM. d'Allemagne, d'Assas, de Balincourt, de la Barre, de Beauchesne, de Beaulieu, de Becdelièvre, Bérard, Bissuel de Saint-Victor, de Bizemont, de Bourdeille, de Brosses, Castellane, Castillon-Saint-Victor, Chabannes la Palice.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ Sous ce titre : *Sources de l'ancien état-civil parisien,* M. Maurice Barroux, archiviste de la Seine, a publié en 1898 chez *H. Champion, libraire 9, quai Voltaire*, un répertoire critique indispensable à quiconque s'occupe de l'histoire de Paris, éminemment utile à tous les historiens en général.

La forte plaquette de M. Maurice Barroux (136 p.) peut à juste titre être considérée comme un des modèles de ce genre d'érudition dont depuis 1888 l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France* a donné de nombreux produits. Grâce aux *Sources de l'état civil parisien*, les recherches sont faciles dans les dépôts qui contiennent ce qui a pu être sauvé des incendies de mai 1871 et les pièces subséquemment reconstituées. L'ouvrage de M. Barroux nous fournit des renseignements qui exigeaient naguère de longues et patientes investigations. On ne saurait trop en remercier le distingué archiviste de la Seine.

‡ *A Round Table of the représentative French Catholic Novelists.* (1899, in-12, 315 p. Portraits ; planche de signatures. — Benziger frères, éditeurs à New-York.)

Cet élégant volume contient douze nouvelles tirées des œuvres de notables écrivains français et catholiques : Madame Caro, René Bazin, Léon de Tinseau, Champol, Ch. le Goffic, colonel comte de Villebois-Mareuil, A. de Lamothe, vicomte Oscar de Poli, Pierre l'Ermite, M. Maryon, Th Bentzon, Raoul de Navery. La traduction anglaise est élégamment fidèle.

‡ *Jean-Baptiste Clementi, sa famille, sa vie, ses œuvres.* par Séb. Rumor. (Vicence, 1897, in-12, 76 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portrait et 3 tableaux filiatifs). — Éloquent hommage rendu par le distingué bibliothécaire de la ville de Vicence aux mérites et aux vertus d'un noble Vicentin, agronome éminent, aussi docte que bienfaisant. M. S. Rumor est l'auteur du savant *Armorial Vicentin* (Venise, 1899, in-8°, 312 p.) dont la *Revue des Questions Héraldiques* a dit ce qui suit (n° du 25 nov. 1899) :

C'est à la courtoisie de l'Ill^me^ Syndic de Vicence que nous devons le précieux présent de cette élégante et savante publication du très distingué bibliothécaire de la dite ville, M. Sébastien Rumor. C'est une œuvre excellente, fort érudite, puisée aux sources historiques les plus sûres, et ornée de 124 armoiries en chromo. Les notices sur les familles (pp. 1-248) sont suivies du *Recueil* très complet des Statuts Vicentins relatifs aux droits de cité, aux conseils et charges publiques, etc., de 1510 à 1782 ; de la liste des Conseillers de « la magnifique cité de Vicence » : de l'état des Concessions souveraines de titres nobilaires à des Vicentins, de 1158 à 1897. L'ouvrage se termine par un index des familles, dans lequel nous relevons ces noms : Altavilla, Anguissola, Baroncelli, Bellon, Billi, Braschi, Brocchi, Broglia, Caulaincourt, Ferrari, Fontana, Franco, Giustiniani, Locatelli, Macchiavelli, Paganelli-Zicavo, Pagello, Pasini, Randon, Ravizio, Roselli, Rustichelli, Sartori, Traversi, etc.

‡ *Les Doria de France*, étude hist. et généal. par L.-H. Labande. (Paris, A. Picard, 1899, in-8°.) Il y a dans ce livre très étudié des pages d'histoire bien françaises, qu'on lira avec fierté, et qui, au-dessus de la famille qui porte très dignement ce nom illustre, intéressent le pays tout entier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ Le *Carnet Mondain, Chronique de la Vie élégante romaine*. (Rome, 14, via Magenta. Hebdomadaire illustrée, Italie, 10 fr. par an. Étranger, 12 fr.) Très élégante, en effet, cette *Chronique*, très renseignée et très littéraire. Entre autres belles poésies françaises, nous y remarquons *La chanson des Lis*, de D. Garcia-Mansilla, Secrétaire de la Légation Argentine, dédiée à Madame la Princesse Ginetti.

‡ Baron Alexandre Cavrois : *A travers l'Europe septentrionale : Allemagne, Bohême, Russie, Scandinavie, Danemarck*. (Arras, P. M. Laroche, 1899, in-8, 120 p. 1 pl. phototyp.)

Charmant récit d'un long voyage fait en compagnie d'un autre aimable érudit, M. le comte de Hauteclocque. Les observations intéressantes y abondent, et, contrairement à ce qui advient trop souvent, l'érudition ne s'y montre que sous les dehors les plus aimables.

‡ On désirerait vendre (en vue d'une œuvre de bienfaisance) un très beau guéridon en marqueterie, ayant appartenu à la Reine Marie-Antoinette, alors Dauphine, et donné par Elle à une personne dont la descendance directe le possède encore. (Ecrire à M. l'Administrateur de la *Revue des Questions Héraldiques*, rue Férou, 8, Paris.)

‡ De Lisbonne nous arrivent d'exquises compositions musicales de M. Carlos Stuart Torrie : *Helena*, jolie valse qui porte une épigraphe empruntée de M. le vicomte de Poli ; *Ridente*, mazurka ; *Vogando*, autre jolie valse, dédiée à l'Exma S^ra^ D.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Eugenia Mattoso da Fonseca ; *O fado d'Elite,* charmante romance dont M. Mattoso da Fonseca a écrit la gracieuse poésie, et qui est dédiée à M. Arthur Tavares de Mello. — Autant de noms chers au Conseil Héraldique de France.

‡ M. le marquis de Liveri, Grand-Croix de l'Ordre Pontifical du Saint-Sépulcre de Jérusalem, membre honoraire du Conseil héraldique de France, récemment élu président d'honneur et délégué général de l'Association des Chevaliers Pontificaux dans le Royaume de Portugal, vient de faire à l'Œuvre de Dom Bosco un don princier pour la construction d'une église à Lisbonne, en stipulant qu'une chapelle serait affectée spécialement aux Membres Portugais de l'Ordre du Saint Sépulcre.

Bel et noble exemple qui devrait être suivi en France !

‡ Un Comité s'est constitué à Vendôme pour ériger une statue au maréchal de Rochambeau (J.-B.-Donatien de Vimeur), né en cette ville le 1er juillet 1725, mort à Rochambeau le 10 mai 1807. Il a pour président M le lieutenant-colonel de Sachy, O. ✻, pour secrétaire notre honoré collègue le comte R. de Saint-Venant, ancien officier des mobiles de Loir-et-Cher, et compte parmi ses membres S. G. Mgr Oury, archevêque d'Alger ; MM. le général baron Harty de Pierrebourg, C. ✻, le baron Pierre de Coubertin, Ch. Bayle, capitaine de vaisseau, C. ✻, et maintes notabilités du Vendômois.

Les souscriptions sont reçues chez M. G. Renault, conservateur du Musée, trésorier du Comité, faubourg Chartrain, à Vendôme, et chez M. A. Fouache, rue Taitbout, 36, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ On nous a demandé si une commune est en droit de s'attribuer des armoiries. La ville de Marseille a profité des fêtes de son 25e centenaire pour modifier son blason. Jusqu'alors, elle se contentait de sa belle « croix d'azur en champ d'argent » avec cette simple devise : *Massilia civitas.* Aujourd'hui la « croix d'azur est enchâssée dans un cartouche ayant pour supports à senestre un lion, à dextre un taureau, l'écu brochant sur un caducée et un trident posés en sautoir, et sommé d'une couronne murale, avec cette devise : *Actibus immensis urbs fulget Massiliensis.*

‡ On désirerait savoir ce que devint Marie Louise-Nina Merle d'Ambert, née à Paris (paroisse Sainte-Marie-Madeleine de la Ville-l'Evêque, 29 septembre 1782 (Comte de Chastellux, *Notes prises à l'état-civil de Paris*), fille de Marie-Agricola Merle, marquis d'Ambert, colonel de Royal-Marine (condamné à mort, par une commission militaire, siégeant à Marseille, comme émigré), et de Perrette-Marie de Tholozan de Montfort. (Voir Taine, *Révolution*, I, 305, et Forneron, II, 195.)

‡ Le président du Conseil Héraldique de France, fait savoir qu'il a été absolument étranger à la démarche faite, par voie de circulaire, auprès d'un grand nombre de membres du C. H., en vue de les agréger à une Société héraldique étrangère. Il n'a connu cette démarche que par les demandes de renseignements qui lui ont été adressées, trop nombreuses pour qu'il ait pu y répondre autrement que par le présent avis.

‡ Le 4 août en l'église Saint-Pierre de Neuilly sur-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Seine, ont été célébrées les obsèques de Madame la baronne Tristan Lambert, qui est allée à la vraie vie après de longues souffrances, chrétiennement acceptées, et nous laissant, comme un prestigieux exemple, le souvenir de ses vertus, de ses mérites, de ses bienfaits.

Le char funèbre était couvert de ces fleurs qu'elle aima tant et qu'elle peignait avec un talent de grande artiste. Une magnifique couronne, entre vingt autres, composée de reines-marguerites, violettes, roses, orchidées et glaïeuls, portait sur un ruban héliotrope cette inscription en lettres d'or : « De la part de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Vendôme. » — M. le baron Tristan Lambert, si douloureusement éprouvé, mais entouré de si ferventes sympathies, conduisait le deuil, ayant à ses côtés S. A. R. Monseigneur le Duc d'Alençon, S. A. R. Monseigneur le Duc de Vendôme, et Son Excellence le comte de la Tour-en-Voivre, représentant Monsieur le Comte de Caserte.

Le Conseil héraldique de France était représenté à la triste cérémonie par son président, M. le vicomte de Poli, et l'Association des Chevaliers Pontificaux par une délégation de six de ses membres, empressés à apporter à leur éminent vice-président l'hommage de leur plus affectueuse sympathie.

‡ Pour paraître tout prochainement (*Paris, H. Champion, 9, quai Voltaire*), par Léonce de Brotonne: LES BONAPARTE ET LEURS ALLIANCES, nouvelle édition, *seule complète*, qui comprend outre les membres de la famille impériale, de la famille civile de l'Empereur, etc., les descendants en ligne féminine, les descendants du père du roi Joachim (Murat), une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

généalogie complète jusqu'à ce jour, des Beauharnais, des Tascher, les Costa, les Ornano, etc., les unions morganatiques, divorces et enfants légitimés.

‡ Notre savant et éminent collègue M. le chevalier de Boehm, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière, a été nommé par S. A. R. le Prince Régent, Directeur des Archives de la Maison Royale de Bavière.

‡ Le baptême du second fils de notre honoré collègue le baron de Cressac de Soleuvre a eu lieu le 16 novembre 1899 dans l'église de Voingt (Puy-de-Dôme).

Parrain et marraine de l'enfant : Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse d'Orléans, qui avaient envoyé de magnifiques cadeaux, et désigné pour les représenter à la cérémonie religieuse notre honoré collègue M. Grellet de la Deyte, cousin de l'enfant, et Mlle de Cressac, sa grand'tante.

‡ Dans la liste des officiers admis, en 1900, à suivre les cours de l'Ecole supérieure de guerre, nous relevons ces noms :

Les capitaines Passaga, de Barescut, Grant de Luxolière de Bellussière, Vidal de Lauzun ; les lieutenants de Jouan de Kervenoaël, de Villantroys, de Renty, de Brye de Vertamy, de Wissocq, de Préval.

‡ Le 22 juillet 1899, à Villa Real de S. Antonio (Algarve), a été célébré le mariage de M. José do Espirito Santo de Battaglia Ramos, fils du très

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

illustre et très regretté poète João de Deus, l'un et l'autre membres honoraires du Conseil Héraldique de France, avec mademoiselle Maria del Carmen Gomez Sanchez, nièce de M. Dom Alfonso Gomez, vice-consul d'Espagne à Villa Real de S. Antonio.

Le Souverain Pontife avait daigné envoyer sa paternelle bénédiction aux jeunes époux, par l'entremise de S. Em. le Cardinal Jacobini, qui fut Nonce apostolique à Lisbonne.

‡ A Saint-Maurice, on a découvert l'abside d'une ancienne basilique ; c'est la deuxième qu'on découvre cette année. Au-dessous du pavé des églises construites à partir de l'an 1000, on peut voir maintenant trois absides mises au jour par les travaux des fouilles ; et c'est dans l'une d'elles que le second royaume de Bourgogne fut fondé, lorsque les évêques et les seigneurs assemblés élirent et couronnèrent Rodolphe Ier, roi de la Bourgogne transjurane.

‡ Nous adressons nos plus vifs remerciements aux Journaux et Revues qui ont parlé avec éloges de notre Annuaire de 1899, notamment la *Gazette de France*, l'*Anjou*, le *Journal de Maine-et-Loire*, *Confessioni e Battaglie*, de Palerme, *O Seculo*, de Lisbonne, *Flirt*, de Palerme, *La Discussione*, de Naples, le *Bulletin des Chevaliers Pontificaux*, la *Chronique Héraldique et mondaine*, le *Polybiblion*, le *Patriziato Cattolico*, etc.

‡ *Proh pudor !* Voici ce qu'on a pu lire dans un journal soi-disant français :

« Michelet, si mal à propos romantique dans la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

première partie de son histoire, adhère au *cabotinage* de Jeanne d'Arc et court sus à l'Anglais... Fâcheuse éclipse du génie.. Si, *pour le bonheur de tous*, Valois (c'est-à-dire la France) eût succombé, l'une des deux branches rivales de l'Angleterre, York ou Lancastre, eût régné sur la France, préparant ainsi le grand mouvement de la réforme. » Et l'on s'étonne en certains lieux que la patrie française s'apprête à réduire à l'impuissance ce vil ramas de déments et de misérables !...

‡ Notre noble collègue le commandeur D. François de Paule Peixoto da Silva et Bourbon a eu la douleur de perdre son illustre et vénéré père, M. le marquis de Lindoso. Nous lui réitérons l'expression de nos vives et chrétiennes condoléances.

‡ *Pauvre petit Jésus !* poésie d'Oscar de Poli, vient d'être mise en musique par le R. P. Gondard, auteur de tant d'autres belles et charmantes compositions. Ce Noël à deux voix est en vente chez l'éditeur A. Pérégally, rue Bonaparte, 80 (Prix : 1 fr. 50).

‡ M. Daniel Campagne, statuaire, auteur d'un beau groupe élevé par la princesse Lobanoff à la mémoire de sa mère, la princesse Dolgorouki, a été chargé par S. A. R. Monseigneur le Duc d'Alençon de faire la statue tombale qui doit être placée sur le tombeau de Monseigneur le Duc de Nemours, dans la chapelle de Dreux.

‡ Le 4 juin 1899, à Munich, a eu lieu la réouverture de la Collection *Maillingen* (place Jacob, 1), réorganisée sous l'habile direction de l'érudit et courtois

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Ernest von Destouches, Directeur des Musées de la ville de Munich, membre honoraire du Conseil héraldique de France. — Cette importante Exposition comprend la dernière série des tableaux des règnes de Maximilien II et Louis II, de 1848 à 1885.

‡ La souscription pour le monument de Lavoisier a atteint la somme de 98.000 fr. Le monument s'élévera sur la place de la Madeleine, en face de la demeure du grand chimiste.

‡ Le *Diario Illustrado*, l'un des plus élégants journaux de Portugal, le *Correio da Europa*, le *Perfume*, le *Gil Braz*, le *Moda Illustrada* et le *Recreio* ont donné le portrait de notre honoré collègue M. Carlos Stuart Torrie, accompagné d'élogieuses notices biographiques.

‡ *Souvenir du 15 novembre 1899*. — Jolie petite plaquette consacrée au mariage du vicomte Jean du Breil de Pontbriand et de Mlle Marguerite-Marie Tresvaux du Fraval, fille de notre cher et honoré collègue, le glorieux blessé de Castelfidardo, neveu de l'ancien grand-vicaire de Mgr de Quélen, archevêque de Paris.

Au dîner de contrat, le 14 novembre, à Laval, un autre glorieux blessé de Castelfidardo. M. Henry de la Salmonière, petit-neveu de Bonchamp, a prononcé, devant ces deux nobles familles si dignes de s'unir, une chaleureuse et spirituelle allocution.

‡ Nous mentionnons, dans les *Notes d'état civil*, le mariage de M. Emile Double avec Mlle Phanette de Gantelmi d'Ille, fille de notre honoré collègue.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La famille Double descend d'un conseiller au Châtelet de Paris, membre du Conseil privé du roi Charles V, à qui furent délivrées des lettres de confirmation de noblesse en 1368. Le frère cadet du marié a épousé Mlle d'Alayer, et sa sœur le commandant de Montéty, qui fut longtemps attaché à l'Etat-Major du XVe Corps d'armée. Son oncle le baron Double s'est rendu célèbre par ses merveilleuses collections.

Le nom poétique de la ravissante fiancée rappelle le souvenir de son aïeule Phanette Gantelmi, la fondatrice des Cours d'Amour, la tante de Laure que Pétrarque immortalisa. Par une charte donnée en 1683, le roi d'Angleterre Charles II a reconnu les Gantelmi pour cousins issus comme lui des rois d'Ecosse. Une branche de cette famille, fixée à Naples lors de la conquête de ce royaume par les Provençaux, s'est éteinte en 1884 par la mort de Charles Gantelmi-Stuart, duc de Popoli, prince de Pettorano, de Montemiletto et d'Achaïe.

M. le marquis de Gantelmi d'Ille demeure le chef de l'unique branche subsistante de cette ancienne Maison.

‡ Nous avons appris avec un regret profond la mort, au château de Tingry, de M. Charles de Ricault d'Héricault, historien érudit, écrivain de race, gentilhomme de haut caractère. Nous saluons avec un pieux respect le cercueil de ce docte et chevaleresque champion des saintes et nobles causes.

‡ L'Académie des inscriptions et belles-lettres, ayant à nommer un académicien libre en remplacement de M. Menant, décédé, a porté ses suffrages

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sur M. le duc de la Trémoïlle, à qui nous sommes heureux d'adresser nos plus chaleureuses félicitations.

‡ Le Comité des Français décorés d'Ordres Portugais, constitué en vue de célébrer le 4e centenaire de la découverte de la route maritime de l'Inde, et présidé par M. le marquis de Croizier, grand croix de l'ordre royal du Christ, a publié sa 3e liste de souscriptions, dont le total se monte à près de 15.000 francs. C'est un brillant succès, dû en grande partie à l'activité de M. le marquis de Croizier. — Dans cette liste nous relevons les noms suivants : le duc d'Harcourt et de Beuvron, le baron Hulot de Collart Sainte-Marthe, le général Saussier, E. de Gayffier, F. Mistral, le comte de Butler, Paul Mame, le marquis de Saporta. — Le siège du comité est à Paris, rue Casimir-Périer, 11.

‡ Le N° d'août 1899 du *Mundo Catholico*, excellente revue littéraire, biographique et illustrée, dédiée au Clergé Portugais, publiée sous le haut patronage de LL. EE. Révérendissimes Nosseigneurs le Nonce Apostolique près la Cour de Portugal, l'archevêque de Braga, l'évêque comte de Coimbra, les évêques de Lamego et de Porto, et sous l'intelligente direction du R. P. Monteiro Vacondeus, Manuel de Mendonça Pereira Pinto Balsemão), et José de Battaglia Ramos, — contient de remarquables notices biographiques avec portraits héliogravés de S. M. Catholique la Reine Régente d'Espagne, S. Em. Monseigneur le Cardinal Jacobini, M. le comte de Figueira, dom Francisco Lindoso et M. le vicomte Oscar de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ Un écrivain des plus distingués, M. Léon Leroy de la Brière, ancien zouave pontifical, ancien sous-préfet, chevalier de Malte, de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand, est décédé à Vif (Isère). Plusieurs des publications de M. de la Brière furent couronnées par l'Académie française, notamment un livre sur Madame de Sévigné.

Sa dernière œuvre, *Madame Louise de France*, étude historique et biographique sur la pieuse et touchante fille de Louis XV, était hautement digne de la même distinction. Ecrite dans un style à la fois grave et charmant, elle retient le lecteur par la finesse de l'observation, par des traits inédits, par l'austère attrait des fortes et nobles convictions qui honorent si grandement toute cette existence si brusquement fauchée. La captivante figure de Madame Louise, renonçant aux honneurs et aux biens de la vie pour endosser la bure des Carmélites, est peinte avec un talent délicat. Nous regrettons vivement en Léon de la Brière le gentilhomme, l'homme de foi, de cœur et de talent, et l'ami si plein d'esprit avec qui les heures étaient toujours courtes et douces.

Au service funèbre célébré le 12 octobre 1899 à Saint-Pierre du Gros Caillou pour le repos de son âme, S. A. R. Mgr le Duc de Vendôme était représenté par M. le baron Tristan Lambert, ancien député, et M. le général baron de Charette par M. le vicomte de Poli.

‡ Au sujet des *Sources nobiliaires du Bourbonnais*, publiées dans notre Annuaire de 1899, un de nos collègues nous a exprimé le regret de n'y avoir pas vu figurer une importante étude de notre émi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nent collègue Mgr X. Barbier de Montault, *Le Château de Bourbon-l'Archambault* (Moulins, Desrosiers, 1876, in-12, 148 p., 3 lithographies). Voilà réparée cette omission.

‡ Le 19 juillet 1899, en la cathédrale Saint-Louis de Versailles, la bénédiction nuptiale a été donnée à M. René Cesbron-Lavau, lieutenant-instructeur à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, et à Mlle Yvonne du Buisson de Courson, fille de notre savant collègue. M. l'archiprêtre de Saint-Louis a prononcé une touchante et patriotique allocution, avec quelques discrètes allusions au passé honorable des deux familles nouvellement alliées.

Le marié est l'arrière petit-neveu de Cesbron d'Argonne, un des chefs Vendéens. Son grand-père et son grand-oncle furent députés de Cholet de 1810 à 1854. La jeune mariée est d'une maison d'ancienne chevalerie normande, représentée aux Croisades.

‡ Les Boulonais ont tenu à célébrer le *huit centième anniversaire* de l'entrée à Jérusalem de Godefroy de Bouillon, ce preux des Croisades, qui fut un enfant de Boulogne-sur-Mer. Pas une des rues de l'antique cité, si pittoresquement ceinte de ses murailles du XIIIe siècle, qui ne fût, d'un bout à l'autre, ornée aux couleurs nationales et pontificales. La croix rouge, sur nombre d'étendards, accentuait cet émouvant hommage au héros de la première croisade. Nous nous réjouissons de ce commencement de réparation à une grande et glorieuse mémoire trop longtemps oubliée...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ Dans la liste des candidats nommés élèves de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr à la suite du concours de 1899, nous relevons ces noms : de Choiseul, de Montalembert, de Béarn, de Bouglon, de Dufau de Maluquer, de Farcy de la Ville du Bois, de Kersauson de Pennendreff, de Galard-Terraube, d'Humières.

‡ Le célèbre Bénédictin R. P. Cozza Luzi, Vice-Bibliothécaire du Vatican, vient de retrouver le manuscrit original de l'Œuvre de Galilée sur « le flux et le reflux de la mer » à l'appui de la démonstration sur le mouvement de la terre. Le manuscrit est daté du « Jardin de Médicis 8 janvier 1616. » Or, ce jardin des Médicis, sur la Trinité des monts, est bien le site délicieux que l'on a trop souvent représenté comme « l'affreuse prison » de Galilée, lorsqu'il eut à répondre de ses hardies interprétations de la sainte Ecriture, à l'appui d'une théorie scientifique, un peu neuve à cette époque, mais d'ailleurs librement enseignée avant lui.

‡ La *Moda Illustrada* de Lisbonne a publié, avec portrait, une excellente biographie de notre noble collègue M. le comte de Figueira (D. Luiz), œuvre de notre honoré collègue M. Carlos Stuart Torrie. La partie généalogique est très bien étudiée.

‡ Notre honoré collègue M. Willem Kolkman, chevalier de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, membre d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux, est nommé Consul de Roumanie à Dordrecht.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ A l'assemblée générale de fin d'année de la Société vigneronne de Coulommes-la-Montagne (Marne), notre érudit collègue le vicomte Edmond du Pin de la Guérivière, président de la Société, a prononcé un remarquable discours, unanimement applaudi, et dans lequel sont clairement exposés les avantages généraux qui résultent de l'établissement des syndicats viticoles.

‡ M. le comte Edgard de Cléric, oncle de notre distingué collègue M. L. Plarr, baron de Caze de la Bôve, a été promu général et appelé au commandement de la 4e brigade de chasseurs à cheval, à Saint-Germain-en-Laye. Avant cette promotion, il commandait le 24e régiment de dragons, auquel il avait su donner une brillante impulsion.

‡ *Romée de Villeneuve*, étude hist., par le Marquis de Villeneuve. (Paris, libr. Neuilley, 4, rue Meissonier, 1899. gr. in-8°, 25 p.) M. le Marquis de Villeneuve va publier sous le titre. *Les origines de la Maison de Villeneuve*, (*1078-1350*), une introduction à l'histoire complète de sa très noble famille, à laquelle il travaille depuis longtemps Cette étude sur son illustre ancêtre Romée de Villeneuve en est détachée ; c'est le commencement du chapitre XIV, très remarquable, non seulement sous le rapport du style, mais aussi par les aperçus ingénieux et la connaissance parfaite des coutumes de la société féodale. Il sera parlé plus longuement de cet érudit travail dans la *Revue des questions héraldiques*.

‡ *Le Pèlerinage de Pommereau.* — Le culte de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

saint Antoine, autrefois si populaire en son Sanctuaire de Pommereau, où les foules se pressaient pour réclamer la protection du puissant Thaumaturge et le remercier des nombreux bienfaits qu'il ne cessait d'y accorder, a retrouvé aujourd'hui son antique splendeur. De toutes parts les pèlerins y accourent et l'on peut se croire revenu aux beaux jours du passé où la foi de nos pères s'affirmait d'une façon si grandiose et si fervente.

Détruit au XVIe siècle, au moment des guerres de Religion, qui furent si funestes pour la contrée, l'antique Sanctuaire de Saint Antoine n'est plus actuellement qu'une pauvre et modeste chapelle, relevée par la piété des habitants pour abriter la statue vénérée, pieusement soustraite aux profanateurs. Cette chapelle est devenue complètement insuffisante pour les besoins du Pèlerinage et le service paroissial.

Un pressant appel est fait à tous les dévots de saint Antoine, pour la reconstruction de ce Sanctuaire où le Saint se plaît à multiplier ses faveurs. S. S. le Pape Léon XIII a daigné l'enrichir de précieuses indulgences et l'œuvre est approuvée et hautement patronnée, par S. G. Monseigneur de Pélacot, l'éminent Evêque de Troyes, qui, le 14 juin 1900, est venu l'encourager de sa présence et bénir l'immense foule des pèlerins, au nombre desquels se trouvait M. le Vicomte de Poli, Président du C. H. de France.

Le pieux et zélé restaurateur du pèlerinage de Pommereau est M. l'abbé Colson, curé de Crancey (*par Romilly-sur-Seine. Aube*), Missionnaire Apostolique, Aumônier Militaire, Aumônier d'Honneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et effectif de l'Association des Chevaliers Pontificaux, Membre Honoraire du Conseil Héraldique de France, Prêtre à la parole ardente et au cœur d'apôtre. C'est à lui que doivent être adressées les offrandes des fidèles de saint Antoine de Padoue, *quorum numerus infinitus*.

‡ La *Revue des Questions Héraldiques* (n° du 25 mai 1900) a eu la primeur de ce beau sonnet du Marquis de Lostanges-Béduer, que nous nous faisons un devoir de reproduire ici.

VILLEBOIS-MAREUIL

La race des Croisés n'est pas encore éteinte,
Du sang de tes Héros notre Bannière est teinte,
O France !.....

OSCAR DE POLI.

D'un passé magnanime achevant le sillon,
Villebois-Mareuil a cherché la mort du brave ;
Sur sa mémoire en vain ont distillé leur bave
Ceux qui rêvent de mettre à l'Honneur un baillon.

O France, comme aux jours de Bayard et Crillon,
Tu tressailles d'orgueil : ce sang de Héros lave
L'affront de Fachoda ; près du drapeau Batave
L'Anglais a vu l'éclair de notre pavillon !

Comme aux temps d'Ascalon et de Tibériade,
Tout chevalier français, soldat-né de Croisade,
A trois vertus en l'âme : Il aime, espère et croit !

Donnons à ce tombeau nos larmes et nos roses.....
Heureux qui peut mourir pour d'aussi saintes causes,
Pour son Dieu, pour l'Honneur, la Patrie et le Droit !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ Bien amusants, les pince-sans-rire qui proclament que l'an 1900 est, non la dernière année du siècle XIXe, mais la première du XXe siècle ! Le Pape et l'Empereur, « ces deux moitiés de Dieu », comme dit Victor Hugo, ne sont pas d'accord sur ce point : Léon XIII est pour l'ultime année du XIXe siècle ; Guillaume II tient que l'année 1900 est la première du siècle suivant. Voyez-vous 20 compagnies de 100 grenadiers défilant sous les yeux du Kaiser ? Avec son coup-d'œil d'aigle, Sa Majesté constate que la 19e compagnie, au lieu de 100 hommes, n'en a que 99 ; sur quoi l'Empereur, en fronçant les sourcils, interpelle le capitaine commandant :

— Pourquoi la 19e compagnie n'a-t-elle que 99 hommes ?

— Sire, le centième est le premier de la 20e compagnie.

Tableau !...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE[1]

Publications des Sociétaires en 1899-1900.

Albiousse (le Président Lionel d')

Grande réception à Uzès du duc et de la duchesse d'Uzès, née d'Antin en 1763. (*Revue*, N° 24.)

Anselme de Puisaye (Marquis d')

Le Monument du Cardinal Lavigerie à St-Louis de Carthage (Paris, Ern. Leroux, 28, r. Bonaparte, 1900, gr. in-8, 22 p.) Panégyrique éloquent de l'apostolat de l'illustre cardinal, et critique judicieuse de l'œuvre du statuaire Crauk : « Si le sculpteur, dans le monument Lavigerie, se montre un praticien de premier ordre, par contre le philosophe et le penseur restent bien loin en arrière du sujet qu'ils devaient interpréter. »

Ascensao Valdez (J.-J. d')

IV Centenario da India : El-Rei D. Manuel e os Navegadores. Recordação historica pelas conquistas e navegação a India. (Lisbonne, 1899, in-8, 7 p. Extr. du *Bull. de la Soc. de*

(1) Les œuvres dont l'intitulé est suivi de la mention (*Revue*, N°...) ont paru dans la *Revue des Questions Héraldiques*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Géogr. de Lisbonne). Un juste sentiment de fierté patriotique a dicté ces pages de glorification du grand règne de D. Manuel et des intrépides navigateurs qui, sur la fin du XVe siècle, eurent l'honneur et la fortune de porter si loin et si haut le drapeau du Portugal.

Audiat (Louis)

La famille d'Auquoy. (*Revue*, N° 19.)

Auriac (Comte Victor d')

Patricienne. Dans notre Ann. de 1899.

Badin de Montjoye (Vicomte René)

Mandement du roi Charles VII (14 février 1447). (*Revue*, N° 13). — *Histoire généal. des Maisons de Beaufort, de Maumont et de la Celle, seigneurs de Monteil-Sunier*. (*Revue*, N°s 19 et suiv.) — Voir à Poli (Vicomte de).

Balincourt (Comte E. de)

Jehan Le Forestier, sgr de Vauvert (1464-94). (Nîmes, A. Chastanier, 12, rue Pradier, 1899, in-8, 47 p., 1 pl. de blasons). Savante étude hist. et généal. résumant de longues et patientes recherches qui eurent pour résultat l'heureuse découverte de la généalogie de J. Le Forestier, écrite en 1564 par un de ses descendants, puis continuée jusque vers 1700. Page 6, en note, l'auteur dit : « Nous adressons ici tous nos remerciements à MM. de Courson, P. Beauchet-Filleau, de Saint-Saud, de Bremond d'Ars, et particulièrement à Mme la C^sse^ de Saint-Légier d'Orignac, pour la communication de son ms. de J. le Forestier. La terre d'Orignac, qui a appartenu au sgr de Vauvert, est arrivée par alliance en 1578 à la famille de Saint-Légier. » Cinq pièces justif. terminent ce remarquable travail.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Barbier de Montault (Mgr X.)

Revue d'archéologie Poitevine. (Voir ci-dessus la *Chronique*, au chapitre des *Revues, Annuaires*, etc.).

Œuvres complètes, Tome XIV : *Rome*, VI : *Hagiographie* (6e partie), Poitiers, Blais et Roy, 7, r. V. Hugo, 1899, gr. in-8, IV-576 p. — L'œuvre du très savant Prélat de la Maison de Sa Sainteté a été louée maintes fois dans cet Annuaire ; c'est la splendide moisson d'un long et admirable labeur, véritable monument d'histoire chrétienne, d'archéologie religieuse, de saine critique. Mgr de Montault a résumé sa féconde vie dans l'épigraphe qu'il a mise à ce XIVe volume et empruntée du Vén. Bède : *Semper aut discere aut scribere dulce habui.* — Le même savoir impeccable brille dans chacune de ses nombreuses études, écrites en beau style, et publiées par lui depuis l'apparition de notre Annuaire de 1899 :

La Grotte de la Visitation de Loudun. — *Une chapelle de famille.* (Doctes et précieux conseils aux châtelains soucieux de la conservation des traditions et des reliques familiales.) — *Le Crucifix de l'église de Mirabel, au dioc. de Montauban.* — *La Vierge miraculeuse de Ré au dioc. de Novare.* — *Le Corporal sanglant de Waldürn.* — *Un Crucifix de dévotion.* — *Inventaire de l'Auberge des Trois-Rois à Loudun (1602).* — *Une applique en émail Champlevé du XIIIe siècle. Collection Branthôme).* — *La Conjuration de l'orage au XVe siècle.* — *Les Cartons d'autel de l'égl. de Jaulnay* (Vienne). — *Inventaire de Nuzé, en 1663.* — *Un crucifix de mission du XVIIIe siècle.* — *Une statuette de saint Louis, à Dissais* (Vienne). — *Cachets à l'effigie du Pape Benoît XIV.* — *Prise de possession de l'office de sacristain à la cathédrale de Maillezais. en 1552.* — *Le marquis de Beauvier, sous-lieutenant de dragons en 1774.*

Les Enveloppes de lettres. (*Revue.* N° 16.) — *Dom de la Roque d'Avena, notaire apostolique et protonotaire honoraire.* (*Revue*, Nos 18 et 19). — *Les Signes héraldiques du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux.* (*Revue*, N° 22).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

BATTAGLIA RAMOS (José de)

Breve Noticia sobre a Ordem do S. Sepulchro (Lisbonne, 1899, in-16, 16 p.) Voir la *Revue des Quest. hérald.*, N° 17, p. 285.

BAUDON (A.)

Excursion dans la vallée de l'Aisne : De Vouziers à Asfeld (Dans l'*Alm.-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1899.) Voir *Revue des Quest. hérald.*) N° 22, p. 611.) — *Les vieilles enseignes de Rethel.* — *Excursions dans la vallée de l'Aisne : D'Attigny à Rethel : Givry, Montmarin, Amblay-Fleury, Seuil, Thugny.* Châteaux, églises, épigraphie. épitaphes, etc. Illustr. dans le texte (Dans l'*Alm.-Ann. de la Marne*, etc. Reims, H. Matot, 1900.)

BEAUCHET-FILLEAU (P.)

Une Poitevine illustre : Eléonore Desmier d'Olbreuse et sa descendance royale : La Reine d'Angleterre, l'Empereur d'Allemagne, le Tzar, le Duc d'Orléans. (Ligugé, Bibl. du *Pays Poitevin*, 1900, in-8, 15 p. Portrait armorié). De cette érudite étude, très documentée, il consiste qu'Eléonore Desmier d'Olbreuse, ancêtre de tant de monarques et de princes, mariée en 1665 à George-Guillaume, duc de Brunswick-Zell, était d'un lignage chevaleresque dont l'ancienneté, la noblesse et la gloire militaire se sont soutenus avec le plus grand éclat.

BERLUC-PÉRUSSIS (L. de)

Mistral et l'Académie (Avignon, Roumanille, 1899, in-8, 10 p.). Voir la *Revue des Questions héraldiques*, N° 20, p. 478, et ci-après à GUILLIBERT (Baron).

BERNET (l'Abbé A. du)

Les Généraux de Sonis. (Dans le *Bull. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux*, et tiré à part.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BESNARD (Alfred)

La Lignée de Chalo Saint-Mard et la famille de Sainctes. (Vannes, Lafolye. 1899, in-4°, 48 p. Planches, portraits, armoirie.) La première partie de cette érudite étude a paru dans la *Revue des questions héraldiques.* La question est bien connue : le pèlerinage d'Eudes de Chalo Saint-Mard et ses fameux privilèges appartiennent-ils à l'histoire ou à la légende ? L'auteur ne se prononce qu'implicitement, en relatant la tradition, les documents officiels, les anciens manuscrits, les chartes, les privilèges de ladite lignée. Il nomme les familles qui peuvent revendiquer Eudes de Chalo comme leur ancêtre, les Chartier, les Montholon, Le Doulx de Melleville, Besnard-Dufresnay, de Sainctes, de Chambray, de Clinchamp, Gréau, Choppin d'Arnouville, de Vélard, de Saint-Pern, etc. Notons un grand *Tableau généalogique général de la Lignée de Chalo Saint-Mard* du XIe siècle à 1899. — Dans son excellente notice sur Pierre et Claude de Sainctes, l'auteur lave ce dernier, évêque d'Evreux, ardent ligueur, emprisonné et peut-être empoisonné pas les huguenots, de l'imputation d'avoir conseillé ou seulement approuvé le meurtre de Henri III.

Généalogie de la Famille des Fondateurs du Collège de Boissy ou de la Lignée de Chalo Saint-Mard. Reproduction en fac-simile par photogravure des éditions orig., précédée d'une Notice explicative, par Alf. Besnard. (Paris, H. Champion, 1899, gr. in-fol.) *Felix qui colit avos* ! M. Alfred Besnard est de ceux-là, et l'honneur qu'il a d'appartenir à cette vieille lignée historique lui est cher et lui a inspiré cette somptueuse reproduction, tirée à 100 ex. Dans les nombreuses Tables généal. armoriées et l'Index final nous relevons ces noms, entre autres : Aleaume, Aligre, la Barre, Basset, le Beau de Sanzelles, Belleforière, Berbizey, Bessay, Bochard, Bouhier, la Bourdonnais, Bouthillier, Bragelongne, Brie, Chabannes, Chambly, Chambray, Chasteigner, Chas-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

telus, Chauvelin, le Clerc de Lesseville, Cossé, Courtenay, la Croix, Crux, Daguesseau, Dampierre, le Fèvre d'Ormesson, Frotier, Gueau, Guénegaud, Hennequin, Lancry, Loynes, Lorme, de Maillard, Mesgrigny, Lamoignon, Lyonne, Molé, Monchy, Montholon, Morlet, Nicolaï, le Noir, Pardieu, Potier, le Rebours, Rochechouart, Saint-Chéron, Sainte-Aldegonde, Sève, Talon, Testu de Balincourt, Turpin, Vassan, Vaudetard, etc. — Au titre de cette magnifique publication est reproduite en couleurs la fameuse miniature du Ms. Valton (B. N. fonds franç. 5029) d'après une anc. peinture sur bois de l'église Saint-André des Arcs : *Chalo Saint-Mard recevant du Roy la charte de franchise.*

BÉTHENCOURT (Don Fr.-F. de)

Histoire généal. et héraldique de la Monarchie Espagnole, de la Maison Royale et des Grands d'Espagne. Tome II. (Madrid, 1900, in-fol. VII 832 p. En vente chez l'auteur, Paseo della Castellana, 16, Madrid. Prix pour les personnes qui souscrivent à la publication complète : chaque vol., Espagne, 30 pesetas ; étranger, 30 fr.) Ce 2e volume justifie amplement le vibrant éloge que fit M. le vicomte de Poli de l'œuvre et du savoir de l'éminent historien, lorsque parut le tome I de la *Historia genealogica y heraldica de la Monarquia Espânola.* (Annuaire du C. H. de France, 1897, t XI, p. 372). Le tome II a pour sous-titre : *Grands d'Espagne : leurs origines, gestes, fondations, titres, alliances et blasons de tous les temps.* Dans une magistrale Introduction, à laquelle l'éminent auteur a donné pour épigraphe les admirables paroles adressées par le Souverain Pontife, le 21 janvier 1897, aux Membres du Patriciat Romain, M. de Béthencourt démontre éloquemment que les institutions nobiliaires furent en Espagne le complément nécessaire de l'institution monarchique. Si « la démocratie », suivant une parole fameuse, « c'est l'envie », le système aristocratique est au contraire la glorification des races et des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

actions généreuses; il féconde l'émulation dans le bien, le culte de l'honneur, l'amour de la Patrie, les nobles croyances qui sont le patrimoine moral de l'humanité et font germer les plus hautes vertus et les plus héroïques abnégations.

Puis vient l'historique de *La Grandesse d'Espagne*, avec cette fière et juste devise : *Unus heroicus vir totam gentem illustrat*, — et enfin la partie généalogique, ornée de blasons artistement gravés et de tableaux filiatifs. On pouvait dire, il y a quelques années encore, que l'Espagne manquait d'une histoire généalogique ; on ne pourra plus le dire désormais, et le nom de Béthencourt, déjà si grand dans l'histoire, recueillera de cette monumentale publication un nouvel et ineffaçable lustre.

Bittard des Portes (René)

Mesdemoiselles de la Tour du Pin la Charce : Souvenirs de la fin du XVIIe *siècle.* (Extr. de la *Revue des Etudes hist.*). Voir la *Revue des Quest. héraldiques*, n° 18, p. 346 347. — *Les Campagnes de la Restauration* (*Espagne, Morée, Madagascar, Alger*), *d'après les archives hist. des dépôts de la guerre et de la marine, les Mémoires et Souvenirs contemporains.* (Tours, A. Cattier, 1900, gr. in-8, VII-755 p.). Voir la *Revue des Quest. héral.*, n° 18, p. 347-348. — *Susceptibilités de militaires au commencement du* XVIIIe *siècle, d'après des documents inédits.* (Paris, A. Fontemoingt, 4, rue Le Goff, 1900, in-8°, 6 p. Extr. de la *Revue des Etudes hist.*). Voir *Revue des Quest. hérald.*, n° 23, p. 673-674. — *Un ambassadeur de France à la cour de Russie, pendant la première Restauration et les Cent-Jours.* (Extr. de la *Revue d'histoire diplomatique*, avril 1900, in-8, 20 p.). Cet ambassadeur était le comte Just de Noailles, dont M. René des Portes met en lumière l'action diplomatique, toujours sage et fructueuse, et étudie avec son talent accoutumé la correspondance officielle. Il en ressort que M. de Noailles rendit de grands services à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son pays et seconda de la façon la plus heureuse les patriotiques efforts du duc de Richelieu pour la libération du territoire français.

Guerres d'autrefois : Philippe V et Vendôme à la prise de Brihuega (décembre 1710). (Revue, n° 10). — *Les Campagnes de la Restauration.* (Revue, n° 17).

Blanc (l'Abbé M.)

Guide du voyageur au Castellet, 0 fr. 50. — *La mémorable Fête de la Croix au Castellet,* 0 fr 25. — *Petite Vie de saint Clair, abbé,* 0 fr. 55. — *Le Saint-Clair. Almanach hist. du Castellet (1897),* 1 fr. — *La Vie et le Culte de saint Clair, abbé,* 2 vol. in-8, illustr., 7 fr. 80. — *Néoules-Revue,* mens., relig., hist., agricole, 3 fr. 50 par an. (Le tout, chez l'auteur, curé de Néoules, par Garéoult (Var).

En préparation : *S. Clair, prêtre et martyr.* — *Hist. du Castellet.* — *Hist. de Néoules.*

Boscq de Beaumont (G. du)

Une réception dans l'Ordre de Saint-Louis au XVIIIe *siècle.* (Revue, n° 15). — *Armoiries Normandes inédites.* (Revue, n° 23). — *La Châtellenie de Beaumont-le-Richard,* in-8, 18 p. : Brève et substantielle monogr. d'une châtellenie du Bessin, relevant de la baronnie de Saint-Vigor, laquelle faisait partie du temporel de l'évêché de Bayeux. L'œuvre est éruditement annotée. On y trouve des pages intéressantes sur les maisons du Hommet, de Hotot, de Choisy, etc. — *La Franche Vavassorie du Breuil, en la paroisse de Rouxeville,* in-8, 4 p. : Cette vavassorie dépendait du fief de Grouchy, également sis à Rouxeville ; à partir du XVe siècle elle appartint successivement aux Eurry, Cussy, Houël, du Boscq et Plouin. « Les franches vavassories normandes étaient des fiefs nobles qui différaient des membres de Haubert en ce sens qu'ils pouvaient quelquefois n'avoir ni cour, ni usage ; leur superficie, en outre, était plus restreinte ; ils devaient foi et hommage au fief suzerain sans au-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cun service *vilain* et se comportaient, pour le reste, de la même façon que les vavassories roturières ou aînesses ; tellement, qu'il était souvent difficile de les distinguer, ce qui fut la source de bien des procès. »

Brandt de Galametz (Comte de)

Les Fondateurs du collège de Dainville à Paris. Biogr. avec pièces justif., phototypie et planche hérald. du XIVe s., (Arras, Soc. du Pas-de-Calais, 1899, in-4°, 81 p.). — Etude documentée sur Jean, Gérard et Michel de Dainville, le premier maître d'hôtel des rois Jean et Charles V et châtelain du Louvre, le second successivement évêque d'Arras, Térouane et Cambrai, et le troisième archidiacre d'Ostrevant au diocèse d'Arras et chanoine de Noyon. Cette fondation en faveur de douze écoliers des diocèses de Noyon et d'Arras témoigne avec nombre d'autres de la sollicitude de nos pères pour procurer l'instruction aux déshérités de la fortune ; elle subsista jusqu'à la révolution.

Branges (de)

Nécrologie : MM. les comtes Armand et Théodose de Branges de Bourcia. (Dôle, A. Jacques, 1899, in-12, 32 p.) Voir la *Revue des Questions héraldiques*, N° 21, p 543.

Braux (Baron G. de)

La famille de Fligny du Fay. (Nancy, 1899, in-8, 12 p. blason.) Voir *Revue des Questions héraldiques*, n° 19, p. 407. — *Une famille d'écuyers du Barrois : Famille des Colsons.* (Nancy, 1899, in-8, 8 p.) Voir lad. *Revue*, n° 19, p. 407-408.

Brotonne (L. de)

Sources de la Corresp. de Napoléon Ier. (Dans la Revue l'*Amateur d'autogr.*) Très intéressante et spirituelle étude, précisant les sources avec de curieux détails sur les vicissitudes des diverses collections de lettres napoléoniennes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Brugière (le Chanoine H.)

Le Livre d'or des dioc. de Périgueux et Sarlat. Gr. in-8, 3 photograv. (Au lieu de 6 fr. 85 : franco, 4 fr 35). — *Analyse du Livre d'or (texte italien).* Gr. in-8, 13 p. Franco, 0 fr. 55). — *Quelques pages de l'anc. et le nouv. Périgord, et les châtiments des persécuteurs de la période révolutionnaire ;* in-8, franco 2 fr. 50. — *Deux cartes* (d'après Sanson) *de l'anc. dioc. de Périgueux, et de l'anc. dioc. de Sarlat ;* coloriées : 0 fr. 50). — *Ouverture du tombeau de saint Front en 1440,* in-8, 8 p. Franco. 0 fr. 55. (Chez l'auteur, rue de la Nation, 4, Périgueux (Dordogne).

Buisson de Courson (A. du)

Un Aveu et dénombr. du comté de Thorigny au XVIIe siècle (1900, in-8, 13 p.) Du mss. de la B. N. nouv. acq. françaises 4214, contenant analyse des aveux rendus au Roi (1578-1767) pour les fiefs relevant de la Couronne et situés dans les vicomtés de Caen, Bayeux, Vire, est extrait cet aveu et dénombrement, servi au Roi en 1670 par Fr. de Matignon, baron de Saint-Lo, chevalier des Ordres, lieut. général des armées, père de six fils dont l'un fut maréchal de France. Le docte auteur note que, dès 1647, Fr. de Matignon, comte de Thorigny, avait rendu aveu au Roi de la noble Sergenterie de Thorigny, qu'il tenait au droit et représentation de Françoise de Pellevé, veuve de Romain du Quesne, sieur de Brotonne, laquelle en avait rendu aveu le 31 janvier 1619.

Caix de St-Aymour (Vicomte de)

Histoire illustrée de la France : La France avant l'Histoire et la Gaule indépendante. (Paris, P. Ollendorff, 50, Chaussée d'Antin, 1900, gr. in-8°, 320 p.). — Ce superbe volume, orné de très nombreuses et belles illustrations, forme à lui seul une œuvre complète, mais n'est en réalité que le tome I d'une publication considérable qui sera l'histoire intégrale de la France depuis les origines jusqu'à nos jours.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'érudition bien connue des deux auteurs nous est un sûr garant de la conscience scrupuleuse dont s'inspirera leur œuvre; loin de calquer, comme tant d'autres, les écrits de leurs devanciers, ils entendent faire œuvre nouvelle, sans jamais déroger à la vérité, ni la conformer ou la déformer à leurs préférences politiques, comme tant d'autres aussi. Depuis un demi-siècle, les sciences historiques ont fait d'immenses progrès; le classement de nos archives a marché à pas de géant; les travaux de maintes sociétés savantes ont élucidé beaucoup de points de l'histoire générale, grâce à ce classement méthodique qui a été une véritable exhumation; mais nulle œuvre d'ensemble n'est encore venue utiliser ces matériaux nouveaux.

C'est à ce lumineux labeur que se vouent MM. de Caix et A. Lacroix, et par leur premier volume on constate qu'ils ont toutes les qualités indispensables pour conduire à bonne fin ce grand labeur. Leur généreux et patriotique effort ne peut manquer d'être couronné du plus brillant succès. Nous le leur augurons avec la plus franche satisfaction, car leur beau livre charme le lecteur autant qu'il l'instruit, non seulement par son exubérance de fines illustrations, mais encore par la profondeur de l'érudition et par les grâces du style. Il s'adresse aussi bien aux gens du monde qu'aux hommes d'étude, savants et professeurs, à la jeunesse des Ecoles comme aux bibliothèques publiques, ou à celles des Cercles et des Sociétés. En même temps qu'une œuvre de science et de conscience, c'est en quelque sorte un album national, luxueusement édité, un monument splendide à la race française, dressé par la piété patriale à l'orée du vingtième siècle pour glorifier les ancêtres et montrer la voie aux générations à venir.

CAMPAGNE (Maurice).

Hist. de la Maison de Madaillan (1767-1900). (Bergerac,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

J. Castanet, 1900, in-4°. XIV-435 p.) Belle œuvre généal., très étudiée, toute consciencieuse et pleine d'érudition. (Voir *Revue des Questions hérald.*, N° 20. p. 473-174).

Campi (Louis)

La Contre-révolution de 1797, ou Les aventures merveilleuses de quatre Corses dans le Royaume de Naples. (Bastia, Ollagnier, 1899, in-12, VII-272 p). Voir *Revue des Questions hérald.*, N° 21, p. 542-543. — *Monogr. de la chapelle Impériale d'Ajaccio.* (Ajaccio impr. Massel, 1900, in-8, 63 p.). Excellente monographie, contenant l'histoire et la description de cette chapelle monumentale, appelée aussi Chapelle Bonaparte, ainsi que ses épitaphes et inscriptions. En appendice, 12 notes ou documents justificatifs.

Eugenio de Castro

Salomé (poème portugais); traduction italienne par Antonio Padula. (Naples, 1899, in-8, 14 p.) — Élégante et fidèle traduction de l'œuvre très remarquable d'un poète d'élite à l'âme d'artiste, qui sculpte pour ainsi dire la pensée et cisèle le vers. — *Il Re Galaor*, poème dramatique. Voir ci-après à Padula (Antonio)

Cazalis de Fondouce (P.)

L'Hérault aux temps préhistoriques. (Montpellier, Ricaud, 9, r. Collot, 1900, in-8. IV-198 p. Nombr. pl., et grav. dans le texte, et carte archéol. de l'Hérault. Extr de la *Géogr. générale de l'Hérault* publ. par la Soc. Languedocienne de Géographie). Savante étude dont nous nous ferons un devoir de parler plus amplement dans la *Revue des Questions hérald., archéol. et historiques*, n° 24. — *Contribution à une faune historique du Bas-Languedoc.* (Montpellier, Ch. Boehm, 1899, in-8, 49 p. 1 pl.). Voir lad. *Revue*, N° 19, p. 415-416.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHASTEIGNER DE LA ROCHEPOZAY (Vicomte P. de)

Pennon généal. de S. M. Don Alphonse XIII, dep. l'an 451 jusqu'à l'an 1899. Dédié à S. M. la Reine Régente à l'occasion de la naissance de son auguste Fils. (Biarritz, A. Baylion, 1899, plaq. in-8, 13 p.) Voir la *Revue des Quest. héraldiques*, n° 17, p. 283.

CHAUVIGNY (Louis de)

Un Roi. Dans notre Annuaire de 1899.

CHEVALLIER (l'Abbé Alfred)

Trois-Puits : ses monuments. — Etude sur les Carreaux vernissés du moyen-âge. Pavés ornés d'écussons, fleurs de lys, animaux fantastiques, héraldiques, etc 2 pl. (Dans l'*Alm. Ann. de la Marne, Aisne, Ardennes*, (Reims, H. Mazot, 1900).

CIUTHS (Comte S. de)

Une Ambassade Portugaise à Rome au XVIe siècle. Mémoire lu au IVe Congrès scient. internat. des Catholiques à Fribourg en 1897. (Naples, Michel d'Auria, 1899, in-8, IV-75 p. 1 pl.) Après une série de succès glorieux pour les armes Portugaises, le roi D. Emmanuel, pour achever la défaite des Maures d'Afrique, secouer le joug musulman, christianiser le continent noir, envoya à Rome une ambassade extraordinaire chargée de demander à Léon X. un subside à prélever sur les biens ecclésiastiques en Portugal. C'est l'histoire de cette ambassade que narre avec talent M. le comte de Ciuthis, à l'aide de précieux documents. Son mémoire sera lu avec intérêt et profit.

COLONNA (Comte Raoul)

La vérité sur les Bonaparte avant Napoléon, d'après des documents inédits. (Paris, A. Charles, 8, rue M. le Prince, 1899, in-8, 46 p.) Voir la *Revue des Questions héraldiques*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

n° 16, p. 221. — *L'heure de l'amour, Aventure d'été.* (Même éd.. 1899, in-12. 253 p.) Voir lad. *Revue*, n° 17, p. 282.

Les Maisons hist. de la Corse : Les Seigneurs d'Ornano et leurs descendants, d'après les doc. conservés dans les dépôts publics et privés de Gênes. Ajaccio, Paris, Barcelone, Pise, Venise, Rome, Vérone. (Paris, Jouve, 15, rue Racine, 1899, in-4, 268 p. et 30 pl. d'arm., portr., tombes, etc.) Voir lad. *Revue*. n° 17, p. 288.

La Réunion définitive de la Corse aux Etats de la commune de Gênes en 1347. (Gênes, 1900, plaq. in-12, 16 p.) Cet important extrait du Rapport adressé au Ministère de l'I. P. par le comte Colonna de Cesari Rocca, chargé de mission en Italie, élucide définitivement, grâce aux découvertes faites par l'érudit auteur dans les vieilles archives génoises, les conditions, jusqu'alors peu connues, dans lesquelles s'effectua la soumission de la Corse à la commune de Gênes.

Théodore Courtaux

Généalogie de la famille de Bardoulat de Plazanet et de la Salvanie (Limousin), d'après les documents conservés dans les dépôts publics, avec un index des noms de familles et de localités. (Paris, Cabinet de l'*Historiographe*, 93, rue Nollet, 1899, petit in-8, 40 p. Blason en chromo.) — Généalogie très consciencieuse, et filiation authentique depuis Guichard Bardoulat, juge de Nedde et lieutenant de la châtellenie d'Eymoutiers en 1558, établie d'après les états-civils d'Eymoutiers et de Tulle, les archives de la Corrèze et les preuves produites en 1787 devant Chérin. Dans l'Index nous relevons les noms suivants : Avril, Boyer, Chabannes, Fournier, Lévis, Malet de Graville, Martin de la Bastide, la Pomélie, Romanet, Royère, Teyssier de Chaunac, Verthamon.

Roger de Gaignières et sa famille. (*Revue*, n° 10). — *Dolorosa*; sonnet. (*Revue*, n° 16). — *Souvenirs de jeunesse.* (*Revue*, n° 22). — *La famille du peintre Eustache. Le Sueur*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(*Revue*, n° 14). — *Pierre-Daniel Huet, Evêque d'Avranches, 1630-1721.* (*Revue*, n° 20.) — Voir ci-après à Poli (Vte de).

Crozet (Ernest de)

Ephémérides Bas-Alpines : 1898, XIe année. (La Chapelle-Montligeon, 1899, in-8, 32 p.) Voir *Revue des Quest. hérald.*, n° 22, p. 608.

Cunha (X. da)

L'Epopée des Navigations Portugaises. Ce beau poème vient d'être traduit en vers français, provençaux et languedociens par M. Louis de Sarran d'Allard. — (*Notice biogr. sur L. de Sarran d'Allard.* (En portugais, et traduction française par l'auteur.)

Dast le Vacher de Boisville (J.-M.)

Liste alphab. des Sous-Maires, Lieutenants de Maire, Prévôts, Jurats, Clercs de ville, Procureurs-syndics et leurs substituts, et Trésoriers de la ville de Bordeaux, de 1208 à 1790. (Bordeaux, 1899, in-4°, 43 p... Très précieuse liste, contenant environ 1.200 noms. — *La Vén. Jeanne de Lestonnac, baronne de Montferrant-Landiras, et la Fondation de l'Ordre des Filles de Notre-Dame.* (Bordeaux, 1899, in-4°, 48 p.). Ces ultimes œuvres de notre très regretté collègue avaient été accueillies par d'unanimes éloges, dont nous retrouvons l'expression émue dans la notice biographique que vient de consacrer au jeune savant, si prématurément frappé, M. A. Grellet-Dumazeau : *J.-N. Dast le Vacher de Boisville (1868-1899)*, avec portrait héliogravé.

Debout (L'Abbé Henri)

Histoire du Calvaire d'Arras. (Arras, impr. de la Soc. du Pas-de-Calais, 1899, in-8, 148 p. Nombreuses illus. 3e éd. avec Supplément archéol., bibliogr. et iconogr.). Ce livre excellent, aussi plein de savoir que de foi,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vise à restaurer parmi les Atrébates dans son antique gloire la célèbre dévotion du Calvaire miraculeux de la Porte-Notre-Dame. Le docte et pieux auteur a voulu faire une histoire populaire, et il y a réussi parfaitement. Nous en augurons la pleine réalisation de ses généreux espoirs de prêtre catholique et de bon français.

Delattre (Le R. P.)

Note sur le sable aurifère de la mer, et sur une collection de plombs avec inscriptions, trouvés à Carthage. (Extr. du *Bull. Archéologique.* 1878, in-8, 11 p. 1 pl. et fig. dans le texte). Voir *Revue des Quest. hérald.*, N° 21, p. 544.

Destouches (Ernst von)

Fünfzig Jahre Münchener Gewerbe-Geschichte (1848-98). — Gedenkbuch zur Feier des Fünfzigjaehrigen Jubilaeums des Allgemeinen Gewerbe-Vereins München. (Munich, 1898, in-4°, VIII-708 p.). Grande et savante œuvre du très docte archiviste et directeur des Musées de la ville de Munich; véritable monument jubilaire, qui fait grandement honneur au laborieux et fécond historien d'un demi-siècle de la vie commerciale de la belle capitale du royaume de Bavière De nombreuses illustrations ajoutent encore au mérite et à l'attrait de cette importante publication, ornée en première page du portrait de S. A. R. le Prince Luitpold de Bavière, Régent du royaume, protecteur éclairé des arts, des lettres, des sciences et des sages progrès.

Falgairolle (P.)

Les fiefs du diocèse de Nimes en 1689 (*Revue*, N°s 11 et suiv.) — *La Compagnie de Chevau-Légers du duc d'Enghien* (*1628*). *Revue*, (N° 20).

Faria (D. Antonio de Portugal de)

Notes pour l'hist. de la Famille de Marchi et de la commune

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Astano, sa patrie. (Livourne, R. Giusti, 1900, in-fol. 232 p. blason, portr.). Voir *Revue des Questions héraldiques*, N° 22, p. 607. — *Notes généal. et documents pour servir à l'histoire de l'ascendance de Mme Marie-Rose de Marchi, née de Croharé.* (Même éd. 1900, in-fol. 49 p.) Voir même *Revue*, N° 22, p. 607. — *Les Gaditans et la découverte de l'Amérique*, mémoire lu à la Société scientifique d'Alais.

Faucher (Paul de)

Ex-libris du Mis Jean Joseph de Ripert d'Alauzier (1684-1755). (Mâcon, Protat, 1900, in-4°, 4 p. 1 pl. d'arm. gravées. Extr. de la savante revue *Archives de la Soc. Française des Collectionn. d'Ex-libris*, société présidée par M. le docteur Bouland) Le cuivre de ce précieux ex-libris, gravé par Louis David, avait disparu depuis longtemps ; il fut retrouvé en terre par un cultivateur, et vendu par lui à M. de Faucher, qui s'empressa de le restituer au chef de la famille de Ripert d'Alauzier. Cette érudite notice contient sur la dite noble famille maints renseignements généalogiques. — *Les Duchés du Comté Venaissin.* — *Origine du mot Briant.* (Extr. de l'*Interm. des Chercheurs.*) Voir *Revue des Quest. héraldiques*, N° 20, p. 476.

Flamare (H. de)

Les Courtenay de Bontin. (Fontainebleau, M. Bourges, 1899, in-8, 63 p.). Voir *Revue des Questions héraldiques*, n° 20, p. 476-477.

Marquis de Gantelmi d'Ille, maire de Volx.

Rapport sur le projet de chemin de fer de Volx à Mézel (Ligne d'Avignon à Nice). — (Forcalquier, A. Prest, 1899, in-16, 32 p.). — Eloquent plaidoyer, étayé d'arguments patriotiques, stratégiques, commerciaux, hygiéniques, en faveur de la ligne projetée de Volx à Mézel, réclamée par « les populations déshéritées de nos mon-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tagnes », et d'autant plus désirable que leurs intérêts s'identifient avec ceux mêmes de la France.

GÉRIN-RICARD (Cte Henry de)

Statistique préhist. et protohist. des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes. 1° *Essai de classification ;* 2° *Considérations locales.* 3° *Répertoire des découvertes récentes et anc. avec planches.* Préface de M. le professeur A.-F. Marion, corr. de l'Institut. (Marseille, Barlatier, 19, r. Venture, 1899, in-8, 35 p., 2 pl.) Ce savant et consciencieux travail sera éminemment utile à tous ceux qui s'intéressent à la connaissance des populations primitives des régions provençales. Les éloges décernés par M. Marion à l'œuvre excellente de M. de Gérin-Ricard sont un puissant encouragement pour lui, et la meilleure recommandation auprès des personnes amies de la science paléoethnologique.

Matériaux pour servir à l'hist. de Provence : Monographies des communes de Peypin, la Destrousse, Belcodène, Gréasque, Saint-Savournin, la Bourine, Mimet et Fuveau. (*Archéol. et hist.*). Ouvrage couronné par la Soc. de Stat. de Marseille, 1er prix, au Concours de 1898. (Avignon, Seguin, 11, r. Bouquerie, 1900, in-8. série I, VIII-68 p.) Ce travail, selon l'érudit auteur lui-même, est plutôt une nomenclature fidèle d'objets archéologiques et de documents qu'une histoire raisonnée de la région ; il comprend non seulement les généalogies des seigneurs, mais aussi des indications sur les lieux d'origine ou d'établissement ancien d'humbles familles d'agriculteurs, destinées à faciliter les études et les recherches sur les noms propres de la localité. Notons que les chronologies seigneuriales, dressées par M. de Gérin-Ricard, sont pour la plupart inédites.

Annotations et Appendice à *La Mission d'un magistrat, Episode de la peste de Marseille de 1720,* par Ild. de Voulx. (Marseille, 1899, in-8, 23 p.) Voir *Revue des Quest. héraldiques,* n° 20, p. 474-475.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GERMAIN DE MAIDY (Léon)

Une taque de foyer aux écussons de Jacques III Busselot et de Judith Gauvain, sa femme, XVIIe *siècle*. (Nancy, Sidot, 3, r. Raugraff, 1897, in-8, 19 p., 2 pl.). Cette belle taque héraldique est attribuée par l'auteur à la famille Busselot, plus tard de Busselot, originaire de Saint-Mihiel, où elle fut anoblie en 1578, et à laquelle il se rattache par une de ses ancêtres maternelles. L'élucidation de la question du cimier et des supports, différents sur ladite taque de ceux de la famille Busselot, est curieuse : le docte auteur prouve que ce cimier et ces supports sont ceux de l'illustre maison de Lenoncourt : le fondeur s'est servi d'un même moule-matrice pour diverses familles, en se bornant à ne changer que les écus.

L'ancienne cloche de Mattaincourt, 1723. (Nancy, Sidot, 1898, in-8, 8 p. Extr. du *Bull. de saint Pierre Fourier)*. C'était la seule des anciennes cloches de l'église de Mattaincourt qui avait survécu à la révolution ; elle a été refondue en 1782. L'auteur en donne l'inscription en elle-même très intéressante, et la commente avec son érudition accoutumée.

GIROLAMI DE CORTONA (l'Abbé F.)

Les anciens Monuments de la Corse. (*Revue*, n°s 15 et suiv.)

GOURCUFF (Vicomte Olivier de)

La vieille cité de Guérande (*Revue*, n° 17). — *Réveil celtique*. Scène lyr. et dram. interprétée à Vannes le 25 août 1899, pendant les fêtes du Congrès de l'Union régionaliste Bretonne, par Gab. Brunière, de l'Odéon ; musique de scène de M. Laroche (Vannes, Lafolye, 1899, in-8, 16 p.) Voir *Revue des Questions hérald.*, n° 17, p. 284-285.

GRANDEFFE (Comte de)

Louis XVII, La Passion, César, Mousse, Rome, Richelieu,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

autant de petits poèmes détachés, pleins de grâce, que le lecteur sent écrits par un gentilhomme *français* et par un penseur chrétien. - *L'anneau des Fiancés*. Dans notre Annuaire de 1899.

Granges de Surgères (Marquis de)

Les prises des Corsaires français pendant la guerre de l'Indépendance (1777-83). (*Revue*, nos 8 et suiv.) — *La Cathédrale de Milan*. Dans notre Ann. de 1899.

Guignard de Butteville (L.)

Un Sommaire d'archives : Familles de Loir-et-Cher. Dans notre Ann. de 1899. — *La Cellica Belgica des bords de la Loire*. (Blois, C. Mignault, 1899, in-4, 28 p.) Voir la *Revue des Quest. hérald.*, n° 17, p. 285.

Guillibert (Baron)

A noste ami Felip Tamizey de Larroque, Felibre Majourau. (Gap, 1899, in-8, 8 p.) Délicat hommage collectif rendu en beaux vers à la noble mémoire de notre très regretté ami et Président d'honneur par Mistral, A. de Gagnaud (L. de Berluc-Pérussis), le baron Guillibert, etc. (Voir *Revue des Quest hérald.*, n° 18, p. 348-349.)

Hémart du Neufpré (H.)

Généalogie de la famille Hémart du Neufpré (St-Omer, H. d'Homont, 1898 in-8, 28 p 1 pl. d'armoiries gravées). Généalogie très consciencieuse et amplement documentée. Le premier de cette vieille famille que cite l'auteur est Jehan Hémart, combattant dans l'armée du Roi à Courtrai en 1302. La filiation commence à Adam Hémart, vivant en 1520 Parmi les *isolés*, l'auteur cite « Pierre Hémart, tenant un fief à Courtin, en Ponthieu, en 1380. » Dès 1362, ledit Pierre tenait ce même fief. (E. de la Gorgue-Rosny, *Recherches généal.*, t IV, p. 121). « Jean Hémart, écuyer », cité par M. Hé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mart du Neufpré comme vivant en 1380, est peut-être le même que « Jehan Hemart », vivant en 1366. (B.N. *Pièces orig.*, doss. Prevosteau, p. 2.) Nous nous faisons un plaisir d'indiquer à notre hon. collègue l'existence des Lettres du cardinal Hémart, évêque de Mâcon, puis d'Amiens, y décédé le 23 août 1540, dans l'anc. fonds français de la B. N. et dans la Collection Dupuy.

Huet (Paul)

Généalogie de la Maison de la Faye en Périgord. (Bergerac, J. Castanet, 1900, in-4, 308 p. Armoiries, 6 vues de châteaux, fac-simile d'un passeport délivré en 1745 par le maréchal de Saxe.)

Ce beau et consciencieux travail sur la Maison périgourdine de la Faye, d'extraction chevaleresque, dont le dernier représentant mâle est mort en 1898, et à laquelle des liens de parenté rattachent les deux auteurs, continue la série des remarquables publications de MM. Huet et de Saint-Saud sur la Noblesse du Périgord (1).

L'ouvrage porte pour épigraphe ce passage des Macchabées (livre I, chapitre II, verset 51) : *Memento operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis.* (Rappelez-vous les œuvres de vos pères, dans chacune de leurs générations). Par modestie, les deux auteurs n'ont point achevé la citation de ce verset qui se termine ainsi : *Et accipietis gloriam magnam et nomen æternum* (et vous recevrez une grande gloire et un nom éternel). Oui, certes, cette publication fait le plus grand honneur à nos collègues ; en d'autres termes, le public aura cessé depuis longtemps de s'abreuver à ce déluge de romans et de productions hâtives dont il est actuellement inondé, que les ouvrages sur les familles et l'histoire

(1) MM. Tamizey de la Roque. Paul Huet et de Saint-Saud ont publié en 1893 le *Livre-Journal de Pierre de Bessot* (1609-1652), suivi de la généalogie de cette famille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

locale seront encore recherchés par les bibliophiles, lus et consultés par les chercheurs, surtout lorsqu'ils sont accompagnés, comme celui dont nous rendons compte, d'un index alphabétique des noms de personnes et de lieux, grâce auquel on peut retrouver, ainsi qu'à travers une eau transparente, tous les documents contenus dans le volume.

MM. Paul Huet et de Saint-Saud se sont aidés (et ils se font un devoir de le dire) de la généalogie de la Faye, par l'abbé de Lespine, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, dans le fonds de Périgord, et ils ont eu soin, à la fin de leur introduction, de nommer et de remercier les différentes personnes qui leur ont communiqué des documents ou qui les ont assistés de leurs conseils.

La généalogie de la Faye débute par une série de notices sur les seigneuries possédées par la famille et se termine par les généalogies succeintes et les armoiries des familles alliées : Adhémar, d'Alesme, d'Alègre, d'Amelin, d'Artensec, du Authier, d'Aydie, Aymeric du Chastain, de Bar, de Bardon, de Bellot, de Bonnevin, de Born, Botet de Lacaze, du Bousquet, du Boys de la Grèze, de Brulz, Brunet, de Callières, de Calvignac, de Carbonnières, de Céris, de Chabans, de Champagnac, de Chassarel, de Chavanat, de Comborn, de Cosnac, de Crémoux, Cros, Debans, Delpy ou Delpit, Flamenc de Bruzac, de Forces, des Forges ou de Forges, Formigier de Beaupuy, de Foucaud, du Fraysse, de Garebœuf, de Garrach, du Garric, de Gastebois, de Giraud, de Goland, de Gontaut, Gourdin, de Gourdon, de Grimouard ou Grimoard, Guiton de Maulevrier, d'Hautefort, Itier, de Joumard, de Labrousse, de la Chaumette, de la Croix, de Laleu, de Lambertie, de Lamouroux, de la Roumagère ou Romagère, de la Salmonie, de la Tour, du Lau, Laurent de la Laurancie, de Lavergne, Le Blanc, Le Coq, Le May, de Lesmerie, du Luc, de Malbec, de Malet, Manet, Marraud des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Grottes, du Mas, de Mauvise, de Mellet, de Mirandol, de Monteil, de Neuville, de Nicolas, de Périgord, Perrot, de Pompadour, de Raymond ou Raimond, Reynier ou Régnier, du Rieu, de Roux, Salomon, de Sarrau, Sarrazi, de Siorac, de Solminihac, de Tauzia, de Tessières ou Teyssières, d'Ussel, de Valbrune, de Vassal, du Vergier d'Enville, Vigier.

Comme on le voit, la généalogie de la Faye est plus qu'une simple généalogie, c'est un nobiliaire d'une partie de la Noblesse périgourdine et des provinces voisines.

L'ouvrage, tiré à 150 exemplaires, est orné de ravissants culs-de-lampe, lettrines et têtes de chapitre, qui jettent une note gaie sur cet austère travail. Bien qu'il n'ait pas été mis dans le commerce, nous savons cependant que quelques exemplaires seront cédés par les auteurs.

THÉODORE COURTAUX.

JOÛBERT (Chevalier Joseph)

Un Peuple héroïque : Les Boërs. (Angers, Germain et Grassin, 40, rue du Cornet, 1900, in-8, 34 p. Blason des Boërs). Voir *Revue des Quest. hérald.*, n° 23, p. 675-676. — *Politique coloniale : La vente des Carolines à l'Allemagne.* (Ext. de la *Revue Britann.*, août 1899.) — Voir *Revue des Quest. hérald.*, n° 19, p. 412. — *L'élément français dans l'Afrique Australe.* (*Revue*, n° 20.) - *Le général Joubert.* (Dans le *Mémorial de Maine-et-Loire*, 3 avril 1900.)

JUIGNÉ DE LASSIGNY (E. de)

Hist. de la Maison de Villeneuve en Provence. 1. GÉNÉALOGIE. (Paris, Lechevalier, 39, quai des Grands-Augustins, 1900, in-4°, 344 p.)

L'histoire de cette illustre famille, l'une des plus importantes de la Provence par ses possessions, ses services et ses alliances, a déjà été publiée, sans nom d'auteur, en 1789 et vers 1800, et elle existe, à l'état

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

manuscrit, sous les noms de *Chronique de Vence* et de *Chronique de Trans*. Ces ouvrages, devenus rarissimes, et ces manuscrits ont été utilisés par M. de Juigné de Lassigny, et complétés par de longues recherches à de nombreuses sources dont il a eu soin de placer la liste en tête de sa publication. Nous appelons tout particulièrement l'attention des chercheurs sur cette nomenclature qui est, à elle seule, une véritable bibliographie héraldique de la Provence. L'ouvrage comprendra deux volumes : le premier, qui vient de paraître et qui contient la généalogie proprement dite de la Maison de Villeneuve, le second sous presse, et dans lequel les preuves seront publiées dans l'ordre chronologique ; ce second volume se terminera par un double index des noms de familles et des localités. M. de Juigné de Lassigny a établi la filiation de la Maison de Villeneuve, qui paraît issue des anciens comtes de Barcelone, à partir de Giraud de Villeneuve qui, au mois d'octobre 1201, reçut d'Alphonse II, comte de Provence, l'inféodation des terres des Arcs, Trans, la Motte et Esclans. Il fut l'auteur d'une très nombreuse lignée qui compte encore des représentants et a produit : sainte Roseline de Villeneuve, morte en 1320 et dont la fête se célèbre le 16 octobre ; un grand maître de l'Ordre de Malte en 1319, de nombreux chevaliers de cet ordre, de Rhodes et de Saint-Louis, des évêques, un chambellan du roi Charles VIII, des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances du Roi, un maréchal de Provence, de nombreux officiers de terre et de mer, etc., etc.

Parmi les familles encore existantes, alliées à M. de Villeneuve, nous avons remarqué les noms suivants : de Sabran-Pontevès, de Castellane, de Saint-Félix et de Coriolis (ces deux dernières actuellement à l'île Maurice) de Sainte-Colombe, de Bonfils-Rochon de Lapeyrouse, le Clerc de Juigné de Lassigny, etc.

Les Brunet, de Beaune en Bourgogne, barons de Chailly et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cercey, comtes de Serrigny. Mis d'Evry, seigneurs de Monthelie, Grand-Champ, Thoisy-le-Désert, Travoisy, Rancy, etc. Généalogie dressée d'après les documents originaux. (Lyon, 1895, in-8, 62 p.). Cette consciencieuse monographie, qui se termine par une liste des principaux ouvrages consultés et un index des noms de personnes, a été établie avec soin d'après les documents du Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale et les registres paroissiaux de Beaune et de Paris. Elle constitue une source utile pour les généalogistes en général et les amateurs de documents sur les familles et les terres de Bourgogne en particulier. La famille Brunet porte pour armes : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'or au lévrier rampant de gueules, colleté d'or, à la bordure crénelée de sable* (alias *de gueules*) ; *aux 2 et 3, d'argent à la tête de more de sable, tortillée d'argent.* Elle a occupé, au cours de quatre siècles, des situations importantes, à maintes reprises. Elle a produit des capitaines châtelains de Beaune, de Pommard et de Volnay, des officiers au bailliage de Beaune et au parlement de Bourgogne, des militaires d'un rang distingué, un abbé de Villeloin au diocèse de Tours.

La terre de Cercey a été érigée pour elle en baronnie et la terre de la Palisse, dans l'Allier, en marquisat. Cette dernière terre est depuis revenue, en 1731, à la Maison de Chabannes, qui l'avait autrefois et la possède encore aujourd'hui. — La famille Brunet subsiste encore dans les branches des Mis d'Evry et des seigneurs de Monthelie.

THÉODORE COURTAUX.

Généal. de la famille de Tricaud, en Beaujolais, Lyonnais et Bugey. (Lyon, 1836, in-8, 40 p.) Voir *Revue des Quest. hérald.*, nº 22, p. 610.

KERVIZAL (H. de)

Notice sur la Maison du Chastel-Trémazan. (Brest, 1896,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

in-8, 71 p.) Voir *Revue des Questions hérald.*, n° 21, p. 541-542. — *Une explic: de la pierre tombale de l'égise Saint-Louis de Brest.* (Brest, 1899, in-8, 24 p. Extr. du *Bull. de la Soc. acad. de Brest*). Voir lad. *Revue*, n° 22, p. 612.

Lambert (Baron Tristan)

Le titre de duc de Guise. (*Revue*, n° 18.)

Le Clert (Louis)

Quelques seigneuries de l'anc. Châtellenie de Pont-sur-Seine: Foujon, Le Mesnil-les-Pars, Minay, Château-Mahiet. (Troyes, impr. Nouel, 1900, in-8, 44 p., 2 pl.) L'érudition bien connue de l'auteur nous dispense de louer sa nouvelle publication, où se trouvent condensés en quelques pages les résultats d'un travail considérable de fructueuses recherches

Le Court (Henry)

Un coin de la Normandie pendant la révolution française (1795-1801) : Le Livre de raison du conseiller Bicherel, seigneur des Enclos, près Trouville. Extraits publiés pour la première fois, avec une Notice sur l'auteur et des Notes sur les Familles citées dans l'ouvrage. (Lisieux, E. Lerebour, in-8°, 33 p.). — Il ne subsiste du livre de raison de Me Jean-Pierre Bicherel, conseiller du Roi et auditeur en sa cour des comptes, aides et finances de Normandie, que la dernière partie, précieux Ms. appartenant à la Société historique de Lisieux. M. Henry Le Court en donne les extraits les plus intéressants, précédés d'une notice généalogique sur la famille Bicherel, d'ancienne bourgeoisie de Pont-l'Evêque, où on la trouve dès la fin du XVIe siècle. Les nombreuses notes de M. H. Le Court contiennent beaucoup de renseignements utiles, et témoignent d'une érudition qui n'en est plus à faire ses preuves de généreuse activité et de scrupuleuse conscience. Elles relatent notamment les armoiries d'un grand nombre de familles, mentionnées par le conseiller Bicherel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LHOMEL-MONTCLAIR (Comte G. de)

Armorial des Maires de la ville de Montreuil-sur-Mer. (M-s-m, impr. N.-D.-des-Prés, 1900, in-8, 48 p.) Voir *Revue des Questions héraldiques,* n° 22, p. 605.

LOSTANGES-BÉDUER (Marquis de)

Villebois-Mareuil. (*Revue,* n° 23.) — *Au commandant Marchand.* Dans notre Ann. de 1899.

MALETTO (Prince de)

Di taluni titoli nobiliari. (Palerme, 1899, gr. in-8°, IV-136 p.) Voir *Revue des Questions héraldiques,* n° 18, p. 348

MAUROY (Comte A. de)

Les Paillot. (Arcis, L. Frémont, 1899, in-8, 21 p.) Voir *Revue des Questions hérald.,* n° 17, p. 281. — *Note sur une écartelure de Rochechouart.* Dans notre Ann. de 1899. — *L'origine du peintre Eustache Le Sueur.* (*Revue,* n° 13.)

MELLER (Pierre)

Famille de Sèze. (Bordeaux, veuve Riffaud, 1900, pet. in-8, 10 p.) Complément d'une généalogie très documentée de cette illustre famille et publiée en 1877 par M. Fernand de Sèze, qui en remonte la filiation à Anthoine de Sèze, jurat de Saint-Emilion en 1607. M. P. Meller y ajoute la généal. d'un rameau qui eut pour auteur Pierre de Sèze, petit-fils dud. Anthoine, et procureur du Roi en 1646, jurat de Saint-Emilion en 1657 et 1676.

Famille de Peyronnet. (Ibid., 1900, pet. in-8, 14 p.) Excellente généal. de la famille de l'illustre ministre du Roi Charles X, que l'on a voulu rattacher aux Peyronnet de la Basse-Auvergne, mais que M. P. Meller croit originaires de Bordeaux, où on les trouve dès la prem. moitié du XVIIe siècle. La filiation part d'Ant. Peyronnet, bourgeois de cette ville en 1665.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Famille de Brivazac. (1900, pet. in-8, 15 p.) Très consciencieuse généal. d'une famille qui paraît originaire du Limousin, et venue à Bordeaux en 1604. La filiation part de Gabriel Brivazac, bourgeois et marchand en 1634, aïeul de Gabriel de Brivazac, conseiller au parl. de Bordeaux, dont le fils aîné fut « Messire Léonard-Guillaume de Brivazac, baron de Birac, seigneur de la Salle et de Beaumont », aussi conseiller aud. parlement.

Voyez la *Revue des Questions héraldiques*, n° 18, p. 369.

Millien (Achille)

A Jeanne d'Arc (*Revue*, n° 15.) — *Noël !* (*Revue*, n° 18.) — *Blanda-Natura.* (Dans notre Ann. de 1899). — *Aux Champs et au Foyer. (Plein air, intérieurs, rêves et souvenirs)*, orné de 13 dessins de peintres nivernais. (Paris, Lemerre, 1900, in-12, 176 p.) Voir *Revue des Questions hérald.*, n° 20, p. 479-480.

Moiroud (Edouard)

Lettres pour ma fille, ou variations en zig-zag littér. et philosophiques. (Chez l'auteur, à Riols, Hérault). Voir *Revue des Questions hérald.*, n° 17, p. 283.

Montalbo (Comte de)

Monténégro : Armoiries, drapeau, cocarde, décorations, fêtes, bibliographie. (Dans le *Moniteur de la Légion d'honneur*, nov. 1899). Voir lad. *Revue*, n° 20, p. 475.

Motey (Vicomte du)

A propos d'un logis normand : Les Hullin de la Roche-Hullinière. (*Revue*, n° 10.)

Nicollière-Teijeiro (S. de la)

Guillaume Grou, fondateur de l'hospice des orphelins, (*Revue*, n°s 16 et 17.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Padula (Antonio)

Il Centenario di Castilho (1800 1900.) (Naples, 1900, in-12. 16 p.). Panégyrique très littéraire du grand poète portugais à la mémoire duquel la *Revue des Questions héraldiques*, elle aussi, a eu à cœur de rendre un public et chaleureux hommage. (N° 21, p. 537-538). — *Criterii sulla Educazione morale e civille nelle scuole.* (Naples, 1899, in-12. 32 p.) Voir *Revue des Quest. hérald.*, N° 18, p. 350. — *Allocution prononcée par Mgr l'Evêque de Coimbre à la première communion de S. A. le Prince Royal de Portugal le 28 mai 1899*. Traduction ital. (Naples, 1899, in-12. 15 p.) Voir lad. *Revue*, N° 18, p. 350. — *Il Re Galaor*. Poème dramatique d'Eugenio de Castro, trad. du portugais en italien. (Acireale, 1900, in-8, p. 24.) Cette élégante traduction de l'œuvre dramatique si harmonieusement rythmée et si puissante, de notre très distingué collègue, est précédée d'un excellent *Examen critique*, dans lequel M. A. Padula rend un juste hommage au talent du poète et au mérite de l'œuvre. — Voir ci-dessus à Castro (Eugenio de).

Pagart d'Hermansart

Hist. du Bailliage de Saint-Omer, 1193-1790. (Saint-Omer, H. d'Homont. 1898, 2 vol. in-8, Tome I, VII-481 ; t. II, 436 p.). Dans ce travail d'une haute valeur, consacrée par le verdict de l'Académie des Inscriptions, le savant auteur s'est attaché à présenter l'ensemble des fonctions d'un bailli royal et des officiers d'un bailliage. Bien que limitée au rôle et à l'intervention du bailli dans les affaires de la ville, l'étude de M. d'Hermansart n'en complète pas moins l'histoire des institutions municipales de Saint-Omer, en signalant les documents qui, depuis l'origine de la commune, montrent les bourgeois défendant, pied à pied pendant plusieurs siècles leurs privilèges politiques et les garanties qu'ils avaient obtenues.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En dehors de ses relations avec le pouvoir communal, le bailli royal avait des attributions financières, militaires, administratives, judiciaires, et présidait une importante cour féodale dont la juridiction s'étendait sur plus de 250 villages.

L'œuvre de notre docte collègue décèle une connaissance approfondie des temps féodaux, et les érudits y trouveront de nombreux et précieux renseignements; l'analyse du Registre des fiefs (tome II, p. 23-76) les intéressera particulièrement, ainsi que les listes des baillis et officiers du bailliage depuis 1193. L'ouvrage se termine par 17 pièces justif. (1323-1748, et par une Table des noms desd. officiers, en laquelle nous relevons ceux-ci : Beauffort, Bournonville, Boutry, Cauchy, Créqui, Croy, Doresmieux, de Fontaines, du Fresne, Hanon, Humières, Lambrecht, Machart, Moustier, Nédonchel, Ogier, Pagart du Buis, le Pape, Raismes, Renty, Ruffin, du Tertre, Wailly.

Différend entre l'Echevinage de Saint-Omer et Mme de Brèves : Épisodes de la défense de la liberté individuelle au XVe siècle. (Saint-Omer, H. d'Homont, 14, rue des Clouteries, 1899, in-8, 20 p.) Suit le Catal. des nombreux ouvrages de M. Pagart d'Hamansart, 5 pages. — *Le Registre aux fiefs du Bailliage de Saint-Omer.* (Communic. faite à la Soc. des Ant. de la Morinie, in-8, 7 p.)

Paris-Jallobert (l'Abbé Paul)

Anciens Registres paroiss. de Bretagne : baptêmes, mariages, sépultures (Rennes, Plihon-Hervé, rue Motte-Fablet, in-8), 10e année, 1900, prem. trimestre : paroisse de Visseiche, Fougères, 2e fasc. (dioc. de Rennes), et Guenroc (dioc. de St-Malo). Voir *Revue des Quest. hérald.*, n° 18, p. 350.

Pascal (Mgr Adrien)

Adrien, ou *le Chevreuil de Cabriès.* (Marseille, école typ. et lith. Saint-Léon, 1900, in-12, 87 p. Nombr. illustra-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tions). Récit attrayant et d'une haute moralité ; démonstration saisissante de la nécessité d'une forte éducation chrétienne. « Pères et mères qui lisez cette histoire, faites-en votre profit : vous tenez dans vos mains l'avenir de vos enfants. »

Pasini-Frassoni (Comte F.)

Des orig., prérog. et coutumes du S. Ordre militaire hiérosolymitain du Saint-Sépulcre. Mémoires et Documents. (Rome, 1899, in-8, VIII-72 p.) Voir *Revue des Quest. hérald.*, n° 22, p. 611.

Pellot (Paul)

La Réception de l'Evêque de Tarbes à Rethel en 1525. (Reims, H. Matot, 6, r. du Cadran-St-Pierre, 1900, in-8, 8 p. Extr. de la *Revue hist. Ardennaise).* — *Quelques centenaires ardennais.* (Même *Revue*, nov.-déc. 1899.) — *La famille de Beauvais.* (Sedan, E. Laroche, 1899 in-8, in-8, 16 p.) Voir *Revue des Quest. hérald.*, n° 18, p. 346. — *La Compagnie d'Ordonnance du Maréchal de La Marck à Rethel (1535).* Dans notre Ann. de 1899 — *Les Religieuses de Longueau au XVIIe siècle (Revue*, n° 10). — *Le Roi François I à Rethel en 1535.* (Dans l'*Annuaire Rethélois*, 1900. Rethel, G. Beauvarlet). — *Jean de Cornélius.* (Dans le *Patriziato Cattolico*, fév. 1900.) — *Familles de Creil et d'Auquoy.* (*Revue*, n°s 15 et 16.)

Pérot (Francis)

L'église de Fleuriel. (Moulins, 1900, in-8, 6 p., 2 pl.) Jadis l'église paroissiale « était un acte de foi, rendu visible et saisissable », et dont le symbolisme, le langage mystique n'était ignoré de personne. Fleuriel, en Bourbonnais, possède tout un poème de pierre, son église, véritables archives de granit. L'auteur en parle avec émotion et érudition. Le premier des documents qu'il cite est de 1105. Notons d'utiles renseignements sur l'ancienne maison et les seigneurs de Chenillac. — *Sources nobiliaires du Bourbonnais.* (Dans notre Annuaire de 1899.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pietramellara (Marquis G.)

Blasonario generale Italiano. (Direction : via delle Carrozze, 72, Rome; in-8, fascicule I, 72 p.). — Dans le Congrès historique italien tenu à Rome en 1895, M. le commandeur de Paoli, émit le vœu, unanimement applaudi, que « les Commissions héraldiques régionales entreprissent la compilation des armoriaux régionaux.» En conformité de ce vœu, un érudit héraldiste, M. le Mis G. Pietramellara, d'antique origine française (Maison de Vassé), a entrepris la publication d'un Armorial général d'Italie, par régions. Ce premier fascicule contient la liste alphabétique des familles nobles du Piémont, reconnues telles par la Consulte héraldique officielle, avec la description de leurs armoiries et devises. Il est grandement à désirer que cette importante publication se continue, en embrassant successivement toutes les régions de l'Italie. Nous engageons vivement nos honorables collègues à y souscrire ; ils bénéficieront d'une remise gracieuse de 25 %.

Pimodan (Marquis de), Duc de Rarécourt

Poésies de Pimodan : Lyres et Clairons; Le Coffret de perles noires. (Paris, Léon Vanier, 19, quai Saint-Michel, 1899, gr. in-16, IV-363 p.) — Ce joli volume, bellement imprimé, finement illustré par Henry-Baudot, et tout rempli de vers harmonieux, pensées d'un poète, poésies d'un penseur ! Les lyres y chantent à l'antique, les clairons y sonnent à la française ; c'est franc, martial, de belle allure, de rythme très pur ; et le coffret de perles noires est un large et riche écrin, dans lequel nous voudrions puiser à pleines mains pour en décorer les pages de notre *Annuaire;* ce que nous ferons quelquefois, avec la permission de M. le marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, et nous n'aurons que l'embarras du choix : *Hymne d'Eschyle à Marathon, Soldats d'ancien régime, Marche de printemps, Le dragon de Choiseul,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La fin selon les pessimistes, Portraits de famille, L'enlèvement des crucifix, L'Hymne des Ophytes, Sonnet orphique, A Son Excellence, Monsieur Henri, Prière de poète, etc., etc. Tout est à lire, tout serait à reproduire.

Notre-Dame des Sept Douleurs. (Dans notre Ann. de 1899). — *Jérusalem.* (Même Annuaire). — *Les étoiles filantes.* (*Revue*, n° 13.) — *L'orgueil des Lis.* (*Revue*, n° 19.)

Pin de la Guérivière (Vte E. du)

Une famille d'épée sous l'ancien régime : Maison de Bussy d'Ogny (1203-1696). (*Revue*, nos 9 et suiv.)

Poidebard (William)

Deux Magistrats lyonnais au XVIIIe *siècle, 1711-1739 : Correspondance littéraire et anecdotique entre M. de Saint-Fonds et le président Dugas, de l'Académie de Lyon.* (Portraits et gravures; notices sur les deux épistoliers; généalogies des familles Bottu de Saint-Fonds et Dugas de Bois-Saint-Just ; notes sur les personnages cités dans la correspondance). — Faire connaître la Société lyonnaise pendant la première moitié du XVIIIe siècle, est le principal objet de la publication de ces lettres inédites. Témoins d'événements importants et bien à même de les apprécier, MM. Dugas et de Saint-Fonds apprendront au lecteur des faits dignes d'être sauvés de l'oubli, intéressant les archevêques, les gouverneurs, l'intendance et l'académie de Lyon. D'un autre côté, les sentiments élevés et chrétiens manifestés dans ce livre le feront bien accueillir dans plus d'une famille. (Deux forts volumes in-8, à 7 fr. 50 le volume. Adresser les souscriptions à M. Paquet, libraire, rue de la Charité, 46, Lyon. — Ces volumes, savamment annotés par M. W. Poidebard et édités avec luxe, ne seront imprimés que pour les souscripteurs, dont les noms seront publiés à la fin du second volume). Outre les choses lyonnaises, extrêmement intéressantes, ils y trouveront de curieuses lettres d'un capitaine au ré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

giment de Picardie sur la campagne de 1735 en Piémont.

Poli (Vicomte Oscar de)

Sœur Louise. (Paris, J. Briguet, 83, r. de Rennes, 1899, in-12, 335 p.)

« Le vicomte de Poli, ce fier et brave gentilhomme qui, semblable à son ami le marquis de Pimodan, sut tenir vaillamment l'épée et combat maintenant avec persévérance pour Dieu et pour le Roi, est un romancier aussi subtil et passionnant que poète inspiré, généalogiste précis, historien documenté. Ses poésies *Pro Deo, pro Rege* sont pleines de souffle et de délicate inspiration ; certains de ses romans, comme le *Capitaine Phébus,* sont d'une invention charmante ; son *Annuaire du Conseil héraldique* est une publication qui fait autorité en la matière ; enfin ses récits de la grande guerre, *Jean Poigne d'Acier*, devraient faire partie de toutes les bibliothèques royalistes. *Sœur Louise* est un recueil d'une demi-douzaine de nouvelles qui respirent un parfum de bonne compagnie, de gaîté décente, de chevalerie. Il ne dépare point la collection des œuvres de M. de Poli. » — *(Gazette de France,* 28 avril 1899.)

Quand j'étais romain. (Même éd., 1899, gr. in-8, 312 p.) « Les introductions ou préfaces sont ordinairement fastidieuses ; celle de *Quand j'étais romain* fait brillamment exception à la règle commune : elle est tout simplement exquise. Quant aux récits qui la suivent, ils sont d'un conteur plein d'entrain, d'un causeur plein d'esprit, et d'un érudit qui ne sait pas être pédant. » L. Anquetil. (Voir *Revue des Questions hérald.*, n° 17, p. 278.)

Les héros de Candie (1668-69). Dans notre Ann. de 1899. — *Le Souvenir.* Ibidem. — *La Chute des feuilles.* Dans l'*Almanach catholique de France*, 21e année, 1900, avec musique (chœur à 4 voix mixtes) de M. le chanoine V. Durez. — *La compagnie de Cent lances fournies de Monseigneur, 1514.* (*Revue*, n° 10). — *Approvisionnement du château*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Lourdes (1381) (*Revue*, n° 11.) — *A nos amis.* (*Revue*, n° 12.) — *Discours de fiançailles.* (N° 12). — *Rôle de la Compagnie du Duc d'Alençon (1515).* (*Revue*, n° 12.) — *Samuel de Champlain* (Communication de M. Th. Courtaux (*Revue*, n° 14) — *La chapelle de Chambord (1483-1404.)* (*Revue*, n° 15) — *Gentilshommes d'Auvergne (1479).* (*Revue*, n° 16.) — *Le Régiment de Polignac.* (Communic du Vte R. de Montjoye). (*Revue*, n° 17). — *Chant de Noël.* (*Revue*, n° 18. — *La Royauté de la Fève.* (*Revue*, n° 19.) Tiré à part, 25 ex. — *Épithalame.* (*Revue*, n°, 20). — *La Compagnie du comte de Rethel (1523).* (*Revue*, n° 21.) — *La compagnie de Robert de Sancerre (1371).* (*Revue* n° 23.) — *Les Gendarmes de la Garde du Roi : Lettre du Prince de Rohan à Ch. de L'Enferna, 6 fév. 1711.* (*Revue*, n° 24.)

Annuaire du Conseil Héraldique de France, XIIe année, 1899, in-12, LXIV-388 p. — *Bulletin de l'Assoc des Chevaliers Pontificaux*, IXe année, 1899.

Pompéry (Vicomte de)

Notice hist. sur la Maison de Pompery de Lozeroy. (Dans la *Revue de Champagne*, 1793.) Voir *Revue des Quest. héraldiques*, n° 17, p. 286.

Portal (Emm.)

Les Portal dans le Capitoulat de Toulouse. (Bari, *Giornale Araldico*, 1899, plaq. gr. in-8.) Voir la *Revue des Quest. hérald.*, n° 18, p 349. — *Ordres chevaleresques Roumains.* (Palerme, 1899, in-4°, 16 p. En italien). Historien et poète, M. le commandeur Emm. Portal a orné de beaux vers cet historique des Ordres Roumains, précédé d'une élégante dédicace à S. M. le Roi de Roumanie. — *Littérature provençale : Calendau de F. Mistral.* Voir *Revue des Quest. hérald.*, n° 20, p. 474.

Dans le *Bull de la Soc. scientifique d'Alais* (1898), M. Cl. Arnassan a fait, sur le dernier ouvrage français de M. E. Portal, *Les Origines de la vie et la Paléontologie* (Pa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ris, Fischbacher, 1893), un rapport très documenté et nettement chrétien, comme, du reste, le travail de notre hon. collègue. Dans ce rapport est reproduite une lettre très flatteuse, que M. E. Portal a reçue de M. Gandry, professeur au Muséum, à qui était dédiée son œuvre.

Regnault de Beaucaron (E.)

Les Tombes de l'hôpital de Fontenilles, à Tonnerre. 2 Notices. (Dans l'*Ann. de l'Yonne.*) — *Les familles Gauthier, de Tonnerre.* (Même Ann.). — *Le château de Moutot* (Même Ann.). — *La Station gallo-rom. et le fief du Gué Mulon.* (Dans le *Loir-et-Cher.*) - *Notice biogr. sur J.-E. Regnault de Beaucaron, député à l'Ass. Législative.* (Dans les *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube*). — *Monogr. de la famille Regnault de Beaucaron.* (Troyes, Dufour-Bouquel). Ouvrage hon. d'une méd. d'argent par la *Soc. acad. de l'Aube.*

Renoux (l'Abbé C.-G.)

Contribution à la Flore du Bourbonnais. (Moulins, Et. Auclaire, 1889), in-8). — *Théorie nouvelle du phénomène de la rosée.* (Même éd., 1891, in-8). — *Fondation de l'hôpital S.-Joseph et notes hist. sur les anc. hôpitaux de Moulins.* (Moulins, imp. Bourbonnaise, 1894). (Extr. de la *Sem. Relig.*). — *Voyage en Suisse de la Soc. botanique de France en 1894.* (Moulins, Et, Auclaire, 1894, in-8, gravures). — *Les premiers sires de La Palisse, Lubier et la Motte des Noyers.* (La Palisse, J. Drevet, 1895, in-8). — *L'éclipse du 17 janv.* (Dans la *Revue scient. du Bourbonnais*, fév. 1889). — *Rôle de la transpiration végétale dans la production de la rosée,* (Dans la revue *l'Astronomie,* 1890). — *L'éclipse totale de lune du 16 nov. 1891, à La Palisse.* (Dans la *Revue scient. du Bourbonnais*, déc. 1891). — *Fondation, cinquantenaire et formation de la paroisse de Lavoine.* (Dans la *Semaine relig.* de Moulins, jan. 1898 et av. 1899). — *Les monuments de pierre brute de la région du Montoncel.* (Dans le *Messager de l'Allier*, 12-13 mars 1899). *Notice sur la pa-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roisse de Lavoine et les seigneuries du Griffier et de Pyramont. (Moulins, imp. Bourbonnaise, 1893. in-8, planc.)

Rodière (Roger)

Actes relatifs à Thérouanne, extraits des minutes notariales de Montreuil. (Saint-Omer, H. d'Homont, 14, rue des Clouteries, 1900, in-8, 16 p. Extr. du *Bull. hist.* de la Soc. des Ant. de la Morinie). L'auteur a dépouillé, dans l'étude de Me Plesse, notaire à Montreuil-sur-Mer, un dossier de minutes notariales du XVIe siècle, d'où il a extrait 23 actes intéressant la ville de Thérouanne (1552-79), et d'autant plus précieux pour son histoire que ses archives ont été détruits avec cette ville en 1553 par Charles-Quint.

Saint-Saud (Comte de)

Essai sur la 2e Recherche de la Noblesse dans la Généralité de Bordeaux (1696-1718). (*Revue*, nos 21 et suiv.). — Voir ci-dessus à Huet (Paul), et *Revue des Quest hérald.*, no 19, p. 410.

Salles (Comte F. des)

Bayart à Brescia (1512). Fantaisie historique. (Vannes, Lafolye, 1899, in-8, 28 p.)

Cette charmante « fantaisie », en vers faciles, élégants, harmonieux, a paru dans la *Revue des Questions héraldiques*, nos 11 et 12. Les 100 exempl. du tirage à part sont sur papier de Hollande. — *Noël!* (*Revue*, no 19).

Sanches de Baëna (Vicomte de)

O Descobridor do Brazil: Pedro Alvares Cabral (Lisbonne, 1897, in-4o, X-151 p.). Ce savant mémoire, présenté à l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne, dont M. le Vte de Sanches de Baëna est membre correspondant, glorifie l'illustre découvreur du Brésil et contient, entre autres précieux documents, son arbre généalogique.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Archivo Heraldico-genealogico. (Lisbonne, 1873, 2 v. in-4°). Si nous tenons à mentionner cet ouvrage, quoiqu'il ait déjà 27 ans d'âge, c'est d'abord parce que son noble et docte auteur a bien voulu nous l'offrir, et aussi parce que l'œuvre est d'une importance considérable, Fruit d'un labeur énorme et d'une érudition profonde, elle contient 2.400 notices hist. hérald. et généalogiques de familles établies en Portugal ou passées au Brésil, — avec leur histoire et leurs armoiries. C'est un véritable trésor d'archives nobiliaires, qui n'a certes pas peu contribué à fonder dans le monde héraldiste la brillante et solide réputation de l'auteur

Pericope genealogica da Familia Sanches de Baéna, deduzida do primero ramo da Serenissima Casa de Bragança, par le très érudit D. Antonio Caetano de Sousa. (Lisbonne, 1887, in 4°, 56 p. 2 tabl. généalogiques). Réimpression d'une œuvre savante, — imprimée en 1732 par ordre et aux frais de l'Académie Royale d'histoire (aujourd'hui Académie Royale des Sciences de Lisbonne), et sous la protection et avec l'aide du Roi D. João V, — et qui établit filiativement avec preuves l'antique et périllustre origine de la famille de Sanches de Baéna.

Généalogie des comtes de Sampaio, Branche de Lusignan. (*Revue*, N° 22.)

Sarran d'Allard (Louis de)

Paul Minault, biogr. et portrait, en collab. avec M. Roussy. Dans le *Bull. de la Soc. d'Alais*, 1898). — Voir ci-dessus à Cunha (X. da).

Sénéchal de la Grange (Georges)

Les crimes honnêtes. Mœurs contemporaines : Haine aux Anglais ! (Paris, Soc. d'Editions litt., 4, rue Ant. Dubois, 1900, in-12, 250 p.). Voir *Revue des Quest. Hérald.* N° 20.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

p. 476. — *La Politique anglaise et le Chemin de fer Indo-Européen. (Historique, exécution, exploitation, conséquences) Le Péril anglais.* (Paris, F. Levé, 17, r. Cassette, 1900, in-4, 11 p.) Voir lad. *Revue*, N° 22, p. 608.

Souancé (Vicomte H. de)

Château de Beaumont-les-Autels (Chartres, 1899, in-8, 48 p. 5 pl. (le château et détails) et sceau de Robert de Beaumont, 1125. Extr. de la *Revue des Archives hist. du dioc. de Chartres.*) Erudite histoire d'un antique château féodal détruit par les anglais au XIVe siècle, reconstruit en 1580, et dont le premier seigneur connu est Guill. de Beaumont, en 1100. A la fin dud. siècle la seigneurie passa à Colart d'Estouteville, puis successivement aux Blosset, Montberon, Cochefilet, Rohan-Rochefort, Ricouart d'Hérouville, Gueau de Reverseaux, Besenval, Cabot de Dampmartin, Mortimer-Terneaux, Bourgnon de Laire (1871). Un précieux « Inventaire des titres constituant les archives du château de Beaumont en 1775 » termine cette remarquable étude.

Teil (Baron Joseph du)

Les Missions Catholiques Françaises, et les raisons de leur participation à l'Exposition de 1900. (Paris, L. de Soye, in-8, 13 p. Extr. du *Correspondant.*) Eloquent panégyrique de nos vaillants missionnaires et de la généreuse pensée de les faire participer à l'Exposition universelle, sans toutefois entraîner de leur part le plus léger sacrifice pécuniaire ; tous les frais seront couverts par une souscription que son caractère, à la fois catholique et national, fera indubitablement monter à un chiffre suffisant pour organiser une saisissante manifestation en faveur de nos congrégations et sociétés apostoliques.

Tesson (A. de)

Le Maréchal-de-camp de Petit-Cœur, marquis de Saint-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vast, commandeur de Saint-Louis, commandant pour le Roi à Bayeux (1695-1787). (Avranches, J. Durand 1899, in-8, 32 p.) Voir *Revue des Quest. hérald.*, nº 21, p. 542.

Tiersonnier (Ph.)

Lettres de rémission pour G. Fradel, chevalier (1532). (*Revue*, nº 23.)

Travers (Emile)

Epitaphes d'hôteliers et Enseignes d'auberge à Estampes. (Caen, Delesques, 2, r. Froide, 1899, in-8, 34 p. Extr. du *Bull. Monumental.*) Cette analyse critique de l'histoire de la ville d'Etampes, œuvre érudite de M. Léon Marquis, fourmille de renseignements intéressants. — L'*Histoire chronol. des Evêques d'Avranches, de Julien Nicole.* (Evreux, 1899, in-8, 16 p. Extr. de la *Revue cathol. de Normandie*). Examen critique de l'œuvre de Julien Nicole, curé de Carnet et doyen de la Croix en Avranchin, imprimée en 1669, réimpr. en 1898, par la Soc. de l'*Hist. de Normandie*, et savamment annotée par M. Ch.-A. de Beaurepaire.

Trigant de Latour (Bon Maxime)

Le baron Jappemord, comédie en un acte. (Paris, Fayard, 78, boul. St-Michel, 1899, in-8, IV-61 p.). Voir *Revue des Quest. hérald.*, nº 20, p. 477.

Urechia (V.-A.)

Ode à Elisa. Pimpante comédie en un acte, trad. en français par M. Nestor Urechia, fils aîné de notre t. h. Président d'honneur. (Dans le *Bulletin de la Soc. scient. et litt. d'Alais, 1898.*)

Varax (Paul de)

A travers les anciens registres paroissiaux de la ville de Lyon. (*Revue*, nº 23).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un livre de famille : Généalogie de la famille de Pomey ; sa descendance par les femmes, ses fiefs et seigneuries ; les Ascendants des enfants d'Hippolyte de Pomey de Rochefort et de Pauline Ravel de Malval ; leur ascendance. (Lyon, impr. Waltener, 1899, in-4, 256 p., 1 planche d'armoiries ; blasons dans le texte.)

Le titre de ce très bel ouvrage, tiré à petit nombre pour la famille, implique un travail considérable de recherches, dont seuls les généalogisants pourront concevoir l'étendue. Il a fallu, pour réaliser les promesses du titre, la grande expérience et le profond savoir de M Paul de Varax, auteur de nombreuses publications unanimement et justement appréciées, notamment la généalogie de sa propre famille.

Celle de la famille de Pomey commence à J. de Pomey, possessionné à Amplepuis en 1440. Parmi les érudits auxquels M. Paul de Varax adresse des remerciements pour l'aide qu'ils lui ont prêtée, nous relevons le nom très sympathique de M. William Poidebard, bien connu lui aussi par de doctes publications généalogiques. Dans la *Table des noms de familles* qui clôt cette œuvre si documentée et si consciencieuse, nous remarquons ceux-ci : Allard, Anduze, Auriac, Avout, la Barre, Bérard, Bissuel, Bizemont, Boissieu, Boyer de Trébillane, Brotty d'Antioche, Chabannes, Colbert, Colomb, du Couëdic, Courtet, Courtin de Neufbourg, de Courtois, Croizier, Digoine, Duchon, de Farges, de la Fargue, de Ferrari, de Gaillard de la Valdène, Giraud de la Boulie, d'Hugues, de Jarsaillon, Jourda de Vaux, Lastic, L'Enferna, Meaudre de Sugny, Monti de Rezé, Palluat de Besset, de Pélissier, de Pierre de Bernis, Poli, Rancilhac de Chazelles, Romanet de Lestrange, Sainte-Colombe, Toytot, Villeneuve-Esclapon. (Voir *Revue des Quest. herald.*, n° 11.)

La Maison d'Arod, Branche de Montmelas, accomp. de fragments généal. et hist. concernant la région lyonnaise ; le tout extrait des archives du château de Montmelas, en Beau-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

jolais. (Lyon, L. Brun, 13. r. du Plat, 1900, gr. in-8, 495 p. — Prix, 20 francs).

Autre œuvre non moins remarquable de notre très docte et laborieux collègue. Montmelas, l'un des principaux châteaux forts du Beaujolais, après avoir longtemps appartenu aux sires de ce pays, fut possédé au XVIe siècle par Philibert du Crozet. En 1566, il fut acquis des ducs de Nevers par la Maison d'Arod qui l'a passé par alliance, en 1828, à la Maison de Tournon. — Après la généalogie des Arod de Montmelas, M. Paul de Varax donne de précieuses notes sur les Arod dits Musard, les familles d'Ars, de Ronchevol, de Montregnard, de Vauzelles, de Rancé, de Talaru, Champier, de Capponi, du Peloux, de Charpin, de Mallet de Vandègre, de Monspey, de Donjon, d'Evrard de Courtenay, etc. Ces fragments généal. sont suivis de notices sur le fief d'Ars-en-Burzy, la baronnie de Feugerolles, les seigneuries de Roche-la-Mollière et Laye, de la charte de fondation d'une chapelle dans l'église primatiale de Saint-Jean-du-Lyon, sous le vocable du Saint-Sépulcre. Dans les nombreux actes analysés ou reproduits par M. de Varax, on rencontre maints détails intéressants sur les us, mœurs et coutumes d'autrefois, principalement dans les testaments.

Dans l'*Index des noms* (124 colonnes), nous relevons les suivants : Albon, Anisson, d'Assier, Augerolles, Aurelle, Carnazet, la Celle, Chalançon, Colbert, Damas, Fumel, Gadagne, Gonnet, Guignard, Lescure, Lorme, Meffray, Monteynard, Rostaing, Sabran, Sainte-Colombe, des Salles, Saporta, du Sauzey, Surlaville, Varax, Vauzelles, Villars.

Villaret (Comtesse A. de)

Une Épave culinaire du XVe siècle : Quelques pages d'une version inconnue et inédite du Viandier de Taillevent. (*Revue*, n°s 20 et 21.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Villers (Comte H. G. de)

La Doctrine de Monroë, résumée d'après les travaux de M. Maurice D. de Beaumarchais. (Paris, Cerf, 12, r. Sainte-Anne, 1900, in-8, 57 p. Extr. de la *Revue de la France moderne*). L'œuvre de M. de Beaumarchais a pour titre : *L'Evolution de la politique des Etats-Unis au XIXe siècle.* C'est le premier livre, aussi complet, qu'on ait publié en France sur la fameuse Doctrine de Monroë, qui tend décidément à se transformer et à tomber en rebut. M. le comte de Villers étudie avec sa clarté accoutumée cette œuvre très instructive, et conclut philosophiquement « qu'il semble encore plus difficile pour les gouvernements que pour les individus d'avoir le tact de conformer leurs actes à leurs paroles, et de subordonner leurs actes à leurs écrits. »

Watzelberger (Otto)

Beiträge zum Formenschatz der Heraldik. (Munich, Theodor Ackermann, 1900, in-fol. de 56 pl. les 7 premières en chromo. — Prix, 15 fr. Sur papier vélin, 20 fr.)

L'auteur de cette magnifique et très savante publication, secrétaire intime au ministère de la Maison Royale et des affaires étrangères de Bavière, secrétaire du très noble ordre de Saint-Georges, est un des érudits les plus versés dans la science et l'art héraldiques : cette belle et précieuse publication en fait foi. M. Otto Watzelberger a eu l'excellente pensée et la patience de recueillir aux sources anciennes et les plus sûres les meilleurs modèles de tous les animaux et de la plupart des meubles héraldiques, sans oublier les cimiers, les couronnes, les bannières, les heaumes, etc. Son œuvre est donc bien réellement de la première valeur; c'est le guide parfait de l'héraldiste soucieux de se conformer à la tradition, et ses exemples sont tous admirablement choisis. Nous ne saurions trop la louer et en recommander l'acquisition à tous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ceux qui aiment et cultivent la science noble par excellence. — L'ouvrage est précédé d'une brève Introduction, d'un Index alphabétique de 16 colonnes, et de 7 planches en chromo, représentant les armes royales de Bavière, et des Hérauts d'autrefois, dans leurs brillants costumes blasonnés. Le talent du peintre et du dessinateur est, dans ce superbe recueil, à la hauteur de son érudition, et c'est un éloge que, malheureusement, ne méritent pas toutes les publications héraldiques.

WILDEMAN (M. G.)

Les Gardes d'honneur en 1813 à Haarlem. (Rijswijk, 1900, in-4, 13 p.) Très intéressant travail. L'auteur a eu la fortune de retrouver un état de ces Gardes d'honneur de Napoléon, avec les curieuses notes signalétiques (en français) du Maire de Haarlem sur chacun d'eux. — *Uitvaart-ceremonien te Haarlem voor Prins Carlos en de Koningin van Spanje, A° 1568.* L'auteur a retrouvé la lettre, en date du 30 août 1568, par laquelle le duc d'Albe annonça la mort de don Carlos :

« Nous sommes advertys, par lettres du Roy datées du 26 de juillet dernier passé, du trèspas de monseigneur nostre prince son très chier et très amé filz, advenu le XXIIII° d'iceluy, mais après avoir trois jours auparavant recheu avec grande dévotion les saintz sacremens et faict une fin tant chrestienne et avec telle repentance et contrition que ce a esté beaucoup d'allegement et consolation en la douleur et tristesse où sa Ma(jes)té s'est retrouvé à cause dudict trespas, et m'a sa dicte ma(jes)té enchargé de le faire entendre en ces pays de pardecha et faire faire les obsèques et démonstrations de deuil coustumières en choses de cette qualité... »

Aantekeningen van Benckendorff en Crommelin. (Haarlem, 1899, in-8, 11 p.) — Travail généalogique très étudié, dont les éléments ont été puisés aux sources les plus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sûres. — *Genealogische en andere mededeelingen aangaande de familien Graswinckel, van Bleiswijck en Doublet*. (Utrecht, 1896, in 8, 15 p.). — Notes généalogiques sur les familles Graswinckel (1609-1698), van Bleiswijck (1643-1692) et Doublet (1629-1692). — *Iets over de schildersfamilie Fouchier* : Notice généal. d'une famille Fouchier ou Fauchier ou de Fouchier qui embrasse les XVIIe et XVIIIe siècles.

Wismes (Baron G. de)

Le Chercheur des provinces de l'Ouest, revue mens. (Voir *Revue des Quest. hérald.*, N° 23, p. 676, et ci-dessus notre *Chronique*, à l'article des *Revues, Annuaires*, etc.) — *Combat suprême*. (Dans notre Annuaire de 1899).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

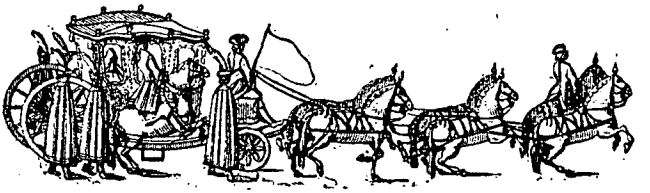

TABLE DES MATIÈRES

Etat des Membres du Conseil Héraldique de France.
Note sur la Noblesse Française au XIXe siècle, par le Comte Albert de Mauroy. 1
La Descendance d'un héros de Patay, par le Comte Couret. 18
Un Contrat de Mariage à Soissons, en 1751, en actions de grâces de la naissance du Duc de Bourgogne, par Paul Pellot. 23
Lettres d'anoblissement (1400-1480), par Roger Listel. 47
Recherches sur la filiation de Guillaume, Alain et Jean Chartier : Leur généalogie de 1290 à 1900, par Francis Pérot. 56
Inventaire du Mobilier de feu Mgr J.-S. de Barral, Evêque de Castres (1752-1773), par Adrien de Barral. 106
La Noblesse de France au feu : Les Campagnes de la Restauration, par René Bittard des Portes. . . 111
Poésies : L'Ecole Chrétienne, par le Comte X. de Bellevue. 118
L'Ophelin, par Mme Catherine Coche de la Ferté. 120
Le Manoir abandonné, par l'abbé E. Cochin. . . . 121

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A la Fiancée du Soldat mort, par Th. Courtaux. . 122
Au sujet de la *Revue Héraldique*, par le Marquis de Lostanges-Béduer. 123
A Jeanne d'Arc, par Achille Millien. 123
Epithalame, par Oscar de Poli. 124
Quel della Pera, par Louis de Sarran d'Allard . . 129
Sedan ! Bazeilles ! par le Baron G. du Laurens d'Oiselay. 133
Les du Hald, seigneurs de Trugny, par A. Baudon . 134
Le Régiment de la Reine (Infanterie), par le Comte Albert de Mauroy. 148
Inventaire des titres de la châtellenie de Romorantin, par L. Guignard de Butteville.. 171
La Compagnie d'Ordonnance de Monseigneur de Bayard (1523), par le Vicomte de Poli. 223
La Revue des Questions Héraldiques, Archéologiques et Historiques. 232
Notes d'Etat-Civil 237
Chronique. 247
Bibliographie. 311



Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

QUATORZIÈME ANNÉE

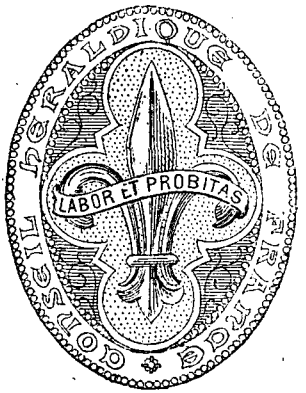

PARIS

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

45, rue des Acacias, 45

1901

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1902 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 octobre*.

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1901 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris**.

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le Président.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse : il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant*.

La cotisation annuelle est de SIX francs, pour tous les Membres, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'Annuaire leur est adressé *franc de port*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

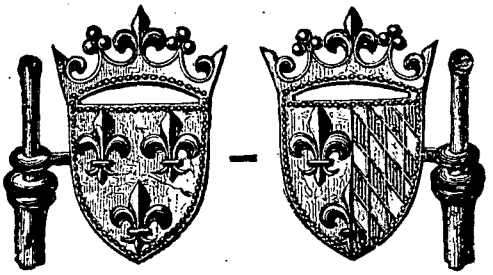

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE*

(Au 30 Juin 1901).

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDÔME

H. **Abbadie d'Arrast** (Ferdinand d'); — chât. d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

H. **Abbadie d'Arrast** (Martial d'); — même adresse.

H. **Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit; — chât. de St-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

* ABRÉVIATIONS : P. : Président. — V. P. : Vice-Président. — S. ; Secrétaire. — H. D. : Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — A. : Associé. — CH. : Chevalier. — COMM. : Commandeur. — G. O. : Grand-Officier ou Commandeur avec plaque. — G. C. : Grand-Croix.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Achon** (le Chevalier d'), anc. élève de l'Ecole des Chartes ; membre corresp. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne ; — La Roche de Gennes, à Gennes (Maine-et-Loire).

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; — r. Lamennais, 3. Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d'); — r. Dufour, 16, Amiens (Somme).

H. **Alix d'Yénis** (le Chanoine), Curé-Archiprêtre de la Cathédrale, ch. du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur des Chevaliers Pontificaux ; — La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

H. **Allard du Chollet** (Comte), ✠, ch. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; des Soc. de l'Hist. contemporaine, Hist. et archéol. de l'Orne, de la Sabretache, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux. — Boul. Malesherbes, 114 bis, Paris.

H. **Allard de Gaillon de la Houssaye** (Édouard) ; — quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **Andoque de Sériège** (Henry d'); — chât. de Moujan, p. Narbonne (Hérault).

H. **André de Claverie** (Vicomte d'), Comm. de l'O. R. de Charles III ; — Pateo do Tijolo, 52, Lisbonne (Portugal).

H. **Anduze** (Charles); — r. Rondelet, 11, Montpellier (Hérault).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anger-Billards** (le Chanoine Achille), Chorévêque d'Antioche, comm. de l'O. du S. Sépulcre, etc. ; chapelain de N.-D. de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le Vicomte (Manche).

H. D. **Anguissola di San Damiano** (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. **Anne de Molina** (Mr), docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer-Oeteren (Limbourg), Belgique.

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), ✠, anc. officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, comm. du Nicham Iftikar, ch. de l'O. de Pie ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — impasse Ben-Ahmett, 3, Tunis.

H. **Aquin** (Comte d'), anc. zouave pontifical, G. O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire le Grand ; — Villa Saint-Georges, Précy-sur-Oise (Oise).

H. **Araujo** (Joaquim de), Consul de Portugal ; — via Roma, 5, Gênes (Italie).

P. H. **Arbaumont** (Jules d'), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, Prés[t] de la Comm. des Antiquités de la Côte-d'Or, corresp. hon. du ministère ; — r. Saumaise, 43, Dijon et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

H. **Armand** (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-les-Crécy ; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — Estrées-les-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

C. **Ascensão Valdez** (José-Joaquim d'), trésorier de l'Inspection générale des Bibl. et Archives publiques ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de l'Institut de Coimbre ; de la Soc. Royale des Architectes et Archéologues Portugais ; — Escadas de S. Francisco, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Astraudo** (Duc Amédée), consul de S. Marin ; ch. de l'O. R. du Christ ; comm. de l'O. du Libérateur de Vénézuéla, G. O. du S. Sépulcre, etc — av. Beaulieu, 33, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Aubépine** (Marcel d'), ✠, anc. officier, peintre-aquafortiste ; G. O. de l'O. R. du Mérite mil. d'Espagne, comm. de Charles III, d'Isab. la Catholique, du Christ, etc. ; délégué de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. des Artistes français, etc. — Biarritz (Basses-Pyrénées).

H. **Aubert de la Faige**, anc. Capitaine d'État-Major ; de la Soc. d'émul. de l'Allier ; — chât. de Bussoles, p. La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), I. P. ✠, lauréat de l'Acad. Française ; Bibl. archiviste de la ville de Saintes ; président de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; corresp. du Min. de l'I. P. — Saintes (Charente-Inf.)

H. **Aupiat de Blanat** (Élie d') ; — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. élève de l'Ecole des Chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Berne, 15, Paris,

H. **Aussy** (Alfred d') ; — r. de la Souche, 5, St-Jean d'Angély (Charente-Inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

H. **Autane** (Comte Charles d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B. Alpes).

H. **Avernas Salvador** (Baron d'), I. P. ✠, Secrétaire de Légation honoraire, officier de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, etc. — r. Berlioz, 3, Paris.

H. **Avout** (Baron d'), anc. magistrat, inspr de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. : — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Ax de Cessales-Vaudricourt** (M.-J. d') ; — chât. de Vaudricourt, p. Castres (Tarn).

H. **Bacqua** (Auguste), maire de St-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.)

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✠, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — r. des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. **Balsemão** (Vicomte de), anc. Député, etc. — Ermigeira Torres, Vedras (Portugal).

H. **Barberino** (Raffaello, Comte da), Patricien de Florence, chevalier héréditaire, comm. du S. Sépulcre de Jérusalem, secr. général du « Consiglio araldico italiano », délégué général en Toscane de la « Cruz roja española », etc. — Palais Barberino, rue Pergola, Florence ; *en été*, Castello di Barberino, Mugello (Toscane).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), Curé de Villers, Vice-Président de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Barralis** (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie au Royal-Piémont, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. Charles-Albert, 3, Nice (Alpes-Maritimes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Barrière-Flavy** (Casimir), avocat, corresp., des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Ecosse, etc.; — r. Bayard, 60, Toulouse (Haute-Garonne), et chât de Puydaniel, p. Auterive (H.-Garonne).

H. **Bascoul** (l'Abbé Louis), curé de Rochefort ; corr. du Comité de l'Art. Chrétien ; — Rochefort (Gard).

H. **Battaglia Ramos** (José do Espirito Santo de), Archiviste de l'Inspection Générale des Bibl. et Archives publiques ; — rua João de Deus, 13, 1°, Lisbonne (Portugal).

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (Basses-Pyrénées).

A. **Baudon** (Albert), de la Soc. d'archéol. lorraine ; — r. Libergier, 11, Reims (Marne).

H. **Bazenerye** (Armand), anc. Avocat général, des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — rue St-Michel, 2, Bourges (Cher).

H. **Beauchesne** (Marquis de), maire de Souvigné, V.-Président de la Soc. hist. et arch. du Maine ; m. titul. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, etc. — Av. Marceau, 8, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; des Soc. des Archives hist. du Poitou et des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaufranchet** (Comte de), ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

H. **Beaufret** (Maurice du), Ingénieur-Conseil ; — rue Demours, 32, Paris.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de) ; — chât. de l'Esnaudière, Le Genest (Mayenne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Belard da Fonseca (Santa Margarida)** (Fernando) ; — rua do Esquivel, Beja (Portugal).

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✻, anc. Consul général, ch. de l'O. de Pie IX ; m. corresp de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellevüe** (Xavier **Fournier**, Comte de), anc. off. de cavalerie, m. du Conseil général de la Loire-Inf. ; des Soc. archéol. de la Loire-Inf., du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine ; des Biblioph. Bretons ; des Agric. de France ; de l'Assoc. artist. et litt. de Bretagne, etc. — Chât. du Moulinroûl, à Soudan (Loire-Inf.)

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 25, Périgueux (Dordogne).

P. H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. Prés. de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — r. Cardinale, 25, Aix (B.-du-R.), et au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), Curé de S.-Pierre del Pech, p. St-Maurin (Lot-et-Garonne).

H. **Bernis** (Marquis de) ; — château de Saint-Marcel-d'Ardèche (Ardèche).

S. **Bernos** (Gaston), ch. des O. de S. Grégoire-le-Grand, du S. Sépulcre et d'Isabelle la Catholique, etc. — rue des Chasses, 34, Clichy-la-Garenne (Seine).

H. **Berny** (Madame la Comtesse G. de) ; — r. de Courcelles, 138, Paris.

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de France, Archéol. de la Loire-Inf. — r. du Bocage, 6, Nantes (Loire-Inf.)

C. **Besnard** (Alfred), Notaire honoraire ; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — r. des Ursulines, 11, St-Denis (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. D. **Béthencourt** (D. Francisco Fernandez de), anc. député, chambellan de S. M. Catholique, G. C. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; corr. de la R. Acad. de la Historia ; délégué général du C. H. de France en Espagne ; — Paseo de la Castellana, 16, Madrid.

C. **Beurden** (Franciscus van), géomètre du cadastre ; premier secr. de la Soc. Provinciale « Limburg ; » corr. de la Soc. « Nederlansche Leeuw », de la Soc. des Sciences du Limbourg Belge, de la Soc. des Sciences de Zélande, de la R. Acad. héraldique italienne, etc. — Ruremonde (Hollande).

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870) ; — Calle Azcuénada, 1074, Buénos-Aires (Rép. Argentine).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Bizemont** (Comte Arthur de), ✻, anc. chef d'escadrons de cav., maire de Velaine-sous-Amance ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — chât. du Tremblois, p. Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — quai de la Basse-Deûle, 19 bis, Lille (Nord).

H. **Blanc** (l'Abbé Marius), Curé de Néoules, m. corresp. de la Soc. d'études hist. et scientif. de Draguignan ; — Néoules, p. Garéoult (Var).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), Chanoine hon., Supérieur hon. de l'Ecole Saint-Paul, Aumônier de l'Asile Sainte-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Anne de la Providence ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; — Le Poutouvre, p. Angoulême (Charente).

H. **Boehm** (Gottfried, chevalier de) O. ✻, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; Directeur des Archives de la Maison Royale, ch. de l'O. R. de la Couronne de Bavière ; ch. de 3e cl. de l'O. R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. — Thierschstrasse, 49 II, Munich (Bavière).

H. **Bogdan** (Chevalier de), Secrétaire Intime de S. A. I. et R. Monseigneur le Grand-Duc de Toscane, Commandeur et officier de divers Ordres ; — Salzbourg (Autriche).

A. **Boisserie de Masmontet** (E), de la Soc. hist. du Périgord ; — château de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. de Vaubecour, 15, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

H. **Bonald** (Baron de), Vicomte de la **Rode**, chevalier de Malte ; - r. Vélane, 13, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — r. de Lubeck, 31, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; comm. de S. Grégoire ; ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. Kléber, 88 bis, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. Archéol. du Midi de la France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Boulenger** (Jacques), Archiviste-Paléographe ; — rue Cambacérès, 26, Paris.

H. **Boulet de Colomb d'Hauteserre** (Comte), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Cath., ch. militaire de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — route de Médoc, 267, Le Bouscat, Bordeaux (Gironde).

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourgoing de Nevers** (Henri), anc. magistrat ; m. corresp. de la Soc. des Sciences hist. de l'Yonne ; — Boulevard St-Germain, 28, Paris, et château de Cross, p. St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — château des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boutry** (Vicomte Maurice), I. P. ✠, avocat, off. de Réserve ; attaché au Min. des Aff. Étrangères ; secr. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'hist. diplomatique ; ch. de l'O. R. du Mérite Mil. d'Espagne, etc. — r. de l'Université, 47, Paris, et Villeneuve-sur-Allier, p. Moulins (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, offr du Nicham Iftikar, comm. de l'O. du Libérateur (Venezuela), chev. du St. Sépulcre et de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

H. **Branges de Civria** (l'Abbé Edmond de), Aumônier de la Visitation ; de la Soc. d'émul. du Jura ; de l'Acad. de Mâcon, etc. — r. du Collège, 4, Dôle (Jura).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Brassier** (Jean), Expert-Géomètre ; St-Pastous (Lot-et-Garonne).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

P. H. **Bremond d'Ars**, Marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✻, ch. de Malte et de St-Sylvestre, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX, membre et secr. du Conseil général du Finistère, Prés[t] de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.) et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Belon(Finistère).

H. **Bremond d'Ars** (Comte Joseph de) ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; corr. de la Commission des Arts et monum. hist. de la Charente-Inf. ; m. fondateur de l'Union des Yachts français et de la Soc. centrale de Sauvetage des naufragés ; du Comice agr. de Pont-Aven, etc. ; — mêmes adresses.

H. **Bresc** (Louis de), anc. membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✻, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. **Breuille** (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croit, p. Pau (Basses-Pyrénées).

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc. ; — chât. de Lalène-Bossugan, p. Pujols (Gironde).

H. **Brion** (Henri de **Michel du Roc**), marquis de), conseiller général de la Lozère ; — château de Fournels (Lozère).

P. H. **Brissac das Neves Ferreira** (S. Exc. Monsieur de), G. O. ✻, Conseiller de S. M. T. F., anc. Ministre de la Marine et des Colonies, anc. Vice-Roi des Indes, aide-de-camp du Roi, grand comm. des O. R. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tour et l'Epée, de S. Benoît d'Aviz et de S. Jacques, G. C. des O. de Sainte-Anne de Russie et du Mérite Naval d'Espagne, etc. — Rua Maria Andrade, 36, Lisbonne (Portugal).

H. **Brissac das Neves Ferreira** (Carlos de), cadet des Lanciers du Roi, Elève de l'Ecole Royale Polytechnique ; — même adresse.

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — boul. d'Argenson, 26, Neuilly (Seine), et chât. de la Rollière, par Morthemer (Vienne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade, m. corr. de la Soc. Suisse d'héraldique ; — boul. de Courcelles, 70, Paris, et chât. d'Aubenton (Aisne).

H. **Bruc-Livernière** (Madame la Comtesse de) ; — pl. Louis XVI, 4, Nantes, et chât. de Bruc, p. Guémené-Penfao (Loire-Inférieure).

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), Chanoine tit. de Périgueux ; — r. du Plantier, 18, Périgueux Dordogne).

H. **Brun** (l'Abbé Alcide le), Professeur au Petit-Séminaire ; — Bergerac (Dordogne).

H. **Brye** (Docteur Clément de) ; — Le Châtelet de Chaspuzac, p. Loudes (Haute-Loire).

H. **Brye de Vertamy** (H. de) ; — r. de Penthièvre, 1, Lyon (Rhône).

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versaillles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Burey** (Comte de), ch. de Saint-Sylvestre ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de) ; — avenue Hoche, 22, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de), G. O. de l'O. R. de N.-D de la Conception de Villaviçosa ; — boulevard de Courcelles, 112, Paris.

H. **Callières** (Madame la Comtesse douairière de), née de **Filhol de Mézières ;** de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la Grande Gironde).

H. **Campagne** (Maurice), anc. sous-préfet ; — chât. d'Escages, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, par Spoleto (Italie).

H. **Campi** (Louis) ✠, anc. Receveur des Finances, décoré de la Médaille Militaire, Ch. du Mérite agricole, Off. de l'O. R. du Cambdoge, etc. ; Président de la Soc. des Sauveteurs d'Ajaccio, etc. — Cours Napoléon, 54, Ajaccio (Corse).

H. **Candolle** (Comte de) ; - r. Casimir Périer, 21, Paris, et chât. de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. **Capogrossi Guarna** (Commr Comte Baldassare), Avocat consistorial, Chambellan intime de S. S., Prést-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Cardaillac** (Baron de), I. P. ✠, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen ; corr. du Min. de l'Instr. Publique ; Président de la Soc. d'agric. des Sciences et Arts d'Agen, etc. — Cours Victor Hugo, 14, Agen (Lot-et-Garonne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Cardoso** (Antonio), de la R. Assoc. Navale de Lisbonne ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. Astronomique de France, etc. — Rua da Magdalena, 48, 1°. Lisbonne (Portugal).

H. **Carron de la Carrière** (Albert), Président de la Jeunesse Royaliste de Bordeaux ; — boul. Malesherbes, 9, Paris, et chât. de Montfavier, p. Guitres (Gironde).

H. **Casabianca** (Comte de), ✻, anc. député ; — r. de Villejust, 40, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Castellane Norante** (Marquis de), ✻ ; — avenue Montaigne, 3. Paris.

H. **Castro e Almeida** (Eugenio de), anc. Attaché de Légation, Gentilhomme de la Chambre et Chevalier de compagnie de Sa Majesté Très Fidèle, Professeur à l'École industr. de Coimbre; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne, de l'Institut de Coimbre, etc. — Arco do Bispo, 1, Coimbre (Portugal).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au Conseil d'Etat ; G. O. de l'O. du S. Sépulcre, comm. de St-Grégoire, etc. ; — Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✠. ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — r. de Varenne, 43, et chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — av. du Bois de Boulogne, 22, Paris, et château de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **La Garde**, Marquis de), ✻. Officier démissionnaire ; — r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), Camérier secret de cape et d'épée de S. S., commr de St-Grégoire, etc.; — av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil, p. Villedommange (Marne).

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), ch. de Malte. G. O. des O. de S. Grégoire, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif.; — av. Marceau, 81, Paris.

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte de), ch. du S. Sépulcre ; — en son hôtel, rue St-Etienne, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henri de la), anc. s.-offr aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Landouze, Limoges (H.-Vienne).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✻, grand-croix de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit ; — r. de Ponthieu, 66, Paris.

H. **Chasteigner de la Rochepozay** (Vicomte Paul de), ch. de l'O. R. de Charles III et de l'O. du Libérateur de Venézuéla; de la Soc. des sciences et arts de Bayonne ; de la Soc. litt. et scient. « Biarritz-Association » ; — Biarritz (B.-Pyrénées).

H. **Châtenay** (Alexandre **Genet** de), anc. député, m. du conseil général de l'Oise, ch. du St-Sépulcre ; — chât. de Bonneleau, p. Crèvecœur-le-Grand (Oise).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chaumeil** (Alfred) ; — Villa Jeanne d'Arc, Granville (Manche).

H. **Chauvigny** (L. de), officier démissre ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

A. **Chevallier** (l'Abbé Alfred), Curé de Montbré ; — par Reims (Marne).

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Mgr Stefano), anc. Préfet de la Bibl. Vaticane ; — via Tor Sanguigna, 13, Rome.

H. **Ciutiis** (Comte Sauveur de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; ch de l'O. R. militaire Constantinien de S. Georges ; ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier, chevalier. du S. Sépulcre, etc. ; — Santa Lucia, 64, Naples.

H. **Cléret de Lanvagant** (Joseph) ; — rue de Toulouse, 9, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. **Cléret de Lanvagant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Clock** (Ulrich de), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; — chât. de Valpelle, p. Longeau (Haute-Marne).

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest, Curé de Sapogne-Feuchères et d'Elan ; — Sapogne-Feuchères, p. Dom-le-Mesnil (Ardennes).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, comte de), ✠, ancien offr supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Léon XIII comm. de St-Sylvestre, etc ; m. associé de l'Acad. de St-Quentin ; m. corr de l'Acad. de La Rochelle ; — r. Charles Nodier, 27, Besançon (Doubs), et chât. de Choye (Haute-Saône).

H. **Colleville** (Comte de), camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, ch. de S. Grégoire le Grand ; — place Malesherbes, 24, Paris, et rue de Hennin, 92, à Bruxelles (Belgique).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Colleville** (Vicomte de), I. P. ✠, anc. s.-préfet, comm. de S.-Stanislas de Russie, etc. — Mêmes adresses.

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul), ✠ ; — r. St-Georges, 14 bis, Paris.

H. **Colonna de Leca Cristinacce et Cinarca** (Fabien), des Princes Colonna; — pl. Abbatucci, Ajaccio (Corse).

H. **Colson** (Mgr L.-M.), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur et effectif de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; — Crancey, p. Romilly-sur-Seine (Aube).

H. **Console** (Chevalier François), Marquis de Santa-Martha et de Sant'Anna, comte de Cuma et de Rossito; Avocat; de la R. Acad. hérald. d'Italie; de la Soc. di Storia patria de Naples; de l'Acad. Pontificale Tibérine, etc. — r. Carmine, 58, Catanzaro (Italie).

H. **Constans** (Mgr Léon), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, comm. du St.-Sépulcre, chanoine d'honneur de la Cathédrale de Rodez, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; — Le Vigan (Gard).

P. H. **Correia de Bastos Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Évêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

C. **Cortellini y Diaz del Alcazar** (IIIuo Sr D. Jacinto), Trésorier général de la Croix Rouge Espagnole, ch. de l'O. R. du Christ, etc. — Calle de Toledo, 40, 3°, Madrid (Espagne).

H. **Costa Barradas** (Adelino da), Sous-lieutenant de Vaisseau, chev. des O. R. du Christ et de la Conception de Villa-Viçosa; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne; — travessa do Carmo, 1, 4°, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Cotteau de Simencourt** (Baron) ; — chât. d'Anzin St-Aubin, p. Arras (Pas-de-Calais).

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. de Tourlacque, 22, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — même adresse.

H. **Courcelles** (Henri, marquis de) ; — r. de Prony, 77, Paris ; Darnetal, p. Rouen (Seine-Inf.) ; chât. d'Avesnes, p. Gournay-en-Bray (S^-Inf.) ; chât. Péris, Vertheuil-en-Médoc, et chât. Peyrabon, Pauillac (Gironde)

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex-lt-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), docteur en droit, docteur ès-lettres, Président de l'Acad. de Sainte-Croix (Orléans), anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'Appel d'Orléans, G. O. du S. Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc. : corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Cherche-midi, 89, Paris, et r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), généalogiste et paléographe ; — r. Nollet, 93, Paris.

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtois de Pellissier** (Baron Raoul de), Baron du Saint-Empire ; — r. Sainte-Praxède, 11, Avignon (Vaucluse), et château d'Arènes, p. Alais (Gard).

H. **Cousturier** (Césaire), comm. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; — chât. de Monnières, p. Dôle (Jura).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Cressac de Soleuvre** (Baron Henry de), maire du Marnay, conseiller d'arrond. de Poitiers ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

C. **Criado y Dominguez** (Juan-Pedro), Secr. général de la Croix Rouge Espagnole ; chev. avec plaque de l'O. R. du Mérite Militaire, etc. — Plaza de S.-Domingo, 8. Madrid (Espagne).

H. **Croizier** (Marquis de), ✠, I. P. ✠, chev. de Malte, gr. croix des O. R. du Mérite Militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, du Christ de Portugal, etc. ; du Conseil sup. des Colonies ; Prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — boul[d] de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris ; chât. de Couleuvre (Allier), et chât. Jouandin, Côte Saint-Etienne, Bayonne (Basses-Pyrénées).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; dir. du *Giornale Araldico* et de l'*Annuario della Nobiltà Italiana ;* m[e]. corr. de la Soc. Suisse d'hérald., de la Soc. hist. et généal. « New-England » de Boston, de l'Acad. des sc. et b.-l. d'Angers, etc. — Corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Oostzeedyk, 152, Rotterdam (Hollande).

H. **Crozet** (Ernest de) ; — Oraison (B.-Alpes), et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.)

H. **Crozet** (Marquis du) ; — r. Pierre Charron, 16, Paris, et chât. de Cumignat, p. Brioude (H.-Loire).

H. **Cumond** (Marquis de) : — château de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

C. **Cunha** (Xavier da), Conservateur de la Bibl. nationale de Lisbonne ; de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. de S. Bartholomeu, 12, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Dallolio** (Comm. Alberto), docteur en droit, maire de Bologne, comm. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — r. Garibaldi, 4, Boulogne (Italie).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — château d'Anlezy (Nièvre).

H. **Darrax** (E. de **Molina d'Aranda**, Marquis de), ✠, comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — av. Bugeaud, 10, Paris.

H. **Dax d'Axat** (Marquis de) ; — Ille (Pyr.-Orientales).

H. **Debout** (le Chanoine Henri), Supérieur du Collège Saint-Joseph d'Arras, Missionnaire Apostolique, Licencié en Théologie ; des Acad. Pontificales de la Religion Catholique et des Arcades ; de la Gilde de S. Thomas et S. Luc de Gand ; des Soc. des Ant. de la Picardie, des Ant. de la Morinie, Académique de Boulogne-sur-Mer ; des Ecrivains Catholiques de Londres, etc. — Rue de la Gouvernance, 2, Arras (Pas-de-Calais).

H. **Delattre** (le R. P.), ✠, I. P. ❀, des Missionnaires d'Afrique, Archiprêtre de la Cathédrale de St-Louis de Carthage ; Chanoine hon. de la Cathédr. de Rouen ; conservateur du Musée de Carthage ; corresp. de l'Institut de France ; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. **Denais** (Joseph), I. P. ❀, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal, comm. de l'O. I. de l'Osmanié ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. ; — r. Fontaine-S. Georges, 10, Paris, et Beaufort (Maine et-Loire)

H. **Depoin** (Joseph), ❀, Prés[t] de l'Institut sténogr. ; secr. général de la Soc. hist du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Destouches** (Ernest von), Conseiller d'archives royal, Secr. de l'O. R. de S. Elisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. de Munich ; ch. des O. de François-Joseph, Charles III, de la Maison G. D. d'Oldenbourg, de la Maison Ernestine de Saxe ; de plusieurs Soc. savantes ; — Josefspitalstrasse, 16/111, Munich (Bavière).

H. **Devise** (Albert **Mégret de**), anc. officier de cav., chef d'escadrons de cav. territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

C. **Dias da Silva** (José-Ernesto), Commandeur de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, officier du Mérite agricole de Portugal ; de l'Institut « 19 septembre » ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. nationale d'Hortic. de Portugal, etc. — rua da Gloria, 31, Lisbonne (Portugal).

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Gaëtan, marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard), et chât. de Dondin, par St-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).

H. **Dion** (Comte Adolphe de), Prés. de la Soc. archéol. de Rambouillet ; V.-Prés. de la Commission des Antiquités et Arts de S.-et-Oise ; Insp. général de la Soc. Française d'archéologie ; corr. honoraire du Min. de l'I. P. pour les travaux hist., etc. – Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

H. **Doria** (Marquis), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H. **Dorlodot** (Joseph de) ; — r. St-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Dou** (Marquis de), chevalier de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence ; — Baja de S. Pedro, Barcelone (Espagne).

H. **Dournel de Bonnival** (Jules), lic. en droit, Lieut. de cavalerie territ. ; de la Soc. des Antiq. de Picardie ; — r. Victor Hugo, 22, Amiens, et chât. de Forest-Montiers, p. Nouvion-en-Ponthieu (Somme).

H. **Drolet** (Lt-Colonel G.-A.), ✠, comm. de S. Grégoire, etc. — r. Saint-Denis, 352, Montréal (Canada).

C. **Duchon** (Paul), avocat ; corr. de la Soc. d'émul. et des B. Arts de Bourbonnais ; — Cusset (Allier).

H. **Dumas** (Mgr), Chan.-Prélat d'Aquin, aumônier d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — Chastel-Marlhac, p. Saignes (Cantal).

H. **Dunin-Borkowski.** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de St-Jean de Jérusalem, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R., Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des arts de Lemberg ; etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Dupray de la Mahérie** (L.), Membre du Conseil général de l'Orne, maire de Pervenchères ; — chât. de la Ferrière, à Pervenchères (Orne).

H. **Durieu de Lacarelle** (Comte Stéphen), — r. Lord Byron, 1, Paris.

H. **Église de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✠, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Tocqueville, 15, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Éguilles** (René de **Boyer d'Argens**, marquis d') — r. d'Alençon, 7, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') ; — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castres (Hérault).

H. **Escrivan** (Comte Georges d'), Administrateur de la *Revue des Questions Héraldiques,* off. du Nicham Iftikar ; — r. Férou, 8, Paris.

H. **Espiet du Rey** (J. d') ; — r. du Lycée, 11, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit ; Prés. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers ; — r. Tarin, 26, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villeboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc. ; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l'), député du Morbihan, ✠, Prés. de la Soc. polymatique du Morbihan, Directeur de la *Revue hist. de l'Ouest ;* — boul. St.-Michel, 20, Paris, et pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estourmel** (Comte Jacques d') ; — chât. de Baizieux, p. Warloy-Baillon (Somme).

A. **Ettori** (Padoue d') ; — Torre de Portovecchio, p. Sartène (Corse).

H. **Ettori de Torre** (J.-Paul d') ; — Levie, p. Sartène (Corse).

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres ; — chât. de la Barre, p. Menigoute (Deux-Sèvres.)

H. **Falgairolle** (Prosper), Archiviste de la ville de Vauvert ; de la Soc. française d'archéol., de l'Acad. de Nimes, etc. — Vauvert (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Farcy** (Paul de) ; — rue de la Poste, à Châteaugontier (Mayenne).

H. **Farges** (Marquis de **Chaunac des**) ; — r. de Colombes, 53, Courbevoie (Seine), et Via Castelfidardo, 8, Rome (Italie).

H. **Fargue** (Comte de la), ✠, I. P. ✠, comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, G O du Mérite civil de Bulgarie, etc. — r. Lafayette, 43, Paris.

H. **Faria** (D. Antonio de **Portugal de**), Consul de S. M. T. F., G. C. de l'O. du S. Sépulcre, comm. des O. R. de la Conception et de la Couronne d'Italie, ch. des O. R. du Christ, de Charles III, etc. ; P. H. et membre de nombr. Soc. savantes ; — Grand Hôtel Anglo-Americano, Livourne, et via Cherubini, 1, (Villino Devoti), Florence (Italie).

H. **Faucher** (Paul de) ; de la Soc. Franç. d'archéol., etc. ; — Bollène (Vaucluse).

H. D. **Ferrari** (Marquis Girolamo F. de), Consul. imp. de Perse, Consul de Montenegro ; ch. de Malte, Off. des O. de Danilo et du Medjidié ; docteur en droit et avocat à la Cour d'Appel, jurisconsulte attaché au Consulat général de Russie ; Délégué gén. du C. H. de France à Gênes ; corresp. de la R. Acad. hérald. d'Italie ; m. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc. — Pl. Campetto, 5, Gênes (Italie).

H. **Ferrier du Châtelet** (Pierre de), de la Soc. de Géogr. de Toulouse ; — r. Merlane, 4, Toulouse (H.-Garonne).

A. **Ferrière** (Henri) ; — Allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

P. H. **Ficalho** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté Très Fidèle ; — r. dos Caetanos, 32, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Figueira** (S. Exc. le Comte da), Grand d'Espagne de première classe, Marquis de Mortara et de Zarrial, Comte d'Olias, Grand-Maître des cérémonies, G. C. de l'O. R. de Charles III ; — Calçada da Graça, 9, Lisbonne (Portugal).

H. **Figueira** (Dom **Luis Machado de Castello Branco**, Comte da), Secrétaire gén. de l'Assoc. des Ouvriers (Lisbonne) ; m. honor. de l'Assoc. des Ouvriers (Madrid) ; — Calzada de Graça, 5, Lisbonne (Portugal).

H. **Figuères de Marthomis** (Roger de), anc. Volontaire aux Dragons Pontif., Ex-Offr au 2e Rég. de Zouaves ; — av. Sainte-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. **Flamare** (Henri de), I. P., ✠, archiviste de la Nièvre ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de Paris, Nivernaise des lettres, sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéologique de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc. — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.) ; — Québec (Canada).

H. **Fort** (Comte du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — chât. du Verger; p. Richelieu (Indre-et-Loire).

C. **Fournier** (Edgard), Instituteur public ; de la Société hist. de Compiègne ; — r. Louis Blanc, 49, Paris.

H. **Fournière** (Joseph de la) ; — cité d'Antin, 4, Brest (Finistère).

H. **Fozières** (Gabriel **Bérard de Latreilhe de**) ; — Lavaur (Tarn).

H. **Fradel** (Madame la Comtesse Louise de), Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich ; — pl. de la Gare, 3, Moulins (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Francavilla** (Louis **Majorca et Mortillaro**, Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; — via Ruggero Settimo, Palazzo Sperlinga, Palerme (Sicile).

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'État João), anc. Ministre du Royaume de Portugal, Député de la Nation. G. C. de plusieurs Ordres ; — rua da Emenda, 14, Lisbonne (Portugal).

H. **Franco Monteiro** (João **Pereira**), de l'Institut « 19 septembre » ; — Quinta da Mourinheira, Alemquer-Cortegana (Portugal).

H. **Fréjacques de Bar** (Charles de) ; — château de Massignan, p. St-Marcel (Aude).

H. **Frémond de la Merveillère** (Olivier de), capitaine de cav. de réserve, service d'État-major ; — chât. de la Merveillère, p. Châtellerault (Vienne).

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), maire de Cantilly, Président du Comice agr. de Mamers ; de la Soc. hist. et archéol. du Maine, etc. ; — Belle-Vue, Mamers (Sarthe).

H. **Frondeville** (Marquis de), Comm. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; des Soc. d'Hist. diplomatique, de l'Hist. de Normandie ; — r. Daru, 13, Paris.

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat ; — Villa de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gailly de Taurines** (Charles), des Soc. de Géogr., de Géogr. commerciale, des Unions de la Paix sociale, de la Corpor. des Publicistes Chrétiens ; — r. de Marbeuf, 38, Paris, et chât. d'Hardoncelle, p. Lonny (Ardennes).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — villa Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Gallese** (Don Luigi, Duc de); — Palazzo Gallese, piazza dell' Apollinare, Rome (Italie).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), maire de Volx, ch. de la Couronne de Roumanie, etc.; V.-Président de l'Acad. d'Aix; du Félibrige, etc.; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, Volx (Basses-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg; — Villa Vauban, Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Gemeau** (Ernest), ch. de Pie IX; — boulevard Malesherbes, 178, Paris.

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord; — r. La Boëtie, 23, Paris.

H. **Gérin-Ricard** (Comte Henry de), ✻, Secr.-général de la Soc. de Statistique de Marseille; de l'Acad. de Vaucluse; de l'Acad. des Sciences populaires de Naples; — Cours Devilliers, 33, Marseille, et chât. de Valdonne, p. La Destrousse (Bouches-du-Rhône).

H. **Germain de Maidy** (Léon), I. P. ✻, comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. Gr. Ducal de la Couronne de chêne, etc.; Secr. perpétuel de la Soc. d'Arch. Lorraine; insp. divisionnaire de la Soc. franç. d'archéol.; de l'Acad. de Stanislas; corresp. du Min. de l'I. P. — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck** (Comte de); de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Château d'Elseghem, par Peteghem, Flandre orientale (Belgique).

H. **Giacobi** (Eugène), Consul de Monaco, anc. Conseiller municipal de Nice; — Villa Jeanne-Andrée, montée de Cimiez, 2, Nice (Alpes-Maritimes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

H. **Giclais** (Mr de la), Maire de Lestrem ; — Lestrem (Pas-de-Calais).

H. **Gillant** (l'Abbé), Curé d'Auzéville ; de la Soc. d'Arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. **Gimel** (Maurice de), ✻ ; — r. de l'Ancienne Comédie, 26, Poitiers (Vienne).

H. **Giordano** (Comm. J.-N.), **duc d'Oratino** et de Roccaspromonte, consul général de Honduras à Naples, Comm. des O. R. du Christ, d'Isabelle la Catholique, etc. ; ch. des O. R. de la Couronne d'Italie. des SS. Maurice et Lazare, etc. ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. — Corso V. Emanuele a Piedigrotta, 661, Naples.

H. **Giraud** (l'Abbé Firmin), anc. Chapelain de S. Louis des Français à Rome, Docteur en droit canonique, chanoine hon. d'Aix et d'Athènes ; secr. partic. de S. G. Mgr l'Archevêque ; — Palais Archiépiscopal, Aix. (B.-du-R.)

H. **Giraud d'Agay** (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. **Girolami de Cortona** (l'Abbé), I. P. ✠, Curé d'Appietto ; de l'Institut Belge ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Appietto (Corse).

H. **Giusino di Belsito** (Chevalier Napoleone), ch. de Malte ; — via Emerico Amari, 77, Palerme (Sicile).

H. **Givelet** (Charles), ch. de S. Grégoire ; de l'Acad. nationale de Reims ; corr. de la R. Acad. Hérald. d'Italie ; — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. de Goncourt, p. Thiéblemont (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), I. P. ✠, réd. en chef de la *Revue de Bretagne*; de la Soc. archéol. de Nantes, etc. ; — r. Daumier, 12, Paris-Auteuil.

H. **Gousset** (Comte), docteur en droit, de la Société archéol. de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — place Saint-Pierre, 2, Nantes (Loire-Inf.)

V. P. **Granges de Surgères** (Marquis de), G. O. des O. R. de Charles de III et du Mérite militaire d'Espagne, G. C. de 2e classe de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, comm. de S. Sylvestre, ch. de S. Jean de Jérusalem et de S. Grégoire, Prést d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la Soc. des Ant. de France ; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Grellet** (Jean), Président de la Société Suisse d'héraldique ; — Neuchâtel (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, anc. conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire ; — du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — château d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✠, chevalier de Pie IX, décoré de la médaille militaire ; — r. Porte-Neuve, 20, Châteauroux (Indre).

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres. sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et r. de l'Oratoire, 11, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre du**), ✠, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Guérivière (Vicomte du **Pin** de la),comm. de St-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. Guérivière (Vicomte Edmond du **Pin** de la), de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse, et rue Notre-Dame, Arras (P.-de-C.)

H. Guerlin (Robert), Président de la Soc. des ant. de Picardie ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Associé-corr. national de la Soc. des ant. de France ; — rue Saint-Louis, 30, Amiens (Somme).

H. Guerville (Amédée de) ; — r. Richelieu, 99, Paris.

H. Guignard de Butteville (Ludovic), anc. Prést de la Soc. d'hist. naturelle et des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. — château de Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. Guillaume (l'Abbé Paul), I. P. ✠, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du Min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. Guillibert (Baron), Avocat, Chef de bataillon de l'armée territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences, Agric., Arts et B.-Lettres d'Aix ; Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

H. Hallez d'Arros (Comte Olivier), ✠, anc. off.supérieur, comm. de l'O. R. du Christ.; — r. Pasquier, 39, Paris.

H. Harmand (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Gouët (Eure-et-Loir).

H. Havard (Oscar), chevalier de S.Grégoire le Grand ; — r. de Grenelle, 109, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d'), de la Soc. des études du Lot ; — chât. de Liercourt, p. Pont-Remy (Somme), et chât. de St-Sulpice (Lot).

C. **Hennequin** (Georges), Héraldiste ; — rue du Regard 6, Paris.

H. **Hennezel d'Ormois** (Jehan de) ; — chât. de Chavailles, p. Bruyères (Aisne).

H. **Hermansart** (Émile **Pagart** d'). corresp. du Min. de l'I. P., et du Comité des Travaux hist. et scientif. ; Associé-corresp. national de la Soc. des ant. de France ; — St-Omer, et chât. des Bruyères, p. St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph), ✻ ; — av. Thiers, 4, Melun (S.-et-Marne), et chât. de Beaulieu, p. Guéméné-Penfao (Loire-Inf.)

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, conseiller d'état, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) ; Dir. de *l'Annuaire de la Noblesse du Danemarck ;* ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✻, ch. de l'O. R. de Charles III ; ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne (avec plaque) ; corr. de la Soc. des archives hist. de Milan ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; — r. Sainte-Claire, 54, Clermond-Ferrand (P.-de-D.)

H. **Huet** (Paul). de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de l'Université, 8, Paris.

H. **Huguenot** (l'abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Comte Paul d'), anc. Député, prés[t] du Syndicat agr. des Alpes ; — av. Rapp, 30, Paris, et La Motte-du-Caire (B.-Alpes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Hulot de Collart Sainte-Marthe (Baron), ✠ ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. de l'Alma, 23, Courbevoie (Seine).

H. Jametel (Comte de), ancien attaché d'ambassade ; comm. de l'O. de la Couronne des Wendes, G. O. du St. Sépulcre ; ch. affilié de l'O. Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem ; — r. de Marbeuf, 38, Paris.

H. Janssen (Colonel J.-M.), Membre des Etats Provinciaux du Limbourg ; Prés. de la Soc. Provinciale « Limburg » ; ch. de l'O. R. du Lion Néerlandais, etc. ; — Ruremonde (Hollande).

H. Jarnac de Gardépée (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'Or, Cognac (Charente).

H. Joûbert (Chevalier Joseph)), Officier interprète de Réserve, ch. de l'O. R. du Christ de Portugal ; conseiller de la Soc. des études colon. et maritimes ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de la Soc. des agric. de France, m. corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; — chât. de Kersa, p. Paimpol (Côtes-du-Nord), et r. Paul Bert, 35, Angers (Maine-et-Loire).

H. Jouffroy d'Abbans (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. Juigné de Lassigny (Edme de) ; — pl. Bellecour, 1, Lyon (Rhône).

H. Kergaradec (Vicomte **Le Jumeau de**) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. Kerlinou (Eugène de), de la Soc. polymatique du Morbihan ; président du Comité Morbihannais de la Soc. du Souvenir Français ; — pl. de la Halle aux Grains, 10, Vannes (Morbihan).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Kersaint-Gilly** (Vicomte de) ; — rue du Belloy, 8, Paris, et château d'Herblay (Seine-et-Oise).

H. **Kersauson de Pennendref** (Joseph de), lic. en droit ; des Soc. Française d'Archéol., et des Biblioph. bretons ; — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat** de), ch. de St-Grégoire, etc., — boul. La Tour-Maubourg, 20, Paris.

H. **Kervenoaël** (Vicomte Emile de **Jouan** de), des Soc. franç. d'archéol., des Biblioph. bretons ; secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✻, ✻, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés. d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.)

H **Kervizal** (Henri **Le Jannic de**), comte du Brieux de Trémazan ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesgall, p. Lesneven (Finistère).

H. **Kolkman** (Willem), Consul de Roumanie, ch. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **Krasicki** (Comte Jean), Comte Rogala de **Bieberstein**, de Siecin, etc., et du S. Empire, Comte en l'Empire de Russie et au Royaume de Pologne avec le prédicat d'Illustrissime, Comte et Magnat aux Royaumes unis de Gallicie et de Lodomérie et dans les Etats héréd. de l'Autriche, Député du district de Lipoviétz à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, ch. de l'O. I. de Ste-Anne, ch. de 3e classe de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc. ; — Kniazia-Kryniça, p. Monastyrichtsché, district de Lipoviétz, gouvernement de Kiéff (Russie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H **Krebel** (Baron Théodore de), Consul général de Russie à Gênes, cons. d'État et chambellan de S. M. l'Empereur de Russie ; comm. des O. de S. Wladimir, Ste-Anne, S. Stanislas, et de la Couronne de Prusse ; gr. off. de l'O. du Lion et du Soleil de Perse ; chev. de l'O. de François-Joseph, etc. ; — via Astarotti, 37, Gênes (Italie).

H. **La Bastide** (Comte René de), ch. de Malte et de St-Sylvestre ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. de Cerisoles, 3, Paris, et chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud de**), ch. du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de la Masse, 12, Avignon (Vaucluse).

H. **Lafontan de Goth** (Clément de), avocat à la Cour d'appel d'Agen ; — pl. Paulin, 2, Agen ; chât. de Goth, p. St-Romain (Lot-et-Garonne) ; chât. de Gramont, p. Lavit (Tarn-et-Garonne).

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), Curé de St-Antoine ; de l'Acad. Delphinale ; de la Soc. d'Archéol. et de statist. de la Drôme ; — Saint-Antoine (Isère).

H. **Lagrange-Ferrègues** (Gaston de) ; — chât. de Ferrègues, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

H. **Laire**, Comte Bouquet d'Espagny (Henri de), ✻, anc. Secr. général du Rhône ; — château de la Grye, à Ambierle (Loire).

A. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — av. des Gobelins, 36, Paris.

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des Chev. Pontificaux ; — avenue du Roule, 111, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Lameth** (Marquis de), maire d'Hénencourt, anc. commandant des Volontaires de la Somme (1870) ; — chât. d'Hénencourt, p. Warloy-Baillon (Somme).

H. **Lameth** (Comte de), maire de Londigny, anc. cap. aux Mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny, p. Montjean (Charente).

H. **Lamoureux** (l'Abbé J.-M.), Chanoine hon. de Jérusalem, Curé-doyen de Saint-André-de-Majencoules ; de l'Acad. du Gard ; du Comité de l'Art Chrétien du Diocèse de Nîmes ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — Saint-André-de-Majencoules (Gard).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), la Soc. archéol. du Périgord ; — château de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

C. **Landeau** (l'Abbé J.), Professeur de langue et de littér. française à l'Université libre (Apollinaire) de Rome ; de plusieurs Soc. savantes ; — à Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe), Duc de Sorrentino ; m. corresp. de l'Acad. Royale héral. d'Italie ; — Piazza Vittoria, 3, Palerme (Sicile).

H. **Lantivy de Trédion** (Comte de) ; — r. du Commandant Rivière, 4, Paris.

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), **des Princes de Scalea** ; de la Soc. d'hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lanza de Mazzarino** (Comte Joseph), Grand-Croix de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Via Macqueda, palazzo Mazzarino, Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrouse** (Raoul de **Maury** de) ; — Saint-Pons-de-Thommières (Hérault).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **La Pomélie** (Baron de), ✻, anc. capitaine des Mobiles ; de la Soc. hist. et archéol. du Limousin ; de la Soc. Bibliographique ; — chât. de Montjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes, (Loire-Inf.)

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), Curé d'Asnières, chanoine hon. de Corneto-Tarquinia ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — Asnières (Seine).

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et rue Petite Fusterie, 17, Avignon (Vaucluse).

H. **Laurens du Rouvroy** (Comte) ; — rue Héré, 26, Nancy (M.-et-Moselle).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Maurice Duval, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et rue Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **La Vallière** (Henri de **Boisguéret** de), des Soc. archéol. du Vendômois, du Dunois, de l'Orléanais, etc. — r. Augustin Thierry, 6, Blois (Loir-et-Cher).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite, Secr.-Adjoint de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; m. corresp. de la Comm. des arts et monum. de la Charente-Inf. ; — Le Grand-Couldret, p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François) ; — rue du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), Chanoine hon., Aumônier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'Asile de Naugeat, V.-Prés. de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Naugeat, p. Limoges (Haute-Vienne)

H. **Le Clert** (Louis), ✠, Conserv. du musée de Troyes (Archéologie) ; Corresp. du Ministère de l'I. P., Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; m. résidant et archiv. de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. St-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire le grand ; Prés. de la Société hist. de Lisieux ; des Soc. des Biblioph. normands et Rouennaise de Bibliophiles ; — Lierremont, à Trouville (Calvados).

H. **Le Duc** (Georges), anc. Officier de cav., comm. du S.-Sépulcre ; — r. Choron, 9, Paris, et villa Georges, Croisette, Cannes (Alpes-Maritimes.)

H. **Le Féron d'Éterpigny** (Bernard), Licencié en ✠ Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Le Gras** (Charles), Avocat ; — rue Joseph Vernet, 6, Avignon (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; Secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Leiria** (Comte de) ; — Marco de Canavezes (Portugal).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✠ ; — rue de Vienne, 10, ✠ Paris.

H. **Le Picard** (Charles), Donat de 1re classe de Malte ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — place du Palais Bourbon, 6, Paris.

H. **Lepingard** (E.), Président de la Soc. d'agr. et ✠ d'hist. natur. de la Manche ; — r. Bellecroix, 13, St-Lô (Manche).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Lesdain (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en droit ; du Comité Flamand de France ; de l'I. et R. Société hérald. « Adler » ; de la Soc. Suisse d'hérald., etc. ; — r. Sainte-Barbe, 18, Dunkerque (Nord).

H. Lespinay (Marquis de), Député et cons. général de la Vendée ; — quai d'Orsay, 105, Paris, et chât. de la Mouée, p. Chantonnay (Vendée).

H. Lhomel-Montclair (Comte de), comm. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; m. corr. associé national de la Soc. des Ant. de France ; — r. Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. Linange-Billigheim (Comte de), anc. capitaine aux Dragons Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc. ; — via della Stelletta, 23, Rome.

H. Liveri (Marquis de) et de Valdausa, G. C. des O. du S. Sépulcre et de François Ier, Grand-Cordon du Nicham-Iftikar, G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. affilié de l'O. Teutonique de S. M. de Jérusalem, etc. ; — St-Jean-de-Luz (B.-Pyrénées).

H. Lomet de Rioux (Jules), Avocat, ancien Maire ; — r. Montlosier, 23, Clermont-Ferrand, et château d'Ibois-Orbeis, p. Issoire (Puy-de-Dôme).

H. Longeaux (Mr de) ; — chât. de la Ville-Orion, p. La Gacilly (Morbihan).

H. Longuemare (Paul de), ✠, Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie ; chambellan de S. S. Léon XIII, ch. de St-Grégoire ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. Longvilliers (Marquis de **Bernes** de), anc. off. de cavalerie ; — chât. du Broutel, p. Rue (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Lopez Cabezuelo** (D. José), Artiste Peintre héraldique ; — Costanilla de San Pedro, 4 duplicado, 2º dtra, Madrid (Espagne).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la méd. militaire pontif. « Benè merenti» ; — boulevard Saint-Germain, 204, Paris.

H. **Loth** (l'Abbé Julien), ✠, Curé de S.-Maclou de Rouen, Professeur hon. de la Faculté de Théologie ; chanoine hon. ; docteur en théol. ; de l'Acad. de Rouen ; du Conseil de la Soc. de l'hist. de Normandie ; de la Soc. des Ant. de Normandie ; de la Soc. d'hist. diplomatique, etc. — r. Eugène Dutuit, Rouen (Seine-Inf.)

H. **Luppé** (Marquis de), maire de Beaurepaire (Oise) ; ✠ du Comité archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris.

H. **Lurion de l'Egouthail** (Roger de) ; — rue du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ✠, capitaine de cavalerie démissionnaire ; — château de Malle, p. Preignac (Gironde).

C. **Lutel** (Docteur J.-P. de), ✠, m. résidant et trésorier de la Soc. acad. de l'Aube ; — Troyes (Aube).

H. **Macé** (Vicomte), ✠, anc. officier de marine, G. O. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa et de l'Étoile brillante de Zanzibar, Secr. général de l'Assoc. des Chevaliers Pontif., m. d'honneur et corr. de la Soc. « Limburg » ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Maletto** et de Venetico (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, Prince de), comm. de l'O. R. de Charles III ; m. effectif et représentant en Sicile de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de la Soc. Sicilienne pour la Storia patria ; — Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Manno** (Baron Antoine), Commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; ch. de Malte ; G. O. des O. de la Couronne d'Italie et de S. Alexandre de Bulgarie ; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo) ; — r. de Cangallo, 1717, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

H. **Marchi** (Chevalier Silvestre de), **baron de la Costa**, Patricien Tessinois, Major d'Etat-Major, Aide-de-Camp de S. E. le Ministre de la Guerre de la Rép. Argentine, G. O. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem, ch. de l'O. R. du Christ, ch. affilié de l'O. Teutonique ; — villa de Marchi, Pallanza (Lac Majeur) et r. Boissière, 11, Paris.

H. **Mardel de Arriaga Cabral da Cunha de Godolphin** (Julio Carlos), Secr. de la Commission des Monuments Nationaux, G. C. d'Isabelle la Catholique et de S. Rosa de Honduras ; de la Soc. de géogr. ; de la Soc. des Archéologues de Lisbonne ; — Largo dos Loyos, 12, Lisbonne.

H. **Margon** (Colonel Comte de), ✠, ❀, ch. du S. Sépulcre ; de l'Acad. Stanislas ; — chât. de Margon, p. Roujan (Hérault).

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — avenue de Versailles, 216, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.)

H. **Mas**, marquis de **Paysac** (Pierre-Eymeric du), conser d'arr. ; — chât. de Buffeau, p. St-André-de-Cubzac (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Mattoso da Fonseca** (João-Guilherme), chev. de l'O. R. du Christ; de la Soc. de Géogr. ; de la « Jeunesse Catholique » ; — rua da Piedade a Campo d'Ourique, 58, Lisbonne.

H. **Maupetit** (Baron), comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. des Echelles, Jujurieux (Ain).

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — rue Vaneau, 55, Paris.

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines ; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; Corr. du Muséum d'hist. natur. de Paris ; G. O. de l'O. R. de Saint-Sava, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX et de l'O. I. de S. Stanislas, ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. — Hôtel des Capucins, Wassy (H.-Marne.)

H. **Mauroy** Comte Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; commandeur du St-Sépulcre ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Mazières** (Henri de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des ant. du Centre ; — rue Alphonse de Neuville, 20, Paris.

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller général ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et rue Alphonse Denis, Hyères (Var).

H. D. **Meleniewski** (Félix de), Conseiller Aulique de S. M. l'Empereur de Russie, Député à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Délégué du C. H. de France en Russie, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et des Ordres Imp.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de St-Wladimir et de St-Stanislas, etc. ; — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. Meller (Pierre), Secr. de la Soc. des Arch. hist. de la Gironde ; des Soc. des Biblioph. de Guyenne, Archéol. de la Gironde, Hist. et Archéol. du Périgord ; — Cours du Jardin public, 37, Bordeaux, et chât. de Durandeau, p. Ambarès (Gironde).

H. Mendonça Pereira Pinto (Balsemão) (Manuel de), Directeur du *Mundo Catholico*, Administrador do concelho, à Covilhâ (Portugal).

A. Mennesson (Émile), Directeur du journal *Sainte-Cécile*, ch. de l'O. R. du Christ ; — r. des Tapissiers, 10, Reims (Marne).

H. Michel de Monthuchon (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Monthuchon., p. Coutances (Manche).

H. Millien (Achille), m. corr. de l'Acad. Royale Espagnole ; de l'Acad. de Sciences de Lisbonne, etc. ; Directeur de la *Revue du Nivernais ;* ch. des O. R. de l'Etoile Polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. Moiroud (Edouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse (H.-Garonne), et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. Mompalao De Piro (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; capitaine au « Royal Malta Régiment » ; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Monsaraz** (Dr Antoine de **Macedo Papança**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal. anc. député, m. corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet, chev. de St-Grégoire le Grand ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbano** (le Chanoine Joseph), de l'Acad. des sciences et lettres de Palerme, etc. — Corso Pisani, Palazzo Villabianca, Palerme (Sicile).

H. **Montalbano** (Mgr Xavier), chev. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, V.-Bibliothécaire à la Bibl. nationale de Palerme; de l'Acad. des sciences et lettres de Palerme, etc. — Même adresse.

H. **Montalbo** (Comte de), ✠, conseiller de Légation de la République Dominicaine près le Saint Siège, G. C. du S.-Sépulcre, G. O. des Ordres de S. Marin et du Libérateur, comm. avec plaque des O. Portugais de S. Jacques et du Christ, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. — r. Adélaïde, 20, Nice (Alpes-Maritimes.)

H. **Monti de Rezé** (Claude de), Chevalier de St-Grégoire ; du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc ; — pl. Saint-Jean, 25, Nantes (Loire-Inf.), et château du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Montjoye** (Vicomte René **Badin** de), des Soc. hist. de l'Yonne, de Châteaudun et de Sens; corr. de la Soc. Nivernaise ; — Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), ✠, comm. de l'O. R. du Christ ; — rue La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, comte de) ; de la Soc. française d'archéol., etc. ; — Joyeuse (Ardèche.)

H. **Motey** (Vicomte du), Comm. de l'O. Pontifical de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

S. Grégoire le Grand, chev. de 2e classe du Mérite militaire d'Espagne (avec plaque), Président de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne, et du Comité Catholique de l'Orne ; — rue Saint-Blaise, 44, Alençon (Orne).

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine Pouchkine** (Alexandre, comte de), chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moÿ** (Adolphe de **Moÿ** de **Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — av. Marceau, 25, Paris.

H. **Negroni** (Comte Giacomo) ; — via Sistina, 136, Rome (Italie).

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

P. H. **Netto** (Son Eminence Monseigneur le Cardinal Dom José), Patriarche de Lisbonne, Grand-Aumônier de Sa Majesté Très Fidèle, Pair du Royaume, G. C. ✠ de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; — Palais de Saint-Vincent, Lisbonne (Portugal).

A. **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — petite Place, 22, St-Omer (Pas-de-Calais), et chât. du Fedoye, p. Dompierre-sur-Authie (Somme).

H. **Nion** (Comtesse François de) ; — Boul. du Château, 28 bis, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Niort** (Baron de), avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. du 4 Septembre, 15, Bône (Algérie), et r. de la Préfecture, 55, Carcassonne (Aude).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — r. de l'Abbaye, 14, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

H. **Oberkampff de Dabrun** (Baron) ; — chât. de Sauvebœuf, p. Montignac (Dordogne).

P. H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), anc. Pair du Royaume de Portugal, G. O. d'honneur de la Maison Royale, ch. de Malte, gr.-croix des O. d'Isabelle la Cath. et du St-Sépulcre, comm. des O. de la Conception de Villaviçosa et de Léopold, etc. ; des Soc. de géogr. de Lisbonne, Royale des antiq. d'Irlande, etc. ; — rua das Flores, 59, Lisbonne (Portugal).

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Orlowski** (Xavier-François, Comte), conseiller honoraire, Attaché à la Légation de Russie à Munich, ch. de Malte et de S. Georges de Bavière, ch. de l'O. R. de Léopold ; de la Soc. hérald. et génér. de St-Pétersbourg ; — chât. de Jarmolince, Podolie (Russie).

H. **Ornano** (Marquis d'), G. O. de l'O. du S. Sépulcre; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Pierre Charron, 1, Paris.

H. **Padiglione** (Commandeur Carlo), Près. de l'Institut Hérald. Italien, Dir. de la Biblioth. Brancacciana, Comm. des Ordres d'Isab. la Cath. de S. Rosa de Honduras, etc. ; ch. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, etc. ; — S. Teresa agli Studj, palazzo Cimitile, Naples.

H. **Padula** (Antonio), gentilhomme de S. M. le Roi de Portugal, G. O. de l'O. R. de la Conception de Villaviçosa, de l'O. Pontifical du S. Sépulcre et de l'O. du Libérateur, etc. ; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc. ; — Strada dei Fiorentini, 67, Naples.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

H. **Palluat de Besset** (Comte) ; — chât. de la Salle, p. Nervieux (Loire).

H. **Palizzolo** (Chevalier Antoine), des **Barons de Ramione,** ch. du S Sépulcre de Jérusalem ; — piazza Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

C. **Palmeri** (Chevalier N. V.), des Marquis de Villalba, Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. di Storia patria siciliana ; de l'Archivio storico gentilizio de Milan ; — pl. S. Oliva, 23, Palerme (Sicile).

H. **Panat** (Marquis de) ; — L'Isle-en-Jourdain (Gers).

H. **Pâris-Jallobert** (l'Abbé Paul), Recteur de Balazé; des Soc. des Bibl. Bretons, Archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. — Balazé, p. Vitré (Ille-et-Vilaine).

H. **Parseval** (Frédéric de) ; — avenue de Villeneuve-l'Etang, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), ✠, chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, curé de Vitrolles, Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif., Off. de l'O. du Libérateur ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; m. corr. de l'Acad. de Marseille, etc. — Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.), anc. Consul général, ch. du S. Empire Romain, G. O. de l'O. R. du Christ et de l'O. Pontifical du S. Sépulcre ; chev. de justice (avec plaque) de l'O. de S. Étienne et de l'O. Constantinien de S. Georges ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc. — Corso Vittorio Emanuele, 101, Palazzo della Valle, Rome.

H. **Pecci** (Comte Michel), Avocat, Sommiste des *Beneficiali* à la Daterie Apostolique ; de l'Acad. Pontificale Tibérine, etc. — Dataria Apostolica, Rome (Italie).

H. **Peixoto da Silva e Bourbon [Lindoso]**(Francisco de Paula), comm. de S. Sylvestre, Camérier Se-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cret surnuméraire de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; — rua da Infancia, 20, 1°, Lisbonne (Portugal).

H. **Pelleport-Burète** (Vicomte de), Capitaine de cav. démissionnaire, ch. de l'O. Pontifical de Pie IX, Secr.-Adjoint de la Soc. des Archives hist. de la Gironde ; — pl. du Champ de Mars, 8, Bordeaux (Gironde).

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✠, chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et Château de l'Étang-la Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

C. **Pellot** (Paul), ✠, licencié en droit, Archiviste de la ville de Rethel, ch. du S. Sépulcre, ch. de S. Jean (Espagne), etc. ; corr. de l'Acad. nationale de Reims ; etc. — r. Choffin, Rethel (Ardennes).

H. **Pena** (Antonio), ✠, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — rua da Princeza, 168, Lisbonne (Portugal).

H. **Penha e Costa** (João Baptista de **Sà** da), comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique et de l'O. du Libérateur (Venezuela), ch. de l'O. R. de Léopold ; — rua de S. Pedro d'Alcantara, 55, Lisbonne (Portugal).

H. **Pereira da Cunha** (Antonio) ; — Château de Portozelo (Braga), et Calçada de S. Vicente, 91, Lisbonne (Portugal).

H. **Peretti della Roca** (Jean de), ✠ ; — r. Pertinax, 25, Nice (Alpes-Mar.)

C. **Pérot** (Francis), ✠, Corr. du ministère de l'I. P., Secr.-adj. et biblioth. de la Soc. d'émul. de l'Allier ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, etc. — r. du Jeu de Paume, 44, Moulins (Allier).

H. **Perregaux** (Samuel de), major d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Neuchâtel (Suisse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

H. **Perrier** (Emile), lic. en droit, off. de l'Etoile noire du Bénin : — villa Beau-Séjour, boul. Sicard, 20, Ste-Anne, p. Mazargues (Bouches-du-Rhône).

H. **Perthuis** (Comte de) ; — r. du Palais, Chaumont (Haute-Marne).

H. **Pesqueira** (S. Exc. le Vicomte de **San Joâo de**), Ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, comm. de l'O. R. du Christ (Portugal), G. C. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre de Jérusalem, etc.; — rua do Triumpho, 14, Porto (Portugal).

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Pidoux** (André), archiviste-paléographe, avocat à la Cour de Besançon ; des Soc. d'Emul. du Doubs et du Jura ; — chât. de Foucherans (Jura).

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva y Fernandez**, Comte de), O. ✻, ministre résident, second introducteur des Ambassadeurs, gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique, ch. de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. de Charles III ; — Paseo de la Castellana, 1, Madrid.

H. D. **Pietramellara** (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm. de l'ordre de Pie, ch. de Malte, etc., Délégué gén. du C. H. de France à Rome ; — via Campania, 19, Rome.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt Pimodan**, cons. général de la Haute-Marne ; V.-Prés.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

H. **Pinto Coelho de Castro** (Dona Cacilda) ; — rua Palmyra, Lettra B, à Estephania, Lisbonne (Portugal).

H. **Piron** (Monseigneur A.), Curé de La Chapelle d'Aligné, Vicaire général de Saint-Albert, Chanoine de Lorette, d'Antioche, de S. Nicolas, S. Laurent, et S. Damase de Rome, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux, Chevalier du S. Sépulcre ; de l'Acad. des Arcades ; — La Chapelle-d'Aligné (Sarthe).

H. **Plarr** (Léon), **Baron de Caze de la Bôve**, I. P. ✠, G. O. de l'O. du Libérateur de Venezuela ; ch. de l'O. I. de S. Stanislas de Russie et des O. R. d'Isab. la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, off. du Medjidié, etc. — av. de Neuilly, 54, à Neuilly-sur-Seine (Seine), et chât. du Haut-Barzy, p. Jaulgonne (Aisne).

H. **Podhorski** Constantin de) ; — chât. de Nicolaëwka, gouvernement de Kiéff (Russie).

H. **Poidebard** (William), ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. de la Diana ; — r. de Jarente, 11, Lyon (Rhône).

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de S. Grégoire-le-Grand, ch. de prem. classe de l'O. R. Militaire de François Ier, décoré des médailles de Crimée et d'Italie, etc. ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, anc. préfet, G. C. des O. d'Isabelle la Catholique, de François Ier, du S. Sépulcre, etc. ; Délégué général en France du Patriarcat de Jérusalem et Représentant de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — même adresse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Poli** (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione (Corse).

H. **Polignac** (Marquis de), ✠, offr de cavalerie démiss. ; conseiller général du Morbihan ; ch. de Malte, etc. ; — r. de Lille, 72, Paris, et chât. de Kerbastic, p. Gestel (Morbihan).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), chevalier de Malte, etc. — r. Galliera, 4, Paris.

H. **Pollaci Nuccio** (Chevalier Fedele), chev. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; de la Consulte Hérald. de Sicile ; de la Soc. d'hist. sicilienne, etc. ; — via Marqueda, Palerme (Sicile).

H. **Pompery** (Vicomte Olivier de) ; — r. de Chabrol, 52, Paris.

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, comte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Commandeur Emmanuel), ❀, comm. de l'O. Pontifical du S.-Sépulcre, off. de la Couronne d'Italie, Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; de la Commission héraldique de Sicile ; m. corresp. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; Délégué de la Soc. Acad. Indo-Chinoise ; des Acad. des Arcades, d'Aix, etc. ; décoré de la Médaille commémor. de la Cruz Roja ; — via Messina, 8, Palerme (Sicile).

H. **Portes** (René **Bittard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit, G. O. de l'O. R. de la Conception ; comm. de S. Grégoire, ch. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, etc. ; Prés. de la Soc. des Etudes hist. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — R. de Naples, 44, Paris, et chât. de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

C. **Privat** (Auguste), Directeur-Propriétaire du *Courrier de la Lozère* ; de la Soc. d'agr., industrie, sciences et arts de la Lozère ; — rue Basse, 5, Mende (Lozère).

H. **Proyart de Baillescourt** (Comte Fernand de), Avocat ; de la Soc. d'Emulation de Cambrai ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — rue St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

H. **Pugliatti** (Mgr Thomas), **Duc de San Giorgio**, ancien Vicaire général, ch. des O. de Constantin et du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. — Via de' Prefetti, 12, Rome.

H. **Puisieux** (Alfred de), ch. de S.-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. **Quintella** (**Farrobo**) (Carlos-Pedro), de l'Assoc. de « La Jeunesse Catholique » de Lisbonne ; chevalier hospitalier de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; — Travessa do Chão da Feira, 5, (ao Castello), Lisbonne (Portugal).

P. H. **Ramione** (Commr Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), membre et prés. de plusieurs Soc. sav., littér. et art. ; grand-croix de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuavo, 6, Palerme (Sicile).

H. **Regnault de Beaucaron** (Edmond), m. corresp. de la Soc. académique de l'Aube ; — r. Boissière, 49 Paris, et chât. du Chatellier, p. Suèvres (Loir-et-Cher

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'his

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'art français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm., etc. ; — r. du Meilet, 9, Evreux (Eure).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Provins (Seine-et-Marne).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✠, ministre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'Hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Renoux** (l'Abbé Claude-Gilbert), curé de Lavoine ; des Soc. d'Emulation et des B.-Arts du Bourbonnais, de la Diana, des Soc. d'Hist. naturelle d'Autun et Française de Botanique, etc. — Lavoine, p. Ferrières-sur-Sichon (Allier).

H. **Renshaw de Orea** (Louis), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. ; — Bruch, 4, Barcelone (Espagne).

H. **Renty** (Charles de), de la Soc. des Ant. de la Morinie ; — r. Théophile Gautier, 66, Paris.

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff, Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, et de l'O. I. et R. de l'Aigle-Blanc ; G. O. de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéfl (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître Héraut de l'Empire Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Révérend** (Vicomte). Directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de France*, comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, du Nicham Iftikar, etc. : m. corr. de l'Acad. Royale des Sciences morales et politiques de Portugal, etc. ; — r. Fontaine, 25, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Reynaud de Lyques** (l'Abbé Gaston), Curé de Méounes ; de la Soc. d'Etudes scient. et archéol. de Draguignan ; — Méounes (Var).

H. **Ribeiro** (Augusto-Maria de Lemos Portugal), ✻, ❀, anc. député, Directeur au Min. des Colonies, V.-Prés. des Sections de Stat. et d'émigr. de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; Délégué gén. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; comm. des O. R. de la Conception de Villaviçosa, Charles III, Isabelle la Catholique, Wasa, Léopold (Belgique), etc. — r. Salitre, 180, Lisbonne (Portugal).

C. **Ribeiro da Carvalho** (Joaquim), Publiciste ; — Leiria (Portugal).

H. **Richebé** (Raymond), avocat, archiviste-paléographe, anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; comm. de l'O. R. du Christ, chevalier du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Soc. Suisse d'Héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France, etc. — r. Montaigne, 7, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Pas-de-Calais).

H. **Rocca** (Carlo **Cito Filamarino,** Prince **della**), Grand d'Espagne de 1re classe ; — r. de Courcelles, 60, Paris.

H. **Rochas d'Aiglun** (Comte de), O. ✻, I. P. ❀, l.-colonel du Génie ; admr de l'Ecole Polytechnique ; commr de Ste-Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne, etc. ; — Ecole polytechnique, Paris.

C. **Rodière** (Roger) ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite) ; — Beaulon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Élève

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'École des Chartes, ch. de St-Grégoire le Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), ✻, anc. s.-préfet, anc. Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco, Conseiller d'État, Off. de la Couronne de chêne ; — rue Frédéric Bastiat, 5, Paris.

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), comm. de l'O. de Danilo Ier, ch. de 3e classe. de l'O. Imp. de Sainte-Anne de Russie, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Marquis de) ; — Boulevard des Invalides, 34, Paris.

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Royère** (Comte de), Lieutenant démiss. de cavalerie ; — chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

H. **Rubercy** (Gabriel de), anc. conseiller de préfecture ; — Orléans (Loiret).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — La Motta Rucellaï., Travedona, prov. de Como (Italie).

C. **Ruffin** (Comte), avocat, Commandeur de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. Havraise d'Études diverses ; — pl. de l'Hôtel-de-Ville, 18, Le Hâvre (Seine-Inf.)

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; ch de St. Grégoire le Grand ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Ruffo-Bonneval** (Comte Roger de), anc. offr au service du St-Siège — villa Sinopoli, p. Cogolin (Var).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S. M. Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III, de l'O. R.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Mérite Militaire et du « Cuerpo Colegiado » de la Noblesse de Madrid, etc. — Mayor, 84, Madrid (Espagne).

H. **Sabard de la Boisselle** (Mademoiselle A.) ; — Arc-en-Barrois, (Haute-Marne).

P. H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine de Portugal ; — r. de S. Joaquim, 39, Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des Chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 7, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. ; des Soc. de la Diana, de la Suisse Romande, etc. ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Georges Armstrong** (Chevalier Thomas de), ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue Kléber, 40, Paris.

H. **Saint-Légier d'Origna**c (Madame la Comtesse de) ; — route de Toulouse, 227, Bordeaux (Gironde).

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de) ; — chât. du Rocan, p. Aubignan (Vaucluse).

H. **Saint-Pern** (Baron de), directeur du haras de Libourne ; m. fondateur de la Soc. des Biblioph. bretons ; m. corresp. de la Soc. hist. et archéol. d'Ille-et-Vilaine ; de la Soc. hist. et arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de) ; — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, ch. de Malte, G. O. des O. R. du Mérite mil. d'Espagne et d'Isab. la Catholique, etc. ; de la Soc. hist. et archéol.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Périgord ; m. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid ; — chât. de la Valouze, p. la Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. zouave potifical, ex-Off. aux Mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. arch. du Vendômois ; — chât. de Villeporcher, Saint-Ouen, p. Vendôme (Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet ; —** chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salazar Sarsfield** (Lorenzo), Inspecteur du Musée national de S. Martino, corr. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie, ch. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Charles III, du Christ, et de l'O. du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Acad. Romaine d'Archéol., de la Soc. Royale des Antiq. d'Irlande, de la Soc. archéol. de Barcelone, etc. — Palais du Musée national de San Martino, Naples (Italie).

H. **Salinas** (Commandeur Antonino), Directeur du Musée de Palerme, Professeur à l'Université ; comm. des O. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de la Couronne de Prusse, etc., corr. de l'Institut de France, m. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie ; — Via Emerico Amari, 130, Palerme (Sicile).

H. **Salins** (Vicomte Charles de **Guyot d'Asnières de**), Maire du Hézo ; — chât. de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

H. **Salleron** (Georges) ; — r. de Beauvau, 4, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Salles** (Comte des) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Sampaio** (Manuel-Antonio de SAMPAIO e ALBUQUERQUE de MENDONÇA FURTADO MELLO e CASTRO

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Moniz Torres de Lusinhano, comte de), Gentilhomme de Sa Majesté Très Fidèle (avec exercice), Commandeur de S Vicente et Pereira dans l'Ordre du Christ, etc. — Rua de S. Vicente, 9, Lisbonne (Portugal).

P. H. **Sanches de Baêna** (Vicomte de), chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; — Estrada de Bemfica, 118, Lisbonne (Portugal).

P. H **San Martino Ramondetto di Montalbo** (S. Exc. le Duc D. Etienne de), gentilhomme de la chambre et chevalier de compagnie de S. M. le Roi des Deux-Siciles, anc. Envoyé extr. et Ministre plénip. ; chevalier de St-Janvier ; ch. grand-croix des O. de Constantin, François Ier, St Grégoire-le-Grand, Isabelle la Catholique, François-Joseph, St-Michel, du Mérite civil de Toscane, etc. — Palazzo Farnese, Rome.

H. **Santarem** (Vicomte de) ; — Campo dos Martyres da Patria,, 51, Lisbonne (Portugal).

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✠, anc. off. d'Infanterie, anc. Capitaine de Mobiles, anc. Off. Sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), l. P. ✠, Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. et scient. ; comm., off. et chev. de plusieurs Ordres ; m. hon. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; délégué, pour le Gard, de la Soc. acad. Indo-chinoise ; Directeur littéraire de la « *Revue du monde latin* », etc. — r. de Turenne, 83, Paris ; Alais (Gard) ; et Mas de la Nougarède, p. St-Jean-de-Valériscle (Gard).

H. **Sarrion y Diaz de Herrera** (Segundo de), Roi d'Armes de la C. M. de S. M. Catholique ; — Real Archivo y Cancilleria, Caballerio de Gracia. 34, Madrid (Espagne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

A. **Sartorio** (Charles de) ; — r. Lacépède, 16, Marseille (B.-du-R.).

H. **Saulnier** (Frédéric), conseiller à la Cour d'appel de Rennes ; v.-prés. actuel et anc. président de la Soc. acad. de Nantes, etc. — Rue. Rallier, 5, Rennes (Ille-et-Vilaine).

H. **Saussay** (Raoul du), maire de Fondettes, anc. député ; de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'Ethnogr., etc. — château des Tourelles, Fondettes (Indre-et-Loire).

H. **Sauzey** (Eugène du) ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Saint-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. **Scey Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Sénéchal de la Grange** (Georges), Ingénieur, anc. Off. d'Infanterie de Marine, Off. supérieur de l'armée territoriale, membre d'honneur de la Soc. Bibliogr. de Moscou, comm. du Medjidié ; — av. de Villiers, 70, Paris.

H. **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — av. d'Antin, 25. Pairs, et chât. de Vervant, p. S.-Jean-d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Silvares** (Vicomte de), comm des O. R. du Christ et d'Isabelle la Catholique, etc. ; — Largo do Conde-Barão, 34, Lisbonne (Portugal).

H. **Simões Margiochi** (Francisco), Pair du Royaume de Portugal, Président de la Soc. Royale d'horticulture de Portugal ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; — Villa Amancio ao Desterro, 4, Lisbonne (Portugal).

H. **Simony** (Vicomte de), ✻, commr d'Isabelle-la-Catholique, chevalier de l'Ordre de Pie, etc. ; — St-Remy (Saône-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Soderini** (Comte Édouard), ✠, camérier secret participant de S. S. Léon XIII, G. O. des O. R. d'Isabelle la Catholique, de l'Immaculée Conception de Villaviçosa, de Sant-Iago de Portugal, etc. ; des Acad. des Sciences morales et polit. de Madrid, de la Religion Catholique de Rome, Tibérine ; m. des Unions de la Paix sociale, etc. — palais Sforza-Cesarini, Rome.

P. H. **Sommi Picenardi** (Son Exc. le Marquis), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte) ; — Corte S. Giovanni di Malta, Venise.

P. H. **Sonnaz** (Son Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix**, comte de), ✠, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal ; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; G. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; G. C. de plusieurs Ordres ; corr. de la Députe di Storia patria de Turin ; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. — rua Rodrigo da Fonseca, 10, Lisbonne (Portugal).

✕ H. **Sonneville** (Marcel **Prévéraud** de) ; — château Glodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

✕ H. **Souancé** (Vicomte Hector de) ; — r. Montaigne, 15, Paris.

H. **Soulaine** (H. de) ; — rue Cler, 40, Paris, et villa l'Ermitage, Senlisse, p. Dampierre (Seine-et-Oise).

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille militaire « Bene merenti » ; de l'Assoc. des Ch. Pontif., — boul Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Starrabba** (Raphaël), baron de RALBIATO, Directeur des Archives d'Etat, comm. des O. de la Couronne d'Italie et du S. Sépulcre, V.-Président de la Commission héraldique de Sicile ; m. corr. de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

H. **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de la Croix rouge d'Espagne ; chev. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — rua Luz Soriano, 112, 2º, Lisbonne (Portugal).

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Talhouët de Boishorand** (Baron de), ch. de S. Grégoire le Grand, décoré de la méd. militaire « Benè merenti » ; de la Soc. des Agric. de France ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de la Lambardais, Maure (Ille-et-Vilaine).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri), m. corr. de la Soc. des sciences, lettres et arts d'Agen ; associé de la Soc. hist. et archéol. de Périgord ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, etc. — Pavillon Larroque-Peiresc, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

P. H. **Tanguay** (Monseigneur Cyprien), Prélat de la Maison de S. S. ; de la Soc. Royale du Canada ; — Ottawa (Canada).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

C. **Tausin** (Herri) ; — Pr. écy-sur-Oise (Oise).

H. **Tavares de Mello** (Arthur **Davis Abobot**) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; de « La Jeunesse Catholique » de Lisbonne ; de la Croix Rouge d'Espagne ; — r.-do Ferregial de Baixo, 5, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX.; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terline** (Justin de) ; — chât. de Blendecques (Pas-de-Calais).

H. **Terris** (Jules de), notaire, ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne (avec plaque), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Terrouenne** (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie ; — chât. de Melleray, p. Orléans (Loiret).

H. **Tesson** (Alfred de), ✻, capitaine de frégate en retraite, ch. de l'O. Imp. de N. D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — boul. du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Textor de Ravisi** (Baron), C. ✻, I. P. ✻, anc. gouverneur des Colonies, anc. Off. sup. d'État-major ; gr.-off. de l'O. R. du Mérite militaire d'Espagne ; comm. de l'O. R. du Christ ; président du Comité de permanence du Congrès internat. des Orientalistes ; Vice-Prés. de l'Acad. Indo-chinoise de France ; — r. de Turin, 38, Paris.

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjoint de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et château de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, lieutenant de réserve au 12e [d'inf. ; de la Soc. d'émul. et des B.-Arts

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Bourbonnais ; — place de la Gare, 3, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.)

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ✠ ; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. **Torre da Murta** (Vicomte da), comm. des O. R. du Christ, de N.-D. de la Conception de Villaviçosa et d'Isabelle la Catholique, etc. ; de la R. Assoc. des Architectes civils et Archéol. Portugais, etc. — Travessa da Bella Vista (as Trinas), 20, Lisbonne (Portugal).

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et ch. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour d'Auvergne** (Émile, Comte de la) ; — Villa Pax, Beaulieu (Corrèze).

H. **Tour d'Auvergne** (Comte Charles-Guillaume de la) ; — chât. de Valjoly, p. St-Martin-Valmeroux (Cantal).

C. **Travali** (Chevalier Joseph), Sous-Archiviste d'Etat ; Secr. de la Commission hérald. Sicilienne, et de la Soc. sicil. di Storia patria ; Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — via V.-Emanuele, 468, Palerme (Sicile).

H. **Travers** (Emile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, comm. de St-Grégoire, etc. ; Secr. général de la Soc. des Ant. de Normandie ; du Conseil de la Soc. française d'Archéol. ; corresp. du Min. de l'I. P. ; de l'Acad. d'archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la Historia (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Tresvaux du Fraval** (Charles), ch. des Ordres de Pie, de Constantin, etc. ; — r. du Lycée, 16, Laval (Mayenne), et chât. du Vaumadeuc, p. Plancoët (Côtes-du-Nord).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Trétaigne** (Baron de), membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Festieux, ch. de St-Sylvestre, Donat de 1re classe de l'O. de Malte; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; — r. de Condé, 12, Paris, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G.), Curé-Doyen d'Hiersac ; de la Société archéologique de la Charente, etc. ; — Hiersac (Charente).

A. **Trigant de Latour** (Baron Maxime); Soc. des « 1 » au titre héraldique; directeur de l'*Encyclopédie de biogr. et d'hist.* (Dictionnaire des terres et des familles), etc. — r. du Général Henrion-Bertier, 3, Neuilly (Seine).

H. **Trigona di Sant'Elia** (Comte Romuald), gentilhomme de la Cour de S. M. la Reine d'Italie, ch. des O. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Siam, etc. — Piazza della Rivoluzione, Palerme (Sicile).

P. H. **Uréchia** (S. Exc. Mr Vasile A.), O. ✻, anc. Ministre de l'Inst. publique et des Cultes, V.-Prés. du Sénat et de l'Acad. Roumaine ; corr., de l'Acad. Espagnole ; de l'Institut ethnogr. de France ; G. O. de plusieurs Ordres, etc. — Strada Brezoïanu, 28, Bucharest (Roumanie).

H. **Vál de Erro** (Luis **Elio y Magallón Mencos y Campuzano**, Vicomte de), Commandant du Génie, ch. des O. de Calatrava et de S. Hermenegildo ; — calle de Mendizabal, 26, Madrid (Espagne).

H. **Valenças** (Dr Luis **Jardim**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. ministre plénip. à Vienne ; docteur en droit ; comm. des O. R. de S. Jacques, de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; membre de l'Institut ; des Acad. Royales des Sciences de Lisbonne et de Jurisprudence de Madrid, etc. ; — rua do Pau de Baudeira, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Pymont, p. Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Varinard des Côtes** (Madame Veuve), née **de Noailly** ; — chât. de Morestin, p. Perreux (Loire).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-Inf.)

H. **Vauchaussade de Chaumont** (Henry de) ; de la Soc. d'émul. et des b.-arts de l'Allier ; — villa Isaure, Moulins (Allier).

H. **Vauloger de Beaupré** (René de) ; — rue Jean Burguet, 34, Bordeaux (Gironde).

H. **Vaux** (Baron Raoul de) ; — r. du général Foy, 46, Paris.

H. **Vauxmoret** (Gaston de) ; — rue de Marignan, 23, Paris, et chât. de Massy, à Massy (Seine-et-Oise).

H. **Vendomois** (Emile de) ; — rue de Paris, 52, Asnières (Seine).

H. **Venot** (Gustave), ✻, V.-Consul d'Espagne à Lille, ch. de 2e classe avec plaque du Mérite militaire d'Espagne, comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. académique Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Liberté, 39, Lille (Nord).

C. **Venot** (Maurice), chancelier du Vice-Consulat d'Espagne à Lille (Nord), ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc. ; — même adresse.

H. **Verdalle** (Vicomte de **Loubens** de) ; — avenue de Déols, Châteauroux (Indre).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Vidau** (Comte de), ✠, capitaine d'inf. démiss. ; — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. **Vignolo** (Don Attilio, Marquis), des Princes de Cos, Patricien Génois, Bachelier ès-sciences ; de la R. Acad. héraldique Italienne ; — Villa Vignolo, via Tasso, Rome (Italie).

H. **Vilhena** (Dom Thomaz d'Almeida Manuel de), Député, Gouverneur de Madère, comm. de S.-Grégoire-le-Grand, de l'O. R. de Charles III, du Libérateur (Venezuela), etc. — Campo de S. Clara, 133, Lisbonne (Portugal).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ⚜, Chanoinesse de Brünn; de la Soc. Dunoise d'archéol.; — r. des Grands Ciseaux, 8, Orléans (Loiret).

H. **Villenoisy** (François de), attaché des Musées nationaux ; m. corresp. de la Soc. des antiquaires de France ; secr. de la Soc. philologique et de l'Œuvre de St-Jérôme ; — r. Washington, 32, Paris.

H. **Villermont** (Comte Paul **Hennequin de**), anc. Off. de cavalerie, anc. Conseiller provincial, décoré de la croix de 2e classe « pour actes de courage » ; de la Soc. des Collect. d'Ex-libris ; — chât. de Vireux-Wallerand, à Vireux (Ardennes).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), ⚜, anc. s.-préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris. ; G. O. de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R du Christ, etc. ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Rég. de zouaves (France), ch. de l'O. R. M. de François 1er, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Benè merenti ;* — avenue des Fleurs, maison Balarello, Nice (Alpes-Maritimes.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vinage** (François du) ; — Bolsa, escritorio 47, Buenos-Aires (Rép. Argentine).

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

C. **Vindry** (Fleury), Lic. ès-lettres ; de la Soc. litt. et archéol. de Lyon ; — r. Vaubecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Viry** (Comte de), Colonel du Génie ; — Verceil (Piémont).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), Directeur des *Archives généal. et hérald.*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, etc. — Rijswijk (Hollande).

H. **Wall** (Vicomte de) ; — r. d'Aguesseau, 9, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

C. **Watzelberger** (J. Otto), Kœniglischer Rath, Secrétaire Intime au Ministère de la Maison Royale et des Affaires Étrangères ; Secr. de l'O. R. de Saint-Georges et décoré de la croix d'office de cet Ordre ; chevalier de l'O. I. et R. de François-Joseph ; — Worthstrasse, 21, Munich (Bavière).

H. **Wazières** (Comte de) ; — boul. de la Chapelle, 39, Paris, et à Fontenay-Saint-Père (Seine-et-Oise).

C. **Wildeman** (M.-G.), chev. de l'O. du Griffon de Mecklembourg-Schwerin ; Archiviste de la Haute Intendance des Digues « Delfland » ; anc. Archiviste-adjoint de Haarlem ; de la Soc. généal. et biogr. de New-York ; m. associé de la Soc. d'archéol. de Bruxelles ; m. extr. du Deutsche Herold, etc. — Sweelinckstraat, 80, La Haye (Hollande).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel de Croix**, baron de), Directeur du *Chercheur des Provinces de l'Ouest*, Bibl.-Archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. — Rue du Coudray, 33, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Wolff de Saint-Jacques** (Jean) ; — r. de Courcelles, 158, Paris.

H. **Yanville de Grangues** (Comte d'), Licencié en droit, chev. de Malte et de S. Sylvestre, maire de Grangues, Cons. de l'arrond. de Pont-l'Évêque ; de l'Assoc. Normande ; — r. Théry, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui** (Firmin-Ch. de) ; de la Soc. Française des Collectionneurs d'ex-libris, etc. — r. Rincon, 19, Montevideo (Uruguay).



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

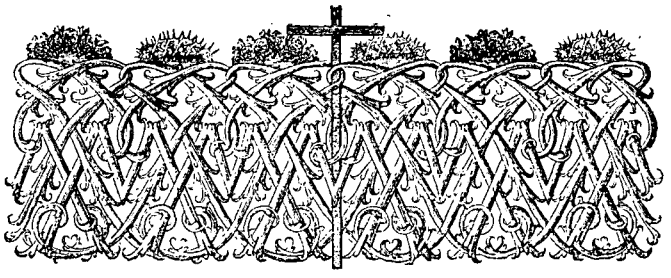

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

L'Abbé Michel-Robert d'ABBADIE D'ARRAST. Comte Aymar d'ABZAC. Comte César ALBICINI. Le Chanoine Augustin ALBOUY. Duc d'ALMENARA-ALTA, C. ✠. Alfredo ALVES. Comte D'AMADE, O. ✠, I. P. ✠. Vicomte D'AMPHERNET, ✠. Hugues d'ARBIGNY DE CHALUS. Edmond ASSIRE. Le Chanoine Charles AUBER, ✠. Denys JOLY D'AUSSY.

Don Victor BALAGUER. André BARBAN. Monseigneur Xavier BARBIER DE MONTAULT, I. P. ✠. Baron de BARGHON DE FORT-RION. Comte Jacques de BEAUMONT. Comte AMÉDÉE BENEYTON. Comte de BESSAS DE LA MÉGIE. Henry BEAUCHET FILLEAU, I. P. ✠. Baron de BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD. Vicomte Arthur du BOIS DE LA VILLERABEL. M. BONNESERRE DE SAINT-DENIS. L'Abbé Jacques BONNETAT. Adrien BONVALLET. Alexandre BONVARLET. André BOREL D'HAUTERIVE. Remy BOUCHER DE MOLANDON, ✠, I. P. ✠. Chevalier Auguste de BOUDARD, ✠. Son Altesse Monseigneur le Prince D. Henri de BOURBON, DUC DE SÉVILLE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Comte Charles de BOURBON-BUSSET, ✠. Hélie, marquis de BOURDEILLE. Comte de BOURROUSSE DE LAFFORE. Baron Louis BRUN DE VILLERET. Charles BUET. Comte de BUREY, O. ✠.

Lieutenant-Colonel Henri CAILLON, O. ✠. Comte CAÏS DE PIERLAS. Baron de CAMBOURG. Oscar CANTILLON DE LA COUTURE. Mgr Isidoro CARINI. Vicomte de CARNÉ DE CARNAVALET. Sylvain de CAROL MOYSSET. Baron Ernest CERVONI. Comte de CHARPIN-FEUGEROLLES, ✠. Henri MEIFFREN-LAUGIER, baron de CHARTROUSE. Jules de la CHAUVELAYS, ✠. Claude CHAUVET. Alphonse HUCHET, vicomte de CINTRÉ. Albert, comte de CIRCOURT, ✠. Comte Achille du CLÉSIEUX, ✠, S. Exc. Révme Mgr Roch COCCHIA, Archevêque et comte de Chieti. Mgr Adrien de CONNY. Comte Aurélien de COURSON DE LA VILLENEUVE, ✠. Vicomte de CRESSAC DE BACHÈLERIE. Commandeur J.-B. de CROLLALANZA.

Numa DAST LE VACHER DE BOISVILLE. Baron Joseph DELMAS. João de DEUS. Humbert-Pierre-Henri, marquis de DIGOINE. Marquis de DION, ✠. Louis de la VILLE DE FÉROLLES, comte des DORIDES. Louis DURRIEUX. Juste ENSCHEDÉ DES VILLATES, ✠.

Comte Paul ESTERHAZY, ✠. Vicomte Ludovic d'ESTIENNE DE SAINT-JEAN.

Henri FAUCHER DE SAINT MAURICE, ✠. S. Exc. le Comte Amédée de FORAS. Comte Maurice de FOUCAULT, ✠. Comte Ludovic COLAS DES FRANCS. Emmanuel FRESNE GENESTEIX. Alfred de FROIDEFOND DE BOULAZAC.

François GALANTINO, comte de BARDONE. Gaston de GALARD, prince de BÉARN et de Viana, ✠. Marquis de GALARD, baron de Magnas. Baron GAUTHIER DE CHARNACÉ D'ESCUROLLES. Alcide GEORGEL. Henri GOURDON DE GENOUILLAC, I. P. ✠. Comte de GRASSET, I. P. ✠. Vicomte de GRASSIN. Baron de GRASSIN et d'ARCIS, vicomte de SENS. L'Abbé J.-B. GRASSOT. S. Exc. Mr de GROTE, Sénateur, Président du Département héraldique du Sénat (Russie). Arthur de GUILLOTEAU, comte de GRANDEFFE, ✠.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Le Président Hecquet de Roquemont, ✠; Baron Guisbert d'Huart, ✠.

L'Abbé Louis Imberton. Baron d'Izarn.

Vicomte Eugène de la Jaille. André Joubert.

Paul Kinon.

Laurent Huchet, comte de La Bédoyère. Alexandre Lair ❀. Comte de Lapeyrouse-Bonfils, ✠. Baron de Lareinty, Sénateur, ✠. Léonel de Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, sénateur, O. ✠. Adolphe de Launay. Noël. Le Mire. René Le Pays du Teilleul, ✠. Albert Lachaud de Loqueyssie. Adhémar de Couhé, comte de Lusignan.

Le R. P. Luigi di Maggio. Vicomte Adrien Maggiolo. René de Manthé. Auguste le Moyne, vicomte de Margon. Marquis de Marguerye, ✠. Alfred de Martonne. L'Abbé Frédéric Masson. Comte Ferdinand de Maussabré. Maurice Mercier. Comte Léon de Milly. Charles Molle. Baron Élizé de Montagnac, ✠. Marquis de Montalembert de Cers, ✠. Comte Alexandre de Monti de Rezé. Comte Edmond Morel de Créty, ✠. Comte Hue de Mutrécy.

Comte des Nos.

Joseph-Emile, comte Palluat de Besset. Comte Alphonse de Pantin de la Guère. Robert le Noir, comte de Pasdeloup, ✠. Don Hector Paterno Ventimiglia et Moncada, marquis de Spedalotto et de Regiovanni, comte de Prades. Charles Payan d'Augery. S. Exc. le Comte de Peralada et de Zavella, par la grâce de Dieu Vicomte de Rocaberti, Marquis de Bellpuig, Grand d'Espagne de la première classe. Le R. P. Dom Paul Piolin. L'Abbé Charles Pointeau. Comte Léon de Poncins. Baron de Portal. Comte Armand de la Porte des Vaux, ✠, ❀. Stéphane Praud de la Nicollière-Teijeiro, ❀. Stanislas de Tholomès, baron de Prinsac, ✠. Commandeur Vincent Promis.

Comte de Rancourt de Mimérand, ✠. Maximilien, baron de Reinach-Werth, O. ✠. M. Réveillé de Beauregard. Edmond Révérend, vicomte du Mesnil. Gustave, marquis de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rivoire de la Batie. L'Abbé N.-N. Robinet. Comte Louis de La Rochebrochard. Mgr M.-L. Romitelli. Comte Félix de Roquefeuil. Comte Roselly de Lorgues, O. ✠, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint-Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Comte Joseph Rossi. Marquis de Rostaing, C. ✠. Louis Roybet. Vicomte de Rozière.

Alexandre de Guyard de Saint-Chéron. Stanislas de Baderon-Thézan, marquis de Saint-Geniez. Chevalier Félix de Salles. Henri, marquis des Salles. André de Sarrebourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✠, ❀. Marquis de Schedoni, ✠. Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn. L'Abbé Emile Simon. Charles Souef. Baron Auguste de Stael-Holstein.

Philippe Tamizey de Larroque, ✠, I. P. ❀. Xavier, baron du Teil. Gaston Tessier de l'Hubac. Edilbert de Teule. Guyon de Toucheboeuf, comte de Clermont. Maurice Tripet. Comte Joseph Trivulzio.

Armand Van Robais. Vicomte de Vaujany, ❀. Joseph, comte de Vendomois, ✠. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✠. Albert Verpy, ✠. Marquis de Verthamon. Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas. Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Comte de Visien. Comte de Vitton de Peyruis.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

Lorsqu'un de Messieurs les Sociétaires est dans l'intention d'adresser une *Circulaire* à ses Collègues du Conseil Héraldique de France, il est prié très instamment d'avoir, *au préalable*, la courtoisie d'en communiquer la teneur au Président.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



JEAN D'AULON

ÉCUYER ET MAITRE-D'HOTEL DE JEANNE D'ARC (1)

Pour la France comme pour l'Espagne le quinzième siècle a été le siècle de la rédemption nationale ; il a vu ces deux nobles patries après de gigantesques luttes, expulser enfin l'envahisseur, l'étranger, et recouvrer à coups de victoires inespérables la plénitude de leur indépendance.

Inespérables, oui, tout au moins pour la France opprimée et meurtrie au point de se prendre à douter de la miséricorde divine ! Les Français les meilleurs, les plus fidèles au Roi national, ses chevaliers même les plus impavides, tous étaient pénétrés de cette douloureuse pensée que sans un miracle la France était perdue...

Hosanna ! le voici le miracle attendu,
L'Ange de la Victoire et de la Délivrance !.. (2)

(1) Toutes les dates sont en style moderne.

(2) Oscar de Poli, *Jeanne d'Arc* : dans *Pro Deo*, poésies, 1897, in-8°, p. 22.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Lorsque dans l'âme de Charles VII, — le Roy sans royaume,— fut entrée la conviction que Jeanne venait à lui, comme elle disait, « de par le Roy du ciel », il se résolut à favoriser l'accomplissement de cette « mission » providentielle dont le premier acte serait la délivrance d'Orléans (1), suprême boulevard de la nationalité française. Charles fit présent à la Pucelle d'une armure, de chevaux, de tout son harnois, et à cette humble enfant de dix-sept ans il constitua une maison « comme à un comte » et « un chef de guerre » : elle eut son étendard, ses pages, son maistre d'hostel, « et luy « fut spécialement baillé, pour la conduire et estre « avec elle, un bien vaillant et notable escuyer « nommé JEHAN D'OLON, prudent et sage. » (2)

Ainsi parle la bonne vieille *Chronique de la Pucelle* et le *Journal du siège d'Orléans* la confirme en ces termes :

« Fut conclu de tous que le Roy se devoit fier en elle et lui bailler vivres et gens, et l'envoyer à Orléans, ce qu'il fit. Et en outre il la fit bien armer et lui donna de bons chevaux, et voulut et ordonna qu'elle eût un étendard, auquel, par le vouloir d'elle, on fit peindre et mettre pour devise *Jhesus Maria* et une majesté (3).... Et le Roy lui bailla,

(1) « Pour le temps de lors, on faisoit grande diligence d'assembler vivres.... pour essayer à les mener dedans la ville d'Orléans. Si fut deliberé et conclud qu'on esprouveroit la dicte Jehanne sur le faict des dictz vivres, et luy furent ordonnez harnois, cheval et gens... » (*Bibl. de l'Institut*, ms. 245, *Chronique de la Pucelle*, ch. XLII. — Quicherat, IV, 211.)

(2) *Ibidem.*

(3) C'est-à-dire une image de Dieu adoré par les anges.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour l'accompagner, un bien vaillant et sage gentilhomme nommé JEHAN D'AULON. . » (1)

Que sait-on de ce notable écuyer, vaillant, prudent et sage, « le plus honnête homme de l'armée (2) », qui fut le premier et le plus constant chevalier de la sainte héroïne ? Peu de chose. « C'était, dit Quicherat, un gentilhomme du Languedoc (3), écuyer dans la maison du Roi, qui, à cause de sa grande réputation de sagesse, avait été choisi par Charles VII pour veiller sur la Pucelle et lui servir d'intendant. Il ne la quitta pas d'un instant (4) tant qu'elle fut sous les armes, et la conduite qu'il tint auprès d'elle lui attira force louanges et faveurs. (5) »

« Les Cousinot, — dit M. Eugène Chapoy (6), — ne furent pas les seuls à recueillir les fruits de la reconnaissance royale : Jean d'Aulon en fournit la preuve. Pour parler le langage de Casimir Delavigne, à propos d'un seigneur anglais à l'époque de la régence du cruel duc de Glocester, il se livrait sans doute au bonheur campagnard

« D'essouffler ses limiers, de traquer un renard,
« De trancher du seigneur dans sa fauconnerie,

« lorsque, gentilhomme languedocien, il rêva de gloire militaire. C'était en 1427. »

(1) B. N., ms. latin 14665, *Journal du siège d'Orléans*, fol. 23 v.-24 r.

(2) Quicherat, V, 489.

(3) Erreur : Jean d'Aulon était gascon.

(4) On verra qu'il la quitta pendant quelques jours, en mai 1429.

(5) Quicherat, t. III. p. 206, note 2.

(6) *Les Compagnons de Jeanne d'Arc*, p. 181.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1427, il y avait déjà plus de quinze ans que ce gentilhomme gascon poursuivait sous les armes son rêve de gloire militaire (1), et s'il se livrait au bonheur de la chasse, c'était la chasse aux compatriotes du duc de Glocester, – la chasse aux anglais.

Quel livre prestigieux, sublime, impérissable, nous eût laissé ce valeureux écuyer, ce fidèle maistre d'hostel de Jeanne d'Arc, s'il eût écrit le journal de son service auprès d'elle ! Nous n'avons de lui que sa déposition à l'enquête de 1456, déposition qui fut l'une des plus importantes, des plus décisives, et en quelque sorte le lumineux épilogue des témoignages unanimes à glorifier et réhabiliter la sainte héroïne ; mais, si étendue que soit la déposition de Jean d'Aulon, elle ne renferme évidemment qu'une parcelle de ses souvenirs et de ce qu'il savait de Jeanne, puisqu'il n'avait à répondre que sur des points déterminés : — la vie toute chrétienne de la Pucelle, sa foi vive, ses pratiques de piété fervente, sa conduite privée, ses conversations, ses mérites, ses vertus.

Et néanmoins, sur ce terrain limité, combien le témoignage de Jean d'Aulon est précieux, captivant, émouvant, et combien de traits exquis, d'épisodes merveilleux, de paroles admirables ses *Mémoires* eussent sauvés de l'oubli ! Quel incomparable monument à la gloire de la Messagère de Dieu, et quelle immortalité d'honneur pour le Joinville de Jeanne d'Arc !

(1) Dès 1415 il était lieutenant d'une compagnie d'écuyers, ce qui implique plusieurs années de services antérieurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Qualis liber periit !...

Quelque chose me dit que ce livre, il le fit, sinon durant l'année qu'il fut le premier serviteur de Jeanne, du moins à la lumière vive du souvenir; lui qui, vingt-cinq ans après le martyre de Rouen, parlait d'elle avec une émotion, une admiration, une éloquence si touchantes, comment n'aurait-il pas eu à cœur de laisser à ses enfants, à sa postérité, à l'histoire le simple et magnifique témoignage de sa vénération si profonde et de l'honneur infini qui de sa personne rejaillissait à tout jamais sur son nom, sur sa race? C'est d'autant moins présumable qu'à en juger par sa signature, — au contraire de Du Guesclin, de Saintrailles et de Bayard, — il savait écrire, et d'une écriture très nette, presque élégante (1). On s'est demandé qui servait de secrétaire à Jeanne d'Arc, pour ses lettres au roi d'Angleterre, au duc de Bedford, aux « bonnes villes » : peut-être son écuyer et maître d'hôtel cumula-t-il auprès d'elle la fonction de secrétaire.

Oui, certes, il écrivit ce qu'il avait « vu et connu », je ne puis me résoudre à en douter, mais son œuvre, le récit de la plus brève et de la plus grandiose de toutes les épopées, aura disparu dans le gouffre du temps !

Quelle noble et sympathique figure, ce gentilhomme d'élite qui, tant que Jeanne guerroya, vécut à ses côtés, à son ombre, veillant de toutes les forces de son loyalisme sur le miraculeux palladium de la Patrie ! Comme on se plairait à

(1) V. sa quittance signée du 3 mars 1438 nouv. style. (Clairambault, t. VIII, n° 18.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le connaître mieux, à savoir tout ce qui le concerne : le berceau de sa race, le lieu et le temps de sa naissance, les gestes de ses ancêtres, ses armoiries, son sceau, ses services et ses prouesses, ses honneurs et ses récompenses, son alliance, sa postérité, l'époque de sa fin, son caractère, ce qu'il pensait de Jeanne d'Arc, ce qu'il fit pour venger sa sainte mémoire !... Eh bien ! C'est tout cela que je veux vous dire, en m'aidant des documents déjà connus, et aussi de ceux que j'ai eu la fortune de découvrir.

II

Comme tous les vieux noms, *d'Aulon* a subi des sévices orthographiques : on le trouve écrit *daulo*, *dolon*, *dolom*, *delon*, *dalon*, *doulon*, *daullon*, *danlon*, *dolun*, et peut-être aussi *daulin*, *dolin*, *daullin* ; mais, pour ces trois dernières formes, on ne saurait être affirmatif, parce qu'il y eut en Gascogne un lignage féodal du nom d'*Aulin*. Il est vrai qu'il serait possible que ce lignage fût originellement du même tronc que les d'Aulon, issus de *Bernard d'Aulon*, vivant vers 1110 dans le comté de Comminges ; ce qu'on peut inférer de ce fait que le prénom de Bernard fut en usage dans la Maison d'Aulin, sans doute en souvenir d'un grand ancêtre, peut-être l'auteur de la race :

1329. Raymond-Bernard d'Aulin, chevalier.

1342. Le même, chef d'une compagnie d'écuyers au service du Roi. — Bernard d'Aulin, chevalier.

1343. Noble homme Raymond-Bernard d'Aulin, chevalier, seigneur de Tanqueret et d'Aulin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1381. Bernard d'Aulin.

Le sceau dudit Raymond-Bernard porte un écu *écartelé : aux 1 et 4, un besant; aux 2 et 3, une croix* (1). Ce sont de belles armes de croisade. — Il ne serait pas impossible que très anciennement l'un de ces deux lignages consanguins eût modifié la forme de son nom pour se distinguer de l'autre ; ou peut-être cette modification résulta-t-elle simplement d'une prononciation de terroir (2). Il y avait, en Armagnac, un petit fief du nom d'Aulin (aujourd'hui hameau de la commune de Traversères, canton de Saramon, arr. d'Auch, 41 habitants); mais le lignage de ce nom résidait en Bigorre (3) et très probablement y possédait le fief appelé aujourd'hui *Aulon* (commune de 262 hab., arr. de Bagnères-de-Bigorre, Hautes-Pyrénées) ; ce qui confirmerait la présomption d'identité originelle entre les d'Aulin et les d'Aulon. La conformité des blasons étaie singulièrement cette présomption :

AULIN : *Écartelé : aux 1 et 4, un besant ; aux 2 et 3, une croix.*

(1) B. N., *Pièces originales*, d'AULIN, 2 et 3. et de TOGES, 2. — Paul Laplagne-Barris, *Sceaux gascons du Moyen-Age*, p. 202.

(2) Aux XIe et XIIe siècles, dans les actes, le même personnage est appelé indifféremment Cochin, Cochun, Cochon. 1082 : « Gaufridus Cochuns. » (*Cart. de Marmoutier*, mss. latin 5441², p. 502.) V. 1109 : « Gaufredus Cochon. » (*Ibid.* p. 517.) V. 1120 : « Gaufridus Cochinus ». (*Coll. d'Anjou et Touraine*, t. IV, num. 1402.) Dans un acte de 1380, Jean de Gallardon, écuyer, est appelé « Jehan de Galardin ». (Archives du Conseil Héraldique de France, 1513³⁸).

(3) En 1399, Pierre d'Aulin était sénéchal de Bigorre. (*Cabinet hist.*, t. VII, *Docum.*, p. 188.) On trouve à Naples, en 1275, Girard d'Aulin (*Girardus dolaen*) au service du roi Charles d'Anjou. (Paul Durieu, *Les Archives angevines de Naples : Etudes sur les Registres du roi Charles Ier (1265-1285)*, tome II, p. 257.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

AULON : *Écartelé : aux 1 et 4, une croix ; aux 2 et 3, un lion.* (1)

On verra ci-après que le sceau de Jean d'Aulon, écuyer de Jeanne d'Arc, ne portait pas cet écartelé mais seulement un *aulne,* armes parlantes allusives à son nom, et que, n'étant pas l'aîné de sa maison, le chef de nom et d'armes, il avait personnellement adoptées.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que la terre et seigneurie d'Aulon (2), au comté de Comminges (3) — aujourd'hui commune d'environ 1.100 habitants canton d'Aurignac, arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), — donna son nom à un lignage chevaleresque contemporain de la première croisade et qui, plus que probablement, prit part aux guerres saintes ; car, dès les premières années du XIIe siècle, Bernard d'Aulon est témoin de donations faites, notamment par Bertrand, évêque

(1) AULON (*Bourgogne*) : *D'azur à la croix bretessée d'argent, écartelé d'azur au lion d'or.* » (Saint-Allais, III, 100). N'ayant trouvé aucune trace d'une famille chevaleresque du nom d'Aulon en Bourgogne, j'incline fortement à admettre que, dans l'extrait qui précède, *Bourgogne* est une erreur typographique, pour *Bigorre*.

(2) Le château d'Aulon appartient actuellement à M. d'Arcisas. En 1780, un sous-lieutenant du Régiment de la Couronne s'appelait « Medidier d'Aulon ». (*Etat militaire*, 1780, p. 210.)

(3) En m'envoyant, avec une extrême obligeance dont je lui suis très reconnaissant, de précieux extraits relatifs à la Maison d'Aulon, M. Henry Mullot, Président de la Société d'études scientifiques de l'Aude, notait «qu'il semble en résulter que l'écuyer de Jeanne d'Arc n'était pas un gentilhomme originaire de l'Armagnac, mais du diocèse de Mirepoix, où se trouvent les châteaux d'Aulon et de Sainte-Colombe, habités par un Jehan d'Aulon vers 1440 ». Nous verrons, dans un acte du 30 mai 1437, que l'écuyer de Jeanne était « natif de la conté de Fezansac ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Comminges, aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem :

« Illud donum, quod Santius Ato fecit Deo et S. Marie de Casanova (1), Raimundus Odo, et filii eorum, et *Bertrandus, Comennarum episcopus*, dederunt Deo et Hospitali Jherusalem, et Geraldo hospitalario, et ceteris fratribus Hospitalis... Et Bernardus de Bosi (2) dedit similiter Deo et Hospitali totum agrarium sicuti Anoa vadit, et serram Castelli (3), et de serra Catiu usque ad Lubertiga (4). S[ignum] BERNARDUS DAULONE (5), et Garsia dAurinag (6), et Calvetus filius ejus, et alii plures, qui hujus rei testes sunt. » (7)

En 1209, Guillaume d'Aulon fait une donation à l'abbaye de Bonnefont, diocèse de Comminges ; de même, en 1271, *Arnaldus de Aulon*, damoiseau, sous forme d'échange. (8)

En 1242, « Guillaume des Aulons » et Dominique (Domenjon) de Bila (9) sont au nombre des cent *probi homines* établis par le Roi pour gouverner la ville de Bayonne. (10)

(1) Cazeneuve, canton d'Aurignac, arrondissement de Saint-Gaudens.

(2) Bouzin, même canton.

(3) La Serre-du-Cazaux, en Saint-Gaudens.

(4) Sans doute le même lieu que *Bartica*, en Armagnac. (Fonds Dupuy, t. 219, fol. 205.)

(5) Aulon, canton d'Aurignac,

(6) Aurignac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens, Haute-Garonne, jadis en Comminges.

(7) J. Delaville le Roulx, *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, t. I, num. 25, p. 55.

(8) *Gall. christ.*, t. I, p. 1116.

(9) Ancêtre présumable d'un illustre compagnon de Jeanne d'Arc, Jehan *de Bila* ou *Vila*, ou *Villa*, que les chroniques appellent le plus souvent *de Villars*.

(10) Francisque Michel, *Rôles Gascons*, 1885, in-4°, n° 1215.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1307, Arnaud-Guillaume d'Aulon, chevalier de l'Ordre du Temple, le défend généreusement contre ceux qui trament sa honte et sa ruine. (1)

En 1358, Pierre d'Aulon sert le Roi contre les Anglais, dans la compagnie d'Arnaud d'Espagne, chevalier, gouverneur du Quercy, dont il est un des écuyers. (2)

En 1378, « Perrot Doulon » est un des écuyers de Geoffroy de Kerimel, chevalier, servant sous le connétable Bertrand du Guesclin. (3)

En 1416, à Paris, « Tandon (4) Dolom » est un des écuyers de Bernard, comte d'Armagnac, connétable de France, ainsi qu'Astorg et Barthélemi de Pierre, Antoine et Guillaume de Cardaillac, Guillaume de Boisse, Jean de Lescure, Guillaume de Chabannes, Bardet Figuière, Raymond de Bonneval, Bernardon de Fages, Sansonnet de la Treille, etc. (5)

Le 22 juillet 1420, à Montargis, Guillaume, vicomte de Narbonne, chevalier banneret, fait montre

(1) Michelet, *Procès des Templiers*, t. I. — V. l'Index au nom *Guilhelmi*.

(2) Cahors, 14 août 1358 : « La monstre de messire Arnaut d'Espaigne, chevalier, cappitaine de Quercin... Escuiers : Pierre d'Aulon, Belengen de la Pierre... » (*Pièces orig.*, t. 1065, doss. 24636, p. 19.)

(3) Paul Hay du Chastelet, *Vie de B. du Guesclin*, 1666, infol., p. 389. — Ce Pierre ou Perrot d'Aulon dut faire souche en Bretagne : en 1398, « Marie *Aulonne* » était « veuve d'Olivier de Coayquen (du Guesclin) ». (*Noms féodaux*, I, 41.) Au lieu de « du Guesclin » peut-être faut-il lire « Coëtquen » ; le prénom d'Olivier était en usage, à cette époque, dans ces deux illustres races. *Aulonne* est évidemment le nom d'*Aulon* mis au féminin, selon la coutume pour les femmes.

(4) Abréviatif de Bertrandon, diminutif de Bertrand.

(5) Clairambault, t. 6, num. 54.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de sa compagnie de gens d'armes ; au nombre de ses écuyers figure Raymond-Jean d'Aulon (1), probablement frère de notre héros.

Telle est la race, preuse et pieuse, dont l'écuyer et maistre d'hostel de Jeanne d'Arc sera la vivante apogée.

Vers 1390, — dans le comté de Fezensac, qui avait alors le même comte que le Comminges, — naît Jean d'Aulon. Peut-être sa mère, dont on ne sait pas le nom, avait-elle apporté dans sa dot une terre du comté de Fezensac.

Tout près du castel d'Aulon, vers le même temps, au manoir de Vignoles (2), naît un autre futur compaing de Jeanne d'Arc et l'un des plus illustres, Étienne de Vignoles, fils des croisés (3),

(1) Clairambault, t. 80, num. 53 : « ... Messire Anthoine de Cardillac, chevalier bachelier... Escuiers : Raymond Jehan Delon... » — Aulon (canton d'Aurignac, Haute-Garonne) n'est qu'à environ 4 lieues de Cardeilhac (canton de Boulogne-sur-Gesse, même département).

(2) Aulon est à moins de 4 lieues au sud de Vignoles, (aujourd'hui partie intégrante de la commune de Castéra-Vignoles, canton de Boulogne-sur-Gesse). — Les anciennes cartes de Comminges montrent, comme limitrophe d'Aulon, un lieu appelé *Minguet*, qui ne figure plus sur les cartes modernes. Or *Minguet* était le surnom de Jean de Coutes, père de Louis, page de Jeanne d'Arc. La coïncidence est curieuse, et l'on pourrait en tirer de séduisantes déductions, s il n'était certain que la Maison de Coutes était, dès le XIIe siècle, établie dans le Dunois.

(3) Charte de Raymond, comte de Tripoli, 1163, portant délimitation de possessions entre l'abbaye du Mont-Thabor et « Petrum de Nimenes » : « Hujus rei testes sunt, ex parte Petri de Nimenes et fratris ejus Petri : PIPINUS DE VIGNOLES... » (Séb. Pauli, *Codice diplom.*, t. I, ch. CLXV, p. 209). Au lieu de « Nimenes » je crois qu'il faut lire « Vimenes » (Vimenet, dans l'Aveyron, plutôt que Viminiès, en Tarn-et-Garonne). Pépin de Vignoles et Pierre de Vimenet, étant de la même région, étaient probablement allés ensemble en Palestine.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

qui portera dans l'histoire le nom d'un petit fief du Toulousain : La Hire (1). Compatriotes ou voisins de terre, sans doute amis d'enfance, Jean d'Aulon et la Hire seront tout d'abord compagnons d'armes, puis d'honneur et de gloire.

Autour d'Aulon, à quelques lieues, sont les fiefs de Cassaigne, Balesta, Vignoles, et, plus loin, ceux de Mons et de Saint-Chély. Le 27 octobre 1415, à Paris, Yvonnet de Sarcy, chef d'une compagnie de dix écuyers, a pour lieutenant « Jehan d'Olon », et sous ses ordres « Bernard de Mons, Odot de Balesta, le Fillol de Cassaigne, La Hire, Saint-Chély. » (2)

Deux mois après, le lieutenant est passé capitaine. Le 1er janvier 1416, « Jehan d'Olun, escuier », commande, à Paris, une compagnie de treize écuyers « au service du Roy, pour le servir et accompaigner en sa bonne ville de Paris, et pour la garde et la sûreté de sa personne ». Il reçoit ses gages et ceux de sa compagnie, et sa quittance est munie de son sceau, qui nous donne ses armoiries parlantes) : un *aulne* à trois branches. L'écu, placé entre deux palmes, symbole de victoire, est timbré du heaume chevaleresque, cimé d'une main dextre appaumée, c'est-à-dire ouverte, symbole de loyauté. La compagnie de Jean d'Aulon fait partie du corps formé par Raymond de Guerre, chef de 440 hommes d'armes et 180 archers de la Garde du Roi. — Voici le texte intégral de cette quittance :

(1) La Hire, en Gagnac, arrondissement et canton de Toulouse.

(2) « La monstre Yvonnet Sarcy, escuier, et neuf autres de sa compaignie : JEHAN DOLON, Bernart de Mons, Odet de Valestain, le fillol de Cassaignez..., Perot de Pamiez, LA HIRE, Seint Cheny. » (*Pièces orig.*, Sarcy, p. 2.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Saichent tuit que Je JEHAN DOLUN, escuier, confesse avoir eu et receu de Macé Heron, tresorier des guerres du Roy nostre sire, la somme de deux cens soixante livres tournoiz en prest et payement sur les gaiges de moy et de douze autres escuiers de ma compaignie, desserviz et à desservir ou service du Roy nostre dit Seigneur, pour le servir et accompaigner en sa bonne ville de Paris et pour la garde et seurté de sa personne et d'icelle ville, et partout ailleurs où il lui plaira ordonner, en la compaignie et soubz le gouvernement de Remonnet de Guerre, escuier, du nombre et retenue de IIII^c xl hommes d'armes et de IX^xx hommes de trait à lui ordonn. par le dit seigneur pour la d^te cause. De laquele somme de II^c lx l. t. et pour la cause dessusd. je me tien pour content et bien payé et en quicte le Roy nostre dit seigneur, le dit tresorier et tous autres qu'il appartient Tesmoing mon seel cy mis le premier jour de janvier l'an mil iiij^c et quinze. » (1)

En 1425 et 1426, « JEHAN DOLON, escuier », sert sous le comte de Foix contre les Anglais, à la tête d'une compagnie de dix-neuf archers (2). Dès le 20 juillet 1424 pour le récompenser de ses vaillants services, Charles VII lui avait fait le don considérable de mille livres tournois, dont Jean d'Aulon, le 18 juin 1426, souscrivit et munit de son sceau la quittance définitive que voici :

« Saichent tuit que Je JEHAN DOLON escuier

(1) Clairambault, t. 41, num. 47, original en parchemin.

(2) B. N., Cabinet des Titres, volumes reliés, num. 684, Du Fourny, *Gendarmes de l'hostel*, fol. 370 verso : Compte de Macé Héron, trésorier des guerres, du 1 juillet 1425 au 30 juin 1426.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Confesse avoir eu et receu de Jehan Seaume, receveur general de toutes finances ou pais de Languedoc, la somme de huit cens livres tourn. laquelle le Roy nostre sire par ses lettres donn. le XIXe jour de feurier MCCCCXXV m'avoit et m'a ordonné estre baillée et delivrée par ledit receveur general des deniers de sa recete, et laquelle somme deue m'estoit de reste de la somme de mil livres tournois que le Roy nostre dit seigneur, par ses autres lectres données le XXe jour de juillet MCCCCXXIIIJ, m'avoit et a donné a prendre et avoir des deniers d'icelle finance pour certaines causes plus à pl. conten. esd. lectres. De laquelle somme de VIIJ^c^ livres tournois je me tien pour content et bien payé et en quitte ledit receveur general et tous autres. En tesmoing de ce j'ay seell. ces presentes de mon seel et signé de ma main le XVIIJ^e^ jour de juing l'an mil CCCC vint et six.

« JOHAN DAULON (1). »

Deux actes du 30 mai 1427 nous fournissent un nouveau témoignage de l'attention constante de Charles VII à reconnaître les services de ses fidèles : ils nous apprennent qu'avant la date susdite le Roi avait investi Jean d'Aulon de l'importante charge de viguier (prévôt royal) de Toulouse. Voici le premier de ces actes inédits, dont il n'est besoin de souligner la valeur historique.

(1) *Pièces originales*, Dolon, 2. — Les entrelacs du paraphe sont garnis de 9 points, que l'on retrouve dans tous les paraphes ultérieurs de Jean d'Aulon ; signe d'un esprit pointilleux, ou plutôt ponctuel, dirait un graphalogue. Le scel est celui que j'ai décrit ci-dessus, et la légende :

† S. IEHAN. DAVLON. ESC.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

« Saichent tuit que par devant Nous Jehan Doulon, escuier et viguier pour le Roy nostre sire à Thoulouse, fut present en personne Pierre Toreau, lequel cogneut et confessa avoir eu et receu de Sire Jehan Seaume, receveur general de toutes finances et tresorier des guerres es pais de Languedoc et duchié de Guienne, et aussi receveur general de l'aide de C L^m frans octroyé au Roy nostre dit seigneur par les gens des trois estaz desdiz pais, à l'assemblée par eulx faicte à Besiers, ou moys d'avril derrenierement passé, la somme de cinquante solz tourn. pour sa peine, salaire et despens d'avoir esté, partant de la ville de Puylaurens, à Carcassonne pourter lectres closes de Jehan Planterose, viguier de Besiers, commis à faire le paiement de la somme de VII^m escuz d'or pour la widange des places de Lautrec et de Corbarrieu, que occupoient et tenoient les Angloiz, par devers les consulz et habitans dudit Carcassonne, fais. mencion que hastivement ilz apportassent ou envoyassent par devers ledit viguier à Villemur la somme de XVI^c escuz d'or de LXX au marc qu'ilz avoient prestés au Roy nostre dit seigneur, pour convertir ou paiement dessusdit, ou autrement l'appointement et traictié fait avecques les diz Angloiz se rompoit. De laquelle somme de L s. t. ledit Pierre Toreau se tint pour bien content et paié et en quicta le dit general receveur et tout autre à qui quictance en appartient. Donné à Thoulouse soulz le seel royal de la dicte viguerie le penultime jour de may l'an mil CCCC vint et sept.

« G. de Lyon. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le second acte est également une quittance, pleinement identique à la première, sauf en ceci que Pierre Toreau confesse avoir reçu de sire Jean Seaume « la somme de soixante solz tournois pour sa peine, salaire et despens d'avoir esté, partant de Puylaurens, à Alby et Castres par devers les receveurs particuliers du dit aide es diocèse desd. Alby et Castres, leur pourter lectres closes de Jehan Planterose, viguier de Besiers », etc. (1).

Au sujet de la reprise de Montargis sur les Anglais, les vieilles chroniques et les histoires modernes ont bellement mis en lumière la détresse de la place, assiégée par le comte de Warwick, la généreuse résistance de la garnison française malgré son dénuement croissant, les prouesses du bâtard d'Orléans, général de 22 ans, de La Hire, Saintrailles, Girard de la Pallière, Gaucourt, Guitry, Saulton de Mercadieu, Jean de Beuil, Gilles de Rais, Ambroise de Loré, Chabannes, Pierre Bessonneau, maître de l'artillerie, Guillaume d'Albret, le sire de Graville, le maréchal de Brosses, l'amiral de Culant, le Duc d'Alençon, et vingt autres ; — pas un mot sur Jean d'Aulon !

Le 5 septembre 1427, après une bataille acharnée, le bâtard d'Orléans et ses compagnons de victoire entrèrent dans Montargis.

« Il pouvait donc y avoir encore des journées de succès pour Charles VII ! On peut penser que le Roi conçut cette espérance, car il récompensa ceux qui la lui avaient inspirée.... Le Roi gratifia le bâtard d'Orléans de deux mille livres, La Hire de

(1) B. N., ms. français 26050, *Quittances*, t. 59, num. 732 et 733, original en parchemin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mille moutons d'or, et la postérité mit au compte actif d'Étienne de Vignoles la délivrance de Montargis. » (1)

Il eût été simplement équitable de la mettre aussi au compte actif de Jean d'Aulon, mais, je le redis, ni les chroniques, ni les histoires, dans le récit de cette glorieuse délivrance et de ses prolégomènes, ne prononcent le nom du plus constant des compagnons de Jeanne d'Arc ; et cependant, en la préparation comme en l'action même, il eut une part considérable à la reprise de Montargis. Son habileté, sa prudence, son expérience, non moins que son intrépidité, le recommandaient pour la conduite des plus graves entreprises ; aussi Charles VII l'avait-il appelé de Toulouse et chargé de lever les gens d'armes qui devaient tenter cette difficile reprise.

Jean d'Aulon eut la main heureuse dans le choix de ses compaings, puisque la victoire couronna leurs efforts ; — victoire ruineuse pour le brave gentilhomme, car il y perdit quatre chevaux, mais Charles VII, moins de trois mois après, l'en compensa par un nouveau don de 300 livres tournois.

Ces particularités, si honorables pour Jean d'Aulon, nous sont révélées par un mandement inédit, donné par le Roi à Poitiers le 3 décembre 1427, et que nous reproduirons dans un instant. Mais, pour Charles VII, toujours si reconnaissant, ce n'était pas assez que compenser, il fallait d'abord récompenser, et un acte du 11 septembre (six jours après la délivrance de Montargis) nous

(1) E. Chapoy, Les *Compagnons de Jeanne d'Arc*, p. 288.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

apprend que Charles VII a investi son loyal serviteur de la charge militaire très enviée d'écuyer de son écurie, récompense ordinaire de grands mérites et de signalés services :

« Le jeudi XI jour de septembre l'an mil IIII[c] XXVII, JEHAN DOLON, escuier de escuirie du Roy nostre Sire, natif de la conté de Fezansac, doit à Odet de Villars, escuier de la conté d'Armeignac, la somme de VII[xx] escuz en or à la couronne du coing du Roy nostre S. pour la vente de ung cheval noir à pr[endre] à ses desp[ens] en la ville de Toulouze.... » (1)

Le fait est que le vaillant écuyer avait grandement besoin de se rémonter de chevaux de bataille, — *teste rege*.

CHARLES par la grâce de Dieu Roy de France. A nostre amé et feal l'evesque de Laon, president de noz comptes et general conseillier sur le fait et gouvernement de toutes noz finances en nostre pais de Languedoc, salut et dilection. Savoir vous faisons que pour consideracion des bons et agreables services que nostre amé escuier d'escuirie JEHAN DOLON nous a faiz tant oudit office comme ou fait de noz guerres et autrement en pluseurs et diverses manières, fait chacun jour, et esperons que plus face ou temps avenir, et pour aucunement le recompenser des grans fraiz, mises et despens qu'il a euz et soutenuz en faisant par nostre com-

(1) Je dois cette précieuse communication à mon cher et savant ami le comte Couret, qui l'avait reçue de M. Le Roy, ancien président du tribunal civil de Pithiviers. (*Archives de la ville de Jargeau* : Registre du notaire Pierre Lambert.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

mandement et ordonnance l'assemblée des gens d'armes et de trait qui ont levé le siège que noz ennemis avoient mys devant noz ville et chastel de Montargis, a laquelle besongne le dit DOLON a esté en personne et a perdu quatre de ses chevaulx, A ycellui JEHAN DOLON, pour ces causes et autres qui à ce nous ont meu et meuvent, avons donné et donnons de grace especial par ces presentes la somme de trois cens livres tourn. à les avoir et prendre pour une fois des deniers de nosdictes finances de Languedoc. Si vous mandons que par le receveur general d'icelles noz finances de Languedoc, vous faictes paier, baillier et delivrer, des deniers de sa recepte ordinaire ou extraordinaire, la dicte somme de iiiᶜl.t., laquelle, par rapportant ces presentes et quictance souffis. sur ce, nous voulons estre aloée es comptes et rabatue de la recepte dud. receveur general par noz amez et feaulx gens de noz comptes, auxquels nous mandons que ainsi le facent sans aucune difficulté ou contredit, non obstant quelconques autres dons ou bienfaiz par nous a lui autrefoiz faiz non exprimez en ces presentes et quelxconques ordonnances, mandemens ou deffences quelxconques à ce contraires. Donné à Poictiers le IIIᵉ jour de decembre l'an de grace mil CCCC vint et sept et de nostre regne le sixᵐᵉ soubz nostre seel ordonné en l'absence du grant.

Par le Roy

J. VILLEBRESME.

1) *Pièces orig.*, Dolon, 3, parchemin. Le sceau manque.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1428, Charles VII charge Jean d'Aulon de compléter les défenses de son chastel de Loches ; puis il l'envoie en mission auprès du comte de Foix, lieutenant général de Guyenne (1). Le 15 février 1429, nous trouvons « JEHAN DOLON » faisant son service d'écuyer d'écurie auprès du Roi (2) à Mehun-sur-Yèvre, d'où seront datées, avant le terme de cette tant glorieuse année, les lettres d'anoblissement de Jeanne d'Arc et de sa famille ; car l'heure est proche — l'heure du Dieu de Clotilde et de saint Louis — où, dans les ténèbres de la désespérance patriotique, dans le naufrage de la monarchie nationale va luire l'étoile du salut !

Encore dix-neuf jours, et la vierge de Domremy arrivera dans Chinon pour dire au « gentil Dauphin » : Dieu prend en pitié la France et m'envoie pour la sauver !

Vous connaissez maintenant l'homme que Charles VII choisit entre tous dans son armée, dans son entourage immédiat, dans son conseil même, pour le placer au plus haut poste d'honneur et lui confier la glorieuse mission d'accompagner Jeanne d'Arc, de veiller sur ses jours précieux à la patrie, et de gouverner son « hostel ».

(1) « 1428. Ordre du Roi à l'Evêque de Laon de faire payer par son receveur général Jean Seaume à JEAN DAULON, viguier de Toulouse, la somme de 140 livres tournois, pour la dépense qu'il a faite à son chastel de Loches, et pour avoir été vers le comte de Foix, lieutenant général de Guienne. » (Jacques Charavay, *Chartes du cabinet de M. de M...*, Paris, 1867, in 8°, numéro 1236.)

(2) Compte de Macé Héron, trésorier des guerres : « Deniers payez en acquit : GALOBIE DOLIN, escuier. JEHAN « DOLON, escuier d'escuierie du Roy... » (Du Fourny, *op. « cit.*, fol. 371 v.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De tout ce que nous savons de lui découle une impression vive de sympathie : il apparaît comme un type du gentilhomme de jadis, brave entre les braves, loyal à son Prince, inviolablement fidèle à la cause française, modèle de droiture, type du chevalier sans peur et sans reproche, ayant toutes les vertus de noblesse, l'esprit de devoir et de sacrifice, la pureté de mœurs, l'honneur et la foi chevillés dans l'âme ; digne, en un mot, entre les plus dignes, de la splendide et délicate mission qui doit immortaliser son nom.

Belle et grande figure, bien purement française, que le patriotisme a le devoir d'exhumer de l'ingrat oubli pour la restaurer dans sa prestigieuse unité !

III

Jean d'Aulon assiste, peut-être non sans un secret scepticisme, comme alors la plupart des capitaines, aux prolégomènes de la miraculeuse épopée ; mais, homme de foi profonde, il a dû, dès le premier instant, se sentir ébranlé dans son doute, charmé, attendri, conquis. A Poitiers, dans le Conseil du Roi, il prend part à la délibération qui conclut à faire « interroguer la Pucelle sur aucuns poins touchant la foy ». Il est présent, lorsque les Maîtres en théologie viennent rendre compte au Roi, en son Conseil, que leur avis est que la Pucelle est « une très bonne personne » ; et encore, lorsque la reine de Sicile, belle-mère du Roi, vient dans le Conseil pour attester que la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pieuse et chaste fille est toute digne de créance (1).

Charles VII n'hésite plus : séance tenante, il décide d' « armer » Jeanne d'Arc, et désigne son brave et fidèle écuyer « pour la garde et conduite d'icelle » (2) ; — preuve indiscutable que, dans le Conseil, Jean d'Aulon s'était prononcé en faveur de Jeanne, que, selon sa propre déclaration en 1456, il estimait « inspirée ».

Et maintenant il entre avec elle de plain pied dans l'épopée !

La consigne royale lui prescrit de ne quitter point Jeanne, et, jusqu'au désastre de Compiègne, il n'y dérogera qu'une seule fois, pendant quelques jours, après l'entrée de la Pucelle dans Orléans, pour aller avec le bâtard d'Orléans (Dunois) « quérir certain nombre de gens d'armes de leur party, qui estoient lors ès parties de Bloys », ce qu'ils firent avec succès, « la mercy Dieu » (3). Mais il laissait Jeanne en vertueuses mains, sous le toit hospitalier de la femme de Jacques Boucher, trésorier général du duché d'Orléans.

On peut donc dire que narrer la vie de Jean d'Aulon du mois d'avril 1429 au 24 mai 1430, serait écrire celle de la Libératrice. Partout et toujours, il est auprès d'elle, partageant ses périls, participant à ses gloires.

(1) Voyez la déposition de Jean d'Aulon en 1456, dans Quicherat, t. III, p. 209-210 : « Il estoit present audit Con« seil quant iceulx maistres [en théologie] firent leur raport « de ce que avoient trouvé de la dicte Pucelle .. Et estoit « leur advis que estoit une très bonne personne. »

(2) Même déposition : « Dit que, pour la garde et conduite « d'icelle [Pucelle], fut ordonné le dit depposant par le Roy « nostre dit seigneur ».

(3) Même déposition. (Quicherat, III, 211.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Il entre avec Jeanne dans Orléans, le 8 mai, au milieu d'un peuple exultant qui acclame et bénit l'Ange de la Victoire. Il dîne avec elle et Dunois « au logis de la dicte Pucelle » en l'hostel de Jacques Boucher.

Dans la nuit, au dehors, éclatent des bruits de bataille. En hâte, l'écuyer aide Jeanne à endosser son armure. Ils montent à cheval et volent à la porte de Bourgogne, où « les ennemys portoient grand dommage aux François ».

Des hommes passent, soutenant un blessé, et c'est alors que Jean d'Aulon entend tomber des lèvres de la vierge sublime cette parole que l'histoire a recueillie avec vénération :

« Jamais je n'ai vu sang de Français que les cheveux ne me levassent en sur ! »

Elle s'élance hors de la ville « pour donner secours aux François », suivie de son écuyer et d'autres gens d'armes. Les Anglais sont repoussés. Jeanne court alors à la bastille Saint-Loup, qui est emportée d'assaut. Le lendemain, c'est le jour de la bastille Saint-Jean le-Blanc, puis de celle des Augustins, où « la Pucelle et La Hire, qui étoient toujours à l'avant-garde, couchent leurs lances et, tous les premiers, commencent à frapper sur les ennemis » et les forcent à la retraite. (1)

Fait glorieux entre tous ! C'est Jean d'Aulon qui par un trait d'audace, en se jetant dans le fossé avec le vaillant Basque (2) qui porte l'étendard de

(1) Quicherat, t. III, p. 212-215.

(2) Je crois que « le Basque » était N.. d'Astarac-Fontrailles, d'un grand lignage issu des anciens ducs de Gascogne, et possessionné dans le comté de Fezensac, où était né Jean d'Aulon, qui, selon son propre témoignage en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

la Pucelle, entraîne l'armée et détermine la prise de la bastille des Tournelles (1).

Jeanne rentre en triomphe dans Orléans, sans se soucier de la blessure qu'elle a reçue dans l'assaut victorieux, et c'est Jean d'Aulon qui lui fait donner les soins nécessaires.

Le lendemain, un grand cri d'allégresse et de pieuse gratitude monte de la vaillante cité vers le Dieu des batailles : « Les Angloys ont levé le siège et s'en sont allés, comme tout confus, déconfits . . Et par ainsi, ajoute Jean d'Aulon, moïennant l'aide de Nostre Seigneur et de la dicte Pucelle, fut la dicte cité délivrée des mains des dicts ennemis. »

La délivrance humainement inespérable d'Orléans était le prodrome infaillible de la délivrance du Royaume ; ce fut aussi, avec la grande victoire de Patay, le prélude splendide, prophétisé par Jeanne, du Sacre de Reims, auquel Jean d'Aulon l'accompagna ; comme elle il avait été à la peine, c'était justice que comme elle il fût à l'honneur.

Il l'accompagne ensuite à la prise de Saint-Pierre-le-Moutier, qui lui semble toute miraculeuse, et là, comme Achille, est blessé grièvement d'un trait au talon, « tellement, dit-il, que sans béquilles je ne pouvois me soutenir ni aller. » (2) Malgré son im-

1456, « cognoissoit ledit Basque estre vaillant homme ». (Quicherat, III, 216.)

(1) Quicherat, III, 80. (déposition du comte de Dunois), et 215-217.

(2) Le premier assaut, malgré la présence de Jeanne et la valeur de ses gens d'armes, fut repoussé par l'ennemi : « Et à celle heure, il qui parle, lequel estoit blécié d'un traict parmy le tallon, tellement que sans potences ne se povoit soustenir ne aler, vit que la dicte Pucelle estoit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

potence, le preux écuyer, voyant Jeanne en péril, n'hésite pas à se faire mettre à cheval, et vole à son aide. Action digne de toute admiration, et qui suffirait à illustrer une vie de soldat !

Avec Jeanne d'Arc, Jean d'Aulon fait le siège de Paris ; il la voit blessée d'un trait à la jambe. Comme à l'assaut de la bastille des Tournelles, l'héroïque enfant peut redire en cet instant : « Ce n'est pas du sang qui coule, c'est de la gloire ! »

Hélas ! l'épopée déjà s'achemine au martyre !

Le 24 mai 1430, jour d'inoubliable deuil, sous les murs de Compiègne, « la Pucelle, passant nature de femme », dit le vieux chroniqueur Georges Chastellain, lutta avec l'énergie du désespoir, « soustenant, toute la dernière, le faiz de ses adversaires », dit Jehan le Fèvre de Saint-Remy, roi d'armes de la Toison d'or (1). Elle fut prise par Jean de Wandonne, l'un des écuyers de Pierre de Luxembourg, comte de Ligny, seigneur et châtelain de Beaurevoir sans avoir pu « trouver rescousse ne secours en ses gens, *pour peine qu'ils y meissent* », ajoute le susdit chroniqueur, et nous ne pouvons douter que Jean d'Aulon fut de ceux qui se prodiguèrent en héros pour sauver Jeanne, puisque le même auteur relate que furent « prins, près elle, le frère de la Pucelle (2), SON MAISTRE D'OSTEL, et aucuns aultres en petit nombre, qui

demourée très petitement acompaignée de ses gens, ne d'autres; et doubtant, il qui parle, que inconvénient ne s'en ensuivist, monta sur ung cheval et incontinent tira vers elle.... » (Déposition de J. d'Aulon, en 1456. — Quicherat, III, 217-218.)

(1) Dans ses *Mémoires*, chap. 158. — Quicherat, IV, 439.

(2) Pierre d'Arc, appelé Pierre du Lys, chevalier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

furent menez à Marigny et mis en bonnes gardes. » (1)

« Et la Pucelle, dit le roi d'armes précité (2), y fut prinse par l'ung des gens du conte de Ligny ; et le frère de la Pucelle, et SON MAISTRE D'HOSTEL. »

Ce maistre d'hostel, c'était le brave Jean d'Aulon, et nous le connaissons assez, n'eussions-nous pas les témoignages qu'on vient de lire, pour être assurés qu'il eût mille fois sacrifié sa vie pour sauver la liberté et les jours de celle qu'il n'avait pas quittée depuis la victoire d'Orléans, et qu'il avait constamment suivie et servie avec des sentiments d'admiration, de vénération, que dut encore aviver son long et effroyable supplice.

Nous en retrouverons l'expression dans la déposition faite, en 1456, par le témoin capital et le plus sûr de la gloire et de la sainteté de Jeanne d'Arc.

IV

Quelle fut la durée de la captivité de Jean d'Aulon ? Environ deux années, car en 1432 il est libre et emprunte au grand chambellan Georges de la Trémoïlle (3) cinq cents écus d'or, somme consi-

(1) Chronique de Georges Chastellain. — Quicherat, IV, 456-457.

(2) *Mémoires,* chap 158. — Quicherat, IV, 439.

(3) « Le Roi n'est pas son seul débiteur, mais par ses prêts le grand-chambellan tient une partie de la Cour. L'écuyer de Jeanne d'Arc, Jean d'Aulon, sera obligé d'avoir recours à lui quand il sera devenu écuyer du Roi en 1432, en lui emprunta 500 écus d'or, en s'engageant à les rembourser dans un délai de deux mois (16 mars). » (E. Chapoy, *Les Compagnons de Jeanne d'Arc,* p. 233.) — Jean d'Aulon était écuyer du Roi dès 1427.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dérable, qu'il s'engage à rembourser dans un délai de deux mois, et qui représente certainement le montant de sa rançon. — Le délai est bien court, mais le vaillant écuyer compte à bon droit sur l'aide de son Roi, qui jamais ne lui ménagea les marques de sa bienveillance et de qui, sans nul doute, il a déjà la promesse.

D'un mandement du Roi en date du 28 novembre 1433 il appert que, peu de temps avant, Charles VII avait chargé Jean d'Aulon de missions de confiance.

Voici ce mandement inédit :

« CHARLES par la grâce de Dieu Roy de France. A nostre amé et feal maistre Regnier de Bouligny, general conseiller par nous ordonné sur le fait et gouvernement de l'aide de Vj^xx mile livres tourn. a nous ja pieça octroyé par les gens des trois estaz de nostre pays de Languedoc, salut et dilection. Nous voulons, vous mandons et expressement vous enjoingnons que par nostre amé et feal secretaire maistre Nicole Erlaut, receveur général dudit aide, vous, des deniers dudit aide, faites paier, bailler et delivrer à nostre bien amé escuier d'escuierie JEHAN DAULON la somme de trois cens moutons d'or, laquelle nous lui avons ordonnée et ordonnons par ces presentes pour certains voiages par lui faiz par nostre commandement et ordonnance et que encores lui convient presentement faire oudit pays de Languedoc pour l'avancement du paiement de la reste qui encores nous est deue acause dudit aide, Et par rapportant ces présentes et quictance souffisant sur ce dudit JEHAN DAULON tant seulement, la dicte somme de trois cens mou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tons d'or sera allouée es comptes et rabatue de la recepte dudit receveur general par noz amez et feaulx gens de noz comptes, ausquelz par ces mesmes lectres mandons que ainsi le facent sans aucun contredit ou difficulté, non obstant quelzconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Yssouldun le xxviij^me^ jour de nouembre l'an de grace mil CCCC trente et trois, et de nostre regne le douzeyesme.

« *Par le Roy en son conseil*

« J. LE PICART. » (1)

Au mois de juillet 1435, Charles VII envoie Jean d'Aulon vers Poton de Saintrailles et La Hire pour leur ordonner d'aller aider à l'avitaillement de la ville de Saint-Denis, et, de ce chef, lui fait don de six cents livres tournois :

« JEHAN DAULON, escuier, envoyé devers Poton de Xaintrailles et la Hire pour leur ordonner aller devers mons. le bastart d'Orleans pour advitailler la ville de Sainct Denis, 600 livres tournois. Gonssalle Dars, huissier d'armes, pour semblable cause, 30 liv. tourn. » (2)

Le 9 mai 1436, nouveau don du Roi que nous révèle ce mandement inédit du ministre de ses finances.

« De par l'evesque et duc de Laon, per de France, Président de la chambre des comptes du Roy nostre sire et general conseiller par luy ordonné sur le

(1) B. N., *Pièces originales*, D'AULON, 2, parchemin.

(2) Compte d'Anthoine Raguier, trésorier des guerres, du 1er octobre 1433 au 30 septembre 1436; dans Du Fourny, *op. cit.*, fol. 375 v.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fait et gouvernement de toutes ses finances en ses pays de Languedoc et duchié de Guienne, Maistre Macé Heron, receveur général desd. finances, accomplissez le contenu es lectres dud. Seigneur ausquelles ces presentes sont atachées soubz nostre signet, En payant baillant et delivrant, des deniers de vostre recepte ordinaire ou extraordinaire, à JEHAN DAULON, escuier d'escuierie du Roy nostre dit seigneur, la somme de trois cent moutons d'or dont mencion y est faicte pour les causes, et tout par la forme et maniere que icelluy seigneur le veult et mande par sesd. lectres. Donné soubz nostred. signet le neuf^me^ jour de may l'an mil CCCC trente et six.

« VALENGELIER. » (1)

Dix-huit mois après, le mardi 12 novembre 1437, la prédiction de Jeanne d'Arc se réalisait, et Charles VII entrait dans sa bonne ville de Paris, qu'il n'avait pas vue depuis près de vingt ans, aux acclamations d'une multitude enthousiaste. Il faut lire dans Enguerran de Monstrelet (2) le récit émouvant de cette entrée triomphale, prélude des victoires décisives de Formigny, de Castillon, et de l'entière délivrance de la patrie française ; et cette lecture vous apprendra quelle incomparable récompense Charles VII voulut, en ce grand jour d'allégresse nationale, donner au vaillant qui avait été l'écuyer de la Libératrice ; ce fut lui que le Roi choisit entre tous ses écuyers pour... Mais laissons la parole à Monstrelet :

(1) *Pièces originales*, DAULON, 2, parchemin.
(2) *Chronique*, livre II, chap. 219.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Le Roy et le Daulphin étoient armés de plein harnois, sauf leur chef... Sur le cheval du Roy étoit un bleu velours tout tissu de grandes fleurs de lys d'or, moult riche et battant jusqu'à terre ; et devant lui alloit, tout au plus près de sa personne, Poton de Xaintrailles, lequel portoit le heaume du Roy sur un baston appuyé contre la cuisse, lequel heaume étoit couronné d'une riche couronne... Et y étoit La Hire, en très bel et noble appareil... *Et menoit son cheval, tout à pied, un gentilhomme nommé* JEHAN DOLON ; et après lui suivoient les pages, qui étoient très richement et noblement habillés et ouvrés d'orfévrerie, et leurs chevaux pareillement... »

Oh ! je jurerais que, dans ce prestigieux cortège, à chaque pas qu'il faisait en menant le cheval du Victorieux à travers les palmes, les noëls et les vivats, Jean d'Aulon pensait à Jeanne d'Arc, qu'il la revoyait par le souvenir dans l'éblouissement de ses victoires, et se disait : C'est Elle qui a fait cela, de par Dieu !

La juste faveur de Charles VII envers son fidèle écuyer continue à se manifester par des missions de confiance et des grâces singulières. Le 2 mars 1438, le Roi l'envoie de Touraine à Paris « par devers le Chancelier de France, le prevost de Paris et autres gens du Conseil », ce qui appert de la quittance suivante, fort intéressante parce qu'elle est munie du scel et du seing de Jean d'Aulon. Le scel porte un écu chargé d'un arbuste (aulne) à trois rameaux et arraché. L'écu est penché et timbré d'un heaume cimé d'une main appaumée. Deux autres mains, également appaumées, forment

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les supports. — Quant à la signature, cette fois encore, elle est d'une écriture élégante et ferme ; seul le paraphe, qui avait peut-être la prétention de figurer une fleur de lys, est quelque peu hésitant. Bon ! les paraphes irréprochables, c'est affaire aux tabellions royaux. cela ! Mais ils n'écriraient pas plus nettement que ce vaillant homme d'épée :

« Saichent tuit que je JEHAN DAULON, escuier d'escuierie du Roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de maistre Guillaume Charrier, Receveur general des finances du dit seigneur, la somme de quarente livres tournois que le Roy nostre dit seigneur m'a ordonnée estre baillée par le dit receveur pour ung voyage qu'il m'a ordonné faire presentement en la ville de Paris par devers Messrs le chancelier de France, le prevost de Paris et autres gens du conseil d'icellui seigneur estans en lad. ville de Paris pour les causes conten. es lectres du roy nostre dit seigneur sur ce faictes et données le second jour de ce présent mois, ainsi que par icelles peut apparoir, de laquelle somme de XL l. t. je me tieng pour content. Tesmoing mon seel et seing manuel cy mis le iij^e jour de mars l'an mil CCCC trente et sept.

« JOH DAULON. » (1)

Ce fut à son retour de cette mission que Jean d'Aulon fut nommé à la haute fonction de sénéchal de Beaucaire et reçut encore de la munificence de Charles VII la charge, alors éminente, de Conseil-

(1) Clairambault, t. VIII, n° 18, original en parchemin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ler et Maître d'hôtel du Roi. Quicherat le fait devenir en même temps « homme d'armes de la Grande Ordonnance sous la conduite de Jean de Beuil » : (1) il s'est trompé de date, comme on verra, et a confondu deux homonymes, probablement le père et le fils ; notre Jean d'Aulon, sénéchal de Beaucaire, écuyer d'écurie, conseiller et maître d'hôtel du Roi, occupait un rang militaire supérieur à celui d'homme d'armes, même de la Grande Ordonnance, et, par ses services et son expérience notoire, il était bien plus en position d'être appelé à commander une compagnie d'ordonnance que d'entrer dans ses rangs. On ne peut supposer qu'il aspirât à déchoir.

Le 11 juin 1438, à Bourges, Charles VII adressa ce mandement au général de ses finances en Languedoc :

« CHARLES, par la grace de Dieu roy de France. A nostre amé et feal conseiller et presidant de noz comptes l'evesque de Laon, general sur le fait et gouvernement de noz finances ou pais de Languedoc, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et feal conseiller maistre Macé Héron, tresorier general de nosd. finances en nostre dit pais de Languedoc, vous, des deniers de sa recepte, faites paier, bailler et delivrer à nostre bien amé escuier d'escuierie ROGERIN BLOCET la somme de deux cens livres tournois en laquelle lui sommes tenuz pour certaine haquenée de poil bay que nous avons fait prandre de lui, et icelle par nous donnée à nostre amé et feal cheva-

(1) Quicherat, t. III, p. 205, note 2

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

lier Guillaume Raymon de Moncade... Donné à Bourges le XIe jour de juing l'an de grace mil CCCC trente et huit, et de nostre regne le seiziesme.

« *Par le Roy*,

« L. COINGNET, n. » (1)

Ce collègue de Jean d'Aulon, Rogerin Blosset, qui, lui aussi, prit une part brillante à la délivrance du royaume, était également cher au Roi, qu'il avait aidé dans sa détresse pécuniaire ; ce qui appert d'une quittance du 18 avril 1437, par laquelle « Rogerin Blosset, escuier d'escuierie du Roy nostre sire », reconnaît avoir reçu de Macé Héron, receveur général de Languedoc, la somme de 687 livres 10 sols tournois, « pour pareille somme par moy à luy (Charles VII) naguères prestée et baillée comptant en ses mains pour faire ses plaisir et voulenté. » (2)

Les 200 livres tournois, ordonnancées par le Roi au profit de Rogerin Blosset le 11 juin 1438, lui furent payées sur le vu du certificat suivant — inédit :

Je JEHAN DOLON, escuier d'escuierie du Roy nostre sire, certiffie que le Roy nostre dit seigneur a fait prandre de Rogerin Blocet, escuier d'escuierie dud. seigneur, certaine haquenée de poil bay, pour le pris et somme de deux cens livres tournois, laquelle haquenée a esté baillée, delivrée et donnée par icellui seigneur à messire Guillaume Raymon

(1) *Pièces originales*, MONCADE, 2, parchemin.
(2) *Pièces originales*, BLOSSET, 4, parchemin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Moncade, chevalier. Tesmoing mon seel et saing manuel, cy mis le XI jour de juing mil CCCC trente et huit.

Joh. Daulon. (1)

En 1445, Jean d'Aulon est gouverneur de Castelnaudary et en possession d'une pension de 200 livres tournois, que le Roi lui a affectée sur la recette de Toulouse, en récompense de ses services; ce qui conste du mandement suivant, — inédit :

Thesaurarius Domini nostri Regis Parisiis recepit et reddidit eidem de emolumentis recepte ordinarie Tholose pro Octo Castellam, thesaurario et receptore ordinario ibi, super hoc quod ipse debet aut debere poterit racione sue recepte anni presentis, summam II^c l. t. compt. per Johannem Dolon, scuttifferum scutifferie Domini nostri Regis et cappitaneum castri novi darry, pro dono seu recompensacione sibi facta per dictum dominum nostrum Regem, anno quolibet, incipiendo a prima [die] Januarii ultimate lapsi. Scriptum in dicto thesauro die IX^a mensis maii anno domini millesimo CCCC^o quadragesimo quinto.

St. Amandy.

Gerpaut. (2)

A la fin de cette même année, Jean d'Aulon reçoit de Charles VII une nouvelle récompense : il remplace un autre vaillant serviteur de la Royauté nationale,

(1) *Pièces orig.*, Daulon, 4, parchemin. Le sceau manque.
(2) *Pièces orig.*, Dolon, 4, parchemin revêtu de deux petits sceaux, dont l'un est garni de paille pour le préserver.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean de Villa, dans l'importante Maîtrise des ports du Carcassonnois ; — ce qui conste de l'extrait suivant :

« Messire JEAN D'AULON, chevalier, conseiller et maistre d'hostel du Roy, senechal de Beaucaire et de Nismes, — et Maistre des ports en la sénéchaussée de Carcassonne, au lieu de Messire Jean de Villa, 24 décembre 1445. (Xe Mémorial de la Chambre des Comptes, cotté K, ab anno 1436 à 1449, fol. 106. » (1)

Le texte porte « *24 décembre 1455* » : erreur évidente de transcription, puisque les actes résumés dans ce Xe Mémorial ne vont pas au delà de 1449, et puisque dès 1446, comme on va voir, Jean d'Aulon était déjà en possession de la dite Maîtrise.

Au mois de mai 1446, Jean d'Aulon (2), qualifié Maistre des ports de Carcassonne (3), réside à Cadaval (4).

Le 23 juillet 1449, pendant la conquête de Normandie, à l'instant même où, près du châtel d'Harcourt, les Français se rangent en bataille pour attaquer les Anglais commandés par Talbot, Jean d'Aulon est armé chevalier ; digne couronnement

(1) B. N., ms. français 32263, fol. 20 verso. — Archives Nationales, P. 2298, registre reconstitué.

(2) « Johan daulo ».

(3) Archives de l'Aude, Assiette du diocèse de Saint-Papoul (non inventoriée), années 1441-1453. Communication de M. Henry Mullot, à qui je rends grâces encore de sa précieuse obligeance.

(4) Aujourd'hui Caudeval, commune du canton de Chalabre, arrondissement de Limoux (Aude), à une journée de Castelnaudary à cheval.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de quarante années de loyaux et brillants services (1), et certainement aussi de la part considérable qu'il eut à la victoire.

Livré au roi de France comme ôtage, aux termes de la capitulation de Rouen, puis devenu son prisonnier de guerre par suite d'une violation anglaise de cette capitulation, John Talbot eut pour geôle le château de Dreux. Charles VII, pour être assuré que l'illustre vieillard, « l'Achille de l'Angleterre », seroit à la fois bien gardé et traité avec les égards dûs au courage malheureux, porta son choix sur un gentilhomme dont il avait maintes fois éprouvé la fidélité, la prudence, la vigilance, la valeur et la courtoisie ; et ce gentilhomme fut Jean d'Aulon.

Ce choix, très réfléchi, avait cet autre résultat de confirmer, non sans une arrière-pensée discrètement malicieuse, le victorieux retour des choses d'ici-bas ; en 1430, le roi d'Angleterre avait donné pour geôlier à Jeanne d'Arc un Talbot: (2) vingt ans après, le roi de France donnait pour noble geôlier au plus grand des Talbot l'ancien écuyer de Jeanne d'Arc !

En fait, Talbot et Jean d'Aulon étaient de vieilles connaissances : l'un et l'autre s'étaient rencontrés en 1429 sur le champ de bataille de Patay, où Talbot avait été le prisonnier de Jeanne d'Arc. — de qui l'œuvre miraculeuse touchait maintenant à son suprême couronnement.

La quittance suivante, que nous croyons inédite, confirme ce qui précède :

(1) Quicherat, III, 206, note 2.
(2) Quicherat, I, 48.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Je JEHAN DOLON, chevalier, commis à la garde du sire de Talbot, angloys prisonnier du Roy nostre sire ou chastel de Dreux, confesse avoir eu et receu de Macé de Launoy, receveur general de Normandie, la somme de quarante neuf livres tourn. pour partie de la somme de CVIII l. t. ordonnée à moy et Eliot de Fontaines dit Videlle, escuier, commis avec moy à ladite garde, tant pour noz gaiges ou ordonnances de ce present mois, qui sont à moy de XXV l. t. et à lui de XV l. t., comme pour distribuer à XIIII compaignons de guerre estabiiz soubz nous à lad. garde, IIII l. t., et à chacun de deux d'iceulx qui sont aud. Vidille, VI l. t. pour ce present mois. De laquelle somme de XLIX l. t. je me tiens pour content et bien payé et en quicte ledit receveur general et tous autres par ces presentes signées de ma main et seellées de mon seel cy mis le XXIIIIe jour de janvier l'an mil CCCC quarante neuf.

JOH. DAULON. (1)

Une autre quittance, du 26 septembre 1450, nous apprend que Jean d'Aulon était seigneur du lieu de Caudeval dont il vient d'être question, et que Charles VII, non content de lui conférer la capitainerie du château royal de Pierrepertuse (2), dont il jouit jusqu'à sa mort, l'avait encore honoré de la dignité de chambellan alors suréminente :

« Nous JEHAN DAULON, chevalier, seigneur de Caudeval, conseiller, maistre d'ostel et chambel-

(1) *Pièces orig.*, DAULON, 3, parchemin. Le sceau manque
(2) Dans le canton de Tuchan (Aude). — B. N., mss., *Languedoc*. Chronologie, IV, 71, fol. 262. Communication de M. Henry Mullot.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

lam du Roy nostre sirè et pour icelluy seigneur cappitaine et chastellain du chastel real de Pierrepertiuse en la sen^cie de Carcassone, Confessons avoir eu et receu de sire Pierre Charles, tresorier et receveur ordinaire de ladite sen^cie, la somme de quatre vints unze livres cinq solz tourn. pour noz gaiges ordinaires acause de lad. chastellanie, de l'année finie à la Saint Jehan B^te mil CCCC cinquante. Delaquelle somme de IIII^xx XI l. V s. t. nous tenons pour contens et bien paiez, et en avons quicté et quictons led. tresorier et tous autres. En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre seing manuel et en icelles mis le scel de noz armes, le XXVIe jour de septembre l'an mil CCCC cinquante.

« Joh. Daulon. » (1)

L'année suivante, Jean d'Aulon est à l'armée de Guyenne, avec les vaillants qui seront les vainqueurs de Castillon et les suprêmes libérateurs du sol patrial, et Charles VII lui fait un nouveau don de 200 livres tournois :

Je Jehan Daulon, chevalier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de maistre Estienne Petit, tresorier et receveur general de Languedoc, la somme de deux cens livres tourn. à moy donnée et octroyée par le Roy nostre dit seigneur par ung petit roole de X^m l. t. fait oultre l'ayde de VI^xx M. l. t. octroyé aud. seigneur par les gens des trois estaz dudit

(1) *Pièces orig.*, Daulon, 5, parchemin ; fragment de sceau chevaleresque.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pays de Languedoc, à l'assemblée par eulx faicte en la ville de Thoulouse au moys de mars derrenier passé, Pour moy aidier a entretenir, monter et abiller en la compaignie de mons. le conte de Foix, en l'armée de Guienne, durant les moys de may et juing aussi derr. passez, ainsi que par ledit roole puet plusaplain apparoir. De laquelle somme de IIc l. t. je me tiens pour content et bien payé et en quicte ledit receveur general et tous, par ces presentes signées de mon seing manuel soubz mon seel le Xme jour de decembre l'an mil CCCC cinquante et ung.

JOH. DAULON. (1)

Le seing du brave chevalier, qui a franchi le cap de la soixantaine, est toujours aussi nettement tracé qu'en ses années de jeunesse, mais l'écriture est moins déliée, la main plus lourde ; il est clair qu'elle a manié plus souvent l'épée que la plume ; par exemple, il tient aux neuf points de sa signature, mais le paraphe n'en a plus que six ; les trois autres ont émigré dans la queue de l'initiale de son prénom.

En 1454, Charles VII commet à l'importante capitainerie du château royal de Pierre-Scize son amé et féal chevalier Jean d'Aulon, qui s'emploie aussitôt à le mettre en meilleur état de défense ; fait qui nous est révélé par le Père Anselme (VIII, 440), à propos de Gaspard Bureau, chevalier, seigneur de Villemomble, capitaine des châteaux de Poissy et du Louvre : « Le Roi, dit-il, le fit payer

(1) *Pièces orig.*, DAULON, 7, parchemin. Le sceau manque

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1454 de quatre couleuvrines qu'il avoit baillées à JEHAN DOLON, chevalier, capitaine de Pierre-Encise, près de Lyon, pour mettre en ce château. »

Au mois d'octobre 1455, Charles VII envoie Jean d'Aulon en ambassade à la cour de Savoie, qui a pris parti pour Alphonse d'Aragon contre René d'Anjou, dans la question du royaume de Sicile, et à qui le Dauphin (le futur Louis XI) conteste la possession du marquisat de Saluces. Peut-être la mission de Jean d'Aulon ne fut elle pas étrangère à l'heureuse issue de ces litiges. Voici l'acte qui m'a fait connaître cette importante mission, si honorable pour notre héros :

Nous JEHAN DOLON, conseillier et maistre d'ostel du Roy nostre sire, sen^al^ de Beaucaire, confessons avoir eu et receu de maistre Estienne Petit, tresorier et receveur general de Languedoc, la somme de trois cens livres tourn. à nous ordonnée par le Roy nostre dit seigneur par le Roole de la distribucion de ses finances de le communal mis sus en lieu des aides ceste presente année oud. pays de Languedoc, pour certain voyage par nous fait, ou moys d'octobre derr. passé, par le commandement et ordonnance dudit seigneur, ou pays de Savoye, avec maistre Jehan Symon, advocat dudit seigneur, touchant aucunes choses à nous enchargées par ledit seigneur, ainsi que par ledit Roole, donné à Montluçon en Bourbonn. le IXe jour de janvier derr. passé, puet plus aplain apparoir. De laquelle somme de III^c^ l. t. nous nous tenons pour bien contens et payé et

(1) *Pièces orig.*, DAULON, 8, parchemin. Le sceau manque.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

en quictons ledit tresorier general et tous autres. En tesmoing de ce nous avons sign. ces presentes de nostre main et scellées de nostre seel le Xme jour de feurier l'an mil CCCC cinquante et cinq.

JOH DAULON. (1)

Dans les dernières années de sa vie si bellement remplie, Jean d'Aulon paraît avoir résidé de préférence au château de Pierre-Scize, près Lyon, et c'est là qu'en 1456 vint le quérir une haute et affectueuse sollicitation, l'invitant à coopérer à la réhabilitation justicière que réclamait d'un cœur ardent la patrie reconnaissante.

En résumé, Charles VII avait comblé d'honneurs et de bienfaits ce loyal serviteur, comme il fit d'ailleurs envers tous ceux qui avaient combattu le bon combat et contribué au salut de la patrie. Et dire que ce prince est couramment taxé d'indifférence et d'ingratitude par des historiens qui se croient ou veulent qu'on les croie sérieux !

Entre 1415 et 1417, très probablement à Paris, dans le temps où il était le lieutenant d'Yvonnet de Sarcy, Jean d'Aulon avait épousé une fille de Jean Jouvenel des Ursins, prévôt des marchands de Paris, président au parlement, et de Michelle de Vitry ; alliance illustre qui lui avait donné pour beaux-frères le célèbre Jean Jouvenel, archevêque et duc de Reims (qui sacra Louis XI, en 1461), et Guillaume Jouvenel, chancelier de France, qui furent avec Charles VII les protagonistes de la solennelle réhabilitation de la pure et sainte mémoire de Jeanne d'Arc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mais laquelle des filles de Jean Jouvenel des Ursins et de Michelle de Vitry Jean d'Aulon épousa-t-il ? Il n'est pas aisé de le préciser. Le fait même de cette alliance n'a été relevé par aucun historien, pas même par le docte Quicherat, qui cependant a reproduit la lettre du 20 avril 1456 adressée par le susdit archevêque et duc de Reims « à mon très « chier seigneur et FRÈRE messire Jehan d'Au- « lon, chevalier, conseiller du Roy et seneschal de « Beaucaire. »

Et ce titre de frère n'était pas, comme on semble l'avoir pensé, une marque de singulière estime et de flatteuse courtoisie : les archevêques, autrefois comme aujourd'hui, n'employaient cette qualification qu'à bon escient, soit envers les archevêques évêques, abbés de monastère, soit, comme tout le monde, envers leurs frères par la naissance ou l'alliance. (1)

A toutes autres personnes, le plus souvent, ils attribuaient un titre filial, *Dilectus filius noster*, et celles-ci les qualifiaient *Reverendus* ou *Reverendissimus in Deo* (ou *in Christo pater*). — Jean d'Aulon, chevalier, était donc incontestablement frère,

(1) Charte de Barthélemy de Vendôme, 1188 : « Bartholomeus Dei gratia Turonensis archiepiscopus... Testes sunt Hugo, Turonensis decanus, *frater noster...* » (Collection d'Anjou, t. V, num. 2008.) — Vers 1220, Guillaume, évêque d'Angers, écrit « à *mon* révérend *frère* Raoul, vicomte de Beaumont » ; et le « Gallia Christiana », t. XIV, col. 572, nous apprend que cet évêque était Guillaume de Beaumont, frère du vicomte Raoul. — Charte de 1257 : « G. permissione divina Sagiensis episcopus, salutem in domino. Cum bonae memoriae defunctus Petrus de *Maieto*, miles, karissimus *frater noster*... » (Coll. d'Anjou, t. VII, num. 3090.) Et le « Gallia Christiana » nomme cet évêque de Séez « Godefroy de *Mayet* ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par alliance, c'est-à-dire beau-frère de l'archevêque de Reims.

Moréri donne seize enfants à Jean Jouvenel des Ursins et Marguerite de Vitry :

1. Jean, mort jeune.
2. Jean, archevêque et duc de Reims en 1449.
3. Louis, fait prisonnier par les Anglais à la défense de Melun, puis bailli de Troyes.
4. Denys, échanson de Louis, dauphin, duc de Guyenne.
5. Guillaume, chancelier de France, marié à Geneviève, fille de Macé Héron, trésorier des guerres.
6. Pierre, mort enfant.
7. Pierre, mort sans alliance.
8. Michel, bailli de Troyes, marié à Yolande de Montberon.
9. Jacques, archevêque et duc de Reims, qui résigna en 1449 son siège épiscopal en faveur de l'aîné de ses frères ; puis patriarche d'Antioche, mort le 12 mars 1456.
10. Jeanne, morte sans alliance.
11. Isabeau, morte sans alliance.
12. Jeanne, mariée ; 1° à Pierre de Chailly, chevalier ; 2° à Guichard d'Appelvoisin, chevalier.
13. Eudes (ou Odette), mariée à Denys des Marais.
14. Marie, prieure de Poissy.

15-16. « Michelette, née le 10 mars 1402 », et « Benoîte Jouvenel des Ursins, née le 18 juillet 1404, dont les alliances sont inconnues. »

Les deux filles aînées étant mortes dans le célibat, les alliances des deux suivantes étant connues,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la cinquième (Marie) ayant été religieuse, — à moins que Jean d'Aulon n'ait été le second mari d'Odette ou le troisième de Jeanne (12e enfant), — il dut épouser Michelette ou Benoîte, « dont les alliances sont inconnues ».

D'un acte du dossier Jouvenel (1), il conste que lesdites Michelette et Benoîte moururent avant leur père, entre le mois de février 1427 et le 23 juillet 1434, date dudit acte. Jean d'Aulon aurait donc été veuf après dix ou douze années de mariage. Sa femme lui donna-t-elle des enfants ? Aucun document ne l'établit formellement, mais nous en avons des présomptions.

« Noble homme Jehan d'Aulon », homme d'armes de la grande Ordonnance en 1446 dans la compagnie du seigneur de Beuil à Rodez, et figurant dans la quittance suivante, devait être fils de l'ancien écuyer et maître d'hôtel de Jeanne d'Arc :

« Noverint universi quam in presencia mei notarii regii infrascripti, constituti personaliter, videlicet nobiles viri Johannes Daulon, Johannes Fleury et Yvon de Biars, homines armorum magne ordinacionis regie sub comitiva et honore domini de Bueil, capitanei gentium armorum pro domino nostro Rege, recognoverunt habuisse et recepisse a prudente viro Johanne Viguerii, receptore talliarum gentium armorum in comitatu Ruthen. et quatuor castellaniis Ruthenen. videlicet quilibet ipsorum hominum armorum quadraginta quinque libras turon. racione vadiorum

(1) *Pièces orig.*, Jouvenel, p. 151.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

suorum mensium julii augusti et septembris anni domini M^mi iiij^c xlvj.... Datum Ruthen. die quinta mensis septembris anno domini M^mo iiij^c xlvj.

« G. de Cruce, not. Reg. Ita est. » (1)

« Noble Pierre d'Aulon », pourvu par le Roi de la châtellenie de Pierre-Pertuse le 18 décembre 1458, quatre mois après la mort de notre Jean d'Aulon (2), était plus que probablement son fils. La protection de Charles VII ne dut pas manquer aux enfants du glorieux chevalier qui avait été l'écuyer de Jeanne d'Arc, et l'un des constants et plus valeureux serviteurs de la cause française.

Quant à « Jehan Dolon le jeune, escuier, capitaine de gens d'armes » entre 1434 et 1440 (3), j'incline à le présumer frère puîné de l'écuyer de Jeanne d'Arc. Ce fut lui, pensons-nous, et non, comme on l'a cru (4), notre héros, qui, le 5 janvier 1434, fut investi par le comte de Foix, lieutenant général pour le Roi en Languedoc et Guyenne, de la capitainerie du château royal de Cabaret ou Tabaret, et donna, le 24 mai suivant, cette quittance des gages de son office de châtelain :

(1) *Pièces orig.*, Aulon, 4, parchemin.

(2) B. N., mss., *Languedoc*, Chronologie, IV, 71, fol. 262. — Mahul, *Cartul. du diocèse de Carcassonne*, IV, 589. — Communication de M. Henry Mullot.

(3) Du Fourny, *op. cit.*, fol. 373 : « Compte de Macé Héron, trésorier des guerres, du 1er janv. 1433 au dernier aoust 1440 Dons fais par le Roy : Estienne de Vignolles dit La Hire, escuier d'escuierie du Roy, V^e escuz. Thevenot de Vignolles, CCCXX liv. tournois. Jehan Dolon le jeune, escuier, capitaine de gens d'armes, C liv. tournois. »

(4) Quicherat, III, 206, note 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Noverint universi quam constitutus coram nobis Raymundo Aymerici, milite, domino de Basilhaco, camerario domini nostri regis ejusque senescallo Carc. et Bitt. seu curia nostra, videlicet Nobilis JOHANNES DAULON, castellanus castri regii de Tabareto, recognovit se habuisse et recepisse a provido viro magistro Johanne Carreau, secretario dicti domini nostri Regis ejusque thes. dicte sen. triginta duas libras tur. pro vadiis suis per ipsum deservitis ad causam custodie dicti castri in hunc modum, videlicet a die quinta mensis Januarii anno M° CCCC° XXXIIJ° inclusive, qua die adheptus fuit possessionem dicti officii virtute litterarum domini comitis Fuxi, locum tenentis dicti domini nostri Regis in partibus occitanis et ducatus Acquitanie, datarum a Pau die XI^a^ septembris anno dicto usque ad XIII mensis madii post sequentem, qua die functus fuit suo officio, ubi sunt CXXVIII dies ascenden. ad... XXXII l. .... Datum Carc. die XXIX mensis madii anno domini M° CCCC° XXXIIII°.

« Constat de dicta recog^ne^.

« N. COMITIS, no. » (1)

Si cette quittance eût concerné notre Jean d'Aulon, on n'eût pas omis d'y mentionner sa qualité très relevée d'Écuyer d'écurie du Roi, charge militaire dont il était revêtu depuis l'an 1427. Il n'est donc pas téméraire de l'attribuer au susdit « JEHAN DOLON LE JEUNE », sans doute le même personnage que « LE PETIT JEHAN DOLON », appelé

(1) *Pièces orig.*, Aulon, 3.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

aussi Jean de Saint-Jean, vraisemblablement du nom de son fief, qui fut écuyer du Dauphin et châtelain royal de Montréal du 12 octobre 1442 au 17 octobre 1456 (1), et de qui nous avons cette quittance :

« Noverint universi quam constitutus coram nobis Raymundus Aymerici, milite, domino de Bazilhaco, cambellano domini nostri Francie Regis, ejusque senescallo Carcassone et Bitterris, seu curia nostra, videlicet nobilis JOHANNES DE SANCTO JOHANNE, alias LE PETIT JEHAN DOLON, castellanus castri regii de Monte Regali, qui recognovit se habuisse et recepisse a provido viro Petro Charles, thesaurario et receptore ordinario dicte Senescalie, videlicet summam quinquaginta librarum decem novem solidorum decem denar. turon. pro parte solucionis vadiorum suorum.... Datum Carc. die XXII mensis Januarii anno Domini M° CCCC^mo quinquagesimo secundo.

« *Constat de dicta recognicione*,

« J. BERNARDI, not. » (1)

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Jules Doinel du Val-Michel, l'érudit archiviste du département de l'Aude, qui a bien voulu aussi m'aider à déterminer duquel des fiefs du nom de Caudeval Jean d'Aulon, notre héros, avait été seigneur. Je me fais un devoir de lui réitérer mes vifs remerciements, et de reproduire ce passage de sa courtoise réponse, relatif au susdit « petit Jean d'Aulon » : « Nous n'avons rien sur lui dans nos archives ; mais comme il a été, autant que je puis me le rappeler, commissaire du Roy en Lauragais, vous auriez chance de trouver quelque chose dans les délibérations et les comptes de ville de Castelnaudary, conservés aux archives de cette ville. » (Lettre du 3 octobre 1898.)

(2) *Pièces orig.*, DOLON, 5, parchemin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean d'Aulon le jeune mourut le 12 octobre 1446, probablement sans enfants, car, le 20 du même mois, sa châtellenie de Montréal avait passé à noble Mathieu d'Aulon, d'Olon ou de Lon (1), que nous présumons son neveu, parce que le fief de Caudeval, appartenant à Jean d'Aulon, notre héros, après la mort de celui-ci, fut hérité par ledit Mathieu, qui devait être son fils, — comme aussi, peut-être, Jean d'Aulon, en 1463 archiprêtre de Laurac-le-Grand, et Philippe d'Aulon, en 1469 homme d'armes de la Maison du Roi.

Voici l'acte qui prouve que Mathieu d'Aulon, chevalier, hérita le fief de Caudeval :

« Sachent tous que en la presence de moy Henry de Ysenduc, notaire royal, et des tesmoings cy dessoubz nommez, furent presens le noble homme Mathieu Daulon, chevalier, seigneur de Caudeval, Bernart Bosquet et Raymond Martin, singuliers et habitans dudit lieu, lesquelx ont certiffié, et par ceste presente lettre certiffient à tous qu'il appartiendra, que Guirault Amiel, receveur particulier, es diocèses de Mirepoix et de Pamiers, de l'aide de CXIV^m l. t. octroié au Roy nostre sire par les gens des trois estatz du pais de Languedoc en la ville de Montpellier, illec assemblez ou mois de decembre mil CCCC sinquante huit, les a tenus quictes, francx et paisibles de la somme de vingt deux livres tourn. à cause des non valoys aud. lieu diminuez et rabatutz de leur quote dud. aide par mons. le general sur le fait des finances dudit pais, ordonné par le Roy nostre dit

(1) Mahul, *Cartul. du diocèse de Carcassonne*. I, 163, et III, 268. — Communication de M. Henry Mullot.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

seigneur, dont lesd. seigneur et singuliers se sont tenus pour bien contens dud. receveur. En tesmoing de ce je notaire dessusdit, du consentement des dessus nommez, ay receu et passé ceste presente certifficatoire, oudit lieu de Caudeval le XXVIIe jour d'avril l'an mil CCCC soixante trois, presens à ce le noble messire JEHAN DAULON, archipestre de Laurac le grant, et messire Pierre Talavas, chappellain dud. lieu de Laurac, habitans.

« Du vouloir et consentement desd. conseigneur et singuliers.

« DE YSENDUC, not. » (1)

VI

Le 20 avril 1456, Jean Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, mandait à Jean d'Aulon ce qui suit :

« A mon très chier seigneur et frère messire JEHAN D'AULON, chevalier, conseiller du Roy et seneschal de Beaucaire.

« Très chier seigneur et frère, je me recommande à vous tant comme je puis. Et est vray que dès ce que j'estoye à Saint-Porsain devers le Roy, je vous escripvy du procès fait contre Jehanne la Pucelle par les Angloys, par lequel ilz vuellent maintenir icelle avoir esté sorcière et hériticque et invocateresse des dyables, et que par ce moyen le Roy avoit recouvert son royaulme ; et ainsi ilz tenoient le Roy, et ceulx qui l'ont servy, hériticque. Et pource que

(1) *Pièces orig.*, DAULON, 10, parchemin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de sa vie et conversacion et aussi gouvernement savez bien et largement, je vous prie que ce que en savez, en vueilliez envoyer par escript, signé de deux notaires apostoliques et ung inquisiteur de la foy ; car j'ay unes bulles deçà pour révocquer tout ce que les ennemys ont faict touchant ledit procès. Escript à Paris le XXe jour d'avril.

« L'ARCEVESQUE ET DUC DE RAINS. » (1)

Deux mois avant, le 22 février, déposant devant les commissaires enquêteurs constitués par le Pape, le comte de Dunois avait dit : « Souventesfois j'ai ouï dire à messire JEAN D'AULON, chevalier, à présent sénéchal de Beaucaire, que le Roi avait nommé et commis pour garder et accompagner Jeanne, comme étant un très sage chevalier, renommé par sa prud'hommie, qu'il ne croyait pas qu'aucune femme pût être plus chaste que n'était la Pucelle. » (2)

L'archevêque de Reims avait réservé pour le couronnement de l'enquête de réhabilitation, comme un témoignage décisif, la déposition de son beau-frère, l'écuyer et maître d'hôtel de Jeanne d'Arc, car Jean d'Aulon fut le dernier témoin entendu. Quel témoignage, en effet, pouvait avoir plus de gravité, de poids, d'autorité que celui du sage gentilhomme qui, de Poitiers à Compiègne, de l'aurore

(1) Quicherat, III, 208.

(2) Multotiens audivit... a domino JOHANNE DOLON, milite, nunc senescallo de Beaucaire, quem Rex posuerat et constituerat quasi pro custodia ipsius [Johannae], sicut sapientiorem et probitate recommendatum militem, in societate dictae Puellae, quod nòn credit aliquam mulierem plus esse castam quam ipsa Puella erat. (Quicherat, III, 15.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au déclin de sa prodigieuse épopée, ne l'avait quittée qu'un instant, vivant constamment dans l'intimité de cette âme virginale, dans le prisme de son génie inspiré, de ses victoires miraculeuses et de ses touchantes vertus ?

Le 28 mai 1456, à Lyon, au couvent des Dominicains, en présence de frère Jean des Prés, maître en théologie, de l'Ordre des Prêcheurs, vice-inquisiteur général des hérésies au royaume de France, et des notaires publics Le Conte et Ferrebouc, « noble et puissant homme monseigneur Jehan d'Aulon, chevalier, conseiller et maistre d'hostel du Roy nostre sire et son seneschal de Beaucaire », exhiba les « lettres missives » du 20 avril, par lesquelles l'Archevêque et duc de Reims l'invitait à contribuer, par une déposition en forme authentique, à la réhabilitation qu'il poursuivait, en vertu d'une décision du Siège Apostolique.

La déposition de Jean d'Aulon avive encore mon regret de n'avoir pas ses mémoires, car, dans sa brièveté relative, dans sa simplicité émue, elle constitue un magnifique hommage à l'héroïsme, à la mission divine, à la sainteté de la Martyre de la Patrie : l'espace nous étant mesuré, nous n'en retiendrons ici que les passages les plus probants. Plus d'un quart de siècle s'était écoulé depuis le fatal combat de Compiègne ; Jean d'Aulon avait alors 66 ou 67 ans, (1) mais son cœur n'avait pas vieilli, et sa mémoire était encore toute vive. Je résume son témoignage :

(1) Il était né vers 1390, comme son compatriote et glorieux compaing La Hire. Dans sa déposition il dit de lui-même qu'en 1429 il était « fort, jeune et en sa bonne puissance ». (Quicherat, III, 219.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Pucelle dit au Roi qu'elle lui était envoyée de par Dieu pour l'aider à recouvrer son royaume. Les maîtres en théologie, chargés de l'interroger, déclarèrent qu'ils n'avaient rien trouvé en elle que tout ce qui peut être « en bonne chrestienne et vraye catholique », qu'ils la tenaient pour telle, et que c'était « une très bonne personne ».

« Tous les faits de la Pucelle me semblaient plus « faits divins et miraculeux qu'humains ; il était « impossible à une si jeûne fille de faire telles « œuvres, sans le vouloir et la conduite de Notre « Seigneur. Durant un an entier, par le comman- « dement du Roi, j'ai demeuré en la compagnie de « la Pucelle, et, pendant tout ce temps, je n'ai vu « ni connu en elle chose qui ne doive être en une « bonne chrétienne ; je l'ai toujours vue de très « bonne vie et honnête conversation, en toutes « ses actions. Elle était très dévote créature, et se « tenait très dévotement en entendant le divin ser- « vice de Notre Seigneur, lequel elle voulait conti- « nuellement entendre ; elle avait coutume d'aller « à la messe tous les jours, s'il lui était possible. « J'ai vu et su plusieurs fois qu'elle se confessait « et recevait Notre Seigneur, et elle faisait tout ce « qu'une bonne chrétienne doit faire.

« Elle devait être inspirée, et je crois fermement, « je le répète, vu ses faits, gestes et grandes « actions, qu'elle était remplie de tous les biens « qui peuvent et doivent être en une bonne chré- « tienne. »

Quelle allégresse ce fut pour Jean d'Aulon que de pouvoir venger cette pure mémoire des lâches outrages de ses féroces ennemis, et surtout de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'entendre solennellement réhabiliter ! Ce fut le plus grand devoir accompli par le loyal serviteur, et presque son action suprême ; il eût pu dès lors dire à Dieu son *Nunc dimittis*. Après cet acte justicier, on ne trouve plus de lui que ces deux documents, dont le premier, du 23 janvier 1457, le montre encore chargé par son Roi de missions de confiance.

« Je JEHAN DOLON, chevalier, conseiller et maistre d'ostel du Roy nostre sire et seneschal de Beaucaire, confesse avoir eu et receu de maistre Estienne Petit, tresorier et receveur general de Languedoc, la somme de deux cens livres tourn., laquelle le Roy nostre dit seigneur m'a ordonnée et deppartie de la somme de X^m^ l. t. mise sus oultre et pardessus l'ayde de CXVI^m^ l. t. octroyé aud. seigneur à Montpellier le premier jour de mars derr. passé, tant pour le fait de certaine ambaxade naguères envoyée devers led. seigneur par les gens des trois estaz dud. pays de Languedoc, que aussi pour espices pour avoir esté de par led. seigneur à l'octroy dud. aide, ainsy que plus à plain puet apparoir par les lectres de deppartement ce sur faictes par le Roy nostre dit seigneur. De laquelle somme de II^c^ l. t. je me tiens pour bien contens et payé, et en ay quicté et quicte par ces presentes led. receveur general et tous autres. En tesmoing de ce j'ay signées ces presentes de ma main et seellées de mon seel le XXIIIe jour de janvier l'an mil CCCC cinquante et six.

« JOH. DAULON. » (1)

(1) *Pièces orig.*, DAULON. 6, parchemin. Le sceau manque.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

« Nous Jehan Daulon, seigneur de Caudeval, chevalier, conseiller et maistre d'ostel du Roy nostre sire et son seneschal de Beaucaire et de Nismes, Confessons avoir eu et receu de honorable homme Jehan dEstampes, tresorier pour ledit seigneur en lad. seneschaucie, la somme de cent soixante et quinze livres tourn. à nous deuz pour partie de noz gaiges dud. office de seneschal, qui sont VII^c l. t. par an, par nous deserviz en ung terme ou quarton d'an commancé à la feste de saint Jehan Baptiste mil CCCC cinquante sept et finiz à la feste de saint Michel après ensuivant oudit an et derr. passé. De laquelle somme de CLXXV l. t. nous tenons pour contens et bien payez et en quictons le Roy nostre dit seigneur, led. tresorier et tous autres par ces presentes sign. de nostre seing manuel et seell. du seel de noz armes le XVme jour d'octobre l'an mil CCCC cinquante et sept.

« Joh. Daulon. » (1)

La signature et le paraphe sont expressifs : la main du chevalier sans reproche et sans peur tremblait en les traçant. La vieillesse est venue, la mort va venir. Elle le prit au mois d'août 1458 (2), après une splendide carrière dont nous allons résumer l'histoire :

1390 (environ) : Naissance de Jean d'Aulon, dans le comté de Fezensac.

1415 : Lieutenant d'Yvonnet de Sarcy, chef d'une compagnie d'écuyers.

(1) *Pièces orig.*, Daulon, 9, parchemin Le sceau manque.
(2) Note de M. Henry Mullot.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1416 : Chef d'une compagnie de 13 écuyers de la garde du Roi.

1425-1426 : Chef d'une compagnie de 19 archers servant sous le comte de Foix contre les Anglais.

1427 : Viguier royal de Toulouse.

— Chargé de lever les gens d'armes pour la reprise de Montargis, où il perd quatre chevaux.

— Promu écuyer d'écurie du Roi.

1428 : Chargé de compléter les défenses du château de Loches.

— Envoyé en mission par le Roi vers le comte de Foix, lieutenant général de Guienne.

1429 : Choisi par le Roi pour être l'écuyer et le maître d'hôtel de Jeanne d'Arc.

— Entre avec elle dans Orléans.

— Chargé, avec le bâtard d'Orléans (Dunois), d'aller quérir et amener dans cette place les gens d'armes cantonnés à Blois ; ce qu'il opère avec succès.

1429-1430 : Est avec la Pucelle à tous les combats qui ont pour résultat la délivrance d'Orléans, notamment à la prise de la bastille des Tournelles, que sa bravoure contribue à déterminer.

— Est avec Jeanne à la bataille de Patay, et à tous les combats et sièges auxquels elle prend part, jusques à sa prise devant Compiègne.

— Est avec la Pucelle au Sacre du Roi, dans la Basilique de Reims.

— Blessé gravement au siège de Saint-Pierre-le-Moustier, n'en contribue pas moins à sauver Jeanne en péril d'être prise.

— Est avec elle au siège de Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1430, 24 mai : Pris avec elle devant Compiègne, en luttant pour la sauver.

1430-1432 : Prisonnier des Anglais ; libéré contre rançon.

1433 : Chargé par le Roi de diverses missions en Languedoc.

1435 : Chargé par le Roi d'une mission auprès des capitaines Poton de Saintrailles et Estienne de Vignoles (La Hire), pour l'avitaillement de la ville de Saint-Denis.

1436 : Missions diverses.

1437, 12 novembre : Entre dans Paris avec le Roi, dont il mène le cheval par la bride.

1438, 2 mars : Envoyé par Charles VII de Touraine à Paris, chargé d'une mission auprès du chancelier de France et des autres membres du Conseil du Roi.

1438 : Nommé sénéchal de Beaucaire et de Nîmes.

— Nommé conseiller et maître d'hôtel du Roi.

1445 : Nommé capitaine et gouverneur de Castelnaudary.

— Nommé Maître des ports en la sénéchaussée de Carcassonne, en remplacement du valeureux Jean de Villa (1), chevalier.

1449, 23 juillet : Armé chevalier, devant le châtel d'Harcourt, au moment de livrer bataille aux Anglais, contribue à leur défaite et à la prise de leur général (Talbot).

(1) Voyez ci-dessus, page 35.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1449-1450 : Chargé de la garde de cet important prisonnier, au château de Dreux.

1450 : Nommé capitaine et gouverneur du château de Pierre-Pertuse.

— Nommé Chambellan du Roi.

1451 : A l'armée de Guyenne, sous le Comte de Foix, contre les Anglais.

1454 : Nommé capitaine et gouverneur du château de Pierre-Scize, en Lyonnais.

1455, octobre : Envoyé par le Roi en ambassade à la cour de Savoie.

1456 : Appelé à déposer dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc.

— : Chargé par le Roi d'une mission auprès des États de Languedoc.

1458, août : Mort de Jean d'Aulon.

On voit par ce long état de services, par cette carrière de plus d'un demi-siècle, — si brillamment remplie, et dont nous ne connaissons même pas tous les gestes, — quel cœur de vrai chevalier avait Jean d'Aulon, et combien il était digne de l'incomparable honneur que lui décerna Charles VII en le choisissant entre tous pour être l'écuyer de Jeanne d'Arc.

Les habitants de Vic-Fezensac s'honoreraient en perpétuant par un monument la pure et glorieuse mémoire de leur magnanime compatriote, à laquelle leur patriotisme ne manquerait point d'associer celle de la Sainte de la Patrie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VII

La postérité de Jean d'Aulon fut héréditairement fière de lui, car son prénom s'y perpétua comme un symbole d'honneur chevaleresque et de vieille gloire.

Comme lui, comme leurs pères, ses fils endossèrent de bonne heure le harnois pour combattre les Anglais ; j'ai nommé ci-dessus Jean d'Aulon, homme d'armes sous le seigneur de Beuil en 1446, peut-être le même que Jean d'Aulon, en 1471 écuyer de Monseigneur le duc de Guyenne, et que les prouesses paternelles n'avaient pas enrichi, car en 1472 il demandait à son prince l'avance d'un mois de ses gages ; et, de plus, on avait négligé de le lettrer, car, à l'exemple du glorieux Saintrailles, il traçait son nom, en l'estropiant durement, pour ainsi dire à coups de *bâtons* :

Je Jehan Daulon, escuier, confesse devoir à maistre Jehan Gaudete, tresorier des guerres de Monseigneur duc de Guienne, la somme de quinze livres tourn. laquelle il m'a prestée à mon besoing et necessité, et icelle lui promectz rendre à sa voulenté ou lui rabattre sur mes gaiges de l'ostel de mondit seigneur pour le mois d'oct. derr., dont lui ay passé la quictance comme appert cy dessoubz, tesmoing mon seing manuel cy mis le XIIIe jour de mars l'an mil CCCC soixante et unze.

Joan Dolo.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Led. JEHAN DAULON a passé quictance pour le mois d'octobre derr. passé aud. maistre Jehan Gaudete, de lad. somme de quinze livres tourn. Fait les jour et an que dessus.

J. PINETE. (1)

Philippe d'Aulon, en 1469 homme d'armes de la Maison du Roi aux gages de 330 livres par an, (2) était sans doute aussi fils de notre Jean d'Aulon.

Le 30 juillet 1470, « à Turqueteville près Barfleur » est passée en revue la compagnie de la grande Ordonnance du Roi sous la charge et conduite du comte de Comminges. Parmi les hommes d'armes figurent Jehan de Cardalac, Pierre de Lescure, LE BASTARD DAULON, Jehan de Castel-Ja, Jehan de Villars, Lyonnet Damas, etc ; parmi les archers : Rodigo de la Chastre, Poncet de Cardellart, Jehan de Voisines, Jehan Gonnet, Henry et Pierre de Launay, etc. (3)

Le 27 juin 1474, à Soissons, dans la compagnie d'ordonnance de Mgr de Gié apparaissent, comme hommes d'armes, JEHAN DAULON, Mery d'Anthenaise, etc., et comme archers Jehan de Goulaine, Jehan de Billy, Jacques Ferré, Loys de Montcassin,

(1) *Pièces originales*, Daulon, 12.

(2) « 1469. Compte d'André Briçonnet, notaire et secrétaire du Roy, commis à tenir le compte des deniers ordonnez pour la conduicte du faict de sa chambre. *Gages des hommes d'armes de l'hostel :* Philippes D'aulon, 330 livres, à 27 livres dix solz par mois. » (B. N., mss. français 20685, p. 455.)

(3) B. N., mss. français 21497, num. 175. Voy. aussi le num. 180. — Cardalac et Cardellart sont des variantes du vieux nom de Cardaillac.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guilliaume et Raoulet du Hommet, etc. (1) Le même JEHAN DAULON, en 1477, est toujours homme d'armes dans la compagnie du maréchal de Gié. (2)

Un acte du 27 juin 1494 mentionne « feu noble JEHAN D'AULON, seigneur dudit lieu ». (3)

Le 18 juillet 1496, dans la compagnie de trente hommes d'armes commandée par Jean de Lévis figurent Pierre de Montlaur, Emard d'Aure, JEHAN DAULON. (4)

En 1513, le 3 octobre, « à Moissac en Quercy », est passée en revue la compagnie de 25 hommes d'armes du baron de Caussade (5), parmi lesquels Guillaume et Jehan *d'Aulin*, qui étaient peut-être des *d'Aulon*, Jehan de Lescure, etc., et comme archers Anthoine du Lac, André de Bellecombe, etc.

En 1522, noble NICOLAS D'AULON, seigneur de Mézerville, est marié à damoiselle Jehanne d'Espagne, et fut très probablement père de damoiselle Paule d'Aulon, en 1556 (acte en la sénéchaussée de Lauragais, 12 décembre) femme de noble Corbairan de Rigaud, à qui elle avait apporté dans sa dot la seigneurie de Mézerville. (6)

Le 22 juillet 1523, à Auxonne, Mgr de la Trémoïlle fait montre de sa compagnie de cent lances fournies des Ordonnances du Roi (7); au nombre

(1) Clairambault, t. CCXXXVI, p. 181.

(2) Compte 2e de Guillaume de la Croix, trésorier des guerres. (Dom Morice, III, 326.)

(3) Archives de l'Aude, B. 2114. — Communication de M. Henry Mullot.

(4) Archives nat., K. 76, num 10 ter^10.

(5) B. N., mss. français nouv. acquis. 8615, p. 24.

(6) Archives de l'Aude, B. 2114 et 1997. — Communication de M. Henry Mullot.

(7) Clairambault, t. CCXXXVI, p. 931.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

des hommes d'armes sont : Charles de la Jaille, George et Artus de Chargé, Jehan de Murat, Menault de Castelbajac, Loys de Gramont, Claude de Mailly, Loys de Maulay ; et parmi les archers : JEHAN DOLIN, JEHANNOT DAULON, Bertrand de la Broize, George de Salignac, etc.

En 1524, le 10 octobre, dans la garnison de Dax, qui a pour capitaine le seigneur de Haultbourdin (1), se trouvent de nombreux gentilshommes : Mathieu d'Abadie, Hortit du Pin, Pierre de l'Abadie, MENJON DOLON (2), Pierre de Lartigue, Jehan du Bourg, etc.

La montre suivante, faite à Carcassonne le 20 juin 1538, est celle de la compagnie de 50 lances fournies de Monseigneur le sénéchal de Toulouse (3) :

Claude de Beaulieu, *lieutenant.*

Jacques, baron de Rieulx, *enseigne.*

René de Rochechouard, *guydon.*

Hommes d'armes : Corbeyran de Corsye, Jehan de Saint Alvayre, Raymond d'Arses, Michel de Donjon, Odet de Pelleport, Jehan de Lescure, Pierre Bellissen ; Jehan d'Aure, baron de Lerboust ; Anthoine de Pons, Jacques d'Entraigues, Pierre de la Fare, Jehan de la Hyte, Guillaume de Bretes, JEHAN DANLON (d'Aulon), Manauld de Villars.....

Archiers : Guillaume de Casaulx, Mathieu de Thesan, FRANÇOYS DE VIGNOLLES, Gaspart de Soubyras. BERTRAND DE AULON, Pierre de Reilhac, Françoys de Villars, Bernard de Myrapoix, JEHAN

(1) B. N., mss. français 25788. p. 193.

(2) *Menjon*, diminutif de *Domenge* ou Dominique.

(3) Clairambault, t. CCLII, p. 1225.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Daulys, (1) Jehan de Nogaret, Françoys de la Barre, Jehan de Cabriac, Jehan Patruchon, Jehan de la Porte, Estienne Caylux, etc.

Jean et Bertrand *d'Aulon*, François *de Vignoles*, Jean *du Lys*.... N'est-il pas curieux de retrouver, à plus d'un siècle d'intervalle, sous le même pennon de guerre, les descendants de La Hire, du fidèle écuyer et maître d'hôtel de Jeanne d'Arc, et du frère de la Pucelle ?

Le 2 janvier 1551, « Guilhem d'Alon, seigneur dudit lieu », fait son testament, retenu par maistre Françoys Cathalan, notaire de Belpech. (2)

Le 21 du même mois, « à Agen en Agenoys », est passée en revue la compagnie de 40 lances fournies de Mgr de Rohan. Dans les hommes d'armes sont nommés Jehan Daullon, Bernard de Mirapoix, Josse de Cazenove, Arnault de Pardaillan, Pierre de Batz, et, dans les archers, Pierre Daullin. Dans une autre montre de la

(1) *Daulys, deulys, doulys*, variantes anciennes de *du Lys*; toutefois je dois noter qu'il y avait en Languedoc un petit fief du nom d'Aulix. J'avais pensé à identifier « Jehan Daulys » avec « Jean du Lys, écuyer, dit le capitaine *Grand Jehan* et le *Picard*, compagnon d'armes de Bayard, mort en 1540 » (E. de Bouteiller et G. de Braux, *La Famille de Jeanne d'Arc*, 1878, in-8°, p. 105), mais dans l'armée on ne l'appelait pas Jehan du Lys : dans la montre de la compagnie de cent hommes d'armes de « Monseigneur de Bayard », revue à Cassano le 24 oct. 1523, il figure parmi les archers sous ce nmo : « Grant Jehan d'Arc ». (Clairambault, t. CCXXXXVII, fol. 943.)

(2) Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aude, arrondissement de Castelnaudary. — Dans une lettre du 27 mars 1900 que M. Henry Mullot a bien voulu m'écrire, relativement aux d'Aulon, il dit : « Cette famille est tombée en quenouille vers 1550 dans la famille d'Hebrail, dont l'un des descendants est domicilié aujourd'hui à Castelnaudary. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

même compagnie, du 21 avril de la dite année, JEHAN DAULON est au rang des hommes d'armes. (1)

A Laon, le 15 août 1557, se fait la revue de la compagnie de 50 lances fournies des Ordonnances du Roi sous la charge et conduite de Mgr le Prince de Condé (2), qui a pour lieutenant Charles Chabot, et pour *Hommes d'armes* :

Jehan de Béthizy, Pierre de Reillac, Bertrand de Perdrillan (Pardaillan), Hercules et Jacques d'Ailly, Pierre de Ponssenat, Josse de Casenove, Guillaume de Bonnault, Loys de Chamborran, Jehan de Veignolles (Vignolles), etc. *Archers :* Mathurin de la Taille, François Chabot, Jehan de Ricard, Gilbert de Juillac, Jacques Touchet, François de la Personne, Guillaume de Garges, Nicolas d'Estain (Estaing), Anthoine de la Brande, Phelippes de Coussy, Berthelemy d'Estiby, ANTHOINE D'AULON.....

C'est la dernière trace que j'aie rencontrée de ce vieux lignage chevaleresque, qui dut s'éteindre obscurément dans la mêlée d'une bataille, dans un dernier rayon de gloire, — sa suprême récompense !

O. DE POLI.

(1) Clairambault, t. CCXXXIV.
(2) *Idem*, t. CCLVIII, fol. 1549.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A TRAVERS

LES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE LA VILLE D'UZÈS

Uzès était avant la Révolution une ville féodale et épiscopale.

Successivement seigneurie, baronnie, vicomté, première duché-pairie de France, elle fut aussi durant de longs siècles et jusqu'à la Révolution siège d'évêché.

Autour de ces deux personnages, le duc et l'évêque, beaucoup de familles aristocratiques vinrent se grouper. J'en ai fait le relevé à travers les actes de l'état-civil en y joignant quelques familles distinguées dans les arts ou les sciences.

J'aurais pu procéder par ordre chronologique, mais il m'a paru plus intéressant de désigner les familles par ordre alphabétique. Pour abréger mon travail je n'ai reproduit pour chacune d'elles qu'un seul acte de l'état-civil, le plus ancien ou le plus honorable. J'y ai ajouté, autant que je l'ai pu, les armoiries et les titres de noblesse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Peu de petites villes offrent dans leur sein un pareil souvenir de gloire et d'honneur, qui mérite bien d'être recueilli dans la *Revue des Questions Héraldiques*.

L. D'ALBIOUSSE.

ABAUZIT

1679, 11 novembre. — Naissance de Firmin Abauzit, mort à Genève le 20 mars 1707. Fameux philosophe, il était devenu bibliothécaire de Genève.

Sa famille descendait d'un médecin arabe établi à Toulouse au IXe siècle. Un Abauzit, consul de la ville d'Uzès, fut délégué pour aller offrir les hommages de la ville au roi François Ier qui était de passage à Nîmes. Il fut présenté au Roi par le comte de Crussol.

MM. Henri Abauzit, ancien maire d'Uzès, et Ludovic Abauzit, actuellement juge au Tribunal de Nîmes, appartienent à cette famille. (*Reg. protestant*).

ALBIOUSSE (D')

1761, 2 février. — Mariage de Mr Me Antoine d'Albiousse, avocat en parlement, capitaine châtelain, fils de Louis, capitaine châtelain, et de demoiselle Louise de Folcher, fille de Jean de Folcher, seigneur de Fontainebleau, et de Louise Goirand de Labaume. (*Reg. de Saint-Julien.*)

Ce titre de capitaine châtelain qui, transmis de père en fils donnait droit à l'anoblissement (Voir *Notice*, de Galier, page 3) est mentionné dans un jugement en rectification d'acte de l'état civil du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tribunal d'Uzès en date du 20 décembre 1859 qui maintient Lionel d'Albiousse, juge suppléant à ce tribunal, en possession de la particule nobiliaire.

Son frère Numa d'Albiousse, lieutenant colonel des Zouaves Pontificaux, a été nommé par le Pape Léon XIII comte romain héréditaire.

Armoiries : *D'azur au bœuf passant d'or, au chef cousu de gueules à trois étoiles d'argent.*

ALBON (D')

1750, 25 janvier. — Mariage entre noble Alexandre d'Albon, fils de noble Alexandre, co-seigneur de Montaren, et de Catherine de Baudam, de Nîmes, et demoiselle Jeanne de Vergèse d'Aubussargues. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Très ancienne famille noble d'Uzès. Actuellement le marquis d'Albon habite le château de Pont-Charra (Rhône).

Armoiries : *De sable à la croix d'or.*

ALMÉRAS (D')

1675, 1er octobre. — Mariage entre Jacques d'Alméras, seigneur de Praden, fils d'Antoine et de Marie Lepetit, et demoiselle Catherine de Saint-Martin, de la ville de Nîmes, fille de M^r^. Me Simon de Saint-Martin et de Jacquette Jouffret. *(Reg. de Saint-Julien.)*

En 1718 Guillaume d'Alméras était commissaire du roi en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armoiries : *D'azur au lion d'or lampassé et onglé de gueules, au chef d'or chargé de trois palmiers de sinople rangés en face.*

ALLUT

1743, 1er août. — Naissance d'Antoine Allut, mort en 1794. Avocat, il fut député à l'Assemblée Législative. Revenu dans son pays, on le considéra comme fédéraliste. Il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté.

AMOREUX (D')

1834, 13 mai. — Mariage d'Albin d'Amoreux, fils de Jules Saint-Félix d'A., chevalier de la Légion d'honneur, ancien sous-préfet, et d'Antoinette Lefèvre, et Honorine d'Albiousse, fille de Jules d'Albiousse, chevalier du Lys, et d'Alexandrine Graffand de Laval.

Albin d'Amoreux est devenu sous-intendant militaire, officier de la Légion d'honneur.

Son frère, littérateur distingué, était connu sous le nom de Jules de Saint-Félix. Son grand-père était conseiller maître des comptes, aides et finances de Montpellier, et assista à l'assemblée de la Noblesse d'Uzès pour l'élection des députés aux Etats Généraux de 1789.

Armoiries : *De gueules au cœur d'or et au croissant d'argent en pointe, au chef cousu d'azur à deux flèches posées en sautoir accostées de deux étoiles d'azur.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANGLAS (D')

1826, 13 août. — Décès de Louis Suzanne d'Anglas, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, né à Marsillarguès (Hérault), domicilié à Uzès, époux de Charlotte d'Avejan.

La famille d'Anglas, qui a obtenu le 20 décembre 1668 un jugement de maintenue de noblesse, n'est plus représentée que par M. Louis d'Anglas de Malherbe, à Beaucaire.

Armoiries : *D'or à trois bandes de gueules, au chef d'or chargé d'un lion naissant de sable, avec une devise d'argent chargée de trois trèfles de sable.*

ANOUL (D')

1649, 7 octobre. — Naissance d'Antoine d'Anoul, fils de M. Me Jean, conseiller du Roi, docteur ès droits, juge à la cour royale d'Uzès, et de Marie de Fonfrède.

ARBAUD (D')

1811, 13 décembre. — Décès de Françoise d'Arbaud, née à Blausac près Uzès, veuve de Pierre de Banne d'Avéjan.

ARNAUD DE VALABRIS (D')

1755, 17 février. — Baptême de François Gaspard d'Arnaud de Valabris, fils de noble Gaspard chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Forez, et de Marguerite de Bargeton, dame de Valabris. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gaspard d'Arnaud de Valabris devint colonel du 14e régiment de dragons et épousa en 1788 Gabrielle de Rocplant de l'Estrade. Son père avait été maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour de Montpellier du 26 juin 1755. (*Archives du comte de la Rochette.*)

Sa fille Eulalie épousa en novembre 1817 le comte de la Rochette, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadron à l'armée du Prince de Condé. dans le régiment de Rohan cavalerie. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

AUTUN (D')

1708, 12 octobre. — Baptême de Jean-Baptiste d'Autun, fils d'Antoine, conseiller du roi, et de Catherine de Valette. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Armoiries : *D'azur au cœur d'argent percé de deux flèches de même en sautoir.*

BANNE MARQUIS D'AVEJAN (DE)

1741, 1er septembre. — Mariage de noble Louis de Banne, chevalier de Saint-Louis, fils de noble Jacques et de Françoise de Saint-Gervais, et Marie-Anne de Barri, fille de Jean et de Gabrielle de Blisson. (*Reg. de Saint-Julien*).

La branche aînée de cette maison s'est éteinte en 1787. Elle avait reçu des lettres patentes de marquisat en 1736, et le titre de marquis est passé à Pierre de Banne, qui était en même temps baron des états du Languedoc. *(Voir certificat d'Hozier du 6 août 1788).*

Armoiries : *D'azur à la demi-ramure de cerf d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BARAGNON

1730, 7 juillet. — Baptême de Jean-Charles Baragnon, fils de M. Me Jean B., procureur fiscal et patrimonial de la duché pairie d'Uzès, et de Suzanne Rey.

Parrain : très haut et très puissant seigneur Jean-Charles de Crussol premier duc et pair de France.

Marraine : Jeanne-Françoise du Baudan.(*Reg. de Saint-Julien.*)

Numa Baragnon, député d'Uzès, puis sénateur inamovible, descendait de cette famille.

BARJETON (DE)

1734, 7 décembre. — Mariage entre noble Jacques de Barjeton, seigneur de Massargue, fils de feu noble Mathieu et de Rachel de Reynaud, et demoiselle Marie-Thérèse de la Tour du Pin Gouvernet, fille d'Alexandre, baron de Verfeuil, et de Jeanne de Sambre. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Cette famille avait la seigneurie de Valabris, qui passa à la famille d'Arnaud par le mariage, le 16 juin 1752, de Marguerite de Barjeton de Valabris avec Gaspard d'Arnaud.

Elle fut maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon du 16 octobre 1637.

BARNAVAL (DE)

1707, 4 octobre. — Mariage de noble François de Barnaval, capitaine dans la brigade irlandaise de Lée, fils de feu noble François et de feu dame

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie de Parquin, domicilié à Dublin (Irlande), et damoiselle Françoise de Roubin de Gravaison, fille de feu noble Jacques, sieur de Gravaison, et de feu Jeanne de Plantier. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

BARRAL (DE)

1748, 10 septembre. — Mariage de messire Charles-Antoine de Barral, capitaine au régiment d'infanterie de Bourbonnais, fils de Louis, conseiller du Roi, auditeur ordinaire de la Chambre des Comptes à Paris, et d'Elisabeth de Lauteuil, et demoiselle Anne-Françoise de la Tour du Pin Gouvernet, fille d'Alexandre, baron de Verfeuil et de Catherine de Rossel. *(Reg. de Saint-Julien.)*

Cette famille, originaire du Vigan (Gard), a été maintenue dans sa noblesse en 1769.

Armoiries : *De gueules au loup passant d'or, au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.*

BASTIDE (DE)

1661, 4 mai. – Naissance de Jeanne de Bastide, fille de Jean, conseiller du Roi et viguier d'Uzès, et de Claude de Roche. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Un descendant de cette famille, Fernand de Bastide, qui a épousé Mlle Madier de Lamartine, habite Pont-Saint-Esprit (Gard).

BAUDAN (DE)

1699, 1er février. — Mariage de noble Louis de Baudan, de la ville de Nîmes, fils de noble Maurice et de Françoise de la Nève, et damoiselle Margue-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rite de Roubin de Gravaison, fille de noble Jacques et de Jeanne de Plantier.

Armoiries : *Palé d'argent et de sable, écartelé, d'azur à un cerf rampant d'argent sommé de six cornichons d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent (Reg. de Saint-Etienne.)*

BOILEAU (DE).

1648, 24 juillet. — Naissance de Jacques de Boileau, fils de Me Jean, docteur ès droits, et de Catherine de Boyer. (*Reg. protestant.*)

Un de ses ancêtres avait acheté la seigneurie de Castelnau. Un jugement du 10 décembre 1668 maintint cette famille dans sa noblesse.

Armoiries : *D'azur au château d'or à trois tourillons de même, maçonné de sable, au croissant d'or en pointe.*

Devise : *De tout mon cœur.*

BOISSI (DE)

1707, 14 février. — Mariage de noble Jean-Baptiste Lébre, seigneur de Boissi, capitaine de cavalerie, maître de camp général de la ville de Paris, paroisse Saint-Eustache, fils de feu messire Etienne, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France, et de Catherine Ruel, et demoiselle Firmine de Rozier, fille d'Antoine, commandant la milice bourgeoise de la ville d'Uzès, docteur ès droits et juge en la cour temporelle de la dite ville, président pour le Roi aux assiettes et assemblées du diocèse, et de dame Marie de Larnac. (*Reg. de Saint-Laurent.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BORNIER (DE)

1714, 13 janvier — Mariage de noble Gabriel de Bornier, ancien capitaine au régiment de Piémont, fils de feu noble Philippe, conseiller du Roi, lieutenant particulier honoraire en la cour du sénéchal de Montpellier, et de feu Diane de Rossel d'Aubarne, habitante de Montpellier, et demoiselle Marguerite de Brueys, fille de noble Pierre, seigneur de la Tour, et de feu Marguerite de Fardan d'Uzès. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

L'auteur de la *Fille de Roland*, membre de l'Académie Française récemment décédé, descendait de cette famille, qui a obtenu par lettres patentes du mois d'août 1646 la vicomté d'Hérer. (*Armorial de Languedoc*, t. I, p. 93.)

Armoiries : *D'azur à la borne d'argent, sur une terrasse de sable, accostée de deux épis d'or, au chef cousu de gueules, chargé d'un soleil accosté de deux étoiles de même.*

BOUCARUT

1825, 2 juillet. — Naissance d'Alcide Boucarut, capitaine de frégate, officier de la légion d'honneur, mort à Toulon en juillet 1873.

BOURNET (DE)

1820, 7 novembre. — Décès de Jacques de Bournet, âgé de 83 ans, curé de la paroisse de Saint-Théodorit d'Uzès, natif des Vans (Ardèche), fils de Barthélemy et de Marie des Gluets.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armoiries : *Coupé d'azur et de gueules à la fasce d'argent accompagnée en pointe d'un coq d'argent chantant sur un mont de même, et au franc canton chargé de trois étoiles et accosté d'un croissant à senestre, le tout d'argent.*

BOUTONNET (DE)

1784, 21 septembre. — Mariage d'entre messire Bernard de Boutonnet, chevalier conseiller du Roi en tous ses conseils, président en la cour souveraine des comptes, aides et finances du Languedoc, fils de messire Bernard, seigneur de Boutonnet, et de Jeanne Gros, habitant Montpellier, et demoiselle Anne de Larnac, fille de Messire Joseph, co-seigneur de Blausac, chevalier, président trésorier de France à Montpellier, et de Constance de Froment. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

BOUVIER (LE)

1890. — Mariage d'Auguste Le Bouvier, commandant chef d'état major de la 3e division d'infanterie à Avignon, né à Marennes (Charente-Inférieure), fils d'Augustin et de Zéide Baillet, et demoiselle Fernande Perdrix, née à Uzès, fille d'A. Perdrix, industriel, et de Caroline Chabert.

BRETTEL (DE)

1809, 3 août. — Mariage entre Jean-Baptiste de Brettes, né à Peyrethac, arrondissement de Limoges (Haute-Vienne), fils de Joseph, ancien officier de cavalerie, et de Louise de la Celle, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

demoiselle Pauline Bruneau d'Ornac de Verfeuil, née à Nîmes, domiciliée à Uzès, fille de Charles, ancien officier du régiment de Navarre infanterie, et de Thérèse de Niel.

La maison de Brettes, originaire du comté de Narbonne, a fait ses preuves de noblesse pour l'Ordre de Malte en 1631.

Résidence actuelle : Château du Puy-d'Ajot par Thénon (Dordogne).

BROCHE (DE)

1793, 7 mars. — Naissance de Nancy de Brettes, fille de noble Louis, seigneur de Cruvier et de Marie Delgar.

Armoiries : *D'azur à un oranger d'or dans une caisse de même, posé sur une terrasse de sable, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

BRUEYS (DE)

1753, 11 février. — Naissance de Paul de Brueys d'Aigaliers, fils de Gabriel, baron d'Aigaliers, et de Marie de Vivet de Servesan. *(Reg. de Saint-Julien.)*

Paul de Brueys, vice-amiral, se couvrit de gloire, quoique vaincu, au combat naval d'Aboukir.

Armoiries : *D'or au lion de gueules armé et lampassé de même à la bande d'azur.*

BRUNEAU D'ORNAC (DE).

1736, 17 avril — Mariage entre messire Henri de Bruneau d'Ornac, fils de messire Pierre, ancien colonel d'infanterie, et de Marguerite d'Azémard

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Monfalcon, et demoiselle Marie de Grossetête, fille de messire François, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, et de Catherine de Laurent de l'Olive, d'Uzès. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Cette famille est originaire de Bagnols (Gard), où un de ses membres était colonel d'infanterie et régent de Bagnols pour le comte prince de Conti.

Armoiries : *D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d or.*

BRUNIER

1572, 22 décembre. — Naissance d'Abel Brunier, mort le 14 juillet 1665. Il descendait de Jacques, chancelier du dernier Dauphin en Viennois. *(Reg. protestant.)*

Il fut médecin des enfants du roi Henri IV, et Richelieu fit de lui le premier médecin de Gaston d'Orléans.

Il est question de Brunier, qui était protestant, dans les passages suivants de Scarron :

Son Allesse peu de temps but,
Car dessus ses jambes il chut
Une très douloureuse goutte,
Mais où nul vivant ne vit goutte,
Fût-ce Brunier, son médecin,
N'en déplaise à Jean Calvin.
C'est grand dommage que cet homme
Ne croie pas au pape de Rome,
Car à tout le monde il est cher,
Quoiqu'en Caréme mangeant chair.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CABIRON (DE)

An V, 24 ventôse. — Mariage d'Auguste Decabiron (de Cabiron), fils de Simon et de Marguerite Daleyrac (d'Aleyrac), de Saint-Etienne, vallée française (Lozère), et Marguerite Dulac (du Lac), fille de Jean-Pierre et de Louise Larnac (de Larnac).

Armoiries : *D'or au pin de sinople fruité du champ, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'argent.*

Devise : *Virtus et honor.*

Résidence : Saint-Hippolyte (Gard).

CABOT DE COLLORGUES

1750, 10 février. — Mariage entre messire Jean Roch de Cabot, chevalier, seigneur de Collorgues, Avedon et autres places, président trésorier, grand voyer de France, intendant des gabelles de Languedoc, fils de messire Jean et d'Anne de Lacroix, et demoiselle Jeanne Sconin de Saint-Maximin, fille de feu messire Jean Robert, chevalier des ordres militaires et hospitaliers de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et de Gabrielle de Rafin.

Son fils Jean-Antoine fut substitué aux biens, nom et armes de Jean de Dampmartin, conseiller à la cour des aides de Montpellier, et épousa Jeanne de Venant d'Yverny. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CABOT DE DAMPMARTIN

1755, 30 juin. — Naissance d'Henri de Dampmartin, fils de messire Jean-Antoine, capitaine d'infanterie dans le régiment de Limousin, et de dame Elisabeth de Venant d'Iverny.

Parrain : Très haut et très puissant seigneur Alexandre de Montmorency, prince de Robecq, grand d'Espagne de première classe, premier baron chrétien, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Limousin, comte d'Estaire, marquis de Morbecq, comte de Bouschoven et d'Empire, baron de la Forest-sur-Seine, etc., qui a nommé pour son procureur messire d'Avremont, brigadier des armées du Roi, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Brissac.

La marraine Jeanne-Marie de Torcq, marquise de Sainte-Croix et d'Yverny, absente, et à sa place Gabrielle de Saint-Maximin de Collorgues; — qui ont signé avec très haut et puissant seigneur monseigneur de Cossé, comte de Brissac, colonel du régiment de son nom.

Armoiries: *D'azur à trois chabots d'or, et les Dampmartin : D'azur à trois bandes d'argent accompagnées de deux étoiles d'or en chef à la bordure dentelée de même.*

La seule descendante de la famille de Dampmartin est la princesse François de Broglie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CAMBIAIRE (DE)

1840, 13 juillet. — Mariage entre Amédée de Cambiaire major au 2e régiment de cuirassiers, né à Vabres (Aveyron), fils d'Alexandre de C., baron Desplat, conseiller à la cour royale de Toulouse, et de Félicité d'Alaigrin, et demoiselle Eugénie de Cabiron, fille d'Amédée, baron de Cabiron, et de Marie Ricard de Villaret domiciliée à Uzès.

La baronne de Cambiaire qui vient de mourir avait été nommée marquise par le Pape Léon XIII.

Armoiries : *D'azur semé de fleurs de lys et de molettes d'or, au lion couronné et lampassé de même, brochant sur le tout.*

CARMES DE LA BRUGUIÈRE (DE)

1787, 24 Juillet. — Naissance de Célestin de Carmes de Labruguière fils, de messire Jean Baptiste, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, pensionnaire du Roi, et de Delphine de Tournon Simiane. *(Reg. de Saint-Julien.)*

Armoiries : *D'azur à la tour d'argent sommée d'une colombe de même, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople.*

CARNAS (DE)

1779, 26 janvier. — Mariage entre noble François de Rethan, seigneur de Carnas, fils de noble Jean de Nîmes, et demoiselle Jeanne Trinquelague, fille de Jean, avocat en parlement, et d'Elisabeth Bruguière. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CASTILLE (BARON DE)

1813, 17 février. — Naissance de Blanche de Castille, fille de Joseph chevalier de Froment Fromentès, baron de Castille, baron de l'Empire avec majorat de l'Ordre impérial de la Réunion, maire d'Argillers, lieutenant de louveterie du Gard, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, ancien chevalier de Saint-Louis, et demoiselle Herminie, princesse de Rohan-Rochefort, fille de Gaspard de Rohan-Rochefort, domicilié à Rochefort, 6e arrondissement de Seine-et-Oise.

Par jugement du tribunal d'Uzès en date du 19 août 1819, le baron de Castille a été autorisé à ajouter à son nom de Froment celui de Fromentès.

Armoiries : *D'azur à trois épis d'or.*

CHAMBON

1737, 21 février. — Mariage d'Henri Chambon, avocat en parlement, viguier et juge de la prévôté et chapitre d'Uzès, et de Marie de Bourdeau, d'Uzès, et demoiselle Gabrielle de Moreau de Champlois de Malauzet, fille de noble Jean-Baptiste, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Forets et de Marthe de Brueys de la Tours. *(Reg. de Saint-Julien.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAMPETIER DE RIBES

1783, 18 novembre. — Mariage entre Pierre-Paul, seigneur de Ribes, avocat en parlement, fils de Jacques Champetier, seigneur de Galmier et de Thérèse Bourdic,et Rosalie Goirand de Labaume, fille de Jean-Pierre, co-seigneur du mandement d'Aigaliers et seigneur direct de Servezane, et de Françoise Larnac.

Armoiries : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux tours d'argent maçonnées et ajourées de sable. (Reg. de Saint-Etienne.)*

CHAMPLOIS (DE)

1715, 14 août. — Mariage entre noble Jean-Baptiste Moreau de Champlois, seigneur de Malaval, capitaine dans le régiment de Forets, fils de noble Jean-Baptiste et de Denize Lalemand habitant Champlois diocèse d'Autun, et Marguerite de Brueys de la Tour,fille de noble Pierre de Brueys et de Marguerite de Fardon *(Reg. de Saint-Etienne.)*

CHANTRE (LF) DE POUGNADORESSE.

1779, 6 janvier. — Décès de Delphine d'Estival, veuve de messire Joachim Le Chantre, seigneur de Pougnadoresse. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Armoiries : *D'azur au chevron d'argent accompagné en pointe d'un lion passant, au chef de même chargé de trois nèfles de sable. (Reg. de Saint-Etienne.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPELIER

1701, 23 août. — Mariage de Jean Michel Chapelier, fils de Jean, seigneur de Montaren, et de Suzanne du Lac, d'Uzès, et demoiselle Louise Buliot, fille de Louis et de Marguerite de Folcher. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

CHARAIS (DE)

1764, 15 décembre. — Mariage entre messire François de Charais, seigneur de Gaujac et autres lieux, officier au régiment de Languedoc, fils de messire Antoine, seigneur de Serverette, et de Marianne de Latour Saint-Vidal, habitant leur château de Serverette au diocèse de Mende, et demoiselle Mélanie de Ville, fille de feu messire Bonaventure, seigneur de Saint-Quentin, et de Françoise de Baudan. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

CHARRAS

1618. — Naissance de Moïse Charras, fameux médecin qui fut appelé à donner des soins au ro d'Espagne Charles II. Il mourut à Paris le 17 janvier 1698. (*Reg. protestant.*)

COLET

1814. — Naissance d'Hypolite Colet, musicographe et compositeur. On a de lui la Panharmonie musicale (1840). Il mourut en 1851.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

COMBIER (DU)

1769, 17 mars. —Naissance d'Henri du Combier, fils de messire Henri, seigneur de Privadière, ancien capitaine au régiment de Monseigneur le Dauphin infanterie, et d'Anne de Rowière. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

CROIX DE MAIRARGUES (DE LA)

1732. — Mariage de noble Henri de la Croix de Mairargues, capitaine au régiment de Thessé, fils de noble Gaspard, seigneur de Gaujac, et de Jeanne de Piolenc ;

Et Anne Blisson, fille de Mre Blisson, docteur ès droit, et de Marie de Lavondès. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

CROY (DE)

1680, 17 juillet. — Mariage entre noble Jean de Croy, docteur et avocat, fils d'autre Jean, ministre protestant, né à Uzès en 1580, et de Catherine de Pujolas.

Ce ministre protestant est l'auteur d'un ouvrage intitulé : L'harmonie et les convenances de l'église romaine avec le paganisme, le judaïsme et les anciennes hérésies. *(Reg. de Saint-Julien.)*

CUNY (DE)

1685, 17 mars. — Naissance de Dominique de Cuny, fils de noble Michel et de Marie de la Croix. *(Reg. de Saint-Julien.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DODUN DES PERRIÈRES

1852, 22 juillet. — Naissance de Marie Dodun des Perrières, fille de Jacques, receveur particulier des finances, et de Mathilde Rouillé.

DOMEC (DE)

1872, 10 juin. — Mariage entre Albert de Domec, membre du conseil général des Basses-Pyrénées, né à Mézagnès (Ile de Porto-Rico), et demoiselle Mathilde de Roux, fille d'Hilarion et d'Ernestine de Robernier.

Armoiries : *Losangé d'or et d'azur au pal d'argent.*

Résidence : Château de Belhuis à Morlanne (Basses-Pyrénées).

DOZE

1827, 18 décembre. — Naissance de Melchior Doze, fils de Lambert, vérificateur des poids et mesures, et d'Antoinette Mercier. Melchior Doze s'est fait une spécialité de la peinture religieuse. La cathédrale de Nîmes possède de lui des toiles d'une réellle valeur.

ENTRAIGUES (D')

1756, 26 septembre. — Mariage entre messire Louis d'Entraigues, fils de messire François, seigneur du Pin, et de Charlotte d'Hozier, et demoiselle

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Henriette de Brueys d'Aigaliers, fille de messire Gabriel, baron d'Aigaliers, et de feu Gabrielle de la Rouvière. (*Reg. Saint-Etienne.*)

Armoiries : *De gueules à une tour maçonnée d'argent.*

Maison originaire du Vivarais dont la noblesse fut reconnue par jugement de M. de Lamoignon le 1er février 1699.

Le général d'Entraigues, qui commande actuellement une brigade d'infanterie à Marseille, descend de cette famille.

ESPÉRANDIEU (D')

1651, 4 juillet. — Naissance d'Antoine d'Espérandien, fils de Louis, docteur en droits, et d'Eve de Boyer. (*Reg. protestant.*)

La famille d'Espérandieu fut maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. de Besons du 4 janvier 1671.

Armoiries : *Ecartelé aux 1 et 4, d'argent au lion de gueules ; aux 2 et 3, d'azur à la bande d'or.*

ESPINASSOUS DELPUECH (D')

1844, 10 septembre. — Mariage entre Jules Delpuech d'Espinassous, juge suppléant au tribunal d'Orange, né à Nîmes, fils d'Adolphe et de Virginie Meynier, et demoiselle Herminie Serre, fille de Louis et de Louise Verdier de Serviers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

FERRAND DE MISSOL

1848, 10 août. — Décès d'Amélie Ferrand de Missol, fille de Saint Ange, avocat, et de Marie Balle.

FOISSAC DE LA ROUVIÈRE (DE)

1807, 29 octobre. — Décès de François de Foissac de la Rouvière, âgé de 92 ans, né à Uzès.

FOLCHER DE MONTAREN

1711, 24 février. — Décès de Jean Philippe, fils de noble Folcher, seigneur de Montaren, et de Catherine de Galli de Gaujac. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

FOLCHERY (DE)

An V. 11 brumaire. — Décès de Guillaume Folchery dit du Nysan, ancien officier. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

FRANSURE (DE)

1768, 13 septembre. — Décès de dame Delphine de Fabri de Gayaux, veuve de messire Claude de Fransure, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Rouergue. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GALIER (DE)

1817, 31 décembre. — Mariage d'Auguste de Galier, fils de messire Antoine, écuyer, ancien officier de dragons, chevalier de Saint-Louis, et de Madeleine de Save et demoiselle Philippine de Carmes de La Bruguière, fille de messire Jean Baptiste, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de Delphine de Tournon-Simiane.

GIDE.

1832, 15 mai. — Naissance de Paul Gide, devenu professeur à la faculté de droit de Paris, fils de Tancrède, président du tribunal d'Uzès, décédé à Paris le 28 octobre 1880.

1846, 30 juin. — Naissance de son frère Charles Gide, professeur à la faculté de droit de Montpellier, dissertateur distingué dans les questions économiques, sociales et ouvrières.

GOIRAND (DE).

1829, 26 janvier. — Mariage entre Jules de Goirand, lieutenant au 19e régiment d'infanterie, fils de feu Jacques, colonel d'artillerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Marguerite Durand.

Et demoiselle Honorine d'Albiousse, fille de Jules, décoré du lys, et d'Alexandrine Graffand de Laval.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GOIRAND DE LABAUME

1761, 16 mai. — Naissance de Maurice Goirand de Labaume, fils de Joseph, seigneur de Labaume et co-seigneur du mandement d'Aigaliers, et de Françoise Larnac. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Ses deux petits-fils Gaston et Charles sont devenus l'un premiers présidents de la cour impériale de Nîmes, l'autre de celle de Montpellier, et tous les deux commandeurs de la Légion d'honneur.

Actuellement cette famille est représentée par M. Maurice Goirand de Labaume, président honoraire du tribunal d'Uzès, et son frère Charles, ancien juge à Nîmes, révoqué lors du décret suspendant l'inamovibilité.

GONDI (DE)

1865, 25 septembre. — Mariage de Charles de Gondi, né à Florence (Royaume d'Italie), fils du marquis de Gondi, domicilié à Florence, et de Magdeleine della Stoffa, et demoiselle Marie de Carmes de Labruguière, fille de Jean et de Virginie de Grolée Viriville.

GONDIN (DE).

1659, 11 mai. — Naissance de Scipion de Gondin, fils de noble Philippe de G. et d'Anne de Fonfrède.

Armoiries : *D'argent à un chevron de sable accompagné de trois gantelets de même. (Reg. protestant.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GROSSETÊTE (DE)

1705, 19 mai. — Mariage entre noble François de Grossetête, capitaine au régiment de Charolais, fils de noble Jacques et de Madeleine de Lalaine en Champagne, et demoiselle Catherine de Laurent de l'Olive, fille de François et de Claire Reboul. *(Reg. de Saint-Julien.)*

GUEYDON (DE)

1718, 14 octobre. — Naissance de Jean de Gueydon, fils de noble Henri, capitaine au régiment d'Orléans infanterie et de Gabrielle de Larnac. *(Reg. de Saint-Julien.)*

GUIBERT DE LA ROSTIDE (DE)

1821, 26 mars. — Mariage entre le comte Hyppolite de Guibert de la Rostide, né à Beaucaire, chevalier de la Légion d'honneur et lieutenant de cavalerie, fils d'Augustin, marquis de Guibert de la Rostide, et Marie Thérèse Durrois, de Ledignan.

Armoiries : *D'azur au gui de chêne fleuri d'or, accompagné de trois étoiles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

JANAS (DE)

1661, 15 juin. — Décès de David de Janas, seigneur du Montaren. *(Reg. protestant.)*

Son grand-père fut délégué avec son cousin

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Abauzit pour aller à Nîmes offrir es hommages de la ville d'Uzès au roi François Ier, à qui ils furent présentés par le comte de Crussol.

JAUSSAUD (DE)

1580, 20 mars. — Naissance de Louis de Jaussaud, mort le 15 juillet 1655.

Poète, il donna une traduction de Thucydide qui fut imprimée à Leyde en 1600.

JESSON (DE)

1671, 1 avril. — Décès de Catherine de Jesson, sœur de M. Me Jean, docteur et avocat. (*Reg. protestant.*)

JOHANEN (DE)

1618, 15 juin. — Naissance de Vincent de Johanen, fils de Paul, docteur et avocat. (*Reg. protestant.*)

LAC (DU)

1759, 26 février. — Mariage entre noble Jean-Pierre du Lac, capitaine au régiment de la Marine, fils de noble Michel et de Jeanne Lenoir, et Marie Louise de Larnac, fille de noble chevalier Pierre, président trésorier, grand voyer de France de la généralité de Montpellier, intendant des gabelles en Languedoc et seigneur de Blausac, et de Jeanne de Trinquelague. (*Rég. de Saint-Etienne.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LAFARE (DE)

1688, 11 mars. — Naissance de Françoise de Lafare, fille de noble Christophe et de Françoise de Fontcouverte, d'Alais. (*Reg. protestant.*)

Armoiries : *D'azur à 3 flambeaux d'or allumés de gueules, posés en pal.*

Devise : *Lux nostris hostibus ignis.*

La Maison de Lafare a pris son nom d'une seigneurie que possédait avant 1179 Bérenger de la Fare, chevalier, premier auteur connu de cette maison. Sa généalogie a été dressée par Charles d'Hozier depuis 1169. Cette maison a été admise aux honneurs de la Cour en 1731.

LAGOY (MARQUIS DE)

1844, 28 octobre. — Mariage entre Fernand de Mayran de Lagoy, fils de Xavier de M., marquis de Lagoy, et de Claire de Castellane, et demoiselle Gabrielle de Dampmartin, fille de Tancrède, vicomte de Dampmartin, chevalier de la légion d'honneur, et de Clémentine Palisse de Mérignargues.

Armoiries : *Palé et contre-palé de cinq pièces d'argent et d'azur, à la fasce d'or brochante sur le tout.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LANTIANY (DE).

1842, 20 avril. — Mariage entre François de Lantiany, né à Carpentras, fils de Henri, chevalier de Saint-Louis et de Victoire Morard, et demoiselle Herminie de Dampmartin, fille de Tancrède, vicomte de Dampmartin, chevalier de la légion d'honneur, et de Clémentine Palisse de Mérignargues.

LARNAC (DE)

1766, 22 août. – Mariage de noble Joseph de Larnac, fils de Pierre, trésorier de France en la généralité de Montpellier, et de Jeanne Trinquelague, et demoiselle Constance de Froment, fille de messire Gabriel de Froment, chevalier, seigneur de Vaquiéres, et de Constance de Lavergne de Montbazin, domiciliée à Bezouce près Nîmes. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

LATOUR DU PIN-GOUVERNET (DE)

1737, 12 septembre.— Mariage de messire Jean de Latour du Pin Gouvernet, fils de messire Alexandre, baron de Verfeuil, et de Jeanne de Sembuc, et demoiselle Claudine de Rozier, fille d'Antoine, docteur ès-droits, viguier de robe longue de la temporalité d'Uzès, ancien capitaine d'infanterie, ancien commandant de la bourgeoisie d'Uzès, ancien président pour Sa Majesté des assiettes d'Uzès, et de Marie de Larnac. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armoiries : *Ecartelé, aux 1 et 4, d'azur à la tour d'argent crénelée à 5 pièces, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, surmontée de trois casques d'argent ; aux 2 et 3, d'or au dauphin vif d'azur.*

LAUDUN (DE)

1575. — Naissance de Pierre de Laudun, mort de la peste au château d'Aigaliers près Uzès.

Neveu de Robert de Laudun, aumônier du Roi, il se livra avec succès à la poésie. On a de lui deux tragédies : Le martyre de saint Sébastien, et Horace. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

Cette famille a été maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 26 novembre 1668.

Armoiries : *D'azur au sautoir d'or et un lambel de gueules en chef.*

LAVÈRE (DE)

1647, 25 septembre. — Naissance de Rose de Lavère, fille de noble Pierre, seigneur de la Boissière, et d'Anne de Langlade. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

LEBRET DE BOISSY

1707, 15 février. — Mariage entre Guillaume Lebret de Boissy, capitaine de cavalerie au régiment mestre de camp général, de la ville de Paris, paroisse Saint-Eustache, fils de noble messire Etienne, conseiller secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses finances de l'ancien collège, et de Catherine Ruelle, et demoiselle Firmine de Rozier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fille d'Antoine, commandant la bourgeoise milice de la ville d'Uzès, docteur ès-droits, juge en la cour temporelle dudit Uzès, président pour le Roi aux assiettes et assemblée du diocèse, et de dame Marie de Larnac. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

LESTRADE ROCPLANT (DE)

An VI, 24 pluviôse. — Décès de Delphine Rocplant, dite Lestrade (de Lestrade), épouse de François Armand (d'Arnaud) dit Valarris (de Valarris).

LEUSSE (COMTE DE)

1871, 19 janvier. — Mariage entre Alexis de Leusse, né à Colombier, arrondissement de Vienne (Isère), fils d'Hippolyte, comte de Leusse, et d'Emmanuelle de Leusse, et demoiselle Blanche de la Rochette, fille d'Arthur, comte de la Rochette, et de Caroline de Saint-Vincent.

Cette famille est d'origine italienne. Son vrai nom était *Luccio* qui signifie *brochet.*

Armoiries: *De gueules à deux brochets adossés d'or, accompagnés de trois croix de Malte au pied fiché d'argent.*

Devise : *Onor in terra, lo Spirito in cielo.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MAIFFREDY DE ROBERNIER

1833, 28 septembre. — Mariage entre Bruno Maiffredy de Robernier, capitaine au 35e régiment d'infanterie de ligne, fils de Silvestre et de Guillemine Verdier de Serviers, et demoiselle Cécile d'Entraigues, fille de Charles, chevalier de Saint-Louis, et de Judith Chauderlot de Laclos.

MANZETTA (DE)

1719, 1er octobre. — Mariage entre messire Jean de Manzetta, capitaine au régiment royal de Roussillon-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, né à Casal en Lombardie, servant depuis 31 ans le roi de France, fils de messire César et de Marguerite de Marsanon, et demoiselle Lucrèce de Fardou, fille de Jean de F. viguier en la cour temporelle d'Uzès, et de Marie de Guiraudi. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

MAZZELIN (DE)

1741, 10 décembre. — Mariage entre messire François de Mazzelin, capitaine d'infanterie au régiment de Monaco, fils de messire Jean-Claude, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, brigadier des armées du Roi, et d'Henriette de Foix de la ville de Saluces en France, et demoiselle Jeanne de Larnac, fille de noble François, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbonnais, et de dame de Teissier. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MERCIER DE GRIGNY

Né à Uzès, où il mourut de la peste en 1570. Elève de Vatable, il lui succéda en 1546 dans la chaire d'hébreu au Collège de France.

MERLE (DE)

1548. — Naissance de Mathieu Merle, célèbre capitaine gouverneur du Gévaudan durant les guerres de religion, qui obtint le titre de gentilhomme ordinaire du roi de Navarre.(*Reg. protestant.*)

La Maison de Merle a fait plusieurs branches dont une seule subsiste.

Les deux premières branches se sont éteintes au commencement du XVIe siècle, l'une dans la maison de Molette de Morangies, l'autre dans celle de Banne de Casteljau.

La branche établie en Vivarais au château de Dions (Ardèche) sous le nom de Merle de la Gorce a été maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Lamoignon, du 10 janvier 1618.

Armoiries : *De gueules à l'épée d'argent posée en pal, la pointe en haut, ayant la garde et la poignée d'or ; coupé d'un échiqueté d'argent et de sable.* (*Reg. protestant.*)

MERMIER (DE).

1717, 6 avril. — Mariage entre Hector de Mermier, chevalier de Saint-Louis, capitaine dans le régiment Royal Vaisseaux, fils d'André, docteur ès droits, et de Catherine du Lac.(*Reg. de Saint-Etienne.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MIRMANT (DE)

1702, 4 janvier. - Mariage entre François de Mirmant, seigneur de Latour, fils de noble Charles et de Claire de Massane, et demoiselle Jeanne de Lacroix, fille de noble Gaspard, seigneur de Collias, Gaujac, etc., et de Jeanne de Piolenc. *(Reg. de Saint-Julien.)*

Cette famille a obtenu un jugement de maintenue de noblesse à la date du 5 janvier 1669.

Armoiries : *D'or au lion de gueules, au chef d'azur chargé de 2 étoiles d'or.*

Résidence : Château de Saint-Georges d'Orques, par Montpellier.

MONTADE (DE)

1821, 8 janvier. — Décès de Magdeleine de Guyon Reissac de Montade, âgée de 70 ans, fille d'Etienne et d'Elisabeth de Laval.

MONTEL (DE).

1680, 6 décembre. — Décès de Firmin de Cassagne, dame de Montel. *(Reg. protestant.)*

Armoiries : *D'azur au griffon d'argent armé et lampassé de gueules (Reg. protestant.)*

En 1633, Jean de Montel, seigneur de la Maison forte de Vilette en Dauphiné, rendit hommage à la maréchale d'Ornano « par un baiser de paix et amour, comme se fait entre nobles ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MONTRAVEL TARDY (VICOMTE DE)

1896, 27 septembre. — Mariage entre Emmanuel, vicomte de Tardy de Montravel, lieutenant au 19e régiment d'artillerie, né à Joyeuse (Ardèche), fils de Louis et d'Amélie du Ribert, et demoiselle Amélie d'Amoreux, fille de Louis et d'Eugénie Correnson.

Armoiries : *Ecartelé, aux 1 et 4, contr'écartelé d'or et d'azur* (Montravel) ; *aux 2 et 3, d'argent à 3 cyprès arrachés de sinople, rangés en pal, au chef de gueules chargé de 3 besants d'or* (Tardy).

Cette famille, originaire de l'Ardèche, a prouvé sa noblesse devant M. de Saint-Priest le 18 février 1786.

OLIVE DU LAURENT (DE L')

1667, 29 décembre. — Décès d'Anne de Croy, âgée de 80 ans, femme de noble François du Laurent de l'Olive.

Armoiries : *De gueules à deux rameaux d'olivier d'or, et au pied deux colombes d'argent.*

Résidence actuelle : Château d'Esperri, par Auterive (Haute-Garonne).

OLLIER DE MARICHARD

1815, 13 juin. — Mariage entre messire François Ollier de Marichard, chevalier de l'Empire, né à Vallon (Ardèche), fils de Jean et de Marie Buliod, et demoiselle Aline Verdier de Flaux, fille de René et de Justine Allut.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ORTEL DE L'ESPIGARIE (D')

1789, 20 avril. — Mariage de François d'Ortel de l'Espigarie, chevalier, officier de cavalerie, fils de Pierre et de Magdeleine Bérenger de Caladon, habitants d'Uzès, et demoiselle Angélique de la Forestie, fille de noble Patrice, baron de la Forestie, de Lille (*Comté Venaissin*), et d'Angélique de la Tour du Pin Gouvernet.

PARLIER DU MAZEL (DE)

1863, 28 août. — Mariage entre Alphonse du Mazel, contrôleur au chemin de fer de l'Ouest, né à Malezon (Lozère), fils de Théophile et d'Aurélie de Barre, et Mélanie Ferrand de Missol, fille de Saint-Ange, avocat à Uzès, et de Léontine Batte.

PARSEVAL (DE)

1865, 26 juin. — Mariage entre Henri de Parseval, né à Marseille, fils d'Abel, chevalier de la légion d'honneur, et d'Octavie du Chêne, et demoiselle Mathilde d'Amoreux, fille d'Eugène et de Pulchérie Chalmeton.

Résidence : Château des Taillers, près Uzès (Gard).

PEROTAT (DE)

1659, 18 janvier. — Naissance de Daniel de Perotat et de Rose de Boileau (*Reg. protestant*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armoiries: *D'azur à trois griffons d'or, 2 et 1*. Cette famille, par lettres patentes du 25 mai 1670, a été maintenue dans sa noblesse.

POUILLI (DE)

1786, 25 avril. — Mariage de messire Louis de Pouilli, chevalier, capitaine au régiment de Vexin, habitant Nîmes, fils de feu messire Albert, chevalier, et d'Antoinette de Lacour, et Victoire de Barthélemy, fille de Jean et d'Anne d'Espeuille, veuve de Jacques de Castel. (*Reg. de Saint-Julien.*)

RAFIN (DE)

Au XIII, 9 germinal. — Décès de Rodolphe Rafin (de Rafin), ex-conseiller au parlement de Toulouse, né le 26 août 1727 à Uzès, fils d'Henri et de Magdeleine de Malortigues.

Son frère était colonel du régiment d'Angoumois, et sa sœur religieuse à Uzès.

REYNAUD (DE)

1720 18 juin. — Mariage entre noble Antoine de Reynaud, capitaine au régiment de Beaujolais, fils de noble Simon et d'Elie de Jesson, et demoiselle Henriette Sconin, fille de noble Antoine Sconin d'Argenvillers, écuyer, seigneur de Saint-Maximin, commissaire provincial des guerres de la généralité de Paris, et de Catherine de Valette. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armoiries : *De sable au dextrochère brassardé d'or, armé d'un cimeterre d'argent, quartier des barons militaires.*

Un descendant de cette famille est devenu général de brigade et baron de l'empire.

RIPPERT D'ALAUSIER (MARQUIS DE)

1881, 21 janvier. — Naissance de Jean, fils de Louis, marquis de Rippert d'Alausier, inspecteur des forêts à Uzès, et d'Elisabeth de Surville.

Armoiries : *D'azur à la fleur de lys d'or et à la fasce de gueules, brochante sur le tout, chargée à dextre d'un croissant d'argent contourné et à senestre d'un soleil d'or.*

Résidence actuelle : Château de Saint-Roman, près Bédarides (Vaucluse).

ROCHE (DE)

1903 17 avril. — Naissance d'Henri, fils de noble Daniel de Roche et de Thérèse de Segla de Ribaute. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

Armoiries : *D'azur à la bande d'or chargée d'un lion de sable armé et lampassé de gueules, et accompagnée de deux rochers d'argent, l'un en chef, l'autre en pointe.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROCHETTE (COMTE DE LA)

1847, 28 octobre. — Décès de Louis-Joseph du Fay, comte de la Rochette, ancien officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, âgé de 74 ans, né à Manglien, canton de Vic (Puy-de-Dôme), époux d'Eulalie d'Arnaud de Vallabris.

Son fils Arthur, comte de la Rochette, avait épousé Caroline de Saint-Vincent-Brassac, dont il eut deux filles, Blanche, mariée au baron de Leusse, et Louise, mariée à son cousin, le vicomte de la Rochette d'Auger.

Armoiries : *D'azur à la bande d'or chargée de deux étoiles d'argent.*

Devise : *Deo et honore.*

Le château d'Auger est en Auvergne, près Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme).

ROSSEL DE FONTARÈCHES (BARON DE)

1783, 30 décembre. — Mariage entre messire Gilles de Rossel, chevalier, baron de Fontarèches, seigneur de Cabrières, fils de messire Gabriel et de Jeanne d'Albenas, et demoiselle Pierrette d'Entraigues du Pin, fille de noble Louis d'Entraigues du Pin et d'Olympe de Brueys d'Aigaliers.

Armoiries : *D'argent à la bande de gueules accompagnée de deux quintefeuilles de même.*

Le titre de baron a été accordé à cette famille en mai 1664. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROUBIN (DE)

1667, 29 septembre. — Naissance de Catherine, fille de noble Jacques de Roubin et de Jeanne de Plantier. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Résidence actuelle : Villeneuve-lès-Avignon.

ROUVIÈRE (DE)

1840, 26 octobre. — Décès de Raymond de Rouvière, âgé de 72 ans, époux d'Olympe de Trinquelague, fils de Pierre et de Louise d'Allard.

ROUX (DE)

1846, 9 juin. — Mariage entre Hilarion de Roux, né à Tarascon, fils d'Edouard et de Colombe de Mablan, et demoiselle Ernestine de Maiffredy de Robernier, fille de Joseph, ancien officier, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et de Coralie d'Amoreux.

Armoiries : *D'azur à deux triangles d'argent mouvants des flancs et apointés en cœur.*

ROUX

1840, 3 février. — Naissance d'Adrien Roux poète. Son talent s'est révélé dans *Etincelle* en 1863, et dans *Rimes de province* en 1893.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROURE DE BEAUVOIR (DU)

1706, 16 mai. — Mariage entre messire Jacques, seigneur de Pazanan, fils de feu messire Hercule du Roure de Beauvoir et de Jeanne de Mirman, de la ville de Barjac, et demoiselle Louise de Rouvière, fille de messire Christophe, juge mage, lieutenant général civil et criminel en la cour du sénéchal d'Uzès, et de Louise de Mazaudier.

La terre du Roure, située en Gévaudan, était une des sept baronnies de Tour qui entraient aux Etats généraux du Languedoc.

Armoiries : *D'azur au chêne d'or, englanté de même, à trois racines et quatre branches en sautoir.*

Devise : *A virtute robur.*

ROYBET

1840, 12 avril. — Naissance de Léon-Ferdinand Roybet.

Peintre contemporain ; a obtenu en 1893 le premier prix de peinture à Paris avec ses *Propos galants.*

SAINT ANDRÉ DE BROCHE (DE).

1854, 26 avril.— Mariage entre Albert de Broche de Saint-André, né à Alais, fils de Raoul et d'Eugénie Destrem de Saint-Christol, et demoiselle Abauzit, fille d'Alphonse et de Laure Aigoin d'Espradels.

Armoiries : *D'azur à un oranger d'or dans une caisse de même, posée sur une terrasse de sable ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SAINT VICTOR D'ANDRÉ (DE)

1720, 13 octobre. — Mariage entre noble Joseph d'André de Saint-Victor, fils de messire Jean, chevalier, secrétaire du Roi en la grande chancellerie, Maison et Couronne de France, et de Marguerite Lefebvre, et demoiselle Jeanne Cabot, fille de messire Jean, chevalier, président, trésorier de France en la généralité de Montpellier, et d'Anne de la Croix de Candilharque. *(Reg. de Saint-Etienne)*

SCONIN

1727, 15 décembre. — Naissance d'Antoine, fils de Robert Sconin de Saint-Maximin, pensionnaire du Roi, chevalier des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, de Jérusalem, et de Gabrielle de Rafin. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

Le père Sconin, seigneur de Saint-Maximin, prévôt du chapitre et oncle du poète Racine, était de cette famille.

SEPTIMANIE (DUC DE)

841, 22 mars. — Naissance de Bernard de Septimanie, mort en 875.

Sa mère, la duchesse Bernard de Septimanie avait été exilée à Uzès par son mari Bernard, duc de Septimanie, l'un des sept fils du fameux duc de Gellone.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Elle composa à Uzès, pour son fils, un manuel de morale chrétienne qui est conservé à la Bibliothèque nationale comme un chef-d'œuvre de la littérature de cette époque.

C'est dans ce manuel que se trouve indiquée la date ci-dessus de la naissance de son fils à Uzès.

SIGALON

1788. — Naissance de Xavier Sigalon, fameux peintre qui fut chargé par le ministre Thiers de reproduire le *Jugement dernier* de Michel-Ange, à Rome. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

SOIBERT

1393. — Naissance de Guillaume Soibert. Devenu évêque d'Uzès, il accompagna le cardinal de Foix et le roi René aux Saintes-Maries, à la translation des reliques de Salomé-Marie Jacopé et Marie Cléophas dans une chasse de cyprès.

SUBLEYRAS

1699. — Naissance de Subleyras, mort à Rome le 28 mai 1744. (*Reg. Saint-Julien.*)

Célèbre peintre, a fait entr'autres choses le tableau de la *Messe de saint Basile* pour la basilique de Saint-Pierre, et le *Martyre de saint Pierre* dont l'esquisse est au Louvre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

THOLOSE (DE)

1675, 22 juin. — Mariage de noble Louis de Tholose, seigneur de Foissac, fils de noble François et de Philippine de Bonhomme, et demoiselle Eve de Ville, fille de Bonaventure de Ville, co-seigneur de Montaren, et de Marie Fabre. (*Reg. protestant.*)

THOMAS DE SAINT-LAURENT (DE)

1777, 3 janvier. — Naissance de noble Charles, fils de messire Nicolas de Thomas de Saint-Laurent, chevalier, seigneur de la Bastide d'Engras, de Saint-Laurent, de la Vernède et autres lieux, et de Louise de Labarre de Saint-Alban. (*Reg. Saint-Étienne.*)

TOURNON (DE)

An XII, 22 Germinal. — Décès de Marianne Tournon (de), agée de 77 ans, veuve de Jacques Tournon (de), belle-mère de Baptistine Carmes de Labruguière.

Armoiries : *De France ancien, parti de gueules au lion d'or. Ces armes sont écartelées avec celles de Simiane : d'or semé de tours et de fleurs de lys d'azur.*

Devise : *Potentia et virtute* — Cri de guerre : *Au plus dru.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TREGOMAIN AUBERT (DE)

1870, 17 janvier — Mariage entre Arthur de Tregomain, sous-inspecteur des forêts, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), fils de Frédéric et de Constance de Vaucontour, et demoiselle Denise Chabanon, petite-fille du docteur Chabanon, chevalier de la Légion d'honneur, maire et député d'Uzès sous l'empire.

Armoiries : *D'azur à un housseau éperonné d'argent, chargé d'un croissant de gueules.*

TRINQUELAGUE DIONS (BARON DE)

An XIII, 14 pluviôse. — Naissance de Jean-Charles Trinquelague. Il obtint par jugement de Nîmes en date du 13 décembre 1854 que son nom soit précédé de la particule nobiliaire. Le 11 janvier 1830, le titre de baron héréditaire fut accordé à Charles François de Trinquelague Dions, premier président de la cour de Montpellier, officier de la légion d'honneur.

Armoiries : *D'or à 3 fasces ondées d'azur au chef d'hermines.*

UZÈS (DUC D')

1712, 14 juin. — Baptême, dans la chapelle du château ducal d'Uzès, de Louis-Emmanuel, fils de très haut et très puissant seigneur Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, premier duc et pair de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

France, prince de Soyons, etc.. etc., et de puissante dame Marguerite de Bullion, duchesse d'Uzès.

La famille de Crussol d'Uzès est originaire du Vivarais. Pons Bastet de Crussol, croisé en 1191, était seigneur du château de Crussol en face de Valence. Un de ses descendants épousa au XVe siècle Symone, seule héritière de la Vicomté d'Uzès. En 1565 Uzès fut érigé en duché, et en 1572 en pairie en faveur d'Antoine de Crussol d'Uzès :

Armoiries : *Ecartelé : aux 1 et 4, partie fascé d'or et de sinople, qui est de Crussol, et d'or à trois chevrons de sable, qui est de Lévis ; aux 2 et 3 : contre-écartelé d'azur à trois étoiles d'or en pal, qui est de Gourdon, et d'or à trois bandes de gueules, qui est de Genomillac. Sur le tout : de gueules à trois bandes d'or qui est d'Uzès.*

Devise : *Ferro non auro*

VALETTE (DE)

1651. — Naissance d'Alexandrine, fille de Barthélemy de Valette de Laudun et de Catherine d'Alard. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse par jugement souverain du 11 décembre 1669.

VALFONS (DE).

1680, 8 juin. — Mariage entre noble Jean Durand de Visenobre, seigneur de Valfons, fils de noble Hercule et de Marie de Blange, et demoiselle Isabeau de Cambis, fille de noble Jean et de Firmine de Cassagne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il n'y a aucune parenté entre noble Jean Durand, sieur de Valfons, et le marquis de Valfons actuellement domicilié à Nîmes dont un des ancêtres, président à mortier au parlement de Metz, devint marquis de la Calmette en 1764.

Tout près de la Calmette était le fief de Valfons. Un autre fief du même nom, qui n'a jamais appartenu à cette dernière famille, était situé dans l'arrondissement du Vigan.

VALMALETTE (DE)

1844, 9 septembre. — Mariage entre Gaston de Valmalette du Coustel, né à Saint-Etienne, vallée Française (Lozère), fils de Joseph, colonel de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la légion d'honneur, et de Gasparde de Teule Descambours, et demoiselle Gabrielle Goirand de Labaume, fille de Charles Goirand de Labaume, conseiller à la cour de Toulouse, chevalier de la Légion d'honneur et de Camille Duclap.

Armoiries : *D'azur un chevron d'or accompagné de 3 étoiles d'argent.*

Devise : *Honor felicem stellam offigit.*

VANEL DE L'ISLEROI (DE)

1719, 25 juin. — Mariage entre messire Jean-François de Vanel, chevalier, seigneur de l'Isleroi, co-seigneur de la Mothe, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France au diocèse d'Uzès, habitant Pont-Saint-Esprit, fils de feu messire et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de dame de Noizel, et demoiselle Marie de Ville, fille de messire Louis de Ville, conseiller du Roi en sa souveraine cour des comptes, aides et finances de Montpellier, seigneur de Saint-Quentin, et de Jeanne de Cabot. (*Reg. de Saint-Etienne.*)

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse par jugement du 3 décembre 1695.

VAUX (DE)

1631, 3 septembre. — Naissance de Jean, fils de noble Gibert de Vaux, seigneur de Saint-Victor, et de Marguerite de Bourdic. (*Reg. protestant.*)

Armoiries : *D'or à l'ours rampant de gueules, colleté d'un baudrier d'argent et soulevant une épée engainée de même.* (*Reg. protestant.*)

Devise : *Plus fidei et fidelitati quam vitæ.*

VERDIER DE FLAUX.

1815, 2 juin. — Mariage entre Edouard Verdier de Flaux, fils de Pierre et de Justine Allut, et demoiselle Gracieuse de Dampmartin, fille d'Henri, ancien colonel de cavalerie, chevalier de l'Ordre de la Réunion, domicilié à Paris, et de Geneviève Bignon.

VERDIER DE SERVIERS.

1846, 11 décembre. — Décès de Guillemine Verdier de Serviers, âgée de 79 ans, veuve de Silvestre de Robernier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VERGÈSE D'AUBUSSARGUE (DE)

1705, 5 mai. — Naissance de Jeanne, fille de noble Jacques de Vergèse d'Aubussargue, et de Gilette de Roquevère.

Cette famille obtint un jugement de maintenue de noblesse le 3 décembre 1668.

Armoiries : *D'azur au lévrier d'argent colleté de gueules, accompagné de quatre roses d'argent, 2 et 2. (Reg. de Saint-Julien.)*

VERGNE DE MONTBAZIN (DE LA)

1835, 16 décembre. — Décès de Constance, née à Montbazin (Hérault), fille de Joseph de la Vergne de Montbazin et de dame Rivial.

Armoiries : *D'azur à trois cygnes d'argent.*

Devise : *Esto semper fidelis.*

VILLEPERDRIX (DE PLANTIN DE)

1872, 17 juin. — Mariage entre Iwan de Plantin de Villeperdrix, fils de Léopold et de Louise de Vibrac ;

Et demoiselle Alix de Labruguière, fille d'Iwan de Labruguière, maire d'Uzès, membre du Conseil général du Gard, et de Hilda de Montalet.

Par jugement d'Uzès du 21 janvier 1875, il est ordonné que le nom de Plantin sera précédé de la particule *de*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Armoiries : *D'or au chevron de gueules accompagné de trois arbres arrachés de sinople, au chef d'azur chargé d'un lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules.*

VILLE (DE)

1733, 22 janvier. — Mariage entre noble Bonaventure de Ville, seigneur de Saint-Quentin, fils de noble Louis, conseiller en la cour souveraine des comptes, aides et finances de Montpellier, et de Jeanne de Cabot, et demoiselle Françoise de Baudan, fille de noble Louis et de Marguerite de Roubin de Gravaison. *(Reg. de Saint-Etienne.)*

WURMSER (BARON DE)

1733, 20 janvier. — Mariage entre messire Constantin, baron de Wurmser de Vendenheim, capitaine aide-major au régiment d'Alsace, gentilhomme de la Chambre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Vurtemberg et de Tech, fils de messire Jacques et de Sophie de Valduc de Fréamlhin, au diocèse de Strasbourg, et demoiselle Marguerite d'Arnaud de Valabris, fille de Gaspard d'Arnaud de Valabris, baron de Foncouverte, chevalier de Saint-Louis, et de Marguerite de Barjeton.

Le baron de Wurmser appartient à la plus haute aristocratie allemande.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

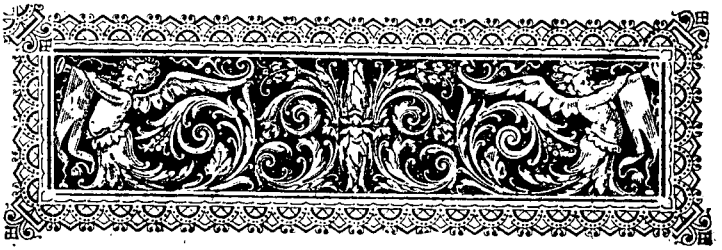

LE

PARFAIT NOTAIRE APOSTOLIQUE

Au XVIIIe siècle, Jean Brunet inséra dans le Parfait Notaire Apostolique *le formulaire employé en cour de Rome pour les actes ecclésiastiques, afin de régler la routine française. Son ouvrage est tombé en désuétude, car il est insuffisant ou erroné sur plusieurs points. Néanmoins il importe de le connaître, c'est ce qui m'a décidé à en reproduire ici un chapitre d'usage courant. Mais j'aurai soin de l'annoter pour le rectifier partout où c'est nécessaire, pour qu'on ne s'avise pas de le copier, comme s'il avait l'autorité d'un document de chancellerie Il fait bien voir de quelle façon, même avec de la bonne volonté, les gallicans se prétendaient romains ; ce n'était, trop souvent, que par* à peu près.

X. Barbier de Montault,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DES QUALITEZ QU'IL FAUT DONNER

AUX DIFFÉRENTES PERSONNES

DANS LES ACTES

Le Notaire Apostolique doit avoir une attention particulière à donner aux différentes personnes, ou dont il parle, ou ausquelles les Actes sont addressez, les qualitez qui leur conviennent. C'est l'usage d'Italie d'avoir des formules de politesse pour parler des personnes selon les différentes conditions, depuis le Pape jusques au moindre des frères Lays. Si nous considérons les personnes Ecclésiastiques, tout a une dénomination qui lui est propre ; et dans les personnes Laïques depuis les Têtes couronnées jusques au domestique, tout le monde a quelque épithète de politesse qui lui convient. Il est de l'habileté d'un Notaire Ecclésiastique, surtout quand il pâsse des actes latins, de suivre cet usage, et principalement dans les actes qui doivent être envoyez en cour de Rome, ou ce défaut de politesse et de style feroit passer son acte pour un acte informe, et le feroit passer lui-même pour un malhabile homme et pour un impoli.

Ce n'est pas tout. Il y a et certaines personnes et certaines communautez qui ont des épithètes qui leur sont propres, dont il est important qu'un Notaire Apostolique s'informe lorsqu'il dresse

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son acte. et qu'il ne manque pas d'y insérer. Par exemple l'Eglise de Rome a l'épithète de *Sainte* (1) : *sancta Romana Ecclesia*. Celle d'Arles, ma patrie, porte la même qualité ; celle de Paris a la qualité d'*Insigne*(2) : *insignis Ecclesia Parisiensis, nullo medio ad Ecclesiam Romanam pertinens* (3). Il y en a d'autres qui ont l'épithète de *Célèbre* : *percelebris* (4); d'autres de *Vénérable* (5) : *veneranda, venerabilis*. Il est donc du devoir du Notaire Apostolique de s'informer des qualitez, ou des personnes, ou des communautez dont il a à parler, et de ne pas manquer à leur donner les épithètes et les dénominations qui leur appartiennent. Voici une liste des différentes conditions des personnes, soit ecclésiastiques, soit laïques, et la manière dont on peut à peu près (6) parler d'elles.

Je dis *à peu près*, parce que, lorsque les personnes n'ont pas des épithètes ou des dénominations que l'usage a fixées, on peut varier et leur en imaginer quelqu'une (7).

Je commence ici par les personnes ecclésiastiques.

(1) Toute Église est *sainte* : aussi le *Cérémonial des Évêques*, dans la formule des concessions d'indulgences, dit-il : « Reverendissimus in Christo Pater et Dominus N., Dei et Apostolicæ sedis gratia, hujus sanctæ Ecclesiæ episcopus. » (*Lib. II, cap. XXIX, n. 2.*)

(2) Nombre de cathédrales, en France, avaient pris ce qualificatif, qui ne convient qu'aux collégiales que le Saint Siège veut honorer.

(3) Ceci est pour exprimer l'exemption de l'Ordinaire.

(4) Ce qui ne convient pas mieux qu'*insigne*.

(5) *Vénérable* se dit de toute église qui n'a pas de titre officiel : ce n'est pas assez pour une cathédrale.

(6) *A peu près*, voilà bien la science française, qui s'en contente.

(7) C'est faux, Rome a parfaitement tout réglé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE PAPE

Quand on parle au Pape, on dit : *Beatissime Pater... Sanctitatis vestrae pedibus provolutus*, ou *supplicat Sanctitati vestrae ;* on peut finir par ces mots : *cum sacro pedum osculo devotissimus.*

Quand on parle du Pape, on met à Rome *Sanctissimus dominus noster, dominus Benedictus*(1) *divina Providentia Papa XIII*, parce que le Pape y est aussi Seigneur Temporel. En France, on met *Sanctissimus in Christo pater et Dominus D. Benedictus* (2), etc. Quand on en a déjà parlé, on met tout court *Praefatus* S. P. N. ou S. D. N.

Quand on parle d'un Pape défunt, on fait précéder à cette formule ces mots : *Felicis recordationis* (3) ; ainsi on écrit *Felicis recordationis sanctissimus, etc. D. Innocentius* (4) *Divina Providentia PP. XII.* On obmet souvent les mots *Sanctiss. D. N.* et l'on met simplement *felicis recordationis Innocentius XI.* L'on ne met jamais autrement, si l'on parle au Pape,

En françois on écrit *Très Saint Père ! Votre Sainteté : Notre très Saint-Père le Pape Benoist XIII. Le feu Pape Innocent XII, d'heureuse mémoire.*

(1) Benoit XIII (Orsini), 1724-1730.

(2) Telle est la formule usitée à la chapelle papale.

(3) Ou encore *sacræ memoriæ.*

(4) Innocent XII (Conti), 1691-1700.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UN CARDINAL LEGAT

Quand on parle de lui, on met comme dans cet exemple : *Eminentissimus et Reverendissimus D. Ludovicus Tituli Sancti Onuphrii, Sanctæ Ecclesiæ Romanæ Cardinalis, Placentinus nuncupatus, Sanctis in Christo Patris et D. Innocentii, etc. et Sanctæ Sedis Apostolicæ in Regno Franciæ de Latere legatus.* Cette longue énumération ne se met qu'une seule fois ; on met dans la suite, *Præfatus Eminentissimus Dominus Cardinalis legatus* : en françois, on écrit : *Eminentissime et Révérendissime Père en Dieu Monseigneur* (1) *le Cardinal de Plaisance, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de S. Onuphre, Légat à Latere de N. S. Père le Pape dans le Royaume de France.* Et dans la suite de l'acte, *ledit Seigneur Cardinal Légat.*

UN LÉGAT ; UN NONCE

Pour un légat, il n'y a rien de particulier, sinon que l'on ajoûte à toutes ses qualitez celle de légat du Saint Siège, quand on commence à parler de lui : En voici un exemple : *Excellentissimus et Reverendissimus in Christo Pater Joannes a Balneis, Episcopus Babyloniensis, Sanctissimique P. N. Benedicti divinâ providentiâ Papæ XIV* (2) *ad Christianissi-*

(1) Au lieu de *Monsieur*, seul usité à Rome.
(2) Benoît XIV. (Lambertini), 1740-1758.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mum D. N. D. Ludovicum XV Francorum et Navarræ regem legatus.

On voit dans cette formule qu'il faut nommer et le Pape duquel est le Légat, et le Roy auquel il est envoyé. Pour un Nonce, c'est la même formule; il n'y a qu'à changer le terme de *Legatus* en celui de *Nuncius.*

Si c'est un Légat-né, on lui donne aussi de l'*Excellence;* mais on ne nomme ni le Pape ni le Roy, parce qu'un Légat-né est perpétuel; on mettroit donc comme dans cet exemple : *Excellentissimus et Reverendissimus in Christo Pater... Archiepiscopus Rhemensis, Sanctæ Sedis Apostolicæ legatus natus.*

Dans la suite du discours, on met *præfatus Dominus legatus* ou *præfatus Dominus Nuncius.*

A l'égard des Légats nez, comme c'est *Beneficio dignitatis et non personæ* qu'ils tiennent ce titre, dans la suite du discours on ne met que *præfatus Dominus Archiepiscopus.*

Dans les actes françois, on se sert des mêmes formules sans y rien changer.

UN CARDINAL

Il faut observer que parmi les Cardinaux il y en a de Princes et d'autres qui ne le sont pas; qu'à l'égard de ceux qui sont Princes, on ajoute la qualité d'*Altesse* à celle d'*Eminence;* mais que cependant cela n'a point lieu à Rome, Innocent X ayant ordonné par une de ses bulles que quand les Cardinaux Princes seroient à Rome, on les traiteroit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'*Eminence* et non d'*Altesse*, et cela afin de les rendre tous égaux ; hors de Rome, il faut donc les traiter en Princes.

On commence à l'égard d'un Cardinal-Prince par sa qualité de Prince et on fait suivre celle d'Eminence. On diroit donc *Serenissimus et Eminentissimus in Christo Pater*, etc., ou bien, *Celsissimus et Serenissimus Princeps et Reverendissimus in Christo Pater, et D. Eminentissimus N. Cardinalis Diaconus S. R. E. tituli SS. Nerei* (2) *et Archilei*, et dans la suite du discours *Præfatus Celsissimus et Eminentissimus Princeps* ou *Præfatus Serenissimus et Eminentissimus Princeps* On employe aussi les termes de *Serenitas sua*, *Celsitudo serenissima*. Il ne faudroit pas manquer le terme de *Celsitudo Regia*, si le Cardinal Prince avoit la qualité d'Altesse Royale.

En françois, nous écririons *Très haut et très puissant Prince, Monseigneur N. Eminentissime Cardinal*, etc. Et si le Cardinal Prince étoit de la Maison Royale, on écriroit *Très haut, très puissant et excellent Prince.*

Les Cardinaux qui ne sont pas Princes sont traitez d'*Eminentissimes*.

Il faut observer à l'égard de tous les Cardinaux que le style de la Cour Romaine est de commencer par le nom de baptême, ensuite celui du titre dont est revêtu le Cardinal, après le nom sous lequel le Cardinal est connu dans le monde ; ainsi l'on ne met point *Ludovicus a Guisia*, *S. Romanæ Eccles.*

(1) Ce qui s'est vérifié à Rome, dans des décrets, pour le Cardinal d'York, dit *Celsitudo regia.*

(2) Saint-Nérée n'est pas une *diaconie.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cardinalis, tituli S. Stephani in Monte Cœlio ; mais on écrit : *Ludovicus, S. Romanæ Eccles., tituli S. Stephani, etc., Cardinalis, à Guisia nuncupatus.* C'est tout autre chose si le Cardinal avoit, outre le nom de famille, un surnom sous lequel il fût connu dans le monde ; on écriroit : *Paulus Gondy, Tituli, etc. S. Rom. Eccles. Presbyter, Cardinalis de Rets nuncupatus.* On obmet quelquefois le terme de *nuncupatus,* comme dans cet exemple : *Franciscus, Tituli Sanctæ Mariæ in via lata S. Rom. Eccles. Diac., Card. Maldachinus.*

En françois, on suit une route contraire, toutes les qualitez ne marchent qu'après les noms et surnoms ; ainsi l'on écrit : *Louis-Antoine de Noailles, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Sainte-Marie sur la Minerve.*

Une dernière observation touchant les Cardinaux est que l'on fait précéder la qualité de Cardinal à celle d'Archevêque ou d'Évêque ; cela vient sans doute de ce qu'aujourd'hui les Cardinaux ont le pas sur les Évêques.

PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÈQUES ET ÉVÈQUES

Toutes ces dignitez ecclésiastiques ont tous la même qualité tant en françois qu'en latin, qui est celle d'*Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu ;* ainsi on écrit *Illustrissimus et Reverendissimus in Christo Pater et D. D. etc.* En françois, *Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu,* Messire (1), etc.

(1) *Messire* est insuffisant, il faut *Monseigneur.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ABBÉS

Les abbez sont séculiers ou réguliers. Les abbez réguliers et les supérieurs généraux d'ordre sont qualifiez de *très Révérends Pères en Dieu* (1), *Reverendissimus admodum Pater*, *frater*, *etc.* Les abbez séculiers sont traitez *d'Illustre* et *Révérend*, *Illustris et Reverendus D.*

Si les abbez joignent à leur titre quelque distinction de noblesse, on pourroit mettre : *Vir Nobilitate clarus et admodum reverendissimus*, et en françois, *noble ou très noble* et *révérend seigneur Messire* (2). Il est de la prudence du notaire d'augmenter ces épithètes selon la distinction des personnes.

ABBESSES

Les abbesses sont qualifiées de *Illustre et Révérende Dame, sœur* (3), etc., ou bien de *Noble et Révérende Dame, sœur*. On peut, comme nous l'avons marqué cy-dessus, enfler les épithètes ; mais il faut observer la qualité *de sœur*. Si l'abbesse étoit princesse, on mettroit *très haute et très puissante et excellente Princesse Révérende Mère Madame*, etc.

(1) A Rome, l'usage prescrit *Révérendissime*.

(2) Ceci est absolument inadmissible.

(3) Il n'y a pas de différence légale entre l'abbesse et l'abbé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AUTRES PERSONNAGES ECCLÉSIASTIQUES

A l'égard des autres personnes ecclésiastiques, il faut observer : 1° que l'on leur donne d'abord la qualité de leur Ordre, ensuite celle de leur degrez, après celles de leurs titres ; et quant aux titres, tous ceux qui donnent un rang dans l'Etat précèdent ceux qui donnent un rang dans l'Eglise, lorsque ce rang est inférieur à l'épiscopat, et le nom est précédé de quelque épithète honorable. Ainsi on écrivoit : *Reverendus ac Præclarus vir Joannes N. Presbyter, sacræ Theologiæ Doctor Theologus, Regis christianissimi in Parlamento Parisiensis Consiliarius, Monasterii S. ordinis S. Augustini diœcesis N., abbas commendatarius.*

2° Que ces qualitez qui donnent les degrez ne se mettent point aux Evêques, non plus que les titres qu'ils ont à cause des différens bénéfices qu'ils possèdent, à moins qu'ils n'agissent dans l'acte en qualité de titulaires de ces bénéfices, car alors l'expression en est absolument nécessaire. Ainsi, si un Evêque donnoit des provisions d'un bénéfice dont il est collateur pour raison d'une abbaye qu'il possède, les provisions devroient contenir nommément la qualité de commendataire de cette abbaye. On mettroit donc : *Joannes N...., Episcopus N., etc. Abbatiæ sancti N., ordinis et diœcesis, abbas,* etc. Si l'Abbaye était unie à son Evêché, on ajoûteroit : *Nostræ sedi Episcopali legitime unitæ.*

3° Que les épithètes qui doivent précéder le nom, doivent être variées selon la qualité des personnes, comme nous l'avons déjà dit, de telle sorte qu'elles

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

commencent à faire sentir la noblesse et la distinction des personnes, et qu'elles annoncent les qualitez que l'on met ensuite du nom.

Mais quand les personnes n'ont point une noblesse ou une distinction (1), soit par leur naissance, soit par leurs charges, on peut leur donner quelques-unes des épithètes suivantes :

Venerabilis (2) *et scientificus vir Magister : Vénérable et scientifique personne Messire.* C'est l'épithète propre aux docteurs en théologie de la Faculté de Paris, quand, par leur naissance ou par leur dignité, ils n'en ont pas une plus relevée.

Les bacheliers de la même faculté ont la qualité de *Venerabilis et discretus vir Magister : Vénérable et discrète personne Maître.*

Venerabilis et Præclarissimus vir convient à un docteur en droit qui est ecclésiastique. A un bachelier, aussi ecclésiastique, on pourra donner la qualité de *Venerabilis et Præclarus vir.*

On peut donner du *Venerabilis admodum* (3) *et circumspectissimus vir* à un chanoine de quelque église très distinguée ou à un curé ; *Venerabilis admodum et circumspectus vir*, pour un chanoine ou curé d'églises moins illustres ; *Venerabilis admodum et circumspectus vir*, conviendra à un simple prêtre ; *Venerabilis vir* à une personne engagée dans les ordres sacrés ; *Strenuus et optimæ spei adolescens* à un jeune clerc.

(1) Rome n'admet que les titres strictement ecclésiastiques.

(2) *Vénérable* appartient à tout prêtre : un autre qualificatif est nécessaire s'il est quelque chose de plus dans la hiérarchie, comme *curé*, *chanoine*, etc.

(3) *Vénérable* n'a pas d'augmentatif : il n'en est pas de même de révérend, puisqu'on dit d'un chanoine *admodum reverendus.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pareillement, à un Religieux Prêtre, on mettra *Reverendus Pater frater*; pour un Supérieur *Reverendus admodum Pater frater*; pour un frère Lay, on mettra *devotus frater frater*.

Dans les actes françois, ou dans les actes latins qui ne vont point en Cour de Rome, il faut s'abstenir de ces sortes de formules. Nous n'usons d'épithètes que pour les personnes constituées en dignité supérieure ecclésiastique, comme sont les Evesques, ou pour les Nobles. Il est cependant impossible de donner là-dessus de règle certaine et sans exception générale. J'ay vu dans les actes l'épithète de *Religieuse personne*, de *Révérend Père* donnée à un Supérieur Général de Religieux. Laissons donc à la prudence du Notaire Apostolique à voir comment il doit en user dans les circonstances où il se trouvera, et même à mieux imaginer que tout ce qui est ici proposé touchant ces formules. Je passe aux dignitez séculières.

LE ROY

Dans les actes, le Roy est qualifié de *Très haut, très puissant et très excellent Prince Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre*. En latin on met *Altissimus, potentissimus et Excellentissimus Princeps Ludovicus XV, Francorum et Navarræ Rex Christianissimus*. Si l'on parle seulement de lui dans l'acte, on met simplement *Rex Christianissimus* : dans un acte françois fait en France, on met simplement *Le Roy*.

Personne n'ignore que l'épithète du Roy de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

France soit celle de *très chrétien*; de même que le Roy d'Espagne est appellé *le Roy Catholique*, et le Roy de Pologne *le Roy Orthodoxe* (1). Ainsi l'on met sa *Majesté très chrétienne* pour le Roy de France, sa *Majesté Catholique* pour le Roy d'Espagne, et sa *Majesté Orthodoxe* pour le Roy de Pologne. L'Empereur est qualifié de *Sacra Cæsarea Majestas*.

LES PRINCES

Les Princes sont qualifiez de *très haut, très puissant et excellent Prince*. Ceux qui sont de la branche Royale sont traitez d'*Altesse Royale*, les autres d'*Altesse sérénissime*. Les Princes qui ne sont ni de la branche ni de la famille Royale sont simplement traitez d'*Altesse* : tout ce qu'il y a à observer dans le style des actes touchant les Princes sont les formules suivantes :

Très haut, très puissant et excellent Prince Mgr Louis, Dauphin de France.

Très haut, très puissant et Excellent Prince Monseigneur Duc d'Orléans, frère unique du Roy, ou si l'on met le nom, on passe la qualité de Monsieur, et on met *Excellent Prince Philippe, Duc d'Orléans*, ou bien *Philippe d'Orléans, petit-fils de France, Duc d'Orléans*. C'étoit la qualité que l'on donnoit à feu Monsieur le Duc d'Orléans dernier mort.

(1) Le roi de Portugal a été qualifié *très fidèle* par Benoît XIV. L'empereur d'Autriche est *roi apostolique*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES SEIGNEURS

Les seigneurs titrez, comme les Ducs et Pairs, *Maréchaux de France et le premier des Magistrats, sont qualifiez de très hauts et très puissans seigneurs.* Les autres sont simplement dénommez *hauts et puissans seigneurs.*

Les Gentilshommes sont qualifiez *de Noble homme N., Ecuyer.* C'est ici où les épithètes finissent dans le françois ; mais pour les actes latins destinez à l'Italie, il faut aller plus loin.

DIFFÉRENTES CONDITIONS LAIQUES

Un avocat et un docteur en droit peuvent être appellez *Consultissimus et præclarissimus vir.*

Un médecin peut être dénommé *providissimus et sapientissimus.*

Un docteur aux arts, *Præclarus et peritissimus vir.*

Un bourgeois, *Insignis et egregius vir.*

Un homme expert pour les arts libéraux, comme la peinture, l'architecture, la musique, etc., il faut distinguer si en vertu de ses talens il a une qualité dans le monde, comme seroit *Peintre du Roy, Architecte de la ville, Maître de musique de la Chapelle,* ou s'il n'en a point, s'il n'a point de qualité, afin de ne pas manquer l'expression de ses talens on mettroit *Egregius et in pictura Nobilissimus vir* ; et ainsi des autres talens. Si, au contraire, cet homme avoit une qualité, pour ne pas tomber dans des redites

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

on diroit *Insignis et egregius admodum vir N. Pictor Regius.*

Un artisan est appellé *Singularis et strenuus vir.*

Voilà ce que nous avons cru devoir ramasser touchant les qualitez des personnes. Ceux qui penseroient que nous avons outré la matière, ne connoîtroient guères le génie d'Italie. Ils pourront au reste voir combien nous sommes demeurez au-dessous de ce qui se pratique dans la langue Italienne s'ils consultent le *Maître Italien* de Veneroni. Ils y verront, p. 433, qu'un artisan dans une suscription de lettre doit être appelé *beaucoup magnifique ou beaucoup illustre Seigneur, Maître N, tonnelier, cordonnier, etc.* Il ne faut donc pas prendre notre génie particulier pour juge des autres nations, ni penser qu'une chose est condamnable en elle-même à cause que nous la désapprouvons : il faut plutôt s'accommoder à leur génie quand on doit travailler pour eux, et penser au proverbe Italien : *Tal paeze, Tal usanza.*

(Jean Brunet, *Le Parfait Notaire Apostolique*, Paris, 1740, in-8°, t. I, chap. 20, p. 154-162.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

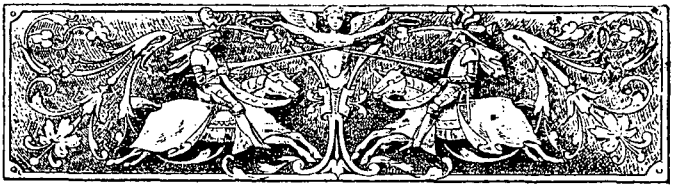

UN ARBITRAGE EN 1302

La pièce dont nous offrons ici la teneur, d'après une copie exécutée par les soins de Doat, n'a pas, il faut bien l'avouer, l'intérêt d'une de ces grandes trouvailles historiques qui, déchirant un coin du voile dont bon nombre de faits sont encore entourés, éclairent d'une lumière inattendue, mais puissante et certaine, les événements auxquels ils confinent. La question qui nous occupe est d'un caractère beaucoup plus modeste et ne présente qu'un intérêt restreint : C'est l'histoire d'un de ces démêlés dont la vie ordinaire du moyen-âge offre de nombreux exemples, fait banal, s'il en fût, et qui ne vaudrait sans doute pas la peine d'être exhumé, n'était la notoriété familiale des personnages qu'il concerne. L'un est Guillaume de Villaret, recteur de la paroisse du Crozet, d'une Maison bien connue dans les annales de la Chevalerie et particulièrement dans celles de l'Ordre de Malte, auquel elle a fourni plusieurs chevaliers et deux grands maîtres ; l'autre, le chevalier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Hugues de Marchastel, représentant d'une de ces vieilles souches, aujourd'hui disparues de noblesse provinciale (1), habitait le Mas de Fabrice, paroisse du Crozet.

Le chevalier ombrageux à l'égard de ses droits, comme l'était la noblesse à cette époque, se plaignait de ce que Guillaume de Villaret, recteur de l'église Sainte-Marie du Crozet, eût, au mépris des droits qu'il croyait avoir, fait ériger dans le cimetière qui enveloppait l'église, une chapelle funéraire à l'endroit où étaient inhumées les dépouilles mortelles de ses ancêtres. Le curé se retranchait derrière son droit ; et la difficulté fut demeurée insoluble si, pour se mettre d'accord, les parties n'eussent eu recours à la décision d'un arbitre, moyen fort usité à l'époque, mais dont l'on n'usait parfois qu'après une première introduction du litige en justice.

Etant donc tombés d'accord sur le choix de celui-ci et ayant pris, l'un et l'autre, par serment, l'engagement de respecter sa décision sans appel, les dissidents se pourvurent d'un notaire pour rédiger la sentence et de témoins pour la faire respecter. Ce juge et « amiable compositeur » était Maître Jean Marcel, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

On se rendit alors sur les lieux et, après les avoir visités et inspectés (2), de retour dans « la cuisine » de l'habitation curiale, l'arbitre rendit sa sentence ;

(1) Le fief de Marchastel passa dans la maison de Solages par le mariage de Marguerite de Peyre de Cardaillac Saint-Irc, dame de Marchastel, de Beauregard, de la Baulne, etc., etc. avec François III de Solages, au XVIe siècle.

(2) En justice, cette inspection, au moyen-âge, s'appelait « jour de vue ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

non sans avoir préalablement frappé la partie contrevenante à l'exécution du jugement, d'une amende de 10 livres t. à affecter uniquement à l'œuvre de l'église Sainte-Marie. Hâtons-nous pourtant d'ajouter que cette clause resta sans effet, les deux contendants ayant pleinement adhéré à l'exécution de la sentence.

Cette paroisse du Crozet n'existe plus aujourd'hui ; mais il semblerait qu'elle dût être très proche de l'hôpital d'Aubrac (hospitalis) et aussi de « l'hospitium » où le sire de Marchastel recevait les hôtes de son habitation, car, d'une part, notre pièce est extraite des archives de l'hôpital et que, par ailleurs, l'existence de l'hospitium du chevalier de Marchastel est parfaitement certaine, comme va nous le démontrer la sentence.

L'hôpital d'Aubrac, la *Gallia Christiana* nous l'apprend — avait été fondé avant 1162 par un certain Allard (1), dans une affreuse solitude, où se trouvait une caverne de voleurs « ubi latrones speluncam habebant » et d'où ils sortaient pour détrousser et mettre à mort les voyageurs « unde exiliebant ad spoliandos et occidendos peregrinos. » En 1162, Pierre II, évêque de Rodez, de l'avis de prêtres et de laïques prudents, rédigea une règle pour les frères et les sœurs de cet hôpital (2). Quant à la

(1) D'après l'acte de fondation, dont nous n'avons vu qu'un résumé, le fondateur de cette domerie était un comte de Flandre qui, revenant d'un long pèlerinage, aurait été attaqué en ce lieu « horroris et solitudinis » par des brigands qui y résidaient, et qui aurait fait vœu, s'il se tirait de leurs mains, d'y construire un monastère. Les moines qu'il y installa défrichèrent ces sauvages solitudes et rendirent la sécurité au pays.

(2) *Gallia*, 1, p. 207.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

commune du Crozet, elle aurait été réunie à celle d'Aubrac, sise dans l'Aveyron sur la Boralde et nommée Saint Chely d'Aubrac. C'est un chef-lieu de canton à 3 kilomètres 1/2 d'Espalion, et tout près aussi de Séverac, où se trouvait l'antique manoir du seigneur de ce nom. Cette localité, du reste, n'a aucun homonyme parmi les communes de France.

Voici donc quelle fut la décision de Jean Marcel : il ordonne que le sire Hugues de Marchastel, en son nom et en celui de tous ses hoirs futurs, fasse l'abandon à perpétuité, de tous ses droits sur ledit cimetière du Crozet ; qu'il remette audit Guillaume de Villaret tous les droits qu'il a et peut avoir et que ses hoirs pourraient prétendre audit tumulus, pour quelque motif que ce soit ;

Qu'à son tour, Guillaume de Villaret, en qualité de recteur de l'église du Crozet, cède audit chevalier et à ses héritiers une place au cimetière, pour y édifier une chapelle à un endroit défini qui est « à côté du vitrail de l'église » et que ledit Hugues puisse, par lui ou par ses héritiers, l'y faire construire ; et que désormais, dans cette chapelle, ledit chevalier puisse faire inhumer tous ceux de sa race et aussi « ceux de son hospitium » qui voudraient y être enterrés. Le dit Guillaume, à cette fin, devra lui prêter son assistance ; cette dernière clause prouve que, comme il vient d'être dit, l'hospitium du chevalier était indépendant de l'hôpital annexé à l'abbaye.

Ces conventions, mutuellement acceptées, furent rédigées par Bernard Giraud, notaire public, du noble Sgr de Canillac, en présence des témoins soussignés, au lieu déjà indiqué, c'est-à-dire auprès du vitrail et dans la cuisine du rectorat.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Signé : Pierre de Bonafonte, prêtre ; Fr. Pierre de Balsagueta des FF. Prêcheurs, Pierre Botet, Jean Baldet, Jean de Bongran.

Ctesse AMICIE DE VILLARET,
chanoinesse de Brünn.

Transaction entre Hugues de Marchastel et le curé de l'Eglise de Crosets, sur ce que le dit Hugues prétendait que le dit curé avoit fait bastir un *temple* au cemetière de la dite Eglise où les corps de ses prédécesseurs estaient enterrés.

5 Nonas octobris 1302.

« In nomine Domini nostri Jesu Christi, Amen.
« Anno ejusdem incarnationis milesimo trecentesi-
« mo secundo, quinto nonas mensis octobris, sit
« certum omnibus, hoc praesens instrumentum et
« publicum inspecturis quod cum quaestio,lis, con-
« troversia verteretur et verti speraretur inter
« Dominum Hugonem de Marquastello militem
« habitatorem mansi de Fabricis Parrochiae de
« Crosets, Ruthenensis Diocesis, pro se et suis
« ex una parte et Dominum Guillelmum de Villare-
« to rectorem ecclesiae beatae Mariae de Crosetz,
« ejusdem Diocesis Ruthenensis, pro se et suis ex
« parte altera, super eo videlicet, quod dictus mi-
« les pro se et suis petebat, dicebat et asserebat,
« quod dictus Dominus Guillelmus de Vilareto fe-
« cerat et de novo aedificari quoddam tumulum,
« in cimiterio Ecclesiae praedictae de Crosets in
« praejudicium dicti militis et suorum,pro eo quod

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« in loco ubi dictum tumulum est aedificatum et « constructum, sunt et fuerunt multa corpora « progeniei ipsius militis, posita et sepulta, et ab « antiquo, ut dicebat, idem miles in loco praedicto « idem miles et sui antecessores sepelire corpora « ipsius progeniei consueverent, quare idem miles « dicebat, petebat et asserebat, quod dictum tumu- « lum et locus, ubi constructum est eidem militi « et suis pertinet et pertinuit, ab antiquo. Dictus « vero Dominus Guillelmus de Vilareto, pro se et « suis dicebat se habere legitimas deffensiones ; « quare ad praedicta teneretur minime ; amicis « intervenientibus pro bono pacis et concordiae « amicabiliter dictae partes, pro se et suis compro- « miserunt se super praedictis omnibus quaes- « tionibus, rancuris et debatis, quae et quas habent « dictae partes inter se ratione et occasione prae- « missorum in religiosum virum fratrem Yohan- « nem (*sic*) Marcelli de ordine praedicatorum et « ipsum arbitrum, arbitratorem vel amicabilem com- « positorem, super praedictis et aliis omnibus quaes- « tionibus, praedictam causam tangentibus, amica- « biliter dictae partes et concorditer elegerunt pro- « mittentes dictæ partes mihi notario infra scripto « stipulanti, nomine illius seu illorum, quorum in- « terest et interesse potest vel poterit, sub pœna « decem librarum turonensium danda et solvenda a « parte inhobedienti operi Ecclesiae beatae Mariae « de Crosetz, totiens quotiens committeretur, et in « omnibus bonis suis obligata se tenere et a suis « facere teneri perpetuo et non infringi, quidquid « dictus arbiter arbitrator, vel amicabilis composi- « tor, super praedictis vel super aliquo praemisso- « rum dixeret, statueret, pronunciaveret, seu arbitra-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« tus fueret, jure, vel amore, vel amicabili composi-
« tione servato juris ordine, vel non servato, vel par-
« tim servato, seu partim non servato, die feriato vel
« non feriato stando vel sedendo, una die vel plu-
« ribus, loco vel locis quibuscumque. Item fuit ac-
« tum inter dictas partes, quod recitato dicto ipsius
« arbitri arbitratoris et promulgato, quod quotiens
« aliqua ipsarum partium faceret in aliquo contra
« praesens compromissum, aut veniret contra
« dictum ipsius arbitri, arbitratoris, totiens in per-
« jurium caderet et in dictam poenam et quod
« ipsa poena peti et exigi licite possit per dictam
« operam vel per administratorem ipsius operis a
« parte inobedienti, totiens quotiens committere-
« tur ; levari et retineri, et quod ipsa poena com-
« missa levata, habita et recepta a parte inhobe-
« dienti per administratorem ipsius operis totiens
« quotiens committeretur, nihilominus valeret
« praesens compromissum et dictum ipsius arbitri,
« arbitratoris remaneret semper et staret in sua
« perpetua firmitate ; et haec omnia dictae partes
« promiserunt tenere, servare perpetuo et non
« aliquo contra facere vel venire et a suis facere
« teneri perpetuo et non infringi ; promiserunt
« etiam dictae partes dictum et pronunciationem
« ipsius arbitri arbitratoris laudare, affirmare et
« etiam promulgare ; renunciaverunt, super prae-
« missis juri et facti ignorantiae, et omni excep-
« tioni de dolo et in factum et omni appellationi,
« proclamationi reclamatio inhibitioni et *recursui*,
« boni viri et specialiter illi authenticae decernit,
« quod videtur prohibere, quod compromissum
« non fiat cum religione juramenti et omni alii
« cuicumque juri et exceptioni dictiis (*sic*) partibus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« in hac parte faventi pro quibus tenendis, complen-
« dis, servandis et dicta poena solvenda totiens
« quotiens committeretur, ab aliqua ipsarum,
« partium, dictae partes obligaverunt mihi notario
« dicto stipulanti, nomine dictae operis et quo
« supra, omnia bona sua et jura praesentia et
« futura et praedicta omnia et singula universa,
« dictae partes tenere servare, promiserunt sub
« dicta poena et etiam jurverunt, super sancta
« Dei Evangelia, ab ipsis et quolibet et ex
« iis corporaliter gratis manu tacta. Acta fue-
« runt haec apud Crosetz, in quoquina, anno
« et die supra scriptis, praesentibus testibus
« ad hoc vocatis : Domino Petro de Bonafonte,
« praesbitero, fratre Bermemdo de Bazalgeta de
« ordine praedicatorum, Petro Botet, Yohanne
« Baldit et me Bernardo Girelli notario publico,
« postque anno et die quibus supra dictus frater
« Yohannes Marcelli arbiter, arbitrator recepto
« in se dicto compromisso, et arbitratu pro bono
« pacis et concordiae et ne ulterius dictae partes
« agraventur laboribus et expensis, visis, tamen
« primitus et auditis quaestionibus partium prae-
« dictarum et diligenter intellectis habitaque super
« praedictis diligenti deliberatione, et tractatu par-
« tibusque etiam hinc inde praeciscitis, dixit, sta-
« tuit, praecepit et ordinavit virtute dicti compro-
« missi et sub poena, et juramento in compro-
« misso contentis, quod dictus Dominus Hugo
« nomine suo et suorum haeredum det, absolvat,
« quittet perpetuo et remitat eidem Domino Guil-
« lelmo, et suis totum illud jus et actionen quod et
« quam habet, et habere potest, et debet in tumulo
« supra dicto, quocumque modo ratione seu causa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« et omnes actiones reales et personales mixtas « utiles et directas et jura quae et quas habet vel « habere potest et debet idem miles contra dictum « Dominum Guillelmum vel suos, ratione, vel « occasione praemissorum et dari, quitari faciat « Brengario filio suo et Rigaldo, dum per ipsum « Dominum Guillelmum vel suos fuerit requisitus. « Item dixit eomodo quo supra, quod dictus Do- « minus Guillelmus rector predictae Ecclesiae « concedat eidem militi et suis tumulum in dicto « cimiterio, juxta vitriam et quod dictus Dominus « Hugo faciat et facere valeat tumulum in dicto « cimiterio in loco in quo idem arbiter arbitrator « coram me notario et testibus infra scriptis eidem « militi Ecclesiae ad Ecclesiam demonstravit, « juxta vitriam et quod in dicto loco ab ista hora « in antea omnes de progenie et hospitio ipsius « militis eligentes sepulturam in dicto cimiterio, « valeant sepeliri. Item dixit, eomodo quo supra, « quod dictus Dominus Guillelmus praestet adju- « torium eidem militi, et suis ad tumulum facien- « dum et dictum militem vel suos adjuvet ad « praedictum tumulum quando ipsum ipse miles, « vel sui voluerunt ibidem construere et aedificare « ad cognitionem duorum proborum virorum com- « muniter electorum. Item dixit, statuit, eo modo « quo supra, quod cum his sit pax finis et con- « cordia, inter dictas partes de his, in et super « quibus in eo fuerat compromissum. Item dixit, « statuit suo dictis poena et juramento in com- « promisso contentis, quod praedicta omnia et « singula universa unaque pars laudet, approbet, « ratificet et confirmet ae etiam promulget.

« Et incontinenti dictae prates praedicta omnia

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« et singula universa laudaverunt approbaverunt,
« ratificaverunt confirmaverunt, et gratum et ra-
« tum habuerunt ac etiam promulgaverunt et pro-
« miserunt contra non venire, sub dictis paena et
« juramento supra contentis per se vel per interpo-
« sitam personam, ullo loco vel tempore aliqua juris
« vel facti ratione. Actum apud Crosetz in platea
« supra et circa dictum tumulum, anno et die supra
« scriptis in praesentia et testimonio dictarum do-
« mini Petri de Bonafonte, praesbiteri, fratris Ber-
« mundi de Basalguete de ordine praedicatorum,
« Petri Botet; Yohannes (*sic*) Baldit, Yohannes de
« Bongran et mei dicti Y Girelli Notarii publici, no-
« bilis domini de Canilhaco, in tota ejus baronia,
« qui mandatus per dictum arbitrum et requisitus
« per dictum dominum Guillelmum, haec publice
« scripsi, et in publicam formam reduxi et signo
« meo usitato signavi ».

(Locus signi.)

Extraict et collationné de sa grosse originale trouvée dans les archives des titres de la dommerie et hospital d'Aubrac au diocèse de Rodès, par l'ordre et en la présence de messire Jean de Doat, conseiller du Roy en son conseil et président en la chambre des comptes de Navarre, et commissaire député par lettres patentes de Sa Majesté du premier avril dernier pour faire recherche dans les archives des abayes et autres communautés ecclésiastiques et séculières de la Province de Guienne de tiltres concernans les droits de sa dite Majesté, ou qui peuvent servir à l'histoire, faire faire des extraicts de ceux qu'il jugera nécessaires et les envoyer au garde de la Bibliothèque Royalle par moy Gratian Capot huissier de la dite Chambre, par elle commis pour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

faire les extraicts des tiltres des Archivcs de Sa Majesté de son ressort ; par ses arrests des 23e juin et 9e octobre 1666 et greffier d'office en la dite commission.

Faict à Rodès, le 25e juin 1667.

Signé : J. Doat.

Capot.

Tiré du 135e vol. de la collection Doat, page 26. Bibliot. Nationale.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



LES

ORDRES DE CHEVALERIE

EN ESPAGNE

Le Roi d'Espagne est souverain, chef et grand-maître d'un certain nombre d'ordres chevaleresques, militaires et civils, tant anciens que modernes, dont quelques-uns figurent parmi les plus illustres. Ils ont été fondés, à diverses époques, par les augustes prédécesseurs de S. M. Alphonse XIII, en vue de stimuler le noble zèle pour les hauts-faits et les vertus héroïques, dont le souvenir remplit notre histoire, surtout pendant la période médiévale.

Il ne nous appartient pas de rappeler ici en détail tous les ordres de chevalerie qui furent créés par les anciens rois de Castille, de Navarre et d'Aragon, aïeux du monarque actuel, et dont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

l'existence ne s'est pas maintenue jusqu'à nos jours. Qu'il nous suffise de citer les plus célèbres : l'Ordre militaire de *Sainte-Marie d'Espagne,* créé en 1270 par D. Alphonse le *Savant,* et qui peu après se fondit dans celui de Santiago (Saint-Jacques) ; l'ordre de la *Banda* (écharpe) institué en 1332 par D. Alphonse XI ; il finit avec la branche de Transtamare, ou peut-être avant ; les ordres de la *Paloma* (colombe) et de la *Raison*, érigés vers la fin du XIVe siècle, par D. Juan Ier, petit-fils du précédent ; celui de la *Escama* (écaille), attribué à D. Juan II (XVe siècle). A cause de leur courte durée, ces ordres ne méritent qu'une simple mention dans un travail de ce genre. Il en est de même des ordres navarrais de la *Encina* (chêne) et des *Lirios* (iris), de l'ordre aragonais de Saint-Salvador et de l'ordre catalan de la *Acha* (hache), ainsi que des ordres de Montfranc, de Trujillo, et de Notre-Dame de la *Terraza* (Terrasse) ou des *Azucenas* (lis). L'existence de quelques-uns de ces ordres est problématique ; leur histoire, en tous cas, est aussi courte que peu connue.

Nous voulons nous borner à donner ici une simple idée de l'origine et de l'importance des ordres dont le suprême magistère appartient de nos jours à notre Auguste Roi.

Quelques-uns d'entre eux, en s'accommodant aux diverses époques qu'ils ont traversées, ont subi des modifications parfois profondes ; ils ont ainsi pu résister à l'action du temps et sont arrivés à la fin du XIXe siècle, sans cesser d'avoir à leur tête les monarques espagnols et de grouper dans leurs rangs tout ce que notre noblesse compte de hauts et de brillants personnages.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A cause de son prestige exceptionnel, aussi bien sous l'ancien régime qu'à l'époque contemporaine, à cause même de son ancienneté, la première place, dans cette rapide énumération, appartient à l'Ordre de la *Toison d'Or* qui, étranger par son origine, devint peu après sa fondation l'honneur de la Monarchie espagnole, quand se fondirent en une seule dynastie les maisons d'Autriche et de Castille.

Cet ordre fut institué à Bruges par Philippe II, dit le *Bon*, duc souverain de Bourgogne, le 10 janvier 1429, jour où fut célébré son mariage avec l'infante Dona Isabelle de Portugal. Il fut créé pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, à la gloire de Dieu et en l'honneur de l'apôtre saint André, à qui ce prince avait voué un tel culte que ses bannières portaient la croix de ce martyr et qu'il avait pour cri d'armes : *Montjoie Saint Andrieu* ! A ses débuts, cette institution que son fondateur appela *Ordre* ou *Fraternité de Chevalerie* ou *Aimable Compagnie*, se composait de 31 chevaliers de sang noble et de vertu sans tache, *chevaliers gentilshommes de nom et d'armes, et sans reproche*. Le duc de Bourgogne se réserva pour lui et pour ses successeurs l'honneur d'être le chef et le grand-maître de la nouvelle chevalerie.

Cette *toison*, c'est-à dire le mouton d'or, qui donna son nom à l'Ordre, et qui en est l'insigne, rappelle la fable de la conquête de la fameuse « toison » par Jason et les Argonautes ; on voulut ainsi symboliser la gloire que, seuls, ses chevaliers peuvent atteindre, de même que les héros mythologiques, après de grands efforts et d'opiniâtres travaux : *prætium non vile laborum*. Toutes les autres expli-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cations, nombreuses du reste, qui ont été données de l'origine de cette insigne milice, peut-être la première du monde, ne sont que le produit de l'imagination. Dès le début, la *Toison* acquit une si haute considération qu'elle ne fut jamais dépassée par aucun autre ordre, car on vit le mouton d'or briller sur la poitrine des Rois, des Empereurs, des Princes, des plus grands seigneurs et magnats de toute l'Europe. En 1496, le mariage de la reine de Castille, Dona Jeanne, la *Folle,* avec Philippe, duc de Bourgogne, arrière petit-fils du fondateur et quatrième chef souverain de l'Ordre, apporta ce magistère à la Maison Royale d'Espagne, magistère que ses descendants et ses successeurs possèdent depuis plus de quatre cents ans.

En traversant tant d'époques si diverses, l'Ordre désigné par les anciens auteurs sous le titre d'*Ordre Sacré*, *Souverain*, d'ORDEN MAXIMA (Ordre Suprême), et qualifié par nos Monarques Catholiques de *très noble* et *très insigne*, cet ordre que les Pères du Concile de Bâle, par leur lettre du 4 novembre 1432, déclaraient *ordre béni* et *sainte compagnie,* est sans nul doute celui qui compta toujours et qui compte encore aujourd'hui parmi ses membres le plus grand nombre de Personnes Royales, ce qui démontre éloquemment que le grand prestige est le privilège exclusif de ce qui est rare et limité. Incompatible avec tout autre ordre, dans les trois premiers siècles, jusqu'au jour où, par bref du 9 juin 1773, Clément XIV annula cette incompatibilité, la *Toison d'Or*, contrairement à ce que croit le vulgaire, ne fut jamais assujettie à une preuve préalable de noblesse ; mais, bien qu'elle fût donnée, sans aucune « preuve », à des personnages

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

de haute naissance et de qualité notoire, le chapitre XVIII de ses statuts indique seulement que les qualités requises des futurs chevaliers sont: *prudhomie consommée, bonté, courage, magnanimité, vertu, bonne vie, haute loyauté, inébranlable persévérance dans les actions héroïques et bonnes œuvres.*

En 1516 l'Empereur Charles-Quint porta à 51 le nombre des membres de cette célèbre milice ; son arrière petit-fils Philippe IV voulut, mais en vain, l'augmenter de dix unités ; l'Ordre revint au nombre de 51, dès le commencement du XVIe siècle. Philippe III, dans une lettre signée au Pardo le 10 novembre 1599, et adressée aux Chevaliers de la *Toison* résidant en Flandre, les déclara *cousins du Roi*, et ces honneurs se sont maintenus jusqu'à l'époque actuelle, car, bien que, dès le règne de Ferdinand VII, la concession de cet ordre ait été rendue absolument libre en ce qui concerne le choix des titulaires, ce fut et c'est encore le privilège de personnages très peu nombreux ; et, comme l'insigne est porté par les membres de l'Auguste famille régnante, par les Empereurs, les Rois et Princes de l'Europe, il met en grand relief les très rares et très illustres plébéiens qui l'obtiennent à la fin d'une longue carrière, consacrée avec succès au service du Roi et de la Patrie ; c'est à la fois un véritable et noble commencement de gloire pour leur propre nom, comme pour leur famille. En résumé, aujourd'hui, comme autrefois, seuls font partie de cet ordre les souverains les plus augustes, les plus grands princes, les Grands les plus illustres, les plus fameux capitaines et les hommes d'état les plus distingués ; il reste donc le plus bel ensemble que puisse offrir l'histoire des gloires humaines.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Roi Catholique, comme arrière petit-fils de Philippe le *Bon*, Duc de Bourgogne, et comme chef de la branche aînée de la Maison Impériale d'Autriche, est donc actuellement le chef, souverain et grand-maître de l'ordre insigne de la Toison d'Or. On sait que la seconde branche de cette grande dynastie, en qui s'est maintenue la dignité impériale, réclama pour elle la suprême maîtrise de cet ordre, malgré les protestations que le roi d'Espagne, Philippe V, formula à Aix-la-Chapelle, le 22 novembre 1741, à la mort de l'empereur Charles VI. La convention intervenue à la suite du traité d'Italie et signée à Aranjuez le 14 juin 1752, en vue de trancher à l'amiable les difficultés pendantes entre le roi d'Espagne, Ferdinand VI et l'Empereur, n'ayant pas eu d'effet, ce dernier se réserva la faculté de concéder un nombre de colliers de la *Toison* égal à celui dont disposait le monarque espagnol. C'est ainsi que la suprême maîtrise du même ordre fait, en Autriche, partie des prérogatives de la Couronne Impériale.

*
* *

L'ordre chronologique, par nous suivi, nous amène à parler du magistère royal des quatre Ordres Militaires de Santiago, de Calatrava, d'Alcantara et de Montesa, en vertu des principes de perpétuité et d'héritage reconnus à nos Rois par le Saint-Siège, dès les premiers temps de la Maison d'Autriche. Nous y sommes également obligés par l'importance incontestée de ces mêmes ordres ; cette importance décida la Couronne à s'attribuer irrévocablement et pour toujours des charges ma-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gistrales tenues depuis des siècles par les plus illustres et les plus puissants de ses vassaux.

Ce n'est ici ni le moment ni le lieu de faire l'historique de ces anciens ordres espagnols, car ce serait entreprendre une véritable histoire de la période la plus longue et certainement la plus intéressante de la glorieuse époque de la *Reconquista*. Ces ordres, en effet, furent fondés pour entretenir cette grande et merveilleuse lutte de tant de siècles : leur existence fut une vie de perpétuels combats, dans lesquels les chevaliers espagnols se couvrirent de gloire et remplirent de leurs hauts-faits le territoire, agrandi par eux, de la commune Patrie. Tous les noms de nos premières et de nos plus anciennes familles, comme ceux de nos Princes du sang, brillent dans les phalanges guerrières de ces fameuses milices. Quand les temps furent changés et que l'œuvre capitale, pour laquelle ils avaient été créés, fut parachevée par la conquête, si longtemps désirée, du royaume de Grenade, l'Europe entière et toute l Amérique purent saluer la croix des ordres militaires espagnols sur la poitrine de nos guerriers, de nos navigateurs, de nos Vice-Rois, de nos diplomates et de nos gouverneurs. Aujourd'hui, malgré nos perpétuelles révolutions pendant le siècle qui vient de finir, on conserve en pleine connaissance de cause et dans un but élevé, ces quatre ordres militaires comme un inestimable souvenir d'époques véritablement héroïques et glorieuses. Notre Noblesse rend aux générations passées un tribut très mérité toutes les fois qu'elle revêt *el hábito*, c'est-à-dire uniforme des Chevaliers de Santiago, de Montesa,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Alcantara et de Calatrava, et qu'elle se pare de la croix de ces Ordres.

L'Empereur Charles-Quint, qui déjà était chef de l'Ordre de la *Toison*, comme successeur des Ducs de Bourgogne, est le premier des rois d'Espagne, à qui fut confirmé à perpétuité le triple magistère des Ordres d'origine castillane : Saint-Jacques de l'Epée (Santiago), Calatrava et Alcantara, qui depuis furent définitivement incorporés à la Couronne, en vertu d'une Bulle du Pape Adrien VI, expédiée de Rome le 4 mai 1523 et l'an I de son pontificat. Notre grand Roi Philippe II, fils de Charles-Quint, y agrégea le magistère des Ordres d origine aragonaise — Sainte-Marie de Montesa et Saint-Georges — convertis en un seul, dès le XIVe siècle, par le Pape Sixte-Quint, suivant une bulle scellée à Rome le 15 mars 1587.

*
* *

Le 19 septembre 1771, jour de la naissance de l'Infant D. Charles-Clément, fils aîné du Prince des Asturies et petit-fils de Charles III, ce Souverain institua l'Ordre qui porte son nom et dont il fut le premier chef, comme l'est aujourd'hui son auguste successeur et descendant. Le décret de fondation fut publié le 24 octobre de la même année, et approuvé par Clément XIV, suivant Bulle du 21 février 1772. Le fondateur exigea des candidats à cet ordre des preuves de noblesse de quatre quartiers, et en fit la récompense de longs et signalés services. Dès sa création, les soixante Grands-Croix qui en constituent le plus haut grade, furent sollicitées par les premiers person-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nages de l'Etat ; aussi, durant le règne du fondateur et pendant les deux suivants, le catalogue de ces dignitaires renferme-t-il les plus grands noms de la Monarchie. Les preuves de noblesse furent abolies sous le règne d'Isabelle II, par décret royal en date du 26 juillet 1847. Grâce à la sobriété relative avec laquelle on l'a délivré, cet ordre a conservé tout son prestige ; et, encore à notre époque, les colliers et les Grands-Croix de Charles III sont presque toujours le prix de services importants et incontestés dans les premières charges de la Monarchie, ou la juste récompense des serviteurs les plus distingués de la Couronne d'Espagne.

Le collier de cet Ordre illustre et celui de la Toison d'Or ont le signalé privilège d'être les deux seuls qui ornent le grand écu des armes royales, pour montrer combien le Roi Catholique se complaît à être le chef et grand-maître de corps aussi réputés.

* * *

En outre, pour ce qui concerne spécialement l'armée, notre Souverain est chef des ordres suivants : *Ordre de Saint-Ferdinand*, créé pour récompenser la valeur militaire, par décret des Cortès de Cadix en date du 31 août 1811 ; *Ordre de Saint-Herménégilde* que Ferdinand VII créa le 28 novembre 1814 pour récompenser la fidélité ; *Ordre du Mérite Militaire* fondé par Dona Isabelle II le 3 août 1864 ; *Ordre du Mérite Naval*, que créa la même souveraine le 3 août 1866 ; et enfin *Ordre de Marie-Christine*, fondé par l'Auguste Régente le 30 janvier 1890 pour récompenser les hauts faits de guerre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

En vue de stimuler le mérite civil, le Roi d'Espagne est également le chef suprême de l'*Ordre Américain d'Isabelle-la Catholique*, créé le 24 mars 1815 par son bisaïeul Ferdinand VII, spécialement pour récompenser les serviteurs du trône et de la patrie, dans nos possessions coloniales, alors si vastes. Cet ordre, qui depuis longtemps déjà a été détourné de sa destination primitive, a été souvent prodigué par les gouvernements successifs plus que ne l'autorisaient la pensée louable qui inspira sa création et surtout le glorieux nom qu'il porte.

***

Le Roi est encore chef, en qualité d'*Hermano mayor*, de ce qu'on nomme les Royales *Maestranzas* de chevalerie, anciens instituts qui furent successivement créés à Ronda, à Séville, à Grenade, à Valence et à Saragosse, dans le but de perpétuer chez la noblesse, qui alors comme aujourd'hui les composa exclusivement, le goût des exercices équestres et militaires.

Une Cédule Royale de Philippe II, datée de Madrid le 6 septembre 1572, et contre-signée par Juan Vazquez, son secrétaire, établit « *qu'il serait particulièrement convenable que dans les cités, villes et localités de nos royaumes, les chevaliers, les hommes principaux et de qualité fondassent et instituassent entre eux quelques confréries, compagnies, ou ordres, sous l'invocation de quelque saint ; avec de telles ordonnances, règlements et chapitres, que, par ce moyen, l'on pût, entre autres choses, à l'occasion des fêtes et des jours signalés par quelque événement, organiser des joutes, des tournois, des jeux de bâton, et autres*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

exercices militaires... Ces diverses réunions devraient être combinées de telle manière que *tous les nobles passent y prendre part, en vue de s'exercer et de se perfectionner*, de façon à ce qu'ils se trouvassent toujours armés, montés et pourvus de tout leur fourniment... » Sa Majesté voulait qu'on étudiât sérieusement le moyen de réaliser ce projet « *parce que nous désirons et nous devons faire en sorte que la noblesse et les chevaliers de nos royaumes soient instruits et élevés courageusement, et habitués aux coûtumes, usage et exercice des armes et des choses militaires, comme les y obligent leur naissance, leur état et profession.* . » Telle est l'origine des Royales *Maestranzas de Caballería*, pour le service de Sa Majesté dans la défense du royaume.

La première place, par rang d'ancienneté, appartient à la *Maestranza de Ronda*, comme le constate Charles III dans sa Cédule Royale donnée au Pardo le 25 août 1764 et contre-signée par D. Augustin de Montiano y Luyando.

Viennent ensuite, suivant l'ordre chronologique, celle de *Séville* en 1670, celle de *Grenade* en 1686, celle de *Valence* en 1690, et enfin celle de *Saragosse*, — très vieille confrérie des chevaliers aragonais de *Saint-Georges*, qui fut convertie en *Maestranza* par Ferdinand VII le 25 octobre 1819. Toutes, formées par les membres de la Noblesse de nos diverses provinces, ont su, conformément au but pour lequel elles avaient été créées, rendre des services considérables au Roi et à la Patrie. Elles ont ainsi prouvé, d'une manière éclatante, leur culte pour nos institutions plusieurs fois séculaires, et elles ont mérité, comme récompense suprême, que l'auguste nom du Roi Catholique figure toujours en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

tête de leurs rôles, avec le titre d'*Hermano mayor* ou de premier *Maestrante*.

La Grandesse espagnole et la vieille Noblesse, titrée ou non, si constamment alliée à la première, remplissent exclusivement les listes de ces brillantes associations ; il suffit d'ajouter que les noms et gestes de leurs illustres membres se rencontrent à chaque page de notre *Histoire généalogique et héraldique de la Monarchie espagnole*.

***

Enfin, la Reine d'Espagne, de son côté, possède la grande maîtrise de l'Ordre des *Dames Nobles de Marie-Louise* que créa Charles IV le 15 mars 1794 : « *Afin que la Reine, ma bien aimée épouse, ait un moyen de plus pour témoigner sa bienveillance aux personnes nobles de son sexe, qui se seront distinguées par leurs services, leurs talents, ou leurs qualités* ».

Le catalogue de cet Ordre constitue, lui aussi, une longue galerie nobiliaire ; dès le début, il a renfermé les noms de toutes les souveraines de l'Europe et, comme de juste, ceux de toutes les princesses espagnoles et de la majeure partie des grandes dames de notre pays.

***

A chaque page, l'*Histoire de la Monarchie espagnole* offrira des souvenirs de tous ces ordres, tant anciens que modernes, qui sont en grande partie composés des membres de la noblesse espagnole, et dont Sa Majesté Catholique s'honore de posséder

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

la suprême maîtrise. La grandesse d'Espagne et la vieille noblesse titrée, toutes deux si étroitement apparentées, ont apporté le plus fort contingent à ces illustres corps. Surtout jusqu'à une certaine date, elles constituent la presque totalité des chevaliers de la *Toison d'or*, des grands-croix de *Charles III*, des commandeurs et chevaliers des quatre Ordres militaires, des dames de la *Banda* (écharpe) de *Marie-Louise*, des *tenientes* (lieutenants de Sa Majesté) et des chevaliers des Royales *Maestranzas* : on comprend donc que leurs noms, leurs blasons et leurs souvenirs apparaissent à chacune des pages de cette histoire.

Pour résumer en quelques mots tout ce qui précède, nous dirons que :

LE ROI D'ESPAGNE

EST CHEF, SOUVERAIN ET GRAND-MAITRE DES ORDRES SUIVANTS :

de la Toison d'Or, depuis.	1496
de Santiago, Calatrava et Alcantara. . .	1523
de Notre-Dame de Montesa et Saint-Georges d'Alfama.	1587
de Charles III.	1771
de Saint-Ferdinand.	1811
de Saint-Herménegilde	1814
d'Isabelle-la-Catholique.	1815
du Mérite Militaire.	1864

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Mérite Naval. 1866
de Marie-Christine. 1890

FRANCISCO F. DE BÉTHENCOURT (1).

de la *Real Academia de la Historia*

Traduit du castillan (avec l'autorisation de l'auteur) par

LOUIS DE SARRAN D'ALLARD.

(1) Extrait du t. I de l'*Histoire généalogique et héraldique de la Monarchie Espagnole.*



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

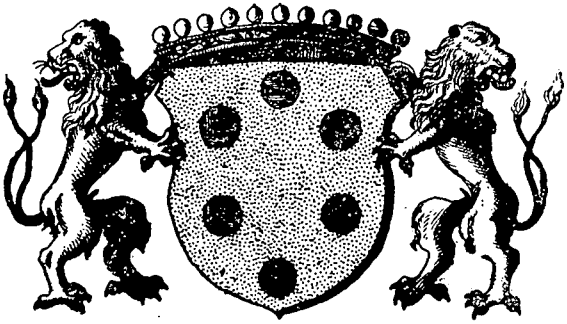

LETTRES D'ANOBLISSEMENT

(1446-1566)

III

Dans un travail aussi considérable que le catalogue des anoblissements, uniquement composé de prénoms et de noms, plus ou moins correctement reproduits dans les transcrits des Registres du Trésor des Chartes, il était impossible qu'il ne se glissât point quelques erreurs. Je remercie ceux de mes lecteurs qui ont bien voulu me les signaler, notamment M. Raoul Brothier de Rollière et M. Antoine Laurent.

Voici les rectifications à faire dans la liste des anoblis de 1400 à 1480, publiée dans notre précédent Annuaire : (1)

(1) Voir dans l'Annuaire de 1900, page 46, la note 2 contenant l'index des *abréviations* pour les prénoms.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1400-01. — *J. Jaye* ; lire Maître *J. Jay*. (*Registre 156.*)

1402-3. — *G. Chenilly* ou *Chenilly*; lire G. Chevilly. (*Reg. 157.*)

1408-9. — *P. Rotier* ; lire Pierre Brotier. (*Reg. 163.*)

1440-49. — *J. Barreton* ; lire *J. Baraton*. (*Reg. 176.*)

1454-58 — *Arnaud d'Ax* et son frère ; lire Arnaud Dax. — *Jac. Jenestet* ; lire Jacques Genestet. (*Reg. 187.*)

Revenons maintenant à notre liste chronologique.

1446-1486. — P. de Mons ; J. Remy ; G. de Belan ; J. Benard ; Mathieu Maindron ; E. Roux ; S. Morin ; maître J. Pavye ; J. Duret ; maître J. Froment ; J. Beaupoil ; N. du Fay ; E de Salvaing ; J. de Nouyllompont (1) ; maître Raymond de Serène, *magister Raymundus Serene* ; R. et P. Bastard ; A. Faure ou Favre. (*Reg. 224.*)

1468-98. — J. de Burs ; G. Tallevas ; J. Vivant ; Noël Le Bel, Baptiste de Vannes ; J. Le Marinier ; Mathieu de Maure ; Philbert Ramet ; G. Baronnat ; maître Hélye du Tillet ; Hélie Petit ; A. de Lauzière ; P. Faure ou Favre. (*Reg. 226²*.)

1476-83. — Henri Robert ; J. Brion ; Jacques du Pont. (*Reg. 206.*)

1480-82. — Maître J. Lourtier ; maître Thomas Guissarme ; P. de Brueys ; les Echevins, Consuls et Pairs de la Ville de Saint-Jean-d'Angély ; J.

(1) Jehan de Nouillompont dit de Metz, qui, avec Bertrand de Poulangy, accompagna Jeanne d'Arc de Vaucouleurs à Chinon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chaumeil ; André *Abesgno* ; Gilbert Raquet ou Raguet ; J. et P. Thierry ; Alexis Cadel ; Raoul Jagault ; Imbert Boisselier ; Hugues d'Osterel. (*Reg. 207.*)

1480-82. — J. Gosselin ; maître J. Riboteau ; J. Mauclerc ; P. de Besancourt ; Benoît *Della*, abbé de Montpellier. (*Reg. 208.*)

1480-83. — G. *de Brienda* ; Antoine Robert ; Gilbert Charles ; Barthélemy Vernou, licencié en loix ; N. de la Rue. — Les habitants de la ville d'Orléans reçoivent le privilège de pouvoir, dans le délai de dix années, acquérir des fiefs nobles et les posséder à perpétuité ; de plus, le Roi leur fait don de la finance corrélative aux dits acquêts. (*Reg. 209.*)

1483. — Maître Jac. le Breton ; Bernard de Casteigner ; Louis Bernier ; Arnaud des Vignes ; Robert de Fourcroy ; Claude Artifel ; maître J. de Reims ; maître Ant. Douhet ; L. Pautonnier. (*Reg. 210.*)

1483-85. — J. *de Flessis* ; Philippe et Catheline Combes ; G. Galiot ; Richard Mathieu, *Mathaei* ; Luc de Verigneu ; P. et G. Galobert, frères ; Ch. Popillon ; Jourdain Le Comte ou Le Conte, *Comitis*. (*Reg. 211.*)

1483. — Mathieu Mahiet ; Hugues Lasset ; P. de Mars, *de Marte*. (*Reg. 213.*)

1483. — Thomas Paillard ; Blaise Maduel. (*Reg. 214.*)

1484. — Maître Denis Martineau ; Richard de Machecoul ; Pancrace des Petites-Pierres. (*Reg. 215.*)

1484-85. — Ric. du Mesnil ; J. du Poirier ou du Périer ; P. de Cailly ; Colard Dages ou d'Ages ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Oudin du Puis ; P. Vaulois et les autres hoirs de feu P. Vaulois, son père ; Aymar Mercadier ; légitimation et anoblissement de Michel, Marie et Gabriel Binet. (*Reg. 216.*)

1486-7. — André de la Sarre, *Sarre* ; N de Vertilleville ; J. et Jac. de Puyclamand ; J. Chauvin. (*Reg. 217.*)

1486-7. — Jac. Lyonnet ; Blaise Chauvin ; Drouin *Gallus* (le Coq ?) ; B. de Dinzeide ; A. Thomas ; A. de Chillot ; G. et André Bonal. (*Reg. 218.*)

1487-8. — L. Fesneau ; J. Jourdan ; J. Milon ; J. du Bosq ; Gab. de Laye ; maître J. de la Forge ; R. Eudes. (*Reg. 219.*)

1488-98. — J. Bonez ou Bouez ; Gilles Gigant ; Laurent Auvrey ; P. Claudiere ; Gui Baron ; J. Leveillé ; A. de la Rousset ; P. Partiot ; P. Gonnet ; Imbert Fayet ; N. Bachelier ; A. Carnot (ou de Chartres), *Anthonius Carnoti* ; N. Beaunier dit de Neele ; F. Oudin. (*Reg. 220.*)

1489-90. — G. Bellessen ; Cl. Ferran ; *Joh. de Cachio* ; maître Mainfroy Gaboyer ; F. Vidal ; F. de Planchettes ; J. le Lièvre ; A. d'Albiac ; N. de Vaux ; J. Bongires ; Austremoine Bohier ; A. du Dentz dit de Prepe ; E. Stezilly (de Tazilly ?) ; G. Pailleu ; L. de Fontjoubert. (*Reg. 221.*)

1490-91. — J. Champion, écuyer ; Jac. Gembrouse ; Raoul Prieuse ; P. Jarry ; Ph. Butin. (*Reg. 222.*)

1491-95. — N. Cautel ou Cantel ; Maurice Thibaudin ; R. Mallet ; F. de la Chastre ; Ric. Guere. (*Reg. 226.*)

1492. — Maîtres J. et Jac. Laisné ; Gilles le Blais ; P. Chaffary. (*Reg. 222.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1492-98. — P. du Bois. (*Reg. 229.*)

1493-97. — R. du Bourg ; Odet de Saint-Jean ; anoblissement avec franchise de la maison de la Machaudaye, en Bretagne, pour maître O. de Lanvaux ; T. le Marinier ; F. Sauvage ; J. Joubert ; Raphael d'Illes *aliàs* Sautet ; Henri Cozevoil ; A. Giraudet ; J. Caillart ; Evrard Jaquault ; J. Choaynet ; Michel de Bavent ; T. et J. le Marinel ; J des Champs ; G. de Saint-Wast ; maître T. le Forestier ; Gab. Theroude ; Gui Paganini, italien, avec faculté de tester ; B. de Vaulserre ; J. Baronnat ; A. Evrard ; J. le Blanc ; Hilaire des Loges ; maître J. Ponceau, médecin du Roy ; maître J. Garsin, médecin du Roy ; Gasp. de la Vigne ; maître Ric. Helain, médecin du Roy ; G. Bauchis ; Raoul Grosseteste ; Marc Durand. (*Reg. 227.*)

1498. — Aramond de Saix ; G. Clergue ; maître J. Bernard ; G. Fauvre ; Balthazar et Gaspard *de Lupis* (italiens ?) (*Reg. 231.*)

1499-1500. — G. et Arnaud Ciffre ; Bern., B., et Bertrand Mas. (*Reg. 232.*)

1499-1500. — Dalphin Pastoureau ; Guigue Guytard *aliàs* Girard ; J. Aigneau ; B. et P. Capel ; Maret Gilbert. (*Reg. 234.*)

1499-1501. — Obertin *de Nactis*, et ses fils Henriet et Second ; P. du May ; maître J. de Vaux ; E. Jaqueron ; maître J. Arbellet. (*Reg. 235.*)

1525. — Michel Potin, sgr de la Chassaigne. (*Reg. 237.*)

1525-29. — G. Bertran ; Flour Colin ; Poncet Gentil, de Limousin, et sa postérité. (*Reg. 240.*)

1528-30. — Antoine de Faye. (*Reg. 245.*)

1530-33. — Michel Roux ; J. Martin, de Villeneuve. (*Reg. 246.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

1536-37. Louis Martin. (*Reg. 250.*)

1537-38. — Vidal *de Plantado* et ses successeurs, avec exemption de tailles et autres impositions ; P. de Valence. (*Reg. 252.*)

1537-41. - Suffren Motte ; L. Michel ; F., Dominique et Michel Spada, frères, et leur postérité ; Silvestre Billes. (*Reg. 253.*)

1540-42. — Audin Aubert dit le Rat ; Mathieu dit le Capitaine, italien, avec légitimation et naturalisation. (*Reg. 255.*)

1545-46. — Jacques Le Jay. (*Reg. 257.*)

1547-48. — Al. d'Arbas, de Gascogne ; Ric. Prud'homme ; J. du Puis ; A. de la Radde ; J. Hugon ; J. de la Farge ; Michel Molar. (*Reg. 258.*)

1548-49. — F. Lestre et sa postérité ; P. Dagousseau ; J. Baffart, sgr du Fresnay ; Martin Hébert, sgr de Boulon ; N. du Moulin ; J. Couillart ; Faustin Avaugadre (Avogadro) ; F. de Cadenet ; Elsias (Elzéar ?) de Cadenet ; A. Marco, vénitien ; Mole Thierreu : Grégoire de la Genette ; Claude Haligre ; Jac. Mesnage et sa postérité. (*Reg. 259.*)

1549-50. — J. Langlets ; Ph. Langlois ; F. Brouart ; F. de Melcap ; Martin Aubley ; G. Dupuis ; *Nobilitatio loci du Maine de Lis ou Plessis, in Castellania d'Angoulesme*, pour le sieur Calueau ou Calveau ; J. le Verrier ; Martin Symon ; Archambaut le Prevost. (*Reg. 261.*)

1550-51. — E. Neffaut ; Michel et J. de Mullots ; Benoît le Bourguignon ; G. le Mosnier ; A. Bourgoise ; F. le Clerc ; J. Thorel ; René Pidoux ; G. Chauvel ; J. de Puchot. (*Reg. 260.*)

1552-53. — André Demnet ; P. Brunel dit de Fontaines ; P. Barreau et sa postérité ; J. Le Grand,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. de Mouchy ; J. Gelinart ; Ric. de Pontoise ; J. de Tournier; Michel de Maye ; S. Forest et sa postérité. (*Reg. 262.*)

1555-56. — P. le Noble ; *Nobilitatio domus de Mante et dependentiarum pro Joanne* D'appatte la Mothe ; A. Hardaue ; G. Frelich : J. du Chauffour ; J. de Claverye ; R. Morin. (*Reg. 263.*)

1566. - J. Chesneau, P. de la Tannière. (*Reg. 264.*)

ROGER LISTEL.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UNE FAMILLE

DE

GARDES DU CORPS DU ROI

I

D'aucuns prétendent que, sous l'ancien Régime, il fallait être quelqu'un avant d'être quelque chose, mais l'étude impartiale de l'histoire dit le contraire.

Le patrimoine d'honneur qui forme le plus bel apanage de notre chevaleresque pays n'a jamais été le privilège exclusif d'une caste. En effet, nobles et vilains avaient un droit égal à rivaliser sur le vaste champ du courage et de la loyauté. La proclamation de la valeur, et la récompense des faits héroïques ont toujours été, chez nous, le principal souci de la nation.

Ce n'est donc pas sans un sentiment de légitime fierté, qu'un preux d'antan a pu s'écrier : « La constitution du Royaume de France est si excellente, qu'elle n'a jamais exclu et n'exclura jamais les ci-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

toyens nés dans le bas étage, des dignités les plus relevées ».

Il ne serait guère possible de récapituler la longue liste des familles arrivées au pinacle par le chemin du patriotisme. Nous voulons simplement, au moyen d'un exemple, démontrer comment les plus modestes arrivaient à gagner des titres de noblesse, sans autre recommandation que celle de leur mérite personnel (1).

Nous sommes d'autant plus flatté d'emprunter le fragment généalogique qui va suivre à notre région des Ardennes, que celle-ci, exposée par sa situation topographique aux agressions de l'étranger, entretenait, par cela même, chez ses braves enfants, un souffle d'indéfectible ardeur avec laquelle l'ennemi devait sérieusement compter.

II

Nicolas Bourin, né vers 1638, manouvrier, demeurant à Viel-Saint-Remy, où il est décédé le 3 avril 1705, à l'âge de 47 ans, avait épousé *Nicole Saingery*, née en 1652, décédée elle-même à Viel-Saint-Remy, le 16 février 1715, étant âgée de 63 ans.

Parmi les enfants issus de leur mariage, nous nous contenterons de citer :

Jean Bourin, né en 1683, dont nous ne pouvons représenter l'acte de baptême, les registres de

(1) C. f. *Essai d'introduction à l'Histoire généalogique*, par le Vicomte Oscar de Poli, p. 58 et 59.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'état civil afférents à la susdite année ayant été détruits ou perdus.

Il entra dans les Gardes du Corps du Roi, où il servait depuis un certain temps, lors de son union célébrée, à Viel-Saint-Remy, le 15 octobre 1716, avec *Élisabeth Boucher*, fille de défunt *Nicolas Boucher*, charpentier, et de feue *Marie François*. Jean Bourin, qualifié écuyer en 1730, pensionnaire du Roi en 1740, porte-étendard des Gardes du Corps de Sa Majesté, dans la compagnie d'Harcourt, brigade de Landreville en 1743, était en outre chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, dès avant 1747. C'est avec ce titre qu'il est mentionné par l'acte de son décès arrivé, à Viel-Saint-Remy, dans sa propriété du hameau de la Croix, le 24 décembre 1748. Il avait alors 65 ans. L'église de la paroisse conserve sa dépouille mortelle inhumée *dans la sente proche l'autel Saint-Fiacre*.

Élisabeth Boucher, son épouse, mourut au même lieu, le 19 décembre 1747, étant âgée de 45 ans seulement.

Voici les sept enfants provenus de cette union et baptisés à Viel-Saint-Remy aux dates ci-après indiquées :

1. *Marie Bourin*, le 4 juillet 1727, morte le 11 novembre suivant, à l'âge de 4 mois et demi.

2. *François Bourin*, le 5 juillet 1729, Garde du Corps du Roi en 1747, dans la compagnie de Luxembourg, brigade de Landreville, décédé le 12 septembre 1754, âgé de 25 ans.

3. *Jean-Baptiste-Louis Bourin*, le 30 décembre 1730, Garde du Corps du Roi en 1747, dans la même

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

compagnie que son frère, mort le 4 mai 1755, étant âgé de 24 ans.

4. *Jean Bourin*, le 27 février 1733, aussi Garde du Corps du Roi dans la susdite compagnie, décédé comme ses deux frères au hameau de la Croix, le 16 novembre 1753, à l'âge de 20 ans.

5. *Jeanne-Elisabeth Bourin*, le 4 août 1735, qui mourut le 5 janvier 1754 (18 ans.)

6. *Jean-Baptiste Bourin*, le 21 février 1738.

7. *Jean-Baptiste Bourin*, le 9 décembre 1743.

L'un de ces deux derniers, qualifié écuyer et garde du Corps du Roi, épousa, vers 1768, *Lucie Honoré de Monguyon* (1), fille de M. *Pierre-Jacques de Montguyon*, écuyer, seigneur de Flamanville, qui le rendit père de cinq enfants, nés à Viel-Saint-Remy, savoir :

1. *Pierre-Louis Bourin*, le 14 juin 1769.

2. *Marie-Angélique Bourin*, le 9 décembre 1770.

3. *Marie-Claude Bourin*, le 10 juillet 1772.

4. *Jeanne-Lucie-Honorée Bourin*, le 29 mars 1774.

5. Et *Charles-Louis-Alexandre Bourin*, le 21 février 1779.

A partir de cette dernière époque, la brave famille dont nous venons de rappeler les bons services, ne laisse plus aucune trace dans la commune de Viel-Saint-Remy. Nous ignorons complètement où elle a pu porter ses pas lors de la tempête qui est venue bouleverser la fin du dix-huitième siècle.

PAUL PELLOT.

(1) *Montguyon*, seigneurs d'Amagne, de Pouilly, de Germont, de Puiseux, de Bignicourt, de Gineaux, ont produit depuis 1523 et portent : *d'argent, à 3 têtes de maure de sable, bandées d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

DOCUMENTS

EXTRAITS DES ARCHIVES DE L'ÉTAT CIVIL DE VIEL-SAINT-REMY

Le cinquiesme novembre mil sept cens deux, je curé du Vieux Saint Remy, soubsigné, ay baptizé la fille de Nicolas Bouché, et de Marie François, ses père et mère, mariez ensemble, à laquelle on a impossée le nom de Elizabeth. Le parrain JEAN BOUGHÉ, et la maraine ELIZABETH PETITFILS.

L'an de grâce mil sept cens cinq, le vingtième fébvrier, est décédée en cette paroisse, Nicolas Bouchez, vivant charpentier, aagé de quarante huit ans ou environ, et le vingt unième dudit mois, a esté inhumez dans le cimetier de cette paroisse, où nous l'avons conduit avec les cérémonies accoutumez, les jour et an que dessus.

L'an de grâce mil sept cent cinq, le troizième avril, est déceddé en cette paroisse, Nicolas Bourin, vivant manouvrier, aagé de soixante sept ans ou environ, et a esté inhumé dans le cimetière de cette paroisse, où nous l'avons conduit avec les cérémonies accoutumez, les jour et an que dessus.

L'an de grâce mil sept cent quinze, le seiziesme évrier, est décédée en cette paroisse, Nicolle Sin-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gery, vefve de deffunt Nicolas Bourin, vivant manouvrier, âgée de soixante-trois ans, et a esté inhumée dans le cimetière de cette paroisse, où nous l'avons conduite, avec les cérémonies accoutumez, les jour et an que dessus.

L'an mil sept cens vingt-six, le seize may, est deceddée en cette paroisse, Marie-François, vivante veuve de Nicolas Boucher, étant âgée de soixante-douze ans environ, et a été inhumée dans le cimetière de ce lieu, où nous l'avons portée avec les cérémonies accoutumées.

L'an mil sept cens vingt six, le quinze octobre, après avoir publiez les bans premier et dernier, à un dimanche, à la messe de paroisse, ayant obtenu dispense pour les deux autres, entre Mᵉ Jean Bourin, garde du Roi, fils de deffunt Nicolas Bourin, et de deffunte Nicolle Saint-Gery, sa femme, vivans ses père et mère, et Elisabeth Boucher, fille de deffunt Nicolas Boucher, et de deffunte Marie-François, ses père et mère, tous de cette paroisse, sans qu'il y ait eu aucune opposition ou empêchement, je curé de Viel-Saint-Remy, soussigné, ay reçu deux, la promesse et consentement du mariage, et fait les cérémonies accoutumés, et l'ay célébré dans l'église de ma paroisse, en présence de Blaise Lesieur, François Bourin, et Jean Boucher, témoins qui ont signés.

L'an 1727. — Le 4ᵉ juillet, je curé de Vieux Saint Remy, soussigné, ay batisée la fille de M. Jean Bourin, garde du corps du Roy, et de dame Elisabeth Boucher, sa femme, ses père et mère, mariés ensemble, à laquelle on a imposé le nom de Marie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le parrain a été JEAN BOUCHER, et la marreine MARIE LESIEUR, tous de cette paroisse, lesquels ont signés et marqués.

L'an 1727. — Le onze novembre, est décédée en cette paroisse Marie Bourin, fille de M. Jean Bourin, et de dame Elisabeth Boucher, sa femme, ses père et mère, étant âgée de quatre mois et demy, et a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse, où nous l'avons portée avec les cérémonies accoutumées.

L'an 1729. — Le 5e juillet, je curé de Vieux-Saint-Remy, soussigné, ay batisé le fils de Jean Bourin, garde du corps du Roy, et d'Elisabeth Boucher, sa femme, ses père et mère, mariés ensemble, de cette paroisse, auquel on a imposé le nom de François. Le parrain a été FRANÇOIS BOURIN, et la marreine Anne BOURIN, sa sœur, aussi de cette paroisse, qui ont signés.

L'an 1730. — Le 30 décembre, je curé de Vieux Saint Remy, soussigné, ay batisé le fils de M. Jean Bourin, escuier, garde du corps du Roy, et de dame Elisabeth Boucher, son épouse, ses père et mère, mariez ensemble, auquel on a donné le nom de Jean Baptiste Louis. Le parrain a été Messire Jean BAPTISTE DE VERRIÈRE, chevalier, seigneur d'Havy, et la marreine damoiselle LOUISE DE LAIRE, son épouse, tous de cette paroisse, qui ont signés.

1733, 27 février, — L'an mil sept cent trente trois, le vingt septième février, je curé de Vieux-Saint-Remy, soussignez, ai batisé le fils de M. Jean Bourin, garde du Roy, et de Dle Elisabeth Boucher, sa femme, ses père et mère, mariez ensemble,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

auquel on a imposé le nom de Jean ; le parrain a été JEAN PETIT FILS, et la marraine SUZANNE PETIT FILS, tous de cette paroisse, qui ont signez et marquez.

1735, 4 août. — L'an mil sept cens trente cinq, le quatrième aoûst, je prêtre curé de Vieux Saint-Remy, soussigné, ay batisée la fille de M. Jean Bourin, garde du corps du Roy, et de dame Elisabeth Boucher, son épouse, ses père et mère, mariez ensemble, à laquelle on a imposé le nom de Jeanne Elisabeth. Le parrain a été PIERRE DAPREMONT, et la marraine JEANNE LESIEUR, tous de cette paroisse, qui ont signez.

L'an mil sept cens trente huit, le vingt unième février, je prêtre curé de Vieux-Saint-Remy, soussigné, ay batisé le fils de M. Jean Bourin, garde du corps du Roy, et de dame Elisabeth Boucher, sa femme, ses père et mère, mariés ensemble, auquel on a imposé le nom de Jean Baptiste. Le parrain a été JEAN-BAPTISTE DOYEN, et la marraine ELISABETH DOYEN, tous de cette paroisse, qui ont signez :

JEAN-BAPTISTE DOYEN. ELISABETH DOYEN.
BRICQUET, curé.

L'an de grâce mil sept cens quarante-trois, le neuf^e^ jour du mois de décembre, je Pierre Fournel, prêtre curé de Vieux Saint-Remy, soussigné, ay batisé le fils de M. Jean Bourin, pentionnaire du Roy, porte étendart des gardes du Corps de Sa Majesté, et de dame Elisabeth Boucher son épouse, mariés ensemble, habitans de cette paroisse, ses père et mère, auquel on a imposé le nom de Jean-Baptiste. Le parrain a été Jean-Baptiste Bourin,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et la marraine Jeanne Lesieur, aussy de cette paroisse, lesquels ont signés avec moy, les jour, mois et an susdits.

JEAN-BAPTISTE BOURIN. FOURNEL.
JANNE LESAUR.

L'an de grâce mil sept cent quarante-sept, le dix-neuf[e] jour du mois de décembre, est décédée à la Croix, hameau dépendant de cette paroisse, dame Elisabeth Bouché, en son vivant femme de monsieur Jean Bourin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis. porte étendard des gardes du corps du Roy, compagnie d'Harcourt, brigade de Landreville, ladite dame âgée de quarante-cinq ou environ, laquelle a été inhumée au cimetière de cette paroisse, où nous Pierre Fournelle, prêtre curé de Vieil-Saint Remy, l'avons conduite avec les cérémonies accoutumées, le vingt dudit mois en présence de messieurs François Bourin et Jean-Baptiste Bourin, ses fils, tous les deux gardes du corps du Roy, même compagnie, même brigade, qui ont signés avec nous, les jour, mois et an susdits.

FRANÇOIS BOURIN, BOURIN, FOURNEL.

L'an de grâce mil sept cent quarante-huit, le vingt-quatrième jour du mois de décembre, est décédé à la Croix, hammeau dépendant de cette paroisse, monsieur Jean Bourin, pentionnaire du Roy, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, porte étendart dans les gardes du corps du Roy, compagnie d'Harcourt, brigade de Landreville, en son vivant veuf de défunte dame Elisabeth Boucher, vivante son épouse, étant âgé de soixante-cinq ans ou environ, et a été inhumé le lendemain dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'église de cette paroisse, dans la sente proche l'autel saint Fiacre, où nous Pierre Fournel, prêtre curé de Vieil-Saint-Remy, l'avons conduit avec les cérémonies accoutumées, en présence de messieurs Jean-Baptiste Bourin, et Jean Bourin, enfants dudit défunt et d'Antoine Beaucamp, m^e d'école de cette paroisse, témoins, lesquels ont signés avec nous.

JEAN-BAPTISTE BOURIN, JEAN BOURIN, BEAUCAMP, FOURNEL.

L'an mil sept cent cinquante-trois, le seizième jour du mois de novembre, est décédé à la Croix, hameau dépendant de cette paroisse, M. Jean Bourin, vivant garde du corps du Roi, dans la compagnie de Luxembourg, brigade de Landreville, fils de feu M. Jean Bourin, aussy garde du corps du Roy, pensionnaire de Sa Majesté, et de feue dame Élisabeth Boucher, vivant ses père et mère, étant âgé de vingt ans ou environ, et a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, où nous l'avons conduit avec les cérémonies accoutumées, en présence de messieurs François et Jean-Baptiste Bourin, aussy gardes du corps du Roy, dans les mêmes compagnie et brigade, frères du défunt, témoins lesquels ont signé avec nous, le lendemain dix-sept du mois et an susdits.

JEAN-BAPTISTE BOURIN, FRANÇOIS BOURIN, LOISON.

L'an mil sept cent cinquante-quatre, le cinquième jour du mois de juin, est décédée en cette paroisse damoiselle Jeanne-Élisabeth Bourin, vivante fille de feu M. Jean Bourin, vivant pentionnaire, et ancien garde du corps du Roy et de feue dame Élisabeth Boucher, vivans ses père et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mère, étant âgée de dix-huit ans ou environ, et a été inhumée dans le cimetière de cette paroisse, où nous l'avons conduite le lendemain, avec les cérémonies accoutumées, en présence de messieurs François et Jean-Baptiste Bourin, aussy gardes du corps du Roy, et frères de ladite deffunte, témoins, lesquels ont signez avec nous, le sixième jour du mois et an susdits.

LOISON.

L'an mil sept cinquante-quatre, le douzième jour du mois de septembre, est décédé en cette paroisse, M François Bourin, vivant garde du corps du Roy dans la compagnie de Luxembourg, brigade de Landreville, étant fils de feu M. Jean Bourin, vivant ancien garde du corps du Roy, pensionnaire de Sa Majesté, et de feue dame Élisabeth Boucher, vivant ses père et mère, étant âgé de vingt cinq ans ou environ, et a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, où nous l'avons conduit avec les cérémonies accoutumées, en présence de M. Jean-Baptiste Bourin, aussi garde du corps du Roy, de la même compagnie et brigade, frère dudit défunt, et de Jean-Baptiste Bourin, jeune garçon, aussy son frère, témoins lesquels ont signés.

LOISON
JEAN-BAPTISTE BOURIN.

1755, 4 mai. — L'an mil sept cent cinquante-cinq, le quatrième jour du mois de may, est décédé en cette paroisse, M. Jean-Baptiste Bourin, vivant garde du corps du Roy, dans la compagnie de Luxembourg, brigade de Landreville, fils de feu M. Jean Bourin, ancien garde et pensionnaire de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sa Majesté, et de dame Elisabeth Bouché, vivant ses père et mère, étant âgé de vingt-quatre ans ou environ, et a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, où nous l'avons conduit, en présence des témoins soussignez, le cinquième jour dudit mois et an susdits.

DAPREMONT, J. FRANÇOIS, BOURIN, LOISON.

L'an de grâce mil sept cent soixante-neuf, le quinzième juin, je soussigné Antoine Lequin, prêtre vicaire de Neuvizy, ay baptisé avec la permission de M. Lefort, curé de Vieil-Saint-Remy, le fils de messire Jean-Baptiste Bourin, écuyer, garde du corps du Roy, et de dame Lucie-Honorée Demonguion, mariés ensemble, habitans de cette paroisse, auquel né d'hier, on a imposé le nom de Pierre-Louis, Le parrain a été Messire Pierre-Jacques de Monguion, écuyer, seigneur de Flamanville, et la mareine dame Louise Delaire veuve de messire Jean-Baptiste de Verrière, vivant seigneur d'Havy, de cette paroisse, ledit parain ayeul maternel, et la mareine grande tante de l'enfant, qui ont signez avec nous, ainsi que le père dudit enfant.

BOURIN, LOUISE DELAIRE, MONGUION, DE PUISEUX, DE VERRIÈRES, LE QUIN, vicaire de Neuvizy.

L'an de grâce mil sept cent soixante-dix, le dixième décembre, je soussigné Nicolas Lefort, prêtre et curé de Vieil Saint Remy, ay baptisé la fille du sieur Jean B^te^ Bourin, garde du roy, et de dame Lucie-Honnoré Demonguion, son épouse, mariez ensemble, habitans de cette paroisse, à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

laquelle né d'hyer on a imposé les noms de Marie-Angélique. Le parrain a été M. Pierre Tourry, et la marenne dame Marie-Jeanne-Piot, son épouse, de la paroisse de Launois, qui ont signez avec nous, les jours mois et an susdits.

TOURY, PIOT TOURI,
LEFORT.

L'an de grâce mil sept cent soixante douze, le dix juillet, je soussigné prêtre vicaire de Viel-Saint-Remy, ay baptisé la fille du sieur Jean B^te^ Bourrin, garde du Roy, et de dame Lucie-Honoré Demontguyon, son épouse, mariez ensemble, habitans de cette paroisse, à laquelle née aujourd'huy on a imposé le nom de Marie-Claude. Le parrain a été Messire Claude Demontguyon, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de saint Louis de la paroisse de Jandun, et la mareine Dame Marie-Charlotte Demontguyon, de la paroisse de Balleve, lesquels ont signez avec nous, les jours, mois et an que dessus.

MONTGUYON, MARIE-CHARLOTTE DE MONGUION,
SECHERET.

L'an de grâce mil sept cent soixante quatorze, le vingt neuf mars, je soussigné Nicolas Lefort, prêtre curé de Viel-Saint-Remy, ay baptisé la fille de messire Jean Bourin, garde du corps du Roy, et de dame Louise Honoré Demonguion, mariez ensemble, habitants de cette paroisse, à laquelle né aujourd'huy, on a imposé les noms de Jeanne Lucie Honoré. Le parrain a esté le sieur Jean Quartel, seigneur de Puiseux, et la marraine damoiselle Lucie Honnoré Demonguion son épouse, cousine de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'enfant, habitants dudit Puiseux, qui ont signez avec nous, les jours mois et an dessus.

LUCIS HONNORÉ DE MONTGUION, J. QUARTEL, LEFORT

L'an de grâce mil sept cent soixante-dix-neuf, le vingt-un février, je soussigné prêtre vicaire de Viel-Saint-Remy, ai baptisé le fils de messire Jean Baptiste Bourin, écuyer, garde du corps du Roy, et de dame Lucie Honoré de Montguyon, son épouse, mariez ensemble, et habitans de cette paroisse, auquel né aujourd'hui, on a imposé les noms de Charles-Louis-Alexandre. Le parrain a été messire Charles-Alexandre de Verrière, capitaine d'invalide, et la marraine dame Jeanne Catherine-Victoire Langlois, son épouse, de la paroisse de Jandun, qui ont signez avec nous, les jours mois et an que dessus.

DE VERRIÈRE, LANGLOIS DE VERRIÈRE, DE BORIN, FOIZY.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

POÉSIES

ÉPIPHANIE

Ecce Magi ab Oriente venerunt.
(S. MATTH.)

Donc, Balthazar, Melchior et Gaspar, les rois Mages,
Chargés de nefs d'argent, de vermeil et d'émaux
Et suivis d'un très long cortège de chameaux,
S'avancent, tels qu'ils sont dans les vieilles images.

De l'Orient lointain, ils portent leurs hommages
Aux pieds du Fils de Dieu né pour guérir les maux
Que souffrent ici-bas l'homme et les animaux ;
Un page noir soutient leurs robes à ramages.

Sur le seuil de l'étable où veille saint Joseph,
Ils ôtent humblement la couronne du chef
Pour saluer l'Enfant qui rit et les admire.

C'est ainsi qu'autrefois, sous Augustus Cæsar,
Sont venus, présentant l'or, l'encens et la myrrhe,
Les rois Mages, Gaspar, Melchior et Balthazar.

JOSÉ-MARIA DE HEREDIA

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES NOCES D'OR

Aux vieux parents.

Il neige... Les époux reviennent de l'église.
Lui, joyeux, à son bras emmène le printemps ;
Elle, sourit au ciel que l'espérance irise ;
Tout chante dans leur âme : il aime, elle a vingt ans !

Cinquante hivers sur eux ont neigé... mais sans prise ;
Tête et cœur sont debout sous les flocons du temps.
Leur long serment d'amour a défié la brise ;
Quand tout change autour d'eux, eux seuls restent [constants.

Aussi les deux époux, sûrs de se bien connaître,
Ont renoué la chaîne entre les mains du prêtre ;
Les fleurs qui la tressaient vont refleurir encor.

Au Dieu qui le permet, amis, rendons hommage,
Et par lui puissions-nous un jour, à leur image,
Sous des cheveux d'argent fêter les noces d'or !

STEPHEN LIÉGEARD

AVE MARIA

« Salut, Marie, ô tendre mère
« Pleine de grâce et de bonté,
« Bénie entre toutes, sur terre,
« Dans ta sainte virginité !

« Et Jésus, notre divin frère,
« Est béni dans l'éternité.
« Pauvre pécheur, que ta prière
« Conforte ma débilité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Maintenant et ... » — Soudain s'arrête
La voix pieuse du poète....
La Vierge pour lui pria :

Il mourait chantant ses louanges...
Ce fut au ciel, avec les Anges,
Qu'il finit l'Ave Maria !

ROBERT DE LOSTANGES.

L'IMPÉRATRICE D'ASIE

Les trompettes d'argent ont sonné le réveil...
L'armée immense suit la jeune conquérante
Dont le panache pourpre et la robe amaranthe
Sur l'éléphant de guerre éclatent au soleil.

Les guerriers valeureux qui forment son conseil
Écoutent, palpitants, sa parole enivrante ;
Le sang de trente rois à des dieux l'apparente,
Ses regards sans faiblir fixent l'astre vermeil.

Sa beauté surhumaine est un vivant miracle,
L'éclat de ses yeux noirs jette seul la débâcle
Dans les rangs ennemis, dont la clameur s'abat ;

Et les princes vaincus que dompte son caprice
Sont heureux de tomber dans le sanglant combat
Pour voir enfin près d'eux la rouge Impératrice.

Mis DE PIMODAN, DUC DE RARÉCOURT.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DEUX POÉSIES DE CARMEN SYLVA

(Traduction en vers français)

A MA PETITE-NIÈCE
MARIE-LOUISE D'ORLÉANS (1).

I

Quand tes petites mains se joignaient, ravissantes,
Quand tu priais pour moi, mignonne, blond roseau,
J'eus la sensation de brises caressantes.
« *Jésus Ma-ï !* » disaient tes lèvres innocentes :
C'était doux comme un chant d'oiseau.

De tes yeux au regard profond, pur et limpide,
De ta bouche d'enfant au sourire de fleur,
Montait vers Dieu le vœu de ton âme candide :
« *Jésus Ma-ï !* » Le ciel s'entr'ouvrit, plus splendide,
Au tendre accent de ta ferveur.

Pour moi seule, pour moi ta prière enfantine
A jailli de ton âme aux pieds de l'Éternel ;
Mon cœur, en t'écoutant, palpite et s'illumine...
« *Jésus Ma-ï !* » Je crois, illusion divine,
Entendre les anges du ciel...

Je sens comme un retour d'aube mystérieuse,
Qui fait vibrer en moi les échos d'un bonheur
Que ne connaissait plus mon âme inoublieuse...
« *Jésus Ma-ï !* » Las ! j'ai porté, silencieuse,
L'horrible faix de ma douleur !

(1) Fille aînée de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse de Vendôme, et petite-nièce de Sa Majesté la Reine de Roumanie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quand tu priais pour moi la céleste puissance.
Il me semblait; ô rêve adorable et béni;
Que la voix d'un autre ange, ô chère souvenance,
« *Jésus Ma-ï !* » venait caresser ma souffrance
Des profondeurs de l'Infini !...

II

Une enfant, d'un seul mot de sa bouche innocente,
A consolé mon âme, adouci mon tourment ;
De ses petites mains jointes, attendrissante,
Elle a guéri mon cœur meurtri cruellement.

Une enfant, un petit ange, m'a soulevée
Jusque dans les clartés du divin firmament,
Loin du deuil infini dont j'ai l'âme abreuvée,
Parce qu'elle a prié pour moi, spontanément.

Une enfant m'a rendu la sainte confiance
En murmurant au Dieu de sa mère mon nom,
Et son regard aimant a mis dans ma souffrance
Un reflet d'autrefois, un cher et doux rayon.

Une enfant, ô charmante et touchante surprise,
M'a donné le plus grand et le plus pur bonheur,
Parce que j'ai senti qu'en sa prière exquise
Elle m'avait donné tout l'amour de son cœur !

Oscar de Poli.

28 Novembre 1898.

BÉNIE !

(Imité de João de Deus)

Là bem á Rainha santa.....

Elle vient, la voici, l'auguste et sainte Reine
Conquérant tous les cœurs par l'exquise bonté,
Le charme de l'esprit; la grâce souveraine,
Reine par la vertu, Reine par la beauté!

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Elle aussi, comme dans la Légende dorée
Sainte Élisabeth, cache en sa robe des fleurs,
Les roses du miracle, et de sa main sacrée
Chacune est un bienfait qui va sécher des pleurs.

Elle vient, et soudain la plus sombre détresse
Par un divin rayon sent ses maux allégés,
La tendre charité féconde l'allégresse,
Et l'espoir refleurit au cœur des affligés.

Elle vient, et la voix de tout un peuple, unie
A celle du malheur, acclame sa bonté :
« Reine bénie en tout, bénie, oh ! oui, bénie.
« Bénie en sa vertu, bénie en sa beauté ! »

Oscar de Poli.

Lisbonne, 22 janvier 1901.

LA LIBELLULE

Près de l'étang sur la prêle
Vole, agaçant le désir,
La libellule au corps frêle,
Qu'on voudrait en vain saisir.

Est-ce une chimère, un rêve
Que traverse un rayon d'or ?
Tout à coup elle fait trêve
A son lumineux essor.

Elle part, elle se pose,
Apparaît dans un éclair
Et fuit dédaignant la rose
Pour le lotus froid et clair.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A la fois puissante et libre,
Sœur du vent, fille du ciel,
Son aile frissonne et vibre
Comme le luth d'Ariel.

Fugitive, transparente.
Faite d'azur et de nuit,
Elle semble une âme errante
Sur l'eau qui dans l'ombre luit.

Radieuse, elle se joue
Sur les lotus entr'ouverts,
Comme un baiser sur la joue
De la naïade aux yeux verts.

Que cherche-t-elle ? une proie.
Sa devise est : cruauté.
Le carnage met en joie
Son implacable beauté.

CAMILLE SAINT-SAËNS.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UN MISSIONNAIRE NORMAND

EN ASIE ET EN AFRIQUE AU XVIIe SIÈCLE

Le P. Charles-François-Xavier DE BRÉVEDENT

JÉSUITE

(1659-1699)

I

La grande figure du prêtre que nous allons faire revivre est celle d'un de ces religieux si zélés, qui, un siècle après la fondation de la Compagnie de Jésus, portaient aux limites du monde connu d'alors l'ardeur de leurs convictions et le feu de leur parole, évangélisant les peuples au péril de leur vie.

Le P. de Brévedent était normand et c'est encore pour faire connaître sa vie; un titre de plus à nos yeux. Quels apôtres, en effet, n'a pas produits notre noble et religieuse province! Si, comme le B. Pierre Berthelot et le P. de Brebeuf, ses compatriotes et presque ses contemporains, celui dont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nous allons parler n'a pas obtenu l'honneur du martyre, il a du moins grandement abrégé ses jours par ses austérités et ses travaux.

C'est cette carrière si remplie et aussi si courte que nous nous efforcerons de retracer dans les quelques pages qui vont suivre et cette tâche nous a été rendue facile par les renseignements si précieux, tirés d'archives privées, qui nous ont été communiqués ; que ceux qui les ont mis en nos mains reçoivent ici l'expression de toute notre gratitude pour leur précieux concours.

II

LA FAMILLE DE BRÉVEDENT
SES ORIGINES.

Lorsque, quittant le petit bourg de Blangy près Pont-l'Evêque, son église et la ruine de son vieux château, on se dirige vers Moyaux par la route qui remonte la vallée verdoyante où coule la petite rivière qui prend sa source tout près de là, à la fontaine du Pin, au bout de quelques kilomètres, le vallon se rétrécit et l'on aperçoit à gauche, à mi-côte, une église gracieusement posée au milieu du bois et dominant un château moderne qui remplace un antique donjon.

C'est l'église et le château du Brévedent (1) ber-

(1) Commune de 163 habitants canton de Blangy, arrondissement de Pont-Evêque (Calvados) une autre commune, Saint-Laurent de Brévedent en Caux près le Havre (610 habitants) a été fondée également par cette famille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ceau, ou peut-être seulement si l'on en croit la légende qui la fait originaire du pays de Juliers, premier établissement en Normandie de la vieille famille de ce nom (1).

Quoi qu'il en soit, Philippe et Hugues de Brevedent figurent dès l'an 1147 à une charte du prieuré de Saint-Ymer en Auge et en 1184 et 1195, on trouve aux grands rôles de l'échiquier de notre province, Guillaume, Richard et Alix de Brievredan.

Mais c'est seulement à partir de Robert II, Morel de Brevedent vivant en 1289, fils d'autre Robert Morel et de Louise, fille et héritière de Valérien de Brevedent, chevalier vivant sous Philippe Auguste, que l'on peut établir sur titres la généalogie de cette noble maison qui paraît avoir possédé au moyen-âge outre la paroisse de Brevedent, celles voisines du Faulq et du Pin, celle de Surville et une partie de la terre de Manneville la Pipard.

Dès 1276, nous trouvons trois branches de cette famille formées par les trois fils de Robert II ; l'aînée qui existe encore en un rameau puîné, celle de Sahurs qui, après avoir donné huit conseillers au parlement de Rouen et un abbé de la Trappe, s'est éteinte en ligne masculine au milieu du XVIIIe siècle, et enfin la branche des seigneurs du Faulq, encore existante en 1667 (2).

(1) Généalogie de Brevedent, archives de Lienement. Selon une généalogie conservée à la bibliothèque nationale, Rollon de Brevedent aurait été gouverneur de Juliers en 880 et ses descendants se seraient ensuite établis en Normandie.

(2) Nous possédons dans nos archives de famille la généalogie complète de la famille de Brevedent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Après Jean IV de Brevedent vivant en 1597, nous ne trouvons plus aucun personnage de la branche aînée, mais le rameau puîné produit par Cardin ou Richard II maintenu par Montfaut en 1463, se perpétua en Robert Ier de Brevedent, son fils, marié à Lucette Le Forestier, père et mère de Jean Ier de Brevedent, qui épousa Agathe de Brevedent, sa cousine, de la branche de Rouen ou de Sahurs (1).

Ceux-ci eurent treize enfants parmi lesquels figure Me Jean II de Brevedent esc. sgr du Bosc, conseiller au Présidial de Rouen, mort à 96 ans en octobre 1627, laissant quinze enfants de sa femme Jeanne Chaudet, dame de Saint-Nicolà à Honfleur et du Bocage à Genneville.

L'un d'eux, Charles II de Brevedent esc. seigneur de Valbrun, baptisé le 15 février 1587, épousa Catherine de Nollent-Lachy (2) et leur fils Gabriel Ier de Brevedent esc. sieur de Valbrun et du Montchaudet, le 10 janvier 1650, Marie du Val, fille d'Antoine, sieur de la Perrelle et de Françoise Dupuis.

Parmi leurs huit enfants figure notre missionnaire.

Disons dès maintenant, pour terminer cette notice succincte que la famille de Brevedent existe encore en deux branches issues de Jean VI, dernier fils de Gabriel Ier, celle du Plessis actuellement l'aînée et celle d'Ablon, l'une et l'autre

(1) Marie de Brevedent, sœur d'Agathe, épousa messire Jean II de Gœvrot, mort en 1551, châtelain de Sablé et médecin de François Ier; l'auteur de ces lignes descend de cette alliance (archives de Lierremont).

(2) Famille normande, armes : *d'azur, à la croix d'or cantonnée de 4 étoiles de même.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

largement représentées et qui promettent de perpétuer longtemps encore le nom de cette noble race (1).

III

LE SIEUR DE VALBRUN ET SA FAMILLE

Un très curieux manuscrit, dû à la plume de Jean VI de Brevedent esc., sgr du Plessis, frère puîné du Père de Brevedent et conservé dans les archives de sa famille, nous donne des renseignements précieux sur le sieur de Valbrun et sa famille, qui se composait de huit enfants, six fils et deux filles.

Trois des fils, Georges, Jacques et Pierre de Brévedent moururent sans alliance; la postérité d'un autre, Thomas-François de Brévedent, esc. sgr du Montchaudet, qui avait épousé Marie-Claire de Barrey de Montfort, s'éteignit au premier degré; un autre devait être le P. de Brévedent. Quant au plus jeune. Jean VI, esc. sgr. du Plessis et de St-Nicol, puis seigneur et patron d'Ablon, nous l'avons vu former les branches actuelles de la maison de Brévedent.

L'une des filles mourut sans alliance et du mariage de l'autre, Anne de Brévedent avec Guillaume de Varin, esc., ne descendit aucune postérité.

(1) Les armes primitives des Brevedent étaient : *d'azur à la croix ancrée d'or.*

La branche issue de Richard II porte les mêmes armes : *brisées d'un chef d'argent à 3 fers de moulin de sable* : celle de Sahurs portait : *d'argent à 3 fers de moulin de sable 2 et 1, au chef d'azur chargé de 5 besants d'or* (Archives de Lierremont.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Notre Gabriel de Brévedent et Marie du Val, sa femme, étaient morts en 1695, et leurs enfants survivants partagèrent leurs successions le 27 juillet de cette année.

Ils habitaient à Genneville (1), à côté de l'église, un manoir qui est encore actuellement la propriété du chef de nom et d'armes de leur famille et dans laquelle il était entré par le mariage de Jean II de Brévedent, s[r] du Bosc, avec Jeanne Chaudet, héritière de très nombreux fiefs à Honfleur et aux environs.

IV

LE P. DE BRÉVEDENT

Ses premières années, — son noviciat.

C'est dans ce manoir que naquit, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, celui qui devait être le P. de Brévedent.

Mais laissons ici la parole à Jean VI, son frère, qui, dans son style si naïf, va nous tracer de main de maître le portrait de ce saint personnage (2).

« Charles, quatriesme fils nacquit le dimanche « 25e de may 1659, sur les huit heures du matin, « baptisé en l'église de Genneville, par Me Esmond « Jean, curé d'icelle, eut pour parrain Charle de « Giverville esc., sgr de Vazouy et de la Hous- « saye et pour marraine Charlotte de Brévedent,

(1) Commune de 605 habitants, canton de Honfleur, arrondissement de Pont-l'Evêque (Calvados).

(2) Ce journal manuscrit se trouve dans les archives de la famille de Brevedent qui nous ont été communiquées par M. Goutran de Brevedeux à qui nous offrons ici tous nos remerciments.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« fille de feu Jean de Brévedent, seigneur de St-
« Nicol, le dimanche huit de juing and an (1).

« Il est entré, à l'aage de seize ans dans la so-
« cietté des Jésuittes, fort aimé et considéré de ses
« confrères à cause de la vivacité de son esprit,
« sachant plusieurs langues, latine, grecque, hé-
« braïcque, arabesque, allemande et espagnolle,
« estant pour cet effet orné d'une très heureuse
« mémoire. Il est de grande taille, cheveux bruns,
« marqué de petitte vérolle, toutefois blanc de vi-
« sage, a la contenance d'un véritable homme de
« qualité, son esprit est doux et facile, ayant toute
« la complaisance possible, mais s'estant un peu
« trop destaché de sa famille. Il y a présentement
« cinq ans qu'il est allé en Perse pour y prêcher
« le saint Evangile; estant d'un zelle très parfait
« pour l'augmentation de la foi. Dieu veuille qu'il
« puisse cueillir les fruits qu'il s'y est proposé et
« couronner à la fin ses bonnes intentions d'une
« immortelle gloire, luy donnant saint Paradis et
« à nous aussy. *Amen.* »

Les notes qui nous ont été communiquées vont nous permettre de suivre le P. de Brevedent après son départ de la maison paternelle. En entrant en religion, il ajouta à son unique prénom de Charles celui de François-Xavier, sur les traces duquel il devait marcher plus tard.

(1) Charles II de Giverville, 2e fils de François Ier seigneur et patron de Giverville, fut maintenu dans sa noblesse en 1667, *armes d'or à la fasce d'azur chargée d'un croissant d'argent et accompagnée de 4 molettes de sable 2 et 2*, (archives de Lierremont.)

Charlotte de Brevedent, tante à la mode de Bretagne de l'enfant, était fille de Jean III de Brevedent et de Françoise des Hays de Gassart

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Son entrée au noviciat des Jésuites à Paris eut lieu le 7 septembre 1674 ; il avait donc alors un peu plus de quinze ans ; il demeura dans cette maison jusqu'au mois d'octobre 1676.

Jusqu'en 1678, il étudia la philosophie au collège Louis-le-Grand à Paris, puis de 1678 à 1681, il fut successivement professeur de troisième, de quatrième et de seconde au collège de Compiègne, qu'il quitta en 1681, pour professer la seconde à Arras. Il passa l'année suivante en la même qualité à Eu où il resta en 1683 comme professeur de rhétorique.

De 1684 à 1689, nous retrouvons le P. de Brévedent terminant sa philosophie puis faisant sa théologie à Paris.

Après avoir professé deux ans la philosophie à Quimper, il vient à Rouen en 1691 faire sa troisième année de probation.

V

APOSTOLAT DU P. DE BREVEDENT

Missions d'Asie.

Mais l'heure avait sonné pour le P. Xavier de quitter la France et de se dévouer enfin à cet apostolat lointain que son zèle lui avait fait embrasser et d'imiter de plus en plus le saint modèle que sa vertu s'était choisi ; il était, dès longtemps déjà, mur pour cette noble carrière.

« Dès 1681, ses supérieurs lui reconnaissaient « le talent de s'assimiler les langues étrangères,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *habet talentum ad addiscendas linguas peregrinas ;*
« en 1690, on le trouvait apte à enseigner et à cul-
« tiver les sciences ; enfin, en 1693, il avait, disaient
« ces mêmes supérieurs, le talent pour les missions
« et pour tout ; *talentum ad missionem et ad omnia.* »

Le 27 mai 1692, le Général de la Compagnie de Jésus écrivait au P. Antoine Verjus, procureur des missions d'Orient à Paris au sujet du choix des missionnaires « qu'on en envoie peu, mais « qu'ils soient bien éprouvés : *Ut pauci sed bene « probati mittentur.* »

Le P. de Brevedent fut de ce nombre et, en cette année, nous le trouvons à Constantinople ; il ne devait jamais revoir la terre de France.

Il quitta cette ville en 1693, en compagnie du P. Beauvoillier pour la grande Tartarie ; le but de nos intrépides missionnaires était de pénétrer en Chine par la voie de terre.

Le 27 mai de cette année en passant à Erivan (1) le P. Xavier fit profession des quatre vœux monastiques entre les mains du supérieur de la résidence des Pères Jésuites de cette ville.

Nous n'avons malheureusement aucun détail sur l'expédition entreprise par nos deux religieux, mais, pour un motif inconnu, ils durent certainement revenir sur leurs pas, car dès 1694, nous nous trouvons le P. de Brevedent à Alep où il exerçait le saint ministère et, d'après une relation dont nous allons parler, son apostolat se serait alors étendu aux îles de l'archipel.

De 1695 à 1698, il est établi à Tripoli, sur cette terre d'Afrique où il devait mourir.

(1) Ville autrefois en Perse, actuellement faisant partie de la province russe au delà du Caucase.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VI

LA MISSION D'ABYSSINIE

Dernières années.

« En 1688, nous dit l'abbé Richou dans son his-
« toire de l'Eglise (1), Louis XIV envoya en Abys-
« sinie le médecin Poncet accompagné du P. de
« Brevedent de la Compagnie de Jésus. »

Le 19 février de cette année, nous trouvons en effet notre religieux faisant, au Caire, ses préparatifs pour cette expédition d'Abyssinie ou plutôt, comme on disait alors, d'Ethiopie.

« Je peux dire en toute sincérité, écrivait le
« Dr Poncet (2) au sujet de ce père, qui mourut
« de la dyssenterie après avoir pénétré dans l'E-
« thiopie, que je n'ai jamais connu un homme plus
« hardi et plus intrépide dans les dangers, plus
« ferme et plus ardent dans la défense des intérêts
« de la Religion, plus modeste et plus dévoué
« dans ses rapports et dans toute sa conduite. »

Nous avons sous les yeux la copie de deux lettres du P. de Brevedent, datées de Sennaar en Abyssinie ; l'une de mars 1699, traduite en italien (l'original français a disparu) est adressée au général de la Compagnie de Jésus ; l'autre du 12 avril suivant à un de ses confrères, peut-être au supérieur de la maison du Caire. Voici cette dernière

(1) T. III, p. 407.
(2) *Ibid.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lettre que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici.

« Voilà la troisième que je vous écris de cette « ville où nous sommes depuis deux mois juste « aujourd'hui : nous espérons en partir dans « quelques jours, les pluies commençant desja icy, « et y ayant danger encore de delay de ne pouvoir « transporter les charges ; le 20 et 21 du moys, « je pris la hauteur méridien du soleil : je trouvai « ceci à 13 degrés de latitude et un peu plus ; je « n'ay pas ozé le faire à Dongola ; la boussole dé- « clina icy à sept degrés et demis ; les chaleurs « estoient desja fort grandes, les pluies les vont « diminuer. Je n'ay rien de nouveau à vous man- « der sur la ville : notre Seigneur bénit la méde- « cine de M. Charles (1) ; il a fait des cures prodi- « gieuses. L'oncle paternel du roy caché pendant « son enfance pour luy sauver la vie du danger « commun à tous les frères du roy ayant le pouce « perdu par le fer et le feu que les gens du païs y « avaient mis, il l'a restabli parfaitement. Il a « guery des écrouelles et plusieurs autres mala- « dies fort fâcheuses ; et a soulagé l'Artas yaguout « souverain d'une belle principauté près de Sena- « ken avec qui il a noué amitié qui pourra servir « dans la suite. Il est beau-frère du roy d'icy et « grand ami du roy d'Abissinie ; tous voudraient « de luy des remèdes mais le payement les « arreste..... ..... »

La première de ces lettres est signée « Joseph Duval » pseudonyme pris par le P. de Brévedent. qui, voyageant avec le Dr Poncet, ne devait pas

(1) Le Dr Poncet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

être connu comme prêtre ; on se rappelle que le nom de Duval était celui de sa mère.

Mais le moment est venu de raconter les derniers jours de notre missionnaire, car sa fin était proche et il ne devait pas atteindre le but de ses efforts : il devait mourir au seuil même de cette mission dont il se promettait tant de fruits !

Nous ne saurions mieux faire que de rapporter ici le récit que fait des derniers jours du P. de Brevedent et même de sa vie tout entière, l'auteur du nécrologe de la Compagnie de Jésus (1).

Voici en quels termes cet ouvrage retrace les particularités qui nous intéressent :

« Le neuvième jour de juillet de l'an 1698 (2) « mourut à une demi journée de la ville de Gondar, « en Ethiopie, le P. Charles-François-Xavier de « Brevedent, dans le même abandon et presque « dans les mêmes circonstances que le grand « apôtre des Indes (saint François-Xavier). Issu « d'une vieille race militaire de la Normandie, il « était entré dans la compagnie dès l'âge de quinze « ans. Depuis quatorze années il avait évangélisé « tour à tour les îles de la Grèce, les missions de « Constantinople et de Trebizonde, la Syrie et « l'Egypte et il venait de partir pour relever de ses « ruines l'Eglise catholique en Ethiopie.

« Partout on racontait sur les travaux les ver- « tus et même les miracles de cet héroïque servi- « teur de Dieu des traits merveilleux. Il était tel- « lement mort au monde et plein de l'Esprit divin

(1) Recueil de biographies édifiantes pour chaque jour de l'année.

(2) D'après ce qui précède, c'est 1699, qu'il faut lire ici et non 1698.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« que tous ses discours, toutes ses pensées n'a-
« vaient d'autre objet que d'embraser les cimes de
« l'amour de Notre-Seigneur et en particulier de
« l'amour de la Croix qui faisait sa vie; une de ses
« plus grandes mortifications au milieu des infi-
« dèles et des hérétiques était de ne pouvoir bien
« souvent leur parler que de choses indifférentes
« pour gagner leur esprit et leur cœur. Il passait
« chaque nuit au moins deux ou trois heures
« à s'entretenir avec Dieu de l'intérêt et de la
« satisfaction des âmes et dans l'espérance de
« les racheter plus surement par l'effusion abon-
« dante de son propre sang mêlé à celui de son
« Sauveur, il se flagellait cruellement deux fois
« par jour.

« Quand il était seul, écrit son supérieur, le
« P. Jean Verzeau, sa nourriture ordinaire consis-
« tait dans un peu de son détrempé d'eau et je fus
« obligé de lui interdire ce genre de vie qui nui-
« sait trop notablement à sa santé. Dieu concou-
« rut visiblement à l'efficacité de son apostolat.
« Je sais, ajoute le même témoin, qu'un des schis-
« matiques les plus obstinés, entendant un jour
« sa prédication vit, à côté du P. de Brévedent,
« un ange éclatant de lumière qui lui reprocha
« de résister depuis si longtemps au serviteur de
« Dieu et le décida enfin à se convertir. Un prêtre
« grec de Tripoli attesta pareillement au P. Verzeau
« sous la foi du serment que, se confessant un
« jour au saint apôtre, il vit Notre-Dame lui ap-
« paraître tenant dans ses bras l'Enfant Jésus :
« elle l'exhortait maternellement à profiter des
« conseils de son serviteur.

« A l'exemple du grand apôtre des Hurons (le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« P. Brebeuf) son compatriote, Xavier de Bréve-
« dent s'était engagé par vœu à ne pas fuir les
« tourments du martyre, si jamais ce bonheur lui
« était offert.

« A toutes ses autres austérités, il venait d'a-
« jouter encore des fatigues extraordinaires en
« se dévouant au salut des pestiférés durant les
« plus accablantes chaleurs de l'été. Quand il s'en-
« fonça dans les sables des déserts de la haute
« Egypte et de la Nubie, il acheva de consumer
« le peu de vie qui lui restait par un pénible
« voyage de plusieurs mois. Il n'était plus qu'à
« quelques heures du but vers lequel il aspirait,
« lorsque, pour dernier trait de ressemblance avec
« son saint patron, il fut appelé à la récompense
« éternelle. Il n'avait pas encore cinquante trois
« ans et en avait passé vingt-cinq dans la Com-
« pagnie (1). »

Ce fut seulement deux ans plus tard, en may 1701 que le P. Verzeau, supérieur de la résidence de Saïda(2), reçut du Dr Poncet la nouvelle de la mort du P. de Brevedent ; il l'annonça le 6 du même mois au Général de la Compagnie de Jésus par une lettre que nous avons sous les yeux et dans la-

(1) Il y a ici une erreur, nous avons vu en effet que le P. de Brévedent, né le 25 mai 1659 venait seulement d'avoir 40 ans.

(2) Saïda en Syrie, l'ancienne Sidon et non pas, comme l'a dit M. le chanoine de Beauvoir, curé de Saint Godard de Rouen, dans le discours nuptial de M. Xavier de Brevedent d'Ablon (21 décembre 1891), Port-Saïd en Egypte.

Une autre lettre du P. Verzeau, conservée dans les archives de la branche d'Ablon a été publiée à la suite de ce discours (Rouen, impr. Cagniard, 1891, in-12. (Bibliothèque de Lierremont).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quelle il est dit que notre missionnaire « était mort de la mort des saints. »

C'était là le digne couronnement d'une vie si bien remplie, de si nobles efforts et de si courageux sacrifices.

HENRY LE COURT.

Lierremont-Trouville, 13 octobre 1900.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JEANNE D'ARC

EN BOURBONNAIS

« *Je suis cy venue de par*
« *Dieu le Roy du Ciel.* »

LETTRE DE JEANNE A TALBOT.

Il n'est peut-être pas dans l'histoire ancienne et moderne de personnage qui ait autant excité la sagacité des historiens que la personnalité si extraordinaire de Jeanne d'Arc, et dans un ensemble d'admiration comme d'enthousiasme, chacun a glorifié cette sublime patriote ; une seule voix s'est élevée contre elle pour l'insulter, une voix qui n'a de français que le nom ; il fallait le pendant de Cauchon, c'est Voltaire qui s'est joint à lui. L'un et l'autre étaient faits pour s'entendre.

Le rôle que joua l'Angleterre dans le monstrueux procès de la Pucelle pèsera à jamais sur cette nation.

Qu'elle pardonne à notre indignité, la bonne Champenoise, si nous osons retracer les souvenirs qu'elle a laissés en Bourbonnais. Nous le ferons,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



(?

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

mais avec ce respect que l'on éprouve quand on parle des saints !

En 1889, nous avions déjà rassemblé les documents qui nous permirent de donner une première édition de : *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*. (1) Le tirage très limité a été insuffisant pour la faire connaître même à nos compatriotes, et, sollicité depuis ce temps, nous nous sommes décidé à reprendre ce travail qui a été considérablement augmenté, et dont la diffusion donnera une légitime satisfaction, non seulement aux Bourbonnais, dont beaucoup ignorent encore le passage de la Pucelle dans leur province, mais encore aux fervents de Jeanne.

Que ces quelques pages soient un nouvel hommage de l'admiration que nous avons pour elle.

⁂

M. Lanéry d'Arc donnait en 1893 deux éditions successives de : *Jeanne d'Arc en Berry*.

L'un de nos compatriotes et ami, M. Choussy, a consacré sa longue carrière en faveur de Jeanne d'Arc, dont il s'est fait, non seulement l'historien, mais encore l'un des plus ardents défenseurs au point de vue de sa mission, contestée par beaucoup d'auteurs. Ses livres en faveur de Jeanne d'Arc sont trop connus du monde savant pour les citer ; tous sont une éloquente réfutation, — basée sur des textes indiscutables, — des écrits de H. Martin, Quicherat, Wallon, de Carné, Fabre, Desjardins, qui ont soutenu que sa mission ne se bornait pas au sacre de Reims.

(1) Orléans, Herluison, éditeur, 17, rue Jeanne d'Arc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. Choussy, qui possédait si bien la vie de Jeanne d'Arc, avec l'exacte connaissance des documents qui lui ont servi pour l'établir, vient de donner au monde savant cette vie de l'héroïne, qui est aussi le résumé de toutes les publications de cet auteur sur ce sujet, en même temps qu'elle est d'une conception entièrement nouvelle, augmentée d'une foule de documents inédits.

Et tandis que l'impiété sacrilège fait entendre sa voix inique aux quatre coins de la France, nous, nous éléverons la nôtre pour exalter l'une des plus grandes gloires de la France ; qui donc ne peut admirer Jeanne ?



Que pouvait-il rester à dire sur ce sujet, après tant de publications qui se sont produites si spontanément ? Ne semblerait-il pas que tout a été épuisé ? Après tant d historiens, il ne restait plus qu'à glaner dans les faits locaux : c'est ce que nous avons fait en apportant notre modeste gerbe, glanée sur notre sol, jadis foulé par celle dont nous essayons de tracer l'itinéraire dans la province Bourbonnaise.

Nous ne porterons aucun jugement sur cette série de graves événements de 1418 à 1431, soit pour blâmer le Roi, lequel cependant fit des efforts surhumains pour sauver Jeanne, soit pour déplorer les jalousies que ses compagnons d'armes lui portèrent, soit aussi pour augmenter les ressentiments que tout cœur français éprouve à la lecture de l'abominable procès qui lui fut fait, et dont l'issue criminelle nous indigne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⁂ ⁂

Disons encore que nous avons poussé plus loin nos investigations, à l'aide de présomptions fondées sur des faits encore trop peu étudiés, bien que nous ayons déjà publié une partie de nos recherches sur : *Jeanne d'Arc en Forez*. Nous aurons encore la patience d'attendre la découverte de quelques preuves, qui nous permettront de transformer nos présomptions en réalités ; enfin, qu'avions-nous donc pour établir cette notice, le mutisme complet des historiens, deux lettres seulement de « *Jehanne* » et les comptes des receveurs du fait commun de la ville de Moulins ; — tous les autres souvenirs ont disparu.

⁂ ⁂

Pigelet et Berruchon ont rapproché Jeanne d'Arc et Jacques Cœur, comme deux serviteurs de la Patrie au XVe siècle, et aussi comme deux victimes de l'indifférence du gouvernement d'alors.

Le Bourbonnais revendique à bon droit Jacques Cœur ; il est né à Saint-Pourçain (Allier), où le nom de l'une des rues de cette ville a consacré le souvenir de son père : Rue Roland Cuer. L'argentier de Charles VII possédait, entre autres fiefs en Bourbonnais, l'importante terre et le château de Saint-Gerand-de-Vaux, domaine des La Guiche, entre Moulins et Varennes.

Le musée de Moulins vient d'acquérir une très curieuse statuette en grès de couleur grise, de pâte très fine, mesurant 0,68 c. de hauteur ; les pieds

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ont été brisés ; elle est taillée sur une seule face, et figurait autrefois sur le tympan de la porte d'entrée du donjon du château de Boisy-le-Fort (Loire), abritée sous la voussure saillante de cette porte ; ce château est très voisin de l'ancienne ville de Saint-Haon-le-Chatel, autrefois place fortifiée ; elle soutint un siège mémorable contre la Praguerie. Le roi Charles VII y assistait en personne, en compagnie de son argentier Jacques Cœur, lequel venait d'acquérir Boisy, d'Eustache de Lévis-Couzan par acte du 8 novembre 1447.

Ce fut Jacques Cœur qui édifia le donjon du château, fit creuser les fossés ; cinq ans plus tard, ses biens étaient confisqués, puis acquis par ses rivaux devenus ses juges. Ainsi se renouvelèrent les mêmes spoliations aux sombres jours de la révolution.

La statuette représente une jeune fille, de noble stature les cheveux bouclés retombent sur ses épaules, sa physionomie candide est empreinte de noblesse, elle est vêtue d'un corselet très ajusté, dont les manches, largement ouvertes, sont par deux fois serrées autour des bras ; elle appuie sa main droite sur la garde de son épée, et de l'autre elle retient le fourreau. La jupe est formée de plis, largement drapée en hauteur, et dessinant nettement les genoux.

Elle a tous les caractères d'une œuvre du milieu du XVe siècle, tant par le travail que par le costume.

Dans le pays, cette statuette était connue sous le nom de Jeanne d'Arc ; ici, nous ne pouvons que rappeler la tradition. Ce serait donc le portrait de la gracieuse héroïne que Jacques Cœur aurait fait sculpter pour en décorer la porte du vieux manoir de Boisy-le-Fort. Ce n'est point une divinité, ni la représentation d'une sainte, encore moins une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

allégorie; aussi, rien ne nous empêche d'y voir, comme les gens de Boisy, Jeanne la Pucelle!

La France était sauvée après la délivrance d'Orléans (1); le roi Charles VII avait été sacré à Reims, et Jeanne s'y trouvait, devant être à la joie comme à la peine; il fallait, disait-elle, qu'elle retournât *besoigner* à la capitale; mais Gaucourt, qui, avec tant d'autres, la jalousait à cause de la gloire qu'elle pourrait s'attirer au siège de Paris, fit lever le siège de cette place, non sans combattre cependant, car la Pucelle y fut grièvement blessée, ce qui ne l'empêcha pas de tenir pendant plus de deux heures devant les assiégeants. A peine guérie de ses blessures, elle reprit le commandement de sa petite troupe (2).

‡ ‡

Jacques de Chabannes, sénéchal du Bourbonnais, avait assisté au siège d'Orléans; il entra dans la ville le 25 octobre 1428, il y demeura pendant le siège; à l'attaque de la bastille Saint-Laurent, il eut son cheval tué sous lui, et, le 7 mai, il était l'un des premiers à l'assaut des Tournelles. Jacques de Chabannes était représenté à la procession annuelle du 8 mai. Il s'y trouvait avec Jehan de Brosses, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac, baron d'Huriel, maréchal de France, lequel com-

(1) Moulins contribua au siège d'Orléans en envoyant « *deux cens livres de pouldre à canons à ceulx d'Orléans* »... *Gratification de 18 l. en 6 escus d'or, au Singe qui apporta la nouvelle de la prinsse de Jargueaud* (Jargeau). *Registre des comptes de la ville*, en l'année 1429, par Jehan Brelant, receveur de Molins. (Arch. municip. N° 263, p. 38.)

(2) Lourdin, seigneur de Saligny, était avec Xaintrailles et La Trémoïlle, au conseil du Roi, lors de ce siège. *S. Luce. 341.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mandait un corps de troupes au siège d'Orléans.

Le Roi se croyait assuré de la paix, à la suite d'une trêve qu'il fit avec le duc de Bourgogne, quand la Pucelle, indignée, fit entendre que le Roi serait dupé, et que la paix était au bout des lances (1). N'est-il pas extraordinaire d'entendre un semblable langage diplomatique de la bouche d'une simple fille, mais n'était-elle point inspirée d'en haut ?

⁂

Les hostilités ne sont pas longtemps à reprendre, et le Roi, sollicité par Jeanne, lui donna encore quelques centaines d'hommes avec le sire d'Albret pour chef, et Jean d'Aulon pour être son écuyer et maître d'hôtel. Le temps pressait, l'hiver était proche, et le Roi ne semblait éprouver aucune inquiétude sur l'état du royaume.

⁂

Le siège mémorable de la petite ville de Saint Pierre-le-Moutier (2) avait valu à la Pucelle les honneurs de la journée. Depuis sept ans, cette ville, située sur la grande route à mi chemin de Nevers à Moulins, subissait le joug de la domination anglaise. Jean d'Aulon déposa que la Pucelle résista de toutes ses forces à la ténacité des assiégés bien commandés et surtout très nombreux

(1) Procès. Tom. 1, p. 108. Interrogatoire du 3 mars 1431.

(2) *Le Siège de Saint-Pierre-le-Moutier*, Nevers, Fay, 1868, par Jaladon de la Barre.

Épigraphie historiale du canton de la Guerche, par L. Roubet. Nevers, 1873. Ces deux brochures contiennent une foule de faits locaux se rapportant à Jeanne d'Arc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans l'intérieur de la place Devant cette opiniâtre résistance, Jeanne était restée seule avec cinq de ses compagnons d'armes ; puis, ranimant ses forces épuisées, et animée d'un grand courage, elle jette son casque à terre, et dit à ses gens que maintenant elle ne partira point d'ici sans avoir pris la place ; elle crie de toutes ses forces : aux claies, aux fagots ! (1) Et soudainement, les soldats, témoins de tant de courage et même d'audace, l'entourent, le fossé est comblé, le pont établi, et le rempart qui y aboutissait est promptement escaladé ; les assiégés sont saisis de terreur, car rien ne leur faisait pressentir cette escalade, et la place est emportée d'assaut dans un moment de courageux élan : aussi, d'Aulon ajoutait à ses dépositions que *cette prinsse est toute merveilleuse, comme toute miraculeuse.* Jeanne défendit le pillage de la ville, et, grâce à sa bonté, elle sut épargner bien des maux aux habitants ; elle sauva ainsi l'église d'une destruction imminente (2).

Louis de Bourbon-Montpensier, fils cadet de Marie de Berry, duchesse de Bourbon, se signala d'une manière remarquable à l'assaut de cette place avec Charles II, sire d'Albret. D'Aulon fut grièvement blessé durant l'action (3).

(1) *Procès de réhabilitation*, tome III. Déposition de Jean d'Aulon : « *Et lors elle s'écria à haulte voix et dit : aux fagotz et aux cloies, tout le monde afin de faire le pont.....* »

(2) Un comité d'action vient de se former à Saint-Pierre-le Moutier, dans le but d'élever un monument digne de sa libératrice, et qui rappellera le siège et la délivrance de cette ville.

(3) Nous trouvons aux archives de Moulins : N° 263.

« Item, pour adiourner les dicts habitans de Molins, por « asseoir et imposer deux fouages et demy, le XXVe jour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⁂

L'église de l'ancien prieuré de Souvigny, à trois lieues de Moulins, possédait une cloche sur laquelle se lisait un vœu exprimé pour la libération du territoire. Cette cloche mesurait 1m35 de hauteur, son poids était de 2500 kil. environ, et elle avait été fondue au siècle dernier; le curé d'alors eut la bonne pensée d'en relever l'inscription; elle a été transcrite fidèlement sur une cloche moderne, laquelle, comme la précédente, a pour patronne la Sainte Vierge (1).

† KPS : REX : VENIT : IN : PACE : DEVS : OMO : FACTUS : EST : SANCTAM : SPONTANEAM : HONOREM : DEI : ET : PATRIÆ : LIBERATIONEM : † : I : CHASELLI : SACRISTA LOCI : FECIT : FIERI : US : DEI : MENSIS : MAII : † : ANNO : DNI : MILLº : CCCCº : TERCIO : HENRYCUS : DE : YSERPANO : (2)

« d'octobre (1429) par la délivrande de Sainct Pierre le Moustier. »

Id. en l'année 1430 :

« De l'impôt de un fouage entier octroïé par le Roy nostre « Sire au Chastiau de Chantelle, le XVIIIe jour du mois de « juing dernier, passé à rechasser les ennemis hors du Réaulme. »

(1) Transcription littérale. Les Cloches de Souvigny, par l'abbé Ogerdias. Moulins, Desrosiers, 1875, p. 10.

(2) En 1410, Henry d'Isserpent accorda aux Carmes de Moulins la permission de célébrer leurs offices dans les églises de Moulins, par la crainte des Anglais qui occupaient le faubourg où les Carmes étaient établis.

C'est aussi vers ce temps que la petite ville de Souvigny fut sur le point d'être livrée par trahison aux Anglais. Le complot, découvert assez à temps, épargna cette nouvelle honte au Bourbonnais, car, en 1384 déjà, Moulins avait été

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La date précise de la prise de Saint-Pierre-le-Moutier avait été, jusque-là, complètement inconnue. Henri Martin (1) la supposait vers la fin d'octobre, tandis que Berriat Saint-Prix croit que ce fait d'armes n'eut lieu que vers les premiers jours de novembre. Grâce au document que nous avons cité dans le renvoi de la page précédente, ce fait d'armes eut lieu dès les premiers jours du mois d'octobre, ce qui concorde ainsi parfaitement avec le voyage que fit la Pucelle à Clermont, puisque sa lettre datée de Moulins le 7 novembre fait supposer que l'action avait eu lieu, et qu'elle pouvait partir sans être inquiète sur le sort de Saint-Pierre-le-Moutier. C'est à ce moment qu'elle passa une première fois à Moulins, presque sans s'y arrêter, *à peine*, pressée par le temps, car, *à peine* arrivée à Clermont, elle reçut des ordres d'en partir *prestement*, pour aller porter secours aux assiégeants de la ville de la Charité, l'un des derniers retranchements de l'armée anglaise.

⁂

Jeanne avait entrepris d'aller elle-même à Clermont, pour solliciter des secours qu'elle prévoyait lui être nécessaires pour l'aider à faire le siège de La Charité ; son but fut atteint, et son appel entendu.

A son départ de Saint-Pierre-le-Moutier, la Pucelle suivit la rive gauche de l'Allier pour se rendre

pillé par eux, et le monastère des Carmes fut saccagé. (Bouchard, *Histoire des Carmes de Moulins*, 1898 p. 2).

Il est bien possible que ce soit à la suite de cette invasion que l'une des rues de Moulins porte encore le nom de rue des *Anglais*.

(1) *Histoire de France*, tome VI. p. 220.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à Clermont (1), en commençant par Châtel-de-Neuvre, Monétay-sur-Allier, La Chaise, Contigny, car la route y passait au-dessous de l'église(2), puis Saint-Pourçain, Broût, Le Mayet, Gannat, Aigueperse et Riom. C'était le chemin le plus direct; elle dût le reprendre à son retour de Clermont ; elle traversa donc par deux fois ces contrées du Bourbonnais.

‡ ‡

Voici du reste l'itinéraire que suivit Jeanne, en quittant le territoire Nivernois.

Elle traversa l'Allier, nous dit Roubet(3), au gué de Mornay, pour arriver à Aubigny, à Bagneux et à Montilly (4) ; elle suivit ce chemin de traverse, assez mauvais du reste, pour éviter les *Tartes Bourbonnaises* (5) de la grande route par Chantenay et Villeneuve, et aussi, pour le *peu de seureté du grant chemin, qui longe la rive droite du fleuve d'Alière.*

(1) La grande route passait à cette époque, à partir de Moulins, par Bessay, Varennes ; elle traversait l'Allier au Pont-des-Moines, disparu depuis longtemps, puis à Saint-Pourçain. Cependant un chemin existait. Sur la rive gauche existaient les châteaux de Bressolles, Fourchaud, Botz, Chemilly, dont la construction est antérieure au XVe siècle. Le castrum de Chatel-de-Neuvre, Monétay, le château de Montcoquier indiquent suffisamment qu'un chemin de voiture devait relier ces diverses localités avec Moulins.

(2) F. Pérot, *Histoire de Contigny.*

(3) *Loc. cit.*

(4) Ces trois bourgades possèdent chacune une église romane. Une voie romaine a été reconnue par nous à Bagneux et à Aubigny.

(5) *Tartes bourbonnaises*, fondrières, mauvais chemins. V. Rabelais, Ed. de 1835. Pantagruel p. 95, col 2. *Ung pour assigné à tous les théologiens de soy premier en Sorbonne* il feit *une tarte borbonnoyse* composée de ailz, de gulbaume, etc. etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. L. Roubet assure aussi qu'à son retour de Clermont, elle repassa l'Allier au gué de Mornay (1).

N'est-il point infiniment regrettable que, depuis Aubigny jusqu'à Saint-Priest d'Andelot, aucune des localités que traversa la Pucelle avec sa petite troupe (2) n'ait conservé ni le souvenir ni même la tradition de cet événement; il en est de même pour Moulins, et cependant, par deux fois, Jeanne y a séjourné; elle est allée s'agenouiller devant Notre Dame à la collégiale : elle s'est rendue au Monastère des Clarisses, elle a prié dans leur chapelle. Dans l'une comme dans l'autre de ces églises, une plaque commémorative du plus pur marbre blanc devrait en lettres d'or rappeler aux Moulinois que leur ville a été, par deux fois, le séjour de Jeanne d'Arc! Pourquoi tant d'indifférence devant cette gloire que tant d'autres pourraient nous envier, devant la vierge de Domremy, le vainqueur du Léopard, devant la sainte victime de cette nation abhorrée qui souilla sa victoire momentanée en allumant le bûcher de Rouen ?...

Nous avons vu cette place du Vieux Marché, et la haute tour où la pauvre martyre passa sa dernière nuit! Et cette place sur laquelle on éleva l'infâme bûcher, nous eussions voulu voir cet endroit sacré, protégé contre le contact des passants par une grille qui en commanderait le respect.

La ville de Bourges avait su conserver la noble tradition du passage de l'héroïne dans sa vieille cité Berrichonne, en instituant une fête dite de la

(1) *Loc. cit.*
(2) L. Roubet, *loc. cit.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pucelle (1) ; devançant ainsi le vœu de M. Choussy, lequel, depuis longtemps, invite les Français à instituer la fête du patriotisme en l'honneur de Jeanne.

Dès le 21 mai 1431, la ville de Bourges célébrait cette grande fête de la Pucelle, d'après un acte émanant de l'autorité royale, et par un vœu de la ville.

Un petit corps d'armée avait accompagné la Pucelle dans son voyage, mais les soldats séjournèrent à Moulins, en attendant le retour de Jeanne (2). Montpensier, seigneur de Bourbon et d'Auvergne, et le sire d'Albret, beau-frère de la Trémoïlle, avaient suivi la Pucelle.

A son retour à Moulins, la Pucelle avait hâte d'y revoir Marie de Berry, Duchesse de Bourbon, femme de Jean Ier, Duc de Bourbon, l'un des plus dévoués partisans du Dauphin. A ce moment, sœur Colette, l'une des réformatrices des Clarisses, et qui avait aidé beaucoup à la fondation du couvent de son ordre à Moulins, secondée par la Duchesse de Bourbon, se trouvait en son monastère de Moulins ; la Pucelle, qui la tenait en très grande révérence, dut se ménager l'occasion de voir cette sainte religieuse, car elle voulait ardemment se recommander à ses prières (3), d'autant mieux que la Duchesse de Bourbon avait dû préparer cette entrevue, avec celle de Marguerite de Bavière, qui avait fait profession de religieuse dans ce même couvent ; c'est ce qui explique les trois journées que la Pucelle demeura à Moulins, malgré le besoin

(1) Lanéry d'Arc, *Jeanne d'Arc en Berry*.

(2) *Archives Nat.* 1359. C. 629. inv. 11. 5330.

(3) Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domremy*, CCLXXIX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

qu'elle avait de se rendre sans retard au siège de la Charité.

Il est plus probable que Jeanne demeura au couvent des Clarisses, pendant ces trois journées, plutôt qu'au château ducal : ses préférences durent être pour sœur Colette et sa maison (1).

Suivant bien des probabilités, Jeanne appartenait au tiers-ordre des Franciscains, dont elle pratiquait les dévotions, et dont elle portait aussi l'habit quand elle arriva devant le Roi à Chinon (2) : « *Elle portoit les cheveux coupés en rond, elle avoit ung costume de gros gris noir, et ung chaperon noir sur sa teste* », c'est-à-dire le costume du tiers-ordre des Franciscaines.

Un chroniqueur de ce temps disait que chaque fois que le vendredi saint tombera le jour de la fête de l'Annonciation, qui était la fête des Clarisses, il arrivera toujours des choses mémorables, et il ajoute : *Il en fut ainsy de l'année 1429, où asprès Pasques la Pucelle délivra la France des Angloys à Orléans.*

Colette Boilet, de Corbie, la célèbre réformatrice de l'Ordre des Franciscaines de France, avait puissamment contribué à fonder le couvent des Clarisses de Moulins en 1422, celui de Decize en 1425,

(1) Le couvent des Clarisses touchait aux remparts de la ville, et à l'est du château; il était adossé à une vieille tour appelée la Geôle et servant alors de prison

Le pape Martin V envoya deux bulles, datées de Florence, pour l'érection de ce couvent; la première pierre en fut posée le 18 novembre 1421, par Rodolphe, évêque d'Autun.

On conservait au Monastère un grand nombre de pièces historiques, bulles de fondation. Ce chartrier a été détruit par un incendie.

(2) *Procès de réhabilitation.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et ceux d'Aigueperse et de Castres en 1429, et enfin celui de Lézignan en 1431 (1).

La Duchesse de Bourbon s'était assurée en favorisant la fondation de ces monastères, de la présence fréquente à Moulins de sœur Colette, qu'elle affectionnait profondément.

Colette avait adopté comme emblème distinctif de son Ordre les noms de : « IHESVS MARIA ». La Pucelle fit broder ces mots sur son étendard : c'était aussi son cri de guerre, sa devise ; et dans toutes les lettres qu'elle faisait écrire, elle avait soin d'ajouter en suscription : *Jhesus Maria Franciscus et Clara*. Au moment où elle fut faite prisonnière à Compiègne, elle portait au doigt un anneau d'or qu'elle ne cessait de regarder, et sur lequel était gravé IHESVS. On lui demanda pourquoi elle paraissait attendrie chaque fois qu'elle regardait cet anneau ; elle répondit qu'elle l'avait fait toucher à sainte Catherine, pour qui elle professait la plus grande vénération.

La comparaison entre Jeanne d'Arc et sœur Colette a cela de particulier : que l'une représente la plus grande héroïne des temps modernes et de tous les pays, et l'autre, l'une des plus grandes saintes des derniers siècles ; toutes les deux poursuivant un but différent, mais toutes les deux aussi sous la puissance des noms *Jhesus Maria*.

Tant d'affinités et de rapprochements ne sont pas sans valeur dans nos présomptions.

Sainte Colette mourut à Gand le 6 mars 1447.

Le Musée départemental de Moulins possède un petit tableau que nous avons publié dernière-

(1) *Histoire de sainte Colette*, 195-209.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment (1) et qui représente sainte Colette donnant ses constitutions à ses sœurs du Monastère de Sainte-Claire de Moulins.

En effet, dans le fond de ce tableau qui est contemporain du passage de sainte Colette à Moulins, au-dessus du retable qui décore l'autel de la chapelle du couvent (2), apparaissent Dieu le Père et la Vierge ; Dieu bénit de la gauche et tient de la droite un phylactère sur lequel se lit en caractères du XVe siècle : REGVLA. ORDIS. S. CLARAE, et dans la partie inférieure : STA. COLETA. A. REFORMATRIX. ORD. S. CLARAE.

Lors de son passage à Moulins, sainte Colette avait cinquante-deux ans, et c'est bien l'âge qu'on peut lui attribuer d'après cette intéressante peinture.

Fodère s'exprime ainsi (3) :

» La bonne Mère Sœur Colette passe à Rou-
« vres, va trouver la Duchesse de Bourgogne, et
« s'achemina ensuite à Molins, trouver Marie,
« Duchesse de Bourbon, qui la receut aussi hono-
« rablement qu'humainement. »

Sœur Colette passa une seconde fois à Moulins

(1) F Pérot *Notice sur un tableau du musée départemental.* Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, tome v., 1897, p. 284-287.

Porté au catalogue de ce musée, IIe partie, n° 8.

(2) Cette chapelle existe encore. Après avoir servi de prison, puis de théâtre à la révolution, elle a été rendue au culte, grâce à Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. Il est facile d'en faire la reconstitution par le dessin qu'en donne cette peinture.

(3) *Narration historique et topographique des Couvents de l'ordre de Saint-François, érigés en la province de Bourgogne, à présent de Saint-Bonaventure, deux parties*, Lyon, 1619, grand in-8 IIe partie, p. 64-75.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à son retour d'Aigueperse en Auvergne : elle se rendait à Decize. Elle voulut revoir Marie de Bourbon et Marguerite de Bavière, qui avait pris le voile des religieuses de son ordre dans le couvent de Moulins.

Lors de la fondation du monastère de Moulins, sœur Colette et Marguerite de Bavière jugèrent ensemble qu'elles ne devaient faire aucune demande au Roi, pour obtenir son autorisation, avant d'en avoir référé à la Duchesse de Bourbon, dont le mari soutenait la cause du Dauphin, et cela, à cause de la Pucelle, qui était affiliée à leur ordre et qui guerroyait pour cette cause.

Il est à remarquer que les négociations du mariage de Charles de Bourbon avec Agnès de Bourgogne coïncidèrent avec la présence de sœur Colette à Moulins ; c'est également à ce moment que les religieuses de Decize la supplièrent de venir les consoler, car, après la prise de Saint-Pierre-le-Moutier, les habitants de Decize, qui tenaient pour le parti Anglo-Bourguignon, se mutinèrent.

⁂

C'était le 9 novembre 1429 ; dès son arrivée à Moulins, la Pucelle adressa aux habitants de Riom la lettre dont nous donnons le texte ci-après, et qui est religieusement conservée aux archives municipales de cette ville. Elle y a été découverte par Tailhand, en 1844 seulement ; elle est dans un très bel état de conservation. Au moment de sa découverte, elle portait encore un cachet en cire rouge qui l'avait scellée ; aujourd'hui, ce cachet a disparu,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mais son empreinte est restée adhérente ; un cheveu très noir (1) avait été scellé avec la cire et traversait le cachet.

Aujourd'hui, cette précieuse relique, le cheveu de Jeanne n'existe plus ! Quelle main sacrilège a pu faire disparaître les deux seules reliques se rapportant à la Pucelle et qui sont à jamais perdues (2) ? Leur détenteur ne peut en jouir que seul, et le remords doit atténuer considérablement le plaisir qu'il peut avoir de les posséder.

La célèbre tapisserie d'Orléans, comme le tableau du musée de cette ville, peuvent être considérés comme des reliques précieuses de la Pucelle ; ces représentations semblent être contemporaines de Jeanne.

Nous avons publié, dans le Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais (3), une

(1) Le cachet de la lettre conservée à Reims était, a-t-on dit, traversé par un cheveu noir, qui correspond exactement au texte de Ravisius Textor : *Johannæ Gallicæ*, où il dit que : *Jehanne la Pucelle était une belle femme brune* ..... Ed. in-fol. 1521.

Philippe de Bergame, né en 1434, mort en 1502, a été le contemporain de Jeanne ; il s'exprime ainsi en parlant de la Pucelle d'Orléans, dans son *Traité des femmes illustres*. Gr. in-fol. publié à Ferrare en 1497 : *Erat nigro capillo*. Ce passage remarqué est cité par M. l'abbé Cochard dans un intéressant article publié dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais :* EXISTE-T-IL DES RELIQUES DE JEHANNE D'ARC ? Année 1890, tome XXIII, p. 202.

Dans ce même article (Page 203), nous lisons : Il existait une coutume « au moyen-âge, qui consistait de la part de « celui qui écrivait une lettre, à insérer un cheveu dans la « cire molle du sceau. Jeanne a-t-elle observé cet usage ? « L'a-t-elle fait observer par son clerc ? à la rigueur on peut « le présumer, mais non l'affirmer. »

(2) *Jeanne d'Arc en Berry*, p. 93-94.

(3) *Bulletin*, tome X, nº 154, p. 557.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

notice sur une statue équestre en bois, peinte et dorée, de l'époque de Louis XI, peut-être même des dernières années de Louis XII ; elle représente Jeanne d'Arc, montée sur un lourd percheron ; elle est armée, chaussée d'éperons ; elle porte la toque que l'on remarque sur le tableau d'Orléans. Quoique légèrement restaurée, cette statue ne manque pas d'intérêt, tant par le sujet qu'elle représente que par son exécution (1).

Cette statue qui mesure 6 m. de hauteur est entièrement peinte : le cheval est de couleur grise, les harnais bruns, le mors et l'attache dorés.

La Pucelle est cuirassée et porte des gantelets, sa jupe est de couleur rouge à gros plis, elle est séparée en deux par derrière. Ses chausses sont de couleur rouge, la figure est de carnation faible, les cheveux et les sourcils sont très bruns, sinon noirs, elle est coiffée d'une toque dorée.

Au vieux château de Saint-Marcel-de-Félines (Loire), M. le baron Piston nous a montré un remarquable tableau de la Pucelle, et qui pourrait être le type dont celui d'Orléans nous semble être une copie ; en effet, dans le tableau de Saint-Marcel-de-Félines, on devine un original, et tout semble concorder, le dessin comme le coloris, à y faire voir l'œuvre du maître. La Pucelle y est représentée à mi-corps, vue de face, tenant son épée haute, elle est coiffée du traditionnel chaperon.

La *Revue Historique* (2) confirme l'assertion de Ravisius Textor :

« ..... Forte et bien constituée, très grande, brune de teint et cheveux noirs ».....

(1) *Galerie de M. Abel Chabot*, à Moulins.
(2) Tome IV, 1877, p. 336.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *Ex nigro capillo*..... et d'une vigueur peu « commune qui contrastait avec une voix d'une « suavité féminine (1). »

Texte de la lettre adressée de Moulins par la Pucelle aux habitants de Riom : « *Chiers et bons « amys, vous savez comment la ville de Sainct Pierre « le Moustier a été prinsse d'assault et* à l'ayde de « Dieu ay l'intencion de faire vuider les aultres « places d'armes qui sont contraires au Roy, mais « pour ce que grant dépense de pouldres traicts « et aultres habillemens de guerre a esté faicte « devant la dicte ville que petitement les Seigneurs « qui sont en ceste ville et moy en sommes pourveuz « pour aler mectre le siège devant la Charité ou nous « alons présentement je vous prie surtout que vous « aimiez le bien et honeur du Roy et aussy de « tous les autres de par de çà que veuillez incontinent « envoié aide pour le dict siège de pouldres « salpestres soulphres traicts, arbalestes fortes et « d'autres habillemens de guerre et ce faictes tant « que par faulte des dictes pouldres et autres « habillemens de guerre, la chose ne soit longue « et que on ne vous puisse dire en ce estre négligens et refusans. Chiers et bons amys nostre « syre soit garde de vous. Escript à Molins, le « neufiesme jour de nouembre. »

« JEHANNE. »

(1) « *Et dict en assés voix de femme.* Procès, voir p. 108. « *Vocem mulieris ad instar habet gracilem*..... PERCEVAL DE CAGNY, et BOULAINVILLIERS, tome v, p. 120.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et en suscription :

« A mes chiers et bons amys les gens d'église, bourgeois et habitants de Riom (1).

Il est à remarquer que Jeanne adresse cette lettre à ses chers amis les gens d'église, bourgeois et habitants de Riom ; il est probable que cette qualification lui était familière ; du reste, l'on peut lire à cet égard la *Chronique de la Pucelle* et celle de *Monstrelet* : (2).

Lors de la découverte de cette lettre, le monde savant fut mis en émoi. M. Tailhand, alors président de la cour d'appel de Riom, ne savait à qui l'attribuer, à Jeanne Ire ou à Jeanne II, comtesse d'Auvergne, mais rien n'appuyait ses dires. Pouvait-il l'attribuer à Jeanne d'Arc, laquelle avait déclaré ne savoir ni lire ni écrire ? L'histoire était muette sur son voyage à Clermont ; enfin, Berriat-Saint-Prix la communiqua à l'Académie des Sciences morales et politiques, et l'*Echo du Monde Savant* annonçait qu'une lettre de Jeanne d'Arc venait d'être découverte.

La Pucelle a toujours affirmé devant ses juges qu'elle ne savait ni lire ni écrire. Quicherat, après avoir examiné plusieurs de ses lettres, notamment celle de Riom, a parfaitement reconnu par l'écrasement des lettres qui forment la signature que le scribe a dû tenir la main de la Pucelle, chaque fois

(1) Contrairement à toutes les lettres que Jeanne avait besoin d'écrire, celle-ci ne commence point par les mots : *Jhesus Maria*, dont elle faisait précéder l'énoncé de ses missives, car, pour cette lettre, elle a déclaré au cours du procès avoir agi de sa *propre autorité à demander des subsides de guerre*. Procès, pag. 147-148.

(2) *Appendice, p. 375.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'elle apposait sa signature, ce qui confirme la sincérité de ses déclarations à ce sujet.

En même temps que Jeanne envoyait cette lettre aux habitants de Riom, elle en adressait une autre, également datée de Moulins, aux habitants de Clermont (1), puis une troisième au sire d'Albret, laquelle, malheureusement, n'a pas été conservée. Ces deux dernières sont datées de « *Molins le septième de novembre* ». La Pucelle a donc dû séjourner au moins trois jours dans notre ville.

Le même jour, le sire d'Albret écrivait aux habitants et bourgeois de Riom une longue lettre pour leur annoncer la prise de Saint-Pierre-le-Moutier ; datée de Moulins, elle porte les signatures *de Lebret* (d'Albret), le comte de Dreux, de Gavre, lieutenant du Berry, etc.

Mais les gens de Riom tardaient à tenir les promesses d'argent qu'ils avaient faites à la Pucelle, afin de l'aider à soutenir le siège de la Charité, quand le Chancelier du Bourbonnais, Thoulon, les invita par la lettre suivante à s'acquitter de la dette d'honneur qu'ils avaient contractée (2) :

‡ ‡

A mes très chers Frères les consulz, bourgeois et habitans de la ville de Rions.

« Très chers Frères, par devers moy sont venuz « ceulx qui ont le gouvernement de l'artillerie pour « le siège de la Charité et mont ditz quon leur a « faict refuz de leur païer les LX escus d'or que

(1) *Quicherat*, tome v. p. 147.

(2) Lettre conservée aux archives municipales de la ville de Riom.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« leur devez à cause du don faict à Jehanne la « Pucelle et à M. Delebret, ainsy qu'il appert par « les lectres seellées du seel de vostre consulat, si « leur abaillez lectres de Justice et toute voie vous « prie je que vous les veuillez prestement païer et « ferez vostre debvoir puis que vous l'avez promis « et aussy la chose va come j'entens en bon usaiges « et si je ne fusse ils vous eussent faict adiourner « ailleurs que en cest païs si chose voulés que je « puisse escripvez le moy je le ferai volontiers « aidant Nostre Seigneur qui vous donne bonne « vie. »

« Escript à Molins le XIe de feburier.

« Thoulon
« *Chancelier du Bourbonnois.* »

Auparavant, le sire d'Albret avait adressé, le 9 novembre 1429, aux gens d'église de Riom, et par le même messager que celui qui leur portait la lettre de Jeanne, une demande de secours en armes et en munitions en vue du siège de la Charité, et comme les gens auxquels il s'était adressé ne mettaient aucun empressement à réaliser leurs promesses, cette lenteur obligea le Chancelier du Bourbonnais à produire sa réclamation.

Le sire d'Albret avait été également obligé de renouveler aux habitants de Clermont la demande du secours qu'ils avaient promis à la Pucelle lors du voyage qu'elle fit dans cette ville.

Extrait du livre des mémoires et diligences de la ville de Clermont, fol. 47 v°, du 7 novembre 1429 :

« *Memoyre suit que la Pucelle Jehanne messaige de « Dieu et Mons. de Le Bret envoièrent à la ville de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *Clermont le VIIe jour de novembre 1429 une lectre*
« *fesant mencion que la ville leur vouloit aider de poul-*
« *dres de canon et de traicts et d'artillerie pour le siège*
« *de la Charité.* »

« *Et fut ordone de leur envoier.... et pour la pen-*
« *sonne de la dicte Jehanne une espée deux dagues et*
« *une apche d'armes. Et fût escript a Messire Robert*
« *Audrieux que estoit devers la dicte Jehanne que il*
« *presentat le dict arnoys á la dicte Jehanne et seigneur*
« *de Le Bret* (1). »

⁂

Enfin, nous extrayons ceci du livre de M. L. Roubet : (2)

« *La ville de Clermont, pour son honneur, avoit*
« *chargé maistre Jehan Merle, Fourier de Monseigneur*
« *le Daulphin, de deux quintalz de pouldre, un quintal*
« *de soulphre et des quaisses contenant des traicts ung*
« *millier et pour la personne de Jehanne une espée et*
« *deux dagues et une apche d'armes.* »

« *Il est certain que la Pucelle prit au sortir de*
« *Moulins le chemin qui longeoit la rive gauche de*
« *l'Allier, car la grande voye à droicte la rivière estoit*
« *peu seure, et que ce dict traject nul preudhomme ou*
« *bon marchant noseroit faire ce chemin pour le dou-*
« *ble énoncé.* » (3)

Puis la route était probablement meilleure, car

(1) Buchon, *Mathieu de Coussy*, p. 544. *Quicherat*, tome v. p. 146. Thevet, *Vrai portrait et vie des hommes illustres*. 1584.

(2) *Epig. histor. du canton de la Guerche*, p. 80.

(3) L. Roubet. *loc. cit.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2015

l'hiver de cette année ayant été très pluvieux, toutes les rivières, ayant débordé, formaient des fondrières. (1)

‡ ‡

La tradition, un peu faussée, a conservé le souvenir du passage de Jeanne devant le château d'Apremont, en vue de la rivière, et que l'on disait tenir pour le Duc de Bourgogne. On remarque, en effet, sur la façade de ce château «appelez l'orgueil-« leux chastiau d'Apremont aux quatorze tours « belles et somptueuses foussayées de beaux et « amples foussez », un gros boulet de fer avec le millésime de 1429, gravé au-dessous ; date apocryphe, car à cette époque les boulets étaient de pierre. (2)

Au siège d'Orléans, ce fut « une *pierre de canon* » qui emporta l'œil de Salisbury, de même qu'un siècle après, Bayard fut mortellement blessé par un projectile en pierre. Les boulets en fonte de fer ne sont guère connus avant Louis XI. (3)

Aussi, le batelier qui descend lentement l'Allier ne manque pas de chanter ce refrain, répété depuis bientôt cinq siècles :

(1) *Archives du département de la Meuse.* Reg. B. N° 690. f°s 57 à 60 verso.

(2) Le musée d'Orléans possède une assez grande quantité d'énormes boulets en pierre, provenant du siège de 1429.

(3) L. Roubet. *Epigr. histor. de la Guerche*, Nevers, 1873, p. 84.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *Voici le chateau d'Apremont.*
« *Jeanne d'Arc lui cracha au front*
« *Un boulet pour affront.* »

Le sire de Chabannes avait reçu la mission de garder la place de Saint-Pierre-le Moutier, au départ de la Pucelle. Elle arriva enfin devant la Charité le 24 novembre, car, à cette date, le lieutenant bailly du Berry lui faisait savoir que : « *Promptement et sans délay faisoit envoïer par les* « *bourgeois et habitants de Bourges à hault et puissant* « *Seigneur le lieutenant du Berry sur le faict de* « *guerre et Jeanne la Pucelle, estans au siège de la* « *Charité, treize cens escus d'or* (1), *pour entretenir les* « *gens de guerre lever le siège qui seroit préjudice au* « *Berry et que l'on ne trouveroit personne qui pour-* « *roit prester ceste somme.* »

Le lieutenant donne acte à Jehan de La Loë d'avoir « *réaument baillé treize cens escuz soubz la garantie des fermes des vins.* »

L'échec que la Pucelle subit à la Charité a été imputé au Roi ; c'est ainsi que le suppose Perceval de Cagny, tandis que Lescure y découvrit une secrète connivence entre le sire d'Albret et Périnet Grasset, cet ancien boulanger qui prenait le titre de « *pannetier du Roy* ». Mais aucune accusation, même de la part de ses adversaires, ne s'est élevée contre Jeanne ; elle ne manquait cependant pas d'envieux. Dans un acte du 23 août 1428, Périnet Grasset, qui était devenu un personnage, s'engage à observer « l'*Abstinence de guerre* contre le pays de *Bourbonnoys*, *Auvergne et aultres.* » (2)

(1) Environ 15,600 francs de notre monnaie. (Th. de la Thaumassière, *Histoire du Berry*. Quicherat, tome v, p. 356.)
(2) *Archives Nationales*, p. 1359. Cote 629, jur. II, 238, n° 5320.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⁂

Il s'écoula une période de deux mois environ, du 19 janvier 1430 jusque vers la fin du mois de mars, durant laquelle on perd complètement les traces de la Pucelle. Les chroniqueurs du temps n'ont pu arriver à savoir ce qu'elle était devenue durant ce temps ; les historiens qui les ont suivis se taisent également. Ce n'est que vers le 28 mars qu'on la retrouve à Sully, à Lagny, etc., et enfin, le 24 mai, elle tombait prisonnière des Anglais, à Compiègne.

Le même jour, Jean d'Aulon, son maître d'hôtel, fut également fait prisonnier.

Malgré les recherches et les investigations les plus minutieuses auxquelles nous nous sommes livré en interrogeant ceux qui auraient pu nous éclairer, nous n'avons rien pu découvrir de positif sur la vie de Jeanne durant environ quarante-deux jours, bien que, pourtant, M. Mantellier surtout (1) et d'autres auteurs, signalent ses faits et gestes depuis juillet *1428* jusqu'au 31 mai 1431.

Réduisant nos recherches à une simple hypothèse, ne pourrions-nous pas supposer que la Pucelle, croyant sa mission à peu près terminée, aurait pu se retirer dans l'une de ces retraites que fondait sœur Colette, et où tant d'âmes pieuses allaient s'enfermer? Ainsi, à Auxonne, le monastère des Clarisses attirait déjà beaucoup de religieuses, tant à cause des miracles qui s'y opéraient, que par sa fondation toute divine ; ce furent les anges,

(1) Le 426e anniversaire de la délivrance d'Orléans. Orléans *Panégyrique*, 1855, p. 90.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

eux-mêmes, dit Fodéré (1) « *qui en donnèrent la mesure à l'ayde d'un cordon de soye qu'ils donnèrent à sainte Colette.* » Le Pape Jean XXIII renouvela par des bulles spéciales tout ce que ses prédécesseurs avaient accordé d'indulgences de prérogatives et d'immunités à ce monastère, dont la réputation s'étendait par toute la France. Puis, ce sont les couvents de Poligny, de Seurre et plusieurs autres que venait de fonder sainte Colette.

Il n'est donc pas absolument impossible que Jeanne d'Arc, qui paraît avoir appartenu au Tiers-Ordre des Clarisses, et qui ressentait une vive affection pour sainte Colette, se soit retirée dans l'un de ces monastères, où elle trouvait des amies et, enfin, un repos dont elle devait avoir le plus grand besoin.

La ville de Moulins n'a pas conservé un seul souvenir du passage de l'héroïne ; il est vraiment regrettable que les municipalités qui se sont succédé n'aient pas songé à consacrer sa mémoire, en donnant au moins son nom à l'une des rues de la cité ; cet oubli peut être facilement réparé. Jeanne devait avoir sa statue à Orléans, à Paris, à Rouen, mais elle devrait avoir son souvenir fixé d'une manière durable à Moulins, ainsi que dans beaucoup de villes et de villages de France.

Nous avons trouvé un reste de traditions du passage de Jeanne dans plusieurs localités, à Saint-Amand, qui était autrefois de la généralité de Moulins, à Montluçon, à Cérilly, alors chef-lieu d'une châtellenie du Bourbonnais, enfin, à Saint-

(1) *Descr. des monastères de la Province de Saint-Bonaventure*, page 26.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Haon-le-Châtel, non loin de Roanne ; nous n'avons pu nous expliquer à quel moment, et surtout à quelle occasion la Pucelle aurait pu s'arrêter dans cette dernière localité (1) ; tandis que, pour les autres, la tradition pourrait bien se rapporter au voyage que fit la Pucelle au moment où elle quitta Bourges, à son retour du siège de Paris, pour se rendre à Saint-Pierre-le-Moutier, où elle était pressée d'arriver ; elle aura pu suivre le chemin allant à Saint-Amand, de là à Cérilly, bien que la route la plus directe fût par Nérondes et la Guerche.

S'il pouvait être établi que Jeanne eût traversé le Forez en séjournant à Saint-Haon-le-Châtel, où se conserve son pieux souvenir, ce ne pouvait être alors que vers le mois de février 1430, époque à laquelle on perd complètement ses traces ; les traditions ne doivent point être rejetées, ne sont-elles pas les fossiles de l'histoire ?

Le tableau du château de Saint-Marcel-de-Félines représentant Jeanne, et duquel nous avons déjà parlé (2), trouvé au commencement de ce siècle dans les combles du château où il était gisant de temps immémorial, semblerait appuyer cette tradition.

Nous ferons également remarquer que dans le Forez Jeanne d'Arc est révérée comme une sainte ; le portrait de Saint-Marcel-de-Félines est celui de la *Bien aimée sainte*. Cette appellation du cœur est si patriotique qu'elle a une certaine va-

(1) Charles VII assiégea cette place-forte en 1440, neuf ans après le supplice de Jeanne.

(2) Il mesure 1 m. 40 c. de hauteur sur 0 m. 80 c. de largeur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur en faveur de celle dont le procès de béatification suit en ce moment son cours.

Ce sentiment d'orgueil est bien légitime de la part de ces populations, qui proclament bien haut que leur village a été honoré de la présence de la vierge de Domremy, la grande et sublime héroïne, l'une des plus pures gloires de la France !

« Le roi Charles VII bailla à Michel Cadier de Veauce, en raison des services qu'il avait rendus à son père Charles VI, et aussi aux ducs de Bourbon, Louis Ier et Jean II, par lettres datées d'Issoire du 9 décembre 1424, la somme de cinq cens écus d'or pour le dédommager ainsi de la perte de biens considérables, qui lui *furent confisqués* par le duc de Bedford, gouvernant comme régent au nom de Henri VI, roi d'Angleterre, son neveu.

Guillaume Cadier, écuyer, seigneur de la Brosse, près Moulins, président des comptes du Bourbonnais, fut fait prisonnier des Anglais, et Charles de Bourbon parvint à le délivrer en payant sa rançon (1).

Comptes de Hémon Raguier :

« Aulx capitaines des guerres ci après nommez.

« A messyre Jacques de Chabannes, chevalier, « mareschal du Bourbonnoys, etc.

« Le 18 février, le comte de Clairmont, la Tour « d'Auvergne, l'Archevexque de Rains et deux

(1) *Bulletin de la Soc. d'Émulation de l'Allier*, tome 1 p. 123-124.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« mille hommes d'Auvergne et de Bourbonnoys « sortent de la ville d'Orliens ; c'est avec grant « peine que iceulx Bourgeois les voient des- « pècher » (1).

Plaise à Dieu que bientôt Jeanne, qu'il avait envoyée pour sauver la France sous Charles VII, soit placée sur les autels, où le sentiment populaire l'attend impatiemment, et que par la grâce de son martyre elle sauve une seconde fois cette France qui lui est si chère !

FRANCIS PÉROT.

(1) Mantellier, *Le Siège d'Orléans*, p. 52.

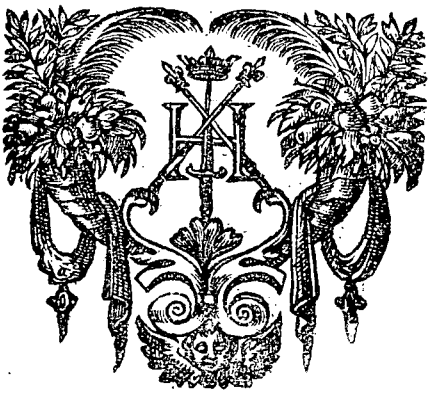

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE VŒU DU DAUPHIN CHARLES

A

SAINTE CATHERINE DU SINAI

(1479-1483)

On sait que le pauvre Louis XI, le renard couronné, vieilli, malade, presque mourant, se croyant atteint de la lèpre, envoyait de tous côtés chercher des remèdes exotiques, faisait venir d'Italie le bon François de Paule, et se vouait à tous les saints et à toutes les Madones pour obtenir la prolongation de ses jours précieux.

Entre autres vœux plus ou moins efficaces qu'il fit sur ce palpitant sujet, nous en rencontrons un d'une nature particulière et assez étrange : c'est un vœu au célèbre monastère oriental de *Sainte-Catherine du Sinaï*.....

Serait-ce le souvenir encore presque récent de Jeanne d'Arc, de ses visions et de sa miraculeuse épée, qui, en cette circonstance, aurait inspiré la piété inattendue du vieux Roi ? ou bien l'antique dévotion de la France au lointain sanctuaire arabe — si ancienne qu'elle devance les Croisades et que l'on

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

voit des abbés du Sinaï propriétaires de biensfonds en Normandie, et d'autres venir en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne — s'était-elle tout à coup réveillée au cœur du dévotieux monarque ? Toujours est-il que, un beau jour, en 1479, je crois, l'excellent moribond promet une somme ronde à sainte Catherine. Que dis je ronde, rubiconde, vermeille ruisselante et trébuchante, car il s'agit de *deux mille écus d'or*. Pour un prince aussi soucieux de la finance, de mœurs aussi économes, d'escarcelle aussi ficelée, c'est là véritablement un vœu digne de l'enfant prodigue.

Même, par un raffinement à la fois sentimental et pieux, se défiant sans doute de son crédit personnel auprès de la virginale thaumaturge, le tigre royal fit exprimer son vœu par son timide et mal bâti de fils le puéril Charles VIII, alors moitié captif et moitié étudiant dans le sombre donjon d'Amboise.

Donc le Dauphin, par une suggestion qui n'avait rien de diabolique et où le spiritisme ne pouvait revendiquer aucun mérite, fit vœu de verser dans le coffre-fort de « Madame Sainte Catherine » une somme de deux mille écus d'or. Le motif de cette étonnante libéralité n'est point indiqué, mais la hâte avec laquelle le roi donne son acquiescement démontre bien qu'il ne pouvait s'agir que de la royale santé : toute autre cause eût trouvé le vieux monarque irréductible. Deux mille écus d'or ! pour être roi on n'en est pas moins bon comptable.

Quelle aubaine pour le pauvre monastère perdu sur les croupes arides de l'Horeb et du Sinaï, sans cesse exposé aux insultes des Arabes et aux exactions des soudans d'Egypte, et n'ayant pour vivre, outre le maigre revenu de ses rares

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prairies et de ses délicieux vergers, que les sequins d'or laissés à leur départ par les pèlerins de Terre-Sainte qui avaient tenu à se faire armer chevalier sur le tombeau d'albâtre de sainte Catherine !

C'est bien de faire un vœu, c'est mieux de le tenir. Le roi était prêt à s'exécuter ; l'argent, (sans doute extorqué aux marchands de soie tourangeaux), était dans ses coffres, mais comment le faire parvenir sans qu'il fût volé en route, escroqué par les infidèles ou même subtilisé par le peu scrupuleux intermédiaire chargé de la transmission !... La chose n'alla pas sans difficultés. Les pèlerins avaient quelquefois la conscience bien large ; les admirables Franciscains, héroïques défenseurs du Saint-Sépulcre, abominaient les moines schismatiques du Mont-Sinaï, et, en outre, avaient, semble-t-il, quelque prédilection pour la maison de Bourgogne tout nouvellement fondue dans celle des Hapsbourg ; il est peu probable qu'il y eût alors un consul français au Caire auprès du Sultan des Mamelouks. Comment s'y prendre ?... Louis XI trancha la question d'une manière imprévue. Il chargea de cette négociation un agent dont, sans doute, il connaissait le zèle et la prévoyance : le sieur Michel Tinthurier ou Taincturier, conseiller du roi et trésorier général des finances aux pays de Langue d'Oc, Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Celui-ci prit langue avec un sieur Louis Nicolaï ou Nicolas, qualifié de noble homme (probablement un indigène de Toulouse où ce nom est fréquent), le prit pour auxiliaire, et demanda conseil à la Banque de la ville de Pise, alors unie à la France par des liens d'amitié.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Fort embarrassée par suite de la déchéance de son négoce oriental et de son douloureux assujettissement à la république Florentine, la Banque de Pise paraît avoir décliné la proposition et conseillé de s'adresser aux financiers vénitiens, offrant d'ailleurs auprès d'eux ses meilleurs offices.

Venise était alors — malgré la perte récente de l'île de Négrepont — à l'apogée de sa grandeur, tant par suite de la conclusion d'un avantageux traité de paix avec le terrible sultan Mahomet II (27 avril 1479) que par l'annexion prochaine et prévue de l'opulente île de Chypre qu'allait lui abandonner neuf ans plus tard (1489), et bien à contre cœur, la célèbre Catherine Cornaro, la « fille adoptive de la République ».

Le doge était alors Jean Mocenigo (1475-1485), de cette illustre famille qui avait déjà donné deux doges à la République, et dont le père, Pierre Mocenigo, s'était naguère illustré dans la guerre maritime contre l'Ottoman. Ce sérénissime potentat ne voulut, bien entendu, point se charger personnellement de l'affaire, mais il désigna à l'envoyé de Michel Thinturier un autre Vénitien d'aussi noble race au moins et aussi connu que lui-même, et qui avait toute qualité pour assumer cette entreprise. C'était Antoine Lorédan, celui-là même selon toute apparence qui, peu d'années auparavant, avait défendu avec tant de valeur Scutari contre les Turks, fait lever le siège de Lépante, et, à la tête d'une flotte de cent voiles, infligé tant d'échecs aux escadres musulmanes.

Antoine Lorédan, que les actes qualifient de « magnifique et généreux seigneur, de chevalier de « haut renom et de procurateur de Saint-Marc »,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

était en même temps, par une étrange association de qualités, Procureur et correspondant, c'est-à-dire homme d'affaires du couvent de Sainte-Catherine du Sinaï. Il se chargea volontiers, (sans doute moyennant un honnête courtage),de la douce mission de recevoir les espèces et de les faire parvenir à destination. Le digne tabellion Thomas de Canniciis (?) prêta son ministère ; la somme fut remise par le fondé de pouvoirs de Michel Thinturier, le sieur Jacques Buselli, et par le noble homme Louis Niolas ou Nicolaï, avec, semble-t-il, le concours de la Banque de Pise. La somme, disons-nous, fut remise, au mois d'août 1480 au bon Antoine Loredan, comme en témoigne le doge Jean Mocénigo lui même.

Mais là, la somme fit halte, une très longue et inexplicable halte, et ce n'est que trois ans après, en 1483, que les deux mille ducats, grâce aux soins précieux et à la rigoureuse exactitude d'Antoine Lorédan, furent remis à l'Econome et homme de confiance du couvent, le moine Syrien Athanase. La décharge générale d'Antoine Lorédan à l'agent du roi de France est du 5 septembre 1483. Qui donc disait que les Vénitiens étaient âpres en affaires et amoureux du bien d'autrui? Seuls les corsaires génois étaient capables de faire courir de tels bruits. Néanmoins cette station,ce reposoir des deux mille ducats à Venise de 1480 à 1483 me paraît pleine de réticences et d'inductions...Antoine Lorédan aurait-il,durant ce laps de temps, bénéficié de l'agio et des intérêts... au 100 pour cent et même plus?

Hélas ! quand la somme parvint au Sinaï, et fut encaissée dans le trésor du monastère, le pauvre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis XI était mort, fort pieusement du reste, en son château du Plessis-Les-Tours, le 30 août 1483. Qui sait si ce ne seraient point les délais, lenteurs et difficultés apportés par la haute banque vénitienne qui ont, en retardant le miracle attendu, abrégé les jours du sympathique et récalcitrant Machabée de Plessis-les-Tours ? Qui sait si la réception préventive des ducats et le gai tintement de l'or dans le coffre du monastère n'eût point mis en joie la bonne sainte Catherine et amené l'efficace intervention de la vaillante thaumaturge, dont l'étoile mystérieuse, rayonnant au-dessus de la coupole de son couvent, infiltrait une telle joie au cœur des pèlerins du Sinaï ? Quelle lourde responsabilité ont encouru de ce chef Antoine Loredan et la camarilla vénitienne !

La présente étude n'est point d'imagination, elle est à peu près intégralement tirée du N° 17.783 Fonds Latin du *Cabinet des Titres* à la *Bibliothèque Nationale*. Peut-être publierons-nous quelque jour les treize pièces qui constituent ce dossier et dont plusieurs, du reste, ne sont, sauf quelques détails en plus ou en moins, que la reproduction les unes des autres.

COURET,
Ancien Magistrat.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

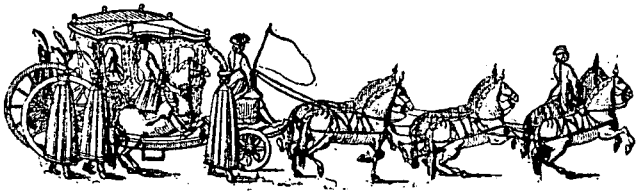

NOTES D'ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

1900. — Avril : le 19, le baron Aymar de Bonnafos et Mlle Marie-Thérèse de Chérisey ; — le 24, M. Émile Double et Mlle Fanette de Gantelmi d'Ille, fille de notre hon. collègue ; — le 28, notre hon. collègue M. Antoine-de-Padoue d'Ettori de Torre et Mlle Hélène Reverchon.

Mai : le 29, le comte Olivier de Thannberg, s.-lieutenant au 12e dragons, et Mlle du Houx d'Hennecourt.

Juin : le 7, le baron Carlo-Alberto de Marchi della Costa et Mlle d'Hertault de Beaufort.

Juillet : le 27, M. Adolphe Della Torre et Mlle Hélène de Baumgarth ; — le 30, M. Pierre Contat-Desfontaines et Mlle Bernadette Palle.

Aout : le 23, notre hon. collègue le comte Paul de Villermont et Mlle Sibuet ; notre hon. collègue le comte Hallez d'Arros et Mlle Amélie Hervé du Lorin-Beneteau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Octobre : le 1er, le comte Charles de Caraman, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, et Mlle de Rohan ; — le 11, le vicomte Alain Sioc'han de Kersabiec et Mlle Marguerite-Marie de Monti de Rezé, fille de notre hon. collègue ; — le 18, le comte Louis de Bernis-Calvière et Mlle Jeanne de la Tour du Pin Chambly de la Charce.

Décembre : le 5, M. René Doullay et Mlle Louise d'Escrivan ; — le 12, le comte François de La Bégassière et Mlle Hélène de Lesseps ; — le 26, M. Henry Meaudre de Sugny, fils de notre hon. collègue, et Mlle Suzanne de Missolz.

1901 — Janvier : M. Pierre Desgrées du Loû, s.-lieutenant au 48e d'Infanterie, et Mlle Madeleine Couret, fille de notre hon. collègue.

Février : le 6, le comte Jean de Kergorlay et Mlle Thérèse d'Osseville ; le vicomte Simon de Lorgeril et Mlle de Quélen ; — le 14, M. Maurice de Couëssin de Boisriou et Mlle Marie Gaultier de Kermoal ; notre hon. collègue M. Philippe Tiersonnier et Mlle Cécile de Charant.

Mars ; le 15, notre hon. collègue M. Gustave Venot, ✻, et Mme veuve du baron Robert Pauli.

Avril : le 11, le capitaine Audiat et Mlle de Lanouvelle ; le baron des Méloizes, lieut. au 13e Cuirassiers, et Mlle de Madre ; le comte Adalbert de Vogüé, lieut. au 6e Dragons, et Mlle Marie d'Andigné ; — le 17, le vicomte René de Montbron, lieut. au 2e Bataillon de Chasseurs, et Mlle Berthe de Cressac ; — le 18, M. Jean d'Achon, lieut. au 7e Chasseurs, et Mlle Henriette de Meyrignac ; — le 23, le comte Guillaume de Rohan-Cha-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bot, Officier au 9e Cuirassiers, et Mlle Nadine de la Rousselière Clouard.

Mai : le 8, François Raynal de Basvre et Mlle Anne-Marie de Boisguéret de la Vallière ; — le 15, notre hon. collègue le marquis G. de Ferrari et Mlle Maria della Zoppa ; — le 18, le comte de Lévis et Mlle de Beauffort; — le 21, le comte Walsh de Serrant et Mlle Benoist-Geoffray ; — le 22, Max de Sahuguet d'Amarzit, lieut. au 11e Hussards, et Mlle Marie-Charlotte de La Celle.

NAISSANCES

1899. — Mai : le 17, Marguerite-Emilie-Marie-Robertine-Anne-Henriette-Bérengère, fille de notre honoré collègue le vicomte Renault du Motey.

1900. — Avril : le 28, Amaury, fils de M. J. de Chantemerle de Villette, et de Madame, née de Courtin de Neufbourg.

Juillet : le 16, *Hélie*-Marie-Joseph-Alain-Pierre, fils du comte Joseph de Bremond d'Ars et de la comtesse, née de Saisy, et petit-fils de notre t. h. Président d'honneur le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré, ✻ ; — le 22, François, fils du baron et de la baronne Paul Hulot de Collart, et petit-fils de notre hon. collègue le baron Hulot de Collart Sainte-Marthe.

Aout : le 23, Marie, fille de notre hon. collègue M. José do Espirito Santo de Battaglia Ramos et petite-fille de notre très illustre et très regretté collègue João de Deus, le grand poète portugais.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Octobre : le 1er, Arnaud, fils du comte et de la comtesse Pierre de Castillon de Saint-Victor, et petit-fils de notre hon. collègue M. Alexandre Genet de Châtenay, ancien député ; — le 10, Robert, fils de notre hon. collègue M. Samuel de Perregaux ; — le 15, Marie-Jacqueline, fille de notre hon. collègue M. Allard de Gaillon ; — le 26, Mathilde, fille de M. et Madame René du Soulier et petite-fille de notre hon. collègue M. Fernand du Soulier

Novembre ; le 5, Jeanne, fille du comte et de la comtesse de Rancourt de Mimérand, et petite-fille de notre très regretté collègue le comte de Rancourt de Mimérand, ✻ ; — le 18, Marie, fille du vicomte et de la vicomtesse F. de la Noue.

Décembre : le 15, Geneviève, fille du marquis et de la marquise d'Albignac, et petite-fille de notre hon. collègue M. Georges Le Duc.

1901. — Mars : le 10, Maurice, fils de notre hon. collègue le comte de Lantivy de Trédion, et de la comtesse, née de Riencourt ; — le 14, Jeanne, fille de notre hon. collègue le vicomte Edmond du Pin de la Guérivière, et petite-fille de nos hon. collègues le vicomte du Pin de la Guérivière et le baron Cavrois de Saternault ; baptisée le 17.

Avril : le 4, Antoine, fils de notre hon. collègue M. Robert Guerlin ; — le 11, René, fils du baron de Landevoisin et de la baronne, née Féry d'Esclans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DÉCÈS

1899. — Novembre : le 8, Mme Marie-Virginie Bourlanger, née Brassier, sœur de notre hon. collègue, 43 ans.

1900. — Mars : le 22, notre hon. collègue M. *Adrien*-Joseph Bonvallet, 65 ans.

Avril : le 7, M. Emile Fessart, ✻, ancien capitaine de gendarmerie, beau-frère de notre hon. collègue le comte de Marguerye, 74 ans ; — le 19, Louis-Henry-*Manrique*, marquis de Narbonne-Lara, vicomte de Saint-Girons, baron de Nescus, 74 ans ; — le 20, notre hon. collègue le comte Eugène Cais de Pierlas, 56 ans ; le comte Frédéric-Balthazar-Marie-Augustin le Gonidec de Traissan, anc. officier aux Zouaves Pontificaux, chevalier de Pie IX, 57 ans ; — le 24, Marie-Augustin Fournier-Sarlovèze, 61 ans ; — le 26, Constance-Adèle Mauguin, comtesse de Rochefort, veuve du général de division comte de Rochefort, 81 ans ; — le 29, Marie-Adèle du Passage, comtesse de Brandt de Galametz, femme de notre hon. collègue le comte de Brandt de Galametz, 60 ans.

Mai : le 7, Auguste-Furcy-Alexandre Dournel de Bonnival, 82 ans ; la comtesse Antonia Cays de Giletta et Caselette, née baronne Guidobono Cavalchini Garofoli, 55 ans ; — le 15, notre vén. collègue M. l'abbé Michel-Robert d'Abbadie d'Arrast, Prêtre-Missionnaire, 33 ans ; — le 23, Anne-Nicole-Thérèse Pasquier, comtesse de Foucault, 84 ans ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie-Joseph-Philibert-*Christian* de Pillot, comte de Coligny-Chatillon et du Saint-Empire, frère de notre hon. collègue le comte de Coligny-Chatillon, ✻, 52 ans ; — le 29, Charles-Alexandre-*Arthur*, comte de Marsy, I. P. ✻, Directeur de la Société Française d'Archéologie, 56 ans ; — le 31, Mme Marie Odobesco, baronne d'Avril, 61 ans.

JUIN : le 6, madame Hortencia-Cruz de San-Vicente, marquise de Dax d'Axat, mère de notre hon. collègue le marquis de Dax d'Axat, 62 ans ; — le 9, le docteur Frédéric Courtaux, frère de notre hon. collègue M. Théodore Courtaux, 59 ans ; — le 10, Yvonne-Marie-Joseph de Montjoye, nièce de notre hon. collègue le vicomte René de Montjoye, 13 ans ; — le 15, notre hon. collègue M. *Auguste*-Marie-Félicien de Boudard, ✻, chevalier de Saint-Sylvestre, 76 ans ; madame veuve de Bonnefon, née Valentin (Marie-Louise-Gabrielle) ; — le 16, SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, PRINCE DE JOINVILLE, 82 ans ; — le 19, notre hon. collègue le baron Louis-Augustin-Stanislas de Tholomèse de Prinsac, ✻, ancien officier, 51 ans ; Mlle Aimée-Clémence Gilbert du Deffant, tante de notre hon. collègue M. Ferdinand Failly, 87 ans ; Michel-Jean-Théobald de La Plagne, 66 ans ; — le 21, madame Espitalié de la Peyrade, née Mayaudon de Tranche (Françoise-Louise-Angèle), mère de notre hon. collègue M. Henry de la Peyrade, 80 ans ; — le 22, Sébastien Colonna de Cesari, des comtes della Rocca, comte du Saint-Empire, père de notre hon. collègue le comte Raoul Colonna, 73 ans ; — le 25, Carle Lefèvre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pontalis, lieutenant de cavalerie, professeur à l'Ecole spéciale militaire, 33 ans ; — le 27, le baron Imbert de Saint-Amand, C. ✻, ministre plénipotentiaire de première classe, 65 ans.

JUILLET : le 3, Marie-Louis-Xavier-Joseph-Henri Jeannerod, s.-lieutenant au 26e dragons, fils de M. le Général commandant la 41e division d'Infanterie, 22 ans ; — le 5, Marie-Pauline Françoise-Emilie-Thérèse de Saint-Exupéry, comtesse Adhémar de Couhé de Lusignan, veuve de notre regretté collègue le comte Adhémar de Lusignan, 50 ans ; — le 9, le commandant Hippolyte-Marie-Henri de Faucher, ✻, frère de notre hon. collègue M. Paul de Faucher ; — le 13, Charles-Jean-Pierre-Jacques, vicomte de Pelleport-Burète, baron de l'Empire, ✻, I. P. ❀, ancien sénateur, père de notre hon. collègue, 72 ans ; — le 17, la comtesse Edmond du Tertre, née Houzet (Pauline-Marguerite-Marie-Louise), belle-fille de notre hon. collègue le comte de Vidau, ✻, 33 ans ; — le 22, Marie-Oswald-*Ferdinand*, comte de Chazotte de Clavière, ancien s.-officier aux Zouaves Pontificaux, chevalier de Pie IX, 62 ans ; — le 26, notre hon. collègue *Arthur*-Armand-Raoul de Guilloteau, comte de Grandeffe, ✻, décoré de la médaille militaire, 67 ans.

AOUT : le 3, la comtesse d'Aquin, née Thiérion de Monclin (Agathe-Antonia-Cécile), femme de notre hon. collègue, 57 ans ; Marie-Louise-Mélanie-*Valentine* de Visien, comtesse des Salles, femme de notre hon. collègue le comte des Salles, 31 ans ; — le 6, *Joseph*-Antoine-Marie-Gabriel, comte de Chabannes, 35 ans ; — le 14, Louis-Marie-Joseph,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comte Remacle, ancien préfet, 59 ans ; le 17, Elisabeth-Marie-Louise Le Queux de Proyate, veuve de M. Edouard-Barthélemy Possel, 86 ans ; Eliane-Marie-Louise-Yvonne Pozzo di Borgo, fille du comte et petite-fille du duc Pozzo di Borgo, 16 ans ; — le 19, Louis-Gonzague Moreau de la Tour, fils de notre hon. collègue, 15 ans ; — le 26, Cyr-François-Natalis Rondot, C. ✲, I. P. ✲, oncle de notre hon. collègue M. Henri Tausin, 79 ans.

Septembre : notre hon. collègue *Charles*-Augustin Molle, ancien magistrat, 71 ans ; — le 9, madame Louis Desgenétais, née Haincque de Saint-Senoch (Anne-Elisabeth-Marie), 36 ans ; — le 15, madame veuve Edmond Giraud, née Gourdez, 65 ans ; — le 27, Aimé-Marie-Antoine-Eugène-Jean, comte Mariani Savelli, anc. officier de cavalerie, 37 ans ; — le 28, Pierre-Robert-Henri d'Arlot de Cumond, fils de notre hon. collègue le marquis de Cumond, 14 ans ; — le 29, le général comte Carroll Tevis, O. ✲, Camérier secret de Sa Sainteté, 72 ans.

Octobre : le 6, Joseph-Marie Emmanuel de Kerchove d'Exaerde de Denterghem, beau-frère de notre hon. collègue le marquis de Ruffo de Bonneval de la Fare, 44 ans ; — le 14, Blanche-Marie-Amélie Peyronnet de Châteaubrun, vicomtesse de Cressac de Bachèlerie, belle-mère de notre hon. collègue le baron de Cressac de Soleuvre, 54 ans ; — le 16, Jeanne-Magdeleine-Marie Esmoingt de Lavaublanche, baronne Félix Hulot de Collart, belle-fille de notre hon. collègue le baron Hulot de Collart Sainte-Marthe, 28 ans ; — le 18, Marie-Fanny-Hubertine de Malet de Coupigny, marquise

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

douairière de Bernes de Longvilliers, mère de notre hon. collègue, 74 ans ; — le 19, Marie-Angélique Fondard, veuve de M. Gustave-François-Timoléon Hache de la Contamine, 68 ans ; — le 20, le comte Bertrand-*Isidore* Salles, O. ✻, ancien préfet, 79 ans ; — le 22, Jean-Pierre-Emond Dascols, oncle de notre hon. collègue M. Edmond Boisserie de Masmontet, 87 ans ; — le 23, Amédée-Marie-Berthe-Blanche-Alix de Clermont-Tonnerre, marquise de Chassepot de Pissy, 59 ans ; — le 25, Sylvain-François de Vauchaussade de Chaumont, oncle de notre hon. collègue, 70 ans ; — le 27, Yves-Marie-Joseph-Anatole, fils de notre hon. collègue le vicomte Emile de Kervenoaël, 14 mois.

Novembre : le 4, le général de division de Boysson, commandant le 13e Corps d'armée, C. ✻, 63 ans ; — 11, le comte Raoul de Beaurepaire de Louvagny, anc. Officier de Marine, oncle de notre hon. collègue le comte H. de Grille d'Estoublon, ✻, 71 ans ; — le 15, Octave-Louis-Jules de Mory de Neuflieux, beau-frère de M. le vicomte de Courson de la Villeneuve, colonel commandant le 13e d'Infanterie, 48 ans ; — le 19, le comte Gaston Duboys d'Angers, ancien secrétaire d'ambassade ; - le 25, madame Eugène de Girard, née Dugas de la Boissonny (Germaine-Paule-Marie), 32 ans ; Lucy-Céline-Marie Lallier, comtesse Victor Minangoy, belle-sœur de notre hon. collègue le comte de Casabianca, ✻, 52 ans.

Décembre : le 1, Xavier-Eugène-Maurice Le Ray, duc d'Abrantès, ✻, secrétaire d'ambassade, 54 ans ; — le 2, Evangèle-Constantin-Achillopulo, beau-père de notre hon. collègue le marquis d'Or-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

nano, 70 ans ; — le 8, Albert O'Neill, fils de notre t. h. président d'honneur, 22 ans ; — le 11, le comte Dominique de Beaurepaire de Louvagny, anc. Zouave Pontifical, oncle de notre hon. collègue le comte Henri de Grille d'Estoublon, ✻, 71 ans ; le colonel Jean Palizzolo, frère de notre t. h. président d'honneur M. Vincent Palizzolo Gravina, baron de Ramione ; — le 24, Mlle Anne-Marie-Louise de Cardaillac, fille du marquis de Cardaillac, ✻, 25 ans ; — le 27, Anne-Françoise-Noémi de Jessé-Levas, comtesse de Lescure, 80 ans ; notre hon. collègue le comte Robert Le Noir de Pasdeloup, ✻, anc. capitaine de cavalerie, 68 ans ; — le 28, Charles Faton de Favernay, conseiller honoraire à la Cour d'Amiens, membre d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux, commandeur de Saint-Grégoire le Grand ; — le 30, notre hon. collègue Joseph-Pierre-Marie-*Xavier*, baron du Teil, chevalier de Malte, G. O. de divers Ordres, président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux, 69 ans ; Henry-Louis, chevalier du Soulier, oncle de notre hon. collègue M Fernand du Soulier, 89 ans ; Brigitte de Triquerville, comtesse Elzéar de Sabran-Pontevès, nièce de notre hon. collègue le comte H. de Grille d'Estoublon, 29 ans.

1901. — JANVIER : le 8, Madame Alfred Chaumeil, née Reynolds (Marie-Caroline-Elisabeth) femme de notre hon. collègue, 60 ans ; — le 14, à Saint-Louis (Sénégal), Gratien-Pierre-Marie Bernard de Cardaillac, fils de M. le marquis de Cardaillac, 18 ans ; le 18, Marie-Antoinette-Louise Oyselet de Chevroz, veuve de M. Jeannerod, ancien magistrat, Mère des généraux Jeannerod, 85 ans ; —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le 19, Jacques-Victor-*Albert*, Duc de Broglie, ✻, de l'Académie Française, anc. Président du Conseil des ministres, anc. ambassadeur, etc., grand-père de Madame la Marquise de Luppé, 79 ans ; — le 20, notre hon. collègue Sylvain de Carol de Moysset, 58 ans ; — le 27, Madame Varinka de Doubensky, veuve de M. de Lagrené, Pair de France, anc. ambassadeur, 95 ans.

Février : le 12, Madame la duchesse de Bojano, née Caraffa de Noja, belle-mère de notre hon. collègue le comte Arnold de Ronseray ; — le 17, notre hon. collègue M. Humbert-Pierre-Henri, marquis de Digoine du Palais, 76 ans ; Charles Le Cour Grandmaison, sénateur, 51 ans ; — le 21, Henri-Félix-Anne-Marie, fils du comte H. Le Noir de Tournemine de Carlan, 13 ans ; — le 26, Madame la marquise de Quinsonas, douairière, née Choiseul, 84 ans ; — le 27, Madame de Sallier-Dupin, née Fidière des Prinveaux (Eugénie-Angélique), veuve en premières noces de M. Charles de Gourcuff, mère de notre hon. collègue le vicomte Olivier de Gourcuff, I. P. ✻, 70 ans.

Mars : le 14, Madame la baronne de Wismes, née de Bruc de Livernière, mère de notre hon. collègue le baron Gaëtan de Wismes, 79 ans ; Jeanne de Villelume-Sombreuil, comtesse Marquet de Vasselot, 50 ans ; — le 23, Eugène-Emmanuel-Antoine-Claude, comte d'Antil de Ligonès, beau-père de notre hon. collègue le marquis de Digoine du Palais, 71 ans ; — le 24, le comte Frédéric de Diesbach de Belleroche, 52 ans.

Avril : le 4, Madame la marquise de Nicolay, née Bonneval, 65 ans ; notre t. h. président d'honneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Monseigneur Xavier Barbier de Montault, I. P. ✠, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, 79 ans ; — le 5, le comte René de Beaumont, ✠, beau-frère de notre très regretté collègue le baron d'Huart, ✠, 65 ans ; — le 11, notre hon. collègue M. Albert Verpy, ✠ ✠, 66 ans ; — le 14, Madame la comtesse de Reinach-Foussemagne, née Boutin de Wandelburg, tante de notre hon. collègue le comte de Reinach-Foussemagne, 69 ans ; — le 28, Amédée Lefèvre Pontalis, anc. député, 67 ans.

Mai : le 6, Paul-Armand de Tesson, frère de notre hon. collègue, 62 ans ; — le 18, notre hon. collègue le vicomte de Rozière, 71 ans ; — le 19, le comte Amédée de Bourmont, 41 ans.

A. Laurent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

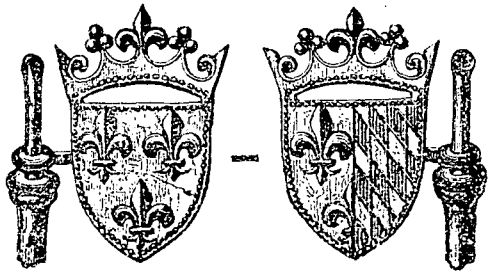

ESSAI D'ARMORIAL BLÉSOIS

AVANT 1696

On nous demande, depuis quelques années, où trouver les sources du Nobiliaire Blésois, en dehors de l'Armorial général de la Bibliothèque Nationale. Nous avons cherché à donner, dans les notes alphabétiques qui suivent, quelques renseignements sur les familles nobles les plus connues en Blésois, avant 1696, avec l'indication sommaire des ouvrages où l'on pourrait trouver des détails à leur égard.

Ce travail n'a pas la prétention d'être complet en quelques pages, mais pourra, peut-être, aider les recherches de nos amis du Conseil Héraldique. Je n'ai pas voulu abuser de l'hospitalité toujours si cordiale de notre érudit président, en l'encombrant de trop de pages sans intérêt, les sources valent mieux qu'un texte récent. Voici celles sur lesquelles j'ai cru devoir insister, en donnant les abréviations suivantes :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sources du Nobiliaire

Histoire de Blois, par Bernier, Paris, 1682, Muguet. — Ab. Bern.

Familles signalées dans cet ouvrage, sans désignation de date de noblesse ou armoiries : — Ab. (av. 1682).

Arch. départem. Inv. sommaire. S. E. et S. GG. supp. à la lettre E. — Ab. S. E, ou S. GG. — *Titres féodaux.* — Tit. féod.

Essai sur l'Armorial du Maine, par Cauvin. — Ab. Cauv.

Boisseau, promptuaire armorial, id. Paris, 1657. — Ab. Bois.

César Armorial. — Ab. Cés. arm.

Blois, Etat-Civil, paroisse St-Solenne, St-Honoré, St-Sauveur. — Ab. B. p. S. S. — B. p. S. H.S. S,

Chanoine Hubert ; manuscrit de la bibliothèque d'Orléans. Pour cet ouvrage, on se reportera, utilement, au livre intitulé : « Généalogies des principales familles de l'Orléanais, par C. de Vassal. Herluison, 1862. Orléans. — Ab. Hub.

Archives de famille. — Ab. Arch. de f.

Greffe du tribunal ; état civil des 296 communes du Loir-et-Cher ; on y rencontrera plusieurs paroisses n'existant plus aujourd'hui, entr'autres Monthault qui ne doit pas être confondue avec Monteaux.

Semaine relig. — Ab. Sem. rel.

Société archéologique du Vendomois. — S. A. V.

Société archéologique du Dunois. — S. A. D.

Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher. — S. L. L.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cartulaire de Marmoutier pour le Blésois. — Ab. C. de M. p. le Blés., ouvrage très important de M. l'abbé Métais, auteur, également, du « *Cartulaire de la Trinité de Vendôme* ». — Cart. de la T. de V.

Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois, par M. de Trémault. — Ab. (C. de M. p. le Vend.).

Dictionnaire héraldique de Grandmaison, (coll. Migne). — Grand.

Archives de la Maison Dieu de Châteaudun, par Merlet. — Arch. M. Dieu, Chât.

Hist. de l'abbaye de Bonneval, par le docteur Bigot. — Hist. Bon.

Cart. du Bourg Moyen, op. man. arch. de Loir-et-Cher. B. M.

Minutes des Notaires Dunois (Inventaire). Châteaudun, 1986. — Min. des Not. Dun.

Tels sont les principaux ouvrages, dans lesquels nous avons relevé des notes pour «l'Essai d'Armorial Blésois » qui suit.

L. Guignard de Butteville.

A

Agar : « d'azur, au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux étoiles de,... et en pointe, d'une tête de léopard, de..... »

Agogai : famille de l'an 1299, périe à la fin du XVIIe siècle, « d'azur à deux foys d'argent ».

D'Agron, éc. seig. de la Bruyère (E 268. 1601).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Alamant François, seig. du gué Péan, président de la chambre des comptes, (1543-1697. E, 223). V. *Chât. des bords de la Loire par Storelli.*

Alart : « d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de perroquets, arrachées d'azur, au chef d'azur, chargé de trois coquilles d'or. »

Alençon (d') : « d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules, qui est de France, (*Hist. de la Mais. de Chastillon* par Duchesne. p. 115.) c^te^ d'Alençon et du Perche. »

Alexio, et par corruption **d'Alesso**, transplanté d'Italie à Blois, par Jean d'Alesso, enterré aux Minimes de Chaillot-lez-Paris : d'azur au sautoir d'or, accompagné de quatre limaçons d'argent.

Alès du Corbet : « de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois merlettes de même 2 et 1. » (V. *Bois. Gén. ch. Hub.*).

Alès du Corbet (d'), liasse concernant cette famille. (E 269).

Alizon (d') **Georges**, seigneur des Roches de Sargé, partage ce fief avec Mathurin d'Argouges et autres. (E. 134. 1442-1748).

Alléaume : « d'azur, à 3 coqs d'or 2 et 1 ». (V. *Gén. ch. Hub.*).

Alléaume Nicolas, éc. seigneur de Prunelay, marié avec D^lle^ Anne Collas fille de noble h. Philippe Collas, « naguère » seigneur de Versailles avec d^lle^ de Boislève. (E. 437. 1561). (V. *Notes sur cette famille*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Alligny d'), seig. du Liot. (*Liasse concernant cette famille*, E. 270).

Alloigny : « de gueules, à 3 fleurs de lys d'argent, 2 et 1 ».

Allonville de la Goipierre : « d'argent, à deux fasces de sable. » (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. III, f° 1).

Allonville (d'). (V. E. 271, *liasse concernant cette famille*).

Amboise (d'). (V. *Sceau*, p. XV. *Cart. blésois.*) d... à 3 pals d... Les d'Amboise s'armaient « pallé d'or et de gueules. »

Amelot : « d'azur, à 3 cœurs d'or 2 et 1. » (V. *Gén. ch. Hub.*, VI, f° 1).

Amelot Philiberte, veuve de Mre Henri Hubert d'Etampes, seigneur de Valançay, dame du gué Péan. (V. E. 223). (1543-1697).

Angelar (d'). (av. 1689).

Angier (d') Jean, éc. seig. de la Touche, 1581. (E. 245).

Anguy (d') Christophe, seig. du Bouchet, du Plessis, de Malitourne. (V. E. 192). (1373-1627).

Argenton (Gui d'), fils et héritier de feu Hémery d'Argenton, seig. de Fréteval, 1293. (V. *Arch. du château de Dampierre*).

Argenton (d') : « d'or à 3 tourteaux de gueules (Boisseau) ou d'or à l'orle de tourteaux, de gueules, l'écu de France en abyme ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Argenton (d'). chevalier, seigneur d'Argenton, Onzain, du Grand-Vauliard, v. 1454 p. 431. *(Cart. de Marm. pour le Blés.)*

D'Argouges : « écartelé d'or et d'azur, à 3 quintefeuilles de gueules. » (V. *Bois*).

Argouges (d'). (V. E. 273, *liasse concernant cette famille).*

Argouges (d'), Nicole, seig. de Villesiclère. (V. E, 226, 1495-1542). Il est noté comme co-seigneur avec Louis Courtin. (V. id.).

Argy (d'A), seig. de la Cour, de la Riddière, « fascé de six pièces d'or et d'azur.*(Et. civ. Onzain. Dict. de Tour. p. C. de B.).*

Argy (d') : « d'or, à cinq burelles d'azur ».

Arquène Pierre (d'), chev. seig. du Breuil et des Créneaux, fils de Pierre d'Arquène aussi chev. et de dame Jeanne de Couliettes. (V. E. 1377-1531. *(Fief la Perrine, par^e de Selommes).*

Artault Philippes, qualifié écuyer, sieur de Leveillière, descendait de Thibault Artault, avocat au parlement, du conseil de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, l'an 1533, « de gueules, au lion d'argent, armé et lampassé de sable, à la fasce, de même, brochant, sur le tout ».

Aubert : Majerne Turquet, dans l'histoire d'Espagne, rapporte qu'Elisabeth de France, reine d'Espagne, fit difficulté de prendre une médecine qui lui fut présentée, car celui de la main de qui elle voulait la prendre, était natif de Blois, fils

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'un Georges Aubert qui avait rendu un bon service au roy François Ier, à Amboise. (V. *Bern.).*

Auloc, Jean, sgr de Lormoy et de la Perrigne de la Fosse, valet de chambre du Roy. (V. *Fréteval*, S. E. 39, A. D. 1582.)

D'Aunoy : « d'or, au chef de gueules, chargé au franc canton d'une molette de sable ». (V. *Bois.).*

Authier : « d'azur, à la fasce d'or, accompagné au chef de 3 coquilles d'argent, et, en pointe, d'un lion, rampant d'or ». (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. IV. f° 21). *(Dunois).*

Autret, de la famille de Jean d'Autret, seigneur de Rostain-lez-Montils, gentilhomme du roy Henry II : « d'azur, au sautoir engrêlé d'argent, accompagné de quatre cors d'or. »

Autruy : « d'or, à 3 lozanges de gueules, en bande ».

Auvergne, seig. de la Grossinière : « fascé de quatre pièces d'argent, chargé de 3 merlettes de sable, et de sable chargé de 3 coquilles d'or, 2 et 1 ».

Avesnes (d'), comte de Blois : « bandé d'or et de gueules, de six pièces » (Boisseau) (V. *Du Chesne*, p. 89, *Hist. de la Mais. de Chastillon.)*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

B

Badoux : « d'azur, à 3 annelets d'or 2 et 1, écartelé, d'argent, à 3 têtes de loup de sable, 2 et 1. »

Baffard, seig. de Boussai : « de sable, à 3 flacons d'argent, enchaînez de gueules. » V*f. Romorantin Gén chan. Hub.*, t. I, f° 23).

Baigneux de Villesablon et de la Motte : « d'or, à trois têtes d'ours, de sable, emmuselées de gueules. » (V. *Bern.*).

Baillon, « de gueules, à une tête de léopard, bouclée d'or. » (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. VII, f° V. Blois).

Baillou, s. des Coignées et de la Maudinière : « d'or à 3 hures de sanglier, arrachées de gueules, 2 et 1. » (*Romorantin.* V. *Gén. ch. Hub.*, vol. 1, f° 27.)

Bamaison, famille alliée à celle du Boudet : « d'or, à 4 bandes de gueules, chargées, chacune de trois têtes de licorne d'argent. »

Baraton (*Romorantin*) : « d'argent, à cinq lozanges, posés de fasce, de gueules, acc. de sept croisettes, ancrées de sable, quatre en chef, 3 en pointe. » (V. *Gén ch. Hub.* vol. 1, f° 33).

Baraudin, s[r] du Breuil, d.... « à la bande d'azur, chargée d'une étoile de sable, accompagnée de 3 étoiles de même » (V. *Bern.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Barbançon, seig. de Champleroy : « d'argent à 3 lyons de gueules, couronnés d'or, 2 et 1. » (V. *Gén. ch. Hub.* vol. III, f° 21).

De **Barbançon** (V. *La Montagne*)

Barbe, famille transplantée à Paris : « d'or à la tête de bouc de sable. » (V. *Bern.*).

Bardin du Rivau, *Bern* : « de sinople, à 3 dauphins d'argent. » (V. *Bern.*).

Barre, famille de 1250, Guille de Berthelot Barre, inhumé l'an 1512, en l'église Saint-Jean de Blois. (V. *Bern.*).

Barreau, Geoffroy, éc. seig. de Craçay. (V. *à Pray. Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 409, an. 1335).

Barton de Montbas: « d'azur, au cerf couché d'or, au chef échiqueté d'or et de gueules de trois traits. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Baudet (Blois) : « d'argent à 3 chandeliers d'église d'or, 2 et 1, au hibou, d'argent, en cœur. » (V. *Et. civil. de Blois Saint-Honoré et Gén. ch. Hub.*, vol. I, f° 43).

Baudry : « de gueules, au casque d'argent, écartelé de même, à un panache ou aigrette d'argent. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Bauld (de) de Saint-Fiesque, à cause de la terre de Landes près de Blois : « d'azur, au tronc écoté d'or, au chef d'argent chargé de trois hures de sanglier de sable ». (V. *Gén. ch. Hub.*).

Bazin, Limerville, transp. à Paris : « de gueules, au lion d'or ». (V. *Bern.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Beaufils, de Lierville. « d'azur à 3 étoiles d'argent, 2 et 1. Hubert dit molettes. » (V. id. t. IV, f° 315).

Beaufils, Méry, fils de Jean Beaufils, en son vivant, écuyer, seig. de Villepion. (E. 307).

Beaujency (Simon de), sceau de 1238 : « échiqueté d .. et d... à la fasce chargée de 3 coquilles ou vannets de... » (V. *Gaignières*. Mss, 5419).

Beaujency : « échiqueté d'or et d'azur, à la fasce d'argent ou de gueules. » (V. *Sceaux du cart. de Not.-Dame de Beaujency*). (*Hist. de Beaujency par Pellieux.*)

Beauharnais (de) : « d'argent, à la fasce de sable et trois merlettes, de même en chef. » (V. *Gén. ch. Hub.* t. II, f° 21).

Beaumanoir de Lavardin, époux de Marie Reboul, dame de Lavardin : » d'azur, à onze billettes d'argent posées 4 5 2 ». (V. *Cauv.*).

Beaumont (de) Jehan, chev. : « fretté d... et d.., au chef d... sceau de 1276. » (*Arch. de Loir-et-Cher*).

Bello Monte (de), *Gaufredus*, mars 1200, (*Arch. N.-D. de Chât.* p. 35).

Beaune (de), de Goulioux : « de gueules au chevron d'argent accompagné de trois besans, de même, 2 et 1. » (V. *Gén. ch. Hub.* t V. f° 19.)

Beaussan (de), *Vend* : « d'azur au chevron d'or. acc. de 3 glands 2 et 1 du même. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Beausse de Cangé, famille, dans laquelle il y a eu un bailli de Blois. (V. *Bern.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Beauveau (de) : « d'argent, à quatre lions cantonnés de gueules, 2 et 2. »

Beauvillier : « fascé d'argent et de sinople, l'argent chargé de 6 merlettes de sable, 3 2 et 1. »

Beauvillier Méry (de), seig. de la Ferté Hubert, Thoury, Vaux. Lussay et Bouchet Estoutteville. alias le Bouchet Toutteville, Fallier, etc. (V. E, 307, 1507-1792). (V. *Gén. ch. Hub.*, v. II, f° 28).

Beauvilliers (de), Claude, seigneur de Saint-Aignan. (E. 223, 1543-1697).

Beauvoir. Cette illustre maison, si connue par l'histoire du comte de Blois, avait fait branche au pays blésois, par Guillaume, seigneur de Septeine et de Beauvoir qui vivait l'an 1249 : « écartelé de... et de... à la cotice de... brochante sur le tout. » (V. *Bern.*).

Beauvoir (Hervé de). V. *Charte* CLXXVIII *Cart. blés. Hervé de Belvéer ch., de la Trinité*, (*Gaignières*, 5419, f° 11, an 1207).

Beauvoir (de) Henri : d... « à la bordure échiquetée de... et de... »

Beauvoir : Une famille porte : « d'or, à deux bandes de gueules ; l'autre, d'azur, à deux loups passant d'or. » (V. *Bois.*).

Beauxoncles (de) : « de gueules, à 3 coquilles d'or, au chef d'argent. » (*Vend. V. Gén. ch. Hub.* V. I, f° 47).

Beauxoncles (de) Alexis, chev. seig. de Courbouzon, Charles de Beauxoncles, Eléonard de Beauxoncles. (V. *Id.* E. 249).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Beauxoncles Jacques (de), chev. seig. de Viévy le Rahier. (V. *Rég. com. de Viévy*). E. 250 : 1634-1699).

Beauxoncles Jean (de), noble h. écuy. sieur de Sigogne, par^e^ de Saint-Léonard. (E. 249-1518-1677).

Bechebien, seigneur de la Boucicaudière, paroisse de Francé en 1586 : « d'azur à deux lunes d'argent. » (V. *Bern.*).

Bégon : « d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses de gueules et en pointe d'un lion d'or. » (*Bouvier*). (V. *Etat civ. de Blois, p. Saint-Honoré, Sainte-Solenne).*

Un proverbe blésois s'exprime ainsi « qui dit Bégon dit bon ». Mr Bégon, intendant à la Rochelle, était un protecteur éclairé des sciences, des lettres, de l'histoire naturelle. Le nom de Bégonia fut donné à la plante qui porte ce titre, en souvenir de ce savant homme.

Bégon, Michel, intendant au Havre et d^lle^ Catherine B. sa fille. (E. 355).

Bellelance, famille des plus anciennes et plus nobles du Blésois. (av. 1582). (V. *Bern.*).

Belon : « d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 roses d.... 2 et 1. » (V. *Romorantin. Gén. ch. Hub.*, t. 1, f° 49), selon Hubert « d'argent, à la croix ancrée d'azur. »

Belot : « d'azur, à un las d'amour d'or, sommé d'une rose de même, accosté de deux étoiles d'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Belot, sieur de Moulins, — **Belot**, sieur de Rhocon. — sieur de la Herpinière — (S. E. *Et. civil de Blois, Saint-Honoré, Saint-Solenne.*)

Belot, Michel, chev. seig. de Pezay. (E. 355.)

Belot, sieurs de Lalleu et du Clos, à Pont Le Voy. au XVIe siècle. (*Pap. de famille.*)

Benardin de Beuville.

Bérard (de) Thomas et *Marguerite de Saintray*, veuve de René de Bérard. (E. 1445-1558. N° 65. A D. *Suèvres*).

Bergereaux de la Mousselière.... (Av. 1682).

Bernard de Beaulieu : « de gueules, à 3 lions d'or 2 et 4. »

Bernardon ; Dunois ; « de gueules, au sautoir d'or. » (*V. Gén. ch. Hub.* V. IV, f° 60).

Berruyer, Claude, seig. de St-Germain, Rouvray et la Brosse (V. 242. 1390-1709).

Bertin de Vaugien, Bruno Maximilien, seig. de Chaumont sur Loire. (E. 355).

Besnard, d'Orville, « d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois trèfles de sable, 2 et 1, écartelé d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six losanges de sable, trois en chef et trois, en pointe. »

Bethune (de), M. le c[te] de Bethune à cause du château de Selles et autres terres du ressort de Blois, d'argent, à la fasce de gueules. » (V. *Gén. ch. Hub. et Bern.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bethoulat de Saint-Christophe : « d'or, à trois pommes de pin de.... 2 et 1. » *(Bern.)*.

Béthune (de) : « d'argent, à la fasce de gueules.» (V. *Selles sur Cher).*

Beynes (de), Pierre à Basoches-Gondouin: « de gueules,à 3 annelets d'argent. » (V *Et.civ. de Blois, rég. de Saint-Honoré*, XVIe siècle.)

Beziade (de) : « d'azur, à la fasce d'or, chargée de deux étoiles de gueules, à la coquille d'or en pointe. » (V. *Gén. ch. Hub.* t. V, f° 26).

Bizemont : « d'azur, au chevron d'or, acc. en chef de deux croissants d'argent, et en pointe, d'une molette d'éperon d'or. » (V. *Gén. ch. Hub*, vol. II, f° 2).

Bizeuil (Garnier seig. de) 1258, (V. *Cart. de Marm. p. le Blés.* de CCXC.

Blet de la Fouquetière .... (Av. 1682).

Blois : ville : « d'or, au porc épic (porc-espy), contourné de sable, oreillé de gueules, soutenant un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or, accompagnée et affrontée d'un regnard de sable, armé et oreillé de gueules, supportant l'écusson. » (V. *Promptuaire armorial de Boisseau*, p. 39) id. Paris, Gervais Clausier, 1657.

Blois, en 1492, Louis, duc de Milan et de Valois, comte de Blois par lettres du 28 septembre, permet aux habitants de Blois, de mettre une fleur de lys d'or dans leurs armoiries, entre le loup et le porc épic (Trouessart, *Reg. mun.* Avenir., 22 fév.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1901.) Les armes sont donc aujourd'hui : « d'azur, à une fleur de lys d'or, supportée par un loup et un porc épic de sable, mouvant d'une terrasse de sinople. »

Blois : famille de Gui de Blois, notaire et secrétaire du roy Louis XII. (V. *Bern.*).

Bodin de Boisrenard : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même, au chef d'argent, chargé de trois merlettes d'azur. » (V. *Bern. Gén. ch. Hub.*).

Boesset de Hault : « d'azur, à 3 porcs épics d'orge d'or. »

Boisbertrand de la Verderie (Av. 1682).

Boisgaultier : « d'or, à trois cyprès de sinople, en bande. »

Boisguéret de la Vallière : « d'or, à trois arbres de sinople, accostés de deux croix pattées de gueules, chacune, soutenue d'un croissant d'or. » (V. *Gén. ch. Hub.*, t. V, f° 28).

Boisguyon de Lazerois... (Av. 1682).

Boislève : « d'azur, à 3 sautoirs alaisés d'or. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Boisvilliers de Buxeville : « d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois croissants d'argent, surmontés chacun d'une étoile d'or. » (*Romorantin*, V. *Gén. ch. Hub.*, t. V, f° 39).

Bombelles, famille de Salomon de Bombelles, premier médecin du Roy Louis XII, père de Claude de Bombelles, notaire et secrétaire du roy, auquel

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

issit ce Macé de Bombelles, qui vendit l'an 1585, la terre de Lavau, au chancelier de Cheverny, lequel fit démolir le manoir et enferma les héritages, dans le parc Cheverny. (V. *Gén. ch. Hub.* t. VII, f° 44 et *Bern.*).

Bonnafaux : « d'azur, à la bande d'argent, écartelé de gueules, au besan d'argent, surmonté d'un lambel du même. » (*Rmorantin*, t. I, f° 57).

Bonnet de Rosnay : « d'azur, au lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules. » (V. *Bern.*).

Bonvoust : « d'argent à deux fasces d'azur, accompagnées de six merlettes de sable posées 3, 2 et 1. » (V. *Bern.*).

Bonvoust : seig. de la Miottière, marié à Marguerite Courtin, à Meilleray, près Lassay, 1675 : « ar. b. d'argent à deux fasces d'azur, acc. de six merlettes de sable 3, 2 et 1. » (*V. Cauv.*). Sa femme, « d'azur, à 3 quintefeuilles d'argent. » (*Arm. de la M.*).

Bonvoust (de). (S. E. 278, *liasse concernant cette famille*).

Borel, famille des plus anciennes et des plus nobles du blésois. (V. *Bern.*).

Borel (de) Gautier, seig. de Bury, août 1265, ch. CCCVI. *Cart. de Marm, pour le Blés.* — Il est dit, marié à Béatrice *v. id.* mars 1247, p. 317, ch. 339.

Nous avons connu, dans notre enfance, un M. Borel de la Rivière, ancien garde du corps de Charles X. Il vivait retiré à Blois.

De Bossay, Jean, seig. de Montigny. (V. E. 167-1376-1773).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boucard, famille de Beauce : « de gueules, à 3 lions d'or. » (V. *gén. ch. Hub.*, t, I, f° 61).

Boudet, transp. à Paris : « d'azur, à la fasce d'or, accompagné, en chef, de deux roses d'argent, et, en pointe, d'un porc-épic d'or. » (V. *chan. Hubert*, t. V, f° 48).

Boufflers (de) : « d'argent, à 3 molettes d'éperon, de gueules, acc. de 9 croix recroisetées du même, 3, 3, 2 et 1 ». (V. *Grandmaison*).

De Boufflers, Madeleine, veuve de Pierre Rellyer. — Rose de Boufflers, veuve de Léonor Pastourel. (E. 255-1614-1617). *(Moréri)*.

Boullier. Blés. et Orléan : « d'argent, au chevron de gueules, acc. en chef de deux œillets du même, et, en pointe, d'une hure de sanglier de sable. » (V. *Grandmaison*).

Boulier, famille alliée à celle de Sublet (V. Vitre à Saint Honoré de Blois où l'histoire de la résurrection de Jésus-Christ est peinte : « d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux œillets de même, et en pointe d'une hure de sanglier de sable. » (V. *Bern.*).

Bourbon La Marche, (de) c^te^ de Vendôme : « de France, à la bande ou cotice de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent. » (V. *Bois.*).

Bourbon (de) Marie, dame de Renay. (E. 332, 1584).

Boutault, secrétaire du Roy : « d'azur à 3 chevrons d'or, accompagnés de trois triangles de même, 2 et 1. » (V. *Bern.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boutault, Nicolas, sieur de Russy, 1668, *Cart. de Marm. p. le Blés.* p. 401.)

Bouville de Germignonville : « d'azur, à une fasce de gueules, chargée de 3 annelets d'or. » (V. *Bern. et Gén. ch. Hub.*).

Bouzerolles.... (Av. 1682).

Brachet, transp. à Paris, et à Orléans : « de gueules, au braque assis, d'or. » (*Romorantin Gén. ch. Hub.* t. II, f° 46).

Briçonnet : « d'azur, à la bande componée de gueules et d'or de cinq pièces, de 2 étoiles, d'or en chef et d'un croissant montant en pointe. » (V. *Bois.*)

Briçonnet, Anne, veuve de Mre Etienne Robertet, viv. chev. seig. d'Alluye, Bury, et autres lieux. (V. 422, 1575-1584).

Brissaud de Thiville : « de gueules, à 3 fusées d'argent. » (V. *Etat civil d'Ouzouer le Marché).*

Broissia, seig. de la Quanterie. (S. E. 282, *liasse concernant cette famille*).

Brossard, Jean, écuyer, verrier, en 1520. (V. *XCIV Cart. de Marm. pour le Blés.*): «tiercé en pal de sinople, de sable et d'hermines.» Romor. (V. *Gén. ch. Hub.*).

Brunier de Villesablon : « d'or, à la croix patriarcale de gueules. » (V. *Bern.*).

Bruslon Geoffroy (de), est cité, ch. 189, an 1194, dans le *Cart. de Marm. pour le Blés.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bueil (de), mais. chev. : « d'azur, au croissant montant d'argent. acc. de six croix recroisetées, au pied fiché d'or, 3 de chef, 3 en pointe. » (*La Chesn.*).

Bugy : « d'azur, à l'arbalète en bande, chargée en sautoir d'un carquois. le tout d'or. » (V. *Bern. Gén. ch. Hub.*).

Bullenvilla (de), Gaufredus. (Mai 1202. p. 49, *Arch. M. Dieu de Chât.*).

Bunon. (*Brantôme, vol. des Hommes Illustres*). (*Bernier.*)

Burgensis : « d'azur, à 3 lions d'or, 2 et 1, les deux du chef affrontés, soutenant une fleur de lys d'or. » (V. *Bern.*). »

Bury Borel (de), Geoffroy s'armait « d'un lion de... en champ de » (V. *Sceau de 1148, Arch. de Loir-et-Cher.*)

Bury (de) : « fascé d'or et d'azur, de 8 pièces. » (V. *Bois.*).

Bury (de) Gautier : « fascé et autre sceau chargé d'un lion rampant. » (*Arch. Nat. et Cart. de Marm. pour le Blés.* par Métais.)

Bury (de) Guiot, 1276 : « au lion d'.... chargé d'un lambel à cinq pendants en champ d'... » (V. *Gaignières* 5441, f° 146) *de Bury* Guiot fut dit d'Onzain. (Onzain, Loir-et-Cher.)

Bury (de), Guiot, esc. sire d'Onzain a pour frère Eudes, panetier de Morée. (V. 1276. *Cart. de Marm. pour le Blés.* ch. 347, p. 326.)

Bury (de), Philippot, chev. seigneur en partie de Champront. (V. 1270, ch. 325, *Cart. de Marm.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour le Blés. — Il est propriétaire de tailles à Chouzy et à Mesland. (V. p. 309, *id.*, V. id. p. 311, 313.)

Busseau, Barthelémy est qualifié écuyer, dans un acte de 1385. (V. *Bern.*).

C

Cabu : « écartelé, au 1 et 4, d'azur, à six demi-fusées d'or, mouvantes, trois, du flanc dextre, et trois, du senestre, en pointe, au 2 d'hermines, à l'écu de gueules, en abyme. » (V. *Gén. ch. Hub.* vol. III, f° 61).

Cabu Pierre, éc. à Josne. 1404. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 402)

Cagnyé : « d'azur, à trois montagnes d'argent, surmontées de 3 boulants, d'or, au soleil d'or, issant d'un nuage d'argent, mouvant, en chef, des cantons dextre et senestre de l'écu ».

A cette famille appartenait le chancelier de France, sous Louis XII, mort en 1549. Il fut chancelier de l'Université, aumônier de François Ier et un des plus savants hommes de son temps. On compte, parmi les autres membres de cette famille, Charles Cagnyé, principal du collège royal de Navarre, qui fit donation audit collège pour faire élever deux enfants pauvres de sa famille, ou à son défaut, pris dans une maison honorable de Saint-Germain en Laye où une de ses nièces s'était alliée avec M. Louis Blais du Lacq. (V. *Arch. de la Fam. Guignard.*)

Calipeau, propriétaire d'une closerie célèbre pour ses vins, bus sur la table de nos rois, au XVe siècle. Il était C^er^ du Roy.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Canaye, du Fresne : « d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 étoiles, de même, 2 et 1. » (V. *Gén. ch. Hub.* V. II, f° 50.)

Candal (de) : « d'azur, à 3 colombes d'argent, membrées et becquées d'or. » (V. *Gén. ch. Hub.* vol. VIII, p. 51.)

Candal (de) Isaac, ec. sieur de Fontenaille, le Haulme, la Perrine, etc. (E 430, XVIe siècle.)

Caradeux (Dunois) : « d'argent, à 3 lions d'azur, armés et lampassés de gueules. » (V. *Gén. ch. Hub.* vol. VI, f°. 53.)

Caresmot (de) ou de Karesmot Bouchard, tige d'une famille considérable du Vendômois aux XI et XII siècles. (V. 1050. *Cart de Marm. pour le Vend.* p. 217.)

Carmain (de) de Saint-Etienne et de la Pomarède : « d'azur, à 3 coquilles d'or, et une au chef d'argent. » (V. *Bern.*).

Carmelet (Romorantin) (V. Gén. *ch. Hub.* vol. V, f° 76.)

Caro (de), **Rogo** *Hubertus* (1162. V. *Arch. Mais. Dieu de Chât.*).

Carré de Chambon : « d'or, au palmier de sinople, accosté de deux colonnes du même, surmonté d'un cœur enflammé de gueules. » (V. *Bern.*).

Carré de Villebon : « échiqueté de gueules et d'argent. » (V. *Gén. ch. Hub.* Romorantin. vol. II, f° 68.)

Carpentier de Chaumont : « écartelé, d'or et de gueules. » (V. *Gén. ch. Hub.* vol. V. f° 77.)

De Carrelière François, seig. de Malitourne. (E. 225).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Castello (de), Rainard (Guicherius) (V. *Cart. de Marm. p. le Vend.*)

Chabot des Frétons : « d'or, à 3 chabots de gueules 2 et 1. » (V. *Gén. ch. Hub.* vol. VIII, f° 59).

Chabot Rohan. M. le duc de Rohan, pour sa seigneurie de Lorges : « d'or, à 3 chabots de gueules, écartelé de Rohan. » (V. *Bern.*).

Challet Bercier : « d'azur, à 3 chevrons d'argent. » (V. *Bern.*).

Chambellan : « parti d'or et d'azur, à la bande de gueules, brochant sur le tout. » (V. *id.*).

Chambord, famille fondue dans celle des Villebresme : « d'azur, à la fasce d'or, surmontée de trois merlettes d'argent ». (V. *id.*).

Chambray (de), Jean, seigneur de la Roche-Turpin, marié à Jeanne de Tillay. (V. E. 1365-1740).

Champagne (maison de), comtes de Blois : « d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices potencées et contrepotencées de treize pièces d'or. »

Champagne. Le roy d'armes de Champagne, dit Boisseau, porte sa cotte de velours bleu céleste aux armes de Champagne, la cornette, de satin bleu. (V. p. 48, *Boisseau*, *Prompt. Arm.*).

Champrond (Vendomois) : « d'or fretté de sable. » (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. VI, f° 70).

Chantemerle : « d'or, à deux fasces de gueules, accompagné de 9 merlettes de même, posées en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

orle, une à chaque flanc, trois en pointe. » (V. *Bois.*) Cette famille est signalée dans les cartulaires blésois, dès le XIIe siècle.

Chapelier : « d'azur, au chevron d'or, au chef de même. » (V. *Bois.*)

Marie Boreau, veuve d'Estienne Chapelier, sieur des Sablons et de Boisvert, maître des eaux et forêts de Montrichard, cap. du chat. de Cheverny, 1611. (V. *Cart. de Marm. pour le Blésois.*)

Chappes (de) : « d'or, à la croix alaisée de gueules. » (Pintard, Fisquet.)

Charault Jean-Baptiste, écuyer, gendarme de la garde du Roy, seig. de Fosse, Malitourne, Villebout. (V. E. 254.)

Chardon de la Bretesche : « de gueules, au chevron d'or, acc. de 3 étoiles du même. » (V. *Gén. ch. Hub.* V. I, f°. 95.)

Charrault Jean-Baptiste, écuyer, (V, E. 160. *Tit. féod.* 1600-1773.)

Charron de Ménars, transp. à Paris : « d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même 2 et 1. » (V. *Bern.*).

Charron Jacques, cheval. seig. comte de Ménars, baron de Conflans Ste Honorine, seig. de Neuville, Cour sur Loire, Saint-Claude Nozieux, Villerbon, Mulsans, Villexanton, Noyer, Aulnay les Mer. (V. E. 46. 1671-1674).

Chartier : « d'argent, au tronc d'arbre au naturel, alaisé, posé en fasce, surmonté de deux perdrix, au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

naturel, au rameau d'olivier de sinople à 3 branches de pointe. » (V. Romorantin. *Gén. ch. Hub.* vol. II, f° 64.)

Chartrain (de) la Soublière. (av. 1682.)

Chartres (de) Lézenville, de Sonné, et de Belessart : « d'or à 3 fasces de gueules, à l'orle de six merlettes, du même. » (Une des plus anciennes familles du Blésois). (V. *Cart. rég. hist. de la Bar. de Marchenoir.*)

Chartres (de) Jacques curateur des héritiers de Bonjan (terre de Noyer) (E 61. 1545-1621).

Chartres (de) Robert, 1595 (*Arch. Mais Dieu de Chat.* p. 25.)

Chateaudun (de) Hugues 1184 : « d... au rais d'escarboucle. » (V. *Gaignières* m^s^ 5445, 2 fol, 3.) Geoffroy de Chateaudun V. du nom, figure sur un sceau équestre de 1215. Il porte un écu : « d... à 2 ou 3 fasces. » (V. *Gaignières*, M^s^ 5441^c^, f° 6, verso.)

Clémence.... femme de Geoffroy, en 1246, s'armait : « de... à 3 lozanges, adossés, en abyme, au antique à 4 pendants. »

Chateaugonthier : « d'argent à trois chevrons au lambel de gueules. » (V. *Bois.*).

Chastillon sur Marne : (comte de Blois) : « de gueules, aux trois pals de vair, au chef d'or. »

Chauvel Chaumont de la Bouquinière : « fascé d'or et de gueules, de 8 pièces. »

Chauvel : « d'or, à l'arbre de sinople, accosté de deux croissants de gueules. » (Blés. *Gén. ch. Hub.* vol.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III, f° 84). de Chavernaio, Borgonius (1119. *Arch. N. D. de Chat.* p. 33.)

Chazel (de) Jacquelin : (*Gaignères*, 5441, f° 472). « d'argent, au chevron d'azur. »

Chénélon de Joinville : « de gueules, à 3 croissants d'argent. »

Chéreau de la Guibardière : « de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 croissants d'argent. 2 et 1. » (V. *Bern.*).

Chevalier, transplanté à Paris : « d'azur, à la tête d'argent, au chef d'or, chargé de 3 demi-vols de sable. » (*Bern. Gén. ch. Hub.*).

Chevallier (Romorantin) : « d'argent à 3 chevaliers de gueules, ou d'azur, au héron d'argent. » (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. V, f° 89.)

Françoise Chevalier, femme d'Eléonore Courtin. seig. de Molien. (E. 176.)

Chevalier Philippe, marié à Alicie, vend en 1248, des dîmes à Marmoutier, du consentement de Philippe de Lavardin, chev. Hugues Clérie, et Hémery tous trois fils et héritiers dudit chevalier et de ladite dame. (V. 1248. ch. 261. *Cart. de Marm. p. le Blés.*).

Chevaunai (de) Courion. (Av. 1682.)

Clermont de Montglas : M. le comte de Chiverni, à cause de ce comté : « d'azur, à 3 chevrons d'or. » (V. *Bern.*).

Cléry (de) Antoinette, dame d'Autheuil (E. 165-1546-1770).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Claye Jean, écuyer (V. S. E. 167, 1376 1773).

Coëffier : « d'azur, à trois coquilles d'or. » (*Bern.*).

Cointet, Geoffroy est cité, parmi les témoins du c^te^ de Blois Louis, en 1194, dans la chap. 189, du *Cart. de Marm. p. le Blés.*

Colas : « d'or, au chêne de sinople, au sanglier passant de sable sur une terrasse du même. » (V. *Gén. ch. Hub. Et. civ. Blois St-Honoré, all. Guignard).*

Colas de Marolles.(V. *Arm. de Boisseau).*

De Colas Marie Renée, femme de René Foulon, c. du Roy. (E. 393).

Commargeon : de Méréglisse : « d'or, à trois canettes de sable, becquées, onglées de gueules. »

Conan (de) Aremburge, mariée à Martin, 1233. (V. ch. 235, *Cart. de Marm. pour le Blés.*) — de Conan Geoffroy, abbé de Marmoutier. V. 1240. (*Cart. de Marm. pour le Blés.* ch. CCLXXV).

Coninghen (de) Charles, seig. de la métairie des Boudets, du bois des Veneaux, du Petit et du Grand Russien et du Petit Bois. (V. S. E. *terre de Mulsans.* A. D.).

Constantin Laugé. (Av. 1682).

Cordouan de Langet et de la Roche : « d'or, à la croix engrelée de sable, cantonnée de quatre lions de gueules, armés, lampassés et couronnés de sable. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Costard Frédéric, écuyer, marié à Catherine Le gendre (V. E 160).

Cottereau de Maintenon, transplanté de Touraine : « d'argent, à trois lézards de sinople. » (Seig. de la Vicomté, près Blois). alliances : Burgensis Clausse. (*L'hermite Souliers gén.*)

Couagne, de Marteau : « d'hermines. » (Av. 1682).

Coulomb, transplanté à Paris : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colonnes d'argent, deux et une. »

Coupeau : transplanté à Paris : « d'azur, à la fasce d'or chargée de 3 étoiles, à huit rais d'argent, accompagnée, de pointe, d'un lion rampant, d'or. » (V. *Bern.*).

Courcillon de Dangeau : « d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée d'un lion d'azur, en chef. » (V. *Bern.*).

Courcillon (de), Jean marié à Jacquine de Saintray. Anne de Courcillon, veuve de M. Agesilaus du Plessis, dame de Bréviande (V. E 290-1572-1603).

Courrault, famille, dont quelques membres ont signé les actes des comtes de la maison de Champagne. (V. *Bern.*).

Courtarvel ou **Courtalvert** : « d'azur, au sautoir d'or, accompagné de seize lozanges d'or, posés 3, 3, 3, 3, 3, 1. » (V. *Bern.*).

Courtarvel (de). (V. E. 291 ; E. 292, *liasse de titres concernant cette maison.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Courtin du Moncel : « d'azur, à 3 croissants d'argent, 2 et 1. » (V. *Gén. p. le Vte Oscar de Poli, Gén.. ch. Hub.).*

Courtin de Nanteuil : « de gueules, au lion d'or, issant d'une fasce ondée d'argent, accompagnée en chef, de deux fleurs de lys d'or, et, en pointe, de deux trèfles de même. »

Courtin de Nanteuil et Courtin de Clénord. (E. 293 ; E. 294 *liasse de titres concernant cette maison.* de 1528 à 1786.)

Courtin Jehan, sieur de Nanteuil, 1611. (V. *Cart. de Marm. p. le Blés.* p. 455.)

A la famille Courtin appartenait Jacques Courtin, bailli du Perche, homme recommandable par sa rare sagesse et massacré au XVIIe siècle. (V. *de la Clergerie, Hist. du Perche).* (1). V. *Gén. par le Vte Oscar de Poli).* (V. *Gén. ch. Hub.).*

(1) Aux archives de Loir-et-Cher, dans la série GG. sup. à la C. E, on trouve de nombreux renseignements sur les Courtin de Nanteuil, entr'autres le suivant. — 1710. baptême de Jean Nicolas, fils de François Courtin, écuyer, lieutenant-colonel au régiment de la Luzerne, sieur de Nanteuil et de dame Marie Collins de Thermereu, le parrain fut Jean-Nicolas Chauvel, la marraine Marie Bonne Courtin de Nanteuil, représentée par Mlle d'Oigny.

Les Courtin d'Oigny avaient comme successeurs au commencement de ce siècle, Mr Courtin Jacques, maire d'Oigny au Perche, s. de la Dalvoudière, la Fougère, la Saisonnerie, marié à Fr.-Jul. Guesnon, dont Jacques-Désiré-C. Courtin, notaire à Saint-Germain en Laye et adjoint au maire de cette ville, uni à Eliza Pichon, dont Juliette R. Joséphine, marié le 28 juillet 1874, à Chartres à Ludovic Guignard de Butteville, fils de Guignard Louis-François, commandant des Eclaireurs à cheval du Loir-et-Cher (corps en partie de noblesse), en 1870, et de dlle Marie-Louise-Eugénie Ferrey de Lassiauve, demeurant à la Vicomté de Vauperreux, près Blois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Courtin, Isaac, seig. du Saussay, conseiller ordinaire du Roy (E. 163.)

Courtin, Louis, co-seig. de Villesiclère avec d'Argouges Nicole. (V. E. 226, 1496, 1542.)

Courtois « Curtesius », famille, signalée dans les cartulaires régionaux au XIIe siècle.

Contet, Antoine, marié à dame Marie Petiteau veuve en 1706. (V. E. 295.)

Coutel. de Montault ou Monteaux : « d'azur, au lion d'or, au chef pallé, d'argent et de gueules de dix pièces. »

Cramponelles (de), Jean, seig. de Viévy le Rahier, marié à Esther de Soyelles. (E. 84, 1604, 1789.)

Craon (de) : vicomte de Chateaudun : « losangé d'or et de gueules. »

Crassay ; Guillaume Barreau (sire de).

Crassay (de) Renaud, vicomte de Blois, vendit la Vicomté et ses appartenances, en 1672, à Louis, comte de Blois IIe du nom, moyennant deux cents florins d'or. (V. *Bern. Hist. de Blois*, p. 319, éd. 1682.)

Cravant (de) seig. de Bauché, et de Mergeraut. (V. E. 296, 1452.)

Crespin de Billy : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois pommes de pin d'or. » (V. *Bern.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Crevant (de) : « écartelé d'argent et d'azur. » (V. *Bern.*).

Croisilles : « de sable, à 3 croix recroisetées d'or. » (V. *Bern.*).

Crosnes (de) : « d'azur à la fasce d'argent. » (V. *Bern.*).

Cugnac (de) seig. de Dampierre. (V. av. 1682).

D

Daguier, du Plessis : « de gueules, à trois épées d'azur, mises en pal, la pointe, en haut, celle du milieu, surmontée d'une hure de sable. » (V. *Bern.*).

Dampierre de Chantecaille, transplanté à Paris av. 1682 all. Masquin, de Buttour, Lissart. (V. *Gén. ch. Hub.*).

Dau Pierre, éc. seig. de Bellefons (V. E. 445).

Davaine : « à la fasce d'or, accompagnée de trois annelets du même. » (av. 1682).

Delbene : « d'azur à deux bâtons fleurdeysés passés un sautoir. » (*Bois.*).

Demote.... écuyer marié à Agnès. 1266. (ch. CCC XV. *Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Desbans, s. de Mareuil : « d'argent, à l'aigle éployée de sable. »

Descartes, famille de l'illustre René Descartes transplantée en Bretagne, de là, en Touraine par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N. père de René, seig. de Piégu et du Guimier, anobli l'an 1671 : « d'argent, au sautoir de sinople accompagné de quatre branches de palmier de même. »

Des champs Mathieu : « de gueules, à la bande d'argent, chargée de 3 écussons de gueules. » (1247-1249) v. cart. bles. pour M. (*V. Gén. ch. Hub.*).

Des champs, Michel, Marie à Rasse (S. E 284, année 1275).

Des Clouseaux : « de gueules, à 3 fers de pique 2 et 1, d'argent. » (*V. Bern.*).

De Districtis, Philippe, chevalier, cité ch. 239, ann. 1237, *V. Cart. de Marm. p. le Blés.*)

Des Eschelles, famille signalée dans les cartulaires régionaux : « de sable à 3 fusées d'argent. » (*V. gén. ch. Hub.*) Boisseau dit : « de gueules, à 3 fasces d'argent. » (*V. ég. Cauv.*).

Des Fourneaux, des Rochères. (v. 1682 *V. Gén. ch. Hub.*)

Des Hayes Charles, seig de Beaumarchais, E 176 (1577-1743). Boisseau donne à une famille des Hayes : « d'azur, à 3 hayes d'or mortes, mises en fasce. »

Des Landes, ancienne maison qui a possédé les terres de Marcoi et de Molins : « de gueules, à cinq cotices d'argent. » (*V. Bern.*).

Des Loges : de Villemesle : « d'azur à cinq fleurs de lys posées en sautoir. » (*Bern. et Bois.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Des Loges, Jacques, seig. d'Arthins. (E. 105. *Tit. féod.* 1526-1774).

Desmé de la Chesnaye, seig. de Rougemont. (V. E, 158, *Tit. féod.* 1517-1782). Alliances de Bouchet de Sourches, de Masparault.

Desmé de la Chesnaye. (E, 304, 1619-1758, *liasse concernant cette maison.*)

Des Pierres de Rochepot : « d'azur, à deux clés d'argent, en sautoir, cantonnées de 4 losanges d'or. (Vend. V. *Gén. ch. Hub.*).

Des Roches de la Morinière et du Guéret : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles du même, en chef et d'un croissant d'argent en pointe. »

Des Roches de la Vernelle. .
(Une famille des Roches en Touraine s'armait : « d'argent, à la bande fuselée de gueules. »

Des Rousiers Gautier, écuy. seig. de la Pitancerie. (V. 1534. *Cart. de Marm. p. le Blésois.* p. 434. Une famille Rozier portait : « d'argent, à trois roses de gueules. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Doigt de la Martinière. (Du Doigt au dunois) : « d'azur, à six hermines de sable. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Domno. (Av. 1682).

Douault : « de gueules, à 3 besans d'argent, 2 et 1 ». Le chanoine Hubert donne une généalogie succincte et appelle les Douault, Douhault. (*Romorantin.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Doucet de Beauregard. (Av. 1682.)

Drouin de Vauléart : « d'azur, à trois clous d'or, deux en chef, un en pointe, accompagnés de 3 étoiles de même, une en chef et deux en pointe. » (V. *Bern.*).

Droulain : « de gueules, au chevron d'or, chargé d'une hure de sanglier de sable, accompagnée de 3 roses d'argent, 2 et 1. »

Druillon, seig. de Morvilliers : « d... à la fasce d... chargée de deux roses d... à l'étoile de... en chef, au croissant d... en pointe. »

Druillon François, sieur de Morvilliers, 1648. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 373.)

Druillon Pierre, sieur de la Cistière et de la Morigonnière. (V. E. 305, *liasse*, 1682.)

Du Bellay : « d'argent, à 3 fasces de gueules. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Du Bellay Jean, seig. des Hayes et de Ternay. (V. E. 137, p. 30.)

Du Bellay Jean, seig. de la Flotte et de Bréhaut. (E. 108. *Tit. féod.* 1453, 1661.)

Du Bellay (V. E. 275, *liasse concernant cette famille.*)

Du Bois de Mouzai et de Mennetou : « d'or, à 3 chevilles de sable, 2 et 1, au chef d'azur, chargé de 3 aiglettes d'argent. »

Du Bois (Romorantin) : » d'or, à 3 clous de sable, au chef d'azur, chargé de 3 aigles éployées d'argent. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du Bouchet Gausbert, sig. en 1173, dans la charte CLXXIII du *Cart. du Marm. pour le Blésois*, p. 161. Marié à Marie, il en a Adam. (V. *id.* p. 162.)

Du Breuil (Dunois) : « d'azur, à deux macles, d'argent, posées, en fasce, accompagnées, en chef, d'une fleur de lys d'or et, en pointe d'une gerbe de même. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Du Breuil, de Corceveuil. (Av. 1682).

Du Candal, transplanté à Paris : « d'azur, à 3 colombes d'argent, membrées, becquées et pattées d'or 2 et 1. » (V. *Bern. Gén. ch. Hub.*).

Du Chemin (Romorantin) : « d'hermines, au chevron d'azur. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Du Chemin de Launay (Av. 1682).

Du Chemin Villefrison (Av. 1682).

Du Désert... (Av. 1682).

Du Faure Jean, seigneur de la Curée. Testament en faveur de sa sa nièce, Elisabeth Du Faure, fille de François du Faure et femme de m^re^ Antoine d'Aguesseau, premier président au parlement de Bordeaux. (V. E. 146, 1527-1640.)

Du Four : Jean Du Four, médecin du roy Henry IV, fut inhumé aux Jacobins de Blois : « d'or, à 3 fasces de sable, écartelé d'azur, à 3 massues d'or, 2 et 1. »

Du Mez, (de Mesio) Robertus, (V. ch. 179, année 1182. (*Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du Lac : « d'azur, au chevron d'or, acc. de deux roses d'argent, et d'une fleur de lys d'or. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Du Mesnil Simon, de la Tour du Mesnil : « d'argent, à six mains dextres de gueules. » (V. *Bern.*).

Du Moulin, famille noble de Sologne, tombée dans celles de d'Anlezy, et de Barbançon, dont était Philippe du Moulin, mentionné p. 345 de l'*Inventaire de Serres*.

Du Perche Pierre, éc. sieur du Breuil, 1454. (V. *Cart. de Marm. p. le Blés.*, p. 431.)

Du Perrai de la Valette. (Av. 1682.)

Du Plessis : « d'argent, à 3 quintefeuilles de gueules. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Du Plessis Geoffroy, 1173, p. 161. (*Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Du Plessis Barthélemy 1205 : « d'... à la bande engrélée d.... acc de 6 merlettes 3 et 3. » (V. *Gaignières*, 5419, f° 69.)

Du Plessis, sieur de Sanderville, de St-Hilaire, de Beaujeu, etc : « d'argent, à 3 quintefeuilles de gueules, 2 et 1. »

Du Pont : « de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre paons du même. » (V. *Bern.*).

Du Pont de Veillènes (Veilleins) : « d'azur, semé de fleurs de lys d'or, au lion du même. » (V. *Bern.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du Portail d'Apremont. Mᵉ du Portail, pour sa terre du grand Orme, près de Marchenoir : « d'or, à la fasce d'azur, chargée de 3 têtes de léopards d'argent, armées et lampassées de gueules. »

Du Pré : « d'azur, à 3 pals d'or. » (V. *Bern.*).

Dupré Barthélemy, éc. seig du Chastulé. (V. E. 47. A. D).

Du Puy, du Bois Herpin. .. (V. *Gén. ch. Hub. et Bern* , av. 1682.)

Du Puy Jehan, chev. seig. du Coudray (E. 414. 1452, *liasse concernant cette maison).*

Du Quartier Ysabeau, qualifiée noble dame, 1339. (V. Cart. de Marm. p. le Blés. p. 372. (D'elle serait peut-être venu le nom de Puits du Quartier, donné à une fontaine de Blois?). (V. Averdon et Marolles).

Du Rainier, ou du Rénier. (Vendôme) : « d'or chappé d'azur, l'azur chargé en chef, de 2 étoiles d'or, seig. C. de Droué et de Montigny, gentilhomme de la chambre du Roy, Marie à Madeleine de Molitard. (V. E. 213, 1616-1664). Louis de Raynier. (V. id.). (V. *Gén. ch. Hub.*).

Du Refuge, des Vallées : « d'argent, à deux fasces de gueules, chargées de deux serpents, affrontés d'azur. » (V. Refuge (de).

Durfort : « de gueules à la bande et bordure d'or. » *(Bois.).*

Dufort de Lorges : « écartelé, au 1 et 4, de gueules, au lion d'argent, au 2 et 3 d'argent, à la bande d'azur. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Durfort de Lorges : (E. 306, E. 307, E. 308, E. 310, E. 311, *liasses concernant cette maison*).

Duthier, Jean, chevalier, seig. de Beauregard, Ménars et autres lieux, c. du Roy 1554. (E. 312).

Du Tillet la Bussière : « d'azur, au chevron d'or acc. de 3 étoiles de même, écartelé d'or, à 3 chabots de gueules. » (V. *Bois.*).

Du Tillet Suzanne-Angélique. M. à Mme Louis-François de Musset, seig. de la Bonne-Aventure. (V. E. 393).

E

Emières de Cléret... (Av. 1682).

Erault de la Curée Charlotte, dame de la Roche Turpin (E. 110, 1411. 1608).

Ergoust, s. des Plantes : « de sable, au chevron d'or, accompagné de 3 cloches d'argent. » (V. *Bern.*).

Escarpy Catherine, dame de la Motte près Mer. (E, 233, 548.)

Escoubleau (d') François, seig. de Sourdis, baron de Montdoubleau. (V. E, 1593-1682.).

Escoubleau (d') François marié à Elysabeth Babou. (V. E. 177). Henri d'Escoubleau, seigneur d'Alluye.

Escoubleau (d') de Sourdis Charles, marquis de Sourdis et d'Alluye, gouverneur et lieutenant gé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

néral pour le roi des villes et duché d'Orléans, pays Chartrain, Blésois, Dunois et Vendômois (V. E. 313. 1657.).

Estoutteville (d'): « burelé d'argent et de gueules, au lion de sable rampant. »

Estoutteville (d') Jehan s'armait, « d'un écusson burelé d... et d... au lion brochant. » (V. *Gaignières*, 5451, f° 471.).

Estoutteville (d') Jean seig. du Bouchet, 1249, marié à Agnès, dont Robert, Radulfe et Astulfe. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 246. — Jean d'Estoutteville, seig. de Vallemont ; v. id, 1251. p. 248.

Etampes de Valancay : « d'azur, à deux pointes de girons d'or au chef d'argent, chargé de trois couronnes de gueules ».

Etampes (d') Jacques, seig. de la Ferté-Imbault. (V. E 214, 1640). (V. terres des Bruyères et des Brosses).

Etampes (d') Jean, baron de la Ferté-Imbault, seig. de Salbris : (E. 316, 1517-1720). — Jacques d'Etampes, seig. du Liot (1571) ; Jacques d'Etampes, chev., seigneur de Valançay (1573) ; Jeanne Bernard, veuve de Me Jacques d'Etampes (1586). (Id.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F

Faverois : « d'or, à une bande d'azur, chargée de trois annelets d'argent. » (V. *Bern.*).

Faveroys (de) Jeanne, veuve de Me Jehan de Refuge (E. 417, 1455).

Favières (de) François, seig. de Villenoble. (E. 190). (*Boursay*).

Fenouillet de l'Erable : « d'or, à trois grenades de gueules, chacune, surmontée d'une étoile, du même. »

Ferrières (de) Foulques. (V. 1101-1124 (*Cart. de Marm. pour le Blés.*), p. 107.

Ferrières (de) Helgot : « d'or, à deux chevrons d'azur, au chef de gueules », 1190. (V. *Int. Cart. de Tiron par Merlet.* CVIII.)

Fesque de la Gauberdière : « d'argent, au lion de sable. » (V. *Bern.*).

Fiesque. M. le comte de Fiesque, à cause de la seigneurie de Levroux : « bandé d'argent et d'azur, de six pièces. » (V. *Bern.*).

Fieubet. M. de Fieubet, à cause de sa terre de Beauregard : « d'azur, au chevron d'argent, accompagné, en chef, de deux croissants du même et, en pointe, d'un rocher d'argent. »

Filleul de Lancôme, — M. Filleul, secrétaire du Roy, l'an 1549, était un homme, nous dit Bernier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de littérature, comme il paroist par quelques poésies manuscrites ; il s'armait, « d'azur à deux lys, au naturel, passés en sautoir, brisés d'une fasce d'or, chargée de trois annelets de gueules. » (*Et. civ. de Blois, Saint-Honoré, Saine-Solenne.*)

Forges (de) Jean, capitaine du château de Blois, maître des eaux et forets, famille fondue, dans celle des Viart. (V. *Bern.*).

De Fors Georges, seig. de Rougemont. (V. E. 153. *Tit. féodaux*, 1462-1710).

Henri de Fors, seig. de Rougemont et de Boigarnier, marié à dlle Antoinette de Cléry (1588). (V. E. 168). Elle était veuve de Georges de Fors.

Du Fourges, Guillaume, éc. marié à Philippe Marnière. (V. dîmes d'Ambloy, 1286, cart. de Marm. p. le Blés. ch. CCCLX. — Philippe veuve de feu Guillaume de Forges, dame de Marinare, (V. id. 1295, ch. 370.)

De Foville : « d'azur, au sautoir, engrelé d'argent, accomp. de 4 dragons, non ailés d'or. » (V. *ch. Hub. Gén. V*, 123).

Foville (de) François, éc. sieur de Villechauve (E 236-1559-1574). (*p^se de Boisseau*).

Foyal d'Alonne : « de gueules, à quatre chevrons d'argent. » (V. *Bern.*).

Franceschi (de) Charles, seigneur de Rougement (v. E. 163).

Francisqui de Rougemont Dunois : « d'azur à la croix fleurdelysée d'or. » (V. *Bern. et Gén. ch. Hubert gén. orl.* VIII. f° 113.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

François d'Espagne : « fascé, d'or et de gueules de six pièces, à 3 étoiles de gueules. » (V. *Bern. et Gén. ch. Hub.*, V. IV, f° 143.)

Fréteval (de) Nivelon 1222 : « de.... à l'orle de 6 canettes 3 2 et 1. » (V. *Gaignières* 5441, 2 fol. 144). de Fréteval Salomon 1101, V. *ch.* CI *du Cart. de Marm. pour le Blés.*

Frièse (de) Garnier est noté, de 1194, dans les ch. 1194 *du Cart de Marm. pour le Blés.*

Fromentières (de) René, seigneur de Meslay et de Montigny (E 320, 1476).

Frottier : « d'argent, au pal de gueules, acc. de dix losanges de même, posés 2, 4 et 2. » (V. *Gén. ch. Hub.* p. 120, vol. VIII).

Frottier de la Messellère, veuve de Gabriel de Coigneux, de tutrice de Gabrielle Le Coigneux E. 109-1551-1761).

Frouville : « d'argent, à six annelets de sable. »

Frouville (de) Payen figure, en 1139, dans la ch. CLIX *du Cart. de Marm. pour le Blésois.* V. p. 150.

Frouville (de) Payen est noté en 1181, avec Herbert de Villebeton, Hervé de Beauvoir, Geoffroy de Borrel, Girard de Vaveriis, Helgo de Marco dans la charte 178 du *Cart. de Marm. pour le Blés.* (V. également mariage de Robert de Frouville avec la fille de Hugues Guénard, seig. de Viévyle Rahier en 1172. (Et. Léglisse not. à Oucques et hist. de la baronnie de Marchenoir par Péan et Rousseau).

Fuzil, de Boisausous.... (Av. 1682).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

G

Gadon (de) Adrien, éc. seig. de Béron (E. 199). (1563-1599).

Gaignon, de Saint Bohaire : « d'hermines, à la croix de gueules ».

Gaignon (de), seig. de Chantôme, (V. E, 6. 1400-1788. A. D.). commune de Binas.

Gaillard de Lonjumeau, transplanté en Picardie : « d'argent, semé de trèfles, de sinople, à deux papegais affrontés de même, surmontés, en chef, d'un T. de gueules. » (V. *Bern.*).

Gaillard Michelle, femme de Florimond Robertet, trésorier de France, secrétaire des finances, dame d'Alluye, d'Aigneville Bury, et autres lieux. (V. E, 177. *Tit. féod.*).

Gallois, transplanté en Vendomois : « d'or, au fraisier de sinople, fruitté de gueules, au croissant de sable, accosté de deux molettes du même, en chef.. » (V. *Bern.*).

Gallois (de) Jean, éc. seig. du Petit Bois, marié à Marguerite Gaudin. — Bernard Gaudin, seigneur de la Chénardière. (E. 322-1624).

Galon de la Chanière : « d'azur, à 3 sauterelles d'or. »

Garandeau : « d'argent, à l'ancre de sable, en pal. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Garault : « d'azur, semé d'étoiles, au lion de même ».

Garlande (de): « d'or, à deux fasces de gueules. »

Garnault, famille de l'an 1258, dont une des portes de Blois a pris le nom. (V. *Bern.*)

Garnier : « d'or au lion dragonné de gueules, couronné, lampassé et armé d'argent ». (V. *Bern.*)

Gaullier, Pierre, écuyer, secrétaire du Roy, seig. de la Guignardière et de Livonnière, relevant de Villemaille. (V. E. 260).

Gauvignon de la Gaudinière : « d'or au chevron de gueules, accompagné, en pointe, d'un croissant du même, au chef de gueules, chargé de 3 besants d'or. »

Genest de Charnai : « de sable, au chef d'argent, denché de quatre pointes et deux demies. »

Girois, Antoine, sieur de la Roche-Mayet et de la Trousserie. (V. E. 331, 1607).

Gobillon, famille de l'an 1400, « bien différente, dit Bernier, de celle de nos jours » (1682).

Goguier de Saint-Georges : « d'azur, au cygne d'argent. »

Goet, Guillaume, beau-frère de Rotrou II : « miparti, au 1er d'argent, à deux chevrons de sable; au 2 à 3 chevrons, brisés d'or. » (1639.) (V. *Cart de Tiron par Merlet*, art. CIX.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Goussainville (de) : « d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur, au lambel à 3 pendants d'argent ». *(Cés. arm.)*

Grange (de) de la Grégorière : « fretté d'argent et d'azur. ».

Grattemesnil, Richard de Grattemesnil est qualifié écuyer, en l'arrière-ban, convoqué par le roi François 1er, en 1593. (V. *Bern.*).

Grimaldi des Aulnais : « fuselé d'argent et de gueules. » (V. *Bern*).

Grimauldet ou **Grimaudet** : « d'azur, à 3 lyons d'or. » (V. *Bern.*)

Grimauldet, sieur d'Auteuil, à Chouzy (*Et. civ. de Chouzy*).

Grimauldet, escuyer, sieur de la Croiserie, conseiller, 1661. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 395).

Grimaudet, Jacques, sieur des Loges (V. E. 157).

Grosil : « de sable à la fasce d'argent, accompagnée, en chef, de 3 étoiles d'or et, en pointe, d'un cerf passant du même. » (V. *Bern.)*

Grosvillein, Hervé, éc. (V. 1249. ch. 264 *Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Guast (de) de la Vicomté : « d'azur, à cinq besants d'or, posés en sautoir. » Alliance, Montmorency. (V. *Arch. de la fam. Guignard.*) armes ; (échauguette à la Vicomté).

Guédron de l'Estang (V. av. 1682.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guéret : « d'azur, à 3 herses d'or (V. *Gén. ch. Hub. bib. Orléans.*)

Guéret. — Guillaume Guéret, écuyer, sieur de Fossé, l'an 1447, fut père de Guillaume Guéret, maître d'hôtel de Jean d'Orléans, c^te^ d'Angoulême, l'an 1467, desquels N. Guéret, auteur du « journal de Palais » et des Guéret, de Blois : « d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois demi-vols de sable, 2 et 1, au chef de gueules, chargé de trois billettes d'argent. (V. *Bern.*)

Guichard de Renal et de Perrai : « d'argent, à 3 têtes de lion, de sable, couronnées d'or, 2 et 1. » (V. *Bern.*)

Guignart, Jeannot, écuyer, rendit aveu, en 1346, à cause d'un usage de bois, dans la forêt de Marchenoir. (V. *Cat. Téchener*, p. 191, n° 1774, vente du 14 janvier 1867. (V. Villebeton, Viévy). Les Guignard de Montguignard, près Pithiviers (1), s'armaient, selon une ancienne verrière : « d'argent à trois chevrons de sable ». Les Guignard de Germond en Poitou blasonnent leur écu : « de sable, à 3 chevrons d'argent, chargés, chacun, de trois mouchetures d'hermines. »

A cette famille semblait appartenir Gentien de Guignard, abbé de l'Aumône ou du Petit Cîteaux en Dunois, signalé à Richeville, en 1512. (*V. Min. des Not. Dun.* par Merlet).— Gilbert Guignard, licencié es lois, marié à Pérette Druillon, avant 1524, est signalé dans la réformation de la coutume de Blois,

(1) Parents des Guignard d'Arbonne, et auteurs des Guignard des Olives, de Davron, de Saint-André, de Bazainville, de Butteville, de Stains, etc...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— Jean Guignard, c^er du Roy, seig. de Richeville, c^er du Roy, c^re enquéteur à Blois, marié à Collas Marie (1543) ; — Guignard Vincent, c^er du Roy, m. à Florimonde Boullon (1549) ; autre Vincent Guignard, c^er du Roy, marié à Mlle de Vaulx Marie (1550), Guignard Vincent, bailli de Blois pour Saint-Sauveur, c^er du Roy, avocat de la ville de Blois, adjoint délégué aux états généraux (1576), G. président des élus à Blois, marié à Mlle Marguerite Le Gourrelier, dame des Brosses. V. *Blois et environs*, par de La Saussaye ; *Reg. de Saint-Solenne et de Saint-Honoré de Blois ; Hist. de la bar. de Marchenoir*, etc.)

Guillobé, famille du XVIIe siècle. (V. *Bern.*)

Guiot des Charmeaux, transplanté à Paris : « d'or, à 3 perroquets de sinople, becqués, membrés et ailés de gueules. » (V. *Bern.*)

H

Habert, Adam, seig. de Lorrières. 1344. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 374.)

Hamillon de Damerville : « de gueules à quatre feuilles d'hermines. » (V. *Bern.*)

Hardi : « d... au chevron d... accompagné de 3 besants 2 et 1 d... » (V. *Bern.*)

Harlay (Christophe de), chev. seig. de Beaumont et Germiny, c. du Roy achète la terre et seig. du Liot, de Jean et Philippe Du Puy. (E. 339, 1567), échange de la dite terre avec Jacques d'Etampes pour celle de la Brosse. (*Id.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Haste de Bourgneuf. (Av. 1682.)

Héleau de Nuisement, famille de 1450. (V. *Bern.*)

Herbelin : « d'azur, au sautoir d'argent, accompagné de quatre gerbes d'or, liées de même ». (V. *Bern.*)

Herbelin, (François d'), écuyer, seig. de Champigny. (V. 1651. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 377.)

Here : « de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef, de trois coquilles d'argent, et, en pointe, d'une étoile du même. »

Hervaut de Beauvais. (Av. 1682.)

Hervaut, (Jean d'), sieur de la Pullerie et du Plessis Bellay. (V. E. 1477-1755.)

Hotman de Ville Gomblain : « parti, emmanché d'argent et de gueules. » (V. *Bern.*)

Houdan (de). (V. E. 343, *liasse importante sur cette famille*). Alliances d'Argy, de Montgirault, Montdoucet, de Saint-André, Cosnier, Mercier de Vesoul, de Juslon, de Baugé, etc.

Hurault, David-Nicolas, marié à Jeanne de la Boissière. André-Guillaume et Catherine, leurs enfants. (E. 355). Hurault P. m. à Boullon Marguerite.

C. de mariage de Anne Hurault, chev. seig. de Saint-Denis et de Claude Gallois. (*Id.*)

Hurault, Jacques, seig. de Cour.-sur-Loire. (V. S. E., n° 33, 1430-1662 A. D.), même acte, il est dit sieur de la Morelière.

Hurault, Jacques, sieur de Monthalais. (E. 58, 1571-1731).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

I

Illiers (d') : « d'or, à six annelets de gueules, posés 3, 2 et 1. » (Sceau de Miles d'Illiers 1459-1493.) (*Arch. d'Eure-et-Loir.*)

Illiers (d') de Chantemesle : « d'or, à six annelets de gueules, 3, 2 et 1. »

Illiers, (Antoinette d'), dame de Clervaux, le Chêne Doré, Boislièvre, Maisoncellés, etc. (E. 108, 1453-1661.)

Illiers, (Charles d'), seig. de Villemort, (six ans en 1600). (V. E, 262.)

Illiers, (Léon d'), seigneur de Villexanton et d'Aulnay. (E, 71, 1429, 1717, n° 71.)

Illiers, (Louis d'), seig. de Conan. (E. 73.)

J

Jarnage de la Rivière : « de gueules, à deux chevrons d'argent, accompagnés de deux étoiles de même, et en pointe, d'une écrevisse d'or. » (V. *Bern.*)

Jeannin, éc. sieur de Lancé, marié à Jeanne, mai 1297, (ch. 373, *Cart. de Marm. pour le Blés.*)

Jevin, de Moiseville (A.v. 1682.)

Jouvenstel du Perray : « d'argent, à trois lions léopardés de gueules. » (V. *Bern.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jouanne (Johanne) de Saumery : « de gueules, au lion d'or, écartelé de sable, à 3 coquilles d'argent, parti, d'azur à quatre fasces d'or ». (V. *Et. civ. de Huisseau sur Cosson) (Gén. ch. Hub.).*

Joves de Morainville. (Av. 1682).

Juston (de) René, éc. sieur de La Salle. (V. Lancé, 1580, *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p 410.)

K

Karesmo (de), Archambault (noté, entre 1185 et 1200, dans la charte 182, du *Cart. de Marm. pour le Blés.). (V. ég. Cart. de M. Vend. et Cart. de la Trinité).*

L

La Chapelle. Accord entre Jean de la Chapelle et Marm. (1208. V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 191.)

La Carre : « d'argent au lion d'azur, armé, lampassé et vilené de gueules.

La Chastre (Gabriel de), seigneur de la Maisonfort, 1501. — Gabriel de la Chastre, seigneur de Cuchon, paroisse de Douçay ; Joachim de la Chastre, 1542 ; Henri de la Chastre (1608) ; Louis, Mis de la Chastre, comte de Nançay, Jars, Mennetou, etc. (V. E. 453, 1455-1666).

La Chastre (de) : « d'or, à la croix vairée d'argent et d'azur, ou de gueules, à la croix ancrée, vairée d'argent et d'azur. » (V. *Gén. ch. Hub.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Chesnaye (de) : « d'argent, à trois chevrons de sable, ou d'argent, à 3 cœurs de sable. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

La Chesnaye (de). (V. *Desmé*).

La Chesnaye (de), sieur du Buisson. (E. 174).

La Curée (Pierre de la), marié à N...., en a Jean, év. à Poitiers, 1535. (V. E. 106. *Tit. féod.*).

Ladmirault, Etienne, seig. du Plessis. (E. 87, 1651-1706). (V. *Lamirault*).

La Ferté (de) : « d'hermines, au sautoir de gueules. » (V. *Gén. chan. Hub.*).

La Ferté de Brisbar. (Av. 1682).

La Ferté (Hugues, de), abbé de Marmoutier : « d'or à l'aigle éployée de gueules. » (Fisquet, Pintard), le même « de gueules, à 3 besans d'argent » (V. *Gaignières*, 17033, f° 15.)

La Forêt, de Pigirault : « d'or, à l'aigle de sable. » (V. *Bern.*).

La Forêt-Mauvoisin : « d'azur, à deux léopards d'hermines. »

La Forêt (Louise de), veuve de Guy d'Orval, écuyer, seig. d'Aublainville. (E, 318, 1687).

La Grange Trianon : « de gueules, au chevron d'argent, chargé d'un chevron de sable vivré et accompagné de 3 croissants d'or, deux en chef, un en pointe. »

La Grossetière, de Clesle : « d'argent, à trois fermaux de gueules. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Halle (de) : « d'argent, au chevron ondé de gueules, accompagné de 3 lions, 2 et 1, du même. » (V. *Bern.*).

La Loue de Nuteau : « d'argent, à trois têtes de maure, de sable, 2 et 1. (V. *Bern.*).

La Marche, de Fuige..... (Av. 1682).

Lamirault ou **Ladmirault** : « d'or à la rose de gueules, au chef de même. »

Lamontagne de Barbançon, (Léonard de), chev., se marie avec Marie-Catherine Hurault, fille de feu Florimond Hurault, et de dame Claude-Catherine Pissonnet de Bellefond. (E 355).

Lancé, de Bichetière. (Av. 1682).

Lancelin, Geoffroy, éc., marié à Agnès, vend deux métairies au Branlo, commune de St-Cyr-Semblecy. (E. 309).

Lancelot de la Miré : « d'azur, à 3 miroirs d'or, 2 et 1. »

Landa (Garinus de). (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*).

La Nère (Jehan de), écuyer, seigneur de Malemuce, paroisse de Crouy. (V. E. 397, 1491).

Lannere (Goherius de). (V. 1198. *Inv. du T. M. Dieu de Chât.*, p. 31).

La Nouë de Théligny, en Dunois : « d'argent à la croix pattée de sable. » (V. *Min. des not. dunois par Merlet*).

La Primaudaye (Campois de) : « semé de France,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à la patte de griffon d'or, en fasce, chargée d'un écusson de gueules, au besan d'or. »

Lardière, de la Gaudinière : « d'or, à la croix de gueules, cantonnée de quatre alérions d'azur. »

La Rochefoucault : « burelé d'argent et d'azur, à 3 chevrons de gueules, brochant sur le tout. » (V. *Cte la Ville-aux-Clercs*).

La Roche Hubert (de), signalé, entre 1032 et 1047. (*Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 15). — Fulbert de la Roche, 1032-1060, id., p. 17.

La Saulaye (Nicolas de), écuyer. (E, 449, 1516).

La Saussaye : « d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef, de trois arbres de sinople, et, en pointe, d'un sanglier de sable. » (V. *Reg. état-civil de Blois, de Cormeré*).

La Saussaye (Charles de), marié à Françoise de la Russière (E, 118, 1448, 1778).

La Saussaye (Jean de), seig. de Chesnay. chevalier, cer du Roy (1661, S. E. 208, 1661).

La Saussaye, Jean-François, marié à Marie-Anne Maréchau de Corbeil. (V. E. 355).

La Touche (Romorantin). (V. *Gén. ch. Hub.* t. V; fo 269).

La Trouvée : « de sinople, à la fasce d'or, accompagnée de trois enfants, emmaillottés et bandés d'argent et de gueules ».

La Truye (Geoffroy de), écuyer, marié à Marguerite La Reyne. (V. E. 193), aveu pour la Mauretière, paroisse de Saint-Martin de Sargé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Launay (de) (de Alneto), famille dont il est fait mention dans quantité de chartes des cartulaires régionaux. Il serait à voir si elle était parente de la maison d'Aulnoy, Milly d'origine. (V. *Inv. des titres de la maison de Milly*, par M. le Vte Oscar de Poli). D'après eux, il y aurait communauté d'origine, entre les Milly, les Melun, les d'Aulnoy. (V. *Cart. locaux*, *Marmoutier*, Bourg-moyen, St-Laumer, etc.).

La Valade de Hanche. (Av. 1682).

La Vallée de Térovane : « d'azur, à l'épée d'argent, accompagnée, en chef, de deux étoiles de même. »

Lavardin (de) : « de gueules, à 3 fleurs de lys d'or, 2 et 1. » (V. *Arm. gén.*).

Lavardin : « d'azur, à onze billettes d'argent, 4, 3 et 4. » (*Boisseau*). (V. *Beaumanoir Lavardin*).

Lavardin Gaimard (de). (V. 1101, 1124) *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 107.

Le Bahy, famille de l'an 1455 : « d'argent au sanglier de sable. » Serait peut-être Lesbahy ?

Le Beau, famille de Pierre Le Beau, médecin de la reine Catherine de Médicis : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'or, en chef, et d'une en pointe, surmontée d'un petit besant d'or. » (V. *Et.-civil de Blois et de Chartres*).

Le Bordier de Bonneville, fondue, dans Saint-Etienne de la Pomarède : « de gueules, semé de fleurs de lys d'argent sans nombre. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Breton de Villandri, transp. à Paris et en Touraine : « d'azur, au chevron d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de 3 besants d'or. » (V. *Hist. des chât. de la Loire, par Storelli*).

Le Roux : « d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 annelets du même. » (V. *Gén. ch. Hub.* Vol. III, f° 160.)

Le Roux : « de gueules, à la bande d'or, à la bordure engrélée, de même. »

Lesbahy (François de), écuyer, seig. de Songny, marié à d^elle^ Paule de Vauzelles. (E. 220. 1431-1645.)

Lescou ou **Lescois**, de Saint-Bohaire : « de gueules, au sautoir échiqueté d'argent et de sable. » (V. *Gén. ch. Hub.* Vol. V, f° 162.)

L'Espine (Jean de), chev. dem. à Vendôme 1423. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 416). Le même, 1437, qualifié sieur de Claireau. (V. *id.* p. 417.)

Lesvy (Roger de), chev. marquis de Pouligny. (V. E. 444, 1667.)

Le Tellier : « d'azur, à 3 lézards d'argent, rangés en pal au chef, cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. »

Le Tellier Jacques, dit fils aîné de Michel Le Tellier, seig. de Villetrun. (V. E. 192.)

Le Tellier Michel, dit Fleury. (E. 237.)

Le Texier (Blois) : « d'or au chevron de sable, acc. de 3 merlettes de même. » (V. *Gén. ch. Hub.* Vol. V. fol. 268.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Texier, René, archer de la garde du corps du roy châtelain de Savigny. (E. 90. 1535 1583).

Le Vasseur de Fontaine-Veille : « de gueules, au lion d... armé, lampassé et couronné d'azur. » (V. *Bern.*).

Le Vasseur, Louis, chevalier, seig. de Congnées, Thouars, Fargots, Beaumont, Le Ronce, Suissé, la Guignonnie, Bois Pesard, Sain, Osmanne, Fief Corbin. (V. E. 215, 1635).

Léves (de) : « de gueules, au lion d'argent. » (V. *Bern.*).

Léviston, Bois-la-Lande : « d'azur à 3 quintefeuilles d'argent. » (V. *Gén. ch. Hub.* Vol. VI, f° 169, all. de Rouxel, de Beaucorps, de Piguerre, de la Forêt).

Léviston (Jacques de), écuyer, seig. du Bois-des-Landes, relevant de Droué. (V. E. 212. 1616-1664). Charles de Léviston (V. *id.*).

Levrault, Louise, dame de Cour sur Loire. (E. 55. 1499-1661).

L'Hermite, Jean, seig. des Pineaux : (V. E. 132). Une famille L'hermitte s'arme : « de sinople, au chapelet d'or, mis en chevron. » (V. *Boisseau*).

L'Hospital ; M. le Vte de l'Hospital, de Sainte-Mesme, à cause de sa terre d'Oucques : « de gueules, au coq d'argent, cretté d'or. » (V. *Bern.*).

Ligier, Paul, éc. à Chouzy, 1619. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 395).

Ligier, Pierre, écuyer, dem. à Cour-Cheverny 1410. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 401).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'Isle (Robert de), Vte de Blois XII, v. ch. CXCIII, *du Cart. de Marm. pour le Blés.* (don de vignes à Pezou). Regnault et Geoffroy de l'Isle, v. ch. 194, id. — Renaud de l'Isle, fils de Robert, v. id p. 179.

Loubes (Dunois) : « d'azur, semé de losanges d'or. (V. *Gén. ch. Hub.*, V, VI, f° 150).

Louddes, Marie, mariée à Louis de Pillières, éc. sieur de la Brosse Boutilly.

Louet, Charles, premier prés. à Blois (E, 355. 1742). (V. E)

Lovault de Durtal, « d'argent, à 3 fasces de gueules. (V. *Bern. et Gén. ch. Hub.*).

Loynes (de) : « coupé de gueules et d'azur, le 1er à la fasce gironnée, d'or et d'azur, acc. de deux vires d'argent, le 2 à sept besants d'or 4 et 3. (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. III, f° 90).

Loynes d'Autroche (Jean-Jacques de), et Adélaïde-Marie d'Orléans. (E, 403).

Lucas, François, seig. de la Roche-Tesson, Ligny, Godard et Viévy le Rahier. (E, 249, 1518-1677.) (V. *Gén. ch. Hub.*, V, II, f° 165).

Lucerais, d'Ouzouer le Doyen (Ozoi le Doyen) : « d'azur, à 3 hayes d'or, 2 et 1 ».

Luynes (d'Albert de) : « écartelé au 1 et 4 d'azur à 4 chaînes d'argent en sautoir aboutissant, en cœur, à un anneau d'argent, au 2 et 3 au lion de gueules couronné, armé et lampassé de même, et, sur le tout, Neufchâtel qui est d'or au pal de gueules, chargé de 3 chevrons d'argent ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Luxembourg : « d'argent, au lion de gueules, à la queue passée en sautoir, armé, lamp. et couronné d'or. *(V. Boisseau).*

Luxembourg (Marie de), duchesse de Vendômois (V. E, 123, 1410-1748).

Le Camus de Romainville, les Aunais et Saint-Péravy : « d'azur, à 3 croissants, montants, d'argent 2 et 1 ».

Le Chat : « d'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées de quatre merlettes de même, 2 et 2. »

Un vieux proverbe Blésois dit :

« Les Loup, les Renard et les Chat,
« Sont les plus vieilles familles du pays Blésois. »

Les Le Chat étaient alliés, en Blésois, à Sambin, avec les Le Gourrelier. (V. *Etat-civil de Sambin*) 1603. (V. *Maison à leurs armes, à Beaugency*, (basse ville).

Le Coigneux : « d'azur, à 3 porcs épics d'or. »

Le Coigneux, François, seig. de la Roche-Turpin (V. *Seig. de Fains et de St-Rimay* (E. 91 1594-1689).

Le Comte de l'Aubespine, transplanté à Paris : « d'azur, à la bande de sable, écartelé de gueules, à 3 étoiles d'argent. »

Le Courtois du Tartre : « d'argent, au croissant de gueules, en abyme, à cinq hermines posées, en fasce, au chef. » (V. *Gén. ch. Hub.-Bern.).*

Le Fer, transplanté, en Bretagne, vers 14.... *(V. Bern.).*

Le Feron, M. Le Feron, pour sa tour des Touches en Dunois : « de gueules, au sautoir d'or, ac-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

compagné en chef, et en pointe, de deux étoiles d'or, et en flanc, de deux aigles du même. »

Le Fuzelier de Cormerai : « d'or, à la fasce d ....., accompagnée de 3 chausse-trappes de sable 2 et 1. » (V. *Gén. ch. Hub.*, *bib. d'Orléans*).

Le Fuzelier, René, chevalier, seig. de Bréviande, Cormeray, le Cochet. (V. E, 321, 1769).

Legier, Jean, qualifié écuyer, dans un titre de 1386. (V. *Bern*).

Le Gourrelier, sieur des Brosses et de Lassay : « de gueules, au bœuf passant d'or. » Acte signé Le Gourrelier. 14 avril 1464, (V. p. 381, *Cart. de Marm. pour le Blés.* Il est dit Le Bourelier). Les Gourrelier eurent des alliances avec les Piguière, les Léviston, (V. *Bib. de Chartres*, *prieur de Mondouville*), avec les Le Chat, (V. *Etat-civil de Sambin*, *Loir-et-Cher*, 1603), avec les Guignard, (V. *Etat-civil de Blois, reg. de Saint-Honoré, et de Saint-Solenne*, 1600 environ).

Le Hucher, Léonor, mariée à Jehan de Rauhart, où Rohart. (V. E, 255, 1614-1517).

Le Hucher, Mathurin, marié à Catherine de Nantonville. (E. 257, 1632). (V. *seig. de Villeflanzy, à Villebarou*).

Le Jay (Dunois) : « d'azur, à l'aigle éployée d'or, cantonnée d'un soleil et de trois alérions du même. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Le Jay : — N. Le Jay, châtelain de Blois, l'an 1300. — Jean Le Jay, maître d'hôtel de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, l'an 1469 : « d'or, au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chevron de gueules, accompagné de 3 têtes de paons coupées, d'azur. »

Le Jay de l'Estang : « d'or, à 3 testes de paon d'azur,1 et 1. »

Le Jay, Jean, éc. sieur du Liot. (E. 350).

Le Jeune, Françoise, veuve de Louis de Louviers, viv. chev. seig. de Saint-Méry. (E, 368, 1604-1659).

Le Jeune, Michel, éc., sieur de Monthault, de la métairie de Lussault, relevant de la Trousserie. (V. 1481-1515, E. 473).

Le Lorrain des Fougerais : « d'azur, au chevron d'or accompagné de 3 colombes d'argent. » (V. *Gén. ch. Hub.-Bern.*).

Le Loup, dit de Fax : « de gueules, au loup d'argent passant. » (V. *Boisseau*).

Le Loup (V *Proverbe aux Le Chat).* Messire Robert Le Loup, chevalier, seigneur de Mennetou-sur-Cher, est mentionné au procès-verbal de la coutume de Blois. Le Loup fit hommage au roy, l'an 1450, pour les seigneuries de Lorges, de Montgommery et de Mennetou : « d'azur, au loup passant,d'or ».(V. *Bern.*).

Le Loup, dame Anne, dame de Mennetou-sur-Cher. (E. 195).

Le Loup, Anne, veuve de François de Cugnac, dame de Mennetou. (E. 298, 1594-1640).

Le Loup Bellin, éc., sieur de Mennetou-sur-Cher. (E, 277, 1586.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Loup, Robert, seig[r] de Mennetou-sur-Cher, un des cent gentilshommes du Roy (1521). — Christophe Le Loup (1557). (V. E. 454-1521-57).

Le Maire de Villeroumard, transplanté à Paris : « d'argent à deux fasces de sable, chargées de trois épis de froment, d'or, 2 et 1, à deux serpents volants, de sinople, brochant sur le tout, accolés et langués de gueules. »

Le Maistre de la Massuère : « d'argent, à l'ancre de sable, au chef d'or, chargé de 3 molettes de sable. » (V. *Bern.*).

Le Mallier de Houssay, transplanté à Orléans et à Paris : « d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de 3 roses de gueules. » (V. *Bern.*).

Le Meusnier, seig. et Cte de Pontavice, seig. du Lude, Binas, Menainville. (V. E. 227, 1621).

Le Mesureux, de Champ Renaud : « burelé de et de..... » (Av. 1682).

Le Prestre: « de gueules, à 3 écussons d'hermines, 2 et 1 à la bordure engrelée d'or autour du grand écusson. »

Le Queulx ou **Le Cœur** : « de gueules, au cœur d'or, accosté de deux quintefeuilles du même. » (V. *Bern.*).

Le Ragois, de Saint-Dyé, transplanté à Paris : « d'azur, au phénix d'argent, tenant, du pied droit, un rameau de laurier d'or, au chef d'argent, chargé de 3 faucilles de gueules. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M

Madelène (Marguerite de), dame de Villerogneux. (E, 68. 1439-1754. A. D.)

Maillard. Pierre, Maillard, sieur de Lutenne, fit hommage, au roy, pour le censif, de Plainvillier, l'un 1564 : « d'azur, au sautoir engrelé d'argent, accompagné de quatre maillets du même »

Maillé, de Roujeou : « ondé, enté, en fasce, d'or, et de gueules, de six pièces. » (V. *Hist. de Montlivault*, par l'abbé Hardel).

Maillé (Abel de), seig. de Villeromain ; de Maillé (Louis de), seig. du Bordes Meslin, Thireau, etc. E. 370).

Malain. (V. *Le Loup.*)

Malain (René de), dit le Loup, seig. de Mennetou-sur-Cher. (E: 298-1594-1640).

Malesset (de), chev. seig. de Chastellus, Douçay et Sigonneau. (E. 371. 1498-1502).

Malo, M. Malo, pour sa terre de Frouville : « d'azur, au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux roses d'argent, et en pointe, d'un croissant du même. » (V. *C*^{tesse} *de Villeneuve Frouville*).

Manneville : « de sable, à une aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules. »

Mangot (de) Romainville : « d'azur, à 3 éperviers d'or, chaperonnés, grillés et longés du même. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marchand d'Ecoman, secrétaire de Jean d'Orléans, c^te^ d'Angoulême, l'an 1455 : « d'or, à la fasce d'hermines, accompagné de trois lyons d'or. »

Marco Hilgo (de). 1181, (p. 165, *Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Marconnay (de) : « de gueules, à trois pals de vair, au chef d'or. »

Maréchau de la Chauvinière : « de gueules, à la croix nillée d'argent. » (V. *Bern.*).

Maréchau de Corbeil. (V. *Réméon, de la Saussaye).* S. E.

Marescot : « parti, au premier, d'argent, à la bande de gueules, coupé de fasces d'argent et de sable de huit pièces, au 2, d'argent, à la croix de gueules. »

Mareuil de Quindrai : « échiqueté, de sinople et d'argent. » (V. *Bern.).*

Marigny. — N. de Marigny, prévôt de Blois, l'an 1550.

Marin de Montmarin. (E, 375), Marin de Sonzay, chev. seig. de la Roche. — Pierre-François Marin de Montmarin. *(liasse)* E. 375, autre *liasse* concernant cette famille. E. 377 *(id.)* E. 378 *(id.)*

Marin, Pierre, seig. de la Trousserie. (V. E, 447).

Marmoutier, abbaye : « fascé d'argent et de gueules de 8 pièces. »

Marolles de la Pignolière : « d'azur, à l'épée d'argent, la pointe en haut, la garde et la poignée d'or, accostée de deux plumes d'argent. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Martigné (de), chev. seig. du lieu de Martigné et de Villenoble achète la terre de l'Aubrière, paroisse de Souday. (E. 379).

Martin, de la Baratonnière : « d'or, au chevron brisé de... à trois martinets d... 2 et 1. »

Mathefelon : « de gueules, à six écussons d'or, 3, 2 et 1. »

Mauméchin (Georges-Louis de), chevalier, seig. v^te^ du Lac, Rochegrimon, Vaudour, Montgreffier, Champrond, la Basse Roncherie. (V. E. 352).

Mauvoisin-Rosny, seig. de Fréteval, au XIVe s.: « d'or, à 3 bandes d'azur, à la bordure de gueules. » (V. p. XCIV. *Cart. de Marm. pour le Blésois*).

Meaussé de la Rainville : « d'argent; à trois chevrons de sable. »

Membrolles Roscelin (de), (1154, *Arch. de la M. Dieu de Chât.* p. 5).

Ménard : « d'or à 3 macles de sable, 2 et 1, (V. c^ne^ de Chouzy. *Et. civ.*) (*Arch. dép. de L.-et-Cher*).

Ménard-Girard, receveur de la châtellenie de Fréteval, 1554 (*Mém. des Not. Dunois*).

Menou : « de gueules, à la bande d'or. »

Mervillier, de Sigogne, Viabon, J... : « d'azur, fretté d'argent. »

Meslay. Les sceaux de Guillaume, Hugues, Geoffroy portent tous des merlettes, où oiseaux à bec en orle, auxquelles ils ajoutent une bande, des fasces ou un franc quartier. (V. *Métais, Cart. de Marm. pour le Blésois*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Meslay (Nicolas de), en 1262, dame de la Gaignières, 5441², f° 144 : « d' à l'orle de 11 canettes 4, 2, 2, 2 et 1, contre-sceau, 6 canettes 3, 2 et 1, accosté à l'extérieur de l'écu triangulaire, de deux croissants, la pointe en haut. » (V. *Gaignières*, 5441², f° 183).

Mesnard, seig. de l'Isle Vert Chouzy, 1690. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 396). (V. *Ménard*)

Mesnard, écuyer, sieur de la Poterie et de la Buscaudière, c^er^ du Roy, lieut. part. au baill. de Blois. (V. 1684, *Cart. de Marm. pour le Blés. p. 413*).

Meulles (de), transplanté à Orléans : « d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 besants de même. » (V. *Et. civ. de Blois*).

Meung de la Ferté Aurain ou **Avrain** : « d'hermines, au sautoir de gueules, chargé en cœur d'une croix de Jérusalem. »

Meung (Gelduin, de). (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* 1104, p. 115); de Meung Hamelin.

Milly (de), famille signalée dans les cartulaires régionaux, au XIIe siècle : « d... au chef de... » (sceaux).

Milliaco (Gilbertus de), 1166. (*Arch. de la Mais. Dieu de Chât.*, p. 12.)

Miray de la Lande et de Fontenelle.

Moherville (Guillaume de), (mars 1282, v. *Arch. Mais. Dieu de Chât.*, p. 45).

Monte Dupliol (de), (Montdoubleau), 1188, (*Arch. Mais. Dieu de Chât.*, p. 21.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Monteaux (Adhémar de), 1037-1064. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 24). (C^ne de Monteaux, Loir-et-Cher).

Monte Taudi (Radulfus de), cité, ch. 235, en 1233. (*Cart. de Marm. pour le Blés.*)

Monteaux (Jehan de), éc., 1314. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 428).

Montfollet (de) (de, Montfoleto Girardus). (V. 1069-80, p. 58, *Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Montfort-Rotrou (de) : « d'argent, à 3 chevrons brisés d'or, une fleur de lys, en pointe, 1138. (V. *Cart. de Tiron, par Merlet*, VIII).

Montfort, (Michel de), marié à Jeanne Le Gaigneur. (E. 118, 1448-1778).

Montigny (Raoul de), chev. (V. E. 167, 1376-1773). (*Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Montigny (Pierre de), éc. seig. de Villeprover, marié à D^lle Aimée de Mincourt. (V. E. 249, 1518-1677).

Montléon, (Gui de), chevalier, seig. pour partie de Villemaille. (E. 261, 1249).

Montmireil ; famille signalée dans les cartulaires régionaux au XIIe siècle. — Une maison de ce nom porte : « burelé d'argent et de sable, au lion de gueules, brochant sur le tout. »

Montmorency, chef de la maison de ce nom : « d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Monceau de Bourneville : « de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de six annelets d'or, 3 et 3. »

Montglas (Clermont de), d'azur à 3 chevrons d'or, celui du chef brisé.

Montpancier (Odo de), mai 1202. (*Arch. Mais. Dieu de Chât.* p. 49).

Moreau, Emmanuel, sieur de Pasnelle, c^te^ du roy en 1598. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 435).

Moreheria Hervé, (seigneur de) chev. donne des dîmes à Villepot, près Morée (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* 1256, p. 268.)

Morin, Nicolas, chev. seig. de la Basme, la Borde Vernon, le Theillay, c^te^ du roy, gouverneur et bailli de Blois, 1617. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 374).

Mornay (de) : « burelé d'argent et de gueules, au lion morné de sable. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Mornay, Pierre, (de Mournay), seig. du Bouchet d'Estoutteville (V. 1434. *Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 410).

Morvilliers (de) : « d'argent, au sanglier passant d'or. » (V. *Eglise Saint-Nicolas*) aliàs St-Solenne, Blois, pierre tombale au nom des Morvilliers.

Morvilliers (Jean de), seig. de Concriers et du Heaume. (E. 391, 1494).

Morvilliers (Marie), veuve de Christophe de Villebresme, 1499. (*Cart. de Marm. pour le Blés.* p. 450).

Moulins de Rochefort, J... : « d'argent, à 3 anilles de sable. » (V. *Bern.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Moulins (Louis de), chev. marquis de Rochefort, seigneur de Villelouet, Chailles, marié à Agnès de Foyal. (E. 355).

Morissy. M. de Morissy, à cause de sa terre des Rochettes en Beauce : « d'or, au pin de sinople, au chef d'azur, chargé de 3 étoiles, d'argent. »

Musset du Pré et de Bonaventure : « d'azur, à l'épervier d'or. »

Musset (Charles de), seig. de la Bonne Aventure, mort avant 1661. (V. E. 208).

Musset, Denis, écuyer, licencié en droit, seig. de la Rousselière, 1512. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 393).

Musset, Denis, lieut. gén. du bailly de Blois, 1500. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 373).

Musset, Etienne, seig. de la Chesnaye. (V. p. 379, *Cart. de Marm. pour le Blés.*, 1554).

Musset, Marie, dame de Montrouveau et de la Courtoisie (E. 10, AD.) 1400-1788. *(Mét. des Boutets à Binas).*

Muzart de Poix de Sanzelles. .... (Av. 1682)

N

Nambu, huissier de l'ordre du Saint-Esprit : « échiqueté d'or et de gueules, au franc canton d'hermines. » (V. *Bern.*).

Nantonville : « d'azur au chevron, accompagné de 3 dards d'argent. » (V. *Bern.*).

Nantonville (de). seig. de Buisson. (E. 172).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nantonville (Michel de), éc. seig. du Bouchet et du Buisson, paroisse de Saint-Jean-Froidmantel. (E 394, 1523, E. 395. *Titres et papiers censifs*).

Neuvy Garin (de), 1154, (*Arch. Mais. Dieu Chât.* p. 5), id. 1166, p. 12).

Neveu, Eustache : « de gueules à deux ancres passées au sautoir d'or. »

Noblesse : « d'azur, à l'agneau pascal d'or. (V. *Bern*.).

Noblet de la Chesnaye : « d'or, à la bande de gueules. » (V. *Bern.*).

Nouchet, du Puy... (Av. 1682).

O

Olivier, de la Gondelaine... (Av. 1682).

Ollivier, Henri, cons. aux grands jours de Vendomois, François Ollivier, Marie Ollivier, femme de nob. h. Jacques Ferand. (V. E 402).

Oreigny (Pierre d'), châtelain de Blois, en 1300.

Orgières. (Hugues d'). V. 1266, ch. CCCXIII, vente de la Petite-Carte à Chouzy. (*Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Orléans (ducs d'), comtes de Blois : « d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, deux et une, au lambel à trois pendants d'argent. »

Orléans Angoulême : « d Orléans, c'est-à-dire de France, au lambel à 3 pendants d'argent, mais le lambel, brisé de trois croissants de gueules. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Orléans Longueville (d') : « de France, au lambel d'argent, au bâton de même, peri en bande. »

Orléans de Rère : « fascé de sinople et d'argent de six pièces, l'argent, chargé de sept tourteaux de gueules, 3, 3 et 1. »

Orléans de Rère, (Louis d'), éc. seigneur de Rère, Aubefonds, Arpeau, Le Plessis, Charray. (E. 403, 1592). Orléans (d') de Villechauve. (E. 404).

Orléans Rothelin. Messire Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, à cause de sa terre d'Herbault en Beauce : « écartelé, au 1 et 4, de Bade Hochberg ; au 2 et 3, de Neufchastel, et sur le tout, d'Orléans-Longueville. »

P

Paris, de Guigny, Dunois.

Paris : « de gueules, au sautoir, dentelé d'or, acc. de deux quintefeuilles, l'une en chef, l'autre en pointe, octroyé de besants du même. »

Pasquier : « d'or, à 3 pâquerettes ou marguerites d'argent, boutonnées d'or. »

Passac : « échiqueté d'argent et d'azur, à 3 pals de gueules. »

Patay, s^r de Cléreau : « d'hermines, à l'écusson de gueules, en abyme. »

Péan de Vervillon : « d'azur, à deux épis d'argent, la pointe en bas. » (V. *Bern.*).

Peigné du Pré (av. 1682).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Peigne (de), seig. d'Ablainville. (V. E. 8, 1400-1788. A. D.). C^us de Binas.

Pelloquin : « de gueules, à la tour crénélée d'argent, à la porte et deux fenêtres, de sable. »

Perche (Guillaume Talvas, c^te du) : « d'argent, à 3 chevrons de gueules. » (Simp. III, 291) ; (Guillaume III (c^te du fils aîné de Guillaume II : « d'or à 3 bandes d'azur. » (Simp. III, 300).

Perche; province : « d'argent à 3 besants d'or, au chef de... chargé de 3 fleurs de lys d'or. » 1109. (V. *Cart. de Tiron par Merlet*).

Perion, (Roger du) .. (Av. 1682).

Pérouin de la Charnaye : « d'argent, à 3 perroquets de gueules 2 et 1. » (Av. 1682).

Perrault : « de sable, à une rencontre de bélier d'argent. » (V. *Bern.*).

Phélippeaux, transplanté à Paris par un descendant de Raymond Phélippeaux, commis à la chambre des deniers au lieu de Jacques de Moulins, l'an 1501 : « d'azur semé de quatre feuilles, d'or au franc quartier d'hermines, écartelé d'or, à 3 lézards de sinople. »

Pichard, Geoffroy, châtelain de Blois, l'an 1262.

Pichart, Jacques, éc. sieur de Villetrun, à cause de Marguerite Le Tellier de Fleury. (V. E. 225. 1520-1644).

Pierre Buffière (Charles-Abel de), seig. de Bois Maître et du Souchay, à Châtres, marié à Marguerite de Courault. (V. E. 200, 1687).

Pigon, Odon, anobli l'an 1393. (V. *Bern.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pinard, de Comblizy : « de gueules, à 3 pommes de pin d'or, surmontées d'un lion léopardé du même. » (V. *Bern.*).

Pinaudier (Pierre), seig. d'Arthins (E. 104. *Tit. féod.* 1446-1734).

Pingault, de la Rurie : « de gueules, à l'épée en bande d'argent, accompagnée de 3 coqs du même. » (V. *Bern.*).

Pins (Jean de), noté vers 1135, dans la charte 182, du *Cart. de Marm. Blés.*

Pleurs (de) : « d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 lions d'or, 2 et 1. » (V. *Bern*).

Pissonnet de Bellefond : « d'azur, au chevron d'or accompagné de 3 losanges du même. »

Poinvillain, Philippe, éc. (V. 1284, ch. 357. *Cart. Marm. pour le Blés.*).

Poisson : « d'azur, à trois poissons d'argent, l'un sur l'autre. » 1450.

Pontavice (Charles de), seig. de Tréhet (E. 247, 1341-1755).

Pothin, de Mauléon et de l'Ecluse : « d'azur au château d'or au chef de gueules, chargé de 3 merlettes d'or. » (V. *Bern.*).

Pray (Geoffroy de), ch. de 1242 : « d... au lion de... à la bordure échiqueté d... et d.. » (V. *Gaignères*, 5419, f° 29).

Preaux de Gée : « de gueules, à la fasce vivrée d'argent, au lion d'argent en pointe. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Preullly (de), Vendôme : « d'argent au chef de gueules, au lion d'azur brochant. »

Prévost de Fabrezan : « d'azur, à une tête de loup d'or, au chef, engrelé de même. »

Prévost de Saint-Cyr, transplanté à Paris, où Bernard Prévost, seigneur de Morsan fut président à Mortier l'an 1585 : « d'or, au chevron renversé d'azur, accompagné en chef, d'une molette de gueules, à l'aigle éployée de sable en pointe. »

Prévost, Jean, conseiller du Roy, seig. de Saint-Cyr du Gault, Saint-Germain, Villabry. (V. E. 252. seig. de Villabry, 1528-1530).

Préville (de), sieur de Touchenoire : « d'argent, à la bande d'azur, chargé de trois annelets d'or. »

Pruneto Fulco, chev. V. 1265, (ch. CCCV, *Cart. de Marm. pour le Blés.).*

Prunelay (de). (Messire de Bouges,) de la maison de Prunelay ou Prunelé, veuve de Me V. de Tournebu, à cause de sa terre de Bouges : « de gueules, à six annelets d'or, 3, 2 et 1. »

Prunelay (Jacques de), seig. de Saint-Germain. (E. 199, 1563-1599).

Prunelé (Yolande de), femme de messire Charles de Royers. (244).

Pusato, (Ebraldus de), 1183. *(Arch. de la Maison-Dieu de Chât.* p. 20).

Putoelis (Philippe de), sig. dans la ch. 224 du *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 1222. Il est dit marié à Eramburge. V. p. 205.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Q

Questier de Thommeau : « d'argent, à trois trèfles de sinople. »

R

Rabeau de Beauregard : « d'or, au chef, emmanché, d'azur. »

Racine de Villegomblain : « de gueules à 3 mains dextres d'argent, 2 et 1. »

Racine, (François, de), chev. nég. de Villegomblain, c^er^ du Roy, bailli et gouverneur de Blois, 1595. (V. *Cart de Marm. pour le Blés.*, p. 393)

Radigoti, Fleury et l'Ourselière. (V. av. 1682).

Ravardière de la Touche... (av. 1682).

« Arm. d'argent à deux fasces de gueules, à deux guivres affrontées d'azur, brochant sur le tour. »

Refuge. (Jehan, de), doct. ès-lois, c^er^ du Roy, et de Monseigneur le duc d'Orléans, seig^r^ du Quartier à Blois (V. du Quartier). (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 430). (V. *du Refuge*). (*Arch. Jours. hib. Blois*).

Regnard de Rilly : « d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six merlettes de sable. »

Un vieux proverbe blésois disait :

« Lupi, Ragenardi, Cati,
« Antiquæ familiæ Blesensis pagi (1).

(1) Les Loup, les Renard, les Chat sont les antiques familles du pays Blésois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les Chat, selon Cauvin, s'armaient : « d'argent à 3 fasces de gueules, accompagnées de sept merlettes de sable 3,3 et 1. » (V. *Arm. du Mans. Cauvin).*

Quant aux Loup, il suffit de voir les armoiries de Blois pour y retrouver : « le loup soutenant avec le porc épic, la fleur de lys de France en champ d'azur. » D'après Boisseau, ce loup serait un simple renard.

Regnart, seig. de Cortemblay (V. S E, n° 31. 1529-1785 A. D.)

Reinier, de Droué et de Boisseleau : « d'azur, à un pointe de giron d'or, l'azur, chargé de deux étoiles du même. »

Réméon (de) : « d'or, au chevron de gueules, accompagné, en chef, de deux étoiles d'azur, et de deux cyprès de sinople, en pointe. » (*Gén. arch. Guignard.*)

Réméon (Claude de), M. à Marguerite Maréchau de Corbeil. (E, 355), à Mlle Mirault, (V. *Et civ. de St-Germain-en-Laye.*)

Rémon François, chev. seig. de Farceaux. (E. 419. 1666).

Renti (de) : « d'argent, à trois doloires de gueules, les deux du chef adossées. »

Renty (Léonard de), seig. de Montigny. (V. E. 167, 1376-1773).

Renty (Jacques de), seig. de Montigny. (E. 80. 1489-1505).

Renty (Marie de), veuve de feu Michel des Cartes, escuyer, archer du roy, 1514. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés*, p. 451).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Reuilly (Léonard de), seig. châtelain de Montigny. (E. 421, 1544.)

Riant de la Brosse et de la Salle : « d'azur, semé de trèfles d'or, à deux bars adossés d'argent. »

Ribier de Villeneuve, transplanté à Paris par Jacques Ribier : « d'azur, à une fasce ondée d'argent, accompagnée, en pointe, d'une tête de licorne du même. » (V. *Bern.*).

Richard de Villetrun.....

Rigny de la Guerinière : « d'or, à la croix de gueules, fretté d'argent. »

Rigny (Florentin de), noble h., écuyer, seig. de la Guérinière, de Longpré, en 1574, seig. de Damerie, Grosbois (1596), archer des gardes du Roy, et marié à Anne Froger, dem. à la Guérinière. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 434).

Riollé : « d'azur, à la bande d'or, chargée de 3 étoiles d'azur. » All. avec les Guignard. (V. *Et. civil de Blois*) ; avec les Monchy. (*Arch. Romieu*).

Rivaulde : « écartelé, de gueules et de sable » (se dit aussi Rivaude). (V. *Bern.*).

Rivaude (Jean de), éc., fils de noble h. Olivier de Rivaude, vivant, seig. de la Foucaudière, p^ie^ de Salbris. (E. 307).

Rivière de Mauny : « de gueules, à six macles d'or. »

Robertet : « d'azur, à la bande d'or, chargée d'un vol de sable, accompagnée de 3 étoiles d'argent, deux et une. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Robineau, du Rondeau et de Lignerolles : « d'azur, semé de trèfles d'or, à la cotice de gueules, brochante sur le tout. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Rochechouart de Rocheux : « ondé, enté en fasce, d'argent et de gueules, de six pièces, brisé, au franc quartier, d'une billette de sable. »

Rochefort de Luçay : « d'azur, semé de billettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion, léopardé, de gueules. »

Roddes de Longueville (de) : « d'azur, à la croix vidée de sable, cantonné de quatre croissants, montant d'argent. »

Roffignac : M. Louis de Roffignac de Tursac, pour sa seigneurie de Chaumont sur Loire : « de gueules, au lion rampant d'or, armé, lampassé et couronné de sable. »

Roger, Etienne, nob. h. officier de la connétablie. (E, 424, 1655).

Roier du Chesnay... (Av. 1682).

Romorantin : ville : « écartelé au 1 et 4 de gueules, à la salamandre couronnée, mouvant sur des flammes d'argent, au 2 et 3 de sable, à deux clés d'argent. » (V. *Ancien bois du XVIIe siècle.*)

Grandmaison dit : « parti au 1 d'azur à deux clés, au sautoir d'argent, au 2 d'azur, à une salamande, couronnée d'or, couchée sur des flammes de gueules. »

Romé (de), (E, 425. E, 426, E, 427, etc..,) liasses nombreuses concernant cette famille et ses alliances François Dupré ou des Préz ; Françoise **Brétel.**

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie-Anne-Charlotte de Salaberry : Dionis des Carrières . Henriette Marie-Aimée Berthelot, etc.

Ronquerolles (Arnoldus de), (V. 198, p. 30. *Inv. de la Mais. Dieu de Chât.*)

Ronsard : « d'azur, à 3 roses d'argent. »

Ronssart, Louis, seig. de Chamblay, marié à Anne de Bueil. (E. 118. 1448-1778 *Tit féod.*).

Rosniaco (Warinus comes de), (V. 1072-1086. (*Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 60).

Rossignol : « d'azur, à 3 épis d'or, 2 et 1, surmontés d'un lion de gueules. »

Rostaing (de) : « d'azur, à une fasce d'or, et une roue de sept rais, du même, en pointe. » (V. *Gén. ch. Hub.*).

Rostaing. Mme la Ctesse de Bury, pour son comté de Rostaing, en Blésois : « d'argent, à la bande de gueules, chargée de 3 étoiles d'or, qui est d'Urre d'Aiguebonne. » (V. *Bern.*).

Roté, Michel, noble h. seig. de Maray, de la Pointe d'Ecures, à Onzain. (V. E. 444. 1509-1558).

Rotrou, Cte du Perche. 1109 : « 3 chevrons brisés d'or, en champ d'argent? » (V. *Cart. de Tiron par Merlet, int.* p. CIV).

Rougemont (Geoffroy, de), accord entre lui et Marm. (pris à Villiers). (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 190, ch. 204, an. 1202-7).

Roupenon (Bouchard, de), chev. signalé en 1221. (V. *Cart. de Marm. pour le Blésois*, id. pour le Vendômois).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Rousseau, de Villerussien : « d'azur, à 3 coupes d'or, 2 et 1. »

Rousseau, du Périou : « d'azur, à 3 roses d'argent, 2 et 1. »

Rozet du Puy .. (Av. 1682).

Rupe (Gaufridus de) (mars 1200 ; *Arch. Mais. Dieu de Chât.*, p. 35).

S

Saccardy (Jacques de), éc., sieur de Belleau, 1623, p. 459, 1643. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 435.)

Sainctray (Pierre de), éc., seig. de Bréviande. (E, 446, 1479).

Saint Avit (Hugues de), 1179. (V. p. 164, *Cart. de Marm. pour le Blés.*)

Saint Brisson (de) : « d'azur, à la croix d'argent, ou d'azur, semé de fleurs de lys d'argent. » (V. *Gén. ch. Hubert.* Vol. II, f° 50.)

Saint Denis : Cauvin donne aux premiers Saint-Denis : « de sable, fretté d'argent, au chef d'argent, chargé d'un léopard de gueules. » (*Nobil. de N.*)

Saint Denis (Rainald et Robert de). – 1063-1084. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés*, p. 55).

Sancto Leonardo (Paganus de). (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*)

Saint Loup (Dunois de) : « d'azur, au loup passant d'argent. » (V. *Gén. ch. Hub.* Vol. VIII, f° 186.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saint Martin (Guillaume de), « d.. au lion d... » sceau de 1255, (V. *Gaignières*, 5419, f° 30).

Saint Médard (Guibert de), chevalier, noté en 1118, dans la charte CXXXVIII du *Cart. de Marm. pour le Blés.*, par Métais, p. 133).

Sainte-Gemmes (Robert de), éc , partant pour la Palestine, juil. 1248. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.* Ch. 262. p. 239).

Salaberry (de) : parti, « au 1 d'or, à un lion rampant de gueules, en chef, à deux vaches de même, l'une sur l'autre, en pointe, au 2 de gueules, à une croix pommettée d'argent et une bordure d'azur, chargée de six sautoirs d'or. » (V. *Rev. nob. de Sandret*, 1865, p. 354).

Salaberry (Irumberri de) (*Cart. de Marm.* de don Juan d'Irumberri, (1467), fils aîné de dom Pedro d'Irumberry et de Graciosa de Lacarra et Leonore de St-Per ; c. de m. de Don Juan d'Irumberry, fils aîné de dom Juan d'Irumberri, seig d'Irumberri et de Salaberri, en terre de Cissa, et de dona Clara de Laramendi ; (1501). Suite de contrats de mariage, (E. 427. *Arch. de Loir-et-Cher*).

Salmet (François de), veuve de noble homme M. Adrien de Saint-Amand, dame d'Ouchette, (*Par. de Boisseau* (V. E, 236-1574).

Saltun (de), seig. de la Ville aux Clercs. (V E. 6-1400-1788). (*Arch. du L.-et-Cher.*)

Sancto Quintino (Garinus de) signalé, en 1063, dans le *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 55).

Sancto Quintino (Robertus de) 1194. (*Arch. Mais. Dieu de Chât.* p. 28.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Sancto Valeriano (Mauritius de). Mai 1202, p. 49. (*Arch. Mais. Dieu de Chât.*).

Salviati, branche des Salviati, en Italie, établie à Blois : « d'argent, à trois bandes bretessées de gueules.

Salmon François, éc., seig. de la Fertière, marié à Marie de Musset. (V. E. 352).

Sancrois (Jeanne de), (noble dame), veuve de M. Jean du Refuge, et dame du Quartier. (V. 1461, p. 431. *Cart. de Marm.* pour le *Blés.*).

Sancerre (de), issus des c^tes^ de Blois ; de Champagne, soit : « d'azur à la bande d'argent, acc. de deux cotices d'or, potencées et contre-potencées de treize pièces, et, comme brisure, l'écu bordé de gueules.

Sardigni : « d'azur, à trois sardines d'argent. »

Sarrazin, Jean, sieur de la Salle : E. III. *Tit. féod.*, 1482-1760.

Sarrebource : « d'azur, à la croix ancrée d'or. » (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. VIII, f° 243).

Sathenat, Romorantin : « d'azur, à 3 lions, tenant, chacun, une flèche d'or. » (V. *Gén., ch. Hub.* vol. V, f° 254).

Saumery : « de gueules, à sept fusées d'argent, posées en fasce » (*Blés.* et *Dunois*, V. *Gén. ch. Hub.*, vol. IV, 238).

Saumery, Radulphus de Saumeri, mentionné, l'an 1200, au papier censier de Bourgmoyen et Choquardus de Saumeri, dans le cartulaire du Roy Philippe-Auguste,(V. la Chambre des Comptes de Blois à Paris.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Savarre, Blois, sieur du Bois-Guillot à Mesland. (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. f° 255).

Saveuse (Dun.) : « de gueules, à la bande d'or, accompagné de 6 billettes de même, 3 en chef, 2 et 1, et 3 en pointe, 1 et 2. » (V. *Gén., ch. Hub.*, vol. VI, f° 249).

Savorni. (Av. 1682).

Scarron (Dun.) : « d'azur, à la bande, bretessée d'or. »

Scot de Coulanges : « d'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une étoile d'azur et, en pointe de deux croissants du même. » (V. *Bern.* et *Gén., ch. Hub.*, Vol. f° 257.)

Séchart (Hervé de), chev. V. ch. CCCX. (*Cart. de Marm. pour le Blés.* 1265-6.)

Seigneuret de la Borde : « d'or, à la fasce vivrée d'azur, accompagnée de 3 alérions de sable 2 et 1. » (V. *Gén., ch. Hub.* t. V, f° 258.)

Sénéchal : « de gueules, à 3 grues d'argent, 2 et 1. »

Sinignot de Choiseau, transplanté à Paris : « d'or, au guidon de gueules, écartelé d'azur, au chevron d'or, à trois roses d'argent, deux et une. »

Souvigny : « de gueules, à la bande fuselée d'argent, à la bordure d'or. »

Sublet d'Hébecourt : « d'azur, au pal bretessé d'or, chargé d'une vergette de sable. » (V. *Gén., ch. Hub.* vol. V, fol. 261).

Suramont : « d'azur, à trois flèches, posées, de sautoir, la pointe en bas, liées de deux serpents de sinople. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

T

Taix de Sonné : « d'argent, à deux fasces d'azur. » (V. *Bern.*).

Taillevis de Jupeau : « d'azur, au lion d'or, tenant une grappe de raisin du même. » (V. *Bern.*).

Tarragon, de Chatonville et d'Ozoy le Doyen (Ouzouer le Doyen) : « de gueules, au chef d'argent, accompagné de trois croissants montants de même, 2 et 1. *alias*, la pointe surmonté d'une étoile d'or, » dit Hubert. (V. *Gén. ch. Hub.*, v. VII. f° 242).

Tascher de la Pagerie : « d'azur, à trois barres d'argent, chargées chacune, de trois besans de gueules. » (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. I, fol. 257).

Taste-Saveur ou **Teste-Savoir**. (Av. 1682).

Taureau de Molitard, en dunois : « de gueules, au taureau d'or. »

Terat : M. Terat, secrétaire des commandements de Son Altesse Monseigneur le duc d'Orléans, à cause de sa terre de Chantôme, en Dunois, « de gueules, à trois fasces ondées d'argent, au chef de France. » (V. *Bern*).

Tergas de Chassé. — N. Tergas, prévôt de Blois. (V. *Bern.*).

Tergas, (Marie de), veuve de M. Jean Le Febvre, éc. sieur de Cerisay, 1654. (V. E, 460).

Testu, Simon, seig. de Ménars (V. E. 55-1499-1164).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Texier : « de gueules, à la levrette passante d'argent, accolée et clouée d'or, accompagnée en chef, d'un croissant d'or, et en pointe, d'une boule de même. »

Thaix (Jacques de), seig. du Fresnay (E. 80, 1489-1505).

Théligny de), dun. : « d'argent à la fasce de gueules. » (V. *Gén. ch. Hub.* t. VIII, f° 258).

Théligny (Louis de), vend à Benoist Gautral, en 1535, la terre de Vierthiville à Autainville. (V. E. 461) (*V. La Noue*).

Théligny (de), seig. de la Fosse et de Lormoy ; Charles de Théligny, chev. gent. ord. du roy, seig. dudit lieu. (V. A. D. S. E. 38, 1563-1567).

Thémines (de) **Lauzières.** (V. E. 369, *arbre gén. de cette famille*).

Thibault Le Tricheur : « semé de France, au lion d'argent, coupé, issant de l'abyme de l'écu. » (Armes attribuées par Pintard, v. *Bibl. Nat. de Chartres*, nos 1013, p. 75 ?)

Thibault Cte de Chartres (1114) : « d'azur, à 3 fleurs de lys d'or, et trois besants du même ? » (V. *Cart. de Tiron*, int. CVII, *Merlet*).

Thierry, Jean Thierry, écuyer, capitaine de Blois, inhumé l'an 1415, aux Jacobins de cette ville, dans la famille desquels les Phélippeaux ont pris alliance : « d'azur, semé de quatre feuilles d'or, au franc quartier, chargé de trois mouchetures d'hermines. »

Thiville (Nicolas de), sieur de Bapaume. (V. E. 161). (V. *Etude d'Ouzouer le Marché.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Thiville (Nicolas de), chevalier, seig. de Bapaume, 1661. (V. E. 271).

Thomas Cte du Perche : « d'argent, au cœur d'or, chargé d'une croix de sable, et à deux besans d'or, et, sur le tout, d'argent, à 3 chevrons brisés d'or », 1215. (V. *Cart. de Tiron par Merlet*, int. CIX).

Thoreau, dun. : « de gueules, au taureau passant, la queue mise entre les jambes et relevée sur le dos, d'or. » (V. *Gén., ch. Hub.* vol. VIII, f° 285.)

Thuillières (de) : « de sable, au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or. » (V. *Gén., ch. Hub.* vol. III, f° 260).

Tiercelin de Saveuse : « d'argent à trois tierces d'azur, mises en sautoir, accompagnées de quatre merlettes de sable. »

Tissard de Biche : « d'argent, à trois tourteaux de gueules, écartelé, d'argent, à la fasce d'azur » (V. *Gén., ch. Hub.* vol. VI, f° 265).

Tonnerre (Louise de), dame de la Ferté Saint-Aignan (V. S. E., n° 32, *Arch. dép.* 1508-1788).

Torchard, du Séré : « coticé de gueules et d'or, de dix pièces, au franc quartier d'argent, chargé d'un sanglier de sable. » (V. *Bern.*).

Torreigny, Jean de Torreigny, qualifié chevalier et châtelain de Blois, en 1440.

Tourtier (Dun.) : « d'azur au chevron d'or, chargé de 3 merlettes de sable, acc. de 3 besans d'argent. » (V. *Gén., ch. Hub.* vol. IV, f° 258).

Toutain, Dun. (V. *Gén. ch. Hub.*, vol. VII, f° 241.)

Tremaugon (de), seig. de Cerizay (V. E. 172) et seigneur du Roussineau, paroisse d'Autheuil.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tremault : « de gueules, à deux haches en pal, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. » (V. *Gén. ch. Hub.*, t. VI, f° 263).

Trie (de). seig. de Saint-Calais et de Montdoubleau : « d'or à la bande d'azur. » (*La Chesn.*).

Trippe... (Av. 1682).

Troyes « d'azur, au chevron, componé d'or, et de gueules. accompagné de deux étoiles d'or et d'un cerf couché du même. » (V. *Gén. ch. Hub.* t. II, f° 121.)

Tuffani : « d'or, à l'aigle éployée de sable, chargé, au cœur, d'un écusson d'or. (V. *Bern.*).

Tupin, famille de Renaud Tupin, qui vendit, l'an 1277, sa maison, à Jean de Chastillon, pour l'établissement des Jacobins, à Blois, d'où est venu le nom de « *ruelle de la Tupinière* ».

Turmeau... (Av. 1682).

Turpin : « losangé d'or et d'azur. » (V. *Gén.*, *ch. Hub.* vol. III, f° 296, et vol. VIII, f° 268).

Turpin, Charles, chevalier, baron de Feings, marié à Olive de la Brosse. (V. E. 213, 1525).

V

Valeriis (Hugo). (V. 1188. *Arch. Mais. Dieu de Chât* , p. 21).

Vancé (de Vançay) : « d'azur, à trois besans d'argent, chargés, chacun, d'une moucheture d'hermines. »

Vanière, de la Borde : « de sable, semé de fleurs de lys d'or, au lion d'argent. » (V. *Bern*),

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Varennes (de, Raginaldus armiger V. 1265, ch. CCCIX, *Cart. de Marm. pour le Blés.* (Chouzy).

Vary (Jean de), seigneur de Groix (peut-être des Grouets?) (V. p.107, 1227. *Cart de Marm.pour le Blés.*)

Vassé, de Chastillon et de la Roche : « d'or, à trois fasces d'azur. » *(V. Bern.)*

Vendôme, ville : d'argent, au chef de gueules, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné d'or, brochant, sur le tout ».

Vendôme, (Jean de), seig. de Boisguérin et de Rougemont. (V. E, 172).

Vendômois (François de), seig. d'Alleray, demoiselle Catherine de Lyon, veuve de Jean de Vendômois, en son vivant seig. d'Alleray (1528) (V. E. 194.

Véret ou **Veretz de Saint-Sulpice:** « d'azur,à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un croissant de ..., et, en pointe, de deux quintefeuilles, du même. »

Vernaison : « d'azur à la fasce d'argent, accompagné, en chef, d'un griffon d'or, et de trois ruches de même. » (V. *Reg. de Blois. Et. civ.*).

Verthamont (de), seig. de la Ville aux Clercs. François de Verthamont, seig. de la Chastelerie, la Ville aux Clercs. (E. 469, 1682).

Veteri vico Raherius (de), 1166. (V. *Arch. Mais. Dieu de Chât.* p. 12.)

Viart : « d'or, au phénix de sable, éployé sur un bûcher de gueules, au chef d'azur, chargé de trois coquilles de même. » (V. *Bern.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Viart, Raymond, éc., sieur de la Borde et de Vernou, C^er^ du roy gouverneur et bailli de Blois, 1599. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 393).

Cette famille a eu des alliances avec les Philippeaux (V. bap. le dern. octobre 1557. *Et. civ. de Blois. reg. de Saint-Honoré).* (Françoise Philippeaux, femme de Jacques Viart, c^er^ du roy, gouverneur et bailli de Blois).

Vic. de Morand : « de gueules, à une foy d'argent, surmontée d'un écusson d'azur, à une fleur de lys d'or. » (V. *Bern.*)

Vicomtes de Blois : « de gueules, à trois pals d'argent. » (V. *Grandmaison*).

Vienne Thierry (de), 1104. (*Cart. de Marm. pour le Blés.*, p 114.)

Vienne (de), Thierry, cité en 1104, (V. ch. 118. (*Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Vienne (Raymond de), cité vers 1233, ch. 234. (*Cart. de Marm. pour le Blés.*).

Vieuxpont (de), ch. de 1185 : « d' à six annelets, 3, 2 et 1. (V. *Gaignières*, 5441, f° 68).

Yves de Vieuxpont porte 10 annelets, V. id. f° 67.

Vieuxpont (de), de Viezpont Jehan : « sceau de ....., d'....à 5 annelets et demi, 1 et demi, 3 et 1 au franc canton d'..., le tout chargé, en chef, d'un lambel antique, à cinq pendants d...»

Viévy (Hugues Guénard de), donna, en 1172, sa terre de la Guignardière, entre Moisy et la Bosse, aux moines du Petit Cîteaux en Dunois (V. *Et. de M. Léglisse*, notaire à Oucques).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Viévy (Jean de), 1199. (*Arch. de la Mais. Dieu Chât.* p. 33).

Viévy (de Rainald), 1173, p. 161. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés*). — Gaignardus de Veteri vico, est signalé dans le cart. de la Trinité de Vendôme par l'abbé Métais, t. II. p. 464 en 1188. (V. *hist. détaillée dans le Cart. de Marm. pour le Dunois* par Mabille, Introd).

Vignaud des Vories : « d'azur au chevron d'argent, accompagné, en chef, de deux étoiles d'or, et, en pointe d'un croissant d'argent. » (V. *Bern.*)

Villa Levaudi (Odo), 1162 (V. *Arch. de la Mais. Dieu de Chât.* p. 9).

Villebeton (Pierre de), qui semblerait Guignard d'origine, d'après un accord de 1379 « entre Pierre Guignard, chevalier, et Jehans de Villebéton, frère dudit Pierre. (V. *Arrêts du parlement*, saint Martin d'hiver 1319, p. 305, (Boutaric), s'armait : « de trois chevrons de gueules, en champ d'argent. » (V. *Gaignard*). (V. *Sceaux des cartulaires reg.*).

Villebeton (Herbert de), 1181. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 165).

Villebeton (Pierre de), nous dit M. l'abbé Métais, dans son *Cartulaire des Templiers d'Eure-et-Loir*, p. 37, fut auprès du comte de Blois, Louis, en 1194, au moment où ce prince, allant partir pour Jérusalem, fit abandon à Marmoutier des droits de gîte, de procuration, etc. (V. *Cart. de Marmoutier, pour le Blésois*, ch. CLXXXIX, CXC, CCII. En mars 1194, il donna son témoignage, sur les privilèges de l'église de Chartres, fut témoin d'un accord,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

signé en 1207, etc. Dans une charte, le comte de Blois le qualifie de « dilectus meus miles ». (V. *Hist. de l'abbaye de Bonneval*).

Villebresme : « d'or, au dragon, ailé de gueules. »

Villebresme (Louis de), seigneur du Gué la Guette (E. 231, 1549) (seig. de Mézières, près d'Averdon).

Villebresme (Pierre de), dem. en la grande rue de Blois, 1369. (V. E. 369).

Villebresme (Michel de), marié à Catherine... (V. E. 366, 1487-1493).

Villebresme (Jehan de), écuyer, sieur de Boessay. 1534 ; Jehanne Le Berruyer, sa femme, veuve en 1554. (V. *Cart. de Marm., pour le Blésois*, p. 379).

Villapereor (Herveus de), 1201-1203. (V. *Cart. de Marm. p. le Vendômois.*, p. 279).

Villeprover (François de), baron de Trèves, 1522. (V. E. 471).

Villeral, Brigemont ; N. de Villerai, à cause de sa terre de Molitard. (V. *Gén. ch. Hub.*).

Villetart (Philippe de), (Vente à Orchaise, 1340. (V. *Cart. de Marm. pour le Blés.*, p. 450).

Villiers (de) : « d'argent, au chevron de sable, à deux lions affrontés, tenant un timbre, à 3 molettes en chef de sable. » *(Dunois*, V. *Gén. ch. Hub.*)

Villiers (Guillaume, de) écuyer, sieur de la Trousserie (Saint-Martin de Sargé, (V. E, 472 ; E, 473), de Villiers, Jeanne, dame de Courtanvault et de la Trousserie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Villiers (de), seig. de la Tuffière et d'Hauterive. V. E, 137, 1454-1624).

Vimeur d'Aupuy : « d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon, de même, Hubert dit 3 étoiles d'or. »

Vimeur de Rochambeau (de), gouverneur de Vendôme, seig. de Villarceau. (E, 253.)

Voisin de Villemesme : « d'argent, à 3 merlettes de sable, 2 et 1 » (V. *Bern.*).

Voutenay (Claude de), écuyer, seig. de Mennetou-sur-Cher. (E, 478, 1464-1470). — Claude de Vaudenay. (V. *id.*).

Vouzy Jean, éc. seig. de la Bourottière dem. à la Blastière, paroisse de Mennetou-sur-Cher. (E, 333, 1564).

GUIGNARD DE BUTTEVILLE.

ERRATA

Pages	*Lignes*	*Au lieu de*	*Lire*
270	20-21	au antique à 4 pendants. »	*au lambel antique à 3 pendants.* »
273	5-6	Burgensis Clausse	*Burgensis, Clausse.*
275	7	Contet,	*Coutel.*
280	9	Corceveuil	*Corceuil.*
286	26	Rougement	*Rougemont.*
292	19-20	« de gueules à quatre feuilles d'hermines. »	« *de gueules à trois quintefeuilles d'hermines.* »
296	7	év. à Poitiers	*év. de Poitiers.*
304	15-16	Mondouville	*Mondonville.*
307	11	seig. du Bordes	*seig. des Bordes.*
id.	21	V.Ctesse de Villeneuve	*V. C^ne de Villeneuve.*
310	1	dame de la	*s'arme selon.*
id.	9	ajouter : d'or à trois mâcles de sable. »	
312	13-14	la Borde Vernon	*la Borde, Vernou.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

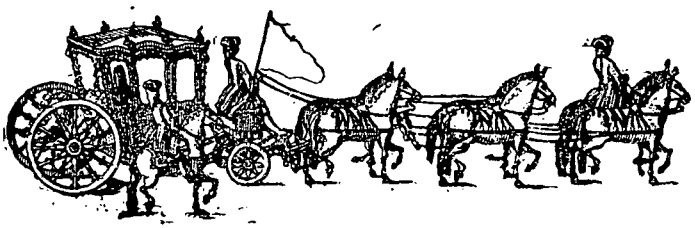

CHRONIQUE

Depuis la publication de notre Annuaire de 1900, le Conseil Héraldique de France s'est accru de 31 Sociétaires.

Nous avons eu la douleur de perdre 19 de nos Collègues :

Notre très honoré Président d'honneur, Son Excellence Rév^me^ Monseigneur Roch Cocchia, Archevêque et comte de Chiéti, baron de Villemagne, d'Orni et d'Astignano, administrateur du diocèse de Vasto, ancien internonce au Brésil, Grand-Croix de l'Ordre Pontifical du Saint-Sépulcre de Jérusalem et de l'Ordre Impérial du Christ (Brésil), etc., prélat érudit, bienveillant et bienfaisant.

Notre très honoré Président d'honneur Monseigneur Xavier Barbier de Montault, I. P. ✠, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, chanoine d'honneur de Langres, Tarentaise et Anagni, Grand-Croix de l'Ordre Royal de François Ier, commandeur de l'Ordre Pontifical du Saint-Sépulcre de Jérusalem, chevalier de Saint-Sylvestre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et de l'Eperon d'or et comte de Latran, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, fondateur du Musée diocésain d'Angers, s'est éteint au château du Peux (Vienne), dans sa 72e année. Savant laborieux et fécond, il laisse une œuvre considérable, fruit d'un demi-siècle de travail incessant et qui fait autorité dans la science archéologique.

Notre très honoré Président d'honneur M. LE BARON DE LAREINTY, ✻, sénateur, conseiller général et ancien Commandant des Mobiles de la Loire-Inférieure, à la tête desquels il combattit héroïquement en 1870-1871. Type de gentilhommerie, imperturbablement fidèle, dans son patriotisme clairvoyant, au principe monarchique, il eut, avant de ne penser plus qu'à Dieu, une pensée pour le Roi, — comme ces chevaliers qui, frappés à mort, dans les champs de Mansourah, jetaient à saint Louis, à Dieu, ce cri suprême, ce vœu sublime : « Mourons, mais vive le Roy ! » — Aussi, de Palerme, le 10 mars, averti que son fidèle était à toute extrémité, Monsieur le Duc d'Orléans a-t-il adressé à la famille de Lareinty ce télégramme où se trouve admirablement résumée la vie de cet autre « loyal serviteur » :

« Douloureusement ému, je serre la main du vaillant Français qui veut serrer la mienne avant de retourner à Dieu, et je partage vos angoisses et celles de votre famille.

« Votre affectionné,

« PHILIPPE. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Son Excellence Don Victor Balaguer, de l'Académie Royale d'Espagne et de l'Académie Royale de la Historia, le prince des poètes catalans, ancien Ministre des travaux publics et des colonies, ancien Vice-Président des Cortès et gouverneur des Philippines, Membre d'honneur du C. H. de France. Ses principaux ouvrages sont : une *Histoire de la Catalogne et de l'Aragon*, une *Histoire des Troubadours*, des drames et des tragédies. *César*, *Sapho*, *Coriolan*, *Néron*, *Juan de Padilla*, etc. Le souvenir du grand poète, de l'historien, de l'homme d'État intègre, ne périra ni en Espagne, ni en France où D. Victor Balaguer comptait de nombreux admirateurs de son talent et de son caractère.

Humbert-Pierre-Henri, marquis de Digoine du Palais, digne Chef de nom et d'armes d'une des plus vieilles races de la Chevalerie française, représentée aux Croisades et dans laquelle l'Honneur fut constamment le premier joyau de son patrimoine. — Nous réitérons nos plus vives condoléances à notre distingué collègue le comte Gaëtan de Digoine du Palais, dont nous partageons les douloureux regrets et le deuil filial.

Xavier, baron du Teil, Grand-Commandeur des Ordres d'Isabelle la Catholique et du Saint-Sépulcre de Jérusalem, chevalier de Malte, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux, — lui aussi d'un vieux lignage représenté aux Croisades, modèle de loyauté chevaleresque et de chrétienne générosité.

Stéphane Praud de la Nicollière-Teijeiro, ✠, Archiviste de la ville de Nantes, ancien président de la Société Archéologique de la Loire-Inférieur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Au cimetière, le président actuel, notre très honoré président d'honneur le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré, a salué de ce suprême et éloquent éloge le parfait érudit de qui la mort interrompait le labeur fécond :

« Messieurs, la Société Archéologique voit disparaître avec une vive douleur le dernier de ses membres fondateurs et l'un de ses anciens présidents. M. de la Nicollière-Teijeiro, l'un des maîtres de l'érudition bretonne, fut, par-dessus tout, un Nantais. L'histoire de notre ville était l'objet constant de ses études ; il en a classé les anciennes et précieuses archives et fait connaître les détails les plus intéressants.

« C'est donc un devoir pour notre Société de rendre un juste hommage à ce modeste et savant confrère, car c'est à notre compagnie qu'il tenait tout d'abord à faire part de ses découvertes pour enrichir les pages de notre Bulletin. Le dernier volume de ce recueil est rempli de ses œuvres ; et nous pouvons dire, Messieurs, que M. de la Nicollière nous a consacré ses premiers et derniers travaux.

« Fils d'un brave marin, qui se distingua dans les guerres du dernier siècle, les choses de la mer passionnaient notre confrère : aussi donna-t-il à la marine de Bretagne une large part de ses labeurs d'historien. La vie des corsaires bretons, les héros oubliés, comme Duchaffault, les faits de guerre peu connus, voilà les sujets qui inspiraient le véritable talent de la Nicollière.

« Tous, Messieurs, nous l'avons estimé comme le guide le plus sûr, et nous avons souvent profité de son expérience éclairée. Aujourd'hui, nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

déplorons sincèrement la perte de ce dernier témoin de la naissance de notre Société, qu'il personnifiait en quelque sorte depuis plus d'un demi-siècle. En un mot, Messieurs, La Nicollière était l'érudit Nantais par excellence. Mais ce que nous admirâmes surtout chez ce regretté confrère, ce fut le chrétien simple et fervent, soutenu jusqu'à la dernière heure par les sentiments de foi, d'honneur et de dévouement à tous les devoirs qui le guidèrent durant sa laborieuse carrière.

« Cette pensée, Messieurs, sera la grande consolation de sa pieuse et si dévouée compagne, de sa famille et de ses nombreux amis et confrères, qui lui garderont un fidèle et reconnaissant souvenir. »

Le vicomte Alphonse Huchet de Cintré, gentilhomme de vieille race bretonne, du même tronc que les Huchet de la Bédoyère, — adonné aux recherches généalogiques.

Sylvain de Carol-Moysset, gentilhomme par l'âme non moins que par la naissance, qui laisse des fils jaloux de suivre les nobles traces de leur très regretté père et de leurs pères.

Robert Le Noir, comte de Pasdeloup, ✻, ancien capitaine de cavalerie, modèle de loyauté et de courtoisie, de qui J. Schmitt, notre fidèle employé, retrouvait hier cette lettre datée de « Tours, le 13 février 1892 », et qui est un trait de caractère. La pensée de la mort ne troublait pas ce vaillant cœur : l'ancien capitaine l'avait déjà vue de près, et il continuait à la regarder en face.

« Monsieur, je vous envoie ma cotisation, et je vous fais observer par la même occasion que je vis absolument seul ; je ne suis plus jeune et l'avenir

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

ne m'appartient pas !.. Donc, le jour où vous ne recevriez pas de réponse, il faudrait vous adresser à M. Champion, notaire, car mes héritiers n'habitent pas Tours...

« Cte de Pasdeloup. »

Maurice Mercier, ancien zouave pontifical, chevalier de Saint-Grégoire le Grand, Membre de l'Association des Chevaliers Pontificaux et de plusieurs sociétés savantes, s'est éteint prématurément dans la force de l'âge, le 7 septembre 1900, laissant à tous ceux qui l'ont connu l'inoubliable souvenir que méritaient si bien ses rares qualités de cœur, la noblesse d'un caractère ennemi de toute compromission, une intelligence à la fois brillante et élevée. Causeur incomparable, il devait à sa grande instruction, et à sa puissance d'assimilation, de pouvoir parler sur tout, ce qu'il faisait avec la supériorité que lui conférait son esprit vif et étincelant. Poète à ses heures, il maniait aussi avec un égal succès, et sans avoir eu aucun recours à l'étude, le crayon et l'ébauchoir ; mais une de ses plus chères occupations était les recherches historiques et généalogiques, pour lesquelles il était passionné. Il est mort comme il avait vécu, en chrétien convaincu et pratiquant.

« C'était une belle nature, — m'écrit notre honoré collègue le comte de Saint-Saud, — franche, loyale, chevaleresque, un cœur d'or, avec des sentiments (religieux et politiques) parfaits. Par sa mère, Mlle de Trincaud La Tour, il était apparenté aux meilleures familles de Guyenne ; il descendait de saint Louis par les Ségur. Son père, un Vendéen ardent, prit part à l'insurrection de 1832 en Vendée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il fut condamné à mort... par contumace, ce qui l'obligea à se réfugier en Belgique. »

Qualis pater, talis filius.

Charles Molle, ancien Vice-Président du Tribunal Civil d'Evreux, magistrat de la plus pure intégrité, érudit aussi laborieux que consciencieux, a été ravi à l'affection de ses proches, à l'estime de tous par une congestion cérébrale dans sa propriété de Beaufort (commune de Lignerolles, Eure) dans sa 72e année. Au cimetière d'Evreux, notre distingué collègue le comte de Burey a prononcé, avec une éloquence émue, le juste éloge de M. Charles Molle :

« Messieurs,

« Si je n'écoutais que l'émotion poignante qui m'étreint en ce moment devant le cercueil de l'homme de bien, de l'érudit et de l'ami dévoué que nous venons de perdre, je garderais le silence pour laisser à des voix plus autorisées que la mienne le soin de louer dignement sa mémoire et de vous dire quelles furent les grandes qualités de son cœur et de son esprit.

« Mais j'ai pensé que je devais surmonter ma douleur pour venir rendre un suprême hommage à M. le président Charles Molle au nom du Conseil Héraldique de France, dont il était membre et au sein duquel j'avais le grand honneur de le compter pour collègue. Il y avait, en effet, conquis rapidement une place justement remarquée, par ses communications pleines d'intérêt et par ses savants travaux.

« Charles-Augustin Molle était né le 30 mars 1829, à Evreux, où son père occupait les fonctions de conseiller de préfecture. Après de fortes et bril-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lantes études dans sa ville natale et à Paris, il s'était destiné au barreau, puis à la magistrature, et fut nommé en 1869, aux fonctions de vice-président du tribunal civil d'Evreux.

« D'autres pourraient vous dire mieux que moi les qualités que M. Charles Molle sut déployer sur son siège, où il laissa la réputation d'un magistrat intègre, éclairé et consciencieux. Quand il dut abandonner ses fonctions et rentrer dans la vie privée en 1883, il fut vivement regretté au palais, en emportant dans sa retraite les sympathies, le respect de tous, et l'on y garda de son impartialité et de sa science juridique les plus honorables souvenirs.

« Il était encore dans toute la force de l'âge et il tourna l'activité de son esprit et son besoin de s'occuper vers les travaux historiques, pour lesquels il avait toujours manifesté le goût le plus vif et l'aptitude la plus remarquable C'est alors, en 1888, qu'il publia sa remarquable *Notice historique sur la famille Le Doulx de Melleville*, précieux monument d'histoire locale, rempli de documents inédits et qui sort de l'oubli une foule de souvenirs intéressants, grâce aux recherches que notre savant ami avait pu faire dans le chartrier de Melleville. Plus tard, il donna en 1892, le *Journal de ce qui s'est passé en la Chambre des Comptes du Tiers État aux Etats généraux de* 1614, par Claude le Doulx de Melleville, lieutenant-général d'Evreux, puis successivement l'*Histoire de la seigneurie de Melleville* et une *Notice sur la paroisse de Lignerolles*.

Ces différents ouvrages suffiront, Messieurs, à assurer à M. Charles Molle une place d'élite parmi

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nos écrivains les plus éminents. Mais il n'avait pas renoncé, cependant, à l'espoir de poursuivre ses études, et son besoin de travail amassait encore chaque jour de nouveaux matériaux pour l'avenir. La Société libre de l'Eure lui devait également la publication de plusieurs volumes de ses travaux périodiques, dans ces dernières années.

« Il y a une semaine à peine, répondant à l'appel de sa vieille et constante affection, je me trouvais avec lui dans sa belle et paisible résidence de Beaufort, et, en l'accompagnant sous les frais ombrages de ses bois, qu'il aimait tant à parcourir, je l'entendais me parler de ses projets, de ses espérances et des publications qu'il préparait !

« Hélas ! en le voyant plein de vie et de santé, au seuil d'une verte et robuste vieillesse, qui pouvait prévoir à ce moment que la mort, imprévue et implacable, étendait déjà sa main glacée pour le saisir et que quelques heures à peine le séparaient du redoutable problème de l'éternité !...

« Toutefois, il était préparé à son atteinte et gardait précieusement dans son cœur la foi sincère du chrétien et les espérances de la vie future. Je n'en veux pour preuve que les dernières paroles qu'il m'adressait en pressant ma main quand je prenais congé de lui dans sa propriété de Beaufort, il y a cinq jours à peine : il me commentait alors un verset de saint Paul sur la résurrection qu'il venait de lire dans le texte grec, et il me manifestait, avec chaleur, sa confiance dans la miséricorde divine.

« Nul doute que Dieu n'ait accueilli dans son sein cette âme d'élite, cet homme de bien qui ne laisse derrière lui que des regrets. Que sa famille

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en deuil veuille bien agréer ici l'expression de notre sympathique et profonde condoléance.

« Pour nous, cher et savant ami, nous garderons religieusement votre souvenir, et votre mémoire ne périra pas ; notre cité, en effet, conservera votre nom parmi ceux de ses historiens locaux, et nous, nous aurons sans cesse au fond de notre cœur le souvenir fidèle de l'ami sûr, au cœur loyal et bon, de l'homme bienfaisant que nous avons connu et aimé. »

Le chevalier Auguste de Boudard, ✠, aimable et serviable érudit, chevalier de l'Ordre Pontifical de Saint-Sylvestre, pour qui l'honneur, chez le gentilhomme, n'était intégral qu'avec la foi religieuse.

L'abbé Michel-Robert d'Abbadie d'Arrast, de vieille noblesse béarnaise, prêtre-missionnaire, rappelé bien jeune encore à ce Dieu qu'il servit de toutes ses forces et de toute sa foi d'apôtre.

Arthur de Guilloteau, comte de Grandeffe, ✠, décédé en son hôtel de Neuilly-sur-Seine, le 26 juillet 1900, dans 69e année, avait mérité par sa chevaleresque bravoure, dans la guerre de 1870-71, la médaille militaire et la croix de la légion d'honneur.

Écrivain de talent, fin critique littéraire, érudit romancier, poète, généalogiste, le comte de Grandeffe était Membre d'honneur du C. H. de France et de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Sa noble générosité, sa parfaite courtoisie, sa fidélité aux grandes traditions, aux saintes croyances, sa conversation toujours empreinte de charme, d'indulgence, d'aménité, lui conquéraient les cœurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il a été pleuré sincèrement, dans tous les rangs de la société.

En dépit des années, il avait gardé le style alerte et l'attrayant esprit de ses jours de jeunesse ; témoin cette lettre qu'il adressait à notre Président le 27 septembre 1899 :

« . . Laissez-moi vous raconter un incident de mon dîner. J'avais invité un savant, ancien camarade de l'Ecole des Langues orientales, perdu de vue depuis plus de 35 ans. Il est très fort en épigraphie asiatique et très fier de sa science. Après le dîner, un compère trop zélé m'a prié de lire..... des vers. J'ai eu la fâcheuse idée de choisir une pièce intitulée *Le Collectionneur*. J'y raconte la mésaventure d'un amateur trompé par un paysan avide, et qui, croyant trouver un nid de fragments gallo-romains, tomba sur une décharge de boîtes de conserves .. Mon savant est collectionneur, paraît-il ; il est parti froissé, et je ne l'ai plus revu. Tout le monde n'a pas l'indulgence du vicomte de Poli, et surtout son esprit... »

A Saint-Pierre de Neuilly, le 31 juillet, le deuil était conduit par les plus proches parents : MM. le baron de Gombault-Razac, Delachaux, le comte de Bagneux, le duc de Polignac et le comte de Bony de Lavergne. Parmi les nombreuses couronnes, on en remarquait une envoyée par l'illustre Maire de Neuilly et portant cette inscription : « Le général Henrion-Berthier à son ami le Comte de Grandeffe. »

Hélas! les deux amis, si dignes l'un de l'autre, sont maintenant réunis aux pieds du Dieu des armées!

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Stanislas de Tholomèse, baron de Prinsac, ✻, ancien officier d'Eclaireurs (1870-71), est décédé le 19 juin 1900 en son château de Sadeillan (Gers), à l'âge de 59 ans.

« Un grand nombre d'entre nous, dit l'*Avenir républicain* d'Auch, du 12 juillet, ont connu et apprécié ce gentilhomme aimable, fin lettré, travailleur infatigable, alors que Madame Moncaut habitait Auch avec ses enfants La société auscitaine tout entière, pendant bien des années, s'est donné rendez-vous dans ses salons où l'on était sûr de trouver la plus franche et la plus gracieuse hospitalité.

« Issu d'une ancienne famille du Vivarais, M. de Prinsac était devenu notre compatriote par son mariage avec Mlle Edith Cénac-Moncaut, fille cadette de l'éminent érudit dont les travaux laisseront un souvenir impérissable parmi ceux que passionnent les études historiques. Son alliance avec une famille des plus honorables du Gers l'avait fait notre compatriote, et la Gascogne avait été fière de l'adopter.

« Il passa la première partie de sa vie en Franche-Comté, dans la famille de sa mère. Au début de la guerre de 1870, il ne voulut pas profiter d'une dispense légale. il ne songea qu'à faire son devoir de Français pour combattre les envahisseurs. C'est comme engagé volontaire qu'il fit la campagne de l'Année terrible. Enfermé dans Belfort avec ses camarades de Franche-Comté, il conquit par sa bravoure l'épaulette d'officier et plus tard la Croix de la Légion d'honneur.

« Il avait d'ailleurs de qui tenir. Ses aïeux avaient tous jusqu'à lui vaillamment porté l'épée, depuis Claude de Tholomèse de Prinsac, tué au combat

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Moncrabeau, en 1580, en voulant sauver les fils du marquis de Trans, parent d'Henri IV. Son arrière-grand-père,— Claude-François de Prinsac,— après avoir été page de Madame Royale, servait à l'âge *de* 13 *ans*, en qualité de cornette dans un régiment de cavalerie et chargea à Hochstaedt, en portant l'étendard du régiment. En 1744, il fut nommé, par le roi Stanislas, Prévôt général des maréchaussées de ses duchés de Lorraine et de Bar. Louis-Joseph de Tholomèse, baron de Prinsac, son grand-père, après avoir été page du même roi, entra plus tard dans les *rangs privilégiés* de la gendarmerie des Princes, à Lunéville, qui faisaient le service de gardes du corps. Par sa mère, il descendait du fameux baron César du Saix d'Arnans, défenseur et libérateur de la Franche-Comté en 1640 et père du maréchal d'Arnans.

« Le fils n'avait point dégénéré. Après la guerre, il rentra dans la vie civile et reprit ses études favorites. Il publia une très intéressante brochure sur le siège de Belfort « devenue très rare », et se consacra presque entièrement à l'étude de l'histoire et de l'archéologie. Collectionneur infatigable, chercheur intelligent et souvent heureux, il réussit à faire de son habitation de Sadeillan un véritable musée où étaient entassées des merveilles qui, sans lui, auraient été perdues pour la science. Ses nombreux amis, qui reçurent une si cordiale hospitalité dans cette demeure sur laquelle la mort vient d'étendre son voile, garderont toujours un pieux attachement à sa mémoire.

« Fidèle jusqu'au bout à la fière devise des Prinsac, « *Point d'honneur, point de vie* », ainsi qu'aux principes religieux qu'il ne séparait pas de l'amour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Patrie, il disparaît jeune encore, laissant sa veuve et tous les siens dans le deuil. Mais l'invariable probité de sa vie leur reste, ainsi qu'à ses amis, comme un exemple et une consolation. »

Le Marquis de Dion, ✻, Chef d'une antique race chevaleresque représentée aux Croisades, et qui, fidèle à ses nobles traditions, avait gagné sur les champs de bataille de l'année terrible sa croix de la Légion d'Honneur.

Albert Verpy, ✻, qui, après avoir occupé avec distinction un haut emploi à la Direction générale des Domaines, s'était adonné avec ardeur et succès aux études d'histoire et de généalogie ; le plus droit et le plus courtois des hommes, le plus serviable des héraldisants.

Ernest, vicomte de Rozière, ancien secrétaire d'ambassade, aussi serviable que laborieux et érudit, frappé par la mort au lendemain même de la publication d'une de ses œuvres les plus importantes.

Notre souvenir demeurera fidèle aux dignes Collègues que nous avons eu la douleur de perdre, et c'est du meilleur de notre cœur que nous nous associons au deuil infini de ceux qui les pleurent.

‡ Du 14 février 1900 au 15 février 1901, le Président du Conseil Héraldique de France a eu à donner 134 consultations : Questions de Chapitres nobles, 3 ; Titres nobiliaires, 5 : Sources généalogiques, historiques ou nobiliaires, 44 ; Examens de travaux généalogiques ou historiques, 3 ; Armoiries et devises, 19 ; Additions de nom, 4 ; Identifications d'armoiries, 22 ; Communications de documents de nos archives, 19 ; Croisades, 2 ; Questions diverses, 13.

Nous rappelons que le Conseil Héraldique de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

France est une société de secours mutuel sur le terrain de l'érudition et que toutes ses consultations et communications sont gratuites.

† DISTINCTIONS HONORIFIQUES conférées à des Membres du Conseil Héraldique de France :

FRANCE. *Légion d'honneur. Chevalier* : le comte de la Fargue, le comte de Tinseau. — *Officier de l'Instruction Publique* : le comte de la Fargue, le vicomte Olivier de Gourcuff. *Officier d'Académie* : Mgr Adrien Pascal.— SAINT-SIÈGE. *Saint-Grégoire-le-Grand. Grand-Croix :* Le vicomte de Poli. — *Camérier d'honneur* : Mgr L.-M. Colson. — *Camérier secret de cape et d'épée* : le comte de Colleville. — *Croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice* : » D. Luis Renshaw de Orea.— BULGARIE. *Saint-Alexandre. Grand-Officier* : le baron Manno. — DEUX-SICILES. *François Ier. Grand-Croix :* le marquis de Liveri. — ESPAGNE. *Charles III. Chevalier* : le comte de Montalbo. - *Isabelle-la-Catholique. Commandeur* : le comte Pasini Frassoni. — *Médaille commémor. pour les guerres d'outre-mer et les services rendus à la « Cruz roja »* : le commandeur Emmanuel Portal.— ITALIE. *Couronne d'Italie : Grand-Officier* : le baron Manno. — MALTE. *Chevalier* : le marquis G. de Ferrari. — MONTÉNÉGRO. *Mérite civil. Médaille d'or* : le marquis de Ferrari. — RUSSIE. *Saint-Stanislas. Commandeur* : le marquis de Mauroy. — TUNISIE. *Nicham-Iftikar. Commandeur* : le marquis d'Anselme de Puisaye.— VÉNÉZUÉLA. *Libérateur. Grand-Officier* : le vicomte de Silvares. — TURQUIE. *Osmanié. Commandeur* : M. Joseph Denais. — *Medjidié. Commandeur* : M. Georges Sénéchal de la Grange. *Officier* : le marquis G. de Ferrari.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES et autres :

Société Nationale d'Encouragement au bien. Grande Médaille d'honneur : M. Joseph Denais. *Médaille d'honneur spéciale* : M. René Bittard des Portes. – *Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique*: M. Louis de Sarran d'Allard. – *Société des Etudes historiques. Président* : M. René Bittard des Portes. — *Société hist. et archéol. de l'Orne. Président* : le vicomte du Motey. *Bibliophiles Normands* : M. Henry Le Court. — *Société Rouennaise de Bibliophiles* : M. Henry Le Court. *Académie d'Aix. Vice-Président* : le marquis de Gantelmi d'Ille. — *Institut Royal de Lisbonne* : le vicomte de Poli. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix de Courcel* : MM. Lauer et Barrière-Flavy. — *Société Bibliographique de Moscou. Membre d'honneur* : M. Georges Sénéchal de la Grange. — *Association Royale des Architectes et Archéologues Portugais. Membre correspondant* : le comte de Montalbo, le vicomte de Poli. — *Société Royale de géographie de Lisbonne. Membre correspondant*: le chevalier Joseph Joùbert — *Association de la Jeunesse Catholique de Lisbonne* : *Membre d'honneur* : le vicomte de Poli.

‡ Pendant le séjour à Constantinople de Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'Orléans, le Sultan a fait porter à Monseigneur le grand cordon de l'Osmanié, et à Madame le grand cordon du Chefakat, avec plaques en brillants.

‡ Aux obsèques de S. A. R. Monseigneur le Prince de Joinville, à Dreux, le deuil était conduit par S. A. R. Monseigneur le Duc de Chartres,

– Copyright – Les éditions d'Ainay – Lyon 2007

gendre et neveu de l'auguste défunt, représentant Monsieur le Duc d'Orléans.

Venaient ensuite : LL. AA. RR. Le Duc de Penthièvre, fils de Mgr le Prince de Joinville, le Prince Henri d'Orléans, le Duc de Guise, le Duc de Magenta, le Comte d'Eu, le Duc d'Alençon, le Prince Auguste de Saxe Cobourg, les Princes Pierre et Antoine d'Orléans-Bragance, le Duc de Vendôme ; puis les représentants des Souverains et les membres du Corps diplomatique.

Madame la Comtesse de Paris, Madame la Comtesse d'Eu, LL. AA. RR. Mesdames la Princesse Clémentine d'Orléans, Duchesse de Saxe-Cobourg, la Duchesse de Chartres, la Princesse Valdemar de Danemark, la Princesse Blanche d'Orléans, l'Infante Eulalie d'Espagne, assistaient au Service funèbre.

Le cercueil porte une plaque en argent sur laquelle sont gravées les armes de France, brisées du lambel, et cette inscription :

« Ci-gît le corps de Son Altesse Royale Monseigneur François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, Prince de Joinville, né à Neuilly le 14 août 1818, décédé à Paris le 16 juin 1900. »

‡ A Munich, le 2 octobre 1900 a été célébré le mariage de LL. AA. RR. le Prince Albert de Belgique et la Princesse Elisabeth de Bavière.

Le 6, Bruxelles s'est mis en fête et splendidement pavoisé et fleuri pour faire aux jeunes et royaux époux une réception digne de son loyalisme et d'eux. — Devant la gare du Nord, la place est garnie de troupes et de gardes civiques qui contiennent une foule énorme. Bientôt voici le Roi Léopold, en uniforme de général ; un peu après

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

viennent LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre, le Prince et la Princesse Charles de Hohenzollern, le Duc et la Duchesse de Vendôme.

A deux heures dix, le train entre en gare ; les tambours battent aux champs, les musiques jouent la *Brabançonne*.

Aux acclamations de la foule, le Roi, le Comte et la Comtesse de Flandre, le Prince et la Princesse Charles de Hohenzollern, le Duc et la Duchesse de Vendôme s'avancent à la rencontre des jeunes époux ; le Roi, puis le Comte et la Comtesse de Flandre embrassent tendrement la Princesse Elisabeth. Puis le Roi, des larmes dans les yeux, serre son neveu sur sa poitrine et l'embrasse longuement. Dans le public, l'émotion est réelle.

La Princesse, un peu étonnée d'abord de la persistance des acclamations qui l'accueillent, ne dissimule pas sa joie et sourit, heureuse, en s'inclinant gracieusement devant le drapeau de la garde civique. Dans la foule, les exclamations se croisent, sans gêne : « Elle est charmante ! — Et comme elle a l'air intelligent ! » Bientôt, les grands yeux de la Princesse, ses cheveux châtains et son exquis sourire ont conquis les Bruxellois, et cet accueil fait à la Princesse Elisabeth paraît remplir de fierté son mari, le Prince Albert, dont la haute taille fait encore ressortir la grâce mignonne de sa jeune femme.

‡ Le 8 novembre 1900, à Cannes, en la chapelle de la villa Marie-Thérèse, merveilleusement décorée de roses et de palmiers, S. G. Mgr l'Évêque de Nice a donné la bénédiction nuptiale à S. A. I. et R. Mgr l'Archiduc Pierre-Ferdinand et à S. A. R. la Princesse Marie-Christine de Bourbon, fille

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Monsieur le Comte et de Madame la Comtesse de Caserta.

L'auguste fiancée portait une ravissante robe blanche avec des dentelles en point d'Angleterre et un voile ancien de la Reine Christine de Naples. L'Archiduc était en uniforme de chasseur autrichien.

S. A. I. et R. Madame la Grande-Duchesse de Toscane, mère de la Princesse Marie-Christine, assistait à la pieuse cérémonie, ainsi que les Archiducs Léopold, Joseph et Henri, en grand uniforme, avec la Toison d'or au col et le grand cordon de Saint-Ferdinand. Monsieur le Comte de Caserta portait le grand cordon de Son Ordre de Saint-Janvier.

Le 18 février 1901, à Madrid, a été célébré le mariage de S. A. R. Madame la Princesse des Asturies, sœur aînée de S. M. Catholique le Roi Alphonse XIII, avec S. A. R. le Prince D. Carlos de Bourbon, Infant d'Espagne. Chevalier de la Toison d'or, fils de Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Caserta.

Longue vie et bonheur sans fin aux royaux époux !

‡ Le 6 décembre 1900, M. le chanoine Ledein, curé de Saint-Pierre de Chaillot, a administré le sacrement de baptême à la jeune Princesse Isabelle d'Orléans, fille de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Guise. La petite Princesse a été tenue sur les fonts par Madame la Comtesse de Paris, sa grand'mère maternelle, et par S. A. R Monseigneur le Duc de Chartres, son grand-père paternel.

‡ Voulant donner à l'Association des Cheva-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

liers Pontificaux, depuis douze ans présidée par M. le vicomte de Poli, une nouvelle marque de paternelle bienveillance, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a daigné conférer la dignité de Camérier d'honneur à notre vén. collègue M. l'abbé L.-M. Colson, le très zélé Aumônier de l'Association.

‡ S. M. la Reine Régente d'Espagne a conféré à S. Exc. M. de Leon y Castillo, ambassadeur de Sa Majesté Catholique à Paris, le titre héréditaire de marquis del Rio-Muni.

Cette distinction nobiliaire, juste récompense des services les plus éminents, a été accueillie avec d'unanimes sympathies dans le monde parisien, où sont appréciés si hautement le caractère, la haute intelligence et la parfaite courtoisie de l'Ambassadeur de Sa Majesté Catholique.

‡ Portugal. — Sur la démission de S. Exc. M. le marquis de Pombal, S. M. le Roi a donné la charge de Grand-Maître des cérémonies de la Cour à S. Exc. M. le comte de Figueira, Grand-Officier d'honneur de la Maison Royale, digne Chef de nom et d'armes d'une des plus antiques maisons de la haute Noblesse Portugaise.

Sa Majesté le Roi a conféré la grand'croix de l'Ordre Royal de N.-S. Jésus-Christ à S. Exc. M. Thomaz de Sousa Rosa, son ministre à Paris, où il est si hautement et si justement apprécié dans le monde politique et dans les salons aristocratiques.

S. M. le Roi Dom Carlos a restauré le titre héréditaire de comte de San-Lourenço en faveur de M. Jorge de Mello, fils aîné de S. Exc. M. le comte

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Sabugosa, Grand-Maître de la Maison de S. M. la Reine ; — le titre héréditaire de comte d'Oeiras en faveur de M Manuel Carvalho Daun et Lorraine, fils aîné de S. Exc. M. le marquis de Pombal. bailli grand'croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte).

M. le comte de Valenças a été nommé Pair du Royaume ; — M. Dom Thomas d'Almeida Manuel de Vilhena, gouverneur de l'île de Madère ; — et M. Manuel de Mendonça Pereira Pinto (Balsemão), administrateur de la ville et district de Covilhâ.

Le 21 janvier à Lisbonne, M. le vicomte de Poli a eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal et des Algarves.

‡ « La nomination du prince D. Camille Rospigliosi au commandement du corps des Gardes Nobles, a été accueillie avec une extrême satisfaction par ses anciens compagnons d'armes. Ils ont présenté à Sa Sainteté une adresse, Lui exprimant leur sincère reconnaissance pour l'honneur qu'Elle a daigné faire à toute l'armée pontificale, en choisissant dans ses rangs le chef de cette troupe d'élite. » (*La Voce della Verità.*)

« On sait qu'au lendemain de Mentana, les deux fils du prince Rospigliosi, duc de Zagarolo. et de la princesse, née Nompère de Champagny, fille du duc de Cadore, se sont enrôlés sous les drapeaux de Pie IX, l'aîné, Don Joseph. aux Zouaves, le cadet, Don Camille, dans l'artillerie. Tous deux étaient sous-lieutenants le 20 septembre 1870. Don Camille s'est généreusement prodigué, depuis trente ans, sur tous les terrains assignés par Pie IX, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

ensuite par Léon XIII, à l'action sociale ou religieuse des Catholiques. Il a épousé, en 1877, la princesse Giustiniani-Bandini, et ses huit enfants promettent à la bonne cause de fidèles champions. Nous nous associons de tout cœur aux souhaits qu'inspire à nos camarades de Rome la nomination du prince Rospigliosi. » (*L'Avant-Garde.*)

Le Souverain Pontife a daigné conférer au nouveau commandant de sa Garde Noble la suréminente dignité de Chevalier Grand-Croix de Son ordre du Christ.

‡ Le savant baron D. Antonio Manno, Commissaire de S. M. le Roi d'Italie près son Conseil Héraldique, l'un des Présidents d'honneur du C. H. de France, étant de passage à Paris, les Membres du Comité Français de l'Exposition d'Art sacré, si brillamment organisée à Turin par M. le baron Manno, lui ont offert au Palais d'Orsay un banquet, présidé par M. le baron d'Avril, Ministre plénipotentiaire, et auquel assistaient de nombreuses notabilités : MM. Eugène Müntz, Président dudit Comité, le prince della Rocca, le baron Joseph du Teil, le vicomte A. Révérend, Léonce de Brotonne, le vicomte de Poli, etc.

Au champagne, les doctes convives ont eu le délicat plaisir d'entendre une très charmante et spirituelle allocution de M. le baron Manno, qu'ils ont couverte d'applaudissements.

‡ Hâtez-vous de vous inscrire parmi les souscripteurs du très précieux *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France*, de sa fondation à 1789, où vous aurez le regret d'arriver trop tard,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

car ce grand ouvrage n'est tiré qu'à un nombre limité d'exemplaires, et déjà la liste des souscripteurs est longue. Nous y relevons ces noms : Comte de Montaigu ; marquis de l'Estourbeillon ; marquis de La Rochefoucauld-Bayers ; duchesse de La Roche-Guyon ; Bibliothèque du ministère de la Guerre ; duc de la Trémoïlle ; Bibliothèque du British Museum ; comtesse F. de La Rochefoucauld ; Bibliothèque Imp. et Royale de Vienne ; marquis de Pimodan, duc de Rarécourt ; comte de Villermont ; Bibliothèque Imp. de Berlin ; vicomte X. de Bellevue ; marquis de Bremond d'Ars ; marquis de Mauroy ; marquis de Vogué ; vicomte d'Amphernet ; Bibliothèque du château de Versailles ; marquis de Croizier ; comte de Saint-Saud ; vicomte de Bonald ; marquis d'Elbée ; comte de Dion ; comte Arthur de Bizemont ; comtes de Montbron, de Maillé, de Marcieu, de Rochefort, de Grille d'Estoublon, d'Angély-Sérillac, des Salles, de Ronseray, de Beaumont, de Cambourg, de Bourmont, de Puységur, de Laugier de Beaurecueil, d'Estrée, de Chabot ; vicomtes du Pin de la Guérivière, de Rozière, de Poli, de Caix de Saint-Aymour, de Kersabiec, de Courson, de Kergrist, de Bagneux, du Breil de Pontbriand, de Lanzac, du Bouëxic ; barons de Saint-Pern, de Gargan, d'Izarn, de Cressac, de Commaille ; marquis de La Briffe ; Adrien de Montgolfier ; du Coëtlosquet ; Charles Gailly de Taurines ; comte du Bourg de Bozas ; marquis de Brachet de Floressac ; vicomte Ch. de Lanzac de Montlogis ; commandant de Touchet, etc., etc.

L'auteur de ce grand *Répertoire*, appelé à rendre tant de services aux érudits, aux chercheurs, aux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

familles, est notre très docte vice-président, M. le marquis de Granges de Surgères. (*Rue Saint-Clément, 66, à Nantes, Loire-Inférieure.*)

‡ Le 26 août 1900, à Bazoches-du-Morvan (Nièvre), on a inauguré un monument à la mémoire de Vauban. Le discours d'inauguration a été prononcé par le Colonel de Rochas, administrateur de l'École Polytechnique ; M. Niessen, secrétaire général, fondateur du Souvenir Français, lui a succédé.

Au banquet, d'autres discours ont été prononcés par MM. le marquis de Vibraye et le général d'Entraigues, commandant la 58e brigade d'infanterie à Marseille.

‡ A Mareuil-sur-Belle (Dordogne), berceau de la Maison de Villebois-Mareuil, une plaque a été posée sur le mur de la mairie, avec cette inscription à la gloire de l'héroïque compagnon d'armes des vaillants Boërs :

AU COLONEL DE VILLEBOIS-MAREUIL
LES HABITANTS DE MAREUIL
BOUVINES-TRANSVAAL

Sept siècles de services militaires résumés en deux mots !

Au-dessous de la plaque sont gravées une palme, une épée brisée et la croix de la Légion d'honneur.

‡ Un groupe des anciens élèves de Vaugirard, réunis en comité sous la présidence de M. le duc de Lesparre, a décidé d'offrir à l'institution une plaque commémorative en souvenir de leur très regretté camarade le colonel de Villebois-Mareuil.

L'artiste chargé de ce travail est Marquet de Vasselot, l'auteur des épées d'honneur offertes à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dodds et à Marchand, du monument du général de Miribel, de la statue du marquis de Morès et de beaucoup d'autres interprétations patriotiques. Nous avons pu voir dans l'atelier de l'artiste la plaque en question, très belle dans sa simplicité ; on y voit, au-dessus de lauriers décoratifs, les traits du regretté colonel. Elle porte gravée cette simple inscription :

« Georges de Villebois-Mareuil, colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, né le 22 mars 1847, tué à l'ennemi à Boshof (Etat libre d'Orange), le 5 avril 1900.

« Elève du Père Olivaint. »

Maison de Mauroy. (Dans les *Annales historiques et nobiliaires* de M. H. Tisseron, tome 63e, 2e série. Paris, 1900, in-folio, tiré à part, 4 pages et 1 planche d'armoiries.)

Cette excellente étude généalogique établit que la filiation authentique de cette noble Maison, établie en Champagne depuis le commencement du XIVe siècle, remonte à cette même époque, et aussi qu'elle est un ramage d'un lignage chevaleresque de l'Artois et du Cambrésis, les sires de Wallincourt, représentés aux Croisades et issus eux-mêmes des sires d'Oisy-Crèvecœur, descendants d'Eudes d'Aquitaine, sire d'Oisy, institué comte de Cambray par Charlemagne vers l'an 800, et époux d'Hélissende, dame de Crèvecœur et de Wallincourt.

La Maison de Mauroy a contracté maintes nobles alliances, notamment La Rochefoucauld-Bayers, Crussol d'Uzès, Montigny, Clérembault, Estavayé, Scorailles, Mengin-Fondragon, La Barre, Pleurre, Grassin, Hennequin, Molé, Cléry, La Porte, Tho-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lozan, Le Féron, Quarré d'Aligny, Foucauld-Lardimalie, Aigremont, Quincy, Buat, Saint-Amand, Magnac, Voyer de Paulmy, Vaudrey, etc. Elle a possédé de nombreux fiefs et seigneuries et produit des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1464, 1543 et 1897, un secrétaire ordinaire du Roi Henri IV, conseiller d'état en 1615, des mestres de camps et des officiers généraux, un grand-croix et plusieurs chevaliers de Saint-Louis, un intendant général des finances, ambassadeur de Louis XIV à Rome, etc. Claude de Mauroy, trappiste, mourut, le 18 octobre 1710, en odeur de sainteté.

‡ L'abbé Nanglard : *Cartulaire de l'Eglise d'Angoulême* (*Bulletin et mémoires de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 1899, p. 1-321). Ce recueil comprend 222 pièces, distribuées dans un ordre topographique. L'éditeur les fait suivre d'une liste chronologique. Le premier document est un acte d'affranchissement accordé par saint Cybard à 175 esclaves, le 31 mars 558.

‡ Annuaires, Bulletins, Revues, Journaux, etc.

Archives héraldiques Suisses. (Neufchâtel, 1900-1901, XIVe-XVe années, mensuel, 10 fr. par an.) Très docte organe de la Société Suisse d'héraldique, présidée par notre savant collègue M. Jean Grellet. Excellents articles de généalogie, d'héraldique, de sigillographie ; nombreuses illustrations, armoiries, sceaux, etc.

Almanach de Gotha. (Justus Perthes, 1901, 138e année, in-12, XXIV-1175 p.). — Le 138e volume de cette célèbre publication, si précieuse au point de vue généalogique, diplomatique ou statistique, est orné des portraits du Grand-Duc et de la Grande-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Duchesse d'Oldenbourg, du prince d'Eulenbourg-Hertefeld, etc., et s'est accru d'un nombre sensible de notices nouvelles, concernant des familles en possession des titres de duc ou de prince.

Dans la 3e partie, contenant les notices relatives aux Maisons ducales de France, etc., sont mentionnées avec leur état présent, les suivantes : Avaray, Blacas, Brissac, Broglie, des Cars, Castries, Clermont-Tonnerre, Fezensac, Gramont, Crillon, Sabran, la Trémoïlle, Rarécourt, Polignac, Rohan, Uzès, Montléart, Harcourt, Luynes, Lorge. Montmorency, Mortemart, la Rochefoucauld, Noailles, Lucinge, etc.

Revue des Questions héraldiques, archéologiques et historiques. (Paris, 8, rue Férou, 3e année, 1900-1901. Mensuelle. France, 20 fr. Etranger, 25 fr. Directeur : le vicomte de Poli. Administrateur : G. d'Escrivan). Voyez, dans le présent Annuaire, l'article qui concerne cette Revue.

Bulletin Héraldique de France ou Revue Historique de la Noblesse. (Mensuel, 12 fr. par an. Etranger, 15 fr. Bureaux : Quai des Orfèvres, 56, Paris. Directeur : M. Louis de la Roque). Principaux articles : *Catalogue des Généraux Français. — Armorial général des Ordres de S. Lazare et de N. D. du Mont-Carmel. — Armoiries des communautés, corporations, abbayes, évêchés. — Nombreuses notices généalogiques.*

Annuaire de la Noblesse de France, 57e vol. 1901. Fondé en 1843, par Borel d'Hauterive. Directeur : vicomte A. Révérend. (Rue Fontaine, 25, Paris ; franco, 10 fr.). Se publie chaque année sous le format d'un volume petit in-8° de 500 pages et plus ; il donne, avec l'état présent des Maisons souveraines

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Europe (*suivi de leurs familles morganatiques*) et celui des Maisons ducales ou princières de France et d'Europe :

1° Des monographies ou notices généalogiques de familles nobles, et la continuation de celles parues dans d'Hozier, Courcelles, etc., et la Chenaye-Desbois, dont il forme pour le XIXe siècle l'indispensable continuation.

2° Des notices ou renseignements d'actualité sur les familles nobles, ou portant particule et armoiries, dont les membres ont été, dans l'année, nommés *généraux*, *amiraux*, *ambassadeurs*, *évêques*, etc, ou élus *sénateurs*, *députés*, *conseillers généraux*, etc.

3° Une revue des jugements intéressant la Noblesse. (La collection des 57 volumes forme une suite très précieuse à consulter.)

4° Les naissances, mariages et décès.

(*Les insertions sont faites à titre absolument gracieux sur le simple envoi d'une lettre de part*)

Maanblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « De Nederlandsche Leeuw ». (S'Gravenhage, 1901, 19e année, 10 fr. par an). Organe d'une savante Société généalogique et héraldique de Hollande, qui compte parmi ses Membres MM. A. F. van Beurden, W. H. Croockewit, le comte de Ghellinck d'Elseghem, Jean Grellet, H. R. Hiort Lorenzen, A. A. Vorsterman van Oyen, le vicomte de Poli, le comte de Renesse, M. G. Wildeman. (Planches de blasons, sceaux, etc).

Flirt, Revue illustrée mondaine, littéraire, sportique. (Palerme, via Malaspina, 8. — 5e année, 1901, Italie, 10 fr. par an. Union postale, 12 fr.) Très agréable revue mensuelle, rédigée avec esprit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et talent, et ornée de fines illustrations. La partie héraldique est rédigée par notre hon. délégué général en Sicile, M. le commandeur Em. Portal.

Monatsblatt der Kais. Kon. heraldischen gesellschaft « Adler ». — Bulletin mensuel de l'importante Société Héraldique *Adler,* de Vienne ; il publie tout ce qui concerne cette société, des notices généalogiques, des études nobiliaires et des variétés bibliographiques.

Mundo Catholico. Revue litt. et illustrée, dédiée au Clergé Portugais sous le haut patronage de LL. EE. R^mes^ le Nonce Apostolique, l'archevêque de Braga, les évêques de Coimbra, Lamego et Porto. (Lisbonne, 1901, rua Ferreira Borges, 201,2°. Mensuelle. Directeurs : Le P. J.-Adelino Monteiro Vacondeus, Manuel de Mendonça Pereira Pinto (Balsemão), et José de Battaglia Ramos). Son excellent esprit et l'érudition de ses collaborateurs, parmi lesquels nous remarquons MM. D. Francisco Peixoto da Silva et Bourbon (Lindoso), le Docteur Xavier da Cunha, Eugenio de Castro, J. Pereira Franco Monteiro, Joaquim Ribeiro da Carvalho, le vicomte de Sanches de Baêna, le vicomte da Torre da Murta, D. Antonio de Portugal de Faria, le comte de Barberino, Antonio Padula. L. de Sarran d'Allard, expliquent le succès du *Mundo Catholico.*

Giornale Araldico-genealogico-diplomatico, organe de la R. Académie héraldique italienne. (Bari, Corso V. E. 81. Mensuel. Italie, 15 fr. par an. Etranger, 20 fr. Directeur : M. le chevalier G. de Crollalanza). Principaux articles : G. de Crollalanza : *Glossaire héraldico-étymologique.* — E. Salazar :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Histoire de la famille Salazar. — Comte F. Pasini Frassoni : *La stirpe dei Gualandi*. — F. Ceretti : *Familles Rusconi et Scarabelli*, de la Mirandole. — G. Rossi : *La famille Brea*, en Ligurie. — Marquis A. Vignolo : *La famille Rainaldi, d'Alatri*. — G. B. Marzano : *Armes des municipes Calabrais*. — C. Marozzi ; *Famiglie Pavesi estinte*. — F. C Carreri : *Les comtes Monaco, du Frioul*. — G. Corti : *Familles du Tessin*.

Annales du Mont Saint-Michel, 25e année, 1900-1901. Revue mensuelle dirigée par les RR. PP. Missionnaires du Mont Saint-Michel et consacrée aux fastes du Mont et à la gloire de l'Archange libérateur. (France, 2 fr. Etranger, 3 fr.)

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux. (Paris, 36, rue Laffitte ; 35e année, 1900, XLIe vol. Paraissant les 7, 15 22, et 30 de chaque mois. France, 16 fr. par an. Etranger, 18 fr.) L'enviable succès de l'*Intermédiaire* s'accentue d'année en année, et sa collection complète est d'un prix inestimable pour tous les érudits. L'héraldique y est en honneur, et bien des questions controversées ont trouvé là leur solution, grâce à la collaboration de ce grand savant qui s'appelle tout le monde. J'aurais voulu donner un bref résumé des articles qui peuvent intéresser le plus notre spécialité, mais j'ai dû reculer : ils sont trop !

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler ». (Wien, 1900, in-4°, VI-326 p. 17 pl. de blasons). — Ce très bel annuaire de l'I. et R. Société héraldique *Adler* est rédigé par notre savant Président d'honneur, S. Exc. M. le comte Gaston de Pettenegg, dont nous y remarquons une œuvre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aussi intéressante qu'érudite : *Titre et Blason des ducs de Reichstadt*. (En allemand.)

Revue historique de l'Ouest. (Mensuelle, Vannes, impr. Lafolye, 2, place des Lices. Edition sur papier ordinaire, 12 fr. par an ; vergé, 16 fr. — Directeur : M. le Marquis de l'Estourbeillon. — Archiviste : M. Claude de Monti de Rezé.) Principaux articles : Vicomte de Chabot : *Preuves de noblesse des demoiselles du Poitou reçues dans la Maison royale de S. Louis, à Saint-Cyr de 1686 à 1793*. Vicomte L. Urvoy de Portzamparc : *Origine et généalogie de la Maison de Trogoff*. — L'abbé V. Grégoire : *Les Echaubrognes*. — Baron de Saint-Pern et marquis de l'Estourbeillon : *Réformation de la Noblesse de Bretagne*. — L. Audiat : *Un petit neveu de Michel de Montaigne, Raymond de M., lieutenant général à Saintes, évêque de Bayonne*. — Marquis de Granges de Surgères : *Notes d'état-civil et historiques extraites des registres des paroisses de l'arr. de Nantes dont les archives ont été détruites pendant la révolution*.

La Renaissance Politique et Littéraire. (Paris, rue de Beaune, 14, Lamulle et Poisson, éditeurs. France, 8 fr. Etranger, 9 fr. 50 ; 2e année, 1900.) Revue hebdomadaire des plus attrayantes, grâce au choix et à la variété de ses articles et au talent de ses principaux collaborateurs, MM. Léon de Tinseau, G. de Lautrec, Fr. Coppée, G. Duprat, Paul et Victor Margueritte, H. Wallon, Ivan Tourgueneff, Jacques Renaud, Jacques Ferny, C. Flammarion, H. de Curzon, Jules Lemaître, René Bazin, P. d'Espagnat, H. de Parville, J. Rameau, Oscar de Poli, Ch. de Mazade, Max de l'Aunay, D.-B. de Laflotte, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Principaux articles : Henryk Sienkiewicz : *L'Assaut.* — H. de Curzon : *Autour d'une tombe : Verdi.* — Jean Rameau : *Jeux d'enfant,* poésie. — André Theuriet : *L'Ecureuil,* nouvelle. — O. de Poli : *Mon ami Placide,* nouvelle. — Sully-Prudhomme : *Qu'est-ce que la poésie ?* — Jules Lemaître : *Henri de Bornier.* — Paul Bourget : *Impressions de voyage.* — Huysmans : *La Fondatrice d'un Ordre religieux.* — P. de Coubertin : *Psychologie du Sport.* — Ernest Daudet : *Mangeurs de prêtres.* — G. de Lautrec : *Le Mouvement littéraire : Le vicomte de Poli.*

Nous recommandons tout particulièrement cette excellente et spirituelle *Revue* à tous nos lecteurs, et tous nous sauront gré de l'avoir signalée à leur attention.

Voz da Caridade (*La Voix de la Charité*). Revue mensuelle illustrée. (Covilhâ, Portugal. praça Nova. 1000 réis (env. 4 francs) par an. Editeur : Manoel Rodrigues da Costa). Au nombre des collaborateurs de cette revue catholique, à laquelle nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite si bien, figurent des écrivains de distinction dont les noms nous sont chers : MM. le vicomte de Castilho, le chanoine Anaquim, Alberto d'Oliveira, José de Battaglia Ramos et Pereira Pinto (Balsemão), — que nous remercions vivement de la belle notice biographique qu'il a consacrée au vicomte de Poli. (N° de mars 1901, avec portrait.)

Revue Catholique de Normandie, 9e année, 1900. (Evreux, 4 bis, rue du Meilet. Semi-mensuelle. France, 10 fr. par an. Etranger, 12 fr. — Secrétaire de la rédaction : M. Paul de Longuemare, place St-Sauveur, 19, Caen.) Principaux articles : L.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Couppey : *Notes hist. sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague.* — P. de Longuemare : *Une famille d'auteurs aux 16e, 17e et 18e siècles : Les Sainte-Marthe.* — V. Bourrienne : *Odon de Conteville, évêque de Bayeux. Son rôle au début de la prem. croisade.* — E. Le Corbeiller. — *Les Livres de raison en Normandie.* — L'abbé A. Gosselin : *Les Normands au Canada : Lettres d'Iberville.* — E. Griselle : *Lettre d'Ant. Halley à P.-D. Huet.* — G. Comont : *Angerville-l'Orcher.* — Hébert : *La Noblesse de Normandie en émigration.* — R. de Brébisson : *Les Rabodanges.* — Comte E. Fourier de Bacourt : *Les Normands en Lorraine.*

Danmarks Adels Aarbog. (Copenhague, 1901, 18e année. Directeurs : MM. H:-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset.) Ce très élégant Annuaire de la Noblesse de Danemark, très complet, se distingue par une profusion de beaux portraits historiques en phototypie et d'artistiques planches d'armoiries en chromo. Il fait grand honneur au savoir et au goût de ses très distingués directeurs.

L'Ecriture. Revue mens. des arts et sciences graphiques. (Paris, Institut sténographique, 150, boul. Saint-Germain ; Ve année, 1900 ; édition de luxe, 10 fr. par an ; ordinaire, 5 fr. Directeur : M. Joseph Depoin, président dud. Institut.) Précieuse encyclopédie de tout ce qui intéresse la sténographie.

Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des Archives historiques. (Saintes, 42, rue Eschasseriaux. XXe vol. 1900. Semi-mensuelle, 10 fr. par an. Directeur : Louis Audiat, Président de lad. Société.) Une de nos plus doctes revues, où fourmillent les pages de valeur, les études intéres-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

santes, les renseignements précieux ou curieux, les généalogies sérieuses. Principaux articles : *La famille Harouard; Les le Fourestier d'Orignac et de Vauvert; Epigraphie de Saint-Hilaire de Villefranche*; *Les d'Ocoy en Saintonge et à Saint-Brice; Les Jussac d'Ambleville*; *Familles Rochelaises*: *Les Filleau*.

Annuario della Nobiltà Italiana. (Bari, 81, Corso V E., 1901, 23e année. Directeur : M le chevalier G. de Crollalanza. Prix : 10 fr.) Le « Gotha » de l'Italie, dont les 1500 pages contiennent de très nombreuses et consciencieuses notices sur les familles de la Noblesse Italienne; il est indispensable à toute bibliothèque héraldique. (Nombreuses planches de blasons en chromo, portraits, armoiries gravées dans le texte.

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest. (Nantes, 33, rue du Coudray. Mensuel. 2e année. France, 5 fr par an. Etranger. 6 fr. Directeur, le baron Gaëtan de Wismes). Nous souhaitions le succès à ce docte et spirituel *Chercheur* qui, selon nous, devait être pour nos provinces de l'ouest ce qu'est pour toutes nos provinces l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. Et le succès est venu, parce que ses fascicules abondent en articles intéressants. De nouveau, nous demandons à nos amis de s'y abonner, de le propager et d'y collaborer.

Bulletin de l'Association de Secours mutuels des Chevaliers Pontificaux. (Paris, 45, r. des Acacias, Xe année, 1900. Trimestriel, 4 fr. par an. Directeur : le vicomte de Poli, Président de l'Association). Organe d'une importante société de bienfaisance ; ne publie, en général, que ce qui en intéresse le fonctionnement.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Algemeen Nederlandsch Familieblad. XIVe année, 1901, in-4° à 2 col). Sous la direction de M. A. A. Vorsterman van Oijen, cette revue néerlandaise publie mensuellement des études héraldiques et généalogiques accompagnées de planches d'armoiries gravées. Le siège de la revue est à Rijswijk, près S'Gravenhage (Hollande).

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1900, t. XXIX. (Paris, A Picard, 82, rue Bonaparte. Saintes, L. Cassereau. 42, r. Eschasseriaux ; gr. in-8°, 457 p. Index onom. de 66 col.) Ce beau volume est consacré en entier au très précieux *Répertoire des Titres du Comté de Taillebourg (1100-1758)*, *publié, d'après un ms. appartenant à M. le duc de la Trémoïlle*, par M. Gaston Tortat.

Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes. (Henri Matot, éditeur), (1901, in-8°. 164 p. illustrations) Ce 43e volume contient, comme les précédents. d'intéressants articles sur les régions rémoise et ardennaise, notamment : L. Bossu : *Un mariage dans la Chevalerie Lorraine en 1711.* — Dom Albert Noël : *Notice sur le canton de Monthermé* (suite). – J. Leclerc : *Le château de Neuville et ses seigneurs* (Blasons). — L'abbé Alfred Chevallier : *Les carreaux vernissés du moyen-âge* (avec planches. – C. Blondiot : *La Vallée du Surmelin.* — Al. Baudon : *Les réquisitions de guerre à Rethel en 1525 et 1543.*

Documents sur la Province du Perche, publiés par le vicomte de Romanet et H. Tournouër, anciens élèves de l'École de Chartes. (Trimestriel, illustré. XIe année. 1900. France, 10 fr. par an. Étranger, 12 fr. Les souscriptions sont reçues chez les au-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

teurs. M. le vicomte de Romanet, château des Guillets par Mortagne (Orne), et M. Tournouër, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne). L'éloge de cette véritable encyclopédie historique et généalogique du Perche n'est plus à faire. Principaux articles : Vicomte de Romanet et Vicomte de Souancé : *Généalogie de la famille d'Arlanges*. — H. Tournouër : *Bibliog. et inconogr. de la Trappe*. — L'abbé Godet : *Les paroisses du Mage et de Feillet*. — Besnard : *Hist. religieuse de Mortagne*. — Comte de Charencey : *Hist. de l'abb. de la Grande Trappe*. — L'abbé Barret : *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche*. — Vicomte de Romanet : *Chartes servant de pièces justif. à la Géogr. du Perche*. — *Chartes du Perche* (supplément). — R. Courtin : *Hist. du Perche* (publ., par le vicomte de Romanet et H. Tournouër).

La Maison de campagne, Journal horticole et agricole illustré des châteaux, villas, propriétés rurales. (Paris, 56, quai des Orfèvres. XLIe année, 1900. France et Algérie, 12 fr. par an. Etranger, 15 fr. — Directeur : Louis de la Roque). Indispensable à quiconque s'occupe d'horticulture, d'agriculture, d'arboriculture, d'aviculture, d'apiculture, ce journal propage les connaissances utiles à la campagne, donne des modèles d'habitations rurales et des plans de jardins et fait connaître les inventions nouvelles.

Annales des Alpes : Recueil period. des Archives des Hautes-Alpes. (Gap, semi-mensuel. France, 6 fr. par an. Etranger, 8 fr. — Directeur : le savant chanoine Paul Guillaume, Archiviste des Hautes-Alpes. — 3e année, 1900.) Principaux articles : P. Guillaume :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le pasteur Esprit de Tholozan et Diane de Caritat de Condorcet, sa femme (1677); La découverte des ruines de La Bâtie-Montsaléon (1800); *Conservation des minutes notariales dans les Hautes-Alpes; Les tombes de la Cathédrale de Gap; Les Guerres de l'empereur Auguste contre les peuples des Alpes occidentales, d'après J. Oberziner.* — F. N. Nicollet : *Bénéfices Clunisiens dans le diocèse de Gap.* — Aristide Albert : *Une famille Briançonnaise : Les Froment-Coste.*

Revue d'archéologie poitevine. (Saint-Maixent, mensuelle. 12 fr par an. Directeur : le savant et regretté Mgr Barbier de Montault, 3e année, 1900.) Les principaux articles sont de Mgr B. de Montault. Notons, en outre, ceux-ci : Joseph Denais : *Mort d'une abbesse de Fontevrault.* — N. Renault : *Acte de 1422, relatif à la Maison-Dieu de Parthenay.* — M. de Fredilly : *Un seau arabe à Parthenay.*

Il Torneo (*Journal de la Noblesse Catholique*). Organe officiel du Conseil Héraldique Italien. (3e année, 1900, Florence. Italie, 5 fr. par an. Etranger, 10 fr. Directeur : le comte da Barberino.) Champion résolu du vrai Droit, de la Légitimité, de la sainte Eglise, le *Torneo* ne se contente pas de faire preuve de savoir dans les questions héraldiques ; il fait aussi montre de beaucoup d'esprit ; témoin son malicieux article (n° du 31 déc 1900) sur le soi-disant prince de Vitenval, s'improvisant duc, altesse grand-maître d'un Ordre fantastique, admis avec sa titulature dans un des comités officiels de l'Exposition, puis, avec sa suite, aux réceptions du président de la république. Tout un poème !..

Le Terroir Breton. (Nantes, place du Commerce, 4. Mensuel, 5 fr. par an.) Au nombre des principaux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

collaborateurs de cette Revue littéraire, nous remarquons MM. Yann Rumengol, *Directeur*, Th Botrel, de Marcère, Emile Grimaud. René Kerviler, le marquis de Granges de Surgères, de qui nous avons lu avec un délicat plaisir, dans le n° 6, une charmante poésie, *L'Epave*, dédiée à notre érudit collègue M. René Kerviler.

Calendario d'oro, Annuario nobiliare-diplomatico-araldico, pubblicazione dell' Istituto Araldico Italiano. (Rome, 1901, 13e année, in-8°, env. 1150 pp. Italie, 15 fr. Etranger, 17 fr.) Cet élégant volume, orné de nombreux blasons et portraits gravés, de planches d'armoiries en chromo, contient, entre autres choses intéressantes, d'érudites dissertations héraldiques de MM. le comte G. Anguissola di San Damiano, le comte de Burey, le regretté Mgr Barbier de Montault, E. de Cillis, C. Padiglione, A. Padula, G. Presterà, A. Vignolo de Cos, et diverses notices généalogiques.

La Giberne, publication mensuelle illustrée en noir et en couleur. Uniformes et récits militaires. (Paris, 6, rue Victor-Massé. Un an, 12 fr. Union postale, 14 fr.) Nous n'avons reçu que les nos 1 et 2 de la 2e série (1900 . Nous y trouvons des articles et documents d'un sérieux intérêt, notamment : *Feuille du contrôle d'une compagnie du Régiment de Normandie en 1762*, communiquée par le comte A.-T. de Clermont-Tonnerre ; — *Nos Hussards de 1791 à nos jours*, par L. Fallou, Directeur de *La Giberne*.

Blasonario Generale Italiano. (Rome, via delle Carrozze, 72.) Ce grand armorial italien, rédigé par son érudit directeur, M. le marquis G. Pietramellara, paraît par fascicules (chaque fasc., 3 fr.) et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par régions. Les deux premiers parus intéressent le Piémont et la Lombardie. — Une notable réduction est consentie aux souscripteurs faisant partie du Conseil Héraldique de France.

Ave-Azul (Vizeu, en Portugal, mensuelle; 2100 reis — env. 8 fr. 50 par an. — Directeurs : Béatrix Pinheiro et Carlos de Lemos). Cette « *Revue d'art et de critique* » est aussi attrayante que son titre (*L'Oiseau bleu*), et son sous-titre est justifié par d'excellents articles, notamment de ses distingués Directeurs.

Néoules-Revue (2e année.1900. Directeur : M. l'abbé Blanc, curé de Néoules, par Garéoult (Var). France, 2 fr 50 par an. Union postale, 3 fr. 50). Publie des études religieuses, des articles d'histoire locale, des causeries agricoles, une chronique locale.

Il Patriziato. (Rome, via delle Carrozze, 72. 3e année, 1900. Mensuel. Italie, 12 fr. Etranger, 15 fr. Directeur : Marquis G. Pietramellara) Revue nobiliaire, historique, archéologique, héraldique, vouée à la défense du Patriciat et à la démonstration de son utilité morale, sociale et nationale.

Revue musicale Sainte-Cécile. (Reims, 10, rue Carnot. Bi-mensuelle. France, 4 fr. Etranger et Colonies : 5 fr. Fondateur-Propriétaire : Emile Mennesson. 7e année, 1900). Charmante revue, honorée d'une médaille d'honneur de la Société d'encouragement au bien ; elle est dédiée « aux Artistes, aux Familles » et donne chaque mois en supplément un morceau de musique inédit

La Revue Angevine. (Angers, 39, quai Gambetta. 7e année, 1901. Bi-mensuelle. 10 fr. par an. Directeur : M. Guy de Charnacé). Le n° du 1er mars pu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

blie un très remarquable article de M. Joseph Joûbert, *The Queen*, consacrée à la feue reine Victoria : *Silhouettes et croquis*, par Alph. Poirier ; et une fine causerie du Directeur.

L'*Anjou historique*. (Angers, Schmit et Siraudeau, éd.-libraires, 4, chaussée Saint-Pierre. 1re année, 1900-1901. Abonn., 6 fr. Directeur : M. l'abbé F. Uzureau.) Nous souhaitons la bienvenue et augurons le succès à cette excellente et docte revue. Principaux articles : L'abbé Jacques Rangeard : *Voyage de Henri IV à Angers en 1598.* — Vicomte de la Blotais : *Lettre à M. Port, archiviste de Maine-et-Loire.* — A. Ledru : *Gilles de Rais, dit Barbe-Bleue.* — Dom Léon Guilloreau : *Une chronique abrégée de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire.* — R. P. Ubald d'Alençon : *Comptes de Jeanne de Laval.* — Duc de la Trémoïlle : *L'Assemblée provinciale d'Anjou, d'après les archives de Serrant.* — L'abbé F. Uzureau : *Le Clergé Angevin au moment du Concordat.* — *Les Angevins et la Famille Royale à la fin de l'Ancien régime : Mort de Louis XV.* — *Anciens collèges de la province d'Anjou : Les Exercices publics et les Distrib. de prix à la fin du 18e siècle.*

Revue Dauphinoise (Grenoble, Librairie Dauphinoise, pl. Victor Hugo. 2e année. 1900. Mensuelle, in-4°. France, 20 fr. Union postale, 24 fr. Ed. de luxe : un an, France, 90 fr. Union postale, 100 fr.) Dans les nos 7 et 10 de cette belle revue de littérature et d'art, illustrée, nous signalons deux savants articles de M. le colonel A. de Rochas : *Les Questions relatives à Bayard : Bayard a-t-il été marié ?* — *Reste-t-il des armes ou autres objets ayant appartenu authentiquement à Bayard ?* — Sur la première

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

question, le savant écrivain répond négativement ; sur la seconde, il n'admet comme paraissant avoir appartenu à l'illustre chevalier qu'une masse d'armes en fer doré conservée au Musée d'artillerie de Turin (classe II, série *i*, n° 35).

Revue Française de l'Etranger et des colonies. (G. Demanche, 92, rue de la Victoire, Paris. Tome XXV, 1900). Dans le n° de décembre 1900, nous signalons un remarquable article de notre docte collègue M. le chevalier Joseph Joûbert : *Les Indes Néerlandaises à l'Exposition.*

Le Portugal à l'Exposition. (Paris. 1900, rue Joubert, 14, in-4° illustré. Directeur : Dr J. Cisneirós Ferreira, ✻. Réd. en chef : Xavier de Carvalho, I. P. ✻.) Nous avons, en son temps, fait l'éloge de cette très belle et très intéressante revue d'actualité. Nous y avons remarqué un brillant article de M. le vicomte Macé, officier de marine de réserve, dédié à S. M. la Reine de Portugal et précédant un élégant portrait de l'auguste Souveraine, *a Rainha santa*, comme l'appelait Joâo de Deus ; portrait qui n'est accompagné d'aucune autre inscription que celle-ci, tout éloquente dans son laconisme : *Pauperum solatio*, poétiquement paraphrasée ensuite dans de beaux vers du marquis de Granges de Surgères, *Les deux Reines*, également dédiés à S. M. la Reine D. Amélie. (N° du 25 oct. 1900.)

Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne. Tome XIII. (Thonon, 1899, in-8°, LXXXII, 291 p.). Outre le compte-rendu des travaux de la docte Académie, ce volume contient une savante *Monographie de la commune de Beaumont*, par M. André Folliet, sénateur, accompagnée de nombreux documents justificatifs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'Art et l'Autel : *Revue de Beauté Chrétienne* (Paris, rue Saint-Antoine, 62 ; paraissant le 1er de chaque mois. France, 6 fr. par an ; Étranger, 10 fr.) N° 1, (mai 1901). Principaux articles : J. de Bonnefon, *Un programme* : « Cette revue est fondée pour la rénovation et la restauration de l'art chrétien ». — *Une organisation d'art au diocèse de Quimper.* — Dom Joseph Pothier : *L'art musical grégorien.* — Fidus : *Le Musée de laideur.* — Lavial : *Mois de Marie* : *La décoration de l'autel de la Vierge.* — Memor : *L'art de la Mitre.* J. de Vallan : *Une église neuve du style Louis XIV.* — J. Le Viel : *Décoration picturale d'une église.* — Ch. Esquier et H. de Forge : *Le soir du Calvaire*, drame sacré en un acte — Etc. (Nombreuses illustrations).

Almanach des Saints de Provence pour l'année 1901, contenant le Calendrier romain et le Calendrier provençal. (Marseille, Impr. Marseillaise, rue Sainte, 39, in-12, 64 p.) Viennent ensuite d'érudites notices sur SS. Benoist, Odilard, Libéral, évêques ; Mayeul, abbé de Cluny ; Odilon ; Bevons ou Bobon, seigneur de Noyers (Xe siècle) ; Adélaïde, impératrice ; Wiffred, Ysarn, abbés de S. Victor de Marseille ; Etienne, évêque d'Apt ; le B. Archinric, abbé de Montmajour.

Almanach catholique de France, 22e année, 1901, (Lille, Paris, soc. de S.-Augustin, Desclée et de Brouwer, in-4°, 176 p. Nombr. chromos et gravures). Splendide publication, d'une rédaction très choisie. Principaux articles : H. Sienkiewicz : *Le gardien du Phare.* — Mgr Touchet : *Saint Jean-B. de la Salle.* — H. Derély : *Vingt-quatre heures aux avant-postes.* — Jules Didiot : *La philosophie du comte Mazzello.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

— Edouard Pailleron : *Quelques réflexions.* — Osca de Poli : *Un drame au Mont Saint Michel.* — Baron Kanzler : *L'appartement Borgia au Vatican.* — Gasp. de Weede : *Pétrolette.*

‡ Dans la liste des membres français de l'Ordre de Malte, publiée dans le tome 56 de l'*Annuaire de la Noblesse*, M. le vicomte de Poli est dit « fils de Jean-*Philippe* Poli ». Je me suis fait un devoir d'apporter à M. le vicomte Révérend les actes d'état-civil et de service militaire prouvant que mon père s'appelait comme s'appellent ses fils. Il est vrai de dire qu'en Corse la *particule* n'avait jadis aucune signification nobiliaire ; elle y est d'importation française. Après 1769, elle vient se placer devant le nom, comme un signe de noblesse. Mon bisaïeul et mon grand-oncle, députés de la Noblesse sont appelés *de Poli* dans les procès-verbaux des Etats : avant l'annexion française, noble Louis Poli, noble Joseph Marie Poli. — Avec sa courtoisie accoutumée, M. le vicomte Révérend m'a prouvé que l'erreur n'était pas de son fait, mais simplement typographique ; et d'avance je lui rends grâces de la rectification qu'il voudra bien faire dans son *Annuaire* de 1902. — Vicomte DE P.

J.-L. CHOUSSY : *Vie de Jeanne d'Arc, avec une préface contenant des documents et raisonnements absolument nouveaux à l'appui de la thèse de l'auteur, en contradiction avec tous les historiens de Jeanne d'Arc, sans exception.* (Moulin, Imprim. Bourbonnaise, *éditeur*, 64, rue d'Allier, 1900, gr. in-8° raisin, VIII-548 p. 10 grav. hors texte ; 31 dans le texte. *Prix franco* : 15 francs).

L'auteur est incontestablement du nombre des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

érudits qui ont le plus étudié la sainte Libératrice et la connaissent le mieux. Sa nouvelle *Vie de Jeanne Darc* ne peut manquer de retenir l'attention des savants et de tous ceux qui aiment les études consciencieuses, documentées, révélatrices. On peut, sur certains points, ne pas partager le sentiment du docte biographe, mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'il a scrupuleusement compulsé toutes les sources et de ne pas adopter la plupart de ses aperçus nouveaux. Son érudition, servie par une excellente méthode, n'avance rien qu'elle ne prouve, qu'elle n'étaye de références toujours sérieuses. La Jeanne d'Arc qu'il fait revivre en traits lumineux n'est pas seulement une vierge inspirée, mais encore une vraie fille de la vieille France, douée d'une vaillance naturelle, d'un bon sens, d'une native lucidité d'esprit qui, en maintes occasions, étonnèrent les hommes les plus éminents.

Nous ne faisons aujourd'hui que signaler cet important ouvrage, fruit de longues et laborieuses recherches, à nos collègues, à nos lecteurs, à nos amis ; il mérite la plus sympathique attention, une étude spéciale, et nous nous réservons de la donner ici même ou dans la *Revue des Questions Héraldiques*.

‡ Nous avons à cœur de rendre grâces à notre très noble collègue M. le vicomte de Val de Erro, de l'antique maison féodale de Ezpeleta, qui a bien voulu nous envoyer, pour nos Archives, une excellente notice manuscrite sur l'origine et l'histoire de sa race. La filiation remonte au XIIe siècle, Epoque où vivaient *Johannes de Aspeleta* et Pierre, son frère, Evêque de Bayonne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nobiliaire de Bar-le-Duc, 1771 (Bar-le-Duc, Coutant-Laguerre. 1901, in-8°. 184 p.) Sous ce titre vient de paraître un intéressant répertoire généalogique des anciennes familles de Bar-le-Duc et des environs. Il est, à ce qu'on croit, l'œuvre de Pierre de Longeaux, conseiller à la Chambre des Comptes de Bar (1703-1766), et était resté manuscrit jusqu'à aujourd'hui. Il méritait d'être mis entre les mains du public par l'abondance et la précision des détails filiatifs qu'il renferme : c'est une œuvre d'histoire et non de fantaisie ; un certain nombre des familles qu'il relate existent encore. Cet important recueil n'était pas cité à la *Bibliographie nobiliaire de Lorraine* de M. le vicomte de Bizemont ; il est précédé d'une introduction, œuvre de M. Dannreuther, le savant et distingué secrétaire de la Société des Lettres, Sciences, et Arts de Bar-le-Duc, qui a pris le soin de le publier et de le présenter aux amateurs et aux généalogistes.

‡ «... En étudiant l'organisation de la vieille France, nous pouvons nous expliquer maintenant le rôle de l'ancienne Noblesse. En réalité, les privilèges dont elle jouissait n'avaient été que le payement d'un service social rempli, l'équivalent des charges militaires que pendant des siècles les Nobles avaient presque exclusivement assumées...

« Que voyons-nous, au contraire, aujourd'hui? Une aristocratie nouvelle a remplacé celle que le bourreau avait décimée. Cette aristocratie d'argent n'a jamais rendu aucun service au pays ; elle est composée presque exclusivement de Juifs allemands, elle est plus arrogante et plus oppressive que l'ancienne. Elle est cent fois plus puissante et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus riche, et sa richesse est faite de la ruine de milliers de Français qui ont été indignement volés par les flibustiers de la Haute Banque.

« Il semblerait, en ne se plaçant qu'au point de vue de la plus simple logique, que cette société démocratique dût se lever tout entière contre ces nouveaux féodaux, ces féodaux de ghetto et de Bourse. Il semblerait que les descendants des Jacobins devraient dire : « Ce n'est pas pour que d'ignobles Juifs d'Allemagne s'installent dans les châteaux de la vieille France que nos pères ont guillotiné les maîtres de ces châteaux..... » — Edouard Drumont. (*Libre Parole*, 24 janvier 1901.)

‡ Le commandant de Pimodan : *Promenades en Extrême-Orient (1895-98.)* (Paris, H. Champion, 9, quai Voltaire, 1900, in 8°, carré, VIII.-380 p.) — Durant plus de trois années. M. le comte de Pimodan a été notre attaché militaire au Japon, d'où il a rapporté ce livre vécu, plein de fines observations, de descriptions charmantes, de curieuses révélations. Le brillant officier est doublé d'un exquis narrateur, doué d'un esprit très fin et d'un tact délicat.

On le suit avec un intérêt toujours croissant de Marseille à Yokohama, à Tokio, Formose, aux Iles Pescadores, au Tonkin, à Yéso, en Sibérie, en Corée, en Chine, et quel attrayant compagnon de voyage! Tout en captivant le lecteur par les grâces du style et la variété des tableaux, ce bel et bon livre le renseigne admirablement et l'instruit, notamment sur le passé, le présent et l'avenir de l'empire japonais. Nos amis nous remercieront de le leur avoir signalé.

‡ M. François Lallemand, membre associé du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Conseil héraldique de France, bibliothécaire, ayant exposé dans la classe 13, à l'Exposition universelle de 1900, deux de ses œuvres manuscrites, *Armes et Blasons de l'ancienne chevalerie de Lorraine* (4 vol. in-4°, 1510 blasons coloriés) et *Armes et blasons des villes, bourgs et villages des Duchés de Lorraine et de Bar et des Evêchés de Metz, Toul et Verdun* (in-4°, 333 blasons coloriés), a reçu du Jury, pour ce travail de bénédictin, une médaille de bronze.

Ç'a été la seule récompense décernée à un héraldiste français ; il est vrai que M. F. Lallemand était l'unique exposant français en matière de science et d'art héraldiques.

Une médaille a été accordée aussi au *Calendario d'oro,* annuaire héraldique publié à Rome.

‡ *Cris d'armes et Devises*, par Henri Derély. (Paris, 1901, Desclée et de Brouwer, gr.in-8°, 7 p).—Charmante étude, où l'auteur démontre la puissance et la féconde moralité de la devise héraldique. Bien des noms cités par lui sont nôtres par l'affection ou l'admiration : La Moricière, Pimodan, Charette, Bourbon-Busset, Villiers de l'Isle-Adam, Chabannes, Gargan, la Fargue, Vertamy, Cugnon, Faucher, Farcy, Caix, Buchère, du Pin, Beaufranchet, Montalembert, Prevost de Sansac, Poli, etc.

‡ Nous remercions bien vivement notre hon. collègue M. M.-G. Wildeman, le docte archiviste de la Haute-Intendance des Digues « Delfland », ancien archiviste-adjoint de Haarlem, qui a eu l'amabilité de nous envoyer la photographie de l'insigne de chevalier de l'Ordre du Roi (Saint-Michel) qui appartint à l'illustre amiral de Ruyter.

‡ *Compte rendu des Obsèques de M. Charles-Augustin*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Molle, anc. Vice-Président du Tribunal d'Evreux, membre du Conseil Héraldique de France (Extr. du Bull. de la Soc. libre d'agric., sciences, arts et b.-lettres de l'Eure.) Nous remarquons dans cet élogieux compte-rendu l'éloquent hommage rendu à la mémoire et aux mérites du docte défunt par notre honoré collègue le comte de Burey.

‡ A lire et à méditer :

Le nombre ou le mérite : Lois constitutionnelles basées sur le mérite, par L. Tiersonnier. (Paris, libr. Guillaumin, 14, rue Richelieu, 1901. in-8°, 36 pages).

‡ *La Maison Française de Luxembourg*, par Alfred Lefort. (Extr de la revue *Ons Hémecht*, Luxembourg, 1er juillet 1900, VIII p). Si nous ne nous trompons, ces pages constituent la préface d'un grand travail historique et généalogique de M. Alfred Lefort, de l'Académie nationale de Reims.

‡ Lorsqu'on nous demanda notre avis sur la place à attribuer à la croix de la Légion d'honneur dans le blason de la ville de Paris, nous répondîmes : « Nous estimons que cette croix ne peut être placée que dans le chef, au naturel et brochant sur le semé de fleurs de lys. » Notre avis, d'abord, parut prévaloir, puis il fut écarté, et on décida de placer la croix en dehors et au-dessous de l'écu ; — innovation qui nous paraît constituer une hérésie héraldique. Nous nous proposons d'étudier la question dans un travail spécial.

Notre érudit collègue M. Henri Tausin a donné la liste des villes décorées pour faits de guerre : il convient de la compléter en y ajoutant Dijon et Landrecies qui, depuis, ont reçu le même honneur.

A ce propos, nous demandons à notre érudit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

collègue M. Roger de Figuères, si versé dans l'Armorial des villes, de vouloir bien nous indiquer le blason de Landrecies. Merci d'avance.

‡ *Un couvent Janséniste : Voisins et sa dernière Abbesse*, par Louis Bossu. (Paris, Alph. Picard, 1900, in-8°, 20 p.) Cette dernière abbesse de N.-D. de Voisins, de l'ordre de Cîteaux, diocèse d'Orléans, était Marguerite de Villelongue, née en 1668 au Nouvion-sur-Meuse (auj. commune des Ardennes), morte le 7 nov. 1749, religieuse professe durant 63 ans, abbesse pendant 41 ans et 7 mois, Elle était de la meilleure noblesse de Champagne, d'un vieux lignage chevaleresque représenté aux Croisades. Sous l'influence de Pierre de Coislin, évêque d'Orléans, mort cardinal, Voisins était devenu un petit Port-Royal ; trop humble pour entrer en lutte avec l'évêque, la bonne abbesse se contenta de donner l'exemple de la charité et de douces vertus, rappelées dans son acte de décès, que M. Louis Bossu reproduit en entier et qui est extrait du *Registre des vêtures, professions et sépultures de l'abbaye de Voisins, Ordre de Cîteaux, paroisse de Saint-Ay, pour l'année 1749*, registre tenu en vertu de l'édit royal de 1736 et déposé actuellement au greffe du tribunal civil d'Orléans. Voilà certes une source de renseignements utile ; nous l'ignorions et sommes reconnaissant à M. L. Bossu de nous l'avoir signalée.

‡ Le Gouvernement de Saint-Marin, voulant reconnaître les services rendus à la république par M. le marquis de Liveri, lui a conféré le titre de marquis de Valdausa.

‡ *La Main-d'œuvre en Afrique*. (Paris, 1900, in-8°,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

IV-36 p. — Ce savant et intéressant mémoire, présenté au Congrès colonial international de 1900 (à Paris, séance du 3 août) par l'auteur, M. A. d'Almada Negreiros, sous-préfet colonial, de l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne, a été publié sur l'ordre du Secrétariat général du Congrès ; il est écrit en très bon style, avec une parfaite connaissance de la matière.

‡ Le dernier page de S. M. le Roi Charles X, le comte de Maquillé, est mort à Nantes presque nonagénaire (février 1901). Il avait juste quinze ans révolus lorsqu'il fut admis en 1828, en qualité de page à Versailles, dans le quatrième service de la Maison civile du Roi, sous les ordres du grand écuyer de France et du marquis de Crux, sous-gouverneur des pages pour Versailles.

L'année suivante, M. de Maquillé passa aux pages de Paris avec MM. de Lastic, premier page ; de la Vincendière, page-dauphin ; de Périgord, de Wall, de Jacquinot, de Pontevès Bargême, du Dezerseul, de Montesquiou-Fezensac, d'Aumont, de Tressan, de Mac-Carthy, de Coëtlogon, de Tricornot, de Bernis, de Virieu, de Rougé, de Gain de Montaignac, de Carbonnières et de Léotaud-Donnine. Il demeura sous les ordres de M. de Brisoult, sous-gouverneur des Pages à Paris, et de M. le duc de Polignac, premier écuyer, jusqu'à la révolution de 1830.

‡ Un érudit Champenois, M. correspondant du C. H. de France, M. Paul Pellot, auteur de nombreux travaux historiques et généalogiques, collaborateur de notre *Revue*, a été nommé Archiviste de la ville de Rethel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous en félicitons sincèrement Rethel et M. Paul Pellot.

‡ M. Eugène Lefèvre-Pontalis a été élu directeur de la Société Française d'Archéologie en remplacement du savant comte de Marsy, que la mort a ravi à tant de dévouées affections et à d'unanimes sympathies.

‡ La fin d'une légende.

C'est fini de nous rebattre les oreilles de cette histoire du célèbre sculpteur Jean Goujon qui aurait péri au cours des massacres de la Saint-Barthelémy.

A cette légende, chère aux protestants, et qu'ils avaient exploitée avec quelle maëstria, M. Eugène Müntz, un Protestant de vieille souche, vient de porter un coup mortel, en prouvant, avec pièces à l'appui, que Jean Goujon est mort à Boulogne en 1564 ou avant 1568, c'est-à-dire quatre ans au bas mot avant la Saint-Barthélemy.

‡ Un gros fatras du XIXe siècle, qui n'en est pas à une erreur près, dit que « le mot de *Sous-Lieutenant* date du temps de Henri II ou lui est de très peu antérieur ; sous ce règne des officiers portaient le titre de *Sous-Lieutenant du Roy*, mais leur emploi consistait à remplacer un Vice-Roi ; il n'avait donc rien de commun avec les fonctions du sous-lieutenant moderne. Ces fonctions étaient autrefois remplies par les Exempts, que Louis XIII avait créés dans quelques corps de la cavalerie française, ou par les Enseignes. Une lettre royale, en date du 26 janvier 1655, attacha un *sous-lieutenant* à chaque compagnie des Gardes Françaises... A la fin du 17e siècle, les Enseignes furent supprimés et remplacés par les *Sous-Lieutenants*. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C'est une erreur de dire que sous Henri II le grade de *sous-lieutenant* n'existait pas dans l'armée et que cette qualification s'appliquait seulement aux lieutenants des Vice-Rois. Dès l'an 1553, ce grade existait, témoin la montre de la compagnie de 90 lances fournies des Ordonnances du Roi sous la charge et conduite de Mgr le duc de Vendôme, revue à Montdidier le 23 avril 1553 :

« Nicolas de Brichanteau, lieutenant.

« Jacques de Renty, *Soubz Lieutenant.* » (B. N. Ms. français 21.521, pièce 1.536.)

‡ *Le Comte Ferdinand de Maussabré (1816-1900)*, par Eug. Hubert, archiviste de l'Indre. (Châteauroux, A. Mellottée, 1901, in-8°, 16 p. Blason de Maussabré, avec la devise : *A virtute nomen.*) Ecrire la vie de notre très docte et très regretté Président d'honneur, c'était écrire un superbe et juste panégyrique, et M. Eugène Hubert n'y a pas manqué. Cette longue vie de labeur incessant et fécond est mise en belle lumière. C'est un véritable monument d'archives que le comte F. de Maussabré a laissé dans son château de Puybarbeau, sous ce titre général : *Le Berry féodal* ou *Histoire généalogique des principales villes du Berry et d'une partie des provinces voisines.* Sa forte mémoire était secondée par une habile méthode, et sa serviabilité était sans bornes. Dans la liste de ses savantes publications, qui clôt cette excellente étude biographique, citons : *Les seigneurs de Brennes; Les sgrs de la Ferté-Gilbert* (auj. la Ferté-Reuilly) ; *Maisons des Roches, de Vierzon, de Bomiers, de Chârost, de Saint-Palais, de Fiesque; Familles de Palestel, de Palluau, Babou* ; *Les anc. seigneurs de Prungé,* etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Comte Ferdinand de Maussabré : Son œuvre, par Lucien Jeny, président de la Soc. hist. du Cher. (Bourges, M. H. Sire, 1900, in-8°, 16 p. Blason.) — Autre élogieuse biographie, dont nous empruntons ces lignes sur l'origine du beau vieux nom de Maussabré : « Ce fut de la 2e croisade qu'un des personnages notables de cette lignée rapporta son glorieux nom de *Mal sabré*, dû aux larges balafres des cimeterres des Musulmans. »

‡ Dans la *Renaissance politique et littéraire* (23 sept. 1900), M. Gabriel de Lautrec a consacré aux dernières publications du Vicomte Oscar de Poli un long et élogieux article, dont nous le remercions bien vivement.

‡ Bibliographie Espagnole : D. Francisco R. de Uhagon : *Indice de los documentos de la Orden militar de Calatrava, existentes en el Archivo Historic Nacional.* (Madrid, Fortanet, 1899).

Nobiliario y Armeria general de Nabarra por D. J. Armagasilla de la Cerda y Bayona. (Boletin de la R. Academia de la Historia, de Madrid, t. XXXVI, fasc. II, 1900, p. 154-156.)

D. Vicente Vignau : *Los Caballeros del Sancto Sepulcro.* (Même *Boletin*, t. XXXVIII, fasc. III, 1901, p. 230-232).

‡ *Livre d'or du Sacré Ordre Militaire Hiérosolymitain du Saint Sépulcre de Notre Seigneur Jésus Christ, qui contient les noms des Chevaliers dudit Ordre créés par lēs Révmes PP Gardiens du Saint-Sépulcre, Custodes de Terre-Sainte, de l'Ordre des Mineurs de Saint François, de 1561 à 1848, d'après les archives du Couvent de Saint Sauveur de Jérusalem et autres documents historiques, — suivi d'un* Appendice *avec notes justif.*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

— *dédié au chef de l'Ordre, S. S. le Pape Léon XIII, et au Grand Maître, l'Exc*me *et Rév*me *Mgr Piavi, Patriarche latin de Jérusalem*, publié par le commandeur D. Carlos de Odriozola y Grimaud. (*En espagnol.* — Saragosse, typ. de Manuel Ventura, 49, San Pablo, 1900, pet. in-4°, 72 p.). — Le titre de cette précieuse publication suffit à en démontrer l'importance et l'intérêt. Cette longue nomenclature chevaleresque contient de nombreux noms de France, notamment au XVIe siècle : Adrien du Boscq, Fr. Joubert, Fr. de Harcourt, Séraphin et Ant. du Tillet, Nic. de Hault, J. de Coquerel.

XVIIe siècle. — J. de Saint-Martin, J. Nicolaï, Louis, baron de Salignac ; Séb. de Cipriani, gentilhomme corse ; Claude Pillot ; Séb. Agostini, corse ; Nic. le Monnier ; Marc, baron de Montmorency ; L. Audiffret ; Nic. Léchaudé ; Fr. du Puy, d'Aix ; L. du Bosc de Radepont ; Olivier de Launay ; Adam et Georges de Vitry ; Jérôme de Mesgrigny ; J. Romieu ; Fr. Bonamy ; René Gallier ; J. Lempereur ; Jac. des Monstiers ; Fr.-Aug. de Thou ; P. du Laurens ; L. de Villeneuve, de Salon ; J. Roselly, d'Aix ; Etienne du Puget ; le marquis de Nointel ; Ch.-Armand Le Picard ; J. de Luzy de Pélissac.

XVIIIe s. — P. Marin ; J.-B. de l'Estoille ; Fr. Luce ; Blaise Chion ; J.-B. de Blacas ; Mathieu Poussielgue ; Fr. et Joseph Ricard, de Marseille ; B. Isoard ; J.-Fr. Isnard ; P. Roustan ; le marquis de Villeneuve ; P. Cardin Le Bret ; Fr. de Milleville ; L. le Trésor ; Fr. de Pinteville.

1806, 12 sept. : Fr.-Aug. Chateaubriand, de Saint-Malo. — 1808 : les généraux Horace et Jos.-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie Sébastiani. — 1817. Jos.-Alex., comte de Beaurepaire. — 1820. Le vicomte de Marcellus. — 1822. Jos.-Fr. Michaud, lecteur du Roi. — 1825. Justin, comte Chasseloup. — 1827. Le général comte Guilleminot. Théodore Lesseps. — 1829. N. Champollion. — 1832. Albert-Jules Ruinart, des vicomtes de Brimont. — 1835. Prudent, comte de Chasseloup-Laubat. — 1837, 20 mai : Ferdinand-François d'Orléans, Prince de Joinville. Armand Bruat, cap. de vaisseau. — 1838. Paul-Ant., vicomte du Couëdic de Kergoualer. — 1839. Eug. Dantan. J.-Emile-Horace Vernet, O. ✻ — 1840. Alph. de la Bouillerie. — 1841. Ant. Dantan. Le comte Eugène d'Etchegoyen.

1842, 28 mars : Henri, Duc de Bordeaux. — Amédée, marquis de Pastoret. — 1843. Edm. de Barrère. R. L., comte de Saint-Simon. Le comte de Malherbe. Albert et Roger de Nadaillac. — 1844. Le marquis de la Valette. — 1845. Le marquis de Contades. Alexis-Fr. Artaud de Montor. — 1846. Paul-Eug. Lanjuinais. Le marquis de Boisguilbert. Elie Janvier de la Motte. — 1847. Alfred-Gabriel de Tesson. — Ce sont deux Français qui ferment la liste, en 1848 : André-Etienne et André-Hippolyte Brochant de Villiers.

Tous ceux qu'intéresse l'histoire des Pèlerins de Jérusalem et de l'Ordre du S. Sépulcre doivent la plus vive gratitude à M. le commandeur de Odriozola, et aussi le meilleur éloge.

‡ C'est à notre érudit collègue M. de Bellaigue de Bughas qu'est due l'idée première de créer dans le département de la Haute-Saône des caisses agricoles de crédit mutuel. M. de Bellaigue avait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

rapporté d'Allemagne, en 1893, les éléments des fondations projetées qu'il communiqua à M. Fournier-Sarlovèze. Combinant leurs efforts, ces deux philanthropes chrétiens ont atteint, de 1894 à 1900, des résultats fort importants pour les populations rurales de la Haute-Saône. Il est vrai de dire que des dévouements nombreux et intelligents sont venus très rapidement se grouper autour d'eux et ont porté la bonne parole dans tout le département.

‡ *L'Abdication*, par Gabriel d'Azambuja. (Paris, J. Briguet, 1900, in-12, IV-300 p.) Ce roman social, fortement pensé, alertement écrit, est une saine leçon de choses... actuelles, à méditer par ceux qui, dans le chaos présent se désintéressant du devoir social, abdiquent leur part d'influence et leur dignité même.

‡ Le 1er août 1900, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, une nombreuse assistance se trouvait à la Messe de Bout de l'An célébrée pour le repos de l'âme de Madame la Baronne Tristan Lambert, et à laquelle, au premier rang, on remarquait LL. AA. RR. Monseigneur le Duc d'Alençon, Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse de Vendôme.

Le Conseil Héraldique de France était représenté à cette pieuse cérémonie par son Président.

‡ *Lois de la Prosodie portugaise*, tirées de l'Art de lecture, de *João de Deus*. En Portugais. (Lisbonne, 1899, in-16, XII-70 p.) Sans nom d'auteur.

L'auteur est un disciple reconnaissant, fidèle à la grande mémoire de l'illustre poète Jean de Deus. Quel guide plus brillant et plus sûr eût-il pu prendre pour fixer les règles de la prosodie portugaise ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ A Saint-Sulpice, le 22 décembre 1900, a eu lieu l'émouvante cérémonie de l'Ordination de Noël. Parmi les nouveaux prêtres se trouvait M. l'abbé de Miramon, connu dans le monde, il y a quelques années, sous le nom du vicomte Joseph de Miramon-Fargues, lieutenant de cuirassiers, fils du comte de Miramon-Fargues et de la comtesse, née La Bouillerie.

Il a célébré sa première messe, dans la chapelle des Carmes, en présence d'un grand nombre de parents et d'amis accourus pour prier avec lui, et pour lui donner aussi un témoignage de leur pieuse et affectueuse sympathie.

‡ Le 11 octobre, a été célébré, dans l'église de Boupère (Vendée), le mariage de Mademoiselle Marguerite-Marie de Monti de Rezé, fille de notre hon. collègue, avec le vicomte Alain Sioc'han de Kersabiec. Les témoins du marié étaient : le général de Charette et le vicomte Amédée de Kersabiec, son oncle ; ceux de la mariée, M. Bernard de Monti de Rezé et le comte Estève, ses oncles.

Le Saint-Père avait envoyé aux jeunes époux la bénédiction apostolique.

IVe Centenaire : L'Album de LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal. Le Portugal a célébré en 1898 le 4e centenaire de la découverte de la route maritime de l'Inde par l'illustre navigateur Vasco de Gama. A cette occasion, les Français décorés d'Ordres Portugais ou membres des Académies et des Sociétés savantes portugaises, et même les simples amis du Portugal, ont tenu à honneur de s'associer d'une manière effective à ce glorieux souvenir. A cet effet, un Comité, composé de hautes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

notabilités scientifiques, artistiques, littéraires et mondaines, a décidé d'offrir à LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal un don pour l'un des établissements de bienfaisance honorés de leur royale protection. Ce don sera accompagné d'un album richement enluminé, contenant les noms, titres et qualités de tous les souscripteurs.....

« Quant à l'album, confié au talent bien connu du peintre graveur Marcel d'Aubépine, il constitue une œuvre absolument réussie d'enluminure et de gothique ancienne. Rivalisant avec les Maîtres enlumineurs du Moyen-Age, l'excellent artiste a reproduit successivement les insignes des Ordres Portugais, accompagnés à chaque page d'ornements du style le plus pur du XVe siècle, d'une délicatesse et d'un fini remarquables. Dans l'atelier de M. d'Aubépine il nous a été donné de voir les 3 feuilles qui composent ce magnifique album, et la gravure à l'eau-forte qui le complète et qui est intitulée « *La Dernière Nuit*, 1497 », dédiée à LL. MM. le Roi et la Reine de Portugal. (Salon des artistes français 1899.)...

Le Vte de Chasteigner de la Rochepozay.

(*Le Portugal à l'Exposition*, n° 15.)

‡ Pendant l'Exposition universelle, en l'hôtel des Sociétés savantes, à la première séance de l'Union des Etudiants Latins, la brillante assistance a entendu et applaudi un remarquable Rapport de S. Exc. M. Vasile Uréchia, ancien ministre de l'Instruction Publique, Vice-Président de l'Académie Roumaine, Officier de la Légion d'honneur, l'un des Présidents d'honneur du Conseil Héraldique de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ La Corporation des ouvriers charcutiers, qui ne date pas d'hier, puisque ses premiers statuts furent promulgués par lettres du prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, en date du 17 janvier 1476, a tenu, le 14 janvier, son assemblée générale annuelle.

La vieille Confrérie des charcutiers, très fière de sa noblesse corporative, figure à l'Armorial Général de France (1697), où elle fit enregistrer ces armoiries : *D'or à un porc passant de sable, au chef d'azur chargé de trois cervelas d'or.* Elle fut d'abord dédiée à la Sainte Vierge, puis choisit pour patronne, à partir de 1787, sainte Catherine.

‡ *La Seigneurie de la Roche-Bertauld. Généalogie de la Maison Grellet*, par Louis Dubreuil-Chambardel, de la Soc. archéol. de Touraine. (Tours libr. Péricat, 1901, in-8°, IV-156 p. 1 pl. (vue du château de la R.-B.), blasons et sceaux dans le texte.) — Excellente étude concernant un fief de la Touraine méridionale, généralement négligé, voire même oublié par les meilleurs auteurs, bien digne cependant de fixer leur attention par sa position géographique et le renom des lignages qui le possédèrent, — notamment les Grellet, de très ancienne noblesse, qui devinrent au XVe siècle seigneurs de la R.-B. par une alliance avec la famille de Sigogné. Leur généalogie, très documentée, commence la filiation à Hugues Grellet, vivant en 1129, mais on trouve auparavant Aubert G., en 1066 l'un des compagnons de Guillaume le Conquérant. Notre érudit collègue M. Grellet de la Deyte a fourni à l'auteur la généalogie des branches d'Auvergne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

‡ Pour paraître en juin 1901 : *Vie de Xavier Bouquet des Chaux, capitaine aux Zouaves Pontificaux, curé de Saint-Christophe (Allier)*, par R. de Saint-Gérand. (Un beau vol. in-12, avec portrait et gravures : 2 fr. 50, port en sus. S'adresser : *Bureau de la Croix, rue Saint-Elisabeth, 11, Roanne* (Loire).

‡ Le 23 janvier, en la basilique de Sainte-Clotilde, ont été célébrées les obsèques de M. le duc de Broglie, ✻, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien membre de l'Assemblée nationale et ancien sénateur, ancien ambassadeur, ancien président du conseil des ministres.

Selon la volonté de l'illustre défunt, il n'avait pas été envoyé de couronnes, les honneurs militaires n'ont pas été rendus, et aucun discours n'a été prononcé. Les cordons du poêle étaient tenus par le vicomte de Vogüé, directeur de l'Académie française ; le comte de Franqueville, président de l'Académie des sciences morales et politiques ; M. Thureau-Dangin, membre de l'Institut, vice-président de la Société de Saint-Gobain ; le marquis de Vogüé, membre de l'Institut, ancien ambassadeur.

De très nombreuses personnalités du monde politique et du monde littéraire suivaient le corbillard. Au premier rang, précédé par un huissier, le duc de Luynes, représentait Monsieur le Duc d'Orléans. Après lui, les membres de la famille, les princes de Broglie, S.A.R. Mgr le Duc de Chartres, qui avait pris place dans le groupe des parents du défunt, puis l'Académie française au complet.

La basilique était tendue de draperies noires à franges d'argent, sur lesquelles se détachait l'é-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cusson de la Maison de Broglie avec la devise : « Pour l'avenir ! » Après la cérémonie religieuse, le cercueil a été descendu dans les caveaux de l'église, d'où il a été transporté à Broglie pour être inhumé dans le caveau de famille.

‡ Le 23 janvier, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, chapelle de la Sainte-Vierge, a été célébré le service de bout de l'an pour le repos de l'âme du très regretté vicomte Frédéric de Janzé, beau-frère du comte Erard de Choiseul-Gouffier et du vicomte de Poli.

‡ L'*Echo Paroissial de Brest* a publié un manuscrit des plus précieux, découvert d'après des indications données par notre ami M. Henry Le Jannic de Kervizal, comte du Brieux : c'est le récit de la Translation des reliques de saint Mathieu, d'Ethiopie en Bretagne, au Ve siècle, par Paulinus, évêque de Léon au Xe. Il confirme l'existence de Salomon, roi de Bretagne au Ve siècle, existence jusqu'à présent traitée de fabuleuse.

‡ Le Mercredi Saint, notre éminent collègue le comte Couret, ancien magistrat, docteur en droit et ès-lettres, a donné au Cercle Catholique du Luxembourg, une conférence sous ce titre : « La basilique du Saint-Sépulcre de Jérusalem : Histoire, légendes, archéologie », avec projections.

‡ M Arthur Le Moyne de la Borderie, membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, est mort à Vitré, à l'âge de 73 ans. Ancien élève de l'Ecole des Chartes, connu par de savants travaux d'archéologie historique, il fut député à l'Assemblée nationale de 1871 et siégea à l'extrême-droite. Il avait été élu, en 1889, membre libre de l'Académie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Nisard.

‡ Donnons aussi un souvenir pieux et affectueux au peintre Trouillebert, artiste consciencieux autant que brave cœur Une de ses premières œuvres remarquées avait été le portrait du vicomte Oscar de Poli, au Salon de 1867, portrait prêté, il y a quelques années à l'Exposition des portraits des Ecrivains du siècle, et rendu dans un état lamentable, défoncé, détruit.

Habent sua fata picturæ!

‡ Nous n'avons pas appris sans une tristesse profonde la mort de deux notables érudits, dont le caractère et l'œuvre honoraient les lettres françaises :

M. le comte ARTHUR DE MARSY, I. P. ✠, commandeur et chevalier de nombreux Ordres, l'éminent Directeur de la Société Française d'Archéologie, décédé à Compiègne, le 29 mai, dans sa 57e année ;

M. le baron IMBERT DE SAINT-AMAND, O ✠, ministre plénipotentiaire de première classe, auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques, décédé à Paris, dans sa 66e année.

‡ Sur la proposition de MM. le vicomte da Torre da Murta, José-Joaquim d'Ascensao Valdez et José de Battaglia Ramos, l'Association Royale des Archéologues Portugais, dont le Président d'honneur est S. M. le Roi D. Carlos Ier et le Président effectif S. E. le général comte de San Januario, Conseiller d'Etat, Pair du Royaume, a nommé Membre correspondant M. le vicomte de Poli, Président du Conseil Héraldique de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ *La liberté de l'enseignement supérieur à l'étranger.* Conférence faite à Arras, le 26 janv. 1900, par le baron Alexandre Cavrois, maître de conférences à la Faculté Catholique de Droit de Lille. (Arras, Sueur-Charruey, 1900, in-8°, 20 p.) L'auteur possède admirablement son sujet, et les éléments probatifs de sa thèse ont été recueillis par lui dans ses excursions à l'étranger. Il conclut avec Mgr Baunard, stigmatisant le système tyrannique que la coalition judéo-maçonnique prétend nous imposer : « C'est le régime de la *liberté* qui veut un monopole, c'est le régime de l'*égalité* qui veut un privilège c'est le régime de la *fraternité* qui veut nous déshériter. »

‡ « Par bref de S. S. Léon XIII en date du 5 septembre 1900, nous comptons en France un nouveau prince, le prince de Manville-Bianchi, des comtes Bianchi de Bologne, comtes et palatins du Saint-Empire dès 1345, comtes de Piane, sénateurs romains, et par transmission de nom (décret impérial, second Empire), des marquis de Manville et Laveignac (en Languedoc), barons de Manville de Baulx (en Provence), seigneurs en souveraineté de Manville, seigneurs de Vinsargues, Molières, etc.

« Rappelons que l'illustre Maison patricienne des Bianchi de Bologne, dont la filiation ininterrompue remonte jusqu'à Bianco Bianchi (en 990), a donné notamment, au treizième siècle, un célèbre condottiere Cosa Bianchi ; au quatorzième, deux ambassadeurs, l'un près la Cour du Roi de France, et l'autre près la cour du Roi de Sicile, et nombre de chevaliers d'ordres et capitaines.

« A la Maison de Manville, d'ancienne chevalerie normande (dont le blason est dans les salles des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Croisades au château de Versailles), appartenaient Jehan de Manville, chevalier ; Girard de Manville, écuyer guerroyant en Normandie sous les ordres de l'amiral de Vienne en 1380 ; Jean de Manville, capitaine de Toulouse (1483-84-91) ; Claude Ier de Manville de Baulx, capitaine général des galères et vaisseaux du Roi, créé chevalier de la propre main de François Ier 1520), puis des capitaines et gouverneurs de châteaux royaux.

« La mère du prince, née d'Anthoüard de Vraincourt, fille de feu le général comte d'Anthoüard, grand-officier de la Légion d'honneur, petite-fille du général comte d'Anthoüard, grand-maître de l'artillerie du premier Empire, Pair de France sous la Restauration, grand-croix de la Légion d'honneur, et dont le nom est gravé à l'Arc de Triomphe parmi ceux des grands dignitaires du premier Empire, appartient à une ancienne Maison de Bourgogne. Bien avant la révolution, les d'Anthoüard tenaient un rang distingué dans les armées royales, auxquelles ils donnèrent plusieurs maréchaux de camp et officiers de divers grades ; ils eurent sous Louis XV un ministre plénipotentiaire en Suède. La marquise de Manville a encore pour enfants : Henry, marquis de Manville-Bianchi, et Marguerite de Manville, qui épousa en 1892. Fernand, comte de Raveneau, d'une vieille famille des Flandres. » — (*Le Gaulois*, 5 octobre 1900.)

‡ Nous avons salué de nos meilleurs vœux et sympathies l'union de M. le comte Paul de Villermont, membre d'honneur du Conseil Héraldique de France, avec Mademoiselle Charlotte Sibuet, fille du baron Sibuet, maître des cérémonies de l'Empereur, et petite-fille des généraux Sibuet et de Mo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rand, tués tous deux la même année, sur les champs de bataille du premier Empire. L'origine de la famille Sibuet remonte au douzième siècle. Elle a produit plusieurs officiers généraux, dont un aide de camp du maréchal de Saxe.

Le comte Paul de Villermont appartient à l'ancienne Maison Hennequin, si célèbre pendant la Ligue et les temps qui suivirent. Petit-fils de l'amiral comte de Villermont, petit-neveu du chancelier de Barentin, il est le fils cadet du regretté comte de Villermont, Président des Œuvres Pontificales en Belgique, Grand-Croix de divers Ordres, l'un des Présidents d'honneur du Conseil Héraldique de France.

‡ D'Edouard Drumont, dans la *Libre Parole* (30 juillet 1900) :

« Alors même que l'origine a été très basse, les races qui s'élèvent jusqu'au patriciat finissent par acquérir ce luxe obligatoire des aristocraties : le sentiment de l'honneur et le courage personnel.

« Quand les marchands de laine qu'étaient les Médicis eurent grandi jusqu'à être les maîtres de Florence, ils ne jugèrent pas qu'il fût indigne d'eux de faire figurer *dans leur blason les trois balles de laine* qui rappelaient la boutique première. Mais ils prirent le ceinturon où pendait l'épée dont le pommeau avait été ciselé par quelque Benvenuto Cellini ; ils revêtirent l'armure de guerre, ainsi qu'il apparaît dans les images que les merveilleux artistes de la Renaissance nous ont laissées de ces négociants devenus princes, qui parvinrent à faire asseoir *une de leurs nièces* sur le trône de France. »

Et même deux de leurs nièces, Catherine et Marie. J'avais toujours ouï dire que les tourteaux des Mé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dicis n'alludaient pas à leur profession, mais à leur nom (*Medici*, médecins), et figuraient non des balles de laine, mais des pilules. Qu'en pensent les doctes?

‡ A Lisbonne, la haute société est encore sous le coup de la douloureuse émotion causée par la mort affreuse d'un jeune sportsman, Albert O'Neill, assassiné d'une façon tragique dans la nuit du 8 décembre. Il comptait d'innombrables amis et était le fils cadet de Monsieur Jorge O'Neill, Grand Officier de la Maison du Roi et chef de la Royale Maison O'Neill de Tyrone, si chère aux vieilles traditions irlandaises. Plusieurs membres de cette famille illustrèrent, jadis, les brigades irlandaises au service de la France.

Nous réitérons nos condoléances les plus profondes à S. Ex. Monsieur Jorge O'Neill, l'un des Présidents d'honneur du Conseil Héraldique de France.

‡ « Tout le monde conviendra que la collection dite *Annuaire du Conseil héraldique de France* forme l'une des plus curieuses et des plus intéressantes que l'on puisse consulter au point de vue historique et biographique. Et certes, ce n'est pas le volume de la treizième année (Paris, Conseil Héraldique de France, in-12 de LXVI-358 p.) paru ces jours derniers, qui fera diminuer la haute estime que nous professons, et d'autres avec nous, pour cet excellent recueil .. » (*Polybiblion*, août 1900, p. 182).

‡ Société de géographie. Séance du 22 mars. *Mission en Acadie*, conférence de notre érudit collègue M. du Boscq de Beaumont. — L'Acadie est une des régions les plus intéressantes de notre an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cien empire d'Amérique ; elle se trouve maintenant subdivisée en trois provinces : Nouveau-Brunswicz, Nouvelle-Écosse, Ile du Prince-Edouard, qui font depuis 1867, partie de la Confédération canadienne

Ces provinces maritimes sont la patrie de 150.000 Français demeurés fidèles à leurs traditions, malgré un siècle et demi de domination étrangère : confondus, le plus souvent, avec leurs frères de la province de Québec, ils en diffèrent totalement, tant par leur histoire que par leurs aspirations Les malheurs de l'Acadie ont inspiré les poètes : Longfellow l'a chantée en vers inoubliables ; elle est classique - et inconnue. La renaissance de ce peuple, que l'on croyait tout à fait mort, est de date récente et tient presque du miracle : répandus par petits groupes séparés les uns des autres par des masses d'Anglo Saxons indifférents, sinon hostiles, les Acadiens s'ignoraient entre eux et, jusqu'en ces derniers temps, chaque communauté se croyait, pour ainsi dire, composée des seuls survivants d'une race disparue.

Examiner la façon dont notre langue, que l'on s'efforce de leur faire oublier, est enseignée chez les Acadiens, étudier les moyens de leur venir en aide, afin de maintenir et d'accroître notre influence morale dans cette ancienne colonie demeurée si fidèle, et s'efforcer de renouer les liens qui nous unissaient jadis, tout en s'attachant à ne pas froisser les susceptibilités du Gouvernement qui les régit, tel fut le but de la mission que « l'Alliance française » confia en 1899 à M du Boscq de Beaumont et dont il a rapporté les impressions dans sa belle et très intéressante conférence.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ Le 16 juillet 1900, à Nantes, est né *Hélie*-Marie-Joseph-Alain-Pierre, fils du comte Joseph de Bremond d'Ars et de la comtesse née de Saisy, petit-fils de M. le comte Anatole de Bremond-d'Ars, marquis de Migré, l'un des Présidents d'honneur du Conseil Héraldique de France, Président de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure, membre du Conseil Général du Finistère, chevalier de la Légion d'honneur et de Malte.

Le nouveau-né a reçu le prénom d'*Hélie* en souvenir de son oncle, mort tout jeune en 1871, et aussi en mémoire de ses chevaleresques ancêtres qui portèrent ce même prénom ; celui d'*Alain*, en souvenir de son XVIe aïeul maternel, Alain de Saisy, chevalier célèbre dans la *Chronique en vers de B. du Guesclin* dont il fut l'un des plus valeureux compaings.

Il est grandement louable de rappeler ces très nobles traditions dans un temps où se professent l'horreur de toute noblesse et l'ignoble mépris du glorieux passé.

‡ Du *Journal*, à propos des Anglais :

« Leur chant national, le « God save the Queen », est d'origine française. Un document publié récemment porte une déclaration de trois dames de Saint-Cyr : Mmes de Balagny, de Montier et Thibault de la Noraye, signée, en présence du maire, en septembre 1819, attestant que l'hymne anglais n'est autre qu'un ancien motet conservé, de tradition, dans la communauté de Saint-Cyr, depuis Louis XIV, et composé par Lulli.

« Et ce détail encore ignoré généralement : il existe, au musée de Versailles, une horloge datant de la moitié du dix-huitième siècle, dont le carillon

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sonne un air absolument semblable à celui du *God save the Queen.* »

Le fait de l'usurpation anglaise de l'air de Lulli est depuis longtemps connu. Le *Journal* eût pu ajouter que les paroles mêmes du chant anglais sont la traduction littérale des vers français auxquels Lulli adapta sa mélodie.

‡ *L'Ordre du Saint-Sépulcre.* — Lettre au Directeur de *L'Autorité* (N° du 7 octobre 1900) :

« Monsieur le directeur,

« En lisant dans les journaux de ce jour la promotion du prince Albert, héritier du trône de Belgique, au grade de grand-cordon de l'Ordre pontifical du Saint-Sépulcre, je me suis senti profondément humilié en ma qualité de Français, en constatant une fois de plus que notre malheureux gouvernement, sous lequel se trouve placé le protectorat des Œuvres d'Orient, ne daigne même point reconnaître le plus ancien des ordres de chevalerie dont Charlemagne et saint Louis se montraient si fiers.

« Il y a là une anomalie d'autant plus flagrante que ce même gouvernement trouve tout naturel et s'empresse de donner sa reconnaissance à une foule de décorations exotiques instituées par des roitelets nègres et avec lesquelles il paie ses créatures. C'est assurément d'un goût douteux et humiliant pour des cœurs français. La France doit être tombée très bas pour ne plus oser porter ni reconnaître l'emblème et la croix des croisés qui la firent si grande et si belle.... » — A. C.

Extrait d'une notice sur l'Ordre du Saint-Sépulcre publiée, dans le *Moniteur de la Légion d'honneur*, par M. le comte de Montalbo :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« A propos de l'Ordre du Saint-Sépulcre, Gourdon de Genouillac dit dans son *Dictionnaire historique des Ordres de Chevalerie* : « Pendant la semaine sainte, au mois de mars 1845, lorsque les insignes reliques de la Passion ont été exposées en l'église métropolitaine de Notre Dame, et ont été rendues à la vénération des fidèles, une députation de l'Ordre du Saint-Sépulcre a été commise à la garde de la Couronne d'épines et de la vraie Croix, par monseigneur Affre, archevêque de Paris, qui a, ensuite, ordonné qu'à l'avenir les chevaliers du Saint-Sépulcre reprendraient leur banc et feraient leur service religieux à la Sainte-Chapelle, dès que les saintes reliques y seraient transférées. »

« Le Représentant de l'Ordre du Saint-Sépulcre à Rome est S. Exc. M. le Comte Fabio Fani ; à Paris, c'est S. Exc. le Vicomte Oscar de Poli, tous deux baillis et grand-croix de l'Ordre. »

Le 7 décembre 1900, le Souverain Pontife a daigné admettre à Son audience la Délégation internationale des Membres de cet Ordre illustre, conduite par S. Exc. le comte Fabio Fani. Quinze Membres Français devaient en faire partie ; à leur très vif regret, ils en ont été empêchés presque tous, particulièrement par les rigueurs de l'hiver et les maladies. Ce n'est, croyons-nous, que partie remise.

‡ M. le comte de Ségur-Lamoignon, ancien diplomate et ancien député, vient de mourir en son château de Méry-sur-Oise, à la suite d'une courte maladie. Il était le fils du comte de Ségur qui fut Pair de France, et par sa mère, le petit-fils du général Rostopchine, gouverneur de Moscou Il était frère de feu Mgr de Ségur, et du marquis de Ségur, ancien

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

conseiller d'Etat, De son mariage avec Mlle de Reiset, fille de l'ancien directeur des beaux-arts, il laisse trois enfants, le comte de Ségur-Lamoignon, ancien officier de cavalerie, la marquise de Moy et la vicomtesse Amelot de Chaillou.

‡ Noblesse... de baptême.

Une bizarre habitude est pratiquée depuis quelque temps aux Etats-Unis, elle prend chaque jour plus d'extension. On baptise les enfants, à leur naissance, avec des prénoms dans ce genre : Comte, Duc, Lord, etc. De sorte que, plus tard, le petit Skinner ou le petit Thompson peuvent carrément libeller leurs cartes de visite avec ces deux mots, brillants par leur assemblage : Lord Skinner, Marquis Thompson. Et, dit le *Lady's Pictorial*, à qui nous empruntons cette nouvelle, cela les aide puissamment à se lancer dans la meilleure société.

‡ Il n'est pas un Catholique qui n'ait eu à cœur de visiter, à l'Exposition, le Pavillon des Missions, comme a fait l'éminent Nonce Apostolique, Monseigneur Lorenzelli, et qui n'ait emporté de cette visite un sentiment de légitime fierté pour les œuvres du génie catholique, et de vive gratitude pour les zélés organisateurs de cette féconde exhibition : MM. le comte de Fontaine de Resbecq, le baron Joseph du Teil et Joseph Grenier. Leur admirable activité a été récompensée par le succès le plus brillant : le Pavillon des Missions a obtenu la faveur du public et remporté un Grand Prix dans la classe 113, Groupe XVII. Nous nous en réjouissons comme Catholiques et comme Français, et nous pensons, avec l'*Osservatore Romano*, que ceux qui ont réalisé cette grande œuvre, en n'é-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pargnant rien pour la faire si splendidement réussir, ont bien mérité de la Religion et de la Patrie.

Vte DE P.

‡ SAINT-PERN (Baron de). *Tableaux de la parenté de mes enfants.* (Bergerac,deux parties en deux vol. in-4° formant un total de 706 pages.) Sous ce titre modeste, M. le baron de Saint-Pern, qui, comme bien des gentilshommes, consacre ses loisirs aux études généalogiques, vient, je ne dirai pas de publier, car l'ouvrage ne sera pas mis dans le commerce, mais de mettre au jour, pour la plus grande joie de ses parents, de ses amis, des amateurs de généalogies et aussi des professionnels, un livre unique, fruit de onze années d'un travail assidu et de correspondances sans nombre, et dans lequel il a non seulement retracé l'histoire généalogique des 64 quartiers paternels et des 64 quartiers maternels de ses enfants, depuis la fin du 17° siècle, mais encore rassemblé un nombre infini de renseignements sur toutes les familles qui touchent de près ou de loin à la sienne. De nombreux tableaux généalogiques précèdent les notices, et cet admirable ouvrage, qui constitue un outil de travail de premier ordre, se termine par une table de plus de 700 familles différentes.

Les Tableaux de parentés ont été tirés à 250 exemplaires qui ne seront pas mis dans le commerce.

Ne pouvant faire face à toutes les demandes qui lui ont été adressées, l'auteur a cependant réuni, en une sorte d'atlas, un tirage à part, sur fort papier simili-japon, comprenant : 1° l'Introduction ; 2° l'Index bibliographique ; 3° les Tableaux des quartiers et les Tableaux synoptiques ; 4° une réim-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pression, par ordre alphabétique, des notices généalogiques formant les 128 quartiers de ses enfants ; 5° une table alphabétique des familles citées dans les Tableaux synoptiques. A partir du mois de juin, on trouvera, à l'Imprimerie Générale du Sud-Ouest (J. Castanet), 3, rue Saint-Esprit, à Bergerac, un certain nombre d'exemplaires de cet album au prix de 25 francs. Cet album sera seul mis en vente. Nous empruntons ces détails à un avis joint à l'exemplaire de presse que M. le baron de Saint-Pern a eu l'amabilité de nous offrir.

THÉODORE COURTAUX.

‡ Dans la liste d'admission, par ordre de mérite, des candidats admis à l'Ecole spéciale militaire (Saint-Cyr) à la suite du Concours de 1900, nous relevons les noms suivants :

Hurault de Vibraye (admis avec le n° 1), du Mesnildot, de Laborderie, de Ricard, de Boullenois de Senuc, de Luxer, de La Chaise, de Chalvet de Rochemonteix, d'Aurelle de Montmorin-Saint-Hérem, de Villepin, de Fontanges, d'Allard, de Maillard, de Ramefort, de Sansal, d'Espeuilles, du Verger de Saint-Thomas, de Lesquen du Plessis-Casso, de Laugier-Beaurecueil, de Cordon, de Laforest de Divonne, de Gaujac, Sarrebourse de la Guillonnière, de Champs, d'Harcourt, d'Estienne de Saint-Jean de Prunières, Carpentier de Changy, de Lamarzelle, de Granges de Surgères (fils de notre érudit Vice-Président), de Raguenel de Montmorel, de Bizemont, de Meslon, de Gallard-Terraube, Thierry de Ville-d'Avray, de Rancourt de Mimérand, de Moras, de Mierry, de Kerautem, de Ghaisne de Bourmont, de Sartiges, de la Monneraye, de Ladoucette, Muiron, Pinault de la Touche, d'Escodeca de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boisse, de Faramond, Jean d'Aiguillon, d'Hotlans, de la Barre de Nanteuil, de Bengy, de Percin, de Blanquet de Rouville, Despréaux de Saint-Sauveur, de Bougainville, du Buisson de Courson, de Riverieulx de Varax, de Nonancourt, Guérin d'Agon, de Roizel, de Vigan, d'Indy, Clouët des Perruches, Billard de Saint-Laumer, de Rochefort, de Prémonteil de Lombarès, de Grellet des Prades de Fleurelle, de Saleneuve. etc.

‡ Le 23 août 1900, à Lisbonne, naissait le premier enfant de notre cher collègue M. José do Espirito Santo de Battaglia Ramos. La petite fille de l'illustre et très regretté poète João de Deus a été baptisée, le 4 novembre, en la chapelle du Palais Patriarcal de San-Vicente par l'Eminentissime Cardinal Patriarche de Lisbonne, Dom Joseph III, et a reçu les noms de Maria-Livia.

Les parrain et marraine étaient S. E. Monsieur le Conseiller João Franco Branco et son épouse, Madame Maria-Livia Schindler Franco Castello Branco.

‡ De la *Revue des Questions Héraldiques* (n° 27) :

« Les Docteurs et Professeurs en droit, même décorés des titres de chevalier et de comte, ne jouissaient pas, de ce chef, du privilège de la Noblesse. Ainsi jugé par différents arrêts et décisions du Conseil rendus contre les Docteurs des Universités, qui prétendaient à cette prérogative, 23 déc. 1718, 17 mars 1739, 22 avril et 29 juillet 1750, 23 jan. 1770. Ce dernier arrêt a été imprimé, feuille in 4°. »

‡ D'innombrables auteurs vénitiens ont parlé de la fameuse cérémonie du *Bucentaure*. — Voir Cantù, *Hist. des Italiens*, au temps du Pape Alexandre III.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le *Mercure de France*, de 1862 ou 1863, a publié une série de *Lettres de Venise*, où il est parlé de cette cérémonie.

Il est bien invraisemblable que le Pape ait dit au Doge de Venise qu'il serait désormais l'époux de la mer Adriatique ; que le Pontife ait parlé en latin ou en italien, dans les deux langues, *Mare* (la mer) est du genre masculin ; ce mariage du Doge et du *Mare Adriatico* était donc impossible ; c'est évidemment à *la bella Venezia* qu'Alexandre III a voulu conjoindre le *Mare Adriatico*, et c'était au nom de la belle Venise, comme son procureur et représentant, que le Doge épousait.

‡ L'éminent Administrateur de la Bibliothèque Nationale et du Domaine de Chantilly, M. Léopold Delisle, a rédigé une savante notice sur le livre d'heures du connétable Anne de Montmorency, qui vient d'entrer au Cabinet des livres du Musée Condé. Le volume de cent dix-huit feuillets de parchemin, hauts de 240 millimètres et larges de 140, ne renferme pas moins de quatorze peintures dont chacune couvre une page entière ; sans compter les initiales enluminées et les bouts de ligne. Toutes ces peintures, d'abord attribuées à Jean Cousin, sont de premier ordre. On les a reconnues pour l'œuvre de plusieurs artistes de l'école française, s'inspirant les uns de l'école italienne, les autres de l'école flamande.

‡ Parmi les communications lues à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il en était une relative aux découvertes importantes faites à l'île de Chypre par le major anglais Chamberlayne. La principale consiste en substructions du monastère

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

gothique de Saint-Dominique où ont été inhumés, avec les rois de Chypre, un fils de saint Louis et un grand nombre de personnages illustres.

‡ La cérémonie organisée à Alençon pour inaugurer le buste du savant et regretté Léon de la Sicotière, membre de l'Institut, était présidée par M. le duc d'Audiffret-Pasquier, l'un des quarante de l'Académie française, entouré de sept de ses collègues, MM. le duc de Broglie, le marquis Costa de Beauregard, Hanotaux, Henry Houssaye, Sorel, Thureau-Dangin et le comte Albert Vandal. M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a prononcé l'éloge de l'éminent historien. — Le buste est dû au ciseau talentueux de M. Denys Puech.

‡ Sur la proposition de M. le comte R. Da Barberino, le Conseil du *Torneo*, de Florence, organe de l'Association des Nobles Italiens, a nommé membre d'honneur de la direction de ce journal M. le vicomte de Poli, président du Conseil Héraldique de France, directeur de la *Revue des Questions Héraldiques*.

‡ *Une Correspondance de Marie-Thérèse d'Autriche d'Este, Comtesse de Chambord*, par Madame la marquise Coccapani Imperiale, née marquise Tiberi. (Bologne, 1900, in-4°, 45 p. Portrait. — En Italien). Cette précieuse *Correspondance*, tirée à 100 ex., est dédiée à S. A. I. et R. l'Archiduchesse Adelgonde d'Autriche d'Este, Duchesse veuve de Modène, Princesse Royale de Bavière », et se termine par le texte de l'inscription placée dans l'église de Saint-Vincent de Modène, le 4 mai 1886, en mémoire de l'auguste épouse de notre Roi Henri V et en reconnaissance de ses bienfaits.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ Dans son n° du 11 mars 1901, le journal *Tarde*, de Lisbonne, a donné d'une poésie du vicomte Oscar de Poli, *Le Souvenir*, une charmante traduction en vers, œuvre d'une gracieuse Muse portugaise, Dona Cacilda Pinto Coelho, Membre d'honneur du C. H. de France.

‡ Conseil municipal de Forcalquier. Séance du 10 février 1901. Rapport de M. Cyprien Bernard (sur les noms à donner à des rues) : « ... 2° La rue Passaire deviendra la rue *Du Teil*.

« La famille du Teil arriva à Forcalquier vers la fin du XVIIe siècle. On remarque parmi les membres de cette famille : Polydore du Teil, conseiller du Roi et juge pour S. M. à Forcalquier, mort en 1717. — Louis du Teil, conseiller du Roi et avocat au siège de notre sénéchaussée, maire de la ville en 1701 et 1703. — Jean-François du Teil, consul de France à Candie, en 1751. — Jean-Ange du Teil, capitaine aide-major au régiment Royal-Artillerie, chevalier de Saint-Louis, blessé à la défense de Landau, 1702. — François du Teil, avocat au Parlement, maire de Forcalquier en 1705, 1715 et 1739. — Joseph du Teil, capitaine de grenadiers au Régiment de Bourbon, chevalier de Saint-Louis, blessé à la défense de Tournay, 1709. — Antoine du Teil, capitaine de grenadiers au régiment de Bourbon, 1683-1754. — François du Teil de Beaumont, capitaine au régiment Royal-Artillerie, chevalier de Saint-Louis, blessé au siège de Fontarabie, 1719, père de Jean-Pierre, baron du Teil, lieutenant-général des armées du Roi, inspecteur général d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, 1722-1794, — et de Jean, chevalier du Teil, lieutenant-général, chevalier de Saint-Louis, com-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

mandeur de la Légion d'honneur, qui commanda en chef l'artillerie au siège de Toulon en 1793, avec Bonaparte comme second. Les fils du chevalier du Teil, suivant un codicile du 24 avril 1821, furent légataires de Napoléon Ier, qui avait servi sous ses ordres de 1788 à 1791.

« 3° La rue Violette prendra le nom de : *rue Berluc*.

« Les Berluc-Pérussis, venus de Lombardie avec Valentine Visconti, s'établirent à Forcalquier sous le roi René et donnèrent à notre ville trente-quatre premiers consuls ou maires.

« Le premier d'entre eux, Jean de Berluc, négocia en 1483 l'union du Forcalquiérois à la France, sous la clause d'une exemption d'impôts pour les habitants. De ses deux fils, l'un, Bernardin, racheta de François Ier, au nom de la ville, tous les droits féodaux que le Roi percevait dans le territoire ; l'autre, Colin, ambassadeur de Provence à François II, prêta et reçut le serment confirmatif des franchises provençales. Elzéar, fils de Bernardin, nommé Viguier sous Charles IX, fut maintenu en cette qualité, comme « gentilhomme capable et expérimenté. » Jean-Baptiste et Honoré, fils et petit-fils de Colin, furent, pendant la peste de 1630-31, l'un, capitaine de la ville, puis consul ; l'autre, secrétaire du Conseil de ville et des intendants de justice, et périrent victimes de leur dévouement. Antoine, frère d'Honoré, fut élu au Conseil de ville, et Jean-Pierre, appelé « le Père des Pauvres », bâtit de ses deniers l'hôpital de la Charité Saint-Louis, et mourut en soignant, pendant une épidémie de suette militaire, les pauvres de cet hôpital, en 1772.

« Nous pouvons ajouter à cette liste déjà longue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

J.-Antoine de Berluc-Porchères, écrivain de mérite surnommé l'Érasme provençal, et plus d'un soldat vaillant, comme Jean de Berluc, tué dans une rencontre contre les Ligueurs, en 1590, et le chevalier Joseph-André de Berluc, ancien mousquetaire gris, lieutenant-colonel en Pologne, qui se distingua, auprès de Kosciuzsko, à la bataille de Dubieka. On y compte en outre plusieurs magistrats et l'éminent érudit et savant archéologue, majoral du félibrige, M Léon de Berluc-Pérussis, qui sait toujours saisir l'occasion de faire ce qui peut intéresser notre histoire locale ».

Le Conseil a adopté les changements de nom proposés.

‡ Au lendemain de la publication de son œuvre remarquée, *Les Derniers Valois*, M. René de Belleval, marquis de Licques, est mort à l'âge de 65 ans Attaché dans sa jeunesse à la personne de Monsieur le Comte de Chambord, il avait pris du service dans la guerre de 1870 et gagné sur le champ de bataille la croix de la Légion d'Honneur. Depuis plusieurs années, il dirigeait à Beauvais l'excellent *Clairon de l'Oise.* Il laisse de nombreuses œuvres d'érudition, notamment un *Nobiliaire du Ponthieu*, et ce livre si curieux qui est intitulé *Nos Pères.*

‡ *Mémorial historique et généalogique de la Maison O'Neill de Tyrone et de Claneboy.* Sans nom d'auteur. (Bergerac, J. Castanet, 1899, in-16, 75 p., 1 pl. d'armoiries).

Recueil de très précieux documents authentiques, relatifs à la glorieuse histoire et à la généalogie de la Maison Royale O'Neill, Souverains d'Irlande, Rois d'Ulster, Princes de Tyrone et de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Claneboy, dont l'origine se perd dans la nuit des temps et, d'après les annalistes et les historiens irlandais, remonte à Hérémon, le premier souverain de la verte Erin. La filiation suivie, commençant à Niall le grand, (souverain d'Irlande, descendant direct dudit Hérémon et régnant en l'an 379), et finissant à M. Jorge O'Neill, chef actuel de nom et d'armes, ancien Pair du Royaume de Portugal. Grand-Officier d'honneur de la Maison Royale, est certifiée par le Roi d'armes de toute l'Irlande (2 septembre 1896), qui atteste que cette filiation est dûment enregistrée dans les Archives de son Office.

‡ *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, dont nous sommes fructueusement un des assidus lecteurs, (a posé n° du 28 février), au sujet du Conseil Héraldique de France, une question à laquelle nous nous sommes fait un devoir de répondre ce qui suit.

Fondée en 1884, dans un but discret de bienfaisance, notre Société ne comptait à l'origine qu'un petit nombre d'adhérents, parmi lesquels le savant et regretté comte Amédée de Foras. Ce fut lui qui, en 1887, conseilla à M. le vicomte Oscar de Poli de la transformer en Société de secours mutuel sur le terrain de l'érudition ; ce qui fut fait. Détail inédit : c'est à M. de Foras que le C. H. doit le dessin de son timbre social, si artistement élégant, et dans lequel se lit la devise adoptée par son fondateur : *Labor et probitas.*

Depuis 1887, il a pour unique objet l'étude de toutes les questions nobiliaires et la vulgarisation de la Science Héraldique. Il donne *gratuitement* des consultations et avis motivés. Il accueille dans ses rangs toute personne honorable, pratiquant la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Science ou l'Art Héraldique, ou seulement sympathique à l'objet de ses travaux, et présentée par deux de ses Membres. Il n'y a, pour tout Membre, d'autre charge qu'une cotisation annuelle de 6 francs. en retour de laquelle il reçoit franco et *gratuitement* l'ANNUAIRE. — Le payement de cette cotisation est obligatoire. Lorsque les circonstances le permettront, le Conseil Héraldique se constituera définitivement, dans une Assemblée Générale qui élaborera ses Statuts.

Le premier volume de l'*Annuaire du C. H. de France* a paru en 1888. Le 14e volume (1901) paraîtra le 15 juillet. (BUREAUX rue des Acacias, 45, Paris.)

Le Conseil Héraldique compte actuellement plus de 800 membres. — Les demandes d'admission doivent être adressées à M. le Vte de Poli, président.

La *Revue des Questions Héraldiques* (rue Férou, 8, Paris), mensuelle, qui vient d'entrer dans sa 4e année, est aussi l'organe de cette Société.

‡ En vue de simplifier l'Administration de l'*Annuaire*, le montant de la cotisation annuelle, POUR TOUS LES SOCIÉTAIRES, résidant en France ou à l'étranger, est porté à 6 FRANCS ; mais les frais de poste (affranchissement et recommandation) sont dorénavant à la charge de l'Administration de l'Annuaire. Nous demandons à MM. les Membres du C. H. de France de vouloir bien avoir cette légère modification pour agréable.

Elle fait savoir que, le 10 nov. 1900, elle a reçu une lettre timbrée de Sénarpont (Somme) et contenant cinq francs 50 en un bon de poste et timbres, *sans nom d'envoyeur*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

REVUE DES QUESTIONS HÉRALDIQUES

ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

Cette excellente Revue, qui est entrée dans sa quatrième année, est la fille du Conseil Héraldique de France, — une fille qui a bien tourné, grâce à l'érudition de ses collaborateurs et à la variété de ses articles, dont voici les principaux, au cours de sa troisième année :

Comte de Saint-Saud : *Essai sur la 2e Recherche de la Noblesse dans la généralité de Bordeaux (1696-1718).*

L. Bouly de Lesdain : *Courrier héraldique d'Allemagne.*

Vicomte de Poli : *Cartulaire de l'église d'Apt. — Lettres d'érection du comté de Wazières (1768). — Notice hist. et généal. sur la famille Pidoux. - La République de Saint-Marin. — Les Girolami (Toscane-France-Corse). — Noblesse de Portugal, etc.*

Th. Courtaux : *Deux lettres inédites du P. Lacordaire. — Généalogie de la Famille de Bornier.*

Marquis de Granges de Surgères : *La compagnie de P. de Feuguerolles* (1488). — *Garnison du château de la Hunaudaye (1589).*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Vicomte R de Montjoye : *Le Régiment de Polignac.*

Comte de Toulgoët-Tréanna : *La vie à Malte en 1673.*

Comte François des Salles : *Ancêtres.*

Paul de Varax : *A travers les anciens registres paroissiaux de la ville de Lyon.*

Jean Kirit : *Critique héraldique.*

Roger Listel : *Lettres de rémission pour Charles de Marsy (février 1712).*

Marquis de Pimodan, duc de Rarécourt : *Vieille fille noble.*

Roger Listel : *Un banquet de noces en 1633. — La compagnie d'Amanieu d'Albret, seigneur d'Orval (1499).*

Lionel d'Albiousse : *L'Ordre de la Boisson (1703).*

Comte de Lantivy de Trédion : *Le Blason.*

Paul Pellot : *Les seigneurs de Magneux et de Tannières. — Un chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal à Rethel, en 1750.*

Mgr X. Barbier de Montault : *La Loi des chapeaux ecclésiastiques dans l'Art héraldique.*

Comtesse A. de Villaret : *Amaury de Séverac, maréchal de France.*

Comte de Pimodan : *La Noblesse Japonaise.*

Marquis de C. : *Héraldisants.*

Vicomte P. de Chasteigner de la Rochepozay : *Evasion du capitaine La Rochepozay du château de Milan* (1557).

Baron Tristan Lambert : *Mariage princier.*

Comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré : *Les Souza-Portugal, seigneurs de Versines, en Beauvoisis, sous Louis XI.*

Pol de Rosiac : La *Compagnie d'un chevalier français de Saint-Jean de Jérusalem* (*1412*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Au mérite de ces œuvres d'érudition, ajoutez les *Questions et Réponses*, les trop rares *Causeries* de J. de Bellemanière, les pages bibliographiques d'A.-P. Cordelois, la *Petite Chronique* d'E. d'Or-Sopliac, et encore, — comme ces touffes de fleurs qui décorent une table opulemment servie, - d'exquises poésies du marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, de François des Salles, Oscar de Poli, Robert de Lostanges; et vous comprendrez avec quelle sympathie flatteuse est accueillie notre *Revue* par un public d'élite.

Elle avait annoncé que chacune de ses livraisons mensuelles serait d'environ 48 pages grand in-8°, ce qui, pour douze mois, eût donné un total de 576 pages ; or les douze livraisons de sa 3e année forment un total de 784 pages, soit en moyenne, plus de 64 par livraison.

La *Revue des Questions Héraldiques* est dirigée par M. le vicomte de Poli, Président du Conseil Héraldique de France, et elle compte au nombre de ses collaborateurs, en outre de ceux que nous venons de nommer :

Messieurs le baron Auguste d'Avout, Aubert de la Faige, le comte Jules Boselli, Henri Bourgoing, Alfred Besnard, le marquis d'Anselme de Puisaye, Léonce de Brotonne, le comte de Burey, le vicomte Amédée de Caix de Saint-Aymour, le baron Cavrois de Saternault, P. Cazalis de Fondouce, E. Allard de Gaillon, le comte Raoul Colonna de Cesari, le comte Couret, le marquis de Croizier, Joseph Denais, le comte de Dienne, le comte de Galametz, Charles Givelet, Robert Guerlin, L. Guignard de Butteville, L. de Sarran d'Allard, le baron Maxime Trigant de la Tour, le baron Hu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lot de Collart Sainte-Marthe, l'abbé A. Lagier, Henry le Court, l'abbé André Lecler, Pierre Meller, le baron Gaëtan de Wismes, le baron Géraud de Niort, le baron Oberkampff de Dabrun, le commandeur Em. Portal, Émile Perrier, Henry Tamizey de Larroque, Jules de Terris, Henri Tausin, le baron Joseph du Teil, Émile Travers.

Les Bureaux de la *Revue* sont Rue Férou, 8, a Paris. — Son administration est absolument distincte de celle de l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France*.

Tout ce qui concerne la Rédaction de la *Revue* doit être adressé à M. le vicomte de Poli, Directeur, rue des Acacias, 45, Paris.

Tout ce qui concerne l'Administration de la *Revue* doit être adressé à M. Georges d'Escrivan, rue Férou, 8, Paris.

Prix d'abonnement : L'abonnement est payable en souscrivant. Il n'est reçu que des abonnements d'une année. *France* : 20 francs. *Étranger* : 25 francs. — Prix réduit pour MM. les Membres du Conseil Héraldique de France : *France* : 16 francs. *Étranger* : 20 francs.

Prix d'une livraison : 2 francs.

Un numéro-spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande, accompagnée d'un *mandat* ou *bon de poste* d'un franc.

A vous, Messieurs les Membres du Conseil Héraldique, de soutenir une publication à la fois docte et probe, qui correspond si bien à votre culte du vieil honneur et de la saine érudition !

J.-Louis Marest.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE[1]

PUBLICATIONS DES SOCIÉTAIRES EN 1900-1901

ALBIOUSSE (le Président Lionel d')

L'Ordre de la Boisson, 1703. (Revue, N° 29.)

ALIX D'YÉNIS (le Chanoine).

Administrateur Apostolique du diocèse de la Basse-Terre : *Lettre circulaire au Clergé et aux Fidèles du diocèse, portant promulg. de l'Encyclique de N. S. P. le Pape Léon XIII* Temporis, quidem sacri » *étendant à l'univers catholique le grand Jubilé de Rome, et Mandement pour le saint temps du Jubilé.* (Basse-Terre, impr. du Gouvernement, 1901, in-8, 14 p.)

ANSELME DE PUISAYE (Marquis d')

Les vitraux de la Cathédrale de Tunis et l'esprit religieux de notre temps. (Paris, Ern. Leroux, 1901, gr. in-8, 46p.) Belles pages d'art, de patriotisme et de foi. — Voy. DELATTRE.

(1) Les œuvres dont l'intitulé est suivi de la mention (*Revue*, N°...) ont paru dans la *Revue des Questions Héraldiques*, ann. 1900-1901. La mention (*Ann.*) indique notre *Annuaire* de 1900.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AURIAC (Comte Victor d')

La gaffe, saynète en un acte. Paris, Ollendorff, 1901, in-12, 27 p.) En collab. avec le comte Raoul Colonna.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr (X.)

La loi des chapeaux ecclés. dans l'art héraldique. (*Revue*, 30). — *Etats de service du marquis de Beufvier* (*1756-84*), in-8, 9 p.

BARRAL (Adrien de)

Inventaire du mobilier de feu Mgr de Barral, (*Ann.* p. 106.)

BAUDON (Albert)

Les réquisitions de guerre à Rethel en 1525 et en 1543. Documents extraits des Registres des anc. comptes communaux. (Paris, Al. Picard, et Reims, Matot-Braine, 1901, in-8, 31 p.) Les *comptes* publiés par M. A. Baudon, à la suite d'un substantiel préambule, sont d'un grand intérêt pour l'histoire non seulement de Rethel, mais encore de la région, et aussi pour l'histoire générale. — *Les derniers seigneurs de Sausseuil* (*Ardennes*). (Rethel, G. Beauvarlet, 1901, in-8, 13 p.) Cette seigneurie, à la fin du 17e siècle, était divisée entre de nombreuses familles : Brodart, Béguin, Beffroy, Coustre, Cugnon, Failly, Roquefeuil, des Robert, etc. L'auteur donne leur descendance jusqu'à la révolution, et leurs armoiries. D'excellentes notes accompagnent son texte. — *Les du Hald, seigneurs de Trugny*. (*Ann.* p. 134.)

BEAUFRANCHET (Comte de)

Descendance de Claude de Beauharnais de Beaumont (mort en 1738) *établie jusqu'en 1900*. (Paris, H. Champion, 1901, feuille in-fol plano.) Savant travail, intéressant de très nombreuses familles nobles y compris celle de l'auteur (par sa mère, née de Barral), et du quel il ap-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pert que la plupart des maisons souveraines ont Claude de Beauharnais dans leur ascendance.

Bellevue (Comte X. de)

L'école Chrétienne, poésie. (*Ann.* p. 118.)

Berluc-Pérussis (L. de)

Acad. d'Aix. Rapport sur les « Tribunaux de Sisteron » *de M. Saint-Marcel Eysseric*, (Aix-en-Provence, P. Pourcel, 1901, in-12, 7 p.) *Pour l'inauguration de la fontaine Jeanne d'Arc à Forcalquier, 28 oct 1900.* (Forcalquier. A. Crest, in-12, 7 p.)

Béthencourt (D. Francisco F. de)

La Généalogie et l'Héraldique dans l'histoire. Discours prononcés devant l'Académie Royale de la Historia en la réception publique de l'Exemo. Senor Don Francisco Fernandez de Béthencourt, le 29 juin 1900. (Madrid, 1900, gr. in-8°, 61 pages.)

De ces discours en langue Espagnole nous avons le très agréable devoir de louer plus particulièrement celui de l'illustre auteur de l'œuvre admirable qui a pour titre *Histoire généalogique et héraldique de la Monarchie Espagnole*, et qui lui a si justement mérité le doux honneur — *dulce decus*, comme dit Horace, — d'entrer à l'Académie Royale de la Historia. Avec sa connaissance parfaite de l'histoire, en beau style, en termes élevés, le très docte généalogiste venge superbement du niais dédain des pseudo-savants la noble science dont il est en Europe un des princes. Son discours de réception, abondant en hautes pensées, vibrant de foi patriotique, justifierait, à lui seul, s'il en était besoin, le choix de la célèbre Académie.

Bittard des Portes (René)

La Noblesse de France au feu : Les campagnes de la Restauration. (*Ann.* p. 111).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Boscq de Beaumont (G. du)

Seigneurie de la Lande-sur-Drome. (Bayeux, 1901, in-8°, 40 p) Ce savant travail de notre distingué collègue constitue l'inventaire des titres, du XIIIe siècle à la fin du XVIIIe, d'un fief bas-normand mouvant du comté de Torigni et possédé en dernier lieu par la famille de l'auteur. Dans les notes sont relatés ou reproduits divers actes anciens, aveux, dénombrements, baptistaires, inhumations, présentations à la cure de Saint-Sauveur de la Lande-sur-Drome.

Bourgoing (H.)

Hist. locale. Région des Cévennes. Iconogr. d'une médaille : Le maréchal de camp Teissèdre, comte de Fleury. (Nîmes, Ducros, 1900, in-12, 14 p.). L'auteur préconise l'érection d'une statue à ce vaillant officier général, statue dont il expose ainsi le projet : « L'Amérique, debout auprès du socle, indique d'un geste aux citoyens de Saint-Hippolyte-du-Fort (Gard) le héros qui leur appartient, foulant à ses pieds le drapeau anglais à Stony-Ponit. »

Boutry (Vicomte M.)

Une page intime de la vie de la marquise de Flavacourt. (Paris, A. Fontemoingt, 1900, in-8°, 8 p. Extr. de la *Revue des Etudes hist.*, t. II). Les « bonnes langues » de la cour du Roi bien-aimé prétendaient que la marquise était « la seule femme vertueuse de la famille de Mailly-Nesle », encore qu'elle n'aimât pas son mari. Il faut lire cette « page intime » : c'est du pur roman... à la Ponson du Terrail, mais infiniment mieux écrit.

Bremond d'Ars (Comte A. de), Marquis de Migré

Les Marins Français dans les derniers combats livrés aux Anglais sur les côtes de Bretagne (janvier 1761). Episode de la guerre de Sept ans. Documents extraits des Archives

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Marine. (Vannes, Lafolye, 1900, in-8°, 33 p. Tiré à 36 ex.) — La guerre de Sept ans vit consommer la ruine de la Marine Française, jusqu'alors si florissante. Grâce au dévouement de jeunes et vaillants officiers de nos escadres, on put organiser des croisières contre les Anglais, et les navires armés en course ne tardèrent pas à se signaler par de hardies expéditions, souvent couronnées de succès. Entre les plus vaillants se signalèrent René Brunet du Guillier, commandant la frégate la *Brune*, et le marquis d'Ars, commandant la frégate l'*Opale*; le premier, fait prisonnier le 10 janvier 1761 dans un sanglant combat contre deux frégates anglaises, où se distinguèrent aussi MM. de Monti et de Cardaillac, tués aux côtés de leur digne chef; le second, tué le même jour à l'attaque d'une frégate ennemie.

De nombreux documents inédits ajoutent encore au puissant intérêt de l'œuvre historique et patriotique du savant Président de la Société Archéologique de Nantes.

Société archéol. de Nantes. Installation du bureau triennal. Allocutions de Mr H. Le Meignen, Président sortant, et de Mr A. de Bremond d'Ars, Président élu (Nantes, E. Grimaud, 1899, in-12, 76 p.). — *Les huîtres armoricaines*, poésie, (*Dans la Revue de Saintonge*, juillet 1900). Fin et savoureux panégyrique en vers joliment alertes :

> Et maintenant, sa renommée
> Dans tous les concours proclamée
> A favorisé son essor :
> Comme à Marenne elle est exquise,
> Veuillez en faire l'expertise
> En venant au pays d'Armor.

Les Souza-Portugal, seigneurs de la Versine, en Beauvoisis, sous Louis XI, (*Revue*, N° 35.)

Discours prononcé lors de la remise solennelle du Drapeau aux Vétérans de Pont-Aven. (Dans l'*Union agricole* de Quimperlé, 15 mai 1901). Nous voudrions reproduire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en entier ce magistral discours plein de savoir et de patriotisme :

« ... Quelle que soit la diversité des partis, rappelons-nous que l'amour du pays est inné au cœur des Français. Quand la France était partagée en provinces distinctes, possédant même une sorte d'autonomie qui semblait les rendre étrangères les unes aux autres, ces petites patries — ainsi nommées aujourd'hui — n'en demeuraient pas moins, suivant l'heureuse expression d'un homme d'Etat, « unies comme des sœurs, ayant un cœur commun pour la grande Patrie. » ...

« Les jeunes soldats qui vous succèdent dans les rangs de l'armée active marcheront sur vos traces en songeant que le Drapeau de leurs vieux camarades porte dans ses plis les mots Dieu et Patrie, la devise héréditaire des Bretons. Vive l'armée ! »

Brothier de Rollière (R).

La famille Desmier et sa descendance royale. (Dans *Le Poitou*, 15 déc. 1900.)

Vicomte de Caix et Albert Lacroix

Histoire illustrée de la France, depuis les plus lointaines origines jusqu'à la fin du XIXe siècle. (Paris, 1901, Paul Ollendorff, chaussée d'Antin, 50, grand in-8° illustré). Tome II. *(La Gaule Romaine).*

Notre histoire n'est qu'une chaîne ininterrompue dont tous les anneaux, depuis les plus lointains jusqu'aux plus rapprochés, ont contribué à unir en faisceau les éléments si divers dont se compose aujourd'hui notre nation, la plus vieille de l'Europe et celle qui y a joué, pendant tant de siècles, le rôle prépondérant. Notre sol est resté le même ; notre race, depuis mille ans, n'a pas subi de profondes transformations. Nous sommes toujours ce mélange de Gaulois, de Latins, de Francs, de Burgondes, de Normands, etc., qui, superposés aux couches des populations préhisto-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

riques, ont constitué notre peuple de France. C'est ce même peuple qui, sous l'oriflamme de Saint-Denis, puis sous les bannières royales, et enfin sous le drapeau tricolore, a maintenu l'Allemand dans la Germanie, rejeté l'Anglais dans son île et parcouru glorieusement le monde. C'est donc faire une œuvre utile que de rendre accessible à tous le récit de nos gloires et de nos malheurs et tirer du passé des leçons pour le présent et des encouragements pour l'avenir.

Mais il ne suffit pas de vouloir nous apprendre l'histoire de notre pays : il faut donner à cette histoire une forme attrayante et littéraire qui dissimule l'érudition et lui retire toute sécheresse et toute aridité. C'est à cette condition seulement qu'on peut écrire un livre populaire, s'adressant à tous les lecteurs. Il faut, de plus, qu'une abondante illustration éclaire le texte et charme les yeux. C'est ce que viennent de faire les très distingués auteurs d'une nouvelle *Histoire illustrée de la France*, dans une série de beaux volumes édités par la Société d'éditions littéraires et artistiques, 50, Chaussée d'Antin. Nous avons déjà signalé et loué l'œuvre de MM. le vicomte de Caix et Albert Lacroix lors de la publication de leur premier volume ; le 2e n'est pas moins remarquable ni moins louable.

Les éditeurs ont eu la bonne pensée, pour mettre ce livre à la portée de tous, de le publier en livraisons hebdomadaires à 30 centimes, et chacun pourra se procurer ce magnifique ouvrage, dont les 10,000 gravures et les 400 cartes inédites feront un album et un atlas uniques en leur genre. Une histoire de France étant le premier livre que tout Français devrait posséder, lire et faire lire à ses enfants, on ne saurait trop encourager cette tentative de l'*Histoire illustrée de la France*, qui peut être placée dans toutes les mains. Il faut féliciter ses auteurs et ses éditeurs d'avoir osé adopter, pour répandre ce bon et beau livre, le même mode de vente par livraisons qui inonde trop souvent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nos familles de publications malsaines ou immorales, véritables fléaux de notre librairie contemporaine.

Campi (Louis)

Ajaccio-Floral. Notice sur le jardin botanique des Padule. (Ajaccio, D. de Peretti, 1901, in-8°, 40 p.). L'auteur expose les prolégomènes de ce très utile Jardin, fondé par lui et donne ensuite le catalogue des végétaux qui y sont cultivés à l'air libre. A la page 9, il rappelle les intelligents efforts de M. de Lantivy, préfet de la Corse sous la Restauration. — *Une rectification historique concernant Joseph Masseria, avocat du Barreau d'Ajaccio, martyr de la liberté de son pays.* (Ajaccio, T. Massel, 1900, pet. in-8°, 60 p.). Après une sévère critique de la partiale *Histoire de l'isle de Corse* de M. de Pommereul, histoire que le comte d'Ornano, brigadier des armées du Roi, avait justement flagellée dès son apparition, (Berne, 1779), M. Louis Campi narre avec émotion l'héroïque tentative de Joseph Masseria, en 1763, pour arracher aux Génois Ajaccio, et réclame une statue pour ce patriote martyr. — *Une Histoire de la Corse inédite à rechercher.* (Ajaccio, T. Massel, 1901, pet. in-8°, 40 p.). — Cette histoire, signée Vérard, demeurée ms. et très louée au XVIIIe siècle, est perdue. M. Louis Campi réunit ici des données propres à la faire retrouver. — *Le comte François-Marie d'Ornano, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur de Bayonne, 1726-1794.* (Ajaccio, Massel, 1900. pet. in-8°, 58 p.) Excellente biographie d'un brillant officier général, assassiné révolutionnairement, le 9 juillet 1794, à Paris, comme « ex-noble, ayant entretenu des relations avec les princes français ».

Candolle (Comte de)

Armorial de César de Nostre-Dame, gentilhomme provençal, tiré de son Hist. et Chronique de Provence. (Arles, N. Jouve, 1900, in-8°, 11-70 p. Portrait dud. César. — L'ouvrage est en dépôt à la libr. Lechevalier, 39, quai

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

des Grands Augustins, et à la libr. Willemin, 11. r. de Bourgogne, Paris). — C'est une très heureuse idée que d'avoir colligé et réuni ces armoiries provençales, dont beaucoup n'étaient point connues, et c'est un réel service que M. le comte de Candolle, en les publiant, rend aux héraldistes et aux curieux. Nous relevons dans cet armorial, entre autres noms, ceux-ci :

Achard, d'Anselme, Astouaud, des Baulx, Candolle, Cantelmi, Carranrais, Castillon, Cays, Doria, Foulques, Fulco, Giraud, Grille, des Henrys, du Laurens, Manville, Ornano, Rochas d'Aiglun, Verdelin, Villeneuve.

L'armorial est suivi des fameux « soubriquets » ou devises attribués au bon roi René, et agrémenté de notes empruntées d'un vieux ms. arlésien découvert par M. de Candolle. « Ce manuscrit, dit-il, conçu dans le genre des anciens livres de raison, nous semble présenter un caractère d'authenticité historique indiscutable... Nous pourrions être tenté, par moments, de qualifier de *Livre de Déraison* ces pages vraiment étonnantes. » Ah! certes elles sont bien faites pour égayer la matière : Rabelais, se faisant héraldiste, n'eût pas trouvé mieux, par exemple, que ce blason hilarement scatologique de « Pluton, duc du pays de Diasblerie » (page 36). Ce très précieux annotateur de l'armorial de César de Nostredame fait que le lecteur passe agréablement du sévère au plaisant. Il y a là de quoi s'instruire et de quoi rire.

Carogrossi Guarna (Comte B.)

Les familles patriciennes de Velletri. (Rome, 1900, in-f°, 8, p. Extr. du *Cosmos Catholicus.*) Excellente étude, puisée aux meilleures sources, et de laquelle il conste, contrairement à l'opinion de quelques érudits, que Velletri eut son patriciat, comme tant d'autres cités italiennes. — En tête, sont gravés d'anciens sceaux de cette ville avec la curieuse devise : *Sit vobis papalis libertas imperialis.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

P. Cazalis de Fondouce

La Cachette du fondeur de Launac (Montpellier, G. Martel aîné, 21 boul. Louis Blanc, 1200, in-8, 40 p. XI pl.)

Sous ce titre, affriolant comme celui d'un roman, l'éminent archéologue de Montpellier donne la liste et la description d'importantes trouvailles, faites en décembre 1897, dans les vignobles du domaine de Launac, près Montpellier, appartenant à M. Marès, correspondant de l'Institut. Environ 52 kilog. de bronzes ont été mis au jour et offerts par M. Marès à la Société Archéologique de Montpellier. Ces bronzes constituaient probablement la pacotile d'un fondeur ambulant, qui les cachait à l'endroit où on les a trouvés. Ce sont des haches, des armes, des outils, des armures et harnais de cheval, des vases, des bracelets, des objets de parure, et d'autres indéterminés. Tous ces bronzes sont figurées dans onze belles planches.

Selon M. Cazalis de Fondouce, ces dépôts représentent à un degré remarquable la phase de transition du bronze au fer, qui, jusqu'ici, n'a paru bien évidente, en France, que dans un très petit nombre de localités de la vallée du Rhône. La cachette du fondeur de Launac vient s'ajouter à celles de Montpellier, de la Boissière, de Loupian, de Bautarès et de Rieux-Mérenville. M. Cazalis de Fondouce a voulu désigner par un nom particulier la phase de la civilisation que représentent tous ces dépôts; il lui a donné celui de *Launacien*, du nom de la localité où ont été faites les découvertes les plus importantes.

Chasteigner de la Rochepozay (Vicomte P. de)

Evasion du capitaine la Rochepozay du château de Milan, 1547. (*Revue*, n° 35.)

Cochin (l'Abbé E.)

Le manoir abandonné, poésie. (*Ann.* p. 121.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

COLONNA (Comte Raoul.) Voy AURIAC

COURET (Comte)

La descendance d'un héros de Patay. (*Ann.* p. 18.) *Le cardinal Raoul Grosparmi et la collecte pour la 8e croisade dans le diocèse d'Orléans en 1269.* (Orléans, Herluison, 1899, in-8°, 24 p. Extr. des *Mém. de l'Acad. de Sainte-Croix.* Lecture faite, le 22 mars 1899, à la réunion générale des 3 Soc. savantes d'Orléans). Savante et émouvante biographie d'un admirable Prince de l'Eglise mort à la croisade le 10 août 1270, 15 jours avant saint Louis.

COURTAUX (Th)

Deux lettres inéd. du P. Lacordaire (*Revue*, n° 25.) — *Généal. de la famille de Bornier.* (*Revue*, 34.) — *A la fiancée du soldat mort*, poésie. (*Ann.* p. 122.)

CUNHA (Xaver da)

Alguns documentos do Archivo nacional da Torre do Tombo àcerca das navegacoès e conquistas Portuguezas. (Lisbonne Impr. nationale, 1892 in-folio, XVIII-556 p.)Ce splendide recueil publié par ordre du gouvernement de S. M. Très Fidèle pour commémorer le 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, a été coordonné par trois savants Portugais MM. Ramos-Coelho, P. Peragallo, et notre très docte collègue M. Xavier da Cunha. C'est un vrai trésor de documents authentiques et glorieux et un splendide monument à l'honneur des intrépides navigateurs et conquérants qui portèrent à un si haut degré la puissance de la Monarchie Portugaise. L'exemplaire offert au vicomte de Poli porte une très courtoise et flatteuse dédicace, de la main de M Xavier da Cunha. (Lisbonne, 25 fév. 1901.)

L'*Armurier de Santarem A propos du centenaire de Garrett.* (Saint-Etienne, Théolier, 1900, in-8, 15 p.)

A Epopéa das Navegaçôes Portuguezas, strophes avec leurs traductions en italien, espagnol et français par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2011

P. Peragallo, D. José Lamarque de Novoa et José Bénoliel. (Lisbonne, 1898, in-8°, 32 p.) — *Retrato de Sà de Miranda*, note présentée à l'Acad. Royale des Sciences en sa séance du 10 fév. 1898. (Lisbonne, 1898, in-12, 12 p. et portrait gravé). — *Revoadas de Peste bubonica em Lisboa nos seculos XVI e XVII.* (Lisbonne, 1899, in-12, 44 p.) — Toutes œuvres bien dignes du savant et aimable conservateur de la Bibliothèque Nationale de Lisbonne.

DELATTRE (le R. P.)

Carthage. La Nécropole Punique voisine de la colline de Sainte-Monique. Fouilles de janv. et fév. 1898. (Paris, 1899, 2 broch. in-4°, 21 et 23 p. à 2 colonnes). Savant exposé des précieuses découvertes faites à Carthage par l'illustre P. Delattre et les Pères Blancs. Nombreuses illustrations, la plupart de notre cher collègue le marquis d'Anselme de Puisaye.

DENAIS (Joseph)

Monographie de la Cathédrale d'Angers (Monuments, sépultures, trésor, tapisseries, vitraux). Paris, Laurens, gr. in-8°, 523 p.)

DIENNE (Comte de)

Documents hist. relatifs à la vicomté de Carlat. En collaboration avec M. Gustave Saige, corresp. de l'Institut, conservateur des archives du palais de Monaco. (Impr. de Monaco, 1900, 2 vol. in-4°, carte géogr.)

Dans la *Revue d'histoire diplomatique*, M. Henri Doniol dit de cette importante publication :

« ... C'est l'histoire du comté de Carlat que les presses du Prince de Monaco ont publiée cette année. Les deux volumes d'aujourd'hui sont marqués d'un cachet typographique de premier ordre, et ils ont été préparés avec la plus positive compétence par le correspondant de l'Académie des Inscriptions, archiviste de la Principauté, M. Saige, et par son très distingué

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

collègue dans le culte des choses du Moyen-Age, M. le comte de Dienne. L'histoire de ce coin, jadis célèbre, de la Haute-Auvergne (le Carladez) se trouve liée à celle de la principauté de Monaco. Il appartenait essentiellement de dresser la première à M. le comte de Dienne. C'est le pays de son nom, de ses origines, de son affection. Ceux de qui il procède y ont figuré. L'initiative des recherches d'où sont provenus les deux volumes dont nous parlons lui revient entière ; aussi, l'intuition ou le pressentiment des sources importantes qui devaient y servir. A son défaut, les deux volumes seraient encore à composer. Il a mis à éclaicir et à détailler le passé de ce petit Carladez, non seulement la patience et la minutie attentive de l'érudit, mais de plus la convenance et la précison de l'historien. M. Saige, de son côté, a apporté les compléments, étendu même le périmètre pour le faire connaître jusqu'en ses tenants et aboutissants, jeté sur le tout le bénéfice de son savoir de chartiste classé. Ainsi la publication a pu se faire et ajouter un très précieux document à l'histoire intérieure française... »

Bibliographie des hommages rendus à la mémoire de Ph. Tamizey de Larroque, Corresp. de l'Institut, précédée de Notes intimes. (Agen, Impr. Agenaise, 1901, gr. in-8°, 65 p. Portrait). Quelle exquise pensée de la piété amicale ! Nous serions fier de l'avoir eue, et surtout d'avoir si heureusement réussi ce précieux recueil d'universelles glorifications et d'unanimes regrets. Sa lecture a ravivé les nôtres et aussi notre admiration pour le grand et noble érudit qui fut l'un des premiers et des plus aimés Présidents d'honneur de notre Compagnie.

FALGAIROLLE (Prosper)
Archiviste de la ville de Vauvert (Gard).

Rabaut Saint-Etienne, poète ; Lettres inédites. Gr. in-8° Nîmes, 1897. — *Jean Jacob de Rossel, baron d'Aigaliers.* Gr. in-8°, Nîmes, 1898. — *Le Péage de Saint-Gilles, au XVI°*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

siècle. Gr. in-8°, Nîmes, 1899. — *Un Nimois célèbre, Jean de Varanda et sa famille*, d'après les doc. originaux inédits. Gr. in 8°, Nîmes, 1899. — *La Tour Carbonnière à travers les siècles*. Gr. in-8°, Nîmes. 1900.

Ce monument, poste avancé des fortifications d'Aiguesmortes, et construit en même temps que les remparts de cette ville, a joué un rôle pendant les guerres religieuses du XVIe siècle et du commencement du XVIIe.

Du Vidourle au Rhône. — Excursions archéologiques et pittoresques dans la partie méridionale du département du Gard. Grand in-8° avec six phototypies hors texte. Nîmes, 1900. Cet ouvrage, orné de six phototypies représentant la Tour Carbonnière, le Pont Ambroise, monument romain, les châteaux d'Aubais, de Boissières et de Lédenon, et la Tour de l'Horloge à Vauvert, est un excellent guide pour les archéologues et pour les touristes qui visitent la partie méridionale du département du Gard, contrée pittoresque, où la vigne étale ses grappes vermeilles, et où le soleil revêt les monuments d'une teinte dorée, si chère aux amoureux de l'art:

Ferrari (Marquis G. de)

Le cas du matelot russe à la Spezia. Notes de droit pénal militaire russe comparé. (Gênes, 1900, in-12, 8 p.) En italien. — *Genova e la Corsica*. (Lettre au *Secolo XIX* de Gênes, en réponse à la critique, faite par ce journal, de l'étude hist. du comte Raoul Colonna, *La riunione definitiva della Corsica agli Stati del Comune di Genova nel 1347*). Dans le *Secolo XIX*, 21-22 nov. 1900.)

Gantelmi d'Ille (Marquis de)

Acad. d'Aix, Rapport sur les Esquisses généal. du Marquis de Boisgelin. (Aix, Makaire, 1900, in-8, 7 p.) Excellent rapport, d'un beau style et d'un esprit sagace: « Dans notre Provence, où la féodalité n'a réellement

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pas existé, la noblesse n'était pas autre chose qu'une notabilité due à l'antiquité de l'origine, à la perpétuité des services rendus et à la puissance sociale ou terrienne ; aussi était-elle accessible à tous les mérites. Cette fusion des rangs sociaux, chose au premier aspect surprenante, est d'autant plus fréquente que l'on remonte plus haut le cours des âges. Certaines de nos Maisons les plus illustres, à la suite d'anciennes alliances, se trouvent représentées de nos jours par des villages entiers de paysans et d'artisans .. »

Germain de Maidy (Léon)

Représentation présumée de Jeanne d'Arc sur une plaque de foyer. (Anvers, 1900, in-8, 8 p. 2 pl.) Le docte écrivain ne se range pas au sentiment de M. le baron de Rivières, qui a vu dans cette curieuse plaque périgourdine une représentation de la sainte héroïne : il y verrait de préférence une figure de la Liberté Hollandaise. Avec l'attention que commande l'érudition de l'auteur, j'ai lu et relu ses graves objections, mais elles ne m'ont pas converti à son opinion, et je demeure convaincu du bien fondé de celle de M. de Rivières.

René de Maria, abbé de Saint-Mihiel; à propos d'une Médaille à son effigie, 1524. (Nancy, Sidot, 1899, in-8, 15 p. 1 pl.) Cette médaille est au Cabinet de France, qui l'a récemment acquise. Elle fournit au docte Secrétaire perpétuel de la Soc. d'archéol. Lorraine l'occasion de biographier René de Maria et de déterminer son origine méridionale.

Armorial des Ecuyers du bailliage de Saint-Mihiel, rédigé par Dominique Callot d'après la recherche de Didier Richier (fin du XVIe s.) Nancy, 1899, in-8, 54 p.)

Précieux armorial, dont les très nombreuses et savantes notes de M. L. Germain de Maidy accroissent encore la valeur.

Le comte de Marsy. (Extr. du *Journal de la Soc. d'archéol. lorraine,* août 1900.) Juste éloge du grand et serviable

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

érudit qui fut durant quinze années le digne directeur de la Société française d'archéologie.

Granges de Surgères (Marquis de)

La compagnie de P. de Feuguerolles, 1488. (*Revue*, n° 25). *Garnison du château de la Hunaudaye 1589.* (*Revue*, n° 29).

Grellet de la Deyte (Emm.)

Une sœur de Montcalm : La Présidente de Lunas, d'après les doc. originaux et 3 lettres inéd. du marquis de Montcalm. (Nevers. G. Vallière, 1900, gr. in-8, 23 p.) Cette œuvre de notre érudit collègue est d'un prix infini pour la biographie de l'héroïque Montcalm, dont la renommée demeure « une des plus pures de notre histoire militaire ». La correspondance du dernier défenseur du Canada le montre bien tel qu'il est connu : excellent officier, actif, zélé, prévoyant, peu soucieux de son bien-être, et, dans l'intimité, religieux, modeste, poli, instruit, tendre et obligeant, n'oubliant personne.

Notes sur le général baron de Morangiès. (Le Puy. 1900, in-8' carré, 9 p.) Ce général, créé baron par Napoléon et confirmé dans ce titre par Louis XVIII, était d'une des familles les plus anciennes de l'Auvergne et du Languedoc (de Molette de Morangiès), connue depuis Humbert de Molette, chevalier (témoin en 1045 de la donation faite au monastère de Sauxillanges par Hugues de Montboissier),et alliée aux d'Hérail-Brizis, de Louët-Calvisson, Montmorency, Bernis, la Fare, Châteauneuf-Randon, Beauvilliers, Chasteigner la Rochepozay. Tardy de Montravel.

Griveau (Algar)

Etudes de biographie et d'histoire. Tom I. (Nevers, L. Cloix, 1900, in-8° 464 p.) Nous avons lu avec une sympathie vive, avec une admiration émue en pensant au grand âge du vénérable auteur, ces pages d'un esprit si élevé, d'une doctrine si pure, d'une critique si lu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

mineuse, d'une science si solide, si franchement catholique ; il en est d'exquisement attrayantes, et toutes sont d'un puissant intérêt ; qu'on en juge par les titres des chapitres : *La mémoire du Pape Clément V vengée contre les accusations de Villani. — Jérusalem. Les églises de Terre-Sainte. — Rome. Lettres d'un pèlerin. — Montesquieu. — Un Godenot sur échasses. — Etude sur Montaigne. — Vie du R. P. Pignatelli.*

Guignard de Butteville (L.)

Inventaire des titres de la châtell. de Romorantin. (*Ann.* p. 171.)

Hennequin (Georges)

Arbres Généalogiques des Familles Nobles de France. (chez l'auteur, r. du Regard, 6, Paris.) Cette collection fait suite à celle des *Arbres* des Pairs de France (1814-30 ; elle est précieuse pour les érudits non moins que pour les familles, car, sous cette forme, on embrasse du regard l'ensemble de la filiation et l'on trouve instantanément le renseignement désiré. Chaque arbre est plié dans un cartonnage gr. in-8°. Dans le grand nombre des Familles Nobles dont l'arbre généalogique est déjà publié, nous remarquons les suivantes ; Choiseul, Crussol d'Uzès, Damas, Villeneuve (Provence), Blacas, Crillon, Tourzel, la Fare, Bourbon-Busset, Broglie, Dreux-Brézé, Casabianca, Chabannes, Dampierre, Castellane, Coucy, Colbert, Bernis, Montholon, Lur-Saluces, Charette, Galard-Béarn, Albon, Astorg, Montalembert, Talhouët, Bonald, Bauffremont, Tascher, Moré-Pontgibaud, Lambert de Frondeville, Lally-Tollendal, Juigné, Vogué, Barral, d'Avout, Gantheaume, Isoard, Montblanc, Portal, Beaurepaire, Guignard de Saint-Priest, etc.

Hospital (Dr P.)

De quelques lettres du comte de Montlosier. (Cl.-Ferrand. G. Mont-Louis, 1900, in-8°, 12 p.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JOUBERT (Chevalier Joseph)

Le Pavillon des Colonies Portugaises au Trocadéro. (Dans l'érudite et charmante revue illustrée *Le Portugal à l'exposition*, 25 sept. 1900, si brillamment dirigée par M. le Dr J. Cisneiros Ferreira, frère du très distingué Premier Secrétaire de la Légation de S. M. T. F. à Paris.

Le Pavillon des Indes Néerlandaises. (Dans la *Revue Française*, déc. 1900). — L'auteur rend compte, avec sa précision et son talent accoutumés, des merveilles contenues dans le Pavillon des Indes Néerlandaises, au Trocadéro. Temples Hindo-Javanais, attestant le passage des Hindous à Java antérieurement à la domination mahométane ; cartes indiquant les gîtes miniers de chaque île, l'étain à Banca, la houille et le pétrole à Java et à Bornéo ; ailleurs le cuivre, le plomb, l'antimoine, l'argent, et même, aux Célèbes, l'or ; magnifiques billes de bois de construction ou d'ébénisterie, aux mille nuances variées, tout cet ensemble met en évidence les innombrables richesses du sol et du sous-sol de l'Insulinde. L'admiration du visiteur s'accroît encore, quand il constate que si l'exploitation de ce merveilleux pays, qui laisse à la Hollande un bénéfice annuel de 60 millions de francs, est dûe au travail de 25 millions d'indigènes, la perception des impôts et le maintien de l'ordre parmi ces masses de travailleurs s'effectuent par l'entremise de quelques centaines de fonctionnaires, n'ayant sous leurs ordres qu'une armée de 42.000 hommes, dont 17.000 seulement sont Européens.

Le major Serpa Pinto, explorateur Portugais (Paris, Chaix, 1901, in-8°, 18 p. Extr. de la *Revue Française*, fév. 1901).

LAMBERT (Baron Tristan)

Un Mariage Princier. (*Revue*, N° 35). — *Détermination de la parenté, au degré prohibé, entre Henri II, Duc de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lorraine, et Catherine de Bourbon, son épouse, sœur du Roi Henri IV. (Ibidem.)

Lantivy de Trédion (Comte de)

Souvenirs des yeux et du cœur. (Imprimé pour l'auteur. Bergerac, 1900, in-12, 220 p.)

Livre charmant, gerbe de poésies embaumées de la jeunesse du cœur et de la noblesse de l'âme. Dans ces vers qui n'ont pas que « le mérite de la franchise », comme dit le poète avec trop de modestie, dans une brève introduction, et dont la publication est dûe à « une insistance bien chère » et d'une lumineuse justesse, on sent passer un grand souffle de foi, d'honneur, de vaillantise, l'esprit de la vieille chevalerie de Bretagne et de France.

Le Blason, poésie. (*Revue,* n° 29.)

Laurens d'Oiselay (Baron G. du)

Sedan ! Bazeilles ! poésie. (*Ann.* p. 133).

Le Court (Henry)

Etudes d'hist. normande. I. *Notes généal. sur la famille Le Valois.* II. *Trois chanoines de Lisieux issus d'un roi indien.* III. *Bonneville-sur-Touques et ses deux châteaux.* (Lisieux, E. Lerebour, 1900, in-8°, 19 p.). I. Brève généalogie des Le Valois, depuis Guille, marchand bourgeois de Lisieux, vivant en 1569, présumé p.-fils de Guillaumin. II. Très curieux récit de la conversion d'un jeune prince indien amené en France (1505) par Binot Paulmier (appelé le capitaine Gonneville), qui lui donna son nom, et sa fille en mariage, d'où les Paulmier de Courtonne.

Lesdain (L. Bouly de)

Courrier d'Allemagne, (*Revue,* n°s 25, 32.) — *Un nouveau Recueil de sceaux.* (*Revue,* n° 36.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LOSTANGES-BÉDUER (Robert, marquis de)

Au sujet de la Revue des Questions héraldiques; poésie. (*Ann.* p. 123.)

MAUROY (Comte A. de)

Note sur la Noblesse française au XIXe siècle. (*Ann.* p. 1.). — *Le régiment de la Reine-Infanterie.* (*Ann.* p. 148).

MELLER (Pierre)

Essais généalogiques. Famille d'Egmont. (Bordeaux, 1900, pet. in-8°, 14 p.). Etude filiative d'une famille hollandaise établie à Bordeaux en 1717 et qui se disait de l'estoc de l'illustre Maison des Comtes d'Egmond, ducs de Gueldres, Juliers, Berghes, princes de Gavre et du S. Empire. marquis de Renti, etc. La prétention pouvait être fondée, mais quand Madame, Duchesse d'Angoulême, vint à Bordeaux en 1814, Isaac d'Egmont ayant demandé à lui être présenté *comme étant son cousin*: « Qu'il le prouve avant! » répondit la fille de Louis XVI. Malheureusement un incendie avait détruit la preuve, M. P. Meller fait suivre la filiation de cette famille de celles des Von Hemert et des Gombaud, en lesquelles elle s'est fondue. — *Famille du Roy.* (Bordeaux, 1900, pet. in-8°, 17 p.) Excellent travail généalogique sur une ancienne famille du Bazadais, qui paraît avoir acquis la noblesse par les charges dont elle fut revêtue, et posséda les baronnies de Noaillan et de Bruignac et les seigneuries de Suduiraut, Jambes, etc...

Les Gentilshommes de la Sénéchaussée de Lisbonne en 1789. (Libourne, 1901, in-8°, 35 p.) — L'auteur ne se contente pas de donner un extrait substantiel du procès-verbal de l'assemblée des trois Ordres à Lisbonne, en l'église des PP. Cordeliers, le 11 mars 1789, et la liste de ces Gentilshommes : à chacun d'eux et à leurs familles il consacre une brève notice qui précise les services et la noblesse de chacun, sans omettre les armoiries. L'œuvre est annotée avec le soin dont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

est coutumier M. P. Meller. Nous y remarquons ces noms : Gombault d'Anferné, Ségur, Arsac, de Bonneau, Simard de Pitray, Canolle, Grailly, Tauzia, Nogaret, de la Faye d'Ambérac, Froidefond, de Filhol de Rigaud, la Noaille, Géraud-Langalerie, du Barrail, Durfort-Lorge, Barbe de la Barthe, la Tour du Pin.

MILLIEN (Achille)

A Jeanne d'Arc, poésie. (*Ann.* p. 123.)

MOLINA (E. ANNE de)

Une Promenade pittoresque à Saint-Malo. (Dans le *Patriote illustré*, de Bruxelles nos du 10 mars, 12 et 28 avril et 5 mai 1901). Récit descriptif des plus attrayants et enrichi par l'auteur de nombreuses vues prises par lui et reproduites en photogravure.

MONTALBO (Comte de)

Bibliographie : L'Ordre du Saint-Sépulcre. (Dans le *Moniteur de la Légion d'honneur*, déc. 1899). — *Le Portugal et le Saint-Siège.* (Dans l'*Union Artistique et littéraire*, 1900, et le susdit *Moniteur*, avril 1900). — *Les Eaux Albules entre Rome et Tivoli.* (Dans l'*Union Artistique et Littéraire*, 7 juillet 1900.) — *Dans le Levant, en Grèce et en Turquie.* (Signé du pseudonyme d'Almont dans l'*Union Artistique et Littéraire*, 16 déc. 1899). — *Salammbô*, opéra de Reyer, Étude. (Même journal 28 fév. 1900 ; même pseudonyme.)

MONTJOYE (Vicomte R. de)

Le Régiment de Polignac. (*Revue*, nos 25, 26). — *Hist. généalogique des Maisons de Beaufort, de Maumont et de la Celle, seigneurs de Monteil-Sunier.* (Paris, 1900, in-8o, 46 p. Extr. de la *Revue des Questions Héraldiques.*)

PADIGLIONE (Carlo),

Patricien de Saint-Marin : *Dictionnaire des familles*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

obles italiennes ou étrangères portant des prédicats de ci-evant fiefs napolitains, et description de leurs blasons. Naples, 1901, in-4°, X-63 p.). Savant et curieux travail portant sur 161 principautés, 266 duchés, 269 maruisats, 71 comtés et près de 500 seigneuries.

Padula (Ant.)

Donna Amelia d'Orléans, Regina di Portogallo, notes ist. et documents. (Naples, 1901, in-8°, 64 p. Portrait.) Brillant panégyrique d'une vraie reine de qui la souveraine beauté n'est éclipsée que par l'éclat de son sprit et la bonté de son cœur.

Pour la translation des cendres du vicomte d'Almeida Garrett dans le Panthéon de Belem. (Naples, 1900, in-12, 6 p.) J'ai visité, il y a peu de temps, avec une symathie émue, cette superbe église de Belem dont le Portugal fait le grand sépulcre de ses vieux Rois et e ses poètes immortels, comme Garrett et João de Deus. M. Antonio Padula loue justement M. Joaquim D'Araujo, écrivain et poète remarqué, d'avoir été initiateur des fêtes célébrées en 1899 pour commémorer dignement le premier centenaire de la naissance e Garrett; et, non moins justement, il dédie son anégyrique à un délicat lettré portugais, S. Exc. I le Comte d'Arnoso.

Paris-Jallobert (l'Abbé Paul)

Anciens Registres paroiss. de Bretagne (*Baptêmes, Mariages, Sépultures.*) (Rennes, Plihon et Hervé, rue Motte-Gablet, 1900, X^e^ année : 10 fr. par an.) Nous avons maintes fois fait l'éloge de cette publication, si importante pour l'histoire des familles bretonnes. Les fascicules de 1900 comprennent ces paroisses : Saint-Malo, Saint-Senoux, Dingé, Saint-Germain-sur-Ille, Bécherel, Gaillis, Fleurigné, Noyal-sur-Brutz. C'est un vrai trésor d'état-civil.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pasini Frassoni (Comte F.)

L'Uruguay. (Rome, 1900, in-fol. 8 p. Extr. du *Cosmos Catholicus.*) Très intéressante étude illustrée sur la république de l'Uruguay et Montevideo, sa capitale.

Pellot (Paul)

Les seigneurs de Magneux et de Tannières. (*Revue*, N°s 29-31, 33.) — *Un chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal à Rethel, en 1750.* (*Revue*, 32, 33.) — *Un érudit Espagnol de race française : Fr. de Béthencourt.* (*Revue*, 36.)

Essai sur la famille de Salnove. (Sedan, E. Laroche, 1901. in-8, 20 p. Extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne.*) Notre érudit collègue avait projeté d'écrire une généalogie complète de cette famille, mais ayant vainement tenté d'en recueillir les matériaux, il a dû se contenter de donner ce qu'il avait trouvé sur les diverses branches. Comme toutes ses œuvres, celle-ci est soigneusement annotée, avec de précieuses indications d'armoiries. — *L'Union des Catholiques à Rethel en 1589.* (Sedan, E. Laroche, 1900, in-8, 16 p.) Etude historique fort intéressante, non seulement par les documents qu'elle contient, mais aussi par la liste des 400 familles rethéloises qui adhérèrent à la « Saincte Union », liste où nous relevons ces noms, dont quelques-uns figurent en l'Etat des Membres du C. H. de France : Allart, Aubigny, Barré, Baucheron, Baudesson, Beaulieu, Blanchet, Boquillon, Brethonne, Chastellain, Clèves, Cliquot, Colson, Corvisart, Dominé, Fournival, Godet, Hachette, Huet, Genet, Julien, La Salle, Maquart, Ravineau, Souëf, Viry, Waroquier.

Notes sur Annelles. (Dole-du-Jura, L. Bernin, 1901, gr. in-8°, 16 p.) Un document de 1460, communiqué à l'auteur par M. Albert Baudon et que n'a pas connu M. E. Thellier, auteur d'une *Notice hist. du village d'Annelles* (*Ardennes.* (1899), a fourni à l'érudit Archiviste de la ville de Rethel l'occasion de cette notice complé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

mentaire, en laquelle sont étudiées diverses familles Bouron, Carlet, Vuibert, Malval, d'Orjault.

Un bienfaiteur de l'humanité : Nicolas Neuens. (Reims, Matot-Braine, 1901, in-8, 19 p. Portrait.) Biographie du célèbre guérisseur *naturiste*, disciple éminent de Kneipp, dédiée à notre illustre Président d'honneur D. Francisco F. de Béthencourt. — *Un contrat de mariage à Soissons, en 1751, en actions de grâces de la naissance du Duc de Bourgogne.* (*Ann.* p. 23.).

Cadeaux offerts au Duc et à la Duchesse de Rethélois en 1561. (Rethel, G. Beauvarlet, 1900, in-8°, 11 p.). Extrait fort intéressant des anciens comptes de la ville de Rethel, commenté par son docte archiviste et par lui dédié à notre très honorable Président d'honneur Son Excellence M. Vasile Uréchia, vice-président du Sénat Roumain, ancien ministre de l'Instruction publique. — *Les Jeux floraux de Cologne.* (Reims, Matot-Braine, 1900, in-8° 24 p.). Brillant compte-rendu, dédié à Sa Majesté la Reine de Roumanie (Carmen Sylva), « Reine des Jeux floraux de Cologne ».

Pérot (Francis)

Rech. sur la filiation de Guill., Alain et Jean Chartier : leur généalogie, de 1290 à 1900. (*Ann.* p. 56.)

Perrier (Emile)

Les richesses artistiques de Marseille en 1791 : Notes et documents inédits. (Marseille, Barlatier, 1900, in-8°, 50 p.). — *Les Bibliophiles Arlésiens des XVe-XVIIIe siècles. Mém. lu dans une des séances du Congrès des Soc. savantes à la Sorbonne le 5 juin 1900.* (Mâcon, Protat, 1900, in-4°. Blasons et ex-libris sur planches et dans le texte). Cet érudit mémoire a été couronné par la Société de statistique de Marseille. Entre autres bibliophiles arlésiens l'auteur cite (avec notice) le marquis d'Antonelle, J.-Ant. de Barras de la Penne, Honoré de Quiqueran-Beaujeu, évêque de Castres, le marquis de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Castillon, Jacques de Forbin-Janson, archevêque d'Arles, J. et L.-Fr. de Giraud, Jac. de Grille d'Estoublon, le marquis de Lagoy ; J. du Lau d'Allemans, J. de Jumilhac, Gaspard du Laurens, Fr. de Mailly, Fr. de Castellane de Grignan, archevêque d'Arles ; les de Croze de Lincel, Jos. de Loys de Loinville, Henri du Roure, baron de Beaujeu, J. Textoris (XVe siècle), Jos. de Ginestous, comte de Vernon.

PETTENEGG (Gaston. Comte de)

Geschichte des Wappens der Stadt Wien. S.-A. aus Band II der « Geschichte der Stadt Wien », herausgegeben vom Alterthumsvereine zu Wien. (Wien. 1900. Fol.)

PIDOUX (André)

Hist. des Œuvres de charité dans la ville de Dôle. (Mâcon, Protat, 1901, in-8°, 12 p.) Extrait de la thèse brillamment soutenue par l'auteur pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe. L'œuvre intégrale est accompagnée de pièces justificatives et d'un atlas de figures et de documents.

PIETRAMELLARA (Marquis G.)

Blasonario generale italiano. Fasc. IV. (Rome, nov. 1900, pet. in-4°, 80 p.) Ce fascicule contient l'armorial *del Napoletano.* (Voir notre *Ann.* de 1900, p. 444). Il est grandement à désirer que cette importante publication se continue, en embrassant successivement toutes les régions de l'Italie. Nous engageons vivement nos honorables collègues à y souscrire ; ils bénéficieront d'une remise gracieuse de 25 %.

PIMODAN (Marquis de), DUC DE RARÉCOURT

Vieille fille noble, poésie. (*Revue*, n° 28.)

POIDEBARD (William)

Correspondance littéraire et anecdotique entre M. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saint-Fonds et le Président Dugas, membres de l'Acad. de Lyon (1711-39). (Lyon, Mathieu Paquet, 46, r. de la Charité, 1900, 2 vol. pet. in-4°. Illustr. dans le texte; 2 portraits héliogr. Armoiries.) Nous félicitons vivement notre cher et érudit collègue d'avoir ajouté cette belle et très attrayante publication à son bagage, déjà considérable, de sérieux travaux d'histoire et d'héraldique. Cette correspondance entre deux hommes également distingués, d'un esprit élevé, d'un grand savoir, d'une foi profonde, fins observateurs de leur temps, est d'un puissant intérêt. En commerce épistolaire depuis plus de 20 ans avec le Président Laurent Dugas de Bois-Saint-Just, son parent et son meilleur ami, François Bottu de la Barmondière, sgr de *Saint-Fons* et de Limas, eut vers 1725 l'heureuse inspiration de copier sur 3 registres in-folio les lettres les plus intéressantes échangées entre eux, afin de sauver de l'oubli cette précieuse correspondance et la conserver aux siens. Savante et pieuse, elle ne devait servir qu'à les rendre meilleurs.

C'est avec cette pensée que M. W. Poidebard en publie de copieux extraits, labeur d'autant plus agréable pour lui que des liens de parenté unissent sa famille à celles des deux doctes correspondants. Le tome II se termine par un savant « Index annoté des noms de lieux et de personnes, ainsi que des institutions qui régissaient la ville de Lyon et la province du Lyonnais, Forez et Beaujolais avant 1789 ».

Poli (Vicomte Oscar de)

Cartulaire de l'église d'Apt. (*Revue*, nos 25-27). — *Pauvre aveugle !* poésie. (*Revue*, 27). — *Lettres d'érection du Comté de Wazières, 1768*. (*Revue*, 28.) — *Notice hist. et généal. sur la Famille Pidoux*. (*Revue*, 29-31). — *La République de Saint-Marin*. (*Revue*, 30-31). — *Carmen Sylva : Deux poésies, trad. en vers français*. (*Revue*, 32.) — *Les Girolami (Toscane, France, Corse*. (*Revue*, 32.) — *Bénie !* poésie, imité

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

de J. de Deus. *(Ibid)*. — *Noblesse de Portugal* (*Revue*, 34). — *L'Autre :* poésie. (*Ibid.*). — *Deux Livres de raison.* (*Comté Venaissin*). (*Revue*. 36.) — *La Compagnie d'ordonnance du duc de Guise, 1537*. (*Ibid*). — *Epithalame*, poésie. (*Ann.*, p. 124). — *La Compagnie d'ordonnance de Mgr de Bayard.* (*Ann.*, p. 223). — *Un drame au Mont-Saint-Michel (14 mai 1450)*. Dans l'*Almanach Catholique de France*, 1900.

Révérend (Vicomte A.)

Les familles titrées et anoblies au XIXe siècle : Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-30. Tome I. Paris, chez l'Auteur, 25, rue Fontaine. Prix du volume, 30 fr. En souscription, 25 francs. — XII-392 p.). — Cet important ouvrage sera le complément de l'*Armorial du Ier Empire*, rédigé par M. le vicomte Révérend avec une méthode parfaite. que nous retrouvons dans ce tome I des titres et pairies de la Restauration, qui contient, suivant l'ordre alphabétique des titulaires, toutes les lettres patentes ou ordonnances conférant des titres ou des majorats, des pairies héréditaires, des maintenues de noblesse, des anoblissements. des concessions d'armoiries ou de devises, accordés par Louis XVIII et Charles X.

« J'ai relevé, dit l'auteur. aux sources mêmes, l'état civil de chaque titulaire, et j'ai complété ces renseignements biographiques par l'origine de sa famille et la descendance depuis le commencement du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, quand cela m'a été possible par les notes que je possédais dans mes archives personnelles ou par celles que les intéressés avaient bien voulu me faire parvenir. J'ai également tenu compte, pour la descendance des anoblis ou titrés, de l'interpolation de la particule et des modifications apportées à son état civil.

« Tout descendant d'une famille, entrée dans l'histoire de son pays ou de sa ville par des services rendus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

et par des titres héréditaires, obtenus en récompense, a, par ce fait même, hérité d'un devoir, celui d'en faire connaître l'histoire et d'établir les noms de ses héritiers. S'il ne le peut, il doit en faciliter les moyens et fournir tous les documents qu'il connaît, aussi bien dans son propre intérêt que dans celui de l'Histoire, à laquelle l'associent les mérites de son ancêtre, et en particulier de ses propres descendants qui pourraient dans l'avenir perdre les traditions familiales. Les difficultés que j'ai éprouvées pour obtenir de quelques-uns des renseignements d'histoire, cependant bien contemporaine et les recherches auxquelles j'ai dû me livrer alors pour compléter mes notes, autant que faire se pouvait, m'obligent à parler ainsi.

« Je remercie ceux, malheureusement trop rares, qui ont répondu à mes lettres, et je prie instamment les autres de bien vouloir m'adresser, ou me faire adresser la descendance directe de leur auteur jusqu'à nos jours. La lecture de ce premier volume leur indiquera le plan des notes à fournir ; elles paraîtront dans les volumes suivants, et en tête de ces volumes, de manière à établir l'histoire complète de leur famille au XIXe siècle. »

L'ouvrage complet comprendra au moins 5 volumes. Le tome I contient les lettres A et B.

Rodière (Roger)

Les Corps Saints de Montreuil. Etude hist. et archéol. sur les Trésors des Abbayes de Saint-Saulve et de Sainte-Austreberthe, et de la paroisse de Saint-Saulve de Montreuil-sur-mer, par M. Roger Rodière, avec préface de M. Henri Potez, docteur ès-lettres, et lettre de S. G. Mgr Meunier, évêque d'Evreux. (Montreuil-sur-mer, Ch. Delambre, 29, Grande Rue, 1900, bel in-8° de plus de 500 p. En souscription : 5 francs.) — *Les gouverneurs de Montreuil, de la Maison des Essarts de Maigneulx (1581-1620), d'après les archives de la Famille et autres doc. inédits.* (Abbeville, Lafosse, in-8°, IV-138 p. 2 pl. : Vue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Montreuil, 1611 ; pierre tombale de Ch. des Essarts, chevalier, s. de Maigneulx, 3 fév. 1617.) Excellente étude historique, archéologique, biographique et généalogique, en laquelle, grâce à l'érudition de l'auteur, abondent les renseignements et les documents précieux. « La bonne fée, dit-il, qui préside aux recherches archéologiques m'a ménagé plus d'une agréable surprise, plus d'une intéressante trouvaille. Surtout, les belles archives du château de Francières, mises à ma disposition, avec une amabilité dont je ne saurais trop le remercier, par M. le comte de Saint-Pol, descendant des Maigneulx, m'ont révélé leurs trésors et ouvert de nouveaux horizons. »

Honneur aux nobles châtelains qui, possesseurs de précieuses archives, ont le souci généreux de n'être pas des *paléotaphes !*

M. Roger Rodière prépare un *Supplément* à cette remarquable étude.

L'Eglise de Dannes. (Extr. des *Comptes rendus de l'Assoc. franç. pour l'avancement des sciences. Congrès de Boulogne-sur-Mer, 1899*, in-8, 19 p. 2 photograv.) Erudite et intéressante monogr. de l'église d'un petit village du Boulonnais, jadis paroissiale, auj. desservie par le curé de Camiers, de laquelle on ne sait rien et que l'auteur estime avoir été construite par la riche et pieuse Maison de Blondel-Joigny, qui possédait Dannes et Longvilliers au XVe siècle et se fondit en 1513 dans la Maison de Créqui.

Un Lieutenant Général à Montreuil et sa famille, au XIVe siècle. (Abbeville, C. Paillart, 1900, in-8, 52 p.) Ce lieutenant général était Jehan Carpentier ou le Charpentier, époux de Catherine de Sarcus, seigneur de Wacongne et de Campsart mort en 1584. M. R. Rodière reproduit divers actes dudit Jehan et incidemment, il émet cette sage réflexion : « L'ancien droit coutumier avait imaginé d'obliger les personnes de mainmorte à désigner un homme qui les représentait,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vivait et mourait pour leur compte, et au décès duquel on percevait les reliefs et les autres droits. Cette fiction ingénieuse et équitable aurait bien dû être maintenue dans le droit moderne: elle nous aurait évité, dans ces dernières années, les fastidieux et ridicules débats auxquels a donné lieu l'établissement des droits dits *d'accroissement* et *d'abonnement*. »

Rozière (Vicomte de)

Hist. héroïque de la Noblesse de Provence par Artefeuil. Tables armoriales. (Blois, C. Migault, 14, rue Pierre de Blois, 1901, in-4°, VIII-144 et 164 p. Planche d'arm.). Ce beau volume contient le 2e *Supplément* d'Artefeuil, relatif aux familles Blanc (de Claviers), Caire, d'Escrivan, Gajot, de Gantès, de Garidel, de Magnan, de Poulhariez, de Vachières, de Barquier. M. de Rozière y ajoute : 1° Liste des familles qui ne se trouvent pas rapportées dans l'*Hist. héroïque de la Noblesse de Provence* ou n'y sont que mentionnées, mais ont des articles dans les nobiliaires de D'Hozier, Maynier, Rémerville, Robert de Briançon et Viton de Saint-Allais » ; 2° « Liste des familles maintenues nobles en Provence ou admises à voter avec la Noblesse en 1788 pour les États Généraux, d'après les dossiers originaux conservés aux Archives des Bouches-du-Rhône » ; de curieuses « notes bibliographiques concernant l'*Hist. héroïque de la Noblesse de Provence, par Artefeuil* », en lesquelles se trouve étudiée la question du véritable auteur de cette *Histoire*.

Puis vient la seconde partie, très utile et important travail qui complète l'œuvre d'Artefeuil et en décuple la valeur en l'enrichissant d'une table générale des familles, avec leurs armoiries. Tous ceux qui possèdent l'*Histoire héroïque* voudront acquérir ce complément indispensable, et, ainsi que tous ceux qui ont à la consulter, seront fort reconnaissants au laborieux érudit à qui nous le devons. J'ose lui signaler une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

minime erreur : les violettes des Poli sont tigées, non de sinople, mais de sable.

Saint-Pern (Baron de)

Tableaux de la parenté de mes enfants. (Bergerac, imprimé pour l'auteur, 1901, 2 beaux vol. in-4°). — L'économie, l'esprit et le but de cette œuvre, grande par le labeur et le savoir, grande surtout par la généreuse inspiration qui l'a dictée, sont lucidement définis par son épigraphe, empruntée de Bossuet :

« Dieu veut qu'on conserve le souvenir des origines communes, si éloignées qu'elles soient, et qu'il en dérive des obligations particulières : Il veut que les hommes respectent toutes les liaisons du sang. »

C'est ce précepte divin que M. le baron de Saint-Pern a voulu inculquer à ses enfants, dont il établit les 128 quartiers, non sans un labeur dont seuls peuvent apprécier la somme des personnes versées dans les études généalogiques. Mais ce n'est pas une généalogie qu'a voulu dresser l'érudit auteur : c'est simplement un « répertoire de parentés », et il l'a fait avec autant de science que de conscience, de patience et de lumineuse méthode. Son œuvre eût réjoui le grand cœur et le grand esprit de son savant et chevaleresque aïeul, le très regretté comte de Cornulier, dont la haute inspiration a très certainement fait éclore la pensée de cet énorme et fructueux travail, vrai modèle du genre. Heureux le père qui le peut accomplir, heureux les fils d'un tel père !

Les *Tableaux de Parenté* n'ont été imprimés qu'à 125 exemplaires, numérotés à la presse et non mis dans le commerce. Ne pouvant faire face à toutes les demandes qui lui ont été adressées, l'auteur a réuni en une sorte d'Atlas, un tirage à part, sur fort papier simili-Japon, comprenant : 1° Introduction; 2° Index bibliogr. ; 3° les Tableaux de quartiers et les Tableaux synoptiques contenus dans l'ouvrage ; 4° une réimpres-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sion par ordre alphab. des Notices généal. sur les familles formant les 128 quartiers de ses enfants ; 5° Une table alphab. des familles citées dans les Tableaux synoptiques. A partir du mois de juin, on trouvera à l'imprimerie Générale (J. Castanet), 3, rue Saint-Esprit, à Bergerac, un certain nombre d'exemplaires de cet album, sur papier simili-japon, au prix de 25 fr. Cet album seul sera mis en vente, aucun exemplaire des *Tableaux de Parenté* ne sera livré au commerce.

Au nombre des érudits que M. le baron de Saint-Pern remercie de l'avoir aidé, sont MM. le comte Arthur de Bizemont, Alfred de Tesson, le vicomte Achille Espivent de la Villesboisnet, S. Michel de Monthuchon, le baron Gaëtan de Wismes, Frédéric Saulnier, l'abbé Pâris-Jallobert, Paul Huet, le vicomte Révérend, le comte de Saint-Saud. — La *Table des noms de Famille* (82 colonnes), qui termine le tome II, contient environ 3.000 noms, parmi lesquels :

Angély, Baderon de Maussac de Saint-Geniès, Baglion de la Dufferie, Baillardel de Lareinty, Banchereau, de Barral, la Barre, Barré de Saint-Venant, Bazillac, Beaufranchet, Bizemont, de Blocquel de Croix, de Wismes, Bremond d'Ars, Bruc-Livernière, Buchepot, du Buisson, de Courson, Caix, la Celle, Chabannes, Charette, Chasteigner de la Rochepozay, le Chauff de Kerguenec, le Clerc de Juigné, Courson de la Villeneuve, Courtin de Neufbourg, de Curel, Desgrées du Lou, Failly, Farcy, de Ferrier du Châtelet Fournier de Bellevue Gargan, Guiot d'Asnières, du Hamel de Breuil, Hennequin, Henrys d'Aubigny, Heulhard de Montigny, Hulot de Collart, Jouan de Kervenoaël, Kersauson, Lantivy, Launay, Laverny, Lenferna, Lespinay, Lostanges, Louët de Terrouenne, Luppé, Maulbon d'Arbaumont, Maurès de Malartic, Michel de Monthuchon, Michel du Roc de Brion, Monti, Moré de Pontgibaud, des Nouhes, Oberkampf, Orival, Pillot de Coligny-Châtillon, Polignac, Pompe-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ry, Quarré d'Aligny, Rancourt, Renault du Motey, Riencourt, Riverieulx de Varax, Roquefeuil, Simony, Surrel, Talhouët, Tesson, Toulgoët, Tresvaux du Fraval, Turquet de Beauregard, Villeneuve-Trans, du Wicquet.

Saint-Saud (Comte de)

Essai sur la 2e Rech. de la Nobl. dans la Généralité de Bordeaux (1696-1718). (*Revue*, nos 25-36.)

Salles (Comte François des)

Ancêtres, poésie. (*Revue*, no 26.)

Sabugosa (Comte de)

Poemetos. (Lisbonne, in-8° carré, 108 p.). Charmant écrin de *petits poèmes* pleins de sentiment, de couleur et de grâce et dans lesquels l'esprit et le cœur brillent du même vif éclat: *Fin de rêve*, *Ruines*, *Méphistophélès et Marthe*, *Lame de Tolède*, *Premier avril*, *La légende de la princesse*, *Biarritz*, *Un mariage au XIVe siècle*, etc., autant d'exquises poésies, finement illustrées par Casa-Nova, Christino, D. José da Camara, Jorge et José de Mello, etc. ; — un vrai régal de lettrés délicats.

Sanches de Baena (Vicomte de)

Familias Nobres do Algarve. (Lisbonne, 1900, gr. in-8°, 186 p. Tabl. généalogiques. Portrait de l'auteur.) Le savant généalogiste portugais, dans une excellente Introduction, expose « la raison de ce livre » : « Les mémoires particuliers des familles peuvent apporter à l'histoire d'un pays de précieux matériaux. » Ce nobiliaire de l'Algarve le démontre amplement, car il contient de nombreux actes extraits d'archives domestiques et précieux pour l'histoire. Les notices concernent de très nobles races : Simoës, Rebello, Mascarenhas, Albuquerque, etc. La pièce XLIV est la charte d'armoi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ries de Martin Velho de la Roche Oldenbourg, 25 août 1750. Cette œuvre d'érudition consacre, après tant d'autres, le très docte auteur comme un des princes de l'héraldique portugaise, et confirme la justesse de ce qu'a si bien dit M. le vicomte de Castilho, le digne fils du très illustre et très regretté poète : « Si M. le vicomte de Sanches de Baêna a trouvé son nom de famille inscrit au livre d'or de la Noblesse, il a mis son nom personnel dans le livre d'or de la littérature. »

Bernardin Ribeiro. (*Lisbonne, 1895*, in-4°, 49 p.) — *Pedro Alvares Cabral et Vasco de Gama : Réponse à M. José de Sousa Monteiro.* (Lisbonne, 1898, in-8°, 17 p.) — *Fastos historicos da Commissão central 1° de Dezembro de 1640, ou o monumento aos Restauradores do Portugal.* 1re partie. (Lisbonne, 1885, pet. in-4°, 280 p.) 2e partie. (1886, gr. in-8°, 146 p.)

Sarran d'Allard (L. de)

Quei della Pera, poésie. (*Ann.* p. 129.)

Tesson (Alfred de)

La Noblesse de l'Avranchin (*Elections d'Avranches et de Mortain*) *d'après* les *recherches officielles.* (Avranches, Jules Durand, 1901, in-8°, IV-64 p.) On doit beaucoup de gratitude au savant président de la Soc. d'Archéologie d'Avranches et de Mortain pour avoir fait et publié ce précieux travail, d'après les recherches nobiliaires des commissaires royaux : Montfaut, Roissy, Aligre et Chamillart ; — d'autant plus que les *Recherches* de ces deux derniers sont inédites. Ce recueil de M. de Tesson contient maints renseignements utiles et certifie diverses erreurs. Nous y relevons, entre autres familles déclarées Nobles, celles-ci : Allard, Amphernet, Argouges, Auray, du Bosc, de la Broïse, Charnacey, du Chastel, Desmier, Le Duc, Frémin, Gaallon, du Hamel, Hérault, Lancize, Launay, Maingot, Mary, Percy, Pigache, du Pontavice, Pracomtal, Tesson, Vauborel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TOULGOET-TRÉANNA (Comte de)

Les responsabilités de la capitulation de Malte en 1798. (Paris, 1900, in-8°, 15 p. Extr. de la *Revue des Questions hist.* juillet 1900). L'auteur appartient à l'Ordre de Malte et en connaît à fond l'histoire ; aussi cette étude impartiale et documentée est-elle la meilleure que nous ayons lue sur cette grave question des responsabilités. Il y eut en 1798 des renégats et des traîtres : les documents cités par M. de Toulgoët le démontrent, il les nomme et les flagelle.

La Vie à Malte en 1673. (*Revue*, nos 26-28.)

TRAVERS (EMILE)

Inauguration du buste de M. Léon Duchesne de La Sicotière, à Alençon, le 21 août 1900 : Discours de M. E. Travers, secrétaire général de la Soc. des Ant. de Normandie, directeur-adjoint de la Soc. Franç. d'Archéologie. (Caen, Delesques, 1901, in-8°. 16 p.) Bel et juste éloge de « l'avocat intègre, de l'homme politique toujours fidèle à ses convictions et toujours indépendant, de l'historien impartial, de l'archéologue érudit, du critique éclairé, du bibliographe impeccable » que fut le très regretté Léon de La Sicotière.

VARAX (P. de)

A travers les anc. registres paroiss. de la ville de Lyon. (*Revue*, Nos 26-28.)

VILLARET (Comtesse A. de)

Amaury de Séverac, maréchal de France. (*Revue*, 34, 35.) — *Généalogie de la Maison de Séverac.* (*Revue*, 36.)

WILDEMAN (M. G.)

Het wapen van hertog Hendrik en de vlag van Mecklenburg-Schwerin. (Scheveningen-Brussel, 1900, in-12, 24 p. 1 pl. de blasons, drapeau et décoration de Meckl.-Schwerin.) — Etude héraldique concernant le Prince époux de la jeune Reine des Pays-Bas.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

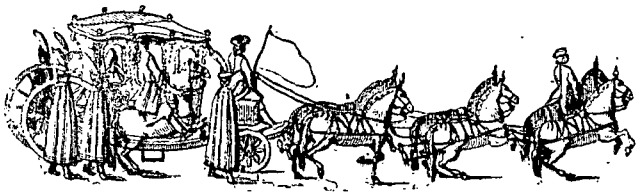

TABLE DES MATIÈRES

ETAT DES MEMBRES DU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE.

Jean d'Aulon, écuyer et maître d'hôtel de Jeanne d'Arc, par le Vicomte DE POLI. 1

A travers les Actes de l'Etat-Civil de la Ville d'Uzès, par L. D'ALBIOUSSE. 64

Le Parfait Notaire Apostolique, par Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, Prélat de la Maison de Sa Sainteté. 114

Un Arbitrage en 1302, par Madame la COMTESSE AMICIE DE VILLARET 129

Les Ordres de Chevalerie en Espagne, par FRANCISCO F. DE BÉTHENCOURT (Trad. du Castillan, par LOUIS DE SARRAN D'ALLARD.). 140

Lettres d'Anoblissement (1446-1566), par ROGER LISTEL. 154

Une famille de Gardes du Corps du Roi, par PAUL PELLOT. 161

POÉSIES :

Epiphanie, par JOSÉ MARIA DE HEREDIA 175

Les Noces d'Or, par STÉPHEN LIÉGEARD. 176

Ave Maria, par ROBERT [DE LOSTANGES. 176

L'Impératrice d'Asie, par le MARQUIS DE PIMODAN, DUC DE RARÉCOURT. 177

Deux poésies de Carmen Sylva, traduction en vers français, par OSCAR DE POLI. 178

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bénie ! Imité de João de Deus par Oscar de Poli . 179
La Libellule, par Camille Saint-Saëns. 180
Un Missionnaire Normand en Asie et en Afrique au XVIIe siècle : Le P. Charles François Xavier de Brévedent, jésuite (1659-1699), par Henry Le Court. 182
Jeanne d'Arc en Bourbonnais, par Francis Pérot. . 197
Le Vœu du Dauphin Charles à Sainte-Catherine du Sinaï (1479-1483), par le Comte Couret. 229
Notes d'Etat-Civil, par A. Laurent. 235
Essai d'Armorial Blésois avant 1626, par L. Guignard de Butteville. 247
Chronique. 337
La Revue des Questions Héraldiques, Archéologiques et Historiques. 418
Bibliographie. 422

Vannes. — Imp. Lafolye Frères, 2, place des Lices.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

QUINZIÈME ANNÉE



PARIS

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

45, rue des Acacias, 45

1902

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1903 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 octobre.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1902 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le Président.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien notifier au Président leurs changements d'adresse; il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de SIX francs, pour tous les Membres, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'Annuaire est adressé *franc de port.*

Lorsqu'un de Messieurs les Sociétaires est dans l'intention d'adresser une *Circulaire* à ses Collègues du Conseil Héraldique de France, il est prié très instamment d'avoir, *au préalable*, la courtoisie d'en communiquer la teneur au Président.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

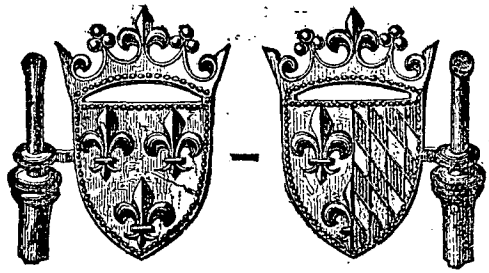

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE*

(Au 30 Avril 1902)

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDÔME

H. **Abbadie d'Arrast** (Ferdinand d'); — chât. d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

H. **Abbadie d'Arrast** (Martial d'); — même adresse.

H. **Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit; — chât. de St-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

* ABRÉVIATIONS : P. : Président. — V. P. : Vice-Président. — S. ; Secrétaire. — H. D. : Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — A. : Associé. — CH. : Chevalier. — COMM. : Commandeur. — G. O. : Grand-Officier ou Commandeur avec plaque. — G. C. : Grand-Croix.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Achon** (le Chevalier d'), anc. élève de l'Ecole des Chartes ; membre corresp. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne ; — La Roche de Gennes, à Gennes (Maine-et-Loire).

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; — r. d'Armaillé, 5, Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — grande rue, 76, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Alix d'Yénis** (le Chanoine), Curé-Archiprêtre de la Cathédrale, ch. du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur des Chevaliers Pontificaux ; — La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

H. **Allard du Chollet** (Comte), ✠, ch. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; des Soc. de l'Hist. contemporaine, Hist. et archéol. de l'Orne, de la Sabretache, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux. — Boul. Malesherbes, 114 bis, Paris.

H. **Allard de Gaillon** (Baron), comm. du S. Sépulcre et du Nicham Iftikar, ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique. — Quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **Andoque de Sériège** (Henry d') ; — chât. de Moujan, p. Narbonne (Hérault).

H. **André de Claverie** (Vicomte d'), Comm. de l'O. R. de Charles III ; — Pateo do Tijolo, 52, Lisbonne (Portugal).

H. **Anduze** (Charles) ; — r. Rondelet, 11, Montpellier (Hérault).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anger-Billards** (le Chanoine Achille), Chorévêque d'Antioche, comm. de l'O. du S. Sépulcre, etc. ; chapelain de N.-D. de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le Vicomte (Manche).

H. D. **Anguissola di San Damiano** (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. **Anne de Molina** (Mr), docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer-Oeteren (Limbourg), Belgique.

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), ✠, anc. officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, comm. du Nicham Iftikar, ch. de l'O. de Pie ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — impasse Ben-Ahmett, 3, Tunis.

H. **Aquin** (Comte d'), anc. zouave pontifical, G. O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire le Grand ; — Villa Saint-Georges, Précy-sur-Oise (Oise).

H. **Araujo** (Joaquim de), Consul de Portugal ; — via Roma, 5, Gênes (Italie).

P. H. **Arbaumont** (Jules d'), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, Prést de la Comm. des Antiquités de la Côte-d'Or, etc. — r. Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Armand** (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-les-Crécy; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie — Estrées-les-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

C. **Ascensão Valdez** (José-Joaquim d'), Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives publiques; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de l'Institut de Coimbre; de la Soc. Royale des Architectes et Archéologues Portugais ; — Escadas de S. Francisco, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Astraudo**, (Duc Amédée), Envoyé extr. et Ministre plénip. de la République Dominicaine près le S. Siège ; G. O. des O. du S. Sépulcre et de S. Marin ; comm. de l'O. du Libérateur du Venezuela ; ch. des O. R. du Christ et de S. Jacques de l'Epée, etc. — Avenue Beaulieu, 33, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Aubert de la Faige**, anc. Capitaine d'Etat-Major; de la Soc. d'émul. de l'Allier; — chât. de Bussoles, p. La Palisse (Allier).

H. **Audiat** (Louis), I. P. ✠, lauréat de l'Acad. Française; Bibl. archiviste de la ville de Saintes ; président de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis; corresp. du Min. de l'I. P. — Saintes (Charente-Inf.)

H. **Aupias de Blanat** (Élie d'); — chât. de Villegly, p. Castres (Tarn).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, an c. élève de l'Ecole de Chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Berne, 15, Paris,

H. **Aussy** (Alfred d'); — r. de la Souche, 5, St-Jean d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Autane** (Comte Charles d' ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Avernas Salvador** (Baron d'), I. P. ✠, Secrétaire de Légation honoraire, officier de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, etc. — r. Berlioz, 3, Paris.

H. **Avout** (Baron d'), anc. magistrat, inspr de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'Archéol. lorraine ; m. corr. de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Ax de Cessalas-Vaudricourt** (M.-J. d') ; — chât. de Vaudricourt, p. Castres (Tarn).

C. **Azevedo** (Eugenio-Severin de). Directeur du *Livre d'or. de la Noblesse de Portugal* ; — rua Dom Pedro V, 45, 4°, Lisbonne.

H. **Bacqua** (Auguste), maire de St-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.).

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✠, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — r. des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. **Balsemão** (Vicomte de), anc. Député, etc. — Ermigeira, Torres Vedras (Portugal).

H. **Barberino** (Raffaelio, Comte da), Patricien de Florence, chevalier héréditaire, comm. du S. Sépulcre de Jérusalem, directeur du *Torneo*, délégué général en Toscane de la « Cruz roja española », etc. — Via Azeglio, 24, Rome. — Palais Barberino, rue Pergola, Florence ; *en été*, Castello di Barberino, Mugello (Toscane).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), Curé de Villers, Vice-Président de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Barralis** (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie au Royal-Piémont, ch. de l'O. R. de la Cou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ronne d'Italie ; — Boul. du Pont-Vieux, 20, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Barrière-Flavy** (Casimir), avocat, corresp., des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Ecosse, etc. ; — r. Bayard, 60, Toulouse (Haute-Garonne), et chât. de Puydaniel, p. Auterive (H.-Garonne).

H. **Bascoul** (l'Abbé Louis), curé de Rochefort ; corr. du Comité de l'Art. Chrétien ; — Rochefort (Gard).

H. **Battaglia Ramos** (José do Espirito Santo de), Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives publiques ; décoré de la croix « Pro Ecclesia et Pontifice » ; — rua João de Deus, 13, 1°, Lisbonne (Portugal).

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (Basses-Pyrénées).

A. **Baudon** (Albert), de la Soc. d'archéol. lorraine ; — r. Libergier, 11, Reims (Marne).

H. **Bazenerye** (Armand), anc. Avocat général des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — rue Fenault, 18, Bourges (Cher).

H. **Beauchesne** (Marquis de), maire de Souvigné, V.-Président de la Soc. hist. et arch. du Maine ; m. titul. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, etc. — Av. Marceau, 8, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; des Soc. des Archives hist. du Poitou et des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaufranchet** (Comte de), ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de) ; chât. de Demours, 32, Paris.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de) ; — chât. de l'Esnaudière, Le Genest (Mayenne).

H. **Belard da Fonseca (Santa Margarida)** (Fernando) ; — rua do Esquivel, Beja (Portugal).

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✻, anc. Consul général, ch. de l'O. de Pie IX ; m. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellevüe** (Xavier **Fournier**, Comte de), anc. off. de cavalerie, m. du Conseil général de la Loire-Inf. ; des Soc. archéol. de la Loire-Inf., du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine ; des Biblioph. Bretons ; des Agric. de France ; de l'Assoc. artist. et litt. de Bretagne, etc. — Chât. du Moulinroûl, à Soudan (Loire-Inf.)

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 25, Périgueux (Dordogne).

P. H. **Berluc-Pérussis** (Léon de), anc. Prés. de l'Acad. d'Aix et du Congrès scientif. de France ; — r. Cardinale, 25, Aix (B.-du-R.), et au Plan de Porchères, p. Forcalquier (B.-Alpes).

H. **Bernet** (l'Abbé du), Curé de S.-Pierre del Pech, p. St-Maurin (Lot-et-Garonne).

S. **Bernos** (Gaston), ch. des O. de S. Grégoire-le-Grand, du S. Sépulcre et d'Isabelle la Catholique, etc. — rue des Chasses, 34, Clichy-la-Garenne (Seine).

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de France, Archéol. de la Loire-Inf. — r. du Bocage, 6, Nantes (Loire-Inf.)

C. **Besnard** (Alfred), Notaire honoraire ; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — r. des Ursulines, 11, St-Denis (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. D. **Béthencourt** (D. Francisco Fernandez de), anc. député, chambellan de S. M. Catholique, G. C. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; membre de la R. Acad. de la Historia ; délégué général du C. H. de France en Espagne ; — Paseo de la Castellana, 20, Madrid.

C. **Beurden** (A.F. van), géomètre du cadastre ; Ch. de S. Grégoire le Grand, décoré de la croix en or « Pro Ecclesiâ et Pontifice », etc. ; premier secr. de la Soc. Provinciale « Limburg » ; corr. de la Soc. « Nederlansche Leeuv », de la Soc. des Sciences du Limbourg Belge, de la Soc. des Sciences de Zélande, de la R. Acad. héraldique italienne, etc. — Ruremonde (Hollande).

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870) ; — Calle Azcuénada, 1074, Buénos-Aires (Rép. Argentine).

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billot de Goldlin** (Gaston) ; de la Société Suisse d'Héraldique ; — Sourdeval-la-Barre (Manche).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Bizemont** (Comte Arthur de), ✻, anc. chef d'escadrons de cav., maire de Velaine-sous-Amance ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — chât. du Tremblois, p. Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — quai de la Basse-Deûle, 19 bis, Lille (Nord).

H. **Blanc** (l'Abbé Marius), Curé de Néoules, m. corresp. de la Soc. d'études hist. et scientif. de Draguignan ; — Néoules, p. Garéoult (Var).

H. **Blanchet** (l'Abbé Jean), Chanoine hon., Supérieur hon. de l'Ecole Saint-Paul, Aumônier de l'Asile Sainte-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Anne de la Providence ; de la Soc. hist. et arch. de la Charente ; — Asile Sainte-Anne de la Providence, par Le Pontouvre, près Angoulême (Charente).

H. **Boehm** (Gottfried, chevalier de), O. ✠, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; Directeur des Archives de la Maison Royale, ch. de l'O. R. de la Couronne de Bavière ; ch. de 3e cl. de l'O. R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. — Thierschstrasse, 49 II, Munich (Bavière).

H. **Bogdan** (Chevalier de), Secrétaire Intime de S. A. I. et R. Monseigneur le Grand-Duc de Toscane, Commandeur et officier de divers Ordres ; — Salzbourg (Autriche).

A. **Boisserie de Masmontet** (E.), de la Soc. hist. du Périgord ; — château de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — r. de Vaubecour, 15, Lyon (Rhône), et chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire).

H. **Bonald** (Baron de), Vicomte de la **Rode**, chevalier de Malte ; — r. Vélane, 13, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — r. de Lubeck, 31, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; comm. de S. Grégoire ; ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. Kléber, 88 bis, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. Archéol. du Midi de la France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Boulenger** (Jacques), Archiviste-Paléographe ; — rue Cambacérès, 26, Paris.

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourgoing de Nevers** (Henri), anc. magistrat ; m. corresp. de la Soc. des Sciences hist. de l'Yonne ; — Boulevard St-Germain, 28, Paris, et château de Cross, p. St-Hippolyte-du-Fort (Gard).

H. **Bourin** (Henri) ; — rue Lejemptel, 14, Vincennes (Seine), et chât. de Godel, p. Signy-l'Abbaye (Ardennes).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — château des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boutry** (Vicomte Maurice), I. P. ✠, avocat, off. de Réserve ; de la Soc. d'hist. diplomatique ; ch. de l'O. R. du Mérite Mil. d'Espagne, etc. — r. de l'Université, 47, Paris, et Villeneuve-sur-Allier, p. Moulins (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, offr du Nichiam Iftikar, comm. de l'O. du Libérateur (Venezuela), chev. du St. Sépulcre et de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133 ; Abbeville (Somme).

H. **Brânges de Civria** (l'Abbé Edmond de), Aumônier de la Visitation ; de la Soc. d'émul. du Jura ; de l'Acad de Mâcon, etc. — r. du Collège, 4, Dôle (Jura).

C. **Brassier** (Jean), Expert-Géomètre ; — St-Pastou (Lot-et-Garonne).

H. **Braux** (Baron Gabriel de), de la Soc. d'arch. Lorraine, etc. ; — chât. de Boucq, p. Foug (Meurthe-et-Moselle).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Breil de Pontbriand** (Vicomte Paul du), anc. Off. de cavalerie ; ancien m. du Conseil Général des Côtes-du-Nord ; — chât. du Gué, p. Loiré (Maine-et-Loire), et chât. de la Brousse-Briantais, p. Matignon (Côtes-du-Nord).

P. H. **Brémond d'Ars**, Marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✻, ch. de Malte et de St-Sylvestre, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX, membre et secr. du Conseil général du Finistère, Prést de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. Harrouys, 5, Nantes (Loire-Inf.) et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Belon (Finistère).

H. **Bremond d'Ars** (Comte Joseph de) ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; corr. de la Commission des Arts et monum. hist. de la Charente-Inf. ; m. fondateur de l'Union des Yachts français et de la Soc. centrale de Sauvetage des naufragés ; du Comice agr. de Pont-Aven, etc. ; = mêmes adresses.

H. **Bresc** (Louis de), anc. membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Breuil** (Vicomte Charles de), ✻, anc. officier ; — chât. de Rosnay, p. Jonchery-sur-Vesle (Marne).

H. **Breuille** (Gaston du) ; — chât. de Tout-y-croit, p. Pau (Basses-Pyrénées).

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc. ; — chât. de Lalène-Bossugan, p. Pujols (Gironde).

H. **Brion** (Henri de **Michel du Roc**, Marquis de), conseiller général de la Lozère ; — château de Fournels (Lozère).

P. H. **Brissac das Neves Ferreira** (S. Exc. Monsieur de), G. O. ✻, Conseiller de S. M. T. F., anc. Ministre de la Marine et des Colonies, anc. Gouverneur des Indes, aide-de-camp du Roi, grand comm. des O. R. de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tour et l'Epée, de S. Benoît d'Aviz et de S. Jacques, G. C. des O. de Sainte-Anne de Russie et du Mérite Naval d'Espagne, etc. — Rua Maria Andrade, 36, Lisbonne (Portugal).

H. **Brissac das Neves Ferreira** (Carlos de), cadet des Lanciers du Roi, Elève de l'Ecole Royale Polytechnique ; — même adresse.

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — boul. d'Argenson, 26, Neuilly (Seine), et chât. de la Rollière, par Morthemer (Vienne).

H. **Brotonne** (Léonce de), secrétaire d'ambassade, m. corr. de la Soc. Suisse d'héraldique ; — boul. de Courcelles, 70, Paris, et chât. d'Aubenton (Aisne).

H. **Bruc-Livernière** (Madame la Comtesse de) ; — pl. Louis XVI, 4, Nantes, et chât. de Bruc, p. Guémené-Penfao (Loire-Inférieure).

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), Chanoine tit. de Périgueux ; — r. du Plantier, 18, Périgueux (Dordogne).

H. **Brun** (l'Abbé Alcide le), Professeur au Petit-Séminaire ; — Bergerac (Dordogne).

H. **Brye** (Docteur Clément de) ; — Le Châtelet de Chaspuzac, p. Loudes (Haute-Loire).

H. **Brye de Vertamy** (H. de) ; — r. de Penthièvre, 1, Lyon (Rhône).

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.et-Oise, et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Burey** (Comte de), ch. de Saint-Sylvestre ; — chât. de Nénon, p. Rochefort-sur-Nénon (Jura).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de) ; — avenue Hoche, 22, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de), G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa ; off. de l'O. R. du Dragon de l'Annam ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. **Callières** (Madame la Comtesse douairière de), née de **Filhol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la Grande Gironde).

H. **Campagne** (Maurice), anc. sous-préfet ; — chât. d'Escages, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Campello-della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, par Spoleto (Italie).

H. **Campi** (Louis), ✠, anc. Receveur des Finances, décoré de la Médaille Militaire, Ch. du Mérite agricole, Off. de l'O. R. du Cambdoge, etc. ; Président de la Soc. des Sauveteurs d'Ajaccio, etc. — Cours Napoléon, 54, Ajaccio (Corse).

H. **Campos** (Exc. sr. Carlos Augusto da Silva), Escrivão da Nobreza do Reino de Portugal ; — rua Nova do Loureiro, 19, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Candolle** (Comte de) ; — r. Casimir Périer, 21, Paris, et chât. de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. **Capogrossi Guarna** (Commr Comte Baldassare), Avocat consistorial, Chambellan intime de S. S., Prés[t]-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; — piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H **Cardaillac** (Marquis de), ✻, anc. Capitaine des Mobiles du Lot ; — r. Bonaparte, 20, Paris, et chât. de Latrayne, p. Souillac (Lot).

H. **Cardaillac** (Baron de), I. P. ❂, anc. Président de la Soc. d'agric., des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; corr. du Min. de l'Inst. Publique, etc. — Boul. Saint-Michel, 83, Paris, et Vic-en-Bigorre (H.-Pyrénées).

H. **Carron de la Carrière** (Albert), Président de la Jeunesse Royaliste de Bordeaux ; — boul. Malesherbes, 9, Paris, et chât. de Montfavier, p. Guitres (Gironde).

H. **Casabianca** (Comte de), ✻, anc. député ; — r. de Villejust, 40, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et Loire).

H. **Castellane Norante** (Marquis de), ✻ ; — avenue Montaigne, 3, Paris.

H. **Castro e Almeida** (Eugenio de), anc. Attaché de Légation, Gentilhomme de la Chambre et Chevalier de compagnie de Sa Majesté Très Fidèle, Professeur à l'École industr. de Coimbre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne, de l'Institut de Coimbre, etc. — Arco do Bispo, 1, Coimbre (Portugal).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au Conseil d'Etat ; G. O. de l'O. du S. Sépulcre, comm. de St-Grégoire, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ❂, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — r. de Varenne, 43, et chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — av. du Bois de Boulogne, 22; Paris, et château de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **La Garde**, Marquis de), ✻, Officier démissionnaire ; — r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), Camérier secret de cape et d'épée de S. S., commr de St-Grégoire, etc.; — av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil, p. Villedommange (Marne).

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif.; — av. Marceau, 81; Paris.

H. **Chansiergues-Orñano** (Comte de), ch. du S. Sépulcre ; — en son hôtel, rue St-Etienne, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henri de la), anc. s.-offr aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Landouze, Limoges (H.-Vienne).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✻, grand-croix de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit ; — r. de Ponthieu, 66, Paris.

H. **Chasteigner de la Rochepozay** (Vicomte Paul de), ch. de l'O. R. de Charles III et de l'O. du Libérateur de Venézuéla ; de la Soc. des sciences et arts de Bayonne ; de la Soc. litt. et scient. « Biarritz-Association » ; — Biarritz (B.-Pyrénées).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chauvigny** (L. de), officier démissre ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

A. **Chevallier** (l'Abbé Alfred), Curé de Montbré ; — par Reims (Marne).

P. H. **Ciccolini** (S. Exc. Mgr Stefano), anc. Préfet de la Bibl. Vaticane ; — via Tor Sanguigna, 13, Rome.

H. **Ciutiis** (Comte Sauveur de), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; ch. de l'O. R. militaire Constantinien de S. Georges ; ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier, chevalier. du S. Sépulcre, etc. ; — Santa Lucia, 64, Naples.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph) ; — rue de Toulouse, 9, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. **Cléret de Langavant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Coche de la Ferté** (Baron), maire du Coulombs ; — avenue Victor Hugo, 48, Paris, et Abbaye de Coulombs, par Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest), Curé de Sapogne-Feuchères et d'Elan ; — Sapogne-Feuchères, p. Dom-le-Mesnil (Ardennes).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, comte de), ✻, ancien offr supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Léon XIII, comm. de St-Sylvestre, etc ; m. associé de l'Acad. de St-Quentin ; m. corr. de l'Acad. de La Rochelle ; — r. Charles Nodier, 27, Besançon (Doubs), et chât. de Choye (Haute-Saône).

H. **Colleville** (Comte de), camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, ch. de S. Grégoire le Grand ; — place Malesherbes, 24, Paris, et rue de Hennin, 92, à Bruxelles (Belgique).

H. **Colleville** (Vicomte de), I. P. ✻, ancien s.-préfet, comm. de S.-Stanislas de Russie, etc. — Mêmes adresses.

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. St-Georges, 14 bis, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Colonna de Leca Cristinacce et Cinarca** (Fabien), des Princes Colonna ; — pl. Abbatucci, Ajaccio (Corse).

H. **Colson** (Mgr L.-M.), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur et effectif de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Crancey, p. Romilly-sur-Seine (Aube).

H. **Constans** (Mgr Léon), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, comm. du St.-Sépulcre, chanoine d'honneur de la Cathédrale de Rodez, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

P. H. **Correia de Bastos Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Évêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

C. **Cortellini y Diaz del Alcazar** (IIImo Sr D. Jacinto), Trésorier général de la Croix Rouge Espagnole, ch. de l'O. R. du Christ, etc. — Calle de Toledo, 40, 3°, Madrid (Espagne).

H. **Cotteau de Simencourt** (Baron) ; — chât. d'Anzin St-Aubin, p. Arras (Pas-de-Calais).

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. de Tourlacque, 22, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — r. de Paris, 67, Montreuil-sous-Bois (Seine).

H. **Courcelles** (Henri, marquis de) ; — r. de Prony, 77, Paris ; Darnetal, p. Rouen (Seine-Inf.) ; chât. d'Avesnes, p. Gournay-en-Bray (S.-Inf.) ; chât. Péris, Vertheuil-en-Médoc, et chât. Peyrabon, Pauillac (Gironde).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex-lt-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Couret** (Comte) docteur en droit, docteur ès-lettres Président de l'Acad. de Sainte-Croix (Orléans), anc. procureur de la rép., avocat à la Cour d'Appel d'Orléans, G. O. du S. Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Cherche-midi 89, Paris, et r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de); — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), généalogiste et paléographe, — r. Nollet, 93, Paris.

H. **Courtin de Neufbourg** (Comte de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Beauvoir, p. Boën (Loire).

H. **Courtois de Pellissier** (Baron Raoul de), Baron du Saint-Empire ; — r. Sainte-Praxède, 11, Avignon (Vaucluse), et château d'Arènes, p. Alais (Gard).

H. **Cousturier** (Césaire), comm. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; — chât. de Monnières, p. Dôle (Jura).

H. **Cressac de Soleuvre** (Baron Henry de), maire du Marnay, conseiller d'arrond. de Poitiers ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

C. **Criado y Dominguez** (Juan-Pedro), Secr. général de la Croix Rouge Espagnole ; chev. avec plaque de l'O. R. du Mérite Militaire, etc. — Plaza de S.-Domingo, 8, Madrid (Espagne).

H. **Croizier** (Marquis de), ✠, I. P. ❀, chev. de Malte, gr. croix des O. R. du Mérité Militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, du Christ de Portugal, etc. ; du Conseil sup. des Colonies ; Prést de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris ; chât. de Couleuvre (Allier), et chât. Jouandin, Côte Saint-Etienne, Bayonne (Basses-Pyrénées).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; dir. du *Giornale Araldico* et de l'*Annuario della Nobiltà Italiana ;* m. corr. de la Soc. Suisse d'hérald., de la Soc. hist. et généal. « New-England » de Boston, de l'Acad. des sc. et b.-l. d'Angers, etc. — Corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Oostzeedyk, 152, Rotterdam (Hollande).

H **Crozet** (Ernest de) ; — Oraison (B.-Alpes), et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.)

H. **Crozet** (Marquis du) ; — r. Pierre Charron, 16, Paris, et chât. de Cumignat, p. Brioude (H.-Loire).

H. **Cumond** (Marquis de) : — château de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

C. **Cunha** (Xavier da), Conservateur de la Bibl. nationale de Lisbonne ; de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. de S. Bartholomeu, 12, Lisbonne (Portugal).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Dallolio** (Comm. Alberto), docteur en droit, maire de Bologne, comm. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; — r. Garibaldi, 4, Boulogne (Italie).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — château d'Anlezy (Nièvre).

H. **Darrax** (E. de **Molina d'Aranda**, Marquis de), ✠, comm. de l'O. R. de Charles III, etc. ; — av. Bugeaud, 10, Paris.

H. **Dax d'Axat** (Marquis de) ; — Ille (Pyr.-Orientales).

H. **Debout** (le Chanoine Henri), Supérieur du Collège Saint-Joseph d'Arras, Missionnaire Apostolique, Licencié

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en Théologie; des Acad. Pontificales de la Religion Catholique et des Arcades; de la Gilde de S. Thomas et S. Luc de Gand ; des Soc. des Ant. de la Picardie, des Ant. de la Morinie, Académique de Boulogne-sur-Mer; des Ecrivains Catholiques de Londres, etc. — Rue de la Gouvernance, 2, Arras (Pas-de-Calais).

H. Delattre (le R. P.), ✠, I. P. ✠, des Missionnaires d'Afrique, Archiprêtre de la Cathédrale de St-Louis de Carthage ; chanoine hon. de la Cathédr. de Rouen ; conservateur du Musée de Carthage ; corresp. de l'Institut de France ; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient.; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. Denais (Joseph), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal, comm. de l'O. I. de l'Osmanié ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc.; — r. Fontaine-S. Georges, 10, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. Depoin (Joseph), ✠, Prés[t] de l'Institut sténogr. ; secr. général de la Soc. hist du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150, Paris.

H. Destouches (Ernest von), Conseiller d'archives royal, Secr. de l'O. R. de S. Elisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. de Munich ; ch. des O. de François-Joseph, Charles III, de la Maison G. D. d'Oldenbourg, de la Maison Ernestine de Saxe ; de plusieurs Soc. savantes ; — Josefspitalstrasse, 16/111, Munich (Bavière).

H. Devise (Albert **Mégret de**), anc. officier de cav., chef d'escadrons de cav. territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. Dienne (Comte de), docteur en droit ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. Digoine du Palais (Gaëtan, marquis de) ; — chât. de Lamartine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard), et chât. de Dondin, par St-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Dion** (Comte Adolphe de), Prés. de la Soc. archéol. de Rambouillet ; V.-Prés. de la Commission des Antiquités et Arts de S.-et-Oise ; Insp. général de la Soc. Française d'archéologie ; corr. honoraire du Min. de l'I. P. pour les travaux hist., etc. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

H. **Doria** (Marquis), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H **Dorlodot** (Joseph de) ; — r. St-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

H. **Dou** (Marquis de), chevalier de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence ; — Baja de S. Pedro, Barcelone (Espagne).

H. **Dournel de Bonnival** (Jules), lic. en droit, Lieut. de cavalerie territ. ; de la Soc. des Antiq. de Picardie ; — r. Victor Hugo, 22, Amiens, et chât. de Forest-Montiers, p. Nouvion-en-Ponthieu (Somme).

H. **Drolet** (Lt-Colonel G.-A.), ✠, comm. de S. Grégoire, etc. — r. Saint-Denis, 352, Montréal (Canada).

H. **Droz** (René), Bibl.-Archiviste-Trésorier de la Soc. Zuricoise d'Héraldique et d'Hist. ; m. de la Soc. Suisse d'Héraldique ; — Direction Centrale de la Banque Fédérale, Zurich (Suisse).

C. **Duchon** (Paul), avocat ; corr. de la Soc. d'émul. et des B. Arts de Bourbonnais ; — Cusset (Allier).

H. **Dumas** (Mgr), Chan.-Prélat d'Aquin, aumônier d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — Chastel-Marlhac, p. Saignes (Cantal).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de St-Jean de Jérusalem, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chev. Pontificaux ; de l'I. et R., Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des arts de Lemberg ; etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Dupray de la Mahérie** (L.), Membre du Conseil général de l'Orne, maire de Pervenchères ; — chât. de la Ferrière, à Pervenchères (Orne).

H. **Église de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✻, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Tocqueville, 15, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Éguilles** (René de **Boyer d'Argens**, ma qs d'); — r. d'Alençon, 7, Paris.

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') ; — av. de Neuilly, 168, Neuilly (Seine), et au Masnau, p. Castres (Hérault).

C. **Ermerin** (Roman Ivanovitch), Docteur en Droit, Fonctionnaire à la Bibl. Impériale publique, Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse de Russie ;* de l'I. et R. Société héraldique « Adler » (Wien) ; de la R. Acad. héraldique Italienne ; — Liteini, 13, log. 5, Saint-Pétersbourg (Russie).

H. **Escrivan** (Comte Georges d') Administrateur de *Revue des Questions Héraldiques*, off. du Nicham Iftikar ; — r. Férou, 8, Paris.

H. **Espagny** (Comte d'), ✻, anc. Secrétaire général du Rhône ; — chât. de la Grye, p. Ambierle (Loire).

H. **Espiet du Rey** (J. d'); — r. du Lycée, 11, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

H. **Espinay** (Gustave d'), anc. conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit ; Prés. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers ; — r. Tarin, 26, Angers (Maine-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Espivent de la Villeboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc. ; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l'), député du Morbihan, ✠, Prés. de la Soc. polymatique du Morbihan, Directeur de la *Revue de Bretagne ;* — boul. St.-Michel, 20, Paris, et pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estourmel** (Comte Jacques d'); — r. Casimir-Périer, 23, Paris, et chât. de Baizieux, p. Warloy-Baillon (Somme).

H. **Eysseric** (Saint-Marcel) ; à Sisteron (Basses-Alpes).

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres ; — chât. de la Barre, p. Menigoute (Deux-Sèvres.)

H. **Falgairolle** (Prosper), Archiviste de la ville de Vauvert ; de la Soc. française d'archéol., de l'Acad. de Nimes, etc. — Vauvert (Gard).

H. **Farcy** (Paul de) ; — rue de la Poste, à Châteaugontier (Mayenne).

H. **Farges** (Marquis de **Chaunac des**) ; — r. de Colombes, 53, Courbevoie (Seine), et Via S. Susanna, 2, Rome (Italie).

H. **Fargue** (Comte de la), ✠, I. P. ✠, comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, G. O. du Mérite civil de Bulgarie, etc. — r. des Ecoles, 8, Asnières (Seine).

H. **Faria** (D. Antonio de **Portugal de**), ✠, Consul de Portugal et Gentilhomme à la Cour de S. M. T. F., G. C. de l'O. du S. Sépulcre, comm. des O. R. de la Conception et de la Couronne d'Italie, ch. des O. R. du Christ, de Charles III, d'Isabelle la Catholique, etc. ; P. H. et membre de nombr. Soc. savantes ; = r. Boissière, 11, Paris.

H. **Faucher** (Paul de) ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; Associé des Acad. d'Aix et de Vaucluse, etc. ; — Bollène (Vaucluse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H.D. **Ferrari** (Marquis Girolamo F. de), Consul. imp. de Perse, Consul de Montenegro ; ch. de Malte, Off. des O. de Danilo et du Medjidié ; docteur en droit et avocat à la Cour d'Appel, jurisconsulte attaché au Consulat général de Russie ; Délégué gén. du C. H. de France à Gênes ; corresp. de la R. Acad. hérald. d'Italie ; m. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc. — Pl. Campetto, 5, Gênes (Italie).

C. **Ferreira** (Paul-Benjamin), Directeur du *Livre d'or de la Noblesse de Portugal ;* — rua do Lofa Santa Catharina, 42, 3º, Lisbonne.

A. **Ferrière** (Henri) ; — Allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

P. H. **Ficalho** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté Très Fidèle ; Grand-Croix de l'O. R. de la Tour et l'Épée, etc. — r. dos Caetanos, 32, Lisbonne, (Portugal).

P. H. **Figueira** (S. Exc. le Comte da), Grand d'Espagne de première classe, Marquis de Mortara et de Zarrial, Comte d'Olias, Grand-Maître des cérémonies, G. C. de l'O. R. de Charles III ; — Calçada da Graça, 9, Lisbonne (Portugal).

H. **Figueira** (Dom **Luis Machado de Castello Branco**, Comte da), Secrétaire gén. de l'Assoc. des Ouvriers (Lisbonne) ; m. honor. de l'Assoc. des Ouvriers (Madrid) ; — Calzada de Graça, 5, Lisbonne (Portugal).

H. **Figuères de Marthomis** (Roger de), anc. Volontaire aux Dragons Pontif., Ex-Offr au 2e Rég. de Zouaves ; — av. Sainte-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. **Flamare** (Henri de), I. P., ✿, archiviste de la Nièvre ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paris, Nivernaise des lettres, sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéologique de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc. — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.); — Québec (Canada).

H. **Fort** (Comte du); de la Soc. archéol. de Rambouillet; — chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

C. **Fournier** (Edgard), Instituteur public; de la Société hist. de Compiègne; — r. Louis Blanc, 49, Paris.

H. **Fournière** (Joseph de la); — cité d'Antin, 4, Brest (Finistère).

H. **Fozières** (Gabriel **Bérard de Latreilhe de**); — Lavaur (Tarn).

H. **Fradel** (Madame la Comtesse Louise de), Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich; — pl. de la Gare, 3, Moulins (Allier).

H. **Francavilla** (Louis **Majorca et Mortillaro,** Comte de), Docteur en droit; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria »; — via Ruggero Settimo, Palazzo Sperlinga, Palerme (Sicile).

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'État Joâo), anc. Ministre du Royaume de Portugal, Député de la Nation. G. C. de plusieurs Ordres; — rua da Emenda, 14, Lisbonne (Portugal).

H. **Franco Monteiro** (João **Pereira**); — Quinta da Mourinheira, Alemquer-Cortegana (Portugal).

H. **Fréjacques de Bar** (Charles de); — château de Massignan, p. St-Marcel (Aude).

H. **Frémond de la Merveillère** (Olivier de), capitaine de cav. de réserve, service d'État-major; — chât. de la Merveillère, p. Châtellerault (Vienne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Fromont de Bouaille** (Paul de), maire de Cantilly, Président dn Comice agr. de Mamers ; de la Soc. hist. et archéol. du Maine, etc. ; — Belle-Vue, Mamers (Sarthe).

C. **Gabory** (Emile), avocat ; des Soc. de l'Ecole des Chartes et de l'Ouest artist. et littéraire ; — Vallet (Loire-Inférieure).

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat ; — Villa de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gailly de Taurines** (Charles), des Soc. de Géogr., de Géogr. commerciale, des Unions de la Paix sociale, de la Corpor. des Publicistes Chrétiens ; — r. de Marbeuf, 38, Paris, et chât. d'Hardoncelle, p. Lonny (Ardennes).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — r. Garnier, 3, Nice (Alpes-Mar.), et villa Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gallese** (Don Luigi, Duc de) ; — Palazzo Gallese, piazza dell' Apollinare, Rome (Italie).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), maire de Volx, ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; V.-Président de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, Volx (Basses-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Villa Vauban, Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Gayffier** (Alph. de), membre ass. de la Soc. hist. et arch. du Maine ; — r. Bruyère, 5, Le Mans (Sarthe).

H. **Gemeau** (Ernest), ch. de Pie IX ; — boulevard Malesherbes, 178, Paris.

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — r. La Boëtie, 23, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Gérin-Ricard** (Comte Henry de), ✠, Secr.-général de la Soc. de Statistique de Marseille; de l'Acad. de Vaucluse; de l'Acad. des Sciences populaires de Naples; — Cours Devilliers, 33, Marseille, et chât. de Valdonne, p. La Destrousse (Bouches-du-Rhône).

H. **Germain de Maʼdy** (Léon), I. P. ✠, comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. Gr. Ducal de la Couronne de chêne, etc.; Secr. perpétuel de la Soc. d'Arch. Lorraine; insp. divisionnaire de la Soc. franç. d'archéol.; de l'Acad. de Stanislas; corresp. du Min de l'I. P. — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck** (Comte de); de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Château d'Elseghem, par Peteghem, Flandre orientale (Belgique).

H. **Giacobi** (Eugène), Consul de Monaco, anc. Conseiller municipal de Nice; — Villa Jeanne-Andrée, montée de Cimiez, 2, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gillant** (l'Abbé), Curé d'Auzéville; de la Soc. d'Arch. Lorraine, etc.; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. **Gimel** (Maurice de), ✠; — r. de l'Ancienne Comédie, 26, Poitiers (Vienne).

H. **Giordano** (Comm. J.-N.), **duc d'Oratino** et de Roccaspromonte, Comm. des O. R. du Christ, d'Isabelle la Catholique, etc.; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. — Corso V. Emanuele a Piedigrotta, 661, Naples.

H. **Giraud** (l'Abbé Firmin), anc. Chapelain de S. Louis des Français à Rome, Docteur en droit canonique, chanoine hon. d'Aix et d'Athènes; secr. partic. de S. G. Mgr l'Archevêque; — Palais Archiépiscopal, Aix (B.-du-R.)

H. **Giraud d'Agay** (Odon de); — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Girolami de Cortona** (Mgr), I. P. ✠, Curé d'Appietto, Chapelain d'honneur des Chevaliers de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; de l'Institut Belge ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Appietto (Corse).

H. **Giusino di Belsito** (Chevalier Napoleone), ch. de Malte ; — via Emerico Amari, 77, Palerme (Sicile).

H. **Givelet** (Charles), ch. de S. Grégoire ; de l'Acad. nationale de Reims ; corr. de la R. Acad. Hérald. d'Italie ; — r. de la Grue, 12, Reims (Marne).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. de Goncourt, p. Thiéblemont (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), I. P. ✠, réd. en chef de la *Revue de Bretagne* ; de la Soc. archéol. de Nantes, etc. ; — r. Daumier, 12, Paris-Auteuil.

H. **Gousset** (Comte), docteur en droit, de la Société archéol. de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — place Saint-Pierre, 2, Nantes (Loire-Inf.)

V. P. **Granges de Surgères** (Marquis de), G. O. des O. R. de Charles III et du Mérite militaire d'Espagne, G. C. de 2e classe de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, comm. de S. Sylvestre, ch. de S. Jean de Jérusalem et de S Grégoire, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la Soc. des Ant. de France ; — r. St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Grellet** (Jean), Président de la Société Suisse d'héraldique ; — Neuchâtel (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, anc. conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire ; — du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — château d'Allègre (H.-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Grenier de Cardenal** (Roger) ; — Les Martyrs, p. Villeréal (Lot-et-Garonne).

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✠, anc. Sous-Off. aux Volontaires de l'Ouest, anc. Officier d'Infanterie, ch. de Pie IX, décoré de la médaille militaire ; — Villa Athanase, boul. Robert Surcouf, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

H. **Griveau** (Algar), juge honoraire au trib. civil de Nevers ; de la Soc. Nivernaise des Lettres. sc. et arts ; — r. de l'Université, 38, Paris, et r. de l'Oratoire, 11, Nevers (Nièvre).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre du**), ✠, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

C. **Guérin-Dupont** (Louis), Ingénieur-Architecte ; de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles ; — r. de la Petite Houle, Granville (Manche).

H. **Guérivière** (Vicomte du **Pin** de la), comm. de St-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — chât. de Belleaucourt-Coulommes, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du **Pin** de la), de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse, et rue Notre-Dame, Arras (P.-de-C.)

H. **Guerlin** (Robert), Président de la Soc. des ant. de Picardie ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Associé-corr. national de la Soc. des ant. de France ; — rue Saint-Louis, 30, Amiens (Somme).

H. **Guerville** (Amédée de) ; — r. Richelieu, 99, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prést de la Soc. d'hist. naturelle et des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. — château de Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du Min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Guillibert** (Baron), Avocat, Chef de bataillon de l'armée territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences, Agric., Arts et B.-Lettres d'Aix ; Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✠, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ. ; — r. Pasquier, 39, Paris.

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Gouët (Eure-et-Loir).

H. **Havard** (Oscar), chevalier de S. Grégoire le Grand ; — r. de Grenelle, 109, Paris.

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d'), de la Soc. des études du Lot ; — avenue Bosquet, 14, Paris ; chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de St-Sulpice p. Marcilhac-du-Lot (Lot).

C. **Hennequin** (Georges), Héraldiste ; — boulevard Bonne-Nouvelle, 42, Paris.

H. **Hennezel d'Ormois** (Vicomte Jehan de) ; — chât. de Chavailles, p. Bruyères (Aisne).

H. **Hermansart** (Émile **Pagart** d'), corresp. du Min. de l'I. P. et du Comité des Travaux hist. et scientif. ; Associé-corresp. national de la Soc. des ant. de France ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— St-Omer, et chât. des Bruyères, p. St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph), ✠; — av. Thiers, 4, Melun (S.-et-Marne), et chât. de Beaulieu, p. Guéméné-Penfao (Loire-Inf.)

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, conseiller d'état, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales); Dir. de *l'Annuaire de la Noblesse du Danemark*; ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc.; — Copenhague (Danemark).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✠, ch. de l'O. R. de Charles III; ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne (avec plaque); corr. de la Soc. des archives hist. de Milan; de l'Acad. royale hérald. d'Italie; — r. Sainte-Claire, 54, Clermond-Ferrand (P.-de-D.)

H. **Huet** (Paul). de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Isle-de-France; — r. de l'Université, 8, Paris.

H. **Huguenot** (l'abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hugues** (Comte d'), anc. Député; — La Motte-du-Caire (B.-Alpes).

H. **Hulot de Collart Sainte-Marthe** (Baron), ✠; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc.; — r. de Chézy, 4, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Jametel** (Comte de), ancien attaché d'ambassade; comm. de l'O. de la Couronne des Wendes, G. O. du St. Sépulcre; ch. affilié de l'O. Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem; — r. de Marbeuf, 38, Paris.

H. **Janssen** (Colonel J.-M.), Membre des Etats Provinciaux du Limbourg; Prés. de la Soc. Provinciale « Limburg »; ch. de l'O. R. du Lion Néerlandais, etc.; — Ruremonde (Hollande).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'Or, Cognac (Charente).

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph)), Officier interprète de Réserve, ch. de l'O. R. du Christ de Portugal ; conseiller de la Soc. des études colon. et maritimes ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de la Soc. des agric. de France, m. corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; — chât. de Kersa, p. Paimpol (Côtes-du-Nord), et r. Paul Bert, 35, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Juigné de Lassigny** (Edme de) ; — pl. Bellecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau de**) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Kerlinou** (Eugène de), de la Soc. polymatique du Morbihan ; président du Comité Morbihannais de la Soc. du Souvenir Français ; — pl. de la Halle aux Grains, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Kersaint-Gilly** (Vicomte de) ; — rue de Bellov, 8, Paris, et château d'Herblay (Seine-et-Oise).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit ; de la Soc. des Biblioph. bretons ; — r. d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kervéguen** (Comte **Le Coat** de), ch. de St-Grégoire, etc., — boul. La Tour-Maubourg, 20, Paris.

H. **Kervenoaël** (Vicomte Emile de **Jouan** de), des Soc. franç. d'archéol., des Biblioph. bretons ; secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✻, ✠, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist.. commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés. d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.)

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic de**), comte du Brieux de Trémazan ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesgall, p. Lesneven (Finistère).

H. **Kolkman** (Willem), Consul de Roumanie, ch. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **Krasicki** (Comte Jean), Comte Rogala de **Bieberstein**, de Siecin, etc., et du S. Empire, Comte en l'Empire de Russie et au Royaume de Pologne avec le prédicat d'Illustrissime, Comte et Magnat aux Royaumes unis de Gallicie et de Lodomérie et dans les Etats héréd. de l'Autriche, Député du district de Lipoviétz à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, ch. de l'O. I. de Ste-Anne, ch. de 3e classe de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc. ; — Kniazia-Kryniça, p. Monastyrichtsché, district de Lipoviétz, gouvernement de Kiéff (Russie).

H **Krebel** (Baron Théodore de), Consul général de Russie à Gênes, cons. d'État et chambellan de S. M. l'Empereur de Russie ; comm. des O. de S. Wladimir, Ste-Anne, S. Stanislas, et de la Couronne de Prusse ; gr. off. de l'O. du Lion et du Soleil de Perse ; chev. de l'O. de François-Joseph, etc. ; — via Astarotti, 37, Gênes (Italie).

H. **La Bastide** (Comte René de), ch. de Malte et de St-Sylvestre ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. de Cerisoles, 3, Paris, et chât. de Parcoul, p. La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud de**), ch. du S. Sé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pulcre de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de la Masse, 12, Avignon (Vaucluse).

H. **Lafontan de Goth** (Clément de), avocat à la Cour d'appel d'Agen ; — pl. Paulin, 2, Agen ; chât. de Goth, p. St-Romain (Lot-et-Garonne) ; chât. de Gramont, p. Lavit (Tarn-et-Garonne).

H. **Lagier** (l'Abbé Auguste), Curé de St-Antoine ; de l'Acad. Delphinale ; de la Soc. d'Archéol. et de statist. de la Drôme ; — Saint-Antoine (Isère).

H. **Lagrange-Ferrègues** (Gaston de) ; — chât. de Ferrègues, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

A. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — av. des Gobelins, 36, Paris.

H. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue du Roule, 111, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Lambert Deschamps de Morel** (Baron de) ; — avenue Peterhoff, 2, Paris.

H. **Lameth** (Marquis de), maire d'Hénencourt, anc. commandant des Volontaires de la Somme (1870) ; — chât. d'Hénencourt, p. Warloy-Baillon (Somme).

H. **Lameth** (Comte de), maire de Londigny, anc. cap. aux Mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny, p. Montjean (Charente).

H. **Lamoureux** (l'Abbé J.-M.), Chanoine hon. de Jérusalem, Curé-doyen de Saint-André-de-Majencoules ; de l'Acad. du Gard ; du Comité de l'Art Chrétien du Diocèse de Nimes ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — Saint-André-de-Majencoules (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), la Soc. archéol. du Périgord ; — château de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

C. **Landeau** (l'Abbé J.), Professeur de langue et de littér. française à l'Université libre (Apollinaire) de Rome ; de plusieurs Soc. savantes ; — à Saint-Gervais-en-Belin (Sarthe).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe), Duc de Sorrentino ; m. corresp. de l'Acad. Royale héral. d'Italie ; — Piazza Vittoria, 3, Palerme (Sicile).

H. **Lantivy de Trédion** (Comte de) ; — chât. de Lantivy-Meudon, p. Vannes (Morbihan), et r. du Commandant-Rivière, 4, Paris.

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), **des Princes de Scalea** ; de la Soc. d'hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lanza de Mazzarino** (Comte Joseph), Grand-Croix de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Via Macqueda, palazzo Mazzarino, Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrouse** (Raoul de **Maury** de) ; — Saint-Pons-de-Thommières (Hérault).

H. **La Fomélie** (Baron de), ✠, anc. capitaine des Mobiles ; de la Soc. hist. et archéol. du Limousin ; de la Soc. Bibliographique ; — chât. de Montjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

H. **Laujardière** (Camille de) ; — r. Royale, 5, Nantes, (Loire-Inf.)

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), Curé d'Asnières, chanoine hon. de Mende et de Corneto-Tarquinia ; aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — Asnières (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et rue Petite Fusterie, 17, Avignon (Vaucluse).

H. **Laurens de Rouvroy** (Comte) ; — rue Héré, 26, Nancy (M.-et-Moselle).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes; — r. Maurice Duval, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et rue Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite, Secr.-Adjoint de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; m. corresp. de la Comm. des arts et monum. de la Charente-Inf. ; — Le Grand-Couldret, p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Lecca** (Octave-George), Seigneur de Keowar, Lieut. de cav. de réserve ; m. de la Soc. I. et R. héraldique « Adler » (Wien), de la Soc. Héraldique « Herold » (Berlin), etc. — Rue Polona, 11, Bucharest (Roumanie).

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François); — rue du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), Chanoine hon., Aumônier de l'Asile de Naugeat, V.-Prés. de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Naugeat, p. Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), ✠, Conserv. du Musée Archéologique de Troyes ; Corresp. du Ministère de l'I. P. et du Comité des Sociétés des B.-Arts des Départements ; Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; m. résidant et archiviste de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. S.-Martin, 4, Troyes (Aube).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire le grand ; Prés. de la Société hist. de Lisieux ; des Soc. des Biblioph. normands et Rouennaise de Bibliophiles ; — Lierremont, à Trouville (Calvados).

H. **Le Duc** (Georges), anc. Officier de cav., comm. du S.-Sépulcre ; — r. Choron, 9, Paris, et villa Georges, Croisette, Cannes (Alpes-Maritimes.)

H. **Le Féron d'Éterpigny** (Bernard), Licencié en Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Le Gras** (Charles), Avocat ; — r. Bouquerie, 16, Avignon (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; Secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Leiria** (Comte de) ; — Marco de Canavezes (Portugal).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✻ ; — rue de Vienne, 10, Paris.

H. **Lepingard** (E.), Président de la Soc. d'agr. et d'hist. natur. de la Manche ; — r. Bellecroix, 13, St-Lô (Manche).

H. **Lesdain** (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en droit ; du Comité Flamand de France ; de l'I. et R. Société hérald. « Adler » ; de la Soc. Suisse d'hérald., etc. ; — r. Sainte-Barbe, 18, Dunkerque (Nord).

H. **Lespinay** (Marquis de), Député et cons. général de la Vendée ; — quai d'Orsay, 105, Paris, et chât. de la Mouée, p. Chantonnay (Vendée).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte de), comm. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

m. corr. associé national de la Soc. des Ant. de France; — r. Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billigheim** (Comte de), anc. capitaine aux Dragons Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc.; — via della Stelletta, 23, Rome.

H. **Liveri** (Marquis de) et de Valdausa, G. C. des O. du S. Sépulcre et de François Ier, Grand-Cordon du Nicham-Iftikar, G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. affilié de l'O. Teutonique de S. M. de Jérusalem, etc.; — St-Jean-de-Luz (B.-Pyrénées).

H. **Lomet de Rioux** (Jules), Avocat, ancien Maire; — r. Montlosier, 23, Clermont-Ferrand, et château d'Ibois-Orbeis, p. Issoire (Puy-de-Dôme).

H. **Longeaux** (Mr de); — chât. de la Ville-Orion, p. La Gacilly (Morbihan).

H. **Longuemare** (Paul de), ✠, Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie; chambellan de S. S. Léon XIII, ch. de St-Grégoire; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Longvilliers** (Marquis de **Bernes** de), anc. off. de cavalerie; — chât. du Broutel, p. Rue (Somme).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la méd. militaire pontif. « Benè merenti »; — rue des Feuillantines, 7, Paris.

H. **Loth** (l'Abbé Julien), ✠, Curé de S.-Maclou de Rouen, Professeur hon. de la Faculté de Théologie; chanoine hon.; docteur en théol.; de l'Acad. de Rouen; du Conseil de la Soc. de l'hist. de Normandie; de la Soc. des Ant. de Normandie; de la Soc. d'hist. diplomatique, etc. — r. Eugène Dutuit, Rouen (Seine-Inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Luppé** (Marquis de), maire de Beaurepaire (Oise) ; du Comité archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, Paris.

H. **Lurion de l'Egouthail** (Roger de) ; — rue du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✻, ✠, capitaine de cavalerie démissionnaire ; — château de Malle, p. Preignac (Gironde).

C. **Lutel** (Docteur J.-P. de), ✠, m. résidant et trésorier de la Soc. acad. de l'Aube ; — Troyes (Aube).

H. **Macé** (Vicomte), ✻, anc. officier de marine, G. O. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa et de l'Étoile brillante de Zanzibar, Secr. général de l'Assoc. des Chevaliers Pontif., m. d'honneur et corr. de la Soc. « Limburg » ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Maletto** et de Venetico (D. Albert-Alonzo **Monroy et Ascenso**, Prince de), comm. de l'O. R. de Charles III ; m. effectif et représentant en Sicile de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de la Soc. Sicilienne pour la Storia patria ; — Palerme (Sicile).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), Commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; ch. de Malte ; G. O. des O. de la Couronne d'Italie et de S. Alexandre de Bulgarie ; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo) ; — r. de Cangallo, 1717, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

H. **Marboutin** (l'abbé Raoul), Curé de Cours ; de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Agen ; — Cours, p. Laugnac (Lot-et-Garonne.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Marchi** (Chevalier Silvestre de), **baron de la Costa**, Patricien Tessinois, Major d'Etat-Major, Aide-de-Camp de S. E. le Ministre de la Guerre de la Rép. Argentine, G. O. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem, ch. de l'O. R. du Christ, ch. affilié de l'O. Teutonique ; — villa de Marchi, Pallanza (Lac Majeur) et r. Boissière, 11, Paris.

H. **Mardel de Arriaga Cabral da Cunha de Godolphin** (Julio Carlos), Secr. de la Commission des Monuments Nationaux, G. C. d'Isabelle la Catholique et de S. Rosa de Honduras ; de la Soc. de géogr. ; de la Soc. des Archéologues de Lisbonne ; — Largo dos Loyos, 12, Lisbonne (Portugal).

H. **Margon** (Colonel Comte de), ✱, ✠, ch. du S. Sépulcre ; de l'Acad. Stanislas ; — chât. de Margon, p. Roujan (Hérault).

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — avenue de Versailles, 216, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.)

H. **Mary de Longueville** (le chanoine de) ; — rue du Siège, 15, Coutances (Manche).

H. **Mattoso da Fonseca** (João-Guilherme), chev. de l'O.R. du Christ ; membre de la Soc. de Géographie de Lisbonne ; — rua da Piedade a Campo d'Ourique, 58, Lisbonne (Portugal.)

H. **Maupetit** (Baron), comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. des Echelles, Jujurieux (Ain).

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — rue Vaneau, 55, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines ; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; Corr. du Muséum d'hist. natur. de Paris ; G. O. de l'O. R. de Saint-Sava, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX et de l'O. I. de S. Stanislas, ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. — Hôtel des Capucins, Wassy (H.-Marne.)

H. **Mauroy** (Comte Albert de), anc. avocat à la Cour d'appel de Paris ; corr. de la Soc. acad. de l'Aube ; commandeur avec plaque de l'O. Pontifical du S.Sépulcre de Jérusalem ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne.)

H. **Mazières** (Henri de), avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. des ant. du Centre ; — rue Alphonse de Neuville, 20, Paris.

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller général ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et rue Alphonse Denis, Hyères (Var).

H. D. **Meleniewski** (Félix de), Conseiller d'Etat de S. M. l'Empereur de Russie, comm. de l'O. Impérial de St.-Stanislas, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie.)

H. **Meller** (Pierre), Membre associé corr. national de la Soc. des Ant. de France ; V.-Président de la Soc. archéol. de Bordeaux ; Secr. de la Soc. des Arch. hist. de la Gironde ; Secr. de la Soc. des Biblioph. de Guyenne ; — Cours du Jardin public, 37, Bordeaux (Gironde).

H. **Mendonça Pereira Pinto (Balsemão)** (Manuel de), Sous-Préfet ; — Ilhavo (Portugal).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Monthuchon., p. Coutances (Manche).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Millien** (Achille), m. corr. de l'Acad. Royale Espagnole ; de l'Acad. des Sciences de Lisbonne, etc. ; Directeur de la *Revue du Nivernais ;* ch. des O. R. de l'Etoile Polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Mistretta** (Chevalier Vincent), ch. de l'O. du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Corso Tukery, 350, Palerme (Sicile), et Mussomeli (Caltanissetta).

H. **Moiroud** (Edouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse (H.-Garonne), et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. **Mompalao De Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; capitaine au « Royal Malta Régiment » ; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. **Monsaraz** (Dr Antoine de **Macedo Papança**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal. anc. député, m. corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet, chev. de St-Grégoire le Grand ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbano** (Mgr Xavier), chev. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, V.-Bibliothécaire à la Bibl. nationale de Palerme ; de l'Acad, des sciences et lettres de Palerme, etc. — Corso Pisani, Palazzo Villabianca, Palerme (Sicile.)

H. **Montalbo** (Comte de), ✠, conseiller de Légation de la République Dominicaine près le Saint Siège, G. C. du S.-Sépulcre, G. O. des Ordres de S. Marin et du Libérateur, comm. avec plaque des O. Portugais de S. Jacques et du Christ, ch. de l'O. R. de Charles III

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

etc. ; corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne.— Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie).

H. **Monti de Rezé** (Claude de), Chevalier de St-Grégoire ; du Conseil de la Soc. des biblioph. bretons et de l'hist. de Bretagne ; de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc ; — pl. Saint-Jean, 25, Nantes (Loire-Inf.), et château du Fief-Milon, p. le Boupère (Vendée).

H. **Montjoye** (Vicomte René **Badin** de), des Soc. hist. de l'Yonne, de Châteaudun et de Sens; corr. de la Soc. Nivernaise ; — Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), ✠, comm. de l'O. R. du Christ ; — rue La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, comte de) ; de la Soc. française d'archéol., etc.; — Joyeuse (Ardèche.)

H. **Motey** (Vicomte du), Comm. de l'O. Pontifical de S. Grégoire le Grand, chev. de 2e classe du Mérite militaire d'Espagne (avec plaque), Président de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne, et du Comité Catholique de l'Orne ; — rue Saint-Blaise, 44, Alençon (Orne).

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine Pouchkine** (Alexandre, comte de), chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moÿ** (Adolphe de **Moÿ** de **Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — av. Marceau, 25, Paris.

H. **Negroni** (Comte Giacomo) ; — via Sistina, 136, Rome (Italie).

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

P. H. **Netto** (Son Eminence Monseigneur le Cardinal Dom José), Patriarche de Lisbonne, Grand-Aumônier de Sa Majesté Très Fidèle, Pair du Royaume, G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; — Palais de Saint-Vincent, Lisbonne (Portugal).

H. **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — petite Place, 22, St-Omer (Pas-de-Calais), et chât. du Fedoye, p. Dompierre-sur-Authie (Somme).

H. **Nion** (Comtesse François de) ; — Boul. du Château, 28 bis, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Niort** (Baron de), avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. du 4 Septembre, 15, Bône (Algérie), et r. de la Préfecture, 55, Carcassonne (Aude).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — r. de l'Abbaye, 14, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

H. **Oberkampff de Dabrun** (Baron) ; — chât. de Sauvebœuf, p. Montignac (Dordogne).

P. H. **O'Neill de Tyrone** (S. Exc. le comte), O. ✠, ancien Pair du Royaume de Portugal, G. O. d'honneur de la Maison Royale, ch. de Malte, gr.-croix des O. de S. Grégoire le Grand, d'Isabelle la Cath. et du St-Sépulcre, etc. ; des Soc. de géogr. de Lisbonne, Royale des antiq. d'Irlande, etc ; — rue das Flores, 59, Lisbonne (Portugal).

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, des Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Orlowski** (Xavier-François, Comte), conseiller honoraire, Attaché à la Légation de Russie à Munich, ch. de Malte et de S. Georges de Bavière, ch. de l'O. R. de Léopold ; de la Soc. hérald. et généal. de St-Pétersbourg ; — chât. de Jarmolince, Podolie (Russie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Ornano** (Marquis d'), ✠, G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Pierre Charron, 1, Paris.

H. **Padiglione** (Commandeur Carlo), Près. de l'Institut Hérald. Italien, Dir. de la Biblioth. Brancacciana, Comm. des Ordres d'Isab. la Cath. de S. Rosa de Honduras, etc. ; ch. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, etc. ; — S. Teresa agli Studj, palazzo Cimitile, Naples.

H. **Padula** (Antonio), gentilhomme de S. M. le Roi de Portugal, G. O. de l'O., R. de la Conception de Villaviçosa, de l'O. Pontifical du S. Sépulcre et de l'O. du Libérateur, etc. ; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc. ; — Strada dei Fiorentini, 67, Naples.

H. **Palluat de Besset** (Comte) ; — chât. de la Salle, p. Nervieux (Loire).

C. **Palmeri.** (Chevalier N. V.). des Marquis de Villalba, Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. di Storia patria siciliana ; de l'Archivio storico gentilizio de Milan ; — place S. Oliva, 23, Palerme (Sicile).

H. **Panat** (Marquis de) ; — L'Isle-en-Jourdain (Gars)

H. **Pâris-Jallobert** (l'Abbé Paul), Recteur de Balazé ; des Soc. des Bibl. Bretons, Archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. — Balazé, p. Vitré (Ille-et-Vilaine).

H. **Parseval** (Frédéric de) ; — avenue de Villeneuve-l'Etang, 2, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), ✠, chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, curé de Vitrolles, Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif., Off. de l'O. du Libérateur ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; m. corr. de l'Acad. de Marseille, etc. — Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.), anc. Consul général, ch. du S. Empire Romain, G. O. de l'O. R. du Christ et de l'O. Pontifical du S. Sépulcre ; chev. de justice (avec plaque) de l'O. de S. Étienne et de l'O. Constantinien de S. Georges ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc. — Corso Vittorio Emanuele, 101, Palazzo della Valle, Rome.

H. **Pecci** (Comte Michel), Avocat, Sommiste des *Beneficiali* à la Daterie Apostolique ; de l'Acad. Pontificale Tibérine, etc. — Dataria Apostolica, Rome (Italie).

H. **Peixoto da Silva e Bourbon [Lindoso]** (Francisco de Paula), comm. de S. Sylvestre, Camérier Secret surnuméraire de cape et d'épée de S. S. Léon XIII ; — rua da Infancia, 22, 1°, Lisbonne (Portugal).

H. **Pelleport-Burète** (Vicomte de), Capitaine de cav. démissionnaire, ch. de l'O. Pontifical de Pie IX, Secr.-Adjoint de la Soc. des Archives hist. de la Gironde ; — pl. du Champ de Mars, 8, Bordeaux (Gironde).

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✠, chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et Château de l'Étang-la Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

C. **Pellot** (Paul), ✠, licencié en droit, Bibl.-Archiviste de la ville de Rethel, ch. du S. Sépulcre, ch. de S. Jean (Espagne), etc. ; M. hon. de l'Institut Grand-Duval de Luxembourg (section des Sciences hist.), etc. — Rue Choffin, Rethel (Ardennes).

H. **Penha e Costa** (João Baptista de **Sà** da), comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique et de l'O. du Libérateur (Venezuela), ch. de l'O. R. de Léopold ; — rua de S. Pedro d'Alcantara, 55, Lisbonne (Portugal).

H. **Pereira da Cunha** (Antonio) ; — Château de Portozelo (Braga), et Calçada de S. Vicente, 91, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

C. **Pérot** (Francis), ✠, Corr. du ministère de l'I. P., Secr.-adj. et biblioth. de la Soc. d'émul. de l'Allier ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, etc. — r. du Jeu de Paume, 44, Moulins (Allier).

H. **Perregaux** (Samuel de), major d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Musée, 5, Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Emile), lic. en droit, V.-Président de la Soc. de Satistique de Marseille, off. de l'Etoile noire du Bénin ; — boul. Longchamp, 122; Marseille (Bouches-du-Rhône).

H. **Pesqueira** (S. Exc. le Vicomte de **São João da**), Ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, comm. de l'O. R. du Christ (Portugal), G. C. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre de Jérusalem, etc.; — rua do Triumpho, 14, Porto (Portugal).

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de 1re classe de St-Grégoire ; prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Pidoux** (André), archiviste-paléographe, docteur en droit, élève titulaire de l'Ecole des Hautes-Etudes ; des Soc. d'Emul. du Doubs et du Jura ; — rue du Collège, 5, Dôle, et chât. de Foucherans (Jura).

H. **Plé de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silvas y Fernandez**, Comte de), O. ✠, ministre résident, second instructeur des Ambassadeurs, gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique, ch. de la Royale Maes-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tranza de Caballeria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. de Charles III ; — Paseo de la Castellana, 1, Madrid.

H. D. **Pietramellara** (Marquis Giacomo), camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm. de l'ordre de Pie, ch. de Malte, etc., Délégué gén. du C. H. de France à Rome; — via Campania, 19, Rome.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt Pimodan**, cons. général de la Haute-Marne ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

P. H. **Pindella** (S Exc. Mr le Vicomte de), Pair du Royaume de Portugal, Envoyé extr. et Ministre plénip. de Sa Majesté Très Fidèle près la Cour Impériale d'Allemagne, G. C. de plusieurs Ordres, etc. — Postdamer Str., 118 a, Berlin.

H. **Pinto Coelho de Castro** (Dona Cacilda) ; — rua Palmyra, Lettra B, à Estephania, Lisbonne (Portugal).

H. **Piron** (Monseigneur A.), Curé de La Chapelle d'Aligné, Vicaire général de Saint-Albert, Chanoine de Lorette, d'Antioche, de S. Nicolas, S. Laurent, et S. Damase de Rome, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux, Chevalier du S. Sépulcre ; de l'Acad. des Arcades ; — La Chapelle-d'Aligné (Sarthe).

H. **Plarr** (Léon), Baron de **Caze de la Bôve**, I. P. ✿, G. O. de l'O. du Liberateur de Venezuela ; ch. de l'O. I. de S. Stanislas de Russie et des O. R. d'Isab. la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, off. du Medjidié, etc. — av. de Neuilly, 54, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Poidebard** (William), ch. de St-Grégoire ; de la Soc. archéol. de la Diana ; — r. de Jarente, 11, Lyon (Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. Poirier (l'Abbé), curé de Peltre, par Metz (Alsace-Lorraine).

H. Poli (Comte de), comm. militaire de S. Grégoire-le-Grand, ch. de prem. classe de l'O. R. Militaire de François Ier, décoré des médailles de Crimée et d'Italie, etc. ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. Poli (Vicomte Oscar de), ✠, anc. préfet, G. C. de divers Ordres ; Délégué général en France du Patriarcat de Jérusalem et Représentant de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — même adresse.

H. Poli (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione (Corse).

H. Polignac (Comte Melchior de), chevalier de Malte, etc. — r. Galliera, 4, Paris.

P. H. Pombal (S. Exc. Mr Antonio de **Carvalho Daun** et **Lorraine**, Marquis de), Comte de San Thiago, Pair du Royaume, Chambellan de S. M. T. F., Bailli Gr. Croix de l'O. de Malte, Président de l'Assemblée des Chevaliers Portugais de cet Ordre; G. C. des O. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa, de S. Grégoire-le-Grand, d'Ernest le Pieux, d'Isab. la Catholique, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; Docteur ès sciences polit. et admin. de l'Univ. Cathol. de Louvain ;— rua das Janellas Verdes, 28, Lisbonne.

H. Pompery (Vicomte Olivier de) ; — r. de Chabrol, 52, Paris.

H. Pontgibaud (César de **Moré**, comte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. Portal (Commandeur Emmanuel), ✠, comm. de l'O. Pontifical du S.-Sépulcre, o.f. de la Couronne d'Italie, Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; de la Commission héraldique de Sicile ; m. corresp. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; m. d'honneur de l'Athénée Roumain ; Délégué de la Soc. Acad. Indo-Chinoise, etc. ; décoré de la Médaille commémor. de la Cruz Roja ; — via Messina, 8, Palerme (Sicile).

H. **Portes** (René **Bittard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit, G. O. de l'O. R. de la Conception ; comm. de S. Grégoire, ch. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la Soc. des Etudes hist. : etc., — r. de Naples, 44, Paris, et chât. de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Proyart de Baillescourt** (Comte Fernand de), Avocat ; de la Soc. d'Émulation de Cambrai ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — rue St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Bertincourt (Pas-de-Calais).

H. **Pugliatti** (Mgr Thomas), **Duc de San Giorgio**, ancien Vicaire général, ch. des O. de Constantin et du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. — Via de' Prefetti, 12, Rome.

H. **Puisieux** (Alfred de), ch. de S.-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. **Quintella (Farrobo)** (Carlos-Pedro), chevalier hospitalier de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; — Travessa do Chão da Feira, 5, (ao Castello), Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Ramione** (Comm^r Vincent **Palizzolo Gravina,** Baron de), membre et prés^t de plusieurs Soc. sav., littér. et art. ; grand-croix de plusieurs Ordres ; — pl. Castelnuovo, 6, Palerme (Sicile).

H. **Ramione** (Baron Antonio de), comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — même adresse.

H. **Regnault de Beaucaron** (Edmond), m. corresp. de la Soc. académique de l'Aube ; — r. Boissière, 49, Paris, et chât. du Gué-Mulon, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm. etc. ; — r. du Meilet, 9, Evreux (Eure).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Provins (Seine-et-Marne).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✻, ministre plénip. de 1re classe ; de la Soc. de l'Hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Renoux** (l'Abbé Claude-Gilbert), curé de Viplaix ; des Soc. d'Emulation et des B.-Arts du Bourbonnais, de la Diana, des Soc. d'Hist. naturelle d'Autun et Française de Botanique, etc. — Viplaix (Allier).

H. **Renshaw de Orea** (Louis), camérier secret de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. ; — Bruch, 4, Barcelone (Espagne).

H. **Renty** (Charles de), de la Soc. des Ant. de la Morinie ; — r. Théophile Gautier, 66, Paris.

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff, Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, et de l'O. I. et R. de l'Aigle-Blanc ; G. O. de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître Héraut de l'Empire Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Révérend** (Vicomte), Directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de France*, comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, du Nicham Iftikar, etc. ; m. corr. de l'Acad. Royale des Sciences morales et politiques de Portugal, etc. ; — r. Fontaine, 25, Paris.

H. **Reynaud de Lyques** (l'Abbé Gaston), Curé de Méounes ; de la Soc. d'Etudes scient. et archéol. de Draguignan ; — Méounes (Var).

H. **Ribeiro** (Augusto-Maria de Lemos Portugal), ✱, ✱, anc. député, Directeur au Min. des Colonies, V.-Prés. des Sections de Stat. et d'émigr. de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; Délégué gén. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; comm. des O. R. de la Conception de Villaviçosa, Charles III, Isabelle la Catholique, Wasa, Léopold (Belgique), etc. — r. Salitre, 180, Lisbonne (Portugal).

H. **Richebé** (Raymond), avocat, archiviste-paléographe, anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; comm. de l'O. R. du Christ, chevalier du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Soc. Suissé d'Héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France, etc. — r. Montaigne, 7, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Pas-de-Calais).

H. **Rocca** (Carlo **Cito Filomarino**, Prince **della**), Grand d'Espagne de 1re classe ; — r. de Courcelles, 60, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Rochas d'Aiglun** (Comte de), O. ✻, I. P. Ω, lt-colonel du Génie ; admr de l'Ecole Polytechnique ; commr de Ste-Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne, etc. ; — Ecole polytechnique, Paris.

C. **Rodière** (Roger) ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite) ; — Beaulon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Élève de l'Ecole des Chartes, ch. de St-Grégoire le Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf** (Baron Jean de), ✻, anc. s.-préfet, anc. Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco, Conseiller d'Etat, Off. de la Couronne de chêne, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — r. Frédéric Bastiat, 5, Paris.

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), ✻, comm. de l'O. de Danilo 1er, ch. de 3e classe de l'O. Imp. de Sainte-Anne de Russie, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Marquis de) ; — Boulevard des Invalides, 34, Paris.

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Rosnay** (Baron Félix de) ; — place Sainte-Barbe, 4, Autun (Saône-et-Loire).

H. **Royère** (Comte de), Lieutenant démiss. de cavalerie ; — chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

H. **Rubercy** (Gabriel de), anc. conseiller de préfecture ; — Orléans (Loiret).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio) ; — La Motta Rucellaï, Travedona, prov. de Como (Italie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Ruffin** (Comte), avocat, Commandeur de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. Hâvraise d'Études diverses ; — pl. de l'Hôtel-de-Ville, 18, Le Hâvre (Seine-Inf.)

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; ch. de St. Grégoire le Grand ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S. M. Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III, de l'O. R. du Mérite Militaire et du « Cuerpo Colegiado » de la Noblesse de Madrid, etc. — Mayor, 84, Madrid (Espagne).

H. **Sabard de la Boisselle** (Mademoiselle A.) ; — Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

P. H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine de Portugal ; — r. de S. Joaquim, 39, Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'École des Chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 7, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Georges Armstrong** (Chevalier Thomas de), ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue Kléber, 40, Paris.

H. **Saint-Légier d'Orignac** (Madame la Comtesse de) ; — route de Toulouse, 227, Bordeaux (Gironde).

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de) ; — chât. du Rocan, p. Aubignan (Vaucluse).

H. **Saint-Pern** (Baron de), directeur du haras de Libourne ; m. fondateur de la Soc. des Biblioph. bretons ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

m. corresp. de la Soc. hist. et archéol. d'Ille-et-Vilaine; de la Soc. hist. et arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de); — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, ch. de Malte, G. O. des O. R. du Mérite mil. d'Espagne et d'Isabelle la Catholique, etc.; de la Soc. hist. et archéol. du Périgord; m. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid; — chât. de la Valouze, p. la Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. zouave potifical, ex-Off. aux Mobiles de Loir-et-Cher; de la Soc. arch. du Vendômois; — chât. de Villeporcher, Saint-Ouen, p. Vendôme (Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet**; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salazar de Sarsfield** (Lorenzo), Inspecteur du Musée national de S. Martino, corr. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie, ch. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Charles III, du Christ, et de l'O. du S. Sépulcre de Jérusalem; de l'Acad Royale de la Historia (Madrid); de l'Acad. Romaine d'Archéol., de la Soc. Royale des Antiq. d'Irlande; V.-Président de la Ligue Jacobite de Gr.-Bretagne et d'Irlande, etc. — Palais du Musée national de San Martino, Naples (Italie).

H. **Salinas** (Commandeur Antonino), Directeur du Musée de Palerme, Professeur à l'Université; comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de la Couronne de Prusse, etc., corr. de l'Institut de France, m. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie; — Via Emerico Amari, 130, Palerme (Sicile).

H. **Salins** (Vicomte Charles de **Guyot d'Asnières de**), Maire du Hézo; — chât. de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Salleron** (Georges) ; — r. de Beauvau, 4, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Salles** (Comte des) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Sampaio** (Comte de), Gentilhomme de la Maison de Sa Majesté Très Fidèle (avec exercice) ; — ruá de S. Vicente, 9, Lisbonne (Portugal).

P. H. **Sanches de Baêna** (Vicomte de), chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; — Estrada de Bemfica, 216, Lisbonne (Portugal).

P. H. **San Martino Ramondetto di Montalbo** (S. Exc. le Duc D. Etienne de), gentilhomme de la chambre et chevalier de compagnie de S. M. le Roi des Deux-Siciles, anc. Envoyé extr. et Ministre plénip. ; chevalier de St-Janvier ; ch. grand-croix des O. de Constantin, François Ier, St Grégoire-le-Grand, Isabelle la Catholique, François-Joseph, St-Michel, du Mérite civil de Toscane, etc. — Palazzo Farnese, Rome.

H. **Santarem** (Vicomte de) ; — Campo dos Martyres da Patria, 51, Lisbonne (Portugal).

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✻, anc. off. d'Infanterie, anc. Capitaine de Mobiles, anc. Off. Sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sarran d'Allard** (Louis de), l. P. ✿, Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. et scient. ; comm., off. et chev. de plusieurs Ordres ; m. hon. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; délégué, pour le Gard, de la Soc. acad. Indo-chinoise ; Directeur littéraire de la « *Revue du monde latin* », etc. — place Saint-Sébastien, 3, Alais (Gard) ; et Mas de la Nougarède, p. St-Jean-de-Valériscle (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Sarrion y Diaz de Herrera** (Segundo de), Roi d'Armes de la C. M. de S. M. Catholique ; — Real Archivo y Cancilleria, Caballero de Gracia, 34, Madrid (Espagne).

A. **Sartorio** (Charles de) ; — r. Lacépède, 16, Marseille (B.-du-R.).

H. **Saulnier** (Frédéric), conseiller à la Cour d'appel de Rennes ; v.-prés. actuel et anc. président de la Soc. acad. de Nantes, etc. — Rue Rallier, 5, Rennes (Ille-et-Vilaine).

H. **Saussay** (Raoul du), maire de Fondettes, anc. député ; de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'Ethnogr., etc. — château des Tourelles, Fondettes (Indre-et-Loire).

H. **Sauzey** (Eugène du) ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Saint-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Sénéchal de la Grange** (Georges), Ingénieur, anc. Off. d'Infanterie de Marine, Off. supérieur de l'armée territoriale, membre d'honneur de la Soc. Bibliogr. de Moscou, comm. du Medjidié ; — av. de Villiers, 70, Paris.

H. **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. S.-Jean-d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Serra da Tourega** (Comte da), anc. Député, G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, comm. des O. R. du Christ et de Charles III et de l'O. Pontifical de S.-Grégoire le Grand ; membre de la Soc de géogr. de Lisbonne ; — rua de Sto-Antonio a Estrella, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Silvares** (Vicomte de), comm. des O. d'Isabelle la Catholique et de l'Etoile brillante de Zanzibar, etc. ; — Largo do Conde-Barão, 34, Lisbonne (Portugal).

H. **Simões Margiochi** (Francisco), Pair du Royaume de Portugal, Président de la Soc. Royale et Nationale d'horticulture de Portugal ; membre de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; — Villa Amancio ao Desterro, 4, Lisbonne (Portugal).

H. **Soderini** (Comte Edouard), ✻, camérier secret participant de S. S. Léon XIII, G. O. des O. R. d'Isabelle la Catholique, de l'Immaculée Conception de Villaviçosa, de Sant-Iago de Portugal, etc. ; des Acad. des Sciences morales et polit. de Madrid, de la Religion Catholique de Rome, Tibérine ; m. des Unions de la Paix sociale, etc. — palais Sforza-Cesarini, Rome.

P. H. **Sommi Picenardi** (Son Exc. le Marquis), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte) ; — Corte S. Giovanni di Malta, Venise.

P. H. **Sonnaz** (Son Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix**, comte de), ✻, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal ; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; G. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; G. C. de plusieurs Ordres ; corr. de la Députat. di Storia patria de Turin ; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. — rua Rodrigo da Fonseca, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Sonneville** (Marcel **Préveraud** de) ; — château Glodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

H. **Souancé** (Vicomte Hector de) ; — r. Montaigne, 15, Paris.

H. **Soulaine** (H. de) ; — rue Cler, 40, Paris, et villa l'Ermitage, Senlisse, p. Dampierre (Seine-et-Oise).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. hist.et archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille militaire « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Ch. Pontif., — boul Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Starrabba** (Raphaël), baron de RALBIATO, Directeur des Archives d'Etat, comm. des O. de la Couronne d'Italie et du S. Sépulcre, V.-Président de la Commission héraldique de Sicile ; m. corr. de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

H. **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de la Croix rouge d'Espagne ; chev. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — rua Luz Soriano, 112, 2º, Lisbonne (Portugal).

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Talhouët de Boishorand** (Baron de), ch. de S. Grégoire le Grand, décoré de la méd. militaire « Benè merenti » ; de la Soc. des Agric. de France ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de la Lambardais, Maure (Ille-et-Vilaine).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri), m. corr. de la Soc. des sciences, lettres et arts d'Agen ; associé de la Soc. hist. et archéol. de Périgord ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, etc. — Pavillon Larroque-Peiresc, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 118 bis, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

C. **Tausin** (Henri); — place des Batignolles, 20, Paris.

H. **Tavares de Mello** (Arthur **Davis Abobot**) de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; de la Croix Rouge d'Espagne ; — r. do Ferregial de Baixo, 5, Lisbonne (Portugal).

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terline** (Justin de) ; — chât. de Blendecques (Pas-de-Calais).

H. **Terris** (Jules de), notaire, ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne (avec plaque), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Terrouenne** (Maurice de), ch. de l'Ordre de Pie ; — chât. de Melleray, p. Orléans (Loiret).

H. **Tesson** (Alfred de), ✻, capitaine de frégate en retraite, ch. de l'O. Imp. de N. D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — boul. du Sud, 31, Avranches (Manche).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Ferdinand de), archiviste-adjoint de la Dordogne ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et château de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, lieutenant de réserve au 13e d'inf. ; de la Soc. d'émul. et des B.-Arts

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du Bourbonnais ; — place de la Gare, 3, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.)

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ✻ ; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. **Torre da Murta** (Vicomte da), comm. avec plaque des O. R. du Christ, de N.-D. de la Conception de Villaviçosa et d'Isabelle la Catholique, etc. ; de la R. Assoc. des Architectes civils et Archéol. Portugais, etc. ; — rua do Mefo, 1, Lisbonne (Portugal).

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et ch. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour d'Auvergne** (Émile, Comte de la) ; — Villa Pax, Beaulieu (Corrèze).

H. **Tour d'Auvergne** (Comte Charles-Guillaume de la) ; — chât. de Valjoly, p. St-Martin-Valmeroux (Cantal).

C. **Travali** (Chevalier Joseph), Sous-Archiviste d'Etat ; Secr. de la Commission hérald. Sicilienne, et de la Soc. sicil. di Storia patria ; Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — via V.-Emanuele, 468, Palerme (Sicile).

H. **Travers** (Emile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, comm. de St-Grégoire, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; Secrétaire de la Soc. des Ant. de Normandie ; Directeur-Adjoint de la Société française d'Archéol. ; corresp. du Min. de l'I. P. : de l'Acad. d'Archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la Historia (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Trétaigne** (Baron de), membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Festieux, ch. de St-Sylvestre, Donat de 1re classe de l'O. de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, Paris, et chât. de Festieux (Aisne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G.), Curé-Doyen d'Hiersac ; de la Société archéologique de la Charente, etc. ; — Hiersac (Charente).

A. **Trigant de Latour** (Baron Maxime); Soc. des « 1 » au titre héraldique; directeur de l'*Encyclopédie de biogr. et d'hist.* (Dictionnaire des terres et des familles), etc. — r. du Général Henrion-Bertier, 3, Neuilly (Seine).

H. **Trigona di Sant'Elia** (Comte Romuald), gentilhomme de la Cour de S. M. la Reine d'Italie, ch. des O. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Siam, etc. — Piazza della Rivoluzione, Palerme (Sicile).

H. **Val de Erro** (Luis **Elio y Magallon Mencos y Campuzano**, Vicomte de), Commandant du Génie, ch. des O. de Calatrava et de S. Hermenegildo ; — calle de Mendizabal, 26, Madrid (Espagne).

H. **Valenças** (Dr Luis **Jardim**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. ministre plénip. à Vienne : docteur en droit ; comm. des O. R. de S. Jacques, de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique : membre de l'Institut ; des Acad. Royales des Sciences de Lisbonne et de Jurisprudence de Madrid, etc. ; — rua do Pau de Baudeira, Lisbonne (Portugal).

H. **Varax** (Jules de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Pymont, p. Boyer (Saône-et-Loire).

H. **Varax** (Vicomte Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Varinard des Côtes** (Madame Veuve), née **de Noailly** ; — chât. de Morestin, p. Perreux (Loire).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-Inf.)

H. **Vauchaussade de Chaumont** (Henry de) ; de la Soc. d'émul. et des b.-arts de l'Allier ; — villa Isaure, Moulins (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Vauloger de Beaupré** (René de); — cours d'Alsace-et-Lorraine, 52, Bordeaux Gironde).

H. **Vaux** (Baron Raoul de); — r. du général Foy, 46, Paris.

H. **Vauxmoret** (Gaston de); — rue de Marignan, 23, Paris, et chât. de Massy, à Massy (Seine-et-Oise).

H. **Vendomois** (Emile de); — rue de Paris, 52, Asnières (Seine).

H. **Venot** (Gustave), ✻, V.-Consul d'Espagne à Lille, ch. de 2e classe avec plaque du Mérite militaire d'Espagne, comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III, etc.; de la Soc. académique Indo-Chinoise de France; — boul. de la Liberté, 39, Lille (Nord).

C. **Venot** (Maurice), chancelier du Vice-Consulat d'Espagne à Lille (Nord), ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc.; — même adresse.

H. **Verdalle** (Vicomte de **Loubens** de); — avenue de Déols, Châteauroux (Indre).

H. **Vidau** (Comte de), ✻, capitaine d'inf. démiss. — av. Carnot, 7, Paris, et r. du Lycée, 7, Bastia (Corse).

H. **Vignolo** (Don Attilio, Marquis), des Princes de Cos; — Villa Vignolo, via Tasso, Rome (Italie).

H. **Vilhena** (Don Thomaz d'Almeida Manuel de), Député, comm. de S.-Grégoire-le-Grand, de l'O. R. de Charles III, du Libérateur (Venezuela), etc. — Campo de S. Clara, 133, Lisbonne (Portugal).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ✻, Chanoinesse de Brünn; de la Soc. Dunoise d'archéol.; — r. des Grands Ciseaux, 8, Orléans (Loiret).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Villermont** (Comte Paul **Hennequin de**), anc. Off. de cavalerie, anc. Conseiller provincial, décoré de la croix de 2e classe « pour actes de courage » ; de la Soc. des Collect. d'Ex-libris ; — chât. de Vireux-Wallerand, à Vireux (Ardennes).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), ✠, anc. s.-préfet ; de la Soc. de géogr. commerciale de Paris. ; G. O. de l'O du Libérateur, comm. de l'O. R du Christ, etc ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Rég. de zouaves (France), ch. de l'O. R. M. de François 1er, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Benè merenti* ; — avenue des Fleurs, 21, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

H **Vilmarest** (Gustave MOULLART, baron de), ✠, anc. capitaine d'infanterie ; — r. Lincoln, 1, Paris, et chât. de Batavia-Arques, à Arques (Pas-de-Calais).

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

C. **Vindry** (Fleury), Lic. ès-lettres ; de la Soc. litt. et archéol. de Lyon ; — r. Vaubecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Viry** (Comte de) Colonel du Génie ; — Verceil (Piémont).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), Directeur des *Archives généal. et hérald.*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, etc. — Rijswijk (Hollande).

H. **Wall** (Vicomte de), Ancien attaché d'ambassade ; — r. d'Aguesseau, 9, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Watzelberger** (J. Otto), Kœniglischer Rath, Secrétaire Intime au Ministère de la Maison Royale et des Affaires Etrangères ; Secr. de l'O. R. de Saint-Georges et décoré de la croix d'office de cet Ordre ; chevalier de l'O. I. et R. de François-Joseph ; — Worthstrasse, 21, Munich (Bavière).

H. **Wazières** (Comte de) ; — boul. de la Chapelle, 39, Paris, et à Fontenay-Saint-Père (Seine-et-Oise).

C. **Wildeman** (M.-G.), chev. de l'O. du Griffon de Mecklembourg-Schwerin ; Archiviste de la Haute Intendance des Digues « Delfland » ; anc. Archiviste-adjoint de Haarlem ; de la Soc. généal. et biogr. de New-York ; m. associé de la Soc. d'archéol. de Bruxelles ; m. extr. du Deutsche Herold, etc. — Sweelinckstraat, 80, La Haye (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel de Croix**, baron de), Directeur du *Chercheur des Provinces de l'Ouest*, Bibl.-Archiviste de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. — Rue du Coudray, 33, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Yanville de Grangues** (Comte d'), Licencié en droit, chev. de Malte et de S. Sylvestre, maire de Grangues, Président du Conseil d'arrond^{t}, V.-Prés. de la Soc. d'Hortic. de Pont-l'Evêque ; de l'Assoc. Normande ; — r. Théry, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui-Melis** (Firmin-Charles de), de la Société Française des Collectionnneurs d'ex-libris, etc. ; — r. Rincon, 19, Montevideo (Uruguay).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

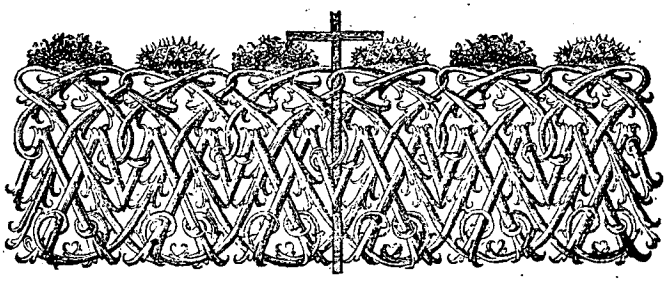

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

L'Abbé Michel-Robert d'ABBADIE D'ARRAST. Comte Aymar d'ABZAC. Comte César ALBICINI. Le Chanoine Augustin ALBOUY. Duc d'ALMENARA-ALTA, C. ✠. Alfredo ALVES. Comte D'AMADE, O. ✠, I. P. ❸. Vicomte d'AMPHERNET, ✠. Hugues d'ARBIGNY DE CHALUS. Edmond ASSIRE. Le Chanoine Charles AUBER, ❸. Denys JOLY d'AUSSY.

Don Victor BALAGUER. André BARBAN. Monseigneur Xavier BARBIER DE MONTAULT, I. P. ❸. Baron de BARGHON DE FORT-RION. Comte Jacques de BEAUMONT. Comte AMÉDÉE BENEYTON. Marquis de BERNIS. Comte de BESSAS DE LA MÉGIE. Henry BEAUCHET-FILLEAU, I. P. ❸. Baron de BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD. Vicomte Arthur du BOIS DE LA VILLERABEL. M. BONNESERRE DE SAINT-DENIS. L'Abbé Jacques BONNETAT. Adrien BONVALLET. Alexandre BONVARLET. André BOREL d'HAUTERIVE. Remy BOUCHER DE MOLANDON, ✠, I. P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

✠. Chevalier Auguste de BOUDARD, ✠. Son Altesse Monseigneur le Prince D. Henri de BOURBON, DUC DE SÉVILLE. Comte Charles de BOURBON-BUSSET, ✠, Hélie, marquis de BOURDEILLE. Comte de BOURROUSSE DE LAFFORE. Baron Louis DE VILLERET. Charles BUET. Comte DE BUREY, O. ✠.

Lieutenant-Colonel Henri CAILLON, O. ✠. Comte CAÏS DE PIERLAS. Baron de CAMBOURG. Oscar CANTILLON DE LA COUTURE. Mgr Isidoro CARINI. VICOMTE DE CARNÉ DE CARNAVALET. Sylvain de CAROL MOYSSET. Baron Ernest CERVONI. Comte de CHARPIN-FEUGEROLLES, ✠. HENRI MEIFFREN-LAUGIER, baron de CHARTROUSE. Alexandre GENET DE CHATENAY. Alfred CHAUMEIL. Jules de la CHAUVELAYS, ✠. Claude CHAUVET. Alphonse HUCHET, vicomte de CINTRÉ. Albert, comte de CIRCOURT, ✠. Comte Achille du CLÉSIEUX, ✠, S. Exc. Révme Mgr Roch COCCHIA, Archevêque et comte de Chieti. Mgr Adrien de CONNY. Comte Aurélien de COURSON DE LA VILLENEUVE, ✠. Vicomte de CRESSAC DE BACHÈLERIE. Commandeur J. B. de CROLLALANZA.

Numa DAST LE VACHER DE BOISVILLE. Baron Joseph DELMAS. João de DEUS. Humbert-Pierre-Henri, marquis de DIGOINE. Marquis de DION, ✠. Louis de la VILLE DE FÉROLLES, comte des DORIDES. Louis DURRIEUX. Juste ENSCHEDÉ DES VILLATES, ✠.

Comte Paul ESTERHAZY, ✠. Vicomte Ludovic d'ESTIENNE DE SAINT-JEAN.

Henri FAUCHER DE SAINT-MAURICE, ✠. S. Exc. le Comte Amédée de FORAS. Comte Maurice de FOUCAULT, ✠. Comte Ludovic COLAS DES FRANCS. Emmanuel FRESNE GENESTEIX. Alfred de FROIDEFOND DE BOULAZAC.

François GALANTINO, comte de BARDONB. Gaston de GALARD, prince de BÉARN et de Viana, ✠. Marquis de GALARD, baron de Magnas. Baron GAUTHIER DE CHARNACÉ D'ESCUROLLES,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Alcide GEORGEL. Mr de la GICLAIS. Marcel GINGEMBRE d'AUBÉPINE, ✠. Henri GOURDON DE GENOUILLAC, I. P. ✠. Comte de GRASSET, I. P. ✠. Vicomte de GRASSIN. Baron de GRASSIN et d'ARCIS, vicomte de SENS. L'Abbé J.-B. GRASSOT. S. Exc. Mr de GROTE, Sénateur, Président du Département héraldique du Sénat (Russie). Arthur de GUILLOTEAU, comte de GRANDEFFE, ✠.

Le Président HECQUET DE ROQUEMONT, ✠. Baron Guisbert d'HUART, ✠.

L'Abbé Louis IMBERTON. Baron d'IZARN.

Vicomte Eugène de la JAILLE. André JOÛBERT.

Paul KINON.

Laurent HUCHET, comte de LA BÉDOYÈRE. Alexandre LAIR, ✠. Comte de LAPEYROUSE-BONFILS, ✠. Baron de LAREINTY, Sénateur, ✠. Léonel de MOUCHET DE BATTEFORT, comte de LAUBESPIN, sénateur, O. ✠. Adolphe de LAUNAY. Noël LE MIRE. René LE PAYS DU TEILLEUL, ✠. Albert LACHAUD DE LOQUEYSSIE. Adhémar de COUHÉ, comte de LUSIGNAN.

Le R. P. Luigi di MAGGIO. Vicomte Adrien MAGGIOLO René de MANTHÉ. Auguste LE MOYNE, vicomte de MARGON Marquis de MARGUÉRYE, ✠. Alfred de MARTONNE. L'Abbé Frédéric MASSON. Comte Ferdinand de MAUSSABRÉ. Maurice MERCIER. Comte Léon de MILLY. Charles MOLLE. Baron ÉLIZÉ de MONTAGNAC, ✠. Chanoine J. MONTALBANO. Marquis de MONTALEMBERT DE CERS, ✠. Comte Alexandre de MONTI DE REZÉ. Comte Edmond MOREL DE CRÉTY, ✠. Comte HUE DE MUTRÉCY.

Comte des Nos.

Joseph-Emile, comte PALLUAT DE BESSET. Comte Alphonse de PANTIN DE LA GUÈRE. Robert LE NOIR, comte de PASDELOUP, ✠. Don Hector PATERNO VENTIMIGLIA et MONCADA,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marquis de Spedalotto et de Regiovanni, comte de Prades. Charles PAYAN D'AUGERY. S. Exc. le Comte de PERALADA et de Zavella, par la grâce de Dieu Vicomte de Rocaberti, Marquis de Bellpuig, Grand d'Espagne de la première classe. Le R. P. Dom Paul PIOLIN. L'Abbé CHARLES POINTEAU. Marquis de POLIGNAC, ✠. Chevalier F. POLLACI NUCCIO. Comte Léon de PONCINS. Baron de PORTAL. Comte ARMAND DE LA PORTE DES VAUX, ✠, ❡. Stéphane PRAUD DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, ❡. Stanislas de THOLOMÈSE, baron de PRINSAC, ✠. Commandeur Vincent PROMIS.

Comte de RANCOURT DE MIMÉRAND, ✠. Maximilien, baron de REINACH-WERTH, O. ✠, M. RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD. Edmond RÉVÉREND, vicomte du MESNIL. Gustave, marquis de RIVOIRE DE LA BATIE. L'Abbé N.-N. ROBINET. Comte Louis de LA ROCHEBROCHARD. Mgr M.-L. ROMITELLI. Comte Félix de ROQUEFEUIL. Comte ROSELLY DE LORGUES, O. ✠, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Comte Joseph ROSSI. Marquis de ROSTAING, C. ✠. Louis ROYBET. Vicomte de ROZIÈRE. Comte de RUFFO DE BONNEVAL

Alexandre de GUYARD DE SAINT-CHÉRON. Stanislas de BADERON-THEZAN, marquis DE SAINT-GENIEZ. Chevalier Félix de SALLES. Henri, marquis DES SALLES. André de SARREBOURSE d'AUDEVILLE. Gustave de SARREBOURSE d'AUDEVILLE, ✠, ❡. Marquis de SCHEDONI, ✠. Marquis de SEGUINS-VASSIEUX DE COHORN. L'abbé Emile SIMON. Vicomte de SIMONY, ✠. Charles SOUEF. Baron Auguste de STAEL-HOLSTEIN.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE, ✠, I. P. ❡. Xavier, baron du TEIL. Gaston TESSIER DE L'HUBAC. Edilbert de TEULE. Baron TEXTOR DE RAVISI, C. ✠. Guyon de TOUCHEBŒUF, comte de CLERMONT. Charles TRESVAUX DU FRAVAL. Maurice TRIPET. Comte Joseph TRIVULZIO.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

S. Exc. Mr Vasile URÉCHIA, O. ✻, sénateur, anc. ministre (Roumanie).

Armand VAN ROBAIS. Vicomte de VAUJANY, ✻. Joseph, comte de VENDOMOIS, ✻. Marquis de VERNOU-BONNEUIL, O. ✻. Albert VERPY, ✻. Marquis de VERTHAMON. Auguste de VIGUERIE. Duc de VILLARS-BRANCAS. Comte Charles de VILLERMONT. Marquis de VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. Comte de VISIEN. Comte de VITTON DE PEYRUIS.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

LES PAGES DE JEANNE D'ARC

AVANT-PROPOS

La vie de Jeanne d'Arc est comme une légende au milieu de l'histoire, — dit M. Wallon ; -- c'est un miracle placé au seuil des temps modernes comme un défi à ceux qui veulent nier le merveilleux. » Jeanne fut l'âme de la patrie, l'épée de Dieu, le salut de la France. Elle est la sublime poésie de notre histoire, et sa prodigieuse épopée, cette iliade de vingt-six mois, rayonnera sur l'humanité jusques à la fin des siècles.

La Sainte de la Patrie aura, demain, son autel dans chaque église de France, comme une manifestation grandiose de la reconnaissance nationale envers « l'Ange de la victoire et de la délivrance » et Celui qui daigna l'inspirer.

Jehan Dorat, dans un *Chant de joye à Nostre Dame de Liesse*, disait, il y a plus de trois cents ans :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le destin ordonna que la fleur franciale,
Le beau lys virginal par vierge fût sauvé ;
La France est le terroir par vierges préservé
Et, pour ce, est appelé la terre virginale.

C'est encore une manifestation éclatante de la gratitude de la patrie que cette splendide efflorescence d'œuvres d'histoire, d'art, de poésie, d'érudition, consacrées à la glorification de Jeanne d'Arc. Il faudrait une bibliothèque immense à qui voudrait rassembler tous les écrits qui la concernent, depuis *La première étape de Jeanne d'Arc*, la savante et curieuse étude de M. le duc de Rarécourt-Pimodan, jusqu'à la *Chronique rimée* de M. le baron de Barghon de Fort-Rion ; Jeanne a ses légions de biographes et de panégyristes, et leurs rangs ne cessent de s'accroître. Il semble pourtant que tout, sur elle, ait été dit et redit ; qu'il faille renoncer à glaner du nouveau ; que nous soyons amplement, et *ne varietur*, renseignés, par exemple, sur quiconque eut un rôle, même effacé, dans les prodromes de sa mission, dans les allégresses de son triomphe, dans les douleurs de son martyre.

Mon étude sur *Jean d'Aulon* (1), son glorieux écuyer, n'aura pas été sans affaiblir cette illusion, je crois pouvoir le dire sans trop de présomption : nous ne savions presque rien de ce loyal serviteur, l'un des capitaines les plus actifs de la grande guerre nationale, tuteur discret et respectueux de la Pucelle, digne et valeureux témoin de ses gestes héroïques, de Chinon à Orléans, d'Orléans à Reims, et de Reims à Compiègne. Nous savons

(1) Dans notre *Annuaire* de 1901, pp. 1-63.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moins encore des pages donnés à Jeanne par Charles VII, et qui, cependant, comme Jean d'Aulon, eurent le doux honneur de vivre aux côtés de la Libératrice, dans l'intime rayonnement de son génie inspiré, de ses vertus, de sa sainte jouvence.

Jadis, tout enfant noble débutait dans la vie par la domesticité, soit chez ses parents, soit dans la maison de quelque seigneur. On lui apprenait à servir pour qu'il devînt apte à commander. Les enfants royaux eux-mêmes étaient soumis à la règle commune : lorsque notre roi Jean II recouvra sa liberté, le roi d'Angleterre lui donna à Calais un repas que servirent, tête nue, les princes anglais, ses propres fils. Avant d'être un vaillant chevalier, le petit Jehan de Saintré avait été un joli page. Avant d'être un grand capitaine, le petit Pierre Terrail avait été, lui aussi, un alerte page dont on admirait l'adresse et la bonne mine (1).

La *pagerie* était une école de famille où s'apprenaient les saintes croyances, l'éducation, la courtoisie, le respect d'autrui et de soi, la science des armes, l'esprit de sacrifice, le culte de l'honneur, — en un mot tout ce qui constituait le parfait chevalier. On sortait de page, selon le terme consacré,

(1) La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'Anc. Chevalerie*, éd. 1871, in-12, t. 1, pp. 6 et 35. — Ant. de la Sale, *l'Hystoyre et plaisante Cronicque du petit Jehan de Saintré*, ch. I. — *Hist. du gentil seigneur de Bayard*, composée par le loyal serviteur, éd. J. Roman, 1878, in-8°, ch. II et suiv. Une jolie miniature du précieux ms. des *Vigiles de Charles VII*, poème de Martial d'Auvergne, représente La Hire et Saintrailles avec leurs deux pages. (Ms. franç. 5054, fol. 18 v.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

entre quatorze et dix-sept ans (1), pour devenir écuyer, puis chevalier ou homme d'armes. Mais la valeur n'attendait pas le nombre des années, et tel petit page mourait « au lict d'honneur », — comme ce preux enfant de neuf ans tombé près de son père aux champs de Nicopolis. Tel autre, pour son premier coup, voulait un coup de maître, — comme à la défense d'Orléans (13 octobre 1428), ce coup de canon tiré furtivement par un page français et qui fit sauter la tête du général des Anglais, le comte de Salisbury.

J'attribuerais volontiers ce « coup de maître » au jeune Aymar de Poisieu, « gentilhomme du Daulphiné », alors page de La Hire, et plus tard capitaine général des Francs-Archers de France (2). Je ne résiste pas au plaisir de reproduire ici le récit de la mort du sacrilège Salisbury, et aussi d'une autre prouesse, bien authentique, celle-là, d'Aymar de Poisieu, — parce que rien ne peut démontrer plus clairement à quelle école de bravoure et de patriotisme grandissaient les pages du bon vieux temps.

(1) Louis-René de Bussy-Lameth, né le 20 août 1701 à Paris, reçu en 1716 page du Comte de Charolais, ne cessa de l'être que le 1er mars 1728 en devenant capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Prince ; ce qui ne l'avait pas empêché de faire ses grades : 9 mai 1721, lieutenant reformé à la suite du régiment de cavalerie Royal-Roussillon ; 1er mai 1724, capitaine à la suite du même régiment. En 1733, il était capitaine de carabiniers, de la brigade de Grieux, lorsqu'il écrivit son *Journal des guerres que S. M. Louis XV, Roy de France, a soutenues sur le Rhin et en Italie ;* ms. in-folio, d'où j'ai tiré ce qui précède, p. 5. (Archives du château d'Hénencourt, à M. le marquis de Lameth.)

(2) V. sur Aimar de Poisieu mon étude *les Francs Archers*, dans l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France*, t. IX, 1896, pp. 67-74, 369-372. Jacques de Poisieu, son descendant, épousa en 1529, Antoinette de Coutes, descendante du page de Jeanne d'Arc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« En iceluy jour [13 octobre 1428], environ deux heures après midi, Sallebery donna l'assault et, de fait, prist les dites Torelles, car il n'y avoit homme d'armes qui se osast tenir, pour la force des bombardes et canons que iceulx Anglois gettoient. Et quant ilz les eurent prises, le dit conte de Sallebery monta au plus hault et se mist à une fenestre qui estoit devers la ville, pour veoir le pont qui estoit très bien armé ; et à ceste heure vint ung canon de la ville, lequel frappa par la teste le dit conte de Sallebery : qui fut l'avancement de sa mort.

« Et aucuns disent que le dit canon partit de Saint Anthoine, les autres dient qu'il partit de la tour *Nostre Dame*, et qu'il y eut un jeune paige qui jecta le dit canon ; et qu'il soit ainsi, le canonnier qui avoit la charge de la dicte tour trouva le dit paige qui s'enfuyoit. Et aussi estoit-ce assez raisonnable, veu et considéré que icelluy conte de Sallebery avoit, comme dit est devant, pillé la dicte esglise de *Nostre Dame* de Cléry, que par *elle* il en fust puny. Le dit conte de Sallebery, ainsi heurté et frappé du dit canon, fut porté à Meung sur Loire par aucuns desdits Anglois, et là morut. » (1)

Lisez à présent cet extrait du *Journal du siège d'Orléans et du voyage de Reims* (2) :

« Le dimenche ensuyvant [3 avril 1429] (3), dit Quasimodo (c'est le jour de Pasques closes)..., eut forte escarmouche entre les paiges des Fran-

(1) Bibliothèque Vaticane, ms. 891 de la reine de Suède. — *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. III. — Quicherat, V, 287.

(2) Quicherat, IV, 142-143.

(3) Toutes les dates, dans la présente étude, sont en style moderne. — Le 3 avril 1429, 26 jours avant l'arrivée de la Pucelle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

çois et ceux des Anglois, entre les deux isles Sainct Laurens ; et n'avoyent escuz, sinon de petitz paniers, et gettoient pierres et cailloux les uns contre les autres. Au derrenier, feirent ceulx des François reculler ceulx des Angloys : ausquelz regarder y avoit moult de gens. Et pour celle escarmouche et autres que, deppuis, feirent devant Orléans les paiges françois, estoit leur cappitaine l'un d'eulx, gentilhomme du Daulphiné, nommé Aymart de Puiseux [Poisieu] : lequel fut depuis nommé *Capdorat* par La Hire, tant parce qu'il estoit fort blonc, comme aussi parce qu'il estoit tres esveillé et de grant hardiesse entre les autres ; et bien le monstra depuis en plusieurs faicts d'armes, tant en ce royaume comme ès Allemaignes et ailleurs.

« Le lendemain, jeur de lundy..., aprez midy, eut une autre bataille entre les paiges, qui estoient habillez comme devant ; et là fut tué d'un coup de pierre l'un des paiges angloys, et si y eut plusieurs bléchiez d'une part et d'autres, combien qu'en la fin gaignèrent les paiges angloys l'estandart des paiges françoys. »

Ah ! certes il avait raison, le dicton populaire « hardi comme un page ».

II

Le Page Raymond

Lorsque Charles VII, à Chinon, convaincu que la vierge de Domremy était bien la messagère de Dieu, lui donna le train de maison d'un comte et d'un chef de guerre, elle eut au moins deux pages, deux enfants d'honneur pour la servir.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« On voyait en sa compagnie, — dit le chroniqueur Georges Chastelain, — outre de nobles jeunes filles, le maître de son hostel, le chef de son écurie, de nobles adolescents, pages de main, de pied, de chambre » ; — « des pages, des laquais, des chambellans », traduit pompeusement un historien du XVIIIe siècle (1).

La *Chronique de la Pucelle* ne parle, comme on verra, que d'un seul page ; de même, le *Journal du siège d'Orléans ;* Jeanne en eut au moins deux, Louis et Raymond, certainement d'égale naissance, et, sans le témoignage de l'un, nous aurions ignoré jusques à l'existence de l'autre.

Appelé à déposer au procès de réhabilitation, en 1456, Louis parla en ces termes :

« A Tours, il me fut dit et commandé que je serais page de Jeanne, avec un certain Raymond. » (2)

Un simple prénom, c'est tout ce que nous connaissons de ce second page, et le laconisme de son collègue n'est pas sans surprendre ; mais ne l'oublions pas, il n'avait à parler que sur des faits se rapportant à Jeanne d'Arc, et que pour répondre à des questions étroitement précises, sans digression aucune ; ou, plus probablement, les enquêteurs ne conservèrent-ils dans la rédaction de sa déposition,

(1) G. CHASTELAIN : « Conspiciebantur enim in ejus comitatu, praeter nobiles puellas, Procurator domus, stabuli Praefectus, nobiles adolescentes pueri a manibus, a pedibus, a cubiculis. » (Cité par Lenglet-Dufresnoy, *Histoire de Jeanne Darc, vierge, héroïne et martyre d'état, suscitée par la Providence pour rétablir la Monarchie Françoise*, Paris, 1753, 3 vol. in-12 ; t. 3, p. 107.)

(2) « Et in dicta villa Turonensi fuit dictum et intimatum loquenti quod ipse esset mango ipsius Johannæ, una cum quodam Raymundo. » (Quicherat, III, 66-67.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que ce qui se rapportait directement aux interrogations.

Je ne suis pas le premier qu'ait attrait le désir de tenter d'identifier ce page énigmatique : Madame la comtesse Amicie de Foulques de Villaret, qui rehausse encore par une enviable érudition l'éclat d'un grand nom historique, a dit, en une très consciencieuse étude dont j'aurai à reparler :

« A cette mention, faite par son compagnon, du second page de Jeanne, se réduit tout ce qu'il est, jusqu'à présent, donné de connaître sur la personnalité de Raymond. Au reste, Louis le connut peu, car la mort l'enleva quand, à la suite de la Pucelle, il arriva au siège de Paris. Peut-être, quelque jour, parviendrons-nous à retrouver aussi le nom et la lignée de ce jeune Raymond qui, certainement était de noble race, puisque les chevaliers recrutaient le personnel de leur maison militaire dans les familles vouées au métier des armes. »

Que Raymond fût de noble race, la chose n'est pas douteuse. Charles VII, ou simplement Jean d'Aulon, institué par lui chef de la maison de Jeanne, n'eût certes point donné pour compagnon un enfant d'humble naissance à Louis, son parent, et qui était d'un vieux lignage chevaleresque.

Que Raymond ne fût plus de ce monde en 1456, à l'époque du procès de réhabilitation, c'est chose non moins certaine : autrement, comme Jean d'Aulon, comme Louis, comme tous les notables témoins de la pure et pieuse vie de Jeanne d'Arc, il n'eût pas manqué d'être interrogé par l'Archevêque de Reims ou ses délégués.

Que Raymond soit mort « quand, à la suite de la Pucelle, il arriva au siège de Paris », j'incline à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

penser plutôt que ce fut peu de temps après la levée du siège de Paris. — J'entre ici dans le vif de la question.

Autrefois, les noms de baptême avaient, pour ainsi dire, un caractère régional : par exemple, le prénom de *Guillaume* était plus particulièrement normand ; *Yves*, *Hervé*, plus particulièrement bretons ; *Guy*, plus particulièrement forézien ; *Archambaud*, plus particulièrement bourbonnais ; celui de *Raymond*, tout méridional, mais plus particulièrement languedocien, provençal ou dauphinois. Or, dans l'armée de Charles VII, Dauphin de Viennois, et notamment à la défense d'Orléans, se trouvaient maints gentilshommes du Dauphiné, jaloux « d'acquicter leur loyaulté » envers leur droiturier seigneur.

Le prénom de Raymond peut donc fournir une indication : celle du pays d'origine. J'avais d'abord supposé que le second page de Jeanne pouvait être de cette Maison de Villars, habituée en Gascogne et dans le comté de Toulouse et, depuis au moins le commencement du XVe siècle, attachée au service des Ducs d'Orléans (1) ; je calculais que le page Raymond avait quitté de bonne heure le service de Jeanne, et j'inclinais à l'identifier avec « Raymon de Villars », que je trouvais, le 25 mai 1430, avec le seigneur de Castelbajac, le seigneur d'Olin [d'Aulin] (2), Bourgonnet de Villars, au

(1) Les collections ou documents dont je n'indique pas le lieu de dépôt, sont à la Bibliothèque Nationale, département des Manuscrits.

(2) Sur la Maison d'Aulin, très probablement issue du même tronc que la Maison d'Aulon, voy. notre *Annuaire* de 1901, pp. 6-9.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nombre des écuyers de Jehan, bastard de Noailles, chef d'une compagnie de cent hommes d'armes et quarante arbalétriers, parmi lesquels Pierre de Casenove, Bernard d'Abbadie, Pierre de Béarn, « le roy de Chypre », Jehan de Barbazan, etc. (1)

Le prénom de Raymond étant usité dans cette maison de Villars, je me sentais conforté dans ma séduisante hypothèse, jusques au jour où deux actes, l'un de 1447, l'autre de 1451, me montrèrent, vivant à ces dates, « messire Raymond de Villars, chevalier, conseiller et chambellan du Roy nostre sire et son séneschal de Beaucaire et de Nismes », (2) — le même, sans nul doute, que l'écuyer de Jehan de Noailles, en 1430, à Nîmes.

Encore une illusion qui tombait ! Je dûs me rabattre sur le Dauphiné, et je demandai au regretté marquis de Rivoire la Bâtie, auteur du *Nobiliaire de Dauphiné*, de vouloir bien m'indiquer les vieux lignages dauphinois en lesquels, surtout aux XIVe et XV siècles, était en usage le prénom de Raymond : il m'indiqua les maisons de Monteynard et de Montmaur, et je pus en effet constater que dans l'une et l'autre de ces grandes races, du commencement du XIIe siècle à la fin du XVe, le dit prénom se rencontrait fréquemment, presque à chaque génération, comme à l'état patronymique ; — simple jalon, bien frêle, mais qui pourtant aviva mon chimérique espoir. En somme, il me fallait découvrir, dans l'une ou l'autre de ces races féodales, un jeune gentilhomme du nom de Raymond, mort vers la fin de 1429.

(1) B. N., ms. franç. nouv. acq. 8606, p. 1.

(2) *Pièces orig.*, t. 3002. doss. 66639, n. 70. — Archives nationales, Section hist. L26^A^ ; *Cartul. du Comté de Forez*, p. 267.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

J'extrais de la généalogie de la maison de Monteynard, que l'on suit filiativement depuis le milieu du X.e siècle (1), ce qui peut se rapporter à ma recherche.

RAYMOND AINARD, sire de MONTEYNARD
vivant 1340 ; testa 30 décembre 1389.
Fut marié deux fois :

= 1° Galburge Bérenger,

RAYMOND, s. de MONTEYNARD, testa 26 août 1403, mort sans enfants de Marguerite Ainard de Gières.

= 2° Marguerite de Rochefort.

JEAN, s. de MONTLAUR, puis de Monteynard après son frère. (Hommage en 1407.)
Il épousa
= Marguerite Alleman.

RAYMOND s. de Monteynard, (hommage en 1446), testa 24 fév 1489 : marié 2 fois, dont 15 enfants.

PIERRE mort sans enfants.

JACQUES sgr de Montlaur.

Il m'advint, en relisant la chronique longtemps attribuée à Alain Chartier et restituée par l'historien Denis Godefroy à son véritable auteur, Gilles le Bouvier, — « le hérault Berri », « hérault du Roy de France et roy d'armes du païs de Berri », – de rencontrer ce passage relatif au siège malheureux de La Charité (novembre 1429) :

« Et y morut à ung assault ung baron du païs « du DAULPHINÉ, nommé RAYMOND de *Montremur*, « dont fut dommaige (2). »

(1) *Pièces originales*, t. 1010, dossier 23002, *de Domène*, 2.
(2) Quicherat, IV, 49.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Montremur m'apparut être une faute de transcription, puisqu'il n'y eut jamais en Dauphiné de lignage ni de localité de ce nom ; et Denis Godefroy avait été du même sentiment, puisqu'à *Montremur* il substitua *Mommor*, — forme évidente de *Montmor* ou *Montmaur*, dont le nom se rencontre en effet sur la carte du Dauphiné (1 . Mais la correction indiquée par D. Godefroy ne me satisfaisait pas, *Montremur* me paraissant malaisément identifiable avec *Mommor*, et pouvant l'être bien plus vraisemblablement avec *Monteinar* ou *Monteinart* (2), lu *Montemar* par un transcripteur, et défiguré à l'impression en *Montremur*.

Si le « baron du païs de Daulphiné », me disais-je, tué en 1429 à l'assaut de La Charité, était « Raymond de Monteynard », il a pu être ou l'aîné d'autre Raymond (3), de Pierre et de Jacques, tous trois fils de Jean de Monteynard, seigneur de Montlaur, et de Marguerite Alleman ; ou bien le fils du dit Pierre, dont on ne sait rien, sinon qu'il mourut ne laissant pas d'enfants. Que mon Raymond ne figurât point dans la généalogie de Monteynard, le fait n'était pas pour ébranler ma thèse, puisqu'il se constate dans maintes généalogies anciennes pour ceux des rejetons qui sont morts très jeunes et sans avoir pris d'alliance.

Ils n'ont fait que passer, ils n'étaient déjà plus !

(1) Montmaur, canton et arr. de Die (Drôme).

(2) Monteynard, canton de La Mure, arr. de Grenoble (Isère).

(3) Il est très fréquent, jusque vers le XVIe siècle, de rencontrer deux et jusqu'à trois frères ayant le même prénom. On évitait les confusions par l'emploi des diminutifs ou des surnoms.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ma thèse, en réalité, n'était faite que d'hypothèses, et c'en était une encore que de proposer l'identification de Raymond de Monteynard, tué sous les yeux de Jeanne d'Arc à l'assaut de La Charité, avec son page Raymond. Si fragile que fût l'hypothèse, elle me séduisait à ce point que j'avais négligé de reprendre l'examen de la généalogie des seigneurs de Montmaur, et ne m'y résolus qu'après un laps de plusieurs années, par simple acquit de conscience.

Ces seigneurs et barons de Montmaur étaient de la maison de Montauban, « famille souveraine aux Baronnies, dont l'origine et la filiation se perdent dans l'obscurité du moyen-âge » (1). Je ne retiens ici de leur filiation (2) que ce qui peut intéresser mon sujet.

RAINAUD DE MONTAUBAN, sgr DE MONTMAUR
vivant 1308 ; étoit mort 1315.
|
RAYMOND DE MONTAUBAN, sgr DE MONTMAUR
vivant 1315 et 1329.
= Marguerite de la Roche
|
RAYMOND DE MONTAUBAN, BARON DE MONTMAUR
teste, 1373.
|
EYNARD DE MONTAUBAN, sgr DE MONTMAUR
émancipé en 1401
|
RAYMOND
= Elix de Lhœre
Mort sans enfants, après avoir testé, 1429.

(1) G. de Rivoire la Bâtie, *Armorial du Dauphiné*, Lyon, 1867, in-4°, p. 426.

(2) Cabinet d'Hozier, t. 15, dossier 336. — Communication de M. Théodore Courtaux, à qui je rends grâces de sa courtoise obligeance.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Raymond de Montmaur, *mort en 1429!...* Le voilà, le jeune héros de l'assaut de La Charité! C'est le *Montremur* du héraut Berry, le *Mommor* de Denis Godefroy. Il a quitté Jeanne d'Arc pour aller se marier, tout jeune; puis il a quitté sa jeune épouse pour aller rejoindre Jeanne au siège de La Charité, et il y est mort en preux. Cette fois, le problème était résolu, me semblait-il, et je me pris à chanter victoire... Hélas! il me fallut quelque peu déchanter, lorsque j'eus sous les yeux cet autre tableau filiatif : (1)

RAYMOND DE MONTAUBAN, BARON DE MONTMAUR
Teste en 1373

|

EYNARD DE MONTAUBAN, BARON DE MONTMAUR

|

RAYMOND
émancipé, 9 mars 1401, par son père
qui lui donne la baronnie de Montmaur.

Si ces indications sont exactes, ce Raymond, émancipé par son père en 1402 (nouveau style), avait par conséquent en 1429, lorsqu'il périt à l'assaut de La Charité, entre 40 et 50 ans; impossible donc de l'identifier avec le page Raymond. Mais qui a raison, de d'Hozier ou de la *Généalogie* ? Quoiqu'il m'en coûte, j'avoue que cette dernière, en raison des dates, me paraît plus croyable; mais le doute est très possible, et, je le confesse, j'inclinerais de préférence à identifier le jeune

(1) *Généalogie des Montauban, barons de Montmaur*, à Paris, de l'imprimerie de Fleury Bourriquant, en l'Isle du Palais, aux Fleurs Royales, MDCXIX. (*Pièces orig.*, t. 107, doss. 2229, n° 2.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

baron de Montmaur avec le page de la Pucelle (1).

Les érudits du Dauphiné, plus particulièrement intéressés dans la question, plus à même de la résoudre, voudront, je l'espère, y consacrer leur attention. Si je n'ai pas eu l'heur de réussir dans cette recherche si ardue, j'aurai du moins – comme dit le fabuliste — l'honneur de l'avoir entreprise, et quel qu'ait été le page *Raymond*, comme les « héros inconnus » dans l'antiquité, ce modeste serviteur intime de Jeanne a droit au souvenir des Français et au salut de l'Histoire.

III

Louis de Coutes dit Minguet

Il semble, ai-je dit, que tout sur Jeanne ait été écrit ; qu'il faille renoncer à glaner du nouveau ; que nous soyons, amplement et *ne varietur*, renseignés, par exemple, sur quiconque eut un rôle, même effacé, dans les prodromes de sa mission, dans les allégresses de son triomphe, dans les douleurs de son martyre.

Il est cependant un personnage qui, depuis la venue de Jeanne à Chinon jusqu'à son arrivée sous les murs de Paris, c'est-à-dire pendant toute la période de ses victoires, ne la quitta d'un instant, vécut à ses côtés, à son ombre, la servant avec un respect empreint d'une impérissable admiration, la suivant dans les combats, et tint dans ses mains d'enfant cette bannière doublement française, —

(1) Voir la *Revue des Questions Héraldiques*, n° 44, février 1902, p. 565, n. 312.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

puisqu'elle portait l'image du Dieu de Clovis et les lys de saint Louis, — cette bannière immaculée dont les plis renfermaient le salut de la patrie.

De ce personnage privilégié, l'histoire ne s'est guère occupée que pour dénaturer son nom et, par ainsi, priver sa race d'un incomparable honneur. C'est du premier page de Jeanne que je veux parler. Que savait-on de lui avant les érudites publications de Mme la comtesse Amicie de Foulques de Villaret (1) et l'étude publiée en 1897 par l'*Almanach Catholique de France* (2)? Presque rien, et c'était une lacune à combler.

N'est-elle pas bien intéressante, singulièrement attrayante, cette jeune figure de page, à la fois rieuse et songeuse, les yeux éblouis par de formidables éclairs de gloire, l'âme agitée en même temps qu'épanouie par les miracles qu'il voyait s'accomplir, sous l'irrésistible impulsion d'une jeune fille qui n'était que de deux ans son aînée?

Eh bien! c'est la vie de ce brave enfant que je vais narrer, avec preuves à l'appui. Cherchons, et nous trouverons! C'est parole d'Évangile, et je suis tout heureux de vous servir un peu de nouveau, d'inédit, en vous renseignant sur l'un des plus proches témoins de la mission de « l'Angélique »,

(1) *Identification des nom et surnom du Page de Jeanne d'Arc, à propos de l'apetissement de la pinte à Châteaudun.* Châteaudun, 1890, in-8°, 16 pp. — Extr. du *Bull. de la Soc. Dunoise.*) — *Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, improprement nommé Louis de Contes; son origine orléanaise, sa famille, rectification de son nom, d'après des documents inédits.* (Orléans et Châteaudun, 1890, in-8°, 46 pp.)

(2) Desclée, De Brouwer et Cie, 18e année, in-4° : *Le Page de Jeanne d'Arc*, par Oscar de Poli, avec une belle chromolithographie : *Charles VII investit Jeanne du commandement de l'armée.* Le Page de la Pucelle se tient à son côté.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— comme Jeanne était nommée par le peuple, — en un mot, sur tout ce qui touche le premier des pages de la vierge héroïque : sa naissance, son pays, son nom, sa famille, ses aïeux, ses parentés, son éducateur, son surnom, ses fonctions, ses possessions, ses armoiries, son sceau, ses sentiments, ses actes publics et privés, ses œuvres de foi et de charité, sa vénération pour Jeanne d'Arc, son alliance, son testament, sa mort, sa tombe et sa postérité.

« Nous n'avons pu rien trouver sur *Louis de* « *Contes*, — dit le très docte Quicherat, — sinon « qu'il fut beau-frère de Jean Beauharnais, bour- « geois d'Orléans, et que, dans le temps qu'il était « page de la Pucelle, les gens de guerre lui don- « naient le surnom d'*Imerguet*. » (1)

En un autre endroit, Quicherat, d'après un témoin entendu en 1456, donne à ce surnom la forme de *Mugot* (2). M. Vallet de Viriville (3) cite un acte du 15 février 1424 dans lequel apparaît le père du page « Jehan de Coutes dit *Muguet* ». Un joli nom de page, Muguet ! Dans sa *Chronique rimée de Jehanne d'Arc*, où le souci de l'exactitude historique se révèle à chaque vers, M. de Barghon de Fort-Rion nous présente le page sous un nom et un surnom qui diffèrent encore de ceux qu'on vient de lire :

(1) Quicherat, III, 65 ; IV, 211.

(2) Quicherat, III, 124.

(3) *Notes hist. sur le règne de Charles VII* ; ms franç. nouv. acq. 5086, n. 1343.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

... Le page *Inerguet* suivait, portant le heaume
De Jehanne.Inerguet touchait à ses quinze ans ;
D'un lignage de preux tenant aux Barbazans,
De son vrai nom le page était *Loys de Conte*.
C'était un jouvencel à la voix claire et prompte,
Blond comme un chérubin, hardi comme un guerrier;
Habile au jeu d'estoc, solide à l'étrier,
Inerguet promettait d'être, un jour, une lance
De premier choix ; son œil révélait la vaillance.

Quelle leçon de modestie pour nous, à voir un savant de premier ordre, un Quicherat, commettre en quatre lignes trois erreurs ! Le page de la Pucelle ne s'appelait pas Louis de *Contes*. Il y avait, en ce temps-là, une famille de ce nom, ramage de Créqui, dans le comté d'Artois, mais, vassale du duc de Bourgogne, elle combattait dans les rangs anglo-bourguignons, et lui attribuer le page de Jeanne d'Arc, c'est fausser l'histoire et décorer cette noble famille d'un honneur usurpé (1).

Il n'y eut jamais d'alliance entre celle du page, d'ancienne chevalerie, et les Beauharnais, alors et jusqu'au milieu du XVe siècle, marchands et bourgeois d'Orléans (2). Le page eut trois beaux-

(1) La confusion était, d'ailleurs, inévitable, tant dans les anciennes écritures les lettres n et u se ressemblent; les plus éxperts s'y trompent ; par exemple, dans la collection des *Pièces originales*, à la B. N., dans le registre 918, on a fait un dossier *de Conteville* pour une pièce unique de 1497, concernant « Loys de *Conteville*, escuier ». Pas une localité ne porte le nom de *Conteville* tandis qu'il y a huit *Conteville* (Dict. des Postes.)

(2) Il convient toutefois de noter que dès 1475 « Jehan Beauharnois » servait, avec Jehan de Villebresme, en qualité d'*homme d'armes* dans la compagnie de J. d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy. (Clairambault, t 230, p. 239.) En 1441, « Jehan Beauharnoys » était marchand à Orléans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

frères, Florent d'Illiers, Guillaume d'Harville, Évrard de Vattetot, tous de vieille noblesse féodale.

Enfin, son surnom n'était ni Imerguet, ni Mugot (1), ni Inerguet, ni Muguet, mais *Minguet*, et même ce fut la découverte de ce surnom, dans sa forme authentique, qui me mit sur la voie de son véritable nom, que j'avais rencontré dans les revues de gens d'armes, durant la guerre de cent ans ; — nom « d'un lignage de preux » qui avait brillé dans les croisades et dans le long duel entre la France et l'Angleterre, couronné par les libératrices victoires de Formigny et de Castillon.

Le page de Jeanne se nommait Louis de Coutes (2).

(L. Delisle, *Collections de Bastard d'Estang*, 1885, in-8°, p. 87), sans doute le même que le prétendu beau-frère de Louis de Coutes. Enrichis par le négoce, les Beauharnois avaient dû acquérir quelque fief, pour lequel ils devaient le service militaire, qui les achemina vers la noblesse ou, peut-être, les réintégra dans ses rangs.

(1) Je note, à titre de curiosité, qu'un archer de la compagnie d'ordonnance de « Jehan de Karquelevant, chevalier, seigneur de Senerpont », en 1507, se nommait « Loys de Mugot ». (Ms. franç. 21507, n° 776.) Dans le « rolle de 150 gentilshommes convoquez pour servir au ban et arrière-ban de l'année 1689, assemblez dans la ville de Troyes le 19 may, avec leurs noms, armes et demeures » (Alphonse Roserot. *Le service du ban et arrière-ban dans le bailliage de Troyes au XVIIe siècle*, Troyes, 1889, in-8°, p. 33, n° 135) figure cette mention : « Gabriel de Mugot, seigneur de Saint-Aubain, demeure à Nogen-sur-Cesne ; porte *vairé d'azur et d'argent.* »

(2) « Je croyais être seul à connaître le vrai nom de *Louis de Coutes*, et je me flattais d'être le premier à le révéler : j'ai été devancé par Madame la comtesse A. de Villaret. » (Note insérée dans mon étude *Le Page de Jeanne d'Arc*, 1897. Dans son importante *Bibliographie de Jeanne d'Arc*, M. Lanéry d'Arc me fait l'honneur de m'attribuer la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV

Maison de Coutes

Le fief de Coutes (1), en la paroisse de Gasville, près Chartres, relevant de la seigneurie de Gallardon, avait donné son vocable à une race chevaleresque, pieuse, généreuse et valeureuse, que l'on suit dans l'histoire à partir du XIIe siècle, et dont le blason, emblème de ses prouesses, ornait la chapelle de Sainte-Madeleine, à Chartres : *D'or au lion de sable.* (2)

Guillaume de Coutes est le premier de sa race qui paraisse dans les rangs de la Noblesse chartraine ; « d'après une charte de la léproserie de Beaulieu, il avait un fief près de Saint-Martin-au-Val, et en qualité de seigneur féodal il approuvait

découverte du nom véritable du page : le vrai, c'est que, Mme de Villaret et moi, nous l'avions découvert parallèlement ; ce qu'apprenant en 1890 par mon docte ami le comte Couret, d'Orléans, je m'empressai de communiquer tout ce que j'avais alors recueilli sur Louis de Coutes à Mme de Villaret, qui m'en a gracieusement remercié dans son érudite publication (page 12).

(1) Le fief de Coutes paraît avoir cessé d'appartenir aux seigneurs du nom vers le milieu du XIVe siècle ; il était possédé par Renaud le Fortier en 1377, par Jean Cadou en 1468, et par sa postérité féminine jusqu'en 1617 (Comtesse A. de Villaret, pp. 17, 28) ; en 1688, par messire François de Paris, écuyer, conseiller du roy. (*Pièces orig.*, t. 2046, dossier 46671, f. 196 v.) Gasville et Coutes furent vendus en 1705 par Nic.-Jos., de Paris, chanoine de Chartres, à J.-P. Goujon, marquis de Gasville. (*Catal. Saffroy*, n° 33, cote 23885.)

(2) Mém. du Prieur de Mondonville, III, 39. — Plus exactement : *D'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, la queue fourchée.* Ce dernier détail se remarque sur le scel de Simon de Coutes, chevalier, 1282 ; de Simon de Coutes, chevalier, 1357 ; de Jehan de Coutes, dit Minguet, écuyer, aïeul du page, 1406 ; de Charles de Coutes, seigneur de Pavant, 1555.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une vente faite aux lépreux par Yves de la Porte-Morard, en 1189. » (1)

L'année suivante, Guillaume de Coutes était à la croisade, et ce chevaleureux volontaire y retournait, en 1202, avec Louis Ier, comte de Chartres et de Blois, son suzerain. (2)

Ainsi c'est par un chevalier croisé que débute la généalogie du page de Jeanne d'Arc ; superbe commencement de race et fécond exemple, comme on va voir !

Sans m'attacher à un travail de filiation, je crois utile de résumer ici, en ordre chronologique, ce qu'il m'a été donné de recueillir de plus intéressant sur les ancêtres du page, non sans quelques difficultés, en raison des déformations infligées par les vieux scribes à ce nom chevaleresque (3), et de la confusion si facile entre les *Coutes* et les *Contes*.

1206. Guillaume de Coutes, chevalier, sans doute le croisé de 1190 et de 1202, à qui en 1208 Gervais, seigneur du Chastel, (dont peut-être il était le gendre), donne la métairie de Langlé, en la paroisse d'Ardelles (4).

1230. Gervais de Coutes, chevalier (5).

(1) L'abbé Ch. Métais, *Croisés chartrains et dunois.* — Communiqué par M. le comte Couret, président de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans.

(2) Id., ibid. — H. de l'Epinois, *Hist de Chartres*, I,123, 180.

(3) Je l'ai rencontré sous une vingtaine de formes : *de Cubitis*, de Coutes, de Coustes, de Couttes, de Courtes, de Contes, de Comtes, de Contez, de Conttez, des Coutes, de Coultes, des Coustes, de Coustez, de Coutez, de Countes (acte anglais), de Contres, de Coutres, des Coustres, de Coulstes, de Coutos, de Coute.

(4) *Pièces orig.*, COUTES, 47. — Mondonville, III, 39 ; et III, 246, met cette donation à l'an 1331.

(5) Mondonville, II, 129.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1238. Henri de Coutes, sans doute le même que « Henricus de *Contes* », croisé, en Palestine en 1260 et l'un des notables personnages de la ville d'Acre (1).

1270. Simon de Coutes est un des chevaliers de l'hostel du Roi qui se croisent avec saint Louis et le suivent outre mer. Dans l'*Annexe* (2) à l'*Histoire de saint Louis* par le sire de Joinville, il est appelé « Simon de *Contes* ». Vous trouverez son nom et ses armes, *d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules*, à Versailles, dans les Salles des Croisades(3).Il eut le bonheur de revoir « la doulce France », car il figure dans des actes de 1273 et 1282. (4)

1280. Guy de Coutes, *Guido de Cubitis, presbyter*, est chanoine de Chartres (5).

1294. Jean de Coutes, écuyer, sans doute le même que le suivant.

1302. Jean de Coutes, chevalier, prend part à l'expédition qui amène la conquête de la Flandre, et où il commande une compagnie d'écuyers (6).

1307. Gazon de Coutes, écuyer (7).

1316. Charles de Coutes, écuyer, seigneur, par

(1) Le P. Séb. Pauli, *Codice diplomatico del S. M. Ordine Gerosolimitano*, Lucques, 1733, in-fol., t. I, p. 297-298, num. XIX, 14 avril 1260. Peut-être ce croisé était-il effectivement de la maison de Contes, ramage de Créqui, dont j'ai parlé ci-dessus.

(2) Dom Bouquet, *Recueil des Hist.*, XX, 307.

(3) Dans la 4e salle carrée, n° 318. — Borel d'Hauterive. *Ann. de la Nobl.*, II, 405. — Delley de Blancmesnil, *Les Salles des Croisades*, p. 479. — Le P. de Goussencourt, *Armorial des Croisades*. ms. franç. 23120 et 23121, t. I, 69-70.

(4) *P. O.*, COUTES, 50, 52.

(5) Mondonville, III, 39.

(6) Clairambault, t, 36, p. 2717. — *P. O.*, COUTES, 53-

(7) Mondonville, II, 95.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sa femme, de l'hébergement du Plessis-Troullart, tenu de l'évêque de Chartres (1).

1329 Guillaume de Coutes, écuyer (2).

1333. Marguerite, veuve de Guillaume de Coutes, chevalier.

V. 1335. Don du Roi à la veuve et aux enfants de Guillaume de C., chevalier.

1335. Guillaume de Coustes, écuyer ; hommage au vidame de Chartres (3).

1347, 1357, 1360, 1368. « Noble Jehan de Coutes, seigneur du Plesseiz juxte Pontgoing » ; hommage des domaines et appartenances dudit Plesseiz à l'Evèque de Chartres (4).

1348. Jeanne de Coutes est mariée à Guy le Baveux, chevalier, baron de Tillières, seigneur de Longueville (5).

1350. Jean de Coutes, seigneur de la Coudraye ; hommage à la Comtesse d'Estampes.

1353-1363. Pierre de la Linière ou de la Lande, chevalier. Il avait épousé Philippa de Coutes (6).

1356. Simon de Coustes, chevalier, est à la bataille de Poitiers. Son sceau porte un écu au lion à queue fourchée, chargé sur l'épaule d'un *écu à un chef* (7), qui était le blason du sire de Gallardon (8), son suzerain.

(1) Mondonville, 47.
(2) *P. O.*, COUTES. 56.
(3) *Ibidem*, 57-59.
(4) Mondonville, II, 17, 63, 64 ; III, 335 ; XI, 100 v°.
(5) *Maison d'Harcourt*, II, 1297.
(6) Mondonville, III, 249 et 208; VII, 56, col. 2.
(7) Dufourny, *Gendarmes de l'hôtel du Roi*, Cab. des titres, vol. rel. 684, à la date.
(8) Mss. de Le Laboureur, t. 33, p. 390. — *P. O.*, t. 1265, doss. 28388, p. 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1357, 2 janvier, Poitiers. Simon de Coutes, chevalier; quittance des gages de sa compagnie, sceau portant un écu au lion à queue fourchée; légende : ✠ SIMON... DE COVTOS. (1)

1357, 12 septembre, Chartres. Girard de Coutes, écuyer, fait montre de sa compagnie, dans laquelle Gauvain de Coutes, écuyer, sert aussi contre les Anglais. (2)

1357, 12 novembre, Chartres. Guy Le Baveux, chevalier, servant contre les Anglais, fait montre de sa compagnie en laquelle figurent Simon de Coutes, chevalier, et Guillaume de Coutes, écuyer. (3)

1357. Guillaume et Jean de C., écuyers.

— Sœur Agnès de Coutes, prieure de N.-D. de Wariville. Son scel : *écu au lion, à la bande brochant.* (4)

1359. Mme Aliz de Melun, dame de Marchéville au Perche, veuve de messire Simon de Coutes, chevalier, sans doute tué à l'ennemi, fait hommage pour ladite seigneurie à l'évêque de Chartres; présents messire Guillaume et Jean de Coustes. (5)

1360. Enguerrand de Coutes : lettres de rémission d'avoir servi le roi de Navarre, comte d'Évreux. (6)

1363. Marguerite de Coustes, fille de Jean, seigneur de Novion (7), femme de Jean de Thubeau-

(1) Clairambault, t. 36, p. 2717. — Demay, 2929.

(2) Clairambault, t. 36, p. 2719.

(3) *Pièces orig.*, le Baveux, 2.

(4) *P. O.*, Coutes, 63 et 155.

(5) Ibidem, 67, 68, 69. — Mondonville, II, 63 v. ; X1, 97 v. — Le P. Anselme, V, 247.

(6) *Maison d'Harcourt*, IV, 1429.

(7) Le P. Anselme dit « Jean de Coustes, s. de *Noviant* ». C'est inconciliable avec la date, Noviant-le-Comte n'étant venu aux Coutes que par leur alliance avec le Mercier de Noviant, au commencement du XVe siècle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ville, écuyer, qui en 1363 obtint des lettres de rémission pour avoir tué un homme qui avait insulté la mère de sa femme.

« Il pouvoit estre le mesme que Jehan de Thubeauville dit Tyrant, Grand veneur de France, garde et chastelain de la forest de Crécy et maistre enquesteur des eaux et forests du roy en 1372 et le 5 septembre 1379. Il scelloit d'un lion. » (1)

1368, 27 décembre, Fresnoy-le-Vicomte. Lancelot de Bières, chevalier bachelier, servant contre les Anglais, fait montre de sa compagnie en laquelle figurent Robert le Baveux, chevalier, et Jehan de Coustes, escuyer.

1369, 1er février. Même compagnie : Jehan de Couttes, Hutin le Baveux, escuiers (2).

1370, 20 mars. Mme Alix de Melun, veuve de Simon de Coutes, chevalier, est, à cette date, remariée à Geoffroy de Husson, écuyer (3).

1374-1376, 1380. Jean de Coutes, écuyer, fils de feu Jean, et seigneur du Plessis ; hommage à l'évèque de Chartres pour les fiefs du Plessis-Trouillart et de Neufville en Drugezin (4).

1374. Jehan de Coutes, écuyer et panetier du duc de Berry, comte de Poitiers, et son châtelain de Chizay (5).

1376, 20 sept., Vernon-sur-Seine. Monstre de la compagnie de Guy le Baveux, chevalier, ser-

(1) Le P. Anselme, VIII, 688. — *P. O.*, Coutes, 71.
(2) Clairambault, t. 22, n. 7 et 8.
(3) *P. O.*, Coutes, 74.
(4) Mondonville, XI, 100 v.
(5) « Nostre amé escuier et pannetier Jehan de *Contes*, chastellain de nostre chastel de Chizet... » (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LII, 1891, *Registre de B. de Noces, officier du duc de Berry*, pp. 546-548.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vant contre les Anglais ; au nombre de ses écuyers : Guillaume Sansavoir, « Jehan de Coustez, Perrenet de Coustez. » (1)

1378, 12 juin, Pontaudemer. « Jehan des Coustres », écuyer, sert contre les Anglais dans la compagnie de Bureau, seigneur de la Rivière, chevalier banneret. (2)

— 18 juin, Evreux. « Enguerrand de Coutes », écuyer, servant contre les Anglais, donne quittance au receveur d'Evreux : *scel portant un écu à la fasce chargée de 2 roses et accompagnée de 3 étoiles, et un lion naissant, la queue fourchée, mouvant de la fasce. Supports : 2 lions.* » (3)

1378. Rémission pour « Enguerrand de Contres », écuyer. (4)

1380. Henri de Coutes, écuyer, gouverneur de la garnison des vins du Roi.

1380. Henri de Coutes dit Deskiré (balafré), écuyer. (5)

1380, 14 juin, Paris. Jehan de Coutes fait hommage-lige à l'évêque de Chartres, pour la mairie de Fresnoy, qu'il avait rachetée à l'évêque moyennant 75 francs d'or. (6)

1380, 1er septembre, Corbeil. « La reveue de Symon de Greslou, escuier, et de neuf autres... Symon de Contez... » (7)

(1) *Pièces orig.*, le Baveux, 7.
(2) *Pièces orig* , t. 2496, doss. 56094, de la Rivière, p. 13.
(3) *Pièces orig.*, COUTES, 2. parch. : « Je Engueramet de Coutes. »
(4) *Archives Nat.*, JJ. 113.
(5) *Pièces orig.*, COUTES, 3.
(6) Mondonville, II, 67.
(7) Clairambault, t. 55, num 100.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1382, 16 août. Hommage à l'évêque de Chartres, pour raison des seigneuries de Neufville et du Plessis, par Jean de Coutes l'aîné, écuyer, Jean de Coutes le jeune, son fils, et Guillaume de Sansavoyr, chevalier, époux de dame Marguerite, « vesve feu messire Jehan de Coutes, *de Cubitis*, chevalier, sire du Plessis et de Nuefville. » (1)

1383. Guillaume de Coutes, appelé aussi de Couttes, écuyer, *Guillelmus de Cubitis, armiger ;* aveu à l'évêque de Chartres. (2)

1383, 31 août. Guerre de Flandre. « Pierre de Courtes, chevalier » ; quittance des gages de sa compagnie ; *écu au lion, à la bande brochant.* (3)

1383. Même date, même guerre. Guillaume de Coutes, chevalier ; même quittance ; *écu portant un lion à queue fourchée, à la bande brochant ; le heaume cimé d'une touffe.* (4)

1387, 1er septembre, Ardres. Compagnie de Marcelet de Val Huon, chevalier : « *Escuiers*... Guillaume de *Contes*, Jehan de *Quignempois*.... » (5) (Lisez Coutes, Quinquempois.)

1388, 7 septembre, Chalons. Oudart de Coustes est l'un des écuyers au service du Roi dans la compagnie de Morinot de Tourzel, escuyer, sire d'Allègre. (6)

1390. Guillaume Sanz avoir, chevalier, a « la garde des enfans fu messire Jehan de Coutes, sire de Plesseiz. » (7)

(1) Clairambault, II, 67, v. III, 336 ; XI, 100.
(2) Id., II, 68 : III, 336.
(3) Clairambault, t. 33, n. 195.
(4) *Ibid.*, num. 194, p. 2505. — Demay, num. 2923.
(5) *Id.*, t. 108, n. 86.
(6) Clairambault, t. 204, p. 8273.
(7) Mondonville, II, 16.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1395, le mardi après la saint Denys. Testament de Marguerite de Coutes, jadis femme de Guillaume de Machery, escuier, paroissiens d'Ouarville. (1) Elle était nièce et seule héritière de Philippe de Guyencourt, écuyer, seigneur de Gazeran et d'Ouarville.

1395, 6 janvier. Guillaume de Prunelay, chevalier, épouse damoiselle Philippe de Machery, fille unique et héritière de Guillaume de M., écuyer, et de damoiselle Marguerite de Coutes. (2)

1396, 19 mai. Partage entre dame Jehanne de Coutes, dame de Tillières, veuve de messire Geoffroy de Bercilz (3), chevalier, et messire Guillaume Sans avoir, à cause et comme tuteur de Perrette, Marion et Gillette, filles de Guillaume de Coutes, écuyer, seigneur de Fresnay le Gilemer (4), et de défunte damoiselle Jehanne des Guetz. (5)

(1) Mondonville, 154 verso.

(2) Adrien Maquet et Adolphe de Dion, *Nobil. et Armorial du comté de Monfort-l'Amaury* dans le t. 5 des *Mém. de la Soc. archéol. de Rambouillet*, 1879-80, p. 285.

(3) Bercilz ou Bercys, auj. Bercy, en Sancheville, Eure-et-Loir. — « Geoffroi de Bercys, chevalier », fait montre de sa compagnie d'écuyers en 1388. (*Montres*, t. 2, ms. franç. 25765, p. 419.) — « Jehan de Bercys », en 1525, sert dans la compagnie d'ordonnance de Lancelot du Lac, chevalier, gouverneur d'Orléans, avec J. de la Taille, Alard et Laurens Baudier, J. d'Orléans, Guillaume Boucher, etc. (Clairambault, t. 63, p. 4831.)

Jeanne de Coutes était veuve en premières noces de Guy le Baveux, chevalier, sire de Tillières. Elle est dite « dame de Menulon » (Mévillon, en Brie), veuve de « Geoffroy Bercelz, chevalier », et sœur de Gauvain de Coutes, père de Jean dit Minguet, 1396, par le Prieur de Mondonville, III, 39.

(4) Ainsi qualifié dans un acte du 11 juillet 1397. Il ne vivait plus en 1407. (*P. O.*, COUTES, 90, 93.)

(5) Mondonville, VII, 56, col. 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un chevalier croisé comme chef de race, deux autres volontaires des guerres saintes, de nombreux chevaliers et écuyers toujours prêts à combattre contre les Anglais et traditionnellement fidèles au Roi, c'est-à-dire à la France, un beau lignage féodal amplement possessionné, conforté de très nobles alliances, tels étaient les pères du page de Jeanne d'Arc; on va voir ce que furent son père et son aïeul: le jeune page avait de qui tenir!

V

L'aieul du page

La filiation, dans la Maison de Coutes, est très malaisée à établir, en raison de lacunes dans la série de ses actes, notamment en la période de la guerre de cent ans, et aussi du grand nombre d'homonymes. Le prénom de Jean, par exemple, abonde dans la race, singulièrement en la seconde moitié du XIVe siècle; l'ascendance directe de Louis, page de Jeanne d'Arc, n'eût pas été remontée bien haut sans les précieux extraits de Laisné, prieur de Mondonville, qui a pris soin de dresser cette filiation, reproduite dans le dossier de Coutes. (1).

Gauvin ou Gauvain de Coutes, seigneur de la Gadelière (2), qu'il donna à Jean, dit Minguet, son fils, (qui suit), par acte du 19 janvier 1400 [vieux style].

(1) *Pièces originales*, t. 918, p. 92. — Mondonville, IV, 184; VI, 218. Dans le t. III, p. 39, autre essai de filiation, pétri d'erreurs : par exemple, on fait de Jean de Coutes, panetier du Roi *en 1416*, le frère puîné de Louis, né *en 1414*.

(2) La Gadelière, en Saint-Luperce, canton de Courville, arr. de Chartres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JEAN DE COUTES DIT MINGUET, seigneur de la Gadelière et de Fresnay près Chartres, fit vente le 2 may 1416 et ne vivoit plus au mois de may 1426.

LOUIS [Page de Jeanne d'Arc, né en 1411.]	JEAN	RAOUL	JEANNE femme en 1450 de Florentin d'Illiers	ANNE femme en 1445 de Guillaume de Harville, seigneur de Paloiseau.

Or, cette filiation est certainement incomplète d'un degré. Nous avons vu que Gauvain de Coutes était en 1357 au service du Roi et l'un des écuyers de Girard de Coutes. Jadis, on se mariait fort jeune; Gauvain, à cette date, devait être déjà marié; (Jeanne, sa sœur, était dès 1348 mariée à Guy le Baveux, baron de Tillières.) Est-il bien vraisemblable qu'il fût le père d'un jeune homme marié vers 1405, et, par conséquent né vers 1382 ou 1383? C'est possible, mais peu vraisemblable, et l'omission d'un degré dans la filiation provient de ce fait qu'il y eut deux « Jean de Coutes dit Minguet », le père et le fils, et c'est ce dernier qui fut le père du page de Jeanne. Entre 1355, date approximative du mariage de Gauvain, et 1405, date approximative du mariage de Jean dit Minguet, c'est-à-dire dans le laps d'un demi-siècle, il y a place amplement pour un mariage intermédiaire; et si l'on n'admettait pas ce dernier et l'existence de deux « Jean dit Minguet », certains actes, dont je vais avoir à parler, demeureraient inexplicables.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La filiation exacte est donc celle-ci :

GAUVAIN
Écuyer, 1357 ; sgr de la Gadelière, avant 1401.

JEAN DIT MINGUET
Sgr de la Gadelière, 1401.

JEAN DIT MINGUET
marié vers 1405 à Catherine le Mercier.

JEANNE mariée en 1422 à Florent d'Illiers.	LOUIS dit Minguet	JEAN dit Minguet	ANNE mariée en 1436 à Guillaume d'Harville	RAOUL

Ce surnom de MINGUET mérite d'arrêter un instant notre attention, puisqu'il se transmit dans la race, très certainement, comme s'en rencontrent maints exemples, parce qu'il évoquait la mémoire d'un personnage qui avait honoré la race, soit par des vaillantises et des vertus peu communes, soit par les hautes fonctions ou les dignités dont il avait été investi.

J'avais tout d'abord supposé que ce sobriquet était un *nom de guerre*, dérivé du vieux mot *mehang, mehaing*, signifiant « blessure considérable » ; étymologie que rendaient très plausibles les services militaires des Coutes (1). M. Eugène Chapoy (2) a vu de préférence dans ce surnom un diminutif de *Dominique*, qui s'écrivait fréquemment *Dominge* (3),

(1) *Almanach Catholique*, 1897 : *Le Page de Jeanne d'Arc*.

(2) *Les Compagnons de Jeanne d'Arc*. p. 248.

(3) Compagnie du comte de Foix, 1430 : « *Escuiers* : Dominge de la Cassaigne, Dominge de Casenove. » (Clairambault, t. 234, p. 11.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et qu'on aurait attribué initialement, non au père ou à l'aïeul de notre page, mais au page lui-même, « sans doute par honneur pour saint Dominique, si vénéré à cette époque. » Un autre écrivain, ayant rencontré sur les anciennes cartes des comtés de Comminges, d'Armagnac et de Fezensaguet, un lieu dit *Minguet*, limitrophe du fief d'*Aulon*, — berceau de la famille de l'écuyer de la Pucelle, — voulut bien me le signaler, inclinant à voir dans ce lieu le berceau de la famille du page, laquelle serait venue au service des Ducs d'Orléans, aurait acquis dans le Chartrain le fief de Coutes et en aurait pris le nom ; mais cet agréable système ne tient pas devant la simple constatation qu'avant Jean de Coutes, aïeul du page, le surnom de *Minguet* ne se rencontre pas une seule fois dans la race. Enfin, le très docte Directeur-Adjoint de la Société française d'Archéologie, M. Emile Travers, voulait bien m'écrire le 29 septembre 1901 :

« *Minguet* doit être un simple surnom ayant le sens de mince, maigre, *petit*. »

Je me rallie d'autant plus volontiers au sentiment de mon savant collègue et ami que ce surnom n'était pas en usage que dans le lignage de Coutes (1) ; il s'était même patronymisé, et très anciennement, sous des formes diverses (2) ; il

(1) « Minguet de la Hec », homme d'armes en 1535 dans la compagnie du maréchal de la Marck. (Ms. franç. 21517, p. 1319.)

(2) 1215. Johannes Mengeiz, miles. (Coll. d'Anjou, t. 12', n° 4951.) — 1375. Remissio pro Guillemeta la Minguette. (Arch. Nat., J. J. 109.) — 1377. Rém. pour « Jehan Minguet, poure varlet de l'aage de XXII ans. » (J.J. 110). — 1420. Rem. pro Coleta uxore Johannis Mingois (J. J. 171). — 1493. Rem. pro Petro Minguet. (J. J. 226²). — 1667. « Le sieur Minguet »,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avait donc un sens précis ; et lorsque nous constatons que les *Jean* affluaient parmi les Coutes, que même ce prénom était porté simultanément par deux frères, nous sommes portés à admettre que le dernier-né des Jean contemporains ou le puîné des deux frères ait été surnommé « petit Jean », car *Minguet* n'a pas d'autre signification : étymologiquement, c'est, nous semble-t-il, un mot composé de *minor*, petit, et de *guet* ou *gois*, diminutif qui, au moyen-âge, s'adjoignait volontiers au prénom. (1)

Quoi qu'il en soit, ce sobriquet fut illustré par Jean, fils de Gauvain de Coutes et aïeul du page de Jeanne d'Arc. Minguet tint effectivement un rôle d'importance à la cour des Ducs d'Orléans, où il se signala par sa haute intelligence, son courage et sa fidélité à toute épreuve. Il était né vers 1355 et dut se marier vers 1380. Son alliance n'est pas connue, non plus que celle de Gauvain, son père. Dès 1395, il est écuyer du Duc d'Orléans, charge distinguée qui implique un certain nombre d'années de loyaux et brillants services :

« 1395, 28 août. Paris. — Don de cent livres tournois fait par le duc d'Orléans à ses écuyers Lancelot de Langon, Jehan de Chardonnel, Jehan de *Contes* dit Minguet, et Jehan de Marcoignet. » (2)

Huit ans après, en 1403, le duc Louis, l'estimant

cavalier au régiment de Saint-Ciergue. (Ms. franç., 25869, p. 1119). — Rappelons avec une pieuse admiration la mort sublime de dom Minguet. (L'abbé Dubois. *Hist. de l'abbé de Rancé et de sa réforme*, t. I, p. 548.) — 1694. « M. Minguet, huissier du Roy au Grand Conseil. » (Cab. des Titres, vol. rel. 1004, p. 40.)

(1) Exemple : Rangois, diminutif d'Enguerran.

(2) L. Delisle, *Collections de Bastard d'Estang*, p. 32, n. 244.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

digne d'un augment de distinction, lui confère la charge importante de premier panetier de sa maison. (1)

Le 18 novembre de la même année, « Huguet de Coustes, escuier, eschançon de Mgr le duc d'Orléans », confesse avoir reçu du trésorier dudit seigneur vingt francs à lui ordonnés « pour un mois pour aler en sa compaignie ou voiage qu'il entend presentement faire es parties de Lombardie et d'Ytalie » ; signé : « Hugues de Coutes » ; *scellé, écu au lion, brisé d'une étoile en chef à dextre.* Le 10 janvier suivant, quittances des gages des frères Huguet et Jean de Coustes, écuyers ; même sceau. (2)

On a fait à tort de ce Jean le fils (surnommé Minguet) de Gauvain de Coutes : ils étaient du même lignage sans aucun doute, mais parents à un degré assez éloigné. En effet, la filiation d'Huguet et de Jean s'établit aisément par la transmission héréditaire du fief du Plessis-Trouillart, tenu de l'évêque de Chartres, et venu dans leur ligne au commencement du XIV siècle par une alliance, celle de Charles de Coutes, écuyer, leur bisaïeul qui, en 1316, tient dudit évêque « l'hebergement dou Plessiz Troullart, *ratione uxoris sue* ». (3)

La filiation des seigneurs du Plessis-Troullart s'établit ainsi par une série d'actes mentionnés dans les *Mémoires* du Prieur de Mondonville :

(1) *P. O.*, COUTES, 4, parchemin.
(2) Ibid., 3 et 5.
(3) Mondonville, II, 47.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHARLES DE COUTES
Écuyer, sire du Plessis-Trouillart, 1316.

JEAN
Écuyer, sire du Plessis-Trouillart, 1347, 1360, 1368.

MONSEIGNEUR JEAN DE COUTES
Écuyer, puis chevalier en 1375, panetier du duc de Berry, sire du Plessis-Tr., 1377, 1380, † av. 16 août 1382 (que Marg., sa veuve, était remariée à G. Sansavoir, ch.)

HUGUES DE COUTES, dit Huguet échanson du duc d'Orléans s. du Plessis-Tr., 1404, 1409. † sans hoirs (1).	JEAN DE COUTES, écuyer, panetier du Roi, 1403, 1416. = 1° Huguette de Coutes. 2° N..., fille de Michelet de la Rivière, sire de la Chenardière.

CATHERINE DE COUTES
= Pierre de la Motte, s. de la Motte-Leret.

PIERRE DE LA MOTTE vivant 1451.	JEAN DE LA MOTTE vivant 1451.	MARIE DE LA MOTTE = 21 août 1451, Jean de Houdetot.

Mais je reviens à Minguet de Coutes.

Une quittance du 30 juin 1404 nous apprend que le duc d'Orléans a gratifié d'une nouvelle récompense « Jehan de Coutes dit Minguet, escuier », qui y est qualifié non seulement premier panetier du duc, mais encore « son capitaine en son chastel de Chasteaudun ». Mêmes quittances des 30 jan-

(1) Ailleurs le Prieur de Mondonville dit que ce fut Jean qui mourut sans hoirs, et Hugues qui fut père de Catherine C'est peu probable, puisque dès le 26 avril 1415, Jean, sans doute héritier d'Hugues, est qualifié seigneur du Plessis. (IV. 163, 328; XI, 175. — *P. O.*, COUTES, 95, 96, 105. — Le P. Anselme, VIII, 19.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vier et 23 juin 1405 et des 8 mars et 14 juillet 1406 (1). Ces deux dernières, signées MINGUET, sont munies de son scel, *portant un lion à la queue passée en sautoir, l'écu penché, heaumé, le heaume marqué de la Croix et cimé d'une ramure de cerf.* (2)

Dans les mois de septembre et octobre 1408, « Minguet de Coutes, escuier », commande à Paris une compagnie au service de la Duchesse d'Orléans, veuve depuis le meurtre du 23 novembre 1407, et donne, le 6 septembre, quittance de ses gages sous le même scel, dont la légende est intacte : « ✠ S. IEHAN.DE.COVTES. » — Voici la monstre de sa compagnie de dix écuyers, revue « à Boullongne la petite » le dit jour 6 septembre 1408:

« Jehan du Busch, Jehannot des pons, Guillaume du Saussay, Pierre des Grez, Simon darpenty, Thevenin de Senlis, Guillaume de Bernart, Jaquet dambonelle, Jehan le Maire dit Renouart. » (3)

Il est de plus en plus en faveur à la cour du duc ; dès le 17 octobre 1409, Charles d'Orléans a conféré à Minguet de Coutes la haute charge et dignité de Chambellan ; Minguet donne quittance de ses gages en cette qualité, « tesmoing mon seel mis

(1) *P. O.*, COUTES, 6-9.

(2) *Pièces originales*, MINGUET, 2. — Mme la comtesse A. de Villaret, *op. cit.*, p. 44, mentionne un sceau de Minguet de Coutes, *portant un écu chargé d'un lion, à la barre brochant.* La barre n'était pas toujours un signe de bâtardise, et nous savons que Minguet était fils légitime de Gauvain de Coutes. Il se peut qu'il *brisât* alors d'une bande, et que la *barre* ait été une erreur du graveur. Cf. son sceau de 1409, qui suit.

(3) *Pièces orig.*, COUTES, 11-16, parch.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon - 2007 -

à ceste cedule », et son scel porte un lion, à la bande brochant, chargée de 3 besants ou tourteaux ; l'écu penché et heaumé. (1)

Le 20 juillet 1410, « Jehan de *Contes* dit Minguet, cappitaine du chastel et ville de Chasteaudun », donne quittance de ses gages (2). Puis le duc l'envoie de Blois en missions confidentielles, d'abord en Normandie « vers le connestable Charles, sire d'Albret, et Mons. de Harecourt », puis auprès de la Reine, du duc de Bretagne, du duc de Berry (3). Le 27 septembre 1410, il était encore à la cour de Bretagne, avec les envoyés des ducs de Berry, de Bourbon et d'Alençon ; — ce qui conste de cette quittance inédite :

« Je Hermel de Chastelgiron, seigneur de Saint Jehan, conseiller et chambellan de Mons. le duc de Bretaigne, Confesse avoir eu et receu de haultz et puissans princes messeigneurs les Ducz de Berry, dOrleans et de Bourbon et Mons. le conte dAlençon, par les mains de Yvonet de la Boissière, MINGUET, Pierre Leysne, Jehan de Bellenoe, escuiers et serviteurs de mesd. seigneurs, la somme de quatre cens escuz d'or, lesquelx mesd. seigneurs m'ont donnés pour moy aider a soustenir mon estat pour aller presentement ou service du Roy es parties de France en la compagnie desd. seigneurs et de mons. le conte de Richemont, de laquelle somme de iiij^{c} escuz je suis content et en quicte mesd. seigneurs, lesd. escuiers et touz autres.

(1) *Pièces originales*, COUTES, 17, papier. Mêmes quitt. des 2 et 28 avril 1410: (*Ibid.*, 18, 19, parch.)

(2) *Pièces orig.*, MINGUET, 4.

(3) *Pièces orig.*, COUTES, 20-28; MINGUET, 3. Il scelle tantôt d'un lion, la queue passée en sautoir, tantôt d'un lion à la bande brochant, chargée de 3 besants ou tourteaux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En tesmoing de ce j'ay scellé ceste presente cedule de mon propre scel, le xxvij[e] jour de septembre l'an mil CCCC et dix. » (1)

Le 4 janvier 1411, « Jehan de Coustes dit Minguet » donne quittance d'une somme reçue « pour les gaiges de Robert du Prez et Jehan Galet, escuiers, soubz moy desserviz, ou mois d'octobre derrenement passé, en la compaignie de mond. seigneur [le duc d'Orléans], ou voiaige nagueres fait devant Paris pour le service du Roy nostre sire. » (2)

Le 30 dudit mois, « Jehan de Coutes dit Minguet, escuier, chambellan de Mons. le duc dOrleans », donne quittance d'une somme à lui attribuée par ce Prince pour les dépens de sa mission à la cour de Bretagne ; signée « Minguet», et scellée ; même sceau que ci-dessus. (3)

Le 5 mai suivant, nous voyons « Jehan de Coutes dit *Mingnet,* envoyé à Paris près du Roi pour le fait de la prise de plusieurs arbalétriers pris par les gens du Roi sur la terre du duc d'Orléans. » (4)

Le 29 avril 1416, à Chartres, une assise de tutelle eut lieu pour les mineurs Jean et Laurent, fils de messire Yves de Vieuxpont, seigneur et baron de Vieuxpont, chambellan du Duc d'Orléans (5), preux chevalier « naguères tué contre les Anglois »,

(1) *Pièces originales*, t. 699, CHATEAUGIRON, 2, parch.

(2) Mme la comtesse A. de Villaret, *op. cit.*, p. 32-33, reproduit en fac-simile la signature « Minguet ». — *P. O.*, COUTES, 23, parch.

(3) *Pièces orig.*, COUTES, 28.

(4) L. Delisle, *Les Collections de Bastard d'Estang à la B. N.*, p. 69, n. 608.

(5) Le 24 octobre 1395, « Don d'une somme de 2000 francs d'or fait par le duc d'Orléans au sire de Viezpont, son

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et qui en 1392 était allé à la croisade de Prusse (1). Galeran de Montigny, chevalier, seigneur de Beaulieu (2), et Jean de Coutes dit Minguet, écuyer, « maris des agnates germaines » des orphelins, assistaient à l'assemblée de famille, qui désigna Minguet pour tuteur (3). Il était certes bien digne, lui, le fils des Croisés, de servir de père aux fils d'un héros !

Cet acte de tutelle est d'une importance capitale en ce qui concerne l'existence de deux « Jean de Coutes dit Minguet ». D'abord, il nous révèle l'alliance de Minguet Ier, le nom de la très illustre maison à laquelle appartenait l'aïeule du page de Jeanne d'Arc, la Maison de Vieuxpont ; puis il confirme qu'il y eut deux Jean de Coutes surnommés Minguet, mariés l'un à une Vieuxpont, l'autre, nous le savons, à Catherine le Mercier de Noviant, mère du page.

chambellan, pour lui aidier à paier sa rançon ou paiz d'Allemaigne, où il a esté long temps prisonnier. » Le 18 décembre suivant, quittance de lad. somme par Yves, seigneur de Viezpont, chevalier, chambellan de Mons. le duc d'Orléans. (L. Delisle, *Op. cit.*, p. 32, n. 247 et 252.)

(1) Paris, 3 février 1391, v. s. Louis, duc de Touraine, donne et distribue de sa main 2.000 fr. d'or « à plusieurs noz chevaliers et escuiers qui nouvellement sont retournez du voiage de Prusse. Cestassavoir... à messire G. de Colleville, IIc frans ; à messire Yves de Viezpont, IIc frans... » (*P. O.*, t. 221, doss. 4985, p. 2, parch.). — Yves descendait d'autre Yves de Vieuxpont, chevalier, seigneur de Courville, qui, en 1190, fit donation à l'abb. de Saint-Avit. (Eordas, *Hist. du Dunois*, II, 281.)

(2) Montigny-sur-Avre, canton de Brezolles, arr. de Dreux, (Eure-et-Loir). — Beaulieu, en Chataincourt, même canton.

(3) « Johannes de Coutes *dit Minguet*, scutifer, prefatis liberis tutor datus est. » (Mondonville, III, 320.) « Feu Jehan de Coulstes dit Minguet fut le tuteur de Laurent, seigneur de Vieuxpont. » (*Maison d'Harcourt*, III, 868.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En effet, dans le susdit acte, Galeran de Montigny et Jean de Coutes dit Minguet, sont convoqués à l'assemblée de tutelle comme étant « maris des agnates germaines, *mariti agnatarum germanarum*, des mineurs Jean et Laurent de Vieuxpont.

Or, que sont des agnats ? Des collatéraux descendant par mâles d'une même souche masculine. Donc, les deux sœurs, épouses de Galeran de Montigny et de Jean de Coutes dit Minguet, étaient filles d'un Vieuxpont.

Aucune objection ne saurait prévaloir contre ce terme d'*agnates*, ni contre les conclusions que j'en tire ; le rédacteur de l'acte, certainement homme de jurisprudence et connaissant la valeur des termes, a tenu à préciser le degré et la nature de la parenté ; il n'a pas dit de Galeran de Montigny et de Minguet, « maris des *cousines* germaines », parce qu'on peut être cousins-germains par les femmes, mais « maris des *agnates* germaines » ; ce qui nous permet de dresser, sans erreur possible, le tableau démonstratif que voici :

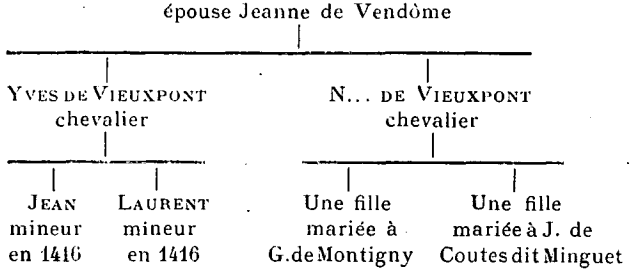

En la même année 1416, alors que les Anglais avaient envahi la Basse-Normandie et que les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nuages sinistres s'amoncelaient à l'horizon du royaume, le duc d'Orléans, voulant avoir au gouvernement des comtés de Blois et de Dunois un homme d'énergie, de valeur, d'expérience, de loyauté longuement éprouvées,et en même temps récompenser brillamment son féal serviteur, donna ce double gouvernement, — charge suréminente dans ses États, — à Minguet de Coutes ; ce qui nous est révélé par cet acte inédit, du 31 juillet 1416 :

« *Extrait des papiers et registres du bailliage de Dunois.*

« RACHAZ.... Le dernier jour de juillet 1416, Guillaume Coulon, pour la finence et composicion du rachat de la quarte partie de la mestaierie de Berruy que il a acquise de Jehanne sa seur, à laquelle elle estoit venue par la mort et trespassement de son feu pere et mere, tenue en fief de Monseigneur à cause de son chastel et chastellerie de Chasteaudun, pour laquelle cause il a finé à Denis Escrivart, lieutenant de noble homme JEHAN DE COUTTES DIT MINGUET, Gouverneur des contez de Blois et de Dunois,... à la somme de neuf livres tournois. » (1)

On pourrait même préciser la date de la nomination de Minguet au gouvernement desdits comtés : Mars 1416 (2) ; car il est plus que probable que le Duc signa le même jour cette nomination du père, puis celle du fils, Jean de Coutes, également dit Minguet, à la capitainerie de Châ-

(1) *Pièces orig.*, t. 1348, LA GOGUE, 2.

(2) Je rappelle que toutes les dates de mon texte sont en style moderne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

teaudun en remplacement de son père, peu de jours après que Denis de Mail eut été investi de la capitainerie du château du Vivier en remplacement dudit Jean de Coutes fils :

« 1415 [vieux style], 10 mars : Dionysius de « Mail, scutifer, ordinatus capitaneus castri de « Vivario, loco JOANNIS DE COUTTES. (Mémoriaux « de la Chambre des Comptes, Reg. I, fol. 67). » (1)

Jusqu'à sa mort Minguet de Coutes gouverne les deux comtés, non sans guerroyer entre temps contre les Anglais.

Au mois d'octobre 1417, il mande les vassaux du comté de Blois, avec ordre d'aller servir le Roi à Paris ou de concourir à la garde et défense du château de Blois :

« Certificat de Jehan le Bugle, sire de Bastarde, lieutenant général de JEHAN DE COUTES, gouverneur du comté de Blois, touchant les dépenses faites pour ordonner aux vassaux et arrière-vassaux du comté de Blois de venir à Paris devers le comte de Vertus, montés et armés, pour le service du Roi, ou bien de garder et de défendre le château de Blois, 19 octobre 1417. » (2)

Il avait dû « besongner » vaillamment pour la France, car Charles VII l'avait honoré de la dignité de chambellan du Roi, laquelle en général était la haute récompense de signalés services. Une précieuse note du Prieur de Mondonville (3)

(1) Ms. français 32263, fol. 16 verso.
(2) L. Delisle, *Coll. de Bastard d'Estang*, p. 78, n° 708.
(3) *Mémoires*, III, 39.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ajoute un renseignement intéressant, et comme un couronnement, à la biographie de ce loyal serviteur :

« Jehan de Coutes dict Minguet, *seigneur de Fresnay le Gilmert* (1). Estoit gouverneur des comtés de Blois et de Dunois. Estoit un des conservateurs de l'abstinence de guerre entre le roy d'Angleterre et Charles, duc d'Orléans et de Valois, le 16 juillet 1427. Pourroit estre le père ou aïeul de Louis, seigneur de Noyent... »

Cette note se trouve confirmée par des lettres de Jean, bâtard d'Orléans, du 17 juillet 1427, notifiant le pacte intervenu entre le duc et le roi d'Angleterre et nommant les conservateurs de ladite abstinence de guerre : Raoul, seigneur de Gaucourt, chevalier, « Jehan de Coultes, gouverneur des contez de Blois et Dunois », Nicole de Giresme, chevalier, Jean de Saintrailles, écuyer, Huet de Prez, etc. (2)

Ainsi Jean de Coutes dit Minguet, gouverneur desdits comtés, vivait encore à la date du 17 juillet 1427 : autre constatation capitale pour démontrer qu'il y eut deux « Jean de Coutes dit Minguet », puisque le second, comme on verra plus loin, ne vivait plus en 1427.

Du premier, la note du Prieur de Mondonville dit :

« Pourroit estre le père ou aïeul de Louis, seigneur de *Noyent*. »

Louis, seigneur de Noviant-le-Comte, c'est notre page, et Minguet Ier était effectivement son aïeul,

(1) Le docte prieur confond ici le père et le fils : c'était ce dernier, Jean II Minguet, qui était seigneur de Fresnay-le-Gilmert.

(2 Mêmes *Mémoires*, XI, 85.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il eut la douleur de perdre, semble-t-il, peu de temps après la mort de son père.

Minguet de Coutes, en 1427, avait environ 70 ans : il quitta la vie au comble des honneurs, chambellan du Roi et du duc d'Orléans, gouverneur de deux comtés, ayant servi son Roi et son Prince avec dévouement et distinction dans les armes, dans les négociations, dans l'administration, laissant à sa descendance l'exemple fécond de ses vertus et, comme une croix d'honneur héréditaire, son surnom prestigieux.

VI

Le père du page

Jean de Coutes, dit Minguet, IIe du surnom, dut naître vers 1380, de bonne heure porter les armes, comme tout gentilhomme de son temps, et s'attacher au service de Louis, duc d'Orléans, son seigneur, comme tous ceux de son nom.

Vers 1405, il avait épousé une riche héritière, Catherine, fille de Jean le Mercier, chevalier, seigneur de Noviant-le-Comte et autres lieux, et de Jeanne de Vendôme, sa seconde femme. Jean de Coutes était déjà seigneur de Fresnay-le-Gilmert, et cette alliance lui apporta plusieurs autres fiefs et seigneuries, notamment Mitry en Brie, dont il est question dans l'acte suivant, du 5 juin 1408 :

A tous ceulx qui ces lectres verront Jehan de la Grange, prevost de Dommartin, et Simonet Simon, garde du scel de la dicte prevosté, salut.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sçavoir faisons que par devant Thomas Roussel, clert, tabellion juré de la conté de ce mesme lieu, commis et estably, vint et fu present en sa propre personne Guillot le Maignen, demourant à Mitry, et recongnut et confessa de son bon gré et de sa bonne volenté, sans force, lui avoir prins et retenu a droit croix de cens ou rente annuelle et perpetuelle dès la saint Remi derrenierement passée à tous jours mais perpetuellement pour lui, pour ses hoirs et pour ceulx qui de lui auront cause ou temps advenir, de Jehan Dommage, demourant audit Mitry, une maison, grange, court et jardin et vingne et leurs appartenances, assis audit Mitry, tenant d'une part et aboutissant à la voirie, et d'autre part aux hoirs de la fille Jehan Tabur, de Moiry, mouvant de JEHAN DE COUSTES DIT MINGUET, escuier, à trois deniers de cens paiez à la mi karesme et trois deniers de cens paiez par an aux ottaves saint Denis.... Ceste presente prinse et retenue faite pour et parmi le pris et la somme de deux escus d'or de croix de cens en rente annuelle et perpetuelle... En tesmoing de ce, nous, à la rellacion dudit tabellion juré, avons mis à ces lectres le scel de la ditte prevosté l'an de grace 14[c]8, le mardi cinq jours ou mois de juin.

T. ROUSSEL (1).

Le 27 mars 1409, l'évêque de Chartres autorise « Jehan de Coutes dit Minguet et damoiselle Catherine de Novion, son épouse », à avoir un autel

(1) *Pièces orig.*, COUTES, 10, parch. — Comtesse A. de Villaret, *Op. cit.*, p. 43-44.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portatif en la chapelle de leur manoir de Fresnay-le-Gilmert (1).

En recevant en 1409 la haute dignité de chambellan du duc d'Orléans, Minguet Ier de Coutes dut forcément résigner la charge de premier panetier, qui n'était pas cumulable ni compatible avec son nouveau rang. Il est présumable que cette charge passa dès lors à son fils, qui en mourut investi (2).

En 1415, les Anglais s'étant jetés sur la Basse-Normandie, tous les vaillants, que ne retient pas ailleurs le devoir ou tout autre cas de force majeure, volent à la rencontre de l'envahisseur pour faire à la patrie un rempart de leurs corps ; aussi, le 10 août, trouvons-nous « JEHAN DE COUTES DIT MINGUET » à la défense d'Harfleur, parmi les douze écuyers servant sous « messire Jehan de Bufrénil, chevalier bachelier ». (3)

J'avais pensé d'abord à attribuer ce fait d'armes à Jean de Coutes, 1er du surnom de Minguet ; mais outre qu'il avait alors environ 69 ans, il devait être retenu à Châteaudun par son office de capitaine ; son âge et sa haute situation n'étaient guère compatibles avec le rang de simple écuyer, et il ne fût venu au secours d'Harfleur que comme chef de compagnie.

(1) « 1408, 27 mars : Altare portatile pro Johanne de Coutes dicto Minguet et domicella Katharina de Novion, ejus conjuge, in capella manerii eorum de Fresneyo Gilemari. » (Mondonville, t. 1, fol. 1 v.)

(2) Acte du 1er octobre 1147. (Dom Villevieille, *Trésor*, t. 31, fol. 72 v.)

(3) Clairambault. t. 23, n° 136. — *Bufrenil* me semble devoir se lire *Enfrenel*, qui est une des formes anciennes du vieux nom chevaleresque d'Enfernet, aujourd'hui Amphernet. Quel enterrement des vieilles gloires de famille que le caprice ou l'ignorance des scribes de jadis ! Notons toutefois « Jehan Bufresnil », en 1454 archer sous Robert de Floques, bailli d'Évreux. (Ms. franç. 25778, n. 74.)

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Par un acte du 10 mars 1416, nous avons vu qu'à cette date Jean de Coutes était capitaine pour le Roi du château du Vivier, et nous savons qu'il fut appelé par le duc d'Orléans à remplacer, dans la capitainerie de Châteaudun, Minguet de Coutes, son père, promu gouverneur des comtés de Blois et de Dunois dès avant le 31 juillet 1416. Or, s'il n'y avait pas eu deux « Jehan de Coutes dit Minguet », l'acte qui va suivre serait incompréhensible, puisqu'il est daté du 12 août 1417, et que « Jean de Coutes dit Minguet n'y est qualifié que « cappitaine du chastel de Chasteaudun. » L'acte en question, original en parchemin, faisait partie de la riche collection de feu M. Boucher de Molandon, le savant Président de la Société archéologique de l'Orléanais, l'un des Présidents d'honneur du Conseil Héraldique de France :

« Saichent tuit que je Jehan de *Comtes* dit Minguet, cappitaine du chastel de Chasteaudun pour mon très redoubté seigneur Monseigneur le duc dOrléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont et seigneur de Coucy, confesse avoir eu et receu de mondit seigneur par la main de Colin Arnoul, son receveur en Dunois, la somme de cinquante livres tournois qui deubz m'estoient a cause de mondit office de cappitaine pour ung an commençant à la Saint-Jean-Baptiste mil cccc et saize, fenissant audit jour après enssuivant mil IIII^c et dix sept.... En tesmoing de ce jay signé ceste presente quictance de mon saing manuel et seellée de mon seel le XIIe jour daout mil IIII^c et dix sept.

« Minguet ». (1)

(1) Fragment de sceau en cire rouge sur entaille au parchemin. (Comtesse A. de Villaret. *Identification*, p. 8.) Cf.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De 1416 à 1426, les actes manquent pour nous renseigner sur Minguet II de Coutes : ou bien il se confinait dans les devoirs de son office de capitaine de Châteaudun, ou bien avait-il, comme son seigneur le duc d'Orléans, été fait prisonnier dans quelque bataille par les Anglais. En ce temps-là, comme du reste en tous les temps, les hommes intègres ne s'enrichissaient pas dans les fonctions publiques, même les plus élevées, et la noble servitude militaire était pour les gentilshommes une cause constante d'appauvrissement ; les hasards de la guerre étaient trop souvent ruineux ; tel prisonnier des Anglais, pour racheter sa liberté, devait aliéner la meilleure part de son patrimoine ou recourir à la libéralité du Roi ou de son suzerain, à la confiance de ses parents ou de ses amis ; la fraternité de noblesse, la frérie d'armes, le sens chrétien de la chevalerie dictaient cette confiance, mais à la longue les dettes s'accumulaient, — et les plus valeureux, les meilleurs mouraient les plus pauvres.

Je m'imagine que Minguet de Coutes, s'il était libre au commencement de 1426, n'avait pas refusé son aide à son parent Simon de Coutes, lorsque ce prisonnier des Anglais vint de la tour de Londres en France, avec un sauf-conduit d'Henri VI, « pour travailler à sa rançon » (1). Et si Minguet

Les Collections de Bastard d'Estang, par M. Léopold Delisle, pp. 32, 67, 69, 78 ; J. de Coutes dit Minguet, gouverneur du château de Blois, ann. 1417.

(1) Westminster, 11 février 1425 : A la requête du lieutenant de la tour de Londres, Henri VI accorde des saufs-conduits de trois mois à divers prisonniers français, parmi lesquels « Simon de Countes », afin qu'ils puissent « aller travailler en France à leurs rançons ». (*Lettres de rois*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

put aider Simon de Coutes à désintéresser ses âpres geôliers, s'il put laisser à ses enfants une aisance bien rare en ces temps si onéreux, c'est qu'ils avaient pour mère une riche héritière, Catherine le Mercier de Noviant, de qui je parlerai dans un instant.

Jean de Coutes, son époux, vivait encore le 19 décembre 1426, si toutefois la date de la quittance suivante est exacte :

« Saichent tuit que establi en droit par devant nous, justice de la court de la chastellenie de Chasteaudun, noble homme JEHAN DE COUCTES DIT MINGUET, cappitaine du chastel et ville de Chasteaudun pour mon très redoubté seigneur mons. le duc dOrleans, lequel recognut avoir receu la somme de 50 livres tourn. pour ses gaiges, le jeudi XIXe jour de décembre l'an mil CCCC vint et six. » (1)

Si l'on est en droit d'émettre quelque doute sur l'exactitude de cette date du 19 décembre 1426, c'est que, dès le 13 mai de la même année, Guillaume des Prez (ou de Prez ?) renonçait à la succession de « Jehan de Coutes dit Minguet seigneur de Fresnay-lez Chartres » (2). A quel titre renonçait-il à cette succession ?

Très vraisemblablement comme époux ou veuf d'une fille dudit Jean, morte sans enfants ; autre-

reines et autres personnages..., tirées des archives de Londres par Bréquigny et publ. par Champollion-Figeac. Paris, 1847, t. II, pp. 403-404.)

(1) *Pièces orig.*, COUTES, 30, parch.

(2) Mondonville, IV, 184.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment ses enfants eussent été représentés dans les partages faits entre les hoirs de Jean de Coutes et de Catherine le Mercier. Nous ne connaissons à ces derniers que cinq enfants, mais il convient d'observer qu'entre la naissance de leur fille aînée (vers 1405) et la naissance de leur fils aîné (1414) s'écoulent neuf années, dans lesquelles il y eut place pour d'autres naissances et pour plus d'un deuil paternel. Une renonciation à la succession d'un vivant paraît peu plausible, mais n'est pas absolument impossible ; par exemple, les enfants qui entraient en religion renonçaient leur part ou dot reçue, à la succession de leurs parents. Peut-être est-ce ledit acte de renonciation, dont nous n'avons que la simple mention, qui porte une date erronée, 13 mai 1426, au lieu de 13 mars 1426 (vieux style), correspondant en style moderne au 13 mars 1427 ; et par ainsi la quittance du 19 décembre 1426 serait exactement datée. Jean de Coutes, IIe du surnom de Minguet, serait donc décédé entre le 19 décembre 1426 et le 13 mars 1427.

Mais une autre question se pose : pour quel motif Guillaume des Prez renonçait-il à la succession de Jean de Coutes ? Le capitaine de Châteaudun laissait-il donc une succession obérée ? Oui, malgré les seigneuries que lui avait apportées en dot la fille de Jean le Mercier de Noviant, parce que la plupart de ces seigneuries étaient alors au pouvoir des Anglais et ne revinrent à leurs possesseurs légitimes qu'après l'expulsion des usurpateurs.

J'ai dit que le privilège principal de la Noblesse consistait à dépenser sa chevance, à se ruiner au service du Roi, c'est-à-dire du pays : Jean de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Coutes était de trop bonne race pour faillir à la règle : il mourut donc appauvri, et le Duc d'Orléans ne faillit pas, lui, au devoir de venir en aide à la veuve de son capitaine de Châteaudun, aux petits-enfants de son fidèle chambellan, mort gouverneur de ses comtés de Blois et de Dunois ; — ce qui appert de la mention suivante d'un acte du duc Charles (entre 1417 en 1450) :

« Secours accordé par le duc d'Orléans à la *femme* de Minguet, capitaine de Châteaudun. » (1)

Il faut certainement lire « à la *veuve* de Minguet », car cette mention est suivie immédiatement de cette autre :

« Florent de *Saint Ylliers* nommé capitaine de Châteaudun. »

Lisez « Florent d'Illiers », époux de Jeanne de Coutes. L'aîné des fils de Minguet, Louis, n'ayant alors que treize ans, était trop jeune pour succéder à son père dans la capitainerie de Châteaudun : le duc la donna donc au gendre de Minguet, à Florent d'Illiers, le futur et valeureux coopérateur de Jeanne d'Arc dans la délivrance d'Orléans. Il est certain que Florent était capitaine de Châteaudun avant le siège d'Orléans, puisque ce fut de Châteaudun qu'il vint au secours des Orléanais à la tête de quatre cents lances fournies. (2)

Catherine le Mercier, appelée le plus souvent

(1) *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault.* (Paris, 1838, Techner, 2 vol. in-8°), t. II. p. 188, n. 3266 : « 35 pièces. Lettres orig. de Charles, duc d'Orléans (1417-1450). »

(2) Denis Godefroy, *Hist. de Charles VII*, p. 850-851 ; cité par Vallet de Viriville, *Notes hist. sur le règne de Charles VII*, ms. franç. nouv. acq. 5086, n. 9.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Catherine de Noviant, femme de Minguet II de Coutes, était fille d'un des plus actifs et fidèles serviteurs de Charles V et de Charles VI : Jean le Mercier. d'origine écossaise, chevalier, seigneur de Noviant, Rugles, Fontenay en Brie, Bailli, Neuville en Laonnois, etc., conseiller du Roi, trésorier des guerres, gouverneur de Creil, opulent personnage, mort vers 1393 après avoir tenu l'un des grands offices de la Couronne, celui de Grand-Maître de France. Jean le Mercier avait épousé : 1° Jeanne de Dampierre, dont une fille, Guillemette, mariée à Renaud de Coucy, sire de Vervins ; 2° Jeanne de Vendôme, qui fut l'aïeule du page de Jeanne d'Arc (1).

Catherine le Mercier mourut avant le 14 octobre 1447 (2). Elle avait deux frères, Charles, chambellan du Roi ; Jean, mort au service de Charles VII ; et une sœur, Jeanne, femme du brave Oger de Nantouillet, capitaine du châtel de Pierrefonds,

(1) Sur la famille Le Mercier de Noviant, et sur Jean le Mercier, voir : Duchesne, *Hist. de la Maison de Chastillon*, 541 ; *Pièces orig.*, DE COUTES, p. 103, le P. Anselme, VIII, 342-344, qui donne pour première femme à Jean le Mercier « Jeanne de Saint-Dizier » ; La Chenaye, dans la généalogie de Coucy, donne pour mère à Guillemette « Jeanne de Dampierre », qui, je suppose, était dame de Saint-Dizier, d'où la divergence apparente.

Le dossier DE COUTES (*Pièces orig.*, p. 103) donne pour armes aux Le Mercier de Noviant : *De... à 2 hures posées en fasce, et un franc-quartier chargé de 3 étoiles.* En 1360 et 1361, Jehan le Mercier, clerc du Roy et de Mons. le Régent, scelle d'*un écu écartelé, aux 1-4, 3 étoiles ; aux 2-3, 3 hures* ; en 1375, le même, cons du Roy, selle d'*un écu au sautoir engrêlé, et une rose brochant en abime* ; enfin, une note ms. porte : « Le Mercier, sgr de Noviant : *un sautoir engreslé.* » (*Pièces orig.*., t. 1931, dossier 44418, fol. 6, 7, 15, 119.)

(2) Dom Villevieille, *Trésor*, t. 31, f. 72 v.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écuyer de corps du Duc d'Orléans, laquelle, le 3 mai 1403, fut marraine avec ce prince, qui fit don d'un hanap d'or à « sa commère ». (1)

Surtout, n'allez pas vous lasser de ces détails généalogiques : ils sont nécessaires pour préciser le rang de la famille du page, son généreux atavisme et le milieu bien français dans lequel il grandit. Pour devenir digne de sa race, il n'avait qu'à suivre les traces ancestrales, les exemples paternels, et l'on verra qu'il n'y faillit point.

Les sentiments de foi, de piété de son père nous ont été révélés déjà par ce fait qu'en 1409 Minguet de Coutes avait sollicité de l'Évêque de Chartres et obtenu la permission d'avoir en son manoir de Fresnay un autel portatif. *Dieu et le Roi* ! c'est à dire *Dieu et Patrie* ! telle était la devise auguste, la consigne héréditaire de cette admirable et vénérable Chevalerie qui, de sa chevance et de son sang, dix siècles durant, ayant cimenté l'édifice patrial, attend encore sous le ciel de France un monument digne de ses épopées et de la reconnaissance nationale.

Jean de Coutes dit Minguet et Catherine le Mercier de Noviant laissèrent cinq enfants :

1° Jeanne (2), femme du fameux Florent d'Illiers, chevalier, de la race des comtes de Vendôme, seigneur et châtelain de Chantemerle, puis baron

(1) *Pièces originales*, NANTOUILLET, 18, 21. = *Losangé d'argent et de gueules, au chef d'or.*

(2) Le *Gallia Christiana* (VIII, 1186) l'appelle « Jeanne de Contes » ; Pierre d'Hozier, « Jeanne des Coutes ». (*Cabinet d'Hozier*, ILLIERS, 13) : « Florent d'Illiers espousa Jeanne des Coutes, sœur de Louis des Coutes, seigneur de Nogent-le-Comte et fille de Jehan des Coutes dit Minguet, chevalier, et de Catherine le Mercier ditte de Nouviant. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Illiers après son père, capitaine de Châteaudun, bailli et capitaine de Chartres, chambellan de Charles VII, et l'un des héros de la guerre de cent ans. Florent était le fils aîné de Monseigneur Pierre, sire et baron d'Illiers, chevalier, qui testa en 1424, et d'Alix de Chaumont de Guitry, la première de ses trois femmes. Il comptait parmi ses aïeux maints croisés : les comtes de Vendôme sont à presque toutes les croisades, y compris la première (1), dans le cycle de laquelle figurent aussi en Palestine Guillaume d'Illiers et Pierre de Vendôme (2).

Louise d'Illiers, sœur de Florent, était religieuse au monastère de Saint-Avit de Châteaudun (3). Il y avait à Sainte-Foy de Chartres un vitrail aux armes de Florent d'Illiers et de Jeanne de Coutes, — vitrail dont j'aurai à reparler, — et un service solennel d'anniversaire était célébré le 4 mars, en l'église cathédrale, pour le repos de leurs âmes. Ils avaient été mariés par contrat du 13 février 1422 (4). Belle-sœur de Miles d'Illiers, 99e évêque

(1) Geoffroy de Preuilly, comte de Vendôme, fut tué à la bataille de Ramla, 1102. (Guill. de Tyr.) Il avait été accompagné en Palestine par « Hue de Lisemare, frère au conte de Vendosme. ». (Ms. franç. 24049, *Armorial des Croisades*, fol. 44 v.) « Johannes, comes Vendomiæ », périt au siège d'Acre, 1191. (Roger Twysden, *Chron. Joh Bromton*, dans *Hist. anglicanæ scriptores antiqui*, Londres, 1752, p. 1191). Le P. de Goussencourt, I, 319; II, 131. Le P. Maimbourg, *Hist des Crois.*, I, 250, 604. — Michaud, *Hist des Crois.*, éd. 1838, II, 517. — P. Roger, *La Nobl. de France aux Croisades*, p. 217, 263, 272. — *Revue Nobiliaire*, XIII, 255.

(2) E. de Rozière, *Cart. du S. Sépulcre de Jérusalem*, p. 155.

(3) Dont fut abbesse, en 1463, Marie d'Harville, nièce de Jeanne de Coutes, dame d'Illiers.

(4) 13 février 1421 v. s. Contrat de mariage de Florent d'Illiers, fils de messire Pierre, seigneur d'Illiers, chevalier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon - 2007

de Chartres, Jeanne, empreinte d'une dévotion fervente que décèlent les vocations religieuses de trois de ses sept fils, eut l'allégresse de donner à l'église de Chartres René d'Illiers, qui devait être son 100e évêque, Charles, son doyen, et Florent, son grand-archidiacre.

Une note de la main de Gaignières nous renseigne sur la date de la mort de la noble et pieuse femme :

« Florent d'Illiers espousa Jeanne de Coutes par contrat du 13 février 1421 [vieux style]., morte 3 juillet 1460 ; gist à Saint-Jacques d'Illiers ; son service fait par Miles d'Illiers, evesque de Chartres (son beau-frère), le 4 dudit mois. » (1)

Florent lui survécut quatorze ans ; il était encore bailli et capitaine de Chartres en août 1461, et fut enterré près de sa femme, en l'église d'Illiers., le 11 août 1475.

2° Louis, page de Jeanne d'Arc

3° Jean, dit Minguet, écuyer, panetier du duc d'Orléans, en 1443 seigneur de Néelle la Gilleberde et de Fontenay en Brie ; appert de cet aveu inédit :

avec Jehanne de Coutes, fille de Jehan dit Mainguet. (Clairambault, t. 931, fol. 257, parch. orig. français.) Communication de M. Théodore Courtaux. — Sur la Maison d'Illiers, éteinte, voir : Mondonville, III, 41 (généalogie) ; VII, 331 (titres). — La Chenaye-Desbois, Moréri, *Dossiers bleus*, t. 365, ILLIERS, n° 14 : *Mémoire concernant la Maison d'Illiers*, de la main de Pierre d'Hozier ; et fol. 23 v.. *Généalogie*, de la main de Roger de Gaignières ; *Pièces orig.*, t. 1555 et 1556 ; *Cabinet d'Hozier*, t. 193, dossier 5022. — *D'or à six annelets de sable.*

(1) Gaignières, *ut suprà*.

(2) Mondonville, I. 34 v. — Vallet de V., *loc. cit.*, n. 5.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, Jehan de la Grange, escuier, commis à la garde, de par le Roy nostre sire, des seaulx de la prevosté de Joy le chastel; salut. Savoir faisons que par devant Jehan Jennart, clerc tabellion juré dudit Joy, juré et estably a ce faire au dit lieu, fut present en sa personne Jehan Gillotte, demourant à Ormeaulx, sicomme il disoit, et recongnut de sa bonne volenté sans force que il tient et adveue a tenir en fief de noble homme JEHAN DE COUTEZ, monseigneur de Fontenay en Brie, a cause de sa tour de Neelle la Gilleberde, cest assavoir environ trois arpens de terre seant ou terrouer dudit Ormeaulx... Ce fut fait l'an de grace mil quatre cens quarante et trois ou moys de may vint et sept jours. » (1)

4° Raoul de Coutes, co-seigneur de Fontenay en Brie et seigneur de « Sainct Germain de Lacit lez Meleun », aussi panetier du duc d'Orléans, qualifié « noble et puissant seigneur » dans un aveu de 1441. (2)

5° Anne de Coutes, mariée par contrat du 6 août 1436 à Guillaume d'Harville, seigneur de Palaiseau, descendant de preux croisés, fils d'autre Guillaume, chevalier, tué à Azincourt, et de Jeanne le Brun, nièce de Jacques le Brun, écuyer, tué à Azincourt.

(1) *Pièces orig.*, COUTES, fol. 130 v., copie du temps. papier.

(2) Aveu à noble et puissant seigneur Raul de Coutes, seigneur en partie de Fontenay, de Neelle la Gilleberde, et pennetier de Mons. le duc d'Orléans. (*P. O.*, COUTES, 129) — Saint-Germain-Laxis, auj. commune du canton de Melun (Seine-et-Marne).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Peu de lignages chevaleresques ont fourni plus de volontaires des guerres saintes que les Harville : la lutte généreuse contre les ennemis du nom chrétien était comme une tradition d'honneur, comme une consigne héréditaire. Dès 1168, Pierre d'Harville, *Petrus de Harvilla*, combat dans les rangs des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1). Simon et Guillaume d'Harville ont suivi Philippe-Auguste en Palestine ; le premier est à Acre en 1190 ; de même le second, en septembre 1191, témoin, avec M... du Temple, de l'emprunt fait par noble Guillaume d'Orléans, sous la garantie de Guillaume de Prunelé, fondé de pouvoirs de Renaud, évêque de Chartres. En 1249, Simon d'Harville, *Symo de Hervilla*, a suivi saint Louis à la croisade (2). En 1390, « noble homme Jehan de Hareville, pennetier de Mons. le duc de Touraine », reçoit de ce prince un don de 50 francs d'or « à son département pour aller ou voyage de Barbarie » avec le duc de Bourbon (3).

De race magnanime, l'époux d'Anne de Coutes fut à la hauteur de sa race, ce dont témoigne superlativement cette note généalogique :

(1) Le P. Séb. Pauli, *op. cit.*, I, 304.

(2) Ms latin 17803, n. 266 ; 17803 B, n. 21, et *in fine*, supplément, série A, chartes datées d'Acre et de Jaffa 1191. — P. Roger, p. 118 et 211.

(3) *Pièces orig.*, t. 1483, doss. 33562, HAREVILLE, 2, parch. Sur la maison d'Harville, éteinte, en laquelle s'était fondue l'illustre maison de Juvenal des Ursins, marquis de Traisnel, voir La Chenaye, éd. 1774, in-4°, VII, 672 676 — *De gueules à la croix d'argent chargée de 5 coquilles de sable.* Belles armes de croisade ! Le dernier rejeton de cette très noble race a été la vicomtesse de Rochambeau, née d'Harville des Ursins de Traisnel, morte à Paris dans sa 78e année le 25 nov 1837, veuve du vicomte de Rochambeau, général de division tué à Leipsick en 1813.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Guilaume de Harville, 3e du nom, seigneur de Palaiseau, Chanhoudry, Lhérable, baron de Nainville, près de Gisors (1), servit fidèlement le roy Charles VII contre le roy d'Angleterre, qui le fit prisonnier à Palaiseau et donna sa seigneurie de Palaiseau à Jehan le Baveux, capitaine de Montlhéry. Il avait épousé, par contract du 6 aoust 1436, Anne de Couttes, fille de Jehan de C. dit Mainguet, seigneur de Coutes, Pimperet et Fresnay, et de Catherine le Mercier de Noviant ou Nouviant, fille de Jehan le M., seigneur de Nouviant, grand-maître de France, et de Jehanne de Vendôme (2). »

Anne de Coutes était veuve en 1470, lorsqu'elle reçut en foi et hommage Jean Morhier pour le fief de la Plesse (3). Elle mourut après le 26 novembre 1483 (4), ayant eu trois fils et sept filles. J'aurai l'occasion de reparler de ces dernières, à propos d'une curieuse verrière peinte aux armes d'Harville et de Coutes (vers 1380), et qui orna longtemps la crypte de Notre-Dame de Chartres.

Vous savez à présent ce qu'était la famille de notre page, et dans quel milieu de pure chevalerie, de foi, d'honneur, d'héroïsme, de loyalisme, de patriotisme Charles VII avait voulu choisir le jeune serviteur de « l'Angélique ».

(1) Chanhoudry, lisez Champhoudry, en Cernay-la-Ville, canton de Chevreuse, arr. de Rambouillet, Seine-et-Oise — Lhérable, lisez L'Érable, en Bullion, canton de Dourdan, même arr. — Nainville, en Noyers, canton de Gisors, arr. des Andelys, Eure.

(2) *Pièces originales*, HARVILLE, 127.

(3) Dom Villevieille, *Trésor*, t. 133, fol. 8 v.

(4) « Anne de *Contez*, vefve Guill. de Harville et dame de Paloiseau... » (Archives de Seine-et-Oise, E, 1104.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VII

Le page de Jeanne d'Arc.

Louis de Coutes était né en 1414, vers le mois de juillet, soit à Châteaudun, dont son grand-père était gouverneur, soit dans le manoir familial de Fresnay-le-Gilmert. Le loyal dévouement des siens aux ducs d'Orléans permet de supposer qu'il reçut son nom baptismal en mémoire du duc Louis, assassiné à Paris, sept ans avant, par les sicaires de Jean-sans-Peur.

J'ai noté que, sous le régime féodal, c'était la coutume de mettre les enfants nobles au service des princes, des grands seigneurs, des capitaines renommés, chez lesquels ils étaient élevés dans les principes de la chevalerie chrétienne et commençaient l'apprentissage du métier des armes. La *pagerie* était l'école militaire des jeunes gentilshommes. Jean de Coutes, en se conformant à l'usage, dut certainement ambitionner pour l'aîné de ses fils un maître illustre, modèle de toutes les vertus de noblesse.

Raoul de Gaucourt, habile et intrépide capitaine, de la race des comtes de Clermont en Beauvaisis, — fils d'autre Raoul, gouverneur de Rouen, tué dans cette ville par les partisans du duc de Bourgogne, — était un des héros de la croisade de 1396 et de mainte autre bataille. Il avait été fait chevalier sur le champ de bataille de Nicopolis. Il était à la défense d'Honfleur, dans le même temps où Jean de Coutes était à la défense d'Harfleur, et, fait prisonnier, il subit une dure captivité de dix années. Les Anglais ne lui rendirent la liberté que moyen-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nant une forte rançon. Il fut alors un de leurs adversaires les plus redoutés et un des plus fidèles serviteurs de la cause nationale incarnée dans Charles VII, qui le créa successivement son conseiller, son premier chambellan, gouverneur de Chinon, de Gisors, d'Orléans, du Dauphiné, et Grand-Maître de France. Il devait périr dans un âge avancé, frappé d'un coup de lance sur le champ de bataille. Trépas bien digne d'un tel héros ! Son fils aîné fut maréchal de France.

En 1425, lorsque Raoul de Gaucourt recouvra sa liberté, Louis de Coutes avait onze ans. Le valeureux capitaine dut s'empresser de reconstituer sa maison, et ce fut alors, sans doute, que Jean de Coutes lui offrit son fils. Le capitaine de Châteaudun avait depuis longtemps fait ses preuves de bravoure et de loyauté ; tel père, tel fils, et le jeune *Minguet* fut admis parmi les pages du héros.

J'ai dit l'origine très probable de ce surnom. On donnait volontiers aux fils le sobriquet du père, et ceux-ci devaient avoir à cœur de perpétuer un surnom qui rappelait les vaillantises paternelles. C'est ainsi que les descendants d'Aymar de Poisieu, page de La Hire à la défense d'Orléans, se parèrent du surnom de *Capdorat* (tête dorée) que lui avait donné ce valeureux capitaine « parce qu'il estoit fort blond ».(1)

On voit à quelle école était le page de Raoul de Gaucourt, pépinière de virilité, de patriotisme, d'honneur, et le souvenir de cette fraternité de gloire, demeuré vivace dans les deux races, dut contribuer à les maintenir côte à côte sous les bannières de France ; du moins, un siècle après, re-

(1) *Journal du siège d'Orléans.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trouvons-nous ces deux noms accolés dans le rôle de la compagnie de trente lances de Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin :

« Archers : Loys de Coustes, Thomas de Gaucourt, Guillaume de Dreux, François de Janzé », etc. (1)

Louis de Coutes était à Chinon avec Raoul de Gaucourt, gouverneur de cette ville, lorsqu'y arriva Jeanne d'Arc, à qui fut assigné pour logis un château voisin, le Coudray. Il semble que, dès lors, elle eut provisoirement à son service le page du gouverneur ; car, tous les jours, Louis de Coutes la voyait et sans cesse conversait avec elle. « Souventes fois, disait-il après, elle se met « tait à genoux, priait et pleurait. » Il ne l'accompagna pas à Poitiers, mais lorsqu'elle revint à Tours, promettant d'effectuer de par Dieu l'inespérable ravitaillement d'Orléans, — dont le salut serait celui du royaume, Charles VII et son conseil délibérèrent, dit la *Chronique de la Pucelle*, « qu'on éprouverait ladite Jehanne sur le fait des « dits vivres ; et lui furent ordonnés harnois, cheval « et gens ; et lui fut spécialement baillé, pour la « conduire et estre avec elle, un bien vaillant et « notable escuyer nommé Jehan d'Aulon, prudent « et saige, et pour paige un bien gentil homme « nommé *Louys de Comtes*, dit Imerguet (2), avec « autres varlets et serviteurs » (3).

(1) Pontoise, 20 juin 1523. (Clairambault, t. 246, p. 917.)

(2) *Imerguet*, *Inerguet*, *Muguet*, *Mugot*, fausses lectures du surnom de *Minguet*. « *Mugot*, dit Quicherat (III, 124, note 1), forme corrompue du surnom d'*Imerguet* que les gendarmes donnaient à Louis de *Contes* ». Nous savons que Louis tenait de son père et de son aïeul le surnom de *Minguet*.

(3) Quicherat, IV, 211-212.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Le Roy, — dit aussi le *Journal du siège d'Or-*
« *léans* (1), — lui bailla pour l'accompagner un bien
« vaillant et saige gentilhomme nommé Jehan
« d'Aulon, et pour paige ung autre gentilhomme,
« nommé *Loys de Contes.* »

Ce dut être Jean d'Aulon qui désigna Louis de Coutes au choix du Roi, ou qui lui-même le choisit, en sa qualité de maître de la maison de Jeanne d'Arc, — car, détail ignoré jusques à présent, — ils étaient alliés par les Jouvenel des Ursins : Jean d'Aulon avait épousé une Jouvenel, — sœur du futur chancelier de France et du futur archevêque de Reims qui devait être le protagoniste de la réhabilitation de la Sainte de la patrie, — et les Jouvenel étaient alliés aux Vendôme, dont était l'aïeule maternelle de Louis de Coutes.

De cet instant jusqu'au siège de Paris, Louis de Coutes ne quittera plus Jeanne ; il sera le constant témoin,—honneur sans pair!—de ses pratiques de piété fervente, de ses prouesses, de ses victoires.

Oh ! je jurerais que cet « enfant d'honneur » avait en elle la foi des croisés, ses ancêtres, la foi prophétique de Christine de Pisan :

> Et sachez que par elle Anglois
> Seront mis jus sans relever;
> Car Dieu le veult !...

C'est lui qui, dans le *Mistère du siège d'Orléans*, invite en ces termes la Pucelle à monter à cheval pour aller délivrer la ville héroïque :

(1) Quicherat, IV, 129. — La défiguration du nom de *Coutes* vient certainement des transcripteurs ; car le ms. du *Journal du siège d'Orléans* (B. N., latin 14665, fol. 23 v.) porte nettement « Loys de Coutes ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dame, s'il vous plaist partir,
Voicy en poinct tretous vos gens,
Pour vostre vouloir accomplir,
A vous convoyer à Orléans.

Il avait toute la grâce de son âge et d'un fils de bonne race, sans doute blond comme étaient ses deux sœurs, le regard vif et, dans les traits, une expression de finesse et d'énergie qui se perçoit dans la vague et seule image que nous ayons du gentil page.

Il entre avec Jeanne dans Orléans, le soir du 29 avril 1429, à la lueur des torches, au chant des cloches, aux acclamations enthousiastes des assiégés. Parfois, Jeanne portait elle même sa bannière et remettait sa lance à son page. Telle nous la voyons dans cette naïve tapisserie flamande du XVe siècle (1), que l'on croit représenter l'arrivée de la Pucelle à Chinon (6 mars 1429), mais qui nous paraît se rapporter plutôt à un épisode ultérieur de son épopée ; car, à Chinon, Jeanne n'avait encore ni page, ni lance, ni bannière. A sa droite chevauche un homme d'armes, qui peut être Jean d'Aulon, car il semble la diriger ; à sa gauche, un jeune page portant sa lance, et ce page doit être Louis de Coutes. C'est lui, certainement, qui chevauchait devant elle, à sa miraculeuse entrée dans Orléans, justement fier de ce poste d'honneur, les yeux pleins d'éblouissements, le cœur en liesse, la bannière de Jeanne au poing.

« A huyct heures du soir, malgré tous les Anglois. ., elle y entra armée de toutes pièces, mon-

(1) Musée Jeanne d'Arc à Orléans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



JEANNE, ENTRE SON ÉCUYER ET SON PAGE

(Tapisserie Flamande du XVe siècle)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tée sur ung cheval blanc ; et faisoit porter devant elle son estandart, qui estoit pareillement blanc, auquel avoit deux anges tenans chacun une fleur de liz en leur main ; et, ou panon, estoit paincte comme une Annonciacion (c'est l'image de Nostre Dame ayant devant elle ung ange luy présentant ung liz)... La vindrent recevoir les autres gens de guerre, les bourgeoys et bourgeoyses, portans grant nombre de torches, et faisans autel joye come se ilz veissent Dieu descendre entre eulx.... Ilz se sentoyent jà tous reconfortez et comme désassiégez, par la vertu divine qu'on leur avoit dit estre en ceste simple Pucelle, qu'ilz regardoient moult affectueusement, tant hommes, femmes que petits enfans.

« Et y avoit moult merveilleuse presse à toucher à elle, ou au cheval sur quoy elle estoit, tellement que l'un de ceulx qui portoient les torches *s'approucha tant de son estandart que le feu se print au panon*. Pour quoy elle frappa son cheval des esperons, et le tourna autant gentement jusques au panon, dont elle en estangnit le feu, comme se elle eust longuement suyvy les guerres ; ce que les gens d'armes tiendrent à grans merveilles, et les bourgeois de Orléans aussi. » (1)

Quelle scène touchante, quel dramatique épisode, bien faits pour tenter le cœur et le génie d'un peintre !

C'est à son page Minguet que, le 4 mai, veille de l'Ascension, soudain réveillée par ses voix alors que l'on bataillait à la bastille Saint-Loup, Jeanne dit en revêtant hâtivement son armure :

(1) *Journal du siège d'Orléans* ; Quicherat, IV, 152-153.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Hà ! sanglant garson (1), vous ne me dyriez pas que le sanc de France feust répandu ! Vite, allez quérir mon cheval ! »

Vivement Louis de Coutes va seller le cheval, et, quand il l'amène, il trouve la Pucelle tout armée.

« Apportez-moi mon étendart ! » lui commande-t elle. — Il s'élance vers le premier étage et lui passe l'étendart par la fenêtre Aussitôt elle pousse son cheval et part au galop vers Saint-Loup, où la rejoint bientôt son page. (2)

La *Chronique de la Pucelle* raconte ainsi cette scène émouvante :

« Audict jour [3 mai], environ midy, aucuns des nobles issirent d'Orléans avec grand nombre de gens de traict et de commun, qui livrèrent un fier et merveilleux assault contre Anglois qui tenoient la bastide Sainct Loup.. François furent moult grevez en iceluy assault. Et, durant iceluy, y vint très hastivement la Pucelle armée, à estendart desployé : par quoy l'assault enforça de plus en plus.

« Ceste Pucelle ne sçavoit riens de la sortie desdicts gens de guerre hors la ville, ny n'en estoit nouvelles en son hostel ny en son quartier, et s'estoit mise à dormir : et n'y avoit audict hostel) que *son paige* et la dame de léans (3), qui s'es-

(1) *Garson*, synonyme de *page*. (Voir La Curne Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chevalerie*, 1781, t. I, pp. 6 et 36.) Nous employons encore ce terme de *garçon* pour les servants d'hôtel, de café, etc.

(2) Déposition de Louis de Coutes, 3 avril 1456. (Quicherat, IV, 68-69.)

(3) La femme de Jacques Boucher, trésorier général du duché d'Orléans, en l'hostel de qui étaient logés la Pucelle,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

batoyent à l'huys. Et soudainement elle s'esveilla et leva, et commença à appeller gens. Alors vint la dame, et le paige, auquel elle dist : « Va querir mon cheval. En nom Dieu, les gens de la ville ont affaire devant une bastide. et y en a de blessez » Si dist qu'on l'armast hastivement, et on luy aydast à s'armer. Et quand elle fut preste, monta à cheval et courut sur le pavé, tellement que le feu en sailloit ; et alla aussi droict comme si elle eust sceu le chemin par avant, et toutesfois onques n'y avoit entré. La dicte Jeanne dist depuis que sa voix l'avoit esveillée et enseigné le chemin. et que messire [Dieu] luy avoit faict sçavoir. » (1)

Ainsi Louis de Coutes eut l'allégresse et l'honneur d'assister à la prise de la bastille Saint-Loup, — premier acte de la délivrance d'Orléans ! Le 7 mai, il est à la prise des Tourelles, où Jeanne est blessée. comme s il fallait de son sang pour féconder la décisive victoire du lendemain ! Les Anglais lèvent le siège, Orléans est libre !

Il suit la victorieuse à Loches, où le Roi la comble d'éloges et d'actions de grâces ; à Selles, où Guy de Laval la voit « sur un grand coursier noir, armée tout en blanc », et remarque « son estendart ployé que portoit *un gracieux paige* (2) ; le 9 juin, à Orléans, dont les vaillants habitants « ne se pouvoient saouler de la voir » ; à la prise de Jargeau, où, dans l'assaut, Jeanne est frappée

Jean d'Aulon, les pages de Jeanne, ses deux frères, Bertrand de Poulangy et Jean de Metz. (Quicherat, IV, 153) — Dans les *Pièces orig.*, t. 430, doss. 9791, pièce 13, grand sceau dudit Jacques Boucher, 1431.

(1) Quicherat, IV, 222-223.

(2) Quicherat, V, 109-110.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'une pierre qui se brise sur son casque ; à la prise du pont de Meun, à l'attaque de Baugency, à la à la mémorable victoire de Patay (18 juin), à la capitulation de Troyes, à la reddition de Chalons, au sacre de Reims (17 juillet). Lui aussi, « le gracieux page », il avait été à la peine, c'était justice qu'il fût à l'honneur. « Et c'étoit moult belle chose « de voir les belles manières que faisoit le Roy, et « aussy la Pucelle. »

Louis de Coutes est avec elle à la bataille de Montépilloy (15 août), puis à Compiègne où elle rejoint le Roi et d'où elle accourt assiéger Paris. A ce moment, il quitte le service de Jeanne d'Arc ; hélas ! il ne doit plus la revoir !

S'il se sépare d'elle, à son cœur défendant, c'est qu'il vient d'être « mis hors de page ». C'était dans la vie féodale une époque importante, et la religion intervenait pour la consacrer. L'enfant était promu homme, dans une cérémonie solennelle, prélude du sacre chevaleresque. Il était présenté à l'autel par son père et sa mère, qui venaient à l'offrande, un cierge à la main. Le prêtre prenait sur l'autel une épée et une ceinture, qu'il attachait au côté du jeune gentilhomme, après les avoir bénites ; puis il l'exhortait à ne se servir de l'épée que pour le service de Dieu, du Roi, du droit, pour la protection des faibles, et lui donnait le baiser de paix.

Sainte leçon, à laquelle jusques à son dernier jour demeurera fidèle l'ancien page de Jeanne d'Arc !

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VIII

Actes de Louis de Coutes

Avec quelle douleur infinie Louis de Coutes dut apprendre la capture, la longue torture et le supplice de la vierge héroïque ! On se plaît à supposer qu'il fut, avec La Hire, un des vaillants qui tentèrent de l'arracher à ses bourreaux.

Du moins n'est-il pas douteux qu'il continua de servir la grande cause de Charles VII. En sortant de page, il était très probablement devenu l'un des écuyers de son ancien maître ; il dut le suivre en 1431 dans son gouvernement de Dauphiné ; il devait être avec lui en 1433 à l'assaut du Dorat, que le sire de Gaucourt reprit sur les Bourguignons.

D'ailleurs, en combattant pour son Roi, Louis combattait aussi pour sa propre cause, car les Anglo-Bourguignons s'était partagé ses domaines : à la fin de 1438, un vassal du duc de Bourgogne, Jean de Fauquembergue, se qualifiait encore seigneur de Rugles (1). Mais, à mesure que reculait l'envahisseur, les patriotes dépossédés par lui rentraient dans leurs fiefs ; et, de fait, Louis de Coutes, de par sa mère surtout, était un opulent seigneur ; Noviant (aujourd'hui Nouvion-le-Comte), Rugles, Viry, Fontenay-lez-Marle, Béhéricourt, Nesles-la-Gilleberde, Fontenay-en-Brie, Craine, Villebert, Pimprez, Écoublay, Bailly, la Fleur-de-lys, et

(1) 1438, 31 décembre : « La monstre de hault et puissant seigneur mons. deffoucanberge et de *Rugles*. Escuiers : Robert Talon, Nic. d'Ons, Jehan Nelson, Jehan Neel », etc. (Clairambault, t. 185, p. 6854.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'autres seigneuries ou maisons nobles lui appartenaient. Nous le verrons assez riche pour doter sa nièce Marguerite d'Harville, novice au monastère de Poissy, dont était ou avait été Prieure sa cousine Marie Jouvenel des Ursins (1), et pour alimenter de ses dons les œuvres de piété et de charité.

A combien de laborieuses recherches ne me suis-je pas livré pour retrouver ses actes et préciser les étapes de sa vie ! Au moment d'entrer dans sa vingtième année, le samedi, 18 juillet 1433, il venait sans doute d'être émancipé, car le premier acte qu'on ait de lui est à cette date : « Louis de Coutes, écuyer », fait foi et hommage au chapitre de l'église de Chartres pour les héritages qu'il tient du dit chapitre à cause de sa terre du Bois de Lèves (2).

Dès le commencement de 1436, il se dispose à recouvrer sa seigneurie de Rugles (3), ses fiefs de Fontenay-en-Brie et de Viry, car il en sert l'hommage au Roi, et cet acte implique de la part de cet écuyer de vingt-deux ans des services déjà distingués, puisque le ci-devant page de Jeanne d'Arc y est qualifié « panetier du Roi » ; il est vrai que par ce même acte nous constatons que Louis de Coutes avait dans le conseil de Charles VII un puissant protecteur, qui avait pu juger de ses mérites, le valeureux sire de Gaucourt. Le Roi notifie ledit

(1) Succédant à Marie de France, dixième enfant de Charles VI, née en 1392 morte en 1438.

(2) « 1433 Sabati 18 julii, Ludovicus de Coutes, armiger, fecit fidem et homagium in capitulo..., ratione terrae suae de Bosco Leugarum. » (Mondonville, XI, 181). — Le Bois, en Lèves, arr. et canton de Chartres.

(3) Auj. chef-lieu de canton de l'arr. d'Evreux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hommage aux gens de ses comptes, à ses trésoriers, à ses baillis, et le secrétaire qui souscrit l'acte royal est un Du Guesclin.

Guesclin, Gaucourt, le page de la Pucelle, quelles réminiscences grandioses évoquent en l'âme française ces trois noms héroïques!

CHARLES par la grace de Dieu Roy de France, a noz amez et feaulx gens de noz comptes et tresoriers, au prevost de Paris bailli de Tournant, aux bailliz de Rouen, dEvreux et de Meleun ou a leurs lieuztenans, et a noz procureurs, receveurs et vicontes esd. prevosté et bailliages, salut et dilection. Savoir vous faisons que NOSTRE BIEN AMÉ PANETIER LOYS DE COUTEZ, escuier, nous a aujourduy fait les foy et hommage que tenu nous estoit faire, tant a cause de ses fiefz, terres, justices et seigneuries de Rugles, Fontenay et Viry et leurs appartenances, que generalement de tous ses autres fiefz, terres et seigneuries qui luy appartiennent estans es diz prevosté et bailliages de nous nuement tenuz en fief. Cest assavoir sa dicte seigneurie de Rugles acause de nostre viconté de Bretueil, et celles des diz lieux de Fontenay et de Viry acause de noz chastel et chastellénie de Tournant en Brye, et autres ses fiefz et seigneuries aussi tenuz nuement de nous en fief acause d'autres noz chasteaulx, chastellenies et seigneuries que avons esd. prevosté et bailliages. Ausquelz foy et hommage, nous avons receu nostre dit panetier, sauf nostre droit et l'autruy. Si vous mandons, et a chacun de vous si comme a lui appartendra, que pour cause dudit hommage non fait vous ne faites ou donnez ne souffrez estre fait ou donné a icellui nostre pa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

netier aucun destourbier ou empeschement, ainçois se ses diz fiefz, terres, justices et seigneuries et leurs appartenances ou aucuns d'iceulz ou autres de ses biens sont ou estoient pour ce prins ou mis en nostre main, mectez les ou faites mectre sans delay a plaine delivrance, pourveu que nostre dit panetier baille, quant il aura seur accès, par escript et dedens temps deu, son denombrement et adveu sur ce. Donné a Poittiers le XXVIIIe jour de fevrier l'an de grace mil CCCC trente et cinq, et de nostre regne le xiiij[e], soubz nostre scel ordonné en l'absence du grant.

Par le Roy, LE SIRE DE GAUCOURT et autres presens.

J. DUQUECLYN. (1)

Le premier juin 1437, Louis de Coutes reçoit en foi et hommage Thibaut de Soisy (2), écuyer, époux de Marie Hazard, sa vassale.

Saichent tuit que Je Thibault de Soisy, escuier, ou nom et comme aiant la cause de Marie la Hazarde ma femme et espouse, tiens et adveue a tenir en une seule foy et a ung seul hommage de noble homme LOYS DE COUTES, escuier, seigneur de Fontenay et de Viry et de Neelle la Gilleberde, a cause de son fief de Neelle, les heritages et possessions immeubles cy apres desclairees. Premierement, ung hostel maison manoir avecques la court et jardin lieu et pourprins, sicomme tout ce comporte devant et derrière, assis au lieu dit le Moulin

(1) Archives Nationales, Chambre des comptes, anciens hommages, P 16, cote 5800, orig. en parchemin.

(2) D'un lignage chevaleresque représenté aux Croisades.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

donne, qui de present sont (*blanc*) en masures et non valoir. Item, la place et les noiers qui sont devant la porte dud. hostel, ten. au signeur dud. Fontenay d'une part, d'autre part aux hoirs feu messire Regnault de Giresme (1), chevalier. Item, diz arpens de terres arables apparten. aud. hostel, ten. aux heritages dud. messire Regnault d'une part, d'autre au chemin de la Ronce. Item, ung arpent de pré seant en ce lieu, ten. au seigneur dud. lieu. Item, deux arpens de terre frans a lormetel, ten. aux terres Pierre Corson (2), d'une part, tout ou terrouer dud. Moulin donne. Item, ung arpent de pré seant en Brule, ten. ausdictes terres. Item, vint huit deniers de cens receuz chascun an au jour Saint Remi, portans los, vantes, saisines et amendes quant le cas y eschiet. Item, la justice de vassal jusques à lx s. p. et au dessoubz en tous les diz heritages. Et se plus y a ou estoit trouvé que cy n'est escript ou devisé, si l'ay je advoué et advoue a tenir en fief dud. escuier a cause que dessus, et promets en bonne foy que,

(1) Frère, croyons-nous, d' « ung très vaillant chevalier de l'Ordre de Rodes dict de Sainct Iehan de Iherusalem ». Nicole de Giresme, l'un des plus heroïques défenseurs d'Orléans, le premier à l'assaut qui détermina la prise des Tourelles (6 mai 1429). mort grand-prieur de France. (Quicherat, t.I, 6 ; IV, 44, 161, 229.) On a vu ci-dessus qu'en 1427 il était, avec Jean de Coutes, Ier du surnom de Minguet, aïeul de Louis, au nombre des conservateurs de l'abstinence de guerre entre le Duc d'Orléans et le Roi d'Angleterre.

(2) Probablement Pierre de Courson. Dans toute la période féodale, le prénom Pierre se rencontre fréquemment devant ce vieux nom chevaleresque, représenté à la conquête d'Angleterre et aux Croisades. (Voir *Hist. d'une Maison Bretonne et de ses Origines anglo-normandes,* par le vicomte Robert de Courson de la Villeneuve, 1895. t. I, p. 89, 153, 179, 245, 503-506.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dès aussi tost qui me venra a ma congnoissance, de l'avouer a tenir dud. seigneur, de le bailler par escript par denombrement, et tout par amendement. En tesmoing de ce j'ay signé ces presentes de mon seing manuel et seellées du seel de mes armes. Ce fut fait et donné le premier jour du moys de juing l'an mil quatre cens et trente sept. » (1)

« Louis de Coutes, seigneur de Bericourt, — dit le Père Anselme (VIII, 342-344), — partagea en 1438 avec ses frères et sœurs et Enguerrand de Coucy, leur cousin-germain, la succession de Béatrix de Nantouillet, leur cousine-germaine, femme de Jean III de Chastillon, seigneur de Troissy, Chastillon et la Ferté en Ponthieu. »

Cet augment de fortune est confirmé par la note suivante :

« Louis de Coutes dit Minguet, seigneur de Noviant le Comte et de Hébercourt, fut héritier de Béatrix de Nantouillet, sa cousine-germaine, et fut seigneur de Fontenay en Brie, qu'il vendit à Pierre du Moulin, archevêque de Toulouse ». (2)

En 1442, « Ludovicus de Coutes, dominus de Novianto Comitis », appparaît dans un acte passé à Chartres et qui devait être un aveu féodal, mais dont Laisné, prieur de Mondonville, a omis de préciser la nature. (3)

La même année, le 22 mars, à Saint-Quentin, il fait son testament, reçu par le notaire Guy d'Agard. En vain je me suis efforcé de retrouver ce

(1) *Pièces orig.*, COUTES, f. 129 v., copie du temps, papier.

(2) *Ibid.*, f. 103 et 153. — Du Chesne, *Maison de Chastillon*, p. 541.

(3) Ms. français 24132; tome IX, p. 708.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

précieux document : il aura péri, au XVIe siècle, dans l'incendie qui détruisit Saint-Quentin, assiégé par les Espagnols.

« Les minutes des notaires, à Saint-Quentin, ne remontent pas au delà de 1559. En 1557, lors du siège, la ville fut en partie détruite ; les constructions étaient presque toutes en bois ; ce fut un désastre sans pareil et les archives disparurent. Il est aujourd'hui impossible de savoir qui détient l'étude de Guy d'Agard et je n'ai pu trouver aucun renseignement sur les de Coutes. » (1)

« Je me suis empressé de feuilleter notre inventaire, espérant trouver trace de Louis de Coutes ; malgré mes recherches, je n'ai rien trouvé ; nous n'avons de cette famille qu'un certain Charles de Coustes, qui était seigneur de Pavant en 1544. A vous dire vrai, je crois qu'il serait miraculeux de retrouver le testament de ce digne seigneur, attendu que les minutes de notaires du XVIe siècle, au moins dans le département de l'Aisne, sont aussi rares que les beaux jours en l'an de grâce 1891. » (2)

« Il n'existe dans la série E (titre des familles) des Archives de l'Oise aucun document concernant la seigneurie de Passel : les seules pièces intéressant cette localité se trouvent dans le fonds de la Chartreuse du Mont-Renaud, mais elles ne remontent pour la plupart qu'aux XVIIe et

(1) Saint-Quentin, 21 mai 1891 : Lettre de M. Fernand Arrachart, à qui je réitère mon cordial remerciement.

(2) Laon, 15 juin 1891 : Note adressée par l'érudit Monsieur Souchon, archiviste de l'Aisne, au regretté M. Charles Souëf, membre du Conseil Héraldique de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XVIIIe siècles : les de Coutes n'y figurent pas. » (1)

Toutes les réponses que je recevais étaient négatives ; elles ne me découragèrent pas, et, en dernier lieu, je recourus à l'obligeance de M. de Boulancy, propriétaire du château du Mont-Renaud, à Passel. Le 30 mars 1891, j'eus l'honneur de recevoir cette très gracieuse réponse de Madame de Boulancy, née d'Escayrac de Lauture :

« J'ai eu le malheur de perdre mon mari il y a deux mois ; c'est donc moi qui répondrai à votre désir de mon mieux. Je vais aller chercher au Mont-Renaud deux études le concernant : j'y trouverai peut-être la trace de ce Louis de Coutes, seigneur de Pimprez, sur lequel vous faites un travail. Je vais aussi m'informer auprès d'un voisin qui a fait de nombreux travaux sur le pays, et je vous transmettrai ce que j'aurai pu savoir. »

Mme de Boulancy me fit la grâce de s'intéresser activement à ma recherche et l'honneur de m'écrire, le 5 avril suivant :

« ... Dans un travail qui n'est pas encore imprimé, M. l'abbé Gallois parle ainsi des donations de Louis de Coutes à la Chartreuse de Mont-Renaud (*Archives de Passel*) :

« Dom Guillaume le Couturier resta quatorze ans à la tête de la Chartreuse. Il paya 108 écus d'or qui furent donnés par la duchesse de Bourgogne à Louis du Hamel, pour la cinquième partie du fief de Passel, acquise à la maison,

(1) Beauvais, 30 avril 1891 : Lettre de Monsieur E. Roussel, archiviste de l'Oise, à qui je suis heureux de renouveler l'expression de ma sincère gratitude.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Le propriétaire d'un fief séant à Passel avait droit de percevoir par chacun an vingt alnées deux setiers et demi de grains (mesure de Noyon), les deux tiers blé et l'autre tiers avoine, à prendre dans la grange des dîmes des Templiers, et, après la suppression de ceux-ci en 1310, dans la grange dîmeresse de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. En 1441 (1), Louis de Couttes, alors propriétaire de ce fief, en fit legs à la Chartreuse du Mont-Renaud, à charge de plusieurs fondations, comme il appert par son testament passé à Saint-Quentin, le 22 mars de ladite année, par devant Guy d'Agard (*Archives de Passel*).

« En 1448, le même Louis de Couttes, seigneur de Pimpré, fait donation, au profit de la Chartreuse, d'un fief situé à Craisne, terre de la seigneurie de Béhéricourt. En 1476, nouveau don de 43 setiers de terre et 12 faulx de pré, avec une maison et un héritage. »

« Je ne crois pas trouver autre chose sur Louis de Couttes, car M. l'abbé Gallois a fait de longues recherches sur tout ce qui concerne le Mont-Renaud et les environs, pendant qu'il était curé de Ville et Passel. J'espère, Monsieur, que ces renseignements pourront vous être de quelque utilité pour votre travail. »

Ils m'étaient en effet très utiles, ne fût-ce que pour attester la pieuse générosité de Louis de Coutes, et raviver mon espoir de découvrir son testament.

Au risque d'être indiscret, je pris la liberté de

(1) Vieux style ; 22 mars 1442, en style moderne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prier Mme de Boulancy de vouloir bien insister auprès de M. l'abbé Gallois au sujet de ce testament, visé par lui dans sa précieuse note, et elle eut la bonté de me transmettre la réponse du docte ecclésiastique :

« ... Le testament de Louis de Couttes n'est pas à Passel ; la note [*Archives de Passel*] est seulement l'indication de l'endroit où j'ai pris le renseignement : c'est d'une sorte de mémoire intitulé *Origine des dîmes des paroisses de Passel, Ville et Chiry* que je l'ai tiré. On pourrait peut-être trouver une copie de ce testament à Beauvais, aux Archives de l'Oise (*Fonds du Mont-Renaud*). Je trouve dans les notes que j'y ai prises mention d'une donation faite, en 1448, au profit de la Chartreuse, par Louis de Couttes, d'un fief situé à Craine, terre de la seigneurie de Béhéricourt ; mais je n'ai pas noté la présence du testament, soit qu'il m'ait échappé dans la hâte avec laquelle j'ai dépouillé ce fonds si considérable, soit qu'il n'y soit réellement pas. »

Hélas ! — mon lecteur le sait déjà, — ni aux Archives de l'Aisne, ni à Saint-Quentin, ni aux Archives de l'Oise, n'existe l'original ou la copie du tant désiré testament. Je n'en demeure pas moins pénétré de gratitude envers Madame de Boulancy, et j'ai grandement à cœur de l'en assurer de nouveau.

Donc, Louis de Coutes léguait, par son testament du 22 mars 1442, aux Chartreux du Mont-Renaud, son fief de Craine ; mais pour quelle raison, très jeune encore, voulut-il tester ? Était-il en péril de mort par suite de maladie, ou plutôt de blessures reçues en défendant son chef, Raoul de Gaucourt, de nouveau fait prisonnier par les Anglais devant Honfleur ? Ou bien venait-il de se ma-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rier ? Mais, dans cette dernière hypothèse, on eût gardé la mention du testament fait par sa femme, le même jour, suivant une coutume dont se rencontrent de nombreux exemples. Il avait alors 27 ans, ce qui peut étayer l'hypothèse du mariage.

Ce dut être en effet vers ce temps qu'il épousa Guillemette de Vattetot, d'une noble famille de Normandie, sœur d'Evrard de Vattetot, écuyer, qui, le 9 septembre 1459, fut nommé par Charles VII châtelain et verdier (garde général) de la forêt de Breteuil (1), sans doute en récompense de services distingués durant la guerre contre les Anglais ; services qui déjà lui avaient valu, ou à l'un de ses aïeux, le droit glorieux de décorer son blason d'une fleur-de-lis (2). C'était la croix d'honneur des temps chevaleresques.

(1) *Pièces orig.*, VATETOT, 2 : « ... à Evrard de Vatetot, escuier, l'office de chastellain et verdier de nostre forest de Brethueil es viconté et bailliage d'Evreux », en remplacement de Jehan Hanselin, trépassé.

(2) « DE VATTETOT, en Normandie, maintenus nobles le 1er avril 1667 : *D'azur à 3 fasces ondées, et en chef une fleur de lis soutenue d'un croissant, le tout d'or.* (*P. O.*, DE VATETOT, 2). — *De sable à une fleur de lis d'or, issante d'un croissant d'argent, soutenu de 2 ondes de mesme en pointe.* (*Dossiers bleus*, VATETOT, 1.) Sur cette famille, qui subsistait au milieu du XVIIIe siècle, voir, outre les dossiers précités : *Carrés d'Hozier*, t. 621, p. 310-312. — Arch. nat., JJ 226², ann. 1491-95, Remissio pro Thoma Vatetot. — Par ses preuves de 1667, on voit qu'elle ignorait l'existence de son ancêtre Evrard de V. et son alliance avec la maison de Coutes. Le souvenir de cette alliance subsistait en 1574, car à cette date « Jehan de *Vadetot*, escuyer, sieur de la Bauve », était homme d'armes en la compagnie de 60 lances du duc de Lorraine dont était enseigne « Robert de *Coustez*, viconte de Paven ». (Clairambault, t. 273, p. 3917). En 1527, « noble et puissant seigneur Guillaume de Preteval, chevalier », se qualifiait « seigneur de Fatouville, Mesmoulins et Vatetot sur la mere. » (*Carrés*, PRETEVAL, p. 81.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le 14 janvier 1445, à Brie-Comte-Robert, cet aveu féodal est servi à noble homme Louis de Coutes, écuyer, en sa qualité de seigneur de Nesles-la-Gilleberde :

A tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan Bernart, escuier de cuisine de monsgr le duc dOrleans, son bailly en ses terres de Braye Conte Robert et de la Ferté aalez, et Denys du Carrefour, garde du seel de la prevosté dud. Braye, salut. Savoir faisons que par devant nous, garde du seel devant nommé, vindrent et furent presens en leurs personnes honorables hommes Jehan Boudeaux et maistre Françoys Bordeaux, frères, héritiers de deffunct Jehan Boudeaux l'ainsné, leur père, demourans à Braye Conte Robert, lesquelx de leurs bonnes voulentés, a ce non contrains, advoerent et adveuent a tenir en fief a une seule foy et a ung seul hommage de noble homme Loys de Coutes, escuier, seigneur de Nouion le conte, de Fontenay lez Marle et de Neelle la Gilleberde, a cause des fiefz dud. Neelle, les heritages qui ens. Cest asçavoir, premierement, cincq quartiers de terre en une pièce au lieu dit le Couldroy, tenant aux heritiers Gillot Pinot dit Coquillart, ou terrouer dud. Ormeaulx. Item, au lieu dit le Tirouer, deux arpens de terre en une pièce tenans d'une part aud Pinot, affrontant aux heriters Jehan de Serisiers. Item, quartier et demi de pré assis oud. terrouer au lieu dit Neuf fontainnes, ten. aux hoirs dud. Pinot. Et se plus y a ou estoit trouvé que cy dessus n'est dit ou desclairé. Si l'advoerent et l'adveuent a tenir en fief par la maniere que dessus dud. seigneur aux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

causes que dessus. Promettans lesd. recongnoissans que, aussi tost qu'il venra à sa *(sic)* congnoissance des dites choses, de le faire assavoir aud. seigneur ou ses gens, et tout par admendement. En tesmoing de ce, Nous, garde dessus nommé, avons mis a ces lettres le seel de la dicte prevosté. Ce fut fait le quatorzième jour de janvier l'an mil quatre cens quarante et quatre. (1)

L'ancien page dut continuer à guerroyer contre les « godons », comme les appelait Jeanne d'Arc, et, le loyalisme aidant, il ne sut pas ménager sa chevance ; de là, sans doute, la nécessité de vendre pour faire de l'argent. Peut-être, lui aussi, avait-il été pris devant Honfleur avec le sire de Gaucourt, et comme lui « mis à grande et excessive rançon », pour laquelle Raoul de Gaucourt avait dû livrer aux Anglais « en ostages ses propres enfans *et autres gentilzhommes* ». Minguet n'était-il pas de ceux-ci? Toujours est-il que vers 1446 « noble homme Loys de Coutes, dict Minguet, seigneur de Noviant le Conte et de Béhéricourt » (2), transporte à Révérend Père en Dieu Mgr Denys du Moulin, patriarche d'Antioche, évêque de Paris (3), l'usufruit des chastel et seigneurie de Fontenay en Brie.

« Noble homme Loys de Coutes dict Minguet, seigneur de Noviant le Conte et de Béhéricourt, filz aisné de defunct noble homme Jehan de Coutes

(1) *P. O.*, de Coutes, fol. 138, cop. du temps.

(2) Aujourd'hui commune du canton de Noyon, arr. de Compiègne (Oise).

(3) Décédé le 15 septembre 1447.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dict Minguet et defuncte damoiselle Catherine [*blanc*], héritier d'icelle et de defuncte damoiselle Beatriz de Nautouillet sa cousine germaine, met en avant et desclare en ceste qualité luy appartenir les chastel et seigneurie de Fontenay en Brie, appartenances et dependances d'icelluy, avec autres biens et heritages à partir par indivis avec Jehan et Raoul de Coutes et dame Jehanne et damoiselle Anne de Coutes, frères et sœurs dudit Loys de Coutes, et qu'il cède et transporte l'usufruict de tout ce que dessus à Révérend Père en Dieu Monsr Denys du Moulin, patriarche d'Antioche, evesque de Paris. » (1)

Le 14 octobre 1417 « Louis. Jean et Raoul de *Contes*, écuyers, Guillaume de Harville, écuyer, et damoiselle Anne de *Coutes*, sa femme, sœur desdits Louis, Jean et Raoul, enfans et heritiers, avec dame Jeanne de *Coutes* leur sœur, femme de messire Florent d'Islers, chevalier, de feue damoiselle Catherine de Nouviant, leur mère, jadis femme de feu Jean de Coutes dit *Muignet*, leur père, écuyer, premier pannetier de feu monseigneur le duc d'Orléans, et aussi héritiers de feue dame Béatrix de Nantouillet, leur cousine germaine, fille de feue damoiselle Jeanne de Nouviant, jadis femme d'Oger de Nantouillet, laquelle Jeanne de Nouviant étoit sœur germaine de la dite damoiselle Catherine, l'une et l'autre héritières seules et pour le tout de feux messires Charles et Jean de Nouviant, chevaliers, leurs frères, et lesdits messires Charles et Jean et damoiselles Cathe-

(1) Mondonville, II, 21.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rine et Jeanne tous enfans et héritiers de feux nobles personnes messire Jean le Mercier, chevalier, seigneur de Nouviant, et de feue dame Jeanne de Vendosme, sa dernière femme, — rectifient certaines ommissions qu'ils avoient faites au partage fait entr'eux des terres, justices, seigneuries, etc., » situées en divers pays et diocèses, provenantes des susdites successions. » (1)

Nous savons déjà qu'en 1448 Louis de Coutes donna à la Chartreuse du Mont-Renaud son fief de Craine, situé dans sa seigneurie de Béhéricourt.

Le 1er octobre 1451, « Jehan du Moulin, escuyer », fils puîné d'Andry du Moulin, écuyer, et de Tassine de Biencourt, et probablement héritier de feu monseigneur Denys du Moulin, Patriarche d'Antioche, évêque de Paris, reçoit du Roi « pouvoir de restablir le chastel, terre et seigneurie de Fontenay en Brie (2), l'hostel de la Fleur de lis, l'hostel de Sourdeau, ceux de Viry et d'Escoubley (3), qu'il a nouvellement acquis de Loys de Coutes, escuyer (4). »

A raison de sa seigneurie de Rugles (5), Louis possédait en la forêt de Breteuil une sergenterie à cheval rétribuée par le trésor royal, sur lequel, en sa qualité de seigneur de Bailly (6), il percevait une rente annuelle ; — appert de cette quittance inédite, du 17 janvier 1454 :

(1) Dom Villevieille, *Trésor généalogique*, t. 31, fol. 72 v.

(2) Auj. Fontenay-Trésigny, canton de Rozoy-en-Brie, arr. de Coulommiers (Seine-et-Marne).

(3) Auj. Écoublay, en Fontenay-Trésigny.

(4) *Pièces orig* , t. 2072, doss. 47101, DU MOULIN, p. 51.

(5) Auj. chef-lieu de canton de l'arr. d'Évreux.

(6) Auj. partie de la commune d'Ambenay, canton de Rugles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'an de grace mil cccc cinquante et trois, le xvij[e] jour de janvier, devant moy Jehan Deshayes, tabellion juré du Roy nostre sire en la viconté de Conches, fut present Guillaume Gerad, procureur de noble homme Louis de Coutes, escuier, seigneur de Rugles et de Bailli, lequel, oudit nom, confessa avoir eu et receu du Roy nostre sire, par la main de honorable homme et saige Nicolas Henry, vicomte dudit lieu de Conches et de Brethueil, Cestassavoir la somme de quinze livres deux solz vj d. t. en une partie pour le terme de saint Michel mil cccc cinquante-deux, pour moictié de trente livres cinq solz tourn. lesquelz ledit escuier, au droit de sa seigneurie de Rugles, a droit et a coustume de prendre et avoir par chascun an aux termes de saint Michel et Pasques par moictié sur la recette de la viconté de Brethueil entre fiefz et omosnes. Et pareillement ledit procureur confessa avoir receu en une aultre partie la somme de trente solz tourn. pour ledit terme saint Michel, pour moictié de soixante solz t. lesquelz ledit escuier, au droit de sadite seigneurie de Bailli, a droit et a coustume semblablement prendre sur ladite recepte, ausd. termes de saint Michel et Pasques, par moictié; desquelles sommes montans à la somme de saize livres douze solz t. pour ledit terme saint Michel, icellui procureur, ou nom que dessus, se tint à bien content et paié et en quicta le Roy nostre dit seigneur, ledit viconte et tous aultres à qui quittance en appartient. Tesmoing mon signe manuel cy mis l'an et jour dessusd. J. Deshaies (1).

(1) Dom Villevieille, *Titres originaux*, t. IX, ms. franç. 26271, pièce 577, parch. — Le texte porte *Coutes*, mais D. Villevieille l'a cotée : *Contes*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

IX

Réhabilitation justicière

Nous voici à l'acte le plus important de la maturité de Louis de Coutes.

Le 3 avril 1456, à Paris, « noble homme et prudent Loys de Coutes, écuyer, seigneur de Nouvion et de Rugles », est au nombre des témoins entendus par l'Archevêque de Reims ou ses délégués dans la cause de nullité des iniques sentences portées contre Jeanne d'Arc. Qui sait s'il ne fut pas un des obscurs mais énergiques promoteurs de la réhabilitation de cette glorieuse et sainte mémoire ? Comme Jean d'Aulon, il était apparenté à Jean Jouvenel des Ursins, archevêque-duc de Reims, premier Pair de France, juge délégué par le Pape Calixte III, et au chancelier Guillaume Jouvenel des Ursins : se peut-il qu'il ne les ait pas incités à réhabiliter enfin la pure victime de qui nul, mieux que lui et Jean d'Aulon, n'avaient pu apprécier la virginale candeur, la foi pure, la piété fervente, la divine inspiration ?

Nous avons sa déposition ; elle décèle une admiration sans restriction, et la religion du souvenir lui dicte des déclarations précises autant que précieuses. On sent que la mémoire de cet homme de 42 ans a gardé tout vifs les traits physiques et moraux de « l'Angélique ». Si cette étude n'était déjà bien longue, je me ferais un devoir de reproduire intégralement sa déposition, mais je ne puis qu'en résumer les passages principaux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il avait de 14 à 15 ans et était page du sire de Gaucourt, capitaine de Chinon, lorsque Jeanne d'Arc arriva dans cette ville. Au Coudray, il conversait tout le jour avec elle. Il la vit souvent fléchir les genoux et prier en pleurant. A Tours, il lui fut donné comme page, « et dès lors il alla toujours avec elle, la servant comme page, tant à Blois qu'à Orléans, et jusqu'au temps où ils arrivèrent devant Paris. » Les gens d'armes avaient grande confiance en elle. Jeanne leur recommandait de se fier en Dieu et de confesser leurs péchés. Louis de Coutes la vit recevoir, au milieu d'eux, le sacrement de l'Eucharistie

Elle était d'une admirable intrépidité, voulant toujours commander l'avant-garde ; d'une étonnante sobriété, parfois se contentant d'un morceau de pain pour toute une journée ; d'une grande pitié envers les ennemis blessés et les prisonniers, les consolant comme une sœur de charité et leur procurant les religieux réconforts ; d'une piété fervente, ne manquant jamais d'entendre la messe, s'il était possible, ayant en horreur les blasphèmes et les mauvaises mœurs. « Jeanne était une bonne « et honnête femme, vivant catholiquement. » Depuis le siège de Paris, il ne la revit plus. » (1)

La triomphante réhabilitation du 7 juillet 1456 mit un grand rayon d'allégresse dans les chers et douloureux souvenirs de celui qui avait eu l'insigne et doux honneur d'être le page de Jeanne d'Arc.

Cinq jours après la sentence de glorification, le 12 juillet, Louis de Coutes rend hommage à son

(1) Quicherat, III, 65.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cousin Michel Jouvenel des Ursins pour son fief de Villebert, près Rosay-en-Brie. L'acte est muni de son scel et de son contre-scel, dont l'écu porte le *lion* ancestral, avec la légende : ✠ S. LOYS. DE. COVTES.

Sachent tuit que je Loys de Coutes, escuier, seigneur de Noviant le Conte, adveue à tenir en fief à une seule foy et hommage de mon cousin Michel Juvenel des Ursins, escuier, seigneur de la Chapelle messire Gaultier et de Mormans en Ur [epoix], à cause de sa terre et maison dud. Mormans, ung fief assis à Villebert, près de Rosay, contenant les choses qui s'ensuivent : premièrement, cinquante et deux arpens de terre sur le chemin qui va de Rosay à Fontenay, tenans au chemin de Paris et au Marchais Boiron ; *item*, une mare à poisson nommée la Prunelaye ; *item*, deux coustumes en la ville, qui souloient valoir xciiij livres parisis ou environ ; et se plus y a, plus adveue à tenir dudit Michiel mon cousin à cause de sadite terre de Mormans. En tesmoing de ce, jay signé ce présent adveu de mon seing manuel et seellé de mon seel, le xij[e] jour de juillet mil iiii[ec] cinquante et six.

Louys de Coutes. (1)

(1) *Pièces orig.*, de Coutes, 31, copie du temps, papier, avec cette mention dans le haut : « M. Grassin a l'original dans les titres du fief de Prunelay. » A la suite, cette note du copiste : « Signé Louys de Coutes avec paraphe et scellé en cire rouge d'un sceau représentant un écu chargé d'un lion rampant, la queue fourchue et passée en sautoir. Autour se lit : *S Loys de Coutes.* Le contre-sceau représente un écu chargé d'un même lion » Nous verrons ci-après que Louis *brisa* de 3 molettes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

D'un acte du 13 novembre 1458 il conste que lorsque Louis de Coutes ne se trouvait pas dans sa terre de Rugles, Evrard de Vattetot, son beau-frère, et fondé de procuration, percevait en son nom les gages de sa sergenterie royale.

L'an de grace mil quatre cens cinquante et huit, le lundi treziesme jour de nouembre, devant moy Guillaume Girard, tabellion pour le Roy nostre sire ou siege de Rugles, fut present Everart de Vatetot, escuier, procureur de noble homme Louys de Coutes, aussi escuier et seigneur de Rugles, comme il a paru par procuracion generale et especialement quant à recevoir, scellée du seel d'armes dudit de Coutes le vingtsix^me^ jour de nouembre l'an mil CCCC cinquante six, lequel procureur, pour et ou nom dud. de Coutes, congnut et confessa avoir eu et receu du Roy nostre dit seigneur, par la main de honnour. homme et saige Mahieu Henry, viconte de Conches et de Brethueil, la somme de seze livres dix sept solz six deniers tourn. pour les gaiges dudit seigneur de Rugles d'une sergenterie a cheval a luy apparten. en la forest de Brethueil, à cause de sad. seigneurie de Rugles, ou costé devers la rivière de Rille, lesquelz gaiges sont de dixhuit deniers parisis par jour, desservis depuis le jour de Pasques qui fu le deuxieme jour d'avril mil iiij^c^ lviij includ jusques au jour saint Michiel penultime jour de septembre oudit an exclud, ouquel espace de temps oult neufvings jours qui oud. pris de dixhuit deniers parisis par jour valent treze livres dix solz parisis, et a tournois lad. somme de seze livres dixsept solz six deniers tourn., de laquele somme, pour

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lesditz gaiges deubz et escheux aud. terme saint Michiel l'an mil iiij^{c} lviij derrain passé, led. procureur, pour et ou nom dudit de Coutes, seigneur de Rugles, se tint acontent et en quicta le Roy nostred. seigneur, ledit viconte et tous autres qu'il appartient, tesmoing mon signe manuel cy mis l'an et jour dessusdiz.

G. Girard. (1)

Le 9 septembre 1459, « Evrard de Vatetot, escuier », est investi par Charles VII, — sans doute sur la recommandation du seigneur de Rugles, son beau-frère, — de l'office de « chastellain et verdier de nostre forest de Brethueil es viconté et bailliage d'Evreux » ; — et le 27 octobre 1460, à Rugles, comme « procureur de noble homme Louys de-coutes, aussy escuier, seigneur de Noviant et de Rugles », il donne quittance des gages de sa sergenterie à cheval. (2)

X

Les sœurs et les nièces du page

Ce n'est pas interrompre la série des actes de Louis de Coutes que parler de deux de ses nièces, Marguerite et Louise d'Harville.

J'ai dit que damoiselle Anne de Coutes, sœur de Louis, fut mariée en 1436 à Guillaume d'Harville, écuyer, seigneur de Palaiseau et baron de Nain-

(1) *Ibid.*, 32, orig. en parchemin.
(2) *Pièces orig.*, de Vatetot, 2, 3, parchemin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



ANNE DE COUTES, DAME D'HARVILLE

ET SES ENFANTS, AUX PIEDS DE SAINTE ANNE

(Verrière du XVe siècle)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ville. De cette alliance étaient nés dix enfants, tous vivants en 1466 :

1° Esprit, seigneur de Palaiseau, chancelier de Notre-Dame de Chartres. Il fit partage avec ses frères et sœurs en 1477, et mourut en 1500, ayant doté la crypte de son église d'un beau vitrail représentant la sainte Vierge entre deux Saints, et décoré des armoiries d'Harville et de Coutes. (1)

2° Fiacre, seigneur de Palaiseau et de Nainville, qui fit avec sa mère, alors veuve, un échange dont la date n'est pas mentionnée (2)

3° Mathurin, seigneur de la Grange-au-Bois.

4° Renaude, mariée à Robert de Gaillon, seigneur d'Ouesteville (3), et, en secondes noces, à Jacques *aliàs* Louis de Vérine, seigneur de la Bretesche.

5° Marie, en 1463 abbesse de Poicy ou Saint-Avit, diocèse de Chartres, près d'Illiers. (4)

6° Jeanne, dame du Plessis-Marby, femme du seigneur de Paiset. (5)

7° Nicole, dame des Bordes, mariée à N... de

(1) B. N., Dép. des Estampes, Gaignières, Pe 1 n, fol. 36. — Henri Bouchot, *Inventaire des dessins exécutés pour Roger de Gaignières*, t. I, p. 468.

(2) Collection Du Chesne, t. 121, fol. 299.

(3) Auj. Houetteville, cant. du Neubourg, arr. de Louviers (Eure).

(4) Bordas, *Hist. du Dunois*, publiée en 1884 par la Société Dunoise, t. II, p. 285, fait mention « du changement de nom de l'abaïe, qui portoit celui de Poicy dans sa fondation. »

(5) La Chenaye-Desbois, notice *Harville*. — Il y a *Marby* dans les Ardennes, mais peut-être devons-nous lire « dame du Plessis-Marly, femme du seigneur du Puiset. » (Le Puiset, canton de Janville, arr. de Chartres.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pontbriand, seigneur de Vaubrun (1) et du Mesnil.

8° Jeanne, dite la jeune, femme du seigneur de Meaucé (2).

9° Marguerite, religieuse.

10° Louise, — que je présume filleule de son oncle Louis de Coutes, qui la dota, en 1481, lors de son mariage avec Guillaume d'Honnesteville, seigneur d'Ecouen et de Beaumont.

La Chenaye-Desbois ne donne à Guillaume d'Harville (mort avant 1471) et à Anne de Coutes que six filles; il brouille l'ordre des naissances et commet des confusions; j'ai pu le corriger à l'aide de différents actes et d'une curieuse verrière peinte qui décorait jadis, en la crypte de Notre-Dame de Chartres, une chapelle appartenant très certainement à la maison d'Harville; — curieuse, en effet, et précieuse pour nous, cette superbe verrière du XVe siècle dont Roger de Gaignières nous a conservé la vision (3); car elle nous donne les traits d'Anne de Coutes, agenouillée avec ses sept filles aux pieds de sainte Anne; — derrière elles, dans le fond, on distingue leurs frères; — et ces traits de la pieuse veuve peuvent donner une idée de ceux de Louis de Coutes, son frère, et du type de la race, empreint d'une grande noblesse, car ils ont une saisissante ressemblance avec les traits de leur sœur aînée, Jeanne de Coutes, femme du vaillant Florent d'Illiers.

(1) La Chenaye. — Probablement *Vaubrun*; il y a deux localités de ce nom en Eure-et-Loir. (*Dict. des Postes.*)

(2) La Chenaye dit « Meauzes ». — Meaucé, en Eure-et-Loir.

(3) Dép. des Estampes, Pe 1 n, fol. 58. — H. Bouchot *op. cit.*, t. I, p 470, n° 3570.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Que n'ai-je eu la fortune de découvrir quelque autre verrière, monument de la piété de Louis de Coutes, avec son image et celle de Guillemette de Vattetot, sa femme ! Ce monument a dû exister en l'église des Chartreux du Mont-Renaud, dont Louis fut le bienfaiteur ; mais le vandalisme révolutionnaire a passé par là, et tout ou presque tout a péri ! Mais, grâce au merveilleux Gaignières, n'est-ce pas une fortune extraordinaire que d'avoir pu, du moins, retrouver les images des deux sœurs du page de Jeanne d'Arc, de ses sept nièces et de son illustre beau-frère Florent d'Illiers ?

J'ignore si, à Châteaudun ou à Chartres, villes dont il fut le capitaine et gouverneur, ou dans quelque lieu illustré par ses prouesses (1) au cours de la guerre nationale, Florent d'Illiers, intrépide compagnon de Jeanne à la délivrance d'Orléans, a la statue qu'il a si valeureusement méritée; mais si cette noble cité, par exemple, où fleurit la religion de la reconnaissance patriotique, avait jamais la pensée de le glorifier publiquement, le statuaire n'aura pas à rechercher quelque vieux portrait plus ou moins authentique : le voici, ce héros, peint d'après nature avec une indéniable fidélité, dans la pose familière aux preux de la chevalerie chré-

(1) 1426 ou 1427, Florent d'Illiers est nommé capitaine de Châteaudun ; mars 1429, conduit à la défense d'Orléans la Noblesse de Dunois ; 1432, défend Louviers, reprend Chartres aux Anglais ; 1435, est à la prise du pont de Meulan, au siège de Verneuil; déloge les Anglais des châteaux du Neubourg et de Beaumesnil; 1457, bailli et capitaine de Chartres. (*Maison d'Harcourt*, II, 1783 ; *P. O.*, ILLIERS, passim ; *Dossiers bleus*, ILLIERS ; *Cabinet d'Hozier*, ILLIERS ; Bordas, *Hist. du Dunois*, I, 219, 228, 238 ; Moréri.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



FLORENT D'ILLIERS ET JEANNE DE COUTES

(*Vitrail du XVe siècle*)

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tienne, disant au Dieu de Jeanne d'Arc le *Credo* de la foi et l'*Hosanna* de la patrie. (1)

Mais je reviens aux sept filles d'Anne de Coutes, dame d'Harville. — Toutes, à l'exception de Marguerite, déjà religieuse, portent sur leurs cottes la croix d'Harville et le lion de Coutes. L'avant-dernière est cette Marguerite inconnue des généalogistes et dont nous ne saurions même pas le nom sans des actes de 1466 et 1470, par lesquels « Mons. Loys de Coutes, seigneur de Noviant le Conte et de Hébercourt », passe obligation, « soubz le seel de Poissy » en faveur de « sœur Marguerite de Harville, sa niepce », religieuse novice audit Poissy (2). Et nous découvrons par ainsi un nouveau bienfait de Louis de Coutes, — en même temps que nous sommes induit à nous demander, à raison de la qualification de Monseigneur ou Monsieur qui lui est attribuée dans l'acte de 1466, s'il ne venait pas d'être créé chevalier. Certes il avait bien mérité cette dignité militaire, mais elle ne lui est pas attribuée dans des actes postérieurs; le tabellion de Poissy aura spontanément conclu qu'un Coutes, un ancien page de Jeanne d'Arc, un panetier du Roi, un vaillant et riche seigneur, un oncle si

(1) Dép. des Estampes, Pe 5, fol. 6. — H. Bouchot, *op. cit.*, n° 4070. (Vitre de la chapelle de la Communion, dit Gaignières, derrière le chœur de Sainte-Foy de Chartres). — Illiers : *d'or à 6 annelets de gueules.* Coutes : *d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules.*

(2) Mondonville, VI, 136; VII, 56, col. 2. — S'agit-il du célèbre monastère de *Poissy*, en l'Isle-de-France, ou de l'abbaye de Saint-Avit, dioc. de Chartres, appelée aussi de *Poicy* (Bordas, *op. cit.*, p. 285), dont l'abbesse était alors Marie de Harville, sœur aînée de Marguerite? J'incline pour les Dominicaines de Saint-Louis de *Poissy*, dont venait d'être prieure Marie Jouvenel des Ursins, apparentée aux Coutes.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

généreux ne pouvait pas être moins que chevalier : puis, — j'aurais eu plaisir à le prouver au regretté M. de La Borderie, lorsqu'il arguait, contre l'authenticité de quelques chartes de la collection Courtois, de ce que de simples écuyers y étaient qualifiés *domini*, comme s'ils eussent été chevaliers, — ce fait se rencontre quelquefois, et j'en ai recueilli, au XIIIe siècle même et après, plusieurs exemples, que je me réserve de produire dans une étude spéciale.

XI

Derniers actes de Louis de Coutes

Le 3 février 1469, Evrard de Vattetot, fondé de procuration de « noble homme Loys de Coutes, *escuier*, seigneur de Rugles et sergent à cheval en la forest de Brethueil », donne cette quittance au nom de son beau-frère :

L'an de grace mil quatre cens soixante huit le treis jour de feurier, devant Guillaume Girard et Raoulin Girard, tabellions jurez pour le Roy nostre sire ou siege de Rugles, fut present Everart de Vatetot, escuier, procureur de noble homme Loys de Coutes, escuier, seigneur de Rugles et sergent à cheval en la forest de Brethueil au costé de la riviere de Rille, aiant iceluy procureur pouoir a ce qui ensuit, comme il est apparu par icelle procuration donnée soulz le scel d'armes et signe manuel dud. seigneur. Lequel procureur congnut et confessa avoir eu et receu du Roy nostre dit seigneur par la main de honnourable homme et saige Mahieu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Henry, viconte de Conches et de Brethueil, la somme de quinze livres neuf solz quatre deniers ob. tournois pour les gaiges de ladicte sergenterie à cheval, lesquelz gaiges sont de dixhuit deniers parisis par jour, desservis depuis le jour de pasques mil cccc soixante huit qui fu le xvij[e] jour d'avril includ jusques au jour sainct Michiel penultieme jour de septembre oud. an mil cccc lxviij exclud, ouquel espace de temps oult huit vingts cinq jours qui aud. pris de xviij den. parisis par jour valent la somme de douze livres sept sols six deniers parisis, et à tournois lad. somme de xv livres ix solz iiij d. ob. tournois. De laquele somme pour lesdiz gaiges escheux aud. terme saint Michiel mil cccc soixante huit, ledit procureur se tint a content et en quicta le Roy nostre dit seigneur, led. viconte et touz autres qu'il appartient. Tesm. les signes manuelz desd. tabellions cy mis l'an et jour dessus diz.

G. GIRARD. R. GIRARD. (1)

C'est ici qùe va s'affirmer, nous semble-t-il, la constance du souvenir pieux de l'ancien page envers la sainte héroïne. Louis de Coutes, nous le savons, était seigneur de nombreux fiefs, en Brie, en Picardie, en Normandie ; pour sa résidence fixe il n'avait que l'embarras du choix. Eh bien ! c'est à COMPIÈGNE qu'il l'avait établie, dans la ville même qui avait vu la fin de l'épopée et le prélude du martyre ! Nous en recueillons la preuve dans un document officiel de 1469, émané du bailli royal d'Évreux et portant littéralement cette mention :

« *La viconté de Conches et de Brethueil.*

(1) *Pièces orig.*, DE COUTES, 33, parch.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« .... Loys de Coustes, escuyer, seigneur de « Rugles et du fief de Bailli. L'en dit qu'*il est de-* « *mourant à Compiègne.* »

Puis immédiatement après, cette autre mention, qui nous paraît concerner son fils aîné, lequel a été nommé Jean, sans doute en mémoire de son aïeul et de son bisaïeul, mais aussi de Jeanne d'Arc :

« Jehan de Coutes, seigneur du fief du Bois Ernault, du fief de l'Escureul et du fief de Lucey, assis en la parroesse de la Neufve Lire (1). Il est demourant ou pays de Picardie, comme l'en dit (2). »

Louis s'est si complètement identifié avec la région compiégnoise qu'on ne le considère plus comme chartrain :

« Loys de Coutes, seigneur de Berrecourt, Novyon et Rugles, *Picart*, porte : d'argent à un lyon de sable, accompagné de trois molettes de mesme.

« N... de Coutes, seigneur de la *Motte Barre d'Anjou*, de mesme. » (3)

Nous avons vu qu'en 1476 Louis fit don à la Chartreuse du Mont-Renaud (4) de 43 setiers de terre et 11 faulx de pré, avec une maison et un hé-

(1) Auj. La Neuve-Lyre, canton de Rugles, arr. d'Évreux.

(2) *Monstres generalles de la noblesse du bailliage d'Evreux en 1469* ; dans le *Recueil des travaux de la Société libre d'agric., sciences, arts et b.-lettres de l'Eure*, 3e série, t. I, 1850-51, p 382.

(3) *Pièces originales*, Coutes, 155. — « La Motte Barre d'Anjou » : je crois qu'il faut lire « seigneur de la Motte, de la Barre, d'Ajou » : *La Motte*, en Ferrière-Saint-Hilaire, canton de Broglie, arr. d'Evreux ; *La Barre*, canton de Beaumesnil, arr. de Bernay (Eure) ; *Ajou*, même canton. Ces trois localités sont très peu distantes de Rugles, qui appartenait à Louis de Coutes.

(4) Le Mont-Renaud est à envrion cinq lieues de Compiègne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ritage. Il était seigneur de Pimprez et de Béhéricourt, fiefs tout voisins de la seigneurie de Passel, aujourd'hui commune dont fait partie le Mont-Renaud ; ses dons à la Chartreuse s'expliquent d'autant mieux que l'église du monastère était sous le vocable du Roi saint Louis, son propre patron, et que très très certainement, dès l'an 1442, par son testament, il y avait fondé son anniversaire et probablement aussi celui de sa femme. En 1476, Louis de Coutes avait soixante-deux ans ; le gentilhomme chrétien pensait au suprême voyage et voulait que ses œuvres témoignassent en sa faveur devant le divin juge. D'un acte du 23 mai 1481 il appert qu'il fit une donation à sa nièce Louise d'Harville, en faveur de son mariage avec Guillaume d'Honnesteville, seigneur d'Ecouen et de Beaumont.

« Noble homme Guillaume de Honneteville, seigneur d'Escouant et de Beaumont, reconnaît, le 26e novembre 1483, avoir reçu de damoiselle Anne de Coutes, mère de damoiselle Louise de Herville sa femme, des lettres datées du mercredi 23e mai 1481, portant donation entre vifs faite par Louis de Coutes, seigneur de Noviant, en avancement et augmentation de mariage à lad. damoiselle Louise de Herville sa nièce, fille de feu noble homme Guillaume de Herville, seigneur de Paloiseau, et de lad. damoiselle de Coutes sa femme, sœur dud. Louis, d'une somme de trois cents livres sur les premiers deniers de sa pêche des étangs de sa seigneurie de Pinprés, au bailliage de Senlis, entre Noyon et Compiègne. » (1)

(1) Dom Villevieille, *Trésor généalogique*, t. 133, fol. 8 verso.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ainsi, malgré ses charges de noblesse et de famille, Louis de Coutes donnait généreusement ; ses libéralités alimentaient les œuvres de prière et de charité ou allégeaient le faix de sa sœur, mère de dix enfants, dont sept filles ; il aidait l'une à entrer en religion, l'autre à trouver un mari. Tout ce que nous savons de lui commande la sympathie et le respect : il était bon, brave, croyant, vraiment noble, — synthèse attrayante des vertus de ses pères. Il avait, je l'ai dit, la religion du souvenir, et durant plus de quarante années il voulut vivre à Compiègne ou tout près de la ville qu'aimait tant Jeanne d'Arc et qui avait été sa suprême étape, non de gloire, mais de guerre.

De l'acte du 26 novembre 1483 il semble qu'à cette date Louis de Coutes avait cessé de vivre. Il fut inhumé, avec les prières de « frère Simon le Tenneur, Prieur de l'église de Monsr sainct Loys dite le Mont Regnault » (1), dans ce monastère qu'il avait comblé de ses bienfaits.

« Au nombre des bienfaiteurs de cette Chartreuse, dit M. l'abbé F.-A. Lefebvre (2), on compte Louis de Couttes, seigneur de Pimprez, inhumé dans la chapelle de Notre-Dame. »

Il y avait en l'église cartusienne plusieurs autres tombes, notamment celles de : Renaud de Rouy et Agnès, sa femme, fondateurs de l'abbaye ; Pierre de Matigny, queux du roi Charles IV ; Isabeau de Boves ; Charles de Bovelles, chanoine de Noyon ; Françoise d'Estourmel. Combien j'eusse été heu-

(1) *Pièces originales*, t. 2807, dossier 62421, p. 2.

(2) *La Chartreuse de N.-D.-des-Prés*, 1881, in-8°, p. 481 : *Chartreuse de N.-D.-du-Mont-Renaud, près Noyon*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reux de retrouver la tombe, l'épitaphe de Louis de Coutes ! Je les ai cherchées en vain.

« A l'époque de la révolution, la Chartreuse du Mont-Renaud était prospère ; mais les décrets de l'assemblée nationale, du 13 et du 19 février 1790, qui abolissaient les vœux monastiques et les ordres religieux, forcèrent les Chartreux à se disperser. Leurs propriétés furent vendues comme biens nationaux. On détruisit l'église, le grand cloître et les cellules des religieux ; le reste fut approprié pour servir d'habitation à l'acquéreur, M. de Maulaville. — Sur la gauche de la route de Compiègne à Noyon, avant d'arriver à la gare du chemin de fer de cette dernière ville, on peut apercevoir les derniers bâtiments qui restent de la Chartreuse : le gros pavillon où se trouve la porte d'entrée du monastère, la chapelle Saint-Louis et quelques dépendances. » (1).

« La chapelle Notre-Dame,— m'écrivait Madame de Boulancy,— n'existe plus au Mont-Renaud; celle qui subsiste était celle du Prieur des Chartreux, dédiée à saint Louis. Nous n'avons plus qu'une seule pierre tombale, et ce n'est pas celle d'un de Coutes; nous l'avons fait redresser contre un mur, il y a quelques années, parce qu'elle s'usait, mais nous ne voyons nulle part de traces de gravures d'épitaphes. »

Du moins ai-je eu la satisfaction de découvrir dans un bon vieux livre de Jacques le Vasseur, doyen et chanoine de Noyon, *Annales ou Antiquitez de*

(1) Ibidem, pp. 482-483. — Sur le Mont-Renaud, voir aussi *Carte des fondations*, éditée par l'Ordre des Chartreux : Malte-Brun, *Le Mont-Renaud, anc. Chartreuse de Noyon.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'église de Noyon (1), cette mention qui peut tenir lieu d'épitaphe. Je note que c'est l'unique document qui m'ait révélé le nom de l'épouse de Louis de Coutes, — Guillemette de Vattetot, — et encore y est-il légèrement estropié.

« *Monastère de Mont-Regnaud, dit de S. Louys, chartreuse lez Noyon* :

« ... La chartreuse du Mont Sainct-Louys lez Noyon ne manque non plus de ses tombeaux et sépultures de forains ; entre autres y ont leurs places... dans la chapelle de nostre Dame noble homme Louys de Couttes et damoiselle Guillemette de Vatelot, sa femme, bienfaicteurs de la maison... *Quorum omnium molliter ossa cubent !* »

Hélas ! où sont-ils, les pauvres ossements auxquels le pieux chanoine souhaitait un doux repos !... (2)

(1) Paris, 1634, in-4°, p. 975.

(2) Vers 1486, le Prieur du Mont-Renaud fit une transaction, au sujet des dîmes de Passel, Ville et Chiry, avec les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le commandeur d'Etrépigny, voyant qu'il était difficile, en raison de l'éloignement de sa résidence, de faire recueillir les dîmes de ces trois paroisses, de pourvoir aux réparations des églises, de satisfaire les trois curés pour le gros de leurs cures et de payer aux Chartreux le surcens que leur avait légué Louis de Coutes, céda auxdits chartreux du Mont-Renaud tous les droits que sa commanderie avait sur lesdites dîmes, moyennant quoi ils le tiendraient quitte de la redevance du susdit surcens, et se chargeraient de toutes les charges et obligations envers les églises et curés de Passel, Ville et Chiry. (Note de M. l'abbé A. Gallois, curé d'Antheuil (arr. de Compiègne), ci-devant curé de Ville et de Passel.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XII

Postérité du page de Jeanne d'Arc

Avant de m'occuper de la descendance de Louis de Coutes et de Guillemette de Vattetot, je veux mentionner quelques membres isolés du lignage de Coutes (XVe et XVIe siècles) :

1447. — « Regnault de Coutes, escuier, seigneur de Houx et de Breviande, et damoiselle Marguerite de Tillières, sa femme. (1) »

1451. — Archers de la compagnie de l'amiral de Beuil : 31 juillet : « Douquan des Coutes » ; 21 octobre : « Donquan de Coustes. (2) »

1493, 24 juin. — Aveu de 22 arpents de terre tenus de la seigneurie de Hanches par Guillaume de Coustes, écuyer. (3)

1497. — Jean de Coutes, vassal d'Épernon. (4)

1497 et 1498, Chartres. — Henry et Jehan de Coutes, prêtres, témoins au procès entre Jean et Antoine de Villebresme, écuyers, exécuteurs du testament de feu Pierre, leur frère, et damoiselle Marie, leur sœur. (5)

(1) Mondonville, VII, 56, col. 2. — *Houx*, canton de Maintenon, arr. de Chartes. *Bréviande*, en Ardon, canton de La Ferté-Saint-Aubin, arr. d'Orléans.

(2) Ms. français 21495, num. 35 et 44

(3) *P. O* , Coutes, 111. — *Hanches*, canton de Maintenon.

(4) Adr. Maquet et Ad. de Dion, *Nobiliaire et Armorial du comté de Montfort-l'Amaury*, dans te tome 5 des *Mém. de la Soc. archéologique de Rambouillet*, 1879-80, p. 181. — *Épernon*, canton de Maintenon, arr. de Chartres.

(5) *Pièces orig.*, Villebresme, 101 et 104.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1529, 1530. — Pierre de Coutes, écuyer, seigneur de Brétigny et de Frainville. (1)

1534. — L'Evêque de Chartres donne la tonsure à Florentin, fils de Pierre de Coutes et de Gillette de Damply.

Vers 1539. — Damoiselle Jehanne de Vaumessen est veuve de Pierre de Coutes, écuyer, seigneur de Brétigny.

1540. — Foi et hommage au Roi par Florentin de Coutes, écuyer, seigneur de Bretigny. (2)

De son alliance avec Guillemette de Vattetot Louis de Coutes eut plusieurs enfants ; nous ne connaissons que les suivants :

1° Jean, dont il sera parlé ci-après.

2° Florentin, écuyer, probablement filleul de son oncle Florent ou Florentin d'Illiers ; le 2 mai 1488, il est qualifié bailli de *Chartres* (3). Il avait sans doute succédé à son oncle dans cette charge éminente, de même que Florent d'Illiers avait autrefois succédé dans la capitainerie de Châteaudun à Jean de Coutes, son beau-père, aïeul de Florentin.

3° N... de Coutes, écuyer, seigneur de la Motte, de la Barre et d'Ajou, tous fiefs très peu distants de la seigneurie de Rugles, appartenant à Louis, son père. Il portait comme ce dernier : *D'argent au lion de sable, accompagné de trois molettes de même.* (4)

(1) *Brétigny*, en Sours, canton de Chartres ; *Frainville*, en Prunay-le-Gillon, même canton.

(2) Mondonville, VII, 56 ; I, 249 ; V, 360, 548 ; XI, 148. — *P. O.* Coutes, 108.

(3) Id., IV, 392. Le Prieur de Mondonville a laissé en blanc le nom du bailliage. — *P. O.*, Coutes, 108.

(4) *P. O.*, Coutes, 155.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean de Coutes, écuyer, en 1469 seigneur des fiefs du Bois-Arnaud, de l'Ecureuil et de Lucey, en la paroisse de la Neuve-Lyre (1), puis (après la mort de son père) seigneur de Rugles, mourut avant le 27 décembre 1485, ayant épousé damoiselle Antoinette de Launay, dont il eut :

1° Marie de Coutes, mariée en 1485 à Jean de Vères ou Vaires, écuyer, seigneur de Beauvais-Nangis en Brie, dont Marie de Vères, mariée, par contrat du 16 août 1507, à haut et puissant seigneur Louis, chevalier, seigneur de Brichanteau, veuf en premières noces d'Agnès de Choiseul (contrat du 30 juillet 1503). Devenue veuve, Marie de Vères se remaria (contrat du 26 mai 1523) à haut et puissant seigneur François d'Anglure, chevalier, baron de Boursault et d'Étoges. (2)

2° Antoinette de Coutes, dame de la baronnie de la Ferté-sur-Péron (3), mariée à Valeran de Renty, écuyer, seigneur de Plumoison (4), dont elle était veuve en 1533, avec un fils, François de Renty, qui en 1544 possédait ladite baronnie conjointement avec Charles de Coutes, son cousin-germain (5).

3° Gaucher, qui suivra.

(1) *Monstres generalles de la Noblesse du bailliage d'Evreux en 1469.* — *Le Bois-Arnaud*, auj. commune du canton de Rugles; *L'Ecureuil*, auj. en la commune de Rugles; *La Neuve-Lyre*, canton de Rugles, arr. d'Evreux.

(2) Le P. Anselme VII, 892.

(3) Auj. La Ferté-Chevresis, canton de Ribemont, arr. de Saint-Quentin (Aisne).

(4) Auj. commune du canton de Hesdin, arr. de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

(5) Archives de l'Aisne, E 309. — Aug. Matton, *Inv.-sommaire des archives de l'Aisne*, II, 37.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4° Louis de Coutes, écuyer, servant en 1510 à l'armée d'Italie sous le seigneur de Marolles, compagnon de Bayard, et en 1523, avec Thomas de Gaucourt, sous le comte de Dammartin ; appert des deux actes suivants.

« 1510, 29 avril, à Dandolfe. Revue de la compagnie de 190 hommes de guerre à la morte paye sous la charge et conduite de monseigneur de Marolles :

« Loys de *Coutres*, Vincent de Bourbon, Bernard de Belleval, Estienne d'Orléans, Charles de Briailles... »

« 1523, 20 juin, Pontoise. Revue de la compagnie de 30 lances fournies des Ordonnances du Roy sous la charge de Messire Philippe de Boulainvilliers, comte de Dampmartin :

« *Guydon* : Jehan de Fages. *Archiers* : Guillaume de Dreux, Françoys de Janzé, Loys de Coustes, Thomas de Gaucourt, Jehan de Villebon... » (1)

Gaucher de Coutes, en 1485 et 1491 mineur, en 1509 écuyer, seigneur de Pavant (2), présent à la rédaction des Coutumes de Meaux, et vicomte de Rugles, épousa damoiselle Marie de Villiers (3), dont :

1° Charles, qui suivra.

2° Antoine de Coutes de Pavant, en 1526 servant sous le duc de Vendôme en qualité d'homme d'armes, peut-être le même qu'« Anthoine de Couste, escuyer », en 1572 prévôt des maréchaux

(1) Clairambault, t 70, n. 182, et t. 246, p. 917.

(2) Auj. commune du canton de Charly, arr. de Saint-Quentin (Aisne).

(3) *P. O.*, Coutes, fol. 154 v. et 158 r.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de France à Sens, Montargis et Gien (1). (En 1582 vivait à Orléans damoiselle Estiennette Mynier, veuve de noble homme Anthoine de Coutes, sieur de la Saugerie (2). Appert de son service d'homme d'armes par le document suivant :

« 1526, 29 juin. Guise. Compagnie d'ordonnance de Monseigneur le Duc de Vendosmois.

« *Hommes d'armes* : Anthoine de *Contres* dit Pavent, Jehan d'Illiers... *Archiers* : Jehan d'*Arques*, Anthoine Wallon... » (3)

Sans le surnom de *Pavent* j'aurais hésité à voir un Coutes dans cet Anthoine de *Contres*. « Jehan d'*Arques* » était très probablement « Jehan d'Arc », (4) de même que, en 1499 et 1505, un autre homme d'armes, « monseigneur d'Arques » ou « le marquis d'Arques », n'était autre que François de Vienne, marquis d'*Arc* en Barrois. (5) Cela dit, admirez les jeux du hasard, qui, un siècle après l'héroïde de Jeanne d'Arc, réunit sous un illustre capitaine, dans la même compagnie, un Jean d'Arc, un petit-fils de Florent d'Illiers, époux de Jeanne de Coutes et l'un des plus glorieux libérateurs d'Orléans, et l'homonyme de l'un des plus notables historiens de la Sainte de la Patrie. — Mais, pour

(1) Ms. franç. 25805, p. 483.

(2) *P. O.*, COUTES, 46.

(3) Clairambault, t. 249, p. 1011.

(4) Très probablement « Grand Jean d'Arc », appelé le capitaine Grand Jean, compagnon d'armes de Bayard, — mort vers 1450. (Voy. *La famille de Jeanne d'Arc*, par E. de Bouteiller et G de Braux, 1878, p. 105.) J'aurai l'occasion de reparler de Grand Jean d'Arc dans mon livre *Les Compagnons de Bayard*.

(5) Voy. la *Revue des Questions héraldiques*, n° 42, 25 déc. 1901, p. 438, n. 290.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean d'Arc, pour Antoine de Coutes et Jean d'Illiers, n'était-ce bien que le hasard qui les avait réunis ainsi ? N'était-ce pas plutôt la continuation d'une vieille et glorieuse camaderie ? Séduisante hypothèse !

3° Antoinette de Coutes, dame de Rugles et en partie de Pavant, mariée en 1529 à haut et puissant seigneur messire Jacques de Poisieu, chevalier, seigneur de Valery et baron de Marolle. (1)

4° Marie de Coutes, dame de Thaisy, mariée vers 1530 à Louis d'Espinoy (?), vicomte de Hardecourt, seigneur de Vaux en Artois, Landifay et Monceaux-sur-Oise.

5° Louise de Coutes, mariée en premières noces à Nicolas de Lambert, écuyer, et en secondes, vers 1546, à Guillaume d'Ardenay, écuyer. (3)

Charles de Coutes (Haut et puissant seigneur messire), chevalier, seigneur et vicomte de Pavant, était en 1544 co-baron de la Ferté-sur-Péron avec son cousin-germain François de Renty, et guidon de la compagnie de cent lances fournies des Ordonnances du Roy sous la charge de feu Mons. le duc de Lorraine ; en 1549, écuyer d'écurie du Roy ; en 1553 et 1554, lieutenant de la compagnie de 90

(1) *P. O.* Coutes, fol. 154 v. — Cette alliance fit passer la vicomté de Rugles et plus tard celle de Pavant dans la maison de Poisieu, puis, par elle, aux Plessis-Chastillon. Au XVIIIe s., la vicomté de Pavant était dans la maison de Luzancy-Pavant, éteinte le 5 nov. 1819 (Champagne). Pompone de la Cour, capitaine de mineurs au corps royal d'artillerie, † en 1789, avait épousé une demoiselle « de Pavant ».

(2) « Dont le fils, Louis d'Espinoy, vicomte de Hardecourt, conseiller au présidial de Laon, fut annobli l'an 1577. *Généalogie d'Espinoy.* » (*P. O.*, Coutes, 115.)

(3) Mondonville, IV, 403. — *P. O.*, Coutes, 116.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lances fournies sous la charge de mons. de Brissac; en 1555, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy ; en 1562, chevalier de l'Ordre du Roy ; de 1562 à 1569, lieutenant de la compagnie de cent lances sous la charge de mons. le duc de Lorraine. (1)

Il avait épousé Madeleine d'Aguerre, fille de Jean d'Aguerre, écuyer, baron de Vienne, dont la succession fut partagée le 21 octobre 1549 à Reims, notaires Jacques Le Brun et Jacques Auger ; auquel partage intervint « noble seigneur Charles de Coustes, seigneur de Pavant.escuyer d'escuyerie du Roy », à cause de dame Magdeleine d'Aguerre, sa femme (2).

On lui attribue une seconde femme, Jacqueline de Lenoncourt : je n'ai pas trouvé cette alliance dans la généalogie de Lenoncourt (La Chenaye-Desbois). — Il mourut avant le 26 octobre 1571 : à cette date, comme on verra, Jean du Chastellet l'avait remplacé dans sa lieutenance.

Il est curieux de constater que Charles de Coutes signe invariablement ainsi : « Charles de *Coute* », et de même son fils ; tandis que les scribes militaires et civils, de leur côté, s'évertuent à éviter la forme réelle du nom, qu'ils écrivent *Coutez*, *Coustes*, *Decoutes*, *Conttez*. A quels sévices jadis étaient exposés les noms de famille !

Charles de Coutes fut père de ;

1° Robert, qui suivra ;

2° et peut-être « Loys de *Coudes* », archer en

(1) *P. O.*, Coutes, 34, 117, 35-42, 44. — Clairambault, t. 931, fol. 256.

(2) *P. O.*, Coutes, 117.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1566 dans la compagnie de trente lances sous la charge et conduite de Mons. de Suze. (1)

Robert de Coustes, chevalier, seigneur et vicomte de Pavant après son père, entra de bonne heure au service du Roi dans la compagnie d'ordonnance mise sous la charge du duc de Lorraine et sous la conduite de Charles de Coutes, son père. Voici les seuls documents le concernant que j'aie rencontrés.

1564, 7 mars. Compagnie de monseigneur le duc de Lorraine : « Robert de *Conttez*, guidon ». Quittance de gages signée « R. de *Coute* », et scellée d'un écu au lion.

1567, 8 juin. Même compagnie : « Nous, Robert decoutes, guidon ». Quittance de gages; scellée d'un écu au lion brochant sur une barre ou sur deux cotices en barre. (2)

1571, 26 octobre. Compagnie de « monsieur de Lorraine », passée en revue « à Victry le Françoys, en robe » :

« Monsieur de Lorraine, Cappitaine.
« Jehan du Chastellet, s^r de Thon, Lieutenant.
« Robert de *Coutez*, Enseigne.
« René d'Angleure, Guydon.
« Jehan de Sainct Liger, Mareschal des logis.

« Hommes d'armes : Gilles et Charles de Villelongue, Guill. d'Argye, René de Salles, Gabriel de Creil, Jaeques de Provenchère, Jacques de Vidal, Jehan de la Pierre, Phelippes de Meleun, Françoys de Vigneul, Jehan de Montormenter, Tristan de

(1) Clairambault, t. 262, n. 1819.
(2) *P. O.*, Coutes, 39 et 43.

Copyright - Les éditions d'Aingy - Lyon 2007

Sainct Pere, Melchior de Marin, Jehan de Vaudetar, Claude de la Croix, Jehan de Tournebulle.....

ARCHERS : J. de Neufleze, J. du Chastellet, Hugues Cheron (1), Charles de Harzillemont, Christophle du Chesne, Jehan de la Vallée ; Anthoine, Jehan et Pierre de Champigny ; Esme de la Noue, Marin de Meleun, Claude Mauduict, Charles de Stainville, Joseph de Provenchère, Nic. de Moussac, Nic. de Luxembourg, Hugues de Champaigne, Nic. Baillet, Henry de Beuffroy, Mathieu de Jumilly, J. de la Place, Christofle de Grandpré, Loys d'Oignye, André de Cole, Nic. de Vaudelincourt, Françoys de Lespine, J. le Noyr..... » (2)

1574, 26 janvier, Chablis. Compagnie de 60 lances de mons. le duc de Lorraine : « Robert de Coustez, Viconte de Paven, enseigne ... Jehan de *Vadetot*, homme d'armes. (3)

1574, 4 mai, à Vitry. « Nous Robert de Coutez, vicomte de Pavant, Enseigne de la compagnie de Mons. le duc de Lorraine ». Quittance de ses gages, signée « Robert de Coute » et scellée ; écu au lion, à la barre brochant. (4)

Après cette date, Robert de Coutes disparaît : il avait alors vingt-neuf ou trente ans, et probablement n'avait pas encore pris femme ; du moins ne paraît-il pas avoir laissé de postérité. Il dut trépasser « au lict d'honneur » dans quelque combat contre les huguenots ; — superbe couronnement

(1) Vers la fin du XVe siècle, à Chartres, vivait damoiselle Françoise Cheron, veuve du sieur de Coutes. (Mondonville, III, 44.)

(2) Clairambault, t. 107, p. 1281, n. 67.

(3) *Id.*, t. 273, p. 3917. — « J. de *Vadetot* », lisez : « Vatetot ».

(4) *P. O.*, COUTES, 45.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des gestes de ses pères, magnanime et enviable fin de race !

Après Robert de Coutes, on ne trouve plus que :

Damoiselle Marie de Coutes. en 1609 femme de Jean Camus, seigneur de Saint-Bonnet, père de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley (1) ; en 1645, vivant à Paris, « veuve de messire Jean Camus, gouverneur de la ville et duché d'Estampes. » (2)

« Damoiselle Françoise de Couttes », en 1693 veuve de messire Isaac de Lons, conseiller au parlement de Navarre. (3)

« Jacques de Coutes, bourgeois de la ville de Blois » en 1699, et à qui le commis de M. d'Hozier attribue d'office des armoiries.

Mais rien ne prouve que ces trois homonymes fussent du vieux et glorieux lignage qui avait produit de preux croisés, de pieux chevaliers, de valeureux capitaines, d'ardents patriotes, — et le page de Jeanne d'Arc.

Vte Oscar de Poli.

(1) Le *Gallia Christ.* (VI, 275) nomme sa mère « Marie de Contes ».

(2) B., N., Cabinet des titres. vol. relié 1013, *Extrait des reg. de mariages de la par. S. Sulpice à Paris*, p. 153.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

UN GRAND MÉDECIN DU XVIe SIECLE

MESSIRE JEHAN DE GOÉVROT

Médecin de François Ier et d'Henri II

VICOMTE DU PERCHE

SA FAMILLE ET SA POSTÉRITÉ

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

AVANT-PROPOS

Les biographies générales et les écrivains normands et percherons ne nous disent que fort peu de chose de messire Jehan de Goévrot qui occupa cependant un rang distingué entre les maîtres de la science médicale au XVIe siècle, car l'ouvrage qu'il publia sur cette matière eut, grâce à son petit format et à la simplicité de son plan, un succès durable à cette époque.

Tous les auteurs qui en ont fait mention le font naître à Bellême — et nous allons voir qu'en cela ils se trompent — à la fin du XVe siècle, et indiquent qu'il fut médecin de Marguerite de Lorraine, puis de François Ier et de Henri II et qu'il mourut en 1551.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mais sa famille, l'alliance qu'il contracta, ses enfants et leur postérité, voilà autant de points restés à peu près obscurs et la raison de ce silence est le manque de connaissance des documents contemporains et il ne nous eût pas été donné davantage de le faire cesser sans la découverte inattendue d'une de ces pièces qui jettent une lumière subite soit sur une époque tout entière, soit seulement sur un personnage célèbre.

Nous voulons parler du manuscrit généalogique de Jean II de Brévedent, esc. s[r] du Bosc, conseiller du roi au présidial de Rouen (1) dont la longue carrière se prolongea de 1531 à 1627.

Malheureusement cet important document destiné par l'auteur à retracer l'origine et les alliances de sa maison, une des plus anciennes de la Normandie, est incomplet et mutilé, mais la partie qui concerne Goévrot et sa famille est restée absolument intacte.

Quant aux détails renfermés dans ce travail sur le sujet qui nous intéresse, ils sont de première main, car le médecin de François Ier était devenu par son mariage, l'oncle de l'auteur dont cette parenté étroite nous garantit la véracité et qui a ainsi été, la plupart du temps, témoin oculaire des faits qu'il raconte.

(1) Jean II de Brévedent, esc. s[r] du Bosc, puis de Saint-Nicol et du Bocage par son mariage avec Jeanne Chaudet, fut conseiller du roi au présidial de Rouen ; il obtint en 1597 des lettres de confirmation de noblesse signées d'Henri IV. Il a laissé quinze enfants et sa postérité masculine est encore représentée par les branches du Plessis et d'Ablon, celles de Saint-Nicol et du Bocage se sont éteintes au XIXe siècle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Ce manuscrit (1) qui se présente sous la forme d'un petit in-4° d'une belle et lisible écriture gothique, sur papier, fait partie du chartrier de la famille de Brévedent, dont le chef actuel M. Gontran de Brévedent, un de nos amis d'enfance, nous a gracieusement permis de le publier ; qu'il reçoive ici tous nos remercîments.

A cette publication qui va faire l'intérêt capital de notre travail, nous joindrons tout ce que nous avons pu découvrir sur Jehan de Goévrot dans les ouvrages imprimés ou manuscrits qui le mentionnent et aussi une notice succincte des principales familles qui descendent de lui en ligne féminine, car il vit son nom prêt à s'éteindre de son vivant en la personne de ses quatre fils morts ou non mariés.

En publiant ce travail, nous espérons être agréable aux chercheurs et tirer de l'oubli une personnalité relativement considérable de ce XVIe siècle dont on s'est et avec raison tant occupé de nos jours, tout en payant notre modeste tribut à la mémoire d'un homme que nous avons l'honneur de compter au nombre de nos ascendants.

Courbevoie (Seine), janvier 1902.

(1) Il existe dans le chartrier de Brévedent un autre manuscrit plus moderne commencé au XVIIe siècle par Me Georges de Brévedent, curé d'Englesqueville, mort en 1654 et continué par Jean VI de Brevedent escuyer s^r^ de S. Nicol, descendants de Jean II ; dans ce manuscrit se trouve recopié le manuscrit original.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPITRE PREMIER

La famille de Goévrot

C'est au Perche, dans la partie voisine de la Normandie et rattachée judiciairement à cette grande province, qu'il faut chercher le berceau de messire Jehan de Goévrot (1).

Mais, quoi qu'en aient dit les biographes, ce n'est pas la ville de Bellême qui doit revendiquer l'honneur de l'avoir vu naître.

Il résulte en effet du remarquable travail publié par le regretté marquis de la Jonquière il y a quelques années (2) que c'est la petite ville de Mauves (3) entre Bellême et Mortagne qui a dû être le lieu de naissance du célèbre médecin.

L'auteur nous montre la famille Goévrot établie de temps immémorial dans cette paroisse

(1) Frère, *Manuel du Bibliographe normand*, II, 34. Le Breton, *Biographie normande*, II, 143, Roger, *Les Médecins normands*, II, 207, *Fret. Chroniques Percheronnes*, III, 543, le Dr Le Paulmier Ambroise Paré, p. 58.

Le nom même de Goévrot a été défiguré : on trouve Goüevrot, Guenrot, Gueuroc. Gœuvrot, Govenrot et même Goeutot.

(2) La chapelle saint Jean-l'Évangéliste à Mauves *Bulletin de la société archéologique de l'Orne*, 1892, p. 43, t. II.

La famille de la Jonquière possède le château de Landres ancienne propriété de Goevrot.

(3) Commune de 1831 hab. canton et arrondissement de Mortagne (Orne) autrefois généralité d'Alençon. Election de Mortagne, diocèse de Séez, archidiaconé de Corbonais.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dont un quartier portait même le nom de « la mine Goévrot » ; et en nous donnant l'indication exacte du lieu de naissance, M. de la Jonquière, rectifie également l'orthographe si souvent altérée du nom de Goévrot.

Dans ce travail figurent les noms de l'aïeul et du père du médecin, portant l'un et l'autre le prénom de Jehan ; ils vivaient à Mauves, le premier en 1463 et le second le 18 décembre 1503. Ce dernier, exerçant la profession de marchand, avait fait dans l'église la fondation d'un obit ou service anniversaire, tous les vendredis des Quatre temps.

C'est sans doute en mémoire de cette première fondation que messire Jehan de Goevrot — Jehan III, le médecin et Marie de Brévedent sa femme, — firent ensuite, à une époque qui n'est pas indiquée celle de la chapelle de saint Jean l'Evangéliste en l'église de Mauves fondation renouvelée après leur mort le 1er décembre 1570, ainsi que nous le verrons plus loin.

Disons dès maintenant que cette chapelle existe encore, mais sous le vocable de saint Joseph ; la famille de la Vove, issue des fondateurs en a conservé, jusqu'à la Révolution, le droit de présentation qui était attaché à la terre du Breuil, à Corbon (1).

Ainsi qu'on vient de le voir, la famille Goévrot n'était pas noble ; ce fut François Ier qui conféra la noblesse à Jehan III le médecin qui dès lors porta

(1) Mis de la Jonquière, ibid. Mme la Mise de la Jonquière a bien voulu nous offrir un dessin original de cette chapelle et un autre du château de Landres ; qu'elle reçoive ici nos remerciments.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour armes *un écu de sable chargé de 3 écussons à l'antique d'or, alias d'argent 2 et 1* (1).

Avant de devenir le médecin de François Ier et de paraître à la cour de France, Goévrot avait été longtemps attaché en la même qualité à celle de Marguerite de Lorraine, femme de René, duc d'Alençon.

On sait qu'après la mort de son mari, le 1er novembre 1492, cette princesse se fit religieuse au couvent de Sainte-Claire d'Alençon qu'elle avait fondé.

De ce mariage était né Charles, dernier duc d'Alençon dont la veuve, Marguerite de Valois-Angoulême, sœur du rois François Ier, devint par sa seconde alliance avec Henri d'Albret roi de Navarre, l'aïeule d'Henri IV (2).

Ce fut cette princesse qui attira Goévrot à la cour du roi son frère, et devint ainsi l'auteur de la fortune du médecin de sa belle-mère (3). « Il est de mauvaise montre, écrit-elle dans une lettre à Montmorency, mais il est sûr et loyal (4) ».

Etant encore à Alençon, notre médecin avait publié son livre, le seul qu'il paraisse avoir jamais écrit » *Summaire et Entretenement de la vie.* » Ce petit volume imprimé d'abord en cette ville en 1530, obtint aussitôt, nous l'avons dit, un grand succès, il fut souvent réimprimé d'abord à Paris, la même année, puis à Lyon (5).

(1) Bibl. nationale. Cabinet des Titres ; nous n'avons pu retrouver la date de l'anoblissement.

(2) P. Anselme, I, pass.

(3) Frère II, 34. — Odolant Desnos, II, 215.

(4) Le Paulmier, l. c., 52.

(5) Nous possédons dans notre bibliothèque un exemplaire de ce livre rarissime, édition de Paris 1530, pet. in-8° Goth.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous pensons que ce fut à la cour de France que Goévrot contracta l'alliance dont nous allons parler.

Il épousa, au plus tard vers 1520, Marie de Brevedent, qui était morte en 1570.

Elle était fille de Robert de Brévedent, esc. chef de la branche de cette famille qui posséda depuis la terre de Sahurs près Rouen, et de Marie Huaut ; cette dernière appartenait à la haute bourgeoisie de Paris.

Quant à la maison de Brévedent, c'est une vieille race normande dont nous avons ailleurs retracé sommairement l'histoire (1).

Rappelons seulement ici que la branche de Sahurs paraît issue de Robert Ier de Brévedent Esc. 3e fils de Robert-Morel II de Brévedent vivant en 1289.

Notre Marie de Brévedent avait trois frères et deux sœurs.

L'aîné Denis de Brevedent fut abbé de Saint-Spire de Corbeil, puis de la Trappe, seigneur de Vanecrocq en Normandie, conseiller au Parlement et aumônier du roi de Navarre, Henri d'Albret ; il mourut en 1542, après avoir amassé de grands biens et contribué puissamment à la fortune de sa famille.

Dom Marceau de Brevedent fut bailli de l'abbaye de Préaux.

Et Jacques de Brevedent Esc. 1er seigneur de Sahurs, conseiller au parlement de Rouen, continua la postérité de cette branche qui a duré jusque à la fin du XVIIIe siècle.

Agnès de Brévedent, l'aînée des filles, resta sans alliance.

(1) Le P. Charles-François-Xavier de Brevedent, jésuite. *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1901.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Quant à Agathe, elle épousa Jean Ier de Brevedent Esc. de Canceuvre (1), son cousin, officier de la vénerie du roi, mort à 86 ans en 1576.

De ce mariage naquit, avec 12 autres enfants dont quelques-uns vont reparaître plus loin, messire Jean II de Brevedent, l'auteur du manuscrit généalogique dont nous avons déjà parlé et qui était ainsi neveu par alliance de messire Jehan de Goévrot.

Rappelons ici que ce dernier mourut en 1551.

Outre son titre de médecin du roi, il portait ceux de maître des requêtes, vicomte du Perche, châtelain de Saint-Denis de Sablé, seigneur de Landres à Mauves et du Breuil à Corbon.

Tous ces détails étaient nécessaires à l'intelligence du manuscrit dont nous allons maintenant rapporter le texte littéral en y ajoutant les notes relatives aux personnages qui y sont indiqués.

CHAPITRE II

Extrait du manuscrit de Jean II de Brévedent.

« Alliance de Messieurs de Goeurot-Sablé.

« Marie de Brévedent, fille de Robert, sœur de Denis [abbé] sieur de Saint Spire, de Jacques, de Marceau et d'Agathe de Brévedent ma mère, mariée au sieur de Goeurot, médecin de plusieurs Roys et vicomte du Perche, donna quatre fils.

(1) Ou Canseuvre, hameau de la commune du Brevedent (Calvados). Tous ces détails sont tirés de la généalogie de la maison de Brevedent, archives de Lierremont.

Copyright - Les éditions d'Absay - Lyon 2007

Alexandre, l'aîné, conseiller au parlement de Paris, puis abbé de la Trappe (1).

Le sieur de Molinois, abbé de ladite Trappe et chanoine du Mans (2).

Jean, vicomte par la résignation de son père, qui décéda à Paris, au retour de l'université en l'an 1544.

Pierre, vicomte après son père, qui fut noyé à Orléans.

Quatre filles, l'aisnée (3), mariée au sieur enquesteur du Mans, nommé Leballeur.

La seconde, mariée au sieur de Saint-Léonard, de son nom Labbé, depuis vicomte du Perche (4).

La troisiesme au sieur de Verdigny, nommé Bougu, lieutenant criminel au Mans (5).

La quatriesme au sieur de Thourouvre, nommé de la Voüe, sorti du puisné de la maison de la Voüe, famille la plus illustre et signalée du Perche (6).

(1) Il était curé de Vaugirard, le 8 novembre 1550. (*Bibl. nat.*). Il fut abbé de la Trappe après 1548, jusqu'en 1555.

(2) Il s'appelait Félix de Goevrot, il fut curé de Mauves, abbé de plusieurs abbayes, seigneur de Landres, (marquis de la Jonquière, l. c.).

(3) Nous n'avons pu retrouver son prénom, mais son mari François Le Balleur, fut seigneur de Landres (marquis de Jonquière l. c.), nous mentionnerons plus loin cette famille.

(4) Elle s'appelait Marguerite de Goévrot et épousa par contrat du 13 novembre 1536. Me Richard Labbé ou l'Abbé, escuier sr de Saint-Léonard ; nous les retrouverons plus loin avec leur descendance.

(5) Elle s'appelait Françoise de Goevrot et fut mariée à Me Louis Bouju, escuyer sieur de Verdigny, nous les retrouverons plus loin.

(6) C'est Antoinette de Goévrot, dame de Breuil à Corbon et qui était veuve le 20 février 1599, de Robert IV de la Vove, baron de Tourouvre, qu'elle avait épousé le 2 octobre 1542, nous indiquerons plus loin leur postérité à laquelle nous nous rattachons.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le dit sieur de Goëurot (1), conseiller avoit esté extresme dans tous ses comportements, fut de tres grande erudition, fort studieux aux universités de droit et pour avoir esté bénéficié, se retira en son bénéfice (2) pour y vivre comme un homme zélé, preschant ses paroissiens plus souvent qu'ils ne vouloient, aiant tousjours près de luy quelques hommes d'église avec lesquels il vaquoit continuellement à la prière, mais son père l'entretrethira, luy donnant une charge de conseiller d'ecclésiastique au parlement de Paris où ses neveux les Balleur, deux Digny (3), mes cousins de Brévedent (4), feu mon frère Charles (5) et moy estions tous escoliers sous un honneste homme nommé Me Françoys Binet depuis médecin et homme signalé qui mourut pendant le siège de Paris avec son frère procureur aud. parlement par les derniers tourments et affections de la guerre.

Nous allions souvent voir le sieur de Sablé lequel prenoit beaucoup de plaisir à nos pettites estudes exercices et harengues et nos pettites comé-

(1) Alexandre de Goévrot, dont le nom dans une quittance conservée à la bibliothèque nationale est écrit Gouyrot.

(2) A Vaugirard dont nous avons vu qu'il était curé. Il portait le titre du sieur de Sablé.

(3) Nous retrouverons plus loin ces personnages.

(4) Denis III de Brévedent, abbé de la Trappe, de 1555 à 1573, Jean de Brévedent, escuyer sieur du Verrier, conseiller au présidial de Rouen, marié en 1567 à Marie Gontren ; Jacques II de Brévedent, escuyer, mort à 20 ans de la morsure d'un petit chien enragé ; René de Brévedent, escuyer sieur de Vanescrot, capitaine de Rouen, vivant 1595, et Louis de Brévedent écuyer, mort à 17 ans, tous enfants de Jacques esc. sr de Sahurs et de Marie des Champs.

(5) Charles I de Brévedent, escuyer docteur en médecine mort au service à 33 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dies. A cause de la peste, je fus mené au Mans avec ma tante où je fus trois à quatre mois, l'ayant plus pratiqué qu'aucuns de nos amis de deça, et puis je fus envoyé au Mans en pension avec mon cousin de Verdigny où je vis souvent M. de Molinois et mes amis de deça.

Je ne veus obmettre en passant que feu ma tante la sœur de ma mère, qui a la vérité, avoit esté haultement novice à sçavoir avec les demoiselles de madame Dalençon, puis de la royne de Navarre sa fille, mère de nostre Roy, estoit des plus avisée se sachant extresmement béguine, femme d'intrigue parloit tres bien, mais estoit un peu trop conscien-cieuse, beaucoup fondée en dévotion scrupuleuse un peu par trop, ainssy led. sieur de Sablé son fils aîné, ne pouvant compatir parce que cherchant quelque repos de l'ennuy de la cour, elle l'empes-choit de beaucoup d'affaires non seulement de grandes, mais aussi de petites, aussy feu mon frère aisné de Courseraut (1) après son retour des..... demeura avec elle jusqu'à son deceds (2).

Ledit sieur de Goeurot-Sablé estoit en réputation d'un des plus habilles hommes de sa chambre et par son érudition et par la vivacité de son juge-ment et effectivement je n'ay connu homme plus subtil et plus profond dans la penetration des textes de droit ou des gloses... le president Fau-connet president de sa chambre le nom duquel a

(1) Messire Guillaume III de Brévedent, prêtre curé de Courseraut ou Courherault, à qui Alexandre de Goevrot, légua ainsi qu'à son frère Jean II, 150 écus au soleil et 150 boisseaux d'avoine.

(2) Ce portrait est loin d'être flatté et l'auteur se montre ici un neveu fort irrespectueux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

esté celebre par les doctes escrivains, lui estoit contemporain et grand emulateur.

Ledit sieur de Goeurot aimoit la solitude, paraissoit misantroppe quoy qu'il feust de la plus gaye compagnie qu'il se peüst quant il estoit d'humeur.

Le sieur abbé de Molinois chanoine du Mans son second frère (1) n'estoit de grandes lettres, mais homme de plaisir, touttefois de très bon entendement, que je voyais souvent au Mans, y estant escolier, depuis je l'ai veu avec Mons. d'Humières, evesque de Bayeux, oncle de messieurs d'Entragues.

Ledit sieur de Molinois eut toutte la dépouille de mon frère de Courceraut estant mort en voiage la nouvelle de sa mort luy ayant esté portée ; les choses estant encore en estat, il me dit que si elles venoient à Bresq.... ... moy estant revenu chez mon père et n'aspirant a l'Eglise et feu mon frère curé de Boulleville (2) qui en tenoit autant que ses dispenses portaient, le negligerent et n'ayant depuis recherché le sieur de Molinois tout fut perdu pour notre maison.

De la mort du 3e nommé Jean, j'ay parlé cy dessus (3), lequel avoit eu la reputation du plus beau et du plus civil de son tems, que sa mère aimoit beaucoup, désirant passionnement l'ad-

(1) Félix de Goevrot 2e fils.

(2) Mre Estienne de Brevedent, prêtre, curé de Boulleville (Eure) frère puîné de Guillaume III et l'un des 5 frères aînés de Jean II, fit un acte à Cormeilles le 4 mars 1552.

(3) L'auteur n'en a parlé que pour dire qu'il était mort en revenant de l'Université à Paris l'an 1544.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vancer au prejudice de ses aisnés frères et par ce avoit fait faire les deux aisnés d'Eglise et luy annonçoit de tous cotez joyaux et meubles exquis pour une femme, mais Dieu en disposa autrement il mourut chez son père le sieur de Sablé à Paris qui le regretta fort comme aussy feu mon frère Guillaume; ainsy maditte tante appris qu'il ne falloit pas mettre ses esperances ny son amitié plus dans luy que dans aucuns de ses frères et que les choses d'icy bas sont si incertaines qu'on ne peut faire aucun fondement stable.

Pierre fut noyé comme j'ay dict avant. Estant viconte et estudiant encore à Orléans, sa mort arriva qu'aux festes de la Pentecoste s'estant allé promener sur la rivière de Loire avec un luth suivi par un compagnon, son bastelier d'ordinaire ne s'estant pas trouvé au retour en sortant du basteau, son compagnon entra en disputte avec ledit battelier pour une bagatelle; ledit viconte y retourna en colère, luy et le battelier se coltèrent et tombèrent dans l'eau; le battelier qui fust le premier rentré en son bateau et ledit viconte qui nageoit très bien estant venu, se saisit du bord du batteau pour se sauver; le battelier luy rompist le bras et le précipitta au fond dont il fust noyé.

Feu mon frère Guillaume y fust envoyé par ledit sieur de Sablé qui en poursuivist la mort, fit pendre ledit battelier, repescher le corps quelques VIII jours apprès qu'on reconnut plustot par son habillement qu'aultrement pour avoir esté défiguré. Les marques qu'on dit d'ordinaire arriver quand les noyés ou autres meurtris donnent quand leurs plus proches les vont voir n'y manquèrent pas,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

car il rendit beaucoup de sang par tous les endroits de son corps à l'aproche de mondit frère, son cousin germain, quoi qu'il y eust longtemps qu'il eut esté tiré sur le bord sans en avoir perdu une goutte et de plus il sembloit que son corps mort demandoit vengeance de son meurtrier, veu que le tirant de l'eau, il avoit les yeux fermés et la bouche qui se trouvèrent ouverts a l'aproche de mondit frère Guillaume, a seigner aussy tost que mondit frère en quittoit le corps et recommençoit lorsqu'il en approchoit, ce qui renoubla par trois fois ; aussy mondit frère vengea sa mort par celle du bastelier qui fust pendu et estranglé (1).

Le feu bonhomme Monsr de Goeurot, mon oncle estoit encore vivant et qui estoit fort grave et d'authorité, ayant ordinairement une chaisne d'or au col, ainsy saditte maison après le deceds des masles est tombée aux quatre filles ou a leurs enfants qui ont eu la succession dud. sieur de Goeurot qui [estoit] très considérable, possédant plus de XII mille livres de rentes.

De l'aisnée, mariée aud. sieur Le Balleur, sont sortis plusieurs enfants : l'aisné, nommé Ambroise; le second, François ; je ne sçai de quelle sieurie est tiltré l'aisné ; le second portant le surnom de Boiscléreau avoient espousé les deux sœurs du sieur du Breuil, conseiller au Parlement de Paris. Le troisième nommé Jacques est gendarme de la com-

(1) Remarquons la naïveté de ces remarques; elle étonne chez le neveu du « médecin de plusieurs rois ». Un de nos amis nous assure que dans les campagnes normandes, ce préjugé existe encore.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pagnie de monsieur Do, dont est lieutenant Monsieur de Thourouvre notre cousin, et ne scay où il a pris femme.

Led. troisiesme fust 3 ans au Brésil avec Villegagnon, fort jeune, et en revenant fust à notre maison du Pin (1) avec moy lors y estant devenu malade ici et demeura quelques trois semeinnes pour se refaire et se revestir, m'entretenant de la langue et meurs des habitans de ces contrées, la France antartique ainsy nommée par le chevalier Villegagnon, lequel ayant batit un fort et muni d'artillerie contre les Espagnols par avis et commission du feu roy Henry II.

Des filles de la maison du s[r] Le Balleur je n'ay connu que l'aisnée qui fut mariée avec le s[r] de Savetel, verdier de la forest de Conches et Breteuil qui avoit esté escollier ès-universitéz de droict avec mes frères aisnez, ce qui fut cause dud. mariage ; il estoit dans Rouen aux troubles de 1560 et suivit le s[r] du Mesnil aux guerres de Lorraine, estant homme de feu et très vaillant de sa personne; j'ay connu deux de ses fils très vaillants aussy.

De la seconde fille du s[r] de Goeurot qui estoit très belle, mariée au sieur de Verdigny, sont sortis plusieurs fils et filles. La fille aisnée fust mariée avec le sieur du Houssay, gentilhomme du Perche, homme d'authorité aud. pays, duquel.... aussi s[r] du Houssay est gentilhomme de grande réputa-

(1) Le Pin, près Moyaux, aujourd'hui commune du 1er canton de Lisieux. La branche de la famille de Brevedent à laquelle appartenait Jean II, possédait sur cette paroisse plusieurs arrière-fiefs, relevant soit de la seigneurie du Brevedent, soit de celle du Faulq dont les Brevedent furent en possession jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion. La seconde est mariée avec le sieur de Chevalines advocat du roy à Laigle, je n'ay connu les autres (1).

L'aisné des Verdigny fut pensionnaire avec mes cousins les Balleur, Brevedent et moy sous led. Me François Binet au collège de Raims, j'ay connu les deux aisnés estancts enfants qui moururent jeunes d'un accident, s'estant blessé d'un couteau en folastrant sur son lit.

Led. aisné fut lieutenant criminel au Mans en la place de son père ; aux troubles de 1563, porta les armes, depuis vendit son estat et prit la cappe et l'espée, eut une seule fille de quelque III mil livres de rente qui est celle dont j'ay parlé, luy estoit décédé avant le sr de Cléreau et estoit homme courageux et prompt à la main de médiocre sçavoir.

De la 3me fille, mariée avec le sieur de Saint-Léonard, viconte du Perche pour le deced du 3e fils du sieur de Goeurot, et pour le don que François Ier luy en fist, sont issus plusieurs fils et filles, l'un a eu la survivance de l'estat de son père, l'autre est d'église ; les autres sont gentilshommes de robe courte, gendarmes de la compagnie du sr Do, soubs led. sr de Thourouvre notre cousin. J'ay connu celui d'église par accident en une audience du grand conseil en l'an 1588, ce me semble, plaidant comme résignataire du sr trésorier de Saint-Julien du

(1) Il y a ici une erreur, Charles de Gislain esc. sr du Houssay, mari de Catherine Bouju, avait une sœur, Marquise de Gislain et c'est celle-ci et non une demoiselle Bouju qui épousa Jean de Guéroult chevalier sr de Chevaline, gouverneur de Laigle (V. gén. de Gislain et de Guéroult. Archives de Lierremont).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mans, frère dud. deffunct sr de Goenrot (1) pour une prieuré [c'est] à l'appel des noms de famille que je le reconnus et nous nous pratiquasmes pendant le semestre du grand conseil, Sa cause ayant esté mise au conseil ; j'allay aussy voir le fils dud. sr de Thourouvre au collège de Cour, âgé de XII à XIII ans. Je vis aussy le sr de Thourouvre au logis du sieur Do. lequel me donna une place de gendarme dans la gendarmerie pour deffunt mon frère de Canceuvre dont je luy en raportai les certificats (2).

De la quatriesme fille du sieur de Goeurot, mariée avec le sr de Thourouvre, sont issus fils et filles, mariez aux gentilshommes du pays que je n'ay pratiqués, sinon parce que j'ay appris, l'une estant mariée à M. Delaunay Bigards demeurant en la paroisse de Launoy. à une lieüe près le château de Harcourt et du Neufbourg, sa maison est forte et entourée d'eau. Son frère s'apelle le sieur de Bigard, sont parents du sieur de Serquiny. Son fils est le sr de la Vallée et a quelque quarante ou cinquante cuirassiers avec luy : on m'a dit qu'il est dans Lysieux. L'une de ses filles est chez

(1) Nous ignorons le prénom de ce frère, du médecin de François Ier que n'est connu que par cette seule mention.

(2) Denis II de Brevedent, esc. sr de Cauceuvre, 5me fils de Jean Ier et d'Agathe de Brevedent, était l'aîné immédiat de Jean II. Connu sous le nom du capitaine Cauceuvre, il vivait le 25 novembre 1574. De son mariage avec M. de Bernis il laissa 3 fils et deux filles, dont deux seulement laissèrent postérité : Françoise de Brevedent mariée à François Laugeois sr du Vert Buisson, et Denis IV, esc. sr de Cauceuvre qui était mort le 9 mai 1633, dont la fille Marie-Marthe de Brevedent dame de Cauceuvre mourut sans enfants de Guillaume Mallard esc. sr de la Pille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mme du Neufbourg ; l'autre en l'abbaye d'Evreux, l'autre novice en l'abbaye des Dames de Préaux. L'autre sœur dud. sr de Thourouvre a esté mariée avec le sr de Sainte-Croix, demeurant près ..... duquel elle est à présent veufve. Son fils aisné s'apelle le sr de la Roque et a esté en la garnison dans Honfleur avec le sr commandeur de Grillon ; ils ont des filles mariées avec d'autres gentilshommes que je ne connais pas, mon neveu le capitaine Lespine en a connu quelques-uns en cette guerre.

Les trois fils du sieur de Thourouvre, l'aisné est led. sieur de Thourouvre qui fut premièrement guidon de la compagnie de Mons Do, puis lieutenant, la maison estant estimée à XVI mil livres de rente, mais de grande créance et d'authorité au pays. La maison de la Voüe qui est de XXX mil livres de rente estant l'une des mieux alliées et des plus signalées du pays, d'un puisné de laquelle ils sont sortis, me souvient sur quelque menace de madame de Gauville à mon frère de Canceuvre pour quelque dixme, led. sr de Gauville estant voisin dud. sr de Thourouvre, je donnai lettre à mond. frère pour le sr de Thourouvre et qu'il avoua mon frère pour son parent, donna toute satisfaction à mond. frère et asseurance d'amitié. Dès avant ceste guerre, il estoit veuf de sa seconde femme, toutes deux de grandes maison et estoit aux nopces de feu M. le lieutenant (1) Brevedent, jeune gentilhomme à marier, parroissant de très bonne façon, encore plus de bonne parolle et entendé-

(1) Jacques de Brévedent, esc. sieur de Sahurs, fils de Robert Ier et dont nous avons déjà parlé. Nous ignorons la date de son mariage avec Marie des Champs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment, seul de tous nos parents du Perche, comme de Paris en estoit l'un des Huaults, fort notable personnage et bien accompagné pour un bourgeois (1). Tout jeune que je [fus] lors, il me sembla que monsieur de Sahurs ayant fait de grands aprest et semonces de convives, un banquet des plus grands de la ville, ne fust assez curieux dy faire trouver tant de parents quil avoit aud. pays du Perche, entr'autres sa sœur, feu ma tante la vicomtesse qui eust deu plustot paroître en sa maison que des estrangers qui ne deurent estre que comme tesmoins.

Led. sieur de Thourouvre a deux frères dont y estre bien alliés ayant pris femme de bonne maison et est ainsy.... que son aisné. L'autre estant pareillement bien allié et entre grande reputation. Estant jeune, je les ai touts connus ayant esté longtemps nouri avec eux comme aussi mes deux frères aisnés, mais depuis mon retour des universitez je ne les ay nullement congnus, insuffisamment pratiqués, ni par lettre ni par autrement ; jadvouë que jay manqué en cela, mais les grandes et fascheuses affaires que jay presque tousjours eueüs depuis le malheur des guerres joint à mon incommodité, m'en ont privé. »

(1) Ce passage confirme l'opinion que nous avons émise que la famille Huault, à laquelle appartenait la mère de Marie de Brévedent, était de la haute bourgeoisie de Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPITRE III

La Postérité de Mre Jehan de Goévrot.

Nous avons déjà vu dans le manuscrit qui précède qu'aucun des quatre fils du médecin de François Ier ne laissa de postérité.

Il ne nous reste donc qu'à nous occuper de la descendance de ses quatre filles entrées dans les familles Le Balleur, Bouju de Verdigny, l'Abbé de Saint-Léonard et de la Vove de Tourouvre.

Ce chapitre va contenir les renseignements que nous avons pu découvrir sur les premiers degrés de la très nombreuse postérité de Mre Jehan de Goévrot en ligne féminine. Nous indiquerons ensuite sommairement les noms des familles dans laquelle cette postérité s'est continuée jusqu'à nos jours, mais sans en donner la généalogie suivie.

I. — Famille Le Balleur.

Nous n'avons pu retrouver le prénom de la fille aînée de Me Jehan de Goévrot et de Marie de Brevedent.

Nous savons seulement qu'elle épousa Me François Le Balleur, enquêteur au Mans.

Jean II de Brevedent nous indique comme issus de ce mariage trois fils et plusieurs filles.

Ambroise Le Balleur dont nous ignorons la descendance, à moins qu'il n'ait été, ce qui est fort

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

douteux, l'auteur de Robert Le Balleur, sr du Mesnil en Caux, anobli en juillet 1585 et dont la postérité existait encore en 1669 (1).

François II Le Balleur, esc. sr de Boisclereau et du Breuil.

Ambroise et François II avaient, toujours d'après le manuscrit, épousé les deux filles du sr du Breuil, conseiller au Parlement de Paris.

Quant à Jacques Le Balleur, nous le trouvons à son retour du Brésil, seigneur de Landres à Mauves par succession de son oncle Félix de Goévrot sr de Molinois (2).

Jacques vivait encore le 20 février 1599 et plaidait contre sa tante Antoinette de Goévrot, baronne de Tourouvre et dame du Breuil à Corbon à l'occasion du patronage de la chapelle de saint Jean l'Evangéliste en l'église de Mauves ; on n'a pas oublié que ces deux terres avaient appartenu au médecin de François Ier.

D'une alliance qui nous est inconnue, nous pensons que Jacques Le Balleur laissa un fils Me Robert Le Balleur esc. sieur de Landres, vicomte du Perche vivant en 1644 (3).

Quant aux filles, le manuscrit ne nous renseigne que sur l'alliance d'une seule qui avait, nous dit l'auteur, épousé « le sieur du Savetel, verdier de la forêt de Conches et Breteuil. »

Il faut lire ici Guillemine Le Balleur femme d'Etienne Le Forestier, esc. sieur du Saptel.

Cette famille Le Forestier, dont nous possédons

(1) Bibliothèque nationale, doss. bleus, vol. 53.
(2) Marquis de la Jonquière, *loc. cit.*
(3) *Idem.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la généalogie suivie depuis la fin du XVe siècle, est originaire des environs de Rugles en Normandie ; outre la terre du Saptel, elle a possédé celle de Sainte-Opportune et des fiefs en Beauce : elle existait encore au XVIIIe siècle et portait pour armes : *d'argent à 3 feuilles de houx de sinople 2 et 1* (1).

Elle s'est alliée notamment aux familles Le Cornu (branche de Boisnormand), le Rouyer, etc.

En ce qui concerne la famille Le Balleur nous pensons qu'elle portait : *d'azur à 3 besants* (ou balles) *d'argent 2 et 1*.

II. — Famille Bouju de Verdigny.

« La seconde des filles du sieur de Goevrot, qui estoit fort belle, se maria, nous dit Jean II, avec le sieur de Verdigny, nommé Bougu, lieutenant criminel au Mans. »

Dans l'exposé sommaire de son manuscrit il ne l'indique que la troisième ; mais nous pensons qu'il faut plutôt suivre le corps du texte.

Son mari s'appelait Louis Bouju sieur de Verdigny et elle Françoise de Goévrot (2).

Le manuscrit nous fait connaître seulement et sans nous donner son prénom, leur fils aîné, sieur de Verdigny et lieutenant criminel au Mans après son père et qui laissa une fille unique Marie Bouju.

Celle-ci épousa, étant alors dame du grand et du petit Verdigny, d'abord Yves Tragin sieur du Plessis, puis René des Rosiers sieur des Loges, bailli d'Alençon en 1500 et nous ignorons si elle laissa postérité.

(1) Archives de Lierremont.
(2) Bibl. nat. doss. bleus, vol. 118.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mais Louis Bouju et Françoise de Goévrot eurent au moins un autre fils Pierre Bouju, esc., qui, de son mariage avec Marguerite de Boisguion, laissa une postérité qui existait encore en 1669 (1).

Quant à la fille, la seule que Jean II nous indique, Catherine Bouju, dame de la Barre, elle épousa, ainsi que nous l'avons dit (2), Charles de Gislain, esc., sieur du Houssay et de Bois-Guillaume au Perche et laissa une postérité qui existait encore au XVIIIe siècle dans la famille de Gislain et ses descendants.

La famille de Gislain, une des plus anciennes du Perche, porte pour armes : *d'azur au cerf passant d'or* ; nous la verrons plus loin s'allier à la famille de la Vove (3).

Quant à la famille Bouju, elle portait : *d'or à la fasce d'azur accompagnée en chef de deux molettes de gueules* (4).

III. — Famille l'Abbé de Saint-Léonard.

Nous voyons la troisième fille de messire Jehan de Goévrot épouser « le sieur de Saint-Léonard de son nom Labbé ».

Il s'appelait Richard l'Abbé et elle Marguerite de Goévrot.

Cette famille est connue depuis Louis Ier l'Abbé, esc., sieur de Boucigné, bailli du Perche en 1483, aïeul de Richard.

(1) Bibl. nat. Doss. bleus, vol. 118.
(2) V. p. 11, note.
(3) Généalogie de Gislain, archives de Lierremont.
(4) Biblioth. nat., *loc. cit.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le mariage dont il est ici question eût lieu après contrat du 18 novembre 1536, et nous avons vu que Richard l'Abbé devint vicomte du Perche après la mort prématurée des fils de messire Jehan de Goévrot.

De la postérité sortie de cette union, très nombreuse, d'après Jean II, nous ne retrouvons outre « celui qui fut d'église » que deux autres fils, l'aîné Philippe Ier l'Abbé, esc., sieur de la Rosière, qui épousa Nicole Vallix de Prestal et Robert l'Abbé, esc., sieur du Fresne, vivant encore en 1627.

Ce Philippe Ier l'Abbé laissa de cette alliance au moins deux enfants : Marguerite l'Abbé, dame de la Rosière, alliée par contrat du 22 mai 1571 à Adrien Rouxel, esc., sieur d'Aubry le Panthou, appartenant à l'illustre maison de ce nom et dont la fille unique porta la terre d'Aubry dans la maison d'Osmond (1).

Quant au fils Philippe II l'Abbé, esc., sieur de la Barre, vicomte du Perche comme son aïeul, il continua une postérité qui existait encore très nombreuse en 1778.

Cette famille L'Abbé portait pour armes : *d'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux molettes de sable et en pointe d'une rose de même* (2).

(1) *Des Diguères, familles illustres de Normandie*, p. 34.

(2) *Armorial général de France*, par d'Hozier, Généalogie du Buat et de Latteignant, archives de Lierremont.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV. — Famille de la Vove.

(Branche de Tourouvre).

Nous voici arrivés à la quatrième fille de messire Jehan de Goévrot.

Elle épousa, nous dit le manuscrit « le sieur de Thourouvre, nommé de la Voüe sorti du puisné de la maison de la Voüe, famille la plus illustre et la plus signalée du Perche. »

Cette alliance est en effet, et de beaucoup, la plus notable de celles qu'aient contractées les filles du médecin de François Ier.

Antoinette de Goévrot, en épousant par contrat du 28 oct. 1542 Robert IV de la Vove, baron de Tourouvre, seigneur de Bellegarde, fils de Galeran de la Vove et de Marie de Gislain de Boislaume entrait dans une famille considérable.

Aussi quand Jean II de Brevedent a besoin pour son frère de Cauceuvre « d'une place de gendarme dans la gendarmerie » ou de quelque service pour « des dixmes » est-ce à leur fils « le sieur de Thourouvre » son cousin germain qu'il adresse sa requête ; c'était là, on le voit bien, l'homme influent de la famille.

C'est sous le nom de Louel ou Lovel qu'il faut chercher les premiers ancêtres des de la Vove.

Voici d'abord Thibault Louel ; il figure parmi les gentilshommes qui accompagnèrent Rotrou, comte du Perche à la 1re croisade (1096).

Simon de la Vove vivant en 1144 et Arnauld

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louel sont connus par des donations à l'abbaye percheronne de Chartrage.

Roger, Nicolas, Guillaume, Adam, Geoffroy, Galeran, Raoul et Henri Lovel figurent aux grands rôles de l'Echiquier de Normandie, ce livre d'or de la noblesse normande, en 1180 et 1195.

D'Hozier nous fait connaître (1240) « Dominus Philippus de Vova, ligius » et Radulphe Lohelle figure en 1272 à la montre de Tours. Une branche passée en Angleterre sous le nom de Lovel ou Lowell a produit les barons de Morley, pairs du royaume-uni, fondus ensuite dans les familles Parker (1480) et Perceval (1740) (1).

Bar des Boulais, le vieil historien du Perche, nous dit que la terre de la Vove était située en la paroisse de Corbon ; remarquons que c'est également à Corbon près de Mauves que se trouve la terre du Breuil qui appartenait à messire de Goévrot (2).

La famille de la Vove a produit un très grand nombre de branches répandues tant au Perche qu'en Normandie, ou même, en Anjou, en Beauce et qui croyons-nous, sont toutes actuellement éteintes.

Nous ne parlerons ici que de celle de Tourouvre.

Olivier Louel, seigneur de la Vove en la châtellenie de Mortagne qui figure en tête de la généalogie de sa maison, eut de son mariage avant 1370 avec Jeanne des Landes de Villeray, un fils qui fut l'aïeul, par son 2e fils, Pierre qui avait épousé en 1456. Michelle ou Robine de Tournebeuf dame

(1) Généalogie de la Vove, archives de Lierremont. Renseignements tirés notamment de Saint-Allais, d'Hozier, Gouverneur (Essais sur le Perche) l'abbé Fret, Mémoires des Antiquaires de Normandie, Debrett's peerage, etc.

(2) Gouverneur, Essais sur le Perche, Pass.

Copyright - Les éditions d'Alnay - Lyon 2007

de Tourouvre, de ce Galeran de la Vove, baron de Tourouvre que nous avons vu épouser Marie de Gislain de Boisguillaume le 27 novembre 1499.

Robert IV de la Vove, baron de Tourouvre et seigneur de Bellegarde, mari d'Antoinette de Goévrot était le fils aîné issu de cette union et le chef de la branche cadette de sa maison. On a vu qu'il renouvela avec sa femme Antoinette de Goévrot par acte du 1er décembre 1570, la fondation de la chapelle Saint-Jean l'Evangéliste à Mauves; sa succession fut partagée le 27 novembre 1575 (1).

Jean II ne s'engage pas beaucoup quand il nous dit que « du mariage du sieur de Thourouvre sont issus fils et filles » et ne nous indique qu'une partie de cette postérité.

Cependant il cite, sans leurs prénoms « le sieur de Thourouvre » et ses deux frères et deux des filles l'une mariée à « M. de Launay-Bigard, et l'autre avec le sieur de Sainte-Croix. »

Nous avons pu grâce à nos recherches, compléter sensiblement ces renseignements.

Et d'abord, les fils.

L'aîné, le fameux « sieur » ou plus exactement le baron de Tourouvre avait épousé le 27 août 1572, Yolande Le Lievre; malgré nos recherches nous n'avons pu trouver la seconde alliance que l'auteur du manuscrit lui attribue.

De ce mariage descendit une postérité qui exis-

(1) Marquis de la Jonquière, *loc. cit.*

La plupart des renseignements qui précèdent et ceux qui vont suivre concernant la branche de Tourouvre sont tirés du Cabinet des titres de la bibliothèque nationale. Doss. bleus, vol. 678..

La famille de la Vove portait pour armes : *de sable à 6 besants d'argent, 3, 2 et 1.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tait encore en 1725 dans la branche des marquis de Tourouvre et à laquelle appartenait notamment Mgr Jean de Vove de Tourouvre, évêque de Rodez de 1716 à 1733.

Le second fils, Jean de la Vove, esc. sr de la Broudière et de Bois-Roger avait épousé le 27 avril 1570 Christine de Camprond et leur postérité, qui posséda ensuite la baronnie d'Echanfray, paraît avoir fini par une fille mariée avant 1736 à Jean-René Doncieux, esc. (1)

Le troisième fils, Claude de la Vove, esc. sr de Bellegarde, se maria en 1585 à Antoinette de Glacebourg ou Glassebourg, dame de la Rosière sous Tourouvre, et outre un fils, dont la postérité existait encore en 1697, laissa trois filles, dont une seule, Antoinette de la Vove, mariée à Tourouvre le 1er juillet 1625 à Gilles Le Cornu, chevalier seigneur et patron du Buat près Laigle, paraît avoir laissé postérité (2).

Quant aux filles de Robert IV de la Vove, elles sont au nombre de 4.

Marie de la Vove qui épousa par contrat du 20 octobre 1556 Jacques d'Escorches, esc. sr de Sainte-Croix. (3)

Francoise de la Vove, alliée en 1562 à Louis d'Erneville, esc. sr de Launay au Lunay, puis de Maubuisson. C'est lui que Jean II appelle le sr de Launey-Bigards (4).

(1) Archives d'Eure-et-Loir, IV, V. Brezolles.

(2) Cette postérité existe dans les familles du Buat, Langer. Le Court et leurs descendants. (V. la famille Le Cornu, annuaire de 1898).

(3) Famille d'Escorches et ses descendants.

(4) Familles d'Erneville, d'Hudebert, de Campion, de Revilliasc, du Hauvel (au Pin), Gaudin de Saint-Remy et leurs descendants.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Antoinette de la Vove, mariée avant 1575 à Gilles des Guetz, esc., s[r] des Fossés puis de la Datinière en Beauce (1).

Enfin, Anne de la Vove, mineure à cette époque et qui épousa ensuite Louis Mallart, esc. s[r] de Maheru (2).

De ces divers mariages est issue une nombreuse postérité qui existe encore et dont nous avons retrouvé un grand nombre de représentants, car nous possédons presque toutes les généalogies de ces familles.

On voit donc que si le nom du médecin de François Ier s'éteignit de bonne heure, son sang s'est répandu dans de nombreux rejetons dont la plupart cependant sont loin de se douter qu'il coule dans leurs veines.

HENRY LE COURT.

(1) Familles des Guetz, de Saint-Clair, de Courcy, de Costard, de Tesson, le Courtois du Manoir et leurs descendants. Parmi cette postérité figure notamment Charles-Gaston Le Courtois du Manoir marié en 1873 à Blanche de Brevedent du Plessis (issue de Jean II de Brevedent, l'auteur du manuscrit) sa cousine au XXIIe degré.

(2) Postérité, famille de Mallart.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA COMPAGNIE DE PIERRE DE BRÉZÉ

GRAND SÉNÉCHAL DE NORMANDIE

(8 JUILLET 1451)

PIERRE de Brézé, justement honoré de la confiance et de la faveur de Charles VII, contribua grandement par sa valeur à l'expulsion des Anglais et à la restauration de la Monarchie nationale.

De vieille race féodale, il avait de qui tenir, et mettait fidèlement en pratique l'adage nobiliaire : « Souviens-toi de qui tu es né, et ne forligne jamais ! » Il n'avait qu'à se remémorer les prouesses de ses pères pour demeurer digne d'eux et rehausser encore l'antique éclat de leur nom.

Geoffroy de Brézé, son bisaïeul, fait prisonnier par les Anglais qu'il voulait chasser du château de Passavant, avait dû vendre une grande partie de ses biens pour payer sa rançon.

Jean, aïeul de Pierre, avait servi avec honneur en Flandre sous les yeux du Roi. Pierre de Brézé, premier du nom, père du grand sénéchal de Normandie, mourut jeune, étant conseiller et chambellan de Charles VII, et Jean, son frère, vaillant

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

capitaine, périt en 1442 à la défense d'Évreux, qu'il venait de reprendre aux Anglais. Un frère de Pierre II, Robert de Brézé, fut tué par les Suisses en 1444, dans un combat près de Bâle. Son autre frère, Jean, capitaine de Louviers, bailli royal de Gisors, commandait en 1449 le corps chargé de reprendre le Pont-de-l'Arche et Conches, puis assista avec le Roi à la prise du Château-Gaillard, et, huit ans après, accompagna le sénéchal de Normandie, son frère, dans l'expédition qu'il fit en Angleterre.

Pierre II de Brézé, chevalier, seigneur de la Varenne, de Brissac, Nogent-le-Roy, Anet, Bréval et Montchalivet, comte de Maulévrier, avait un grand renom de courage, d'énergie et d'esprit. Il le fit bien voir à Louis XI, qui n'aimait guère ceux qui avaient été dans la faveur de Charles VII, et qui le choisit pour commander le secours envoyé à Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre (1457). On a dit, il est vrai, que c'était « pour se défaire de lui, tant ce secours étoit peu de chose. Brézé fut assez heureux au commencement, et fit des progrès considérables sur le parti contraire, mais cela n'aboutit à rien. On assiégea les François dans les villes qu'ils avoient prises, et ils n'obtinrent d'autre capitulation que la vie, à condition de s'en retourner en France » ; exactement comme, huit ans auparavant, les Anglais pris à Rouen, Honfleur, Arques, Caudebec, Tancarville, Lillebonne, Montivilliers, Falaise, Bayeux, Château-Gaillard, etc., à condition de s'en retourner en Angleterre.

Mathieu, dans son Histoire de Louis XI, raconte que Pierre de Brézé se vit réduit, avec la reine Marguerite, au pouvoir d'une troupe de voleurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis XI ne lui garda pas rancune de ne s'être pas fait tuer, car en 1465 le grand sénéchal « faisoit une très belle figure à la cour de France » Quand éclata la guerre du bien public, « affaire bien embarrassante pour Louis XI, ce fut entre autres avec Pierre de Brézé qu'il délibéra sur ce qu'il avoit à faire; il le soupçonnoit d'intelligence avec l'ennemi, et comme il vouloit s'en éclaircir, il lui demanda à lui mesme ce qui en étoit. Brézé, qui tournoit toutes choses en plaisanterie, se tira d'affaire par une response sur ce ton-là. Il eut le commandement de l'avant-garde à la journée de Montlhéry, qui avoit été le sujet de la délibéracion; et soit qu'on l'eût piqué par quelque reproche, soit qu'il fût naturellement brave, il chargea avec si peu de ménagement pour sa personne qu'il fut tué des premiers, le 14 juillet 1465. » (1)

A la date de la *Monstre* que nous publions (juillet 1451), l'allégresse était dans tous les cœurs français; on était au lendemain de la décisive victoire de Formigny, qui avait arraché la Normandie à l'intrus, et à la veille de la victoire de Castillon, qui arracherait la Guyenne à « ces godons d'Anglois », — comme les appelait Jeanne d'Arc.

La plupart des 103 hommes d'armes et des 192 archers du Grand Sénéchal, on peut même dire presque tous, avaient pris part aux combats de la délivrance, et beaucoup durent le suivre, six ans après, dans sa malheureuse expédition d'Angleterre. De ces 295 noms, cinquante environ, à

(1) Sur Pierre II de Brézé, voyez la *Chronique scandaleuse de Louis XI*; le P. Anselme; Moréri; Pierre Mathieu; Bayle, *Dict. critique*; Fr. de Beaucaire (*Eelcarius*), *Histoire de mon temps*, livre I.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quatre siècles et demi de distance, sont encore représentés, tout au moins par des homonymes, ou ne se sont éteints que dans le cours du siècle dernier :

De Vallée, Chapelle (1), Cheval (2), Malortye des Touches, Basset, Combarel, Fallois, le Verrier, Bouquet (3), Villiers, Montigny, Mouchet (4), Marant, Féron, Arnaigne (5), le Bègue (6), Salignac, Colas (7), Montgoubert (8), du Rieu (9), la Touche, Billy, Maillé (10), Hoüel, Savoye, Dreux, Manville, le Vicomte (11), Larcher, du Manoir, du Val, Buzin, du Roy, la Porte, Talon, Robillard (12), Fromont, Hersant, Cousturier, Boutet, Maintenant, Maigret, le Moyne, le Conte, Malherbe, etc.

Comme d'ordinaire, le secrétaire de la compagnie, en écrivant son « roolle », n'a pas failli à estropier quelques noms, même parmi les plus notables; c'est ainsi que Hardouin de Maillé y devient un *Mailly ;* Giencourt, *Gyncourt ;* Pisseleu, *Picheleu ;* Combarel, *Comberel ;* Patry, *Patris ;* le Semelier, *le Senelier ;* et peut-être Ornano, *Arnaigne.*

(1) Chapelle de Jumilhac.
(2) Cheval de Fontenay.
(3) Bouquet d'Espagny.
(4) Mouchet de Battefort de Laubespin.
(5) Probablement Ornano, qui, en d'autres montres d'hommes d'armes, se trouve écrit *Ernaigne*, *Ornaigne*, qui, selon la prononciation ancienne, correspondait phonétiquement à *Ornagne* ou *Ornane.*
(6) Le Bègue de Germiny.
(7) Colas des Francs.
(8) Montgoubert, nom porté dans la famille de Maussion.
(9) Du Rieu de Marsaguet.
(10) Maillé-Brézé.
(11) Le Vicomte de Blangy.
(12) Robillart de Beaurepaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A signaler : Guillemin Chenu, du lignage des rois d'Yvetot ; Pierre Gaignepain, dit *La Hire*, sans doute grand admirateur ou ancien compagnon d'armes du valeureux Estienne de Vignoles ; et le brave Jehan du Russeau, digne barbier de la noble compagnie !

Pierre II de Brézé avait épousé Jeanne Crespin, de l'illustre lignage des barons du Bec-Crespin et de Mauny. Leur fils aîné, Jacques, épousa Charlotte Sorel, fille de Charles VII et de la belle Agnès. Chassant de race, Charlotte eut au moins une faiblesse, que l'époux outragé punit de mort. La justice royale le poursuivit, et tous ses biens furent confisqués. Louis, son fils aîné, devenu veuf de Catherine de Dreux, épousa Diane de Poitiers, mais, plus heureux que son père, il n'était plus de ce monde lorsqu'elle devint... la duchesse de Valentinois.

PHILIPPE HÈMERY.

⁂

Je Jamet de Tillay, conseiller du Roy, Bailly de Vermandois et commis de par luy a veoir et recevoir les monstres et reveues des gens d'armes estans ou pays de Normandie pour la garde et seureté d'icellui, certifie à tous à qui il appartient que les hommes d'armes et archiers cy après declarez estans de la charge et retenue de messire Pierre de Brezé, chevalier, grant seneschal de Normandie, J'ay veuz souffisamment montez et armez, Et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

iceulx, après ce que d'eulx j'ay prins le serrement en tel cas acoustumé, ay passez aux monstres, lesquelz hommes d'armes et archiers ont servy le quartier commençant le premier jour du moys d'avril et finissant le dernier jour du moys de juing derrenier passé. Desquelz leurs noms ensuivent. Et premièrement.

HOMMES D'ARMES

Messire Pierre de Breszé, chevalier.
Guillaume de Vallée.
Jehan Cameson.
Jehan Destuer dit Labarde.
Pierre Chappelle.
Henriet Tahon.
Thomas Cheval.
Jacques de la Chaussée.
Cardot Malortye.
Jehan le Cauchays.
Jehan des Touches.
Jehan le bastard de Graville.
Jehan Marbury.
Jehan Basset.
Anthoine de Rieu.
Messire Pierre Comberel, chevalier.
Messire Jehan Ysoré, chevalier.
Guynot de Fallaiz.
Grimon de la Chappelle.
Claude d'Avalon.
Regnauton de Villiers.
Jaquet Mouchet.
Maistre Jehan de Pisseleu.
Charles de Marant.
Robin Feron.
Jehannot Féron.
Jehan d'Arnaigne.
Noel Terrible.
Gérault bourc de Cornillon.
Jehan Menault.
Guiot le Begue.
Jehan du Lux.
Maistre Jehan Belledent.
Jehanin de la Fontaine.
Anthoine de Salignac
Jehan Galon.
Anthoine de la Haye.
Martin de Lucy.
Jehan d'Amilly.
Jehan de Voré.
Guillemin de la Haye.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Merigon de la Chappelle.
Pierre le Verrier.
Michelet Bouquet.
Benyton de Salemanque.
Pierre Coulonges.
Raulant le Maigre.
Robin Test.
Jehan de Mongoubert.
Gouffier de Brusac.
Jacques Robe.
Remonnet de Soubrevie.
Jehan Somyac.
Grace d'Arsalle.
Loys du Rieu.
Pierre de la Touche.
Jaquesson de Pernay.
Jehan Cassenne.
Jehan de Billy.
Jehan Beaumaistre.
Thomin de Chenart
Jehan Gourgoux.
Pierre Chaussie dit Fringues.
Jehan le Roux.
Guillemin le Clerc.
Jehan le Mère.
Naudin Millet.
Simonnet Poissonnet.
Jehan de la Lande dit Berry.
Colin Volant.
Drouet Gautier.
Guillemin Gardon dit Chauny.
Thomas de Beauvaiz.
Guillot Colas.
Pierre le Roy.
Pierre de Picheleu.
Robert du Sel.
Sandres Valeus.
Jehan d'Arbon dit Bastardon.
Anthoine de Buffevent.
Jehan le Bordier.
Hardouyn de Mailly.
Pierre Houel.
Guillaume de Savoye.
Jehan Quignon.
Jehanin de Forie.
Jehan Mauvoisin.
Arnoulet de Moysselles.
Pierre Cailly.
Pierre d'Aires.
Alphonsille Mayne.
Colin Syron.
André Gras.
Thomas Drouyn.
Tassin Dampont.
Pierre Dampont.
Jehan de Gyncourt.
Nicolas du Lude.
Jehanin de Dreux.
Jehan Cauchée.
Pierre de Saint Fleurentin.
Guillemin du Tot, dit le petit Cappitaine.
Jacques de Choisy.
Marc le Mée.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ARCHIERS

Loys Boursier.
Pierre Beau Jehan.
Jehan des Champs.
Julien Robert.
Robinet des Chasteaulx.
Regnauldin Bidault.
Olivier Picher.
Guiot Destuer.
Colin de la Clicte.
Henry de Manville.
Jehanin le Viconte.
Perot du Lou.
Lancelot Charpentier.
Pasquier Acameson.
Jehan Haussepié.
Robin Picart Billy.
Noël Huet.
Henry Guerin.
Husson le Mareschal dit Abat boys.
Robin Bourdon.
Robin Ymbert.
Michelet Durant.
Richart Barbier.
Pierre Larcher.
Robin Langlois.
Jehan de la Berre.
Jacques Parent.
Jehan le Gris.
Binet Patelin.
Jehanin Fiquel.
Guillemin le Breton.
Jehan du Manoir dit Graimbon.
Jaquet de Breval.
Jehan de Miregay.
Loys de Monsalart.
Robin le Picart.
Jehan bastart du Plesseiz.
Jaquet du Bruel.
Guillaume Poitevin.
Jehanin Bernigault.
Jehan du Russeau, *barbier*.
Jehan Lancemen.
Guillaume de Montigny.
Jehan Bertran dit l'Abbé de Gonnon.
Jehan le Boutillier dit Grant Jehan.
Jehan Raoulet
Cardin Vigor.
Guillaume du Val.
Jehan Raoulet Abenyton.
Jehanin Gallardon.
Jehanin Hardi.
Laurens Quiveult.
Jehan Charbonnier.
Estienne Laigneau.
Jamet Mouchet.
Loys de Marant.
Pierre de Saint Michiel.
Pierre Mosnier dit Larmet.
Jacob de Coulonges.
Mathieu d'Arnaigne.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jaquet Busin.
Mahiet le Jeune.
Jehan Rogier dit l'Amoureux.
Jehan le Maries.
Guillemin Guillemeaulx
Tassin le Rez.
Jehan Garnier dit le Lorrain.
Jehan le Gastinays.
Pierre de Seigneureau.
Noël de Cornillon.
Jehan le Prieur de Houdent.
Martenot le Gentil.
Lucas de Salignac.
Simon Marc.
Colin Bonhomme.
Maistre Jehan de Vore.
Estienne du Pleisseiz.
Guillemin Chenu.
Martin Louvet.
Jehan Gaillart.
Jehan Chollet.
Jehan d'Aurilly.
Guillemin Cussault.
Jehanin du Roy.
Jehanin de la Porte.
Olivier de Morbec.
Arnault de Bargat dit le Bihernois.
Simon Caradot.
Jehan le Bourdat.
Guillaume de Crest.
Paquier Gaignepain dit la Hire.
Thomas Moreau
Laurens du Four dit Boisgarnier.
Pierre Talon.
Jehanin le Grant.
Guillot Filleul,
Jehan Neel dit le Normant.
Le grant Pierres.
Perrenet Gaillart.
Gillet Gamarde.
Simon François dit Briquet.
Jehan le grant Normant.
Loys Bourgois.
Pierre Patris.
Bertault Bouillet.
Denisot Fromont.
Jehan de Maton.
Bertault le Mercier.
Guillaume de Conches.
Pierre de Champigné.
Anthoine Mercier dit Castille.
Pierre de la Tour.
Jehannin Blanchart.
Baudouyn le Maire dit Dupré.
Pierre Robillart.
Jehan bastart de Badouville.
Guillaume du Castel.
Noël de Sire Anthoine.
Guillaume le grant Cadet.
Guillaume le petit Cadet.
Thomas Fortin dit Taillefer.

- Copyright - Les éditions d'Alfray - Lyon 2007 -

Estienne le Moygne dit le Houx.
Jehan de la Grève.
Guillaume Crec.
Guillaume Miffraignes.
Estienne le Senelier.
Georges Sarbat.
Jannot Hersant.
Jehan Beaumesnil.
Guillaume Grison.
Husson Lescossois.
Adam Lescossois.
Pierre Malherbe.
Guillaume Petit Lasne.
Jehan Pelonvert.
Prieur Abuffevent.
Thomas de Buffevent.
Estienne le Coq dit Picart.
Maistre Jehan le Breton.
Pierre le Cousturier.
Pierre Hardi.
Jehan Bellissent.
Michel et Savoureau.
Jehan Qualibet.
Jehan Fessin.
Patris Levyston.
Macé Mesnage.
Pierre Granger.
Peruche de Butron.
Perique du Garte.
Robert Mauvoisin.
Perrenet de Partenay.
Le Camus de Monsoreau.
Robinet de Pernes.
Jehan de Villiers.
Anthoine Larmignac.
Guillaume de la Haye, dit Dampon.
George de Pietre Daires.
Jehan le Gros.
Menoton de Manque, dit Gascon.
Raoulet Dain.
Jehannin Boutet.
Simonnet de Maintenant
Jehan Fouquet.
Michiel Drouyn.
Huguelin de Gannes.
Pierre de Mesnillet.
Baudet dit Cassières.
Jacotin Terage.
Jehan Trousset.
Adenet Hardi.
Denis Fusée.
Guillemin Regnart.
Guillemin du Val.
Maistre Jehan de Choisy.
Jehannin Bretel dit petit Jehanin.
Jehan de Morlencourt dit de Breve.
Maistre Colart.
Pierre le Breton dit le Borgne.
Perrenet Boisron.
Henry le Flamen.
Lancelot du Four.
Jehan le Moyne dit Bassinet.
Jehan de la Voye dit Maigret.
Michiel Giberge.
Ytasse de Lercourt.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Robert le Conte.	Pierre Berger.
Olivier de Palany.	Guillaume Boynart.
Jehan des Hayes.	Jehan des Pierres.

Somme toute, II[c] IIII[xx] XVI. C'est assavoir cent et quatre hommes d'armes et IX[xx] XII archiers. En tesmoing de ce j'ay seellé du seel de mes armes et signé de mon seing manuel ce present roolle le VIII[e] jour de juillet l'an mil CCCC cinquante et ung.

JAMET DE TILLAY.

(Bibliothèque Nationale, ms. français 21495, n° 29, original en parchemin.)



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

POÉSIES

A MON PÈRE

Vir hic est....
(VIRGILE.)

Deux forces ont guidé vos pas sur cette terre,
Mon Père : la Foi vive en le Maître des Cieux
Et, suivant fièrement le sillon des aïeux,
Le culte de l'Honneur, qu'aujourd'hui l'on enterre !

Votre vie est pour moi la leçon salutaire,
L'exemple cher, sacré, tendre et prestigieux,
Reflet viril et pur d'un passé glorieux
Que vous continuez dans le devoir austère.

Quand sonnera pour vous, hélas ! l'heure de Dieu,
Dans la foule attristée, après l'ultime adieu,
Toutes les voix diront : « Celui-là fut un homme ! »

Et je ne connais pas plus beau *De Profundis*
Pour un des derniers preux, pour un vrai Gentilhomme,
Que ce suprême hommage aux Héros de jadis !

FRANÇOIS DE MELENIEWSKI.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

9 AOUT 1901

Un beau Prince ! Du sang le plus fier à revendre !
De grands yeux bleus bien clairs, pas une ride au front ;
Et deux loyales mains qu'il aimait à vous tendre :
Ceux qui l'ont vu jamais toujours s'en souviendront.

Et, sous un corps d'athlète, une nature tendre
Qui dut souffrir des pleurs que d'autres verseront ;
Et trente ans ! L'avenir devant soi pour attendre
Les beaux jours qui plus tard peut-être nous luiront !

Mais pour ce cœur de feu la France était de glace ;
De par la Loi, pour lui, pas de droits, pas de place :
Zéro ! C'était l'arrêt, le dernier mot du sort ;

Que faire ? Il crut trouver. De sa patrie hostile
Comme il n'acceptait pas d'être un fils inutile,
Il voulut... Tout de même, un beau Prince ! — Il est mort

BORRELLI.

LE VITRAIL

Au chevet de l'abside un artiste inconnu
A scellé sous le cintre aux nervures de pierre
Un vitrail. On y voit une sainte en prière
Qui foule des fleurs de rêve sous son pied nu.

C'est une grisaille — où le soleil n'est venu
Jamais étoiler d'or les fleurs de la verrière,
Où jamais sous une caresse de lumière,
N'a tressailli la Vierge au regard ingénu,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mais quand l'autel s'éclaire, aux baisers de la flamme
Dans ses mailles de plomb le cristal prend une âme,
Et si du bercement rythmé de l'encensoir

Une mince vapeur l'effleure, il s'opalise
Comme un ciel qui s'endort dans la brume du soir...
Et ma vie est pareille à ce vitrail d'église.

JEAN BARTHÈS.

LES TROIS BAISERS

I

L'aube est vermeille,
Dans son berceau
L'enfant s'éveille
Comme l'oiseau.

Chanson plaintive ;
D'un doux baiser,
Mère attentive
Vient l'apaiser.

II

Lui, — regard fier, moustache blonde,
Elle, — a les yeux couleur du temps :
Et que leur importe le monde ?
Ils ont vingt ans !

Elle est timide, un peu farouche,
Et, pourtant, sans presque y penser,
Lui laisse prendre sur sa bouche
Un chaud baiser.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

Dans la tristesse et dans les fêtes,
Un sort égal fut partagé...
Mais l'âge vient, et sur leurs têtes
Il a neigé.

Puis au destin fatal il faut rendre les armes,
Et sentir son cœur se briser,
Et donner, au milieu des larmes,
Dernier baiser !

Vte P. de Chasteigner-La Rochepozay.

C'ÉTAIT UN SAINT (1)

De ce vieillard si noble et pur, qui s'est éteint
Chargé d'ans et portant son faix d'un pas alerte
Comme pas un, cœur chaud, main à tous large ouverte,
Chacun redit : « *C'était un Saint ! C'était un Saint !* »

Père, tes fils en deuil n'osent pleurer ta perte,
Dominant le regret qui pourtant les étreint.
Car ta gloire, ô belle âme, hors de ce corps inerte,
Fait qu'on t'envie encor bien plus qu'on ne te plaint !

Pars comme un Envoyé près de la Cour céleste,
Monte, monte toujours, dans ta robe modeste,
Mains jointes ; saint Patrice est ton Introducteur :

Parle avec cet accent qu'aimaient tant sur la terre
Tes ouailles ; plaide au ciel contre l'œuvre sectaire,
Avocat et ministre autant que bon Pasteur !

Vte d'A. de C.

(1) Touchant hommage à la vénérée mémoire du R. P. Patrick Russel, le très regretté Supérieur des Frères Prêcheurs de Lisbonne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SONNET

... et le repolissez.
BOILEAU.

Mon vieux régent de rhétorique
— Oh ! qu'il est loin, ce souvenir ! —
Ressassait le conseil classique
Qu'il faut polir et repolir,

Je cherche à le mettre en pratique :
A peine ai-je fini d'ourdir
Ma trame, longtemps je m'applique
A la lustrer, à la vernir.

Mais c'est en vain que je m'escrime,
De mon mieux affilant ma rime :
Maint défaut émerge toujours.

Tel, dans sa fosse, Martin lèche
Son héritier au poil revêche :
Il n'en fera jamais qu'un ours.

A. DE GAGNAUD.

SUR UNE DEVISE

« *Qui désire n'a repos.* »

Celui qu'un peu de sagesse
Sépare de l'univers,
Et qui juge sans faiblesse
Les hommes et leurs travers,

A la décevante ivresse
Qui les pousse, par troupeaux,
Vers la gloire ou la richesse,
Sait préférer son repos.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Celui qui travaille et prie
Pour conserver à son nom
De sa foi, de sa patrie
Les vertus et le renom,

A, par charge héréditaire,
Pour défendre ces dépôts
Le devoir, souvent austère,
D'abandonner son repos.

Mais celui que cette vie
Laisse grave et soucieux,
Et dont l'âme inassouvie
Aspire au-delà des cieux,

Celui-là peut, sans méprise,
Dédaignant les vains propos,
Faire sienne la devise :
Qui désire n'a repos !

Cte DE LANTIVY DE TRÉDION.

GLOIRE A NOTRE FRANCE ÉTERNELLE

Ceux qui, pieusement, sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie,
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau,
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère,
Et, comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau.

Gloire à notre France éternelle,
Gloire à ceux qui sont morts pour elle,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aux martyrs ! Aux vaillants ! Aux forts !
A ceux qu'enflamme leur exemple,
Qui veulent place dans le temple
Et qui mourront comme ils sont morts !

C'est pour ces morts dont l'ombre est ici bienvenue
Que le haut Panthéon élève dans la nue,
Au-dessus de Paris, la ville aux mille tours,
La reine de nos Tyrs et de nos Babylones,
Cette couronne de colonnes
Que le soleil levant redore tous les jours.
Gloire à notre France éternelle !...

Ainsi quand de tels morts sont couchés dans la tombe
En vain l'oubli, nuit sombre où va tout ce qui tombe,
Passe sur leur sépulcre où nous nous inclinons :
Chaque jour, pour eux seuls se levant plus fidèle,
La gloire, aube toujours nouvelle,
Fait luire leur mémoire et redore leurs noms.
Gloire à notre France éternelle !

VICTOR HUGO.

L'OMBRE

A l'heure où le cri du hibou fend l'air,
J'erre seul et vois, le dos à la lune,
Mon ombre traçant son esquisse brune
Marcher devant moi sur le chemin clair.

Fantôme railleur, qui pourrait l'atteindre ?
Forme mensongère, où donc la saisir ?
Figure illusoire, en vain mon désir
Voudrait la fixer, l'embrasser, l'étreindre,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Je cours et me hâte : alors la voici
Qui se hâte et court, vite et toujours prête...
Si plus lentement j'avance ou m'arrête,
Elle se modère ou fait halte aussi.

Va donc devant moi, va, muette et sombre!
— Et je pense à tant d'hommes ici bas
Qui, ralentissant ou pressant le pas,
Épuisent leur vie à poursuivre une ombre.

ACHILLE MILLIEN.

LE SOMMEIL DU CHATEAU

Baignant sa base dans l'écume,
Offrant sa muraille aux oiseaux,
Le vieux château dort sous la brume,
Bercé par la chanson des eaux.

La pâle Hécate au loin s'allume,
Les peupliers, sombres fuseaux,
S'enlacent au brouillard qui fume,
Et le vent courbe les roseaux.

Le château rêve, solitaire;
Son rôle est fini sur la terre...
Mais que pouvait-il « contre trois » ?

Mourir! — Et dans sa longue histoire
On voit tour à tour la victoire
Du clergé, du peuple et des rois.

PIMODAN.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

CHRISTMAS DES BOERS

Mon Dieu, mon Dieu..., ne t'écarte point de moi ; toi qui es ma force, hâte-toi de me secourir.... Délivre-moi de la gueule du lion, et retire-moi d'entre les cornes des licornes .. Vous qui craignez l'Eternel, louez-le.... car il n'a point méprisé ni dédaigné l'affliction de l'affligé..., mais quand il a crié à lui, il l'a exaucé. (1)

PSAUME XXII.

Ils se sont endormis, meurtris, dans la nuit noire,
Près d'un village dévasté,
Après un dur combat qui fut une victoire,
Après une prière au Dieu d'Eternité,
De Justice et de Liberté.

Dieu voit les pleurs furtifs qui des mâles visages
Tombent dans les rouges sillons,
Non que la lutte atroce ébranle les courages
Ni l'indomptable foi des preuses légions,
Des Léonidas en haillons !

Mais leur cœur se souvient des anciens jours prospères
Et des saintes affections :
L'Anglais a torturé les enfants et les mères....
L'Europe a permis ces abominations !
Honte aux Rois ! Honte aux Nations !...

(1) « Un diplomate français expliquait au Président Krüger toutes les solides raisons qui font croire au succès final des Boërs. Le Président répondit : « Nous ne pouvons pas douter d'une victoire qui est annoncée dans la Bible. » Le diplomate montra quelque étonnement : — Oui, reprit le vénérable Président, qui faisait allusion aux animaux héraldiques de l'Angleterre, le psaume 22 dit, au verset 21 : « Le Seigneur me sauvera de la gueule du lion et de la corne de la licorne. »

(*L'Éclair*, 6 décembre 1901.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'aïeule, les petits, et l'épouse flétrie
Râlent dans les camps empestés ;
De quatre frères trois sont morts pour la Patrie,
L'aïeul et le vieux père ont été déportés !
Dieu souffre ces iniquités !

C'est la nuit de Noël, si riante naguère,
Et quel contraste douloureux !
L'ignoble soif de l'or a déchaîné la guerre,
L'espoir même agonise... Oh ! les morts sont heureux !
Dieu fut clément, du moins, pour eux.

II

Gloire au Christ !... Un éclair déchire la nuit sombre
Et dans les profondeurs du ciel
Les guerriers, éblouis, voient des anges sans nombre
Et chantent avec eux le cantique éternel :
Gloire à Jésus ! Noël ! Noël !

Du dôme étincelant l'étoile la plus pure
Soudain semble se détacher,
Elle glisse à travers l'espace qui s'azure,
Et les Boërs, frissonnants, la voient se rapprocher...
Oui, c'est eux qu'elle vient chercher !

Dans le flot de lumière un être se dessine...
Les héros tombent à genoux
Devant un blond Enfant d'une grâce divine,
Qui sourit, et leur dit d'un verbe tendre et doux :
« C'est ma fête, je viens à vous !

« Dieu ne s'écarte point de la cause du Juste :
« Sa dextre va vous soutenir
« Et frapper vos bourreaux du châtiment auguste.
« O vous qui n'avez pas cessé de le bénir,
« Il livre à vos yeux... l'avenir ! »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

A ces mots, l'horizon s'emplit de feux sinistres :
D'une mer sanglante surgit
Un gigantesque amas de morts, — princes, ministres,
Généraux... — Une voix vengeresse rugit
Du fond du firmament : « Ci-git

« Le colosse qu'un pâtre abattit de sa fronde,
« Au cours des plus lâches forfaits,
« Sauvant avec l'honneur la liberté du monde
« Et restaurant, au nom de Dieu, la sainte paix !
« Ci-git le Goliath anglais ! »

Oscar de Poli.

LE PRINCE HENRI D'ORLEANS

A Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Chartres
Très respectueux hommage d'un Français

Il était de ceux-là que surveille l'Histoire.
Sans phrases, sans trembler, cœur épris de victoire,
Comme d'autres au bal il s'en fut au combat.
La jeune volonté de son cœur de soldat
Lui fit doubler l'étape : au fort de la bataille,
Il croisa tout à coup quelqu'un de même taille
Qui lui saisit la main et, les yeux dans les yeux,
Lui cria : « De tout temps j'ai connu tes aïeux ! »

C'était un guerrier noir de visage et d'armure,
Qu'une foule de morts suivait d'un sourd murmure ; —
Sur son écu funèbre était gravé : Destin.
Monseigneur, votre prince avait un front hautain —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et pourtant il a dû suivre l'Inévitable...
Mais pour la jeune Altesse au port de connétable
La France fait gronder dans un chant souverain
Des paroles de cuivre en son clairon d'airain !

MACDONALD, DUC DE TARENTE.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

LA

NOUVELLE DÉCORATION PAPALE

DES

PÈLERINS DE JÉRUSALEM

Sa Sainteté Léon XIII, désirant que les Catholiques, qui se rendent à Jérusalem, puissent conserver un souvenir de leur pèlerinage, a institué une distinction dans ce but.

Un Bref Pontifical du 2 mai 1901, transmis le 1er juillet par la Sacrée Congrégation de la Propagande de la Foi au Rév. Père Frediano Giannini, Gardien de la Terre Sainte, l'informe que Sa Sainteté lui a délégué le droit de concéder cette faveur au nom du *Souverain Pontife régnant*. Le diplôme et la croix du pèlerinage seront remis : soit en particulier aux pèlerins isolés, soit publiquement, en cérémonie solennelle, si les pèlerins sont en groupe ou caravane.

Pour obtenir cette distinction, les pèlerins devront être porteurs d'une lettre de leur Curé, contresignée de l'Ordinaire, attestant leur honorabilité,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

leur bonne conduite et qu'ils n'ont entrepris le pèlerinage de Jérusalem que dans un but de piété; ils devront faire une offrande de dix francs au moins pour la conservation des Lieux Saints, plus verser le prix de l'insigne reçu.

L'insigne a la forme de la croix de l'Ordre du Saint Sépulcre (mais sans émail), c'est-à-dire une croix potencée cantonnée de quatre croisettes. Sur la face principale, le centre de la croix est chargé d'un médaillon rond présentant l'effigie du Souverain Pontife, entourée de la légende LEO XIII *creavit anno* M C M. Les quatre branches de la croix portent gravés : 1° *l'Annonciation de la Vierge*; 2° *la Naissance du Christ*; 3° *son Baptême*; 4° *la Cène*, et aux deux extrémités ces paroles : *Christi amor crucifixi traxit nos.*

Au revers de la croix, le médaillon central représente la résurrection du Christ : sur les branches sont gravés les épisodes de la vie de Jésus : 1° *au jardin des Oliviers*; 2° *la Flagellation*; 3° *le Couronnement d'épines*; 4° *le Crucifiement*; et aux extrémités ces mots : *Signum sacri itineris hierosolymitani.*

Cet insigne se porte sur le côté gauche de la poitrine à un ruban rouge chargé de quatre raies bleues, liserées de blancs. Le bord du ruban est ourlé de jaune foncé.

Cette croix est en bronze, en argent, ou en or, et se distribue aux pèlerins suivant leurs titres ou mérites. Le pèlerin qui aura, au moins deux fois, accompli le pèlerinage complet de la Terre Sainte, aura droit à la croix d'argent. (Ceux qui ont effectué le pieux voyage avant l'institution de cette distinction peuvent aussi y prétendre.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ces insignes ne peuvent se porter publiquement qu'en présence du Pape, pendant les fêtes solennelles, les pèlerinages ou processions religieuses.

Cette nouvelle faveur du Saint Siège est un précieux encouragement donné aux Révérends Pères Franciscains de la Terre Sainte et à leur vénérable Gardien, qui, depuis des siècles, répandent l'Évangile avec un zèle et un dévouement infatigables en Palestine. Des détails du plus haut intérêt sur leur œuvre se trouvent dans le remarquable ouvrage : *Serie cronologica dei R. R. Superiori di Terra Santa ossia dei Provinciali, Custodi e Presidenti della medesima. Nuova serie compilata dal P. Girolamo Golubovich.* Un vol. in-4° de pp. XXXII-272, Jérusalem, Typogr. du Couvent du Saint-Sauveur, 1898. Prix, 5 fr., franco 6 fr., au profit des œuvres de la Terre Sainte.

Cette croix de pèlerinage est tout à fait indépendante de l'Ordre Pontifical du Saint Sépulcre, dont le Saint Père, Chef suprême, a délégué les fonctions de Grand Maître à S. Exc. Rév^me^ Monseigneur Ludovico Piavi, Patriarche latin de Jérusalem. — L'Ordre est divisé en : Grand-Croix, Commandeurs avec plaque (appelés aussi Grands-Officiers), Commandeurs et Chevaliers. Les Dames peuvent y être admises ; elles reçoivent le titre de Matrones du Saint Sépulcre.

Parmi les nombreux ouvrages publiés sur cet Ordre illustre, citons :

Comte Couret : *Notice historique sur l'Ordre du Saint Sépulcre*. Paris, Librairie des Lieux-Saints, 70, rue Bonaparte. Un volume in-4° de 106 pages. (Seconde édition, sous presse.)

Comte Pasini : *Il Sacro Militare Ordine Gerosoli-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mitano del Santo Sepolcro. Pise, 1888, un volume in-8° de 126 pages ; supplément de 12 pages en 1890. Le même auteur a publié, à Rome, en 1899, un volume de 72 pages : *Dell'origine, prerogative e consuetudini del S. M. O. G. del Santo Sepolcro*.

M. le Vicomte Oscar de Poli est le Délégué général en France du Patriarcat de Jérusalem et Représentant de l'Ordre du Saint Sépulcre.

Comte de MONTALBO.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

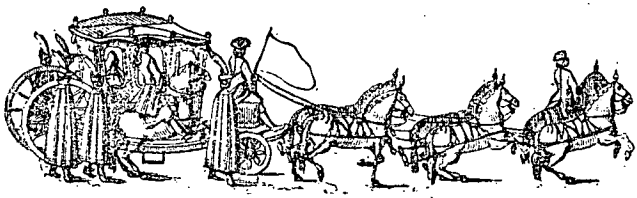

NOBLESSE DE BELGIQUE

(Lettres patentes de 1894 à 1901)

Le *Journal officiel* du 9 février 1902 a publié la « liste des personnes auxquelles des lettres patentes, en matière de noblesse, ont été accordées depuis le 1er avril 1894 jusqu'au 31 décembre 1901 ».

Pour dissiper votre légitime étonnement, je m'empresse de vous dire qu'il ne s'agit pas du *Journal officiel de la République Française*, mais du *Moniteur belge*, *Journal officiel* (*Staatsblad*), qui mentionne que cette Liste, — dont je dois l'intéressante communication à la courtoisie de notre docte collègue M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, — « fait suite à celles qui ont été insérées au *Journal officiel* de 1825, nº 61 ; de 1827, nº 1 ; de 1828, nº 1 : de 1829, nº 1 ; de 1830, nº 1 ; au *Moniteur belge* des 5 octobre et 15 novembre 1856, nos 279 et 320 ; du 16 mars 1861, nº 76 : du 25 octobre 1873, nº 293 ; du 19 octobre 1882, nº 292 ; du 8 septembre 1887, nº 251, et du 29 avril 1894, nº 119 ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous pensons être agréable à nos collègues et à nos lecteurs en résumant par catégories cette longue Liste, qui remplit plusieurs colonnes du *Moniteur belge*.

GASTON BERNOS.

CONCESSION DE NOBLESSE :

1894 : ELST (Georges-François-Ernest-Philomène-Marie van der). — ELST (Léon-Georges-Joseph-Marie-Philomène van der).

1896 : MAERTENS (Victor-Marie-Léopold). — MAERTENS (Raymond-Marie-Auguste-Léopold). — MAERTENS (Léon-Marie-Joseph-Paul). — MAERTENS (Léopold-François-Ghislain).

1897 : LHONEUX (Lambert-Auguste-Armand de). — GOETHALS (Georges-Marie-Joseph-Antoine-Louis-Ghislain). — GOETHALS (Edmond-Marie-Joseph-Ferdinand-Charles-Ghislain). — SCHRYNMAKERS (Théodore-Arsène de). — PIERPONT (Arthur-Henri-Joseph-Marie-Ghislain-Anatole de). — PIERPONT DE BURNOT (Albéric-Edouard-Marie-Joseph-Ghislain-Anatole de).

1898 : VERCRUYSSE (Astère-Joseph-Victor). — DUQUESNE (Henri-Louis-Joseph-Lucien-Druon). — DUQUESNE (Louis-Joseph-Amé-Victor). — PLANCKE (Louis-Frédéric-Auguste-Marie van der). — BRUNEEL (Gustave-Eugène-Louis-Marie). — BRUNEEL (Hubert-Armand-Pierre-Louis-Marie). — POULLET (Prosper-Jules-Jean-Joseph). — HAEGHEN (Ferdinand-François-Ernest van der).

1899 : BEGASSE (Charles-Marie-Joseph). — JOLY (Adolphe-Ant.-Henri-Joseph).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1900 : Neeff (Edouard-Guill.-Emile de). — Limpens (Firmin-Honoré). — Deneeff (Eugène-Marie-Guillaume-Edmond).

1901 : Verplancke de Diepenhede (Jean-François-Victor). — Grand (Léon-Jean Baptiste le). — Grand (Jules-Marie-Charles-Clément le). — Grand (Louis-Ernest-Jules-Joseph-Corneille le).

Reconnaissance de Noblesse

1895 : Closset (Albert-Aloys-Léon-Marie de). — Lantremange (Guillaume-Gaspar-Eugène de).

1896 : Rossius d'Humain (Charles-Fernand-Auguste-Alfred de). — Rossius d'Humain (Robert-Henri de).

1897 : Ghellinck de Walle (Maurice-Emmanuel-Marie-Ghislain de). — Poucques (Joseph-Léopold-Amédée-Edmond de). — Poucques (Alexandre-Joseph-Léopold de). — Bay (Clotilde-Marie Julie-Sabine-Barbe-Françoise-Ghislaine de), épouse du chevalier Emile-André-Marie-Ghislain Soenens. — Bay (Louise-Marie-Barbe-Antonine-Ghislaine de), épouse d' Edmond-Marie-Joseph-Ferdinand-Charles-Ghislain Goethals). — Bay (Joseph-Marie-François-Théodore-Ghislain de). — Bay (Marie-Thérèse-Adrienne-Victorine-Barbe-Ghislaine de). — Gregoir (Célina-Anne-Marie, veuve de Georges-Fél.-Nic.-Marie Ernest Annez de Taboada (du chef de son défunt mari, pour elle même et pour leurs enfants, mineurs).

1898 : Favereau (Jérôme-Antoine-Louis-Charles-Marie-Alfred de). — Favereau (Armand-Adelin-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Charles-Louis-Marie-Jérôme de). — MALDEGHEM (Albine-Camille-Caroline-Octavie-Marie-Josèphe van), veuve d'Oct.-François van der PLANCKE, pour elle-même ainsi que pour leur fils unique, encore mineur, Pierre-Octave-Aug.-Marie-Joseph.

1899 : TAYART DE BORMS (César-Emile-Bernard). — TAYART DE BORMS (Gustave-Gentil-Albert). — ANNEZ DE TABOADA (Alphonse-Marie-Joseph Constant).

1900 : TERLINDEN (Prosper-Marie-Edouard-Eugénie).

1901 : MAHIEU (Jules-Hippolyte-Joseph de). — MAHIEU (Alexandre-Charles-Ferdinand de). — PENNEMAN (Maurice-Louis-Félicien-Marie).

ADMISSION DANS LA NOBLESSE DU ROYAUME

1896 : MADRE (Albert-Angel-Joseph de).

1898 : COUSEBANT D'ALKEMADE (Alexandre), avec reconnaissance de noblesse.

1899 : MOUCHET-BATTEFORT DE LAUBESPIN (Camille-Marie-Joseph de), avec concession du titre héréd. de comte (primogéniture).

1901 : ÉPINE (Ferd.-Dieudonné-Henri de l') avec concession du titre héréd. de baron (primogéniture). — CALLATAY (Edouard-Armand-Guill. de).

CONCESSION DE NOBLESSE, AVEC TITRE.

1894 : DHANIS (Francis-Ernest-Jos.-Marie) ; baron (primogéniture).

1896 : LAMBERT (Léon) ; baron (primogéniture).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1897 : Eetvelde (Stan.-Marie-Léon-Edmond van) ; baron (primogéniture).

1899 : Ancion (Dieudonné-Alfred) ; baron (primogéniture).

1901 : Wahis (Théoph.-Théodore-Jos.-Ant.) ; baron (primogéniture.) — Bayet (Ch.-Jos.-Henri-Ernest) ; chevalier (primogéniture.)

Reconnaissance de noblesse et de titre.

1899 : Walckiers (Edouard-Frédéric-Paul-Charles-Dieudonné de), vicomte (primogéniture).

1900 : Heusch (Waldor-Adr.-Franç.-Adhémar de) ; avec concession du titre personnel de baron.

1901 : Romrée de Vichenet (Henri-Jos.-Ch.-Marie-Michel-Hub.-Damien-Vinc.-Ferrier-Ghislain de), avec concession du titre de comte (primogéniture.)

Concessions de titres

1896 : Montpellier (Ch.-Constant-Ghislain de), baron (primogéniture). — Borchgrave (Emile-Jac.-Ivon-Marie de), de même. — Goussencourt (Hervey-Louis-Marie de), admission dans la Noblesse du Royaume, avec concession du titre de comte (primogéniture). — Maere (Camille Ch.-Aug. de) : concession du titre de baron, transmissible de mâle en mâle par ordre de primogéniture, et qui, à défaut de descendants mâles, passera à son neveu Maximilien-Jules-Emile-Maurice de Maere. — Schellekens (Jean-Edouard), chevalier (primogéniture).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1897 : Moor (Louis-Fr.-Max.-Marie de), baron (personnel). — Beauffort (Albert-Marie-Ghislain, comte de) : reconnaissance du titre de marquis.

1898 : Bounder de Melsbroeck (Théodore.-Eug.-Marie), baron. — Herry (Georges-Gust.-M.-Colette-Ghislain), baron (primogéniture). — Brouchoven de Bergeyck (Florimond-Joseph, comte de) : autorisation pour tous ses descendants de porter le titre de comte. — Kerchove d'Exaerde (Raymond-Ch. de), baron (primogéniture). — Gracht d'Eeghem (Edgar-Idesbalde-Charles-Joseph-Marie-Ghislain van der), baron (primogéniture).

1899 : Elst (Léon-George-Jos.-M.-Philomène van der), chevalier (primogéniture).

1900 : Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck (Amaury-Joseph-Charles-Marie-Colette-Ghislain, chevalier de), vicomte (primogéniture). — Buisseret-Steenbecque de Blarenghien (Conrad-Marie-Joseph-Léonce de), comte (personnel). — Sart de Bouland (Raoul-Marie-Idesbalde-Paul-Auguste du), baron (primogéniture). — Orban de Xivry (Edouard-Louis-Antoine-Marie), baron (primogéniture). — Surmont de Volsberghe (Arthur-Henri-M.-Ghislain, baron de) : Le titre de baron accordé, le 8 mai 1843, à Henri-François-Marie-Ghislain Surmont de Volsberghe sera, dans le cas d'extinction de sa descendance masculine, transmissible, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, aux enfants issus du mariage d'Albéric-Edouard-Marie-Joseph-Ghislain-Anatole de Pierpont de Burnot avec Marie-Antoinette-Joséphine-Anne-Eudoxie-Ghislaine Surmont de Volsberghe. — Smet de Naeyer (Paul-Joseph de),

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comte (primogéniture). — T'KINT DE ROODENBEKE (Henri-Marie, baron), comte (primogéniture). — HARDI DE BEAULIEU (Marcel-Théodore-Adolphe-Eugène-Charles-Louis, baron le), vicomte (primogéniture). — CALOEN (Paul-Max.-M.-Ghislain, baron de) : Le titre de baron, conféré le 6 décembre 1839, à Anselme-Marie-Joseph-François de Paul-Ghislain VAN CALOEN, sera transmissible, dans la descendance de celui-ci de mâle en mâle par ordre de primogéniture. — KERCHOVE D'EXAERDE (Eug.-Marie de), baron (primogéniture).

MODIFICATION D'ARMOIRIES

1898 : DRION (Adolphe-François-Camille, baron).

1899 : LIMON-TRIEST (Alfred-Marie-Charles-Ghislain de).

1900 : ORBAN DE XIVRY (Alfred-François-Antoine-Marie, baron). — CALOEN (Paul-Maximilien-Marie-Ghislain, baron van). — CALOEN (Camille-Louis-Prudence-Ghislain van). — CALOEN (Julien-Narcisse-Marie-Ghislain van).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon - 2007

SOURCES NOBILIAIRES DU BERRY [1]

Un jour, à Paris, Longpérier me disait en m'ouvrant les vitrines de son cabinet : « Voilà mes outils. » Il me semble que je fais de même aujourd'hui, car c'est presque une bibliographie berruyère qui s'impose à qui veut connaître les sources nobiliaires du Berry.

La Noblesse berrichonne mérite, certes bien, une place d'honneur dans les annales du patriotisme, quand ce ne serait que par le dévouement qu'elle montra pour résister à l'invasion anglaise. Bourges avait été le rempart de l'indépendance des Gaules : Bourges fut le boulevard de la France envahie. L'Anglais voulut tourner en dérision Charles VII en l'appelant « le Roi de Bourges » ; ce titre fut le diplôme d'honneur de la cité berruyère, de sa noblesse prodigue de son sang, de sa bourgeoisie

(1) Ce travail si consciencieux devait être révisé et complété par l'auteur, notre érudit et sympathique collègue le comte Alphonse de Pantin de la Guère. Hélas ! la mort l'a pris à l'estime et à l'affection de tous avant qu'il eût parachevé son œuvre ! — P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prodigue de son argent. Le fidèle Berry, cœur du beau royaume des lys, gardait ardent l'amour de son Roi, c'est-à-dire de la France. On criait alors : vive le Roy ! pour personnifier son patriotisme, comme le soldat centralise dans le drapeau son affection pour le pays. Quel que soit le régime politique qui existe, le Français, profondément monarchiste, aime à voir celui qui récompense et il se plaît à mourir pour celui qu'il a acclamé.

La France avait pu être morcelée, divisée, déchirée, amoindrie : le Berry attendait, fidèle, l'arme au pied ; il offrit un noble refuge à son Roi, puis, lorsque l'heure de la délivrance sonna, il répondit noblement à l'appel de la vaillante Pucelle de Domremy : le clergé et la bourgeoisie s'imposèrent, Jacques Cœur vida ses coffres, le sang de la Noblesse coula généreusement, et avec ce triple effort le Roi reconquit son indépendance à Orléans, l'Anglais envahisseur fut expulsé, et la France reconstituée sous l'onction sacrée.

Froidement et sans forfanterie le Berry avait sauvé la France. Il n'avait fait que son devoir, mais tant d'autres provinces ne l'avaient pas rempli !

On exalte souvent le courage des Russes, détruisant et ruinant leur pays afin de permettre à Rostopchine d'ensevelir l'ennemi sous les neiges impitoyables et sous les cendres de Moscou. Exalte-t-on autant les Bituriges et le dévouement de Vercingétorix faisant aussi le vide devant l'envahisseur romain ? Et pour revenir à des temps plus modernes, les grandes épopées des croisades et des chevaliers de Malte n'ont-elles pas enregistré les hauts faits des sires de Vierzon et de San-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cerre, du vicomte de Bourges, etc., sans mentionner leur pays d'origine : le Berry ?

Aussi, lorsque le crayon et le pinceau ennoblissent à l'instar de l'épée, voyons-nous deux grandes illustrations berrichonnes, Geoffroy Tory et Jehan Bouchier, signer leurs chefs-d'œuvre en y ajoutant : *Bituricus*, ne voulant pas priver la mère-patrie du rayonnement de leur gloire ou s'en titrant comme d'un diplôme à l'étranger.

Je sais bien que la bave voltairienne a rejailli sur nos souvenirs. Le XVIIIe siècle a dit que les armes de Bourges étaient une âne dans un fauteuil, sans paraître savoir le dévouement du Gouverneur Asinius qui, blessé, se faisait porter dans une chaire sur les remparts afin d'exciter ses compatriotes et diriger la défense. Henri VIII aussi, n'ayant pu ébranler la fermeté de l'université de Bourges à obtenir de complaisantes déclarations, avait trouvé plaisant de s'en venger en se moquant de sainte Anne, patronne des escoliers berrichons comme le témoigne le petit scel de l'université de Bourges (diplôme de M. de Bengy). Malgré Panurge, nos moutons du Berry sont en hausse sur la place de Paris et nos populations peu faciles à endoctriner.

Nos vieux châteaux rappellent les d'Amboise, Maillé, Rochechouart, Uzès, Bueil, Colbert, Bourbon, Gargilesse, Bridiers, Courtenay, La Ferté-Meun, Estampes, Nicolay, Bonneval, Vogué, Aremberg, Roland, Talleyrand, Montmorency, et tant d'autres noms qui dans l'histoire sonnent comme une fanfare.

Et, si nous feuilletons l'histoire moderne de la fidélité monarchique, le Berry revendique le duc

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Rivière, le marquis de Maupas et le marquis de Barbançois, gouverneur et sous-gouverneurs du Duc de Bordeaux ; puis Lignières et Villeperdue rappellent Bourbon-Busset et Bourbon-Chalus, et il nous faut prendre l'*Histoire de la Révolution* ou *de la Restauration* de Poujoulat, de Laurentie, de Cony, les *Mémoires* de la duchesse de Gontaut, de la duchesse de Tourzel, de M. Hyde de Neuville, du duc de Rivière (Ladvocat, 1829). La vie mss. de M. Ph.-Jacques de Bengy-Puyvallée, l'*Histoire de la Vendée militaire*, par Crétineau-Joly, les *Mémoires du comte Bernardin-Marie de la Guère*, publiés par son petit-fils, le comte Alphonse de la Guère, dans la *Revue de l'Ouest*. La Biographie qui suivra fait connaître le comte Bernardin-Jean, l'ancien volontaire de la Vendée, vétéran du 3e de la Garde royale et officier de la glorieuse guerre d'Espagne couronnée, en 1823 par la prise du Trocadéro. Pour connaître le P. Anatole de Bengy, massacré en haine de la religion, rue Haxo le 26 mai 1871, il faut consulter dans la Collection Saint-Michel les *Actes de la captivité et de la mort des RR. PP. Olivaint, L. Ducoudray, J. Caubert, A. Clerc, A. de Bengy, de la Compagnie de Jésus*, par le P. Armand de Ponlevoy, de la même Compagnie, simple et touchant narré des faits. — *Mémoires du R. P. de Bengy, de la Compagnie de Jésus,* dans lesquels son beau-frère, le comte Aymar de Foucauld, a réuni les dernières lettres de ce martyr.

Les *Mémoires de la Société d'Agriculture du Cher* contiennent les travaux et les éloges de M. Philippe-Jacques de Bengy-Puyvallée, député aux Etats généraux en 1789, et de M. C.-Austrégésile de Bengy-Puyvallée, son fils, député en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1823-25 et président de la même Société d'Agriculture.

Les discours de Ph.-Jacques de Bengy, président de la Société des Chevaliers de Saint-Louis, etc, se retrouvent dans les procès-verbaux du Conseil général et dans l'*Histoire de la Révolution* par le vicomte Félix de Cony, et spécialement aux pages 285 et 483 des tomes I et II (impr. en 1834).

Si nous voulons connaître la vieille Noblesse du Berry, il faut, comme partout, mais plus que partout, fouiller les grandes épopées du moyen-âge, les Croisades, y compris la croisade contre les Albigeois, et l'*Histoire des Chevaliers de Malte*. Il faut étudier l'histoire des Comtes de Champagne dont Sancerre fut un rameau (voir la *Numismatique* de M. D. Mater), et celle des sires de Vierzon.

NOBILIAIRES ET OUVRAGES DIVERS

Armorial général de France, par d'Hozier, 10 volumes réimprimés par Firmin Didot, (1868-72) avec registre supplémentaire.

Indicateur de d'Hozier, par Louis Paris, Paris, 1855.

Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, par le P. Anselme.

Dictionnaire de la Noblesse, par La Chenaye-Desbois et Badier, réimprimé en 1863-76, par Schlesinger, Paris.

Nobiliaire universel, par Viton de Saint-Allais, réimprimé en 1873-74.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Histoire généalogique des Pairs de France, par le chevalier de Courcelles, 1822-33. *Dictionnaire universel de la Noblesse*, en 5 vol. in-8°, par le même.

Archives de la Noblesse, par Laîné, 11 vol., 1828-1850.

Annuaire de la Noblesse (1843-1897), par Borel d'Hauterive ; continué par le vicomte Albert Révérend.

Chronologie militaire, par Pinard, services des officiers généraux, 8 vol. in-4°.

Etat militaire de France, par de Roussel, 1758-1793.

L'Impôt du sang, par d'Hozier, édité par Louis Paris, 4 vol. in-8°.

Histoire de l'Ordre de Saint-Louis, par Mazas, avec table des noms, 4 vol. in-8°.

Nobiliaire du Limousin, par Nadaud, publié par l'abbé Leclerc, 4 vol. Limoges, 1880-82.

Nobiliaire de Guyenne et Gascogne, 2 vol. par O'Gilvy, les deux derniers par J. de Bourrousse de Laffore, 4 vol. gr. in-8°, 1856-83.

Dictionnaire généalogique des familles du Poitou, par MM. Beauchet-Filleau.

N'oublions pas l'*Armorial du Hérault Berry*. Cet armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé vers 1450 par Gilles le Bouvier dit Berry, premier roy d'armes de Charles VII, roy de France, a été publié en 1866 par feu M. Vallet (de Viriville). Il est précédé de sa vie et d'une notice sur les ouvrages

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de ce célèbre juge héraldique, natif de Bourges d'après la Thaumassière. La Table des sources consultées qui précède l'armorial constitue un véritable inventaire de bibliographie nobiliaire. La publication de ce manuscrit est surtout précieuse pour la province dont ce Hérault portait le nom et dont il a étudié spécialement la Noblesse. Son livre en donne en quelque sorte le catalogue officiel sous Charles VII. Le Berry commence de suite après la liste des seigneurs de l'Isle de France, et une bonne table alphabétique termine le volume.

L'*Annuaire du département de la Sarthe de 1840* (Monnoyer, 1840) nous donne un véritable armorial du diocèse du Mans où nous retrouvons plusieurs familles actuellement fixées au Berry ou y ayant été. Souvent il faut faire des emprunts aux voisins. Je ferai la même observation pour l'*Armorial du Bourbonnais*, et pour celui du *Nivernais* par M. de Soultrait.

Le *Mémorial de chronologie généalogique et historique*, années 1753 et autres, contient les généalogies des principales familles de France.

Les *Etrennes de la Noblesse*, années 1771 et autres, contient entre autres la généalogie de la famille de Montsaulnin.

La France chevaleresque et chapitrale, par le vicomte de G** à Paris, chez Leroy, 1787, mérite bien une mention. Ce petit ouvrage est presque aussi intéressant que la collection des annuaires militaires, si difficile à compléter comme le fit naguère M. le comte de Longpérier-Grimoard, le savant bibliophile. Connaissez-vous les *Etrennes chronolo-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

giques et historiques, dédiées à Mlle de Malignon, Paris chez Méquignou, 1785 ? C'est un ouvrage du même genre.

Ne négligeons pas l'*Armorial du Bibliophile*, avec illustrations dans le texte, de Joannis Guigard, Paris, 1870-73, Bachelin-Deflorenne. Bien des erreurs ont échappé dans cette 1re édition ; M. le comte de Longpérier-Grimoard en a signalé plusieurs à l'auteur, il est donc présumable que la seconde édition est de beaucoup plus exacte. Cet amateur passionné du livre eut mieux que personne pu rédiger les sources d'un nobiliaire général de France, c'était le Pic de la Mirandole des Armoiries. Je me souviens toujours du désespoir qu'il causa innocemment à un amateur qui piochait depuis dix-huit ans la généalogie des sires de Dammartin sans pouvoir terminer son travail faute d'un chaînon qui lui manquait. M. de Longpérier lui offrit de lui prêter les *Grands-Officiers de la Couronne* où son travail était fait d'avance. Le malheureux savant, si studieux, n'avait oublié qu'une chose : consulter pour savoir si son travail projeté n'aurait pas déjà été fait. Il faillit avoir une attaque, il y avait de quoi.

La Noblesse de France aux Croisades par P. Roger, Paris, 1845, travail de compilation précieux pour cette époque, mais jugé aujourd'hui bien incomplet et involontairement inexact.

Dictionnaire des Croisades, par M. d'Ault-Dumesnil, publié par M. l'abbé Migne, 1852.

La Chevalerie, par Léon Gauthier.

Nobiliaire des Croisades, par le vicomte Oscar de Poli ; en cours de publication dans la revue *La*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Terre Sainte ; fourmille de renseignements précieux.

L'*Ouest aux Croisades*, par H. de Fourmont (3 vol. Nantes, 1866), corrige heureusement les trop fréquentes omissions des Salles des Croisades de Versailles.

L'*Armorial général* de D'Hozier contient bien celui du Berry, mais dans quel ordre! il est impossible de s'y retrouver. M. du Gozis a publié en 2 fascicules (XIIe vol. de la Société des Antiq. du Centre) l'*Armorial général Berrichon* rédigé pour obtempérer à l'édit de 1696 et terminé en 1709 ; il y a ajouté une double table qui facilite singulièrement les recherches dans ce catalogue, officiel c'est vrai, mais souvent erroné, car on sait que les commis du juge d'armes y remplaçaient d'office les déclarations omises à dessein par les intéressés, pour les forcer à acquitter la taxe. C'était la noblesse obligatoire.

Bien des noms se retrouvent dans les recherches artistiques, spécialement dans l'*Histoire des peintres provinciaux* du marquis de Chennevières-Pointel (3 vol. Paris, Dumoulin, 1854), et surtout dans sa notice sur Jehan Bouchier, peintre né à Bourges (sur lequel j'espère bientôt publier une nouvelle étude).

On peut consulter aussi la *Vie de P. Mignard*, par l'abbé de Moûville, Paris, Boudot, 1750. Pierre Mignard fut un élève de Jehan Bouchier qui, comme Geoffroy Tory, se glorifiait de son titre de *Bituricus* en signant ses œuvres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Noblesse, Blason, Ordres de chevalerie, manuel héraldique, par le comte E. de Toulgoët (un berrichon), Paris, 1859.

Catalogue des Gentilshommes représentés aux Etats généraux de 1789, par Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy. (Il y a un fascicule pour le Berry.)

La Bibliographie de Malte et de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ne saurait être complète dans les limites aussi restreintes que celles qui nous sont assignées, mais nous citons à tout hasard :

Histoire de Malte, par M. Miège, 3 vol. Paris, 1840.

Le Grand Prieuré d'Auvergne, par Léopold Niepce, Lyon, 1883.

Le Martyrologe des chevaliers de Malte, par P. de Goussencourt, est assez connu pour n'en pas parler ; de même, l'ouvrage de l'abbé de Vertot.

Histoire des chevaliers de Rhodes, par Eugène Flandrin, Tours, Mame, 1864.

Les Commanderies du grand prieuré de France, par E. Mannier, Paris, 1872.

Catalogue des chevaliers de Malte de 1099 à 1890, par M. Louis de la Roque.

Pour connaître les familles bourgeoises de Bourges il faut certainement étudier Jacques Cœur et ses nombreux commis.

Jacques Cœur, par J. Bournichon, un curé poète doublé d'un érudit. Tours, Alf. Cartier, 1889, drame historique.

Jacques Cœur et Charles VII, par Pierre Clément. Paris, Didier.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mémoire sur les dernières années de Jacques Cœur, par M. Bonamy.

Jacques Cœur, par le baron Trouvé. Paris, 1840.

Sur cette époque MM. Lucien Jeny et P. Lanéry d'Arc ont publié en 1892 *Jeanne d'Arc en Berry*, qui étudie le passage de la Pucelle en notre pays.

Pierre tombale découverte à Brives (Indre), par A. des Méloizes.

Histoire de Jussy, par Th. de Brimont, 1887.

Cartulaire de l'abbaye de Fontmorigny, à la bibliothèque de Bourges.

Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin (en Berry) à Amsterdam, 1755. La famille de Marolles était de Touraine, mais alliée aux d'Amboise de la Rocheposay.

Recherches historiques sur Saint-Amand-Montroud, par Chevalier de Saint-Amand, Bourges, 1845.

De la Peinture murale des fresques de l'église de Charly, par l'abbé P M. Lenoir, Bourges, Just. Bernard, 1868.

Le Moine de Noirlac et le seigneur de Montrond. Paris, Lecoffre, 1851.

Histoire de Notre-Dame de Vaudouant, par l'abbé Caillaud, Bourges, 1858.

Vaudouan, chroniques du bas Berry, par le vicomte Oscar de Poli, Paris, 1865.

Histoires du chapitre de Bourges, par le baron de Girardot, Orléans, 1853.

Les Archives seigneuriales d'Avor et Farges en Septanie, par M. G. Vignat, Paris, J. B Dumoulin, 1878.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Histoire du Pays de Villequiers (autrefois Montfaucon) en Berry, par M. Max de Laugardière, ancien magistrat, Paris, 1893.

M. Max de Laugardière a mis à cette étude le soin et la conscience qu'il met en toutes choses, et pour mener à bien un travail aussi considérable il s'est entouré de toutes les lumières, de tous les conseils.

Cette œuvre est la dernière parue, mais elle est appelée à prendre rang parmi les premières de notre bibliothèque berruyère, à cause du talent que renferme cette histoire digne d'un bénédictin : Les temps préhistoriques, la formation des premières chrétientés gouvernées par des archidiacres et des archi-prêtres, la fondation des paroisses et les associations civiles qui en sont issues, l'établissement des centaines et des dizaines, principe de la féodalité, l'apostolicité des églises de France ; l'efflorescence monastique, les justices et les mottes féodales, le passage des Normans, les limites des communes de Montfaucon et le changement de nom de cette seigneurie en 1663 : tout cela est scrupuleusement étudié et présenté avec simplicité et grand amour de la vérité par l'auteur, qui s'arrête en 1866 et termine par des souhaits au pays qu'il décrit *con amore*.

S'il m'était permis d'exprimer un regret, c'est celui que fait naître l'absence d'une ou deux planches. Je m'étonnerais aussi de la façon dont l'imprimeur a réservé pour la fin du volume toutes les notes, mais M. de Laugardière en explique la raison dans une lumineuse préface. Je fais des vœux pour que la seconde édition prochaine de cet ouvrage reçoive tous les embellissements qu'il mérite à tant de titres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Que de choses ne trouverait-on pas par l'étude des chartriers des vieux châteaux, qui, malgré les incendies, ont souvent conservé des documents bien précieux pour l'histoire locale et même pour l'histoire générale ! La crainte d'indiscrétions ou de visites domiciliaires a souvent fait refuser l'entrée des chartriers domestiques sous les prétextes les plus divers.

Histoire de Sainte Sevère, par H. Chenon.

Histoire de l'Hôtel-Dieu d'Issoudun, par le Dr Ingand, 1882.

Terrier de la Fabrique de Saint-Pierre-le-Marché.

Les Comptes de l'Hôtel du Duc de Berry, par le comte de Toulgoët.

Inventaire de l'Archevêché,1777. Archives du Cher, 80 liasses.

Pouillé des cures du diocèse de Bourges, 1772. Bibliothèque de la ville de Bourges, manuscrits, E. 1267.

Archives de la famille de Bonnault, par le vicomte Léon de Bonnault, Abbeville, C. Paillard. 1882. M. de Bonnault nous donne un exemple qui devrait être suivi dans chaque famille : dépositaire, en qualité d'aîné, de la majeure partie des titres de sa famille,il n'a pas cru pouvoir en conserver pour lui seul la connaissance, et la publication qu'il a faite de son inventaire raisonné assure la conservation des documents en les communiquant aux nombreux rejetons de cette antique race.

A Orléans, nous trouvons un autre exemple de bonne entente fraternelle digne d'être imitée. Qu'il me soit permis de la citer, quoique n'intéressant le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Berry qu'indirectement par les alliances de cette famille avec les d'Orsanne et quelques familles de l'Indre ou du Bas-Berry. Tous les ans, les membres de la famille Colas des Francs, de Bouville, de Malmuon se réunissent chez l'aîné ou chez l'un des membres de la famille, qui s'érigent ainsi en comité de rédaction pour juger les découvertes faites par chacun dans l'intérêt de la susdite Maison; on juge la rédaction, on décrète l'impression ou l'admission et le dépôt aux archives de famille conservées chez l'aîné. L'entente commune trouve son compte par ces assises généalogiques ; l'esprit de travail et de recherche en est augmenté chez tous ses membres, et petit à petit s'élève ainsi un chartrier, qui sera non seulement intéressant pour les membres de cette famille patriarcale, mais encore pour l'histoire du pays.

Et puis encore, le hasard ! Je recommande d'en suivre toutes les chances. Souvent, à la suite d'une vente misérable après décès, on jette sur table des lots de parchemins poudreux ou de manuscrits indéchiffrables, qu'un amateur intelligent préserve du pilon ou d'usages infimes. N'a-t-on pas vu la cuisinière d'un des plus anciens châteaux de la Gironde prendre avec joie les parchemins du captal de la Tresnes pour couvrir les pots de beurre, voire même de confitures ; mais, un jour aussi, M. l'abbé Le Rebours, le sympathique curé de la Madeleine, se vit apporter à la fin de sa messe par une pauvresse le précieux dossier que son grand-père, le marquis Le Rebours de Fontaine, portait sur lui à l'échafaud. Le paquet contenait de précieux manuscrits, ses preuves de noblesse et les lettres par lesquelles la reine Marie-Antoinette demandait son

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

entrée immédiate dans les pages de la petite écurie par dispense royale, et était encore tout maculé, de sang. Le dossier était historique, et recherché depuis près d'un siècle !

On a beau succéder à l'abbé Deguerry, on est tout de même bibliophile !

M. l'abbé Le Rebours acheta ainsi une autre fois un magnifique Du Fouilloux, rarissime, qu'il revendit bien vite au baron Pichon pour le plus grand bonheur des pauvres du quartier. La science s'associait à la charité pour faire le bien ! Cela console.

Quelle digression ! allez-vous dire. — Pas tant que cela, car l'abbé Le Rebours ne tient-il pas au Berry par les La Guère et les Chamillard. Aussi, pour me faire pardonner, je quitte mon cabinet et vous conduis à la Bibliothèque de la ville, où, enfin, on a mis un bibliophile pour en garder les richesses, bien plus : un savant, un élève de l'École des Chartes, et, qui plus est, fort complaisant, ce qui ne nuit pas. Profitons-en pour feuilleter :

Le Bas-Berry, revue mensuelle. Châteauroux, 1875 à 1877.

Denise de Déols, esquisse historique sur le bas Berri, par Just Veillat, Châteauroux, 1850.

Cours d'Archéologie, par Raoul Rochette (un berri chon !) Paris, 1828.

Aveu et dénombrement du marquisat de Presle en Berry, 1757, in-folio.

Mémoire sur l'allodialité de la province du Berry, mss. du XVIIIe siècle.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Recueil factice de pièces relatives à l'intendance et à l'assemblée provinciale du Berry. XVIIe et XVIIIe siècles, in-4°.

Essai sur les assemblées provinciales et en particulier sur celles du Berry (1778-90), par le baron de Girardot, Bourges, 1845, in-8°.

Privilèges de Bourges, par Jean Chenu, Paris, Nicolas Buon, 1603.

Coustumes generales des pays et duché de Berry, par Gabriel Labbé, seigneur de Montveron, à Bourges, par Pierre Bouchier, imprimeur de la dicte ville, demourant à l'escu de Basle, 1579.

Coustumes generales des pays et duché de Berry par Gabriel Labbé, seigneur de Montverou à Bourges, chez Ambrois Brillard, demourant à l'enseigne de l'ancre, 1579, dédié à messire Regau, s^r^ de Baulne, évesque de Mende, in-4°, à Paris, chez Nicolas Buon, 1607, mêmes dédicaces.

Une des gloires du Berry est certainement le R. P. Philippe Labbe, dont on conserve, rue de la Petite-Armée, la précieuse thèse de théologie, et dont le jardin public de la ville devrait contenir le buste en bronze, offert par un habitant généreux, si le conseil municipal d'alors n'avait eu peur de se compromettre en acceptant un don clérical. *Proh pudor!* Ses ouvrages si connus sont une mine inépuisable pour le savant véritable ; mais songez donc, le R. P. Labbe était un jésuite, tout comme le P. Berthier.

N'oublions pas le Voyage littéraire des deux bénédictins à qui le Berry inspire de ravissantes descriptions et fournit maints renseignements, ni *His-*

Copyright - Les éditions d'Alnay - Lyon 2007

toire de Sancerre, par l'abbé Poupard, curé de la même ville, Paris, 1777.

Passons à nos grands historiens locaux, indispensables à qui veut étudier le Berri et ses familles :

CHAUMEAU est précieux pour les familles de l'Echevinage de Bourges, dont il donne dans de belles planches la série des armoiries. Il contient ordinairement une carte du Berry.

Le style en est souvent naïf et d'une rédaction quelque peu primitive, mais l'ouvrage est devenu rarissime. Le baron Pichon en possède le plus bel exemplaire dans une reliure aux multiples arabesques, genre Grollier.

PALLET. *Nouvelle histoire du Berri,* par M. Pallet, 4 vol. chez J.-B Prevost. Cette histoire du Berri consacre plusieurs chapitres à donner des généalogies de familles berruyères, notamment les Aucapitaine de Limanges, vicomte Robin de Coulogne, marquis de Bonneval, etc., qu'on trouve difficilement ailleurs. Pourrait être complété, mais on y recourt sans cesse avec fruit.

CATHERINOT. Le sieur de Barmont utilisait les loisirs que lui laissait l'étude des lois en publiant de nombreux fascicules de quelques feuilles, de quelques pages même parfois. On prétend que, pour les écouler il allait furtivement en glisser quelques exemplaires dans les étalages des libraires des quais, aidant ainsi la renommée à couronner de lauriers, trop rares à son gré, ses ouvrages qu'il multipliait à l'infini, devançant ainsi les procédés modernes des auteurs, ou même des sociétés, qui épuisent leurs premières publications

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

afin de donner plus de prix aux suivantes. Peu goûtées cependant étaient alors ses élucubrations indigestes. Ses indignes contemporains ont laissé perdre bon nombre de ses œuvres, de telle sorte qu'un exemplaire complet de ses œuvres n'existe nulle part. Catherinot était un compilateur qui, sachant beaucoup, a beaucoup écrit ; mais l'époque à laquelle il publiait rend ses feuilles précieuses aujourd'hui. Il enregistrait tout, souvent sans discernement. C'était un savant d'autrefois, appartenant à une école aujourd'hui dédaignée, mais dont les œuvres sont fréquemment consultées de nos jours quand même. De temps en temps ses amis faisaient un paquet de ses plaquettes, mais nulle reliure ne contient une suite complète de ses œuvres publiées généralement, vers 1679-1685 et 1688, chez Jean Cristo à Bourges. Plusieurs opuscules, devenus introuvables, ont été réédités par A. Jollet en 1874-75-77. M. Poëte, bibliothécaire aussi savant que zélé de la bibliothèque de la ville, vient de faire un catalogue méthodique avec abrégé succinct des pièces que renferme le dépôt dont il a la garde. Songez donc : la *Bibliothèque historique de la France* porte à plus de cent le nombre des pièces qui ont paru sous son nom ; David Clément donne les titres de cent quatre-vingt-deux de ses opuscules. Aussi ne pouvons-nous que citer au hasard : le *Diplomate du Berry*, le *Sanctuaire du Berry*, les *Patronages du Berry*, et surtout le *Tombeau généalogique de son fils*, mort en 1665, qui donne la généalogie de toutes les familles auxquelles il se trouvait allié. Lui-même nous apprend qu'il fut l'auteur d'un pouillé du diocèse de Bourges. Qu'est-il devenu ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le comte de Maussabré trouve bien qu'il faut un peu se méfier de Catherinot ; néanmoins il est certain que « ce parfait honnête homme » connaissait à fond le moyen âge. C'est dans ce genre d'érudition vraiment nationale que résida toujours la seule base de la renommée qui s'attache à son nom.

Catherinot collaborait avec MM. de Sainte-Marthe, Du Chesne, le Laboureur, Blanchard, Justel, du Bouchet, Ménestrier. Il correspondait avec Haudicquer, sieur de Blancourt, généalogiste de la Maison du Roy, qui demeurait alors rue du Four vis-à-vis de la rue Princesse, faubourg Saint-Germain, s'il faut en croire quelques-uns de ses papiers que je conserve, et notamment une lettre du 21 juillet 1674.

Il était très lié avec M. de la Thaumassière, son « bon et ancien amy », comme il l'appelle dans une lettre où cet aimable savant se montre tout fier de se voir dédié dès 1660 les centaines de questions que cet autre avocat au parlement lui adressait sur les coutumes du Berri, publiées sous ce titre : *Coutumes générales de Berry, par le s^r Catherinot, à Bourges, chez Jean Cristo : 1663.*

Dès 1787 les opuscules de notre érudit berrichon se faisaient rares et un ami de Godescard, l'abbé Mercier de Saint-Legér, aussi généalogiste, adressait à son ami « monsieur Beaucousin, avocat au Parlement, cloître Notre Dame, vis-à-vis la fontaine», une demande instante d'un manuscrit du célèbre Huet sur la liturgie mozarabe, et le priait de lui donner tous les doubles qu'il pourrait avoir dans sa collection, afin de compléter celle qu'il a formée « des catherinots ». (Lettre de Mercier de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Saint-Léger.) C'est en vain aujourd'hui que pareille demande se ferait.

La Thaumassière. — Cet historien du Berri inspire encore plus de méfiance au savant M. de Maussabré. Et pourtant quel travailleur! N'avons-nous pas de cet illustre avocat en Parlement, écuyer, sgr de Puyferrand, les *Coutumes locales de Berry* et celles de Lorris commentées (grand in-folio) publiées à Bourges chez Jean Toubeau en 1679, — puis les nouveaux commentaires sur les *Coutumes générales du pays et duché de Berri*, J. J. Cristo, 1701 (avec son portrait). — *Questions et réponses sur les coutumes de Berry*, à Bourges chez Jean Chaudière, 1660. - Mais ce qui immortalisa son nom fut le gros in-folio si compact et d'un maniement difficile qui a pour titre : *Histoire du Berry* : chez François Toubeau, imprimeur juré de l'université, 1691, à Bourges. (Cette grande famille d'imprimeurs possède encore des rejetons à Bourges, où ils portent les armoiries dont Jean et François Toubeau ornaient leurs plus belles éditions.) Déjà, en 1689, une première édition de l'*Histoire du Berry* avait paru. Une troisième édition de cet ouvrage devenu rarissime, et par conséquent fort cher, a paru en 1871 chez M. A. Jollet en 4 volumes d'un format plus agréable pour les recherches. Au lieu d'une liste de chapitres et de livres, cette édition contient une table générale qui facilite le travail.

Le mérite de G. de la Thaumassière est d'avoir connu et copié bien des titres et des manuscrits aujourd'hui détruits, dont il a enrichi sa gigantesque compilation. On trouve de tout dans son livre et tout s'y trouve ; mais ce n'est pas une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

histoire d'ensemble, un travail suivi. Les châteaux, les abbayes, les chartriers, les archives lui ont été ouverts ; il n'a pas toujours pris la peine d'y plonger le regard, souvent il a vu trop vite et à la légère ; il semble s'en consoler facilement. L'aurait-il fait s'il avait pu présumer qu'un jour les trois quarts de ces richesses seraient détruites ? Quelquefois il avoue lui-même n'avoir pas pris la peine de voir les dépôts précieux dont on lui révélait l'existence.

Cet ouvrage est cependant le fond de toute bibliothèque berruyère, et le généalogiste est forcé d'y recourir sans cesse, quitte à vérifier et collationner les citations. M. Albert des Méloizes et M. Vallois ont relevé dans des tables précieuses les armoiries de ce recueil nobiliaire. M. Rhodier note avec soin les erreurs trop fréquentes qu'il trouve dans sa lecture. Plusieurs amateurs se livrent au même travail. Espérons qu'un jour il sortira, de l'ensemble de toutes ces bonnes volontés, un la Thaumassière expurgé, que l'on pourra alors consulter sans crainte.

L. Raynal. Le monument historique le plus complet, élevé à la gloire du Berry, est sans contredit l'œuvre magistrale de M. Louis de Raynal, ancien procureur général à la Cour de cassation, que la mort vient d'arracher à l'affection des siens en sa 88e année, dans sa campagne du Vernay. M. Bouin, ancien magistrat, a publié dans les journaux de la localité sur cet homme de talent une savante et minutieuse étude biographique éloquemment rédigée.

De même que la Thaumassière, M. de Raynal

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

était devenu propriétaire de Gerisay, et il se plaisait à rappeler cette coïncidence, ce point d'attache entre l'avocat du Parlement de 1689 et l'avocat général de 1847. C'est en effet cette année-là même que parurent chez Vermeil, à Bourges, les quatre gros volumes ornés de belles planches qui forment une magnifique étude d'ensemble sur notre histoire locale ; mais l'auteur trouvait que son travail était une œuvre de jeunesse dont il voulait faire disparaître la trace, en y ajoutant ses nouvelles trouvailles et le fruit de ses dernières observations. Espérons que ses enfants, si capables d'une tant noble entreprise, réaliseront le vœu de leur père.

Les archives et les dépôts publics, aussi bien que les riches bibliothèques de Paris, lui avaient livré leurs trésors. Il a dépouillé des manuscrits sans nombre et les documents abondent, quoique la partie nobiliaire et généalogique n'y soit traitée qu'accidentellement.

L'abbé Maugenest avait, avant 1847, fait une fort belle histoire du Berry, dont la bibliothèque conserve le précieux manuscrit. Ce travail remarquable a été fort souvent consulté par tous ceux qui ont écrit sur le Berry. S'il avait eu les ressources nécessaires pour faire imprimer, il aurait obtenu les lauriers que ses successeurs s'attribuèrent assez facilement en lui faisant de fréquents emprunts.

Les *Tablettes Berruyères*, parues dans l'*Annuaire du Cher*, par Jollet-Souchois, fournissent une foule de dates et de renseignements qu'on ne trouve guère que là. Les notices sur les personnages ont le mérite d'êtres courtes et claires.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Je range dans la même catégorie les *Mémoires*.

Bien des livres de raison ou mémoires de famille sont encore inconnus, mais, comme je le disais en 1881, la vie privée s'est révélée à Bourges :

Par les *Mémoires d'un vicaire de la Sainte-Chapelle*. . . . . de	1405 à 1528
Par ceux de *Delacroix*, *notaire royal*.	1492 à 1543
Par le Journal de Jean Glaumeau.	1541 à 1562
Par celui de Gilles Chauvet. . .	1569 à 1591
Les mémoires de Robert Hodeau.	1623 à 1681
Le Journal de Lelarge	1621 à 1694
Et enfin par celui de Gassot de Priou.	1691 à 1715

que j'ai publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, tandis que M. Paulin Riffé et M. le président Hiver avaient publié les autres.

Ajoutons-y les *Manuscrits inédits de MM. Malyvert et de Bengy*, chanoines de la cathédrale, qui vont de 1785 à 1811. Sauvés du pilon par M. Boyer, le savant archiviste, ils ont été copiés par M. Vallois et par moi, mais ne supporteraient peut-être pas la publication, à cause de détails trop intimes.

Une foule de notices généalogiques ou posthumes sont publiées dans les bulletins de la Société d'Agriculture du Cher, par les Sociétés Savantes de la région ou de Paris et dans les journaux de la localité, soit le *Courrier de Bourges*, le *Journal du Cher*, le *Messager du Cher*, devenu le *Messager du Centre*, sans oublier la *Semaine Religieuse* du diocèse.

A ce sujet, quel travail colossal ne devrait-on pas faire pour tous ces recueils périodiques : une

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

table générale raisonnée ! Mais de quelle utilité ne serait-elle pas? La Société des Antiquaires du Centre l'a déjà fait pour ses dix premiers volumes.

On sait les services continuels que rend l'*Indicateur du Mercure de France.* Il en serait ainsi si on avait la patience de faire la même chose pour les journaux, les recueils d'anas, les mémoires les plus minimes et les feuilles parisiennes ou provinciales qui, au sujet des mariages ou des décès, publient des notes souvent empreintes d'un lyrisme sentant d'une lieue son parfum de flatterie, mais aussi donnent des renseignements précieux, car l'honnêteté est encore de ce monde.

Les Notes d'un inconnu (de 1811 à 1820), relevées par M. E. Vallois sur les marges d'un exemplaire des privilèges de la ville de Bourges imprimé par Jean Chaudière (sans date). Il a peut-être M. Roze pour auteur?

Les Sociétés offrent de nombreux documents.

Il faut parcourir les belles publications de *la Société du Berry*, à Paris. Rue Bergère, 20, était le siège de la société. Beaucoup de Berrichons y travaillèrent. M. de Raynal en était un des inspirateurs. C'est faire connaître la valeur d'un grand nombre de ses publications. La *Société du Département de l'Indre,* qui siégeait à la même adresse, mérite la même mention.

Il existe encore à Bourges la *Société historique du Cher*, dont le président, M. Boyer, ranime la vie par les archives départementales qu'il conserve avec tant d'amour, mais qu'il ouvre généreusement aux savants en les guidant de son expérience spéciale

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans ce dédale scientifique. Publications depuis 1868, J. David, Bourges, Dumoulin, etc., etc.

La *Commission historique du département du Cher* a publié depuis 1852 chez Jollet, Souchois et Vermeil, à Bourges, mais ses publications ont cessé en 1860.

M. Georges de Boismarmin a dépouillé les minutes des fonds de tous les anciens notaires de la ville, mines inépuisables que fouille aussi notre savant collègue, M. Paul Girard de Villesaison.

Le *Comité diocésain* a publié plusieurs fascicules de son répertoire diocésain où il donne l'histoire de diverses communes du département du Cher. La cessation de cette publication locale est un malheur.

La *Société des Antiquaires du Centre* jouit d'une telle notoriété qu'il est superflu d'en parler. M. Paulin Riffé, ancien conseiller de préfecture, y a publié les trois premières généalogies (Tuillier, Gassot, Bengy) d'un travail immense sur toutes les familles du Berry, qu'il avait préparé mais que la mort est venue interrompre. Par ces trois grandes familles M. Riffé a touché à presque toutes les familles existantes de notre région, et il a constitué ainsi une sorte d'Armorial Berrichon. Ses manuscrits si précieux sont entre les mains de M. le vicomte Charles de Laugardière dont la science exceptionnelle rassure sur l'avenir de cette publication. Espérons qu'en complétant les recherches faites, notre savant collègue les mettra au jour. Quelques notes de lui seront un nouveau trésor ajouté à de telles richesses.

M. le comte de Maussabré a bien voulu donner à

Copyright - Les éditions d'Ajnay - Lyon 2007

cette société quelques extraits de ses nombreux portefeuilles. M. Christian de Boimarmin a publié la généalogie de la famille de Boislinard et il en a reçu force compliments, lors de sa lecture à la Sorbonne en 1892.

Pour étudier une famille il est, en Berry, plus que dans toute autre province, nécessaire de recourir aux archives des autres pays : il est facile de le démontrer.

Pour n'en donner qu'un exemple : si je veux connaître la famille de Colombel, je suis obligé d'aller en Brie feuilleter les mémoires de la Société d'Agriculture, Science et Arts de Meaux, dont M. Alfred de Colombel a été secrétaire pendant dix-huit ans et ensuite longtemps président, lire « l'Angleterre à vol d'oiseau » et les manuscrits inédits de ses nombreux voyages écrits d'une plume alerte et précise, élégante et poétique, mais qui n'ont point encore été publiés ; il faut aussi aller en Normandie, berceau de cette famille, à Rouen où vivait Jean de Colombel, l'ami d'Henri IV, à la Ronce d'où était parti ce vaillant capitaine qui, au commencement de la révolution, versait son sang dans les Indes françaises, en y gagnant les plus beaux états de service, tandis que sa femme était noyée par un fermier insolvable. Il faut quitter la Seine-Inférieure et passer dans l'Orne pour s'assurer que la famille de Colombel de la Ronce n'a jamais été possessionnée dans l'élection d'Alençon et n'a rien de commun avec une famille Colombel qui a joué un certain rôle pendant la Terreur. De même pour les ancêtres maternels, il faut reprendre les de la Motte-Geffrard en Brie, consulter à Paris le tribunal des maréchaux de France, l'histoire de Saint-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Eustache, où était leur chapelle seigneuriale de Montsabert, puis aller en Bretagne, pays d'origine où nous conduira E. Frain par les familles de Vitré — *Une terre et ses possesseurs — Mœurs et coutumes de familles bretonnes avant 1789*, Rennes, Plihon, 1879-1880, et compulser les généalogistes bretons. De même par la famille de Courcy, dont était la mère de M. de Colombel, de la Brie, nous retournons en Normandie où, dans les environs de Caën, s'élèvent encore les ruines de l'antique château de Courcy (*Curceium*) dont Paul de Farcy étudia la sigillographie, et l'armorial des gouverneurs de Paris donne les armes. Il faut même passer la Manche et étudier en Angleterre Lord Kinsale (Courcy) dont les hauts faits sont décrits dans les manuscrits inédits que conserve M. de Vavrechin à La Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.). Que de familles Berrichonnes viennent d'autres provinces et s'y sont implantées à diverses époques ! Nous-mêmes, ne sommes-nous pas partis de l'Isle de France pour essaimer successivement en Normandie, en Angleterre (Lord Richemond), en Bretagne, Poitou, Anjou et Berry ? Peut-être même en Espagne et en Italie ?

Pour la famille de Stutt d'Assay (Saintonge, Gascogne, Bourgogne, Normandie, Paris), on a :

Idea Boni Prælati sive Vita Alani de Solminihac, episcopi comitis cadurcencis, etc. par le R. P. Léonard Chastenet, 1673.

Vie de Mgr de Solminihac, évêque comte et baron de Cahors et abbé régulier de Chancellade, par le P. Léonard Chastenet, nouvelle édition, Saint-Brieuc, 1817.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Généalogie de la Maison Stutt, m^is de Solminiac, c^te d'Assay et m^is de Tracy, par le m^is de la Guère, Bourges, 1883, grand in-4°, nombreuses planches et tableaux généalogiques, pennons d'armoiriés, etc. Vues des principaux châteaux de la famille. Cette Maison, alliée à un grand nombre de familles du Berry, en constitue dans son histoire une sorte d'armorial puisé aux meilleures sources. (N'a pas été mis dans le commerce.)

Je ne puis citer tous les travaux spéciaux de ce genre, mais je dois signaler *Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry*, par Paulin Riffé, ancien conseiller de préfecture, qui a étudié à fond (malgré quelques coquilles ou fautes d'impression) les familles :

1° *Taillier*, éteinte depuis dans celles de la Porte, de Cotolendy et de Grossouvre ;

2° *Gassot*, aux nombreux rameaux de Deffens, de la Vienne, de Rochefort, de Fussy, de Champigny, de Galifard, de la Rongère, de Priou, de Soye, etc. ;

3° *Bengy*, divisée en Bengy-Puyvallée, vicomte des Porches, et de Bengy ; 1870, à Bourges, chez Pigelet, et dans les Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre.

Un ouvrage qui mérite une mention exceptionnelle et qui doit faire la base de toute bibliothèque berruyère est l'*Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, par A. Buzot de Kersers, en cours de publication chez Tardy-Pigelet à Bourges. Cet ouvrage, qui en est au 25e fascicule, donne, canton par canton, l'histoire et la description minutieuse de tout ce qui peut intéresser l'ar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chéologue ou l'historien, le propriétaire ou le curieux. Il est enrichi d'un grand nombre de dessins, quelquefois un peu secs, mais toujours clairs et précis de même que le style.

Les fioritures de l'imagination en sont aussi bien bannies que les fictions poétiques ; le scalpel de la science y analyse tout, l'habileté de l'architecte y décrit tout. Le tact et le jugement de l'auteur renseignent sans blesser (chose rare dans ce genre d'études !) Mais la perfection d'ensemble y est si parfaite qu'une première médaille d'or a récompensé ce grand labeur. Dans cette admirable publication, aussi savante qu'artistique, le chercheur trouvera l'histoire architecturale du Berry tout aussi bien que l'histoire nobiliaire et généalogique. A lui seul cet ouvrage forme une des plus riches sources nobiliaires du Berry. Du reste, son auteur est avantageusement connu. Il y a déjà longtemps, à Paris, Longpérier, me parlant de la Société des Antiquaires du Centre, me disait :

« Votre société est des plus considérées. Vous avez des hommes d'une valeur exceptionnelle, les Laugardière, des Méloizes, Berry, Kersers sont des savants que vous envierait n'importe quelle société de Paris. Du reste votre Commission de rédaction est sévère et son examen rigoureux rend vos publications excellentes. »

Sur les Archevêques de Bourges, le c^te^ Alphonse de la Guère a formé une collection iconographique que l'on considère comme des plus complètes. Il y ajoute tous les renseignements numismatiques ou historiques qu'il peut se procurer. Cette collection a été formée dès 1868 pour répondre au désir du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vénérable archevêque de Bourges, Monseigneur le prince de la Tour d'Auvergne.

Notice sur l'abbaye de Déols, par M. Grillon des Chapelles, Paris, 1857.

Notice sur Meillant. Saint-Amand, Pivoteau, 1883.

Histoire de Sancerre (sans nom d'auteur) avec gravures, à Cosne, 1836, chez Gourdet.

Histoire du Royaume de Boisbelle, par Aymé Cécyl, Paris, 1863.

Rapport de M. Barrère sur Henrichemont et Boisbelle, (par ordre de l'Assemblée Nationale).

Discours de M. de Bengy Puyvallée sur les apanages des Princes, à l'Assemblée Nationale.

Notices sur Bourges et le département du Cher, par Pierquin de Gembloux, Bourges, 1840.

Esquisses pittoresques de l'Indre et Mélanges d'histoire, d'archéologie et de statistique, par L. A. de la Tremblais, Châteauroux, 1871.

Recherches sur Néris, Toull, et l'ancien Berry, par J. F. Baraillon, Paris, 1806.

Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun, par Armand Pérémé, Bourges, 1847.

Ne méprisons pas trop les vies d'Octavien de Sainct Gelais, Mellin de Saint-Gelais, Marguerite d'Angoulême, Jean de la Peruse, par Guillaume Colletet, publiées par Ern. Gellibert des Seguins, Paris, 1863, ni le *Vergier d'honneur* de Monseigneur Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême.

La poésie est souvent sœur de l'histoire et lui prête un agréable secours : l'œuvre de Marot ne donne-t-elle pas l'épitaphe de Lallemand, seigneur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marmagne, le somptueux artiste qui fit élever ce ravissant hôtel de la rue des Vieilles Prisons, qui a gardé son nom, même après être passé dans la famille d'Orsanne.

Aussi devons-nous consulter les œuvres rarissimes de François Habert : Les trois nouvelles déesses, Paris, 1546, Jeanne de Marnef. Les métamorphoses d'Ovide, 1587, Paris, Hiéronisme de Marnef et veuve Guillaume Cavellat. Les divins oracles de Zoroaste, Paris, Philippe Daufins et Richard Breton, 1558 (caractères de civilité), et surtout sa « Déploration du trespas de Monseigneur feu Jean de Bouchetel, sieur de Sacy ».

M. de Bochetel me conduit à vous parler des Mémoires de M. de Castelnau, sieur de Breuilhamenou, ce château où un compliment en grec fit connaître Amyot à François Ier; l'intérêt des deux éditions de ces mémoires est encore augmenté par les portraits qui les ornent, par les écussons sans nombre de la généalogie de M. de la Forest-Thaumiers, sieur de Breuilhamenou ou Castelnau, ambassadeur en Angleterre. Les papiers de ce haut personnage sont conservés en partie au château de Dames avec sa trousse et les meubles de son cabinet. Après l'incendie de l'archevêché de Bourges, je trouvai deux volumes dépareillés (qui se complétaient) sur les quais à Paris pour 2 fr. 75. Vrai, ils valaient mieux. Je crus à une erreur. Je vérifiai leur sortie de la bibliothèque de Bourges. Elle était régulière. On avait préféré garder deux volumes dépareillés, mieux reliés, et vendre les deux autres. C'est à cette époque que la ville céda, pour presque rien, un incunable rarissime avec une reliure historique. On se plaignait alors de ne pas avoir assez

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de romans nouveaux pour attirer les élèves du Lycée !

L'administration a changé plusieurs fois depuis. Heureusement !

Histoire de Culon et de ses seigneurs, par M. le duc de Croy, 1782, mss. in-folio.

La bibliothèque de Bourges renferme aussi le mss. du journal de Paul et Jacques Lelarge, 1623 à 1693. Nous recommandons aussi tout spécialement:

Les Chevaliers de la Table Ronde à Bourges. Ménagé, 1837, et *Les seigneurs de Brenne*, par le v^te^ F. de Maussabré, Paris, 1856, et *Histoire de quelques familles*, par le même.

Notice sur la vie et l'Episcopat de Raynaud de la Porte, archevêque de Bourges (Voir son tombeau à Limoges), par Armand de la Porte. Limours, 1862. *Notice sur l'ancien Clergé de Bourges*, par le Bon de Clamecy, Bourges, 1841.

La description des églises donne souvent aussi bien des renseignements nobiliaires. N'oublions pas :

Description historique et monumentale de l'église de Bourges, par M. J.-L. Romelot, Bourges, 1824. M. le Bon de Girardot en a donné une meilleure. M. l'abbé Barreau a publié aussi un petit travail sur notre belle métropole.

Il est indispensable, pour bien étudier une église, de lire le *Traité des droits honorifiques des patrons et seigneurs*, par J.-A. Serieux, avocat au Parlement, Paris, 1772.

M le Vte Charles R. de Laugardière a si peu publié, mais sait tant de choses et si parfaitement

Copyright - Les éditions d'Alnay - Lyon 2007

que l'on voudrait pouvoir enlever au profit de l'imprimeur ses innombrables manuscrits. Sa science est universelle : c'est le Longpérier berrichon. Citons au hasard : *La rue Font Morigny*, Bourges, 1855. *L'ancienne juridiction des bourgeois de Bourges.* Bourges, 1871. *Les noces de campagne en Berry et principalement à Bengy-sur-Craon, La fête des Rois à Azy.* Espérons qu'il publiera bientôt les *Notes généalogiques* du sympathique M. Paulin Riffé.

M. l'abbé Guidaud vient de publier une riche étude sur la *Léproserie de Saint-Ladre à Bourges* (présentée cette année au congrès archéologique d'Orléans). M. A. de la Villegille a étudié l'ancienne communauté des Carmélites à Bourges Paris, M. Chaix, 1858. La chapelle où vint pleurer la Duchesse de Longueville est encore conservée dans l'enclos du Bon-Pasteur le long du boulevard d'Yèvre. Les différents factums imprimés pour les procédures du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles fournissent aussi bien des documents généalogiques et souvent de curieux traits des mœurs d'autrefois.

L'histoire du Berry abrégée dans l'éloge panégyrique de la ville de Bourges du P. Philippe Labbe a été réimprimée en 1840 à Bourges chez Vermeil, libraire, en y joignant les lettres inédites de rois de France et une notice sur l'ancien Hôtel de Ville de Bourges. Un plan est joint.

Mémoire historique sur le Berry et particulièrement sur quelques châteaux du département du Cher, par P.-J. de Bengy-Puyvallée, Bourges, 1842. Ce travail succinct n'était pas destiné à être publié ; il vit le jour sur les instances de M. de Barral, préfet du Cher, auquel le manuscrit fut prêté et rendit de grands services.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mémoire sur la généralité de Bourges, par M. Louis-François Dey de Léraucourt, intendant de la province du Berry, Bourges, 1844.

Journal de Jean Glaumeau, par le président Hiver, Paris, 1868.

Monographie du couvent des Jacobins de Bourges, par M. l'abbé A. Menu, Bourges, 1873.

Abrégé de l'histoire du couvent des frères prêcheurs de la ville de Bourges en Berry, par F. Antoine Gevry, Bourges, A. Jollet et H. Sire, 1877. Cette réimpression d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Saint-Péterbourg est dûe à la munificence de M. l'abbé Labbe de Champgrand, qui a laissé plusieurs manuscrits touchant l'histoire locale ou la généalogie de sa famille. Sa conscience était scrupuleuse. Sa science égalait sa générosité proverbiale. Il mourut des fatigues causées par la chaire d'hébreu qu'il tint à Rome et à Bourges avec talent.

L'ancien secrétaire de la Société des Ant. du Centre, M. G. Vallois, a publié en 1886-87-88 des *Éphémerides herrichonnes*, qui sous un ordre tout spécial présente une mine de faits historiques condensés avec grande habileté et que seul un travailleur aussi courageux pouvait entreprendre. Les amateurs d'anniversaires y trouveront leur parfait contentement. Que de regrets va laisser sa mort inopinée !

La Forêt de Haute-Brune et le château de la Salle-le-Roi, par H. Boyer. Bourges, 1885.

Monographie de la Tour de Vèvre, par H. Boyer, Bourges, 1878.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Notice sur la commune de Lazenay, par Eusice Guillard, 1876.

Chroniques de la Châtellenie de Lury, par J.-B.-E. Tausserat, Bourges, 1878. Ouvrage plein de charme qui joint la littérature à la science.

Histoire de Vierzon et de l'abbaye de Saint-Pierre; par le comte de Toulgoet-Tréanna, Paris, 1884.

Archives de la ville de Bourges avant 1790, par M. Henry Jougleux, 2 vol. Bourges, 1877. — Du même, *Bourges, esquisses historiques*, Bourges, 1879.

Catalogue des manuscrits de la ville de Bourges, texte et dessins par M. le baron de Girardot, Paris, 1859.

Pour l'études des Archives, consultons le trésor des chartes par M. L. Dessalles, Paris, 1844. Cela nous fera connaître cette riche collection.

Mais ne craignons pas les dépôts les plus minimes ; ils recèlent souvent des trésors : tous les châteaux n'ont pas les archives d'un la Trémoïlle, mais qui sait ?

La bibliothèque de l'Arsenal nous offrira ses nobiliaires et spécialement ses registres de preuves pour Saint-Jean-de-Jérusalem. Ne négligeons ni les trésors de Sainte-Geneviève ni ceux du Louvre. Poitiers possède les registres d'Aquitaine, si précieux pour le centre de la France.

Les anciens minutiers des notaires de Paris vont être bientôt mis à la disposition des chercheurs : profitons en. A Bourges, les Archives conservent déjà de nombreuses minutes des études des Secrétaires du Roi. Enfin la Bibliothèque nationale de la rue Richelieu, sans laquelle on ne peut rien faire,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

offre aux généalogistes maintes précieuses collections à consulter.

La Russie et l'Angleterre se sont depuis quelque temps beaucoup enrichies de nos dépouilles, et l'on trouve souvent dans ces pays des manuscrits qu'on est stupéfait de voir si loin de la France. Il appartient au Conseil Héraldique de France de mettre les chercheurs en rapport avec les Archivistes de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne, la Belgique et de tous autres pays. Sous l'habile direction de son président, les correspondances peuvent facilement s'établir entre les sociétés les plus éloignées ou les savants les plus étrangers les uns aux autres.

L'Inventaire des Archives départementales de chaque ville se publie petit à petit. La lecture seule de ces résumés succincts met souvent sur la trace de dépôts inconnus et fournit bien des renseignements qu'on ne saurait aller toujours chercher sur place. M. Hippolyte Boyer est à Bourges un inventaire vivant qui conduit habilement dans ce dédale dont il a la garde. Frappez sans crainte à sa porte.

En dehors de la Thaumassière et de Catherinot, comme me l'écrit l'aimable et vénérable comte qui est notre d'Hozier berrichon, « il n'y a point de sources généalogiques spéciales en Berry, j'entends par là de recueils de généalogies toutes faites, comme il y en a dans d'autres provinces. Il ne faut pas s'en plaindre. Ces recueils sont tous plus ou moins inexacts ou mensongers. Il en est de même de toutes les généalogies communiquées par les familles. Aucune presque ne supporte un examen sérieux et la comparaison avec des documents authentiques. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les sources de notre nobiliaire sont donc les mêmes que celles d'un nobiliaire quelconque, complet, exact, approfondi, et c'est par milliers qu'il faudrait les compter. Je cite de mémoire et au hasard : Toutes les grandes collections de la Bibliothèque Nationale : Du Chesne, Gaignières, Dupuy, Du Cange, Villevieille, Marolles (Nivernais, publié en partie), Clairambault. d'Hozier, dom Housseau, les recueils si nombreux des montres militaires, les preuves pour les honneurs de la cour, les pages, Saint-Cyr, l'Ecole militaire, Malte ; les maintenues de noblesse, les dossiers des familles, les recueils d'épitaphes, les états des Maisons des Rois, Princes, etc. les comptes de leurs hôtels, tous les cartulaires des provinces du centre, dom Fonteneau (à Poitiers), Lambron et Valmar à la bibliothèque de Tours ; les Archives Nationales (Inventaires) et toutes celles des départements du Centre, Cher, Indre, Loiret. Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Vienne, Haute-Vienne, Creuse, Allier, Nièvre ; les registres particuliers, les minutes des notaires, les archives privées, quand elles contiennent de bons titres.

Quant aux ouvrages imprimés : La Thaumaspière, Catherinot, Chaumeau, Chenu, Labbe, Bourdot de Richebourg (procès-verbaux), les montres du ban et arrière-ban, les olim, tous les ouvrages historiques, généalogiques et héraldiques à cause de familles déplacées et des homonymes, que l'on confond presque toujours et qu'il faut distinguer avec soin, toutes les monographies de la région, rarement irréprochables, enfin tous les mémoires plus ou moins historiques. *On trouve tout dans tout.*

En travaillant ainsi sans relâche, pendant un demi-siècle, et en dépensant cent mille francs en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

livres et en voyages, on arrive à faire un nobiliaire historique à peu près complet, mais qu'on ne peut pas publier dans toute son étendue parce qu'il est beaucoup trop considérable, puis parce qu'un philosophe de l'antiquité nous a laissé ce sage précepte : Quand on a la main pleine de vérités, il faut bien se garder de l'ouvrir.

Cte ALPHONSE DE LA GUÈRE.

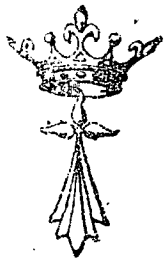

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -



LE

COMBAT DES BROUZILS [1]

(21 février 1796)

Vers neuf heures du matin, Charette et sa troupe traversaient le village de la Bégaudière pour se porter dans la direction de Saint-Sulpice-le-Verdon ; ils suivaient la rive gauche du ruisseau l'Isoire, lorsque Hyacinthe de la Robrie, détaché en reconnaissance, aperçut l'avant-garde de Travot. Il vint en rendre compte à Charette qui lui donna le commandement de l'avant-garde et lui ordonna d'attaquer les Républicains.

Charette avait auprès de lui son frère Louis-Marin, son cousin l'un des Charette de la Colinière, M. de la Porte, émigré de l'armée de Condé, l'abbé

(1) Extrait de CHARETTE ET LA GUERRE DE VENDÉE, *d'après les Archives de l'Etat, de la ville de Nantes et des mémoires inédits de chefs vendéens*, par René Bittard des Portes, membre du Conseil Héraldique, ancien Président de la Société des Etudes historiques, lauréat de l'Institut.

1 fort vol. in-8°, 615 p. avec une carte, librairie Emile-Paul, 100, faubourg Saint-Honoré. Prix 7 fr. 50.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Remaud; Beaumelle cadet, l'ancien capitaine républicain, le chevalier de L'Espinay de la Roche (1), MM. de la Barre, Barbot de la Trésorière, le chevalier de Goulaine, MM. Chesnier du Chesne, de Beaucorps, Boudic, de Bérié, etc.

Il n'y avait guère que des officiers vendéens, des émigrés et des déserteurs. Mlles de Couëtus et de la Rochette s'y trouvaient aussi à cheval courageuses et résignées. Mme de Monsorbier et Mlle de Voyneau avaient gagné depuis quelques jours une retraite sûre dans la partie méridionale du Bocage.

La Robrie charge avec ses cavaliers à la hauteur du moulin de Chevasse (2), l'ennemi les repousse ; toute la troupe de Charette, même les femmes, cherche alors à se faire jour en passant sur le corps des hussards de Travot. Les Vendéens y seraient arrivés s'ils n'étaient tombés dans une embuscade de 400 grenadiers (3). Criblés de coups de fusil, les Royalistes lâchent pied, les uns se rejettent du côté de la Bégaudière où les Républicains les massacrent presque tous, les autres courent éperdus jusqu'à la Bernerie et jusqu'au bois de la Pilorgère. Enfin, à peu de distance de l'Herbergement, ils trouvent un abri dans les bois des Bruyères. Les Républicains ont cessé la poursuite (4) et les sur-

(1) On l'appelait aussi le chevalier de la Roche d'Avau. La famille de L'Espinay s'orthographie actuellement de *Lespinay* et a aujourd'hui pour chef le marquis de Lespinay, député de la Vendée.

(2) Abbé Remaud, *Mémoires*.

(3) Le Bouvier-Desmortiers, t. II, p. 454.

(4) « Je l'ai poursuivi l'espace de quatre lieues, jusqu'à ce que j'ai vu mes cavaliers hors d'état de marcher davantage. » Travot à Hoche. 21 février 1796.

Du Châtellier, *Correspondance inédite de Travot*, p. 43.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vivants, sortant des taillis, évitent Mormaison et se dispersent dans les environs. Charette et quelques-uns des siens gagnent le bois de Grammont, où ils bivouaquent (1).

« La noblesse, les émigrés, les chefs ont fait les frais de cette journée, disait Travot avec orgueil, dans son rapport à Hoche, trente au moins ont été tués. » Parmi ceux-ci, on comptait Louis-Marin Charette, blessé mortellement (2). Le corps traversé

(1) Le Bouvier-Desmortiers, t. II, p. 454.

(2) Louis-Marin Charette laissait deux fils : Ludovic-Athanase-Urbain, alors âgé de quatre ans et Athanase-Marie-Charles, né le 14 janvier précédent. Tous deux furent élevés dans la foi royaliste. L'aîné périt au combat d'Aizenay, le 31 mai 1815 ; le second, qui combattit jusqu'à la paix, fut récompensé, par la Restauration, des services de sa famille et de son propre dévouement. La révolution de 1830 arrêta sa brillante carrière ; il était colonel des cuirassiers de Berry et Pair de France. Cette dernière dignité lui avait été accordée à l'occasion de son mariage avec la comtesse de Vierzon, fille du Duc de Berry. En 1832, le baron de Charette devient l'un des principaux lieutenants de la Duchesse de Berry; il livre le combat du Chêne où les Royalistes eurent quelque temps l'avantage. Il dut se réfugier en Suisse, revint en France en 1841 et mourut en 1848 au château de la Contrie, laissant neuf enfants dont cinq fils : Athanase, l'aîné, lieutenant-colonel des Zouaves Pontificaux et général commandant la légion des Volontaires de l'Ouest, le héros de Castelfidardo, de Mentana et de Loigny ; Louis, ancien lieutenant des dragons pontificaux qui combattit aussi en 1870, ainsi que son frère Ferdinand, sous-lieutenant aux Volontaires de l'Ouest et blessé, comme leur frère aîné, à Loigny ; Alain, ancien capitaine aux zouaves pontificaux, encore un combattant de 1870 ; Urbain, ex-officier du Roi de Naples au siège de Gaëte, et Armand, qui ont également porté le glorieux uniforme du Régiment des Zouaves Pontificaux.

Il y avait encore aux Volontaires de l'Ouest, M. Edmond Stoffiet, le petit-neveu et l'historien du général des Angevins,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par une balle, il était tombé de cheval dans la poursuite entre le moulin de la Chevasse et le village de la Bégaudière (1), il ne semble pas avoir survécu à sa blessure si l'on en croit le rapport officiel des Républicains. Hoche le signale comme ayant été tué (2). Le jeune Charette de la Colinière, récemment arrivé de Vienne, où il servait dans l'armée autrichienne comme officier (3), MM. de la Porte, Beaumelle, plus de trente Vendéens, presque tous officiers, avaient été tués. M. de Bérié, jeune homme très brave, frappé de dix-neuf coups de sabre, devait cependant survivre à ses terribles blessures.

Pendant que Charette et quelques paysans se reposent dans une hutte du bois de Grammont, plusieurs de ses officiers ont gagné Saint-Christophe ; Lecouvreur, chef de la division de Legé, Guérin jeune, chef de celle de Vieillevigne, et Hyacinthe de la Robrie, chef de celle Saint-Philbert, résolurent de faire leur soumission (4). Lecouvreur

qui fut blessé en 1870 pendant la retraite de Bellème, et M. de Sapinaud, lieutenant aux éclaireurs à cheval du corps, qui aida le général de Charette à s'évader de l'ambulance prussienne, pour rejoindre ses braves soldats devant l'ennemi.

(1) Déclaration de Mercier, Trichet et Lubaud, trois anciens soldats vendéens présents à l'affaire, devant le juge de paix d'Aizenay, en 1797. (*Archives* du château de la Contrie, citées dans l'ouvrage du comte de Monti, *Documents généalogiques pour la Maison de Charette*, p. 172.

(2) Hoche au Directoire. 1er mars 1796. *Arch. hist. de la guerre, Armée des côtes de l'Océan*, mars 1796.

(3) V. lettre de Mgr de la Fare, évêque de Nancy, à Charette. Vienne, 19 août 1795. (*Correspondances des chefs vendéens*, édit. Ladvocat, p. 108.)

(4) Le Bouvier-Desmortiers, t. II, p. 452.

La Robrie déclare qu'elle leur était « commandée par charité et par l'état désespéré des affaires du parti ». La Robrie, *Justification.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

se rendit à Legé où il fut arrêté et transféré à Nantes, Guérin jeune et La Robrie vinrent assurer de leurs sentiments pacifiques le commandant républicain de Vieillevigne, mais auparavant, Charette, dit-on, faillit être livré par Guérin jeune (1) a une patrouille républicaine et ce serait une jeune fille, Madeleine Tournant, qui l'aurait averti de ce guet-apens (2). La petite Vendéenne avait pour le général une sorte de culte ; elle courait nu-pieds derrière lui et le suivit jusqu'au dernier combat. Madeleine Tournant figure sur le tableau de Johanot, hommage rendu à son humble dévouement.

Dans cette triste journée du 21 février où Charette avait vu tomber son frère, son cousin et tant d'amis dévoués, il avait été séparé de sa pupille Mlle de la Rochette et des filles de M. de Couëtus. Les cavaliers de Travot avaient frappé dans le tas et les avaient sabrées.

Mlle de la Rochette, malgré une grave blessure à la tête, avait pu glisser à bas de son cheval et s'enfuir dans les bois. Après avoir erré quelque temps, épuisée par la fatigue, elle s'était rendue à des soldats républicains qui fouillaient les cadavres vendéens et qui voulurent les lui faire reconnaître, espérant que Charette avait été tué. La pupille du général se refusa à désigner personne ; laisser ses

(1) Le Bouvier-Desmortiers, t. II, p. 453.

(2) « Au point du jour, une amie fidèle (les femmes le sont toujours au malheur), Madeleine Tournant, lui annonce que Rézeau et Guérin jeune vont le livrer aux Bleus. Guérin le joint à l'instant même et le presse de quitter le bois. Charette le regarde avec mépris et détourne les yeux... Guérin le trahissait-il en effet ? la chose n'est point prouvée ». Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 560.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

ennemis dans l'incertitude, n'était-ce point un moyen de ralentir la poursuite de Charette ?

Au château de la Chambaudière (1), où était Travot, elle retrouva l'aînée des demoiselles de Couëtus qui avait été blessée également à la tête. Une escorte les emmena à cheval au château de Pont-de-Vie, dans la paroisse du Poiré, d'où elles furent conduites en voiture aux Sables-d'Olonne (2).

On apportait à Travot le guidon de Charette, à fleurs de lys d'or, échappé de la main défaillante d'un de ses cavaliers frappé à mort et le portemanteau qui avait glissé de la selle du général vendéen, dans l'ardeur du combat. Plusieurs papiers importants s'y trouvaient (3), parmi lesquels

(1) Et non la Chaboterie, comme on l'a écrit.

(2) Vicomte Walsh, *Lettres vendéennes*, p. 322.

A. de Brem, *Histoire populaire des guerres de la Vendée*, p. 293. (Librairie de la Société bibliographique).

« Durant le trajet, un officier républicain passant au galop leur jeta son mouchoir comme pour étrancher le sang qui coulait de leurs blessures ; dans un coin étaient enveloppés deux louis d'or que sa généreuse pitié avait trouvé le moyen de leur offrir d'une manière aussi ingénieuse que délicate. » Même auteur.

Toutes trois survécurent à la terrible guerre. L'aînée de Mlle de Couëtus (Sophie) devint Mme Charles de Belcastel d'Escayrac, l'autre (Céleste) Mme Gazet du Châtellier, Mlle Poictevin de la Rochette épousa M. de Chantreau, ancien officier de l'armée de Charette et des Chouans.

(3) Hoche envoyait le *bordereau des pièces prises* à Charette, formulé dans ces termes :

1° Correspondance de ce brigand avec le comte d'Artois et autres personnages importants à Vérone ;

2° Instructions du soi-disant *Monsieur* aux généraux des troupes royalistes ;

3° Deux lettres écrites de Paris qui peuvent jeter des lumières sur les manœuvres des conspirateurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un ordre de rassemblement signé du matin même et écrit tout entier de la main de Charette (1) :

« De par le Roi,

« Il est ordonné à tous les hommes en état de marcher et de porter les armes, de se rassembler et de me rejoindre de suite, *sous peine de la mort.*

« Les commandants des paroisses et les conseils civils me répondront sur leur tête de l'exécution du présent ordre.

« Fait au quartier général, ce 21 février 1796.

« Le chevalier Charette. »

Nous avons eu entre les mains, aux *Archives historiques de la guerre*, l'original de cet ordre, suprême appel et dernier cri de guerre de l'indomptable Vendéen.

René Bittard des Portes.

Hoche au Directoire. 5 ventôse an IV (24 février 1796). *Arch. hist. de la guerre, Armée des côtes de l'Océan*, février 1796.

(1) L'ordre de rassemblement porte le timbre des *Archives historiques*. (V. à sa date *Armée des côtes de l'Océan.*)

- Copyright - Les éditions d'Aingy - Lyon 2007 -

DE TOULOUSE

ET DE TOULOUSE-LAUTREC [1]

Armes. De *Toulouse* : de gueules à la croix vidée cléchée et pommetée, dite croix de Toulouse, d'or.

De *Lautrec*, de gueules au lion d'or. Les comtes de *Toulouse-Lautrec* en Russie portent écartelé, aux 1er et 4e *Toulouse*, aux 2e et 3e *Lautrec*. *Tenants* : 2 anges ayant chacun sur la poitrine la croix de Toulouse.

Par ukase Impérial du 23 juin 1859 tous les membres de la famille *de Toulouse-Lautrec* qui peuvent prouver de descendre du marquis et *comte de Toulouse-Lautrec* arrivé de France en Russie avec le Comte d'Artois, sont autorisés à porter le titre de *comte*. (v. La Noblesse Titrée de l'Empire de Russie, selon des documents déposés au Sénat, p. 302.)

(1) Extrait de l'*Annuaire de la Noblesse de Russie*; Directeur : R. J. Ermerin.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Toulouse, du temps de l'indépendance des *Gaules*, « un des sanctuaires religieux » du pays, fut quelque temps l'alliée des *Romains*, puis, les trahissant, s'allia aux *Cimbres* ; 106 avant J.-C.

Servilius Cépion reprit la ville par surprise et la pilla ; il enleva d'immenses richesses en dépouillant les temples (1).

En 419 *Toulouse* devint la capitale des *Visigoths*, mais fut conquise par *Clovis* en 507.

Avant l'hérédité des fiefs, les *ducs d'Aquitaine*, de la ligne mérovingienne, étaient gouverneurs ou *comtes* de *Toulouse*, 631. *Walfré* fut le dernier duc qui fut *comte de Toulouse* (747-767).

On trouve en 778 un *Chorson* gouverneur ou comte de Toulouse, nommé par *Charlemagne*.

Vers la fin du VIIIe siècle saint *Guilhem* (ou Guillaume), fondateur de l'abbaye de *Gellone* en Languedoc, fut gouverneur ou comte non héréditaire de *Toulouse*.

Son fils *Bernard* fut tué par ordre de *Charles le Chauve*, probablement parce qu'il avait tenu le parti de *Pépin II*, roi d'*Aquitaine*.

Après la mort de *Guillaume* et de *Bernard*, *Frédelon*, qui soutenait le parti de *Charles-le-Chauve* contre *Pépin II* et commandait à Toulouse, remit au roi *Charles-le-Chauve* cette place importante ; en récompense de sa fidélité le Roi le fit *comte* de Toulouse, qui était un des 6 grands fiefs de la couronne, 849.

Ce *Frédelon* était le fils de *Fulcoald*, commissaire

(1) L'expression proverbiale : « *l'or de Toulouse* », date probablement de ce temps, et s'explique par le fait que les richesses dont *Servilius* avait dépouillé cette ville, lui portèrent malheur, la punition de son impiété.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ou « missus dominicus » (1) de *Louis le Débonnaire*, fils de Charlemagne, dans les montagnes du *Larzac* en *Rouergue*, 837 (2).

Frédelon n'ayant pas de postérité mâle, son frère *Raymond I*, comte de *Quercy*, lui succéda. Par l'hérédité des fiefs, instituée par *Charles le Chauve*, *Frédelon* fut : comte de *Quercy*, comte de *Toulouse*, comte de *Rouergue* et duc d'*Aquitaine*.

Ses descendants portèrent aussi les titres de marquis de *Gothie* ou de *Septimanie*, de princes *d'Aquitaine*, de comtes *d'Albigeois* et de *Nîmes*, de comtes et ducs de *Narbonne* et de marquis de *Provence*.

Ils se divisèrent en 2 branches à la fin du IXe siècle ; la branche aînée fut celle des comtes de *Toulouse* ; la branche cadette, celle des comtes de *Rouergue*, s'éteignit en 1066 et ses biens revinrent à la branche aînée.

La Maison de *Toulouse*, souveraine d'une partie du midi de la France, fut alliée directement à la plupart des races royales de l'Europe ; elle est connue par ses exploits en *Terre-Sainte* et par la malheureuse guerre des *Albigeois*, qui amena sa ruine (3).

Selon les savants auteurs du Bulletin héraldiques (v. la note), la postérité mâle des *comtes de Toulouse* s'éteignit en 1249 à la mort du comte *Raymond VII*, qui n'avait qu'une fille, *Jeanne*, qui avait épousé en 1241 *Alphonse*, comte de *Poitiers*,

(1) Les « missi dominici » furent les commissaires créés par Charlemagne pour visiter les provinces de son empire et faire respecter les lois.

(2) Bulletin de la Soc. héraldique et généal. de France. Vol. III, p. 42 et suivantes.

(3) V. Bull. hér. et généal. de France. Vol. III, p. 43.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

frère du roi de France *saint Louis*. De ce mariage il n'y aurait pas eu de postérité. A leur mort, en 1271, leurs états auraient passé au roi de France, qui les gouverna d'abord en qualité de *comte de Toulouse* ; le comté cependant ne fut réuni définitivement à la couronne qu'en 1361. Selon les papiers de famille en possession des comtes de *Toulouse-Lautrec* qui existent encore en Russie, ce ne fut que la branche aînée qui s'éteignit alors (1249), et les comtes de *Toulouse-Lautrec* descendent du comte *Baudouin*, fils cadet de *Raymond V*, et de *Constance de France*, fille de Louis le Gros.

Ce *Baudouin* épousa *Alix de Lautrec*, fille du vicomte *Frotard*.

On trouve dans l'*Histoire de Languedoc* écrite par les Bénédictins, « les plus sérieux des historiens qui ont eu à examiner la question » (1), que le comte *Baudouin de Toulouse* fut mis à mort par son frère le comte *Raymond VI*, pour avoir pris le côté de Simon de Montfort dans la guerre des Albigeois, épousa *Alix de Lautrec*, héritière des vicomtes de ce nom « de la première race », et eut 2 fils, *Bertrand* et *Sicard*, « desquels descendent les seigneurs de *Montfa* et de *Saint-Germier*. Ces deux branches existent jusqu'à présent ; celle de *Montfa* est représentée en France, celle de *Saint-Germier* en Russie.

La ville de *Lautrec*, dans *l'Albigeois* (Haut-Languedoc), eut déjà au IXe siècle le titre de vicomté. Au Xe siècle elle fut cédée par Raymond-Pons, comte de Toulouse, à *Aton*, vicomte d'*Albi* ou d'*Ambialet*, en échange d'autres possessions (2).

(1) V. *Bulletin de la Soc. hér. et gén. de France*, Vol III, page 45.

(2) V. Bull. cité, p. 41.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La filiation authentique commence à *Aton I,* vicomte dans le pays de Toulouse, 867. Ses fils furent vicaires ou vicomtes du comte de Toulouse.

Bernard, le second, devint vicomte d'une partie de *l'Albigeois. Aton III,* son fils, échangea diverses possessions contre la vicomté de *Lautrec*, 940.

« La vicomté de *Lautrec,* qui comprenait plus de « cent paroisses ou fiefs considérables, fut presque « toujours indivisé entre plusieurs seigneurs, qui « tous portaient le titre de *vicomte de Lautrec.* »

On trouve ce titre non seulement dans la Maison de *Lautrec proprement dite* et dans celle de *Toulouse-Lautrec,* mais dans celles de *Caraman* (ancien), de *Foix*, *de Lévis*, *d'Arpajon*, de *Voisins,* de *Gelas.*

Quoiqu'il ne soit pas incontestablement prouvé que les vicomtes de Lautrec sont issus masculinement de la Maison de Toulouse, « il n'en reste pas « moins démontré que, dès le XIIe siècle et du « vivant de la dernière héritière des comtes de « Toulouse, les vicomtes de Lautrec, ancêtres di- « rects des Toulouse-Lautrec existants jusqu'à nos jours, portaient les armoiries de Toulouse. » (1)

Il faut donc considérer les comtes de **Toulouse-Lautrec,** « comme ayant droit aux nom et armes de **Toulouse** ».

La Maison de *Toulouse-Lautrec* a été maintenue dans sa noblesse sous le nom qu'elle porte aujourd'hui par M. de Bezons, intendant de Languedoc, en 1668 et 1669. (2)

Aton I, 867, vicomte dans le pays de *Toulouse,*

(1) Bull. cité, p. 46.
(2) Ibidem.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ses fils furent vicomtes ou vicaires du comte de Toulouse.

|

Aton II. — Bernard, vicomte d'une partie de *l'Albigeois*.

|

Aton III, acquit par échange la vicomté de *Lautrec*. Il eut plusieurs fils ; l'aîné fut la tige des vicomtes d'*Albi*, de *Nîmes*, de *Béziers*, de *Carcassone* et de *Razès*.

|

Bertrand, vicomte de Lautrec. — Sicard, fils puîné, auteur des vicomtes de *Lautrec*, 1222.

|

Pierre. — Isarn, vicomte de Lautrec, 1269. Il scella de son sceau, portant les armes pleines de Toulouse, un acte de l'année 1269.

|

Frotard, vicomte de Lautrec.

|

Alix, vicomtesse de Lautrec. Mariée au comte Baudouin de Toulouse, 1195.

La généalogie des comtes de *Toulouse-Lautrec* présentée dans le temps par le comte *Alexandre* au département de Héraldie du Sénat Dirigeant, à Saint-Pétersbourg, et qu'on trouve reproduite dans l'œuvre du prince *Pierre Dolgoroukov*, relate que les vicomtes *Alexandre* et *Marc-Antoine de Toulouse-Lautrec* (1) ont été élevés à la dignité de comtes du

(1) V. Tableau généalogique. qui suit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roi de France Louis XV. Les descendants de Marc-Antoine forment la branche existante en Russie.

Il paraît que le titre de *Comte* de Toulouse-Lautrec a été donné en France par courtoisie dans les brevets au siècle dernier et porté à l'occasion des honneurs de la cour.

Il existe cependant en France actuellement des *Toulouse-Lautrec* qui portent le titre de *comte*.

Le comte de *Toulouse de Lautrec* au château de Bosc, dans l'Aveyron. Le comte Raymond de Toulouse Lautrec, rue du Vieux-Raisin, à Toulouse, etc. Voir État présent de la Noblesse Française, de Bachelin-Deflorenne, p. 1722.

I. Fulguald ou Fulcoald, comte de Toulouse.

II. Frédelon, comte de Toulouse (Voir plus haut p. 295). Il n'eut pas de postérité mâle.

Raymond I, comte de Toulouse, lui succéda. Il était « missus dominicus » de Charles le Débonnaire, dans les montagnes de Larsac et de Rouergue, 837. Charles le Chauve, ayant institué l'hérédité des fiefs, Raymond fut comte de Quercy, comte de Toulouse, comte de Rouergue et duc d'Aquitaine.

III. Eudes (son fils), comte de Toulouse.

IV. Raymond II, comte de Toulouse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V. Raymond III (-Pons), comte de Toulouse.

|

VI. Guillaume, comte de Toulouse. Marié à Emme de Provence.

|

VII. Pons, comte de Toulouse.

|

VIII. Guillaume, comte de Toulouse.

|

IX. Raymond IV, comte de Toulouse, dit Raymond de Saint-Gilles, duc de Narbonne, marquis de Provence. Né vers 1042. Il fut un des chefs de la première croisade (1096). Au siège de Jérusalem il monta un des premiers à l'assaut. Il refusa deux fois la couronne de Jérusalem.

Il mourut en Syrie, près de Tripoli, 1105.

|

X. Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse. Appelé *Jourdain* parce qu'il avait été baptisé dans ce fleuve. Il fut dépouillé de ses états par Guillaume IX de Poitiers, 1114, mais il reprit ses possessions en 1119. Assiégé dans Toulouse par le roi de France Louis le Jeune, gendre du comte Guillaume de Poitiers, il obtint la paix en mariant son fils à *Constance, princesse de France*, sœur du roi Louis le Jeune. Il prit part à la première croisade et mourut en Terre Sainte, 1148.

|

XI. Raymond V, comte de Toulouse. Né en 1134, il fut enveloppé dans une guerre avec Henri II roi d'Angleterre et Alphonse II, roi d'Arragon ; il en sortit vainqueur et prit Nîmes. Marié à Constance, *princesse de France*, fille du roi Louis le Gros, qu'il répudia ensuite.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XII. Baudouin, comte de Toulouse. Il fut mis à mort par son frère Raymond VI, pour avoir tenu le parti de Simon de Montfort dans la guerre des Albigeois. Marié à *Alix de Lautrec*, fille héritière de Frotard, vicomte de Lautrec. De Baudouin et de son frère Sicard, tous les deux *Vicomtes de Lautrec* par indivis, commence proprement la filiation prouvée, non interrompue.

XIII. Bertrand, vicomte de *Toulouse-Lautrec*.

XIV. Sicard, vicomte de Toulouse-Lautrec, 1340.

XV. Izarn, vicomte de T. L

XVI. Frotard, vicomte de T.-L.

XVII. Pierre, vicomte de T.-L.

XVIII. Amalric, vicomte de T.-L.

XIX. Pierre, vicomte de T -L.

XX. Jean, vicomte de T.-L.

XXI. Guillaume, vicomte de T.-L.

XXII. Simon, vicomte de T.-L.

XXIII. François, vicomte de T.-L

XXIV. Corbeiran, vicomte de T.-L.

XXV. Antoine, vicomte de T.-L.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XXVI. Jacques, vicomte de T.-L.

|

XXVII. Marc-Antoine, vicomte de T.-L.

|

XXVIII. Jacques, vicomte de Toulouse-Lautrec.

|

XXIX. Marc-Antoine, comte de Toulouse-Lautrec.

|

XXX. Joseph-Pierre, comte de Toulouse-Lautrec.

|

XXXI. Alexandre, comte de Toulouse-Lautrec.

XXVIII. *JACQUES, VICOMTE DE TOULOUSE-LAUTREC*, fils de Marc-Antoine et de Jeannette de *Tignol*. Marié 1) à Jeanne d'*Alrié*, sans postérité; 2) à Anne de *Mellier*, dont :

XXIX. *MARC-ANTOINE, COMTE DE TOULOUSE-LAUTREC*, brigadier, né 1691, † 17**. Marié à Charlotte de *Percin*.

Dont 2 fils : 1. Joseph-Pierre, qui suit.

2. Etienne-Joseph, abbé du couvent de Candeil, † 17 mars 1771.

XXX. *JOSEPH PIERRE, COMTE DE TOULOUSE-LAUTREC*, né 1727, † 17 janv. 1797. Maréchal de camp français (gén.-major). Entré au service de la Russie sous l'Impératrice Catherine II, en 1792, avec le rang de gén.-major, il fut élevé par l'Impératrice au rang de lieutenant-général. Marié à Jeannette-Elisabeth de *Bretonnet*.

Enfants : 1.

2. Comte Jules-Marc-*Antoine*, abbé.

3. Comte Alexandre, qui suit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XXXI. *COMTE ALEXANDRE DE TOULOUSE-LAUTREC*, né 1770, †... Il servit au régiment de cuirassiers de la Petite Russie avec le rang de capitaine, 3 févr. 1793. En retraite avec le même rang et l'uniforme, 24 août 1797. Il reçoit par Ukase du 17 janv. 1797 les starosties Takinovo et Spiegelsk dans la province de Vilna et de Kowna, dans la Lithuanie, avec 500 âmes. Le 19 avril 1833, il céda le bien de Takinovo à l'aide de camp général et ambassadeur à Londres, prince Christophe *Lieven*, avec 211 âmes, pour 65000 roubles argent. Marié à Sérafine *Matuczewicz*, née...†...

Enfants : 1. Comte Alexandre-Alexandrovitch, qui suit.

2. Comte *Valérien-Alexandrovitch*, né 1811, † au Caucase, à Tiflis, 6 janv. 1881.

Junker (cadet) au régiment des hussards de Souma, 25 mai 1827 ; au régiment des hussards de Grodno de la garde, 11 déc. 1819 ; junker-porte-épée, 23 mars 1830 ; pour distinction dans la lutte contre les révolutionnaires polonais, cornette, 11 juillet 1831 ; avec le même rang il passe aux hussards de Souma, 12 décembre 1832 ; de nouveau au régiment des hussards de Grodno de la garde, 21 novembre 1833 ; lieutenant, 1 juillet 1836 ; capitaine en second, 6 décembre 1839 ; capitaine de cavalerie, 26 mars 1844 ; adjoint du commandant du 2e escadron, 13 mars 1846 ; lieutenant-colonel, 11 juin 1849 ; commandant de la 1re division du régiment des hussards de Grodno de la garde, 2 novembre 1849 ; commandant de cette division, 9 juin 1850 ; commandant du régiment de uhlans de Smolensk, de Son Alt. Imp. le Grand-duc héritier, 13 octobre 1856. Décoré de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'Ordre de Sainte Anne 3e classe, 6 décembre 1847, de Saint Vladimir 4e classe, 6 décembre 1851 ; de Sainte Anne 2e classe, 6 décembre 1853 ; de 2e classe avec la couronne, 26 mars 1853, etc. Général-major, 1858.

Marié à la baronne Marie-Ivanovna de *Stael von Holstein*, née...

Enfants : 1)

3. Comtesse Constance-Alexandrova, mariée au colonel-Jacques-Yacovlévitch *Timchenko-Rouban*,.

4. Comtesse Clémentine-Alexandrovna.

XXXII. *Comte ALEXANDRE-ALEXANDROVITCH DE TOULOUSE-LAUTREC* né 26 avril 1807, † Propriétaire d'un bien dans le district de Chavli, de 100 âmes, et de Martinychka, de 341 âmes. Junker au régiment des hussards de Souma, 20 mars 1824 ; cornette, 20 juillet 1825 ; lieutenant, 2 avril 1829 ; capitaine en second, 2 février 1834 ; capitaine de cavalerie, 28 mai 1836 ; en retraite, puis maréchal de Noblesse du district de Chavli, 6 mars 1843, 19 octobre 1855. Décoré de l'Ordre de Sainte Anne 4e classe, 7 février 1831 ; du même Ordre 3e classe, 21 février 1847 ; de Saint-Vladimir 4e classe, 22 août 1853.

Marié à Marie-Yégorovna *Babaninè*, fille d'un secrétaire de collège.

Enfants : 1. Comte George (Yégor)-Alexandrovitch, né 1 juillet 1835, à Poltava.

2. Comte Alexandre-Alexandrovitch, né à Mitau 6 juillet 1836.

3. Comte Pierre-Alexandrovitch, né à Mitau 23 juin 1837.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4. Comte Valérien-Alexandrovitch, né à Martinychka, 14 avril 1840.

5. Comte Anatole-Alexandrovitch, né à... 1847, † à Saint-Pétersbourg 25 janvier 1884. Employé au Département des télégraphes. En retraite, 1880.

Marié à....

6. Comtesse Sérafine-Alexandrovna, née... Mariée, 20 janvier 1861, au comte Raimondo-Luigi-Alberto *Montecuculli* (1), né 22 novembre (N. Style) 1833. Chambellan Impérial Royal d'Autriche, à Modène, (fils du comte Alberto-Raimondo-Zéno, né 1er janvier 1802, † 10 août 1852, chambellan, ministre d'Etat et chef de la 1re section du Ministère de l'Intérieur, et de la princesse Charlotte-Guillemine-Sofie d'*Oettingen-Wallerstein*, née 14 février 1802, †... Dame d'honneur et du palais).

R. I. Ermerin.

(1) Ils ont un fils, le comte Alexandre, marquis.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Denis-Pierre-Jean PAPILLON DE LA FERTÉ

Intendant et Contrôleur-Général

des Menus-Plaisirs de la Chambre du Roi

(1727-1794)

SA NAISSANCE — SON MARIAGE

L'histoire particulière des familles, qui se trouvait, naguère encore, ensevelie dans les cartons poudreux des dépôts publics ou des archives privées, tend à voir le jour de plus en plus, grâce au goût qui se manifeste, aussi vivement que jamais, à notre époque, de connaître les détails touchant les personnages ayant occupé une situation en vue, dans les siècles passés, par leur naissance, leur notoriété ou les emplois publics qu'ils ont occupés. — C'est à ce titre que nous croyons intéressant, au point de vue historique, de communiquer aux chercheurs des documents authentiques, et encore complètement inédits, sur un de ces hommes de Cour du XVIIIe siècle, qui semblait résumer en lui, par son caractère aimable, sa légèreté, ses prodigalités, ses folles orgies même, comme aussi, par sa fin tragique, expiation cruelle d'une vie de dissipation et de plaisirs, l'époque à laquelle il vécut et qui, des excès de la Régence, fut conduit

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fatalement, comme tant d'autres, aux immolations de la Révolution.

Nous avons été amené dernièrement, en compulsant une liasse de nos papiers de famille, à mettre la main sur le contrat de mariage de Denis Papillon de la Ferté, écuyer, Intendant et Contrôleur-Général de l'Argenterie et Menus plaisirs de la Chambre du Roi (Louis XV), et Trésorier-Général de la Maison et Finances de Monseigneur le Comte de Provence.

En rapports constants d'affaires, d'intérêts ou de plaisirs avec toutes les célébrités de son temps, il fut l'un des hommes les plus en vue de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Jusqu'ici, cependant, on a peu de détails sur lui et sur sa famille. Les biographes lui ont consacré quelques lignes à peine, et ne l'ont fait qu'au point de vue des fêtes de Cour ou des bals de l'Opéra dont il fut le grand organisateur. On sait aussi qu'il fut un bibliophile amateur et qu'il possédait une belle collection dans son hôtel de Paris ; mais, s'il faut en croire Joannis Guigard, qui reproduit dans son ouvrage le fer armorié dont il timbrait ses livres, les ouvrages, dont elle se composait, ne reflétaient que trop les goûts de leur propriétaire pour les sujets légers et licencieux (1).

Nous avons donc étudié, avec intérêt, l'original de son contrat de mariage que nous avons décou-

(1) « La bibliothèque de cet amateur se composait en grande partie d'ouvrages relatifs au théâtre ; mais on y voyait aussi beaucoup de ces productions que les mœurs du temps permettaient de figurer dans les collections des grands seigneurs » (Joannis Guigard, *Nouvel Armorial du Bibliophile*, tome 2e, p. 385.)

Copyright - Les éditions d'Alnay - Lyon 2007

vert dans nos archives paternelles, ce qui s'explique par le fait que Papillon de la Ferté avait épousé l'une de nos arrière-grandes-tantes sur laquelle nous aurons à donner, par la suite, de plus amples indications. Elle s'appelait Marie-Anne-Victoire Guichard, fille d'un fermier-général, qui semble, lui-même, si l'on en croit les hautes relations qu'il possédait à la Cour et dans le monde des financiers, si puissants alors, avoir joui d'une influence considérable. La mère de Marie-Anne-Victoire était Marie La Biche ; elle appartenait à une famille ancienne et considérée de la haute bourgeoisie d'Evreux, équivalant à la meilleure noblesse, connue depuis le XVe siècle, et dont le blason pouvait rivaliser, sinon pour l'éclat, du moins pour les hautes dignités et les services rendus par ses possesseurs, avec ceux des maisons les plus qualifiées du pays. Dès le XVe siècle, les La Biche comptent parmi les bienfaiteurs et les membres de la confrérie de Charité d'Evreux. En 1523, Guillaume La Biche, seigneur des Routis, de la paroisse de Marcilly-la-Campagne, figure sur le registre de la Recherche de la noblesse de l'élection d'Evreux où il est inscrit comme portant pour armes : « *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois écureuils du même* » ; en 1562, Robert La Biche, écuyer, est aussi porté comme seigneur du fief des Routis (Rôle, n°s 335 et 429), tous deux descendaient vraisemblablement de Jacquet La Biche, seigneur de Motelle, (fief à Saint-Georges-sur-Eure près de Marcilly-la Campagne), vivant en 1469 (1).

(1) On doit citer encore, parmi les nombreux membres de cette famille. « Noble homme Eustache La Biche, seigneur de Vironvey, mort assassiné, le 8 septembre 1555, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De son côté Jacques Guichard était le descendant d'une souche fort ancienne, qu'on croit originaire du diocèse d'Evreux, et qui semble avoir donné son nom à la paroisse de Saint-Aubin-le-Guichard près Bernay. Mais sa famille était établie fort anciennement à Sens, en Bourgogne, et c'est de là qu'elle était venue s'établir à Paris. Suivant une mention faite dans un inventaire notarié, qui eut lieu à Paris en 1778, après le décès de Madame Guichard, née La Biche, les armes de Jacques Guichard étaient *De gueules à trois grenades d'or, tigées et feuillées de sinople* (2).

Telle était la famille distinguée et fort considérée d'un riche traitant du XVIIIe siècle dans laquelle entrait Denis Papillon de la Ferté quand il s'allia en 1749, avec Marie-Anne-Victoire Guichard, presqu'une enfant encore. Lui-même n'avait que vingt deux ans, ainsi qu'il est témoigné par l'extrait suivant de son acte de baptême :

« Extrait du registre des baptêmes de l'église paroissiale et collégiale de Notre-Dame de Châlons en Champagne. A la page dix neufvième fol. verso est écrit. Denis, Pierre, Jean, fils légitime de Pierre Papillon, écuyer, seigneur de la Ferté-Aurain, président trésorier de France de la généralité de Champagne, et de dame Jeanne du Verdier, de cette paroisse, est né le dix sept de feuvrier mil sept cent vingt sept et bap-

inhumé à Saint-Aquilin d'Evreux » ainsi que plusieurs chanoines prébendés dans l'église cathédrale de cette ville.

Marie La Biche avait pour frère Messire Mathieu-Jérôme La Biche, chanoine d'Evreux, qui était prieur de Cosne vers 1755. (*Archives Héraldiques d'Evreux*, p. 199.)

(2) D'après cette pièce, les armoiries de la défunte auraient été : *D'azur, à la biche passant d'argent, le col navré d'une flèche de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tisé le dix huit du même mois et a eu pour parein Pierre Mosset de Chilois, écuyer, lieutenant colonel au régiment Dauphin Cavalerie, son oncle paternel, représenté par Me Gonthier, prêtre, licencié en théologie de la maison et société de Sorbonne et vicaire de cette paroisse qui a conféré le sacrement et pour mareine Madame Marie Denise Geoffroy du Verdier. — Signé : Marie Denise Geoffroy du Verdier, Papillon de la Ferté, Gonthier, Jacquemart, curé chanoine de Notre-Dame. »

« Je sousigné, prêtre bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé chanoine ancien de ladite église de Notre Dame et doyen, certifie le présent extrait véritable et conforme à l'original. A Chalons ce troisième mars mil sept cent quarante neuf. — Signé : Jacquemart. »

Le contrat de mariage indique que les deux familles qui s'alliaient jouissaient d'une position de fortune assez considérable pour l'époque. On y voit que messire Jacques Guichart avait, dans les sous-fermes du Roi, acquis des espèces sonnantes et trébuchantes, lesquelles venaient s'ajouter à son patrimoine qui n'était pas à dédaigner, et, tout jeune encore, il s'était lancé dans les opérations financières, si courues dès le début du XVIIIe siècle. (1) Il s'était marié suivant contrat passé au Tabellionage d'Evreux. en 1711, avec demoiselle Marie La Biche, fille de messire Jean-Baptiste La Biche, élu en l'élection d'Evreux, et de damoiselle Françoise Brondard. (*Acte sur parchemin.*)

(1) Dans son contrat de mariage, daté du 22 octobre 1711, il est ainsi qualifié : « Messire Jacques Guichard, employé dans les Affaires du Roy, demeurant à Evreux, parroisse de Saint-Nicolas, fils de deffunt messire Louïs Guichard, ancien echevin et juge consul de la ville de Sens, et de dame Marie Ménissier, ses père et mère..... »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La noblesse des Papillon de la Ferté n'était pas ancienne, et il est vraisemblable qu'ils l'avaient acquise, au siècle précédent, par des emplois de judicature ou des fonctions électives. Dans le contrat qu'on lira plus loin, on relève, même, les noms de tantes paternelles du futur époux qui sont mariées à des bourgeois ou à des marchands, entre autres « *sieur Louis-Charles Fauger, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel à cause de demoiselle Jeanne Papillon, son épouse* ; — *Damoiselle Thérèse Papillon, veuve du sieur Martin Raymond Fauger, marchand bourgeois de Paris, tante paternelle* ; — *sieur Gaspard Mel, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel, à cause de dame Françoise Nicolle Papillon, son épouse...* » Quoi qu'il en soit, la noblesse, plus ou moins de fraîche date, des Papillon de la Ferté, originaires de Châlons, était incontestable ; ils possédaient déjà, — comme le prouve la qualité prise par le père du futur dans l'acte en question — des charges élevées qui suffisaient alors à conférer l'anoblissement, et le titre d'*écuyer* leur était donné, de plein droit, dans tous les actes publics et privés. Les armes adoptées par la famille étaient : « *D'azur, au chevron d'argent, accompagné, en chef, de deux papillons d'or, et, en pointe, d'un coq hardi, du même.* » Elle surmontait ce blason, essentiellement *parlant*, d'une couronne de comte, et y ajoutait, pour supports, deux levriers contre rampants d'argent, colletés et bouclés d'or (1).

Au-dessus de l'état nobiliaire, des deux côtés, il faut faire entrer avant tout, en ligne de compte,

(1) Voy. Joannis Guigard, *Nouvel Armorial du Bibliophile*, II, 385 ; Rietstap, *Armorial Général*, 1re Edition, col. 789 et les autres nobiliaires.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les relations d'affaires ou d'amitié que les La Ferté et les Guichard entretenaient, à n'en pas douter, avec les plus grands seigneurs de leur temps, et qui sont attestées, d'une façon bien intéressante, par la teneur du contrat de mariage dont nous allons donner, ci-dessous, des extraits assez importants. On peut dire qu'à ce point de vue la pièce en question revêt le caractère d'un véritable document historique. Nous ignorons si la minute s'en trouve encore dans l'étude du notaire parisien qui a succédé, de nos jours, au tabellion du XVIIIe siècle, son prédécesseur. En tous cas, elle n'a jamais été publiée et nous estimons qu'elle est de nature à intéresser les érudits et les historiens qui recherchent les particularités concernant le règne de Louis XV. La voici avec l'orthographe fantaisiste du scribe, qui a estropié ou difiguré, malencontreusement, une trop grande quantité de noms connus, et qui a parsemé le texte de certaines abréviations d'une lecture difficile :

« Par devant les Conseillers du Roy notaires gardes notes et du scel au Chatelet de Paris soussignez furent présens Pierre Papillon Delaferté, écuyer, conseiller du roy, premier président du beau des finances à Chaalons en Champagne y demeurant ordinairement etant le present à Paris logé rüe Vivienne, paroisse Saint-Eustache, chez Monsieur Roitier, avocat au Conseil, tant en son nom que comme procureur de dame Jeanne du Verdier son épouse d'elle fondé de procuration spécialle entrautres choses pour leffet des présentes par laquelle il la autorizée loriginal de laquelle passé devant Joppé et de Bar, notaires royaux audit Chaalons le six du present mois de mars deument controllé aud. Chaalons légalizé par Monsieur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Billecart pour labsence de monsieur le lieutenant général et lindisposition de Monsieur le lieutenant particulier aud. Chaalons est demeuré annexé à la minutte des présentes pour y avoir recours après avoir certiffié véritable par le dit Sr Papillon Delaferté et deluy paraphé en présence desdits notaires soussignés, ledit sieur Papillon de la Ferté ès d. noms stipullant pour *Denis Pierre Jean* PAPILLON DELAFERTÉ, écuyer, leur fils aisné, demeurant à Paris chez le d. Sr Roitier a ce present et de son consentement pour luy et en son nom d'une part.

Et sieur Jacques Guichard, caissier général des sous fermes du roy et dame Marie La Biche, son épouses de luy autorizée pour leffet des présentes demeuran, à Paris, rue de Clery, paroisse Saint-Eustache, stipullans en cette partye pour damoiselle *Marie Anne Victoire* GUICHARD, leur fille, demeurant avec eux a ce présente et de son consentement pour elle et en son nom d'autre part.

Lesquelles partyes en la presence de lavis et agrément des seigneurs cy après nommés qui ont bien voulu honorer le présent contrat de leurs signatures, scavoir de très haut et très puissant seigneur Monseigneur Anne Léon de Montmorency premier baron chrestien en France, lieutenant général des armées du roy, menin de Monsieur le dauphin; monseigneur Emanuel Félicité de Dureford, duc de Duras (1), lieutenant général des armées du Roy ayde de camp de sa Majesté. Monseigneur de Machault (2), conseiller ordinaire et au conseil royal controlleur général des finances; Illustrissime Et révérendissime seigneur

(1) Emmanuel-Félicité de Durfort, duc de Duras, pair de France, né le 19 décembre 1715, mort à Versailles le 6 septembre 1789; il devint membre de l'Académie Française, e fut créé Maréchal de France le 24 mars 1775

(2) Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville, garde des sceaux et contrôleur général des finances, né le 13 décembre 1701, mort le 12 juillet 1794 :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Monseigneur Claude Antoine de Choiseuïl Beaupré, évêque comte de Chaalons, pair de France. Messire Charles Estienne Le Pelletier de Beaupré Conseiller d'Etat ; messire Marie François de Paule Lefèvre Dormesson Damboile, Conseiller d'Etat, Intendant des finances ; Messire Daniel Charles Trudaine (1) Conseiller d'Etat, Intendant des finances ; haut et puissant seigneur Cœsar Gabriel, comte de Choyseuïl, lieutenant général pour le Roy du Dauphiné ; Messire Charles Augustin Ferréol Dargental, conseiller d'honneur au Parlement de Paris ; Messire Jean Henry Louis Orry de Fulvy, Intendant des finances ; messire Cœsar Lescalopier, chevalier m^e des requestes, Intendant de la généralité de Montauban ; Et aussy la présence des parens desd. sieur et damoiselle futurs époux, sçavoir, de la part dud. futur époux : Sieur Louis Charles Fauger m^d bourgeois de Paris, oncle paternel à cause de demoiselle Jeanne Papillon son épouse ; damoiselle Thérèse Papillon veuve du sieur Martin Raymont Fauger marchand bourgeois de Paris, oncle paternel à cause de dame Françoise Nicolle Papillon son épouse ; Mathieu Frédéric Delorme écuyer sieur Declesbois avocat en la Cour, beaufrère à cause de deffunte dame Marie Françoise Papillon, son épouse (2) ; Messire Pierre Monnet, Chevalier Seigneur de Hilloy, brigadier

(1) Daniel-Charles Trudaine de Montigny, Conseiller d'Etat, intendant général des finances et membre de l'académie des sciences, né à Paris le 3 janvier 1703, mort le 19 janvier 1769. Ses deux fils périrent sur l'échafaud révolutionnaire, le 8 thermidor an II.

(2) On vient de voir, par ce qui précède, que Denis de la Ferté est porté dans son contrat comme *fils aisné* de Pierre Papillon de la Ferté ; il avait donc eu un frère puîné qui devait être décédé en 1749, au moment où se passait cet acte, puisqu'il n'y figure pas. Il ressort de ce même contrat qu'il avait eu, en outre, une sœur morte après avoir été mariée, Marie-Françoise Papillon, qui avait épousé Mathieu-Frédéric de Lorme, seigneur de Clesbois, qui est mentionné ici comme beau-frère du futur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des armées du Roy, oncle maternel du futur à cause de feüe dame Louise Duverdier son épouse (1); Me Claude Aleaume avocat en Parlement, Conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, cousin ayant le germain (*sic*) du côté paternel; Me Pierre de Nou, Procureur au Parlement ayant le germain maternel (*sic*); Me Guillaume Servais Badin avocat en Parlement cousin maternel à cause de dame Marie-Henriette-Louise Denou son épouse; Me Denou avocat au parlement aussy cousin maternel; Me Guillaume Pierre Denoux avocat cousin; sieur Pierre Nicolas Mel de Saintfaran bourgeois de Paris cousin germain paternel; sieur Michel Mindex, marchand bourgeois de Paris cousin issu de germain paternel à cause de demoiselle Gabrielle-Marie-Thérèse Auger, son épouse; sieur Jean-Baptiste Tintouin, bourgeois de Paris cousin germain paternel à cause de demoiselle Jeanne-Françoise Mel, son épouse, sieur Martin Louis Fauger, marchand bourgeois de Paris cousin germain paternel, Me Jean-Louis Guérin notaire, cousin issu de germain paternel à cause de demoiselle Marguerite-Françoise Le Chanteux son épouse, Me Charles Farrague, avocat en Parlement expéditionnaire en Cour de Rome, cousin issu de germain, à cause de deffunte dame Elisabeth Le Philipponat son épouse; messire Jean-Jacques Papillon de Fontpertuy, conseiller du Roy, receveur des Tailles de l'élection de Bordeaux cousin germain paternel. Et de celle de lad. dlle future épouse, de Mademoiselle Guichard sa sœur (2); Et

(1) Louise du Verdier, morte avant 1749, après avoir été mariée à Pierre Monnet, seigneur de Hilloy, était la sœur ainée de Jeanne du Verdier, dame de la Ferté, mère du futur époux. C'est son mari qui fut parrain de Denis Papillon de la Ferté, comme on l'a vu plus haut, sous les noms de *Pierre Mosset de Chilois*, écuyer, etc.

(2) C'est la seule fois où cette sœur ainée de Mme de la Ferté soit mentionnée dans un acte. Elle a dû mourir très peu de temps après le mariage de celle-ci sans avoir pris alliance.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

encore en la présenee des amys communs desdits sieur et demoiselle futurs époux, messire Estienne-Michel Bourcy, écuyer, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté ; sieur Jean-François Boudrey, premier commis de Monseigneur le controlleur général ; sieur Philippes Cuissy, fermier général ; Messire Georges-Alexis-Bertrand Remont, chevalier seigneur Decours et autres lieux ; Messire Chrestien Nicolas Cazotte, grand vicaire de Monseigneur levesque de Chaalons, docteur de Sorbonne ; Messire Augustin Blondel de Gagny, écuyer (1) ; Denis Micault écuyer, commissaire général des poudres et salpètres de France (2) ; Pierre Randon écuyer ; Messire Claude Potera, chevalier maître d'hôtel ordinaire du roy ; Nicolas Raymont, écuyer ancien maire de Troyes ; Jean-Baptiste Boucher écuyer et dame Marguerite-Henriette de la Roche son épouse ; Joseph Pâris Duvernay, écuyer (3) ; sieur Jean-Baptiste Godet, receveur général du domaine ; Messire Baltazard Henry de Fourcy, abbé de Saint-Vandril, docteur de la maison et société de Sorbonne (4) ; Messire Nicolas-Charles de Malon, sei-

(1) Augustin Blondel de Gagny, trésorier général de la caisse d'amortissement en 1750, né le 6 juin 1719, mort le 10 juillet 1776. C'était un bibliophile et un amateur de tableaux qui avait réuni une bibliothèque et une galerie remarquables.

(2) Il était, sans doute, très proche parent de Micault d'Harvelay, qui fut secrétaire du Roi de 1735 à 1757.

(3) Dans ce défilé complet de toutes les figures historiques des grands financiers du milieu du XVIIIe siècle, nous ne pouvions manquer de voir apparaître le fameux Pâris Duvernay dont le nom est demeuré célèbre dans la finance à côté de ceux de Law et de Lapopelinière.

(4) Encore une grande figure de l'époque, Balthazar-Henri de Fourcy, abbé de Saint-Wandrille, de l'ordre de Saint Benoit, diocèse de Rouen, était fils de Henri-Louis de Fourcy, maître des Requêtes, mort en 1713. Sa mère était sœur du chancelier Boucherat. L'abbé de Fourcy fut un zélé bibliophile et sa marque armoriée est bien connue des amateurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gneur de Bercy et autres lieux, m^e des requestes et Conseiller du Roy en ses Conseils ; sieur Simon Boutin, receveur général des finances de Tours (1) ; Messire André Choppin, chevalier, seigneur Darnouville, Conseiller du Roy, m^e des Requestes ordinaire de son hôtel ; messire Bruno Maximilien Bertin, conseiller honoraire au Parlement ; messire Gaspard Henry de la Rivière, m^e des Requestes ; Clément François de la Verdy, écuyer, avocat au Parlement ; messire Jacques Bernard Chauvelin, m^e des requestes (2) ; Messire Henry Philippes Chauvelin, conseiller clerc au Parlement ; Messire Pierre Charles Lalier, abbé ; Messire François Delord, écuyer ; messire François Joachim Déviere de Bernies, comte de Briou (*sic*) (3) l'un des quarante de L'académie française ; Demoiselle Jeanne Grâce Bose du Bouchet, épouse dud. s^r Dargental ; Messire Jean Louis de Malteste, conseiller au Parlement de Bour-

(1) Probablement frère de Charles-Robert Boutin, intendant des finances et trésorier général de la Marine, mort sur l'échafaud révolutionnaire, en 1794.

(2) Jacques-Bernard Chauvelin, seigneur de Beauséjour, né le 8 décembre 1701, mort le 14 mars 1767. Fils de Bernard Chauvelin, conseiller d'Etat et de Catherine Martin, il épousa en 1729 Marie Oursin, fils de Jean Oursin, secrétaire du roi et receveur des finances de la généralité de Caen. D'abord avocat au Châtelet de Paris, J.-B. Chauvelin devint, ensuite, inspecteur général de la librairie, maître des Requêtes, intendant d'Amiens, conseiller d'état, enfin directeur des finances (Joannis Guigard, *Nouvel Armorial du Bibliophile*, II, 132).

(3) Sous ces noms, affreusement estropiés par le clerc ignorant du tabellion, il est facile de reconnaître qu'il s'agit du célèbre abbé de Bernis, homme d'Etat, d'abord membre du chapitre noble de Brioude, ambassadeur à Vienne, membre de l'Académie française etc., né à Saint-Marcel-de-l'Ardèche, en Languedoc, le 22 mai 1715, créé cardinal et mort à Rome, le 2 novembre 1794, âgé de 79 ans. Il parait avoir été très lié avec la famille Papillon de la Ferté et l'on verra plus loin qu'il fut l'un des deux témoins choisis, pour le mariage, du côté du futur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gogne ; Messire Antoine fereolle de Pont de Veyle (1), Intendant général des Classes du Royaume de France, et Messire Jean Petit, Ecuyer, conseiller secretaire du Roy, receveur général des domaines et bois de la généralité de Chaalons.

Ont fait et accordé entre elles les traittés et conventions de mariage qui suivent..... »

Dans cet acte, les futurs époux déclarent adopter le régime de la communauté en tous biens, meubles, acquêts et immeubles, suivant la coutume de Paris. M. de la Ferté, le père, donne au futur, son fils, tant en son nom qu'au nom de sa femme, une somme de 120,000 livres, en avancement d'hoirie sur la succession du père et de la mère, solidairement. Sur cette somme ils donnent, de suite, à Denis de la Ferté la somme de 10,000 livres, plus, au moment qui sera convenu, une autre somme de 30,000 livres destinée à être employée dans les sous-fermes, ou autrement, ce qui formera, au total, une somme de 40,000 livres, en déduction de celle de 120,000 assurée par le contrat. Quant aux 80,000 livres restant, M. de la Ferté, le père, s'engage à les bailler aux futurs époux, en leur domicile, à Paris, quartier par quartier et sur le pied du denier vingt, s'engageant à verser, dès

(1) Antoine de Ferriol, comte de Pont-de-Veyle, fils d'un fermier général, né le 1er octobre 1697, mort le 3 septembre 1754. Il avait été nommé intendant des classes sous l'administration de Maurepas. Le comte de Pont-de-Veyle s'était composé une splendide bibliothèque dramatique avec les débris des collections de Caumartin-Saint-Ange de Crozat, de Mme de Pompadour et autres amateurs. Elle appartint ensuite au duc d'Orléans et fut, enfin, réunie à celle de M. de Soleine, dont la vente eut lieu en 1844. (Joannis Guigard, *Nouvel Armorial du Bibliophile*. II, 402).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

l'année suivante (1750), une première somme de 20,000 livres, en payant, d'ici là, l'intérêt au denier vingt.

C'était, pour l'époque, une dot considérable, si l'on a égard à la valeur de l'argent.

Quant aux père et mère de la future, ils promettent, d'abord, de ne pas avantager leur fille aînée aux dépens de la fiancée ; en outre, ils s'engagent, solidairement, à bailler aux futurs époux, la veille des épousailles, en avancements d'hoiries sur leurs successions à venir, la somme de 12,000 livres en habits, linges, hardes. De plus, ils s'obligent à loger avec eux et à nourrir les futurs époux à dater du jour de la célébration du mariage. Avec ce qui reviendra plus tard, sur sa part de succession, à Marie-Anne-Victoire Guichard, il entrera dans la future communauté la somme de 30,000 livres, et le surplus lui demeurera propre ainsi « qu'aux sieur et dame de son côté » avec tout ce qui pourra lui échoir pendant le mariage par successions, donations, legs ou autrement, ainsi que les meubles ou immeubles qui pourront lui échoir de ses père et mère, pour être employé en acquisitions d'héritages ou rentes, « *si le s^r futur époux ne les employe pas en fonds d'avance dans les sous-fermes dans lesquelles il pourra se trouver, lors, intéressé.* » Les autres stipulations sont de moindre importance..... Pourtant, une clause est mentionnée, à la fin, qui devait recevoir son accomplissement, par suite des événements, et mérite d'être reproduite :

. . . . . .

« Le décès de ladite damoiselle, future épouse, arrivant sans enfans, pareille faculté de renoncer à ladite

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

communauté est accordée aux dits sieur et dame père et mère de ladite damoiselle, future épouse et au survivant d'eux et de faire les mêmes reprises qu'auroient pu faire lesdits enfans si il y en avait eu franches et quittes comme dessus en laissant neantmoins audit sieur, futur époux, la somme de douze mil livres pour l'indemniser des charges du mariage.

Car ainsy le tout a été convenu et accordé et stipullé entre les partyes qui pour l'exécution des présentes et dépendances ont élu leur domicille en leurs demeures devant déclarées auxquels lieux nonobstant promettans obligeant chacun en droit soy renonceant mary et femme solidairement comme dessus renonceant fait et passé à Paris en la maison des Sieur et Dame Guichard à l'égard des partyes contractantes le dix-neuf mars et à l'égard des autres en leurs demeures et hotels les jours suivans le tout de l'année mil sept cent quarante neuf et ont signé la minutte des présentes demeurée à Me Boursier, notaire.

La partie la plus intéressante de ce contrat est, incontestablement, la réunion, dans un même acte, d'assistants, de situations sociales si dissemblables et de noms qui semblaient, au premier abord, si peu faits pour se trouver assemblés. Il est certain que les humbles et très obscurs « *marchands bourgeois de Paris* » qui donnaient leurs signatures, au bas de cette convention matrimoniale, en même temps que *Monseigneur le maréchal duc de Duras* et « *très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Anne-Léon de Montmorency, premier baron chrestien en France* » devaient se montrer quelque peu surpris de se rencontrer en aussi noble compagnie dans les salons de Mre Jacques Guichard, de même que les puissants financiers qui faisaient escorte d'honneur, des deux côtés, aux futurs époux, en vue d'ho-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

norer leurs épousailles, devaient contempler avec un certain étonnement ces grands personnages très qualifiés, qui, peut-être, avaient eu recours à leurs caisses dans plus d'une occasion ! Cela dérange étrangement les idées de notre époque sur l'égalité sociale et la fusion des classes, ce soi-disant bienfait de la Révolution, quand on voit, dès le milieu du XVIIIe siècle, d'humbles marchands et bourgeois se mêler aux gentilshommes les plus fiers et les plus illustres!... Il est même fort probable qu'un assemblage de gens appartenant à des classes aussi différentes, serait vu de nos jours, par ce qu'on est convenu d'appeler « *la nouvelle aristocratie* » et par « *la haute banque* » d'un moins bon œil, dans le même salon, que cela n'avait lieu sous Louis XV!...

La cérémonie nuptiale ne fut célébrée, pour une cause restée ignorée, que dix jours après la signature du contrat. Elle eut lieu dans l'église paroissiale Saint-Eustache, à Paris, ainsi que le prouve la pièce suivante :

« Extrait du registre des mariages faits en l'église paroissiale de Saint-Eustache à Paris.

Du samedy vingt neufv. de mars mil sept cent quarante neuf.

Veu une dispense de deux bans non publiez faisant mention du premier ban proclamé en l'église de Notre-Dame en Vau de la ville de Chaalons, dattée du vingt trois de ce mois et insinuée obtenüe de Monseigneur l'Evesque de la dite ville, après un ban aussy publié en cette église sans opposition et la dispense donnée par Monseigneur larchevesque de Paris ce 26 dudit present mois et insinuée pour deux bans non publiez et pour le temps prohibé du Caresme, les fiancailles faites. Ont été mariez M. Denis-Pierre-Jean Papillon Delaferté, écuyer, fils majeur de M. Pierre Papillon

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Delaferté, écuyer, premier président du bureau des finances de la généralité de Chaalon en Champagne, et de dame Jeanne du Verdier demeurante en la dite ville de Chaalons, rué du Pont de Villiers susdite paroisse. Et damoiselle Marie-Anne-Victoire Guichard, fille de M. Jacques Guichard, Caissier Général des sous fermes du Roy, et de Dame Marie-Françoise Labiche, demeurante rue de Clery, notre paroissienne. En présence du père dudit Sieur Epoux,de M. François Joachim Depierre Debernis, comte de Brioude, l'un des quarante de l'académie francoise, demeurant au Thuilleries (*sic*), paroisse Saint-Germain Lauxerrois, de Francois Guyonnet, écuyer, demeurant rue et croix des Petits Champs (*sic*) de cette paroisse, témoins dudit St Epoux. Des père et mère de la Demoiselle Epouse, de M. Charles Augustin Deferriol Dargental, conseiller d'honneur au Parlement de Paris, demeurant rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch et de M. Henry-Philippe Chauvelin Conseiller-Clerc audit parlement, demeurant rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, paroisse Saint-Jean en Greve, témoins de ladite Demoiselle Epouse et ont signé.

Collationné à l'original et délivré par moy, prestre docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire de la dite église, Ce six dudit juin 1749. Signé : POUREZ.

On pouvait espérer qu'une union contractée sous d'aussi heureux auspices serait prospère et de longue durée. Malheureusement il n'en fut rien et, dès les premiers jours du mois de janvier 1754, c'est-à-dire moins de quatre ans après son mariage, Mme de La Ferté mourait âgée de vingt ans à peine, après quelques heures de maladie.

Entre le jour de ses noces et celui de son décès, elle avait vécu, avec son mari, dans la maison de ses parents jusqu'au 1er octobre 1750, date à la-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

quelle M. de La Ferté et sa femme avaient été habiter rue Saint-Marc. Vers la même époque, M. et Mme Guichard quittaient leur logis de la rue de Cléry pour aller occuper un appartement de la rue de la Sourdière, proche l'église Saint-Roch, ainsi qu'il résulte de différents actes de procédure, passés, après le décès de leur fille, par ceux-ci, afin de régler leur situation vis à-vis de leur gendre.

Marie-Anne-Victoire ne laissait pas d'enfants. Peut-être en avait-elle perdu en bas-âge ou au moment de leur naissance? Cela pourrait s'entendre par un passage de l'acte de renonciation à la succession de leur fille par M. et Mme Guichard, et dans lequel il est dit qu'elle est décédée « sans laisser d'enfants *vivants*. »

Elle fut inhumée dans l'église Saint-Roch, le 15 janvier 1753, vers la partie du chevet, derrière le chœur. Ce détail nous est fourni par une note, écrite de la main même du financier Guichard, sur la couverture de l'expédition du contrat de mariage de M. et de Mme de la Ferté, et où on lit :

. . . . . .

« *Du 15 Jr 1753, ma d. fille morte sans enfants et enterrée à Saint-Roch dans le caveau qui est à l'entrée de la chapelle de la Vierge. — Un De profundis s. v. p. pour le repos de son âme....* »

Nous croyons que la Révolution a respecté sa sépulture et nous n'avons aucune raison de penser que ses restes aient été profanés et enlevés du caveau de Saint-Roch, où ils doivent reposer encore.

Quant à Denis Papillon de La Ferté, il semble avoir, à partir du décès de sa femme, cessé toute

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

relation de famille avec les parents de celle-ci. Il continua sa vie de plaisirs et d'affaires, menant de front les passe-temps d'un courtisan et les opérations financières que nécessitait la part qu'il avait prise dans les sous-fermes du Roi. Il paraît avoir été fort bien vu à la Cour où il occupa successivement les hautes fonctions d'Intendant et de Contrôleur général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs et Affaires de la Chambre du Roi, puis Trésorier-Général de la Maison et des Finances de Mgr le comte de Provence. Dans ce poste élevé, il avait pour mission d'organiser et de diriger toutes les fêtes qui avaient lieu à Versailles ou aux Tuileries. C'est ainsi qu'il ordonna, pendant le carnaval de l'année 1763, sous les ordres du duc de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, le *Bal de Mai* qui fut donné dans l'un des salons du palais. Par là, il était en rapports constants avec tous les artistes de son époque : peintres, graveurs, sculpteurs, etc., qui sollicitaient ses faveurs et cherchaient à se concilier sa bienveillance. C'est vers ce temps-là que le graveur R. Gaillard lui dédia plusieurs estampes, ornées, dans le bas, de ses armoiries, entre autres une reproduction sur cuivre du célèbre tableau de Boucher intitulé : *Le Goûter de l'Automne.*

Pendant les courtes années de son union, il avait mis à profit ses relations avec les plus grands artistes du moment pour faire peindre sa femme, dont on possède trois portraits, dont deux font partie de nos reliques familiales.

Le plus remarquable d'entre eux, quoique n'étant point signé, est dû incontestablement à l'un des maîtres du XVIIIe siècle et n'est pas inférieur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour la grâce du coloris et le charme de l'ensemble aux plus célèbres productions de Lancret ou de Largillière. Mme de La Ferté, d'une très grande beauté, si l'on en juge par ce tableau, et dans tout l'éclat de ses dix-huit ans, est représentée avec les cheveux courts, relevés et légèrement poudrés, n'ayant pour toute parure que quelques fleurs des champs mêlées, sur le côté, à son élégante coiffure ; la gorge est fort découverte, suivant la mode d'alors, et des draperies bleues, aux plis harmonieux, se détachant sur un corsage pâle, lacé de rubans roses. Sa carnation fraîche et nacrée est rehaussée par le feu de deux yeux noirs pleins d'expressions et de douceur.

La seconde représentation des traits de Marie-Anne-Victoire que nous possédions, est une miniature ovale, fixée à une merveilleuse tabatière d'écaille, enrichie de filigrannes et d'incrustations d'or de plusieurs nuances. Elle est peinte en buste, la tête couverte d'un léger chapeau de bergère, posé coquettement sur le côté, noué sous le menton et garni d'un bouquet de fleurs champêtres. La gorge est nue, comme sur le tableau, mais l'expression a moins de jeunesse et le regard est moins souriant.

Quant à Denis Papillon de la Ferté, nous n'avons aucune image de lui, mais il est probable que ses traits aient été reproduits, soit par le pinceau, soit par le burin de quelqu'un de cette pléiade d'artistes qui gravitaient dans son orbite et dont il s'était constitué le protecteur. En cherchant chez les marchands d'estampes, il est vraisemblable qu'on découvrirait une ou plusieurs gravures donnant le portrait de l' « Intendant et contrôleur-général des Menus-Plaisirs ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ayant vécu au sein d'une Cour dissolue dont les abus et les folles prodigalités avaient corrompu les mœurs, Denis Papillon de La Ferté devait être englouti avec elle dans l'effroyable tourmente qui se préparait. D'ailleurs, son titre *d'homme de finance,* à défaut d'autres causes, le désignait fatalement, d'une façon suffisante, à la haine et aux dénonciations des terroristes, trop fidèles interprètes du préjugé populaire qui désignait, à tort ou à raison, les fermiers-généraux comme les auteurs responsables de la misère publique. Il n'est pas douteux, cependant, que parmi ces *traitants* si décriés, il n'y eut autant d'innocents que de coupables et que l'opulence de la plupart d'entre eux, n'ait été le fruit légitime d'opérations financières, heureuses autant que licites. C'est ainsi que l'illustre Lavoisier, que ses immortels travaux et ses découvertes humanitaires auraient dû mettre à l'abri des vengeances révolutionnaires, fut immolé, froidement et sans pitié, à cause de son titre abhorré de *fermier-général...*

Quoi qu'il en soit, quand arrivèrent les plus mauvais jours de la Terreur, Denis Papillon de La Ferté fut arrêté et jeté dans les cachots de la révolution. Avait-il négligé de fuir ou de se cacher, pensant que la tempête serait passagère, ou bien n'avait-il pu gagner la frontière à temps? C'est ce que nous ignorons.

Il fut jugé sommairement, comme cela se pratiquait alors, et, le jour même de sa condamnation, 7 juillet 1794, il portait sa tête sur l'échafaud sanglant qui avait déjà vu tomber tant d'illustres et admirables victimes. Il était âgé de soixante-sept ans quatre mois et vingt jours.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

À partir de cette époque funeste, la nuit se fait dans nos notes, sur ce qui touche sa famille ou sa descendance collatérale. Comme l'être léger et insouciant dont il portait le nom, Denis de La Ferte avait passé sa vie dans l'éclat des fêtes et l'enivrement des plaisirs de la Cour; il disparut emporté et brisé par le souffle de l'aquilon, avec la même sérénité, peut-être, qu'il avait montrée pendant les jours heureux.

Comte de Burey.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

FAMILLE

DE

GRANIER DE CASSAGNAC

I

J'ai connu, il y a quelque trente ans, un jeune homme d'une parfaite éducation, doué d'une beauté peu commune et d'une distinction fleurant la race, et, par surcroît, avantagé d'une assez grande fortune. Il s'appelait le baron de Mersanges. (Bien entendu, je dénature le nom.) En somme, il était de ceux dont on dit : « Il a tout pour lui ! »

C'était un des plus fidèles habitués du Département des manuscrits, à la bibliothèque de la rue Richelieu, et singulièrement du Cabinet des titres généalogiques ; son assiduité était passée en proverbe, même parmi les plus assidus ; elle faisait mon admiration, et j'en vins à la lui témoigner, non sans une expression de surprise ; ce qui l'induisit à me confier le secret de ses longues heures de labeur paléographique et de son amour de la généalogie.

Il s'appelait, me dit-il, Paul de Chomiers, baron de Mersanges ; mais, au début de la révolution,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

son aïeul, Louis de Chomiers, chevalier, baron de Mersanges, par faiblesse d'esprit ou d'âme, avait donné tête baissée dans les préjugés nouveaux, et pour affirmer son amour fanatique de la liberté, avait brûlé publiquement, dans la cour de son château, l'opulent chartrier de sa famille. Non content de ce sacrifice de vandale et de renégat, le ci-devant baron avait détruit partout où il avait pu, avec une rage systématique, tout ce qui témoignait le moindrement de sa vieille noblesse. Il n'en avait pas moins été contraint d'émigrer comme accusé d'être suspect de modérantisme, et ce fut son juste châtiment.

La noblesse, dans une race, est la propriété, non d'un quelconque de ses membres, en fût il le chef de nom et d'armes, mais de la race tout entière, tant morts que vivants et à naître. Tel de ses membres a le droit de renoncer, en ce qui le concerne, aux avantages qui lui échoient par droit de naissance, mais il ne lui est pas permis d'en priver arbitrairement sa descendance : en cette matière, c'est à chacun des descendants d'agir selon ses préférences et sa volonté. Le grand-père en question pouvait renoncer, abdiquer, renier pour son propre compte, mais non préjuger les préférences de ses fils et petits-fils, et les spolier de droits qu'ils tiendraient non de lui, mais de ses pères, aussi leurs pères. Il est vrai que le fanatisme révolutionnaire ne conçoit la liberté que comme un moyen de supprimer celle d'autrui : sa liberté n'est pas la nôtre.

Au retour de l'étranger, sous le consulat, l'ex-baron de Mersanges, devenu le citoyen Chomiers, eut un fils, inscrit à l'état-civil sous le seul nom de Chomiers, et qui fut l'aïeul de mon ami, lui aussi

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chomiers à l'état-civil, et baron de Mersanges dans le monde. Voilà pour quelle cause il s'acharnait aux études et recherches généalogiques jaloux de restaurer ce qu'avait détruit son bisaïeul ; mais, orphelin dès son bas âge, Paul de Mersanges, dernier de sa race, ne savait presque rien de sa famille, n'en retrouvait rien, et n'arrivait même pas à découvrir les actes de filiation indispensables.

Épris d'une charmante jeune fille de la première aristocratie, il la demanda en mariage ; les parents l'invitèrent à prouver la légitimité de son titre de baron de Mersanges, que ne portait pas son acte de naissance ; il exposa les faits, la tradition, mais le premier venu eût pu en dire autant ; bref, la demande de M. Paul Chomiers ne fut pas agréée. Il en conçut un chagrin noir, reprit un instant ses études avec un acharnement maladif, et finalement, dans un accès de fièvre chaude, se fit sauter la cervelle.

L'Église ne refusa pas ses prières au malheureux jeune homme ; le maudit, c'était le grand-père, inepte et ignoble assassin posthume de son petit-fils et de sa race !

II

Ce fait douloureux me revenait à la mémoire, il y a peu de jours, en lisant un article de M. Paul de Cassagnac, éloquent et probant plaidoyer... *pro domo*, c'est le cas de le dire. A la bonne heure ! Voilà un gentilhomme qui, non seulement ne se reconnaît pas le droit de spolier sa descendance, mais encore sent le devoir de restaurer ce dont l'a-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vait spolié la législation révolutionnaire. Comme tout vrai Gentilhomme, M. de Cassagnac proclame volontiers l'utilité, la grandeur féconde de l'institution nobiliaire. parce qu'elle comporte non des privilèges, mais une somme plus grande de devoirs. Écoutez-le :

« Un journal républicain m'avait appelé « Paul Granier *dit* de Cassagnac ».

« C'était m'accuser de porter un nom qui n'est pas le mien, de l'avoir volé et de jouer au gentilhomme sans l'être.

« Je n'ai jamais accordé à la Noblesse qu'un droit — qui est aussi un devoir, surtout un devoir — celui, pour les enfants d'un noble, de mériter de rester noble, en égalant les vertus ou les services qui firent octroyer la noblesse à ses ancêtres. Le côté vaniteux me laisse insensible. Un homme qui n'a pas la particule vaut, parfois et trop souvent, autant et plus que celui qui la possède. Mais j'ai des enfants, et, dans leur intérêt impérieux, je ne pouvais laisser dire que ma particule était usurpée et que ma gentilhommerie était faite d'un oripeau emprunté au vestiaire de la presse. D'autant que j'avais mes papiers en règle, avec trois siècles sans interruption d'actes notariés authentiques, appuyés par les lettres de maintenue de noblesse de Louis XIV constatant mon droit indiscutable de porter mon nom littéraire, qui est exactement : *Paul de Granier de Cassagnac.*

« Avec la loi nouvelle, je n'avais droit qu'à vingt-cinq ou cinquante lignes au maximum. Or, le journal diffamateur, *en une seule ligne*, rendait indispensable une réponse fort étendue. Les actes de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'état civil sont longs et il n'en faut pas beaucoup pour dépasser les deux mille lettres, c'est-à-dire les cinquante lignes. De par la loi encore en vigueur, j'ai pu administrer au susdit journal républicain une généalogie complète, qui lui ôtera le goût de recommencer. » (1)

Huit jours après, M. Paul de Granier de Cassagnac faisait signifier au journal *Le Drapeau*, par voie d'huissier, la note suivante, — un des beaux et bons mémoires généalogiques qu'il nous ait été donné de lire, et qui démontre que l'auteur, polémiste brillant en même temps que superbe orateur, pourrait être encore, et par surcroît, un probe et excellent généalogiste.

MÉMOIRE

L'ancienneté de la famille Cassagnac est affirmée dans plusieurs documents, d'une authenticité indiscutable et indiscutée.

Lagrèze-Fosset, dans l'*Histoire de la vicomté d'Auvillars*, et confirmé par le marquis de Galard-Magnas, dans son remarquable livre sur la *Noblesse de Lomagne*, citent Jean de Cassagnac, comme témoin, en compagnie de Raymond de Lamotte, de Bernard de Penne, et autres, au serment réciproque du comte d'Armagnac seigneur d'Auvillars, et de la communauté dudit lieu, avec approbation et confirmation des coutumes, prononcé solennellement dans le monastère de Saint-Pierre, le 15 juillet 1387, devant les seigneurs de Barbazan,

(1) Le journal l'*Autorité*, 10 février 1902.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Gimat, chevalier ; de Grossolles, chancelier d'Armagnac ; *de Calvarupe,* secrétaire du comte, et de Varanges et Meyde, notaires du Roi.

On trouve dans l'*Histoire de la Gascogne*, par l'érudit chanoine Monlezun, plusieurs Cassagnac, combattant au XIVe et au XVe siècle sous la bannière de la France, entre autres Raymond de Cassagnac en 1339, avec Arnaud de Sabazan, Raymond de Marignan, Menaut et Odet de Béon, Pierre de Galard, Bernard de Corneillan ; et Jean de Cassagnac en 1430, avec Jean de Canet, Bernard de Castelbajac, et autres.

Ceci pour mémoire et en passant, et à seule fin de montrer que le nom n'est pas nouveau !

La famille Cassagnac est une branche de la très nombreuse famille « de Granier ou de Grenier » — l'orthographe n'a jamais cessé de varier jusqu'à nos jours — gentilshommes verriers, qui a fourni les de Granier de Labarthe, les de Granier de Duclos, les de Granier de Lartigue, de Latour, de Saint-Martin et autres, et qui se sont alliés avec les familles de Belcastel, de Montégut, de Cousbas, de Lantaigne, de la Croix, de Sarraute, de Tersac, de Cardeillac, de Robert, de Vaux, de Lacroix, etc.

La noblesse des Granier est attestée, d'abord par les lettres de MAINTENUE de noblesse, du 5 mai 1668, dont j'ai copie.

Elle est confirmée par son inscription au rôle des capitations des nobles, dans la généralité d'Auch commune de Callian, rôles *originaux* que je possède pour les années 1777, 1780, 1781 et 1785.

Le *Nobiliaire* d'Auch et de Montauban, mentionne, à diverses reprises, la famille *noble* de Granier, en 1580 (t. IV, f° 1292).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Une pièce la mentionne en 1603 (Nobiliaire de Montauban et d'Auch, t. 1, f° 205), à la Bibliothèque nationale.

On peut consulter le dossier « Granier » (Collection des Pièces originales de la Bibliothèque nationale, volume 1393, dossier n° 31441).

La famille s'est établie successivement dans l'Aveyron, dans le Languedoc, dans l'Ariège, et finalement, au siècle dernier, dans le Gers, après avoir séjourné en Tarn-et-Garonne.

Un arrêt du Parlement de Toulouse, 1762, condamne à être décapités Henri, Jean de Granier, pour avoir voulu enlever à main armée un pasteur protestant des prisons de Caussade (Bibliothèque nationale, volume 337).

La branche de laquelle je descends abjura le protestantisme dans une déclaration curieuse que je trouve encore à la Bibliothèque nationale, volume 1397.

Elle est signée « de Granier » et porte la date de 1623.

Je descends de ce « de Granier », fils d'Alexandre et de Brunette de Robert.

J'ai encore, outre la généalogie complète des « de Granier » des diverses branches, le contrat de mariage de noble Jehan de Granier, 1585.

Et enfin preuves de noblesse ont été fournies à d'Hozier, pour l'École militaire, avec généalogie, par Jean de Granier.

Mon nom de famille est donc « de Granier de Cassagnac », nom sous lequel mes enfants sont inscrits.

J'établis la corrélation indissoluble entre les deux noms au moyen des pièces suivantes, visées

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par un jugement du tribunal de Mirande, à la date du 28 avril 1893, dont je vais donner copie.

Et, à ce sujet, une explication est indispensable.

Mon père et ses frères, surtout son frère aîné Joseph, nés tous deux dans les premières années du siècle passé, n'étaient inscrits que sous le nom de « Granier ».

Et cela, les ignorants, seuls, ne le savent pas, en vertu de la loi des 27 septembre et 16 octobre 1791, qui, à son article 4, « fait défense à tous notaires et autres fonctionnaires publics de recevoir des actes où les qualifications et titres, supprimés par la Constitution de 1791, seraient contenus ou inscrits. »

L'infraction était punie par l'amende et l'incapacité civile ou militaire.

La Convention y ajouta des peines autrement sévères.

Cette législation n'a subi des modifications sous l'Empire qu'après 1808, par la création d'une nouvelle noblesse.

Mais elle a conservé toute sa force à l'égard des titres et qualifications se rattachant à l'ancien régime.

Cela va ainsi jusqu'à la Charte de 1814, dont l'article 71 dit : « La noblesse ancienne reprend ses titres ; la nouvelle conserve les siens. »

Mon père et ses frères, comme tous les nobles de cette période, ne pouvaient donc être inscrits avec la particule nobiliaire.

Nos ennemis politiques, armés de l'extrait de naissance de mon père, en conclurent qu'il s'appelait « Granier », et n'avait aucun droit à la noblesse usurpée par le nom complet : Granier de Cassagnac.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mon père, trop démocrate à ce point de vue, dédaigna, malheureusement, toute rectification, mais avait néanmoins fait inscrire ses enfants sous le vrai nom rétabli que je porte de par mon extrait de naissance, confirmé par un jugement du tribunal d'Auch en date du 4 juillet 1878.

J'étais donc en possession tranquille et légale de mon nom, et n'aimant pas les procès, je ne relevais aucune accusation sotte et injuste contre mes droits à la noblesse.

Ce fut un tort ; car il faut toujours défendre son bien.

Le fils du frère aîné de mon père, qui, lui, n'avait été également inscrit, par négligence, que sous le nom de « Granier », pensa qu'il fallait en finir avec cette mauvaise plaisanterie, qui nous déniait la prérogative de gentilshommes.

Et il actionna le tribunal de Mirande en rectification d'état civil.

Le tribunal, statuant sur cette réclamation du fils du frère aîné de mon père, chef de la famille, a jugé ainsi :

« Attendu que la partie demande au tribunal d'ordonner que son acte de naissance et son acte de mariage, dressés le premier par le maire de Tiliac, à la date du premier avril mil-huit cent trente-sept, et le second par le maire de Lasserrade à la date du vingt-huit octobre mil huit cent soixante-sept, soient rectifiés en ce sens qu'au *nom de Granier devait être substitué celui de Granier de Cassagnac qui serait le véritable nom patronymique*;

« Attendu en droit qu'en matière de nom la propriété ne s'établit que par les actes de l'état civil ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'en l'absence d'actes de cette nature, seuls titres qui puissent êtres consultés avec fruit, une possession, même longue et ininterrompue, fût-elle appuyée de documents écrits, serait *insuffisante ;* que si, dans le sens strictement légal du mot,nom patronymique ne se dit que du nom originaire de famille par opposition aux noms de terre ou de fief et aux surnoms, il est admis que ces dernières dénominations, souvent indispensables pour la distinction des branches dans les familles nombreuses, peuvent, par un long usage corroboré par les énonciations des actes de l'état civil, se confondre avec le nom originaire et former avec lui, pour les générations qui suivent, une sorte de nom patronymique nouveau qui leur appartient légalement et qu'elles ont qualité pour revendiquer ; que *d'autre part, enfin, la propriété d'un nom est imprescriptible ;*

« Attendu, en fait, que si le demandeur a été inscrit à l'acte civil sous les noms et prénoms de Granier, Léopold, fils de Granier, Joseph, et si ce dernier a été dénommé dans son acte de naissance Pierre-Joseph Granier, fils de Pierre-Paul Granier et d'Elisabeth Lestrade, son grand-père, *né en mil sept cent soixante-et-onze,* était inscrit : « *noble Pierre-Paul de Granier, fils de noble Joseph de Granier* et d'Élisabeth de Delort, mariés », *son bisaïeul* Joseph, né en *mil sept cent quarante-un, était inscrit* : « *Joseph de Granier, fils de noble Jean de Granier, sieur de Cassagnac,* et de noble demoiselle de Robert, mariés », son trisaïeul Jean, né en *mil sept cent six, était inscrit comme fils à noble Joseph de Grenier, sieur de Cassagnac,* et à demoiselle Marguerite de Grenier ; — que le demandeur produit pour le père de son trisaïeul :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« 1° L'acte de mariage, extrait des registres de la commune de Saint-André, canton d'Aurignac (Haute-Garonne), mentionnant à la date du dix-neuf juillet *mil sept cent deux*, le mariage de *noble Joseph de Grenier, sieur de Cassagnac*, gentilhomme verrier, et demoiselle Marguerite de Grenier, en puissance de *noble Jacques de Grenier*, sieur de Terretrum, Jean-François Grenier, sieur de Lacroux, *gentilshommes verriers,* et portant les signatures Lacroux, Terretrum, Marguerite de *Grenier Cassaignac.*

« 2° L'acte de naissance extrait des registres de la commune d'Esparron, susdit canton d'Aurignac, et à la date du vingt-six octobre mil sept cent six de Marguerite, fille à *noble François Granier*, sieur d'Arsaguet, dans lequel figure, comme parrain, noble *Joseph de Granier, sieur de Cassaignac*, habitant de Saint-André.

« 3° L'acte de décès, extrait à la date du dix-sept août mil sept cent neuf du registre de la commune de Saint-André, où le défunt est dénommé *noble Joseph Cassaignac.*

« Pour son trisaïeul :

« 1° Un acte de naissance demeuré incomplet sur les registres de ladite commune de Saint-André, en date du trente septembre *mil sept cent six*, mentionnant que ce Jean, fils à noble *Joseph de Grenier, sieur de Cassaignac*, et demoiselle Marguerite de Grenier, mariés, a été baptisé ledit jour.

« 2° Un acte en date du vingt septembre *mil sept cent vingt-neuf* extrait des registres de la paroisse d'Averon (canton d'Aignan), constatant le mariage de *Jean de Grenier de Cassaignac*, de la paroisse de Saint-André, diocèse de Comminges, avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

demoiselle Jeanne de Robert, de la paroisse d'Averon.

« 3° Le testament en date du treize juin *mil sept cent cinquante-neuf*, dressé à la verrerie de Montpellier par Laffont, notaire royal à Lupiac, dans lequel *ledit noble Jean de Grenier, sieur de Cassaignac*, ordonne que son corps soit inhumé dans l'église de Castelnau-d'Anglès.

« 4° Un acte en date du sept mai *mil sept cent soixante-deux*, extrait des Registres de l'église de Castelnau-d'Anglès, registre déposé au greffe du tribunal d'Auch, constatant que le corps de noble *Jean de Grenier, sieur de Cassaignac*, habitant à la verrerie dite de Montpellier, a été inhumé dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié ;

« Pour son bisaïeul Joseph :

« 1° Un acte en date du premier mars *mil sept cent quarante-un*, extrait des registres de la commune de Castelnau-d'Anglès, constatant la naissance à la verrerie de Montpellier et le baptême de « *Joseph de Granier*, fils à *noble Jean de Granier, sieur de Cassaignac*, et à noble demoiselle de Robert, mariés ; »

« 2° Un acte en date du vingt-huit novembre *mil sept cent soixante-neuf*, extrait des registres de catholicité de la paroisse de Castelnau et constatant le mariage de : « *noble Joseph Granier (de)*, fils légitime et majeur de feu *Jean de Granier de Cassaignac* et de demoiselle Jeanne de Robert, avec demoiselle Elisabeth de Delort ; au dit acte figure comme témoin noble *Jacques de Granier, sieur de Castaignet*, et parmi les signatures : « *Granier de Cassaignac*, époux » ;

« 3° Un acte en date du huit février *mil sept cent*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

soixante-onze, extrait des registres de la commune de Beaumarchés, constatant le mariage de Joseph de Robert avec demoiselle Madelaine Lamothe Trempat en présence de ses parents, et portant la signature « *Granier de Cassaignac* » ;

« 4° Un acte en date du huit octobre *mil sept cent soixante dix-huit*, extrait des registres de la paroisse de Callian, déposé au greffe du tribunal civil d'Auch, constatant le mariage de messire Pierre-Paul Delord et de demoiselle Catherine Caussade, en présence de messire *Joseph de Grenier*, beau-frère de l'époux, qui signe « *Granier de Cassaignac* » ;

« 5° Une série d'actes devant les notaires de Lupiac et de Bassoucs de mil sept cent soixante-trois à *mil sept cent soixante-dix huit*, dans lesquels le dit Joseph figure, soit comme partie, soit comme témoin, sous les qualifications, nom et prénom, *de noble Joseph de Granier de Cassaignac* ou *de Cassagnac* ; dans l'acte de *mil sept cent soixante trois*, il signe *de Granier Cassagnac* et dans tous les autres *Granier de Cassaignac* ou *de Cassagnac* ;

« Pour son aïeul Pierre-Paul :

« 1° Un acte à la date du vingt-trois avril *mil sept cent soixante-onze*, extrait des registres de la commune de Callian, constatant la naissance de *noble Pierre-Paul de Granier*, né du légitime mariage de *noble Joseph de Granier* et de dame Elisabeth de Delort ; audit acte figure, comme marraine, Jeanne de Robert, mère dudit *Joseph de Granier*, habitant à la verrerie de Montpellier ;

« 2° Un acte à la date du vingt-six brumaire an II, extrait des registres de la commune de Beaumarchès, constatant le mariage du dit *Pierre-Paul*, qualifié de directeur de la verrerie de Montpellier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fils de feu Joseph de Granier, verrier, et d'Elisabeth Delor, avec Elisabeth-Gabriel Lestrade ;

« 3° Un acte à la date du vingt-un vendémiaire an XIV, extrait des registres de la commune d'Aignan, constatant son second mariage avec demoiselle Ursule Lissagaray ;

« Pour son père Pierre-Joseph :

« 1° Un acte en date du six nivôse an XI, extrait des registres de la commune de Bergelle, constatant la naissance de Pierre-Joseph Granier, fils de Pierre-Paul Granier et d'Elisabeth Lestrade ;

« 2° L'acte de décès dressé à la date du quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, par le maire de la commune de Lasserrade, dans lequel son père est dénommé *Joseph Granier de Cassagnac*, veuf de Justine Juforgues, fils de feu *Pierre-Paul Granier de Cassagnac* et de feue Louise Lestrade ;

« Attendu que du rapprochement de tous les documents produits *il ressort que le véritable nom patronymique de la famille était de Granier, auquel est venu s'ajouter, tout au moins depuis l'année mil sept cent deux, le nom de « Cassagnac », tiré, selon toute apparence, d'un domaine advenu à l'un des ancêtres du demandeur, et qui s'est confondu avec le nom originaire* ; qu'il n'y a lieu de s'arrêter à la différence entre Grenier et Granier, Cassaignac et Cassagnac, ces différences ne provenant que des modes de prononciation et se retrouvant parfois les uns et les autres dans les mêmes actes.

« Attendu, comme considérations dernières, que le père du demandeur *avait repris* le véritable nom de sa famille dans divers actes publics et privés, notamment dans son contrat de mariage et dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une transaction sur un arrêt de la cour d'Agen du treize juin mil huit cent vingt-neuf ; que le demandeur, lui-même, dans sa carrière administrative, a toujours été connu sous le nom de Granier de Cassagnac, qui lui est donné dans les diverses commissions reçues du ministère des finances en mil huit cent soixante-sept, mil huit cent soixante-onze et mil huit cent soixante-treize, et dans son congé définitif du service militaire, et sous lequel il a signé l'acte de son mariage ; qu'enfin les membres de la branche cadette, issue du second mariage de Pierre-Paul Granier de Cassagnac avec Ursule Lissagaray, ont *depuis longtemps et sans opposition* repris ce nom patronymique, ainsi qu'en font foi les expéditions de l'acte de mariage de feu Adolphe Granier de Cassagnac, homme de lettres, ancien député, avec mademoiselle Marie-Madeleine Rosa Beaupin de Beauvallon, l'acte de naissance de Paul Granier de Cassagnac, député actuel de l'arrondissement de Mirande, et les actes de naissance de ses frères et sœurs dressés à Paris... »

Par ces motifs, le tribunal réintègre mon cousin-germain, fils du frère aîné de mon père, dans la possession du nom patronymique.

J'ose croire que cela suffira pour établir, sans que j'en tire l'ombre d'une vanité — mais pour rendre hommage à la vérité :

1° Que ma famille est noble depuis plus longtemps que beaucoup d'autres qui sont sonorement titrées ;

2° Que mon nom est « de Granier de Cassagnac» ;

3° Et qu'il faut être de singulière mauvaise foi

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

pour m'accuser d'une usurpation mesquine et misérable de gentilhommerie.

Mon nom, si modeste qu'il soit, est bien à moi, et désormais je ne tolérerai pas qu'on y touche (1).

III

M. Paul de Granier de Cassagnac, dans ce remarquable mémoire, n'a pas cru devoir indiquer ses armoiries héréditaires, qui ne sont pas moins sa propriété que son nom ; nous les trouvons dans l'*Armorial Général* de Rietstap :

« Granier de Cassagnac (*Armagnac*) : Parti : au 1, de gueules à trois *grenades* d'or, ouvertes de gueules, la tige en bas ; au 2, d'azur à un croissant d'argent. »

Les *grenades*, adéquates au nom patronymique de Granier, constituent des armes parlantes ; elles se retrouvent dans le blason d'autres familles du nom de Granier ou Grenier :

Granier (*Languedoc*) : D'argent à trois grenades au naturel.

Granier (*Languedoc*) : D'argent à un grenadier de sinople, fruité d'or ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Grenier de Cardenal : D'azur à la grenade d'argent, ouverte d'or tigée et feuillée d'argent.

(1) Le journal l'*Autorité*, 19 février 1902 : *La Famille Cassagnac*, article signé « Paul de Cassagnac ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GRENIER (*Guyenne, Gascogne*) : D'argent à trois grenades au naturel.

D'autres familles Grenier ou Granier ont cherché leur symbole héraldique, adéquat au nom, dans les épis, les *grains* de blé :

GRENIER (*Normandie*) : De gueules à trois épis d'or, etc.

GRANERI (Turin) : De gueules à la fasce accompagnée en chef d'une tour, et en pointe de deux épis, le tout d'or (1).

Le 2 du parti des Granier de Cassagnac, *un croissant*, est peut être un écu d'alliance ; mais il convient de noter que dans les vieux blasons le croissant allude aux croisades (2).

Le nom de Granier a-t-il été représenté dans les guerres saintes ? Oui, dès la première croisade, et par un des plus valeureux compagnons de Godefroy de Bouillon, EUSTACHE GRANIER, qu'Albert d'Aix appelle *Eustachius Granarius*, les *Lignages*

(1) Rietstap. — O'Gilvy, *Nobil. de Guyenne et Gascogne*, IV, 265, article *de Grenier Cardenal.*

(2) Après les croisades, le *croissant* allude généralement à l'élévation croissante de la race.

SALLES DES CROISADES, A VERSAILLES : 3e croisade : Léon de Dienne ; D'azur au chevron d'argent, acc. de 3 *croissants* d'or. — Hardouin de la Porte : De gueules au *croissant* d'argent, chargé de 5 mouch. d'hermine. — G. de Bueil : D'azur au *croissant* d'argent, acc. de 6 croix recrois. et fichées d'or. — 4e croisade : Eudes, seigneur de Ham : D'or à 3 *croissants* de gueules — 6e croisade : Macé le Vicomte : D'azur au *croissant* d'or. — Thomas Taillepied : D'azur au *croissant* d'or acc. de 3 molettes de même. — G. d'Asnières : D'argent à 3 *croissants* de gueules. — Hugues Gourjault : De gueules au *croissant* d'argent. (Borel d'Hauterive, *Arm. de la Nobl.*, t. 2, pp. 358, 360, 379, 380, 394, 395, 400, 401.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'outre-mer « Garnier », Guillaume de Tyr « Grener » et « Graniers ». (1)

Eustache Granier coopère à la conquête de Jérusalem (15 août 1099). Dès 1103, il est au nombre des barons du saint royaume et souscrit une charte du roi Baudouin Ier, faisant donation au Saint Sépulcre (2). En 1110, il est vicomte de Jérusalem, et souscrit en cette qualité une charte par laquelle le même roi confirme aux Hospitaliers de Saint-Jean leurs possessions, et dans laquelle figure aussi le fameux Hugues du Puiset (3), qui, dans quatorze ans, sera le second époux de la veuve d'Eustache Granier. D'une charte du dit roi, de 1115, il appert qu'Eustache avait fait des dons à l'abbaye de Josaphat (4). En 1123, il souscrit une charte de Wermond, patriarche de Jérusalem, confirmant à la dite abbaye toutes ses possessions (5). Il était prince de Césarée et de Sidon, connétable du royaume de Jérusalem, lorsque la mort le prit, le 15 juin de la même année. Ses contemporains l'avaient surnommé « l'épée et le bouclier de la Palestine », en raison non seulement de maintes prouesses, mais particulièrement de la triomphante valeur avec laquelle il avait gouver-

(1) *Recueil des Historiens des croisades : Historiens occidentaux*, t. I, pp. 532, 538.

(2) E. de Rozière, *Cartulaire du S. Sépulcre de Jérusalem*, ch. 45, p. 85 : « Signum Eustachii Granarii. »

(3) Le P. Sébastien Pauli, *Codice dimploatico dell'Ordine Gerosolimitano, oggi di Malta*, t. I, ch. 2, p. 2 : « Testes : Hugo de Puzath atque Eustacius Graner sive vicecomes de Iherusalem. »

(4) H.-F. Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte provenant de l'abb. de N.-D. de Josaphat*, p. 29, et note : « Eustachius Granerius dedit... »

(5) Ibidem, p. 37 : « Eustachius Granerius. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

né et défendu le royaume pendant la captivité du roi Baudouin.

Il avait épousé Emme, nièce d'Arnoul, patriarche de Jérusalem, laquelle, après une année de veuvage, se remaria à Hugues du Puiset, comte de Jaffa (1), avec qui, en 1124, elle confirma des dons faits par son premier époux (2) et par elle au Saint-Sépulcre en 1116.

Voici la postérité masculine d'Eustache Granier et d'Emme, qui eurent trois fils :

1° Gérard, dont il sera parlé ci-après.

2° Eustache Granier, IIe du nom, en mai 1125, à Acre, est témoin, avec Hugues de Sagan, grand-maître des Templiers, de privilèges octroyés aux Vénitiens par le roi Baudouin (3). Il paraît être mort sans alliance, ou du moins sans postérité, entre 1127 et 1131 : le 17 janvier 1127 (nouveau style), à Jérusalem, « très nobles hommes Eustache Granier et Gautier son frère » sont témoins d'une donation faite aux Hospitaliers par Barisan, connétable de Jaffa (4) ; le dit Eustache n'apparaît plus après cette date, et en 1131 son frère Gautier est en possession des principautés de Césarée et de Sidon (5).

(1) Du Cange, *Familles d'outre-mer*, éd. E.-G. Rey, pp. 275-277.

(2) *Cartul. du Saint-Sépulcre*, ch. 119, p. 222 : « Dominus Eustachius Granerius. »

(3) Tafel et Thomas, *Fontes rerum austriacarum*, t. 12, p. 94 : « Testes, Eustachius Granerius, Hugo de Sagano magister militum templi. »

(4) H. Delaville le Roulx, *Archives de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*, p. 71 : « Testes, nobilissimi viri Eustacius Granerius et Galterius frater ejus. »

(5) Le P. Séb. Pauli, *op. cit.*, ch. 13, p. 34.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

3° Gautier Granier, en 1126 qualifié « illustre homme », est témoin d'une donation faite à l'abbaye de Josaphat par Balian, chevalier (1). Il en a fait une au Saint-Sépulcre (2). En 1131, « Gautier Granier, par la grâce de Dieu sire de Césarée et de Sidon », confirme aux Hospitaliers tout ce qu'ils possèdent dans ses domaines (3). En 1145, « Gautier, sire de Césarée », confirme au Saint-Sépulcre les donations que lui fit « son père Eustache Granier » et que lui-même a augmentées, pour le salut de son âme, et de son père, et de leurs parents. » (4) En 1160, le roi Baudouin II confirme au Saint-Sépulcre les dons que lui ont faits Eustache Granier et Gautier, son fils. Même confirmation en 1164 par le roi Amaury (5).

Gautier fut père de Hugues Granier, sire de Césarée, dont nous avons le sceau équestre, avec cette légende : ✠ SIGILLVM. VGONIS. GRANERII, et le contre-sceau, représentant une porte de ville, avec cette légende : ✠ CIVITAS CESAREE (6).

Hugues fut père de Gautier III, tué jeune après 1182, et dernier de sa (branche.)

(1) Delaborde, *op. cit.*, p. 42 : « Factum est hoc sub testimonio illustrium virorum... Walterii Granerii... »

(2) *Cartulaire*, ch. 53, p. 99 : Galterius Granerius. »

(3) Pauli, ch. 13, p. 14 : « Ego G. cognomento Granerius Cesareæ et Sydonis Dei gratia dominus... »

(4) *Cartulaire*, ch. 71, p. 143 : « Ego Galterius, Cesaree dominus..., quas pater meus Eustachius Granerius dedit dominico sepulcro... et ego postea auxi... pro salute anime mee et patris mei parentumque nostrorum... »

(5) *Ibid.*, ch. 54, p. 103, et ch. 144, p. 264 et note : « Eustachius Granerius. »

(6) Pauli, planche III, num. 27.

(7) Pauli p. 485.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gérard Granier, que l'on donne comme fils aîné d'Eustache Ier, était sire de Sidon en 1160. On lui donne deux fils, Eustache et Renaud mais cet Eustache me paraît avoir été son frère, dont il a été traité ci dessus. Quoi qu'il en fût, voici la descendance masculine de Gérard :

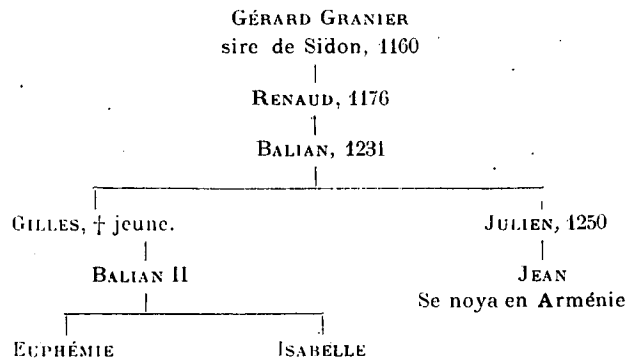

Ainsi, la postérité mâle des fils d'Eustache Ier était éteinte dès la fin du treizième siècle en Palestine, mais le nom de Granier y avait eu un si vif éclat, le souvenir glorieux du « bouclier de la Palestine » se perpétuait dans les rangs de la chevalerie chrétienne avec un si radieux prestige, que, de très bonne foi, je n'en doute pas, des homonymes ou quasi-homonymes, durent, après l'extinction de sa postérité, d'abord se demander s'ils n'étaient point de cet estoc héroïque, puis, après des recherches ou suivant des indices plus ou moins sûrs, revendiquer cette très illustre agnation.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV

Pour nous prononcer en connaissance de cause, en toute justice, sur une si haute prétention, il importe grandement d'essayer de déterminer le pays d'origine d'Eustache Granier, le valeureux compagnon de Godefroy de Bouillon et de Baudouin, son frère et successeur sur le trône de Jérusalem. Du Cange s'est occupé de cette détermination, mais, comme on va voir, sans oser se prononcer.

« Je trouve, dit-il, plusieurs familles de ce nom, de *Granier* ou *Grenier* en France. Besly, en son *Histoire des comtes de Poitou*, rapporte un titre expédié du temps du roy Robert [996-1031], en l'Aquitaine, de *Gauterius cognomento Granerius*, et de sa femme *Anna*, surnommée *Blanche*. Il est fait mention de « Bertrand Garners », chevalier, en un autre d'un abbé de Tulles, en Limosin, de l'an 1219. Un titre de Thierry, évesque d'Amiens, de 1147, parle d'*Alelmus cognomine Granarius*, chevalier, qui estoit seigneur du lieu nommé *Le Grenier*, près de la chaussée de Piquigny. Il estoit filz de Pierre Grenier, qui fit quelques biens à l'abbaye de Saint-Acheul, au diocèse d'Amiens, et qui, outre cet Aleaume, eut un fils nommé Simon et deux filles, Agnès et Emme, comme on recueille d'un autres titre de l'an 1185, qui fait encore mention de Gautier et de Guy, frères de Pierre. Il est malaisé de deviner si Eustache étoit originaire d'Aquitaine ou de Picardie, ou mesme de Flandres, comme veut Meier, qui luy donne le surnom de *Beccam*, sans que j'en sache la raison. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le savant éditeur des *Familles d'outre-mer*, M. le baron E.-G. Rey, fait suivre de ces observations la page qu'on vient de lire :

« Meier l'appelle *Beccamensis*, c'est-à-dire natif de *Beccam*, lieu qui devait être en Flandre ou dans quelqu'un des pays voisins, puisque l'auteur remarque que Godefroi de Bouillon, dans la distribution des places conquises faite aux barons croisés, n'oublia pas ses compatriotes ; mais nous ne trouvons pas de ville ou de bourg du nom de Beccam.

« Des vers latins, en l'honneur des personnages originaires du diocèse de Thérouanne (Martène, *Amplissima Collectio*, t. 5, col. 340 a) qui se sont illustrés dans la première croisade, nous apprennent qu'Eustache, surnommé *Gernirs*, qui devint prince ou seigneur de Césarée, était *Harbel Ramensis*. Cet adjectif, qui dans l'imprimé est divisé en deux mots, est peut-être une forme altérée pour *Harbellanensis*, ou quelque chose d'approchant, et peut signifier natif d'*Harbel* ou *Herbelles*, village situé près de l'ancienne Thérouanne (Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Omer, canton d'Aire-sur-la Lys). Y-a-t-il quelque rapport entre *Harbel Ramensis* et *Beccamensis* ? Sont-ce deux altérations différentes d'un même nom ? » (1)

Je tâcherai de répondre à ces deux questions, mais auparavant je crois utile de résumer ce que j'ai découvert sur ce vieux nom de Granier, et peut-être en pourrons-nous tirer des présomptions ou des conclusions intéressantes.

1071, à Montoire, en Vendômois. — Accord au

(1) Du Cange, *Les Familles d'outre-mer*, éd. E.-G. Rey, pp. 275-276.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sujet de biens contestés à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme : Gautier Granier est au nombre des témoins (1).

Vers 1080. — Gautier Granier est témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans par Haimeric de Cherisay (2).

1083. — Thibaut, « illustre comte de Chalon », tant durant sa vie que dans le temps de sa mort, à son retour d'Espagne où il était allé guerroyer contre les Maures, avait fait divers dons à l'abbaye de Cluny. Gringarde, sa petite-fille, fut mariée à noble et très puissant homme Humbert de Bourbon, qui confirma ces dons et reçut des moines en remercîment « un cheval de 200 sous » ; témoins, Geoffroy et Guillaume de Varennes, Artaud de Busseul, Archambaud Granier (3).

Vers 1095, en Aquitaine : Adhémar Granier, *Ademarus Graners,* est témoin dans une charte intéressant l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers. (4)

1101. — Eudes, duc de Bourgogne, partant pour la croisade, donne à l'abbaye de Molème ce qu'il possède à Marcennay, en présence de très nobles témoins, notamment Guy de Granier (5).

Vers 1170. — André de Granier, *Andreas de Graner*, est témoin d'une donation faite à l'abbaye de

(1) B. N., mss., fonds Moreau, t. 30, fol. 166 : « Gauterius Granerius. »

(2) B. N., ms. latin 5444, *Cartul. de Saint-Vincent du Mans,* p. 204. « Wauterius Granarius. »

(3) Moreau, t. 33, fol. 186 : « Alchimbaldus Granerii ».

(4) B. N. ms. latin 10122, *Cartul. S. Cypriani*, fol. 23.

(5) Archives de la Côte-d'Or, *Cartul. de Molème*, t. I, pp. 6-7, E. Petit, *Hist. des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I p. 428, *Pièces just.*, 102 : « Testes... Wido de Grannerio. » Le même ? que Guy, frère de Pierre, v. 1100. (V. ci-dessus p. 320.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Marmoutier par Engelger de Bohon, chevalier, opulent et puissant seigneur normand. (1)

Entre 1190 et 1195, en Anjou. - Geoffroy Granier est témoin dans une charte de Payen de Rochefort relative aux tènements d'André Terretient. (2)

1378, en Forez. — Jean Granier, l'un des notables de Saint-Bonnet-le-Château. (3)

1453, 10 octobre, Harfleur. — Revue de la Compagnie d'ordonnance du Comte de Dunois. *Archers*: Denis Granier, Pierre de la Grée, Jehan de Berry, Mahieu de Calleville, Jehan de Sainct-Romain, André Malherbe, Colin de Sainct-Martin, Guillemin le Franc.... (4)

1461, 12 juin, Chastillon-sur-Azergues. — Compagnie de Rauffet de Balsac, seigneur dudit lieu, de Montmorillon et de Chastillon d'Azerguez, chevalier et chambellan du Roy nostre sire et son seneschal de Beaucaire et de Nysmes : 25 hommes et 50 archers de la grande ordonnance :

Hommes d'armes : Monseigneur de Montfaulcon, Monseigneur de Valoux, Monseigneur de Marzé, Loys de Semur, etc.

Archiers : Benoit Granier, Olivier d'Olivier, Anthoine Terrail dit Galoys, Pierre Malapert, Robert de Morges, etc. (5)

Comme on voit, le nom de Granier, du commence-

(1) B. N., ms. latin 5441², *Cartul. de Marmoutier*, p. 38.

(2) C. Port, *Cartul. de Saint-Jean d'Angers*, documents. n° XVII, p. XIX : « Hoc factum est coram... Gaufredo Graner. »

(3) *Hist. de Saint-Bonnet-le-Château*, par deux prêtres du dioc. de Lyon, 1885, t. I, p. 451 : « Johannes Granerii. »

(4) B N., ms. français 21496. *Montres de Gaignières*, t. 2, num. 72.

(5) B. N., ms. français 21497, p. 149.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ment du onzième siècle jusqu'après le milieu du quinzième, se rencontre un peu partout, en Aquitaine, en Picardie, en Limousin, en Bourgogne, en Flandre, en Vendômois, au Maine, en Bourbonnais, en Poitou, en Anjou, en Forez, en Normandie. N'allez pas en conclure que c'étaient là autant de familles distinctes et que, par suite, il est impossible de déterminer, à huit cents ans de distance, à laquelle appartenait Eustache Granier, le héros de la première croisade.

Nos vieux ancêtres étaient infiniment moins sédentaires que nous ne pensons ; le goût des aventures chevaleresques, la passion de la gloire, les entraînaient aux lointaines emprises, et, outre les ardeurs de la foi, expliquent les enthousiasmes de la Croisade ; à dire le vrai, nos ancêtres étaient plutôt nomades, et j'ajoute qu'ils étaient à peu près forcés de l'être ; car, dans ces temps de chrétienne fécondité, on avait des dix et quinze enfants, sinon vingt, et même davantage, à chaque génération, sans compter les produits de la main gauche. J'aime à citer ce fait extraordinaire qu'à la bataille d'Azincourt périrent les treize fils aînés de Gervais Auvé et de Guillemette de Vendôme. (1) On se mariait jeune, très jeune, en ces temps-là, et c'était à qui donnerait à Dieu et au Roi le plus de serviteurs et de chevaliers. A ce compte, le domaine patrimonial devenait vite trop étroit, et ne suffisait plus à sustenter tout son monde ; d'où la nécessité d'aller essaimer ailleurs, à la suite de quelque prince aventureux ou de quelque capitaine renommé. On faisait

(1) *Pièces originales*, Auvé, 31. — O. de Poli, *Essai d'introd. à l'hist. généalogique*, 1887, in-12, p. 24.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

souche où l'on trouvait à se caser, à vivre noblement, et c'est ainsi que, dans la période féodale, les mêmes noms patronymiques se rencontrent dans toutes les régions, et il n'est rien moins que téméraire de considérer l'homonymie, en ces temps-là, comme une présomption grave d'identité d'origine et de communauté d'extraction. Il convient d'ajouter qu'en ces mêmes temps les prénoms, moins nombreux que de nos jours, se répétaient dans la race, et se transmettaient de génération en génération, avec le caractère patronymique comme des témoins de la fidélité au souvenir des aïeux et de la volonté de se conformer à leurs généreuses leçons. C'est ainsi que, dans les races authentiquement représentées aux croisades, le prénom d'un ancêtre croisé se perpétue, porté, presque à chaque degré, comme un trophée de famille. J'en ai relevé de très nombreux exemples.

Ce qui est très remarquable pour le nom de Granier, c'est que le prénom de Gautier, dans le cours du XIe siècle, le précède aussi bien en Aquitaine qu'en Vendômois et au Maine, comme pour donner à l'homonymie un certificat de parenté :

Avant 1032, Aquitaine : « Gauterius cognomento Granerius. »

En 1071, Vendômois : « Gauterius Granerius. »

Vers 1080, Maine : « Wauterius Granarius. »

Puis on trouve encore, vers 1095, en Aquitaine « Ademarus Graners » ; ce qui permet de supposer que l'Aquitaine fut le berceau des Granier ; mais alors il faut admettre que, dans la seconde moitié du XIe siècle, un d'eux vint faire souche en Flandre, probablement un Gautier, et fut père d'Eustache, le héros. Je dis « probablement un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Gautier », parce que jadis il était d'usage de donner au premier-né le prénom de son aïeul paternel et qu'Eustache appela son fils aîné Gautier.

« Y a-t-il quelque rapport, s'est demandé M. le baron Rey, entre *Harbellanensis* et *Beccamensis* »? Sont-ce deux altérations différentes d'un même nom ? »

Je demande au docte commentateur la permission de lui soumettre mon sentiment : ces deux mots me paraissent désigner deux localités ou seigneuries, l'une, comme il l'a lui-même indiqué, *Herbelles* (1), l'autre *Rebecq* (2), presque limitrophes dans le comté de Thérouanne (3), et près de la ville de ce nom. Or, Eustache Granier, prince de Césarée et de Sidon, est nommé dans les vieux « vers latins en l'honneur des personnages *originaires du diocèse de Thérouanne* qui se sont illustrés dans la première croisade », vers rappelés par Monsieur E. G. Rey lui-même.

D'ailleurs, ce prénom d'Eustache est déjà une indication, car c'était celui de l'Advoué de Thérouanne, dont Eustache Granier était très certainement le vassal, et qu'il accompagna à la première croisade.

Le départ dudit Advoué pour la Palestine est attesté par les anciennes chroniques : « Eustache, advoué de Thérouanne, suivit Baudouin à Hiérusalem. » (4)

(1) *Rebecq*, auj. commune du même canton.

(2) *Thérouanne*, auj. commune du même canton.

(3) *Herbelles*, anciennement *Herbelle*, auj. commune du canton d'Aire-sur-la-Lys, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

(4) B. N., mss., *Dossiers bleus*, t. 630, pp. 1 et 2.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le comte ou advoué de Thérouanne était un des douze pairs de Flandre (1), par conséquent vassal du comte de Flandre. Meier a donc, à bon droit, rangé Eustache Granier parmi les Flamands. Un historien (2) a dit qu' « il serait assez difficile de préciser de quelle manière les comtes de Thérouanne relevaient des comtes de Flandre ».

La difficulté se tranche aisément par l'histoire : cet historien mentionne lui-même que le roi Charles le simple (893-929) donna à Baudouin II, comte de Flandre les comtés de Boulogne et de Thérouanne (3). La vassalité des comtes de Thérouanne s'explique donc facilement : il est évident que les comtes de Flandre avaient sous inféodé Thérouanne. En effet. il paraît certain que les comtes de Saint-Pol, du surnom de Campdavaine, possédèrent initialement le comté de Thérouanne, et non moins certain que Hugues Ier Campdavaine, comte de Saint-Pol, époux de Clémence, qu'il avait épousée en 1060 et qui lui donna trois fils, en apanagea le troisième, Eustache, indubitablement avec le consentement du comte de Flandre, son suzerain, accordé sous la condition que dorénavant Thérouanne serait tenue directement de lui.

Eustache Granier, vassal de Thérouanne, était

(1) Ph. de Lespinoy, *Recherche des antiquitez et noblesse du comté de Flandres*, Douai, 1631 in-fol., p. 71. — « Eustacius de Taruenna » siège en 1125 au conseil du comte de Flandre et de ses barons, dans un jugement rendu, à Aire, sur procès entre l'abbaye et le châtelain de Bourbourg (Villevieille. *Trésor*, t. 80, f. 49. — Guérard, *Cartul. de Saint. Berlin*, p. 296.)

(2) H Piers : *Hist. de la ville de Thérouanne, anc. capitale de la Morinie*, 1833, in-8. p. 67.

(3) Idem, p. 19.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

donc arrière-vassal du comte de Flandre, et son origine, en même temps que ses prouesses en Palestine, dûrent le recommander à l'attention bienveillante de Godefroy de Bouillon et du roi Baudouin, ses compatriotes.

V

On a vu qu'Eustache Granier, dans les chartes comme dans les anciennes chroniques, n'est jamais appelé autrement que *Granarius*, *Granerius*, Granier, Grenier, et je viens, si je ne me leurre, de démontrer qu'il était flamand. Maints témoignages irrécusables le représentent comme l'un des plus héroïques entre les héros de la première croisade.

Comment donc se fait-il que le nom de GRANIER ne se trouve pas dans les Salles du château de Versailles ?

Tout simplement parce qu'Eustache y a été admis... sous un nom qui n'était pas le sien, avec attribution d'armoiries qui certainement ne furent pas les siennes.

Lisez plutôt la *Description des cinq Salles des Croisades*, par Borel d'Hauterive :

Première Croisade : « EUSTACHE D'AGRAIN, prince de Sidon, s'étant distingué à la croisade de 1096, reçut de Baudouin Ier la principauté de Sidon, et fut élu, pendant la captivité de Baudouin II, gouverneur du royaume de Jérusalem, dont il était déjà connétable. Les chroniqueurs lui ont donné le glorieux surnom de *Bouclier et d'Épée de la Palestine*. Sa maison, originaire du Vivarais, s'est éteinte il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

y a quelques années (1) ; elle portait : *d'azur au chef d'or.* » (2)

La Maison d'Agrain était sans contredit de la meilleure noblesse, et, comme toutes les vieilles races chevaleresques, elle aura certainement participé aux guerres saintes ; voici ce que dit d'elle Borel d'Hauterive (3) :

« AGRAIN, Ducs et Princes de Césarée : Le château d'Agrain, berceau d'une ancienne famille de ce nom éteinte de nos jours dans la ligne masculine, est situé près d'Alleyras, dans le Velay, à 2 myriamètres du Puy, sur les frontières du Gévaudan et du Vivarais... La Maison d'Agrain est une des plus anciennes et des plus illustres de la Noblesse de France. (La Roque, *Nobiliaire du Languedoc*, t. I, p. 5.) La souche s'est partagée dès le XIe siècle en deux branches, dont l'une alla se fixer, lors de la première croisade, en Palestine, où elle posséda les principautés ou duchés souverains de Césarée et de Sidon ; l'autre resta en Occident, et se perpétua jusqu'à nos jours dans le Vivarais ;

« Branche des Princes ou Ducs de Césarée : Cette branche était issue d'Eustache d'Agrain, appelé *Granarius* par Albert d'Aix, *Garnier* par les Lignages d'outre-mer, *Grener* et *Graniers* par Guillaume de Tyr. Malgré cette grande diversité de dénominations, tous les historiens, les généalogistes et les écrivains héraldiques n'ont pas hésité à le reconnaître comme un rejeton de la Maison d'A-

(1) Le 29 novembre 1828.

(2) *Annuaire de la Noblesse de France*, t. 2, 1844, p. 341, num. 76.

(3) *Annuaire*, t. 28, 1871-72, pp. 120-123.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

grain et à lui donner les mêmes armoiries qu'elle a portées jusqu'à nos jours. Ce sont aussi celles qui ont été placées au-dessus de son nom dans la galerie des Croisades du Musée de Versailles...

« Branche du Vivarais : Lorsque les Latins eurent été définitivement chassés de la Terre Sainte par les Sarrasins, la branche des seigneurs d'Agrain se continua dans le Vivarais, et sa communauté d'origine avec les Agrain d'Orient n'a été mise en doute par aucun historien. Attestée par tous les généalogistes, elle a été officiellement reconnue par l'admission d'Eustache d'Agrain, compagnon d'armes de Godefroy de Bouillon, dans la galerie des Croisades du Musée de Versailles avec le blason de la branche du Vivarais. Cette reconnaissance formelle offre d'autant plus d'importance qu'un contrôle sévère a présidé au travail historique de cette galerie, à laquelle le roi Louis-Philippe donnait personnellement tous ses soins.

« Dès le moyen âge, les seigneurs d'Agrain du Vivarais étaient en possession du privilège de porter l'épée nue à la procession de Notre-Dame du Puy, en mémoire des services qu'ils avaient rendus au christianisme en Orient et des reliques qu'ils avaient rapportées de Palestine, et dont ils avaient doté la métropole du Velay. »

Borel d'Hauterive ajoute que « les preuves de noblesse faites, le 22 avril 1660, devant la chambre souveraine des francs-fiefs établie à Montpellier, celles de la maintenue de 1668 publiées par le marquis d'Aubais dans ses *Pièces fugitives de l'histoire de France* et par l'*Armorial du Languedoc*, celles dressées par d'Hozier de Sérigny pour l'École

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

militaire de La Flèche en 1768, et par son frère pour l'admission d'Eugénie d'Agrain à la Maison Royale de Saint-Cyr en 1774, établissent la filiation de la branche du Vivarais » à partir de Bérard ou Béraud d'Agrain, co-seigneur de Vernon du chef de sa femme.

Dans l'exposé qu'on vient de lire, rien n'établit qu'Eustache Granier se nommât en réalité Eustache d'Agrain ; tous les documents anciens s'accordent à lui donner, ainsi qu'à sa descendance, sous des formes diverses, le seul nom de Granier ; pas une seule fois n'apparaît le nom « d'Agrain ».

Je sais avec quelle méticuleuse prudence l'historien a le strict devoir d'émettre son opinion, lorsqu'elle a pour effet de retirer à une famille une part de son patrimoine de gloire ; ce n'est qu'avec une extrême précaution qu'il peut se permettre de toucher à ce que Lamartine appelle « le saint vernis des âges » ; mais ici la question est de restituer à *un nom*, GRANIER, aussi ancien que celui d'Agrain, une gloire qui ne peut lui être ravie sans injustice.

La prétention de la Maison d'Agrain me paraît dater du XVe siècle et n'avoir d'autre fondement qu'une vague homonymie, une communauté d'étymologie onomastique, confortée sans doute par la participation connue de quelque seigneur d'Agrain à l'une des croisades.

Si cette très noble Maison avait eu le très grand honneur de produire un des premiers et plus notables héros de la croisade de 1096, un des lignages les plus anciens et les plus illustres du royaume de Jérusalem, très certainement le prénom d'Eus-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tache se serait transmis dès le XIIe siècle, comme un signe d'honneur, comme un trophée de gloire, de génération en génération, chez les seigneurs d'Agrain. Or, pas une fois, avant la seconde moitié du XVe siècle, ce prénom n'apparaît dans leur généalogie, et il n'y apparaît en sept siècles qu'une seule fois :

« Eustache d'Agrain, seigneur des Ubaz, qui reçut au baptême le prénom d'Eustache en souvenir du premier prince-duc de Césarée, s'allia le 15 octobre 1493 avec Charlotte de Jurquet de Montjésieu. » (1)

Est-il vraisemblable que, durant trois cents ans, pendant la période la plus rapprochée du temps où vivait Eustache Granier, les Agrain, s'ils eussent été du même estoc que ce héros de la guerre sainte, n'aient pas une seule fois eu la pensée de parer de son glorieux nom baptismal quelqu'un de leurs rejetons ?

D'ailleurs, je l'ai déjà dit, le nom d'Eustache est caractéristique : au XIe siècle, c'est l'un des plus usités dans la région septentrionale de la France : Godefroy de Bouillon était fils d'Eustache II, comte de Boulogne ; Eustache Granier était vassal d'Eustache, advoué de Thérouanne.

De tout ce qui précède je conclus que le nom d'Eustache Granier doit être substitué, dans les Salles des Croisades, à celui d'*Eustache d'Agrain*, et, si l'on veut lui attribuer un blason, le contre-sceau de son petit-fils Hugues, « *Ugo Granerius* », sire de Césarée, en peut fournir les éléments ; — à moins de faire comme P. Roger qui, dans sa liste

(1) Borel d'Hauterive, *Ann.*, t. 28, p. 124.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de croisés (1), sans doute pour mettre tout le monde d'accord, a inscrit, à la lettre A :

« *Première croisade* : Eustache d'Agrain, surnommé le Bouclier de la Palestine. (Vivarais. — Salles des Croisades.)

Et à la lettre G :

« *Première croisade* : Eustache Grenier ou Garnier. (Bongars.) »

VI

De même que les seigneurs d'Agrain, mais avec une plus apparente vraisemblance, une famille piémontaise du nom de *Graneri*, d'ancienne noblesse, a revendiqué comme ancêtre Eustache Granier. Voici ce que Du Cange (2) dit des Graneri, d'après des « mémoires qui m'ont esté communiquez par M. l'abbé d'Entremonts, de cette famille » :

« Les comtes de Mercenasco, en Piémont, du surnom de *Graneri*, se disent issus des princes de Césarée et de Sajette, et ils portent pour armes, d'azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe de trois espics de bled d'or sur une mesme tige qui sort de la pointe, et en chef, d'un chasteau sommé de trois tours, aussy d'or. On dit que ces armes se voient dépeintes en l'église de Saint-Georges, à deux milles de Rames, où l'on croit que fut l'ancienne ville de ce nom, qui est desservie par des caloiers grecs, au-dessus de cette épitaphe :

« Ambrosio de Turre, Mediolanensi, nobilitate

(1) *La Noblesse de France aux Croisades*, pp. 166 et 177.
(2) *Familles d'outre-mer*, éd. Rey, p. 286.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ac virtutibus insigni, hic deposito; quem ut egregia ejus opera, dum viveret, gesta, eternum hominibus commendant, sic eum immortalem cœlicis civibus Deus aggregare dignetur. Julius Pusterla et Celsus de Graneriis, ejus vices gerens, cum fletu ac mœrore magno in tanti viri patrii gloria hoc merenti memores inscripserunt monumentum septimo idus Julii MCXX.

« Au-dessus sont les armes de cet Ambroise *de Turre*, qui sont : d'argent à une tour de gueules ; et au-dessous, Ambrosius de Turre. Elles sont accompagnées de deux écussons, le premier d'or à un puits de gueules, au chef d'or chargé de trois girons en pal d'azur. Au-dessous est escrit : Julius Pusterla. Le second est : d'azur à trois espics de bled d'or, avec leurs feuilles, sur une terrasse de mesme ; et au-dessous est escrit : Celsus de Graneriis.

Au-dessus de chacun de ces écus sont les croix potencées de Hierusalem avec leurs croisettes.

« Il est probable que les Graneri de Piémont sortirent avec la Reyne Charlotte du Royaume de Cypre, où la Maison des Greneri a subsisté longtemps et y a possédé le titre de comtes de Rohas, et vinrent avec elle en Piémont. »

Je ne conteste pas l'authenticité de cette inscription ; mais elle porte la date de 1120, et, en raison de son style, j'incline à la croire antidatée ; je la croirais plutôt de 1520 (on aura lu MCXX au lieu de MDXX), et je ne découvre pas l'ombre d'un point de jonction entre cette famille piémontaise et la descendance mâle d'Eustache Granier, éteinte vers la fin du treizième siècle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La vérité, c'est que le nom de Graneri n'apparaît en Chypre que vers la fin du quatorzième, avec Jean Graneri, citoyen génois, l'un des envoyés de la république de Gênes, et voici dans quelle circonstance : le 9 novembre 1391, en Chypre, Jacques roi de Jérusalem et de Chypre, confirme le traité conclu à Gênes par l'amiral de Chypre, et à cette confirmation assistent en qualité de témoins, entre autres personnages « JANOT GRANERI et André d'Albenga, *du district de Gênes* ». (1)

Ce dût être le point de jonction entre les Graneri et le royaume de Chypre : Jean dit Janot, dût agréer au roi Jacques, qui le retint à sa cour. Ce qui est certain, c'est qu'en 1433 messire Philippe Graneri était un des grands officiers de la couronne de Chypre :

« Messire Phelippe Grenier, bottellier de Chippres », est présent, en la dite année, au mariage de la princesse Anne de Lusignan, fille du roi, avec le duc de Savoie.

Et M. de Mas-Latrie ajoute en note :

« *Morpho,* seigneurie au nord de l'île de Chypre, à laquelle était attaché le titre de comte de Rohas ou d'Édesse, passa vers cette époque dans la famille des *Grinier.* » (2)

En 1465 (nouveau style), le 6 janvier, à Nicosie, le roi Jacques confirme les conditions proposées par les Génois de Famagouste pour la reddition de cette ville, en présence de spectables et nobles chevaliers messires *Morpho Graneri,* comte de Rohas,

(1) L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*, t. I, p. 423 : « Testes... Janotus Graneri et Andreas de Albingana, districtus Januæ. »

(2) Même ouvrage, t. II, p. 22, et note.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jérôme Salviati,... composant la haute cour du sérénissime roi de Chypre. (1)

Lorsque la reine Charlotte fut contrainte d'abandonner son royaume, en 1464, et se retira en Piémont, des Graneri, en loyaux sujets, la suivirent dans l'exil et s'établirent dans les états du duc de Savoie. Cet acte de fidélité au malheur honore leur race, et la montre digne d'être de l'estoc d'Eustache Granier, prince de Sidon et de Césarée; mais, je le répète, rien n'établit qu'elle en fût réellement, et j'estime que l'homonymie seule a contribué à faire germer une tradition de consanguinité.

Que si, toutefois, il en existait des preuves, ou simplement de sérieuses présomptions, je me ferais un devoir de les publier avec le plus courtois empressement.

VII

Tandis qu'Eustache Granier faisait souche en Palestine; son lignage se continuait en Flandre, d'où il provignait en d'autres pays, notamment en Picardie ; car on peut lui rattacher sans témérité Pierre, *Gautier* et Guy Granier, vivant dans le commencement du douzième siècle ; ledit Pierre, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Acheul, était possessionné près de Piquigny, dans le diocèse d'Amiens, et Du Cange, nous l'avons vu, cite un acte de 1147

(1) Ibid., t. II, p. 272 : « presentibus... spectabilibus et nobilibus militibus dominis Marfo de Grigneriis, comite Rochassio,... Hieronimo de Salviatis, altam curiam facientibus serenissimi regis Cipri. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

en lequel apparaît son fils aîné, Aleaume, *Alelmus Granarius*, chevalier, vivant encore ou rappelé dans un acte de 1185. (1)

Si je ne me trompe, le nom de Granier, *Granarius*, n'est pas originaire du sud-ouest de la France, mais il y a été implanté très anciennement, et, selon toute probabilité, dans le premier quart du treizième siècle.

M. Paul de Granier de Cassagnac note que ses ancêtres habitèrent d'abord le Rouergue ; or, c'est dans cette région même que nous avons rencontré son plus ancien homonyme méridional, Bernard de Granier, chevalier, *dominus Bernardus Granerii*, qui, en 1285, est témoin de l'hommage féodal de Guillaume de Bénavent, chevalier, à Henri, comte de Rodez. (2)

Or, il n'est aucunement téméraire de prétendre rattacher les uns aux autres, dans les vingt-cinq premières années du treizième siècle, des gentilshommes homonymes, les uns du Languedoc ou de la région circonvoisine, les autres, de la Flandre, de l'Artois ou de la Picardie ; car la croisade victorieuse contre les Albigeois avait eu pour effet de déverser le nord du royaume sur le midi, et pour résultat le partage des domaines des vaincus entre les vainqueurs : c'est ainsi que firent branche en Languedoc les Mauvoisin, les Milly, les Caix, et d'autres lignages de l'Isle-de-France, du Beauvaisis, de Picardie (3). Henri, comte de Rodez, avait

(1) Voir ci-dessus, chapitre IV, p. 349.

(2) Villevieille, *Trésor généalogique*, t. 44, au nom (Granier)

(3) Croisés contre les Albigeois : l'évêque de Paris, Philippe, évêque de Beauvais, Raoul évêque d'Arras, les évêques de Laon, Noyon, Senlis ; Eng. de Boves, Eng. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fait hommage à Simon de Montfort, en 1214, pour ses comtés de Rouergue et de Rodez et sa vicomté de Cambolas (1) : il est donc très plausible qu'un des compagnons de Simon de Montfort ait passé au service du comte de Rouergue ou se soit établi dans ses domaines, d'où ses descendants auront provigné dans les régions circonvoisines.

Il suffit de parcourir le *Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne* (2) pour y rencontrer fréquemment le nom de Granier ou Grenier, avec ou sans la particule, noblement apparenté, et souvent précédé du nom baptismal de *Pierre*, porté dès le XIIe siècle en Picardie par un Granier, très probablement issu du même tronc chevaleresque que les princes de Sidon et de Césarée.

A une époque où les notaires royaux étaient encore recrutés exclusivement dans la Noblesse (3), nous trouvons dans l'Agenais le notaire Pierre Granier, témoin ce contrat de 1466 :

Coucy, Guill. de Caix, Robert de Mauvoisin, Amaury de Poissy, Alain de Roucy, le comte de Saint-Pol, Florent de Ville, le comte de Ponthieu, le comte de Nevers, le vicomte de Melun, Robert de Courtenay, le vicomte de Corbeil, le vicomte de Châteaudun, etc.

(1) P. Roger, *op. cit.*, pp. 303-304.

(2) O'Gilvy et de Bourrousse de Laffore, t. I, ; pp. 107, 109, 118, 204, 213, ; t. II, pp. 26, 170, 190 ; t. III, pp. 33, 37, 48, 344 ; t. IV, pp. 211, 224, 260, 264-266.

(3) L'office de notaire et de tabellion ne fut considéré comme dérogeant que vers le XVIe siècle. Il fut un temps, dit Chorier, « où cet art, bien loin de desroger à la noblesse, estoit mesme un exercice noble. » L'édit royal de 1532 « contenoit que les notaires et tabellions n'écriroient plus en latin .. que ces charges, qui n'ont esté exercées *que par des nobles*, l'ont esté enfin indifféremment par toute sorte de personnes, sans considérer *leur naissance*, leur érudition et leurs mérites. » (G.-A. de la Roque, *Traité de la Noblesse*, p. 360. = Cf. Tiraqueau, *De Nobilitate*, cap. XXX ; O. de Poli, *Essai d'introd. à l'hist. généalogique*, pp. 146-148.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Noble et puissant homme Arnaud de Fumel, seigneur et baron de Fumel (1), chevalier, « fit donation entre vifs à Monsieur Bernard, son frère, le 25 décembre 1466, de tous ses biens et droits, avec haute, moyenne et basse justice, dans les lieux de Fumel et de Bonanguille (2), ès sénéchaussées d'Agenois, Gascogne, Périgord et Quercy, se réservant sur les dits biens, sa vie durant, 9 septiers de froment à la mesure de Fumel, 3 pipes de bon vin, 2 porcs non salés, 3 cartons de sel, 12 livres d'huile, 12 livres de chandelle, 3 écus d'or à 27 sols et demi pièce tournois, des habits et vêtements chaque année, tant pour lui que pour une femme, et aussi une maison d'habitation au lieu de Bonanguille, avec des meubles et ustensiles de ménage. Cet acte fut reçu par PIERRE GRANIER et signé de sa marque ; l'original est en parchemin. » (3)

Le nom patronymique de M. Paul de Cassagnac se rencontre, dans les anciens actes, sous les formes *Granier* et *Grenier*, et lui-même revendique pour ancêtres des gentilshommes verriers ; on en trouve, en effet, de ce nom, dès le milieu du XVIe siècle, en Languedoc, et très certainement du même estoc que les Granier ou Grenier de Cassagnac :

« I. — Pierre de Grenier obtint, avec d'autres gentilshommes verriers, des privilèges, et épousa le 6 mars 1562, Mirgue de Vaux (4), et il en eut :

(1) Auj. chef-lieu de canton de l'arr. de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

(2) Anj. Bonaguil, château, en la comm. de Saint-Front, même canton.

(3) *Nobil. de Guyenne et Gascogne*, t. I, pp. 9-10.

(4) M. Paul de Cassagnac mentionne parmi ses alliances la famille de Vaux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« II. — Antoine de Grenier, marié, le 11 février 1583, à Catherine Colomb, dont il eut :

« III. — Antoine de Grenier, marié à Marie Clavières, dont il eut Jean, qui suit :

« IV. — Jean de Grenier, seigneur de *Raisins* et des Verrières-Basses-de-Maussans, diocèse de Saint-Pons (1), épousa, le 11 février 1653, Isabeau de Robert, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain du 1er novembre 1668. » (2)

Ce Jean de Grenier déclara alors comme étant son blason : « D'azur à la bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules, et accompagnée en chef d'une *souche de vigne* de sable, chargée d'un fruit de même, et en pointe d'un lévrier, aussi de sable. »

Mais ce n'étaient certainement là que des armoiries à lui personnelles, sans doute adoptées parce qu'il ne connaissait pas bien exactement ses armoiries de famille (3), et simplement allusives, par leur *souche de vigne*, à sa seigneurie de *Raisins*.

J'avoue que j'ai étudié curieusement ce vieux nom de Granier, et je n'ai rien trouvé qui ne confirmât le plaidoyer *Pro domo* de l'éminent publiciste. Quant à la question des origines de sa famille, je n'ai fait qu'indiquer des jalons à tra-

(1) Saint-Pons, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de l'Hérault. — Maussans, probablement Saint-Pons-de-*Mauchiens*, commune du canton de Montagnac, arrondissement de Béziers (Hérault).

(2) Louis de la Roque, *Armorial de la Noblesse du Languedoc*, t. I, p. 249. — Le jugement de maintenue, pour les Granier de Cassagnac, est indiqué par M. Paul de Cassagnac comme étant du 5 mai de la même année 1668.

(3) Fait assez fréquent, au XVIIe siècle, comme en témoignent les registres de l'*Armorial général de France*, dressé en exécution de l'édit de 1696.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vers les siècles, des hypothèses, oui, mais aussi plausibles certes que celles dont s'étayent les premiers degrés de notables généalogies.

S'il est très vraisemblable que les Granier, anciens dans le Rouergue, descendent de messire Bernard de Granier, chevalier, vassal du comte de Rodez en 1285, il n'est pas impossible que ce Bernard descendît d'un croisé contre les Albigeois, originaire des pays septentrionaux où se ramifièrent très anciennement les Granier du comté de Thérouanne.

M. Paul de Granier de Cassagnac ne visait pas si haut ; il n'a voulu qu'affirmer, prouver et maintenir son droit, tel que l'établit une documentation authentique de plus de trois siècles ; son mémoire est une brillante application de l'axiome de droit : *Cuique suum !*

C'est une belle et généreuse devise, et la règle des généalogistes consciencieux ; mais ils en ont une autre, — qui n'est pas pour contredire la première, — dans leurs recherches ardues : *Ascende superiùs !*

P. DE CAROLOIS.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -



NOTES D'ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

1901. — Février : le 27, M. Charles Morel de Boncourt, comte d'Hust et du Saint-Empire, et Mlle Yvonne du Breil de Pontbriand, fille du vicomte et de la vicomtesse René du Breil de Pontbriand, petite-fille du comte et de la comtesse de Chabot, et arrière-petite-fille de la comtesse du Buat.

Juin : le 12, M. Patrick-Jean Hennessy, et Mlle de Mun, fille du comte Albert de Mun, député, de l'Académie Française ; — le 15, le comte Hermenégilde Ceppi di Lecco, et Mlle Germaine de Mayol de Lupé, fille du comte ; le vicomte Léonce Merlet de Logelière, et Mlle Marie de Lupé, fille du comte ; — le 18, le vicomte de Talhouët de Boishorand, neveu de notre honoré collègue, et Mlle de Jouan de Kervenoaël.

Juillet : le 13, notre honoré collègue M. Emile Perrier, et Mlle Louise Descol ; — le 23, le vicomte Gabriel de Varax, fils de notre honoré collègue le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vicomte Paul de Varax, et Mlle Jehanne de Sampigny ; — le 25, le marquis de Vesins, et Mlle de Lastours ; — le 29, le comte de Pange, secrétaire d'ambassade, et Mlle de la Roche-Aymon ; — le 30, le comte Joseph Genebrias de Gouttepagnon, et Mlle Charlotte de Lancrau de Bréon.

Aout : le 6, le comte Albert du Seutre de Rougemont, et Mlle Marthe de Rochas d'Aiglun ; — le 7, le comte Bertrand de Greils de Messillac, et Mlle Marie Borel ; — le 13, le comte Alof de Louvencourt et Mlle Marguerite-Marie Hémart du Neufpré, fille de notre honoré collègue ; — le 15, M. Alain Chartier, et Mlle Raphaëla Falkowska ; — le 22, le baron Henri de Castelnau d'Essenault, et Mlle Françoise de Curten, petite-fille de feu le général et de Mme la comtesse de Curten, née Pompéry ; — le 28, le comte de Couhé de Lusignan, fils de feu notre honoré collègue, et Mlle Magdeleine de Lestang d'Hust ; M. André de Gigord, et Mlle Louise de Tardy de Montravel.

Septembre : le 23 septembre, M. Aymar de Chergé, lieutenant au 14e Hussards, et Mlle Louise de Maindreville ; — le 24, M. Henri de Charette de la Contrie, et Mlle Marie de la Vieuville ; le vicomte Raoul de Montjoye, et Mlle Jeanne de la Celle ; — le 26, le vicomte de Coulombiers, et Mlle Marie d'Astier de la Vigerie ; le marquis de Galard, lieutenant au 9e régiment de Chasseurs, et Mlle de Lartigue, fille du baron et de la baronne, née Luppé.

Octobre : le 1er, le vicomte Adhémar de Saint-Venant, lieutenant au 113e d'Infanterie, fils de notre honoré collègue le comte de Saint-Venant,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Mlle Renée Lefevre ; — le 2, le comte Gaston de Montesquiou-Fezensac, lieutenant au 51e d'Infanterie, et Mlle de la Tour d'Auvergne Lauraguais ; le comte Pierre de la Bonninière de Beaumont, et Mlle Alice Lecointre, fille du comte ; le baron Paul de Givry, et Mlle Marie de Vélard, fille du baron ; notre honoré collègue le baron Félix de Rosnay, et Mlle Jeanne André ; — le 3, le baron Max de Frédy, lieutenant au 1er régiment de Chasseurs, et Mlle Christine Doynel de la Sausserie ; notre honoré collègue M. Raoul de Coucy, et Mlle Blanche Dizier ; — le 5, le comte Boson de Périgord, fils du duc et de la duchesse de Talleyrand-Sagan, et Mlle Hélène Morton ; — le 8, le baron de Reinach-Hirtzbach, et Mlle de Mullenheim-Rechberg ; — le 15, le comte Amaury de Jacquelot du Boisrouvray, lieutenant au 2e Chasseurs, et Mlle Joséphine de Polignac, fille du comte Maxence ; le 19, le comte Guilhem de Pothuau, lieutenant au 25e Dragons, et Mlle Marguerite-Marie de Salaberry, fille du comte, et de la comtesse, née Comminges-Guitaut ; — le 23, le comte Jean de Diesbach de Belleroche, et Mlle Alice Herwyn de Nevele, fille du comte.

Novembre : le 7, le comte de Malterre, et Mlle Isabelle de Rohan-Chabot ; M. Antoine d'Aubigneu, et Mlle Marguerite du Saussay, fille de notre honnoré collègue, maire de Fondettes, ancien député ; — le 19, M. Mac Leod, neveu de la marquise de Musset, et Mlle Hélène de Flers, fille du marquis, et de la marquise, née de Rozière ; — le 20, M. Joseph Bosquillon de Jenlis, et Mlle Yvonne de France ; — le 21, le comte Henri de Monspey, et Mlle de Fleurieu ; — le 23, M. Antonin de Courcel,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et Mlle du Chevalard, fille de l'ancien préfet ; — le 26, le comte Charles de Béthune-Sully, et Mlle de la Pérelle.

Décembre : le 4, M. Jean de Fesquet, et Mlle Henriette de Panebeuf de Maynard, fille du comte, et de la comtesse, née Brézets : — le 10, M. Georges d'Achon, comte du Mont-de-Jeux, et Mlle Ghislaine van Pradelle de Palmaert ; — le 16, le comte de Balincourt, et Mlle Hélène de Fromessent, fille du comte ; — le 17, M. Joseph de Charette de la Contrie, et Mlle Elisabeth de Cambourg, fille du vicomte ; le comte Camille de Matharel, capitaine breveté d'Infanterie, et Mlle Catherine d'Arcy, fille du comte ; — le 18, le marquis de Choiseul-Praslin, et Mlle Jeanne de Salverte ; — le 26, le comte des Roys, et Mlle Yvonne de Barbentane, fille du comte Roger de Barbentane ; — le 28, M. Alfred Mac Leod, capitaine au 30e d'Infanterie, et Mlle Magdeleine de Bionval ; — le 30, le comte Robert de Fontenoy, et Mlle Françoise d'Anthenaise, fille du comte.

1902. — Janvier : le 6, M. Antoine de Meaux, enseigne de vaisseau, fils du vicomte de Meaux, ancien ministre, et de la vicomtesse, née Montalembert, et Mlle Anne de Fraguier, fille du colonel et de la comtesse de Fraguier, née Mareuil ; — le 7, M. Jean Sainte-Claire-Deville, lieutenant au 13e bataillon d'artillerie à pied, et Mlle Caroline Aved de Magnac, sœur et belle-sœur de M. de la Fournière, lieutenant de vaisseau, et de Mme de la Fournière ; le 9, le lieutenant-colonel Georges d'Hattecourt, et Mlle Anne de Breuilpont, fille du marquis et de la feue marquise, née Coëtquen de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Coëtdihuel ; — le 22, M. Bérard des Glajeux, conseiller à la cour de cassation, et Mlle Thérèse de Malartic, fille du comte, et de la comtesse, née Nettancourt ; — le 23, le vicomte d'Ainval, lieutenant au 31e d'artillerie, et Mlle des Nétumières ; — le 28, M. Maurice Meunier du Houssoy, et Mlle de Boisdeffre, fille du général de division, G. O. ✻ ; — le 30, à Saint-Boniface de Bruxelles, M. Ferdinand d'Avout, sous-lieutenant au 12e Hussards, fils de notre honoré collègue le baron d'Avout, ancien magistrat, et la baronne Angèle d'Oldenneel de Heerenbrinck, fille du lieutenant-colonel baron d'O. de H., attaché à la Maison militaire de S. M. le Roi des Belges.

Février : le 4, M. Julien de Lacombe, lieutenant au 139e d'infanterie, et Mlle Marguerite de Léobardy ; — le 5, M. Gaston de Ponchalon, sous-lieutenant au 45e d'infanterie, et Mlle Marie de Loubens de Verdalle ; le comte Henri de Vibraye, et Mlle Madeleine de la Morandière ; — le 8, le comte Christian d'Estampes, et Mlle de Reviers de Mauny, fille du feu comte, et de la comtesse, née Choiseul ; le 12, M. Joseph de Moncuit de Boiscuillé, et Mlle Marthe de Couëssin du Boisriou, fille du vicomte, ancien commandant aux Zouaves Pontificaux, et de la vicomtesse, née Robien ; — le 18, M. Louis d'Avril, premier secrétaire d'ambassade à Lisbonne, fils du baron d'Avril, ministre plénipotentiaire, et Mlle de Fleuriau ; — le 21, M. Louis d'Avout, marquis d'Auerstaedt, lieutenant au 13e régiment d'infanterie, fils du général duc d'Auerstaedt, ancien grand-chancelier de la Légion d'honneur, G. C. ✻, et Mlle Hélène de Lafaulotte ; — le 27, le marquis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Maurice de Montebello, prince de Siévers, et Mme Dorado ; le docteur Louis de Ribier, et Mlle Armande Perrin.

Mars : le 4, notre hon. collègue M. André Pidoux, archiviste-paléographe, docteur en droit, et Mlle Jehanne de Carol, fille de notre regretté collègue.

Avril : le 1er, M. Paul Belzac et Mlle de Brossard de Saint-Hilaire ; — le 3, M. Gaston de Tourtier et Mlle Marguerite Chrestien de Poly ; M. de Rochas d'Aiglun, lieutenant au 22e d'infanterie, et Mlle Valentine de Fouquet ; le baron Pierre de la Grandière et Mlle Jeanne-Marie de Maillé ; — le 8, le baron Roger de Montesquieu et Mlle Louise de Sainte-Croix, fille du comte Aucaigne de Sainte-Croix et de la comtesse, née d'Ivernois ; — le 9, M. Pierre de Clerck, lieutenant au 33e d'infanterie, et Mlle Marie Oberthur ; M. Paul de Terris, fils de notre hon. collègue, et Mlle Thérèse de Sigaud de Bresc, fille de notre hon. collègue ; — le 14, le comte de Castelbajac, lieutenant au 15e dragons, et Mlle Yvonne de Montreuil ; — le 17, le comte J. de Seguins-Pazzis et Mlle de Champs, sœur de la précédente ; — le 22, M. Gabriel de Mauduit, lieutenant au 41e d'infanterie, fils de M. Henri de Mauduit, ancien Officier aux Zouaves Pontificaux, et Mlle de Freslon de la Frélonnière ; le comte de Saqui-Sannes, et Mlle de Gantelmi d'Ille, fille de notre hon collègue le marquis de Gantelmi d'Ille ; — le 23, le comte de l'Aigle et Mlle de Colbert, fille du général de division marquis de Colbert ; le baron de Lantivy de Trédion, lieutenant au 30e bataillon de Chasseurs alpins, et Mlle Marie-Josèphe Michel de la Morvonnais ; — le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

25, le baron Henry d'Espalungue et Mlle Solange de Forcrand ; le vicomte de Partouneaux, capitaine au 14e Chasseurs, et Mlle Germaine d'Elbée, fille du lieutenant-colonel marquis d'Elbée ; — le 30, le comte Charles d'Aviau de Ternay et Mlle Germaine de la Jaille.

NAISSANCES

1900. — Décembre : le 15, Geneviève, fille du marquis d'Albignac et de la marquise, née d'Orfeuille, et petite-fille du comte René d'Orfeuille. (Rectification de la mention erronée qui a paru dans les *Notes d'Etat-Civil* de l'Annuaire de 1901, à la même date.)

1901. — Mai : le 9, Hervé, fils de M. Jean de Chantemerle de Villette, et de Madame, née Courtin de Neufbourg, et petit-fils de notre hon. collègue le comte de Courtin de Neufbourg.

Juillet : le 18, Louise-Marie, fille de notre hon. collègue Me G. Billot de Goldlin ; — le 29, Solange, fille de notre honoré collègue le marquis de Dax d'Axat, et de la marquise, née de Fréjacques de Bar.

Aout : le 31, Rolland-Alexis, fils de notre hon. collègue M. Plarr, baron de Caze de la Bôve, et de Madame, née de Lambert des Champs de Morel. (Marraine : S. M. l'Impératrice Marie, Douairière de Russie. Parrain : S. A. I. le Grand Duc Alexis.)

Septembre : le 8, Marie-Thérèse, fille de notre hon. collègue le vicomte de Colleville ; — le 21, à Neuilly-sur-Seine, S. A. R. la Princesse *Geneviève-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie - Joséphine - Françoise - Chantal - Monique-Louise-Emmanuelle d'Orléans, fille de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Vendome.

Les témoins de la naissance ont été : pour Monsieur le Duc d'Orléans, le comte de Chevilly ; pour S. A. R. Monseigneur le Duc d'Alençon et de Nemours, le baron Tristan Lambert.

La cérémonie du Baptême a eu lieu le 16 décembre, en la présence de S. M. la Reine Isabelle d'Espagne, et de LL. AA. RR. le Duc d'Alençon, le Comte et la Comtesse de Flandre, le Prince Albert de Belgique, le Duc de Penthièvre, la Princesse Blanche d'Orléans, l'Infante Eulalie de Bourbon ; LL. AA. SS. le Prince et la Princesse Charles de Hohenzollern.

Parrain et marraine : S. A. R. le Prince Albert de Belgique et S. A. S. Madame la Princesse Charles de Hohenzollern, frère et sœur de S. A. R. Madame la Duchesse de Vendôme.

Octobre : le 23, N..., fils de M. le chevalier de Milo-Terrazzani, et de madame, née Galeazzini, et petite-fille de notre hon. collègue le baron Galeazzini.

1902. — Janvier : le 16, Berthe, fille de notre hon. collègue M. Charles Le Gras, et petite-fille de notre hon. collègue M. Jules de Terris.

Avril : le 10, Louis, fils de notre hon. collègue, M. Paul Beauchet-Filleau ; — le 28, Marie, fille de notre hon. collègue M. Antonio de Portugal de Faria, et de Madame, née de Marchi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DÉCÈS

1901. — Mars : le 10, Adolphe-Joseph-Stéphane de la Barre de Nanteuil le Flo, fils du comte de la B. de N., chevalier de S. Grégoire le Grand et de Pie IX, et de la comtesse, née le Flo, 20 ans.

Avril : le 7, Jeanne-Louise Hedwige de Prunelle, comtesse de Bouchaud de Bussy, 92 ans.

Mai : le 7, Camille-Jeanne-Marie de Saint-Pern, sœur de notre hon. collègue le baron de Saint-Pern, 26 ans ; — le 22, Henri-Joseph, vicomte du Bois de Maquillé, commandeur de S. Grégoire le Grand, 90 ans ; — le 27, le commandeur Enrico Padula, père de notre hon. collègue le commandeur Antonio Padula.

Juin : le 1er, Hesseline-Marie-Antoinette de la Celle, comtesse douairière de Montjoye, mère de notre hon. collègue le vicomte René de Montjoye, 66 ans ; Françoise-Marie-Raphaëlle de Sesmaisons, princesse de Lucinge-Faucigny, 62 ans ; — le 2, Mlle Hortense Richebé, tante de notre hon. collègue M. Raymond Richebé, 77 ans ; — le 15, le baron Duchesne de Gillevoisin, duc de Conegliano, 76 ans, — le 21, Henry Hyart, ✻, chef de bataillon au 41e d'infanterie, 50 ans.

Juillet : le 1er, Mme Edouard Salleron, née Bernard (Marie), mère de notre honoré collègue ; — le 2, *Maurice*-Nicolas, comte Desvernay ; — le 5, Henri Givelet, cousin-germain de notre honoré collègue M. Charles Givelet, 77 ans ; — le 10, Ma-

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

rie-Henriette de Casabianca, comtesse Biadelli, mère de notre honoré collègue le comte Biadelli et sœur de notre honoré collègue le comte de Casabianca, 75 ans ; — le 12, Mme Algar Griveau, née Dufour d'Astafort, femme de notre honoré collègue, 84 ans ; — le 19, Antoine Edmond-*Eugène*, comte de Chabannes, ancien sous-officier aux Zouaves Pontificaux, chevalier de Pie IX, 78 ans ; le baron Charles de Wolbock de Kercado, ancien zouave pontifical, 73 ans ; — le 24, Léonie-Prospérie-Marie Desazars de Montgailhard, comtesse de Laparre de Saint-Sernin, 61 ans.

Aout : le 1er, le général d'artillerie Pinel de Grandchamp, C. ✻, 72 ans ; Armand-Guillaume-Guy, comte de Dampierre, commandeur de l'Ordre de Pie IX, 84 ans ; — le 8, *Enguerrand*-Pierre-Marie-Amédée, baron de Caters, neveu de notre honoré collègue le vicomte Amédée de Caix de Saint-Aymour, 30 ans ; — le 9, à Saïgon, S. A. R. Monseigneur le Prince Henri d'Orléans, fils aîné de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Chartres, 34 ans ; — le 17, Mme Conte, marquise de la Maisonfort, née de Clérembault (Marie-Elisabeth-Pulchérie), 78 ans ; Etienne Bouhey, ingénieur civil, ✻, 77 ans ; — le 18, Mme Valérie Le Motheux, veuve de M. Achille Joûbert, sénateur et ancien maire d'Angers, mère de notre hon. collègue M. Joseph Joûbert, 77 ans ; — le 19, notre hon. collègue Jean-Baptiste-Roger-Sixte, comte de Ruffo-Bonneval, ancien Officier dans l'Armée Pontificale, 82 ans ; — le 21, Mme veuve Pellot, née Hédoin (Marie-Zélina-Odile), mère de notre hon. collègue M. Paul Pellot, 70 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

SEPTEMBRE : le 7 Théodoric, duc de Narbonne-Pelet, dernier rejeton de son illustre Maison, 88 ans ; — le 9, Pierre de Charette de la Contrie, neveu de notre t. h. Président d'honneur le général baron de Charette de la Contrie, 27 ans ; — le 21, Arthur-Alexis-Armand, comte des Nouhes, maire de Somloire, conseiller général du dép. de Maine-et-Loire, père de notre hon. collègue le comte Aymar des Nouhes, 63 ans ; le 22, Mme Balay, née Balay de la Bertrandière (Antonie-Fanny-Valérie), 70 ans ; — le 26, S. E. le vicomte de Faria, O. ✻, du Conseil de S. M. le Roi de Portugal et son Chargé d'affaires près les Républiques Argentine et Orientale de l'Uruguay, grand-croix de divers Ordres, père de notre hon. collègue Dom Antonio de Portugal de Faria, ✻, et beau-père de nos hon.-collègues le chevalier Thomas de Saint-Georges-Armstrong et le vicomte de Silvarès, 77 ans.

OCTOBRE : le 3, Mme Philippe Germain de Montauzan, née Balay (Michelle-Charlotte-Marie), 40 ans ; — le 6, Mme Marie-Antoinette-Clotilde Quarré de Chateau-Regnault d'Aligny, comtesse de Lichy de Lichy, tante de notre hon. collègue le comte de Coligny, ✻, 83 ans ; — le 12, la marquise de Montmort, née Delestre-Poirson ; — le 15, la comtesse Czacka, née princesse Sapieha (Marie-Léonie) ; — le 16, Mme Françoise-Caroline Quetel, veuve de M. Julien Travers, ✻, mère de notre hon. collègue M. Emile Travers, 81 ans ; — le 18, Mlle Louise-Gabrielle-Caroline-Marie Kolb-Bernard, 22 ans ; Paul-Louis Dombre, O. ✻, chef d'escadron en retraite, 62 ans ; — le 21, la princesse François de Broglie, née de Dampmartin ; — le 22, Mlle Marie-Adélaïde-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Charlotte-Clémence Lantoine, belle-sœur de notre hon. collègue le baron Cavrois de Saternault, 66 ans ; — le 24, Léon-Simon de Mareschal, 80 ans ; — le 31, Marie-Louise de Mauroy, veuve de Henri-Julien Aved, comte de Magnac, capitaine de vaisseau, O. ✻, 54 ans.

Novembre : le 1er, Claudine-Adèle Dode de la Brunerie, comtesse de Rochas d'Aiglun, femme de notre hon. collègue, 55 ans ; — le 5, Hugues-Marie-André Louvart de Pontlevoye, 45 ans, Blanche-Clémentine Deschamps du Méry de Guitterie, vicomtesse douairière de Reiset, veuve du vicomte de Reiset, ancien page de S. M. le Roi Charles X, 68 ans ; — le 6, S. Exc. Mgr Paschal Appodia, Evêque de Capitolias, auxiliaire de Jérusalem, 67 ans ; — le 12, Mme Charles Grand d'Esnon, née Velay (Marie-Gabrielle), femme de M. le colonel commandant le 129e d'infanterie, 50 ans ; — le 13, Armand Kolb-Bernard, 63 ans ; — le 20, Mlle Louise-Marie-Joséphine de Quatrebarbes, sœur du marquis, 52 ans ; — le 27, Louise-Aglaé de Corbehem, veuve de M. Charles-Etienne Alfred le Roux de Puisieux, mère de notre hon. collègue M. Alfred de Puisieux, 91 ans.

1902. — Janvier : le 2, notre honoré collègue M. Alexandre-Marie Genet de Chatenay, écuyer, conseiller général et ancien député de l'Oise, chevalier du Saint-Sépulcre de Jérusalem, 62 ans ; — le 3, Mme Oscar de Ribier, née de Sartiges (Augustine-Marie-Henriette), 43 ans , — le 4, François-Frédéric-Albert Perquer, ancien conseiller général de la Seine-Inférieure, 62 ans ; — le 6, la baronne d'Ayme de Lambertye ; — le 7, notre honoré col-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

lègue M. *Alfred*-Eugène Chaumeil, 66 ans ; — Ernest de Loynes, baron du Houlley ; — le 8, notre honoré collègue le baron Textor de Ravisi, C. ✲, I. P. ❂, 80 ans ; — le 10, Léonie-Gabrielle-Euphrasie Huc, princesse de Montholon-Sémonville, fille du feu baron Huc ; — le 18, S. A. R. L'INFANTE MARIE-CHRISTINE DE BOURBON, veuve de S. A. R. l'Infante Don Sébastien et sœur de S. M. le Roi Don François d'Assise ; — le 25, Charles-Etienne-Marie, marquis de Falaiseau, ancien officier de l'armée Pontificale, ancien commandant de l'artillerie des Volontaires de l'Ouest (1870-71), 62 ans ; — le 27, Edouard Hervé de Beaulieu, frère de notre honoré collègue, ✲, 68 ans ; — le 28, Jules-François-Christian Bonnin de la Bonninière, comte François de Beaumont, ancien Officier des Haras, ancien conseiller général de l'Orne, 74 ans ; — le 29, Jules-Joseph-Marie Berthault du Marais, beau-frère de notre honoré collègue M. Auguste Bacqua, 68 ans ; — le 30, le général de division comte du Barail, ancien ministre de la Guerre, G. C. ✲.

FÉVRIER : le 9, François-Adolphe-Désiré Lambert, marquis de Frondeville, père de notre hon. collègue, 78 ans ; — le 10, le général de division comte d'Exéa, G. C. ✲, 94 ans ; madame Le Noir de Becquincourt, née Fouant de la Tombelle (Zénaïde) ; — le 11, le comte Ludovic de Montesquiou-Fezensac ; — le 13, Mme Agathe Coubert de Cléry, veuve de M. Frédéric Lauras, 89 ans ; — le 24, la comtesse douairière Raymond de Toulouse-Lautrec, 88 ans ; — Juliette-Louise-Charlotte de Hennezel, comtesse douairière de Hennezel d'Ormois,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

grand'mère de notre hon. collègue le vicomte Jean de Hennezel d'Ormois, 81 ans.

Mars : le 1er, M. Auguste Meller, ancien vice-président de la Soc. d'agric. de la Gironde, père de notre hon. collègue, 91 ans ; — le 9, Adèle-Cornélie Fremin du Sartel, comtesse de La Vaulx, 87 ans; — le 11, Isabelle-Alphonsine de Vissec de la Tude, baronne douairière de Romance, 77 ans ; — Louise-Cécile de Choiseul-Praslin, comtesse de Gramont, 73 ans ; — le 23, Marie-Guillaume, comte de Louvencourt, 46 ans ; — le 29, Jacques-Louis-Léonor, marquis d'Estampes, 76 ans.

Avril : le 17, Sa Majesté le Roi d'Espagne Don François d'Assise Marie de Bourbon, 79 ans; — le 19, madame Fournier de Sahuguet, née Sahuguet d'Amarzit d'Espagne (Marie), 65 ans.

J. Marrier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LE

PUITS AUX SQUELETTES

ET LE DUEL MANQUÉ

(Chroniques du Berry au XIVe siècle)

Le château de Treuillaut, commune de Villers près de Châteauroux, est un grand bâtiment long, à un seul étage, avec pavillon carré à chaque bout, en guise de tours. Il n'a aucun caractère artistique, mais l'on voit tout de suite qu'il doit dater de Louis XIV. D'ailleurs tout dernièrement j'ai trouvé sur une pierre, au-dessus du portail de la cour, la date 1690.

Aux deux côtés, d'assez vastes jardins ; par devant un parc assez bien dessiné, avec de beaux arbres et tout entourré de murs. Au-delà, à partir de la grille du parc, il y a une garenne qui est le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

commencement du bois de Treuillaut. Oh ! ici, malgré un grand abatage de futaies, fait il y a trois ans, il reste de magnifiques arbres, surtout le long de la grande allée : des chênes que l'on n'a pas laissé s'élargir et qui dressent leurs frêles colonnes, puis des blancs de Hollande qui montent à perte de vue. En dessous, le bois pousse vigoureusement et encombre un peu trop le sol Jadis on errait plus facilement sous les arbres et l'on découvrait mieux les inégalités du terrain : monticules, fossés qui laissent soupçonner que là sans doute, à une époque reculée, s'élevaient des constructions, peut-être même le castel primitif.

Quand l'automne vient jaunir toutes les frondaisons, quand les feuilles tombent et tourbillonnent, quand le vent agite les hautes tiges et tous ces panaches bruyants des chênes et des bouleaux, cette solitude a quelque chose de triste, de sinistre, même. Le mot que j'écris là n'est pas trop fort. Il y a bien longtemps, un drame sanglant a laissé non seulement son souvenir, mais aussi des traces dans ce bois de Treuillaut.

Dans la garenne, à gauche en partant de la grille du château, un petit sentier vous conduit à une enceinte carrée de murs ; en franchissant la porte vous vous trouvez en face d'un puits. Ce puits, signalé déjà, il y a cinq siècles, sous le nom de *puits Fouillaud*, était bien dans les dépendances de l'ancien château..., mais quand et pourquoi l'a-t-on entouré de murs ?...

Toujours est-il que dans ces derniers temps — trente ou quarante ans — en le nettoyant à fond et en voulant le creuser un peu plus, on en retira une masse d'ossements humains : des têtes, des bras

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des tibias etc. Dans un autre sondage fait il y a peu d'années, on en trouva encore. J'ai vu de mes yeux et touché de mes mains quelques débris des squelettes.

Personne, à Villers, ne pouvait dire ce que signifiaient ces funèbres trouvailles ; il n'y avait point de tradition bien claire : l'on en était réduit aux conjectures. Quand donc avait-on précipité dans ce puits des corps humains ?... C'était peut-être à la suite d'un combat, aux temps féodaux ; peut-être à l'époque de nos guerres avec les Anglais envahisseurs. Le Bas-Berry fut en effet le théâtre de bien des luttes. Ou bien n'était-ce pas les traces d'une scène de brigandage ? Cette portion du bois — et à cent mètres du puits — était et est encore le chemin de Chézelles à Châteauroux.

L'explication, je viens de la trouver, en relisant la chronique du Frère Jehan de la Gogue, prieur de l'abbaye de Saint-Gildas de Châteauroux. Cette chronique et celle du Père Péan, cordelier, se trouvent à la fin du troisième volume des *Esquisses biographiques du département de l'Indre* par M. Grillon des Chapelles. L'auteur, M. G. des Chapelles, m'avait donné son ouvrage ; j'avais bien lu la mention que je vais rapporter, mais, connaissant peu alors Villers, j'avais fait une médiocre attention à ce qui concernait ce petit pays, et j'avais oublié cela.

Bref, voici ce que la lecture de la vieille chronique m'a appris.

* * *

Au temps de la captivité du roi Jean-le-Bon, nos provinces et le Bas-Berry en particulier, souffraient

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

extrêmement de la présence des Anglais, d'une part, et de l'autre, du séjour d'une soldatesque soi-disant amie. Ces bandes, commandées par d'avides et féroces aventuriers « gastoient, roboient et pilloient moult grandement » le pays.

C'est vers ce temps-là que fut commis le crime *(que fust faict le malefice)* dont je veux parler. Le Frère J. de la Gogue le place sous la minorité de Guy II de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, et par conséquent prince d'une grande partie du Bas-Berry.

Guy Ier, en effet, était mort en 1359 ; il avait constitué tuteur de ses deux fils Guy et André et de leur sœur, le sire Jean de Fresselines. Mais ce fut le vicomte de Villemur, un brave Languedocien, qui s'empara (disent certains historiens) de la tutelle de ces trois enfants. Ce fut très heureux du reste pour eux et pour le pays. Mais le Frère de la Gogue dit positivement que Villemur *obtint* cette tutelle et c'était justice : il était parent de ses jeunes pupilles ; les gens du Berry le désiraient et le Roi de France approuva, attendu que Villemur était grand ennemi des Anglais, et fort dévoué à son légitime souverain. Sans lui le pays serait peut-être devenu province anglaise. Voyez en effet : vers ce temps-là même, un des capitaines anglais qui occupaient Buzançais, le nommé *Weres* (ou *Oncres* d'après la Gogue) voulut s'emparer de Châteauroux et des jeunes princes mineurs, mais le complot fut découvert et Villemur fit bel et bien noyer le capitaine dans l'Indre.

Ceci est peut-être un hors-d'œuvre, mais je le mentionne pour montrer quel était l'état de trouble où se trouvait la province.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

***

Venons au fait tragique du bois de Treuillaut. Il arriva donc que dans l'une des années de la minorité de Guy II de Chauvigny (entre 1359 et 1369) des gens d'un nommé Le Bourt de la Roque, attaqués, probablement de nuit, dans le bois de Treuillaut, par des *truchins*, des brigands, furent par eux occis et jetés dans le puits *Fouillaud*, sis en la paroisse de Villers près de Châteauroux.

Le Bourt de la Roque, sur je ne sais quelles conjectures mal fondées, soutenait que c'était un bourgeois de Châteauroux : Jehan de Saint-Maur, qui avait ainsi fait « aulcuns de ses gens détruire et qu'icelluy de Saint-Maur, accompagné de *truchins* que l'on appelle aujourd'hui brigands, les avoit mis ou fait mettre en un puits estant en la paroisse de Villers, dit *le puits Fouillaud*. Mais le dict Jehan de Saint-Maur se deffendoit de cestuy crime en disant qu'à ce onc n'avoit esté consentant et qu'à ce onc n'avoit donné faveur ny ayde. »

La chose n'était pas claire.

« Et pour ce que le dict faict estoit occulte, ne pouvoit estre la vérité sceue, entre les parties cheust gaige de bataille devant M. de Chauvigny (Guy II). »

Le jeune seigneur, avec l'avis de son tuteur sans doute, consentit à ce que l'on prît ce moyen et autorisa le combat singulier : « Le gaige de bataille fut par icelluy adjugé entre le dict Bourt de la Rocque et Jehan de Saint-Maur. »

C'est donc au jugement de Dieu qu'on en appelait, c'était un duel judiciaire qui allait confondre le coupable ou démontrer son innocence. Le fait si

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

grave d'un assassinat multiple, l'accusation si-hardie portée contre J.de Saint-Maur, et enfin la solennité du futur duel frappèrent vivement les esprits et excitèrent extraordinairement la curiosité des habitants de Châteauroux, de Villers et des environs.

On avait fixé le lieu du combat à Châteauroux dans les jardins du château. Là haut s'élevait, comme il s'élève encore, ce majestueux et élégant castel des sires de Chauvigny, il dominait les jardins. Ceux-ci s'étendaient, d'après la chronique « entre la porte de Saint-Gildas et le fossé de la *salle* du Chastel de Châteauroux. C'est là tout l'espace qui va du vieux château et de la moderne Préfecture jusqu'à l'Indre au moins, la belle prairie actuelle en faisait partie. Ils devaient être très beaux, ces jardins. On s'en formerait une idée par la description que nous avons des jardins du bon Roi René — c'est-à-dire... moins d'un siècle plus tôt. — Les belles allées, ses arbrisseaux fleuris, les parterres étalant une variété de fleurs embaumées, puis les bosquets, les tapis verts de la prairie avec des îlots de grands arbres.

On les ouvrit au public pour ce moment solennel et le public de Châteauroux, de Déols, de Villers surtout et d'une foule de lieux s'y pressait.

On vit paraître d'abord les trois enfants du défunt seigneur dont l'un était le nouveau maître, entourés de la troupe brillante des courtisans. On acclama les nobles petits princes. Puis s'avancèrent les deux champions avec leurs témoins. Oh ! comme on les regardait ! Que d'appréciations s'échangeaient dans la foule, les uns sont pour celui-ci le prétendu coupable, les autres pour le plaignant qui demande justice.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mais que tardent-ils d'en venir aux mains, on regarde le jeune Chauvigny et, pour un peu, on lui demanderait pourquoi il diffère de donner le signal.

*
* *

Oh ! c'est qu'alors il venait de se produire un incident.

« Quand le commandement se debvoit faire qu'ils fissent leur debvoir... Ung chevalier dict Trelesme (c'est, croit-on, Fresselines) s'approcha du Bourt de la Rocque et lui parla à demi-voix. Trelesme disait à Bourt de la Roque de bien faire attention, de bien réfléchir « et qu'il se donnast bien de garde qu'il feroit : car Saint-Maur estoit un bon homme de corps et si avoit prins bonne volonté de se deffendre du cas qu'il lui mettoit sus ».

De plus le chevalier affirmait à La Rocque que lui Trélesme était bien informé que Jehan de Saint-Maure au moment du crime « à l'heure que le maléfice avoit esté fait, estoit à quinze lieues de Châteauroux et que, s'il vouloit gaigner l'amende au dict Saint-Maure, il en informeroit. »

Ce chevalier avait raison de prendre ainsi le parti de l'innocent et de vouloir déclarer publiquement ce qu'il savait. — Dans ces conditions-là, avec un alibi facile à prouver, la Rocque ne pouvait persister dans son dire et, en conscience, il ne pouvait entretenir des soupçons évidemment mal fondés.

On en crut donc le chevalier Trélesme et, sur-le-champ, on convint entre les combattants — on fist contracter les champions estant au champ » — que Saint-Maure allait informer M. de Chauvigny « qu'il pouvoit se retirer lui et son conseil, attendu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il est à sçavoir que pour lors que le maléfice fut faict, il estoit à quinze lieues du lieu où le maléfice avoit esté faict et par ainsy il n'estoit pas au lieu où fust accomply et que, s'il prouvoit ce, le dict Bourt lui gaigneroit l'amende devant Mgr de Chauvigny et M. de Villemur.

Il en fut ainsi : l'accusé Jehan de Saint-Maur prouva l'alibi devant le jeune Guy II de Chauvigny et devant le tuteur le vicomte de Villemur. Le duel n'eut donc pas lieu au grand désappointement des curieux.

Ainsi finit solennellement mais pacifiquement cette fameuse querelle.

Le frère de la Gogue, en parlant de Saint-Maur, le dit bourgeois de Châteauroux ; il a soin d'ajouter : « mais il s'est depuis annobly. »

* * *

De tout cela il reste bien avéré que plusieurs hommes furent occis et jetés dans un puits, à Villers. Le crime ne devait pas être imputé à Jehan de Saint-Maur, mais il avait réellement été commis.

C'est ce qui explique la découverte de squelettes dans le puits du bois de Treuillant, puits nommé, d'après la chronique, le *puits Fouillaud*.

Une personne âgée me disait, il y a quelques jours, qu'on avait extrait du puits trois têtes parmi les autres ossements. Elle avait vu, pendant quelque temps, une de ces têtes abandonnée dans un sentier : la face paraissait avoir reçu une blessure.

Les ossements que j'ai vus moi-même, après la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seconde fouille, étaient des fragments de côtes. Ce petit fait a bien son intérêt et mériterait un mot dans une future *Histoire du Berry*.

* * *

Si le cœur lui en dit, je puis conduire un amateur visiter *le puits Fouillaud*, toujours entouré de son enceinte de vieux murs. Nous irons jusque-là, s'il le veut, à travers le mystérieux sentier, lorsque les grands vents d'automne mugiront et agiteront les cîmes des arbres au moment où le crépuscule rendra la promenade plus suggestive. Ou bien nous irons là par un pâle clair de lune, à l'heure où les longues silhouettes des bouleaux nous apparaîtront comme les blancs fantômes des victimes des *truchins* du quatorzième siècle.

ADRIEN DE BARRAL.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

REVUE DES QUESTIONS HÉRALDIQUES

ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES

« Notre Revue », pouvons-nous dire, car elle est la fille du Conseil Héraldique de France ; et la voici qui commence sa cinquième année : c'est l'âge de raison pour une Revue, et la preuve de son succès.

Lisez cet aperçu des articles publiés par elle au cours de sa quatrième année (1901-1902) :

H. G. de la Boulie : *Généalogie des Seigneurs de la Duranne, des noms de Guiramand et d'Abel.*

Vicomte René de Montjoye : *Titres généalogiques de la famille Galland.*

François de Meleniewshi : *A mon père.*

Vicomte de Bonald : *De la Législation des titres nobiliaires.*

Théodore Courtaux : *Dies iræ. — L'Aveugle et le Paralytique.*

J. Barthès : *Le Vitrail.*

Fidior : *Dépopulation de la Noblesse.*

Baron G. du Laurens d'Oiselay : *Ascendances françaises de S. M. l'Empereur de Russie.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Comte de Saint-Saud : *Essai sur la 2e Recherche de la Noblesse dans la Généralité de Bordeaux (1696-1698).*

Comtesse Amicie de Villaret : *Amaury de Séverac, maréchal de France. — Généalogie de la Maison de Séverac.*

Marquis de Croizier : *Contributions à la bibliographie des travaux de sigillographie française, avec quelques indications sur les travaux de sphragistique de l'étranger. — Titres honorifiques Espagnols* (note).

Louis Bouly de Lesdain : *Un nouveau Recueil de sceaux. — Courrier héraldique d'Allemagne. — Calendriers héraldiques. - Sigillographie Danoise.*

J. A. DE MORATZ : *Etat présent de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.*

Émile Travers : *Aux Félibres.*

René Bittard des Portes : *Le Tzarevitch Alexis* (drame en vers par le général Muzac). — *Dernier répit (Charette et la guerre de Vendée.)*

Philippe Tiersonnier: *Les Gardes du Corps à Beauvais.*

Comte de Lantivy de Trédion : *Le Credo. — Ciel de novembre. — Sur une devise.*

Marquis de Granges de Surgères : *Le Duel et la Noblesse du Languedoc, avec deux Lettres de Louis XIV (1654-1655).*

Comte de Montalbo : *La Nouvelle Décoration Papale.*

Louis de Chauvigny : *Noël.*

Achille Millien : *Noël des Pâtres.*

Marquis de Pimodan, duc de Rarécourt : *La Mère (Égypte).*

André Theuriet : *Noël.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jules Noirit : *La Naissance.*

A. de B. d'A. : *Familles féodales éteintes et oubliées : Les seigneurs d'Albin (issus des anciens comtes du Rouergue).*

Vicomte Oscar de Poli : *Deux Livres de raison* (Comté Venaissin). — *Le Pape Urbain IV : sa famille et ses armoiries. — Pour le Centenaire de Lacordaire : Saint-Dominique. — Note sur la Maison de Prie. — Note sur les deux Pétrone. — L'Ange de l'Amitié. — Christmas des Boërs.*

Vicomte de Romanet : *Note sur les seigneurs de Châteauneuf-en-Thimerais.*

Comte H. de Grille d'Estoublon : *Note sur les représentants actuels de la Maison de Joyeuse.*

S. T. : *La Question du lieu natal de Voltaire.* (Note).

G. de la Grange-Ferrègues : *Le Cachet armorié.*

Au mérite de ces œuvres d'érudition il convient d'ajouter celui des *Questions et Réponses*, si utiles aux chercheurs, les pages bibliographiques d'A.-P. Cordelois, la *Petite Chronique* d'E. d'Or-Sopliac, et, de temps à autre, d'exquises poésies (pour assurer à la *Revue* des lectrices, dit son courtois Directeur).

Elle avait promis que ses douze numéros formeraient, chaque année, un total de 576 pages : et son 4e volume en contient plus de 800.

Elle est dirigée depuis sa fondation par M. le vicomte Oscar de Poli, Président du Conseil Héraldique de France, et compte de nombreux et doctes collaborateurs.

Les Bureaux de la *Revue des Questions Héraldiques* sont Rue Fércu, 8, a Paris. — Son Administration

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est entièrement distincte de celle de l'Annuaire du Conseil Héraldique.

Tout ce qui concerne la Rédaction de la *Revue* doit être adressé à M. le vicomte de Poli, directeur, *rue des Acacias, 45*, Paris.

Tout ce qui concerne l'Administration de la *Revue* doit être adressé à M. Georges d'Escrivan, *rue Férou, 8*, Paris.

Prix d'abonnement : L'abonnement est payable en souscrivant. Il n'est reçu que des abonnements d'une année. *France* : 20 francs. *Étranger* : 25 francs.

Prix réduit pour MM. les Membres du Conseil Héraldique de France : *France*, 16 francs. *Étranger* : 20 francs.

Prix d'une livraison : 2 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande, accompagnée d'un *mandat* ou *bon de poste* d'un franc.

J.-L. Marest.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -



CHRONIQUE

Depuis la publication de notre Annuaire de 1901, le Conseil Héraldique de France s'est accru de 32 Sociétaires, parmi lesquels nous avons le devoir de citer ici ceux de nos nouveaux collègues dont l'adhésion nous est parvenue après l'impression de l'*État* qui commence le présent volume (XVe de la collection) :

Sanches de Frias (Vicomte de), Gentilhomme à la Cour de S. M. T. F., comm. de l'O. R. de la Conception de N. D. de Villaviçosa, etc. ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne : de la « Scuola Dantesca Napolitana », etc. — Largo do Intendente, 24, Lisbonne.

Mazières (Lucien de) ; des Soc. du Musée de Châteauroux, et des Collect. d'Ex-libris ; — rue Alphonse de Neuville, 20, Paris, et Les Lilas, par Vendœuvres-en-Brenne (Indre).

Osmoy (Comte d'), comm. avec plaque de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — pl. Malesherbes, 24, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chicoineau de Saint-Aubin (Charles), Lic. en Droit; — Rue de Vaugirard, 16, Paris, et chât. de la Roche-Marteau (Vienne).

Rochas d'Aiglun (Vicomte Pierre de); — rue Vaucanson, 4, Grenoble (Isère).

Nous avons le devoir de mentionner ici le nom d'un de nos hon. collègues, qui, par suite d'une regrettable erreur de composition, a été omis, cette année, dans l'*Etat des Membres du C. H.* Par contre, — ce qui ne compense rien, — M. le comte Georges de Beaulaincourt y a été inscrit deux fois, la première avec l'adresse de M. de Beaufret, à Paris.

Beaufret (Maurice du), Ingénieur-Conseil ; — rue Demours, 32, Paris.

Depuis ladite publication, nous avons eu la douleur de perdre seize de nos Collègues :

Notre très honoré Président d'honneur Son Excellence Monsieur Vasile Uréchia, Vice-Président du Sénat du Royaume de Roumanie, ancien Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, Président de l'Académie Roumaine, membre de nombreuses sociétés savantes, O. ✻, grand-officier de divers Ordres, auteur d'œuvres d'érudition justement remarquées, ami sincère de la France.

Notre très honoré Président d'honneur Monseigneur Cyprien Tanguay, Prélat de la Maison de Sa Sainteté, membre éminent de la Société royale du Canada et de la Société d'histoire diplomatique de Paris, auteur du grand et très précieux *Dictionnaire des Familles Canadiennes Françaises*, où l'on trouve la descendance jusqu'à nos jours, d'après les registres de catholicité, de tant de familles d'origine française, immigrées au Canada et dont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

beaucoup se continuent parallèlement en France, en s'ignorant mutuellement. Le savant Prélat Canadien a cessé de travailler dans sa 84e année.

Le marquis de Pierre de Bernis, ancien député de l'Ardèche, digne chef d'une antique race représentée aux Croisades. Ses obsèques ont eu lieu le 29 septembre 1901, à Saint-Marcel-d'Ardèche, où le noble défunt avait son château.

Le deuil était conduit par le comte de Pierre de Bernis, lieutenant au 1er cuirassiers, les comtes Marcel et Hervé de Pierre de Bernis, ses fils ; le comte Eugène d'Harcourt, son gendre. La famille était représentée par le baron Aymar de Verna, capitaine au 7e cuirassiers ; le baron Albéric de Verna, capitaine au 12e chasseurs; M. de Collongue, officier de dragons ; le baron Pons de Bernis, le comte René de Bernis, lieutenant au 9e hussards ; le comte de Bernis-Calvière et le comte de Candolle.

Après la cérémonie, le cortège s'est reformé et dirigé vers le parc, où la famille possède un caveau, dans lequel la bière, qui avait été portée à bras tout le temps par les habitants de Saint-Marcel d'Ardèche, fut déposée. M. Darode, directeur de la Société des mines de la Grand-Combe, et M. Dunan de Servier, ami personnel du marquis de Bernis, en des discours émus, rendirent les suprêmes hommages à la mémoire de ce parfait gentilhomme, si unanimement regretté.

Alfred-Eugène Chaumeil, d'une vieille et noble famille originaire, croyons-nous, du Languedoc, et dont il continuait les traditions de foi et d'honneur.

Le vicomte de Simony, ✻, aimable érudit dont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nous avons appris le décès par le *Catalogue* de sa riche bibliothèque, lorsqu'elle fut mise en vente. Il était chevalier de Pie IX, commandeur d'Isabelle la Catholique, et camérier secret de cape et d'épée. Il avait fait partie des Volontaires irréguliers (1) qui, à Rome, en septembre 1867, sous le commandement du comte de Christen, s'armèrent pour la défense des droits du Saint-Siège. Il était à Mentana, le 3 novembre; il avait fait ses premières armes à Farnèse, où les Zouaves Pontificaux le virent accourir, en veston de velours, coiffé d'un large feutre, des pistolets dans la ceinture et l'escopette au poing.

Le chevalier Fedele Pollaci-Nuccio, membre de la Consulte Héraldique de Sicile et de la Société d'histoire sicilienne, chevalier de l'Ordre Royal de la Couronne d'Italie, savant distingué.

Monsieur de la Giclais, maire de Lestrem (Pas-de-Calais), si sympathique à nos travaux, à l'objet de notre Société, et qui, hélas ! n'a fait que passer parmi nous.

Charles Tresvaux du Fraval, volontaire en 1860 aux Zouaves Pontificaux, un des glorieux blessés de Castelfidardo, chevalier de Pie IX et de l'Ordre Royal militaire Constantinien de Saint-Georges, modèle d'honneur et de foi ardente.

A ses obsèques, en la cathédrale de Laval, le 25 juillet 1901, les cordons du poële étaient tenus

(1) Parmi lesquels se trouvaient MM. le duc de Lorges, le duc de Luynes, Urbain et Armand de Charette, le comte Dombrowski, O'Bryen, de Villerin, de la Roche-Fontenille, et plusieurs anciens Zouaves, MM. della Faille de Leveghem, de Saint-Sernin, de Sabran, de Jerphanion, du Plessis, du Chêne, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par le comte Le Gonidec de Traissan, député de Vitré, M. Henry de la Salmonnière, le comte de Monti, conseiller d'arrondissement, maire de Montjean (tous trois anciens Zouaves pontificaux), et par le commandant de Sonis, du 70e d'infanterie. Le deuil était conduit par MM Charles, Joseph et Bernard Tresvaux du Fraval, ses fils, et par MM. de Moulins, de Fourcroy et du Breil de Pontbriand, ses gendres. Le général de Charette suivait avec le commandant de Couessin et le capitaine de Ferron.

Au cimetière, les dernières prières récitées, la foule s'est approchée du cercueil, et le commandant Le Gonidec de Traissan a prononcé ces paroles, juste hommage aux nobles mérites de notre très regretté ami :

« Au moment où va se fermer cette tombe, qu'il soit permis à un ami d'enfance de rendre un dernier hommage au compagnon d'armes, au défenseur de la Papauté, au blessé de Castelfidardo, au champion de toutes les nobles causes.

« Chrétien sincère, père aimant, aimé de tous, il a toujours été fidèle à ses convictions : fidèle à son Dieu, fidèle à son Roi, fidèle à ses amis. Ses amis seront fidèles à son souvenir et ne l'oublieront pas devant Dieu, qui récompense toutes les fidélités et qui lui a ménagé à ses derniers moments les grâces qu'il donne à ses prédestinés. »

Le Révérend Chanoine Joseph Montalbano, membre de l'Académie des Sciences et Lettres de Palerme.

Le comte Roger de Ruffo de Bonneval de la Fare, des comtes de Sinopoli de Calabre, ancien

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

officier au service du Saint-Siège, dont toute l'existence fut un modèle d'attachement aux nobles traditions de sa race chevaleresque.

Marcel Gingembre, ancien officier, qui s'était créé un nom dans les arts sous le pseudonyme de Marcel d'Aubépine, grand-officier et commandeur de divers Ordres. Il était de Metz, mais anciennement originaire de Champagne où vivait en 1262 Philippe Gingembre, *Philippus Gingiebre* (Lalore, *Cartulaires du diocèse de Troyes*, tome 5, p. 233). Après la guerre, où il fit vaillamment son devoir à Belfort, il renonça à la carrière militaire, et, sa patrie perdue, il se fixa à Biarritz où il se consacra à la peinture et créa un genre tout à fait personnel : l'oiseau. Plus tard, il aborda l'eau-forte avec un réel succès, et il n'est pas une œuvre pie, une fête charitable, qui ne lui inspirât quelque délicate et artistique fantaisie. On ne faisait jamais en vain appel à son talent. Il le dépensa, il le prodigua en véritable artiste qui ne sait pas compter et ne prend pas assez souci du lendemain. Depuis quelque temps, la maladie était venue ; naguère, il perdit sa vieille mère qui n'avait pas voulu abandonner la terre lorraine ; ses forces déclinaient, il n'était plus que l'ombre de lui-même. La mort est venue le prendre à l'heure où l'existence n'aurait plus eu pour lui les mêmes sourires et les mêmes faveurs.

Le 8 septembre 1901, Biarritz vit ses obsèques. De nombreuses couronnes ornaient le char mortuaire que suivait le bureau des Vétérans de 1870, dont il était l'un des vice-présidents, et le délégué général. Quelques amis de la première heure conduisaient le deuil. Au cimetière, M. Péria, prési-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dent de la 6e section des Vétérans, a dit, au nom de cette Société, un court adieu à celui qui fut un sincère patriote et un fervent de la revanche qui aurait délivré son pays natal.

Alexandre Genet de Chatenay, ancien député, membre du conseil général de l'Oise, fait chevalier du Saint-Sépulcre à Jérusalem, royaliste et catholique fervent, dont la courtoisie, l'aménité et le charmant esprit étaient proverbiaux.

A ses obsèques célébrées en l'église de Bonneleau, le deuil était conduit par MM. de Chatenay, ses fils, le comte de Castillon de Saint-Victor, son gendre, et le comte de Montblanc, membre du Sénat de Belgique, son beau-frère. Au cimetière, d'élogieux discours furent prononcés, notamment par M. Chovet, maire de Compiègne.

Charles-René-Marie du Hamel, Vicomte de Breuil, ✻, ancien officier, d'une race chevaleresque dont, si nous ne nous trompons, il avait eu à cœur d'écrire la généalogie. Dans l'année terrible, il avait fait brillamment son devoir ; car il avait toutes les vertus de ses pères. Ce loyal gentilhomme n'avait que des amis ; il laisse des regrets unanimes. A ses obsèques, le deuil était conduit par le vicomte du Doré et le comte Louis de Lambilly, ses gendres.

Retenu loin de Paris par un bien douloureux devoir, le Président du Conseil Héraldique de France n'a pu remplir celui d'assister à la cérémonie funèbre, non plus qu'à la messe célébrée à Saint-Thomas d'Aquin le 28 mai 1902 pour le repos de l'âme de son noble et distingué collègue et ami.

Le baron Textor de Ravisi, C. ✻, I. P. ✠, ancien officier supérieur de l'Infanterie de Marine,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ancien gouverneur de Karikal, né à Bourges le 15 juin 1822, d'une vieille famille forézienne qui fit branche à Pont-de-Vaux (Bresse) vers l'an 1300.

« C'était, — a dit la *Libre Parole*, 10 janvier 1902, — un homme de bien dans toute l'acception du terme, un catholique fervent, un admirable Français. Dans l'armée d'abord, dans l'administration des colonies ensuite, en un mot dans tous les postes qu'il occupa, le baron de Ravisi se montra l'homme du devoir... Depuis sa mise à la retraite, il s'était occupé de traiter des sujets coloniaux et de faire, à travers la France, une ardente campagne de conférences patriotiques. Il était président fondateur de l'Œuvre des vieux militaires et président du comité pour l'érection du monument de la défense de Bazeilles. Il laisse une quinzaine d'ouvrages, tous consacrés aux questions coloniales et militaires, tous tenus en grande estime par ceux qui s'intéressent à ces questions si hautes.

« Bien souvent, dans ces dernières années, j'ai eu le grand honneur et le vif plaisir de causer avec ce superbe vieillard à l'intelligence si vive, à la mémoire si fidèle. Je garde le souvenir ému de ces causeries charmantes pendant lesquelles, tout en admirant le narrateur, je m'enthousiasmais aux récits des hauts faits du passé. C'est une grande, une belle figure qui disparaît avec cet octogénaire. Par le temps qui court, il faut les saluer ces figures-là, et avec d'autant plus de tristesse et de regret, qu'elles sont plus rares. »

Le marquis de Polignac, ✻, officier de cavalerie démissionnaire, chevalier de Malte, membre du conseil général du Morbihan. Le 28 août 1901, il nous écrivait une courtoise lettre témoignant de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa constante sympathie pour l'œuvre du Conseil Héraldique de France, et bien peu de temps après, nous avions la douleur d'apprendre la mort de ce haut gentilhomme si parfaitement digne en tout de son grand et illustre nom ; et c'est le cas de dire aussi de cette noble et si sympathique figure qui disparaît : « Par le temps qui court, il faut les saluer, ces figures là, avec d'autant plus de tristesse et de regret qu'elles se font plus rares ! »

Jean, comte de Courtin de Neufbourg, membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société historique et archéologique « La Diana » de Montbrison; et de l'Association des Chevaliers Pontificaux, chef d'une ancienne famille remontant filiativement à Jehan Courtin, chevalier, *miles in armis*, vivant au XVe siècle, laquelle, par son blason primitif, se rattache aux Courtin connus au Maine dès la fin du XIe siècle.

Le comte de Neufbourg était gendre de notre très honoré Président, qui l'aimait d'une vieille affection, fondée sur une parfaite communauté de sentiments, de croyances, de convictions et d'espérances. Il s'est éteint dans son château de Beauvoir, le 27 mai 1902, plein de force chrétienne, de foi vive, et ses dernières paroles, synthèse simple et superbe de toute son existence, ont été : « Mon Dieu... pauvre France !... »

A ses obsèques, auxquelles assistaient de nombreux membres du Clergé et amis de tous les rangs, le deuil était conduit par MM. Louis, Guy et Jean de Neufbourg, ses fils, MM. de Jacquelot de Chantemerle de Villette et de Chambrun d'Uxeloup de Rosemont, ses gendres, et M. Enguerrand de Caix de Saint-Aymour, son neveu et pupille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Par son expresse volonté, il n'a pas été envoyé de lettres de faire-part.

Notre souvenir demeurera fidèle aux dignes collègues que nous avons eu la douleur de perdre, et c'est du meilleur de notre cœur que nous nous associons au deuil infini de ceux qui les pleurent.

‡ Du 15 février 1901 au 15 février 1902, le Président du Conseil Héraldique de France a eu à donner 71 consultations : Questions de chapitres nobles et d'Ordres à preuves, 4 : titres nobiliaires, 5 ; Sources généalogiques, historiques ou nobiliaires, 27 ; Examens de travaux généalogiques ou historiques, 2 ; Armoiries et devises, 12 ; Additions de nom, 2 ; Identifications d'armoiries, 7 ; Communications de documents de nos archives, 7 ; Croisades, 3 ; Questions diverses, 5.

Nous rappelons que le Conseil Héraldique de France est une société de secours mutuel sur le terrain de l'érudition et que toutes ses consultations et communications sont purement gratuites.

‡ DISTINCTIONS HONORIFIQUES conférées à des Membres du Conseil Héraldique de France :

FRANCE. *Légion d'honneur. Chevalier* : M. Antonio de Portugal de Faria ; le comte Arnold de Ronseray. — *Officier d'Académie* : le vicomte de Caix de Saint-Aymour, le chanoine Lamoureux, le marquis d'Ornano. — ANNAM. *O. R. du Dragon. Officier* : le vicomte de Caix de Saint-Aymour. — ESPAGNE. *O. R. et distingué de Charles III. Chevalier* : M. Emile Travers. — *O. R. d'Isabelle la Catholique. Grand-Croix* : le duc Astraudo. *Grand-Officier* : le comte de Montalbo. *Chevalier* : le baron

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Allard de Gaillon, D. Antonio de Portugal de Faria. — *Ordre de Saint-Jean-Baptiste. Chapelain d'honneur* : l'Abbé Girolami de Cortona, curé d'Appietto. — ITALIE. *O. R. des SS. Maurice et Lazare. Chevalier* : le baron Jean de Romeuf. — PORTUGAL. *O. R. de la Tour et l'Épée. Grand-Croix.* : S. Exc. le comte de Ficalho. — *O. R. de la Conception de N.-D. de Villaviçosa. Commandeur (avec plaque)* : M. Louis de Sarran d'Allard. — *O. R. du Christ. Commandeur* : le vicomte de Santarem. — RUSSIE. *O. I. de Saint-Stanislas. Commandeur :* M. le conseiller d'État Félix de Meleniewski. — SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE. *Ordre du Christ. Grand-Croix* : le vicomte de San João da Pesqueira. — *Saint Grégoire le Grand. Grand-Croix :* le comte O'Neill de Tyrone. *Chevalier :* le comte Allard du Chollet. — *Saint-Sépulcre de Jérusalem. Commandeur avec plaque :* le comte d'Osmoy. *Commandeur* : le baron Allard de Gaillon. *Chevalier* : le comte Allard du Chollet. — *Décoration « Pro Ecclesiâ et Pontifice » :* M. José do Espirito Santo de Battaglia Ramos. — TUNISIE. *Nicham Iftikar. Commandeur* : le baron Allard de Gaillon. — ZANZIBAR. *Étoile brillante. Grand-Officier :* le vicomte de Silvares.

‡ SOCIÉTÉS SAVANTES et autres : *Académie Royale de la Historia* (Madrid) : M. Lorenzo Salazar de Sarsfield. — *Académie Royale d'Archéologie de Belgique. Membre corresp. :* le baron Auguste d'Avout. — *Institut Royal de Lisbonne. Membre corresp. :* le vicomte de Caix de Saint-Aymour ; Louis de Sarran d'Allard ; le comte de Montalbo. — *Athénée Roumain. Membre d'honneur :* le commandeur Emmanuel Portal. — *Société Française d'Archéologie. Directeur-Adjoint et Trésorier :* M. Emile Tra-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vers. — *Soc. des Sciences hist. et Naturelles de l'Yonne. Membre corresp.*, M. Henri Bourgoing de Nevers. — *Soc. Française de Minéralogie, Vice-Président :* le marquis de Mauroy. — *Soc. archéologique de Rambouillet :* le comte Arnold de Ronseray. — *Soc. de Statistique de Marseille. Vice-Président :* M. Emile Perrier. — *Soc. archéologique de Bordeaux. Vice-Président :* M. Pierre Meller. — *Ligue Jacobite de Grande-Bretagne et d'Irlande. Vice-Président honoraire :* M. Lorenzo Salazar de Sarsfield. — *Félibrige : Majoral :* le marquis de Gantelmi d'Ille. — *Souvenir Français pour l'entretien des tombes des militaires et marins morts pour la Patrie. Comité Régional* (Biarritz). *Président :* le vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay. — *Institut Grand-Ducal de Luxembourg (Section des Sciences hist.). Membre hon. :* M. Paul Pellot. — *Soc. de Géographie de Lisbonne. M. Corresp. :* le comte de Montalbo. — *Soc. Archéol. de Bordeaux. Vice-Président :* M. Pierre Meller. — *Soc. Nationale des Ant. de France. Associé corresp. national à Bordeaux :* M. Pierre Meller. — *Ex-libris Club Basilea* (Bâle) : M. Hippolyte Giraud de la Boulie.

‡ Au cours d'une partie de chasse à Villamanrique à laquelle assistaient Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'Orléans, la Reine de Portugal et S. A. R. Madame la Princesse Louise de France, un sanglier qu'on poursuivait blessa le cheval que montait le Duc d'Orléans.

Un coup de feu adroitement tiré par la Princesse Louise abattit le sanglier, sauvant ainsi du péril le Duc d'Orléans.

‡ Par les soins de M. le Baron Tristan Lambert, ancien représentant de Monsieur le Comte de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chambord, a été dite une Messe le mardi 21 janvier, à Saint-Louis de Fontainebleau, en expiation de la mort du saint Roi martyr Louis XVI.

‡ Le 7 septembre 1901, un service anniversaire a été célébré à Neuilly, en la chapelle de N.-D. de la Compassion, pour le repos de l'âme de Monsieur le Comte de Paris.

S. A. R. Monseigneur le Duc de Vendôme y assistait au premier rang ; puis M. le baron Tristan Lambert, et d'autres notabilités royalistes.

‡ Le 9 août, à Saigon, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Henri d'Orléans, fils aîné de Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Chartres, a succombé à la terrible maladie qu'il avait contractée au cours de son périlleux voyage-d'exploration.

Nous nous sommes associé de cœur et d'âme au deuil de Ses augustes Parents et de la Maison de de France, deuil qui est aussi celui de la Patrie.

Voici l'acte de décès du vaillant et très regretté Prince, extrait des registres de l'état civil de Saïgon :

L'an mil neuf cent un, le 10 août, à huit heures cinquante minutes, par devant nous, Paul Blanchy, officier de la Légion d'honneur, maire de Saïgon, ont comparu : Crucien-Emile-Luigi de Chastillon, âgé de trente-sept ans, sans profession, demeurant à Saïgon, rue Catinat, et Albert-Ernest Duval, âgé de trente-trois ans, avocat-défenseur, demeurant aussi à Saïgon, rue Pellerin, lesquels ont déclaré que Henri-Philippe, prince d'Orléans, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de trente-trois ans, célibataire, domicilié de droit dans le huitième arrondissement de Paris, né à Ham (An-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gleterre) le 16 octobre 1867, de Robert, duc de Chartres, et de la princesse Françoise d'Orléans, domiciliés dans le huitième arrondissement de Paris, est décédé à Saïgon, rue Lagrandière, 14, le jour d'hier, 9 août, à trois heures quinze du soir ; et, après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte, que les déclarants ont signé avec nous. (Suivent les signatures).

La Société de Géographie annonce que « en mémoire de son fils, le prince Henri d'Orléans, mort au cours de son troisième voyage en Indo-Chine, Mgr le Duc de Chartres a remis à la Société de géographie la somme de 11,000 francs pour la constitution d'une bourse de voyage. Cette bourse, qui se montera à 1,000 francs, sera donnée tous les trois ans à un Français pour lui faciliter un voyage économique et géographique utile aux intérêts nationaux et effectué de préférence en Asie. »

‡ Le cinquième anniversaire de la douloureuse catastrophe du Bazar de la Charité a été célébré le 4 mai 1902, dans la chapelle érigée rue Jean-Goujon, sous le vocable de Notre-Dame de Consolation.

Les Princes de la Maison de France, atteints cruellement par la catastrophe, Mgr le Duc d'Alençon et Mgr le Duc de Vendôme, assistai ent à la messe de dix heures.

‡ Dans notre Annuaire de 1901, nous avons donné (page 179) la traduction en vers français d'une exquise poésie de João de Deus : *Bénie !* Le très illustre et très regretté poète portugais avait dédié sa *Bemdita* à S. M. T. F. la Reine Amélie. Nous avions omis de le mentionner, mais était-ce

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bien nécessaire? ... Le portrait était si parfaitement ressemblant !

‡ Au Baptême de S. A. R. la Princesse Geneviève d'Orléans, fille de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Vendôme, le 16 décembre 1901, à Neuilly, assistaient, outre les augustes parents de la petite Princesse, S. M. la Reine Isabelle d'Espagne, LL. AA. RR. le Duc d'Alençon et de Nemours, grand-père paternel, le Comte et la Comtesse de Flandre, grand-père et grand'mère maternels, le Prince Albert de Belgique, parrain, la Princesse Charles de Hohenzollern, marraine, le Duc de Penthièvre, l'Infante Eulalie de Bourbon, le Prince Charles de Hohenzollern.

‡ S. A. R. Madame la Princesse Alphonse de Bavière, fille de S. A. R. Mgr le Duc d'Alençon et de Nemours, et sœur de S. A. R. Mgr le Duc de Vendôme, est heureusement accouchée d'un Prince.

‡ La déclaration de la majorité de S. M. le Roi Alphonse XIII (17 mai) a été précédée et suivie de brillantes fêtes à Madrid. Que Dieu garde le jeune Monarque et le fasse régner, suivant les leçons de son auguste Mère, pour la grandeur et le bonheur de l'Espagne !

Notre distingué collègue M. le vicomte de Santarem était attaché à l'Ambassade extraordinaire présidée par S. A. R. Mgr le Duc de Porto et qui est allée à Madrid pour complimenter le jeune Roi au nom de S. M. T. F.

‡ Le 17 avril, en son château d'Épinay, s'est éteint dans sa 80e année S. M. le Roi don François d'Assise, époux de S. M. la Reine Isabelle II. — Voici l'acte de décès, dressé à la mairie d'Epinay,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de ce Prince si bienfaisant et si unanimement regretté :

« L'an mil neuf cent deux, le 18 avril, à trois heures du soir, acte de décès de Sa Majesté le roi d'Espagne Don François d'Assise Marie de Bourbon, chevalier de la Toison d'Or et de tous les ordres espagnols, grand-cordon de la Légion d'honneur et autres, âgé de soixante-dix-neuf ans, né à Aranjuez (Espagne), décédé le 17 avril courant, à cinquante-cinq minutes du matin, en son château d'Epinay, fils de l'Infant d'Espagne François de Paule de Bourbon et de l'Infante Louise-Charlotte de Bourbon, son épouse, décédés ; marié à Sa Majesté la reine d'Espagne Isabelle de Bourbon, domiciliée à Paris, au palais de Castille, avenue Kléber, 19. Dressé par nous, Monribot Saint-Clair, maire, officier de l'état-civil d'Epinay, après constatation du décès et sur la déclaration de Rafaël Palomino, chambellan de S. M. le Roi d'Espagne, grand-cordon d'Isabelle-la-Catholique, demeurant au château d'Epinay, et de Leon y Castillo Fernando, ambassadeur d'Espagne à Paris, grand-cordon de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, à l'ambassade, boulevard de Courcelles, 36, témoins, qui ont signé avec nous après lecture.

Signé : Monribot, Rafael Palomino, Leon y Castillo. »

‡ Le Baptême du fils de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse des Asturies a été célébré au palais royal de Madrid, dans le salon de Charles III.

Le cortège royal en quittant les appartements de la Reine Régente était ainsi composé : comte de Revillagigedo, marquis de La Romana, mar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quis de Caceres, comte de Heredia Spinola, duc de Almenara Alta, marquis de Santa Cristina, Cardinal Sancha, Prince Carlos de Bourbon, duchesse de Santo-Mauro, portant l'Enfant ; le Nonce, représentant le Saint Père, et S. M. la Reine Régente.

S. M. le Roi assistait au baptême en uniforme de Cadet d'infanterie, avec le collier de la Toison d'Or, ainsi que l'Infante Marie-Thérèse, l'Infante Isabelle, le Duc et la Duchesse de Calabre, le Duc de Sotomayor et tous les hauts dignitaires de la Cour, et le Corps diplomatique au grand complet.

‡ S. A. I. et R Madame l'Archiduchesse Marie-Isabelle, veuve de S. A. R. Monseigneur le Comte de Trapani, est décédée presque subitement aux environs de Lucerne, où la bonne et vertueuse Princesse avait l'habitude de passer l'été. Fille du feu Grand-Duc Léopold II de Toscane et de la Princesse Marie-Antoinette de Bourbon-Siciles, elle était née à Florence le 21 mai 1834. Ses frères et sœur sont : le Grand-Duc Ferdinand IV de Toscane, marié à la Princesse Alice de Bourbon-Parme ; l'Archiduchesse Marie-Louise-Annonciade, veuve du prince Charles d'Isenburg, et l'Archiduc Louis Salvator. De son mariage, elle laisse deux filles : la Princesse Antoinette, mariée à son cousin Monsieur le comte de Caserte, Chef de la Maison Royale des deux-Siciles, et la Princesse Caroline, mariée au comte André Zamoyski.

Le service funèbre de l'auguste et très regrettée Princesse a été célébré, le 22 juillet, en la chapelle spéciale du cimetière du P. La Chaise. L'absoute a été donnée par S. G. Mgr l'Évêque de Nice.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

‡ Nous avons salué de nos plus allègres félicitations et de nos vœux les plus fervents l'heureuse naissance de S. A. R. le Prince Léopold, Fils de LL. AA. RR. le Prince et la Princesse Albert de Belgique, Petit Fils de LL AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre, Petit-Neveu de S. M. le Roi Léopold II, et Neveu de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Vendôme.

‡ A l'issue du déjeuner qui suivit la revue de Bétheny, un certain nombre d'invités du président de la république eurent l'honneur d'être présentés au Tsar. Un des secrétaires de la Chambre des Députés, le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache, présenté par M. Deschanel, échangea avec S. M. Nicolas II quelques paroles :

— Sire, permettez-moi de rappeler à Votre Majesté qu'un de vos ancêtres, Paul Ier, honora, au 18e siècle, la Bretagne de sa visite. Nos Bretons, qui n'oublient rien, demeurent toujours de cœur avec la grande nation russe.

— Je suis très heureux, monsieur, répondit l'Empereur, que vous me rappeliez ce souvenir, et je vous en remercie. Paul Ier allait, je crois, étudier votre marine. C'est un bon et beau pays, votre Bretagne. N'est-ce pas elle qui fournit la grande partie de ses marins à la France? N'est-ce pas, monsieur le président?

— En effet, Sire, répondit M. Deschanel, c'est le pays des vaillants marins.

— J'ai le plus grand plaisir, a conclu le Tsar en s'adressant à M. de l'Estourbeillon, à vous serrer la main, pour vous et pour la Bretagne.

— Merci mille fois, Sire. Le souvenir de vos pa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roles et de votre visite demeurera vivace chez les Bretons.

‡ A l'occasion de la célébration du Jubilé Pontifical de S. S. Léon XIII, M. Nisard, ambassadeur de France près le Saint-Siège Apostolique, a eu l'honneur de présenter à l'auguste Pontife, de la part du Président de la République française, deux magnifiques tapisseries des Gobelins, exécutées d'après les cartons de Jean-Paul Laurens, et représentant, l'une la vision de Jeanne d'Arc, l'autre son départ pour la cour de Charles VII.

‡ La Reine Nathalie de Serbie, a abjuré, la religion orthodoxe dans laquelle elle était née, pour entrer dans l'Église Catholique.

‡ L'effroyable catastrophe de la Martinique a consterné le monde entier; le même élan de sympathie et d'humanité s'est produit dans toutes les nations; partout, comme en France, se sont ouvertes des souscriptions publiques.

Monsieur le Duc et Madame la Duchesse d'Orléans, tous nos Princes et leurs fidèles se sont associés à ce grand mouvement de charité. Que la miséricorde divine écarte à jamais le retour de si épouvantables désastres!

‡ Sa Sainteté le Pape Léon XIII a daigné conférer la dignité héréditaire de baron à M. Edouard Allard de Gaillon, commandeur de l'Ordre Pontifical du Saint-Sépulcre de Jérusalem, chevalier de l'Ordre Royal d'Isabelle la Catholique, membre d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux et du Conseil Héraldique de France.

‡ Le 20 août 1901, a été inauguré sur le mont Léon XIII, à Carpineto-Romano, le magnifique

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

monument du Rédempteur, dont la hauteur est de vingt mètres. La croix seule pèse dix neuf cents kilos.

Une messe a été célébrée devant le monument par un haut prélat. Durant le service divin, les fidèles ont entendu des chœurs composés pour la circonstance. Des pigeons voyageurs ont apporté l'heureuse nouvelle à Rome et à Léon XIII.

Le monument a un aspect véritablement grandiose. On l'aperçoit de plus de vingt lieues. Le mont Léon XIII est destiné à devenir un pèlerinage très fréquenté. Le Souverain Pontife s'est fait envoyer la photographie du monument, qu'il a placée dans sa chambre à coucher. Le monument du Rédempteur est le produit d'une souscription publique. L'inscription en a été composée par le prince des latinistes, c'est-à-dire par Léon XIII lui-même.

‡ Sa Sainteté a daigné conférer à M. Patrimonio, ministre plénipotentiaire de première classe, le titre héréditaire de comte, en reconnaissance d'éminents services rendus, en Orient, aux intérêts catholiques, dont la France a la garde.

‡ Au mois de juin 1901, à Dijon, M. Poisot, avocat, arborait à sa fenêtre le drapeau Pontifical, blanc et jaune, avec la tiare et les clefs de saint Pierre, pour célébrer publiquement la fête du Sacré-Cœur.

Un commissaire de police vint et dressa procès-verbal... pour exhibition d'un emblème séditieux.

Me Poisot fut donc cité devant le tribunal de simple police. Mais une question préjudicielle se posait : le drapeau du Pape était-il un emblème séditieux ? L'affaire fut renvoyée à plusieurs reprises

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour permettre au commissaire de consulter le ministre de la justice, qui dut lui-même consulter son collègue des affaires étrangères. Celui-ci déclara que le Pape était un Souverain reconnu par le gouvernement de la république qui entretient auprès de lui un ambassadeur, et que, par conséquent, on avait le droit d'arborer son drapeau au même titre que celui d'une puissance quelconque.

A l'audience du 23 octobre, le commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public, déclara se désister de la poursuite ; mais à la demande du défenseur, Me Metman, le désistement n'a pas été admis, et le tribunal a rendu un jugement d'acquittement, reconnaissant à Me Poisot le droit d'arborer le drapeau Pontifical.

‡ La Famille Impériale de Russie vient de donner à M. Léon Plarr de Caze de la Bôve, marié à Mlle Geneviève de Lambert des Champs de Morel. un bien précieux témoignage d'estime et de sympathie à l'occasion de la récente naissance de leur fils. Cet enfant, qui portera les prénoms de Roland-Alexis-Lionel-Nicolas, a pour marraine S. M. l'Impératrice douairière Marie, et pour parrain S. A. I. le Grand-Duc Alexis, mère et oncle de S. M. l'Empereur Nicolas II.

Les augustes parrains seront représentés à la cérémonie du Baptême.

‡ ANNUAIRES, BULLETINS, REVUES, JOURNAUX, etc.

Archives héraldiques Suisses. (Neuchâtel, 1901-1902, XV-XVIe année, mensuel, 10 fr. par an). Très docte organe de la Société Suisse d'héraldique, présidée par notre savant collègue M. Jean Grellet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Excellents articles de généalogie, d'héraldique, de sigillographie, nombreuses illustrations, armoiries, sceaux, etc.

Almanach de Gotha (Justus Perthes, 1902, 139e ann., in-12, XXIV-1212 p. Portraits.) — Pour la première fois, l'*Almanach de Gotha* donne la composition du tribunal international d'arbitrage de La Haye et mentionne à ce propos que ses renseignements sur l'Etat libre d'Orange et sur la république sud-africaine ont été fournis pour les Boërs par la légation du Transvaal à Bruxelles, alors qu'il doit au ministère du Cap, pour les Anglais, le texte relatif aux mêmes territoires, annexés par l'Angleterre avant la fin de la guerre sous le nom d'Orange River Colony et de Transvaal Colony.

Dans la 3e partie, contenant les notices relatives aux Maisons princières non souveraines, Maisons ducales de France, etc., sont mentionnées avec leur état présent, les suivantes : Avaray, Bauffremont, Beauvau-Craon, Bellune, Béthune, Blacas, Brissac, Broglie, des Cars, Castries, Clermont-Tonnerre, Fezensac, Gramont, Sabran, la Trémoïlle, Rarécourt, Polignac, Rohan, Uzès, Montléart, Harcourt, Luynes, Lorge, Montmorency, Mortemart, la Rochefoucauld, Noailles, Lucinge, etc.

Revue des Questions héraldiques, archéologiques et historiques. (Paris, 8, rue Férou, 4e année, 1901-1902. Mensuelle. France, 20 fr. Etranger 25 fr. Directeur : le Vicomte de Poli. Administrateur : G. d'Escrivan). Voyez, dans le présent annuaire, l'article séparé qui concerne cette Revue

Bulletin Héraldique de France, ou Revue Historique

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Noblesse. (Mensuel, 12 fr. par an. Étranger, 15 fr. Bureaux : Quai des Orfèvres, 56, Paris. Directeur : M. Louis de la Roque). Principaux articles : Louis de la Roque, *Catalogue des Généraux Français . — Armorial général des Ordres de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel. — Armoiries des communautés, corporations, abbayes, évêchés. — Nombreuses notices généalogiques.*

Annuaire de la Noblesse de France, 58e vol., 1902. Directeur : Vicomte A. Révérend. (Rue Fontaine, 25, Paris franco, 10 fr). Se publie chaque année sous le format d'un volume petit in-8° de 500 pages et plus ; il donne avec l'état présent des Maisons souveraines d'Europe *(suivi de leurs familles morganatiques)* et celui des Maisons ducales ou princières de France et d'Europe :

1° Des notices généalogiques de familles nobles, et la continuation de celles parues dans d'Hozier, Courcelles et La Chenaye-Desbois.

2° Des notices ou renseignements d'actualité sur les familles nobles, ou portant particule et armoiries, dont les membres ont été, dans l'année, nommés : *généraux, amiraux, ambassadeurs, évêques*, etc., ou élus : *sénateurs, députés, conseillers généraux*, etc.

3° Une revue des jugements intéressant la Noblesse. (La collection des 58 volumes forme une suite très précieuse à consulter).

4° Les naissances, mariages et décès.

(Les insertions sont faites à titre absolument gracieux sur le simple envoi d'une lettre de faire-part).

Maanblad van het Genealogisch-heraldick genootschap « De Nederlandsche Leeuw. » (S'Gravenhage,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1902, 20e année, 10 fr. par an). Organe d'une savante Société généalogique et héraldique de Hollande, qui compte parmi ses membres MM. A. F. van Beurden. W. H. Croockewit, le comte de Ghellinck d'Elseghem, Jean Grellet, H. R. Hiort Lorenzen, A. A. Vosterman van Oyen, le vicomte de Poli, le comte de Renesse, M. G. Wildeman. (Planches de blasons, sceaux, etc.)

Flirt, Revue illustrée mondaine, littéraire, sportique. (Palerme, via Malaspina, 8. — 6e année, 1902, Italie, 10 fr. par an Union postale, 12 fr.) Très agréable revue mensuelle, rédigée avec esprit et talent, et ornée de fines illustrations. La partie héraldique est rédigée par notre honorable délégué général en Sicile, M. le commandeur Em. Portal.

Monastblat der Kais. Kon. heraldischen gesellschaft Adler. » — Bulletin mensuel de l'importante Société Héraldique *Adler*, de Vienne ; il publie tout ce qui concerne cette Société, des notices généalogiques, des études nobiliaires et des variétés bibliographiques.

Munchener Kalender, 1702. (Munich, 1902, petit in-fol.) - Types de ces longs calendriers gothiques, remplis d'écussons en couleurs à pleine page, avec notices généalogiques. Celles du présent Kalender concernent les Maisons de Hesse, Bülow, Eulenbourg, Levetzow, Münster, Starhemberg Zeppelin, etc.

L'*Art et l'Autel*, la belle revue dont M. Jean de Bonnefon est rédacteur en chef, continue sa campagne contre les mauvais imagiers. L'*Art et l'Autel* ouvre un concours (avec 10,000 francs de prix) pour les meilleures monographies d'églises fran-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

çaises. Nos lecteurs peuvent en demander le programme à l'*Art et l'Autel*, rue Christine, 1, Paris.

Mémoires de la Société Académique du département de l'Aube. Tome 65 de la collection ; t. 38 de la 3e série. (Troyes, Paul Nouel, 41, r. Notre-Dame, 1901, gr. in-8°, 294 p.) — Alf. Bardet : *Brienne au temps jadis.* Alb. Babeau : *Le neveu de Grosley.* Julien Dubois : *Un savant champenois : Grosley.*

L'Argus des Revues, Intermédiaire universel. Mensuel, in-4°, 12 fr. par an. (Paris, 14, rue Drouot.) Recueille et publie les sommaires de Revues du monde entier et en fournit les articles aux intéressés. — Le n° de mai 1901, par exemple, contient 4.639 articles provenant de 883 Revues françaises ou étrangères.

Revue de Bibliographie Belge, rédigée par une réunion d'Écrivains, suivie d'un *Bull. bibl. international* Mensuelle. (Bruxelles, Oscar Schepens, 1902, 14e année).

Académie Dafnica d'Acireale : Mémoires (Atti e rendiconti) tome 7, 1899-1900 (publ. en 1901). Principaux articles : Eugenio de Castro, *Il Re Galaor*, poème dram., trad. italienne du commandeur Antonio Padula. — L. M. Billia, *Sur les doctrines psychophysiques de Nic. Malebranche.* — Appendice : *Ricordi sul 1° Centenario della nascita di Lionardo Vigo.*

Revista de Lisboa, organe de l'Acad. littéraire de Lisbonne, dirigé par M. Oscar Leal. (Lisbonne, rua do Carmo, 35 ; 2e ann., 1902, Mensuel) Publie des études littéraires et des poésies. Nous n'en avons reçu que 3 numéros.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Défense de Seine et-Marne, journal politique, litt., judiciaire, agr. et commercial, avec cette profession de foi en épigraphe : DIEU ET LE ROI. (Fontainebleau, 19, r. de la Paroisse, 23e année, 1902. Abonnements ; Seine-et-Marne, 7 fr. France : 8 fr, Etranger : 12 fr.) Un des plus vaillants défenseurs de la cause nationale de la Monarchie traditionnelle comme son éminent directeur le baron Tristan Lambert.

Buletinul Fundatiunei Uréchia, 1re année, 1901. (Bucharest ; impr. Eminescu, 6, boul. Elisabeth.) Nous n'avons reçu que le n° 1 de ce savant Bulletin, avec dédicace de la main de S. Exc Mr Vasile A. Uréchia, ancien ministre de l'Instruction publique, vice-Président du Sénat Roumain, Président de l'Académie Roumaine : puis, par un ami, nous avons appris, non sans de douloureux regrets, la mort de ce grand érudit, de cet ami sincère de la France. Il est fort à désirer que ses doctes amis poursuivent la publication de ce Bulletin de la fondation qui porte son illustre nom.

Revue Catholique et Royaliste, fondée en 1901 sous le patronage du général de Charette. (Paris, Vic et Amat, 11, rue Cassette Mensuelle. Paris, 8 fr par an. France : 9 fr. Etranger : 10 fr.) Excellents articles de doctrine, d'histoire, de propagande, par MM. le marquis de la Tour-du-Pin la Charce. Raoul de Fréchencourt, Mgr Justin Fèvre, Dom Besse, P A. Paillard, H. Arsac, le vicomte J. du Bouquehaud (*Le Saint-Suaire de Turin*), J. de Linières, J. de Belbecq (*Bulletin politique*), le baron Félix de Rosnay (*Actualites musicales*), J. Regnault de Maulmin (*Notes de peinture*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Almanach des Saints de Provence pour l'année 1902, contenant le Calendrier Romain et le Calendrier Provençal, et de brèves notices sur les Saints Provençaux. (Marseille, Impr. Marseillaise, 39, rue Sainte, 1902, 15e année, in-12 quarré. 64 p.).

Baltischer Wappen Kalender. (Riga, E. Bruhns, 1902, in-fol.). — Cette importante publication héraldique sera continuée annuellement. Elle donne les blasons en couleurs et à pleine page de nombreuses familles, suivis de notices historico-généalogiques. Le soin apporté à sa rédaction et à ses illustrations, et l'excellente exécution de ce premier *Kalender* assurent dès à présent son succès et sa longévité.

Giornale Araldico-genealogico-diplomatico, organe de la R. Académie héraldique italienne. (Bari, Corso V. E. 81 Mensuel, 1901, ann. 28 Italie, 15 fr. Étranger, 20 fr. Directeur : M. le chevalier G. de Crollalanza.) Principaux articles : G. de Crollalanza : *Glossaire héraldico-étymologique*. C. Della Torre di Valsassina : *Raisonnement sur la communauté d'origine des seigneurs della Torre, comtes de Valsassina, et les seigneurs de la Tour comtes d'Auvergne*. L. Salazar : *Hist. de la famille Salazar*.

Annales du Mont Saint Michel, 26e année, 1901. Revue mensuelle dirigée par les RR. PP. Missionnaires du Mont S.-M. et consacrée aux fastes historiques du Mont et à la gloire de l'Archange libérateur. (France, 2 fr. Etranger, 3 fr.).

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux. (Paris, 36, rue Laffite ; 36e année, 1901, XLIIe vol. Paraissant les 7, 15, 22, et 30 de chaque mois. France,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

16 fr. par an. Etranger, 18 fr.) L'enviable succès de l'*Intermédiaire* s'accentue d'année en année, et sa collection complète est d'un prix inestimable pour tous les érudits. L'héraldique y est en honneur, et bien des questions controversées ont trouvé là leur solution, grâce à la collaboration de ce grand savant qui s'appelle tout le monde. J'aurais voulu donner un bref résumé des articles qui peuvent intéresser le plus notre spécialité, mais comme l'an passé, j'ai dû reculer : ils sont trop !

‡ *L'Anjou Historique*, qui a pour but de faire connaître l'histoire de l'ancienne province d'Anjou et du Maine-et-Loire, ne sort point de ce cadre, en publiant des articles étrangers aux annales angevines. Cette Revue semi-mensuelle donne des articles de fond, dus à des érudits familiarisés avec l'histoire locale. Elle publie aussi des documents originaux de toutes sortes.

La première année forme un volume de 768 pages. Abonnement : SIX FRANCS. Les abonnés à l'*Anjou Historique* et à la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* reçoivent ces deux publications pour 12 fr. par an.

Pour la Rédaction, s'adresser à M. l'abbé F. Uzureau, Aumônier de la Prison à Angers ; pour l'Administration, à M. Siraudeau, éditeur, rue Chaussée-Saint-Pierre, 4. Angers. — 2e année, 1901-1902. Principaux collab. : F. Uzureau, duc de la Trémoïlle, Ch. Loyer, abbé René Cerveau, abbé T. Houdebine, docteur Bossard, le R. P. Ubald.

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler ». (Wien, 1901, in-4°, VIII-156 p. 17 pl.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de blasons). — Ce très bel annuaire de l'I. et R. Société héraldique *Adler* est rédigé par notre savant président d'honneur, S. Exc. M. le comte Gaston de Pettenegg. Nous y remarquons un curieux Armorial des villes de la Russie d'Asie, par H. G. Ströhl, avec planches de blasons en couleurs, — continué dans le *Jahrbuch* de 1902.

‡ *Annales internationales d'Histoire. Congrès de Paris 1900.* 1re section : *Hist générale et diplomatique.* Principaux articles : Mgr Nicolo Marini : *Le proœmium de Diodore de Sicile.* V. A. Uréchia : *Notice sur les armoiries du peuple roumain.* Comte de Gerbaix de Sonnaz : *Le sacre d'Henri VII de Luxembourg à Saint-Jean de Latran (1312).* Mgr G. Fraknoï : *L'ambassade de Pétrarque à Vérone.* De Maere d'Aertrycke : *Rech. à propos des batailles de Courtrai et de Rosebecque.* Abbé L. Dedouvres : *Le P. Joseph et le* siège de la Rochelle. N. Notovitch : *Les Tsars comme diplomates, et les orig. des relations diplom. avec la France.*

Le fascicule I comprend la *Liste des Membres du Congrès de Paris 1900,* où nous relevons des noms qui nous sont chers : MM. de Maulde de la Clavière (1), le comte Albert de Mun, le baron d'Avril, *C. Barrière-Flavy*, Le R. P. Yves de la Brière, *le vicomte de Caix de Saint-Aymour*, le comte P. de Cossé-Brissac, le marquis Costa de Beauregard, *le marquis de Croizier*, *Joseph Depoin*, *G. d'Espinay*, *S. Exc. M. de Gerbaix, comte de Sonnaz*, *le comte de Ghellinck d'Elseghem*, le comte d'Haussonville, *le chevalier Joseph Joübert*, Lefèvre-Pontalis, de Marolles, Mar-

(1) Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de cet érudit si distingué et si sympathique.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quet de Vasselot, le vicomte de Meaux, le très regretté Prince Henri d'Orléans, *le vicomte de Poli, Louis Régnier, le colonel de Rochas d'Aiglun, Louis de Sarran d'Allard, S. Exc. M. V.-A. Uréchia, M. G. Wildeman*.

Les 14 noms en italique se retrouvent dans la Liste des Membres du Conseil Héraldique de France.

‡ *Revue Mondaine*. Bon succès à cette élégante publication hebdomadaire, littéraire et artistique (rue de Lille, 37, Paris) qui a pour directeurs le comte F. de l'Eglise de Félix et E. Rullier de Betteix et pour principaux collaborateurs MM. François Coppée, Edmond Turquet, le vicomte J. de Beaufort, Théodore Botrel, le vicomte J. de Montozon, le comte F. d'Oncieu de la Bâtie, Léon de Tinseau, le marquis de Fortia Montréal, etc. (Abonnements : Paris, Seine, Seine et-Oise, 10 fr. départements et étranger 12 fr le numéro : 0.25 centimes).

‡ Avant de se fondre en la *Revue de Bretagne*, la *Revue historique de l'Ouest*, dans ses 3 dernières livraisons (janv.-mars 1901) a donné entre autres articles :

Marquis de Granges de Surgères : *Notes d'état-civil et historiques extraites des registres des paroisses de l'arr. de Nantes dont les archives ont été détruites pendant la révolution*. Frain : *Registre d'écuyer Nic. Bouleuc, greffier de l'Amirauté de Bretagne au siège de Saint-Malo (1678)*, précédé d'une piquante introduction. — J. de Kersauson : *Monogr. de la paroisse d'Assérac*. Comte de Lantivy : *Tableau de parentés : esquisses de traditions*.

Revue de Bretagne : (Mensuelle, Vannes, Lafolye

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

frères, 2, place des Lices. Marquis de l'Estourbeillon, *Directeur* : Comte René de Laigue, *Secrétaire général.*) Les fascicules de janvier-avril 1902 publient entre autres articles : Vte du Breil de Pontbriand : *Origines de la Maison de Rieux*, Adrien de Carné : *Judicaël*. Vte de Gouzillon de Bélizal : *Journal et Lettres d'un émigré*. Cte de Lantivy : *Solatio rerum* (poésie). Vte Ch. de Calan : *Les Romans de la Table ronde*. Des *Notices et Comptes rendus*, par René Kerviler, l'abbé Paul Pâris-Jallobert, le vicomte Olivier de Gourcuff.

Voz da Caridade (La Voix de la Charité). Revue mensuelle illustrée. (Covilhâ, Portugal, praça Nova. 1000 réis (env. 4 francs) par an. Éditeur : Manoel Rodrigues da Costa). Au nombre des collaborateurs de cette revue catholique, à laquelle nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite si bien, figurent des écrivains de distinction dont les noms nous sont chers : MM. le vicomte de Castilho, le chanoine Anaquim. Alberto d'Oliveira, José de Battaglia Ramos et Manuel de Mendonça Pereira Pinto (Balsemâo).

Revue de Saintonge et d'Aunis, Bulletin de la Société des Archives historiques (Saintes. 42, rue Eschasseriaux. XXIe vol. 1901. Semi-mensuelle, 10 fr. par an. Directeur : Louis Audiat, Président de ladite Société). Une de nos plus doctes revues, où fourmillent les pages de valeur, les études intéressantes, les renseignements précieux ou curieux, les généalogies sérieuses. Principaux articles : Louis Audiat : *Armoiries des villes de Saintonge et d'Aunis*, (très remarquable étude, avec planche de blasons en chromo ; sceaux et écussons dans le texte).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

X. Barbier de Montault : *Une croix à main*. Jules Pellisson : *Napoléon à Barbezieux*, curieux article dont voici les dernières lignes :

« La ligne d'Orléans passant par Montmoreau et Chalais a éloigné de Barbezieux le grand courant des voyageurs de Paris en Espagne, et le nom de la petite ville autrefois connu de tous a été oublié à ce point que Napoléon III, passant à Auxerre et causant avec le maire Challe qui lui disait : « J'ai un fils sous-préfet à Barbezieux, » lui demanda : « Où c'est-il, cela, Barbezieux ? »

« Cette connaissance superficielle de la géographie charentaise rappelle la fameuse conversation du premier consul avec Chancel, député de la Charente au corps législatif :

« Vous êtes de la Haute-Charente ? — Non, de la Charente ; il n'y a plus de département de la Haute-Charente. — Quel est l'esprit de Saintes, votre chef-lieu ? — Le chef-lieu du département est Angoulême. — Vos marais salants donnent-ils un bon revenu ? — Il n'y en a pas dans la Charente. »

Quelque temps après Bonaparte, entendant prononcer le nom de Chancel, dit : Oh ! celui-là, je le connais. »

Gabriel Audiat : *Bibliothèque Saintongeaise*, charmants articles d'un fin lettré : il a de qui tenir. — Louis Audiat : *A propos d'oraison funèbre*.

Danmarks Adels Aarbog. (Copenhague, 1902, 19e année. Directeurs : MM. H.-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset). Ce très élégant Annuaire de la Noblesse de Danemark, très complet, se distingue par une profusion de beaux portraits historiques en phototypie et d'artistiques planches d'armoiries en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chromo. Il fait grand honneur au savoir et au goût de ses très distingués directeurs.

L'Écriture, Revue mens. des arts et des sciences graphiques. (Paris), Institut sténographique, 150, boul. Saint-Germain ; 6e année, 1901 ; édition de luxe, 10 fr. par an ; ordinaire, 5 fr. Directeur : M. Joseph Depoin, Président dudit Institut. Précieuse encyclopédie de tout ce qui intéresse la sténographie.

Annuario della Nobiltà Italiana (Bari, 81, Corso V. E., 1902, 24e année. Directeur : M. le chevalier G. de Crollalanza. Prix : 10 fr.) Le « Gotha » de l'Italie, dont les 1500 pages contiennent de très nombreuses et consciencieuses notices sur les familles de la Noblesse Italienne ; il est indispensable à toute bibliothèque héraldique. (Nombreuses planches de blasons en chromo, portraits, armoiries gravées dans le texte.)

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest. (Nantes, 33, rue du Coudray, Mensuel. 3e année. France. 5 fr. par an. Etranger, 6 fr. Directeur : le baron Gaëtan de Wismes.) Nous avons été prophète : ce *Chercheur* a trouvé le succès, grâce à son intelligente direction et à sa rédaction aussi variée qu'érudite. Beaucoup de ses articles n'intéressent pas seulement les provinces de l'Ouest, et tous les chercheurs et tous les curieux y peuvent glaner de très utiles renseignements.

Bulletin de l'Association de Secours mutuels des Chevaliers Pontificaux. (Paris, 45, r. des Acacias, XIe année, 1901 Trimestriel, 4 fr. par an Directeur : le vicomte de Poli, Président de l'Association.)

Organe d'une importante société de bienfaisance ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ne publie, en général, que ce qui en intéresse le fonctionnement.

Algemeen Nederlandsch Familieblad. XVe année, 1902, in-4° à 2 col Sous la direction de M. A. A. Vorsterman van Oijen, cette revue néerlandaise publie mensuellement des études héraldiques et généalogiques, accompagnées de planches d'armoiries gravées. Le siège de la revue est à Rijswijk, près'S'Gravenhage (Hollande).

Documents sur la Province du Perche, publiés par le vicomte de Romanet et H Tournouër, anciens élèves de l'École des Chartes. (Trimestriel, illustré. XIIe année 1901. France, 10 fr. par an. Etranger, 12 fr. Les souscriptions sont reçues chez les auteurs, M. le vicomte de Romanet, château des Guillets, par Mortagne (Orne), et M. H. Tournouër, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne). L'éloge de cette encyclopédie historique, archéologique et généalogique du Perche n'est plus à faire. Principaux articles : Vicomte de Romanet et vicomte de Souancé : *Généalogie de la famille d'Arlanges.* H Tournouer : *Bibliog. et iconogr. de la Trappe.* L'abbé Godet : *Les paroisses du Mage et de Feillet* Comte de Charancey : *Hist. de l'abb. de la Grande Trappe.* L'abbé Barret : *Cartulaire de Marmoutier pour le Perche.* Vicomte de Romanet : *Géogr. du Perche — Chartes du Perche* (supplément). R. Courtin : *Hist. du Perche,* (publ. par le vicomte de Romanet et H. Tournouër.) Vicomte de Souancé : *Notice sur la Manorière.* Vicomte de Souancé et H. Tournouër : *Armorial de 1696.*

La Maison de campagne, Journal horticole et agri-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cole illustré des châteaux, villas, propriétés rurales. (Paris, 56, quai des Orfèvres, XLIIe ann., 1901. France et Algérie, 12 fr. par an. Étranger 15 fr. — Directeur : Louis de la Roque). Indispensable à quiconque s'occupe d'horticulture, d'agriculture, d'arboriculture, d'aviculture, d'apiculture, ce journal propage les connaissances utiles à la campagne, donne des modèles d'habitations rurales et des plans de jardins et fait connaître les inventions nouvelles.

Annales des Alpes : Recueil period. des Archives des Hautes-Alpes (Gap, semi-mensuel. France, 6 fr. par an. Étranger, 8 fr. — Directeur : le savant chanoine Paul Guillaume, Archiviste des Hautes-Alpes. — 4e année, 1901.) Principaux articles : P. Guillaume, *Liste chronol. des Évêques de Gap, d'après les travaux du chanoine Albanès et les inventaires des Archiv. des Hautes-Alpes. — Archives notar. des Mutonis. — L'anniversaire de Jac. de Serène, archevêque d'Embrun, 1290. — Notice hist. sur le Chapitre de Gap. — La Noblesse du Gapençais en Languedoc, v. 1216-1219. - Carétion du marquisat de Savines en 1715. — Libertés et Franchises de Serres en 1285 et 1341.* — Le R. P. Denifle : *Guerre entre la Provence et le Dauphiné en 1368 et 1369, d'après les Archives du Vatican.*

Revue Catholique de Normandie, 11e année, 1901. (Evreux, 4 bis, rue du Meilet, semi-mensuelle. France, 10 fr. par an. Étranger, 12 fr. — Secrétaire de la rédaction : M. Paul de Longuemare, place St-Sauveur, 19, Caen.) Principaux articles : L. Couppey : *Notes hist. sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague.* C. Guéry : *Commanderie de Bourgoult.* R. de Brébisson : *Les Rabodanges.* Porée :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le duc de Broglie. Hébert : *La Noblesse de Normandie en émigration*. P. de Longuemare : *Les Sainte-Marthe*. Comte de Marsy : *Eustache de Bernart d'Avernes*.

Néoules-Revue. (3e ann., 1901. Dir. : M. l'abbé Blanc, curé de Néoules, par Garéoult (Var). France : 2 fr. 50 par an. Union post., 3 fr. 50). Publie des études religieuses, des articles d'histoire locale, des causeries agricoles, une chronique locale.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, semi-mensuel, sous le patronage des Facultés Catholiques de Lyon (2e année, 1901. Lyon, 25, rue du Plat : 3 fr. par an.) Publie d'intéressantes et érudites études d'histoire diocésaine et d'archéologie chrétienne.

Les Actualités Diplomatiques et Coloniales. Revue internat, illustrée. Directeur : J. L. Brunet. (Mensuel. Paris, 43, boul. Beauséjour. Abonnement : France, 10 fr. Colonies et Étranger, 12 fr. Le n°, 1 fr.) 4e et 5e ann., 1901 et 1902. — Nombreux et intéressants articles de politique, d'histoire, de diplomatique et d'actualité ; notices sur les Ordres de chevalerie, biographies de diplomates, portraits de souverains, de ministres, d'ambassadeurs, notamment celui de l'éminent ambassadeur de S. M. le Roi d'Espagne, S. Exc. M. de Leon y Castillo, marquis del Muni.

Annuaire de la Noblesse de Russie, par R. J. Ermerin, docteur en droit, fonctionnaire à la Bibl. Impériale publique de St-Pétersbourg (St-Pétersbourg, 3e année, 1900, impr. de l'Acad. Imp. des sciences, in-18, x-682 p.). — Cet élégant et laborieux volume, illustre des portraits de LL. MM.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

II, et de leurs augustes enfants, et de blasons en couleurs, à commencer par celui de la Maison Impériale de Russie, comprend des notices généalogiques sur 82 familles russes, dont trois originaires de France : de Charbonnier de Crangeac, Girard de Soucanton, de Laval de la Loubrerie.

La Russie est un pays essentiellement aristocratique. M. Ermerin, dans sa préface, nous apprend cependant que l'indifférence des familles russes pour la conservation de leurs papiers est incroyable, que 40 % des pétitions adressées au *Sénat dirigeant* de Russie sont renvoyées à leurs auteurs, faute de documents à l'appui, qu'il y a même des familles princières russes qui ne connaissent de leurs ascendants que leur grand-père. Il souhaite que la *Société héraldique et généalogique de Russie,* fondée sous les auspices de Son Altesse Impériale le Grand Duc Georges-Mikhaïlovitch et la vice-présidence du comte Chérémétev, mène à bonne fin la tâche difficile de faire disparaître la confusion qui embrouille l'histoire des familles russes.

Tome IV : 1901. — Nous adressons le même éloge à ce 4e volume, auquel nous avons emprunté la notice sur les comtes de Toulouse-Lautrec, reproduite dans notre présent Annuaire, et nous souhaitons vivement que notre distingué collègue M. R. I. Ermerin voie couronner par le succès ses intelligents efforts.

Limburg's Jaarboek. (Ruremonde, 1901, in-8°). Bulletin mensuel de la Société Provinciale « Limburg », dont un des collaborateurs est notre hon. collègue M. Franciscus van Beurden. Nous n'avons reçu que les fascicules VII et VIII (1901) de cette érudite publication.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Messager de saint Vincent de Paul. (Abonnement : France, 2 fr. Union postale, 2 fr. 50. Le numéro, 0,10 centimes. Chez M. le curé de *Clichy* (Seine), boulevard National, 128). Bulletin périodique de la confrérie de saint Vincent de Paul et du pèlerinage établi à Clichy dans l'église bâtie par le saint, curé de cette paroisse de 1612 à 1625 ; il publie de très intéressants extraits des registres anciens de cette paroisse.

Blasonario Generale Italiano (Rome, via delle Carrozze, 72.) Ce grand armoriàl italien, rédigé par son érudit directeur, M. le marquis G. Pietramellara, paraît par fascicules (chaque fasc. 3 fr) et par région. Les deux premiers parus intéressent le Piémont et la Lombardie. — Une notable réduction est consentie aux souscripteurs faisant partie du Conseil Héraldique de France. — Voir ci-après la *Bibliographie,* au nom PIETRAMELLARA.

Recueil d'Actes notariés, d'état civil ou Pièces authentiques sur toutes les familles françaises, orné de portraits, vues de châteaux, domaines, armoiries, etc. Fondé en 1898 sous le nom de *Recueil hist. et litt.* Dir.-Fondateur : Baron Maxime Trigant de Latour. (Mensuel Un an, 12 fr. Le n°, 1 fr. 25. Rue du Général Henrion-Bertier, 3, à Neuilly (Seine.) — Nous n'avons reçu que le n° de juillet 1901, qui contient des documents intéressants. Nous souhaitons le succès de cette publication, qui rendrait certainement de réels services à la science historique et généalogique.

Il Torneo, Giornale della Nobilta Cattolica. 5e année, 1902. (Rome, alla Direzione del Torneo. Italie, 5 fr. par an. Etranger, 10 fr. Journal illustré

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(portraits, armoiries), dirigé par M. le comte Raphaël de Barberino, promoteur d'une Association entre les Gentilshommes Catholiques de tous les pays.

Ministère des affaires étrangères de Belgique : Manuel diplomatique et consulaire. (Bruxelles, Oscar Schepens, 16, rue Treurenberg, 1901, pet. in-8°, IV-400 p.) — Manuel bien agencé et bien complet, contenant la Famille Royale, la maison civile et militaire du Roi, la maison de la Reine, la maison de LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre ; l'Etat indépendant du Congo ; les Souverains et Chefs d'Etats, les Diplomates accrédités près le Roi des Belges ou par Sa Majesté près les Puissances ; Liste des Membres du Corps diplomatique et des Membres du Corps consulaire ; Traités et Conventions conclus par la Belgique avec les Puissances, etc.

L'excellente revue mensuelle illustrée de Braga, *La Voz de S Antonio*, a commencé dans son n° d'avril la publication de la remarquable traduction portugaise par M. José de Battaglia Ramos, de l'étude du vicomte de Pòli sur la République de Saint-Marin, avec un portrait gravé de l'auteur.

‡ Quelques devises curieuses des communes voisines de Paris.

Au-dessous des armes un peu complexes de Gentilly : « *Gentil soyez, gentil serai.* »

Très morale la devise qui surmonte l'écusson de Courbevoie : « *Curvæ viæ, mens recta* », et qui proclame que, s'il y a des chemins de traverse dans la commune, les esprits du moins y sont droits !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ce n'est pas une devise, c'est un cri de guerre qu'arbore Pantin sur son sceau, qui est celui de ses anciens seigneurs, représentés aujourd'hui par les Pantin de Landemont et les Pantin de la Guère : « Hardy, Pantin, en avant ! »

« *J'étais fleur, je suis cité* », dit gentiment la commune des Lilas, rappelant ainsi que ce municipe fut créé dans un bois de lilas, qui fit partie, jusqu'en 1867, de la commune de Romainville.

PRINCE DE MONTHOLON DE UMBRIANO : *Inventaire des Titres de la Maison de Montholon (1208-1900)*. Paris, 1901. in-4° XXIV-155 p, tiré pour l'auteur à 52 exemplaires numérotés.

Ce splendide volume, imprimé sur beau papier du Japon à un nombre tout restreint d'exemplaires, enrichi de nombreuses planches en photogravure, — armoiries, portraits, châteaux, églises, tombeaux, etc., et aussi très remarquable par son texte où fourmillent les documents de haute valeur, la plupart inédits, et embrassant une période considérable de notre histoire.

Possédant un riche fonds d'archives familiales, M. le Prince de Montholon de Umbriano, dont le vieux nom chevaleresque a brillé d'un si superbe éclat au XVIe siècle, a voulu faire profiter de son trésor ceux qui s'adonnent aux études historiques, et il faut l'en remercier vivement. Ils trouveront là des matériaux de choix, des lettres inédites de Rois et de Princes, de Henri IV, de saint Vincent de Paul, etc. En même temps qu'il élève à ses ancêtres un pieux monument, M. le Prince de Montholon rend donc un signalé service à la science historique. Son œuvre est scrupuleusement cons-

- Copyright - Les éditions d'Aubay - Lyon 2007 -

ciencieuse : c'est l'inventaire de pièces qui, toutes, sont des originaux, des copies authentiques collationnées, et dont quelques-unes même, relatives aux XIIIe et XIVe siècles, sont des fac-similés sur parchemin.

La Maison de Montholon, qui a pris son nom d'un fief de l'Autunois et qui, au 16e siècle, a donné deux gardes des sceaux de France, est connue dans la chevalerie dès l'année 1207 ; sa filiation prouvée par titres authentiques remonte à Jehan de Montholon, vivant en 1323

‡ Dans la liste des Élèves de Saint-Cyr reconnus aptes au grade de sous-lieutenant, à la suite des examens de sortie de 1901, nous relevons ces noms chers au C. H. de France : MM de Bouglon, de Bourmont, de Choiseul, de Béarn, de Montalembert, d'Humières, de Farcy, de Galard, de Kersauzon, de Genouillac ; — et dans la liste des candidats admis à la dite École spéciale militaire, à la suite du concours de 1901 : MM. Espivent de la Villesboisnet, de Pelet, de Pimodan, de Parseval, de Montalembert de Cers, de Viguerie, d'Auriac, de Galard-Terraube, du Couëdic de Kergoualer, de Gérard du Barry, de Marin de Montmarin.

‡ *Le P. Charles de Damas, de la Compagnie de Jésus.* (Niort, impr. Niortaise, in-12, 68 p., portrait). — Nouvelle édition, revue et augmentée de la biographie d'un saint Jésuite dont les vertus ont ajouté un brillant fleuron à la couronne déjà si étincelante d'une des plus illustres races de l'antique Chevalerie Française : Charles de Damas, 7e enfant du baron et de la baronne de Damas, né le 31 juillet 1827,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(fête de saint Ignace de Loyola), au ministère des affaires étrangères, et aussitôt ondoyé par l'abbé Dupanloup, chapelain de la famille.

‡ A Kreuznach-les-bains, une petite allemande de 7 ans, qui se noyait dans la Nahe, a été sauvée par un jeune Français, M. de Bizemont, aujourd'hui soldat, — à qui S. M. l'Empereur d'Allemagne a fait parvenir une médaille d'honneur.

‡ *Le baron Félix de Rosnay et Mademoiselle Jeanne André :* Allocution prononcée à la bénédiction de leur mariage à la cathédrale d'Autun par le R. P. Coubé. (Paris, J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, 1901, in-8, carré, 16 fr.) — « J'ai lu dans une vieille chronique que saint Louis portait au doigt une émeraude, autour de laquelle il avait fait graver ces trois mots : *Dieu, France et Marguerite.*

« Puisque tous les Rosnay, de père en fils, depuis des siècles, reçoivent au baptême le nom de Louis, puisqu'ils ont un culte spécial pour le saint Roi, auprès duquel l'un d'eux combattit à La Massoure, n'est-il pas juste que j'essaie de rattacher à sa belle et touchante devise les devoirs et les amours auxquels vous devez désormais vous sacrifier ? »

Tel est le début de cette magnifique allocution dont l'amitié du grand orateur catholique a salué le mariage de notre excellent collègue le baron F. de Rosnay, et ce début suffira pour inspirer l'envie de lire tout entière cette allocution qui est un modèle du genre.

‡ A quelle religion appartenait Shakespeare. Malgré le témoignage de Guizot, qui avait affirmé que Shakespeare appartenait à la religion catholique, des doutes avaient persisté. Or l'opinion de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Guizot vient de recevoir une confirmation éclatante par la découverte du testament authentique du grand dramaturge, due aux patientes recherches de Mgr Rougemont. Ce testament débute ainsi :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, moi, Guillaume Shakespeare, membre indigne de la sainte religion apostolique et romaine », etc.

C'est donc maintenant un fait acquis pour l'histoire : Shakespeare était catholique.

‡ Le testament du glorieux maréchal de Vauban (Sébastien Le Prestre, marquis de Vauban, mort en 1707) était recherché par le colonel de Rochas, administrateur de l'école polytechnique, qui s'est constitué l'historiographe du grand ingénieur. Vainement on s'était adressé à la famille et à la chambre des notaires, point de testament. En dernier ressort, M. de Rochas fit appel aux lumières des collaborateurs de *l'Intermédiaire des chercheurs*, et l'un d'eux, M. Coyecque, sous-archiviste de la Seine, vient de signaler à l'intéressé ledit acte, qui dort depuis deux siècles dans le minutier d'un notaire.

Le piquant de cette découverte, c'est que son érudit auteur poursuit le projet, contradictoirement avec la chambre des notaires, de rassembler, dans un dépôt central, tous les minutiers du département de la Seine, où les recherches seraient faites par des archivistes professionnels. C'est un argument nouveau, qui pourrait bien faire triompher sa juste thèse. *Quod est in votis !*

‡ Baron Alexandre Cavrois : *Chasse au Jésuite* (extrait de la *Revue* de Lille, février 1902, 3 p.) Très plaisante mésaventure d'un policier dont la

Copyright - Les éditions d'Auray - Lyon 2007

spécialité est précisée par le titre même de cette malicieuse plaquette.

‡ *Armiger* était-il synonyme de *Scutifer?*

Aux XIIe et XIIIe siècles, on pouvait être *armiger*, c'est-à-dire voué à la profession des armes, sans être écuyer d'un prince ou d'un chevalier; mais tout écuyer était *armiger*. Quand les qualifications de chevalier et d'écuyer tendirent à devenir purement nobiliaires et s'étendirent même aux gens de loi (*milites in legibus,* bacheliers en lois), les gentilshommes, jaloux d'affirmer leur chevalerie militaire, se qualifièrent *milites in armis*. Mais je reviens à la question posée, et je conclus qu'au XIIIe siècle *armiger* et *scutifer* n'étaient pas synonymes : en effet, à cette époque, je trouve cette mention probative dans le cartulaire de Saint-Etienne de Troyes.(B. N., ms. latin 17098, fol. 304 verso) : « Guillelmus dictus de la Hierre, *armiger*, filius defuncti Guioti de la Hierre, quondam *scutiferi.* » (*Revue des Questions Héraldiques.*)

‡ Ceux de nos lecteurs, qui auraient des recherches ou des transcriptions à faire faire dans les dépôts publics de Paris, peuvent s'adresser par lettre, ou verbalement, les mardi, jeudi et samedi, de 5 à 6 heures, à M. Théodore Courtaux, rue Nollet, 93, Paris (XVIIe).

‡ M. le comte Albert de Mauroy, l'un des trois initiateurs du projet d'érection d'un monument français à Waterloo, — projet dont l'exécution est momentanément entravée par des difficultés d'ordre financier, — a adressé au Comité de la *Sabretache*, une longue et éloquente lettre pour revendiquer le droit de poursuivre seul, à ses risques

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et périls, cette généreuse œuvre patriotique.

‡ « ... Autrefois — sous cet ancien régime tant décrié, en ce Moyen-Age, qu'on nous représente comme une époque de barbarie et de fanatisme, il existait des corporations qui protégeaient l'ouvrière dans son travail comme ils la protégeaient dans sa pudeur de vierge et dans son auguste fonction de mère.

« Les bons bourgeois de la révolution jugèrent à propos de supprimer les corporations au nom de la Liberté et de l'Égalité. C'est ce qu'ils appelaient assurer la liberté du travail. Or, en fait de liberté, la femme ouvrière ne connaît plus guère aujourd'hui d'autre alternative que de mourir de faim en travaillant, ou de se prostituer pour vivre .. Comment les ouvrières pourraient-elles échapper à cette misérable condition? On leur conseille le Syndicat professionnel, qui n'est, en somme, que l'ancienne corporation modernisée et appropriée aux mœurs du jour... » (Edouard Drumont, *Libre Parole*, 1er octobre 1901.)

‡ *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage : Publications des Pères Blancs.* (Tunis, 1900, in-8°, 8 p.) De cet intéressant catalogue, il appert que les savants Religieux, parmi lesquels notre vénérable collègue le R. P. Delattre est un des plus doctes, avaient déjà publié 105 numéros, à la date qui précède, sur tout ce qui intéresse l'antiquité Carthaginoise : épigraphie, céramique, fouilles, nécropoles, tombeaux puniques, lampes chrétiennes, etc.

‡ Le Comte Alexis de Chasteigner (*1821-1900*), par Fr. Abbadie. (Dax, H. Labèque, 1901, in-8°, 8 fr. portrait.) Étude biographique d'un grand

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

intérêt, où sont résumés les nombreux titres d'un très regretté savant à l'admiration et au souvenir constant de tous ceux qui aiment l'érudition sérieuse, et en particulier la numismatique et les études préhistoriques. Le comte de Chasteigner était le frère de notre docte et honoré collègue le Vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay, fils aîné du Vicomte de Chasteigner, ancien Officier Supérieur des Grenadiers à cheval de la Garde Royale, et d'Éléonore de Béchade ; il était veuf depuis 1896 de Clémentine-Louise d'Espinay Saint-Luc, femme d'élite qui avait été pendant 44 ans la compagne dévouée de sa vie et qu'il rejoignit le 21 janvier 1900.

‡ On annonce de Rieti que le professeur Fabio Gori croit avoir retrouvé sur la voie Salaria le tombeau que se fit ériger, par son testament Titus Petronius, personnage consulaire, courtisan voluptueux, renommé à Rome comme l'arbitre du goût (le Pétrone du roman *Quo vadis*) et de qui Tacite (*Annales*, XV) a raconté la mort épicurienne avant Sienkiewicz. O savants, paix à sa cendre, et qu'on puisse dire de lui ce vers de son *Satyricon* :

> ..... Et continuat in mortem ultimam
> Somnos.

A ce propos, notons cette réponse de la *Revue des Questions Héraldiques* à une question posée par un de ses lecteurs :

« Sienkiewicz a confondu deux Pétrone absolument distincts, mais je crois que la confusion a été volontaire Le Pétrone de Tacite, le brillant personnage consulaire, arbitre du goût, courtisan vo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

luptueux, vivant à Rome sous Néron, n'était pas le Pétrone du *Satyricon*, vivant deux siècles et plus après l'arbitre des élégances. Vous en serez pleinement convaincu lorsque vous aurez lu les très remarquables *Recherches sceptiques sur le* Satyricon *et son auteur,* placées par J. N. M. de Guerle en tête des *Œuvres complètes de Pétrone,* traduites en français par M. Héguin de Guerle (édition Garnier frères, Paris, 1862, in-12°) ; impossible d'identifier le romain Caius *Petronius* Turpillianus, longtemps favori de Néron, avec le poète Titus *Petronius* Arbiter, très probablement provençal, dont ne parle aucun écrivain des deux premiers siècles, et que M. de Guerle attribue avec la plus grande vraisemblance à la seconde moitié du 3e siècle. »

‡ A Nogentel, près de Château-Thierry, dans une vente mobilière, on a découvert un manuscrit volumineux, dont l'auteur est Charles de La Fontaine, maître particulier des eaux et forêts, père de notre grand fabuliste, et qui a traité trois sujets dans ce curieux ouvrage : le *Dénombrement des bêtes de l'arche de Noé,* d'après les textes sacrés ; l'*Histoire des sources mirifiques du Mont-Martel*, et la *Flore aquatique de la Marne.*

Un conseiller municipal de Château-Thierry a acheté pour une somme insignifiante ce précieux manuscrit.

‡ Oscar Leal : *Atravez da Europa e da Africa.* (Lisbonne, Tavares Cardoso, largo de Camoëns, 5 et 6, 1901, in-12, 220 p.). — L'auteur, observateur sagace autant que spirituel narrateur, et Membre de nombreuses sociétés savantes ou littéraires, a dédié ses impressions de voyage à Sa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Majesté D. Carlos I, son Roi. L'attrait de ses récits et de ses excursions lointaines à travers l'Europe et l'Afrique est encore accru par d'intéressantes illustrations.

‡ L'Académie d'Arras, à l'unanimité des dix-neuf membres présents, a nommé : Membre résident, en remplacement de M. C. le Gentil, M. le baron Alexandre Cavrois, docteur en droit, licencié ès-sciences, fils de notre hon. collègue le baron Cavrois de Saternault, docteur en droit, ancien auditeur au conseil d'État.

‡ *Oraison funèbre de Monseigneur Paschal Appodia, Evêque titulaire de Capitolias, Auxiliaire de Jérusalem,* prononcée dans l'église Patriarcale de Jérusalem par le T. R. P. Pierre Estrate, Supérieur des Prêtres du Sacré-Cœur de Bethléem le 5 décembre 1901. (Jérusalem, imp. des PP. Franciscains, in-8°, 12 fr.) — Éloge ému et émouvant d'un vertueux Prélat dont la mémoire demeure vénérée non seulement à Jérusalem, mais dans le cœur de tous les pèlerins qui eurent le bonheur de l'y approcher et de connaître son accueil toujours si bienveillant.

‡ Nous remercions cordialement les Journaux et Revues qui ont bien voulu parler élogieusement de notre Annuaire de 1901 : *L'Anjou historique*, *Polybiblion*, *Gazette de France*, *Bulletin des Chevaliers Pontificaux*, *Flirt* (de Palerme), etc., etc.

‡ Pour toutes recherches et copies dans les Archives du dépt de Vaucluse, d'Avignon et autres villes de l'ancien comté Venaissin, nous recommandons à nos amis de s'adresser à M. *Melchior de Fontfrède,* rue de la Masse, 12, à Avignon.

Copyright - Les éditions d'Airay - Lyon 2007

‡ La statue de l'héroique colonel comte de Villebois-Mareuil sera inaugurée le 17 ou le 24 août à Montaigu (Vendée).

‡ Nous avons eu le regret d'apprendre la mort, dans sa 67e année (La Flèche 1er juin 1901), de Madame Hesceline-Marie-Antoinette de la Celle. comtesse douairière de Montjoye, mère du Vicomte René de Montjoye, membre honoraire du Conseil Héraldique de France, à qui nous réitérons nos plus sincères condoléances.

‡ Un savant portugais, M. Leite de Vasconcellos, vient de retrouver, dans un manuscrit jusqu'ici ignoré, un très vieux poème provençal du onzième siècle, qui relate en 593 vers la vie de sainte Foy d'Agen, vierge et martyre.

‡ M. le duc de Narbonne-Pelet, Pair de France héréditaire, qui vient de mourir sans alliance, en sa 87e année, était le dernier représentant d'une antique race chevaleresque dont le nom brilla dans les croisades

Il est à remarquer que ce duc et pair ne figure pas dans l'*Almanach de Gotha*, — dont la rédaction sans doute l'aura cru sorti de ce monde depuis longtemps.

‡ Dr Louis de Ribier : *Les chevaliers de S. Lazare de Jérusalem et de N-D. du Mont-Carmel en Haute-Auvergne. Commanderie de Rosson.* (Aurillac, T. Bancharel, 1901, in-8°, 31 p. 1 pl. « Chevalier de S. Lazare au 16e siècle d'après Hélyot », et, dans le texte, la belle croix dudit Ordre et le blason de lad. commanderie : D'argent à la croix de sable, chargée d'un porc de même. » Extrait de la *Revue de la Haute-Auvergne.*) — Œuvre des plus in-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

téressantes, très étudiée, éruditement annotée, précieusement documentée. L'auteur rectifie l'erreur commise par Bouillet, *Nobil. Auvergne,* t. 5, p. 471, et par Delalo, *Dict. stat. du Cantal*, qui attribue à l'Ordre de S. Jean de Jérusalem cette commanderie de Rosson (aujourd'hui *Roussou*, près Pleaux) fondée par les seigneurs de Rosson et dotée au 13e siècle par les comtes de Rouergue. Une charte du 12 mai 1882 est l'hommage rendu par le Maître de l'Ordre de S. Lazare de Jérusalem à Hugues de Carbonnières, noble et puissant seigneur, époux de Sanguinie de Rosson, et qui prit part à la 7e croisade.

Chemin faisant, M. le docteur Louis de Ribier, rencontre un de ses ancêtres, Guy de Ribier, commandeur de Rosson au XVe siècle. Page 15, note 3, une brève et utile notice sur le repaire noble de Lavaur, érigé en baronnie au XVIIe. *Passim*, titres des Carbonnières ; liste des commandeurs ; notices sur les Noailles, les de Vigier de Prades, les du Doignon, etc.

Ydes : Son histoire, ses eaux minérales. Essai sur leur action dans le traitement de l'obésité, avec cette épigraphe empruntée de La Rochefoucauld : « C'est une ennuyeuse maladie que de conserver sa santé par un trop grand régime. » (Paris, Jules Rousset, 36, rue Serpente, 1901, in-8° 125 p. 6 pl.) Dans la partie historique, qui nous intéresse spécialement, l'auteur démontre l'origine romaine d'Ydes. Pages 30-31, notes sur les *comtors* ou *comtours* de Saignes, et sur la nature de cet ancien titre féodal.

‡ Au mariage du Vicomte Paul d'Astouaud Servant de Bezaure, consul de France à Vienne, avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mlle Marie-Rose Chambaud de Cochet, célébré au château de Sauvan le 10 août 1901, M. Jules de Terris a prononcé un toast aussi charmant qu'érudit. Évoquant le souvenir d'une alliance entre les Astouaud et les Bernus, auxquels il se rattache, comme le marié, par une ayeule, M. de Terris a eu ce trait d'esprit qui a mis un sourire aux traits de la jeune mariée : « Ma vieille histoire, un peu gothique, a eu un but, celui de vous rappeler que l'heureux époux qui a fixé votre choix était pour moi une ancienne connaissance : quoique notre âge, le sien du moins, n'ait rien de bien vénérable encore, voilà plus de trois cents ans que nous nous connaissons. . »

‡ On annonce de Guéret que des fouilles entreprises sur le mont Jouer, sous la direction de M. Dercier, curé de Saint-Goussaud, ont amené des découvertes très importantes au point de vue archéologique.

A environ 1 mètre 50 de profondeur, on a mis à découvert un camp fortifié gallo-romain, très bien conservé, trois bâtiments presque instacts renfermant des urnes funéraires, des poteries et des ossements. Dans l'une de ces constructions, on a trouvé, en outre, plusieurs monnaies.

‡ Antonio Cabrera : *Sur la géométrie des courbes transcendantes*. Traduit du Portugais par Jorge-Fred. d'Avillez, vicomte de Reguengo. (Lisbonne, Impr. nationale, in-8°, 61 p.) Traduction excellente de l'œuvre bien connue du grand savant portugais.

Sur l'aire des Polygones : *Mémoires présentés à l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne*, dont l'auteur est un des membres les plus notables.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ A Poitiers, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Lusignan, un jardinier en fouillant le sol pour planter des arbres, a mis au jour une belle statue de Minerve d'un mètre 50 de hauteur. Elle se trouvait couchée dans un lit de cendres et de charbons que l'on rencontre souvent dans le sous-sol de Poitiers, cendres provenant, croit-on, de l'incendie de la ville à l'époque gallo-romaine.

‡ Dans son excellent *Essai d'Armorial Blésois* (en notre Annuiare de 1901, p. 11), M. L. Guignard de Butteville cite « Gui de Montléon, chevalier, 1249 », sans donner ses armoiries. Il apprendra avec plaisir qu'elles sont mentionnées et rapportées dans l'*Histoire généal. de la Maison des Chasteigners*, par André du Chesne, pp. 162-231 : « De gueules au lion passant d'argent, onglé et lampassé de gueules. » (Communication du vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay.)

Le dossier *Montléon* (B. N., *Pièces orig* , t. 2028, cote 46404, fol. 27) donne ces mêmes armoiries, puis des variantes et brisures : « De gueules au léopard d'argent » (fol. 25) ; 1340 : sceau de Bertran de M., chevalier : écu au lion, à la bande brochant ; sceau de Simon de M., chevalier : « un lyon et un escu sur l'épaule » (fol. 28 et 30).

‡ Des ouvriers, en opérant des fouilles dans un jardin du faubourg de Trinquetailles, à Arles, ont mis au jour de magnifiques mosaïques. L'une d'elles, qui mesure 3 m. 50 sur 2 mètres, représente l'enlèvement d'Europe, fille d'Agénor, roi de Phénicie. C'est une pièce de toute beauté et merveilleusement conservée.

‡ Les nombreux admirateurs et amis de M. Léo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pold Delisle, l'éminent Administrateur général de la Bibliothèque Nationale et membre de l'Institut, viennent de célébrer le 50e anniversaire de son entrée à la Société d'Histoire de France, à la Société des Antiquaires et au Comité des publications de l'Ecole des Chartes.

Nous nous associons respectueusement à cette très juste glorification d'un des savants qui honorent le plus notre pays.

‡ Le 6 mai, en la basilique Sainte-Clotilde, a été célébré le mariage du vicomte de Polignac, fils de M. le duc de Polignac, avec Mlle Hélène de Bauffremont, fille du duc et de la duchesse.

‡ Au mariage du comte Paul de Saqui Sannes avec Mlle Thérèse de Gantelmi d'Ille, M. Jules de Terris a porté à la jeune comtesse un toast spirituel et charmant, et terminé en saluant la fondation « d'un de ces foyers chrétiens qui ont été la sauvegarde du passé et qui sont l'espérance de l'avenir ».

‡ Carlos de Faria, Baron de Cadoro : Retenez ce nom : c'est celui d'un charmant écrivain Portugais, — plein de verve, familier, nous semble-t-il, avec toutes les langues et leur littérature, — à qui nous devons le courtois et flatteur hommage de celles de ses œuvres dont voici les titres :

Um conto de reis. (Porto, Alcino Aranha, gr. in-8°, 271 p. Nombreuses et fines illustrations d'A. C. de Sobral et Julien Machado.)

Contos largos : Portuguezes Cosmopolitas. (Lisbonne, M. Gomes, in-12, 247 p.)

Diniz. (Coïmbre, França Amado, in-12, 371 p.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

O Piano. (Lisbonne, A. M. Pereira, in-8°, 188 p. Illustré par A. C. de Sobral.)

Félicitations et remerciments à l'auteur.

‡ Le palais de Balthazar, que beaucoup croyaient légendaire et où, suivant la tradition, eut lieu le fameux festin, pendant que Cyrus assiégeait Babylone, six siècles avant Jésus-Christ, vient d'être mis au jour par un groupe d'explorateurs allemands, chargés d'une mission scientifique en Asie-Mineure.

Déjà plusieurs vestiges du palais babylonien avaient été découverts non loin de l'Euphrate, et enfin on a retrouvé les ruines du grand palais de Balthazar. Celui-ci, commencé par Nabopolassar, le père de Nabuchodonosor, vers l'an 620 avant notre ère, aurait été détruit deux ou trois siècles plus tard.

Il ne reste plus trace du fameux mur de la salle du festin sur lequel une main invisible avait écrit le fatidique *Mane*, *Thecel*, *Pharès*.

‡ S. M. le Roi des Hellènes, Georges Ier, a nommé chevalier de l'Ordre du Saint-Sauveur M. Louis-Marie Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, naturaliste, dessinateur, érudit, historien, géographe, publiciste et conférencier (40 années de service). M. de Richemond était déjà officier de l'Instruction Publique et lauréat de la Société Nationale d'Encouragement au bien de Paris.

‡ De Rome, on annonce la mort à 67 ans de Mgr Pierre Crostarosa, qui était l'une des plus hautes autorités en matière d'archéologie chrétienne ; il était à la tête de l'administration des ca-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tacombes et anciens cimetières chrétiens de Rome, et avait succédé, dans la commission d'archéologie sacrée au musée chrétien de la bibliothèque vaticane, au célèbre archéologue J.-B. de Rossi.

C'est à son initiative que l'on devait les fouilles faites non loin des catacombes de Saint-Agnès, où l'on découvrit les nombreuses et célèbres sépultures de famille de l'antique *cœmeterium ostianum*, ainsi que la crypte de sainte Émérentienne.

‡ M. le commandeur Antonio Padula a publié, dans la *Revue Franco-Italienne* (Naples, janv.-fév. 1902), un article intitulé *Un' amico incognito* (*Comment Saint-Saens devint l'ami du commandeur Antonio de Portugal de Faria*), et accompagné de la gravure d'un groupe photographique de l'illustre maestro et de son noble ami.

‡ Emile Garnault, lauréat de l'Institut : *Le Livre d'or de la Chambre de commerce de la Rochelle*, avec quatre planches en couleurs, La Rochelle, 1902, in-4°. Impr. Eug. Martin.

Cette intéressante et utile publication contient les armes des directeurs et des présidents de ladite Chambre et les généalogies de ces derniers.

‡ M. le marquis de Luppé vient de faire don au Musée de l'Armée d'une œuvre d'art très intéressante. C'est une gravure de Ruotte, reproduisant le portrait, qu'avait exposé au Salon de 1810 le baron Gérard, d'Adélaïde-Blaise-François Le Lièvre, marquis de La Grange et de Fourilles, général de division en 1809 et colonel du 2e régiment de la Garde d'honneur sous Louis XVIII, en 1815.

Ce vaillant soldat, grand-croix de Saint-Louis et commandeur de la Légion d'honneur, fut blessé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à Valmy et eut un bras emporté à Essling. Son nom est gravé sur l'arc de triomphe de l'Étoile.

Il est représenté en uniforme de colonel de la Garde d'honneur, c'est-à-dire avec le dolman bleu à collet rouge, la pelisse garnie de martre, les trois étoiles de général de division sur les glands du cordon, les tresses en or et la ceinture rouge et or.

‡ L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert (9,000 fr.) à M. Guilhermoz, pour son essai « *De la Noblesse française* », et décerné le deuxième prix Gobert (1,000 fr.) à M. Poupardin, archiviste paléographe, pour son travail « *Le Royaume de Provence* ». Ces prix fondés par le baron Gobert sont destinés à récompenser « le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et celui qui en approchera le plus. »

‡ Le 24 mai, à Washington, a été inaugurée solennellement la statue du glorieux maréchal de Rochambeau.

‡ Le Cercle nautique de Cannes a procédé à l'élection de son président, en remplacement de M. de Clercq, décédé. Le général de Charette a été élu au premier tour de scrutin, mais il a décliné cet honneur, s'excusant sur l'impossibilité où il était de faire preuve d'une assiduité suffisante.

Le comte Gaston Chandon de Briailles a alors été élu à l'unanimité, et cette élection a été acclamée chaudement comme la première.

‡ M. Richard, archiviste de la Vienne, a découvert à Poitiers douze bases de colonnes et plusieurs piliers massifs, qui semblent révéler l'existence, sur ce coteau-ouest de Poitiers, d'un ancien

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

temple dédié à Minerve, dont une statue fort belle a été découverte récemment.

‡ La *Revue des Questions Héraldiques* (n° 47, 25 mai) a publié une ode signée Oscar de Poli et intitulée : *A propos du centenaire de Lacordaire : Saint Dominique.*

A ce propos, notons que l'église d'Échauffour (Orne) possède le calice dont l'illustre prédicateur se servit pendant 33 ans. Il est de style gothique, entouré d'un cercle de topazes, et porte sur la coupe la légende eucharistique *Ego sum resurrectio et vita.* Le pied, en vieil argent, est rehaussé de dix-huit émaux.

‡ De Barcelone nous arrive une charmante barcarole *Penas de amor*, dont le poète est D. Luis-Antonio Renshaw de Orea, et le compositeur D. Mercedès de Argila Niqui.

‡ Baron du Roure : *Inventaire analytique de Titres et Documents originaux, tirés des Archives du château de Barbegal.* — Ce beau volume de près de 600 pages in-4° comprendra environ 2400 actes, intéressant principalement la Provence, et aussi le Comtat, le Languedoc et le Dauphiné. Dans le grand nombre des familles qu'ils concernent, citons celle-ci :

Agoult, Albertas, d'Anselme, d'Aquéria, Astoaud, Aymar, Baux, Bérard, Bermond, Blacas, Brancas, Bonadona, Cadenet, Candolle, Castellane, Castillon, Cays, Chabert, Claret, Courtois, Curet, Damas, de l'Eglise, Galliffet, Gantelme, Gautier de Saint-Paulet, de Gérard, de Gérin, de Grille, d'Isoard, Laugier, du Laurens, Léotaud, Meyffren, Montagne, Monteynard, Poli, Pérussis, la Roque,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Roux (Ruffi), la Salle, Saporta, Suffren, Taulemesse, la Tour-du-Pin, Villeneuve.

En souscription chez l'auteur, *M. le baron du Roure, château de Barbegal par Arles-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône)*. Sur papier vélin, 25 fr. Sur papier de-Hollande, 40 fr., payables à la réception de l'ouvrage. *Adresse du souscripteur* : Indiquer la gare la plus proche. Les frais de colis postal à la charge du souscripteur.

Du même auteur, pour paraître prochainement : *Les Meyran et leurs alliances*, étude généalogique détaillée, puisée aux sources originales, tant sur la maison de Meyran que sur la plupart des familles qui lui sont alliées : Aiguières, Albe, Barrême, Constantin, Glandevès, Porcellet, etc. L'étendue de cet ouvrage gr. in-4° ne pouvant être déterminée d'avance, on peut y souscrire à raison de 0,50 centimes la feuille d'impression de 8 pages, payables par fascicule de 10 feuilles. On peut adresser son adhésion à l'auteur, en même temps que celle relative au susdit *Inventaire*.

‡ On voit depuis quelques jours, dans la salle punique du Musée Lavigerie, à Carthage, un sarcophage de marbre blanc peint, dont le couvercle sculpté offre en haut-relief l'image d'une femme vêtue d'une longue tunique et ramenant en avant le voile qui lui couvre la tête; la sculpture mesure plus de deux mètres de longueur.

Le marbre conserve des traces de couleur et même de dorure Cette belle pièce, qui remonte aux guerres puniques, est la statue de marbre entière la plus ancienne que les fouilles aient fait sortir du sol de Carthage. Elle doit être l'œuvre d'un artiste grec ou étrusque. Le sarcophage, qui a

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

été découvert par le R. P. Delattre, provient d'une chambre située au fond d'un des puits de la nécropole punique voisine de Sainte-Monique. Il renfermait les restes d'un cadavre noyé dans une couche de résine.

‡ Le 25 septembre 1901, au milieu d'une très nombreuse assistance, S. G. Mgr l'Évêque de Namur a béni, dans le parc du château de Floreffe, la ravissante chapelle gothique que la famille de Dorlodot vient d'y faire élever en l'honneur de sainte Reuelde, une des plus glorieuses martyres de la Belgique.

A l'issue de la céromonie, une médaille, un vrai bijou, frappée pour la circonstance, a été offerte aux assistants.

‡ M. Louis Campi a publié récemment une excellente biographie, *Le comte François-Marie d'Ornano, Maréchal des camps et armées du Roi (1726-1794)*, mort sur l'échafaud révolutionnaire le 9 juillet 1794. Dans la *Revue de cavalerie* M. le général L. Cuny a consacré une remarquable étude au maréchal comte d'Ornano, mort le 13 octobre 1863 en son gouvernement de l'hôtel des Invalides.

Nous saluons, comme l'aurore de patriotiques et chrétiennes revanches, ces éloquentes glorifications d'une de nos vieilles races militaires les plus illustres.

‡ M. le général marquis de Galliffet, dans une lettre-boutade, propose ironiquement de décréter que tout citoyen français naît chevalier de la Légion d'honneur. — C'est un peu renouvelé de Mme de Staël, disant qu'on éviterait peut-être les révolutions en faisant tous les Français chevaliers de Saint-Louis à 25 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ Le 28 septembre 1901 au concours agricole de Pont-Aven (Finistère), fondé il y a 38 ans par M. le comte A. de Bremond d'Ars, marquis de Migré, et maintenant si brillamment prospère, l'éminent conseiller général a fait entendre d'éloquentes et patriotiques paroles, fréquemment interrompues par d'unanimes acclamations, et que le défaut d'espace ne nous permet pas, à notre grand regret, de reproduire ici

‡ Le Sultan vient de faire présent à l'Empereur d'Allemagne d'une quantité de manuscrits découverts récemment dans un ancien couvent de Damas transformé en mosquée. Ces manuscrits sont écrits en syriaque, en hébreu, en grec, en latin et en arménien ; plusieurs, relatifs à la période des Croisades, sont en vieux français..

L'empereur a fait transporter au Muséum de Berlin ce présent, qui est d'une valeur inappréciable.

‡ *La Santa Sindone che si venera a Torino, illustrée et défendue* par le P. Jean-Marie Sanna Solaro, de la Comp. de Jésus. (Turin, V. Bona, 1901, gr. in-4°. VIII-179 p., illustr.) — Des controverses véhémentes se sont élevées récemment au sujet de l'authenticité de cette vénérable relique : le saint Suaire de Turin, qui paraît avoir été envoyé de Constantinople à Troyes vers 1203, par l'évêque Garnier de Trainel, puis, au XVe siècle, donné par Marguerite de Charny au Duc de Savoie. Partisan convaincu de l'authenticité, l'auteur la défend avec autant de savoir que d'énergie. — A ceux qu'intéresse cette grave question, nous signalons divers articles la concernant, dans les journaux *Le*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Gaulois, 16 fév. 1701 et 24 avril 1902; *Le Gaulois du dimanche*, 4 mars 1902; L'*Autorité* et L'*Eclair*, 23 avril 1902.

‡ Au dernier concours des Jeux Floraux, à Toulouse, M. Antoine de Lévis-Mirepoix a mérité « un œillet » avec son épître : *Les Ancêtres*.

‡ *Scintillante!* C'est le titre d'une charmante valse d'un jeune et distingué compositeur portugais, M. Carlos Stuart Torrie, déjà connu par maintes œuvres talentueuses. *Scintillante* est la propriété de l'auteur. (Rua Luz Soriano, 112, Lisbonne.)

‡ Le mercredi saint, M. le comte Couret, ancien magistrat, docteur en droit et ès lettres, a donné au Cercle Catholique du Luxembourg une érudite et intéressante conférence sur « la Basilique du S.-Sépulcre de Jérusalem : Histoire, légende, archéologie », avec projections.

‡ Sur la production, par M. le vicomte Olivier de Pompéry, membre du Conseil Héraldique de France, d'une charte établissant la présence de son ancêtre Thibaut de Pompéry à la Croisade en 1240, le nom et les armes de ce valeureux chevalier viennent d'être admis dans les Salles des Croisades, au château de Versailles. Cette charte avait été signalée à l'intéressé par M. le vicomte de Poli, Président du Conseil Héraldique de France.

‡ *El Escudo y los colores nacionales*, par Estanislao S. Zeballos. (Buenos Aires, J. Peuser, 1900, in-8°, 47 p., 2 pl. 1 en chromo — Blason, drapeau, cocarde, — et illustr. dans le texte. — En espagnol). — Curieuse et très érudite étude sur le blason et les couleurs de la République Argentine. Si nous avons bien compris, des héraldistes ont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

blâmé la couleur bleu de ciel adoptée par cet État, dans son blason et son drapeau, en souvenir de la teinte même qu'avait le ciel le jour où naquit la dite République : ils objectaient que le bleu de ciel n'existe pas dans le blason, et que seul était admissible l'azur héraldique.

M. E. S. Zeballos défend avec érudition et talent la thèse contraire, et nous partageons son sentiment. Les émaux ou couleurs réglementaires du blason n'excluent pas l'emploi de toutes autres couleurs ou nuances, puisque tout objet ou *meuble* quelconque peut être introduit dans un écusson *avec sa couleur naturelle*. La même faculté peut évidemment s'appliquer à l'émail du chef ou d'une partie quelconque de l'écu. D'ailleurs, le blason est essentiellement symbolique, et ce qu'ont voulu les Argentins, c'est précisément symboliser le ciel du jour de leur indépendance.

‡ Nos lecteurs qui auraient des recherches historiques et généalogiques à faire dans les archives départementales, communales, notariales, et dans les registres d'état-civil ancien du midi de la France, peuvent s'adresser à M. Prosper Falgairolle, archiviste, à Vauvert (Gard).

‡ *Société d'agriculture de la Gironde : Rapport sur l'augmentation du stock d'or et le prix des denrées*, par Georges de Sonneville. (Bordeaux, 1902, pet. in-8°, 4 p.). — Très intéressante étude sur ce phénomène économique, que le coût de la vie ne cesse d'augmenter, en même temps que les revenus vont toujours en diminuant ; sur les causes et les conséquences de ce double fait.

‡ *Mémoire et étude chimique sur les eaux minérales*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et potables d'Unhaes da Serra, par le Dr A. J. Ferreira da Silva, avec de brèves notions chorographiques, par Joaquim Ferreira Moutinho. (Porto, 1898, in-8°, 145 p., pl. en noir et en couleurs. — Publié par la Chambre Municipale de Covilhâ.) — L'auteur dédie son œuvre à son vieil ami « Candido Augusto d'Albuquerque Calheiros, comte de Refugio, grand impulseur des améliorations d'Unhaes da Serra et des progrès de la ville de Covilhâ », et qui, en raison des notables services rendus par lui à l'industrie portugaise, a été honoré en 1899 par S. M. le Roi D. Carlos de Portugal du titre de Comte de Covilhâ.

‡ Le 16 septembre 1901, ont eu lieu, en l'église de Somloire, les obsèques du comte de Nouhes, membre du conseil général de Maine-et-Loire.

Maire de la commune de Somloire depuis vingt-deux ans, conseiller général du canton de Vihiers depuis quinze, le comte des Nouhes avait passé sa vie à être le conseil, l'appui, le soutien d'une population tout entière, qui le pleure aujourd'hui. Petit-fils de chefs vendéens, il avait conservé toute la foi de ses vaillants ancêtres.

Le deuil était conduit par le comte Aymar des Nouhes, son fils, notre honorable collègue ; le comte de Menou, son gendre ; le vicomte de Landemont et le comte de Bourmont, ses cousins germains ; le comte de Béjarry, sénateur ; le vicomte Aloys de Becdelièvre, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII ; le baron de Vezins, le vicomte de Villeneuve-Bargemon, le baron de Romans, ses cousins.

Les cordons du poèle étaient tenus par M. le comte de Maillé, sénateur, président du conseil

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

général de Maine-et-Loire, le vicomte de Chabot, M. René de Fougerolles, conseiller d'arrondissement ; M. Gourichon, adjoint de la commune de Somloire.

Nous renouvelons au comte Aymar des Nouhes nos plus vives condoléances.

‡ On nous demande où se procurer le charmant recueil de vers du comte de Lantivy de Trédion, *Souvenirs des yeux et du cœur*, poète bien français d'esprit, de cœur et d'âme, recueil auquel nous avons déjà fait plus d'un emprunt : à la librairie Emile Paul, rue du Faubourg Saint-Honoré, 100. — Lisez ces vers, disons-nous à nos amis, et vous les voudrez relire.

‡ A la Société Archéologique de Nantes, qui venait d'élire pour Président M. Léon Maître, Archiviste de la Loire-Inférieure, M. le comte A. de Bremond d'Ars, Président sortant, dans un éloquent et spirituel discours, a fait l'éloge de son digne successeur et de plusieurs de ses érudits collègues MM. le baron Christian de Wismes, Paul de Berthou, le baron Gaëtan de Wismes, et les regrettés MM. de la Nicollière-Teijeiro et le comte Alphonse de la Guère.

‡ Le 22 janvier, en la salle de la Société de Géographie, le Club Alpin Français a applaudi la savante et attrayante conférence du comte A. de Saint-Saud : *Les Montagnes des Asturies*, avec projections électriques.

‡ Léon Marquis : *Le Château du Bourgneuf, résidence des Baillis d'Estampes*. (Etampes, Librairie Historique, 1901, in-8°, 16 p., 2 pl., tiré à 25, non mis dans le commerce.) — Monographie érudite

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'une vieille demeure seigneuriale qui appartint durant le XVIe siècle aux familles Roiger de Mauchesne, Marinville et le Ragois, et dans les XVIe et XVIIe aux familles de Guérin de Cœurs et de Valori.

Les seigneurs d'Étampes : Chronologie des barons, comtes et ducs d'Estampes. (Étampes, L. Humbert-Droz, 1901, in-8°, 35 pp.) Le titre de cette excellente étude suffit à la recommander à l'attention de nos amis, et l'érudition bien connue de l'auteur leur en garantit le mérite.

‡ *Le Château et les seigneurs de Mont-Cavrel*, commune d'Alette (Pas-de-Calais), par l'abbé B.-J. Thobois, Curé d'Alette. Ouvrage couronné par l'Académie d'Arras. (Arras, impr. Répessé Crépel, 1901, in-8°, IV-435 p. Prix : 7 fr.) — Ce livre est un des mieux documentés qu'on ait publiés sur l'histoire d'une demeure seigneuriale et de ses propriétaires successifs. Le château, d'abord, est décrit à toutes les époques de son existence, avec les modifications qu'il a subies depuis son origine romane jusqu'à son état actuel, encore très intéressant. Des plans et des gravures artistement édités permettent de se le représenter exactement. Puis vient la biographie de chacun des seigneurs qui l'ont habité Les renseignements sont puisés à des sources sûres auxquelles M. l'abbé T. ne manque pas de renvoyer. Il suffit de lire la liste des imprimés et des manuscrits qu'il a dépouillés, pour être édifié sur sa conscience et sa bonne information. La vie de nombreux personnages des illustres familles de Monchy et de Mailly, aussi racontée dans ce livre, servira à éclairer de nouvelles lumières l'histoire du Boulonnais

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et même de la Picardie. Une respectable série de pièces justificatives suit le texte, et une table onomastique générale permettra aux érudits du nord, qui ne pourront se dispenser de recourir à cet ouvrage, de le consulter facilement

‡ A Rome, les fouilles entreprises au Forum ont fait découvrir la statue de l'impératrice Faustine, femme d'Antonin le Pieux. Parmi les vestiges du temple consacré à Faustine et à Antonin, on a trouvé des fragments de la grande et magnifique statue de marbre de l'impératrice, qui avait été représentée assise sur un trône, portant un manteau à riches draperies. La tête de la souveraine, célèbre par sa beauté, a été mise au jour, légèrement détériorée au visage, mais on peut voir la splendide chevelure ondulée s'échapper en bandeaux des branches de laurier qui forment la couronne.

‡ *Généalogies et Souvenirs de famille :* Les Parseval *et leurs alliances pendant trois siècles (1594-1900).* (Bergerac, J. Castanet, 1901, 3 vol. in-4°. Tiré à 150 exempl. nominatifs et numérotés). « Les sociétés humaines ne vivent pas uniquement du présent : il leur importe de savoir d'où elles viennent pour savoir où elles vont. » En inscrivant cette judicieuse épigraphe au frontispice de ces trois beaux volumes, qu'avec la modestie des vrais érudits l'auteur, — un membre de la famille, — présente comme une simple « compilation de renseignements généalogiques et de souvenirs de famille », le très docte « compilateur » se révèle tout d'abord comme un penseur, comme un homme de conscience, et nous savons tout de suite que son travail considérable n'est pas une œuvre d'orgueil, même légitime, mais avant tout une œuvre de vérité. La lecture de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa belle et savante *Introduction* nous confirme dans cette première impression ; le but familial, moral, social de cette grande étude généalogique y est défini avec une précision qui eût charmé le regretté comte Ernest de Cornulier-Lucinière, l'inoubliable auteur de ce chef-d'œuvre qui a pour titre : *Des Généalogies : leur utilité domestique et sociale.*

L'auteur étudie ensuite l'origine de son nom, la question de la particule dite nobiliaire, les différentes origines de la Noblesse française, les lettres d'anoblissement des différentes branches de sa famille, ses armoiries, les couronnes héraldiques, les origines de sa famille, les familles homonymes ; enfin, n'ayant laissé dans l'ombre aucune des questions que peut soulever la généalogie, il aborde celle-ci, véritable labeur de bénédictin, enrichie de précieuses annotations et de renseignements sur les familles alliées aux Parseval, parmi lesquelles :

Alvimare, Bastard, Bergh, Brac de la Perrière, Brossin de Saint-Didier, Caze de Méri, Chaumont, Colas de Malmusse, Delahante, Desmé de Gagnonville, Floissac, Foudras, Frotté, Hanache, O'Hegerthy, Laurens de Waru, Le Breton de Vannoise, Le Forestier de Vendeuvre, Le Moyne, Lombard de Montchalin, Maillé, Malleret de Saint-Mexant. Monpinson, Moracin, Passerat de la Chapelle, Pestre, Philmain, Randon du Thil, Rennenkampff, Viger de Rouffigny, du Vaucel, Wangenheim.

Le tome II contient les *Généalogies des descendants des Parseval par les femmes*, autre travail considérable où nous relevons, entre autres noms, ceux-ci : Acher de Montgascon, Amyot, Bartholoni, Beugny d'Hagerue, Bonfils, Bonneval, Fromont de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bouaille, Bremond d'Ars, Camusat de Riancey, Chandon de Briailles, Artur de la Villarmois, Bégon de la Rouzière, Hatte de Chevilly, Courtin de Torsay, Couëssin, Delfau de Belfort, Esterhazy, Delahante, la Forest de Divonne, Frotté, Duplessis de Pouzilhac, France, Fumel, Guignard de Saint-Priest, Gravier de Vergennes, Harambure, la Celle, Laizer, Lamberterie, la Poëze, Carbonnel de Canisy, Carles, Champion de Nansouty, Lasteyrie, le Gouz de Saint-Seine, Livron, du Chastel de la Howardries, Maillé, Maussac, Pavée, Pellerin, Périer, Hatte de Chevilly, Izarn, Jouffroy d'Abbans, La Lande, Tyrel de Poix, Prévost de Sansac, le Coigneux, le Gouvello, l'Hôpital, Rémusat, Roffignac, Ruinart de Brimont, Ruyneau de Saint-Georges, Sade, Salvaing, Talhouët, Tresvaux, Vaulx, Villèle, Villelume, Villeneuve, Asselin de Villequier, Millon de Montherlant, Moreau de la Rochette, Nuchèze, Perthuis, du Roure, Thoisy, Witasse.

Le tome III comprend les *Pièces Justificatives*, au nombre de 232; chaque volume se termine par la « *Table alphab. des noms de personnes* » y contenus. — En résumé, c'est là une œuvre généalogique de premier ordre, d'une méthode excellente, d'une conscience sévère, d'une parfaite exécution typographique et artistique. Elle est illustrée de 318 armoiries dans le texte et de 85 planches phototypiques hors texte, enrichie de tableaux de filiation et de divers index qui facilitent les recherches; — une œuvre de vérité, de science, de patience, de conscience, qui fait honneur aussi bien à l'auteur qu'à sa race.

‡ Le 19 mai, a eu lieu le grand pèlerinage annuel

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à N.-D. de Ceignac, antique église du IVe siècle, bâtie par saint Martial à moins de 3 lieues de Rodez, et qui a été célèbre autrefois dans tout l'univers catholique. Elle a été visitée par de très puissants rois et empereurs du moyen âge, et elle possède encore nombre de leurs authentiques *ex-voto* dont l'étude éclairerait peut-être d'une vive lumière l'histoire de beaucoup de grandes nations d'Europe, et notamment de familles de princes allemands.

‡ Avant-hier, ont été célébrées, en l'église de Rosnay (Marne), au milieu d'une foule émue et considérable, les obsèques de M. Charles du Hamel, vicomte de Breuil, enlevé en quelques jours par une congestion pulmonaire.

« Le vicomte de Breuil, officier au 8e hussards, avait fait la campagne d'Italie ; il reprit du service en 1870 comme commandant des mobiles de la Marne, et se distingua par sa belle conduite à l'armée du Nord, ce qui lui valut d'être décoré sur le champ de bataille de Pont-Noyelles. Il était le chef d'une des plus anciennes familles de chevalerie de Normandie, fixée en Champagne depuis 1773. Le vicomte du Hamel de Breuil était fils du vicomte Eugène du Hamel de Breuil, lieutenant-colonel des husssards de la Garde royale, et de Mlle de Murat de l'Estang, et petit-fils du marquis de Murat de l'Estang et de la princesse Aglaé de Broglie, fille du dernier maréchal de Broglie. De son mariage avec Mlle de La Plagne il laisse trois filles : la vicomtesse du Doré, la comtesse Louis de Lambilly, et Mlle Renée du Hamel de Breuil. » (*Le Gaulois*, 24 mai 1902.)

‡ Un comité s'est formé pour élever à Crécy un monument à la mémoire du roi de Bohême Jean

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Luxembourg et de ses compagnons qui moururent en combattant pour la France, en un jour de défaite. (26 août 1346.).

Nous espérons que le sculpteur n'oubliera point, parmi les compagnons d'armes du roi de Bohême, le roi de France Philippe VI, qui, dans cette fatale journée, eut un cheval tué sous lui, ni le comte d'Alençon, ni Jean d'Harcourt, et la « fleur de la chevalerie de France », qui y trouvèrent la mort des braves.

‡ M. Charles de Dorlodot, qui vient de mourir à 72 ans dans son château de Suarlée (Belgique), un des derniers survivants des élèves du célèbre Collège de Brugelette et glorieux champion de l'enseignement catholique, polémiste éloquent, poète superbe, était le chef d'une très ancienne famille noble des Ardennes françaises. Fixée dans le comté de Rethel dès le quatorzième siècle, elle y posséda plusieurs seigneuries et entre autres la terre et seigneurie des Sarts, au village de Vendresse, qui lui appartint pendant plus de quatre cents ans. Elle porte : *d'azur au croissant d'argent accompagné de trois étoiles d'or.*

‡ Le maire et un grand nombre de citoyens de Vienne (Autriche), ont conçu le projet d'élever un monument à Charlemagne devant l'église Saint-Pierre, la plus ancienne église de Vienne, dont l'érection est attribuée par la légende à Charlemagne, lors d'une campagne contre les Avares. L'organe des pangermanistes proteste en qualifiant Charlemagne d'empereur romain et *clérical*, à qui il reproche ses guerres contre les Saxons.

‡ Le 26 mai, la 1092e section des Vétérans des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

armées de terre et de mer a tenu son assemblée générale à Pont-Aven (Finistère). Le président, M. Frédéric Satre, a fait la remise solennelle d'une médaille d'honneur, comme membre d'honneur de la section, au comte Joseph de Bremond d'Ars, à qui il a adressé de généreuses paroles :

« .... Pour obéir au sentiment amical qui vous fait prendre rang parmi nous, les humbles de la vie, mais des humbles au cœur fort sur qui la Patrie pourrait compter au jour du danger, vous n'avez eu d'ailleurs à suivre que l'exemple familial, vous enseignant ce que malheureusement d'autres oublient : l'amour de la France, et la considération pour ses fils, si petits qu'ils soient ... »

M. de Bremond d'Ars, remerciant ses chers camarades, a répondu qu'il était et serait toujours fier de porter cette médaille d'honneur : « car, en me rappelant l'armée dont je m'honore de faire partie, elle sera aussi pour moi comme un nouveau trait d'union de notre camaraderie. »

Au Comice agricole de Pontaven, le 28 septembre 1901, M. le comte Anatole de Bremond d'Ars, père du comte Joseph et Président-fondateur du Comice, avait prononcé un sage et charmant discours que nous voudrions pouvoir reproduire intégralement :

« ...On s'inquiète justement de cette funeste tendance à déserter la vie des champs. Le gouvernement n'hésite plus à combattre ces fâcheuses aspirations par les moyens les plus efficaces, secondant ainsi les sociétés établies dans ce noble but.

« Vous avez pu voir, Messieurs, tout récemment, qu'il était question de créer, dans chaque régiment, un cours d'Agriculture. Si ce projet se réa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lise au gré de nos souhaits, les jeunes gens, — qui entrent dans l'armée presque au sortir de l'école primaire, où les éléments de la science agricole leur étaient enseignés avec tant de soin, n'en perdraient pas le souvenir; et au lieu — à peine libérés du service — de solliciter des places, presque impossibles à obtenir, ils songeraient plutôt à revenir au foyer paternel; c'est là qu'ils trouveraient la véritable liberté, en même temps que les honnêtes et paisibles jouissances de la vie patriarcale.

« Le séjour de la ville peut, à la vérité, séduire un instant les jeunes gens de la campagne, mais au prix de quelles futures déceptions! Le fantôme d'égalité sociale absolue que faisait apparaître l'uniformité de langage et du costume civil, ne tarde pas à s'évanouir, ne laissant à ces jeunes hommes — semblables à des exilés — que les plus profonds regrets. C'est alors qu'ils songent au temps de leur jeunesse, où, revêtus du noble et sévère habit breton, ils accompagnaient joyeux, aux fêtes et dans les Pardons, leurs mères et leurs sœurs, portant, elles aussi, avec grâce, de riches et brillantes toilettes de couleurs et de formes si variées. Les vieux cantiques de la paroisse, les sônes et les chansons des grandes noces et des fréquentes assemblées leur reviennent à la mémoire, avec l'image encore plus vive du pays natal.

« Il y a quelques jours, à Quimperlé, on a vu réunis les costumes de chaque région de la Bretagne, et entendu les vers si harmonieux de cette langue celtique dont un savant professeur de la Faculté de Rennes enseigne la très ancienne origine et explique les différents idiômes, à la fois si riches et si précis. Ce concours régionaliste, présidé par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un autre savant, M. René Kerviler, qui, dans un éloquent discours, a rappelé toutes les gloires de la Bretagne, est venu ranimer notre ferme espérance que le sentiment national ne s'éteindra jamais... »

‡ Le 12 juin, à l'Académie Française, a eu lieu la réception solennelle de M. le marquis de Vogué, ancien ambassadeur, appelé à succéder au duc de Broglie, et déjà membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où il remplaça le duc de Luynes. Parmi ses nombreux ouvrages, d'une bonne tenue littéraire et dénotant un savoir considérable, citons les *Mémoires* du maréchal de Villars, qu'il a publiés pour la Société de l'Histoire de France, ses *Mélanges d'archéologie orientale*, son recueil d'inscriptions sémitiques. Son éloge du duc de Broglie, qu'il connut intimement, a été un modèle de style, de tact et d'esprit. M. de Heredia, directeur, dans sa réponse au nouvel académicien, a eu, lui aussi, pour le duc de Broglie, de superbes paroles d'adieu :

« Pardonnez-moi, monsieur, si je termine ce discours de bienvenue sur des paroles graves — la vue de la mort n'a rien qui puisse étonner ceux qui ont su faire un noble emploi de leur vie — et si je ne puis m'empêcher de saluer une dernière fois, de cette place où il a siégé et parlé, ce grand seigneur de lettres qui fut l'honneur de notre Compagnie, et que nous avons vu, jusqu'à la fin, stoïquement ponctuel et poli, plus brave, s'il se peut, que les vaillants maréchaux de son nom qui combattirent à Senef, à Denain, à Lawfeld et à Sondershausen, ou que ces beaux gentilshommes de la maison du Roi, dont il nous a dit l'héroïsme, qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marchèrent si élégamment à la mort, sous la fusillade anglaise, à Fontenoy! »

‡ Au moment de terminer notre *Chronique*, nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de M. le marquis d'Estourmel, ancien député de la Somme, qui, en 1870, avait voté contre la déclaration de guerre. Chef d'une antique maison chevaleresque représentée à la première croisade et à la prise de Jérusalem (1099), il s'est éteint, dans sa 62e année, en son château de Suzanne, où se conserve héréditairement, comme un pieux trésor, la précieuse parcèlle de la vraie Croix donnée par Godefroy de Bouillon à son glorieux ancêtre.

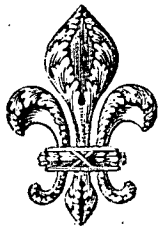

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

BIBLIOGRAPHIE[1]

Publications des Sociétaires en 1901-1902

Albiousse (Lionel d'.)

A travers les Actes de l'Etat-Civil de la Ville d'Uzès. (Dans notre Annuaire de 1901.)

Anne de Molina (E.)

Une promenade pittoresque à Saint-Malo. — Une villégiature à Royan. Texte et photographies d'E. Anne de Molina. (Dans le *Patriote illustré* de Bruxelles, 10 mars et 12 mai 1901.)

Anselme de Puisaye (Marquis d'.)

Choses d'art : Le VIe Salon tunisien à l'hôtel des Sociétés françaises. (Tunis, L. Nicolas, 6, rue d'Alger, 1901, gr. in-8°, 27 p.). L'auteur, à la prière de ses amis et de quelques artistes, a réuni les articles qu'il avait publiés sur le 6e Salon tunisien, pour encourager cette tentative de décentralisation artistique, destinée à développer le goût du vrai, du beau, du juste, dans un milieu nais-

(1) Les œuvres dont l'intitulé est suivi de la mention (*Revue*, n°....) ont paru dans la Revue des Questions Héraldiques, 1901-1902. La mention *Ann.* indique notre Annuaire de 1901.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sant à peine aux choses d'art. Sa parfaite compétence et son esprit bien connu donnent à ces notes « écrites sans prétention » autant d'autorité que d'intérêt.

Voir ci-après DELATTRE (le R. P.)

AUTANE (Comte C. d')

Premier rayon à droite. (Impr. Marseillaise, 1901, in-12, 79 p.). Jolie comédie de salon en 2 actes, que recommande aux châteaux son excellent et charmant esprit.

AZEVEDO (C). de)

Livro de ouro da Nobreza de Portugal. — Voir ci-après : FERREIRA (P.)

BALINCOURT (Comte Edgard de)

La mort du bailli de Suffren, d'après ses historiens et d'après sa famille. (Nîmes. Gervais-Bedot, 21, rue de la Madeleine, 1902, in-8°, 27 p.). Le glorieux bailli, vice-amiral de France, chevalier des Ordres, ambassadeur de Malte près S. M. Très Chrétienne. est-il, le 8 déc. 1788,mort d'une apoplexie ou d'un coup d'épée,dans un duel avec le prince de Mirepoix ? Les gazettes du temps le disent mort de maladie ; des historiens du XIXe siècle tiennent pour la mort en duel. La famille de l'illustre Suffren n'a cessé de démentir cette fin tragique, et M. le comte de. Balincourt n'y voit qu'une pure légende.

Les d'Espérandieu d'Uzès et de Castres (1360-1866), d'après les archives de la famille, la Corresp. inédite des ducs d'Uzès et de Rohan et autres documents historiques, (Nîmes, A. Chastanier, 12, rue Pradier, 1901, in-8°, 71 fr., 2 pl., tableau de filiation avec arm.) Excellent travail historique et généalogique concernant une famille distinguée que l'on trouve établie à Uzès dès le XIVe siècle. « Faut-il maintenant, comme le fit un d'Espérandieu, en 1658, exhumer une charte de Charlemagne existant alors aux Archives de l'archevêché de Narbonne, et, parce que parmi les Espagnols établis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sur notre versant des Pyrénées se trouvait cité un Hyacinthe de Spérandieu, en faire un ancêtre dix fois séculaire ?... C'est bien assez pour ceux dont nous écrivons l'histoire d'avoir pu faire leurs preuves de 400 ans de bonne bourgeoisie et de noblesse de robe. » Trente pages de pièces justificatives terminent cette intéressante étude.

Barbier de Montault (Mgr Xavier)

Le parfait Notaire Apostolique. (Dans notre Annuaire de 1901.)

Beauchet-Filleau (Paul)

Dictionnaire hist. et généalogique des familles du Poitou, 2e édition entièrement refondue, considérablement augmentée et publiée par feu H. Beauchet-Filleau et Paul Beauchet-Filleau, avec le concours des RR. PP. H. et G. Beauchet-Filleau, de plusieurs membres des Sociétés savantes de la Provence, et la collab. pour la partie héraldique de M. Maurice de Gouttepagnon, tome III, fascicule III. (Poitiers, libr. Oudin, rue de l'Eperon 4 et 6, oct. 1901.)

C'est avec la plus vive satisfaction que les nombreux souscripteurs de cet important dictionnaire ont reçu ce fascicule, dont la publication leur permet d'espérer que MM. Beauchet-Filleau et leurs doctes collaborateurs vont poursuivre avec un redoublement d'ardeur leur œuvre si justement appréciée. Ce fascicule comprend les familles *Estourneau à de la Forest.* (*Revue*, n° 44, p. 574.)

Généalogie de la famille Filleau, de Poitiers. (Poitiers, Oudin, 4, r. de l'Eperon, 1901, gr. in-8°, 8 p. à 2 col.) Extr. du *Dictionnaire* précité.

Béthencourt (Francisco F. de)

Historia Genealogica y Heraldica de la Monarquia Espanola. Casa Reol y Grandes de Espana. Tome III, Madrid, 1901, in-4°, VIII-627 p.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette grande histoire généalogique d'une nation essentiellement aristocratique implique une somme de labeur tellement considérable que tout autre que le savant D. Francisco F. de Béthencourt eût hésité à l'entreprendre. Si l'on considère que pour écrire cette œuvre grandiose et la faire absolument digne de son très noble sujet, il faut être à la fois historien possédant à fond les annales espagnoles, généalogiste impeccable, écrivain de haute valeur et que dans les trois tomes déjà publiés la science, la méthode et le style sont également remarquables, on ne peut que renouveler très vivement au noble et savant auteur les plus sincères félicitations, en y joignant l'expression d'une confraternelle admiration.

Chacune des notices généalogiques est accompagnée du blason de la maison, très finement gravé. A la fin de l'ouvrage, l'auteur donnera un index général des noms et des titres qui sera l'utile couronnement de cette œuvre considérable (*Revue*, n° 42, p. 443.)

Les Ordres de Chevalerie en Espagne (dans notre Ann. de 1901). — Voir ci-après SARRAN D'ALLARD (L. de).

La Nobiltà Italiana in Ispagna. (Dans le *Giornale Araldico* de Bari, fév. 1901.)

BITTARD DES PORTES (René)

Le Tsarevitch Alexis, drame en cinq actes en vers par le général Muzac. (*Revue*, n° 37.) — *Dernier répit* (*Charette et la Guerre de Vendée*). *Revue*, n° 45.)

Charette et la guerre de Vendée (1793-1796) *d'après les archives de l'Etat et de la ville de Nantes, des Mémoires inédits de chefs vendéens*, etc., *avec une carte*. Emile-Paul éditeur, Paris, in-8°, 1902, 7 fr. 50.

Un grand esprit de justice et de sincérité se dégage de cette monographie, la plus complète qu'on ait publiée sur le héros vendéen « qui, pendant trois ans, « avec des paysans mal armés et indisciplinés, a tenu « tête aux ennemis de la république ». L'auteur a non

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seulement utilisé les nombreux travaux de ses prédécesseurs, les cartons des Archives Nationales, les dossiers du ministère de la guerre et la collection Dugast-Montifaux de la bibliothèque de Nantes, mais encore les *Mémoires* inédits de Lucas-Championnière, commandant en second de la division du pays de Retz, et les *Souvenirs*, inédits également, de l'abbé Remaud, commissaire général de l'armée du Bas Poitou et homme de confiance de Charette.

Les historiens des guerres de Vendée et de la Chouannerie se sont divisés en deux camps : les uns estiment que ce grand mouvement est venu d'en haut, c'est-à-dire de la Noblesse et du Clergé ; les autres, qu'il a pris naissance dans le peuple même, demeuré fidèle à ses croyances catholiques et à la Noblesse qui, dans cette région, avait moins qu'ailleurs déserté les campagnes pour la luxueuse cour de Louis XV et de Louis XVI. M. René des Portes, tout en demeurant impartial, partage cette seconde façon de voir et nous démontre que Charette, « comme la plupart des chefs vendéens, « a surgi spontanément, inconsciemment, sous la « pression populaire ». Quelle que soit l'opinion qu'on ait sur le point de départ des guerres de l'Ouest, on s'accordera toujours à admirer le courage et la mort héroïque du grand chef vendéen, ce « roi des partisans, « ce chef indomptable qui, dans une retraite et par- « fois même dans une déroute, savait improviser des « retours offensifs foudroyants: et qui a créé une vé- « ritable tactique de la guerre d'embuscades. »

L'intéressante et précieuse étude de M. Bittard des Portes se termine par un *index des noms de personnes cités dans le texte de l'ouvrage*, particulièrement utile pour l'histoire des familles et de la révolution, (*Revue*, nº 46, p. 696. Article de Théodore Courtaux).

Boisserie de Masmontet (J. Ed).

Une lettre inédite de Fénelon (Journal d'un voyage du Périgord à Paris en 1683). (Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1902, in-8°,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

15 p. Extr. du « *Bull. de la Soc. archéol., le Vieux Paris* ».) Cette précieuse lettre du grand Fénelon, que M. Boisserie de Masmontet a retrouvée dans les archives de sa famille au château de Fayolles, est de la fin de 1685; ce n'est pas l'original, mais la copie écrite de la main même de son oncle, Mgr de Salignac-Fénelon, évêque de Sarlat, à qui elle était adressée par le futur archevêque de Cambrai. Elle est annotée avec érudition par M. de Masmontet.

Bonald (Vicomte de)

Documents généal. sur des familles du Rouergue. (Rodez, E. Carrère, 1902, in-8°, 394 p.) Tous les érudits connaissent l'important ouvrage de feu M. Hippolyte de Barrau, *Documents hist. et généal. sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue*. Ce livre de M. le vicomte de Bonald en est le supplément et le complément, et il y apporte à l'occasion d'intéressantes rectifications. L'auteur ne s'est servi que de sources authentiques, et il n'avance rien qui ne soit étayé de preuves sérieuses; son œuvre acquiert de ce fait une incontestable autorité. Sa liste des « Titres portés par les familles du Rouergue ou y étant possessionnées » est suivie d'une excellente étude « De la législation des Titres nobiliaires »; puis commencent les notices généalogiques, intéressant, entre autres, les familles suivantes :

Adhémar, Albignac, Albis, Armagnac, Baderon-Maussac-Thézan-Saint-Geniez, Balsac, Bénavent-Rodez, Blanc de Guizard, Bonne, Boyer-Castanet-Tauriac, Brunet-Panat, Cassagnes-Miramon, Chaumeil de Dienne, Crussol d'Uzès, Delfau de Belfort, Fontanges, Guirard-Montarnal, Hébrard de Saint-Sulpice, Lastic, Loubens-Verdalle, Malvin de Montazet, Maurès-Malartic, Montboissier-Canillac, Montcalm, Nogaret, la Panouse, Rességuier, Robert-Lignerac-Cayłus, Roquefeuil, de Rouget, Sambucy, Scorraille, Toulouse-Lautrec, Turenne, Vissec de Ganges. Waroquier, Yzarn.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Parmi les noms cités dans le cours de l'ouvrage : Arzac, Aubigny, Belcastel, Bonald, Bremond d'Ars, Cardaillac, Valzergues, Villaret, Yanville, etc. — M. le vicomte de Bonald annonce l'intention de publier très prochainement un fascicule supplémentaire qui sera envoyé à tous ses souscripteurs, et dans lequel seront rectifiées les erreurs qui lui auront été signalées. Il prie instamment les intéressés de vouloir bien l'aider dans ce travail.

De la Législation des Titres nobiliaires. (Revue, n° 45.)

Boscq de Beaumont (Gaston du)

Une France oubliée : L'Acadie. (Paris, Hachette, 1902, pet. in-8°, 190 p.). Qui se souvient de l'Acadie, de cette Pologne d'outre-mer, dont l'histoire tragique a inspiré les poètes? Découverte en 1554 par Jacques Cartier, possession française de 1604 à 1713, puis démembrée, partagée entre la France et l'Angleterre, et enfin possession anglaise (1858), l'Acadie, fidèle inviolablement à ses origines françaises, à ses pères, à sa foi catholique, fut persécutée longuement par ses nouveaux maîtres avec une barbarie que n'a pas subie même le Transvaal. Si l'on dressait un martyrologe des Patries, elle y tiendrait, je crois, le premier rang. La race même était considérée comme éteinte, lorsque M. Rameau de Saint-Père, en 1857, apprit au monde qu'elle subsistait.

« On avait bien entendu parler des Acadiens d'autrefois, d'un petit peuple pacifique arraché en pleine paix à ses foyers, dépouillé de tous ses biens, entassé dans des cales de navires et dispersé sur toutes les mers pour y périr, mais le monde se souvenait d'eux comme d'une grande traînée de sang aperçue un soir dans le ciel serein et aussitôt cachée pour toujours par d'épais nuages noirs. L'excès de leurs infortunes avait étonné le monde, puis le silence de l'oubli s'était fait sur leur tombe refermée, le grand silence de la mort, on les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

croyait à jamais anéantis. » O civilisation anglaise!... La renaissance de ce peuple héroïque est de date récente et tient presque du miracle : en 1755, au jour de leur exode, les Acadiens étaient 18,000 ; en 1767, ils ne sont plus que 1265 ; ils sont aujourd'hui 150,000.

M. du Boscq de Beaumont est allé en Acadie, chargé par l'Alliance Française de porter à ces Français, demeurés si fidèles, un témoignage de sympathie et s'efforcer de renouer les liens qui nous unissaient à eux, tout en évitant de froisser les susceptibilités anglaises. Il s'est acquitté avec tact et talent de cette mission délicate et son beau livre, très étudié, très charmant, traduit heureusement ses impressions d'exploration. C'est une des œuvres les meilleures que nous ayons lues cette année ; nous en recommandons vivement la lecture, facilitée par une carte géographique, et agrémentée de 36 gravures.

Boulie (H. Giraud de la)

Note sur la Maison de Nogaret-la-Valette. (*Revue*, n° 38, pp. 120-121.)

Généalogie des Seigneurs de la Duranne, des noms de Guiramand et d'Abel. (*Revue*, n° 43.)

Boüly de Lesdain (Louis)

Un nouveau recueil de sceaux. (*Revue*, n° 37). — *Courrier d'Allemagne.* (*Revue*, n°s 38-40, 45, 46). — *Sigillographie Danoise.* (*Revue*, n° 43). — *Calendriers héraldiques.* (*Revue* n° 42). — Articles de *Bibl. héraldique.* (*Revue*, n° 44, pp. 568-572 ; n° 46, p. 697-8.)

Bourgoing de Nevers (Henri)

Chartes et Documents concernant plusieurs familles de Bourgogne et du Languedoc. Tome I. (Nevers, Mazeron, 1901, in-4°, IV-83 p. Blasons, médailles et sceaux dans le texte ; 2 pl., château de Faulin, abb. de Cross ; 5 chartes reprod. en fac-simile.) Ce grand travail d'his-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

toire et de généalogie, qui représente une somme considérable de labeur, débute par un *Cartulaire*, dont les 8 premières chartes (1096-1199) prouvent la présence aux Croisades de six chevaliers du nom de Bourgoing, Hugues, sire de Champlévrier, Henri, Gérard, *Burgondio*, Jean et Roland, hospitalier de S. Jean de Jérusalem. Beau début de race chevaleresque ! Guillaume Bourgoing, d'Auxerre, épousa en 1480 Renaude de Nevers, issue des comtes héréditaires de Nevers. Charlotte Bourgoing, 8e enfant de Pierre, chevalier, seigneur de Champlévrier et de Faulin, fut mariée en 1447 à Jean Soreau, écuyer, sr de Saint-Gérant-de-Vaux et de Saint-Loup, en Bourbonnais, frère d'Agnès Sorel.

Autres alliances des Bourgoing : *Arcy*, *Chevanne*, Boutillat, Saulce, la Motte-Beauvilliers, Marcy, *Bourbon* (fils naturel du duc Jean Ier), Chanteloup, du Crest, Lanty, Anlezy, de Guers ou des Guerres de la Croix (seigneurs de Monthelon), Autrey, la Musse, *Sorel* ou *Soreau*, la Musse, Esguilly, Assigny, Chenu, Amelot, du Prat, le Groin, Montmorency-Lauresse (branche de Fosseux), Appoigny, Grivel-Grossouvre, de Claparède, de Virgile, de Girard de Mèze, d'Ombras, Caylus, Curton, Callier, de Leuzes, de Morot de Grésigny, etc. (Notice sur chacun des noms en italiques.)

Ces noms se rencontrent çà et là dans ce tome I : Courtenay, Beaujeu, Bauffremont, Escorailles, la Fare (notice), la Guiche, Chastellux-Beauvoir, Melun, Blanchefort, Crux, Brion, du Pin de St-Roman, Cambis, Machault, Fautrières, Loménie-Brienne, Maillé-Brézé, Saint-Amand, Tinseau, Broc, Sommièvre, Gaignières, Daubenton, du Châtel, etc.

Citons encore d'excellentes notices sur les divers châteaux et seigneuries des Bourgoing : Champlévrier, Grésigny, Railly, Coulanges-sur-Yonne, Lucy, Cross, et Faulin au sujet duquel il est dit par l'auteur que « MM. de Beaune et d'Arbaumont ont attribué aux Bourgoing, marquis de Faulin (Yonne), une alliance

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec les Saladin de Montmorillon, qui doit être portée au compte de la famille Vignaud de Folin, près Bourbon-Lancy. »

En résumé, ce premier volume fait grandement désirer le second, qui paraîtra à la librairie Mazeron (à Nevers), à qui doivent être adressées les adhésions, que nous souhaitons très nombreuses.

Braux (Baron de)

Les Ex-Libris de Louis de Poilly. (Mâcon, Protat, 1901, plaq. gr. in-8°, 5 p. 1 pl. d'ex-libris, eau-forte. Cachet armorié dans le texte. Extr. des *Archives de la Soc. Française des Collect. d'ex-libris*). Cette intéressante étude nous apprend que l'auteur descend du bibliophile Louis de Poilly, qu'il croit avoir été le graveur des deux cuivres armoriés reproduits ici, et qui lui sont venus par sa mère, fille unique du chevalier de Guilloteau (frère de notre très regretté collègue le comte de Grandeffe et de la marquise de Clermont-Tonnerre), et de Julie-Antoinette Drias de Poilly, fille du bibliophile et d'Edmée de Camusat. — Renseignements généalogiques sur la famille Drias, originaire de Port-Louis (Morbihan) et qui acquit la seigneurie de Poilly-sur-Tholon (Yonne), au XVIIe siècle, par son mariage avec Julie Thierriat de Poilly, fille de Zacharie T., écuyer, héraut d'armes de France, seigneur de Poilly, mort en 1716.

Breil de Pontbriand (Vicomte Paul)

Histoire généalogique de la Maison du Breil (avec la collaboration de quelques parents). Rennes, L. Roy, impr, 1888. — *Jean de Rouville, vice-chancelier de Bretagne*. Plaquette, Vannes, Lafolye, impr. 1892. — *Deux anciens armoriaux bretons*. Rennes, Plihon et Hervé, 1896. — *Mémoires du colonel de Pontbriand sur les guerres de la chouannerie*. Paris, Plon et Nourrit, 1897. — *Histoire généalogique de la maison du Breil*. Supplément,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Rennes, Simon, impr. 1898. — *Maurice de Trésiguidy.* Plaquette, Vannes, Lafolye, impr. 1899. — *Un homme d'état breton au XVe siècle, Olivier du Breil.* Rennes, Plihon et Hervé, 1900.

BREMOND D'ARS (Cte Anatole de), MIGRÉ (Mis de)

Familles féodales éteintes et oubliées : Les seigneurs d'Albin, issus des anciens comtes du Rouergue. (*Revue*, n°s 43, 44, 46-48). — Voir aussi le n° 38, p. 136.

BROTONNE (Leonce de)

Les Bonaparte et leurs alliances. (Paris, H. Champion, 9, quai Voltaire, 1901, in-8°, IV-131 pp.) Seconde édition, revue et augmentée, d'un travail aussi sciencieux que consciencieux. L'auteur commence par déblayer son terrain des fausses origines attribuées aux Bonaparte de Corse par la flatterie et l'ignorance. A la suite de leur généalogie, M. de Brotonne donne la descendance des sœurs de Napoléon, puis celle des filles de ses frères, et celle de sa fille adoptive, la grande-duchesse Stéphanie ; il en résulte de nombreux articles généalogiques, la plupart intéressant des familles très en renom, notamment : Murat, Gabrielli, Ornano, Beauharnais, Tascher de la Pagerie (filiation depuis 1450), etc.

Ce remarquable travail est copieusement et savamment annoté. — L'auteur (pages 1 et 2) s'est bien gardé de prendre au sérieux la risible imagination de George Sand, tirant les Bonaparte d'un régent d'Aragon du nom de *Bonpart*. D'abord, ce dernier nom, en Auvergne, dans tout le midi, voire en Espagne, s'écrivait Bonpar ou Bompar, toujours sans le *t* final introduit là pour rapprocher ce nom de celui de Bonaparte. Or ce dernier signifiait en italien « bon parti », ou « bonne part » *buona parte*, et Bompar, en latin *Bonus par*, signifiait *bon pair*.

Ce petit roman de l'auteur d'*Indiana* a eu beaucoup

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moins de succès que les autres : c'était de l'étymologie à la Ménage, digne de prendre place dans les fameuses *Imaginations de Monsieur Ouffle*. (*Revue*, n° 47, p. 778).

Caix de Saint-Aymour (Vicomte de)

Les Sibylles d'Anvers. (Caen, H. Delesques, 2 rue Froide, 1902, pet. in-8°, 16 p. 1 pl.) Historique et examen de magnifiques peintures murales du XVe siècle, récemment découvertes dans une vieille maison d'Anvers (rue Reynders, 14), qui appartint, à ladite époque, à une famille Rynck, dont les armoiries s'y voient encore : D'or au corbeau essorant de sable, tenant dans son bec un *anneau* d'or. Armes parlantes, *rinck*, en flamand, signifiant *anneau*.

Mémoire sur l'Origine de la Ville et du Nom de Senlis. (Senlis, 1863, in-8°). — *La Langue latine étudiée dans l'Unité Indo-Européenne*. Histoire. Grammaire, Lexique. (Paris, 1868, in-8°). — *La Grande Voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga*. (Senlis, 1873, in-8°, 2 cartes). — *Indicateur de l'Archéologue et du Collectionneur*. En collab. avec M. G. de Mortillet. (Paris, 1872-74, 2 vol. in-8°, 280 fig). — *Le Musée archéologique*. Recueil illustré de monuments, etc., publié avec la collab. d'archéol. français et étrangers. (Paris, 1876-77, 2 vol. gr. in-8° avec fig.) — *Les Pays Sud-Slaves de l'Austro-Hongrie* (Croatie, Slavonie, Bosnie, Herzégovine, Dalmatie). (Paris, 1883, in-18 jésus, 58 grav.). — *Les Intérêts français dans le Soudan Ethiopien*. (Paris, 1884, in-18 jésus, 3 cartes). — *La France en Éthiopie : Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne*, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1634-1706). (Paris, 1886, 1re édit. in-18 jésus, avec carte. — Paris, 1892, 2e édit.)

Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs de France en Portugal, publié sous les auspices de la Commission des Archives Diplomatiques au Min. des Aff.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Etrangères. (Paris, 1886, gr. in-8°). — *Arabes et Kabyles (Questions algériennes)*. (Paris, 1891, in-18 jésus). — *Note sur quelques Lécythes blancs d'Erétrie* (Extr. des Mém. des Antiquaires de France. (Paris, 1893, in-8°). — *Causeries du Besacier*, Mélanges pour servir à l'hist. des pays qui forment auj. le dép. de l'Oise (Picardie méridionale. Nord de l'Ile-de-France). (Paris, 1892-1895, 2 vol. in-12). — *Notes et documents pour servir à l'hist. d'une famille picarde au Moyen-Age (XIe-XVIe siècles) : La Maison de Caix, rameau mâle des Boves-Coucy.* (Paris, 1895, gr. in-8°, illustré). — *Mém. et doc. pour servir à l'hist. du dép. de l'Oise*, (Paris, 1898, in-8°). — *Histoire illustrée de la France* : Tome I *La France avant l'Histoire* et *La Gaule Indépendante*. (Paris, 1900, gr. in-8°, 500 gr. et 21 cartes). — Tome II. *La Gaule Romaine*. (Paris, 1901, gr. in-8°, 312 grav. et 16 cartes). En collab. avec M. Lacroix.

Campi (Louis)

Observations critiques sur la polémique internationale survenue entre Gênes et la Corse, à propos de la « Justification de la révolution de 1729 ». (Ajaccio, Toussaint Massel, 1901, pet. in-8°, 50 p.). Eloquente et patriotique défense de la célèbre *Justification* de Salvini, à laquelle M. Louis Campi, avec son talent, son esprit et son savoir accoutumés, apporte des éléments nouveaux. C'est en vue de la compléter encore qu'il achève en ce moment un important ouvrage dans le genre de celui que Barjavel, il y a 60 ans, a consacré au comté Venaissin, et qui aura pour titre : *La Corse biographique, ou Dictionnaire historique de tous les Corses morts qui se sont fait remarquer par leurs talents, leurs écrits, leurs actions, leurs emplois, leur courage, leurs vertus ou leurs crimes.*

Le plan terrier de l'île de Corse, son histoire et ses vicissitudes. (Ajaccio, Peretti, 1901, petit in-8°, 67 p.). Ce terrier, monument graphique d'environ 30 mètres carrés de surface, unique en France, commencé en 1770, achevé en 1793, coûta plus de 7 millions. La partie

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écrite, consacrée à la description de l'œuvre, forme 16 vol. in-f°, abondant tellement en notions de toute sorte qu'on y trouve même des renseignements précis sur l'attitude politique de chaque famille corse envers le Roi et la mère-patrie. Les Anglais s'emparèrent de ce précieux terrier en 1794 ; le hasard en fit découvrir une copie à l'étranger, qui fut rachetée par un émigré français et donnée par l'Etat aux Archives de la Corse ; toutes ces vicissitudes sont narrées par M. Louis Campi avec sa précision et son talent habituels. Un appendice contient les pièces justificatives. Notons qu'il n'existe qu'une seule copie complète dudit terrier; elle est au dépôt de la Guerre.

CAVROIS DE SATERNAULT (Baron)

Les fouilles de Saint-Nicolas-en-l'Atre, à Arras : Découverte de sarcophages à Pas-en-Artois. (Arras, impr. moderne, 7, pl. du Wetz-d'Amain, 1902, in-8°, 11 p.) Double et intéressant travail du très docte Président de l'Académie d'Arras. Entre autres tombes retrouvées en lad. église de Saint-Nicolas en 1900, était celle (ornée de 4 écussons que l'auteur identifie) d'Yolande de Gomiecourt (XVIe s.), veuve en premières noces de Jean de Wignacourt, et, en secondes, de Jean d'Antin, s. de Baillon. Les pièces de monnaie « trouvées dans les cercueils semblent être un souvenir païen du Danakè, ou droit de péage remis à Caron, nocher des enfers, pour traverser le Styx. »

Les sarcophages découverts à Pas, en mai 1901, déterminent l'emplacement de l'un des deux anciens cimetières disparus : des trois sarcophages qu'a pu examiner M. le baron Cavrois, deux sont de l'époque mérovingienne, et le 3e paraît plus ancien encore. (*Revue*, n° 46, p. 697.)

CHASTEIGNER LA ROCHEPOZAY (Vicomte Paul de)

Note sur la livrée municipale de Biarritz, d'après une Ordonnance royale de novembre 1603. Lecture faite à Biarritz-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Association » le 10 oct. 1901. (Biarritz, A. Lamaignère, 1901, in-8°, 8 pp. Sceaux anc. du Conseil de Biarritz, au frontispice). Cette ordonnance, — qui octroie « aux maire et jurats de la commune de Biarritz le droit de porter, comme signe de leur dignité dans les circonstances officielles ou dans les occasions qu'ils jugeraient nécessaires pour faire respecter leur autorité, un chaperon rouge et noir, — fournit à l'auteur le sujet d'une curieuse étude. L'ordonnance de 1603 est flatteuse, glorieuse même pour la noble et charmante cité. M. de Chasteigner la Rochepozay a retrouvé dans les archives de Biarritz des documents desquels il conste que le chaperon mi-parti de ses jurats était orné d'une fleur de lys d'or. (*Revue*, n° 47, p. 777.)

Contribution à l'histoire de Biarritz : Les Sceaux de Bayonne et de Biarritz et la Trève de 1351 avec les villes de Flandre. (Biarritz, A. Lamaignère, 1902, plaq. in-8°, 16 p. 2 sceaux). L'auteur a déjà contribué à cette histoire par son érudite étude sur *Les Armoiries de Biarritz* et par celle dont nous venons de parler. Sa nouvelle *Contribution*, contenant le texte latin et la traduction française d'une charte inédite du 7 décembre 1351, fournit un document précieux pour cette « Histoire de Biarritz » que se proposent d'écrire les membres de *Biarritz-Association*, dont il est un des plus distingués sociétaires.

Tableau généal. de la postérité de Marie Chasteigner, dame de la Chasteigneraye, dans les Maisons Impériales et Royales d'Autriche, de France, d'Espagne, d'Italie, de Portugal, etc. (1351-1902), dressé sur doc. authentiques par son arr.-neveu. (Biarritz, E. Seitz, 12, rue de Frias, 1902, in-8°, 23 fr., portrait de l'auteur, grand tableau filiatif et justificatif). *Ad majorem avorum gloriam !* Telle pourrait être la devise de cet excellent travail généalogique. « simple épi d'une modeste gerbe non encore définitivement liée », et destiné uniquement aux membres et aux amis de la famille. « N'ayant pas le bonheur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

laisser des héritiers directs, dit le très noble auteur, je l'offre à mes neveux pour qu'ils aient toujours devant les yeux dans l'existence difficile que leur feront les circonstances actuelles, la belle devise des siècles disparus : NOBLESSE OBLIGE. »

CHAUVIGNY (Louis de)

Noël, poésie. (*Revue*, n° 42.)

COCHE DE LA FERTÉ (Baron)

Claude de Guénegaud : Mém. inédits sur le mariage de l'Infante Isabelle de Portugal (1675-81). Introduction par le Vte Oscar de Poli. (Paris, 1901, in-4° LXXV-128 p. Tiré à 90 exemplaires). — Ces curieux mémoires étaient absolument inconnus, et l'on savait peu de chose de leur auteur, encore qu'il eut été envoyé extraordinaire de Louis XIV à la Cour de Portugal. M. le baron Coche de la Ferté a eu la bonne fortune d'en retrouver le manuscrit, et la bonne pensée de les publier avec grand luxe, sur papier du Japon, splendidement illustrés de reproductions très soignées d'anciennes gravures. Mais il faut le louer surtout de l'érudite sollicitude avec laquelle il les a enrichis de notes aussi intéressantes que nombreuses ; c'est un véritable volume, très étudié, supérieurement documenté, qu'il a écrit sous le texte de Cl. de Guénegaud.

La grâce du style, la science de l'histoire, l'élévation de la pensée font de la magistrale *Introduction* de ce livre d'élite une des œuvres les plus réussies de M. Oscar de Poli. Son portrait de Cl. de Guénegaud, ce diplomate malin qui n'était pas bossu pour rien, semble pris sur le vif et n'a pas moins d'esprit que son modèle. La vie tourmentée, amère, de la reine Marie de Savoie, mère de l'Infante, est narrée avec une exquisse finesse de touche ; de même, celle de la jolie et dolente princesse Isabelle, brusquement délaissée par son ingrat fiancé le jeune duc de Savoie, son cousin germain,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

puis, dans la fleur de sa jouvence, mourant du dégoût de vivre, après avoir été la princesse la plus recherchée, après avoir vu défiler à ses pieds quatorze ou quinze princes, tous candidats ardents à sa main.... et au trône de Portugal.

Qu'il nous soit permis d'exprimer à M. le baron Coché de la Ferté le regret qu'une œuvre de cette importance historique et de cette valeur littéraire n'ait été éditée qu'à un tout petit nombre d'exemplaires et ne se trouve pas en librairie ; mais ce regret est encore un éloge. (*Revue*, n° 45, p. 635.)

Colonna de Cesari Rocca (Comte Raoul)

Les de Ferrari, d'après le ms. « della Cella ». — Mariage de Ferrari — Della Zoppa, 14-15 mai 1901. (Gênes, 1901, in-4°, 108 p., 3 pl. d'armoiries). Belle étude généalogique sur les diverses branches d'une des familles les plus anciennes et les plus illustres du Patriciat génois. L'érudit auteur, d'abord, reproduit le texte de Della Cella : *Famiglie di Genova, antiche e moderne, estinte e viventi, nobili e popolari, delle quali si trovi memoria nelli annalisti storici o notorii scrittori genovesi, con le rispettive loro armi.* Le premier acte cité dans ce texte est de 1188. Puis viennent : le travail généalogique en 7 tableaux, et de très nombreux « Documents pour servir à l'histoire des de Ferrari », dont le premier est de 1097, et le dernier du 2 avril 1901 : « Lettres patentes du Cardinal-archevêque de Turin autorisant la célébration à Turin du mariage du marquis Jérôme des ducs de Ferrari, du diocèse de Gênes, consul de S. A. R. le Prince de Monténégro, et de Marie Della Zoppa, du diocèse de Turin. »

Recherches sur la Corse au moyen-âge : Origine de la rivalité des Pisans et des Génois en Corse (1013-1174). (Gênes, 1901, in-8°, 88 p.). Chargé de mission du ministre de l'Instruction publique en Italie, l'auteur a eu la fortune de pouvoir puiser dans les archives de Gênes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de précieux documents jusqu'alors ignorés, et qui lui ont permis d'écrire cette œuvre d'érudition, qui met au point, documentairement, des questions importantes pour l'histoire de la Corse.

Couret (Comte)

Le Vœu du Dauphin Charles à Sainte-Catherine du Sinaï (1479-83), (Dans notre Ann. de 1901).

Courtaux (Théodore)

Histoire généalogique de la Maison du Pontavice et de ses alliances (Bretagne, Normandie et Maine), d'après les documents conservés dans les dépôts publics et les archives de cette famille ; illustrée du blason de la famille et accompagnée de deux tables de noms de familles et de localités. (In-8° de 40 p. chez l'auteur, 93, rue Nollet, 6 fr. 50, port compris.)

L'œuvre généalogique de notre érudit et consciencieux collègue est importante. Elle comprend : les histoires généalogiques de la maison de l'Esperonnière (Anjou, Poitou, Bretagne et Maine) ; des maisons de Lantivy, de l'Estourbeillon et de Richmont de Richard'son (Bretagne, Maine, Anjou, Languedoc et Ecosse), en collaboration avec le comte de Lantivy de Trédion ; de la famille Juchault de la Moricière et des Jamonières (Bretagne) ; de la famille Bosquillon de Freschéville (Picardie, Beauvaisis et Ile-de-France) ; les généalogies de Corbier (Limousin et Marche) ; de Mignot de Bussy (Beaujolais, Lyonnais, Forez et Bresse) ; de la Bauve d'Arifat (Languedoc et Ile Maurice) : Bardoulat de Plazanet et de la Salvanie (Limousin) : des Vannier (Normandie, Maine, Poitou) ; de la Valade de Truffin (Périgord, Nivernais, Bourgogne, îles de Saint-Dominique et de Cuba) ; Preuves pour servir à l'histoire de la famille Le Jumeau de Blon et de Kergaradec (Anjou et Bretagne) ; Histoire des seigneurs de la Baronnie de la Bove au pays Laonnois :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Sonnets franc-comtois (chef-d'œuvre inédit de poésie française du commencement du XVIIe siècle), avec une introduction historique et des notes. Nous avons rendu compte de la plupart de ces volumes ou plaquettes, qui sont tous accompagnés d'un double index des noms de personnes et de localités, et nous nous faisons un plaisir de signaler la nouvelle publication de M. Théodore Courtaux, qui n'est pas moins documentée ni moins solide que celles que nous venons d'énumérer.

La famille du Pontavice est originaire de la paroisse de Tremblay, aujourd'hui commune d'Ille-et-Vilaine, où son nom s'est confondu, jusqu'à la fin du XVIe siècle, avec celui de la châtellenie de Pontavice, sise en cette paroisse. Elle a aussi possédé en Normandie, depuis la fin du XVe siècle et jusqu'à la fin du XVIIIe, la seigneurie de Saint-Laurent de Terregatte, aujourd'hui commune de la Manche et qui était un quart de fief de haubert mouvant du Roi à cause de la châtellenie de Saint-James de Beuvron, canton du même département. Le bel ouvrage de M. Courtaux peut être considéré comme une histoire de ces deux localités. Nous recommandons aussi, aux armateurs de documents sur la révolution, les pages 111 à 124 dans lesquelles se trouve retracée, avec un grand luxe de détails appuyés de preuves textuelles extraites des cartons révolutionnaires des Archives Nationales, la dramatique conspiration du marquis de la Rouerie, qui coûta la vie à Louis-Anne du Pontavice.

Généalogie de la famille de Gourio (Bretagne), d'après les documents conservés dans les dépôts publics, accompagnée d'un Index des noms de familles et de localités. Paris, in-8°, 32 p. Chez l'auteur, même adresse, 2f,25, port compris.

Cette ancienne et noble famille, essentiellement bretonne (1), apparaît pour la première fois en Bretagne

(1) *Gourio*, en breton, signifie pièce de bois attachée au travers d'une porte, en dedans, pour la fortifier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

en 1232; elle s'est alliée à de nombreuses familles bretonnes, entre autres, celles d'Audren de Kerdrel, de Farcy, de Kersauson, de Quélen; elle a produit des évêques, des archers et des officiers de marine d'un grade élevé; elle n'avait été jusqu'à présent l'objet d'aucun travail; elle porte pour devise : *Diex me tue*, et il nous semble que cette devise doit être ainsi interprétée : « C'est à Dieu que je dois rendre compte un jour de l'usage que j'ai fait de la courte existence qu'il m'a donnée et que lui seul peut me reprendre. » Ou encore : « Les Gourio sont si experts aux armes, si vaillants aux combats, que nul, fors Dieu, ne les peut occire ! » Nous sommes heureux, non surpris, d'avoir à complimenter deux fois de plus, M. Th. Courtaux, généalogiste aussi sagace que probe. (*Revue*, n° 41, p. 374-5.)

Notice hist. sur les seigneurs de la Baronnie de la Bôve, au pays Laonnois, et sur le château de ce nom en la commune de Bouconville (Aisne), 1171-1901. (Paris, 1901, in-8°, chez l'auteur, rue Noblet, 93. Prix : 6 fr.). (*Revue*, n° 37, pp. 70-72.)

Dies iræ ! — L'Aveugle et le Paralytique, poésies. (*Revue*, n° 45.)

Cressac (Baron de)

Note sur la Maison de Bessay. (*Revue*, n° 47, p. 767.)

Croizier (Marquis de)

Contributions à la bibliogr. des travaux de Sigillogr. française, avec quelques indications sur les travaux de Sphragistique de l'étranger. (*Revue*, n°s 39-44, 47, 48.) — *Note sur les Titres honorifiques Espagnols*. (*Revue*, n° 38, pp. 126-128.)

Crozet (Ernest de).

Éphémérides Bas-Alpines, 1900, 13e année. (La Chapelle-Montligeon, impr. de l'œuvre expiatoire, 1901, pet. in-8°, 43 p.) Nous n'avons cessé de louer cette précieuse publication, depuis son apparition : c'est l'histoire au jour le jour d'un département, et ce sera le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trésor des futurs historiens bas-alpins. — Dans l'index final, nous relevons ces noms : Avril, Barlatier, Bermond de Vaulx, de Bonnecorse, Castellane, Estoublon, Gantelmi d'Ille, de Laplane, de Lombard, Oraison, de Selle, Villebois-Mareuil, Villeneuve-Esclapon.

Delattre (le R. P.)

Carthage : Nécropole punique, voisine de Sainte-Monique : 3 mois des fouilles, (mars 1898, gr. in-8°, 16 p. à 2 col.) *Deuxième trim. des familles* (avril-juin 1898, gr. in-8°, 28 p. à 2 col.) Nombreuses illustrations, dont plusieurs de notre cher collègue le marquis d'Anselme de Puisaye. — Savant compte-rendu des fouilles dans l'inépuisable nécropole punique et de leurs précieux résultats : poteries grecques ou étrusques trouvées dans les tombeaux, stèles, objets divers en ivoire ou en os, inscriptions, ciseaux, coutelas, rasoirs, patères peintes, terres cuites, pendeloques, boîtes, amphores, sarcophages, poids, amulettes, beaux vases noirs, colliers, masques, statuettes, aiguières, lampe chrétienne, brûle-parfum, etc.

Dienne (Comte de)

Carlat à la fin du XVIIIe siècle, d'après une lettre de Mme Potier de Marmiès. (Aurillac, E. Bancharel, 1902, in-8°, 11 p. (Extr. de la « Revue de la Haute-Auvergne). » Cette lettre, fort curieuse, et d'un si grand intérêt pour l'érudit historien de la vicomté de Carlat (V. notre précédent *Annuaire*, p. 433), est un véritable mémoire d'histoire, de topographie et de... légende populaire. M. le comte de Dienne y a joint une jolie gravure d'un fin dessin à la plume : *Carlat au XVIe siècle. reconstitution hypothétique.*

Eysseric (Saint-Marcel)

Esquisses bibliogr. sur les « Tribunaux de Sisteron ». (Sisteron, A. Allemand fils, rue Droite, 1901, pet. in-8°,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

25 p.) Ce joli recueil, tiré sur papier bleu de ciel et orné dans le texte de blasons tirés en rouge, contient les esquisses ou comptes-rendus, faits par des écrivains de talent, critiques d'élite, — MM. Léon de Berluc-Pérussis, le chanoine Richaud, Georges Tardieu, — du savant ouvrage de M. Saint-Marcel Eysseric, ancien magistrat: *Les tribunaux de Sisteron ; leur personnel de 1720 à 1900* ; suivi d'un *Essai de reconstitution de l'anc. sénéchaussée (1638-1790)* ; précieux catalogue biographique auquel l'auteur, avec sa science consommée du blason, a voulu donner le caractère d'un armorial.

« En regard de la plupart des noms cités dans son œuvre, — dit M. de Berluc-Pérussis, — il a placé le blason qui s'y rapporte. Ces armes, fournies le plus souvent par les familles elles-mêmes, sont, d'autres fois, extraites de l'Armorial ms. de la B. N., recueil trop peu connu où d'Hozier a officiellement enregistré, sous Louis XIV, l'écusson des Maisons nobles, bourgeoises ou commerçantes des diverses provinces ; car il faut le remarquer, les diverses classes sociales étaient, à cette époque, infiniment plus rapprochées les unes des autres qu'elles ne le sont à présent, et, dès le moyen âge, le plus modeste marchand possédait son cachet héréditaire, à l'instar du plus puissant seigneur. La révolution, en proscrivant les armoiries, a semblé leur donner une signification nobiliaire, et, depuis lors, ce préjugé s'est si bien répandu que nombre de familles, en possession très légitime d'un blason, n'osent en user de peur d'être taxées d'usurpation, alors que d'autres, au contraire, prétendent s'en faire une preuve de noblesse.

« C'est pour protester contre ce préjugé et rester dans la vérité historique que M. Eysseric a inséré dans son volume, autant qu'il a pu se les procurer, les armes de tous les magistrats, avocats, avoués et greffiers de Sisteron, toute question nobiliaire laissée à l'écart. Cet armorial est conçu dans le même esprit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

libéral, — je dirais presque démocratique, — que celui des Consuls d'Aix paru au 18e siècle, et dans lequel figurent les plus humbles des municipaux. »

Il est très vrai que la Noblesse n'eut pas le monopole des armoiries, mais il est non moins vrai qu'elles constituaient pour les familles de la Bourgeoisie un avantage social et comme une orientation, un acheminement vers la noblesse. Sous Louis XIV, le Juge d'armes, ayant à régler les armoiries de personnes nouvellement *anoblies*, leur attribue le plus souvent « celles que leurs prédécesseurs ont toujours portées ».

Vous avez hautement raison, Monsieur, — écrivait M. le vicomte de Poli à M. Eysseric, — en vous faisant le docte promoteur d'une renaissance héraldique si parfaitement conforme à la tradition et au droit. Dans les tristes temps que nous traversons, où le volcan révolutionnaire ne jette plus de flammes et ne vomit que de la boue, il est bien français de s'efforcer de ramener le plus grand nombre de nos compatriotes à cette vieille notion monarchique, à cet idéal splendide d'une nation de gentilshommes... »

Et ces derniers mots nous remettent en mémoire la très fine et très gracieuse parole de S. M. l'Impératrice de Russie, émue et touchée de l'accueil si courtois de la population parisienne :

« Je ne croyais pas qu'il existât un peuple de Gentilshommes !. . »

Faria (D. Antonio de Portugal de)

Note sur les Nobiliaires Portugais. (*Revue*, n° 37, pp. 56-57.)

La famille Trezzini, de Astano. (Neuchâtel, Archives Héraldiques Suisses, 1901, gr. in-8°, 12 p., blasons et portraits dans le texte). Astano, où existait dès avant 1272 un monastère célèbre, est auj. une petite commune du district de Lugano (Tessin). L'auteur étudie la famille Trezzini, sans remonter plus haut que le milieu du XVIIe siècle, les archives de Saint-Pierre de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Astano ne possédant aucun registre antérieur à 1683. A cette famille est prochement apparentée celle de notre distingué collègue le baron de Marchi della Costa, frère de Mme Antonio de Portugal de Faria, et sur laquelle l'auteur donne d'intéressants renseignements généalogiques.

Faucher (Paul de)

Les Souvenirs de l'aïeul : Poésies humoristiques d'un vieux magistrat, recueillies et annotées par son petit-fils. (Carpentras, J. Séguin, 1901, in-12, 128 p., 2 portraits, blason). L'aïeul, feu M. Pierre-Joseph-Marie-Genêt Morel, était un magistrat de la vieille roche : il avait donc le culte de l'honneur et le don de l'esprit. — comme son érudit petit-fils, notre cher collègue et ami, M. Paul de Faucher, que nous complimentons d'avoir colligé et publié ces alertes rimes d'un poète sans prétention, mais non sans malice et sans grâce.

Ferrari (Mis G. de)

Nâssr-ed-Din scià : il suo « Rusnâméi safàri ferenghistàn.» (Florence, 1901, pet. in-8°, 31 p.). Réfutation d'erreurs publiées dans un journal italien sur le *Journal de voyage* du Shah de Perse en Europe, et particulièrement en France (1873). Par les extraits de ce *Journal* impérial, nous constatons que le Shah était enthousiaste de la France, de sa capitale et de son armée.

Ferreira (P.)

Livro de ouro da Nobreza de Portugal. (Lisbonne, 1902, in-8° ; 10 fascicules, 2200 reis ; un fasc. détaché, 250 reis. Adresser les demandes à M. Paulo de Neufville, Calçada do Combro, 54, Lisbonne.) Ce livre d'or de la Noblesse de Portugal est placé sous l'auguste patronage de S. M. T. F. le Roi D. Carlos Ier. Le fascicule I, comprenant une étude sur le blason portugais et 2 planches d'armoiries en chromo, nous fait désirer et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

augurer le succès de cette utile et érudite publication, que M. P. Ferreira entreprend en collaboration avec M. C. de Azevedo.

Figuères (Roger de)

Voir ci-après : Hallez d'Arros (Comte).

Gantelmi d'Ille (Marquis de)

Les Méridionaux et leurs œuvres, 1885. — *Brinde au mariage du comte de Blégier avec Mlle Magali Vincens*, 1896. — *Géologie de la commune de Volx*, 1877. — *L'abb. de Volx et la chapelle romane de N.-D. de Baulis*. 1879. — *Léon de Berluc-Pérussis*, 1882. — *Charles Tocco-Gantelmi-Stuart, duc de Popoli et prince de Montemiletto*, 1884. — *Eloge de Léon de Garidel*, 1890. — *La vertueuse Marie Luc de Forcalquier*, 1893. — *Ernest Guillibert*, 1898. — *Rapport sur la candidature de M. Louis de Bresc à l'Acad. d'Aix*, 1894. — *Paroles prononcées aux obsèques de M. le conseiller de Duranti la Calade*, 1901. — *Rapport sur les Esquisses généal. du marquis de Boisgelin*, 1900.

Ces diverses publications sont mentionnées dans la liste des œuvres de notre érudit collègue, liste qui prend 5 pages in-8° d'une élégante brochure publiée à Aix en 1901, qui a pour titre : *Felibrejado de l'Ascensien a l'ounour dou majourau Gantèume d'Ille. (Raconte, Discours, Brinde, Pouësié)*, et qui est ornée des portraits de maints Félibres en renom, à commencer par celui du marquis de Gantelmi d'Ille : François Vidal, Louis Astruc, Léon de Berluc-Pérussis, le baron de Tourtoulon, le baron Guillibert, Eug. Plauchud, Alf. Chailan. *In fine*, une vue de Volx (*Visto de Vous*), avec ce dicton alpin en épigraphe : « Li a qu'un Vous ! »

Gérin-Ricard (Comte Henry de)

Saint-Savournin et la Bourine : archéologie et histoire. (Marseille, *Revue Hist. de Provence*, 1902, in-8°, 32 p., I pl., inscription Carolingienne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Savante étude hist. archéologique et épigraphique sur deux antiques localités provençales, *S. Saturninus* et *Leborina*. Notes très intéressantes sur les diverses familles qui ont possédé Saint-Savournin depuis le 12e siècle.

De la Monnaie Parure et de la Parure sur la Monnaie. (Valence, impr. Valentinoise, 1901, in-8°, 11 p.) Etude de numismatique primitive (coquilles, monnaies obéliennes, monnaies annulaires).

Plats d'argents contremarqués à l'époque Mérovingienne trouvés à Valdonne (Bouches-du-Rhône). (Paris, imp. Nationale, 1901, in-8°, 7 p. 1 pl. Extr. du *Bulletin Archéol.*). Les spécimens de vaisselle domestique en métal sont rares dans nos musées ; les deux plats d'argent découverts en mars 1900 à Valdonne, commune de Peypin, dans la propriété dite *Doria*, sont donc particulièrement précieux ; ils sont en argent martelé et non fondu ; malgré leur ornementation barbare comme exécution, leur galbe est assez élégant. Etudiant leurs empreintes de poinçons et leurs ornements, M. de Gérin-Ricard les attribue au VIIe siècle.

Germain de Maidy (Léon)

Une Médaille inédite de Notre-Dame de Benoîte-Vaux. (Bruxelles, J. Goemaere, 1902, plaq. in-8°, 10 p.) Jolie petite médaille religieuse, du Musée Lorrain, portant l'image de Notre-Dame de Benoîte-Vaux ; au revers, celle de saint Norbert, s'appuyant sur une croix processionnelle à double traverse. Elle est du XVIIe siècle et était jadis dans la riche collection du regretté vicomte de Ponton d'Amécourt.

La Famille Klein, de Dieuze. (Nancy, Sidot, 3, rue Raugraff, 1901, petit in-8°, 11 p. Blason au titre). Une branche de cette famille, anoblie en 1721, a porté tardivement le nom de Kirschberg. Au sujet des armoiries des Klein, le docte auteur nous dit : « J'ai vu dans ma famille maternelle un curieux verre à boire peint,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

daté de 1783, provenant de la famille Klein..... L'écu est surmonté d'une couronne de comte, ce qui, en l'absence d'autres ornements héraldiques extérieurs, pourrait faire douter de la noblesse de la famille ; car chacun sait qu'en France, depuis au moins le commencement du XVIIIe siècle, les roturiers portant armoiries avaient l'habitude de surmonter leur écusson d'une couronne de comte ou de marquis. »

Les couronnes de marquis sur les écus des non-nobles sont extrêmement rares ; quant à celle de comte, elle était, sous Louis XVI, en un tel discrédit que Mirabeau, alors comte, écrivait à sa Sophie (je cite de mémoire), au sujet de son nouveau cachet armorié : J'y ai fait mettre une couronne de marquis, quoique je ne sois pas marquis, parce qu'il n'y a pas de procureur qui ne se mette une couronne de comte.

L'Epitaphe de Thévenin Jacquesson, capitaine-enseigne des Bourgeois de Dun, 1588. (Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1901, pet. in-8°, 21 p. Blason de Dun-sur-Meuse, au titre.) Cette épitaphe a disparu, sans doute lors de quelque restauration peu scrupuleuse de l'église de Dun. La copie qu'en a eue le savant secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine était défectueuse, au point d'en être hiéroglyphique, et il rétablit, autant qu'il était possible, le texte originel.

Gillant (l'Abbé)

M. Jean Vast, vicaire de Laimont, confesseur de la Foi, déporté, curé de Stainville (1764-1813). (Verdun, L. Laurent, 1901, in-8°, 56 p.) Récit très intéressant des épreuves révolutionnaires d'un prêtre aussi courageux que vertueux, deux fois sauvé de la déportation, qui équivalait à un arrêt de mort. « Les faits de cette époque si remplie de dangers et d'angoisses ont tout l'intérêt du roman ; ils nous impressionnent avec la puissance de la vérité, surtout lorsqu'ils nous sont relatés par ceux qui en furent les auteurs, les victimes ou les témoins. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Page 43, note sur Mlles de Pimodan (Marie-Jeanne et Marie-Marguerite de Rarécourt de la Vallée de Pimodan, filles de Charles-Prosper, comte de Pimodan, et de Barbe de Rarécourt de la Vallée de Pimodan), résidant en 1796 au château de la Gloriette, près Chaumont, et qui contribuèrent généreusement à sauver l'abbé Jean Vast.

GRANGES DE SURGÈRES (Marquis de)

Répertoire Hist. et Biogr. de la Gazette de France depuis l'origine jusqu'à la révolution (1631-1790). Paris, Henri Leclerc, rue Saint-Honoré, 219, tome I, 1902, XXVIII p. 832 col. — Cette importante publication comble réellement une lacune considérable, en complétant jusqu'à la révolution la précieuse *Table* publiée par un auteur consciencieux, Genet, en 1766. Cette table ne dépassant pas l'année 1765, il en résultait que les vingt-cinq années précédant la révolution demeuraient sans avoir été analysées ; or qui ne sait quelle masse de documents, pour l'Histoire générale aussi bien que pour l'histoire des familles, contient l'*Ancienne Gazette de France*. A combler cette lacune énorme, M. de Surgères abordait un labeur de longue haleine, capable de rebuter les plus vaillants ; il ne l'a pas moins entrepris, et nous devons reconnaître que c'est avec une parfaite méthode des plus simplificatives et un succès des plus légitimes ; car son œuvre est destinée à rendre les plus grands services à tous ceux qui s'occupent d'histoire, de biographie, de généalogie. Ce *Répertoire* contient tout le travail de Genet, travail non pas seulement réimprimé tel qu'il avait paru au XVIIIe siècle, mais en réalité *refait en entier* et par conséquent corrigé et considérablement augmenté, sans parler des très utiles renvois dont il est enrichi ; il le complète comme nous venons de dire. Il est alphabétique et le tome I comprend les noms qui vont d'*Abancourt* à *Clairville* ; nous en remarquons de nombreux chers au Conseil Héraldique de France :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Abbadie, Abzac, Agay, Allard, Anduze, Amphernet, Anlezy, Aquin, Armand, Aubert, Auriac, Aussy, Avout, Barral, Barrière, Baudon, Beauchesne, Beaufranchet, Bellaigue, Bernis, Besnard, Billy, Bizemont, Blaize, Blanchet, Bourdeille, Bourgoing, Boyer, Bremond, Bruc, Caix, Callières, Campagne, Cardaillac, Casabianca, Castellane, Chabannes, Choiseul, Charette, Chauvigny.

Le Duel et la Noblesse de Languedoc, avec 2 Lettres de Louis XIV (1654-55). (*Revue* nº 41.) Ces lettres royales, qui montrent le grand Roi si résolument hostile au « pernicieux usage » du duel et si rigoureux dans sa répression, arrivent bien opportunément à l'heure où un prince de sa race prend l'initiative d'une Ligue contre cet antique préjugé.

Grille d'Estoublon (Comte Henri de)

Note sur la Maison de Joyeuse. (*Revue*, nº 42, pp. 435-7 ; nº 44, p. 565).

Griveau (Algar)

Études de biographie et d'histoire. Tome 2. (Nevers, L. Cloix, 17, av. de la gare, 1902, in-8°, 450 p.). Ce second volume des très savantes études de notre éminent collègue, à qui son grand âge même semble donner un ample regain de force intellectuelle, est composé d'une très remarquable étude sur Daguesseau, avocat général au parlement de Paris, procureur général, puis chancelier de France (1668-1751), et débute par ces lignes qui sont la synthèse de l'œuvre de l'ancien et très honoré magistrat :

« De toutes les institutions sociales que la révolution française a détruites, nulle ne paraît plus radicalement et plus irrévocablement anéantie que le pouvoir politique de la magistrature : quelquefois utile contrepoids à la volonté de la Cour, souvent aussi tracassier et séditieux sous les princes faibles, notamment dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les derniers temps de notre ancienne monarchie dont ses menées ont hâté la chute.

« Il a bien mérité la sienne propre pour son système constamment suivi de défiance, d'usurpation, puis de révolte et de tyrannie envers l'Eglise. Sur ce pouvoir s'est accomplie la parole de Dieu : « Le temps viendra où je jugerai les justices »

« Une étude sur la vie et les ouvrages d'un personnage éminent de la magistrature d'autrefois nous a paru propre à mettre en évidence ceci : la lutte parlementaire contre l'Eglise a été une des principales causes de la ruine de la foi catholique et de l'ordre social en France à la fin du dernier siècle. La *philosophie* irréligieuse a décidé la révolution ; les doctrines et la conduite des parlements en matière ecclésiastique avaient décidé la *philosophie* irréligieuse. Frappés d'impuissance par leur propre révolte contre le Saint-Siège, quand ils ont voulu combattre le voltairianisme, ils ne l'ont pu vaincre ; puis les idées révolutionnaires, s'étant fait jour jusque dans leur sein, les ont précipités au premier rang des destructeurs de l'ordre monarchique et presque aussitôt à leur ruine et aux échafauds. »

Ce lumineux préambule inspirera à nos amis le désir de lire le beau travail de M. Algar Griveau, comme aussi son chapitre très curieux (pp. 366-393) : « Disgrâce de Baluze et autres mesures du gouvernement de Louis XIV contre le cardinal de Bouillon et la famille de la Tour-d'Auvergne (1710-11). — Affaire du Cartulaire de Brioude, chapitre que nous serions heureux de reproduire dans la *Revue des Questions Héraldiques*, si notre éminent collègue voulait bien nous y autoriser.

Nous recommandons à notre ami le comte Albert de Mauroy la lecture de la page 370 sur l'unité de nos trois races royales.

GUIGNARD DE BUTTEVILLE (Louis)

Essai d'Armorial Blésois avant 1626. (Dans notre Annuaire de 1901).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GUILLAUME (le Chanoine Paul)

Diocèse de Gap. (Dans *L'Église française illustrée*, n° du 1er octobre 1901. Revue bi-mensuelle. Marseille, 8, r. du Jeune Anacharsis in-4°, illustré. France, 13 fr. par an. Etranger, Union-postale, 15 fr.

Conseil Général des Hautes-Alpes (session d'août 1901) : Rapport sur les Archives des Hautes-Alpes. (Gap, A. Vollaire, 1901, in-8°, 10 p.)

HALLEZ D'ARROS (Comte)

Armorial Général des Villes de France (chefs-lieux de départements, d'arrondissements et de cantons), établi d'après les documents officiels et historiques. (Chez l'auteur. 16, rue de Berlin, Paris. — En collab. avec M. Roger de Figuères). Cet armorial, comprenant le dessin et la description des armoiries desdits chefs-lieux et des anciennes provinces, formera un volume in-folio d'env. 400 pages. Les fascicules de chaque département se vendront séparément, sans couverture spéciale, 1 franc. La souscription à l'ensemble de l'ouvrage, 50 fr. Il en sera fait un tirage de luxe de cent ex. numérotés sur papier de Hollande, au prix de 100 fr. Ces prix sont payables : moitié en souscrivant, moitié à la livraison du dernier fascicule.

HENNEQUIN (Georges)

Famille Impériale de Russie. Grand tableau filiatif plié sous couverture in-8°. Chez l'auteur, Paris. (Voir la *Revue des Questions Héraldiques*, n° 39, p. 250.)

HENNEZEL D'ORMOIS (Vicomte de)

Généalogie de la Maison de Hennezel (1392-1902). (Laon, 1902, in-8° carré, VI-159 p. Blason de la famille ; 1 pl. d'armoiries ; blasons dans le texte). Ce beau volume généalogique ne porte pas le nom de son auteur ; je l'apprends par une courtoise dédicace, et M. le v-i

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comte de Hennezel me pardonnera de le divulguer ; car c'est une action des plus honorables pour un Gentilhomme, aujourd'hui plus que jamais, que d'occuper ses loisirs à l'histoire de ses pères ; c'est un devoir de piété familiale, de l'accomplissement duquel découle presque toujours, avec la glorification du passé, un démenti irréfutable à ses détracteurs, ignorants ou de mauvaise foi. A les entendre, les nobles n'avaient que la peine de naître et, sans doute, que le plaisir de se ruiner et de mourir pour le Roi, c'est-à-dire pour la France ; ils ne savaient rien que ferrailler, chevaucher et chasser. Combien les études généalogiques, sérieuses comme celle-ci, vengent la Noblesse, la vieille France, de ces calomnies ridicules !

Nous voyons ici, en effet, une race de gentilshommes, — dont la filiation se suit depuis la fin du XIVe siècle, et que la tradition fait venir de Bohême en Lorraine, où dès 1417 elle siégeait aux assises, privilège réservé à l'ancienne chevalerie, — cumuler plus tard l'art de verrerie avec sa vieille et très authentique noblesse, et contribuer par ainsi à la prospérité publique, art qui, d'ailleurs, non seulement ne dérogeait pas, mais encore procurait des privilèges spéciaux.

L'auteur nous donne successivement les origines de sa maison, ses armes, les titres nobiliaires de ses vingt branches, leurs preuves de noblesse de 1417 à 1828, les principales sources imprimées de son œuvre généalogique, puis la généalogie même, éminemment consciencieuse, un mémoire sur la Maison de Thiétry (souvent alliée à celle de Hennezel, et très probablement issue du même tronc), un excellent « Armorial des Familles alliées », et enfin un copieux index des noms de Familles citées, dans lequel nous cueillons les suivants : Argy, la Barre, Bassompierre, Bauffremont, Beauffort, Beffroy, Bertoult-Hautecloque, Bizemont, Bonnay, Broglie, Caix, Castillon-Saint-Victor, Chabenat-Bonneuil, Chanaleilles, Chargères, Choiseul,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Clermont-Tonnerre, Coucy, Curel, la Fare, Fleurieu, Fleury, Franqueville, Gaucourt, Hoffelize, du Houx, Jouffroy-Uxelles, la Tour-du-Pin, la Vallée, Lenoncourt, Ligniville, du Châtelet, Haraucourt, Mailly-Chalon, Marle, Maupeou, Madre, Montagu, Oiselay, Origny, Orival, Puységur, Scey, Raincourt, Simony, Tilly, Toulongeon, Trétaigne, Villelongue.

Le livre débute par une très belle et élogieuse préface de M. de la Tour-du-Pin Chambly, marquis de la Charce, qui porte en épigraphe cette parole du Bienheureux Raymond Lulle, « Parage n'est autre chose qu'honneur longuement continué », et se termine par ces mots : « L'auteur, qui ne se découvre que dans une ligne de la 73e page, a montré que l'honneur de ses ancêtres n'avait pas besoin d'être surfait pour être conservé par ses soins à la mémoire de ses neveux ; il les a ainsi d'abord respectés, puis grandement honorés. »

Hiort-Lorenzen (H. R.)

Danmarks adels Aarbog. (Copenhague, 1902, in-12, XXVIII-528 pp.)

C'est le XIXe volume de l'érudit et élégant Annuaire de la Noblesse, Danoise, comme ses devanciers très étudié, très complet, enrichi de blasons en chromo et de nombreux portraits, tant anciens que modernes, en héliogravure. En collab. avec A. Thiset. (*Revue*, n° 45, p. 638.)

Joûbert (Chevalier Joseph)

L'Ancienne Acadie : Les Acadiens de la Louisiane. (Paris, Revue Britannique, 1901, in-8°, 28 p.) Le docte et fécond auteur de ces pages attrayantes est d'instinct et coutumièrement le défenseur généreux de toutes les justes causes, et en particulier de celles qui intéressent l'honneur et le bien de la race française. Son attention sympathique ne pouvait donc faillir à l'Acadie, cette petite France d'outre-mer, si grande par ses malheurs et par son indomptable fidélité à ses origines

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

françaises et à ses croyances catholiques. « Il est certains noms, dit M. le Chevalier Joseph Joûbert, qui sont unis à un passé émouvant et glorieux pour la France, mais qu'une injuste destinée a en quelque sorte condamnés à l'oubli. » Ces héroïques Acadiens, il contribue à les tirer d'un injuste oubli, comme M. Gaston du Boscq de Beaumont (Voir ci-dessus, à ce nom), qu'il cite fréquemment, — non sans flageller l'impitoyable rapacité anglaise qui fut le fléau de l'Acadie... et de tant d'autres innocentes victimes.

Un Héros angevin : Le commandant Bory. (Angers, 1902, in-8°, 31 p. Extrait de la *Revue de l'Anjou.*) Le commandant Bory, le héros des passes du Ménam, est mort le 13 janvier 1901, terrassé par la maladie, après 39 ans de services effectifs sur lequels 21 à la mer. La marine française perdait un de ses chefs les plus appréciés, la France un de ses enfants les plus glorieux. M. Joseph Joûbert loue justement, avec son habituelle chaleur d'âme et son talent accoutumé, ce marin héroïque qui, en juillet 1893, avec deux de nos vaisseaux de guerre, l'*Inconstant* et la *Comète*, sous le feu roulant des batteries siamoises, franchit l'entrée du Ménam, semé d'obstacles, et vint audacieusement jeter l'ancre à Bangkok, devant le palais du roi terrifié.

« On est en droit, dit l'excellent panégyriste, de s'étonner que le nom du *commandant Bory*, désormais illustre dans les annales de notre marine de guerre, n'ait pas encore été donné à un de nos puissants cuirassés, à une de nos fortes unités navales de combat. » (*Revue*, n° 45, p. 637.)

Lagrange-Ferrègues (G. de)

Le Cachet armorié. (*Revue*, n° 37, pp. 58-59.)

Lamoureux (le Chanoine)

Un Coin des Cévennes : Saint-André-de-Majencoubes. Nîmes, Ducros, 1900, in-12, 103 p.) — Excellente

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

monographie, dédiée à ses chers paroissiens par le docte Curé-Doyen dudit Saint-André.

' *Histoire locale : Bezouce, sa monographie.* (Nîmes, Ducros, 1901, in-12, 98 p.) Bezouce est le lieu d'origine de notre vén. collègue, chanoine de Jérusalem et du S. Sépulcre, doyen de Saint-André-de-Majencoules ; c'est dire avec quel soin et quelle satisfaction il a écrit cette excellente monographie de Bezouce, qui en 1146 était tenu du vicomte de Nîmes par le seigneur d'Uzès et en 1208 fut inféodé à Rostaing de Margueritte et à ses successeurs par Raymond VI, comte de Toulouse. A noter que Bezouce possède encore aujourd'hui une maison du douzième siècle.

Lantivy de Trédion (Comte de)

' *D'un Siècle à l'autre : Étude de psychologie contemporaine (XXe siècle).* La Chapelle-Montligeon, Imp. de Notre-Dame, 1901, in-8°, 10 p. Extr. de la *Revue Catholique et Royaliste.*) « A certaines époques, dit en beau style l'auteur, les passions peuvent fermenter au point de faire éclater les peuples comme des volcans ; elles demeurent impuissantes à réagir longtemps contre les lois de la logique qui reste, malgré tout, pour l'intelligence ce que la conscience est pour le cœur : la régulatrice éternelle... Au point de vue social, le régime de la Terreur ne fut, en quelque sorte, qu'une macabre formalité, la mise au linceul du cadavre, déjà froid, de la France traditionnelle ; il n'en restera plus que des débris informes, des éléments inorganiques, des germes pestilentiels. »

M. le comte de Lantivy explique son ferme espoir en une prochaine régénération sociale et nationale ; Dieu la veuille ! et il détermine les trois forces dont la mise en œuvre assurera l'avenir de la France : le *Catholicisme*, la *monarchie* et le *réalisme* : « Chacune d'elles jouera, dans la restauration sociale et politique, un rôle nettement déterminé : le Catholicisme, celui du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

principe et de la cause ; la monarchie, celui de l'application et du résultat ; le réalisme, celui de la méthode, du moyen. Par ces trois centres d'attraction seront reconstituées la cohésion traditionnelle, la solidarité réelle de la race et de la nation. »

L'auteur, on le voit, n'est pas seulement un styliste, mais encore un penseur et un lumineux patriote.

Souvenirs des yeux et du cœur. Poésies. (Librairie Emile Paul, r. du Faubourg Saint-Honoré, 100, Paris.)

Le Credo, poésie. (*Revue*, n° 39.) — *Ciel de Novembre*, poésie. (*Revue*, n° 41.) — *Sur une Devise*, poésie. (*Revue*, n° 43.

Laurens d'Oiselay (Baron G. du)

Ascendances françaises de S. M. l'Empereur de Russie. (*Revue*, n° 46.)

Le Clert (Louis)

Mathaux : Histoire et statistique, avec pièces just. inédites. (Troyes, P. Nouel, 41, r. Notre-Dame, 1901, in-8°, 149 p. 3 pl.) Monographie très érudite : étymologie, topographie, hydrographie, population, noms de lieux du territoire de Mathaux, industrie locale, statistique administrative, l'église (inscription des cloches, pierres tombales, notamment celle de J. de Vougré, écuyer, et de sa femme Catherine de Verneuil, morts en 1637 et 1648, avec leurs écussons), et enfin le château. M. Louis Le Clert n'a rien négligé pour faire aussi complet que possible ce travail d'érudition. La liste des seigneurs commence à Pierre de Mathaux, chevalier, en 1138 et 1143, père présumé de Robert de M., témoin en 1143 d'une don. faite à l'abb. de Bassefontaine par Ruticus, vicomte de Rosnay, et en 1189 d'une confirmation de cette même donation par Eudes, vicomte de Rosnay, fils dud. Ruticus. La seigneurie passa successivement aux Dampierre, Marolles (lès-Bailly), Chappes, Arzillières, Jaucourt, Hangest, Hennequin, Joyeuse, Le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Petit de Lavaulx, etc. Notes intéressantes sur ces familles.

Note sur un moule à enseignes conservé au Musée de Troyes. (Troyes, P. Nouël, 1901, pet. in-8°, 10 p. 1 pl.) « Les *enseignes*, souvenirs de pèlerinages ou de pardons, — dont l'origine remonterait à la fin du 12e siècle et peut-être aux Croisades, — se portaient soit sur la poitrine, soit pendues au cou, soit même sur la coiffure et parfois, ayant perdu le caractère et l'aspect religieux, elles pouvaient devenir un signe de ralliement. « L'enseigne sortie du moule en question en fournit la preuve au docte conservateur du Musée archéologique de Troyes ; il établit qu'elle est du XVe siècle et contemporaine de l'occupation de Troyes par les Anglo-Bourguignons.

Le Court (Henri)

Les Possessions du Chapitre de Chartres au pays d'Auge. (Vannes, Lafolye frères, 1901, in-8°, 24 pp. 1 pl.)

Très intéressante étude, éruditement annotée. C'est à la munificence des Conquérants de la Normandie que le docte Président de la Société hist. de Lisieux rattache l'origine des dites possessions, comme en fait foi une charte de l'an 1014 par laquelle Richard II, marquis de Normandie, *Marchio Normanniae*, arr.-petit-fils de Rollon et aïeul de Guillaume le Conquérant, fait des donations à N.D. de Chartres. (*Revue*, n° 47, p. 777.)

Un Missionnaire Normand en Asie au XVIIe siècle : Le P. Charles François Xavier de Brévedent, Jésuite (1659-99.) (Dans notre Ann. de 1901.)

Lostanges-Béduer (Robert, marquis de)

Ave Maria, poésie. (Dans notre Ann. de 1901.)

Mazières (Henri de)

Notes pour servir à l'hist. de la Noblesse de Berri : Les Branches de Berri de la Maison de Mauléon (Branches de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Mazières et de Beaupré (Paris, A. Picard, 82, rue Bonaparte, 1901, in-8°, 64 p. blason dans le texte.) Etude généalogique très consciencieuse, concernant trois des nombreuses branches de la puissante maison de Mauléon, l'une des plus considérables de la Gascogne féodale. « Un membre de cette Maison, passé à la fin du XIe siècle en Poitou, est devenu la souche des Mauléon-Fontenay, éteints au XIIIe dans la Maison de Thouars, après avoir donné naissance aux Mauléon de Mazières, en Berri, subsistants, et aux Mauléon-Touffou, en Poitou, éteints en 1519 dans la maison de Chasteigner. Les Mauléon de la Roche-Amenon, en Touraine, nés de ces derniers, ont subsisté jusqu'au 18e siècle. Un cadet gascon, passé au 16e en Lorraine, a été la tige des comtes de Mauléon de la Bastide, éteints 200 ans plus tard. »

La généalogie des sires de Mazières commence à Guy de Mauléon, sire de Mazières en 1180, l'un des fils de Savary Ier de Mauléon, et se poursuit filiativement jusqu'à MM. Henri et Lucien de Mazières (24e degré), nos hon. collègues. — Page 45, table des 32 quartiers de Louis, Sulpice et Claude de Mazières (1789), frères, auteurs des trois branches existantes des Mauléon-Mazières. Ils comptaient parmi leurs quartaïeuls Prégent de Patoufleau, époux d'Anne du Lys.

Meller (Pierre)

Essai généalogique : Familie de Baritault. (Bordeaux, 1901, in-12, 37 p. Tiré à 30 ex. num.) Filiation depuis Jean Baritault, qui testa le 20 déc. 1499 ; ses descendants sont revêtus au 16e siècle des qualifications nobles. « Jusque dans les premières années du 17e les B. semblent appartenir à cette bonne bourgeoisie commerçante, possédant des fiefs, alliée aux familles nobles. Elle n'en est pas moins une de celles qui font le plus honneur à notre cité Bordelaise. » Le travail généalogique est rédigé et annoté avec le savoir et la conscience habi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tuels de M. Pierre Meller. — J'ai rencontré assez fréquemment le nom de Baritault dans les chartes : je le crois originaire du Bas-Poitou, d'où il aura provigné au Maine et ailleurs. *Gosfredus Baritaldus* figure dans une charte d'Herbert, par la grâce de Dieu vicomte de Thouars, 7 déc. 1099. (Moreau, t. 39, à sa date). Au début du 13e siècle *Raginaldus Baritaudi* figure dans une charte de Saint-Vincent du Mans. (Cartul., ms. latin 5444, p. 492), et Jehan Baritaut dans une autre de l'abb. de Silli-en-Gouffern, dioc. de Séez (Cartul., ms. lat. 11059, p. 39) Jehan Baritault, qui testa à Bordeaux en 1499, avait dû y venir vers 1460, après l'expulsion des Anglais, pour tâcher d'y refaire sa fortune. La Noblesse, presque tout entière, était ruinée par 300 ans de guerre contre les Anglais succédant à près de 200 ans de croisades. Dès lors jusque vers le milieu du 16e siècle, beaucoup de noms nobles se rencontrent dans le trafic et les offices dérogeants. Les Baritault, de Bordeaux, ne firent très probablement que recouvrer, au 17e, une antique noblesse.

Les Familles protestantes de Bordeaux, d'après les Registres de l'Etat Civil avant 1793. — Cet ouvrage du docte Vice-Président de la Société Archéologique de Bordeaux contient plus de 800 actes de l'état-civil, de 1675 à 1793, extraits des Archives de la Mairie de Bordeaux, accompagnés de nombreuses annotations de l'auteur sur l'origine des familles, leurs alliances et descendances. Parmi les très nombreux noms que l'on y rencontre, nous citerons : Bonnaffé, Baour, de Brocas, de Bonniot, Burète, Chaperon, Camescasse, d'Egmont, Gressier, Green de Saint-Marsault, Joly de Saint-Eugène, de la Peyrière, de Lartigue, Laffon de Ladebat, Lys, Lafargue, Labat de Vivens, Maupetit, Pic, de Pelet, Pélissier, Reclus, Salis de Latour, de Ségur, Schickler, de Tauzia, de Verthamon, de Vandamme, Valeton de Boissières, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il n'a été tiré que 200 ex., tous numérotés. Prix du volume in-8° raisin : 3 francs. On souscrit chez l'éditeur : Imprimerie générale veuve Riffaud, rue Saint-Siméon, 16, Bordeaux. (*Revue*, n° 44, p. 574.)

Les Gentilshommes de la Sénéchaussée de Libourne. (Dans notre *Ann.* de 1901. p. 441, on a imprimé *Lisbonne* au lieu de *Libourne*.)

Millien (Achille)

Noël des Pâtres, poésie. (*Revue*, n° 42.)

Monsaraz (Macedo Papança, Comte de)

Voyez ci-après : Padula (Antonio).

Montalbo (Comte de)

La Nouvelle Décoration Papale des Pèlerins de Jérusalem. (*Revue*, n° 41.)

Montjoye (Vicomte René de)

Titres généal. de la famille Galland. (*Revue*, n° 44.)

Padula (le Commandeur Antonio)

Caterina d'Athayde. (Naples, 1902, in-16, 48 p.) Traduction italienne aussi exacte qu'élégante, du charmant poème de notre illustre collègue le comte de Monsaraz, « le Musset portugais », et dédiée par le traducteur à S. M. la Reine D. Maria Pia de Portugal. Cette jolie plaquette est ornée du portrait de l'auguste princesse, et de celui de M. le comte de Monsaraz.

Illusioni perdute, poésies d'Alberto Bramaô, trad.du portugais en italien. (Naples, 1901, in-16, 48 p.)

Pagart d'Hermansart

Documents inédits contenus dans les archives de Saint-Omer. Paris, Impr. nationale, 1901, in-8° 12 p. Extr. du *Bulletin hist. et philol.* de 1900.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paris-Jallobert (l'Abbé Paul)

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne (*Baptêmes Mariages, Sépultures*). (Rennes, Plihon et Hervé, rue Motte-Fablet, 1901-2, XIe-XIIe ann., 10 fr. par an). Notre érudit collègue fait exactement pour la Bretagne ce que fit pour le Canada notre t. h. et très regretté Président d'honneur Mgr Cyprien Tanguay. Nous avons maintes fois loué cette publication si importante pour l'histoire des familles bretonnes. Les fascicules de 1901 et du premier trimestre de 1902 concernent ces paroisses : Saint-Malo, Chavagne, Vergeal, Poligné, Guitté, Rétiers, Drouges, Fougères, Monterfil.

Pasini Frassoni (Comte)

Pro Hispania. (Mugello, A. Mazzocchi, 1901, plaq. gr. in-8°, 7 p. Extr. du *Torneo*.) Défense et panégyrique chaleureux de la chevaleresque « patrie de Pélage, de Charles-Quint et du Cid Campéador ».

Pellot (Paul)

Un chevalier de l'Ordre du Christ de Portugal à Rethel en 1750. (Extr. de la « Revue des Questions Héraldiques », tir. à part, in-8°, 20 p.)

Une famille de Gardes du Corps du Roi. (Dans notre annuaire de 1901.)

Pérot (Francis)

Biographies Bourbonnaises : Etienne Jeannot de Bartillat : Son portrait, ses ancêtres, sa descendance. (Moulins, 1895, in-8, 7 p. Extr. du Bull. de la Soc. d'Emul. et des Beaux-Arts de l'Allier.) « Cette vieille famille du Bourbonnais, l'une des plus anciennes de cette province, est identifiée à la famille de Kersauson, de Bretagne, dont l'origine serait l'Angleterre, suivant Saint-Allais.

Jeanne d'Arc en Bourbonnais. (Dans notre Ann. de 1901.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Perrier (Emile)

Les Coffres d'une grande dame provençale. (Valence, 1902, in-8°, 15 p.) Inventaire des nombreux objets qui furent trouvés dans les coffres de Catherine de Maurel, dame de Bandol, après sa mort en 1725. Ce curieux acte a été communiqué à M. E. Perrier par « un obligeant et érudit bibliophile, M. Joseph de Barbarin »; il constitue une mine précieuse de renseignements sur le costume et le luxe intime des femmes de la noblesse provençale aux 17e et 18e siècles; l'amateur d'art y rencontre aussi maintes particularités intéressantes.

Pidoux (André)

Notice hist., archéol. et descriptive sur l'église collégiale de Saint Antoine de Nozeroy. (Besançon, P. Jacquin, 1901, in-8°, 36 p. 3 pl. photograv. Extr. des *Annales fr.-comtoises.*) Monographie très érudite et très complète. Parmi les nombreuses tombes dont l'auteur a relevé les épitaphes, soit en lad. église, soit en d'anciens manuscrits, nous remarquons celles de « noble homme messire Loys Pidoux, escuyer, docteur de la vénérable Université de Poitiers », mort le 10 novembre 1640, et de sa femme « Damoiselle Isabelle-Françoise du Plessys »; et de « nobilis Gabriel Pidoux, eques, jure licentiatus, qui, nobilissimis ortus parentibus, nobilitatem suam pro patria, in obsidione a Suebis et Gallis facta, moriendo decoravit anno 1639, ætatis suæ XXV. » Il était fils desdits Loys Pidoux et Isabelle-Françoise du Plessis.

Pietramellara (Marquis Giacomo)

Elenco degli Ordini Equestri : loro origine e storia. (Rome, Modes et Mendel, Corso, 146; 1901, in-8°, 126 p. Prix : 2 fr. 50. Excellent dictionnaire des Ordres de chevalerie de tous les temps et de tous les pays, avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un bref historique pour chacun d'eux. L'auteur s'est bien gardé d'y inscrire certains prétendus Ordres modernes, qui ne sont rien que des attrape-nigauds.

Blasonario Generale Italiano. (Même librairie.) Ont paru les fascicules 1 à 4 : Piémont, Lombardie, Vénitien, Napolitain. Chaque fascicule contient la description des blasons des familles nobles de la région, et est du prix de 3 francs. Les 4 fascicules, 10 fr. Il est consenti une réduction de 25 pour cent aux Membres du C. H. de France.

Nous recevons le 5e fascicule (*Parmesan*), prix : 3 francs, qui sera suivi de 3 autres : *Modenais*, *Sicile*, *Toscane*, du même prix. Ces 4 fascicules, 10 francs.

Manuale Araldico per la lettura del Blasonario Generale Italiano. (Même libr., in-12, 64 p. 1 fr. 50.) Ce manuel héraldique est le complément indispensable du *Blasonario* ; sans lui, bien des termes de l'héraldique italienne seraient incompréhensibles pour le lecteur français.

Pimodan (Marquis de), duc de Rarécourt.

L'Impératrice d'Asie, poésie. (Dans notre Annuaire de 1901.) — *La Mère* (*Égypte*), sonnet. (*Revue*, n° 42.)

Pinto Coelho de Castro (D. Cacilda)

Silhuetas. (Lisbonne, 1901, in-12, X-225 p.) Joli écrin de nouvelettes embaumées de jeunesse, pleines de grâce, de talent et de charme.

Poli (Vicomte Oscar de)

Jean d'Aulon, écuyer et maître d'hôtel de Jeanne d'Arc. (Dans notre Annuaire de 1901.) — *Deux Poésies de Carmen Sylva*, trad. en vers français. (Ibid.) — *Bénie !* (Poésie, imitée de Joâo de Deus. — (Ibid.) — *Deux Livres de raison* (*Comté Venaissin*) (*Revue*, n° 37.) — *Le Pape Urbain IV : Sa famille et ses Armoiries* (*Revue*, nos 39,45,47,48.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— L'*Ange de l'Amitié*, poésie. (*Revue*, n° 40.) *Christmas des Boërs*, poésie. (*Revue*, n° 42.) — *Pour le centenaire de Lacordaire : Saint-Dominique*, ode. (*Revue*, n° 47.) — *Introduction* aux *Mémoires de Cl. de Guénegaud*. (Voir ci-dessus: COCHE DE LA FERTÉ (Baron). — *Note sur la Maison de Prie* (*Revue*, n° 46, p. 691-2, et n° 47, p. 769-770.) — Voir ci-après : RAMOS (José de BATTAGLIA).

Jean Poigne d'Acier : Récits d'un vieux chouan, 5e édition: « Le récit de M. de Poli nous reporte au temps héroïque de la Vendée militaire, dont *Jean Poigne d'Acier*, autrement dit Jean Plantagenet, est un des héros. Pendant les veillées, au coin de l'âtre, le vieux chouan raconte les histoires de la « grande guerre », épisodes souvent tragiques, simplement racontés, avec un accent de foi, d'enthousiasme et de généreux dévouement à la cause de Dieu et du Roi. Si le personnage du conteur est fictif, les faits dont il parle sont vrais, comme le savent ceux qui ont pu étudier l'histoire de cette guerre, plus romanesque et plus terrible que tous les drames à sensation ; à une mise en scène pittoresque s'ajoute l'intérêt plus sérieux qui s'attache aux choses vécues. » (POLYBIBLION, nov. 1901, p. 414.)

PORTAL (Commandeur Emanuele)

Sull' origine albanese di Biancavilla. (Palerme ; A. Giannitrapani, 1902, gr. in-8°, 17 p.) Érudite élucidation de l'origine albanaise de Biancavilla (Sicile), autrefois Callicari, colonisé, vers la fin du XVe siècle, par des Albanais qui fuyaient le joug musulman. — *Iolanda Margherita, 1° giugno MCMI.* (Palerme, 1901, plaq. gr. in 8°, 6 p.) Deux élégantes poésies pour fêter la naissance de la princesse Yolande-Marguerite de Savoie.

RAMOS (José de BATTAGLIA)

A Republica de São Marinho. (Lisbonne, Lucas, 93, rua do Diario das Noticias, 1902, in-12, 30 p.) Excellente

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

traduction portugaise de *La République de Saint-Marin*, par le vicomte de Poli.

Révérend (Vicomte A.)

Les Familles titrées et anoblies au XIXe siècle : Titres, anoblissements et Pairies de la Restauration, 1814-1830. (Paris, chez l'auteur, rue Fontaine, 25, et chez H. Champion, 9, quai Voltaire, 1902, tome 2e, in-4°, 527 pp. Le docte auteur de l' *Armorial du premier Empire* et Directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de France* poursuit avec le plus brillant succès la publication de cette œuvre si importante. Le grand éloge que nous avons fait du tome premier s'applique absolument à ce tome 2e, qui va de la famille *Cadeau d'Acy* à la famille *Duveyrier*. L'œuvre a sa place déjà marquée dans toutes les bibliothèques sérieuses. (*Revue*, n° 47, p. 778. — *Ann.* de 1901, p. 448-9.)

Rodière (Roger)

Les corps saints de Montreuil. Etude historique sur les trésors des Abbayes de Saint-Saulve et de Sainte-Austreberthe, et, de la paroisse Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer. (Paris, A. Picard ; Montreuil, Ch. Delambre, 1901, in-8°, XX-429 pp.)

Cette grande étude historique est elle-même un trésor.... d'érudition. Nous en avons naguère annoncé la publication en termes élogieux, parce que nous connaissions le savoir et le talent de l'auteur, et parce que nous avions lu la superbe préface de M. Henri Potez, docteur ès-lettres. La lecture de l'œuvre nouvelle de M. Roger Rodière a pleinement confirmé notre pressentiment : elle lui fait réellement et grandement honneur. Elle intéressera puissamment, non seulement ses concitoyens de Montreuil et toute la région circonvoisine, mais tous ceux qu'attrait l'histoire du passé et que charment des livres d'une haute érudition qui n'exclut pas les grâces du style ni le charme du récit ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

elle ne plaira pas moins, avec ses nombreuses illustrations, et surtout par son esprit d'une si chrétienne élévation, à tous ceux qui dans l'âme ont gardé la foi vive des ancêtres.

« Travailleur infatigable, chercheur patient, bon juge dans la valeur historique d'un document, — écrit à l'auteur Monseigneur l'Évêque d'Evreux, — vous vous êtes fait ainsi l'un des modestes ouvriers de l'histoire de la patrie, que nous souhaitons de plus en plus grande et illustre dans son passé pour avoir davantage confiance en l'avenir... Vous vous êtes épris, avec votre foi de chrétien, de ces richesses saintes, qui sont devenues, pour votre cœur de Montreuillois, des richesses nationales, et vous venez nous dire ce qu'elles ont été dans le passé et ce qu'elles sont dans le présent. L'œuvre était à entreprendre, et je vous félicite de l'avoir si bien achevée.. Votre ouvrage est digne d'un si beau sujet. »

Notes sur quelques cloches anciennes de Picardie et d'Artois (Arras, Impr. moderne, 7, pl. du Wetz-d'Amain, 1901, gr. in-4°, 78 p.) Notre érudit collègue a relevé les inscriptions des cloches de Grigny (1442), Quilen (1443), Ecuires (v. 1469), Avesne-lez-Herly (1500); Cavron-Saint-Martin ; clochette dans le campanile de l'école (1508) ; Planques (1510), parrains, Monseigneur J. de Créquy et Marie d'Amboise, sa femme, comtesse douairière de Braine et de Roussy ; Zoteux (1514), Baincthum (1515) ; S. Firmin de Berthaucourt, hameau du Crotoy (1519) ; Boubers-les-Hesmon (1520), marraine Adriane de Grouches, femme de monseigneur Lois de Renty, s. de Cœurlu ; Campigneulles-les-Petites (1526), 6 marr. et 6 parrains, dont C. de Milly ; Montigny, en Nampont. (1533), deux parr., dont l'un est Pierre du Bus, abbé de Dommartin, fils de J. du B., écuyer, et de Jeanne de Béthencourt ; Villers-sur-Authie (1538) ; Cucq, Berck (1546) Blingel (1548) ; parrain Ant. de Contes, éc., s. du lieu ; Dannes (1578) ; Herly

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(1580) ; Longvilliers, Hénocq (1598) ; Cayeux (1602) ; Bécourt (1603) ; Alette (1620) ; Montcavrel (1622) ; Maintenay (1622), cloche donnée par Henri, duc de Montmorency, pair et amiral de France, seigneur du lieu ; Hubersent (1628) ; Brimeux (1672) ; Guisy (1679) ; Conchil (1693) ; Hucqueliers (1692) ; Fruges (1604-1749), etc.

Cette série d'inscriptions se termine heureusement par celles des cloches qui rappellent le souvenir de l'illustre Maison de Créquy. « Ce petit travail, dit trop modestement M. Roger Rodière, servira de préface à l'Épigraphie de l'arr. de Montreuil, que la commission départementale doit publier prochainement. »

Notre-Dame de Bureuil. (Boulogne-sur-Mer, G. Hamain, 1901, pet. in-8°, 16 p.) Notice sur une Vierge en chêne du XIVe siècle, récemment acquise par le Musée de Boulogne, sur la chapelle qui l'abrita jusqu'en ces derniers temps, et sur les familles seigneuriales à qui cette chapelle doit son origine.

Attestation de la mort de Jac. de Levrient, s. de Quéhen, tué au siège de Thérouanne, 7 juil. 1553. Communic. à la Soc. des Antiq. de la Morinie, in-8°, 4 p.)

Une église gothique du XVIIe siècle (Cambrai, 1901, in-8°, 10 p. 2 pl. Extr. du Bull. de la Soc. d'études de Cambrai). Eglise de Beaumerie près Montreuil. « Le lecteur s'étonnera peut-être de voir construire, sous le règne de Louis XIII, une église gothique ; mais il faut savoir que, dans nos régions du Nord, le style ogival a persisté, plus ou moins dégénéré, près de 200 ans après les commencements de la Renaissance. »

Romanet (Vicomte de)

Note sur les Seigneurs de Châteauneuf-en-Thimerais. (*Revue*, N° 42, pp. 434-5.)

Sainte-Agathe (Comte de)

Obituaire du Chapitre métropolitain de Besançon (XIe-XVIIIe siècles), publié avec notes et éclaircissements et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tables par Jules Gauthier, archiviste du Doubs, et le comte Joseph de Sainte-Agathe, archiviste paléographe. (Besançon, impr. Paul Jacquin, 1901, in-8° 192 pp.)

Dans une brève et substantielle *Introduction*, les savants éditeurs de ce précieux *Obituaire* en démontrent l'importance considérable au point de vue de l'histoire et de la chronologie de l'antique métropole; ils insistent avec raison sur l'intérêt exceptionnel des documents de ce genre, dont le laconisme est compensé par l'authenticité d'abord, ensuite par la précision, généralement rigoureuse, et la variété des renseignements qu'ils apportent à l'érudition, notamment en matière d'histoire généalogique. On peut dire que presque tous les vieux noms du comté de Bourgogne se retrouvent dans cet obituaire bisontin ; nous cueillons les suivants dans l'abondante « Table des noms de lieux et de personnes et des principales matières » qui termine l'obituaire.

Abbans, Aigremont, Alix, Andelarre, Antigny, Arguel, Bauffremont, Besancenet, Bonvalot, Buthiers, Cardinal, Carondelet, Chastenay, Chilly, Choiseul, Cléron, Courtet, Cromary, Dampierre, du Pin la Chasnée, Faucogney, Fremyot, Froissard, Grammont, Jouffroy, la Roche, la Tour, Laubespin, Mollans, Montfaucon, Montferrand, Montjustin, Montmorot, Mouchet, Orival, Ornans, Perrigny, Pesmes, Pillot, Poligny, Pontailler, Poutier, Rosières, Rougemont, Rye, Saint-Mauris, Saint-Quentin, Salins, Say, Scey, Tinseau, Toitot, Traves, Vaugrenant, Vienne. (*Revue*, n° 45, p. 636.)

Saint-Saud (Comte de)

Essai sur la 2e Recherche de la Noblesse dans la Gén. de Bordeaux (*1696-98*). (*Revue*, nos 37-39.)

Sanches de Frias (Vte de)

Uma Viagem ao Amazonas (Lisbonne, 1883, in-16, 286 p.) Très élégant volume, orné de nombreuses gravures

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui ajoutent encore à l'attrait du récit, en lequel abondent les incidents de voyage les plus émouvants. — *O Senhôr de Fóios* (Lisbonne, 1894, in-12, 362 p.) Roman dédié au commandeur J. L. Soarez de Sousa Calheiros. Dans sa dédicace, très littéraire, l'auteur constate que « les sociétés modernes traversent une pénible période de décadence morale, qui se réfléchit dans la presse et les livres d'agrément. » Cette citation suffit pour caractériser la pensée de réaction morale qui a inspiré *O Senhôr de Foiós*.

Horas perdidas, poésies (Lisbonne, 1897, in-12, 220 p.) M. le vicomte de Sanches de Frias cumule tous les genres, mais toujours dans le même esprit. Son écrin de poésies (2e édition, refondue et accompagnée de commentaires) est dédié « à la mémoire de D. Anna do Sacramento Machado e Silva Sanches, sa mère ». Le livre est orné d'un portrait de l'auteur, et, pour chacune des deux parties, d'un exquis frontispice à l'eau-forte. Heures perdues ! Non, o Poète ! Heures gagnées, heures de pensée féconde et de généreux réconfort !

O Poeta Garcia (*Bras Garcia Mascarenhas, autôr do « Viriato tragico », drama historico en cinco actos*), *precedido de um estudo da ignorada genealogia, vida e obras do poeta* (Lisbonne, 1901. in-12, 290 p. Illustrations. Portrait de Garcia.)

Sarran d'Allard (Louis de)

Les Ordres de Chevalerie en Espagne. Trad. du castillan. (Dans notre Annuaire de 1901.) — Voir ci-dessous Béthencourt (F. F. de).

Sonnaz (S. Exc. le Comte de Gerbaix de)

Le Sacre d'Henri VII de Luxembourg à Saint Jean de Latran (1312). — *Dans les Annales internat. d'histoire* (Congrès de Paris, 1900.) Librairie Armand-Collin, 5, rue de Mézières, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Teil (Baron Joseph du)

Rome, Naples et le directoire : Armistices et Traités (1796-97). (Paris, Plon, 1902, in-8°, XIV- 568 p. 4 pl. photograv.) Je serais fort surpris si ce nouveau travail historique de notre docte et laborieux collègue ne remportait pas quelque enviable distinction académique : l'œuvre est scrupuleusement étudiée et richement documentée ; on peut en dire que c'est un livre d'actualité rétrospective, puisqu'elle est en quelque sorte, à travers les tâtonnements et maintes vicissitudes, la préface du Concordat, dont la genèse et les antécédents sont intéressants à connaître, « puisque, dit M. Joseph du Teil, des attaques incessantes sont dirigées contre cet acte auquel nous sommes redevables cependant, on ne devrait pas l'oublier, d'un siècle de paix religieuse. »

M. Waldeck-Rousseau a dit à la chambre des députés (17 déc. 1901) que « pour établir des rapports entre l'Etat et l'Eglise, l'œuvre est à ce point difficile que la révolution, cette remueuse d'idées, si hardie à trancher les difficultés, s'était arrêtée devant ce problème, avait hésité et tâtonné et finalement ne l'avait pas résolu. » En réalité, constate M. du Teil, le Directoire fut tenu en échec par la Cour de Rome pour avoir voulu précisément trancher à lui seul les difficultés, au lieu de rechercher avec elle, de ce problème, une solution conforme aux immuables traditions de l'Eglise et aux droits légitimes de l'Etat. » — Et l'on sait que l'histoire se recommence, hélas !

M. le baron J. du Teil a toutes les qualités d'un historien de race, y compris la belle clarté du style, la lucide sagacité de l'observateur, et même la rare vertu de l'impartialité. Son livre est dédié à S Exc. Mgr Granito de Belmonte-Pignatelli, archevêque d'Edesse, nonce apostolique à la cour de Belgique, en ces termes :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« ... Je désirais vivement placer sous les auspices du petit-neveu du prince de Belmonte-Pignatelli les lignes qui sont ici consacrées à la brillante mission de ce diplomate à Paris, lors de la négociation de la paix de 1796 entre la France et Naples, ainsi qu'à son énergique intervention en faveur de Rome, au moment de la signature du traité de Tolentino. Je tenais beaucoup aussi à mettre cette étude des avant-coureurs du Concordat sous la protection de V. Exc. qui, après avoir été pendant plusieurs années Conseiller à la Nonciature de Paris, fut quelque temps chargé des affaires du Saint-Siège Apostolique en France, afin de Lui offrir un faible témoignage du souvenir fidèle qu'on Lui garde ici... »

L'ouvrage est orné de 4 illustrations : 1° Signature du traité de Tolentino : 2° Napoléon Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, dessiné d'après nature à Milan par G. Alessi, gravé par Tassaert ; 3° portrait de Carnot : 4° Portrait de Fr. Cacault, agent de la R. F. en Italie ; — et se termine par dix pièces justif. importantes, et un index des noms propres.

Terris (Jules de)

Toast prononcé au mariage de M. le vicomte Paul d'Astouaud Servan de Bezaure, Consul de France à Vienne, avec Mlle Marie-Rose Chambaud de Cochet, célébré au château de Sauvan le 10 août 1901. (Avignon, F. Seguin, 1901, plaq. in-12, 8 p.) Toast bien charmant, où sont évoquées avec autant d'esprit que de bonne grâce les gloires historiques des deux familles.

Tesson (Alfred de)

Réception d'un Ecuyer du Roi : Le comte de Tesson, Ecuyer ordinaire de Louis XVI. (Avranches, J. Durand. 1901, in-8, 18 p., armoiries.) Preuves de X degrés et plus de 300 ans de noblesse produites le 1er mai 1778 par ledit écuyer du Roi, arr.-gr.-oncle à la mode de Bretagne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'auteur, par devant Denis-Louis d'Hozier qui déclare que le produisant « a la noblesse plus que suffisante pour être reçu Ecuyer ordinaire du Roi » ; en effet, 200 ans de noblesse suffisaient, et il en prouvait plus de 300. Le comte de Tesson épousa : 1° « Demoiselle Marg.-Françoise Harel, dame et patronne de Monteille; 2° par contrat du 11 fév. 1776, « demoiselle Dufour, petite-fille de la nourrice de feu Mgr le Dauphin », 3° Demoiselle Daguin de Launac. Le Roi et la Famille Royale signèrent les deux derniers contrats. — Les commentaires et annotations de M. Alfred de Tesson, comme d'ordinaire, dénotent une érudition profonde et sévère.

Tiersonnier (Philippe)

Petit coup de grands usuriers (1778-1790) : Notes sur des familles bourbonnaises. (Moulins, et Auclaire, 1902, in-8°, IV-34 p.) Récit alerte et très documenté d'un *coup* d'usure juive contre un brave et trop confiant « capitaine commandant une compagnie d'ouvriers au Corps Royal d'Artillerie ». Un des usuriers répondait « au nom compliqué de Cerf-Alexandre-Caen. En fouillant soigneusement les pedigrees de *la première aristocratie du monde*, dit malicieusement l'auteur, nul doute qu'on ne trouve parmi ses descendants quelque baron allemand, autrichien ou italien. » Les notes érudites abondent dans ce travail consciencieux, et concernent notamment les familles : Lenoir d'Espinasse, de Chabre, Gaulmyn, de Farjonnel, Donjon de Saint-Martin, Guériot, de la Font, Tiersonnier, de Saint-Quentin, Deschamps de Fougerolles, Garet de Maisonneuve, Roy de la Chaise et de Grivel, de Chaugy, Charbon de Valtange, du Saray, Salle, Gombaud de Séréville, de Fradel.

Les *Gardes du corps à Beauvais.* (*Revue*, nos 38-40.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Toulgoet-Tréanna (Comte de)

Recherche de la Noblesse en Berry d'après des documents inédits. (Bourges, Tardy-Pigelet, 1901, in-8°, 274 pages: — *Extr. des Mém. de la Soc. des Ant. du Centre.*)

Le manuscrit original qui a été le point de départ de cette très intéressante publication, appartient à l'auteur et provient des Archives de l'Intendance de Bourges. Il est disposé par Élections et par dates de 1666 à 1670. Monsieur le Comte de Toulgoët dans une savante introduction, met à jour le mécanisme de ces recherches dont la véritable Noblesse, trop souvent appauvrie par l'exercice même de sa fonction sociale, eut tant à souffrir sous l'ancien Régime. Et que de faveurs dans les maintenues et aussi parfois de vénalité! *Væ pauperibus!* et le Berry était pauvre. Toute cette Introduction est à lire.

Le livre se termine par un index où nous relevons ces noms : Allegrin, Aubigny, Bengy, Bigny, Bonnault, Bonneval, Bourdaloue, du Breuil, Brossard, Chasteigner, Couhé de Lusignan, Dampierre, Estampes, Grailly du Halde, Jaucourt, la Barre, Marbeuf, Mareuilles, Maussabré, Mazières, Panévinon, Vezien.

Travers (Emile)

Rôle du ban et de l'arr. ban du bailliage de Caen en 1552; publié pour la prem. fois avec introduction, notes, additions et corrections. (Rouen, A. Lestringant, Paris, A. Picard. 1901, in-8°, XVII-399 pp.) Le manuscrit de ce précieux rôle est aux Archives de la Seine-Inférieure. La Société de l'Histoire de Normandie en a confié la publication à notre très docte collègue M. Emile Travers : Elle ne pouvait faire un choix meilleur. On sait combien sont précieux les documents de ce genre au double point de vue de l'histoire militaire et de celle des familles et des terres. Dans une excellente Introduction, M. Emile Travers étudie le fonctionnement du ban

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et de l'arr.-ban, les motifs d'exemption, etc. Le Rôle de 1552 est suivi de cent dix pages de notes, additions et corrections, où la solide érudition de M. E. Travers s'est donné brillamment carrière.. Deux tables très copieuses (*Noms d'hommes*, *Noms de lieux*) terminent ce beau volume.

Parmi les « noms d'hommes », voici ceux que je crois pouvoir intéresser plus particulièrement nos lecteurs : Allègre, Amphernet, Argouges, Aubert, Bailleul, la Barre, Beauvau, Bonnechose, Brévedent, le Brun, Chappedelayne, du Chemyn, Clinchamp, Cœuret, Corday, de Lespinay, du Hamel, Marguerye, Mouy, Ronnay, des Rotours, du Teil, le Testu, des Touches, Villereau, etc. — Dans son Introduction, M. E. Travers cite, parmi les publications nobiliaires qui lui ont été le plus utiles, celles de M. Amédée du Buisson de Courson, et il adresse des remerciments, pour leur aide gracieuse, à M. Edouard Lepingard, président de la Société d'Agriculture et d'archéologie du département de la Manche, et au comte de Saint-Saud.

Aux Félibres ! poésie. (*Revue*, n° 37.)

Trigant de Latour (Baron Maxime)

Avant l'apogée : *La vérité sur le Père et la famille du favori de Louis XVIII. La jeunesse du duc Decazes*. (Paris, Libraires associés, 13, rue de Buci, et Emile Paul, 100, r. du faub. Saint-Honoré, in-8°, 126 p.) Bon travail historique, biographique et généalogique contenant beaucoup de renseignements nouveaux. Prochement apparenté aux Decazes, l'auteur, pour nous donner ces renseignements, n'a eu qu'à puiser dans ses souvenirs, ses traditions, et ses papiers de famille ; d'où maintes pages curieuses. L'œuvre n'en est pas moins impartiale ; elle donne « tout ce que l'on peut désirer sur la famille du duc Decazes, tant décriée par les ennemis politiques du grand ministre de Louis XVIII », du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ministre qui, selon le mot piquant de M. Oscar de Poli, dans son *Louis XVIII*, « en 1830 oublia de rester chez lui ».

Uréchia (V. A.)

Notice sur les Armoiries du Peuple Roumain. (Mâcon, Protat, 1901, in-8°, 20 p. Nombreux sceaux.) Ce remarquable mémoire de notre très regretté Président d'honneur fut lu par lui au Congrès d'histoire comparée à Paris (1900.) « L'étude des armoiries d'un peuple, disait-il, de leurs transformations à travers les siècles, n'est pas seulement œuvre d'héraldique ; l'historien y peut trouver des documents d'importance capitale, apportant une lumière inattendue sur les événements peu ou insuffisamment documentés.... La Nation Roumaine n'a pas encore clos son évolution nationale, aussi ses armoiries ne sont-elles pas encore fixées de manière définitive. »

Le savant écrivain en étudie les transformations ; il réfute l'erreur d'Hulsius qui a attribué à la Valachie un blason à 2 ou 3 têtes de maure. Au sujet du symbolisme et de l'origine de ces têtes dans l'héraldique, il a consulté tous les Conseils Héraldiques de l'Europe, et donne les réponses qu'il a reçues, notamment, du très savant baron Antonio Manno, commissaire du Roi d'Italie près sa Consulta Araldica, et du vicomte de Poli, Président du C. H. de France, et il se sert de ces réponses pour conforter sa réfutation. Il termine par la définition des armes actuelles du royaume de Roumanie.

Valenças (Comte de)

Concessões de Terrenos no Ultramar. Discours prononcé à la Chambre des Pairs du Royaume de Portugal dans la séance du 8 avril 1901. (Lisbonne, Impr. nationale, 1901, in-4°, 34 p.)

Très remarquable discours sur la colonisation, ou

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

se trouvent rappelés et glorifiés, en beau style, avec une grande élévation de pensées, les bienfaits nombreux qui ont résulté, pour la civilisation Européenne, des découvertes et des conquêtes des anciens et héroïques navigateurs portugais. — L'éloquent orateur a été complimenté par ses collègues des deux côtés de la Chambre des Pairs et par tous les ministres.

Villaret (Comtesse Amicie de)

Un Arbitrage en 1302. (Dans notre Ann. de 1901). — *Généalogie de la Maison de Séverac* (*Revue*, nos 37-39, 41-43, 45, 46, 48).

Vindry (Fleury)

Les Merlettes, poésies héraldiques, et *Besants et Mandolines*, 2 vol. in-4° carré (Voir la *Revue des Questions Héraldiques*, n° 37, pp. 68-70, article de Th. Courtaux.)

Wildeman (M. G.)

Oudheidkunde : Het gemeenlandshuis te Delft. 1901, in 8°, 9 p. Vignettes dans le texte). Page 9, fragment généalogique de la famille de Ruyter.

Stamdeeleen van Jhr Matthias Adriaan Snoeck. Tableau de quartiers, avec blason : de sinople au chef d'hermines, au franc-canton d'or à la rose de gueules. — Extrait de l'ouvrage qui suit.

De Ridderschap van Noordbrabant : Stamdeelen der Leden (1814-1901). Sous presse. En collab. avec A. F. O. van Sasse van Ijsselt. (En souscription chez M. G. Wildeman, Sweelinckstraat, 80, s'Gravenhage (Hollande) : Prix : 17 fl. 50.)

Het wapen van Z. K. H. Prins Hendrik der Nederlanden, Hertog van Mecklenburg. (1901, in-8°, 4 p. et 1 pl., armoiries.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

TABLE DES MATIÈRES

État des Membres du Conseil Héraldique de France. . 1

Notre Obituaire. 67

Les Pages de Jeanne d'Arc, par le Vte DE POLI. . . . 73

Un Grand Médecin du XIVe siècle : Messire Jehan de Go vrot, médecin de François Ier et d'Henri II, vicomte du Perche : sa famille et sa postérité. Étude biographique d'après des documents inédits, par HENRY LE COURT. . 185

La Compagnie de Pierre de Brézé, grand-sénéchal de Normandie (8 juillet 1451), par PHILIPPE HÉMERY. . . 214

POÉSIES

A mon Père, par FRANÇOIS DE MELENIEWSKI. . . 225

9 Août 1901; par le VICOMTE DE BORRELLI 226

Le Vitrail, par l'abbé JEAN BARTHÈS. 226

Les Trois Baisers, par le VICOMTE PAUL DE CHASTEIGNER LA ROCHEPOZAY. 227

C'était un Saint, par le VICOMTE D'ANDRÉ DE CLAVERIE. 228

Sonnet, par A. DE GAGNAUD. 229

Sur une Devise, par le COMTE DE LANTIVY DE TRÉDION. 229

Gloire à notre France éternelle ! par VICTOR HUGO. . 230

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'Ombre, par ACHILLE MILLIEN. 231

Le Sommeil du château, par le MARQUIS DE PIMODAN, DUC DE RARÉCOURT. 232

CHRISTMAS DES BOERS, par le VICOMTE OSCAR DE POLI. 233

Le Prince Henri d'Orléans, par le DUC DE TARENTE. . 235

La Nouvelle Décoration Papale des Pélerins de Jérusalem, par le COMTE DE MONTALBO. 237

Noblesse de Belgique, par GASTON BERNOS. . . . 241

Sources nobiliaires du Berry, par le COMTE ALPHONSE DE LA GUÈRE. 248

Le Combat des Brouzils (21 février 1796), par RENÉ BITTARD DES PORTES. 286

De Toulouse, et de Toulouse-Lautrec, par R. I. ERMERIN. 293

Denis-Pierre-Jean Papillon de la Ferté, Intendant et Contrôleur général des Menus Plaisirs de la Chambre du Roi (1727-1794), par le COMTE DE BUREY. 306

Famille de Granier de Cassagnac, par P. DE CAROLOIS. 328

Notes d'État-Civil, par J. MARRIER. 371

Le Puits aux Squelettes et le Duel manqué, chronique du Berry au XIVe siècle, par ADRIEN DE BARRAL. . . 385

Revue des Questions Héraldiques, Archéologiques et Historiques, par J.-L. MAREST. 394

Chronique 398

Bibliographie 472

Vannes. — Imp. LAFOLYE FRÈRES, 2, place des Lices.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

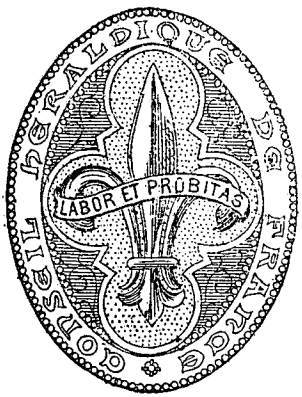

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
45, rue des Acacias, 45

1904

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1905 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 décembre.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1904 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le dit M. Joseph Schmitt.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien lui notifier leurs changements d'adresse ; il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de SIX francs, pour tous les Membres, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'Annuaire est adressé *franc de port.*

Lorsqu'un de Messieurs les Sociétaires est dans l'intention d'adresser une *Circulaire* à ses Collègues du Conseil Héraldique de France, il est prié très instamment d'avoir, *au préalable,* la courtoisie d'en communiquer la teneur au Président.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

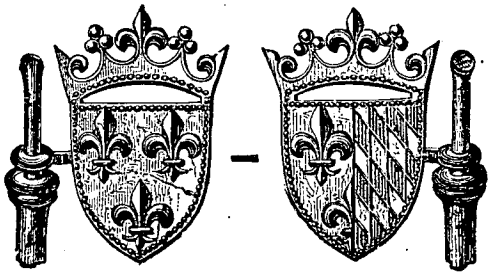

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE*

(Au 31 Mai 1904)

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDÔME

H. **Abbadie d'Arrast** (Ferdinand d') ; — chât. d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), et rue Joséphine, 14, Évreux (Eure).

H. **Abbadie d'Arrast** (Martial d') ; — château d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

H. **Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit ; — chât. de St-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

* ABRÉVIATIONS : P. : Président. — V. P. : Vice-Président. — S. : Secrétaire. — H. D. : Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — A. : Associé. — CH. : Chevalier. — COMM. : Commandeur. — G. O. : Grand-Officier ou Commandeur avec plaque. — G. C. : Grand-Croix.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Achon** (Chevalier d'), anc. élève de l'École des Chartes ; membre corresp. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne ; — La Roche de Gennes, à Gennes (Maine-et-Loire).

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier ; — rue Daubigny, 11 bis, Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — grande rue, 76, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Allard du Chollet** (Comte), ✠, ch. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; des Soc. de l'Hist. contemporaine, Hist. et archéol. de l'Orne, de la Sabretache, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux. — Boul. Malesherbes, 114 bis, Paris.

H. **Allard de Gaillon** (Baron), comm. du S. Sépulcre et du Nicham Iftikar, ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique. — Quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Almeida Braga** (Carlos d'), ancien Député, Bachelier en Droit, Gouverneur civil d'Aveiro et Avocat à Braga ; M. corr. de l'Institut de Coïmbre ; de l'Assoc. des Avocats de Lisbonne ; du Groupe litt. Portugais du « Pará » ; de la Soc. d'Archéol. de Pontevedra, etc. ; — à Braga (Portugal).

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anger-Billards** (le Chanoine Achille), Missionnaire Apostolique, Chorévêque d'Antioche, comm. de l'O. de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

S. Sépulcre, etc. ; chapelain de N.-D de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

H. D. Anguissola di San Damiano (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. Anne de Molina (Mr), docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer-Oeteren (Limbourg), Belgique.

H. Ansart du Fiesnet (Alfred), Avocat, Réd. en chef du *Nouvelliste de la Somme*. — Amiens (Somme).

H. Anselme de Puisaye (Marquis d'), ✠, anc. officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, comm. du Nicham Iftikar, ch. de l'O. de Pie ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — impasse Ben-Ahmett, 3, Tunis.

H. Aquin (Comte d'), anc. zouave pontifical, G. O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire le Grand ; — Villa Saint-Georges, Précy-sur-Oise (Oise).

H. Araujo (Joaquim de), Consul de Portugal ; — via Roma, 5, Gênes (Italie).

P. H. Arbaumont (Jules d'), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, Prést de la Comm. des Antiquités de la Côte-d'Or, etc. ; — rue Saumaise, 43, Dijon, et aux Argentières, près Dijon (Côte-d'Or).

H. Arbigny de Chalus (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

H. Armand (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-lès-Crécy ; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; du Comité de la Croix du Roi de Bohême ; — Estrées-lès-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Ascensão Valdez** (José Joaquim d'), Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives publiques; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne; de l'Institut de Coimbre; de la Soc. Royale des Architectes et Archéologues Portugais: — Escadas de S. Francisco, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Astraudo** (S. Exc. le Duc), Envoyé extr. et Ministre plénip. de la République Dominicaine près le Saint-Siège; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique; ch. des O. R. du Christ et de S. Jacques de l'Épée, etc. — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie) et Avenue Beaulieu, 35, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. élève de l'Ecole des Chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge; — r. de Berne, 15, Paris.

H. **Autane** (Comte Charles d'); — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. **Avernas Salvador** (Baron d'), I. P. ✠, Secrétaire de Légation honoraire, officier de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, etc. — r. Berlioz, 3, Paris.

H. **Avout** (Vicomte d'), anc. magistrat, insp. de la Soc. française d'archéol.; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or; de la Soc. d'Archéol. lorraine; m. corr. de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Ax de Cessales-Vaudricourt** (M.-J. d'); — chât. de Vaudricourt, p. Castres (Tarn).

H. **Bacqua** (Auguste), maire de St-Fiacre; de la Soc. archéol. de Nantes; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.)

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✠, chef d'escadrons en retraite; de l'Acad. de Nîmes; — rue des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Balsemão** (Vicomte de), anc. Député. etc. — Ermigeira, Torres Vedras (Portugal).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), Curé de Villers, Vice-Président de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Barralis** (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie au Royal-Piémont, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — Boul. du Pont-Vieux, 20, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Barrière-Flavy** (Casimir), avocat, corresp. des Soc. des ant. de France, et des ant. d'Ecosse, etc. ; — r. Bayard, 60, Toulouse (Haute-Garonne), et chât. de Puydaniel, p. Auterive (H.-Garonne).

H. **Bascoul** (l'Abbé Louis), curé de Rochefort ; corr. du Comité de l'Art Chrétien ; — Rochefort (Gard).

H. **Battaglia Ramos** (José do Espirito Santo de) Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives publiques ; comm. de l'O. Pcal du S. Sépulcre de Jérusalem, décoré de la croix « Pro Ecclesia et Pontifice » ; — rua da Veronica, 122, 1°, Lisbonne (Portugal).

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (Basses-Pyrénées).

H. **Bazenerye** (Armand), anc. Avocat général ; des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — rue Femault, 18, Bourges (Cher).

H. **Beauchesne** (Marquis de), maire de Souvigné, V.-Président de la Soc. hist. et arch. du Maine ; m. titul. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, etc. — Av. Marceau, 8, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; des Soc. des Archives hist. du Poitou ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Beaufranchet** (Comte de), Off. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, ch. de St-Grégoire le-Grand ; — chât. de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

H. **Beaufret** (Maurice du), Ingénieur-Conseil ; — rue Demours, 32, Paris.

H. **Beaulaincourt** (Comte Georges de) ; — chât. de l'Esnaudière, Le Genest (Mayenne).

H. **Belard da Fonseca (Santa Margarida)** (Fernando) ; — rua da Imprensa Nacional, 75, 2º, Lisbonne (Portugal).

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✻, anc. Consul général, ch. de l'O. de Pie IX ; m. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellevüe** (Xavier **Fournier**, Comte de), anc. off. de cavalerie, m. du Conseil général de la Loire-Inf. ; des Soc. archéol. de la Loire-Inf., du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine ; des Biblioph. Bretons ; des Agric. de France ; de l'Assoc. artist. et litt. de Bretagne, etc. — Chât. du Moulinroûl, à Soudan (Loire-Inf.)

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 25, Périgueux (Dordogne).

Bernet (l'Abbé du), Curé de S.-Pierre del Pech, D. St.-Maurin (Lot-et-Garonne).

H. **Bernos** (Gaston), ch. des O. de S. Grégoire-le-Grand, du S. Sépulcre, d'Isabelle la Catholique, etc. — rue des Chasses, 34, Clichy-la-Garenne (Seine).

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de France, Archéol. de la Loire-Inf. — r. du Bocage, 6, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Bertini** (Carlo), chambellan intime de Sa Sainteté Pie X et ci-devant de S. S. Léon XIII, Ch. de l'O. R.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Conception de N. D. de Villaviçosa ; Secrétaire du « Collegio Araldico ». — Via degli Zingari, 65, Rome.

C. **Besnard** (Alfred), Notaire honoraire ; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — r. des Ursulines, 11. St-Denis (Seine).

P. H. D. **Béthencourt** (D. Francisco Fernandez de), anc. député, chambellan de S. M. Catholique, G. C. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; membre de la R. Acad. de la Historia ; délégué général du C. H. de France en Espagne ; — Paseo de la Castellana, 20, Madrid.

C. **Beurden** (A. F. van), géomètre du cadastre ; ch. de S. Grégoire le Grand, décoré de la croix en or « Pro Ecclesiâ et Pontifice », etc. : premier secr. de la Soc. Provinciale « Limburg » ; corr. de la Soc. « Nederlansche Leeuv. », de la Soc. des Sciences du Limbourg Belge, de la Soc. des Sciences de Zélande, de la R. Acad. héraldique italienne, etc. — Ruremonde (Hollande).

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870) ; — Quai de Passy, 16, Paris.

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims, (Marne).

H. **Billot de Göldlin** (Gaston) ; de la Soéiété Suisse d'Héraldique ; — Audruicq (Pas-de-Calais).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Bizemont** (Comte Arthur de), ✠, anc. chef d'escadrons de cav., maire de Velaine-sous-Amance ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — chât. du Tremblois, p. Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et-Moselle).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) ; — r. de Berlin, 12, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — quai de la Basse-Deûle, 19 bis, Lille (Nord).

H. **Blanc** (l'Abbé Marius), Curé de Néoules, m. corr. de la Soc. d'études hist. et scientif. de Draguignan ; — Néoules, p. Garéoult (Var).

H. **Boehm** (Gottfried, chevalier de) O. ✠, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; Directeur des Archives de la Maison Royale, ch. de l'O. R. de la Couronne de Bavière ; ch. de 3e cl. de l'O. R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. — Thierschstrasse, 49 II, Munich (Bavière).

H. **Bogdan** (Chevalier de), Secrétaire Intime de S. A. I. et R. Monseigneur le Grand-Duc de Toscane, Commandeur et officier de divers Ordres ; — Salzbourg (Autriche).

A. **Boisserie de Masmontet** (E), de la Soc. hist. du Périgord ; — château de Fayolles, p. Gardonne (Dordogne).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire), et rue de Vaubecour, 12, Lyon (Rhône).

H. **Bonald** (Baron de), Vicomte de la **Rode**, chevalier de Malte ; — r. Vélane, 13, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du) ; — r. de Lubeck, 31, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; comm. de S. Grégoire ; ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. Kléber, 88 bis, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. Archéol. du Midi de la France ; Mainteneur de l'Acad. des Jeux Floraux ; corr. de la Soc. des Ant. de France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. **Boulenger** (Jacques), Archiviste-Paléographe ; — rue Cambacérès, 26, Paris.

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourin** (Henri) ; — rue Lejemptel, 14, Vincennes (Seine), et chât. de Godel, p. Signy-l'Abbaye (Ardennes).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — château des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, offr du Nicham Iftikar, comm. de l'O. du Libérateur (Venezuela), chev. du St-Sépulcre et de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul. d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

C. **Brassier** (Jean), Expert-Géomètre ; — St-Pastou (Lot-et-Garonne).

H. **Breil de Pontbriand** (Vicomte Paul du), anc. Off. de cavalerie; ancien m. du Conseil Général des Côtes-du-Nord; — chât. du Gué, p. Loiré (Maine-et-Loire), et chât. de la Brousse-Briantais, p. Matignon (Côtes-du-Nord.)

P. H. **Bremond d'Ars**, Marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, ch. de Malte et de St-Sylvestre, comm.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'O. Pontifical de Pie IX, membre et secr. du Conseil général du Finistère, Prést de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf.; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.) et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Belon (Finistère).

Bremond d'Ars (Comte Joseph de); de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis; corr. de la Commission des Arts et monum. hist. de la Charente-Inf.; m. fondateur de l'Union des Yachts français et de la Soc. centrale de Sauvetage des naufragés; du Comice agr. de Pont-Aven, etc.; — mêmes adresses.

II. **Bresc** (Louis de), anc. membre du Conseil général du Var; — Aups (Var).

H. **Brezets** (Arthur de), avocat à la Cour d'appel; de la Soc. des Biblioph. de Guienne, etc.; — chât. de Lalène-Bossugan, p. Pujols (Gironde.)

H. **Brissac das Neves Ferreira** (Carlos de), cadet des Lanciers du Roi, Elève de l'Ecole Royale Polytechnique; — rua Maria Andrade, 36, Lisbonne (Portugal).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur; — boul d'Argenson, 26, Neuilly (Seine), et chât. de la Rollière, par Morthemer (Vienne).

H. **Bruc-Livernière** (Madame la Comtesse de); — pl. Louis XVI, 4, Nantes, et chât. de Bruc, p. Guémené-Penfao (Loire-Inférieure).

H. **Brugière** (l'Abbé Hippolyte), Chanoine tit. de Périgueux; — r. du Plantier, 18, Périgueux (Dordogne).

H. **Brun** (l'Abbé Alcide le), Professeur au Petit-Séminaire; — Bergerac (Dordogne).

H. **Brye** (Docteur Clément de); — Le Châtelet de Chaspuzac, p. Loudes (Haute-Loire).

H. **Brye de Vertamy** (H. de); — r. de Penthièvre, 1, Lyon (Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versaillles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Comte de) ; — avenue Hoche, 22, Paris.

H **Caix de Saint-Aymour** (Vicomte Amédée de), ✠ G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa ; off. de l'O. R. du Dragon de l'Annam ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. **Callières** (Madame la Comtesse douairière de), née de **Fihol de Mézières ;** de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la Grande (Gironde).

H. **Campagne** (Maurice), anc. sous-préfet ; — chât. d'Escages, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Campello della Spina** (Comte Paul), anc. député ; membre de la « Consulta araldica » de l'Ombrie ; de l'Acad. des Arcades, etc. ; — via Sistina, Rome, et à Campello, par Spoleto (Italie).

H. **Campi** (Louis), ✠, anc. Receveur des Finances, décoré de la Médaille Militaire, Ch. du Mérite agricole, Off. de l'O. R. du Cambdoge, etc. ; Président de la Soc. des Sauveteurs d'Ajaccio, etc. — Cours Napoléon, 54, Ajaccio (Corse).

H **Candolle** (Comte de) ; — r. Casimir Périer, 21, Paris, et chât. de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. **Capogrossi Guarna** (Comte Baldassare), Avocat consistorial, Chambellan intime de S. S., Prést-fondateur de l'Institut Héraldique de Rome, G. C. de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Cardaillac** (Marquis de), ✻, anc. Capitaine des Mobiles du Lot ; — r. Bonaparte, 20, Paris, et chât. de Latrayne, p. Souillac (Lot).

H. **Cardaillac** (Baron de), I. P. ✿, anc. Président de la Soc. d'agric., des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; corr. du Min. de l'Inst. Publique, etc. — Boul. Saint-Michel, 83, Paris, et Vic-en-Bigorre (H.-Pyrénées).

H. **Carol** (Comte de) ; — rue du Four, 9, Paris.

H. **Carron de la Carrière** (Albert) ; — boul. Malesherbes, 9, Paris, et chât. de Montfavier, p. Guitres (Gironde).

H. **Casabianca** (Comte de), ✻, anc. député ; — r. de Villejust, 40, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire.)

P. H. **Castello-Melhor**, Vicomte de **Varzea** (Son Exc. Monsieur le Marquis de), G. O. Reposteiro Mo'r, de la Maison Royale de Portugal, etc. — Palacio da Roza, a San Lourenço, Lisbonne, et Quinta do Campo, Carregado (Portugal).

H. **Castro e Almeida** (Eugenio de), anc. Attaché de Légation, Gentilhomme de la Chambre et Chevalier de compagnie de Sa Majesté Très Fidèle, Professeur à l'École industr. de Coimbre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne, de l'Institut de Coimbre, etc. — Arco do Bispo, 1, Coimbre (Portugal).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au Conseil d'Etat ; G. O. de l'O. du S. Sépulcre, comm. de St-Grégoire, etc. ; Président de l'Académie d'Arras ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✿, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — r. de Varenne, 43, et chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — av. du Bois de Boulogne, 22, Paris, et château de Lascombes, p. Margaux (Gironde)

H. **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **La Garde**, Marquis de), ✻, Officier démissionnaire ; — r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), Camérier secret de cape et d'épée de S. S., commr de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil, p. Villedommange (Marne).

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte de), ch. du S. Sépulcre ; — en son hôtel, rue St-Etienne, 17, Avignon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henri de la), anc. s.-off. aux zouaves pontificaux, ch de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Lancouze, Limoges (H.-Vienne).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✻, grand-croix de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Charnacé** (Christian **Gautier** de), lic. en droit ; — r. de Ponthieu, 66, Paris.

H. **Chauvigny** (L. de), officier démissre ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

A. **Chevallier** (l'Abbé Alfred), Curé de Montbré ; — par Reims (Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chocqueuse** (Guillaume de) ; — boul. Flandrin, 92, Paris.

H. **Ciutiis** (Comte Sauveur de), camérier secret de cape et d'épée de S. S Pie X ; ch. de l'O. R. militaire Constantinien de S. Georges ; ch. de 1re classe de l'O. R. de François Ier, chevalier du S. Sépulcre, etc. ; — Santa Lucia, 64, Naples.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph) ; — rue de Toulouse, 9, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. **Cléret de Langavant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Coche de la Ferté** (Baron), maire de Coulombs ; — avenue Victor Hugo, 48, Paris, et Abbaye de Coulombs, par Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Cochin** (l'Abbé Ernest), Curé de Sapogne-Feuchères et d'Elan ; — Sapogne-Feuchères, p. Dom-le-Mesnil (Ardennes).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, marquis de), ✻, ancien off. supérieur d'inf., chambellan intime de S S Pie X, comm. de St-Sylvestre, etc ; m. associé de l'Acad. de St-Quentin ; m. corr. de l'Acad. de La Rochelle ; — r. Charles Nodier, 27, Besançon (Doubs), et chât. de Choye (Haute-Saône).

H. **Colleville** (Comte de), camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, ch. de S. Grégoire le Grand ; — Villa du Parc, av. de Seine, à Houilles, (S.-et-Oise) et rue de Hennin, 92, à Bruxelles (Belgique).

H. **Colleville** (Vicomte de), I. P. ✻, anciens s.-préfet, camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, comm. de S.-Stanislas de Russie, etc. — Mêmes adresses.

H. **Colocci** (Marquis Adrien), ✻, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Saint-Sépulcre, du Sauveur de Grèce et de St-Marin, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; Président de la Soc. Sicilienne des Travaux Publics. — Catane (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. St-Georges, 14 bis, Paris.

H. **Colonna de Leca Cristinacce et Cinarca** (Fabien), des Princes Colonna ; — pl. Abbatucci, Ajaccio (Corse).

H. **Colson** (Mgr L.-M.), Camérier d'honneur de sa Sainteté, G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur et effectif de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Crancey (Aube).

H. **Constans** (Mgr Léon), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, comm. du S. Sépulcre, chanoine d'honneur de la Cathédrale de Rodez, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

P. H. **Correia de Bastos Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Évêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

C. **Cortellini y Diaz de Alcazar** (IIImo Sr D. Jacinto), Trésorier général de la Croix Rouge Espagnole, ch. de l'O. R. du Christ, etc. — Calle de Toledo, 40, 3°, Madrid (Espagne).

H. **Cotteau de Simencourt** (Baron) ; — chât. d'Anzin St-Aubin, p. Arras (Pas-de-Calais).

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. de Tourlacque, 22, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — r. de Paris, 67, Montreuil-sous-Bois (Seine).

H. **Courcival** (Marquis de), ✻, ch. de Malte, ex-lieut.-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte) docteur en droit, docteur ès-lettres, Président de l'Acad. de Sainte-Croix (Orléans), anc. magistrat, avocat à la Cour d'Appel d'Orléans, G. O.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du S. Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. Vaneau, 61, Paris, et r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) : — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), généalogiste et paléographe, — r. Nollet, 93, Paris.

H. **Cousturier** (Césaire), comm. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; — chât. de Monnières, par Dôle (Jura).

H. **Cressac de Soleuvre** (Vicomte de), maire du Marnay, conseiller d'arrond. de Poitiers ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

C. **Criado y Dominguez** (Juan-Pedro), Secr. général de la Croix Rouge Espagnole ; chev. avec plaque de l'O. R. du Mérite Militaire, etc. — Plaza de S.-Domingo, 8, Madrid (Espagne).

H. **Croizier** (Marquis de), ✠. I. P. ✿, chev. de Malte, gr. croix des O. R. du Mérite Militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, du Christ de Portugal, etc. ; du Conseil sup. des Colonies ; Prést de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris ; chât. de Couleuvre (Allier), et chât. Jouandin, Côte Saint-Etienne, Bayonne (Basses-Pyrénées).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de), consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; dir. du *Giornale Araldico* et de l'*Annuario della Nobiltà Italiana* ; m. corr. de la Soc. Suisse d'hérald., de la Soc. hist. et généal. « New-England » de Boston, de l'Acad. des sc. et b.-l. d'Angers, etc. — Corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Oostzeedyk, 152, Rotterdam (Hollande).

H. **Crozet** (Ernest de) ; — Notre-Dame du Laus (B.-Alpes) ; et boul. de la Madeleine, 128, Marseille (B.-du-R.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Cumond** (Marquis de) : — château de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Cunha** (Xavier da), ✠, Directeur de la Bibl. nationale de Lisbonne; de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. de S. Bartholomeu, 12, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Curel** (Vicomte Albert de); — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Dallolio** (Comm. Alberto), docteur en droit, maire de Bologne, comm. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare; — r. Garibaldi, 4, Bologne (Italie).

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de); — château d'Anlezy (Nièvre).

H. **Dax d'Axat** (Marquis de); — Ille (Pyr.-Orientales).

H. **Debout** (le Chanoine Henri), Supérieur du Collège Saint-Joseph d'Arras, Missionnaire Apostolique, Licencié en Théologie; des Acad. Pontificales de la Religion Catholique et des Arcades; de la Gilde de S. Thomas et S. Luc de Gand; des Soc. des Ant. de la Picardie, des Ant. de la Morinie, Académique de Boulogne-sur-Mer; des Ecrivains Catholiques de Londres, etc. — Rue de la Gouvernance, 2, Arras (Pas-de-Calais).

H. **Delattre** (le R. P.), ✠, I. P. ✠, des Missionnaires d'Afrique, Archiprêtre de la Cathédrale de St-Louis de Carthage; chanoine hon. de la Cathédr. de Rouen; conservateur du Musée de Carthage; corresp. de l'Institut de France; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient.; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. **Denais** (Joseph), I. P. ✠, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal, comm. de l'O. I. de l'Osmanié; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc.; — r. Fontaine-S. Georges, 10, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Depoin** (Joseph), ✿, Prés[t] de l'Institut sténogr. ; secr. général de la Soc. hist du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150. Paris.

H. **Destouches** (Ernst von), Conseiller d'archives royal, Secr. de l'O. R. de S. Elisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. de Munich ; ch.[r] des O. de François-Joseph, Charles III, de la Maison G. D. d'Oldenbourg, de la Maison Ernestine de Saxe ; de plusieurs Soc. savantes ; — Josefspitalstrasse, 16/111, Munich (Bavière).

H. **Devise** (Albert **Mégret de**), anc. officier de cav., chef d'escadrons de cav. territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Gaëtan, marquis de) ; — chât. de La Martine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Dion** (Comte Adolphe de), Prés. de la Soc. archéol. de Rambouillet ; V.-Prés. de la Commission des Antiquités et Arts de S.-et-Oise ; Insp. général de la Soc. Française d'archéologie ; corr. honoraire du Min. de l'I. P. pour les travaux hist., etc. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

H. **Doria** (Marquis), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — r. Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H **Dorlodot** (Joseph de) ; — r. St-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

H. **Dou** (Marquis de), chevalier de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence ; — Baja de S. Pedro, Barcelone (Espagne).

H. **Drolet** (Lt-Colonel G.-A.), ✻, comm. de S. Grégoire, etc. — r. Saint-Denis, 352, Montréal (Canada).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Droz** (René) ; m. de la Soc. Suisse d'Héraldique ; — Direction de la Banque Fédérale, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

C. **Duchon** (Paul), avocat ; corr. de la Soc. d'émul. et des B. Arts de Bourbonnais ; — Cusset (Allier).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte), chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de St-Jean de Jérusalem, Prést d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R., Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des arts de Lemberg ; etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg Galicie (Autriche).

H. **Église de Ferrier de Félix** (Comte de l'), C. ✠, colonel d'état-major de réserve, comm. de St-Sylvestre, etc. ; — r. Tocqueville, 15, Paris, et à Courthézon (Vaucluse).

H. **Eguilles** (René de **Boyer d'Argens**, marquis d') — r. d'Alençon, 7, Paris.

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') : — rue Théophile Gautier, 1, Neuilly (Seine).

C. **Ermerin** (Roman Ivanovitch), Docteur en Droit, Fonctionnaire à la Bibl. Impériale publique, Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse de Russie ;* de l'I. et R. Société héraldique « Adler » (Wien) ; de la R. Acad. héraldique Italienne ; — Grande Koniouchennaid, 5 log. 2, Saint-Pétersbourg (Russie).

H. **Escrivan** (Comte Georges d'), Admnr de la *Revue des Questions Héraldiques*, off. du Nicham Iftikar ; — rue Vaneau, 54, Paris.

H. **Espagny** (Comte d'), ✠, anc. Secrétaire général du Rhône : — chât. de la Grve, p. Ambierle (Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Espiet du Rey** (J. d'); — r. du Lycée, 11, Tarbes (Hautes-Pyrénées).

H. **Espinay** (Gustave d'), ancien conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit; Prés. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers; — r. Tarin, 26, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villeboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc.; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Esquieu** (Louis), Secr. général de la Soc. des Études litt., scient. et hist. du Lot; de la Soc. des Études du Lot; de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine; de l'Ex-libris Club Basilea; de la Soc. Alchimique de France, etc. — Boul. Gambetta, 58, Cahors (Lot).

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l'), député du Morbihan, ✠, Prés. de la Soc. polymathique du Morbihan, Directeur de la *Revue de Bretagne*; — rue du Havre, 7, Paris, et pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estourmel** (Marquis d'); — r. de Bourgogne, 14, Paris, et chât. de Suzanne, p. Bray (Somme).

H. **Eysseric** (Saint-Marcel); — Clos Sainte-Ursule, à Sisteron (Basses-Alpes).

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres; — chât. de la Barre, p. Menigoute (Deux-Sèvres.)

H. **Falgairolle** (Prosper), ✠, Archiviste de la ville de Vauvert; de la Soc. française d'archéol., de l'Acad. de Nîmes, etc. — Vauvert (Gard).

H. **Farges** (Marquis de **Chaunac des**); — r. de Colombes, 53, Courbevoie (Seine), et Via S. Susanna, 2, Rome (Italie).

H. **Fargue** (Comte de la), ✠, I. P. ✠, comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre. Donat de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Malte de 1re classe, G. O. du Mérite civit de Bulgarie, etc. — r. des Ecoles, 8; Asnières (Seine).

H. **Faria** (D. Antonio de **Portugal de**), ✻, Consul de Portugal et Gentilhomme à la Cour de S. M. T. F., G. C. de l'O. du S. Sépulcre, comm. des O. R. de la Conception et de la Couronne d'Italie, ch. des O. R. du Christ, de Charles III, d'Isabelle la Catholique, etc.; P. H. et membre de nombr. Soc. savantes; — r. Boissière, 11, Paris.

H. **Faucher** (Paul de); de la Soc. Franç. d'archéol.; Associé des Acad. d'Aix et de Vaucluse, etc.; — Bollène (Vaucluse).

C. **Feen de Lille** (Bartout van der), Greffier du Tribunal, Docteur en Droit; — Alkmaar (Hollande).

H. D. **Ferrari** (Marquis Girolamo de), ✻, Consul imp. de Perse, Consul de Montenegro à Gênes et à Turin; ch. de Malte; comm. du Nichan Iftikar de Tunisie; Off. des O. de Danilo et du Medjidié; ch. de l'O. de Saint-Charles de Monaco, etc.; avocat à la Cour d'Appel; Délégué gén. du C. H. de France à Gênes; corresp. de la R. Acad. hérald. d'Italie; m. honor. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg; corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne; m. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc. — Pl. Cavour, 8, Turin, et Pl. Campetto, 5, Gênes (Italie).

C. **Ferreira** (Paulo-Benjamin), Directeur du *Livre d'or de la Noblesse de Portugal*; — rua do Sol a Santa Catharina, 42, 3°, Lisbonne.
rina, 42, 3°, Lisbonne.

A. **Ferrière** (Henri); — Allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

P. H. **Figueira** (S. Exc. le Comte da), Grand d'Espagne de première classe, Marquis de Mortara et de Zarrial, Comte d'Olias, Grand-Maître des cérémonies, G. C. de l'O. R. de Charles III; — Calçada da Graça, 9, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Figuères de Marthomis** (Roger de), anc. Volontaire aux Dragons Pontif., Ex-Offr au 2e Rég. de Zouaves ; — av. Sainte-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. **Finfe de Saint-Pierremont** (Baron Max de) ; — Le Corps-de-Garde, à La Celle-Saint-Avant, p. La Haye-Descartes (Indre-et-Loire).

H. **Flamare** (Henri de), I. P. ✿, archiviste de la Nièvre ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de Paris, Nivernaise des lettres, sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéologique de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc. — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.) ; — Québec (Canada).

H. **Fort** (Comte du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

C. **Fournier** (Edgard), ✿ ; de la Société hist. de Compiègne ; — rue Lafontaine, 75, Paris.

H. **Fournière** (Joseph de la) ; — cité d'Antin, 4, Brest (Finistère).

H. **Fradel** (Madame la Comtesse Louise de), Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich ; — pl. de la Gare, 3, Moulins (Allier).

H. **Francavilla** (Louis **Majorca et Mortillaro,** Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. Sicilienne pour la « Storia Patria » ; — via Ruggero Settimo, Palazzo Sperlinga, Palerme (Sicile).

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'État João), anc. Ministre du Royaume de Portugal, Député de la Nation., G. C. de plusieurs Ordres ; — rua da Emenda, 14, Lisbonne (Portugal).

H. **Franco Monteiro** (João **Pereira**) ; — Quinta da Mourinheira, Alemquer-Cortegana (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon - 2007

H. **Fréjacques de Bar** (Charles de) ; — château de Massignan, p. St-Marcel (Aude).

H. **Frondeville** (Marquis de), Comm. des O. R. de Charles III et de la Conception de N. D. de Villaviçosa, ch. de l'O. R. de Léopold (Belgique) ; des Soc. d'Hist. diplomatique, de l'Hist. de Normandie, etc. — Rue Daru, 13, Paris.

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat ; — Villa de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gailly de Taurines** (Charles), des Soc. de Géogr., de Géogr. commerciale, des Unions de la Paix sociale, de la Corpor. des Publicistes Chrétiens ; — avenue Malakoff, 45, Paris, et chât. d'Hardoncelle, p. Lonny (Ardennes).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — r. Garnier, 3, Nice (Alpes-Mar.), et villa Pietrarossa. p. Bastia (Corse).

H. **Gallese** (Don Luigi, Duc de) ; — Palazzo Gallese, piazza dell' Apollinare, Rome (Italie).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), maire de Volx, ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; V.-Président de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, Volx (Basses-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Villa Vauban, Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Genuardi** (Chevalier Joseph), des barons de Molinazzo. Ingénieur ; Via Simone Corleo ; — Palerme (Sicile).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — r. La Boëtie, 23, Paris.

H. **Gérin-Ricard** (Comte Henri de), ✻, Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. et scient. ; Secr. perpétuel de la Soc. de Statistique de Marseille ; de la Soc. des Antiq. de France ; des Acad. d'Aix et de Vaucluse. — rue Consolat, 5, Marseille, et chât. de Valdonne, p. La Destrousse (Bouches-du-Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Germain de Maidy** (Léon), I. P. ❖, comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. Gr. Ducal de la Couronne de chêne, etc. ; Secr. perpétuel de la Soc. d'Arch. Lorraine ; insp. divisionnaire de la Soc. franç. d'archéol. ; de l'Acad. de Stanislas ; corresp. du Min. de l'I. P. — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck** (Comte de) ; de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Château d'Elseghem, par Peteghem, Flandre orientale (Belgique).

H. **Giacobi** (Eugène), Consul de Monaco, anc. Conseiller municipal de Nice ; — Villa Jeanne-Andrée, montée de Cimiez, 2, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gillant** (l'Abbé), Curé d'Auzéville ; de la Société d'Arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en-Argonne (Meuse).

H. **Gimel** (Maurice de), ✠ ; — r. de l'Ancienne Comédie, 26, Poitiers (Vienne).

H. **Giordano** (Comm. J.-N.), **duc d'Oratino** et de Roccaspromonte, Comm. des O. R. du Christ, d'Isabelle la Catholique, etc. ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. — Corso V. Emanuele a Piedigrotta, 661, Naples.

H. **Giraud d'Agay** (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. **Girolami de Cortona** (Mgr), L. P. ❖, Curé-Doyen d'Evisa, Chapelain d'honneur des Chevaliers de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — Evisa (Corse).

H. **Giusino di Belsito** (Chevalier Napoleone), ch. de Malte ; — via Emerico Amari, 77, Palerme (Sicile).

H. **Gomez da Silva e Mattoso de Souza Cardoso** (José), ancien S.-Préfet, Secr. de la Municipalité de Braga, Gentilhomme de la Maison du Roi par droit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

héréditaire, Officier de l'O. R. de St-Jacques, etc. — Braga (Portugal).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. d'Illes-sur-Marne, p. Frinicourt (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), I. P. ✠, réd. en chef de la *Revue de Bretagne* ; de la Soc. archéol. de Nantes, etc. ; — r. Lauriston, 22, Paris.

H. **Gousset** (Comte), docteur en droit, de la Société archéol. de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — place Saint-Pierre, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Granges de Surgères** (Edouard, marquis de), licencié en droit ; de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — rue Jacob, 23, Paris, et rue St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Grellet** (Jean), Président de la Société Suisse d'héraldique ; — Saint-Gall (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, anc. conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire ; — du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — château d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grenier de Cardenal** (Roger) ; — Les Martyrs, p. Villeréal (Lot-et-Garonne).

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✠, anc. Sous-Off. aux Volontaires de l'Ouest, anc. Officier d'Infanterie, ch. de Pie IX décoré de la médaille militaire ; m. du Conseil de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — Villa Athanase, boul. Robert Surcouf, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre du**), ✠, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Grottes** (Cyrille des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

C. **Guérin-Dupont** (Louis), Ingénieur-Architecte ; de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles ; — r. de la Petite Houle, Granville (Manche).

H. **Guérivière** (Vicomte du Pin de la), comm. de St-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — chât. de Bellecaucourt, Coulommes-la-Montagne, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du Pin de la), de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse, et rue Notre-Dame, 2, Arras (P.-de-C.)

H. **Guerlin** (Robert), Ancien Président de la Soc. des ant. de Picardie ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Associé-corr. de la Soc. nationale des ant. de France et de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Rue Saint-Louis, 30, Amiens (Somme).

H. **Guerville** (Amédée de) ; — r. Richelieu, 99, Paris.

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prést de la Soc. d'hist. naturelle et des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. — château de Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. Ω, archiviste des Hautes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du Min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Guillibert** (Baron), Avocat, Chef de bataillon de l'armée territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences, Agric., Arts et B.-Lettres d'Aix : Off. de l'O. R. de la Couronna d'Italie ; ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Haene** (M. de), avocat, bourgmestre de Furnes ; — à Furnes (Belgique).

H. **Hallez d'Arros** (Comte Olivier), ✻, anc. off. supérieur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — r. d'Amsterdam, 51, Paris ; et Pierrefonds (Oise).

H **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p la Bazoche-Gouët (Eure-et-Loir).

H. **Havard** (Oscar), chevalier de S. Grégoire le Grand ; — r. de Grenelle, 109, Paris.

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d') de la Soc. des études du Lot ; — avenue Bosquet, 14, Paris ; chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de St-Sulpice p. Marcillac-du-Lot (Lot).

H. **Hennezel d'Ormois** (Vicomte Jehan de), m. corr. de la Soc. Académique de Laon ; — chât. de Chavailles, p. Bruyères (Aisne).

H. **Henriques** (Guilherme-João-Carlos), comm. de l'O. R. du Christ ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. Royale des Architectes et Archéol. Portugais ; — rua da Magdalena, 97, 2°, Lisbonne.

H. **Hermansart** (Émile **Pagart** d'), corresp. du Min. de l'I. P. et du Comité des Travaux hist. et scientif. ; Associé-corresp. national de la Soc. des ant. de France ; — St-Omer, et chât. des Bruyères, p. St-Omer (Pas-de-Calais).

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph), ✻ ; — av. Thiers, 4, Melun (S.-et-Marne), et chât. de Beaulieu, p. Guéméné-Penfao (Loire-Inf.)

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, conseiller d'état, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) ; Dir. de *l'Annuaire de la Noblesse du Danemark* ; ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Hospital (Docteur Pierre), ✻, l. P. ✿, ch. de l'O. R. de Charles III; ch. de 2e classe avec plaque du Mérite Militaire blanc Espagnol; off. du Nichan-el-Anouar; — r. Sainte-Claire, 22, Clermont-Ferrand (P.-de-D.)

H. Huet (Paul), de la Soc. de l'Histoire de Paris et de l'Isle-de-France; — r. de l'Université, 8, Paris.

H. Huguenot (l'abbé Victor), curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre; — Brion, p. Levroux (Indre.)

H. Hulot de Collart Sainte-Marthe (Baron), ✿; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc.; — r. de Chézy, 4, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. Jametel (Comte de), ancien attaché d'ambassade; comm. de l'O. de la Couronne des Wendes, G. O. du St. Sépulcre; ch. affilié de l'O. Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem; — r. de Marbeuf, 38, Paris.

H Janssen (Colonel J.-M.), Membre des Etats Provinciaux du Limbourg; Prés. de la Soc. Provinciale « Limburg »; ch. de l'O. R. du Lion Néerlandais, etc.; — Ruremonde (Hollande).

H. Jarnac de Gardépée (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc.; — r. de l'Isle d'Or, Cognac (Charente).

H. Joûbert (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, ch. de l'O. R. du Christ de Portugal; conseiller de la Soc. des études colon. et maritimes; de la Soc. de géogr. de Paris; de la Soc. des Agric. de France, m. corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne; — chât. de Kersa, Ploubazlanec (Côtes-du-Nord), et rue des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Juigné de Lassigny** (Edme de) ; — pl. Bellecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau de**) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Kerlinou** (Eugène de), de la Soc. polymathique du Morbihan ; président du Comité Morbihannais de la Soc. du Souvenir Français ; — pl. de la Halle aux Grains, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Kersaint-Gilly de Saint-Gilles** (Vicomte de), licencié en droit ; — rue de Belloy, 8, Paris, et chât. de Verchocq, p. Hucqueliers (Pas-de-Calais).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lit. en droit ; de la Soc. des Biblioph. bretons ; — rue d'Argentré, 1, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kervenoaël** (Vicomte Emile de **Jouan** de), des Soc. franç. d'archéol., des Biblioph. bretons ; secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée)

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✻, ✪, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés. d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — Quai du Commerce, St-Nazaire (Loire-Inf.)

H **Kervizal** (Henri **Le Jannic de**), comte du BRIEUX DE TRÉMAZAN ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesgall, p. Lesneven (Finistère).

H. **Kolkman** (Willem), Consul de Roumanie, ch. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Krasicki** (Comte Jean), Comte Rogala de **Bieberstein**, de Siecin, etc., et du S. Empire, Comte en l'Empire de Russie et au Royaume de Pologne avec le prédicat d'Illustrissime, Comte et Magnat aux Royaumes unis de Gallicie et de Lodomérie et dans les Etats héréd. de l'Autriche, Député du district de Lipoviétz à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, ch. de l'O. I. de Ste-Anne, ch. de 3e classe de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc. ; — Kniazia-Kryniça, p. Monastyrichtsché, district de Lipoviétz, gouvernement de Kiéff (Russie).

H. **Krebel** (Baron Théodore de), Consul général de Russie à Gênes, cons. d'État et chambellan de S. M. l'Empereur de Russie ; comm. des O. de S. Wladimir, Ste-Anne, S. Stanislas, et de la Couronne de Prusse ; gr. off. de l'O. du Lion et du Soleil de Perse ; chev. de l'O. de François-Joseph, etc. ; — via Astarotti, 37, Gênes (Italie).

H. **La Bastide** (Comte René de), ch. de Malte et de St-Sylvestre ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. de Cerisoles, 3, Paris, et chât. de Parcoul, à Parcoul (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud de**), ch. du S.-Sépulcre de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Acad. de Vaucluse, du Var, etc. ; — r. de la Masse, 12, Avignon (Vaucluse).

H. **Lafontan de Goth** (Clément de), avocat à la Cour d'appel d'Agen ; — pl. Paulin, 2, Agen : chât. de Goth, p. St-Romain (Lot-et-Garonne) ; chât. de Grâmont, p. Lavit (Tarn-et-Garonne).

H. **Lagrange-Ferrègues** (Gaston de) ; — chât. de Ferrègues, à Tonneins (Lot-et-Garonne.)

H. **Laguérenne** (Henri **Grozieux de**), de la Soc. Académique du Centre ; de la Soc. des Sciences nat. et archéol. de la Creuse ; de la Soc. hist. du Cher ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Soc. d'Émul. et des B.-Arts du Bourbonnais; m. associé de la Soc. des ant. du Centre ; — r. de la République, 6, Châteauroux (Indre).

A. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — rue du Loing, 41, Paris.

V. P. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O de François Ier et du St-Sépulcre, etc ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue du Roule, 111, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Lambert Deschamps de Morel** (Baron de) ; — avenue Peterhoff, 2, Paris.

H. **Lameth** (Marquis de), maire de Londigny, anc. cap. aux mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny, p. Montjean (Charente).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. archéol. du Périgord ; — château de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe), Duc de Sorrentino ; m. corresp. de l'Acad. Royale héral. d'Italie ; — Via Girgenti, Palerme (Sicile).

H. **Lantivy de Trédion** (Comte de) ; — chât. de Lantivy-Meudon, p. Vannes (Morbihan), et r. du Commandant-Rivière, 4, Paris.

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), **des Princes de Scalea** ; de la Soc. d'hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lanza de Mazzarino** (Comte Joseph), Grand-Croix de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Via Macqueda, palazzo Mazzarino, Palerme (Sicile).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Lapeyrouse** (Raoul de **Maury** de); — Saint-Pons-de-Thommières (Hérault).

H. **La Pomélie** (Baron de), ✠, anc. capitaine des Mobiles; de la Soc. hist. et archéol. du Limousin; de la Soc. Bibliographique; — chât. de Montjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

H. **Lart** (Charles E. de); — Knapp House, Charmouth, Dorset (Angleterre).

H. **Laujardière** (Camille de); — r. Royale, 5, Nantes, (Loire-Inf.)

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), ✠, Curé d'Asnières, chanoine hon. de Mende et de Corneto-Tarquinia; aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France; — Asnières (Seine).

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du); — r. de l'Université, 5, Paris, et rue Petite Fusterie, 17, Avignon (Vaucluse).

H. **Laurens de Rouvroy** (Comte); — rue Héré, 26, Nancy (M.-et-Moselle).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes; — r. Maurice Duval, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat; de la Soc. Linnéenne de Lyon; — Le Barret, p. Villefranche, et rue Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite, Secr.-Adjoint de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis; m. corresp. de la Comm. des arts et monum. de la Charente-Inf.; — Le Grand-Couldret, p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Lecca** (Octave-George), Seigneur de Keowar, Lieut. de cav. de réserve; m. de la Soc. I. et R. héraldique

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Adler » (Wien), de la Soc. Héraldique « Herold » (Berlin), etc. — Rue Polona, 11, Bucharest (Roumanie).

H. **Le Chauff de Kerguenec** (François) ; — rue du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), Chanoine hon., Aumônier de l'Asile de Naugeat, V.-Prés. de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — Naugeat, par Limoges, (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), I. P. ✠, Conserv. du Musée Archéologique de Troyes ; Corresp. du Ministère de l'I. P et du Comité des Sociétés des B.-Arts des Départements ; Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; m. résidant et archiviste de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. S.-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire le grand ; Prés. de la Société hist. de Lisieux ; des Soc. des Bi. blioph. normands et Rouennaise de Bibliophiles ; — rue du Château, 160. Paris (XIVe).

H. **Le Féron d'Eterpigny** (Bernard), Licencié en Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Le Gras** (Charles), Notaire ; — r. Bouquerie, 16, Avignon (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; Secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✠, — rue de Vienne, 10, Paris.

H. **Lepingard** (E.), Président de la Soc. d'agr. et d'hist. natur. de la Manche ; — r. Bellecroix, 13, St-Lô (Manche).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lesdain** (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en droit; du Comité Flamand de France; de l'I. et R. Société hérald. « Adler »; de la Soc. Suisse d'hérald., etc.; — r. Sainte-Barbe, 18, Dunkerque (Nord).

H. **Lespinay** (Marquis de), Député et cons. général de la Vendée; — quai d'Orsay, 105, Paris, et chât. de la Mouée, p. Chantonnay (Vendée).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte de), comm. de St-Grégoire-le-Grand; de la Soc. des Ant. de Picardie; m. corr. associé national de la Soc. des Ant. de France; — r. Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billigheim** (Comte de), anc. capitaine aux Dragons Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Pie X, comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc.;— Corso Vitto Emanuele, 269, Rome

H. **Liveri** (Marquis de) et de Valdausa, G. C. des O. du S. Sépulcre et de François Ier, Grand-Cordon du Nicham-Iftikar, G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. affilié de l'O. Teutonique de S. M. de Jérusalem, etc.; — St-Jean-de-Luz (B.-Pyrénées).

H. **Lomet de Rioux** (Jules), Avocat, ancien Maire; — r. Montlosier, 23, Clermont-Ferrand, et château d'Ibois-Orbeis, p. Issoire (Puy-de-Dôme).

H. **Longuemare** (Paul de), ✠. Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie; ch. de St-Grégoire; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Longueville** (l'Abbé de **Mary** de), Chanoine honoraire; — rue du Siège, 15, Coutances, et manoir de Longueville, p. Granville (Manche).

H. **Longvilliers** (Marquis de **Bernes** de), anc. off. de cavalerie; — chât. du Broutel, p. Rue (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la méd. militaire pontif. « Benè merenti » ; — rue des Feuillantines, 7, Paris.

H. **Luppé** (Marquis de), maire de Beaurepaire (Oise) : du Comité archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, 29 Paris.

H. **Lurion de l'Egouthail** (Roger de) ; — rue du Perron, 24, Besançon (Doubs).

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ✪, capitaine de cavalerie démissionnaire ; château de Malle, p. Preignac (Gironde).

C. **Lutel** (Docteur J.-P. de), ✪, m. résidant de la Soc. acad. de l'Aube ; — Troyes (Aube).

H. **Macé** (Comte), ✠, anc. officier de marine, G. O. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa et de l'Étoile brillante de Zanzibar, Secr. général de l'Assoc. des Chevaliers Pontif., m. d'honneur et corr. de la Soc. « Limburg » ; — r. Boccador, 18, Paris.

H. **Maletto** et de Venetico (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, Prince de), comm. de l'O. R. de Charles III ; m. effectif et représentant en Sicile de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de la Soc. Sicilienne pour la Storia patria ; — Via Libertà, 47, Palerme (Sicile).

H **Manno** (Baron Antoine), Commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; ch. de Malte ; G. O. des O. de la Couronne d'Italie et de S. Alexandre de Bulgarie ; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Mansilla** (Adolfo) ; — à Ramallo, Buenos-Ayres (Rép. Argentine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Marboutin** (l'abbé Raoul, Curé de Cours ; de la Soc. d'agric., sciences et arts d'Agen ; — Cours, p. Laugnac (Lot-et-Garonne.)

H. **Marchi** (Chevalier Silvestre de), **baron de la Costa**, Patricien Tessinois, Major d'Etat-Major, Aide-de-Camp de S. E. le Ministre de la Guerre de la Rép. Argentine, G. O. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem, ch. de l'O. R. du Christ, ch. affilié de l'O. Teutonique ; — villa de Marchi, Pallanza (Lac Majeur) et r. Boissière, 11, Paris.

H. **Mardel de Arriaga Cabral da Cunha de Godolphin** (Julio Carlos), Secr. de la Commission des Monuments Nationaux, G. C. d'Isabelle la Catholique et de S. Rosa de Honduras ; de la Soc. de géogr. ; de la Soc. des Archéologues de Lisbonne ; — Largo dos Loyos, 12, Lisbonne (Portugal.)

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — rue de Musset 15, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-d-R.)

H. **Mattoso da Fonseca** (João-Guilherme), chev. de l'O. R. du Christ ; membre de la Soc. de Géographie de Lisbonne ; — rua da Piedade a Campo d'Ourique, 58, Lisbonne (Portugal.)

H. **Maupetit** (Baron), comm. de l'O. du S. Sépulcre de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. des Echelles, Jujurieux (Ain).

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'Ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — rue Vaneau, 55, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines ; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; Corr. du Muséum d'hist. natur. de Paris ; G. O. de l'O. R. de Saint-Sava, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX et de l'O. I. de S. Stanislas, ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. — Hôtel des Capucins, Wassy (H.-Marne).

H. **Mauroy** (Comte Albert de), Membre du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; commandeur avec plaque de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Mazières** (Vicomte Henri de), Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel ; Directeur de la *Revue Nobiliaire* ; de la Soc. des ant. du Centre ; — rue Alphonse de Neuville, 20, Paris.

H. **Mazières-Mauléon** (Baron Lucien de) ; de la Soc. du Musée de Châteauroux ; de la Soc. des Collect. d'Ex-Libris ; — Même adresse, et Les Lilas, par Vendœuvres-en-Brenne (Indre).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller général ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et rue Aphonse Denis, Hyères (Var).

H. D. **Meleniewski** (Félix de), Conseiller d'Etat de S. M. l'Empereur de Russie, comm. de l'O. Impérial de St-Stanislas, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie.)

H. **Meller** (Pierre), Membre associé corr. national de la Soc. des Ant. de France ; m. et anc. Président de la Soc. archéol. de Bordeaux ; m. de plusieurs soc. savantes. — Parc des Chartrons, 43, Bordeaux (Gironde).

H. **Mendonça Pereira Pinto (Balsemão)** (Manuel de), Sous-Préfet ; — Sever do Vouga (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. Michel de Monthuchon (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât de Monthuchon., p. Coutances (Manche).

H. Millien (Achille), m. corr. de l'Acad. Royale Espagnole ; de l'Acad. des Sciences de Lisbonne, etc.; Directeur de la *Revue du Nivernais* ; ch. des O. R. de l'Etoile Polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. Mistretta (Chevalier Vincent), ch. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem ; — Via Nicolo Garzilli, Palerme (Sicile), et Mussomeli (Caltanissetta).

H. Moiroud (Edouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse (H.-Garonne), et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. Mompalao De Piro (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; capitaine au « Royal Malta Régiment » : — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. Monsaraz (Dr Antoine de **Macedo Papança**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. député, m. corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

H. Montagne de Firmont (Louis), anc. s.-préfet, chev. de St-Grégoire le Grand ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. Montalbano (Mgr Xavier), chev. de l'O. R. de la Couronne d'Italie, V.-Bibliothécaire à la Bibl. nationale de Palerme ; de l'Acad. des sciences et lettres de Palerme, etc. — Corso Pisani, Palazzo Villabianca, Palerme (Sicile).

H. Montalbo (Comte de), ✠, conseiller de Légation de la République Dominicaine près le Saint-Siège, G. C.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du S.-Sépulcre, G. O. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, de St-Marin, comm. avec plaque de l'O. Pontifical de Pie et des O. Portugais de S.-Jacques et du Christ, etc.; corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne. — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie).

H. **Montholon-Sémonville** (Prince de); — rue de Grenelle, 142, Paris.

H. **Montjoye** (Vicomte René **Badin** de), des Soc. hist. de l'Yonne, de Châteaudun et de Sens; corr. de la Soc. Nivernaise; — Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), ✠, comm. de l'O. R. du Christ; — rue La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, vicomte de); de la Soc. française d'archéol., etc.; — chât. de Blou, à Thueyts (Ardèche).

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel), comm. de l'O. R. du Christ; — rue de Longchamp, 20, Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord).

H. **Motey** (Vicomte du), Comm. de l'O. Pontifical de S. Grégoire le Grand, chev. de 2e classe du Mérite militaire d'Espagne (avec plaque), Président de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne, et du Comité Catholique de l'Orne; — rue Saint-Blaise, 44, Alençon (Orne).

H. **Mottin** (Aimé); — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine Pouchkine** (Alexandre, comte de), chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc.; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie..

H. **Moÿ** (Adolphe de **Moÿ de Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*; — av. Marceau, 25, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

P. H. **Netto** (Son Eminence Monseigneur le Cardinal Dom José), Patriarche de Lisbonne, Grand-Aumônier de Sa Majesté Très Fidèle, Pair du Royaume, G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; — Palais de Saint-Vincent, Lisbonne (Portugal).

H. **Neufpré** (Henri **Hémart** du) ; — petite Place, 22, St-Omer (Pas-de-Calais), et chât. du Fedoye, p. Dompierre-sur-Authie (Somme).

H. **Nion** (Comtesse François de) ; — Boul. du Château, 28 bis, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Niort** (Baron de), avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. du 4 Septembre, 15, Bône (Algérie),

H. **Nogueira de Brito** (Francisco) ; — rua Eduardo Coelho, 11, 3°, Lisbonne (Portugal).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — r. de l'Abbaye, 14, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihlers (Maine-et-Loire).

H. **Oberkampff de Dabrun** (Baron) ; — chât. de Sauvebœuf, p. Montignac (Dordogne).

P. H. **O' Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge) Comte de **Tyrone**, O. ✠, ancien Pair du Royaume de Portugal, G. O. d'honneur de la Maison Royale, ch. de Malte, gr.-croix des O. de S. Grégoire le Grand, d'Isabelle la Cath. et du St-Sépulcre, etc. ; des Soc. de géog. de Lisbonne, Royale des antiq. d'Irlande, etc. ; — rua das Flores, 59, Lisbonne (Portugal).

H. **Orfeuille** (Comte de), des Soc. des Ant. de l'Ouest, de Arch. hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Orlowski** (Xavier-François, Comte), conseiller honoraire, Attaché à la Légation de Russie à Munich, ch. de Malte et de S. Georges de Bavière, ch. de l'O. R. de Léopold ; de la Soc. hérald. et généal. de St-Pétersbourg ; — chât. de Jarmolince, Podolie (Russie).

H **Ornano** (Marquis d'), ✠, Grand Commandeur de l'O. du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. Pierre Charron, 1, Paris.

H. **Osmoy** (Comte d'), Grand-Commandeur de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Lezarnie, p. Manzac (Dordogne).

H. **Padiglione** (Commandeur Carlo), Près. de l'Institut Hérald. Italien, Dir. de la Biblioth. Brancacciana, Comm. des Ordres d'Isab. la Cath. de S. Rosa de Honduras, etc. ; ch. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, etc. ; — S. Teresa agli Studj, palazzo Cimitile, Naples.

H **Padula** (Antonio), gentilhomme de S. M. le Roi de Portugal, G. O. de l'O. R. de la Conception de Villaviçosa, de l'O. Pontifical du S. Sépulcre et de l'O. du Libérateur, etc. ; de l'I. et R. Soc. hérald. Adler, etc. ; — Strada dei Fiorentini, 67, Naples.

C. **Palmeri** (Chevalier N. V.), des Marquis de Villalba, Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. di Storia patria siciliana ; de l'Archivio storico gentilizio de Milan ; — via Enrico Parisi, Palerme (Sicile).

H. **Panat** (Marquis de) ; — L'Isle-en-Jourdain (Gers).

H. **Pâris-Jallobert** (l'Abbé Paul), Recteur de Balazé ; des Soc. des Bibl. Bretons, Archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. — Balazé., p. Vitré (Ille-et-Vilaine).

H. **Parseval** (Frédéric de) ; — avenue de Villeneuve-l'Etang, 2, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), ✠, chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, curé de Vitrolles,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; G. C. de St-Jean-Baptiste (Espagne) ; Off. de l'O. du Libérateur ; m. corr. de l'Acad. de Marseille, etc. — Vitrolles (Bouches-du-Rhône).

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.), anc. Consul général, ch. du S. Empire Romain, Secrétaire de légation, ch. de l'O. R. du Christ, Président du « Collegio Araldico » de Rome et Directeur de sa *Revue ;* G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre ; chev. de justice (avec plaque) de l'O. de S. Étienne et de l'O. Constantinien de S. Georges ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc. — Corso Vittorio Emanuele, 101, Palazzo della Valle, Rome.

H. **Paiva** (Pedro **Ramos** de), publiciste, membre de la Ligue Portugaise pour la Paix et l'Arbitrage, etc. — Sanatorio da Serra da Estrella (Manteigas). — (Portugal).

H. **Pecci** (Comte Michel), Avocat, Sommiste des *Beneficiali* à la Daterie Apostolique ; de l'Acad. Pontificale Tibérine, etc. — Dataria Apostolica, Rome (Italie).

H. **Peixoto da Silva e Bourbon [Lindoso]** (Francisco de Paula), comm. de S. Sylvestre, Camérier Secret surnuméraire de cape et d'épée de S. S. Pie X. — rua do Duque de Loulé, 135, Porto (Portugal).

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✠, chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et Château de l'Etang-la-Ville, p. Marly-le-Roy (S.-et-Oise).

C. **Pellot** (Paul), ✠, licencié en droit, Archiviste et Bibliothécaire de la ville de Rethel ; Off. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, ch. du S. Sépulcre, ch. de S. Jean-Baptiste (Espagne), etc. ; M. hon. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg (section des Sciences hist.) ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Soc. de Géogr. de Lisbonne, etc. — Rue Choffin, Rethel (Ardennes).

H. **Penha e Costa** (João Baptista de **Sà** da), bachelier ès-sciences, breveté ès-lettres par le Cours Supérieur de Lettres de Lisbonne ; comm. de l'O.R. d'Isabelle la Catholique et de l'O.du Libérateur (Venezuela), ch. de l'O. R. de Léopold,décoré de la médaille de l'I. P. de Venezuela ; — rua de S. Pedro d'Alcantara, 55, Lisbonne (Portugal).

H. **Pennisi** (Salvatore), **baron de Floristella**, Comm. de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; de l'Acad. Dafnica et des *Zelanti* d'Acireale — Aeireale (Italie).

H. **Pereira da Cunha** (Antonio) ; — Château de Portozelo (Braga), et Calçada de S. Vicente, 91, Lisbonne (Portugal).

C. **Pérot** (Francis), ✠, Corr. du ministère de l'I. P., Secr.-adj. et biblioth. de la Soc. d'émul. de l'Allier ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, etc. — r. du Jeu de Paume, 44, Moulins (Allier).

H. **Perregaux** (Samuel de), major d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Musée, 5, Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Emile), lic. en droit, Président de la Soc. de Satistique de Marseille, Associé régional de l'Acad. d'Aix ; Off. de l'Etoile noire du Bénin ; — boul. Longchamp, 122, Marseille (Bouches-du-Rhône.) De mai à octobre : Villa Florido, à Mazargues (Banlieue de Marseille.)

H. **Pesqueira** (S. Exc. le Vicomte de **São João da**), Ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, comm. de l'O. R. du Christ (Portugal), G. C. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre de Jérusalem, etc.; — rua do Triumpho, 14, Porto (Portugal).

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de St-Grégoire ; prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler ;* — III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Peyrade** (Henry de la), secr. général de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. du Lycée, 15, Nantes, et chât. de la Trémissinière, p. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Pidoux** (le Chevalier André), archiviste-paléographe, docteur en droit, avocat au Barreau de Dôle ; Professeur libre d'Archéol. à la Faculté des lettres de Besançon, etc.; Comm. de l'O. Pontif. de St-Sylvestre; des Soc. d'Émul. du Doubs et du Jura ; — rue du Collège, 5, Dôle, et chât. de Foucherans (Jura).

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva y Fernandez**, Comte de), O. ✠, ministre résident, second introducteur des Ambassadeurs, gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique, ch. de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. de Charles III ; — Paseo de la Castellana, 1, Madrid.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt Pimodan**, cons. général de la Haute-Marne ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echènay (Haute-Marne).

P. H. **Pindella** (S Exc. Mr le Vicomte de), Pair du Royaume de Portugal, Envoyé extr. et Ministre plénip. de Sa Majesté Très Fidèle près la Cour Impériale d'Allemagne, G. C. de plusieurs Ordres, etc. — Postdamer Str., 118 a, Berlin.

H. **Plarr** (Léon), Baron de **Caze de la Bôve**, I. P. ✪, G. O. de l'O du Libérateur de Venezuela ; ch. de l'O. I. de S. Stanislas de Russie et des O. R. d'Isab. la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, off. du Medjidié, etc. — av. de Neuilly, 54, Neuilly-sur-Seine (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de S. Grégoire-le-Grand, ch. de prem. classe de l'O. R. Militaire de François Ier, décoré des médailles de Crimée et d'Italie, etc. ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, ancien préfet, G. C. des O. de St-Grégoire-le-Grand, d'Isab. le Catholique, de François Ier, etc.; Délégué général en France du Patriarcat latin de Jérusalem et Représentant de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — Même adresse.

H. **Poli** (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione, et r. de l'Intendance, 4, Bastia (Corse).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), chevalier de Malte, etc. — r. Galliera, 4, Paris.

P. H. **Pombal** (S. Exc. Mr Antonio de **Carvalho Daun** et **Lorraine**, Marquis de), Comte de San. Thiago, Pair du Royaume, Chambellan de S. M. T. F., Bailli Gr. Croix de l'O. de Malte, Président de l'Assemblée des Chevaliers Portugais de cet Ordre ; G. C. des O. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa, de S. Grégoire-le-Grand, d'Ernest le Pieux, d'Isabelle la Catholique, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; Docteur ès-sciences polit. et admin. de l'Univ. Cathol. de Louvain ; — rua das Janellas Verdes, 28, Lisbonne.

H. **Pompery** (Vicomte Olivier de) ; — r. de Chabrol, 52, Paris.

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, comte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Commandeur Emmanuel), ✠, comm. de l'O. Pontifical du S.-Sépulcre, off. de la Couronne d'Italie ; décoré de la grande Plaque d'honneur et de la Médaille commémor. de la *Cruz Roja* ; Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; de la Commission héraldique

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Sicile ; m. h. du *Collegio Araldico ;* m. de plusieurs Soc. savantes ; — via Messina, 8, Palerme (Sicile).

H. **Portes** (René **Bitard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit. G. O. de l'O. R. de la Conception ; comm. de S. Grégoire, ch. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la Soc. des Etudes hist., etc., — r. de Naples, 44, Paris, et chât. de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Proyart de Baillescourt** (Comte de), Avocat ; de la Soc. d'Émulation de Cambrai ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — rue St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Beaumetz-lès-Cambrai (Pas-de-Calais).

H. **Puisieux** (Alfred de), ch. de S.-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. **Quintella (Farrobo)** (Carlos-Pedro), chevalier hospitalier de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; — Travessa do Chão da Feira, 5, (ao Castello), Lisbonne (Portugal).

P. H. **Ramione** (S. E. Don Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), G. C. et Représentant en Sicile du S. Sépulcre, comm. de S. Grégoire le Grand, P. H. du *Collegio Araldico ;* de la Commission Héraldique Sicil. et de la Consulte Héraldique, etc. ; — via Girgenti, 1, Palerme (Sicile).

H. **Ramione** (Baron Antonio de), comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — même adresse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Regnault de Beaucaron** (Edmond), m. corresp. de la Soc. académique de l'Aube et de la Soc. des sciences hist. et naturelles de l'Yonne ; — r. Boissière, 49, Paris, et chât. du Gué-Mulon, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art français ; titul. de la Soc. des ant. de Norm. etc. ; — r. du Meilet, 9, Evreux (Eure).

H. **Reinach** (Maurice, comte de) ; — Provins (Seine-et-Marne).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✻ ministre plénip. de 1re classe ; de la Société de l'Hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Renoux** (l'Abbé Claude-Gilbert), curé de Viplaix, des Soc. d'Emulation et des B.-Arts du Bourbonnais, de la Diana des Soc. d'Hist. naturelle d'Autun et Française de Botanique, etc. — Viplaix (Allier).

H. **Renshaw de Orea** (Louis), Comte palatin, camérier secret de cape et d'épée de S.S. Léon XIII, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. ; — Bruch, 4, Barcelone (Espagne).

H. **Renty** (Charles de), de la Soc. des Ant. de la Morinie ; — r. Théophile Gautier, 66, Paris.

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff, Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, et de l'O. I. et R. de l'Aigle-Blanc ; G. O. de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc, Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Révérend** (Vicomte). Directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de France*, comm. des O. de la Couronne d'Ita-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lie, du Christ de Portugal, du Nicham Iftikar, etc. ; m. corr. de l'Acad. Royale des Sciences morales et politiques de Portugal, etc. ; — r. Fontaine, 25, Paris.

H. **Reynaud** (Xavier) ; — r. de la Bibliothèque, 35, Marseille (B.-du-R.)

H. **Reynaud de Lyques** (l'Abbé Gaston), Curé de Méounes ; de la Soc. d'Etudes scient. et archéol. de Draguignan ; — Méounes (Var).

H. **Ribeiro** (Augusto-Maria de Lemos Portugal), ✠, anc. député, Directeur au Min. des Colonies, V.-Prés. des Sections de Stat. et d'émigr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; Délégué gén. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; comm. des O. R. de la Conception de Villaviçosa, Charles III, Isabelle la Catholique, Wasa, Léopold (Belgique), etc. — r. Salitre, 180, Lisbonne (Portugal).

H. **Ribier** (Docteur Louis de), de la Soc. de la Haute-Auvergne, de la Soc. d'Hist. de la Médecine ; m. corr. de l'Acad. de Clermond-Ferrand ; Médaille de bronze de l'Acad. de Médecine (1900) ; — Châtel-Guyon-les-Bains (Puy-de-Dôme) ; et l'hiver, à Chamalières, près Clermont-Ferrand.

H. **Richebé** (Raymond), avocat, archiviste-paléographe, anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; comm. de l'O. R. du Christ, chevalier du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux : des Soc. Suisse d'Héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France, etc. — r. Montaigne, 7, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Pas-de-Calais).

H. **Rocca** (Carlo **Cito Filomarino**, Prince **della**), Grand d'Espagne de 1re classe ; — r. de Phalsbourg, 2, Paris.

H. **Rochas d'Aiglun** (Comte de), O. ✠, I. P. ✠, l.-colonel du Génie ; ex-admr de l'Ecole Polytechnique ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comm. de Ste-Anne de Russie et du Mérite militaire d'Espagne, etc. ; — chât. de l'Agnélas, p. Voiron (Isère).

H. **Rochas d'Aiglun** (Vicomte Pierre de) ; — Caluire (Rhône).

H. **Rochethulon** et **Grente** (Stanislas **Thibaud**, Marquis de la), fondateur du « Souvenir Normand » ; — Corneville-les-Cloches sur la Risle (Eure).

C. **Rodière** (Roger), Ass. Corr. national de la Soc. des Ant. de France ; M. de la Commission départ. des Monum. hist. du Pas-de-Calais ; tit. non résidant de la Soc. des Ant. de Picardie ; corr. des Soc. des Ant. de la Morinie, d'émulation d'Abbeville. Académique de Boulogne, de la Soc. d'Etudes de la Prov. de Cambrai, de l'Acad. d'Arras, etc. ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite) ; — Beaulon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Elève de l'Ecole des Chartes, ch. de St-Grégoire le Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf-Crouy** (Baron Jean de), ✠, anc. s.-préfet, anc. Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco, Conseiller d'Etat, Off. de la Couronne de chêne, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — av. Kléber, 10, Paris.

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), ✠, comm. de l'O. de Danilo 1er, ch. de 3e classe de l'O. Imp. de Sainte Anne de Russie, ch. de l'O. R. de Charles III, etc de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquefeuil** (Marquis de) ; — Boulevard des Invalides, 34, Paris.

H. **Roquette-Buisson** (Vicomte Pierre de), avocat à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Cour d'appel de Bordeaux, Docteur en droit, rue St-Genès, Bordeaux, et château de Ferrand, p. St-Emilion (Gironde).

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet; — Chartres (Eure-et-Loire).

H. **Rosnay** (Baron Félix de); — place Sainte-Barbe, 4, Autun (Saône-et-Loire).

H. **Royère** (Comte de), Lieutenant démiss. de cavalerie; — chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

H. **Rubercy** (Gabriel de), anc. conseiller de préfecture; — Orléans (Loiret).

H. **Rucellaï** (Comte Giulio); — La Motta Rucellaï, Travedona, prov. de Como (Italie).

C. **Ruffin** (Comte), avocat, Commandeur de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne); place Gaston Pailhon, 41, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre; ch. de St. Grégoire le Grand; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S. M. Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III, de l'O. R. du Mérite Militaire et du « Cuerpo Colegiado » de la Noblesse de Madrid, etc. — Mayor, 84, Madrid (Espagne.)

P. H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté le Roi de Portugal, etc.; — Rua de S. Joaquim, 39, Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc.; — r. d'Anvers, 7, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de); — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Saint-Georges Armstrong** (Chevalier Thomas de), ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue Kléber, 40, Paris.

H. **Saint-Légier d'Orignac** (Madame la Comtesse de) ; — route de Toulouse, 227, Bordeaux (Gironde).

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de) ; — chât. du Rocan, p. Aubignan (Vaucluse).

H. **Saint-Pern** (Baron de), directeur du haras de Libourne ; m. fondateur de la Soc. des Biblioph. bretons ; m. corresp. de la Soc. hist et archéol. d'Ille-et-Vilaine ; de la Soc. hist. et arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de) ; — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, ch. de Malte, G. O. des O. R. de Charles III, du Mérite mil. d'Espagne et d'Isabelle la Catholique, etc. ; Inspecteur de la Soc. Française d'Archéol. ; m. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid ; — chât. de la Valouze, p. la Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc, zouave pontifical, ex-Off. aux Mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. arch. du Vendômois : — chât. de Villeporcher, Saint-Ouen, p. Vendôme (Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salazar de Sarsfield** (Lorenzo), Inspecteur du Musée national de S. Martino, corr. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie, ch. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Charles III, du Christ, et de l'O. du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Acad. Royale de la Historia (Madrid) ; de l'Acad. Romaine d'Archéol.. de la Soc. Royale des Antiq.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Irlande ; V.-Président de la Ligue Jacobite de Gr.-Bretagne et d'Irlande, etc. — Palais du Musée national de San Martino, Naples (Italie).

H. **Salinas** (Commandeur Antonino), Directeur du Musée de Palerme, Professeur à l'Université ; comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de la Couronne de Prusse, de l'Aigle rouge de Prusse, etc., corr. de l'Institut de France, m. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie ; — Via Emerico Amari, 130, Palerme (Sicile).

H. **Salins** (Comte Charles **Guyot d'Asnières** de), Maire du Hézo ; Conseiller d'arr[t] du canton est de Vannes ; capitaine d'artillerie territoriale ; — château de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

H. **Salleron** (Georges) ; — r. de Beauvau, 4, Versailles (Seine-et-Oise).

H. **Salles** (Comte des) ; — r. de l'Alma, 35, Courbevoie (Seine).

H. **Sampaio** (Comte de), Gentilhomme de la Maison de Sa Majesté Très Fidèle (avec exercice) ; — rua de S. Vicente, 9, Lisbonne (Portugal).

P. H. **Sanches de Baêna** (Vicomte de), chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; — Estrada de Bemfica, 216, Lisbonne (Portugal).

H. **Sanches de Frias** (Vicomte de), Gentilhomme à la Cour de S. M. T. Fidèle, Comm. de l'O. R. de la Conception de N. D. de Villaviçosa ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la « Scuola Dantesca Napolitana », etc. — Pombeiro, Coimbra (Portugal).

H. **Santarem** (Vicomte de), Comm. de l'O. R. de N. S. Jésus Christ ; — Campo dos Martyres da Patria, 51, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Santeul** (Claude de) ; — rue Monplaisir, 15, Amiens (Somme).

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), anc. off. d'Infanterie, anc. Capitaine de Mobiles, anc. Off. Sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sarrion y Diaz de Herrera** (Segundo de), Roi d'Armes de la C. M. de S. M. Catholique ; — Real Archivo y Cancilleria, Caballero de Gracia, 34, Madrid (Espagne).

A. **Sartorio** (Charles de) ; — boul. du Jardin Zoologique, 34, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Saulnier** (Frédéric), conseiller à la Cour d'appel de Rennes ; v.-prés. actuel et anc. président de la Soc. acad. de Nantes, etc. — Rue Rallier, 5, Rennes (Ille-et-Vilaine).

H. **Saussay** (Raoul du), maire de Fondettes, anc. député ; de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; de la Soc. d'Ethnogr., etc. — château des Tourelles, Fondettes (Indre-et-Loire).

H. **Sauzey** (Eugène du) ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Saint-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Sénigon de Roumefort** (Baron Fernand de) ; — av. d'Antin, 25, Paris, et chât. de Vervant, p. S.-Jean-d'Angély (Charente-Inf.)

H. **Serra da Tourega** (Comte da), ancien Député, G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, comm. des O. R. du Christ et de Charles III et de l'O. Pontifical de S.-Grégoire le Grand ; membre de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; rua de Sto-Antonio a Estrella, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Silvares** (Vicomte de), comm. des O. d'Isabelle la Catholique et de l'Etoile brillante de Zanzibar, etc.; — Largo do Conde-Barão, 34, Lisbonne (Portugal).

H. **Simões Margiochi** (Francisco), Pair du Royaume de Portugal, Président de la Soc. Royale et Nationale d'Horticulture de Portugal; membre de la Soc. de Géogr. de Lisbonne; — Villa Amancio ao Desterro, 4, Lisbonne (Portugal).

H. **Soderini** (Comte Edouard), ✠, camérier secret participant de S. Sainteté G. O. des O. R. d'Isabelle la Catholique, de l'Immaculée Conception de Villaviçosa, de Sant-Iago de Portugal, etc.; des Acad. des Sciences morales et polit. de Madrid, de la Religion Catholique de Rome, Tibérine; m. des Unions de la Paix sociale, etc. — Palais Sforza-Cesarini, Rome.

P. H. **Sommi Picenardi** (Son Exc. le Marquis), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte); — Corte S. Giovanni di Malta, Venise.

P. H. **Sonnaz** (Son Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix**, comte de), ✠, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare; G. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie; G. C. de plusieurs Ordres; corr. de la Députat. di Storia patria de Turin; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. — rua Rodrigo da Fonseca, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Sonneville** (Marcel **Préveraud** de); — château Glodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

H. **Soudan de Pierrefitte** (Jehan), ancien Officier-explorateur en Ethiopie, Vice-Président du « Souvenir Normand »; des « Gars Normands; de la Société du « Vieux Honfleur », etc. — Clos de la Bataille sur Honfleur (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Soulaine** (H. de) ; — rue Cler, 40, Paris, et villa l'Ermitage, Senlisse, p. Dampierre (Seine-et-Oise).

H **Soulas** (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille militaire « Benè merenti » ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. — boul Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Starrabba** (Raphaël), Baron de PALBIATO, Directeur des Archives d'Etat, comm. des O. de la Couronne d'Italie et du S. Sépulcre. V.-Président de la Commission héraldique de Sicile ; m. corr. de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. — Palerme (Sicile).

H. **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de la Croix rouge d'Espagne ; chev. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — rua Luz Soriano, 112, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Tabcüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Talhouët de Boishorand** (Baron de), ch. de S. Grégoire le Grand, décoré de la méd. militaire « Benè merenti » ; de la Soc. des Agric. de France ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de la Lambardais, Maure (Ille-et-Vilaine).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri), m. corr. de la Soc. des sciences, lettres et arts d'Agen ; associé de la Soc. hist. et archéol. de Périgord ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, etc. — Pavillon Larroque-Peiresc, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Tausin** (Henri) ; — boulevard des Batignolles, 36, Paris.

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde)

H. **Terline** (Justin de) ; — chât. de Blendecques (Pas-de-Calais).

H. **Terris** (Jules de), ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne (avec plaque), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Tesson** (Alfred de), , capitaine de frégate en retraite, ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — boul. de l'Est, 47, Avranches (Manche).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Jacques de) ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et château de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, lieutenant de réserve au 13e d'inf. ; de la Soc. d'émul. et des B.-Arts du Bourbonnais ; — place de la Gare, 3, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.)

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ; — rue de Vienne, 21. Paris.

H. **Torre da Murta** (Vicomte da), comm. avec plaques des O. R. du Christ, de N.-D. de la Conception

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Villaviçosa d'Isabelle la Catholique, etc ; de la R. Assoc. des Architectes civils et Archéol. Portugais, etc. ; — rua do Meio, 1, Lisbonne (Portugal).

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de St-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et ch. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour d'Auvergne** (Émile, Comte de la) ; — Villa Pax, Beaulieu (Corrèze).

H. **Tour d'Auvergne** (Comte Charles-Guillaume de la) ; — chât. de Montjoly, p. St-Martin-Valmeroux (Cant.)

H. **Tour d'Auvergne** (Jehan de la) ; — chât. de Montjoly, près Saint-Martin-Valmeroux (Cantal).

C. **Travali** (Chevalier Joseph), Sous-Archiviste d'Etat ; Secr. de la Commission hérald. Sicilienne, et de la Soc. sicil. di Storia patria ; Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — via V.-Emanuele, 468, Palerme (Sicile).

H **Travers** (Emile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, comm. de St-Grégoire, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; Secrétaire de la Soc. des Ant. de Normandie ; Directeur-Adjoint de la Société française d'Archéol. ; corresp. du Min. de l'I. P. ; de l'Acad. d'Archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la Historia (Madrid) et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Trétaigne** (Baron de), membre du Conseil général de l'Aisne maire de Festieux, ch. de St-Sylvestre, chevalier de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, Paris, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G., Curé-doyen d'Hiersac ; de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Société archéologique de la Charente, etc. ; — Hiersac (Charente).

A. **Trigant de Latour** (Baron Maxime) ; Soc. des «I» au titre héraldique ; directeur de l'*Encyclopédie de biogr. et d'hist.* (Dictionnaire des terres et des familles), etc. — Cercoux (Charente-Inférieure).

H. **Trigona di Sant'Elia** (Comte Romuald), gentilhomme de la Cour de S. M. la Reine d'Italie, ch. de Malte, comm. de la Couronne de Prusse, Off. de la Couronne d'Italie, ch. des O. des SS. Maurice et Lazare, de Danilo I, de Siam, etc. — Piazza della Rivoluzione, Palerme (Sicile).

H. **Val de Erro** (Luis **Elio y Magallon Mencos y Campuzano**, Vicomte de), Commandant du Génie, ch. des O. de Calatrava et de S. Hermenegildo ; — calle de Mendizabal, 26, Madrid (Espagne).

H **Valençaş** (Dr Luis **Jardim**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. ministre plénip. à Vienne ; docteur en droit ; comm. des O. R. de S. Jacques, de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; membre de l'Institut ; des Acad. Royales des Sciences de Lisbonne et de Jurisprudence de Madrid, etc. ; — rua do Pau de Baudeira, Lisbonne (Portugal).

H. **Varax** (Vicomte Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Varinard des Côtes** (Madame Veuve), née **de Noailly** ; — chât. de Morestin, p. Perreux (Loire).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-Inf.)

H. **Vauloger de Beaupré** (René de) ; — cours d'Alsace-et-Lorraine, 52, Bordeaux (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Vaux** (Baron Raoul de) ; — r. du général Foy, 46, Paris.

H. **Vauxmoret** (Gaston de) ; — rue de Marignan, 23, Paris, et chât. de Massy, à Massy (Seine-et-Oise).

H. **Vendomois** (Emile de) ; — rue de Paris, 52, Asnières (Seine).

H. **Venot** (Gustave), ✠, V.-Consul d'Espagne à Lille, ch. de 2e classe avec plaque du Mérite militaire d'Espagne, comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. académique Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Liberté, 39, Lille (Nord).

C. **Venot** (Maurice), chancelier du Vice-Consulat d'Espagne à Lille (Nord), ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc. ; — même adresse.

H. **Verdalle** (Vicomte de **Loubens** de) ; — avenue de Déols, Châteauroux (Indre).

H. **Vilhena** (Dom Thomaz d'Almeida Manuel de), Député, G. C. de l'O. R. de la Conception de N. D. de Villaviçosa, comm. de S.-Grégoire-le-Grand, de l'O. R. de Charles III, du Libérateur (Venezuela), etc. — Campo de S. Clara, 133, Lisbonne (Portugal).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ✿, Chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archéol. ; — rue Porte-Madeleine, 4, Orléans (Loiret).

H. **Villermont** (Comte Paul **Hennequin de**), ance Off. de cavalerie, anc. Conseiller provincial, décoré d. la croix de 2e classe « pour actes de courage » ; de la Soc. des Collect. d'Ex-libris : — chât. de Vireux-Wallerand, à Vireux (Ardennes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), I. P. ✠, anc. s.-préfet; m. du Conseil et V.-Président de la 11e section de la Soc. de géog. commerciale de Paris ; G. O. de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Rég. de zouaves (France), ch. de l'O. R. M. de François 1er, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Benè merenti* ; — avenue des Fleurs, 21, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

H. **Vilmarest** (Gustave MOULLART, baron de) , anc. capitaine d'infanterie ; — r. Lincoln, 1, Paris, et chât. de Batavia-Arques, à Arques (Pas-de-Calais).

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

C. **Vindry** (Fleury), Lic. ès-lettres ; de la Soc. litt. et archéol. de Lyon ; — r. Vaubecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Viry** (Comte de), Colonel du Génie ; — Verceil (Piémont).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), Directeur des *Archives généal. et hérald.*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, etc. — Rijswijk (Hollande).

H. **Wall** (Vicomte de), Ancien attaché d'ambassade ; — r. d'Aguesseau, 9, Paris, et chât. de Peseux, p Longwy-sur-Doubs (Jura).

C. **Watzelberger** (J. Otto), Kœniglischer Rath, Secrétaire Intime au Ministère de la Maison Royale et des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Affaires Étrangères ; Secr. de l'O. R. de Saint-Georges et décoré de la croix d'office de cet Ordre ; chevalier de l'O. I. et R. de François-Joseph ; — Worthstrasse, 21, Munich (Bavière).

H. **Wazières** (Comte de) ; — boul. de la Chapelle, 39, Paris, et à Fontenay-Saint-Père (Seine-et-Oise).

C. **Wildeman** (M.-G.), chev. de l'O. du Griffon de Mecklembourg-Schwerin ; Archiviste de la Haute Intendance des Digues « Delfland » ; anc. Archiviste-adjoint de Haarlem ; de la Soc. généal. et biogr. de New-York ; m. associé de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, m. extr. du Deutsche Herold, etc. — Sweelinckstraat, 80, La Haye (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel de Croix**, baron de), Fondateur et Directeur du *Chercheur des Provinces de l'Ouest ;* Secr. général de la Soc. acad. de Nantes et de la Loire-Inf. ; Secr. du Comité de la Société archéol. de la Loire-Inf. — Rue Saint-André, 11, et av. Chanzy, 5, à Nantes ; et chât. de la Chollière, par Orvault (Loire-Inf.)

H. **Yanville de Grangues** (Comte d'), ✿, Licencié en droit, chev. de Malte et de S. Sylvestre, maire de Grangues, Président du Conseil d'arrondt, Président de la Soc. d'Hortic. de Pont-l'Evêque ; de l'Assoc. Normande ; — rue Théry, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui-Melis** (Firmin-Charles de), de la Société Française des Collectionneurs d'ex-libris, etc. ; — rue Rincon, 19, Montevideo (Uruguay).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

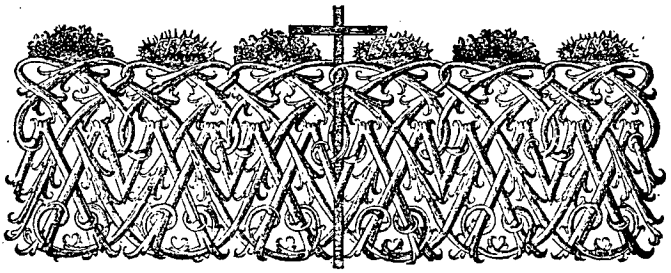

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

L'Abbé Michel-Robert d'Abbadie d'Arrast. Comte Aymar d'Abzac. Comte César Albicini. Le Chanoine Augustin Aleouy. Monseigneur Alphonse Alix d'Yénis. Duc d'Almenara-Alta, C. ✠. Alfredo Alves. Comte d'Amade, O. ✠, I. P. ❂. Vicomte d'Amphernet, ✠. Vicomte d'André de Claverie. Hugues d'Arbigny de Chalus. Edmond Assire. Le Chanoine Charles Auber, ❂. Aubert de la Faige, ✠. Louis Audiat, I. P. ❂. Denys Joly d'Aussy.

Don Victor Balaguer. André Barban. Monseigneur Xavier Barbier de Montault, I. P. ❂. Baron de Barghon de Fort-Rion. Comte Jacques de Beaumont. Comte Amédée Beneyton. Marquis de Bernis. Comte de Bessas de la Mégie. Henry Beauchet-Filleau, I. P. ❂. Baron de Beauchamps de Montéard. Léon de Berluc de Pérussis. Vicomte Arthur du Bois de la Villerabel. M. Bonneserre de Saint-Denis. L'Abbé Jacques Bonnetat. Adrien Bonvallet. Alexandre

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bonvarlet. André Borel d'Hauterive. Remy Boucher de Molandon, ✠. I. P. ✠. Chevalier Auguste de Boudard, ✠. Son Altesse Monseigneur le Prince D. Henri de Bourbon, Duc de Séville. Comte Charles de Bourbon-Busset, ✠. Hélie, marquis de Bourdeille. Henri Bourgoing de Nevers. Comte de Bourrousse de Laffore. M. l'Abbé E. de Branges de Civria. Gabriel, baron de Braux. Charles du Hamel, vicomte de Breuil, ✠. Henri de Michel du Roc, marquis de Brion. S. Exc. Monsieur de Brissac das Neves Ferreira. Léonce de Brotonne. Baron Brun de Villeret. Charles Buet. Comte de Burey, O. ✠. Comte de Burey.

Lieutenant-Colonel Henri Caillon, O. ✠. Comte Caïs de Pierlas. Baron de Cambourg. Oscar Cantillon de la Couture. Mgr Isidoro Carini. Vicomte de Carné de Carnavalet. Sylvain Carol de Moysset, Marquis de Carol. Castellane (Lionel, marquis de), ✠. Baron Ernest Cervoni. Comte de Charpin Feugerolles, ✠. Henri Meiffren-Laugier, baron de Chartrouse. Chasteigner la Rochepozay (Vicomte Paul de). Alexandre Genet de Chatenay. Alfred Chaumeil. Jules de la Chauvelays, ✠. Claude Chauvet. Mgr Stefano Ciccolini. Alphonse Huchet, vicomte de Cintré. Albert, comte de Circourt, ✠. Comte Achille du Clésieux, ✠. S. Exc. Révme Mgr Roch Cocchia, Archevêque et comte de Chieti. Mgr Adrien de Conny. Comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, ✠. Jean de Courtin, comte de Neufbourg. Vicomte de Cressac de Bachèlerie. Commandeur J. B. de Crollalanza.

Numa Dast le Vacher de Boisville. Baron Joseph Delmas. João de Deus. Humbert-Pierre-Henri, marquis de Digoine. Marquis de Dion, ✠. Louis de la Ville de Férolles, comte des Dorides. Jules Dournel de Bonnival. Monseigneur Dumas de Chastel. Louis Durrieux. Juste Enschedé des Villates, ✠.

Comte Paul Esterhazy, ✠, Vicomte Ludovic d'Estienne de Saint-Jean.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Henri FAUCHER DE SAINT-MAURICE, ✠. S. Exc. le Comte de FICALHO. S. Exc. le Comte Amédée de FORAS. Comte Maurice de FOUCAULT, ✠. Comte Ludovic COLAS DES FRANCS. Emmanuel FRESNE GENESTEIX. Alfred de FROIDEFOND DE BOULAZAC

François GALANTINO, comte de BARDONE. Gaston de GALARD, prince de BÉARN et de Viana, ✠. Marquis de GALARD, baron de Magnas. Baron GAUTHIER DE CHARNACÉ d'ESCUROLLES. Ernest GEMEAU. Alcide GEORGEL. Mr de la GICLAIS. Marcel GINGEMBRE d'AUBÉPINE, ✪. Charles GIVELET. Henri GOURDON DE GENOUILLAC, I. P. ✪. Anatole, Marquis de GRANGES DE SURGÈRES. Comte de GRASSET, I. P. ✪. Vicomte de GRASSIN. Baron de GRASSIN et d'ARCIS, vicomte de SENS. L'Abbé J.-B. GRASSOT. Algar GRIVEAU. S. Exc. Monsieur de GROTE, Sénateur, Président du Département héraldique du Sénat (Russie). Arthur de GUILLOTEAU, comte de GRANDEFFE, ✠.

Le Président HECQUET DE ROQUEMONT, ✠. Baron Guislert d'HUART, ✠.

L'Abbé Louis IMBERTON. Baron d'IZARN.

Vicomte Eugène de la JAILLE. André JOUBERT.

Paul KINON.

Laurent HUCHET, comte de LA BÉDOYÈRE. Alexandre LAIR, ✪. Henri, Marquis de LAMETH. Comte de LAPEYROUSE-BONFILS, ✠. Baron de LAREINTY, Sénateur, ✠. Léonel de MOUCHET DE BATTEFORT, comte de LAUBESPIN, sénateur, O. ✠. Adolphe de LAUNAY. Noël LE MIRE. René LE PAYS DU TEILLEUL, ✠. Mr de LONGEAUX. Albert LACHAUD DE LOQUEYSSIE. Adhémar de COUHÉ, comte de LUSIGNAN.

Le R. P. Luigi di MAGGIO. Vicomte Adrien MAGGIOLO. René de MANTHÉ. MARGON (Colonel Comte de), ✠, ✪. Auguste LE MOYNE, vicomte de MARGON. Marquis de MARGUERYE, ✠. Alfred de MARTONNE. L'Abbé Frédéric MASSON.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Comte Ferdinand de MAUSSABRÉ. Maurice MERCIER. Comte Léon de MILLY. Charles MOLLE. Baron ÉLIZÉ de MONTAGNAC, ✠. Chanoine J. MONTALBANO. Marquis de MONTALEMBERT DE CERS, ✠. Comte Alexandre de MONTI DE REZÉ. Comte Edmond MOREL DE CRÉTY, ✠. Comte HUE DE MUTRÉCY.

Comte, des Nos.

Joseph-Emile, comte PALLUAT DE BESSET. Comte Alphonse de PANTIN DE LA GUÊRE. Robert LE NOIR, comte de PASDELOUP, ✠. Don Hector PATERNO VENTIMIGLIA et MONCADA, marquis de Spedalotto et de Regiovanni, comte de Prades. Charles PAYAN D'AUGERY. S. Exc. le Comte de PERALADA et de Zavella, par la grâce de Dieu Vicomte de Rocaberti, Marquis de Bellpuig, Grand d'Espagne de la première classe. Marquis G. PIETRAMELLARA. Le R. P. Dom Paul PIOLIN. Monseigneur A. PIRON. William POIDEBARD. L'Abbé Charles POINTEAU. Marquis de POLIGNAC, ✠. Chevalier F. POLLACI NUCCIO. Comte Léon de PONCINS. Baron de PORTAL. Comte Armand DE LA PORTE DES VAUX, ✠, ✪. Stéphane PRAUD DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, ✪. Stanislas de THOLOMÈSE, baron de PRINSAC, ✠. Commandeur Vincent PROMIS.

Comte de RANCOURT DE MIMÉRAND, ✠. Maximilien, baron de REINACH-WERTH, O. ✠, M. RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD. Edmond RÉVÉREND, vicomte du MESNIL. Gustave, marquis de RIVOIRE DE LA BATIE. L'Abbé N.-N. ROBINET. Comte Louis de LA ROCHEBROCHARD. Mgr M.-L. ROMITELLI. Comte Félix de ROQUEFEUIL. Comte ROSELLY DE LORGUES, O. ✠, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Comte Joseph ROSSI. Marquis de ROSTAING, C. ✠. Louis ROYBET. Vicomte de ROZIÈRE. Comte de RUFFO DE BONNEVAL.

Alexandre de GUYARD DE SAINT-CHÉRON. Stanislas de BADERON-THEZAN, marquis DE SAINT-GENIEZ. Chevalier Félix de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Salles. Henri, marquis des Salles. S. Exc. M. le Duc Etienne de San Martino Ramondetto di Montalbo. André de Sarrebourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✠, ❀. Marquis de Schedoni, ✠. Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn. L'abbé Emile Simon. Vicomte de Simony, ✠. Charles Souef. Baron Auguste de Stael-Holstein.

Philippe Tamizey de Larroque, ✠, I. P. ❀. Xavier, baron du Teil. Gaston Tessier de l'Hubac. Edilbert de Teule. Baron Textor de Ravisi, C. ✠. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de). Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont. Charles Tresvaux du Fraval. Maurice Tripet. Comte Joseph Trivulzio.

S. Exc. Monsieur Vasile Uréchia, O. ✠, Sénateur, ancien Ministre (Roumanie).

Armand Van Robais. Jules de Rivérieulx de Varax. Vicomte de Vaujany, ❀. Joseph, Comte de Vendômois, ✠. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✠. Albert Verpy, ✠. Marquis de Verthamon. Louis, Comte de Vidau, ✠. Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas. Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Alphonse, Comte de Visien. Comte de Vitton de Peyruis.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

LISTE DES OFFICIERS

TUÉS OU BLESSÉS A FONTENOY

(11 Mai 1745)

La liste suivante a été dressée d'après les documents conservés aux Archives de la Guerre.

Le volume 3.084 (pièces 45 et 175*bis*) contient deux listes : l'une comprenant les pertes de l'infanterie et de l'artillerie, l'autre contenant l'infanterie et la cavalerie.

Un autre état, comprenant infanterie et cavalerie se trouve dans la collection des papiers du Comte de Clermont, prince de sang, conservée également aux archives de la guerre et connue sous le nom de « *Fonds de Suède* » parce qu'elle a été rendue au gouvernement français par le gouvernement suédois ; elle s'était, on ne sait trop comment, trouvée dans les papiers du maréchal Bernadotte lorsqu'il devint roi de Suède.

Dans toutes ces listes, dressées sans doute sur le champ de bataille même, les noms sont parfois

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

écrits d'une façon fort incorrecte et leur orthographe varie d'une liste à l'autre ; on a mis ici entre parenthèses les variantes de ceux qui ont paru le plus douteux. Malgré tous les soins apportés à cette publication, il s'y trouvera sans doute encore des erreurs ; l'éditeur de cette liste, qui se propose de faire une étude plus approfondie de la bataille de Fontenoy, serait reconnaissant aux familles qui voudraient bien lui transmettre des renseignements biographiques ou autres sur les officiers qui y ont assisté.

CH. GAILLY DE TAURINES.

OFFICIERS GÉNÉRAUX

MM.

Le Duc de Gramont, tué.
Du Brocard, *maréchal de camp, commandant l'artillerie,* tué.
De Lutteaux, blessé.
Chevalier d'Apcher, blessé.

ETAT-MAJOR

MM.

De Puységur, } *aides maréchaux des logis de l'armée blessés.*
Chevalier de St-Sauveur }
De Longaunay, *aide-major général, blessé à la hanche.*
De St-Georges, } *aides maréchaux des logis de la cavalerie blessés.*
Chevalier de Mézières. }

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

INFANTERIE

RÉGIMENT DES GARDES FRANÇAISES

Le Duc de Gramont, *colonel*, tué.

MM

De Clisson, *capitaine*, tué.
De Reffuveille, *id.* coup de feu au pied.
De Langey. *id.* genou fracassé
De La Peyre, *id.* le bras droit emporté.
De Villars, *id.* coup de feu à travers la cuisse.
De Visé, *id.* blessé.
De la Baume, *lieutenant*. coup de feu à l'épaule.
De Kergorlay, *lieutenant*, coup de feu à la cuisse.
De Lambilly, *id.* blessé à la cuisse.
De Champignelles, *aide-major*, blessé au pied.
De la Feuillée, *sous-lieutenant*, coup de feu au travers du corps.
D'Auvillé, *id.* blessé à la tête.
Debrosse, *id.* blessé au corps
De Lauzières, *id.* blessé dangereusement à la jambe.
D'Anglart, *id.* coup de feu au travers du corps.
De Poudenx, *sous-aide-major*, blessé à la cuisse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Montchenu, *enseigne*, tué.
De la Rocque, *id.* blessé à la tête.
De Ferrand, *id.* coup de feu au travers du corps.

RÉGIMENT DES GARDES SUISSES

MM.

De Rott, *capitaine.* coup de feu à la cuisse.
De Staal, *id.* coup de feu au cou.
Escher, *lieutenant*, tué.
De Rott, *id.* coup de canon au bras.
Hallerville, *id.* coup de feu au travers du corps.
Castellas, *id.* coup de feu au pied.
Ammon, *enseigne*, coup de feu au côté.
Hermand, *id.* contusion aux cuisses.
De La Caune, *sous-lieutenant*, jambe percée d'une balle.
Castellas, *id.* contusion.
Gougger, *id.* contusion à la cuisse.

RÉGIMENT DE NORMANDIE

MM.

De la Borde, *capitaine*, tué.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cher de Junies,	*capitaine*,	tué.
De la Salle,	*id.*	tué.
De Persanges,	*id.*	blessé, balle au-dessous de l'œil.
Cher de la Farre,	*id.*	blessé, coup de feu au crâne.
De Taillefer,	*id.*	blessé, coup de feu à la cuisse.
Olier,	*id.*	contusions à l'épaule et au genou.
De la Chassaigne,	*id.*	contusion au ventre.
Dardan,	*id.*	contusion à la cuisse et à la jambe.
Du Berry,	*commandant*,	contusion au ventre.
De Ranchée,	*lieutenant*,	tué.
De la Trousse,	*id.*	tué.
De la Caussade,	*id.*	blessé, coup de feu au bras.
De Villers,	*id.*	blessé, coup de feu à la jambe.
De la Coussaye,	*id.*	blessé, coup de feu.
De Laval,	*id.*	blessé, coup de feu à la jambe.
De Grandmaison,	*id.*	blessé, coup de feu à l'épaule.
De Penaget,	*id.*	trois contusions.
De Chamargou,	*id.*	contusion au bras.
De Garnault,	*id.*	contusion à l'épaule.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Fontaine-Marie, *lieutenant*, coup de feu au cou.
Duché, *id.* blessé légèrement.

RÉGIMENT DE CRILLON

MM.

Damagnon, *capitaine*, jambe cassée d'un coup de canon.

RÉGIMENT DU ROY

MM.

De Lémery, *capitaine*, tué.
Pelissier, *id.* contusion d'un boulet dans le ventre.
De Barzy, *id.* blessé.
De Villers, *id.* blessé.
De Racappé, *id.* blessé.
De Morsin, *id.* coup de feu au bras.
Dulandron, *id.* contusion au bras.
De Raymond, *id.* forte contusion à la cuisse.
De Saint-Phal, *id.* coup de feu à la cuisse.
Lamyre, *id.* bras cassé.
De Lanjamet, *id.* coup de feu au bras.
De Chainon, *id.* coup de feu à la gorge.
De Saint-Viance, (ou Saint-Viame), *id.* bras cassé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Saint-Vaast,	*capitaine*,	coup de feu au travers du corps.
De Moutiers,	*id.*	coup de feu à la tête.
De Champagny,	*id.*	contusion à la jambe.
De la Roche,	*id.*	coup de feu à la poitrine.
De Longaunay,	*id.*	coup de feu à la gorge.
douze lieutenants,		blessés.
De la Serre,	*lieutenant-colonel*,	doigt emporté.
Cher De Croismart,	*major*,	blessé au haut de la cuisse.
De Languedoue.	Cue *aide-major*,	forte contusion d'un boulet sur l'estomac.
De Saintenac,	*id.*	contusion à la jambe.
D'Hérisson,	*id.*	blessé coup de feu à la cuisse.
De la Magdelaine,	Capne *aide-major*,	bras cassé.
Flaxelande,	*garçon major*,	blessé, coup de feu à la jambe.
De Casteja,	*id.*	blessé, coup de feu au bras.

RÉGIMENT ROYAL

MM.

De Lançon,	*capitaine*,	tué.
Hannonet,	*id.*	tué.
D'alliancourt,	*aide-major*,	tué.
De Chièvres,	*capitaine*,	tué.
De Rou,	*id.*	incertain.
De Vaux,	*id.*	blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Saint-Mesmin, *capitaine*, blessé dangereusement au bras et à la cuisse.
De Nullemont, *id.* les mâchoires fracassées.
De Bezay, *id.* coups de feu au pied droit et au pied gauche.
De la Serre, *id.* avec contusion à la poitrine qu'il va falloir ouvrir.
De La Rochejacquelin, *id.* coup de feu dans l'aine.
De la Grationnaye, *id.* coup de feu au bras.
De Rulanne, *id.* blessé.
De la Touche, *id.* coup de feu à travers la cuisse.
De Saint-Flay, *id.* blessé.
De Montfort, *id.* blessé dangereusement à la cuisse.
De Lacoste, *id.* coup de feu dangereux à la cheville.
Peugné, *commandant*, blessé au bras légèrement.
De Brie, *capitaine*, 2 coups de feu à la jambe.
De Saint-Mars, *id.* blessé légèrement au bras.
De Marceville, *id.* coup de feu à la cuisse.
De la Bazonnière, *id.* coup de feu à l'épaule.
De la Galleray, *capitaine*, blessé.
De Bissy, *lieutenant*, mortellement blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Favry (ou Fabry),	*lieutenant*,	blessé, coup de feu au bras.
Brugnier,	*id.*	coup de feu au jarret.
D'Armand,	*id.*	blessé.
De Lespinasse,	*id.*	blessé mortellement.
De Lingende,	*id.*	coup de feu à l'estomac.
De Chargé,	*id.*	blessé dangereusement
Chevalier de Retz,	*id.*	blessé légèrement.
De la Boissière,	*id.*	coup de feu à la cuisse.
De Guerpel,	*id.*	mortellement blessé.
D'Armant,	*id.*	coup de feu à travers la jambe.
Jordain,	*id.*	cuisse emportée.
Du Passage,	*id.*	coup de feu à travers la jambe.
Roquille,	*id.*	coup de feu à l'épaule.
De la Chanoise,	*id.*	blessé.
Du Coudray,	*id.*	coup de feu à travers la jambe.

RÉGIMENT DAUPHIN

De Molitard,	*capitaine*,	tué.
De Goyrand,	*id.*	tué.
De Reillac,	*id.*	blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De la Gardelle, *capitaine*, blessé.
Chevalier de Clermont, *id.* blessé.
Chevalier de Vitry, *lieutenant*, tué.
De Montran, *id.* tué.

RÉGIMENT DE ROYAL-VAISSEAUX

MM.

Du Breuil, *lieutenant-colonel*, 2 coups de feu, un à la cuisse et un au genou.
De la Fargue, *commandant*, la cuisse percée.
Chevalier de Léry, *Cne des grenadiers*, tué.
Chevalier de Montenart, *id.* coup de feu à l'épaule.
Danthon, *capitaine*, tué.
Chevalier d'Evre, *id.* coup de feu au travers du corps.
Du Poet, *id.* coup de feu à la cuisse.
Chevalier de Péril, *id.* tué.
Dezières, *id.* coup de feu à l'épaule.
D'Isnard, *id.* coup de feu au bras.
Ballon, *id.* coup de feu à la cuisse.
Chevalier d'Autremont, *id.* coup de feu au ventre.
Le Thuillerie, *id.* coup de canon dans les reins.
De Bastine, *Capne aide-major*, coup de feu au ventre.
D'Alègre, *id.* 2 coups de feu à la tête.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Geoffroy, *garçon-major*, coup de feu à la tête et au corps.
Delaborde, *id.* coup de feu à la cuisse.
Du Bousquet, *id.* coup de feu au bras.
Desardans, *Lt des grenadiers*, coup de feu à la cuisse et forte contusion aux reins
Du Bacq, *id.* 2 coups de feu aux jambes.
Matras, *id.* tué.
Fabry, *id.* coup de feu à la jambe.
Lachaume, *id.* coup de feu au bras.
Chevalier de Marle, *lieutenant*, coup de feu au bras.
Du Rozel, *id.* coup de feu à la main.
Francière, *id.* coup de feu au ventre.
La Lande, *id.* coup de feu au visage.
Chevalier du Hairon, *id.* coup de feu au bras.
De Beaupré, *id.* coup de feu à la cuise et au visage.
De Manory(ou Mannery), *id* coup de feu dans les reins.
Du Chenu, *id.* coup de feu dans les reins.
Fabre, *Lten2e desgrenadrs*, 1 coup de feu au bras et 1 à l'épaule.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

RÉGIMENT DE LA COURONNE

MM.

Le Duc d'Havré, *colonel*, coup de feu au gras de la jambe.
De Rigal, *lieutenant-colonel*, coup de feu au bras.
De Poncet, *commandant*, coup de feu à la cuisse.
De La Lignon, *major*, coup de feu à la cuisse.
Dauxion, *aide-major*. blessé au gras de la jambe.
De Chazelle, *id.* coup de feu au bras et contusion à la cuisse.
Cirac (ou Sirac), *capitaine*, tué.
De La Can, *id.* tué.
Chauvenet, *id.* mort de ses blessures.
La Lombardière, *id.* coup de feu au bras.
De Mazières, *id.* coup de feu à la cuisse.
Courtois, *id.* coup de feu à la jambe.
Béroz, *id.* blessé à la jambe légèrement.
Dastanier (ou Dastenières), *id.* coup de feu au bras.
Puyraveau, *id.* coup de feu au bras.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Viennois,	*capitaine,*	main percée d'une balle.
De Jean,	*id.*	joue percée.
D'Asserville,	*id*	balle restée entre les deux os de la jambe.
Dantrasse,	*id.*	contusion considérable à la cuisse.
Rivals,	*id.*	balle au gras de la jambe.
Guichard,	*id.*	blessé légèrement au bras.
De Rogriyer (ou Rognière),	*lieutenant,*	blessé dangereusement.
De Barilly,	*id.*	coup de feu à la tête.
Renneville,	*id.*	coup de feu au col.
Cauzac,	*id.*	contusion à la cuisse.
Du Barry,	*id.*	coup de feu à la tête.
De Gouville,	*id.*	coup de feu à la cuisse.
De Coinne,	*id.*	coup de feu au travers du corps.
De Boursaut,	*id.*	coup de feu à la cuisse.
De Boisset,	*id*	coup de feu à la cuisse.
Leviston,	*id.*	coup de feu au gras de la jambe.
Neuflize,	*id.*	blessé légèrement au front.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Boulon, *lieutenant*, doigt emporté d'un coup de feu.
De la Salle, *id.* coup de feu à la cuisse.
Garnier, *id.* coup de feu à la clavicule.
Mauroy, *id.* coup de feu à la cuisse.
Tartas, *id.* blessé dangereusement.

RÉGIMENT D'AUBETERRE

MM.

De Sourdeval, *major*, le col percé.
De Grainville, *Cne aide-major*, coup de feu mortel à travers la poitrine.
Quintin, *Cne de grenadiers*, contusion à l'épaule.
Pélisson, *capitaine*, la jambe coupée.
Solac (ou Solar), *id.* coup de feu au travers du corps.
St-Ouain, *id.* contusion frte.
De Baudré (ou de Baude), *id.* contusion dans les reins.
La Cour, *id.* le bras percé.
De St-Loup, *id.* coup de feu à travers le corps.
Grainville, *id.* cou de feu à la cuisse.
Menu (ou Mellet), *id.* cou de feu au travers du corps.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Sellier (ou Cellier),	*capitaine*,	la cuisse coupée.
Vilboc (ou Wolbock),	*id.*	genou percé.
Alphan,	*Lt de grenadiers*,	jambe percée.
La Tour,	*Lt en 2e de grenadrs*,	blessé à la tête.
Allou,	*lieutenant*,	cheville percée
Du Boulet,	*id.*	blessé à la tête.
Darche,	*id.*	blessé au travers du corps.
Glatigny,	*id.*	blessé à la cuisse.
Bauville (ou Danville),	*id.*	
Chevalier de St-Martin,	*id.*	coup de feu au travers du corps.
Chazel,	*id.*	le bras coupé.

RÉGIMENT DE BEAUVOISIS

MM.		
Du Roussel (ou de Rousset),	*lieutenant-colonel*,	coup de feu au côté.
De Kergomard,	*major*,	blessé d'un coup de canon. Un boulet entre l'épaule et le téton gauche.
De Château-Réaux,	*Cne de grenadiers*,	blessé légèrement au côté.
De Champeaux,	*lieutenant*,	coup de feu au coude.
De Chauveron,	*id.*	coup de feu au bras droit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

RÉGIMENT DE BETTENS

MM.		
De Guicharne (ou Tscharnez)	*lieutenant,*	tué.
Effinguer,	*Cne-lieutenant,*	coup de feu à travers la jambe.
Wagner,	*aide-major,*	blessé légèrement.
De Lœdt (ou Loidesse),	*id.*	blessé légèrement.
De Saint-Cierge,	*lieutenant,*	contusions.
De Tribolet,	*id.*	contusions.

RÉGIMENT DE DIESBACH

MM.		
De Calbezar,	*colonel,*	contusion au bras.
De Soutter,	*capitaine,*	coup de feu à la tête.
Le Mauzer,	*Cne lieutenant,*	tué.
De Raguel (ou Regnel),	*aide-major,*	tué.

RÉGIMENT DE HAINAUT

MM.		
Le Marquis de Craon,	*colonel,*	blessé à mort.
De Bombelles,	*lieutenant-colonel,*	blessé au bras.
De Salières,	*major,*	blessé à mort.
De Vignac (ou Vignan),	*Cne de grenadiers,*	blessé au ventre.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

De Rioust (ou Liousse),	*capitaine*,	blessé au bras.
De Fayard,	*id.*	blessé et mutilé
De Vaillane,	*id.*	blessé à mort.
Brabant,	*id.*	blessé à la cuisse.
De Tréveret,	*id.*	blessé à la tête.
De Caseneuve,	*id.*	blessé au visage.
De Sallières,	*aide-major*,	tué.
De Mortall,	*lieutenant*,	blessé au genou.
Ripert,	*id*	blessé à la hanche.
De Saint-Martin,	*id.*	blessé à la cuisse.
De Vandernest,	*id*	blessé à la jambe.
Duplessis,	*id.*	jambe coupée.
De Lautry,	*officier major*,	blessé à la tête.
Cher du Brust (ou Desprat),	*lieutenant*,	blessé au pied.
De Courcelles,	*id.*	blessé à l'épaule et à la tête.

RÉGIMENT D'ANGOUMOIS.

M.

Mellier, *capitaine*, jambe emportée d'un boulet.

RÉGIMENT DE SOISSONNAIS

Le major
7 capitaines
1 aide-major
3 lieutenants
} *blessés.*

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

RÉGIMENT DE COURTEN

MM.		
De Marclezy (ou Matcelsy,	*colonel*,	tué.
De Lect,	*lieutenant-colonel*,	tué.
De Beausobre,	*capitaine*,	tué.
De Preux,	*Cne lt degrenadiers*,	tué.
De Kalbermatan,	*lieutenant*,	tué.
Ambrel ou (Abrelle),	*capitaine*,	coup de feu à l'épaule.
Meyer,	*id*	coup de feu à la cuisse.
De Ribeaupierre,	*Cne lt degrenadiers*,	coup de feu au bras.
De Lapierre,	*capitaine*,	blessé dangereusement.
Le Cher de Lapierre,	*sous-lieutenant*,	blessé dangereusement.
Lapierre,	*enseigne*,	blessé dangereusement.
Copt,	*lieutenant*,	deux ou trois coups de feu.
De Nusse (ou Musé),	*enseigne*,	blessé.
De Jovis (ou Jorys),	*id.*	coup de feu à la main.
De Fisher (ou Pfiffer),	*id.*	blessé.
Belard (ou Belac),	*id.*	blessé.
Hebinert (ou Ebiner),	*id.*	coup de feu à la jambe.
De Montey,	*sous-lieutenant*,	blessé.
Teste (ou Prest),	*enseigne*,	contusion.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Riché (ou de Richeti),	*capitaine*,	coup de feu au bras.
Des Bergeries,	*lieutenant*,	tué.

RÉGIMENT DE BURKLEY

MM.		
De Surney (ou Surinck),	*capitaine*,	bras cassé.
Flood,	*id.*	jambe cassée.
Bourke.	*lieutenant*,	blessé d'un coup de feu.
Macquinis,	*id.*	blessé dangereusement.

RÉGIMENT DE CLARE

MM.		
O'Neil,	*lieutenant-colonel*,	tué.
Maguère,	*capitaine*,	tué.
Filtz-Gérald,	*lieutenant*,	tué.
Mac-Namara,	*id.*	tué.
Schortatt,	*major*	blessé à la jambe.
Mac-Celtigott,	*C*[ne] *de grenadiers*,	poignet cassé.
Grant,	*capitaine*,	blessé au pied.
Plumkett,	*id.*	blessé au genou.
Bernard O Brien,	*id.*	blessé à la tête.
Creagh,	*id.*	blessé au travers du corps.
Frosser (ou Processer),	*id.*	blessé au visage.
Kennedy,	*id.*	bras cassé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Macarty,	*capitaine*,	blessé au col.
Charles O'Brien,	*lieutenant*,	à l'épaule.
Davoyen (ou Davoraine),	*id.*	jambe cassée d'un coup de canon.
Falvy (ou Salvy),	*id.*	mâchoire cassée.
Bernard O'Brien,	*id.*	blessé au ventre.
O'Neil,	*id.*	à la cuisse.

RÉGIMENT DE BERWICK

Barneval,	*C^ne de grenadiers*,	légère contusion à l'épaule.
ean Nangles,	*capitaine réformé*,	tué.
Burck-Clanard,	*capitaine*,	coup de feu à la cuisse.
Colelough,	*id.*	coup de feu à la cuisse.
Nugean,	*id.*	blessé au visage.
Anthoni,	*capitaine réformé*,	coup de feu au corps.
Cooke,	*C^ne réformé*,	coup de feu à la cuisse.
Hicky (ou Lieke),	*id.*	coup de feu à la cuisse.
Christophe Plunkett,	*lieutenant*,	coup de feu à travers la jambe
Dease,	*id.*	coup de feu à la cheville.
Denis Macarty,	*id.*	blessé.
Michel Carol,	*id.*	blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

RÉGIMENT DE ROTH

De St-Léger,	*capitaine*,	tué.
De Grasse,	*lieutenant*,	tué.
Windham,	*capitaine*,	la cuisse cassée
Christy,	*id.*	coup de feu au travers du corps.
Thimotée Sullivan,	*lieutenant*,	contusion à la cuisse.
Hally,	*id.*	coup de feu au bras.
Florence Odonoghune,	*enseigne*,	coup de feu au genou.
Florence Sullivan,	*lieutenant*,	cou de feu à la jambe.
O'Brien,	*capitaine*,	contusion au bras.
O'Connor,	*id.*	contusion à la cuisse.

RÉGIMENT DE DILLON

Le Cher de Dillon,	*colonel*,	tué.
Barry,	*capitaine*,	tué.
Charles Mannery,	*capitaine*,	tué.
Mannery,	*lieutenant-colonel*.	blessé à la jambe et bras cassé.
Nihel,	*capitaine*,	bras cassé.
Hugerty,	*id.*	jambe cassée.
Vaugars,	*id.*	jambe coupée.
Cuzars,	*id.*	coup de feu au travers du corps.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bourke,	*capitaine*,	bras cassé.
Barry,	*lieutenant*,	jambe cassée.
Flassagan,	*id.*	corps percé.
Michel Bourke,	*id.*	cuisse cassée.
Glascok,	*id.*	jambe cassée.
Moriarty.	*id.*	main emportée.
François Dillon,	*id.*	corps traversé d'un coup de feu.

RÉGIMENT DE LALLY

MM.

Ennys,	*capitaine réformé*,	tué.
Kelly,	*lieutenant*,	tué.
Trootty,	*id.*	tué.
Butler,	*capitaine en pied*,	bras cassé.
Warren,	*capitaine réformé*,	coup de feu au bras.
Filtz-Gérald,	*id.*	coup de feu dans l'aine.
Byrn,	*lieutenant réformé*,	3 coups de feu dont 2 au travers du corps.
Staak,	*id.*	bras cassé.
Dheguerty,	*lieutenant-colonel*,	contusion à la jambe.
Glasco,	*major*,	contusion aux reins.
Wogan,	*lieutenant en pied*,	blessé à la jambe.
Creagh,	*id.*	blessé à la jambe.
Hennessy,	*id.*	contusions aux reins.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

MAISON DU ROI

GARDES DU CORPS

Cie de Noailles :

MM.		
De Suzy,	*aide-major*,	tué.
D'Escajeul,	*lieutenant*,	blessé.
Hébert,	*exempt*,	blessé.
Cie de Charost :		
De Magnières,	*exempt*,	blessé.
Cie de Villeroy :		
De Saumery,	*lieutenant*,	blessé.
De Champignel,	*exempt*,	blessé.

PREMIÈRE Cie DES MOUSQUETAIRES

MM.		
De Taurines,	*sous brigadier*,	blessé.
D'Herville,	*id.*	id.
De Chavigny,	*id.*	id.
De Becdelièvre,	*id.*	id.
De Bourbiton,	*id.*	id.
De Pradine,	*id.*	id.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

DEUXIÈME Cie DES MOUSQUETAIRES

MM.		
D'Ammonville,	*sous brigadier*,	bras cassé.
De Bermont,	*id.*	jambe cassée.
De Parchappe,	*id.*	cuisse coupée.
De Fontaine,	*id.*	tué.
De Motet,	*id.*	tué.
De Saint-Fers (ou Stefert),	*id.*	blessé.
De Robiens,	*id.*	id.
De la Grandcour,	*id.*	id.
De Saint-Brisson,	*id.*	id.
De la Doulce,	*id.*	id.

GRENADIERS A CHEVAL

MM.		
De Gault,	*1re lieutenant*,	blessé.
De Bonnaire,		id.
De Rumilly,		id.

GENDARMERIE

MM.		
De Cherrier (ou Chevrier),	*guidon*,	tué.
Du Guesclin,	*id.*	blessé légèrement.
Le chevalier de Monaco,	*id.*	coup de feu à la jambe.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

CAVALERIE

RÉGIMENT COLONEL-GÉNÉRAL

MM.

Le chevalier d'Olleris (ou d'Ollières),	*lieutenant-colonel*,	3 contusions.
De Gramont,	*capitaine*,	une contusion.
Brissonnet,	*id.*	blessé.
La Lande,	*lieutenant*,	jambe emportée d'un boulet.
Du Rozel (ou Roussel),	*capitaine*,	contusion.
Dorbée,	*lieutenant*,	jambe emportée.
De Beauvière,	*id.*	tué.

RÉGIMENT ROYAL-ÉTRANGER

M.

Roland,	*lieutenant*,	blessé.

RÉGIMENT DE ROYAL-ROUSSILLON

M.

Bourguignon.	*lieutenant*,	blessé dangereusement.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

BRIGADE DE MONTMORENCY

MM.		
De Pujol.	*capitaine*,	tué.
De Pujol,	*lieutenant*,	blessé légèrement.
De Clois,	*major*,	blessé.
De Villers,	*lieutenant*,	blessé.
De Roux,	*id.*	id.
De Beauchesne,	*cornette*,	contusion.

BRIGADE DE CRÉQUY

MM.		
De Tilly.	*capitaine*,	tué.
De Gouy,	*lieutenant*,	contusion.
De Lautrec,	*id.*	blessé légèrement.
D'Aillant,	*capitaine*,	tué.
De Lombraye,	*major*,	tué.
De La Cavallerie,	*capitaine*,	tué.

BRIGADE DE GIVRY

MM.		
De Givry,	*chef de brigade*,	blessé légèrement.
Dupré,	*capitaine*,	tué.
De Givry-Chaumont,	*lieutenant*,	tué.
De Belsier (ou Bellenaire),	*id.*	tué.
De Castiglion,	*capitaine*,	blessé.
De Chantray,	*major*,	blessé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Merleval,	*aide-major*,	contusion
Duquesne,	*lieutenant*,	blessé.
Dodart,	*id.*	blessé légèrement
Domessy,	*id.*	id.
Dutil,	*cornette*,	id.

BRIGADE DE BRASSAC

MM.

De Combault,		blessé légèrement.

BRIGADE DE MALÉZIEUX

MM.

De Girault,	*lieutenant*,	tué.
De Malézieux,	*major*,	blessé.
Du Coudray,	*lieutenant*,	blessé.

RÉGIMENT DE BERRY

MM.

Deslandes,	*lieutenant*,	tué.
Privé, neveu du lieutenant-colonel, dont on ignore le sort		
La Peyrouse,	*Cne et brigadier*,	blessé.
Dondel,	*capitaine*,	blessé.
La Roche-Courbon,	*id.*	id.
Allegrin,	*id.*	id.
Gondières,	*lieutenant*,	id.
Le Cher de Gondrecourt,	*id.*	id.
Gondrecourt,	*major*,	contusion.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

RÉGIMENT DE CLERMONT-PRINCE

MM.		
De Tourneil,	*capitaine,*	blessé dangereusement.
De Bracque,	*lieutenant,*	blessé.
Ogier,	*id.*	id.
Dubois,	*cornette,*	contusion.

RÉGIMENT DE PENTHIÈVRE

MM.		
Mis de Cresnay,	*brier mtre de camp,*	blessé d'une balle.
De Rouvroy,	*Cne aide-major,*	balle à la cuisse
De Wignacour,	*capitaine,*	blessé.
De St-Denis,	*id.*	id.
De St-Péreu (ou Peyreux),	*id.*	id.
Des Bordes,	*lieutenant,*	id.
De Courtillac,	*cornette,*	contusion.
Géraldin,	*capitaine,*	blessé.
De Flomont,	*cornette,*	id.
Bargeton,	*id.*	id.
De Rozières,	*lieutenant,*	id.
D'Abadie,	*id.*	id.
Bargeton,	*capitaine,*	blessé.
De Langle,	*id.*	contusion.
De Chaulnes,	*lieutenant,*	blessé.
De Molerac,	*cornette,*	contusion.
D'Espinay,	*capitaine,*	blessé.
De Boisjollant,	*id.*	id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De la Faye,	*capitaine*,	blessé dangereusement.
La Thuillerie,	*lieutenant*,	blessé dangereusement.
De Damas,	*cornette*,	blessé.
Duhamel,	*id.*	id.

RÉGIMENT DE BRANCAS

MM.		
Perrin,	*lieutenant*,	tué.
Thomassin,	*cornette*,	blessé.
Desquierac,	*id.*	id.

RÉGIMENT DE CHABRILLAN

MM.		
De Marquessac,	*capitaine*,	tué.

RÉGIMENT DE NOAILLES

MM.		
De Curan,	*lieutenant*,	tué.
De Combes,	*id.*	tué.
Le Lion,	*id.*	blessé.
De Wignacourt,	*capitaine*,	blessé dangereusement.
De Laboullaye,	*lieutenant*,	blessé légèrement.
De Cernière,	*capitaine*,	blessé dangereusement.
Le Blanc (ou Le Blond),	*id.*	id.
De Tréford,	*id.*	id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Salare,	*lieutenant*,	dont on ignore le sort.
Laval,	*id.*	on le croit prisonnier.

RÉGIMENT ROYAL CRAVATTES

MM.

De Campais, (ou Campene, ou Campès),	*capitaine*,	blessé.
De Lubersac,	*id.*	id.
Roland,	*lieutenant*,	id.
De Rivoire,	*id.*	id.
De Chavaroche,	*id.*	id.
De Tallin, (ou d'Hélastin),	*id.*	id.
De la Guette,	*id.*	contusion.

RÉGIMENT DE BRIONNE

MM.

Du Bosc,	*capitaine*,	blessé.
De Kerrouin,	*id.*	id.
De Caseneuve,	*id.*	tué.
De Terrier,	*lieutenant*,	blessé.

RÉGIMENT DU PRINCE-CAMILLE

MM.

De Neumaison,	*capitaine*,	tué.
Le Cher de Gouyon.	*id.*	blessé légèrement.
De la Faille,	*lieutenant*;	contusion.
De Resseguier,	*id.*	id.
De Mailly,	*capitaine*,	id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

RÉGIMENT DE FIENNES

MM.		
De Vauborel,	*capitaine*,	blessé dangereusement.
De Belleval,	*id.*	id.
D'Auriac,	*id.*	id.
De Villemaure,	*lieutenant*,	tué.
De Longferon,	*id.*	blessé dangereusement.
Du Gas,	*id.*	jambe emportée.
De Mellèrive,	*id.*	blessé dangereusement.
De Marterou,	*id.*	id.
De Meillan,	*id.*	id.
De Fancey,	*id.*	id.
De Certes (ou Cherf),	*id.*	contusion.
De la Gastière,	*id.*	id.
Le Cher de Beaufort,	*cornette*,	tué.
De Nesle,	*id.*	blessé à mort.
Picquet,	*id.*	blessé dangereusement.

RÉGIMENT DE PONS

MM.		
De Bellechamps,	*capitaine*,	blessé légèrement.
De Bouillancourt,	*id.*	id.
De Beaussan,	*id.*	id.
Fagnier,	*lieutenant*,	id.
Daubry,	*id.*	id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Lonjoue,	*capitaine*,	blessé légèrement.
De Gerbal (ou Gebel).	*lieutenant*,	bras coupé.

RÉGIMENT DE FITZ-JAMES

MM.

Taaf,	*major*,	blessé.
Couraix.	*aide-major*,	id.
Bezaek,	*capitaine*,	id.
Bellage,	*id.*	id.
Patrice Nuzean (ou Lugan),	*capitaine*,	id.
Muledix,	*id.*	id.
Bulla,	*id.*	id.
Taaf,	*id.*	tué.
Charles Cook,	*id.*	tué.
Colgamme,	*id.*	tué.
Jacques Wille,	*id.*	blessé.
Falny,	*lieutenant*,	id.
Payne,	*id*	id.
Brima,	*id.*	id.
Soly,	*cornette*,	id.
Offarel,	*id.*	id.
Stapleton,	*id.*	id.

RÉGIMENT DE DRAGONS MESTRE-DE-CAMP GÉNÉRAL

De Pans (ou Peince).	*capitaine*,	blessé à l'épaule.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROYAL-ARTILLERIE (1).

Bataillon de Fontenay.

De La Salle,	*capitaine*,	tué.
Godail,	*id.*	contusion à la main.
Warnier,	*lieutenant*,	coup de feu à la poitrine.
Darnal,	*id.*	coup de feu à la jambe.

Bataillon de Pumbecque,

De Périllan,	*capitaine*,	3 coups de feu dont 1 lui a cassé le bras, une contusion au front et un autre labouré les reins.

Bataillon de Richecourt.

De Beaumarais,	*capitaine*,	tué.
Des Alleux,	*lieutenant*,	un doigt coupé

RÉGIMENT DE GRASSIN

ÉCLAIREURS INFANTERIE ET CAVALERIE

MM.

De Lille,	*Cne d'infanterie*,	blessé au bras gauche.
De Saint-Cyr,	*id.*	blessé.
Matatam (?)	*id.*	id.
De Rhom,	*id.*	id.

(1) Archives Guerre volume 3.084 pièce 175.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

De La Tour,	*L^t d'infanterie,*	blessé au bras et prisonnier.
Le Breton,	*id.*	blessé à la cuisse.
Minal,	*id.*	blessé.
Berlinger,	*id.*	id.
Ch^er de Grandmaison,	*C^ne de cavalerie,*	blessé.
Le Peschoir,	*L^t de cavalerie,*	contusion au bras droit.
Jacobi,	*id.*	id.

INGÉNIEURS TUÉS OU BLESSÉS

AU SIÈGE DE TOURNAY (1)

Du 6 au 7 mai M. Chaville, blessé.
8 au 9 — MM. Desmazis, Dubreuil, Dumarchais, tués ; Godelle, blessé.
15 au 16 — Velard, tué.
17 au 18 — De Régemorte, La Chèze, de Chermont, blessés.
19 au 20 — Damoiseau, blessé.
20 au 21 — Gérard de Mazin, de Lescouët, de La Devèze, blessés. Godelle, mort de ses blessures.

(1) Archives Guerre vol. 3.090 pièce 167.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE SANG DE ROBERT LE FORT

DE SAINT LOUIS ET DE MARIE-THÉRÈSE

(866-1903)

En mai 1899, j'ai eu l'honneur de dédier à Sa Majesté la Reine Régente LE PENNON GÉNÉALOGIQUE de Sa Majesté le Roi D. Alphonse XIII, depuis le Vme siècle jusqu'à nos jours, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance.

Sa Majesté la Reine daigna, par la main de son secrétaire, le comte de Morphy, me faire adresser ses précieux remerciements.

Depuis lors, Sa Majesté Marie-Christine a remis le pouvoir entre les mains de son auguste fils, devenu majeur, et le monde est témoin de la raison précoce et de la haute sagesse avec lesquelles le jeune monarque dirige les destinées de son royaume.

J'offre aujourd'hui à Sa Majesté le Roi, ainsi qu'au noble peuple espagnol, le tableau de l origine capétienne de Sa Majesté la Reine Mère, petite-fille de Robert le Fort, de Saint Louis et de la Grande Marie-Thérèse.

On y verra comment ces deux Maisons de France

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

et d Autriche, si longtemps rivales, réunies à celles non moins illustres de Bourbon et de Lorraine sont aujourd'hui représentées sur le trône d'Alphonse le Sage, de la Grande Isabelle et de Charles Quint. De tels aïeux sont dignes de mémoire ; ils sont aussi les garants de l'avenir. Que ne doit-on attendre de Celui qui, dans une touchante pensée de reconnaissance, voulut commencer l'exercice de ses prérogatives royales en signant le décret suivant, dont nous sommes heureux de donner ici la traduction.

« *Voulant donner à mon auguste Mère un témoignage de ma particulière affection et également de la gratitude dont la noble nation espagnole, gouvernée par Elle pendant seize ans, gardera le souvenir pour ses vertus et grands services ; et, spécialement, pour la fidélité avec laquelle Elle a pris soin de suivre les traditions de mon regretté père le Roi D. Alphonse XII dans le haut dessein de maintenir étroitement les aspirations du peuple avec les intentions du trône* ;

Je décide que, pendant toute sa vie, Elle conservera les rangs, honneurs et prérogatives de Reine consorte et régnante, occupant, par suite, dans les actes et cérémonies officielles la même place qu'Elle a tenue jusqu'à ce jour et immédiatement après celle qui pourrait être mon épouse dans le cas où je contracterai une alliance matrimoniale.

Donné au Palais, le 17 mai mil neuf cent deux.

Signé :

ALPHONSE.

Et plus bas : *Praxedes Mateo Sagasta (1).*

(1) *Gaceta* du 18 mai 1902.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

On nous pardonnera certainement d'avoir conservé au frontispice de cet opuscule les portraits de la Reine-Mère, alors régente, et du Roi encore enfant. Il y a maintenant, de par le monde assez de portraits du Roi majeur et grandi.

C'est intentionnellement que nous avons voulu reproduire les traits de cette mère admirable qui, comme un ange gardien, semble protéger de ses deux ailes l'enfant royal, objet, pendant seize ans de sa tendresse et de ses soins, si dignement récompensés.

Daigne Sa Majesté le Roi accueillir favorablement ce modeste travail qui, nous l'espérons, intéressera également les lecteurs des deux côtés des Pyrénées.

Biarritz, septembre 1903.

ORIGINE CAPÉTIENNE
DE S. M. MARIE-CHRISTINE
Reine-Mère d'Espagne

IV (1). — HUGUES CAPET, Roi de France de 987 à 996.

ADÉLAÏDE de Guyenne, fille de Guillaume III, Duc de Guyenne et Comte de Poitou, † 970.

V. — ROBERT II LE PIEUX, Roi de France, 976 à 1031.

CONSTANCE D'ARLES OU DE PROVENCE, fille de Guillaume, Comte d'Arles, de

(1) Les chiffres romains placés à gauche des noms indiquent les degrés depuis Robert Le Fort.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Toulouse et de Provence, et de Blanche, sœur de Foulques Nerra, Comte d'Anjou.

VI. — HENRI Ier, Roi de France, 1031-1060.

ANNE de Russie, fille de Jaroslaf le Grand et petite-fille de saint Wladimir.

VII. — PHILIPPE Ier, Roi de France, 1052-1108.

BERTHE de Hollande, fille de Florent, Comte de Hollande et de Frise ; † 1096.

VIII. — LOUIS VI LE GROS, Roi de France, 1108-1137.

ALIX ou ADÉLAÏDE de Savoie, fille de Humbert le Renforcé, Comte de Savoie et de Maurienne, et de Gisèle de Bourgogne ; † 1154.

IX. — LOUIS VII LE JEUNE, Roi de France, 1120-1180.

ALIX de Champagne, fille de Thibaut le Grand, Comte de Champagne et de Blois, et de Mahaud de Flandre ; † 1206.

X. — PHILIPPE II AUGUSTE, Roi de France, 1165-1223.

ISABELLE DE HAINAUT, fille de Baudoin IV, Comte de Hainaut, et de Marguerite de Flandre, descendante de Charlemagne ; † 1190.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XI — LOUIS VIII LE LION, Roi d'Angleterre, 1216-1217. — Roi de France, 1223-1226.

BLANCHE DE CASTILLE, fille d'Alphonse IX, LE NOBLE, roi de Castille, le vainqueur de *Las Navas de Tolosa*, 1212, et d'Aliénor d'Angleterre, deux fois régente ; † 1252.

XII. — **LOUIS IX, SAINT LOUIS**, Roi de France, 1215-1270.

MARGUERITE DE PROVENCE, fille de Raimond Berenger, Comte de Provence et de Forcalquier, et de Béatrix de Savoie ; † 1295.

XIII. — PHILIPPE LE HARDY, Roi de France, 1270-1285, frère aîné de ROBERT DE FRANCE, Comte de Clermont et Sire de Bourbon, cinquième fils du Roi Saint Louis, souche de la Maison de Bourbon.

ISABELLE D'ARAGON, fille de Jaime Ier, roi d'Aragon, et d'Yolande de Hongrie.

XIV — CHARLES DE FRANCE, Comte de Valois. 1270-1285)

MARGUERITE DE SICILE, fille de Charles II, roi de Sicile, et de la Reine Marie, héritière de Hongrie, comtesse d'Anjou et du Maine (1).

(1) Ce Charles de Valois fut vraiment un grand prince. Fils, père, frère et oncle de rois et jamais roi, il méritait

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XV. — PHILIPPE VI DE VALOIS, Roi de France, 1328-1350.

JEANNE DE BOURGOGNE, fille de Robert II, Duc de Bourgogne, et d'Agnès de France, fille de Saint Louis.

XVI. — JEAN II LE BON, Roi de France, 1350-1364.

BONNE DE LUXEMBOURG, fille de Jean de L., roi de Bohême l'aveugle, le Héros de Crécy, et sœur de l'empereur Charles IV, l'auteur de la *Bulle d'Or*.

XVII. — PHILIPPE LE HARDY, Duc de Bourgogne, Comte de Flandre, etc., 1341-1404.

MARGUERITE, Comtesse de Flandre, fille et héritière de Louis III, Comte de Flandre, et de Marguerite de Brabant ; † 1406.

XVIII. — JEAN, dit JEAN SANS PEUR, Duc de Bourgogne, d'Artois, de Flandre, etc.

MARGUERITE DE BAVIÈRE, fille d'Albert de Bavière, Comte de Hainaut, Hol-

de l'être. Il aurait peut-être mieux conduit sa barque que ses fils, frères et neveux. Sa vie est à lire, particulièrement celle qu'en ont donnée les Frères de Saincte-Marthe. Envoyé à Florence par Boniface VIII comme vicaire de l'Eglise, il fut obligé d'exiler le Dante, alors enragé Gibelin. Le poète s'en vengea indignement en mettant dans sa *Divine Comédie* de basses injures contre la Maison de France, notamment que Hugues Capet était le fils d'un boucher. L'arrière-petit-fils de Robert le Fort n'a pas besoin d'être défendu contre cette calomnie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lande et Zélande (fils de l'Empereur Louis de Bavière), et de Marguerite de Silésie.

XIX. — PHILIPPE II LE BON, Duc de Bourgogne, d'Artois, de Flandre, etc., etc., 1396-1467, fondateur de l'Ordre de la *Toison d'Or*, à l'occasion de son mariage, 2 janvier 1429 (v. s.) avec Isabelle de Portugal, fille de Jean III, Roi de Portugal, et d'Isabelle de Lencastre.

XX. — CHARLES, Duc de Bourgogne, de Brabant, Lothier, Limbourg, Luxembourg et Gueldres, Comte de Flandre, Artois, etc., 1433-1477.

ISABELLE DE BOURBON, fille de Charles de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne ; † 1465 (1).

Le Duc CHARLES ne laissait qu'une fille qui fut :

XXI. — MARIE DE BOURGOGNE, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de

(1) Les frères de Saincte-Marthe le nomment *le Guerrier* et le Travailleur. Ce n'est qu'à une époque relativement récente que les historiens lui ont donné le nom de *Téméraire*.

Héritier d'une longue suite de princes puissants et courageux, ce Charles de Valois aurait pu se nommer aussi le Batailleur. Il avait rêvé le rétablissement de l'ancien royaume des Burgondes. Mais il ne mesura pas assez ses forces et celles de ses adversaires, qui, tout en le combattant, ne cessèrent de l'estimer.

Le Duc Pierre de Lorraine, après l'avoir vaincu, et déplorant sa mort, lui fit faire à Nancy de magnifiques funérailles. Plus tard son arrière-petit-fils, Charles-Quint, fit transporter son corps à Bruges, à côté du tombeau de sa fille.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Brabant, de Lothier, de Limbourg, de Luxembourg, et de Gueldres ; Comtesse de Flandre, d'Artois, de Bourgogne Palatine, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Namur, de Zutphen et de Charolois ; Marquise du Saint-Empire, Dame de Frise, de Salins et de Malines, 1457-1483.

Mariée 1477 à MAXIMILIEN, Archiduc d'Autriche, Roi des Romains puis Empereur d'Allemagne, fils de l'Empereur Frédéric III ; 1459-1519.

XXII. — PHILIPPE Ier, LE BEAU, Archiduc d'Autriche, Roi d'Espagne, 1478-1506

JEANNE D'ARAGON et de CASTILLE, †1551, fille de Ferdinand V, roi d'Aragon, et d'Isabelle, reine de Castille (Isabelle la Catholique).

XXIII. — FERDINAND Ier d'Autriche, Empereur d'Allemagne, Roi de Hongrie et de Bohême, 1503-1564, Frère de l'Empereur Charles-Quint.

ANNE DE HONGRIE, fille sœur et héritière de Ladislas et de Louis, Rois de Hongrie et de Bohême.

XXIV. — CHARLES, Archiduc d'Autriche, Duc de Styrie et de Carinthie.

MARIE DE BAVIÈRE, fille d'Albert, Duc de Bavière, et d'Anne d'Autriche.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XXV. — FERDINAND II, Archiduc d'Autriche, Roi de Bohême et de Hongrie, Empereur d'Allemagne, 1578-1637.

MARIE-ANNE DE BAVIÈRE, fille de Guillaume, Duc de Bavière.

XXVI. — FERDINAND III, Roi de Bohême et de Hongrie, Empereur d'Allemagne, 1608-1657.

ANNE D'AUTRICHE, Infante d'Espagne, fille de Philippe III, Roi d'Espagne, et de Marguerite, Archiduchesse d'Autriche.

XXVII. — LÉOPOLD Ier, Empereur d'Allemagne, 1640-1705.

ELÉONORE-MAGDELAINE, fille de Philippe-Guillaume, Electeur Palatin, et d'Elisabeth-Amélie de Hesse-Darmstadt.

XXVIII. — CHARLES VI, Empereur d'Allemagne, 1685-1740.

ELISABETH-CHRISTINE, fille de Rodolphe de Wolfenbuttel, de Brunswick et de Lunebourg.

XXIX. — MARIE-THÉRÈSE LA GRANDE, Impératrice d'Allemagne, Reine de Hongrie et de Bohême, 1717-1780.

FRANÇOIS DE LORRAINE (1), Empereur

(1) La Maison de Lorraine, une des plus anciennes et des plus illustres maisons souveraines de l'Europe, est issue des anciens Ducs d'Alsace et peut faire légitimement remonter

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Allemagne sous le nom de François Ier, 1708-1765.

XXX. — LÉOPOLD II, Empereur d'Allemagne, 1747-1792, (Frère de la Reine Marie-Antoinette), ép. 1795, Marie-Louise de Bourbon, fille de Charles III, Roi de Naples et d'Espagne, et de Marie-Louise de Bourbon-Parme.

XXXI. — CHARLES-LOUIS, Archiduc d'Autriche, Duc de Teschen, 1771-1847.

Ép. 1815 HENRIETTE-ALEXANDRINE, fille de Frédéric-Guillaume, Prince de Nassau-Weilbourg.

XXXII. — CHARLES-FERDINAND, Archiduc d'Autriche, 1818-1874.

S A. I. et R. ELISABETH, Archiduchesse d'Autriche, † 1903.

son origine à la dynastie Carlovingienne ; elle estre présentée actuellement par S. M. François-Joseph II, Empereur et Roi, et tous les Archiducs et Archiduchesses d'Autriche.

Après les noms des deux Charles de Valois dont nous avons tracé un portrait succinct, la Grande Marie-Thérèse mériterait mieux qu'une simple mention, mais la gloire de cette noble figure d'Impératrice et Reine, consacrée par le *Moriamur* de ses Hongrois fidèles, est trop universelle pour qu'il soit nécessaire de la rappeler.

Nous noterons cependant un triple fait des plus honorables, emprunté de l'histoire des trois dynasties auxquelles se rapportent ces documents généalogiques. La France, l'Autriche et l'Espagne ont donné le sublime spectacle de trois illustres princesses qui, par leur sagesse et leur courage, ont assuré la couronne sur le front de leurs royaux enfants.

Et leurs peuples uniront toujours dans une admiration respectueuse les mères de saint Louis, de Léopold II et d'Alphonse XIII.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

XXXIII.—S. M. MARIE-CHRISTINE (Q. D. G.), Princesse Impériale, Archiduchesse d'Autriche,

M. le 29 novembre 1879 à S. M. C. D. ALPHONSE XII, Roi d'Espagne, † le 25 novembre 1885. Régente du Royaume le 17 mai 1886. Reine-Mère d'Espagne le 17 mai 1902.

XXXIV.—S. M. C. D. ALPHONSE XIII (Q. D. G.), Roi d'Espagne, de Castille, de Léon, d'Aragon, etc., etc., né le 17 mai 1886, Roi majeur le 17 mai 1902.

S. A. R. MARIA DE LAS MERCEDÈS, Infante d'Espagne, Princesse des Asturies, mariée en 1901 à S. A. R. D. CARLOS DE BOURBON-SICILES, Prince des Asturies, dont : S. A. R. D. ALPHONSE, Infant d'Espagne, né le 30 novembre 1901, et S. A. R. FERDINAND-MARIE, Infant d'Espagne, né le 6 mars 1903.

S. A. R. MARIE-THÉRÈSE, Infante d'Espagne.

Tableau généalogique d'après lequel on voit que LL. AA. RR. Mgr le Prince et Madame la Princesse des Asturies descendent, comme leur Auguste Mère et Belle Mère, de Robert le Fort, de Saint Louis et de Marie-Thérèse la Grande.

XXIX.—MARIE-THÉRÈSE LA GRANDE, Impératrice d'Allemagne, Reine de Hongrie et de Bohême, 1717-1780.

FRANÇOIS DE LORRAINE, Empereur d'Allemagne sous le nom de François Ier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XXX. — MARIE-CAROLINE-LOUISE DE LORRAINE, m. 1768 à FERDINAND IV, en 1759 Roi des Deux-Siciles, et en 1816 sous le nom de FERDINAND PREMIER, fils de CHARLES DE BOURBON, 5me fils de PHILIPPE V, Roi des Deux-Siciles en 1755 sous le nom de CHARLES VII, et Roi d'Espagne en 1759, sous le nom de CHARLES III, et de MARIE-CHRISTINE DE SAXE.

XXXI. — FRANÇOIS Ier, Roi des Deux-Siciles, 1717-1830.

Ép. 1° MARIE-CLÉMENTINE, Archiduchesse d'Autriche, † 1801 ;

2° MARIE-ISABELLE DE BOURBON, Infante d'Espagne, fille de CHARLES IV, roi d'Espagne, et de MARIE-THÉRÈSE DE BOURBON-PARME.

XXXII. — FERDINAND II, Roi des Deux-Siciles, 1810-1859.

Ép. 1° MARIE-CHRISTINE DE SAVOIE, † 1836, dont : S. M. le Roi FRANÇOIS II, † 1894 ;

2° 1837, MARIE-ISABELLE, Archiduchesse d'Autriche, fille de CHARLES, Archiduc d'Autriche, et de MARIE-ALEXANDRINE DE NASSAU-WEILBOURG.

XXXIII. — S. A. R. ALPHONSE-MARIE DE BOURBON-SICILES, Comte de Caserta, n. 1841, ép. 8 juin 1868 S. A. R.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie-Antoinette de Bourbon Siciles, fille de S A. R. Mgr le Comte de Trapani, et de † S. A. I. et R. Marie-Isabelle, Archiduchesse d'Autriche.

XXXIV. — S. A. R. D. CARLOS de BOURBON-SICILES, Infant d'Espagne, Prince des Asturies, n. 10 nov. 1870.

Ép. le 14 février 1901, S. A. R. Maria de Las Mercedes, Infante d'Espagne, Princesse des Asturies, n. 11 sept. 1880, fille de S. M. D. Alphonse XII, Roi d'Espagne, † 1885, et de S. M. Marie-Christine (Q. D. G.), Princesse Impériale, Archiduchesse d'Autriche, Reine Mère d'Espagne,

Dont :

1) S. A. R. D. Alphonse-Marie, Infant d'Espagne, n. 30 nov. 1901.
2) S. A. R. D. Ferdinand-Marie, Infant d'Espagne, n. 6 mars 1903.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire généalogique de la Maison de France, avec les illustres familles qui en sont descendues, par Scévole et Louis de Sainte-Marthe frères, avocats à la Cour du Parlement de Paris; à Paris, chez Abraham Pacard, rue Saint-Jacques ; au Sacrifice d'Abraham, MDCIX, 2 vol. in-4°.

Le Grand Dictionnaire Historique et Biographique de Moreri, ou Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, etc., etc., dernière édition.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Histoire des Grands Officiers de la Couronne, etc., par le P. Anselme.

L'*Art de Vérifier les Dates*, par les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur.

Les *Souverains du Monde*, ouvrage qui fait connaître la généalogie de leurs maisons, l'étendue et le gouvernement de leur Etats, etc., etc. Paris. Guillaume Cavalier fils, rue St-Jacques, à la Fleur de Lis, MDCCXVIII, 4 v. in-12.

Le Grand Album Généalogique et Biographique des Princes de la Maison de Bourbon, depuis ses origines jusqu'au 1er janvier 1880, par l'abbé N. Dumax, du Clergé de Paris.

Tableaux généalogiques de la Dynastie Capétienne, etc., etc., par le comte Jules Boselli. Paris. Klingsieck, s. d. (jusqu'en 1882).

Les Almanachs de Gotha.

Documents particuliers.

Vte Paul de Chasteigner la Rochepozay.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

JEANNE D'ARC

ÉTAIT-ELLE BRUNE OU BLONDE ?

La mise à l'étude de cette question ne peut surprendre que ceux qui ne savent rien de l'iconographie de la Pucelle.

Est-ce donc réellement une question ? Oui bien, puisqu elle a déjà été posée, étudiée, mais n'a pas encore été tranchée ; elle demeure pendante, et c'est à la résoudre que j'ai le souci de m'employer.

N'existe-t-il donc pas quelque portrait fidèle, ne subsiste-t-il pas quelque témoignage irrécusable ?

« On n'a même pas un portrait bien authentique de Jeanne d Arc, cette héroïque amoureuse de la Patrie française ! » dit M. Louis de Meurville. (1)

Quel dommage, dit M. Joseph Fabre (2), que nous ne possédions pas, ou peinte, ou gravée, ou sculptée, une image authentique de Jeanne d'Arc ! Nous la vénérerions comme la figure même de la patrie.

(1) *Gazette de France*, 10 mai 1893.

(2) *Jeanne d'Arc, libératrice de la France* (Paris, 1884, in-12), p. 255.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Malheureusement il paraît démontré que toutes celles qu'on a cru avoir trouvées sont apocryphes. C'est ce qui ressort des recherches faites par divers érudits »

« On ne connaît jusqu'à ce jour, écrivait, il y a cinquante ans M. Vallet de Viriville (1), aucun monument authentique auquel on puisse accorder le titre de *portrait* de Jeanne d'Arc. La statuette de M. Carraud (2), réunie aux renseignements historiques ou écrits, voilà le meilleur guide que l'on puisse recommander et le monument le plus précieux sous ce rapport. Si l'on en excepte cet unique ouvrage, les figures accréditées à diverses époques sous cette dénomination ne résistent point à l'analyse de la critique.

« Les renseignements historiques, et les monuments que nous avons ci dessus rassemblés, peuvent contribuer à nous instruire et à nous consoler de n'avoir pas de portrait véritable. Sans doute rien ne saurait remplacer le secours d'un bon portrait peint, authentique et original de la Pucelle... ; mais, par ces détails nous apprenons la manière dont nos prédécesseurs ont représenté tour à tour, dans le domaine des Arts, l'idéal qu'ils avaient conçu de ce personnage immortel. »

L'idéal, c'est très bien, mais enfin c'est affaire d'imagination, et c'est du réel, de l'authentique qu'il nous faut. Chaque écrivain, chaque lecteur, chaque admirateur de Jeanne se fait de la Sainte de la Patrie un type spécial, conforme à l'ensemble

(1) *Recherches iconographiques sur Jeanne d'Arc* (Paris, 1855, in-8°, 24 p., 2 planches ; tir. à part de la *Revue Archéologique*, 1855-56, t. XII, p. 172 et s.)

(2) *La Pucelle d'Orliens*, au Musée de Cluny.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de ce qu'il sait d'elle, à ses préférences d'art, au tempérament de sa race ou de son milieu ; dans le cours des siècles, les artistes ont tous fait de même, et aussi les écrivains.

« Il ne nous reste aucun portrait contemporain de Jeanne, dit A. le Véel (1). C'est donc dans les *Procès* qu'il faut l'étudier et s'appliquer à la comprendre.... L'artiste consciencieux et intelligent se sent arrêté dès les premiers pas par la nature complexe de la physionomie qu'il veut reproduire, éléments qui s'excluent, et que la nature seule semble avoir le pouvoir de concilier et de fondre sur le même visage : jeunesse presque enfantine, bonté et douceur extrêmes, énergique vouloir, simplicité et finesse, et pardessus tout cela le rayonnement d'une foi puissante ou du génie. »

Délicat portrait d'imagination dont un docte magistrat, M. E. O'Reilly (2), avait déjà, dix ans plus tôt, dans un grand beau rêve, esquissé les lignes :

«.... Et alors au lieu d'une image usée et fruste, aussi éloignée que possible de la vérité, il nous est apparu une Jeanne d'Arc prise sur le vif et tout actuelle, dans tout l'éclat de sa riche nature, dans toute la vérité de ses admirables proportions, mélange étonnant d'humanité pieuse et de rudesse guerrière, telle en un mot qu'il la fallait pour cette entreprise colossale et telle que saura la faire renaître l'artiste inspiré auquel il est temps de faire appel. »

(1) *Quelques observations sur Jeanne d'Arc au point de vue de sa représentation plastique.* Paris, 1878, in-8°, 14 pages.

(2) *Les deux Procès de condamnation. Les Enquêtes et la sentence de réhabilitation de Jeanne d'Arc.* (Paris, 1868, 2 vol. in-8°), tome I, p. XCIII de l'*Introduction*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Plus osé qu'A. le Véel et qu'E. O'Reilly, un écrivain allemand, le docteur Hirzel (1), a voulu préciser la nuance des cheveux de Jeanne, dont il trace ce portrait soigneusement étudié, mais qui néanmoins n'est évidemment pas sans appeler quelque retouche :

« Jeanne était belle de figure, bien faite, svelte sans maigreur, assez grande pour son sexe... Elle avait le visage frais et rond ; le front était de moyenne hauteur, et de ses grands yeux, d'une couleur entre le vert et le brun clair, s'échappait un regard d'une mélancolie et d'un charme inexprimable. Ses sourcils, finement dessinés, étaient légèrement arqués ; elle avait le nez droit et bien fait, la bouche petite, les lèvres peu épaisses et vermeilles. Son menton n'était pas grand, quelque peu pointu ; le teint de son visage était d'un blanc très mat ; ses beaux cheveux *châtain foncé*, relevés sur les tempes, ruisselaient abondamment sur un cou d'une blancheur éclatante, mais ils s'arrêtaient aux épaules, car elle les avait coupés selon la mode des hommes de guerre. Son visage respirait la candeur, l'innocence et je ne sais quelle tristesse rêveuse ; le timbre de sa voix avait la douceur et la suavité féminines ; son langage portait l'empreinte des plus nobles sentiments, d'une grande dignité et d'une sagacité pénétrante. Silencieuse et laconique dans la vie ordinaire, elle devenait éloquente lorsqu'il s'agissait de parler de sa mission divine. »

Si doué d'inspiration que soit l'artiste, si intui-

(1) *Johanna d'Arc* (Berlin, 1877, in-8) ; trad. française d'Hip. Lemaire. — *Notes iconogr. sur Jeanne d'Arc*, par E. de Bouteiller et G. de Braux (Paris, 1879, in-8°.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tif et si studieux que puisse être l'écrivain, l'aide et l'attestation d'un portrait bien authentique seraient autrement probatives ; dénués de ce témoin irréfragable, l'artiste et l'écrivain ne pourront que suivre l'exemple de leurs devanciers, qui tous, peintres et statuaires, ont suivi leur inspiration propre et par elle nous ont dotés d'œuvres plus ou moins artistiques, plus ou moins impressionnantes, mais auxquelles on sent qu'il manque, comment dirai-je? l'éclair de la vie, le reflet du vécu.

« Je ne veux pas chercher, disait le savant chanoine Desnoyers, directeur du Musée historique d'Orléans (1), s'il a existé ou s'il existe encore un portrait authentique de Jeanne d'Arc, son iconographie, dans le sens rigoureux de ce mot, mais traiter son iconographie telle que les artistes l'ont conçue et exprimée. »

Ils l'ont conçue et exprimée chacun selon son goût et sa fantaisie ; de là dans ce Musée historique de l'Orléanais, si longtemps dirigé par M. le chanoine Desnoyers avec cette experte prudence qui lui permit de désattribuer plus d'un portrait apocryphe, en ce curieux Musée même (2), où se

(1) *L'Iconographie de Jeanne d'Arc.* (Orléans, 1891, in-8°, 36 p. Tir. à part des *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais.*) Tome 23, p. 277-310.

(2) *Revue de Loir-et-Cher*, 1889, p. 77-78 : « *Lettre écrite à l'auteur du travail intitulé.* La Polychromie dans la statuaire du moyen-âge et de la Renaissance. *inséré dans les* Mémoires des Antiquaires de France, *t. 48, p. 193.* » Réfutation de l'attribution à Jeanne d'une tête de saint Maurice : « Quant à l'expression, je dirai féminine de cette tête et elle l'est sans aucun doute, votre science sait qu'à cette époque on donnait souvent sans scrupule, bien que contrairement à la vérité historique, une figure douce et jeune à saint Georges et à saint Maurice. Nous avons au Musée

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rencontrent tant de Jeanne d'Arc brunes, châtaines, blondes ou rousses.

Les grands recueils iconographiques de Jeanne d'Arc, comme celui de Mgr Le Nordez (1), n'ont d'autre valeur que de la représenter, non comme elle fut, mais comme l'ont conçue les graveurs, les sculpteurs et les peintres, au fil de la rêverie, au cours des âges, au hasard de la circonstance. Benjamin Constant a raconté comment lui vint l'idée de son esquisse de Jeanne sur le bûcher. Une jeune fille se présenta chez lui, comme modèle.

« C'était une jeune fille grande, blonde, aux larges yeux bleus, à la physionomie à la fois énergique et douce, un peu voilée de mélancolie, aux traits admirablements purs mais vigoureusement accusés : « Je pose pour la tête », me dit-elle. Et tout à coup une idée me vient... Je vais faire une Jeanne d'Arc; je trouve que mon modèle a une tête de Jeanne d'Arc... Et je me mets au travail, en quelques heures j'enlève l'esquisse qui est devant vous... » (2).

Et voilà faite une Jeanne d'Arc, blonde, aux yeux bleus ; le modèle eût été brun avec des yeux noirs, c'était fait de même, pourvu que le modèle eût « une tête de Jeanne d'Arc ».

Pourtant Jeanne n'a eu qu'un type, et de son

une peinture qui a fait longtemps illusion, comme représentant Jeanne d'Arc; le personnage est à cheval, casqué, armé, brandissant une épée, portant une longue chevelure et combattant un dragon que l'on prenait pour le symbole de l'Angleterre. Une étude plus sérieuse a montré que ce guerrier est un saint Georges, et je l'ai fait sortir du Musée de Jeanne d'Arc pour entrer dans celui de peinture ».

(1) *Jeanne d'Arc racontée par l'image*. (Paris, 1898.)

(2) *La Libre Parole*, 13 mai 1897.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vivant n'a-t-il donc pas été fait au moins un portrait, dont on ait pu recueillir pieusement et conserver le type ?

Comment supposer, par exemple, que le peintre Jehan Pouvoir, — peut-être faut-il lire *Power,* nom écossais ? — qui peignit la bannière de la Pucelle, n'ait pas été soucieux de conserver les traits de l'héroïne à la prestigieuse protection de laquelle il devait le mariage de sa fille (1) ?

Plus d'un artiste contemporain dût avoir à cœur de peindre Jeanne telle non qu'il la supposait, mais qu'il la voyait ou se la rappelait, — tout au moins d'après quelque portrait bien ressemblant. — Le procès de condamnation de la vierge héroïque nous en fournit une preuve irrécusable : le monstrueux Cauchon, s'ingéniant à la prendre en flagrant délit d'orgueil pour en tirer cette conclusion que tous ses dires ne sont que mensonges de démence vaniteuse, lui demande cauteleusement :

« N'avez vous point vu ou fait faire aucunes images ou peintures de vous et à votre ressemblance ? »

La Pucelle, à qui n'échappe point la tendance de cette question insignifiante en apparence, la déjoue lucidement par cette réponse :

« J'ai vu à Arras une peinture en la main d'un Écossais ; il y avait ma ressemblance : j'étais représentée tout armée, présentant une lettre à mon roi, un genou à terre. Je n'ai oncques vu ou fait faire autre image ou peinture à ma ressemblance » (2).

(1) Voir *Mariée par Jeanne d'Arc,* dans mes *Contes pour tous les âges* (Paris, Delhomme et Briguet, 1897, in-12), p. 285-306.

(2) O'Reilly, *op. cit.*, t. II, p. 93. — Quicherat, t. I, p. 100.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Voilà donc bien constatée l'existence d'un portrait authentique de Jeanne. Fut-il le seul ? C'est bien invraisemblable. Au cours du procès, lorsque, poursuivant son insidieux questionnaire, Cauchon lui reproche de s'être fait peindre des armoiries, la Pucelle évite le piège avec la même lucidité que précédemment :

« Je n'eus jamais d'écu, mais le Roi en donna un à mes frères : D'azur à deux lis d'or, et une épée au milieu. Ces armes, je les indiquai à un peintre, en cette ville de Rouen, parce qu'il m'avait demandé quelles armes j'avais » (1).

Pensez-vous que ce peintre s'abstint de prendre « la ressemblace » de la glorieuse captive ? Mais ces armes dont il lui demandait la description, c'était, n'en doutons pas, afin d'en décorer et de parachever ainsi quelque portrait d'elle.

En fait, de son vivant et de suite après son trépas émouvant, l'image de Jeanne se multiplia, non seulement dans le royaume, mais dans la chrétienté. Dans les cours, dans les villes, dans les châteaux, « la Pucelle de France » était l'objet de la plus ardente curiosité. C'est ainsi que ses portraits se répandirent durant une centaine d'années, c'est à dire tant que dura dans les cœurs et dans les âmes le reflet de cette apparition miraculeuse, la flamme d'une admiration qui était un culte, car les plus anciennes images de Jeanne d'Arc la montrent nimbée, comme celles des Saints et des Martyrs.

Ses portraits peints, certainement nombreux (2),

(1) Charles du Lis, *Traité sommaire*, p. 45.

(2) Voyez Lanéry d'Arc, *Bibliographie de Jeanne d'Arc*, pages 933-946.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pieusement et avidement reproduits, venaient compléter avec une fidélité plus ou moins scrupuleuse les portraits écrits qui avaient circulé dès l'aurore de la virginale épopée, et que voulaient avoir tous les princes ; — comme par exemple le duc de Milan à qui Perceval de Boulainvilliers écrivait, le 21 juin 1429 :

« Cette jeune fille est d'une rare élégance, avec une attitude virile, parle peu et montre une merveilleuse prudence dans tout ce qu'elle dit. Elle a une douce voix de femme, est sobre dans le manger et encore plus dans le boire, se plaît à cheval sous une belle armure, aime fort les gens d'armes et les nobles, répugne à la fréquentation et à la conversation du grand nombre, a une abondance de larmes, est gaie de visage, incroyablement dure au travail, et si vaillante sous les armes qu'il lui arrive de rester complètement armée pendant six journées, jour et nuit, sans interruption » (1).

La curiosité enthousiaste des princes et des peuples, la pieuse et patriotique ferveur des prêtres et des fidèles explique le grand nombre des figurations iconographiques de celle que Christine de Pisan appelait « la vierge bienheurée ». Plus de cinq siècles ont suffi pour en faire disparaître beaucoup, mais le souvenir en subsiste dans l'histoire.

Il y a soixante-dix ans, un recueil français publiait cet article : *Portrait de Jeanne d'Arc à Ratisbonne* :

« L'anecdote suivante, tirée des chroniques de la ville impériale de Ratisbonne, laisse un faible es-

(1) Quicherat, t. V, p. 120. — Wallon, *Jeanne d'Arc*, p. 150. — Joseph Fabre, *Jeanne d'Arc, Libératrice de la France*, p. 263.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

poir de découvrir une représentation plus fidèle de la figure de cette femme de génie, dont quelques sceptiques, dans ces derniers temps, ont été jusqu'à révoquer en doute l'existence (1).

« Le roi Sigismond, pour mettre ordre à un différend survenu entre des nobles et des bourgeois de Ratisbonne, se rendit en 1429 dans cette ville... Nous trouvons en outre, dans une histoire de la ville de Ratisbonne, qu'en ce temps un artiste faisait voir pour de l'argent un portrait de Jeanne d'Arc ; ce qui est ainsi noté en vieil allemand dans les comptes de la ville :

« *Item mehr haben wir gebe von dem gemael zu schaun wie die Junkchfra zu Frankreich gefochten hat, 24 pfennig.*

« (Item. avons payé, pour voir le tableau de la eune fille qui a combattu en France, 24 deniers). »

« Jeanne fut brûlée par les Anglais en 1431 : or, si le rapport ci-dessus est exact, de son vivant même les arts s'occupaient à retracer ses hauts faits. Il serait intéressant de rechercher ce tableau, qui, peut-être, gît enseveli dans quelque ville de l'Allemagne méridionale » (2).

Oui, dans quelque ville allemande, dégradé par le temps, dégradé même de sa gloire par l'ingrat oubli ou par une attribution fantaisiste ; à moins qu'il n'ait péri dans quelque coup de vandalisme, comme a péri le chapeau de Jeanne d'Arc, par

(1) Notamment le comte de Boulainvilliers dans ce qu'il dit du règne de Charles VII, et qui dût faire bien rire en sa tombe Perceval de Boulainvilliers, ancêtre du singulier historien.

(2) *Le Magasin Pittoresque*, Paris, 1834, p. 119.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

exemple, relique vénérable jetée au feu par les *patriotes* orléanais de 1792.

Le célèbre triptyque de la sainte Vierge, de saint Michel et de la Pucelle, nimbée à l'égal de Marie et de l'Archange, a fini par trouver un royal refuge dans les trésors de Versailles ; mais qu'est devenu le portrait de Jehanne la Pucelle qui, dès le début du seizième siècle, se voyait en l'église royale de Saint-Paul de Paris, vis-à-vis la chaire, dans un beau vitrail de quatre compartiments, avec Moïse, le roi David et Godefroy de Bouillon ? (1)

Qu'est devenu le portrait de Jeanne, certainement très ressemblant, fait certainement aussi d'après quelque précieux original et placé au XVIIe siècle par le Marquis d'Anglure dans sa fameuse Galerie des Femmes Illustres, orgueil et joyau de son splendide château d'Étoges ? Il n'est pas jusqu'à l'unique Catalogue manuscrit de cette collection sans égale qui, en 1871, n'ait péri dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre (2). Quant à ce portrait de la Pucelle, disparu jadis en même temps que fut détruit le château d'Étoges, nous devons le regretter d'autant plus qu'il reproduisait très vraisemblablement — ce n'est pas être téméraire que de le croire — un portrait original provenant de Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc (3), duquel portrait telle aurait été la filiation :

(1) Marquis de Pimodan, duc de Rarécourt : *La Mère des Guises*, Paris, 1889, in-8°, p. 15.

(2) Voir le *Cabinet historique* de Louis Paris, t. VIII, *Documents*, p. 314 : *Catalogue de la Galerie d'Étoges*. Le portrait de la sainte héroïne était ainsi catalogué : « Jehanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, † en 1431. »

(3) Voir : O. de Poli, *Les Pages de Jeanne d'Arc*. Dans notre Annuaire de 1902, pp. 73-184.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du dit noble homme Louis de Coutes, écuyer, seigneur de Rugles, panetier du roi Charles VII, mort vers 1483, et de noble damoiselle Guillemette de Vattetot, mariés vers 1442, naquit :

Noble homme Jehan de Coutes, écuyer, seigneur de Rugles, mort avant le 27 décembre 1485, laissant de son alliance avec damoiselle Antoinette de Launay, entre autres enfants :

Marie de Coutes, mariée en 1485 à Jean de Vères, écuyer, seigneur de Beauvais-Nangis, en Brie, dont une fille, qui suit.

Marie de Vères, mariée : 1° en 1507 à haut et puissant seigneur Louis, chevalier, seigneur de Brichanteau, veuf d'Agnès de Choiseul ; 2° en 1523 à haut et puissant seigneur François d'Anglure, chevalier, baron de Boursault et d'*Estauges* (1) (Étoges).

Marie de Vères, *dame d'Étoges*, était donc l'arrière-petite-fille du page de la Pucelle et, par suite, un lien de filiation entre le page et le portrait de Jeanne, dans la galerie d'Étoges, s'impose très naturellement à l'esprit, avec la présomption d'une ressemblance authentique : Qu'importe, hélas ! puisque cette peinture a disparu ?

Les portraits de Jeanne d'Arc n'ont manqué, peut-on dire, dans aucune région de la chrétienté ; son image se rencontrait partout : dans les manuscrits enluminés, dans les missels, dans les antiphonaires, dans les chroniques, dans les églises, dans les manoirs ; puis ils se sont faits rares à mesure que s'est oblitéré le culte national de l'héroïne, le souvenir de cette grandiose épopée de trente mois,

(1) Le P. Anselme, t. VII, p. 892.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en même temps que s'évanouissait dans la pénombre des siècles, dans l'indifférence des générations nouvelles, la notion précise de l'attribution à donner à ces portraits ; car il n'est pas niable que ce culte national a subi une assez longue éclipse jusques au réveil du patriotisme, ranimé tout d'un coup par d'inoubliables douleurs.

D'âge en âge la figure prodigieuse, tant elle dominait l'humanité de toute la hauteur du ciel, lui était devenue comme étrangère, réduite aux vagues proportions d'une simple légende, splendidement déchue dans la mémoire des peuples au rang de quelque problématique et merveilleux chevalier de la table ronde ; et cette déchéance atteignit les portraits de Jeanne d'Arc, considérés dès lors comme dénués de valeur historique, et par suite relégués dans les greniers et les pires retraits. Par exemple, la charmante peinture que nous voyons aujourd'hui remise en honneur au vieux château de Saint-Marcel de Félines (1) (ancien comté de Forez) fut trouvée collée au mur de lieux discrets. Et le délicat portrait sur bois que tant d'artistes et de curieux ont vu de notre temps, à Paris, chez un des admirateurs les plus fervents de Jeanne, a été trouvé, il y a quelque trente ans, dégradé, flétri, troué de milliers de vers, dans un amas de détritus dont on venait de déblayer les combles d'un vieux palais à vendre.

Il ne faut donc pas désespérer de retrouver en-

(1) A. M le baron Piston de Saint-Cyr — Ce portrait est l'original ou une réplique de celui que conserve le Musée d'Orléans et qu'a reproduit M. Wallon, dans sa *Jeanne d'Arc*, p. 466, et Mgr Le Nordez, dans son recueil iconographique, p. 124, 155, 241, 312.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

core d'autres portraits de la Pucelle. Quel que puisse être leur degré de ressemblance, ils n'en sont pas moins précieux, vénérables en raison de leur âge et de leur objet. Ce sentiment de vénération s'attache même, quoi que nous fassions, aux images erronément attribuées à notre héroïne, comme telles de celles qui remplissent le Musée historique d'Orléans ou qui sont purement fantaisistes, par conséquent apocryphes.

Se peut-il qu'aucune ne puisse être produite, affirmée comme donnant exactement la ressemblance de Jeanne d'Arc ? Les descriptions physiques, plastiques, écrites de son vivant ou peu après son supplice, font-elles donc défaut ? Non certes ; nous avons, outre le témoignage de Perceval de Boulainvilliers, celui de plus d'un chroniqueur :

« Elle estoit aagéee de dix-sept à dix-huit ans, bien compassée de membres, et forte. » *(Chronique de la Pucelle*, ch. XLII.)

« Une jeune pucelle, nommée Jehanne, aagée de dix-huit ans, laquelle estoit grande et moult belle... » (*Mirouër des femmes vertueuses*. — Quicherat, IV, 268.)

« Elle estoit haulte et puissante. » (*Chronique de Lorraine*. — Quicherat, IV, 330.)

« La Pucelle... fut menée à mon dit seigneur le Daulphin..., habituée comme un homme ; avoit courts les cheveulx et ung chaperon de layne sur la teste et portoit petits draps (1) comme les

(1) *Petits draps*, culotte. — Jacques de Clercq, dans ses *Mémoires* : « ... et les petits draps qu'on appelle communément des brayes. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

hommes. » (Mathieu Thomassin, *Registre Delphinal*, 1456. — Quicherat, IV, 304.)

« Plusieurs fois a prins le précieux sacrement de l'autel toute armée, vestue en guise d'homme, les cheveulx rondiz, chaperon déchiqueté, gippon, chausses vermeilles atachées à foeson aguillettes... » (*Journal d'un bourgeois de Paris*. — Quicherat, IV, 469.)

Jehanne paraissait « avoir seize ans. » — (Déposition de Jean d'Aulon, écuyer et maître d'hôtel de Jeanne d'Arc. — Quicherat, III, 209.)

On pourrait multiplier les citations ; elles sont quelque peu contradictoires, soit sur l'âge, soit sur la stature, « grande » selon le *Mirouër*, « médiocre » selon Philippe de Bergame ; quant aux cheveux, dont la nuance serait si intéressante à connaître, il n'en est ordinairement question que pour indiquer leur coupe *à la soldade*, c'est-à-dire taillés en rond.

II

N'est-il pas vrai que les yeux ne suffisent pas pour déterminer l'expression d'une physionomie ? Le cadre de la chevelure la complète indispensablement et la précise. N'avez-vous pas vu combien change cette expression lorsque l'artifice fait d'une blonde une brune ou d'une brune une blonde ? Pour l'artiste, pour le penseur, pour tout admirateur de Jeanne d'Arc soucieux de la voir telle qu'elle fut, de la percevoir suggestivement, il importe donc grandement d'être certain d'avoir sa physionomie intégrale.

Mais où puiser cette certitude ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J'estime qu'il n'est pas admissible qu'aucun élément n'en ait été produit et ne subsiste ; car, dans les portraits les plus anciens, le type de la Pucelle n'est nullement éclectique, il est constant. Les cheveux peuvent être dissimulés par le casque, mais le masque est évident, et toujours nous avons la vision d'une figure ovale, aux sourcils bruns, finement dessinés, au nez droit, à la bouche petite, plutôt exiguë, comme dans le triptyque de Versailles, comme dans les miniatures de M. Georges Spetz, comme dans le portrait trouvé à Rome, comme dans le portrait attribué au roi René, comme dans ce dessin du XVIe siècle que possède M. Lanéry d'Arc (1), comme dans les miniatures du XVe qui enrichissent le manuscrit des *Vigiles de Charles VII.*

Or, si les traits de Jeanne ont été si exactement connus, conservés, vulgarisés, comment supposer que la couleur de ses cheveux ne l'ait pas été ? Pourtant, dans la minutieuse enquête de réhabilitation (1456), ni Jean d'Aulon, son écuyer, ni Louis de Coutes, son page, ni aucun des habitants de Domremy, pas un des témoins ne pense à préciser cette couleur. Tâchons néanmoins d'élucider la question, et de déterminer s'ils étaient bruns ou blonds, ces pauvres cheveux « rondis » que « la pouvre femme » se mit « piteusement » à « se destraire et arracher », lorsque deux de ses juges, Martin Ladvenu et Jehan Toutmouillé, lui vinrent annoncer qu'elle allait être brûlée (2).

(1) Voir sa *Bibliographie* précitée, p. 2.
(2) Quicherat, t. 2, page 3.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jeanne était-elle brune ?

« C'était une jeune fille d'aspect sain et robuste, dit M. Joseph Fabre. *Elle avait les cheveux noirs*, le visage gracieux, le regard chaste. »

Et plus loin :

« Le moine augustin Philippe de Bergame, dans son livre souvent très fantaisiste sur les *Femmes illustres*, allègue au sujet de Jeanne le témoignage d'un seigneur italien, Guillaume Guasche (1), qui avait été attaché à la cour de Charles VII et avait vu Jeanne avec son costume d'homme. Voici ce qu'il dit de Jeanne :

« *Jeanne était de petite taille,* (2) *avait le visage rustique et* LES CHEVEUX NOIRS.

« Jeanne n'était pas blonde, *elle était brune*. Il faut que les peintres en prennent leur parti, et qu'au lieu de cheveux d'or ils lui donnent désormais des *cheveux d'ébène*. A l'hôtel de ville de Riom, on peut voir sur une lettre de Jeanne et mêlé à des débris de son cachet, le reste d'*un cheveu noir* qui paraît avoir été mis originairement dans la cire.

(1) Peut-être *Girolamo* Guasco (et non *Guillelmo*), premier marquis de Solerio, époux de Bianca de Castellonco, mort en 1480, d'une très noble famille génoise, alliée aux maisons de Ceva, Visconti, Doria, Spinola, Lorraine, etc. (B. N., ms. français 20231, fol. 297.) Dans la généalogie de cette famille (*ibidem*), aucun membre ne porte le prénom de Guillaume. GUASCO : Tranché-denché d'or et d'azur.

(2) « M. Wallon a fait justement remarquer que, tout en étant de fait assez grande, Jeanne pouvait paraître petite sous l'habit d'homme. C'est ce qu'avait dit aussi Lebrun de Charmettes : « Pour ne point paraître fort petite, pour pa-« raître d'une taille médiocre sous des habits d'homme, il « faut qu'une femme soit grande pour son sexe. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Indice douteux, je le reconnais. C'est pourtant un indice.

« On vient de lire ce qu'un témoin oculaire rapporte de l'extérieur de Jeanne. Que dit-il de ses cheveux ? Qu'ils sont *noirs*. Voilà un témoignage significatif.

« A l'appui de ce témoignage il y en a un autre qui achève de décider la question. Dans une relation sur Jeanne d'Arc, faite de son vivant par le greffier de l'hôtel de ville de La Rochelle et éditée par Quicherat, en 1877, dans la *Revue historique*, il est dit expressément que Jeanne avait *les cheveux noirs* » (1).

Il y a quatre ans, dans l'excellent *Intermédiaire des chercheurs* (2), M. Ambroise Tardieu a donné sur la question des cheveux de Jeanne son avis, qui confirme celui de M. Joseph Fabre, et qu'il conforte d'une preuve nouvelle :

« Les portraits remontant au commencement du quinzième siècle, dit-il, sont fort rares, et l'on sait qu'il n'existe pas un seul portrait, *du temps*, donnant les traits de Jeanne d'Arc, dont le type *vrai*, fort discuté, n'a pas été conservé.

« *Il est certain qu'elle était brune.* Deux de ses cheveux mis, par elle-même, dans son sceau, *sur une charte écrite aux habitants de Reims* et sur une autre charte adressée à la ville de Riom, en font foi.

(1) Joseph Fabre, *Jeanne d'Arc, Libératrice de la France*, pages 36, 255-256. — *Revue historique*, t. IV, p. 336 : « ... ex nigro capillo » (*Relation inédite sur Jeanne d'Arc*, par J. Quicherat. — C'est un extrait fait au seizième siècle de l'un des registres depuis longtemps détruits de l'hôtel de ville de La Rochelle. Le manuscrit existe à la bibliothèque publique de La Rochelle.

(2) N° du 15 février 1900, colonne 253.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Ces cheveux se voyaient encore il y a peu d'années. Ils ont été volés ou bien, par négligence, sont tombés. Mais M. Tardieu, Marquis de Malessye, qui descend d'un frère de Jeanne d'Arc (par une alliance), possède la charte adressée aux habitants de Reims. Celle expédiée à la ville de Riom a été mise sous verre, dans la salle des délibérations, à l'hôtel de ville, où on peut la voir. »

En 1901, dans l'Annuaire du Conseil Héraldique de France, M. Francis Pérot a publié une étude intitulée *Jeanne d'Arc en Bourbonnais* (1), dans laquelle il aborde notre sujet, en ces termes :

« C'était le 9 novembre 1429 ; dès son arrivée à Moulins, la Pucelle adressa aux habitants de Riom la lettre dont nous donnons le texte ci-après, et qui est religieusement conservée aux archives municipales de cette ville. Elle y a été découverte par Tailhant, en 1844 seulement ; elle est dans un très bel état de conservation. Au moment de sa découverte, elle portait encore un cachet en cire rouge qui l'avait scellée ; aujourd'hui, ce cachet a disparu, mais son empreinte est restée adhérente ; un *cheveu très noir* avait été scellé avec la cire et traversait le cachet.

« Aujourd'hui cette précieuse relique, le cheveu de Jeanne n'existe plus ! Quelle main sacrilège a pu faire disparaître les deux seules reliques se rapportant à la Pucelle et qui sont à jamais perdues ? Leur détenteur ne peut en jouir que seul et le remords doit atténuer considérablement le plaisir qu'il peut avoir de les posséder. »

Et en note M. Francis Pérot ajoute (page 215) :

(1) *Annuaire*, t. XIV, p. 197-228.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Le cachet de la lettre conservée à Reims était, a-t-on dit, traversé par un cheveu noir, qui correspond exactement au texte de Ravisius Textor : *Johannæ Gallicæ*, où il dit que : *Jehanne la Pucelle était une belle femme brune*..... (Edition in-fol. 1521).

« Philippe de Bergame né en 1434, mort en 1502, s'exprime ainsi en parlant de la Pucelle d'Orléans, dans son *Traité des femmes illustres*. Gr. in-fol. publié à Ferrare en 1497 : *Erat nigro capillo*. Ce passage remarqué est cité par M. l'abbé Cochard dans un intéressant article publié dans les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* : EXISTE-T IL DES RELIQUES DE JEHANNE D'ARC ? Année 1890, tome XXIII, p. 202

« Dans ce même article (page 203), nous lisons : il existait une coutume « au moyen âge, qui con- « sistait de la part de celui qui écrivait une lettre, « à insérer un cheveu dans la cire molle du sceau. « Jeanne a-t elle observé cet usage ? *L'a-t-elle fait* « *observer par son clerc ?* A la rigueur on peut le « présumer, mais non l'affirmer. »

Donc, pensez-vous, Jeanne était brune, et l'on ne peut que souscrire aux observations dont Quicherat a fait précéder sa publication du fragment de chronique rochelaise :

« La circonstance des *cheveux noirs* est précieuse pour les artistes qui ont à créer cette glorieuse image. Ils sont instruits par là que leur conception doit s'exercer *en dehors du type de la femme blonde*. Mais l'auteur qui a dit cela [Philippe de Bergame] a parlé de Jeanne plutôt en romancier qu'en historien. Mérite-t-il plus de confiance sur ce trait de conformation physique qu'à l'égard des faits controuvés dont il a surchargé son récit ?

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« La chose a pu faire doute jusqu'à présent : la chronique rochelaise la mettra désormais *hors de toute contestation*. Elle affirme en effet que la Pucelle eut *les cheveux noirs*, « noirs et ronds », dit le texte, c'est-à-dire coupés suivant cette mode hideuse du quinzième siècle qui fit de la chevelure comme une calotte posée sur le crâne.

« A ce renseignement sur la couleur des cheveux s'en joint un autre sur celle de l'habillement avec lequel Jeanne se présenta pour la première fois à Charles VII. Il était noir et gris des pieds à la tête. C'est là un détail qu'il n'est pas superflu de signaler, si mince qu'en soit l'importance, parce que les peintres pourront en faire leur profit. »

Puis vient le texte du greffier de La Rochelle.

« L'an de grâce 1429..., le 23e jour du dit mois de feburier, vint devers le Roy nostre Seigneur qui estoit à Chinon, une pucelle de l'aage de XVI à XVII ans, née de Vaucouleur en la duché de Lorraine, laquelle avoit nom Jehanne et estoit en habit d'homme : c'est assavoir qu'elle avoit pourpoint noir, chausses estachées, robbe courte de gros gris noir, *cheveux ronds et noirs*, et un chappeau noir sur la teste ; et avoit en sa compagnie quatre escuiers qui la conduisoyent... » (1).

Ne vous hâtez pas trop de conclure. Certes, si les divers témoignages qui précèdent étaient hors de conteste, la cause serait entendue, et l'on ne pourrait plus douter : il serait indéniable que Jeanne d'Arc, selon la parole de Ravisius Textor, fut « une belle femme brune ». Mais il n'en va pas ainsi, et

(1) *Revue historique*, mai-août 1877, p. 336.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tous ces témoignages sont plus ou moins sujets à caution. — Nous allons les contrôler et l'établir.

*
* *

Quels sont les auteurs qui tiennent que Jeanne était « brune » ? Ambroise Tardieu, Joseph Fabre, Quicherat, Ravisius Textor (Textor de Ravisi), Philippe de Bergame, — et c'est tout.

Aucun de ces cinq auteurs n'a pu voir la Pucelle : le plus ancien, Philippe de Bergame, n'étoit pas né lorsqu'elle fut mise à mort. Son *Traité des Femmes Illustres* est de 1497, soixante-six ans après le supplice du 31 mai 1431. Le moine bergamasque n'écrit donc et ne témoigne en l'espèce que par ouï dire. Il a été renseigné par feu G. Guasco, gentilhomme d'Italie qu'il dit avoir été à la cour du roi Charles VII, et avoir vu Jeanne en habit d'homme, c'est-à-dire vêtue militairement.

Guasco a donc vu Jeanne sous le casque ; or les cheveux de la Pucelle étaient taillés en rond, c'est-à-dire très courts, dès son départ de Vaucouleurs ou lors de son arrivée à Chinon, et demeurèrent ainsi durant toute sa glorieuse campagne. Le gentilhomme italien n'a donc vu de Jeanne d'Arc que son visage un peu hâlé ou bruni par le soleil, ses yeux, ses cils, ses sourcils, qui étaient bruns, et même en admettant que, longtemps après avoir recueilli ses dires, Philippe de Bergame les ait reproduits fidèlement, il ne s'en suit pas que la fille de Jacques d'Arc et d'Isabeau de Vouthon fût de chevelure brune : elle pouvait avoir les cils et les sourcils très bruns et les cheveux d'un blond doré

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tirant sur le roux (1) ; seulement les gens de guerre, ne voyant pas ses cheveux, recouverts et celés par le casque ou la chapeline (2), et même par son chapeau de ville, ont dû supposer qu'ils étaient bruns comme ses sourcils et ses cils.

Telle aura été la méprise de G. Guasco, d'où procède l'assertion de Philippe de Bergame ; telle, aussi, celle de l'archer qui avait renseigné le greffier anonyme de La Rochelle.

D'ailleurs, tous les dires de l'auteur du *Traité des femmes illustres* doivent être méticuleusement contrôlés ; de l'avis même de Joseph Fabre et de Quicherat, son œuvre tient beaucoup plus du roman que de l'histoire, de la fantaisie que de la réalité, et les faits controuvés y abondent ; c'est lui qui fait naître Jeanne en Lorraine, où elle apprend à rompre la lance, à monter à cheval, à préluder au miracle, et qui la dit âgée de 22 ans lorsqu'elle vint trouver Charles VII à Chinon (3). Or Jeanne était née, non en Lorraine, qui n'était pas française, mais en France, au bailiage de Chaumont en Bassigny, à Domremy, et lorsqu'elle entra à Chinon le 6 mars 1429 (nouveau style,) elle avait exactement 17 ans et trois mois

G. Guasco avait donc bien insuffisamment renseigné le moine Bergamasque.

Quant au greffier rochelais, il n'est pas plus digne d'une confiance absolue ; il fait erreur sur le jour où Jeanne d'Arc fit son entrée dans Chinon : « le 23 février 1429 », dit-il, et ce fut le 6 mars. Autre

(1) Ma bien regrettée fille Isabeau, comtesse de Caix de Saint-Aymour, était ainsi, très exactement.

(2) *Capellina*, chapeline, casque léger

(3) Voir Langlet-Dufresnoy, t. III, p. 38-40.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

erreur, lorsqu'il dit qu'elle revêtit à Poitiers son armure de combat : ce ne fut qu'ultérieurement et ailleurs. La déposition du sire de Gaucourt est formelle à cet égard : « Elle prit congé du roi, dit-il, et *alla à Blois*, où elle s'arma pour la première fois » (1). En somme, le greffier de La Rochelle, lui aussi, n'écrivait que par ouï dire, et son témoignage n'a guère plus d'autorité que celui de son confrère parisien, Jehan de Fauquemberghe, greffier du parlement de Paris, qui nous a laissé de la Pucelle une curieuse petite esquisse à la plume, du mois de mai 1429. « La *robe* et les *longs cheveux* qu'il a donnés à son personnage, dit Quicherat (IV, 451), prouvent jusqu'à quel point il était encore mal renseigné en ce moment. »

Que reste-il de probatif au sujet de la chevelure brune de Jeanne d'Arc? Le témoignage de Ravisius Textor en 1521 ; mais cet auteur n'invoque d'autre garant que Philippe de Bergame, et nous savons ce que nous devons penser de ce dernier témoin.

Il ne reste donc à examiner d'autre preuve que celle du *cheveu noir* qui aurait été inséré dans la cire du cachet ou scel de la lettre signée par Jeanne et adressée par elle à ses chers et bons amis les habitants de Riom (9 novembre 1429.) Mais auparavant je dois contrôler une assertion grave de M. Ambroise Tardieu, que j'ai mentionnée plus haut.

Parlant de la dite lettre, cet auteur relate qu'une autre lettre de Jeanne, écrite aux habitants de Reims, portait également un de ses cheveux, « mis par elle-même dans son sceau ».

Ce cheveu et celui de Riom, dit M. Ambroise

(1) Quicherat, tome III, p. 16.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tardieu, « se voyaient encore il y a peu d'années. Ils ont été volés ou bien, par négligence, sont tombés. Mais M. le marquis de Maleissye, qui descend d'un frère de Jeanne d'Arc, possède la charte adressée aux habitants de Reims ».

C'est la première fois, croyons-nous, qu'on parle d'un cheveu de Jeanne inséré dans le sceau d'une charte ou lettre d'elle aux Rémois. Quicherat, qui écrivait en 1849, mentionne en ces termes trois lettres de la Pucelle « aux loyaux Francxois habitans en la ville de Rains » :

De la première (5 août 1429) il dit :

« L'original était conservé à l'hôtel de ville de Reims au commencement du XVIIe siècle. Il n'en reste plus qu'une copie du même temps. »

De la deuxième (16 mars 1430) :

« Copie du XVIIe siècle. L'original, conservé autrefois à l'hôtel de ville de Reims, était signé de la main de Jeanne et scellé d'un sceau en cire rouge tout à fait brisé. »

De la troisième (28 mars 1430) :

« Même provenance que la précédente (copie du XVIIe siècle intercalée dans le manuscrit de Rogier, à la Bibliothèque Royale, supplément français, n° 1515-2), et publiée également par M. Varin. Le sceau était encore entier sur l'original, mais l'auteur de la copie déclare n'avoir pu en discerner la figure ni la légende (1) ».

Ainsi, dès le XVIIe siècle, les trois originaux avaient disparu ; il n'en reste que des copies du même temps. Aucun n'est indiqué comme portant un sceau dans la cire duquel se trouve un cheveu

(1) Quicherat, tome V, pp. 139-140, 159-160, 161-162.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Jeanne d'Arc ; un des sceaux manquait déjà au commencement du XVIIe siècle ; le deuxième était « tout à fait brisé » ; le troisième, fruste. Mais, selon M. Ambroise Tardieu, une des trois chartes serait aujourd'hui en la possession de M. le marquis de Maleissye ; même si c'est un des originaux, un laps de trois siècles, depuis qu'il a disparu des archives de la ville de Reims, n'a pu qu'achever la destruction du sceau, déjà si dégradé. Je répète qu'il n'a jamais été dit avant M. Ambroise Tardieu, que le cachet d'une de ces trois lettres contînt un cheveu, et j'estime en conséquence que l'honorable écrivain, rédigeant de mémoire, a simplement confondu Reims et Riom.

D'ailleurs, la preuve de l'authenticité du cheveu mis dans le sceau de la lettre aux habitants de cette dernière ville, manque absolument.

Quicherat n'en parle qu'avec une certaine réserve : « L'original de Riom que j'ai vu et tenu, avait été scellé d'un cachet en cire rouge dont l'empreinte a été détruite. *Le revers seul est conservé* : on y voit *la marque d'un doigt* et le reste d'un cheveu noir *qui paraît avoir été mis originairement dans la cire*. »

Or l'original est en papier, « SIGNÉ *de la main même de la Pucelle* » Quel besoin y avait-il donc d'y ajouter quelque garant de sa validité ? Et si le secrétaire de Jeanne en eût eu l'idée, est-ce au revers et non dans le corps même du sceau qu'il aurait inséré le cheveu ? Puis qui prouve que ce cheveu soit de Jeanne ? On a vu ci-dessus ce qu'en pensait le docte abbé Corrard, qui ne dissimule pas son doute : il parle d'une coutume, « au moyen-âge, qui consistait de la part de celui qui écrivait une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lettre, à insérer un cheveu dans la cire molle du sceau. Jeanne a t-elle observé cet usage ? *L'a-t-elle fait observer par son clerc ?* A la rigueur, on peut le présumer, mais non l'affirmer. » Rien même n'établit que ce cheveu provînt de son clerc.

Ce qui est bien certain, c'est qu'il n'y a pas d'autre exemple de l'emploi de ce signe de validation, dans la correspondance de Jeanne d'Arc. Demay cite bien l'indication ainsi conçue du mode de validation de lettres d'un personnage de 1418 : « Scellées en cire vermeille où la jointe de l'un de ses doigts fut empreinte sans autre signet » (1) ; mais il ne cite cela que comme une singularité, une exception, particulière peut-être à une région ou à un contractant qui n'avait pas de sceau. L'auteur du *Manuel de Diplomatique* (2), traitant des « signes de validation différents du sceau », dit « qu'on a cité *quelquefois*, comme des signes de validation *primitifs et qui auraient précédé l'usage des sceaux*, certaines coutumes particulières à une province ou certaines singularités ».

Un des maîtres de la science sigillographique, M. Paul de Farcy, que je me suis fait un devoir de consulter au sujet de l'usage du poil de barbe ou du cheveu dans les sceaux, comme signe de validation, m'a fait l'honneur de me répondre :

« Ce mode a été employé, *fort rarement*, dans les siècles plus reculés [que le XVe], et C'ÉTAIT MENTIONNÉ DANS L'ACTE LUI-MÊME. J'ai vu des empreintes de dents..... Mais, au XVe siècle, cela me paraît trop fort. »

(1) G. Demay, *Le Costume*, page 52 : d'après une charte des Archives Nationales, JJ 170, n° 108.

(2) A. Giry, p. 655-656. (Paris, Hachette, 1894, in-8°)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Autour du signet de Guillaume Alingthon, écuyer, trésorier général de Normandie, apposé sur une charte écrite à Honfleur le 11 août 1421, un brin de paille est plaqué en rond sur la cire ; mais ce fut là un soin de préservation du signet, non une garantie d'authenticité ; et de fait le signet, à près de cinq siècles d'intervalle, est encore parfaitement conservé.

Si le clerc de Jeanne d'Arc eût inséré un cheveu d'elle ou de lui dans la cire du scel, en vue de confirmer la validité de l'acte, il eût très certainement noté dans ce texte ce fait singulier, l'emploi de cette garantie anormale et depuis des siècles tombée en désuétude ; de même que le scribe des lettres précitées de 1418 n'omit pas de noter qu'elles étaient « scellées en cire vermeille empreinte de la jointe d'un doigt ».

Un autre sigillographe, consulté sur cette question, a fait cette réponse péremptoire : « Je ne crois pas qu'il existe, dans tous les siècles, un seul exemple de cheveu de femme inséré dans la cire de son scel. » En effet, cette insertion eût été jugée tout à fait inconvenante. (*Revue des Questions Héraldiques*, n° 68, février 1904, page 525.)

En dernier lieu, pour plus ample élucidation, j'ai voulu recourir aux lumières de M. le marquis de Croizier, si profondément versé, lui aussi, dans la science sigillographique (1), et dont je me fais un devoir de publier intégralement ici la réponse aussi érudite qu'obligeante.

(1) Voir son étude considérable publiée dans la *Revue des Questions Héraldiques*, depuis le n° 39, sous ce titre : *Contributions à la Bibliographie des travaux de sigillographie, etc.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« ... Vous me prenez au dépourvu. A défaut de Mabillon, Toustain et Tassin, Muratori, de Wailly et autres classiques, je viens de consulter inutilement Heineccius et Dom de Vaines.

« Je me suis rabattu sur les auteurs modernes. Un auteur digne de foi, QUANTIN, en son temps archiviste de l'Yonne, dans son *Dictionnaire raisonné de diplomatique chrétienne*, in 4°, Paris, Migne, 1846, (t. XLVII de l'*Encyclopédie théologique*, de l'abbé Migne), colonne 708, dit textuellement : « On rapporte encore d'autres précautions pour prévenir la fraude [des sceaux] qui sont plus bizarres qu'efficaces. Tantôt on insérait dans la cire des cheveux ou des poils de la barbe... »

« G. DEMAY, le maître en sigillographie, dans son bel ouvrage *Le Costume au moyen âge d'après les sceaux* (grand prix Gobert), gr. in-8°, Paris, Dumoulin, 1881, dit à son tour :

« ... Dans certaines circonstances, on accompa-
« gnait le sceau d'un symbole particulier, de poils de barbe, d'un fétu... »

« Enfin, un savant autorisé, M. LECOY DE LA MARCHE, dans son livre *Les Sceaux*, (Paris, Quantin, 1889, in-8) s'exprime ainsi, p. 46-47 :

« Les parties prenaient d'elles-mêmes des moyens
« originaux pour affirmer le caractère authentique
« des empreintes fixées au bas de leurs contrats,
« et y inséraient [dans la cire] avant qu'elle ne
« fût sèche, des poils de la barbe, des cheveux, ou
« quelque autre signe incontestable de leur pré-
« sence et de leur consentement. »

M. Lecoy de la Marche croit à « la relique » de Riom, car il ajoute :

« Ces preuves corporelles, qui deviennent des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

reliques lorsqu'il s'agit de certains personnages, se sont quelquefois conservées jusqu'à nous. Ainsi la lettre adressée par Jeanne d'Arc aux habitants de Riom, et conservée dans les archives municipales de cette ville, porte encore, passé à travers le cachet, un cheveu noir *pris sur sa tête*: c'est même *le seul indice matériel* qui nous révèle *que l'héroïque fille était brune*. »

« Avant lui, le docte QUICHERAT, dans ses *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, en reproduisant la « Lettre de la Pucelle aux habitants de Riom », d'après la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, V, 1843-44, p. 519, laquelle l'avait elle-même empruntée à J.-B. BOUILLET. (*Lettre de Jeanne d'Arc aux gens d'église, bourgeois et habitants de la ville de Riom*, in-8°, 6 p., fac-simile, Clermont-Ferrand, Pérol, 1844). QUICHERAT, dis-je, n'avait pas hésité à imprimer ces lignes :

« L'original fut découvert, en 1844, aux archives « municipales de Riom, par le président Tailhand ; « il fut publié depuis par divers journaux. Il était « scellé d'un cachet rouge dont l'empreinte était « détruite et qui portait un cheveu noir. »

« Quand bien même ce sceau qui a disparu en laissant le cheveu seul attaché à un fragment de cire, aurait été celui de l'héroïne, rien ne prouverait que ce cheveu ait appartenu à Jeanne d'Arc, car il aurait pu appartenir à l'expéditeur de sa lettre ou provenir tout bonnement du cirier. Souvent, en effet pour rendre la cire moins cassante, on la pétrissait avec des cheveux, des poils ou de la ficelle. Un sceau de Guillaume de Tancarville, dont la cire est ainsi pétrie, se trouve à Rouen, fonds de l'abbaye de Boscherville. Je n'ai pas la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

date de l'acte auquel appartient ce sceau, mais DEMAY, *Inventaire des Sceaux de Normandie*, in-4°, Imp. Nat., 1881, décrit, p. 61, 1re colonne, sous le n° 551, un autre sceau de ce même Guillaume de Tancarville appendu à une charte de juillet 1283.

« On connaît la formule :

« *Quod ut ratum sit et stabile perseveret in pos-*
« *tremum, præsenti scripto sigilli mei robur apposui*
« *cum tribus piliis barbæ meæ.* »

« Cette formule est empruntée à une charte de 1121.

« On la retrouve jusqu'à la fin du XIIe siècle, époque à laquelle les sceaux, réservés aux hauts personnages, attestaient seuls la validité des actes. Au XIIIe siècle, elle disparaît, car, si le sceau devient d'un emploi universel, l'écriture se répand et vient le confirmer; son apposition, d'ailleurs, va exiger l'intervention des représentants de l'autorité royale ou seigneuriale et en présence de témoins. Il ne sera plus utile, pour prévenir les faux, de recourir à des précautions « plus bizarres qu'efficaces ».

« Je réponds donc à vos questions :

« Oui, l'usage d'introduire dans la cire des sceaux soit des poils ou de la barbe, soit un ou plusieurs cheveux, a existé, mais cet usage aurait cessé à la fin du XIIe siècle.

« Non, je ne connais pas d'exemple de cette pratique aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, *à moins que le sceau de la lettre de Jeanne d'Arc à la ville de Riom n'ait été vrai.*

« Il faudrait savoir aussi si la Pucelle a eu un sceau. Son arrière-petit-neveu, M. LANÉRY D'ARC, dans sa belle bibliographie si complète, *n'en cite pas un seul.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Le Chanoine Cochard, dans sa brochure *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* énumère les lettres signées de son nom, mais ne fait pas mention de son cachet.

« Jeanne portait des anneaux, mais était-ce des anneaux sigillaires? Le Chanoine Cochard en parle dans sa brochure. — Vallet de Viriville leur a consacré une étude : *Les anneaux de Jeanne d'Arc* (Paris, 1868, in 8°, extrait des *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1868, p 82-97) Ces deux ouvrages me manquent.

« Voilà, tout ce que je sais. Je tâcherai de compléter ces petites notes.

« Puissent Bouillet, l'École des Chartes, Quicherat et Lecoy de la Marche n'avoir pas été mystifiés par quelque Vrain-Lucas, comme le fut l'académicien Chasles, qui déboursa la forte somme pour 60 lettres apocryphes de la bienheureuse Jeanne ! A votre grand savoir, l'honneur de résoudre ce problème » (1).

Pour dire tout mon sentiment, — qui ne me paraît pas s'éloigner beaucoup de celui de mon docte collègue et ami, — il m'est impossible de ne pas considérer le fragment de cheveu noir de Riom comme provenant d'une espièglerie de petit clerc. Ce cheveu adventice a du reste disparu après 1849, il s'en est allé comme il était venu, et j'estime, après tout, que c'est ce que la fausse relique avait de mieux à faire.

Car Jeanne n'était pas brune, et je vais maintenant m'attacher à en fournir les preuves.

(1) Lettre de M. le Marquis de Croizier, Président de l'Académie Indo-Chinoise de France, datée de Jouandin (Bayonne), 2 février 1904.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

III

Jeanne était blonde

Si Jeanne eût été brune, elle aurait été une exception dans son pays natal, dans sa région, dans sa famille, et quelque témoignage se serait produit, notamment dans la grande enquête de 1456 pour constater cette anomalie ; car cette couleur de cheveux, encore aujourd'hui, est rare à Domremy, à Greux, et sur les limites de la Champagne et de la Lorraine. Le silence absolu de tous ceux qui avaient connu Jeanne, — parents, amis, voisins, — me paraît impliquer que la couleur de ses cheveux n'était pas anormale, mais plus ou moins conforme à celle des cheveux de tout le monde autour d'elle.

Dans le portrait ancien du père de Jeanne, que possède M. de Bousquet et provenant de la famille d'Arbamont, apparentée à celle de la Pucelle, Jacques d'Arc a les cheveux *roux* et les sourcils plutôt *bruns* ; particularité que nous retrouverons sur divers portraits de sa sainte et héroïque enfant.

M. le marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, si versé dans tout ce qui la concerne et dont le château est peu distant de Vaucouleurs et de Domremy, me disait, après avoir vu le portrait de Jeanne qui fut trouvé à Rome, que ce type de blonde plus ou moins nuancée de roux est commun dans la région.

La famille de Lauvergnat, apparentée, elle aussi, à celle de la Pucelle, possédait une vieille statuette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Jeanne d'Arc sculptée, dit une tradition, d'après les traits de sa mère, dont les cheveux y paraissaient avoir été d'un blond ou roux doré (1). J'ignore ce qu'est devenue cette précieuse statuette ; elle aurait été donnée par M. de Lauvèrgnat « à Monsieur le Curé » ; de Domremy, je suppose, et dans ce cas elle y subsiste très probablement, au musée que la piété patriotique a voulu former dans ce qui fut le logis familial de la Pucelle.

Quel dommage que, dans les plus anciennes images de Jeanne d'Arc, sa chevelure soit enveloppée, dissimulée par le casque?

« On voit au musée d'Orléans une tapisserie de travail allemand où est figurée Jeanne au moment de son arrivée auprès de Charles VII. C'est la seule image contemporaine que nous connaissions d'elle. Elle est à cheval, entre son archer et un page qui porte sa lance. Elle est armée à blanc, moins la cuirasse, n'ayant sur le corps que son pourpoint recouvert d'une huque déchiquetée. Sa coiffure est un heaumet sans visière entouré d'une cornette. Sur le devant de celle-ci est attaché un joyau que surmonte une aigrette. Elle tient à la main son étendard, signe du commandement qu'elle venait réclamer. Quoique le dessin soit barbare et l'assortissement des couleurs peu varié, il y a dans le costume une intention visible de magnificence. On a tenu à représenter la Pucelle telle qu'elle se montra à la tête des armées, telle que voulait la voir la multitude, car si elle n'eût pas

(1) Communication de l'érudit et regretté M. Henri Bourgoing

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

été habillée somptueusement, on ne l'eût pas réputée « chef de guerre », ni elle n'aurait pris l'ascendant qu'elle exerça sur les troupes (1) ».

Cette tapisserie, faite en 1429 ou 1430, fut donnée en 1859 au Musée d'Orléans par M. le marquis d'Azeglio, qui l'avait achetée à Lucerne dans les derniers mois de 1857. Une banderole flottante porte cette légende, en vieil allemand :

« Ici vient la vierge envoyée de Dieu au Dauphin dans sa terre. »

La Pucelle, montée sur un cheval blond clair, est armée de toutes pièces ; « elle porte une huque vermeille frangée de jaune, et un chaperon de même couleur avec aigrette par-dessus lequel est posée une chapeline de fer. » Hélas ! ses cheveux sont entièrement enveloppés et cachés.

Combien nous devons déplorer que ne soit pas venu bien authentiquement jusques à nous le portrait de Jeanne d'Arc qu'exhibait à prix d'argent un peintre venu de France, en 1429, dans la ville de Ratisbonne ! Je dis « bien authentiquement », car je suis hanté d'une hypothèse toute séduisante au sujet de ce vénérable portrait, considéré, mais à tort peut-être, comme perdu, comme gisant enseveli dans quelque ville de l'Allemagne méridionale.

***

Dans la belle galerie de M. de Martinengo, conseiller d'Etat, à Wurzbourg, mort il y a une cinquantaine d'années, se remarquait une ancienne peinture sur bois haute de 1 mètre 40 sur 0m84 de

(1) Quicherat, *Histoire du Costume en France* (Paris, Hachette, 1875, grand in-8°, p. 270-272.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

largeur et représentant une femme qu'on disait être Jeanne d'Arc, montée sur un cheval au galop, armée de toutes pièces, sauf la tête qui est nue; ses cheveux flottants sont maintenus par une torsade de perles posée en bandeau. Au défaut des cuissards, on voit que son vêtement est vermeil.

« La figure est jeune et belle, les yeux sont noirs, LES CHEVEUX D'UN BLOND DORÉ, le nez long sans être aquilin ; les traits, nobles et réguliers, ont plus de dignité que de délicatesse ; dans l'action du combat, ils conservent une expression manifeste de douceur et de calme » (1).

Un ange lui apporte un casque : c'est l'archange Saint Michel, patron de la France, inspirateur et protecteur de la Pucelle.

D'où provenait ce tableau? De la galerie célèbre du comte de Bruhl, d'où il était passé dans la collection d'un habitant de Nuremberg, puis, pour de longues années, dans celle de M. de Martinengo. On ne sait rien de plus quant à la filiation de cette très précieuse peinture, que vint voir Schiller lorsqu'il écrivait sa tragédie de *Jeanne d'Arc* (2).

« Le Catalogue de la Galerie de Martinengo l'attribuait à Hans Baldung, dit Grün, qui vécut de 1476 à 1534, mais c'est là une attribution hasardée. Le style de l'ouvrage n'est pas encore celui du XVIe siècle, il appartient à une époque plus ancienne et se rapproche de la manière d'Holbein le père. C'est donc vers le milieu du XVe siècle, entre 1450 et 1460, qu'il convient de fixer sa date, et,

(1) *Bulletin de la Soc. Archéol. de l'Orléanais*, tome 3, 1859-1861, n° 32, p. 161.

(2) Lanéry d'Arc, *Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc*, n° 2095, p. 937.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

selon toutes apparences, on le doit au pinceau d'un maître inconnu de l'école de Bâle.

« Contemporain de Jeanne d'Arc, ce maître avait pu la voir : en 1450, il y avait dix-neuf années seulement qu'elle était morte ; tout au moins avait-il pu consulter des gens qui l'avaient vue, recueillir de leur bouche des détails sur sa personne et sa figure ; il avait pu consulter les portraits faits de son vivant. Il est très certain qu'avant d'entreprendre une œuvre aussi importante, il dut s'entourer de tous les renseignements qui pouvaient le guider, et qu'il s'inspira de traditions qui étaient trop récentes et trop vives pour n'être pas la vérité. »

Ici j'oserai placer ma chère hypothèse : pourquoi ce tableau de tout temps considéré comme figurant la Pucelle ne serait-il pas celui-là même qu'en 1429 montrait aux conseillers de la ville de Ratisbonne un peintre qui très certainement venait de France et le donnait comme fait d'après nature ? Autrement ces personnages n'auraient pas voulu payer pour voir une peinture de fantaisie :

« *Item*, avons payé, pour voir le tableau de la « jeune fille qui a combattu en France, 24 deniers. »

Il n'est pas présumable que ce tableau, dont nous connaissons les dimensions ait été détruit. Le peintre, qui le faisait voir à prix d'argent, aspirait sans nul doute à le vendre, et de musée en musée sa Jeanne d'Arc est venue dans celui de M. de Martinengo.

Si mon hypothèse est ou paraît peu plausible, l'auteur du tableau, quel qu'il fût, put au moins s'inspirer de celui de Ratisbonne, le copier même ; dans tous les cas, « il est très certain qu'avant d'entreprendre une œuvre aussi importante (vous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

venez de le lire), il dut s'entourer de tous les renseignements qui pouvaient le guider, et qu'il s'inspira de traditions qui étaient toutes récentes et trop vives pour n'être pas la vérité. »

Répugnant à montrer l'héroïne sous sa hideuse tonsure, adoptée par Jeanne précisément pour dénaturer en elle tout ce qui rappelait la femme, l'artiste la voulut représenter dans une apothéose de gloire, de beauté et de sainteté, en armes et sous le nimbe, les cheveux non rasés mais flottants.

Lui eût-il fait les yeux noirs si Jeanne les avait bleus, les cheveux blonds si elle les avait bruns?...

J'ai peine à renoncer à ma présomption d'identité entre la Jeanne d'Arc de M. de Martinengo et la Jeanne d'Arc de Ratisbonne, d'autant plus que le sort ultime de ce tableau me convainc intimement de cette désirable identité ; car les peintures, comme les livres, *habent sua fata*.

Non, l'image de la sainte guerrière ne pouvait demeurer ensevelie à jamais dans quelque bourg allemand, dégradée par le temps, dégradée même de sa gloire par un ingrat oubli ou par l'outrage de quelque fausse attribution.

A la mort de M. de Martinengo, elle devait passer en des mains françaises, et par elles en terre de France, dans cette noble ville même dont Jeanne avait été la libératrice et dont le salut providentiel fut celui de la patrie. A la mort de son dernier possesseur allemand, « *la jeune fille qui a combattu en France* » fut acquise par M. Besnard et sa femme, née Salmon, puis donnée par eux (1857) au Musée d'Orléans, ville natale de la donatrice.

Honneur à la mémoire des deux généreux époux! Leur patriotique libéralité nous permet de consta-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ter que la plus ancienne image connue de la Pucelle, ou au moins l'une des plus anciennes, lui attribue *des yeux noirs et des cheveux blonds.*

*
* *

La *Chronique Espagnole de la Pucelle d'Orléans,* dont la première édition connue parut à Séville en 1512, mais qui fut écrite vers le milieu du quinzième siècle, n'est guère, a dit son traducteur français, M. le comte de Puymaigre, qu' « un ramassis de fables grossières » (1), mais néanmoins le portrait qu'elle nous donne de Jeanne d'après un témoin oculaire paraît entièrement digne de créance.

» Dans le Dauphiné de France, dans un village, une bien jeune bergère dès son enfance fut accoutumée à garder les troupeaux, laquelle fit cet office jusqu'à l'âge de XIX ans. Et l'on dit que son père était un hôtelier chez lequel les voyageurs logeaient.

« Et elle, lorsque les soirs elle revenait de garder les moutons et rentrait au logis, elle apprenait par ceux qui logeaient là le malheur et le danger où était le roi. Et comme il est propre aux femmes d'être pitoyables et d'avoir grand courage, cette bergère, on la trouvait souventes fois pleurent amèrement sur la détresse de son roi, et par son père et par sa mère elle était réputée insensée, et son affliction était traitée de folie. »

L'auteur espagnol dépeint la Pucelle telle qu'il dit « l'avoir vue représentée en France par un mer« veilleux peintre ... Et au dire de tous ceux qui « la connurent, elle était *très ressemblante,* et son

(1) Voir *Revue des Questions Historiques*, tome XXIX (janvier-juin 1881), p. 553-566.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« visage et sa personne *comme elle était*, tellement « qu'*elle semblait vivante*, et encore que cela sorte « du propos que je traite, il est bon que vous con- « naissiez ses véritables traits.

« Elle était très grande de corps, plus qu'autre « femme, et tous ses membres très forts et ro- « bustes. Le visage plutôt viril que de dame, *el « rostro mas varonil que de dama;* elle avait les yeux « jaunes et beaux, *los ojos tenia amarillos é bellos é « de muy alegre vista*, et de très gaie expression ; le « nez et la bouche en son visage bien placés.

« Elle paraissait en tout bien conformée, et les « cheveux très longs et *blonds* cendrés, *è los cabellos « muy largos è rucios*, avec lesquels elle faisait « divers nœuds, et dans les batailles elle les portait « en dehors de ses armes bien qu'il y eût à cela du « péril. Et par ce signe, des siens elle était recon- « nue, parce que souventes fois elle les portait « répandus sous l'armure de tête comme les « houppes d'un chapeau. »

Passons sur les erreurs manifestes du chroniqueur quant au pays natal de Jeanne, à son âge, à la prétendue hôtellerie de son père ; ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il avait vu d'elle en France un portrait admirable, très ressemblant, de l'avis de tous ceux qui l'avaient connue ; et quelle que fût la nuance de ses cheveux, ils étaient non pas noirs, mais d'un blond quelconque, *rucios*, littéralement « gris clairs », ce que j'ai cru pouvoir traduire par « blonds cendrés ».

C'est encore au comte de Puymaigre que nous devons la confirmation de la blondesse de Jeanne. Huit ans après, il publiait dans la même Revue une non moins intéressante étude sous ce titre :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jeanne d'Arc, Sa vie par un Italien du XVe siècle (1).

Cet auteur italien était le bolonais Giovanni Sabadino degli Arienti.

« Sa famille, dit M. de Puymaigre, était attachée aux Bentivoglio, les despotes de sa ville natale ; son père avait été leur barbier et avait reçu d'eux des armoiries.

« En 1475, Sabadino accompagna aux bains de Porrettana Andrea Bentivoglio, dont il était secrétaire. Pour distraire son maître de l'ennui qu'il trouvait dans cette triste résidence, Sabadino composa en latin 71 nouvelles qu'il translata ensuite en un italien fort mauvais et rempli de mots bolonais. Ces contes, qui reçurent le titre de *Novelle Porrettane*, du lieu même de leur naissance, rappellent souvent la licence et non le talent de Boccace. »

Un autre ouvrage beaucoup plus intéressant de Sabadino est sa *Ginevera de le clare donne* (2), livre en l'honneur de Geneviève Sforza, fille d'Alexandre, seigneur de Pesaro, mariée en mai 1454 à Santi Bentivoglio, devenu seigneur de Bologne après la mort d'Hercule Bentivoglio, dont il était le fils naturel. Mariée à douze ans, veuve à vingt, elle se hâta d'épouser le cousin et successeur de son époux, Jean Bentivoglio, et le rendit odieux par les actes de despotisme qu'elle lui inspira ; aussi ne trouva-t-il aucun appui dans ses sujets lorsque le Pape Jules II le chassa de Bologne, en 1506.

Mais venons au texte de Sabadino, qui écrivait

(1) *Revue des Questions Historiques*, avril 1889. Tirage à part, Bruxelles, 1889, in-8°. — Bibl. Nationale, Lb. 26. 251, in-8°, pièce.

(2) Publ. en 1888 par Corrado Ricci et A. Bacchi della Lega, in-16. LVIII-408 pages.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

vers 1480 : *De Janna Polcella gaya de Franza*, — livre où la fantaisie tient également une bonne place :

« ... Cette Jeanne, la gentille (1) Pucelle, naquit « en France dans le pays de Barrois, et de l'âge de « huit ans à celui de seize elle fut gardienne de « moutons. Elle passait le temps de côtés et « d'autres avec les autres petites bergères, tenant « une grosse perche qu'elle portait sous son bras, « comme les chevaliers portent leurs lances, elle « en frappait les troncs des arbres, et parfois mon- « tait les chevaux d'autres bergers; en sorte que « qui la voyait s'en émerveillait, et ainsi elle devint « forte et robuste.

« Elle fut belle, de visage un peu brun; avec « des CHEVEUX BLONDS, elle fut vierge, elle eut la « parole douce, et un entendement aussi bon que « si elle eût été élevée en une école de prud'homie « et des meilleures mœurs, plutôt qu'en la garde « de troupeaux.

« .... Orléans perdu, tout le royaume l'était. Le « roi étant dans cette extrémité, cette Jeanne la « Pucelle, ainsi le voulut la divine clémence, laissa « la garde des moutons quand elle eut atteint l'âge « de seize ans, et s'en vint trouver le Roi.....

« Arrivée devant Sa Majesté royale, elle fit une « génuflexion et dit en présence des barons et des « princes :

« Seigneur Roi, j'ai quitté la garde des trou- « peaux, et je viens à vous envoyée par Dieu pour « vous aider à reprendre et recouvrer votre « royaume.

(1) Dans le sens de « noble », comme dans le mot « gentilhomme ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« ... O chose incroyable et peut-être jamais entendue ! Tous les excellents barons et capitaines « et le Roi lui-même, tout à coup, se soumirent, « sans hésiter, à voir le commandement de l'armée « d'un si grand roi confié à une vile bergère !

« Arrivée à une si grande hauteur, le Roi la fit « orner de très brillantes armes et monter sur un « cheval caparaçonné de soie alexandrine (1) toute « brodée de lys d'or fin.

« Elle était belle avec le casque ayant pour cimier trois plumes d'autruche et sous lequel sortaient des TRESSES BLONDES pendant sur ses « épaules ; elle semblait vraiment un guerrier envoyé du ciel sur la terre.

« ... Et Orléans fut recouvré, chose qui fut réputée miraculeuse et incroyable pour qui ne « l'avait pas vue, comme disent plusieurs personnes qui encore vivent en France, qui dans ce « temps combattirent sous les ordres de la divine « Pucelle ; et comme nous l'a certifié Fileno Tuvata, notre noble marchand (*nostvo gentil mercante*) qui, étant à Blamont, à trois lieues environ « de Reims, avait appris de *deux anciens soldats du « roi de France* les choses admirables qui se firent « dans ce temps, où, tout jeunes, ils étaient pages « et se trouvaient spécialement dans les dernières « guerres devant Rouen où la terre fut baignée « de sang...

« ... Un jour, comme la Pucelle avait prédit sa « mort par le feu, elle fut prise dans une bataille « par ses ennemis anglais...

(1) *Dizionario di Tommaseo :* « Alessandrino, velùto pregiato che fabricavasi in Alessandria. »

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« ... Telle fut la cruelle fin de la belle et vail-
« lante Pucelle, ayant d'après ce qu'on m'a dit
« vingt quatre ans d'âge » (1).

Le fils du barbier Sabadino fait de Jeanne d'Arc une gardeuse de troupeau, suivant le préjugé des courtisans de Charles VII, et même « une vile bergère », pour rendre plus merveilleux encore à ses lecteurs l'élévation prodigieuse et la mission divine de la Pucelle. Lui aussi, comme quelques autres chroniqueurs, la dresse pour ainsi dire au miracle par des exercices d'équitation et de joûte. Laissons ces fadaises et ne retenons qu'un point qui nous importe :

Jeanne était « belle, de visage un peu *brune avec des cheveux blonds* ».

Ce teint quelque peu bruni avec cette chevelure blonde paraît avoir déconcerté M. le comte de Puymaigre qui, sur la foi de Quicherat et du prétendu cheveu de la Pucelle inséré dans le scel de sa lettre aux habitants de Riom, met en note cette explication(p. 12, note 3) :

« Je prie le lecteur de se reporter à un article que j'ai donné dans cette *Revue*, t. 29, sur la *Chronique Espagnole de la Pucelle*. L'auteur de ce roman, plein de contes absurdes, paraît être venu en France peu après la mort de la Pucelle et prétend avoir vu d'elle un portrait d'après lequel il la dépeint. Il la représente aussi *blonde,* et portant de longs cheveux. Ce dernier détail n'a sans doute pas été inventé ; on le retrouve dans le grossier dessin à la plume du greffier du Parlement de Paris, dans la bannière donnée par Louis XII à la

(1) Jeanne n'avait que 19 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ville d'Orléans, dans tous les anciens portraits de Jeanne d'Arc. Quant à la couleur des cheveux de la Pucelle, *on croit qu'ils étaient bruns*, en se fondant sur un document publié par Quicherat dans la « Revue historique », tome IV, p. 327.

« On expliquera peut-être ces contradictions par la pensée que la tradition a conservé la mémoire d'une Jeanne idéalisée et blonde comme toutes les belles que chantaient alors les poètes. »

Bien piètre explication, en vérité ! Deux contemporains de la Pucelle, l'un espagnol, d'après un portrait fait à Paris par un merveilleux peintre et jugé très ressemblant par tous ceux qui l'avaient connue, l'autre bolonais, d'après deux pages qui avaient « combattu sous les ordres de la divine Pucelle » et d'après d'autres gens de guerre « encore vivants en France », attestent qu'elle était *blonde*, et de tels témoignages, nombreux comme on va voir, unanimes en somme, sauf celui de Philippe de Bergame (publié en 1497) et de son copiste Ravisius Textor (1521), n'ont pas suffi à M. de Puymaigre, impressionné par le prestige d'un maître qui cependant eut, lui aussi, ses erreurs !

Mais poursuivons notre revue des témoins de la blondesse de Jeanne d'Arc et répétons que jusqu'à ce religieux bergamasque tous les témoins concordent sans exception : La Pucelle n'était pas brune, elle était blonde, — d'une nuance qui reste à déterminer.

* * *

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Au mois de décembre 1895, le journal l'*Autorité*, de Paris, publiait un article du plus puissant intérêt, que j'ai le devoir de reproduire ici :

« On ne connaît pas en France de portrait authentique de Jeanne d'Arc ; les documents iconographiques que nous possédons sur la *Pucelle* sont tous de beaucoup postérieurs à l'époque où elle vécut.

« Un pasteur allemand, M. Gatrio, raconte, dans une *Histoire de l'abbaye de Murbach*, qu'il existe en Alsace deux miniatures qui reproduisent les traits de Jeanne et qui sont très probablement l'œuvre d'un artiste contemporain.

« La première de ces miniatures représente l'héroïque jeune fille marchant au combat ; sa tête est coiffée d'un casque, sa poitrine est protégée par une cuirasse ; elle tient en main un drapeau blanc, où Dieu le Père est représenté, tenant dans sa main le globe terrestre ; à ses côtés se tiennent deux anges ; aux extrémités de la bannière se trouvent les mots *Jésus* et *Marie*.

« La seconde miniature représente la même figure, sauf que Jeanne ne porte pas de casque : ses longs cheveux flottent, dénoués sur ses épaules et l'auréole des saints brille autour de son front.

« Ces miniatures se trouvent dans la collection d'objets d'art de M. Georges Spetz, à Isenheim, en Alsace.

« Il serait curieux de savoir si elles sont bien aussi anciennes que M. Gatrio l'affirme : ce seraient des documents singulièrement précieux. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

A peine eus-je connaissance de cet article, j'eus l'honneur d'écrire à M. Georges Spetz, à Isenheim, par Guebwiller (Haute-Alsace), et de recevoir de cet érudit collectionneur la plus courtoise réponse, en même temps que deux héliogravures de ses très précieuses miniatures. La description qui en est faite ci-dessus est minutieusement exacte. J'ajoute que la seconde est d'un pinceau moins délicat que la première, mais l'une et l'autre concordent pleinement : les traits sont les mêmes ; on y retrouve les mêmes particularités, dans l'ensemble et dans les détails, ce qui est d'autant plus appréciable que très certainement elles ne sont pas du même artiste, ni tout à fait du même temps.

Malgré la disparité sensible des deux talents et l'exiguïté des visages, la ressemblance est saisissante : figure ovale, sourcils bruns et finement arqués, yeux noirs, nez très droit, bouche très petite, menton en boule, *cheveux d'un blond tirant sur le roux.*

De toute évidence, ces deux petits portraits, provenus de sources différentes, et faits non du vivant de la Pucelle, mais environ un demi-siècle après son supplice, reproduisent ses traits mêmes, d'après une figuration bien authentique et bien connue pour telle ; ce que démontre leur irrécusable ressemblance, — sur laquelle j'aurai bientôt l'occasion de revenir.

Du reste, voici la lettre même que M. Georges Spetz me fit la grâce de m'écrire d'Isenheim, le 13 juillet 1896 :

« Je m'empresse de répondre à votre aimable lettre, car tout ce qui touche au culte de Jeanne d'Arc m'intéresse et m'émeut au plus haut point !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Beaucoup de journaux, les notes d'art, revue de l'Art Chrétien, et d'autres publications ont en effet parlé de mes miniatures ; il y a peu de temps je recevais la visite du Baron de Braux, arrière-neveu de Jeanne d'Arc, venu en Alsace tout spécialement pour voir les images vénérées de la grande héroïne, et tous les artistes, archéologues et amateurs d'art qui les ont vues ont été frappés de leur caractère et de leur originalité. Je crois ne pouvoir mieux faire qu'en vous envoyant les héliogravures des deux miniatures ; vous pourrez ainsi vous rendre compte du mérite des miniatures.

« On a publié : *qu'elles étaient des portraits du temps de Jeanne d'Arc.* C'est une erreur certaine. L'auréole ou nimbe prouve dans tous les cas que l'une des miniatures date de la fin du XVe siècle, et, d'après le conservateur du Musée d'Artillerie de Paris et d'autres connaisseurs, les armures seraient de cette même époque.

« Je ne connais en Alsace aucun ancien portrait de Jeanne d'Arc.

« Quant à la nuance des cheveux : Sur la grande miniature nimbée, Jeanne a les *cheveux châtains tirant sur le blond roux.* Sur la petite miniature qui représente la guerrière bien vivante, *les cheveux sont moins foncés sans être franchement blonds.* Beaucoup de miniatures des XVe et XVIe siècles représentent Jeanne blonde ; les miennes *ne confirment pas l'opinion des historiens modernes*, toutefois les cheveux ont une teinte foncée qui est exagérée par l'héliogravure..... »

Sur la question des armures, je me déclare incompétent, mais je ne puis me ranger à l'opinion que « l'auréole ou nimbe prouve que l'une des mi-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

niatures date de la fin du XVe siècle » : car, sur le triptyque qui fut à M. Auvray et qui est aujourd'hui au Musée de Versailles et que l'on croit du milieu du XVe siècle, c'est-à-dire à peu près contemporain de la Pucelle, Jeanne apparaît nimbée, tout comme la sainte Vierge et l'Archange (1).

Continuons l'examen des miniatures anciennes où se voient les cheveux de Jeanne d'Arc.

A la Bibliothèque Nationale, en tête d'une pièce du manuscrit de l'ancien fonds de Saint-Victor n° 285 (Copie du procès de réhabilitation, f° 350), l'E initial de la préface des notaires renferme une miniature représentant une femme en cotillon et coiffe de paysanne avec des bottines rouges, une épée et une hallebarde. Pour qu'on ne se méprît pas sur le personnage qu'il a voulu représenter, l'artiste a colorié sur une banderolle le nom de « *La Pucelle* » (2). Sous sa dite coiffe apparaissent des traces de *cheveux roux*.

Jeanne d'Arc a les *cheveux d'un blond roux* sur la miniature qui la figure dans l'œuvre fameuse de Martin Le Franc, *Le Champion des Dames*, manuscrit de 1440 (3).

Autre manuscrit (1456) du procès de réhabilitation (4), en tête duquel est un U initial représentant Jeanne devant ses juges : elle a les yeux noirs et les *cheveux d'or*. Et qu'on ne suppose pas que l'artiste, en lui donnant une telle chevelure, ait eu la pensée de l'idéaliser, de l'angéliser : outre

(1) Wallon, p. 262. — Le Nordez, p. 336.

(2) Quicherat, tome V, p. 452.

(3) Bibl. Nat., ms. français 12476, fol. 101 v. — Wallon, p. 149. — Le Nordez, p. 250.

(4) B. N , ms. latin 5969.— Wallon, p. 237.— Le Nordez, p. 319.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Pucelle, six hommes paraissent dans ce petit tableau : Cauchon a les cheveux gris, ses assesseurs les ont blancs ou bruns ; le geôlier qui amène devant eux leur pure victime les a d'or, comme elle ; preuve indiscutable que c'est bien une nuance réelle de cheveux, non une chevelure idéale, qu'a voulu peindre l'artiste ; — probablement d'un blond doré, tirant sur le roux.

*
* *

Procureur au Parlement, notaire au Châtelet, Martial d'Auvergne était né à Paris en 1440. S'improvisant poète, il mit en vers la chronique de Jean Chartier sous le titre de : *Vigiles du roi Charles VII*e, dont le manuscrit sur vélin, richement enluminé et destiné à Louis XI, ne fut terminé qu'en 1484, à Chaillot, près Paris, et fut offert à Charles VIII (1).

Huit des nombreuses miniatures dont il est orné sont relatives à la Pucelle, et sept renferment son portrait, qui doit être très ressemblant, car le même type y est constant.

I. — Comment la Pucelle vint devers le Roi au chasteau de Chinon. Elle est *blonde*, avec les sourcils et les yeux *noirs ;* bouche très petite. (Wallon, p. 54 ; Le Nordez, p. 95.)

II. — La bataille de Patay.

La Pucelle, Poton, La Hire,
Chargèrent sur ceulx de cheval
Tellement qu'ilz les firent fuyre
En abatant plusieurs aval.

(1) C'est le manuscrit français 5054, à la Bibliothèque Nationale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

On ne distingue pas dans la mêlée qui est la Pucelle.

III. — Comment la Pucelle bâtit deux filles de joye et romppit son espée. Elle est à cheval, armée, casquée ; yeux et sourcils bruns, bouche petite, cheveux d'un *blond d'or*. (W., p. 143.)

IV. — Comment la Pucelle fit tirer l'armée a Troyes, non obstant que le Conseil feut d'oppinion que le Roy s'en devoit retourner.

Jeanne est de profil devant le Roi, qui a les cheveux châtains ; elle a le visage ovale, les sourcils et les yeux bruns, les cheveux d'un *blond d'or*. (W. p. 15 ; Le N., p. 207.)

V. — Comment ceulx de Troyes se reddui-sirent au Roy. Charles VII est sur le trône, où Jeanne est assise à sa gauche ; ses cheveux sont d'un *blond tirant sur le roux;* ses traits, comme au numéro IV. (W., p. 127 ; Le N., p. 207.)

VI. — Comment la Pucelle et les Françoys vindrent devant Paris. Jeanne est debout, armée, casquée ; son casque recouvre entièrement ses cheveux ; elle a le nez très droit, les yeux et les sourcils *bruns*. (W., p 54 ; Le N., p. 264.)

VII. — Comment la Pucelle fut prinse devant Compieigne. Elle est à cheval, armée, casquée, sourcils et yeux *bruns*, nez droit, bouche petite ; on ne voit pas ses cheveux. (W., p. 211. Le N., p. 286.)

VIII. — Comment les Angloys amenèrent la Pucelle prisonnière a Rouen et la firent mourir. Elle est en robe rouge et liée au poteau sur le bûcher. Ses sourcils et ses yeux sont *noirs* ; elle a le nez droit, la chevelure *blonde*. (W., p. 320.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Comment supposer que si Jeanne d'Arc eût été brune de cheveux le peintre des *Vigiles de Charles VII* l'eût représentée blonde, dans un livre dédié au Roi, alors que vivaient encore à la Cour tant de personnes qui l'avaient connue, et qui pouvaient renseigner très fidèlement un artiste dont toute l'œuvre décèle une conscience scrupuleuse?

J'ai parlé déjà de ce précieux portrait sur bois découvert à Rome il y a quelque trente ans dans un véritable fumier où il commençait de tomber en poussière; déjà la joue droite était défoncée d'un trou de vers large à passer le pouce; heureusement aucun trait n'avait encore souffert. On y lit la date de M.CCCC.XXX, mais elle paraît concerner la Pucelle, la peinture étant plutôt contemporaine de Martial d'Auvergne (vers 1484.)

Jeanne est coiffée d'une chapeline ou casque léger qui semble de velours noir, fixé par de fins rubans rouges et cimé de *trois plumes d'autruche*, telle que la virent les pages et les gens de guerre qui renseignèrent Fileno Tuvata, ami du bolonais Sabadino.

Elle a vraiment dans ce portrait, qui paraît pris sur le vif, une attrayante et expressive beauté; le visage est ovale; les traits sont fins et réguliers; les sourcils noirs, d'un dessin très pur; les yeux noirs, le regard à la fois ferme, chaste, doux, souriant avec une grâce de finesse et de gaieté vaguement caustique; le nez, très droit, la bouche toute petite; le menton en boule; le teint, semble-t-il, légèrement bruni; les cheveux d'un châtain tirant sur le *blond roux*, que n'eût pas désavoué le Titien.

En somme, c'est là l'agrandissement, tant la ressemblance est exacte, même dans les détails,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des miniatures de M. Georges Spetz, surtout de la seconde, où Jeanne est casquée. Je répète que la ressemblance est saissante entre cette mignonne miniature et la figure peinte sur ce panneau hexagone de 25 centimètres de haut. Et que peut-on en conclure, sinon qu'il existait un portrait authentique de la Pucelle et bien connu pour tel, que reproduisaient volontiers les peintres de France, d'Alsace, d'Allemagne, de Rome, de partout ?

Et je constate que de 1429 à 1500, entre tant d'artistes, PAS UN n'a donné à Jeanne d'Arc une chevelure noire. Que valent auprès de l'unanimité de tant de témoignages formels le cheveu plus que problématique, le cheveu inconnu de la lettre aux habitants de Riom, l'assertion du greffier de La Rochelle et celle de Philippe de Bergame ?...

Et la série n'est pas close.

*
* *

Nous entrons dans le XVIe siècle. A Gênes, en 1510, un artiste de talent enrichit de dessins et de miniatures les *Chroniques* d'Enguerrand de Monstrelet (1). L'image de la Pucelle s'y remarque par trois fois :

1° Bataille de Patay : Jeanne est à cheval, sans casque, les cheveux flottants et *blonds d'or* (f. 83 v°).

2° « Comment le roy Charles de France et le duc de Bethfort et leurs puissances rencontrèrent l'ung l'autre vers le Mont Espilloy. »

Jeanne est à cheval, tenant sa lance, tête nue, les cheveux flottants et *blonds d'or* (fol. 90 v°).

(1) Bibl. Nat., ms. franç. 20361.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

3° Exécution de Franquet d'Arras : Jeanne est à cheval, tête nue, les cheveux flottants et *blonds d or* (fol. 105 recto) (1).

Sur la bannière commémorative de la délivrance d'Orléans donnée en 1518 à la vaillante cité par le roi François Ier, la Pucelle à l'œil noir et les cheveux d'un *blond tirant sur le roux*, retenus par un ruban écarlate (2).

Dans la miniature du XVIe siècle appartenant à M. Jarry, d'Orléans, la Pucelle est *blonde*. (Wallon, p. 438.)

Dans une miniature du commencement du dit siècle ayant appartenu à M. Ambroise Firmin-Didot et vendue après son décès (3), Jeanne est *très blonde*.

Le précieux portrait retrouvé à Saint-Marcel-de-Félines, appartenant à M. le baron Piston de Saint-Cyr et restauré si habilement dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, « est identique à celui qui existe au Musée d'Orléans et qui date de 1581. L'ouvrage de M. Wallon sur Jeanne d'Arc

(1) Wallon, p. 204. — Le Nordez, p. 187.

(2) Wallon, p. 386. — Le Nordez, p. 192.

(3) Wallon, p. 349, figure 147. — Lettre à « M. le Vicomte Oscar de Poli, ancien préfet, château d'Hénencourt, par Warloy », 2 nov. 1898 : « Nous avons l'honneur de vous informer que la gravure reproduite dans la « Jeanne d'Arc » de Wallon, fig. 147, p. 349, d'après la miniature appartenant à M. Ambroise Firmin-Didot, a fait partie de la vente effectuée en 1884. M. Paulowski, l'ancien conservateur de la Bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot, se rappelle très bien cette miniature. Elle était dans une gamme très claire et les cheveux de Jeanne étaient *très blonds*. Il va du reste faire des recherches pour essayer de retrouver l'acquéreur de cette miniature, et au cas où ses recherches seraient couronnées de succès nous vous en préviendrions immédiatement... . Pour MM. Firmin-Didot et Cie : O. Nicolle. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en donne une reproduction en couleur (entre les pages 466 et 467)... Il est difficile de dire lequel des deux portraits, du nôtre ou de celui d'Orléans, est l'original. Je ne connais que l'image du livre de M. Wallon ; dans notre portrait la figure semble traitée d'une manière plus primitive (1) ».

Ce qui est hors de doute, c'est que l'un des deux portraits est la copie de l'autre, et l'inscription que porte celui d'Orléans m'incline à voir en lui l'original (2) ; d'autant plus que les traits de Jeanne d'Arc s'y rapprochent grandement de ceux le plus anciennement et communément attribués à notre héroïne, et qui certainement étaient « sa ressemblance » : figure ovale, sourcils finement arqués, yeux châtain foncé ou bruns, nez droit, bouche petite, *cheveux blonds*, expression d'une grande douceur.

Sur le portrait du château de Saint-Marcel de Félines, dont la patine de plus de trois siècles a fait presque un camaïeu, Jeanne a la chevelure et les sourcils blond-cendré, les yeux châtain clair, les lèvres rouges. Original ou réplique, il est infiniment précieux, et j'ai grand plaisir à reproduire ici, avec un sentiment de très respectueuse gratitude, ce que daigna m'en écrire la très distinguée châtelaine de Saint-Marcel :

« Ce tableau semble appartenir à l'école italienne, lombarde, je crois, et, je ne sais pourquoi, le nom du Carrache vient sur les lèvres; il n'est

(1) Lettre de M. le baron Piston de Saint-Cyr, datée de Saint-Etienne le 26 février 1901.

(2) Fréquemment reproduit, avec plus ou moins de bonheur et de fidélité. Voir le recueil de Mgr Le Nordez, pages 124, 155, 241, 312.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sûrement pas de ce grand maître, mais appartient à son école, tant par la manière de peindre que par le coloris particulier. Il n'y a rien d'ailleurs d'étonnant qu'un italien soit venu à ce moment-là à Saint-Marcel : c'est vers 1601 que le château a été restauré de tous les dégâts causés par la guerre de Cent ans et les Grandes compagnies, et partout le goût italien se retrouve dans toutes les peintures murales.

« Cette appréciation n'est qu'une impression personnelle, je vous la donne aussi pour ce qu'elle vaut! Mais, ayant visité presque tous les Musées d'Europe, la vue de ce tableau, lors de ma première arrivée à Saint-Marcel, me frappa et toutes les beautés entrevues jadis à Bologne revinrent à mon souvenir » (1).

Qu'il fût français ou qu'il fût italien, le peintre de ce portrait, identique à celui d'Orléans, avait tout au moins la tradition d'une Jeanne d'Arc *blonde*, — et c'est là ce qui nous importe.

*
* *

Blonde aussi est Jeanne dans son portrait provenant de la famille d'Arbamont et passé dans la famille de Haldat du Lys (2).

Je possède depuis peu d'années un portrait de la Pucelle sur cuivre, qui m'a été vendu comme provenant d'une vieille famille de Vaucouleurs ou des environs, éteinte et dans laquelle il avait été

(1) Lettre de Mme la Baronne Piston de Saint-Cyr, 15 février 1902.

(2) E. de Bouteiller et G. de Braux, *Notes iconogr. sur Jeanne d'Arc*, p. 16.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

longtemps conservé. La physionomie, se rapprochant assez sensiblement de celle du portrait de Saint-Marcel-de-Félines, est intelligente, grave et douce. L'héroïne est tête nue, la figure ovale, les yeux châtain foncé, la bouche petite, les cheveux et les sourcils d'un *blond* légèrement cendré.

La célèbre statue conservée à Domremy, que l'on croyait de 1456 et que M. le baron de Braux, avec plus de raison, attribue à environ 1560, était identique à la statue polychrome de la Pucelle dans la cathédrale de Toul.

« L'héroïne était représentée à genoux, les mains jointes dans l'attitude de la prière, le visage tourné vers le chœur... L'armure était peinte en couleur de fer, le vêtement de dessous en rouge, la chevelure en *jaune d'or* ; la tête avait une expression d'une beauté saisissante » (1).

La statue de Toul a péri ; celle de Domremy subsiste, et ce sont bien les mêmes détails, les mêmes traits : un beau profil, le nez droit, la bouche petite, la chevelure « peinte en *jaune d'or* » (2).

Il n'est jusqu'à la céramique populaire qui ne concorde avec tous les vieux témoins d'art pour représenter Jeanne d'Arc blonde ; ce qui appert d'une curieuse trouvaille de M. Charles Wignier, dont je me fais un plaisir de reproduire cette page intitulée *Plat de l'Apothéose de Jeanne d'Arc*, dans

(1) Ibidem, p. 20. — Cf. *Histoire de Toul*, par M. Thierry, 2 vol. in-8° (Paris, Roret, 1841), et Jollois, *Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 179, note a.

(2) E. de Bouteiller et G. de Braux, *Op. cit.*, p. 23-29. — Le Nordez, p. 288. — *Guide et Souvenirs du pèlerin à Domremy*, publié par les soins de M. l'abbé Bourgaut, curé de Domremy (Nancy, Berger-Levrault, 1878, in-16), p. 38-40.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son érudite étude : *Poteries vernissées de l'ancien Ponthieu* :

« Nous présentons (fig. 20) un plat remarquable trouvé dans les environs de Montreuil-sur-Mer, donnant les tons habituels de la fabrication de Sorrus, ayant en plus le ton bleu de cobalt que nous rencontrons plus rarement, diamètre 0.44. Le sujet nous a longtemps intrigué : nous avons été assez heureux, du moins nous l'espérons, pour en avoir saisi le motif.

« Le personnage principal, une sainte les mains jointes, cheveux épars, les pieds reposent sur un croissant portant des flammes, dans le bas l'on remarque des points disposés en rond rappelant des bûches, dessus se trouve inscrit *Antoinne*, le nom du décorateur (1).

« Dans le haut, à droite et à gauche, deux anges soutiennent d'une main une couronne au-dessus de la tête de la sainte dont la tête est ainsi nimbée ainsi que celle des anges, de l'autre main ils tiennent une palme ; sous l'ange, à la droite du spectateur, on remarque un bastion surmonté de deux canons sur leurs affûts avec fumée (2). Dans le milieu une figure et dans le bas du bastion une porte, au-dessus une fleur de lys ; nous avons tout lieu de reconnaître dans ce sujet l'apothéose de Jeanne d'Arc : dans le bas de la robe à droite on distingue les liens qui retiennent l'héroïne au poteau, les bûches et les flammes que l'on voit dans le crois-

(1) Paris, 1887, in-8°, p. 37-38, et planche, n° 20.

(2) L'on voit dans le catalogue du Musée de la Loire-Inférieure, n° 23, un canon en bronze du siège d'Orléans (la Brégère), *Annuaire des Collectionneurs*, Ris-Paquot. 1879-1880.)

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

sant forment le bûcher, le bastion à droite est une allusion à la prise d'Orléans.

« Nous ne serions point surpris que l'on retrouvât par la suite dans les Collections d'Imagerie le dessin du plat que nous venons de décrire et qui a dû être reproduit d'après une image de l'époque. »

La justesse de l'attribution proposée par M. Charles Wignier n'est pas contestable ; c'est bien le couronnement par les anges d'une martyre, et cette martyre est indubitablement la Sainte de la Patrie. Or les anges, jadis, étaient toujours représentés avec des cheveux d'or, et ce métal est ici suppléé par une couleur blonde, qui se reproduit exactement pour nuancer la chevelure de Jeanne. C'est donc très certainement des *cheveux d'or* que le potier pontivien donne à la Pucelle.

IV

Conclusion

Il semble bien difficile, après tout ce qui vient d'être exposé, de persister à voir en Jeanne d'Arc, comme Ravisius Textor, « une belle femme brune ». Car rien ne prouve qu'elle eût la chevelure noire, tandis que maints témoignages s'accordent à lui attribuer des cheveux blonds.

Mais le parti pris, le préjugé, l'erreur résistent trop souvent à l'évidence. Comment peut-on supposer que tant d'artistes, peintres, miniaturistes, verriers, statuaires, céramistes, contemporains de Jeanne ou vivant dans un temps rapproché du sien, eussent été unanimes à la figurer blonde, si en réalité elle eût été brune ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pourtant des écrivains graves, ébranlés, comme le comte de Puymaigre, par la mystification du cheveu noir de Riom, se sont troublés et résignés à récuser un témoignage précis, formel, et l'on peut dire universel.

Voyez de quelles explications pénibles se sert le vénérable curé Bourgaut pour excuser la Pucelle, qu'il croit brune, d'avoir des cheveux d'or sur la fameuse statue de Domremy :

« Si la *chevelure*, jadis *dorée*, de notre statue con-
« trastait avec les yeux et les *cheveux noirs* de la
« vigoureuse *paysanne*, qu'importe? L'or et la pein-
« ture dont on l'a rehaussée témoignent du prix
« attaché, de tout temps, à cette représentation » (1).

Jeanne d'Arc n'était pas « une paysanne », mais, de son aveu même (2), une fille de bourgeois, et l'on verra que ce bourgeois était d'un très bon lignage, comme tant de bourgeois aux XIVe et XVe siècles.

Et si les artistes d'autrefois l'ont peinte avec des cheveux d'or, c'est qu'elle les avait effectivement d'un *blond roux nuancé d'or*.

Les artistes d'à présent n'ont donc pas à récuser sur ce point leurs devanciers.

Vte Oscar de Poli.

(1) *Guide et souvenirs du pèlerin à Domremy*, p. 41.

(2) Quand, sur les instances répétées de ses juges, elle consent enfin à quitter le vêtement masculin : « Eh bien ! dit-elle, donnez-moi une robe comme à une fille de bourgeois. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LA FAMILLE SARTO

Dans l'excellente *Rivista del Collegio Araldico* (décembre 1903), dirigée avec son érudition bien connue par M. le comte Pasini Frassoni, on a beaucoup remarqué une savante et très intéressante étude généalogique de M. le professeur Francesco Franceschetti sur les ancêtres de Sa Sainteté le Pape Pie X.

Nous sommes certain d'être agréable à nos lecteurs en résumant à leur intention le précieux travail du noble professeur, qui a eu l'honneur de le présenter au Saint Père et de recevoir Sa souveraine approbation.

C'est chose commune, dans l'histoire, en matière généalogique, que, pour les personnes investies d'une très illustre dignité, des d'Hozier se rencontrent pour leur attribuer, non sans une grande dépense d'érudition, une non moins illustre origine. M. Francesco Franceschetti est un grave érudit, incapable de transformer l'histoire en complaisante des grands ; il a cherché, et ce qu'il a eu la fortune de trouver, il l'expose très simplement, sans ombre de flagornerie.

C'est dans le Vénitien, à Este, qui fut longtemps le chef-lieu des vastes domaines que possédait en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Italie la puissante famille guelfe d'Este, qu'il a découvert les premières traces du nom de SARTO ou SARTOR, et aussi à Bassano, dans le Vicentin, dès la première moitié du treizième siècle.

L'auteur ne fait que mentionner ceux de ce nom antérieurs au quinzième. A partir d'environ 1401, commence la filiation, par Prosdocimo Sartor ou Sartore, d'Este, père de Jean et aïeul de Maître Prosdocimo II, fils dudit Jean et vivant à Este en 1457. La filiation se poursuit jusque vers la fin du seizième siècle que vit à Villa Estense Jean-Baptiste, fils de feu Alexandre et qui est indifféremment appelé *Sartore* ou *Sarto*.

Autre Alexandre, fils dudit Jean-Baptiste, est le premier de sa famille qui s'appela uniquement *Sarto*, et ce nom passa ensuite sans changement à ses descendants jusqu'à l'actuel Souverain Pontife.

« Cet Alexandre Sarto, né à Este en 1583, eut huit enfants : Balthazar, Angelo, Gaspar, Vincent, Jeanne, Natalino, *Paul* et Baptiste, tous nés à Villa Estense. De *Paul*, né le 28 février 1622 et marié le 31 mai 1644 avec Elisabeth Chiapperini, descend la famille de Sa Sainteté Pie X. Les petits-fils de Paul se fixèrent à Godego, dans le Trévisan. D'Angelo (fils de Jean, fils de Vincent, fils de Paul) et de sa femme Antonia Liviero nacquit à Godego, le 27 février 1762, Joseph Sarto. Le séjour dudit Angelo Sarto à Godego fut très court, et il s'établit à Riese, riant village entre le Brenta et le Piave, à mi-voie entre Asolo et Castelfranco, avec sa femme et son fils, encore enfant, Joseph Sarto, qui fut marié à Paola Giacomelli et en eut trois fils :

« 1. *Jean-Baptiste*, né le 26 mai 1792, qui suit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« 2. Antonio Sarto, né en 1796, marié à Lucie Pellizari, dont cinq enfants, dont les descendants vivent à San Vito d'Asolo :

« 3. Hyacinthe Sarto, marié à Maria Sansoni, dont il n'eut pas d'enfants. »

Jean-Baptiste Sarto épousa, le 13 février 1833, Marguerite Sansoni, dont neuf enfants :

1. Joseph Sarto.

2. Joseph-Melchior Sarto, né le 2 juin 1835, successivement chapelain à Tombolo, archiprêtre de Salzano, chanoine de Trévise, évêque de Mantoue, patriarche de Venise, Cardinal, et depuis le 4 août 1903 Sa Sainteté le Pape Pie X.

3. Angelo Sarto, qui habite à Grazie, près Mantoue, marié à Éléonore Siliprandi, dont deux filles, Clara et Adélaïde.

4. Rosa Sarto, sans alliance.

5. Thérèse Sarto, mariée à Jean-Baptiste Parolin, de Riese.

6. Marie Sarto, sans alliance.

7. Antonia Sarto, mariée à Francesco De Bei.

8. Lucia Sarto, mariée à Luigi Boschin, de Salzano.

9. Anna Sarto, sans alliance.

Tel est en abrégé le remarquable travail généalogique de M. le Professeur Francesco Franscheschetti, puisé dans les archives d'Este, de Villa Estense, de Godego et de Riese, rédigé sur documents vus, et qui lui fait grand honneur.

L.-Pio de Rocas.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LA FILLE D'ÉTIENNE MARCEL

FUT-ELLE ANOBLIE PAR LE ROI CHARLES V ?

Au mois d'octobre 1884, l'Opéra Populaire donnait la première représentation d'un opéra en quatre actes et six tableaux, paroles de M. Louis Gallet, musique de Saint-Saëns ; du moins était-ce la première d'*Étienne Marcel* à Paris, car, quelques années plus tôt, Lyon avait eu la primeur de l'œuvre, qui n'avait pu trouver sa place à l'Académie Nationale de musique, malgré l'illustration de l'auteur de la partition.

Quant à l'auteur du libretto, malgré le caractère d'actualité rétrospective de son œuvre, — laquelle coïncidait avec l'érection municipale d'une statue monumentale à son déplorable héros, despote assassin, traître abject, — il ne recueillit pas le succès qu'il était en droit d'espérer, au moins de la part d'une certaine portion du public. Pourtant, il faut reconnaître que M. Louis Gallet avait étudié très consciencieusement le sujet, non seulement dans les livres, mais encore dans les dépôts d'ar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chives ; car il paraît malaisé d'attribuer à de pures coïncidences, à de simples jeux du hasard, certaines concordances de sa trame avec des documents enfouis dans les poussières du passé.

Par exemple, l'intrigue amoureuse, greffée par le librettiste sur l'action principale, nous montre le chevalier Robert de Lorris, écuyer du Dauphin, en rapports avec Etienne Marcel et s'éprenant de la fille du trop fameux prévôt des marchands de Paris. Or, dès avant 1360, « monseigneur Jehan de Lorris, chevalier », était certainement en rapport avec « Geoffroy Marcel, bourgeois de Paris » (1).

Et comment se nomme la dite fille d'Étienne Marcel ? — Béatrix. Le librettiste a-t-il choisi ce joli nom dantesque, ou l'a-t-il recueilli dans l'histoire généalogique? Il a pu le trouver dans le *Dictionnaire des Anoblissements* (Paris, 1788), à la page 99 :

« Lettres d'anoblissement à Béatrix Marcel, fille d'Etienne et femme de noble Pierre Bernardin, le 12 mai 1372, *en considération des services rendus par ledit Etienne, son père*; expédiées le 4 janvier 1373. »

Et aussi dans le *Traité de la Noblesse* de Gilles-André de la Roque (Paris, 1635), à la page 61.

Et encore, à la Bibliothèque Nationale, dans le manuscrit français 7386, n° 88, folio 18 verso, lequel renferme l'analyse des chartes du registre des Archives Nationales coté J J 103, dont le n° 88 est analysé en ces termes :

(1) Archives Nationales, *Trésor des Chartes du Roy*, J. J. n° 210 : « Confirmacio adjudicacionis hereditagiorum Johannis de Lorris, militis, Geffrido Marcel facta. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Anoblissement de Béatrix, fille d'Estienne Marcel et femme de Pierre de Roladrin *(sic)*. Donné à Compiègne le 28 may 1372. »

Le librettiste, enfin, a mis en scène Jean Maillard, le loyal bourgeois de Paris qui, dans l'histoire, avec son frère Simon, mit à mort Étienne Marcel, dans l'instant même où le traître allait livrer Paris aux Anglais. Il est présumable qu'en se documentant M. Louis Gallet rencontra plus d'une preuve des rapports qui existaient entre les Maillard et les Marcel, et, dans la vie privée même, devaient être fort peu cordiaux (1).

Donc le librettiste s'était très consciencieusement documenté ; mais était-ce possible que Charles V, le roi sage et patriote, eût octroyé, dans le temps où il avait recouvré la plénitude de la puissance souveraine, des lettres de noblesse, c'est-à-dire, pour ce temps-là, le signe national et social de l'honneur, à la fille du misérable traître qui l'avait abreuvé d'outrages, qui avait entrepris d'arracher la couronne à son Roi captif des Anglais, et de leur livrer Paris et la France, et qui, sous les yeux mêmes du Dauphin, à ses côtés, avait égorgé ses plus fidèles serviteurs, Jean de Conflans, maréchal de Champagne, Robert de Clermont, maréchal du Dauphin, deux loyaux chevaliers dont l'ambition du traître prévôt redoutait l'influence et la valeur ?

Et, pour comble de faiblesse, Charles V aurait ainsi honoré Béatrix Marcel « en considération des services rendus par le dit Estienne son père ». C'était plus fort que Louis XVIII, autre sage couronné,

(1) Voir ci-après le résumé de la charte de rémission pour Guillaume Marcel, 19 janvier 1362, v. s.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pensionnant la sœur de l'exécrable Robespierre ; c'était sans explication possible, sans excuse.

Quelle était donc cette famille Marcel que la volonté royale sortait de la foule pour la mettre à l'honneur ? Du moins, avant de produire un infâme, avait-elle donné à la Monarchie, à la Patrie des serviteurs intègres vertueux, zélés, et par ainsi Béatrix était-elle récompensée des services, non de son indigne père, mais de ses pères.

Non, pas même cette explication, cette excuse ne pouvait subsister après examen. Certes la famille Marcel était une des plus anciennes, des plus opulentes, des plus influentes de la grande Bourgeoisie de Paris. Elle avait de bonnes alliances (1), des terres seigneuriales, mais quelle fatalité ne nous fait guère rencontrer son nom qu'accolé à des imputations de trahison, de meurtre, de rébellion, de fausse monnaie, d'usure, de concussion !

Que de mal elle a donné à la clémence royale ! Au mois d'août 1356, Jean II accorde son pardon à Jacques Marcel, bourgeois de Paris, dont tous les biens ont été saisis pour trafic de fausses monnaies (2).

Lisez ces lettres du Dauphin (Charles V), du 10 août 1358, qui nous révèlent un Gilles Marcel, complice et l'un des premiers officiers du traître prévôt des marchands de Paris :

« CHARLES, ainsné filz du Roy de France, etc. Comme par la *forfaiture* de feu Gile Marcel, clerc de la marchandise de la ville de Paris, *rebelle et*

(1) En 1330, à Paris, Agnès Marcel était mariée à Guillaume Tristan. (*Cabinet hist.*, tome V, *Catal.*, p. 210, et t. XII, *Catal.*, p. 94, n° 10407.)

(2) A. N., J. J. 84, n° 576, fol. 296 verso.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ennemy de la couronne de France,et qui, pour ce, par le bon peuple et loyal commun de la ville a nagaires esté executez et mis à mort à Paris, touz ses biens meubles et immeubles quelconques soient acquis, confisquez et avenus à nostre dit seigneur et nous, et de nouvel par noz bien amez Gencian Tristan, nouvel prevost des marchanz, et les eschevins de la dicte ville de Paris nous ait esté donné entendre que le dit feu Giles estoit tenuz à la dite ville *en plusieurs et grosses sommes qu'il avoit recues tant des rentes comme du fait de la marchandise* d'icelle ville, sens delay, ces lettres veues, il facent priser et avaluer les biens meubles et immeubles quelconques du dit feu Giles... » (1).

Le Dauphin donne les biens de ce rebelle à la ville de Paris, et non à son cousin Gentien Tristan, sujet fidèle, lequel a remplacé feu Etienne Marcel à la prévosté des marchands ; ou peut-être le loyal Tristan refusa-t-il ces richesses impures(2) en faveur de la ville de Paris.

Guillaume Marcel, changeur et bourgeois de Paris, a eu le Grand honneur d'être « ostage pour le Roy » en Angleterre, « avec plusieurs autres bourgeois des bonnes villes du royaume ». Voilà du moins dans la lignée un bon citoyen, un honnête homme... Hélas ! nous n'apprenons sa qualité d'ostage royal que par des lettres du Roy

(1) A. N., J. J. 86, nº 296, fol. 99.

(2) A. N., *ut suprà*. — La table du registre 86 porte cette mention : « Donacio omnium bonorum que fuerunt Egidii Marcel Gentiano Tristan facta. » En marge de l'acte 296 était écrit : « Donacio certorum bonorum *Jenciano Tristan facta.* » Ces trois derniers mots ont été barrés et remplacés par ceux-ci, d'une écriture postérieure : « Urbi Parisiensi facta. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jehan (2 juin 1377) qui, en considération de ce que Guillaume Marcel fut son compagnon de captivité, lui pardonne d'avoir pratiqué coutumièrement l'usure, et d'avoir par ainsi frustré notamment JEHAN MAILLART, Hugues Bernier, Naudin Froissart, et autres (1).

En 1377, le 2 juin, un Jehan Marcel, de Paris, est absous par Charles V d'un meurtre, avec Jehan de Saint-Yon, « bouchier de la grant boucherie de Paris ».

Sans nul doute, parce que le séjour de Paris n'y est plus possible pour lui, un Marcel est allé s'établir à Rouen. Il y fait souche, et sa progéniture sert avec passion la cause antifrançaise ; il est récompensé de son ignominieuse conduite, à la demande du duc de Bedford, par l'usurpateur anglais, qui lui fait don des biens confisqués sur les Français fidèles à la Royauté nationale (3).

Je le demande encore, était-ce vraisemblable que le Roi de France, qu'un Charles V eût décoré de la noblesse la fille d'Étienne Marcel, le rejeton d'une race dont il ne pouvait ignorer les tares ?

Pour élucider le cas, il convenait de se référer au texte même de la charte de collation ; la chose était d'importance, puisqu'il s'agissait de laver

(1) A. N., J. J. 91, nº 399, fol. 209.

(2) A. N., J. J. 111, nº 16, fol. 14.

(3) A. N., J. J. 172, nº 360 : « Rouen, 24 juillet 1424, Henri V, « considérant les bons et agréables services que nostre amé Jehan Marcel, bourgois de ceste nostre ville de Rouen, a faiz à nous et à nostre très chier et amé oncle régent nostre royaume de France duc de Bedfort, et espérons que face ou temps advenir », lui donne les biens confisqués sur les héritiers de feu Pierre Alaire, bourgeois de Rouen, absents et rebelles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'un acte odieux la mémoire d'un de nos meilleurs et de nos plus grands Rois.

Aux Archives Nationales, dans le registre coté J J 103, vous trouverez au folio 56 le numéro 88 : Lettres de noblesse données à Compiègne le 28 mai 1372 et accordées « ad supplicationem dilecti « nostri Magistri Raymondi MACELLI, quondam « familiaris sancte memorie Urbani Pape quinti,.... « BEATRICI, FILIE STEPHANI MACELLI, quondam « de Aulatio, Nemausensis diocesis, uxori nobilis « viri Petri de Rocciduno ac nepti prefati magistri « Raymundi. »

Mon doute avait raison : ce n'était point la fille d'un scélérat que Charles V avait introduite dans la Noblesse, mais la digne fille d'un bon bourgeois défunt du diocèse de Nîmes, Étienne *Macel*, la digne nièce de son frère Maître Raymond Macel, ci-devant serviteur du feu Pape Urbain V, et femme d'un gentilhomme de la région nîmoise.

Ce qui n'empêche pas que bien des auteurs, depuis cinq siècles, ont pu écrire, sans émettre de protestation au nom de l'invraisemblance, (l'Annuaire du Conseil Héraldique lui-même !... tome XII, 1899, *Lettres d'anoblissement*, p. 303-304), que Charles V avait anobli BÉATRIX, fille d'Étienne Marcel ; un librettiste, sur la foi des auteurs, a mis à la scène cette paternité chimérique ; d'autres encore feront comme il a fait, malgré notre élucidation ; car ce n'est pas d'un coup que l'on coupe les ailes à la chimère.

Vte DE POLI.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES ARMES

DE

JEAN DE SAINT-AVIT

Évêque d'Avranches, de 1391 à 1442

LA CROIX NILLÉE [1]

Dans le tome VII de la *Revue de l'Avranchin* (2), nous terminions ainsi. p. 187, notre compte rendu de la brochure de M. l'abbé Marquis, curé doyen

(1) M. le chanoine Pigeon, qui a montré, à différentes reprises, qu'il errait facilement en blason, appelle la *croix nillée* de Jean de Saint-Avit, une *croix niellée d'or*. p. 699 de son Diocèse d'Avranches. Dans l'*Histoire chronologique des évêques d'Avranches*, de maître Julien Nicole, rééditée par Ch. A. de Beaurepaire, avocat, les armes de Jean de Saint-Avit sont blasonnées : *De gueulles à une croix neillée d'or, chargée d'une coquille de sable, accompagnée de quatre merlettes de méme.* C'est donc la coquille qui est accompagnée de merlettes. Si c'était la croix, il aurait fallu dire : *cantonnée*. Il n'y a pas d'ailleurs de conjonction *et*.

Le sceau de Jean de Saint-Avit, conservé aux Archives de la Manche, n'est pas à ses armes. Il date de 1401 et représente un saint André. Il est décrit au numéro 2.176 des Sceaux de la Normandie, par Demay.

(2) Voir ce même tome VII, p. 564 et 565, pour le nom de Jean de Saint-Avit donné à la place située devant notre ancien-palais épiscopal et le tome VIII, p. 328, pour ce qu'on rappela de lui aux Assises de Caumont, à Rouen, en 1896.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

d'Illiers (Eure-et-Loir), brochure ayant pour titre : *Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, dix ans captif pour la cause de la France et celle de Jeanne-d'Arc :*

« Les armes de Jean de Saint-Avit ont été singulièrement blasonnées et représentées. »

Effectivement, voici le blason, donné par l'auteur, à la note (2) de la page 10 de son ouvrage :

« Il portait de gueulles à un nille d'or chargé (cantonné, *sic*, entre parenthèses) de quatre merlettes de sable : sur les quatre membres du nille est une coquille de sable au parmy. »

D'abord, il n'est pas permis de confondre *chargé* avec *cantonné* ; ensuite de mettre couleur sur couleur, c'est-à-dire des merlettes de sable sur un champ de gueules ; puis, *au parmi* veut dire *au milieu*.

Ce blason a donc été fort mal compris et copié. Voici le véritable (ce qui ne veut pas dire l'authentique garanti), tel qu'il nous a été donné par M. Henri Loriquet, conservateur de la bibliothèque de Rouen, lequel nous a dit être sûr de sa lecture. Il est extrait du manuscrit 2.674 (ancien Y 2 Martainville), p. 54. Ce manuscrit est un Epitaphier :

« En l'abbaye de Saint-Ouen, de Rouen. . . .

. . . . . .

En la chapelle Sainct-André (1).

Gist Jean de Sainct Avy, évesque d'Avrenches, natif de Chasteaudun, en l'évesché de Chartres, qui décéda le 22 juillet 1442, et portoit de gueulles à un nille d'or chargé de quatre merlettes de sable

(1) C'est aujourd'hui la chapelle des Saintes-Reliques. On sait seulement qu'y reposent les restes de Jean de Saint-Avit. Mais, il n'y a actuellement, ni pierre tombale, ni plaque commémorative du célèbre pontife.

Saint André était le patron de la cathédrale d'Avranches.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sur les quatre membres du nille (1) et une coquille de sable au parmy. »

Voilà qui est clair.

Une merlette de sable doit donc charger chaque membre de la nille d'or. De cette façon, la couleur se trouve bien sur le métal, comme cela doit être en bonne règle de blason. De plus, l'unique coquille, aussi de sable, a sa place naturelle au milieu même de cette croix.

L'Armorial Général de Rietstap définit ainsi la *Croix nillée* : « C'est une croix ancrée séparée en quatre pièces. »

Cette définition n'est pas trop mal imaginée pour le modèle donné, d'autant plus qu'à la planche III, 5e ligne, à côté de cette croix nillée (N° 30), se trouve une croix ancrée, ce qui fait bien comprendre la différence. On n'a même fait qu'un même champ pour le fond de l'écu et ce qui devrait être le corps de la croix, évasée et non arrêtée aux extrémités.

Figurez-vous, simplement comme forme, une croix composée de quatre minces compas sphériques, c'est-à-dire d'épaisseur ou de calibre, aux branches recourbées, l'intérieur de ces branches formant les angles de cette croix, les compas se trouvant bien entendu en sautoir. Cela rappelle vaguement des nilles de vigne, mais dont les extrémités seraient en dedans au lieu d'être en dehors.

L'abbé Marquis a représenté, dans sa brochure, la nille ou croix nillée de Jean de Saint-Avit à peu

(1) Il est bon d'observer que l'on dit : chargé de quatre merlettes sur les quatre membres de la croix, et non, sur chacun de ces membres.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

près de même, sauf que des crampons (non héraldiques), à l'angle arrondi et aux pointes acérées, remplacent les minces compas, aux branches recourbées, de Rietstap ; mais il a eu le tort de fermer les angles de cette croix par des oiseaux quelconques, qui ne sont nullement des merlettes, et de placer à chaque extrémité des branches, (qui n'est pas arrêtée nettement par une ligne, mais qui se fond plutôt en quelque sorte dans le champ de l'écu, car on ne voit que le pointillé de l'or), une coquille, ce qui en fait quatre en tout, tandis qu'il ne devrait y en avoir qu'une seule au parmi, c'est-à-dire au milieu ou au centre de la croix.

Rietstap est, à notre connaissance, le seul héraldiste qui ait décrit et représenté la croix nillée comme nous venons de le dire, ce qui fait aussi, à sa façon, une sorte de croix annihilée.

Voici les descriptions des trois traités anciens que l'on a l'habitude de citer en pareille matière :

La Science héroïque, par Vulson de la Colombière, 2e édition, 1669 (la première est de 1644).

Page 148 :

58. — Croix nillée et ancrée : comme qui diroit annihilée, c'est-à-dire fort petite et si menue, qu'elle semble être réduite à rien.

Figure 58, p. 149 (D'or à la croix de sable nillée et ancrée).

La Vraye et Parfaite Science des Armoiries, par Pierre Palliot (édition unique de 1660) :

Page 238 :

Croix neslée ou bien simplement *nellé*, *nilée*, *nil* ou *nigle*, c'est une croix ancrée, qui est fort déliée,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comme est l'Anile, ou le Fer de Moulin, ainsi que l'a très bien dit et représenté le sieur de la Colombière contre ce qu'en escrit le sieur Segoing, qui s'est trompé en la figurant comme une croix fleuronnée et cleschée, de la même façon qu'il a représenté, contre l'ordinaire, la croix de Tolose, qui est sans doute par la faute de son graveur.

Page 474 :

Nelle, *Nylle* ou *Nigle*. C'est une espece de Croix ancrée ; mais beaucoup plus estroite et menuë que l'ordinaire. Voyez *Croix Nillée*. Il semble que Nille et Anille soit une mesme chose, puisque l'Anille se confond aucunement (jusqu'à un certain point) avec le fer de moulin, et que le fer de moulin est façonné à becs recourbés, comme deux Ancres adossées, sinon qu il y a un trou quarré au milieu. Ie laisse ce nœud à dissoudre.

Nouvelle méthode raisonnée du Blason ou de l'art héraldique du Père Menestrier (1631-1705), mise dans un meilleur ordre, etc., par M. L..., 1770.

Page 86 :

7. — Croix anillée, ou bien, ouverte en fer de moulin.

Fig. 7, planche 10, en face de la p. 90 (De sable à la croix anillée).

Remarquons seulement que l'on ne pourrait charger, des croix aussi étroites, de merlettes, et encore moins cette dernière, avec son vide carré au milieu, d'une coquille au parmy.

En somme, on ne sait pas au juste ce que c'est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

que la croix nillée, car le comte de Foras, qui dit avoir travaillé *le Blason* pendant plus de trente ans, avant de mettre au monde son gros livre de cinq cents pages, émet un doute à la 143e : « La croix nilée, ou anilée, ou nelée *serait* une croix ancrée beaucoup plus mince ». Il n'affirme rien comme l'on voit.

CONCLUSION

La meilleure définition (puisqu'elle permet de charger la croix de Jean de Saint-Avit, d'une coquille et de quatre merlettes, comme l'indique son blason) pourrait bien être celle de Gourdon de Genouillac dans l'*Art Héraldique,* livre faisant partie de la bibliothèque ou collection de l'enseignement des beaux-arts, publiée sous la direction de M. Jules Comte :

Page 104 :

« *Anillé,* attribut des croix et des sautoirs dont « les extrémités se terminent en anilles, ce qu'on « confond parfois avec la terminaison en ancre; « l'anille se termine carrément et l'ancre se ter- « mine en pointe. Certains héraldistes prétendent « que les pièces, pour être anillées, doivent avoir « leur milieu percé en carré. C'est une erreur ab « solue. »

Victor Bouton, dans son *Nouveau traité des Armoiries ou la Science et l'Art du Blason*, p. 230, n° 354, a bien représenté ainsi carrément les extrémités de la croix *anillée* ou *nillée* (dit-il). Elle a donc seulement une surface moindre que la croix ancrée

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sans être déliée, étroite ou menue pour cela. Chaque extrémité recourbée et carrée a pour largeur la moitié de celle de la croix. Mais il tient à son percement carré dans le milieu.

Il convient de dire que Gourdon de Genouillac, cité plus haut, écrit à la page 131 de son même livre :

Nillé, attribut de la croix ancrée très rétrécie.

Gourdon de Genouillac établit donc une distinction entre l'Anillé et le Nillé.

Nous venons de voir que Victor Bouton et le comte de Foras ne font pas, au contraire, de différence entre la croix anillée et la croix nillée.

Nille étant bien du féminin et non du masculin, il ne peut toujours pas y en avoir pour l'oreille entre l'anille et la nille.

A l'appui de notre conclusion, on peut citer le Dictionnaire de Trévoux, lequel dit : « On appela aussi *Anilles*, des croix ancrées qui sont faites en forme d'*anille.* » Et : « Il y en a qui confondent *nille* et *anille* ».

A. DE TESSON.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -



LES FILLES DU ROI D'YVETOT

De quel roi d'Yvetot voulez-vous parler ? demandez-vous. De Camille d'Albon ? De Perrot Chenu ? De Jehan Baucher ?....

Non, je veux parler du premier des seigneurs d'Yvetot qui se qualifia roi.

Comme vous verrez, le premier qui fut roi fut un soldat.... malheureux.

C'était Monseigneur Martin d'Yvetot, chef de nom et d'armes de ce vieux lignage issu au commencement du dixième siècle d'un des compagnons scandinaves de Rollon, duc de Normandie ; ce roi Martin qui devait être l'ultime mâle de sa maison.

Quand je dis qu'il fut le premier roi de son estoc, je dirais plus justement qu'il fut le premier et le dernier. Il est vrai que son père, Monseigneur Jehan d'Yvetot, chevalier, lui avait tracé clairement la voie du trône en innovant la haute qualification de « Sire d'Yvetot par la grâce de Dieu » : de là à ceindre officiellement la couronne royale il n'y avait qu'un pas, mais Martin ne le franchit point

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sans quelques tâtonnements : dans le laps de ses vingt ans de règne, on le trouve en divers actes qualifié « sire. prince ou roi d'Yvetot, et seigneur de la Rivière-Bourdet », plein fief de haubert entré dans sa maison par le mariage de son père avec dame Jehanne, dame dudit lieu, laquelle était probablement une Mauquenchy-Blainville.

Martin suivit en Flandre le roi Charles VI et gagea, dit-on, ses gens de guerre de ses propres deniers, dépense excessive qui le contraignit à vendre Yvetot à Pierre de Villaines, dit le Bègue, chevalier, comte de Ribedieu, chambellan du Roy. Dans le contrat de vente passé devant les notaires du Châtelet de Paris (2 mai 1401), il n'est qualifié que « noble et puissant seigneur monseigneur Martin, *prince* d'Yvetot, chevalier, seigneur de la Rivière-Bourdet, fils de monseigneur Jehan d'Yvetot, chevalier, jadis seigneur desdits lieux » ; mais il donne à sa terre d'Yvetot la qualification de *royaulé* (1).

« Un écrivain normand, M. Alexandre Formentin, dans son *Essai historique sur Yvetot* (Rouen. 1844), rapporte que Martin n'eut pas d'enfant et qu'il eut une sœur du nom de Jeanne. En admettant que ce nom n'ait pas été mal lu, il faut donner une deuxième sœur ou une fille à Martin : Marie d'Yvetot, dame de la Rivière-Bourdet, mariée à Jehan de Vaussemer, chevalier, et nommée dans un acte du 4 août 1463.

« Cependant, — écrivais-je il y a trente-cinq ans, — entre Martin et Marie d'Yvetot, dans la période

(1) V. mon étude *Les Seigneurs de la Rivière-Bourdet*, ap. *Revue Nobiliaire*. 1868. et tir. à part. p. 10-11.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

où la Normandie était au pouvoir du roi d'Angleterre, deux chevaliers, peut-être anglais, Regnault de Tonneville et Jehan Hauford, possédèrent successivement le manoir et seigneurie de la Rivière-Bourdet. Ils sont nommés l'un et l'autre dans ledit acte de 1463.

« Vers 1400, dépose le deuxième témoin cité, le seigneur de la Rivière-Bourdet estoit messire Martin d'Yvetot, et, depuis, messire Regnault de Tonneville, et, après, messire Jehan Hautfort, escuier. »

Le troisième témoin dépose qu'il vit jouir du franc usage en la forest de Roumare « dame Marye d'Yvetost, lorsqu'elle vivoit dame dudit lieu de la Rivière, laquelle trespassa cinq ou six ans environ. »

Le cinquième témoin dépose qu'il vit jouir des mêmes droits « messire Regnault de Tonneville, chevalier, qui trespassa quarante-cinq ans ou environ »

Le sixième témoin enfin déclare qu'il en a vu jouir autrefois « messire Martin d'Yvetost, lors roy d'Yvetost et seigneur de la Rivière-Bourdet et, depuis, aulcuns aultres seigneurs. »

De l'Inventaire général des Titres et Enseignements de la seigneurie de la Rivière-Bourdet, il appert que dès le 10 mars 1417 n. s. jusqu'au 21 mars 1457 n. s., cette seigneurie appartenait à « Marie d'Yvetot ».

Regnault de Tonneville serait donc mort vers 1418, et Marie d'Yvetot en 1457 ; après l'expulsion des Anglais elle avait recouvré son fief de la Rivière-Bourdet, qu'hérita d'elle son fils, noble homme Jehan de Vaussemer, écuyer.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans ma *Notice historique sur les Rois d'Yvetot* (1), écrite quatre ans après mon étude précitée, je disais :

« Noble homme mons. Jehan, seigneur d'Ivetot, qualifié sire d'Ivetot par la grâce de Dieu, eut un fils, Martin, et deux filles : 1° Jeanne, mariée à Guillaume Malet, chevalier, seigneur de Cramesnil et d'Auchtal, chambellan du roi, capitaine de Rouen, maître des Arbalétriers en 1415 ; 2° Yolande d'Yvetot, qui fit un échange d'héritage avec sa sœur Jeanne le 16 avril 1386, et une transaction le 19 avril 1390.

« Martin d'Yvetot paraît avoir été marié à N... de Caux. On lit dans la *Chronique normande* de Pierre Cochon (2), que Hue de Donquerre, mort excommunié en 1406, laissa plusieurs filles, mariées l'une, Perrine, à Jean de Caux, chevalier, seigneur de Caux et de Canteleu, *neveu de Martin d'Yvetot*, seigneur de la Rivière-Bourdet ; l'autre, Marguerite, à Regnault de Rieux..... Guillaume de Donquerre, seul fils de Hue, n'accepta sa succession que sous bénéfice d'inventaire.....

« Martin eut une fille, Marie d'Yvetot, dame de la Rivière-Bourdet, mariée :

1° A Guillaume de Domqueur (ou Donquerre), mort avant le 3 avril 1419, vraisemblablement en combattant contre les Anglais ; qualifié, dans un aveu du 26 mai 1413 (3), « noble et puissant seigneur messire Guillaume de Donquerre, chevalier,

(1) *Annuaire de la Noblesse de France*, 1871-72, t. XXVIII, p. 285-287 ; — tir. à part, 1872, in-8°, p. 17.

(2) Publiée par Charles de Robillard de Beaurepaire en 1870, p. 328.

(3) Cette date n'est pas certaine.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneur de la Rivière-Bourdet à cause de madame sa femme » ;

2° A noble Jehan de Vaussemer (ou Vausemé), écuyer, mort après le 3 juin 1457 et avant le 28 avril 1458. »

Or rien n'établit formellement que la reine d'Yvetot, épouse du dit Martin, se nommât N... de Caux par la raison que Jean de Caux aurait été neveu de Martin d'Yvetot : car, si ce Jean appelait Martin « mon oncle », ce pouvait n'être que par courtoisie : Jean, on vient de le lire, était simplement le mari de Perrine, sœur de Guillaume de Donquerre, époux de Marie d'Yvetot, laquelle était fille du roi Martin. Cela seul est prouvé.

Il est hors de conteste que ce ci-devant monarque ne laissa pas de fils, puisque sa fille Marie hérita le plus important des fiefs qu'il possédait à sa mort : la terre et seigneurie de La Rivière-Bourdet.

Il n'est pas moins établi que si l'anglais John Hauford, écuyer du duc de Clarence, posséda ce même fief, c'est qu'il en fut gratifié par le roi d'Angleterre, qui l'avait confisqué sur la dite Marie d'Yvetot, veuve en premières noces de Guillaume de Donquerre, chevalier rebelle, c'est-à-dire mort fidèle à la France ; auquel roi le dit John Hauford servit en 1419 l'aveu dudit fief, en se plaignant de n'en pouvoir faire le dénombrement exact, parce que la dite dame Marie d'Yvetot en a emporté tous les titres et écritures.

Mais comment expliquer la possession du fief de La Rivière-Bourdet, antérieurement à Marie d'Yvetot, par Regnault de Tonneville ? Personne jusqu'à présent n'a pu l'expliquer. Les deux seules hypothèses plausibles étaient celles-ci :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ou bien ce chevalier, étant anglais ou traître, avait été gratifié de ce fief avant John Hauford, et était décédé sans héritiers ; mais dans ce cas son successeur en la seigneurie de La Rivière-Bourdet n'eût pas manqué de relater ces faits dans son aveu précité ; or il n'y en est point question ; donc Regnault de Tonneville ne peut être taxé de traîtrise.

Ou bien il avait acquis ce fief de Martin d'Yvetot, dont la fille, Marie d'Yvetot, l'avait recouvré, après la mort de son père, par droit de retrait lignager.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que ladite Marie ne rendit la place à l'Anglais qu'après en avoir emporté ses titres de propriété, tout le chartrier de La Rivière-Bourdet, et qu'elle eut la joie de l'y réintégrer après que l'usurpateur eut vidé les lieux : car le laborieux possesseur actuel, M. le Prince de Montholon-Sémonville, qui vient d'achever le classement de ce chartrier considérable (XIIIe-XVIIIe siècles), y a retrouvé au complet, et conforme aux anciens inventaires, tout ce qui, notamment, se rapportait aux années antérieures au décès de dame Marie d'Yvetot.

C'est ce qui me permet aujourd'hui de résoudre la question relative à Regnault de Tonneville, à l'aide d'une charte absolument inédite, dont voici la transcription littérale.

1415, 15 mars.

A tous ceulx que ces lettres verront ou orront Regnault de Tonneville, chevalier, seigneur dudit lieu et de Touberville, et Jehanne d'Yvetot, ma fame héritière en porcion de feu mons. Martin

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Yvetot, son père, en son vivant chevalier et seigneur de la Rivière Bourdet, icelle ma fame souffisamment autorizée quant a faire et accorder ce qui ens. Salut. Savoir faisons que, acause d'elle, nous, de nostre bonne vollenté et propre mouvement, Avons baillié en fieffe perpetuel a touiours, tant pour nous comme pour nos hoirs ou ayans cause, A Jehan Morel, de la parroisse de Saint-Martin de Quevillon, et a ses hoirs, C'est assavoir vergine et demye de terre en une pieche ainsy que elle se pourporte assiz en ladicte parroisse de Quevillon, d'un costé Jehan dez Hayes, d'autre costé Guillaume Aoustin, d'un bout mons^r Buriau Martel, chevalier, et d'autre bout au quemin du Roy nostre sire. Item une aultre pieche de terre ainsy comme elle se pourporte, d'un costé Guillebert du Bosc, d'autre costé Jehan Vauquelin, d'un bout Gueroult de Marronne, et d'autre bout Jehan le Tereux a cause de sa fame. A tenir tous iceulx heritages a rente de nous et de noz hoirs, ou non que dessus audit Morel [et] ses hoirs bien et empaix pour le temps advenir franchement et quittement, Pour le prix de huit souls tourn. de rente que ledit Jehan Morel et ses hoirs nous en seront tenus faire pour le temps advenir par chacun an, Avec office de prevosté quant son tour escherra, pour ce que aultrefois iceulx heritages ont esté tenus par masure, tenus de paier icelle rente a noel et à la Saint Jehan Baptiste, premier terme de paier commenchant a noel prouch. venant la moitié et l'autre moitié aud. terme de St Jehan, pour toutes fois et redevances quelconques, excepté lez aidez coustumiers quant eulx escherront. Et pour tout ce que dessus est dit et devizé tenir et acomplir pour nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nos hoirs ou ayant cause pour le temps advenir, lui promettons tous iceulx heritages garantir vers tous et contre tous par ce que dessus est dit, ou autant eschanger en nostre propre heritage value a value, se mestier en estoit, et rendre tous couys interès et dommages qui seroient faiz et sourfaiz par deff. des choses dessus dictes non estre deument enterignées et acomplies, Dont nous voulons le porteur de ces lettres estre creu par son serement sans autre prouve faire, et jurons que jamès contre ceste fait ne vendrons ne venir ne ferons par nous ne par autre. Et affin que ceste choze soit ferme et estable a tousiours, nous en avons donné audit Jehan Morel ceste lettre seellée de nos propres seaux. Ce fut fai le vendredi XVe jour de mars l'an de grace mil iiij^c^ et xiiij (1).

Ainsi, de la charte qui précède, il appert que Martin, roi d'Yvetot, eut deux filles, Jeanne et Marie, qui furent ses cohéritières.

Jeanne, l'aînée, *dame de la Rivière-Bourdet*, fut mariée à Regnault de Tonneville, chevalier, seigneur de Tonneville et de Touberville, qui par elle devint seigneur du fief de la Rivière-Bourdet. Elle mourut sans enfants vers 1417, et ce fief fit alors retour à Marie d'Yvetot, sa sœur et héritière, alors veuve de Guillaume de Donquerre et qui le transmit à Jehan de Vaussemer, écuyer, son fils d'un second mariage.

Vte Oscar de Poli.

(1) Original en parchemin. Sceaux perdus.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DICTIONNAIRE

DES

CROISÉS DE FRANCE

Il y a plus de trente années que je pense à la publication d'un catalogue des Croisés de France, et tout près de vingt que, pour la première fois, j'ai sollicité, en vue de réunir les éléments de cette œuvre importante, le concours et le secours de mes doctes collègues.

Plusieurs ont bien voulu répondre à mon appel et je leur en garde la reconnaissance la plus vive : feu M. le marquis de Rivoire, pour le Dauphiné ; feu M. le comte de Grasset, pour la Provence ; M. le chanoine André Lecler, pour le Limousin ; M. Roger Rodière, jeune et brillant érudit, pour la région du Nord, et je lui devais déjà tant de gratitude avant d'avoir reçu le nouveau trésor que j'ai à cœur d'exposer ici ! car, en publiant cette très précieuse communication, je rends hommage à l'érudition de mon très distingué collègue, si émi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nemment serviable, comme tous les véritables savants, et en même temps je donne, à ceux qui seraient tentés de suivre ce généreux exemple, un modèle excellent de la forme, très simple et très probative, sous laquelle ils pourraient me faire part de leurs découvertes.

Le présent travail de M. Roger Rodière est vraiment considérable, et cependant il se termine par l'obligeante promesse d'une suite !... Ma satisfaction n'est pas moindre que ma gratitude : avec cinq ou six coopérateurs de cette valeur et de ce zèle fécond, le *Dictionnaire des Croisés de France* serait bientôt parachevé ; — et... je n'ai plus d'autre ambition.

Vte DE POLI.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Archives du Pas-de-Calais
fonds de Saint-André-au-Bois.

Ingelrannus miles dominus de Brimeu, Hierosolimam volens peregre proficisci... Après 1173 et avant 1203 (*Charte de 1203*). A donné une charruée de terre.

1248-1249, mars. — Nos Ada uxor Eustachii militis domini de Goy, et Adam miles dominus de Gyemmez, constitutus ballivus totius terre ipsius Eustachii.— Le dit Eustache est à la Croisade ; en juin-juillet 1248, il est encore à Gouy et y passe grande quantité d'actes, comme avant un départ.

1251-1252, mars. — Ego Eustachius de Timbronia (*Thiembronne*) miles... — Quando Jacobum primogenitum et heredem meum repatriare contigerit.

1204. « Robertus de Bloevile Jherusalem profecturus » a donné 32 septiers d'avoine et 8 de blé. Robert est mort avant 1204. (*Bloville*).

1201. « Quando Robertus (de Blœvilla) Jherosolimam debuit proficisci. » (Cartul. de Saint-André, f° 17.)

Avant 1201. — « Galterus (de Blooldivilla) filius Landrici volens orationis gratia Jerosolimam proficisci, » fait un don (f° 163). C'est le père de Robert, ci-dessus. — Contigit autem successu temporis quod predictus Robertus pro remissione peccatorum suorum Jherosolimam adire disponeret, cum ea multitudine que a multis orbis partibus congregata, ad liberationem terre Jherosolimitane profecta est. (Ibid.). Le départ de Robert est de *décembre 1201*.

1167. — Hugo de Belraim proficiscens Jerusalem — fait un don. (Charte, fonds S. A).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1285-86, mars. — Jou Jehans de Goy Escuiers et croisiés de le crois d'Aragonne — fait son testament avant de partir (f° 18, v°).

1239, juin. — Ego Vuillelmus de Campegnewelles (*Campigneulles*), miles, ad partes Jerosolimitanas peregre profecturus — fait don (f° 87).

1248, juillet. — Johannes clericus, cognomento Boistiaus, cruce signatus, pro executione voti sui in transmarinis partibus facienda — fait vente (f° 343).

Cartulaire de Valloires.

1199. — Hugo Boteris... cum autem crucem Domini suscepissem, Jerosolimam profecturus... (n° 193).

1249, avril. — Adam Buler de Gaspanes, in terram Albigensem profecturus (n° 232).

1162. — Nam tunc fere temporis, cum multi potentes (?) hujus seculi, divina gratia inspirati, pauperes Ecclesie Christi flagitabant, quorum unus maxime Guido comes Pontivi, vir magne nobilitatis ac fame, ut verus Christi miles foret, villas, castella, uxorem ac filios pure relinquens, crucem Christi bajulans, peregre profectus est, qui Deo disponente in via peregrinationis sue mortuus est ac sepultus in exilio ; cujus anima, ut speramus, jam requiescit in Christo (n° 319).

1230-31, févr. — Agnes Molendinaria de Mentenai — ad Sanctum Jacobum peregre profectura (n° 381).

Cartulaire du Prieuré de St-Georges-lez Hesdin (XIIe siècle).

f° 24 v°. — Guy d'Ailly (de Asli), « Jherusalem migrante ». (*s. d.*)

f° 26 — Hugo Fretel, dum Jherusalem tenderet. (*s. d.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

f° 26 v°. — Robertus Fretel, cum fratribus suis viam peregrinationis Jherusalem tendens (*s. d.*)

f° 28. — Robertus de Maisenceles (Maisoncelles), cum iter peregrinationis, scilicet Jherusalem, prepararet (*s. d.*)

f° 29. — Petrus Pistor ; Fulcredus filius dum Jherusalem peteret cum ipso filio suo Fulcredo. (*s. d.*)

f° 41. — Hugo de Camberun (Cambon) — cum jam in proxima Jherosolimam deberet proficisci (*s. d.*)

f° 42. — Ernulfus Gruels — cum... Jherosolimam profecturus esset (paraît y être mort, sa femme est dite *relicta*) (*s. d.*)

f° 52. — 1169. Leonius de Wail — Sancte devotionis intentione in Jherosolimis sepulchrum Domini expetisse — cum in crastinum in viam Jerosolimitanam esset promovendus.

f° 60. — Thierry, comte de Flandre — in Jherosolimis peregrinante (*s. d.*)

f° 62. — Adam de Geumes (Jumel) Jherosolimam profectus (*s. d*)

f° 65. — Matheus de Aisincurt (Azincourt) perrexisset Jherusolimis (*s. d.*)

f° 3. — 1165. Fulco et Richerus, homines Balduini de Aisincurt — idem homines, Jherusalem profecturi.

f° 5. — 1168. Les mêmes.

f° 6. — 1172. — Eustachius prepositus de Ferieris (Fillièvres), dum iter Jherosolimitanum aggrederetur.

— 1772. — Eustachius Wasart (de Galametz), cum Jherusalem iret.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

QUESVERS ET STEIN, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, IV, p. 206.

Estienne Barthon de Montbas, chevr, seigr de Fay, † 26 décembre 1506.
« Luy jeune esta(n)t pellerin fut a Rome.
Et e(n) Jhelz ou le sepulcr(e) Jhs.
Les sai(n)ctz lieux visita tout ra(m)ply de v(er)t(us).»
(Épitaphe, église de Fay.).

— *Tome I, p. 418.* — Guy de Villiers-Bonneux fait le voyage de Terre-Sainte en 1191. (*Arch. de l'Yonne*), H. 787.

P. 547. — Jacques de Chacenay-Durnay, croisé en 1147, meurt le 15 juin 1158.

— *T. II.* — Rien.

— *T. III, p 6.* — Fraerius de Béon avait été à la Terre-Sainte ; son fils Fromond de Béon en parle dans une charte de 1167. (*Cartul. de l'Yonne*, t. II, pp. 187 et 188).

P. 85. — Pierre de St-Phalle, âgé de moins de vingt ans, accompagne St Louis à la croisade de Tunis, 1270. Prisonnier des musulmans jusqu'en 1275, racheté par ses vassaux de Cudot. (Gougenot des Mousseaax, *Essai généal. sur la maison de St-Phalle*, p. 49.)

P. 415. — Guillaume II des Barres, chr, sgr d'Oissy-en-Brie, fit le pèlerinage de Jérusalem, et mourut en 1182.

P. 416. — Guillaume III des Barres, sgr d'Oissery. de St-Pathus, se bat en duel à Messine avec Richard Cœur-de-Lion, prend une part active au siège de Jaffa (1192).

P. 419. — Guillaume IV des Barres fait campagne en 1209 contre les Albigeois, avec Simon de Montfort, son frère utérin, participe à la bataille de Muret (1213). Se croise en 1245 et meurt en Chypre, à Nicosie, sans doute en 1249.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

P. 420. — Guillaume du Mont-Saint-Jean part pour la Croisade et meurt en Egypte, probablement en 1250.

P. 421. — Jean des Barres, chevr, sgr d'Oissery, croisé à la nouvelle de la mort de son père, arrive en Egypte en 1249, fait prisonnier à Mansourah (1250); on prétend qu'il dut son salut à l'intervention d'une belle Sarrazine qu'il aurait ramenée en France avec promesse de mariage.

P. 428. — Eudes II des Barres, écuyer, sgr de Chaumont-sur-Yonne, prend part à l'expédition d'Aragon (*Historiens de France*, t. XXII, p. 701), et était mort avant 1290.

GUESNON, *Sigillographie de la ville d'Arras.*

P. 7. — *1278.* — Wis (Guy), sires de Noyelle-le-Wion, croisiés Dieu et l'apostole — le jour du blanc dioes, le mois d'avril 1277 (V. St.).

P. 46. — Dominus Hellinus de Miaulens (Méaulens), die quo ut ad Iherosolimitanam terram proficisceretur iter arripuit, 1204-1205, mense februarii (*Cart. St-Waast,* n° 536 *Bibl. de l'Evêché*).

HAIGNERÉ, *Chartes de St-Bertin*, t. I, Préface, p. XXXVIII.

« Je dirai seulement un mot des seigneurs de Seninghem, voisins, amis et bienfaiteurs du monastère pour signaler aux éditeurs des documents relatifs aux Croisades l'acte n° 389, de l'an 1193, où l'on voit combien il en coûtait à de pauvres chevaliers pour se donner l'honneur de prendre part à ces lointaines expéditions; puis l'acte n° 586, signé sous les murs de Damiette (juin 1220), et donnant par les signatures dont il est suivi, la liste des chevaliers d'Artois, Gaultier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Elnes, Pierre de Le Saux, Eustache Morel, Ernoul et Wale de Lumbres, Baudouin d'Aubigny, Adam de Rollepot, compagnons de Guillaume de Saint-Omer et d'Elnard de Seninghem (1).

P. — *389 (p. 171).* — *1193.* — « Johannes de Seninghem — pater meus et ego, Iherosolimam proficiscentes. » — Des bourgeois de Saint-Omer, à qui il avait emprunté de l'argent pour le départ, l'avaient poursuivi, et l'abbaye de St-Bertin l'avait tiré d'affaire en lui donnant 80 marcs. — « Et insuper cum a Iherosolimis rediissem » — il donne à l'abbaye une terre dans la paroisse Sainte-Marguerite, en reconnaissance de services rendus à sa famille pendant la Croisade.

— *586 (p. 256).* — *1220 juin.* — « Elenardus dominus de Seninghem — commorans in servitio Ihesu Christi in exercitu Damiette » — donne à son ami Ernoul de Lumbres 10 livrées de terre à Seninghem, avec hypothèque sur son moulin de Maubreucq. — « Testes... dominus Galterus d'Elne, Willelmus de Gisnes, Egidius d'Elne, Eustachius Morel, Petrus de Salicibus, Matheus de Cyson, Johannes de Wanes, Walo de Lumbres, Baldewinus d'Aubeigniaco, Adam de Rollepot, Adam de Hamello, et multi alii. Actum anno Domini millesimo CC° XX° mense junio, in exercitu ante Damiettam. — Sceaux : Gillebert de Sotengem...

P. 52. — *N° 136.* — Testament de Baudouin Hapkin, comte de Flandre, « filius Roberti comitis, qui sepulchrum Domini et Hierusalem cum ceteris principibus militie christianorum, Deo cooperante, armis suis devicit » (1119).

(1) Voir, pour l'histoire de ce vaillant chevalier, la *Notice historique sur Seninghem*, publiée par Al. Hermand dans le t. VII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 2e part, p. 86; Joinville, édit. in-12 de Didot, p. 149; Les *Olim*, t. I, arrêts de la Chandeleur (1267-1268), n° XXXVIII, p. 712; *Bulletin de la Soc. des Antiq.* [de Morinie], t. II, p. 1086, etc. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

P. 377. — *N° 839.* — Eustachius de Kersna (Quernes), crucesignatus. — 1237-1238, 9 février.

P. 389. — *N° 865.* — Boidin de Meteren promet d'exécuter, à son retour du pays des Albigeois, etc. — 1240, 8 septembre.

(Plusieurs documents sur les croisades de Thierry d'Alsace, de Baudouin de Constantinople et autres comtes de Flandre (passim).

BLED, *Régestes des Evêques de Thérouanne*, 2e fascic.

P. 208. — *N° 1172.* — 1210, Eustache de Hames reçoit de l'évêque Jean II la croix pour combattre les Albigeois (D'ACHERY, *Spicileg.*, t IX, p. 590. — Malbr. III, 398).

P. 247. — *N° 1461.* — *1230, 18 août.* — Denis, dit Kind, autrefois bourgeois de Saint-Omer, du nombre des croisés, *crucesignatorum* (*Arch. municip. Saint-Omer* B. CLXXII, I. Original).

Mis DE BELLEVAL, *Chronologie d'Abbeville et du comté de Ponthieu.*

P. 201. — *1201.* — Henri de Boulogne et Florehais sa femme, *crucesignati*, donnent leur maison (à la Léproserie du Val-St-Maur), à la condition que si l'un d'eux revient du saint voyage, il en rentrera en possession.

P. 253. — *1279, 1er octobre.* — Bertrand de Hodicq donne à Ascon (*sic*), en Palestine, son corps et ses biens (à la Commanderie de Fieffes), en présence de l'archevêque de Tyr.

P. 256. — *1269, décembre.* — Mahieu de Roye, chevalier, sire de la Ferté, « pour ma voie d'oultre mer

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

parfaire », vend à l'abbaye (de St-Riquier) son moulin de Mirandeuil sur la rivière du Scardou.

P. 418. — 1487, 18 décembre. — Passe-port accordé par Charles VIII, roi de France, à Charles de Rubempré, sgr dudit lieu, son écuyer d'écurie, à Jeau de la Tranchée, (en picard la Trenquie), qui ont entrepris de faire « le grand et saint voyage de Ihérusalem ».

D. Dergny, *Les Épaves du Passé.*

Tome II, p. 137. — Pierre tombale du XIIIe siècle, l'un compagnon de saint Louis à Tunis; le nom n'est plus lisible. (V. aussi l'abbé Cochet, *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*).

Buhot de Kersers, *Statistique monumentale du Cher.*

Tome I, p. 118. — 1189, Abrenus de Sancto Gundulfo Jerosolimam proficiscens — fait don aux Templiers du Fresne *(Arch. du Cher)*.

— *Tome III, p. 106.* — 1189, Ebo dominus de Carentone (Charenton), Jerosolimam profecturus — donne à l'abbaye de Charenton *(Arch. de l'abbaye de Charenton)*.

P. 232. — Umbaud Audiers, et son frère Pierre, sgrs de Chezelles, partent pour la Croisade en 1210-1217 *(Arch. de l'abbaye des Pierres, ancien inventaire)*.

P. 305. — Eudes de Sanzay, damoiseau, se croise en 1234 *(Arch. abbaye de Noirlac)*.

— *Tome IV, p. 31.* — Ranulfus de Morlac part pour la Croisade, 1220 *(Arch. de Noirlac, liasse de Châteauneuf)*.

P. 271. — Sadon de Patinges, chevalier, part pour la Croisade 1220 (*Arch. de Noirlac, liasse de Châteauneuf*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. 271. — Sadon de Patinges, chevalier, part pour la Croisade vers 1200, et fait divers dons en 1210.

— *Tome V, p. 135.* — 1168, Arnulfus Labordet — pro via iherosolimitana — a fait un don et engagement à l'église de Sales (*Arch. du Cher, fonds N.-D. de Sales*, liasse 28.)

A. DE CAUMONT, *Statistique monumentale du Calvados.*

Tome I, p. 218. — Un Malherbe accompagne le duc Robert à la Croisade, 1096.

P. 220. — Testament de Robert Le Breton, sgr de Maisoncelles. « Lego et concedo terræ sanctæ X libras turonenses. », 1247.

P. 235. — Le sire de Villers-Bocage accompagne Robert Courteheuse à la 1re Croisade, 1096.

P. 201. — Philippe de Trois-Monts, accompagne Robert Courteheuse à la première Croisade, 1096.

P. 279. — Raoul d'Angers, avant d'aller à la Terre Sainte, fait donation à diverses abbayes, de terres à Fontenay-le-Pesnel, 1218.

P. 448. — Guillaume de Colombières, avant d'aller à la Croisade en 1096, fait donation à l'abbaye de Troarn.

Tome IV, p. 28. — Henry de Trousseauville suit le duc Robert, 1096, (d'après Gabriel Dumoulin).

P. 78. — Un sire d'Annebaut suit le duc Robert, 1096 (d'après Gabriel Dumoulin).

P. 108. — Le sire de Brucourt suit le duc Robert, (d'après Gabriel Dumoulin).

(*A suivre.*)

ROGER RODIÈRE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

LA NOBLESSE ET LE PEUPLE DES CAMPAGNES

PRÉFACE

La Révolution française, née de l'ambition inassouvie du duc d'Orléans, non moins que de celle de quelques déclassés qui se croyaient propres à tout, quand ils n'étaient même pas suffisants à la profession qu'ils avaient embrassée — avocats sans causes, médecins sans clientèle, orateurs sans mérite — fut préparée longtemps à l'avance, du moins dans son principe, autant par les écrits des encyclopédistes que par les débordements des deux précédents règnes. Sous la Régence le pouvoir royal avait perdu son prestige, et que dire du règne de Louis XV ? Mais si la corruption des mœurs fut un dissolvant puissant du sentiment respectueux de la nation envers le pouvoir, elle trouva une répercussion plus immédiate dans les classes qui en étaient le plus rapprochées que parmile peuple à qui son éloignement de la Cour ne permettait pas d'apprécier la portée des scandales.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Révolution commença à s'élaborer au palais royal et dans les clubs d'avocats où l'on discutait les réformes sociales, pour trouver ensuite son parfait épanouissement dans la rue. L'on peut donc dire et affirmer qu'elle ne fut que la résultante des excitations fomentées par les clubs parisiens. lesquelles se répandirent jusqu'au fond des provinces au moyen des proclamations envoyées de Paris et des représentants ou délégués, venus là pour y accomplir leur mission de bouleversement social. Si leurs agissements trouvèrent un certain écho dans la classe des artisans, les travailleurs ruraux restèrent généralement réfractaires à l'idée révolutionnaire, et pour la leur faire accepter, il fallut du temps et de nombreux expédients qui, pour la plupart, échouèrent.

Assurément l'état de la Société française, en 1789 sollicitait certaines réformes. Louis XVI était disposé à les entreprendre, s'il eût été secondé, au lieu d'être entravé par l'esprit révolutionnaire. Son accession à la couronne démontra tout de suite ce à quoi il tendait : non ériger une France nouvelle, mais améliorer l'ancienne et la débarrasser progressivement des abus, en les prenant patiemment un par un pour les corriger ; non tout renverser pour édifier à nouveau sur une table rase, mais consolider ce qui menaçait ruine.

« Que fallait-il donc », dit une de nos plus graves autorités historiques, M. Guizot, « que fallait-il « pour que la France, de concert avec son roi, « accomplît dans ses lois et son gouvernement les « réformes et les progrès dont elle avait besoin? « Il fallait précisément ce qui ne se rencontra « point ; il fallait que la France ne voulût et ne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« cherchât que les progrès et les réformes dont « elle avait besoin. L'impatience des novateurs ne « laissa pas au roi le temps d'agir. On eut voulu « que le roi se mît lui-même à la tête de la révolu- « tion ; mais l'on ne songeait pas, sans doute, que « de tous les éléments déchaînés qui aveuglent « les esprits le plus impétueux est précisément « cette aspiration vers une fausse liberté, liberté « et soi-disant réforme, qui commencèrent dans « l'ivresse et s'effondrèrent dans le sang, semant « les violences et ne récoltant que les ruines, « comme après le passage d'une inondation ou d'un « cyclone (1).

Cependant, en 1789, tout au début de cet essai qui n'avait pas encore fait ses preuves, le peuple, surtout celui des provinces éloignées, n'était pas encore entré dans le moule et restait attaché, à la fois aux institutions dont il appréciait les bienfaits, et aux seigneurs qui vivaient parmi lui, beaucoup de ces seigneurs étaient pour lui des bienfaiteurs et des pères, et les ruraux leur rendaient en dévoûment ce qu'ils en recevaient en bons offices de toute sorte, cela est tellement vrai, qu'en 1792, lors de la vente des biens privés des émigrés, il y eut une foule de fermiers qui, afin de préserver les propriétés de leurs seigneurs, passèrent des *fidei-commis* et restituèrent intégralement, plus tard, tout ce qu'ils avaient acquis par une vente fictive. Livrés à eux-mêmes, les paysans ne désirèrent ni ne soutinrent la Révolution ; mais livrés aux meneurs qui s'étaient faits les commis voyageurs de l'idée révolutionnaire — et qui faisaient mi-

(1) Guizot, *La France et la Maison de Bourbon avant 1789.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

roiter à leurs yeux éblouis l'appât d'une ère de jouissance que leur promettait le régime nouveau — les malheureux ruraux, sans défense contre ces agissements, se laissèrent parfois égarer, et toujours sans persuasion, se laissèrent affilier à un parti qui étant le plus fort, présentait, en outre, cette particularité bien caractéristique d'user, faute d'arguments persuasifs, des armes de la violence. Combien ne vit-on pas de ces familles populaires qui, au péril de leur propre vie, offraient aux proscrits les moyens de se soustraire à la guillotine et trouvaient moyen aussi de dissimuler pendant les plus mauvais jours, la présence de leurs prêtres dans la paroisse?

La pièce que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans les archives familiales de la Maison de Bélinay peut servir de confirmation à la proposition que j'énonce, car on y trouve, en faveur de deux gentilhommes arrêtés, comme coupables d'un attentat imaginaire, et qui ignoraient eux-mêmes le motif de leur arrestation, des certificats émanés de toutes les classes sociales et qui témoignent de l'estime et de la considération dont ils étaient entourés.

Pour n'être pas absolument inédite, puisqu'il s'en trouve bien, peut être, 4 ou 5 exemplaires dans la province du Limousin, la pièce dont je parle et dont on trouvera ci-après la copie conforme, fut néanmoins extrêmement peu répandue. Elle ne le fut d'ailleurs que dans le Haut Limousin, d'où étaient issus les 9 inculpés illettrés pour la plupart, et encore n'est-il pas bien sûr que ceux-ci l'aient conservée. Mais elle m'a semblé présenter un intérêt

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

rétrospectif réel, comme témoignage de l'état des esprits, aux débuts de la Révolution.

En 1789, je l'ai dit, le peuple n'était point converti à un programme défini. Il sentait planer quelque chose d'anormal et d'autant plus inquiétant qu'il s'y mêlait une appréhension vague et troublante. La prise de la Bastille, dont on venait de recevoir la nouvelle, entretenait ces craintes, et parce qu'on ne comprenait pas toute la portée de cet acte, on se forgeait mille chimères. Des bruits absurdes et tels qu'il n'en circule qu'en temps de révolution, se répandaient dans le Limousin. On les répétait en les grossissant. C'est ainsi qu'on affirmait, sans que personne l'ait démontré, qu'une armée de 15 à 40.000 brigands mettait tout à sac et à sang dans la province, et incessamment on s'attendait à les voir paraître. Il fallait donc se mettre en défense et tout au moins, leur barrer le passage de Saint Angel où l'on disait qu'ils devaient se rendre. MM. le comte de Douhet, Passelergue, notaire et Clédière, curé de Chirac, écrivirent à M. de Giroudex, juge général du duché de Ventadour, pour l'avertir de ce qui se passait et fui faire connaître qu'ils se préparaient à réunir une troupe pour protéger Saint-Angel. Cette précaution prise, M. de Douhet partit à la tête d'environ 80 paysans. Une partie des habitants de Saint-Angel le reçoivent avec joie mais le commandant de la milice bourgeoise qui pourtant le connaissait bien, crut devoir l'arrêter. Alors la foule s'ameute : Il est arrêté, donc il est coupable. Et sur cette cruelle méprise, sans l'avoir interrogé, sans par conséquent que ses intentions fussent

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

connues, sans qu'aucun acte d'hostilité de sa part ait pu justifier une semblable mesure, on le soumet aux traitements les plus ignominieux. Cruel revirement de l'esprit populaire qui ne raisonne pas et se grise des propos qu'il entend, sans chercher à en faire la preuve. Les gens de Meymac affirment que les neuf prisonniers sont de dangereux brigands. On les déclare coupables « au premier bon » et cela sur le dire des citoyens de Saint-Angel que justement M. de Douhet venait secourir contre les prétendus brigands qui ne se montrèrent pas ! MM. de Douhet, de Bélinay et leurs sept compagnons de captivité tous artisans et journaliers, hormis les deux notaires de la région, passèrent en jugement à Limoges. Les témoignages furent unanimes et, chose bien digne de remarque, conformes — pour démontrer leur innocence. Toute la correspondance préalable sur cette affaire, entre M. de Douhet et ceux qui l'avisaient de l'arrivée des brigands à Saint-Angel, fut exhibée. Les certificats en faveur des accusés affluèrent. Les lettres échangées entre MM. de Douhet et de Giroudex, juge général du duché de Ventadour furent produites; rien n'y fit. Le tribunal du Prévôt de Limoges n'osa pas acquitter les prisonniers. Ils furent remis en liberté cependant, par l'Assemblée Nationale, après de longues et terribles souffrances, après une injustifiable détention.

Les pièces de ce dossier composé du manifeste qui expose les faits, de l'interrogatoire des neuf prisonniers des procès-verbaux envoyés au Prévôt par les villes que le convoi eut à traverser, de la correspondance relative à l'affaire et enfin des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

certificats d'honorabilité et de civisme que les communes du voisinage s'empressèrent d'adresser au tribunal, complèteront ce résumé sommaire des faits et les feront apparaître sous leur jour véritable. Il m'a semblé curieux de les exhumer, après un intervalle de 115 années car ce document est un témoignage nouveau de l'attachement dont le peuple des campagnes, au début de la Révolution, entourait les gentilshommes qui vivaient à ses côtés, et nous l'offrons ici sans aucun changement dans le style et l'orthographe parfois incorrects de l'original.

Ctesse chan^sse^ AMICIE DE VILLARET.



© Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

MANIFESTE [1]

DE

NEUF PÈRES DE FAMILLE

DÉTENUS DANS LES PRISONS DE LIMOGES, DANS LESQUELS ILS ONT ÉTÉ CONDUITS PAR LES MILICES BOURGEOISES DES VILLES DE MEYMAC ET D'EYMOUTIERS EN LIMOUSIN.

NOMS DES EXPOSANTS

FRANÇOIS DE DOUHET DE MARLAC, chevalier, seigneur de Laveix, paroisse de Saint-Etienne-la-Geneste.

MAURICE BONAFOS, chevalier, baron de Bellinay, seigneur de Marèges, paroisse de Liziniac.

FRANÇOIS ANDRÉ, notaire royal au lieu du Peyrou, paroisse de Liziniac.

LÉONARD PASSELERGUE, notaire au duché de Ventadour, paroisse de Chirac.

JULIEN CHABRAT, domestique de M. le comte de Douhet, demeurant au château de Laveix.

FRANÇOIS MONTET, laboureur, au village de Chasserelles, paroisse de Saint-Estèfe.

(1) A Limoges, chez François Dalesme, imprimeur de Monseigneur l'évesque et du clergé, 1789.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis Barrier, domestique de Martial Aubry, laboureur, au bourg de Saint-Etienne-la-Geneste.

Jean Cussac, charpentier, domestique de Mouty, laboureur, au bourg de Saint-Etienne-la-Geneste.

Antoine Genny, tisserand, au bourg de Saint-Estèfe.

Sur la fin du mois de juillet dernier, le public de Saint-Angel, petite ville du Bas-Limousin, fut tout-à-coup effarée de peur, sur le bruit alarmant d'une incursion subite de prétendus brigands, qu'une épouvante, commune à plusieurs villes du royaume, faisoit arriver de tous côtés, parce que vraisemblablement, ils n'existoient nulle part. Mais quelque soit l'origine de cette frayeur générale et quelques évènements qu'elle ait produit, l'accident fâcheux qu'elle a causé aux exposants, formera dans l'histoire de cette alarme, l'épisode le plus inconcevable et le plus malheureux. Comme les versions en sont toutes différentes, parce que les faits changent, pour ainsi dire, de nature et de caractère dans toutes les bouches où l'on les voit passer, qu'ils s'altèrent, s'augmentent ou se diminuent suivant les dispositions où se trouve celui qui les raconte; que les mêmes faits varient à l'infini; que la plupart du temps, on est tenté d'y ajouter pour leur donner plus de certitude et d'authenticité; les exposants ont le plus vif intérêt à présenter ces faits, tels qu'ils sont arrivés. Ils en produiront toutes les preuves qu'il leur a été ou sera possible de rassembler. Une lecture même rapide des procès-verbaux dressés contre les exposans, rendra sensibles les variations dont ils se plaignent, et la justification qu'ils réclament.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ils doivent au public la confiance de lui montrer leur cœur à découvert, quoiqu'ils aient eu violemment à se plaindre de ce même public Ils aiment à croire qu'il étoit égaré par quelque malignité particulière qui a fait l'erreur commune ; et ils se persuadent que ce public, une fois instruit, gémira sur les vexations inouïes auxquelles il s'est livré dans cette circonstance, recherchera les moteurs de tant d'atrocités et les poursuivra dans sa juste vengeance. Les droits de la nature sont gravés dans tous les cœurs ; des individus peuvent les violer un instant ; le public les respecte toujours. Il renferme toutes les connoissances, toutes les vertus ; il est le conservateur du patriotisme. Son opinion qui fait trembler sur leurs trônes, les Souverains, les juges et les tyrans eux-mêmes, rassure les accusés. Ses regards inquiets et curieux veillent sans cesse pour eux. Rien n'échappe à sa vue lorsqu'on l'instruit. C'est pour l'instruire que les exposans vont donner la plus grande notoriété à leur procédure. Elle doit être entre les mains de tout le public, puisque c'est le public qui est leur juge.

FAITS

1789. — Dans la nuit du 28 au 29 juillet dernier, l'alarme d'une éruption *(sic)* (1) considérable de brigands occasionna de sonner le tocsin dans plusieurs paroisses de l'Angoumois. Cette épouvante courant de village en village, vint dans la matinée effrayer

(1) Nous avertissons ici une fois pour toutes que, s'il se rencontre dans ce document quelques incorrections, c'est que nous en avons rigoureusement respecté l'orthographe.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la ville de Limoges. Environ midi, on crioit de toutes parts aux armes. Dans un instant les maisons furent fermées, tous les hommes rassemblés pour défendre leurs vies, celles de leurs femmes, de leurs enfants et pour garantir leurs propriétés. Bientôt on vit qu'on ne voyait rien. Chacun s'en retourna chez soi, mais la crainte dans le cœur que les brigands arrivassent dans la nuit. Le même jour, cette erreur avait passé dans les villes d'Uzerche, Tulle, Egleton, Meymac. Dans ces différentes villes, ainsi que dans les lieux circonvoisins, on s'armoit, on s'attroupoit pour s'opposer à l'incursion des prétendus brigands, dont le nombre grossissoit à mesure qu'il passoit de bouche en bouche, jusqu'au point d'en former une armée de quinze, de vingt, même de quarante mille hommes. La ville de Neuvic apprit aussi ces rumeurs, la consternation et l'épouvante y furent répandues bien vite. Chacun s'empressa d'avertir ses voisins.

Le 30, Mme de Plaigne, habitante de Neuvic, dépêcha un exprès au baron de Bellinay, pour lui annoncer la peur commune. Elle assuroit qu'Egleton avoit déjà sur pied treize ou quatorze paroisses. Elle se chargeoit d'avertir M. le comte de Douhet, pour le faire savoir aux paroisses voisines.

Dans le même temps, le curé de Chirac avoit reçu une lettre de M. Calary, bourgeois de Saint-Angel, qui le mettoit sur les avis de la même crainte; il demandoit aux paroissiens de se joindre aux bourgeois de la ville, afin de s'opposer au passage des brigands. Sur sa lettre, plusieurs personnes vinrent prévenir M. de Douhet de l'évènement, concerter avec lui une réunion de paroisses

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et le prier de commander la troupe. M. de Douhet réfléchissant sur la possibilité de la chose, représentoit que c'étoit une terreur panique, que ce pouvoit être une *bande,* que ce seroit s'exposer à la plaisanterie que de prendre les armes. Néanmoins ayant reçu dans la matinée, différens avis par des curés et gentilshommes circonvoisins, il commença à croire qu'il y avoit quelque chose de vraisemblable, il prévint ses gens et ses voisins. Il écrivit à Dom Mauduit, prieur de Saint-Angel, pour savoir ce qui s'y passoit. M. de Douhet écrivit à M. de Bellinay, pour l'instruire de l'évènement et de leur précaution. Cette lettre se croisa avec celle de Mme de Plaigne que M. de Bellinay lui faisoit communiquer. Mme de Douhet lui répondit par le même messager. La journée se passe ainsi dans ces alertes d'avis reçus et donnés.

Le 31, M. de Douhet reçut une lettre de Dom Mauduit, commençant par ces mots : « Il n'est que trop vrai que nous sommes menacés d'une incursion d'une troupe de brigands, des lettres de plusieurs particuliers les ont annoncés »; il finissoit par ceux-ci : « en conséquence, tout le monde se réunit à faire mander des gardes diurnes et nocturnes. Ainsi vous ne ferez pas mal de nous imiter. »

M. de Douhet communiqua ces différentes Lettres à M. le curé de Chirac et à M. Passelergue, notaire, qui s'étoient rendus le même jour, vendredi 31, vers midi, au château de Laveix, pour raisonner sur les moyens de se défendre des brigands, dont l'opinion générale annonçoit l'arrivée. Il fut convenu d'écrire une Lettre à M. Lacoste de Giroudex, juge général du duché de Ventadour, pour l'engager à garder le poste des Bouaiges, et pour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le prévenir de leur projet d'aller du côté de St-Angel. Cette Lettre fut écrite par M. Passelergue. On se sépara.

Le premier août, M. de Douhet ayant entendu retentir le tocsin de toutes parts, le fit sonner dans les paroisses de Saint-Etienne-Lageneste et de Chirac. Il fit battre le tambour au château de Laveix. Les voisins s'y étant assemblés, il coupa en deux une serviette blanche, en attacha la moitié à une fourche servant à pêcher, afin d'en former un drapeau de ralliement à sa troupe et un signal de paix et de confédération aux troupes des paroisses voisines. Il fit charger une canardière, mit dans une gibecière toute la poudre qu'il se trouva alors, consistant en deux demi-livres, ainsi que les balles qu'il fit détacher d'un filet appelé *épervier;* elles doivent être encore enlacées dans la ficelle, parce qu'on ne se proposait de les distribuer qu'à Saint-Angel en cas de besoin. Il renferma dans une carnassière un pain, une bouteille de vin.

Après ces préparatifs, il monte à cheval, armé d'un fusil à deux coups, de son épée, de deux pistolets à l'arçon de sa selle, et conduit sa troupe par Chirac. Là il rencontre une partie des paroissiens qui venoient d'entendre la Messe et un discours patriotique que le curé leur avoit adressé en les exhortant à se transporter vers Saint-Angel, où l'on disoit que les brigands alloient faire une descente.

Ces troupes formant aux environs de 80 personnes, s'étant réunies sous le drapeau de M. de Douhet, mises en marche et arrivées sur une hauteur, à huit ou neuf cents pas de Saint-Angel, M. de Douhet les range sur deux lignes, leur fait poser les armes, et dit qu'il va à Saint-Angel pour savoir en quel

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

endroit il faut porter du secours, recommandant de ne point se déranger jusqu'à son retour.

En effet, M. de Douhet se rend à Saint-Angel sur le midi. Auprès du pont il rencontre plusieurs bourgeois Il annonce qu'il vient à leur aide. Tous en témoignent leur reconnoissance. Quelques uns même l'embrassent. On avance vers le château. M. Mary de la Grave commandant de la milice bourgeoise survient et dit : M. de Douhet, votre troupe nous a causé une épouvante terrible. Nous n'étions pas instruits de votre arrivée. On l'a prise pour la troupe des brigands. Nous sommes cependant venus au secours de la ville, répond M. de Douhet, sur l'invitation de M. Calary.

Pendant cette conversation on monte au château; on se promène sur la terrasse. On parle, on raisonne de l'alarme. M. Mary de la Grave revient sur le propos que la troupe de M. de Douhet avoit fait grand peur, et croyant devoir mettre une certaine importance à la chose, il dit : Monsieur nous avons fait part de cette alerte à Messieurs de Meymac, ils se rendent à grands pas près de nous; quand ils seront rendus, nous aviserons ensemble à ce qu'il faudra faire. En attendant, je leur dois de vous arrêter. M. de Douhet se rendit avec confiance. Qui auroit pu croire que cette imprudence de M. Mary de la Grave, qui avoit l'air d'une plaisanterie. pût avoir des suites aussi terribles qu'elles l'ont été pour M. de Douhet et les autres exposans. On fait servir à dîner. M. Mary de la Grave et plusieurs autres personnes font compagnie à M. de Douhet ou viennent le questionner. Il répond à toutes les questions. La gaîté du repas devient un peu bruyante et diminuant le sang-froid des con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vives, donne peut-être un peu d'effervescence aux propos.

Pendant qu'on est à table, MM. le baron de Bellinay et André arrivent seuls et sans armes ostensibles, pour s'informer de ce qui se passe. Ils portent la cocarde patriotique dont les citoyens de Saint-Angel leur ont fait présent à l'entrée de la ville. Ils montent au château, sont accueillis par tous les convives, et engagés à participer au festin ; ils acceptent.

Un moment avant qu'on se mît à table dans le château, M. le juge de Saint-Angel s'étoit rendu sur l'éminence où la troupe de M. de Douhet avoit été postée, et s'adressant à M. Passelergue, notaire, il avoit remercié la troupe de ses bons offices, observé qu'elle pouvoit se retirer ; que, si son secours devenoit nécessaire, on la rappelleroit ; que de son côté, la bourgeoisie de Saint-Angel prêteroit toute assistance aux paroisses qui seroient attaquées.

Sur cette représentation la majeure partie de la troupe s'en retourna. M. Passelergue avoit un payement à faire à M. Mary de la Gave ; il descendit à Saint-Angel, alla rejoindre la compagnie sur la terrasse du château : on l'engagea à se rafraîchir ; il but un verre de vin. Chabrat, domestique de M. de Douhet, étoit allé dans un cabaret de la ville.

Au sortir de table on se promena sur la terrasse. Alors deux compagnons de fusiliers de la milice bourgeoise de Meymac, suivis de plusieurs montagnards armés de faux et de dards, entrent sur la terrasse du château et forment, avec les bourgeois de Saint-Angel, un cercle autour de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. de Douhet. On parle de l'alarme. La troupe de M. de Douhet est accusée de n'avoir pas prévenu de son arrivée. Des propos vagues circulent : *Il a des projets incendiaires. C'est un partisan des aristocrates que la Nation vient de dénoncer comme ses oppresseurs. Il en veut au Tiers-Etat. Il vouloit brûler Saint-Angel.* Chacun murmure d'après l'impression qu'il a reçue dans le tumulte des ouï dire, ou qu'il reçoit dans l'étourdissement des variations et des dissemblances qu'une calomnie artificieuse répand avec adresse. Personne ne veut se donner la peine de réfléchir, de raisonner tous ces propos, de les rapprocher, de calculer les vraisemblances et les probabilités. Il a été nommé coupable ; c'est un gentilhomme ; il faut l'immoler, ainsi que sa suite. On le saisit. On reconnaît M. de Bellinay pour un autre gentilhomme, on l'arrête aussi. MM. André et Passelergue, notaires, sont venus avec eux ; il faut s'en emparer. On court capturer le domestique. Deux dragons de Chomberg et six fusiliers, se rendent sur l'éminence ; ils y trouvent trois des paysans, nantis de la canardière, du tambour et du drapeau, et retenus par curiosité de voir des dragons, ils les arrêtent, et ramassent le quatrième assis près d'une fontaine où il mangeoit son pain. A l'aspect de ces paysans, de la canardière, du tambour et du drapeau, la malignité invente une foule de conjectures plus ridicules et plus abominables les unes que les autres. Les bruits vagues sont convertis en certitudes. La nouvelle du moment est transformée en preuve d'une cabale inconnue. Aussitôt ces cris : *il faut les fusiller*, retentissent dans les airs, croissent et se multiplient, parce que la foule des montagnards, ras-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

semblés par l'alarme commune, grossit à chaque instant.

Au milieu des convulsions de cette fatalité étrange, des gens sensés, en qui les mauvaises inspirations n'avoient pas égaré la raison, demandent avec force, mais quel est le crime de ces Messieurs ? de quoi les accuse-t-on. Le peuple ne répond à ces interrogations de la justice que par ces cris affreux : *il faut les fusiller, point de grâce.* Voyant cet égarement inouï, cette effervescence désespérante, les gens sensibles investissent les suppliants pour les soustraire à la fureur, à la rage d'un peuple effrené. Ils ont la fermeté et le courage de s'opposer au meurtre, à l'assassinat horrible qu'ils entendent comploter avec furie. Ils observent que, si ces Messieurs sont coupables, il est intéressant de découvrir la conspiration dont on les taxe, de connaître leurs complices. On propose de les traduire dans les prisons de Tulle ou de Meymac, n'y en ayant pas dans Saint-Angel. On leur fait prêter le serment de fidélité au Tiers Etat. Alors le peuple paraît prendre patience. L'espoir de joindre l'infâmie à la mort et de désoler plus longtemps les victimes, lui fait renfermer sa rage. On profite de ce moment pour les soustraire à la fureur ; mais elle est portée à l'excès et poursuit les victimes jusqu'à Meymac.

Arrivés dans cette ville, les exposans sont encore livrés à de nouvelles horreurs : les mêmes cris : *il faut les fusiller*, font frémir tous les honnêtes gens. Ils ont toutes les peines du monde à obtenir du peuple que les exposans soient mis en prison ; et quand ils y sont enfermés, liés et garrottés à ne pouvoir se remuer, le peuple demande

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

encore ses victimes, veut briser les portes, mettre le feu aux prisons, si on diffère de les livrer. Il s'y porte en désespéré, fait passer au travers des grilles des fourches et des fusils, les appuye sur la poitrine des exposans en criant : je ne sais à quoi il tient que je ne te tue. Mais demain tu n'échapperas pas. Tu seras haché, coupé à morceaux. Il écarte tous les citoyens tranquilles par les menaces les plus cruelles. Ces citoyens courageux voulant épargner à leurs amis, à leurs voisins, les scènes sanglantes qu'une fureur aveugle exige, parviennent à leur persuader que les habitans de *Meymac* ayant fait une confédération avec les habitans des quatre villes d'*Ussel*, *Saint-Angel*, *Neuvic et Egleton*, il ne peuvent juger les exposans que de concert avec les habitans de ces différentes villes ; qu'en conséquence, ils vont requérir, chaque milice bourgeoise de ces villes d'envoyer quatre députés pour former un conseil de vingt personnes qui, choisies d'entre les différentes compagnies de la milice bourgeoise, s'occuperont, le lendemain à dix heures du matin, du jugement des exposans. A ce projet le peuple paraît s'apaiser. Cependant il ne désempare pas la place de toute la nuit, et empêche les bourgeois d'approcher de la prison.

Les dix heures sonnent et les députés ne paroissent pas. Alors le peuple s'agite et reprend sa fureur. Il faut de nouveau, user de prétextes pour l'apaiser. Après plusieurs représentations, on parvient à lui persuader que les députés des villes ne s'étant pas rendus, on est obligé d'envoyer les supplians *à la municipalité et au tiers-Etat de la Ville de Limoges, pour les juger ou les faire juger, s'il le trouvoit à propos, par l'Assemblée nationale.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette motion ne contient même pas le peuple parce qu'elle est soutenue par l'arrivée du détachement de Chomberg Dragons, qui se range en ordre de bataille sur la place et qui, avec les fusiliers de la bourgeoisie s'empare des exposans. On les entasse dans un chariot où ils sont garrottés et liés aux barreaux, comme on y auroit attaché les monstres les plus furieux. Dans cet état on les conduit à Limoges.

Ils y arrivent le 3 août, environ les huit heures du soir. Dans chaque ville, bourg et village que l'escorte de Meymac leur faisoit traverser, ils voyoient la foule grossir, ils entendoient répéter ces cris terribles : *il faut les fusiller*; ce sont des brigands, des scélérats. Il seroit difficile de peindre les horreurs les infamies que le peuple vomissoit contre les exposans. Ces mêmes croassemens de la barbarie, ont retenti à leurs oreilles dans le sein de la ville de Limoges, où l'humanité paroit si éclairée. Nulle part on n'a voulu raisonner sur leur sort. Partout on les a traités en criminels, en proscrits, ils étoient accusés, arrêtés, traînés comme des victimes ; dès lors on ne les regardoit plus que comme des cadavres infects et défigurés, dont l'idée seule effraye, dont l'aspect fait reculer d'horreur. Ces tristes images que l'imagination n'est malheureusement que trop prompte à se former au mot *d'accusés*, et qu'une indignation contagieuse se plaisoit encore à rendre plus difformes, furent la cause de la pompe trop cruelle, avec laquelle les exposans out été si inhumainement promenés en spectacle, à Eymoutiers et à Limoges. Ces mêmes images firent jeter les exposans dans des cachots ténébreux, les firent couvrir de chaînes et confondre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec les criminels ; on les regardoit comme des monstres, dont il faut promptement purger la terre. L'univers ne devoit plus rien être pour eux.

Les 4, 5 et 6 du mois d'août, les exposans sont extraits un à un de ces cachots infects, où ils avoient été entassés avec des gens prévenus des plus noirs forfaits, et ils ne sortent de ces tannières où la vermine les dévoroit, où l'humidité auroit insensiblement décomposé leur individu, que pour comparoître devant une foule d'hommes avides de les voir, impatiens de les entendre. Ils sont interrogés. La vérité de leurs réponses frappe les juges et les auditeurs. Leur innocence est reconnue. On gémit de la cruauté de leur position. Malgré cette pitié, les exposans sont reconduits dans les cachots. Une foule de sentinelles les surveille et éloigne d'eux, quiconque voudrait les consoler ou leur porter des secours.

Cependant les exposans sont des hommes et des hommes innocens. Ils l'affirment avec confiance. Tous les citoyens qui ont assisté à leurs interrogatoires, tous ceux qui ont daigné s'instruire des faits par les lettres dont les exposans ont été trouvés nantis, par les procès verbaux qui ont été envoyés en cette ville, n'osent plus même douter de cette innocence. Les exposans aiment à se le persuader. Pourquoi donc sont-ils dans les prisons ? Quoique depuis ces interrogatoires, l'humanité, l'urbanité française et la loyauté des citoyens ayent cherché à adoucir l'amertume de leur captivité, ils ne sont pas libres, ils sont éloignés de leurs femmes, de leurs enfans, étrangers à leurs affaires ; et ce qui ajoute à leur désolation, c'est qu'on leur dit que le peuple murmure, qu'il ne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

croit pas à leur innocence; que le prestige qui a séduit les montagnards n'est pas détruit, seroit-il des âmes assez noires pour entretenir le fanatisme de la proscription des exposans? Citoyens de tous les pays, hommes de tous les âges, pères, enfans, époux et femmes sensibles qui lirez ou entendrez lire ce manifeste, considérez que les exposans sont hommes, citoyens comme vous; que plusieurs d'entre eux sont assez heureux pour avoir leur père et mère (*sic*), dont ce coup fatal creuse le tombeau; qu'ils ont des épouses qui se désolent, des enfans dans des angoisses extrêmes; des pères, des parens dans les tourmens de la crainte; des amis, des voisins dans l'affliction; des biens à l'abandon, des propriétés au ravage, et écartant tout esprit de prévention, daignez examiner les faits, attendre que les exposans soient admis à produire au grand jour les pièces justificatives de leur conduite. Elles prouveront à l'univers entier, qu'ils n'ont fait que ce que plusieurs personnes ont fait dans la circonstance; qu'ils ne se sont attroupés que pour se défendre, comme vous vous êtes rassemblés pour opposer la force à la fureur dont chaque citoyen étoit menacé par la trop fameuse alarme d'une éruption (*sic*) de brigands dans nos foyers. Alors vous vous convaincrez que les exposans n'étoient ni des ennemis, ni des oppresseurs, ni des tyrans. Ils étoient les amis, les soutiens de leurs concitoyens. Ils venoient prodiguer leur vie pour défendre la vôtre; et vous reconnoitrez avec quelle injustice et avec quelle barbarie ils ont été arrêtés et combien ils ont à se plaindre des personnes mal intentionnées, qui les ont dénoncés au public comme des coupables.

En effet, pour découvrir l'erreur cruelle qui a été

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

si adroitement propagée, depuis le moment où M. Mary de la Grave accosta M. de Douhet, il suffit de rapprocher les insinuations perfides qu'on fit à l'instant circuler dans le public, des lettres écrites et reçues par MM. de Douhet et de Bellinay, de leur conduite et des différens rapports que présentent les procès-verbaux. Ce rapprochement, cette comparaison nécessiteront un examen d'où jaillira la vérité. Cet examen est celui de tout homme éclairé et juste, qui fait pour autrui ce qu'il voudroit qu'on fit pour lui-même. Il examine graduellement si le crime est possible, s'il existe et comment il a été commis. Il remonte à sa source, compare les récits, interroge les témoins, les circonstances et le lieu même. Enfin il considère la réputation, les mœurs, le caractère de l'accusé et le grand intérêt qui a pu lui faire franchir l'intervalle immense qui sépare le crime de la probité. Cet examen, s'il est fait de bonne foi, amène la vérité, du moins l'incertitude et la circonspection, qui jusuqu'à la preuve la plus claire, doivent être les compagnes de la justice.

Pour commencer cet examen, répétons ici ce que les gens sensibles de Meymac, disoient avec tant de force et de courage : « Quel est le crime de ces Messieurs ? de quoi les accuse-t-on ? »

Le bruit public répond : on dit qu'ils sont les auteurs de l'alarme; que M. de Douhet a forcé, le pistolet à la gorge, plusieurs de ses vassaux à s'attrouper avec lui; on dit que M. de Douhet vouloit incendier Saint-Angel, brûler nos maisons, égorger nos femmes et nos enfants; on dit que ces Messieurs sont les ennemis du Tiers-Etat.

Mais cette alarme n'a pas commencé autour de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. de Douhet. Il ne l'a pas portée ailleurs. Il n'est pas sorti de son château de Laveix depuis longtemps. Il y étoit le 28 juillet dernier, lorsque cette alarme excitoit les plus vives frayeurs en Angoumois. Il y étoit le 29, lorsqu'elle se répandit à Neuvie, à Saint-Angel. Il y était le 30, lorsque la lettre de Mme de Plaigne lui fut communiquée, par le messager de M. de Bellinay. Ce même jour, il reçut des lettres de différens particuliers ses voisins, qui lui annonçoient cette rumeur. Ces lettres étoient dans ses poches lorsqu'il a été arrêté. Que ceux qui les ont retenues les produisent.

Le 30, M. de Douhet ne pouvoit pas encore se persuader l'éruption que tout le monde craignoit. Il ne commença à y croire que sur la lettre de D. Mauduit, que sur l'avis que M. le curé de Chirac vint donner de l'inquiétude des bourgeois de Saint-Angel, de la lettre du sieur Calary, qui l'engageoit à prier ses paroissiens d'aller se réunir aux bourgeois de cette ville. Il ne se décida à rassembler une troupe que le 1er août, lorsqu'il entendit les paroisses voisines sonner le tocsin. Alors il assembla la sienne au son du tambour, au bruit du tocsin. Il passe par Chirac ; il se réunit aux habitans de cette paroisse. Il les conduit près Saint-Angel. Cette marche n'est certainement ni cachée ni insidieuse quand on sonne ls tocsin sur ce qu'on veut faire, on ne doit pas être soupçonné d'avoir de dessein caché. Les bourgeois de Saint-Angel ne doivent pas non plus lui faire un crime d'avoir conduit sa troupe proche de leur ville, sans les prévenir. M Calary avoit invité les paroissiens de Chirac à s'y rendre, et ces paroissiens avoient choisi M. de Douhet pour leur commandant. Ce fait est notoire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les bourgeois de Saint-Angel s'attendoient donc à voir arriver cette troupe. Pourquoi lui en faire un crime, quelque temps après son arrivée? On ne lui en fit pas un dans le premier instant; au contraire on le remercioit, on l'embrassoit. La scène change seulement au moment où M. Mary de la Grave a reconnu M. de Douhet et l'a salué.

M. Mary de la Grave convient, dans son procès-verbal que M de Douhet s'est avancé seul, qu'il a laissé sa troupe sur une éminence, que M. de Douhet lui a dit qu'il étoit venu dans le seul dessein de leur porter du secours. Il ne lui fait d'autres reproches que d'avoir fait une démarche imprudente. Cependant il le retient prisonnier, et lorsque les bourgeois de Meymac sont arrivés, il les conduit sur l'éminence pour courir après une troupe qui s'est retirée en majeure partie, quand elle a vu, que son secours devenoit inutile, et parce qu'on l'a remerciée. Il fait arrêter quatre paysans qui ont resté (*sic*); et parce que ces paysans se trouvent nantis de la canardière, du tambour, du drapeau, il les dénonce comme coupables; et ainsi par la légèreté de ses propos, par son imprudence, il jette une foule de gens honnêtes à la voirie d'une populace ameutée. O, lecteurs si vous faisiez ces rapprochemens, si vous daignez vous livrer à vos réflexions, que penserez-vous de M. Mary de la Grave? Les exposans observent; ils laissent aux gens sensés à déduire les conséquences.

M. de Douhet peut-il être soupçonné d'avoir forcé les paysans à le suivre? On a vu que sur la lettre de M. Calary, demandant du secours aux paroissiens de Chirac, plusieurs, ainsi que le curé, étoient allés au château de Laveix, pour se con-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

certer avec M. de Douhet, pour le prier de se mettre à leur tête. Cette prière écarte sûrement toute idée de contrainte. Si après avoir fait battre le tambour, sonner le tocsin, M. de Douhet a pressé quelqu'un de se joindre à la troupe, c'est que le paysan reste volontiers dans l'inertie quelque imminent que soit le danger. On est souvent obligé de lui parler d'un certain ton pour le faire aller. Que les paroissiens qui ont eu occasion, alors de l'alarme, de se mettre à la tête de leurs paroisses, veuillent raconter s'ils ont démarré le paysan sans peine? M. de Douhet se repose sur leur témoignage pour sa justification sur cet objet.

Mais à quelle fin M. de Douhet pressoit-il les indolens de se réunir à la troupe? Le tocsin sonnoit de toutes parts une alarme générale. M. de Douhet cherchoit à réveiller dans les âmes indifférentes le sentiment du patriotisme.

Et dans quel lieu M. de Douhet a-t-il conduit sa troupe ? sur une éminence près Saint-Angel.

Quand cette troupe est sur cette éminence, que lui a-t-il fait faire? Poser les armes. Il leur a dit de l'attendre qu'il alloit savoir ce que c'étoit, où il falloit porter du secours.

M. de Douhet arrive seul à Saint-Angel sur le midi. Il s'éloigne de sa troupe ; il ne se met pas à même de la rejoindre; il accepte un dîner au château. Il apprend qu'on va dire à sa troupe de se retirer, et il reste tranquille ; et c'est cet homme confiant contre qui on déclame, qu'on appelle incendiaire ; contre qui on insinue qu'il voulait mettre le feu dans Saint-Angel ; qu'il avoit le dessein de tout ravager. L'homme assez dégradé pour concevoir de pareils projets, ne vient pas au son du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tambour, en plein midi, exécuter ses desseins; il ne se présente pas seul ; il ne se livre pas à une nombreuse compagnie pour dîner.

Le méchant est sombre et rêveur. L'ombre de la nuit convient mieux à son âme ténébreuse. Les routes tortueuses sont ses sentiers. Il garde le silence et cherche la solitude. Un tel homme voudroit se cacher à lui-même.

Pourroit-on reconnaître dans ce portrait hideux le caractère de M. de Douhet ? O vous tous qui le connoissez accourez lui rendre justice, et le public à qui il a été montré couvert de la fange de l'imposture, sous les haillons de la calomnie, accablé de chaînes meurtrières, enveloppé d'oprobre et d'infamie, sera étonné lorsque vous aiderez à M. de Douhet à se débarrasser de tant de misères, de trouver en lui un homme sensible, quoique bouillant, un homme affable, chérissant la bienfaisance, tout occupé des Mathématiques, de la Physique et des sciences exactes. Ah ! l'homme qui hérisse son esprit de calculs, qui éteint ses yeux sur des proportions géométrique, qui épuise son âme à balancer les fluides, un tel homme ne travaille pas son cœur par des atrocités.

Mais que n'invente pas l'esprit de nuire ! on a supposé que M. de Douhet conspiroit contre le tiers Etat, qu'il étoit lié avec les aristocrates ; de là une foule de propos plus ridicules les uns que les autres.

M. de Douhet est né gentilhomme, mais il ne rend grâce à la nature de l'avoir placé dans l'ordre de la noblesse que parce qu'il a été à portée d'y fortifier les sentimens de délicatesse, de patriotisme et d'humanité dont le ciel lui avoit fait présent. S'il étoit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

né dans l'ordre du Tiers Etat, et qu'une éducation soignée lui eût rendu ces sentimens chers, il se croiroit au-dessus de tous les nobles qui les méconnaissent. La vertu et non le rang lui ont toujours fait distinguer les hommes. Il a fait avec M. de Bellinay, le serment de fidélité au Tiers Etat, ce serment étoit dans leur cœur, parce qu'ils sont patriotes; et le patriotisme ne voit que les hommes; cependant on les a soupçonnés d'avoir des liaisons pour les détruire. Eh ! quelles liaisons, les aristocrates auroient-ils cherché avec deux particuliers entourés de montagne, vivant loin des villes, au milieu des paysans, et à cent lieues de la capitale du royaume. Mais il est de la fatalité des évènemens sinistres qu'ils soient même dénués de vraisemblance.

Ah ! si MM. de Douhet et de Bellinay ont parlé, peut-être avec inquiétude des nouvelles que les bulletins manuscrits répandoient contre la noblesse; c'est qu'on est d'abord sensible à la perte de son état. Mais est-ce un crime de le regretter. Et pourquoi supposer que le sentiment et la réflexion qui ramènent toujours à la nature, étoient muets chez ces deux gentilshommes ?

Ce mot seul gentilhomme, excitoit la fougue du peuple. Il prenoit les gentilhommes pour des réprouvés. Depuis l'époque à jamais mémorable de l'alarme, il a fait essuyer aux gentilshommes des avanies horribles dans les montagnes. Il n'est pas même parfaitement revenu de son erreur, quoiqu'il les trouve sensibles et bienfaisans ; quoiqu'il les voit courir les premiers à la défense commune ; quoiqu'ils soient confondus avec tout le monde.

Cette qualité de gentilhomme fait la seule rai-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

son de la détention de M. de Bellinay. C'est un gentilhomme, dit le peuple, il faut l'arrêter aussi. Un moment avant, le peuple en le voyant avec la Cocarde Patriotique, avoit dit : *c'est un des nôtres.* Quelles inconséquences, quelles contradictions ! Quand les passions et les préjugés soufflent au milieu du peuple, elles le font vaciller dans tous les sens, c'est un roseau agité par un ouragan.

On n'a pas fait d'autre imputation à M. de Bellinay. Eh ! Qu'auroit-on pu lui imputer ? Il est connu à peine dans le pays. C'est un jeune époux tout occupé de posséder une femme aimable et vertueuse. Il venoit de donner les premiers baisers à un fils, le tendre gage de leur union, lorsqu'il fut arraché si inhumainement à la mère et à l'enfant. Et cette tendre épouse a été empêchée de voler au secours de son époux. Le préjugé funeste qui lui a ravi son mari, forme une barrière autour d'elle. Il en forme une cruelle autour de M. de Douhet, de tous les parens des exposans. Aucun n'ose sortir de sa maison. Personne n'ose les approcher. Les excommuniés n'étoient pas plus à plaindre dans les temps du plus aveugle fanatisme.

Qu'il a été cruel pour les exposans, le fanatisme du moment ! avec quelle barbarie le peuple répétoit ces accusations absurdes ; M. de Douhet vouloit brûler le couvent de Saint-Angel ; c'est une vengeance contre les Bénédictins. Il vouloit s'accager tout le pays.

Pour donner du poids à ces accusations absurdes, on les enveloppoit du merveilleux. Il en faut pour séduire le peuple ; ou plutôt il s'égare lui-même par les fantômes qu'il se forme. On se disoit : M. de Douhet fait suivre une coulevrine,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

il a un drapeau. La coulevrine est chargée avec du soufre, de la poudre blanche. Il fait jaillir du manche du drapeau des fusées qui portent au loin la flamme.

Mais on se rappelle que Dom Mauduit, prieur des Bénédictins de Saint-Angel, en écrivant à M. de Douhet, lui parloit des gardes diurnes et nocturnes qu'on faisoit à Saint-Angel et finissoit sa lettre en lui disant : Vous ne ferez pas mal de nous imiter. Cette correspondance détruit toute idée d'inimitié ; jamais il n'en a existé entre les Bénédictins de Saint-Angel et M. de Douhet. Ils n'ont eu ensemble aucune discussion. Ils ne sont pas même dans le cas d'en avoir ; leurs propriétés sont absolument séparées. Il ne peut plus être question de coulevrine, ni de la magie de l'étendard : la prétendue coulevrine est connue pour un fusil de huit pieds deux pouces, appelée *canardière*, espèce de fusil très commun dans les pays où il y a des étangs. Cette canardière a été déchargée en présence de MM. les commissaires des cantons. On n'y a trouvé que de la poudre et des balles comme tout le monde en a.

Le manche du drapeau est de bois de chêne. Il a été tourné et n'est ni creux ni troué. Que cet étendard et cette canardière soient mis en spectacle. Le public les verra, les touchera. Il n'est que ce moyen pour le guérir de la peur, ou pour détruire les charmes, comme pour voir ou s'indigner d'extravagances aussi affreuses.

Ce seroit abuser de la patience du lecteur que de combattre plus longtemps les chimères que la malignité lançoit dans le public, comme autant de vipères pour dévorer les Exposans. Elles seront

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écrasées, ces vipères, par le poids de la vérité qui accable toujours le méchant. Le public le découvrira, s'il prend la peine de chercher la racine de l'arbre généalogique des ouï-dire, dont les branches ont si malheureusement enlacé les Exposans. Hélas qu'est-ce que cette propension à croire si aisément le crime d'autant mieux qu'il paroît plus extraordinaire, ou par sa nature ou par les qualités de ceux à qui on l'impute? Est-ce l'amour du merveilleux? Est-ce la mauvaise opinion que nous avons de nous-mêmes? N'est-on pas toujours à temps de croire, quand la preuve est faite, de rougir pour ses semblables, de gémir en voyant combien l'homme se dégrade et s'abrutit dans cette société humaine formée pour son instruction et sa félicité? Jusque-là doutons avec plaisir, doutons par amour-propre, par justice, craignons surtout que nos propos, nos soupçons, nos gestes, notre silence même augmentent ou favorisent le bruit public, ne contribuent à verser le sang innocent. Si ces malheureuses vérités avoient pu être connues de M. Mary de la Grave, M. de Douhet n'eût pas été arrêté; M. de Bellinay seroit libre, et leurs infortunés compagnons seroient dans le sein de leur famille.

Mais par une fatalité étrange, MM. André et Passelergue, notaires et cinq paysans ont partagé toutes les ignominies des deux gentilshommes. Ils ne doivent cependant pas être soupçonnés de trahir le Tiers-Etat. M. André a été un des électeurs des députés des communes. C'est un père de dix enfans, un homme de mœurs intactes, d'une probité à toute épreuve et généralement estimé. M. Passelergue a cinq enfants. Il est réputé digne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de son état de notaire : cette réputation fait toute sa fortune et celle de sa famille. Les paysans sont des laboureurs dont la terre réclame les bras pour se débarrasser de sa production et recevoir les semences qu'elle attend. La récolte de ces paysans, presque isolés dans leurs chaumières, est à la merci de l'homme avide; et l'avidité dévore le malheur.

O vous tous qui jetterez les yeux sur les tableaux de l'infortune des exposans ! MM. de Douhet et de Bellinay vous supplient de considérer la cruelle position de deux notaires, nécessaires à leur famille puisqu'elle est si nombreuse ; si utiles à leurs compatriotes, puisqu'ils sont dépositaires des principaux actes qui constatent l'existence de la fortune de plusieurs familles. Ils vous supplient de considérer aussi ces paysans tristes jouets du malheur, victimes d'un événement auquel ils ne devraient participer sous aucun rapport,quand même il pourroit vous paroitre avoir quelque vraisemblance à la possibilité des projets sinistres, supposés avec tant d'astuce ou tant d'erreur, pour consommer les vexations les plus inouïes contre les exposans. Ils vous supplient d'écouter votre âme et votre sensibilité ; elles vous feront voler pour ouvrir les portes des prisons à ces infortunés.

Eh ! pourrait-on les détenir plus longtemps dans la captivité? Ils ne sont pas écroués. Ils ne sont pas décrétés. Il n'y a pas même de présomption pour les prévenir du moindre délit. Car observez, citoyens généreux, qu'il n'y a pas d'accusateur nommé contre les Exposans. Observez qu'aucun de ces méchants qui les ont fait jetter dans les fers, ne dénonce le moindre délit. Aucun ne se plaint

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que les Exposans ayent usé contre lui du fer, du feu ou du poison. Aucun ne se plaint qu'ils ayent employé la menace contre lui. Aucun ne se plaint qu'ils l'ayent injurié, invectivé. C'est ce terrible On dit, qui est leur seul accusateur. Oui, c'est cet être imaginaire, dont la malignité a emprunté la voix pour perdre les Exposans. C'est cet être de raison, qui a pris de l'existence par les rapports qu'en ont fait sur la délation de ce même On dit, M. Mary de la Grave et après lui, les citoyens de St-Angel, ceux de Meymac, ceux d'Emoutiers. Mais quelle foi mérite cet On dit. Qu'est-ce donc que ce bruit, cette rumeur auxquels la Loi donne tant de crédit, et dont les effets sont si terribles?

Montaigne le peint avec son énergie ordinaire dans ses *Essais*, liv. 3, ch. 11 : « Notre discours « est capable d'estoffer cent autres mondes et d'en « trouver les principes et la contexture. Il ne lui « faut ni matière, ni base ; laissez le courre. Il bâtit « aussi bien sur le vuide que sur le plein.... ainsi « va tout ce bâtiment s'estoffant et formant de « main en main, de manière que le dernier informé « est mieux persuadé que le premier ; c'est un « progrès naturel. »

Après ce récit fait avec tant d'emphase, et entendu avec l'intérêt de l'inquiétude, il y a, ajoute un criminaliste célèbre, une foule de données fausses, d'aperçus inexacts. Chacun croit deviner et veut avoir raison. Surviennent les disputeurs et le cercle se partage entre les accusateurs et les défenseurs ; l'amour propre s'irrite, la médisance arrive, la calomnie finit, et comme on est porté naturellement à croire le mal, l'accusation entraîne les suffrages. Que de victimes de ce funeste bruit public!

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les annales de tous les peuples en offrent presque à chaque page.

Ce trop cruel On dit sert peut être encore de base à mille conjectures, fait présupposer des discours aux exposans, leur prêter même des aveux. Que ne doit-on pas attendre d'une crédulité aveugle, surtout lorsqu'un homme insidieux la berce et la caresse, comme faisoit, dans le temps des interrogatoires, le fameux *Trompette,* ce maréchal qui les avoit suivis depuis Meymac pour soulever les esprits et dont l'âme incendiaire a été connue trop tard.

Mais, ô citoyens généreux et éclairés, qui composez la milice Bourgeoise de la Ville de Limoges, qui tous avez été à portée d'entendre les Exposans alors de leurs interrogatoires *(sic)* de lire les Procès-verbaux, les différentes lettres qui vous ont été adressées par les villes de Saint-Angel et de Meymac; qui avez eu la bonté de conférer avec eux, en les gardant dans les prisons, qui savez que sur la communication de toutes ces pièces, à M. le Procureur du Roi de la Prévôté, ce magistrat a déclaré que son tribunal ne pouvoit connoître des délits, dont les Exposans étoient prévenus, et qui a requis leur renvoi, lequel a été ordonné! Vous tous qui, dans la sagacité de votre esprit, avez su apprécier les vagues et déraisonnables accusations de *Trompète!* Vous, dont les lumières ont été implorées par les Citoyens de Meymac pour juger les Exposans, permettez qu'ils sollicitent ce jugement; ils l'attendent de votre justice, de votre équité, de l'impartialité de vos âmes, de la profondeur de vos connoissances. Les Exposans vous supplient de vous assembler pour les écouter et les juger. Cette

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

marche vous est dictée par les circonstances. Vous êtes les seuls juges des Exposans, puisque les Milices Bourgeoises qui les ont arrêtés, les ont livrés à votre sagesse.

Les Exposans ne veulent point user des ressources que la loi ordinaire pourroit leur indiquer pour demander leur renvoi au Parlement. On pourroit les soupçonner de chercher à s'investir des formes de la procédure, des mystères de son instruction, des tournures de la chicane afin de se débarrasser des imputations calomnieuses si malignement insinuées contr'eux. D'ailleurs ce renvoi les éloigneroit du théâtre de leur infortune, leur donneroit des juges étrangers à leur aventure malheureuse, et c'est devant les témoins des infamies qui leur ont été faites, que les exposans réclament des juges ; c'est sur le théâtre de leur proscription que leur justification doit briller de tout son éclat. Pour la préparer, les Exposans vont publier ce manifeste. Qu'il serve de sommation à chacun de ceux qui le liront, ou l'entendront lire, afin qu'il aie à motiver les accusations vagues et téméraires, si légèrement et si méchament insinuées contre eux ; et que leurs accusateurs osent se montrer ! Mais s'il ne s'en élève nulle part, pourrez vous, ô citoyens patriotes, laisser gémir plus longtemps les Exposans dans leur captivité ! Ils se flattent que vous accélèrerez leur élargissement. Si vous croyez ne pouvoir rendre un jugement définitif sur le sort des Exposans, si votre prudence vous dicte d'envoyer la procédure à l'Assemblée nationale, permettez qu'ils en demandent tous les détails au greffier de la prévôté qui en est le Détempteur. Ce citoyen sensible a offert de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'expédier avec une générosité distinguée, dès qu'il y seroit autorisé. Souffrez que cette procédure soit attachée au manifeste. Elle contient les pièces justificatives de leur innocence. On ne sauroit donner trop de publicité à une affaire aussi inconcevable.

En attendant, MM. de Douhet et de Bellinay, vous supplient d'amplier leurs malheureux compagnons d'infortune. Ils se soumettent à les représenter toutes fois et quantes vous l'exigerez. Ils offrent de rester en otage pendant le temps que vous croirez nécessaire, pour vous instruire plus amplement afin de rendre votre jugement, ou pour entendre la décision de l'Assemblée nationale.

Mais durant cet intervalle, MM de Douhet et de Bellinay demandent que, par un jugement provisoire, vous leur permettiez de sortir des prisons pendant le jour; ils offrent de s'y rendre le soir à l'heure qu'il vous plaira prescrire : il leur tarde de paroître au milieu des citoyens d'une ville, où le patriotisme s'épure au foyer du sentiment et de s'y montrer avec cette cocarde, l'heureux signal de l'union et de la liberté, le gage sacré de la révolution que l'Assemblée nationale préparé avec un succès fait pour étonner tous les peuples, s'ils ne la savoient pas opérée par des Français.

Signé : comte de Douhet de Marlat, le baron de Bellinay, André, Passelergue, Cussac, pour eux et pour quatre des paysans qui ne savent pas signer.

Le soussigné qui, de l'aveu de MM. les officiers de la municipalité et de la milice bourgeoise de cette ville, a conféré en qualité de conseil avec les sieurs Exposans, estime que leur manifeste, présentant un exposé des faits, dont la preuve est consignée

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans les lettres et procès verbaux, lus alors des interrogatoires, ils ont tout lieu d'espérer que le Public y aura la plus grande confiance, et le recevra comme une instruction nécessaire sur un évènement incompréhensible.

Délibéré à Limoges le 26 août 1789.

Me Guineau Dupré, *avocat.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Lettre de M. de Plaigne, adressée à M. de Bellinay, à Marège.

Je n'ai que le temps, Mon cher Bélinay, de vous annoncer qu'il y a une troupe de brigands qui font un ravage affreux. Il seroit fort utile de ramasser toutes les paroisses voisines. La ville d'Aubusson a essuyé le sort, comme d'autres villes près d'Uzerches. Tulle est dans la consternation. Egletton ont *(sic)* déjà sur pied, treize ou quatorze paroisses déjà rassemblées. Je suis tout à vous.

Signée : De Plaigne.

Faites avertir M. de Douhet, afin d'avertir les paroisses voisines.

Neuvic, ce 30 juillet 1789.

Lettre de Madame de Douhet à M. le baron de Bélinay, à Marège.

De Laveix, 30 juillet 1789.

Monsieur, notre paroisse va se rassembler, prête ainsi que Chirac et Valierge à se réunir au premier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

signal. J'espère que si vous savez quelque chose de nouveau, vous nous en ferez part, je suis avec estime.

Signé : De Douhet.

M. est à la découverte.

M. a par mégarde gardé la lettre, je vous la renverrai demain matin.

Lettre de Madame de Douhet à M. le baron de Bélinay, à Marège.

De Laveix, 30 juillet 1789.

Nous sommes en alarme depuis ce matin. On nous annonce une troupe de brigands qui, profitant de ce moment d'anarchie pillent, ravagent tout ce qui se trouve à leur chemin. Toutes les villes et gros bourgs sont en armes ; ou se garde chacun chez soi, et le rendez-vous est à Saint-Angel, pour ceux qui veulent aller en avant, attendu qu'on croit que les troupes doivent tenir la route d'Egleton à Ussel.

Je suis etc.

Signé: de Douhet.

Lettre adressée à M. de Douhet de Marlac, en son château par Dom Mauduit, prieur des Bénédictins de Saint-Angel.

Saint-Angel 31 juillet 1789.

Il n'est que trop vrai que nous sommes menacés d'une invasion d'une troupe de brigands. Des lettres de plusieurs particuliers les ont annoncés. La

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

ville de Meymac, en désolation depuis minuit, nous a fait avertir à quatre heures du matin, de façon à nous donner à entendre que ces forcenés étoient sur le point d'arriver dans nos montagnes. On a, en conséquence, fait sonner le tocsin et toute la paroisse s'est mise sous les armes et a commencé à s'éparpiller sur les hauteurs pour y faire sentinelle la nuit et le jour. Notre bourg n'est pas le seul lieu qui a reçu la commotion. Nous avons appris que les dragons de Meymac se sont transportés à Egleton vers minuit : et qu'à dix heures ils n'étoient point arrivés. La ville d'Ussel a été en alerte depuis les neuf heures d'hier. Vers les onze heures ce matin, est arrivé M. de Margnac de Mirambel, à la tête de cinq à six bourgeois d'Ussel, qui est venu me demander à déjeuner pour lui et sa compagnie, et leurs chevaux. Ces MM. vont à la découverte et armés, jusqu'à Egleton. Somme tout il n'y a rien de bien assuré dans les relations de ces brigands : les uns les font venir de Guéret, Felletin, Limoges, le Périgord, où ils ont mis, dit-on tout à feu et à sang. Les autres les font venir de Clermont, Treignac, Egleton, Mauriac. Mais comme il n'est pas, comme l'on dit, de feu sans fumée, et que d'après tout ce qui s'est passé à Paris, il peut, fort bien être, qu'il se soit formé une pareille confédération. En conséquence, tout le monde se réunit à faire monter des gardes diurnes et nocturnes. Ainsi vous ne ferez pas mal de nous imiter. J'ai l'honner d'être.

Signé, MAUDUIT.

Nos chemins sont remplis de femmes, d'enfans, qui se retirent dans les bois avec armes et bagages.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Certificat de M. Mary de la Grave, du 1er août 1789.

Nous soussigné, Thomas Mary de la Grave, chef de garde de la bourgeoisie de Saint-Angel, certifions et attestons à tous ceux qu'il appartiendra, que ce jourd'hui premier août 1789, environ les onze heures et demie du matin, étant occupé dans notre cabinet à faire la liste des hommes propres à porter les armes pour la défense de l'endroit, où l'alarme d'être assailli par des brigands s'étoit répandue, ainsi que dans tout le voisinage, Nous fûmes à l'instant interrompu par des cris qui se répandirent et causèrent une violente alarme, en ce qu'on appercevoit sur une éminence appelée la côte, qui domine sur la communauté de Saint-Angel, beaucoup de gens armés et rangés sur deux rangs, et inspectés par un homme à cheval qui suivoit les rangs. Notre première idée fut, de concert avec le peuple consterné, que c'étoient les ennemis, et comme nous étions en correspondance depuis deux jours, avec la communauté de la ville de Meymac, nous dépêchâmes vers cette ville un homme pour demander un prompt secours ; et après avoir ordonné de monter aux deux clochers pour sonner le tocsin, fûmes de suite vers le château et le couvent d'où l'on pouvoit plus facilement découvrir l'embuscade. Là nous trouvâmes le sieur de Douhet de Marlac d'Argères, écuyer, seigneur de Laveix, armé d'un fusil à deux coups, une épée au côté deux pistolets à l'arçon de son cheval, qui étoit entouré de nombre de gens des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

deux sexe *(sic)*, et desquels dans la préoccupation, nous ne distinguâmes que les sieurs Labounoux, Desvergnes, avocat; Calary aîné, Calary de la Brousse, bourgeois et Barthélémi Laubié roulier, tous de Saint-Angel, lesquels le questionnoient beaucoup. Nous lui témoignâmes notre surprise de le voir arriver sans avoir prévenu la communauté par aucun avis verbal, ni par écrit; notre surprise augmenta lorsqu'il nous assura qu'il étoit le chef et commandant de la troupe qui causoit déjà tant de désolation dans l'endroit, les femmes et les enfants ayant délogés *(sic)* et courant à la merci, sans d'autre soutien que leur seul désespoir. Nous lui représentâmes que sa démarche étoit au moins bien imprudente, et dès lors nous lui dîmes que par égard pour la communauté de Meymac, qui s'offroit d'un grand cœur à nous donner du secours, nous ne pourrions nous dispenser de l'arrêter et le constituer prisonnier jusqu'à l'arrivée des secours que nous attendions de nos alliés, qui ne tarderoient pas à arriver. Le sieur de Douhet nous dit qu'il n'étoit venu que dans le seul dessein de nous porter du secours, mais, comme il ne nous avoit point prévenu et qu'il avoit causé tant d'épouvante, nous persistâmes à le garder notre prisonnier; en conséquence, nous l'accompagnâmes au château, où pour prison, nous lui donnâmes les meilleurs appartemens et nous offrîmes ainsi qu'une foule de gens honnêtes qui étoient présens, à lui faire compagnie, toujours juqu'à l'arrivée de nos alliés, qui décideroient le parti à prendre, que nous ne pourrions nous dispenser de leur faire cette déférence, parce que nous les avions égale-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

ment alarmés par nos avis. Nous lui fîmes servir à dîner ; dans l'instant arriva le sieur Baron de Bélinet, gentilhomme de la paroisse de Leziniac, à ce que je crois, non armé, avec le sieur André notaire royal de la même paroisse, qui nous dirent qu'ils étoient venus à la découverte des bruits qui causoient tant d'alarmes. Ces Messieurs se réunirent au sieur de Douhet, et un moment après survint aussi le nommé Passellergue, notaire de Chirac qui augmenta la compagnie, et but un coup avec les précédens, à ma sollicitation. Alors arrivèrent à galop de cheval, plusieurs Messieurs de Meymac, qui nous dirent : nous venons à votre secours avec deux dragons du détachement qui est dans notre ville, et notre infanterie armée, qui nous suivra de près ; il faut nous conduire du côté où vous avez aperçu l'armée qui vous épouvante. Nous partîmes sur le champ avec les deux dragons et quelques députés de Meymac, pour découvrir les traces de cette armée, qui avoit déjà disparu, pour voir s'il n'en seroit pas resté quelqu'un en embuscade, et prendre d'ailleurs tous les renseignements possibles, pour assurer la tranquillité du canton et étant arrivé au sommet de l'éminence, où nous avions apperçu l'armée, nous trouvâmes à l'entrée du bois du sieur Calary quatre hommes, dont l'un avoit un drapeau blanc, un autre un tambour ; les deux dragons arrêtèrent ces hommes et se saisirent d'eux et du drapeau et du tambour ; nous continuâmes notre recherche, et ne rencontrâmes plus rien. On nous dit cependant, que les dragons avoient trouvé une grande carabine dont ils s'étoient emparés, et étant de retour à Saint-Angel, nous trouvâmes l'infanterie de Meymac arrivée, qui s'étoit rangée

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en bataille sur la térasse du château formant un cercle au milieu duquel étoient les sieurs de Douhet et de Bélinet ; le sieur André et les hommes arrêtés par les dragons, avec le domestique du sieur de Douhet et ledit Passellergue étoient gardés dans la salle du château. Les troupes de Meymac et de Saint-Angel paroissoient fort émues et demandoient à grands cris qu'on statuât sur le champ, sur le sort de tous ces gens contre lesquels toute la populace paroissoit fort indisposée. Les chefs de la troupe se donnèrent beaucoup de mouvement pour pacifier les esprits ; ils questionnoient tous ces gens, et enfin ils ne purent s'empêcher de faire prêter publiquement serment aux sieurs de Douhet et de Bélinet de fidélité envers le Tiers-Etat ; après quoi ils s'en saisirent, de même que de leurs effets, ainsi que des autres personnes qui étoient dans la salle du château, gardées par des sentinelles, et tous partirent pour Meymac. Nous restâmes avec nos gens à Saint-Angel pour la défense de l'endroit ; En foi de quoi avons dressé le présent certificat. A Saint-Angel, le premier août 1789, à six heures du soir.

MARY DE LA GRAVE.

Procès verbal des officiers de la Milice Bourgeoise de Meymac.

Aujourd'hui, premier jour du mois d'août 1789, environ les onze heures du matin, nous comte de Segonzac, habitant de la ville de Meymac, commandant par élection la troupe bourgeoise rassemblée dans cette ville de Meymac, puis la minuit du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

30 au 31 juillet dernier, qu'au son du tocsin il avoit été délibéré en maison de ville, d'assembler une troupe bourgeoise de cette ville et des paroisses voisines, sur les avis que ladite ville de Meymac auroit reçu de deux heures en deux heures, par des exprès envoyés des villes de Treignac, Ussel et Egletons, que la ville de Meymac, autres voisines, et les campagnes mêmes étoient menacées par une troupe de brigands au nombre de quinze à seize mille, qui mettoient tout à feu et à sang, dans les endroits où ils passoient, le présente ville étant confédérée avec celles de Saint-Angel, Ussel, Neuvic et Eglettons, avec les paroisses circonvoisines de chacune, pour se prêter, en cas de besoin un mutuel secours pour la défense commune, à raison de quoi, la troupe bourgeoise de cette ville et des paroisses voisines auroit toujours demeuré armée nuit et jour, montant la garde, faisant des patrouilles, et allant à la découverte : et dans le temps que ledit jour premier août, nous étions occupés à faire relever les gardes avancées, seroit survenu à galop de cheval et à poil, le nommé Teyssier, bourgeois de la ville de Saint-Angel, envoyé exprès par le sieur Mary de la Grave, commandant la milice bourgeoisie de ladite ville de Saint-Angel éloignée de celle de Meymac d'une grande lieue demandant un prompt secours pour ladite ville de Saint-Angel, qui étoit menacée d'une incursion, ayant apperçu la colonne d'une troupe qu'on croyoit être d'environ 400 hommes, rangée en bataille sur une montagne devant les bois du sieur Calary, distante d'un bon quart de lieue de la ville de Saint-Angel ; à laquelle réquisition, nous, commandant susdit, aurions tout de suite commandé

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

deux compagnies de fusiliers pour se rendre à Saint-Angel, suivies des troupes armées de fourches et de faux, recommandé au capitaine d'avancer le pas, et nous, commandant susdit sur ce qu'à notre réquisition, M. le commandant de la troupe des dragons de Comberg, en quartier en cette ville, nous auroit bien voulu accorder deux dragons à cheval pour faire la découverte, promettant de s'y transporter avec sa troupe en cas de besoin : après avoir marché environ un quart de lieue, nous aurions trouvé une personne venant de Saint-Angel, qui nous auroit dit que c'étoit une fausse alerte. Ayant fait faire halte à la troupe, seroit venu dudit Saint-Angel un autre exprès à cheval pour faire avancer promptement le secours, et peu de temps avant d'arriver à Saint-Angel, seroit venu en core un autre exprès, priant d'avancer le plus vite, que les deux chefs de la troupe dont Saint-Angel étoit menacé étoient pris, mais qu'on craignoit de les échaper ; sur quoi nous aurions fait doubler le pas aux deux compaignies de fusiliers, qui arrivés audit Saint-Angel et sur la terrasse du château, lesdites deux compagnies auroient fait un cercle avec la Milice bourgeoise dudit Saint-Angel où étoient les sieurs d'Algère et de Bélinet : ensuite les deux dragons avec six fusiliers, dont deux de Saint-Angel et quatre de Meymac auroient été sur la montagne où ladite troupe s'étoit rangée en bataille, et au bord du bois qui étoit derrière elle, ils auroient fait leur recherche. La troupe des fourches et des faux étant déjà arrivée se seroit réunie au cercle des fusiliers, au milieu desquels étoient les sieurs d'Algère et de Bélinet qui avoient été arrêtés par la Milice bourgeoise de Saint-Angel, par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les ordres du sieur Mary de la Grave, qui étoit leur commandant, et les ayant interrogés et fait interroger, le sieur Mary de la Grave étant lors un de ceux de la recherche dans les bois, lesdits sieurs prisonniers auroient répondu qu'ils étoient arrêtés mal à propos, n'étant venus avec leur troupe que pour donner du secours à la ville de Saint-Angel ; mais leur ayant représentés que n'ayant pas été requis et n'ayant pas fait avertir avant de faire ranger en bataille sa troupe sur la montagne, qu'ils venoient comme amis pour secourir Saint-Angel, c'étoit une preuve qu'ils étoient venus comme ennemis et avec de mauvais desseins contre Saint-Angel, à quoi les prisonniers auroient répondu qu'ils avoient été imprudens, mais qu'ils n'avoient pas de mauvais desseins. Les sieurs André et Passelergue, notaire, qui étoient également de la troupe qui avoit paru sur la montagne, étant venus à Saint-Angel, pour voir les deux chefs arrêtés et emprisonnés, ils furent également arrêtés : et dans la recherche que faisoit (*sic*) les deux dragons avec les six fusiliers de la Milice bourgeoise, ayant aperçu au bord du bois quatre hommes, dont trois armés de fusils et d'un étendard blanc et le quatrième avec un tambour de guerre en airain, ils les auroient saisis et auroient été conduits par un dragon et quatre fusiliers audit Saint-Angel, et emprisonnés avec les autres au milieu du cercle. L'autre dragon avec deux fusiliers restant, ayant aperçus (*sic*) un homme auprès d'un village coupant du bled, sur les questions qu'on lui auroit fait, il auroit répondu qu'environ demi-heure auparavant, il avoit vu passer une troupe d'environ cent hommes armés prenant la route de Saint-Etienne :

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

ladite recherche ayant fini, les deux dragons et les fusiliers s'étant réunis à Saint-Angel, ils furent requis d'arrêter le domestique du sieur d'Algère, qui étoit dans une auberge dudit Saint-Angel et s'étant mis à même de ce faire, à moitié chemin ils rencontrèrent la Milice bourgeoise qui l'avoit arrêté, le conduisant armé d'une coulevrine d'environ dix pieds de longueur sur environ 60 livres de pesanteur, chargée jusqu'à la bouche, et deux carnassières dans l'une desquelles étoient quantité de munitions de guerre et dans l'autre des vivres pour deux jours, qui fut conduit avec lesdits effets au milieu du cercle où étoient lesdits prisonniers. Dans le temps que lesdits dragons et les six fusiliers faisoient la recherche dans le bois, la troupe de Meymac et de Saint-Angel, composée en grande partie de montagnards, crioit à haute voix que les prisonniers étoient coupables, qu'ils étoient venus dans le dessein de saccager la ville et de les égorger, qu'il falloit les fusillier sur le champ, et qu'ils étoient d'autant plus coupables, puisqu'ils étoient venus sans être requis, et qu'après que les deux chefs avoient été arrêtés, la troupe avoit pris la fuite ; que le domestique du sieur d'Algère après avoir été arrêté, avoit dit qu'il n'était point coupable, que c'étoit son maître, de tout quoi résultoient les conséquences les plus claires que les prisonniers étoient coupables et méritoient d'être fusillés. Ce ne fut qu'avec les plus grandes difficultés que les chefs des compagnies, la troupe bourgeoise qui étoit mêlée avec les montagnards, purent arrêter les cris du peuple et des montagnards qui partoient de la troupe, afin d'empêcher que les prisonniers ne fussent fusillés. Ces excès

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

furent réitérés à plusieurs reprises, au point qu'on ne put sauver la vie de ces prisonniers, que Saint-Angel disoit ne pouvoir garder faute de prisons, et qu ils seroient tout de suite fusilliés ; que sur le requis de la communauté de Saint-Angel de traduire lesdits prisonniers dans les prisons de Tulle ou de Meymac, étant déjà sur le tard, il fut résolu que lesdits prisonniers seroient conduits dans les prisons de Meymac, ce qui ayant été fait tout de suite pour les soustraire à la fureur de la populace et étant arrivés au milieu de la place dudit Meymac avec la troupe, même embarras de la part des montagnards qui étoient restés pour garder la ville et du peuple qui crioit à haute voix de fusillier ces prisonniers, qui ayant été adroitement soustraits à leur fureur, furent mis dans les prisons à la garde des troupes bourgeoises et des dragons, même les Montagnards et le peuple vouloient enfoncer les portes des prisons à plusieurs reprises, ce qui auroit occasionné toute la nuit, et jusqu'à leur départ, les plus grands embarras et les plus grandes sollicitudes de la part des Chefs, et de la Milice Bourgeoise, qui étoient eux-mêmes menacés d'être fusillées, si on ne faisoit fusillier lesdits prisonniers. Il n'étoit pas permis même aux Bourgeois ni aux chef des Troupes Bourgeoises d'entrer dans les Prisons pour faire subir un interrogatoire aux prisonniers, le peuple et les Montagnards armés suspectant les Bourgeois et ne voulant pas qu'ils s'approchassent des prisons, s'étant figurés dans leur fureur que les Bourgeois vouloient délivrer les Prisonniers menaçant les Bourgeois qui s'approchoient des Prisons, de les fusiller eux-mêmes, ce qui fut cause que les juges et les

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

chefs n'ayant pu s'approcher des Prisons, lesdits Prisonniers ne subirent point d'interrogats : Dans cette fermentation les chefs de la Milice Bourgeoise et les Bourgeois eux-mêmes, passèrent toute la nuit en délibération secrète pour empêcher ce meurtre illégal, et enfin il fut convenu de persuader à ces Montagnards et au peuple qu'ils seroient jugés demain dans la matinée par vingt des Troupes Bourgeoises et des Montagnards, dont quatre de la Ville d'Ussel, quatre de celle de Neuvic, quatre de celle de Saint-Angel, quatre de celle d'Egletons et quatre de celle de Meymac, qui sont les cinq Villes confédérées pour la défense commune, et que ces vingt soldats seroient choisis par la populace même et les Montagnards, ce qui fut accepté, pourvu que les Prisonniers fussent jugés dans la matinée de demain ; en conséquence des Exprès furent envoyés aux quatre Villes d'Ussel, Saint-Angel Neuvic et Egleton, pour qu'ils envoyassent leurs députés promptement : mais par l'éloignement les députés des quatre villes n'étant pas encore arrivés à dix heures du matin, même fermentation de la part du peuple et des Montagnards qui vouloient absolument fusiller lesdits Prisonniers, prétendans que la Bourgeoisie cherchoit les moyens pour les faire évader ; et cette dernière fureur ne put être appaisée qu'en faisant consentir cette populace et ces Montagnards à ce que lesdits prisonniers seroient renvoyés en la Maison de Ville et au Tiers Etat de la Ville de Limoges pour les juger ou les faire juger, s'il le jugeoit à propos par l'Assemblée Nationale, ce qui ayant calmé les esprits de cette populace et des Montagnards, on profita de ce moment de calme pour extraire ces prisonniers

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des prisons et les faire conduire à Limoges par l'escorte de 70 fusiliers que la populace et les Montagnards choisirent eux-mêmes. Encore lorsque les prisonniers furent extraits des prisons pour les conduire à Limoges, M. le commandant du détachement des Dragons de Chomberg eut-il la précautions de vouloir faire armer sa Troupe et de la conduire Armée sur la place auprès des prisons, pour en imposer par leur présence au peuple et aux montagnards, ce qu'il fit et accompagna les Prisonniers avec sa Troupe et les 70 fusiliers jusqu'à un demi quatre de lieue de la ville où il les quitta, laissant seulement six dragons avec un Brigadier, pour aider à conduire lesdits prisonniers à Limoges.

Le comte de Segonzac, commandant de la milice bourgeoise de Meymac ; Sarazines, capitaine des Fusiliers. Duboucheron du Manaux, capitaine de Fusiliers ; Mary-du-Chassain, capitaine de Fusiliers ; Dupuy de la Forge, capitaine ; Durcis commandant les Fourches et les Faux ; Ladouceur Grange ; Pascal dragon du régiment de Languedoc ; Periez Lespinasse ; Marge de la Jarige ; Margat, Rouffiat ; Maison ; Robert, capitaine de compagnie.

Déclaration de M. Materre de Mazaureix Bourgeois de Meymac.

Aujourd'hui premier août 1789, à deux heures du soir, nous seigneur de Mazaureix habitant de la ville de Meymac, en continuant de rendre hommage à la vérité et pour servir d'éclaircissement

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans la capture faite ce jourd'hui, par les habitans et paroissiens de Saint-Angel des Sieurs de Douhet, Bélinay et sept autres accusés, certifions et attestons pour sincère et véritable, les faits ci-après, qui sont premièrement, qu'ayant trouvé MM. de Bélinay et de Douhet, entourés de la populace, placée sur la terrasse du château de Saint-Angel, leur aurois demandé, s'ils n'avoient point d'armes; à l'instant le sieur de Bélinay leur auroit remis sur le champ deux pistolets de poche, qui auroient été déposés de suite entre les mains du sieur Desmanoux, oncle, le soussigné les auroit interpellés s'ils n'avoient point de papiers, autres armes et effets, à quoi le dit Bélinay et de Douhet auroient répondu qu'ils avoient certaines lettres dans leurs poches, la remise desquelles ayant été faite, en conséquence, le soussigné se seroit chargé d'un paquet de lettres au nombre de seize, à différentes adresses et d'autres qui n'en ont aucune; et de plus il y a entre les mains, de M. de Duries, contrôleur des vingtièmes une carnassière dans laquelle il y avoit de la poudre et balles à tirer, lesquels deux derniers objets avoient été trouvés sur un cheval appartenant à M. de Douhet; le soussigné regardant comme inutile tous les différens propos tenus soit par le peuple, soit par lesdits de Douhet, et de Bélinay, attendu que le verbal fait par Mary de la Grave, fait mention de toutes les réponses et autres propos tenus par les accusés; en foi de quoi nous sommes soussigné.

MATERRE DESVAUX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Interrogatoire de M. le comte de Douhet.

Aujourd'hui 5 août 1789, Nous Jean-Baptiste Bonnin, seigneur de Fraisseix, doyen de MM. les conseillers en la Cour Présidiale de Limoges et Assesseur en la Maréchaussée du Limousin, à la résidence de ladite ville, et Othon Pecconnet, fils, conseiller du roi en ladite Cour Présidiale, commissaire nommé par ordonnance de MM. tenans la même Cour, du 3 de ce mois, aux fins d'assister mondit sieur Bonnin à la réception du présent interrogatoire, en l'absence de M. le Lieutenant en ladite Maréchaussée, étant dans la chambre du conseil de la susdite cour Présidiale, avons fait extraire des prisons royales de cette Ville et conduire par devant nous par le concierge et cavaliers de la Maréchaussée de cette résidence, un Quidam. y conduit le jour d'hier par deux particuliers de Meymac, par une partie de la Bourgeoisie d'Emoutiers, par un détachement du Régiment de Chomberg, Dragons et par les cavaliers de Maréchaussée en la résidence de la même ville d'Emoutiers ; auquel ayant fait lever la main, à Dieu promettre et jurer, moyennant serment par lui fait de dire vérité, et après lui avoir eu déclaré notre qualité de Prévôt et que nous entendions le juger prévotalement et en dernier ressort, avons, en présence et sur le requis de MM. composant l'Etat Major de la Milice Bourgeoise de cette Ville et de deux MM. les députés, pris dans chaque quartier, aussi de cette Ville, dont huit d'entr'eux signèrent le présent interrogatoire ; écrivant Me Joseph Du-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

varnet, greffier en chef en ladite Maréchaussée, susdite résidence.

Interrogé de son nom, âge, qualité et demeure.

Répond s'appeler François de Douhet de Marlat, âgé de quarante-trois ans, ou environ, chevalier, demeurant, avant sa captivité au château de Laveix, paroisse de Saint-Etienne-Lageneste.

Interrogé du sujet pour lequel il a été arrêté et constitué prisonnier.

Répond qu'il croit que c'est parce qu'il s'est transporté, le premier du courant, près de la ville de Saint-Angel avec quelques autres personnes de la paroisse de Saint-Etienne-la-Geneste, et autres circonvoisins, dans le dessein de secourir les habitans de ladite ville, dans le cas où ils en auroient besoin.

Interrogé des motifs qui l'avoient déterminé à croire que la ville de Saint-Angel avoit besoin de secours.

Répond que c'étoit sur l'avis qu'il en avoit reçu par le contenu d'une lettre, qui lui fut envoyée par Mme de Plaigne, demeurant à Neuvic et à Egleton alternativement, ainsi que par une autre lettre d'avis, qui lui fut adressée par le sieur Passelergue, notaire à Chirac, et qui lui fui fut remise par le fils dudit Passelergue ; avis qui lui fut encore confirmé par M. le curé de Chirac, qui se rendit chez lui vendredi, dernier juillet, environ l'heure de midi, lequel lui ajouta qu'on étoit dans un grand danger.

Interrogé si, au contraire de ce qu'il vient de nous dire, il ne s'étoit pas transporté près de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ville de Saint-Angel, dans le dessein de piller et de brûler cette ville, et si à cette fin il n'avoit pas rassemblé toutes les personnes qu'il avoit pu, tant de la paroisse de Saint-Etienne que de celles circonvoisines et même forcé une grande partie des habitans d'icelles à se rendre à ses vues par les menaces les plus vives, leur disant qu'il brûleroit la cervelle à ceux qui seroient refusans.

Répond qu'il n'y avoit nulle apparence qu'il se fût transporté près de Saint-Angel, dans le dessein de brûler et de piller la ville, que le nombre des personnes qui l'accompagnoit ne passant pas quatre-vingt, n'étoit assurément pas suffisant pour une pareille tentative, attendu que le château dudit Saint-Angel est très fort, qu'il y avoit une milice bourgeoise, qui y montoit continuellement la garde et qu'on disoit même qu'il y avoit des dragons qui s'y étoient rendus pour secourir les habitans; qu'il n'y fut réellement qu'à cette même fin, que même pour augmenter le secours, il s'étoit rendu lui-même chez plusieurs habitans de la paroisse de Saint-Etienne, pour les engager à le suivre ; et que comme dans le nombre il en reconnoissoit quelques-uns de poltrons, il peut bien se faire qu'il y ait fait des menaces très vives, pour les engager à le suivre.

Interrogé des motifs qui l'avoient engagé à se rendre à Saint-Angel et s'il avoit entendu dire que des brigands et autres ennemis de la Nation y avoient paru, ou dans des endroits circonvoisins.

Répond qu'il nous a déjà déclaré le motif qui l'avoit déterminé à se rendre à Saint-Angel, n'en ayant pas eu d'autre que de secourir la Ville en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cas de besoin, et sur ce qu'il avoit ouï dire, que des brigands ou autres gens mal intentionnés avoient déjà brûlé le château de Beyssac, qu'ils avoient même fait beaucoup de ravage à Limoges.

Interrogé si les habitans ne lui avoient fait demander du secours.

Répond que les habitans ne lui avoient positivement pas demandé de secours, mais qu'il avoit cependant reçu une lettre, qui lui avoit été adressée de la part du Prieur des bénédictins de Saint-Angel, par laquelle il lui marquoit qu'un grand nombre de brigands s'étoient rassemblés et avoient fait beaucoup de mal en plusieurs endroits.

Lui avons représenté qu'étant dans l'intention d'assister et de donner du secours aux habitans de Saint-Angel, il auroit dû les en informer avant de se rendre devant la ville.

Répond que s'il ne les avoit pas prévenus ou fait prévenir c'est qu'il se proposoit de le leur annoncer lui-même ; ce qu'il fit, un effet, s'étant rendu au château de Saint-Angel après avoir fait arrêter sa troupe à environ sept à huit cent pas de distance, que lors de son arrivée au château de Saint-Angel il y fut reçu comme ami ; que même avant d'y arriver, il rencontra près du pont plusieurs Bourgeois auxquels il dit qu'il venoit leur offrir en cas de besoin du secours qu'ils lui répondirent qu'ils en étoient bien aises ; que néanmoins quelque temps après, ayant fait rencontre du sieur Mary de la Grave, commandant la Milice Bourgeoise de Saint-Angel ce dernier lui dit qu'il avoit causé l'alarme dans la Ville, parce qu'à la vue de sa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

troupe ,on s'étoit figuré que c'étoit les brigands que l'on redoutoit, qu'alors quelques-uns d'entre eux commencèrent à crier qu'il falloit l'arrêter ; ce qui fut incontinent exécuté qu'on se saisit également du cheval qu'il montoit, ainsi que des armes qu'il avoit, consistant en un fusil à deux coups deux pistolets d'arçon garnis en argent, et d'une épée de deuil ; qu'on lui prit également une redingotte et sa gibecière.

Interrogé si lors de son départ de saint-Etienne ou de Chirac, il n'avoit pas fait des provisions d'armes, de balles et de poudre, ainsi que des provisions de bouches (*sic*).

Répond que, lorsqu'il partit de saint-Etienne, il avoit fait prendre, par son domestique, les balles d'un épervier, environ une livre de poudre à mine et environ une livre et demi de pain ainsi qu'une bouteille de vin ; qu'il fit aussi prendre une canardière, ainsi qu'une fourche dont on se sert ordinairement pour la pêche, au haut de laquelle il fit attacher la moitié d'une serviette afin que la troupe qu'il conduisoit fut reconnue pour une troupe françoise et non une troupe ennemie.

Interrogé s'il n'a pas dit en plusieurs occasions, qu'il brûleroit la ville Saint-Angel, et que dans peu on ne verroit plus porter de cocardes aux personnes du Tiers-Etat.

Répond n'avoir jamais tenu aucun propos contre la ville et habitans de Saint-Angel, ni contre les personnes du Tiers-Etat, lui étant très indifférent qu'ils portassent ou ne portassent pas de cocardes ; qu'il en portoit une lui-même.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Interrogé s'il n'a pas été au service de Sa Majesté, dans quel régiment et combien de temps il a servi.

Répond qu'il a servi l'espace de dix ans en qualité de capitaine à la suite, dans le régiment de Bourbon autrefois cavalerie, actuellement dragons.

Interrogé, si pendant la route d'Emoutiers à Limoges, et aux environs de Maléon, il n'affecta pas d'avoir quelques besoins naturels, et s'il ne dit pas à deux cavaliers de Maréchaussée, qui se trouvoient auprès de lui, qu'il leur feroit tel engagement qu'ils désireroient s ils pouvoient lui procurer la liberté.

Répond qu'il n'a demandé ni aux cavaliers, ni à autres personnes, et que par conséquent il n'a fait aucune offre à cet égard.

Interrogé, si dans la conversation qu'il eut avec un Bourgeois qui lui demandoit pourquoi il avoit été arrêté, il ne lui répondit pas que c'étoit une énigme pour lui qu'il expliqueroit en temps et lieu, et si étant en la ville de Meymac, il ne dit pas aux habitans de lui tirer un coup de fusil, qu'il méritoit la mort.

Répond qu'il ne se souvient pas si quelque Bourgeois lui avoit demandé la raison pour laquelle il avoit été arrêté ; mais que dans le cas où cette demande lui auroit été faite, il pourroit bien lui avoir répondu que sa capture étoit pour lui une énigme, attendu qu'il ne pouvoit réellement en connaître le motif ; que pendant qu'il étoit à Meymac, il pouvoit bien avoir également dit à quelques habitans de cette ville de lui tirer un coup de fusil, parce

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il voyoit le peuple très ému contre lui, et que depuis son arrivée en cette ville, jusqu'à ce qu'il en sortit, il entendit qu'on disoit de toutes parts qu'il falloit le fusilier, lui donner des coups de fourche et de faux ; mais qu'il n'a jamais dit qu'il méritoit la mort, attendu qu'il croyoit et croit encore mériter l'estime de ses concitoyens.

Lui avons représenté qu'habitant près des villes de Saint-Angel et de Meymac, il devoit être connu des habitants de l'une et de l'autre ville, et que s'il avoit été un sujet fidèle à sa Patrie, tous les honnêtes gens auroient incliné à le secourir, bien loin de concourir à sa Capture.

Répond qu'il alloit rarement à Saint-Angel et à Meymac, qu'il est cependant connu d'honnêtes gens qui habitent les deux endroits qui étoient sûrement bien éloignés de donner atteinte à sa liberté et que, s'il fut arrêté, ce ne fut que sur les cris du bas peuple, rassemblé tant de la ville que de la campagne qui le demandoient hautement.

Lui avons représenté une bourse à filet dans laquelle il y avoit deux louis de 48 livres, pièce, et un de 24 livres trois écus de 6 livres deux pièces de monnoie d'argent du pays étranger, deux pièces de deux liards, deux montres, une d'or et l'autre d'argent ayant chacune une chaîne d'acier, l'une d'elles est sans clef, un petit cachet d'argent, deux clefs, deux tire bource de fer, une lorgnette, une petite boëte à onguent, un morceau de cire d'Espagne rouge à cacheter et deux balles de plomb.

Plus seize lettres missives, en copie ou en original qui paroissoient indifférentes, n'étant traité dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la majeure partie que des assemblées tenues pour la députation aux Etat généraux et les autres concernant ce qui s'y est passé.

Puis une canardière de la longueur de huit pieds, deux pouces, un petit fusil à deux coups et une fourche à pêcher, au haut de laquelle est attaché un morceau de serviette, en forme de drapeau, et l'avons interpellé de déclarer s'il reconnoit tant les susdits effets que les lettres et armes.

Répond qu'il reconnoit les lettres qui sont à son adresse, pour les avoir reçues en leur temps, qu'à l'égard de celles qui n'en ont point, ce sont des mémoires concernant les nouvelles courantes ou dès lettres qui lui ont été envoyées pour en prendre communication ; qu'il reconnoit également la bourse, ainsi que les deux montres et l'argent, ainsi que tous les autres objets qui lui ont été représentés pour lui appartenir, et être les mêmes que ceux dont il se trouva nanti au moment de sa capture ; qu'à l'égard de la Canardière, il se proposoit de la prêter à M. M. de Saint-Angel pour la placer au château, attendu qu'elle lui devenoit inutile dans sa route.

Lui avons ensuite fait mettre la tête à la fenêtre et fait appercevoir trois chevaux ou jumens, dont une poil bay brun taille d'environ quatre pieds huit pouces, légèrement marquée en tête, les extrémités noires ; un autre, poil Alezan brûlé, les extrémités noires, de la taille d'environ quatre pieds, huit pouces ; l'autre, poil bay brûlé, taille d'environ quatre pieds, cinq pouces, et l'avons interpellé de nous déclarer s'il reconnoit le susdits chevaux ou jumens.

Répond reconnoître la jument, poil alezan brûlé, pour lui appartenir et être la même que celle qu'il

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

montoit lorsqu'il fut arrêté à Saint-Angel. qu'il croit que le cheval bay brun appartient à M. le Baron de Bélinay, mais qu'il ne connoit point la jument poil bay brûlé.

Et plus n'a été interrogé. Lecture à lui faite desdits interrogatoires et réponses, a dit sesdites réponses contenir vérité, y persister, n'y vouloir ajouter ni diminuer, et a signé avec nous. et le greffier en cette huitième et précédentes pages De Douhet de Marlac ; Péconnet, fils, Conseiller : le Baron Des Renaudies ; Ardant du Pic ; de la Quinière ; Bonnin de Fraisseix ; Poncet des Nouailles, capitaine ; Peyroche du Reynou, colonel ; Nicot, lieutenant colonel ; le comte de Calignon.

Interrogatoire de Louis Barrier.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

Répond s'appeler Louis Barrier ,âgé de 25 ans ou environ, demeurant en qualité de domestique chez Martial Aubry, laboureur du bourg de Saint-Etienne-Lageneste.

Interrogé du sujet pour lequel il a été constitué prisonnier.

Répond qu'il croit que c'est parce qu'il s'étoit trouvé auprès de Saint-Angel, samedi dernier premier du courant.

Interrogé à quelles fins il s'étoit rendu près de la Ville de Saint-Angel.

Répond qu'il s'y rendit sur l'invitation qui lui

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

avoit été faite par M. de Douhet, le dernier du mois de juillet, qui fit sonner le tocsin dans la paroisse de Saint-Etienne-Lageneste, afin d'assembler les paroissiens, que quelques-uns de ces derniers s'étant rendus au château de Laveix, M. de Douhet lui annonça qu'il s'étoit répandu beaucoup de brigands qui avoient commis en divers endroits les plus grands désordres, qu'il convenoit de s'unir avec les paroissiens circonvoisins pour donner du secours à la Ville de Saint-Angel, où l'on disoit que les brigands devoient se rendre et leur donna ordre de se trouver le lendemain, premier du courant au château de Laveix ; que lui, qui, répond, ne se soucioit pas d'y aller, mais qu'il fut déterminé par son Maître. Qu'étant arrivé au susdit château de Laveix, il y fit rencontre de plusieurs autres particuliers de la paroisse de saint-Etienne-Lageneste auxquels M. de Douhet fit donner à boire, et qu'ils se rendirent ensuite au bourg de Chirac, où ils entendirent la Messe ; et qu'après l'Evangile, M. le curé Chirac leur rappela à peu près les mêmes propos que leur avoit tenu M. de Douhet, leur disant qu'il convenoit d'opposer la plus vive résistance aux entreprises des brigands, qu'il falloit en conséquence se rendre à Saint-Angel, pour donner du secours aux habitans, dans le cas où ces prétendus brigands viendroient y faire quelque incursion.

Interrogé si, en partant de Chirac, il fut en droiture à Saint-Angel, et si avant de se présenter devant la Ville il ne s'étoit pas arrêté dans un bois afin d'observer ce qui se passoit dans ladite ville.

Répond qu'il prit la route de Saint Angel, après

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

être parti de Chirac: que lui et les autres particuliers qui étoient avec lui, traversèrent un bois appartenant aux Bénédictins de ladite ville, mais qu'ils ne s'y arrêtèrent pas, qu'avant d'arriver à Saint Angel M. de Douhet les avoit fait ranger sur trois rangs, et leur dit en suite de mettre bas les armes, et de se reposer jusqu'à ce qu'il seroit de retour de Saint-Angel, où il dit qu'il alloit se rendre pour s'informer de ce qui s'y passoit; qu'environ demi heure ou trois quarts d'heure après, il vint un habitant de Saint-Angel, qu'il ne connoit cependant pas, leur annoncer que M. de Douhet étoit arrêté, et que peu de temps après le sieur Dutrex, juge de Saint-Angel vint leur dire qu'ils pouvoient se retirer, attendu qu'il ne paroissoit pas qu'ils eussent rien à craindre pour le moment; que dans le cas où ils auroient besoin de secours il les feroit avertir; qu'à ce propos plusieurs d'entre eux se retirèrent; que lui qui répond vouloit aller à Saint-Angel pour boire une chopine de vin, mais que n'ayant trouvé personne pour lui faire compagnie, et après s'être présenté à l'hôtel de ville, il se mit à même de se retirer en compagnie de trois autres particuliers de la paroisse de Saint Estèfe; qu'ils s'arrêtèrent ainsi que lui auprès d'une fontaine et y mangèrent du pain qu'ils avoient pris en partant, que pendant qu'ils le mangeoient le domestique de M. de Douhet vint les joindre portant un tambour et dit à lui qui répond, de le prendre et de le porter au château de Laveix; qu'il prit, en effet, le tambour, et que comme ils étoient en même (*sic*) de continuer leur route pour s'en aller chacun à leur domicile, il vint quelques dragons et autres bourgeois de la paroisse de Saint-Angel qui les arrêtèrent.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Interrogé si avant de partir pour Saint-Angel, ils n'avoit pas ouï dire par M. de Douhet ou autres particuliers, que l'on avoit formé le dessein de piller ou brûler Saint-Angel.

Répond qu'il n'avoit pas ouï dire qu'on avoit formé de mauvais dessein contre la Ville de Saint-Angel, mais qu'au contraire, on se proposoit de lui donner du secours.

Interrogé du nombre des personnes qui formoient la troupe lorsqu'ils furent arrêtées auprès de Saint-Angel, s'ils avoient des armes, de quelle qualité elles étoient, et si quelqu'un leur avoit fourni de la poudre et des balles.

Répond que lorsqu'ils furent arrivés près de Saint-Angel, ils étoient au nombre de 60 ou 72, qu'ils lui dirent qu'il y en avoit 33 qui avoient des fusils, dont la majeure partie n'étoient pas chargés, que le reste de la troupe avoient des fourches et des faux, qu'il ignore si quelqu'un portoit de la poudre et des balles, mais qu'il entendit que plusieurs d'entr'eux en demandoient à M. Douhet qui répondit qu'il leur en donneroit, mais que lui qui répond, n'avoit point d'armes et portoit une espèce de drapeau formé de moitié d'une serviette attachée au haut d'une fourche à pêcher.

Interrogé à quelle fin il portoit ce drapeau.

Répond que M. de Douget le lui avoit donné mais qu'il se savait pas ce qu'il se proposait d'en faire.

Lui avons représenté une fourche à pêcher au haut de laquelle est attaché un morceau de serviette en forme de drapeau et une canardière de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

huit pieds deux pouces de long, et l'avons interpellé s'il les reconnoît.

Répond reconnoître la canardière ainsi que le prétendu drapeau pour être le même que celui que M. de Douhet lui avoit donné et que lorsqu'ils furent rangés en bataille près de Saint-Angel, ce dernier lui dit qu'il falloit marcher le premier.

Et plus n'a été interrogé. *Signé* : PÉCONNET, fils, conseiller; BONNIN, (etc. les mêmes qu'à l'art précédent.)

Interrogatoire de Julien Chabrat, domestique de M. le comte de Douhet.

Interrogé de son nom, surnom, âge qualité et demeure.

Répond, s'appeler Julien Chabrat, âgé de vingt-un-an, domestique de M. le comte de Douhet, demeurant avec lui en son château de Laveix, paroisse de Saint-Etienne-Lageneste.

Interrogé du sujet pour lequel il a été capturé et conduit en prison.

Répond qu'il ne sait positivement pas pourquoi, mais qu'il croit que c'est parce qu'il accompagna M. le comte de Douhet à Saint-Angel.

Interrogé à quelle fin il s'étoit rendu près la ville de Saint-Angel, et s'il sait les motifs qui avoient engagé M. le comte de Douhet, à l'y conduire.

Répond qu'il s'y étoit rendu pour accompagner son maître, qu'il lui avoit annoncé qu'il falloit y aller pour secourir le Tiers-État.

Interrogé si avant de se rendre à Saint-Angel il ne s'étoit pas apperçu que son maître faisoit depuis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quelque temps des provisions de bouche, poudre et armes offensives, et si même il ne lui avoit pas entendu dire souvent qu'il vouloit incendier la ville de Saint-Angel.

Répond qu'il n'a vu faire d'autres provisions à son maître, si ce n'est que le vendredi, veille de son départ pour Saint-Angel, il fit tirer les balles qui étoient attachées à un filet vulgairement appelé Epervier, et fit faire des Chevrotines, qu'il ignore s'il avoit fait sa provision de poudre ; mais qu'il ne chercha d'autres armes que celles qui étoient dans sa maison, où il laissa même deux fusils.

Lui avons représenté qu'il ne dit pas exactement vrai, qu'il n'ignoroit pas que M. de Douhet avoit fait beaucoup de provisions et que lui-même qui répond avoit offert d'indiquer les endroits où elles étoient si on consentoit à lui donner sa liberté.

Répond n'avoir jamais dit à qui que ce soit savoir l'endroit où M. de Douhet avait mis ses provisions, que lors de son départ de Laveix, il lui donna deux Carnacières, dans lesquelles il y avoit deux boëtes à poudre, chacune à peu près de la contenance de demi livre, qu'il croit qu'il avoit également mis du plomb et des balles dans un sac, que lui qui est interrogé, n'ouvrit cependant pas, présumant néanmoins par le poids que c'étoit des balles et du plomb.

Interrogé si vendredi, dernier du mois de juillet, M. de Douhet ne s'étoit pas rendu à Saint-Estèfe, où il fit sonner le Tocsin pendant près de quatre heures, et battre la Caisse aux fins d'assembler les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

paroissiens, dont la majeure partie étoient ses vassaux et les engager à le suivre.

Répond que le susdit jour dernier de juillet, M. de Douhet fit effectivement sonner le Tocsin dans la paroisse de Saint-Estèfe, depuis environ quatre heures du soir jusqu'à huit, que ce fut lui-même qui répond qui battit la caisse, et le lendemain il s'en fut avec les paysans qui s'étoient assemblés au château de Laveix, au bourg de Chirac où l'on sonna également le Tocsin, et qu'après la messe, M. le curé dit hautement qu'il falloit se rendre à Saint-Angel pour tâcher d'arrêter les entreprises d'une troupe de brigands qui vouloient dévaster cette Ville et avoient déjà commis plusieurs excès en différens autres endroits, que le susdit jour de vendredi soir trente-un juillet dernier, son maître lui avoit remis une lettre pour la porter en premier lieu au Curé de la paroisse de Sainte-Marie ensuite à celui de Lezignac, avec ordre de prier ce dernier de la faire passer à M. le Baron de Bellinay qui devoit après en donner avis à M. le curé de Charandon, (lire Sérandon) (1) aux fins de faire assembler leurs paroisses et réunir autant de monde qu'il seroit possible, que lui qui répond, partit de Chirac en compagnie de 72 à 75 personnes, entre neuf à dix heures du matin pour se rendre à Saint-Angel, ce qu'il ne fit cependant pas, M. de Douhet les ayant fait arrêter sur une hauteur près du pont de la Ville.

Interrogé des différens ordres que M. de Douhet

(1) Le lieu de Charandon n'existe pas, à moins que ce ne soit Sérandon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lui avoit donné lorsqu'ils furent arrivés près la ville de Saint-Angel.

Répond qu'il les fit ranger en ordre de bataille, après quoi il se rendit à Saint-Angel pour voir ce qui s'y passoit, leur ayant recommandé de ne pas quitter leur poste jusqu'à ce qu'il seroit arrivé.

Interrogé si avant de parvenir à la hauteur susdite près de Saint-Angel, ils ne s'arrêtèrent pas dans un bois pour voir ce qui se passoit dans cette Ville, si M. de Douhet étoit revenu le leur annoncer et quel étoit le motif qui l'avoit déterminé à quitter son poste attendu que le maître du Répondant le lui avoit défendu.

Répond qu'après leur départ de Chirac, ils se rendirent directement à la hauteur mentionnée dans la précédente réponse, qu'ils passèrent bien dans un bois appartenant aux Religieux de Saint-Angel; mais qu'ils ne s'y arrêtèrent pas, que s'il quitta son poste que son Maître lui avoit ordonné de garder, c'est parce qu'un bourgeois de Saint-Angel vint lui annoncer que son maître étoit au Château, qu'il s'y rendit pour recevoir de nouveaux ordres de sa part, et savoir s'il s'en retourneroit à Laveix et qu'après avoir resté l'espace d'une heure ou environ à Saint-Angel, on l'arrêta et on le conduisit avec quelques autres particuliers.

Interrogé, si pendant la route de Chirac à Saint-Angel, même lorsqu'ils furent parvenus à la hauteur dont il nous a parlé ci-dessus, M. de Douhet n'eut pas toujours le commandement de la troupe.

Répond, que M. de Douhet fut toujours regardé comme le chef commandant, que cependant M. le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

curé de Chirac tâchoit de les encourager en leur disant qu'il falloit servir la Patrie et opposer toute la résistance possible aux brigands qu'on disoit être entre Chirac et Meymac.

Interrogé, si lors de son arrivée près de Saint-Angel, lui et les autres attroupés étoient armés et quelles étoient leurs armes.

Répond, qu'ils étoient tous armés, dont une trentaine en fusils et les autres portant des fourches et des faux.

Lui avons représenté un fusil à deux coups, dont les canons paroissent avoir été coupés, et un autre fusil vulgairement appelé Canardière, et avons interpellé l'accusé de nous dire s'il reconnoit les dits fusils.

Répond les reconnaître pour appartenir à M. de Douhet.

Ensuite avons fait mettre l'accusé à la fenêtre, et lui avons fait appercevoir sur le pavé de la rue un cheval, poil bay brun, taille de quatre pieds, environ huit pouces, légèrement marqué en tête, les extrémités noires. et deux jumens, l'une poil alezan brûlé, les extrémités noires et la taille d'environ quatre pieds, huit pouces, et l'autre poil bay brûlé, de la taille d'environ quatre pieds, cinq pouces, et l'avons interpellé de nous déclarer s'il reconnoît le susdit cheval avec les deux jumens, ainsi qu'une fourche dont on se sert ordinairement pour la pêche et au haut de laquelle on a attaché la moitié d'une serviette, pour former une espèce de drapeau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Répond reconnoître le cheval et la jument poil alezan brûlé : savoir le cheval pour appartenir à M. le Baron de Bellinay ; la jument à M. de Douhet son maître ; qu'il reconnoit également la fourche au haut de laquelle on avait attaché la moitié d'une serviette, pour l'avoir vue porter à un des particuliers, qui se rendit avec lui à Saint-Angel ; mais qu'à l'égard de la jument poil alezan brûlé, il ne sait à qui elle appartient et ne la reconnoit pas.

Et plus n'a été interrogé. Signé : JOUHAUD, *greffier d'office* (les autres noms comme dessus).

Interrogatoire de François Montet.

Interrogé de son nom, âge qualité et demeure.

Répond s'appeler François Montet âgé de 35 ans ou environ, laboureur, demeurant au village des Chasserelles paroisse de Saint-Estèfe.

Interrogé du sujet pour lequel il a été arrêté et constitué prisonnier.

Répond qu'il n'en sait rien.

Interrogé si samedi premier du courant, il ne s'étoit pas rendu près de la ville de Saint-Angel en compagnie de M. de Douhet et environ une centaine d'autres particuliers de différentes paroisses.

Répond que vendredi dernier du mois de juillet, M. de Douhet fit sonner le Tocsin dans la paroisse de Saint-Etienne-Lageneste et dit aux personnes qui s'étoient assemblées qu'il y avoit une troupe de brigands ou de vagabonds, qui avoient fait beaucoup de ravages dans plusieurs endroits qu'il falloit s'unir avec les autres paroisses pour se rendre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le lendemaid au bourg ou ville de Saint-Angel, où l'on disoit que ces brigands devoient passer; que le lendemain il se rendit sur la paroisse de Chirac où il fut rencontré de plusieurs habitans de celle de Saint-Etienne-Lageneste, et entendirent ensemble la Messe, qu'après le premier Evangile, M. le curé de Chirac leur rappela les mêmes propos que M. de Douhet, en conséquence desquels ils se rendirent ensemble à environ un quart de lieu (*sic*) de distance de la ville de Saint-Angel, où M. de Douhet les fit ranger en bataille et leur dit ensuite de poser les armes et de garder leur poste, jusqu'à ce qu'il seroit de retour de Saint-Angel, où il alloit se rendre pour savoir ce qui se passoit qu'après avoir demeuré environ demi heure sur le lieu où ils étoient, il survint un homme de Saint-Angel qui leur dit qu'ils pouvoient s'en retourner, que si on avoit besoin d'eux ou les feroit appeller, et que si au contraire les brigands faisoient quelques tentatives dans leur voisinage, ils leur fourniroient tous les secours possibles aussitôt qu'ils en seroient avertis.

Interrogé à quelles fins il se rendit à Saint-Angel, le susdit jour premier de ce mois, et pourquoi il ne se retira pas après que le particulier dont il nous a parlé ci-dessus eût dit de s'en aller.

Répond qu'il se rendit à Saint-Angel dans le dessein de secourir cette ville en cas de besoin, ainsi qu'il l'avoit ouï dire par M. de Douhet, pour le service du Tiers-Etat, que s'il ne se retira pas sur l'avis qui lui en fut donné, c'est parce qu'on lui dit qu'il y avoit des dragons en la ville de Saint-Angel, qu'il désiroit voir, ce qui le détermina à s'y

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rendre, que comme il s'en retournoit en compagnie de trois autres particuliers qui y étoient venus avec lui, ils s'étoient arrêtés près d'une fontaine pour manger du pain qu'ils avoient pris le matin, et que comme ils le mangeoient, il vit venir deux dragons criant à haute voix, arrête ; que bien loin de fuir ils furent joindre les dragons, qui les conduisirent à Saint-Angel, et ensuite dans les prisons de Meymac.

Interrogé du nom des personnes qui commandoient la troupe lorsqu'ils furent de Chirac à Saint-Angel.

Répond que M. de Douhet commanda toujours en seul et qu'il n'y avoit parmi eux aucun autre gentilhomme ou Bourgeois.

Interrogé s'il n'avoit pas entendu dire soit à Chirac ou ailleurs, que M. de Douhet bien loin de vouloir secourir Saint-Angel y alloit et les conduisoit dans le dessein de mettre ce lieu à contribution.

Répond qu'il n'a jamais ouï dire que M. Douhet fut dans le dessein de mettre à contribution et de piller Saint-Angel, mais qu'il falloit y aller pour secourir cette ville.

Et plus n'a été interrogé, lecture à lui faite des interrogations, et reponses, a dit lesdites réponses contenir vérité, y persister n'y vouloir ajouter ni diminuer. A déclaré ne savoir signer, de ce interpellé, et avons signé avec le greffier en cette troisième et précédentes pages.

(Mêmes signatures que ci-dessus.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Interrogatoire de François André, notaire à Peyrou Paroisse de Liziniac.

Interrogé de son nom surnom, âge qualité et demeure.

Répond s'appeler François André, âgé de cinquante un an, notaire royal au lieu de Peyrou, paroisse de Liziniac.

Interrogé du sujet pour lequel il a été arrêté et constitué prisonnier.

Répond qu'il n'en sait rien.

Interrogé si samedi, premier de ce mois, il ne s'étoit point rendu près de la ville de Saint-Angel en compagnie de MM. de Douhet et le Baron de Bélinay et de plusieurs autres personnes des Paroisses de Saint-Etienne-Lageneste, Chirac et Saint-Estèfe.

Répond que le susdit jour, premier de ce mois, M. le Baron de Bélinay entra chez lui, environ les neuf heures du matin et lui dit qu'ils étoient menacés des incursions d'une troupe de brigands qui avoient ravagés en plusieurs endroits ; qu'il avoit en conséquence prévenu M. le curé de Liziniac pour faire sonner le tocsin et rassembler autant de monde que faire se pourroit, afin de s'opposer aux entreprises de ces malfaiteurs au cas où ils se présenteroient, qu'il venoit d'apprendre que M. de Douhet étoit allé à Saint-Angel, afin que toutes les personnes qu'il avoit fait rassembler, puissent y donner du secours, dans le cas où les habitans pourroient en avoir besoin, qu'il l'invitoit d'y aller

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

avec lui pour s'instruire par eux-mêmes de ce qui s'y passoit, qu'étant dans le dessein de déférer à cette invitation, ils déjeunèrent ensemble et prirent ensuite la route de Saint-Angel, où ils arrivèrent environ midi, et furent mettre pied à terre au château de cette ville, entrèrent ensuite dans la salle où ils dînèrent en compagnie de M. de Douhet, qui leur déclara avoir été fait prisonnier ; que le sieur de la Grave, Juge de Saint-Angel et autres Messieurs de ladite ville dînèrent avec eux ; qu'après le dîner quelques dragons qui étoient en quartier dans la Ville de Meymac, ayant appris qu'il y avoit quelques personnes embusquées dans un bois, s'y transportèrent pour y faire la recherche ; que lui qui répond, voulant les accompagner, prit la route qu'on lui dit qu'ils avoient tenue, et les rencontra chemin faisant qui conduisoient six paysans qu'ils avoient arrêtés, et revint au château de Saint-Angel avec eux où il fut arrêté lui-même et constitué prisonnier ; que l'unique motif qui l'avoit appelé à Saint-Angel, étoit de s'informer de ce qui se passoit, et savoir par lui-même ce qu'il pouvoit y avoir de positif au sujet des prétendus brigands qui avoient causé beaucoup d'alarmes, ainsi que dans le cas où il n'y auroit rien à craindre, il pût rassurer ses voisins, et dans le cas contraire, faire en sorte d'assembler autant de gens que faire se pourroit, afin de les repousser.

Interrogé, si, au contraire de ce qu'il vient de nous dire, il ne s'étoit point réuni avec les sieurs de Douhet et de Bélinay dans le dessein de faire quelque incursion dans la ville de Saint-Angel, même de la piller et brûler.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Répond, que depuis deux mois il n'a eu aucune relation avec M. de Douhet, et ne peut, conséquemment pas avoir concouru au projet mentionné au précédent interrogatoire ; qu'on le croyoit dans son pays, si honnête homme, qu'il avoit été nommé électeur, pour la Députation aux Etats-Généraux ; que nul autre motif n'avoit déterminé son voyage à Saint-Angel, que celui qu'il nous a déjà déclaré et qui étoit de s'instruire par lui-même de ce qui se passoit, et qu'on croit que le sieur de Bélinay, y fut avec lui aux mêmes fins ; que s'ils avoient eu l'intention de faire quelque incursion, et piller Saint-Angel, ils n'y seroient pas allés seuls et sans armes.

Interrogé, s'il n'avoit point ouï dire, soit à M. de Douhet ou autres, qu'on vouloit brûler la ville de Saint-Angel.

Répond, qu'il n'a entendu tenir ce propos à qui que ce soit, et qu'il croit que M. de Douhet, bien loin de vouloir nuire à la ville ou habitans de Saint-Angel, s'y étoit au contraire rendu pour y donner des secours s'il eût été nécessaire, et qu'il croit même qu'il en avoit donné avis à M. le Prieur des Bénédictins de Saint-Angel.

Lui avons fait mettre la tête à la fenêtre et lui avons fait appercevoir un cheval poil bay brun, taille de quatre pieds, environ huit pouces, légèrement marqué en tête, les extrémités noires, et deux jumens, dont une poil alezan brûlé, les extrémités noires, de la taille d'environ quatre pieds, huit pouces ; et l'autre poil bay brûlé, de la taille d'environ quatre pieds, cinq pouces, et l'avons interpellé de nous dire s'il les reconnoit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Répond reconnoître le cheval ainsi que les deux jumens ; savoir : le cheval pour appartenir à M. le baron de Bélinay ; la jument poil alezan brûlé pour appartenir à M. le comte de Douhet et celle poil bay brûlé pour appartenir au sieur Closange, bourgeois voisin du répondant, et demeurant au susdit village du Peyrou, paroisse de Liziniac, qu'on avoit pris vraisemblablement pour le cheval du répondant qui étoit de poil gris.

Et plus n'a été interrogé. Signé : André, et comme ci-dessus.

Interrogatoire de M. Maurice Bonafox, chevalier, baron de Bélinay.

(Du 6 août 1789.)

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure. Répond s'appeler Maurice Bonafox, chevalier, baron de Bélinay, âgé de trente-deux ans ou environ, demeurant avant sa capture, au château de Mazèges, paroisse de Liziniac.

Interrogé du sujet pour lequel il a été arrêté et conduit prisonnier.

Répond qu'il n'en sait rien.

Interrogé, si samedi dernier, premier du courant, il ne se rendit pas à Saint-Angel, en compagnie de M. le comte de Douhet et de plusieurs autres particuliers, et l'avons interpellé de nous déclarer à quelles fins il y étoit allé.

Répond qu'une personne de la ville de Neuvic lui ayant écrit pour lui donner avis qu'il y avoit dans le pays le nombre de cinq cents brigands qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avoient déjà fait beaucoup de mal en plusieurs endroits, il en prévient le curé de Liziniac, ainsi que celui de Cérandon, en leur disant qu'il convenoit de sonner le tocsin, et d'assembler les paroisses circonvoisines pour se mettre en défense et opposer à ces brigands autant de résistance qu'il seroit possible ; qu'en annonçant cette nouvelle à M. le curé de Liziniac, il le pria d'en donner avis à M. le comte de Douhet ; ce qui fut vraisemblablement exécuté, puisque le même jour, premier de ce mois, M. de Douhet lui écrivit qu'il partoit dans le même moment pour Saint-Angel, avec le nombre des personnes qu'il avoit pu rassembler dans les paroisses circonvoisines, ce qui le détermina à partir lui-même pour Saint-Angel, où il arriva environ les onze heures du matin, et fut au château dudit Saint-Angel, où il but deux coups avec le sieur Lagrave, juge du lieu ; qu'étant allé ensuite se promener sur la terrasse du château, il survint un grand nombre de personnes, tant de Saint-Angel que de la ville de Meymac, qui l'arrêtèrent sans lui dire les raisons qui pouvaient les y déterminer.

Interrogé du nom de la personne qui lui avoit écrit pour lui donner avis, que nombre de brigands s'étoient répandus dans les environs de Saint Angel, ou autres Paroisses circonvoisines, et y avoient causé l'alarme.

Répond que la lettre lui avoit été écrite par M. de Plaigne, gentilhomme demeurant à Neuvic.

Interrogé, s'il ne s'étoit pas rendu à la ville de Saint Angel pour se réunir à M. de Douhet, dans le dessein de piller et brûler la Ville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Répond qu'il n'a jamais formé ce dessein, que quand même il l'auroit eu, il ne leur étoit possible, à l'un et à l'autre de l'effectuer, attendu qu'il n'avoit personne avec lui et que si M. de Douhet y étoit venu avec quelques personnes pour tenter la moindre entreprise contre la Ville de Saint-Angel, il auroit pris d'autres précautions ; que même lui qui répond, ne s'y seroit pas rendu seul, n'ayant alors d'autres armes que deux pistolets de poche, qu'il prend toujours lorsqu'il monte à cheval ; et que même, lorsqu'il arriva à Saint-Angel, on croyoit si peu qu'il vouloit y faire du mal, qu'un Bourgeois de ladite ville qui étoit venu le joindre, lui dit : puisque vous venez nous donner du secours, acceptez une cocarde, et qu'après l'avoir reçue, il la mit de suite à son chapeau.

Interrogé, s'il n'avoit pas ouï dire que M. de Douhet avoit formé quelque mauvais dessein contre la Ville de Saint-Angel.

Répond, n'avoir jamais entendu tenir, par M. le comte de Douhet aucun propos contre la Ville de Saint-Angel.

Interrogé, si en donnant avis au curé de Léziniac, et à celui de Cerandon de sonner le tocsin et de rassembler toutes les paroisses qu'il pourroit, il n'avoit pas résolu de se mettre à leur tête et se réunir à la troupe que M. le comte de Douhet pouvoit avoir formé pour faire ensemble quelque incursion à Saint Angel ou ailleurs.

Répond, qu'il n'avoit point le dessein de faire tort à personne, et que lorsqu'il invita MM. les Curés de Leziniac et de Cérandon, d'assembler les gens qu'ils

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pourroient, ce n'étoit pas dans le dessein de se joindre à M. de Douhet, ni de se rendre nulle part mais seulement pour être en même (*sic*) de se défendre, dans le cas où des personnes mal intentionnées viendroient les attaquer, et que le seul motif qui l'avoit attiré à Saint-Angel, étoit celui de s'assurer de la sincérité des faits que l'on avoit répandu sur le compte de ces brigands.

Lui avons représenté qu'il ne paroissoit pas vraisemblable qu'une personne de qualité, habitant aux environs de Saint-Angel, et conséquemment connue dans l'endroit, eût été arrêtée par les Bourgeois ses voisins, s'ils n'avoient été cerciorés, qu'il avoit quelque mauvois dessein ;

Répond qu'il n'y a qu'un an ou environ qu'il réside sur la Paroisse de Lezignac, et qu'il est très peu connu des habitants de Saint-Angel où il n'a passé que deux fois, l'une desquelles il dîna chez l'Abbé de Saint-Angel, et qu'il n'a certainement jamais formé aucun mauvais dessein contre cette ville.

Interrogé du lieu où il demeuroit avant de fixer son domicile sur la Paroisse de Lezignac.

Répond qu'il demeuroit au château de Bélinay, Paroisse de Paulhac, près Saint-Flour.

Lui avons représenté trois lettres missives dont deux adressées à M. le Baron de Bellinay et la troisième à M. Bellinay, l'une datée de Neuvie le 30 juillet 1789, signée de Plaigne, l'autre sans date, signée de Douhet, et l'avons interpellé de nous dire s'il les reconnoit.

Répond, les reconnoître pour lui avoir été adres-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sées l'une par le sieur de Plaigne et les deux autres par Madame de Douhet.

Lui avons fait mettre la tête à la fenêtre et lui avons fait appercevoir un cheval poil bay brun taille de quatre pieds huit pouces, ou environ légèrement marqué en tête, les extrémités noires, et deux jumens, l'une poil alezan brûlé, les extrémités noires taille d'environ quatre pieds huit pouces, l'autre poil bay brûlé taille de quatre pieds cinq pouces, et l'avons interpellé de nous déclarer s'il reconnoit lesdits chevaux ou jumens.

Répond reconnaître le cheval pour lui appartenir, qu'il connoit également la jument poil alezan brûlé, pour appartenir à M. de Douhet et ne point reconnoitre l'autre jument, ne sachant à qui elle appartient.

Et plus n'a été interrogé : lecture à lui faite des susdits interrogatoires et réponses, a dit, lesdites réponses contenir vérité, y persister n'y vouloir ajouter ni diminuer, et a signé avec nous et le greffier, en cette cinquième et précédente page. Péconnet fils, Bellinay (*ut supra.*).

Interrogatoire de Jean Cussac.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

Répond, s'appeler Jean Cussac, âgé de 30 ans, ou environ, Charpentier de profession, domestique du nommé Monti, demeurant au bourg et paroisse de Saint-Etienne-Lageneste.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Interrogé du sujet pour lequel il a été constitué prisonnier.

Répond, qu'il n'en sait rien.

Interrogé si samedi dernier, premier de ce mois, il ne se rendit pas près de la Ville de Saint-Angel, en compagnie de plusieurs autres particuliers, et l'avons interpellé de nous déclarer à quel dessein il y étoit allé.

Répond qu'il se rendit effectivement près de Saint-Angel samedi dernier, premier du courant, sur l'invitation qui lui en avoit été faite par M. le comte de Douhet, qui avoit fait sonner le Tocsin dans l'Eglise de la susdite Paroisse de Saint-Etienne-Lageneste et qui dit aux personnes qui y étoient assemblés, qu'il falloit se rendre le lendemain matin à quatre heures, pour aller ensuite à Saint-Angel, où l'on disoit qu'il devoit se rendre une armée de quinze mille hommes Anglois pour prendre et ravager cette Ville, qu'il falloit aussi que la Paroisse et les autres circonvoisines s'y transportassent pour donner du secours, et comme parmi le nombre de ceux qui s'étoient rassemblés, quelques-uns paroissoient se refuser à cette proposition, il monta à cheval, fit le tour de la Paroisse pour les exciter de nouveau à l'accompagner, menaçant ceux qui s'y refuseroient de leur brûler la cervelle.

Interrogé, si au contraire de ce qu'il vient de nous dire, le sieur de Douhet et les autres particuliers qui étoient avec lui, ainsi que lui qui répond, au lieu de porter du secours aux habitants de Saint-Angel, ne s'y rendoient que pour piller et ravager la Ville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Répond qu'il n'a jamais eu d'autre intention en se rendant à Saint-Angel, que de secourir la Ville contre les tentatives des personnes mal intentionnées qui auroient voulu y commettre quelque désordre, et qu'il croit que les personnes qui étoient avec lui, s'y étoient rendues aux mêmes fins.

Interrogé, du nom des personnes qui les commandoient pendant la route, et lorsqu'ils furent arrivés près du bourg de Saint-Angel et ce qu'ils firent avant d'y arriver.

Répond que soit dans la route, soit lorsqu'ils furent arrivés près de Saint-Angel, M. de Douhet eut toujours en seul le commandement, que même avant d'y arriver il les fit placer sur une hauteur et les fit ranger sur deux lignes, en leur disant de poser leurs armes et de garder exactement leur poste, jusqu'à ce qu'il seroit de retour de Saint-Angel, où il alloit se rendre pour savoir ce qui s'y passoit.

Interrogé, s'ils demeurèrent longtemps sur cette hauteur où le sieur de Douhet les avoit postés, si avant d'y arriver ils ne s'étoient pas arrêtés dans un bois, appartenant aux religieux de Saint-Angel, pour observer ce qui se passoit dans la Ville.

Répond, qu'ils demeurèrent l'espace de demi-heure sur le lieu où M. de Douhet les avoit postés qu'ils y auroient même demeuré davantage, si un Bourgeois de Saint-Angel n'étoit venu leur dire que M. de Douhet étoit en prison, qu'ils pouvoient se retirer, parce qu'on ne croyoit pas qu'il y eût d'armée près de Saint-Angel, que dans le cas où il s'en présenteroit il les feroient avertir pour leur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

donner du secours, que si au contraire, elle dirigeoit sa marche du côté de la Paroisse de Saint-Etienne, ils pouvoient les en prévenir et être persuadés qu'ils leurs rendroient tous les services qui dépendroient d'eux : qu'ils passèrent effectivement dans un bois près de Saint-Angel, mais qu'ils ne s'y arrêtèrent pas.

Interrogé pourquoi il ne profita pas de l'avis du Bourgeois dont il nous a parlé ci-dessus, et ne se retira pas ainsi que la majeure partie des personnes qui étoient avec lui.

Répond, qu'on lui avoit annoncé qu'il devoit venir des dragons à Saint-Angel, que n'ayant plus vu des personnes de cet état, il fut curieux de se rendre à Saint-Angel pour les voir.

Interrogé, si lorsqu'il se rendit avec la troupe près de Saint-Angel il étoit armé, ainsi que les autres personnes qui étoient avec lui, quelle espèce d'armes ils avoient, et quel pouvoit être le nombre des attroupés.

Répond qu'ils étoient au nombre de 74 ou 75, tous armés de fusils ou de fourches, que lui, qui répond, avoit un fusil à deux coups, que M. de Douhet lui avoit prêté ; mais qu'il n'étoit pas chargé.

Interrogé, s'ils avoient des balles et de la poudre, et autres approvisionnement, soit pour se défendre ou pour vivre.

Répond que lorsqu'ils partirent de Saint-Etienne, ils n'avoient ni poudre, ni balles, qu'il y avoit même plusieurs fusils qui n'étoient pas chargés ; mais que M. de Douhet leur avoit dit en partant,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il leur fourniroit de la poudre et des balles; qu'à l'égard des provisions de bouche, lui qui répond, n'avoit pris qu'environ une livre de pain, que quelques-uns des attroupés en avoient pris un peu plus, d'autres moins, et certains pas du tout.

Lui avons représenté qu'il ne paroit pas vraisemblable que les Bourgeois de la Ville de Saint-Angel l'eussent arrêté et conduit en prison, s'il s'y étoit rendu dans l'unique dessein de les secourir en cas de besoin, qu'ils s'y étoient vraisemblablement rendus, au contraire, dans le dessein de piller la ville, et y commettre plusieurs excès ou violences, et l'avons interpellé de nous déclarer, s'il n'étoit pas de sa connoissance, que M. de Douhet avoit réellement formé ce projet.

Répond qu'il ignore à quel dessein M. de Douhet vouloit se rendre à Saint-Angel, qu'il ne lui avoit entendu annoncer d'autre projet, que de secourir Saint-Angel dans le besoin, et que lui, qui répond, ne s'y étoit rendu qu'à cette fin.

Lui avons représenté un petit fusil à deux coups, dont les canons paroissent avoir été coupés, une canardière de huit pieds, deux pouces de long, une fourche à pêcher, au haut de laquelle est attaché un morceau de serviette, formant une espèce de drapeau.

Répond reconnoitre le petit fusil à deux coups, pour être le même que celui que M. de Douhet lui avoit prêté, qu'il reconnoit aussi la canardière et la fourche à pêcher au haut de laquelle on avoit attaché un morceau de serviette en forme de drapeau, pour avoir vu porter l'un et l'autre à différens

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

particuliers, lorsqu'ils se rendoient de Saint-Etienne à Saint-Angel.

Interrogé s'il sait à quelles fins on avoit attaché cette serviette au haut de la fourche, pour en former une espèce de drapeau.

Répond qu'il ne sait positivement à quelle fin on avoit formé une espèce de drapeau de la moitié d'une serviette ; mais qu'il a ouï dire que c'étoit un signe de paix.

Et plus n'a été interrogé, etc. (Signé, comme dessus).

Interrogatoire d'Antoine Genny.

Interrogé de son nom surnom, âge, qualité et demeure.

Répond, s'appeler Antoine Genny âgé de 22 ans ou environ, tisserand de profession, demeurant au bourg de Saint-Estèfe en Limousin.

Interrogé, du sujet pour lequel il a été arrêté et constitué prisonnier.

Répond qu'il n'en sait rien.

Interrogé, si samedi dernier, premier de ce mois, il n'étoit pas près de la Paroisse de Saint-Angel, et à quel dessein il s'y étoit rendu.

Répond que le susdit jour premier de ce mois, il se rendit en effet près de la ville de Saint-Angel, en compagnie de 74 ou 75 autres particuliers commandés par M. le Comte de Douhet.

Interrogé à quelles fins lui et les autres particuliers s'étoient rendus auprès de Saint-Angel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Répond qu'il ne sait pas positivement à quelles fins lui et les autres particuliers se rendirent près de la ville de Saint-Angel le premier de ce mois, mais que le 31 du mois de juillet dernier, M. le comte de Douhet étant venu à Saint-Estèfe environ les 4 heures du soir, fit sonner le toscin au son duquel plusieurs personnes s'étant rendues, il leur dit qu'il s'étoit formé une troupe de brigands et voleurs qui faisoient beaucoup de ravage, qu'il falloit prendre les armes, et convenoit en conséquence, de se rendre auprès de Saint-Angel, qu'il leur fit monter la garde toute la nuit, que le lendemain lui et autres particuliers commandés par le sieur comte de Douhet, se rendirent à la paroisse de Chirac, où le sieur de Douhet fit également sonner le Tocsin, lui ainsi que les autres particuliers de Saint-Estèfe, entendirent la Messe, à la fin de laquelle le curé de ladite Paroisse de Chirac, leur annonça de nouveau une assemblée de brigands, et leur dit qu'il falloit allér à Saint-Angel où ils se rendirent en effet, commandés sur la route par M. de Douhet.

Interrogé si M. le comte de Douhet lui avoit annoncé, ainsi qu'aux autres particuliers qui étoient avec lui, le motif pour lequel il les amenoit en la ville de Saint-Angel.

Répond qu'il leur dit que c'étoit pour soutenir le Tiers-Etat.

Interrogé s'il sait ce que c'est que le Tiers-Etat, si M. de Douhet le leur avoit dit, et si réellement ils étoient dans le dessein de fournir du secours à la ville de Saint-Angel, à supposer que les bri-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gands s'y fussent présentés, ou si, au contraire, ils ne s'y étoient pas rendus aux fins de commettre plusieurs excès.

Répond que M. de Douhet ne leur avoit dit autre chose, sinon qu'il falloit se rendre à Saint-Angel pour soutenir le Tiers-Etat; que sur le refus que faisoient plusieurs particuliers de le suivre, soit à cause des pressantes occupations de la récolte, soit parce que quelques-uns d'entre eux craignoient qu'il voulut les trahir, il leur dit que s'ils insistoient (*sic*) à exécuter ses ordres il mettroit tout à feu et à sang, ce qui les obligea, au moins lui en particulier, à le suivre et déférer aveuglement à ses désirs.

Interrogé des motifs qui lui faisoient craindre que M. de Douhet voulut les trahir.

Répond, qu'il n'avoit pas de motif précis qui put lui faire craindre une trahison de la part de M. le comte de Douhet, que néanmoins le connoissant très vif et même dérangé dans quelques momens, ils craignoient qu'il ne leur fit entreprendre quelque chose qui ne convenoit pas.

Interrogé s'ils furent directement en la ville de Saint-Angel, et du nombre des personnes qui formoient leurs troupes lorsqu'ils sortirent de la paroisse de Chirac.

Répond, qu'en sortant de la paroisse de Chirac, ils n'étoient qu'au nombre de 74 ou environ, qu'ils ne se rendirent pas directement à Saint-Angel, qu'avant d'arriver au pont ils s'arrêtèrent sur une hauteur, où M. de Douhet les fit ranger, après quoi il se rendit en la ville de Saint-Angel, leur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ayant toutefois recommandé de rester sur le lieu où ils étoient, et dans l'ordre où il les avoit placés. Qu'environ demi-heure après que M. de Douhet les eût quittés, le sieur Dutreix, bourgeois de Saint-Angel, vint les joindre et leur dit de se retirer, en leur ajoutant de leur donner cependant du secours, dans le cas où la ville de Saint-Angel en aurait besoin.

Lui avons représenté qu'il ne paroissoit pas vraisemblable que la bourgeoisie de Saint-Angel l'eût arrêté, si réellement, lui et les autres attroupés s'étoient présentés pour donner du secours, surtout, après que le sieur Dutreix lui eût dit de se retirer.

Répond, qu'il ne sait pas autrement le motif pour lequel il fut arrêté, mais qu'ayant voulu se rendre en la ville de Saint-Angel, en compagnie de cinq à six autres de ses camarades, et s'étant arrêtés auprès d'une fontaine pour manger du pain qu'ils avoient dans leurs poches, il survint des dragons qui les arrêtèrent et les conduisirent dans les prisons de Meymac d'où ils ont été transférés à Limoges.

Interrogé, si indépendamment de M. le comte de Douhet, il n'y avoit pas quelque personne qui les commandoit en sous ordre.

Répond, que M. le comte de Douhet commandait en seul.

Interrogé, si avant de s'arranger en rang de bataille sur une hauteur près de Saint-Angel, ils ne s'étoient pas cachés dans un bois pour voir ce qui se passoit dans la ville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Répond que chemin faisant, ils traversèrent le bois de Saint-Angel, parce que c'est la route ordinaire, mais qu'ils ne s'y arrêtèrent pas.

Interrogé, si lorsqu'ils se rendirent près de Saint-Angel, lui et ses camarades étoient armés, et de la nature de leurs armes.

Répond, qu'ils étoient tous armés, quelques-uns de fusils, d'autres de fourches, haches, vollant, et autres armes défensives usitées dans les campagnes.

Et, plus n'a été interrogé. Signé (comme ci-dessus).

Interrogatoire du sieur Passelergue.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

Répond s'appeler Léonard Passelergue, âgé de cinquante ans ou environ, notaire au duché de Ventadour, demeurant au bourg et paroisse de Chirac.

Interrogé du sujet pour lequel il a été arrêté et constitué prisonnier.

Répond, qu'il croit que c'est parce qu'il s'étoit rendu samedi dernier, premier du courant, près de la ville de Saint-Angel, sur l'invitation qui lui fut faite par M. le Curé de ladite paroisse de Chirac.

Interrogé, des différens propos que lui tint le curé de Chirac, lorsqu'il fut l'inviter à se rendre en la ville de Saint-Angel.

Répond, que le susdit jour, premier du courant,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

il vint chez lui environ les quatre à cinq heures du matin, lui dire de s'armer et venir entendre la Messe qu'il alloit dire, pour se transporter ensuite à Saint-Angel, où l'on disoit qu'une troupe de brigands anglois ou autres ennemis de la Nation devoient se rendre pour piller et saccager ladite ville, que M. le comte de Douhet étoit chez lui, et s'y rendit avec eux pour la défense commune du Tiers-Etat.

Interrogé du nombre des personnes qui se rendirent avec lui près de Saint-Angel, sous le commandement de qui ils furent conduits, si avant d'y arriver ils ne s'arrêtèrent pas dans un bois et si loin de vouloir secourir la Ville de Saint Angel, ils n'étoient pas dans le dessein d'en piller et opprimer les habitans.

Répond que lorsqu'ils partirent de Chirac, et arrivèrent même près de Saint-Angel, ils étoient du nombre de 72 à 74, tous sous le commandement de M. de Douhet en seul, que cependant M. le curé de Chirac les accompagnoit, mais ne leur donnoit aucun ordre ; qu'ils se rendirent directement sur une élévation près de Saint-Angel, où M. de Douhet les fit ranger sur deux ou trois lignes, qu'ils ne s'arrêtèrent nulle part et que, s'ils passèrent dans un bois, appartenant aux Religieux de ladite ville de Saint-Angel, c'est que tout autre chemin qu'ils auroient pu prendre les auroit éloignés d'une lieue.

Interrogé, des ordres qui leur furent donnés de la part de M. de Douhet, lorsqu'il les eut fait ranger en bataille sur la hauteur dont il nous a parlé ci-dessus.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Répond, qu'il leur dit de mettre bas les armes, et de garder seulement leur poste jusqu'à ce qu'il serait de retour de la ville de Saint-Angel où il se rendit incontinent après le susdit ordre, en compagnie de M. le curé de Chirac.

Interrogé, s'ils demeurèrent longtemps sur le lieu où M. de Douhet les avoit postés, et ce qui les détermina à le quitter.

Répond qu'ils y demeurèrent environ un quart d'heure ou demi heure au plus, et ne le quittèrent qu'après que le juge de Saint-Angel se fut rendu sur le lieu où ils étoient, et qu'il eût dit, en adressant la parole à lui qui répond : « Vous pouvez « vous retirer, je ne crois pas que nous ayons rien « à craindre aujourd'hui. Si nous avons besoin de « votre secours, nous vous ferons avertir. Que si, « au contraire, vous aviez besoin du nôtre, nous « nous rendrons au moment où nous en aurons été « prévenus » que sur ce propos la majeure partie des attroupés se retirèrent, ce que voyant, le juge de Saint-Angel leur dit qu'il croyoit, qu'il convenoit que quelqu'un d'entr'eux se rendit à Saint-Angel pour parler à M. de Douhet.

Lui avons représenté que si lui, ainsi que les autres attroupés, s'étoient rendus auprès de Saint-Angel dans le dessein de secourir la Ville, les habitans d'icelle loin de les arrêter et de les faire conduire en prison, ils les auroient, au contraire, remerciés de leur bonne intention.

Répond qu'il se sait point de quelle manière les habitans de Saint-Angel interprétèrent leur dessein ; mais qu'ils n'en avoient sûrement pas d'autre, que de les secourir.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Interrogé, si lors de son départ de Chirac, il n'avoit pas entendu dire à M. de Douhet ou à quelqu'une des autres personnes qui s'étoient assemblées avec lui, qu'il falloit aller brûler et piller Saint-Angel.

Répond, qu'il n'avoit jamais entendu tenir aucun propos contre la ville de Saint-Angel, ni par M. de Douhet ni, par nulle autre personne que ce soit.

Interrogé si, lorsqu'ils partirent de Chirac, ils avoient beaucoup de provisions, soit en poudre, soit en plomb et même pour leur nourriture.

Répond, que quand il partit de Chirac, il n'avoit d'autre arme, qu'un fusil chargé à plomb, qu'il a cependant ouï dire que quelqu'un d'entre eux portoit une besace, dans laquelle il pouvoit y avoir environ cinq à six livres de pain, deux fournimens de poudre et quelques balles ; mais qu'il ne peut certiorer ce fait, attendu qu'il ne l'avoit point vu ; que lors de son départ, lui qui répond, n'avoit pas encore déjeûné, ni fait aucune provision de bouche.

Interrogé, des motifs qui l'avoient déterminé à se rendre à Saint-Angel, contre l'avis qui lui avoit été donné de se retirer, de la part du juge de la Ville, et pourquoi on l'y avoit arrêté.

Répond qu'il se rendit à Saint-Angel dans le dessein d'acquitter une somme de quarante cinq sous qu'il devait au sieur Mary de la Grave, notaire royal à Saint-Angel, et que lorsqu'il fut arrêté, on ne lui annonça aucun motif qui put déterminer sa capture.

Et plus n'a été interrogé. Signé : Passelergue (et comme dessus).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Meymac 2 août 1789, à onze heures du matin.

MESSIEURS,

Nous avons eu l'honneur de vous écrire ce matin à six heures. Nous vous avons dépeint notre cruelle situation ; nous avons imploré vos secours et vos bons avis. Les prisonniers pris par le Tiers de la Ville de Saint-Angel, le jour d'hier, ont été reconnus au premier bon si coupables, par la multitude de notre troupe et de Saint-Angel, sur tout par les envoyés de la Montagne et des Paroisses, que nous avons en toute la peine du monde à contenir. Ils vouloient, sans forme de procès, les décoler ou les fusillier. A force de représentations, nous avons d'abord obtenu de les faire juger militairement par vingt de la troupe du tiers ; quatre des principaux, choisis dans chacune des cinq Villes confédérées. Notre troupe avoit d'abord acquiescé à cette prière et représentation. Notre troupe vient de changer dans le moment et veut que ces sept prisonniers soient jugés par vous autres Messieurs, qui êtes infiniment éclairés, ou qu'ils soient renvoyés à la Chambre Nationale pour les juger ; en conséquence nous les avons sur le champ, fait partir pour la Ville de Limogès, gardés et escortés par cinquante de notre troupe, et qui en prendront davantage en passant par Emoutiers, si besoin est. Nous vous supplions de terminer cette affaire avec votre prudence et lumières ordinaires, ou de la faire terminer aux Etats-Généraux. *Nous ne voulons rien prendra sur notre compte, n'étant pas assez éclairés*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pour une affaire aussi délicate. Nous demeurons toujours dans les mêmes et plus grandes transes, contenues en notre lettre de ce matin, puisque nous sommes privés d'une partie de nos gardiens ; mais la bonne justice que nous voulons mettre à tout ce que nous faisons, nous gardera au moins ; nous y avons confiance :

Nous sommes avec un respect infini,

MESSIEURS

Vos très humbles et très obéissans serviveurs.

TREICH, premier consul.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous prévenir que les habitans de la ville de Meymac nous amènent un chariot, chargé de *neuf de ces brigands* qui ont jetté partout, l'alarme et l'épouvante ; de ce nombre sont les trois chefs, personnes de qualité, connus sous le nom de comte de Douhet ; le restant de la troupe, qu'ils ont déclaré être au nombre de deux cent a été dispersé ; on s'est heureusement nanti de leurs munitions, qu'on dit être très considérables ; nous n'avons pas jugé à propos de vous prévenir sur l'avertissement que nous avons reçu à deux heures après minuit, de faire partir un détachement de la milice bourgeoise, ce que nous avons fait aussitôt, avec ordre exprès de renvoyer en diligence pour s'assurer de la vérité du fait annoncé. un cavalier de la maréchaussée qui arrive à l'instant, qui nous annonce qu'ils sont accompagnés par la bourgeoisie de Meymac à cheval et qui nous demandent de nouveau, main forte, ne nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

permet plus d'hésiter à vous demander les mêmes secours, et vous engager à faire partir quelque détachement, si tôt la présente reçue, parce qu'on craint que le restant de la troupe ne se rallie, pour délivrer leurs chefs.

Nous avons l'honneur d'être

MESSIEURS

Vos très humbles serviteurs.

Eymoutiers, 3 août, 1789.

DUMONT, de *Champouze*; MEILHAC, de *Fougerole*, Baptiste CHAMOUZAUD; TAVERNIER, *chirurgien*; Raimond.

SOIENT le procès verbal de capture des nommée Léonard Passelergue Julien Chabrat, Louis Barrier, Antoine Genny, Jean Cussac, François Montet et des sieurs François de Douhet de Marlac, Maurice de Bonafox, chevalier, Baron de Bellinay et Francois André en date du premier août courant, signé, MARY DE LA GRAVE; celui qui a été remis au greffe le 4 de ce mois, fait par les habitans de Meymac en date du premier août courant, signé par M. le Comte de Segonzac commandant la Milice Bourgeoise de ladite ville de Meymac, par la majeure partie des habitans de ladite ville; ensemble les interrogatoires, subis par les susnommés, les 4, 5 et 6 de ce mois, communiqués au Procureur du Roi pour sur ses conclusions, être ordonné ce qu'il appartiendra, à Limoges le 1 août 1789. *Signé*, GILBERT DE MERLHAC.

Le Procureur du Roi qui a pris communication du procès verbal de capture des nommés Léonard Passelergue, Julien Chabrat, Louis Barrier, An-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toine Genny, Jean Cussac, François Montet et des sieurs François de Douhet de Marlac, Maurice de Bonafox, chevalier, baron de Bellinay et François André, signé MARY DE LA GRAVE, en date du premier de ce mois, de celui fait le même jour par les habitans de la ville de Meymac, remis au greffe le 4 de ce mois. Signé le comte DE SEGONZAC et autres habitans de la ville de Meymac, des interrogatoires subis par lesdits Passelergue, Julien Chabrat, Louis Barrier, Antoine Genny, Jean Cussac, François Montet, Maurice Bonafox, chevalier, Baron de Bellinay, François de Douhet de Marlac, François André, en date des 4, 5 et 6 du courant et finalement de l'ordonnance de soit à lui communiqué de ce jour d'hui. *Signé* GILIBERT DE MERLHAC.

Requiert, qu'attendu que le délit dont les accusés ci-dessus denommés sont prévenus, n'est point du nombre de ceux dont la compétence appartient au Prévot, il soit ordonné que lesdits Accusés, avec la Procédure, soient envoyés par devant les juges, à qui la connoissance en appartiendra DÉLIBÉRÉ à Limoges, le 7 août. 1789 *Signé* JUGE.

Soit fait comme il est requis par le Procureur du roi, à Limoges, le 7 août 1789. *Signé* GILIBERT DE MERLHAC.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lettre écrite par M. Passelergue notaire sous la dictée de MM. le comte de Douhet, de Marlat et Cledière curé de Chirac, et signée de ces derniers, à l'adresse de M. de Giroudex, juge général du Duché de Ventadour.

MESSIEURS,

Nous demeurons avertis que le château de Beyssac, ayant été pillé par les brigands, le mouvement rétrogarde qu'ils pourroient faire contre notre montagne ne sauroit avoir lieu que par Tulle, Meymac, Saint-Angel, ou bien par la garde et la barricade des Bouaiges où il est des postes immuables ; nous vous invitons d'y placer vos meilleurs tireurs et plus braves soldats ; gardez le coin, depuis la Mazière jusques vers le château de Ventadour. Nous savons très certainement que les Auvergnats les cernent d'autre part et nous allons avec les Paroisses de Chirac, Saint-Etienne, Liziniac et Serendon les attendre vers Saint-Angel. Envoyez nous des exprès à cheval, dans le cas où nous serions obligés de venir à votre secours, comme nous le ferions en pareille circonstance

On nous assure qu'il n'y a que six cent brigands en marche. Secondés de votre zèle, nous en viendrons facilement à bout ; attendant de plus neuf cent dragons de la Légion d'Auvergne, qui viennent à notre secours. Nous avons l'honneur d'être

Vos très humbles et très obéissans serviteurs.

Le comte de DOUHET de MARLAT, CLEDIÈRE curé de Chirac.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Du camp de Chirac, ce 1er août 1789.

Nous officiers municipaux et principaux habitans de la ville de Neuvic, certifions que la copie ci-dessus, a été tirée mot à mot de sur la lettre originale de Messieurs de Douhet de Marlat et Clédière curé de Chirac, écrite à la communauté de Neuvic, et à l'adresse de M. de Giroudex, juge général du duché de Ventadour, et que foi doit y être ajoutée, en foi de quoi nous avons signé à Neuvic ; le 17 août 1789, DE PLAIGNE, commandant de la Milice Bourgeoisie de Neuvic ; DE BONNEFONT ; VEILHAN, Bourgeois ; LACAZE Docteur Médecin. DUPINS DE MARGLIÈS, avocat ; LA SELVE, maître en Chirurgie ; DU GIROUDEX, fils, avocat au Parlement, MONANGES, Notaire Royal ; DÉLESTABLE, Notaire Royal, RIGAL, Notaire ; RIXANT, juge de Roussille ; DARLUC, Procureur d'Office ; MONANGES, Notaire ; LA RIGAUDIE ; FRANQUES Bourgeois ; LACAZE, Procureur ; GIROUDEX, juge général de Ventadour et subdélégué de Neuvic.

Réponse de M. de Giroudex à M. de Douhet

J'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, au sujet de l'alarme, que les brigands qui parcourent les Provinces voisines, ont répandue dans les environs. La communauté de Neuvic à laquelle j'ai fait lecture de votre Lettre, est très sensible à votre attachement pour elle ; elle me charge de vous en faire ses très humbles remerciements ; en particulier, agréez en les miens, je vous prie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le projet de vous rendre à Saint-Angel avec votre recrue est très judicieux. Vous vous joindrez à d'autres habitans et vous serez à même de vous opposer au passage de ces brigands, qui ne manqueront pas de suivre la grande route, étant aussi nombreux. Si par évènement ils prenoient celle des Bouaiges, sur de prompts avertissemens, vous seriez à même, Monsieur de nous donner des secours Votre présence seule rassureroit un peuple découragé. On vient de faire passer votre Lettre à M. Lacombe de la Mazière ; on lui recommande de faire défendre le passage des Bouaiges, et de nous donner avis, si l'ennemi prenoit cette route. Avant la réception de votre Lettre, j'avois écrit au Prieur de Soursac pour l'engager à faire mettre sous les armes ses paroissiens, pour garder tous les Ports de sa Paroisse sur [la] Dordogne et sur la Lusège, et de prévenir les batelliers de ne passer que des personnes connues. Tout se rassemble, autant qu'il est possible. Cette nuit, il y avoit plus de cent personnes armées ; qui ont monté la garde, s'il y avoit de l'intelligence, le nombre des vagabons ne nous intimideroit pas. Le château de Beyssac n'a point été pillé. On a reçu hier des nouvelles d'Egleton toutes contraires. Je serois enchanté que tout ceci fût une peur panique, semblable à celle qu'occasionna le Prince d'Orange ; je vous laisse sur cette réflexion

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur
GIROUDEX

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Certificat envoyé en faveur de M. de Douhet, par plusieurs curés et paroissiens du voisinage.

Nous, soussignés, avons l'honneur d'attester et de certifier, à qui il appartiendra que nous n'avons amais reconnu M. le comte de Douhet de Marlat que pour un homme de bien, d'honneur, de probité, bon citoyen et incapable d'avoir jamais pu démériter du public en façon quelconque : et que nous regardons comme très injustes et entièrement dénués de fondement les soupçons qu'on a pu former sur sa conduite, relativement à sa détention actuelle qui n'a pu s'opérer que par l'erreur la plus grossière ; en foi de quoi, en notre âme et conscience, le présent certificat a été par nous délivré. Signé : GRANIER, curé de Saint-Etienne-Lageneste ; F. TEULIER, archiprêtre de Saint-Exupéri BUSSIÈRE, prêtre, premier vicaire d'Ussel, en l'absence de M. le curé, député aux Etats-Généraux ; LOMBARD, vicaire ; DESVERGNES Curé de Veyrières COURTET, curé de Saint-Victour ; DUPUY, curé de la Tronche ; SUBRANGES, procureur fiscal de la Ganne ; F. BONARD, Prieur de la Tourette et de Saint-Etienne-Lageneste ; BROUSSE, Curé et prieur de Ventegeol ; CHAUDERGUE, Bourgeois ; de VALIÈRGUE ; MONTLOUIS, Bourgeois de Chirac ; CLEDIÈRE, Curé de Chirac, TEILHET, Curé de Saint-Pantaléon ; CLOSANGES, Curé de Liziniac, BOSCHE, Curé de Lignarès ; HUGON.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Certificat envoyé en faveur de M. de Bellinay, par les curés et principaux habitants des paroisses de Liziniac, Sainte-Marie, Serandon et Saint-Etienne, le 18 août 1789.

Nous, Curés et principaux habitants, avons l'honneur d'attester que M. LE BARON DE BELLINAY, qui a été arrêté à Saint-Angel, s'est toujours comporté avec une probité reconnue, en bon citoyen, toujours utile au public, et exempt de tout soupçon de Cabale, ligue ni révolte ; en foi de quoi nous avons signé, CLOSANGES, curé de Liziniac, GAVE, Vicaire de Liziniac ; HÉBRAT curé de Sainte-Marie ; MOULARD ; TALAMY ; CLOSANGES ; BOURZEIX ; VERDIER ; BARRIÈRE ; VIOLS ; BORDE ; ALÈGRE, Bourgeois ; VERDIER, Vicaire de Serandon ; DUCLOS, curé de Sérandon ; GRANIER ; Curé de Saint-Etienne ; CUSSAC ; MONTIOL ; habitans de la Paroisse ; DUPUY, curé de la Tronche ; THEILLET ; Curé de Saint-Pantaléon.

Certificats envoyés en faveur de M. André, notaire, par les officiers municipaux et principaux habitans de la Ville de Neuvic, et des paroisses de Liziniac, Sainte-Marie et Serandon.

Nous, soussignés, officiers municipaux et principaux habitans de la Ville de Neuvic en Limousin, certifions et attestons à qui il appartiendra, que sieur FRANÇOIS ANDRÉ, notaire Royal du lieu du Peyrou s'est toujours comporté en bon citoyen et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

parfait honnête homme ; qu'il a été député par sa paroisse pour le Tiers à l'assemblée de Tulle et réservé au Quart : En foi de quoi, nous avons délivré le présent certificat à Neuvic, ce dix-huit août 1789. Morrier, Curé de Neuvic, De Plaigne, commandant de la Milice Bourgeoise de Neuvic, Lacaze, Docteur médecin Veilhan, Bourgeois ; De Bonnefont ; Lamothe du Giroudex ; Dastur, procureur d'Office ; Dupuy de Marquis, avocat ; Franque, Bourgeois Audebert, Bourgeois ; Delestable, notaire royal ; Chauvel, notaire ; Lacaze, Bourgeois, Seince, marchand, Merriche, huissier royal.

Nous, curé et principaux habitans de Liziniac, Sainte-Marie et Serandon, avons l'honneur d'attester que M. André, notaire Royal, député du Quart réservé à Tulle, qui a été arrêté à Saint-Angel, s'est toujours comporté avec une probité reconnue, en bon citoyen, toujours utile au Public, et exempt de tout soupçon de cabale, ligue ni révolte ; en foi de quoi avons signé à Liziniac ce 18 août 1789, Closanges, curé de Liziniac, Gave, vicaire, Closanges, Bourgeois, Dupuy, curé de la Tronche, Theillet, curé de Saint-Pantaléon, Granier, curé de Saint-Etienne-Lageneste, Cussac, Monteil, habitans de Saint-Etienne ; Vérier, vicaire de Sérandon ; Borde ; Alègre ; Bourzeix ; Barrière ; Violle, habitans ; Le Bret, curé de Sainte-Marie ; Moulard ; Thalamy ; Bounet, Curé de Roches.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA

MAISON DU BUISSON

AUX CROISADES

Ce lignage chevaleresque de Normandie, de noblesse féodale, en latin *de Dumo*, du Buisson, qu'il ne faut pas confondre avec quelques homonymes de la même province ou des autres provinces de France, presque tous anoblis, est originaire de l'ancienne élection de Caen, et est encore honorablement représenté de nos jours dans la même région. Dès le douzième siècle, et peut-être même dès la fin du onzième, on trouve des sires du Buisson mentionnés dans les anciennes chartes et chroniques normandes, et dans les enquêtes ou jugements de l'Échiquier.

Turstain ou Tristan du Buisson, *Trostaynus de Dumo*, *Tristagnus de Duno*, avant le 3 janvier 1113 possessionné en Calabre, a fait don de tous ses bien à l'abbaye de Josaphat ; ce qui paraît impliquer sa participation à la première croisade. Il est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rappelé, *Trostainus de Dumo*, dans une charte de la même abbaye, de l'an 1140 (1).

L'auteur présumé de la filiation connue est Richard du Buisson *(de Dumo)*, qui figure à la troisième croisade, comme témoin, dans un acte de reconnaissance d'emprunt passé, devant Joppé ou Jaffa en Palestine, en 1191, par Guillaume du Douit, acte dont l'original est aux Archives de la Manche, à Saint-Lô (2). Au même temps, au même lieu, le même croisé est témoin de l'emprunt contracté par son compagnon Guillaume des Rotours (3).

Bien que le fait ne soit pas prouvé d'une manière irréfragable, les présomptions tirées de la charte elle-même et des noms des autres Croisés cités, tous de Basse-Normandie, portent à considérer ce Richard comme le père d'Osmond et de Philippe du Buisson, chevaliers, qui vivaient dans les premières années du treizième siècle et depuis lesquels la filiation est dûment établie.

Ce Philippe du Buisson, chevalier, possesseur de fiefs à Maltot en 1230 (4) et à Fontaine-le-Pin, après la cession que lui en fit son frère Osmond, prit

(1) H.-Fr. Delaborde, *Chartes de Terre-Sainte provenant de l'abb. de N.-D. de Josaphat*, num. 3, 21, 31, et p. 51. — O. de Poli, *Croisés de France*, dans l'*Annuaire du Conseil héraldique*, t. VIII, 1895, p. 225.

(2) Arch. de la Manche, C. A. 172. — Voici le final de cet acte intéressant : « Actum apud Joppe, in exercitu domini Regis, et sigillo meo munitum, praesentipus et audientibus *Ricardo de Dumo*, Sampsone Heremita, Willelmo des Rotors, Guarino Bosq filio. Nicolao de Curmelis, qui et mecum praesentem paginam ad majorem certitudinem sigillarunt. »

(3) Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse de France*, t. X, p. 279.

(4) Archives de l'Orne, *Cartul. de l'abbaye de Belle-Étoile* donations à cette abbaye.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

part à la septième croisade avec son fils Robert ; il était à Limisso (Chypre) au mois de mai 1249, et y fut témoin de l'emprunt contracté par B. de Sainte-Marie, chevalier (1).

Philippe du Buisson ne revint pas de la Croisade, non plus que son fils Robert, lequel laissait de son union avec Marguerite des Champs des enfants en bas-âge. C'est ce que nous indique avec détails un procès-verbal d'enquête en latin et sans date, dressé à Falaise vers 1252, par les ordres de la reine Blanche, régente du royaume, et dans lequel il est dit :

« Guillaume de Rupierre, premier témoin, a déposé que quelquefois il a vu que feu Philippe du Buisson, chevalier (père de Robert de Buisson, chevalier, qui l'un et l'autre moururent au voyage de la Terre Sainte, et lequel Robert laissa des héritiers en bas-âge), n'avait pas de terre qu'il tînt du duché... » (2).

Et le dernier témoin entendu, Raoul d'Assy, « a déposé qu'il fut l'écuyer dudit Philippe (du Buisson) en Terre Sainte, et il l'était quand ledit Philippe mourut (3) ».

(1) Actum apud Nymocium anno Domino M° CC° quadragesimo nono, mense maio Testes sunt : Johannes de Turre, *Philippus de Dumo*, Johannes de Valle Ogerii (de Vauloger),... et multi alii, (Arch. de l'Orne — O. de Poli, *ut suprà*.

(2) Arch. Nat., Ms. 8408, 2. 2. B : « Guillelmus de Rupetra, primus testis, deposuit quod aliquando vidit quod Philippus de Buisson, miles quondam, pater Roberti de Buisson, militis, qui ambo decesserunt in Itinere *Sancte Terre*, et qui Robertus dimisit heredes parvulos, non habebat terram, quam tenerat de ducatu... »

(3) « Radulphus de Aceio, qui ultimus deposuit, dixit quod *fuit armiger dicti Philippi in Terra Sancta*, et erat quando fuit mortuus... »

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nonobstant cette éclatante preuve de Croisade, l'antique et primitif écusson des du Buisson, *d'argent au franc quartier*, aliàs *canton de gueules* (1), dont le cimier et les supports, emblèmes de la chasse seigneuriale, sont des lévriers d'argent, colletés de gueules (2), ne se trouvait pas il y a peu de temps encore, dans les galeries des Croisades du palais de Versailles ; à la demande de reproduction faite par le chef de cette famille, le 17 mai 1877, il fut répondu officiellement, cinq jours après, que, si les preuves produites à l'appui de la demande paraissaient, dès le premier examen, dignes d'être prises en très sérieuse considération, il n'existait plus la moindre place libre pour peindre un écusson quelconque dans les salles des Croisades ; qu'en effet, non seulement les corniches des plafonds, mais les embrasures des fenêtres et les faces des pieds-droits étaient absolument couvertes.

Cette réponse officielle ne contestait pas le droit, mais elle l'esquivait par une défaite. La preuve, c'est que, vingt-cinq ans après, l'ayant droit ayant

(1) D'après les meilleurs héraldistes, Geliot, Palliot, le père Ménestrier, etc..., *le franc-quartier*, et le *canton* qui est son diminutif, sont des *pièces honorables de premier ordre*. Ce serait ainsi une sorte de guidon de chevalier banneret. Cette prérogative n'appartenait qu'aux nobles dont les fiefs relevaient nûment de la Couronne et qui avaient sous leurs ordres un certain nombre de vassaux.

(2) MM. du Buisson de Courson-Cristot portent aujourd'hui encore le même écu, écartelé toutefois avec un autre. *D'azur, à trois roses de buisson d'or*, armes de dignité ou de concession royale, que portait ainsi, accolées à son écusson de famille, un de leurs grands-oncles, Anne du Buisson, conseiller au Parlement de Normandie, ainsi qu'il appert d'un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, *coté* Y, 74 : *Désignation et armoiries des Membres du Parlement*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

récidivé sa juste requête auprès de l'administration des Beaux-Arts en vue d'obtenir qu'après justification de titres suffisants, le viel écu des DU BUISSON normands fût peint dans une des salles des Croisades, M. Amédée du Buisson de Courson-Cristot a eu la satisfaction de recevoir du conservateur du Musée de Versailles, M. de Nolhac, la lettre suivante :

MINISTÈRE
DE
L'Instruction Publique et des Beaux-Arts
—
DIRECTION
DES
MUSÉES NATIONAUX
—
MUSÉE DE VERSAILLES

« *Château de Versailles, le 1er Avril 1908.*

« MONSIEUR,

« Après avoir pris connaissance des pièces que « vous m'avez communiquées et que je vous re- « tourne ci-jointes, relatives à l'ancienneté de la « famille *du Buisson,* et à la présence incontestable « de membres de cette famille normande aux Croi- « sades, l'Administration estime qu'il y a lieu de « vous accorder l'autorisation que vous sollicitez « de faire figurer les armes des du Buisson (nor- « mands), dans les salles des Croisades du Musée « de Versailles.

« Cette autorisation vous est accordée à titre « purement exceptionnel : car nous devons consi- « dérer comme *définitivement close* cette série his- « torique... »

Cette lettre officielle serait intégralement louable sans l'annonce finale de la clôture *définitive* de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« cette série historique ». J'estime au contraire que la série, parce qu'elle est historique, doit demeurer à perpétuité ouverte à toute vieille race qui *prouvera* la participation d'un de ses ancêtres à la croisade. Agir autrement serait inéquitable. Je me propose de revenir sur cette question si importante dans une étude relative à la Maison de Naucase, et à la Maison de Ribier, et autres croisés d'Auvergne.

Mais revenons à la Maison du Buisson. — Parmi les principaux documents probatifs qu'elle a produits à l'appui de sa requête, comptaient en première ligne, pour Richard du Buisson, l'acte en latin passé à Jaffa en 1191, et pour Philippe et Robert du Buisson, seigneurs de Fontaine-le-Pin, l'enquête faite à Falaise par ordre de la reine Blanche vers 1252, constatant la mort de ces chevaliers *(milites)* sur la route de la Terre-Sainte *(in itinere Sanctæ Terræ)*, lors de la première Croisade du roi Saint Louis (1).

C'est par suite de cette production et en conséquence de la décision précitée, qu'après entente préalable avec M. le Conservateur, l'ancien écu des du Buisson normands *(d'argent, au franc quartier de gueules)* a été peint, avec le nom de Richard du Buisson et la date de 1191, au plafond de la grande salle des Croisades du palais, où il figure actuellement (mai 1903), dans la travée du milieu, près d'une des fenêtres.

S'il existait un Panthéon des vieilles gloires nationales, quels brillants états de services pourraient invoquer, pour y faire buriner leur nom, Messieurs du Buisson de Courson ! Jean et Ber-

(1) En orig. aux Archives Nationales.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

trand du Buisson figurent aux rôles des chevaliers et écuyers de la baillie de Caen convoqués à Tours *in armis et equis* en 1272 par le roi Philippe le Hardi, et au camp de Flandres en 1302 par le roi Philippe le Bel (1).

Nous croyons à l'identité entre Jean du Buisson, fils de Robert, croisé, et petit-fils de Philippe, croisé, et le Jean du Buisson, auteur d'une charte déposée en original sur parchemin aux Archives du Calvados et cotée sous le n° 283 du Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen. — Par cette charte, d'une belle calligraphie, le dit Jean du Buisson vendait à l'abbaye précitée, moyennant 45 sols tournois, une rente annuelle d'une mine de froment à prendre sur une pièce de terre située au terroir de Bénouville. — Cette charte, datée du mois de juillet 1279, est revêtue de son sceau sur cire verte, reproduisant une tige feuillée et cet exergue : † S. Johan Buisson.

Thomas du Buisson était avocat du Roi en son échiquier de Normandie lorsqu'il mourut en 1361, et fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Lô de Rouen (2).

Robert du Buisson, chevalier, combattit l'invasion anglaise sous les ordres du connétable Olivier de Clisson et reçut 200 francs d'or par mandement de Charles V, en date du 16 décembre 1377, « pour les bons et agréables services qu'il nous a faits en nos présentes guerres ».

(1) G.-A. de la Roque, *Traité du Ban*, p. 69, 70, 82, 83 : « Johannes de Dumo, armiger. »

(2) Farin, *Histoire de Rouen* (1668), t. III, p. 175, et Cartulaire de Messieurs du Buisson de Courson.

(3) B. N., Cabinet des Titres, dossier *du Buisson*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

En 1387, Jehan du Buisson, écuyer, sert dans la compagnie d'Olivier de Mataing (1).

Guillaume et Nicolas du Buisson, après avoir combattu les envahisseurs, se virent contraints de se soumettre momentanément, en 1419 et 1420 (2).

Denis du Buisson fut un des héroïques défenseurs du Mont Saint-Michel, où il servait, le 7 juin 1424, dans la compagnie de Jehan du Saussay, écuyer, chef de deux chevaliers-bacheliers, 18 écuyers et 18 archers à cheval (3).

Claude du Buisson, savant professeur et jurisconsulte, fut doyen de l'Université de Caen. Tanneguy du Buisson fut recteur de cette Université, puis conseiller à la Table de marbre (eaux et forêts) de Rouen.

Pierre du Buisson, sieur de Courson, tint vaillamment l'épée au service du Béarnais, ce qui appert de deux mandements (4) datés le premier de Champs-sur-Marne le 8 octobre 1592, et le second de Paris le 19 octobre 1594, par lesquelles le roi

(1) Clairambault, t. 71, p. 5560.

(2) Ch. Vautier, *Registre des dons, confiscations, etc., par Henri V, roi d'Angleterre.*

(3) Dom Morice, II, 1144-1145. — O. de Poli, *Les Défenseurs du Mont-Saint Michel*, preuves, n° 1066, p. 96, et liste des défenseurs, p. CIX, n° 83.

(4) Par le premier, il est prescrit au trésorier de l'épargne de payer au « *capitaine du Buisson, commandant une compa-* « *gnie de gens de guerre pour nostre service* », la somme de 500 escus soleil pour remboursement de semblable somme qu'il a avancée de ses deniers. Par le second, il est prescrit au même trésorier de payer comptant au sieur du Buisson la somme de mille escus, « *de laquelle Nous lui avons fait* « *don par ces présentes, en considération de ses services et pour* « *l'aider à supporter les dépenses qu'il a faites à notre suite,* « *sans qu'il lui soit, sur ce, rien rabattu,* » etc. *(Pièces orig., du Buisson,* cote 12461, num. 91 et 92. orig. en parch.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Henri IV lui fait don de 1.500 écus, « en considération de ses services et pour l'aider à supporter les dépenses qu'il a faites à notre suite ». Il fut en outre et successivement maître d'hôtel du Cardinal de Bourbon (Charles X, roi de la Ligue) en 1584, et de la reine Marguerite de Valois en 1605, puis premier gouverneur-échevin de Caen, de l'Ordre de la Noblesse, en 1612. Les « bons et agréables services » tant de lui que de ses prédécesseurs, envers les feus rois Henri III et Henri IV, sont reconnus dans des lettres patentes d'août 1613, signées de Louis XIII, mineur, et contresignées de la reine-mère, régente(1).

Anne du Buisson, conseiller-clerc au Parlement de Normandie en 1695, grand archidiacre du Vexin, premier vicaire général de l'Archevêque de Rouen, inhumé dans la chapelle de la Vierge de la cathédrale de Rouen, le 21 septembre 1628, était oncle de Claude, seigneur et patron de Cristot et de Brouay, sieur des fiefs de Courson et d'Argouges.

Pierre-Nicolas du Buisson, dénommé M. de Christot (*sic*), fut maintenu dans sa noblesse héréditaire par ordonnance des commissaires généraux du Conseil du 28 août 1704, relatant 52 titres de noblesse ; présent, en qualité de lieutenant au régiment de Lassay, à la bataille d'Hochstett (1704), où il fut fait prisonnier « *après y avoir donné des preuves de valeur et de bonne conduite* », selon l'attestation de son colonel, corroborée par lettres patentes de Louis XIV, datées de Versailles

(1) Ces lettres-patentes, autorisant Pierre du Buisson à établir un colombier à sa terre de Gavrus, constatent ses « bons et agréables services rendus aux feus roi Henri IIIe, « d'heureuse mémoire, et Henri le Grand, notre très honoré « seigneur et père ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

juin 1710, où il est constaté qu'il y avait *perdu tout son équipage* et s'est trouvé momentanément sans aucun secours en pays étranger ; pour quoi, *en considération de ses services*, le Roi lui accorde la faveur qu'il demandait (1) ; plus tard, il fit la cam-

(1) « LOUIS, etc... Nostre cher et bien amé *Pierre-Nicolas* DU BUISSON, *escuyer, lieutenant au régiment d'infanterie de Lassé* (*sic*), nous a fait remonstrer qu'il s'est mis à nostre service dès son jeune âge et y a toujours fait son devoir et qu'ayant été fait prisonnier à bataille d'Hochstett (1704), il n'a pu encore être retiré ; et cependant, après avoir perdu son équipage, se trouvant sans aucun secours de sa famille en pays étranger, il a obtenu la permission de venir en France pour ses affaires domestiques ; qu'il les a trouvées dans un grand désordre par la faute de son tuteur, qui a dissipé son patrimoine, au lieu de le conserver ; qu'il lui appartenoit de la succession de ses pères *une terre et fief noble*, appelée le *fief d'Argouges*, relevant de la baronnie d'Audrieu, en exemption de toutes rentes et charges, excepté les foy et hommage et une rente de 32 deniers ; — à cause duquel fief, qui est *un quart de fief de haubert* s'extendant dans les paroisses de Brouay et Cristot, l'exposant avoit droit de patronage et autres droits honorifiques et utiles dans les dites deux paroisses, dans lesquelles les pleds ont toujours été tenus distinctement au nom de l'exposant et de ses autheurs ; que l'exposant, pour remédier à ses plus pressantes affaires, a esté obligé d'aliéner au sieur Claude Bourdon de Gruchy la moitié du dit fief, tenures, rentes, droit de patronage et autres qu'il possédoit dans la dite paroisse de Brouay, par acte du 4 juin 1708, par lequel il s'est réservé les tenures, patronage et droits de fief dans la dite paroisse de Cristot, dont il croyoit jouir sans difficulté et qu'il luy estoit libre de jouir de la moitié de son fief réservée comme il avoit joui du total ; que cependant, depuis l'aliénation, il a appris que ledit fief d'Argouges estant situé dans la paroisse de Brouay, il ne peut jouir des droits qu'il s'est réservés dans la paroisse de Cristot sans notre autorité et qu'il nous plaise luy accorder nos Lettres pour conserver à la partie qu'il a retenue le même titre et qualité de fief ; — dont il nous a très humblement fait supplier *en considération de ses services et qu'il n'a esté contraint d'aliéner le bien de sa famille qu'à cause des dépenses qu'il a faites dans nos armées* ;

« A ces causes, voulant favorablement traiter le dit du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pagne de Flandre sous le maréchel de Saxe (1745-1748), puis commanda la milice de la généralité de Caen, fut fait chevalier de Saint-Louis, et mourut en 1779, capitaine général des milices garde-côtes de la capitainerie de Bernières-sur-Mer.

Dominique-Nicolas du Buisson, lieutenant d'une compagnie dès l'âge de dix ans, fut ensuite garde du corps du Roi, puis capitaine de chevau-légers, etc., etc. (1).

Cette Maison, qui compte plusieurs chevaliers de Saint-Louis, s'est aussi distinguée par le choix de ses alliances, dont quelques-unes éveillent les souvenirs de la grande féodalité : des Champs, Thorel, des Portes, Mustel, de Gouy, de Marescot. Onfroy, de Vauquelin, des Essarts, Malderée, de Villiers, d'Anneval, de Livet, de Bourgueville de Bras, le Maître d'Echauffou, Le Sueur. Baudouin, de Manneville, de Beauvais, de Balleroy. Bourdon (issue du frère de Jeanne d'Arc), de Melun, de Poilvilain, Gouespel, de Morant-Courseulles, de Zur-Lauben de Fribourg, des Planches, de Sarcilly, de Scelles de Prévallon, des Rotours

Buisson, en considération des services qu'il nous a rendus depuis plusieurs années, et le conserver dans ses droits, etc. »

Le Roi autorise la division dudit fief d'Argouges en deux parties, dont chacune sera à l'avenir un huitième de fief de haubert, celui situé à Cristot sous la dénomination de fief noble de Cristot, avec jouissance des mêmes droits que lorsque les deux fiefs étaient réunis. — Ces lettres-patentes ont été enregistrées en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, au bureau des Comptes à Rouen, le 18 août 1711. (Archives de la Seine-Inférieure.)

(1) Cart. de la famille ; État civil ancien ; Archiv. du Calvados ; Arch. municipales de Caen et de Rouen ; Huet, Masseville, et historiens normands ; Registres mémoriaux de la cour des comptes, aides et finances de Normandie ; relevé des services militaires, au Ministère de la Guerre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Chaulieu, de Billeheust d'Argenton, du Merle, Le Roy de Dais, de Villiers-Hesloup, Hennet de Bernoville, Gosset de la Rousserie, d'Orsanne de Thisay, etc.

Un fait assez curieux : elle établit une descendance indirecte des Maisons Carlovingienne et Capétienne par les Vermandois, Meulent, d'Auray, la Barberye et Billeheust d'Argenton (1), ainsi que de la famille de la Pucelle d'Orléans par les du Chemin de la Tour, du Châtel, Crespin du Neufbourg et Billeheust d'Argenton.

Les représentants actuels ont dignement marché sur les traces de leurs pères ; non seulement le chef de la famille a occupé dans l'administration départementale des fonctions élevées, qu'il n'a interrompues en 1870-71 que pour défendre sa patrie à l'armée de la Loire, et quittées, en décembre 1877, que pour ne pas s'associer à une politique déplorable et contraire aux vrais intérêts de la France ; non seulement un de ses parents du même nom, officier distingué, après avoir fait la campagne du Mexique, a pris une part active aux grandes batailles de l'armée du Rhin en cette désastreuse année 1870, et à la lutte contre la Commune en 1871, mais encore un autre de ses cousins-germains, aussi du même nom, a contribué, comme zouave pontifical, à la défense du Saint-Siège, à Rome, et a été honoré en

(1) La Roque, *Histoire d'Harcourt* ; le P. Anselme, *Grands officiers ;* Bénédictins, *Art de vérifier les dates ;* Hubner, *Généalogies Historiques des Maisons souveraines ; Généalogie des sires d'Auray*, d'après les élus de Mortain, en 1540 ; *Notes manuscrites sur les d'Auray*, aux Archives Nationales ; Pitart, *Nobiliaire du Comté de Mortain ;* l'abbé Desroches, *Annales de l'Avranchin* ; Archives de la Manche ; Cartulaire de la famille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

récompense du titre de comte héréditaire par S. S. le Pape Pie IX, de vénérée mémoire, le 30 janvier 1877.

On est toujours certain de rencontrer sur le chemin de l'honneur les descendants des familles imbues des traditions chevaleresques; celle dont nous venons d'esquisser à grands traits les mérites et les gloires reste inviolablement fidèle à son ancien dicton, *du Buisson vient la rose*, élogieuse allusion à la beauté dans l'ordre moral.

Le nom de ce vieux lignage manquait au Musée des Croisades; on a fait justice en l'y introduisant, en mettant à l'honneur ce qui fut à la peine.

Vte DE POLI.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA CORSE MILITAIRE

LA JOURNÉE DU 20 AOUT 1868

« Ce semblera vraiment chose étrange, et dans les siècles futurs peu croyable à ceux qui liront ces pages, la cause pour laquelle le Roi Très Chrétien se porta à de si violents ressentiments contre la Cour Romaine et la personne du Souverain Pontife Alexandre VII, parce qu'un pur accident, tel que ce qui advint entre les valets du duc de Créqui, ambassadeur du Roi à Rome, et la milice Corse, ne méritait pas que l'on dût en faire si grand cas et en charger tellement la personne du Pape et de ses proches, alors surtout qu'il s'agissait de porter les armes d'un Roi fils aîné de l'Eglise contre l'Eglise elle-même et contre la Majesté du Pontife, Vicaire du Christ, dans une affaire où sa très sainte dignité, ni l'Eglise n'avait aucun tort. »

Ainsi débute le Récit complet de la querelle advenue à Rome, le 20 août 1662, entre les soldats corses de la Garde du Pape et les serviteurs de monsieur le Duc de Créqui, ambassadeur de France, œuvre de l'abbé Salvetti, principal secrétaire de la

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Consulta, homme de devoir et d'esprit, dévoué sans flatterie, sachant mettre au service de la vérité toutes les ressources d'une intelligence alerte et lucide. Son récit est la calme réfutation d'erreurs intéressées, d'assertions tendancieuses, de flagrants dénis d'équité ; c'est un plaidoyer très réfléchi, mais aussi très sincère et qui n'a rencontré de contradicteur que parmi les hommes dominés par le préjugé ou aveuglés par le parti-pris. Salvetti n'excuse pas l'inexcusable, mais il en montre les causes, il répartit les responsabilités, et sa dialectique scrupuleuse émeut et convainc.

Sans doute l'historien même le plus soucieux de la vérité peut se tromper ou être trompé. Dans la vie ordinaire, qu'est-ce qu'un témoin ? C'est le narrateur de ce qu'il a vu ou cru voir, par exemple dans la rue ; ainsi s'explique la divergence, si fréquente, de témoignages égaux en bonne foi et portant sur le même fait. L'historien, lui aussi, est un témoin, et sa déposition est la narration de ce qu'il a vu ou cru voir dans l'histoire ; de là, sa faillibilité. Viennent les commentateurs ou les abréviateurs : alors le récit initial s'allonge ou se réduit à la mesure de ceux-ci, se déforme lentement et finit trop souvent par n'être plus dans la mémoire des hommes que l'envers de la vérité.

C'est ainsi que, dans beaucoup d'esprits, « l'affaire du duc de Créqui et des Corses », après un laps d'environ deux siècles et demi, n'évoque que le souvenir assez confus d'un drame sanglant où les soldats Corses ont eu tous les torts, même les premiers, et se sont livrés à de féroces attentats, certainement inspirés par l'entourage du Pape, sur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'inoffensifs Français de la suite de l ambassadeur de Louis XIV...

Et voilà justement comme on écrit l'histoire !

Elle tourne ainsi à la légende et la postérité ne s'en guérit pas : pour elle aussi, son siège est fait. En vain les Salvetti protestent : la protestation passe. la légende reste et pose même son empreinte sur des œuvres fortement et consciencieusement étudiées.

Ceux qui ont voulu lire les pages qui précèdent savent de quels sévices, de quels outrages, de quelles basses vexations, de quelles provocations incessantes les Gardes Corses furent victimes, avant le 20 août 1662. c'est-à-dire avant d'être lâchement assassinés par les truands et les estafiers de M. le duc de Créqui.

Néanmoins, le préjugé subsiste : Les Gardes Corses, provocateurs suggestionnés, ont organisé, préparé un massacre général contre les Français, ils ont reçu l'ordre de tuer, et ils ont tué.

Tout ce qu'on a lu, tout ce qu'on va lire le dément ; le simple exposé des faits suffit à prouver que nul complot ne fut ourdi par les Gardes du Pape et que, insultés, provoqués, attaqués, ils n'ont fait que se défendre.

« Les hommes, pour user du droit de défense, — dit fort justement Salvetti, — n'ont pas besoin d'un autre ordre que celui que leur donne la nature ; et si, à Paris, les Gardes du Roi eussent été insultés continuellement pendant deux mois par les domestiques d'un ambassadeur, avec des injures, des sarcasmes, des chocs fréquents, et finalement avec des blessures et le meurtre d'un d'entre eux, on sait bien qu'ils n'auraient pas

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

attendu les ordres du Roi pour se défendre et se venger. »

Mes lecteurs sont au courant des préludes : venons maintenant au drame.

*
* *

La journée du dimanche 20 août 1662, toute pleine de soleil, avait été parfaitement calme, dans le quartier du palais Farnèse aussi bien que dans les autres. M. le comte de Moüy fait une description que l'on sent très ressemblante de la physionomie de Rome après cette brûlante journée d'été, aux approches de la 23e heure ; nous dirions vers sept heures du soir.

Soit devant leurs logis, soit à la promenade, les habitants respirent la première fraîcheur du crépuscule ; les uns jouent en plein air, les autres vont aux provisions pour le souper ; dans les ruelles enchevêtrées, dans les *strade* et sur les places, stationnent en devisant, en riant, des groupes de femmes et d'enfants, notamment, comme d'habitude, aux alentours du palais Farnèse. Une pieuse affluence se presse dans l'église de la Mort aux prières des quarante heures. La population jouit placidement d'une belle soirée. Des baigneurs s'ébattent dans le Tibre, et l'on s'arrête pour assister à leurs prouesses.

Une partie des soldats corses, relevés de garde moins d'une heure avant, comme d'ordinaire, — flânent à l'aventure, calmes, paisibles, insouciants, encore que le bruit ait couru que les gens de l'ambassadeur de France voulaient avoir une affaire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec les Gardes Corses (1), mais qu'importe à ceux-ci ? Ils ne sont pas hommes à se préoccuper de l'attitude de matamores qu'affectent à leur égard ces traîneurs de rapières (2). De plus les soldats corses ont l'ordre formel, non certes de ne pas se défendre, s'ils sont attaqués, mais de n'attaquer jamais et d'éviter même jusqu'à un certain point toute collision avec la livrée de M. de Créqui.

Ainsi font-ils, soucieux de continuer à mériter par leur esprit de discipline et de devoir leur titre de soldats d'honneur, l'estime affectueuse de la population romaine, et même l'amitié de Français en résidence à Rome (3) ; car tous les Français n'épousent pas la querelle abjecte de la « famille basse » de leur ambassadeur.

C'est que non seulement les Gardes Corses commandent la sympathie des gens de cœur par leur attitude et leur dignité, mais le peu que nous savons de leur façon de vivre à Rome, de leurs mœurs, de leurs habitudes, de leurs goûts, de leurs relations, implique plutôt, au moins pour quelques-

(1) *P. J.*, p. 179, n° 16, déposition de Giacomo de Toxis, corse de la compagnie Franchi : « Je savais qu'une partie de ces Français du seigneur ambassadeur voulaient avoir une affaire avec nous autres soldats corses. »

(2) *P. J.*, page 179, déposition de Jean Thomas de Muro di Balagna, corse, de la compagnie Franchi : « Je ne sais pour quelle cause les dits Français ont assailli à coups d'épées et blessé Giovanni de Calenzana, mais ses Français sont très-ardents contre nous et recherchent les occasions de nous mettre à mal ; ils pensent que nous avons peur d'eux, mais cependant *nous n'en avons pas peur.* »

(3) *P. J.*, p. 178, même déposition : « Au Pont-Sixte, mon camarade Stephano rencontra certain Français de ses amis. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

uns, une éducation distinguée, et par conséquent une extraction sociale supérieure à celle de vulgaires soudards.

Tel a sur soi sa montre, luxe plutôt rare encore à cette époque ; tel autre a pour ami un docteur romain qui lui prête des livres ; dès le réveil, à l'aube, celui-ci va entendre la messe ; celui-là, étant de garde le dimanche 20 août, profite de la permission d'aller dîner pour se rendre non à la *trattoria*, mais à l'adoration du Saint-Sacrement, à San Marcello, et ses camarades peuvent attester que sa dévotion le conduit chaque jour « aux quarante heures ordinaires qui sont instituées dans les églises de Rome » ; ils sont sobres et studieux ; ils mangent, la plupart, à la petite auberge tenue, prés de la caserne et du palais Spada, par Monaca, femme d'un Corse, sans doute ancien soldat ; ceux qui sont mariés mangent dans leur famille ; ils sont économes, modérés dans les plaisirs (1) ; l'ivrognerie, considérée comme un vice dégradant n'existe pas chez les Corses ; la fierté chez eux n'exclut pas le respect ; ils visitent leurs anciens officiers malades ; leurs lectures impliquent une culture qui n'est pas sans nous surprendre dans un milieu soldatesque : Matteo de Pietralba, qui sans doute a l'instinct poétique, lit les *Cinque libri* de Mathieu Boïardo (2) ; Jean-André de Montemag-

(1) *P. J.*, p. 187, n° 29 : quatre soldats corses, ayant dîné à l'auberge de Monaca, entrent dans un débit de tabac de la via dell'Orso et fument, « à eux tous, deux pipes ».

(2) *P. J.*, p. 183, n° 23. — Matteo-Maria Boïardo, comte de Scandiano, auteur de *Les amours de Roland et d'Angélique*, poëme assez renommé dans la première moitié du XVIe siècle, puis éclipsé par celui de l'Arioste (Moréri).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

giore, lui, sans doute parce qu'il fut étudiant en droit, lit les *institutes*.

Nulle part n'apparaît la préoccupation d'un complot parmi ces honnêtes soldats ; ils se reposent, conversent, lisent, jouent aux *trois sept* sur la petite place qui fait face à leur caserne ; quelques-uns sont descendus vers le Pont Sixte ; d'autres reviennent du Pont Saint-Ange en longeant la rive du Tibre ; d'autres encore achèvent de dîner dans quelque auberge, font visite à des amis, traversent le palais Farnèse pour aller voir passer la reine de Suède, ou se promènent au Trastévère.

Vers les 23 heures (environ sept heures du soir), le caporal des sbires de la place Campo di Fiori vient avertir ses chefs que, du côté du Pont Sixte, les soldats Corses et quelques Français, *serviteurs du Seigneur ambassadeur de France*, se sont pris de querelle ; « et maintenant, ajoute-t-il, j'ai vu des soldats Corses armés d'arquebuses et se dirigeant vers la place Farnèse, d'où je crains qu'il ne naisse quelque grand excès ; de quoi je fais rapport. »

Que s'est-il donc passé pour mettre tout d'un coup les arquebuses aux mains de ces soldats que nous venons de voir si calmes dans leur caserne, dans les rues, sur les places, en tous les lieux publics ? L'événement doit être grave, car le bruit s'en est propagé rapidement par toute la ville, et certes il n'a pas été prémédité, puisque les soldats corses l'apprennent confusément par la voix publique, çà et là, au hasard de leurs promenades, dispersés un peu partout, et dès lors hâtant le pas, anxieux, vers la caserne où le devoir les rappelle. Tels de ceux qui flânaient insoucieux par les rues et les *vicoli*, ou se trouvaient en visite, sont in-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

formés par des passants, des compatriotes ou des sbires.

Ce qui s'était passé n'avait au début que peu d'importance; une querelle entre trois soldats corses et trois français. c'était chose coutumière, à peine digne d'attention ; les Romains en avaient vu tant d'autres ! Mais celle-là devait avoir des suites d'une terrible gravité. Les trois Corses passaient dans le Trastévère près de l'église Sainte-Dorothée, allant vers la porte Settimiana ; les trois Français portant la livrée de l'ambassadeur de France et se dirigeant vers le Pont-Sixte, quand ils croisèrent les gardes du Pape, les saluèrent de leurs injures habituelles: sbires, mouchards du Pape; à quoi ceux-ci répondirent avec calme et dignité : « Nous ne sommes pas des sbires, nous sommes des soldats d'honneur. »

Et les Français de vociférer :

« Nous vous baillerons des *coups d'arquebuse !* »

Les menaces de mort s'ajoutaient ainsi aux mortels outrages, et si l'on veut préciser de quel côté sont parties les premières arquebusades, c'est là un irrécusable jalon d'information.

« L'altercation semblait en rester là, et les Français avaient repris leur marche vers le pont, lorsque tout à coup, avec une persistance agressive qui paraît bien indiquer qu'ils étaient *quelque peu ivres*, ils revinrent sur leurs pas l'épée à la main. Les Corses, qui s'étaient arrêtés, dégaînèrent à leur tour ; dans les charges réciproques, personne ne fut blessé, les Français rompirent jusque sur le Pont Sixte, furieux d'être tenus en respect et maîtrisés par leurs adversaires, qui, ayant ordre d'éviter scrupuleusement toute affaire avec les gens de M. le duc de Cré-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

qui, se contentaient de tenir à distance les épées de ces ivrognes, sans chercher à les piquer... au vif. et très probablement profitèrent du tumulte et des remous de la foule pour s'éclipser et se dérober aux responsabilités; ou bien furent-ils séparés des Français par elle et entraînés dans sa panique.

Toujours est-il que, dans le même instant, Giovanni de Calenzana, de la compagnie du capitaine Franchi, prenant le frais à la fontaine du Pont Sixte, ayant au flanc « son épée habituelle », vit venir du côté du Trastévère par le pont cinq ou six Français ayant aux mains leurs épées nues.

« Je vis, dit-il dans sa déposition, qu'un seul de ces Français portait *la livrée du seigneur ambassadeur de France*, et les autres étaient vêtus de gris avec beaucoup de rubans dans le dos ; et quand ils furent en face de moi, ils commencèrent à me dire :

« B..... de Corse, mouchard du Pape, tire ton épée ! »

« Et je leur répondis que j'étais serviteur et soldat du Pape, mais non un mouchard ; sur quoi, ils cherchèrent à me tuer avec leurs épées, ce qui me força de tirer la mienne pour me défendre, et je commençai à parer les coups que m'envoyaient les Français, à l'aide desquels en vint un autre, ayant aussi l'épée nue à la main, et lui aussi se mit à m'attaquer ; et tandis que je parais une estocade d'un de ces Français, un autre m'en envoya une autre et me blessa ici, au bras droit que je porte bandé et attaché au cou. Me sentant ainsi blessé, ne pouvant plus manier mon épée, j'eus la bonne fortune que vinrent à mon aide deux jeunes soldats corses, l'un appelé Jean-Thomas de Muro, l'autre Giacomo de Toxis, et, dès qu'ils virent ces deux soldats, les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Français s'enfuirent par la rue Giulia VERS LEUR PALAIS.

Sur interrogation du juge, Giovanni de Calenzana répondit ceci :

« Non, je ne connais aucun de ces Français qui m'ont assailli et blessé ; je les voyais hier au soir pour la première fois ; si je les revoyais, je ne crois pas que je les reconnusse, parce que je n'eus pas le moyen de les observer, que j'avais fort à faire à me défendre, et puis que subitement ils me tournèrent l'échine et s'enfuirent vers leur palais. »

Jean-Thomas de Muro de Balagna et Giacomo de Toxis confirment la déposition du blessé. Ils ont vu arriver sur le pont Sixte cinq ou six Français en furie, lesquels assaillirent à coups d'épées le soldat Giovanni. Giacomo note qu' « il y en avait quelques uns avec LA LIVRÉE DU SEIGNEUR AMBASSADEUR DE FRANCE. »

Le blessé est aussitôt emmené vers la caserne par ses deux courageux camarades, ses sauveurs, car sans leur secours il eût infailliblement succombé ; déjà même, à la caserne, lorsqu'ils rentrèrent, le bruit courait de sa mort.

Avant de poursuivre le récit de ce que l'on a appelé *L'attentat du 20 août 1662*, je tiens à noter que jusqu'à ce moment, s'il y a eu attentat, ce n'est pas de la part des Corses, mais contre eux ; et j'ajoute que l'attentat a été prémédité, voulu, concerté ; car il n'est pas douteux, quoi qu'on en ait dit, que les trois Français, les trois assaillants du Trastévère, près l'église de Sainte-Dorothée, étaient les mêmes que les assaillants de Giovanni de Calenzana, au bout du Pont Sixte ; seulement, chemin faisant, leur nombre s'est accru de deux complices, et leur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fureur s'exaspère jusques à la lâcheté. Ces braves, ces *bravi* se mettent à cinq ou six pour assassiner un soldat Corse, mais deux autres accourent à son aide, et voilà mes héros évanouis ! Ils détalent, mais ne vont pas loin ; ils se réfugient dans le palais dont quelques-uns portent la livrée ; ils vont demander du secours, les épées ne leur réussissant pas, ils vont requérir du renfort et d'autres armes. Patience ! le drame ne fait que commencer.

Ils ameutent par leurs cris les gens de l'ambassade, qui, par les communs du palais, s'élancent au dehors, armés de bâtons, d'épées, de couteaux, de fourches d'écurie, de pistolets, d'arquebuses, dans un tumulte furieux, vociférant des menaces de mort, ivres de colère frénétique non seulement contre les Corses, mais même, contre les Romains, qu'ils savent sympathiser au fond avec les soldats. Aussi, dans leur marche désordonnée, dans leur rage de meurtre, frappent-ils sur les passants, au hasard des rencontres et des coups, blessant mortellement d'un coup d'arquebuse à la jambe un garçon boulanger allemand, Michel Costa (ou Kostka), et d'un grand coup de couteau ou d'épée sur la tête un pauvre aveugle de quatre-vingts ans, Filippo Rossi, en l'appelant b..... de coquin.

Ils passent près d'un garde égaré dans ce tumulte, et qu'ils auraient traité de même, sans un brave garçon de cabaret qui l'entraîne en lui disant :

« Vous devez la vie à ce que ces Français ne vous savent pas Corse, car ils viennent d'entrer en querelle avec les Corses. »

Plus loin, dans la via Giulia, la bande féroce rencontre deux gardes corses revenant d'une prome-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

nade du côté de la Ripetta ; ceux-ci, dès qu'ils aperçoivent ces Français en furie et en armes, « dont beaucoup portaient la livrée de Monsieur l'ambassadeur de France », hâtent le pas vers la caserne, ne sachant pas la cause de ce tumulte, mais « pensant que leurs officiers peuvent avoir besoin d'eux. » Une poussée de la foule les sépare ; l'un, Domenico de Rogliano, surnommé le Florentin, est sauvé par deux Romains, qui le prennent dans leurs bras et le portent dans l'hôpital Saint-Sixte en lui disant :

« Les Français en ont aux Corses, ils vous tueraient... »

L'autre, Jean-Baptiste d'Ajaccio, qui marche en avant, est poursuivi par les meurtriers ; il se réfugie dans une boutique, ils s'y jettent derrière lui, trois ou quatre ; il n'a pas eu le temps de se mettre en défense qu'il reçoit deux coups d'épée, l'un au ventre, l'autre à la cuisse ; ils vont achever de l'assassiner, lorsque des cris les rappellent au dehors :

« Ce n'est pas celui-là !... Ce n'est pas celui-là ! »

Ils abandonnent leur nouvelle victime, comme les autres frappée mortellement, et l'infortuné soldat, qui a conscience de son état, s'en va, ainsi blessé, d'abord en l'église de la Trinité du Pont Sixte ; puis, dit-il dans sa déposition le lendemain, « je gagnai la taverne du quartier, d'où des *messieurs romains* m'ont, par charité, conduit à cet hôpital ; et je ne sais pour quelle cause les susdits Français m'ont blessé, mais de ces paroles qui leur furent adressées, « ce n'est pas celui-là ! ce n'est pas celui-là ! » je m'imagine qu'ils avaient eu quelque première affaire avec un autre et qu'en échange ils s'en prenaient à moi, parce que, moi, je n'avais rien eu avec eux, je ne leur dis rien, je ne mis pas la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

main à l'épée que je portais, ni ne fis chose qui pût les pousser à me blesser comme ils firent... Je ne connais aucun de ces gens que je rencontrai en armes, ni aucun de ceux qui vinrent m'assaillir et me blesser dans la maison où je m'étais réfugié, mais je vis très bien qu'*ils étaient tous Français.* »

En effet, — la malheureuse victime ne se trompait pas, — ses assassins cherchaient Giovanni de Calenzana, qui, au Pont Sixte, les avait tenus si rudement en haleine, et contre qui les misérables étaient allés chercher du renfort dans les communs du palais Farnèse.

Telle fut la première partie du drame du 20 août 1662. Jusqu'à présent il se résume exactement à ceci :

Un habitant de Rome, un octogénaire aveugle, blessé mortellement d'un coup de couteau ou d'épée sur la tête ;

Un garde corse, assailli et blessé par cinq ou six Français, et n'échappant à la mort que grâce à l'intervention inopinée de deux de ses camarades ;

Un garde corse, assailli lâchement, blessé mortellement de deux coups d'épée au ventre et à la cuisse, par une bande de Français.

Si dans ces faits on veut voir un « attentat », il incombe exclusivement aux Français de M. le duc de Créqui, ambassadeur du Roi très chrétien, et s'il y a des « bandits » en cettte affaire, ils ne sont pas du côté des Corses.

« On comprend aisément quelle impression d'effroi et de colère suscitèrent au quartier des Corses les récits de ces divers épisodes, se produisant en l'"espace de quelques minutes, et frappant pour ainsi dire coup sur coup les imaginations. Les sol-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dats, après leur souper, se promenaient en grand nombre soit sur la petite place devant, la caserne, soit près de l'église de la Trinité, soit dans les rues voisines. »

Des gens du peuple, des fuyards arrivent, s'écriant en courant : « Il y a querelle au Pont Sixte et dans la via Giulia entre des soldats Corses et des Français de la maison de l'ambassadeur ! »

On dit que ces derniers ont tué déjà deux Corses, Jean de Calenzana et Jean-Baptiste d'Ajaccio ; le premier revint au quartier, il a le bras en sang ; les camarades s'empressent autour de lui ; il les rassure sa blessure, dit-il, est peu de chose ; le second vient tombé à demi mort sur les marches de la Trinité ; des soldats rentrent, exaspérés, parlant de la sortie en masse des serviteurs de l'ambassadeur de France qui massacrent les Coses et projettent d'aller mettre le feu à leur caserne ; l'agression est évidente, il faut se défendre, il faut se venger. De cri terrible, *Aux armes !* éclate dans cette soldatesque irritée de longue date contre une valetaille qui insulte et qui tue.

Affolés de rancunes et de représailles, saisis du même vertige de vengeance, sourds aux ordres du caporal de garde, les soldats se ruent sur leurs arquebuses, renversent les barrières, s'élancent au dehors, « non point par escouades comme l'ont dit quelques relations inexactes, mais par petits groupes, ou isolés, et dans le plus grand désordre » ; il ne reste au quartier que les soldats de garde ; les autres, cent vingt ou cent trente au plus, se répandent en furie à travers les rues ; les plus implacables convergent par petits groupes vers le palais Farnèse, se postent à l'angle des rues circonvoisines, guettant les valets de M. de Créqui, comme

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

ceux-ci ont guetté les Corses peu d'instants avant.

Car les Corses, il faut le noter comme un fait évident, incontestable, n'ont pas de haine contre la Nation Française ni contre les gentilshommes de l'ambassade ou leur très noble chef ; ils ne sont animés que contre sa « famille basse » (1), ces grossiers maroufles qui les ont abreuvés d'injures et qui maintenant, parce qu'ils sont à lui, s'arrogent le droit de les assassiner.

Sans l'intervention très courageuse du capitaine Franchi, de l'alfière et du sergent, l'acte d'indiscipline des soldats leur explosion de *vendetta* aurait eu certainement des conséquences autrement terribles que celles qui en résultèrent, et M. de Créqui, croyons-nous, y eût perdu non pas seulement deux de ses pages, mais bon nombre de ses laquais et de ses palefreniers ; mais ils s'étaient soigneusement clos dans le palais, les plus résolus se bornant à tirer par les fenêtres des coups d'arquebuse (2),

(1) Ils « commencèrent sur la place même de la Trinité, devant le quartier à tirer des arquebusades à ceux qu'ils estimaient être des serviteurs de M. l'Ambassadeur. » (*P. J.*, p. 128, ligne 6).

(2) *P. J.*, pp. 191-192, n° 35, Déposition de Filippo Catalucci, romain ; il a vu au coin de la place Farnèse, tomber un homme frappé à mort d'un coup d'arquebuse : « Je n'ai pu voir d'où venait précisément la dite arquebusade, mais, d'après ce que j'en puis juger, *elle n'a pu venir d'autre part que des fenêtres du palais Farnèse.* » — *P. J.*, p. 15, n° 39, Dépos. du marchand Amelio Laurenzi : « Les arquebusades et les balles étaient venues de la *loggia* du *palazzetto* de la place Farnèse, où se tiennent les domestiques de l'ambassadeur, et elles ne pouvaient pas être venues d'autre part. » — *P. J.*, p. 194, n° 38. Déposition du menuisier F. Humiltà, romain : « Et je sais que s'y tenaient, entre autres, le chirurgien et le barbier du Seigneur ambassadeur »... Voir *P. J.*, p. 128, lignes 15-16, et note.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

assassinant encore au petit bonheur, sans se montrer, même quand le caporal corse Carlo d'Ampugnano, s'approcha du palais Farnèse en leur criant l'arme au poing :

« Sortez, sortez, mauvaise canaille !.... »

Tandis que le capitaine Franchi, au bruit de la bagarre, accourt de son logis, et non sans courir de sérieux périls, usant même de la force contre les plus réfractaires, avec l'aide de l'alfière Cardone, du sergent Vinciguerra, du caporal Alfonsi et du garde Casanova, parvient à faire réintégrer de toutes parts la caserne à une centaine de ses hommes, redevenus dociles au commandement ou ramenés à coup de plat d'épée, les plus exaltés, trente ou quarante au plus, demeurant au dehors.

Ceux-là sont évidemment les plus dangereux, ceux qu'il importe le plus de faire rentrer ; pour y réussir, pour conjurer des malheurs, le capitaine fait battre la retraite et envoie à leur recherche le sergent, qui en rencontre plusieurs, notamment aux alentours du palais Farnèse, mais ils fuient à son approche, se perdent en des ruelles voisines, obstinés à ne pas s'écarter du palais, et force est à Vinciguerra, épuisé de fatigue, de revenir au quartier, à peu près seul. L'alfière a placé des sentinelles ; le capitaine reste devant les barrières, l'épée à la main, et, dès qu'il le peut, envoie en hâte au cardinal Imperiali, gouverneur de Rome, pour l'informer des événements.

Du côté du palais Farnèse on entend des coups d'arquebuse, « que l'on tire de part et d'autre ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

*
* *

Vingt-trois heures et demie (sept heures et demie du soir) étaient sonnées (1) ; le carrosse du duc de Créqui, sortant de la via de'Baullari, qui est perpendiculaire à la façade du palais, traversa la place et entra sous la voûte du grand portail.

« L'ambassadeur revenait presque seul de chez la princesse Borghèse, ayant congédié son cortège au sortir de la visite ; néanmoins il était facilement reconnaissable par son costume et son cordon bleu (3). »

Il y avait plus d'une demi-heure que les soldats Corses, avides de « défendre la Nation » comme ils disaient, exapérés contre les lâches assassins de Giovanni de Calenzana et de Jean-Baptiste d'Ajaccio, s'étaient rués hors de leur caserne, l'arquebuse au poing ; s'ils en voulaient à la France, à son représentant, l'occasion d'assouvir leur haine serait bien aisée, mais heureusement ils ne confondent pas avec ce très haut personnage l'infime canaille qui vient d'achever de déshonorer la livrée de Son Excellence par des assassinats ; mais ce crime, même au paroxysme de leur juste fureur, ne vient à la pensée d'aucun.

L'ambassadeur de France rentra dans son palais sans la moindre insulte.

Aussitôt on le voit paraître au balcon, battant

(1) *P. J.*, p. 193, n° 38, déposition de F. Humiltà, menuisier : « Vers les 23 heures et demie sonnées, je vis rentrer en carrosse le Seigneur ambassadeur de France. »

(3) Comte de Mouy, t. I, p. 232.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des pieds, faisant des gestes d'appel à ceux de ses gens qui sont encore çà et là sur la place, et même auxquels il envoie l'ordre de rentrer au palais ; des pages, des laquais, des palefreniers obéissent, quittant pour cela leur abris momentanés ; au même instant, deux coups d'arquebuse, puis un troisième, suivi, vers les 24 heures (huit heures du soir) d'un quatrième : « Et je ne sais qui les tira. » Mais ces quatre arquebusades ont fait deux victimes, deux passants téméraires : un garçon boulanger, Michel Trussil ou Tussil, blessé mortellement d'une balle à la jambe droite ; un garçon libraire, André Guarnaccino, tué par une balle à la poitrine.

Avant de mourir à l'hôpital de la Consolation, Trussil a pu faire sa déposition ; il dit avoir été blessé par « une arquebusade tirée de la place Farnèse, il ne sait par qui », et suivie d'autres ; alors il se retira, mais son compagnon Francesco alla plus avant « et vit tirer les arquebusades des fenêtres du palais du Seigneur ambassadeur de France ».

Quant au pauvre garçon libraire, il n'est pas douteux que sa mort ne fût point l'œuvre des Corses ; d'abord, parce que les soldats ne tiraient pas sur les habitants, tandis que les gens de l'ambassade en avaient déjà blessé à mort deux ; puis nous avons le témoignage, déjà invoqué, du menusier Francesco Humiltà ; il a distingué clairement à leurs lueurs les arquebusades tirées de l'angle du vicolo della Cerqua, où sont postés plusieurs soldats corses ; tandis que le coup d'arquebuse qui a tué le jeune libraire, il était, dit-il, « parti de je ne sais où, je n'ai pas vu d'où il fut

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

tiré.» ; et, en fin de compte, il incline à attribuer à la famille domestique de l'ambassadeur le meurtre d'André Guarnaccino (1).

Le seul Romain frappé par les balles Corses, au cours de l'émeute fut un homme du peuple, le *facchino* Jean-Baptiste Petrucci ; encore est-il très présumable qu'il ne le fut que par ricochet ou par méprise, à la place Campo de Fiori. Il voulait entrer dans le palais du cardinal Pio d'où sortait pour son malheur un jeune laquais de l'ambassade de France, Aubin Copet, aussitôt criblé de balles, blessé à mort par des Corses embusqués au coin de la via de' Balestrari. Il était sept heures du soir (horaire français) ; — échappés en tumulte de leur caserne, enflammés de fureur contre les valets de l'ambassade qui venaient d'assassiner deux soldats inoffensifs, les Corses étaient dans le premier bouillonnement de vengeance ; il paraît très présumable que le pauvre Petrucci fut pris par eux, à côté de Copet, pour un des palefreniers homicides. Atteint d'une balle au pied, il mourut à l'hôpital de la Consolation le 3 septembre.

Un seul gentilhomme français fut blessé dans cette sanglante échauffourée, Antoine du Boys, capitaine des gardes de l'ambassadeur, dans une ruelle obscure, alors qu'il cherchait à regagner le palais Farnèse ; il reçut dans le ventre une balle,

(1) M. le comte de Mouy (t. I, p. 238, note 2) s'attache à mettre ce meurtre à la charge des soldats corses J'ai lu très attentivement son plaidoyer très subtil, et j'ai eu la satisfaction de constater qu'il ne détruit rien de ce qui permet de laisser à la charge des gens de M. de Créqui cet assassinat et celui de Michel Trussil.

(2) *P. J.*, p. 158, et p. 175, n° 11 ! — Comte de Mouy, t. I, p. 239.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dont il mourut le lendemain. Les soldats Corses ne furent pour rien dans ce meurtre : un sbire isolé l'avait frappé traîtreusement, fut découvert par la justice romaine, jugé, condamné et pendu. Il est à noter que, dans sa déposition *in extremis*, la victime avait accusé formellement les Corses, mais le gouvernement pontifical, qui avait plutôt intérêt à disculper un de ses agents directs, à ne pas admettre qu'un seul d'entre eux eût fait cause commune avec les Corses, fut ensuite, après enquête induit à décharger ces derniers d'une si grave accusation et à punir le vrai coupable.

La bonne foi d'Antoine du Boys n'en est pas moins certaine ; la déposition d'un moribond a pu n'être pas suffisamment claire ; il est indubitable que l'officier français aura été, puisqu'il l'a dit, dans les ruelles qu'il traversa, « assailli par vingt ou trente soldats corses qui lui crièrent : *Arrêtez !... Tue! tue ! ce sont des Français !...* » Ce qui n'est pas moins certain, c'est que, reconnu par les Corses pour un gentilhomme de l'ambassade, il ne fut pas touché par eux, qui n'en voulaient, on le sait, qu'aux laquais, aux pages, aux palefreniers de l'ambassadeur ; ce que démontre encore le dernier et lamentable épisode de cette lamentable journée.

La duchesse de Créqui revenait en carrosse, vers sept heures et demie, de l'église Saint-Bernard, précédée d'un autre carrosse avec une escorte de laquais et de pages. Comme elle approchait de San-Carlo de' Catinari, des passants l'avertissent de ne pas aller plus loin, « qu'il y avait cinq ou six cents hommes autour du palais » de l'ambassade. Ces marchands voisins ajoutèrent qu'il était bruit d'une querelle entre les gardes Corses et les gens de l'am-

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

bassadeur. Les deux laquais du carrosse de Mme de Créqui font quelque pas dans la rue des Giubbonari, et la trouvent occupée par trois Corses qui, reconnaissant les valets du Palais Farnèse, leur tirent deux coups d'arquebuse, sans les atteindre.

Le premier carrosse, où étaient les écuyers, entra aussitôt dans la via della Farina ; mais quand le second, dans lequel se trouvaient la duchesse et ses femmes, s'ébranla pour suivre le précédent, le page de l'ambassadrice, se trouvant à découvert en marchant à la portière du carrosse, fut reconnu et frappé mortellement d'une balle au ventre ; — innocente victime de la colère farouche, de la haine impitoyable dont les sanglants méfait de la livrée ducale avaient provoqué l'explosion.

Sur l'ordre de l'ambassadrice, son carrosse se dirigea vers le palais du cardinal d'Este, où elle était assurée de trouver abri et protection, tandis que M. de Luzarche descendant du premier carrosse l'informait en hâte qu'il se rendait directement à pied au palais Farnèse pour prévenir l'ambassadeur; et les Corses s'abstinrent de tirer sur ce noble vieillard (1).

En fait, surtout s'ils avaient reconnu l'ambassadrice de France, ce qui est plus que douteux, ils ne tirèrent pas sur son carrosse, mais bien et seulement sur sa livrée.

Mme de Créqui arriva sans encombre, mais demimorte, chez le cardinal d'Este, qui la reconduisit avec d'infinis égards au palais Farnèse, où ils ar-

(1) Chemin faisant, il fut averti par des sbires du péril qu'il courait, parce qu'on s'arquebusait sur la place Farnèse ; comme il persistait à s'y rendre, des sbires s'empressèrent de l'y escorter. (Pages 129 et 130.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rivèrent sur les dix heures du soir, protégés par de nombreux serviteurs en armes, et aussi par les sbires, qui occupaient les rues après avoir contribué au rétablissement de l'ordre.

Entre temps, les derniers soldats corses étaient rentrés à la caserne et leur général, don Mario Chigi, ministre des armes, vint procéder vers neuf heures du soir à une enquête. Au préalable, dès le commencement du trouble, le prince frère de Sa Sainteté avait fait annoncer sa visite à M. de Créqui ; « mais auparavant il crut devoir se rendre de sa personne à la caserne pour reconnaître exactement la situation et donner des ordres péremptoires en vue de prévenir soit un retour offensif des Corses exaspérés, soit même, d'après une relation, quelque mouvement de la soldatesque allemande ou italienne cantonnée sur divers points aux alentours. Il semble aussi qu'il ait craint des représailles de la part des gens de l'ambassadeur et par suite un nouveau conflit plus terrible que le premier. En ce premier moment, cette inquiétude était, il faut le dire, assez naturelle, et il importait de prendre des précautions de part et d'autre (1) ».

Les soldats que don Mario fit comparaître isolément pour les interroger, craignant de se compromettre, déclarèrent tous qu'ils ne savaient rien. Le prince dût se contenter de renouveler les ordres déjà transmis par le barigel au nom du cardinal Imperiali, en conseillant de faire veiller par des sentinelles à la sûreté de la caserne et en recommandant que les troupes fussent sévèrement consignées jusqu'au mardi matin 22 août.

Au palais Farnèse, on le conçoit, régnait une fureur d'indignation, une confusion inexprimable,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

un désordre armé, plein de menaces sanguinaires. Le duc de Créqui, au paroxysme de la colère, parlait de se venger immédiatement, d'armer ses gens, les Français en résidence à Rome, des volontaires, d'aller massacrer les Corses, châtier les ministres du Pape, considérés par Son Excellence comme ayant délibérément tramé cet odieux attentat ; le sac de Rome n'était pas pour lui déplaire, et le cardinal d'Este, d'un tempérament non moins énergique mais plus diplomate, parvint à refréner cette dangereuse exaltation. On ne peut refuser au duc de Créqui un esprit de suite, car, six ou sept semaines avant, il avait parlé de « rompre en visière à Imperiali » et même écrit à M. de Lionne :

« Les gens ici sont un peu trop faciles à entreprendre ..... Je suis persuadé qu'ils pourront bien se tromper à la fin. De mon côté, je vous réponds que, s'ils ne changent de style sur la voie de fait, *vous en entendrez parler.* »

L'événement, hélas ! ne devait point tarder à lui donner lugubrement raison.

Et quel fut le bilan de la journée du 20 août ou, pour plus exactement dire, d'une heure à peine de représailles corses ? Les valets de M. de Créqui avaient tenté d assassiner et blessé un soldat corse, tué un autre soldat corse, assassiné quatre romains. Les Corses dans leur explosion de *vendetta*, tuèrent deux pages français et un romain qu'ils prirent pour un page ou un palefrenier. Rien ne prouve qu'ils aient tiré sur l'ambassadeur, encore moins sur l'ambassadrice : s'ils ont tiré sur le palais Farnèse, ce n'était pas, dans leur furie aveugle, mais très explicable, sur l'ambassade de France, c'était sur la tanière de leurs assassins. Au point de vue di-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plomatique, il y a eu crime de lèse-majesté ; au point de vue humain, disons qu'il y avait eu d'abord contre eux crime de lèse-humanité. Ils n'avaient été insulteurs, ni menaceurs, ni provocateurs, ni assaillants, et quant à ceux mêmes d'entre eux qui appliquèrent implacablement la peine du talion et qu'ils connaissaient bien, ce fut un soldat corse qui, le lendemain dans la caserne, résuma le sentiment de la plupart de ses camarades, en disant à un des meurtriers :

« O f... imbécile, tu mériterais d'être jeté dans ce puits ! Tu ne sais pas ce que tu as fait, tu es la cause de notre ruine à tous !... »

MARQUIS D'ORNANO.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -



LES CAMÉRIERS
DE CAPE ET D'ÉPÉE DU PAPE

Bien qu'un certain nombre de Français soient décorés du titre de Camérier de cape et d'épée de Sa Sainteté, on connaît très peu, chez nous, leur organisation, leurs fonctions et leurs privilèges, et si les écrivains qui en ont parlé en Italie sont nombreux, je ne connais guère, en France, que l'Annuaire de la noblesse de Borel d'Hauterive qui, en 1889, lui ait consacré une courte notice. C'est ce qui m'engage à les faire mieux connaître, soit en puisant dans les auteurs Italiens, soit d'après les renseignements recueillis à Rome.

Les Camériers, en latin *Cubicularii*, sont à proprement parler les Chambellans des autres cours (1). Les Papes ont eu de tout temps des camériers *participants*, c'est-à-dire pensionnés et inscrits aux rôles du Vatican, mais pour ce qui est des camériers dits *surnuméraires*, on s'accorde généralement à les faire

(1) V. du Cange. — Cambellanus, nostris idem qui Romanis cubicularius et praepositus sacri cubiculi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

remonter à Clément VII, c'est-à-dire au commencement du XVIe siècle. Je ne parlerai ici que des camériers de cape et d'épée qui se divisent tout d'abord en deux catégories bien distinctes, les camériers participants et les camériers surnuméraires qui eux-mêmes se subdivisent en camériers secrets et en camériers d'honneur.

Les Camériers participants sont au nombre de quatre : le maître du Saint-Hospice, dont la charge est quasi héréditaire ; nommé par Bref Apostolique il prête serment entre les mains du Camerlingue de la Sainte Eglise ; autrefois, ses fonctions très importantes lui donnaient la haute main sur l'ensemble de la Maison du Pape, fonctions qui sont exercées aujourd'hui par le Préfet du palais apostolique, Majordome de Sa Sainteté ; il a rang à la cour, et dans la Chapelle Pontificale vient immédiatement après les cardinaux, dont il a les honneurs militaires ; il a droit comme les cardinaux à l'*Ombrellino*

Après lui vient le Fourrier major des Palais Apostoliques qui a la surintendance des travaux d'architecture, des mobiliers et des jardins des palais pontificaux. Autrefois lorsque le Pape sortait de Rome, c'était lui qui était chargé de préparer les logements pour le Saint-Père et pour sa Cour.

Le troisième camérier participant de cape et d'épée est le Grand-Écuyer dont les fonctions se comprennent de reste.

Le quatrième est le surintendant des Postes pontificales qui jadis précédait le Pape dans ses voyages et les organisait ; sa charge est aujourd'hui purement honorifique.

Les camériers secrets surnuméraires appar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tiennent en général à la noblesse, et les camériers d'honneur à la haute bourgeoisie, il y a toutefois des exceptions dans l'une et l'autre catégorie. Du reste, si les seconds sont, hiérarchiquement, inférieurs aux premiers, les fonctions sont les mêmes et le costume aussi, sauf de légères différences que j'indiquerai tout à l'heure.

Leurs fonctions consistent à faire le service de semaine au Vatican, dans le moment où le souverain Pontife donne ses audiences, à faire partie de son cortège dans les cérémonies, et à contribuer au service d'ordre lors des audiences générales et des solennités de Saint-Pierre et de la Sixtine. Le service de semaine comprend toujours un camérier secret et un camérier d'honneur ; parfois, suivant les circonstances, il est doublé. Le matin, à l'heure fixée, une voiture des écuries pontificales vient prendre à leur domicile les camériers de service et les conduit au Vatican en la cour Saint-Damase. Arrivés à la salle Clémentine où stationne un piquet de gardes-suisses, ils traversent la salle des *parafrenieri* vêtus de poupre, traversent la salle des gendarmes pontificaux, puis celle des gardes-palatins, le salon des *Arazzi* et arrivent enfin à la salle du Trône. Là, le camérier d'honneur s'arrête, et seul le camérier secret pénètre dans l'antichambre secrète qui précède immédiatement les appartements du pape ; il rencontre là les camériers ecclésiastiques de service ; puis arrive le *Maestro di camera* qui va prendre les ordres du Souverain Pontife, et le service des audiences commence.

Les personnages qui ont obtenu l'audience sont introduits par le camérier d'honneur dans la salle du Trône, puis reçus à l'entrée de l'antichambre se-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

crète par le camérier secret qui, tandis qu'ils attendent leur tour, les entretient, et si ce sont des étrangers ignorant les usages, leur indique comment on aborde et comment on prend congé du Saint-Père.

Lorsque les cardinaux sortent de l'audience, le camérier secret les reconduit jusqu'à la salle du trône où ils sont reçus par le camérier d'honneur.

Lorsque les audiences sont terminées, une voiture pontificale ramène chez eux les camériers de service.

Pour le service d'antichambre, les camériers de cape et d'épée ont un uniforme qui consiste en un habit à la française de drap noir brodé d'or, avec col de velours aussi brodé d'or, rouge foncé pour les camériers secrets, et bleu pour les camériers d'honneur; dans les grandes cérémonies ou pour la réception des membres de familles souveraines, les camériers de cape et d'épée revêtent le magnifique costume qu'on dit dessiné par Raphaël, le pourpoint, la culotte, la cape, la toque empanachée, la fraise à trois rangs et l'épée à garde d'acier en forme de croix; ils portent aussi une chaîne d'argent doré d'où pendent les clefs de Saint Pierre surmontées de la tiare. Ils ont encore un autre uniforme dit *de cour*, mais rarement usité, qui consiste en un frac rouge brodé d'or à peu près semblable à celui des chambellans des autres cours, gilet et pantalon blanc à bande d'or Tous ces costumes ne sont obligatoires que pour le service; en dehors du service, les camériers peuvent toujours pénétrer au Vatican avec la chaîne qui est leur insigne distintif, portée sous le frac de soirée et sur le gilet.

Pour toute rémunération les camériers de cape

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et d'épée surnuméraires reçoivent, à la fête de Saint-Pierre, comme souvenir du service d'antichambre fait par eux, deux médailles d'argent de grand module à l'effigie du Souverain Pontife. Ils ont droit et c'est le plus précieux de leurs droits, de recevoir la communion pascale des mains mêmes du Pape dans sa chapelle privée.

Il est d'autres privilèges peu connus, qui ont été et qui sont encore matière à controverse, concédés au temps passé aux camériers par différents papes, et notamment par Pie VI par un Bref en date du 22 juin 1775. Ce Bref, qui n'a jamais été abrogé, leur confère des droits très étendus, tant au spirituel, qu'au temporel, parmi lesquels, au spirituel, le droit de choisir pour confesseur un prêtre séculier ou régulier approuvé par l'Ordinaire, qui pourra les absoudre de toute excommunication ou censure ecclésiastique, et même des cas réservés au Pape lui-même ; au temporel, ce Bref les déclare comtes de Latran, chevaliers de la Milice dorée, nobles romains, citoyens de Rome, de Benévent, de Ferrare, etc.

Encore une fois, ce Bref n'a jamais été abrogé, aussi Giacheri, dans son ouvrage sur les Ordres de Chevalerie Pontificaux (1), dit-il : « Nous parlerons ici des camériers secrets qui doivent être regardés comme chevaliers et comtes de Latran ». Le comte Gaddi Hercolani dont le livre *Ordini equestri* (2) fait autorité, après avoir reproduit le Bref de Pie VI s'exprime ainsi : « Ce Bref nous dispense de parler des privilèges dont jouissent les Camé-

(1) Commentario degli ordini equestri. Rome, 1853.
(2) Rome, 1860.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

riers, et auxquels il n'a pas été dérogé par les pontifes ses successeurs. »

Le Commandeur Frezza, dans un ouvrage plus récent (1), s'élève contre l'interprétation de ce Bref de Pie VI : « Pour éviter de fausses interprétations dit-il nous devons faire remarquer que les honneurs et les privilèges en question ne peuvent, ainsi qu'on le prétend, s'appliquer aujourd'hui à tout le corps des camériers pontificaux ; en effet, si on lit ce bref sans parti pris de séduisantes illusions, il est facile de reconnaître que tous ceux à qui sont destinées ces faveurs sont nommés de façon précise, et qu'il n'est question ni de leurs successeurs ni du corps entier des camériers, que ce sont donc seulement ceux qui sont nommés et non d'autres qui sont décorés de ces honneurs et privilèges ».

Cette opinion du commandeur Frezza est discutable; il y a quarante camériers nommés dans le Bref, s'il y en avait seulement quatre ou cinq, l'interprétation de M. Frezza pourrait paraître rationnelle, mais ce nombre de quarante représente évidemment une grande partie, sinon la plus grande partie des camériers en exercice, Pie VI venant à peine de monter sur le trône. Mais il y a plus, pour n'en point oublier sans doute le Souverain Pontife s'exprime ainsi après avoir énuméré les quarante noms : « *Civitatum et diocesum respective presbyteris seu clericis vel laicis familiaribus continuis, commensalibus nostris, Salutem et Apostolicam Benedictionem.* » Puis suivent les privilèges accordés *motu proprio*.

Il semble donc que ces privilèges s'étendent non

(1) Dei Camérieri segreti et d'onore. — Rome, 1884.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

seulement aux personnages nommés, mais à tous les camériers de Sa Sainteté.

Il est vrai que le Bref ne parle pas de leurs successeurs, mais il est évident qu'il s'étend implicitement à ceux-ci ; il ne tombe pas sous le sens en effet que les camériers nommés par Pie VI après 1775 n'aient pas joui des mêmes privilèges que leurs collègues, et ainsi pour les autres.

Les écrivains italiens qui, dans ces derniers temps ont eu à parler des privilèges des camériers de cape et d'épée n'ont pas manifesté le moindre doute à cet égard. Le docteur Antonelli (1) dit à propros de ce Bref de Pie VI « Nous voyons donc que les camériers du Pape jouissent de très nobles prérogatives, et d'abord entre celles-ci, du titre de comte, personnel bien entendu, et qui depuis la Bulle de Pie VI est attribué seulement aux camériers secrets ; en outre ils sont de droit chevaliers de l'ordre doré de Saint-Sylvestre sans qu'il soit besoin de concession particulière. »

Le comte Pasini-Frassoni, dans un article sur la noblesse romaine (2) dit aussi : « Les familiers intimes du Souverain Pontife jouissent de privilèges qui, confirmés et augmentés par Pie VI en 1775, sont encore en vigueur parce qu'ils ne furent abrogés par aucune disposition ultérieure. »

Enfin, M. Brancaleone dans une étude récente (3). dit de même : « Les camériers secrets de Sa Sainteté ont, par privilège personnel, le titre de comtes du sacré palais de Latran et celui de chevaliers dorés. »

(1) Rivista del collegio araldico. Rome, avril 1903
(2) *Ibid.*, avril 1903.
(3) *Ibid*, mai 1903.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Maintenant y a-t-il des camériers secrets qui, en vertu du Bref en question portent le titre de comte de Latran, y en a-t-il qui portent la croix de Saint-Sylvestre sans autre investiture? Je l'ignore, mais comme leur charge cesse avec la vie du Pontife qui les a nommés, ils doivent en ce cas, s'ils ne sont pas maintenus par son successeur, cesser de porter le titre de comte de Latran et déposer la croix de Saint-Sylvestre. La situation est singulière.

Cte DE TOULGOET-TREANNA.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

POÉSIES

VIEILLES PAGES

Ma chère âme, aimez-vous quelque haute aventure,
Bons chevaliers brisant leur lance d'un seul choc,
Coups fabuleux de masse ou de taille, ou d'estoc,
Oncques n'en trouverez plus poignante écriture,
Récit plus imagé que chez ce vieil auteur,
Lequel, disant un preux sans peur et sans reproche,
S'en est intitulé Le Loyal Serviteur.
Qu'était-il ? Gentilhomme issu de vieille roche ?
Les savants sur ce point, sans doute, ont disserté.
Mais qu'importe ? Écuyer ou pauvre secrétaire,
Son surnom valait bien tout grand nom qu'il pût taire ;
Sa belle âme est à Dieu ; son corps s'est refait terre,
Et nous, plus que l'histoire usant de liberté,
Nous le symbolisons par quelque violette
Là bas épanouie, aux Monts du Dauphiné,
Fleur inculte et charmante, agreste cassolette,
Encens bleu du manoir sombre où Bayard est né !
De même, en les tournois, prêts à fournir carrière,
Jadis, vit-on surgir des paladins vainqueurs,
Nul n'osait pénétrer les secrets de leurs cœurs,
Et plus d'un a passé sans lever sa visière.
Ainsi donc, vous lirez ce bon livre français
Offert non sans malice aux trois États de France,
Afin d'en assurer pour toujours le succès,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Et pour ce que Bayard respectait la souffrance
Des humbles des petits auxquels il fut clément
Vous l'y verrez enfant, déjà ferme en sa voie,
Gentil page et quasi fils du duc de Savoie,
Piquer des deux si bien qu'on le nommait gaîment
Piquet, présage heureux des fières chevauchées,
Rouges moissons de gloire et de têtes fauchées,
Où le bras se décuple étant un contre dix!
France, Empire Saint Marc, Saint Jacques, Cris de guerre
Soto-Mayor réduit en combat singulier,
Et tout ça pour qu'un soir, au détour du hallier,
Tombe les reins cassés par un boulet vulgaire
Celui qui restera l'ultime chevalier!
Le livre encore ouvert, quand votre âme embaumée
Gardera le parfum d'un tout mystique émoi,
Alors très simplement, sans phrases, mandez-moi
Quel passage, entre tous, vous a le plus charmée.
Il en est un qui, moi, m'a jusqu'aux pleurs touché :
Un beau rêve d'amour décrit en une page
D'amour naïf et pur, enfantin, ébauché,
Grâce auquel survécut chez le héros le page.
Or, un jour, il advint, longtemps, longtemps après,
Que Bayard rencontra, je crois, près de Pavie,
Celle dont l'éloignait le chemin de sa vie.
C'était en un festin aux somptueux apprêts :
La dame fit asseoir le chevalier près d'elle,
Et comme un débutant, ce vaillant rougissait.
L'époux n'ignorait rien, sa femme était fidèle,
Et doucement ému, comme eux, il les laissait
Evoquer leurs serments, leurs souvenirs d'enfance,
Sans que son honneur sauf y vit l'ombre d'offense,
Et le conteur moral ajoute un peu plus bas :
Cette honnête amitié dura jusqu'au trépas.

Louis de Chauvigny.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

TOIT VÉNAL

Sur le grand chemin, non loin de la berge,
Rubicond, ventru comme un hostelier,
L'amour enrichi, l'amour tient auberge,
Blanche est la maison, large est l'escalier.

Hiver comme été, jour, nuit, on héberge
Manant ou Seigneur, reître ou chevalier,
Quelquefois au vent on y met flamberge,
Et le broc au poing chante un escholier :

O pâle inspiré, troubadour quipasses,
L'œil rêveur, perdu dans les bleus espaces,
Si la soif te prend n'entre pas icy :

Sous ce toit vénal. on rit, on s'amuse,
Mais la voix est fausse. et la chaste muse
En aurait longtemps regret et soucy.

LOUIS DE CHAUVIGNY.

NOTRE TERRE

J'aime profondément, comme une aïeule douce,
La bonne terre où je suis né, qui me nourrit,
Qui gardera mon corps déserté par l'esprit
En renfermant sur moi son sein vêtu de mousse.

Je l'aime en son splendide épanouissement
D'avril, avec les fleurs, et d'août, avec les gerbes.
Je l'aime quand, pleurant ses parures superbes,
Il lui faut de l'hiver souffrir le long tourment.

Mon âme communie avec l'âme des choses.
Comme si la nature eût versé son ferment
Dans mon être, je sens s'unir intimement
Ma vie avec sa vie en ses métamorphoses.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Semble-t-elle impassible et sourde à mon appel ?
Il émane pourtant de son indifférence
Je ne sais quoi qui berce et trompe ma souffrance
Et j'y trouve quand même un recours maternel...

— Les Causes, qui les sait ? Tout en nous est mystère.
Nous portons mille Sphinx sans Œdipe... Une loi
D'atavisme a transmis sans doute jusqu'à moi
Cet amour de l'air libre et de la bonne terre.

Jamais les trépassés ne meurent tout entiers ;
La sève du vieux tronc afflue aux jeunes branches :
Que le corps des anciens pourrisse entre les planches,
Leur souffle encor respire en nous, leurs héritiers.

Je ne suis pas de ceux qui, railleurs de leurs pères,
Jettent légèrement l'anathème au passé.
Nous récoltons le champ qu'ils ont ensemencé ;
Large et grande est leur part dans nos moissons prospères.

Le séculaire effort de leurs cœurs, de leurs bras,
A fait obscurément de nous ce que nous sommes,
Et les vertus de vingt générations d'hommes
Aboutissent à nous, leurs fils souvent ingrats.

S'il est vrai que, bercé par sa paix familière,
Je trouve en ce décor des champs et des forêts
Plus d'intime douceur, plus d'aise et plus d'attraits
Qu'en la ville où se meut l'humaine fourmilière,

N'est-ce pas qu'avant moi les aïeux paysans
Dont je sors, pendant plus de mille ans, d'âge en âge
Confinèrent leur vie en l'ombre d'un village,
Laboureurs de la glèbe inféodés aux champs ?

Ils vivaient de la terre et par elle et pour elle,
Dans son effluve pure à tout heure baignés,
Lui donnant leurs sueurs, de ses sucs imprégnés,
Union sans regrets, libre et continuelle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sous le chaume moussu qui leur servait d'abri,
Ils partageaient du sol le deuil et l'allégresse,
Tristes avec l'orage et la grêle traîtresse,
Joyeux avec l'aurore et le printemps fleuri.

Et puisque, aux jours présents, mon âme s'extasie,
O Nature, devant ton spectacle enchanteur ;
Puique, pour exprimer les émois de mon cœur
Par des chants, j'ai reçu le don de poésie,

Il me plaît de penser que l'un de ces aïeux,
Dont gît la cendre au clos d'un cimetière antique,
Fut, aux âges lointains, un aède rustique,
Ému par la beauté de la terre et des cieux.

Je le vois : il revient, sa tâche terminée,
Auréolé de pourpre aux reflets du couchant ;
Quoique las et courbé sous le labeur du champ,
Il sent frémir en lui la muse spontanée.

Assis tout près de l'âtre, aux lueurs des tisons
Qui pétillent gaiement dans le logis champêtre.
Il s'applique à tailler une flûte de hêtre
Pour l'accompagnement de ses propres chansons.

Que viennent les loisirs promis par le dimanche,
Il erre par les bois et les prés, attentif
A la source d'où sort un clapotis plaintif,
A l'entretien galant des oiseaux sur la branche.

Quand la bise d'hiver, sous les toits bruissants,
Réunit les voisins pour la longue veillée,
Il charme l'assistance entière, émerveillée
D'entendre de si doux et si tendres accents...

— Ainsi j'aime évoquer le vieil et bon ancêtre,
Laboureur et poète ingénu d'autrefois,
Sang de mon sang, chantant encore par ma voix
En ces jours froids et gris où le ciel m'a fait naître.

ACHILLE MILLIEN.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA BONTÉ DES CHÊNES

(1793)

Par la haute futaie aux sentiers ténébreux
Où les vents apaisés n'ont plus que des haleines,
Des cavaliers s'en vont à l'abri des grands chênes
Compatissants aux fils vaincus des anciens preux.

Les hommes sont mauvais et les temps rigoureux...
Plus qu'aux jours où Néron remplissait les arènes,
Les hommes ont au cœur tous les souffles des haines,
Mais les chênes sont bons, fidèles et nombreux.

Vers le Rhin, libre encore, ils guident dans la brume
D'un soir glacé de l'Est la mouvante amertume
Des pâles voyageurs chassés de leurs châteaux.

Où sont les lambris d'or, les lustres et les marbres,
Versailles, Trianon ! — Et sur les froids coteaux,
La lune sourit seule à la bonté des arbres.

G. de Pimodan.

NOSTALGIE

Égypte

(L'an 44 avant Jésus-Christ.)

Sous le plafond de cèdre où la lampe d'albâtre
Balance sa blancheur entre les piliers lourds,
L'esclave gaulois songe aux premières amours
Dont il rêvait, enfant, près des cendres de l'âtre.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Que le pays est loin... et le matin bleuâtre
Où légers, sautillant au hasard des parcours,
Ses chevreaux le menaient à l'ombre des bois sourds
Quand, au bord de la Meuse, il était petit pâtre !

Oh ! le brouillard des prés... — Le son clair des buccins
Éclate, précédant les danseurs Abyssins
Du cortège royal, et voici la déesse...

Cléopâtre, beauté qui fait envie aux cieux !
Elle charme l'Égypte et l'Asie et la Grèce,
Mais l'esclave gaulois n'a pas levé les yeux.

G. DE PIMODAN.

LA SAINTE PAUVRETÉ

En suivant les conseils sacrés où se précise
Le sublime idéal que, divin, tu conçus,
Si ce n'était pas trop d'orgueil, ô doux Jésus,
Je voudrais devenir un saint François d'Assise.

Par les plaines, les monts où l'air léger vous grise,
Les bruyantes cités, iraient, jamais déçus,
Mes rêves d'or, et, dans le grand ciel, aperçus,
Des séraphins tendraient leurs ailes à la brise...

Et, pauvre, ayant donné jusqu'à mon dernier sou,
Je passerais, traïté par les hommes de fou,
Me faisant refuser du pain le long des routes,

En la bonne misère où, repoussant le fiel
De l'envie, et le poids de l'argent, et les doutes...
Je gravirais, joyeux, le dur chemin du ciel.

G. DE PIMODAN.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'AUTRE

A D. Carmen Gomez de Battaglia Ramos.

La jeune mère, en deuil, sourit à l'enfant blonde
Qui joue à ses pieds, lis rose de six printemps ;
Son regard attendri décèle en même temps
Un vivace regret, une douleur profonde...

Car elle pense à *l'autre*, au doux ange envolé
Qui fut sa première allégresse,
Si promptement changée en mortelle détresse !
Elle écoute, en pleurant, son cœur inconsolé...

— Maman, pourquoi pleurer ? demande la mignonne.
Petit Frère est heureux puisqu'il ne souffre plus
Et qu'il s'amuse bien, dans le ciel qui rayonne,
Avec les Chérubins et le petit Jésus.

— Oui, dit la mère, mais je l'entends qui réclame
Sa part de mes baisers ; c'est pourquoi tu me vois
Pleurant, dans un sourire, au son cher de sa voix :
Ces larmes sont pour lui les baisers de mon âme !. .

OSCAR DE POLI

L'ANGE DE L'AMITIÉ

Quand je ne serai plus, souvenez-vous, Odile,
Vous de qui le sourire a fleuri mon déclin,
Ange de l'amitié tendre comme une idylle
Et chaste comme un lys, de son aube à sa fin.

Vous viendrez quelquefois à mon suprême asile,
De peur d'en oublier le morne et long chemin :
Le cœur qui nous aimait et que la mort exile
A droit au souvenir jusqu'au revoir divin.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Femme, ne croyez pas qu'en la tombe scellée
Rien ne subsiste plus de la vie envolée
Que le poignant écho d'indicibles douleurs :

Dans la poussière humaine il reste un peu de l'âme,
Et je vous bénirai de m'apporter, Madame,
Une prière à Dieu, des roses et des pleurs !

OSCAR DE POLI.

Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

LE SAUVEUR

Indéfiniment longue, blanche et morne,
La route se perd à l'horizon noir ;
Elle paraît fuir dans le ciel sans borne...
Des étoiles d'or l'émaillent, le soir.

Du haut de la tour où pleure la France,
Le cœur triste et las, le front dans la main,
Du haut de la tour sa sœur l'Espérance
A les yeux fixés sur le grand chemin.

La France gémit : « Des voiles de l'ombre
Quand surgira-t-il, celui que j'attends ?
— Ah ! dit l'Espérance, au fond du ciel sombre
Luit comme un divin rayon de printemps.

— Et dans ce rayon que vois-tu paraître ?
— Je vois une épée en forme de croix,
Une bonne épée aux mains d'un seul maître.
— Viennent-ils vers nous ? — Ma sœur, je le crois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le beau chevalier !..... Voici qu'il s'arrête...
Son œil rayonnant d'audace et de foi
Semble impatient... Il lève la tête...
— Que demande-t-il ? — Un signe de toi. »

FRANÇOIS DES SALLES.

5 avril 1904.

REMINISCENCIAS (1)

AO VÊR A HABITAÇAO DE FAMILIA

Tradusido da senhôra Baronêsa Coche de la Ferté.

Tectos velhos, tisnados pelas eras,
Na sombra mergulhados,
Recantos, que eu amei a tao deveras
Mêsmo um pouco obumbrados ;

Vitraes de côres rubras, como flamas
E pedras preciosas
Que outrora ornastes colos dumas damas
Tantas, jovens, radiosas ;

Esmaltes esquisitos, transparentes,
Reliquias consagradas,
Bocêtas de madeiras rescendentes,
Árvores invejadas ;

(1) Merci très cordial au distingué poète Portugais qui a eu la courtoise pensée de faire et de nous adresser la traduction de quatre des poésies publiées dans notre précédent annuaire. — P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Eu venho saudar-vos comovida,
Turvada de cansaço :
Vós ficareis aqui, por tôda a vida.
Mâs.. eu.. medito, e.. passo !

Vte DE SANCHES DE FRIAS.

RELIQUIAS

Tradusido do conde de Lantivy de Trédion

Ha pezares no mundo,
Que uma palavra pode deslustrar,
Que da idêa, bem fundo,
No cofre puro temos que guardor.

Como na aza do vento
Rápida vôa flâscida corola,
Assim tal pensamento
Sabido, ás vêzes, rápido se evola.

Êlle é como que o élo,
Que ao coraçâo nos prende a coisa amada,
Por si fala singelo ;
Ninguem melhor que êlle percebe nada.

De maïs, é mau partido
Expôr a olhos lassos o sagrado
Tesoiro, defendïdo
Pelo mistico sêlo do passado :

Sonhos idos, memórias
Dos que voaram ás mansaes divinas,
O amôr primeiro, histórias
De amigos, o adeus, juras femininas ;

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Coisas, que nos agitam,
Páginas de pezar, ou riso cheias,
Páginas, que palpitam,
E dão á nossa vida mais idêas.

Pensar sósinho eu quero,
Com devoçao profunda, carinhosa,
Em seu encanto austero,
Pâra encontrar a paz, comque a alma gosa.

Sâo fôlhas arrancadas
Do livro do vivêr ; têm cheiro e o agrado
Das flôres, que misradas
Guardamos, em segrêdo, ao nosso lado.

Não ha linguagern nossa,
Ó dôres, alegrias, dias idos,
Que traduzir vos possa !
Gravaram-vos os prantos mais sentidos.

Claro é pois que no mundo
Ninguem certo pensar deve dizêr;
E da idêa, bem fundo,
No cofre puro, temos que escondêr.

Vte DE SANCHES DE FRIAS.

PATER DA FRANÇA

Tradusido do Visconde Oscar de Poli.

Padre nosso,
Que seja nos ceus e terra
Vosso nome consagrado ;
Que a fé viva aos homens desça,
Que sejaes glorificado !

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Padre nosso,
Só em vós confia a França ;
Seja o inferno confundido ;
Que vossa Filha primeira,
Perdoada, livre, fagueira,
Recobre o sceptro perdido ;

Padre nosso
Dae-nos uma bôa mésse,
Sêde á contrição clemente ;
E, no instante derradeiro,
No vosso eterno luzeiro
Dae nos lugar permanente.

Vte DE SANCHES DE FRIAS

SOLDADO CHRISTAO

Tradusido do francês de Fleury Vindry.

De erguida golpadura, os sapatos ferrados
Resoam sôb a ogiva, a um têrço do portado ;
Meio batente abriu do senhor de *Noircarme*
O braço dado á pugna, e fero, e tao ousado.

A burilar do gládió, o roçar dos projecteis
Gravaram lhe na carne avelhada a lembrança
De tôdos, que matou, com sua mâo enorme ;
Sim ; que trazia espada, e usava — a com pujança ;

Pesada espada de aço, armada em forja ibérica
De punho ocado e curto e de reliquias cheio ;
A guarda em cruz latina a flôres de liz ás cinco,
Por Virgilio Solis damasquinada a meio.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Lá, no atrio as pistolas tilintam ;
A egreja, de que o mar, com vento, lima os flancos,
A abóboda recurva, em tôda a plenitude,
Onde um S. Jorge brilha, impresso em vitraes brancos.

O idôso e gran Senhôr com passos não pesados,
Tendo, dum jacto só, abandonado a sela,
Solemne, como um padre, ao ir pâra os altares,
Transpôe grave os degraus usados da capela.

Curvando o largo dôrso, e soluçando forte,
Prostrou se no chão ; com a bôca tristonha,
Oscula o pavimento, onde poisa e fluctua
Da sua barba argentea a ondulação medonha.

No entanto, ao fim da nave, envolto em claridade,
Nos braços da Madona, em prisaô taô fagueira,
Um Christo, inda menino, estende as mãos divinas
E escuta-lhe, a sorrir, sua oraçao guerreira.

V.te DE SANCHES DE FRIAS.

Lisbonne.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

NOTES D'ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

1902. — *Septembre*, le 22 : Le vicomte Pierre Le Jumeau de Kergaradec, lieutenant au 18e bataillon d'artillerie, fils de notre honoré collègue, et mademoiselle Marguerite de Laizer.

1903. — *Avril*, le 20 : Le comte Paul du Reau de la Gaignonnière, et mademoiselle Charlotte du Plessis d'Argentré.

Mai : le 12. M. Constant Rimoz de la Rochette, fils de M. Fernand R. de la R. et de Madame née Descours de Billoër, et mademoiselle Odette de Coligny-Châtillon, fille de notre honorable collègue le marquis de Coligny-Châtillon, ✻, ancien officier supérieur, et de la marquise, née Quarré de Château-Regnault d'Aligny.

Juin : le 18, le comte Guy de Coligny-Châtillon, lieutenant au 28e Dragons, fils des précédents, et mademoiselle Germaine de Pins-Monbrun, fils du comte Charles de P.-M., et de la comtesse, née Auriol d'Azas. — Le 20, notre honorable collègue le comte Gousset, docteur en droit, et mademoiselle Marguerite-Marie Lauras, fille de madame Emond Lauras, née de Givry.

Juillet : le 1, le vicomte Joseph d'Aubert, et mademoiselle Marie Maujouan du Gasset, fille de M. Paul M. du G. — Le 8, le comte Henri de Saint-Bon, lieutenant au 42e d'infanterie, petit-fils de la comtesse douai-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rière de Lapeyrouse de Bonfils, et mademoiselle Marie de Morlaincourt, fille du général — Le 9, le prince Albert de Broglie, fils du prince Amédée, et mademoiselle Marguerite d'Harcourt, fille du marquis et de la marquise d'H., et petite-fille de la comtesse de Biron. — Le 28, M. Roger Cotton d'Englesqueville, ✻, lieutenant au 4e Hussards, et mademoiselle Charlotte Desfontaines de Preux. — M. Frank Taberne et mademoiselle Maria Percy.

Septembre : le 8. M. Edouard de Carol, et Mademoiselle Paule Vitry de Moysset. — Le 29, le vicomte Georges Le Jumeau de Kergaradec, lieutenant d'infanterie, fils de notre honoré collègue, et Mademoiselle Berthe de Laizer.

Octobre, le 22 : Le baron René Guillibert, officier de réserve, fils de notre honoré collègue le baron Guillibert, ancien bâtonnier des avocats à la cour d'Aix, commandant territorial, et Mademoiselle Henriette-Bernard Attanoux.

Octobre : le 27, M. Henri Bourin, lieutenant au 23e dragons, et Mademoiselle Jeanne Richard, petite-fille de M. Emile Dehesdin, ✻.

Novembre : le 24, M. Paul de Clerck et Mademoiselle Mathilde d'Hautefeuille.

1904. — *Janvier* : le 19, le comte Raoul de Lachapelle d'Apchier, et Mademoiselle Marie-Josèphe Grellet de la Deyte, fille de notre honorable collègue et de Madame G. de la D., baronne née du Saint-Empire. — Le 28, M. Godard-Desmaret, beau-fils de notre honorable collègue M. Moreau de la Tour, et Madame Yvonne Chaligny.

Février. — Le 4, le baron de Müllenheim-Rechberg, lieutenant au 6e Hussards, et Mademoiselle Marie de Chauvigny, fille de notre honorable collègue. — Le 9, M. Xavier de Buttet, lieutenant au 67e d'infanterie, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mademoiselle Marguerite de Puisieux, fille de notre honorable collègue et petite-nièce de Mademoiselle de Vissec de la Tude. — M. François d'Achon, et Mademoiselle Monique d'Avril, fille du baron d'Avril, C. ✻, ministre plénipotentiaire.

Avril. — Le 8, le vicomte Bernard de Bonneval, et Mademoiselle Elisabeth de Quinsonas, petite-fille du baron de Mackau — Le 14, M. André Desanges, et Mademoiselle Gabrielle de Maussion de Candé, fille du comte. — Le 30, M. Camille Denoyel, et Mademoiselle Hélène Leroy de la Brière.

NAISSANCES

1903. — *Mars*, le 3, Solange, fille de notre hon. collègue M. Henry de Laguérenne.

Mai. — Le 5, François, fils du marquis d'Albignac, et de la marquise, née d'Orfeuille. — Le 11, Yves, fils de notre h. c. le baron Maxime Trigant de Latour. — Le 23, Emmanuel, fils de notre h. c. le comte de Lantivy de Trédion, et de la comtesse, née de Riencourt. — Le 30, Solange, fille du lieutenant et de la vicomtesse P. de Rochas d'Aiglun.

Août. — Le 11, Jacques, fils de M. Paul de Terris et petit-fils de notre h. c. M. Jules de Terris.

Octobre. — Le 15, Sylvain, fils de notre h. c. le chevalier Pidoux, archiviste paléographe, docteur ès droits, et de madame, née de Carol.

Décembre. — Le 5, Jacques, fils du baron Ferdinand d'Avout, lieutenant au 12e Hussards, et de la baronne, née d'Oldenneel de Heerenbrinck et petit-fils de notre h. c. le vicomte d'Avout. — Le 19, Marguerite-Marie, fille du baron Alexandre Cavrois de Saternault, et de la baronne, née de Clerck, et petite-fille de notre h. c. le baron C. de S , Président de l'Académie d'Arras.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1904. — *Janvier :* le 23, Bertrand, fils du comte Jean Chandon de Briailles, et de la comtesse, née de Salignac-Fénelon.

Février : le 27, N..., fille de notre h. c. M. José do Espirito Santo de Battaglia Ramos, et de Madame, née Maria del Carmen Gomez y Sanchez.

Mars : le 19, Guy, fils de M. Constant Rimoz de la Rochette, lieut. au 8e dragons, et de madame de la Rochette, née de Pillot de Coligny, et petit-fils de notre hon. collègue le marquis de Coligny-Châtillon. — Le 20, Hervé, fils de notre h. c. le vicomte Jehan de Hennezel d'Ormois.

Avril : le 6, Mathilde, fille de notre h. c. M. Paul Beauchet-Filleau. — Le 11, Renée, fille du baron de Caters, arrière-petite-nièce de notre h. c. le comte de Caix de Saint-Aymour.

DÉCÈS

1903. — *Mars :* le 20, Marie-Louise-Victorine Liger de Chauvigny, 17 ans, fille de notre hon. collègue M. Louis de Chauvigny.

Avril : le 10, Marie-Joséphine-Henriette-Anne de Rohan-Chabot, comtesse Louis de Périgord, 30 ans, — le 29, Marie-Louise-Marie-Pauline de Brosse, vicomtesse Raoul Le Gouz de Saint-Seine, 59 ans; — Félicie-Isabelle Wastelier du Parc, comtesse douairière de Gantès, 73 ans.

Mai : le 6, Auguste-Théodore-Marie Raffron de Val, 27 ans, neveu de notre hon. coll. M. Hervé de Beaulieu, ✻ ; le 26, André-Adhémar, comte de Saint-Légier, 67 ans ; le 29, vén. et discrète personne Messire Antoine-Arnaud Guerlin, chanoine tit. de la cathédrale d'Amiens, aumônier des Clarisses, anc. curé de Lihons-en-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Santerre, 90 ans, grand-oncle de notre hon. coll. M. Robert Guerlin.

Juin : le 11, Esprit-Boniface — *Lionel*, marquis de Castellane, ✠, anc. officier de cavalerie, commandant des Mobiles de Saône-et-Loire en 1870, 69 ans ; le 16, Pierre-Charles-Armand Loizeau de Grandmaison, ✠, M. corr. de l'Institut, archiviste honoraire, 79 ans : le 19, le R. P. de Damas, de la Compagnie de Jésus, anc. Aumonier de l'Armée d'Orient, Aumônier militaire pendant la guerre franco-allemande, anc. Missionnaire en Arménie, 81 ans, oncle de notre h. c. le comte de Damas d'Anlezy : le 25, Marie-Charles, comte de Digoine du Palais, 78 ans.

Juillet : le 9, Pierre-Joseph-Aristide Marraud des Grottes, ✠, anc. membre du Conseil général et du Conseil privé de la Martinique, 80 ans, père de notre hon. collègue; Henri Vernis, 43 ans, beau-frère de notre h. c. le comte Allard du Chollet; le 26, Marie-Antoine-Pierre-Henri, comte de la Forest-Divonne, O. ✠, off. supérieur en retraite, 60 ans; le 30, notre vénérable collègue Monsieur l'abbé Antoine-François-*Edmond* de Branges de Civria, aumônier du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Dole, 59 ans ; Madame de Coucy, née de Ramsay de Balmain, mère de nos h. c. Messieurs Raoul et Eng[d] de Coucy.

Août : le 8, Arthur-André-Josselin, comte Maingard, 65 ans; le 13, Albert-Humbert-Marie-Octavien Pourroy de Lauberivière, comte de Quinsonas, 46 ans ; — le 24, Anne-Marie-Hélène-Julie Renault du Motey, 18 ans, fille de notre h. c. le vicomte du Motey; Renée-Marie-Léonie-Louise Guillier de Souancé, 11 ans, fille du baron et de la baronne de Souancé.

Septembre : le 3, Madame Marie-Ernestine de Cugnon d'Alincourt, veuve de M. Eusèbe de la Perrelle, 81 ans; le 5, Madame Armande-Ursule-Lydie de Gourdeau de Saint-Cyr, veuve du commandant Henri Maillard de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Gournerie, 85 ans, grand'mère de notre h. c. le vicomte de Kervenoaël; le 7 notre h. c. M. Henry Bourgoing, anc. magistrat, 65 ans; le 15, notre h. c. M. Charles-Prosper Givelet, 81 ans; le 23, madame Emma de Poli, née de Franceschi, femme de notre cher et h. c. M. Philippe de Poli, et cousine de notre t. h. Président; — le 26, Madame Alix-Marie-Geneviève d'Albignac, en religion Mère Marie du Sacré-Cœur, chanoinesse régulière de St-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, 41 ans; le 29, Madame Marie Josèphe-Louise-Antoinette de la Roque-Ordan, comtesse d'Alton, 38 ans, belle-sœur de notre h. c. le comte René de la Bastide; le 30, Georges-Joseph-Auguste, comte d'Haudicourt, anc. capitaine de mobiles, 61 ans.

Octobre : le 19, Madame Françoise-Hermance de Montoviller, comtesse du Puget, 88 ans; le 20, René-François-Vercingétorix Lallemand, fils de notre h. c., 16 ans; le 25, Marie-Léontine-Alix de Galz de Malvirade, marquise de Bourdeille, 73 ans, mère de notre h. c. le marquis de Bourdeille.

Novembre : le 8, Madame Marie-Madeleine-Marguerite Courbaire de Marcillat, née de Ribier de Lavandès, 47 ans.

Décembre : Madame Jeanne-Marie-Antoinette du Noyer, marquise de Royère, belle-sœur de notre h. c. le comte de Royère, 33 ans; le 15, M. Carel-Willem-Alexander Wildeman; le 17, le duc Edmond de Sabran-Pontevès, 62 ans; le 19, Madame Montens, née du Bois (Octavie-Henriette-Joséphine), 74 ans; le 20, Joseph-Octave-Gaston, comte de Maigret, beau-frère de notre h. c. le comte Gaston Chandon de Briailles, 53 ans; le 21, Joseph-Antoine-César Emilien, baron de Jessé Levas, 74 ans; le 22, Madame de Baudus, née de Maussabré (Jeanne-Marie-Marguerite), 46 ans; le 24, notre h. c. le vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay, 76 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1904 : *Janvier*, le 1er, notre t. h. collègue Marie Gabriel-Joseph-René, comte Le Moine, baron de Margon, colonel de cavalerie en retraite, O. ✠, ✠, 61 ans ; le 2, le comte Renaud de Moustier, duc de La Mothe-Houdancourt ; le 5, Henry-Baudoin-Eugène-Marie-Augustin, marquis de Lameth, anc. capitaine des Francs-Tireurs de la Somme (1870), 63 ans ; Marie-Etienne-Léon-Guy de Jarnac de Gardépée, fils de notre h. c., 24 ans ; le 10, Louis-Marie-Olivier de Liron d'Airoles, 72 ans ; le 17, Mademoiselle Clotilde-Raphaëlle de Battaglia-Ramos, sœur de notre h. c., 21 ans ; le 22, notre h. c. M. Genest-Emile-Aubert de la Faige, ✠, anc. capitaine de cavalerie, 48 ans ; le 27, René-Charles Vrignault, lieutenant de vaisseau, 33 ans ; le 29, Eutrope-Christophe-Léon-Maurice vicomte de Cressac, père de notre h. c. le vicomte de Cressac de Soleuvre, 70 ans.

Février : le 2, Emmanuel-Marie-Joseph, comte de Courtaurel de Rouzat, 55 ans ; le 3, Alfred-Eric, baron Grand d'Esnon, 62 ans ; le 4, Madame Louise-Marie-Henriette-Blanche de Virieu, baronne Thomas de Bosmelet, 89 ans ; le 9, le général de division d'Avout, duc d'Auerstaedt, G. C. ✠, anc. grand chancelier de la Légion d'Honneur, 74 ans, cousin de notre h. c. le vicomte d'Avout ; le 29, Madame Alice-Marie-Clotilde Roblin, née Husson de Sampigny, 27 ans ; Carite-Marie-Joséphine Grand du Basty, femme de notre h. c. le comte Richard de Marguerye, 67 ans.

Mars : le 1er, Madame Léon Boucher-Léoménil, née Houssaye de Léoménil (Marie-Thérèse), 69 ans, belle-mère de notre h. c. le comte de la Fargue et grand-mère de notre h. c. M. Georges d'Escrivan ; le 20, Madame Anne-Marie-Joséphine-Isabelle Boyer, en religion Mère Marie Saint-Vincent-de-Paul de la Congrégation Notre-Dame, 33 ans, belle-sœur de notre h. c. M. de Parseval ; le 21, Alfred-Henri-Hubert Hennequin, marquis de Willermont, O. ✠, anc. lieut.-colo-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nel d'Etat-Major, 77 ans, cousin de notre h. c. le comte Paul de Villermont ; le 29, le comte Hubert de Boisgelin, 48 ans, neveu de notre h. c. le baron Grellet de la Deyte ; le 31, notre h. c. le marquis Giacomo Pietramellara, anc. Garde-Noble de Sa Sainteté Pie IX, puis Capitaine aux Chasseurs Pontificaux, Chevalier de Malte, 71 ans ; Marcel-René-Léon-Paul de Vaulogé-Beaupré, ✻, ✪, capitaine d'Infanterie détaché à l'Etat-Major de l'Indo-Chine, frère de notre honoré collègue.

Avril : le 9, en son Palais de Castille, à Paris, S. M. la Reine D. Isabelle II, 73 ans ; le 10, Jean-Joseph-Marie-*Anatole*, comte Marquet de Vasselot, ✻, I. P. ✪, 63 ans ; le 17, Madame Amélie-Octavie de Barral, comtesse douairière de Beaufranchet, mère de notre h. c. le comte de Beaufranchet, 79 ans. — Sans date (vers le commencement de mai) : Madame Camille de la Chassaigne, comtesse de Tarade de Corbeilles, belle-sœur de notre h. c. le comte de Tarade-Ménardeau, 63 ans.

F. DAUMERY.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

CHRONIQUE

C'est avec une profonde tristesse que, dans l'*obituaire* qui suit l'Etat des Membres du C. H. de France, nous avons eu à inscrire, cette année, les noms de quinze de nos chers et honorés Sociétaires, parmi lesquels trois de nos Présidents d'honneur :

S. Exc. le Duc Don Etienne de San Martino, ancien ministre plénipotentiaire, gentilhomme de la chambre de S. M. le Roi des Deux-Siciles, chevalier de l'Ordre très insigne de Saint-Janvier, grand'croix de nombreux autres Ordres, modèle de loyauté et de fidélité royaliste.

S. Exc. Monseigneur Stefano Ciccolini, ancien Préfet de la Bibliothèque Vaticane, noble et savant prélat, prêtre admirable, lettré délicat et généreusement serviable.

S. Exc. Monsieur de Brissac das Neves Ferreira, Conseiller de Sa Majesté Très Fidèle, ancien Vice-Roi des Indes Portugaises, grand'croix de l'Ordre Impérial de Sainte-Anne de Russie, de l'Ordre Royal du Mérite Naval d Espagne, grand-officier de la Légion d'honneur, etc., un des hauts personnages les plus considérables du royaume de Portugal et dont la famille était d'ancienne origine française.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Henri, Marquis de Lameth, ancien membre du Conseil général de la Somme, avait commandé brillamment en 1870 les Francs Tireurs de ce département. Maire d'Hénencourt, il y avait généreusement fait ériger en 1897 un monument à la mémoire des enfants du pays qui s'étaient sacrifiés pour la France dans l'année terrible Le marquis de Lameth était d'une bonté proverbiale et d'une exquise aménité. Il avait toutes les fidélités d'une vieille race chevaleresque, qui avait pris part aux croisades. Il descendait en ligne directe de deux ambassadeurs de Louis XII et de François Ier près les Cantons Helvétiques.

M. Carlos-Augusto de Campos, maître héraldiste dont le savoir égalait la courtoisie parfaite.

M. le Vicomte d'André de Claver'e, écrivain laborieux, poète à ses heures, et qui fut longtemps à l'étranger le correspondant attitré d'importants journaux français.

M. Ferdinand de Thomasson de Saint-Pierre, archiviste-adjoint du département de la Dordogne, érudit gentilhomme qui avait été l'un des premiers membres de notre Compagnie.

M. l'abbé Edmond de Branges de Civria, prêtre vertueux, éminemment bon et méritant, membre très apprécié de la Société d'émulation du Jura, de l'Académie de Macon, et d'autres sociétés savantes.

M. le marquis G. Pietramellara, chevalier d'honneur et de dévotion de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ancien garde-noble de S. S. Pie IX, ex-capitaine aux Chasseurs Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée, commandeur de l'Ordre de Pie, studieux héraldiste, Délégué général du C. H. de France à Rome, auteur d'un *Blasonario d'Italia*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui se trouve dans maintes bibliothèques françaises.

M. Henri Bourgoing, qui avait été magistrat, d'ancienne famille noble, mort en son château de Cross, laissant divers ouvrages d'histoire, d'archéologie et d'héraldique.

M. Emile Aubert de la Faige, ✻, chef d'escadrons de réserve breveté d'État-major, maire de Barrais-Bussoles, membre éminent de la Société d'émulation du Bourbonnais, connu par de belles et doctes publications historiques et héraldiques, mort, jeune encore, en son château de Bussoles (Allier).

M. Charles Givelet, décédé, dans sa 82e année, après une belle vie de foi, d'honneur, de bienfaisance et d'étude, laissant des œuvres remarquables que le Saint Siège avait récompensées de la croix grégorienne.

M. le Vicomte Paul de Chasteigner de la Rochepozay, chevalier de l'Ordre distingué de Charles III d'Espagne, Vice-Président de « Biarritz-Association », érudit justement apprécié, généalogiste très sûr, poète jusqu'en sa *dernière pensée*, dédiée au Dieu devant qui son âme allait paraître. Il était de vieille et chevaleresque lignée, et je me souviens en ce moment que, le *24 décembre* dernier, étant à Rome dans la cour de la Maison de Saint-Louis des Français, j'y trouvai le tombeau d'un Chasteigner fameux au seizième siècle, sire de la Rochepozay et ambassadeur du Roi près le Souverain Pontife. Je dis le *24 décembre* et je ne puis me tromper de jour, parce que diverses circonstances me précisent indubitablement que c'était la veille du saint jour de Noël. Je me promis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bien de signaler l'existence de ce magnifique tombeau à M. le vicomte Paul de Chasteigner. Hélas ! la première lettre que j'ouvris à Paris, en revenant de Rome, m'annonçait la triste nouvelle de la mort de mon honoré collègue, décédé dans sa 77e année, à Biarritz, le *24 décembre* 1903, le jour même où je découvrais dans la cour de Saint-Louis le tombeau de son illustre ancêtre !

Et lui aussi, ce même jour, le noble vieillard avait pensé à moi, en chargeant un de ses amis de me transmettre une de ses dernières études, que je me suis fait un devoir de reproduire dans le présent Annuaire. *Sic vita !...*

Esprit-Boniface-*Lionel*, Marquis de Castellane, ✻, ancien Officier de cavalerie, Commandant des Mobiles de Saône-et-Loire en 1870, Commandeur de divers Ordres, était Chef de nom et d'armes de la Maison de Castellane. Il avait été sous l'Empire un de nos plus brillants officiers de cavalerie, notamment dans la campagne d'Italie, et s'était comporté dans l'année terrible avec la valeur habituelle à ceux de son nom.

René, Comte Le Moine, Baron de Margon, O. ✻, ✠, colonel de cavalerie en retraite, chevalier du Saint-Sépulcre, membre de l'Association des Chevaliers Pontificaux, de l'Académie Stanislas (Nancy), de la Société Archéologique de Béziers, et autres Sociétés savantes, était un modèle d'honneur de foi et de valeur. C'est bien de lui qu'on pouvait dire : « Il a toutes les vertus de noblesse ! » Je ne l'atteste pas sans douleur, ni sans un certain orgueil, car j'eus l'honneur d'être un de ses amis de jeunesse, et le témoin de sa vie de droiture, de dévouement et de chevaleresque loyauté !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Notre souvenir demeurera fidèle aux chers et dignes collègues que nous avons eu la douleur de perdre, et c'est du meilleur de notre cœur que nous nous associons au deuil infini de ceux qui les pleurent.

‡ DISTINCTIONS HONORIFIQUES conférées à des Membres du Conseil Héraldique de France :

FRANCE. *Officier d'Académie :* M. Xavier da Cunha. — SAINT-SIÈGE. *Saint-Sylvestre :* le chevalier Pidoux. — *Camérier d'honneur :* Mgr Louis Colson. — *Camérier secret de cape et d'épée :* le vicomte de Champeaux-Verneuil, le comte de Colleville, le vicomte de Colleville. — *Saint-Sépulcre :* Commandeur : Georges Salleron. José de Battaglia Ramos. — Saint-Jean de Jérusalem. Chevalier : le baron de Trétaigne. — ESPAGNE. *Charles III.* Chevalier : Emmanuel Portal. — *Isabelle la Catholique.* Comm. avec plaque : le comte de Montalbo. *Portugal.* Ordre de N.-S. Jésus-Christ : le vicomte de Santarem.

‡ SOCIÉTÉS SAVANTES et autres :

Conseil Héraldique de France. Vice-président : le baron Tristan Lambert. — *Association des Chevaliers Pontificaux :* Membres d'honneur : le marquis Ruffo de Bonneval de la Fare, le chevalier Pidoux. — *Collegio Araldico.* Président d'honneur : le baron de Ramione. Membre d'honneur : le commandeur Emmanuel Portal. — *Société Littéraire « Almeida Garrett »* : le comte de Valenças. — *Société de Statistique de Marseille.* Président : Emile Perrier. — *Société des Sciences historiques et naturelles de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Yonne : E. Regnault de Beaucaron. — *Société scientifique, artistique et littéraire « Luis Camoëns » de Naples :* Prosper Falgairolle.

‡ Revues et publications recommandées a l'attention de nos amis :

La Revue Russe, hebd. Directeur: Alexandre d'Agiout. Admin. : Remy Rémusat. Bureaux : rue Drouot, 26, Paris. — D'un intérêt de premier ordre.

Revue des Questions Héraldiques, archéol. et historiques. 7e année. Mensuelle. Dir. : le Vicomte Oscar de Poli. Adm. : G. d'Escrivan, Bureaux : rue Vaneau, 54, Paris.

La Papauté et les Peuples : Revue internat. des Sciences sociales, d'hist. et de droit public chrétiens. Dir. : Jos. C. Cortis. Bureaux : rue Chardon-Lagache, 98, Paris.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, fondé en 1864. (Questions et Réponses litt., hist., scient. et artistiques ; trouvailles et curiosités). Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. Bureaux : r. Victor Massé, 31 bis, Paris. — Véritable encyclopédie dirigée avec autant de savoir que d'esprit et de talent, ce qui explique et justifie son large succès.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, semi-mensuel, sous le patronage des Facultés Catholique de Lyon : 5e année. Rédaction : Place de Fourvière. Bureaux : Impr. Emm. Vitte, r. de la Quarantaine, 18, Lyon.

Maanblad van het Genealogisch-Heraldick Genotschap de Nederlandsche leeuw. 21e année, 1904. Réd. : F. Beelaerts van Blockland, Koninginnegracht, 62, à s'Gravenhage (Hollande).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Annales des Alpes. Recueil périod. des Archives des Hautes-Alpes, 7e année, 1904. Réd. : M. l'Abbé Paul Guillaume, Archiviste des H. A., à Gap (Semi-mensuel).

Almanach-Annuaire Hist., Admin., et Commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, fondé par Matot-Braisne, continué par Henri Matot, imp.-libraire à Reims, avec la collab. d'érudits de la région. (Reims, 1904, 46e année, in-12, env. 550 p., illustré, principaux collab. : Dom Albert Noël, l'abbé Alfred Chevalier, Paul Pellot, etc.

Archives héraldiques Suisses. (Bull. de la Société Suisse d'Héraldique, présidée par le savant M. Jean Grellet.) Mensuel, illustré.

L'Anjou historique, 5e année, 1904. Dir. : le savant M. l'abbé F. Uzureau, faubourg Saint-Michel, 103, Adm. : M. Siraudeau, éd., chaussée Saint-Pierre, 4, Angers ; et Paris, Gab. Beauchesne, éd., r. de Rennes, 83. (Semi-Mensuel).

Almanach de Gotha, 141e année, 1904. — Cette importante publication, qui n'a pas son égale dans le monde, n'intéresse pas seulement les grandes familles, mais tous les hommes politiques, les diplomates, les statisticiens : les renseignements précieux y fourmillent. Sa rédaction décèle un soin vigilant de tous les instants, guidé par une enviable expérience. Ce 141e volume est, comme ses devanciers, orné de portraits finement gravés, notamment celui de S. S. le Pape Pie X.

Annuario della Nobiltà Italiana. (Bari Corso V. E., 81. Tome 25, 1903). Voir notre annuaire de 1902, p. 430.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Giornale Araldico-genealogico-diplomatico, organe de la R. Académie héraldique italienne. (Bari, Corso V. E. 81. Mensuel, 1902, ann. 28. Italie, 15 fr. Étranger, 20 fr. Directeur : M. le chevalier G. de Crollalanza). — Voir notre annuaire de 1902, p. 424.

Danmarks Adels Aarbog. (Copenhague, 1904, 21e année. Directeurs : MM. H.-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset). Ce très élégant Annuaire de la Noblesse de Danemark, très complet, se distingue par une profusion de beaux portraits historiques en phototypie et d'artistiques planches d'armoiries en chromo. Il fait grand honneur au savoir et au goût de ses très distingués directeurs.

Annuaire de la Noblesse de Russie, par R. J. Ermerin, Docteur en Droit, fonctionnaire à la Bibliothèque Impériale publique de Saint-Pétersbourg. (Voir notre Annuaire de 1902, p. 413 434.)

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest, 5e ann., 1904. Dir. : Baron Gaëtan de Wismes. Mensuel : rue Saint-André, 11, Nantes. — Voir notre Annuaire de 1903, p. 413.

Algemeen Nederlandsch Familieblad, tijdschrift voor Geschiedenis, Geslacht-Wapen-Zegelkunde, enz onder leiding van A. A. Worsterman van Oyen. 17e ann. 1904, à Rijswijk (Hollande). Bureaux du « Genealogisch en Heraldisch Archief. » Mensuel, in-fol., blasons.

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler » (Wien, 1903, gr. in-8°, pl. de sceaux). Annuaire de l'Imp. et Royale Société héraldique « Adler ». — *Monats blatt*, bulletin mensuel de la même impor-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tante Société. — L'un et l'autre, sous la haute et savante direction de S. Ex. M. le Comte de Petteneg, Président de la dite Société, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique. (III, an Heumarkt, 9, Wien (Autriche).

Rivista del Collegio Araldico. 2e ann. 1904. Mens., illustrée. Dir. le comte F. Pasini Frassoni, présidant du Collegio Araldico, Corso V. E., 101. Admin. : Via degli Zingari, 55, Rome. (Italie. 20 fr. Étranger, 25 fr. Pour les Membres du Collegio et de notre Compagnie : Italie, 15 fr. Étr., 20 fr. n° séparé, 3 fr). Nous recommandons spécialement cette savante Revue, qui publie d'excellentes études. en langue italienne et aussi en notre langue. A signaler : une érudite controverse au sujet de l'Ordre du Saint-Sépulcre entre le comte Jules Boselli et le comte de Tolgoët-Tréanna, nos très distingués collègues.

Le Bulletin Héraldique de France, ou Revue hist. de la Noblesse. Mensuel, quai des Grands-Augustins, 57, Paris. (Voir notre Annuaire de 1903, p. 414). Adm., G. Armange. Secr. de la Rédaction : Gustave Marchal. Collaborateurs : P. Falgairolle, Th. Courtaux, etc. Le *Bulletin* annonce qu'il va continuer la publication du *Catalogue des Généraux français* interrompue par le décès du très regretté Louis de la Roque, « c'est-à-dire ce qui reste à paraître de la liste des Maréchaux de camp jusqu'en 1792 ».

Revue des Poètes, mens. et ne publiant que de l'inédit. Directeur : Eugène de Ribier. Adm. : rue de Sontay, 5. France : 6 fr. : Union postale : 7 fr. Edition de luxe, 10 et 12 fr.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Revue Héraldique, hist. et nob., fondée en 1862, Réd. et Adm., rue Alphonse de Neuville, 20, Paris. Directeur : le Vicomte Henri de Mazières-Mauléon, Dr en droit. Mensuelle : 20 fr. par an. — Principaux collab : Henri de la Perrière, F. de Gassicourt, le vicomte de Blosseville-Béthune, le baron du Roure de Paulin, E. Hubert, Marcel Bouvard, le baron de Mazières-Mauléon, Raymond Richehé, le chevalier Pidoux, Léon Quantin, etc,

Accademia Dafnica di Scienze, lettere ed arti, in Acireale. Atti e Rendi-Conti. Vol. IX, 1902. (Acireale, tipografia Donzuso, 1903, pet. in-8°.)

Bulletin de la Société archéol., hist. et artistique. « Le Vieux Papier », 5e année, 1904. Semi mensuel. Collection annuelle et abonnement au Bulletin : 12 fr. par an. Adm., rue de Berne, 12, Paris. Président de la Société : H. Vivarez Secr. général : P. Flobert.

La Tradition, revue illustrée intern. du Folklore et des sciences qui s'y rattachent. Fondr-Dir., Henry Carnoy. Réd. en chef, M. de Beaurepaire-Froment. (Mensuelle, quai des Orfèvres, 60, Paris, 10 fr. par an).

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, sous le patronage du Roi et la présidence d'honneur de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre. Mémoires, Rapports et Documents. Publication périodique. Tome XVIII, 1984, nombr. illustrations. « Bruxelles, Vromant et Cie éditeurs, rue de la Chapelle, 3).

Bulletin de l'Association des Chevaliers Pontificaux. XVe ann. Trimestriel, rue des Acacias, 45, Paris. Abonnement, 4 fr. Directeur : le vicomte de Poli. Secrétaire : G. Bernos.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ ‡ ‡

‡ Sa Majesté la Reine Isabelle d'Espagne, aïeule de Sa Majesté Catholique le Roi Don Alphonse XIII, que la mort vient de frapper dans sa soixante-quatorzième année, était entourée à Paris de tous les respects et de beaucoup de reconnaissance ; car elle était la bonté même et ne savait pas refuser un bienfait.

Nous nous associons bien vivement au deuil des Espagnols demeurés fidèles à cette auguste mémoire.

‡ Le 20 décembre 1903, Sa Sainteté le Pape Pie X a daigné recevoir en audience intime M. le vicomte de Poli, ancien préfet, ancien zouave pontifical (1860), président du Conseil Héraldique de France, et Président Fondateur de l Association des Chevaliers Pontificaux.

‡ Au mois de mai 1903, pendant le séjour à Paris de Sa Majesté la Reine de Portugal, M. le vicomte de Poli a eu l'honneur d'être au nombre des personnes que l'auguste Souveraine a daigné recevoir en audience.

‡ Combien douloureusement nous ont attristés la catastrophe qui a coûté la vie au vaillant amiral Makharoff et à ses héroïques marins, et la perte de tant d'admirables soldats au cours de cette guerre où la confiance de la Russie a été surprise par la félonie japonaise !

Nous renouvelons à nos chers amis de Saint-Pétersbourg et de Kiew les plus affectueuses condoléances, en même temps que nous pronostiquons

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à leur patriotisme d'éclantes et décisives revanches.

‡ Le Roi Oscar de Suède et Norwège a conféré et remis à S. M. l'Empereur François-Joseph l'Ordre du Lion de Norwège qu'il a créé à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire. Cet ordre, en dehors des douze membres norvégiens auxquels il est limité, ne peut être conféré qu'à des princes souverains.

Le premier titulaire souverain a été l'Empereur Guillaume II, lorsqu'il a le premier envoyé un secours pour les incendiés d'Aalesund ; François-Joseph est le second.

‡ La Délégation de l'Association des Chevaliers Pontificaux dont faisaient partie MM. le Vicomte de Poli, président, Monseigneur Louis Colson, Aumônier, le Vicomte de Champeaux-Verneuil, vice-président, le marquis d'Anselme de Puisaye, le marquis d'Ornano, le chevalier de Saint-Georges, le marquis Ruffo de Bonneval de la Fare, et autres membres d'honneur, a eu l'honneur, le 7 avril, d'être admise à l'audience particulière de Sa Sainteté Pie X, qui a daigné lui faire l'accueil le plus bienveillant et répondre avec la plus paternelle bonté aux chaleureuses protestations de dévotion filiale prononcées par le Président.

Les Délégués se sont retirés profondément émus et pénétrés de gratitude envers l'Auguste Pontife qui venait de les bénir avec effusion.

‡ Le général de division d'Avout, duc d'Auerstœdt est mort à Paris le 9 février 1904 à l'âge de 74 ans. Il appartenait à une vieille famille de noblesse bourguignonne tirant son nom du village d'Avot

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

(Côte-d'Or) dont ses ancêtres étaient seigneurs. Cette famille s'est plus tard fixée dans l'Yonne, où le maréchal Davout (orthographe adoptée par ce dernier à l'époque de la révolution) naquit à Annoux en 1770.

Léopold-Claude-Etienne-Jules-Charles d'Avout naquit à Escolives (Yonne) le 9 août 1829. Il était fils du chef d'escadrons Charles d'Avout, frère cadet du Maréchal. Sorti de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, il conquit ses premiers grades en Algérie et se distingua dans la campagne d'Italie où il reçut les galons de chef de bataillon avant l'âge de 30 ans. Le titre de duc d'Auerstœdt, jadis illustré par son oncle, était relevé en sa faveur par l'Empereur en 1864.

Grand'Croix de la Légion d'honneur, décoré de la Médaille militaire, il fut appelé en 1895 à diriger la Grande Chancellerie, et la quitta en septembre 1901 pour ne pas céder à des compromissions que n'acceptait pas sa loyauté. Il était en dernier lieu président de la Société de secours aux blessés des Armées.

De son mariage avec Mlle de Voize le duc d'Auerstaedt laisse un fils, lieutenant d'infanterie, qui hérite son titre, et trois filles dont deux mariées, l'une au vicomte Daru, commandant d'artillerie, et l'autre au comte de Berthier-Bizy.

‡ Qu'est devenue l'épée du général de La Moricière ? Elle est au petit musée de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, connu sous le nom de « Trésor du Mont-Saint-Michel ».

Cette glorieuse épée est toute simple, c'est une lame ordinaire sans aucune inscription et avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

garde de simple sabre d'officier. Seul un gland d'or y est joint. A côté est une bannière mémorable. C'est celle qui fut brodée par Madame de La Moricière.

En plus des armes du général, mis par applique, on y voit les galons dorés de son chapeau à claque, les franges de ses épaulettes en garniture aux entournures de cette bannière ; deux boutons dorés de son uniforme de commandant des zouaves pontificaux avec les armes de Pie IX y sont joints. C'est en 1875 que Mme la générale de La Moricière fit ce cadeau historique au « Trésor du Mont-Saint-Michel ».

Ce « musée » est situé dans la maison même que Du Guesclin fit construire au Mont-Saint-Michel, en 1356, pour sa femme Tiphaine Raguenel. Elle est aujourd'hui la propriété du comte de Saint-Gilles.

‡ Question posée par la *Revue des Questions Héraldiques* :

« On serait reconnaissant de toute indication sur la belle *Madame d'Or*, qui faisait florès à la cour de Philippe le bon, duc de Bourgogne, au temps de Jeanne d'Arc. »

‡ Dans le *Dictionnaire Biographique* publié sous la direction de M. Henry Carnoy, nous avons eu le grand plaisir de trouver une excellente notice sur notre érudit et laborieux collègue et ami M. Paul de Faucher qui, avant d'être un érudit écrivain, fut un vaillant soldat de Pie IX.

‡ Un vénérable témoin des âges vient de disparaître : « l'orme historique de Sully », qui était le plus bel arbre de Paris, est tombé sous la cognée

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du bûcheron. Il gît sur le sol, débité pour le chauffage et forme un amas du volume de 19 stères. Il était, hier encore, dans la cour de l'institution des sourds et muets, près de l'Eglise Saint-Jacques du Haut-Pas, et tant étaient drues et vertes ses ramures, que le voisinage lui devait, l'été, le meilleur de son ombre.

Maintenant, il conviendrait peut-être de dire que Sully n'a jamais pu dire de cet orme : « Je l'ai planté, je l'ai vu naître. » Il lui est demeuré étranger. Mais c'est l'habitude, en France, de prétendre que tout les ormes séculaires sont des ormes de Sully. On veut que ce sage ministre ait donné l'ordre de planter cet arbre sur toutes les routes, à l'occasion de la naissance de Louis XIII. Où que vous alliez, ici ou là, on vous montrera un arbre de Sully. On citerait, en France, une centaine de pays où la tradition assure que c'est Sully qui a fait planter d'arbres les routes. Il est probable qu'il était trop bon administrateur pour conseiller le contraire. Mais, pour être équitable, il faut convenir que ce n'est pas à Sully que nous devons nos ormes : — c'est à Henri II.

Lisez l'ordonnance de 1552, art. 170, vous trouverez ce passage :

« Que tous seigneurs haut-justiciers et tous manans et habitants des villes, villages et paroisses, ayent à planter et faire planter dedans la fin de cette présente année et en saison propice, le long des voieries et grands chemins publics, et ès-lieux qu'ils verront plus commodes et propres, si bonne et si grande quantité des ormes, qu'avec le temps notre Royaulme s'en puisse voir bien et suffisamment peuplé et pourvu, ce que nous leur recommandons

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de faire dedans ledit temps, sous peine d'amende arbitraire à nous applicable. Donné à Paris, le 19 février 1552 de nostre règne le 6e. »

Encore une légende à détruire : les fameux ormes de Sully sont tout simplement des ormes de Henri II.

‡ Répertoire *des Livres et Manuscrits anciens et modernes, généalogiques, héraldiques et nobiliaires de la librairie* Honoré Champion (quai Voltaire, 9, Paris), *Maison spéciale pour l'histoire de la France et de ses anciennes provinces, fondée à Paris en 1874.*

Science du blason. — Ordres de chevalerie. — Histoire de la Noblesse. — Histoire des Maisons royales de France et de l'Etranger. — Généalogies particulières. — Histoire nobiliaire des provinces. — Armoiries des villes. — Terriers. — Ouvrage sur les châteaux, les hôtels, la vie seigneuriale. — Bibliographie nobiliaire. — Documents manuscrits originaux, etc. — Prix : Un Franc.

‡ Ouvrages envoyés au C. H. de France.

Dr don Andrés Lamas.

El Escudo de Armas de la ciudad de Montevideo. Estudio historico y Documentos à que dio mérito. (Montevideo, A. Barreiro y Ramos, 61, calle Cerro, 1903, in-8, 128 p., 10 pl., grav. ou chromo.) Nous remercions bien vivement notre distingué collègue M. de Yeregui-Melis du très gracieux hommage de cette remarquable étude historique et héraldique.

J.-B.-H Delort : *A travers le Cantal et la Lozère.* (Romans, A. Buisson, 1891, in-12, 320 p.) L'auteur, savant professeur en retraite, n'a pas cessé d'être un attrayant écrivain, qu'on lit toujours avec autant de profit que de plaisir. C'est un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

poète aussi, ce touriste aventureux, et combien il aime sa chère Auvergne !...

Oh ! c'est un beau pays que la vieille Arvernie !...

M. Delort est aussi l'auteur de « Dix années de fouilles en Auvergne et dans la France centrale ». (Lyon, Rey, rue Gentil, 4, grand in-4°, 40 planches.)

La Famille de Perregaux depuis son agrégation définitive comme bourgeoise INTERNE *de Neuchâtel, le 2 août 1723.* (Neuchâtel, impr. Paul Attinger, 1903, in-4°, 8 p. et 2 pl. avec 8 portraits.) D'après la tradition, cette famille, serait arrivée dans le pays de Neuchâtel en 1291 avec d'autres, à la suite de l'incendie de Genève par Humbert, Dauphin de Vienne. Pierre Perregaulx, chanoine de Neuchâtel, était juge en 1469 et conseiller du comte de N. en 1473 L'illustration européenne du nom de Perregaux date surtout du 18e siècle ; les titres de comte et de baron lui sont venus de la France, que les Perregaux ont servie brillamment dans les armées et dans l'administration.

Equestris Ordo S. Gregorii Magni (Classis civilis). Eques primæ classis a magna Cruce. (Romæ, ex. typ. Pacis Phi Cuggiani, 35, via della Pace, 1903, in-8°, 9 p , 2 pl chrom.)

LOUIS DASTÉ : *La Franc-Maçonnerie et la Terreur.* Préface de Fr. Coppée. (Paris, Secrétariat central de la Ligue patriot. des Françaises, 55, rue de Vaugirard, 1904, in-16, 64 p.)

A. CASTERAN : *Les Baux. Nouveau guide pratique, artistique, complet.* (Paris, Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, in-12, 56 p.) Monographie très intéressante et très érudite de cet important château,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vrai nid d'aigles sur la cime d'un roc dans lequel se sont débattus pendant plusieurs siècles les intérêts politiques de la Provence et qui aujourd'hui s'émiette pierre par pierre, pareil à un géant blessé. De nombreuses planches, entre autres : « *Armorial historique des Baux* », 16 blasons, Baux, Anjou, France, Tende, Arlatan, Boches, Montmorency, Manville, Villeneuve, Quiqueran, Porcelet, Grimaldi, Laugier, etc.

G. Gozza-Luzi : *Gemma Colonna e l'istrumento dotale pel suo matrimonio* (26 juin 1352). (Rome, 1903, in-4°, 22 p.). Dédié « *al Chiarissimo Avvocato Concistoriale conte e commendatore B. Capogrossi Guarna* », notre illustre collègue.

L'Abbé Fouéré-Macé : *Trois semaines dans les griffes prussiennes. Nouvelle éd. augm. de notices sur la veuve Brulon, sous-lieutenant, et le sergent Gombault, fusillé à Ingolstadt.* (Rennes, H. Caillière, 1901, in-16, IV-154 p. Illustr.)

A. Roserot : *Titres de la Maison de Rarécourt de la Vallée de Pimodan, vérifiés en 1766 par M. de Beaujon, généalogiste des Ordres du Roi, avec continuation jusqu'à nos jours. Avec des gravures hors texte.* (Paris, Plon-Nourrit, 8, r. Garancière, 1903, in-4°, VIII — 464 p. tiré à 150).

Petites annales de saint Vincent de Paul. (Revue mens., 88, r. du Cherche-Midi. France, 5 fr. Etranger, 6 fr. — Sous la direction de M. Portal, prêtre de la Mission. — 4e année, fascicules 37-48.)

F. Matagrin: *Noctice sur Charles-Jean Matagrin, Chevalier de Malte (1728-1806).* (Impr. moderne, J. Fejard, à Moret-sur-Loire, 1903, pet. in-8°, 5 p.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F. Uzureau, Directeur de « l'Anjou historique » : *Ancienne Académie d'Angers : Séance d'inauguration (1 juillet 1686).* (Angers, 1903, in-8°, 48 p.) Extr. des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture d'Angers.*

Congrès international des Bibliothécaires Jubilé de M. Léopold Delisle, réunion du 8 mars 1903 : Discours et Adresses. (Paris, Imp. nat., 1903, in-8°, 91 p.)

Ambroise Tardieu : *Histoire illustrée du bourg de Royat, en Auvergne.* (Clermont-Ferrand, impr. Paul Raclot, 81, rue Blatin, 1902, in-8°, 78 p.)

Antonin Lugnier : *Un Forézien au Caveau : Jules Janin.* (Saint-Étienne, Bibliothèque de la « Revue Forézienne » 1903, 32 p., 2 pl., croquis à la plume, par Alph, Greilsamer : « *Jules Janin d'après un portrait inconnu* », portrait de M Antonin Lugnier, photograv.) Spirituel récit de l'entrée du prince des critiques à l'Académie de la Chanson française. En note, p. 14 : « C'est grâce à l'extrême obligeance de M. le vicomte Oscar de Poli, qui a bien voulu faire des recherches dans ses documents, que nous avons pu savoir la date exacte du banquet et avoir la copie du compte-rendu paru dans l'événement du 7 mai 1866. M. le vicomte de Poli, que nous ne saurions trop remercier de sa courtoisie confraternelle, était aussi l'un des membres du *Caveau* de 1866, mais il se trouvait absent de Paris lors du banquet en l'honneur de Jules Janin. »

Almanach des Saints de Provence, pour l'ann. 1904, contenant le Calendrier Romain et le Calendrier Provençal, 17e ann. (Marseille, impr. Marseillaise, 39, rue Sainte, in-12, 75 p.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Georges Deslandes : *Recueillements, poésies fugitives.* Paris, 1904. plaq. in-12, 30 p.) — Joli bouquet de rimes roses et moroses, où luit amoureusement

Le rayon de soleil qui fait ouvrir les fleurs.

(Chez l'auteur, boulevard d'Asnières, 16, à Villeneuve-la-Garenne.)

‡ On annonce la publication, dans le courant de cette année, d'un *Ruolo generale del Sovrano Militare Ordine di S. Giovanni di Gerusalemme owero di Malta.* Le dernier « Rôle général », daté de 1900, est de la fin de 1899.

‡ Claude Sain, sgr de la Belle-Croix, bourgeois d'Orléans, élu maire de cette ville en 1570, mourut en 1580. Il avait pour femme Catherine Kathelin, suivant Hubert, Etiennette, d'après une épitaphe. (Il paraît vraisemblable qu'elle portait l'un et l'autre prénoms). Ils étaient les aïeuls de Descartes. Leur épitaphe se voyait à un pilier de l'église St-Paul d'Orléans près de la chapelle de N.-D. de Lorette, où était sans doute leur sépulture, sur une table de marbre noir encastrée dans le mur. Cette inscription, rédigée en français, paraît n'avoir été que le rappel d'une épitaphe latine plus ancienne qui se trouvait dans la même église et au bas de laquelle étaient deux écussons accolés portant leurs armes. Celles de Claude Sain : de sable à une fasce d'or chargée d'une tête de Maure barbue et garnie d'un tortil, accompagnée de 3 coquilles d'argent. De celles d'Etiennette ou Catherine il ne reste qu'un oiseau au repos et une patte.

Quelles étaient ces armoiries ?

L'épitaphe latine est déposée au musée d'Orléans.

Ctesse Amicie de Villaret.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

‡ On parle de la publication, par notre hon. collègue M. Louis de Chauvigny, de la *Correspondance inédite de Choderlos de Laclos avec sa femme et ses enfants.* Ces documents originaux lui appartiennent en propre, Madame de Chauvigny étant l'arrière-petite-fille du célèbre écrivain, qui se révèle dans cette correspondance comme l'époux le plus tendre et le père le plus affectueux qu'on puisse rêver. Il y a quelques lettres tout à fait jolies ; en tout cas, elles éclairent d'un jour nouveau l'un des personnages les plus énigmatiques de la Révolution.

‡ *Fac-Simile de livres copiés et enluminés pour le Roi Charles V. — Souvenir de la journée du 8 mars 1903, offert à ses amis par* Léopold Delisle. — (Paris, 1903, in-4°, 20 p. 14 pl. en phototypie. — C'est le splendide remerciment du très illustre maître à tous ceux qui ont eu à cœur et tenu à honneur de célébrer avec un juste éclat son Jubilé et de souscrire à la publication du magnifique volume consacré à la bibliographie de ses immenses travaux.

« Je ne désespère pas, dit M. Delisle, de pouvoir mettre au jour le résultat de mes recherches sur les origines de notre Bibliothèque Nationale. J'aurais voulu qu'un volume consacré à l'histoire de la Librairie Royale de Charles V pût être publié comme souvenir de ma reconnaissance pour les témoignages de sympathie qui viennent de m'être donnés par les amis des livres et des bibliothèques. — A défaut de ce volume, je leur offre aujourd'hui une plaquette où sont réunis, avec quelques lignes d'explication, les spécimens

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'une douzaine de manuscrits exécutés pour Charles V. »

‡ Eugène de Ribier : *La poésie patriotique contemporaine : les poètes du clocher, les poètes du drapeau.* (Paris, L. de Soye, 1903, in-8°, 66 p. Extr. du *Correspondant.*)

‡ A la splendide Exposition des « Primitifs Français » ouverte au pavillon de Marsan et à la Bibliothèque Nationale, la ville d'Aix-en-Provence a fourni un des ensembles d'œuvres les plus curieux et les plus complets. D'unanimes éloges ont couronné ce triomphe des collections aixoises, où notre très distingué collègue le baron Guillibert avait une si bonne part.

Notons un autre brillant succès remporté au Congrès des Sociétés Savantes des Départements, à la Sorbonne, par M. le baron Guillibert (pour son mémoire très remarqué sur le peintre Grenet, 1775-1849), et par deux autres érudits Aixois, M. le chanoine Cherrier et M. l'abbé Cheillan.

‡ Dans sa séance du 24 avril 1904, l'Académie de Marseille a entendu le discours de réception de M. de Marin de Carranrais, élu membre de la classe des sciences, et qui a fait brillamment l'éloge de son docte prédécesseur, feu M. Louis Blancard, Archiviste des Bouches-du-Rhône.

‡ A. de Faria, *Consul de S. M. le Roi de Portugal à Livourne (Toscane).* (Livourne, 1903, gr. in-8°, 60 p. Portrait et blason). Notes biographiques très complètes sur l'aimable diplomate portugais (Dom Antonio de Portugal de Faria) qui est notre honoré collègue au Conseil héraldique de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

‡ Du 7 au 13 juin 1904, en la ville de Rouen, le « Souvenir Normand », présidé par son zélé fondateur le Marquis de la Rochethulon et Grente, donnera de grandes fêtes normandes auxquelles sont conviés le maire d'Hastings et des délégués de cette cité historique, chargés d'apporter des palmes aux statues de Guillaume le Conquérant et... de Jeanne d'Arc.

‡ Ambroise Tardieu : *Le Dictionnaire des* ex-libris *de l'Auvergne*. (Chez l'auteur, à Royat, 1903, in-4°, 84 p. Nombr. illustrations.)

‡ F. Uzureau : *Andegaviana* (2e série). Dédié à M. le duc de la Trémoïlle, membre de l'Institut. (Paris, Alph. Picard, 82, r. Bonaparte, gr. in-8°, 570 p.) C'est un vrai trésor angevin d'érudition que nous offre aujourd'hui le savant directeur de l'*Anjou historique;* et notez que son érudition sait marier le plaisant au grave, et rendre singulièrement attrayante cette longue promenade à travers les siècles.

‡ P. V. Delaporte : *Lettres d'une Française et d'une Chrétienne* (Mme Julie Lavergne). (Paris, Taffin-Lefort, 30, r. des Saints-Pères, 1903, in-12, 37 p.) Extrait des *Études*. — Quelle Française et quelle Chrétienne! Comme elle avait bien ce que Veuillot appelait « l'esprit à écrire »! Et quels *mots* elle avait, des *mots-pensées*, qui résument et soulignent l'histoire, comme ceux-ci que je cueille au hasard dans la gerbe opulente !

« Le blasphème mène à l'Institut... et à Sedan. » (*Lettre du 1er avril 1873*).

« Le feu prit chez un ivrogne; il se mit à la fenêtre et cria au secours. Les voisins accoururent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

munis de seaux d'eau « Arrière ! leur cria-t-il, j'ai horreur de l'eau. Apportez-moi du vin ou de l'eau-de-vie, sinon je n'ouvrirai point. » Les voisins essayèrent de lui faire entendre raison ; il se barricada chez lui et mourut dans les flammes.

« Français qui prétendez finir la Révolution en nous imposant ses principes, ne vous moquez pas de cet ivrogne. » (*23 oct. 1873.*)



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -



BIBLIOGRAPHIE[1]

Publications des Sociétaires en 1903-1904

Aubert de la Faige

(*5e Excursion de la Soc. d'Émulation du Bourbonnais, 25 Juin 1903. Vallées de la Besbre et du Barbenan, Châtel-Montagne et Montmorillon*). (L. Grégouré, 2, rue François-Péron, 1903, in-8°, 31 p.)

Comte E. de Balincourt

Les Merles de Beauchamps : Deux livres de Raison du XVe siècle). (Nîmes, A. Chastanier, r. Pradier, 12, 1903, in-8°, 18 p.) Étude fort érudite, inspirée par deux livres de raison de la dernière moitié du XVe siècle, dont notre hon. collègue a dû la communication à leurs possesseurs héréditaires, le marquis de L'Espine et Madame C. de Surville, née de L'Espine. Le premier de ces livres est de Louis de Merles, reçu docteur en droit en l'Université d'Avignon, le 6 nov. 1459, marié

(1) Les œuvres dont l'intitulé est suivi de la mention (*Revue*, n°...) ont paru dans la *Revue des Questions Héraldiques*, 6e année, 1903-1904. — La mention *Ann.* indique notre *Annuaire* de 1903.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

trois fois et père de 27 enfants. L'aîné, François, fut marié à Hélène, fille aînée de Luc de Cambis (Cambi) et de Marie de Pazzis (Pazzi); Alix, la fille cadette de Luc de Cambis et de Françoise de Paulis (Poli), sa seconde femme (Pithon-Curt., tome I, p. 528), épousa en 1507 Jean de la Salle, co-seigneur de la Garde-Paréol, que l'on croit petit-fils d'Antoine de la Salle, auteur de la *Chronique du petit Jean de Saintré*. (J. Nève, *Antoine de la Salle, sa vie et ses Ouvrages*, Paris, H. Champion, 1903, in-12, p. 272.)

Paul Beauchet-Filleau

Dictionnaire historique et généalogique des Familles du Poitou. Tome III. Fasc. IV. (Poitiers, Juillet 1903. Soc. Franç. d'Imp. 4 et 6, rue de l'Eperon, in, 4°, 640 p.)

Familles *Forest* (de la) — *Gaborin*. En collab. avec H. Beauchet-Filleau et Maurice de Gouttepagnon.

René Bittard des Portes.

1849. L'expédition française de Rome sous la 2e république d'après les documents inédits, avec une carte des environs de Rome. (Paris, P. Téqui, 29, rue de Tournon, 1904, in-8°, X-432 p.) Belle et émouvante étude, dont ces lignes de l'*Introduction* résument suggestivement l'esprit et le but:

« Aujourd'hui l'esprit de parti affecte de contester l'importance de ces victoires et, par un étrange oubli, nos nouveaux drapeaux ne portent plus sur leurs plis l'inscription : « *Rome* — 1849. »

« Pour l'honneur de la patrie et la gloire de l'armée, nous allons rappeler, sous la garantie de documents irrécusables, ce qu'ont fait les généraux, les officiers, les soldats du corps expéditionnaire de Rome, et tout esprit impartial reconnaîtra qu'ils ont bien mérité de la France et de l'Eglise. »

Derniers pupilles. (Dans la *Revue des Questions hér.* n° 62.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'Abbé Marius Blanc, Curé de Néoules

Néoules-Revue. (Études Religieuses. Histoire locale, Questions agricoles). Mensuelle. (France, 2 fr. 50 ; Étranger, 3 fr. 50. Un n°, 0 fr. 25. On s'abonne, par lettre affranchie : M. le Directeur de *Néoules-Revue*, à Néoules, p. Garéoult (Var).

G. du Boscq de Beaumont

Officiers français au service de l'Espagne : La Garde Wallone (1702-1822). Dans la *Revue des Questions hér.*, 63-72.

Louis Bouly de Lesdain

L'Armorial Breton de Guy le Borgne. (Dans notre *Ann.* de 1903.) — *L'origine des Armes et des Bannières de l'Empire.* (Ibid.) — *Un Dictionnaire des figures héraldiques.* (Dans la *Revue des Questions héraldiques*, num. 61 et 62.) — *A propos du langage héraldique.* (n° 63.) — *Quartiers généalogiques.* (n° 64.)

Cte Anatole de Bremond d'Ars

Un Fief Saintongeois. — Comment on parvenait sous l'Ancien Régime, Étude économique et sociale avec préface de feu Philippe Tamizey de Larroque. (Paris, Honoré Champion, 1903, in-8°, XII-246 p.) Il s'agit de l'ancien fief du Cormier, près Saintes, et de ses possesseurs successifs de 1380 à 1885. C'est en étudiant ses archives, son histoire, avec une érudition patiente et lumineuse que l'auteur s'est pénétré et nous pénètre de cette vérité, que, « sous l'ancien régime, tout le monde pouvait posséder et parvenir aux charges et aux honneurs ». Cette constatation, largement documentée ruine un gros article du Credo révolutionnaire ; aussi est-ce là un beau et bon livre, que Taine eût lu avec un puissant intérêt et que voudront lire tous nos amis. (Voir notre *Ann.* de 1903, p. 439.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Familles féodales éteintes ou oubliées : Les Seigneurs d'Albin, issus des anc. Comtes du Rouergue. (Dans la *Revue des Questions hér.*, num. 61, 64-67, 69, 70, 72.)

A. du Buisson de Courson

Les Seigneurs d'Amblie. (Caen, 1903, H. Delesque, rue Froide, 2 et 4, pet. in-8°, 41 p.) Extr. du *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XXV.

Vte de Caix de Saint-Aymour

Un Poursuivant d'armes de la Maison d'Orléans au XVe siècle : Pierre le Lyassier dit « Coucy ». (Dans notre *Ann.* de 1903.) — *Les fiefs de service de l'évêché de Beauvais* (Ibid.)

Maurice Campagne

De l'emploi des chiffres dits Arabes au Moyen-âge. (Agen, 1903, Imp. Moderne, 43, rue Voltaire, in-8°, 46 p., 4 pl.) Savante défense d'une pierre découverte à Escages, près Gontaud, en 1898, et qui porte un écusson chargé d'une fleur de lys et la date : **1261** ; des érudits en ont contesté l'ancienneté, que soutient avec force M. Maurice Campagne.

Baron Cavrois de Saternault

Discours d'ouverture de l'Académie d'Arras (séance publique du 28 Juillet 1903.) (Arras, 1903, Imp. Rohart-Courtin, pet. in-8°, 15 p.)

Cazalis de Fondouce

Les cromlechs de la Can de Ceyrac (Gard). (Paris, Institut de Bibliogr. scientifique, 1904, in-8, 11 p. avec dessins dans le texte par M. Ollier de Marichard.)

G. C. d'E.

Dictionnaire des Familles Françaises anciennes et notables à la fin du XIXe siècle. Tomes I et II. (Evreux, Hérissey,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1903, gr. in-8°, 400 p.). « Le but de ce livre est de donner une notice succincte sur toutes les familles nobles ou d'apparence noble qui ont existé en France dans les dernières années du XIXe siècle ; on a cru devoir étendre ce travail à un certain nombre de ces familles de haute bourgeoisie dont l'histoire demeure liée à celle de leur pays et dont quelques-unes ont su acquérir une illustration que bien des familles nobles pourraient leur envier. » C'est un plan bien considérable, — *toutes les familles nobles ou d'apparence noble* ! — mais, par ces premiers volumes, on peut juger que l'auteur est parfaitement à la hauteur de son projet. Ces tomes I et II vont jusqu'à la famille *de Bary* et parmi les noms qui peuvent intéresser nos amis nous signalons ceux-ci :

Abbadie d'Arrast, Abzac, Achard, Achon, Albiousse, Allard, Allemagne, d'Angély, Ansart du Fiesnet, d'Anselme, d'Aquin, Arlot de Cumond et de Saint-Saud, Armand, Astraudo, Audibert de Lussan, Badin de Montjoye.

Vte Paul de Chasteigner de la Rocheposay

Secretum vitæ. (Dans la *Revue des Questions hér.*, n° 63.) — *Dernière Pensée*, (n° 68.)

Louis de Chauvigny

Noël ! (Dans notre *Ann.* de 1903, p. 314).

L'Abbé Alfred Chevallier

Notes sur le village de Montbré. (Dans l'Almanach-Annuaire Matot-Braine, 1904, p. 193-210.)

Baronne Coche de la Ferté

Réminiscences : En voyant notre hôtel de famille. (Dans notre *Ann.* de 1903, p. 316.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Vicomte de Colleville

Le Maître du drame moderne : Ibsen : L'Homme et l'Œuvre. (Paris, lib. Nilsson, 7, r. de Lille, 1903, in-12, 392 p. et 12 pl. hors texte.) En collab. avec Fr. de Zepelin.

Mgr Constans

Procurons à l'Église des Prêtres et de bons Prêtres. Ouvrage du P. Liborius Rossi, Missionnaire Oblat de Saint-Charles, à Rho. Traduction de la 3e éd. italienne. Livre approuvé par plusieurs Cardinaux, Archevêques et Évêques. (Toulouse, impr. catholique Saint-Cyprien, 27, allées de la Garonne, 1904, in-12, XXVIII-230 p.)

Théodore Courtaux

Croyance en Dieu. (Dans notre *Ann.* de 1903, p. 317.)

Marquis de Croizier

Contributions à la Bibliographie des travaux de Sigillographie française, avec quelques indications sur les travaux de Sphragistique de l'étranger. (Dans la *Revue des Questions héraldiques*, num. 61-63, 65, 68, 70-72.)

Ernest de Crozet

Éphémérides Bas-Alpines (quinzième année, 1902.) (La Chapelle-Montligeon, 1903, imp. de l'Œuvre Expiatoire, pet. in-8°, 46 p.)

Xavier da Cunha

A primeira saudade. (Le premier regret). *Versos de Lamartine traduzidos em portuguez.* (Mâcon, Protat, 1902, in-8°, 15 p Extr. des *Annales de l'Acad. de Mâcon*, série 3, tome VI.) — *O Anjo et A Flor do campo.* Trad. portugaise d'un conte d'Andersen. (Lisbonne, 1903, in-8°, 7 p.) — *A Medalha de Casimiro José de Lima, em homenagem a Souza Martins. Descripçao numismatica.* (Coimbre,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1903. in-8°, 7 p.) — *Religiões... e Religião. Versos do Natal.* (Lisbonne, 1903, in-8°, 16 p.) — *Uma Aventura em caminho-de-ferro.* (L., 1903, in-8°, 11 p.) — *Uma carta em em verso ao Conde de Ficalho.* (L., 1903, in-8°, 7 p.) — *O Concilio dos Deuses, descripto par Luiz de Camões, e pintado por Cyrillo Volkmar.* (L., 1903, in-8°, 15 p.) — *Relatorio dos serviços da Bibliotheca Nacional de Lisboa, nº 2e trimestre de 1903.* (Coimbre, in-8°, 10 p.) — *Especies bibliographicas e Especies bibliacas. Consideraciones sobre nomenclatura.* (C. 1903, in-8°, 7 p.) — *A Legislação, tributaria em benef. da Bibl. Nacional de Lisboa.* (C. 1903, in-8°, 12 p.) — *A Excelsa Rainha D. Maria II na intimidade. Reflexiões aproposito de um manuscripto existente na B. N. de Lisboa.* (C. 1904, in-8°, 10 p.) — *Uma acquisição de livros para a B. N. de Lisboa. Relatorio apresentado* par L. C. Rebello Trindade, X. da Cunha, e José Joaquim d'Ascensão Valdez. (C. 1904, in-8°, 6 p.) — *Relatorio dos serviços da B. N. de Lisboa, nº 3e trim. de 1903.* (C. 1904, in 8°, 16 p.)

Le R. P. Delattre

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1903. R. P. Delattre : Deux Sarcophages anthropoïdes en marbre blanc. — (Paris, Alp. Picard et fils, 82, rue Bonaparte, 1903, petit in-8°, 24 p., deux planches représentant les deux sarcophages.)

Ernst de Destouches

Münchens Stadtwappen und das Münchner Kindl. Historisch-heraldische Abhandlung. (Munich, 1904, in-8°, 16 p. à 2 col. Nombreuses illustrations, héliogr. et chromos.) Savante et très curieuse étude sur le blason de la ville de Munich, d'après les sceaux et les gravures, de 1239 à nos jours. L'érudit auteur, directeur des Musées de cette jolie capitale, est d'une dynastie d'artistes et de lettrés, à laquelle ont été rendus récemment de publics

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hommages, et qui vint de France en Bavière vers la fin du règne de Louis XIV.

R. J. Ermerin.

Histoire des Princes de Lusignan, anciens Rois de Jérusalem, de la Petite-Arménie et de Chypre, dont le seul descendant légitime, *le Prince Royal Michel de Lusignan, Grand-Maître et Commandeur de l'O. R. de l'Épée de Chypre, vit à Saint-Pétersbourg.* (Saint-Pétersbourg, Imp. P. P. Saïkine, Stremiannaja, 12, 1903, petit in-8°, 8 p.) Le but et la conclusion de cette étude sont dans son titre même : « Le prince-royal Michel de Lusignan est le dernier de cette race glorieuse. » Pages 2 et 3, note sur la famille Calfa.

L. Esquieu.

Essai d'un Armorial Quercynois. (Paris, H. Champion, et Cahors, J. Girma, in-4°). Ouvrage tiré à 200. L'impression des pages 49-89, qui vient d'être achevée, comprend les familles de Cardaillac-Végène, de Cardaillac de Lomné, de Cardonnel, de Caretto, de Carit, de Carles, de Carmaing, de Castelnau, de Castelpers, Castres, Caumont, Caupène, Caussade, Cavaignac, Caylus, Cazelles, Certain de Canrobert, Chapt de Rastignac, Charry, Chasteigner la Rocheposay, Clermont-Toucheboeuf, de Colomb, etc.

Prosper Falgairolle.

Armorial de Nîmes et d'Alais. (Dans la *Revue des Questions hérald.* num. 63-72.)

Dom Antonio de Portugal de Faria

Les illustres alliances Portugaises de M. le duc de Bellune. (Paris, 1904, in-4°.) Érudite étude historique et généalogique.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paul de Faucher

Mobiles et Mobilisés de Vaucluse en campagne (1870-1871.) (Avignon, Fr. Seguin, 13, r. Bouquerie, 1903, XVI-304 p., nombreux portraits et vues.)

Documents pour l'Histoire de Provence : Chénerilles et ses Seigneurs, les Isoard et les Salvan (1427-1776.) (Digne, 1901, pet. in-8°, VIII-140 p., 1 pl., ruines du château et du village de Chénerilles.) Ext. du Bull. de la Soc. Scientif. et Litt. des Basses-Alpes. Lettre-Introd. de notre très regretté Président d'honneur L. de Berluc-Pérussis qui écrit à l'auteur : « ... On ne pourra désormais rééditer Madame de Sévigné sans éclairer ses lettres à l'aide de vos abondantes découvertes. » Et en effet M. de Faucher est un des chercheurs les plus studieux et les plus heureux qui soient. Dans ce dernier livre, il réfute en historien les attaques dirigées contre la famille des Isoard de Chénerilles par la *Critique de la Noblesse de Provence.*

Les Souvenirs de l'Aïeul. Poésies fugitives et humoristiques d'un vieux magistrat, recueillies et annotées par son petit-fils. (Carpentras, J. Seguin, 1901, CXXIV-130 p.) Page CXXIV, joli écusson de la famille Morel, qui était celle du bon aïeul. Voir notre Annuaire de 1902, à la *Bibliographie.*

En cours de publication et à la veille de paraître :

Le général Dours, divisionnaire à l'armée des Alpes en 1794, et la guerre du Fédéralisme dans le Midi. Documents entièrement inédits. (En collab. avec le Dr Victorin Laval, anc. président de l'Académie de Vaucluse.) — 2e *Partie de la* Biographie de Roquesante, *les Raffélis du Comtat, documents curieux sur la célèbre Mme de Rus,* etc.

Francesco Franceschetti

Gli Antenati del Sommo Pontefice Pio X. Mémoires historico-généalogiques. (Rome, Collegio Araldico, 1903

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

grand in-8°, 22 p. et 4 tableaux de filiation.) Très remarquable étude généalogique d'un savant héraldiste que le C. H. de France tient à honneur de s'être agrégé et qui est déjà si avantageusement connu par de nombreuses publications intéressant la plupart la ville d'Este.

Monsignor Pietro Balan (17 fév. 1893). Rome, 1904, in-8°, 10 p. — Extr. de la *Rivista del Collegio Araldico.*)

Cte Henry de Gérin-Ricard.

Gérin, Grand-Maître de St-Jean de Jérusalem (1231-1236). — Les Gérin en Terre-Sainte, en Italie et en Provence. (Valence, 1904, in-16, 48 p.) L'auteur élucide avec érudition les origines du 16e Maître des Hospitaliers, son illustre et vénérable ancêtre. — *Découverte d'un trésor à Tourves en 1366.* Paris, 1903, C. Rollin et Feuardent, 4, rue de Louvois, in-8°, 7 fr.) En collab. avec l'abbé Armand d'Agnel.

Monographies de communes. (Archéol. et hist.) Mimet et Notre-Dame-des-Anges. (Marseille, typ. Barlatier, 19, rue Venture, 1902, in-8°, 20 p.)

Algar Griveau

Études de bibliographie et d'histoire. Tome III. (Nevers, L. Cloix, 1903, in-8, 452 p.) Ce volume est le couronnement d'une œuvre admirable d'érudition et de doctrine. Sa lecture n'a pu que raviver la douleur que nous causa, l'an dernier, la mort de notre éminent collègue.

La disgrâce de Baluze. (Dans la *Revue des Questions hér.*, num. 63-64.)

Baron Guillibert

A la reine Whilelmine pendant sa maladie. (Dans notre *Ann.* de 1903, p. 317.)

Copyright - Les éditions d'Airay - Lyon 2007

JOSEPH JOÛBERT

Les Rois Angevins à Fontevrault (Angers, 1903, Germain et G. Grassin, 40, r. du Cornet, in-8°, 54 p. 2 pl.) Extr. de la *Revue de l'Anjou.* — Belle et intéressante étude sur la très célèbre abbaye fondée par l'illustre Robert d'Arbrissel et sur les tombes royales qu'elle abrite. (Henri II Plantagenet, Isabeau d'Angoulême, Richard Cœur de lion, Eléonore de Guyenne.) — *La diplomatie française dans l'Ouest africain.* (Dans *Les Annales Coloniales*, 15 août 1903.) — *L'Accord franco-anglais et l'Europe : L'Espagne et le Maroc.* (Petit Journal de M.-et-L., 19 avril 1904.)

Congrès maritime de Lisbonne. (Dans le *Revue Française de l'Etranger et des Colonies.* Tome XXVIII, N° 295, juillet 1903). — *Panama et l'Impérialisme Américain.* (Dans le *Journal de Maine-et-Loire*, 21-22 s. 1903.)

Victor Emmannuel III (prince de Naples) Numismate. — *La Crise hongroise : La Couronne et le Parlement* (Même journal, 6 s. 1901.) — *Un troc diplomatique : Le Maroc et l'Egypte.* (Même journ., 14 avril 1904.)

Bon TRISTAN LAMBERT

Le Titre de Duc d'Anjou. (Dans la *Revue des Questions héraldiques*, num. 65-66.)

Cte DE LANTIVY DE TRÉDION.

Reliques. (Dans notre *Ann.* de 1903, p. 318.)

Bon G. DU LAURENS D'OISELAY.

Notice sur la Maison de Bonet. (Dans notre *Ann.* de 1903.)

LOUIS LE CLERT.

Notre-Dame de Seillières, abbaye Bénédictine du Diocèse de Troyes. (Troyes, 1903, Imp. Paul Nouel, rue Notre-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dame, 41-43, in-8°, 105 p., 2 pl. Vue de l'anc. hôtel abbatial. Savante histoire de cette abbaye, avec « Analyse sommaire » de ses chartes.

Le Commandeur Henry Le Court

Études d'Hist. Normande ; les Ancêtres des Trois Thouret. (Lisieux, 1904, J. Silard, 4, rue du Bouteillier, in-8°, 16 p.) Recherches sur « les ancêtres de trois hommes célèbres », offertes par l'érudit Président de la Société historique de Lisieux « aux amateurs d'histoire normande ».

Vte Henri de Mazières

La Cour du roi Stanislas : État des principaux officiers du roy de Pologne Stanislas Ier, duc de Lorraine et de Bar. (Dans notre *Ann.* de 1903.) — *La Revue Héraldique.* (Voir ci-dessus, dans la *Chronique.*

Pierre Meller

État des Gentilshommes et des Possesseurs de Fiefs nobles dans les Juridictions dépendant des Sénéchaussées de Guienne et de Libourne, publié et annoté par P. Meller. (Bordeaux, 1903, imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 9-11, in-4°, 43 p.) Extr. des *Archives Historiques de la Gironde*, t. XXXVIII.

Achille Millien

Notre Terre. (Dans la *Revue des Questions héraldiques*, n° 67.)

Vte René de Montjoye

Lettres du Duc de Nevers (*Documents inédits.*) (Dans notre *Ann.* de 1903.) — *Lettres de survivance pour Cosme Savary de Brèves* (22 *déc. 1614.*) Dans la *Revue des Questions héraldiques*, n° 62. — *Le Sang Royal de France.* (Même Revue, n° 65.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Marquis d'Ornano

L'Ambassade du Duc de Créqui à Rome. (Même *Revue*, n° 68.)
La Corse Militaire. (Paris, H. Champion, 1903, in-8°, 500 p. 12 planches.)

Antonio Padula

Pel Giuramente di S. M. Cattolica Don^a Alfonso XIII, Re di Spagna. (Napoli, 1903, Luigi Pierro et Figlio, Via Roma, in-12', 67 p.)

L'Abbé Paul Paris-Jallobert

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne (*Baptêmes, Mariages, Sépultures*), 1903, 13e année. — Mordelles, La Chapelle-Thouarault, La Bouëxière, Saint-Malo, Le Crouais, Le Sel, La Fontenelle, Saint-Sauveur des Landes. — M. l'Abbé Paris-Jallobert poursuit avec le même succès cette précieuse publication.

Mgr Adrien Pascal

Monographie de Vitrolles (*Bouches-du-Rhône.*) (Marseille, J. Guiraud, 1904, in-18°, 174 p.) Excellente étude, qui va des temps romains jusqu'à nos jours. (Chez l'auteur, M. le Curé de Vitrolles.) — Le docte auteur ne pèche-t-il pas ici par omission? Ou bien y a-t-il deux localités du nom de Vitrolles?. Toujours est-il que, dans cette monographie très étudiée, nous n'avons pas rencontré mention de la famille d'Arnaud, dont les comtes et barons de Vitrolles, desquels était un des plus distingués ministres de Charles X, le baron de Vitrolles, mort regretté de tous le 1er août 1854.

Comte Pasini Frassoni

Tous les membres de l'Ordre du St-Sépulcre souscrivent au superbe ouvrage que prépare sur cet Ordre l'érudit Président du Collegio Araldico de Rome, en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

collab. avec le chevalier C. Bertini et le commandeur de Odriozola.

Paul Pellot

La descendance des familles Piercot d'Abancourt et Billain. (Paris, 1904, in-8°, 32 p. — Extr. de la *Revue des Questions héraldiques*, num. 61, 62, 64.) — *Famille de Poussemothe* (*Béarn, Paris, Bretagne*). Dans notre *Ann.* de 1903.) — *Maisoncelle et ses Seigneurs.* (Ibid.)

Bail des droits de Saint-Julien des Ménétriers sur les Musiciens du Bailliage de Vermandois en 1620. (Sedan, Laroche, 1903 in-8°, 8 p.) Extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne.*

Les familles de la Chevardière et du Guet. (Sedan, imp. Laroche, 1903, in-8°, 12 p.) Rectification de quelques inexactitudes du nobiliaire de Caumartin, au sujet de ces deux familles alliées. — *La famille d'Aligret.* (Dans la *Revue des Questions hér.*, n° 71.)

Émile Perrier

La Mort d'un Ambassadeur Russe à Marseille (1779). (Aix-en-Provence, B. Niel, rue Emeric-David, 5, 1904, in-8°, 18 p.) Cet ambassadeur était le Prince Béloselski, Chambellan de l'Impératrice de toutes les Russies et son Ambassadeur près la Cour de Dresde, chevalier des Ordres de l'Aigle Blanc et de Saint-Stanislas, mort subitement le 28 janvier 1779 à l'hôtel des Princes sur la Cannebière. (Tir. à 50; extr. des Annales de la Soc. d'Études Provençales.)

Chevalier A. Pidoux.

Monsieur l'Abbé de Branges de Civria (1844-1903). (Besançon, 1903, in-8°, 8 p., portrait). Belle notice biographique d'un docte et vertueux prêtre que le C. H. de France tenait à grand honneur de compter dans ses rangs et que la mort a enlevé à notre vénération le 30 juillet 1903. L'œuvre débute par une note sur la famille de Branges,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« qui fut toujours réputée noble en Bresse et y est connue de date fort ancienne ». (Extr. des *Annales franc-comtoises.*)

Notice Historique et Généalogique sur la famille Camus, Seigneurs de Marcilly, La Motte, Pontcarré, La Guibourgère, etc. (Paris, 1903, au Conseil Héraldique de France, 45, rue des Acacias, et à Dôle chez l'auteur rue du Collège, 5, in-8°, 31 p.) Extr. de la *Rev. des Quest. hér.*, n° 61.

Marquis G. Pietramellara.

Blasonario Generale Italiano. Novembre 1903, fascic. VIII. Regione della Sicilia (In-8° carré, 83 p.)

Mis de Pimodan, duc de Rarécourt.

La Mère (Égypte). (Dans notre *Ann.* de 1903, p. 320. — *Discours pour l'œuvre de Saint-Antoine de Padoue (Pomereau).* (Dans le *Bull. de l'Assoc. des Zouaves Pontificaux*, n° 50.) — *La Sainte Pauvreté.* (Dans la *Revue des Questions hér.*, n° 70.)

Vicomte Oscar de Poli.

Maximilien de Robespierre, Héraldiste. (Paris, 1903, 45, rue des Acacias, in-8°, 24 p.) Tir. à part de la *Revue des Questions Héraldiques*, n° 61. — *Au Successeur de saint Pierre*, ode. (Même Revue, n° 62.) — *A Vercingétorix.* (N° 64.) — *Compagnie des Gens d'Armes de la Garde ordinaire du Roy.* (N° 65.) — *Introd. aux Mémoires de Claude de Guénegaud.* (Dans la *Revue des Quest. Hér.*, num. 66-71.) — *Annuaire du C. H. de France*, 16e année. (Paris, 1903, in-12, 462 p. — *Bulletin de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux*, 13e et 14e année, 1903-04. — *Vieux us et coutumes : Billets de Mariage et Lettres de faire part.* (Dans notre *Ann.* de 1903.) — *Pater de la France.* (Ibid.) — *Calotin!* (Ibid.) — *L'Hermine et le Pourceau.* (Ibid.) — *Revue des Questions Héraldiques*, 6e année, 1903-1904.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

E. Portal

Il. S. M. O. Gerosolimitano del S. Sepolcro in Sicilia. (Palerme, Tip. Calogero Sciarrino Gia Puccio, 1903, 30 p.) Très intéressant historique. Page 28, note sur la famille Portal, originaire d'Espagne et de France, avec branches en Angleterre et en Sicile. — *Notes sur la Noblesse Sicilienne.* (Dans la *Revue des Questions hér.*, n° 66.)

Cte de Proyart de Baillescourt

De l'Origine et de l'Etymologie du Nom de Cambrai. (Cambrai, 1903, Imp. Rehmier frères, Place au Bois, 28 et 30, pet. in-8°, 42 p.)

Cte Luis Renshaw de Orea

Amor sin tacha. — Délicate poésie publiée dans le n° 43 de *Pluma y Lapiz.* (Barcelone). — Vers écrits sur l'Album de Dona R. P. de V. Y. R., et signés « El Conde Orea ». (Dans le journal *Catalûna Ilustrada*, avril 1904.)

Vte Albert Révérend

Annuaire de la Noblesse de France fondé en 1843 par M. Borel d'Hauterive. (Paris, 1904, rue Fontaine, 25, et Honoré Champion, 9, Quai Voltaire, in-12, 60e vol., 1904, 410 p.) Planches de blasons.

Ce volume, en outre de l'état des Maisons souveraines, ducales ou princières, contient des *Tablettes généalogiques et Nobiliaires* [d'Apvril, Bertier de Sauvigny, Beuverand de la Loyère, Botot de Saint-Sauveur, Chrestien de Tréveneuc, du Wicquet, Jacquelot de Boisrouvray, de la Cour de Balleroy, de la Salle, le Cardinal de Kernier, Maulbon d'Arbaumont, Regnauld de la Soudière, de Virieu, de Michel du Roc de Brion, etc.], le *Nobiliaire Armorial des Secrétaires du Roi au Grand*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Collège (9e article) ; *Jurisprudence Nobiliaire* ; *Principales alliances, Naissances, Nécrologie, Bibliographie.*

Xavier Reynaud

Le parti Conservateur : ce qu'il devrait être. (Marseille, 1904, J. Guiraud, 7, Quai du Canal, in-12, 20 p.)

Dr Louis de Ribier

Les Stations Thermales et les Eaux Minérales en France sous l'ancien Régime. (Paris, 1904, Jules Rousset, 1, rue Casimir Delavigne, pet. in-8°, 11 p.). — *Les Anoblis de l'Empire: Médecins et Chirurgiens.* (Paris, H. Champion, 9, quai Voltaire, 1904, pet. in-8°, 68 p.). — Liste biographique d'une cinquantaine de médecins et chirurgiens à qui leurs mérites et leurs services valurent les titres de comte, de baron, ou de chevalier, notamment: Bertholet, Cabanis, Cadet de Gassicourt, Chantal, Corvisart, des Genettes, Lanefranque, Larrey, Marchant, Michel de Trétaigne, Pelletan, Portal, Poussielgue, Sue, etc.

Roger Rodière

Épigraphie Historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil. (Arras, 1903, Imp. de la Soc. du Pas-de-Calais, rue d'Amiens, in-4°, 162 p.). — Fascicule IV, Canton d'Hesdin. Fasc. V, Canton d'Hucqueliers. — Ce grand ouvrage fait le plus grand honneur à son savant auteur. Il est enrichi de planches comprenant en assez grand nombre des épitaphes, des écussons, des pierres tombales, des inscriptions campanaires ou commémoratives, des panneaux ou des pierres et grès sculptés. des graffites, des litres peintes, des fresques, des bas-reliefs funéraires, etc. — *Essai sur les prieurés de Beaurain et de Maintenay et leurs chartes* (Arras, Rohart-Courtin, 1903, pet. in-8°, 158 p.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Vte de Romanet

Documents sur la province du Perche. (Mortagne, imp. de l'*Echo de l'Orne*, 1903-04, fascic. 53-56). En collab. avec H. Tournouër. Abonn., 10 fr. par an. Etranger 12 fr.) L'éloge de cette véritable encyclopédie hist., archéol. et généal. du Perche n'est plus à faire, et l'Académie des Inscriptions en a justement proclamé l'utilité et la très sérieuse érudition.

Mis de Granges de Surgères

Notes d'état civil et historiques extraites des Registres des paroisses de l'arr. de Nantes dont les archives ont été détruites pendant la révol. (1668-1789). (Vannes, Lafolye, 1903, in-8°, IV-338 p.) — En tête de ces *Notes* si précieuses de notre éminent et très regretté Vice-Président, Madame la Marquise de Granges de Surgères a placé cet « Avis aux souscripteurs » :

« La mort étant venue surprendre l'auteur avant la confection des *Tables de noms* de personnes et de lieux, nous les avons fait établir pour rendre l'ouvrage plus utiles aux érudits et aux travailleurs. »

Henri Tausin

Bibliographie des Ouvrages, Plaquettes, Articles de Revues et de Journaux écrits en français sur les ex-libris. (Mâcon, 1903, Protat Frères, Imprimeurs, in-8°, 20 p. 1 pl. et reprod. d'ex-libris ancien dans le texte.—*Notice Historique sur Bardo de Bardi Magaletti, lieutenant général des armées du Roi et Gouverneur de Valenciennes (1629-1705).* (Paris, 1903, E. Lechevallier, 16, rue de Savoie, in-4°, 42 p. Belles et nombreuses illustr. Portrait, Tableau gravé de 16 quartiers.)

Baron Joseph du Teil

L'Antiesclavagisme en Afrique, Paris, 1903. De Soye, 18,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

r. des Fossés-St-Jacques, in-8°, 15 p. — Extrait du *Correspondant*.

Sa Sainteté Léon XIII et l'Antiesclavagisme. Paris, 1903, Imp. d'Ouvriers Sourds-Muets. 111 ter, rue d'Alésia, (XIVe) in 8°, 10 p. Extr· du Bull. *de la Soc. antiesclavagiste de France*, Beau portrait de S. S. Léon XIII.

Jules de Terris

La Noblesse d'Avignon et du Comté Venaissin. (Rome, Collège héraldique, 1904, in-8°, 19 p.) Très érudite et très intéressante étude sur la Noblesse comtadine, dont l'histoire est encore peu connue ; on y trouve beaucoup de précieux renseignements, la liste des terres érigées par les Papes en titres de dignité, et des familles ayant reçu ces titres.

Alfred de Tesson

Le Paillé et le Diapré héraldiques. (Dans notre *Ann.* de 1903). — *Une Page d'Histoire (1831-1832) ; La Duchesse de Berry dans la Vendée ; (Son portrait à Avranches).* Curieux mémoire de M. de Goyon sur la Campagne Vendéenne de 1832 ; il est sévère pour les initiateurs de cette campagne. (Avranches, 1903, imp. Jules Durand, rue Boudrie, 2, in-8°, 56 p., joli portrait de Madame.)

Philippe Tiersonnier

Remarques sur la Sigillographie figurant au Catalogue du Musée Départemental de Moulins. (Moulins, 1903, imp. Etienne Auclaire, in-8°, 98 p.) Appendice contenant divers sceaux intéressant le Bourbonnais.

Emile Travers

Notice biogr. et litt. sur Armand Gasté. (Caen, Delesques, 34, rue au Canu, 1904, in-8°, 57 p.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bon Maxime Trigant de Latour

Encyclopédie univ. illustrée de biographie et d'histoire (publiée à Cercoux.) — *Recueil d'actes notariés d'état-civil, pièces authentiques sur toutes les familles*, etc. (Mensuel, illustré.) Fondateur : Trigant de Latour, à Cercoux. — *Formation de la Société et Historique des Évolutions successives de chaque Caste avec l'explication de la condition sociale de chaque catégorie d'individus, de la Gaule à 1789*, par le baron Maxime de Latour. (Paris, 1903, A. Charles, 8, rue M. le Prince ; chez l'auteur, à Cercoux (Charente-Inf.) ; et lib. Féret, 15, cours de l'Intendance, à Bordeaux ; in-12, XVII-216 p.)

José Joaquim d'Ascensao Valdez

Voir ci-dessus à *Xavier da Cunha*.

Comtesse Amicie de Villaret

Quelques anciens Statuts corporatifs des métiers d'Orléans. (Dans la *Revue des Questions hér.*, num. 61 et 62.)

H. Vincent

Auteville et ses derniers possesseurs. (Dans l'Almanach-Annuaire Matot-Braine, 1904, p. 163-169.)

Fleury Vindry

Les Ambassadeurs Français permanents au XIVe siècle. (Paris, H. Champion, 1903, in-4°, 55 p.) Liste chronol. dressée avec le plus grand soin et aussi complète que possible. Nous n'y trouvons pas Antoine de Lameth, ambassadeur de François Ier près les cantons helvétiques vers 1524 (je cite de mémoire) ; mais peut-être mon docte collègue ne l'a-t-il pas considéré comme un « ambassadeur permanent ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

J. Otto Watzelberger

Mitglieder-Verzeichnis des Koniglich Bayerischen Haus-Ritter-Ordens vom heiligen Georg, nach dem Stande vom 23 april 1903; in-12, 23 p.

M. G. Wildeman.

Geslacht Cazius (*Casius, Kasius*), *fragment.* (Petit in-8°, 17 p. Extr. du *Maanblad van het Genealogisch-heraldiek genootschap « de Nederlandsche Leeuw,* 1903.) Fragment généal. d'une famille hollandaise, *Cazius*, que l'érudit auteur dit orig. de la France (17e siècle) et qu'il rattache à une famille « de Cazes ».

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

TABLE DES MATIÈRES

État des Membres du Conseil Héraldique de France au 20 juin 1904. 5
Notre Obituaire. 67
Liste des Officiers tués ou blessés à Fontenoy (11 mai 1745), par CHARLES GAILLY DE TAURINES. 73
Le Sang de Robert le Fort, de saint Louis et de Marie-Thérèse, par le VICOMTE PAUL DE CHASTEIGNER-LA-ROCHEPOZAY. 107
Jeanne d'Arc était-elle brune ou blonde? par le VICOMTE OSCAR DE POLI. 121
La Famille Sarto, par L.-PIO DE ROCAS. 182
La Fille d'Etienne Marcel fut-elle anoblie par Charles V? par le VICOMTE OSCAR DE POLI. 185
Les Armes de Jean de Saint-Avit, Évêque d'Avranches de 1391 à 1442 : la Croix nillée, par ALFRED DE TESSON. . . 192
Les Filles du roi d'Yvetot, par le VICOMTE OSCAR DE POLI. 199
Dictionnaire des Croisés de France, par ROGER RODIÈRE. 207
Au début de la Révolution : La Noblesse et le Peuple des campagnes, par Madame la COMTESSE AMICIE DE VILLARET. 218
La Maison du Buisson aux Croisades, par le VICOMTE OSCAR DE POLI. 318
La Corse militaire : la journee du 20 août 1662, par le MARQUIS D'ORNANO. 331
Les Camériers de Cape et d'Épée du Pape, par le COMTE DE TOULGOËT-TREANNA. 355

POÉSIES

Vieilles Pages, par LOUIS DE CHAUVIGNY. 363
Toit vénal, par LOUIS DE CHAUVIGNY. 365
Notre Terre, par ACHILLE MILLIEN. 365
La Bonté des chênes, par G. DE PIMODAN. 368

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nostalogie, Égypte (l'an 44 avant Jésus-Christ), par G. de Pimodan. 368
La Sainte Pauvreté, par G. de Pimodan 369
L'Autre, par Oscar de Poli. 370
L'Ange de l'Amitié, par Oscar de Poli. 370
Le Sauveur, par François des Salles. 371
Reminiscencias, ao vér a habitaçao de Familia, tradusido da senhôra baronèsa Coche de la Ferté, par le Vicomte de Sanches de Frias. 372
Reliquias, tradusido do conde de Lantivy de Trédion, par le Vicomte de Sanches de Frias. 373
Pater da França, tradusido do Visconde Oscar de Poli, par le Vicomte de Sanches de Frias 374
Soldado, tradusido do francês de Fleury Vindry, par le Vicomte de Sanches de Frias. 375
Notes d'Etat-Civil, par F. Daumery. 377
Chronique. 385
Bibliographie. 409
Tables des Matières. 431



Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères, 2, place des Lices.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

DIX-HUITIÈME ANNÉE

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
45, rue des Acacias, 45

1905

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1906 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 novembre*.

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1905 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue des Acacias, 45, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le dit M. Joseph Schmitt.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien lui notifier leurs changements d'adresse : il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de SIX francs, pour tous les Membres, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'Annuaire est adressé *franc de port.*

Lorsqu'un de Messieurs les Sociétaires est dans l'intention d'adresser une *Circulaire* à ses Collègues du Conseil Héraldique de France, il est prié très instamment d'avoir, *au préalable,* la courtoisie d'en communiquer la teneur au Président.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

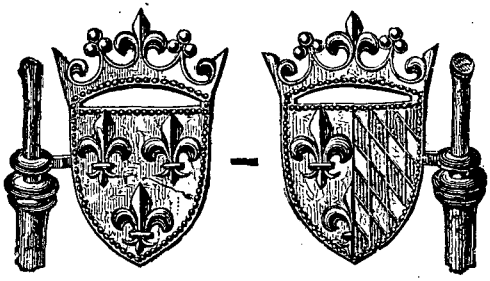

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE*

(Au 1er Janvier 1905)

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDÔME



H. Abbadie d'Arrast (Ferdinand d'); — chât. d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), et rue Joséphine, 14, Évreux (Eure).

H. Abbadie d'Arrast (Martial d') ; — château d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

***H. Achard de la Vente** (Joseph), docteur en droit; — chât. de St-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

* ABRÉVIATIONS : P. : Président. — V. P. : Vice-Président. — S. : Secrétaire. — H. D. : Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — A. : Associé. — CH. : Chevalier. — COMM. Commandeur. — G. O. Grand-Officier ou Commandeur avec plaque. — G. C. : Graud-Croix.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Achon** (Chevalier d'), anc. élève de l'École des Chartes ; membre corresp. de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne ; — La Roche de Gennes, à Gennes (Maine-et-Loire).

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er ; — rue Daubigny, 11 bis, Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — grande rue, 76, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Allard du Chollet** (Comte), ✠, ch. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; des Soc. de l'Hist. contemporaine, Hist. et archéol. de l'Orne, de la Sabretache, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux. — Boul. Malesherbes, 114 bis, Paris.

H. **Allard de Gaillon** (Baron), comm. du S. Sépulcre et du Nicham Iftikar, ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique. — Quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Angers-Billards** (le Chanoine Achille), Missionnaire Apostolique, Chorévêque d'Antioche, comm. de l'O. de S. Sépulcre, etc. ; chapelain de N.-D de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

H. **Anglade** (Roger d'), ancien magistrat démissionnaire, docteur en droit ; de la Soc. des Archives hist. de la Gironde ; — rue Ferrère, 4, Bordeaux ; et Bazas (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. D. **Anguissola di San Damiano** (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. **Anne de Molina** (Mr), docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer Oeteren (Limbourg), Belgique.

H. **Ansart du Fiesnet** (Alfred), Avocat, Réd. en chef du *Nouvelliste de la Somme*. — Amiens (Somme).

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), ✠, anc. officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, comm. du Nicham Iftikar, comm. de l'O. de Pie ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — Impasse Ben-Ahmett, 3, Tunis.

H. **Aquin** (Comte d'), anc. zouave pontifical, G. O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire le Grand ; — Villa Saint-Georges, Précy-sur-Oise (Oise).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

H. **Armand** (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-lès-Crécy ; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; du Comité de la Croix du Roi de Bohême ; — Estrées-lès-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

C. **Ascensão Valdez** (José Joaquim d'), Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives publiques ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de l'Institut de Coimbre : de la Soc. Royale des Architectes et Archéologues Portugais : — Escadas de S. Francisco, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Astraudo** (S. Exc. le Duc), Envoyé extr. et Ministre plénip. de la République Dominicaine près le Saint-Siège ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ch. des O. R. du Christ et de S. Jacques de l'Épée, etc. — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie) et Avenue Beaulieu, 35, Nice (Alpes-Maritimes).

H. Auriac (Comte d'), ✠, anc. élève de l'Ecole des Chartes, bibliothécaire à la Bibl. nationale, offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Berne, 15, Paris.

H. Autane (Comte Charles d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. Avernas Salvador (Baron d'), I. P. ✠, Secrétaire de Légation honoraire, officier de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, etc. — r. Berlioz, 3, Paris.

H. Avout (Vicomte d'), anc. magistrat, insp. de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'Archéol. lorraine ; m. corr. de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. Bacqua (Auguste), maire de St-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.)

H. Balincourt (Comte E. de), O. ✠, chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — rue des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. Barral (l'Abbé Adrien de), Curé de Villers, Vice-Président de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. Barralis (Chevalier Théodore), anc. Officier de cavalerie au Royal-Piémont, ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — Boul. du Pont-Vieux, 20, Nice (Alpes-Maritimes).

H. Bascoul (l'Abbé Louis), curé de Rochefort ; corr. du Comité de l'Art Chrétien ; — Rochefort (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Battagila Ramos** (José do Espirito Santo de), Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives nationales; comm. de l'O. Pcal du S. Sépulcre de Jérusalem, décoré de la croix « Pro Ecclesia et Pontifice » ; — rua da Veronica, 122, 1°, Lisbonne (Portugal).

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (Basses-Pyrénées).

H. **Bazenerye** (Armand), anc. Avocat général ; des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — rue Femault, 18, Bourges (Cher).

H. **Beauchesne** (Marquis de), maire de Souvigné, V.-Président de la Soc. hist. et arch. du Maine ; m. titul. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, etc. — Av. Marceau, 8, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; de la Soc. des Archives hist. du Poitou ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaufranchet** (Comte de), Off. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, ch. de St-Grégoire le-Grand ; — chât. de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

H. **Beaufret** (Maurice du), Ingénieur-Conseil ; — rue Demours, 32, Paris.

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✻, anc. Consul général, ch. de l'O. de Pie IX ; m. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellevüe** (Xavier **Fournier**, Comte de), anc. off. de cavalerie, m. du Conseil général de la Loire-Inf. ; des Soc. archéol. de la Loire-Inf., du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine ; des Biblioph. Bretons ; des Agric. de France ; de l'Assoc. artist. et litt. de Bretagne, etc. — Chât. du Moulinroûl, à Soudan (Loire-Inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 25, Périgueux (Dordogne).

H. **Bernet** (l'Abbé du), Curé de S.-Pierre del Pech, p. St.-Maurin (Lot-et-Garonne).

S. **Bernos** (Gaston), ch. des O. de S. Grégoire-le-Grand, du S. Sépulcre, d'Isabelle la Catholique, etc. — rue des Chasses, 34, Clichy-la-Garenne (Seine).

H. **Berthou** (Paul de), archiviste paléogr. ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de France, Archéol. de la Loire-Inf. — r. du Bocage, 6, Nantes (Loire-Inf.)

C. **Besnard** (Alfred), Notaire honoraire ; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — r. des Ursulines, 11, St-Denis (Seine).

P. H. D. **Béthencourt** (D. Francisco-Fernandez de), chambellan de S. M. Catholique, Sénateur du Royaume d'Espagne, G. C. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; membre de la R. Acad. de la Historia ; délégué général du C. H. de France en Espagne ; — Paseo de la Castellana, 20, Madrid.

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la médaille militaire (1870) ; — Quai de Passy, 16, Paris.

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billot de Göldlin** (Gaston) ; de la Société Suisse d'Héraldique ; — Audruicq (Pas-de-Calais).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Bizemont** (Comte Arthur de), ✠, anc. chef d'escadrons de cav., maire de Velaine-sous-Amance ; de la Soc. d'archéol. lorraine, etc. — rue du Rhônel, 2, Albi (Tarn), et chât. du Tremblois, p. Bouxières-aux-Chênes (Meurthe-et Moselle).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — quai de la Basse-Deûle, 19 bis, Lille (Nord).

H. **Blanc** (l'Abbé Marius), Curé de Néoules, m. corr. de la Soc. d'études hist. et scientif. de Draguignan ; — Néoules, p. Garéoult (Var).

H. **Boehm** (Gottfried, chevalier de), O. ✻, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; Directeur des Archives de la Maison Royale ; ch. de l'O. R. de la Couronne de Bavière ; ch. de 3e cl. de l'O. R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. — Thierschstrasse, 49 II, Munich (Bavière).

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire), et rue de Vaubecour, 12, Lyon (Rhône).

H. **Bonald** (Baron de), Vicomte de la **Rode**, chevalier de Malte ; — r. Vélane, 13, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du), Président de la Soc. d'Archéol. du dép. de la Manche ; — r. Greuze, 15, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; comm. de S. Grégoire ; ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; m. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. Kléber, 88 bis, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. Archéol. du Midi de la France ; Mainteneur de l'Acad. des Jeux Floraux ; corr. de la Soc. des Ant. de France ; La Bastide-d'Armagnac (Landes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourin** (Henri) ; — Avenue Marigny, 100, Fontenay-sous-bois (Seine), et chât. de Godel, p. Signy-l'Abbaye (Ardennes).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — château des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, offr du Nicham Iftikar, comm. de l'O. du Libérateur (Venezuela), chev. du St-Sépulcre et de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul, d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

C. **Brassier** (Jean), Expert-Géomètre ; — St-Pastou (Lot-et-Garonne).

H. **Breil de Pontbriand** (Vicomte Paul du), anc. Off. de cavalerie ; ancien m. du Conseil Général des Côtes-du-Nord ; — chât. du Gué, p. Loiré (Maine-et-Loire), et chât. de la Brousse-Briantais, p. Mâtignon (Côtes-du-Nord).

P. H. **Bremond d'Ars**, Marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, ch. de Malte et de St-Sylvestre, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX, membre et secr. du Conseil général du Finistère, Prést de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.) et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Belon (Finistère).

H. **Bremond d'Ars** (Comte Joseph de) ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; corr. de la Commission des Arts et monum. hist. de la Charente-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Inf. ; m. fondateur de l'Union des Yachts français et de la Soc. centrale de Sauvetage des naufragés ; du Comice agr. de Pont-Aven, etc. ; — mêmes adresses.

H. **Bresc** (Louis de), anc. membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Brissac das Neves Ferreira** (Carlos de), cadet des Lanciers du Roi, Elève de l'Ecole Royale Polytechnique ; - rua Maria Andrade, 36, Lisbonne (Portugal).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), ingénieur ; — boul: d'Argenson, 26, Neuilly (Seine), et chât. de la Rollière, par Morthemer (Vienne).

H. **Bruc-Livernière** (Madame la Comtesse de) ; — pl. Louis XVI, 4, Nantes, et chât. de Bruc, p. Guémené-Penfao (Loire-Inférieure).

H. **Brugière** (l'abbé Hippolyte), Chanoine tit. de Périgueux ; — r. du Plantier, 18, Périgueux (Dordogne).

H. **Brun** (l'Abbé Alcide le), Professeur au Petit-Séminaire ; — Bergerac (Dordogne.

H. **Brye de Vertamy** (H. de) ; — r. de Penthièvre, 1, Lyon (Rhône).

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. s.-préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Amédée, comte de), G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa ; off. de l'O. R. du Dragon de l'Annam ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Callières** (Madame la Comtesse douairière de), née de **Fihol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

H. **Campagne** (Maurice), anc. sous-préfet ; — chât. d'Escages, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Campi** (Louis), ✠, anc. Receveur des Finances, décoré de la Médaille Militaire, Ch. du Mérite agricole, Off. de l'O. R du Cambdoge, etc. ; Président de la Soc. des Sauveteurs d'Ajaccio, etc. — Cours Napoléon, 54, Ajaccio (Corse).

H. **Candolle** (Comte de) ; — r. Casimir Périer, 21, Paris, et chât. de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. **Capogrossi Guarna** (Comte Baldassare), Avocat consistorial, Chambellan intime de S. S., Prést fondateur de l'Institut Héraldique de Rome, G. C. de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Cardaillac** (Marquis de), ✠, anc. Capitaine des Mobiles du Lot ; — r. Bonaparte, 20, Paris, et chât. de Latrayne, p. Souillac (Lot).

H. **Cardaillac-Lomnée** (Baron de)., I. P. ✠, anc. Président de la Soc. d'agric., des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; corr. du Min. de l'Inst. Publique, etc. — Boul. Saint-Michel, 83, Paris, et Vic-en-Bigorre (H.-Pyrénées).

H. **Carol** (Comte de) ; — rue du Four, 9, Paris.

H. **Carron de la Carrière** (Albert) ; — boul. Malesherbes, 9, Paris, et chât. de Montfavier, p. Guitres (Gironde).

H. **Casabianca** (Comte de), ✠, anc. député ; — r. de Villejust, 40, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Castaigner** (René-Henry de), m. corr. de la Soc. des Etudes du Lot ; — La Bruyère Saint-Hilaire (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Castello-Melhor**, Vicomte de **Varzea** (Son Exc. Monsieur le Marquis de), G. O. Reposteiro Mor de la Maison Royale de Portugal, etc. — Palacio da Roza, a San Lourenço, Lisbonne, et Quinta do Campo, Carregado (Portugal).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), docteur en droit, anc. auditeur au Conseil d'Etat ; G. O. de l'O. du S. Sépulcre, comm. de St-Grégoire, etc. ; Président de l'Académie d'Arras ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✠, ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; v.-prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — r. de Varenne, 43, et chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — av. du Bois de Boulogne, 22, Paris, et château de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **La Garde**, Marquis de). ✠, Officier démissionnaire ; — r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), Camérier secret de cape et d'épée de S. S., comm[r] de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil, p. Villedommange (Marne).

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte de), ch. du S. Sépulcre ; — en son hôtel, rue St-Etienne, 17, Avi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gnon (Vaucluse), et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henri de la), anc. s.-offr aux zouaves pontificaux, ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Landouze-Limoges (H.-Vienne).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✠, grand-croix de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Chauvigny** (L. de), officier démissre ; — chât. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

H. **Chocqueuse** (Guillaume de) ; — boul. Flandrin, 92, Paris.

H. **Cléret de Langavant** (Joseph) ; — rue de Toulouse, 9, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. **Cléret de Langavant** (Madame), née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Coche de la Ferté** (Baron), maire de Coulombs ; — avenue Victor Hugo, 48, Paris, et Abbaye de Coulombs, par Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, marquis de), ✠, ancien offr supérieur d'inf., chambellan intime de S. S. Pie X, comm. de St-Sylvestre, etc. ; m. associé de l'Acad. de St-Quentin ; m. corr. de l'Acad. de La Rochelle ; — r. Charles Nodier, 27, Besançon (Doubs), et chât. de Choye (Haute-Saône).

H. **Colleville** (Comte de), I. P. ❡, anciens s.-préfet, camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, comm. de S.-Stanislas de Russie, etc. — Villa Marie-Thérèse, à Houilles (S.-et-Oise).

H. **Colocci** (Marquis Adrien), ❡, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Saint-Sépulcre, du Sauveur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Grèce et de St-Marin, ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; Président de la Soc. Sicilienne des Travaux Publics. — Catane (Sicile).

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. St-Georges, 14 bis, Paris.

H. **Colson** (Mgr L.-M.), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur et effectif de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Crancey (Aube).

H. **Constans** (Mgr Léon), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, comm. du S. Sépulcre, chanoine d'honneur de la Cathédrale de Rodez, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

P. H. **Correia de Bastos Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Evêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

H. **Cotteau de Simencourt** (Baron) ; — chât. d'Anzin St-Aubin, p. Arras (Pas-de-Calais).

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. de Tourlacque, 22, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — r. de Paris, 67, Montreuil-sous-Bois (Seine).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, ch. de Malte, ex lieut.-colonel commt le 27e territ. d'in. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — r. Marcadet, 112, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), docteur en droit, docteur ès-lettres, Président de l'Acad. de Sainte-Croix (Orléans), anc. magistrat, avocat à la Cour d'Appel d'Orléans. G. O. du S. Sépulcre, comm. de l'Ordre de Pie, etc ; corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) : — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), généalogiste et paléographe ; — rue Trézel, 4, Paris.

H. **Cressac de Soleuvre** (Vicomte de), maire du Marnay, conseiller d'arrond. de Poitiers ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

H. **Croizier** (Marquis de), ✠. I. P. ❀, chev. de Malte, gr. croix des O. R. du Mérite Militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, du Christ de Portugal, etc, ; du Conseil sup. des Colonies ; Prés[t] de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Saussaye, 10, Parc de Neuilly, Paris ; — chât. de Couleuvre (Allier), et chât. Jouandin, Côte Saint-Etienne, Bayonne (Basses-Pyrénées).

C. **Crollalanza** (Chevalier Godefroy de). consul de la Rép. Argentine, archiviste de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; dir. du *Giornale Araldico* et de l'*Annuario della Nobiltà Italiana* ; m. corr. de la Soc. Suisse d'hérald., de la Soc. hist. et généal. « New-England » de Boston, de l'Acad. des sc. et b.-l. d'Angers, etc. — Corso Vitt. Emanuele, 81, Bari (Italie).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Oostzeedyk, 152, Rotterdam (Hollande).

H. **Cumond** (Marquis de) ; — château de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Cunha** (Xavier de), ❀, Directeur de la Bibl. nationale de Lisbonne ; de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. de S. Bartholomeu, 12, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — château d'Anlezy (Nièvre).

H. **Debout** (le Chanoine Henri), chanoine hon. d'Arras, Missionnaire Apostolique, Licencié en Théologie ; des Acad. Pontificales de la Religion Catholique et des Arcades ; de la Gilde de S. Thomas et S. Luc de Gand ; des Soc. des Ant. de la Picardie, des Ant. de la Morinie, Académique de Boulogne-sur-Mer ; des Ecrivains Catholiques de Londres, etc. — Rue des Louez-Dïeu, 9 bis, Arras (Pas-de-Calais).

H. **Delattre** (le R. P.), ✻, I. P. ✪, des Pères Blancs, Archiprêtre de la Primatiale de Carthage ; chanoine hon. de la Cathédr. de Rouen ; conservateur du Musée de Carthage ; corresp. de l'Institut de France ; membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. **Denais** (Joseph), I. P. ✪, ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal, comm. de l'O. I. de l'Osmanié ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. ; — r. Fontaine-S.-Georges, 10, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. **Depoin** (Joseph), ✪, Prés[t] de l'Institut sténogr., secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150, Paris.

H. **Destouches** (Ernst von), Conseiller d'Archives royal, Secr. et Trésorier de l'O. R. de S. Elisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. et Chroniste de Munich ; décoré de la Méd. d'or de Louis II de Bavière pour l'art. et les sciences, et de la croix d'or de l'O. de S. Elisabeth, ch. des O. de François-Joseph, Charles III, de la Maison Ernestine de Saxe ; de plusieurs Soc. savantes ; — Josephspitalstrasse, 16/111, Munich (Bavière).

H. **Devise** (Albert **Mégret de**), anc. officier de cav. chef d'escadrons de cav. territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Dienne** (Comte de), docteur en droit ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Gaëtan, marquis de) ; — chât. de La Martine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Dion** (Comte Adolphe de), Prés. de la Soc. archéol. de Rambouillet ; V.-Prés. de la Commission des Antiquités et Arts de S.-et-Oise ; Insp. général de la Soc. Française d'archéologie ; corr. honoraire du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. etc. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

H. **Doria** (Marquis), ch. de St-Jean de Jérusalem ; — rue Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H. **Dorlodot** (Joseph de) — r. S.-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

H. **Droz** (René) ; m. de la Soc. Suisse d'Héraldique ; — Direction de la Banque Fédérale, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

C. **Duchon** (Paul), avocat ; corr. de la Soc. d'émul. et des B. Arts de Bourbonnais ; — Cusset (Allier).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, comte) et du S.-Empire, comte de Grand-Skrzynno et Borkowice, chambellan de S. M. I. et R. A., anc. député au Parlement Autrichien, Président de la Soc forestière des Royaumes-unis de Galicie et de Lodomérie, maréchal du district de Trembowla, grand-croix du St-Sépulcre, chev. de Malte, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R., Soc. « Adler » ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; directeur de la Soc. des arts de Lemberg, etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Eguilles** (René de **Boyer d'Argens**, marquis d') — r. d'Alençon, 7, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l' : — rue Théophile Gautier, 1, Neuilly (Seine).

C. **Ermerin** (Roman Ivanovitch), Docteur en Droit, Fonctionnaire à la Bibl. Impériale publique, Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse de Russie* ; de l'I. et R. Société héraldique « Adler » (Wien) ; de la R. Acad. héraldique Italienne ; — Grande Koniouchennaia, 5, log. 2, Saint-Pétersbourg (Russie).

H. **Escrivan** (Comte Georges d'), Administr de la *Revue des Questions Héraldiques*, off. du Nicham Iftikar ; — rue Vaneau, 54, Paris.

H. **Espagny** (Comte d'), ✻, anc. Secrétaire général du Rhône : — chât. de la Grye, p. Ambierle (Loire).

H. **Espinay** (Gustave d'), ancien conseiller à la cour d'appel d'Angers, docteur en droit ; Prés. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers ; — r. Tarin, 26, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), comm. de St-Grégoire, etc. ; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Esquieu** (Louis), Secr. général de la Soc. des Études litt., scient. et hist. du Lot ; de la Soc. des Études du Lot ; de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine ; de l'Ex-libris Club Basilea ; de la Soc Alchimique de France, etc. — Boul. Gambetta, 58, Cahors (Lot).

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l') député du Morbihan, ✻, Prés. de la Soc. polymathique du Morbihan, Directeur de la *Revue de Bretagne* ; — rue du Havre, 7, Paris, et pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estourmel** (Marquis d') ; — r. de Bourgogne, 14, Paris, et chât. de Suzanne, p. Bray (Somme).

H. **Eysseric** (Saint-Marcel) ; — Clos Sainte-Ursule, à Sisteron (Basses-Alpes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres ; — chât. de la Barre, p. Menigoute (Deux-Sèvres).

H. **Falgairolle** (Prosper), ✪, Archiviste de la ville de Vauvert ; de la Soc. française d'archéol., de l'Acad. de Nîmes, etc. — Vauvert (Gard).

H. **Fargue** (Comte de la), ✻, I. P. ✪, comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, G. O. du Mérite civil de Bulgarie, etc. — r. des Ecoles, 8, Asnières (Seine).

H. **Faria** (D. Antonio de **Portugal de**), ✻, Consul de Portugal et Gentilhomme à la Cour de S. M. T. F., G C. de l'O. du S. Sépulcre, comm. des O. R. de la Conception et de la Couronne d'Italie, ch. des O. R. du Christ, de Charl. III, d'Isabelle la Catholique, etc. ; P. H. et membre de nomb. Soc. savantes ; — r. Boissière, 11, Paris.

H. **Faucher** (Paul de) ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; Associé des Acad. d'Aix et de Vaucluse, etc. — Bollène (Vaucluse).

C. **Feen de Lille** (Bartout van der), Greffier du Tribunal, Docteur en Droit ; — Alkmaar (Hollande).

H. D. **Ferrari** (Marquis Gerolamo de), ✪, Consul imp. de Perse, Consul de Montenegro à Gênes et à Turin ; docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel de Gênes ; de l'Ordre de Malte ; comm. du Nichan Iftikar de Tunisie ; Off. des O. de Danilo et du Medjidié ; ch. de la Couronne d'Italie et de l'O. de Saint-Charles de Monaco, etc. ; avocat à la Cour d'Appel ; Délégué gén. du C. H. de France à Gênes ; corresp. de la R. Acad. hérald. d'Italie et du Collegio Araldico de Rome ; m. honor. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg ; corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; m. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc. — Piazza S. Lorenzo, 17, Gênes (Italie), et rue de Berri, 26, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. **Ferrière** (Henri); — Allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

P. H. **Figueira** (S. Exc. le Comte de), Grand d'Espagne de première classe, Marquis de Mortara et de Zarrial, Comte d'Olias, Grand-Maître des cérémonies. G. C. de l'O. R. de Charles III ; — Calçada da Graça, 9, Lisbonne (Portugal).

H. **Figuères de Marthomis** (Roger de), — av. Sainte-Anne, 7, Asnières (Seine).

H. **Finfe de Saint-Pierremont** (Baron Max de); — Le Corps-de-Garde, à La Celle-Saint-Avant, p. La Haye-Descartes (Indre-et-Loire).

H. **Flamare** (Henri de), I. P. ✠, archiviste de la Nièvre ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de Paris, Nivernaise des lettres, sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéologique de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc. — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.); — Québec (Canada).

H. **Fort** (Comte du); de la Soc. archéol. de Rambouillet; — chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

C. **Fournier** (Edgard), Instituteur, ✠, Membre de la Société « Le Vieux Papier » et de la Soc. des Collectionneurs d'Ex-libris ; — rue Lafonaine, 75, Paris-Auteuil.

H. **Fradel** (Madame la Comtesse Louise de), Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich ; — pl. de la Gare, 3, Moulins (Allier).

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'État João), anc. Ministre du Royaume de Portugal, Député de la Nation, G. C. de plusieurs Ordres ; — rua da Emenda, 14, Lisbonne (Portugal).

H. **Frondeville** (Marquis de), Comm. des O. R. de Charles III et de la Conception de N. D. de Villaviçosa,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ch. de l'O. R. de Léopold (Belgique) ; des Soc. d'Hist. diplomatique, de l'Hist. de Normandie, etc. — Rue Daru, 13, Paris.

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat ; — Villa de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gailly de Taurines** (Charles), des Soc. de Géogr., de Géogr. commerciale, des Unions de la Paix sociale, de la Corpor. des Publicistes Chrétiens ; — avenue Malakoff, 45, Paris, et chât. d'Hardoncelle, p. Lonny (Ardennes).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — r. Garnier, 3, Nice (Alpes Mar.), et villa Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gallese** (Don Luigi, Duc de) ; — Palazzo Gallese, piazza dell' Apollinare, Rome (Italie).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), maire de Volx, ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; V.-Président de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, Volx (Basses-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Villa Vauban, à Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Genuardi** (Chevalier Joseph), des barons de Molinazzo, Ingénieur ; — Via Simone Corleo, Palerme (Sicile).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — r. La Boëtie, 23, Paris.

H. **Gérin-Ricard** (Comte Henri de), I. P. ✠, Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. et scient. ; Secr. perpétuel de la Soc. de Statistique de Marseille ; de la Soc. des Antiq. de France ; des Acad. d'Aix et de Vaucluse, ch. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — rue Consolat, 5, Marseille, et chât. de Valdonne, p. La Destrousse (Bouches-du-Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Germain de Maidy** (Léon), I. P. ✠, comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. de l'O. Gr. Ducal de la Couronne de chêne, etc. ; Secr. perpétuel de la Soc. d'Arch. Lorraine : insp. divisionnaire de la Soc. franç. d'archéol. ; de l'Acad. de Stanislas ; corresp. du Min. de l'I. P. — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck** (Comte de) ; de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Château d'Elseghem, par Peteghem, Flandre orientale (Belgique.)

H. **Giacobi** (Eugène), Consul de Monaco, anc. Conseiller municipal de Nice ; — Villa Jeanne-Andrée, montée de Cimiez, 2, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gillant** (l'Abbé), Curé d'Auzéville ; de la Société d'Arch. Lorraine, etc. ; — Auzéville, p. Clermont-en Argonne (Meuse).

H. **Gimel** (Maurice de) ✠ ; — r. de l'Ancienne Comédie, 26, Poitiers (Vienne).

H. **Giraud d'Agay** (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. **Girolami de Cortona** (Mgr), I. P. ✠, Curé-Doyen d'Evisa, Chapelain d'honneur des Chevaliers de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — Evisa (Corse).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de), — chât. d'Iles-sur-Marne, p. Frignicourt (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), I. P. ✠, réd. en chef de la *Revue de Bretagne* ; de la Soc. archéol. de Nantes, etc. ; — r. de la Tour d'Auvergne, 27, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Gousset** (Comte), docteur en droit, de la Société archéol. de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — place Saint-Pierre, 2, Nantes (Loir-Inf.)

H. **Granges de Surgères** (Edouard, marquis de), licencié en droit ; de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; — rue Jacob, 23, Paris, et rue St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Grellet** (Jean), Président de la Société Suisse d'héraldique ; — Saint-Gall (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. s.-préfet, anc. conseiller général de la Haute-Loire, ch. de St-Grégoire ; — du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — château d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grenier de Cardenal** (Roger) ; — Villa Néréa, Biarritz (Basses-Pyrénées).

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✠, anc. Sous-Off. aux Volontaires de l'Ouest, anc. Officier d'Infanterie, ch. de Pie IX, décoré de la médaille militaire ; m. du Conseil de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — Villa Athanase, boul. Robert Surcouf, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre du**), ✠, anc. s.-préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Vicomte des), lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

C. **Guérin-Dupont** (Louis), Ingénieur Architecte ; de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles ; — r. de la Petite Houle, Granville (Manche).

H. **Guérivière** (Vicomte du **Pin** de la) comm. de St-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontifi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

caux; — chât. de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du **Pin** de la), de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse, et rue Notre-Dame, 2, Arras (P.-de-C.)

H. **Guerlin** (Robert), Ancien Président de la Soc. des ant. de Picardie ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Associé-corr. de la Soc. nationale des ant. de France et de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Rue Saint-Louis, 30, Amiens (Somme).

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prés[t] de la Soc. d'hist. naturelle et des sc. et lettres de Loir-et-Cher, etc. — château de Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, archiviste des Hantes-Alpes, chanoine hon. de Gap, corr. du Min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, secr. de la Soc. d'études des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes)

H. **Guillibert** (Baron), Avocat, Chef de bataillon de l'armée territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences Agric., Arts et B.-Lettres d'Aix : Off. de l'O. R. de la Courronna d'Italie ; ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en Provence (Bouches-du-Rhône).

H. **Guillot** (Gaëtan), Conservateur du Musée de Saint-Lô ; — rue du Rampart, 1, à Saint-Lô (Manche), et rue Crevaux, 5, Paris.

H. **Haene** (M. de), avocat, bourgmestre de Furnes ; — à Furnes (Belgique).

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Goüet (Eure-et-Loir).

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d') de la Soc. des études du Lot ; — avenue Bosquet, 14,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paris ; chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de S.-Sulpice p. Marcillac-du-Lot (Lot).

H. **Hennezel d'Ormois** (Vicomte Jehan de), m. corr. de la Soc. Académique de Laon ; — chât. de Chavailles, p. Bruyères (Aisne).

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph), ✠ ; — av. Thiers, 4, Melun (S.-et-Marne), et chât. de Beaulieu, p. Guéméné-Penfao (Loire-Inf.)

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. préfet, conseiller d'état, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) : Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemark* ; ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✠, I. P. ❂, ch. de l'O. R. de Charles III ; ch de 2e classe avec plaque du Mérite Militaire blanc Espagnol ; off. du Nicham-el-Anouar : — r. Sainte-Claire, 22, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'Histoire de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. de l'Université, 8, Paris.

H. **Huguenot** (l'abbé Victor), curé de Brion. secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux(Indre).

H. **Hulot de Collart Sainte-Marthe** (Baron), ❂, du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. de Chézy, 4, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Jametel** (Comte de), ancien attaché d'ambassade ; comm. de l'O. de la Couronne des Wendes, G. O. du St. Sépulcre ; ch. affilié de l'O. Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem ; — r. de Marbeuf, 38, Paris.

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'Or, Cognac (Charente)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, ch. de l'O. R. du Christ de Portugal ; Vice-Président de la Soc. des études colon. et maritimes ; de la Soc. de géogr. de Paris ; de la Soc. des Agric. de France, m. corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. de Généalogie et d'Art héraldique des Pays-Bas ; — chât. de Kersa, Ploubazlanec (Côtes-du-Nord), et rue des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

H. **Juigné de Lassigny** (Edme de) ; — place Bellecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau de**) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Kersaint-Gilly de Saint-Gilles** (Vicomte de), licencié en droit ; — rue de Belloy, 8, Paris, et chât. de Verchocq, p. Hucqueliers (Pas-de-Calais).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), lic. en droit ; de la Soc. des Biblioph. bretons ; — rue Royale, 5, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Kervenoaël** (Vicomte Emile de **Jouan** de), des Soc. franç. d'archéol., des Biblioph. bretons ; secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf ; - r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✻, ✻, ingr en chef des ponts et chaussées, corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist,. commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; v.-prés. d'honneur de la Soc. des biblioph. bretons, etc. ; — rue de l'Hôpital, 36, Lorient (Morbihan).

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic de**), comte du BRIEUX DE TRÉMAZAN ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesgall, p. Lesneven (Finistère).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Kolkman** (Willem), Consul de Roumanie, ch. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **Krasicki** (Comte Jean), Comte Rogala de **Bieberstein**, de Siecin, etc., et du S. Empire, Comte en l'Empire de Russie et au Royaume de Pologne avec le prédicat d'Illustrissime, Comte et Magnat aux Royaumes unis de Gallicie et de Lodomérie et dans les Etats héréd. de l'Autriche, Député du district de Lipoviétz à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, ch. de l'O. I. de Ste-Anne, ch. de 3e classe de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc. ; — Kniazia-Kryniça, p. Monastyrichtsché, district de Lipoviétz, gouvernement de Kiéff (Russie).

H. **Krebel** (Baron Théodore de), Consul général de Russie à Gênes, cons. d'État et chambellan de S. M. l'Empereur de Russie ; comm. des O. de S. Wladimir, Ste-Anne, S. Stanislas, et de la Couronne de Prusse ; gr. off. de l'O. du Lion et du Soleil de Perse ; chev. de l'O. de François-Joseph, etc. ; — via Astarotti, 37, Gênes (Italie).

H. **La Bastide** (Comte René de), ch. de Malte et de St-Sylvestre ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. de Cerisoles, 3, Paris, et chât. de Parcoul, à Parcoul (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud de**), ch. du S.-Sépulcre de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Acad. de Vaucluse, du Var, etc. ; — r. de la Masse, 12, Avignon (Vaucluse).

H. **Lagrange-Ferrègue** (Gaston de) ; — chât. de Ferrègue, à Tonneins (Lot-et-Garonne.)

H. **Laguérenne** (Henri **Grozieux de**), de la Soc. Académique du Centre ; de la Soc. des Sciences nat. et archéol. de la Creuse ; de la Soc. hist. du Cher ; de la Soc. d'Émul. et des B.-Arts du Bourbonnais ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

m. associé de la Soc. des ant. du Centre ; — av. de la Gare, Saint-Amand (Cher).

A. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — rue du Loing, 41, Paris.

V. P. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. député, ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue du Roule, 111, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Lameth** (Marquis de), maire de Londigny, anc. cap. aux mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny, p. Montjean (Charente).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. archéol. du Périgord ; — château de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe). Duc de Sorrentino ; m. corresp. de l'Acad. Royale hérald. d'Italie ; — Via Girgenti, Palerme (Sicile).

H. **Lantivy de Trédion** (Comte de) ; — chât. de Lantivy-Meudon, p. Vannes (Morbihan), et r. du Commandant-Rivière, 4. Paris.

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), **des Princes de Scalea** ; de la Soc. d'hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lanza de Mazzarino** (Comte Joseph), chevalier de Malte, G. C. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Via Macqueda, palazzo Mazzarino, Palerme (Sicile).

H. **Lapeyrouse** (Raoul de **Maury** de) ; — Saint-Pons-de-Thommières (Hérault).

H. **La Pomélie** (Baron de), ✠, anc. capitaine des Mobiles ; de la Soc. hist. et archéol. du Limousin ; de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Soc. Bibliographique ; — chât. de Montjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

H. **Lart** (Charles E. de) ; — Knapp House, Charmouth, Dorset (Angleterre).

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), ✠, Curé d'Asnières, chanoine hon. de Mende et de Corneto-Tarquinia ; aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — Asnières (Seine).

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et rue Petite Fusterie, 17, Avignon (Vaucluse).

H. **Laurens de Rouvroy** (Comte) ; — rue Héré, 26, Nancy (M.-et-Moselle).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Maurice Duval, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), avocat, anc. magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et rue Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite, Secr.-Adjoint de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; m. corresp. de la Comm. des arts et monum. de la Charente-Inf. ; — Le Grand-Couldret, p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Lecca** (Octave-George), Seigneur de Keowar, Lieut. de cav. de réserve ; m. de la Soc. I. et R. héraldique « Adler » (Wien), de la Soc. Héraldique « Herold » (Berlin), etc. — Rue Polona, 11, Bucharest (Roumanie).

H. **Le Chauff de Kerguénec** (François) ; — rue du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), Chanoine hon., Aumônier de l'Asile de Naugeat, V.-Prés. de la Soc. arch. et hist.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Limousin ; — Naugeat, par Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), I. P. ✠, Conserv. du Musée Archéologique de Troyes ; Corresp. du Ministère de l'I. P. et du Comité des Sociétés des B.-Arts des Départements; Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; m. résidant et archiviste de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. S.-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Le Court** (Henri), comm. de St-Grégoire-le-Grand ; Prés. de la Société hist. de Lisieux ; des Soc. des Biblioph. normands et Rouennaise de Bibliophiles ; — rue du Château, 160, Paris (XIVe)

H. **Le Féron d'Eterpigny** (Bernard), Licencié en Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Le Gras** (Charles), Notaire ; — r. Bouquerie, 16, Avignon (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. zouave pontifical, ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; Secr. de la Soc. des ant. de Norm. ; — Rots, ap. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✠ ; — rue de Vienne, 10, Paris.

H. **Lesdain** (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en droit ; du Comité Flamand de France ; de l'I. et R. Société hérald. « Adler » ; de la Soc. Suisse d'hérald., etc. ; — r. Sainte-Barbe, 18, Dunkerque (Nord).

H. **Lespinay** (Marquis de), Député et cons. général de la Vendée ; — quai d'Orsay, 105, Paris, et chât. de la Mouée, p. Chantonnay (Vendée).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte de), comm. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; m. corr. associé national de la Soc. des Ant. de France

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— r. Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billigheim** (Comte de), anc. capitaine aux Dragons Pontificaux, camérier secret de cape et d'épée de S. S. Pie X comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc.; — Corso Vittor Emanuele, 269, Rome.

H. **Liveri** (Marquis de) et de Valdausa, G. C. des O. du S. Sépulcre et de François Ier, Grand-Cordon du Nicham-Iftikar, G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. affilié de l'O. Teutonique de S. M. de Jérusalem, etc.; — St-Jean-de-Luz (B.-Pyrénées).

H. **Loge d'Ausson** (Thierry de la), avocat à la Cour de Paris, docteur en droit, lieutenant de réserve au 85e de ligne; — rue de Mézières, 13, Paris, et chât. de Magny, p. Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Longuemare** (Paul de), ✠, Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie; ch. de St-Grégoire; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Longueville** (l'Abbé de **Mary** de), Chanoine honoraire; — rue du Siège, 15, Coutances, et manoir de Longueville, p. Granville (Manche).

H. **Longvilliers** (Marquis de **Bernes** de), anc. off. de cavalerie; — chât. du Broutel, p. Rue (Somme).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la méd. militaire pontif. « Bené merenti »; — rue des Feuillantines, 7, Paris.

H. **Luppé** (Marquis de), maire de Beaurepaire (Oise); du Comité archéol. de Senlis; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris.

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ✠, capitaine de cavalerie démissionnaire; — chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Maletto** et de Venetico (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, Prince de), comm. de l'O. R. de Charles III ; m. effectif et représentant en Sicile de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; de la Soc. Sicilienne pour la Storia patria ; — Via Libertà, 47, Palerme (Sicile).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; ch. de Malte ; G. O. des O. de la Couronne d'Italie et de S. Alexandre de Bulgarie ; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; de l'Acad. Royale des sciences de Turin ; — via Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Marchi** (Chevalier Silvestre de), **baron de la Costa**, Patricien Tessinois, Major d'Etat-Major, Aide-de-Camp de S. E. le Ministre de la Guerre de la Rép. Argentine, G. O. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem, ch. de l'O. R. du Christ, ch. affilié de l'O. Teutonique ; — villa de Marchi, Pallanza (Lac Majeur) et r. Boissière, 11, Paris.

H. **Mardel de Arriaga Cabral da Cunha de Godolphin** (Julio Carlos), Secr. de la Commission des Monuments Nationaux, G. C. d'Isabelle la Catholique et de S. Rosa de Honduras ; de la Soc. de géogr. ; de la Soc. des Archéologues de Lisbonne ; — Largo dos Loyos, 12, Lisbonne (Portugal).

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — rue de Musset, 15, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), lic. en droit, archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-d-R.)

H. **Maupetit** (Baron), comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. des Echelles, Jujurieux (Ain).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Maurès de Malartic** (Comte Gabriel de), des Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne, des Antiq. de l'Ouest, des Archives hist. de Saintonge et d'Aunis ; — rue Vaneau, 55, Paris.

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines ; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; Corr. du Muséum d'hist. nat. de Paris ; G. O. de l'O. R. de Saint-Sava, comm. de l'O. Pontifical de Pie IX et de l'O. I. de S. Stanislas, ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. — Hôtel des Capucins, Wassy (H.-Marne).

H. **Mauroy** (Comte Albert de), Membre du Conseil l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; commandeur avec plaque de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Mazières-Mauléon**(Henri, Vicomte de), Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel ; Directeur de la *Revue Héraldique* ; anc. Auditeur à l'Ecole des Chartes ; de la Soc. des ant. du Centre ; — du Collegio Araldico de Rome ; — rue Daumier,8, Paris, et chât. de Bornu, par Cuzion (Indre).

H. **Mazières-Mauléon** (Baron Lucien de) ; Avocat en droit à la Cour d'appel ; de la Soc. du Musée de Châteauroux ; de la Soc. des Collect. d'Ex-Libris ; — de la Soc. arch. du Périgord ; — r. Daumier, 8, Paris, et chât. du Reclaud, p. La Tour-Blanche (Dordogne).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. conseiller général ; de la Soc.de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et rue Alphonse Denis, Hyères (Var).

H. D. **Meleniewski** (Félix de), Conseiller d'Etat de S. M. l'Empereur de Russie, comm. de l'O. Impérial de St-Stanislas, comm. de St-Grégoire, ch. de Malte et de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — villa Meleniewski, av.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Meller** (Pierre). Membre associé corr. national de la Soc. des Ant. de France ; m. et anc. Président de la Soc. archéol. de Bordeaux ; m. de plusieurs soc. savantes. — Pavé des Chartrons, 43, Bordeaux (Gironde).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millien** (Achille), m. corr. de l'Acad. Royale Espagnole ; de l'Acad. des Sciences de Lisbonne, etc. ; Directeur de la *Revue du Nivernais* ; ch. des O. R. de l'Etoile Polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Mistretta** (Chevalier Vincent), ch. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem ; — Via Nicolo Garzilli, Palerme (Sicile), et Mussomeli (Caltanissetta).

H. **Moiroud** (Edouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse (H.-Garonne), et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

H. **Mompalao De Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; capitaine au « Royal Malta Régiment » : — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. **Monsaraz** (Dr Antoine de **Macedo Papança,** Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. député, m. corresp. de l'Acad. Royale des sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. s.-préfet, chev. de St-Grégoire le Grand ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Montalbo** (Comte et Baron Louis de), ✠, conseiller de Légation de la République Dominicaine près le Saint-Siège, G. C. du S.-Sépulcre, G. O. des Ordres d'Isabelle la Catholique, de St-Marin, dn Libérateur, comm. avec plaque des O. Portugais de S.-Jacques et du Christ, comm. de Pie IX, de Danilo Ier, ch. de Charles III, des SS. Maurice et Lazare, etc. ; corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne. — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie).

H. **Montholon-Sémonville** (Prince de) ; — rue de Grenelle, 142, Paris.

H. **Montjoye** (Vicomte René **Badin** de), des Soc. hist. de l'Yonne, de Châteaudun et de Sens ; corr. de la Soc. Nivernaise ; — Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), ✠, comm. de l'O. R. du Christ ; — rue La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, vicomte de); de la Soc. française d'archéol., etc. ; — chât. de Blou, à Thueyts (Ardèche).

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel), comm. de l'O. R. du Christ ; — rue de Longchamp, 20, Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord).

H. **Motey** (Vicomte du), Comm. de l'O. Pontifical de S. Grégoire-le-Grand, chev. de 2e classe du Mérite militaire d'Espagne (avec plaque), Président de la Soc. hist. et archéol. de l'Orne, et du Comité Catholique de l'Orne ; — rue Saint-Blaise, 44, Alençon (Orne).

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine Pouchkine** (Alexandre, comte de), chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curatenr de l'Arrond. scolaire de Kiéff, commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie .

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Moÿ** (Adolphe de **Moÿ de Sons**, marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — av. Marceau, 25, Paris.

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

P. H. **Netto** (Son Eminence Monseigneur le Cardinal Dom José), Patriarche de Lisbonne, Grand-Aumônier de Sa Majesté Très Fidèle, Pair du Royaume, G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; — Palais de Saint-Vincent. Lisbonne (Portugal).

H. **Neufpré** (**Hémart** du) ; — petite Place, 22, St-Omer (Pas-de-Calais), et chât. du Fedoye, p. Dompierre-sur-Authie (Somme).

H. **Nion** (Comtesse François de) ; — Boul. du Château, 28 bis. Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Niort** (Baron de), avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. du 3 Septembre, 15, Bône (Algérie).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — r. de l'Abbaye, 14, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

H. **Oberkampff de Dabrun** (Baron) ; — chât. de Sauvebœuf, p. Montignac (Dordogne),

P. H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Comte de **Tyrone**, O. ✠, ancien Pair du Royaume de Portugal, G. O. d'honneur de la Maison Royale, ch. de Malte, gr.-croix des O. de S. Grégoire-le-Grand, d'Isabelle la Cath. et du St-Sépulcre, etc. ; des Soc. de géog. de Lisbonne, Royale des antiq. d'Irlande, etc. ; — rua das Flores, 59, Lisbonne (Portugal).

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, de Arch. hist. du Poitou ; — imp des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Orlowski** (Xavier-François, Comte), conseiller honoraire, Attaché à la Légation de Russie à Munich, ch. de Malte et de S. Georges de Bavière, ch. de l'O. R. de Léopold ; de la Soc. hérald. et généal. de St-Pétersbourg ; — chât. de Jarmolince, Podolie (Russie).

H. **Ornano** (Marquis d'), ✠, Grand-Commandeur de l'O. du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. François Ier, 41, Paris.

H. **Osmoy** (Comte d'), Grand-Commandeur de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Lezarnie, p. Manzac (Dordogne).

H. **Padula** (Antonio), Gentilhomme de S. M. le Roi de Portugal, G. O. de l'O. R. de la Conception de Villaviçosa, de l'O. Pontifical du S. Sépulcre et de l'O. du Libérateur, etc. ; de l'I. et R. Soc hérald. Adler, etc. : — Strada dei Fiorentini, 67, Naples.

H. **Palmeri** (Chevalier N. V.), des Marquis de Villalba, Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. di Storia patria siciliana ; de l'Archivio storico gentilizio de Milan ; — via Enrico Parisi, Palerme (Sicile).

H. **Panat** (Marquis de) ; — L'Isle-en-Jourdain (Gers).

H. **Pâris Jallobert** (l'Abbé Paul), Recteur de Balazé ; des Soc. des Bibl. Bretons, Archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. — Balazé, p. Vitré (Ille-et-Vilaine).

H. **Parseval** (Frédéric de) ; — avenue de Villeneuve-l'Etang, 2, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), ✠, chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, curé de Vitrolles. Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; G. C. de St-Jean-Baptiste (Espagne) ; Off. de l'O. du Libérateur ; m. corr. de l'Acad. de Marseille, etc. — Vitrolles ; (Bouches-du-Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.). anc. Consul général, ch. du S. Empire Romain, Secrétaire de légation, ch. de l'O. R du Christ, Président du « Collegio Araldico » de Rome et Directeur de sa *Revue ;* G. O. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; chev. de justice (avec plaque) de l'O. de S. Etienne et de l'O. Constantinien de S. Georges ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc. — Corso Vittorio Emanuele, 101, Palazzo della Valle, Rome.

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✠, chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et Château de l'Etang-la-Ville, p. Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

H. **Penha e Costa** (João Baptista de **Sà** da), bachelier ès-sciences, breveté ès-lèttres par le Cours Supérieur de Lettres de Lisbonne ; comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique et de l'O. du Libérateur Venezuela, ch. de l'O. R. de Léopold, décoré de la médaille de l'I. P. de Venezuela ; — rua de S. Pedro d'Alcantara, 55, Lisbonne (Portugal).

H. **Pennisi** (Salvatore), **baron de Floristella**, Comm. de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; de l'Acad. Dafnica et des *Zelanti* d'Acireale ; — Acireale (Italie).

C. **Pérot** (Francis), ✠, Corr. du ministère de l'I. P., Secr.-adj. et biblioth. de la Soc. d'émul. de l'Allier ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, etc. — r. du Jeu de Paume, 44, Moulins (Allier).

H. **Perregaux** (Samuel de), major d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Musée, 5, Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Emile), lic. en droit, Président de la Soc. de Statistique de Marseille, Associé régional de l'Acad. d'Aix : m. titul. de l'Acad. de Vaucluse ; Off.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'Etoile noire du Bénin : — boul. Longchamp, 122. Marseille (Bouches-du-Rhône). De mai à octobre : Villa Florido, à Mazargues (Banlieue de Marseille.)

H. **Pesqueira** (S. Exc. le Vicomte de **São João da**), Ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, comm. de l'O. R. du Christ (Portugal), G. C. des O. Pontificaux de S.-Grégoire-le-Grand et du S.-Sépulcre de Jérusalem rua do Triumpho, 14, Porto (Portugal).

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; ch. de 3e classe de la Couronne de fer, ch. grand-croix de St-Grégoire ; prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler ;* — III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Pianelli de la Valette** (Comte de), Grand-Commandeur de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem, membre d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — rue de Castiglione, 3, Paris.

H. **Pidoux** (le Chevalier André), archiviste-paléographe, docteur en droit, avocat au Barreau de Dôle ; Professeur libre d'Archéol. à la Faculté des lettres de Besançon, etc. ; Comm. de l'O. Pontif. de St-Sylvestre ; des Soc. d'Émul. du Doubs et du Jura ; — rue du Collège, 5, Dôle, et chât. de Foucherans (Jura).

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva y Fernandez**, Comte de), O. ✻, ministre résident, second introducteur des Ambassadeurs, gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique, ch. de la Royale Maestranza de Caballeria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. de Charles III ; — Paseo de la Castellana, 1, Madrid.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt Pimodan**, cons. général de la Haute-Marne ; V.-Prés.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echénay (Haute-Marne).

H. **Plarr** (Léon), Baron de **Caze de la Bôve**, I. P. ✠, G. O. de l'O du Libérateur de Venezuela ; ch. de l'O. I. de S. Stanislas de Russie et des O. R. d'Isab: la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, off. du Medjidié. etc. — av. de Neuilly, 54, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Poli** (Comte de), comm. militaire de S. Grégoire-le-Grand, ch. de prem. classe de l'O. R. Militaire de François Ier, décoré des médailles de Crimée et d'Italie, etc. ; — r. des Acacias, 45, Paris.

P. **Poli** (Vicomte Oscar de), ✠, ancien préfet, G. C. des O. de St-Grégoire-le-Grand, d'Isab. le Catholique, de François Ier, etc. : Délégué général en France du Patriarcat latin de Jérusalem et Représentant de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — Même adresse.

H. **Poli** (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione, et r. de l'Intendance, 4, Bastia (Corse).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), chevalier de Malte, etc. — r. Galliera, 4, Paris.

P. H. **Pombal** (S. Exc. Mr Antonio de **Carvalho Daun** et **Lorraine**, Marquis de), Comte de San Thiago, Pair du Royaume, Chambellan de S. M. T. F., Bailli Gr. Croix de l'O. de Malte, Président de l'Assemblée des Chevaliers Portugais de cet Ordre ; G. C. des O. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa, de S. Grégoire-le-Grand, d'Ernest le Pieux, d'Isabelle la Catholique, comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; Docteur ès-sciences polit. et admin. de l'Univ. Cathol. de Louvain ; — rua das Janellas Verdes, 28, Lisbonne.

H. **Pompery** (Vicomte Olivier de) ; — r. de Chabrol., 52, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, comte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Commandeur Emmanuel), ✠, comm. de l'O. Pontifical du S.-Sépulcre, off. de la Couronne d'Italie, ch. de l'O. R. de Charles III (Espagne) ; décoré de la grande Plaque d'honneur et de la Médaille commémor. de la *Cruz Roja* ; Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; de la Commission héraldique de Sicile ; m. h. du *Collegio Araldico* ; m. de plusieurs Soc. savantes ; — via Messina, 8, Palerme (Sicile).

H. **Portes** (René **Bittard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit, G. O. de l'O. R. de la Conception ; comm. de S. Grégoire, chev. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la Soc. des Etudes hist., etc., — r. de Naples, 44, Paris, et chât. de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Proyart de Baillescourt** (Comte de), Avocat ; de la Soc. d'Émulation de Cambrai ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — rue St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Beaumetz-lès-Cambrai (Pas-de-Calais).

H. **Puisieux** (Alfred de), ch. de S.-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des ant. de Picardie ; — r. Du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. **Quintella** (**Farrobo**) (Carlos-Pedro), chevalier hospitalier de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; — Travessa do Chão da Feira, 5, (ao Castello), Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Ramione** (S. E. Don Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), G. C. et Représentant en Sicile du S. Sépulcre, comm. de S. Grégoire le Grand, P. H. du *Collegio Araldico*; de la Commission Héraldique Sicil. et de la Consulte Héraldique, etc.; — via Girgenti, 1, Palerme (Sicile).

H. **Ramione** (Baron Antonio de), comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem; — même adresse.

H. **Regnault de Beaucaron** (Edmond), m. corresp. de la Soc. académique de l'Aube et de la Soc. des sciences hist. et naturelles de l'Yonne; — r. Boissière, 49, Paris, et chât. du Gué-Mulon, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Régnier** (Louis), membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'art français; titul. de la Soc. des ant. de Norm. etc.; — r. du Meilet, 9, Evreux (Eure).

H. **Reinach de Foussemagne** (Maurice, comte de); — Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✻, ministre plénip. de 1re classe; de la Société de l'Hist. de France; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Renoux** (l'Abbé Claude-Gilbert), curé de Viplaix, des Soc. d'émulation et des B.-Arts du Bourbonnais, de la Diana, des Soc. d'Hist. naturelle d'Autun et Française de Botanique, etc. — Viplaix (Allier).

H. **Renshaw de Orea** (Louis), Comte palatin, Chambellan intime de cape et d'épée de S. S. Pie X et ci-devant de S. S. Léon XIII, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice »; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif.: — Ronda de S. Pedro, 40, pral, Barcelone (Espagne).

H. **Renty** (Charles de), de la Soc des Ant. de la Morinie; — r. de Boufflers. 11, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de). Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff. Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, et de l'O. I. et R. de l'Aigle-Blanc ; G. O. de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), sénateur, ancien Maître-Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Révérend** (Vicomte), Directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de France*, comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, du Nicham Iftikar, etc. ; m. corr. de l'Acad. Royale des Sciences morales et politiques de Portugal, etc. ; — r. Fontaine, 25, Paris.

H. **Reynaud** (Xavier) ; — r. de la Bibliothèque, 35, Marseille (B.-du-R.)

H. **Ribier** (Docteur Louis de), de la Soc. de la Haute-Auvergne, de la Soc. d'Hist. de la Médecine ; de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; Médaille de bronze de l'Acad. de Médecine (1900) ; — Médecin l'été, à Châtel-Guyon les-Bains (Puy-de-Dôme) ; et l'hiver, à Chamalières, près Clermond-Ferrand.

H. **Richebé** (Raymond), avocat, archiviste-paléographe, anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; comm. de l'O. R. du Christ, chevalier du S.-Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux : des Soc. Suisse d'Héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France, etc. — r. Montaigne, 7, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Pas-de-Calais).

H. **Ròcca** (Carlo **Cito Filomarino**, Prince **della**), Grand d'Espagne de 1re classe ; — r. de Phalsbourg, 2, Paris.

H. **Rochas d'Aiglun** (Vicomte Pierre de) ; — Caluire (Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Rochethulon** et **Grente** (Stanislas **Thibaud**, Marquis de la), fondateur du « Souvenir Normand » ; — Corneville-les-Cloches sur la Risle (Eure).

C. **Rodière** (Roger), Ass. Corr. national de la Soc. des Ant. de France ; M. de la Commission départ. des Monum. hist. du Pas-de-Calais ; tit. non résidant de la Soc. des Ant. de Picardie ; corr. des Soc des Ant. de la Morinie, d'émulation d'Abbeville, Académique de Boulogne, de la Soc d'Etudes de la Prov. de Cambrai; de l'Acad. d'Arras, etc. ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite) ; — Beaulon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Elève de l'Ecole des Chartes, ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf-Crouy** (Baron Jean de), ✻, anc. s.-préfet, anc. Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco, Conseiller d'Etat, Off. de la Couronne de chêne, ch de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — av. Kléber, 10, Paris.

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), ✻, comm. de l'O. de Danilo 1er, ch. de 3e classe de l'O. Imp. de Sainte-Anne de Russie ; ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquette-Buisson** (Vicomte Pierre de), avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, Docteur en droit ; — rue St-Genès, Bordeaux, et chât. de Ferrand, p St-Emilion (Gironde).

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Rosnay** (Baron Félix de) ; — place Sainte-Barbe, 4, Autun (Saône-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Royère** (Comte de), Lieutenant démiss. de cavalerie ; — chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

C. **Ruffin** (Comte), avocat, Commandeur de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — place Gaston Pailhon, 41, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; ch. de St. Grégoire-le-Grand ; membre d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S. M. Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III. de l'O. R. du Mérite Militaire et du « Cuerpo Colegiado » de la Noblesse de Madrid, etc. — Mayor, 84, Madrid (Espagne).

P. H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté le Roi de Portugal, etc. ; — Rua de S. Joaquim, 39, Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Acad. des sc., b.-l. et arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 7, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Georges Armstrong** (Chevalier Thomas de), ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue Kléber, 40, Paris.

H. **Saint-Légier d'Orignac** (Madame la Comtesse de) ; — route de Toulouse, 227, Bordeaux (Gironde).

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de) ; — chât. du Rocan, p. Aubignan (Vaucluse).

H. **Saint-Pern** (Baron de), directeur du haras de Libourne ; m. fondateur de la Soc. des Biblioph. bretons ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

m. corresp. de la Soc. hist. et archéol. d'Ille-et-Vilaine, de la Soc. hist. et arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de) ; — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, ch. de Malte, G. O. des O. R. de Charles III, du Mérite mil. d'Espagne et d'Isabelle la Catholique, etc. ; Inspecteur de la Soc. Française d'Archéol. ; m. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid ; — ch. de la Valouze, par La Roche-Chalais (Dordogne).

H **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. zouave pontifical, ex-Off. aux Mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. arch. du Vendômois : — chât de Villeporcher. Saint-Ouen, p. Vendôme. Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salazar de Sarsfield** (Lorenzo), Inspecteur du Musée national de S. Martino, corr. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie, ch. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Charles III, du Christ, et de l'O. du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Acad. Royale de la Historia (Madrid) ; de l'Acad. Romaine d'Archéol., de la Soc Royale des Antiq. d'Irlande ; V.-Président de la Ligue Jacobite de Gr. Bretagne et d'Irlande, etc. — Palais du Musée national de San Martino, Naples (Italie).

H. **Salinas** (Commandeur Antonio), Directeur du Musée de Palerme, Professeur à l'Université ; comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de la Couronne de Prusse, de l'Aigle rouge de Prusse, etc., corr. de l'Institut de France, m. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie ; — Via Emerico Amari, 130, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Salins** (Comte Charles **Guyot d'Asnières** de), Maire du Hézo ; Conseiller d'arrt du canton est de Vannes ; capitaine d'artillerie territoriale ; — château de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

H. **Salleron** (Georges), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. le Pape Pie X, comm. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Association des chevaliers Pontificaux ; — rue de Beauvau, 4, Versailles.

H. **Salles** (Comte des) ; — r. Réaumur, 14, La Rochelle (Charente-Inf.)

P. H. **Sanches de Baêna** (Vicomte de), chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; — Estrada de Bemfica, 216. Lisbonne (Portugal).

H. **Sanches de Baêna e Farinha** (D. Affonso de Souza) ; — rua de St-Marçal, 4, Lisbonne (Portugal).

H. **Sanches de Frias** (Vicomte de), Gentilhomme à la Cour de S. M. T. Fidèle, Comm. de l'O. R. de la Conception de N. D. de Villaviçosa ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la « Scuola Dantesca Napolitana », etc. — Pombeiro, Coimbra (Portugal).

H. **Santeul** (Claude de) ; — rue Monplaisir, 15, Amiens (Somme).

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), anc. off. d'Infanterie, anc Capitaine de Mobiles, anc. Off. Sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims, (Marne).

A. **Sartorio** (Charles de) ; — boul. du Jardin Zoologique, 34, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Saulnier** (Frédéric), conseiller à la Cour d'appel de Rennes ; v.-prés. actuel et anc. président de la Soc. acad. de Nantes, etc. — Rue Rallier, 5, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Saint-Vincent, p. le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Silvares** (Vicomte de), Gentilhomme à la Cour et ch. de compagnie de Sa Majesté ; ch. de l'O. R. d'Isab. la Catholique et de l'Etoile brillante de Zanzibar ; ch. de l'Ord. de Belgique, etc. — Largo do Conde Barâo, 34, Lisbonne (Portugal).

P. H **Sommi Picenardi** (Son Exc. le Marquis), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte) ; — Corte S. Giovanni di Malta, Venise.

P. H. **Sonnaz** (Son Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix**, comte de), ✠, Sénateur, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal ; comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; G. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; G. C. de plusieurs Ordres ; corr. de la Députat. di Storia patria de Turin ; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. — à la Questure de Senat, Rome (Italie).

H. **Sonneville** (Marcel **Préveraud** de) ; — château Clodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

H. **Soulaine** (H. de) ; — rue Cler, 40, Paris, et villa l'Ermitage, Senlisse, p. Dampierre (Seine-et-Oise).

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. hist. et archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. zouave pontifical, ch. de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille militaire « Bene merenti » ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. — boul Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Starrabba** (Raphaël), Baron de RALBIATO, Directeur des Archives d'Etat, comm. des O. de la Couronne d'Italie et du S. Sépulcre, V.-Président de la Commission héraldique de Sicile ; m. corr. de l'Acad. royale hérald. d'Italie, etc. — Palerme (Sicile).

H. **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de la Croix rouge d'Espagne) ; ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — rua Luz Soriano, 112, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Taboüet** (Edmond), de la Soc. hist. et arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Talhouët de Boishorand** (Baron de), ch. de S. Grégoire-le-Grand, décoré de la méd. militaire « Benè merenti » ; de la Soc. des Agric. de France ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de la Lambardais, Maure (Ille-et-Vilaine).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri), m. corr. de la Soc. des sciences, lettres et arts d'Agen : associé de la Soc. hist. et archéol. de Périgord ; de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis, etc. — Pavillon Larroque-Peiresc, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

C. **Tausin** (Henri) ; — boulevard des Batignolles, 36, Paris.

H. **Teil** (Baron Joseph du), lic. en droit, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terline** (Justin de) ; — chât. de Blendecques (Pas-de-Calais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Terris** (Jules de), ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne avec plaque, ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Tesson** Alfred de), ✻, capitaine de frégate en retraite, ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. — boul. de l'Est, 47, Avranches N (Manche) ; et chât. du Beaubois, p. Jugon (Côtes-du-Nord).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Jacques de) ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et château de St-Pierre, p. St-Germain-des-Près (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, lieutenant de réserve au 13e d'inf. ; de la Soc. d'émul. et des B.-Arts du Bourbonnois ; — place de la Gare, 3, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.)

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ✻ ; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. **Torre da Murta** (Vicomte da), Gentilhomme à la Cour et chevalier de compagnie de Sa Majesté, comm. avec plaque des O. R. du Christ, de N.-D de la Conception de Villaviçosa, d'Isabelle la Catholique, etc. ; de la R. Assoc. des Architectes civils et Archéol. Portugais, etc. ; — rua do Jardim à Estrella, 33, 1°, Lisbonne (Portugal).

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), chevalier de Malte, gr.-croix de 2e classe de S.-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et ch. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour d'Auvergne** (Jehan de la) ; — chât. de Montjoly, près Saint-Martin-Valmeroux (Cantal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Travers** (Emile), archiviste paléographe, anc. conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, comm. de St-Grégoire, ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; Secrétaire de la Soc. des Ant de Normandie ; Directeur Adjoint de la Société française d'Archéol. ; corresp. du Min. de l'I. P. ; de l'Acad. d'Archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la Historia (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Trétaigne** (Baron de), membre du Conseil général de l'Aisne, maire de Festieux, ch. de St-Sylvestre, chevalier de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, Paris, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G.), Curé-doyen d'Hiersac ; de la Société archéologique de la Charente, etc ; — Hiersac (Charente).

A. **Trigant de Latour** (Baron Maxime) ; Soc. des « 1 » au titre héraldique ; directeur de l'*Encyclopédie de biogr. et d'hist.* (Dictionnaire des terres et des familles), etc. — Sablon, par Guîtres (Gironde).

H. **Valenças** (Dr Luis **Jardim**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. ministre plénip. à Vienne ; docteur en droit ; comm. des O. R. de S. Jacques, de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; membre de l'Institut ; des Acad. Royales des Sciences de Lisbonne et de Jurisprudence de Madrid, etc. ; — rua do Pau de Baudeira, Lisbonne (Portugal).

H. **Varax** (Vicomte Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Varinard des Côtes** (Madame Veuve , née **de Noailly** ; — chât. de Morestin, p. Perreux (Loire).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-Inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Vauloger de Beaupré** (René de); — cours d'Alsace-et-Lorraine, 52, Bordeaux (Gironde).

H. **Vauxmoret** (Gaston de); — rue de Marignan, 23, Paris, et chât. de Massy, à Massy (Seine-et-Oise).

H. **Vendomois** (Emile de); — rue de Paris, 52, Asnières (Seine).

H. **Venot** (Gustave), ✻, V.-Consul d'Espagne à Lille, ch. de 2e classe avec plaque du Mérite militaire d'Espagne, comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, ch. de l'O. R. de Charles III, etc.; de la Soc. académique Indo-Chinoise de France; — boul. de la Liberté, 39, Lille (Nord).

C. **Venot** (Maurice), chancelier du Vice-Consulat d'Espagne à Lille (Nord), ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc.; — même adresse.

H. **Verdalle** (Vicomte de **Loubens** de); — avenue de Déols, Châteauroux (Indre).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ✻, Chanoinesse de Brünn; de la Soc. Dunoise d'archéol.; — rue Porte-Madeleine, 4, Orléans (Loiret).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), I. P. ✻, anc. s.-préfet m. du Conseil et V.-Président de la 11e section de la Soc. de géog. commerciale de Paris; G. O. de l'O. du Libérateur, comm. de l'O. R. du Christ, etc,; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle Adam** (Georges de), anc. zouave pontifical, anc. officier au 1er Rég. de zouaves (France), ch. de l'O. R.-M. de François 1er, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Benè merenti*; — avenue des Fleurs, 21, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de); — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

Copyright - Les éditions de Ainay - Lyon 2007

H. **Vilmarest** (Gustave MOULLART, baron de), anc. capitaine d'infanterie ; — r. Lincoln, 1, Paris, et chât. de Batavia, Arques, à Arques (Pas-de-Caldis).

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

C. **Vindry** (Fleury), Lic. ès-lettres ; de la Soc. litt. et archéol. de Lyon ; — r. Vaubecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Viry** (Comte de), Colonel du Génie ; — Verceil (Piémont).

C. **Wittert van Hoogland** (E. B. F. F), des barons Wittert van Hoogland, écuyer, docteur en droit, attaché au ministère du Waterstaat ; de la Soc. généal. et héraldique « De Nederlandsche Leew », Co-rédacen chef du « Nederland's Adelsbock » ; — Jan van Nassaustraat, 25, La Haye (Pays-Bas).

H. **Vorsterman van Oyen** (Antoine), Directeur des *Archives généal. et hérald.*, ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, etc — Rijswijk (Hollande).

H. **Wall** (Vicomte de), Ancien attaché d'ambassade ; — r. d'Aguesseau, 9, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

C. **Watzelberger** (J. Otto), Kœniglischer Rath, Secrétaire Intime au Ministère de la Maison Royale et des Affaires Etrangères ; Secr. de l'O. R. de Saint-Georges et décoré de la croix d'office de cet Ordre ; chevalier de l'O. I. et R. de François Joseph ; — Worthstrasse, 21, Munich (Bavière).

H. **Wazières** (Comte de) ; — boul. de la Chapelle, 39, Paris, et à Fontenay-Saint-Père (Seine-et-Oise).

C. **Wildeman** (M.-G.), chev. de l'O. du Griffon de Mecklembourg-Schwerin ; Archiviste de la Haute Inten-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dance des Digues « Delfland » ; anc. Archiviste-adjoint de Haarlem ; de la Soc. généal. et biogr. de New-York ; m. associé de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, m. extr. du Deutsche Herold, etc. — Sweelinckstraat, 80, La Haye (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel de Croix**, baron de), Secr. général de la Soc. acad. de Nantes et de la Loire-Inf. ; Secr. du Comité de la Société archéol. de la Loire-Inf. — Rue Saint-André, 11, av. Chanzy, 5, à Nantes ; et chât. de la Chollière, par Orvault (Loire-Inf.)

H. **Yanville de Grangues** (Comte d'), ✠, Licencié en droit, chev de Malte et de S. Sylvestre, maire de Grangues, Président du Conseil d'arrondt, Président de la Soc. d'Hortic. de Pont-l'Evêque ; de l'Ássoc. Normande ; — rue Théry, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui-Melis** (Firmin-Charles de), de la Société Française des Collectionneurs d'ex-libris, etc. ; — rue Rincon, 19, Montevideo (Uruguay).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

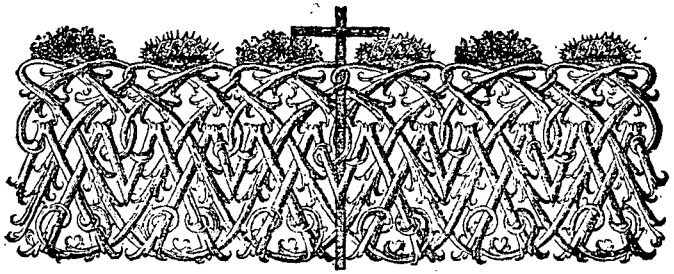

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

L'Abbé Michel-Robert d'ABBADIE D'ARRAST. Comte Aymar d'ABZAC. Comte César ALBICINI. Le Chanoine Augustin ALBOUY. Monseigneur Alphonse ALIX D'YÉNIS. Duc d'ALMENARA-ALTA, C. ✠ Alfredo ALVES. Comte D'AMADE, O. ✠, I. P. ✠. Vicomte d'AMPHERNET, ✠. Vicomte d'ANDRÉ DE CLAVERIE. Hugues d'ARBIGNY DE CHALUS. Edmond ASSIRE. Le Chanoine Charles AUBER, ✠. AURERT DE LA FAIGE, ✠. Louis AUDIAT, I. P. ✠. Denys JOLY D'AUSSY.

Don Victor BALAGUER. André BARBAN. Monseigneur Xavier BARBIER DE MONTAULT, I. P. ✠. Baron de BARGHON DE FORT-RION. Comte Jacques de BEAUMONT. Comte AMÉDÉE BENEYTON. MARQUIS de BERNIS. Comte de BESSAS DE LA MÉGIE. Henry BEAUCHET-FILLEAU, I. P. ✠. Baron de BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD. Léon de BERLUC DE PÉRUSSIS. Vicomte Arthur du BOIS DE LA VILLERABEL. M. BONNESERRE DE SAINT-DENIS. L'Abbé Jacques BONNETAT. Adrien BONVALLET. Alexandre BONVARLET. André BOREL D'HAUTERIVE. Remy BOUCHER DE

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MOLANDON, ✠, I. P. ❸. Chevalier Auguste de BOUDARD, ❸. Son Altesse Monseigneur le Prince D. Henri de BOURBON, Duc de SÉVILLE. Comte Charles de BOURBON-BUSSET, ✠. Hélie, marquis de BOURDEILLE. Henri BOURGOING DE NEVERS Comte de BOURROUSSE DE LAFFORE. M. l'abbé E. de BRANGES DE CIVRIA. Gabriel, Baron de BRAUX. Charles du HAMEL, Vicomte de BREUIL, ✠. Henri de MICHEL DU ROC, Marquis de BRION. S. Exc. Monsieur de BRISSAC DAS NEVES FERREIRA. Léonce de BROTONNE. Baron BRUN DE VILLERET. Charles BUET. Comte de BUREY, O. ✠. Comte de BUREY.

Lieutenant-Colonel Henri CAILLON, O. ✠. Comte CAÏS DE PIERLAS. Baron de CAMBOURG. Oscar CANTILLON DE LA COUTURE. Mgr Isidoro CARINI. Vicomte de CARNÉ DE CARNAVALET. Sylvain, Marquis de CAROL. CASTELLANE (Lionel marquis de), ✠. Baron Ernest CERVONI. Comte de CHARPIN-FEUGEROLLES, ✠. Henri MEIFFREN-LAUGIER, baron de CHARTROUSE. CHASTEIGNER LA ROCHEPOZAY (Vicomte Paul de). Alexandre GENET DE CHATENAY. Alfred CHAUMEIL. Jules de la CHAUVELAYS, ❸. Claude CHAUVET. Mgr Stefano CICCOLINI. Alphonse HUCHET, vicomte de CINTRÉ. Albert, comte de CIRCOURT, ✠. Comte Achille du CLÉSIEUX, ✠. S. Exc. Révme Mgr Roch COCCHIA, Archevêque et comte de Chieti. Comte de COLLEVILLE. Mgr Adrien de CONNY. Comte Aurélien de COURSON DE LA VILLENEUVE, ✠. Jean de COURTIN, Comte de NEUFBOURG. Césaire COUSTURIER, chevalier. Vicomte de CRESSAC DE BACHÈLERIE. Commandeur J. B. de CROLLALANZA.

Numa DAST LE VACHER DE BOISVILLE. Baron Joseph DELMAS. João de DEUS. Humbert-Pierre-Henri, marquis de DIGOINE. Marquis de DION, ✠. Louis de la VILLE DE FÉROLLES, comte des DORIDES. Marquis de DOU. Jules DOURNEL DE BONNIVAL. Gustave-Adolphe DROLET, ✠. Monseigneur DUMAS DE CHASTEL. Louis DURRIEUX. JUSTE ENSCHEDÉ DES VILLATES, ❸.

Colonel comte de l'EGLISE DE FERRIER DE FÉLIX, C. ✠ Comte Paul ESTERHAZY, ✠. Vicomte Ludovic d'ESTIENNE DE SAINT-JEAN.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Henri Faucher de Saint-Maurice, ✻. S. Exc. le Comte de Ficalho. S. Exc. le Comte Amédée de Foras. Comte Maurice de Foucault, ✻. Comte Ludovic Colas des Francs. Emmanuel Fresne Genesteix. Alfred de Froidefond de Boulazac

François Galantino, comte de Bardone. Gaston de Galard, prince de Béarn et de Viana, ✻. Marquis de Galard, baron de Magnas. Baron Gauthier de Charnacé d'Escurolles. Ernest Gemeau. Alcide Georgel. Mr de la Giclais. Marcel Gingembre d'Aubépine, ❂. Charles Givelet. Henri Gourdon de Genouillac, I. P. ❂. Anatole, Marquis de Granges de Surgères. Comte de Grasset, I. P. ❂. Vicomte de Grassin. Baron de Grassin et d'Arcis, vicomte de Sens. L'Abbé J.-B. Grassot. Algar Griveau. S. Exc. Monsieur de Grote, Sénateur, Président du Département héraldique du Sénat (Russie). Arthur de Guilloteau, comte de Grandeffe, ✻.

Le Président Hecquet de Roquemont, ✻. Baron Guisbert d'Huart, ✻.

L'Abbé Louis Imberton. Baron d'Izarn.

Vicomte Eugène de la Jaille. André Joûbert.

Paul Kinon.

Laurent Huchet, comte de La Bédoyère. Alexandre Lair, ❂. Henri, Marquis de Lameth. Comte de Lapeyrouse-Bonfils, ✻. Baron de Lareinty, Sénateur, ✻. Léonel de Mouchet de Battefort, comte de Laubespin, sénateur, O. ✻. Adolphe de Launay. Noël Le Mire. René Le Pays du Teilleul, ✻. Mr de Longeaux. Albert Lachaud de Loqueyssie. Adhémar de Couhé, comte de Lusignan.

Le R. P. Luigi di Maggio. Vicomte Adrien Maggiolo. René de Manthé. Margon (Colonel Comte de), ✻, ❂. Auguste Le Moyne, vicomte de Margon. Marquis de Marguerye, ✻. Alfred de Martonne. L'Abbé Frédéric Masson.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Comte Ferdinand de MAUSSABRÉ. Maurice MERCIER. Comte Léon de MILLY. Charles MOLLE. Baron ÉLIZÉ de MONTAGNAC, ✠. Chanoine J. MONTALBANO. Marquis de MONTALEMBERT DE CERS, ✠. Comte Alexandre de MONTI DE REZÉ. Comte Edmond MOREL DE CRÉTY, ✠. Comte HUE DE MUTRÉCY.

Comte des Nos.

Joseph-Emile, comte PALLUAT DE BESSET. Comte Alphonse de PANTIN DE LA GUÈRE, Robert LE NOIR, comte de PASDELOUP, ✠. Don Hector PATERNO VENTIMIGLIA et MONCADA, marquis de Spedalotto et de Regiovanni, comte de Prades. Charles PAYAN D'AUGERY. S. Exc. le Comte de PERALADA et de Zavella, par la grâce de Dieu Vicomte de Rocaberti, Marquis de Bellpuig, Grand d'Espagne de la première classe. Marquis G. PIETRAMELLARA. Le R. P. Dom Paul PIOLIN. Monseigneur A. PIRON. William POIDEBARD. L'Abbé Charles POINTEAU. Marquis de POLIGNAC, ✠. Chevalier F. POLLACI NUCCIO. Comte Léon de PONCINS. Baron de PORTAL. Comte Armand DE LA PORTE DES VAUX, ✠, ❖. Stéphane PRAUD DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, ❖. Stanislas de THOLOMÈSE, baron de PRINSAC, ✠. Commandeur Vincent PROMIS.

Comte de RANCOURT DE MIMÉRAND, ✠. Maximilien, baron de REINACH-WERTH, O. ✠, M. RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD. Edmond RÉVÉREND, vicomte du MESNIL. Gustave, marquis de RIVOIRE DE LA BATIE. L'ABBÉ N.-N. ROBINET. Comte Louis de LA ROCHEBROCHARD. Mgr M.-L. ROMITELLI. Comte Félix de ROQUEFEUIL Comte ROSELLY DE LORGUES, O. ✠, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Comte Joseph ROSSI. Marquis de ROSTAING, C. ✠. Louis ROYBET. Vicomte de ROZIÈRF. Comte de RUFFO DE BONNEVAL.

Alexandre de GUYARD DE SAINT-CHÉRON. Stanislas de BADEZRON-THEZAN, marquis DE SAINT-GENIER. Chevalier Félix de SALLES. Henri, marquis DES SALLES. S. Exc. M. le Duc Etienne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de San Martino Ramondetto di Montalbo. André de Sarrebourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✠, ❸. Marquis de Schedoni, ✠. Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn. Francisco Simões Margiochi. L'abbé Emile Simon. Vicomte de Simony, ✠. Charles Souef. Baron Auguste de Stael-Holstein.

Philippe Tamizey de Larroque, ✠, I. P. ❸. Xavier, baron du Teil. Gaston Tessier de l'Hubac. Edilbert de Teule. Baron Textor de Ravisi, C. ✠. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de). Guyon de Touchebœuf, comte de Clermont. Charles Tresvaux du Fraval. Maurice Tripet. Comte Joseph Trivulzio.

S. Exc. Monsieur Vasile Uréchia, O. ✠, Sénateur, ancien Ministre (Roumanie).

Armand Van Robais. Jules de Rivérieulx de Varax. Vicomte de Vaujany, ❸. Joseph, Comte de Vendômois, ✠. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✠. Albert Verpy. ✠. Marquis de Verthamon Louis, Comte de Vidau, ✠. Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Alphonse, Comte de Visien. Comte de Vitton de Peyruis.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

LA

CROIX DE JÉRUSALEM

DANS LA NUMISMATIQUE SUR LES SCEAUX ET DANS LE BLASON

I

RECHERCHES SUR LES ORIGINES DE LA CROIX DE JÉRUSALEM

Au Congrès annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu en 1903 à Angers s'est ouvert un débat fort intéressant et qui ne paraît être point encore clos (1), puisque une nouvelle discussion s'est engagée sur le même objet

(1) L. DE FARCY, *La Croix d'Anjou.* 32e Congrès de l'Afas (section d'archéologie), compte-rendu p. 420 et 2e partie, p. 1304. Cf. aussi l'article publié par M. Moranvillé dans la Bibliothèque de l'Ecole des chartes, sous le titre : *Il n'y a pas de croix de Lorraine.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en Sorbonne pour le Congrès des Sociétés savantes de 1904 (1).

Il s'agissait de la croix patriarcale ou métropolitaine à double traverse, connue en héraldique sous le nom de croix de Lorraine, de Hongrie, que les Angevins, non sans raisons, revendiquaient comme ayant l'Anjou pour pays d'origine.



Bien que cette croix ait aussi été appelée croix de Jérusalem, ce n'est point d'elle dont il sera question dans la présente étude, mais de la croix potencée, cantonnée de quatre croisettes dite croix de Jérusalem ou du Saint-Sépulcre.

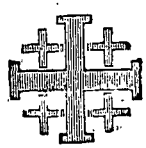

Les origines de cette pièce héraldique sont fort obscures et aucune des explications données jusqu'à maintenant n'est satisfaisante, car nulle documentation n'appuie ces thèses échaffaudées sur le terrain mouvant du symbolisme.

Ainsi, un de nos savants les plus versés en archéologie orientale a émis l'opinion que la croix potencée dérivait d'un des signes les plus anciens de l'humanité, de la croix gammée (ainsi nommée parce que chacune de ses branches forme le caractère grec Γ gamma).

Ce signe appelé *svastika* par les Indiens a été rencontré sur les monuments des plus antiques civilisations en Europe, en Asie et jusqu'en Amérique depuis l'époque mycénienne jusqu'au XVe siècle



(1) Chanoine CHERRIER, *La Croix de Lorraine en Provence*. (section d'archéol.) séances des 7 et 8 avril 1904.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de notre ère et M. Fréd. Houssay pense qu'il dérive de la représentation du poulpe (1).

D'autre part, notre érudit collègue M. Emile Perrier nous a signalé dans un traité d'héraldique par M. Bouton une explication de la croix potencée qui consiste à voir dans la dite croix, un peu déformée, plusieurs monogrammes.

Dans  se trouvent, en effet, les lettres H, I, E, qui sont les trois initiales de H I E rusalem.

Avec un peu de bonne volonté et en prenant des S à angles droit  on peut trouver aussi dans le dit signe le nom de HIESVS ou IESHVS et même le monogramme chrétien I. H. S. (*Jesus homine Salvator*)

Malheureusement tout cela est plus ingénieux que scientifique, aussi ai-je pensé qu'il convenait d'abandonner la voie des rébus, hyéroglyphes et symboles et d'orienter mes recherches vers des monuments authentiques et datés : les monnaies, les sceaux, le blason, les insignes chevaleresques.

Un chapitre a été consacré aux résultats des recherches entreprises dans chacune de ces branches iconographiques. De là, les divisions suivantes de ce travail : La croix de Jérusalem dans la numismatique, sur les sceaux, dans le blason et sur les insignes.

Dans cette préface, nous exposerons à grands traits la synthèse de notre enquête, faite aux

(1) Les idées d'évolution dans l'antiquité et dans le moyen-âge. (Bulletin de l'AFAS : n° 7. août 1904).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sources les plus autorisées comme il ressort de la bibliographie mentionnée plus loin et aidé du précieux concours que m'ont prêté mes savants collègues du Conseil Héraldique de France M. le vicomte de Poli, Mme la comtesse de Villaret, les comtes Couret et de Peretti della Rocca, MM. de Odriozola, Perrier, de Marin, Tiersonnier, etc.

La croix de Jérusalem *telle que nous la connaissons* n'est peut-être pas aussi ancienne qu'on a été porté à le croire.

Etait-elle connue du temps de Godefroy de Bouillon, le fondateur du royaume latin d'Orient, comme l'indiquent certains historiens ? C'est possible, mais rien ne le prouve à moins que l'on admette que la tradition tient lieu de preuve (1). Les premiers croisés n'arborèrent à la conquête de Jérusalem que la croix simple rouge sur les boucliers d'acier poli (croix de gueules sur argent) (2) qui devint les armoiries de la cité et du nouvel état de Jérusalem.

Peu après apparaît sur les deniers des rois et princes chrétiens de Palestine pendant les XIIe et XIIIe siècles la croix patriarcale ou de Lorraine, appelée quelquefois pour celà croix de Jérusalem. La sigillographie des patriarches offre un emblème identique à la même époque et le Saint-Sépulcre lui-même ne devait point posséder d'autre signe

(1) Voir à l'article Bourbon-Busset ce qui se rapporte aux armoiries de Godefroy de Bouillon.

2) L'usage des armoiries ne remonte qu'aux croisades.. C'est l'époque des armes simples, des écus meublés de pièces dites honorables. Les villes maritimes du midi de la France par où s'effectua l'exode des croisades prirent, comme Jérusalem, une croix simple : exemple : Marseille, *d'argent à la croix d'azur* ; Toulon, *d'azur à la croix d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

propre, puisque c'est encore la croix à double traverse que portaient les chevaliers au XIIe siècle et que portent actuellement les Sépulcrines de Charleville (Ardennes) et les chanoinesses espagnoles de Saragosse (1).

La plus ancienne représentation que j'aie rencontrée de la *croix potencée* est au revers de monnaies de l'empereur Tibère-Constantin (582-602) où cette croix s'élève sur des degrés (2) et sur une monnaie de l'empereur Constantin V (741-75) où ce monarque tient à la main droite un sceptre terminé par une croix potencée (3).

Or, chose curieuse, c'est sur le sceau d'un empereur titulaire de Constantinople (Philippe de Tarente) et quatre siècles plus tard, exactement en 1282, que l'on voit une des premières représentations de la croix potencée *avec ses 4 croisettes*, d'où il paraîtrait vraisemblable que la dite croix fut un signe byzantin et non palestinien.

Je dois faire remarquer cependant que la croix de Jérusalem, aussi avec croisettes, apparaît pour la première fois cinq ans plus tôt (1277) sur les monnaies d'or du comte de Provence qui prenait le titre de roi de Jérusalem et qu'on ne la rencontre sur le monnayage de Terre-Sainte qu'en 1304 et 1319 presque simultanément à Chypre et à Chio.

La croix potencée simple se rencontre aussi dans les armes de l'ordre des chevaliers Teutonniques fondé vers 1188 au cours de la croisade de l'empereur Frédéric Barberousse : *d'argent à une croix*

(1) Voir, au chapitre consacré aux insignes, ce qui est dit de la croix des chanoines et des chevaliers du S. Sépulcre.
(2) De Barthelemy, *Atlas de numismat. ancienne*, n° 149.
(3) *Ibid.* — planche 1, n° 20.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pattée de sable chargée d'une croix potencée d'or et, en cœur, sur le tout l'aigle impériale de sable (1).

En l'état, il est impossible de conclure d'une façon certaine sur l'origine de la croix de Jérusalem ni même de serrer la question de plus près et je m'estimerais très heureux si ce modeste travail pouvait contribuer à faire avancer un problème dont la solution me paraisssait pouvoir être trouvée à Rome ; mais celui des archivistes du Vatican qui connaît le mieux les trésors confiés à sa garde a bien voulu, sur la prière d'une haute personnalité dont l'influence m'a beaucoup aidé en cette circonstance, faire des recherches sur l'origine de la croix de Terre Sainte ; elles ont été complètement infructueuses, comme celles tentées dans le même dépôt par deux des plus savants héraldistes romains, MM. les comtes Pasini-Frassoni et Capogrossi.

Faut-il voir dans l'apparition des quatre croisettes cantonnant la croix potencée un symbole, un mystère du blason, comme disaient les vieux héraldistes ?

(1) MICHAUD, *Hist. des Croisades*, I. I, p. 497.

Dans une bulle du 22 février 1191 le pape, en confirmant les statuts de l'ordre Teutonique, ajouta que les chevaliers seraient vêtus d'un habit blanc sur lequel on coudrait une croix noire de la forme de celle des chevaliers de Saint-Jean.

Puis, Philippe-Auguste, roi de France, accorda au grand maitre l'honneur de porter des fleurs de lys aux quatre extrémités de la dite croix, mais les chevaliers n'usèrent pas de ce privilège.

Michaud affirme qu'en récompense d'un grand service rendu à Jean, fils de Henri, roi de Jérusalem, ce prince permit aux chevaliers de porter sur leur habit blanc une croix potencée d'or qui étaient les propres armes du royaume de Jérusalem.

Ce fait doit se placer entre 1192 et 1197.

Malheureusement Michaud ne cite pas la source où la puisé ce renseignement.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Représentent-elles les quatre principales églises de Palestine, Sion, Nazareth, Bethléem et Béthanie groupées autour de celle du Saint-Sépulcre ou bien, l'ensemble de la figure signifie-t-il le bois de la Rédemption (la grande croix) rayonnant sur les quatre parties du monde connues des anciens, comme le soutient un de mes honorables collègues dans l'ordre du Saint-Sépulcre?

Je ne le pense pas et il me semble plus admissible d'invoquer un simple but d'ornementation. L'art a, comme la nature, horreur du vide et l'image que l'on obtient en comblant les cantons d'une croix simple est toujours plus séduisante que lorsque les quartiers sont vides.

De plus, les graveurs de sceaux et de coins monétaires des XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles, tant en Europe qu'en Palestine, paraissent avoir adopté cette règle puisque les croix sont toujours cantonnées de besants, d'annelets, de lettres, d'étoiles, d'aigles, de cornets, de fleurs de lys et aussi de croisettes (1).

En cela, les artistes du Moyen-Age n'ont fait qu'imiter les orfèvres Mérovingiens qui ont produit des bijoux à la croix cantonnée de quatre annelets (2) et avaient été à leur tour devancés dans le choix de ce motif ornemental par la tribu gauloise des Volces dont les monnaies offrent une croix cantonnée de rouelles, de globules, haches, croissants ou annelets (3).

(1) Cf. notamment BLANCARD, *Op. cit.* pl. 25.

(2) DE VESLY, *Bull. de la Soc. d'Emulation de Rouen*, 1903, p. 148.

(3) A. DE BARTHÉLEMY, *Monnaies antiques*, atlas, fig. 382 387 et *Atlas* d'H. DE LA TOUR.

Des monnaies barbares de Rhodes à la croix présentent aussi les mêmes dispositions. (*Ibid.* fig. 432.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

*
* *

S'il est impossible d'apporter dès maintenant une solution définitive à l'intéressant problème de l'origine de la croix de Jérusalem, au moins les investigations poursuivies dans ce but m'ont permis de trancher plusieurs questions de détail touchant la raison d'être de cette pièce héraldique dans la plus grande partie des armoiries de communautés ou de familles décrites plus loin. Ce qui n'avait pas encore été fait.

II

LA CROIX DE JÉRUSALEM

DANS LA NUMISMATIQUE

Monnaies des Princes Latins de Terre Sainte

La croix qui figure au revers des monnaies des plus anciens princes latins de Terre Sainte et les accessoires qui l'accompagnent dès la fin du XIe siècle ne diffèrent en rien du motif adopté depuis longtemps dans le monnayage européen.

C'est sous Baudoin Ier comte d'Edesse, roi de Terre Sainte, la croix cantonnée de caractères appartenant au nom du souverain (B. A, Δ. N.) ou une croix latine sur 2 degrés cantonnée de groupes de globules, ou bien encore la croix patriarcale dite croix de Lorraine, accompagnée de globules, d'olives ou d'un simple besant (1).

(1) G. SCHLUMBERGER, *Numismatique de l'Orient latin.* Paris, Leroux, 1878, planche I.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

De Baudoin II à Bohémond IV princes d'Antioche c'est-à-dire de 1100 à 1232, c'est d'abord la croix patriarcale ou métropolitaine ou encore la croix latine rayonnante et pommetée et ensuite la croix ordinaire ou pattée cantonnée tantôt de besants, d'annelets, de croissants seuls ou combinés en nombre variable (1).

Le revers des monnaies des rois de Jérusalem d'Amaury Ier à Jean de Brienne (1162-1225), offre les mêmes dispositions. A signaler, au droit de deniers de billon d'Amaury, la représentation de la coupole du Saint-Sépulcre (2).

Les deniers des comtes de Tripoli, de Jaffa, d'Ascalon (1109-1287) sont marqués à la croix pattée, quelquefois cantonnée d'un nombre variable d'annelets (3).

En Palestine, la croix de Jérusalem se rencontre pour la première fois sur les monnaies des rois de Chypre, mais non au début de cette dynastie (4).

En effet, les séries de Guy. d'Amaury, de Hugues 1er et d'Henri 1er de Lusignan (1192 à 1253) n'offrent que des motifs empruntés à l'Europe: au droit, châtel tournois, étoile à 8 rais ou portail génois ; au revers, croix pattée, cantonnée tantôt de 4 besants, tantôt de 2 besants et de 2 croissants (5).

Donc jusqu'ici aucun symbole local dans l'ornementation de la monnaie latine en Palestine, sauf toutefois la représentation du Saint-Sépulcre déjà

(1) SCHLUMBERGER. pl. II n° 18. 20, pl. III 1 à 20 et pages 51 à 59.
(2) *Ibid.* pl. III 19 à 31 et pages 85 et suiv.
(3) *Ibid. Op. cit.* pl. IV. et pages 101-107.
(4) Comme on le verra plus loin, cette croix apparaît sur le monnayage provençal dès 1277.
(5) *Ibid.* pl. VI, 1 à 12 et p. 183.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

citée, mais sous Amaury, prince de Tyr, frère du roi, usurpateur de la couronne, apparaît la croix de Jérusalem. Elle figure au droit d'un gros avec la légende † HENRIC'IRH'ME CIPRI REX. Revers lion de Chypre † AMALRIC' GVB' NATOR CIPRI (1).

Le centre de la croix est occupé par un petit carré et les 4 croisettes sont pattées.

A partir de cette époque (1304-10) et jusqu'à Catherine Cornaro (1489) (2) tous les rois de Chypre conservent la croix de Jérusalem dans leur monnayage sans changement important. A peine peut-on citer comme variétés, des gros et demi

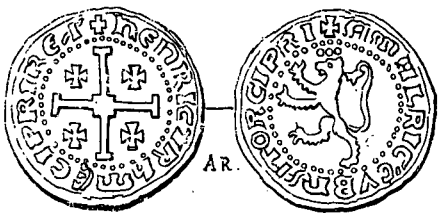

gros d'Amaury où le symbole en question, au lieu d'occuper tout le champ de la pièce, est figuré dans un écu parti avec le lion des Lusignan (3) ; puis, des deniers de billon offrant une simple croix pattée ou cantonnée d'une seule croisette au 2e quartier (4).

Deux sixains chypriotes attribués à Janus ou à Jean II (1398-1458) ont, au revers, la croix de Jé-

(1) SCHLUMBERGER, pl. VI, 17 et p. 190.

(2) *Ibid. Op. cit.* pl. VIII. 1 à 3 et page 204, et suppl. p 11 12 et pl. XX. fig. 10 à 19.

(3) SCHLUMBERGER, *Op. cit.* pl. VI, 18, 19 p. 191 et pl. XIX fig. 8. A partir de cette époque la croix de Jérusalem ne figure plus au droit maisau revers des monnaies.

(4) *Ibid.* pl. VI 23, 26 et pl. VII. 9.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rusalem cantonnée seulement de 3 croisettes et et du différent I au 3e canton (1).

Enfin, le British museum possède un gros de Jacques II où la croix de Jérusalem du revers est en tout semblable au type héraldique actuel, mais la grande croix offre cette particularité qu'elle est ombrée par des hachures obliques dans deux sens différents sur chacune de ses branches dont l'une serait, suivant les conventions du blason, de sinople et l'autre de pourpre, mais il ne faut pas attacher une telle portée à ce fait qui ne paraît être qu'une fantaisie du graveur (2).

Il convient de noter en passant que les 4 croisettes ne cessent d'être pattées que sous Hugues IV (1324-59) (3).

A la chute des Lusignan (1489) et sous la domination vénitienne la croix de Jérusalem disparaît des monnaies de Chypre ; on revient à cette époque à la croix non potencée cantonnée d'olives ou de besants.

On retrouve dans le monnayage de l'Orient Latin un autre exemple de l'emploi de la Croix de Jérusalem sur une pièce d'argent frappée par les Gênois Martin et Benoît II Zaccaria (entre 1314 et 1319) seigneurs de Chio, représentant au droit l'enceinte de cette ville et au revers la croix de Jérusalem avec ses quatre croisettes *potencées*. Une monnaie d'or des mêmes seigneurs porte au revers une simple croix potencée, tandis qu'un gros présente le même genre de croix centrée d'un petit carré et cantonnée de 4 globules (4).

(1) SCHLUMBERGER, Suppl. p. 13 et pl. XX. numéros 21, 22.
(2) *Ibid. Op. cit.* pl. XIX. 10 p. 202.
(3) *Ibid.* p. 194 et pl. VI, fig. 25.
(4) *Ibid.* pl. XIV et page 413 et suppl. p. 16 et pl. XXI, fig. 10.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La croix de Jérusalem apparaît donc pour la première fois sur le monnayage franc de Syrie au commencement du XIVe siècle et presque simultanément (entre 1304 et 1319) à Chypre et à Chio, sans qu'il soit possible de préciser davantage, tandis qu'en Provence on la rencontre dès 1277 sur les monnaies de Charles Ier frère de saint Louis.

Monnaies des Comtes de Provence, rois de Jérusalem, etc.

A partir de Charles Ier (et en 1277) jusqu'à Charles III (1481) dernier comte de Provence, tous les souverains de ce pays qui portèrent le titre de rois de Jérusalem firent figurer sur leurs monnaies la croix qui nous occupe.



On la trouve le plus souvent, comme sur leurs sceaux, dans un écu parti de Jérusalem et parti de Provence-Sicile sous Charles Ier (1), Charles II, Robert, Jeanne, Louis II en Provence et à Aquila — Louis III.

René et son successeur Charles III ont ladite croix dans un des nombreux écartelages de leur blason.

(1) Voir notamment les saluts et demi-saluts d'or de ce prince dont nous donnons ici une reproduction due à l'obligeance de M. Gustave Martin, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Variétés : Jeanne et son mari Louis de Tarente et aussi Louis II ont frappé des pièces d'argent et de bronze où la croix de Jérusalem, quelquefois non potencée occupe seule tout le champ du revers.

Monnaies seigneuriales de Provence.

Dans ces monnaies, je ne connais qu'une pièce de bronze d'Anne de Lorraine femmme de René de Nassau (1544 ?), qui présente au revers la croix de Jérusalem ; elle y occupe tout le champ et présente la particularité d'avoir les potences très prolongées.

Provence royale.

Les rois de France héritiers des comtes de Provence ont perpétué dans leur monnayage certains types provençaux de l'époque comtale destinés sans doute à circuler dans cette province où ils devaient avoir la faveur du public.

C'est ainsi que l'atelier d'Aix frappa pour Charles VIII des livres tournois et pour François Ier et Henri II des liards appelés en Provence *patacs* où la croix de Jérusalem occupe tout le champ de la pièce.

Après Henri II cette croix disparaît pour toujours des monnaies françaises.

Italie et Autriche.

Savoie. — Charles Ier duc de Savoie, ayant hérité du titre de roi de Chypre à la mort de Charlotte de Lusignan (1487), fit figurer désormais la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

croix de Jérusalem dans les écartelages de ses armes qui occupent le revers de la monnaie. De même firent ses successeurs ducs de Savoie et de Piémont, rois de Sardaigne, Chypre et Jérusalem jusqu'à Charles-Félix (1830) (1); mais depuis le règne de Victor-Emmanuel Ier, la monnaie italienne ne porte plus à la légende les titres de roi de Jérusalem et de Chypre (2).

Toscane. — Le titre de *rex Hierusalem* a été aussi pris sur les monnaies par les grands ducs de Toscane de la maison d'Autriche-Lorraine et notamment par François III (1738). Léopold (1769), Ferdinand III (1824) et son fils Léopold II qui portèrent dans les nombreux écartelages de leur écu, la croix de Jérusalem au revers des monnaies (3).

Deux-Siciles. — Les Bourbon-Naples jusqu'à François II (1859) ont pris sur leurs monnaies les armes et le titre de rois de Jérusalem.

Autriche. — L'empereur d Autriche porte actuellement le même titre recueilli par héritage, mais il n'est pas fait mention de cette qualité sur les espèces qu'il frappe.

Espagne.

Les monnaies espagnoles portent la croix de Jérusalem depuis que Alphonse V roi d'Aragon s'étant assuré la possession du royaume de Naples

(1) Bonneville, *Traité des monnaies d'or et d'argent*, etc. Paris, 1806.

(2) Est-ce parce que Chypre appartient maintenant à l'Angleterre ?

(3) Bonneville, *Op. cit.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1435 prit en cette qualité le titre de roi de Jérusalem (1).

Aussi, cet emblème figure d'une façon à peu près constante et sans grande variante, dans le type, sous ses descendants notamment sur des pièces d'or de Ferdinand Ier, de Jeanne la Folle et de son fils Charles-Quint, de Philippe II à Philippe V. A la fin du XVIIe siècle, la croix potencée occupe tout le champ de la pièce et les croisettes sont remplacées par des fleurons, des quartefeuilles et plus tard par les quartiers actuels d'Espagne (2).

III

LA CROIX DE JÉRUSALEM SUR LES SCEAUX

Les rois effectifs de Jérusalem ne paraissent pas avoir fait figurer sur leurs sceaux la croix potencée qu'on ne rencontre jamais sur leurs monnaies, comme il vient d'être dit.

Le revers de leurs bulles de plomb et notamment celles d'Amaury Ier offrent la représentation de la coupole de l'église du Saint-Sépulcre (3).

Le sceau de l'empereur Frédéric II (1237) ne pré-

(1) Les séries provençales du cabinet de Marseille comprennent 7 pièces d'argent ou de cuivre d'Alphonse V d'Aragon à l'écu écartelé de Jérusalem et d'Aragon (nos 271 à 277).

(2) A. Heiss, *Monedas hispano-cristianas*, 1869, et Bonneville, *Op. cit.*

(3) De Vogué, *Eglises de la Terre Sainte*, p. 184. Cf. aussi Paoli.
Idem. Revue Numismat. 1864, p. 276, pl. XIII, 1.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sente que l'image du roi assis avec légende et, dans le champ, REX.IERLM (1).

Quant aux souverains appartenant à la première maison d'Anjou ou à celle de Lusignan, s'ils portèrent la croix de Jérusalem sur leurs monnaies, on ne la retrouve nulle part dans leur sigillographie.

Les bulles des Lusignan offrent au droit : le prince et au revers un château à 3 tours ou un portail (2).

*
* *

C'est aussi en vain que l'on rechercherait la pièce héraldique qui nous occupe dans les sceaux du XIIe au XIVe siècle des patriarches de Jérusalem. La description qui suit des sceaux de trois de ces dignitaires en fournit une preuve suffisante.

GUILLAUME (1137), patriarche assis, bénissant de la main droite, tenant un tau à la gauche : dans le champ, 2 roses.

† SIGILLUM WILELMI PATRIARCHE.

Revers : l'ange au tombeau avec un groupe de personnages debout.

† SEPULCRUM DOMINI NOSTRI HSV.XPI

(1) BLANCARD, *Iconographie des sceaux et bulles des archives de B. du R.*, Marseille, 1860, pl. I, n° 2.

(2) DOUET D'ARCQ, *Invent. des sceaux des archives nationales*, n°s 11802 à 11805.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Autre GUILLAUME (1265), patriarche assis, et bénissant, tenant sa croix patriarcale de la main gauche.

† S. GUILLERMI... PATRIARCHE HIEROSOLIMITANI.

Revers : le Saint-Sépulcre.

† SEPULCRUM CHRISTI VIVENTIS.

PIERRE (1317). Au centre l'Ange au tombeau recevant les saintes femmes. Au haut le Christ en croix, etc. Au bas le patriarche à droite à genoux, les mains jointes entre 2 croix patriarcales.

S... SCE IEROSOLIMITANE ECCLIE (1).

En France, les sceaux des établissements et des églises portant le titre du Saint-Sépulcre offrent, comme on va le voir par les descriptions suivantes, le même sujet plus ou moins modifié.

Dans ses *Remarques sur la sigillographie du Catalogue du musée de Moulins*, M. Philippe Tiersonnier décrit et commente comme suit le sceau d'un prieuré du S. Sépulcre appendu à une charte de l'an 1240.

Fragment de sceau rond de 40 mill. arch. nationales S. 5171, n° 105.

Les Saintes Femmes et l'ange au tombeau du Christ.

† S. CONVENTV...,..VLCRO

(Sigillum conventus....Sepulcro.

Ce sceau a été attribué au prieuré du Saint-Sépulcre au Donjon. La charte seule pourrait nous fixer sur la situation géographique de prieuré en ques-

(1) DOUËT D'ARCQ, n°s 6281 à 6283.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tion. Existait-il bien au Donjon. Ne s'agirait-il pas plutôt du prieuré du S. Sépulcre de Jaligny ? (1)

Il existait, en effet, au commencement du XIVe siècle un prieuré de ce titre à Jaligny (diocèse de Clermont) dont Etienne de Montaigu était prieur en 1303. Voici le sceau de ce dignitaire tel qu'il figure appendu à une adhésion au procès de Boniface VIII.

Fragment de sceau ogival, de 50 mill. arch. nat. J. 909.

Les Saintes Femmes et l'ange au tombeau. Au-dessus un écu échiqueté, accosté à dextre d'une étoile à 6 rais, à senestre d'un croissant contourné (2).

S. S. MŌTISACVTI P...CRI MONAS...LIN

(Sigillum Stephani Montisacuti prioris sancti Sepulchri monasterii Jalinencis).

Ce prieuré qui existait au lieu dit le Moûtier lez Jaligny (commune de Thionne) était avant la Révolution occupé par des Bénédictins.

Antoine de Balzac docteur ès décrets qui en fut prieur commendataire en 1456 et 1478 et qui jouissait en même temps du prieuré d'Ambierle, chargea son blason (3) d'une *croisette* inscrite dans un petit écusson (4).

(1) *Bull. de la Société d'Émulation du Bourbonnais*, t. XI, 1903, page 112 (n° 9440 de l'inventaire de Douët d'Arcq.

(2) *Ibid.*, p. 140 (n° 9531 de l'inventaire de Douët d'Arcq.

(3) *Ecartelé, au 1 et 4 à trois fermeaux; aux 2 et 3 à 3 sautoirs sous un chef chargé de 3 sautoirs.*

(4) TIERSONNIER, *Note sur les armoiries des Balzac d'Entragues*; Bulletin de la Société d'Emul. du Bourb. 1903

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

Le sceau de l'église du Saint-Sépulcre de Cambrai appendu à une charte de 1305 figure le Christ sortant du tombeau et, dans une crypte, trois personnages endormis ; contre-scel : un ange vêtu et ailé (1).

Celui du chapitre du Saint-Sépulcre de Caen de l'an 1226 présente un crucifix avec la légende *Sigillum capituli Sancti Sepulchri* et au revers un ange ailé assis sur un cercueil ouvert (2).

Enfin, des religieux prirent aussi sur leurs sceaux la représentation des Saintes Femmes et de l'ange au tombeau, comme Guillaume de Brives, moine qui scelle le 25 septembre 1249 un engagement pris, à Saint-Emilion, par Raimond VII, comte de Toulouse au cas où il ne se rendrait pas à la croisade (3).

***

En ce qui concerne les rois *honoraires* ou *in-partibus* de Jérusalem, ils ne portèrent pas tous dans leur écu la croix de Jérusalem, et cependant ce symbole constituait pour eux des armes de prétention d'une incontestable valeur aux besoins de leur cause.

Voici par ordre d'ancienneté la liste des prétendants, rois non-effectifs, souverains honorifiques de Jérusalem et de leurs alliés dont les sceaux offrent la croix potencée aux 4 croisettes.

Philippe, empereur de Constantinople en 1282

p. 299 et *Archives historiq. du Bourbonnais*, 1re année, p. 173 et 211.

(1) Douet d'Arcq, n° 8171.

(2) *Ibid*, n° 7134.

(3) *Ibid*. n° 9847.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portait au revers de son sceau les armes de Jérusalem (1).

Le sceau de *Catherine*, impératrice de Constantinople (1302), présente la reine debout sous une niche gothique, tenant à la main droite un sceptre fleurdelisé à dextre l'écu des Valois, à senestre celui de Jérusalem. Contre-sceau : écu parti de Valois et de Jérusalem (2).

Robert Ier, comte de Provence, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem. Ses premiers sceaux ne portent pas la croix de Jérusalem, mais elle apparaît la première fois sur le petit sceau de ce prince qui porte l'écu *parti de Jérusalem et de Provence-Sicile*, légende † S. PARVV ROBERTI REG IERLM ET SICILIE, attenant à une procuration du 3 août 1313 (3).

La reine Jeanne, sur des sceaux allant de 1364 a 1380 est figurée assise contre une tenture à compartiments alternatifs de France et de Jérusalem. Au revers cinq écus disposés en croix dans des entrelacs partis de Jérusalem et de Provence-Sicile (4).

La croix de Jérusalem figure aussi sur d'autres sceaux de cette reine et de son mari Louis de Tarente (5) ; Louis Ier d'Anjou la porte aussi sur l'écu qu'il tient au bras dans un sceau de 1387 (6), tout

(1) Douët d'Arcq, *Op. cit.* n° 11829, prédécesseur Baudoin (1247) et Marie (1272) ne les portaient pas.

(2) *Ibid.* 11830.

(3) Blancard, *Op. cit.*, pl. XIII, n° 2. Les prédécesseurs de Robert, Charles Ier d'Anjou, Marguerite (1292), Charles II (1239, 1301), Marie (1295), Frédéric III (1306), ne prirent jamais sur leurs sceaux l'écu de Jérusalem (Cf. Douët d'Arcq. n° 11765 et suiv. et Blancard pl. X, 3 ; XI, 1 et 2 et XII, 1 et 2).

(4) *Ibid.* pl. XIV. n° 2. Douët d'Arcq 11.765 à 11.785.

(5) *Ibid.* pl. XV., nos 3 et 4 Id. Id.

(6) *Ibid.* pl. XVI. Id. Id. Id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comme son successeur Louis II, sur le revers d'un sceau où figure aussi la dite croix sur la housse du cheval et, au droit du sceau, sur une tenture qui est derrière le roi assis sur son trône 1403-1415 (1).

Cette croix figure encore sur les sceaux des reines Marie (1384 et 1398) et Yolande en 1418 et 1424; on la trouve à profusion sur ceux de Louis III d'Anjou au droit et au revers en 1417 et 1431 (2) et sur tous ceux du roi René, tant comme comte de Provence que comme duc de Lorraine (3), d'Isabelle, de Charles III, de Charles du Maine neveu de René de 1435 et 1478 (4).

* * *

On retrouve aussi la croix de Jérusalem sur les sceaux de :

Jean II duc de Calabre et de Lorraine, fils aîné du duc d'Anjou (1465) ; René II duc de Lorraine, fils de Ferri II comte de Vendémont (1486) ; Antoine, fils du précédent (1501) (5) ; des membres de la famille de Lorraine, les ducs de Guise et notamment Claude et Henri (1534, 1571) (6) ; le cardinal Jean de Lorraine en 1546, Charles, archevêque de Reims (1564), le cardinal Louis de Guise (1582) :

(1) BLANCARD, *Op. cit.*, pl. XVII., nos 2 et 3., et XVIII n° 1.
(2) *Ibid.* pl. XVIII, nos 2 et 4 et pl. XIX.
(3) LENORMANT, *Trésor de Glyptique.*, vol. 11. planche XII.
(4) BLANCARD, pl. XX, XXI et XXII. DOUËT D'ARCQ n° 11 78 précédents.
(5) DOUËT D'ARCQ, nos 789 et suiv.
(6) *Ibid.* 1030, 1031.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Erric, évêque-comte de Verdun (1598) ; et Nicolas (1546), administrateur perpétuel des évêchés de Metz et de Verdun (1).

*
* *

Les empereurs d'Allemagne de la maison d'Autriche ont porté, sur les sceaux, le titre de rois de Jérusalem à la légende, et la croix dans les nombreux écartelages de l'écu de l'Empire à partir de : Charles VI (1712), et sous les règnes de François Ier (1752), Joseph II (1787), François II (1797) (2).

Ainsi ont fait : 1° les rois de Sardaigne, de Chypre et de Jérusalem. Victor Amédée II (1703) et ses successeurs (3) ; 2° les rois d'*Espagne et d'Aragon,* comme rois de Naples et partant de Jérusalem, notamment Ferdinand et Isabelle (1493), Charles-Quint (1516) (4).

Chapitre cathédral de la Major de Marseille.

Comme on le verra dans la partie de ce travail consacrée à l'Héraldique, les armes de ce chapitre ont toujours été d'azur aux cinq croix potencées d'or. Toutefois, les plus anciens sceaux de cette communauté (des années 1206, 1220, 1233 et 1346) ne renferment nullement ces armoiries qui n'apparaissent pour la première fois que sur un sceau ap-

(1) Douët d'Arcq. 6222, 6226, 6227, 6932 et 7071.
(2) *Ibid. Op. cit.*, numéros 10636 à 10.942.
(3) *Ibid.* 11.664.
(4) *Ibid*, 11.264, 11.266.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pendu à un instrument de 1550 et décrit ci-dessous, mais cela ne prouve aucunement que le blason du chapitre ne remonte qu'à cette époque, car il ne faut pas confondre sceau et armoiries, surtout lorsqu'il ne s'agit pas d'individus mais d'une institution religieuse.

Ne constate-t-on pas l'absence complète de la croix du Saint-Sépulcre sur le sceau du grand maître actuel de cet ordre (1) ?

Désormais ne peut-on pas penser que les armoiries du chapitre de Marseille sont antérieures au XVIe siècle?

Puis, cette matrice servait peut-être depuis fort longtemps en 1550 ; le style de la gravure, sa forme et sa comparaison avec les matrices plus anciennes de la Major semblent autoriser cette hypothèse.

Voici la description de ce document iconographique :

Sceau ogival, légende en majuscules et minuscules gothiques et capitales romaines entre cordons † S. CAPITVLI sediS MasSILIE.

Dans le champ, la Vierge à mi-corps couronnée et tenant son fils nimbé sur son bras gauche ; au-dessous, un écu à une croix potencée, cantonnée de croisettes. Cire jaune. Double queue. Parchemin. La Major sac 3.

Collation par le prévôt et le chapitre de Marseille, de la sacristrie de l'église cathédrale en faveur de Pierre de Ragueneau. Marseille 1550 (2).

(1) Ce sceau, ogival, représente le Christ sortant glorieux du tombeau.

(2) BLANCARD (*op. cit.*, p. 163 et pl. 74 n° 9) a décrit et figuré ce sceau avant ALBANÉS qui l'a reproduit dans son *Armorial des évêques de Marseille.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On connaît ensuite deux sceaux du chapitre de la Major à la croix de Jérusalem ; le plus récent est de 1755. l'autre qui a servi pendant une vacance du siège épiscopal, en 1644, est très bien conservé ; il est sans légende et porte dans un champ ovale fermé par un grenetis, une croix égale [non potencée] cantonnée de croisettes (1).

***

Au XVe siècle, la Cour de justice de Marseille avait un sceau parti de Jérusalem et d'Anjou, qui était l'écu du comte de Provence avec légende : *Sigillum curie regie civitatis Massilie* (2).

***

La croix de Jérusalem ou des variantes de cette pièce figure aussi sur les six sceaux suivants :

Jean de Hanforde, capitaine du château de Vincennes en 1427, porte écartelé aux 1 et 4 de 3 croissants aux 2 et 3 d'une croix cantonnée de 4 croisettes recroisettées (3).

Léonard de Tibertis, prieur des Hospitaliers de Venise en 1315, portait sur son sceau 2 écussons, dont un écartelé au 1 et 4 fascé, au 2 de Jérusalem au 3 au lion (4).

Arnaud Sabatier, évêque de Riez en 1333.

Légende entre grenetis et majuscules gothiques (l'U est romain).

(1) Evêché. Officialité. Blancard, *Op. cit.* p. 162 et pl. 74. n° 5.
(2) Douët d'Arcq, n° 4567.
(3) *Ibid.* n° 5342.
(4) *Ibid.* 9943.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

S. ARNAVDI : DEI : GRA : EPI : REGENSIS

[Sceau ovale]. Dans le champ, sous un dai gothique, l'évêque, debout portant la crosse tournée en dehors et accosté de l'écu de ses armes qui sont *écartelées, aux 1er et au 4e, à la croix de Jérusalem ; au 2e et 3e à une aigle déployée* (1).

JEAN DE ROUEN, chanoine d'Angers en 1354 : écu à la croix vidée, cantonnée en chef de 2 annelets, et en pointe de 2 croisettes (2).

OFFICIALITÉ D'ORLÉANS, Année 1279. Au droit évêque debout à mi corps mitré, crossé et bénissant ; au revers, croix cantonnée au 1 et 4 d'une crosse, aux 2 et 3 d'une croisette (3).

Le diocèse d'Orléans renfermait une église du du Saint-Sépulcre à Saint-Samson.

SANCHEZ, Fernand, notaire-mayor du roi de Castille en 1336, portait sur son sceau, en forme d'étoile à 8 rais, *une croix enhendée et vidée, cantonnée de quatre croisettes enhendées et vidées* (4).

(1) BLANCARD, *Op. cit.* p. 174 et pl. 77, n° 8. L'empreinte de ce sceau en cire rouge (fonds de Malte) tient à une notification par Arnal ou Arnaud, évêque de Riez, aux clergés d'Apt et de Gap, d'une bulle de Jean XXII donnée à Avignon le 6 des ides d'octobre et la 4e de son pontificat, contre les usurpations et détentions des biens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Avignon, 20 novembre 1333. Voir, au chapitre consacré à l'héraldique, ce qui est dit des armes de la commune Sainte-Croix de Verdon.

(2) DOUËT D ARCQ, 7721.

(3) *Ibid*, 7000.

(4) *Ibid.*, n° 11,297.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV

LA CROIX DE JÉRUSALEM DANS LE BLASON

Bien que peu répandue dans le blason la croix de Jérusalem n'y est pourtant pas rare, et l'on peut approximativement évaluer à 300 pour les pays latins le nombre d'écus qui la renferment (1).

Aussi serait-il intéressant de posséder un jour un catalogue des familles d'Europe portant ou ayant porté cet emblème dans leurs armes : ce travail aiderait à l'identification et à l'histoire de monuments appartenant à l'épigraphie héraldique sur pierre, vitraux, peintures, tentures, sceaux, médailles, manuscrits, etc. (2).

Je ne puis que marquer ici ce *desideratum*, souhaiter qu'il soit répondu à l'appel qui en découle et me contenter pour prouver l'utilité d'un tel travail, de donner ci-après la description de plus de cent blasons aux croix hyérosolomitaines relevés un peu partout, mais plus particulièrement dans ma région, en Provence où l'emblème dont il s'a-

(1) Les 40 volumes de l'*Armorial général* de d'Hozier en ont fourni 98 à M. le comte de Peretti della Rocca qui a bien voulu effectuer à notre intention le dépouillement de ce recueil.

(2) On rencontrera plus loin, au sujet des Patac et d'un recueil anonyme de la bibliothèque de Marseille, un exemple des services que peut rendre l'héraldique à la bibliographie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

git paraît avoir été plus répandu que dans n'importe quelle province de France (Paris excepté) à cause des souverains communs qu'eut ce pays avec Jérusalem et aussi par la raison qu'il entretint de tous temps, par le port de Marseille, des rapports militaires religieux commerciaux et maritimes des plus suivis avec la Syrie (1).

Cela explique le grand nombre de chevaliers du Saint-Sépulcre fourni par la Provence (ce nombre représente du XVIe au XVIIIe siècle le 15 0/0 des effectifs de l'ordre), et la présence plus fréquente dans les armes bourgeoises de négociants, d'armateurs et de navigateurs que dans les écus nobles des croix de Jérusalem.

Pour rendre plus claire la nomenclature des blasons qui figurent ci-après, comme documentation, j'ai préféré, à l'ordre alphabétique par noms de famille, un classement qui m'a permis de les grouper en cinq catégories, savoir :

1° Rois de Jérusalem, leurs alliés et leurs concessionnaires.

2° Armes parlantes.

3° Chevaliers du Saint-Sépulcre.

4° Pèlerins.

5° Divers.

(1) Les 117 blasons français mentionnés dans ce travail se répartissent au point de vue géographique comme suit : Paris 59, Provence 26, Flandres 4, Languedoc, Bourbonnais et Soisonnais 3 (pour chaque province), Alsace, Lyonnais, Normandie et Orléannais 2 pour chaque province, Bretagne, Bourgogne, Dauphiné, Gascogne, Guyenne, Limousin, Poitou, Touraine, Versailles, Auvergne, la Rochelle 1 par pays.

Le Béarn, la Champagne, Bourges, la Lorraine et la Picardie n'en comptent aucun.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ici une remarque doit prendre place touchant la distinction qui me paraît devoir être faite — peut-être pour la première fois — entre les armes de Jérusalem et celles du Saint-Sépulcre.

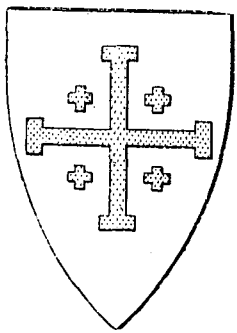

Pour Jérusalem, les cinq croix sont d'or sur champ d'argent : ce sont des armoiries à *enquerre* tandis que celles du Saint-Sépulcre sont conformes aux règles du blason puisque les croix sont de gueules sur argent (1).

Cette distinction est nettement établie si l'on veut bien remarquer que les rois effectifs ou *honoraires* de Jérusalem, leurs descendants et alliés ainsi que les familles illustres ou les villes auxquelles ils ont concédé (2) cette pièce héraldique sont seuls à porter les croix à enquerre, alors que les croix de

(1) L'insigne de l'ordre du Saint-Sépulcre comporte aussi les cinq croix de gueules, rappelant par leur couleur le sang du Christ.

(2) Dans ces armes concédées les croix sont toujours d'or et le champ d'argent, exceptionnellement de gueules ou d'azur.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gueules ornent les blasons de chevaliers du Saint-Sépulcre.

Toutefois, cette différence entre les armes de Jérusalem et celles du Saint-Sépulcre ne semble dater que du milieu du XVIIe siècle puisque antérieurement et accidentellement après cette époque des chevaliers de l'ordre hyérsolomitain, prirent le chef à enquerre de Jérusalem (Ex. Joubert, Berthaut), ou encore les croix d'or ou de sable sur champs de gueules ou d'argent (Ex. Meretz et Eydoux).

Il est aussi des chevaliers qui ne firent jamais figurer leur insigne dans leur blason (Ex. Broquery, Affagart) ; d'autres, comme Jean d'ALBERIA, en firent un ornement extérieur de leur écu.



Armoiries de Jean d'ALBERIA, chevalier du Saint-Sépulcre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1° Rois de Jérusalem et leurs alliés. Armes concédées.

Non seulement toutes les maisons souveraines d'Anjou, Lorraine, Aragon, Savoie, etc., portaient sur leurs sceaux et sur leurs monnaies les armes de Jérusalem pour affirmer leurs droits à la possession de ce royaume *in partibus*, mais ce quartier entrait aussi dans la composition du blason de leurs



branches collatérales et dans celui des grandes familles qui s'alliaient à elles.

On peut citer notamment comme ayant usé de ce privilège les comtes d'HARCOURT et d'ARMAGNAC, anciennes branches de la maison de Lorraine (1).

(1) BARON et PLAYNE, *L'Art héraldique*, *1695*. Planche en face, p. 196, écusson d'Armagnac, et planches héraldiques gravées par Polin (XVIIe s.), blason du comte d'Harcourt, grand écuyer de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les princes Piccolomini qui ajoutèrent à leur écu les quartiers d'Aragon, de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem à la suite du mariage contracté en 1463 entre Antoine P et Marie, fille de Ferdinand Ier, roi d'Aragon et de Naples.

Les d'Anjou, marquis de Saint-Cannat en Provence, portaient : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur semé de fleurs de lys d'or ; au lambel à 3 pendants de gueules, qui est Anjou-Sicile ; aux 2 et 3 de Jérusalem* (1).

De la Loë, Charlotte-Louise, femme de Charles de Lusignan, marquis de Saint-Gelais : écartelé au I et IV contre écartelé au 1er de Jér. au 2e fascé d'arg. et d'az. de 10 pièces au lion de g. couronné d'or, au 3e d'or au lion de g. au 4e d'arg. au lion de g. couronné d'or ; au IIe d'azur à la croix de Jér. d'argent au III d'or au lion d'azur lampassé, armé et couronné de g. sur le tout fascé d'argent et d'azur de 10 pièces (2).

De Lusignan de Saint-Gelais, Léon, chevalier seigneur de Sétigné, portait comme ci-dessus (3).

De Lusignan de Saint-Gelais, Jeanne, femme d'Auguste Poussard, seigneur d'Arguitard, portait comme ci-dessus (4).

De Bouliers, Joseph, des barons de la Tour d'Aigues sr de Vaugines : *gironné de 8 pièces* d'Anjou-Sicile et de Jérusalem ; sur le tout, d'argent au

(1) P. Anselme.
(2) D'Hozier, *Paris.*
(3) Ibid. *Poitiers.*
4) Ibid. *La Rochelle.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chef de gueules qui est Bouliers (1) (concession des Comtes de Provence).

ORDO EQVITVM CYPRI.



VILLE D'AIX-EN-PROVENCE : *d'or à 4 pals de gueule* (qui est d'Aragon) *au chef tiercé de Jérusalem, d'Anjou et de Sicile.* (Concession des comtes de Provence dont Aix était la capitale 1424 et 1431. Arch. des B. du R. B. 5. f° 79.)

(1) D'HOZIER, *Provence.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Grignan, Balthazar, chevalier de Malte de la langue de Provence en 1634 : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux croix de Jérusalem de même et en pointe d'une rose d'argent* (1).

De Bourbon-Busset. Hiérôme, chevalier de Malte de la langue d'Auvergne en 1562 : *de Bourbon ancien (d'azur à trois fleurs de lys d'or au bâton de gueules péri en bande), au chef de Jérusalem* (2).

Au sujet du chef du blason de cette famille La Chesnaye des Bois (3) dit que ce sont là les armoiries des de Bouillon-Jérusalem.

Cette indication a besoin d'être commentée pour être comprise. Or, voici ce que m'ont appris les recherches effectuées sur cet objet par M. P. Tiersonnier et par moi.

Louis de Bourbon († en 1482), évêque de Liège et auteur de la branche des Bourbon-Busset, avait épousé — secrètement selon les uns — Catherine d'Egmond de Gueldres descendant par les femmes de la maison de Godefroy de Bouillon.

En outre le duché de Bouillon en Luxembourg appartenait avant 1480 à Louis de Bourbon comme évêque de Liège (4).

Ce qu'il y a de certain c'est que le chef de Jérusalem, que les Bourbon-Busset ont supprimé à l'heure actuelle, était porté par cette famille dès 1530

(1) De Vertot, *Hist. des chev. de Saint-Jean de Jérusalem*, 1753, t. VII, p. 47 et Saint-Allais, 1816, verbo *Jérusalem*.

(2) *Ibid.* p. 110.

(3) Article Bourbon-Busset.

(4) La Chesnaye des Bois, article *Bouillon*. Ce duché avait été aliéné par Godefroy de Bouillon avant son départ pour la croisade à l'évêché de Liège (Cf. Michaud, *Hist. des Croisades*, t. I).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

puisqu'on le trouve sur un écusson du XVIe siècle sculpté sur une pierre du château de Busset. Or, cet écusson est parti de Bourbon-Busset et de Borgia, et c'est en 1530 que Philippe de Bourbon-Busset, qui périt à la bataille de Saint-Quentin, le 10 août 1557, épousa Louise Borgia, duchesse de Valentinois.

D'où, l'adoption du dit chef dut avoir lieu entre cette date et 1480 année voisine de celle où fut conclue l'alliance Bourbon-Gueldres. Désormais, rien d'étonnant qu'à cette époque déjà éloignée de celle où vivait Godefroy de Bouillon on ait attribué à ce prince des armes qui étaient devenues celles de Jérusalem mais qui n'avaient probablement jamais été prises par le vaillant prince croisé (1).

S'il en était autrement, c'est-à-dire si l'on admettait que la croix de Jérusalem et ses 4 croisettes ont été les armoiries propres de Godefroy, la question de l'origine de la croix de Jérusalem serait toute tranchée, mais, il reste à le prouver.

Ville de Saaralbe (Alsace) : écartelé au I parti au 1er fascé d'argent et de gueules de 10 pièces, au 2e de France ancien ; au II parti au 1er de Jérusalem, au 2e d'or à quatre pals de gueules [qui est d'Aragon] ; au III parti au 1er de France ancien à la bordure de gueules, au 2e d'azur au lion d'or ; au IV parti au 1er d'argent au lion de sable, au 2e d'azur à deux poissons adossés d'or [qui est de Bar] (2).

Ces quartiers, étant ceux des ducs de Lorraine,

(1) D'après Rietstap les ducs de Bouillon portaient: *de gueules à la face d'argent* et les Comtes de Boulogne: *d'or à 3 tourteaux de gueules.*

(2) D'Hozier, Arm. gén. *Alsace.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

on doit admettre que la ville de Saaralbe les possède par suite d'une concession de ces princes.

De Conflans, Eustache, chevalier-comte de Vezilly : parti de 3 coupé d'un au 1er de France ancien, au 2e de gueules au lion d'argent ; au 3e de gueules à 2 lions passants d'or l'un sur l'autre ; au 4e d'azur à 2 cotices d'or potencées et contre-potencées par des filets de sable ; au 5e de Jérusalem ; au 6e d'or à 2 cornettes de gueules liées d'argent l'une sur l'autre ; au 7e de gueules coupé par un filet de sable chargé en chef d'une escarboucle d'or et en pointe d'une fasce d'argent. Sur le tout écartelé aux 1 et 4 d'azur semé de billettes d'or avec un lion de même ; au 2 et 3 de gueules à 3 pals de vair avec un chef d'azur (1).

La Ville de Nancy a aussi porté comme chef à ses armes, qui sont d'argent au chardon au naturel ; les grands quartiers de Lorraine dont la description est donnée dans le blason suivant et qu'elle devait à une concession de Charles III faite en 1576.

Le corps des marchands drapiers et manufacturiers d'Elbeuf : écart. au 1er parti d'argent à 4 fasces de gueules [qui est de Hongrie] au 2e de France ancien au lambel de gueules au IIe parti au 1er de Jérusalem, au 2e d'or à 4 pals de gueules [qui est d'Aragon] ; au IIIe parti au 1er de France ancien bordé de gueules [qui est d'Anjou], au 2e d'azur au lion contourné et couronné d'or : au IVe, parti au 1er d'or au lion de sable ; au 2e d'azur semé de croisettes

(1) D'Hozier, *Soissonnais*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'or sans nombre à deux poissons adossés du même [qui est de Bar] ; sur le tout d'or à la bande de gueules chargée de 3 alérions d'argent (1).

Ces armoiries, brochage à part, étant identiques à celles de Saaralbe (Alsace), indiquées ci-dessus, ont évidemment une origine commune : elles ont été concédées par René d'Anjou, comte de Provence, ou par les ducs de Lorraine.

La commune de Seyne-les-Alpes : *d'azur à 3 colonnes rangées d'or, surmontées d'un croix potencée de même, cantonnée de 4 croisettes aussi d'or* (2).

A la place des colonnes Expilly (*Dict. des Gaules*), indique 3 pals de sinople sur champ d'argent et Achard (Dict. des communes de Provence) en fait tours d'or sur azur). Féraud (Statistique des Basses-Alpes), y voit trois fois la lettre capitale I. A la suite de ces transformations, Seyne porte actuellement 3 colonnes d'or. mais je pense que seul Expilly est dans le vrai parce que le blason de cette localité peint sur la grande carte de Provence dressée par ordre des Etats du pays. (Original aux archives départ. des Bouches du Rhône) lui donne raison. Ces armes sont à rapprocher de celles de la famille Chautard mentionnées dans cette étude.

C'est très probablement en vertu d'une concession des comtes de Provence, rois de Jérusalem, que Seyne porte dans le haut de son écu la croix sainte. Ces souverains avaient accordés à la dite localité, siège d'importants marchés, de nombreux

(1) D'Hozier, *Normandie.*
(2) De Bresc, *Arm. des Com. de Provence.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

privilèges communaux (1) et ont pu lui céder en témoignage de la sollicitude particulière qu'ils paraissent avoir eu pour elle, une pièce de leurs armes qui a toujours figuré sur les monnaies et sur les sceaux des souverains provençaux.

Seyne dépendait au spirituel des archevêques d'Embrun et la croix de Jérusalem ne figure ni sur les sceaux ni sur le monnayage de ces prélats (2).

De Chautard (3) : *bandé de sinople et d'argent*

(1) Delmas, *Essai sur l'Histoire de Seyne-les-Alpes*. Mém. de l'Acad. de Vaucluse, 1903.

(2) Cf. J. Roman, *Sigillogr. d'Embrun et de Gap*, 1870-73.

(3) Cette famille a occupé à Toulon et dans les environs de cette ville des charges publiques dès le commencement du XIVe siècle.

Elle a possédé, avant la famille de Nas, la seigneurie de Tourris et Jean Chautard renouvela hommage au roi pour ce fief en 1718 (. *Arch. des B.-du-Rh.* C. des Comptes, B.3304).

Jean C. consul de Toulon en 1357, était encore conseiller en 1368 (*Toulon ancien*, par Mongin, II, p. 280 et *Toulon au moyen âge*, par O. Teissier, p. 177) ; noble Guillaume C., qui possédait à Toulon des censes relevant du roi (C. des Comptes, B. 2062) fut père de : 1° Marguerite, femme de noble Pierre Marini ou de Marin, maître d'hôtel du roi (1495), premier consul, puis viguier et capitaine de Toulon (1497, 1502) ; 2° Laurent, juspatron de la chapelle Saint-Honorat fondée par sa sœur ; 3° Guillaume, dont la fille Autorone fut légataire de son oncle de Marin. (*Test[t] du 19 mai 1495*, not. Honoré Pavès, de Toulon).

Noble C., châtelain, royal de Brégançon, cité dans une Charte de 1420 (Denys. *Hist. d'Hyères*, p. 214).

Honoré et Mabile C. possédaient plusieurs maisons à Ollioules en 1454 (*Arch. des B.-du-Rh.* B. 675).

Magdeleine C. épousa, en 1578, noble Jacques de Martin, de Toulon de la maison des seigneurs de Puyloubier (Vérification de la nobl. des Martin, 1667).

Georges, Janet et Honorat possédaient à Toulon en 1550 (Teissier, *Toulon au moyen âge*, preuves). C'est d'eux que descendent : 1° noble Louis de C. docteur en droit, qui laissa de son mariage avec Anne Aycard ou d'Ycard, Isabeau mariée en 1520 à Ollioules avec noble François Gérin, lieutenant

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

bordé de gueules au chef de Jérusalem, qui est d'argent à la croix potencée d'or *cantonnée de 4 croisettes du même* (1).

CHAUTARD DE L'ETOILE, Jean, bourgeois de Brignoles portait en 1698 : *d'azur* [*bandé d'argent*] *au chef d'argent à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croisettes de même* (2).

LA BASILIQUE MINEURE DE N.-D. DE LA GARDE DE MARSEILLE, porte :

D'azur à la montagne d'or adextrée d'une mer de sinople et surmontée de la basilique d'argent, à l'écusson de Marseille brochant sur la montagne, en pointe ; au chef parti au 1er de gueules aux clefs da Saint-Pierre d'or en sautoir surmontées de la

au régiment de Picardie (d'HOZIER, *art. Gerin*), 2° Noble Guiran de C. conseiller du roi, juge royal civil et criminel de Toulon (1605) marié à Isabeau de Blégier, d'où : noble Melchior de C. succéda à son père comme juge et épousa à Marseille le 3 juillet 1637 (*not. Lebon*) Comtesse de Cordier, fille de Jean-Jacques écuyer et de Magdeleine de Beringuier. Leur fils fut noble Jean-Baptiste de C. juge royal (appelé sénéchal de ville) de Toulon dès 1670 ; 3° Antoine C. lieutenant particulier au siège de la sénéchaussée de Brignoles en 1607 (*C. des Comptes* B. 2703) ; 4° Louis C, de Toulon. chanoine de Draguignan, prieur de Grimaud et de Saint-Paul de la Roque d'Esclapon en 1788. (POULLE, *Monogr. de N.-D. de Draguignan*).

Cette famille s'est alliée directement aux de Vachières et aux Martelli, de Toulon qui ont relevé le nom de Chautard vers 1720. Cette dernière maison, qui subsiste, compte un lieutenant général au sénéchal d'Aix, un conseiller à la Cour des comptes, un chef d'escadre, un maire de Toulon et de nombreux officiers dans les armées de terre et de mer.

(1) Le P. REVEST, *Hist. généalog. de la maison de Gérin*, 1734 ms. f°s 25, 73, 79.

(2) D'HOZIER, *Armorial gén. Provence*. 1698, ms. de la Bibl. nationale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tiare pontificale, au 2e de Jérusalem 5 croix d'or sur argent. (Concession du pape Pie IX.)

2° Armes parlantes.

La Commune de Sainte-Croix de Verdon (Basses-Alpes) : *d'argent à la croix potencée de gueules, accompagnée de 4 croisettes de même* posées dans chaque angle de l'écu (1).

Ces armes ont pu aussi être concédées à la commune par les seigneurs du lieu, les évêques de Riez, dont quatre avaient la croix de Jérusalem dans leur blason personnel. C'était Armand Sabatier vivant en 1333 (2) et trois membres de la maison de Bouliers (3) qui occupèrent ce siège épiscopal aux XVe et XVIe siècles.

De Crousnilhon, du Comtat-Venaissin : *d'argent à la croix potencée de gueules, cantonnée de 4 croisettes de même.*

Crousnillon signifie petite croix en provençal.

Patac, Antoine, ancien échevin de Marseille (1691-92) : *d'argent à une croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même, le tout enfermé dans un cercle aussi de g.* (4)

(1) De Bresc, *Armorial des communes de Provence.*

(2) Voir dans cette étude la partie consacrée à la sigillographie.

(3) J'ai donné ci-devant la description des armes de cette maison. Cf. : *Liste des évêques de Riez* dans la *Gallia.*

(4) Montgrand, *Op. cit.*, n° 746, p. 226. Ce blason a aussi été figuré dans l'*Armorial des échevins de Marseille*, 1883, p. 125, par M. M. O. Teissier et Laugier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PATAC, César, marchand de Marseille : *d'azur à un besant d'argent chargé d'une croix potencée de g. cantonnée de 4 croisettes de même* (1).

Le *patac* était une petite monnaie de bronze qui, en Provence, offrait au revers la croix de Jérusa-

(1) MONTGRAND, n° 1063, p. 286. La connaissance de ces armes m'a permis de retrouver le nom de l'auteur anonyme de l'armorial du consulat et de l'échevinat de Marseille.

Le frontispice de ce manuscrit (qui appartient à la réserve de la Bibliothèque de Marseille Ab. 69), porte en tête l'écu peint des vicomtes de Marseille, au-dessous l'inscription : *Senatus populusque Massiliensis ;* au milieu les armes de Marseille soulignées de la devise : *Dulcis amor patriæ* et tout au bas, en guise de signature un petit écusson qui me paraît renfermer les armes de l'auteur : d'azur au besant d'argent chargé d'une croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même. L'auteur serait donc un Patac, non pas César, parce qu'il fit enregistrer ses armes vers 1698 ou 1699 et que le manuscrit fut continué jusqu'en 1775, mais un de ses descendants, peut-être un de ses fils, un Jean-Joseph Patac, était négociant à Marseille en 1770 (*Généal. Hugues de la Garde-Adhémar*, par le marquis de BOISGELIN).

Le nom d'Antoine Nicolas figure comme nom de l'auteur au dos de la reliure toute récente dont on vient d'entourer le dit recueil, mais il y a là une confusion. En effet, Antoine Nicolas, peintre d'armoiries, est l'auteur d'un recueil intitulé *Armorial du Consulat*, continué par Kapeller et ce manuscrit a fait partie de la bibliothèque Michel de Léon.

En outre Antoine Nicolas est mort en 1737, tandis que le recueil de Patac va jusqu'en 1775.

Quant au catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque de Marseille, dressé par le chanoine Albanès en 1892, il ne fait aucune mention de l'auteur.

Il existe une copie moderne sur feuilles volantes du recueil de Patac aux archives municipales de Marseille.

Lorsque ces lignes étaient écrites, M. Perrier nous a informé qu'il avait fait déjà cette remarque. (V. ses *Bibliophiles et collectionneurs marseillais.* — Marseille, 1893, p. 440, note 1, et l'article consacré à Michel de Léon) et j'ai constaté qu'à son tour il avait été devancé par M. Kothen pour qui l'attribution à Patac du manuscrit ne fait aucun doute (Cf. *Répertoire des travaux de la Société de Statistique*, t. 31. Marseille 1870, p. 43).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lem, comme nous l'avons dit dans la partie de ce travail consacrée à la numismatique.

3° Chevaliers du Saint-Sépulcre (1).

Mgr Etienne de Puget, évêque de Marseille. — Le chanoine Albanès, le savant auteur de l'*Armorial des évêques de Marseille*, a fait erreur lorsque, décrivant les armoiries de Mgr Etienne de Puget, d'après des sceaux de 1661 et de 1665 — sans hachures d'émaux — il indique : *écartelé de Castillon et de Puget à la croix potencée d'or cantonnée de 4 croisettes de même sur champ d'azur, qui sont les armes du chapitre de Marseille*, brochant sur le tout. Or, ce prélat n'avait aucune raison particulière pour adopter ce brochage, que ne prirent, du reste, ni ses prédécesseurs ni ses successeurs et qui n'aurait eu dans ses armes privées aucun sens héraldique. Aussi ai-je pensé qu'en agissant ainsi il a voulu introduire dans le blason de sa famille un attribut personnel résultant de sa dignité de premier commandeur du Saint-Sépulcre à Marseille dont on le trouve revêtu en 1653 (2).

Morgan, Bernard, gentilhomme irlandais, chevalier du Saint-Sépulcre et enseigne de la compagnie des gardes de l'étendard royal des galères de France.

(1) J'ai identifié la qualité de la plupart des titulaires de ces blasons au moyen du catalogue de l'ordre du S. S. de M. de Odriozola. Pour quelques autres, c'est par déduction que je les ai compris dans cette catégorie.

(2) H. de Gérin-Ricard, *Les Anciens Chevaliers du Saint-Sépulcre à Marseille*, p. 20.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De gueules à un griffon d'or tenant dans sa serre dextre un sabre d'argent, la garde et la poignée d'or ; au chef d'argent chargé d'une croix potencée de gueules cantonnée de quatre croisettes de même.

Ce gentilhomme, qui était seigneur de Gransanch, reçut la croix du Saint-Sépulcre le 21 avril 1683 (1).

Beaussier, André, chevalier du Saint-Sépulcre, reçu le 7 avril 1667, bourgeois.

D'azur à 3 bandes d'or, au chef abaissé de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or, sous un autre chef d'argent etc. (comme dessus) (2).

Le Roy Marc-Antoine, capitaine de vaisseau, reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 21 avril 1686.

De gueules à un aigle d'or ; au chef d'argent, etc. (comme dessus) (3).

Michel, Charles, bourgeois.

D'azur à une brebis d'argent passante sur une terrasse de sinople, au chef d'argent, etc. (comme dessus) (4).

Cipriani (Corse et Toscane), noble et ancienne famille dont une branche établie en Provence, possédait aux XVIIe et XVIIIe siècles les seigneuries de Cabriès et de Saint-Savournin (5). Elle portait :

(1) Montgrand, n° 495, p. 182. en Odriozola... *Op. cit.*

(2) *Ibid.* n° 570, p. 195. Un autre membre de cette famille Charles Beaussier fut aussi reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 13 avril 1723.

(3) Montgrand, n° 637, p. 207.

(4) *Ibid.* 714, p. 220.

(5) H. de Gérin-Ricard. *Monogr. de Saint-Savournin*, 1902, p. 83.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'azur à trois triangles renversés d'or au chef d'argent à la croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même. Ces armes ont aussi été accompagnées des quartiers suivants : *d'or à 6 besans d'azur 3-2-1. et d'argent à la givre de sinople couronnée et engloutissant un serpent.*

Sébastien de Cipriani, noble corse, fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 8 avril 1607 et Georges Cipriani le 1er juillet 1618.

Salomon de Meretz, de Valence, reçu vers 1569 : *d'or à la tour démantelée d'azur accostée de 2 croissants de même au chef de gueules à la croix de Jérusalem, d'or* (1).

De Joubert, André, syndic général de la province de Languedoc, etc. portait : *d'azur à trois chevrons d'or posés 2 et 1 ; au chef d'argent chargé d'une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes de même, qui est de Joubert* [lire : de Jérusalem] (2).

René-Gaspard de J., archidiacre et chanoine de Montpellier, fit enregistrer les mêmes armes.

François Joubert, de Valence fut créé chevalier du Saint-Sépulcre le 7 avril 1569 (3). Son père Jean J. avait aussi reçu la même distinction.

(1) De Rivoire de la Batie. *Arm. du Dauphiné, 1887.* Edmond-Maignen. *Notice sur S. de Meretz.* Grenoble, 1884 ; Couret p. 55, Odriozola, p. 7 et 53 ; Claudine d'Arlande, femme de noble Jean de Merez et un autre membre de la maison de Merez firent enregistrer ces armes par d'Hozier, *Dauphiné et Languedoc.*

(2) D'Hozier, *Languedoc* ; A. Brémond, *Nobiliaire toulousain,* 1863, t. II, p. 16.

(3) E. Maignen, *Notice sur Fr. Joubert.* Grenoble, 1886. Cte Couret, *L'Ordre du S.-Sépulcre,* 1887, p. 48. Odriozola, *Op. cit.* p. 7 et 53.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

EYDOUX : *d'azur à 3 oranges d'or, tigées et feuillées de même la tige en bas ; au chef d'argent à la croix potencée de sable cantonnée de 4 croisettes de même* (1).

Louis Eydoux, de Marseille, fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 25 mars 1692 (2).

GRIMOD, Justinien, marchand de Marseille.

D'azur à une face d'or surmontée d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or, et soutenue d'une mer d'argent, chargée d'un poisson au naturel ; au chef d'argent, chargé d'une croix potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes de même (3).

Un de ses ascendants François Grimod, alias Grimaud, avait été nommé chevalier du Saint-Sépulcre le 24 juin 1696 (4).

JOURDAN, Antoine, marchand.

D'azur au rocher d'or dans une mer d'argent et sur le rocher une colombe d'argent regardant un soleil d'or, naissant de l'angle dextre ; au chef d'or chargé d'une croix potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes de même (5).

Il fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 7 novembre 1666. Noël Jourdan, de Marseille avait reçu pareille distinction le 12 septembre 1661.

(1) Armorial ms. de Marseille, jadis dans la bibliothèque de M. Köthen (Communiqué par M. de Marin de Carraurais).

(2) ODRIOZOLA. *Op. cit.*

(3) *Arm. de Marseille, d'Hozier*, 1699, publié par le Cte de Montgrand, n° 295, p. 148, 149, Marseille 1864.

(4) Cette famille semble avoir fourni un autre chevalier à l'ordre dans la personne de Joseph Grimaud reçu le 20 août 1731.

(5) MONTGRAND, n° 298, p. 149.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JAUBERT Jean-Baptiste, notaire royal à marseille.

D'argent au chevron d'azur accompagné en pointe d'une croix potencée de gueules, cantonnée de quatre croisettes aussi potencées de même : au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or (1).

BROQUERY alias Broquier Antoine, Consul de France en Palestine, reçu chevalier du Saint-Sépulcre le 5 mars 1681.

De gueules à 2 épées d'argent, passées en santoir, à un arbre de sinople brochant sur le tout, planté sur une terrasse d'argent (2).

DEVOULX alias de VOULX, Pierre, échevin de Marseille mort en fonctions le 3 décembre 1748 (3),

(1) MONTGRAND, n° 738 p. 224.

(2) *Ibid.* n° 1237 p. 362.

(3) Il appartenait à une famille de bourgeoisie commerçante de Marseille vivant noblement qui figure dans les fastes commerciaux dès le XIIIe siècle (Cf. BLANCARD. *Doc. inéd. sur le commerce de Marseille au moyen âge*, t. II, p. 260).

Plusieurs de ses membres furent conseillers à l'Amirauté, administrateurs des hospices et conseillers de ville.

L'échevin Pierre, qui était né en 1690, laissa 2 fils :

A. Pierre-Honoré, né en 1743 membre du tribunal de commerce et du Conseil municipal, reçut le 14 janvier 1816 des lettres d'anoblissement enregistrées à la cour d'Aix le 29 juin 1817. Il fut père de : 1° Pierre, chevalier de la Légion d'honneur, de Charles III d'Espagne, décoré du Lys, fut un des familiers du roi Charles IV durant son séjour à Marseille ; il mourut en 1857 au château de Mazaugues chez le baron de Castellane son parent après avoir été marié à sa cousine Marie-Thérèse de Voulx ; 2° Jules, qui fut père de : Louis-Camille, contre-amiral, grand officier de la Légion d'honneur, né en 1810 mort au château de la Forbine, près Marseille, le 22 août 1882.

B. — Alphonse, père, de : 1° Joseph (dont la branche seule est aujourd'hui représentée par M. Ildefonse de Voulx) ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portait : *d'argent à la croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même ; au chef d'azur chargé de 3 etoiles d'or* (1).

Berthaut, Pierre, marchand bourgeois à Paris et chevalier et voyagier de la sainte cité de Jérusalem et de la Terre Sainte.

Ecartelé au 1 d'or à deux palmes adossées de sinople ; au 4e d'or à la rose de gueules tigée et feuillée de sinople ; au 2e et 3e de Jérusalem (2).

Chesneau de la Reynardière : Jean, *d'argent à 3 chiens de sable 2-1 ; au chef cousu d'or à la croix de Jérusalem de gueules.*

Trousseville François, avocat au Parlement : *d'argent au chevron de gueules accompagnée en pointe d'un rosier de sinople, au chef de gueules chargé de 3 croix de Jérusalem en fasce* (3).

Antoine Trousseville, de Paris, fut reçu chevalier du Saint-Sépulcre en décembre 1623.

2e Marie-Thérèse, mariée à son cousin Pierre, 3e Alphonse, qui fut père de : Albert, conservateur des archives arabes d'Alger, chevalier de la Légion d'honneur, correspondant du Ministère de l'I. P. auteur de travaux érudits.

Alliances : de Monclar, Girard du Demaine, Jourdan d'Espagne, de Rosière, d'Anduzain, Bourjac, de Campou, de Mathieu-Fuveau, Saillard, Laval, d'Etigny de Chapelaine.

(1) Ces armes ne se trouvent pas dans l'*Armorial de Marseille de d'Hozier*, mais dans celui de la communauté. M. Teissier les a figurées dans son *Armorial des Échevins de Marseille* (Marseille, 1883, p. 57, 58 et planche, page 157).

J'ajouterai que les lettres d'anoblissement de 1816 citées plus haut ont confirmé la famille de Voulx dans la possession des armoiries adoptées par l'échevin.

(2) Clairambault 954, Bib. nat., épitaphes de Paris, tome V, p. 197.

(3) d'Hozier, *Paris*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Voici les noms de trois chevaliers étrangers ayant pris la croix de Jérusalem dans leur blason à la suite de leur agrégation à l'ordre du Saint-Sépulcre :

Jean Isewinjs, trésorier de Charles-Quint en 1565, (lion d'argent sur champ d'azur).

Cristophe Füreri de Haimendorf, chevalier de l'éperon d'or, duumvir de la République de Nuremberg, 1620.

Jean Zuallardo, reçu en 1585 (trois lions) (1).

Comme on le voit, jusqu'au XVIIIe siècle la plupart des simples chevaliers faisaient figurer la croix du Saint-Sépulcre dans leurs armes, et le plus souvent en chef comme il convient à la pièce la plus honorable d'un écu, tandis qu'à notre époque, les grands dignitaires de l'ordre sont à peu près seuls à porter cet insigne dans leur blason (2).

En voici deux exemples :

Salles (3) (Eusèbe-François, comte de), grand' croix du Saint-Sépulcre, du 29 octobre 1838, chevalier de Malte, officier de la Légion d'honneur, ancien interprète en chef de l'armée d'Afrique, ancien commissaire du gouvernement français à Jérusalem, professeur à l'école impériale des langues orientales, membre de la société asiatique (1863) portait : *écartelé au 1er d'argent à la croix de Jérusa-*

(1) Couret, *Op. cit.* p. 55, en Odriozola, *Op. cit.* p. 52, 56.

(2) Voir le blason de feu le cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

(3) Noble et ancienne famille du Lauragais.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lem de gueules ; sur le tout, d'or à 2 tourteaux de gueules, qui est Salles-Arcieu *; au 2 et 3 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 3 étoiles et en pointe d'un lion rampant de même ; au 4 d'argent à la fasce de gueules accompagnée en pointe d'un pècher de sinople fruité de gueules ; au chef d'or chargé d'une fleur de lys de gueules.* Sur le tout *d'or au lion de gueules accompagné en chef et en pointe d'un tourteau de même, à la bordure de sinople chargée de 8 petits écus d'or,* qui est Arcieu-Salles-Espagne-Montespan (1).

Couret (comte A.), d'Orléans, docteur ès-lettres et en droit, ancien magistrat, grand officier et historiographe de l'ordre, porte :

D'azur à 3 cœurs d'or ; au chef d'argent chargé de la croix potencée de gueules cantonnée de 4 croisettes de même.



Armoiries de S. E. le cardinal Langénieux

(1) Gourdon de Genouillac et de Piolenc, *Nobiliaire des Bouches-du-Rhône*, Paris, 1863, p. 160.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4° Pèlerins.

Les blasons qui suivent s'appliquent à des pèlerins de Terre Sainte ou à leurs descendants :

GODIN, Louis, curé de Saint-Brice de Sergy : *écartelé au 1 et 4 d'argent à 3 losanges en bande de gueules ; au 2e de Jérusalem ; au 4e d'or à une palme de sinople* (1).

GODIN, Pierre, commissaire des guerres : *écart. de J. et de g. bordé d'or à l'écusson d'arg. chargé d'une feuille de sinople* (2).

CHALO SAINT-MARD, *écartelé au 1 et 4 d'argent à une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes de même (qui est de Jérusalem) ; aux 2e et 3e de gueules bordé d'or à un fer d'argent en abîme chargé d'une feuille de chêne de sinople.*

Chalo Saint-Mard, de son vrai nom, Eudes Le Maire, originaire des environs d'Etampes, aurait reçu mission du roi Philippe Ier d'aller pour lui en son nom et comme son remplaçant en pèlerinage à Jérusalem, et d'y aller dans ces conditions un peu spéciales : à pied, armé de pied en cap, tenant à la main un cierge allumé. Il accomplit son pèlerinage, déposa son armure au Saint Sépulcre, rapporta une attestation bien en règle des gardiens et à son retour obtint des lettres de noblesse pour toute sa

(1) D'HOZIER, *Soissonnais*. Au XVIe siècle la palme n'était délivrée à Jérusalem qu'aux pèlerins qui étaient allés jusqu'au Jourdain.

(2) D'HOZIER, *Paris*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

postérité masculine et féminine. Cette postérité devint extrêmement nombreuse et jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, jouit du privilège, dit de Chalo Saint-Mard, lequel outre la noblesse comprenait divers avantages, notamment le droit de commercer sans déroger, etc.

Eudes Le Maire fut un simple pèlerin et non un chevalier du Saint-Sépulcre (1).

Ce sont les armes de tous ses descendants mâles et femelles qui figurent ci-après et dans lesquelles on rencontre partout la feuille de chêne et la croix hyerosolimitaine (2).

HERVY de Hierusalem : *escartelé d'or à la bordure de sinople et un écu de gueules à une feuille de chesne d'argent* (3).

FEURIER, Jean, avocat : *écartelé d'azur à la croix de Jérusalem d'or ; et d'argent à une feuille de sinople* (4).

VERNIN, Jacques, conseiller du roi, assesseur et lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins porte comme ci-dessus (5).

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance du docte comte Couret. Cf. sur le pèlerinage de Chalo Saint-Mard et son anoblissement, de LA ROQUE, *Traité de la Noblesse*, nouvelle édit. chap. XLIV, p. 157 à 160. Rouen, in-4°, LÉON MARQUIS, *Chalo Saint-Mard*, poème suivi de l'histoire de ce pèlerin. Etampes, 1897, in-8°, 64 pp. ; NOËL VALOIS, *Notice sur le privilège de Chalo Saint-Mard*.

(2) Sur cette lignée masculine et surtout féminine consultez *Le Collège de Boissy* récemment réédité et mentionnant tous les blasons des familles issues de la maison Chartier, issue elle-même de Chalo Saint-Mard.

(3) Bib. nat. pièces origin. ms. 1519, dossier 34526. Hervy, à Paris, n° 9.

(4) D'HOZIER, *Bourbonnais*.

(5) Id. id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

FEURIER, Constance, femme de Bizot, avocat au parlement de Paris, porte comme ci-dessus (1).

LAMBERT, Pierre-Robert, prêtre de Lauviller : *écartelé d'argent à la croix de Jérusalem d'or et de gueules à un écusson d'argent en abîme, chargé d'une feuille de sinople ; sur le tout, d'argent à l'ancre de gueules au chef denché du dernier émail* (2).

MESNET, René, greffier de la chambre des enquêtes : écartelé de Jérusalem et *d'or bordé de gueules à la feuille de sinople* (3).

CAVELIER, Jacques, conseiller, avocat du roi au grenier à sel de Paris : *écartelé de gueules à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople et de Jérusalem* (4).

GILBAT, Jean, prêtre, chanoine du Sépulcre : *écartelé de Jérusalem et d'or bordé de sinople, à l'écusson de gueules chargé d'une feuille d'argent* (5).

DE LA FALIZE, Charles, secrétaire de la reine : *écarteté au 1 et 4 d'azur à un cœur d'argent en abîme, accompagné de 3 roses tigées d'or ; au 2e et 3e contre écartelé de Jérusalem et d'argent à un écusson de gueules chargé d'une feuille d'or* (6).

(1) D'HOZIER, *Paris*.
(2) Id. *Orléans*.
(3) Id. *Paris*.
(4) Id. *Paris*.
(5) Id. *Paris*. — De nos jours les chanoines honoraires de Jérusalem prennent les armes de cette ville dans leur blason. Exemple : M. l'abbé Lamoureux, curé de Calmette, auteur d'un livre imprimé à Nîmes, *Les Saintes Marie*.
(6) D'HOZIER, *Paris*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bréheret, Denis, curé de Vélisy : *écartelé d'azur à la croix de Jérusalem d'or, et d'argent à la feuille de sinople et au chef d'or* (1).

De Mézé, Claude, aide d'échansonnerie commun du roi, seigneur de la Haute Maison : *écartelé au 1er de Jérusalem, au 2e et 3e de sable à 3 étoiles d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout; au 4e d'argent au chevron d'azur accompagné en pointe d'une feuille de sinople* (2).

Guérin, Fr. Nicolas, lieutenant des chasses de Fontainebleau : *écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'argent chargé d'une feuille de sinople* (3).

Pillon, Gabriel, procureur au Châlelet : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules bordé d'or chargé d'une feuille de sinople* (4).

Pillon, Denis, procureur au Châtelet : *écartelé de Jérusalem et d'argent à la feuille de sinople* (5).

Pillon, Claude, avocat au parlement : *écartelé de Jérusalem et d'or à la feuille de sinople en barre* (6).

Pillon, François, procureur au Châtelet : *écartelé d'azur à la feuille d'or et de Jérusalem* (7).

Boutet de Marivats, Pierre, premier gentilhomme de Monsieur : *écartelé de Jérusalem et de*

(1) D'Hozier, *Paris*.
(2) D'Hozier, *Paris* et *Versailles*.
(3) D'Hozier, *Paris*.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.
(7) Id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sinople à la bordure d'or à un écusson de gueules en abîme bordé d'or et chargé d'une feuille d'argent (1).

Boutet, Jean, bourgeois de Paris : *écartelé de Jérusalem et d'or à la feuille de sinople* (2).

Boucher, Claude, prieur de la Fontaine aux bois de Villars : *écartelé de Jérusalem et de gueules à un écusson d'argent en abîme bordé d'or, chargé d'une feuille de sinople* (3).

Boucher, Marguerite, femme de Le Maistre, conseiller de la 5e chambre des Enquêtes : portait comme ci-desus (4).

Boucher, Claude, payeur des rentes : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules en abîme bordé d'or chargé d'une feuille du même* (5).

Boucher, Claude, consul bourgeois de Paris, portait comme ci-dessus (6).

Boucher, Louis-Claude, conseiller du roi, quartinier : *écarta de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'or en abîme chargé d'une feuille de sinople* (7).

Le Rouge, Anne-Marie, femme de Maurice Gabriel, architecte : *écartelé au 1 et 4 d'azur à un chevron d'or soutenu d'une rivière ondée d'argent chargée*

(1) D'Hozier, *Paris*.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.
(7) Id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'un rouget de gueules à un chef de gueules chargé de 3 besans d'or; au 2e et 3e contre écartelé de gueules bordé d'or à un écusson d'argent en abîme chargé d'une feuille de sinople et de Jérusalem; sur le tout d'or à une aigle de sable, à un chef d'azur chargé de 3 croissants d'or (1).

Polhüoyn, Salomon, procureur au Châtelet: *de gueules bordé d'or à l'écusson d'argent, chargé d'une feuille de sinople et de Jérusalem; sur le tout de sable au croissant d'or* (2).

Huart, Charles-François, bourgeois de Paris : *écartelé de gueules à l'écusson d'argent chargé d'une feuille de sinople et de Jérusalem, les cinq croix au pied fiché dans un cœur de gueules* (3).

Du Mée, Guillaume-Toussaint, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres et trésor du régiment des gardes-suisses *: écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'argent chargé d'une feuille de sinople* (4).

Yon, Denis, femme de Pulleu sr de Chars : *écartelé au 1 et 4 de Jérusalem au 2e et 3e d'argent à un petit écusson d'or bordé de gueules chargé d'une feuille de sinople et entourée de 2 palmes du même : le grand écu coupé aussi d'argent à un chevron de gueules accompagné de 3 limaçons de sable* (5).

De Mezerets, Charles-Philippe, conseiller du

(1) D'Hozier, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roi, avocat au parlement. expéditionnaire de cour de Rome et légation : *écartelé de Jérusalem et d'or à l'orle de sinople à un écusson de gueules en abîme chargé d'une feuille d'argent* (1).

De Mezerets, Michel, architecte juré du roi, expert bourgeois de Paris : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'argent à l'écusson de gueules en abîme chargé d'une feuille d'argent sur le tout, d'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même* (2).

Rollet, Marguerite, femme de Valentin de Falque avocat au parlement de Paris ; *écartelé de Jérusalem et de gueules bordé d'or à l'écusson d'argent en abîme chargé d'une feuille de sinople* (3).

Vadenay, Pierre, contrôleur des guerres : *écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople* (4).

Hersant, François, bourgeois de Paris : *écartelé de Jérusalem et d'azur à l'écusson d'argent chargé d'une feuille de sinople* (5).

Maury, Uranie femme de Balthazar Mériel, bourgeois de Paris : *écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople* (6).

Joly, Guillaume : *écartelé de gueules et d'or à l'orle de sinople à l'écusson de gueules en abîme chargé d'une feuille d'or* (7).

(1) D'Hozier, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.
(7) Id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jolly de Champigny, maître des comptes : *écartelé d'azur à la croix de Jérusalem d'or et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules bordé d'or chargé d'une feuille du même* (1).

De Fontenu, Gaspard, écuyer, commissaire de la marine : *Ecartelé au 1 et 4 parti d'argent à 3 feuilles de sinople et de Jérusalem aux 2 et 3 de sable au cep de vigne d'argent ; sur le tout d'argent au chevron de gueules chargé de 3 croisettes d'or et accompagné de 3 mouchetures d'hermine ; au chef d'azur chargé d'un lion passant d'or* (2).

Le Juge, Etienne, marchand de dentelles d'or et d'argent : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules bordé d'or chargé d'une feuille d'argent ; sur le tout, d'azur à un rocher d'argent creusé de sable et contre lequel est enchaîné un mouton d'argent sur une terrasse de sinople* (3).

Le Juge, Nicolas, architecte juré, bourgeois de Paris : *écartelé d'argent à la croix de sable et d'or à la feuille de sinople tigée et accompagnée de son gland* (4).

Perray, Nicolas, bourgeois de Paris : *écartelé de pourpre à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople et d'argent à l'écusson d'argent bordé de sable chargé d'une croix de Jérusalem de gueules* (5).

Le Roy, Jacqueline, femme de Charles-Gabriel du Four, écuyer de Madame la duchesse de la

(1) D'Hozier, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Trémoïlle : *écartelé de Jérusalem et d'or bordé de gueules à la feuille de sinople* (1).

Boursier, Jean-Baptiste, conseiller du roi, président à l'élection de Sens : *écartelé de Jérusalem et de gueules à l'écusson d'or chargé d'une feuille de sinople* (2).

Gaultier. Louis, conseiller du roi, maître des Eaux et forêts de Clermont, pays de Beauvaisis et Vexin : *écartelé au 1er d'argent à 14 mouchetures d'hermine posées en fasce 4. 3. 4. 3, au 2e de Jérusalem, au 3e d'or semé de trèfles de sinople ; au 4e d'or à l'orle de sinople à un écusson de gueules en abîme chargé d'une feuille d'argent* (3).

De Chaufour, André, curé de Briançon : *écartelé de Jérusalem et d'argent à une branche de chêne de sinople en pal feuillé de 6 pièces* (4).

Duris, Jacques, conseiller du roi, receveur des tailles et gabelles d'Etampes : *écartelé de Jérusalem et d'argent à une plante de riz de sinople enclose dans un orle de gueules* (5).

Bredet, Thomas, procureur du roi et son procureur en l'élection d'Etampes : *écartelé de Jérusalem et d'argent à une feuille de sinople en barre dans un orle de gueules* (6).

Hémard, Pierre, conseiller du roi, lieutenant

(1) D'Hozier, *Paris*.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

particulier au baillage d'Etampes, portait comme ci-dessus (1).

Guisain, Gabriel, avocat au parlement et aux conseils du roi : *écartelé de Jérusalem et de sinople bordé d'or à l'écusson de gueules bordé d'argent chargé d'une feuille de sinople ; sur le tout, d'or à la bande ondée d'azur chargée de 3 étoiles d'or* (2).

5° Divers.

La raison d'être de la croix de Jérusalem dans les blasons ci-après ne peut pour le moment être expliquée d'une façon satisfaisante. Mes recherches à ce sujet étant demeurées sans résultat, je m'abstiendrai de toute hypothèse.

Le chapitre de l'église cathédrale de la Major, de Marseille.

D'azur à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même (3).

Ces armes figurent sur des sceaux du chapitre de 1550, 1638, 1644 et 1755 (4).

Elles furent enregistrées à l'*Armorial général de France*, sous la déclaration de Mre Antoine Champeynard, économe de la Major (5).

(1) D'Hozier, *Paris.*

(2) id.

(3) Albanès, *Armorial des évêques de Marseille*, 1884.

En 1902, j'ai vu dans les matériaux provenant de la démolition d'une partie de l'église de la Major une pierre ayant appartenu à une clef de voûte et sur laquelle était sculpté et peint l'écusson du Chapitre.

(4) Voir la partie de cette étude consacrée à la sigillographie.

(5) Montgrand, *Arm. de Marseille*, p. 125.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hôpitaux de Marseille. Jadis, les différents hôpitaux de Marseille, pourvus d'un régime autonome, avaient aussi leur blason distinct. A la suite de la réunion de ces établissements, les armoiries de chacun furent unies dans un seul écu écartelé. Le sceau des hôpitaux fut désormais composé comme suit et n'a pas varié depuis :

Ecusson ovale, *écartelé au 1er d'azur à la croix à deux traverses inégales, l'inférieure plus large et cramponnée par le haut ; la croix sur trois degrés le tout d'argent, accostée de deux coquilles d'argent et surmontée d'une colombe éployée de même, becquée et membrée de gueules, représentant le Saint-Esprit.* (Hôpital du Saint-Esprit) ;

Au 2e de gueules au pélican d'argent à la pitié de gueules accompagné de ses trois petits ; au chef de Marseille, qui est d'argent à la croix d'azur. (Hôpital de la Charité).

Au 3e *d'argent à la croix potencée de sable cantonnée de 4 croisettes de même.* (Nous parlerons ci-dessous de l'origine de ce quartier).

Au 4e, *d'azur à l'étoile d'argent* (souvenir de l'œuvre des enfants abandonnés qui portaient et portent encore une étoile sur leur vêtement, et qui pour cela sont appelés vulgairement *les enfants de l'étoile* (1).

Un auteur marseillais (2), dont la science héraldique ne constituait pas le fort des connaissances, a cru voir dans le quartier à la croix de Jérusalem l'écu de l'ancien hospice d'aliénés qui portait le titre de Saint-Lazare.

(1) Régis de la Colombière, *Fêtes et usages des corporations et associations* qui existaient à Marseille avant 1789. Marseille, 1863, p. 83.

(2) *Ibid.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Or, j'ai retrouvé les armoiries de cet établissement sur la balustrade en fer forgé du chœur de la basilique de Saint-Victor de Marseille, balustrade qui provient de la chapelle de l'hospice démoli de Saint-Lazare et qui offre deux médaillons dorés portant ; *de gueules à la croix potencée d'argent cantonnée de 4 croisettes de même aux armes de Marseille brochant en abîme sur le tout*, et en légende, la devise *Domine da mihi intellectum*, tandis que le 3e quartier du sceau des hôpitaux ne porte ni ce brochage ni aucune indication permettant de blasonner de gueules l'émail du champ.

Dans ces conditions, je ne crois pas qu'on puisse identifier sans hésitation ce quartier avec les armoiries de l'hospice Saint-Lazare.

Mais, objectera-t-on, pourquoi n'aurait-on pas figuré les armes de cet établissement dans le blason collectif des hospices marseillais ?

A cela je répondrai que : 1° l'hôpital de Saint-Jacques, des Epées, réuni dès 1676 à l'Hôtel-Dieu et celui des Convalescents en 1766 (1) ne sont pas davantage représentés, dans le dit blason ; 2° l'hospice Saint-Lazare ne fut incorporé à l'Hôtel-Dieu qu'en 1796 (2) tandis que le blason composé de ce dernier établissement est bien antérieur à cette époque.

J'ajouterai que j'ai déjà émis l'opinion (3) que cette croix de Jérusalem de sable sur champ d'argent pouvait se rapporter à l'ancien hospice du Saint Sépulcre établi au bas de la Cannebière antérieurement à l'année 1204 et disparu au XIVe siècle.

(1) FABRE, *Hist. des Hôpitaux de Marseille*, 1855, p. 25.
(2) *Ibid.*, p. 45, 48, 71 et 75.
(3) *Les Anciens Chevaliers du Saint-Sépulcre à Marseille*, 1889, p. 23.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Coquilhat, famille consulaire d'Aix : *d'azur à 3 coquilles d'or ; au chef de gueules chargé d'une croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes de même* (1).

Serraire, assesseur d'Aix en 1766 : *d'azur à 3 colombes d'argent 2 et 1 ; au chef cousu de gueules chargé de trois croisettes potencées d'argent, chacune cantonnée de 4 croisettes de même* (2).

Boucher, François, marchand à Marseille (? pèlerin).

D'argent à une feuille de chêne de sinople posée en pal ; écartelé, d'azur à une croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes aussi potencées de même (3).

Ce sont là les armes du chapitre de la Cathédrale et ce quartier est identique aux 2 blasons qui suivent :

De Boileau, seigneurs de Vien, etc. dans la province de Liège (Belgique) en 1651, *d'azur à la croix d'or cantonnée de 4 croisettes de même* (4).

Guéau de Reverseaux de Rouvray (Normandie) : *écartelé au 1 et 4 d'azur à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même ; au chef cousu de gueules au gland feuillé d'or ; au 2 et 3 d'azur au chevron d'or accompagné de trois croissants d'argent* (5).

(1) Planches armoriales des consuls d'Aix.

(2) *Ibid.*

(3) *Arm. de Marseille, d'Hozier,* publié par le Cte de Montgrand, no 282, p. 145 d'après d'Hozier.

Voir aussi plus loin, des Boucher, de Paris, qui ont des armes analogues.

(4) Baron de Chestret de Haneffe, *La Seigneurie de Vien.* in Bull. de l'Institut archéologiq. Liégeois, t. xxxiii. (1903) p. 184.

(5) Saint-Allais, 1816, verbo *Jérusalem.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Guéau, conseiller du roi : *de gueules à la croix de Jérusalem d'or au chef d'azur chargé d'un gland d'or tigé et feuillé de même* (1).

Guéau, Charles, avocat au parlement de Paris : *d'argent à une branche de chêne sur laquelle est perché un oiseau de sable ;* coupé aussi *d'argent par un filet de sable à une croix de Jérusalem d'or* (2).

Gravadel, Toussaint, receveur du grenier à sel d'Aubenton.

De Jérusalem plein (3).

Fleureau, trésorier de France à Rouen : *écartelé d'azur à 3 fasces ondées d'argent au chef de gueules chargé de 3 étoiles d'or et d'azur à la croix de Jérusalem d'or* (4).

De la Varenne, Anne-Marie : *de gueules à la croix de Jérusalem d'or* (5).

De la Grée, Marie, fille majeure : *d'argent à la croix de Jérusalem de gueules* (6).

Le Tellier, Françoise, femme de Charles de Beaulieu, marquis de Bethomas, capitaine commandant une compagnie de gens d'armes : *d'argent à 6 croix de Jérusalem de sable posées 3-2-1* (7).

Duduit, Charles, écuyer sieur de Servolles : *de*

(1) D'Hozier, *Orléans.*
(2) Id. *Paris.*
(3) Id. *Soissons.*
(4) Id. *Normandie.*
(5) Id. *Paris.*
(6) Id. *Tours.*
(7) Id. *Paris.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gueules écartelé par un filet de sable à 4 voiles enflées d'argent une à chaque quartier; sur le tout de Jérusalem (1).

De Courlay, Antonin, écuyer, sieur de Bressenvilliers, capitaine au régiment Lyonnais-Infanterie : *écartelé au 1er de Jérusalem ; au 2e et 3e d'azur au lion d'or, au 4e fascé d'or et de gueules de 6 pièces, chaque fasce de gueules chargée de 3 quintefeuilles d'or à une bande de gueules partant de la pointe brochant sur le tout* (1).

Gastier, René, avocat : *écartelé au 1 et 4 d'azur à la croix de Jérusalem d'or, 2e d'or à 3 étoiles de gueules et au 3e d'argent au croissant d'azur* (2).

Santeuil, Jacques, bourgeois de Paris : *écartelé d'azur à une tête d'Argus d'or et de Jérusalem* (3).

Trotier, Marie-Anne, femme de Mauvais, écuyer, sieur des Tournelles, maréchal des logis du roi : *de gueules à un cheval issant d'argent au chef d'azur chargé d'une croix de Jérusalem d'or* (4).

De la Borde, Louis, seigneur de Grandval : de *Jérusalem plein* (5).

Cailleu, Michel, garde d'artillerie au fort de Saint-Pierre de Fribourg : *écartelé d'azur à une billette d'or enclose dans un double trécheur de même ; et de Jérusalem, qui est d'argent à la croix d'or, etc* (6).

(1) D'Hozier, *Paris.*
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.
(5) Id.
(6) Id. *Arm. gén. Alsace.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De la Framboisière, J.-Baptiste-Gaston, écuyer, s^r de Cersilly, ancien brigadier des gardes du corps : *écartelé d'argent à 3 chevrons de sable accompagné de 3 roses au naturel et de Jérusalem* (1).

Féburier, Jacques, enquêteur, examinateur en l'élection de Moulins : *écartelé d'azur à la croix de Jérusalem d'or et d'argent à 3 oiseaux de gueules* (2).

Gauterot, Catherine, femme de Philibert Lorenchet écuyer, conseiller du roi : *d'argent à la croix de Jérusalem de gueules* (3).

Le prieuré d'Ambon en Bretagne : *de gueules à la croix de Jérusalem d'or* (4).

Buseau, Jacques, avocat au parlement : *d'or au chevron de gueules accompagné de 3 croix de Jérusalem d'or* (5).

Brisseau, Michel, licencié en médecine, porte comme ci-dessus (6).

De la Flie, Balthazar, chanoine de Saint-Géry de Cambrai : *d'or à la croix de Jérusalem de gueules ; au chef d'azur chargé de 3 canards de sable en fasce* (7).

La compagnie des archers de la Bassée : *de gueules à la croix de Jérusalem d'or* (8).

La ville de Marmande : *de gueules à la croix de*

(1) D'Hozier, *Arm. gén. Alsace.*
(2) *Ibid.* *Bourbonnais.*
(3) *Ibid.* *Bourgogne.*
(4) *Ibid.* *Bretagne.*
(5) *Ibid.* *Flandres.*
(6) *Ibid.* *Flandres.*
(7) *Ibid.* *Flandres.*
(8) *Ibid.* *Flandres.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jérusalem d'argent en abîme accompagnée de 4 tours du même, posées en croix ; au chef d'azur à 3 fleurs de lys d'or (1).

De Lhermite, Pierre, écuyer : *d'argent à un chevron de gueules ; au chef de Jérusalem* (2).

De la Pérouse, Françoise femme de Claude Pecoit, écuyer, prévôt des marchands de Lyon : *tiercé en fasce, le 1er d'azur à 2 tours d'or ; le 2e crénelé de gueules de 4 pièces ; le 3e d'argent à la croix de Jérusalem de sable* (3).

Dervieux, Jean-Antoine, marchand bourgeois de Lyon : *d'argent à la croix de Jérusalem de gueules* (4).

Ferrandy, Jean-Baptiste, intendant de la Santé à Marseille (1789), directeur de l'hôpital du Refuge, commissaire de la Petite Miséricorde de Saint-Laurent portait : *de Jérusalem qui est d'argent à la croix*, etc. (5).

Ferrand, Louis, avocat au parlement de Paris, portait comme dessus (6).

Chiris, famille notariale d'Escragnoles (Alpes-Maritimes) : *de... à la croix potencée de... cantonnée de 4 croisettes de...* (7).

(1) D'Hozier, *Guyenne*.
(2) *Ibid.* *Limoges*.
(3) *Ibid.* *Lyon*.
(4) *Ibid.* *Lyon*.
(5) Voir ex-libris figuré et décrit par notre érudit collègue M. Emile Perrier dans ses *Bibliophiles et collectionneurs marseillais*, 1897, p. 165.
(6) D'Hozier, *Paris*.
(7) Cachet aux archives des Bouches-du-Rhône, série C. correspondance.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

De Tissendier, Bernard, avocat, capitoul de Toulouse en 1748.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur à 3 coquilles d'argent posées 1 et 2 au chef de gueules chargé de 3 croissants d'or ; au 2 et 3 d'or à la croix alézée de gueules, cantonnée de 4 croisettes de même (1).

Pavillon et insignes.

Pavillon. Au XVIIe siècle le pavillon de Jérusalem qui figure parmi ceux « des nations qui courent les mers était au drap d'argent chargé de la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même, qui sont des armes enquérrantes (2) ».

De 1800 à 1850 l'agent du ministère des affaires étrangères à Marseille, qui représentait dans cette ville tous les sujets n'ayant pas de consul, avait le pouvoir d'accorder pour un voyage le pavillon de Jérusalem aux navires marchands. Cette agence, supprimée depuis assez longtemps, avait, du reste, des attributions très étendues; elle communiquait directement avec les consuls. (Renseignements fourni par M. Famin, fils du dernier titulaire du poste.)

Depuis longtemps, et au moins depuis le commencement du XIXe siècle, les navires de pèlerins ont arboré le drapeau blanc à la croix de Jérusalem de gueules et c'est ainsi qu'il figure sur les cartes actuelles de pavillons à l'usage de la marine.

(1) Brémond, *Nobil. Toulousain*, 1863, t. II, p. 461.
(2) Baron et Playne, *L'Art du Blason*, Paris, 1695, p. 232.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Insignes. — La décoration de l'ordre militaire et pontifical du Saint-Sépulcre de Jérusalem est composée d'une *croix en émail rouge bordée d'or cantonnée de 4 croisettes du même et surmontée d'une couronne royale d'or.*



Cet insigne n'a pas varié depuis le XIVe siècle du moins, mais bien antérieurement à cette époque c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle, les chanoines et les chevaliers du Saint-Sépulcre portaient sur leur manteau *la croix rouge à double traverse* (1).

(1) Le trésor de l'église du Saint-Sépulcre renferme, avec l'épée et les éperons de Godefroy de Bouillon, un collier avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En effet, un chroniqueur consciencieux nous apprend qu'en 1118 *l'enseigne de l'abit dou Sepucre est une crois vermelle à deux bras* (*tele la porte li Ospitaus*) *Et cil del Temple le portent toute single viermelle* (1).

Voilà qui est précis et qui nous promet peut-être de lire un jour une étude intitulée : *Il n'y a ni croix d'Anjou, ni croix de Lorraine, ni de Hongrie et seulement une croix de Jérusalem.*

Croix du Chapitre de Marseille. — Le pape Pie IX a accordé aux chanoines titulaires de la Cathédrale de Marseille de porter sur leur camail suspendue à un ruban de moire noire la croix de Jérusalem en émail rouge bordée d'or. Cette concession, bien que de date récente (30 septembre 1862), fut octroyée — le bref pontifical en fait mention — en raison des liens qui de tout temps ont attaché l'église de Marseille à celle de la Sainte Cité, d'où nous vint, selon la tradition, notre premier évêque saint Lazare et où se dirigèrent les Croisades dans un exode superbe qui s'effectua en grande partie par notre port.

C'est à Mgr O'Cruice que le chapitre est redevable de cette distinction, car c'est à la suite d'une re-

la décoration aux cinq croix, que la tradition attribue aussi à ce prince, mais le style de cette pièce d'orfèvrerie, dont une reproduction photographique a été donnée par M. de Odriozola (*Op. cit*). paraît bien XIVe et même XVe siècle. Du reste, le texte d'Ernoul et de Bernard ci-dessus cité tranche la question.

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, publiée par M. de Mas-Latrie, Paris, 1871, p. 8.

Traduction. L'insigne de l'habit des chevaliers du Saint-Sépulcre est une croix rouge à double traverse comme la portent les Hospitaliers. Ceux du Temple (les chevaliers templiers) portent une croix rouge toute simple.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quête dans laquelle il exposait au Patriarche de Jérusalem, en sollicitant cette faveur, que le collège des chanoines de Marseille était le seul à ne pas avoir d'insignes particuliers bien qu'autrefois ses membres aient portés la décoration du Saint-



Sépulcre (cet argument est inexact) (1). Le Patriarche répondit que s'il pouvait conférer la décoration du Saint-Sépulcre à des particuliers, il n'avait pas le pouvoir de l'accorder à perpétuité à

(1) Il aurait été plus rationnel de dire que l'insigne du chapitre, en tant qu'armoiries, était avant 1789 *la croix du Saint-Sépulcre d'or sur champ d'azur* (voir ci-devant le chapitre consacré à l'héraldique), mais jamais aucune décoration de ce genre n'a été portée par les chanoines de Marseille avant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une institution toute entière comme un chapitre et qu'il fallait en l'espèce faire intervenir le Souverain Pontife. Celui-ci, cemme on l'a vu, fit droit, à la demande de Mgr O'Cruice.

Touchant Marseille il me reste à signaler ici que la confrérie disparue depuis peu des *pénitents lazaristes* avait pour emblème les cinq croix de Jérusalem argentées qui couronnaient les masses ou bâtons de ses membres.

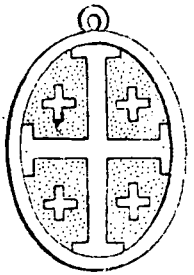

Décoration du Saint-Sepulcre en 1621

Enfin, le bedeau de l'église Saint-Lazare de Marseille porte actuellement suspendu à sa chaîne en sautoir le même insigne en argent.

C'est dans le périmètre de la paroisse actuelle de Saint-Lazare que se trouvait la chapelle des pénitents lazaristes et l'ancien hospice d'aliénés des pénitents lazaristes et sa chapelle sous le titre de Saint-Lazare le tout disparu aujourd'hui.

1862, comme on peut s'en rendre compte, au moyen des portraits d'anciens chanoines que possède cette ville et par l'absence de toute mention concernant cet insigne dans la si complète *Histoire de l'Eglise de Marseille*, par Mgr de Belsunce.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Par suite, il est plus que probable que les croix de Jérusalem portées il y a peu par les pénitents et maintemant par le personnel de la paroisse moderne de Saint-Lazare rappellent les armoiries rapportées plus haut de l'ancien hôpital de Saint-Lazare (1).

(1) Les cinq croix hyérosolimitaines accompagnent souvent ce qui se rapporté à saint Lazare et on nous assure que le tombeau de ce saint, à Autun, en est lui-même orné.

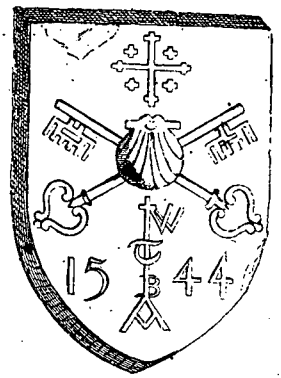

Blason de la confrérie des pèlerins orléanais.

Cte H. DE GÉRIN-RICARD

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bibliographie.

Schlumberger. Numismatique de l'Orient latin. Paris, 1878 et 1882.

Blancard. Essai sur les monnaies de Charles Ier de Provence, 1868.

Blancard. Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône. Marseille, 1860.

A. Heiss. Monedas hispano-cristianas, 1869.

Le Normant. Trésor de numismatique et de glyptique, 1836 (Grands Feudataires, Communes, Evêques et Barons).

Douet d'Arcq. Inventaire des sceaux des archives nationales, 1863-1868.

J. Roman. Sigillographie des diocèses de Gap et d'Embrun, 1870-1873.

Paoli. Codice diplomatico, etc... 1733.

Albanès. Armorial des évêques de Marseille, 1884.

D'Hozier. Armorial général de la France, ms. bibliothèque nationale.

O. Teissier. Armorial de Toulon.

O. Teissier. Armorial des échevins de Marseille, 1882.

De Montgrand. Armorial de Marseille.

De Montgrand. Armorial des gentilshommes de la sénéchaussée d'Aix en 1787.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Patac. Armorial ms. du consulat de Marseille, (Bibliothèque de la ville Ab. 69.)

Robert de Briançon. Nobiliaire de Provence.

De Vertot. Armorial de Malte, histoire de cet ordre, t. VII.

Gourdon de Genouillac. Nobiliaire des Bouches-du-Rhône, 1863.

Brémond. Nobiliaire toulousain, 1863.

De Milleville. Armorial historique de la noblesse de France, 1846.

Artefeuil. Histoire héroïque de la noblesse de Provence.

Du Cange. Glossaire.

De Bresc. Arm. des Communes de Provence.

Pithon-Curt. Nobiliaire du Comtat-Venaissin. Cartes du Consulat d'Aix.

Les Galeries de Versailles (salle des Croisades), t. I, supplément.

Perrier. Collectionneurs et bibliophiles provençaux.

Chevillard. Dictionnaire héraldique.

Traités d'héraldique de Baron et Playne (1695 Saint Allais (1816), Maigne (1860) de Vaublanc (ms. 1890), Jouffroy d'Echavannes (1880).

C. de Odriozola. Libro de oro de orden del Santo-Sepulcro de 1561 à 1848. Saragosse 1900.

Cte Couret. Histoire de l'ordre du Saint-Sépulcre 1904, et autres sources manuscrites ou imprimées que l'on trouvera citées à leur place.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Index des communautés et familles dont les armoiries sont décrites dans cette étude

Aix en Provence. 96.
Alberia. 93.
Ambon (prieuré d'). 128.
Anjou (d'). 95.
Beaussier. 106.
Berthaut. 110.
Boileau (de). 125.
Borde (de la). 127.
Boucher. 117, 125.
Bouliers (de). 95
Bourbon-Busset (de). 97.
Boursier. 121.
Boutet. 116, 117.
Bredet. 121.
Brisseau. 128.
Breheret. 116.
Broquery. 109.
Buseau. 128.
Cailleu. 127.
Cavelier. 115.
Châlo Saint-Mard. 113.
Chaufour (de). 121.
Chautard (de). 101.
Chesneau de la Renardière. 110.
Chiris. 129.
Cipriani (de). 106.
Conflans (de). 99.
Coquilhat. 125.
Couret. 112.
Courlay (de). 127.
Crousnilhon (de). 103.
Dervieux. 129.
Duduit. 126.
Duris. 121.
Elbeuf (drapiers d'). 99.
Eydoux. 108.
Falize (de la). 115.
Féburier. 128.
Ferrand 129.
Ferrandy. 129
Feurier. 114, 115.
Fleureau. 126.
Flie (de la). 128.
Fontenu (de). 120.
Framboisière (de la). 128.
Fueri de Haimendorf. 111
Gastier. 127.
Gaultier. 121.
Gauterot. 128.
Gilbat. 115.
Godin. 113.
Gravadel. 126.
Grée (de la). 126.
Grignan (de). 97.
Grimod. 108.
Guéau. 125, 126.
Guérin. 116.
Guisain. 122.
Hanforde (de). 88.
Hémart. 121.
Hersant. 119.
Hervy. 114.
Huart. 118.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Isewinjs. 111.
Jaubert. 109.
Joly. 119, 120.
Joubert (de). 107.
Jourdan. 108.
La Bassée (archers de). 128.
Lambert. 115.
Langénieux. 112.
Le Juge. 120.
Le Rouge. 117.
Le Roy. 106, 120.
Le Tellier. 126.
Lhermite (de). 129.
Lusignan. 95.
Marmande. 128.
Marseille (chapitre). 86, 122.
Marseille (hôpitaux) 123.
Marseille (basilique de N. D. de la Garde). 102.
Maury. 119.
Mée (du). 118.
Meretz (de) 107.
Mesnet. 115.
Michel. 106.
Mezé (de). 116.
Mezerets (de). 118, 119.
Morgan. 105.
Nancy. 99.
Orléans (officialité). 89.
Patac. 103, 104.
Pérousse (de la). 129.
Perray. 120.
Pillon. 116.
Polhoüyn. 118.
Puget (de). 105.
Rollet. 119.
Rouen (de) 89.
Saaralbe. 98.
Sabatier. 88.
Sainte Croix de Verdon. 103.
Salles (de). 111.
Sanchez 89.
Santeuil. 127.
Serraire. 125.
Seyne-les-Alpes. 100.
Tibertis. 88.
Tissendier (de). 130.
Trotier. 127.
Trousseville. 110.
Vadenay. 119.
Varenne (de la). 126.
Vernin. 114.
Voulx (de). 109.
Yon. 118.
Zuallardo. 111.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA VIE D'UN DIPLOMATE

A PARIS EN 1759

I

Ce diplomate était le baron de Beckers.

L'Armorial de Rietstap mentionne plusieurs familles de ce nom en Allemagne ; j'ai tenté, mais en vain, de préciser à laquelle appartenait ce personnage ; la chose est d'ailleurs sans intérêt ; il nous suffit de savoir qu'il venait pour la première fois à Paris, et qu'il y était envoyé en mission extraordinaire par Son Altesse Électorale Palatine de Bavière, à l'effet de traiter avec la Cour de France une question de subsides, importante pour ce Prince notre allié.

Les dictionnaires sont unanimement muets non seulement sur cette mission du baron de Beckers, mais encore sur sa personne. Heureusement un très curieux dossier est venu combler en partie cette lacune ; s'il ne nous renseigne pas explicitement sur sa carrière, du moins nous apprend-il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que M. de Beckers était ministre d'état de l'Électeur Palatin ; qu'il arriva à Paris dans les premiers jours du mois de février 1759, accompagné d'un secrétaire, M. de Stengel, et qu'il prit ses logis à l'hôtel de Gesvres, rue Croix-des-Petits-Champs, demeure très aristocratique, et ce choix impliquait déjà un train de vie fort brillant.

Effectivement, le noble plénipotentiaire bavarois, durant son séjour de quatre mois, se montra très homme de Cour, du caractère le plus affable, se plaisant à recevoir, faisant chaque jour quatre ou cinq visites en grand gala. Par ses relations mondaines il apparaît comme un homme de qualité et de traditions, doublé d'un homme de goût et d'esprit, fin lettré, recherché moins à cause de son rang que de sa causerie. C'est ce que je déduis de la liste des visites qu'il fait ou qu'il reçoit.

J'ai l'intuition qu'il est d'un âge où l'esprit est conforté de maturité sans avoir perdu rien de sa vigueur : entre 40 et 45 ans. Le duc de Choiseul lui a fait connaître bon nombre de ses familiers, mais il a fait par ailleurs d'autres relations, dans le monde où ne se chante pas le *Te Voltarium laudamus* ; ce qui implique un esprit grave, indépendant, réfléchi, libre de tous engouements de convention, voyant plus clair et loin que cette populace de marquis à laquelle les philosophes, soutenus par elle, tracent le chemin de la ruine, de la guillotine ou de l'exil.

M. de Beckers est lié avec de fins causeurs comme le baron de Gleichen (1), prussien par la naissance,

(1) Charles-Henri, baron de Gleichen, diplomate danois, né à Reinersdorff (Baireuth) en 1735, mort à Ratisbonne en 1807. En 1756, accompagnant à Rome la Margrave de Bai-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

danois par la diplomatie, ami des philosophes et de Choiseul, et qui, étincelant d'esprit, mais aveuglé par des liaisons..... dangereuses, n'en comprendra tout le danger qu'au moment de mourir, à cinquante ans de là, à l'heure où la Révolution couronnée foulera toute l'Allemagne en conquérante.

L'abbé Jean-Jacques Barthélemy (1), garde du Cabinet des Médailles, a repris ses rapports avec le baron de Beckers, qu'il avait connu à Rome où l'avait emmené le comte de Stainville « pour faire la chasse aux médailles » rares, pour le compte du Roi; et c'est là que le docte écrivain a conçu le plan de son *Jeune Anacharsis*.

Un autre abbé, non moins docte, portant bellement ses 74 ans, l'abbé Claude Sallier, philologue éminent, versé dans les langues latine, grecque, syriaque, hébraïque, et les langues modernes, garde de la Bibliothèque du Roi, membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fréquente aussi chez le baron de Beckers. En ce moment, il achève avec une ardeur passionnée la première édition complète de l'*Histoire de Saint Louis* par le bon sire de Joinville; il ne veut pas mourir sans que cette grande œuvre ait vu le jour; et, de fait, à peine l'avait-elle vu que le vénérable septuagénaire ferma pour jamais les yeux (2).

reuth, sœur de Frédéric II, il y avait connu le comte de Stainville (plus tard duc de Choiseul), alors ambassadeur de France. Gleichen a laissé de très intéressantes études sur la société française du dix-huitième siècle.

(1) Né à Cassis, en Provence, le 20 janvier 1716, mort le 30 avril 1795. Il mit trente années à faire et parfaire son savant et célèbre roman.

(2) Claude Sallier était né en 1670 à Saulieu, en Bourgogne; il mourut à Paris en 1761.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il vient encore à l'hôtel de Gesvres des économistes comme Claude Dupin, fermier général après avoir porté l'épée. L'année précédente (1758), il a publié en trois volumes ses *Observations sur l'Esprit des Lois* (1).

J'allais omettre un jeune médecin, qui doit devenir un grand chimiste, Jean Darcet (2), — et un écrivain de haute valeur, bien venu chez la Reine Marie Leczinska, Fréron, le grand critique, « la bête noire » de la gent philosophique (3).

On voit que le cercle du ministre bavarois était des plus intéressants ; tout le monde avait de l'esprit dans ce milieu de sélection, même et surtout l'horloger de la maison, Caron, proche parent du sieur de Beaumarchais.

Voilà ce que j'ai trouvé dans le dossier du baron de Beckers, avec bien des renseignements sur le *modus vivendi* d'un ministre étranger à Paris en 1759, sur les us du monde de la Cour, les formules de courtoisie, le protocole officiel. Ce dossier ne concerne absolument que son séjour de quatre mois, mais il est d'un intérêt tout particulier, parce

(1) Mort à Paris en 1769, père du fermier général Dupin de Francueil, lequel épousa Marie-Aurore [fille naturelle du Maréchal de Saxe, née en 1750, morte en 1821 veuve en secondes noces du comte de Horn), dont un fils, Maurice Dupin, père du célèbre écrivain George Sand.

(2) Né le 5 septembre 1725 à Douazit (aujourd'hui commune du département des Landes) ; membre de l'Académie des Sciences en 1784, et du Sénat à sa création, mort à Paris le 13 février 1801.

(3) Élie Fréron tenait à Paris un large train de maison, avec équipages. Il avait été retenu longtemps à la Cour de Lunéville par le roi Stanislas, qui avait tenu son fils sur les fonts baptismaux. (Voir Charles Monselet, *Fréron ou l'illustre critique*, Paris, 1864, in-18).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que, ex-diplomate expert et se défiant de sa mémoire, il y a joint toutes les cartes de visite, toutes les invitations, tous les billets d'audience, même tous les catalogues tous les prospectus de fournisseurs, tous les avis de spectacles, toutes les offres de services qu'il a reçues, et aussi quelques documents relatifs à des cérémonies auxquelles il fut convié avec le Corps Diplomatique.

Ces quatre mois, qui sans doute s'écoulèrent bien rapidement pour le baron de Beckers, nous allons ainsi les passer de compagnie avec lui, — et je serais bien ingrat si je ne me faisais un très agréable devoir d'adresser mes plus vives actions de grâces à l'homme d'esprit et de savoir, d'une courtoisie si exquise, d'une obligeance si généreuse, Monsieur le Chevalier Gottfried de Boehm, l'éminent Directeur des Archives de la Maison Royale de Bavière, conseiller de Ministère, Héraut du Royaume, etc., etc., qui parle notre langue avec le charme et la délicatesse d'un Gleichen, et qui a bien voulu me signaler et me communiquer le précieux dossier (1) que nous allons maintenant dépouiller ensemble.

Mais, au préalable, je veux donner, d'après l'*Almanach Royal* de 1759, la liste des « Ministres des Cours Etrangères résidens près le Roy », car nous retrouverons la plupart de ces noms dans le dossier en question.

Je respecte ici l'orthographe dudit Almanach :

M. Gualterio, archevêque de Mira, nonce ordinaire du Pape, rue Saint-Guillaume, hotel de Mortemart.

(1) Archives d'Etat de Bavière, *Addressen und Catalogues*, Paris, 1759, PAPIERS DU BARON DE BECKERS.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le comte de Starhenberg, ambassadeur de l'Empereur et de S. M. Impériale, Royale et Apostolique l'Impératrice Reine de Hongrie et de Bohême, rue de l'Université, hôtel de Soyecourt.

Don Jaime Masones de Lima, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Roy d'Espagne, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, hôtel de Molé.

M. le comte de Bertucheff, ambassadeur extraordinaire de l'Impératrice de Russie, place Royale, hôtel de Richelieu.

M. le comte de Cantillana, ambassadeur extraordinaire du Roy des Deux Siciles, rue de la Planche, hôtel de Novion.

M. le Bailly de Solar de Breille, ambassadeur du Roy de Sardaigne, rue de Tournon.

M. Erizzo, ambassadeur de la République de Venise, rue de Varenne.

M. L'Estevenon de Berkenroode, ambassadeur des Etats généraux des Provinces-Unies, rue du Bacq, près les Jacobins.

M. le Bailly de Froullay, ambassadeur de la Religion de Malte, quay d'Orsay, près le Pont Royal.

M. le comte de Wedelfrise, envoyé extraordinaire du Roy de Dannemarck, rue des petits Augustins, près le quay.

M. le général Fontenay, envoyé extraordinaire du Roy de Pologne électeur de Saxe, rue Saint-Thomas du Louvre.

M. le baron Wan Eyck, envoyé extraordinaire de l'électeur de Bavière, et du cardinal de Bavière, évêque de Liège, rue Saint-Antoine, à l'hôtel de Beauvais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le baron de Scheffer, ministre plénipotentiaire du Roy de Suède, rue Taranne, près la Fontaine.

M. le baron de Juevenbroch, ministre plénipotentiaire de l'Electeur Palatin, rue de Sèvre, vis-à-vis des Incurables.

M. le marquis de Sorbe (1), ministre plénipotentiaire de la République de Gênes, rue des SS. Pères, près la rue de Grenelle.

M. le baron de Thun, ministre plénipotentiaire du Duc de Wirtemberg, rue de Ventadour.

M. Herlin, ministre du Roy de Pologne Duc de Lorraine et de Bar, rue de Grenelle Saint-Honoré, vis-à-vis de la rue des Deux-Ecus.

M. Pachelbel, ministre du Duc de Deux-Ponts, rue Royale, butte Saint-Roch.

M. Sellon, chargé des affaires de Genève, rue Sainte-Anne, au coin de la rue Vildot.

M. de Rein, chargé des affaires de l'Electeur de Cologne rue du Four, hôtel d'Hambourg.

M. Le Boursier, chargé des affaires de Modène, rue Saint-Louis au Marais.

M. Courchetet, agent des Villes Anséatiques, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, près les Jacobins.

(1) Sans doute le même que Dominique Sorba, ministre de Gênes en France, qui, en 1767 et 1768, négocia le traité, d'abord secret, signé par Louis XV et par lui, aux termes duquel la Sérénissime République cédait la Corse à la France en échange de sa dette et d'une subvention extraordinaire de deux millions de livres.

Ce fut pendant sa mission en France qu'il se maria. J'ai retrouvé son billet de faire part, sans date :

« Monsieur de Sorba, ministre de la Sérénissime République de Gênes, est venu pour avoir l'honneur de Vous voir et vous faire part de son mariage avec Mme Pelouz de Rorebel, fille de feu M. de Montgrand. » (Dans notre Annuaire de 1903. p. 292.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Introduction des ambassadeurs

M. Dufort, rue d'Anjou, faubourg Saint-Honoré.

M. de Lalive, rue Saint-Honoré, au coin de la place de Vendôme.

Secrétaire ordinaire du Roy à la conduite des Ambassadeurs.

M. de la Tournelle, aux Tuilleries, cour des Princes.

II

Une constatation s'impose : c'est combien peu les usages se sont modifiés depuis un siècle et demi, sauf pour les cartes de visite, dont je parlerai ci-après. Les costumes ont changé, non les coutumes. Dans les premiers degrés de l'échelle sociale, c'est en 1759 la même forme de vivre qu'au temps présent, et les formules ont à peine varié ; aux degrés inférieurs, c'est la même lutte pour « les affaires », pour signaler son commerce, son négoce, sa profession, sa boutique aux gens du monde, aux nobles, aux riches. La circulaire, le prospectus, l'annonce, la réclame sévissent avec moins d'intensité qu'aujourd'hui, mais avec autant d'adresse.

Le baron de Beckers en fut assailli dès qu'il eut franchi le seuil de l'hôtel de Gèvres : il n'eut que l'embarras du choix, qu'on en juge.

Sur un feuillet sommé de l'écu royal et encadré de fleurs de lis :

« Vananrat, dit Girard, Allemand, cordon-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nier-bottier du Roi, et de son Grand Ecuyer, et des Princes et Seigneurs de la Cour, demeure à Paris, rue Mazarine, faubourg Saint-Germain : Fait et vend toutes sortes de bottes et souliers ; il botte aussi les Dames très proprement. A Paris, 1758 ».

Sur une feuille grand in-8°, dans un encadrement de rinceaux :

Au grand Curieux

Rue Saint-Honoré, près les Pères de l'Oratoire.

Breavoine, Marchand ordinaire de Monseigneur le Dauphin et de Messieurs les Princes du Sang : Vend toutes sortes de Bonnets les plus nouveaux, très riches, pour Hommes, Femmes et Enfants, Bonnets de Castor brodez, et Bonnets pour les Régimens, et Toquets chamarrez de Galons d'Or et d'Argent, Bonnets de Courreurs et Turbans de Mores, Bonnets de Campagne fourrez ; Bourses à cheveux du meilleur air ; Bourlets d'Enfants de toutes manières et Fronteaux ; Bonnets Carrez pour les Prêtres et pour le Palais ; Toques de Velours et de Satin pour les Chevaliers de l'Ordre et pour les Consuls ; Mortiers des mieux faits pour les Présidents, et toutes sortes de Marchandises des plus nouvelles Modes. Le tout à juste prix.

A Paris, 1758.

De l'Imprimerie de J. Lemesle, Pont Saint-Michel, au Livre Royal.)

Beaucoup de cartes de marchands sont imprimées au verso de *cartes à jouer* ; on verra que c'était

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'usage général, même pour les cartes de visite, et c'est très certainement l'origine de leur nom.

Au verso d'une dame de carreau, dans un petit entourage de fleurs :

A la Providence

Place de la Bastille, après les Filles Sainte-Marie.

Moroy. Tient Fabrique de Cuirs dorés, dans les goûts les plus nouveaux, des plus à la mode et à juste prix ; raccommode les vieux Cuirs : Fait aussi les Tapisseries de toile, tontice en laine achée de toutes couleurs, et à juste prix. *A Paris.*

Voici un nom qui avait alors un beau son d'épées et qui maintenant a un son prestigieux de gloire immortelle.

Au dos d'un cinq de trèfle, dans un encadrement de croix ajourées :

« Gounod, Fourbisseur ordinaire du Roy, fait et vend toutes sortes de belles Epées d'or et d'argent, d'acier, travaillées, enrichies d'or et de rapot, des plus à la mode ; Couteaux de Chasses batus à froid, et généralement tout ce qui concerne la Fourbisserie. Il demeure aux Galleries du Louvre, près l'Imprimerie Royale, à Paris, 1755. »

Au dos d'un six de pique, dans une même bordure, sous un cœur transpercé de deux épées en sautoir :

« Au Grand Cœur

Pont Saint-Michel

Devisme, Marchand Fourbisseur, vend et fabrique toutes sortes de belles Gardes d'Epées

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Acier, d'Or, d'Argent, Coûteaux de Chasse, etc. Fournit la Cour et les Troupes, fait des Envois en Campagne et dans les cours étrangères ; le tout à juste prix. A PARIS. »

Sur une feuille encadrée d'environ trente centimètres de haut, sur environ dix-huit de large :

« LIQUEURS TRÈS-GRACIEUSES

De chez Ravoisé

Marchand Confiseur, à Paris, rue des Lombards.

AU FIDÈLE BERGER

Sçavoir :

La bouteille de pinte

Eau de Pucelle Parfait Amour Eau nuptiale Huile de Vénus	.....	4 livres.
ELIXIR ROYAL DE GARUS.....	24	»
Eau de la Chine blanche.....	4	»
Eau de la Chine rouge.....	4	»
Eau Divine double.....	4	»

Etc., etc. — Cela, c'était pour les dames.

Voici maintenant, sous un bandeau armoyé, une belle réclame imprimée sur trois pages in-4° :

« Les vertus d'une **Eau de Mélisse** composée aux Carmes déchaussez de Paris, souveraine contre l'apoplexie et les vapeurs », etc.

Petit billet manuscrit :

« HERRENSCHWAND, médecin des gardes suisses, est venû pour faire la Cour à Monsieur l'Envoyé,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

il demeure rue d'auphine la seconde porte cochère à droite en entrant par le pont neuf, chez M. Jombert. »

Au dos d'une carte de jeu :

« Monsieur Bellery, membre de l'Accadémie des sciences d'Amiens, chez M. Puyforcat, arquebusier du Roy, au bas de la rue des fossés de Monsieur le Prince à Paris. Très expert des conduits des eaux. »

L'esprit devait avoir sa forte part dans cette invite à financer; aussi les annonces de librairie affluent-elles :

« **Catalogue des livres et de musique**, de fonds, et d'assortiment, qui se vendent à Paris chez NICOLAS-BONAVENTURE DUCHESNE, libraire, rue St-Jacques, au-dessous de la Fontaine Saint Benoît, au Temple du Goût. 1758. »

« **Catalogue des Liures** provenant de différens fonds de Librairie, qui se trouvent en nombre chez BAUCHE, libraire à Paris, quai des Augustins, à Sainte-Geneviève et à Saint-Jean dans le Désert, 1758. »

Catalogue des livres du fond de CHARLES-ANTOINE JOMBERT, Imprimeur-Librairie du Roi pour l'Artillerie et le Génie, rue Dauphine, proche le Pont-Neuf, à l'Image Notre-Dame, à Paris 1759. »

« Catalogue de la Librairie JEAN-THOMAS HÉRISSANT, rue Saint-Jacques, à Saint-Paul et à Saint-Hilaire, 1759. »

Puis le « **Prospectus** de la nouvelle édition en dix volumes du *Grand Dictionnaire de Moréri*, 1758 », et celui-ci du *Journal des Spectacles*, sur une petite feuille de format in-12 :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« La veuve DELORMEL et Fils, Imprimeur-libraires des Spectacles, demeurans rue du Foin S. Jacques, vis-à-vis les Mathurins ; donnent avis qu'ils envoyeront dans les maisons, tous les jours avant onze heures du matin, le Journal des Représentations des Spectacles, jour par jour, sur un petit carton mince. Il contiendra *l'Opéra*, *la Comédie Françoise*, *la Comédie Italienne*, *l'Opéra-Comique*, ainsi que le *Concert Spirituel*, et quelques autres spectacles s'il s'en trouve. Ce journal ne peut être que très-exact, puisqu'il sera fait d'après les grandes affiches qui s'impriment tous les jours dans la même maison.

« Il commencera au premier janvier 1759, et coûtera 24 livres par an que l'on payera d'avance.

« Les personnes, qui voudront aussi avoir les affiches ou placards à leur porte, n'auront qu'à s'adresser aux mêmes libraires, qui les leur feront poser, moyennant 48 livres par an.

« Pour la facilité des Etrangers, et autres personnes qui ne sont que pour peu de tems à Paris, et qui désireront les avoir pendant leur séjour, on les délivrera par mois, moyennant 3 livres, dont on payera trois mois d'avance. »

Et enfin, ces deux lignes manuscrites sur une très mince bande de papier. Je les ai gardées pour la bonne bouche, parce que je les croyais de la main même de Beaumarchais ; et je trouvais fort piquant que continuant la profession paternelle, il aspirât à régler le mouvement des pendules de la Noblesse en attendant que le *Mariage de Figaro* contribuât à détraquer tout le mouvement de la Monarchie :

CARON horloger du Roy rue St-Denis vis avis le Sépulcre.

Ici, un grand trait de plume. Cette espèce de carte manuscrite, qui a pour objet de recommander le titu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

laire à la faveur de son excellence, a été déposée sans nul doute à son hôtel, entre les mains de son suisse, peu de jours après son arrivée à Paris, soit au commencement de février 1759. Elle me parut intéressante pour l'histoire de Beaumarchais, puisque par sa date de 1759 elle était en contradiction avec ses biographies, qui lui font quitter l'horlogerie bien antérieurement.

La comparaison de la carte manuscrite avec divers autographes de Beaumarchais m'ôta l'illusion que cette carte fût de sa main : mais elle est certainement de l'un de ses proches, qui continua et reprit son commerce d'horlogerie.

Ce fut certainement dans le même temps qu'on vint déposer à l'hôtel de Gesvres l'amusant prospectus des physiciens Bohémiens et Texier, imprimé sur un feuillet in-8° carré dans un encadrement de fleurons surmonté de l'Ecu royal :

PAR PERMISSION DU ROI

Et de Monseigneur le Lieutenant Général de Police

MESSIEURS ET DAMES,

« Le sieur BOHEMIENS et le sieur TEXIER, étant arrivés à Paris, pour satisfaire la curiosité Françoise, ledit Texier, ancien Machiniste dans les principalles Villes de France, a déjà représenté au Public l'Optique de son invention, Magique et Méchanique, dont la merveilleuse perspective forme le plus charmant Point-de-vûe, et des plus suprenons. Il fait paraître successivement, Palais, Temples, Jardins, Ports de Mer, Arcs de Triomphe en Architecture, changeant, à vûe en Illuminations au naturel, différents Fruits et Fleurs ; le tout si bien imité qu'il serait difficile d'en donner une juste idée. Il y a joint la représentation des Palais et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Villes Etrangères ; ledit Bohémiens, qu'il a amené, produit aussi les plus rares inventions d'une subtile Magie et d'une physique ingénue ; il n'a jamais paru dans les Cours de France, mais l'adresse de ses Tours lui a concilié les nobles et heureux suffrages des Cours Etrangères ; étant arrivé en cette Ville, il a l'honneur de vous expliquer un cours détaillé des Tours qu'il est en état de faire. Il fait toutes sortes de Tours de Gibbeciere, et produit des Tours Physiques et Magiques des plus surprenans, sur-tout, un Cadran qui marque toutes les heures qu'on peut demander, sans que personne y touche ; il fait tirer une carte et la trouve dessus son Cadran, sans qu'on lui dise qu'elle est la carte. Il représente une Boëte Magique, se changeant sans être touchée de personne, à la volonté des spectateurs ; il change tous les jours de Tours, tant Physiques que Méchaniques.

« Il montre ses Tours à ceux qui désireront les apprendre, et en peu de tems ; et vont jouer en Ville lorsqu'ils sont demandez, pour contenter les Compagnies qui ne voudront pas sortir.

Leur Loge est au-dessus du grand Jeu, rue de Paris.

Les places sont de 24 s. 12 s. et 6 s.

(*Permis d'impr. et affich. ce 22 janvier 1759 :* Bertin. — De l'Impr. de la V. Delormel, rue du Foin). »

III

Rien n'a été distrait de ce dossier, pas même les cartes de visite ; la plupart sont manuscrites : un certain nombre sont imprimées ; le nom du visiteur, presque toujours, est tracé sur le verso d'une carte à jouer, entière ou fragmentée en long ou en carré ; quelquefois sur un mince filet de papier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'orthographe, ordinairement très fantaisiste, implique que les visiteurs n'étaient pas tenus de libeller personnellement leur carte ; ce soin était le plus souvent laissé à la livrée, ce que décèlent la fantaisie orthographique et l'estropiement des noms.

On s'explique, après cela, que de telles cartes de visite ne soient guère venues jusqu'à nous ; tous ces petits tronçons éphémères devaient tôt finir dans les cheminées ; pour les rencontrer en nombre ici, soigneusement conservées, il a fallu que notre diplomate eut des motifs particuliers de ne les détruire pas.

Voici les plus importantes de celles que j'ai trouvées dans son dossier :

Monsieur Lambassadeur de Malte.

Le Commandeur De Grieu.

Madame la Marquise de Champoléon.

M. L'abé Bartélemy, Garde-des-Médailles, rue Colbert.

Le Comte d'Ostermanu.

L'Envoyé des cours de Baviere, Palatine et de Liege. (*Sur un 4 de pique*).

Le Baron de Gleichen. (*Sur un 3 de cœur*).

M. labé Salier, grand bibliotéquer du Roi, rue de Richelieux. (*Sur un valet de pique*).

Monsieur lambassadeur de L'Empereur.

Madame la Baronne de Grevenbroch.

Monsieur l'Ambassadeur de Hollande.

Lenvoyer de Jène.

Monsieur le Chevalier de Carrion, Secrétaire D'ambassade de la Cour D'espagne. (*Sur un 10 de pique*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Madame la marquise de Champauleon et Mademoiselle D'orsay sa sœur. (*Sur un 7 de carreau*).

Monsieur de Villemur, recever general des finance.

M. le Boursier, Chargé des affaires de Modene.

Monsieur le Marquis d'Hautefort, Monsieur De Beauvais. Monsieur l'Envoyé des Deux Ponts. Pour Monsieur le Baron de Beckers. (De deux écritures. *sur un roi de trèfle.*)

Le Comte de Sternberg.

Le Baron de Thun.

Le marquis de Chauvelin, Ambassadeur du Roy à Turin. (*Sur un roi de cœur*).

Monsieur Hulin, Ministre du Roy de Pologne. Duc de Lorraine et de Bar.

L'Ambassadeur de Venise.

Le Comte de Lodron. Abbé de St-Denis.

Monsieur le marquis de Steinville.

Monsignor Nonce du pape.

Le Baron de Mackau.

Pour Mr de Bequer. M^r^ le comte de Choiseul, Ambassadeur à Vienne.

Monsieur Le Prince De Salm.

Mr Freron pour Son Excellence Monsieur le Baron de Beckers.

† Monsieur L'Embassadeur de Sardaigne. Pour Son Excellence. (*Sous une croix tracée à la plume.*)

Les cartes libellées de leur propre main par les visiteurs ou par une main experte sont assez rares; — par exemple : le chevalier de Carrion, M^r^ le Boursier, le marquis de Chauvelin, Mr Hulin, Mr Freron.

Vous aurez remarqué la croix tracée en tête de la carte de l'ambassadeur de Sardaigne, qui était alors M. le bailli de Solar de Breille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vous la retrouverez en tête des billets de M. de la Tournelle, secrétaire ordinaire du Roi à la conduite des Ambassadeurs, adressés au baron de Beckers. C'est encore un usage parmi les personnes de foi pratiquante, ecclésiastiques ou non, qui veulent, dans toutes leurs actions, s'inspirer du sentiment de Dieu.

IV

Je groupe en ce chapitre tout ce que j'ai trouvé, dans le dossier du baron de Beckers, qui se rapporte à sa vie mondaine et diplomatique. En les relatant dans leur ordre chronologique, je mets le lecteur à même de la revivre, pour ainsi dire, et de s'identifier intimement avec elle.

Le 12 février 1759, le ministre plénipotentiaire de S. A. l'Electeur de Bavière reçoit de M. de la Tournelle ce petit billet, qui sera suivi de beaucoup d'autres exactement pareils, sauf, bien entendu, quant à la date, mais toujours pour un mardi.

†

« Vous estes averti, Monsieur, que vous pouvez traitter d'affaires s'il vous plait avec Monsieur le Duc de Choiseul en son Hôtel à Paris, Mardy matin 20e du présent mois. »

Deux jours après, petit billet du même plié et clos par un pain à cacheter noir. Ce que j'y souligne a été ajouté par le baron de Beckers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

†

« Le Roy prendra le Deuil demain matin Jeudy 15. Sa Majesté le portera dix jours.

« Paris ce 14e février 1759 Pour feu Madame la Duchesse d'Orléans. »

A cet avis M. de Beckers a joint cet imprimé (quatre pages, format de petit in-4°), document devenu sans doute bien rare.

L'ORDRE ET LA MARCHE

DU CONVOI

DE S. A S. MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS

PREMIÈRE PRINCESSE DU SANG.

Passant par les rues Saint-Honoré, Saint-Denis, des Lombards, des Arcis, Planche-Mibray, Pont Notre-Dame, de la Juiverie, petit Pont, rues du petit Pont et Saint-Jacques.

Le Jeudi 15 Février 1759, M. le Curé de Saint-Eustache, accompagné de son Clergé, se rendra processionnellement, sur les cinq heures du soir, au Palais Roïal, où se trouvera M. l'Evêque de Valence, qui fera la cérémonie, et après avoir fait, dans la chambre ardente, les prières et les cérémonies accoutumées, le corps de la Princesse sera descendu par le grand Escalier et porté par douze Valets de Chambre ayant des Baudriers à cet effet, et les quatre coins du poële portés par M. le Marquis d'Oise-Brancas, M. le Comte de Castelane, M. le Vicomte de la Tour Dupin, et M. le Vicomte de Noé, Gentilshommes de la Chambre de Monseigneur le Duc d'Orléans, et mis ensuite dans le Char.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La marche commencera en l'ordre suivant :

Le Guet à pied et à cheval.

Ensuite un Piqueur à cheval.

Les Pauvres vêtus d'étoffe grise, et chacun un flambeau à la main, sur deux lignes.

Toute la Livrée avec des flambeaux.

Douze Officiers de la chambre et garderobbe à cheval, avec des bandoulières qui leur ont servi à descendre le corps.

Huit Huissiers de la chambre à cheval.

Un contrôleur de la bouche à cheval.

Dix Officiers de la bouche à cheval.

Trente-deux Officiers de la chambre à cheval,

Le premier carrosse avec des harnois noirs, dans lequel seront quatre Femmes-de-Chambre de Madame la Duchesse d'Orléans.

Un avec même harnois, dans lequel seront quatre Ecuyers de Madame la Duchesse d'Orléans.

Un carrosse aux mêmes harnois, dans lequel seront quatre gentilshommes ordinaires de Monseigneur le Duc d'Orléans ; M. Deploui, l'un d'eux, portera la couronne de la Princesse.

Un carrosse avec chevaux caparaçonnées de noir, dans lequel seront quatre gentilshommes de la Chambre de Monseigneur le Duc d'Orléans qui doivent porter le poële : savoir, M. le Marquis d'Oise-Brancas, M. le Comte de Castelane, M, le Vicomte de la Tour Dupin, et M. le Vicomte de Noé.

Un carrosse, dans lequel seront quatre Aumôniers de Monseigneur le Duc d'Orléans.

Un carrosse à six chevaux caparaçonnés de noir, dans lequel seront M. le Comte de Montauban, premier Ecuyer de monseigneur le duc d'Orléans, M. le chevalier de Pons, premier gentilhomme de la Chambre de Monseigneur le Duc d'Orléans, M. de Durefort, et M. le comte de Lugeac.

Un carrosse à huit chevaux caparaçonnés en moire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'argent, dans lequel sera madame la Duchesse de Modene, accompagnée de madame la Duchesse de Randan, de Madame la Marquise de Polignac, Dame d'honneur de madame la Duchesse, de Madame la comtesse de Blot, de madame la comtesse de Pauli, Dame d'honneur de Madame de Modene, et de Madame la Comtesse d'Epinai.

Un grand carrosse à huit chevaux caparaçonnés en moire d'argent, dans lequel sera M. l'Evêque de Valence, portant le cœur de Madame la Duchesse d'Orléans, M. le Curé de Saint Eustache, M. Aubri, Confesseur de la Princesse, et l'Aumônier de M. l'Evêque de Valence.

Ensuite le Gouverneur des Pages à cheval et en manteau.

Dix pages, à cheval et en manteaux, portant des flambeaux.

Ensuite le Roi-d'Armes et quatre Héraults-d'armes, à cheval.

Ensuite six Suisses de Monseigneur le Duc d'Orléans.

Vingt Valets-de-pied, portant des flambeaux.

Après cela, le char couvert d'un drap velours noir et moire d'argent, dont les cordons seront portés par quatre aumôniers à cheval.

Plusieurs officiers de l'écurie, autour du char.

Deux carrosses de Madame la duchesse de Modene.

Un carrosse de Madame la duchesse de Randan.

Un carrosse de M. l'Evêque de Valence,

Et un grand nombre de gens de livrée, avec des flambeaux, pour éclairer tous les carrosses.

Tout le cortège étant arrivé au Val-de-Grâce le corps de la princesse sera descendu du Char, et porté par les mêmes valets de chambre, ainsi qu'au Palais Royal. M. l'Evêque de Valence présentera le corps à Madame l'Abbesse, qui viendra le recevoir à la tête des Religieuses.

Après cette cérémonie, le corps sera placé dans l'é-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

glise, sur un magnifique catafalque, éclairé par un très grand nombre de lumières. Les Prières ordinaires étant achevées, le corps sera descendu dans le caveau de la chapelle de la Reine Anne d'Autriche ; et sera mis auprès des Princes et Princesses de la Maison d'Orléans. Le cœur de Madame la Duchesse d'Orléans sera placé dans le même caveau, auprès de ceux des princes et princesses de la maison, qui y sont déjà.

Permis d'imprimer et distribuer, à Paris le 15 février 1759.

BERTIN.

L'auguste Princesse dont se célébraient les funérailles était Madame Louise-Henriette de Bourbon-Conti, mariée en 1743 à Louis-Philippe d'Orléans, né à Paris en 1725, duc de Chartres, puis d'Orléans en 1752, par la mort de son père, dont il hérita la charité inépuisable : il donnait, chaque année, secrètement 250.000 francs aux malheureux.

La Duchesse de Modène était sa tante, la princesse Charlotte, fille du Régent, née le 22 octobre 1700 mariée le 12 février 1720 au prince François-Marie d'Este, alors prince héréditaire de Modène.

L'Evêque de Valence était le Révérendissime seigneur Alexandre Milon, Evêque de Valence depuis le mois de mai 1725. (Il devait mourir douze ans après.)

La duchesse de Randan était Elisabeth-Philippine de Poitiers de Rye d'Anglure, fille de Ferdinand-Joseph, comte de Poitiers, et de Marie-Geneviève de Bourbon-Malause ; elle avait été mariée, le 13 juillet 1728, à Guy-Michel de Durfort, puis de Randan (1733), lieutenant général des armées du Roi (1745), petit-fils du Maréchal duc de Lorges, et qui devait lui-même recevoir en 1768 le bâton

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Maréchal de France. Sa fille unique, Marie-Geneviève de Durfort, mourut sans avoir eu d'enfant de son mariage contracté, le 18 février 1751, avec le duc de la Trémoïlle.

Au programme des funérailles de Madame la Duchesse d'Orléans, le baron de Beekers avait annexé la copie de cette lettre de condoléances écrite par son Prince à l'époux si cruellement épouvé :

MONSIEUR,

L'intérêt sincère, que j'ai toujours pris à tout ce qui a pû intéresser en quelque façon V. A. ne doit point Lui laisser lieu de douter combien je suis sensiblement touché de la perte qu'Elle vient de faire de Madame la Duchesse d'Orléans Son Epouse.

Votre soumission aux Décrets de la Providence doit vous être un motif de consolation à laquelle je desirerois pouvoir contribuer par les sentimens de la parfaite considération avec laquelle je suis

Monsieur
De vôtre Altesse
Tres affectionné Cousin et serviteur
CHARLES THEODOR ELECTEUR.

Mannheim le 6 mars 1759.

A Son Altesse
Monsieur le Duc d'Orléans
Mon Cousin.
A St-Cloud.

Les invitations à dîner ne contrevenaient pas au deuil de cour, puisque le baron de Beckers reçut, le 17 février, celle-ci :

« Monsieur L'Ambassadeur de Leurs Majestés

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Impériales prie Monsieur le Baron de Beckers de vouloir bien lui faire l'honneur de venir dîner chés luy Mercredi 21 de ce mois.

« Ce 17e février.

« Réponse s'il Vous plait. »

Notons que, la veille, M. de Beckers avait reçu de M. de la Tournelle l'avis suivant :

« Monsieur

« M Dufort sera dimanche prochain à Versailles. Il vous introduira chez la Reine et dans toute la famille Royalle. Voudrés vous bien vous rendre à midy dans la salle.

« J'ay l'honneur d'être avec Respect.

« Monsieur

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

De La Tournelle.

« A Paris ce 16 févr. 1759. »

Le 20, dîner chez l'ambassadeur de Malte (invitation sur petit billet oblong) :

« Monsieur l'Ambassadeur de Malte prie Son Excellence Monsieur le baron de Beckers de luy faire l'honneur de venir dîner chez luy Mardy 20 de ce mois. »

Le jeudi 22, billet de la baronne de Grevenbrock, femme du ministre de l'Electeur Palatin à Paris :

« Made de Grevenbroch souhaite bien le bon jours à son Excellence Monsieur le baron de Beckers et lui fait dire que si il est tanté d'aler cette nuit au balle de l'opéra et qu'il n'ay point de place il n'a qu'a demander la 5e loge des secondes sous le nom

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de *Madame barbe bleu*, il y ora une place. Mesdemoiselles dosten et Kuhla i seront aussi et Mde de Greven Broch lui donnera le bras et luy expliquera un peu les noms des masques de la cour et de la ville. Il est le maître d'y venir aussi tard et aussi de bonheur qu'il lui plaira.

« Ce jeudy matin. »

Voilà qui rompt bien le deuil de cour, mais on allait en masque au bal de l'Opéra. Si je m'abuse, Mademoiselle d'Osten, nommée dans ce billet, fut mariée peu après, car une lettre d'elle à M. de Beckers, du 19 mars suivant, porte en tête cette note du baron :

« Madame la Generale Comtesse de Saint-Germain ».

Et la lettre est signée « de la Osten de Saint-Germain (1) ».

Une autre lettre. celle-là de M. d'Ormesson au duc de Choiseul (12 mai 1759), nous apprend que Mademoiselle de Kuhla, qui devait assister au bal de l'Opéra dans la loge de « Madame Barbe bleue », était fille de la baronne de Kuhla, née comtesse de Linange.

Le bal a du succès, car, le 26, la baronne de Grevenbrock fait porter à l'hôtel de Gesvres ce billet cacheté aux armes. Cette fois, on se retrouvera dans la loge de « Madame la Barbe noire ». Suscription :

(1) La comtesse de Saint-Germain était, je crois, de la même famille que le comte d'Ostein, premier ministre de Danemark en 1771.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

A Son Excellence
« Monsieur le Baron de Beckers
« Ministre d'Etat de l'Electeur Palatin
« à l'hôtel de Gesvres, rue Croix des petits Champs
« Paris ».

« Madame la Baronne de Grevenbroch souhaite bien le bonjour à S. E. M. le Baron de Beckers et lui fait dire que s'il aime mieux se rendre au Bal de l'Opera sans venir prendre Madame la Baronne de Grevenbroch il en est le maître, auquel cas il ne lui enverra pas son carosse, et il demandera la 5e Loge ou seconde du côté de la Reine qui a pour titre Monsieur et Madame La Barbe noire, il ne payera point en entrant.

« Paris ce Lundi [26e fevr. 1759] (1) ».

La veille, le baron avait eu une soirée de musique, ce que nous apprend cet avis tracé au dos d'un 3 de cœur :

« Le concert dimanche 25 février chez Monsieur Dupin rüe Platrière. »

Le 26, avis de M. de la Tournelle :

« Le Roy ne sera pas à Versailles Mardy prochain 27e du présent mois. »

Autre invitation à un concert, celle-là au dos d'un roi de carreau :

« Le concert dimanche 4 mars chez Monsieur le Comte Brancas, rüe Varenne. »

Deux documents sans date, mais certainement du commencement du même mois :

« Monsieur Hulin est venu pour rendre ses

(1) La date a été ajoutée par le baron de Beckers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

humbles devoirs à Monsieur le Baron de Beckers, Ministre d'Etat de l'Electeur Palatin. »

Et cette invitation, au dos d'un 4 de carreau :

« Son Excellence Monsieur le Baron de Beckers est prié de faire l'honneur à Monsieur d'Hancher de dîner avec lui. »

Pas d'indication du jour, qui évidemment, est laissé au choix de l'invité.

Au même temps, le baron a dû être invité à la séance de réception de M. de Silhouette en qualité de procureur général, car il en a rapporté et conservé la réponse imprimée de ce magistrat au premier président, qui était Aimar-Jean de Nicolaï, marquis de Goussainville, ancien mestre-de-camp de dragons :

« Reponse de M. de Silhouette *au premier Président de la Chambre des Comptes.*

« Monsieur, je ne me dissimule point l'étendue des obligations que m'impose la confiance dont le Roy vient de m'honorer. Procurer à l'Etat les ressources nécessaires pour repousser les injustes attaques d'un ennemi qui voudroit envahir l'empire universel de la mer et du commerce ; affermir de plus en plus le crédit par la stabilité des engagemens sur lesquels il est fondé ; exciter et protéger l'industrie ; soulager, lorsque les circonstances le permettront, un Peuple qui ne ressentiroit jamais le poids des impôts, s'il ne tenoit qu'à son souverain de l'en garantir ; voilà l'objet de mon devoir, comme celui de nos vœux.

C'est dans la suppression des dépenses inutiles, dans l'économie des dépenses nécessaires, et dans l'amélioration des différentes branches du revenu public que l'on doit chercher les premières ressources pour subvenir aux besoins de l'Etat.

« Ces systèmes dangereux, dont les moyens, enfantés

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par la chimère de l'illusion, bouleverseroient la nature des choses, et dont le Royaume a déjà éprouvé une fois les funestes effets, n'auront aucun accès auprès du trône.

Je veillerai avec soin à l'observation de l'ordre et de la règle. Je sens combien les principes de la Comptabilité, dont cette illustre Compagnie est dépositaire, sont importans à conserver dans leur intégrité. Vous tenés, Monsieur, ces Principes de vos Ancêtres (1), qui depuis plusieurs siècles président à cette compagnie; en la maintenant avec la justice et les lumières qui caractérisent le Magistrat, vous rendez un service essentiel au Roy et à l'État, et je compterai toujours au rang de mes devoirs de faire parvenir à Sa Majesté les témoignages constans que cette compagnie Lui donne de son zèle et de sa fidélité. »

Le 5 mars, à 9 heures du matin, S. A. le Duc des Deux-Ponts fait porter chez M. de Beckers ce Billet autographe et si courtois :

« Monsieur le Duc des Deuxponts ayant apris que Monsieur le baron de Beckers et Monsieur de Stengel étoient engagés pour dîner demain lundi chés Monsieur le Baron van Eyck, il se propose, au lieu de leur donner à dîner demain, d'aller surprendre le Baron van Eyck et d'y dîner avec eux. Monsieur le Duc des Deuxponts espere que Monsieur le Baron de Beckers et Monsieur de Stengel

(1) Premiers Présidents de la Chambre des Comptes, 1506 : Jean Nicolaï. 1518 : Aimar, son fils. 1553 : Antoine, fils du précédent. Puis : Jean, fils du précédent. Antoine, fils du précédent, 1656 : Nicolas, fils du précédent, 1686 : Jean-Aimar, fils du précédent, 1717 : Jean-Antoine-Nicolas, fils du précédent, et mort en 1731. — 1734 : Aimar-Jean de Nicolaï, frère du précédent, marié en 1737 à Madeleine-Léonine de Vintimille, 1789 : Aimar-Charles-Marie, leur fils, assassiné révolutionnairement en juillet 1794.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

voudront bien venir dîner le Dimanche prochain et le dedommager de la journée de demain. »

Le 24 mars, billet de l'ambassadeur d'Allemagne :

« Monsieur l'Ambassadeur de Leurs Majestés Impériales laisse les portes ouvertes aujourd'hui samedy, et verra ceux qui lui fairont l'honneur de venir lui parler.

« Monsieur le Baron de Beckers sera le maître d'y venir à qu'elle heure il souhaitera depuis dix heures jusqu'à une heure. »

Le 25, invitation à dîner pour le 26 :

« Mr L'ambassadeur de Leurs Majestés Impériales prie Monsieur le Baron de Beckers de lui faire l'honneur de venir dîner chés lui demain Lundy 26 de ce mois.

« Le 25 mars.

« Reponce sil lui plait. »

Le 31, petit billet du Duc des Deux-Ponts :

« Msgr le Duc des Deuxponts prie Monsieur le Baron de Beckers et Monsieur de Stengel de venir dîner avec lui demain samedi 31 mars. »

Le 1er mai, M. de Beckers est convoqué chez le premier ministre par ce petit billet cacheté de cire noire aux armes du duc de Choiseul et portant cette suscription :

« A Monsieur
» Monsieur le Baron de Beckers
« Ministre plénipotentiaire de l'Electeur Palatin
« A Paris. Duc de Choiseul.

†

« Vous êtes averti, Monsieur, que vous pouvez traitter d'affaires, s'il vous plaict, avec Monsieur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le Duc de Choiseul, en son Hôtel à Paris, Mardy matin 1er May. »

Il est probable que, le 8 mai, à Versailles, le baron de Beckers assistait à la représentation donnée par l'Opéra Comique de Paris avec la permission du Roi, et dont voici l'élégant programme, imprimé dans un encadrement fleuronné et décoré de l'écu royal. Ce que j'ai mis en italique y a été ajouté à la main.

PAR PERMISSION DU ROI

L'OPÉRA COMIQUE
DE PARIS

DONNERA aujourd'hui *Mardy 8 May* 1759.

La 1re Représentation du May, Ballet nouveau
Meslé de chants, précédé Du Magazin des Modernes
Et Du Trompeur trompé.

On commencera à cinq heures et demie précises.

On prendra au Théâtre et premières Loges 4 livres, à l'Amphithéâtre 3 liv. aux secondes Loges 40 sols ; au second Amphithéâtre 30 s. au Parterre 20 sols.

C'est à la Salle neuve des Spectacles, rue Royale, *à Versailles*.

La Livrée n'entrera pas même en payant.

On s'adressera à l'Entrepreneur pour louer les Loges : Il demeure attenant la Salle.

Cette soirée théâtrale, lyrique et chorégraphique paraît avoir été l'un des derniers plaisirs qu'ait pu goûter le plénipotentiaire bavarois durant sa mission, car son dossier ne contient plus d'invitations mondaines, ni de billets de spectacle. Le Prince Electeur paraît pressé d'avoir une conclusion dans la question des subsides français, et les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seules visites que fasse son envoyé sont pour le premier Ministre. On ne trouve plus dans le dossier que de petits billets de M. de la Tournelle, convoquant le baron de Beckers chez le duc de Choiseul.

Les subsides sont prêts, le départ est proche. Adieu, Paris !... Adieu, paniers, les vendanges sont faites !

V

Deux minutes, écrites, et conservées par M. de Beckers, font foi que dès le 23 mai il avait terminé sa mission avec un plein succès.

« Je soussigné Ministre d'Etat et de conférance, et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. Electorale Palatine auprès de S. M. T. C.

« Reconnois avoir reçu de Son Excellence Monsieur le Duc de Choiseul, ministre et secrétaire d'Etat des affaires étrangères, la somme de cent cinquante mille livres pour le quartier de janvier de cette année, des subsides accordés par S. M. T. C. à S. A. S. Electorale, dont quittance. A Paris le vingt-trois mai 1759. »

« J'ai receu de Mr de Laborde, Banquier de la Cour, la somme de 150.000 livres pour le subside accordé par S. M. T. C. à S. A. S. E. P. pour le quartier d'avril de la présente année, m'obligeant de luy rapporter un mandat de S. E. M. le Duc de Choiseul avec mon acquis. Paris le 23e may 1759. »

Et tout de suite vient la question des passeports, à laquelle se rapportent divers documents, et d'abord cette autre minute du baronde Berkers :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à Paris
ce 2e juin
1759.

à M. le Duc de Choiseul
à son hôtel à Paris.

« Monsieur !

« V. E. a eu la bonté de me faire espérer mercredy passé déjà, un passeport de S. M. le Roi sans lequel on m'assure de ne pouvoir poursuivre ma route.

« Si je n'étois pas si pressé, comme il vous l'est connu, Monsieur, je n'importunerois plus V. E., Laquelle je supplie de se souvenir de moi, et de me faire sçavoir si et quand je dois envoyer quelqu'un à Versailles pour ce passeport, dont l'instant de mon départ dépend. Je n'ose point être à charge à V. E. de ma personne, d'autant moins que je n'ai plus un habit à mettre qui ne soit empaqueté et déjà sur ma voiture de voyage. Je me recommande donc encore à vôtre bienveillance par celle-ci, ayant l'honneur d'être avec des sentimens respectueux.

« Monsieur.
« De Votre Excell[e]... »

A quoi répondent, le jour même, une lettre et une note du premier ministre :

« A Paris le 2 juin 1759.

« Il y a trois jours, Monsieur, que j'ai signé les passeports qui vous sont nécessaires ; il a fallu ensuite les envoyer au Bureau des Finances pour être visés, c'est ce qui en occasionne le retard. Je pars dans le moment pour Versailles, d'où

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

j'espère pouvoir vous les faire parvenir dans la journée même.

« J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus sincères, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

« Le Duc de Choiseul.

« *M. le Baron de Beckers.* »

« Monsieur le Baron de Beckers trouvera ci-joint un des deux passeports qu'il a demandé à M. le Duc de Choiseul ; il est nécessaire que celui pour ses effets soit signé par M. le Controleur Général ; il n'a pû l'être parcequ'il a été absent de Versailles toute la semaine. M. le Controleur Général revient ce soir, on ne manquera pas à son arrivée d'aller chercher le passeport de M. le Baron de Beckers, qui le recevra demain matin ou au plus tard après dîné.

« A Versailles ce 2 juin 1759. »

A ce billet sont sont joints les deux passeports annoncés, — que voici :

Vu au Conseil :

DE PAR LE ROY

Desilhouette.

SA MAJESTÉ voulant que les hardes et bagages que le Baron de Beckers emporte avec lui, ou envoye de Paris à Manheim, sortent du Royaume et passent en toute sureté et liberté, Elle mande et ordonne à tous ses officiers et justiciers qu'il appartiendra de n'y apporter aucun empéchement ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

deffend à cet effet aux fermiers de ses douanes, traites foraines ou domaniales de prendre ni exiger aucuns droits pour les dits hardes et bagages.

Fait à Versailles le 30 may 1759.

LOUIS

(Écu de France gravé).

Le Duc De Choiseul.

DE PAR LE ROY

A tous gouverneurs et nos Lieutenans généraux en nos provinces et armées, Gouverneurs particuliers et Commandans de nos Villes, places et troupes, Et à tous autres nos officiers, Justiciers et sujets qu'il appartiendra, Salut. Nous voulons et vous mandons très expressement que vous ayez à laisser seurement et librement passer le Baron de Beckers, retournant à Manheim, avec des domestiques, hardes et bagages, sans luy donner ny souffrir qu'il luy soit donné aucun empêchement, Mais au contraire toute l'ayde et assistance dont il aura besoin ; le présent passeport valable pour deux mois seulement. Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le Trente May 1759.

LOUIS.

(Ecu de France gravé.)

PAR LE ROY.

Gratis.

Le Duc de Choiseul.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il est présumable qu'ayant reçu ses passeports le 2 juin, le baron de Beckers quitta Paris le lendemain même, non sans avoir joint à son dossier parisien les cartes d'adieu qui avaient été apportées à l'hôtel de Gesvres, dès l'annonce de son départ imminent :

Baron de Rechberg. Pour prendre congé. *(Au dos d'une carte de jeu.)*

Monsieur le Comte de Khevenüller, pour prendre congé. *(De même.)*

Monsieur Le marquis Dhautefort pour prendre congé et faire ces adieu. » *(Petit billet.)*

« L'Electeur palatin est venû souhaiter un bon voyage à Monsieur le Baron de Bekers. » *(Petit billet.)*

Lui-même avait dressé la liste de ses « Visites de congé à Paris dans le mois de may 1759 », — liste que voici :

Ambassadeurs et Ministres étrangers.

Nonce, rue S.-Guillaume, Gualterio.

Comte Stahremberg, r. de l'Univers[ité].

Comte Lima, ambass. d'Espagne, rue S.-Domin[ique], et chev. Cario.

Ambass. de Russie, Place Royale.

Comte Cantillana, ambass. de Naples, rue de la Planche.

Solar, ambass. de Sard. rue Tournon.

Erizzo, ambass. de Venize rue Varenne.

Berckenrode, amb. d'Holl. r. du Bacq.

Ambass. de Malte, Froullay, près le pont Royal.

Comte d'Argental, Ministre de Parme. Etc., etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Baron Mackau.
M. du Fort.
M. de la Tournelle.
Mde d'Epinay.
Mde la Ctesse Lismore.
Carmelite de Kuhla.
Cte de Steinville.
Maalin Lowendahl.
Mr Barré
Mde Desplaces.
M. et Me Fréron.
Commandeur Grieu.
Villemur.
Montmartel.
d'Arget.
Marq. d'Hautefort.
Etc. Etc.

Dans cette liste longue et que j'ai dû abréger, les lettrés ne manqueront pas de remarquer le nom de « Madame d'Épinay », la jolie femme d'esprit qui, se voyant dépérir et surprise dans les larmes, répondit à l'ami qui lui demandait ce qu'elle avait :

« Rien, je me pleure !... »

Peut-être le baron de Beckers avait-il, lui, d'intimes raisons de pleurer ce Paris qu'il quittait, — comme elle pleurait de quitter la vie, — et ne sommes-nous pas absolument téméraire en supposant quelque secret rapport entre ce chagrin hypotétique et certaine lacune que nous avons constatée dans l'emploi de son temps, pendant tout le mois d'avril et les premiers jour du mois de mai.

Si je me trompe, que Dieu me pardonne, comme il a depuis longtemps pardonné à Son Excellence !...

Vte DE POLI.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UN CRÉANCIER

DU

DUC CHARLES D'ORLÉANS

AU XVe SIÈCLE

Personne n'ignore que, durant le bas Moyen-Age et tout au moins depuis le XIVe siècle, la voie la plus sûre et la plus ordinaire pour parvenir à la noblesse fût l'acquisition de la richesse. Plus on s'éloignait des temps héroïques de la féodalité, plus les nouvelles couches de gentils-hommes s'épaisissaient, et moins on était difficile sur le recrutement de ces nouvelles couches. Peu à peu les cadres de l'aristocratie s'ouvrirent à des gens appartenant à des castes tout à fait méprisées jusque-là.

On sait, par exemple, ce qu'étaient les « Lombards », ces négociants italiens entre les mains desquels s'était centralisé tout le commerce de l'argent depuis le jour où Philippe le Bel avait chassé les Juifs de toute la France en 1306. Leur nom était devenu naturellement synonyme d'usurier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aussi, quand un Lombard s'enrichissait et obtenait par ses services la protection de quelque grand seigneur, s'empressait-il de rejeter cette appellation injurieuse et de se faire appeler banquier. C'est ainsi que, de nos jours, le mot israélite a pris un sens relevé, tandis que celui de juif a gardé un sens bas et ignoble.

Malgré leur abjection originaire, plus d'un de ces Lombards parvint, au XIVe et surtout au XVe siècle, à entrer dans la noblesse par la protection des princes ou des grands seigneurs auxquels ils avaient rendu des services d'argent. C'est l'histoire d'un de ces Italiens que nous racontons dans les pages qui suivent, d'après des documents inédits.

I.

Le Lombard dont il est question se nommait Joanne Vittori — en français Jean Victor. — Originaire de la Cité de Florence et établi depuis longtemps au royaume de France, il était, au moment où nous entendons parler de lui pour la première fois, installé à Londres où il avait mis son crédit et ses relations d'affaires avec le continent, au service des grands seigneurs français prisonniers des Anglais.

Ceux-ci, en effet, ne se montraient guère généreux envers les princes et chevaliers que le sort des armes avait mis entre leurs mains, et nous en avons la preuve irréfutable dans la façon dont ils traitèrent le plus illustre d'entre eux, Charles, duc d'Orléans et de Valois.

Non content de le tenir étroitement prisonnier,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Henri V le narguait encore, à l'occasion. C'est ainsi que rêvant en 1416 une nouvelle invasion de la France, à la tête d'une armée formidable, il raillait Charles et son frère d'Angoulême en leur disant : « Je ne crains rien pour l'exécution de mes desseins ; car j'espère, mes beaux cousins, que vous paierez les frais de cette guerre. »

Enfermé, d'abord, au « Palais de Londres, » puis transféré en 1416 au château de Windsor, Charles fut bientôt séparé de ses compagnons pour être relégué seul au château de Pomfret « sombre et sinistre prison, dit Michelet, qui n'avait pas coutume de rendre ceux qu'elle recevait : témoin, Richard II. » Il en sortit néanmoins et nous le retrouvons en 1422 au château de Bolingbrooke. Successivement il fut ramené à Londres en 1430, puis interné au château de Wingfeld en mars 1436, enfin l'année suivante, le 2 avril 1437, nous le retrouvons à Londres où il était encore le 16 juillet 1438, et ce n'est qu'au mois de novembre 1440 que le pauvre duc-poète revit enfin, pour ne plus la quitter, cette bonne terre de France dont il était exilé depuis vingt-cinq ans.

Non contents de faire voyager ainsi leur illustre captif de prison en prison, les Anglais réduisaient de plus en plus les sommes allouées pour sa garde et son entretien. Si, en 1422, cette garde coûtait encore au trésor anglais vingt sous par jour — un mouton d'or, environ quarante francs de notre monnaie (1) — ce qui n'était certainement pas exagéré pour un si grand personnage, elle fut en 1430, « entreprise à forfait » par un chevalier ap-

(1) RYMER, tome X, p. 289.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pelé Jean de Cornouailles, qui s'en chargea moyennant 300 marcs par an.

Mais bientôt cette somme parut exorbitante au Conseil d'Angleterre et on résolut de mettre la garde du prince français en adjudication publique au rabais !

C'est le comte de Suffolk qui fit la soumission la plus basse et qui fut déclaré adjudicataire, moyennant quatorze sous et quatre deniers par jour. Plus tard, il fut remplacé dans ce rôle d'« entrepreneur-geôlier » par un chevalier Reynold Cobham dont nous trouvons le nom dans les poésies de son pensionnaire (1).

On conçoit qu'un traitement aussi misérable ait amené une véritable détresse dans l'état des princes et des seigneurs captifs. Aussi le duc d'Orléans faisait-il venir de France, non seulement de l'argent, mais encore des objets en nature, tels que vêtements et même provisions de bouche..... chaque fois, du moins, qu'il en obtenait l'autorisation de ses geôliers. Ceux-ci y mettaient certainement peu de bonne volonté. Lorsqu'un messager devait apporter quelque chose au prince prisonnier, il lui fallait un sauf-conduit ; des conditions dures et humiliantes étaient imposées aux officiers de Charles, non seulement quand ils venaient apporter quelque adoucissement à la cruelle détresse de leur maître, mais encore quand leurs voyages avaient pour objet le rachat des otages ou le paiement partiel ou total de la rançon de quelque prisonnier.

(1) Cf. Aimé Champollion-Pigeac : *Documents paléographiques relatifs à l'Histoire des Beaux Arts*, etc. Paris, 1868, p. 491.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ces envois de fonds étaient pourtant une manne bienfaisante pour tous ces Anglais besogneux, « pour ce que chacun en avoit une très grande somme de pécune » (1), et Monstrelet ajoute que le désir de conserver chez eux, ce qu'on peut appeler vulgairement, cette bonne « vache à lait », fut une des causes de la prolongation de la captivité des deux princes d'Orléans et d'Angoulême.

« Si le roi — écrit-il — et ceux qui avoient le gouvernement des besongnes touchant les seigneuries du dessus dit duc (Charles), eussent longtemps par avance conclu de ne lui point envoyer lesdites finances, il est à supposer que sa délivrance eût été plus tost trouvée qu'elle ne fut. »

On comprend d'ailleurs, que tel n'ait pas été l'avis des prisonniers et de ceux qui avaient pour premier devoir de soulager leur infortune. Du reste, qui sait ce qu'il fut advenu de ces jeunes princes,

Creus au jardin semé de fleurs de lys,

si leurs geôliers n'avaient pas eu un intérêt d'argent à les garder? On sait que les Anglais n'ont pas l'habitude de faire durer longtemps les mauvaises affaires et qu'ils ont toujours su admirablement se débarrasser des gens qui les gênaient, prisonniers ou autres.

On crut même un moment (vers l'année 1433), à la mort du pauvre duc-poète, et le bruit s'en répandit en France, ce qui lui fournit le sujet d'une jolie ballade où il révèle à ses amis « qu'encore

(1) MONSTRELET, II, p. 173.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

est vive la souris. » La souris aurait bien pu ne pas sortir vivante de la souricière, si elle n'avait pas servi à enrichir ceux qui l'avaient prise.

Il fallait donc que beaucoup d'argent vint de France.

Or, il n'était pas facile, dans la première moitié du XVe siècle, de transporter de grosses sommes en numéraire d'un pays dans un autre. Les espèces sonnantes étaient bien encombrantes et bien dangereuses, surtout quand il s'agissait de les apporter dans un pays hostile, où elles pouvaient être confisquées sous les prétextes les plus futiles par le bon plaisir d'un ennemi dont la générosité n'a jamais été la vertu dominante.

Restaient donc les lettres de change, et seuls les Lombards étaient organisés pour ce genre de négoce. Leur puissance financière, d'un caractère international, les faisait respecter par tous les monarques qui savaient qu'ils pouvaient avoir besoin d'eux. De même qu'aujourd'hui on crie volontiers contre la haute Banque et sa puissance cosmopolite, de même alors on maudissait le Lombard, l'usurier cosmopolite ; mais, à part quelques spoliations qui ont rarement bénéficié à leurs auteurs, on laissait vivre le Lombard, on le protégeait même, sachant bien qu'à l'occasion on aurait besoin de ses services.

Le respect de leurs engagements étant leur unique morale et leur seule raison d'être, la promesse de ces banquiers était, déjà à cette époque, considérée comme valeur marchande, et on escomptait leur signature comme argent comptant.

Ces Lombards résidaient partout : en Italie, leur lieu d'origine, en France, en Allemagne, en An-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gleterre. Beaucoup, fixés dans les grandes villes de commerce, y prènaient bourgeoisie et en devenaient citoyens, comme nos israëlites modernes, tout en conservant des relations très étendues dans les autres pays. Avec cette admirable solidarité que donne le maniement intelligent du crédit, ils se soutenaient de place en place, et le réseau de leurs comptoirs couvrait toutes les parties de l'Europe alors civilisée.

Parfois, un de ces financiers s'attachait à quelque prince, devenait son homme d'affaires et son protégé — sans parler du bénéfice légitime de ses opérations, — lui servait de banquier, lui prêtait de l'argent et, en échange de ses services, se poussait comme nous l'avons dit plus haut, à un degré plus élevé de l'échelle sociale.

II

C'est ce qui arriva à Jean Victor.

Nous ne savons s'il était déjà installé à Londres quand les prisonniers d'Azincourt y arrivèrent, ou s'il y vint tout exprès pour se créer parmi eux une clientèle lucrative. Toujours est-il qu'il y possédait dès le commencement de l'année 1416 une organisation de banque très complète, puisqu'un reçu de Jean, comte d'Angoulême, en date à Londres du 1er février de cette année, nous apprend qu'il avait reçu « par la main de Jehan Victor, marchant, demourant en ladite ville de Londres, » une somme de 1427 livres 10 sous tournois que « Barthelémy du Ruf, marchand de Florence, demourant à Paris », avait touchée pour ledit comte d'Angoulême

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Pierre Renier, trésorier du duc d'Orléans en France (1).

Jean, comte d'Angoulême, troisième fils de Louis duc d'Orléans et de Valentine de Milan, avait été donné par son frère en otage aux Anglais en 1412, lors du traité passé par les Armagnacs avec l'Angleterre pour en obtenir des secours contre les Bourguignons, et il était resté prisonnier quand commença effectivement la campagne qui se termina par le désastre d'Azincourt.

Charles, duc d'Orléans, devenu, à la suite de cette bataille, le compagnon de captivité de son jeune frère, montrait une sollicitude toute particulière pour un malheur dont il était la cause. Non seulement il faisait venir des sommes considérables pour soulager la détresse de son frère et des autres seigneurs donnés en otage avec lui, mais il semblait s'être fait un point d'honneur de payer la rançon demandée pour eux par les Anglais, et de les délivrer à tout prix et avant de songer à toute autre chose.

Une pièce qui nous a été conservée prouve qu'une tentative fut faite dans ce but en 1418 et que ce fut encore Jean Victor qui devait être l'instrument employé. Ce document, daté du 31 mars 1418, est, d'ailleurs, curieux en ce qu'il nous indique tous les détails d'une opération délicate ; nous le résumerons donc en quelques lignes (2).

Cette fois, il s'agit d'une somme très considérable : trente mille livres tournois en trente mille

(1) Pièce publiée par CHAMPOLLION, p. 310.

(2) Cette pièce est publiée par CHAMPOLLION ; op. cit. p. 310-313.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moutons d'or « ayant cours pour vint solz tournois pièce. » Il importe donc de prendre toutes les précautions voulues pour faire parvenir en sûreté cette somme à sa destination et veiller à ce qu'elle ne soit payée qu'à bon escient et contre la mise en liberté des otages à délivrer. Les « gens du Conseil » du duc d'Orléans, en France, et son frère Philippe, comte de Vertus, chargé en son absence de la gérance de ses affaires, ordonnent donc à Pierre Renier, son trésorier général, de verser à ses « chiers et bien améz Regnault Pizdoé, changeur et bourgeois de Paris, et à Jaques Raponde, marchant de Luques et bourgeois de Paris », au premier 18000 livres et au second 12000 livres « pour en répondre par les diz Regnault et Jaques et en faire leur propre fait et debte envers Jehan Victor, marchant de Florence, demourant à Londres, en Angleterre, ou à son facteur et procureur de par lui, ayant povoir et puissance de lui souffisant à ses voulenté et commandement, pour icelle somme délivrer au duc de Clarence, touttefoiz et quanteffoiz que nostre très chier et très amé frère Jehan, conte d'Angoulesme, et les autres hostages de sa compaignie seront admenez, renduz et délivrez de par le dit duc de Clarence et autres à qui ce peut touchier, par de çà la mer, en lieu et places seures, ès parties de Normandie ou de Guienne, hors le povoir et puissance du Roy d'Angleterre, de ceulx de son party et de tous autres qui sont ou seront ennemis ou malveillans de Monseigneur le Roy et de nous. »

Les dits Pizdoé et Raponde, ayant reçu les dites sommes, en passeront obligation au nom de Jean Victor ou de son « facteur ou procureur », et ils

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

remettront cette obligation à Jehannot Victor, neveu et facteur de Jean Victor, lequel promettra « faire respondre par ledit Jehan Victor, son oncle, de ladicte somme de XXX^m livres tournois envers le dit duc de Clarence et autres du pays d'Angleterre à qui ce peut appartenir, et nous en acquitter au cas que la dite délivrance de nostre dit frère et des diz hostages sortiroit son effect. Et de ce fera et passera le dit Jehannot Victor lettres, par lesquelles il nous prometra aussi que au cas qu'il apperra deuement par le dit Jehan Victor, son oncle, par nostre amé et féal secrétaire maistre Oudart du Soullay, Aubertin de Voillefeves, orfevre, et Jehan le Mercier, nos varléz de chambre, que la dicte délivrance ne se fest, par quoy ledit Jehan Victor n'eust cause de paier la dicte some (que Dieu ne veulle!): ycelui Jehannot Victor prometra ou dit cas nous rendre et restituer, » etc... Pour « greigneur seurté », Regnault Pisdoé et Jacques Raponde devront écrire « autres lettres narratives des premières » et promettre de rendre l'argent reçu en échange de leur obligation, « ou cas que la dite délivrance ne sortiroit son effect... »

Toutes ces minutieuses précautions furent, d'ailleurs, inutiles, car le pauvre comte d'Angoulême devait encore rester prisonnier près de vingt-sept ans ! Il ne fut, en effet, délivré qu'au commencement de l'année 1445, plus de quatre ans après son frère le duc d'Orléans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

Cependant à l'automne de l'an 1419, le malheureux Charles était dans le plus cruel embarras (1). Il avait dû solder comptant au duc de Clarence et à plusieurs autres des quittances concernant son frère et les autres otages pour une somme considérable et avait dû pour cela et pour ses propres « nécessitez » faire un gros emprunt. Jean Victor lui avait avancé « six mille escus du sien propre, qui est grant somme ». Le Lombard se prétendait à bout de ressources et dans l'impossibilité d'aider désormais en quoi que ce fut, ni le prince, ni son frère, ni aucun des autres otages ou prisonniers, s'il n'était préalablement remboursé. Or, en Angleterre comme en France, écrit le pauvre Charles à ses chancelier et trésorier, « on ne peut pas vivre ne faire despence pour nient (rien), comme vous pouvez bien penser. »

Il avait le plus grand intérêt à ne pas s'aliéner ce banquier intelligent et riche qui, installé à Londres, avait la bourse toujours ouverte aux prisonniers, mais qui déclarait ne plus pouvoir rester à découvert. « Ledit Jehan est deffait et faudra (manquera) à nous tous quand nous aurons besoing », disait encore le duc. Or, ses officiers, soit pénurie réelle d'argent, soit crainte que cet argent ne soit détourné de son but et « emploié en folies », se faisaient tirer l'oreille. Il leur avait écrit plu-

(1) Lettre adressée de Pentfert le 3 septembre à ses chancelier et trésorier (Fonds Français 12765, p. 4). Nous croyons devoir donner cette intéressante pièce en appendice.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sieurs fois, mais ils ne semblaient pas en tenir compte et mettaient ses demandes réitérées « en non chaloir ».

Cette fois, le pauvre duc se fâcha — autant que peut le faire un maître confiné dans une prison lointaine et plus ou moins à la merci de ses serviteurs. Il leur écrit « ceste foiz pour toutes » d'envoyer l'argent sans délai, les menaçant de « pourveoir en ses besongnes d'autres serviteurs qui seront plus diligens de luy obéir et acomplir son commandement. » Il leur rappelle ensuite que plusieurs fois il les a chargés de s'occuper de la délivrance de son frère et leur recommande d'envoyer toutes les sommes qu'ils auront à faire parvenir en Angleterre, à Jean Victor « et non à autre », en les versant à Bernard Varwick, facteur dudit Victor, actuellement en France « ou cas que ledit Jehan Vittor vous fera sçavoir qu'il weille que ainsi se face ».

Nous apprenons également par cette lettre que le duc d'Orléans s'était engagé pour son cousin le duc de Vendôme, prisonnier des Anglais comme lui; et avec l'autorisation dudit duc, il ordonne à ses officiers de demander au Dauphin de le faire payer sur les biens de son débiteur.

Enfin, la lettre se termine par la donation de la maîtrise des Eaux et forêts d'Orléans à Archambaud de Vilars, maître des eaux et forêts du Valois, et l'octroi de cette dernière charge, devenue ainsi vacante, à Charles de Giresme.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV

Par une singulière coïncidence, la première mention que nous retrouvons de Jean Victor, après ces lettres de 1419, est une quittance qu'il donne, en qualité de « conseiller de Mgr le duc d'Orléans et maître des eaux et forêts », de la somme de 120 livres tournois « monnoie ayant à présent cours, marc d'argent valant dix livres tournois, sur et en l'acquit de ce que mondit seigneur me puet devoir et estre tenu pour prest à luy fait par moy ou Royaume d'Angleterre. »

Cette quittance est du 25 mars 1428 (1).

Jean Victor s'était-il ruiné à fournir de l'argent au duc d'Orléans ou avait-il simplement renoncé aux affaires pour se retirer « après fortune faite? » Toujours est-il que le Prince avait bien récompensé ses services, puisque moins de huit ans après, nous le voyons nanti de la grande charge jadis occupée par Archambaud de Vilars, un vrai gentilhomme et l'un des plus vieux et des plus dévoués serviteurs de la maison d'Orléans, celui-là même à qui Valentine avait confié sa défense personnelle et celle de ses enfants, lorsqu'elle se réfugia avec eux au château de Blois après l'assassinat de la rue Barbette.

Cette charge de maître des eaux et forêts d'Orléans n'était pas, d'ailleurs, la seule que possédât l'ancien banquier. Il avait aussi celle de capitaine de

(1) *Pièces originales*, f. 2984, dossier 66311, p. 2, traces de sceau sur cire rouge, signat. autogr.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Montiz (Montils-les-Tours ?) aux gages annuels de cent livres tournois (1), et il garda cette capitainerie très probablement jusqu'à sa mort, ainsi qu'en témoignent plusieurs autres quittances du même dossier (2).

On voit, en même temps, que le Prince restait encore, à cette époque, le débiteur de l'ancien « Lombard », et cela est confirmé et expliqué par une autre pièce concernant le même paiement de 120 livres, pièce datée du 8 mai suivant (3), dans laquelle Charles déclare ce paiement fait « sur et en l'acquit de ce qui lui puet (à Jean Victor) estre par nous deu pour le reste de certains prests qu'il nous a voluntairement faiz à nos nécessitéz et besoings au Royaume d'Angleterre ou quel il estoit nagaires demourant... »

Le paiement de ces 120 livres ne libérait pas le duc ; car le receveur de Blois avait ordre de verser à Jean Victor « X l. tournois par chacune sepmaine jusques à parpaiement de tout ce que lui povons devoir de prest à nous fait ou Royaume d'Angleterre. »

Ce remboursement « à la petite semaine » eut lieu pendant quelque temps. Mais en 1431, le receveur, Pierre Taillebois, déclara que ses recettes ne lui permettaient plus de le continuer. Le pauvre Jean Victor fut alors « en grant nécessité de vivre » et requit humblement le Conseil du duc de lui faire remettre une provision. Sa demande fut accueillie et on lui accorda, par lettres données à Blois le

(1) P. O. id. p. 4. Cette quittance est du 4 juillet 1428.
(2) Pièces 8, 10, 11.
(3) P. O. id. p. 3.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

27 septembre 1431 (1), cinquante livres tournois sur le revenu des moulins du duc en cette ville.

Ces embarras pécuniaires n'empêchaient pas, d'ailleurs, Jean Victor de profiter de la faveur dont il jouissait auprès de son débiteur, pour pousser sa famille dans la voie des honneurs.

Il avait un neveu, appelé François Victor, qui lui avait prêté jadis une somme de trois mille écus d'or « de sexante et quatre au marc ». Pour se libérer de cette dette et reconnaître en même temps les services dudit François, son oncle lui abandonna, par acte passé devant « messire Jehan Ferrageau, prestre, tabellion juré du scel aux contratz de la cour d'Oschamps », le 1er avril 1434, « tout ce en quoy feux Raimond de Guérie, escuier d'escuerie du Roy..., ses hoirs ou ayans cause », lui devaient « pour cause et raison de certaine somme d'argent baillée audit Raimond ou à son commandement par la main de Phelipot Victor, clerc et fateur (facteur, agent commercial) dudit Jehan Victor, demeurant pour lors à Paris, pour acquérir la terre et seigneurie de Lunel ou aultrement ». Les témoins de cet acte étaient « maistre Jehan des Vignes, licencié en loys, Michel du Plessys et

(1) *Pièces originales*, loc. cit. p. 5. — Remarquons, une fois pour toutes, que cette pièce, ainsi que plusieurs autres parmi celles que nous citons dans cet article, émane directement de « Charles, duc d'Orléans, et de Valois, etc. » et est datée de Blois, bien que le Prince fut alors en Angleterre C'est que le conseil de gouvernement, institué par le duc prisonnier pour administrer ses affaires, agissait en son nom et sans tenir compte de son éloignement. Seules les lettres privées du Prince, comme celle que nous publions à la suite de cet article, étaient datées de l'endroit où il se trouvait réellement de sa personne, c'est-à-dire d'une ses résidences successives en Angleterre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Simonet Poignans, escuiers et Guillaume Pariset. »

Le sceau de cire brune qui authentique cette pièce (1) nous donne les armoiries de Jean Victor : *de..... à une tête de chien flanquée à dextre et à senestre de deux étoiles, au chef de..... chargé de trois boules (?) de.....*

La donation dont il s'agit fut ratifiée quelques jours après, le 12 avril, par devant Jean Prégent, tabellion juré du scel aux contrats de la Chatellenie de Blois.

Dans ces deux actes notariés, Jean Victor est ainsi désigné : « Noble homme Jehan Victor, du pais de Fleurance, conseillier de très hault et puissant prince Monseigneur le duc d'Orléans et souverain maistre des eaues et forestz dudit Duchié. » François, son neveu, lui aussi, est qualifié, dans le second acte, d'écuyer.

V

Cependant le duc Charles avait été mis définitivement en liberté au mois de février 1440. Il avait consacré sa réconciliation avec son cousin de Bourgogne en épousant en grande pompe, dès son retour, à Saint-Omer, le 26 novembre de cette année, la jeune princesse Marie de Clèves, nièce de Philippe le Bon.

Mais sa rançon, fixée au chiffre énorme de 120.000 écus d'or, n'était pas soldée. Les Anglais ne l'avaient relâché que contre la garantie fournie par le Dauphin Charles, par le duc de Bourgogne et les

(1) P. O. loc. cit. p. 7.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plus qualifiés parmi les princes et les grands seigneurs français. Il fallait trouver de l'argent.

Les apanages de Charles d'Orléans avaient beaucoup souffert de la guerre et de ses vingt-cinq années de captivité ; et si le roi ne l'avait pas aidé à se libérer, il n'en serait jamais venu à bout.

En vertu de lettres patentes royales, des impositions furent mises un peu partout pour aider le cousin de Charles VII à dégager sa parole. En mai 1442, le roi étant avec lui à Limoges, lui fit don d'une somme de 169.900 francs d'or. Puis, deux ans après, il lui fit encore de riches présents et lui octroya une pension de 18.000 francs.

Mais le rôle des « Lombards » n'était pas terminé pour cela, et le duc-poète le sentait bien quand il glissait dans une poésie où il remercie son cousin de Bourgogne, les quatre vers suivants :

« Il n'(y) a marchant en Lombardie,
« S'il m'en prestoit présentement,
« Que ne fusse toute ma vie
« De cueur à son commandement. »

Le fidèle Jean Victor, qui l'avait tant aidé pendant sa captivité en Angleterre, s'était, nous venons de le voir, retiré des affaires, et était entré, lui et les siens, dans la maison du Prince. Mais il lui était encore utile en ne réclamant pas le paiement immédiat de ses créances et méritait toujours la reconnaissance et la protection de son maître.

Nous trouvons une nouvelle preuve de ces bons sentiments du duc Charles envers son vieux serviteur. En effet, dès son retour en France, il fit entrer le neveu de Jean, François Victor dont nous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avons déjà parlé, en qualité de pannetier, dans les cadres de sa maison.

C'est en cette qualité que nous voyons le 6 juin 1442, François toucher de Me Estienne le Fuzelier « conseiller de mondit seigneur et commis à recevoir les dons et empruntz faiz pour l'acquit de l'eslargissement d'icellui seigneur, la somme de trente livres tournois en vingt escus d'or vielz, pour ung voiage à luy ordonné faire par ledit seigneur partant d'Angoulême pour aller devers le Roy pour les besongnes et affaires de mondit seigneur (1) ».

François Victor ajouta bientôt à son titre d'écuyer pannetier celui d'une charge beaucoup plus considérable. Il succéda, en effet, à son oncle, mort sans doute vers cette époque, comme maître des eaux et forêts du duché d'Orléans, et c'est avec cette double qualité que nous le voyons prêter, dans cette ville, le 19 avril 1451, une somme de 600 écus d'or « à nobles hommes Jean de Biauvillier, écuier d'écurie de Monseigneur le comte d'Engoulesme et Robert le Poitevin, écuyer, demeurant à Raudin en Sologne (2) ».

Six cents écus d'or, au milieu du XVe siècle, représenteraient aujourd'hui une quarantaine de mille francs. On voit que le neveu du « Lombard » avait profité de la fortune de la famille.

Nous ne savons exactement qui était un Georges Victor, que nous rencontrons comme écuyer tranchant de la comtesse d'Angoulême aux gages annuels de 33 livres tournois en 1464 (3), puis comme

(1) P. O. loc. cit. p. 9.
(2) D. Villevieille, *Trésor généal.* F. Fr. 31973.
(3) Quittance donnée à Me Jean Marchant, maître de la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écuyer d'écurie de la même princesse en 1471 (1).

Nous ignorons également si la « Legitimatio Georgii Victor » dont la copie est conservée aux Archives Nationales (JJ 205, n° 381, fol. 215) s'applique au même personnage. En effet, cet acte, daté par Louis XI du Plessis les Tours au mois de janvier 1480, ne donne aucun détail sur ce Georges Victor, sur son pays et sur sa famille : le nom de ses parents est même laissé en blanc.

Nous n'osons donc pas identifier ces deux Georges Victor ; mais il nous semble plus que probable que celui que nous trouvons au service de la comtesse d'Angoulême, belle sœur du duc Charles, était un proche parent, neveu ou petit neveu, de Jean Victor, le banquier et le protégé de ce prince.

Comme on le voit, la famille de l'ancien « Lombard » avait, du reste, fait son chemin et était entrée dans la noblesse par la porte de la richesse, d'abord, puis par les fonctions honorables qu'elle avait remplies auprès du duc d'Orléans.

Chambre aux deniers du Comte d'Angoulème en présence de Robert Bassart, son secrétaire. (P. O. loc. cit. p. 12 ; 26 janvier 1464).

(1) Quittance du 18 décembre 1471, dont nous donnons ici partiellement le texte. à cause des détails qu'elle contient : « En présence de Denis Odeau, » secrétaire de la comtesse d'Angoulême, a été payé par M. Robert Bassart, trésorier et receveur général de toutes les finances de la dite Dame « à Georges Victor, escuier descuerie d'icelle dame, la somme de douze sols six deniers tournois par lui paiées aux personnes et pour les paiements qui s'ensuyvent. C'est assavoir sept sols six deniers pour une paire d'estriers par luy achattés pour la hacquenée que Madame a donné à maistre Jehan Laidet, lieutenant d'Angoulmois et cinq sols tournois pour unze aulnes de rubans de laine employées à franger les selles et attacher les chappes (housses) des hacquenées de ma dite dame... » (P. O. loc. cit. p. 13).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous n'avons pas trouvé trace des Victor au XVIe siècle et aux époques plus récentes. Il est probable qu'ils ne se sont pas perpétués, car s'ils avaient fait souche, leurs descendants seraient certainement devenus de gros personnages, comme tant de financiers des XVe, XVIe et XVIIe siècles qui se substituèrent peu à peu à l'ancienne noblesse chevaleresque, usée par la Guerre de Cent ans et dont les expéditions d'Italie et les troubles du XVIe siècle achevèrent d'épuiser les dernières forces.

Vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Chancelier et vous Trésorier, je vous ay plusieurs fois escript pour le fait de Jehan Victor le quel n'est pas le sien mais le mien, car il n'est en nul dangier se non pour le fait de la despence de beau-frère d'Angolesme et des autres hostages qui sont par deça avecques luy et aussi pour aucunes despenses qu'il m'a falu faire par deça pour mes nécessités et en outre quant maistre Robert de Cuillières, dont Dieu ait l'âme, fust par deça, par son conseil et avis furent fais certains apointemens avecques aucuns de par deça qui avoient quitances de beau cousin de Clarence et des autres à qui je suis par deça tenu pour la délivrance de beau-frère d'Angolesme et à la descharge du dit fait les quelx apointemens a fallu que ledit Jehan Victor ait acomplis et paiés du sien propre, car lesdits gens ont voulu avoir argent content, car par ce les enemis ont quitté la moitié de ce qu'il leur estoit deu, les autres le tiers et les autres le quart, la quelle chose vient en grand rabat et descharge et aquit du dit fait de beau frère. Si est ainsi que ledit Jehan Vittor a mis hors de ses mains pour tous les dessus dis affaires sis mille escus du sien propre qui est grant somme et dont il est en grant nécessité, perte et dangier de sa marchendise et ne pourroit maintenant aider à nul besoing que je aye ne à beau frère ne aus autres hostages, toutes fois par deça on ne peut pas vivre ne faire despense pour nient, comme vous povez bien penser; si faites comment que ce soit, que le plus briefvement que vous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

porrez et en toute haste vous envoiez par deça sis mille escus pour paier ledit Jehan Vittor, et en outre le plus avant que vous porerz pour les nécessités et affaires de mondit frère, de moy et des dis ostages, ou autrement ledit Jehan est deffait et faudra à nous tous quant nous aurons besoing. Or est ainsi que j'ay assés fait mon devoir de vous en escripre et par plusieurs fois, mais il me semble que vous en tenez petit de conte et le metez en non chaloir. Si vous en escripvons ceste foiz pour toutes, si faites, comment que ce soit, que en ce ne aît point de faute ne plus de delay et ne pensez que ledit argent aît esté emploié en folies ne mal à point, mais soiéz seur qu'il a esté emploié par mon steu (? monstre) et commandement et en ay receu le conte du quel je sauray bien finer (1) quand il sera besoing ; je ne vous en peust (ou pense) plus à escripre, mais peust (ou pense) à pourveoir en mes besongnes d'autres serviteurs qui seront plus diligens de moy obéir et acomplir mon commandement que vous ne estre (sic). Je vous ay aussi plusieurs fois escript et chargé du fait de la délivrance du dit beau frère, si weil et nie (?) à tous que en faciez diligence telle que mon dit frère et moy vous en doyons savoir gré et en estre contens et envoiés en la main dudit Jehan Vittor tout l'argent que envoierés par deça et non à autre, car j'ay pris seureté de luy qu'il ne se paiera sur ledit argent en riens pour le fait de beau cousin de Vendosme ne pour nulle autre chose, ne il ne l'emploiera se non ou fait de beau frère, de moy et des ostages et par mon steu et commandement. En outre, je weil que vous faites requeste à Monseigneur le Daulphin en son conseil, de par moy luy remonstrant comment je me suis obligé pour beau cousin de Vendosme, lequel m'a failli, dont je suis en dangier, et par ce que je luy supplie qu'il weille prendre en sa main la terre et biens du

(1) Finer : régler des comptes, payer, régulariser, justifier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dit beau cousin, et qu'il soit tellement ordonné que sur ladite terre et biens soit trouvée chevance par les commis à ce de mondit seigneur le Daulphin, par laquelle ne puisse estre en ce mis hors de dommage, et ledit beau cousin m'a fait savoir qu'il estoit content que je trouvasse finance sus ses terres, se je pourre, mais je ne weil pas que ladite excécucion soit faite se non par les oficiers et commis de mondit seigneur le Daulphin et non pas par les miens. Si faites en ce diligence comme verrés que sera de faire. En outre sachiez que j'ay reçeu une lettre de vous, chancelier, escripte le XVIe jour de juillet, les quelles m'ont esté aportées par un serviteur de un lombart nommé Benedit Augustin en laquelle lettre me escrivez entre autres choses sur l'ofice de la maistrise des eauez et des forèz d'Orléans. Si sachiéz que je l'ay donnée à Archembaut de Vilars, à la requeste de beau frère de Angolesme et pour les bons services que ledit Archembault m'a fais et les peines qu'il a par deça souffrert (sic) pour moy, mais je weil que tel lieutenant soit ordonné pour luy que vous choisirés et les autres de mon conseil estans par delà par élection qui soit congnoissant et profitable à mon bien en ladite office, et j'ay chargé audit Archembaut de le recevoir, et l'office que ledit Archembaut avoit eu nouvellement par mon doy (?) des eaues et forests de Valois, je l'ay donnée à la requeste de beau frère de Vertus à Messire Charles de Giresmes. Si faites faire les lettres de tous deus à l'un de mes secretaires à ce par moy ordonnés auquel j'en donne charge et commandement et à vous pareillement de les passer et delivrer. Quant à ce que m'avés escript que vous avés entencion de envoier par deça un de mes serviteurs pour me dire bien à plain de toutes mes besongnes, sachiez que j'en suis très content et joieus et vous charge que vous faites toute la diligence que vous porrez par devers le Roy d'Angleterre et par tous les bons moiens que saurés aviser et penser que ladite venue par deça de mon dit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

serviteur puist estre le plus brief que faire ce porra, affin que par luy je vous puisse mander ma voulenté sur toutes mes besongnes. En outre délivrés l'argent que envoierés par deça à Bernart Varvich fatteur dudit Jehan Vittor lequel doit estre par dela en France ou cas que ledit Jehan Vittor vous fera savoir qu'il veille que ainsi se face. Escript de ma main en bon point et santé de ma personne la mercy de Nostre Seigneur, ou chastel de Pentfert le IIIe jour de septembre [l'an mille quatre cens dix et neuf].

(Signé :) CHARLES (avec paraphe).

(SOUSCRIPTION) *A nos améz et féaulx chancelier et trésorier*. (Cette souscription est autographe comme le reste de la lettre. Il n'y a d'une autre main que les mots placés entre []. Traces d'un cachet de cire rouge).

Pièce en papier en une seule page.

Lettres originales, 4. N.-X. *F. Français*, 12765.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

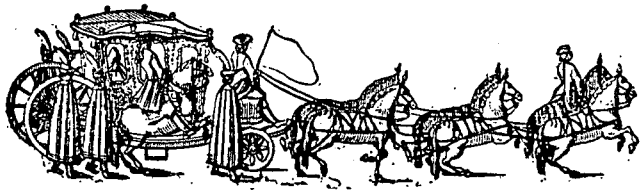

CROISÉS D'AUVERGNE

CINQ OUBLIÉS

Au temps où je travaillais dans la *Revue de la Terre-Sainte* au *Nobiliaire des Croisades*, j'avais été surpris de ne pas rencontrer dans les Salles de Versailles le nom des du Buisson, *de Dumo*, ancien en Normandie comme en Auvergne ; car ce nom était de ceux que j'avais relevés assez fréquemment dans les fastes des guerres saintes (1).

J'ai appris avec plaisir que cette omission injustifiable venait d'être enfin réparée en partie, — et avec regret qu'aucune autre admission ne serait dorénavant faite au Musée historique des Croisades (2).

Maintenir cette mesure draconienne, ce serait aller à l'encontre de l'esprit de la fondation, ce serait un véritable déni de justice envers toute

(1) Voir notre *Annuaire* de 1895, t. VIII, p. 225, *Croisés de France*, n° 45.

(2) Lettre de M. de Nolhac à M. Amédée du Buisson de Courson.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

famille qui prouverait son droit à y faire admettre son nom et ses armes. Par exemple, qu'il soit établi, et je crois être à même de l'établir, que Raymond de Castellane prit part à la première croisade, ira-t-on refuser les honneurs de Versailles à ce grand et illustre nom ? Le refus serait incompréhensible, scandaleux, puisque le Musée des Croisades n'est pas autre chose que le Panthéon de nos gloires chevaleresques.

Que si l'on objectait qu'elles sont trop, tant mieux ! répondrais-je, puisque leur plus grand nombre sera la glorification plus grande de la race française et de sa preuse chevalerie !

Si le cadre est devenu trop étroit, qu'on l'élargisse, mais que tous ceux qui furent authentiquement à la peine soient justicièrement à l'honneur !

II

La Chevalerie d'Auvergne a brillé d'un vif éclat dans les guerres saintes ; faire son histoire serait écrire un livre d'apothéose.

En voici l'une des pages ignorées, qui nous donne les noms de cinq de ses Croisés : Naucaze, Ribier, Prondines, Beauclair, Champredonde ; cinq valeureux compaings, qui, à l'exemple et sur les pas de saint Louis, s'étaient faits les vassaux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dont un, au moins, avait déjà, dix ans avant, pris le chemin de la Palestine.

Leur présence à Damiette, au mois de novembre 1249, et à Saint-Jean d'Acre, au mois de juin 1250, est prouvée par deux chartes d'emprunt dont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

suit la traduction ; — emprunts contractés sous la caution d'Alphonse, Comte de Poitiers, frère du Roi :

I. — « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, soit connu que nous Guillaume de Naucaze, Jean de Ribier, Bernard de Prondines, chevaliers, Raoul de Beauclair, Armand de Champredonde, damoiseaux, reconnaissons avoir eu et reçu d'Anfréon Buccanigra et ses associés, citoyens de Gênes, chaque chevalier trente-cinq livres tournois et chaque damoiseau vingt livres de même monnaie, en raison de certaine convention passée entre nous et illustre homme notre seigneur A., comte de Poitiers. De laquelle somme nous quittons lesdits citoyens pour leur servir ce que de raison. Fait à Damiette, sous le sceau de moi Guillaume de Naucaze susdit, l'an du Seigneur 1249, au mois de novembre (1). »

II. — A tous ceux qui ces présentes lettres verront, savoir faisons que nous Guillaume de Naucaze, Jean de Ribier, Bernard de Prondines, Raoul de Beauclair et Armand de Champredonde, chevaliers, avons eu et reçu de Manuel de Becino et Pelegrin de Recho, citoyens et marchands de Gênes, agissant en leur nom et pour leurs associés, et à titre de prêt, la somme de deux cents livres tournois que notre très illustre seigneur Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, a bien voulu nous faire prêter en se constituant

(1) Willelmus de Naucaza, Johannes Riberii, Bernardus de Prodineis, milites, Radulfus Bellus Clarus, Armandus de Campo retonso, domicelli. (Bibliothèque Nationale, *ms. latin nouv. acquis.* 1665, *mss. de Lacabane*, fol. 88)

Copyright - Les éditions d'Ajmay - Lyon 2007

pour nous caution et garant envers lesdits marchands, et pour laquelle nous avons engagé tous nos biens audit seigneur, et nous nous tenons pour bien payés de la somme ci-dessus mentionnée, en donnant quittance auxdits marchands. Fait à Acre sous le sceau de moi, Guillaume de Naucaze, chevalier, l'an de Notre-Seigneur 1250, au mois de juin (1) ».

Que savons-nous de ces cinq Croisés ? Très peu de chose, autant dire rien, sinon que les deux derniers furent armés chevaliers, entre novembre 1249 et 1250, en Palestine ; ce qui appert de la seconde des dites chartes et constitue pour leurs vieux noms une magnifique page de croisade. Du moins, pouvons-nous parler de ces cinq races chevaleresques et reproduire ici tout ce que nous avons pu recueillir sur elles.

NAUCAZE

A tout seigneur, tout honneur : Guillaume de Naucaze, chevalier, munit de son scel la charte d'emprunt collectif. Il n'a été connu d'aucun des historiens ou généalogistes qui se sont occupés de sa race. Peut-être était-il père de Giraud ou Géraud de Naucaze, écuyer, vivant en 1285, dont le fils

(1) Willelmus de Naucaza, J. Riberii, Bernardus de Prodineis, Radulphus Bellus clarus, Armandus de Campo retonso. (Bibl. Nat., *ms. latin* 17803, *Chartes de croisade*, numéros 274-276.) — Même texte que la charte du même jour portant emprunt aux mêmes prêteurs par Guillaume de Polastron et quatre autres chevaliers. (P. Roger, *La Noblesse de France aux Croisades*, 1845, p. 119.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

aîné recut ce même prénom de Guillaume, illustré par la Croisade.

« Naucaze, nous dit Chabrol (1), a pour étymologie *Novem Cazæ*, et cette terre en effet est composée de neuf domaines ; elle est située dans la paroisse de Saint-Julien de Torciat, a donné le nom à une maison noble et ancienne ; Giraud de Naucaze, écuyer, vivait en 1285 ; Guillaume en 1307 ; Giraud, chevalier en 1319 ; Rigaud de Naucaze en 1450 ; Claude, seigneur de Naucaze, Boisse, les Carrières et Roque-Vigneron, épousa, le 9 novembre 1660, Rose de Hautefort, fille de François, seigneur de Saint-Chamans, et de Françoise d'Escars ; Claude-Joseph de Naucaze, seigneur de Naucaze, leur petit-fils, fut marié, le 1er mars 1734, avec Françoise de Montvallat de Tournoille ; Jean-Baptiste-Godefroy, comte de Naucaze, son fils, marié avec Marie-Françoise d'Escoraille de Salers, possède actuellement la même terre. »

« Naucase, en Auvergne, dit La Chenaye-Desbois. — M. de Fortia, Intendant de la Généralité de Riom, rendit à Aurillac, le 8 octobre 1666, un jugement par lequel il donna acte à Claude de Naucase, écuyer, seigneur de Naucase, de Boisse et de la Roque, de la représentation des titres qu'il avait faite pour la justification de sa noblesse.

« Ce Claude de Naucase, fils d'Antoine, et de Jacquette de Bourdeille, sa veuve, épousa, par contrat accordé le 9 novembre 1660, passé devant Monegier, notaire à la Cassagne en Périgord, Rose de Hautefort, fille de François de Hautefort, sei-

(1) Chabrol, *Coutumes locales de la Haute et Basse Auvergne*, Riom, 1786, t. IV, p. 841.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gneur et marquis de Saint-Chamans, de Durfort, de Cornil, et de haute et puissante dame Françoise d'Escars, sa veuve. — De cette alliance vint : François de Naucase, né le 10 août 1661, baptisé dans la paroisse de Saint Julien de Toursac, le 21 des mêmes mois et an.

« C'est ce que nous savons sur cette famille, dont les armes sont : *D'argent à un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules, surmonté d'une vache passante de gueules, accornée, accolée et clarinée de sable, au chef d'azur chargé d'un navire d'argent.* Casque couronné d'un cercle de Baron (1). »

« Naucaze, dit M. Ambroise Tardieu, — comtes, seigneurs de Naucaze, de Boisse, de Montancez, de la Roque-Vigneron, de Bessanez, d'Azenières, de Tournoïlle, de Val, etc. Noblesse de chevalerie, en Carladez. Connue dès 1285 ; éteinte à la fin du XVIIIe siècle. Hauts magistrats, maintenue noble en 1669. Officiers supérieurs d'armée ; chevaliers de Malte. Un député aux États généraux de 1614. Belles alliances.

« Armes : *D'azur au lion léopardé de sable, armé et allumé de gueules, surmonté d'un bœuf de gueules, corné, colleté et clariné d'azur ; au chef d'azur chargé d'un navire équipé d'argent, voguant sur une mer de même* (2). »

Bouillet, dans son *Nobiliaire d'Auvergne* (t. IV, pp. 409-411), parle en ces termes de la Maison qui nous occupe :

(1) La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, 2e édition, t. X, 1775, p. 699.

(2) Ambroise Tardieu, *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Naucaze (dè), seigneurs de Naucaze, de Boisse, de Montancez, de la Roque-Vigneron, de Bessanez, d'Azenières, de Tournoelle, de Val et autres lieux.

« Famille d'ancienne chevalerie, laquelle tirait son nom d'un château situé dans la commune de Saint-Julien-de Toursac en Carladez, et dont les dépendances se composaient de neuf maisons ou domaines (*Novem Casae*).

« Cette Maison, éteinte à la fin du dernier siècle, était connue depuis Géraud de Naucaze, d'abord damoiseau, puis chevalier, qui fut présent à l'accord conclu entre Guillaume III, vicomte de Murat, et Henri II, comte de Rodez, vicomte de Carlat, en 1285 ; il assista aussi, avec Joseph Astorg d'Aurillac et autres seigneurs, à un acte du jeudi d'avant la fête de saint Géraud 1307, par laquelle Isabelle de Rodez, vicomtesse de Carlat, ratifia la transaction intervenue quelques mois auparavant entre elle et Béatrix de Rodez, sa sœur, épouse du sire de la Tour d'Auvergne, ainsi qu'au testament de Geoffroy V, sire de Pons, mari de ladite Isabelle de Rodez, le mardi après la fête de saint Barnabé 1317. La même vicomtesse de Rodez le pourvut, en 1318, de la charge de bailli et gouverneur de la vicomté de Carlat, qu'il exerçait encore l'année suivante.

« Bertrand de Naucaze, damoiseau, époux de Fine de la Ville, fit foi hommage au vicomte de Carlat en 1355.

« Bertrand de Naucaze et Géraud II, son fils, reçurent en 1356, 1358 et 1363, quittances de Pierre de Durban, damoiseau, à cause de la dot d'Aïgline de Naucaze, sa femme, fille dudit Bertrand et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sœur de Géraud de Naucaze. Semblable quittance fut consentie à Géraud de Naucaze par Bertrand de Boissonis, époux de Jeanne de Naucaze, le 23 février 1361.

» Rigaud de Naucaze fut inscrit à l'armorial de 1450 ; il ne vivait plus lors d'une transaction intervenue entre Antoine de Naucaze, son fils, et Gaspard de Neuville, seigneur de la Rochette et de Trachèze, époux de Catherine de Naucaze, le 8 octobre 1461.

« Antoine de Naucaze testa le 8 novembre 1500; il fut le quatrième aïeul de Claude de Naucaze, seigneur de Naucaze, de la Roche-Vigneron et autres lieux, maintenu dans la noblesse de 1669. Celui-ci eut pour successeur François de Naucaze, père de Claude-Joseph et aïeul de Jean-Baptiste-Godefroy, comte de Naucaze (1), mort le dernier de son nom, n'ayant pas eu d'enfants de Marie-Françoise de Scorailles, baronne de Salers, dame de Mazerolles, qui lui a survécu jusqu'à l'année 1820.

« Gabrielle de Naucaze, sa sœur, épouse de Louis de Peyronnenc, marquis de Saint-Chamarand, en Quercy, lui a succédé.

« Outre les personnages déjà nommés la Maison de Naucaze comptait plusieurs chevaliers de l'Ordre de Malte et bon nombre d'officiers distingués, parmi lesquels on peut citer Antoine de Naucaze, deuxième du nom, qui servit vaillamment

(1) Nous suivons les indications données par Chabrol, t. IV, p. 840; mais nous trouvons dans le *Calendrier de la Noblesse pour l'année 1769*, une notice où l'on donne au comte de Naucaze les prénoms de Jean-Augustin et à sa femme ceux de Henriette-Christine. (J.-B. Bouillet).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sous les Rois Henri IV et Louis XIII, et Gaston de Naucaze, son frère, qui fut député de la noblesse de la Haute-Auvergne aux Etats-généraux de 1614.

« Cette famille avait contracté des alliances avec les Maisons de Salagnac, de Marcillac, de Vallon, de Bourdeille, de Hautefort, de Montvallat, de Scorailles, de Salers, de Corn, de Peyronnenc, et autres non moins distinguées. Elle portait :

« *D'azur au lion léopardé de sable, armé et allumé de gueules, surmonté d'un bœuf de gueules, corné, colleté et clariné d'azur ; au chef d'azur chargé d'un navire équipé d'argent, voguant sur une mer de même.* (Voyez planche 16, figure 2.) »

Ainsi ce vieux nom chevaleresque s'est éteint il y a près d'un siècle, peu d'années avant la création du Musée des Croisades. Mais, parce qu'il n'est plus représenté, est-ce une raison de ne l'y pas admettre? — Nous aurons à reparler de lui.

RIBIER

Seul, de nos cinq noms de Croisés, celui de Ribier est encore représenté, et nous avons à cœur de noter qu'il figure dans le livre d'or du Conseil Héraldique de France, au rang des plus laborieux érudits.

Consultons encore le docte Bouillet (tome v, pp. 264-278) :

« Ribier (de), seigneurs de Lavaur, Plaignes, Raminet, Chavaniac, Layre, Lascombe, la Roche, Tautal, Cheyssac, du Châtelet, et autres lieux,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans les prévôtés de Mauriac et de Maurs.

« Le berceau de cette famille est l'ancien château de Lavaur, près de Mauriac, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'une partie servant de ferme. Ses premiers auteurs connus prenaient indifféremment le nom de Lavaur ou celui de Ribe ou Ribé.

« Jean et Durand de Ribe, frères, acquirent des cens et rentes, ainsi qu'une partie des biens-fonds, de Raymonde de Ribé, leur parente, femme de Jean Tarbiac, au mois de juin 1269.

« Ces mêmes Jean et Durand, unis à Alize de Lavaur, leur mère, et à Pierre, leur frère, rendirent hommage au doyen de Mauriac le lundi après l'Assomption 1287 et le le dimanche après l'Epiphant 1289.

« Jean de Lavaur, clerc, accomplit semblable formalité le lundi après la fête de saint Laurent 1299, et Pierre de Lavaur, aussi clerc, la renouvela le samedi après la fête de saint Pierre 1343.

Guillaume de Ribier, seigneur de Lavaur en 1364, fut père de Jean de Ribier, qui lui succéda, aïeul d'Aymeric de Ribier, vivant en 1403, ainsi qu'un autre Jean de Ribier.

Jean de Ribier, vivant en 1578, était frère d'Antoine, époux de Jeanne de Fontanges, et fils de François de Ribier, seigneur de Lavaur, et d'Alix de Balzac, et fut père de Pètre-Jean de Ribier, seigneur de Lavaur et de Chavagnac. Ce dernier fut père de Jean de Ribier, seigneur des mêmes lieux, qui de son alliance avec Antoinette de Scorailles (13 septembre 1639) eut deux fils : 1° Jean, seigneur de Lavaur ; 2° Pètre-Jean, seigneur de Chavagnac :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *De gueules au lévrier saillant d'argent, collêté de gueules; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or* (1) ».

Joseph de Ribé ou Ribier, vivant en 1269, peut être identifié avec le Croisé de 1250. *Johannes Riberii*, dont le comte de Poitiers cautionna l'emprunt. Peut-être ce vieux lignage était-il venu du Poitou en Auvergne, car on le trouve auprès de Poitiers dès le milieu du onzième siècle (2), et en Auvergne et en Poitou aux quinzième et seizième (3).

Il est à remarquer que le prénom de Jean est de tous le plus en usage dans la généalogie de la Maison de Ribier, sans aucun doute en mémoire et en l'honneur du Croisé qui fut le compagnon de saint Louis. J'avais écrit cette notice lorsque j'ai reçu communication de la très intéressante notice qui suit :

La famille de Ribier est une famille essentiellement Auvergnate autochtone et on aurait tort de rechercher son berceau en dehors de la Haute-Auvergne. Riberii est la forme latine de son nom,

(1) Ce chef « *d'azur chargé de trois étoiles d'or* » se retrouve dans l'écusson des LAVAUR de Gaignac. (Rietstap).

(2) Vers 1067 : Vente à l'abb. de Saint-Cyprien de Poitiers par Pierre Crochet : « Signum Ramnulfi RIBIR de Castello Luciaco. Signum Petroni Roguerelli, signum Giraudi de Rancone. » *Cartulaire de Saint-Cyprien.* — B. N., Fonds Moreau, t. XXVIII, fol. 45).

(3) 1418. « La monstre de Perrot Rybier, escuier : Loys de Tournemine, escuier. » Scel dud. Perrot : *un lévrier*. (CLAIRAMBAULT, t. LXXXXV, p. 7361), 1557 : « Roolle des Nobles qui se prétendent exempts du Ban et Arrière-Ban de ce Pays de Poictou : Jean Ribier, escuyer, sieur des Vallées, a déclaré estre exempt parce qu'il est homme d'armes de la Compaignye du sieur du Ludde. » (G.-A. de la Roque, *Anciens Rolles des Bancs et Arrière-Bans*, p. 141). — Les Lavaur de Gimel portaient : *d'azur au lion d'or.* (Rietstap.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ainsi qu'on le voit non seulement dans les deux chartes d'emprunt de 1249 et de 1250, mais encore dans la plupart des titres des XIVe et XVe siècles : *Riperius* ou *Riparius* en basse latinité, dont le sens littéral est *Riverain* ; c'est-à-dire qui habite les bords de la rivière, d'où Ribier, par suite de la tendance à transformer le Peu, surtout dans le patois de la Haute-Auvergne. Le plus ancien auteur connu est Aymeric *Ribier,* dont l'existence nous est révélée par une lièvre romane de la cure de Sainte-Eulalie de 1219, dont l'original existe dans les archives de la famille. Cet Aymeric, que l'on peut supposer être le père ou l'aïeul du croisé Johannes Riberii, était possessionné dans la paroisse de Sainte-Eulalie, où ses descendants avaient conservé des propriétés dissséminées sur les bords de la Maronne, en amont et en aval de Saint-Martin-Valmeroux ; nous inclinons donc à penser que c'est sur les bords de cette rivière que l'on peut raisonnablement placer le berceau de cette famille. Peut-être découvrira-t-on, un jour ou l'autre, sur quelque rocher escarpé dominant les contours sinueux de la dite rivière, les ruines enfouies du repaire primitif qui abrita les ancêtres.

En ce qui concerne l'identification du croisé J. de Ribier, il semble plus rationnel d'en faire le mari d'Alize de Lavaur que son fils. Il serait venu, dans cette hypothèse, se fixer au château de Lavaur, que sa femme possédait près de Mauriac, où il aurait fait souche de descendants nés avant son départ pour la croisade, entre autres Jean et Durand. Il dut mourir en Tunisie ou du moins pendant l'expédition ; c'est ce qui explique que, dans les titres de la deuxième moitié du XIIIe siècle que nous pos-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sédons, son nom ne figure jamais à côté de celui d'Alize de Lavaur, sa femme, qui agit de concert avec ses enfants *seuls*.

En négligeant Aymeric de Ribier, son prédécesseur de 1219, auquel nous ne pouvons le rattacher que par de simples probabilités, la généalogie s'établit sur titres de la façon suivante :

I

Jean de Ribier, croisé, marié à Alize de Lavaur avant 1249, dont :

II

Durand, *Jean*, et autres... Durand continua la lignée et eut pour fils :

III

Pierre Ier, connu par des actes de 1344, 1345, 1346.

IV

Pierre Ier, son fils, épousa en 1357 Hélips de Laborie et disparut pendant les guerres anglaises. Il fut le père de

V

Guillaume, lieutenant du bailli des Montagnes, mentionné dans un hommage au doyen de Mauriac du 9 mai 1401. Il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Aymeric, qui suit, et Pierre, le *Perrot Rybier escuyer*, de la montre de 1418, lequel épousa Hélène de Belestat, devint capitaine-châtelain du château royal de Crèvecœur, près Saint-Martin-Valmeroux, et fut l'auteur de la branche de Plaignes

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

établie au château de ce nom paroisse de Sainte-Eulalie (éteinte).

VI

Aymeric I, marié en 1404 à Guyotte de Claviers de Laurichesse, qui lui donna

VII

Antoine, marié en 1428 à Florette d'Autressal. Son blason est inscrit à l'Armorial de Guillaume Revel. (B. N. ms. fr. 22297, p. 143), dont

VIII

Pierre, marié le 28 janvier 1459 à Antoinette de Laudouze, décédé à la survivance de 7 enfants, parmi lesquels Aymeric qui suit et Guy, commandeur de Rosson (ordre de St-Lazare) et Jean, auteur de la branche de Ramenet.

IX

Aymeric II, marié vers 1480 à Marie de Douhet d'Auzers, dont

X

François, marié en 1520 à Hélips de Balzac, père de neuf enfants, parmi lesquels : 1° Gabriel, chanoine comte de Brioude; 2° Antoine qui suit et 3° Jean auteur de la branche de Chavaniac qui succéda à celle de Lavaur comme branche aînée, par suite de la mort sans postérité de son frère Antoine.

XI

1° *Antoine II*, capitaine commandant la ville et prévôté de Mauriac, qu'il préserva le 7 juin 1562 des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

attaques des Huguenots; marié le 11 octobre 1562 à Jeanne de Foutanges, il mourut sans enfants et sa succession passa à son frère Jean, seigneur de Chavaniac.

2° Jean III, sgr de Chavaniac et de Lavaur, marié le 12 novembre 1603 à Hélène de Sarrau, dont

XII

Petre-Jehan, marié le 12 novembre 1633 en Limousin, à Antoinette de Roquet d'Estresse, dont 1° Jean qui suit; 2° Guy, seigneur de Lascombes, qui continua la lignée après la mort sans enfants de Petre-Jean son neveu, fils de Jean.

XIII

1° *Jean*, marié le 14 décembre 1639 à Antoinette de Scorailles, dont : Petre-Jean, né le 6 décembre 1642, marié ; 1° le 13 janvier 1664 à Gabrielle de Murat de Montfort et 2° le 20 avril 1669 à Antoinette de Tautal. Il fit ses preuves de noblesse devant l'intendant de Fortia, dont l'ordonnance de maintenue est du 8 octobre 1666. Il mourut sans postérité ; son oncle Guy, seigneur de Lascombes, lui succéda en 1685.

2° *Guy*, seigneur de Lascombes et de Chavaniac, marié le 8 juin 1653 à Catherine de Prallat, dont il eut : 1° Beauzire, marié le 28 janvier 1676 à Catherine de Douhet d'Auzerse, auteur du rameau de la Roche et 2° Pierre, qui suit.

XIV

Pierre, né le 11 mai 1659, maintenu dans sa noblesse par Mr de Fortia le 8 octobre 1666, épousa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le 14 février 1679 Joseph de Claviers. Il est l'auteur de toutes les branches de la maison de Ribier actuellement existantes. Il eut dix enfants, parmi lesquels six garçons : 1° Gilbert qui continua la branche de Chavaniac (éteinte) ; 2° Petre-Jean, auteur de la branche de Tautal, devenue la branche aînée ; 3° Guillaume Ier, auteur de la branche de Laire, duquel sont descendus Guillaume de Ribier de Cheissac et Jean-Baptiste de Ribert du Chatelet, dont la postérité masculine est éteinte. — La branche de Layre est aujourd'hui représentée par Frédéric de Ribier de Saint-Paulin. — 4° Beauzire, religieux récolet, 5° Guillaume II, auteur de la branche du Chambon, autrement dite de Cheissac, représentée par Frédéric et Eugène de Ribier. 6° Marc-Antoine, auteur de la branche de la Besse (éteinte).

XV

Petre-Jean, seigneur de Tautal, marié le 21 mai 1714 à Catherine de Chavaroche, garde du corps du Roi, dont

XVI

Antoine, seigneur de Tautal né le 3 avril 1718, marié le 1er avril 1745 à Marie de Chavaroche sa cousine, mort à Tautal le 10 février 1789.

XVII

Marc-Antoine, seigneur de Tautal, né le 11 septembre 1748, page puis gendarme du Roi dans la compagnie écossaise, marié le 26 février 1786 à Catherine de Raffin de la Raffinie, dont :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XVIII

Pierre-Gabriel-Eugène de Ribier de Tautal, né le 12 janvier 1783, marié le VI frimaire an IX à Marie-Hyppolite de Ribier de Chavaniac, sa cousine, maire de Menet sous la Restauration, décédé le 1er juillet 1869, âgé de 87 ans, dont trois, fils : 1° Théophile, représenté par Arthur, son fils sans enfant mâle; 2° Emile, qui suit; 3° Frédéric, auteur de la branche de Lavendé, éteinte.

XIX

Jean-Philippe-Emile, maire de Champagnac, conseiller général du canton de Saignes, marié le 8 octobre 1833 à Marie-Louise de Soualhat de Fontalard, décédé le 10 septembre 1881, dont 1° René, 2° Oscar de Ribier, vivante.

XX

Jean-Gabriel-René, né le 15 mai 1841, ancien conseiller général du Cantal, marié le 2 avril 1867 à Marie-Hélène-Jeanne de Sartiges, dont : 1° Raoul, décédé sans postérité le 4 janvier 1899, et 2° Louis, qui suit :

XXI

Jehan-Philippe-François-Marie-Louis de Ribier, docteur en médecine, né le 24 février 1876, marié le 27 février 1902 à Paris à Marie-Louise-Armande Perrin, dont :

XXII

Jean-Jérôme de Ribier, né à Chatel-Guyon le 23 juillet 1903.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PRONDINES

« Le château de Prondines, qui avait donné son nom à cette famille, — dit Bouillet (tome 5, p. 190-191), — est situé près d'Herment et de Puy-Saint-Gulmier.

« Bernard ou Bertrand de Prondines est mentionné dans la transaction passée entre Robert Dauphin, comte de Clermont, et Eldin de Neyrac, au sujet de la terre de Pontgibaud, au mois de novembre 1273.

« Arbert de Prondines, damoiseau, fut témoin du testament d'Amé Dauphin, seigneur de Rochefort, au mois de juin 1355, et Marguerite de Prondines épousa Guillaume de Chalus, seigneur de Vialleveloux, avant 1417. Cependant la terre de Prondines ne passa pas immédiatement dans la maison de Chalus, du moins en totalité, car Pierre-Michel et René de Neuville, dits de Prondines, héritiers de Louis de Prondines, la possédaient en 1505, 1540 et 1543, et ce fut Catherine le Loup, dame de Prondines, qui la porta, en 1595, à Antoine de Chalus, descendant au sixième degré de Guillaume de Chalus et de Marguerite de Prondines sus-mentionnés. François et autre François de Chalus en rendirent hommage en 1669 et 1716 (1).

« C'est par erreur que Lainé a attribué à la famille de Prondines les armes de la Maison de

(1) *Noms féodaux*, p. 177, 228. — Chabrol, t. IV, p. 475. — Baluze, t. II, p. 276 et 323.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pradines de Chaliers, représentée en 1450 par Nicolas de Pradines, co-seigneur de Chaliers, près de Saint-Flour : *D'argent au chevron de gueules, accompagné de deux étoiles de même en chef et d'un chêne de sinople en pointe.*

« *Armes inconnues.* »

Je note néanmoins que Rietstap attribue aux « Prondines, *Auvergne*, les armes suivantes : « *Ecartelé : au 1, d'argent au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de sable et en pointe d'une houssette de même ; aux 2 et 3, de gueules à deux fasces d'argent frettées d'azur ; au 4, d'azur à une tour d'or.* »

Je crois que le croisé de 1249 et 1250, Bernard de Prondines, doit être identifié avec celui qui, en 1273, figure dans la transaction indiquée par Bouillet et relative à la terre de Pontgibaud : il serait donc revenu de la croisade.

BEAUCLAIR

Bouillet ne pouvait omettre aucune des cinq nobles familles d'Auvergne nommées dans les deux chartes d'emprunt de novembre 1249 et juin 1250 ; mais il n'a pas connu notre *Radulphus Bellus clarus*, qui peut être présumé père ou aïeul de Guy et Rigaud de Beauclair, chevaliers, vivant en 1298. — Je résume l'article de Bouillet (tome I, pp. 169-170),

« Beauclair (de), seigneur de Beauclair, la Voute, Messac, la Grelière, Glénat, maison aussi distinguée par son ancienneté que par ses services militaires : elle tirait son nom d'un château féodal dont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

on voit encore les restes au bourg de Fontanges, canton de Salers.

Guy et Rigaud de Beauclair, chevaliers, vivaient en 1298. Le dernier fut présent, avec plusieurs des principaux seigneurs de la haute Auvergne, à un accord conclu en 1304 entre Guillaume de Maurat et Pierre de Brezons, chevaliers, touchant des droits de fief auxquels ils prétendaient respectivement.

« Autre Rigaud de Beauclair, fait prisonnier par les Anglais au siège de Luzignan en 1370; fut pourvu de la charge de bailli royal des montagnes d'Auvergne, en 1415. »

Guy de Beauclair fut chambellan du Roi. Louis, maréchal des camps et armées de Sa Majesté avant 1546, fut père de François de Beauclair, chevalier de l'Ordre du Roi en 1565, de qui descendaient : Jean de Beauclair, major de cavalerie, puis premier exempt des gardes du corps en 1666. Par son testament (1er mars 1817), le comte Charles de Beauclair, sous-préfet d'Aurillac, fit des legs considérables aux établissements de charité cette ville.

Alliances : Dienne, Tournemine, Aurelle, Foix, Chapt, Salers, Saint-Nectaire, Malet-Vandègre, Ribier-Ramanet, etc.

« *D'or à trois chevrons de gueules, au chef d'argent chargé de cinq mouchetures de sable.* »

La descendance du Croisé paraît s'être éteinte au siècle dernier, peut-être avec le comte Charles de Beauclair, c'est-à-dire dans le rayonnement d'une noble et chrétienne bienfaisance, — en vrai fils de Croisé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CAMPREDONDE

Harmand ou Armand de Champredonde, *Harmandus* ou *Armandus de Camporetonso*, alla. deux fois au moins, guerroyer contre les Infidèles. On le trouve à Saint-Jean d'Acre, d'abord en 1240 (1), puis en juin 1250.

Bouillet ne mentionne cette famille qu'à partir de Bertrand, vivant dans les premières années du XIVe siècle , nos chartes d'emprunt la montrent vivante dès la première moitié du XIIIe.

CHAMPREDONDE (DE). seigneur de Montgranat, Montchauvel, la Faye ; élection de Saint-Flour.

« Famille connue depuis Bertrand de Champredonde, qui vendit certains droits qu'il avait sur le fief de Taillac, en 1312 (2).

« Béraud de Champredonde testa le jeudi après l'Exaltation de la sainte Croix 1322. — Ytier, seigneur de la Faye, vivant en 1385. — Antoine fut inscrit à l'Armorial de 1450. — Pierre, seigneur de Montgranat, de la Faye et de Montchauvel, en 1666, fut maintenu dans sa noblesse sur preuves filiatives remontant à Ytier de Champredonde, son sixième aïeul, vivant en 1477.

(1) B. N., *ms. latin*, 17803 B. *Chartes datées d'Acre*, 1240 ; *in fine*, non paginé : « *Harmandus de Campo retonso.* »

(2) Le baron de Joursanvault cite cet acte de vente en ces termes : « 1312. Vente du fief de Taillac par Bertrand de *Champredon.* » (*Catalogue* imprimé, t. II, p. 95, numéro 2657).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Cette famille comptait des chevaliers de Malte, et cinq chanoines comtes de Brioude, de 1577 à 1600.

« *D'azur à trois couronnes de chêne d or* (1). »

III

Quelle objection pourrait-on opposer à une demande d'admission présentée en faveur de nos cinq Croisés arvernes, alors que tant d'autres noms ont été admis dans les Salles des Croisades en vertu de chartes identiques à celles qui les concernent?

La Maison de Ribier, par exemple, subsiste, avec une filiation qui date du même siècle que son Croisé *Johannes Riberii*, et dans laquelle même il est nommé ou un sien homonyme. Serait-ce justice que de lui dénier l'honneur de figurer à Versailles, à côté de Guillaume de Polastron et de Galhard de la Roche, qui, le même jour, empruntaient aux mêmes marchands génois, à Acre, au mois de juin 1250, que Guillaume de Naucaze, Jean de Ribier, Bernard de Prondines, Raoul de Beauclair et Armand de Champredonde?

Les races éteintes n'ont pas moins de droits historiques que les races subsistantes : il devrait suffire pour elles que la preuve historique fût produite, à défaut d'alliés, par un champion volontaire de leur droit. Autrement le Panthéon national de Chevalerie revêtirait un caractère de partialité, d'arbitraire et d'inéquité.

(1) Bouillet, t. II, page 113.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Je termine en mettant sous les yeux du lecteur un document inédit, bien curieux, émouvant, glorieux pour le nom de Naucaze, et qui fait penser à ce sublime croisé tombant aux champs de Mansourah en jetant à saint Louis le cri de son héroïque loyalisme :

« Mourons, mais vive le Roi ! »

Copie d'une lettre écrite au Roi Louis XIV par M. le marquis de Naucaze, âgé de 107 ans.

Sire !

Le Marquis de Naucaze, de Votre province d'Auvergne, dont le père fut marié il y a cent onze ans avec Jacquette de Bourdeille, héritière de la maison de Montancé, et qui est venu au monde peu de temps après ce mariage, ose prendre la liberté d'écrire de sa propre main et sans lunettes à Votre Majesté, pour l'assurer qu'il y a plus d'un siècle qu'il a fait des vœux pour les rois prédécesseurs de Votre Majesté pour laquelle il n'a cessé et ne cessera de sa vie d'en faire. Quelque avancé qu'il soit en âge, il espère de ne pas mourir sans que Dieu lui fasse la grâce de voir Votre Majesté mettre ce dernier comble à Sa gloire en donnant la paix à l'Europe et en forçant ses ennemis de l'accepter. Il espère aussi que pour le bonheur de la France et de l'Espagne Votre Majesté verra comme luy sa sixième génération. Comme il n'a rien lû ni veu dans les règnes précédents qui égalle les merveilles de celuy de Votre Majesté, il a présumé de ses bontés qu'Elle ne désapprouveroit pas que le plus vieux gentilhomme de son royaume ne se refusât pas la consolation d'assurer Votre Majesté qu'Elle n a point de sujet qui soit plus sensible que lui aux bénédictions que Dieu répand

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sur sa sacrée personne et sur son auguste maison, ni qui soit avec un zèle respectueux et plus soumis,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble très obéissant et très fidelle serviteur.

NAUCAZE.

A Naucaze, le dix décembre 1707.

(B. N., Collection de Périgord, tome 154, p. 2).

Le très noble auteur de cette admirable lettre, était le fils aîné d'Antoine II de Naucaze, vaillant chevalier au service des rois Henri IV et Louis XIII, et de Jacquette de Bourdeille, dame de Montancé.

Il avait 96 ans lorsque l'édit de 1696 prescrivit aux Nobles, aux vivant noblement et aux notables bourgeois du royaume de faire registrer leurs armoiries. Les Naucaze négligèrent de se soumettre à cet édit fiscal, et le commis du Juge d'armes leur impartit d'office des armoiries, incomplètes ou purement fantaisistes :

« N..., MARQUIS DE NAUCAZE : *D'azur à un vaisseau équipé d'or, sur une mer d'argent.*

« N... DE NAUCAZE : *De sable à une cage d'argent* (1). »

Dans la première mention, le commis de M. d'Hozier pour déterminer les armes du marquis de Naucaze, s'est servi de la première partie de son nom, Nau, *navis*, navire ; dans la seconde mention, il a

(1) B. N., *Armorial général de France*, AUVERGNE, bureau d'enregistrement d'Aurillac, pp. 226 et 256.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

joué sur la terminaison du nom, caze, dont il a fait *cage*.

Rietstap, dans son *Armorial général*, décrit ainsi les armes réelles :

NAUCAZE (Auvergne, Guyenne, Gascogne) : *D'argent au lion léopardé de sable armé et lampassé de gueules, surmonté d'une vache passante de gueules, accornée, accolée* (sic) (1) *et clarinée de sable ; au chef d'azur, chargé d'un navire d'argent, voguant sur une mer de même.* »

Le cœur du Croisé de Damiette et d'Acre battait encore dans la poitrine du loyal centenaire, du vénérable quintaïeul.

Vte OSCAR DE POLI.

(1) Accolée, pour colletée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES

ARMOIRIES JAPONAISES

M. R. Lange a publié dernièrement, dans les *Mélanges du Séminaire des Langues orientales* de Berlin, une assez longue étude sur les armoiries japonaises (1). Aucun européen n'avait encore étudié cette question d'une manière aussi complète ; l'auteur a le mérite de bien connaître l'héraldique allemande, ce qui est assez rare pour un orientaliste, et lui permet de procéder toujours par voie de comparaison avec nos usages. Les lignes qui vont suivre sont un simple résumé de son travail.

Nous avons fait aussi quelques emprunts à un article publié sur le même sujet par M. H. G. Ströhl dans le *Deutsche Herold* du mois d'octobre dernier (2).

(1) *Japanische Wappen. Sonderabdruck aus den Mittheilungen des Seminars für Orientalische Sprachen zu Berlin. — Jahrgang VI. Abtheilung I. Ostasiatische Studien.* Berlin, 1903, in-8°, 219 p., fig.

(2) *Einiges über das Wappenwesen der Japaner.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

*
* *

Les armoiries japonaises consistent dans la représentation d'une ou de deux, rarement d'un plus grand nombre de figures différentes, chimériques, naturelles ou artificielles, réunies en un tout. Ces figures sont tantôt simples, tantôt multipliées, diversement groupées, diversement disposées, libres ou enfermées dans une circonférence simple ou double, dans un rectangle, dans un hexagone, etc. Elles se placent sur les différents objets appartenant à une famille pour les distinguer.

Le terme généralement employé pour désigner les armoiries est *Mon*, 紋 qui signifie dessin. On trouve aussi quelquefois *Shirushi* dont le sens ordinaire, beaucoup plus large, est *marque*.

Les armoiries dérivent des broderies qui ornaient primitivement les vêtements de cour des grandes familles ; on les trouve en usage dès le Xe siècle.

Elles n'appartenaient à l'origine qu'a la noblesse de cour, aux princes féodaux et à leurs feudataires. L'usage s'en étendit peu à peu aux bourgeois, aux paysans, aux ouvriers et aux marchands. L'évolution s'acheva au XVIIIe siècle.

On distingue au Japon deux sortes d'armoiries :

1° Les armes de maisons ou de famille proprement dites, *le no mon*, *Kamon*, se transmettant de génération en génération.

Aujourd'hui, chaque famille ne possède qu'un seul *mon*. La famille impériale cependant porte à la fois le chrysanthème et le paulownia. Au temps de la féodalité, la pluralité d'armoiries était presque

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la règle dans les grandes familles. Les Tamura en possédaient huit.

2° A côté des armoiries régulières se placent parfois une ou plusieurs armoiries personnelles, variant au gré du titulaire, *Kaemon*.

3° Enfin chaque famille possède encore une marque, *Shirushi*, qui correspond assez bien aux *Hausmarken* d'Allemagne ; elle ne diffère pas essentiellement des armoiries, dont elle n'est souvent qu'une variante.

Des légendes héroïques circulent sur l'origine de bien des armoiries. Ces récits se rapprochent de ceux que l'on rencontre en Europe, et ne méritent le plus souvent aucune créance

Les empereurs, les shoguns ou les grands vassaux ont parfois concédé des armoiries ; ces concessions comprennent ou les armes mêmes du concédant, ou des armes nouvelles. Les empereurs ont ainsi accordé ou leurs deux armoiries, ou seulement l'une d'elles, quelquefois avec de légères variantes. Le plus ancien exemple de concession du paulownia remonte au milieu du XIe siècle.

La concession a quelquefois affecté une forme restreinte : le don d'un *Haori*, sorte de tunique, aux armes du prince. Le gratifié seul avait alors le droit de porter ces armes, et seulement aussi longtemps que durait le vêtement.

Le port des armes impériales a été interdit par un certain nombre d'ordonnances, dont la plus ancienne remonte à l'année 1595.

Les armes parlantes se rencontrent parfois au Japon. Les Tachibana portant la petite orange nommée *tachibana ;* les Torii, un *torii*, porte d'entrée d'un temple shintoiste ; les Fujiwara, une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

glycine *(fuji)*; etc. Les familles dont le nom comporte les syllabes *yama* (montagne), *ko* (petit), *ō* (grand), *hon* (origine), *i* (fontaines), portent souvent les caractères chinois correspondant à ces mêmes mots.

Les armoiries, nous l'avons dit plus haut, sont en principe héréditaires. Les brisures sont inconnues. Les bâtards ne possèdent pas d'armoiries : on cite pourtant quelques très rares exceptions à cette règle.

On connaît un certain nombre d'exemples de changements d'armoiries. Nambu Moriyuki portait primitivement un losange coupé ; il abandonna ces armes pour prendre deux grues dans un rond ; ses descendants portèrent concurrement les deux emblèmes ; le *Bukan* donne aux Nambu quatre armoiries, parmi lesquelles les grues occupent le premier rang et le losange le deuxième. Les plus anciennes armes des Date consistaient en trois *pals* dans un rond ; un membre de cette famille, Harumne, les changea également contre les armes bambous et moineaux ; ses descendants portèrent indifféremment les deux.

De même que les familles, les Dieux et leurs temples portent, au Japon, des armoiries. Elles peuvent être aussi variées que celles des individus.

Néanmoins, la plupart des temples ou des divinités shintoistes portent le *Mits' domoe*, figure spéciale qui se contre aussi chez un certain nombre de familles. Le *Domoe* peut se présenter sous trois formes différentes : simple (*hitots' domoe*), double (*f'tats' domoe*) ou triple (*mits domoe*). L'origine de ces figures, qui se rattachent à la cosmogonie chi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

noise, a donné lieu à des controverses dans lesquelles nous ne pouvons entrer ici.

Le *Manji,* rectangle fendu de quatre encoches, est très répandu parmi les temples ou les bouddhiques.

Les armes de la maison impériale, chrysanthème et paulownia, peuvent être considérées comme armes de l'état. Les Togukawa, qui régnèrent de 1603 à 1868, portaient trois feuilles de mauve stylisées.

*
* *

L'écu est inconnu dans l'héraldique japonaise. Le bouclier porte quelque fois des armoiries, mais il n'en a jamais été considéré comme le support nécessaire.

En principe, les armoiries sont d'une seule couleur : blanches sur les vêtements foncés, noires, très rarement bleues, sur les vêtements clairs. Les artistes, les jongleurs, les comédiens portent quelquefois leurs armoiries en blanc sur un fond vert ou jaune. Sur les bannières, les voiles, les toiles qui, du temps de la féodalité, étaient ornées d'armoiries, on trouve souvent celles-ci tracées en bleu foncé ou en vermillon. On nomme *Kagamon* des armoiries peintes de cinq couleurs différentes : ce type est d'une extrême rareté.

Le nombre des figures ou des combinaisons qui peuvent se rencontrer dans les armoiries japonaises, s'élève, d'après une publication récente, à 2332. Le travail de M. Lange, reproduction d'un ouvrage publié à Osaka vers 1868, en reproduit seulement 1314.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ces figures, pour emprunter notre terminologie occidentale, sont chimériques, naturelles ou artificielles.

Une très faible place est laissée aux premières : on trouve seulement le phénix, le dragon, les griffes, les écailles ou les cornes de dragon.

Les quadrupèdes sont également peu employés : ils sont représentés par le bœuf, le cerf, le cheval, le chien, le lièvre, le lion, le mouton, le rat, le sanglier, le singe et le tigre.

L'aigle est inconnue ; les autres oiseaux relevés par M. Lange sont le chevalier, le coq, le faucon, la grue, le héron, l'hirondelle, le moineau, l'oie sauvage, l'oiseau de paradis, le pigeon et le poussin.

La grue offre quelque position singulières ; il en est de même de l'oie sauvage, surtout quand elle est *nouée*.

Le moineau est généralement représenté au milieu de bambous.

Les plumes de faisan, qui forment un certain nombre d'armoiries, peuvent se disposer de manières très diverses.

On trouve, comme insectes, le papillon, la libellule et le mille pattes ; le premier est assez employé, les deux autres sont fort rares.

Les reptiles, amphibies et crustacés sont représentés par le serpent, la tortue, la langouste et le crabe.

On nomme œil de serpent un disque percé au centre ; l'écaille de tortue est une sorte d'hexagone généralement orné au centre d'un fleuron.

Le poisson est inconnu, mais on trouve quelques coquillages : peignes, coquilles de Vénus, oursins, etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les végétaux occupent, dans l'héraldique japonaise, une place absolument prépondérante ; ils se présentent sous forme de feuilles, de fleurs ou de fruits ; le rameau est exceptionnel ; l'arbre entier ne paraît compter que le *sugi* (*Cryptomeria japonica*).

On rencontre des feuilles de bananier, de chamœrops, de chêne, de chrysanthème, de fougère, de houx, d'*icho* (*gingko biloba*), de *kaji* (*broussonetia kajinoki*), de lierre, de mauve, de *myoga* (*zingiber myoga*, d'oseille, de pin, de platane, de prunier), de vigne, etc. ;

des fleurs de cerisier, de chrysanthème, de gentiane, de giroflier, de glycine, d'iris, de *kaji*, de *kikyō* (*platicodon grandiflorum*), de lierre, de lotus, de melon, d'oeillet (deux espèces, *diantus chinensis* et *d. superbus*), d'orchidée, de paulownia, de pivoine, de prunier, etc. ;

des oranges, des pomme de pin, des prunes, des fruits de thé, des clous de girofle.

Feuilles et fleurs sont le plus souvent stylisées ; la fleur est généralement vue par dessus, quelquefois de profil ou par dessous.

On trouve la forme naturelle à côté de la forme stylisée pour la fleur de cerisier, le chrysanthème, la glycine, le *kaji*, l'œillet, l'orange, le paulownia, la pivoine.

Le chrysanthème, la pivoine, peuvent être tigés et feuillés ; l'orange et le fruit de thé le sont toujours. La gentiane et le paulownia se présentent communément sous la forme de trois feuilles surmontées chacune d'une fleur. La glycine comprend un bouquet de trois feuilles accompagnées de deux fleurs. Une fleur vue de profil est quelquefois surmontée de deux rameaux d'abricotier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La feuille, la fleur ou le fruit seuls peuvent se trouver enfermés dans un cercle simple ou double.

Deux végétaux se disposent l'un à côté de l'autre, l'un vers l'autre, en sautoir ou en losange.

Trois feuilles se placent 1 et 2, en pairle renversé, en triangle renversé. Cinq ou six peuvent former une roue.

Une disposition très bizarre et assez employée consiste dans l'inscription de trois demi-feuilles ou demi-fleurs dans une circonférence.

Citons enfin le *domoe* de feuilles ou de fleurs, qui n'est pas moins singulier.

Le soleil a généralement huit faisceaux de rayons; on le trouve aussi quelquefois sans rayons, principalement sur les éventails. La lune et les étoiles sont de simples disques. Les éclairs affectent une forme très particulière.

La montagne ressemble beaucoup à notre chevron héraldique.

Les nuages sont d'un dessin assez bizarre.

Les figures artificielles peuvent se diviser en trois catégories :

1° Meubles ordinaires. — Ils sont empruntés :

a) A la vie militaire: casque, flèche, carquois, épée.

Les épées, dites vieilles épées japonaises, se combinent toujours avec des figures géométriques, des feuilles ou des fleurs pour former des rosaces.

b) A la marine : bateau, voile, ancre, gouvernail.

c) A la vie civile : arrache-clou, banc de tourneur chapeau, cabane, clef, crampon, cruche, échelle, éventail, faucille, fontaines, fuseau, hâche, lettre, marteau, mesure, monnaie, pantalon, poids, tambour, trépied, volant.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'éventail se présente sous diverses formes, qui peuvent toutes affecter des combinaisons assez variées.

d) A la vie religieuse : amulette, bâton de magicien, offrande, planche à frapper, porte de temple, sonnette, etc.

2° Figures géométriques : triangles, rectangles, hexagones, octogones, traits horizontaux ou verticaux (analogues à nos *fasces* et à nos *pals*), anneaux de divers modèles, etc.

Le *Fusenryo*, par abréviation *Fusen* est une figure très commune ; ce nom désignait primitivement une étoffe avec dessin en relief. Le *Rimbo* et le *Mokko* sont également deux singularités ; le premier se rattache à la liturgie bouddhiste.

3° Enfin, caractères ou chiffres chinois, plus ou moins altérés, seuls ou en concours avec d'autres meubles.

De même qu'en Occident, certaines de ces armoiries ont subi, au cours des siècles, des modifications plus ou moins importantes. Les armes des princes Namanouchi de Tosa, par exemple, consistaient primitivement en une sorte de *fasce* ; plus tard on en trouve deux, la première simplement tracée, la deuxième pleine. Le cercle qui entoure aujourd'hui un assez grand nombre d'armoiries, était beaucoup plus rare dans les temps anciens.

Rien d'analogues à nos ornements extérieurs, heaume, cimier, supports, n'existe dans l'héraldique japonaise. Les armoiries figurent parfois sur le heaume, mais au même titre que sur les autres pièces de l'équipement.

Il n'existe pas de langage héraldique. Le même

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

meuble est différemment dénommé selon les auteurs

*
* *

Les armoiries japonaises peuvent, comme les nôtres, orner un très grand nombre d'objets. On les rencontre notamment :

1° Sur les moyens de transports, voitures modernes, anciens chars ou litières.

2° Sur le *Maku*, toile qui, primitivement, se tendait tout autour des camps.

3° Sur les bannières et drapeaux. — Les plus anciens avaient la même forme que les nôtres. Dans la seconde moitié du XVe siècle apparaît le *Nobori* bannière beaucoup plus haute que large, maintenue raide par une traverse à la partie supérieure. Le *Sashimono* était une petite bannière, généralement en soie, que les samurais attachaient au dos de leur cuirasse.

Les enseignes maritimes, *Funajirushi*, pouvaient affecter les deux formes, bannière ou *Nobori* ; plusieurs daimyos possédaient l'une et l'autre.

L'*Umajirushi* ou *Matoi*, employé seulement depuis la fin du XVIe siècle, consistait en une sorte de perche surmonté d'un *Mon* en relief, au bas duquel pendaient de longues lanières.

4° Sur les voiles des grands vaisseaux.

Il faut noter ici que de nombreuses familles de daimyos, outre leurs armories ordinaires, en possédaient d'autres pour leur *Maku*, et d'autres encore pour leurs voiles.

5° Sur les armes des samurais ; bouclier, garde ou poignée de sabre, rondelle de lance, masse d'armes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ce bouclier n'a pas à beaucoup près l'importance de notre écu chevaleresque ; les armoiries ne semblent y avoir figuré que très exceptionnellement.

6° Sur les différentes parties de l'équipement militaire des samurais : sur le plastron et la dossière de la cuirasse ; sur le *Jimbaori*, vêtement sans manches qui se passait au-dessus de l'armure ; sur le casque ; sur le *Jingasa*, coiffure plate de fer mince, de bois ou de carton laqué, portée par les soldats ordinaires ; sur la selle ; sur le *Gumbai-uchiwa*, sorte d'éventail qui servait de fanion aux généraux.

7° Sur les vêtements ordinaires. — Le nombre et la grandeur des armoiries ont varié suivant les époques.

8° Sur les constructions et les meubles : pignons, tuiles, portes, lanternes de papier, coffrets de laque. objets de table ou de toilette, couvertures des livres, toiles à envelopper, parapluies ou parasols, anneaux des dames, etc.

9° Sur les tombeaux.

10° Sur les offrandes aux temples, telles que lanternes de pierre ou de bronze.

L. Bouly de Lesdain.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



UN HÉROS IGNORÉ

LE SOLDAT LA PIERRE

(1627)

I

Il y aura bientôt quatorze ans, je ne l'écris pas sans quelque surprise, ni surtout sans confusion, un grand érudit qui m'honorait de sa sympathie, de son amitié, Philippe Tamizey de Larroque, m'adressait cette lettre, indulgente et charmante comme toujours, en même temps qu'une plaquette d'une douzaine de pages portant l'intitulé qui précède :

Pavillon Peiresc, près et par Gontaud
16 septembre 1891.

MON CHER PRÉSIDENT ET AMI,

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter un tout petit livret sur un *héros ignoré*. C'est un héros gascon, mais ne vous

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

méfiez pas, car celui-là est un *vrai*, un *bon teint*.

« J'espère que l'éloquent historien du régiment, de la Couronne daignera accorder, dans le prochain *Annuaire*, une mention honorable à l'humble simple soldat. J'espère encore plus : vous savez si bien chercher, si bien trouver, que vous êtes capable de donner un magnifique couronnement à mon *édicule* en reproduisant quelque document des Archives de la Guerre (Il n'y a rien aux Archives Nationales, je m'en suis assuré ;) quelque document, dis-je, qui nous apporte le dernier mot sur la question.

« Permettez-moi de vous recommander *Le Soldat La Pierre* avec toute la chaleur d'âme que vous mettriez vous-même à recommander un de vos favoris historiques du bon vieux temps.

« Je vous prie d'agréer, mon cher Président et ami, un million d'actions de grâces et d'affectueux compliments et souhaits. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE

Quelques mois après, je me faisais un devoir de publier ce compte-rendu dans notre annuaire de 1892 (page 236).

« PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE : *Un héros ignoré : Le soldat La Pierre, d'Unet.* — Un héros gascon, un humble, un obscur, mais un vrai héros, celui-là, digne d'être un ancêtre ! Il faut lire l'admirable prouesse de ce vaillant entre les vaillants, qui, au mépris de mille dangers, porte, en nageant, au général en chef de l'armée royale assiégeant La Rochelle (1627), les dépêches du futur maréchal de Toiras bloqué par les Anglais dans le fort de Saint-Martin (île de Ré), et sauve ainsi

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cette poignée de braves menacés de mourir de faim. On faisait naître ce brave à Eymet (Dordogne) ; M. Tamizey de Larroque restitue à Unet (Lot-et-Garonne) l'honneur de lui avoir donné le jour. Avec l'indulgence ordinaire aux savants hors de pair, M. de Larroque m'a fait l'honneur de m'écrire ceci : « Vous savez si bien chercher, si bien trouver, que vous êtes capable de donner un magnifique couronnement à mon édicule, en reproduisant quelque document des archives de la guerre ». Comme s'il était possible de trouver là où il a vainement cherché ! Hélas ! les archives de la guerre sont bien pauvres pour tout ce qui précède le XVIIIe siècle. Cependant j'ai voulu tenter l'impossible, et j'ai trouvé des officiers du nom de « La Pierre », lieutenants ou capitaines vingt ans et plus après l'acte héroïque du soldat de 1627. Qui sait si l'un d'eux n'était pas notre héros ? Certes son action extraordinaire lui valut une récompense éclatante, et celui-là avait bien l'étoffe d'un de ces valeureux officiers de fortune qui, dans l'ancienne armée, côte à côte avec les gentilshommes, contribuèrent si splendidement à maintenir « la fortune de la France », comme disait Philippe de Valois ».

Quand il me fut loisible de satisfaire à la généreuse recommandation de mon noble et savant ami, la mort, la cruelle qu'elle est ! venait de le ravir à ses prestigieuses études, à la tendre affection d'un fils si parfaitement digne de lui succéder, à l'admiration vive de tant de studieux et illustres amis !

C'est donc une dette de cœur que j'acquitte aujourd hui. Je sais que Tamizey de Larroque avait préparé une seconde édition de son *Héros ignoré*. Puisse le présent travail n'être point par trop inférieur à ce que voulait bien attendre de moi notre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

très éminent Président d'honneur et que je dédie d'un cœur humble à sa chère et grande mémoire !

Voici l'étude historique publiée en 1891 par Philippe Tamizey de Larroque sur le très héroïque soldat La Pierre, et dans laquelle le lecteur va trouver les meilleurs éléments d'appréciation :

Quand je donnai, sous les auspices de la Société Bibliographique une nouvelle édition des *Mémoires de Jacques de Chastenet,* seigneur de Puységur, j'eus à m'occuper de l'admirable conduite d'un simple soldat qui, au mépris de mille dangers, avait porté en nageant, au général en chef de l'armée royale assiégeant La Rochelle (1627) les dépêches du futur maréchal de Toiras bloqué par les Anglais dans le fort de Saint-Martin (île de Ré), et avait ainsi sauvé cette poignée de braves menacés de mourir de faim. Malheureusement les écrivains du temps — et Puységur, en particulier, qui, en sa qualité de capitaine gascon, aurait dû prodiguer les détails biographiques sur son compatriote ne me fournirent aucun renseignement précis au sujet de l'incomparable nageur qui se moqua si bien de la fureur des flots et de celle des marins d'outre-Manche. Son nom n'était pas même exactement indiqué et le lieu de son origine restait incertain. Ballotté par les assertions contradictoires des contemporains, comme l'intrépide messager de Toiras avait été ballotté par les vagues de l'Océan, je n'osai me prononcer pour tel ou tel nom et pour telle ou telle origine, et je laissai à un plus heureux chercheur le soin de nous apprendre comment s'appelait réellement le soldat et quelle était sa ville natale.

Des années s'écoulèrent et la lumière ne se faisait pas. Impatient de la voir briller, je posai dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, si vaillamment et si habilement dirigée par M. Louis Audiat, une question sur le messager marin envoyé par Toiras au duc d'Angou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lème (livraison du 1er juillet 1889, p. 301). Je demandais là toute sorte d'indications touchant le « rude gaillard » .. C'est seulement dans la livraison du 1er juillet de cette année [1891] que l'on a répondu indirectement à mon pressant appel, en citant quelques passages du beau livre qui vient de paraître sous ce titre : *Les Origines de la marine française et la tactique naturelle. Le siège de La Rochelle*, par le Vice-Amiral Jurien de la Gravière.

Quel précieux auxiliaire pour moi que l'illustre amiral ! Sans doute il n'a pas dit tout ce que nous voudrions savoir sur le soldat qui joua si noblement sa vie pour sauver celle de ses camarades, mais il a dissipé toutes les incertitudes en ce qui regarde le nom de ce soldat et désormais, grâce au nouvel historien du siège de La Rochelle, on saura qu'il faut l'honorer sous le nom de *La Pierre*. Je ne résiste pas au désir de reproduire ici la principale partie de l'émouvant récit de l'amiral (chapitre XXVIII, *Les Nageurs héroïques*, p. 204-206) :

« Tout a un terme cependant et il n'est bonne humeur qui puisse triompher bien long-temps de la révolte d'estomacs affamés. Aussi Toiras cherchait-il par tous les moyens possibles à faire parvenir jusqu'à l'armée du roi des avis qui ne laissassent à Louis XIII aucun doute sur la détresse de ses troupes et sur l'urgente nécessité d'un prompt secours. Toutes les chaloupes dont on pouvait disposer étaient déjà parties... Trois soldats résolus s'offrirent à traverser le canal à la nage. Dans sa moindre largeur, entre la pointe de Sablanceaux et la pointe Saint-Marc, ce canal a bien près de trois kilomètres. On en compte plus de onze du hâvre Saint-Martin à la pointe du Plomb. L'offre des intrépides nageurs est acceptée. Ils se dépouillent de leurs vêtements ; on leur attache les lettres de Toiras au cou [l'amiral oublie de dire que ces lettres furent mises dans des boîtes de fer-blanc enduites de cire] et, la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nuit venue, par un temps obscur, ils entrent dans la mer, au pied même des remparts de la citadelle. Leur intention est d'aller aborder à la pointe Saint-Marc, à l'endroit où se trouvait alors et se trouve encore le moulin de Laleu. Un trajet de onze ou douze kilomètres à la nage, fût-il favorisé par le courant, paraîtra non sans raison, je crois, au-dessus des forces humaines. Aussi les soldats de Toiras ont-ils songé à l'abréger. Ils savent que les Anglais ont échelonné des corps de garde tout le long de la côte, à la distance de cinquante pas environ l'un de l'autre. Il ne sera nécessaire d'abandonner la plage et de se mettre à l'eau que pour dépasser ces postes occupés chacun par une dizaine de soldats tout au plus. Grâce à ces alternatives de marche et de nage les messagers de Toiras atteignent sans trop de fatigue le fort de la Prée. Là, ils sont reçus par le commandant du fort, le sieur de Barrière (1), qui leur confie de nouvelles dépêches et ils se remettent

(1) Dans les lettres de confirmation de noblesse accordée par Louis XIV, en avril 1703, à Pierre de Barrière, ci-devant lieutenant colonel du régiment de Médoc et présentement Commandant à Fenestrelle, il est dit après l'exposé de ses beaux états de services : «... qu'enfin il est de noble race et issu d'ancestres qui depuis plus de 150 ans ont toujours fait le mestier de la guerre et combattu en braves officiers et gentilshommes pour la gloire de leur patrie ; qu'en 1568 Arnaut de Barrière, son bisayeul, étoit capitaine au régiment de Montamar au service de la reine Jeanne de Navarre, mère du Roy nostre ayeul, Henri le Grand, de glorieuse mémoire ; qu'en 1592 *Thomas de Barrière, son grand père, estoit capitaine au régiment de Champagne où il servit jusqu'en 1628* qu'il se démit de sa compagnie en faveur de Pierre de Barrière son fils .. » (B. N., *Pièces originales*, t. 203, dossier 4512, de Barrière, 16). Le 1er juillet 1609, « Pierre de Barrière » était soldat aux Gardes, compagnie du capitaine Pierre du Bellay, sieur de la Courbe. (Ms. franç. nouv. acq. 8635, p. 79). En 1610, montre de la compagnie du régiment de Champagne commandée par Thomas de Barrière, qui a pour enseigne Bertrand de Barrière. (Ms. franç. 25842, *Montres*, t. 79, p. 54), O. de P.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

courageusement en route, nageant tout droit cette fois vers la pointe Saint-Marc dont ils ne sont plus séparés qui par une distance de cinq kilomètres et demi. Un des soldats, avant d'être arrivé à mi-chemin, se noya. Un second soldat, se sentant à bout de forces, alla se rendre à une ramberge anglaise. Le troisième nommé La Pierre, natif de Gascogne, appartenait au régiment de Champagne. Il atteignit heureusement la côte, non sans avoir toutefois couru de grands dangers. Une chaloupe ennemie l'aperçut de loin et lui donna la chasse. Sitôt qu'il la vit venir, il plongea. Trois ou quatre fois il renouvela ce manège et finit par faire perdre sa trace. La première partie du trajet fut accomplie par calme plat. A mi-route un orage s'éleva. Le nageur put se laisser porter par les vagues, et heureusement les vagues, le portèrent à terre. Quand il prit pied sur le rivage, à une demi-lieue environ du Port-Louis, il était tellement engourdi qu'il ne pouvait se tenir debout. Pendant quelque temps il lui fallut se traîner rampant sur le sable ; ses forces cependant peu à peu lui revinrent, et il s'achemina vers le Port-Louis.

On objectera peut-être que l'amiral affirme, sans le prouver, que le nageur dont il a si bien raconté les exploits s'appelait La Pierre. En toutes questions douteuses, je le reconnais, on doit indiquer les raisons du choix auquel on s'est décidé. Je crois pouvoir justifier la préférence donnée par le brillant narrateur au nom de *La Pierre*, en constatant que ce nom est inscrit dans une publication quasi-officielle, le *Mercure françois*. M. Jurien de La Gravière aura pensé qu'une publication qui recevait les communications des ministres de Louis XIII devait être mieux renseignée que les écrivains qui, comme Scipion du Pleix (*Histoire générale de France*, tome V, in-folio, 1637) et comme son copiste l'historiographe Charles Bernard, *Histoire de Louis XIII*, in-folio, 1646) ont célébré Pierre Lolanier, ou qui, comme le P. Arcère (*Histoire de La Rochelle et de l'Au-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nis, 2 vol. in-4°, 1856-57) ont métamorphosé *Pierre Lolanier* en *Pierre Lanier*. J'en suis persuadé : de même que *Lanier* est une transformation de *Lolanier*, le prétendu *Pierre Lolanier* ne provient que d'une faute typographique commise par l'imprimeur de Scipion du Pleix et pieusement répétée par l'imprimeur de Charles Bernard.

C'est encore à une faute d'impression. — Ah ! quel grand rôle ces fautes-là jouent dans le monde historique et littéraire et comme on peut les comparer à cet indéracinable chiendent qui fait le désespoir des cultivateurs de nos coteaux ! — c'est encore, dis-je, à une faute d'impression que j'attribue l'erreur qui m'a longtemps embarrassé et qu'est heureux de démasquer enfin un vétéran de la critique — l'erreur d'après laquelle notre brave La Pierre serait né à Eymet (Dordogne). Du Pleix le premier (ou plutôt son imprimeur) a mis en avant le nom (qui s'écrivait alors *Aimet*) de cette ville, et beaucoup d'auteurs — dociles moutons qui sautent uniquement parce qu'un premier mouton a sauté — l'ont trop complaisamment suivi, notamment l'Oratorien Arcère, d'habitude plus judicieux. On aurait pourtant dû tenir compte de deux graves difficultés : *Le Mercure françois* toujours approvisionné de renseignements puisés à bonne source, et, en ce qui concerne notre nageur, puisés probablement au camp même établi devant La Rochelle, déclarait formellement que La Pierre était « natif de Gascogne, près Tonneins ». Or Eymet n'est pas près de Tonneins et par le chemin le plus direct (Hautevigne, Agmé, Saint-Barthélemy, Tombebœuf, Miramont, etc.), on a pas mal de bonnes petites lieues à franchir. L'autre difficulté n'est pas moins considérable ; Du Pleix, et, après lui, les *moutons* de tout à l'heure, y compris le P. Arcère, mettent Aimet en Agenais. Or cette ville appartenait incontestablement alors comme aujourd'hui au Périgord. Laissons donc de côté une telle désignation,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

deux fois impossible, et adoptons, à la place, *Unet* qui, pour un typographe inattentif, ressemblait tant à *Aimet* (même nombre de lettres à peu près et même terminaison). Unet est tout près de Tonneins, Unet a toujours fait partie de l'Agenais, et la solution présentée n'est pas seulement de toute vraisemblance, elle est de toute vérité.

Après avoir établi — enhardi par l'exemple de l'amiral-académicien, que La Pierre, est bien le nom de « ce pauvre soldat », comme l'appelle Du Pleix avec une touchante sympathie, après avoir aussi établi que le village d'Unet est bien son berceau, il me reste un devoir à remplir. Je voudrais qu'en ce village un monument fût élevé — Oh ! rien de somptueux) — un monument modeste comme le héros lui-même ! — immortalisant le souvenir de son dévouement. Je place avec confiance mon vœu sous la protection de ces éloquentes paroles de l'historien du siège de La Rochelle (p. 206-207) : « L'héroïsme revêt bien des formes. Il est héroïque de saisir, comme Cinègire, une embarcation ennemie avec les dents, de franchir d'une haleine la distance qui sépare Athènes du champ de bataille de Marathon ; mais combien plus héroïque encore me paraît le dévouement de ce simple soldat bravant les horreurs de la nuit, les surprises de l'orage, les effrois à chaque pas renaissants de l'obscurité solitaire, pour venir réclamer le secours qu'implore une garnison aux abois ! *Credet posteritas*? dit un poète du temps. La postérité le croira-t-elle ?... Le soldat de Saint-Martin était resté seul, de là toutes les terreurs folles qui durent l'assiéger. Il ne se plaignit cependant que d'une chose : *d'avoir été persécuté par les poissons.* A première vue, son action ne révèle peut-être pas toute sa grandeur. Quand on y réfléchit, on ne peut s'empêcher de confesser qu'elle valait bien cent écus de pension à prendre sur le *produit des gabelles*. De nos jours, comme au temps de la Grèce antique, ce simple soldat aurait eu sa sta-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tue. Et vraiment, il y en a de plus mal placées. »

Oui, il y en a, et beaucoup, de plus mal placées, et celui qui écrit ces lignes, a vivement protesté, voilà déjà plusieurs année, dans un des plus importants recueils périodiques de Paris, contre la manie que nous avons d'élever des statues à des personnages dont de lointaines générations diront : Qu'avaient-ils donc fait pour cela ? Mais autant sont vaines et ridicules les débauches de bronze et de marbre auxquelles nous nous livrons tous les jours en l'honneur d'hommes politiques ou littéraires de très discutable valeur, autant s'impose à notre justice et à notre patriotisme l'érection d'un monument qui redirait maintenant et toujours combien il faut admirer et au besoin imiter l'esprit de sacrifice, la vertu militaire de l'humble collaborateur de Toiras. Sur le piédestal de la statue qui représenterait un soldat du régiment de Champagne, de ce régiment dont le nom seul formait le plus beau des éloges, on pourrait graver cette pittoresque phrase de l'historiographe Michel Baudier : « Un Etat ne peut périr quand pour sa défense les hommes y deviennent lions au combat et poissons à la nage. » On pourrait y graver encore ce sonnet composé au lendemain même de l'évènement, où quelques vers laissent à désirer, mais où, si je ne m'abuse, ne manquent ni l'inspiration, ni l'essor :

L'histoire fera voir à la postérité
Qu'un Français a passé l'Océan à la nage ;
A l'endroit où la mer enceint de tout costé
Cet isle, dont l'Anglais empesche le passage.
La nuict pleine d'horreur en son obscurité.
La colère des vents, la force de l'orage,
La froidure de l'eau, l'air plein d'humidité,
Ne sçurent point alors refroidir son courage.
Mesme entre les poissons l'image de la mort
Ne le peut empescher de venir à bon port

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Et d'apporter au Roy une bonne nouvelle.
De quoy les plus vaillants furent fort esbays,
Car Léandre n'a faict pour l'amour de sa belle
Ce qu'a faict celui-cy pour l'amour du pays.

Je suis certain que, soit dans notre région qui fournit jadis tant de vaillants officiers et soldats au régiment de Champagne, qui lui fournit notamment un lieutenant-colonel tel que La Mothe-Vedel, le héros de Miradoux, soit dans les rangs de notre armée, si fidèle au culte des vieux souvenirs, on réunirait facilement les fonds nécessaires à l'érection de la statue due, depuis plus de deux siècles et demi, à l'homme en qui brûla cette flamme généreuse et sacrée : l'amour du devoir poussé jusqu'à l'immolation. Le sculpteur est tout trouvé ; il nous est désigné par son talent, par ses succès, comme par sa présence au milieu de nous : c'est l'auteur du monument si justement admiré qui glorifie le souvenir des soldats du département de Lot-et-Garonne morts pour la patrie en l'*année terrible*, M. Daniel Campagne. Il faudrait que l'amiral Jurien de la Gravière vint présider la cérémonie de l'inauguration et que, complétant son livre d'aujourd'hui par son discours de demain, il rendît, avec toute l'autorité que sa belle vie donne à sa parole, un éclatant hommage au simple soldat qui, en des circonstances extraordinaires, mérita si bien de la France,

Ph. Tamizey de Larroque.

II

L'hommage que je vais m'efforcer de rendre à ce « simple soldat qui mérita si bien de la France », sera moins éclatant que le voulait Philippe Tamizey de Larroque : le beau livre du savant et vail-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lant amiral ne peut plus être complété par sa parole, non plus par celle du maître qu'on vient de lire.

Du moins, lorsque paraîtront ces lignes, la mort aura-t-elle épargné l'artiste généreux dont il espérait et glorifiait d'avance le concours : à ce monument de reconnaissance patriotique j'apporte une toute petite pierre.

*
* *

En 1621, le parti huguenot avait partout relevé la tête. Benjamin de Rohan, prince de Soubise, s'était jeté dans Saint-Jean-d'Angély avec des forces ; Louis XIII alla l'assiéger. La ville se rendit à discrétion, ses murailles furent rasées, ses habitants soumis à la taille, ses privilèges abolis. Tout le Poitou tremblait sous les armes du Roi ; mais les Rochelais se répandaient avec des troupes ; on envoya contre eux le maréchal de Praslin et le comte de la Rochefoucauld : les rebelles furent battus.

Cependant Louis XIII s'avançait vers les provinces méridionales : de Tonneins il alla mettre le siège devant Clérac, où la révolte était ardente et fut écrasée, puis devant Montauban, où les huguenots faillirent triompher, et devant Monheur où ils avaient assassiné dans un lâche guet à pens le gouverneur, huguenot comme eux mais fidèle au Roi, et un prêtre catholique. Tandis que le châtiment frappait la population coupable, le duc d'Espernon forçait les troupes de la Rochelle à se réfugier dans leurs murailles.

L'année suivante, Royan, après une belle défense

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

où faillit périr le digne fils de Henri IV sous les balles des huguenots, on s'empara de Montravel : ceux-ci de leur côté se saisirent de Tonneins, dont les habitants avaient mis en pièces les soldats du Roi. Le duc d'Elbeuf et le maréchal de Thémines vengèrent ce crime en emportant la ville et la détruisant. Avec des raffinements d'atrocités, les habitants de Nègrepelisse, huguenots acharnés, égorgèrent en une nuit les quatre cents soldats du régiment de Vaillac, presque tous affaiblis par les maladies ou les blessures ; le prince de Condé vint justicièrement exterminer cette population d'assassins.

La Rochelle, ce boulevard huguenot, était bloquée du côté de la mer par le comte de Soissons, du côté de la terre par le duc de Guise. L'ingénieur Pompée Targon, dirigeant les travaux qui pressaient la place, construisit le fort Louis sous les yeux des assiégés. Enfin la paix de Montpellier suspendit les hostilités et la Rochelle y fut comprise.

L'année 1625 n'était pas achevée que les protestants s'armaient de rechef : c'étaient le duc de Rohan et Soubise son frère qui toujours ravivaient la guerre, sous prétexte de ce fort Louis de la Rochelle, qui devait être démoli d'après le traité de Montpellier ; c'est-à-dire la rébellion continuait de se dresser contre l'Etat, et la sujétion s'érigeait en puissance souveraine.

Soubise était le chef des forces navales des huguenots sous le titre d' « amiral des Églises protestantes », et c'était le port de la Rochelle qui lui avait formé sa petite flotte. Dans un combat fameux engagé sous l'île de Ré, les rebelles, vaincus, perdirent onze vaisseaux ; mais leur vaisseau amiral,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en se faisant sauter par l'explosion de près de deux cent cinquante barils de poudre, fit périr quatre vaisseaux du Roi qui l'avaient abordé. Soubise vit toutes les suites de cette éclatante défaite ; il se hâta de jeter dans l'île de Ré tout ce qu'il put de soldats de sa flotte détruite. Déjà le comte de la Rochefoucauld y était descendu avec Saint-Luc et Toiras, vaillants officiers généraux. Soubise ne craignit pas de les attaquer ; il fut vaincu encore, et la plupart de ses soldats périrent en se sauvant dans les marais ; après quoi l'île entière capitula, et « l'amiral des Églises protestantes » se réfugia en Angleterre.

Deux ans avant, aux solennités du mariage d'Henriette de France avec Charles Ier, avait paru à la cour de Louis XIII le duc de Buckingham, favori du roi d'Angleterre. Il y avait déployé un rare éclat de magnificence dans le but avéré de faire la conquête... de la Reine. En 1627, il vint, avec cent vingt voiles et Soubise, toujours amiral du huguenotisme, dans les eaux de la Rochelle, toujours prompte à la sédition, à la rébellion pour obtenir la démolition du fort: c'était le régiment de Champagne et son mestre de camp Pierre de la Mothe-Arnaud. appelé depuis dans l'armée Arnaud *du Fort*, qui, après la soumission de Royan. avait élevé ce fort, sur une éminence qui domine la mer entre la ville et la pointe appelée Chef-de-baie ; il l'avait appelée Fort-Louis, et précisément il le destinait à contrarier les relations des Rochelais avec les Anglais.

Champagne ayant perduson vaillant chef le 4 septembre 1624, Louis XIII avait mis à sa tête un des officiers généraux les plus vaillants et les plus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

estimés: Jean de Saint-Bonnet, marquis de Toiras, qui fit la conquête de l'île de Ré, où Champagne perdit 300 hommes, Toiras fut nommé gouverneur de l'île, dont la garde fut confiée au valeureux régiment, qui conserva en même temps celle du Fort-Louis.

La flotte anglaise empêchait le ravitaillement de la citadelle de Saint-Martin de Ré, et la garnison souffrait de la famine. Après un mois de siège et de sanglants combats, Buckingham, reconnaissant qu'il ne doit pas compter sur une victoire par les armes, se résout à attendre que la famine lui livre le fort. On dit même qu'avant de se retirer sur ses vaisseaux il eut l'infamie d'empoisonner le seul puits qui fût à Saint-Martin.

Toute la France avait les regards tournés sur Toiras et ses héroïques compagnons. Louis XIII et le Cardinal s'efforçaient de les secourir, et la *Relation* suivante fait foi des prodiges accomplis pour y parvenir :

Relation du Père Placide de Bremond, Benedictin, Chevalier de la Croisade, Prieur de Torigny et de Guinguand, faite à Sa Majesté à son retour de l'Isle de Ré, au camp d'Estré devant la Rochelle, Du passage miraculeux de 29 barques, que Monsieur le Cardinal envoya à Monsieur de Toiras en la Citadelle de Saint-Martin de Ré. Ensemble les combats de mer et de terre rendus par les Anglois, pour empescher le Convoy.

A Paris, chez Jean Brunet, dans la court Sainct Leufroy, et Iean Martin, au bout du Pont S. Michel près le Chasteau S. Ange, 1627. Avec permission. »

Au moment du départ du convoi de ravitaille-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment, le P. de Bremond « monta sur l'affût d'un canon » et harangua les soldats :

« Nous voulons au péril de nos vie servir Dieu, nostre patrie, et secourir ce brave et généreux Toyras, l'honneur des armes, le père des soldats, la gloire de nostre nation. Allons, mes amis, il faut passer ou mourir ! »

L'avant-garde est mené par le capitaine de Maupas et le marquis de Grimaud ; « à la droicte Messieurs de Persac et de Batilly, à la gauche, M. de Brouilly, Capitaine au Régiment de Chapes. Un coup de canon emporta le chirurgien du capitaine de Maupas entre Monsieur le marquis de Grimaud et le P. de Bremond, qui estoit au milieu de la barque, la Croix en main (1). »

Les Anglois et les huguenots n'en resserrent que plus étroitement le blocus ; ils massacrent impitoyablement les soldats, les officiers, quiconque tente de le forcer. Toiras fait de surhumains efforts pour soutenir le moral des soldats affamés. Il n'a plus de vivres, plus de munitions ; il est séparé du monde entier ; le Roi ignore l'étendue, l'imminence de sa détresse affreuse ; pourtant ses braves officiers ne désespèrent pas encore d'un tel chef : un d'eux a écrit de la citadelle à sien ami dans l'armée.

« Tenez-moy pour un *phanpharon*, si les Anglois sortent satisfaicts de ce siège ! » (2)

Le 1er septembre, le duc de Buckingham, — *Bouquincan*, comme l'appellent les Français, en tirant

(1) B. N., L. b. 36 = 2547, in-12, 46 pages.

(2) *Lettre du Baron de Saint-Serin à un sien amy dans l'armée du Roy, écritte de la Citadelle S. Martin de Ré*, (Paris, Iean Fusy, ruë S. Iaques, 1627, 11 pages.) — B.-N., L. B. 36 = 2534, in-12.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de ce nom baroque l'anagrame « coquin bani », — envoie au marquis de Toiras cette lettre.

« Monsieur, Le désir que j'ay de témoigner en toutes occasions combien j'estime et prise les personnes de qualité et mérite, me fera toujours procéder en leur endroit avec toute sorte de courtoisie. J'espère que je me suis comporté jusques icy en vastre endroit de cette sorte, autant que la loy des armes me l'a pû permettre. En continuation de quoy, avant que la suite des affaires m'oblige à prendre d'autres conseils et changer de procédé, j'ay trouvé bon de vous exhorter à la considération de vos nécessitez, lesquelles vous avez desja enduré avec grande patience. Vostre courage vous pourroit porter à le continuer jusques à l'extrémité, sur de vaines espérances de secours au préjudice de vostre seurté. Pour ces causes et pour le regret que j'aurais à vous voir arriver plus grand déplaisir, avons jugé convenable vous conjurer à vous rendre entre nos mains, avec ceux qui sont de vostre compagnie sous vostre charge, ensemble la place par vous occupée, sous des conditions honorables, que vous ne devez espérer à l'advenir, si vous m'obligez à poursuivre les moyens que j'ay d'accomplir mes desseins, et que vous portiez les affaires à l'extrémité. Attendant votre response, je demeureray.

« Monsieur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« Le Duc de Buckingham.

« De nostre bord le 1 septembre 1627. »

Toyras était à bout de résistance ; il n'en fit pas moins cette réponse très fière :

« Monsieur, Vos courtoisies sont cognuës à tout le monde, et estant faittes avec le jugement que vous y

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

apportez, elles doivent estre principalement attenduës de ceux qui font des bonnes actions. Or je n'en trouve point de meilleure que d'employer sa vie pour le service du Roy. Je suis icy pour cela, avec quantité de braves gens, dont le moins résolu ne croiroit pas avoir satisfait à soy mesme, s'il n'avait surmonté toutes difficultez pour ayder à conserver ceste place. Ainsi, ny le désespoir de secours, ny la crainte d'estre mal traitté en une extrémité, ne me peuvent faire quitter un si généreux dessein, comme aussi je me sentirais indigne d'aucune de vos faveurs, si j'avais obmis un seul point de mon devoir en cette action, dont l'issuë ne peut estre que fort honorable. Et d'autant plus que vous aurez contribué à cette gloire, d'autant plus seray-je obligé d'estre toute ma vie,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur

« Toyras. »

« De la Citadelle de Ré ce 1er septembre 1627. » (1)

La proposition de capitulation formulée par Buckinghan provenait non seulement du bruit courant à La Rochelle que les défenseurs de Ré étaient à la veille de manquer de tout, et que le général anglais en avait l'aveu de la main même de leur chef intrépide.

..... « M. de Toiras, dit un chroniqueur contemporain, n'apprenant aucune nouvelle, feust constrainct *il y a douze jours* d'envoyer deux des siens avec lettres pour M. le Duc d'Engoulesme, lesquels de nuict se

(1) *Lettre du Duc de Bouquincan envoyée à Monsieur de Toyras. Avec la response dudit sieur de Toyras.* (Paris, Jean Fusy, rue Saint-Jacques, 1627, in-12, 12 pages). — B. N., L. b 36, = 2530.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mirent dans la mer pour passer à la nage, l'un d'iceux ayant esté descouvert, et poursuivy par les chalupes Angloises, se remit à terre, l'autre passa heureusement jusques au Plomb et de là fust mené à Mondit sieur le Duc d'Engoulesme et lui rendit la lettre, contenant qu'il n'avoit receu aucun rafraischissement depuis le siège, et qu'il en avoit grand besoin. Les Anglois et les Rochelois croioient qu'il n'avoit des vivres que jusques au 10 au 15 de Septembre » (1).

C'est la première mention que j'aie trouvée du fait héroïque qui nous occupe ; le chroniqueur anonyme est encore insuffisamment renseigné ; il ne sait le nom d'aucun des émissaires de Toiras, ni même exactement leur nombre. Cet autre récit du siège, de quelques mois postérieur, va nous mettre mieux au fait (2).

Environ ce temps, les assiégez commencèrent à estre surchargez d'une nouvelle incommodité, des pluyes continuelles, lesquelles au commencement leur estoient de grand secours, mais lors ce leur estoit, avec la mauvaise chère qu'ils faisoient, un nouveau tourment.

Ce que le sieur de Toiras considérant, et qu'ils avoient passé près de cinq semaines du siège, sans avoir nouvelle aucune de la grande terre, et sans

(1) *Advis véritable de tout ce qui s'est passé au siège du fort Saint-Martin de Ré avec le rafraischissement de treize pinasses arrivées le septiesme de Septembre.* (Bordeaux, G. Millanges, Imprimeur ordinaire du Roy, 1627, in-8° (16 pages). L. b 36 = 2532.

(2) *Relation de la Descente des Anglois en l'Isle de Ré. Du siège mis par eux au Fort ou Citadelle de Saint-Martin. Et de tout ce qui s'est passé de jour en jour, tant dedans que dehors pour l'attaque, défense et secours de la dite place et jusques à la défaite et retraite desdits anglois.* (Paris, Edme Martin, rue Saint-Jacques, au Soleil d'or 1628, in-8°. Avec privilège du Roi 247 pages) B. N, L b 36 = 2580.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sçavoir ce qu'ils en devoient espérer, que les soldats entrans comme en désespoir s'en alloient tous les jours rendre à l'ennemy, recherchoit toutes sortes d'inventions pour donner des nouvelles à l'armée du Roy, en sorte qu'après y avoir envoyé toutes les chaloupes, qui avoient passé heureusement. et fait aller des soldats à l'Ennemy, les uns avec lettres, les autres avec créance, qui faisoient semblant de quitter le service du Roy, et néantmoins c'estoit personnes asseurées. L'on pratiqua après des soldats qui promirent de passer la mer à la nage : *de trois qui l'entreprirent,* l'un deux n'en pouvant plus s'alla rendre à une Ramberge, et l'autre se noya, mais sa depesche pourtant qui estoit enfermée dans une charge de mousquet cirée par dessus, fut avec son corps mort jetté à la coste, et apportée au sieur de Beaumont à qui estoit l'adresse. *Le troisiesme nommé Pierre, natif de Gascogne près Tonnins*, prit courage, se rejetta à la mer, et passa heureusement, mais avec de grands dangers ; il passa une partie du chemin en calme : il fut suivy d'une chaloupe des Ennemis qui le voyait de loin, et n'avoit que la teste hors de l'eau : lorsque la chaloupe approchoit, il faisoit le plongeon, et avançoit par sous l'eau, où il se tenoit fort longtemps, puis retournoit sur l'eau : ce qu'il fit trois ou quatre fois, et fit perdre à ceux qui le suivoient la connaissance, ne sçachans si c'estoit un homme ou un poisson. Il fit le reste en orage, se laissant porter aux vagues, persécuté des poissons près d'une demie-lieue ; enfin il arriva et prenant terre il ne se peût tenir sur les pieds, estant contraint de marcher à quatre pattes, comme l'on dit ; il revesti sa chemise qu'il avoit ployée sur sa teste en forme de bonnet, laquelle estoit toute mouillée, et trouva quelque paysant qui le mena au fort Louys ; et par son moyen l'on sceut des nouvelles du Fort. Le Roy luy a donné cent escus de pension sur les gabelles, outre les gratifications qui luy furent faites à l'abord. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ainsi des trois émissaires de M. de Toiras, un d'eux, vaincu par la fatigue, volontairement ou non, tomba aux mains des Anglais, avec la missive qu'il portait. Buckingham était donc parfaitement au courant de la détresse de la citadelle, lorsqu'il induisait la garnison à capituler. Par malheur pour les Anglais et les huguenots, ni le régiment de Champagne ni son mestre de camp ne savaient capituler.

Nous allons maintenant consulter à tour de rôle tous les autres documents de nature à nous éclairer sur la question : mémoires, gazettes ou mercures, lettres, poésies, historiens, historiographes, chroniqueurs : au risque de nous répéter, nous devons tout mettre sous les yeux du lecteur, afin que les conclusions que nous déduirons de cet examen successif ne puissent lui paraître incomplètes, préconçues et partiales.

III

Le *Mercure François* de 1627 (pages 855-858) donne un récit qui, presque mot à mot, est identique à la *Relation* qui précède, écrite de la citadelle de Ré par un officier qui, si je ne m'abuse, était M. de Lhopital. Je reproduis son texte parce qu'il contient des petits faits intéressants, et, parce qu'il précise le nom du héros gascon : le soldat La Pierre.

Nous avions quasi passé *sept semaines* du siège sans avoir nouvelle aucune de la grand'terre, et sans sçavoir ce que nous en devions espérer : nos soldats, entrans comme au désespoir, s'en alloient tous les jours

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rendre à l'ennemy. Nous recherchions toutes sortes d'inventions pour donner de nos nouvelles à l'armée du Roy ; de sorte qu'après y avoir envoyé toutes nos chaloupes, qui avoient heureusement passé, ainsi que nous apprenions par les signals de feu qu'ils avoient pris ordre de faire, le sieur de Montferrier (1) pratiqua trois soldats résolus et bons nageurs, auxquels il fit de grandes promesses s'ils se vouloient hazarder de passer à la nage du costé de la grand'terre, car par autre voye il estoit impossible, à quoy ils se résolurent, et s'estans despouillez nuds, et ayans attaché à leur col les lettres que ledit sieur de Toiras leur avoit données, une nuict d'un temps obscur ils se mirent à la mer au-devant de la citadelle pour passer en terre ferme, à l'endroit où est le moulin de la Leu-qui est le plus proche de la dite citadelle, distant néant, moins de deux lieues et demie de mer ; mais comme ce trajet estoit fort grand, ces soldats s'advisèrent d'abréger leur chemin par une ruse, c'est que comme les Anglois avoient leurs corps-de-gardes tout le long de la coste distans de cinquante pas l'un de l'autre, ils nageoient le long de la coste jusqu'à ce qu'ils eussent passé l'endroit où il y avoit un autre corps de garde ; alors ils se remettoient à la mer, et nageoient jusqu'à ce qu'ils eussent passé l'endroit où ils advisoient qu'il y avoit un autre corps de garde, puis se remettoient à terre ; et après avoir marché quelque temps de la sorte, ils allèrent par cette ruse au fort de la Prée, distant d'une lieue de la citadelle.

Là ils virent le sieur de Barrière qui commandoit audit fort de la Prée, qui leur donna aussi des lettres, portans advis de ce qui se passoit de son costé : et se remettans à la nage le mesme soir, le premier se noya, sa depesche pourtant, qui estoit enfermée dans une

(1) Capitaine au régiment de Champagne. C'était un des frères du marquis de Toiras.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

charge de mousquet liée par dessus, fut avec son corps mort jetté à la coste et apportée au sieur de Beaumont, à qui estoit l'addresse. Le second, n'en pouvant plus, s'alla rendre à une ramberge : mais le troisiesme, qui estoit du régiment de Champagne, nommé La Pierre, *natif de Gascogne près Tonneins*, prit courage, se rejetta en mer, et passa heureusement, mais avec de grands dangers.

Il passa une partie du chemin en calme; il fut suivy d'une chaloupe des ennemis qui le voyoit de loin, et n'avoit que la teste hors de l'eau : lorsque la chaloupe approchoit, il faisoit le plongeon, et avançoit par sous l'eau, où il se tenoit fort long tems, puis retournoit sur l'eau, ce qu'il fit trois ou quatre fois, et fit perdre à ceux qui le suivoient la cognoissance. *ne sçachans si c'estoit un homme ou un poisson.* Il fit le reste en orage, se laissant porter aux vagues, persécuté des poissons prez d'une demi-lieuë. Enfin il arriva, et prenant terre au lieu du moulin de la Leu, distant de demie lieuë du Fort Louys, il ne se put tenir sur ses pieds, estant contraint de marcher à quatre pattes, comme on dit. Il revestit sa chemise qu'il avoit ployée sur sa teste en forme de bonnet, laquelle estoit toute mouillée, et trouva un paysan qui le mena au Fort Louys, et avec toutes ses lettres arriva au camp de sa Majesté, où le Duc d'Angoulesme le receut, et depescha à l'instant un courrier exprès pour les apporter à sa Majesté qui estoit à Paris ; et outre les gratifications que sa dite Majesté luy fit faire à l'abord, elle lui fit encores donner cent escus de pension, assignés sur les gabelles.

Voicy des vers qui ont esté faits sur ce Nageur :

Credet posteritas ! motis ex arte lacertis.
Trajicit audaci pectore septa maris.
Nocte silente viam ingreditur, fert dicta per undas ;
Inter mille neces omnia Mortis erant.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quid tibi tunc animi ? quæ mens ? quæ mortis imago ?
Ire necesse tamen Luna ministrat iter.
Vicit amor Patriæ, fœlisque natavit ad ora,
Fœlix pro Patria non timuisse mori.

L'Histoire fera voir à la postérité
Qu'un François a passé l'Océan à la nage,
A l'endroit où la mer enceint de tout costé
Cette isle dont l'Anglois empesche le passage.
La nuict pleine d'horreur en son obscurité,
La colère des vents, la force de l'orage,
La froidure de l'eau, l'air plein d'humidité,
Ne sceurent point alors refroidir son courage.
Mesme entre les poissons l'image de la mort,
Ne le peut empescher de venir à bon port
Et d'apporter au Roy une bonne nouvelle,
De quoy les plus vaillants furent fort esbahis,
Car Léandre n'a fait pour l'amour de sa belle
Ce qu'a fait celui-cy pour l'amour du pays.

Voici maintenant le *Journal ou histoire journalière de tout ce qui s'est passé dans l'Isle de Ré depuis l'entrée des Anglois jusques au jour de leur deffaicte et de leur fuitte, par ung Gentilhomme ayant esté en touttes les occasions arrivées dans le siège :* On le trouve au folio 318 verso du ms. français 20,870 de la Bibliothèque Nationale. L'auteur tait son nom aussi bien que celui du « soldat heureux » :

Nous praticquasmes, après, des soldatz qui promirent de passer la mer à la nage. De trois qui l'entreprirent, l'ung, n'en pouvant plus, s'alla rendre à une ramberge : l'autre passa heureusement, et le trois se noya ; sa depesche, pourtant, qui estoit enfermée dans une charge de mousquet cirée par dessus, fut jettée à la cotte et apportée à celuy à qui estoit l'addresse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1628 le Rochelois « Pierre Mervault » écrivit un *Journal des choses les plus mémorables qui se sont passées au dernier siège de la Rochelle*, dont j'ai trouvé le manuscrit ou une copie portant ce titre et cette date dans Gaignières, ms. franç. 23960, folio 290. Vingt ans après, cet écrit fut imprimé à Rouen sous le titre suivant :

Histoire du dernier siège de la Rochelle où se voit plusieurs choses remarquables qui se sont passez en iceluy, par Pierre Mervaut, rochelois. (Rouen, 1648, in-8°). — B. N., L b 36 = 2679.

Il ne nomme pas le nageur intrépide, mais il précise le jour de son action héroïque, sans toutefois être d'accord avec lui-même : « le XXVe d'aoust 1627 » dit-il dans son *Journal* ; « le 28 », dit-il dans son *Histoire* ; et c'est là la vraie date, car Buckingham n'attendit certainement pas cinq ou six jours pour écrire à M. de Toiras.

Aoust 1627.

Le XXVIIIe (1), le sieur de Toiras, voyant de jour à autre que la nécessité commençoit de le presser et qu'il n'apprenoit nulles nouvelles de la terre ferme, s'advisa de faire passer à la nage trois soldatz, avecq chacun son pacquet de lettres, pour faire savoir l'estat où il se trouvoit. Des trois il en passa un, qui s'alla rendre au fort Louis ; quant aux deux autres, l'un se noya, et l'autre, n'en pouvant plus, s'alla rendre aux Anglois et leur donna advis de tout ce qui se passoit dedans la citadelle.

Sur la fin de 1627 paraît *Le vray Iournal de tout ce qui s'est passé dans l'Isle de Ré, depuis la descente des*

(1) Dans le manuscrit : « Le XXVe, le sieur de Thoiras... »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Anglois jusques à leur rembarquement. (B. N., L b 36 = 2573, in-12, 139 pages). Sur l'épisode qui nous intéresse, il ne contient que ceci :

M. de Monferrié practiqua des soldats qui promirent de passer la mer à la nage. De trois qui l'entreprindrent, l'un, n'en pouvant plus, s'alla rendre à une remberge ; l'autre passa heureusement, et le troisiesme se noya ; sa depesche pourtant, qui estoit enfermée dans une charge de mousquet cirée par-dessus, fut jettée à la coste, et apportée à celuy à qui estoit l'adresse, et néantmoins on ne nous donnoit point de response...

Le nom de notre vaillant nageur ne se rencontre pas non plus dans la « *Traduction françoise du Panegyre grec du Roy Louys le Juste sur le sujet de la Victoire que Dieu luy a donnée sur les Anglois, en la Journée de l'Isle de Ré,* fait et prononcé par le sieur de Merigon, par la libéralité du Roy professeur et orateur en langue grecque, les 11 et 26 du mois de novembre 1628, au Collège de Harcour. A Paris, chez Laurent Saulnier, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soleil d'or, 1629, in-12. »

.... En quel estat les assiegez estoient réduits... « Car avec ce qu'il y avoit presque un mois et demy qu'ils ne recevoient aucunes nouvelles de l'armée de la grande terre, ce qui les affligeoit le plus, c'estoit de voir qu'il n'entroit rien en la Citadelle de ce dont ils avoient le plus de besoin. Alors il advint pour eux de bonne fortune qu'*un certain Gascon, natif d'auprès de Tonneins,* ayant ployé sa chemise autour de sa teste en forme de bonnet, se jeta courageusement dans ce bras de mer, et l'ayant traversé à la nage advertit les assiegez du secours qui leur venoit ; acte sans mentir qui fut d'autant plus louable en luy que pour en venir à bout il

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

courut un grand danger de sa vie, tant du costé des poissons qui faillirent à le dévorer, que des Anglois nos ennemis, qui le poursuivoient ; si bien que pour s'empescher de tomber entre leurs mains, il luy estoit bon besoin de faire le plonjon ; et d'avancer cependant en nageant entre deux eaux ; de quoy il s'acquitta si bien qu'à la fin il gaigna la terre, et pour récompance d'une action si courageuse, il obtint du Roy une pension annuelle. (Page 27.)

Le Cardinal de Richelieu n'a pas dédaigné de consacrer une page de ses Mémoires à la glorification du dévouement héroïque de La Pierre, mais, lorsqu'il les écrivit, il ne se souvenait guère plus de son nom, et plus du tout de sa qualité de soldat au régiment de Champagne.

Se voyant réduit à de grandes incommoditéz par les pluies qui commencèrent en septembre à être fréquentes, Toiras, désirant faire savoir au Roi l'état où il se trouvoit, proposa aux Mariniers qui se trouvoient, avec lui si quelqu'un d'eux s'oseroit hasarder d'aller à la nage à la terre ferme porter de ses nouvelles. Trois l'entreprirent ; l'un se noya, l'autre n'en pouvant plus s'alla rendre aux ennemis, le troisième, nommé Pierre, natif de Gascogne près Tonneins, passa heureusement. Il fit une partie des chemin en calme, fut suivi quelque temps d'une chaloupe des ennemis, qui ne savoit ce que c'étoit ; car lorsque la chaloupe approchoit, il faisoit le plongeon, se tenant sous l'eau le plus longtemps qu'il pouvoit, avançant toujours ; ce qu'ayant fait trois ou quatre fois, il fit perdre à ceux qui le suivoient la connaissance, ne sachant si c'étoit un homme ou un poisson ; le reste du chemin, il le passa en orage se laissant porter aux vagues, persécuté des poissons près d'une demi-lieue ; enfin, il arriva, et prenant terre, il ne se put tenir sur ses pieds, mais fut contraint de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marcher à quatre pattes. Il trouva quelque paysan qui le mena au Fort-Louis. Le Roi lui donna cent écus de pension sur les gabelles, outre les gratifications qui lui furent faites à l'abord.

L'avis que la lettre qu'il portoit donnoit de l'évènement de la place mettoit le Cardinal en grande peine, pour ce qu'il savoit que le ravitaillement qui avoit été fait ne devoit ni ne pouvoit être encore consommé. On ne perdoit point de temps pour leur envoyer de nouveaux secours, mais cela dépendoit des vents et de la mer... »

Les mémoires du Marquis de Monglat (François-de-Paule de Clermont, mestre de camp du Régiment de Navarre, grand-maître de la Garderobe du Roi et chevalier de ses ordres, est très succinct mais assez exact.

Thoiras étoit à l'extrémité, et pour faire savoir au Roi l'état où il étoit, il avoit fait passer à la nage le trajet de mer d'une lieue qui est entre l'île et la terre ferme, un soldat qui arriva tout en sang de la morsure des poissons et fit hâter le secours,

Les Mémoires du Marquis de Fontenay-Mareuil (François du Val), mestre de camp du Régiment de Piémont, sont plus explicites, à peu près exacts mais, de même que Montglat, Fontenay-Mareuil se tait sur le nom du soldat de Toiras qui, en fait. fut son sauveur.

Les vents estoient toujours si contraires que de tous les embarquemens qui se firent alors il n'y en eust qu'un qui peust arriver en veue, et dont il passa seulement deux barques, toutes les autres ayant esté prises ou coulées à fond ; de sorte que les choses y furent à la fin réduites à telle extrémité que la plus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

grande partie de ceux de dedans voulant qu'on se rendist, M. de Toiras n'osait plus y contredire. Néanmoins, comme il avoit mandé au roy, par deux différentes personnes qui avoient entrepris de passer à la nage, l'estat auquel il se trouvoit, il essayoit de temporiser jusques à ce qu'il eust eu réponse...

« Cependant de ces deux hommes envoyés à nage un estoit passé, mais non pas sans grand danger ; car, ayant esté obligé d'aller entre deux eaux tout l'espace de mer que les Anglois occupoient (sans quoy, il se seroit asseurément perdu comme l'autre), il ne fust pas si tost hors de ce péril qu'il entra dans celuy des poissons, qui l'attaquèrent si rudement qu'il avoit le corps tout meurtry de leurs morsures. Celuy-là ayant apporté une petite lettre enfermée dans du fer blanc, par où on voyait au vray le mauvais estat de la place, le Roy fut obligé d'envoyer à l'heure mesme à tous les ports des ordres sy précis d'y aller, qu'il y en eust plusieurs qui l'entreprirent...

Suivons à présent jusques au dernier les différents historiens qui ont eu le patriotisme de mettre en lumière le courageux dévouement du soldat Lapierre, et notons au passage toutes leurs indications et tous leurs développements.

Le premier que nous rencontrions est Nicolas Prou, Historiographe du Roi, auteur d'une histoire latine du siège de La Rochelle : *De obsidione Urbis Rupellæ libri quatuor*. (Paris, aux dépens de l'auteur, imprimerie Melchior Mondiere, en l'île du Palais, à l'enseigne des Deux Vipères, 1631 petit in-8° (B. N., L. b, 36 = 2678, pages 78-82). Je ne retiens de son texte latin, élégant mais un peu long, que les traits suivants.

Toiras est dans une position désespérée : deux soldats se présentent, très bon nageurs, *nandi pe-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ritissimi; il leur fait espérer de belles récompenses, l'honneur et l'argent, et charge chacun d'eux de lettres. L'un, épuisé par la fatigue, se noie. L'autre, ne s'inspirant que de son courage, *spem, salutem, præsidium, consilium ab animi virtute petens*, après une longue lutte contre la mer, atteint le rivage, pouvant à peine se soutenir. La foule accourt, apprend, saisie de stupeur et d'admiration, son action prodigieuse, lui prodigue les soins, les vêtements, le conduit au Duc d'Angoulême, qui reçoit les lettres de Toiras, et les expédie sur l'heure au Roi, à Paris. La récompense promise fut donnée à ce brave soldat ; une pension lui fut assignée ; mais l'effort extraordinaire qu'il avait dû faire dans la traversée, affecta les forces de son corps, le sens de la vue, de l'ouie, et la vigueur de son courage. Le jour suivant, le corps de son compagnon fut apporté sur la rive et enseveli.

Un autre historiographe de France, Charles Bernard, en 1633, dens son *Histoire des guerres de Louis XIII, Roy de France et de Navarre, contre les religionnaires rebelles de son Estat* (in-folio tiré à une trentaine d'exemplaires, livre IX, pages 19-20), est d'autant plus intéressant qu'il paraît avoir vu les blessures du héros gascon, lorsque celui-ci eut l'honneur d'être présenté à Louis XIII (sans doute au mois de novembre suivant).

« La citadelle Sainct-Martin s'en alloit fort diminuant, la disette y croissait de jour à autre, la faim pressoit, la nécessité s'y faisant sentir bien fermement : le sieur de Thoiras avait taschè d'en donner avis au Roy par plusieurs chalouppes, qu'il creut depuis avoir esté prises par les ennemis, n'en ayant eu aucune nouvelle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En fin, ceste nécessité, grande ouvrière des artifices et des inventions, luy fit trouver un moyen bien estrange pour le faire savoir à la grand Terre. Ceste citadelle, située sur le bord de l'isle en distance de près de deux lieues du plus proche continent, il choisit trois de ses soldats, hommes robustes, de peu d'apréhension, et bons nageurs, pour en porter des nouvelles ; l'on leur attache au col des lettres, empaquetées dans des charges de mousquets couvertes de cire, l'on leur fait des barils qu'on leur attache sous les aixelles pour les soustenir en la nage de ce long traject.

L'un, venant surpris des chalouppes des ennemis, qui le firent mourir ; le second, effrayé de son entreprise, s'en retournant fut noyé, et, mort, apporta les lettres jusques au rivage où il devoit aborder, la mer l'y conduisant ; le troisième, *soldat gascon, natif d'Aimet, nommé Pierre Lolanier, qui de sa jeunesse s'estoit adonné à la guerre*, et auquel le Roy donna depuis trois cens livres de rente sur les gabelles, outre ce qu'il luy avoit donnée d'abord : cestuy-là franchissant toutes difficultés, ainsy qu'un autre qu'envoya Lucullus à Cizicum, ville maritime d'Asie, dont Florus (lib. 2, cap. 5) fait si grand cas, vint bien las aborder en nostre coste, ayant esté rudement poursuivy des vaisseaux Anglois qui le suivirent quelque temps, et attaqué des poissons qui le cuidèrent deschirer en pièces, *desquels il nous monstra des blesseures encore*, ne s'estant que fort peu servy de ses barils, qui luy faillirent piustost que le courage, qu'il eust si ferme et si bon qu'il aporta au Duc d'Angoulesme les nouvelles de la nécessité qu'on souffrait en l'isle et des difficultés qu'il falloit surmonter pour y donner ordre, les avenues pour aborder la citadelle estant fermées de vaisseaux anglois, qui de tous costez l'environnoient, afin que de ces nouvelles le Duc d'Angoulesme en donnast avis au Roy et qu'il fust pourveu à ce qui estoit nécessaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ce récit est reproduit, treize ans après, dans son « *Histoire du Roy Louis XIII*, composée par Messire Charles Bernard, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, Lecteur ordinaire de la Chambre de Sa Majesté, et Historiographe de France Paris, chez Augustine Courbé, au Palais en la gallerie des Merciers, à la Palme, 1646, in-folio ». (Tome II, livre XI, page 17.) Et l'auteur y ajoute ceci :

« ... Le troisiesme, dont la résolution, le bonheur et le service qu'il rendit, méritent bien que l'Histoire se souvint de son nom et de sa patrie, estoit *un soldat gascon, natif d'Aimet, nommé Pierre Lolanier*... Le Roy, ayant sçeu depuis le grand service qu'il avoit rendu luy fit d'abord d'honnestes présens pour sa condition, et afin qu'il fust asseuré d'avoir de quoy vivre le reste de ses jours, luy assigna trois cens livres de rente sur les gabelles.

Pierre Lolanier, nous dit Charles Bernard, *Pierre Lanier*, va nous dire Scipion Dupleix : *Histoire de Louis le Juste, XIII du nom, Roy de France et de Navarre*, (Paris, Claude Sonnius, 1635, in-folio), page 462.

« *Cruauté des Anglois.*

« On en vid en peu de jours l'espreuve par la prise des sieurs d'Artaignan, du Clos et la Morissière, les quels ils jettèrent dans la mer... Autant de petits bateaux qui entreprirent d'y passer y furent enlassés et coulés à fond sans merci quelconque. Les plus excellens nageurs qui fussent dans le Fort furent engloutis dans les flots au traject de la mer, qui est pour le moins de deux lieues de l'isle au continent, ou furent pris par les ennemis qui couroient après avec leurs

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nacelles, excepté un pauvre soldat nommé PIERRE LANIER, *d'Amet en Agenois* : lequel vint aborder à la coste de la Rochelle, et porta des lettres du sieur de Toiras au Duc d'Engoulesme, contenant les extrémités auxquelles les assiégés se trouvoient réduits. Il asseuroit qu'il avoit esté plus combattu des poissons (dont les morsures qui paroissoient en son corps faisoient preuve) que du travail de la mer : et ayant esté depuis présenté au Roy fut recompensé d'un si notable service.

Voici maintenant un autre notable historien qui s'occupe de notre héros, c'est l'*Inventaire Général de l'Histoire de France,* de Jean de Serres, *continuée jusqu'en 1636* (Paris, Guillaume Pelé, 1636, in-folio page 1362). B. N., L. 35. 69, G. Mais ici le héros a changé de nom ; plus de Lanier, de Lolaniev ni de La Pierre : salut à NICOLAS POISSON, sans doute ainsi surnommé par allusion à sa prouesse natatoire ; mais ce prénom de Nicolas est peut-être à retenir.

... Il se passa quelques semaines de siège, sans avoir de nouvelles du Roy, ce qui faschoit grandement les soldats, dont plusieurs s'eschappoient et se rendoient aux ennemis. L'on pratiquoit toutes sortes de moyens pour sçavoir l'estat des assiégés : car tantost on envoyoit des soldats affidez, qui se retiroient vers les Anglois, pour de là trouver moyen de passer : tantost l'on recherchoit des hommes qui voulussent trajecter la mer à la nage : trois l'entreprirent, mais l'un fut noyé, et néanmoins sa dépesche fut jettée à la coste, et portée selon son addresse : le second entra dans un navire ennemy : le troisiesme passa heureusement, qui porta ses dépesches et fit le deu de sa charge. Ce soldat, nommé NICOLAS POISSON, eut une honneste récompense.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis XIII meurt en 1643. L'année suivante, paraît l'*Histoire du maréchal de Toiras*, par le sieur Michel Baudier, Gentilhomme de la Maison du Roy, Conseiller et historiographe de Sa Majesté (A Paris, chez Sébastien et Michel Cramoisy, 1644, in-folio (Voir page 81).

Comme le sieur de Toiras estoit un jour en peine d'escrire au Roy, le sieur de Montferrier, son frère, qui fut depuis tué d'un coup de canon, pratiqua trois soldats pour passer à la nage ce bras de mer qui contient deux grandes lieues du pays, qui en valent trois de France et font six milles d'Italie. Il les trouva disposez à le passer (jamais bon soldat ne trouva rien de difficile à faire pour le sieur de Toiras) ; ils eurent aussi charge de passer au fort de la Prée, distant d'une lieue de la citadelle de S. Martin. Ils se dépouillèrent nuds, on leur attacha au col à chacun une lettre dans une charge de mousquet couverte de cire.

Pour aller au fort de la Prée, ils s'avisèrent d'une ruse, afin de n'épuiser point, en ce voyage, les forces qu'ils devoient employer en celuy de la grande terre : ils marchoient au long de la coste, et quand ils approchoient d'un corps de garde des Anglois, ils se mettoient en mer et nageoient jusqu'à ce qu'ils l'eussent passé, et puis reprenoient la terre, ce qu'ils firent tout autant de fois qu'ils en trouvèrent. Ils arrivèrent ainsi au fort de la Prée, où le sieur de Barrière, qui le commandoit, leur donna encore des lettres.

Le mesme soir ils se remirent à la nage pour passer le canal. Les ondes envièrent au premier l'honneur de rendre ce service au Roy, qu'elles firent elles-mesmes, et noyèrent ce soldat, mais elles portèrent son corps et ses lettres au fort où il alloit : le corps fut trouvé et les lettres portées au sieur de Beaumont, premier maistre d'hostel du Roy, à qui elles s'addressoient ; le second, lassé des flots et du travail, lorsqu'il n'en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pouvoit plus, préféra sa vie au secret qu'il portoit, et s'alla rendre à une remberge angloise ; le troisième, *appelle la Pierre, ou selon quelques-uns Pierre Lanier, Gascon, soldat au régiment de Champagne, natif d'Amet en Agenois*, plein de cœur et d'affection, se jetta en mer, passa heureusement à l'autre bord, non sans de grands périls aussi bien que de grands travaux. Une barque ennemie le suivit longtemps ; quand elle l'approchoit, il faisoit le plongeon et nageoit entre deux eaux puis, prenant vent, sortoit la teste dehors. L'ayant fait par plusieurs fois, les ennemis crurent que c'estoit quelque marsouin, poisson assez gros dont cette mer abonde. Eschappé qu'il eut la poursuite des hommes, il rencontra celle des poissons, qui l'attaquèrent, le mordirent et le poursuivirent une grande demi-lieue, voulans, s'il semble, venger sur cet homme le crime d'entreprendre sur eux et leur disputer la nage dans leur élément et leur empire.

Il se sauva enfin de leurs bourrades et de leurs morsures, print terre au lieu du moulin de Laleu, où il se trouva sans forces, que la mer, les poissons et la nage luy avoient espuisés ; ne pouvant se tenir debout, il se traisnoit des pieds et des mains, après avoir vestu sa chemise moüillée qu'il avoit porté sur sa teste en forme de bonnet. Un paysan, rencontrant cet homme à quatre pieds, le mena au Fort Louys, où le sieur de la Forest le receut, et après avoir leu la lettre en chiffre que son frère luy escrivoit, le fit conduire au camp du Roy au Duc d'Angoulesme, Général de l'Armée de Sa Majesté, qui envoya ses lettres à la Cour.

Ce soldat, qui avoit surmonté le plus orageux de tous les éléments et vaincu les périls qu'il y rencontra, eut du Roy, à cet abord, les gratifications qu'il méritoit, et pour toute sa vie une pension sur la gabelle. Certes l'Estat ne peut périr quand, pour sa deffense, les hommes y deviennent lyons au combat et poissons à la nage.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

En 1649, chez Jean Janssen, à Amsterdam, parut le livre de Georges Revel, nantais, écrit en latin et relatant les trois sièges de la Rochelle : *De Rupella ter obsessa*, (B. N., L b 36 = 2680, in-2), où se trouve à la page 229, livre III, cette simple mention :

Le mois d'août touchait à sa fin, le 4 des calendes de septembre ; de la citadelle affaiblie par les privations et les maladies Toiras envoya de nuit au duc d'Angoulême trois nageurs, dont un nagea jusqu'au fort Louis d'où il fut aisément transmis à ce prince ; l'autre, aperçu et pris par les Anglais, leur découvrit tout sous la promesse d'être sauf ; le troisième finit sa vie dans les eaux.

Pour le deuxième soldat, rien ne prouve qu'il ait trahi. Les narrateurs huguenots sont seuls à le charger de ce déshonneur, parce qu'ils tendent à laver les Anglais de soupçon de l'avoir lâchement massacré pour lui dérober la lettre de Toiras. « Le Père Cellot, qui semble avoir été très bien informé de tous les détails de l'entreprise, se montre plus juste pour ce nageur que ceux qui ont cru pouvoir l'accuser de s'être *rendu* à une remberge anglaise : la vérité est qu'épuisé de fatigue, et incapable d'aller plus loin, il mourut victime de sa faiblesse physique, sans qu'on ait le droit de lui reprocher la moindre faiblesse morale. » Le P. Cellot est formel, en effet : « Alter ad hostium naves dum fatigatus qui escit, occiditur (2) ».

(1) Ph. Tamizey de Larroque, *Notes additionnelles* (appendice manuscrit, communication de M. Henry Tamizey de Larroque, son fils).

(2) Le P. Louis Cellot, S. J. *Orationes panegyricæ*, Cologne, 1707, in-12, *Panegyricus Ludovici XIII*, p. 17.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Passons aux *Mémoires de Messire Jacques de Chastenet, chevalier, seigneur de Puységur, colonel du régiment de Piedmont, et lieutenant général des armées du Roy, dans les Regnes de Louis XIII et de Louis XIV Donnez au Public par M. Du Chesne, Conseiller du Roy en ses Conseils, Historiographe de France.* (Paris, 1690, 2 vol. in-12. Tome 1, p. 54-55.)

Son récit est incomplet et inexact : par exemple il ne donne à Toiras qu'un nageur, l'homme aux poissons, qui remet à Louis XIII la missive de Toiras. Or Louis XIII était alors à Paris, où elle lui fut transmise d'urgence par le duc d'Angoulême. Puységur cite de mémoire et sa mémoire s'abuse. Il ne sait pas le nom du soldat héros, dont il avait oui parler sans doute par François de Comminges-Guitault, dans la compagnie duquel il servait en 1631, au Régiment des Gardes, comme enseigne (1).

Les ennemis pressèrent fort la citadelle, et M. de Thoiras, voyant qu'il lui étoit impossible de pouvoir faire passer personne, parmy les soldats qu'il avoit, pour entreprendre de venir à nage au Plomb, petit port de deçà, vis-à-vis de Ré, étoit fort inquiet. Il s'en trouva un par bonheur qui s'offrit à luy pour cela. M. de Thoiras luy mit un billet dans une charge de fer blanc, qu'il couvrit de cire afin que l'eau ne pût pas entrer dedans, et la luy pendit au col. Il passa très adroitement, prenant son temps comme la mer revenoit du côté de Plomb, ayant pris, quoy qu'il sût parfaitement bien nager, des gourdes, qu'on luy attacha sous les aisselles, afin qu'elles pûssent le supporter dans l'eau.

(1) B. N., *Montres et Revues*, tome 87. ms. franç. 25850, pièce 590 : « Jacques de Puis Segur sieur de Puis Ségur, Enseigne ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lorsqu'il fut arrivé au Plomb, on le vêtit d'un habit de toile pour venir trouver le Roy, auquel il dit, et à ceux qui l'interrogeoient, que ce qu'il avoit eu le plus à combattre en passant à la nage, étoient les poissons qui venoient pour luy prendre....

Sa Majesté, ayant ouvert la lettre que M. de Thoiras luy écrivoit, prit résolution de faire faire une descente dans l'isle de Ré pour le secourir....

Michel le Vassor, dans son *Histoire du règne de Louis XIII* (1703, tome VI, p. 657), n'a eu garde d'oublier le trait admirable du soldat La Pierre.

Les actions braves et hardies des simples soldats méritent autant de trouver leur place dans l'Histoire que celles des Généraux et des Officiers subalternes. Trois soldats Gascons offrirent à Toiras de passer la mer à la nage et de porter ses lettres en terre ferme. Un d'eux se noia ; le second, trop fatigué, revint dans l'île de Ré, et le troisième, nommé *La Pierre, autrement Pierre Lanier*, passa bravement, quoiqu'une barque ennemie le poursuivît longtemps. Louis reçut une lettre qu'apporta le soldat. Sa Majesté promit un prompt et puissant secours à Toiras...

En 1755, un capitaine d'infanterie, M. Roy de Saint-Geniès, publie en deux volumes in-12, *Histoire militaire du règne de Louis le Juste, XIIIe du nom*, où se trouve ce récit (tome I, p. 157 :)

Toiras écrivit en Cour l'état de sa place par le subtil moyen de trois soldats gascons, qui s'offrirent de passer à la nage ce bras de mer d'environ trois lieues de France et de porter ses lettres en terre ferme... L'un d'eux se noya, le second, trop fatigué, revint dans l'isle de Ré, et le troisième, nommé *Pierre Lanier, natif d'Amet en Angénois, dit la Pierre, soldat dans le régiment de Cham-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pagne, passa heureusement malgré une barque anglaise qui le poursuivit longtemps.

En 1756, le P. Arcere, de l'Oratoire, publie à La Rochelle, en deux volumes in-4°, une *Histoire* de cete ville. Il dit, à la page 239 du tome II :

Toiras, prévoyant l'extrémité où ses gens seroient bientôt réduits, crut devoir en informer le Roi, mais les passages étoient si bien gardés qu'il n'y avoit pas de sûreté à dépêcher le plus petit bâtiment. Montferrier, frère de Toiras, et qui peu de jours après fut tué d'un coup de canon, lui présenta trois soldats assez hardis pour tenter le trajet du canal. Ces nageurs partent, côtoyent le rivage de l'isle, abordent au fort la Prée, s'y reposent, et sur le soir se jettent de nouveau à la nage : l'un se noye ; l'autre, qui sent affaiblir ses forces, s'élance vers un navire anglois où il est reçu ; le troisième (1), après avoir été longtemps exposé à la violence des flots, aux mousquetades, aux morsures des poissons, à la poursuite d'une chaloupe qu'il n'évita qu'en plongeant plusieurs fois, arrive enfin à la côte de Laleu. L'épuisement où il se trouvoit ne lui permit pas de marcher ; il fallut le transporter au quartier du Duc d'Angoulême.

Le Roi, qui relevoit de maladie, répondit lui-même aux dépêches de Toyras, et récompensa en prince généreux l'intrépide nageur qui les avoit apportées. La hardiesse de cet homme qui avoit essuyé tant de dangers, fut célébrée par un poëte du temps. (Suivent 8 vers latins).

Credet posteritas ?... Suivent 8 vers latins, puis leur traduction ou imitation française.

(1) *Pierre Lanier, gascon, natif d'Aimet en Agenois, soldat au régiment de Champagne ;* Bernard le nomme *Lolanier.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Siècles futurs, vous ne le croirez pas :
Un élève de Mars, sur ces humides plaines
Qu'agitent des autans les bruyantes haleines,
Triton audacieux, a déployé ses bras.
Toiras l'ordonne : il nage, affrontant le trépas,
D'Albion et des flots il brave la furie ;
Phébé guide sa course ; il touche enfin nos bords,
Et montre à l'univers par de nobles efforts
Cé que peut sur un cœur l'amour de la patrie.

Le Père H. Griffet, de la Compagnie de Jésus, fit paraître en 1758, une *Histoire du règne de Louis XIII*, en 3 volumes in-4°. Voici ce qu'il narre à la page 556 du tome I :

Montferrier, frère de Toiras, s'avisa de proposer à trois soldats du régiment de Champagne, qui passoient pour être excellents nageurs, de faire environ deux lieues à la nage pour traverser le bras de mer qui sépare l'isle de Rhé du continent. Il leur promit de grandes récompenses, et ils ne balancèrent pas à entreprendre un voyage si long et si périlleux. On leur attacha au cou des billets en chiffres, renfermés dans une charge de mousquet faite de fer blanc et couverte de cire. On leur mit des gourdes ou de petits barils vuides sous les bras, et ils se jettèrent à la mer.

Le premier se noya ; le second, accablé de lassitude, se rendit aux Anglois qui le massacrèrent. Le troisième arriva heureusement à l'autre bord, et prit terre au moulin de Laleu à une lieue du Fort-Louis. Il avoit été poursuivi par une barque angloise, et pour n'être pas pris, il se mit à nager entre deux eaux. Il montroit quelquefois la tête, quand il avoit besoin de respirer, et la replongeoit ensuite dans la mer. Les Anglois, le voyant ainsi disparoître, ne savoient si c'étoit un homme ou un poisson qu'ils poursuivoient.

Quand il fut à terre, il se trouva tellement fatigué

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il lui fut impossible de se tenir sur ses pieds. Il fut donc obligé de se traîner le long du chemin. Un paysan le rencontra et le conduisit au Fort-Louis ; il étoit tout en sang par les morsures des poissons, et il déclara que c'étoit ce qui l'avoit le plus inquiété dans sa route. Les lettres qu'il portoit à son cou furent données au Duc d'Angoulême, qui les envoya au Roi.

Puysegur, qui suppose dans ses Mémoires que le Roi étoit alors à l'armée, dit que l'on vêtit ce soldat d'un habit de toile pour le présenter à Sa Majesté : mais tous les historiens conviennent que le Roi n'étoit point encore arrivé au camp de la Rochelle, et que les lettres apportées par le soldat furent mises entre les mains du Duc d'Angoulême, qui dépêcha un courrier exprès pour les envoyer à la cour.

Le Roi fit donner (1) au soldat cent écus de pension sur les gabelles.

L'auteur des *Essais historiques sur les Régiments d'Infanterie,* M. de Roussel, ne pouvait pas négliger dans son tome III, *Champagne,* un trait de valeur si glorieux pour un de nos plus célèbres corps. (1766, in-12, pages 135-136).

M. de Toiras mit tout en usage pour donner avis à S. M. de l'extrémité où il se trouvoit réduit : trois soldats de *Champagne*, hommes intrépides et bons nageurs, offrirent de se jeter à la mer et d'aborder auprès de la Rochelle : deux périrent dans le trajet ; le troisième nommé *Pierre Lalanier*, *dit du Poisson*, Gascon d'origine, échappa aux vaisseaux anglois qui le poursuivirent, et arriva fort maltraité. Le Roi récompensa tant de fermeté en assurant à ce généreux soldat une pension de 300 livres sur les gabelles.

(1) Les historiens ont voulu transmettre son nom à la postérité. Le Mercure François dit qu'il s'appelloit *la Pierre*. Bernard le nomme *Pierre Lolannier*, et d'autres *Pierre Lasnier*. Il étoit né en Gascogne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un autre historien de Louis XIII, M. de Bury (Paris, 1768, in-12, tome II, pages 170-171) relate ce même fait en ces termes :

« Montferrier, frère de Toiras, s'avisa de proposer à trois soldats qui passoient pour être excellents nageurs, de faire environ deux lieues à la nage pour traverser le bras de mer qui séparoit l'Isle-de-Rhé du continent... Le premier se noya ; le second, accablé de lassitude, se rendit aux Anglois, qui le massacrèrent. Le troisième arriva heureusement sur la côte et prit terre à une demi-lieue du Fort-Louis, mais en abordant il se trouvoit tellement fatigué qu'il lui fut impossible de se tenir sur ses pieds, et il fut obligé de se traîner le long du rivage. Un paysan qui le rencontra lui aida avec beaucoup de peine à gagner le Fort-Louis, où il donna ses dépêches au Duc d'Angoulême, qui les envoya au Roi (1). »

Quinze ans après, sous Louis XVI, M. de Sacy publie : *L'Honneur françois, ou Histoire des vertus et des exploits de notre Nation* (1783, in-12, tome VI, pages 240-242), — narre en beau style, mais non sans quelque inexactitude, la mission du valeureux soldat du régiment de Champagne.

Trois soldats du régiment de Champagne offrent de passer à la nage le trajet de mer, qui est de deux lieues et d'aller demander du secours dans le continent. Il falloit une force plus qu'humaine pour nager un si long espace, et un courage plus qu'héroïque pour oser, dans

(1) Le Roi fit donner à ce soldat cent écus de pension sur les gabelles. Les historiens ont voulu transmettre son nom à la postérité Bernard le nomme *Pierre Lolanier. Il étoit Gascon.* Lorsque le paysan le trouva, il étoit tout en sang par les morsures des poissons, et il rapporta que c'étoit ce qui l'avoit le plus inquietté dans sa route.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cet état, traverser la flotte angloise, mais rien n'étonnoit de la part de ces braves Champenois. Leur régiment s'étoit acquis une telle réputation de bravoure que tous les gentilshommes qui demandoient des commissions vouloient entrer dans ce corps.

Nos trois nageurs, chargés de leurs dépêches renfermées dans les boëtes de fer blanc, partent ensemble. Le premier se noye : il fut assez heureux pour servir l'Etat, même après sa mort : la mer dans son reflux, jetta son corps sur le rivage ; des habitants de la côte le trouvèrent, prirent la lettre attachée à son col, et la remirent au ministre. Le second fut pris et massacré par les Anglois. Le troisième, nommé *Pierre Lanier*, longtemps poursuivi par une barque ennemie, nageant presque toujours entre deux eaux, n'élevant la tête de temps en temps que pour respirer l'air, arrive enfin au rivage, à travers une grêle de balles, percé de coups et couvert de sang. Les poissons l'avoient déchiré, sa chair tombait en lambeaux ; il se traîna quelque temps, le long du rivage, sur ses pieds et sur ses mains, foible, abattu et presque mourant.

Un paysan l'apperçoit, lui donne le bras, le conduit au fort Louis, et de là au camp du Roi. Sa Majesté le reçut comme le Sauveur de l'Etat et l'appui de sa couronne, et lui assura une pension considérable sur la gabelle.

Plus d'un demi-siècle s'écoule. En 1839, chez Firmin Didot, M. Roux de Rochelle fait paraître : *Histoire du régiment de Champagne* (in-8°, pages 143-145), et voici ce qu'il dit :

Toiras voulut faire connaître sa position à la Forest, son troisième frère, qui commandait au fort Louis, près de la Rochelle. Toutes les chaloupes, à l'aide desquelles on pouvait établir des communications, avaient été successivement envoyées vers le continent;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

il n'en restait aucune pour y porter un nouveau message, quand trois soldats du régiment de Champagne se présentèrent pour remplir à la nage cette périlleuse commission. Ils devaient d'abord passer de la citadelle de Saint-Martin au fort de la Prée, et traverser ensuite le bras de mer qui les séparait de la terre ferme.

Chacun d'eux se dépouille de ses habits et porte, attachée au cou, une lettre renfermée dans une cartouche enduite de cire : ils gagnent le fort de la Prée, tantôt marchant sur la rive, tantôt se jetant à la nage lorsqu'ils aperçoivent un poste ennemi : le commandant du fort, où ils s'arrêtent, leur remet aussi ses lettres, et ils s'élancent à la mer, le même soir, pour gagner le continent. Un de ces soldats se noya dans la traversée, mais la marée porta son corps sur le rivage, et les lettres de l'on trouva sur lui furent portées à l'officier auquel elles étaient adressées ; le second fut rencontré et poursuivi par un bâtiment anglais; épuisé de fatigue et n'ayant pas la force d'achever le trajet, il fut fait prisonnier ; le troisième, nommé *Pierre Lanier, né dans le voisinage d'Agen*, parvint heureusement sur la plage. Une barque anglaise l'avait poursuivi longtemps : il nageait alors entre deux eaux, et n'élevait la tête que par intervalle et pour respirer l'air : atteint de plusieurs blessures et redoublant d'efforts, il prit terre près du moulin de la Leu, et se traîna des pieds et des mains le long du rivage, où il fut rencontré par un paysan qui l'aida à gagner le fort Louis. Ses dépêches furent remises au gouverneur, et ce brave soldat reçut un accueil digne de son dévouement.

La situation pénible des assiégés était connue, mais Toiras ignorait lui-même le sort de son messager. L'ennemi interceptait toutes les nouvelles du continent ; il faisait arriver dans la place de faux bruits sur la santé du Roi, et il cherchait à ôter à la garnison toute espérance d'être secourue.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La belle *Histoire de France* de Laurentie mentionne élogieusement le dévouement de l'intrépide nageur gascon. (Tome V, page 101) :

... Déjà les Anglais étaient descendus à l'île de Rhé. Toiras, qui y commandait, se défendit à outrance, soixante gentilshommes se firent tuer : le nombre l'emporta. Toiras se jeta dans les forts, résolu d'y périr. *Un soldat gascon*, intrépide nageur, *nommé la Pierre, d'autres disent Lalannier ou Lasnier*, se jeta à la mer et alla au travers de mille périls, porter au fort Louis la funeste nouvelle. Déjà des troupes s'étaient assemblées devant la Rochelle. Le Roi y avoit envoyé tour à tour le duc d'Angoulême et le duc d'Orléans, son frère. Des secours furent jetés dans les forts de l'île de Rhé au travers de mille périls...

Nous lisons, en 1868, dans l'*Histoire de l'Ile de Ré*, publiée à La Rochelle par M. le Docteur Kemmerer, aux pages 395-397 du tome I (B. N., L 7 K = 14861, 2 vol. in-8°) :

Le 23 août, Montferrier, son frère bien aimé, son ami, son conseil, lui présente trois soldats qui ont formé le projet insensé de traverser le pertuis à la nage, pour instruire le Roi de la position désespérée de la citadelle. L'un est *Pierre Lanier, d'Agen*, et les deux autres, de l'île de Ré, n'ont pas laissé de nom à leur dévouement. Pierre Lanier, portant au cou son paquet de lettres cachées dans une charge de mousquet entourée de cire, part avec ses héroïques compagnons aussitôt que la nuit enveloppe l'île de son linceul. Ils sont nus. Ils marchent le long de la côte, et quand ils approchent d'un corps de garde anglais, ils s'élancent dans l'océan et prennent terre un peu plus loin. Ils arrivent ainsi au fort de Laprée où le commandant de Barrière les reçoit cordialement et leur attache au cou de nouvelles

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lettres. Un détroit de six kilomètres doit encore être passé à la nage. La garnison entière veut serrer la main à ces trois braves soldats qui s'élancent résolument au milieu des flots.

La lune filtre de temps à autre à travers l'obscurité, et les regarde doucement. Ils nagent quelque temps de concert, mais le courant est rapide et les entraîne. La lutte est puissante entre l'homme et le flot. Le premier, qui tient la tête, comprend qu'il faiblit et appelle ses compagnons ; mais le vent disperse ses derniers râles, et son cadavre plonge dans l'abîme. Le mouvement des flots le jette sur la plage du Plomb, et les lettres qu'il avait encore au cou sont portées au sieur de Beaumont, premier maître d'hôtel du Roi.

Le second nageur lutte toujours pour échapper à la poursuite d'une remberge anglaise ; mais il va mourir aussi quand il est saisi et hissé sur le pont. Ses lettres furent portées à Buckingham qui connut ainsi les secrets de Toiras.

Pierre Lanier voit disparaître ses deux compagnons, et son âme se retrempe dans le péril commun. Les remberges le pourchassent ; il plonge, il reparaît pour respirer, il rentre dans l'abîme pour en ressortir encore, dans une direction opposée. Il se rassure en entendant l'officier du bord qui ordonne de cesser la chasse, parce qu'un marsouin peut seul nager ainsi. Le soldat royaliste fend les eaux, et se débat contre un nouvel ennemi : les poissons mordent ses chairs, l'attaquent avec rage et le fatiguent par un combat où l'agilité n'était pas toujours à l'avantage de l'homme. Il entend enfin le bruit régulier et monotone des vagues qui déferlent sur les rivages, et, faisant un effort suprême, il aborde au moulin de Laleu et s'affaisse sur lui-même. Il se relève et se couvre de sa chemise mouillée qu'il avait enroulée autour de sa tête. Ne pouvant se tenir debout, il rampe, il se traîne sur ses genoux et rencontre un paysan qui le conduit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au fort Louis. Laforest reçut ses lettres avec une note en chiffre de la main de son frère, et les adressa au Duc d'Angoulême qui les fit passer à la Cour. Pierre Lanier reçut des gratifications du Roi, qui le dota d'une pension viagère sur la gabelle. Les poètes ont célébré le dévouement de ce brave Agénois, et les historiens ont dit qu'un État ne pouvait pas périr, quand les hommes deviennent lions au combat et poissons à la nage.

Enfin, nous arrivons au témoignage très précieux de M. le Général Susanne, qui étudia si intimement ce qui reste des archives de l'ancienne armée pour écrire sa très intéressante *Histoire de l'Infanterie française*. Voici ce qu'il dit aux pages 370-371 du *Régiment de Champagne*.

Les Anglois avaient redoublé de surveillance, et rien ne pouvait plus approcher des côtes de l'île ni s'en éloigner. Toiras ne savait comment faire connaître sa détresse, quand un de ses frères, le capitaine Montferrier, — qui fut tué dans une sortie, à la fin de septembre, — ouvrit l'avis de chercher un soldat qui, se dévouant pour le salut de tous, oserait entreprendre de traverser à la nage le détroit qui sépare l'île du continent.

Il s'en présenta trois. Il s'agissait de franchir un bras de mer de plus d'une lieue de largeur, parcouru par des courants rapides. Ces hommes intrépides se rendirent d'abord de Saint-Martin au fort La Prée, qui est le point de l'île le plus rapproché de la côte de l'Aunis, et pour éviter les corps-de-garde anglais, ils se jetaient à la nage quand ils en approchaient, et marchaient sur la grève quand ils les avaient dépassés. Après avoir pris les dépêches du capitaine Barrière, qui commandait à La Prée, ils se jetèrent à la mer en recommandant leur âme à Dieu.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Au milieu du canal, les forces manquent à l'un deux qui se noie. Un second perd courage et va se rendre à une remberge anglaise. Le troisième, dont l'histoire, trop souvent oublieuse, a heureusement conservé le nom, *Pierre Lanyer, dit La Pierre*, natif des environs de Tonneins, ne se laisse point aller à la peur. Découvert par une barque anglaise qui lui donne la chasse, son habileté à plonger et à nager entre deux eaux le tire d'affaire, et il aborde sur la plage au lieu nommé La Repentie, près du village de Laleu, où le Maréchal de Bassompierre avait son quartier général. « On le vêtit « aussitôt d'un habit de toile pour venir trouver le gé- « néral, auquel, il dit, le brave Gascon, et à ceux qui « l'interrogeoient, que ce qu'il avoit eu le plus à com- « battre en passant à la nage, étoient les poissons qui « venoient pour luy prendre... » Louis XIII, qui arri- « va le 12 octobre au camp devant La Rochelle, voulut le voir, et émerveillé de son intrépidité et de sa bonne humeur, IL PLAÇA LA PIERRE DANS SES GARDES, avec une pension viagère de vingt écus par mois.

Les poètes exercèrent leur verve en latin et en français sur l'acte audacieux de la Pierre, qui fut pendant quelques mois le lion de la France. »

Avant de passer à l'élucidation du problème qui nous occupe, il convient qu'en quelques mots j'expose quel fut le dénouement du siège de Saint-Martin de Ré. Les pièces originales de cette période sont assez rares ; je n'ai retrouvé de l'an 1627 que les deux suivantes, signées Toiras, dans le temps même où il préparait la défense de l'île.

Nous Jean de Saint Bonnet sieur de Toiras, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses pays d'Aulnis, ville et gouvernement de la Rochelle et Isle de Ré, Confessons avoir eu et receu comptant de messire Paul Ardier, conseiller de Sa Majesté en son con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seil d'estat et Tresorier de son espargne, la somme de Huict cens livres à nous ordonnee par Sad. Majesté pour nostre remboursement de pareille somme par nous avancée pour les fraiz necessaires de la conduitte de deux coulevrines de la Citadelle de Xainctes en celle de Sainct Martin, de l'Isle de Ré. De laquelle somme de VIII[c] Livres. Nous noùs trouvons contens, bien payez et satisfaictz, et en avons quicté et quictons led. sieur Ardier, Trésorier de l'espargne susd. et tous autres par la présente, que nous avons, en tesmoing de ce, signée de nostre main à Paris le 23[e] jour de mars 1627.

TOIRAS.

Nous Jehan de Saint Bonnet sieur de Toiras, Gouverneur et Lieutenant général des pais d'Aulnix ville et gouvernement de la Rochelle, Confessons avoir eu et receu comptant de Messire Gabriel de Guenegaud, conseiller du Roy en son conseil d'estat et trésorier de son espargne, la somme de six mil livres à nous ordonnée par Sa Majesté pour noz estatz et appoinctemens à cause de nostre dicte charge de gouverneur durant l'année 1626, de laquelle somme Nous quittons ledict sieur de Guenegaud et tous autres. Faict ce troisiesme jour de Juillet 1627.

Quictanse de la somme de sis mile livres (1).

TOIRAS.

La Cour n'oubliait pas M. de Toiras et ses compagnons, car ses messages se croisèrent avec cette lettre de Louis XIII (2) qu'un pêcheur aussi habile

(1) Ces huit mots sont de la main de Toiras. — *Pièces originales*, DE SAINT-BONNET, p. 13, parch. ; DE TOIRAS, p. 2, parchemin.

(2) *Lettre du roy, envoyée a Monsieur de Thoiras*. A Paris, chez Iean Martin, au bout du Pont Saint-Michel près le chasteau Saint-Ange. M. D C. XXVII, Plaquette in-12, 7 pages. (B. N, L. b 36 = 2538).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Monsieur de Toiras, sachant la vertu et le courage avec lequel vous et ceulx qui sont dans la citadelle de Saint-Martin vous défendez contre les Anglois qui vous attaquent, j'ai bien voulu vous témoigner par cette lettre la satisfaction particulière que j'en ay, et vous dire que je prépare un grand secours pour vous libérer du siège; attendant lequel, comme je m'assure, vous et tous ceulx qui vous assistent continueront la mesme résolution et passion que jusqu'à présent vous avez montrée pour le bien de mon service et de cet Estat, vous devés aussy croire que je reconnoistray si avantageusement un si signalé service envers tous ceulx qui y auront pris part, qu'ils porteront toute leur vie la marque de la récompense qu'ils auront méritée. Pour cet effect, je désire que vous m'envoyiez les noms de ceulx qui sont enfermés avec vous dans la citadelle, afin de n'en oublier aucun, et que nul gentilhomme, officier ny soldat, ne demeure sans récompense.

Sur ce je prie Dieu, monsieur de Toiras, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 24e d'aoust 1627.

Au reçu des lettres apportées par le soldat La Pierre et transmises d'urgence au Roi par le duc d'Angoulême, la Cour mit tout en œuvre pour faire arriver des vivres et des secours aux braves soldats bloqués dans la citadelle de Ré. Il fallut en vérité des miracles d'énergie, d'endurance, pour attendre le grand secours du 25 octobre, que le maréchal de Schomberg et M. de Maillac firent entrer dans l'île « les seigneurs, gentilshommes et capitaines, avec leurs regimens, dont les noms suivent :

« Le comte d'Harcourt, le duc de Retz, le prince de Guémené, les marquis d'Uxelles, de Mortemart, de Tavannes, de Bourdeille, les comtes du Lude,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Noailles, de Brionne, les trois cadets de Chappes, les commandeurs de Valençay, de Souvré, Messieurs de Liancourt, d'Humières, de Figuières, le baron de Valençay, Arnault, mestre de camp des Carabins, Messieurs de Charost cadet de Béthune, de Puylaurens, de Chaudebonne, de Moy (cadet de la Meilleraye), de la Pailleterie Davy, des Roches Saint-Quentin, de Meaux, de la Saludie, de Bardouville, de Rambures, de Fontenay-Mareuil, de la Meilleraye, de Montalet et les cent mousquetaires, de Vic et les chevau-légers du Roi, du Plessis-Praslin, de Canaples (Créqui), de Beaumont (le Normand), Bussy-Lameth et 40 maistres, mille hommes du régiment des Gardes du Roi, commandés par six de ses capitaines : MM. de Mansan, le marquis de Fourilles, le comte de Saligny, de Tilladet, de Porcheu, de Malissis (Maleissye).

Après un assaut général qui fut aussi furieux qu'infructueux, Buckingham se décida, le 30 octobre, à lever le siège et à se rembarquer (1). La France tout entière poussa un cri de victoire, de

(1) *Le vray Journal de tout ce qui s'est passé dans l'ile de Ré depuis la descente des Anglois jusques à leur rembarquement* 1627, in-12. (L b 36 = 273).

Relation ou vray de ce qui s'est fait en l'isle de Ré depuis le jour que le Roy y fit passer les mil hommes de ses gardes, jusques au départ des Anglois de ladite Isle. (L b 36 = 2572), in-12, 24 p.)

Histoire des deux derniers sièges de La Rochelle. A Paris, chez Fr. Targa, au premier pilier de la grand'salle du Palais, 1630. (Z K 7. 3460, in-12).

La generalle et fidelle Relation de tout ce qui s'est passé en l'Isle de Ré, envoyée par le Roy à la Royne sa mère. Par le commandement de Sa Majesté. A Paris, chez Toussainct du Bray, rüe Saint-Jacques, aux Espics-meurs, 1627. (Par le Duc d'Angoulesme). (L b 36 = 2571), in-12, 24 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

soulagement et d'allégresse. Les libellistes s'en donnèrent à cœur joie, et les lardons pullulèrent (1). Le marquis de Toiras fut porté aux nues avec ses héros, le Pape Urbain VIII lui écrivit une lettre d'éloge enthousiaste. Ce fut sous une voûte de lauriers que le mestre de camp du régiment de Champagne arriva de l'île au fort Louis, en novembre 1627, « puis fut pour trouver le Roi, qui étoit, le jour auparavant, parti pour aller à Surgères (2). » Le 15 août et le 3 novembre 1628, Toiras et Champagne étaient encore à Saint-Martin de Ré (3), car

(1) *Prosopopée de l'Isle de Ré, au duc de Bouquincan sur les diverses rebellions des Rochellois.* A Paris, chez Jean Bessin, rue de Reims, 1627. (L b 36 = 2566), in-12, 32 p.

Resjouyssance de la France sur les bonnes nouvelles de la deffecte et fuitte des Anglois de l'Isle de Rhé. A Paris chez Iean Mestais imprimeur, demeurant à la porte Saint-Victor 1627. (L b 36 = 2565), in-12 p.58.)

La Retraite generale de l'Armée Angloise, avec les submissions du duc de Bouquingan faictes à Sa Majesté, et la délivrance des prisonniers de part et d'autre. A Paris, J. Brunet. (L b 36 = 2564), in-12. 14 p.

La Pucelle d'Orléans apparue au duc de Bouckingan pour le tanser de sa folle entreprise et attentat contre le Roi, par Geofroi Gai. Paris, Isaac Primoult, impr. 1627. (L b 36 = 2568), in-12, 24 p.

Manifeste du capitaine Picard, envoyé au duc de Bouquingan, sur la desroute de son armée. A Paris, 1627, de l'Imp. de J. Barbote. (L b 36 = 2567), in-12, 13 p.

Histoire générale des exploicts de guerre faits aux sièges de la Rochelle et de l'Isle de Ré, contenant la fuitte des Anglois, et la division des habitans de la Rochelle, avec les noms et surnoms des Seigneurs, Gentils-hommes et Capitaines, qui sont entrez dans ladite Isle avec leurs Regimens: A Paris, de l'imprimerie de Iean Barbote, en l'Isle du Palais, rue de Harlay, à l'Alose 1627. (L b 36 = 2575), in-12, 16 p.

(2) *Mémoires de Bassompierre,* au mois de novembre 1627.

(3) Revue d'une compagnie de 50 hommes de guerre à cheval sous la charge du sieur de Thoiras leur cappitaine. (Ms. français 25849, *Montres,* tome 86, p. 505 et 520.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis XIII avait tenu à confier ce poste d'honneur au brave régiment qui l'avait tant illustré ; il n'y fut relevé qu'après la réduction de La Rochelle, en décembre 1628, par six compagnies des Gardes Françaises. Deux ans après, le 13 décembre 1630, le marquis de Toiras était nommé maréchal de France, aux acclamations de la France et de l'Armée.

Quand il fut tué, le 16 juin 1636, à l'attaque du château de Fontanet, dans le Milanais, ses soldats vinrent tremper leurs écharpes dans le sang du héros « pour se rendre invincibles ».

IV

Ainsi de tout ce qui précède il ressort que, le 28 août 1627, trois braves soldats, du régiment de Champagne, acceptèrent de leur vaillant chef la très périlleuse mission d'aller à la nage de la citadelle de Saint-Martin de Ré au fort Louis porter des messages pour signaler la détresse croissante des assiégés et demander un secours très urgent. De ces trois braves, l'un se noya ; l'autre fut très probablement massacré par les Anglais, comme l'avaient été avant eux, dans une pareille entreprise, M. d'Artagnan et d'autres officiers ; le troisième, humble soldat gascon, eut la gloire d'accomplir pleinement sa mission et d'apporter au duc d'Angoulême, général de l'armée du Roi, les lettres qui, en fin de compte, furent le salut de ses compagnons d'armes.

Quel était le nom de ce soldat heureux, de ce

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nageur intrépide que les poissons avaient mis en sang, non sans l'entraver terriblement ?

On sait qu'il était gascon, natif des environs de Tonneins ; mais on varie sur son lieu natal, non moins que sur son nom de famille.

Le lecteur, ayant eu sous les yeux toutes les pièces de la cause, est parfaitement à même de juger si les solutions que je vais proposer sont acceptables. Les voici :

Ce soldat était natif d'Aimet, en Gascogne, et non d'Aymet en Périgord. Aimet, c'est aujourd'hui Agmé, près de Tonneins ; sur diverses cartes plus ou moins anciennes, notamment sur celle de Cassini, Agmé est appelé AIMET. M. Henri Tamizey de Larroque l'avait constaté peu de temps après la mort de son illustre père, qui, ne soupçonnant pas ce fait, avait proposé très ingénieusement de lire, au lieu d'Aimet : Eunet ou Unet, petite localité qui fait aujourd'hui partie intégrante de la ville même de Tonneins. Les vieux historiens ou gazetiers n'ont du reste jamais parlé d'Eymet en Périgord, mais toujours d'Aimet en Gascogne, ou d'Amet ou Aimet en Agénois.

Le prénom « Pierre » est attribué par quelques-uns à notre héros, mais à cause de son nom « La Pierre » ou « De la pierre » ; en fait, c'est en 1636 que pour la première fois nous apprenons, par la chronique de Jean de Serres, le prénom du nageur et en même temps son surnom, qui allude à sa prouesse : *Nicolas Poisson* ou *du Poisson*.

Retenons ce prénom de Nicolas, en même temps que le nom de *La Pierre*, le plus fréquemment attribué à ce brave soldat du régiment de Champagne. En réalité, on ne lui a pas attribué d'autre nom,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

car celui de *Lanier* n'est qu'une déformation ou une leçon incomplète et mauvaise de *Lapierre* : en effet, allongez le premier jambage de l'n de *Lanier*, et vous avez *Lapier*. L'écriture d'autrefois sur d'affreux papier, avec des plumes d'oie et des fantaisies d'orthographe explique la confusion qui s'est produite chez quelque historiographe et que tous les autres ont copiée, en dénaturant encore son prétendu Lanier en Lolanier, Lalanier, Lasnier, Lanyer.

Je crois donc que Nicolas La Pierre était le véritable nom, et Agmé le lieu natal de ce vaillant gascon, que virent encore couvert des morsures des poissons les historiographes de France qui suivirent Louis XIII, vers la fin de 1627, en Aunis, notamment Charles Bernard. Nous savons que le Roi, émerveillé par le récit du brave nageur, ne lui ménagea pas les marques de sa gratitude. Outre maints présents. Lapierre reçut une pension d'officier, et, nous apprend le général Susanne, l'historien si consciencieux et si sûrement renseigné par les archives les plus intimes du ministère de la guerre, Nicolas Lapierre fut mis par Louis XIII dans son régiment des Gardes, ce qui était une belle récompense militaire.

Je me suis attaché à conforter par quelque découverte probative le sentiment que je viens d'exposer. — Après avoir constaté qu'Aymet était très authentiquement Agmé, j'étudiai la région ; je n'y découvris aucune trace du nom de Lanier, tandis que, dans la Sénéchaussée d'Agenais, aux 17e et 18e siècles, le nom de Lapierre se rencontre :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« *Sénéchaussée d'Agenais...*

« 1613. Appel du juge de Pauliac contre *Hélie Lapierre.*

« 1754-1756. Joseph Tricou, bourgeois, contre *Anne Lapierre.* » (1)

Avec grand soin j'ai compulsé les rôles que nous avons, bien incomplets, du Régiment de Champagne, dans les 40 premières années du XVIIe siècle (2) : pas une fois je n'y ai relevé le nom de Lolannier ; une seule fois, en 1622, apparaît celui de « Estienne *Lasnier* », dans la compagnie du capitaine Isaac de la Morlye, en garnison à la Rochelle. Dans celle de M. de Toiras figure « Méry *Poisson* », mais c'est en 1625, le 19 avril, plus de deux ans avant l'exploit du soldat Lapierre.

N'ayant pas d'autres rôles du régiment de *Champagne*, il nous est impossible de faire quelque constatation utile ; mais par le Général Susanne nous savons que l'héroïque nageur de 1627, sur la fin de cette même année, fut mis par honneur au régiment des gardes du Roi ou Gardes françaises, encore qu'il souffrit des blessures que lui avaient infligées les marsouins et autres poissons, raconte des Carneaux. C'est possible, mais l'affirmation de l'historien si consciencieusement docu-

(1) Archives départementales de Lot-et-Garonne. Inventaire analytique. Série B. 682 et 1307. — Dans la table des noms, pas une seule fois le nom de Lanier.

(2) De 1620 à 1623. Compagnies des capitaines Charles de Lésines, Guillaume de Saint-Aubin, Isaac de la Morlye, Isaac de Meyssonnières, Jules de Boulongne, Jules César de Gastault. (ms, franç, 25846 *Montres*, t. 83, p 261, 262. 312 (la Morlye). 343, 314, 319) En 1625, comp. du sieur de Toiras (Ms. franç. 25847, *Montres*, t. 84, p. 409). En 1634, comp. du capitaine David de Vidal (ms. franç. 25857, t. 88, p. 707 et 709.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

menté de l'Infanterie française est précise, formelle, et si nous découvrions dans l'une des vingt compagnies du régiment des gardes, après 1627, un soldat du nom de Lapierre ou Delapierre, et que ce soldat eût ce prénom de Nicolas que nous savons avoir été celui de notre héros, ne serions-nous pas en droit de dire avec quelque satisfaction : Voilà l'homme !

Eh bien ! de 1618 à 1647, voici les compagnies de : Pierre de Guignaudeau, sieur de Montigny, Charles d'Applaincourt, le duc d'Espernon, colonel, Julien de Valence, Jean-Louis de la Valette, Henri de Maleissye, Scipion de Casteljaloux, François de Jussac, sieur de Saint-Preuil, Charles de Comminges, sieur de Guitaut, Paul-Antoine de Cassagnet, sieur de Tilladet, Charles, sire de Créqui, Jacques de Simiane, sieur d'Evènes, Albert de Grillet, sieur de Brissac, Jean Faure de la Roderie, sieur de Savignac, Valentin de Raynier, sieur de Droué, Charles de Boursault, sieur de Viantais, Emmanuel de Valence, François de Comminges-Guitaut, Michel de Chaumejean, sieur de Fourilles, Henri de Beaumanoir, sieur de Lavardin.(1).

Il ne me paraît pas possible que notre Nicolas Lapierre ou De la Pierre ne se rencontre pas, après octobre 1627, soit après la venue de Louis XIII en Aunis, dans les rôles de ces compagnies des Gardes Françaises. Je dis « Nicolas Lapierre ou De la Pierre », parce que, dans ce temps-là, les scribes militaires mettaient volontiers la particule devant les noms dans les rôles, surtout aux soldats no-

(1) B. N., *Montres*, t. 82, 85, 86, 87, 93 ; ms. franç. 25845, 25848-50, 25856.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tables, aux gradés. C'est ainsi que dans les rôles de la compagnie des Gardes commandée en 1631 par le capitaine Pierre de Guignaudeau, sieur de Montigny, un des sergents est désigné indifféremment sous ces deux formes : *Pierre Corneille* ou *Pierre de Corneille*. (B. N., ms. franç. 25850, *Montres*, t. 87, p. 603, p. 612). Jean ou Jacques, soldat de la même compagnie, est appelé tantôt « *Lapierre* », tantôt « *de la Pierre* ». (*Montres*, t. 87, p. 622, p. 628). Dans la compagnie d'Henri de Beaumanoir-Lavardin, le 11 janvier 1641, le garde « *Jean Chesnelon* » précède le garde « *Julien de Chesnelon* » (*Montres*, ms. franç. 25856, p. 1042).

Les exemples de cette *particularité* abondent ; mais alors il faut constater et noter que, très fréquemment aussi, les scribes ne tiennent pas compte de la séparation de la particule et la fusionnent avec le reste du nom. Cela n'avait pour eux aucune importance, leur fonction se bornant exclusivement à constater, pour le paiement des soldes, non la régularité du nom écrit, mais simplement la personnalité de l'inscrit, comme étant bien le porteur du nom.

Ces constatations faites, nous n'avons plus qu'à recommander à toute l'attention du lecteur la montre suivante de 1631, transcrite par nous littéralement.

Roolle de la Monstre et Reveue faicte, dans le prez aux clercz les Paris le 26e jour de may 1631, par Anthoine Duboys, commissaire ordinaire des guerres, et Me Gilles Degoys, controolleur aussy ordinaire d'icelles, A une compagnie de 200 hommes de guerre à pied françois du régiment des Gardes du Roy soubz la charge du sr de Sourdys, leur cappitaine, sa personne,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

celles de son lieutenant, Enseigne et autres officiers comprises. Icelluy roolle servant à l'acquict de Me Guillaume Cornuel, Conseiller du Roy, trésorier général de l'Extraordinaire de ses guerres, pour le payement a eulx faict par les mains de son commis, le dixiesme juin audict an, de leur soldes et entretenemens du 5e mois de la présente année composé de 36 jours commencé le 24e jour dudit mois de may. Desquelz gens de guerre les noms et surnoms ensuivent. Premièrement:

Pierre d'Escoubleau, seigneur marquis de Sourdys, Cappitaine.

Louis Acharie, seigneur de la Rousselliere, Lieutenant.

Jean Franchise de Rougemont, sieur dudit lieu, Enseigne.

Antoine Boutillon, Guillaume de Boissy, Sergens.

Claude Poillot, Fourrier.

Simon Jourdain, François Petit, Tambours.

Jacques Gaultier, Fiffre.

Soldatz

François Rossignol, Bernard Girault, Paul Corbien, N. Bonnet, Gaillard Tournier, Annet Bernard, L. de Doldin, Hierosme de Santoin, Marc Antoine de Villeneufve, Poncet Fayon, J. Jacquet, Séb. de Bien, Ant. de Bailly, J. Carlie, Fr. Falaize, P. Jacquin, J. de Villeneufve, P. Dumoulin, N. Stofflin, P. de Lanmot, P. Dalbret, René Lot, N. Delacroix, Fr. Chetelet, Al. Leulier, L. Ourlin, Mathurin Lecoq, Richard le Febvre, N. la Flamme, L. Delaporte.

J. Juroy, Henry Defay, René de Dieuzie, Jac. Boyer, Guillaume Besconseil, Ch. Minet, G. Cousin, H. Challes, Gillet Legal, Ch. Letrin, Louis Dubled, Julien Vaumor, J. David, J. Questier, P. Maurice, Moyse Phelipin, Julle de Villavart, Edme Saussy, Fr. Lambert, J. Martin, J. Chamor, Marc Billon, Gab. Duchizel,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ant. Duflot, Simon Corneille, G. Grandhomme, J. Vesinié, Th. Besnard, J. Destampes, Robert Buzelin.

J. Fayol, Monicot Itay, Claude Gillot, P. Certon, H. Dupont, Ch. Cairol, Jac. Certon, S. Linier, J. de Vauborel, Ouan Olivier, Ant. Rolland, Ant. Fouillouze, André Roux, P. Laudigeois, Damian Begue, P. Gambier, Hubert Marchant, N. Plotte, Ch. de Rosnel, André le Clerc, André le Turc, René Bignon, Philippe Monnot, J. Troteau, P. Delorme, P. Rideux, Hiérosme Bureau, N. Pineau, Estienne Pineau, NICOLAS DELAPIERRE.

L. de Vezon, Fr. Lagrange, J. Delestre, Saturnien Avenel, Gilles Lecoq, J. Seminier, Jac. Mijan, N. Fraguier, J. Dardenne, Ysaac Mathieu, N. Fortin. Guill, Mallard, G. Cappon, Jac. Roussellet, Cl. Robert, P. Delacourt, Fr. Robert, Simon Bourgeois, N. Le Rieur, Ch. Trollier, Marin Lambert, Maurice Courtois, Robert Foissart, R. le Normand, Gilles Hulin, Ph. Dujardin, Marin Boucher, P. Morel, Mathieu Maquignon, André Godeau.

Séb. Darmignot, Fr. de Jouanne, Arnault de Serres, Ch. Moussart, P. Poisset, Estienne Vincent, P. de Lesperon, P. Clergeau, Augustin Charlotier, L. Dufour, Aubin Poullain, Michel Bezolles, L. Dauffain, Denis Courtriot, J. Desforets, Valentin de Valette, Bern. Hastie, J. Lefevre, Fr. Courtriot, S. Pelletier, Jac. Allegrain, J. Hardy, Jac. Barbier, P. Delacourt, Georges Bourgeois, Martin Thibault, J. Fleche, Henri Dallery, Michel Dubrueil, René Dupuy.

Ch. Liboron, Th. Baudouin, Ch. de Pellevée, J. Deshayes, J. Martin, Jac. Barraud, Fr. Pillard, J. Colmard Siméon Coudray, N. Bouget, Julien Delarge, L. Dubut, Ysaac Yon.

Nous Pierre Descoubleau, seigneur marquis de Sourdys, cappitaine d'uue compagnie de 200 hommes de guerre à pied françois du régiment des gardes du roy, Antoine Duboys et Gilles Degoys, commissaire et con-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trolleur ordinaires des guerres soubzignés, Certiffions au Roy, Messeigneurs des comptes et tous aultres qu'il appartiendra ce qui ensuit... En tesmoing de quoy nous d. cappitaine, commissaire et controlleur susd. avons signé le présent roole et acquict. A Paris le dixiesme jour de juing 1631.

Signé : P. Descoubleau s^r^ de Sourdys.
Du Boys.
Depoys (1).

Voici donc en 1631 un *Nicolas Lapierre* soldat au régiment des Gardes : il est le 90e inscrit sur 163, ce qui implique qu'il n'est dans la compagnie de Sourdis que depuis trois ou quatre ans (1627 ou 1628), car les soldats figuraient par ordre d'ancienneté, et les vides étaient plus fréquents dans le régiment des Gardes Françaises qu'ailleurs, parce qu'il servait communément d'école militaire pour l'apprentissage des volontaires de la Noblesse ou de la Bourgeoisie, qui ne faisaient généralement que passer dans ses rangs, où il ne demeurait à poste fixe que les soldats de métier.

J'estime que sans nul doute « Nicolas Delapierre » est bien authentiquement le brave soldat du régiment de Champagne que Louis XIII voulut avoir dans son régiment des Gardes.

J'ai le cœur serré à la pensée que le bon et savant Tamizey de Larroque n'est plus là pour juger mon œuvre ; avec quelle joie j'aurais eu l'honneur de la soumettre à l'appréciation, au verdict du Maître ! Du moins ai-je et puis-je remplir le devoir de remercier tout cordialement son digne fils, M. Henri Tamizey de Larroque, qui a bien voulu, il y a

(1) B. N., ms. franç. 25850, *Montres*, t. 87, p. 589, original en parchemin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quelques années, m'aider de son érudition, et de ses critiques ; M. le curé-doyen d'Eymet (diocèse de Périgueux) ; M. le curé d'Unet et tous ceux qui m'ont fait l'honneur, eux aussi, de m'aider dans ce modeste labeur d'élucidation.

Le continuateur du vaillant Régiment de Champagne, notre 7e Régiment d'Infanterie devrait mettre à son Tableau d'honneur, comme on a fait ailleurs pour le chevalier d'Assas, ou pour La Tour d'Auvergne, *le soldat Nicolas Lapierre* dont l'héroïsme sauva le régiment, en 1627, en rendant possible sa mémorable victoire sur les Anglais.

Je me souviens que, le 25 juillet 1897, à l'inauguration du monument patriotique érigé à Hénencourt par le très regretté marquis de Lameth à la mémoire des Enfants de cette Commune morts pour la Patrie (1), je disais à la foule accourue pour applaudir à cette glorification :

« Le monument d'Hénencourt est une grande et bonne action ; il inflige au poète des *Croyances* un solennel démenti. dont son cœur de soldat sera le premier à se réjouir :

« Toi qui meurs n'ayant vu qu'un coin de la bataille,
Ouvrier, paysan, peuple, chair à canon.
Tu n'as pas en mourant le vague espoir qu'on taille
Ton profil dans le marbre ou qu'on garde ton nom (2). »

Aujourd'hui j'essaie de tailler dans le marbre le profil et de perpétuer le nom du soldat héros Nicolas Lapierre.

Vte Oscar de Poli.

(1) Voir mon livre *La Fête patriotique de la Commune d'Hénencourt.* (Albert, 1897, in-12 carré, page 40.)

(2) Louis de Chauvigny, *Soldat de Dieu* ; — dans son recueil de poésies: *Les Croyances.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SCEAUX

DE VILLES NORVÉGIENNES

Il y a quelques années, l'archiviste royal de Christiania, M. Huitfeldt-Kaas, a entrepris la publication d'un recueil de sceaux norvégiens (1). L'ouvrage promet d'être fort intéressant, mais il avance malheureusement avec une certaine lenteur : les quatre livraisons parues contiennent la description et le dessin de 960 sceaux nobles, échelonnés de 1286 à 1377 ; les sceaux royaux, les sceaux ecclésiastiques, les sceaux de villes viendront plus tard.

En 1884, M. Thorsen a publié, sous le titre d'*Armes des villes norvégiennes* (2), un petit nombre de sceaux de villes ; son album en reproduit 17, appartenant aux villes d'Arendal, Bergen, Christianssand, Christianssund, Drammen, Frederikshald, Frederiksstad, Kongsberg, Molde, Mosse,

(1) *Norske Sigiller fra Middelalderen*, Kristiania, 1899 et suiv., in-4°.

(2) *Norske Byers Vaaben tegnede efter Segl i Rigsarkivet* (Kristiania, Alb. Kammermeyer, 1884, in-fol° obl., 1 titre, 3 pl., 1 p.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nidaros, Oslo, Sarpsborg, Stavanger, Stien et Tonsberg.

Cinq remontent au XIVe siècle, un au XVIe, cinq au XVIIIe et deux au XIXe.

Tous sont ronds, à l'exception de deux, qui affectent une forme ovale : ceux de Stavanger en 1649 et de Frederikshald en 1665. Le module des plus anciens est assez grand : un sceau de Bergen, en 1376, atteint 0,102 ; les dimensions, plus tard, se réduisent assez sensiblement.

Au point de vue du type, ils se rangent dans les deux catégories que les Allemands désignent sous le nom de *Bildsiegel* ou de *Porträtsiegel*. Aucun d'eux n'est armorial ; le cachet moderne d'Arendal représente un trois-mâts sur la mer, au fond d'un paysage montueux et boisé : au premier plan figure l'écú de Norvège.

Voici la description des cinq sceaux appartenant au XIVe siècle ; on regrette de ne trouver, dans le texte de l'ouvrage, aucun renseignement sur l'origine des figures qui les chargent.

Nidaros (1344) — Deux édicules se faisant face : dans celui de droite, crénelé, un personnage à micorps, couronné, tient une balance ; dans celui de gauche, couvert d'une toiture aiguë et surmonté d'une croix, un évêque bénit de la main droite et tient une crosse de la main gauche. Au-dessous, trois têtes, celle du milieu barbue. Légende : *Sigillum (communitatis ?) Nidrosiensis civitatis.*

Oslo (1344) — Un personnage vêtu d'une robe serrée à la taille et d'un manteau, tenant de la main droite un disque et de la gauche trois flèches, assis sur deux loups courant en sens inverse. Au-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dessous, une femme nue couchée. Dans le ciel, quatre étoiles. Légende : *Civibus hoc signum manet Osloie sigillum.*

Tonsberg (1349) — Une barque sur des vagues au pied d'un château donjonné d'une seule tour. Légende fruste.

Bergen (1376) — Un navire à voile sur la mer ; poupe et proue terminées chacune en tête d'animal fantastique ; dans le navire, six personnages. Légende : *Sigillum communitatis de civitate bergensi.*

Bergen (1376) — Un château donjonné de trois tours. Légende : *Dant Bergis dignum mons urbs navis mare signum.*

Parmi les sceaux plus récents, on peut encore citer celui de Molde (1742) que porte une baleine rejetant l'eau par ses évents.

Les armes des villes norvégiennes se sont purement et simplement formées des sceaux. M. Thorsen, au lieu de se borner à donner de bonnes reproductions des modèles qu'il avait sous les yeux, a enluminé ses figures de rouge, de bleu, d'or ou d'argent, pour donner une idée de ces armoiries : le procédé n'est pas à imiter.

L Bouly de Lesdain.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE LYS DE FRANCE

Au Vte O. de Poli.

Virginal et tout blanc le noble lys s'élève,
Emblème de vertu, de gloire et de beauté,
Il paraît fier de lui, mais soudain dans un rêve,
Comme autrefois au loin, il se croit emporté.

Il voit se dérouler en un tableau magique
Tous les faits, où vainqueur, on le vit figurer
Flamboyant, or sur blanc, étendard magnifique
Que la foule à genoux, paraissait implorer.

Il voit les champs rougis par le sang de la France
D'où tant de héros morts ne sont pas revenus,
Où l'on oubliait tout, blessures et souffrance,
Pour l'amour de ces lys aujourd'hui méconnus.

Il se voit, certain jour, dans la nef très antique,
Où tout scintille et luit dans un nuage d'or,
Près de Jeanne la Grande au regard énergique,
Tout fier d'être en sa main, dans ce noble décor.

Il revoit les tournois aux flottantes bannières,
Aux fringants palefrois tout recouverts d'acier,
Les combats où l'enjeu de ces luttes si fières
Était la blanche fleur offerte au chevalier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aussi, dans le jardin aux flancs de la montagne
Où, maintenant, il croît à l'ombre d'un clocher,
N'étant plus que la fleur d'un curé de campagne,
Le lys paraît moins grand et semble se cacher.

Et c'est pourquoi souvent sur sa blanche corolle
Vous voyez une larme en ces matins d'été :
C'est le beau lys pleurant sa divine auréole,
Le lys de tous nos rois pleurant la royauté !

Baronne Coche de la Ferté.

Saint-Gervais, 15 juillet.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UN BLASON ÉPISCOPAL

LE GRAND SCEAU DE ROBERT CÉNALIS

Évêque d'Avranches, de 1532 à 1560

M. l'abbé Cornille, alors vicaire de la basilique Saint-Gervais d'Avranches et aujourd'hui curé de Cérences, nous offrit un jour, comme une singularité, la photographie du grand sceau de Robert Cénalis, évêque d'Avranches, de 1532 à 1560.

Maître Julien Nicole, prêtre licencié, curé de Carnet et doyen de la Croix en Avranchin, auteur de l'HISTOIRE CHRONOLOGIQUE DES EVESQUES ET DU GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE ET POLITIQUE DU DIOCÈSE D'AVRANCHES, publiée en 1669, définit ainsi les armes de Robert Cénalis :

De gueulles à la croix d'or chargée d'un lys à trois branches de sinople, dont les fleurs de lys sont d'argent la dite fleur de lys accompagnée de quatre hébraïques d'or, 1, 2, 3, 4 (pour : ladite croix cantonnée de quatre lettres hébraïques d'or qui devraient être effectivement, dans l'ordre régulièrement héral-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dique, 1, 2, 3, 4 ; mais qui n'y sont pas. Elles sont plutôt dans l'ordre hébraïque en quelque sorte).

Dans notre *Blason populaire de l'Avranchin*, nous avons cité ces vers de Robert Cénalis :

> Prends la tête d'un Mulot,
> De trois Conins et d'un Levrot,
> Deux Croix et demi ;
> Mets deux Ieux en leur compagnie :
> Par ce nombre trouveras-tu
> Lorsque Mortain fut abattu.

Cela fait mil-trois cent-soixante-dix-sept.

On ne s'en douterait guère en entendant simplement la lecture de ces vers, ou même en les lisant soi-même, tous les noms communs écrits sans majuscules, comme ils devraient l'être gammaticalement : mulot, conins, levrot, croix et demi-croix, yeux.

Pour mieux faire comprendre, écrivons donc ce millésime en chiffres romains :

MCCCLXXVII

Connaissant ainsi le goût de Cénalis pour les rébus plus ou moins bizarres, et voyant, dans le lis de son blason, la fin de son nom, nous avons tout de suite pensé à des armes parlantes et que le commencement de celui-ci : *Céna* ou *Cœna* (la *Cène*), mot tétragramme, devait être indiqué, de façon ou d'autre, par les quatre lettres hébraïques susdites.

Après nous être adressé infructueusement à des hébraïsants pour la signification, dans l'espèce, de ces lettres, nous avons enfin trouvé, dans le Bulletin n° 30 de l'Académie d'Hippone, un article très

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

savant de M. Louis Levistre, résidant actuellement à Duvivier, province de Constantine (Algérie). Cet article a pour titre : *L'origine et la signification révélées des lettres de l'Alphabet. Les caractères primitifs du « Tifinarg'h »*. Il contient un Tableau synoptique des caractères alphabétiques se rapportant aux tifinar'gh primitifs.

La lecture de cet article nous a été plus profitable que tout ce qui avait pu nous être communiqué jusqu'à ce jour, en nous permettant de nous mettre en rapport avec cet aimable et érudit correspondant de notre fidèle associée.

Pour bien nous faire comprendre, disons d'abord que tout écu héraldique étant censé représenter le bouclier armorié d'un guerrier faisant face au lecteur, le flanc dextre de cet écu se trouve à gauche dudit spectateur et le flanc sénestre à sa droite. Les cantons d'une croix sont donc fictivement numérotés 1 et 2, en chef et du flanc dextre au flanc sénestre de l'écusson, 3 et 4 en pointe dans le même sens.

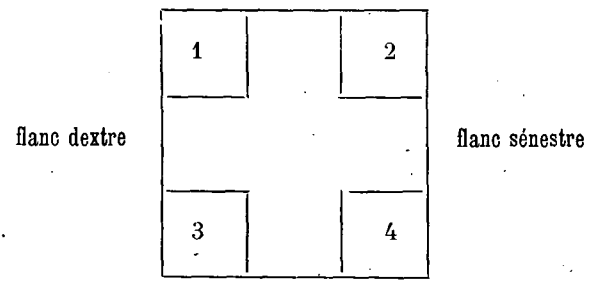

si l'écusson, posé sur une crosse, n'était pas en bannière.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le numérotage des branches de la croix est réellement le suivant :

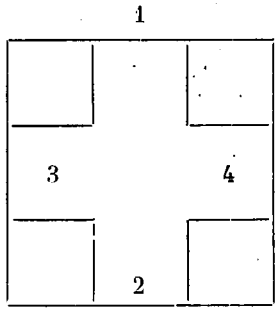

Il ne s'agit pas ici, d'ailleurs, d'un simple écusson, mais de tout un sceau, au milieu duquel il se trouve. La droite de ce sceau est réellement à droite du spectateur, comme la gauche à sa gauche. Néanmoins, pour le tout, les uns n'ont vu que l'écu, les autres que le sceau, ce qui détermine des confusions.

Voici l'ordre dans lequel il faut lire les lettres hébraïques, l'hébreu, comme l'arabe, se lisant généralement en sens inverse du français, c est-à-dire de droite à gauche. S'il s'agit d'un cercle, comme une médaille ou un sceau, l'inscription se lira donc dans le sens inverse du mouvement des aiguilles d'une montre. C'est ce sens qu'il faut suivre autour de la croix pour finir du côté où on a commencé :

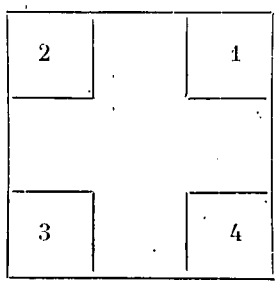

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ces lettres sont :

1 — Un Iod
2 — Un He
3 — Un Vau
4 — Un He

Cela forme le nom tétragramme de Dieu, Jéhovah (1).

Les deux He sont seuls réellement bien gravés. Le Iod et le Vau le sont mal et peuvent être confondus à la rigueur avec le Daleth et même avec le Resch, parce qu'on les a exagérés en leur faisant occuper trop d'espace. On trouve les quatre lettres hébraïques ci-dessus dans le Dictionnaire de Trévoux au nom de Jéhovah.

L'exergue du sceau porte l'inscription :

SIGILLVM MAGNVM. RO. EPI. ABRINC.

Entre cet exergue et l'écusson se trouvent trois mots : 1°, à gauche, le nom de Jésus en grec ; 2°, en haut, un tétragramme en lettres gothiques (2) ; 3°, à droite, le nom de Jésus en latin.

Robert Cénalis mourut à Paris l'an 1560. Il fut enterré dans l'église Saint-Paul. Maître Julien Ni-

(1) Nous lisons, effectivement, dans le Dictionnaire de Trévoux :

TÉTRAGRAMMATON. — S. m. Mot grec. Nom de Dieu en quatre lettres Ce mot désigne les quatre lettres dont le nom hébreu *jehovah* est composé savoir, *jod*, *hé*, *vau*, *hé*.

Et dans celui de Littré (supplément) :

JEHOVAH. — Transcription de l'hébreu... *Iehovah*. L'expression hébraïque *Yhvh*, écrite sans voyelles, les écritures sémitiques anciennes n'en ayant point, était un nom ineffable de la divinité.

(2) Ces quatre lettres gothiques, faisant Ihuh, rappellent le tétragramme de l'écusson, le Yhvh ci-dessus, la divinité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cole précité nous apprend qu'au côté droit de son tombeau se lisait en un tableau de cuivre ces mots ainsi disposés pour commencer :

> Ego Jehovad (*sic*), hoc est nomen meum
> Uni trino numini ac nomini sacrum.

Cela ne corrobore-t-il pas parfaitement l'interprétation des lettres hébraïques par M. Louis Levistre, qui, bien entendu, ne pouvait connaître cette histoire des évêques d'Avranches par Nicole?

Maintenant, pour revenir à notre idée d'armes complètement parlantes, il reste à expliquer le rébus et comment Jéhovah peut faire Céna.

Le dictionnaire de Trévoux dit :

« Ceux de la Religion prétendue réformée appelèrent *Cène*, la communion qu'ils font entr'eux sous les deux espèces. Les catholiques ne se servent pas du mot *Cène* pour dire *l'Eucharistie*. En effet, il ne se trouve point en ce sens-là dans le Nouveau Testament. Dans le procès que les Docteurs de Sorbonne firent à leur confrère René Benoît, on lui opposa principalement le mot de *Cène*, dont il s'étoit servi selon l'idée des Calvinistes, et, il ne put se purger de ce reproche qu'en rejetant toute la faute sur les imprimeurs, qui l'avaient trompé. »

Littré est beaucoup moins exclusif :

Cène, 3° La communion, et spécialement la communion sous les deux espèces, comme la font les protestants.

La communion catholique ecclésiastique est, du reste, la communion sous les espèces du pain et du vin, et la communion laïque, la communion sous l'espèce du pain seulement.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les catholiques ne disent-ils pas d'ailleurs :

Jésus (1) Eucharistie.

On peut donc en conclure logiquement que pour eux *Cœna,* c'est aussi Jéhovah, Dieu, puisque l'*Eucharistie* est le sacrement institué par Jésus-Christ, la veille de sa passion, après la Cène égale, et qui contient réellement et substantiellement, suivant leur propre définition, le corps et le sang de Notre Seigneur (consulter le même dictionnaire de Trévoux au mot *Eucharistie*).

Maître Julien Nicole fait le panégyrique de Robert Cénalis. Ce prélat, dit-il, était extraordinairement savant, grand théologien, un des fameux historiographes de France, etc.

M. de Gerville, dans ses Etudes géographiques et historiques sur le département de la Manche (1854), dit effectivement que :

« C'était un savant théologien, qui s'est aussi beaucoup occupé des antiquités ecclésiastiques de Normandie. Il les a écrites en latin élégant ; mais il s'y est plus livré à son imagination qu'à des recherches laborieuses. Nous n'avons pas besoin de le revendiquer comme compatriote. Il a seulement laissé chez nous des traces de son passage plus utiles à la science en général qu'au pays en particulier. Les titres de ses ouvrages sont bizarres et inintelligibles ; ils se ressentent du goût singulier de son temps ».

Après le dithyrambe sans réserve du curé de Carnet, l'appréciation finale de l'antiquaire de la Manche peut paraître trop sévère. Cependant ses

(1) En Espagne, le prénom de Jésus n'est pas rare.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rébus contribuent quelque peu à la justifier. Si on ne le jugeait que d'après ça, son esprit paraîtrait, en effet, plutôt bizarre ».

M. A.-M. Laisné, troisième président de la Société d'Archéologie d'Avranches, s'est aussi constitué son panégyriste dans le Keepsake Avranchinais (1863). Il cite les armes données par Julien Nicole, et il ajoute : « Elles rappellent à la fois sa vaste science (1) et la faveur royale dont il fut honoré ».

Pour les irrégularités constatées sur son sceau, mettons-les donc uniquement à la charge du graveur.

En blason on ne confond pas la fleur de lis de nos rois (Flor de Loys) avec le lis de jardin au naturel qui charge la croix de Robert Cénalis.

Des ecclésiastiques, censés plus ou moins hébraïsants, par nous d'abord consultés, l'étaient donc fort peu en réalité, puisqu'ils n'ont pas su voir le nom de Jéhovah dans les quatre lettres hébraïques de ses armoiries épiscopales. Cependant l'Hébreu, c'est, disent quelques savants, la langue dont Dieu se servit quand il parla à Adam dans le paradis terrestre et que les Saints parleront dans le Ciel pour louer Dieu durant toute l'éternité (Dictionnaire de Trévoux).

Le véritable nom de cet évêque était Cénau. C'est sans doute lui-même qui se donna celui de Cénalis ou Cœnalis qui lui est resté.

Avant de publier définitivement cet article, nous

(1) On dit par une espèce de proverbe, que pour être savant, il faut savoir parler Latin, entendre le Grec et lire l'*Hébreu* Dictionnaire de Trévoux).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en avons soumis l'épreuve à M. Levistre, qui nous a répondu :

« J'ai lu attentivement votre article et je le trouve très bien. Je n'y trouve rien à redire, si ce n'est que la forme *Jehovad* pour *Jehovah* me paraît fautive et provient sans doute d'une erreur de lecture de maître Julien Nicole ». — Ce pouvait être tout aussi bien une erreur sur le tableau même.

A. DE TESSON.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES LIMOUSINS AUX CROISADES

(Supplément à l'Annuaire de 1897, page 71)

Bardêche (Pierre Ier de la), partit pour la 3e croisade en 1190. (Bulletin, Société Tulle, XXIV, p. 400.)

Bardêche (Pierre II de la), partit pour la 7e croisade en 1249. (Idem).

Bardêche (Pierre III de la), chevalier, s'embarqua avec saint Louis pour la 8e croisade. (Idem).

Barthon de Montbas (Etienne), chevalier, seigneur de Fay, qui mourut en 1506, était allé à Jérusalem dans sa jeunesse, comme le constate son épitaphe dans l'église de Fay.

Blanchefort (Guy de), grand maître de Rhodes, 1512, a ses armes dans la salle des croisades à Versailles.

Brachet (Guillaume), prit part à la croisade de 1248. (Congrès archéologique de Guéret en 1865, p. 45.)

Boisse (Raymond de), et ses fils Raymond et Etienne, moururent dans le voyage de Jérusalem. (Chron. de Malen, p. 47.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chabannes (Guy de), donna quittance, avec d'autres chevaliers, d'une somme de 250 livres, qu'ils avaient empruntée, sous la garantie du comte de Poitiers, pour accompagner saint Louis à la croisade, en 1248. (Nobiliaire du Limousin, tome I, 2e édition, p. 644.)

Chère (Renald de la), part pour Jérusalem en 1183. (Cart. de l'Artige, charte X.)

Fargue (G. de la), était à Antioche en 1156. (Cart. du Saint-Sépulcre.)

Saint-Georges (Raoul de), 1190, qui a ses armes à la salle des croisades à Versailles.

Guitard (J. et Aimery), étaient à Antioche en 1156. (Cart. du Saint-Sépulcre.)

Pompadour (Hélie de). (Dict. numismatique, édition Migne p. 400.)

Lambertie (Giraud de), était à Antioche en 1156. (Cart. du Saint-Sépulcre.)

Lastours (Ramnulfe de), partit pour Jérusalem au mois de janvier 1217 avec Jean de Veyrac, évêque de Limoges. (Chronique de Saint-Martial p. 101.)

Lur (N... de). (Dict. numismatique, édit. Migne page 400.)

Perigord (P. de), était à Antioche en 1156. (Cart. du Saint-Sépulcre.)

Robert de Lignerac. (Dict. de numismatique. édition Migne. p. 400.)

Ussel (Robert d'), chevalier, partit pour la croisade entre 1195 et 1219. (Charte du Bull. Soc. de Tulle, tome XX, p. 383.)

Vassinhac d'Imécourt. (Dict. de numismatique, édition Migne. p. 400.)

A. Lecler.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

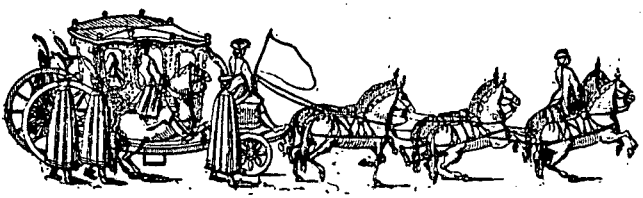

L'ANJOU AUX CROISADES

Le seul nom de « Croisades » fait sourdre à l'esprit d'antiques réminiscences de foi, d'honneur chevaleresque, de vaillantise et de gloire. Quelle histoire plus que celle de l'Anjou fait renaître le souvenir des Croisades, des Princes magnanimes, véritables croisés avant la lettre, précurseurs des immortelles prouesses de Palestine, puis successeurs de Godefroy de Bouillon, dignes dynastes de cette noble terre qui vibra si splendidement à la fin du XIe siècle des prodigieux accents d'Urbain II et de Robert d'Arbrissel !

« De bonne heure, dit M. Eusèbe Pavie, dans sa très belle étude : *L'Anjou dans la lutte de la Chrétienté contre l'Islamisme* (1), un courant large et continu s'était établi entre l'Anjou et la Palestine ; et notre province fournit à chaque Croisade de nombreuses phalanges. Toutefois, sans vouloir

(1) Angers, G. Grassin, rue Saint-Laud, 1880 in-8°. PREMIÈRE PARTIE : *Les Pèlerinages en Terre-Sainte et les Croisades*, p. 249.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ici épuiser la nomenclature des Croisés angevins (1), nous nous bornerons à en détacher, pour les introduire dans notre travail, les noms les plus marquants avec tout ce qu'ils évoquent en fait de souvenirs caractéristiques.

« Tout d'abord, mettons en première ligne trois Grands Maîtres du Temple : Robert de Craon, Robert de Sablé et Philippe du Plessis. Le plus ancien des trois. Robert II de Craon dit le Bourguignon, était le petit-fils d'un homonyme, chef de sa race, qui en 1095, relancé jusque dans sa ville de Sablé par le Pape Urbain II, malgré son grand âge et une imminente invasion du Maine par le Roi d'Angleterre Guillaume le Roux, était accouru avec Renaud II de Châteaugontier à la première Croisade, et vraisemblablement mourut en Palestine. Un si grand exemple dut influer puissamment sur les déterminations de Robert II, lorsque, quarante ans plus tard, il s'arracha à sa fiancée, riche héritière des seigneurs de Confolens et du Chabannais, pour aller à Jérusalem s'enrôler dans la naissante milice des Templiers où bientôt sa piété et sa bravoure l'appelèrent, en 1136, à succéder au grand-maître de l'ordre Hugues de Payens. »

Tous ces noms héroïques d'Anjou nous allons les retrouver dans les extraits suivants des tomes II², III, VII, VIII, IX, X et XII¹ de la *Collection de Touraine et d'Anjou, à la Bibliothèque Nationale.* C'est une page détachée du grand labeur relatif au DICTIONNAIRE DES CROISÉS DE FRANCE, au-

(1) « A cet égard, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au travail de M. de Fourmont (*L'Ouest aux Croisades*, t. III). »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quel je me propose de consacrer, si Dieu veut, les dernières années vaillantes de ma vie déjà longue !

Vte DE POLI.

❦ ❦ ❦

L'an 1000, 17 janvier, Angers.

Donation du comte Foulques. « Signum *Fulconi vicecomitis.* »

EN MARGE : « Faulcoi, vicomte, qui accompagna Rainaud, évêque d'Angers, dans son voyage de la Terre Sainte lorsqu'il mourut à Embrun. »

L'an 1003. Angers.

« Charte de fondation de l'église de St-Augustin du Pont de Cé. »

« Actum hoc in Andecava civitate sub manu Fulconis comitis,..... eo quidem Fulcone ipso anno Jerusalem properante... » (Tome II, f. 14 verso).

L'an 1009. (Abbaye de Preuilly.)

« Ego Amblardus, Prulliacensis Ecclesiæ abbas nuncupatus, cupiens invisere templum Dei nostri ut per hanc peregrinationem queam adquirere misericordiam ejus... » (Tome II, f. 30 v.).

L'an 1010, 11 juin. De obitu Rainaldi, Episcopi Andecavensium.

Il mourut à Embrun, en accompagnant Fulcoius, vicomte d'Angers, « ad Sepulchrum Domini Jerosolimam. » (II, f. 35).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vers 1015.

Fulco comes Andegavensis, Jerosolimitanum iter aggrediens cum Audeardi comitissa et filio suo Goffredo Martello....

Le comte Foulques fait donation du moulin de Gennes à l'abbaye de Saint-Maur pour la remercier de l'accueillir si hospitalièrement. Il est en chemin pour Jérusalem avec Audiarde, son épouse, et Geoffroy Martel, son fils. Il se peut que quelqu'un des témoins de cette donation ait accompagné Foulques en Palestine : Fulcoius vicarius, Stabilis vicarius, Altaldus de Briole, Laurencius de Rocaforti, Paganus de Bracaseaco *(Brissac)*, Bartholomeus et Benedictus de Genio *(Gennes)*, Huo de Treviis (II, f. 51 v.).

Entre 1023 et 1052. (Archives de Saint-Julien de Tours.)

Ego Arnulphus gratia dei Turonorum archiepiscopus... Accessit ante praesentiam nostram quidam consularis ac fidelis noster, nomine Gauzfredus simulque cum eo venerabilis miles nuper reversus a sanctis Hierosolimorum locis, Gualterius onomate dictus... (II, 62 v.).

Vers 1033. Arch. de Saint-Nicolas d'Angers.

« ... Res autem ecclesiae praescriptas a domno Beringario atque domno Raginaldo scribere jussi *(Foulques, comte d'Anjou)* et priusquam Jerosolimam ultima vice perrexissem, manu mea corroboravi...» (II, f. 97 v.).

1046 (Abbaye du Ronceray).

« Religiosa atque piissima comitissarum domna Hildegardis (femme de Foulques Nerra).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« La comtesse Hildegarde mourut à Jérusalem où elle était allée en voiage. Son décès est marqué au 1er d'avril 1046, la septième année de sa viduité. Son corps fut inhumé proche le Saint Sépulcre. et son cœur renfermé dans un étui d'argent, fut apporté à Angers et déposé dans le chapitre du Ronceray (II, f. 140 v.).

Après 1081 (Abbaye de Saint-Aubin).

Donation à Saint-Aubin d'Angers par Ermengarde, vicomtesse du Lude.

«... Dimisit Hucbertus de Porrienna... totam decimam mansurae quae est ad Prungi... promisit que... quod si filius suus Rainaldus de via Dei rediret, hoc ipsum ei concedere faceret. » (III, n° 822).

Vers 1096 (Abbaye de Marmoutier).

Donation de David de Vilers... faite sur l'autel de Saint-Martin, à Semblançay.

... Hoc etion concessit domina ejusdem castri, Boscheria nomine ; Maritus enim ejus Jerusalem perrexerat... (III, n° 848²).

Vers 1090 (Abbaye de Pontlevoy).

Hugo Calvimontis dominus, nec non et Haimericus de Currun, cum uno pariter accensi desiderio videndi sepulchrum Domini, Hierosolimam vellent proficisci,... dederunt... (III, n° 908).

Entre 1090 et 1104 (Cartulaire de Marmoutier.)

Donation « ... hoc autem actum est ante portam Beati Martini Castri novi, quo tempore idem Adelelmus [dominus Simpliciaci, *Semblançay*] iter suum Jerusalem pergendum praeparabat... » (III, n° 910).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Entre 1093 et 1102 (Abbaye de Saint-Serge d'Angers).

Quando duo fratres Vitalis de Marcheillo iverunt Hierosolimam, deprecati sunt fratrem suum Vitalem ut donaret monachis Sancti Sergii decimam de tota terra sua... (III. n° 951)

1095 (Cart. de Marmoutier.)

...Anno dedicationis basilicae Majoris Monasterii ab Urbano Papa factae, cum exercitus Christianorum iret in Jerusalem contra paganos, miles quidam de Ambaziaco nomine Hugo, filius Hebrardi, cum illo exercitu volens pergere, vendidit et dedit nobis..., concedentibus Elisabeth matre sua et nepote ejus Giraldo, filio Gaufridi de Mailliaco, et cognato suo Herveo filio Milesindis de Rupibus... (III, n° 934).

1096 (Abbaye de Marmoutier).

Anno ab incarnatione domini 1096, quo plurimi homines ad locum sanctum Ierusalem, causa videlicet pugnandi cum gente crudelissima paganorum pergebant, mense augusti tempore quo iter capiebant... (III, n° 994).

1096 ou 1097 (Abbaye de Saint-Nicolas d'Angers).

Donation par « Goffridus Rorgon »... Cum ipse Rorgon filius Goffridi qui in illam Hierosolimitanam motionem proficiscebatur... (III, n° 1010).

1096, 23 juin. (Saint-Maurice d'Angers.)

Donation de l'île de Chalonne à Saint-Maurice par le comte Foulques, « l'année qu'un peuple in-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nombrable alloit à Jérusalem pour venger la perfidie *Pincenatorum...* » (sic.) (III, n° 1012).

1097 (Abbaye de Marmoutier).

Ego Rotbertus Burgundus, Sablolii castri dominus. vadens in Ierusalem cum exercitu Christianorum in seconda scilicet profectione quæ facta est anno ab incarnatione domini 1097... Reçu hospitalièrement par les moines de Marmoutier, il entre dans leur chapitre, oraturus eos ut in orationibus suis ad Dominum mei misericorditer recordarentur... (III, n° 1016).

1098 (Saint-Aubin d'Angers.)

Donation du prieuré de Saint-Ouen, dans le comté du Mans, par un chevalier qui se fait moine.

Hoc fuit factum sub Helia comite quando Urbanus papa primum commovit orbem in Jerusalem. (III, n° 1031.)

XIIe siècle. (Abbaye de Marmoutier.)

Ego Ridellus de Rilleio, die quo suscepte peregrinationis Ierosolimitane iter aggressus sum, in ecclesia Sancti Lupi veniens cum fratribus meis et hominum turba que me non modica sequebatur.., donavi... (IV, n° 1070).

XIIe siècle. (Cartulaire de Chemillé.)

Ego Guillelmus, Turris Landrici dominus... (fondation de son anniversaire, de celui de feu Landry, son frère aîné, et de ses parents.)

Actum est hoc apud Turrem Landrici die profectionis mee Ierusalem, (IV, n° 1082).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XIIe siècle. (Abbaye de Saint-Serge d'Angers.)

... Gaufridus de Rupe querebat quamdam malam cusdumam in molendino Malescherie, sed postquam perrexit Hierusalem, quod male querebat, sano usus consilio, dimisit. (IV, n° 1120.)

XIIe siècle. (Abbaye de Marmoutier.)

.. Quo tempore idem Adelelmus [dominus Simpliciaci] iter suum Jérusalem peragendum properabat.

Confirmation par le dit seigneur de Semblançay d'une donation faite à la dite abbaye (IV, n° 1127.)

XIIe siècle, Saumur. (Abbaye de Marmoutier.)

Gaufredus de Campo caprario qui et Ugo cognominabatur... pro fratre suo Petro qui in Hierusalem mortuus fuerat... (IV, n° 1156.)

1101. (Abbaye de Saint-Florent de Saumur.)

Gaufredus Fulcradi, en se faisant moine, fait à Saint-Florent une donation, que par la suite calomnie Gaufridus son fils aîné.

Tamdem autem Jerosolimitanum iter aggressurus, pridie quam ire inciperet, venit in capitulo Sancti Florentii, ac recognoscens se injuste agisse... (IV, n° 1204.)

1102 (Abbaye de Bourgueil.)

Ego Stephanus de Magnaco [*en marge* : Meigné], Stephani Blesiensis filius... Actum Pictavis tempore Guillelmi comitis qui Jherosolimam exercitum duxit. (IV, n° 1213.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1108 (Marmoutier).

Galterius [de Mont Soreau] et Willelmus Malatachia, frater ejus... Anno vero ab incarnatione Domini M. C. VIII, idem Galterius Jerusalem proficiscens..., prœfatum donum., solemniter confirmavit. Sed quia jam in itinere erat et uxor ejus [Griscia] presens non aderat... mandavit ei ut ipsa concedere faceret...

Willelmus filius dicti Galterii. Peregrina, soror ipsius Willelmi (IV, n° 1278[2].)

1109. (Saint-Nicolas d'Angers.)

Gofridus Rorigo infans, filius Goffridi Rorigonis qui in exercitu Hierusolimitano obiit... (IV, n° 1290).

1110. (Cartulaire de la S. Trinité de Vendôme.)

Quidam miles qui Fromundus Turpinus dicebatur, concedente Alberico fratre suo, fait donation. Guido Turpinus, son autre frère, cupiditate ductus, calomnie cette donation.

Tandem Dei timore correptus, cum Jerusalem ire disposuisset, venit ad domnum Goffridum abbatem et omnem illam calumniam in manu ejus guerpivit... Considerans ergo domnus Goffridus abbas Guidonis erga nos bonam voluntatem simul et necessitatem, quia, ut jam diximus, Jerusalem ire disposuerat, dedit ei decem libras blesensium et XL solidos vindocinensium... (IV, n° 1304.)

Vers 1114 (Cartul. de l'abbaye de Noyers).

Galterius de Monte Sorello, pergens Jerusalem, incivitate Apuliae nomine Mespha, rogatu Gal-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

terii monachi et Goffredi Brisardi dedit.... coram hiis testibus.

Radulfo Rabaste.
Radulfo Licei.
Gastinello de Bugul.
Goldinellus de Curzai.
Simone de Nugastro.
Aimerico Andree.
Erveo filio Durandi.

Ces sept témoins, ainsi que le moine Gautier ou Gautier le Moine et Geoffroi Brisard, étaient très certainement des compagnons de Gautier de Montsoreau à la croisade. (IV, n° 1345.)

1096 (Abbaye de Beaulieu).

Ego Hunaldus Caradorus, Sancti Spiritus motione tactus, domni quoque Urbani voce commonitus, pro redemptione peccatorum meorum et me et omnia mea domino dedicavi, et adversus errorem gentilium cum ceteris Christi fidelibus Jherosolimam ire disposui quatenus et dominici sepulchri via deliberetur... Senciens hoc, miles quidam nomine Rorico, filius videlicet Ebonis, accessit ad me obnixe postulans ut eum mecum et meo apparatu ducerem, offerens michi suam partem ecclesie sancti Petri de Varenis.

Testes : Gauterius de Lineriis.

Geraldus de Pino. (Géraud du Pin, IV, n° 1370.)

1118. (Cartulaire de l'abbaye de Toussaints d'Angers) fondation du prieuré simple de Langeais.

... Fulco Andegavensis comes nobilissimus, secutus praeceptum domini.... sanctam perrexit Je-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rusalem deo gratias in peregrinationem, et inde reversus adportavit secum, Deo auxiliante, magnam partem de sepulchro domini nostri Jesu Christi, et de praesepio in quo placuit sibi jacere... et ideo aedificavit in castro quod dicitur Lingiais quamdam basilicam in qua, Dei authoritate, misit supranominatas reliquias... (IV, n° 1379).

1120. (*Monastère de Fontevrault.*)

Donation. Ego Fulco junior Andegavensium comes Fulconis comitis filius ire volens Iherusalem... (IV, n° 1398).

1127. (*Saint-Florent de Saumur.*)

Charte de donation. Ego Fulco Andegavensium consul.

Sigilli testes sunt... Robertus Burgundio, miles sancti Stephani Jerusalèm (IV, n° 1456.)

Entre 1125 et 1149. (*Cartulaire noir du chapitre de Saint-Maurice d'Angers.*)

Charte d'Ulger, évêque d'Angers : «... Robertum de Busenciaco, cum Jerusalem proficisci pararet, dedisse... » du consentement de Robert et Sulpice, ses fils. (IV, n° 1464.)

1127. (*Prieuré de Saint-Jean du Grès.*)

Ego Fulco, Andegavensium comes, non multo denique spatio temporis evoluto, secunda vice Jerosolimam ire decrevissem... (IV, n° 1491).

1128, 3° idus maii. (*Cartulaire de l'abbaye de Tiron.*)

Ego Willelmus de Folieto, de Menone, Ferraria, Wadis et Gimagiis dominus, a Jherosolimitana

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

expeditione, Deo concedente precibus venerabilium Religiosorum Tyronensium summe suffragantibus, prospere regressus... (IV, n° 1495.)

1128. (Marmoutier.)

Procès entre l'abbaye et Hugues d'Amboise, qui a usurpé des biens sur elle. Il vient au Mans le jour de l'Ascension de notre Seigneur.

Ad eandem quippe civitatem maxima cleri procerum que curia convenerat, quia comes Andegavensis, Jerusalem profecturus, Crucem ibidem accipere debebat.

Accord entre Marmoutier et Hugues d'Amboise, conclu per domnum Hugonem de Pagano, magistrum Templi, en présence du comte d'Anjou et de Geoffroi son fils, du comte Conan de Bretagne et de sa mère, le sire d'Ambroise reconnaît ses torts.

Aliquantis etiam evolutis diebus, jam Cruce accepta, quia Jerusalem profecturus erat, prefatus Hugo de Ambazia vient dans le Chapitre de Marmoutier et renouvelle son désistement.

Huic recognitioni et ejus satisfactioni interfuerunt
Paganus de Camiliaco,
Odo de Fontanis,
Haimericus de Bollet,
Stephanus Lisiardi,
Radulphus miles,
Johannes de Hospitio,
probablement croisés, compagnons du dit Hugues d'Amboise. (IV, n° 1500).

1129. (Saint-Laud d'Angers.)

Les chanoines de Saint-Laud règlent comment sera reçu par eux et leur successeur tout nouveau

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comte d'Anjou, ainsi que la comtesse son épouse :

Cum textu [*évangiles*], turribulo et aqua benedicta tradens [*le doyen*] dicto Comiti similiter in dicta receptione thau eboreum quod Fulco rex Ierusalem, Andegaviae comes, dictae ecclesiae dedit quod habuit a Sodauno Babiloniae, quo tempore in regem Ierusalem ipsum Fulconem sublimavit.... (IV, n° 1507[2]).

Entre 1133 et 1148. (*Cartulaire d'argent de Saint-Père de Chartres).*

Ego Hugo Turonorum.... archiepiscopus... confirmo beneficium illud fratris mei Willelmi de Firmitate quod... fecit ipse quando Ierosolimam proficisci parabat.... (IV, n° 1562).

Entre 1134 et 1150. (*Saint-Serge d'Angers.*)

Aimericus de Ralei, donec pergeret Jerusalem, ubi et mortuus est cui successit Frello frater ejus in haereditatem.

Le dit Frello donne à Saint-Serge une terre lui venant de son frère Aymeric de Ralei, et en reçoit cinq cents sous ; donation approuvée par Thibaut de Matefelon, *antequam iret Ierusalem.* (IV, n° 1577.)

Vers 1141. (*Abbaye de Nyoiseau.*)

Mathaeus de Harella, amicus hujus ecclesiae praecipuus, antequam proficisceretur Jerusalem, donavit... (V, n° 1672.)

1146. (*Abbaye de Cormery.*)

Ego Goffredus, dux Normannorum et comes Andecavorum..... regnante Ludovico rege Francorum qui tunc crucem domini assumpserat... (V, n° 1718.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vers 1147. (Eglise d'Angers.)

Matheus Girardi, cum Jerusalem ire pararet, fonde l'église de *Bella Noia*. Je présume qu'il s'agit de Mathieu, fils de Girard de Bouillé ; d'autant mieux que l'un des témoins de cette charte est « Girardus de Boleth » (Bouillé). (V, n° 1725.)

1146 ou 1147. (Saint-Maurice d'Angers.)

Charte de l'évêque Ulger. — Yves de la Jaille, Yvo de Jaillia, iturus Jerusalem, sumpta cruce ad signum Jerosolimitani itineris, adducens ad me duos fratres suos, Haimericum et Petrum de Jaillia.... dedit..... (V, n° 1726.)

Vers 1153 ou 1154. (Hôtel-Dieu de Saint-Jean d'Angers).

« .... comite Gaufredo, Fulconis comitis filio, illius scilicet Fulconis qui obiit peregre dum reverteretur a Sepulchro domini... (V, n° 1763)

Vers 1169. (Église collégiale de Saint-Nicolas de Craon.)

Girardin de Montclar, magister Sancti Lazari, atteste l'authenticité de saintes reliques qu'il envoie à Maurice de Craon. (V, n° 1875.)

Vers 1170. (Abbaye de Nyoiseau.

Dum Andreas de Doeio a Sepulchro domini, scilicet a Jerusalem revertertur, infirmitas ei accidit... (V, n° 1878).

Vers 1172. (Abbaye de Noyers.)

Matthaeus Peloquini, disponens ire Iherosoli-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mam, a Josberto de Precigné XXX libras denariorum accepit mutuo... (n° 1887).

Entre 1173 et 1206 (*Eglise de Tours*).

Ego Hugo de Aloia... Cum suscepissem Crucem visitaturus Sepulchrum domini, compunctus et ad cor rediens...

Restitution au chapitre de Saint-Maurice, avec le consentement de Guiburgis de Cadurcis, sa femme, et d'André, son fils. (V, n° 1896.)

Entre 1173 et 1206. (*Saint-Martin de Tours.*)

Bartholomaeus dei gratia Turonensis Archiepiscopus... Cum dilectus filius Andreas de Sancto Medardo, miles cruce signatus, vellet Jerosolimam proficisci... (V, n° 1898).

1174. — (Obituaire du prieuré de La Haye des Bons hommes.)

Amaury, roi de Jérusalem, fils de Foulques, comte d'Anjou, donne une portion de la Vraie Croix à l'abbaye de Grandmont et une autre à son neveu Henri II, roi d'Angleterre, qui la donna au prieuré de la Haie près Angers, en le fondant. (V, n° 1909).

Après 1176. — (Saint-Florent de Saumur.)

Robert, évêque de Nantes, notifie une donation faite per Philippe, son oncle, avant de prendre l'habit de religion en l'abbaye de Saint-Florent.

Actum in presentia ipsius Episcopi in camera abbatis apud abbatiam sancti Florentii, dum ipse Episcopus esset in peregrinatione Jerusalem. (V, n° 1918).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1185. (*Roger de Hoveden.*)

« Ce fut dans le mois de mars qu'un nombre prodigieux de chevaliers, de comtes et de barons d'Angleterre, de Normandie, de Bretagne, d'Anjou, du Maine et de Touraine, prirent la croix à la sollicitation du Patriarche de Jérusalem. » (Lobineau, *Hist. de Bretagne*, tome I, page 170.) (V, n° 1990).

1190. (*Abbaye de Saint-Denis, prieuré de Sainte-Gauburge.*)

Charte de R. comte du Perche. — Hoc autem factum est apud Nongentum in aula comitis, anno ab incarnatione domini 1190, tempore quo Reges Jerosolimam profecti sunt. (V. n° 2054).

Vers 1192. — (*Fondation de la Collégiale de Saint-Nicolas de Craon par Raginaldus Allobros.*)

... Post longum temporis spatium Mauritius, filius Hugonis et Marquisiæ, Credoniensis dominus, in morte fratris sui Fulconis de Matefelon..., concessit..., audientibus uxore sua, Isabel de Meduana, et Mauricio filio suo adhuc juvene, arrepto itinere ad partes transmarinas .. (V, n° 2065).

1197. [*Abbaye de Beaumont*). Charte de Barthélémy de Vendôme, archevêque de Tours... Dilecti consanguinei nostri Gaufridus de Plesseio. Bartholomeus, Gervasius, Mattheus, fratres,... recognoverunt quod Gervasius de Plesseio, pater suus, et mater sua Dyonisia, alter ad religionem Templariorum, altera ad religionem monialium Bellimontis prope Turones transituri, rebus suis disponendo..., dederunt... (V, n° 2098).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sans date (Abbaye de la Clarté.)

Testament. — Ego Bartholomaeus miles de Plesseio... Item do... pro cruce mea ad sepulcrum domini nostri portanda, viginti libras... (VI. n° 2123).

Vers 1202 le 8 août à Marseille (Abbaye de la Boissière).

Hugo de Mathefelun me dedisse et in hac carta mea confirmasse pro Dei amore et salute mea... monachis Sanctae Mariae de Busceria quinque solidos andegavenses redditus in nundinis Sancti Jouini apud Lusdum eisdem monachis annuatim reddendos... De predictis nummis cereum unum facient qui annuatim ante majus altare in festivitate assumptionis B. Mariae annuatim ardebit. Hujus rei testes sunt : Guido de Daon.

Rorgues de Saceio.

Guillelmus de Rocha, et alii plures apud Massiliam octavo die augusti.

Les trois témoins accompagnent Hugues de Mathefélon à la Croisade. (VI, n° 2128[2]).

Vers 1200. (Archives de Saint-Nicolas de Craon.)

Testament. — Ego Mauritius de Credone, filius Hugonis..., pergens Jerosolimam, sic disposui et sic ordinavi res meas... (VI, n° 2135).

Vers 1200. (Hôtel-Dieu de Saint-Jean d'Angers.)

« Mauricius de Creone », allant à Jérusalem, fait un don à l'aumônerie d'Angers. (VI, n° 2140).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vers 1200. — (Cartulaire de la Haye des Bonshommes.)

Charte de Philippe de Milly, sire de Naplouse et de Mont-Réal, maître du Temple de Jérusalem.

Portion de la vraie croix et reliques de sainte Catherine données par Philippe de Naplouse, sire de Montréal, à Maurice de Craon qui en fit présent à la maison des Bonshommes de la forêt de Craon (Prémontré).

Quia ego Ph^s^ Neapolitanus, tunc Montis Regalis dominus, compunctus divinitus orationum traherer desiderio in Montem Sinay eundi et a monachis loci illius sepulcrum Beatae Virginis Catherinae michi aperire obtinui et cum ingenti timore pariter et amore de sacratissimo corpore praefatae Virginis praesentem Thesaurum veraciter assumpsi et usque ad hoc tempus per Dei gratiam magister Militiae Templi constitutus sum eum reverenter custodiens, in mei memoriam donno Mauricio de Credone, ejus precibus adstrictus, dedi. Donavi etiam domno Mauricio de Credone de vivifica Cruce Christi, quod oculis nostris probavimus. quam Emmanuel Constantinopolitanus Imperator michi dedit cum essem cum eo apud Constantinopolim asserens in veritate hoc esse de dominica cruce, sicut a patre suo didiscerat. (VI, n° 2149).

1202. (Abbaye de Marmoutier.)

Ego Ludovicus comes Blesensis et Claremontensis, ... Jherosolimam proficiscens,... dedi liberaliter... (VI n° 2160.)

Juillet 1202. (Saint-Martin de Tours.)

Andreas dominus de Sancto Medardo.... Cum

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ego Cruce signatus Jerosolimam profecturus. .. — Restitution pie. (VI, n° 2162).

1202. (*Marmoutier, layette de Foncher.*)

Ego Bartholomeus de Columbers miles.... — Charte de réparation de torts faits au monastère. sans doute en partant pour la Croisade, accompagné d'Estienne Freslon son sergent.

Actum anno gratiæ M° CC° secundo, scilicet quando comes Blesensis Ludovicus, et comes Perticensis Gaufridus et comes Flandrensis et alii Cruce signati iter arripuerunt in terram Jherosolimorum... (IV, n° 2165).

1208. (*Abbaye de la Merci-Dieu.*)

Ego Johannes de Saizilly, jam Cruce signatus. cum assensu et voluntate Philippi de Saizilly domini, heredis et nepotis mei... dedi... Testes : Frater Guillelmus, de Templo miles... (VI, n° 2265.)

1208. (*Abbaye de la Merci-Dieu.*)

Ego dominus Eschivardus dominus Pruliacenssi notum facio... Gaufridum fratrem meum donasse... Ego et Gaufridus frater meus presens scriptum sigillis nostris roboravimus. Actum est hoc anno verbi incarnati M° CC° VIIIJ° in inceptione itineris Jeroosolimitani. Hoc autem ratum erit si ipse Guillelmus obierit... (VI, n° 2268.)

1209. (*Cartulaire de la Haye.*)

Guillelmus de Landa de Baluchon... Ego dedi... quando iter meum arripui eundi Jerusalem, anno incarnationis dominicæ M°CC° nono.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Lande Baluchon (sceau): *D'azur à 3 têtes de loup d'or lampassées de gueules.* (VI, n° 2270.)

1209. (Abbaye de N.-D. de Fontaines.)

Vente et donation par Raginaudus de Chantelou.

Ego Sulpicius dominus Ambaziæ... tam elemosinam quam venditionem, quia de feodo meo erat et præcipue quia in Albigensi crucesignatus peregre profectus erat.... firmiter tenendam manu cepi... (VI, n° 2276).

1208. (Cartulaire de la Haye aux Bonhommes.)

Ego Eschivardus dominus de Pruilliaco .. dono et concedo...., cum iter arriperem ad partes transmarinas... (VI, n° 2295.)

1210. (Abbaye de Villeloin.)

Ego Robertus, dominus Busenciaci, Cruce signatus, iturus Jerusalem...

Il concède sous son sceau (chargé *d'une aigle*) une donation de Geoffroy de Palluau, sire de Montrésor. (VI, n° 2298).

1211. (Église d'Angers):

Odo Ferrarius, miles, cum filio suo Gaufrido dimittit capitulo Sancti Mauricii receptionem forragii hominum de terra Chemirei et de Sancto Dionisio... Canonici vere dederunt ei LXXV libras ut fierent participes peregrinationis quam arripere volebat contra hereticos albigenses... Actum publice Andegavis in ramis palmarum. (VI, n° 2318.)

1211, juillet. (Saint-Martin de Tours.)

Bartholomeus Pagani, miles, salutem in Domino... Ego crucesignatus iter peregrinacionis arrep-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

turus..., concedente Eustachia dilecta uxore mea et Gaufredo unico filio meo... (VI, n° 2324).

1212. — (Abbaye de Nioyseau.)

Donation par Regnaud d'Iré, cruce signatus. (VI, n° 2238).

1213. — (Abbaye de Toussaints d'Angers.)

Frater Girardus Brochart, præceptor militiæ Templi in Aquitania. (VI, n° 2358).

1213. — (Marmoutier.)

Ego Petrus Savarici, dominus Montis Basonis et Columbariarum..., cum essem crucesignatus contra Albigenses. (VI, n° 2361.)

1213 v. s., mars. — (Archives de Villeloin.)

Règlement fait, d'accord avec le Légat, sur le fait de ceux qui étaient crucesignati. (VI, n° 2370).

1214. — (Abbaye de Turpenay.)

Ego Oliverius de Lengez crucesignatus... dedi... Actum apud Lengez pridie motionis suae in Jerusalem anno gratiae M° CC° XIII°. (VI, n° 2383.)

1216. — (Saint-Jean d'Angers.)

Amaury de Craon confirme la donation que son feu père, « allant en Jérusalem », avait faite à l'Hôtel Dieu de Saint-Jean d'Angers. (VI, n° 2424.)

1208. — (Saint-Martin de Tours.)

Hugo Ridelli confirmat donationem factam capitulo Turonensi a Gaufrido fratre suo, crucesignato,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

iter peregrinationis suae arripere volente, anno 1218. (VI, n° 2454[3]).

1218 n. s., mars. — (Cartulaire de Philippe-Auguste.)

Willelmus de Rupibus, senescallus Andegavensis, salutem in Domino... Cum iter arriperem eundi peregre erga haereticos Albigenses cum domino Ludovico, domino regis Francorum primogenito et aliis crucesignatis, .. confirmavi uxori meae Margaritae de Sabolio dotalitium suum... (VI, n° 2457.)

Juin 1219. — (Abbaye de Baugerais.)

Reverendo patri suo et domino J. Dei gratia Turon. archiepiscopo, R. de Preciniaco miles suus, salutem et debitam subjectionem.

Il notifie à l'archevêque une sienne donation aux moines de Baugerais et le constitue son premier exécuteur testamentaire, s'il meurt dans ce pèlerinage. Vos enim ante alios et super alios testatores meos totius testamenti mei constituo testatorem, ita tamen si in hac peregrinatione decedere me contigerit. (VI, n° 2479.)

1219 v. s., 3 mars. — (Cartulaire de Philippe-Auguste.)

Conventions de la Trève entre Ph. Auguste, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre.

Henricus rex Angliae.. Noveritis quod Philippus Dei gratia Francorum rex illustris, pro terra (guerra ?) terrae Albigensium, et obtentu precum domini Papae, nobis... dedit rectas treugas... (VI, n° 2481.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1219 mai — (Cartulaire de Villeloin.)

Ego Raginaldus de Insula. miles..., me dedisse.., cum essem in precinctu itineris mei contra Albigenses (VI, n° 2482.)

1220. (Abbaye de la Merci-Dieu.)

Dominus Ebeteus miles, frater domini Guillelmi de Nicaio, recognovit quod prefatus G. frater suus, Jherosolimam profecturus. dedit... (VI, n° 2534.)

Vers 1230. — (Cartulaire de la Haye des Bonshommes.)

Foulques Quatre Barbes, chevalier, étant sur le point d'entreprendre un long vogage. teste et fait entre autres. une donation à l'abbaye de Nioyseau (VI, n° 2551.)

1225. — (Cartulaire de Ph Auguste.)

Frater Guido de Breies, domorum militiae Templi in Aquitania preceptor humilis.

O. de Rupe, domorum militiae Templi in Francia preceptor.

P. de Beauvez, preceptor in domibus Templi parisiensis.

Aubertus Lallemant, Guillelmus de Negron, Johannes de Milliaco. *templiers* (VI, n° 2609.)

1226. (Abbaye de la Boessière)

Ego Johannes de Corcellis, in terram Aubigensium peregre proficiscens...

Concession, comme principal seigneur féodal d'une donation d'Aimery Golafre (VI, n° 2632.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vers 1230. (*Sans date.*)

Fulco Quator Barbas, peregre proficiscens, facit testamentum suum, dicens... *(sceau)*. Obiit idem Fulco vj^to^ kalendas februarii. (VI, n° 2702.)

1240, juillet. (*Archives de l'abbaye de la Trinité de Vendôme: Prieuré de Chateau en Anjou.*)

Charte de Juhel, archevêque de Tours... Johanne [de Aluia], domino Castellorum, de transmarinis partibus redeunte...

« *C'est une hypothèse, il n'est pas revenu.* » (VII, n° 2865.)

1240 juillet, Angers. (*Cartulaire de la Haye.*)

Mauricius de Danieleria, miles,... dedit... tempore quo iter arripuit transmarinum.

(Croquis des armes de Maurice Daniel ou de la Danielière). (VII, n° 2867.)

1240. (*Abbaye de Loroux.*)

Aimericus de Mareil, miles, salutem in. Domino., Cum défunctus Henricus de Mareil, miles, frater meus, antequam iter arriperet in subsidium Terrae Sanctae, dedisset .. pro salute animae suae et antecessorum suorum ecclesiae Beatae Mariae de Oratorio [Loroux]... (VII, n° 2875).

1244. (*Abbaye de la Boessière.*)

Thomas Dei gratia Yeraprentis et Archadiensis episcopus, salutem in Domino. Cum nobilis vir Johannes de Aleia, dominus Castellorum et Sancti Christofori, rediret de partibus transmarinis. Nos, benignitatem et devotionem ipsius nobilis eviden-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tius attendentes, quandam peciam salutiferi ligni vivifice Crucis a felicis recordationis Gervasio Constantinopol° Patriarca nobis olim collatam, predicto nobili duximus conferendam, quam, sicut scimus, bonae memoriae Emmanuhel Constantinopolitanus imperator adversus inimicos Cruces in praelio deferebat (VII, n° 2879.)

1248. Le vendredy avant la feste de la Magdeleine, (Charte de Gui, évêque d Auxerre.)

Cum Karissimus avunculus noster Droco de Melloto, dominus Locharum et Meduanae, Cruce signatus, vellet in Terrae Sanctae subsidium proficisci, in nostra presentia constitutus recognovit quod cum alias, videlicet anno Domini M° CC° tricesimo nono, mense julio, vellet in Terrae Sanctae subsidium transfretare, in testamento suo dedit et concessit domui de Chartrouse... pro anniversario suo et Helisabeth uxoris suæ... in perpetuum faciendo... (VII, n° 2889).

1244. (Abbaye de la Boessière.)

...Johannes de Aleya, miles, dominus Castellorum et Sancti Christofori, salutem in Domino. Viri religiosi abbas et conventus de Busceria satisfecerunt mihi de quingentis quinquaginta libris Turonensium quas mihi dederunt pro quodam sanctuario quod eisdem contuli, scilicet quaedam pecia ligni vivificae Crucis domini quam attuli de partibus transmarinis..., Datum anno Domini M° CC° quadragesimo quarto. (VII, n° 2917).

1214. (Abbaye de la Boessière.)

.. Ego Johannes de Alleya, miles, dominus Cas-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tellorum et Sancti Christofori, ... confirmaui Deo et Beatae Mariae et monachis de Busceria in presentem et perpetuam elemosinam .. sexaginta solidos Turonenses annuatim percipiendos in nundinis meis Sancti Christofori, et hoc feci ad ministrandum in perpetuum die ac nocte luminare trium lampadarum coram quodam sanctuario quod eisdem contuli, videlicet quadam pecia ligni vivicae crucis Christi quam attuli de partibus transmarinis... (VII, n° 2931.)

1248. (*Collégiale de N.-D. de Loches.*)

Guido... autissiodorensis episcopus... Cum Karissimus avunculus noster Droco de Melloto, dominus Locharum et Meduane, Cruce signatus, vellet in Terrae Sanctae subsidium proficisci,... recognovit quod cum alias, videlicet anno Domini 1239 mense julio, Cruce signatus, vellet in Terrae Sanctae subsidium transfretare, in testamento suo dedit... (VII, n° 2973 et 3051.)

1248. (*Abbaye de Villeloin.*)

Concordat entre ledit Dreux de Mello et l'abbaye de Villeloin.

... Composuimus... quod si a die recessus ipsius nobilis in Terram sanctam proficiscentis... (VII, n° 2934.)

1248, *le dimanche en l'octave de la Pentecôte* (*Saint-Martin de Tours.*)

Dreux de Mello, seigneur de Loches et de Mayenne, donne à Richard Fillette, son sergent, pour le suivre à la Croisade, et aux héritiers dudit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Richard, tout ce qu'il faut de terres, prés, maisons et vignes pour la culture de quatre bœufs. (VII, n° 2978.)

1252. (Marmoutier.)

Frater Fulco de Sancto Michaele, humilis preceptor domorum Militiae Templi in Aquitania... (VII, n° 3020.)

1267. (Abbaye de la Merci-Dieu)

Frater Johannes Meldensis [Jean de Meaux], omnium domorum Sancti Lazari Jerosolim. in Francia constitutarum praeceptor. (VII, n° 3207).

1269, v. s.. mars (Saint Martin de Tours.)

Guido de Nealpha, decanus ecclesiae Beati Martini Turonensis... Nos volentes in Terrae Sanctae obsidium [subsidium ?] peregre proficisci,... damus.. (VII, n° 3223.)

1273. (Marmoutier, layette Tavant).

Frater Johannes de Sancto Benedicto, preceptor domus Templi de Insula Buchardi (VII, n° 3266.)

1317. (Marmoutier.)

Amauricus, dominus de Credonio et de Chantoceyo, salutem in Domino. Noveritis quod nos, volentes diem nostrae peregrinationis extremae operibus meis prevenire... (VIII, n° 3488).

Entre 1174 et 1206 (Saint Martin de Tours).

Ego Hugo de Aloia [*Hugues d'Alès*] violentiam feceram in terra Beati Mauricii,... et cum autem

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

suscepissem Crucem visitaturus sepulchrum Domini, campunctus et ad cor rediens... Il renonce à ses prétentions (XII¹, n° 4480.)

1268.

Lundi devant la saint Jean-Baptiste (Charte-contrat, pour aller à la Croisade, entre Jean d'Avoir, chevalier, et monseigneur Guillaume, seigneur de Sainte-More (XII¹, n° 4943.)

1188. — (Collection de Touraine et Anjou.)

Ego Briardus comes Vindocinensis... notum facio quod Aalez uxor defuncti Hugonis de Marcheio et Hugo et Radulfus et Gofridus, filii ejus, quandam carrucatam terrae quam habebant Cegoigenias cum granica..., Canonicis Beatae Mariae Blesensis pro mille solidis andegavensis monete vendiderunt... Canonici vero cum supradictis fratribus in hunc modum convenerunt quod si Radulfum sive Gofridum, a Jerosolymis redire contigerit, redimere terram praedictam poterit... (XI, 5084).

1202. — (Abbaye de N.-D. de Blois).

Ego Johannes Veteris Vici dominus, Jerosolymanum iter arripiens... Accord sur procès entre Jean sire de Vieux bourg et les chanoines de ladite abbaye (XII¹, 5086.)

1122.

Gautier, sgr de Montsoreau, se disposant à partir pour la Terre-Sainte.

1129. — (Abbaye de Fontevrault.)

... Actum et hoc eo tempore quo Dominus Fulco junior comes Andegavensis Jherusalem per-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rexit secundo anno ab Incarnatione Domini 1129 (XII[1], n° 5705.)

1096. — (Titres de Chemillé.)

... « Anno ab Incarnatione Domini 1096 quo plurimi homines ad locum sanctum Jerusalem causa videlicet pugnandi, cum gente crudelissima paganorum pergebant ; mense augusti tempore quo iter capiebant... (XII[1], n° 6327).

Vte DE POLI.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHRONIQUE

Chaque année, nous nous faisons un devoir d'ouvrir cette chronique par une pieuse et affectueuse remembrance pour ceux de nos honorés collègues qui nous ont fait l'amère tristesse de nous quitter dans la vie :

Monsieur le Colonel Comte de l'Église de Ferrier de Félix, commandeur de la Légion d'honneur, de l'Ordre Pontifical de Saint-Sylvestre, de l'Éperon d'or, etc., type d'honneur chevaleresque, est en tête de cette liste funèbre ; comme il fut toujours en tête des fidèles du devoir, de l'esprit de sacrifice, de la foi patriotique, de la fidélité inviolable C'était un beau et saisissant modèle du parfait Gentilhomme français.

De même a-t on pu dire de Monsieur le Comte de Colleville, doyen des Camériers Secrets de Cape et d'Épée de Sa Sainteté le Pape, d'une race de Croisés, et auquel l'Association des Chevaliers Pontificaux a voulu rendre un solennel hommage.

Monsieur Césaire Cousturier, chevalier, commandeur du Saint-Sépulcre de Jérusalem, qui inspirait par la noblesse de sa vie, de ses sentiments, par la fermeté de ses croyances, par son talent de peintre, l'admiration, la sympathie, l'affection.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Monsieur GUSTAVE-ADOLPHE DROLET, ✻, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, ancien volontaire aux Zouaves Pontificaux, Président de l'Union Allet (Zouaves Pontificaux du Canada), l'un des Vice-Présidents de l'Association des Chevaliers Pontificaux, et qui s'est éteint à Montréal, terrassé par une terrible maladie, dans les sentiments admirables qui furent l'honneur et l'exemple de toute sa vie.

Monsieur le Chevalier GOFFREDO DI CROLLALANZA, Secrétaire Général de l'Académie héraldique d'Italie, rédacteur en chef du Journal Héraldique, directeur de l'Annuario de la Nobiltà Italiana, érudit très distingué et justement considéré.

Monsieur le MARQUIS DE DOU, Gentilhomme Espagnol qui était le modèle des plus nobles vertus, et qu'ont pleuré tous ses coreligionnaires et ses nombreux amis et admirateurs.

Enfin, Monsieur le COMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, chef vénéré d'une antique race issue de la très illustre Maison des Sires de Coucy, et que la mort a pris dans sa 95e année.

Notre souvenir demeurera fidèle à toutes ces chères et nobles mémoires.

⚜ DISTINCTIONS HONORIFIQUES CONFÉRÉES A DES SOCIÉTAIRES :

FRANCE : *Officier de l'Instruction Publique* (à l'occasion du centenaire de la Société Nationale des Antiquaires) : le comte H. de Gérin-Ricard. — SAINT SIÈGE APOSTOLIQUE ; *Camérier de Cape et d'Épée* : le chevalier Pidoux. — Georges Salleron : *Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, Commandeur* :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Georges Salleron. *Chevalier* : Comte H. de Gérin-Ricard. — Emile Perrier. — Russie : Ordre Impérial de Saint-Alexandre Newski. S. Exc. le Prince Répnine.

SOCIÉTÉS SAVANTES :

Académie de Vaucluse : *Membre titulaire* : M. Emile Perrier. – *Société des Lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc,* et *Société d'Archéologie Lorraine* : *Membre titulaire* : Baron Max de Finfe de Saint-Pierremont.

Ouvrages envoyés au C. H. de France.

Le Général Baron de Charette, par le Comte du Puget. Très beau panégyrique du vaillant Général, « type du soldat de race française : Stature, allure, geste, sont d'un homme né pour le commandement ; sa caractéristique, la bonté. » Cette page non moins excellente concerne plus particulièrement le C. H. de France :

« Athanase de Charette de la Contrie est né d'une famille qui, dès le XIIe siècle, figure glorieusement dans les annales de la noblesse bretonne. Jean de Charette fut armé Chevalier sur le champ de bataille de Chirey, par Duguesclin (1370). En 1480, nous retrouvons encore M. Jean de Charette, qui comparaît à la montre des Nobles. Perrot Charette a passé à la réforme en 1426.

« A la réformation de 1513, Guyon Charette est qualifié seigneur de Trévignet.

« La maison de Charette compte encore quatre chevaliers de Malte, et un chevalier de Saint-Michel, qui prit parti pour Henri IV contre le duc de Mer-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cœur. Il avait été, auparavant, sénéchal de Bretagne.

« Julien « Charet » onzième du nom, reçut en 1645 le collier de l'Ordre de Saint-Michel des mains du Duc de Brissac.

« Dans les lettres patentes d'érection du marquisat de la Gascherie, données par le roi Louis XVI, sont relatés les services rendus par la famille dans l'armée et la magistrature, les alliances avec les Maisons de Rohan, de Montmorency, de Gontaud, de Coëtlogon, de Coislin et d'Aubigny.

Feuilles éparses, poésies avec une préface de Madame la Princesse de Faucigny-Lucinge. (Chartres, Edm. Garnier, 15, rue Noël Ballay, 1905, in-16, VIII-100 p.)

« Je me fais un véritable plaisir d'apporter ici à la baronne Coche de la Ferté le témoignage ému des heures charmantes que m'a procurées la lecture de « Feuilles éparses »... Elles sont parsemées de pensées fines, élégantes, exprimées avec une gracieuse simplicité. » C'est en ces termes si élogieusement et si justement sympathiques qu'une lectrice d'élite, la Princesse de Faucigny-Lucinge, née Choiseul-Gouffier, présente au public ce joli écrin de poésies, que l'auteur elle-même fait précéder de ces quelques lignes généreuses :

« Les pensées, les sentiments, les espérances tombent de notre cœur, sur la grande route de l'existence, comme les feuilles du chêne se dispersent à l'automne au souffle du vent ! Heureux est celui qui, au déclin de sa vie, peut se dire que parmi tant de feuilles mortes, quelque bonne parole tombée de sa bouche a pu faire germer un peu de bonheur dans le cœur d'un affligé ! »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le vœu tendre de ce cœur poétique ne peut qu'être exaucé : il chante et glorifie toutes les saintes amours, en versant un rayon de joie au cœur de l'affligé, en procurant « des heures charmantes » au cœur de l'heureuse. Combien des joyaux de cet écrin nous voudrions donner ici ! Nos amis nous sauront gré de reproduire au moins ceux que Madame la Baronne Coche de la Ferté a eu la délicate bonté de dédier « au vicomte O. de Poli » : *Le Lys de France.*

✥ *Inauguration du Monument Français de Waterloo (28 Juin 1904).* (Paris, J. Leroy, 55, Faubourg Poissonnière, in-8°, 30 p., illust.). Extrait du *Carnet de la Sabretache*, juillet 1904. — Très vibrant récit de la belle inauguration de ce monument patriotique dont un de nos chers amis, M. le Comte Albert de Mauroy, eut le premier la noble et pieuse pensée.

✥ Nous avons reçu pour nos étrennes des vœux de bonne année du grand poète Achille Millien sur une jolie carte photogravée (*Saint-Aubin-les-Forges : Château de Frasnay les-Chanoines*), enrichie de ce quatrain du poète :

> En ce château logea, dit-on,
> Jeanne d'Arc la sainte pucelle.
> Le peuple libéré par elle
> Voit partout sa trace et son nom.

✥ Le 6 février 1905, une très intéressante fête de famille réunissait, d'abord à N. D. de Lorette, puis au Grand Véfour et enfin à N.-D. des Victoires, les dignes fils, les nombreux parents et amis de M. le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chevalier Pierre Ségaux qui célébraient avec ce glorieux héros de Castelfidardo l'anniversaire de sa 80e année. On a applaudi avec enthousiasme d'éloquentes paroles de Mgr Colson, Aumônier des Chevaliers Pontificaux, de beaux vers vibrant de patriotisme et de foi du vénérable octogénaire, de M. le Marquis de Pimodan, duc de Rarécourt, de M. le Vicomte Oscar de Poli, etc.

Ce dernier présidait cette belle fête au nom de M. le Général Baron de Charette, retenu aux obsèques de Madame la Comtesse de Biron, sa belle-sœur. Une épée d'honneur a été offerte au vaillant octogénaire. De nombreuses adresses lui ont été envoyées, notamment par ses anciens compagnons d'armes, M. le Capitaine Mouton, de Lille, M. le Lieutenaut d'Anselme de Puisaye, de Tunis, M. le vicomte de Montgermont, Président du Comité Nantais des Chevaliers Pontificaux.

NOTES D'ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

1904. — *Mai*, 31. Vassy : M. Michel Siméon, et mademoiselle Madeleine de Mauroy, fille de M. le marquis et madame la marquise de Mauroy.

Juin, 1 : le comte Paul de Bonrepos, fils de madame la comtesse de Sainte-Marie d'Agneaux, en pr. n. comtesse de Bonrepos.

Octobre, 18 : le comte de Lameth, et mademoiselle Suzanne Crombez.

Novembre, 10 : M. Charles Marquet de Vasselot, et mademoiselle Marie-Louise du Tartre. — 16, en la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cathédrale de Nouméa : M. Henry Milliard, et mademoiselle Yvonne Préveraud de Sonneville. — 23, château du Bosmelet : M. Robert Soyer, et mademoiselle Henriette de Bosmelet.

Décembre, 21 : le comte de Lubersac, et mademoiselle Marguerite de Broglie, fille du prince et de la princesse Amédée de Broglie.

1905. — *Janvier*, 11 : le vicomte de Vassal-Montviel, lieutenant de dragons, et mademoiselle des Portes, fille de notre honoré collègue M. René Bittard des Portes, lauréat de l'Institut de France, commandeur de St-Grégoire-le-Grand, et petite-fille du très regretté général de division Bittard des Portes, G. O. ✻. — Le vicomte Henry de Reiset, et mademoiselle Marie Barberis. — 21, le comte Jean de Marcé, et mademoiselle Marguerite d'Aux.

BAPTÊMES

1904. — *Février*, 4, St-Germain-en-Laye : *George*-Louis-Marie-Eulalio-James, fils du comte de Jametel et de S. A. Grand-Ducale madame la princesse Marie de Mecklembourg-Strélitz, fille de S. A. R. monseigneur le Grand-Duc de Mecklembourg-Strélitz et de S. A. madame la princesse d'Anhalt.

Juillet, 12 : *Ferdinand*-Henri, fils de M. le baron et de madame la baronne de Boerio, et filleul de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Duc d'Alençon et madame la Duchesse de Vendôme.

Août, 30 : *Hervé*, fils de M. le baron et madame la baronne Max de Finfe de Saint-Pierremont.

Septembre, 5 : Giovanni-Antonio, fils de M. le marquis et de madame la marquise Gerolamo de Ferrari. — Adolphe-Edward, fils de M. le comte et madame la comtesse de Pianelli de la Valette. — 22 : *Albin*-Jacques-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Maurice-Charles-Antoine-Gaspard-François, fils de M. le Cher Pidoux, archiviste paléographe, docteur ès droits, commandeur de l'Ordre pontifical de St-Silvestre, et de madame Pidoux, née de Carol.

Novembre, 7 : Jean-Renauld, fils de M. le vicomte et madame la vicomtesse de Roquette-Buisson. — 28 : Marie-Louise, fille de M. le comte et madame la comtesse Gousset.

Décembre, 8 : Valeran, fils de M. le vicomte et de madame la vicomtesse Edmond du Pin de la Guérivière.

1905. — *Janvier*, 19 : Pierre, fils de M. et madame Roger Grenier de Cardenal.

DÉCÈS

1904. — *Mai*, 27 : Madame Marie-Françoise Le Gaigneur, veuve de M. Léopold Guerlin, 89 ans.

Juin, 5 : Charles de Mauroy, fils de notre honoré Collègue M. le marquis de Mauroy, 18 ans. — 28 : Marie Geneviève de Marcé, vicomtesse de Marcé, 69 ans.

Juillet, 11 : Madame Bernard d'Arbigny de Chalus, née Hache de la Contamine, 83 ans. — 22 : Notre honoré Collègue François-Marie Césaire Cousturier, chevalier, commandeur du Saint-Sépulcre, 62 ans. — 26 : Baron Guisbert d'Huart, fils de notre très regretté Collègue, 28 ans.

Août : 17 : Alfred-Gabriel de Tesson, Doyen d'âge des Chevaliers du Saint-Sépulcre où il avait été admis le 10 septembre 1847, mort dans sa 97e année. — 19 : M. le chanoine Jean-Baptiste Paul de Terris, curé-archiprêtre d'Apt, missionnaire apostolique, ancien vicaire général, 62 ans. — 30 : Marie-Henri-Gabriel de Gastebois, 56 ans.

Septembre, 2 : Hervé-Marie-Elzéar vicomte de Saisy de Kérampuil, sénateur inamovible, ancien officier, ✻ et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Saint-Grégoire. — 19 : Madame Marie-Renée de Bremond d'Ars, baronne de Maussac, marquise de Thezan Saint-Geniez, veuve de notre très honoré collègue le marquis de T. S. G., et sœur de notre éminent Président d'honneur le comte Anatole de Bremond d'Ars, marquis de Migré, 77 ans. — 24 : Henri-Louis-Aimé Gousset, frère de notre honoré Collègue M. le Comte Gousset, 29 ans.

Octobre, 25 : Marie-Jean-Emmanuel, comte Genebrias de Gouttepagnon, ancien capitaine aux Zouaves Pontificaux, chevalier de Pie IX, 69 ans. — 27 : Louis-Marie-Adolphe Levesque, baron d'Avril, ministre plénipotentiaire, O. ✻, grand'croix de l'Ordre Royal de la Couronne de Roumanie, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, 82 ans.

Novembre, 1er : Marie-Edouard, comte de Mareschal-Vezet, ancien lieutenant-colonel, commandant le 54e d'infanterie territoriale, ✻, 71 ans. — 2 : Noémie-Charlotte-Philippine-Maurice, comtesse de Proyart de Baillescourt, mère de notre honoré collègue, 64 ans. — 8 : Mademoiselle Céline-Joséphine de Tarade, sœur de notre honoré collègue, 72 ans. — Paul de Granier de Cassagnac, ✻. — 26 : Edouard-Charles-Théodore Pissonnet, comte de Bellefonds, O. ✻. — 29 : Marie-Julie-Joséphine d'Auvergne, comtesse douairière de Maussabré de Puybarbeau, veuve de notre très honoré président d'honneur, 75 ans.

Décembre, 4 : Françoise de Bourgevin de Vialart, marquise de Moligny, 86 ans. — 11 : Madame Antoinette des Salles, veuve de M. Jean-Jacques Cléret de Langavant, ancien capitaine de vaisseau, général de brigade (Guerre de 1870) C. ✻ et chevalier de l'Epée (Suède), 87 ans. — 27 : Dom Luis Fernando de Allos de Martin Lopez de Haro y de Magarola, Marquis de Dou, notre très honoré collègue.

Le 5 Janvier 1905 ont été célébrées, dans la Cathé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

drale de Reims, au milieu d'une affluence considérable les funérailles de l'Eminentissime Cardinal Langénieux, Archevêque de Reims.

1905. — *Janvier*, 3 : Mademoiselle Marie-Joséphine de Girval, 35 ans. — 10 : Madame Hélène-Lydie Gilbert du Deffant, veuve de M. Jules Failly, ancien Député, mère de notre honoré collègue M. Ferdinand Failly, 93 ans. — 13 : Notre honoré collègue M. le comte Charles-Ferdinand de Colleville, Doyen des Camériers secrets de Cape et d'Epée, 85 ans. — 16 : Mademoiselle Constance-Marie-Désirée-Louise Debout, tante de notre vénérable collègue M. le chanoine Henri Debout. — 23 : Charles-Marie-Léonce, comte de Maussion de Candé, 75 ans — 24 : Son Altesse Eminentissime le prince Grand'Maître de l'Ordre Souverain de Malte Fr. Jean-Baptiste Ceschi a Santa-Croce. — Son Excellence Monseigneur Ludovic Piavi, Patriarche latin de Jérusalem, Grand'Maître de l'Ordre du Saint-Sépulcre, pieusement endormi dans le Seigneur dans sa 72e année, la 50e de son sacerdoce et la 29e de son Episcopat. — 29 : Marie-Auguste, Baron d'Avout, Chef de Bataillon d'Infanterie en retraite, ✻, petit-neveu du Maréchal Prince d'Eckmühl, et cousin du Grand-Chancelier de la Légion d'Honneur, Général Duc d'Auerstaedt, récemment décédé, 54 ans.

Février 7 : Religieuse personne Madame Marguerite-Charlotte-Josèphine Carol, des marquis de Carol, en Religion Sœur Marie-Imelda, Religieuse de cœur de la Congrégation enseignante des Dominicaines du Saint Nom de Jésus, sœur de notre honoré collègue le Comte de Carol, belle-sœur de notre hon. coll. le chevalier Pidoux, 30 ans. — 8 : Notre très honoré collègue M. Louis-Marie-Léonce, Comte de Caix de Saint-Aymour, père de notre hon. coll. le Vicomte de Caix de Saint-Aymour, 94 ans. — 28 : Paul-Stanislas Lambert, beau-père de notre hon. coll., M. Georges Salleron, 66 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

✠ Lettre adressée au Président du C. H. de France :

« ... Vous dites, à propos des Du Buisson aux Croisades : Le lignage chevaleresque de Normandie de noblesse féodale, en latin *de Dumo*, Du Buisson, — qu'il ne faut pas confondre aux quelques homonymes de la même Province, *ou des autres Provinces* de France, *presque tous anoblis*, etc.

Voilà un jugement bien sévère pour les Du Buisson qui ne sont point de Courson — et ne croyez-vous pas qu'il faudrait faire à cet ostracisme une exception en faveur tout au moins des du Buisson de Rouergue et du Languedoc, dont ma famille a seule l'honneur de porter le nom par suite de l'extinction de toutes les branches directes de cette famille.

C'est en effet, par substitution que la famille de Roquette porte le nom de Roquette-Buisson.

François de Roquette, seigneur de Magrins et d'Auzielle, épousa, le 22 octobre 1623, Jeanne de Buisson, dame de Varagne, ou de Varannes, de Cailhatel et de Boussonac, fille de messire Barthélemy de Buisson, et de dame Jeanne de Noé, à charge de faire relever le nom et de porter les armes de Buisson, par le premier mâle qui naîtrait de ce mariage. — Ce fut Antoine de Roquette-Buisson, maintenu par M. Bazin de Bezons, le 28 janvier 1669 — et dont le fils Bernard de Roquette-Buisson, chevalier de Malte, bailli de Manosque, grand croix de l'ordre, fut au XVIIIe siècle en rang pour être Grand-Maître.

Or, cette maison de Buisson, dont la Chesnaye des Bois, Mr de Barrau, généalogies du Rouergue, La Roque, généralité de Toulouse, ont donné des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

généalogies assez incomplètes, est certainement une des plus illustres du Midi. La branche des Du Buisson, Mis de Bournazel (érection par lettres patentes de 1624), compte de nombreux sénéchaux du Rouergue, des officiers, des chevaliers de Malte; celle des Mis d'Aussonne (érection de 1676) compte des P^ers^, P^ts^ à la Cour des Aides de Montpellier, celle des C^tes^ de Beauteville, des ambassadeurs, des chevaliers de Malte, un Grand Croix de St-Louis, lieutenant-général, évêques, etc. — Enfin celle du Buisson de Beauvoir, reçut de François 1er (février 1518) le droit de porter les armes des comtes de Toulouse, comme proche parent de ceux-ci. La branche de Varannes et celle de Beauvoir sont les mêmes. Enfin La Chesnaye Desbois déclare que la Faille met cette Maison au même rang que celles d'Adhémar, de Durfort, etc. Il est une transaction de « Nobilis Vir Dominus de Buisson, en 1263, et un de Buisson, Grand Commandeur de Malte en 1395, etc.

Enfin M. Brémond dit même que Chatard du Buisson fit partie de la 5e Croisade entreprise en 1198. « (Dulaure, archiviste de Clermont-Ferrand.), et que Guiraud, Enjorrant et Raymond du Buisson assistèrent à la 6e Croisade. (Cad. et Charte datée d'Acre 1240). Il dit même que Injoran du Buisson fit partie de la 7e Croisade, (Charte d'Acre de 1249), en même temps que Guillaume de Roquette (Charte de Damiette, 1249) ; mais ces faits ne sont point démontrés, car j'en ignore la source et M. Brémond fut un généalogiste peu autorisé. — C'est donc là une assertion que je vous donne sous toute réserve et que je serais même heureux de pouvoir contrôler sérieusement.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vous le voyez, Monsieur et cher Président, je viens sans avoir honte de vous importuner de faire un plaidoyer pro domo ou *Dumo*, et j'espère que vous voudrez bien pardonner à un de vos plus jeunes collègues cette longue lettre... »

✤ Madame la comtesse de Pimodan : *Contes et Légendes du vieux Japon d'après la traduction anglaise de M. A.-B. Mitford.* (Paris, Plon-Nourrit, 8, r. Garancière, 1904.)

Ces contes et légendes ont d'abord été traduits en anglais par M. Mitford, dans les années qui suivirent l'ouverture du Japon aux étrangers. Depuis lors, on a beaucoup écrit sur ce pays, son histoire, sa littérature, ses traditions, ses récits populaires. « Mais, dit Madame la comtesse de Pimodan, le livre de M. Mitford garde, pour tous ceux qui habitèrent comme nous l'Extrême-Orient, un grand charme évocateur et primesautier. »

« *Comme nous* », c'est ainsi, en deux mots, très simplement, que Madame de Pimodan rappelle que son mari fut durant des années notre Attaché militaire au Japon, où elle voulut l'accompagner.— Personne, mieux qu'elle, n'était donc qualifié pour donner à la France l'écho fidèle et le reflet délicat de l'œuvre « évocatrice et primesautière » de M. Mitford ; car, sans s'astreindre au mot à mot d'une traduction littérale, elle en a toujours observé l'esprit et suivi l'allure générale ; et l'on peut dire que M. Mitford n'a rien perdu à servir de guide à la grâce française non plus qu'à l'esprit français.

✤ *La Corse militaire*, le beau et bon livre dont nous avons fait un juste éloge, vient de mériter à son auteur M. le marquis d'Ornano un témoignage

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bien flatteur d'admiration et de sympathie. A la suite d'une conférence publique de M. B. de Benedetti, à laquelle assistait toute la population d'Ota, pays natal de l'auteur, l'assemblée a décidé à l'unanimité d'offrir au marquis d'Ornano par voie de souscription le beau bronze de Chapu, *La Vérité et l'Histoire*, avec cette inscription : « AU MARQUIS D'ORNANO, AUTEUR DE LA CORSE MILITAIRE, SES COMPATRIOTES D'OTA. »

C'est là un laurier aussi glorieux que mérité.

✠ EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS, *Jean Langlois, architecte de Saint-Urbain de Troyes*. Caen, M. Delesques, 34, rue au Canu, 1904, in-8°, 18 p.) — L'éminent Directeur de la Société française d'archéologie prouve que l'admirable église de Saint-Urbain de Troyes eut pour premier architecte de 1262 à 1266, le troyen Jean Langlois, qui s'en alla, dit M. de Poli, mourir à la croisade. « Son nom, conclut M. Lefèvre-Pontalis, serait resté inconnu, comme celui de tant de grands artistes du moyen-âge, sans les défauts de sa comptabilité. Il faut souhaiter qu'une inscription dans l'église conserve le souvenir d'un architecte que Violet-le-Duc a justement qualifié d'homme de génie. »

✠ *Almanach de Gotha, Annuaire généalogique, diplomatique statistique*, 142e année. (Gotha, maison Justus Perthes, XXIV, — 1248 p.).

Cette importante et très exacte publication est accueillie toujours avec le plus grand et le plus sympathique intérêt ; huit nouvelles familles princières ont été insérées dans la IIIe partie (*Généalogie d'autres maisons princières non souveraines d'Europe, des maisons ducales de France, de Belgique, de Grande-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bretagne et de maisons princières d'Espagne, d'Italie et de Russie : trois de nationalité française, les princes de Carini (la Grua et Talamanca,) les princes d'Umbriano del Precetto (Montholon-Sémonville), les princes de Chalais (Galard-Béarn).

⚜ Nous apprenons au dernier moment que M. du Fornel du Roure, baron de Paulin, vicomte de Pleyne, avocat à la cour d'appel, membre de la Société des Collectionneurs d'ex-libris, vient d'être admis comme membre honoraire au Conseil héraldique de France.

⚜ Tout ce qui se passe en ce moment en France, ou pour parler plus exactement dans le milieu qui opprime la France et prétend même lui imposer par décret la religion du Vadécardisme, n'est rien autre que la manifestation d'un état de putridité chaque jour plus envahissante. On dirait que la France anémiée attend son salut d'un miracle. Hélas ! Dieu n'accorde le salut, l'histoire nous l'enseigne, qu'aux peuples qui ont la foi du salut, *fidem salutis,* dit Tacite, et les vertus fortes qu'elle comporte.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



BIBLIOGRAPHIE

Publications des Sociétaires en 1904-1905

Lionel d'Albiousse

Anecdotes de la ville d'Uzès à travers les siècles. (Revue des Questions héraldiques, VII.)

Vicomte A. d'Avout

Un voyage en Espagne, avril 1903 (Dijon, Impr. Darantière, 1904, in-8°, 142 p., — Extr. des Mém. de la Soc. Bourguignonne de Géogr. et d'Hist., t. XX.)

« Encore un voyage en Espagne, me direz-vous, Messieurs ! » Mais ne vous plaignez pas, M. le Vicomte d'Avout est un savant si accompli, un si véritable artiste, un tel historien, un si parfait conteur... Prenez et lisez!

G. du Boscq de Beaumont

Officiers français au service de l'Espagne : La Garde Wallone (1702-1822). (Revue, VII. — Tirage à part in-8°.)

= *Armoiries normandes inédites.* (Ibid. p. 77).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L. Bouly de Lesdain

Courrier d'Allemagne, (même Revue.)

= *Deux petits répertoires héraldiques* (Ibid, 82.)

= *Notes sur l'Estampe héraldique en Allemagne et en Suisse.* (Paris, *Bibliothèque de la Revue Héraldique historique et nobiliaire* 1904, nombreuses planches d'exlibris, in-8°, 32 p.) Le Savant auteur constate les progrès considérables faits en Allemagne dans l'archéologie héraldique depuis 30 ou 40 ans. « Nos voisins, dit-il, possèdent aujourd'hui si bien les différents styles héraldiques qu'il leur arrive d'Illustrer un volume entier dans la manière d'une époque déterminée. « Et il cite pour exemple le bel ouvrage consacré en 1886 par la Suisse au *Héros de Sempach*, et dont l'auteur a signé du nom de Pusikan son œuvre très remarquable.

Cte de Bremond d'Ars, marquis de Migré

Familles féodales éteintes et oubliées : Les seigneurs d'Albin; issus des anciens Comtes de Rouergue. (Paris, 1905, gr. in-8°.) Cette grande et remarquable étude, dont la publication a fait tant d'honneur à la *Revue des Questions héraldiques*, est à la veille de paraître en un beau volume, dont nous aurons le devoir de parler très élogieusement, comme toujours, lorsqu'il s'agit d'œuvres de l'éminent président de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure.

= *L'histoire généalogique et les Ecrivains : Lettre à M. de Saint-Allais Par P. de Bremond d'Ars.*

Vte du Breil de Pontbriand

Un chouan: Le général du Boisguy. Fougères-Vitré. Basse-Normandie et frontières du Maine. 1793-1800. (Champion, 9, quai Voltaire, Paris, in-8°, 476 p. avec une carte du *Pays insurgé de Fougères et de Vitré.* 7 fr. 50.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cet intéressant volume se termine par un index des noms propres, et une contribution des plus documentées aux nombreux ouvrages qui ont été publiés sur les guerres de l'Ouest pendant la révolution. L'auteur a mis à contribution les sources suivantes : *Mémoires du colonel de Pontbriand sur les guerres de la Chouannerie;* Paris, 1897 ; *un district Breton pendant les guerres de l'Ouest et de la Chouannerie* par Th. Lemas., Paris, sans date ; *La révolution dans le pays de Fougères,* par le vicomte Christian le Bouteiller (*Journal de Fougères* de 1892 à 1894) ; *Histoire religieuse, civile et militaire de Saint-James de Beuvron,* par le chanoine Ménard ; Avranches, 1897. *Registres de la municipalité de Vitré. Archives de Rennes. Archives du Ministère de la guerre,* Collection des *Papiers de Puisaye* au British-Museum, etc. Il nous donne, d'une façon très complète, la biographie et les actions d'éclat du général chouan. Aimé-Casimir Picquet du Boisguy (1), né, selon le mémoire généalogique que Chérin à consacré à cette famille, le 15 mars 1776, et baptisé le même jour dans l'église paroissiale Saint-Léonard de Fougères, au diocèse de Rennes ; il était fils de messire Alexandre-Marie Picquet, chevalier, seigneur du Boisguy, paroisse de Paragné, et de Bonne-Joséphine-Françoise du Boislebon, celle-ci fille de messire René-Joseph-François du Boislebon, chevalier, seigneur dudit lieu, de la Becanvière et autres lieux, et de noble dame Louise-Charlotte-Henriette de Louviers. (Bibl. Nat. Collection Chérin 156, cote 3163.)

En 1793, du Boisguy commença contre les généraux de la République une lutte héroïque, dans laquelle il déploya les plus éminentes qualités et qui ne prit fin qu'au commencement de 1800, époque à laquelle il fit sa soumission au Premier Consul.

(1) M. le vicomte de Pontbriand lui donne les prénoms d'Aimé-Casimir-Marie et le fait naître le 15 mars 1776 et baptiser le même jour en l'église *Saint-Sulpice* de Fougères.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. du Buisson de Courson

Les Seigneurs d'Amblie. (Caen, H. Delesques, 1903, in-8° 41 p.) Voir ci-après Emile Travers.

Vte A. de Caix de Saint-Aymour

Le Mausolée des Puget à Senlis. (Paris, 1903, in-8°, 24 p. Extrait des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de Franee*, t. XXX, 1903.)

N'allez pas croire qu'il s'agisse ici de quelque œuvre méritoire ou géniale d'un des grands artistes du nom de Puget. L'œuvre en question est incontestablement belle, mais son auteur, L. Malouvre, est à peu près inconnu, et cette famille de Puget nous le serait aussi, sans les pages infiniment curieuses que leur consacre M. le vicomte de Caix et que nous recommandons tout particulièrement à l'attention de nos lecteurs. Aucune des nombreuses et toujours érudites études, si parfaitement documentées, de notre cher collègue et ami ne nous a plus profondément intéressé, ni plus appris sur les dessous de la société française au XVII siècle, la fantaisie qui dominait dans les questions nobiliaires, la misère noire qui sévissait trop fréquemment autour des écussons et des panaches.

C'est en étudiant ces vicissitudes familiales, dit très justement l'auteur, « qu'on peut bien souvent se rendre un compte exact des causes secrètes de la grande histoire. Si les Pujet de Montauron ne jouèrent pas les premiers rôles, ils firent partie néanmoins de cette aristocratie, moitié financière, moitié militaire, qui tint une si grande place au XVIIe siècle, et dont l'avènement coïncide avec la destruction définitive de la grande noblesse féodale et avec l'établissement de la centralisation monarchique. Etudier ces « nouvelles couches » dans l'intimité de leur vie, montrer les luttes qu'elles soutinrent et les épreuves qu'elles subirent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour arriver au premier rang de la société française n'est peut-être pas du temps perdu pour l'historien soucieux de ne négliger aucun moyen de placer les hommes dans leur cadre et de jeter un peu plus de lumière sur les faits dont ils ont été les témoins et les acteurs. »

Notons que ces Puget, en 1765, obtinrent de monter dans les carrosses du Roi.

Maurice Campagne

Une famille bordelaise : des Mesures de Rauzan, XVIIe et XVIIIe siècles. (Bergerac, J. Castanet, 1904, in-8, VIII-112 p.)

Ce n'est pas une famille d'ancienne noblesse ; l'auteur nous en avertit dans la préface : ces Des Mesures sont venus se fixer à Bordeaux sous Louis XIII pour y faire du commerce ; *Rauzan* n'est probablement que leur lieu d'origine. Le premier que M. Maurice Campagne ait découvert à Bordeaux, Pierre, s'enrichit dans le commerce, qu'il aime « d'inclination ». Ses fils vendent la charge de *Courretier* royal qui avait fait leur fortune, abandonnent les affaires et courent aux honneurs. « Leurs descendants grandissent très vite pendant le 18e siècle, contractent de bonnes alliances et prennent pied dans cette société bordelaise qui, à l'exemple du duc de Richelieu, recherche le faste et les plaisirs. On trouve parmi eux des magistrats de belle allure, de vaillants officiers dans les armées de terre et de mer ; ils portent la toge ou l'épée avec la même aisance que jadis les poids et les *mesures*, et sont aussi bons gentilshommes qu'ils furent habiles commerçants. Quand sonne l'heure fatale de la *justice* révolutionnaire, ils restent fidèles à la monarchie et disparaissent emportés comme elle dans le fleuve de sang. »

Trois Rauzan furent assassinés sur l'échafaud révolutionnaire, l'un d'eux dans des conditions particulière-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment atroces. Tout est à lire, à méditer dans le livre de M. Maurice Campagne, dans cette histoire d'un nom bourgeois qui fut celle de tant de familles bourgeoises, enrichies et grandies sous la Royauté, spoliées et assassinées sous la Révolution. — Notons que l'érudit auteur a trouvé beaucoup de documents sur les Des Mesures de Rauzan chez notre docte collègue et ami « M. Pierre Meller, qui connaît si bien toutes les familles de Bordeaux », et qu'il remercie tout spécialement de son précieux concours.

Louis Campi

L'Imprimerie à Ajaccio depuis son origine pour servir à l'histoire de la Presse en Corse. (Ajaccio, Impr. Massel, 1904, in-12°. 26 p.)

Bien que la première imprimerie Corse ait été établie à Bastia vers le milieu du 17e siècle et non en 1764, comme on le croit communément, l'imprimerie ne s'introduisit à Ajaccio qu'en 1801, sous le titre d'Imprimerie Nationale, Miot étant administrateur général du Liamone, et grâce à la sollicitude de Lucien Bonaparte, alors Ministre de l'Intérieur.

Comte B. Capogrossi Guarna

Cenni storici del Cardinale Luigi Vannicelli Casoni (Rome, déc. 1904, in-8°, 15 p. — Extr. de la *Rivista del Collegio Araldico*).

Comte de Carol

Quelques notes sur la Maison d'Audibert de Lusson. (Paris, *Revue des Questions héraldiques*, 1904 — Tiré à part, in-8, 24 p.)

C. d'E.-A.

Dictionnaire des Familles Françaises anciennes ou notables. Tome III BAS-BER. (Evreux, Ch. Hérissey, 4, rue de la Banque, 1904, grand in-8°, IV-410 p). — Le tome 3e

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de ce très important dictionnaire va du nom de « *Bascher de Beaumarchais* » au nom de « *de Berlhe* » avec des *Additions et Corrections* aux tomes 1 et 2. entre autres : d'Abadie de Nodrest, d'Abbadie de Barrau, Alarose de la Charney, d'Amelin de Rochemorin. Anneix de Souvenel, d'Ansan d'Egremont, Arnault, d'Arroquain, d'Arthenay, Aubelin de Villers, Auboyneau. d'Auger d'Avril ou d'Apvril, Badin de Montjoye et d'Hurtebise, de Baillencourt-Courcol, de Bar, Barbey d'Aurevilly. du Baret de Limé, de Barrême-Montuavail. Barret de Nazaris, de Barrin de la Gallissonnière, Bartouilh de Taillac, de Bassompierre, de la Bastide de Chaunes, Bécheau.

Notices à signaler particulièrement :

De Baschi d'Aubaïs et du Cayla ; familles de Bastard, Bataille de Mandelot, de Batz, de Bauffremont, de Beauffort, de Beaufranchet, de Beauharnais, de Beaumont d'Antichamp, de Beaupoil de Saint-Aulaire, de Becdelièvre, etc.

Comte de Chansiergues-Ornano

Extrait du Dict. Biographique de Vaucluse : Généalogie de la Famille de Chansiergues (Vicarais, Languedoc, Dauphiné). Plaquette, 8 p. in-8, Blason dans le texte.

Le nom de cette famille était anciennement Saint-Cirgue ou Saint-Ciergue, comme le prouve le catalogue des Chevaliers de Malte (Vertot) pour sa Langue d'Auvergne où Jean de Saint-Cirque figure comme ayant été reçu le 10 février 1557 ; et ce n'est que par une altération d'orthographe que le nom est devenu Chansiergues après s'être également écrit Sancierges à la fin du 17e siècle. Elle a formé deux branches principales : 1° l'aînée, dite actuellement Chansiergues-Ornano, a été titrée *Comte* de Chansiergues par décret de S. A. R. le Duc de Parme, du 24 août 1728. Joseph et Benoît, Comtes de Ch., obtinrent des lettres de reconnaissance

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de « parentelle et alliance » délivrées à Rome le 5 août 1761 par le Cardinal Colonna comme descendants directs de cette illustre maison, par le mariage de leur aïeul Antoine de Ch. avec Marie Colonna d'Ornano (1623).

La filiation authentique remonte à François de Ch. demeurant à Rochemaure, diocèse de Viviers, qualifié noble dans le contrat de mariage de Pierre son fils, en 1497.

Vte P. de Chasteigner la Rochepozay

Le sang de Robert le fort, de Saint Louis et de Marie-Thérèse. (Annuaire de 1904.)

Louis de Chauvigny

Lettres inédites de Choderlos de Laclos, avec la reproduction en héliogravure de trois pastels originaux. (Paris, société du Mercure de France, 26, rue de Condé, 1904, in-8°, 334 p.).

Il semble que ce fût une tâche bien ardue que d'entreprendre en quelque sorte la réhabilitation de Chauderlos de Laclos, car l'auteur des *Liaisons dangereuses* a fait beaucoup de mal à la France et l'on peut dire qu'il a été très ardemment de ces visionnaires philosophiques qui, sous prétexte d'avancer ou de devancer l'avenir, l'ont conduite à l'état de misère morale, mentale, sociale et politique où elle agonise. Eh bien, n'en déplaise aux ennemis de Choderlos de Laclos, ces *Lettres inédites* que possède et publie un homme de talent, de conscience, de haute valeur morale, révèle un Choderlos insoupçonnable ; elles éclairent d'un jour particulier le visage énigmatique du Laclos des *Liaisons dangereuses*; l'homme s'y livre tout entier, un homme différent, oh combien ! du Valmont perfide dans lequel on s'obstinait à le reconnaître, — un époux fidèle, tendre, passionné, un père indulgent et ferme, un maître patient,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

attentif à cacher le Mentor sous l'ami, un patriote ardent, assoiffé de gloire pour son pays, au lieu d'un jacobin farouche ; et M. de Chauvigny croit que c'est là la vérité, et il répète avec Laclos lui-même : « Le temps amène toujours la vérité, c'est dommage qu'il ne l'amène pas toujours à temps. »

Ce livre, non seulement à cause de son recueil de lettres inédites, mais encore à cause de sa préface, sera donc très lu, très médité ; il est certain qu'à beaucoup de rapports en ce qui concerne Choderlos de Laclos, c'est une véritable révélation.

= *Vieilles pages* (Ann. de 1904, p. 363.)

= [*Toit vénal* (Ibid., p. 365.)

L'abbé A. Chevallier

Notes sur le village de Montbré. Dans l'Almanach-Annuaire Matot-Braine de 1905.

Vicomte de Colleville.

Après le succès de *Pie X intime*, dont trois éditions se sont rapidement enlevées, le vicomte de Colleville publie à la librairie des Saint-Pères un nouvel ouvrage sur le Cardinal Lavigerie, qui commande l'attention.

L'œuvre immense du prélat y est largement tracée. D'abord professeur en Sorbonne, directeur des écoles d'Orient, en mission dans le Levant, auditeur de Rote à Rome, évêque de Nancy, le voici archevêque d'Alger, apôtre de l'Afrique, fondateur des Pères Blancs, organisateur des missions au Soudan et aux grands lacs. Il prêche la croisade antiesclavagiste, crée le séminaire oriental de Sainte-Anne de Jérusalem, prépare la venue de la France à Tunis, devient cardinal et révolutionne la politique pontificale.

Tous ces grands gestes sont rapidement indiqués, mais le livre met particulièrement en relief le véritable caractère, énergique et dominateur, du prélat et en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

même temps sa souplesse, son habileté diplomatique, sa modestie voulue qui le fait s'effacer toujours après le triomphe de son idée. Il montre aussi l'action patriotique de l'archevêque qui le met en crédit auprès de Gambetta et surtout auprès de Jules Ferry dont il est le meilleur agent en Tunisie et il lui attribue l'intervention de nos armes dans la Régence.

Enfin, c'est surtout le rôle politique du cardinal Lavigerie qui est le plus consciencieusement étudié. Colleville montre l'influence profonde du prélat sur Léon XIII qu'il détermine à orienter la politique du Saint Siège vers la France et la République.

C'est cette partie de l'ouvrage qui est vraiment documentée et originale.

Elle va des difficultés survenues entre le cardinal Lavigerie et le cardinal Pitra, qui défendait dans le Sacré Collège la politique de Pie IX, au toast d'Alger et aux attaques de Mgr Freppel ; elle se termine par l'agonie cruelle et la mort désespérée du prélat, qui entrevoit l'étendue de son erreur.

La conclusion de ce livre est vraiment saisissante. Après avoir tracé un rapide et dramatique tableau des ignominies sans nom commises en ces dernières années par le régime actuel, l'auteur se demande ce que ferait aujourd'hui le cardinal Lavigerie, si, vivant encore, il avait pu en être le témoin :

« Se frapperait-il la poitrine et ne courrait-il pas à Rome supplier maintenant le nouveau Pontife de libérer les catholiques de tous liens avec le régime maçonnique et juif qui déshonore la France ? »

« C'est de Rome seulement que peut nous venir une réponse », ajoute M. de Colleville.

Comte Raoul Colonna de Cesari Rocca

Le nid de l'Aigle : Napoléon, sa patrie, son foyer, sa race : d'après des documents inédits (Paris, Librairie *Universelle*,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

33, rue de Provence, 1905, in-12, 314 p.) Très intéressante étude historique, particulièrement curieuse en ce qui concerne « la race » de Napoléon (pages 149 et suivantes).

Mgr Henry Constans

Allocution prononcée dans la chapelle du château de La Garinie, le mercredi 1er Février 1905, à l'occasion du mariage de M. le Comte Claude de Turenne et de Mlle Fernande [Joulin] de La Salle (Rodez, 1905, pet. in 8°, 16 p).

Comte A. Couret

Pour paraître très prochainement : Notice historique sur L'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem 1099-1905.

Table des matières.

Chap. I. — *L'ordre religieux-militaire du Saint-Sépulcre*, 1099-1291.

Les chanoines du Saint-Sépulcre (24 juillet 1099-17 novembre 1901).

Préliminaire

A. — *La Confrérie byzantine du Saint-Sépulcre* (3 mai 326-15 juillet 1099).

B. — *Le chapitre de Jérusalem* (24 juillet 1099-29 mars 1489).

C. — *Le Saint-Sépulcre de Saint-Jean d'Acre* (13 juillet 1191-18 mai 1291).

D. — *L'Archiprieuré de Saint-Luc* (18 mai 1291-29 mars 1489).

E. — *Les Préposés généraux de Miéchow* 12 mars 1374-29 mars 1489-1819).

F. — *Les chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre* (10 octobre 1484-1er janvier 1905).

Les frères, confrères, clients et sœurs du Saint-Sépulcre.

L'ordre militaire du Saint-Sépulcre (août 1099-18 mai 1291).

Les premiers chevaliers du Saint-Sépulcre (août 1099-août 1118)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les custodes et sergents du Saint-Sépulcre.

Les gardes ou Custodes du Saint-Sépucre.

Les Sergents ou Miliciens du Saint-Sépulcre.

La chevalerie sur le Saint-Sépulcre, consécration des vertus militaires.

L'ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre. (2 octobre 1187-— 1er janvier 1905)

Jérusalem après la conquête de Sâlâh el-Din, en 1187. Transformation de l'Ordre du Saint-Sépulcre d'Ordre religieux-militaire en Ordre chevaleresque. A qui appartenait-il de 1187 à 1496 de créer des Chevaliers sur le Saint-Sépulcre? — Les Gardiens du Saint-Sépulcre. — Les Grands Seigneurs pèlerins. — Les Moines basiliens du Sinay et l'Ordre de Sainte-Catherine. — Les premiers Chevaliers du Saint-Sépulcre.

Paragraphe second. — *L'ordre chevaleresque du Saint-Sépulcre depuis la bulle du pape Alexandre VI, en 1496, jusques à la réorganisation de l'Ordre, le 28 janvier 1868, par le pape Pie IX. — La tentative de Pierre de Carate.* (1555-26 mai 1558). — *La tentative du duc de Nevers 1616. — La restauration du Patriarcat Latin* (23 juillet 1847). — *Les principaux Chevaliers du Saint-Sépulcre de 1498 à 1868.*

L'archiconfrérie royale et française du Saint-Sépulcre de Jérusalem (31 octobre 1325-13 juillet 1829).

La double archiconfrérie de l'ancien régime (31 octobre, 1325-1794). — *La Confrérie de Louis Ier de Bourbon et le Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis,* 31 octobre 1325-2 décembre 1790). — Les Chanoines du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis, 25 novembre 1329-2 décembre 1790.

La confrérie du Saint-Sépulcre des Cordeliers et la chapelle de Jérusalem (1336-1693).

L'archiconfrérie royale des chevaliers, voyageurs, confrères et sœurs du Saint-Sépulcre de Jérusalem (1693-1794).

L'archiconfrérie du Saint-Sépulcre sous la Restauration.

L'Ordre actuel du Saint-Sépulcre.

Appendice: *les Chanoines espagnols du Saint-Sépulcre.* (13 mai 1156-1852 — 17 novembre 1901 — 1er janvier 1905). — *Le Grand-Prieur de Pérouse Cataneo de Traversari.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La Sceau de la Basilique byzantine du Saint-Sépulcre. La qualification d'Armiger. Un Chevalier du Saint-Sépulcre au XIV° siècle. La lettre de M. de Chateaubriand. Un Cartulaire du Saint-Sépulcre de la rue Saint-Denis.

Chez l'auteur, *6, rue du Dévidet*, ORLÉANS.

THÉODORE COURTAUX

Généalogie de la famille du ou de Praël, Seigneur de Hiesville, Morsalines, Blosville, etc. vicomte d'Avranches, de Moulins, Bonsmoulins, et Essay, baron de la Hogue, en Normandie. (Paris, chez l'auteur, 4, rue Trézel, in-8° de 32 p. avec un index des noms de familles et de localités. 2 fr. 50).

Très consciencieuse et très intéressante notice sur cette ancienne famille, anoblie par Charles VII en 1432, en considération des services qu'elle avait rendus, antérieurement à cette date, pendant la guerre de Cent ans, et qui s'est éteinte à la fin du 18e siècle, après avoir fait, en 1749 et 1753, des preuves de noblesse pour les pages de la petite écurie du roi. Nous recommandons spécialement, dans ce bon travail, aux amateurs de documents sur le règne de Charles VII, le mandement du 16 juillet 1436 par lequel ce prince ordonne de payer à Jean du Praël, dit Pymor, qu'il avait anobli en 1432, la somme de 1500 livres tournois pour certain navire qu'il avait mené au royaume d'Ecosse pour en ramener la Dauphine, fille du roi.

= *Les Seigneurs de Franquemont.* (Revue des Q. h., n°71).—

= *Généalogie des Hachettes, libraires à Paris.* (Ibid., n°79).—

= *La Noblesse du Languedoc et des provinces voisines à la première et à la seconde croisades* (Ibid., n° 81.)

MARQUIS DE CROIZIER

Contributions a la bibliographie des travaux de Sigillographie française, avec quelques indications sur les travaux de sphragistique de l'étranger.

(Revue des q. h., VII. 73, 78, 80, 81).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Goferedo di Crollalanza

Giornale Araldico-Genealogico-diplomatico, anno XVIII. (Bari, via Dante Alighieri, 150.) Sommaire : J. Massaroli : *La famiglia Pochintesta di Bagnacavallo.* G. Mini : *I feudatari della Romagna nel canto XXVII dell'Inferno.* G. Mini : *Le famiglie Giulianini e Ronconi Albonetti.* F. C. Carreri : *La famiglia Ripari, patrizia cremonese.*

= *Annuario della Nobiltà Italiana*, Anno XXVI, (Bari, 1904, XXIV-50-1254 p.)

Ce tome 26 de l'Annuaire de la Noblesse Italienne fait honneur à son docte Rédacteur le Chevalier Goffredo di Crollalanza, Directeur du *Giornak Araldico*; car il est rédigé avec un soin minutieux et tenu très exactement au courant de toutes les modifications dans l'ordre Nobiliaire. La plupart des notices sont accompagnées de blasons gravés sans compter les armoiries en chromo dont sont ornées de nombreuses pages.

Signalons un *Apendice des Famiglie Nobili Italiane non regnicohe*, dans lequel neus remarquons ces noms: Arco (Bavière), Barbaro (Malte), Cassini (Russie), Ceschi a Santa Croce (Trente) Locatelli (Vienne), Peri-Morosini (Lugano et Paris), Spaur ou Sporo (Trente) etc.

W. H. Croockewit

Archives des Paravicini (Revue des Q. H. VII.)

R. J. Ermerin

Annuaire de la Noblesse de Russie.

Vente au rabais des derniers exemplaires, 1re et 2e années ; reliées 5 fr. (au lieu de 18 fr.), brochées 3 fr. 3me année, avec portraits et armoiries coloriées, 5 fr. 50 (au lieu de 18 fr.) s'adresser à M. Courtaux, 4, rue Trézel, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L. Esquieu

Essai d'un Armorial Quercynois (Paris, H. Champion, et Cahors, J. Girma, in-4°, 48 p.) Ouvrage tiré à 200.

L'impression de la page 176, qui vient d'être achevée, s'arrête à ce beau grand nom : La Tour du Pin.

= *Vieux Papiers Rennais: Les Placards Mortuaires.* (Rennes P. Malbrand, 2. Quai de l'Université, 1904, in-8°, 110 p., XXV pl.)

Les lettres oubliées de faire-part ont pris depuis une quarantaine d'années une importance de plus en plus considérable chez les collectionneurs et chez les érudits. Ils ont fini par comprendre de quelle indéniable valeur historique et bibliographique étaient ces papiers destinés jusqu'alors... à toutes les mésaventures, et maintenant le nombre est grand de ceux qui les recueillent, comme faisait le regretté marquis de Surgères et aussi Madame la Vicomtesse de Saint-Seine, comme fait encore avec tant de bonheur notre honorable Collègue Monsieur Henry de Soulaine. A cette littérature: je ne dirai pas attrayante, mais intéressante et précieuse, notre docte Collègue M. Louis Esquieu apporte une belle contribution avec ce livre d'une élégance qui en rehausse le caractère funèbre. C'est le recueil des types des 40 modes de lettres de faire part. à Rennes, depuis environ la seconde moitié du 18 siècle; et il se termine par 25 placards mortuaires dont les premiers, finement reproduits, datent de la première moitié du même siècle. Nos félicitations bien sincères au très distingué Secrétaire Général de la Société des Etudes du Lot.

Prosper Falgairolle

Armorial de Nîmes. Diocèses d'Alais, Uzès, etc. (Revue des Questions hér., VII. — Tir. à part, gr. in-8°).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D. Antonio de Portugal de Faria

Apontamentos genealogicos sobre as familias do visconde e da viscondessa de Almieda-Garrett. (Milan, V. Ramperti, 4, rua Arco, 1904, in-8°., 64 p., dont 16 de fac-simile des lettres du vicomte d'Almeida-Garrett à Edouard de Faria).

L'auteur n'est pas seulement un grand admirateur d'Almeida-Garrett, son illustre compatriote, le Victor Hugo Portugais ; c'est encore un écrivain de valeur, très laborieux, très expert en généalogies. Il publie aujourd'hui, avec portraits, celles de l'admirable poète, né à Porto le 10 fév. 1799, mort à Lisbonne le 9 déc. 1854 dans sa 56e année, et de sa veuve D. Luisa Candida Midosi, son épouse, née à Lisbonne le 17 mai 1808, mariée au vicomte d'Almeïda-Garrett le 11 nov. 1822 ; remariée à Alexandre-Désiré Létrillard, né à Paris le 27 mai 1832, mort en cette ville le 25 mai 1897, cinq ans après sa femme.

= *Les illustres alliances portugaises de M. le duc de Bellune.* (Paris, 1904, in-4°). Érudite étude historique et généalogique.

Ch. Gailly de Taurines.

Liste des Officiers tués ou blessés à Fontenoy, 11 mai 1745. (Ann. 1904.)

H. Géraud de la Boulie.

Généalogie de la famille Le Bourgeois. (Revue des Questions hér., tirage à part.)

Cte H. de Gérin-Ricard :

Matériaux pour servir à l'histoire de Provence. Monographie de communes, fascicule n° 4 : Fuveau. (Marseille, Barlatier, 19, rue Venture, 1904, in-8°, 32 p.) Brève et érudite monographie depuis l'époque romaine. Liste des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seigneurs. Notes sur le marquisat de Château-l'Arc. Index des noms de personnes contenus dans les cinq premières monographies.

L'abbé Gillant.

Pouillé du Diocèse de Verdun, continué par M. l'abbé Gillant. Le tome III, qui concerne l'archiprêtré de Commercy vient de paraître. Prix 7 fr. le port en plus.

En vente chez l'auteur, M. l'abbé Gillant, curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse), et chez M. le chanoine Donnot, à l'Évêché de Verdun.

Aux mêmes adresses on peut se procurer le tome 1er au prix de 8 fr. et le tome II, aux prix de 7 fr ; le port en plus.

H. R. Hiort-Lorenzen.

Danmarks Adels Aarbog. (Copenhague, 1905, in-16, XXVIII — 538 p.)

L'élégant Annuaire de la Noblesse de Danemark pour l'année 1905 vient de paraître, comme toujours très digne de ses devanciers et de l'érudition de son excellent auteur, notre éminent collègue M. Hiort-Lorenzen et son distingué collaborateur M. A Thiset. Il est illustré avec soin de portraits tant anciens que modernes et de blasons finement chromolithographiés, qui font de ce recueil annuel un modèle du genre.

Docteur P. Hospital.

Armoiries et Blasons. (Revue des Questions hér., nos 80 et 81.)

Chr Joseph Joûbert

Le isole di Loos. e Conacri (Africa occidentale. (con uno schizzo cartografico. (Rome, Società geografica Italiana, 1904, in-8, 12 p.) — Très intéressante note (en italien)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du docte Vice-Président de la Société des Études coloniales et maritimes, de Paris, sur le groupe désigné sous le nom de Loos, situé en face de Conacri, côte de Sénégamabie) et cédé à la France par l'article 4 de la convention franco-angloise du 8 avril 1904.

= *Le Président Kruger.* (Journal de Maine-et-Loire, 29 juillet 1904.) — *L'Accord franco-Espagnol et le Maroc.* (Ibid, 17 oct.) — *La France et le Siam,* (Ibid, 20 nom.) — *La paléontologie : Madagascar.* (Ibid. 7 fév. 1905.) — *Le peintre de Frédéric le grand : Adolphe Menzel.* (2 mars 1905.) — *Moukden « la Sainte » : La Nécropole impériale* (14 mars 1905).

Baron Tristan Lambert

La mort de Paul de Cassagnac. (La défense de Seine-et-Marne, 12 nov. 1904).

Comte de Lantivy de Trédion

Vapeur d'automne. (Revue des Q. h., n° 77).

F. de Marin de Carranrais

Académie des sciences, Lettres et Beaux-Arts de Marseille. Séance publique du 24 avril 1904. Discours de réception de M. de Marin de Carranrais, *Membre de la Classe des Sciences. — Réponse de M. Michel Clerc, Directeur de l'Académie.* (Marseille, 1904, in-8°, 30 p.)

Au remarquable discours du récipiendaire, le docte Président a répondu avec érudition et bienveillance :

« Si votre piété filiale vous a fait un devoir bien doux à remplir, d'invoquer le souvenir de votre père et de vous présenter à nous sous ses auspices, un légitime orgueil familial aurait pu vous pousser également à nous rappeler le souvenir d'un de vos ayeux qui, lui aussi, appartient à notre Compagnie et dont on peut dire sans exagération qu'il l'illustra : car il ne s'agit rien moins que du fameux abbé Barthélemy, l'auteur toujours vivant du *Voyage du jeune Anacharsis* ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vte de Mazières-Mauléon

Revue héraldique, année 1904-1905. Excellente publication qui justifie amplement l'éloge que nous en avons fait lors de sa réapparition.

Pierre Meller

Saint-Christoly et Sainte-Colombe de Bordeaux : Registres paroissiaux. (Bordeaux, E. Pech, 7, rue de la Merci, 1905, in-8°, 30 p.) Les registres de l'église Saint-Christoly, aux archives municipales de Bordeaux, commencent le 1er janvier 1737 pour prendre fin le 4 avril 1791. Manque l'année 1762. D'anciennes et illustres familles habitaient, au 18e siècle, la paroisse Saint-Christoly, supprimée sous la révolution. Nous relevons les noms suivants dans les intéressants extraits de M. Pierre Meller :

De Boireau, de Roger, de Reclus, de Bachelier, d'Hostein, de Lansac Rochetaillade, de Mondenard Roquelaure, de Montaugé, Lauvergnat, de Montaut, de la Porte-Pauliac, de Beaumont Gibaut, de Lafaurie de Monbadon Montcassin, etc. Les registres paroissiaux de l'église Sainte-Colombe vont de juillet 1611 au 17 avril 1791.

Les lacunes sont nombreuses, surtout au 17e siècle. Il existe au greffe du tribunal de Bordeaux une série de doubles registres qui vont de 1668 à 1790. — (Voir ci-dessus Marcel Campagne.)

Achille Millien

Notre Terre. Belle poésie, une des plus belles du grand poète. (Dans la Revue des Q. h., VII, page 365.)

Cte de Montalbo

I Capitani Reggenti della Repubblica di San Marino (Cosmos illustrato, Roma, marzo 1903). — *Araldica Russa*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(id, octobre, novembre 1903.) *Araldica Giapponese* (id, octobre 1904.)

Marquis d'Ornano

La Corse Militaire. (Paris, Honoré Champion, 1904, gr. in-8, 500 p., planches.)

Comm. Carlo Padiglione

Dei Poderico sepolti in S. Agnello Maggiore in Napoli. (Naples, 1904, in-8°, 28 p.)

Très intéressante étude historique sur les Poderico ensevelis à Saint-Agnello Maggiore (Naples), famille à laquelle appartenait un illustre gentilhomme napolitain du dix-septième siècle : Luigi Poderico, dont l'auteur donne ici, avec son érudition bien connue, une excellente biographie.

Antonio Padula

Camoens Petrarchista. Studio, con Appendice di Sonetti del Poeta nella traduzione inedita di Tommazo Cannizars. (Naples, 1904, in-16, plaquette, 76 p.)

C'est le brillant bouquet de fête apporté par le vaillant Secrétaire général de la « Société Luis Camoens pour la diffusion des études portugaises en Italie », à la célébration du sixième Centenaire de la naissance de Pétrarque : trait d'union exquis, génial, entre le Portugal et l'Italie !

= *Del Giuramento di Sua Maestà Cattolica Don Alfonso XIII, Re di Spagna, 14 mai 1902.* (Naples, 1903, in-16, plaq., 68 p.

Autre bouquet de fête charmant pour S. M. Catholique D. Alphonse XIII, à l'occasion de son couronnement, avec cette épigraphe du Tasse :

> Forse un dì fia che la presaga penna
> Osi scriver di te quel ch'or n'accerra

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'abbé Paul Paris-Jallobert

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne : Baptêmes, Mariages, Sépultures), 1905, 15e année.

M. l'abbé Paris-Jallobert poursuit avec le même succès cette grande et très précieuse publication.

Cte Pasini Frassoni

Rivista del Collegio Araldico. — Cette belle revue nobiliaire, grâce au constant labeur de son docte Directeur et de ses dignes collaborateurs, s'est créé rapidement une place en vedette dans le monde héraldique.

Paul Pellot

Les Ascendants Maternels de la Famille Taine. (Paris, Alph. Picard et Fils, 82, r. Bonaparte, 1904, in-8, 32 p.)

L'érudit Archiviste Bibliothécaire de la ville de Rethel, M. Paul Pellot, vient de compléter heureusement son excellente Monographie sur les *Origines de la Famille Taine*, par cette remarquable lettre sur *les Ascendants Maternels de la Famille Taine*, qui a paru d'abord dans la *Revue Historique Ardennaise*, et qui commence en 1310 par Dame Miracle Le Cas, veuve de Hue Hurtault, de Reims.

= *Bail des droits de Saint-Julien des Ménétriers sur les Musiciens du Bailliage de Vermandois en 1620.* (Sedan, Laroche, 1903, in-8°, 8 p.) Extr. de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne.*

= *Les familles de la Chevardière et du Guet.* (Sedan. impr. Laroche, 1903, in-8°, 12 p.) Rectification de quelques inexatitudes du nobiliaire de Caumartin, au sujet de ces deux familles alliées.

= *Généalogie de la famille Richet de la Cocquelée.* (Buzan-Impr. F. Deverdun, 1904, in-8°. 14 p. C'est l'histoire d'une bonne famille de laboureurs Champencis, commençant à Jacques Richelet, sieur de la Cocquelée,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à l'âge de 75 ans, le 23 avril 1674 à Marenil-le-Port, père de cinq enfants ; 1° Pierre Richelet ; sieur de la Cocquelée, laboureur, receveur de la terre et seigneurie de Marecil, frère de Marie Richelet, mariée à Alexandre de Guérin, chevalier, seigneur de Brucelard et de Lhuys, capitaine au régiment de Picardie en 1685.

= *La vallée de La Retourne* (*Ardennes*). En collab. avec Al. Baudon. Dans l'Almanach-Annuaire Matot-Braine. Reims, 47e année, 1905.

= *La Compagnie du Prince de Condé.* (Saint-Amant, (Cher) Impr. Daniel Chambon, 1905, in 8°, 8 p. Très intéressante *montre* de la Compagnie d'ordonnance de 49 hommes d'armes et 75 archers, commandés par Louis I de Bourbon, Prince de Condé, Gouverneur de Picardie, qui périt assassiné à la bataille de Jarnac (13 mars 1569). L'érudit auteur signale dans cette compagnie un archer Français Josseteau « de la famille duquel descend notre illustre parent, saint Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères de la doctrine chrétienne ». Autres noms à signaler : Philbert de Rappin, Anthoine de Lenfernat, J. de Vignolles, Gaston de Béarn, J. de Corneille, J de Ségur, François de Bremont, Ant. de Courtenay, Jacques de Mailly etc.

Emile Perrier

Léon de Berluc-Pérussis. 1904, in-8°, 10 p.

Cette excellente notice nécrologique, tirée à petit nombre, est consacrée par l'érudit président de la Société de Satistique de Marseille (Séance du 19 décembre 1902) de notre éminent et regretté président d'honneur et ami décidé le 2 décembre 1902 en son château de Porchères, près Forcalques. « Avocat, poète, érudit, sans repos, sans souci de lui-même, toujours sur la brèche, organisant des concours, créant des académies, soutenant partout sa chère Provence, pro-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nonçant des discours de réception ou des éloges, écrivant en prose, envers, en français, en provençal, en italien, ciselant des sonnets, exhumant les vieux auteurs du terroir, cinglant des articles de polémique où l'ironie n'excluait jamais la bonté, dépensant quatre vies en une, M. de Berluc avait acquis de bonne heure une telle réputation que beaucoup le croyaient pour le moins octogénaire.... Mais c'est surtout comme sonnettiste provençal et français que Léon de Berluc ou plutôt A. de Gagnaud (pseudonyme emprunté d'une petite terre) qui a longtemps dépisté les chercheurs, s'est fait une grande et légitime notoriété... Nous devenons de faux spartiates; Léon de Berluc, lui, était un véritable Athénien. »

= *Les Marseillaises et le Connétable de Bourbon.* (Valence 1904, même impr. in-8°, 18 p.) Ce discours prononcé le 27 mars 1904 par le très docte Président de la Sté Statistique à la gloire des belles patriotes Marseillaises de 1524 a été justement couvert d'applaudissements.

Vicomte de S. Joao da Pesqueira.

Palazzola : Un couvent Portugais en Italie. Monographie. (Porto, 1904, in-4°, XVIII — 276 p. Illustr.) Ce bel ouvrage, édité par l'auteur et non mis en vente, est dédié à Sa Majesté le Roi de Portugal, appréciateur éminent, non seulement des œuvres inspirées par l'amour du pays, mais de toutes les manifestations de l'intelligence humaine dans le domaine de l'art ou de la science, de l'histoire ou de la littérature. C'est dire avec quelle sollicitude l'auteur a écrit ce beau et bon livre où se trouve si admirablement résumé tout ce qui anime son cœur de patriote portugais et remplit son âme de fervent catholique. Il a mis copieusement l'histoire à contribution, et rien, peut-on dire, n'est laissé dans l'ombre de ce qui intéresse cette sainte demeure de Palazzola, ni l'épigraphie, ni l'héraldique, ni les portraits ni les illustra-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tions de toutes sortes et dont quelques-unes sont vraiment exquises.

L'œuvre se termine par une série de documents relatifs au couvent de Palazzola et la complète très heureusement. Heureux qui peut entreprendre de telles œuvres d'art et d'histoire et les conduire si magnifiquement à bonne fin !

Chevalier P.-A. Pidoux

La mission de la Noblesse française dans la crise actuelle. (Revue des Questions hér., n° 78.)

= *Histoire de la Confrérie de saint Yves des Avocats de la Sainte Hostie miraculeuse et de la Confrérie du Saint Sacrement de Dole.* (Dole-sur-Jura, A. Jacques) 1902, 380 p illustr.

= *Notes sur d'anciens usages liturgiques des diocèses de Besançon et de Saint-Claude : Le Kyrie eleison des vêpres de Pâques. Les couleurs liturgiques des trois messes de Noël.* Lons-le-Saunier, E. Rubat du Mérac, 20, rue Saint-Désiré, 1904, plaquette in-8°, 20 p.) Extr. de la *Semaine religieuse* du diocèse de Saint-Claude. Doctes et intéressantes communications faites par l'auteur notre distingué collègue, au congrès d'art sacré et d'histoire liturgique tenu à Rome à l'occasion du XIIIe centenaire de Saint Grégoire-le-Grand, les 7, 8 et 9 avril 1904.

= *Le Clergé franc-Comtois à l'assemblée de 1682. Notes tirées de documents inédits.* (Besançon, Typ. Jacquin, 1904, in-8° 12 p.) Extr. des *Annales franc-comtoises*, juillet-août 1904. On a beaucoup écrit sur la trop fameuse asssemblée de 1682, et cependant des obscurités subsistent encore dans l'histoire de cet événement à si graves conséquences. Pour la part qu'y prit en particulier Antoine-Pierre de Grammont, archevêque de Besançon, des erreurs se sont glissées dans des ouvrages cependant fort estimables. A l'aide de documents, tirés tant des Archives Nationales et de la B. N. que des archives du Doubs, l'auteur, archiviste-paléographe et docteur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ès-droits, a pu éclaircir ce point d'histoire religieuse et déterminer nettement le rôle du Clergé franc-comtois dans cette Assemblée.

Marquis de Pimodan, duc de Raréccurt

Le roman d'une âme antique. (Paris, libr. Léon Vanier; A. Messein, successeurs, 19, quai S.-Michel, 1904, grand in-8°, IV-202 p., 1 pl.). Je viens de lire avec une curiosité toute sympathique *Le roman d'une âme antique*; et c'est avec une émotion non moins sympathique que j'ai fermé ce livre étrange, quelque peu audacieux, pétri d'érudition, de grâce descriptive et de radieuse poésie. On y sent un effet un brillant effort d'étude consciencieuse, en vue de constituer un tableau fidèle de certains côtés de la vie sociale et de la mentalité payenne aux premiers temps du Christianisme. L'élégant écrivain, doublé, semble-t-il, d'un peintre imprégné de son sujet fortement et lucidement, et d'un penseur enclin aux nobles tourments de l'idéal, se meut dans le vieux monde gallo-romain avec l'aisance d'un explorateur génial, excellent à nous initier à ce qu'il a vu, à ce qui l'a surpris, avec une magique intensité de couleur locale, avec la notion limpide d'un état d'âme qui cherche la lumière, comme le cerf altéré cherche l'onde pure. Je m'efforce, en traçant ces lignes, de clairement définir la genèse d'un tel livre où chatoient les gemmes exquises, et qu'embaument les roses d'Equercetum en l'honneur de Cypris et de la blonde Séléné. Traitant du monde payen, l'auteur avait à se garer de plus d'un écueil; il l'a fait avec une prudence chrétienne ou, mieux, patricienne; son héros, hésitant entre les heurts des philosophies diverses, aspirant à la découverte de la meilleure des théosophies, oscille et vague comme un inassouvi, comme son fidèle Thalès, son doux et docte esclave, jusqu'à l'heure révélatrice et bénie où Césilia la troublante et tendre bossue dit à Thalès; « C'est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le Christ qu'il faut aimer; en lui seul tu peux m'aimer ! » Livre étrange, ai-je dit, car on y respire les fleurs payennes de *Quo vadis*, avec un vague relent de *Salambo* et nous souffrons avec la jolie Fulvia, que le héros de l'œuvre, le très noble Classicus n'aime pas assez, ne sait pas aimer ; attendez, la pensée suprême est une extase, l'extase est chrétienne, et ce petit-fils de César marche au supplice, l'âme pour ainsi dire foudroyée par la Foi ! — O. DE P.

= *La bonté des chênes*. (Ann., 1904, p. 368.)

= *Nostalgie, Egypte* (l'an 44 avant J.-C.), page 368).

= *La Sainte Pauvreté* (p. 369).

Vte OSCAR DE POLI

Jeanne d'Arc était-elle brune ou blonde? (Dans notre Ann., de 1904.)

= *La fille d'Etienne Marcel fut-elle anoblie par Charles* V ? (Ibid).

= *Les filles du roi d'Ivetot*,. (Ibid.)

= *La Maison du Buisson aux Croisades*. (Ibid.)

Origine et descendance d'ouvriers anoblis par le Roi en 1544. (Revue des Question hér., n° 73-78.)

= *L'Anjou aux Croisades*. (Nos 79-80.)

= *Les deux Antoine de Lameth, ambassadeurs des rois Louis XI, Louis XII et François Ier*. (N° 77. — Sous le pseudonyme : POL DE ROSIAC.)

= *La montre du Ban et de l'Arrière Ban du Bailliage de Caux (1550)*. (Nos 81 et 82. Sous le pseudonyme ; P. DE CAROLOIS.)

= L. PIO DE ROCAS (pseud.) : *Famille Sarto* (même revue).

Poésies, sous divers pseudonymes. (Arcos, P. de Carolois, Alceste, Pol de Rosiac) : *L'autre, L'Ange de l'Amitié — La Papauté, Ta liberté n'est pas la nôtre, Jeanne d'Arc, Le hanneton, Fanatique d'incroyance, Patrie*. (Même Revue des question hér., VII, 1904-1905, et dans notre Ann., de 1904-05.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Luis Renshaw de Orea :

Amor de cielo (*Recuerdos de un Año santo*). Charmante poésie espagnole, signé « El Conde Orea. » (Dans la *Cataluña Illustrada*, 20 mars 1904.)

Docteur Louis de Ribier

Armorial des Villes, monastères, communautés, etc., de la Province d'Auvergne, d'après l'Armorial Général de d'Hozier de 1696, (Paris, H. Champion, 1904, in-8° 20 pages.) Dans une brève et substantielle Introduction, l'érudit auteur explique que l'Armorial Général de la Province d'Auvergne, comme de toutes les provinces du Royaume, ne fut en réalité qu'une mesure fiscale et que la question héraldique n'y fut qu'une préoccupation de second plan. Les commis du Juge d'Armes attribuèrent des blasons fantaisistes à quiconque négligea de leur envoyer son blason familial ; et ces fantaisies se sont généralement traduites par des armes parlantes d'un goût douteux, mais s'il ne faut prêter aux Armoiries de famille données par cet immense recueil qu'une créance médiocre et qu'une autorité à vérifier, il n'en est pas de même pour les armes des villes, monastères, communautés, corps constitués, etc. qui, imposées fiscalement comme le commun des mortels envoyèrent eux-mêmes leurs armoiries ; et par ce fait, ces blasons acquièrent un plus grand caractère d'authenticité. Nous devons donc savoir gré à M. le Docteur Louis de Ribier de la publication qu'i nous offre et qui complète heureusement ce que Bouillet a publié déjà dans son *Histoire des communautés d'arts et métiers de l'Auvergne.*

Roger Rodière

Essai sur les prieurés de Beaurain et de Maintenay et leurs chartes. Tome II, *Précuré de N.-D. de Maintenay*. (Arras, 1904, F. Guyot, pet. in-8. 264 p.) Les titres des chapitres

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

suffiront pour donner une idée de cet énorme travail d'érudition : Donation de l'église de Villers-sur-Authie à l'Abb. de Marmoutier (1100. Fondation du prieuré de Maintenay (av. 1124). Echange entre le prieuré et l'Abb. de Saint-Josse-au-Bois (1156). Cession de l'autel de Mezoutre (1150). Le prieuré et les seigneurs de Maintenay. Les seigneurs de Douriez (1198-1252). Fief du Saulchoy. Redevances curieuses, etc., etc.

= *Epigraphie historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil*, tome VI : *Canton de Montreuil-sur-mer*. (Arras, Impr. de la Soc. du Pas-de-Calais, place de la Gare, 1904, in-4°, 284 p., 7 planches) — Ce grand et bel ouvrage de notre très docte confrère est tout digne d'éloge et d'admiration. Il nous en promet l'achèvement (canton de Fruges et tables générales) pour l'année prochaine.

= *Note sur le projet d'un dictionnaire ou Catalogue des Croisés de France.* (Ann., 1904.)

Vte de Romanet de Beaune

Documents sur la province du Perche. (Année 1904, 4 fascicules in-8°.)

Baron du Roure de Paulin

Généalogie ne la famille du Saulzet. (Bibliothèque de la Revue héraldique, 1905, in-8°, 12 p.)

= *Généalogie de la famille de la Perrière.* (Ibid. 1904, in-8, 24 p.)

Comte R. de Saint-Venant

Le domaine de Crevesec et le testament du Comte Bouchard VII. (Vendôme, Imp. Empaytaz, 27, rue Poterie, 1900, in-8° 47 p.) Extr. du *Bulletin de la Soc. Archéol. du Vendômois.* C'est dans les vieux livres du domaine de Crevesec, faisant aujourd'hui partie de la terre de Mau-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gué, à M. Hénissart que l'auteur vient de rencontrer un précieux parchemin du 14e siècle un vidimus, notarié du testament de Bouchard VII comte de Vendôme ; pièce parfaitement authentique qui permet de préciser un peu plus certains détails de l'histoire vendômoise lesquels, jusqu'à ce jour étaient restés tout-à-fait obscurs.

= *Les Ruines du Grand-Bouchet* (Vendôme, même Impr.) Très intéressante recherche sur de vieilles ruines d'aspect mystérieux, dans un site solitaire et sauvage, rappelant ce conte de Perrault du château enchanté où reposait d'un sommeil séculaire la Belle au Bois dormant. Cette vieille tour en ruines, couronnant le coteau et paraissant surgir au milieu des bois, s'aperçoit lorsqu'on se rend de La Chapelle-Vicomtesse à Boursay ; quant à son histoire, elle serait plus mystérieuse encore que sa situation et jusqu'à la seconde moitié du XVe siècle, aucune charte quelconque ne parle positivement des sires du Grand-Bouchet sur lesquels sont muets les cartulaires. C'est ce mystère que, avec son érudition accoutumée, s'attache à percer M. le comte de Saint-Venant.

= *La Paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation.* (Vendôme, même Imp., 1904 in-8°, 152 p. Extr. du susdit Bulletin. — Ce village situé sur la route de Vendôme à Droué, composé d'une seule rue formée par la route elle-même et comptant 450 habitants, paraît avoir pris son nom de sa fondatrice : une Vicomtesse de Châteaudun. La Monographie de M. de Saint-Venant, très étudiée, fourmille de renseignements précieux, et se termine par une *table des noms propres et principales matières* que l'on fera bien de consulter.

Cte François des Salles

Le Sauveur. (Ann. 1904).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vte de Sanches de Frias

Reminiscencias. — Reliquias. — Pater de França. — Soldado Christao. Belles traductions portugaises de poésies françaises de madame la Baronne Coche de la Ferté, de M. le comte de Lantivy de Trédion, de M. Fleury Vindry, etc.

Marquis de Granges de Surgères

Répertoire Historique et bibliographique de la Gazette de France *depuis l'Origine jusqu'à la Révolution.* (Paris, Henri Leclerc, 219, rue Saint Honoré, 1904, in-4°, tome III, 448 p. sur deux col.) Ce 3e volume, bien fait pour confirmer le succès de cet important ouvrage de notre t. h. Vice-Président, va du nom de *Laage* au nom de *Puzols.* Il est corrigé avec un soin scrupuleux qui le rend d'autant plus précieux et témoigne du sentiment pieux qui préside à la continuation de cette très importante publication.

Alfred de Tesson

Une page d'histoire en 1831-1832 : La Duchesse de Berry dans la Vendée. (Nantes, L. Durance, 1904, in-12°, 70 p. seconde édition.) Voyez notre annuaire de 1904, p. 427. = *Les Armes de Jean de Saint-Avit, Évêque d'Avranches : La croix nillée.* (Annuaire 1904).

Cte de Toulgoët-Tréanna

Les Camériers de Cape et d'Epée du Pape. (Ann. 1904).

Emile Travers

Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie : *Rapport sur les travaux de l'année 1902.* (Caen, H. Delesques, 34, rue au Canu, 1904, pet. in-8°, 30 p.) Les rap-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ports annuels du savant Secrétaire sont toujours un régal d'érudits. Cette année, il nous parle, entre autres choses d'un puissant intérêt d'un travail très remarqué de Amédée du Buisson de Courson sur la seigneurie d'Amblie, on y trouve la liste des fiefs de cette paroisse de leurs possesseurs, l'historique des longs procès qui eurent lieu au 17e siècle entre la famille Le Prévost de Coupesarte et l'Abbaye de Fécamp, à propos de droits féodaux. « La plus intéressante des pièces analysées par M. de Courson est un aveu rendu par M. de Cairon et dans lequel sont détaillées les redevances en argent et en nature appartenant alors au Seigneur d'Amblie »

M. Emile Travers nous parle ensuite de « M. Louis Régnier, l'érudit archéologue Ebroïcien », qui a rédigé sur l'église de Sainte-Marie-aux-Anglais un travail étendu qu'illustreront les photographies de MM. Alfred Liégard, F. Huard, et G. Sale, et qui paraîtra ces jours-ci dans notre Bulletin et dans le *Bulletin Monumental*, organe de la Société Française d'Archéologie. « La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux avait mis au concours en 1902, un historique de la bataille de Formigny, le brillant fait d'armes qui mit fin à la domination Anglaise en Normandie et qui sera célébré cette annnée par l'inauguration d'un monument. M. Emile Travers clôt son brillant rapport par un hommage bien mérité à la mémoire d'un gentilhomme qui fut, dans la force du terme, un grand savant et un grand caractère, M. Gaston du Fresne, marquis de Beaucourt qui, durant près de quarante ans a joué comme écrivain et comme l'un des chefs les plus autorisés du parti catholique et royaliste, un rôle actif et prépondérant : Les labeurs et les services de Beaucourt n'ont pas eu la récompense dont ils étaient dignes.

Notre Confrère s'était présenté plusieurs fois à l'Académie des I. et B. L. Malgré les titres les plus imposants, les scrutins ne lui furent pas favorables ». C'est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à croire que la *vadécardite* sévissait déjà dans ce temps et ce milieu-là, car d'*autres*, tant d'autres qui n'allaient pas à la cheville du marquis de Beaucourt, ont été reçus sans avoir fait antichambre.

Chanoinesse Comtesse de Villaret.

Au début de la révolution : La Noblesse et le Peuple des campagnes. (Ann. 1904).

A. A. Vorsterman van Oyen.

Algemeen Nederlandsch familieblad. (XVIIe année). Très bonne Revue généalogique hollandaise.

M.-G. Wildeman.

Itinéraire archéologique de Delft. (Delft. J. Vis J[r], 1905, petit in-8°, 97 p.) La pittoresque ville de Delft manquait d'un bon *guide* pour les étrangers ; M. M.-G. Wildeman vient de combler cette lacune ; voici les matières de son livre illustré : L'Hôtel de Ville, p. 7. La Nouvelle Église, p. 13. La Vieille Eglise, p. 35. Le « Prinsenhof » avec la « Salle historique », p. 57. La Maison dite « Gemeenlandshuis », p. 66. La porte dite « Oostpoort », p 86. La Céramique « De Porceleine Fles », La fabrique « Le Prinsenhof » (Etablissement de peinture sur verre par inustion).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES.

États des Membres du Conseil Héraldique de France. . 5
Notre Obituaire. 59
La Croix de Jérusalem dans la numismatique, sur les sceaux et dans le blason, par le COMTE HENRI DE GÉRIN-RICARD. 65
La Vie d'un Diplomate à Paris en 1759 par le VICOMTE OSCAR DE POLI. 140
Un Créancier du duc Charles d'Orléans, au XVe siècle, par le VICOMTE DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. 176
Croisés d'Auvergne : Cinq oubliés (Naucaze, Ribier, Prondines, Beauclair, Champredonde), par le VICOMTE OSCAR DE POLI 200
Les Armoiries Japonaises, par M. LOUIS BOULY DE LESDAIN. 225
Un Héros ignoré : Le soldat La Pierre (1627), par le VICOMTE OSCAR DE POLI. 236
Sceaux de villes Norwégiennes, par M. LOUIS BOULY DE LESDAIN. 298
Le Lys de France, par Mme la BARONNE COCHE DE LA FERTÉ. (Poésie dédiée au vicomte de Poli). 301
Un blason épiscopal : Le grand sceau de Robert Cénalis. Évêque d'Avranches, par M. ALFRED DE TESSON. . . 303
Les Limousins aux Croisades (suite), par le Chanoine A. LE CLERC. 312
L'Anjou aux Croisades, par le VICOMTE OSCAR DE POLI. 314
Chronique. 343
Bibliographie. 358
Table des Matières. 389

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

DIX-NEUVIÈME ANNÉE



PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
5, rue Alboni, 5

1906

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1907 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 novembre.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1906 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue Alboni, 5, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le dit M. Joseph Schmitt.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien lui notifier leurs changements d'adresse : il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de SIX francs, pour tous les Membres, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'annuaire est adressé *franc de port*

Lorsqu'un de Messieurs les Sociétaires est dans l'intention d'adresser une *Circulaire* à ses Collègues du Conseil Héraldique de France, il est prié très instamment d'avoir, *au préalable,* la courtoisie d'en communiquer la teneur au Président.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE*

(Au 1er Janvier 1906)

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDÔME

H. **Abbadie d'Arrast** (Ferdinand d'); — chât. d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), et rue Joséphine, 14, Évreux (Eure).

H. **Abbadie d'Arrast** (Martial d') ; — château d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

*H. **Achard de la Vente** (Joseph), Docteur en droit; — chât. de St-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

* ABRÉVIATIONS : P. : Président — V. P. : Vice-Président. — S. : Secrétaire. — H. D. : Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — CH. : Chevalier. — COMM. Commandeur. — G. O. : Grand Officier ou Commandeur avec plaque. — G. C. : Grand-Croix.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), Ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er ; — rue Daubigny, 11 bis, Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; Décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — grande rue, 76, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Allard du Chollet** (Comte), ✠, Ch. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; des Soc. de l'Hist. contemporaine, Hist. et archéol. de l'Orne, de la Sabretache, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux. — Boul. Malesherbes, 114 bis, Paris.

H. **Allard de Gaillon** (Baron), Comm. du S. Sépulcre et du Nichan Iftikhar, Ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique. — Quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), Conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Angers-Billards** (le Chanoine Achille), Missionnaire Apostolique, Chorévêque d'Antioche, Comm. de l'O. de S. Sépulcre, etc. ; Chapelain de N.-D de la Délivrance ; — par St-Sauveur-le-Vicomte (Manche).

H. **Anglade** (Roger d'), Magistrat démissionnaire, Docteur en droit ; de la Soc. des Archives historiques de la Gironde ; — rue Ferrère, 4, ancienne rue Madame Royale ; Bordeaux, et Bazas (Gironde).

H. D. **Anguissola di San-Damiano** (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; Ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges — villa Chiola, Naples-Arenella.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Anne de Molina** (Mr), Docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer Oeteren (Limbourg), Belgique.

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), ✠, anc. Officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, Comm. du Nichan Iftikhar, Comm. de l'O. de Pie ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — Impasse Ben-Ahmet, 3, Tunis.

H. **Aquin** (Comte d'), anc. Zouave pontifical, G. O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire le Grand ; — Villa Saint-Georges, Précy-sur-Oise (Oise).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), Ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

H. **Armand** (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-lès-Crécy ; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; du Comité de la Croix du Roi de Bohême ; — Titul. de la méd. d'argent « *pour le mérite* » de la ville de Prague ; Chapelain de la Cathédrale d'Amiens. Estrées-lès-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

C. **Ascensão Valdez** (José Joaquim d'), Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives publiques ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de l'Institut de Coimbre : de la Soc. Royale des Architectes et Archéologues Portugais : — Escadas de S. Francisco, 10. Lisbonne (Portugal).

H. **Astraudo** (S. Exc. le Duc), Envoyé extr. et Ministre plénip. de la République Dominicaine près le Saint-Siège ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Ch. des O. R. du Christ et de S. Jacques de l'Épée, etc. — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie) et Avenue Beaulieu, 35, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. Elève de l'Ecole des Chartes, Bibliothécaire à la Bibl nationale, Offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Berne, 15, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Autane** (Comte Charles d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p Mane (B.-Alpes).

H. **Avout** (Vicomte d'), anc. Magistrat, Insp. de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'Archéol. lorraine ; M. corr. de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Bacqua** (Auguste), Maire de St Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.)

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✻, Chef d'escadrons en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — rue des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), Curé de Villers, Vice-Président de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Bascoul** (l'Abbé Louis), Curé de Rochefort ; Corr. du Comité de l'Art Chrétien ; — Rochefort (Gard).

H. **Battagila Ramos,** (José de Espirito Santo, Vicomte de Bartholomeu de Messines), Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives nationales ; Comm. de l'O. Pcal du S. Sépulcre de Jérusalem, Décoré de la croix « Pro Ecclesia et Pontifice » ; — rua de S. Antonio a Estrella, 144°, Lisbonne (Portugal).

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (Basses-Pyrénées).

H. **Bazenerye** (Armand), anc. Avocat général ; des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — rue Femault, 18, Bourges (Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Beauchesne** (Marquis de), Maire de Souvigné, V.-Président de la Soc. hist. et arch. du Maine ; M. titul. de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, etc. — Av. Marceau, 8, Paris, et chât. de la Roche-Talbot, p. Sablé (Sarthe).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul) ; de la Soc. des Archives hist. du Poitou, des Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis, de la Soc. Hist. et Scient des Deux-Sèvres, etc. ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaufranchet** (Comte de), Off. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, Ch. de St-Grégoire le-Grand ; — chât. de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✻, anc. Consul général, Ch. de l'O. de Pie IX ; M. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellevüe** (Xavier **Fournier**, Comte de), anc. Off. de cavalerie, m. du Conseil général de la Loire-Inf. ; des Soc. archéol. de la Loire-Inf., du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine ; des Biblioph. Bretons ; des Agric. de France ; de l'Assoc. artist. et litt. de Bretagne, etc. — Chât. du Moulinroûl, à Soudan (Loire-Inf.)

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 25, Périgueux (Dordogne).

H. **Bernet** (l'Abbé du), Curé de S. Julien de Boissaguel, p. Puymirol (Lot-et-Garonne).

S. **Bernos** (Gaston), Ch. des O. de S. Grégoire-le-Grand, du S. Sépulcre, d'Isabelle la Catholique, etc. — rue des Chasses, 34, Clichy-la-Garenne (Seine).

H. **Berthou** (Paul de), Archiviste-paléogr. ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de France, Archéol. de la Loire-Inf. — r. du Boçage, 6, Nantes (Loire-Inf.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Besnard** (Alfred), Notaire honoraire ; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — r. des Ursulines, 11, St-Denis (Seine).

P. H. D. **Béthencourt** (D. Francisco-Fernandez de), Chambellan de S. M. Catholique, Sénateur du Royaume d'Espagne, G. C. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; Membre de la R. Acad. de la Historia ; Délégué général du C. H. de France en Espagne ; — Paseo de la Castellana, 20, Madrid.

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la Médaille militaire (1870) ; — Quai de Passy, 16, Paris.

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billot de Göldlin** (Gaston) ; de la Société Suisse d'Héraldique ; — Audruicq (Pas-de-Calais).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), Off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) et de l'Ordre du Nichan Iftikhar ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — quai de la Basse-Deûle, 19 bis, Lille (Nord).

H. **Boehm** (Gottfried, chevalier de), O. ✠, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; Directeur des Archives de la Maison Royale ; ch. de l'O. R. de la Couronne de Bavière ; Ch. de 3e cl. de l'Ordre R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. — Thierschstrasse, 49 II, Munich, Bavière.

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire), et rue de Vaubecour, 12, Lyon (Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bonald** (Baron de), Vicomte de la **Rode**, Chevalier de Malte ; — r. Vélane, 13, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du), Président de la Soc. d'Archéol. du dép. de la Manche ; — r. Greuze; 15, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; Comm. de S. Grégoire; Ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; M. honoraire de l'Ateneo de Bergame ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. Kléber, 88 bis, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. Archéol. du Midi de la France ; Mainteneur de l'Acad. des Jeux Floraux ; Corr. de la Soc. des Ant. de France ; La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. **Bouillerie** (Baron de la) rue Casimir-Périer, 4, Paris.

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourin** (Henri) ; — Avenue Marigny, 100, Fontenay-sous-bois (Seine), et chât. de Godel, p. Signy-l'Abbaye (Ardennes).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — château des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, Offr du Nichan Iftikhar, Comm. de l'O. du Libérateur (Venezuela), Chev. du St-Sépulcre et de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul, d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

C. **Brassier** (Jean), Expert-Géomètre ; — St-Pastou (Lot-et-Garonne).

H. **Breil de Ponbriand** (Vicomte Paul du), anc. Off. de cavalerie ; ancien M. du Conseil Général des Côtes-du-Nord ; — chât. du Gué, p. Loiré (Maine-et-Loire), et chât. de la Brousse-Briantais, p. Matignon (Côtes-du-Nord).

P. H. **Bremond d'Ars**, Marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, Ch. de Malte et de St-Sylvestre, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX, Membre et Secr. du Conseil général du Finistère, Prés[t] de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.) et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Belon(Finistère).

H. **Bremond d'Ars** (Comte Joseph de) ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; Corr. de la Commission des Arts et monum. hist. de la Charente-Inf. ; m. fondateur de l'Union des Yachts français et de la Soc. centrale de Sauvetage des naufragés ; du Comice agr. de Pont-Aven, etc. ; — Chat, de Guilly, par Moëlan (Finistère).

H. **Bresc** (Louis de), anc. Membre du Conseil généra du Var ; — Aups (Var).

H. **Brissac das Neves Ferreira** (Carlos de), Cadet des Lanciers du Roi, Elève de l'Ecole Royale Polytechnique ; - rua Maria Andrade, 36, Lisbonne (Portugal).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), Ingénieur ; — boul. d'Argenson, 26, Neuilly (Seine), et chât. de la Rollière par Morthemer (Vienne).

H. **Bruc-Livernière** (Madame la Comtesse de) ; — pl. Louis XVI, 4, Nantes, et chât. de Bruc, p. Guémené-Penfao (Loire-Inférieure).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Brugière** (l'abbé Hippolyte), Chanoine tit. de Périgueux ; — r. du Plantier, 18, Périgueux (Dordogne).

H. **Brun** (l'Abbé Alcide le), Professeur au Petit-Séminaire ; — Bergerac (Dordogne).

H. **Brye de Vertamy** (H. de) ; — r. de Penthièvre, 1, Lyon (Rhône).

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Amédée, Comte de), ✠ G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa ; Off. de l'O. R. du Dragon de l'Annam ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. **Callières** (Madame la Comtesse douairière de), née de **Fîhol de Mézières** ; de la Soc. des arch. hist. de la Saintonge ; — chât. de Bonnière, p. Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

H. **Campagne** (Maurice), anc. Sous-Préfet ; — chât. d'Escages, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Candolle** (Comte de) ; — r. Casimir Périer, 21, Paris, et chât. de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. **Capogrossi Guarna** (Comte Baldassare), Avocat consistorial, Chambellan intime de S. S., Prés[t] fondateur de l'Institut Héraldique de Rome, G. C. de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Cardaillac** (Marquis de), ✠, anc. Capitaine des Mobiles du Lot ; — chât. de Lattrayne, p. Souillac (Lot).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Cardaillac-Lomné** (Baron de), I. P. ❁, anc. Président de la Soc. d'agric., des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; Corr. du Min. de l'Inst. Publique, etc. — Boul. Saint-Michel, 83, Paris, et Vic-en-Bigorre (H.-Pyrénées).

H. **Carol** (Comte de) ; — rue du Four, 9, Paris.

H. **Carron de la Carrière** (Albert) ; — boul. Malesherbes, 9, Paris, et chât. de Montfavier, p. Guitres (Gironde).

H. **Casabianca** (Comte de), ✱, anc. Député ; — r. de Villejust, 40, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. **Castaigner** (René-Henry de), M. corr. de la Soc. des Etudes du Lot et du *Collegio Araldico* de Rome ; Officier de réserve. — La Bruyère Saint-Hilaire (Allier).

P. H. **Castello-Melhor**, Vicomte de **Varzea** (Son Exc. Monsieur le Marquis de). G. O Reposteiro Mor de la Maison Royale de Portugal, etc. — Palacio da Roza, a San-Lourenço, Lisbonne, et Quinta do Campo, Carregado (Portugal).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron), Docteur en droit, anc. Auditeur au Conseil d'Etat ; G. O. de l'O. du S. Sépulcre, Comm. de St-Grégoire, etc. ; Président de l'Académie d'Arras ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ❁, Ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; Corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; V.-Prés. de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — r. de Varenne, 43, et chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — av. du Bois de Boulogne, 22, Paris, et château de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **La Garde**, Marquis de), ✠, Officier démissionnaire ; — r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), Camérier secret de cape et d'épée de S. S., Commr de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil, p. Villedommange (Marne).

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), Ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre. etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte de), Ch. du S. Sépulcre ; — en son hôtel, rue St-Etienne, 17, Avignon (Vaucluse). et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henri de la), anc. S.-Offr aux zouaves pontificaux, Ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Landouze-Limoges (H.-Vienne)

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✠, Grand-croix de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Chauvigny** (L. de), Officier démissre ; — ch. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

H. **Chocqueuse** (Guillaume de) ; — boul. Flandrin 92, Paris.

H. **Clairval** (Baron Pierre **Deshayettes** de) ; — 12, rue de Longchamp, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Cléret de Langavant** (Joseph), ✠ Capitaine d'infanterie ; — Ker-Lezenn, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. **Cléret de Langavant** (Madame) née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Coche de la Ferté** (Baron), maire de Coulombs ; — avenue Victor Hugo, 48, Paris, et Abbaye de Coulombs, par Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, Marquis de), ✠, ancien Offr supérieur d'inf., Chambellan intime de S. S. Pie X, Comm. de St-Sylvestre, etc. ; M. associé de l'Acad. de St-Quentin ; M. corr. de l'Acad. de La Rochelle ; — r. Charles Nodier, 2, Besançon (Doubs), et chât. de Choye (Haute Saône).

H. **Colleville** (Comte de), I. P. ✠, ancien S.-Préfet, Camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté Comm. de S.-Stanislas de Russie, etc. — Villa Marie-Thérèse, à Houilles (Seine-et-Oise).

H. **Colocci** (Marquis Adrien) ✠, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Saint-Sépulcre, du Sauveur de Grèce et de St-Marin, Ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; Président de la Soc. Sicilienne des Travaux Publics. — Catane (Sicile).

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. St-Georges, 14 bis, Paris.

H. **Colson** (Mgr L.-M.), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur et effectif de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Crancey (Aube).

H. **Constans** (Mgr Léon), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, Comm. du S. Sépulcre, Chanoine d'honneur de la Cathédrale de Rodez, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Le Vigan (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Correia de Bastos-Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Evêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

H. **Cotteau de Simencourt** (Baron) ; — chât. d'Anzin St-Aubin, p. Arras (Pas-de-Calais).

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. de Tourlacque, 22, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — r. de Paris, 67, Montreuil-sous-Bois (Seine).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, Ch. de Malte, ex Lieut.-colonel commt le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — 46, r. Bellechasse, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), Docteur en droit, Docteur ès-lettres. Président de l'Acad. de Sainte-Croix (Orléans), anc. magistrat, avocat à la Cour d'Appel d'Orléans. G. O. du S. Sépulcre, Comm. de l'Ordre de Pie, etc ; Corresp. de la Soc. des ant. de France ; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), Généalogiste et Paléographe ; — rue Trézel, 4, Paris.

H. **Cressac de Soleuvre** (Vicomte de), Maire du Marnay, Conseiller d'arrond. de Poitiers ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

H. **Croizier** (Marquis de), ✠. I. P. ⚜, Chev. de Malte, Gr. Croix des O. R. du Mérite Militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, du Christ de Portugal, etc, ; du Conseil sup. des Colonies ; Prést de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Saussaye, 10.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Parc de Neuilly, Paris ; — chât. de Couleuvre (Allier), et chât. Jouandin, Côte Saint-Etienne, Bayonne (Basses-Pyrénées).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Oostzeedyk 152, Rotterdam (Hollande).

Culleton (Léo) M. de la Soc. hérald " *Adler* " ; de l'*Academica Araldica Italiania*, de l'*Harleian Manuscripts Society ;* de la *Bristish Record Society*, de la *Kent Archæological Society*, etc., 92, Picadilly, London, W.

H. **Cumond** (Marquis de) ; — château de Cumond, p. de St-Privat-des-Près (Dordogne).

H. **Cunha** (Xavier da), ✠, Directeur de la Bibl. nationale de Lisbonne ; de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. de S. Bartholomeu, 12, 2º, Lisbonne (Portugal).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — château d'Anlezy (Nièvre).

H. **Debout** (le Chanoine Henri), Chanoine hon. d'Arras, Missionnaire Apostolique, Licencié en Théologie ; des Acad. Pontificales de la Religion Catholique et des Arcades ; de la Gilde de S. Thomas et S. Luc de Gand ; des Soc. des Ant. de la Picardie, des Ant. de la Morinie, Académique de Boulogne-sur-Mer ; des Ecrivains Catholiques de Londres, etc. — Rue des Louez-Dïeu, 9 bis, Arras (Pas-de-Calais).

H. **Delattre** (le R. P.), ✠, I. P. ✠, des Pères Blancs, Archiprêtre de la Primatiale de Carthage ; Chanoine hon. de la Cathédr. de Rouen ; Conservateur du Musée de Carthage ; Corresp. de l'Institut de France ; Membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Denais** (Joseph), I. P. ✠, Ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal, Comm. de l'O. I de l'Osmanié ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. ; — r. Fontaine-S.-Georges, 10, Paris, et Beaufort (Maine-et-Loire).

H. **Depoin** (Joseph), ✠, Prés[t] de l'Institut sténogr., Secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150, Paris.

H. **Destouches** (Ernst von), Conseiller d'Archives royales, Secr. et Trésorier de l'O. R. de S. Elisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. et Chroniste de Munich ; décoré de la Méd. d'or de Louis II de Bavière pour l'art. et les sciences ; de la croix d'or de l'O. de S. Elisabeth, de la Méd. du Prince Régent Luitpold, Ch. des O. de François-Joseph, Charles III, de la Maison Ernestine de Saxe ; de plusieurs Soc. savantes ; — Josephspitalstrasse, 16/111, Munich (Bavière).

H. **Devise** (Albert **Mégret de**), anc. Officier de cav. Chef d'escadrons de cav territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. **Dienne** (Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne, etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Goronne).

H. **Digoine du Palais** (Gaëtan, Marquis de) ; — chât. de La Martine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Dion** (Comte Adolphe de), Prés. de la Soc. archéol. de Rambouillet ; V.-Prés. de la Commission des Antiquités et Arts de S.-et-Oise ; Insp. général de la Soc. Française d'archéologie ; Corr. honoraire du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. etc. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

H. **Doria** (Marquis), Ch. de St-Jean de Jérusalem ; — rue Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Dorlodot** (Joseph dé) — r. S.-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

H. **Droz** (René) ; m. de la Soc Suisse d'Héraldique ; — Direction de la Banque Fédérale, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, Comte) et du S.-Empire, Comte de Grand-Skrzynno et Borkowice, Chambellan de S. M. I. et R. A., anc. Député au Parlement Autrichien, Président de la Soc. forestière des Royaumes-Unis de Galicie et de Lodomérie, Maréchal du district de Trembowla, Grand-Croix du St-Sépulcre, Chev. de Malte, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R.. Soc. « Adler » ; de l'Acad royale hérald. d'Italie ; Directeur de la Soc. des arts de Lemberg, etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Eguilles** (René de **Boyer d'Argens**, marquis d') — r. d'Alençon, 7, Paris.

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') : — rue Théophile Gautier, 1, Neuilly (Seine).

C. **Ermerin** (Roman Ivanovitch), Docteur en Droit, Fonctionnaire à la Bibl. Impériale publique, Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse de Russie* ; de l'I. et R. Société héraldique « Adler » (Wien) ; de la R. Acad. héraldique Italienne ; — Grande Koniouchennaia, 5, log. 2, Saint-Pétersbourg (Russie).

H. **Escrivan** (Comte Georges d'), Administr de la *Revue des Questions Héraldiques*, Off. du Nichan Iftikhar ; — rue Vaneau, 54, Paris.

H. **Espagny** (Comte d'), ✻, anc. Secrétaire général du Rhône : — chât. de la Grye, par Ambierle (Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Espinay** (Gustave d'), ancien Conseiller à la cour d'appel d'Angers, Docteur en droit; Prés. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers; — r. Tarin, 26, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), Comm. de St-Grégoire, etc.; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Esquieu** (Louis), Secr. général de la Soc. des Études litt., scient. et hist. du Lot; Membre des Soc. Arch. du Tarn-et-Garonne, d'Ille-et-Vilaine, le Vieux Papier, etc. — Boul. Gambetta, 58, Cahors (Lot).

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l') Député du Morbihan, ✠, Prés. de la Soc. Polymathique du Morbihan, Directeur de la *Revue de Bretagne*; — rue du Havre, 7, Paris, et pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estournel** (Marquis d'); — r. de Bourgogne, 14, Paris, et chât. de Suzanne, p. Bray (Somme).

H. **Eysseric** (Saint-Marcel); — Clos Sainte-Ursule, à Sisteron (Basses-Alpes).

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres; — chât. de la Barre, p. Menigoute (Deux-Sèvres).

H. **Falgairolle** (Prosper), ✠, Archiviste de la ville de Vauvert; de la Soc. française d'Archéol., de l'Acad. de Nîmes, etc. — Vauvert (Gard).

H. **Fargue** (Comte de la), ✠, I.P. ✠, Comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re. classe, G. O. du Mérite civil de Bulgarie, etc. — r. des Ecoles, 8, Asnières (Seine).

H. **Faria** (D. Antonio de **Portugal**, Marquis de), ✠, Consul de Portugal et Gentilhomme à la Cour de S. M. T. F., G C. de l'O. du S. Sépulcre, Comm. des O. R. de la Conception et de la Couronne d'Italie, et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Cambodge, officier de l'Instruction Publique, chevalier des O. R. du Christ, de Charl. III, d'Isabelle la Catholique. — Vice-Président de la Société des Études Portugaises (de Paris), Délégué Général du *Collegio Araldico* de Rome, à Paris, Membre de la Société *Almeida-Garret*, de Lisbonne. — P. H. et M. de nomb. Soc. savantes ; — rue Boissière, 11 (XVIe) Paris, *Téléphone 690-61.*

H. **Faucher** (Paul de) ; de la Soc. Franç. d'archéol. ; Associé des Acad. d'Aix et de Vaucluse, etc. — Bollène (Vaucluse).

C. **Feen de Lille** (Bartout van der), Greffier du Tribunal, Docteur en Droit ; — Alkmaar 'Hollande).

H. D. **Ferrari** (Marquis Gerolamo de), ✠, Consul imp. de Perse, Consul de Montenegro à Gênes et à Turin ; Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel de Gênes ; de l'Ordre de Malte ; Comm. du Nichan Iftikhar ; Off. des O. de Danilo et du Medjidié ; Ch. de la Couronne d'Italie et de l'O. de Saint-Charles de Monaco, etc. ; Avocat à la Cour d'Appel ; Délégué gén. du C. H. de France à Gênes ; Corresp. de la R. Acad. hérald. d'Italie et du Collegio Araldico de Rome ; M. honor. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg ; Corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; M. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc. — Piazza S. Lorenzo, 17, Gênes (Italie), et rue de Berri, 26, Paris.

H. **Ferrière** (Henri) ; — Allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

P. H. **Figueira** (S. Exc. le Comte de), Grand d'Espagne de première classe, Marquis de Mortara et de Zarrial, Comte d'Olias, Grand-Maître des cérémonies. G. C. de l'O. R. de Charles III ; — Calçada da Graça, 9, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Finfe de Saint-Pierremont** (Baron Max de) ; — Le Corps-de-Garde, à La Celle-Saint-Avant, p. La Haye-Descartes (Indre-et-Loire).

H. **Flamare** (Henri de), I. P. ✠, Archiviste de la Nièvre ; des Soc. de l'École des Chartes, de l'Hist. de Paris, Nivernaise des lettres, sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéologique de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc. — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.) ; — Québec (Canada).

H. **Forceville de Merlimont** (Vicomte de) ; Cheval. de S. Grég.-le-Grand ; château de Ligny S. Flochel (Pas-de-Calais).

H. **Fort** (Comte du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

C. **Fournier** (Edgard), Instituteur, ✠, Membre de la Société « Le Vieux Papier » et de la Soc. des Collectionneurs d'Ex-libris ; — rue Lafontaine, 75, Paris-Auteuil.

H. **Fradel** (Madame la Comtesse Louise de), Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich ; — pl. de la Gare, 3, Moulins (Allier).

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'État João), anc. Ministre du Royaume de Portugal, Député de la Nation, G. C. de plusieurs Ordres ; — rua da Emenda, 14, Lisbonne (Portugal).

H. **Frémont** (René de), rue Léon-Dessalles, Périgueux, (Dordogne).

H. **Frondeville** (Marquis de), Comm. des O. R. de Charles III et de la Conception de N. D. de Villaviçosa, Ch. de l'O. R. de Léopold (Belgique) ; des Soc. d'Hist. diplomatique, de l'Hist. de Normandie, etc. — Rue Daru, 13, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat; — Villa de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gailly de Taurines** (Charles), des Soc de Géogr., de Géogr. commerciale, des Unions de la Paix sociale, de la Corpor. des Publicistes Chrétiens ; — avenue Malakoff, 45, Paris, et chât. d'Hardoncelle, p. Lonny (Ardennes).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — r. Garnier, 3, Nice (Alpes Mar.), et villa Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gallese** (Don Luigi, Duc de) ; — Palazzo Gallese, piazza dll' Apollinare, Rome (Italie).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), Maire de Volx, Ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; V.-Président de l'Acad. d'Aix ; du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de St-Clément, Volx (Basses-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Villa Vauban, à Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Genuardi** (Chevalier Joseph), des Barons de Molinazzo, Ingénieur ; — Via Simone-Corleo, Palerme (Sicile).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — r. La Boëtie, 23, Paris.

H. **Gérin-Ricard** (Comte Henri de), I.P. ✿, Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. et scient. ; Secr. perpétuel de la Soc. de Statistique de Marseille ; de la Soc. des Antiq. de France ; des Acad. d'Aix et de Vaucluse, Ch. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — rue Consolat, 5, Marseille, et chât. de Valdonne, p. La Destrousse (Bouches-du-Rhône).

H. **Germain de Maidy** (Léon), I. P. ✿, Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Ch de l'O. Gr. Ducal de la Couronne de Chêne, etc. ; Secr. perpétuel de la Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Arch. Lorraine : Insp. divisionnaire de la Soc. franç. d'archéol. ; de l'Acad. de Stanislas ; Corresp. du Min. de l'I. P. — r. Héré, 26, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

H. **Ghellinck d'Elseghem-Varnewyck** (Comte de) ; de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Château d'Elseghem, par Peteghem, Flandre orientale Belgique.

H. **Gimel** (Maurice de) ✻ ; — r. de l'Ancienne Comédie, 26, Poitiers (Vienne).

H. **Giraud d'Agay** (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. **Girolami de Cortona** (Mgr), I. P. ✿, Curé-Doyen d'Evisa, Chapelain d'honneur des Chevaliers de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — Evisa (Corse).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de), — chât. d'Ile-sur-Marne, p. Frignicourt (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gourcuff** (Vicomte Olivier de), I. P. ✿, Réd. en chef de la *Revue de Bretagne* ; de la Soc. archéol. de Nantes, etc. ; — r. de la Tour d'Auvergne, 27, Paris.

H. **Gousset** (Comte), Docteur en droit, de la Société archéol. de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — place Saint-Pierre, 2, Nantes (Loir-Inf.)

H. **Granges de Surgères** (Edouard, Marquis de), Licencié en droit ; de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; Membre de la Soc. des Ant. de l'Ouest et des Arch. Hist. du Poitou ; — rue Jacob, 23, Paris, et rue St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.

H. **Grellet** (Jean), Président de la Société Suisse d'héraldique ; — Saint-Gall (Suisse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. S.-Préfet, anc. Conseiller Général de la Haute-Loire, Ch. de St-Grégoire ; — du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — château d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grenier de Cardenal** (Roger) ; — Villa Néréa, Biarritz (Basses-Pyrénées).

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✠ anc. Sous-Off. aux volontaires de l'Ouest, anc. Officier d'Infanterie, Ch. de Pie IX, décoré de la Médaille militaire ; m. du Conseil de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — Villa Athanase, boul. Robert Surcouf, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre du**), ✠, anc. S.-Préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Vicomte des), Lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, Ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Guérin Valmale** (le docteur Charles), rue Maguelone, 27, Montpellier, (Hérault).

H **Guérivière** (Vicomte du **Pin** de la), Comm. de St-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — chât. de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne, p. Reims (Marne).

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du **Pin** de la), de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — même adresse, et rue Notre-Dame, 2, Arras (P.-de-C.)

H. **Guerlin** (Robert), Ancien Président de la Soc. des Ant. de Picardie ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Associé-corr. de la Soc. Nationale des Ant. de France et de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Rue Saint-Louis, 30, Amiens (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prés[t] de la Soc. d'Hist. Naturelle et des Sc. et Lettres de Loir-et-Cher, etc. — château de Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, Archiviste des Hautes-Alpes, Chanoine hon. de Gap, Corr. du Min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, Secr. de la Soc. d'Etudes des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Guillibert** (Baron), Avocat, Chef de bataillon de l'Armée territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences Agric.; Arts et B.-Lettres d'Aix : Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; Ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en Provence (Bouches-du-Rhône).

H. **Guillot** (Gaëtan), Conservateur du Musée de Saint-Lô ; — rue du Rampart, 1, à Saint-Lô (Manche), et rue Crevaux, 5, Paris.

H **Gysberti Hodenpyl** (C. F.), Historien Haageveg iig, à Vryenbau près Delft (Hollande).

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Goüet (Eure-et-Loir).

H. **Hébrard de St-Sulpice du Rocal** (Fernand d') de la Soc. des Etudes du Lot ; — avenue Bosquet, 14, Paris ; chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de S.-Sulpice p. Marcillac-du-Lot (Lot).

H. **Hennezel d'Ormois** (Vicomte Jehan de), M. corr. de la Soc. Académique de Laon ; — Pavillon de Presles p. Bruyères (Aisne) et place de Breteuil, à Paris.

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph), ✠ ; — av. Thiers, 4, Melun (S.-et-Marne), et chât. de Beaulieu, p. Guémené-Penfao (Loire-Inf.).

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. Préfet, conseiller d'Etat, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Tombes Royales) : Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemark* ; Ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, Comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H **Hospital** (Docteur Pierre), ✻, I. P. ✿, Ch. de l'O. R. de Charles III ; Ch de 2e classe avec plaque du Mérite Militaire blanc Espagnol ; Off. du Nichan-el-Anouar. — r. Sainte-Claire, 22, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'Histoire de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. des Jardies, à Bellevue (S.-et-O.).

H. **Huguenot** (l'abbé Victor), Curé de Brion. secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hulot de Collart Sainte-Marthe** (Baron), ✿, du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. de Chézy, 4, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Jametel** (Comte de), ancien Attaché d'Ambassade ; Comm. de l'O. de la Couronne des Wendes, G. O. du St. Sépulcre ; ch. affilié de l'O. Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem ; — r. de Marbeuf, 38, Paris.

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'Or, Cognac (Charente).

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, Ch. de l'O. R. du Christ de Portugal et de S.-Grég.-le-Grand ; Vice-Président de la Soc. des Etudes colon. et maritimes ; de la Soc. de Géogr. de Paris ; de la Soc. des Agric. de France, M. corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. de Généalogie et d'Art héraldique des Pays-Bas ; — chât. de Kersa, Ploubazlanec (Côtes-du-Nord), et rue des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Jouffroy d'Abbans** (Marquis de) ; — r. Joubert, 23, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Juigné de Lassigny** (Edme de) ; — place Bellecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau de**) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), Lic. en droit ; de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — rue Royale, 5, Nantes, (Loire-Inf.)

H. **Kervenoaël** (Vicomte Emile de **Jouan** de), de la Soc. Franç. d'Archéol., des Biblioph. Bretons ; Secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kerviler** (René **Pocard du Cosquer**), ✻, ✿, Ingr en Chef des Ponts et Chaussées, Corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist,. Commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; V.-Prés. d'honneur de la Soc. des Biblioph. Bretons, etc. ; — rue de l'Hôpital, 36, Lorient (Morbihan).

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic de**), Comte du Brieux de Trémazan ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesgall, p. Lesneven (Finistère).

H. **Kolkman** (Willem), Consul de Roumanie, Ch. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — Dortrecht (Pays-Bas).

H. **Krasicki** (Comte Jean), Comte Rogala de **Bieberstein,** de Siecin, etc , et du S. Empire, Comte en l'Empire de Russie et au Royaume de Pologne avec le prédicat d'Illustrissime, Comte et Magnat aux Royaumes únis de la Galicie et de Lodomérie et dans les Etats héréd. de l'Autriche, Député du district de Lipoviétz à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Ch. de l'O. I. de Ste-Anne, de 3e classe de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc. ; — Kniazia-Kryniça, p. Monastyrisché, district de Lepoviétz, gouvernement de Kiéff (Russie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **La Bastide** (Comte René de), Ch. de Malte et de St-Sylvestre ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Ponficaux ; — r. de Cerisoles, 3, Paris, et, chât. de Parcoul à Parcoul (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud de**), Ch. du S.-Sépulcre de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Acad. de Vaucluse, du Var, etc. ; — Villa Préjoly à Montfavet (Vaucluse).

H. **Lagrange-Ferrègue** (Gaston de) ; — chât. de Ferrègue, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

H. **Laguérenne** (Henri **Grozieux de**), de la Soc. Académique du Centre ; de la Soc. des Sciences nat. et archéol. de la Creuse ; de la Soc. hist. du Cher ; de la Soc. d'Émul. et des B.-Arts du Bourbonnais ; M. associé de la Soc. des ant. du Centre ; — av. de la Gare, Saint-Amand (Cher).

H. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — rue du Loing, 41, Paris.

V. P. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. Député, Ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue du Roule, 111, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Lameth** (Marquis de), Maire de Londigny, anc. Cap. aux mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny, p. Montjean (Charente).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. Archéol. du Périgord ; — château de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe) Duc de Sorrentino ; m. corresp. de l'Acad. Royale Héral. d'Italie ; — Via Girgenti, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lantivy de Trédion** (Comte de) ; — chât. de Lantivy-Meudon, p. Vannes (Morbihan), et r. du Commandant-Rivière, 4. Paris.

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), **des Princes de Scalea** ; de la Soc. d'Hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lanza de Mazzarino** (Comte Joseph), Chevalier de Malte, G. C. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Via Macqueda, palazzo Mazzarino, Palerme (Sicile).

H. **La Pomélie** (Baron de), ✠, anc. Capitaine des mobiles ; de la Soc. Hist. et Archéol. du Limousin ; de la Soc. Bibliographique ; — chât. de Monjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

H. **Lart** (Charles E. de) ; — Knapp House, Charmouth, Dorset (Angleterre).

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), ✠, Curé d'Asnières, Chanoine hon. de Mende et de Corneto-Tarquinia ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — Asnières (Seine).

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et rue Petite Fusterie, 17, Avignon (Vaucluse).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Maurice Duval, 5, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), Avocat, anc. Magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et rue Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite, Secr.-Adjoint de la Soc. des Arch.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hist. de Saintonge et d'Aunis ; M. corresp. de la Comm. des Arts et Monum. de la Charente-Inf. ; — Le Grand-Couldret p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Lecca** (Octave-George), Seigneur de Keowar, Magistrat, Lieut. de cav. de réserve ; m. de la Soc. I. et R. héraldique « Adler » (Wien), de la Soc. Héraldique « Herold » (Berlin), etc. — Rue Cantacuzino, 11, Bucharest (Roumanie).

H. **Le Chauff de Kerguénec** (François) ; — rue du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), Chanoine hon., Prés. Hon. de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — rue des Charseix, 13, Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), I. P. ✠, Conserv. du Musée Archéologique de Troyes ; Corresp. du Ministère de l'I. P. et du Comité des Sociétés des B.-Arts des Départements ; Associé-Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; M. résidant et Archiviste de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. S.-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Le Court** (Henri), Comm. de St-Grégoire-le-Grand ; Prés. de la Société hist. de Lisieux ; des Soc. des Biblioph. Normands et Rouennaise de Bibliophiles ; — rue du Château, 160, Paris (XIVe)

H. **Le Féron d'Eterpigny** (Bernard), Licencié en Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Le Gras** (Charles), Notaire ; — r. Bouquerie, 16, Avignon (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. Zouave pontifical, Ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; Secr. de la Soc. des Ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✠ ; — rue de Vienne, 10, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lesdain** (Louis **Bouly de**), Avocat, Docteur en droit ; du Comité Flamand de France ; de l'I. et R. Société hérald. « Adler » ; de la Soc. Suisse d'Hérald., etc. ; — r. Sainte-Barbe, 18, Dunkerque (Nord).

H. **Lespinay** (Marquis de), Député et Cons. général de la Vendée ; — quai d'Orsay, 105, Paris, et chât. de la Mouée, p Chantonnay (Vendée).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte de), Comm. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; M. corr. associé national de la Soc. des Ant. de France — r. Marbeuf, 27, Paris, et chât de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billighiem** (Comte de), anc. Capitaine aux dragons pontificaux, Camérier secret de cape et d'épée de S. S. Pie X, Comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc. ; — Corso Vittor-Emanuele, 269, Rome.

H. **Liveri** (Marquis de) et de Valdausa, G.C. des O. du S. Sépulcre et de François Ier, Grand-Cordon du Nichan-Iftikhar, G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, Ch. affilié de l'O. Teutonique de S. M. de Jérusalem, etc. ; — St-Jean-de-Luz (B.-Pyrénées).

H. **Loge d'Ausson** (Thierry de la), Avocat à la Cour de Paris, Docteur en droit, Lieutenant de réserve au 85e de ligne ; — rue de Mèzières, 13, Paris, et chât de Magny, p. Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Longuemare** (Paul de), ✠, Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie ; Ch. de St-Grégoire ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Longueville** (l'Abbé de **Mary** de), Chanoine honoraire ; — rue du Siège, 15, Coutances, et manoir de Longueville, p. Granville (Manche).

H. **Longvilliers** (Marquis de **Bernes** de), anc. Off. de cavalerie ; — chât. du Broutel, p. Rue (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la Méd. militaire pontif. « Bene merenti » ; — rue des Feuillantines, 7, Paris.

H. **Luppé** (Marquis de), Maire de Beaurepaire (Oise) ; du Comité Archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris.

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de). ✠, ✠, Capitaine de cavalerie démissionnaire ; — chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. **Maletto** et de Venetico (D'Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, Prince de), Comm. de l'O. R. de Charles III ; M. effectif et Représentant en Sicile de de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. Sicilienne pour la Storia patria ; — Via Libertà, 47, Palerme (Sicile).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), Commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; Ch. de Malte ; G. O. des O. de la Couronne d'Italie et de S. Alexandre de Bulgarie ; Comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; de l'Acad. Royale des Sciences de Turin ; — via Opedale, 19, Turin (Italie)

H. **Marchi** (Chevalier Silvestre de), **Baron de la Costa**, Patricien Tessinois, Major d'Etat-Major, Aide-de-Camp de S. E. le Ministre de la Guerre de la Rép. Argentine, G. O. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem, Ch. de l'O. R. du Christ, Affilié de l'O. Teutonique ; — villa de Marchi, Pallanza (Lac Majeur) et r. Boissière, 11, Paris.

H. **Mardel de Arriaga Cabral da Cunha de Godolphin** (Julio Carlos), Secr. de la Commission des Monuments Nationaux, G. C. d'Isabelle la Catholique et de S. Rosa de Honduras ; de la Soc. de Géogr. ; de la Soc. des Archéologues de Lisbonne ; — Largo dos Loyos, 12, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — rue de Musset, 15, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), Lic. en droit, Archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-d-R.)

H. **Maupetit** (Baron), Comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât des Echelles, Jujurieux (Ain).

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines ; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; Ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; Corr. du Muséum d'Hist. Nat. de Paris ; G. O. de l'O. R. de Saint-Sava, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX et de l'O. I. de S. Stanislas, Ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. — Hôtel des Capucins, Wassy (H.-Marne).

H. **Mauroy** (Comte Albert de), Membre du Conseil l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; Commandeur avec plaque de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Mazières-Mauléon** (Henri, Vicomte de), Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel ; Directeur de la *Revue Héraldique* ; anc. Auditeur à l'Ecole des Chartes ; de la Soc. des ant. du Centre ; — du Collegio Araldico de Rome ; — rue Daumier, 8, Paris, et chât. de Bornu, par Cuzion (Indre).

H. **Mazières-Mauléon** (Baron Lucien de) ; Avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. du Musée de Châteauroux ; de la Soc. des Collect. d'Ex-Libris ; — de la Soc. arch. du Périgord ; — r. Daumier, 8, Paris, et chât. du Reclaud, p. La Tour-Blanche (Dordogne).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. Conseiller général ; de la Soc. de la Diana ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et rue Alphonse Denis, Hyères (Var).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. D. **Meleniewski** (Félix de), Conseiller d'État de S. M. l'Empereur de Russie, Comm. de l'O. Impérial de St-Stanislas, et de St-Grégoire, Ch. de Malte et de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — villa Meleniewski, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwka, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russse).

H. **Meller** (Pierre), Membre associé corr. national de la Soc. des Ant. de France ; M. et anc. Président de la Soc. archéol. de Bordeaux ; M. de plusieurs soc. savantes. — Pavé des Chartrons, 43, Bordeaux (Gironde).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), Ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millien** (Achille), M. corr. de l'Acad. Royale Espagnole ; de l'Acad. des Sciences de Lisbonne, etc. ; Directeur de la *Revue du Nivernais* ; Ch. des O. R. de l'Etoile Polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Mistretta** (Chevalier Vincent), Ch. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem ; — via Nicolo Garzilli, Palerme (Sicile), et Mussomeli (Caltanissetta).

H. **Moiroud** (Edouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse (H.-Garonne), et villa d'Ardouane, p. Riols (Héault).

H. **Mompalao de Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; Capitaine au « Royal Malta Regiment » ; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. **Monsaraz** (Dr Antoine de **Macedo Papança**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. Député, M. corresp. de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. S.-Préfet, Chev. de St-Grégoire le Grand ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbo** (Comte et Baron de), ✠, conseiller de Légation de la République Dominicaine près le Saint-Siège, G. C. du S.-Sépulcre, G. O. des Ordres d'Isabelle la Catholique, de St-Marin, du Libérateur, Comm. avec plaque des O. Portugais de S.-Jacques et du Christ, Comm. de Pie IX, de Danilo Ier, Ch. de Charles III, des SS. Maurice et Lazare, etc. ; Corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne. — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie).

H. **Montholon-Sémonville** (Prince de) ; — rue de Grenelle, 142, Paris.

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), ✠, Comm. de l'O. R. du Christ ; — rue La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, Vicomte de) ; de la Soc. Française d'Archéol., etc. ; — chât. de Blou, à Thueyts (Ardèche).

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel), Comm. de l'O. R. du Christ ; — rue de Longchamp, 20, Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord).

H. **Motey** (Vicomte du), Comm. de l'O. Pontifical de S. Grégoire-le-Grand, Chev. de 2e classe du Mérite militaire d'Espagne (avec plaque), Président de la Soc. Hist. et Archéol. de l'Orne, et du Comité Catholique de l'Orne ; — rue Saint-Blaise, 44, Alençon (Orne).

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine-Pouchkine** (Alexandre, Comte de), Chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, Commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Moÿ** (Adolphe de **Moÿ** de **Sons**, Marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — av. Marceau, 25, Paris.

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

P. H. **Netto** (Son Eminence Monseigneur le Cardinal Dom José), Patriarche de Lisbonne, Grand-Aumônier de Sa Majesté Très Fidèle, Pair du Royaume, G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; — Palais de Saint-Vincent, Lisbonne (Portugal).

H. **Nion** (Comtesse François de) ; — Boul. du Château, 28 bis, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Niort** (Baron de), Avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. du 3 Septembre, 15, Bône (Algérie).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — r. de l'Abbaye, 14, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

P. H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Comte de **Tyrone**, O. ✻, ancien Pair du Royaume de Portugal, G. O. d'honneur de la Maison Royale, Ch. de Malte, Gr.-Croix des O. de S. Grégoire-le-Grand, d'Isabelle la Cath. et du St-Sépulcre, etc. ; des Soc. de Géog. de Lisbonne, Royale des Antiq. d'Irlande, etc. ; — rua das Flores, 59, Lisbonne (Portugal).

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, de Arch. Hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Orlowski** (Xavier-François, Comte), Conseiller honoraire, Attaché à la Légation de Russie à Munich, Ch. de Malte et de S. Georges de Bavière, Ch. de l'O. R. de Léopold ; de la Soc. Hérald. et Généal. de St-Pétersbourg ; — chât. de Jarmolince, Podolie (Russie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Ornano** (Marquis d'), ✠, Grand-Commandeur de l'O. du S. Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — rue François Ier, 41, Paris.

H. **Osmoy** (Comte d'), Grand-Commandeur de l'Ordre du St-Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Lezarnie, p. Manzac (Dordogne) et rue Théodule Ribot, 14, Paris).

H. **Padula** (Antonio), Gentilhomme de S. M. le Roi de Portugal, G. O. de l'O. R. de la Conception de Villaviçosa, de l'O. Pontifical du S. Sépulcre et de l'O. du Libérateur, etc. ; de l'I. et R. Soc hérald. Adler, etc. ; — Strada dei Fiorentini, 67, Naples.

H. **Palmeri** (Chevalier N.-V.), des Marquis de Villalba, Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. di Storia patria Siciliana ; de l'Archivio Storico Gentilizio de Milan ; — via Enrico Parisi, Palerme (Sicile).

H. **Panat** (Marquis de) ; — L'Isle-en-Jourdain (Gers).

H. **Parseval** (Frédéric de) ; — avenue de Villeneuve-l'Etang, 2, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), ✠, Chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, Curé de Vitrolles. Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; G C. de St-Jean-Baptiste (Espagne) ; Off. de l'O. du Libérateur ; M. corr. de l'Acad. de Marseille, etc. — Vitrolles ; (Bouches-du-Rhône).

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.), anc. Consul général, Ch. du S. Empire Romain, Secrétaire de légation, Ch. de l'O. R du Christ, Président du « Collegio Araldico » de Rome et Directeur de sa *Revue ;* G. O. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; Chev. de justice (avec plaque) de l'O. de S. Etienne et de l'O. Constantinien de S. Georges ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; de l'I. et R. Acad. « Adler », etc. — Corso Vittorio Emanuele, 101, Palazzo della Valle, Rome.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✻, Chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et Château de l'Etang-la-Ville, p. Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

H. **Penha e Costa** (João Baptista de **Sà** da), Bachelier ès-sciences, Breveté ès-lettres par le Cours Supérieur de Lettres de Lisbonne ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique et de l'O. du Libérateur (Venezuela), Ch. de l'O. R. de Léopold, décoré de la Médaille de l'I. P. de Venezuela ; — rua de S. Pedro d'Alacantara, 55, Lisbonne (Portugal).

H. **Pennisi** (Salvatore), **Baron de Floristella**, Comm. de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; de l'Acad. Dafnica et des *Zelanti* d'Acireale ; — Acireale (Italie).

H. **Perretti della Rocca** (Comte de), Boul. S. Marcel, 44, Paris.

C. **Pérot** (Francis), ✻, Corr. du ministère de l'I. P., Secr.-adj. et biblioth. de la Soc. d'Emul. de l'Allier ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, etc. — r. du Jeu de Paume, 44, Moulins (Allier).

H. **Perregaux** (Samuel de), Major d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Musée, 5, Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Emile), Lic. en droit, M. des Acad. de Marseille, d'Aix et de Vaucluse, de la Soc. d'Etudes Provençales, du Collège Héraldique de Rome, anc. Président de la Soc. de Statistique de Marseille ; Off. de l'Etoile Noire du Bénin, Ch. de l'O. du S. Sépulcre, déc. de la Médaille Coloniale, etc. — Villa du Bocage Mazargues près Marseille.

H. **Pesqueira** (S. Exc. le Vicomte de **Sâo-Joâo da**), Ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, Comm. de l'O. R. du Christ (Portugal), G. C. des O. Pontificaux de S.-Grégoire-le-Grand et du S.-Sépulcre de Jérusalem, rua do Triumpho, 14, Porto (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; Ch. de 3e classe de la Couronne de fer, Ch. grand-croix de St-Grégoire ; Prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler ;* — III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Pianelli de la Valette** (Comte de), Grand-Commandeur de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem, membre d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — rue de Castiglione, 3, Paris.

H. **Pidoux** (le Chevalier André), Archiviste-paléographe, Docteur en droit, Avocat au barreau de Dôle ; Professeur libre d'Archéol. à la Faculté des lettres de Besançon, etc.; Comm. de l'O. Pontif. de St-Sylvestre ; des Soc. d'Émul. du Doubs et du Jura ; — rue du Collège, 5, Dôle, et chât. de Foucherans (Jura).

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva y Fernandez**), Comte **de Cordoba**, Comm. ✠ Envoyé extraordinaire et Ministre plénipot. ; Premier Introducteur des Ambassadeurs ; Gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique ; Chev. de la Royale Maestranga de Cabelleria de Valence, Gr.-Croix de l'O, R. d'Isabelle la Catholique ; Comm. de nombre de l'O. R. de Charles III. — Paseo de la Castellana, 1, Madrid.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt Pimodan**, Cons. général de la Haute-Marne ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echénay (Haute-Marne).

H. **Plarr** (Léon), Baron de **Caze de la Bôve**, I. P. ✠, G. O. de l'O du Libérateur de Venezuela ; Ch. de l'O. I. de S. Stanislas de Russie et des O. R. d'Isab. la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, Off. du Medjidié ; Chev. de l'O. du Christ du Portugal, Commr de l'Ordre Impérial Russe de S. Sta-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nislas ; Agent colonial de France et Agent Impérial de l'Empire Ottoman en Extrême-Orient ; Président de l'Assoc. des Alsaciens-Lorrains du départ. de l'Aisne, av. de Neuilly, 54, Neuilly-sur-Seine (Seine).

P. **Poli** (Comte Oscar de), ✠, ancien Préfet, G. C. des O. de St-Grégoire-le-Grand, d'Isab. la Catholique, de François Ier, etc. : Délégué général en France du Patriarcat latin de Jérusalem et Représentant de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. — rue Alboni, 5, Paris.

H. **Poli** (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione, et r. de l'Intendance, 4, Bastia (Corse).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), chevalier de Malte, etc. — r. Galliera, 4, Paris.

P. H. **Pombal** (S. Exc. Mr Antonio de **Carvalho Daun** et **Lorraine**, Marquis de), Comte de Santiago, Pair du Royaume, Chambellan de S. M. T. F., Bailli Gr. Croix de l'O. de Malte, Président de l'Assemblée des Chevaliers Portugais de cet Ordre ; G. C. des O. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa, de S. Grégoire-le-Grand, d'Ernest le Pieux, d'Isabelle la Catholique, Comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; Docteur ès-sciences polit. et admin. de l'Univ. Cathol. de Louvain ; — rua das Janellas Verdes, 28, Lisbonne.

H. **Pompery** (Vicomte Olivier de) ; — r. de Chabrol, 52, Paris.

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, Comte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Commandeur Emmanuel), ✠, Comm. de l'O. Pontifical du S-Sépulcre, Off. de la Couronne d'Italie, Ch. de l'O. R. de Charles III (Espagne) ; décoré de la grande Plaque d'honneur et de la Médaille commémor. de la *Cruz Roja* ; Délégué gén. du C. H.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de France en Sicile ; de la Commission héraldique de Sicile ; M. h. du *Collegio Araldico* ; M. de plusieurs Soc. savantes ; — via Convertite, 5, Rome.

H. **Portes** (René **Bittard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit, G. O. de l'O. R. de la Conception ; Comm. de S. Grégoire, Chev. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; de la Soc. des Etudes hist., etc., — r. de Naples, 44, Paris, et chât. de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

H **Potocki** (Comte Nicolas) ; av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Prevost de Brebières** (Comte Henri), Comm. du St-Sépulcre ; chât. de St-Laurent (Pas-de-Calais).

H. **Proyard de Baillescourt** (Comte de), Avocat ; de la Soc. d'Émulation de Cambrai ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — rue St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Beaumetz-lès-Cambrai (Pas-de-Calais.

H. **Puisieux** (Alfred de), Ch. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. **Quintella-Farrobo** (Carlos-Pedro), Chevalier hospitalier de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; — Travessa do Chão da Feira, 5, (ao Castello), Lisbonne (Portugal).

P. H. **Ramione** (S. E. Don Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), G. C. et Représentant en Sicile du S. Sépulcre, Comm. de S. Grégoire le Grand, P. H. du *Collegio Araldico* ; de la Commission Héraldique Sicil et de la Consulte Héraldique, etc. ; — via Girgenti, 1, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Ramione** (Baron Antonio de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — même adresse.

H. **Regnault de Beaucaron** (Edmond), M. corresp. de la Soc. académique de l'Aube et de la Soc. des Sciences Hist. et Naturelles de l'Yonne ; — r. Boissière, 49, Paris, et chât. du Gué-Mulon, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Regnier** (Louis), Membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'Art Français ; titul. de la Soc. des Ant. de Norm. etc. ; — r. du Meilet, 9, Evreux (Eure).

H. **Reinach de Foussemagne** (Maurice, Comte de); — Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Reiset** (Comte de), C. ✻, Ministre plénip. de 1re classe ; de la Société de l'Hist. de France ; — chât. du Breuil, p. Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Renoux** (l'Abbé Claude-Gilbert), Curé de Viplaix, des Soc. d'Emulation et des B.-Arts du Bourbonnais, de la Diana, des Soc. d'Hist. Naturelle d'Autun et Française de Botanique, etc. — Viplaix (Allier).

H. **Renshaw de Orea** (Louis), Comte palatin, Chambellan intime de cape et d'épée de S. S. Pie X et ci-devant de S. S. Léon XIII, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontif. : — Ronda de S. Pedro, 40, prâl, Barcelone (Espagne).

H. **Renty** (Charles de), de la Soc. des Ant. de la Morinie ; — r. de Boufflers. 11, Paris.

P. H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kiéff. G. Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, et de l'O. I. et R. de l'Aigle-Blanc de l'Ordre Imp. de S. Alexandre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Newsky ; G. O. de l'O. I. de St-Wladimir, Grand Croix des Ordres du Lion et du Soleil de Perse, de la Couronne de Roumanie et du Mérite civil de Bulgarie ; etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S Exc. Monsieur Gérard de), Sénateur, ancien Maître-Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Révérend** (Vicomte), Directeur de *l'Annuaire de la Noblesse de France*, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, du Nichan Iftikhar, etc. ; M. corr. de l'Acad. Royale des Sciences morales et politiques de Portugal, etc. ; — r. Fontaine, 25, Paris.

H. **Reynaud** (Xavier) ; — r. de la Bibliothèque, 35. Marseille (B.-du-R).

H. **Ribier** (Docteur Louis de), de la Soc. de la Haute-Auvergne, de la Soc. d'Hist. de la Médecine ; de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; Médaille de bronze de l'Acad. de Médecine (1900) ; — Médecin l'été, à Châtel-Guyon les-Bains (Puy-de-Dôme) ; et l'hiver, à Chamalières, près Clermond-Ferrand.

H. **Richebé** (Raymond), Avocat, Archiviste-paléographe anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; Comm. de l'O. R. du Christ, chevalier du S.-Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux : des Soc. Suisse d'Héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France, etc. — r. Montaigne, 7, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Pas-de-Calais).

H. **Rocca** (Carlo **Cito Filomarino**, Prince **della**), Grand d'Espagne de 1re classe ; — r. de Phalsbourg, 2, Paris.

H. **Rochas d'Aiglun** (Vicomte Pierre de) ; — Caluire (Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Rochethulon** et **Grente** (Stanislas **Thibaud**, Marquis de la), Fondateur du « Souvenir Normand » ; — Corneville-les-Cloches sur la Risle (Eure).

C. **Rodière** (Roger), Ass. Corr. national de la Soc. des Ant. de France ; M. de la Commission départ. des Monum. hist. du Pas-de-Calais ; Tit. non résidant de la Soc. des Ant. de Picardie ; Corr. des Soc. des Ant. de la Morinie, d'Emulation d'Abbeville, Académique de Boulogne, de la Soc. d'Etudes de la Prov. de Cambrai ; de l'Acad. d'Arras, etc. ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite) ; — Beaulon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Elève de l'Ecole des Chartes, Ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf-Crouy** (Baron Jean de), ✻, anc. S.-Préfet, anc. Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco, Conseiller d'Etat, Off. de la Couronne de chêne, Ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — av. Kléber, 10, Paris.

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), Chev., ✻, au titre militaire ; Cap. d'Etat-Major de l'art terr.. attaché au Gouvernement Militaire de Toulon ; Comm. de l'O. de Danilo 1er, Ch. de 3e classe de l'O. Imp. de Sainte-Anne de Russie ; Ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquette-Buisson** (Vicomte Pierre de), Avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, Docteur en droit ; — rue St-Genès, Bordeaux, et chât. de Ferrand, p. St-Emilion (Gironde).

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien Préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Rosnay** (Baron Félix de) ; — place Sainte-Barbe, 4, Autun (Saône-et-Loire).

H. **Roure de Paulin** (Baron du), Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

H. **Royère** (Comte de), Lieutenant démiss. de cavalerie ; — chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

C. **Ruffin** (Comte), Avocat, Commandeur de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — place Gaston Pailhon, 41, Tours (Indres-et-Loire).

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de Sinopoli de Calabre ; Ch. de St. Grégoire-le-Grand ; Membre d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S. M. Catholique, Ch. de l'O. R. de Charles III. de l'O. R. du Mérite Militaire et du « Cuerpo Colegiado » de la Noblesse de Madrid, etc. — Mayor, 84, Madrid (Espagne).

P. H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté le Roi de Portugal, etc. ; — Rua de S. Joaquim, 39, Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Acad. des Sc., B.-l. et Arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 7, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Georges Armstrong** (Chevalier Thomas de), Ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue Kléber, 40, Paris.

H. **Saint-Paulet** (Comte Pierre de) ; — chât. du Rocan, p. Aubignan (Vaucluse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Saint-Pern** (Baron de), Directeur du haras de Libourne ; M. fondateur de la Soc. des Biblioph. Bretons ; M. corresp. de la Soc. Hist. et Archéol. d'Ille-et-Vilaine, de la Soc. Hist. et Arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de) ; — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, Ch. de Malte, G. O. des O. R. de Charles III, du Mérite mil. d'Espagne et d'Isabelle la Catholique, etc ; Inspecteur de la Soc. Française d'Archéol. ; M. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid ; — ch. de la Valouze, par La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. Zouave pontifical, ex-Off. aux mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. arch. du Vendômois : — chât. de Villeporcher, Saint-Ouen, p. Vendôme, Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salinas** (Commandeur Antonio), Directeur du Musée de Palerme, Professeur à l'Université ; Comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de la Couronne de Prusse, de l'Aigle rouge de Prusse, etc., Corr. de l'Institut de France, M. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie ; — Via Emerico Amari, 130, Palerme (Sicile).

H. **Salins** (Comte Charles **Guyot d'Asnières** de), Maire du Hézo ; Conseiller d'arrt du canton est de Vannes ; Capitaine d'artillerie territoriale ; —château de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

H. **Salleron** (Georges), Camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. le Pape Pie X, Comm. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Association des chevaliers Pontificaux ; — rue de Beauvau, 4, Versailles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Salles** (Comte des) ; — r. Réaumur, 14, La Rochelle (Charente-Inf.)

P. H. **Sanches de Baêna** (Vicomte de), Chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; — Estrada de Bemfica, 216, Lisbonne (Portugal).

H. **Sanches de Baêna e Farinha** (D. Affonso de Souza) ; — rua de St-Marçal, 4, Lisbonne (Portugal).

H. **Sanches de Frias** (Vicomte de), Gentilhomme à la Cour de S. M. T. Fidèle, Comm. de l'O. R. de la Conception de N. D. de Villaviçosa ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la « Scuola Dantesca Napolitana », etc. — Pombeiro, Coimbra (Portugal).

H. **Santeul** (Claude de) ; — rue Monplaisir, 15, Amiens (Somme).

H **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✠, anc. Off. d'Infanterie, anc. Capitaine de mobiles, anc. Off. Sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sartorio** (Charles de) ; — boul. du Jardin Zoologique, 34, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Saulnier** (Frédéric), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes ; V.-Prés. actuel et anc. Président de la Soc. acad. de Nan etc. — Rue Rallier, 5, Rennes (Ille-et-Vilaine).

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de la Diana ; — chât. de Saint-Vincent, par le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Silvares** (Vicomte de), Gentilhomme à la Cour et Ch. de compagnie de Sa Majesté ; Ch. de l'O. R.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Isab. la Catholique et de l'Etoile brillante de Zanzibar ; Ch. de l'Ord. de Belgique, etc. — Largo do Conde Barâo, 34, Lisbonne (Portugal).

P. H. **Sommi Picenardi** (Son Exc. le Marquis), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte) ; — Corte S Giovanni di Malta, Venise.

P. H. **Sonnaz** (Son Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix**, Comte de), ✠, Sénateur, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal; Comm de l'O R. des SS. Maurice et Lazare ; G. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; G. C. de plusieurs Ordres ; Corr. de la Dépat. di Storia patria de Turin ; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc.— à la Questure de Senat, Rome (Italie)..

H. **Sonneville** (Marcel **Préveraud** de) ; — château Clodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

H. **Soulaine** (H. de) ; — rue Cler, 40, Paris, et villa l'Ermitage, Senlisse, p. Dampierre (Seine-et-Oise).

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier du**), de la Soc. Hist. et Archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. Zouave pontifical, Ch de St-Grégoire, décoré de la croix « Pro Ecclesiâ et Pontifice » et de la médaille militaire « Bene merenti » ; de l'Assoc. des Ch. Pontif. — boul. Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Starraba** (Raphaël) Baron de RALBIATO, Directeur des Archives d'Etat, Comm. des O. de la Couronne d'Italie et du S. Sépulcre, V.-Président de la Commission Héraldique de Sicile ; M. corr. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. — Palerme (Sicile).

H. **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de la Croix rouge d'Espagne) ; Ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — rua Luz Soriano, 112, 2°, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Taboeüt** (Edmond), de la Soc. Hist. et Arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Talhouët de Boishorand** (Baron de), Ch. de S. Grégoire-le-Grand, décor. de la méd. militaire « Bene merenti » de la Soc. des Agric. de France ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de la Lambardais, Maure (Ille-et-Vilaine).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri), M. corr. de la Soc. des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; Associé de la Soc. Hist. et Archéol. de Périgord ; de la Soc. des Archives Hist. de la Saintonge et de l'Aunis, etc. — Pavillon Laroque-Peiresc, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

C. **Tausin** (Henri) ; - boulevard des Batignolles, 36, Paris.

H. **Teil** (Baron Joseph du), Lic. en droit, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Pierre-Charron, 22, Paris.

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terline** (Justin de) ; — chât. de Blendecques (Pas-de Calais).

H. **Terris** (Jules de), Ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne avec plaque, Ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Tesson** Alfred de), ✻, Capitaine de frégate en retraite, Ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; Président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. — boul. de l'Est, 47, Avranches (Manche) ; et chât. du Beaubois, p. Jugon (Côtes-du-Nord).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Jacques de) ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et château de St-Pierre, p. St-Germain-des-Près (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, Lieutenant de réserve au 13e d'inf. ; de la Soc. d'Emul. et des B.-Arts du Bourbonnais ; — place de la Gare, 3, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.)

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ✻ ; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), Chevalier de Malte, Gr.-Croix de 2e classe de S.-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et ch. de Rozay, p. p. Thénioux (Cher).

H. **Tour d'Auvergne** (Jehan de la) ; — chât. de Montjoly, près Saint-Martin-Valmeroux (Cantal).

H. **Travers** (Emile), Archiviste-paléographe, anc. Conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, Comm. de St-Grégoire, Ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; Vice-Prés. de la Soc. des Beaux-Arts de Caen, Secrétaire de la Soc. des Ant. de Normandie ; Directeur Adjoint de la Société française d'Archéol. Corresp. du Min. de l'I. P. ; de l'Acad. d'Archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la Historia, (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Trétaigne** (Baron de), Membre du Conseil général de l'Aisne, Maire de Festieux, Ch. de St-Sylvestre, Chevalier de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, Paris, et chât. de Festieux (Aisne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Tricoire** (l'Abbé P.-G.), Curé-doyen d'Hiersac ; de la Société Archéologique de la Charente, etc. ; — Hiersac (Charente).

H. **Valenças** (Dr Luis **Jardim**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. Ministre plénip à Vienne ; Docteur en droit ; Comm. des O. R. de S. Jacques, de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Membre de l'Institut ; des Acad. Royales des Sciences de Lisbonne et de Jurisprudence de Madrid, etc. ; — rua do Pau de Baudera, Lisbonne (Portugal).

H. **Varax** (Vicomté Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Varinard des Côtes** (Madame Veuve, née **de Noailly** ; — chât. de Morestin, p. Perreux (Loire).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-Inf.)

H. **Vauloger de Beaupré** (René de) ; — cours d'Alsace-et-Lorraine, 52, Bordeaux (Gironde).

H. **Vendomois** (Emile de) ; — rue de Paris, 52, Asnières (Seine).

H. **Venot** (Gustave), ✻, V.-Consul d'Espagne à Lille, Ch. de 2e classe avec plaque du Mérite militaire d'Espagne, Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, Ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. Académique Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Liberté, 39, Lille (Nord).

C. **Venot** (Maurice), Chancelier du Vice-Consulat d'Espagne à Lille (Nord), Ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc. ; — même adresse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Verdalle** (Vicomte de **Loubens** de) ; — avenue de Déols, Châteauroux (Indre).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ✠, Chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archéol. ; — rue Porte-Madeleine, 4, Orléans (Loiret).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), I. P., anc. S.-Préfet M. du Conseil et V.-Président de la 11e section de la Soc. de géog. commerciale de Paris ; G. O. de l'O. du Libérateur, Comm. de l'O. R. du Christ. etc, ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. Zouave pontifical, anc. Officier au 1er rég. de zouaves (France), Ch. de l'O. R. M. de François 1er, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti* ; — avenue des Fleurs, 21, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

C **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'Arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

C. **Vindry** (Fleury), Lic. ès-lettres ; de la Soc. Litt. et Archéol. de Lyon ; — r. Vaubecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Viry** (Comte de), Colonel du Génie ; — Verceil (Piémont).

C **Witter van Hoogland** (E. B. F. F.), des barons Wittert van Hoogland, Ecuyer, Docteur en droit, attaché au ministère du Waterstaat ; de la Soc. Généal. et Héraldique « De Nederlandsche Leew », Co-rédacen chef du « Nederland's Adelsbock » ; — Jan van Nassaustraat, 25, La Haye (Pays-Bas).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Wosterman van Oyen** (Antoine), Directeur du Central Bureau Généalogique et Héraldique ; Officier de l'O. de Bolivar, Ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, etc. — Rijswijk (Hollande).

H. **Wall** (Vicomte de), ancien Attaché d'ambassade ; — r. d'Aguesseau, 9, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura),

C. **Watzerberger** (J. Otto) Kœniglischer Rath, Secrétaire Intime au Ministère de la Maison Royale et des Affaires Etrangères ; Secr. de l'O. R. de Saint-Georges et décoré dela croix d'Office de cet Ordre ; Chevalier de l'O. I. et R. de François Joseph ; — Worthstrasse, 21, Munich (Bavière).

H. **Wazières** (Comte de) ; — boul. de la Chapelle 39, Paris, et à Fontenay-Saint-Père (Seine-et-Oise).

C. **Wildeman** (M.-G.), chev. de l'O. du Griffon de Mecklembourg-Schwerin ; Archiviste de la Haute Intendance des Digues « Delfland » ; anc. Archiviste-adjoint de Haarlem ; de la Soc. Généal. et Biogr. de New-York ; M. associé de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles, M. extr. du Deutsche Herold, etc. — Sweelinckstraat, 80, La Haye (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel de Croix**, Baron de), Secr. général de la Soc. Acad. de Nantes et de la Loire-Inf. ; Secr. du Comité de la Société Archéol. de la Loire-Inf. — Rue Saint-André, 11, av. Chanzy. 5, à Nantes ; et chât. de la Chollière, par Orvault (Loire-Inf.)

H. **Yanville de Grangues** (Comte d'), ✠, Licencié en droit, Chev. de Malte et de S. Sylvestre, Maire de Grangues, Président du Conseil d'arrondt, Président de la Soc. d'Hortic. de Pont-l'Evêque ; de l'Assoc. Nor-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mande ; — rue Théry, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui-Melis** (Firmin-Charles de), de la Société Française des Collectionneurs d'Ex-Libris, etc. ; — rue Rincon, 19, Montevideo (Uruguay).

H. **Zeiller** (Paul) anc. Garde-général des Forêts, anc. Sous-Directeur des établissements de Bouarat ; — rue Charles-Laffitte, 47, Neuilly (Seine).



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

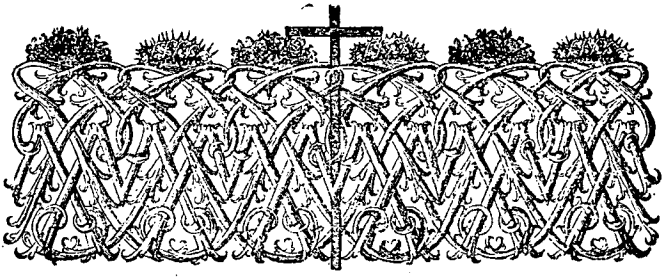

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

L'Abbé Michel-Robert d'ABBADIE D'ARRAST. Comte Aymar d'ABZAC. Comte César ALBICINI. Le Chanoine Augustin ALBOUY. Monseigneur Alphonse ALIX D'YÉNIS. Duc d'ALMENARA-ALTA, C. ✠ Alfredo ALVES. Comte D'AMADE, O. ✠, I. P. ✠. Vicomte d'AMPHERNET, ✠. Vicomte d'ANDRÉ DE CLAVERIE. Hugues d'ARBIGNY DE CHALUS. Edmond ASSIRE. Le Chanoine Charles AUBER, ✠. AUBERT DE LA FAIGE, ✠. Louis AUDIAT, I. P. ✠. Denys JOLY D'AUSSY. Baron d'AVERNAS SALVADOR.

Don Victor BALAGUER. André BARBAN. Monseigneur Xavier BARBIER DE MONTAULT, I. P. ✠. Baron de BARGHON DE FORT-RION. Comte Jacques de BEAUMONT. Comte AMÉDÉE BENEYTON. MARQUIS de BERNIS. Comte de BESSAS DE LA MÉGIE. Henry BEAUCHET-FILLEAU, I. P. ✠. Baron de BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD. Léon de BERLUC DE PÉRUSSIS. Vicomte Arthur du BOIS DE LA VILLERABEL. M. BONNESERRE DE SAINT-DENIS.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'Abbé Jacques Bonnetat. Adrien Bonvallet. Alexandre Bonvarlet. André Borel d'Hauterive. Rémy Boucher de Molandon, ✠, I. P. ❂. Chevalier Auguste de Boudard, ❂. Son Altesse Monseigneur le Prince D. Henri de Bourbon, Duc de Séville. Comte Charles de Bourbon-Busset, ✠. Hélie, marquis de Bourdeille. Henri Bourgoing de Nevers. Comte de Bourrouse de Laffore. M. l'abbé E. de Branges de Civria. Gabriel, Baron de Braux. Charles du Hamel, Vicomte de Breuil, ✠. Henri de Michel du Roc, Marquis de Brion. S. Exc. Monsieur de Brissac das Neves Ferreira. Léonce de Brotonne. Baron Brun de Villeret. H. de Bry de Vertamy, ancien Magistrat. Charles Buet. Comte de Burey, O. ✠. Comte de Burey.

Lieutenant-Colonel Henri Caillon, O. ✠. Comte Caïs de Pierlas. Baron de Cambourg. Louis Campi. Oscar Cantillon de la Couture. Mgr Isidoro Carini. Vicomte de Carné de Carnavalet. Sylvain, Marquis de Carol. Comte de Carol. Castellane (Lionel, Marquis de), ✠. Baron Ernest Cervoni. Comte de Charpin-Feugerolles, ✠. Henri Meiffren-Laugier, Baron de Chartrouse. Chasteigner la Rochepozay (Vicomte Paul de). Alexandre Genet de Chatenay. Alfred Chaumeil. Jules de la Chauvelays, ❂. Claude Chauvet. Mgr Stefano Ciccolini. Alphonse Huchet, Vicomte de Cintré. Albert, Comte de Circourt, ✠. Comte Achille du Clésieux, ✠. S Exc. Révme Mgr Roch Cocchia, Archevêque et Comte de Chieti. Comte de Colleville. Mgr Adrien de Conny. Comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, ✠. Jean de Courtin, Comte de Neufbourg. Césaire Cousturier, Chevalier. Vicomte de Cressac de Bachèlerie. Commandeur J. B. de Crollalanza.

Numa Dast le Vacher de Boisville. Baron Joseph Delmas. João de Deus. Humbert-Pierre-Henri, Marquis de Digoine. Marquis de Dion, ✠. Louis de la Ville de Férolles, Comte des Dorides. Marquis de Dou. Jules Dournel de Bonnival. Gustave-Adolphe Drolet, ✠. Monseigneur Dumas de Chastel. Louis Durrieux. Juste Enschedé des Villates, ❂.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Colonel Comte de l'Eglise de Ferrier de Félix, C. ✠ Comte Paul Esterhazy, ✠. Vicomte Ludovic d'Estienne de Saint-Jean.

Henri Faucher de Saint-Maurice, ✠. S. Exc. le Comte de Ficalho. S. Exc. le Comte Amédée de Foras. Comte Maurice de Foucault, ✠. Comte Ludovic Colas des Francs. Emmanuel Fresne Genesteix. Alfred de Froidefond de Boulazac.

François Galantino, Comte de Bardone. Gaston de Galard, Prince de Béarn et de Viana, ✠. Marquis de Galard, Baron de Magnas. Baron Gauthier de Charnacé d'Escurolles. Ernest Gemeau. Alcide Georgel. Séraphin Giacobi. Mr de la Giclais. Marcel Gingembre d'Aubépine, ✠. Charles Givelet. Henri Gourdon de Genouillac, I. P. ✠. Anatole, Marquis de Granges de Surgères. Comte de Grasset, I. P. ✠. Vicomte de Grassin. Baron de Grassin et d'Arcis, Vicomte de Sens. L'Abbé J.-B. Grassot. Algar Griveau. S. Exc. Monsieur de Grote, Sénateur, Président du Département héraldique du Sénat (Russie). Arthur de Guilloteau, Comte de Grandeffe, ✠.

Le Président Hecquet de Roquemont, ✠. Baron Guisbert d'Huart, ✠.

L'Abbé Louis Imberton. Baron d'Izarn.

Vicomte Eugène de la Jaille. André Joûbert.

Paul Kinon.

Laurent Huchet, Comte de La Bédoyère. Alexandre Lair, ✠. Henri, Marquis de Lameth. Comte de Lapeyrouse-Bonfils, ✠. Baron de Lareinty, Sénateur, ✠. Léonel de Mouchet de Battefort, Comte de Laubespin, Sénateur, O. ✠. Adolphe de Launay. Noël Le Mire. René Le Pays du Teilleul, ✠. Mr de Longeaux. Albert Lachaud de Loqueyssie. Adhémar de Couhé, Comte de Lusignan.

Le R. P. Luigi di Maggio. Vicomte Adrien Maggiolo. René de Manthé. Margon (Colonel Comte de), ✠, ✠

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Auguste Le Moyne, Vicomte de Margon. Marquis de Marguerye, ✻. Alfred de Martonne. L'Abbé Frédéric Masson. Comte Ferdinand de Maussabré. Maurice Mercier. Comte Léon de Milly. Charles Molle. Baron Élizé de Montagnac, ✻. Chanoine J. Montalbano. Marquis de Montalembert de Cers, ✻. Comte Alexandre de Monti de Rezé. Comte Edmond Morel de Créty, ✻. Comte Hue de Mutrécy.

Comte des Nos.

Joseph-Emile, Comte Palluat de Besset. Comte Alphonse de Pantin de la Guère, l'abbé Paris-Jallobert. Robert le Noir, Comte de Pasdeloup, ✻. Don Hector Paterno Ventimiglia et Moncada, Marquis de Spedalotto et de Regiovanni, Comte de Prades. Charles Payan d'Augery. S. Exc. le Comte de Peralada et de Zavella, par la grâce de Dieu Vicomte de Rocaberti, Marquis de Bellpuig, Grand d'Espagne de la première classe. Marquis G. Pietramellara. Le R. P. Dom Paul Piolin. Monseigneur A. Piron. William Poidebard. L'Abbé Charles Pointeau. Comte Henri de Poli, Marquis de Polignac, ✻. Chevalier F. Pollaci Nuccio. Comte Léon de Poncins. Baron de Portal. Comte Armand de la Porte des Vaux, ✻, ❸. Stéphane Praud de la Nicollière-Teijeiro, ❸. Stanislas de Tholomès, Baron de Prinsac, ✻. Commandeur Vincent Promis.

Comte de Rancourt de Mimérand, ✻. Maximilien, Baron de Reinach-Werth, O. ✻, M. Réveillé de Beauregard. Edmond Révérend, Vicomte du Mesnil. Gustave, Marquis de Rivoire de la Batie. L'Abbé N.-N. Robinet. Comte Louis de La Rochebrochard. Mgr M.-L. Romitelli. Comte Félix de Roquefeuil Comte Roselly de Lorgues, O. ✻, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Comte Joseph Rossi. Marquis de Rostaing, C. ✻. Louis Roybet. Vicomte de Rozière. Comte de Ruffo de Bonneval.

Alexandre de Guyard de Saint-Chéron. Stanislas de Badezron-Thezan, Marquis de Saint-Genier. Chevalier Félix de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Salles. Henri, Marquis des Salles. S. Exc. M. le Duc Etienne de San-Martino Ramondetto di Montalbo. André de Sarrebourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✠, ❀. Marquis de Schedoni, ✠. Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn. Francisco Simões Margiochi. L'Abbé Emile Simon. Vicomte de Simony, ✠. Charles Souef. H. de Soulaine. Baron Auguste de Stael-Holstein.

Philippe Tamizey de Larroque, ✠, I. P. ❀. Xavier, Baron du Teil. Gaston Tessier de l'Hubac. Edilbert de Teule. Baron Textor de Ravisi, C. ✠. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de). Guyon de Touchebœuf, Comte de Clermont. Charles Tresvaux du Fraval. Maurice Tripet. Comte Joseph Trivulzio.

S. Exc. Monsieur Vasile Uréchia, O. ✠, Sénateur, ancien Ministre (Roumanie).

Armand Van Robais. Jules de Rivérieulx de Varax. Vicomte de Vaujany, ❀. Joseph, Comte de Vendômois, ✠. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✠. Albert Verpy ✠. Marquis de Verthamon Louis, Comte de Vidau, ✠. Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas Baron de Vilmarest. Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Alphonse, Comte de Visien. Comte de Vitton de Peyruis.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

LA MAISON DE REINACH

EN FRANCE

(XVe-XVIIe SIÈCLES)

La victoire de Montlhéry, si heureuse pour Louis XI dans le désordre effrayant de la guerre du *Bien public*, n'avait pas été remportée sans le concours d'hommes de guerre venus en volontaires de tous les coins de l'Europe, notamment des bords du Rhin, au secours du roi de France.

Louis eut à cœur de récompenser les plus vaillants, qu'il s'attacha à retenir dans ses états en les déclarant ses regnicoles, avec les privilèges afférents à cette qualité. En même temps ceux qui s'étaient le plus exposés dans cette rude bataille furent honorés par le futur instaurateur de l'Ordre chevaleresque de Saint-Michel d'une très insigne distinction qui, dans ce temps-là, constituait véritablement une croix d'honneur, une mise à l'ordre du jour de toute la chevalerie de France : je veux parler du droit de charger leur écu d'un franc quartier d'azur à la fleur de lis d'or.

Quatre ans après, le frère du Roi, Jean, duc de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Berri, reçut en apanage le duché de Guienne, et cette année même, en 1469, le 16 novembre, un des héros de Montlhéry, Polydore de Reinach, capitaine de cent lances, fils légitime d'un grand seigneur des bords du Rhin, vient épouser dans l'Entre-deux-mers, à quelques lieues de Bordeaux, une noble damoiselle du pays, aînée et héritière de son nom ; et par le contrat de mariage est stipulé que les enfants mâles issus de cette union porteront le nom de leur mère — Elisabeth de Reynier — et garderont les armoiries de Reinach.

Jean de Reynier, fils de Pierre et petit-fils des dits époux, avocat en la cour de Bordeaux et lieutenant de la juridiction de Courion, inquiété dans sa noblesse par Claude de Colomb, agissant vraisemblablement au nom et de la part des Elus de Bordeaux, et qui demande à ce que la qualité d'écuyer soient rayée et biffée des actes faits par Jean de Reynier ; celui-ci défend longuement et victorieusement sa noblesse et, le 1er septembre 1554, obtient, conformément aux conclusions du procureur général du Roi, un arrêt de maintenue de noblesse, par lequel est ordonné « que le dit Colomb luy donnera en ses actes la qualité d'écuyer à peine de cent livres et condamne ledit de Colomb aux dépens ».

Cent onze ans après, la descendance du susdit Écuyer était représentée par Christophe de Regnier, aîné de la race, sans enfants mâles, possédant et habitant « la maison noble de Regnier dans l'Entre-deux-mers », et par Jacques de Regnier, sieur de Barre ou de la Barre, ancien conseiller au parlement de Bordeaux, cousins germains paternels dudit Christophe.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Or, environ deux siècles avant, Policarpe de Reinach, le glorieux chevalier de Louis XI à la bataille de Monthléry, lorsqu'il avait épousé Jeanne de Regnier, avait fait graver ses armes à la cheminée d'une chambre haute de la maison ; en 1663, elles y étaient encore apparentes ; c'était là le seul document probatif de leur blason familial que pussent invoquer les descendants de Policarpe de Reinach, et la cheminée testimoniale menaçait ruine, précisément dans un temps où les intendants du Roi s'occupaient de rechercher les usurpateurs de noblesse et d'armoiries.

Il était donc indispensable, sinon urgent, que les Regnier fissent relever exactement par voie d'enquête judiciaire et sous forme de copie authentique le dessin de leurs armes originelles, et c'est ce que Jacques de Regnier, sieur de Barre, obtint de la cour des Aides de Bordeaux, le 30 mars 1663, « tant pour luy que pour ses frères. »

Le procès-verbal de cette enquête et copie est du surlendemain, dressé et signé par Pierre de la Crouppe, conseiller du Roi en la cour des Aides et Finances, à ce commis et député par ordonnance de ladite Cour, avec François de la Fontaine, maître peintre, et le sieur Castaing, procureur de Messieurs de Regnier, et deux d'entre eux : noble Jean de Regnier, chevalier, sieur de la Ferrade, et autre Jean de Regnier, aussi écuyer.

Il advint que quatre ans après, le 11 février 1667, par devant Etienne de Guérin, écuyer, conseiller, Maître d'hôtel du Roy, juge de la Prévosté Royale d'Entre-deux-Mers, commissaire subdélégué pour la représentation des Titres de Noblesse dans l'Election de Guienne, noble Jean de Reynier, che-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier, seigneur de la Ferrade (fils de Pierre de Reynier, receveur général de la généralité), eut à justifier, dans ses armes du port et « du don fait par le Roy Louis onzième d'*un quartier d'azur chargé d'une fleur de lys d'or* » ; il fut déchargé de toute recherche et maintenu par l'intendant Pelot.

Nouvelle maintenue, à Bordeaux le 24 mai 1697, prononcée par l'intendant Bazin de Bezons en faveur de « noble JEAN DE REYNIER DE REINACH, chevalier, seigneur baron de Caberton (Capbreton) et de Laluque, sur le vue de l'ordonnance rendue le 11 février 1667 par le dit intendant Pellot.



En 1699, dans l'Armorial de Guyenne (1), au bureau de Bordeaux, sont enregistrées les armoiries qui suivent :

« JEAN REYNIER DE REYNIAC, chevalier, seigneur, baron de Cabreton et de Lala [Laluque], porte *d'or à un lion contourné de gueules chaperonné d'azur, lequel supporte un canton senestré aussy d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or, — et une couronne de comte de gueules, perlée d'argent, en pointe.* »

En somme, la postérité de Polidore de Reinach, sous le nom de REYNIER, ne cessa de vivre noblement en la Guienne, de s'allier noblement, de remplir des foctions distinguées, de posséder des terres

(1) *Descriptions*, page 611, Blasons coloriés, p. 697.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

nobles. En 1789, elle était représentée dans l'assemblée de la Noblesse, par François Reynac de Barre (1) « ; car elle n'avait jamais, malgré la clause matrimoniale de 1469 qui lui imposait le nom de Reynier. perdu de vue son très noble nom d'origine, et surtout à partir de la fin de dix-septième ou du commencement du dix-huitième siècle, elle aurait ouvertement repris le nom de REINACH, qui, depuis la conquête de l'Alsace, avait brillé dans les rangs et les annales de nos armées ; ce qui appert de la note suivante (1) :

« Les terres et seigneuries de Foussemagne, Grandvelle, avec partie de celles de Montreux et de Roppe, toutes situées dans la Haute-Alsace, furent érigées en titre de comté, sous la dénomination de Grandville-Foussemagne, par lettres patentes du mois de 1718, registrées au Conseil souverain d'Alsace, le 20 août suivant, en faveur de François-Joseph-Ignace, baron de Reinach, Foussemagne et Montreux, ci-devant capitaine dans le régiment d'Alsace infanterie, et de sa postérité masculine, tant en considération de ses services, que de ceux de sa famille. Il était fils de François Guillaume, baron de Reinach et de Foussemagne, qui fut pendant plusieurs années lieutenant-colonel du régiment d'Alsace-cavalerie, gendre de Philippe-Charles de Reinach, capitaine pendant 35 ans du régiment d'Alsace-infanterie, et neveu de Nicolas-Humbert de Reinach de Montreux, tué au siège de Gironne, après 48 années de services, étant alors maréchal de camp et commandant du régiment d'Alsace-infanterie. Le comte de Reinach a

(1) Bibl. Nat., nº 560, *Dossiers bleus*, dossier 1472.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

eu, entre autres enfants, Philippe-Charles de Reinach, qui était en 1718 cadet dans les gardes du corps du Roi et devint capitaine dans le régiment du Roi-cavalerie. »

On suit assez facilement en Guienne, les Reynier-Reinach dans les armoriaux et nobiliaires, toujours qualifiés écuyers ou chevaliers, sous les noms de « de Reynier, Reynier de Barre, de Barre de Reynier, Reynier de Reinach, ou Reinach de Barre (1) ». J'ignore si cette famille subsiste, mais j'incline à croire qu'elle se fondit, au moins en ce qui touchait sa ligne d'aînesse, vers la seconde moitié du dix-septième siècle, dans la Maison de la Faurie, par l'alliance de damoiselle Marie de Reynier de Barre (contrat du 2 février 1664) avec Jean de la Faurie, conseiller au Sénéchal et Présidial de Guienne en 1658, père de Messire Jean-Baptiste de la Faurie, en 1704, conseiller au Parlement de Bordeaux, honoraire en 1733, marié à demoiselle Marie de Lageard, baronne de Monbadon, et qualifié seigneur de Feydeau, *Reynier*, *Barre*, dont une fille, la duchesse de Civrac, et un fils, le baron de Monbadon, comte de Montcassin, seigneur de *Reynier*, Feydeau et autres lieux, père d'un fils, le baron de Monbadon, etc., créé Pair de France par S. M. le roi Louis XVIII, le 4 juin 1814.

Mais revenons aux Reinach des bords du Rhin, dont était issu Polydore, le valeureux compaing de Louis XI à Montlhéry, et capitaine de cent hommes d'armes de sa garde, « fils naturel et légitime du seigneur comte de Reinach sur le Rhin en

(1) O'Gilvy et de Bourrousse de Laffore, *Nobiliaire de Guienne*, tome II, pp. 206, 210, 211, 402; tome III, p. 32.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Allemagne, et de dame Elizabeth de *Varine* (1), ses père et mère. » Ces Reinach, représentés actuellement en France par M. le comte de Reinach de Foussemagne, et par M. le baron de Reinach-Werth, remontaient filiativement à un vieux et illustre lignage de dynastes, ayant figuré dans les Croisades, dans l'Ordre du Temple, parmi l'héroïque chevalerie de la fameuse journée de Sempach, et leurs armoiries, qui n'ont varié jamais, impliquent indéniablement leur communauté d'extraction avec les comtes de Habsbourg, ancêtres directs de la Maison Impériale d'Autriche; ce qu'indiquent la parfaite identité des armoiries de ces comtes et des Reinach et la proximité de leurs châteaux.

En vain j'avais cherché dans les héraldistes quelque indication pour la Maison de Reinach de cette prestigieuse extraction; je dois d'en avoir découvert l'affirmation à notre savant Vice-Président, M. le Baron Tristan Lambert, qui a bien voulu me la faire lire dans le bel ouvrage de Pulikan *(Die helden Sempach*, Zurich, 1886), à la page 47, où il est dit textuellement : « Cette race est un rejeton des Habsburg du 13e siècle. »

Ni M. Lerh dans son *Alsace noble* (2), ni Borel d'Hauterie (3), ni les notes de *Dossiers bleus* (4), ne

(1) Très probablement « VARIN », prononcé à l'allemande, famille illustre, connue dès le XIIIe siècle au comté de Bourgogne.

« (2) Das Geschlecht ist ein Absenker der Habsburger aus dem 13. Jahrhunderte. »

(3) Tome III, pp. 19-33.

(4) *Annuaire de la Noblesse,* 1875, p. 404. — Il ne fait pas mention du régiment de Reinach, (4000 lansquenets) au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

font allusion à cette identité d'extraction, que la Maison de Reinach serait en droit de revendiquer.

Et maintenant, veuillez lire les parchemins de Messieurs de Regnier, barons du Capbreton et de Laluque, qui, eux aussi, étaient de très authentiques Reinach.



MAISON DE REINACH

Extrait des Registres de Parlement.

Entre Claude de Colomb, Ecuyer, demandeur, et autrement deffendeur en excès, et incédammant demandeur à ce que la qualité d'Ecuyer soit rayée et biffée des actes faits par JEAN DE REYNIER, lieutenant de la juridiction de Courlon, d'une part, et Me Jean de Reynier, avocat en la Cour et lieutenant de la jurisdiction de Courlon, deffendeur et autrement demandeur en excès, d'autre ;

Veu la requeste présentée en la Cour en évoquation par le dit de Colomb, et ordonnance mise au pied d'icelle du second aoust mil cinq cens trente neuf ;

Promesse dudit Reynier des 5 et 16 may 1540 ;

Avertissement d'icelle ;

Compte arresté par feu Pierre de Colomb ;

Transport de la somme de vingt écus sol fait par le dit feu de Colomb à Jean de Lauzun, charpentier, sur ledit Reynier ;

service de François Ier (1542), ni du régiment de Reinach au service de Henri IV, licencié en 1596. (B. N., Ms. français 25831, p. 1362).

(1) B. N., tome XIII, dossier 298, *Allemagne*, folio 48, notes sur Rheinach, Reinach, Rinach, depuis l'an 1040.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Payement fait au dit de Lauzun par le dit Reynier, et déclaration de Mademoiselle Anne Dumesnil, veuve du dit feu de Colomb ;

Informations faittes respectivement, tant par le dit Reynier, que par le dit Colomb ;

Requeste présentée à la Cour le premier septembre 1554 à ce que le dit Reynier eût à rayer la qualité d'Ecuyer en ses actes ;

Contract de prest à la grosse aventure par le dit Jean de Reynier sur le corps et quille du Baissant appellé Sainte-Catherine, en faveur de Jean Dirigoa, patron d'icel, du 5 octobre 1548 ;

Contract de mariage de Pierre de Reynier, fils du dit Jean de Reynier, deffendeur, avec Catherine Suchault, du 27 may 1554, par lequel le dit Jean de Reynier père constitue au dit de Reynier, son fils, mil livres bourdeloises valant quinze sols pièce pour être emplées en *(sic)* cabat et l'oblige d aller demeurer en la compagnie d'Hellionne de L'Estelle, mère de la ditte Catherine Suchault, sans que par iceluy contract le dit Me Jean de Reynier prenne la qualité d'Ecuyer;

Requeste du dit Reynier du 15 novembre 1554, contenant les deffenses et offres en communiquation au dit Claude de Colomb de ses titres de noblesse ;

Lettres patentes du Roy Louis onze données à Corbeil le premier aoust 1465, scellées et signées, visa de Morvilliers, en faveur de Policarpe de Reyniac, volontaire en son armée, par lequel le dit seigneur Roy déclare ledit de Reyniac son regnicol et luy permet et enjoint d'ajouter en ses armoiries un quartier franc d'azur chargée d'une fleur de lys d'or pour avoir vaillamment combattu près sa personne en la bataille de Montléry ;

Contrat de mariage dudit Policarpe de Reynac, chevalier, capitaine de cent lances de la garde du Roy, fils naturel et légitime du seigneur comte de Reynac sur le Rhin en Allemagne, et de dame Elizabeth de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Varine, ses père et mère, avec damoiselle Jeanne de Reynier, du 16 novembre 1469, et par iceluy est accordé que les enfants mâles de leur mariage porteront le nom de Reynier et garderont les armoiries de Reyniac ;

Contract de mariage de François de Reynier, écuyer, fils de Policarpe de Reyniac et de damoiselle Jeanne de Reynier, avec damoiselle Marie de Latour, du 3 octobre 1500 ;

Testament dudit François de Reynier, écuyer, par lequel il lègue audit Jean de Reynier, advocat, son troisième fils, la somme de trois mil livres bourdeloises et un cheval de quinze écus sol, du 7 janvier 1530 ;

Contract de mariage dudit Jean Reynier, fils naturel et légitime de François de Reynier et de damoiselle Marie de la Tour, avec damoiselle Marguerite de Castera, du 9 avril 1534, et ne prend iceluy de Reynier deffendeur que la qualité d'avocat en la Cour ;

Dires, deffanses, responces et autres pièces, forclusions et conclusions du procureur général du Roy ;

Ce dit a esté, que la Cour, faisant *droit* tant sur le fond et principal qu'informations respectives, a *mis* et met les partyes hors de Cour et de procès sans despens, et sans s'arrester à la requeste encidante dudit Claude de Colomb du premier septembre 1551, et ayant esgard aux conclusions du procureur général du Roy ;

La Cour a maintenu et maintient ledit Jean de Reynier en la Noblesse ;

Ordonne que ledit Colomb luy donnera en ses actes la qualité d'écuyer à peine de cent livres, et condamne ledit de Colomb aux depens depuis le 1er septembre 1551, la taxe d'iceux reservez en la Cour, le 30 du mois d'aoust 1557.

Collationné, signé de Montollier, Messieurs de Faugerolle, président, *de Vergoing raporteur ès pièces, quatre écus.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

30 MARS 1663.

A NOSSEIGNEURS DES AYDES,

Suplie humblement JACQUES REYNIER, Sr DE LA BARRE, cy-devant conseiller du Roy en la Cour, faisant tant pour luy que pour ses frères, disant que sieur CHRISTOPHLE DE REYNIER, leur cousin germain paternel, estant demeuré possesseur de la maison noble de Reynier dans l'Entre-deux-Mers, jurisdiction de Curlon, laquelle maison est la paternelle et originaire desdits supliants et en laquelle paroissent encore à la cheminée, dans une chambre haute de la ditte maison, les anciennes armes de ses devanciers, que depuis plus d'un siècle ont esté curieux de les conserver; néantmoins iceluy Sr Christophle de Reynier, à présent se trouvant sans *successeurs* masles et icelle cheminée menaçante *ruine d'abattre* pour la faire faire à neuf à ce que les supliants *demeurent advertis*, et que par ce moyen, le dit supliant et ses dits frères demeureront privez à l'advenir de la preuve des dittes armes qu'ils portent originairement.

C'est pourquoy la Cour, avant l'entière rupture dicelle cheminée, commettre telle personne qu'il plaira à la Cour pour se transporter en la ditte maison noble de Reynier en icelle dresser procès-verbal de l'état d'icelles armes pour leur servir en temps et lieu.

Ce considéré il vous plaise de vos graces, Nosseigneurs, commettre tel de vous ou tel autre juge qu'il plaira à la Cour pour se transporter en la ditte maison noble de Reynier et en icelle faire procès-verbal de l'état des dittes armes et en faire faire copie figurative par tel expert et personne à ce connoissant pour servir de titre bon et vallable en temps et lieu aux dits suplians; et ferez bien ainsy.

Ainsi signé, Castaing, procureur, et plus bas est

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écrit : Est commis Me Pierre de la Crouppe, conseiller du Roy en la Cour.

Fait à Bordeaux en la Cour des Aydes le trentième mars mil six cent soixante trois, signé Sardinault et de Guerrin, commissaires.

1er Avril 1663

Aujourd'huy, premier du mois d'avril mil six cent soixante trois, par devant nous Pierre de la Crouppe, Conseiller du Roy en la souveraine Cour des Aydes et finances de Guienne, commissaire en cette partye, député par ordonnance de la Cour mise au pied de la Requeste à ces fins présentée le trentiesme mars dernier, est comparu en notre logis Jean Reynier, écuyer, sieur de la Férade, faisant tant pour luy que pour Me Jacques de Reynier, cy-devant Conseiller du Roy en la ditte Cour et autre Jean de Reynier, écuyer, et ses frères absents estans en la ville de Paris, assisté de Me Castaing, leur procureur, qui nous a requis de vouloir nous transporter conformément à la ditte ordonnance dans la maison noble de Reynier, qui est la leur originelle et paternelle, pour en icelle exécution de la ditte ordonnance faire procès-verbal de l'état des armes de leur famille qui apparoissent encore aujourd'huy, et pour dresser copie figurative, prendre d'office tel dessinateur ou peintre que bon nous semblera pour d'iceluy procès-verbal servir un jour tout et ainsy qu'ils veront bon être à faire.

Sur quoy, nous, Conseiller et Commissaire susdit, avons *octroyé acte* au dit Castaing, procureur des dits de Reynier *frères*, de son dire et requisition et ordonné que, conformément à la sus ditte ordonnance, nous nous transporterons dans la sus ditte maison avec François de la Fontaine, maître peintre nommé par nous d'office pour faire copie figurative de l'état des dittes armes ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Et de fait, en compagnye du dit sr *de la Ferade*, du dit Castaing, du dit de la Fontaine et de Bordeu, notre greffier, serions partis de la présente ville de Bordeaux, et arrivez en la ditte maison noble de Reynier située dans l'Entre-deux-Mers, jurisdiction du Marquisat de Curlon, distante de Bordeaux de quatre lieues ou environ, laquelle nous auroit esté attestée s'appeller telle par deux tesmoins peysans manouvriers et habitans du dit Courlon, trouvez proche la ditte maison et vis-à-vis le colombier ou (*blanc*) d'icelle batie de pierre en forme quarrée, depuis le pied en hault, placée dans un champ de terre labourable, laquelle maison confronte du costé du midy au grand chemin du dit Curlon pour aller à Branne, et du levant à un petit chemin qui va au prieuré du Bouchet; où nous sommes entré par un grand portail dans la cour d'icelle maison, où nous aurions mis pied à terre et demandé au valet de la ditte maison comment la ditte maison s'appelloit et qui estoit le maître de la ditte maison, lequel nous auroit répondu que la ditte maison s'appelloit Reynier, à qui elle appartenoit, qui estoit avec sa femme et sa fille unique à Bordeaux.

Après quoy, luy ayant fait commandement de nous ouvrir laditte maison, il auroit obey, et y serions entrez et montez par un degré de pierre, compris dans une tour bastie de pierre, couverte en pavillon, portant en haut une girouette, le tout paroissant fort viel;

Et serions entrés en une grande chambre dessus la cheminée de laquelle, bastie de pierre aussy à l'antique, au millieu de laquelle aurions veu une pierre d'environ un pied ou d'un peu plus de largeur, et de sept ou huit poulces de hauteur rompüe et fendüe en deux endroits et menassant ruine, aussy bien que toutte la cheminée à cause de son antiquité, sur laquelle pierre paroist assez distinctement, en relief et en bosse :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un écusson portant un lion contourné, voilé qui sous ses pieds a une couronne perlée de comte, qui s'attache par ceux de devant à un quartier chargé d'une fleur de lys, et sur ledit écusson est un casque à trois quartiers de sept grilles avec ses lambrequins à l'antique, et porte au cimier une couronne perlée de comte, et pour les soutiens paroissent deux animaux en forme de dragons, l'un [*lacune*] nature de voller, l'autre nature à ramper, n'ayant point d'ailes comme le premier, desquels deux animaux les queues s'assemblent et se nouent au-dessous de l'écusson ;

Et au hault du tout sont gravés ces mots *Schkild ou armoiries de Polycarpe de Reyniach*, et au-dessous du tout sont aussy gravez ces autres mots en trois lignes :

Les yeux voilez je quitte ma couronne pour un grand Roy qui volontiers donne desja son lys; donné vault bien ce qu'abandonne;

Et encore au-dessous est la datte écrite : *anno 1469*, le tout en lettres gothiques, et les dittes armes et ecritures rompues et écornées en beaucoup d'endroits, dont et de tout ensemble de la copie figurative que le dit François de la Fontaine en a faitte en notre présence, signée de sa main, écrite, attachée au présent procès-verbal aus dits Reynier frères pour leur servir ainsy qu'ils verront estre à faire, et délivré iceluy au dit Jean Reynier, sieur de la Ferade, aux memes fins que dessus, ensemble la ditte copie figurée du dit la Fontaine y attachée, le tout signé de nostre main.

Ainsy signé, de la Croupe commissaire, Deguerin commissaire, et Bordeu greffier ;

Et pour faire voir qu'il a esté justifié, lors de la recherche des nobles devant monsieur Peillot, lors intendant de justice en Guyenne et Commissaire departy par Sa Majesté contre les usurpateurs du titre de no-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

blesse, du don cy dessus fait par le Roy Louis unzième du sus dit quartier d'azur chargé de la ditte fleur de lys d'or, il s'en suit copie par l'extrait de l'inventaire de production qui fut faitte devant mon dit sieur Pellot par Monsieur de Bezons, Conseiller intendant de présent én la ditte province de Guyenne et Commissoire nouvellement departy par Sa Majesté contre les usurpateurs du titre de noblesse.

11 Février 1667.

L'an 1667, le onzième février, par devant nous Estienne de Guérin, Ecuyer, Conseiller maistre d'hostel du Roy, juge de la grande Prévosté Royalle d'Entre-deux-Mers, commissaire subdelegué pour la représentation des titres de noblesse dans l'élection de Guyenne par Monseigneur de Pellot, conseiller du Roy, maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, intendant de justice, police et finances en Guyenne, est comparu en sa personne noble Jean de Reynier, chevalier, seigneur de la Ferade, habitant de la paroisse de Saint-Eloy de la présente ville, assisté de Me François Lachet, son procureur, lequel, pour satisfaire aux arrets et ordonnances des 26 février et 15 avril dernier à luy signiffiez le 29 du présent mois à la requeste de Me Nicolas Castel, commis à la recherche dé la noblesse dans l'élection, portant entr'autres choses que tous ceux de l'élection de Guyenne qui se prétendent nobles, représenteront leurs titres, a dit être âgé de trente-cinq ans ou environ, portant pour armes :

D'or à un lion cantonné de gueules, chapuchonné d'azur, tenant un franc quartier d'azur à la fleur de lys d'or, en pointe une couronne comtalle de gueulles affilée et perlée d'argent, pour soutiens deux dragons, l'un aislé et l'autre tereste, au cimier une couronne comtalle;

A dit en outre estre fils naturel et légitime de def-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

funt PIERRE DE REYNIER, conseiller du Roy, receveur général de ses finances en Guyenne, et de dame Catherine de Martin, ses père et mère ; et avoir esté conjoint en mariage avec damoiselle Jeanne de Jentieu ;

Et pour justiffier de sa filiation et qualité de noble, produit les titres suivants :

Premièrement, est l'extrait baptistaire par lequel, etc.

Comme aussy les lettres patentes du Roy Louis onzième données à Corbeil le premier aoust mil quatre cent soixante cinq en faveur du dit POLICARPE DE REYNIACH, volontaire en son armée, par lesquels le dit seigneur Roy déclare le dit de Reyniach son regnicol et luy permet et enjoint d'adjouter à ses armoiries un quartier faux d'azur chargé d'une fleur de lys d'or, pour avoir vaillamment combattu pour sa personne à la bataille de Montléry, scellées et signées, visa de Morvilliers, cotté A.

Et pour plus ample preuve, ledit sieur produisant employa encore et produit une requeste présentée à la Cour des Aydes par Mre DE REYNIER, SIEUR DE BARRE, prestre, docteur en théologie, cy devant conseiller du Roy en la Cour des Aydes, frère aisné dudit sieur produisant, aux fins que laditte Cour des Aydes nomme un commissaire pour faire dresser un procès-verbal de l'état des armoiries qui paroissent en leur maison noble de Reynier, possédée par leur cousin germain, avec l'ordonnance au pied du 30 mars 1663, signé Soudirant, premier président en laditte cour, et M. Me de la Croupe, commissaire député, avec le procès-verbal fait par ledit sieur de la Croupe le premier avril 1663, signé dudit Sr de la Croupe, commissaire, et Bordeu, greffier, avec la figure desdittes armes peintes, signé au bas, de la Fontaine, le tout sous la cotte J.

Plus, pour faire voir encore que ledit sieur produisant pouroit produire beaucoup d'autres titres et surtout ceux des services importants renduz par ses prédécesseurs à nos Roys, si lesdits titres avec tous les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

principaux effets en argent de deffunt Me Pierre de Reynier, recepveur général des finances, père dudit sieur produisant, n'avoient esté vollez et divertis lors de sa mort, ledit sieur produisant produit une sentence des requestes de l'hostel à Paris, du 3 juin 1664, par laquelle il seroit les poursuittes faites contre les coupables dudit vol et enlèvement poursuivis dix ans et qui continuent encore sur l'appel de ladite sentence au parlement de Paris, par laquelle au premier feuillet verso la qualité de ladite instance criminelle se justiffie, au feuillet quatrième verso énoncé, une sentence desdittes requestes de l'hostel du 12 aoust 1656, par le lecture de laquelle il appert au feuillet 5 recto que ladite cour des requestes de l'hostel permet au demandeur en exez, faisant pour les créanciers de la succession dudit feu Pierre Reynier, de faire informer desdits vols et enlèvement desdits titres, papiers, promesses, or, argent et effets dudit sieur de Reynier, père dudit sieur produisant, même d'en faire perquisition et recherche et obtenir un monitoire du sieur archevêque de Bordeaux, comme il appert diceluy monitoire au feuillet quatorzième recto obtenu le 14 novembre 1656, et au feuillet verso du même quatorziesme feuillet parroissent les informations faittes sur le sujet dudit vol et enlèvement du 10 janvier 1657 ;

Comme aussy dans le dispositif de la ditte sentence des dittes requestes de l'hostel au feuillet trente-huit verso, la ditte Cour règle la ditte poursuitte criminelle et renvoye les coupables acusez du dit vol et enlèvement pardevant le plus prochain juge royal de la séneschaussée de Guyenne pour leurs estre leur procès fait et parfait jusqu'à jugement définitif exclusivement ;

Laquelle ditte sentence parachevée, expédiée en bonne et deue forme, le dit sr produisant employé sous lettre Q.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bordeaux, 16 mars 1667.

Extrait du Jugement rendu par Monsieur de Pelot avec les sept juges qui ont assistés, Claude de Pelot, seigneur de Port-David, et de Sendart, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son Hostel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Guyenne, commissaire en cette partie député par lettres patentes de Sa Majesté;

Sçavoir faisons qu'entre Me Nicole Catel, chargé par Sa Majesté de la recherche des usurpateurs des titres de noblesse, d'une part, et Jean de Reynier, sr de la Férade, habitant de la présente ville de Bordeaux, deffendeur;

Veu les arrests du Conseil des 25 février et 22 mars dernier;

Exploit d'assignation donné à la requeste dudit Catel au dit deffendeur le 29 janvier aussy dernier;

Et pour faire voir du vol et enlèvement de ses titres et papiers, le dit deffendeur a produit une sentence des requestes de l'Hostel rendue entre luy et la dame de Mounenx, veuve du sieur de Reynier, du 30 juin 1664, signé Lemazier, trois pièces à sçavoir :

Une requeste présentée à la Cour des Aydes par Jacques de Reynier, frère du deffendeur, aux fins qu'il fût nommé un commissaire pour se transporter dans la maison de Christophle de Reynier pour faire procès-verbal des anciennes armes de la maison;

Le procès-verbal fait en conséquence et les armes figuratives, en datte des 30 mars, 1er avril 1663;

La ditte requeste signée Soudirant, le procès-verbal, de la Croupe, commissaire, et Bordeu, greffier, et les dittes armoiries, de la Fontaine;

L'inventaire de production et arbre généalogique du dit deffendeur;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Contredits fournis par le dit Catel aus dits titres, signifiés le 24 février aussy dernier;

Requeste dudit deffendeur; responses aus dits contredits;

Conclusions du procureur du Roy;

Ouï le rapport du dit sr Guérin;

Nous, par jugement souverain et en dernier ressort, de l'avis des officiers soussignez, sans avoir égard aux contredits du dit Catel, avons donné acte au dit de Reynier de la représentation de ses titres, et ordonné qu'il sera compris dans le catalogue des Nobles ordonné par l'arrest du Conseil du 22 mars dernier.

Fait à Bordeaux le seizième jour de mars 1667. Ainsi signé. Lachapelle, Couture, Monlort, de Guerin raporteur, Labrousse, Cardonnade et Pelot. Duplicata par mon dit seigneur, de Gennes.

BORDEAUX, 24 MAI 1697.

Confirmation du susdit jugement par M. de Bezons.

Louis de Bazin, chevalier, seigneur de Bezons, conseiller d'Etat, intendant de justice, police et finances de Guyenne, commissaire départy en la généralité de Bordeaux.

Veu la requeste à nous présentée par noble JEAN DE REYNIER DE REYNIACH, écuyer, chevalier, seigneur baron de Caberton et de la Luque, tandente à estre déchargé de l'assignation à luy donnée pardevant nous le 28 mars 1697 à la requeste de Charles de la Cour de Beauval, chargé par Sa Majesté de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse en condamnation d'amandes portée par l'Edit du mois de septembre 1696, et en restitution des sommes ordonnées par iceluy;

Déclaration du Roy concernant la ditte recherche;

Arrêt du Conseil d'Etat intervenu sur icelle, du mois

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de septembre dernier, qui commet le dit de la Cour de Beauval pour faire la dite recherche ;

L'ordonnance de Monsieur Pelot donnée en faveur de JEAN REYNIER DE REYNIACH, escuyer ;

Exploit du dit de la Cour de Beauval du 28 mars 1697, et consentement du dit de Beauval.

Nous, intendant et Commissaire sus dit, avons déchargé le dit de Reynier de Reyniach de l'assignation à luy donnée à la requeste du dit de Beauval pardevant nous, attendu le jugement de Monsieur de Pelot donné en sa faveur, et en conséquence faisons deffenses au dit de Beauval et à tous aultres, de l'inquietter pour raison de ce.

Fait à Bordeaux le 24 May 1697. Ainsi signé, Bazin de Bezons.

Cte DE POLI.

(Bibliothèque Nationale, *Pièces originales*, tome 822, dossier 18466, folios 7-15).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA FAMILLE

D'UN

AMBASSADEUR DE LOUIS XIV

COMMENT ELLE ENTENDAIT LE LOYALISME

Pour qu'un gentilhomme fût désigné à l'attention du Roi, et qu'il pût être appelé aux grandes missions diplomatiques, ou bien aux commandements militaires, il fallait, la plupart du temps, qu'il descendît de plusieurs générations de braves gens ayant servi dans les emplois subalternes.

Bernardin Kadot, marquis de Sébeville, maréchal des camps et armées du Roy, et son envoyé extraordinaire auprès de S. M. l'Empereur, à Vienne, chevalier de Saint-Louis, ne fit pas exception à cette règle. Sa famille avait passé par tous les échelons de la hiérarchie nobiliaire, et n'avait cessé de faire preuve du plus inébranlable loyalisme.

De nombreux documents nous renseignent sur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les hauts faits de ses ancêtres. Tels sont les pièces originales de d'Hozier, au Cabinet des Titres, à la Bibliothèque Nationale, les archives déposées au château de Palteau (Yonne), chez le dernier représentant du nom des Kadot, et un Ms. provenant de Léchaudé d'Anisy (1).

Nous empruntons à ce manuscrit une copie des lettres patentes par lesquelles le roi Louis XIV érigea en marquisat la terre de Sébeville, en faveur du père de l'officier général qui, un an après, allait devenir diplomate.

L'exposé des motifs de cette pièce nous fera connaître ce qu'étaient le père et les frères de l'ambassadeur, et les services qu'eux et leurs ancêtres n'avaient pas cessé de rendre à l'Etat. On y trouve même un résumé de la vie publique de Bernardin Kadot.

Nous ajouterons d'ailleurs que l'authenticité de document nous est attestée surabondamment par les autres dont nous avons signalé l'existence soit à la Bibliothèque Nationale, soit au chartrier de Palteau, soit enfin par des papiers qui nous appartiennent.

Nous citons presque intégralement les lettres royales : elles tracent un tableau de ce qu'était en 1680, la famille de celui qui, un an plus tard, devait aller à Vienne pour y représenter la France.

(1) Ms. fr. 11930. Au dos du volume est écrit : *Histoire de la maison Cadot de Sébeville, ambassadeur à Vienne.* Pièce unique, parchemin, 292 p., demi-reliure. Supplément fr. 5276.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LETTRES PATENTES DU ROY POUR L'ÉRECTION DE LA TERRE DE SÉBEVILLE EN MARQUISAT EN AVRIL 1680.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et advenir salut, de toutes les recompenses qui sont deubs au service considérable f(aits et) rendus par les suiects a leurs princes et à l'Estat, comme il est de la gloire et de la justice des souverains de départir leurs graces à ceux qui en ont bien mérité, et auxquels d'ailleurs la naissance donne des avantages au-dessus du commun, aussy nous avons eü en considération l'ancienne famille des sieurs Kadot de Sebeville en nostre province de Normandie, les ayeux de laquelle ont souffert deux fois l'incendie et embrasement dudit chasteau de Sebeville pour s'estre opposées à la révolte et rebellion de nos suiects dans les guerres civilles, et ont esté honorés de marques de considération par les Roys nos prédécesseurs particullièrement par Philippes Auguste après le règne duquel sont tousiours issus des personnes qui ont été très affectionnées à l'Estat, et qui se sont distinguéez par leurs actions dans le service desdicts Roys nos prédecesseurs. Entre lesquelles Mre François de Sébeville, père moderne de sept enffants masles qui en ont composé la famille après avoir servi dans la campagne de Saint-Omer et de Renty et s'estre trouvé au sièges de Hedin, d'Ivois, de Donchery et avant ceux-là au premier siège d'Arras au quel il ressut un coup de mousquet dans la hanche, ainsy que

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

depuis, dans le siège du chasteau de Vallongnes ou il s'estoit jetté avec une partie de ses vassaux ayant abandonné touttes ses terres aux ennemis, s'est uniquement appliqué à nourrir et ellever ses dits sept enfans, dans les sentiments de zelle, de fidellité et d'affection pour nostre service, afin de les rendre capables et dignes de soustenir par leurs actions..... et celles de leurs ayeux, distribuant tout son revenu à cinq desdits sept enfants, estant pour soustenir sa despence convenable aux employs et charges dont nous les avons honorez. Ensuite de quantité de..... actions au fait de la guerre; L'aisné, appelé Bernardin Kadot de Sébeville estant actuellement capitaine-lieutenant des chevaus légers de la Reine nostre espouse et brigadier commandant la gendarmerie après dix sept ou dix huict ans de service durant lesquels il s'est trouvé au combat de Kerman et à la bataille de Saint-Godard en Hongrie en plusieurs sièges et combats en Allemagne dans le service de l'archevesque de Mayence pendant que la paix duroit en France, et depuis à tous les grands sieges que nous avons faicts tant en Flandre qu'en Hollande, combats de Senef, Sainct Denis, Castrau bataille de Cassel et autres petits combats où il a receu des blessures considérables. Le segond nommé, Jean François Kadot, chevallier de Malthe, mort sur le point de jouir de la dignité de chef d'escadre, dont nous avions resolu de le gratifier, après s'estre distingué et signallé par le commandement d'un vaisseau dans six batailles navalles et plusieurs autres occasions pendant quatorze ou quinze années de service. Et particulièrement au siège de Candie,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

où il a receu de très grandes et dangereuses blessures. Le trois, Jacques Kadot, sieur de Montreuïl, estant aussy actuellement capitaine des vaisseaux, nous a pareillement donné des marques de sa bravoure dans douze années de service dans toutes les mesmes six batailles de son feu frère le chevallier et plusieurs combats contre les corsaires de Salé. Mais particulièrement encore dans celuy de Palerme où il s'attacha à l'admiral d'Espagne advec une vigueur si opigniastre qu'encore qu'il neust que cinquante hommes sur son vaisseau (le compte) qui nous en a (esté rendu) par le sieur du Quesne lieutenant général de nostre armée navalle du Levant, d'aller luy troisiezme attaquer un vaisseau de... quatre pièces de canon, ancré dans le port de Barcelonne (il se) comporta avec tant de vigueur dans cette action qu'il fit brusler ledit vaisseau ayant perdu dans cette occasion plus de cinq hommes et esté blessé en cinq ou six endroits tant du mousquet tiré des murailles de la place et du vaisseau que de l'éclat d'un affust de canon qui luy perça la cuisse. Le quatriesme Henry Robert Cadot sieur de Bouteville, capitaine de chevaux léger, tué à Senef (en marge : iesme d'aoust 1674) après s'estre acquis en plusieurs occasions pendant huict années de service beaucoup de réputation, et de gloire ayant receu trois blessures qu'on croyoit mortelles dans la campagne précédente, celle de sa mort dans l'armée commandée par nostre cousin le vicomte de Turenne en Allemagne. Le cinq^e^ nommé Charles-Louis Cadot, appelé présentement le chevallier de Sébeville, que nous avons honoré de la charge d'exempt de nos gardes et mis à la teste de nos carabiniers, après s'estre aussy dis-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tingué depuis dix ans de service par plusieurs différentes actions et particulièrement dans les batailles que ledit sieur de Turenne donna en Allemagne la campagne précédente, celle de sa mort et depuis, plusieurs combats particuliers à la teste de nosdits carabiniers. Le sixiesme nommé Louis Cadot, sieur de Brucourt, lieutenant de vaisseau, s'estant aussy trouvé depuis dix ans en plusieurs batailles navalles avec son feu frère le chevallier de Sébeville en qualité de volontaire et d'enseigne, où il ne nous a pas moins donné de marques de sa valleur ayant esté blessé plusieurs fois..... aussy trouvé avec ledit sieur de Montreuil son (frère)..... les autres occasions aux combats de Palerme.....

..... Le dernier nommé Georges..... ayant aussy servy dans..... en qualité d'enseigne de vaisseau où il s'est trouvé au siège des E..... autres occasions ainsy qu'aux combats de Palerme et à celuy de Barcelonne et qui ne promet pas moins que ses aisnez de mériter, et se rendre digne des honneurs dont Nous avons bien voulu le gratifier, tous lesquels services nous convient à donner des marques audit sieur François Kadot de nostre affection et bienveillance, Nous avons estimé ne luy en pouvoir donner de plus sensibles ny qui luy soient plus advantageuses qu'en decorant du tittre et dignité de marquisat sa terre et seigneurie de Sébeville, laquelle se trouve estre composée de toutes les marques qui peuvent être requises à cet effet, puisqu'elle est dans sa famille de temps immémorial, située dans le pays de Costentin, l'un des bailliages de notre province de Normandie et dans la dépendance de notre domaine de Carentan..... »

Le lecteur remarquera que les Kadot avaient

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

souffert pour la cause de la Religion catholique, et que leur loyalisme n'avait jamais connu la moindre défaillance. Cependant, les troubles de la Fronde le soumirent à une rude épreuve.

Peu de temps après leur arrivée en Basse-Normandie, les Kadot étaient entrés dans la clientèle des Goyon de Matignon, seigneurs de Torigni (1).

Lorsque la dignité de lieutenant général pour le Roi en Basse-Normandie, devenue héréditaire dans la maison de Matignon, eut fait de celle-ci la plus puissante du pays parmi celles qui étaient fidèles au Roi, les Kadot entretinrent avec les barons de Torigni des relations de plus en plus fréquentes. Quand les ancêtres de l'ambassadeur à Vienne allèrent s'établir dans la partie la plus fertile de la vallée de l'Ouve, les Matignon, à leur tour, les considèrent comme leurs lieutenants dans la région.

La fonction de « capitaine des costes et plat pays du Costentin » devait, à la fin du XVe siècle, être assurée au chef de la lignée des Kadot, et celles des pièces que nous avons conservées concernant cette fonction, partent presque toutes du château de Torigni, ou sont signées par un des barons de ce lieu (2).

C'est dans ces conditions d'intimité avec une puissante famille, que la Fronde vint surprendre les seigneurs de Sébeville.

Le duc de Longueville, beau-frère du grand Condé, descendant de Dunois, avait, à l'instigation de sa femme, embrassé le parti des parlemen-

(1) D'Hozier, *Pièces justificatives*, ms. fr. 27051, 567, f° 17.
(2) *Loc. cit. passim.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

taires parisiens. Dans la province dont il était gouverneur, il avait provoqué une prise d'armes et protégé les manœuvres du Parlement de Rouen qui prétendait, lui aussi, débarrasser le Roi de l'influence de son premier ministre.

Celui-ci organisa la défense. Le 6 janvier 1649, la Cour quitta subitement Paris, et vint s'installer à Saint-Germain, pour, de là, empêcher l'insurrection de gagner toute la Normandie.

« Les souvenirs que cette nuit glaciale laissa dans la mémoire d'enfant de Louis XIV, décidèrent peut être du tour de son esprit et de la direction de son règne (1). »

Quoi qu'il en soit de cette appréciation que Michelet n'eût pas désavouée, le Parlement de Normandie se mit en révolte ouverte contre le pouvoir royal, à propos de la question des magistrats récemment promus et des nouvelles créations de charges.

La noblesse de la province se divisa :

Quelques gentilshommes se réunirent à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, qui commandait pour le Roi, d'autres suivirent la fortune du duc de Longueville, chef du parti des Parlementaires.

Quelle fut l'attitude de la famille de Matignon, dont le chef était héréditairement lieutenant général pour le Roi en Basse-Normandie. Si l'on en croit A. Legrelle, (op. cit. p. 111). L'évêque de Lisieux, qui était Léonor de Matignon, interdit aux troupes royales l'accès de sa ville épiscopale.

Suivant le même historien, le comte de Torigni

(1) Legrelle : *La Normandie sous la Monarchie absolue.* (Rouen, Lestringant, 1903, in-8° de 400 p.), p. 108.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

prit une attitude diamétralement opposée. En tout cas, il convoqua ceux des gentilshommes qui avaient accoutumé de servir sous ses enseignes. Nous avons sous les yeux la copie de la lettre qu'il écrivit à François Cadot, pour lui donner rendez-vous à Bayeux (1).

« Monsieur,

Je vous supplie de tout mon cœur de vous trouver à Bayeux avec ce que vous pourrez amener de vos amis le unziesme de ce mois, où je vous attendray pour le service du Roy et la conservation de la province et de croire que je vous en seray fort obligé et que là et partout je vous feray remarquer que je suis très véritablement, Monsieur.

Votre très humble et très affectionné serviteur, de Matignon à Torigny ce premier mars mil six cents quarante neuf. Sur le dos escript. A Monsieur Monsieur de Sebeville Cadot. »

Mais une intimité plus rapprochée que celle qui unissait d'ordinaire ces deux seigneurs vint empêcher Sébeville de se rendre à cette convocation.

François Cadot venait en effet (1641) d'épouser la tante du maréchal de Bellefonds, qui n'était alors que gouverneur du château de Valognes. Cette alliance explique pourquoi ce fut ce dernier et non Matignon qu'alla joindre le gentilhomme cotentinais.

Quel parti avaient embrassé Bellefonds et Sébeville? Celui du Roi ou celui du duc de Longueville? La question nous paraît infiniment moins claire

(1) Ms. de la Bibl. Nat., f° 152.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que ne l'a jugée, sans indiquer d'ailleurs aucune référence, le regretté Legrelle, dans le livre que nous venons de citer. Nous doutons fort, et nous dirons pourquoi que Bellefonds se soit fait le chef des seigneurs « indociles ». « L'indocile », en cette campagne, nous paraît avoir été Matignon.

Il est certain que Bellefonds rendit à Matignon, après capitulation, la place de Valognes (1).

Bellefonds avait stipulé que « les sieurs de Sébeville et de la Dauphinerie pourront aller *servir leurs quartiers*, près du Roy, sans qu'il leur soit donné aucun empeschement, pourquoy leur sera donné sauf conduit » (*art. 11*).

L'art. 8, relatif au sieur de Saint-Pierre n'est guères moins significatif. Cet officier a le droit de se retirer « là par où sera ledit sieur comte « d'Harcourt ».

La garnison sera envoyée à la disposition de ce représentant du Roi. C'est invariablement vers celui-ci que convergent toutes les directions à donner à la troupe (*art. 3 et 4*).

Toutes ces stipulations n'auraient aucun sens si elles s'appliquaient à des rebelles. Elles s'expliquent au contraire, de la façon la plus nette, si l'on considère la prise de Valognes comme un échec que Bellefonds et ses alliés, Saint-Pierre, Sébeville et la Dauphinerie, se promettent de réparer sous peu.

Que sont aussi ces Espagnols prisonniers au château de Valognes, (art. 4) sinon des victimes de la guerre confiées antérieurement au siège, à la

(1) Le texte de la capitulation a été publié par Masseville (*Histoire sommaire de Normandie*, t. VI, p. 160. Le ms. dont nous avons parlé en contient aussi une copie identique à celle publiée par Masseville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

surveillance du sieur de Bellefonds ? En tout cas, au lieu de leur rendre la liberté, on les envoie au comte d'Hareourt, auquel ils appartiennent comme la garnison toute entière.

Mais voici plus décisif encore : le Roi écrivit le 31 janvier 1649 à Bellefonds la lettre suivante, qui semble une réponse à une protestation de fidélité de la part du futur maréchal de France.

« Lettre du Roy écritte à Monsieur le marquis de Bellefont, gouverneur des ville et chasteau de Vallongnes, du 31 janvier 1649. »

« Monsieur de Bellefont, bien que je me tinsse très asseuré que vous n'aviez pas moins d'affection à mon service que votre père et ayeul et tous ceux de votre nom en ont tousjours tesmoigné à cette couronne, et que j'aye tout subiect d'espérer que dans la présente les gentilshommes feront principallement tout devoir de fidelles subiects pour m'aider à ranger dans l'obéissance des officiers qui se sont eschappez de leur devoir jusques à avoir pris les armes contre moy, néanmoins j'ay esté fort aise de recevoir les assurances que vous avez données de vostre fidélité et affection à mon service et du désir que vous avez d'y contribuer encore par vos amis, ce que j'ay bien voulu vous faire cognoistre par cette lettre, et vous dire par l'advis de la Reine Régente Madame ma mère, que je trouve bon et désire que vous metties ensemble le plus grand nombre que vous pourrez de gentilshommes pour aller joindre mon cousin le comte de Harcourt au lieu il sera en ma province (de Normandie) où je l'ay envoyé pour y commander (de) puis la deffection du duc de Longueville ; que vous luy fassiez sçavoir l'estat où vous serez et le lieu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

où vous attendrez des ordres pour les suivre et selon les occurrences venir jusque par deçà, s'il en est besoin : vous asseurant que les bons services que vous et vos bons amis me rendrez auprès de moy ou de mondict cousin en ces occasions, me seront de toutte la (bonne) considération possible, et que je vous en reconnoistroy et eux aussy en tout ce qui s'offrira pour vostre avantage et pour le leur. Et sur ce, je prie Dieu, qu'il vous aye, Monsieur de Bellefont, en sa saincte garde.

« Escript à Saint Germain-en-Laye le trente-uniesme janvier mil six cents quarante-neuf. Signé Louis, et plus bas Letellier avec paraphe (1). »

Il est utile de noter que le duc de Longueville était allié de très près avec le chef de la maison de Matignon, alors François, fils d'Eléonore d'Orléans-Longueville, et cousin germain du gouverneur de la Normandie. Le descendant des Dunois était le gros personnage de la famille des comtes de Torigni, celui sur les souvenirs et l'héritage duquel furent basées les plus grandes ambitions nobiliaires de la race, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles. Par ce côté les Goyon tenaient au sang royal.

On s'explique donc très bien dans ces conditions l'attitude nettement hostile que prirent vis-à-vis du comte d'Harcourt l'Evêque de Lisieux et François, comte de Torigni. Cette parenté rend vraisemblable une défaillance passagère dans les habitudes de loyalisme que professaient les comtes de Torigni.

(1) Publié par Masseville, *Hist. sommaire de Normandie*, tome IV, p. 60 et ms. déjà cité. Les deux textes ne diffèrent que sur des points insignifiants.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sans prétendre apporter des arguments décisifs dans la solution de cette question, nous nous croyons en droit d'affirmer que ni Bellefonds, ni Sébeville ne commirent la faute de se jeter dans un parti duquel tout les éloignait, tandis que Matignon s'y trouvait tout naturellement attiré par sa parenté avec un homme influent, auquel sa naïssance, son alliance avec les Condé, donnait un prestige presque irrésistible.

Notre opinion se trouve confirmée par l'examen des papiers et de l'histoire des deux familles Cadot et Matignon, notamment par la lettre suivante, écrite par le cardinal Mazarin au sieur d'Audouville (1), lors de l'emprisonnement des princes de Condé, de Conti et de Longueville, un an après la prise de Valognes, le 1er avril 1650.

« Monsieur, je sçay bien que (je n'ay pas besoing d'autre considération que celle de vos (bonnes dispositions) pour employer en tout temps vos (soings pour le service du roy ; aussy ne prétends (je pas) vous en solliciter par ces lignes, mais bien vous asseurer du gré que Sa Maiesté vous tesmoignera de tout ce que vous y contribuerez dans cette conioncture, vous pouvez aprendre d'ailleurs la nécessité des motifs que la Reyne a eüe d'en venir aux résolutions qu'elle a prises. Je me contenteray d'adjouster icy que je ne perdray aucune occasion de la faire souvenir de vostre zèle, non plus que de vous tesmoigner en touttes les autres choses qui pourront dependre de moy que je suis, Monsieur, votre très affectionné à vous faire service. Le cardinal Mazarin. A Paris, le vingt unième

(1) Michel Kadot, grand-père de Bernardin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

janvier mil six cents cinquante, et sur le dos escript à Monsieur d'Audouville (1). »

Toutes ces pièces ont été conservées avec soin, et copiées dans son registre familial par le grand personnage de la race des Cadot, Bernardin, l'ambassadeur à Vienne. Auraient-elles été l'objet d'un tel soin, si l'incident qu'elles relatent avait constitué une tache dans la renommée de parfait loyalisme qui n'avait pas cessé d'être l'apanage de toute la lignée, et dont, sur le point d'arriver aux plus hautes dignités le rédacteur de ce registre familial, avait un intérêt capital à proclamer l'intégrité.

Il était, du reste, de tradition dans la maison des Cadot, que, au siège de Valognes, François de Sébeville n'avait eu en vue que le service du Roi. Dans une généalogie très détaillée conservée au château de Palteau, nous trouvons une allusion à cet incident. On lit dans la notice qui concerne François fils de Gilles : « Avecque le péril de trente combats où il s'est trouvé audict siège (d'Arras) pour le service de Sa Maiesté et en plusieurs autres et *deffendu avec le sieur de Bellefond le chasteau de Valognes pour le service du Roi, le 6 avril 1649.* »

Au contraire, les historiens et les chroniqueurs de la famille de Matignon sont restés muets, au moins d'après ce que nous savons, sur le fait de la campagne menée par François de Matignon pendant l'hiver de 1549.

Dans ces conditions est-il donc imprudent d'affirmer que Sébeville et son parent le marquis de Bellefonds se rangèrent du côté vers lequel les

(1) Ms. déjà cité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portaient leur intérêt, leurs convictions et leurs antécédents ?

François Cadot était donc resté dans les sentiments qui a valu à son père la lettre suivante, écrite de la main même du roi Louis XIII.

« Monsieur d'Audouville, ayant sceu du sieur de Saint-Jouin avec quel respect vous aviez receu ce que je luy avois commandé vous faire sçavoir de ma part, je ne puis que je ne reste satisfait de vous, et, pour vous le tesmoigner, et vous faire entendre plus particulièrement mon intention sur ce sujet, ne manquez à me venir trouver au plus tost où je seray. Cependant, je prie Dieu..... Escript à Saint-Germain en Laye ce vingt-troisiesme jour de novembre mil six cents trente-sep. Signé, Louis, et sur le dos, escript, à M. d'Audouville. »

Désormais les Kadot étaient entrés dans la noblesse titrée, dans l'ordre que les Anglais appellent la « *nobility* ». Ils devenaient les égaux de ces grands seigneurs parmi lesquels le Roi recrutait les hauts fonctionnaires placés sous sa dépendance immédiate.

Arrivés à ce degré de l'échelle sociale, les anciens possesseurs de la pauvre terre de Gerville conquise sur la lande par leurs ancêtres, et qu'ils avaient abandonnée à une branche cadette, ces nouveaux marquis, grands propriétaires, pouvaient désormais prétendre à la même fortune que les Bellefonds, les Canisy, les Guillotte devenus Franquetot, puis Coigny, et, qui sait, compter dans leurs rangs un maréchal de France, ou bien faire souche d'une lignée de ducs et pairs.

De tels rêves durent hanter la pensée de Fran-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

çois Kadot et de son fils lorsqu'ils virent couronnée de succès leur ambition nobiliaire. Le hasard des naissances ne transforma pas ces espérances en réalités. Bernardin Kadot, marquis de Sébeville, maréchal des camps et armées du Roi, et son envoyé extraordinaire près de l'Empereur, laissa à la vérité trois fils; mais ceux-ci moururent sans avoir marqué dans l'histoire, et le seul qui ait eu postérité, succomba sans un héritier mâle qui pût perpétuer dans la ligne directe les vertus de ses ancêtres. Une branche collatérale venue de Gerville releva les titres de la famille.

GAÉTAN GUILLOT.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES

CHEVALIERS DU CROISSANT

I

Modèle des chevaliers et le dernier des troubadours, le roi René concentra autour de lui et fit briller d'un suprême éclat les rayons d'une auréole qui, après sa mort, devaient s'évanouir, absorbés peu à peu par le soleil levant de la France. Véritable parangon de l'honneur et pénétré, au plus haut degré, de ce sentiment exquis, qui constitue le premier mobile du corps politique et son ressort le plus intense, René d'Anjou avait conçu le projet d'une institution où se reflètent admirablement son noble caractère et ses idées généreuses. Il rêvait alors la résurrection de la chevalerie qui, pendant deux siècles, avait rempli le monde du bruit de ses exploits, mais il voulait lui donner un idéal plus élevé que le prix conquis dans la lice d'un tournoi. Le glorieux paladin de la grande lutte entre la France et l'Angleterre, l'intrépide compagnon de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jeanne d'Arc savait que l'or ne paie pas le sang versé pour le pays ; aussi, sous l'inspiration de cette grande pensée, il institua, en 1448 (1), l'*Ordre du Croissant* (2), qui précède de vingt-et-un ans le premier ordre de chevalerie créé par les rois de France, celui de Saint-Michel (3).

La nouvelle institution était l'œuvre toute personnelle de René ; il semble en avoir longtemps caressé le projet, et, une fois qu'il l'eut réalisé, il soutint sa fondation avec une passion véritablement paternelle. Peut-être l'idée lui en avait-elle été suggérée par l'établissement de la Toison-d'Or (4), qu'il avait vu naître en quelque sorte. S'il

(1) Et non pas en 1464, comme l'ont écrit plusieurs auteurs, faute d'avoir eu connaissance des statuts de l'ordre.

(2) Un ordre du même nom fut fondé à Messine, dit-on, par Charles d'Anjou, frère de saint Louis, en mémoire de la victoire qu'il venait de remporter à Tagliacozzo (23 août 1268) sur Conradin, son compétiteur au royaume de Naples. L'insigne consistait en un croissant d'or, entouré de cette devise : *Donec impleat orbem*, et suspendu à un collier. Cette institution, appelée aussi par quelques historiens italiens *Ordine della Luna* et aussi *della Mezza-Luna*, eut une très courte durée. Enfin, il a existé en Turquie une décoration connue sous le nom de *Croissant*, et que l'on considérait comme un ordre. Fondé en 1799, par Sélim III, il fut, en 1831, supprimé par Mahmoud II, qui le remplaça par le Nichan-Iftikhar. C'était un médaillon au chiffre du souverain, enrichi de diamants et suspendu à un croissant. L'amiral anglais Nelson fut le premier qui ait reçu cette distinction.

(3) Fondé à Amboise par Louis XI, le 1er août 1469, pour récompenser les seigneurs de sa cour.

(4) Instituée à Bruges par Philippe II, duc de Bourgogne et de Flandre, le 10 janvier 1430, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint André, afin de perpétuer le souvenir de son mariage avec Isabelle de Portugal. Palliot n'a pas manqué d'énumérer, dans *La vraye et parfaite science des Armoiries* (t. II, p. 500), les origines fabuleuses de la Toison-d'Or. La dernière, passablement rabelaisienne, est de nature

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

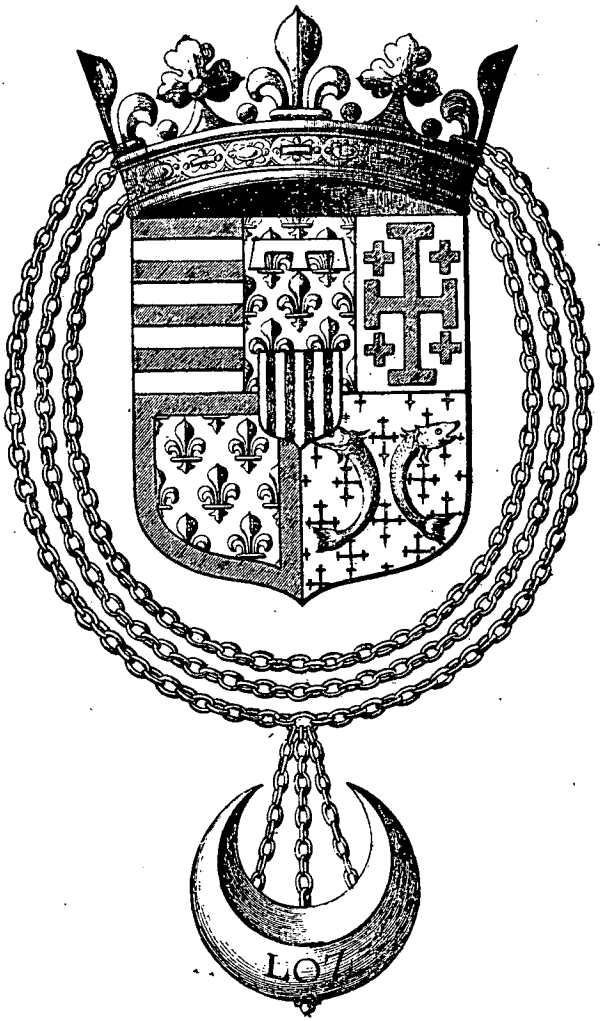

Collier de l'ordre du Croissant
et armoiries de René d'Anjou

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

faut s'en rapporter à Claude Ménard (1), qui a rassemblé, au XVIIe siècle, des documents sur ce sujet, il l'aurait empruntée à l'ordre du Navire, dit d'Outre-Mer et du Double-Croissant (2). Chacune de ces institutions était, en effet, un souvenir des Croisades; mais celle du XVe rappelait, par son nom et son emblème, le goût prononcé du roi de Sicile pour tout ce qui venait de l'Orient.

On découvre, en lisant les statuts de René d'Anjou, que la pensée de ce prince était aussi d'établir une nouvelle fraternité d'armes, si touchante jadis, lorsqu'elle existait entre saint Louis et

à égayer l'archéologie la plus austère; nous renvoyons les curieux au texte naïf et très inattendu du vieil héraldiste dijonnais.

(1) Cet estimable érudit, qui nous a conservé les statuts de l'ordre du Croissant, naquit à Saumur le 1er septembre 1574. Il fut d'abord lieutenant de la prévôté d'Angers, mais, devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique. On lui doit une *Vie de Duguesclin*, et la publication du texte le plus complet jusqu'alors des *Mémoires de Joinville*, d'après un manuscrit trouvé au château de Beaufort-en-Vallée, parmi les livres du roi René. Claude Ménard mourut au château d'Ardenne, chez Jacques de Cherbaye, son gendre, le 20 janvier 1652.

(2) Créé par saint Louis, en 1269, pour récompenser les seigneurs qui l'avaient accompagné en Terre-Sainte, et pour engager la noblesse à grossir l'armée des croisés. L'insigne de cet ordre, qui disparut à la mort du saint roi, consistait en un collier fait de doubles coquilles et de doubles croissants entrelacés, et au bas duquel pendait un médaillon où était figuré un navire sur des flots. « Les coquilles, dit Palliot (*op. cit.*, t. II, p. 495), représentoient la grève et le port d'Aigues-Mortes où il falloit s'embarquer; les Croissans signifioient que c'estoit pour aller combattre les Infidèles qui suivoient la Loy de Mahomet qui portoit pour armes le Croissant: et le Navire dénotoit le trajet de la mer et le voyage qu'il falloit faire pour une si glorieuse et si pieuse entreprise. » Le P. Hélyot (*Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. VIII, p. 280) considère comme chimériques les ordres du Croissant attribués à saint Louis et à Charles d'Anjou.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hugues de Bourbon, Clisson et Du Guesclin, « jurant de se secourir de leur personne contre tout ce qui peut vivre et mourir, et ne se séparant qu'avec une moult dure répartie ». Liens sacrés et indissolubles qui, confondant les noms de ces héros et leur intrépidité, les portaient à braver l'esclavage, les tortures et la mort. Toutefois, ce n'était point par l'obligation de se donner, pour gage de leur foi mutuelle, un cœur d'or, une chaîne, un anneau; de mêler leur sang dans une coupe de vin circulant à la ronde; de baiser ensemble la paix présentée aux fidèles pendant la messe, ou de recevoir en même temps la communion, que René avait l'espoir de renouveler ces amitiés durables. L'âge d'or des temps héroïques avait disparu sans retour.

Ces statuts, fort longs et plusieurs fois reproduits (1), portent la date du 11 août 1448; nous n'en donnerons que les extraits nécessaires à l'intelli-

(1) Notamment par Wulson de La Colombière (*Le vray Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*); Dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, t. III); Papon (*Histoire de Provence*, t. III); et le comte de Quatrebarbes (*Les Œuvres de René d'Anjou*, t. I). Trois mss. de la Bibliothèque nationale renferment les statuts de l'ordre du Croissant : fonds français, n° 25 204 (XVe siècle); fonds français, n°s 5605 et 24 108, reproductions faites par Claude Ménard, d'après un exemplaire qui lui avait été communiqué par les frères de Sainte-Marthe. Un quatrième ms. de la même bibliothèque, fonds français, n° 5225, contient les armoiries coloriées d'un certain nombre de chevaliers, et, dans un cinquième, n° 15077, on lit une courte notice sur les origines de l'ordre, assez inexacte d'ailleurs, rédigée au XVIIe siècle. Enfin les statuts du Croissant se trouvent encore dans deux mss. de la collection Clairembault, datant du XVIIe siècle (n°s 1241 et 1309); dans le premier, ils sont accompagnés des délibérations du conseil de l'ordre de 1450 à 1452 (il manque celles des années 1448, 1449 et 1450), provenant des papiers d'un des héritiers du greffier Jean de Charnières, et portant principalement sur les admissions, le costume des membres,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gence de notre travail. Ce n'est pas à Angers (1), comme on l'a toujours dit, que l'ordre du Croissant fut établi, mais en Provence, où René résidait alors. Néanmoins, c'est saint Maurice, l'illustre chef de la légion thébaine, le protecteur de la cité angevine, que René choisit pour patron de l'institution naissante, et c'est dans l'église qui lui était dédiée, à Angers, qu'eurent lieu vraisemblablement les assemblées des premiers membres. Les blasons des chevaliers ornèrent sa chapelle, entourant comme une auréole multicolcre la statue du valeureux guerrier, qui avait répandu avec joie pour le Christ les dernières gouttes d'un sang épuisé au service des empereurs par la flèche du Parthe et la francisque du Germain.

L'ordre du Croissant existait, par le fait, depuis l'année précédente, puisque, dès le mois de septembre 1447, l'orfèvre Charlot Raoulin avait exécuté « ung collier de l'ordre du roy (2) », et l'on trouve plusieurs mentions semblables dans les comptes de la même époque ; mais il n'avait pas encore de constitution définitive. Voici sur quelles bases il fut établi par les règlements de 1448, ratifiés en conseil par René et son fils, le 23 septembre 1451.

sur la rédaction des *chroniques* et *gestes* de l'ordre, confiée au roi d'armes, etc.

(1) Selon Hiret (*Antiquités d'Anjou*, p. 376), c'est au manoir de Reculée, situé à une lieue d'Angers, que René aurait conçu l'idée de l'institution du Croissant. Cette résidence favorite du roi de Sicile a été appelée longtemps, toujours d'après Hiret, l'*Ermitage des chevaliers de Los*.

(2) Lecoy de La Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, n° 501. Outre cet insigne, René fit exécuter pour son ordre plusieurs colliers d'or et des croissants brodés, tant à son usage qu'à celui d'autres chevaliers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'ordre ne comptera pas plus de cinquante chevaliers, qui seront gentilshommes de quatre lignes et « sans vilain cas de reproche ». Ils jureront sur les saints Evangiles d'observer rigoureusement les statuts. Ils assisteront chaque jour à la messe, et, quand ils en seront empêchés, ils paieront un prêtre pour la célébrer, à moins qu'ils ne s'abstiennent de vin ce jour-là. Ils réciteront quotidiennement les heures de Notre-Dame, et, s'ils ne savent pas lire, ils diront quinze fois le *Pater* et l'*Ave*. Ils observeront entre eux la paix et la charité, ne porteront pas les armes contre leur souverain et obéiront au chef de l'ordre. Ils porteront sous le bras droit, tous les dimanches et fêtes, un croissant d'or, émaillé de blanc, portant cette devise en lettres bleues : *Los* (1) (ou *Loz*) *en croissant*, « sur peine de donner une pièce d'or pour chacun jour de feste qu'ils ne le porteront, si non qu'ils fussent en lieu où ils ne voulussent estre cognus ou réduits en chambre pour occasion de maladie de leur personne ». Ils seront rayés du livre de l'ordre s'ils sont infidèles à la foi catholique, s'ils se livrent aux maléfices, s'ils abandonnent leur bannière sur un champ de bataille, s'ils sont convaincus de trahison ou de félonie. Ils se réuniront chaque année, à la fête de saint Maurice (22 septembre), pour tenir un chapitre général, dans un local déterminé.

D'autres articles leur imposaient l'obligation de secourir les veuves et les enfants mineurs de leurs confrères décédés, de s'assister réciproquement en cas de maladie ou de captivité, d'avoir toujours

(1) C'est-à-dire louange, du latin *laus*.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

compassion du pauvre peuple, de respecter les dames et de ne jamais médire d'elles sous aucun prétexte. Enfin la devise de l'ordre rappelait aux chevaliers « que les nobles cueurs doivent de jour en jour accroistre et augmenter leur bienfaire, tant en courtoisie et débonnaireté, qu'en vaillance et glorieux faicts d'armes (1) ».

Comme on le voit, l'institution du roi René présentait le triple caractère d'une distinction honorifique, d'une société de secours mutuels et d'une confrérie vouée à l'observation des principes chevaleresques. « Ce programme était complet ; bien appliqué, il eut suffi peut-être à retenir la noblesse sur la pente de l'individualisme et de la corruption. Mais les vertus dont on commence à réglementer l'exercice sont déjà bien affaibles, et lorsqu'on éprouve le besoin de les faire entrer dans les lois, c'est qu'elles ne sont plus dans les mœurs. La tendance de l'esprit public devait être plus forte que la généreuse volonté du roi-chevalier (2). »

« A chacune des festes de Monseigneur St-Maurice, prescrit le fondateur, les Cheualiers et Escuyers dudict ordre porteront tous manteaux longs jusques aux pieds, c'est à sçavoir les Princes de velours plain cramoisy fourrez d'hermine, les autres Cheualiers auront manteaux de velours fourrez de létices ou menu vair, et les Escuyers porteront manteaux de satin cramoisy jusques aux pieds, lesquels seront fourrez de menu vair et dessoubs les dicts manteaux auront tous robbes longues de damas gris, celle des Cheualiers fourrez

(1) Hiret, *op. cit.*, p. 378.

(2) Lecoy de La Marche, *Le roi René*, t. I, p. 533.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de gris, et les autres des Escuyers fourrez de menu vair, et sur leur tête tous porteront chappeaux doublés et couverts de velours noir, mais ceux des dicts Chevaliers seront bordez d'une recte d'or et ceux des Escuyers d'une recte d'argent et est à entendre qu'iceux Chevaliers et Escuyers deburont porter les dicts manteaux, la vigille aux vespres de la dicte feste de saint Maurice et le lendemain à la messe et aux vêpres. »

Enfin, s'il faut en croire Favyn, au croissant placé sous l'aisselle droite « estoient attachez et pendoyent autant de petits Bastons d'or façonnez en Colonnes ou Ferrets d'Aiguillettes d'or esmaillez de rouge, que les Cheualiers de cest Ordre s'estoyent trouvez en Bataille, Mines ou Siège de ville. Ce qui faisoit recognoistre leur Vaillance et Prouësse (1) ». Cette particularité n'est pas mentionnée dans les statuts du Croissant, que Favyn n'a pas connus, ainsi que plusieurs anciens auteurs, tels que Belleforêt, Dupin, Bouche, et, ce qui est plus singulier, Bourdigné et Hiret, tous deux Angevins.

L'ordre fut placé sous la direction d'un chef choisi dans son sein, chaque année, le jour de la fête de saint Maurice, et qui porta le titre de sénateur. De 1448 à 1454, cette charge fut successivement occupée par Guy de Laval, René d'Anjou, Jean Cossa, Louis et Bertrand de Beauvau, Jean, duc de Calabre, et Ferry de Lorraine. Le nom des autres sénateurs ne nous a pas été conservé. Les chevaliers eurent de plus un chapelain, un chancelier, un trésorier, un greffier, un roi d'armes et un poursuivant. Le chapelain devait avoir le titre d'évêque.

(1) *Le Théâtre d'honneur et de chevalerie*, t. I, p. 868.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette fonction fut dévolue à l'évêque d'Orange, Antoine Ferrier, qui, ayant demandé au chapitre d'Angers, de la part du roi, l'érection d'un autel particulier dans une chapelle de la cathédrale (appelée depuis chapelle des chevaliers du Croissant), y célébra un premier office solennel, en présence des dignitaires de l'ordre, le 16 septembre 1451 (1). Le chancelier fut Charles de Castillon et ensuite Jean Breslay, juge ordinaire d'Anjou. A la mort de ce dernier, en 1473, les sceaux et les statuts (2) de l'ordre dont il avait la garde furent rendus par son fils René à la Chambre des Comptes, le 15 octobre 1473, et déposés dans ses archives. Ces sceaux étaient au nombre de deux, un grand et un petit ; leurs matrices, en argent, furent gravées au mois de septembre 1448 par l'orfèvre Charlot Raoulin ; mais celle du grand dut subir une refonte parce qu'il y avait mis une légende en français au lieu d'une légende latine. Le sceau représentait saint Maurice (3); le contre-sceau devait porter

(1) LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René*, t. I, p. 534.

(2) « .... Ung petit pappier en parchemin contenant XXVIII feillez, commanczant ou premier feillet : Ou nom du père, du filz, etc. » Ce ms. est peut-être celui qui porte aujourd'hui à la Bibliothèque nationale le n° 25204, et qui contient les statuts de l'ordre suivis des armoiries de plusieurs chevaliers. On aurait donc là, dans ce cas, l'exemplaire original des statuts, sinon le livre dont il est question dans les *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, n° 501 : « A Pierre de Mante (aumônier de René) ledit jour (23 juillet 1448), VII florins, pour quatre douzaines et demie de fin parchemin, pour faire le livre des blazons des chevaliers et escuiers de l'ordre du Croissant. »

(3) Le saint, debout, la tête nue et nimbé, revêtu du haubert et de la cotte de mailles, armé d'une lance et d'un bouclier orné d'une croix, se voit sur le sceau de Guillaume

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le blason du sénateur de l'année, accompagné, comme celui des autres membres, de l'insigne de



Chevalier du Croissant

de Nointel, chanoine de Tours en 1293. Il est encore debout, mais coiffé de mailles et sans nimbe, dans le type du chapitre de Saint-Maurice de Tours, en 1368. Saint Maurice figure à cheval, en costume de guerre du XIIIe siècle, sur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'ordre (1). « On scellera, prescrivent les statuts, toutes lettres clauses et patentes touchant ledict ordre de cire vierge blanche pour réputation de la pureté dudict S. Maurice et ès-lettres patentes sera le grand scel pendant à un las de soye vermeil en l'honneur du martyr d'iceluy sainct... »

Antoine Bernard, dit Moreau, conseiller du roi de Sicile, et Pierre Le Roy, dit Benjamin, son vice-chancelier, furent nommés successivement trésoriers du Croissant. Ils payaient directement aux divers officiers de l'ordre le montant de leur rétribution. Jean de Charnières, secrétaire et argentier du roi de Sicile, remplit la charge de greffier. Le

le sceau du même chapitre en 1241, et de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, en 1261. Dans le premier type, le heaume conique est nimbé, les pans du bliaud descendent jusqu'à terre et le saint est armé de l'épée. Dans le second, il porte la lance. Les archevêques de Tours, de 1210 à 1267, offrent sur leur contre-sceau saint Maurice à cheval, armé d'une épée, coiffé d'un casque carré, dans tout l'attirail de guerre du XIIIe siècle. Le contre-sceau de Jean de Faye, en 1270, attire tout particulièrement l'attention : il est formé par une pierre gravée sur laquelle le saint, une croix dans la main, combat le dragon (J. DEMAY, *Le costume d'après les sceaux*, p. 459). Sur le fameux triptyque de la cathédrale Saint-Sauveur d'Aix, le *Buisson ardent*, saint Maurice est représenté debout, couvert d'une armure, le casque sur la tête et tenant une bannière fleurdelisée. Il figurait vraisemblablement ainsi sur les sceaux du Croissant et sur les insignes du roi d'armes et du poursuivant.

(1) « Chacun desdits Chevaliers et Escuyers de l'Ordre sera tenu de faire mettre soubz le blason et escu de ses armes le Croissant chamaillé (émaillé) tel qu'il le porte soubz le bras dextre par tous les lieux et places où il fera peindre et entailler ses dictes armes tant en sa maison où il fera sa demeure que partout ailleurs où il voudra mettre ses dictes armes. » L'on voit encore à Saumur, dans le faubourg des Ponts, sur la façade d'une maison désignée sous le nom de *Palais de la reine de Sicile*, l'emblème de l'ordre du Croissant.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

roi d'armes fut le sire du Houssay, qui prit le nom de *Los*. Le héraut ou poursuivant est connu seulement sous le nom de *Croissant*.

Tous ces officiers, élus à vie, ne faisaient pas partie de l'ordre, mais un costume de cérémonie était attribué spécialement à chacun d'eux. Le chancelier « portera un manteau long d'escarlatte jusques aux pieds fourré de menu vair et sur sa teste ce que bon luy semblera et pareillement le vice chancelier d'iceluy Ordre ». Le trésorier « sera habillé d'une robe longue d'escarlatte jusques en terre, fourrée dudict menu vair et aura une gibecière au costé ». Le greffier « portera robbe longue d'escarlatte jusques en terre, fourrée de menu vair et sur la teste aura un chaperon ». Le roi d'armes « portera un croissant de camaille (émail) dedans lequel seront les armes de Monseigneur saint Maurice, et dessous le dict croissant les armes de celuy qui sera sénateur pour l'année, et sera sa cotte d'armes dudict saint ». Le poursuivant d'armes « pareillement portera les armes de Monseigneur saint Maurice et sa cotte d'armes aussy et sous le croissant portera les armes du sénateur ».

Les premiers gentilshommes honorés des insignes du Croissant furent, selon l'ordre de leur réception, Louis de Beauvau; Ferry de Lorraine; Pierre de Mévolhon; Jean Cossa; René d'Anjou, qui, par un sentiment de modestie bien rare chez un prince, ne voulut pas figurer au premier rang; Hélion de Glandevès; Louis de Clermont; Tanneguy du Châtel; Louis de Bournan; Pierre de Glandevès; Guy de Laval; Foulques et Raymond d'Agoult; Gilles de Maillé-Brézé; Guillaume de La Jumelière; François Sforza, duc de Milan; Jacques-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Antoine Marcello ; Jean de La Haye ; Pierre de Champagne ; Gérard de Haraucourt ; Simon d'Anglure ; Jean d'Anjou, duc de Calabre ; Thierry de Lenoncourt ; Jean du Bellay ; Jean Amenard ; Bertrand de Beauvau ; Jean du Plessis ; Jean de Fénestrange ; Gérard de Ligneville. Tous ces chevaliers, l'élite de la cour du roi de Sicile, furent admis de 1448 à 1452. Parmi ceux dont la création est postérieure figurent Charles d'Anjou, comte du Maine ; Gaspard Cossa ; Saladin d'Anglure ; Philippe de Lenoncourt ; Jean de Beauvau ; Jacques de Brézé ; Jacques de Pazzi ; Robert de Saint-Séverin ; Jean, comte de Nassau ; Gabriel de Valori, etc.

A l'époque de la campagne de Jean d'Anjou en Italie, le pape Pie II, s'apercevant que ce prince se servait de l'ordre du Croissant pour se faire des partisans dans la noblesse napolitaine, fulmina une bulle, le 5 janvier 1460, par laquelle il le déclara supprimé. Vengeance indigne d'un grand pontife, qui croyait ainsi délier de leur serment les chevaliers napolitains, incertains encore s'ils embrasseraient le parti de Ferdinand d'Aragon contre Jean d'Anjou. Mais Pie II ne paraît pas avoir mis cette mesure à exécution. L'ordre continua de subsister, en France, du moins, jusqu'à la mort de René (10 juillet 1480), sans aucune tentative de prohibition, et le chapitre d'Angers (1) n'interrompit pas la célé-

(1) Dans son testament du 22 juillet 1474, René fait cette disposition : « ... Le dict seigneur laisse et donne à la dicte église la somme de cent livres tournois de rente annuelle et perpétuelle pour dire et célébrer à jamais perpétuellement une messe basse à l'aultel de Monseigneur Sainct Maurice dernièrement construict et eddiffié en la croisée de ladicte église à main dextre. Et pour fournir de luminayre, vestement et sonnerie à l'heure qu'elle a accoustumé estre sonnée

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bration des offices prescrits par le fondateur. Dans chacun de ses testaments ultérieurs, celui-ci renouvelle à son héritier la recommandation expresse de maintenir l'ordre du Croissant, « selon la manière et forme contenue ès statutz et ordonnances dudict ordre », et, sans nul doute, il n'entrait pas dans sa pensée de s'élever contre les décisions de l'Eglise. Louis XI donna même une nouvelle consécration à l'ordre de son oncle, en l'autorisant, le 14 juillet 1471, à en porter les insignes avec le collier de Saint-Michel (1), privilège réservé par les statuts aux chefs d'ordre couronnés.

Il est probable que les successeurs de Pie II, avec lesquels le roi de Sicile entretenait les meilleures relations, laissèrent la bulle de suppression à l'état de lettre morte. L'on trouve, en effet, des traces de l'existence du Croissant jusqu'au mois de mai 1480, époque à laquelle les officiers de la Chambre des Comptes d'Angers reprirent, sur l'injonction du prince, aux héritiers du trésorier Benjamin, qui venait de mourir, tous les objets appartenant à l'ordre, notamment les habits et les tentures de cérémonie remis par le défunt aux chanoines de la cathédrale, et qui comprenaient un vêtement de velours cramoisi aux armes de saint Maurice, à l'usage du roi d'armes, un chapeau de velours noir, dix carreaux armoriés en satin ou en velours, un drap de satin cramoisi destiné à recouvrir le siège

et dicte et appelée la messe de l'Ordre du Croissant, pour laquelle rente estre acheptée par les doyens et chappitre, ledict seigneur veult et ordonne leur estre payé pour une fois la somme de trois mille livres tournois. » (QUATREBARBES, *op. cit.*, t. I, p. 37.)

(1) LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René*, t. II, pièces justificatives, n° 78.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des sénateurs, et deux écussons brodés aux armes du roi (1).

Les archives de la Chambre ne nous ont rien légué de ces précieux monuments d'une noble institution. Il ne nous reste qu'une gravure donnée par le P. Montfaucon (2), tirée des portefeuilles de Gaignières (3), qui nous montre vingt-cinq d'entre eux réunis en chapitre autour de leur sénateur, lequel est assis sur un siège beaucoup plus élevé que les autres, où l'on montait par trois

(1) LECOY DE LA MARCHE, *Le roi René*, t. I, p. 536.

(2) *Les Monumens de la Monarchie françoise*, t. III, pl. XLVIII.

(3) « Il n'a pas marqué, dit le P. Montfaucon (*op. cit.*, t. III, p. 259), où il l'avoit prise ; mais on peut bien se fier à lui ; il n'étoit pas homme à la forger de sa tête. » Ce dessin est une reproduction de l'une des miniatures qui enrichissent le poème de Marcello (voyez ce nom), « à l'entrée duquel livre, écrivait Claude Ménard, l'on voyoit une forte exelente enlumineure, la représentation de la chapelle des Chevaliers du Croissant telle que nous la voyons encore (1644), et autour les séances des chevaliers en leurs habitz, et dans la seconde feuille le portrait du bon René au naturel.. (lisez Jean Cossa), lequel livret je donnay depuis à feu Monsieur de Perezc n'ayant lors la pensée de rien laisser au public de notre histoire et depuis le deceds dudit sieur (24 juin 1637) ayant pris ce dessain, en ay écrit à Aix pour essayer d'en recouvrer une coppie, mais sans éfects.... » QUATREBARBES, *op. cit.*, t. I, p. 78). « Monsieur Perez (Peiresc), Conseiller au Parlement de Provence, dit Favyn (*op. cit.*, t. I, p. 871), nous promet ses recherches, et les Joustes et Tournois de ce bon Roy René, les particularitez de ses Ordres, et d'autres que nous n'avons faict qu'effleurer. » Le ms. 1793 de la Bibliothèque de Carpentras (fonds Peiresc), intitulé : *Ordres de chevalerie*, contient (t. I, fol. 115) une miniature très finement exécutée représentant une assemblée des chevaliers du Croissant : c'est la copie de celle du poème de Marcello, lequel n'existe pas dans les mss. de Peiresc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

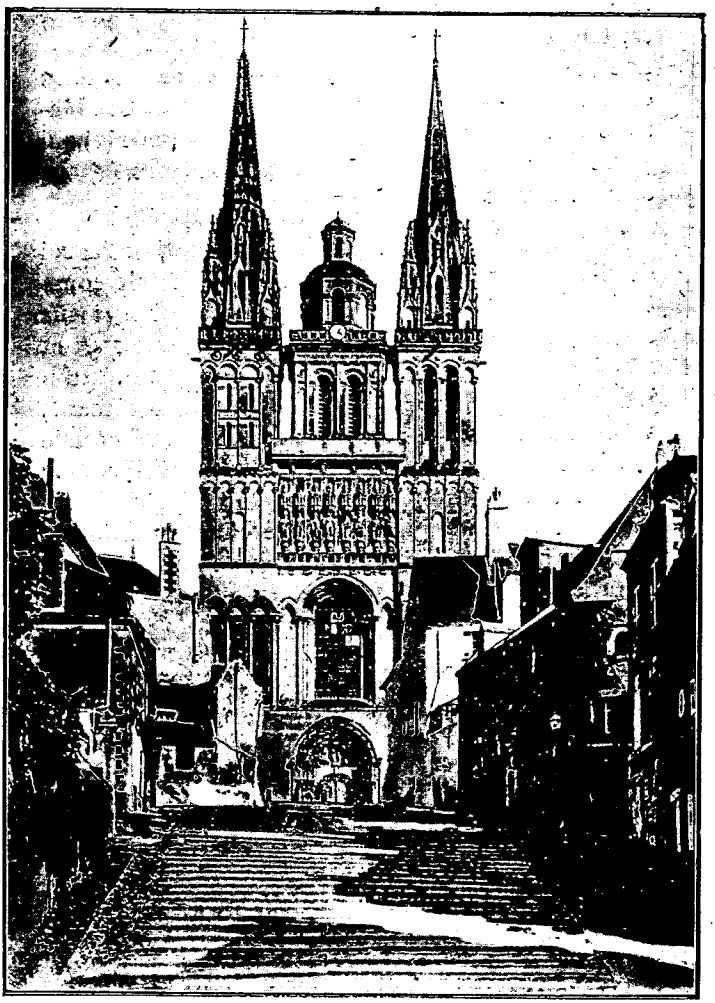

Cathédrale d'Angers

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

marches. Tous les chevaliers sont vêtus de rouge, le croissant sous le bras droit, et ils portent un chapeau noir bordé d'or ou d'argent. Devant une porte grillée, cinq hommes — des bas-officiers sans doute — semblent monter la garde. Les blasons des chevaliers peints dans la chapelle (1) qui porte leur nom à Saint-Maurice d'Angers (2) ont complètement disparu.

Le 26 octobre 1481, date de l'inhumation du roi de Sicile dans le tombeau qu'il s'était fait construire dans la cathédrale d'Angers, il « est assavoir que, en portant les corps et cüeur dudit roy, et aussi durant tout le service des deux, estoit toujours devant un herrault de l'Ordre du Croissant, vestu d'une coste de veloux cramoisy en laquelle estoient les armes de sainct Maurice, en l'onneur duquel fut faicte et commancée premièrement ladite ordre ». Le 31 juillet 1482, le chapitre ordonna que le grand bedeau de la cathédrale porterait aux grandes fêtes la cotte du héraut d'armes du Crois-

(1) C'est sur des panneaux de bois, de quatre pieds environ de hauteur, qu'étaient peintes « les armes avec les tymbres et crys d'un chacun des Chevaliers et Escuyers de l'Ordre ainsy qu'ils sont plus anciens creez en iceluy » (QUATREBARBES, *op. cit.*, t. I, p. 67). De ces blasons, au nombre d'une cinquantaine, dix-huit étaient encore visibles en 1620, époque à laquelle Favyn écrivait son *Théâtre d'honneur et de chevalerie.*

(2) A Angers, les solennités de l'ordre du Croissant et la fête du Sacre (ou du Sacrement) donnaient à René l'occasion de déployer une pompe toute royale. En souvenir de cette procession du Sacre, il fonda plus tard à Aix les célèbres jeux de la Fête-Dieu, dans lesquels le mélange du sacré et du profane, du grotesque et du sérieux, offraient aux Provençaux un divertissement plus approprié a leur caractère.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sant, en mémoire du bon roi (3). Tel fut le sort du dernier vestige des riches costumes dont René avait composé lui-même les plus petits détails avec un soin si méticuleux. *Sic transit gloria mundi !*

(3) QUATREBARBES, *op. cit.*, t. IV, p. 175.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

II

ARMORIAL DES CHEVALIERS DU CROISSANT

AGOULT (Fouquet ou Foulques d'), baron de Mison, de La Tour-d'Aigues, de Sault et de Forcalquier, seigneur de Thèze, Barret, Volone, La Bastide, Peypin, Niozelles, etc., chambellan de René d'Anjou, viguier de Marseille (1443, 1445 et 1472) ; fils de Raymond et de Louise de Glandevès-Faucon, sa deuxième femme ; marié : 1° avec Jeanne de Beaurain ; 2° avec Jeanne de Bouliers ; mort sans postérité à La Tour-d'Aigues en 1492, âgé de près de 100 ans.

D'or, au loup ravissant d'azur, armé, lampassé et vilené de gueules (1).

(1) Tous les généalogistes et héraldistes décrivent le blason des d'Agoult dans les termes que nous venons d'employer ; cependant le loup est toujours représenté *rampant* et non *ravissant*, c'est-à-dire tenant sa proie dans la gueule. Nous n'avons rien voulu changer à la description acceptée ; mais il était nécessaire de faire remarquer qu'elle ne s'accorde pas avec la représentation des armoiries. En 1220, le sceau de Raymond II d'Agoult portait un loup *passant*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Fouquet d'Agoult avait été surnommé par ses contemporains le *Grand* et l'*Illustre*, eu égard à son amour de la justice, à sa magnificence et à sa libéralité. Nostradamus (1) rapporte que « furent après le trespas de ce tant bon et tant excellent Roy (René d'Anjou) mis plusieurs et divers éloges, épitaphes et doctes compositions, sur sa tombe, dans l'église du Couvent des Carmes de la Cité d'Aix... Les éloges estoient de diverses langues, Hébreux, Grecs, Latins, François, Italiens, Cathalans et Provençaux, que le magnifique Fouquet d'Agoult, seigneur de Sault, fit exactement recueillir et transcrire par l'exprès commandement de la Reyne sa seconde femme ».

AGOULT (Raymond d'), baron de Sault, de Mison et de La Tour-d'Aigues, seigneur de Cypières, bailli et juge de la ville d'Apt (1449) ; époux de Blanche de Tournon, sœur du célèbre cardinal, fille de Jacques, baron de Tournon, et de Jeanne de Polignac ; neveu et héritier de Fouquet d'Agoult ; mort sans postérité, après le 12 avril 1503, date de son dernier testament.

Mêmes armes que ci-dessus.

En 1448, Raymond d'Agoult exhorta les syndics d'Apt, par une lettre expresse, à poursuivre la canonisation de sainte Delphine de Sabran. Il s'offrait de les appuyer de son crédit et d'obtenir du roi et de la reine que cette affaire fût portée en cour de Rome au nom de Leurs Majestés. On lui députa Jean de Corage, syndic, et quelques autres notables de cette ville ; néanmoins ses bonnes intentions n'eurent pas

(1) *Histoire et Chronique de Provence*, p. 646.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

de suite, bien que toutes les procédures eussent été faites après le décès de cette sainte dame, déjà canonisée par la voix du peuple et le consentement tacite de l'Eglise (1).

AMENARD (JEAN), seigneur de Chanzé et de Bouillé, échanson du roi René; fils d'autres Jean et de Jeanne Souvaing, dame du Pallet (1416), évêché de Nantes (2); époux de Marie Turpin.

Coticé d'argent et d'azur, de huit (alias *dix*) *pièces.*

ANGLURE (SALADIN D'), vicomte d'Etoges, seigneur de Boursault, Fère-Champenoise et Nogent, conseiller, chambellan et panetier de René d'Anjou; fils de Simon d'Anglure (voyez ci-dessous) et d'Isabelle du Châtelet; marié en 1458 avec Jeanne de Neufchâtel, vicomtesse de Bligny, dame d'Ancy-le-Franc, fille de Humbert, seigneur de Nanterre-la-Fosse, et de Claude de Tonnerre, dame de Plancy; mort en août 1499.

D'or, semé de grillets d'argent soutenus de croissants de gueules (3).

(1) BARJAVEL, *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, t. I, p. 14.

(2) A. DE COUFFON DE KERDELLECH, *Recherches sur la chevalerie du duché de Bretagne*, t. II, p. 297.

(3) C'est ainsi que blasonnent Palliot, du Buisson, Caumartin et divers auteurs. Mais Le Laboureur fait remarquer qu'avant 1400 les sceaux de cette grande famille portaient les grillets soutenus par des angles ou *anglures* au lieu de croissants. Bouton, dans son *Nouveau traité des armoiries*, p. 42, donne un blason de 1352, tiré de l'*Armorial de Gelre*, qui est : *de gueules, papelonné d'or, semé de grillets d'argent.* Pour bien comprendre ces armes, il faut savoir qu'un seigneur d'Anglure, dit la légende, « étant prisonnier de guerre en Tour-Noire près de Constantinople, fut renvoyé en France sous sa foy par Saladin, lors empereur des Turcs,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANGLURE (SIMON D'), vicomte d'Estoges, grand maître d'hôtel du duc de Bretagne en 1462; fils de Jean d'Anglure et de Jeanne de Bourlemont; époux d'Isabelle du Châtelet, fille de Régnault, baron du Châtelet, et de Jeanne de Chaufour, dame de Deuilly.

Mêmes armes que ci-dessus.

L'on voit dans un un compte de Raoul de Launay, de l'an 1453, que Messire Simon d'Anglure, seigneur d'Estouges (*sic*), faisait partie de la compagnie d'hommes d'armes que François de Bretagne, comte d'Estampes, conduisit en Guyenne pour combattre les Anglais (1).

ANJOU (CHARLES Ier D'), comte du Maine, de Guise, de Mortain, vicomte de Châtellerault, lieutenant général pour le roi en Languedoc et en Guyenne; troisième fils de Louis II de Sicile et de Yolande d'Aragon; marié : 1°, avant 1434, avec Cobelle Ruffo (2), veuve de Jean-Antoine Marzano, duc de Sessa, prince de Rossano, fille de Charles Ruffo, comte de Montalto et de Corigliano, grand justicier du royaume de Naples, et de Cevarella de Saint-Séverin (voyez ce nom); 2°, par contrat du 9 janvier 1443, avec Isabelle de Luxembourg, fille de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et

à charge d'apporter sa rançon dans certain temps. Ce qu'ayant fait, cet empereur la luy rendit, lui fit promettre de porter le nom de Saladin et le faire porter à ses descendants, et luy fit présent d'un de ses chevaux chargé de croissants et de grillettes d'argent ».

(1) A. DE COUFFON DE KERDELLECH, *op. cit.* t. I, p. 407.

(2) Par cette alliance, Cobelle Ruffo était devenue la belle-sœur de trois rois, Louis III de Sicile, René d'Anjou et Charles VII. Polyxène Ruffo, sa sœur, épousa en premières noces François-Alexandre Sforza (voyez ce nom).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Marguerite des Baux ; né au château de Montils-lès-Tours, le 14 octobre 1414 ; mort à Neuvy, en Touraine, le 10 avril 1472, et inhumé dans l'église de Saint-Julien du Mans.

D'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lion d'argent mis au franc-quartier ; à la bordure de gueules.

ANJOU (JEAN D'), duc de Calabre et de Lorraine, sénateur du Croissant (1470) ; fils aîné de René d'Anjou et d'Isabelle de Lorraine ; marié, par traité du 2 avril 1437, avec Marie de Bourbon, fille de Charles Ier, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne ; né à Toul le 2 août 1426, mort à Barcelone le 16 décembre 1470, et inhumé à Angers, dans l'église des Cordeliers (1).

Coupé d'un parti, de deux, ce qui fait six quartiers : au 1 fascé d'argent et de gueules, de huit pièces (HONGRIE) ; *au 2 d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lambel de gueules à cinq pendants en chef* (ANJOU-SICILE) ; *au 3 d'argent, à la croix de Jérusalem d'or, à enquerre* (JÉRUSALEM) ; *au 4 d'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la bordure de gueules* (ANJOU *ancien*) ; *au 5 d'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même brochant sur le tout* (BAR) ; *au 6 d'or, à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent* (LORRAINE) ; *un lambel de*

(1) Sur une verrière de cette église, ce prince était représenté à genoux, les mains jointes, une couronne fleuronnée sur la tête, et revêtu d'un ample manteau au collet rabattu. Devant lui se trouvait le blason décrit ci-dessus, soutenu par l'emblème de l'ordre du Croissant avec sa devise (MONTFAUCON, *op. cit.*, t. II, pl. LXIII). Ces armes sont absolument identiques à celles qui figurent sur un contre-sceau de Jean d'Anjou, apposé sur un document de 1465 (DOUET D'ARCQ, *Collection de sceaux*, t. I, n° 789).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gueules à trois pendants en chef, brochant sur les grands quartiers.

ANJOU (RENÉ D'), roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon, duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, comte de Provence, sénateur du Croissant (1449); fils de Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples, et de Yolande d'Aragon ; marié, en premières noces, par traité du 20 mars 1419, avec Isabelle de Lorraine, fille aînée et héritière de Charles II, duc de Lorraine, et de Marguerite de Lorraine ; en seconde noces, le 10 septembre 1454, avec Jeanne de Laval, fille de Guy XIV, comte de Laval, et d'Isabelle de Bretagne; né à Angers le 16 janvier 1409, mort à Aix le 10 juillet 1480, et inhumé dans l'église Saint-Maurice d'Angers le 26 octobre 1481.

Coupé d'un, parti de deux, ce qui fait six quartiers : au 1 de HONGRIE; *au 2 d'*ANJOU-SICILE; *au 3 de* JÉRUSALEM; *au 4 d'*ANJOU *ancien; au 5 de* BAR; *au 6 de* LORRAINE; *sur le tout d'or, à quatre pals de gueules* (ARAGON).

Dès l'institution du Croissant, le roi René accompagna ces armes (1) (encore existantes en 1620, à Saint-Maurice d'Angers) de l'insigne de l'ordre (2),

(1) Au sujet des divers blasons portés successivement par René, voyez notre ouvrage : *La Croix de Jérusalem dans le Blason*, p. 14.

(2) Ung radieux et merveilleux croissant,
Garny d'or fin et esmaillure blanche,
Duquel y eust en escripture franche,
Loz en croissant en gravé et compris.
Telle devise avoit ce seigneur pris.
Non sans raison, car son loz fesoit croistre
Sur tous vivants qui eust en loz et estre.
(OCTAVIEN DE SAINT-GELAIS, *Le Séjour de l'Honneur.*)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il fit peindre et sculpter sur un grand nombre de monuments et d'objets d'art ; graver sur ses sceaux (1) et broder (2) sur ses tapisseries et ses costumes d'apparat.

AVAUGOUR (Gui ou Guillaume d'), seigneur des Loges, bailli de Touraine en 1424.

D'argent, au chef de gueules, chargé d'une macle d'or.

BEAUVAU (Bertrand de), baron de Précigny, seigneur de Sillé-le-Guillaume et de Briançon, sénéchal d'Anjou et de Provence, grand maître d'hôtel du roi de Sicile, bailli de Touraine, capitaine d'Angers, sénateur du Croissant en 1452, conseiller et chambellan du roi de France, président de la Cour des Comptes d'Anjou ; fils de Jean III de Beauvau et de Jeanne de Tigny ; marié : 1° avec Jeanne de La Tour-Landry ; 2° avec Françoise de Brézé († 1460) ; 3° avec Ida du Châtelet ; 4°, le 28 novembre 1467, avec Blanche d'Anjou (1), dame de Mirebeau, fille naturelle du roi

(1) Quelques-uns de ces sceaux offrent au revers un double croissant que M. Douët d'Arcq (*Collection de sceaux*, n° 11783) a pris pour deux sacs ou deux bourses superposées.

(2) En 1448, Pierre du Villant, peintre et brodeur du roi de Sicile — deux professions étroitement unies au moyen-âge — exécuta quatre croissants brodés pour son nouvel ordre de chevalerie (Lecoy de La Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux*, n° 632).

(1) René, qui affectionnait tout particulièrement cette fille, lui confirma, en la mariant, le don qu'il lui avait déjà fait de la seigneurie de Mirebeau ; son mari, en considération de l'honneur et de l'avantage de cette alliance, lui assigna un douaire de 500 livres de rente sur la terre de Ternay, la dîme de Loudun et quelques autres biens. Blanche d'Anjou, née vers 1438, mourut à Aix le 16 avril 1470. Elle fut ensevelie dans l'église des Grands-Carmes, près du chœur. L'épitaphe seule a été conservée, et on peut la voir encas-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

René; mort à Angers le 30 septembre 1474, et inhumé dans l'église des Augustins, au milieu du chœur.

D'argent, à quatre lionceaux cantonnés de queules; à l'étoile à six rais d'azur en abîme (Brisure).



LE ROI RENÉ

D'après un médaillon d'albâtre du Musée d'Aix, exécuté en 1441 par Pierre de Milan. Dessin réduit aux deux tiers de l'original.

irée dans le mur du fond du cloître de la cathédrale de Saint-Sauveur. La statue de la princesse qui était couchée sur le tombeau a disparu : sur la robe de Blanche d'Anjou étaient semés des lionceaux, des croix de Jérusalem et des fleurs de lis. Bertrand de Beauvau, dans son testament, se plaint vivement de Blanche d'Anjou, « comme ne l'ayant servi, aymé, ni honoré, comme bonne femme doit faire à son mary ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BEAUVAU (JEAN IV DE), seigneur des Rochettes, de Sermaizes et des Essarts, baron de Manonville, nommé sénéchal d'Anjou le 14 avril 1458, en considération de ses services antérieurs, dit l'acte, et parce que « ceulx de la maison dont il est yssu ont esté et sont principaulx serviteurs de la nostre, en laquelle ils ont servy moult grandement et louablement » ; fils puîné de Pierre de Beauvau et de Jeanne de Craon (1) ; époux de Jeanne de Manonville, fille unique et héritière de Jean et d'Alarde de Chambley; sœur de Marguerite, femme de Louis de Beauvau, son frère aîné; mort en 1468.

Ecartelé : aux 1 et 4, d'argent, à quatre lionceaux cantonnés de gueules, armés, lampassés et couronnés d'azur (BEAUVAU); *aux 2 et 3, losangé d'or et de gueules* (CRAON).

(1) Un trait de courage héroïque s'attache au nom de la mère de Jean et de Louis de Beauvau, Jeanne de Craon, dernière héritière d'une puissante maison de Bretagne. Sur le point d'accoucher de son second fils, elle demanda elle-même l'opération césarienne, devenue nécessaire pour sauver la vie de son enfant, « qui autrement, dit la chronique, de ce cachot ténébreux eût esté envoyé aux ténèbres éternelles. Ainsi la dame de Beauvau ne peut estre assez honorée d'avoir, par une résolution si généreuse et piété vraiment chrétienne, consacré à Dieu et à sa postérité cette vie mortelle, pour ne priver son fils de l'immortelle, lui ôtant le moyen d'estre régénéré des eaux du saint baptesme, si elle l'eust mis au monde mort-né. Mais, pour mémoire de ce, elle requit son mary que leur fils portast les armes de Beauvau escartelées avec celles de Craon et que ceulx qui naisteroient de luy et de sa postérité seroient obligés de faire le semblable à perpétuité, ce qui depuis a été observé aux descendants du même. » Cette dernière phrase est inexacte, car il résulte de monuments authentiques que Louis de Beauvau, frère aîné de Jean, écartela aussi ses armes de celles de Craon, et cela du vivant de ce dernier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean de Beauvau remplit pour René d'Anjou d'importantes missions auprès de Louis XI. Il ne quitta ses fonctions qu'avec la vie et fut remplacé, le 21 janvier 1669, par Jean de Lorraine, père de Ferry de Lorraine et cousin du roi de Sicile.

BEAUVAU (Louis de), seigneur de Champigné, et de La Roche-sur-Yon, baron de Château-Renard (1), sénéchal d'Anjou et de Provence, gouverneur de Lorraine, capitaine du fort Saint-Jean à Marseille, premier chambellan de René d'Anjou; fils aîné de Pierre de Beauvau et de Jeanne de Craon; marié : 1° avec Marguerite de Chambley, fille de Ferry et de Jeanne de Launay ; 2° avec

(1) Louis de Beauvau avait acquis cette importante seigneurie du roi René, le 14 juin 1453. La charge de grand sénéchal de Provence, qu'il venait d'obtenir, lui donnant l'occasion de visiter souvent Château-Renard, il décora magnifiquement l'intérieur du château et l'embellit de peintures, depuis le vestibule jusqu'au second étage. Des vestiges de ces peintures existaient encore dans la grande salle, à l'époque de la Révolution, ayant ainsi survécu à trois siècles révolus. On voyait dans cette salle, à tous les entre-deux des croisillons des voûtes, les armes de Beauvau écartelées de Craon, ainsi que celles de Marguerite de Chambley. Ces blasons étaient accompagnés de la devise *sans départir*, qui se trouvait aussi dans tous les coins de la grande salle; devise dont le corps consistait en un tronc d'arbre d'où sortaient plusieurs rameaux coupés de distance en distance. La devise *sans départir* a toujours été celle de la maison de Beauvau-Craon : elle rappelle ou bien la constance et la force dans l'union conjugale de Pierre de Beauvau et de Jeanne de Craon, qui paya de sa vie son sublime sacrifice, ou l'union fraternelle de Louis et de Jean de Beauvau. Cette dernière explication paraît d'autant plus vraisemblable qu'il y avait sur les murs de la salle précitée une peinture représentant deux hommes vêtus à la romaine. Ils se tenaient entrelacés, appuyés sur le tronc d'un arbre dont les racines s'enlaçaient à leurs jambes, avec la devise *sans départir*. (Prince H. de Valori, *Histoire de la baronnie royale de Château-Renard*, p. 80.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jeanne de Baudricourt ; 3° avec Jeanne de Beaujeu, fille d'Edouard, seigneur d'Amplepuis, et de Jacqueline de Linières ; mort à Rome en 1472.

Mêmes armes que ci-dessus.

Louis de Beauvau était particulièrement cher au roi René, car il avait partagé les vicissitudes de sa bonne et mauvaise fortune. Comme lui, il aimait les lettres, les arts, la poésie, les tournois et les fêtes ; se montrant toujours bon, juste et loyal, plein de générosité et de vaillance. L'éclat dont brillait cet illustre chevalier était, tel que Jean de Bourbon, comte de Vendôme, en demandant la main d'Isabelle de Beauvau († 1474), sa fille unique et héritière, ne crut pas faire une alliance (9 novembre 1454) indigne d'un petit-fils de saint Louis. A cette époque, le sang, royal, qui coulait à flots pour la France, se mêlait souvent à celui des grandes races chevaleresques, comme pour puiser un nouvel héroïsme à cette source intarissable de vertu et d'honneur. Henri IV, le grand Condé, tous les princes de leur sang et par eux tous les princes de l'Europe, descendent directement d'Isabelle de Beauvau. Il semble que René d'Anjou prévoyait cette glorieuse destinée lorsque, dans son roman de *Doulce Mercy*, il attachait le blason de son sénéchal parmi ceux des héros et des empereurs, à la voûte du portique du *Cymetière de l'Isle du Dieu d'amour*.

C'est à Rome, où René l'avait envoyé en ambassade auprès de Pie II, que mourût Louis de Beauvau. Son cercueil, rapporté à Angers par de pieux serviteurs, fut déposé à côté de celui de Marguerite de Chambley (mère d'Isabelle de Beauvau), dans l'église des Cordeliers, bâtie par ses ancêtres et tombée sous le marteau révolutionnaire. Les vi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

traux du chœur retraçaient les portraits des deux époux. Louis y était représenté en armes, à genoux et la tête nue, près de la gracieuse Marguerite, coiffée du hennin avec un croissant sur le front (1).

Louis de Beauvau cultivait avec succès la littérature ; on lui doit, outre une traduction du *Philostrate* de Boccace (attribuée par quelques-uns à Pierre de Beauvau, son père), une relation du *Pas de la Bergère*, tenu à Tarascon au mois de juin 1449. Louis de Beauvau était le neveu de Bertrand de Beauvau.

BELLAY (JEAN III DU), chambellan de Charles VII et de René d'Anjou ; fils de Hugues VII du Bellay et d'Isabeau de Montigny ; époux de Jeanne Logé, dame de Bois-Thibaut ; mort en 1481.

D'or, à la bande fuselée d'azur, accompagnée de six fleurs de lis en orle.

BOURNAN (LOUIS DE), seigneur du Coudray, conseiller et maître d'hôtel de René d'Anjou, capitaine des Ponts-de-Cé, viguier de Marseille (1442), ancien précepteur de Nicolas, marquis du Pont, fils de Jean, duc de Calabre.

D'argent, à la croix pattée de sinople, cantonnée de quatre coquilles du même. Alias : *D'or, à la croix pattée de gueules, cantonnée de quatre coquilles du même.*

BOURNAN (THIBAUT DE).

Mêmes armes que ci-dessus.

(1) MONTFAUCON, *op. cit.*, t. III, pl. LIV.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BRÉZÉ (JACQUES DE), comte de Maulevrier, baron du Bec-Crespin et de Mauny, grand sénéchal d'Anjou, de Normandie et de Poitou ; fils de Pierre II de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal d'Anjou, chancelier du roi René, et de Jeanne Crespin ; marié, le 34 mars 1461, avec Charlotte de France (1), fille naturelle de Charles VII et d'Agnès Sorel ; mort à Nogent-le-Roy le 14 août 1494.

D'azur, à l'orle d'or, environné de huit croisettes du même ; à l'écusson d'argent en abîme.

CASTILLON (CHARLES DE), baron d'Aubagne, seigneur de Roquefort, Cassis, Saint-Marcel et du Castellet (2), conseiller de René d'Anjou et de Charles VII, visiteur général des gabelles du Languedoc, conservateur des juifs en Provence, chancelier de l'ordre du Croissant (1448) ; fils de Luc de Castillon, seigneur d'Eyragues, conseiller de Louis III de Sicile ; époux de Madeleine de Quiqueran ; mort à Aubagne, le 4 janvier 1461.

De gueules, à trois annelets d'argent.

Charles de Castillon, surnommé la *Bonté* par le roi René, avait rendu de grands services à son frère Louis, à la reine de Sicile, pendant qu'il était prisonnier, et à lui-même, afin d'obtenir sa prompte délivrance. Il n'avait épargné ni courses, ni sacri-

(1) Son mari, qui l'avait surprise en flagrant délit d'adultère avec son veneur Lavergne, la poigarda le 16 juin 1477, à Romiers près de Dourdan. Elle fut inhumée dans le chœur de l'abbaye de Coulombes, sous une tombe de cuivre jaune. Leur fils, Louis de Brézé, épousa Diane de Poitiers.

(2) Toutes ces seigneuries, y compris la baronnie d'Aubagne, avaient été acquises de René d'Anjou, le 12 novembre 1447, moyennant le prix de 5000 florins d'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fices d'argent pour le paiement des troupes et l'armement des navires qui devaient le conduire en Italie, alors qu'il était impossible d'en avoir par emprunt. C'est le seul seigneur auquel Aubagne doive une grande reconnaissance pour les services rendus à la Commune, et parce qu'il savait allier la fermeté et la justice envers ses vassaux (1).

CHAMPAGNE (BRANDELIS DE), seigneur de Bazoges, Brouassin, Villaines, Vaucelles, Bazeilles, etc.; conseiller et chambellan du roi de France, capitaine de cent hommes d'armes, lieutenant général et commandant en Artois, sénéchal du Maine, gouverneur de Saumur; fils de Pierre Ier de Champagne (voyez ci-dessous) et de Marie de Laval; marié, par contrat du 18 avril 1485, avec Renée de Warie, fille de Guillaume, seigneur de l'Isle-Savary, en Touraine, et de Charlotte de Barbangy; mort le 15 décembre 1504.

De sable, fretté d'argent; au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules (2). Devise (3) : *Sta ferme.*

Brandelis de Champagne, qui est l'auteur des seigneurs de La Suze, prit part à toutes les guerres de son temps, et fut dangereusement blessé à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (1488).

(1) Dr BARTHÉLEMY, *Histoire d'Aubagne*, t. I, p. 161.

(2) Au XVIIe siècle, cette famille chercha à se rattacher à l'illustre maison des comtes de Champagne et en prit les armes, qui sont : *D'azur à la bande d'argent, cotoyée de deux cotices potencées et contre-potencées d'or.*

(3) Devise et blason encore visibles en 1620, dans la chapelle des chevaliers du Croissant à Saint-Maurice d'Angers.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

CHAMPAGNE (Pierre Ier de), seigneur de Champagne, Pescheseul, Lonvoisin, Bailleul et Parcé, prince de Montorio et d'Aquila, premier baron du Maine, vice-roi de Sicile et d'Anjou ; troisième fils de Jean III de Champagne et d Ambroise de Crénon ; marié, selon contrat du 22 avril 1441, avec Marie de Laval, sœur de Guy de Laval (voyez ce nom), et fille de Thibaut et de Jeanne de Maillé-Brézé ; mort à Angers, presque centenaire, le 15 octobre 1486, et inhumé, le 22 du même mois, dans l'église Saint-Martin de Parcé (1).

Mêmes armes que ci-dessus.

Ce vaillant chevalier, qui s'était distingué en maints combats, remporta deux grandes victoires contre les Anglais : la première en 1442, dans la plaine de Saint-Denis d'Anjou, et la deuxième en 1448, devant Beaumont-le-Vicomte. L'année suivante, Jean d'Anjou lui donna l'ordre de secourir Charles VII contre les Anglais, et il se couvrit de gloire à la bataille de Formigny (1450).

CHATEL (Tanneguy du), vicomte de La Bellière, grand maître de l'écurie de Charles VII et son premier écuyer, chambellan, grand maître d'hôtel et grand écuyer du duc de Bretagne, chambellan de Louis XI, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, gouverneur du Roussillon et de la Cerdagne, capitaine de quatre-vingt-quinze lances, etc. ; fils d'Olivier du Châtel et de Jeanne de Plœuc ; époux de Jeanne Raguenel de Malestroit, fille de Jean Raguenel, sire de Malestroit, vicomte de La

(1) L'épitaphe gravée sur son tombeau, avait été composée, paraît-il, par le roi René (Le Laboureur, *Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 481).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bellière, maréchal de Bretagne, et de Gillette de Malestroit; blessé mortellement au siège de Bouchain (1477), et inhumé la même année, par les soins de Louis XI, dans l'église de Notre-Dame-de-Cléry.

Fascé d'or et de gueules de six pièces; la deuxième fasce chargée d'un lambel du premier.

Tanneguy du Châtel, qu'il ne faut pas confondre avec son oncle, le fameux prévôt de Paris († vers 1449), s'était particulièrement distingué dans le *Pas de la Bergière* à Tarascon. On reconnaissait le brillant chevalier à sa devise bretonne : *Marc cor Doi* (S'il plaît à Dieu), tracée sur son écu, et à ces mots qu'on lisait sur sa bannière déployée : *Donat a levy* (Tu n'as qu'à venir), cri de guerre de sa maison. Une housse noire et rouge, parsemée de lettres d'or, recouvrait son coursier gris, sur la tête duquel se balançaient trois plumes d'autruche, noire, bleue et jaune.

Ce valeureux chevalier laissa trois filles sans fortune. Dans son testament, il pria le roi de marier la seconde, chargea ses amis du soin de doter l'aînée, et sa femme de pourvoir à l'établissement de la plus jeune.

CLÉRAMBAULT (ANTOINE), seigneur du Plessis-Clérambault et de La Plesse ; fils de Gilles et de sa deuxième femme Jeanne Sauvage, dame de Saint-Pierre-de-Maulimart ; époux de Catherine du Plantis, vicomtesse de Montrevau ; mort après 1498.

Burelé d'argent et de sable, de dix pièces.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CLERMONT-GALLERANDE (Louis (1) de), chambellan, conseiller et maître d'hôtel du roi René (2), gouverneur de Chantoceaux, capitaine de Mirebeau ; époux de Marie Malet, fille de Jean VI, seigneur de Graville, et de Marie de Montberon (voyez ce nom) ; mort avant 1477.

D'azur, à trois chevrons d'or, celui du chef écimé.

COSSA (Gaspard), capitaine du Lampourdan et de l'évêché de Girone, officier de la maison du roi René ; fils de Jean Cossa (voyez ci-dessous) et de Jeanne d'Andria ; mort à Naples, sans alliance, sous le règne de Charles VIII.

D'argent, à trois bandes de sinople ; au chef de gueules chargé d'une cuisse et jambe humaines d'or ; l'écu entouré d'une bordure engrêlée du même (4).

COSSA (Jean), comte de Troïa (1), dans la Capitanate, baron de Grimaud, seigneur de Mari-

(1) C'est par Louis de Clermont-Gallerande, dont la filiation est inconnue, que les auteurs commencent la généalogie de cette maison.

(2) « A Charlot Raoulin, orfèvre, ledit jour (4 janvier 1419), pour argent et façon des mailles d'un croissant d'orfèvrerie et or pour lesdites mailles, donné par ledit seigneur (René d'Anjou) à mons^r de Clèremont, pour ce 11 escuz. » (Lecoy de La Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, n° 565). Ce présent exceptionnel est un témoignage non équivoque de l'affection du roi de Sicile pour son maître d'hôtel.

(3. Il existe de nombreuses variantes de ces armoiries. Nous donnons la préférence, quant à la disposition des pièces et aux divisions de l'écu, au blason sculpté sur le tombeau de Jean Cossa. Les médailles du pape Jean XXIII (1410-1415) (Balthazar Cossa, oncle de Jean) nous montrent un *coupé* au lieu d'un *chef*.

(4) Par suite d'une mauvaise lecture, M. de Villeneuve-Bargemont (*Histoire de René d'Anjou*, t. III, p 355) a substi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



JEAN COSSA

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gnane et de Gignac, grand sénéchal de Sicile (1460) et de Provence (1470), sénateur de l'ordre du Croissant (1451); fils de Gaspard de Cossa et de Louise de Brancas; époux de Jeanne d'Andria, fille de Pierre-Paul, comte d'Andria; mort à Tarascon, le 5 octobre 1476, âgé de 76 ans.

Mêmes armes que ci-dessus : on les voyait encore en 1620, à Saint-Maurice d'Angers.

« Cet ami fidèle, qui était la plus précieuse conquête faite en Italie par le roi René (1) », appartenait à une illustre famille napolitaine attachée depuis longtemps à la maison d'Anjou. Il était gouverneur de la citadelle de Capoue, lorsqu'Alphonse d'Aragon s'empara de Naples. Malgré la famine qui exerçait dans la place d'effroyables ravages, ce brave chevalier, qui avait avec lui sa femme et ses enfants, ne se décida à se rendre que sur l'ordre écrit de René. Abandonnant alors sa patrie, il voua un attachement sans bornes à ce bon roi, qui lui confia l'éducation de son fils Jean d'Anjou, et l'investit successivement des plus hautes charges.

Frappé de paralysie à Tarascon, où il résidait alors, Jean Cossa ne pouvant dicter lui-même son testament, Bernard de Capoue, son confesseur, qui connaissait ses volontés, les dictait pour lui au notaire Margotti; après chaque article, le sénéchal répondait par un signe de tête et le monoyllabe *oy*.

tué au mot *stirpe* de l'épitaphe dont nous parlons plus bas celui de *Scarpa*, qu'il a cru être un nom de fief, et il a qualifié Cossa du titre imaginaire de comte de Scarpa. Ce n'est pas la seule erreur à relever dans cet ouvrage, d'ailleurs estimable, en ce qui concerne Jean Cossa et d'autres chevaliers du Croissant.

(1) Lecoy de La Marche, *Le roi René*, t. I, p 502.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



Statue tumulaire de Jean Cossa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2017

Désireux d'honorer la mémoire de son fidèle serviteur, René lui fit élever, à l'entrée de l'église basse de Sainte-Marthe de Tarascon, le monument que l'on y voit encore, et le décora d'une épitaphe en latin, qui ne rend pas moins témoignage aux belles qualités de son « très cher chambellan, conseiller et compère », qu'à la bonté et à la reconnaissance du souverain. Elle est gravée sur une table de marbre blanc en caractères romains, au milieu d'un encadrement formé de pilastres et d'arabesques, qui annoncent la renaissance des arts. Deux gracieux écus armoriés, dans le goût italien, se trouvent de chaque côté de l'inscription. Jean Cossa est représenté couché, la tête appuyée sur un coussin et les mains jointes. Il est armé de toutes pièces, à l'exception du casque et des gantelets. La grille de fer qui l'entoure est surmontée de fleurs de lis, et l'on voit à ses pieds un chien, symbole de son inviolable fidélité envers son prince. Le sénéchal est revêtu de sa cotte armoriée, ne dépassant pas les coudes. Sous son bras gauche, on remarque l'insigne de l'ordre du Croissant (1) avec sa devise. A son côté gauche, on aperçoit une épée brisée et un tronçon de lance, allusion aux exercices chevaleresques des tournois (2). A son côté droit, on distingue un fragment

(1) Il est assez singulier que le croissant se trouve sous le bras gauche au lieu du droit, contrairement aux statuts de l'ordre. La situation du tombeau aura sans doute déterminé le sculpteur à le placer ainsi, pour qu'il pût être aperçu des passants.

(2) Jean Cossa entra en lice dans le célèbre tournois donné à Tarascon au mois de mai 1449, et y rompit plusieurs lances contre Philippe de Lenoncourt, chevalier du Croissant.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

de son estramaçon, témoignage de valeureux exploits (1).

Une gravure donnée par le P. Montfaucon (*op. cit.*, t. III, pl. XLVIII) nous a conservé la noble et mâle figure de Jean Cossa.

FÉNESTRANGE (JEAN DE), sénéchal de Lorraine et du Barrois.

D'azur, à la fascè d'argent.

GLANDEVÈS (HÉLION DE), seigneur de Faucon-du-Caire, coseigneur de Château-Arnoux et de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, conseiller et chambellan de René d'Anjou, viguier de Marseille (1426); fils de Louis de Glandevès, seigneur de Faucon, et de Jeanne Balbi; époux : 1° de Philippe de Glandevès, fille de Guillaume, seigneur de Châteauneuf, et de Catherine de Venterol; 2° de Marguerite de Villemus.

Fascé d'or et de gueules, de six pièces. Alias : *D'or, à trois fasces de gueules.*

Hélion de Glandevès, surnommé par ses contemporains le *Chevalier sans reproche*, s'occupait, paraît-il, de littérature. « Il a escript quelques

(1) Comme rien n'était plus sacré pour Cossa que la fidélité au souverain, il n'avait vu qu'avec douleur l'inconstant Pierre Frégose se tourner contre la maison d'Anjou. Ce factieux était sur le point de se rendre maître de Gênes ; déjà il s'était emparé d'une porte de la ville, la victoire semblait se décider en sa faveur, lorsque Jean Cossa, dans un accès d'indignation, se jette au milieu des assaillants, poursuit le chef de la faction, parvient à l'atteindre et, lui déchargeant deux terribles coups d'estramaçon, le laisse sur la place, et fait échouer par cette seule action le dessein des ennemis qui fuient déconcertés (TURPIN DE JONCHAMP, *Histoire de Naples et de Sicile*, livre III).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

œuvres, dit Lacroix du Maine, lesquelles je n'ai point veues. »

En récompense de sa bravoure et de ses services, Louis III de Sicile, par acte du 21 juin 1423, confirma tous ses droits sur Château-Arnoux à Hélion de Glandevès, qu'il appelle « *egregio milite* »; de plus, il lui conféra une extension de juridiction, le pouvoir du glaive, les régales et tous les droits afférents à la couronne, avec faculté de faire exercer ces droits par ses officiers (1).

GLANDEVÈS (Pierre de), seigneur de Château-Arnoux et de Châteauneuf, chambellan du roi René, viguier de Marseille (1425); fils de Hélion (voyez ci-dessus) et de Philippe de Glandevès, sa première femme; marié, le 21 mars 1439, avec Jeanne Adhémar, fille de Giraud Adhémar de Monteil, baron de Grignan, et de Blanche de Pierrefort; mort avant 1472.

Mêmes armes que ci-dessus.

HARAUCOURT (André de), seigneur en partie de Haraucourt; seigneur de Bayon, Ubéxy, Landécourt, Franconville, Séranville, Louppy, Dreuville, Maréville; fils de Jean III de Haraucourt, seigneur de Louppy, Bayon, Germiny, Chauvirey, sénéchal de Lorraine et de Barrois, et de Yolande de La Marck; époux de Marguerite de Fénestrange, dame dudit lieu et de Faulquemont, Esche, Bollendorf, Everlange, baronne de Brandenbourg et Falkenstein, fille unique et héritière de Simon, seigneur de Fénestrange, et d'Anne de Brandenbourg; mort en 1484.

(1) Abbé Maurel, *Monographie de Châteaux-Arnoux*, p. 28.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'or, à la croix de gueules ; au franc-quartier d'argent, chargé d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'azur (1).

Ayant suivi le parti du duc de Bourgogne, André de Haraucourt vit tous ses biens confisqués par René II de Lorraine, qui les lui rendit en 1482.

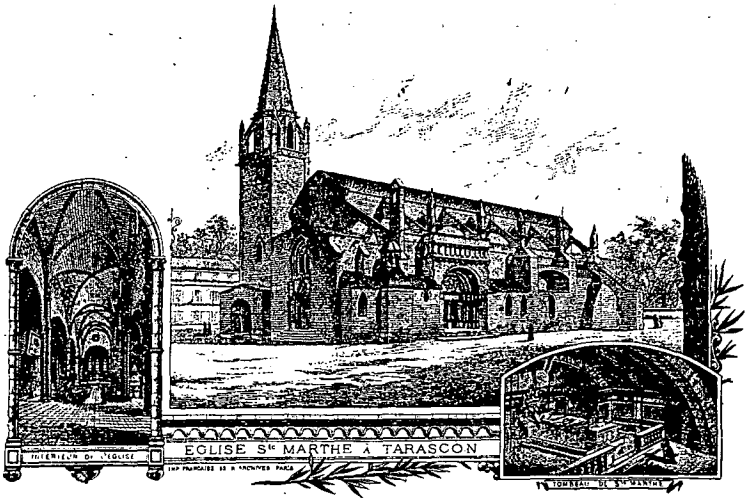

HARAUCOURT (GÉRARD III DE), seigneur de Haraucourt, Bayon, Ubéxy, sénéchal de Lorraine et du Barrois (1438), conseiller de René d'Anjou, chevalier du Croissant, le 19 septembre 1449 ; frère du précédent ; époux de Catherine de Chaufour, fille de Guillaume et de Catherine de Chauvirey ; mort après le 11 septembre 1475.

Mêmes armes que ci-dessus.

(1) Blason encore visible en 1620, à Saint-Maurice d'Angers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

HARPEDANE (JEAN III DE), seigneur de Belleville et de Montaigu, conseiller et chambellan du roi de France ; fils de Jean II et de Jeanne de Penthièvre ; marié, en premières noces, à Marguerite de Valois, fille naturelle de Charles VI et de Odette de Champdivers, légitimée par lettres patentes de Charles VII, de janvier 1427 ; en secondes noces, en 1458, à Jeanne de Blois, dite de Bretagne, fille de Jean de Chatillon de Blois, comte de Penthièvre et de Goëllo, et de Marguerite de Clisson.

Gironné de vair et de gueules, de douze pièces (1).

LA HAYE (BERTRAND DE), seigneur de Maulevrier.

D'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de neuf merlettes du même ; quatre en chef, deux sur les flancs et trois en pointe.

LA HAYE (JEAN DE), seigneur de Passavant, chambellan du duc de Bretagne (1442), écuyer du connétable de Richemont ; frère de Bertrand.

Les mêmes armes que ci-dessus, et sur le tout : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à trois fleurs de lis d'argent ; aux 2 et 3 aussi d'argent, à trois fusées de sinople accompagnées de huit tourteaux du même, quatre en chef, quatre en pointe.*

LA HAYE (LOUIS DE), seigneur de Maulevrier et de Passavant, maître de l'artillerie de Bretagne

(1) Ce sont les armes de l'ancienne famille de Belleville, en Poitou, qui furent relevées par Jean Ier de Harpedane, connétable d'Angleterre, lors de son mariage avec Jeanne de Clisson, dame de Belleville et héritière de cette maison (Vicomte DE BUREY, *Les archives héraldiques d'Evreux*, p. 22).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(1487), gouverneur du comté de Montfort, chambellan du duc ; fils de Jean.

Les mêmes armes que ci-dessus.

Louis de La Haye fut envoyé par le duc de Bretagne en 1487, avec plusieurs autres seigneurs, auprès du roi de France, pour négocier la paix avec lui. La reine Anne, duchesse de Bretagne, lui donna en 1501 la charge de maître d'hôtel pour le dédommager de son gouvernement de Montfort (1).

LA JAILLE (HARDOUIN DE), conseiller et chambellan de Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, seigneur de La Roche-Talbot et de Chaligny.

D'argent, à la bande fuselée de gueules ; à la bordure de sable, chargée de huit besants d'or.

Hardouin de La Jaille, dédia à René II de Lorraine, nous apprend Champier « un avis très considérable et très curieux touchant les combats en champ clos ».

LA JUMELIÈRE (GUILLAUME DE), seigneur de la Guerche et de Martigné-Briant, capitaine du château de Beaufort.

D'argent à trois fasces d'azur (alias *fascé d'argent et d'azur)* ; *à la croix ancrée de gueules, brochant sur le tout.*

Guillaume de La Jumelière fut au nombre des chevaliers qui, par acte de l'an 1431, donnèrent caution avec obligation de rester à Nantes, jusqu'au jour où le comté de Beaufort aurait été livré. René

(1) A. DE COUFFON DE KERDELLECH. *op. cit.*, t. I, p 490.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de La Jumelière, seigneur de Martigné-Briant, probablement fils de Guillaume, ratifia, en 1498, le traité d'Etaples (1).

LAVAL (Guy II de), seigneur de Loué, Benais, Montsabert, La Faigne, Marcillé, etc. ; premier chambellan et grand véneur du roi René (1445), sénéchal et grand maître des eaux et forêts d'Anjou (1472), sénateur de l'ordre du Croissant dès sa création, chambellan de Charles VII ; fils de Thibaut de Laval, conseiller et chambellan de Charles VI, et de Jeanne de Maillé-Brézé ; époux de Charlotte de Sainte-Maure, dame de La Faigne, fille de Jean de Sainte-Maure, comte de Bénon, et de Jeanne des Roches ; mort le 19 décembre 1484 et inhumé dans l'église de Benais.

D'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur (Montmorency-Laval) (2) ; *au franc-quartier d'azur, semé de fleurs de lis d'or, au lion d'or brochant* (Beaumont).

Guy de Laval fut un des tenants du fameux pas d'armes de Tarascon (1449) ; il était monté sur un destrier bai à la housse blanche, rouge et bleue, ornée de rubans, le heaume sommé d'un grand cimier formé de plumes à trois couleurs, l'écu égale-

(1) A. de Couffon de Kerdellech, *op. cit.*, t. II, p. 531.

(2) La maison des anciens sires de Laval s'était fondue, en 1221, dans une branche de la maison de Montmorency, et celle-ci, en 1414, dans la famille bretonne de Montfort-Gaël, par suite du mariage de Jean de Montfort avec Anne de Laval et de Vitré. Une des conditions de ce mariage fut que Jean de Montfort et ses descendants prendraient les noms et les armes de Laval.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment à trois couleurs. Il rompit trois lances contre Philippe de Lenoncourt (voyez ce nom) et laissa le champ libre à Jean Bézelin.

LENONCOURT (PHILIPPE DE (1), seigneur de Lenoncourt en partie, de Gondrecourt, Serres, Frouard, grand-écuyer de René d'Anjou, conservateur des juifs en Provence, conseiller et chambellan de Louis XI; deuxième fils d'Hermann de Lenoncourt et de Jeanne de Luxembourg de La Tour; époux de Catherine de Beauvau, fille de Bertrand, chevalier du Croissant, et de Jeanne de la Tour-Landry ; mort après 1483.

D'argent, à la croix engrêlée de gueules.

Philippe de Lenoncourt avait été, en 1436, avec son frère Thierry, otage et caution du roi René, alors prisonnier du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire. Son dévouement pour René, sa passion pour la guerre et les tournois lui valurent le renom d'un preux et vaillant chevalier. Les beaux faits d'armes accomplis au *Pas de la Bergère* (1449) augmentèrent encore la réputation qu'il s'était acquise, l'année précédente, à l'*Emprise de Joyeuse-Garde*, où il avait reçu un magnifique destrier pour prix de sa victoire. Au tournois de Tarascon, il portait un bourrelet d'argent, de gueules et d'azur, le volet de gueules chargé d'un écu à ses armes, et pour cimier un double éventail ou vol d'argent chargé d'un autre écu à ses armes.

(1) Cette illustre famille, dont l'histoire est intimement liée avec celle de la maison de Lorraine, formait avec les du Châtelet, de Haraucourt et de Ligniville (voyez ces deux derniers noms) ce qu'on appelait les *quatre grands chevaux de Lorraine.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LENONCOURT (THIERRY III DE), seigneur de Lenoncourt, bailli de Vitry-en-Perthois, chambellan et conseiller de Charles VII et du duc de Guyenne, son frère, gouverneur de La Rochelle pour ce duc, capitaine de Dun-le-Roi (1472), de Château-Thierry (1473), de Châtillon-sur-Marne (1474); frère aîné du précédent; marié : 1° avec Marguerite de Laval, veuve d'Arnoul de Sampigny; 2° avec Antoinette, dame de Harouë ou Harouël, fille de Henri, seigneur de Sarobbé, et d'Isabelle de Nancy; mort à Paris, le 7 novembre 1483, et inhumé dans l'église des Cordeliers de Toul.

Mêmes armes que ci-dessus.

Ce brillant chevalier fut envoyé par Louis XI, comme ambassadeur, auprès de l'Empereur, en mars 1477. La même année, il reçut du roi les terres de Beaufort, Largicourt, Soulanges et Ville moyen, confisquées sur Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

LE POULCHRE (N.), seigneur de la Motte-Messensé et de La Pouqueraye.

D'argent, à la fasce d'azur, (alias *de gueules*), *accompagnée de trois roses de gueules* (alias *trois tourteaux du même*).

LE VÉNEUR (PHILIPPE), baron de Tillières, seigneur du Homme et de Valquier; fils de Jean, seigneur du Homme, tué à Azincourt (25 octobre 1415), et de Jeanne ou Agnès Le Baveux; marié, le 20 janvier 1450, avec Marie Blosset, fille de Guillaume, seigneur de Saint-Pierre et de Carrouges, et de Marguerite de Malestroit; mort en 1486.

D'argent, à la bande d'azur chargée de trois flanchis d'or.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LÉVIS (Bermond de), baron de la Voulte, conseiller (1468) et chambellan (1469) de Charles VII; deuxième fils de Philippe IV, comte de Villars, vicomte de Lautrec, seigneur de La Roche, d'Annonay et du Pradel, et d'Antoinette d'Anduze, dame de La Voulte; marié le 14 janvier 1422, avec Agnès de Château-Morand, fille de Jean, seigneur dudit lieu, et de Marie de Frolois; mort fort âgé en 1487, et inhumé dans l'église de l'abbaye de Saint-Ruf, hors les murs de Valence.

D'or, à trois chevrons de sable; au lambel componé de.... et de....

LIGNIVILLE (Gérard de), seigneur de Tumejus, bailli des Vosges (1473), gouverneur de Lorraine; quatrième fils de Ferry Ier, chevalier, seigneur de Tantonville, Tumejus, souverain de Puznel et de Goraincourt, et de Comtesse de Graux, dame de Tumejus et de Bulligny; mort sans alliance.

Losangé d'or et de sable.

Gérard de Ligniville (on dit aussi Ligneville) combattit vaillamment aux côtés de René II de Lorraine, lors de la fameuse bataille de Nancy (5 janvier 1477), où Charles le Téméraire trouva la mort.

LORRAINE (Ferry II de), comte de Vaudemont, baron de Joinville, gouverneur du duché de Bar, grand sénéchal d'Anjou et de Provence, dernier sénateur du Croissant (1471), lieutenant général des armées du duc Jean II dans la guerre de Catalogne (1469); fils d'Antoine (1), comte de Vau-

(1) Quelques auteurs ont fait figurer Antoine de Vaudemont parmi les chevaliers du Croissant. C'est une erreur manifeste, puisqu'il mourut en 1447, un an avant l'institution de l'ordre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

demont, et de Marie d'Harcourt (1) ; marié, par traité du 1er juillet 1433, avec Yolande d'Anjou, fille aînée de René et d'Isabelle de Lorraine; mort en 1472, et inhumé dans la collégiale de Joinville.

D'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent (2).

MAILLÉ (GILLES DE), seigneur de Brézé, chambellan et grand maître de la vénerie de René d'Anjou, chevalier du Croissant, le 27 juillet 1449 ; fils de Péan III de Maillé, seigneur de Brézé, et de Marie de Maillé ; époux de Jeanne Amenard, fille de Jean, chevalier du Croissant, seigneur de Chanzé et de Bouillé, et de Marie Turpin.

D'or, à trois fasces nébulées (alias *ondées*) *de gueules ; à la bordure componée d'argent et de sable* (3)(Brisure).

Gilles de Maillé suivit en Italie René d'Anjou et en obtint les aides et les tailles des terres de Brézé et de Milly de l'année 1437. Ce prince, en considération des services qu'il lui avait rendus au royaume de Naples, le gratifia, l'année suivante, d'une pension de 200 livres qu'il lui continua toute sa vie, et le récompensa encore des efforts qu'il avait faits pour déterminer les Etats d'Anjou, en 1449, à accorder une dotation à sa fille Marguerite, à l'occa-

(1) Elle survécut plus de vingt ans à son mari. Le peuple lorrain l'avait surnommée la *Mère des pauvres*. Lors du siège de Vaudemont (1431) par René d'Anjou, Marie d'Harcourt monta à cheval, fit armer ses partisans et les conduisit à son mari qu'elle seconda puissamment dans toutes ses entreprises. (HENRIQUEZ, *Abrégé de l'Histoire de Lorraine*, p. 230.)

(2) Blason encore existant en 1620 à Saint-Maurice d'Angers.

(3) Blason encore visible, en 1620, dans la chapelle des chevaliers du Croissant à Saint-Maurice d'Angers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sion de son mariage avec Henri VI, roi d'Angleterre.

MARCELLO (JACQUES-ANTOINE), patricien de Venise, provéditeur de l'armée de la République en 1453.

D'azur, à la fasce (1) (alias *bande*) *ondée d'or.*

Ce noble Vénitien est l'auteur d'un poème latin que tous les historiens du roi René, y compris Lecoy de La Marche, croyaient perdu ; ce ms. (39 feuillets), intitulé *Passio Mauritii et sociorum ejus* (1453), se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 940).

Par dévouement pour le fondateur de l'ordre du Croissant, Marcello s'était fait le champion de la cause angevine en Italie ; son crédit était à la hauteur de son dévouement ; aussi François Sforza engageait-il René d'Anjou à ne pas le négliger et à profiter le plus possible de son ardente sympathie. Plus tard, les circonstances voulurent que ces deux savants personnages se rencontrassent à la tête de deux armées ennemies ; ce fut Marcello, devenu provéditeur de la république de Venise, qui reçut la déclaration de guerre envoyée à cette puissance par le roi de Sicile, et qui se fit battre par lui dans les plaines lombardes. On ne voit pas que cette hostilité officielle ait altéré leurs sentiments réciproques ; car Marcello, quatre ans plus tard (1457), envoya à son royal ami un exemplaire de la *Cosmographie* de Ptolémée, accompagné d'une lettre des plus affectueuses.

(1) La *fasce ondée* symbolise ici la mer (*mare, mar*) ; ce sont donc des armes parlantes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Une autre fois, Marcello, ayant pu se procurer la transcription d'une homélie de saint Jean Chrysostome, récemment découverte, s'empressa de la communiquer au roi de Sicile comme à l'un de ceux qu'une semblable trouvaille devait le plus intéresser (1). C'est encore par l'entremise de Marcello que René put obtenir une copie du texte de Quintilien nouvellement retrouvé par le Pogge, le traité de Pompilius Lælius, *De arte grammatica*, et la première traduction latine de Strabon, faite par Guarini, de Vérone, sur l'ordre du pape Nicolas V (2).

MAS (*alias* MATZ) (René du), seigneur de Durestal et de Mathefélon ; époux de Marguerite de La Jaille (voyez ce nom), fille de François et de Jeanne de La Chapelle-Rainfouin.

Ecartelé ; aux 1 et 4 d'argent, fretté de gueules ; au chef échiqueté d'or et de gueules ; aux 2 et 3 d'hermine, au bâton de gueules péri en bande.

MÉVOLHON (3) (Pierre de), seigneur de Ribiers, chambellan et grand écuyer de René d'Anjou, viguier de Marseille (1455) ; probablement fils de Guillaume, sénéchal de Beaucaire (1405) ; mort avant le 23 novembre 1471.

De gueules, à la fasce échiquetée d'argent et de sable.

(1) Papon, *Histoire de Provence*, t. III, p. 386.

(2) Vicomte L. F. de Villeneuve-Bargemont, *op. cit* t. III, p. 23.

(3) *Alias* Mévillon, Mévouillon, Meuillon. L'origine de cette puissante et illustre maison, qui possédait les baronnies de Mévolhon et de Montauban, situées sur les marches

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MONTBERON (GUICHARD DE), seigneur d'Avoir et de Grézigné, baron de Mortagne, grand écuyer du roi de Sicile ; deuxième fils de François, baron de Montberon, et de Louise de Clermont ; marié en 1446 avec Catherine Martel, fille unique de Louis, seigneur de Beaumont-Pied-de-Bœuf, et de Marie de La Tour-Landry.

Ecartelé : aux 1 et 4 burelé d'argent et d'azur (MONTBERON) ; *aux 2 et 3 de gueules, semé de trèfles d'or ; à deux bars adossés du même, brochant sur le tout* (CLERMONT-NESLE) (1).

NASSAU (2) (JEAN II DE), comte de Nassau et de Sarrebruck ; fils de Philippe, comte de Nassau et de Sarrebruck, et de sa première femme Catherine de Lorraine ; marié : 1° avec Jeanne, comtesse de Linange et de Hennenberg († 1450) ; 2° avec Elisabeth de Wittenberg, fille de Louis, comte de Wittenberg ; mort en 1472, après avoir gouverné ses états pendant 43 ans.

Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, semé de billettes d'or ; au lion du même, armé, lampassé et couronné de gueules, brochant sur le tout (NASSAU) ; *aux 2*

du Dauphiné et de la Provence, se perd dans la nuit des temps, et tant de familles ont été substituées à ce nom, qu'il est très difficile de se reconnaître dans la généalogie de ceux qui l'ont porté.

(1) Armoiries encore visibles en 1620, à Saint-Maurice-d'Angers.

(2) On peut s'arrêter philosophiquement un instant sur ce fait de la fin d'une race princière. Après sept cents ans, la maison de Nassau vient de s'éteindre (janvier 1906), le grand-duc de Luxembourg — à qui un plus long avenir semblait réservé — ne laissant que des filles. Pendant des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et 3 d'azur, semé de croisettes d'argent : au lion du même, couronné d'or, brochant sur le tout (SARREBRUCK).

PAZZI (JACQUES DE), maître d'hôtel du roi René (1) viguier de Marseille (1459, 1462 et 1464), seigneur d'Aubignan; époux d'Alix de Baux, fille de François, seigneur de Marignane, et d'Urbaine d'Agoult ; mort après le 22 septembre 1487, jour où le conseil d'Avignon refusa de ratifier sa nomination de viguier de cette ville, parce que son père avait fait banqueroute.

D'azur, semé de croisettes recroisetées au pied fiché, d'or ; à deux bars adossés du même, crêtés et oreillés de

siècles, les Nassau, qui sont nombreux, se divisent en deux branches et ces branches se subdivisent elles-mêmes en une infinité de rameaux. Les Nassau donnent des rois à l'Angleterre et à la Hollande, des princes à l'Allemagne ; ils sont légion ; on croirait leur postérité assurée à jamais. Cependant, dans la seconde partie du XIXe siècle, la mort frappe sans relâche sur cette très ancienne maison, qui disparaît aujourd'hui, après avoir connu, dans le cours des siècles, des fortunes très diverses.

(1) C'est pendant son séjour à Florence (1442) que René s'était intimement lié avec le chef d'une des plus opulentes maisons du pays, qui avait déjà rendu de grands services à la sienne, et dont il utilisa lui-même, par la suite, le concours dévoué : c'était André de Pazzi, père de Pierre, lequel remplit plus tard d'importantes missions diplomatiques relatives aux affaires de Naples. Le roi de Sicile voulut tenir sur les fonts baptismaux le fils de ce dernier qui venait de naître, et lui donna son nom ; il ne se borna pas à cette marque de faveur et arma l'aïeul chevalier de sa propre main. Plusieurs membres de cette famille furent employés en maintes circonstances par les princes d'Anjou. Michel et Alamanno (ce dernier était fils de Jacques), banquiers établis à Paris et à Avignon, leur servaient souvent d'intermédiaires pour le paiement de leurs hommes d'armes, pour des commandes ou des achats objets d'art. En 1478, cette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gueules, brochant sur le tout (1). (Concession de la maison de Bar en 1388.)

PLESSIS (JEAN DU), dit le *Bègue*, seigneur de Parnay, viguier de Marseille (1431, 1474 et 1477); conseiller et chambellan du roi de Sicile; époux de Michelle des Louzis (2).

D'azur, au lion d'or, couronné lampassé et armé de gueules. Devise : *A jamais celle* (3).

RIBOULLE (FOULQUES), seigneur d'Assé; époux de Jeanne de Montejean.

Parti, émanché d'argent (alias *d'or*) *et de sable* (alias *d'azur*) *de huit pièces.*

SAINT-SÉVERIN (ROBERT DE), prince de Salerne, 1er comte de Gaïasso, au royaume de Naples; fils de Lionel de Saint-Séverin (Sanseverino), seigneur de Gaïasso, et de Lise Attendolo, sœur naturelle de François Sforza (voyez ce nom); mort noyé dans l'Adige, près de Trente, le 9 août 1488, en combattant valeureusement pour les Vénitiens contre la maison d'Autriche.

puissante maison tomba dans la ruine, à la suite de la fameuse conspiration qu'elle avait ourdie contre les Médicis.

(1) Armes primitives : *D'argent, à six croissants appointés, entrelacés et alternés, d'azur et de gueules, mis en cercle.*

(2) Voici en quels termes cette noble dame, alors veuve de Jean de Parnay, écrivait à René d'Anjou : « Sire, je me recommande à vostre bonne grâce tant et si humblement comme je puis, désirant sçavoir de vos nouvelles et santé plus que prince du monde, lesquelles je prie à Dieu qu'elles soient telles que je le désire chascun jour. » (QUATREBARBES, *op. cit.*, t. I, p. CXXXI.)

(3) Devise et blason encore visibles en 1620, à Saint-Maurice d'Angers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

*Parti : au 1 d'*ARAGON (1) ; *au 2 d'argent, à la fasce de gueules; à la bordure d'azur chargée de huit étoiles d'or* (SAINT-SÉVERIN).

Dès son avènement au duché de Milan, François Sforza donna à Robert de Saint-Séverin un commandement qu'il conserva pendant le règne de Galéas ; mais après l'assassinat de celui-ci (1476), Saint-Séverin fut l'agent de Ludovic le More. C'est lui qui surprit, en 1479, la ville de Tortone pour la livrer à l'usurpateur, et qui l'introduisit dans le château de Milan. Mais ces deux hommes, également fourbes et ambitieux, ne purent pas rester longtemps unis : Saint-Séverin quitta Ludovic le More en 1481. Il passa tour à tour au service des Vénitiens et de l'Eglise, et il se distingua dans plusieurs batailles. A sa mort, ses trois fils s'attachèrent à Ludovic le More et furent faits prisonniers avec ce prince à Novare par les Français, le 10 avril 1500. Surnommé de son temps le *Mars de l'Italie*, Robert de Saint-Séverin, vrai type du *condottiere*, est le dernier des chevaliers du Croissant mentionné par les historiens.

SALM (JEAN VII, comte DE), fils de Jean VI, comte de Salm, et de Marguerite de Sierck ; époux de Anne de Haraucourt (voyez ce nom), fille de Jean III de Haraucourt et de Yolande de La Marck.

De gueules, à deux saumons adossés d'argent, accom-

(1) Concession de Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Sicile, en faveur de Robert de Saint-Séverin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pagnés de quatre croisettes du même, 1, 2 et 1. Devise : *Oncques ni jamais* (1).

SFORZA (François-Alexandre), duc de Milan (1454) ; fils naturel de Muzio Attendolo dit *Sforza*, seigneur de Cotignola, et de Lucrèce Trezana ou de Tresciano ; époux : 1° de Polyxène Ruffo, veuve de Jacques Marilli (?) grand sénéchal du royaume de Naples, fille de Charles Ruffo, comte de Montalto et de Corigliano, et de Cevarella de Saint-Séverin ; 2° (1er août 1441) de Blanche-Marie Visconti, fille naturelle de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan ; né à San-Miniato (Toscane), le 25 juillet 1401, mort à Milan, le 8 mars 1466.

Écartelé : aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable couronnée du premier (Lombardie) ; *aux 2 et 3, d'argent, à la bisse d'azur en pal, couronnée d'or, engloutissant un enfant de gueules* (Visconti-Milan).

VALORI (Barthélemy de), duc de Gaëte et marquis de Lecce, au royaume de Naples, baron de Château-Renard, seigneur de Marignane, de Martigues et des Iles-d'Or, écuyer de Jeanne de Sicile, maître d'hôtel de Yolande d'Aragon, gouverneur d'Anjou (1527) ; fils aîné de Gabriel Ier de Valori, prince de Cosenza, et de Marguerite d'Anjou ; époux de Césarée d'Arlatan, fille de Jean d'Arlatan, surnommé le *Grand*, conseiller et maître d'hôtel de Louis III de Sicile, premier maître d'hôtel du roi René, seigneur de Gignac, Châteauneuf-des-Martigues et Pélissanne, et de Bertrande des Porcelets ; né le 6 mai 1376, mort à Angers

(1) Devise et blason encore visibles en 1620, à Saint-Maurice d'Angers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en..., et inhumé dans l'église des Dominicains de cette ville.

Ecartelé : aux 1 et 4 de sable, à l'aigle d'argent, chargée d'une croix de gueules sur l'estomac, et de croissants du champ sans nombre; aux 2 et 3 d'or, au laurier arraché de sinople; au chef de gueules.

Dans les lettres (1427) par lesquelles Yolande d'Aragon fait don à Barthélemy de Valori des seigneuries de Marignane, de Martigues et des Iles-d'Or, cette princesse déclare qu'il a généreusement quitté sa famille, ses amis, et Florence, sa patrie, pour s'attacher à son service.

VALORI (Gabriel III de), baron de Château-Renard, seigneur de Marignane, Martigues, Rognac, Eguilles, etc.; sénéchal et gouverneur de Nîmes, viguier d'Arles, grand écuyer de René d'Anjou, sénateur du Croissant (17 juin 1450), gouverneur des villes et châteaux de Tarascon et de Beaucaire (1457), président des Etats de Provence (1467); fils cadet de Barthélemy et de Césarée d'Arlatan; époux d'Honorée d'Aube; né à Arles le 3 juin 1412, tué en 1469 (1) au Pont-Saint-Esprit, qu'il défendait contre les routiers.

Mêmes armes que ci-dessus.

Ce favori du roi René avait été élevé avec ce prince et Louis III de Sicile, auxquels il voua dès sa jeunesse le plus tendre attachement. Après s'être distingué en Calabre, où sa valeur lui avait valu

(1) Par lettres du 17 novembre de la même année, René commit Guy de Quatrebarbes, chevalier angevin, pour aller chercher le corps « de son parent et fidèle amy ». (H. de Valori, *op. cit.*, p. 72.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le gouvernement de Cosenza, en 1433, Gabriel ayant perdu Louis III, vint se ranger sous les drapeaux de René d'Anjou, qu'il suivit à la conquête de Naples. Il lui était tellement dévoué que, pendant l'expédition de ce prince contre les Génois, il n'hésita pas, pour lui venir en aide, à vendre ses terres de Marignane, de Château-Renard, Eyragues, Graveson et Rognac.

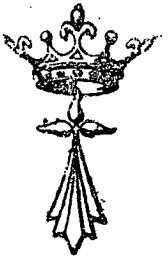

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

ARMORIAL

DES OFFICIERS DE L'ORDRE DU CROISSANT (1).

BERNARD dit MOREAU (ETIENNE), receveur général des finances de Marie d'Anjou, femme de Charles VII (1428), et de Louis II de Sicile (1431), conseiller de Charles VII, trésorier du Croissant (1448).

Ecartelé d'argent et de sable, à quatre rocs d'échiquier de l'un en l'autre; sur le tout un écusson d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.

Par lettres de 1433, Charles VII dispensa cet officier de faire preuve de noblesse et lui permit de mettre sur le tout de ses armes l'écusson décrit ci dessus, au lieu de celui qui s'y trouvait antérieurement, et qui était : *de sable à l'étoile d'or.*

BRESLAY (JEAN), juge ordinaire d'Anjou, chancelier du Croissant, en remplacement de

(1) Bien que les officiers du Croissant n'aient pas fait partie de l'ordre, à proprement parler, nous avons cru devoir consacrer à chacun d'eux une courte notice, qui complétera ce que nous avons écrit plus haut, pp. 13-17.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Charles de Castillon ; mort en 1473.

D'argent, au lion de gueules tenant dans sa patte dextre un croissant d'azur.

CASTILLON (Charles de), chancelier (1448). C'est le seul des officiers du Croissant qui ait été en même temps chevalier de l'ordre. (Voyez ci-dessus, p. 36.)

CHARNIÈRES (Jean de), secrétaire et argentier du roi René, greffier de l'ordre.

D'argent, à trois merlettes de sable ; au croissant de gueules en cœur.

CROISSANT (N. dit), héraut ou poursuivant de l'ordre.

Armes inconnues.

Cet officier, dont le nom patronymique n'est pas parvenu jusqu'à nous, semble avoir été *persona gratissima* auprès du roi René, qui le nomma intendant du château d'Angers et l'envoya en mission à Barcelone ; il le servit avec un dévouement sans bornes et mourut longtemps après lui à Angers. C'est de ce personnage ou de quelqu'un des siens que Bourdigné tenait une partie des renseignements à l'aide desquels il a retracé la vie du bon roi.

FERRIER (Antoine), évêque d'Orange (1445-1454), maître de la chapelle du roi et de la reine de Sicile, chapelain de l'ordre ; mort en 1454.

Ce prélat assista, le 3 décembre 1448, à la translation des reliques des saintes Maries, présidée par le roi René.

Armes inconnues.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

HOUSSAY (N. DU), conseiller du roi René, roi d'armes de l'ordre, surnommé *Los*; mort avant 1467.

D'azur, à trois lions d'argent, armés, lampassés et couronnés de gueules.

En considération des services du sire du Houssay, René donna à son fils Gilles du Houssay, licencié ès lois, le 14 janvier 1467, le bail à ferme de ses seigneuries de Chailly et de Longjumeau, parce qu'il était originaire du pays, jeune et désireux d'aller étudier à Paris.

LE ROY (PIERRE, dit BENJAMIN), vice-chancelier du roi de Sicile, trésorier de l'ordre, en remplacement de Bernard.

Armes inconnues.

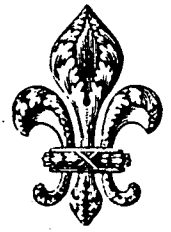

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE (1)

ANSELME (Le P.). *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France,* 1733-1766. 12 vol. in-fol.

Armorial des chevaliers de l'ordre du Croissant (XVIIe s.). In-4°. Recueil de 58 planches sans légende, gravées sur cuivre.

Armorial des chevaliers de l'ordre du Croissant (XVIIIe s.). In-fol. Ms. de la Bibliothèque d'Angers (n° 1000).

BRIANÇON (R. DE). *L'Etat de la Provence,* 1693. 3 vol. in-12.

BONANNI (P.). *Ordinum equestrium et militarium catalogus in imaginibus expositus et cum brevi narratione,* 1711. 2 vol. in-8°.

CHAZOT DE NANTIGNY. *Tablettes historiques, généalogiques et chronologiques,* 1749-1757. 8 vol. in-12.

COURCELLES (DE). *Nobiliaire universel de France,* 1872-1875. 20 tomes en 40 vol. in-8.

DENAIS (J.). *Armorial général de l'Anjou,* 1878-1885. 3 vol. in-8°.

GIUSTINIANI (B.). *Historie chronologiche dell'origine de gl'ordini militari e di tutte le religioni cavalleresche,* 1692. 2 vol. in-fol.

HERMANT. *Histoire des religions ou ordres militaires de l'Eglise et des ordres de chevalerie,* 1698. In-12.

(1) Cette bibliographie ne comprend que les ouvrages — les principaux seulement — qui n'ont pas été mentionnés dans le cours de notre travail.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hozier (D'). *Armorial général de France*, 1738-1768. 12 vol. in-fol.

La Chesnaye des Bois (de). *Dictionnaire de la Noblesse*, 1863-1876. 19 tomes en 39 vol. in-4°.

Lainé. *Archives généalogiques de la noblesse de France*, 1828-1850. 11 vol. in-8°.

Moreri. *Le grand dictionnaire historique et biographique*. 1770-1786. 15 vol. in-fol.

Pétrineau des Noulis. *Notes pour servir à l'histoire de l'ordre du Croissant* (XVIII° siècle). In-fol. Ms. de la Bibliothèque d'Angers (n° 1001).

Pithon-Curt. *Histoire de la noblesse du Comté-Vénaissin, d'Avignon et de la principauté d'Orange*, 1743-1750. 4 vol. in-4°.

Saint-Allais (de). *Nobiliaire universel de France*, 1814-1843. 2 vol. in-8°.

Sainte-Marthe (S. et L. de). *Histoire généalogique de la maison de France*, 1628. 2 vol. in-fol.

Schoonebeck (A). *Histoire de tous les ordres militaires ou de chevalerie*, 1699. 2 vol. in-8°.

Ségoing (C.). *Armorial universel*, 1654. In-fol.

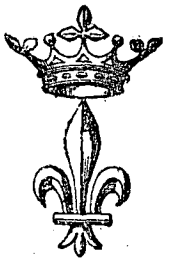

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

INDEX HÉRALDIQUE

Agoult (Fouquet d'). . 118
Agoult (Raymond d'). 119
Amenard (Jean). 120
Anglure (Saladin d'). . 120
Anglure (Simon d'). . 121
Anjou ancien. . . . 122
Anjou (Charles d'). . 122
Anjou (Jean d'). . . 122
Anjou (René d'). . . 123
Anjou-Sicile. 122
Aragon. 123
Avaugour (Guy d'). . 124
Bar. 122
Beaumont. 144
Beauvau (Bertrand de). 125
Beauvau (Jean de). . 126
Beauvau (Louis de). . 127
Bellay (Jean du). . . 129
Belleville. 142
Bernard (Etienne). . . 158
Bournan (Louis de). . 129
Bournan Thibaut de). 129
Breslay (Jean). . . . 159
Brézé (Jacques de). . 130
Castillon (Charles de). 130
Champagne (Brandelis de). 131
Champagne (comtes de). 132
Champagne (Pierre de). 132
Charnières (Jean de). . 159
Châtel (Tanneguy du). 132
Clérambault (Antoine). 133
Clermont-Gallerande (L. de). 134
Clermont-Nesle. . . . 150
Cossa (Gaspard). . . 134
Cossa (Jean). 136
Craon. 126
Fénestrange (Jean de). 139
Glandevès (Hélion de). 139
Glandevès (Pierre de). 140
Haraucourt (André de). 141
Haraucourt (Gérard de). 141
Harpedane (Jean de). . 142
Hongrie. 122
Houssay (N. du). . . 160
Jérusalem. 122
La Haye (Bertrand de). 142
La Haye (Jean de). . 142
La Haye (Louis de). . 143
La Jaille (Hardouin de). 143
La Jumelière (Guillaume de). 143
Laval Guy (de). . . . 144
Lenoncourt (Philip de). 145
Lenoncourt (Thierry de). 146

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le Poulchre (N.). . . 146
Le Véneur (Philippe). . 146
Lévis (Bermond de). . 147
Ligniville (Gérard de). 147
Lombardie. 155
Lorraine. 122
Lorraine (Ferry de). . 148
Maillé (Gilles de). . . 148
Marcello (Antoine). . . 149
Mas (René du). 150
Mévolhon (Pierre de). 150
Montberon (Guichard de). 151
Montmorency-Laval. . 144
Nassau (Jean de). . . 151
Pazzi ancien. 152
Pazzi (Jacques de). . . 152
Plessis (Jean du). . . 153
Riboulle (Foulques). . 153
Saint-Séverin (Robert de). 154
Salm (Jean de). . . . 154
Sarrebruck. 152
Sforza (François). . . 155
Valori (Barthélemy de). 156
Valori (Gabriel). . . . 156
Visconti-Milan. . . . 155



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



LA JURISPRUDENCE HÉRALDIQUE DES D'HOZIER

I

Le 23 mars 1791, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny faisait suivre sa signature de cette qualification : « Ci-devant juge d'armes de la noblesse de France », puis il ajoutait avec mélancolie : « Au mois prochain, il y aura cent cinquante ans révolus que cette charge unique est héréditaire dans ma famille, à partir du mois d'avril 1641 (1). »

Cet office de juge d'armes, rétabli par édit d'avril 1701, après une suppression de quatre ans et demi, avait été enregistré à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides de Paris, mais dans aucun parlement, sans doute pour des raisons fiscales. Il en résultait que les jugements et règlements d'armes des d'Hozier n'avaient pas force de loi, et pendant longtemps les parlements se refusèrent à

(1) Bibl. Nat. Mss. *Nouveau d'Hozier* (dossier Mazaud).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les reconnaître, comme nous l'apprend avec plaisir un rival, Clérembault, généalogiste des ordres du Roi, dans sa correspondance avec le ministre Maurepas, au moment de l'apparition, en 1739, de l'Armorial d'Hozier imprimé : « Quand les lettres d'anoblissement, dit-il, sont présentées au Parlement, et auxquelles sont joints les certificats ou brevets par le sieur d'Hozier, comme juges d'armes, le parlement fait mettre dans l'acte : Sans avoir égard aux certificats de Dozier *(sic)*. Cela se pratiquoit encore en 1738 (1). »

Les d'Hozier, de leur côté, ne manquaient pas une occasion de se venger des parlements, et prétendaient que ces derniers allaient, parfois, dans leurs arrêts de maintenue, jusqu'à anoblir comme le Roi (2).

Quoi qu'il en ait été, les d'Hozier furent, de fait, sinon de droit, pendant un siècle et demi, les dispensateurs des blasons ; ils les réglaient à leur guise, sauf appel au Tribunal des Maréchaux de France, et leur jurisprudence sur la matière se trouve éparse dans les 337 volumes manuscrits conservés à la Bibliothèque Nationale, sous le nom de *Nouveau d'Hozier*. Cette collection qui contient beaucoup de minutes (3) de règlements d'armoiries, n'est que

(1) Chérin, vol. 213 ; Fr. 31775. Cependant, en 1761, le parlement de Dijon enregistrait les règlements de d'Hozier (*Nouveau d'Hozier*, 111, Cromot).

(2) *Preuves de Saint-Cyr,* (Artur. Arrêt du parlement de Bretagne).

(3) S'il est impossible d'évaluer, même approximativement, ce qui manque à cette collection, il est facile, par contre, de prouver qu'elle est incomplète, par l'absence des règlements d'armoiries Angot, de Bailleul et de Baupte auxquels il est fait allusion aux dossiers de ces noms.

Je possède une copie ancienne du règlement de Baupte qui a été publié dans la *Revue des Questions Héraldiques*, n° du 25 novembre 1904, pp. 286-287.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

depuis quelques années intégralement communiquée au grand public; on ne pouvait auparavant en avoir une vue d'ensemble permettant de reconstituer une jurisprudence héraldique qui varia un peu suivant le cours du temps.

A partir de la fin du XVIIe siècle, les armoiries étaient devenues presque de droit commun, et les d'Hozier divisaient les solliciteurs en deux catégories : ceux qui avaient un droit reconnu au blason, et les autres.

La première catégorie se subdivisait encore en deux classes : 1° celle qui pouvait porter des armoiries timbrées ; elle comprenait, en plus des nobles et anoblis : les bourgeois de Paris (en vertu du privilège qui leur avait été conféré par Charles V en 1371) ;

Les officiers de maréchaussée (grâce à un édit de 1720 leur accordant la noblesse personnelle et le titre d'écuyer) ;

Les officiers supérieurs de terre et de mer (1) ;

Les titulaires d'offices ou fonctions donnant la noblesse au premier ou second degré, ou personnelle avec le titre d'écuyer; les professeurs de droit. (Ils marchaient de pair avec les magistrats de cours souveraines) (2).

Les lieutenants généraux civils (3) ;

(1) *Règlements d'armoiries timbrées :* 1° en 1777 pour M. Drouet, écuyer, sur le vu de ses lettres de major ; 2° en 1778, pour M. Le Gendre de la Barbinais, de Saint-Malo, en sa qualité de capitaine de brûlot.

(2) *Nouveau d'Hozier* 64. (Jacques Du Boys.)

(3) *Nouveau d'Hozier*, (Trugard). Concession d'armoiries timbrées pour Jean Claude Trugard, lieutenant général de police de la ville et vicomté de Rouen (avril 1763).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les maires de villes (1), etc. etc.

2° Dans la seconde classe étaient compris :

Les prêtres ;

Les seigneurs non nobles (2) ;

Les fonctionnaires, ou officiers de judicature n'appartenant pas à des cours souveraines (3).

Cependant en 1774, M. Grégoire de Rumare, seigneur des Cures, lieutenant général civil et criminel au bailliage du Havre, n'obtint qu'une concession d'armoiries non timbrées (celles de son aïeule).

Les officiers et anciens officiers subalternes (4).

Les bourgeois de villes vivant noblement, etc.

Nous allons maintenant passer successivement en revue les modes de concession des différents emblèmes héraldiques : écusson, timbre, cimier, supports et devise.

ECUSSON. Celui qui désirait obtenir une concession d'armoiries devait signer une requête dont on lui fournissait le modèle, et payer une somme de cinquante écus. Dans certains cas, quand il s'agissait d'amis ou de protégés de grands personnages, la concession était accordée gratis. Rarement les d'Hozier composaient eux-mêmes les blasons ; la

(1) *Règlement d'armoiries timbrées avec supports* pour M. de Lanacastelz (non qualifié d'écuyer) en qualité de conseiller du Roi, maire de la ville de La Devèze en Armagnac (21 novembre 1789).

(2) *Nouveau d'Hozier*, (Petit). Concession d'armoiries à une bourgeoise en raison de ses fiefs nobles : *Ecu en losange* surmonté d'une couronne civique (1770).

(3) *Nouveau d'Hozier* 61, Bourdon de Baloire, procureur du Roi au bailliage et police d'Alençon, subdélégué de l'Intendant ; armes non timbrées pour lui, sa postérité et ses deux sœurs (1769).

(4) *Nouveau d'Hozier* 16, Aubilliard (1774).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plupart du temps, les intéressés leur en apportaient un modèle tout fait. Le rôle du juge d'armes se bornait, dans ce cas, à enregistrer l'écusson après avoir vérifié s'il n'était pas identique à celui de quelqu'autre famille du même nom, « *sans préjudice du droit d'autrui,* clause que j'ai coutume d'insérer dans le règlement d'armoirie que j'expédie lorsque les armes que je règle ne sont pas imaginées par moi-même ». (Note de d'Hozier de Sérigny en marge de la minute du règlement de M. Boudet de Montplaisir, secrétaire du Roi (1771, *Nouveau d'Hozier* 5). Les d'Hozier *confirmaient* en outre les armes qu'on leur certifiait avoir été portées depuis plusieurs générations dans une famille (Aubilliard, *Nouveau d'Hozier* 16) et Sérigny consultait souvent le recueil de Palliot, quand il avait à composer un blason.

Toutes ces concessions étaient héréditaires, aucun délai n'était imposé pour les demander, et dans bien des cas, elles furent accordées, après le décès des ayants droit, à la requête de leurs enfants.

TIMBRE. Le timbre était toujours un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu. Sa position variait suivant le degré de noblesse de l'impétrant : les anoblis, ceux dont la noblesse n'était que personnelle, et les bourgeois de Paris, portaient le casque de profil ; les fils d'anoblis le taraient de deux tiers, et à partir de quatre générations, on avait le droit de le tourner de trois quarts ; mais à ces règles, il y eut souvent des exceptions.

Quant au casque de front, en dehors de la haute noblesse d'origine chevaleresque auquel il était gé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

néralement réservé, je n'en ai rencontré qu'un exemple en 1743 pour un bourgeois de Paris originaire de Saint-Lô en Basse-Normandie : Pierre Noël, sieur de Prémarest, créé chevalier doré du Sacré Palais, comte Palatin et de Saint-Jean de Latran, en vertu de lettres patentes données à Rome, le 17 octobre 1741, par François Sforza, prince du Saint-Empire, avec autorisation du roi de France d'en porter les insignes, consistant « en une croix d'or, ornée d'un éperon d'or, et sur l'habit ou sur le manteau, une autre croix de soye, le fond de couleur rouge et de couleur d'or aux pointes, pendue au col ou à la boutonnière par un ruban rouge et blanc ». *(Nouveau d'Hozier* 253.)

Cette concession pour un chevalier d'ordre étranger paraît d'autant plus singulière (1) que les d'Hozier accordaient seulement des casques de profil aux titulaires de décorations françaises telles que Saint-Michel et Saint-Louis (Cf. Devecey, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du Roi. 1765 *(Nouveau d'Hozier* 116,) et Jaques *(sic)* Philippe Faurot, écuyer, avocat en Parlement, conseiller substitut du procureur du Roi au château de Paris, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le 8 mars 1780. Il prend, avec l'autorisation de d'Hozier, les armes de sa femme, seule héritière du nom de Blanzy. (Ecu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins et entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel. (*Nouveau d'Hozier* 130.)

(1) C'était sans doute pour atténuer le refus d'une couronne de comte que M. Noël demandait dans sa requête.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les premiers d'Hozier furent assez « coulants » sur les casques ; ils ont, souvent, délivré des armoiries timbrées à des gens qui ne paraissent pas y avoir eu un droit absolu (1). Sérigny, par contre, était très strict sur ce point.

Ces timbres étaient-ils héréditaires, comme les armoiries qu'ils surmontaient? *A priori*, on serait tenté de conclure par la négative ; le timbre donnant en quelque sorte à un blason la note personnelle, il était sujet à se modifier, nous l'avons vu plus haut, d'une génération à l'autre, suivant la situation nobiliaire du personnage. Indépendant des armes qui ne changeaient pas, il l'était par conséquent du règlement d'armoiries, ainsi que le prouve, entre autres, celui de M. Le Bailly de Taillanville, « se qualifiant écuyer » contrôleur général des finances de la généralité de Rouen en 1760. (*Nouveau d'Hozier* 21). C'est un brevet d'armoiries non timbrées, bien que M. de Taillanville se qualifiât écuyer, sans en fournir à d'Hozier une preuve suffisante. Cet acte indique donc implicitement que si le contrôleur avait le droit de timbrer ses armes, il pouvait le faire, sans que son brevet en fît mention.

Cependant, malgré les apparences contraires, la jurisprudence des d'Hozier semble avoir admis que le droit de timbrer des armoiries une fois acquis, même à titre purement personnel, n'en demeurait pas moins transmissible aux descendants du titulaire, à condition de tarer toujours ce casque de profil comme les anoblis et les bourgeois de

(1) *Nouveau d'Hozier* 88. Brevet d'armoiries timbrées pour Jean Chamonin, négociant à Dunkerque (1719). Voir aussi Archimbaud, *Nouveau d'Hozier* 11.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paris. On peut citer, entre autres exemples, un brevet d'armoiries timbrées délivré en 1748 à François Antoine Moreau, seigneur de Rivaux, de la Maison-Blanche et de Ris, demeurant à Clamecy, province de Nivernois, et dont le seul titre était d'avoir eu un père commensal de la maison du Roi, qualifié écuyer à cause de ses fonctions (*Nouveau d'Hozier* 246. Moreau). Quant aux couronnes, si couramment usurpées sous l'ancien régime, elles ne pouvaient cependant pas être réglées par les juges d'armes, sans une concession royale dont on ne trouve que de rares exemples. Mentionnons celle, en 1736, d'une couronne de comte sur un casque de front, sans pouvoir, toutefois, prendre de titre, en faveur de M. Boucquel de Warlus, de la province de Flandre.

CIMIER ET SUPPORTS. Jusque vers le milieu du dix-septième siècle, les règlements d'armoiries comportèrent cimier et supports, mais à partir de cette époque, ils se bornèrent à la stricte description de l'écu. Quant aux accessoires qui, de la règle, devinrent l'exception, il semble que pour les obtenir, il ait fallu payer un nouveau droit. On trouve parfois des concessions de supports rayées sur les minutes des brevets d'armoiries (Cf. Niel).

Ces ornements, les d'Hozier les concédaient, ensemble ou séparément, aussi bien aux bourgeois qu'aux anoblis (1).

(1) René Riboutté « originaire du Bourbonnois » qui n'avait d'autre titre que d'avoir été successivement écuyer du prince de Vaudémont et du duc de Lorraine, reçut en 1730 des *armoiries timbrées* avec pour supports, *deux aigles au naturel*. (*Nouveau d'Hozier*, 283, Riboutté.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Voici quelques exemples de ce genre de concessions :

Un sieur Mullot, anobli en 1749, avec règlement d'armoiries, obtient des supports en 1755.

Par contre, les sieurs Guillon, Guillet et Giroust, secrétaires du Roi, reçoivent en 1784 et 1786, des supports en même temps que les armes.

M. Vieujat, secrétaire du Roi, obtient en 1776, un règlement d'armoiries avec cimier.

Jean Ricœur de Bâmont, ancien lieutenant d'infanterie et gentilhomme servant, dont le père avait été anobli en 1697 avec règlement d'armoiries (*d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'argent et en pointe d'un cœur d'or*), obtient en 1766, un cimier représentant : *Un Neptune d'argent à demi corps, couronné d'une couronne à l'antique d'or et tenant de la main gauche un trident du même.*

M. Le Bourguignon du Perré de Lisle, anobli en 1776, eut pour cimier : *Un miroir au naturel ayant sa bordure d'or à pied.* Devise : *Unanimi voto.* Pas de supports.

Mentionnons enfin la concession d'armoiries *timbrées*, avec supports et devise obtenue en 1768 par M. Le Marcis, négociant à Rouen, *avec autorisation du Roi pour cette dérogation à l'usage.*

DEVISES. Les devises qui ne paraissent pas avoir été très fréquentes, se donnaient indifféremment aux nobles et bourgeois (1). Elles apparaissent surtout à la fin du dix-huitième siècle et reflètent assez l'esprit du temps, Thomas-Adrien Niel, che-

(1) Un sieur Poreau, négociant et armateur à Dunkerque, obtint en 1782 des *armoiries non timbrées* avec devise au-dessus de l'écu.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

valier de Saint-Louis et commandant à Saint-Domingue, anobli en 1788, choisit cette phrase : *Au Roi, à ma patrie, j'ai consacré ma vie.*

M. de Brunot, secrétaire du Roi, fait en 1787, inscrire sous son blason : *Patrie, famille, amis et liberté.* Un de ses collègues, M. Boisselot, adopte en 1788, l'anagramme de son nom : *Bos sit leo.*

M. Elie de Beaumont, le célèbre avocat, anobli en 1777, se fait donner : *Pro rege et patria.*

Michel-Antoine Massieu, négociant et armateur de la ville de Caen, qui reçoit aussi la même année des lettres de noblesse, prend pour devise : *Usez, n'abusez point.*

II

Les règlements des d'Hozier sont tellement connus, que nous avons cru inutile d'en reproduire ici quelques exemples. Si ces brevets variaient souvent de former suivant les circonstances, ils contenaient toujours certain paragraphe rappelant un arrêt du Conseil du 9 mars 1706 dont le dispositif était ainsi conçu : « Nul ne pourra porter des armoiries timbrées si elles n'ont été réglées par ledit sieur d'Hozier en qualité de juges d'armes de France et enregistrées dans l'armorial général (1), qu'il lui sera permis, lorsqu'il en sera requis par les particuliers, de réformer les armoiries qui, ayant été enregistrées, auront été mal prises, mal données, ou mal expliquées dans l'armorial. »

Ce fut en vertu de cet arrêt que, jusqu'à la fin

(1) Cet armorial ne fut déclaré clos qu'en 1709. Il existe en deux expéditions au département des mss. de la Bibliothèque Nationale.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'ancien régime, les d'Hozier délivrèrent des duplicata d'enregistrement de l'armorial général (*N. H. Le Danoys*), ou des règlements de réformation d'armoiries qui y avaient été mal décrites (*N. H. Petit*).

Malgré ses trop nombreuses erreurs, cet armorial général est, rappelons-le en passant, un véritable monument, le seul *corpus* réellement officiel des blasons de France, car son édit de création (novembre 1696) fut enregistré au parlement de Paris. L'article XV stipulait que : « Ces brevets d'enregistrement d'armoiries sur lesquels elles seront dessignées, peintes et blasonnées ainsi que dans les registres de l'armorial général, vaudront lettres d'armoiries. Relevons et dispensons nos sujets d'en obtenir d'autres. »

Un arrêt du Conseil du 19 mars 1697 ajouta que ceux qui auraient fait ainsi enregistrer leurs armes « ne pourroient être inquiétés ni recherchés pour raison du port desdites armoiries, soit pour le passé, soit pour l'avenir, en quelque manière que ce pût être, et de quelque pièce que leur écu fût composé. (Cf. Guyot, *Répertoire de Jurisprudence*, art. armoiries, 1784.) Enfin, l'édit d'août 1700 portant suppression de la grande maîtrise et des maîtrises particulières créées par l'édit de novembre 1696 « pour tenir un armorial général de toutes les armes et blazons du Royaume », confirma à ceux qui avaient fait enregistrer leurs armoiries, le droit de les porter : « Entendons que ceux qui ont présenté leurs armoiries et payé les droits d'enregistrement d'icelles, soient et demeurent confirmés, ensemble leurs descendans, dans le droit et faculté de les porter, sans que les dits descendans soient

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

tenus de les faire enregistrer de nouveau, ny payer pour raison de ce, aucuns nouveaux droits. » (Enregistré au parlement de Paris, le 1er septembre 1700).

Ce dernier édit fit perdre bien des honoraires aux juges d'armes de France, car comme l'écrivait le président d'Hozier, le 27 janvier 1840 : « Ceux qui possédoient des armoiries avant d'avoir acquis une charge, les regardoient comme bien reconnues « (*Nouveau d'Hozier* 125. Espaulart). Ce qui veut dire en bon français qu'ils se dispensaient, le cas échéant, de faire inutilement les frais d'un nouveau brevet d'armoiries. De plus en plus rares à partir de 1789 (1), les actes du juge d'armes ne cessèrent complètement qu'à dater de la loi abolissant la noblesse et les armoiries (19-23 juin 1790), encore trouve-t-on trace de preuves de page le 10 mars 1791 (*Nouveau d'Hozier* 127, Estourmel, pièces relatives aux preuves de M. de Galard). Après la journée du 10 août 1792, M. d'Hozier de Sérigny vint se réfugier à Chartres chez des parents, et ne bougea pas, dit-il, pendant quatre ans ; le 30 août 1796 fut le jour de sa première sortie (2).

Tous ces blasons, proscrits en 1790, avec sanction pénale l'année suivante (loi des 27 septembre et 16 octobre 1791), reparurent, on le sait, quelques années plus tard ; mais ce qu'aucun historien ne semble s'être donné la peine de remarquer, c'est la date précise de leur résurrection qui mérite d'être signalée pour l'histoire des mœurs de cette

(1) Le dernier règlement d'armoirie que nous ayons rencontré est du 7 décembre 1789, pour Jean Etienne Le Secq, banquier à Paris, reçu secrétaire du Roi le 28 janvier précédent.

(2) *Nouveau d'Hozier* 292. Rougé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

époque : de lettres que nous possédons, ou que nous avons eu l'occasion de rencontrer, il résulte que, dès le Premier Empire, les cachets armoriés furent de nouveau employés, et ce, sans doute, en conséquence du décret du 1er mars 1808, relatif à la nouvelle noblesse impériale. Ce décret renouvelait bien les anciennes prohibitions contre les titres féodaux portés par l'article 1er de la loi de juin 1790, mais il était muet au sujet des armoiries interdites par l'article 2 de cette même loi : *Personne ne pourra porter, ni faire porter des livrées, ni avoir d'armoiries* ; ce qui n'était plus vrai aux termes du décret constitutif de la noblesse impériale.

Cet article 2 fut sans doute considéré comme abrogé, et le gouvernement impérial impitoyable pour les titres d'ancien régime, ne paraît pas avoir jamais entravé ce renouveau héraldique qui faisait épanouir les fleurs ancestrales.

G. du Boscq de Beaumont.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



LES COQUEBERT

DE L'ANCIEN RÉMOIS

INTRODUCTION

« Dieu veut qu'on conserve le souvenir des origines communes, si éloïgnées qu'elles soient, et qu'il en dérive des obligations particulières; Il veut que les hommes respectent toutes les liaisons du sang ».

(BOSSUET.)

Nous croyons donc faire œuvre utile en publiant, d'après notre chartrier, l'histoire de nos aïeux Coquebert de Belleaucourt, seigneurs de Coulommes-la-Montagne.

Car la négation de tout traditionnalisme est assurément la plaie révolutionnaire, dont notre époque souffre le plus douloureusement.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Des énergumènes s'essaient à répudier quatorze siècles de gloires nationales et osent même bafouer le double objet de notre culte : la Croix et le Drapeau.

Nous voulons par contre retracer la vie à travers les âges d'une vieille race toute française, en forgeant ainsi la chaîne d'une perpétuelle souvenance entre les nobles ascendants, qui ne sont plus, et les descendants, qui ne sont pas encore. futurs héritiers d'un patrimoine d'honneur : Et Majores vestros, et posteros cogitate.

E. du Pin de la Guérivière.

Belleaucourt-Coulommes, ce 1er janvier 1906.

CHAPITRE I.

GÉNÉRALITÉS SUR COULOMMES-LA-MONTAGNE

Appelée Columna aux premiers siècles de notre ère, et située à 8 kilomètres ouest de Reims, au pied de la « Montagne de Reims », cette localité a au moyen âge porté par corruption le nom de Columbæ, pour revenir bientôt à celui de Colomme et Coulommes : preuve évidente de l'existence d'un monument romain en ces parages. Cette hypothèse est d'ailleurs vérifiée par la position du village compris entre l'ancien chemin gaulois « de la Barbarie » en plaine, et la voie romaine « de Fismes » qui traverse les bois sur le plateau de la montagne ; cette voie devait, à travers l'antique « Columna », envoyer une bifurcation sur la ville des Remi. C'était le long de cette voie secondaire, que se trou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vait sans doute la « Colonne » romaine. L'emplacement de cette voie paraît suffisamment indiqué par la découverte de grands sarcophages de pierre, à l'entrée du chemin « stratégique », devant l'ancienne ferme de Belleaucourt, aujourd'hui propriété de M. Vasnier. Cette découverte a été effectuée à la fin du XIXe siècle, en creusant une cave chez M. Ernest Dravigny.

A cent mètres du chemin de Fismes, en plein « Bois Planté », se remarque une profonde excavation circulaire, dite Fossetraux. Serait-ce un ancien abreuvoir romain? Quoi qu'il en soit, vers 1840, on y découvrait encore les fondations de la ferme, qui préexista à la plantation du bois ; cette plantation remonte à 1675. Quant à cette dénomination de Fossetraux, elle provient de ce que les vignerons Coulommois y ont exercé le droit de fosserée, c'est à-dire tiré de la terre pour « rempiéter » leurs ceps, à une époque antérieure à celle de la ferme précitée.

L'église de Coulommes, qui date du XIIe siècle, a été bâtie sur les fondations d'une église des temps primitifs du christianisme en Gaule. Car, sous le cimetière environnant, se trouvent à 2^{m} du sol des tombes gallo-romaines de pierres sèches superposées, le tout recouvert en général de dalles grossièrement taillées.

De plus ces fondations sont formées d'énormes blocs erratiques, tels qu'il s'en rencontrait sur les montagnes aux temps anciens.

Quant aux pierres du monument, elles proviennent d'une fosse située au bas des vignes et dite « le Trou de l'Eglise ». On peut du reste s'en convaincre à l'inspection du grain de la pierre.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Au sud du village, le lieu dit « les Croix Cerceux » semble perpétuer le souvenir d'une nécropole mérovingienne, ou peut-être d'un cimetière gallo-romain de date plus reculée. Des fouilles pourraient éclaircir ce point.

D'après une tradition orale, à une époque que nous ne pouvons déterminer, sous l'influence d'un cyclone, le ruisseau qui alimente l'étang de Belleaucourt, creusé vers 1660, se transforma en torrent, démolissant sur son passage les maisons du village sises au lieu dit le Luxembourg, ainsi que les murs du parc, dans la direction de Vrigny. Vers 1800, le Luxembourg, aujourd'hui planté en bois, possédait encore une maison habitée, et avait fourni à l'extrémité des « Vassés » la dénomination de « Sous la Ville ». L'ancien village s'étendait jusque-là. Il s'est par la suite des temps déplacé vers l'orient, obéissant en cela à une loi universellement observée.

Ces généralités énoncées, nous abordons l'étude de Coulommes au point de vue historique.

Il y a quinze siècles, l'armée des Francs défila tout entière sur le chemin de la Barbarie, à l'est de Coulomnes.

« L'an 487, âgé de 20 ans, Clovis alla attaquer Siagrius (de Soissons), et, déférant à saint Remy pour ses vertus et le bruit de sa sainteté, il fit filer son armée à costé de Reims, (ne voulant entrer dedans, crainte de quelques désordres), par le chemin de la Barbarie, qui est à deux lieues de Reims. »

(*Marlot Français, tome II.*)

C'est évidemment à ce fait que ce chemin dut l'appellation qui s'est perpétuée jusqu'à nous.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Plusieurs siècles se passent, sans nous fournir aucun fait historique à enregistrer, et nous arrivons ainsi à la féodalité. Le 8 des ides de novembre 974, Manassés, comte de Rethel, mari d'Odile, « aumôna » aux chanoines de Reims ses possessions de Tinqueux et « Colommes » dans le comté de Reims.

Manassès est donc le premier seigneur féodal dont on puisse relever le nom comme apanagé à Coulommes.

En 1104, l'archevêque de Reims, Manassès, concéda l'autel de Coulommes à l'abbaye de Saint-Rémy :

« Illud sancto Remigio contulimus, et absque personarum vicissitudine perpetuo tenendum concessimus. »

« L'autel » représentait partie du revenu primitif d'une cure, sur lequel les premiers évêques s'entretenaient, ainsi que le curé par eux nommé. Leurs successeurs aliénèrent fréquemment des fractions de ce revenu, parfois même à des laïques.

En 1176, Hugues de Chaumusy était possesseur d'une terre et seigneurie à Coulommes, et en avait la justice et les amendes jusqu'à sept sols deniers. Il vendit cette seigneurie aux religieux de Saint-Remy, avec l'agrément de son seigneur dominant, Gaucher de Chastillon. Gaucher, mari d'Helvide de Pierrefonds, était l'aïeul paternel de Gaucher de Nanteuil, que nous verrons en 1240 faire une donation à la même abbaye.

Cependant les seigneurs de Nanteuil gardèrent les droits de cens sur le territoire de Coulommes, droits rachetés en 1693 par Claude André Coquebert de Belleaucourt à la famille de Cauchon, qui

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

les tenait de la maison de Vergeur de Courtagnon. Quant au seigneur de Gueux, il possédait de droit la vicomté de Coulommes : le marquis de Miremont-Berrieux, dernier seigneur de Coulommes, était vicomte de Coulommes du chef de sa propre famille, apanagée de la terre de Gueux, et de plus seigneur censier dudit Coulommes, du chef de sa femme, en vertu de la vente de 1693. Madame de Miremont, née Moët de Louvergny, était fille d'Agnès Coquebert de Belleaucourt.

Gaucher III, sire de Nanteuil-la-Fosse, seigneur de Coulommes-la-Montagne (1), fils de Gaucher II, et d'Adèle de Courlandon (bienfaiteurs de l'abbaye d'Igny), épousa Marie de Brienne, fille d'Erard, croisé en 1213, et d'Alide de Courlandon. Il était donc beau-frère de Jeanne de Brienne de Ramerupt, et de Mathieu III de Montmorency dix-neuvième aïeuls de l'auteur du présent travail. (Cf. Ascendants et alliés de la maison du Pin de la Guérivière, qui ont rendu des services à l'Eglise.)

En juin 1240, Gaucher III « aumôna » à l'abbaye de Saint-Remy le ban et la justice de la ville de Coulommes, en ne réservant que sa vigne, ses pressoirs et ses hommes de corps, sous la condition qu'on cesserait toutes réclamations contre ses torts antérieurs envers l'abbaye. C'est alors que les moines de Saint-Remy devinrent complètement seigneurs justiciers de Coulommes, et, ce jusqu'à la Révolution.

On peut se demander si les pressoirs de Gaucher III n'ont pas précédé ceux du curé Nicolas Thuil-

(1) De la maison de Châtillon, des anciens seigneurs de Lagery (dont le saint pape Urbain II).

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

lier, rachetés en 1642 par le président André Coquebert, pour y bâtir son château de Belleaucourt, dessein qu'il mit à exécution après la destruction du village en 1650 par les troupes du maréchal de Praslin et du général Rose.

Au XVIe siècle existait encore, non loin de la route de Coulommes à Pargny, un moulin dit le Moulin Yvec. En 1286, « Gallia », veuve de Mre Tresselin, dit Yvec le vendit pour 30 livres aux moines de Saint-Remy avec ses écluses, bois et prés.

En 1306, bail sans intérêt consenti par l'abbaye.

En 1502, nouveau bail par l'abbé de Saint-Remy, pour 90 ans, à Grandin de Leuze, de l'emplacement de ce moulin, à charge d'en construire un neuf.

Ce moulin devait se trouver dans les environs de l'extrémité du parc de M. le comte Werlé.

En 1296, dans la crainte d'une invasion anglaise, le roi Philippe confia au s[r] de Dampierre le soin de fortifier Reims. Les Rémois obtinrent des lettres royales pour les autoriser à faire contribuer les habitants des campagnes à 3 lieues à la ronde, soit par travail personnel, soit par des tailles Situé à 2 lieues de la ville, Coulommes fut certainement compris dans cette imposition de tailles.

En 1359, les Anglais assiégèrent inutilement Reims : leurs troupes s'établirent dans les villages de la montagne de Reims. Le prince de Galles avait pris pour quartier Villedommange, et Richemont, Saint-Thierry : il est donc certain que Coulommes eut aussi à loger les envahisseurs.

Sous Louis XI, Raulin Cochinard, chargé de rétablir les fortifications de Reims, « fit mettre gens pour besogner aux fossés et portaux, tant ceulx de la ville que de six lieues à la ronde. » — Les Cou-

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

lommois eurent à besogner dur : car Cochinard avait la main lourde, quand il s'agissait de rançonner les récalcitrants.

Au mois de septembre 1650, le Rémois était ravagé par des incursions de soudards : Coulommes fut brûlé par les Allemands du maréchal de Praslin et du général Rose ; un chroniqueur du temps suppose que les habitants avaient essayé de se défendre contre la soldatesque, qui en aurait tiré vengeance. La peste décima en même temps la population, ainsi que le relatent nos premières liasses paroissiales. Les loups devinrent si nombreux que, le 2 août 1652, ils dévorèrent une jeune fille du village, et y attaquèrent une femme ; mais celle-ci réussit à leur tenir tête à force d'énergie (1).

Pour en revenir à notre église, elle fut deux fois réparée.

En 1638, l'abbé commendataire de Saint-Remy accorda aux religieux un secours de deux mille livres dans ce but.

En 1742, l'abbaye dépensa de nouveau 1400 livres de maçonnerie pour la réfection du chœur.

L'église était-elle restée à moitié ruinée depuis le sac du village en 1650 par les soldats de Rose (2) et de Praslin ? L'hypothèse nous paraît vraisemblable ;

(1) Les loups ne disparurent du pays que vers 1840, époque où le baron de Dion de Ricquebourg, notre aïeul, fit percer de sentiers le « *Bois Planté* », de la montagne de Coulommes. Auparavant ils enlevaient des animaux en plein village, et après le Concordat, suivaient encore sur les routes les enfants qui se rendaient au catéchisme dans les villages voisins ; nous le tenons de témoins oculaires.

(2) Reinhold von Rosen, lieutenant général des armées d'Allemagne et de Luxembourg, brûla Coulommes le 22 septembre.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

en effet, les habitants s'étaient sans doute réfugiés dans ce monument pour résister aux soudards allemands en faisant le coup de feu du haut du clocher.

Vers 1730, les religieux de Saint-Remy eurent à soutenir un procès au sujet de leur droit de dîmes à Coulommes, Vrigny et Pargny, procès suscité par L. Bidet, André Bourgogne, et J. F. Turpin, ce dernier possesseur du château de Vrigny. Ceux-ci réclamaient 1° contre les pots de vin dûs par les forains pour leurs vendanges ; 2° contre ceux dûs par les habitants sur le vin fait.

Un arrêt du parlement intervint en 1738 ; il maintenait la dîme des moines de Saint-Remy, mais en fixait la quotité (1).

A l'époque de la Terreur, Nicolas Bourland, curé de Coulommes, bien qu'assermenté, fut réduit à se cacher pour échapper à la guillotine de ceux qu'on proclame aujourd'hui « les grands ancêtres ! ». Il choisit comme retraite le grenier des grands parents de Mme Lié-Pointillard (2), parce que, au dire des contemporains, « c'était la maison où se faisait le meilleur pain ». Il en sortait nuitamment pour les besoins de son ministère. Aussitôt

(1) A cette époque, le lieutenant de la justice de Coulommes était Liénard Dravigny, garde de M. Coquebert de Belleaucourt.

Les fils, petit-fils, et arrière petit-fils de Liénard furent successivement tous attachés au domaine comme gardes et vignerons. Après 60 ans de bons et loyaux services, l'arrière petit-fils de Liénard, Alphonse Dravigny-Majet, mourut en fonctions en 1905, emportant les profonds regrets de la famille qu'il avait toujours servie. Son fils, Alfred Dravigny, perpétue maintenant une tradition de dévouement deux fois séculaire en succédant à son père dans tous ses emplois.

(2) Propriété de M. Boniface Promsy.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

là Terreur passée, il reprit ses fonctions paroissiales au grand jour.

Honneur à ce village, où il ne s'est pas rencontré un seul traître, et honneur à ce pasteur, qui sut, par son héroïsme, racheter son serment schismatique.

En 1814 et 1815, Coulommes eut moins à souffrir que certains villages environnants : tel Ormes, où, d'après les récits des contemporains, les Cosaques enlevèrent plusieurs jeunes filles, et tel Vrigny, où les troupes françaises, du haut des « Monts Moines » canonnèrent les Russes retranchés dans le parc du château. En 1848, des bandits couraient nos campagnes, pour piller les maisons ; la garde nationale dut prendre les armes, pour repousser ce socialisme en action.

En 1870, Coulommes eut à subir la terrible invasion, logements de troupes, réquisitions et menaces, sans rien de bien saillant au point de vue historique.

Certains lieux-dits rappellent des souvenirs intéressants : les « Vassés » ont appartenu aux anciens seigneurs de Muizon, MM de Vassé ; les « Vignes Branscourt » à la famille des sieurs de Paris, seigneurs de Branscourt ; les « Monts Moines », à l'abbaye de Saint Remy de Reims ; la « Fosse Copillon », à la dynastie des Copillon, notaires de Reims, dont les biens furent achetés par le président Coquebert de Belleaucourt. La « Croix Lalondrelle » rappelle une famille rémoise, qui possédait aussi des propriétés sur le terroir au XVIIe siècle. Les « Vignes Châlons » proviennent des seigneurs châtelains de Courmas. MM. de Châlons. Le « Bois Gandon » porte un nom encore représenté dans le pays.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Nous avons cherché à établir la liste des curés de Coulommes aux siècles derniers, depuis 1558 jusqu'à la Restauration.

Antoine Bertel, curé en 1558.

. . . . . .

Nicolas Thuillier, 1639-1650 ou 1651. — N... Lecointre, nommé par un acte de 1651. — Ponce Hermonville, (1669-1701). — Ponce Hermonville, (1701-22), neveu du précédent, décédé en 1722 à 55 ans (ancien curé de Pargny). — Thomas Jacquetelle, (1722-1761), vicaire dès 1720, puis curé, inhumé dans le chœur côté de l'épître. En 1748, Pierre Vuilfroid desservit Coulommes et Vrigny. — Etienne Labbé (1761-1791), (a dû refuser le serment). Nicolas Bourland, (1791) assista en mai 1791 à Vrigny à un baptême fait par l'évêque jureur Diot. C'est lui qui se cacha pendant la Terreur dans sa paroisse même, puis reprit ses fonctions au grand jour. Ses successeurs immédiats furent MM. Sésy, Girardin, Menu et Lambert Prévoteau. Ce dernier fut inhumé en 1819 à l'intérieur de l'église à environ 1 mètre de la grande porte : Il avait demandé cette faveur, « pour ne pas être oublié de ses paroissiens ». Nous croyons devoir perpétuer cette touchante tradition, recueillie au siècle dernier de la bouche de quelques contemporains de l'abbé Prévoteaux.

Nous demandons pardon au lecteur du manque d'unité de ce chapitre, tiré, soit de documents forcément espacés comme époque, soit de traditions orales, ou même d'hypothèses : ce qui constitue malheureusement des lacunes nombreuses dans la filière des événements.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

CHAPITRE II

ORIGINE DES COQUEBERT

Royaume des deux Siciles — Liège — Reims

La famille Coquebert, remonte à Roger Cochebert, dit Concublet, bâtard de Roger le Normand, roi des deux Siciles en 1092 (B. N., cab. des Titres, Dossiers Coquebert et Concublet, des marquis d'Arena).

Roger le Normand, dit le Grand Comte, frère de Robert Guiscard, était le douzième et dernier fils de Tancrède de Hauteville, gentilhomme normand des environs de Coutances. Il est la tige des rois de Sicile.

Devenus marquis d'Arena au Royaume de Naples par le mariage de Roger Concublet avec Clémence, dame marquise d'Arena, les Coquebert restèrent en Sicile jusqu'aux Vêpres Siciliennes (Lundi de Pâques 1282).

De Sicile, ils allèrent se fixer à Liège, où ils occupèrent les premières places (Bib. Nation. et Arch. de la ville de Liège). Leurs armes (*de gueules à trois coqs hardis d'or, 2 et 1*) étaient gravées sur plusieurs édifices, entr'autres sur l'hôtel-de-ville, et se voyaient sur les vitraux de plusieurs églises de la ville (1).

(1) Devise: *Fortis ubique.*

Dans l'*Histoire de Liège* in f°, tome II, page 273, on lit : « maison Henry de Kokeberch à Saint-Albert en Lisle, que les jurés brisarent.... en 1312 ».

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Ils y restèrent jusqu'en 1470, époque où l'un d'eux, échevin de la ville de Liège, fut emmené en France par Louis XI en qualité d'otage.

Etablis alors à Reims, ils conquirent aussitôt une place prépondérante en cette cité, et s'y allièrent aux meilleures familles du pays. Des nombreuses branches de leur maison, il n'en reste plus que trois qui soient encore représentées : celles de Montbret, de Neuville et de Touly.

D'après une tradition familiale, les Cokburn d'Angleterre proviendraient du même estoc que les Coquebert. De même pour les Cockborne de France.

I

I. — *Regnault Coquebert,* échevin de Liège, fut emmené en otage par le roi Louis XI après le siège de la ville (ainsi que son frère *Simon* Coquebert). (1470) (1).

II

II. — *Simon I Coquebert,* fils de Regnault, et de N... s'établit à Reims, où il épousa Sabine Jabin.

Ses enfants furent :

III. — 1° *Thierry* qui suit.

2° Jeanne, mariée à Jean Rouan ;

3° Bonne, à Jean Serval, écuyer ;

4° Nicole, à Nicolas Forest ;

(1) Nous devons assurer de toute notre gratitude les honorés parents qui ont bien voulu nous prêter l'aide de leurs archives particulières : M. A. de Puisieux, MM. Coquebert de Neuville, M. de la Herverie, M. Coquebert de Touly, et Madame Coquebert de Montbret.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5° Marie, à Jean Bergier, proche parent de l'auteur, Nicolas Bergier.

6° Jeanne, à Pierre Noury.

III

III. — *Thierry Coquebert*, épousa Remiette Bachelier et décéda en 1545.

D'où :

IV. - 1° *Simon II*, qui suit ;

2° Jean, auteur de la branche des seigneurs de Vaux et d'Adon, époux de Simone Cauchon de Louvois, sœur de Renaud ci-dessous;

3° Isabeau, mariée à Oudard Noël, seigneur de Muire, lieutenant des habitants, décédé en la paroisse Saint-Pierre, le 30 septembre 1578. Elle mourut le 22 mai 1594.

4° Anne, mariée en 1550 à Philippe Frémyn, seigneur du Godard, bailli de Château-Porcien, fils de Jacques, seigneur de Branscourt, conseiller du Roi, lieutenant des habitants. Ce sont les ascendants de la maison Frémyn de Sapicourt.

5° Nicole, mariée à Gérard Moët, écuyer (1), comme nous l'avons exposé en un précédent ouvrage sur la maison Moët.

6° Autre Nicole, mariée à Renaud de Cauchon, écr, seigneur de Condé, mort le 31 décembre 1580, fils de Jacques III, vicomte de Louvois, et de Jeanne du Moulinet.

(1) Pour tout détail concernant les Moët et les Lespagnol, consulter les « Ascendants maternels de saint Jean-Baptiste de la Salle, par le vicomte Edmond du Pin de la Guérivière », où sont nommés les membres de ces deux familes citées au cours de la présente étude.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPITRE III

§ I. — LES COQUEBERT

A

COULOMMES-LA-MONTAGNE

IV.

IV. — *Simon II Coquebert*, épousa, avant 1538, Adrienne de Noël, alias Noël, fille de Nicolas, chevalier, seigneur de Muire, lieutenant des habitants en 1555, et de Jeanne Moët, cette dernière arrière-tante de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Il possédait des terres dans les paroisses de Sarcy, Aubilly, Pargny, Vrigny, Ormes, Bétheny, la Maison Blanche (écart de Reims), etc, et demeurait en la paroisse Saint-Pierre de Reims.

C'est lui qui devint, en 1565, propriétaire surcensitaire de la « Grande Cense » de Coulommes, vendue au début du XIXe siècle par une de ses descendantes, la marquise de Bertoult, née de Miremont de Berrieux (1). Vers 1873, cette cense a été achetée et démolie par un commerçant rémois, M. Biébuyck, à qui ont succédé MM. Thuillier et Vasnier.

En effet le 20 octobre 1565, Simon Coquebert reprend de l'abbaye de Saint-Remy de Reims « une maison et vigne joignant l'esglize de Coulommes,

(1) Après la mort de notre trisaïeule, la marquise de Miremont de Berrieux, mère de ladite dame de Bertoult, en 1797.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

appellée les Mazures de Saint-Remy, contenant, avec un jardin appelé la Chaize prosche l'Esglize, 3 jours 8 hommés, non compris le chemin qui (1) mène à la Montagne, et qui sépare le jardin de la maison. Lesquels héritages avaient en 1545 été donnés à surcens à Blanchet Lhomme Dieu, moyennant 60 solz et 30 solz pour la dixme. »

En 1580 Adrienne Noël, alors veuve de Simon Coquebert, remboursa le capital de la rente représentée par ce surcens ; ainsi il ne lui resta à payer annuellement que les 30 sols de dîme, tandis qu'elle devenait propriétaire foncière. Cette année-là, le clergé avait dû verser de grosses subventions pour les guerres de religion.

En 1580, Adrienne Noël, vendit à ses fils et gendre, Jean Coquebert, Thomas Coquebert, et Jean Lespagnol, les héritages de Coulommes et Sarcy. En 1614, au décès d'Adrienne Noël, les partages de sa succession eurent lieu entre Jean Coquebert l'Aisnel, Jean l'Espagnol, sire de Fontenoy, et Ysabeau Coquebert, sa femme.

De Simon II Coquebert, et d'Adrienne Noël, sont issus les neuf enfants qui suivent :

V. — 1° Jean, (qui suit), dit « l'aisnel », seigneur de Montcel et Bullin (2).

2° Thomas, auteur de la branche d'Agny.

3° Thierry, auteur de la branche de Touly.

4° Innocent, né le 27 octobre 1543, chanoine de Reims, mort le 20 novembre 1573, dont la curieuse

(1) Rue qui mène de l'église à l'ancien chemin stratégique. Quant au jardin la Chaize, il est compris entre la rue Haute, le chemin stratégique et la rue de l'Église.

(1) Bullin est un hameau dépendant du village de Marfaux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

épitaphe se trouve dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Remy.

5° Françoise, mariée à Jean Véron, de Laon.

6° Isabeau, mariée 1° à Guillaume Josseteau ; 2° en 1595 à Jean Lespagnol, seigneur de Fontenoy, mort en la paroisse Saint-Michel en 1638, lieutenant des habitants, fils de Gérard, et de Jacqueline Boucher.

7° Adrienne, mariée à Jean Maillefer.

8° Marie, mariée à Oudard Colbert seigneur d'Acy et du Terron, (fils de Gérard, et de Pérette Lespagnol), décédé avant 1573 (1).

9° Simone, mariée à Nicolas Dorigny, fils d'André et d'Elisabeth Noblin, de la race des seigneurs d'Origny en Thiérache.

V

V. — Jean Coquebert l'Aisnel, seigneur de Montcel et Bullin, habitait à Reims, le Metz Saint-Thierry, et possédait la totalité de la « Grande Cense », dont il racheta l'usufruit à sa mère Adrienne Noël. Il habita aussi en la rue des Elus, « une maison tenant à Lancelot de la Salle, boutissant à la veuve Frémyn, et budant sur la ruelle. » Ancienne synagogue au temps de Philippe le Bel, ce local est devenu aujourd'hui l'hôtel du Cygne (2).

(1) Le chartrier de Belleaucourt contient des autographes de Madame Colbert, notamment un reçu destiné à son frère aîné Jean Coquebert à la suite de la vente de 1580.

(2) Au décès de Jean Coquebert, cette maison revint à son fils André, conseiller au présidial, puis, à la mort de ce dernier, sans enfant, au gendre de Jean, Nicolas Lespagnol à la date de 1619 elle était estimée 9400 ℔.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il épousa Marguerite Béguin, dont la sœur, Jehanne, était mariée à Simon Chertemps.

Il décéda en 1614, et fut inhumé aux Cordeliers (1), près du Metz Saint Thierry.

Situé dans le quartier Sainte-Marguerite, près des Cordeliers, et ancien refuge de l'abbaye de Saint-Thierry, ce « Metz », qui en portait le nom, est une des plus anciennes demeures que nous connaissions aux Coquebert dans la cité de Reims. Jean Coquebert en prenait parfois la qualification dans les actes publics : Jean Coquebert du Metz, ainsi d'ailleurs que le faisait plus tard sa fille, Jeanne Coquebert du Metz, femme de Nicolas Lespagnol, lieutenant des habitants. Si nous insistons ainsi sur ce sujet, c'est qu'il est intéressant, au point de vue traditionnel et historique, de savoir que ce « Metz » a abrité l'adolescence de Pérette Lespagnol, la vénérable aïeule de saint Jean-Baptiste de la Salle, celle dont nous nous sommes plû à ressusciter la sainte mémoire en de précédents travaux.

Le Metz Saint-Thierry nous amène à parler d'une autre propriété des Coquebert de Coulommes en la ville de Reims.

Pendant tout le cours du XVIIe siècle, ils y possédèrent une maison de la rue des Tapissiers, budant par derrière sur un cul-de-sac, rue des Elus. C'est la maison de commerce Olry Rœderer actuelle. Après l'avoir en dernier lieu louée au marchand Faciot, ils la vendirent à Me Duval le

(1) L'entrée du couvent donnait sur la rue des Trois Raisinets. L'église a été complètement démolie. Comme vestiges on distingue encore quelques arcs-boutants dans la rue des Cordeliers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5 avril 1710 ; mais, faute de paiement, cette propriété fut « retraicte » par Claude André Coquebert de Belleaucourt, puis vendue à Me Jacques Callou, petit-fils ou petit-neveu de Jacques Callou « Le Jeusne », époux de Barbe Coquebert d'Agny.

De Jean Coquebert et de Marguerite Béguin sont issus :

VI. — 1° Simon III, auteur des branches de la Fauconnerie, de Crouy, de Montbret, de Montfort, de Mutry et de Taisy.

2° Jean, époux de Jeanne Maillefer.

3° Oudard, dont on ne sait rien.

4° André, conseiller au présidial. Propriétaire de la « Grande Cense », il la légua, par testament daté de 1618, à ses deux neveux nommés tous deux André Coquebert, l'un fils de son frère Pierre, l'autre fils de son frère Simon, auteur de la branche de la Fauconnerie. André épousa Elisabeth Lespagnol, sœur de Nicolas, et décéda en 1619, un an après avoir testé. Cette pièce exhorte les deux cousins à l'affection mutuelle : « Lesquels nepveux ledit testateur a prié s'entraymer à tousjours comme frères pourroient faire, nonobstant qu'ilz ne sont que cousins. » (12 décembre 1618).

Elisabeth Lespagnol était morte sans laisser d'enfant. Une des dernières volontés d'André était d'être inhumé aux Cordeliers près de son père. Il laissait 90# aux pauvres, et de plus 25# à chacun de ses neveux et nièces, pour être employées à l'achat d'une vaisselle d'argent, qu'ils seraient tenus à conserver en mémoire dudit testateur.

5° Charles Coquebert, seigneur du Montcel et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Grez, marié à Jacqueline Lespagnol, fille de Jean, et de Jeanne Loreignol. D'où sont issus :

A.) Jean ;

B.) Jeanne mariée le 3 janvier 1613 à Henri Bachelier, écuyer seigneur de Saint-Mard et du Montcel, secrétaire du Roi.

6° Thomas Coquebert, marié à Nicole Boulet, fille (1) de Pierre, et N... de Vaubourg.

D'où : Nicole, femme de Claude Coquebert, seigneur d'Agny, lieutenant des habitants, fils d'autre Thomas, précité.

7° Pierre, qui hérita au nom de son fils André le domaine de Coulommes, et dont l'article suivra.

8° Jeanne, mariée en 1588 à Nicolas Lespagnol, lieutenant des habitants en 1626, fils de Jean et de Jeanne Loreignol. Il décéda en la paroisse Saint-Michel le 23 janvier 1628. Jeanne Coquebert est la bisaïeule maternelle de saint Jean-Baptiste de la Salle.

9° Elisabeth, mariée à Gérard Colbert, seigneur de Mont-Saint-Pierre. Simon, Charles, Thomas et Pierre Coquebert, Gérard Colbert de Mont-Saint-Pierre, et Nicolas Lespagnol se réunirent le 28 mars 1619 pour le partage des successions de Jean Coquebert « l'aisnel, » et d'André Coquebert, le conseiller au présidial, leur père et oncle.

Le Metz Saint-Thierry, mis hors partage, fut acheté par Nicolas Lespagnol, et contrat en fut dressé.

(1) Thomas était grand propriétaire terrien ès terroirs de Romigny et d'Aougny.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VI

VI. — Pierre Coquebert, fils de Jean, et de Marguerite Béguin, épousa Jeanne de la Salle, fille de François et de Jeanne Loreignol. Jeanne de la Salle est la tante paternelle du saint fondateur des frères des Écoles chrétiennes (1).

En 1635, Pierre racheta à son neveu André Coquebert, lieutenant au présidial (de la branche de la Fauconnerie), la part de la « Grande Cense » de Coulommes, léguée à ce dernier par André Coquebert, conseiller au présidial ; le domaine de Coulommes était ainsi partagé entre le père et le fils.

Pierre Coquebert eut huit enfants.

VII. — 1° *André*, qui fut légataire de son oncle, le conseiller au présidial.

2° Lancelot, capitaine au service du Roi.

3° Gérard, capitaine au service du Roi.

4° Jean-Baptiste, chevalier de Malte, profès, et commandeur de l'Ordre.

5° Henri, chevalier de Malte, profès et commandeur de l'Ordre.

6° Simon Coquebert, écuyer, seigneur de Bullin, auteur, par son fils Henry, de la branche des seigneurs de Neuville et vicomtes de Berthenay (2).

(1) Nous rappelons ici que les *la Salle de Reims* sont venus des *la Salle d'Ogny* (aujourd'hui Aougny), où la branche aînée a possédé le château-fort du même nom *jusqu'au XVIIe siècle*. (Cf. « Les ascendants maternels de saint Jean-Baptiste de la Salle ». — « *Une famille d'épée sous l'Ancien Régime* » par l'auteur du présent travail).

(2) En 1502, Jeannet Drouin, écuyer, était seigneur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il épousa Jeanne Amé, fille de Nicolas, lieutenant des habitants, et de Claude Roland ; dont il eut :

A.) Pierre, prieur de Saint-Léger.

B.) Pierre Simon, seigneur de Doy et Estrebarry, marié le 30 août 1696 à Henriette Bénigne d'Artaize, fille de Charles, chevalier, seigneur de Vaux-les-Rubigny, et de Jacqueline d'Alend'huy.

C.) Henri, exclu de la succession paternelle à la suite d'un duel et marié en Angleterre. C'est l'ascendant des Coquebert de Neuville.

D.) Jean-Baptiste, capucin.

E.) Joseph, juge garde à la Monnaie de Reims, marié à Anne Maugeot.

F.) Claude, religieuse.

G.) Anne, religieuse.

H.) Remiette, mariée à N... Cousin, avocat du roi à Soissons.

I.) Barbe, décédée en 1674.

7° Françoise Coquebert, veuve dès 1683 de Pierre Leclercq, ainsi qu'il appert de l'acte ci-après de 1683.

8° Marguerite Coquebert, religieuse à Sainte-Claire de Reims, décédée avant 1683. Un acte de partage de 1683 nous apprend que par testament sa mère Jehanne de la Salle lui avait légué une rente viagère.

Neuville et Berthenay (Chartrier de Belleaucourt, dossiers du château de Forzy). Le château de Neuville, situé sur le terroir de Passy-Grigny, est aujourd'hui une ferme.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

§ II. — Erection du fief de Belleaucourt à Coulommes-la-Montagne

VII

VII. —*André Coquebert*, écuyer, conseiller du Roi, premier président en l'élection de Reims, secrétaire du Roi, en 1677, seigneur de Pypa, Mutry, Fleury-la Rivière, épousa en 1650, Agnès de Santeul ou Santeuil, née vers 1621, fille de Claude de Santeul, écuyer, échevin de Paris en 1655, et de Madeleine Boucher, mariés vers 1616 (1). D'origine chevaleresque, les Santeul proviennent du village de ce nom, situé en Seine-et-Oise, fixés ensuite à Paris, ils occupèrent dans la capitale les premières places, telles que celle d'échevin. Ils y acquérirent une grosse fortune, car Agnès de Santeul, qui avait quatorze frères et sœurs, reçut pour sa part cent mille livres de ses parents : somme énorme pour cette époque, surtout lorsque l'on songe que le fils aîné dut être avantagé.

Agnès de Santeul était sœur du fameux Jean-Baptiste de Santeul, auteur des Santoliana (2).

(1) Le président Coquebert habitait à Reims une maison sise rue du Marc, en face de la Monnaie, budant rue du Pied de Bœuf, ainsi que rue du Temple, et estimée 15.000 livres. Lorsqu'il mourut en 1681, il fut inhumé, comme ses ancêtres, aux Cordeliers. Il se qualifiait « contrôleur général de la Chancellerie ». Il acheta plusieurs seigneuries, par exemple, en 1660, à la famille Moët, celle de Fleury-la-Rivière, attribuée après lui à son fils le lieutenant-colonel Coquebert.

(2) M. Alfred de Puisieux à Amiens psssède un portrait de J.-B. de Santeul.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lorsque le président Coquebert mourut en 1681, laissant des enfants mineurs, dont Jeanne Agnès (la future épouse de Charles du Breuil), les quatre tuteurs nommés pour la minorité de ces enfants furent leurs oncles maternels : Henry de Santeul, échevin de Paris, Charles et Louis de Santeul, et Claude Duchesne, avocat au Parlement, tous bourgeois de Paris. L'un d'eux signa même un acte des liasses paroissiales de Coulommes. En 1683, ils se firent représenter dans un partage par Me Audry, conseiller à Reims, leur fondé de procuration. Cet acte qualifie Henry, Charles et Louis de « nobles hommes ».

Agnès de Santeul décéda en 1711 en la forteresse de Forzy, âgée de 90 ans; elle s'y trouvait à ce moment en déplacement pour des détails de gestion, car cette terre était échue à ses fils et petit-fils, MM. de Belleaucourt, après le décès de son fils cadet, le colonel Coquebert de Fleury. Elle fut inhumée en l'église d'Aougny dans la chapelle de la Sainte Vierge, à côté de son fils, le colonel (1), dans l'antique sépulture des maisons de Bussy, du Plessier... et peut-être de la Salle). (Cf. *Une famille d'épée sous l'ancien régime.*) C'est, en tout cas, en cette église que les ascendants paternels de saint Jean-Baptiste de la Salle dorment leur dernier sommeil, depuis Hortingo de la Salle (1350).

(1) Décédé en effet le 27 avril 1703, en son château de Forzy, Henry Coquebert de Fleury, fut le 28 suivant, enterré à l'église Saint-Remy d'Aougny, « en exécution de ses dernières volontés ». Quant à Agnès de Santeul, elle avait eu à son lit de mort, pour lui administrer les secours de la religion, l'abbé Durand, curé d'Aguizy, que, dans un mémoire domestique, Claude André Coquebert de Belleaucourt, fils de la défunte, qualifie « d'homme irréprochable. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Agnès de Santeul est l'arrière-tante du colonel vicomte de Santeul, et de son fils, le baron Claude de Santeul, lieutenant de chasseurs à pied, ainsi que de Mademoiselle de Santeul, fixée à Paris en la paroisse Saint-Sulpice (1).

Dès 1644, le président Coquebert (2) avait obtenu des moines de Saint-Remy autorisation de rebâtir son colombier, en agrandissant deux des quatre pans de murailles qui le composaient.

Vers 1651, lorsque le village se releva de ses ruines, André Coquebert construisit son habitation de Belleaucourt dont le 21 juillet 1665, il obtint l'érection en fief, ou bien noble, par acte d'inféodation passé devant le notaire rémois Tauxier :

« Erection en fief d'une maison en la rue Couët, colombier, jardin, verger, canal, le tout d'environ cinq jours ; lequel sera appellé le fief de Belle-Eau-Court, mouvant directement de l'abbaye de Saint-Remy. A cause de ce fief, André Coquebert et ses successeurs paieront à chaque mutation, une médaille d'or de saint Remy, du prix de cent sols, ou une pièce d'or de pareille valeur ».

Le parc avait alors pour limites : au nord, le chemin actuel, au sud la place du village et la rue Couët, à l'est, l'ancien chemin de Coulommes à Vrigny (descendant de la place, en face du presbytère, au lavoir communal) ; à l'ouest, l'ancienne place Couët (achetée par le baron Charles de Dion

(1) Mademoiselle de Santeul possède de beaux portraits de famille : entr'autres ceux d'une tante paternelle, et d'un frère de madame de Belleaucourt ci-dessus.

(2) L'année 1643, le 23 décembre, défense fut faite de chasser avec chiens dans les vignes de Coulommes, depuis le 1er mars jusqu'après la récolte. L'histoire ne dit pas si cette défense visait le président André Coquebert.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

derrière l'écurie actuelle), et le chemin de la Fontaine Couët.

L'enchaînement des faits s'explique à merveille.

En 1642, André Coquebert achète le pressoir de Nicolas Thuillier, curé de Coulommes (1). En 1605, ce pressoir, voisin de l'église, centre de résistance contre les Allemands de Rose, fut réduit en cendres.

C'est ainsi qu'André se décida à rebâtir sur cet emplacement ce qui devait être Belleaucourt.

Au sujet de Nicolas Thuillier, nous pouvons faire observer que les dîmes causaient fréquemment des différends entre les moines de Saint-Remy et les curés de Coulommes.

Le 27 août 1641, par sentence des requêtes du Palais, Nicolas Thuillier « vicaire perpétuel de Coulommes », fut maintenu en possession de toutes les menues dîmes de Coulommes, Vrigny et Pargny, « si mieux n'aiment les demandeurs (Religieux de Saint-Remy) lui payer la somme de 400 livres de pension congrue » : ce qu'ils ne firent sans doute pas. Car dès 1643, Nicolas Thuillier était de nouveau en procès avec les fermiers des dîmes, qu'il assurait être novales.

Mais un successeur de Nicolas Thuillier, Thomas Jacquetelle, renonça aux dîmes novales, à

(1) Le 25 septembre 1639, par devant le notaire Rogier, M. Thuillier acheta une « maison-masure », près de ses pressoirs, à Lambert Paulé, couvreur à Reims, moyennant une rente annuelle de 11 livres 21 sols 1 denier.

Le 3 octobre suivant Lambert Paulé transporta moitié de cette rente perpétuelle à Jacques Charlier, aussi couvreur à Reims. En mai 1642, M. Thuillier revendit le tout, pressoirs et maison-masure, au président Coquebert. Et c'est quelque dix ans après que ce dernier y construisit Belleaucourt (acte passé devant le notaire Leleu).

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

condition que l'abbaye servirait désormais 90 livres de rente viagère à lui-même d'abord, et à ses successeurs ensuite.

Nous avons de volumineux dossiers sur tous les achats du président Coquebert pour la constitution de son domaine de Belleaucourt. Il reprit juste au milieu de son parc un chemin qu'avec l'assentiment des moines de Saint-Remy il rendit à l'extrémité de ce parc ; par suite de partages antérieurs, il fut aussi amené à opérer des réunions sur quelques-uns de ses parents : il racheta ainsi le bas du jardin à son cousin Lespagnol de Bombart, pour y creuser un étang, et une partie de la cour actuelle à son autre cousin Henri Josseteau, chapelain de la chapelle Saint-Nicaise à l'église de Saint-Julian (côté est).

En 1675, par droit de retrait lignager, il reprit possession, au détriment de Pierre Joyaux et de Jeanne Coulon, d'un lot de terres sises à Pargny, provenant de Robert Frizon, secrétaire du Roi. Bref, à bientôt trois siècles d'intervalle, les actes d'achat du président Coquebert sont toujours là, soigneusement annotés en marge, pour montrer à quel point il s'intéressait à la création de son nouveau fief. Le chartrier de Belleaucourt en possède plusieurs liasses.

C'est en 1677, qu'André Coquebert acheta la charge de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et de ses finances. Cette charge fut revendue en 1683 par ses héritiers à un sieur Picquet. Les paiements en furent échelonnés jusqu'au 20 mai 1699, date où ledit sieur Picquet se libéra définitivement. Dans les comptes y afférents, paraît un ami des Coquebert, M. Berthelot

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Belloy, des seigneurs de Pléneuf, beau-frère de M. Larcher d'Olisy, et acquéreur de la baronnie de Baye à la fin du XVIIIe siècle. Son portrait se voit d'ailleurs encore à Belleaucourt. C'est l'ascendant du baron de Baye, l'archéologue universellement connu.

André Coquebert avait placé des capitaux en Normandie, en effet le 16 juin 1682, fut établi, pour ses héritiers, le compte des intérêts qui leur revenaient, « suivant les traités de société, à cause de l'intérêt au 20 deniers, que le dit sieur Coquebert avait dans sa part de deffunt Monsieur Amé dans la ferme des aides de Rouen. » On y servait l'intérêt d'un capital de 20.083*ff* 6 s. 8 d.

On sait que Simon Coquebert de Bullin, neveu du président, avait épousé Jeanne Amé.

Du président André Coquebert de Belleaucourt et d'Agnès de Santeul sont issus :

VIII. — 1° *Claude-André*, qui suit.

2° Henri Coquebert, écuyer, seigneur de Fleury, châtelain de la forteresse de Forzy, vicomte de Berthenay, lieutenant-colonel au régiment de Courcelles et Montalet, mari de Marie-Anne de Bussy d'Ogny, décédée à Coulommes en 1760, âgée de 106 ans. Le dit Henri testa le 26 avril 1703 en faveur de son neveu, fils de Claude André, et décéda en 1704.

3° Jean-Baptiste, écuyer, seigneur de Mutry, cap. de dragons au régiment de Conflans, décédé sans alliance en 1717.

4° Joseph, chanoine de Notre-Dame de Reims, décédé le 29 août 1710, léguant ses biens à Claude André, son frère aîné, et à Jean-Baptiste, seigneur de Mutry.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5° Jeanne-Agnès, mariée à Charles du Breuil, écuyer seigneur de la Guéritaude, Vrillaye et Villers.

6° Jeanne, religieuse à Sainte-Claire de Reims.

7° Madeleine, religieuse du Bon-Secours rue de Charonne à Paris : ce couvent, situé en face de l'habitation de saint Jean-Baptiste de la Salle, le soutint de ses aumônes. Par testament, le chanoine Joseph Coquebert ci-dessus légua à chacune de ses deux sœurs, Jeanne et Madeleine, une rente viagère de quinze livres.

VIII

VIII. — *Claude-André Coquebert de Belleaucourt,* écuyer, seigneur de Belleaucourt et Coulommes-la-Montagne, né en 1654, hérita en 1703, après le décès de son frère le lieutenant-colonel, les seigneuries d'Ogny, Forzy et Berthenay (1).

Il épousa en 1681, sa cousine Jeanne Coquebert d'Agny fille de Claude, lieutenant des habitants, et de Nicole Coquebert. Il mourut à Reims le 20 mars 1730 (2).

Le 16 mai 1689, huit ans après la mort de son père, le président, il rendit foi et hommage à l'abbé de Saint-Remy de Reims pour le fief de Belleaucourt.

Le 4 janvier 1691, par devant le notaire Leleu, Claude-André Coquebert acheta à la famille Cau-

(1) Claude-André habita à Reims, d'abord une rue dont le nom est difficile à écrire autrement qu'en latin, puis la rue de Gueux (aujourd'hui de Talleyrand).

(2) Les portraits de Claude-André et de Jeanne Coquebert sont à Amiens dans la famille de Romance.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chon, pour 7200 livres, partie de la seigneurie de Coulommes, ainsi que des terres et bois ès terroirs de Coulommes et Pargny, en y comprenant une pièce de vigne de 23 hommés audit Coulommes.

Les vendeurs étaient :

1° Eléonor de Cauchon de Lhéry, abbé de Saint-Sauveur de Vertus, prieur des Essarts ;

2° Thomas de Cauchon, chevalier de Lhéry, capitaine des vaisseaux du Roi ;

3° François de Cauchon, chevalier, comte de Lhéry, commandant de la ville et faubourgs de Reims, seigneur de Faverolles et Treslon ;

4° Françoise de Cauchon.

Tous héritiers pour un quart de leur mère, Jeanne-Marie de Vergeur, veuve de Thomas de Cauchon, chevalier, comte de Lhéry.

Les vendeurs déclaraient que le prix de vente serait employé au paiement et extinction des pensions viagères de Mesdames de Lhéry de Courtagnon, leurs sœurs, religieuses en l'abbaye royale d'Avenay, et à l'exécution du testament de Madame de Vergeur, leur mère.

Mais, le 1er janvier 1693, pris de regret, François de Cauchon, comte de Lhéry, sa fille Madeleine, et Anne de Cauchon, comtesse de Lhéry, donnèrent assignation à Claude-André Coquebert pour rentrer en possession, par retrait lignager, des droits seigneuriaux et biens cédés le 4 janvier 1691, procédant de Marie de Vergeur, comtesse de Courtagnon

Cette procédure se termina à l'avantage de Monsieur de Belleaucourt, car il resta en possession de la seigneurie de Coulommes, et reçut même

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des dommages et intérêts pour cette assignation déclarée injuste.

Le 5 avril 1696, Henry de Coquebert, capitaine de dragons au régiment de Montalet, logé chez le sieur Dhardin, huissier rue de Chapelinie à Metz, donna commission à son frère, Claude-André, d'acheter la terre de Berthenay pour la somme de 8500 à 9000 livres, et la terre de Forzy pour environ 23000 à 24000 livres. Elles appartenaient au marquis le Danois de Joffreville et relevaient, la première du duc de Bouillon, la seconde de Michel François le Tellier, marquis de Courtanvaux (1).

L'acte d'achat fut passé à Reims le 2 mars 1697, pour le prix de 34 500 livres.

Et le 28 mars de la même année, Henry de Coquebert paya au duc de Bouillon 960 livres comme droits d'acquisition de la vicomté de Berthenay.

Nous sommes en mesure de donner quelques indications sur un autre frère de Claude-André, Joseph, chanoine de l'église métropolitaine de Reims (2).

« Le sieur Joseph Coquebert, ecclésiastique, a toujours vécu très exemplairement dans son cloître, content de son petit patrimoine et de son estat. Il fit son testament au lit de mort, par lequel il donna à Mme Coquebert, sa mère, une pen-

(1) Le Danois, famille alliée aux Miremont par le mariage vers 1530 de Joachine de Miremont avec Hugues II le Danois de Joffreville, gouverneur d'Hirson. Joachine était sœur de Jehanneton de Miremont, mariée avec Jean de Bussy d'Ogny. (Cf. *Une famille d'épée sous l'ancien régime*). Joachine était veuve en premières noces de Jacques de Boham, seigneur de Marcimont. Ce sont des aïeux de Monsieur de Boham, le dévoué président du syndicat de la Champagne.

(2) Son portrait existe à Belleaucourt.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

sion viagère et laissa ses biens à ses deux héritiers, le sieur de Belleaucourt et sa sœur Agnès Coquebert, qui avait épousé dès lors clandestinement à à l'insu de toute sa famille le sieur du Breuil. »

Ces deux renseignements sur Joseph et Agnès Coquebert sont extraits d'un mémoire de Claude-André, leur frère, contre Charles du Breuil, écuyer, mari d'Agnès : ce dernier, avec l'appui d'un certain Joseph Besnard, marchand bonnetier de Paris, avait soulevé des difficultés au sieur de Belleaucourt au sujet de l'héritage du chanoine Joseph, et d'Agnès de Santeul, sa mère. Le sieur du Breuil paraît d'ailleurs n'avoir pas eu beaucoup d'ordre dans ses affaires, car il ne paya jamais à sa belle-mère le tiers du douaire dont il était chargé.

D'ailleurs Claude-André eut d'interminables procès avec sa sœur Madame du Breuil. Nous supposons que le fait d'avoir hérité de ses frères de Fleury, de Mutry, et enfin du chanoine, n'y fut pas étranger.

Quoi qu'il en soit, un certain Couraud, fermier de M. du Breuil à Coulommes, ayant en 1723 manqué de respect à Claude-André, celui-ci s'appuyant sur sa qualité de seigneur, attaqua le délinquant, en demandant à la Cour de Reims : 1° une amende de 500 livres : 2° un acte d'amende honorable, effectué à genoux, tête nue, devant six témoins, aux pieds de l'offensé. Nous ignorons comment cette affaire fut définitivement jugée.

Jeanne Agnès Coquebert et M. du Breuil, seigneur de la Guéritaude, eurent une fille, Agnès Geneviève du Breuil, qui épousa Arnaud Daniel de Thubert, garde du corps : ceux-ci revendirent

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

leur part des bois de Coulommes à Jean François Moët de Louvergny, mari d'Agnès Coquebert de Belleaucourt, leur cousine-germaine.

Nous ignorons s'il y eut descendance de Madame de Thubert, née du Breuil.

Le 11 février 1702, M. Coquebert de Fleury obtint du Roi des lettres en forme de terrier pour sa terre et seigneurie de Forzy. Ces lettres lui garantissent ses droits : toute justice, haute, moyenne et basse, cens, rouage, bornage, lignage, coutume, épaves, fourches patibulaires, (qu'il est autorisé à faire « reterrer » aux lieux accoutumés), surcens, rentes, voiries, droit de bouchons et moitié des dîmes. Elles ordonnent à tous les vassaux de venir « prêter devoirs » en donnant déclaration de leurs possessions avec anciens titres à l'appui, sous peine de forfaiture et de réunion desdits héritages au domaine de la seigneurie. Un an après, le 13 février 1703, François le Petit, écuyer, seigneur de Richebourg, commettait Claude Antoine Caillier, notaire royal de Lagery, qui avait reçu les susdites déclarations, à la confection définitive de ce terrier, et le chargeait d'en faire publier la teneur ès paroisses d'Ogny, Aguizy, et autres lieux circonvoisins.

De Claude-André Coquebert de Belleaucourt, et de Jeanne Coquebert d'Agny, sont issus cinq enfants.

IX

IX. — 1° *Claude-André Coquebert de Belleaucourt*, écuyer, sgr de Forzy, Ogny, le Plessier, vicomte de Berthenay, né en 1683 et décédé à Reims sur la paroisse Saint-Jacques, le 7 février 1717. Il épousa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Anne-Elisabeth du Halleur, avec laquelle il habitait Forzy dès 1712 (1).

2° Nicolas-François, seigneur de Forzy et Berthenay en partie, prêtre, chanoine de l'église Notre-Dame (1688-1er mars 1744). Son portrait se trouve à Belleaucourt.

3° Marie, née en 1686, femme de Philibert Antoine Bellotte de Précy, écuyer, baron d'Aubilly et de Forsy-le-Bailly, conseiller du Roi (2). Dame de Forzy en partie, elle décéda sans enfants en 1770. Philibert, veuf de Barbe de la Salle, était fils de Jean-Jacques, conseiller en l'élection de Laon, et de Marguerite Gaux. On voit à Belleaucourt un grand portrait de Marie de Précy (3).

4° Marie-Agnès Coquebert de Belleaucourt, née en 1694, mariée le 20 août 1726 à Jean-François Moët, chevalier, seigneur de Louvergny, capitaine au régiment de Guyenne, chevalier de Saint-Louis, son cousin germain par leur aïeul commun Claude Coquebert d'Agny, lieutenant des habitants. Elle décéda en 1760. Le portrait de Jean-François est au château de Belval en Laonnois.

5° Thomas Coquebert de Belleaucourt, aussi seigneur de Forzy et Berthenay, décédé sans enfants le 16 février 1754.

Thomas Coquebert, né en 1690, épousa, en 1727

(1) Claude-André, et Elisabeth du Halleur furent parrain et marraine d'une cloche d'Aougny (Cf. *Une famille d'épée sous l'ancien régime*).

(2) Le portrait de Philibert de Précy est à Amiens dans la famille de Romance.

(3) Le livre de raison de la famille Coquebert de Montbret la nomme Jeanne-Henriette.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marie-Roberte Lévesque, fille de Simon-Jean-Baptiste, écuyer, seigneur de Vandières.

A la mort de son père Claude-André, il hérita du domaine de Belleaucourt dont il porta le nom jusqu'à son décès arrivé en 1754. C'est alors que Jean-François Moët de Louvergny entra en possession de Coulommes, tous les fils de Claude-André étant décédés.

Le 9 mars 1757, Jean-François Moët fit les actes de foi et hommage, accompagnés du dénombrement, à l'abbé de Saint-Remy, à cause du fief de Belleaucourt ; il mourut le 15 août 1775, en la paroisse Saint-Pierre de Reims, survivant de 15 ans à sa femme, décédée en la même paroisse le 22 avril 1760.

Son fils André-François Moët était mort jeune; et sa fille, Madeleine-Françoise-Louise Moët (1), avait épousé le 10 septembre 1750, Alphonse-César-Emmanuel-François, comte de Miremont, marquis de Berrieux, vicomte d'Aizelle, baron de Montaigut, déjà vicomte de Gueux, Vrigny et Coulommes, du chef de ses aïeux, seigneur de Goudelancourt, Aumenancourt, Saint-Etienne, Fayaux, etc.

Alphonse de Miremont pouvait retrouver des souvenirs de famille dans les terres qui avoisinaient celles de sa femme. Ainsi près d'Ogny était le vieux château-fort de Lhéry, qui au XVIe siècle avait appartenu aux Miremont. A Aguizy, non loin de Forzy, se voyait la cloche donnée en 1538 par Jean de Bussy, et Jehanne de Miremont, sa femme. Cette cloche a par la suite été transférée à Villers-Agron, où elle existe toujours.

(1) Son portrait est à Belleaucourt.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Qu'on nous permette de donner ici l'analyse de l'acte qui substitua la baronnie de Gueux et la vicomté de Coulommes dans la branche de Miremont-Berrieux.

« Le 9 mars 1558, donation par devant de Huz et Angier, de la terre et seigneurie de Gueux par noble Guillaume de Miremont (1), abbé de Saint-Remy lès-Sens, et seigneur dudit lieu, à Guillaume de Miremont, seigneur de Lhéry, page de la chambre du Roy, fils de feu Philippes, et de Marguerite de Moy, auquel il substitue Guillaume de Miremont, fils de Jean, seigneur de Berrieux, et de Philippe de Bossut; et à celui-ci, Henri de Miremont, fils aîné d'Henry, seigneur de Quatre-champs. »

Guillaume épousa Marguerite de Salazart, et décéda sans postérité.

La baronnie de Gueux, revint alors, avec les vicomtés de Vrigny et Coulommes-la-Montagne, à David de Miremont, fils de Guillaume de Miremont-Berrieux, et de damoiselle de Saint-Blaise, nièce de François Ier, puis à François, fils de David.

Le protonotaire Guillaume de Miremont testa le 9 mars 1558, et vivait encore en 1561. (Arch. de la maison de Vissec de la Tude.) Il laissa six cents écus soleil au monastère d'Annonnay, pour reconstruire le portail de l'église, à la charge d'y

(1) Miremont, ancienne maison d'Auvergne, issue de la race des sires de Montclar (dont Durant de Montclar vivant en 930). Filiation depuis Pierre Adhémar de Miremont, chevalier, vivant en 1075, seigneur du château de ce nom; et ses frères, auteurs des seigneurs de Mauriac. Alliance avec les Noailles au 9e degré. Une branche s'est éteinte en se fondant dans les Bourbon-Malauze.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

placer ses armes, et celles de Remiette Lescot, sa tante.

Nous avons traité tout au long la descendance du marquis de Miremont-Berrieux (1) dans « les ascendants maternels de saint Jean-Baptiste de la Salle ». Nous nous contenterons donc de rappeler brièvement les noms des familles qui en sont issues :

De Miremont, de Colnet, d'Herbemont, de Dion de Ricquebourg, de Bertoult, de Montangon, de Roys de Lédignan, de Klopstein, de Joybert, de Guillebon, de Francqùeville, de Gillès, de Vissec de la Tude, de Massol de Rebetz, du Pin de la Guérivière, Richard de Vesvrotte, de Maillart de Landre, de Gestas de Lespérou, Puissant de la Villeguérif, du Puy de Grandval, de Fontenay, Rillart de Verneuil, de Chauvenet, de Romance, de Mython, Le Roux de Puisieux, de Buttet.

---

(1) Il avait à Reims un hôtel situé entre l'impasse de l'Arbalète et la place de l'hôtel de ville, hôtel échu ensuite à sa fille, Mademoiselle de Miremont de Saint-Etienne. Son beau-père, Jean-François Moët, y possédait :

1° L'hôtel du coin des rues de Chativesle et Jeanne d'Arc, acheté il y a peu d'années par M. Henri Thuillier ;

2° L'hôtel actuel de la famille Werlé, rue du Marc, vendu par un gendre de M. de Miremont, le chevalier de Colnet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHAPITRE IV

§ I. — BRANCHE DE VAUX ET D'ADON

IV. — *Jean Coquebert*, 2me fils de Thierry et de Remiette Bachelier, seigneur de Vaux, épousa en 1540 Simone Cauchon, fille de Jacques III, vicomte de Louvois, et de Jeanne du Moulinet.

Dont :

V. 1° — *Nicolas*, qui suit.

2° Renaud, auteur d'un 1er rameau, énoncé plus loin.

3° Oudard, seigneur d'Adon mort le 1er juillet 1596, conseiller secrétaire du Roi en 1576 lieutenant des habitants en 1590, épousa Marie Chevalier, fille de Claude et d'Anne de Rouvray.

4° N... Coquebert, mariée à Henri Bachelier.

V. — *Nicolas Coquebert*, capitaine de milice à Reims, en 1583 refusa l'entrée de la ville (1) au duc de Guise, et servit fidèlement Henri III. Il épousa Marie Hachette.

Dont :

VI. — 1° *Jean* qui suit.

2° Thierry, auteur d'un second rameau, qui suivra le premier.

3° Nicolas, bénédictin.

4° Remy épousa Marie Colbert, fille de Jean, seigneur du Terron, et de Marie Bachelier.

(1) Marlot Français, page 462.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dont :

VII. — *A). Pérette*, femme de Nicolas le Fricque, capitaine de l'Arquebuse.

B.) Marie, femme de Raoul Viscot, avocat.

C.) Oudard, auteur d'un troisième rameau, qui suivra le second.

VI. — *Jean Coquebert* épousa Marie Jobart.
Dont :

VII. — 1° *Nicolas*, qui suit.

2° Oudard, épousa Marguerite de la Salle, fille de Lancelot et de N... le Fondeur, d'où Marie, femme de Robert Rouan et Marguerite femme de Nicolas Bulteau.

3° Jeanne, mariée à Louis de Vaix.

4° Marie, femme d'Eustache de la Salle.

5° Simonette, femme d'Adam Mimin.

6° Nicole, femme de Nicolas Briot.

VII. — *Nicolas Coquebert,* épousa Elisabeth Pavrois, dont :

VIII. — *Thomas Coquebert*, mari d'Elisabeth Dorigny, dont nous ne connaissons pas la descendance.

PREMIER RAMEAU

V. — *Renaud Coquebert*, fils de Jean, et de Simone Cauchon, épousa Pérette Bachelier.
Dont :

VI. — *Henri Coquebert*, seigneur d'Adon. Il épousa Charlotte de Féret, fille de René, écuyer, seigneur d'Alincourt, vidame de Châlons, capitaine des che-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vau-légers de Champagne, et de Marie Moët, des seigneurs de Brouillet,

Dont :

VII. — 1° *Henri Coquebert*, seigneur d'Adon, époux de Jeanne Martin. D'où sont issus deux fils : Pierre, prieur de bénédictins, et Hubert.

2° Nicolas, aussi seigneur d'Adon, mort sans hoirs en 1685.

3° N..., Coquebert, bénédictin.

SECOND RAMEAU

VI. — *Thierry Coquebert*, fils de Nicolas, et de Marie Hachette, épousa Nicole Mimin.

Dont :

VII. — 1° *Thomas*, mari de Marguerite Marlot. D'où Appolline, femme avant 1674 de Louis Martin, seigneur de Fontenelle ; Marie, et N...

2° Nicolas, qui suit.

3° Guillemette.

4° Antoinette.

VII. — *Nicolas Coquebert*, épousa Nicole de la Motte.

Dont :

1° Thomas.

2° Thierry, capucin.

3° François, capucin.

4° Simon, bernardin.

5° Remiette, prieure de Longueau.

6° Marie, décédée à 17 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

7° Nicole, née à Reims en 1659, femme de Nicolas Oudinet, assesseur en la maréchaussée de Reims, puis d'André de Beaufort, sgr de la Noue (famille qui portait : *d'argent à trois bandes de gueules*). Elle décéda en 1643 (1).

TROISIÈME RAMEAU

VII. — *Oudard Coquebert*, petit-fils de Nicolas, et de Marie Hachette, et fils de Remy et de Marie Colbert, épousa Guillemette Gilles.

Dont :

VIII. — 1° *Jean*, mort à Lyon en 1627.

2° Nicole, mariée à Robert Dallier.

3° Jeanne, femme de Nicolas Dallier, conseiller du Roi, grenetier à Reims, lieutenant des habitants, mort sur la paroisse Saint-Jacques le 12 octobre 1685, et dont le portrait se trouve au musée de la Ville. Elle décéda le 20 octobre 1671.

4° Marie, femme de Pierre Richelet.

5° Guillemette, mariée 1° à Jean Maillefer, dit Beaujean ; 2° à N... Maillefer, fils de Jean, et de Roberte Frémyn, des seigneurs de Sapicourt.

(1) Il ne faut pas confondre les seigneurs de la Noue avec les Beaufort, seigneurs d'Epothemont et Frampas, sortis au début du XIIe siècle de la maison de Broyes, celle-ci puissante en Champagne dès le Xe siècle. Simon de Beaufort, vivant en 1120, était en effet fils de Hugues de Broyes. Les Joinville proviennent aussi des Broyes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

§ II. — BRANCHE D'AGNY

V. — *Thomas Coquebert*, fils de Simon II, et d'Adrienne de Noël, épousa Jeanne Maillefer.

Dont :

VI. — 1° *Simon*, qui suit :

2° *Nicolas*, auteur d'un premier rameau.

3° *Claude Coquebert*, seigneur d'Agny, lieutenant des habitants, né en 1612, épousa Nicole Coquebert, fille de Thomas, et de Nicole Boulet. Son portrait est à Belleaucourt.

Dont :

A.) Thomas (1), aussi seigneur d'Agny, décédé célibataire, en nommant pour exécuteur testamentaire son neveu Jean-François Moët de Louvergny, futur mari d'Agnès Coquebert de Belleaucourt.

B.) Simone, religieuse.

C.) Madeleine, née en 1646, femme en 1669 de Jean Moët de Louvergny, fils de Jean, écuyer, seigneur de Brouillet, et de Pérette Lespagnol.

D.) Jeanne, née en 1652, femme de Claude André Coquebert de Belleaucourt, écuyer, seigneur de Coulommes.

(1) Thomas mourut le 14 septembre 1708 en la forteresse de Forzy à l'âge de 50 ans, et fut inhumé en la chapelle Saint-Nicolas de l'église, aujourd'hui détruite, de Saint-Crépin et Saint-Crépinien d'Aguizy, en présence de Mmes de Brouillet et de Belleaucourt, ses sœurs. Son acte de décès (aujourd'hui à Villers-Agron-Aiguizy) est signé par Jeanne Coquebert de Belleaucourt.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

E.) Marie, femme de Nicolas Moët, écuyer, seigneur de Brouillet, conseiller au présidial.

4° *Marie*, mariée à Oudart Bachelier, capitaine des arquebusiers, lieutenant des habitants. Le 24 juillet 1600, celui-ci, devenu veuf et tuteur de ses enfants, vendit à Jean Coquebert de Coulommes la part par lui héritée en ce domaine, exempte des lots et ventes par le rachat qu'en avait fait feu Adrienne Noël le 22 mars 1575. (Passé par devant Simon et Nicolas Coquebert, oncles maternels des dits enfants).

VI. — *Simon Coquebert*, épousa en 1629 Marie Branche, fille de Nicolas, seigneur d'Héraulcourt, et de Guillemette Racquet.

Dont :

VII. — 1° *Thomas*, qui suit.

2° Simon, époux de Marie Viscot.

Dont :

A.) Simon mort en 1662.

B.) Lancelot, époux de Roberte Josseteau, fils de Nicolas et de Jeanne Maillefer.

C.) Jean, seigneur de Roquecauve, mort en 1685.

D.) Marie, femme d'Ed. Forzy, receveur des Tailles.

E.) Barbe, femme de Simon Lévesque de Vandières, lieutenant particulier, arrière-oncle du vicomte de Champeaux-Verneuil.

F.) Françoise.

3° Jean, auteur d'un 2e rameau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

4° Pérette, femme de Jean-Jacques Bellotte de Précy. Leurs portraits se trouvent tous deux à Belleaucourt.

5° Antoinette, mariée à Jean de la Salle, fils de François, et de Jeanne Lespagnol.

6° Barbe, mariée à Lancelot de la Salle, père du précédent. Elle mourut le 18 mars 1652. — Barbe et Lancelot sont les aïeuls paternels de saint Jean-Baptiste de la Salle.

7° Marie, mariée à Jean Frizon.

VII. — *Thomas Coquebert* épousa Marie de Chaalons.

Dont :

VIII. — 1° *Louis*, époux de Marguerite Coquebert, fille de Jean et d'Elisabeth de la Salle.

Dont :

A.) Jean, augustin.

B.) Thomas, augustin.

C.) François, seigneur d'Agny, décédé en 1741, époux de demoiselle Dallier, fille de Nicolas, lieutenant des habitants, et de Jeanne Coquebert. Elle mourut le 20 octobre 1671. Ils eurent une fille, Louise Marguerite, mariée à Remy-Joseph Coquebert de Montfort, conseiller au parlement de Metz.

2° Simon, conseiller du Roi, bachelier en théologie, époux de Marie Vary, d'Epernay dont :

A.) Louis, jésuite.

B.) Henri.

C.) Madeleine.

D.) Nicole.

E.) Marie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dès le 25 juin 1693, un procès au sujet des tailles d'Epernay était engagé entre les Coquebert et François Vary, sans doute frère de Marie. En 1718, Marie Vary, veuve de Simon Coquebert, et ses deux filles, Marie et Nicole Coquebert le soutenaient encore contre ledit François Vary.

3° Claude Coquebert.

4° Barbe, femme de Jean-Jacques Callou, capitaine de l'Arquebuse, dit le Jeusne.

5° Marie, femme de François Lespagnol, seigneur de la Mite, (fils de Lancelot, et de Thomase Pillois), receveur des deniers communs et extraordinaires de Reims.

Le 29 décembre 1645, Marie de Chaalons, veuve de Thomas Coquebert « l'Aisnel », fit donation de tous ses biens à ses enfants. Ils furent partagés en 5 lots et tirés au sort le 8 janvier 1646. A Claude Coquebert, échut la maison où la donatrice faisait sa demeure, rue des Elus, maison estimée 10.000 ₶.

PREMIER RAMEAU

VI. — *Nicolas Coquebert*, seigneur d'Acy, fils de Thomas, et de Jeanne Maillefer, épousa Barbe Bachelier.

Dont :

VII. — 1° *Simon Coquebert*, mari vers 1627 d'Isabeau Lespagnol, fille de Nicolas, lieutenant des habitants, et de Jeanne Coquebert du Metz.

Dont :

A.) Nicolas, chanoine régulier.

B.) Jean, bénédictin réformé.

C.) N., religieuse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D.) N., religieuse,

E.) N., religieuse, née avant 1639.

F.) Marie Coquebert d'Agny, née en 1639, décédée le 26 octobre 1693, mariée avant 1660 à Louis de la Salle, conseiller secrétaire du Roi, lieutenant des habitants en 1697, mort le 21 mars 1698, fils de Jean de la Salle, et d'Antoinette Coquebert.

2° Henri, époux de Jeanne le Fondeur.

Dont :

Marie, femme de Nicolas Lespagnol, gentilhomme de madame la duchesse d'Orléans, fils de Jean, et de Jeanne Coquebert.

3° Renée, épouse de Gérard Coquebert de Crouy, fils de Simon, seigneur de Crouy, et de Jeanne Boulet.

4° Barbe, femme de Jean Arnoulet, seigneur de la Rochefontaine, élu en l'élection.

5° Isabeau, femme de Christophe de Bignicourt, receveur des décimes, mort en 1658, fils de Jean de Bignicourt, grand prévôt de Champagne, et de Marguerite Lefèvre.

DEUXIÈME RAMEAU

VII. — *Jean Coquebert,* fils de Simon, et de Marie Branche, épousa Marie de la Salle, tante de saint Jean-Baptiste, et fille de François et de Jeanne Lespagnol.

Dont :

VIII. — 1° *François,* chanoine de Verdun.

2° Pierre, qui suit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3° Jean Coquebert, époux de Barbe Amé, fille de Nicolas et de Claude Roland, dont :

A.) Antoine, mari de N... Faciot.

B.) François, mari de N... Baillet.

C.) N..., mariée à N.. Caillembaux, seigneur d'Eville.

D.) Jeanne, femme de Nicolas de la Salle, capitaine de l'Arquebuse, fils de Jean et de Nicole Marlot.

VIII. — *Pierre Coquebert*, épousa Simone Viscot, fille de Raoul, avocat, et de Marie Coquebert.

Dont :

1° François, capucin, puis chanoine de Verdun.

2° Simon, chanoine de Verdun.

3° Anne, religieuse clarisse.

4° Françoise, mariée à Adam Blanchebarbe, conseiller au présidial.

CHAPITRE V

§ I. — BRANCHE DE TOULY

V. — *Thierry Coquebert*, troisième fils de Simon, et d'Adrienne Noël de Muire, épousa Remiette Godinot.

Dont (1) :

VI. — *Innocent Coquebert*, marié en 1600, à Nicole de la Haye. Dont :

(1) Thierry Coquebert et Adrienne Noël eurent aussi deux filles : Adrienne, femme de Nicolas Dorigny, fils de Claude

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1° Innocent qui suit.

2° Martin, curé de Touly, et seigneur dudit lieu ; mort en 1701 Touly, près de Marle, est dans l'ancienne Thiérache.

3° Nicolas, mari d'Elisabeth Maingot (1).

4° Claude, mari de Nicole Neveu.

5° Jean, époux de Barbe Colbert, fille de Nicolas, et d'Elisabeth Rogier.

6° Thierry, époux de Jacqueline Frizon. Dont :

A.) Michel, chanoine de Reims.

B.) Jean, aussi chanoine ;

C.) Nicolas, religieux à Saint-Jean de Soissons ;

D.) Philippe, bénédictin ;

E) Thierry, capucin ;

F.) Claude, religieuse ;

G.) Marie religieuse ;

H.) Pérette, femme de Claude Nolin, médecin ;

I.) Nicole, femme de Louis Martinet ;

J.) Adrienne, femme de Jean Gilles.

(† 1567), et de Jeanne Coquillard ; et Marguerite, femme 1° de Pierre le Clerc, dit Pringuise. 2° de Claude Dorigny († 1601), frère du précédent.

Touly est un château situé non loin de Vouziers. Possédé aujourd'hui par la famille Vézy de Beaufort, il a été récemment détruit par un incendie.

(1) La famille Coquebert de Montbret possède au château de Romain un livre de raison, redigé au XVIIIe siècle : d'après ce livre, un des fils d'Innocent Coquebert, et de Nicole de la Haye serait l'auteur d'une branche tombée en roture, et représentée il y a un siècle par des habitants de Liesse et de Brimont, qui paraissent avoir descendance à Reims.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

7° Marie, femme de Nicolas Moreau.

8° Adrienne, femme d'Artus Généhault.

VII. — *Innocent Coquebert*, IIe du nom, épousa en 1630, Jeanne Coquebert de Vaux.

Dont :

Michel, qui suit.

VIII. — *Michel Coquebert*, écuyer, fut seigneur de Touly, par moitié avec son oncle, curé dudit lieu. Ce dernier fit donation de sa part à son petit neveu Jérôme — (Gallien, notaire royal à Laon, le 8 mai 1696).

Michel épousa Marie Foulon en 1670. Celle-ci mourut en 1696.

Dont :

1° Jérôme, qui suit.

2° Martin, seigneur de Guise, dont un fils Jean, né le 29 juillet 1691.

IX. — *Jérôme Coquebert*, 1er du nom, écuyer, sgr de Touly, né audit lieu en 1671, épousa à Nouvion, le 26 novembre 1697, Marie-Thérèse de la Boue, fille de Pierre, baron d'Étréaupont, décédée à Nouvion en 1753, et inhumée en l'église Saint-Denis dudit Nouvion.

Dont :

1° Jérôme, qui suit :

2° André, né à Nouvion en 1707, procureur du Roi et échevin de Creil, inhumé en l'église de ce lieu, le 22 septembre 1763 ; il épousa en 1735 à Creil N.....

3° Marie-Anne-Thérèse, née le 26 juin 1708.

4° Jean-Baptiste (2 octobre — 3 octobre 1709).

5° Marie-Anne, née le 25 octobre 1710.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

X. — *Jérôme Coquebert de Touly*, IIe du nom, écuyer, seigneur dudit lieu, né en 1711 à Nouvion, conseiller du Roi, chevalier de Saint-Michel, contrôleur des guerres et de la maison du Roi, épousa en 1753 à Paris (paroisse Saint-Méry) Madeleine Françoise Respingès du Ponty : il mourut à Creil en 1781.

Dont :

XI. — 1° *Alexandre*, qui suit.

2° Augustin, né à Paris en 1756, marié en 1780 de N..... Chatillon, sans enfant.

3° Marie-Marguerite, née à Paris en 1757, mariée à Creil en 1779, à messire Nicolas Gélin, pensionnaire du Roi.

4° Anne-Françoise, née à Paris en 1759, décédée à Senlis en 1738.

5° Jérôme-Salomon, né à Creil en 1766, marié à Paris en 1792 à Anne-Louise de Buire, mort audit Paris sans enfant en 1793, le 11 nivôse.

XI. — *Alexandre Coquebert de Touly*, écuyer, né à Paris le 20 janvier 1759, épousa à Versailles en 1787, Louise-Marguerite de Bonnefoy du Charmel fille d'Antoine, chambellan de Louis XVI. Il mourut à Orléans en 1837.

Dont :

XII. — 1° *Alexandre-François*, qui suit, né à Paris, le 5 septembre 1792.

2° Antoinette-Madeleine, née à Paris en 1789, y décédée en 1864.

3° Pierre-Alexandre, décédé le 19 fructidor, an V.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

XII. — *Alexandre Coquebert de Touly*, écuyer, épousa Marie Madeleine Cimetier, et décéda en 1859.

Dont :

1° Louise-Antoinette-Amélie (1825-96).

2° Henri-François-Marie (1827-34).

3° Isidore, né et décédé le 7 octobre 1833.

4° Henri-Emile-Ernest (1835-42).

5° Jules-Louis-Marie, qui suit.

XIII. — *Jules Louis-Marie Coquebert de Touly*, né à Orléans le 10 décembre 1836, épousa en 1873 Marie-Louise-Germaine Gauthier.

Dont :

1° Pierre-Louis Alexandre, né le 20 août 1873.

2° Henri-Jules-Joseph, né le 11 juillet 1876, lieutenant d'infanterie coloniale.

3° Paul-Marie-Edmond, né le 12 février 1878, prêtre de la Société des missionnaires du Sacré-Cœur.

4° Marthe-Marie-Gabrielle, née le 10 août 1879.

§ II. — BRANCHE DE LA FAUCONNERIE

VI. — *Simon III Coquebert*, fils aîné de Jean, et de Marguerite Béguin, (1570, 8 septembre 1633), seigneur de Crouy, et de Montfort, Président en l'élection, épousa Jeanne Boulet, fille de Pierre, seigneur de Verzenay, tandis que son frère Thomas épousait la sœur de celle-ci, Nicole Boulet Il mourut à Reims le 8 septembre 1633.

Les héritiers de Pierre Boulet, père des deux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dames Coquebert ci-dessus, sont tous nommés par l'acte de partage qui suit :

« L'an 1599, le 14e jour de mars, sont comparus honneste homme maistre Nicolas Boulet, receveur des Tailles et Aydes en l'Eslection de Reims, demandeur en matière de partaige ; Symon Cocquebert le Jeusne, marchand, Jehanne Boulet, sa femme ; Jehan Cachette le Jeusne, Damoiselle Barbe Boulet, sa femme ; Thomas Cocquebert, damoiselle Nicolle Boulet, sa femme,.... tous héritiers de feu Maistre Pierre Boulet, vivant, Président en l'Eslection de Reims, demourant à Reims ; deffendeurs... etc.

Ledit héritage, comprenant censes, terres et bois aux terroirs de Montois, Saint-Souplet, Verzenay, est donc divisé en 5 lots. »

(Chartrier de Belleaucourt, *dossiers Coquebert*).

De Simon Coquebert et de Jeanne Boulet sont issus :

VII. — 1° *Jean*, qui suit, seigneur de Mutry.

2° Gérard, auteur de la branche des seigneurs de Crouy, de Montbret, et de Romain.

3° André, auteur de la branche des seigneurs de Montfort.

4° Pierre Coquebert, mari de Marguerite Chertemps ; dont :

A.) André, chanoine de Saint-Timothée ;

B.) Louise, femme de Henri Lespagnol, seigneur de la Mite, fils de François, et de Marie Coquebert.

5° Elisabeth, née en 1589, mariée en 1606 à Jean Lespagnol, seigneur de Muire, fils de Jean, et de Jeanne Loreignol.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

6° Barbe, née en 1593, mariée à André d'Aoust, seigneur de Bucy, trisaïeule de Louise de la Garde, comtesse de Polignac en 1742.

VII. — *Jean Coquebert*, seigneur de Mutry, épousa Elisabeth de la Salle, fille de François, et de Jeanne Lespagnol.

Dont :

1° Gérard

2° Jean, chanoine de Saint-Augustin.

3° André, aussi chanoine de Saint-Augustin.

4° François, item.

5° Louis, item.

6° Simon, qui suit.

7° Lancelot, mort à 20 ans.

8° Marguerite, femme de Louis Coquebert, fille de Thomas, et de Marie de Chaalons.

9° Jeanne, religieuse.

10° Antoinette, item.

VIII. — *Simon Coquebert*, seigneur de la Fauconnerie, capitaine de l'Arquebuse, épousa :

1° Barbe Noblet ;

2° Marie Maillefer en 167...

Dont :

Simon, qui suit.

IX. — *Simon Coquebert de la Fauconnerie*, écuyer, naquit en 1675 et fut inhumé aux Cordeliers le 14 décembre 1735. Président des Trésoriers de France et lieutenant des habitants, il épousa Marguerite-Angélique Coquebert de Montfort, fille d'Etienne, et d'Antoinette Le Clerc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dont :

1° Jean-Baptiste de Coquebert, écuyer, né paroisse Saint Pierre le 20 décembre 1709, capitaine au régiment de Champagne, blessé à Prague en 1734, et à Fribourg en 1744.

2° Henri Coquebert de la Fauconnerie (20 juin 1704-15 juin 1781), président des Trésoriers de France, lieutenant des habitants. Il eut l'honneur de haranguer la Reine en 1765 et fut plusieurs fois député à la Cour.

Il épousa à Reims le 18 décembre 1750 Marguerite Coquebert de Mutry, fille de Jean-Baptiste, écuyer seigneur dudit lieu, et de Catherine Lepoyvre de Villers (1).

3° Antoine Remy Coquebert, conseiller au Parlement de Metz, épousa Louise-Charlotte Coquebert de Montfort, fille de Remy Joseph et de Louise-Marguerite Coquebert.

§ III. — RAMEAU DE MONTBRÉT

VII. — *Gérard Coquebert, seigneur de Crouy, et de La Marlière*, fils de Simon III, et de Jeanne Boulet, naquit à Reims en 1597, et épousa vers 1624, Renée Coquebert, fille de Nicolas, seigneur d'Acy et de Barbe Bachelier (2). Il mourut le 6 septembre 1667 en la dite ville.

(1) Henri Coquebert a tenu à Reims une très grande place. La gravure du portail de Saint-Pierre de Reims lui a été dédiée par Robert. On y remarque ses armoiries surmontées d'une couronne de marquis.

(2) Marie Bachelier, sœur de Barbe, épousa Jean Colbert, seigneur du Terron, aïeul de Jean-Baptiste Colbert.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dont :

1° *Nicolas*, qui suit.

2° Christophe Coquebert, né en 1624, seigneur de la Marlière, capitaine au rég^t de Schulemberg, blessé le 3 juillet 1654 au siège d'Arras, décédé après 15 jours de souffrances, et inhumé aux Cordeliers de cette ville devant le Maître-Autel (1).

VIII. — *Nicolas Coquebert,* écuyer, seigneur de Montbret, et Crouy, conseiller au parlement de Metz en 1668, épousa le 4 octobre 1649, Jacqueline de la Salle, fille de Jean, et d'Antoinette Coquebert. Il mourut à Reims le 16 octobre 1687, âgé de 83 ans (2).

Dont :

1° Jean-Baptiste qui suit.

2° Gérard-Joseph Coquebert de Crouy, chanoine de Reims, né en 1657, décédé à Gonesse en 1703.

IX. — *Jean Baptiste Coquebert, chevalier, seigneur de Montbret,* (1653-1711), conseiller maître en la Chambre des Comptes, épousa en 1678 Marie Roland, fille de François, écuyer, seigneur vicomte de Romain (aïeul maternel du fameux diacre François de Paris) et de Perrette Barré.

Dont :

1° Jean-François qui suit :

2° Nicolas, auteur du rameau des seigneurs de Crouy et Romain.

(1) Aujourd'hui emplacement de deux hôtels contigus, appartenant à M. Cabuil, avocat, rue des Récollets.

(2) Il fut plusieurs fois député par sa compagnie vers le roi Louis XIV. — Le 15 janvier 1672 il bailla à louage la maison de la *Basse Muire* près Reims.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3° Marie-Thérèse, née en 1681, visitandine à Paris, au couvent de la rue du Bac.

4° Marie-Madeleine, dite Mlle de Montbret (1697-1721).

X. — *Jean-François Coquebert*, chevalier, seigneur de Montbret, né à Paris le 11 mars 1683, épousa en 1709 Charlotte Herbinot, fille de François, conseiller au Châtelet et de Charlotte Cousinet. Il était lui-même conseiller du Roi, et correcteur en la Chambre des Comptes.

Il mourut en 1735.

Dont :

1° Jean-Baptiste, né à Paris en 1711, mort en 1795, conseiller à la Cour des Comptes en 1736.

2° Jean-François, qui suit.

XI. — *Jean-François Coquebert*, chevalier, sgr de Montbret, (6 avril 1715-1789), conseiller à la Cour des Comptes, épousa en 1752 Geneviève Hazon, fille de Jean-Baptiste, écuyer, conseiller au Châtelet, et de Charlotte le Couteulx.

Dont :

1° Antoine-Jean, qui suit.

2° Charles-Etienne, né en 1755, créé baron de Montbret en 1809, chevalier de la Légion d'honneur, voyageur connu dont le portrait a été lithographié (1).

Il épousa en 1780 Charlotte Hazon, fille de Barthélemy-Michel Hazon, écuyer, et de Marie-Madeleine Malinguehen.

(1) En 1815, il fut ministre plénipotentiaire de France auprès des Alliés, après avoir été au temps de l'Empire, ministre du roi Louis de Hollande.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dont :

A.) Antoine, né à Hambourg en 1781, mort au Caire en 1801, au cours d'un voyage d'exploration.

B.) Barthélemy, né à Hambourg en 1785.

C.) Eugène (1785-1849), orientaliste célèbre, qui légua à la Bibliothèque de Rouen 60 000 volumes, et une ferme de 210 000 fr.

D.) Cécile, mariée en 1800 à Alexandre Brongniart, directeur de la manufacture royale de Sèvres, correspondant de l'Institut, etc.

3° Antoine-Romain, chevalier, seigneur de Montbret, né en 1767, lieutenant-colonel, aide de camp du général Custine.

XII. — *Antoine-Jean Coquebert*, chevalier seigneur de Montbret, conseiller à la Cour des Comptes, puis à la Cour d'Appel d'Amiens, était né en 1753 à Paris. Le 8 avril 1788, il épousa au château de Romain, près Fismes :

Simone Rose Coquebert de Romain, fille de Christophe et de Jeanne Françoise Roland. Elle mourut à Paris le 11 octobre 1791, âgée de 21 ans.

Dont : Auguste, qui suit.

Le 15 juillet 1800, Antoine-Jean épousa en secondes noces, audit château de Romain, Marie Henriette Coquebert, sœur germaine de sa première femme, veuve en 1792 de Samson Marie le Scellier, chevalier, seigneur de Blécourt, officier au régiment de Condé Dragons.

Dont :

1° Gustave, né en 1804, décédé à Paris en 1836.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2° Charlotte Octavie, née en 1802, mariée en 1825 à Pierre Doé de Maindreville, ancien conseiller à la Cour d'Amiens : dont 5 fils et 2 filles.

XIII. — *Auguste Romain Coquebert de Montbret*, né en 1790, mort à Romain en 1840, chevalier, conseiller du Roi, conseiller en la Cour d'Amiens, épousa en 1824 Elisabeth Louise Coustant d'Yanville, née à Senlis en 1803.

Dont :

1° Auguste-Paul, qui suit.

2° Charlotte-Henriette, née en 1828, mariée à Compiègne en 1851 à Charles-Ernest Debonnefoy de Montbazin, ingénieur civil, dont trois enfants.

3° Marie-Antoinette, sœur jumelle de la précédente, mariée à Compiègne en 1855 à Amédée de Guillebon, sous-inspecteur des forêts. Dont un fils.

4° Marie-Caroline-Gabrielle, née à Romain en 1840, mariée à Raymond le Harivel de Mézières.

XIV. — *Auguste-Paul Coquebert de Montbret*, mort à Versailles le 31 décembre 1888, ancien capitaine au 2e régiment de cuirassiers de la garde impériale, épousa à Laval en 1861 Anne Marguerite Bernard-Dutreil, née en 1835, fille de Jules Bernard-Dutreil, ancien officier du génie, représentant à l'Assemblée Nationale en 1848 et 1871, sénateur en 1875, et de Pauline Lemounier de Lorière.

Dont une fille :

Elisabeth-Jeanne qui suit.

XV. — *Elisabeth-Jeanne Coquebert de Montbret*, née à Laval le 19 novembre 1862, épousa à Versailles, le 12 janvier 1886 Paul-Augustin-Marie,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comte de Méhérenc de Saint-Pierre, né le 23 août 1854, ancien officier de marine.

Dont :

1° Simone-Marie-Josèphe, née à Versailles le 26 mars 1887.

2° Paul-Augustin-Marie, né à Versailles.

3° Yves-Romain-Gaston-Marie, né au château de Romain le 22 juillet 1891.

4° Jacqueline, née audit château en janvier 1893.

§ IV. — RAMEAU DES SEIGNEURS DE CROUY ET ROMAIN

X. — *Nicolas Coquebert*, ch^er^, seigneur de Crouy, fils de Jean-Baptiste, et de Marie Roland, né à Paris en 1694, épousa Anne-Gérardine-Félicissime de Bignicourt, fille de Christophe, seigneur de Chambly, Chenay et Merfy et de Nicole Rogier de Ludes. Il mourut à Reims le 30 mars 1748.

Dont :

1° Christophe-Nicolas, qui suit.

2° Joseph Remy, ch^er^, seigneur de Bussy, capitaine au régiment de Champagne (1724-54).

3° Marie-Nicole-Charlotte, clarisse à Reims (1720-71).

4° Marie-Anne-Félixe, aussi clarisse à Reims (1726-68).

5° Jeanne-Marguerite, dite Mademoiselle de Bussy (1728-70).

XI. — *Christophe-Nicolas Coquebert*, ch^er^, seigneur de Crouy, Courcelles, La Neuvillette, vi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comte de Romain, capitaine au régiment de Guyenne, chevalier de St-Louis, (1722-93), blessé à la bataille de Hastenbeck, épousa Jeanne Françoise Roland, (fille de Pierre, écuyer, et de Jeanne-Elisabeth de Récicourt), décédée en mars 1805.

Dont :

1° Christophe Pierre, qui suit :

2° Charlotte, mariée au château de la Malle, près Reims, à André d'Ivoiry, chevalier de St-Louis, ancien capitaine commandant au régiment de Bouillon (9 sept. 1789). Il mourut en 1807, et sa femme en 1812 en la ville de Reims.

3° Marie-Henriette, mariée, à Samson le Scellier de Blécourt, puis à Antoine-Jean Coquebert de Montbret, après le décès de Rose-Simone ci-dessous.

4° Rose-Simone (1770-91) mariée à Antoine-Jean Coquebert de Montbret.

5° Anne, mariée à Ladislas-Louis de La Goille de Courtagnon.

XII. — *Christophe-Pierre Coquebert de Romain*, né à Reims le 18 février 1777, émigra ; il servit dans les chevaliers de la Couronne, fut garde du corps, et épousa, le 5 octobre 1803, Alexandrine-Françoise Aubé de Bracquemont, (fille de Louis-Alexandre, capitaine de cavalerie, et de Louise de Fay d'Athies,) décédée le 1er mai 1813, âgée de 31 ans.

Dont :

Claire-Honorine Coquebert de Romain, née le 8 mars 1805.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

§ V. — RAMEAU DES SEIGNEURS DE MONTFORT

VII. — *André Coquebert de Montfort*, 3e fils de Simon III, et de Jeanne Boulet, lieutenant particulier au bailliage de Reims, lieutenant des habitants de 1660 à 1665, épousa Marie Arnoulet.

Il mourut le 6 mai 1671, et fut inhumé aux Cordeliers.

Dont :

1° Etienne, qui suit.

2° Gérard, auteur du rameau des seigneurs de Mutry et Taisy.

VIII. — *Etienne Coquebert de Montfort*, lieutenant particulier au bailliage de Reims, épousa en août 1665, Antoinette Le Clerc, fille de Jacques, et de Nicole Frémyn.

Dont :

1° Remy, qui suit.

2° Louis, alias Henry Joseph, conseiller au parlement de Metz, mari de Louise-Marguerite Coquebert.

Dont : Louise-Charlotte.

3° Simon, lieutenant des habitants en 1733, trésorier de France, connu pour son érudition.

4° Marie, femme de Charles Béguin de Sausseuil, conseiller à la Cour des Monnaies, décédé le 2 février 1689.

5° Louise-Charlotte, femme de Louis-Charles Béguin, écuyer, seigneur de Coëgny, Châlons-sur-Vesle et Rocquincourt, lieutenant particulier au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bailliage, fils de Simon, et de Catherine d'Escannevelle, mort à Chaillot le 29 juin 1717.

6° Marguerite-Angélique, femme de Simon Coquebert de la Fauconnerie, écuyer, fils de Simon, et de Marie Maillefer ; Marguerite décéda le 14 juillet 1734, et son mari en 1735.

IX. — *Remy-Joseph Coquebert de Montfort*, écuyer, né vers 1668, conseiller au parlement de Metz, épousa à Saint-Pierre de Reims, le 15 février 1706, Louise-Marguerite Coquebert, fille de François, conseiller en l'élection, et de Marie Favart.

Dont :

1° Antoine-Etienne qui suit.

2° Jean-Joseph, conseiller au parlement de Metz, époux à Vadenay en 1743 de Marie-Charlotte Blanchon de Juzancourt, mort à Reims en 1756.

Dont :

A.) Alexis-Pierre Nicolas, né à Reims sur Saint-Pierre le 15 février 1748.

B.) Catherine-Charlotte, mariée en 1762 à Jean-Henry Leleu, seigneur d'Aubilly, receveur des finances à Reims, fils d'Henry, et de Marguerite Mongras.

3° Louise-Charlotte.

4° Marguerite-Angélique.

X. — *Antoine-Etienne Coquebert de Montfort*, écuyer, conseiller au parlement de Metz, épousa à Ludes le 12 août 1744, Marie Françoise Hiéronyme Rogier de Ludes, fille de Charles, capitaine au régiment d'Auvergne, et de Marie-Simone Lespagnol.

Dont :

1° Antoine-Charles-Louis, né en 1752.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2° Antoinette-Charlotte-Marie, mariée le 21 août 1764 à Nicolas-François Branche de Flavigny, fille de Nicolas, et de Marie-Charlotte Marquette.

XI. — *Antoine-Charles-Louis Coquebert de Montfort*, épousa Anne-Julie-Jeanne Lévesque de Pouilly, fille de Jean-Simon, et de Marie-Anne-Julie Hocquet.

Dont une fille, Alexandrine-Angélique Coquebert de Montfort, femme d'Antoine-François Maillefer.

§ VI. — RAMEAU DES SEIGNEURS DE MUTRY ET TAISY

VIII. — *Gérard Coquebert*, écuyer, secrétaire du Roi, seigneur de Ponchoire et des Grandes Fontaines, major des milices de Reims, épousa le 21 février 1666 Barbe Roland, fille de Pierre, et de Madeleine Maillefer.

Dont :

1° Pierre, mort en bas-âge.

2° Simon-Joseph, chanoine de Saint-Augustin.

3° Pierre-Joseph, avocat.

4° Louis-Remy, mort à 3 ans.

5° Jean-Baptiste, qui suit.

6° Elisabeth, morte en bas-âge.

7° Marie-Madeleine, religieuse de Saint-Pierre.

8° Marie-Anne, mariée à Jean Lévesque de Bussy, fils de Jean, et de Roberte Josseteau.

9° Elisabeth (1669-1733), mariée le 28 janvier 1687 à Jean-Baptiste Maillefer, capitaine receveur de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la ville, décédé en 1597, fils de Jean, capitaine de ville, et de Marie Lefèvre.

IX. — *Jean-Baptiste Coquebert*, écuyer, seigneur de Mutry, (1683-3 novembre 1738) épousa le 15 décembre 1710, Catherine-Françoise Lepoyvre, fille de Nicaise, vicomte de Villers aux-Nœuds, seigneur de Chamery, procureur du Roi en l'élection, et de Thérèse Baron, mariés le 30 août 1681.

Dont :

1° Gérard-Joseph, qui suit.

2° Jean-Baptiste-Joseph Coquebert de Taisy, écuyer, (24 août 1716-10 septembre 1757), conseiller à la cour des Monnaies à Paris, épousa Marie-Thérèse Favart de Richebourg, fille de Henry-Louis, conseiller du Roi, et d'Elisabeth Petit.

Dont :

A.) Claude-André-Jean-Baptiste, (15 janvier 1758-8 octobre 1815), lieutenant au régiment de Bresse, se distingua dans la guerre d'Amérique, particulièrement à Yorktown, émigra, fut major d'infanterie à l'armée des Princes ; blessé en 1796 à Oberkanlach, chevalier de Saint-Louis, collaborateur de Michaux dans la biographie universelle, savant bibliophile.

B.) Anne-Thérèse-Joséphine, femme de François Aubry d'Arancey, écuyer, seigneur de Chastillon, officier d'artillerie, décédée à Reims le 10 mars 1825, âgée de 69 ans.

C.) Elisabeth-Henriette, (9 oct. 1756-7 octobre 1811), mariée sur Saint-Hilaire le 11

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

janvier 1780, à Godefroy-Joseph, baron de Romance, seigneur d'Inaumont, Arnicourt et Séry, officier de dragons, fils de Philippe-François-Louis, et de Geneviève-Louise de Grandcourt.

3° Marie-Jeanne-Elisabeth, femme le 21 mars 1744, d'André Forzy, élu.

4° Elisabeth-Marie-Madeleine, née en 1720, mariée le 17 avril 1747, à Antoine Maillefer, fils d'Antoine, conseiller du Roi, président des trésoriers de France à Châlons, et de Marie-Anne de la Salle.

5° Marguerite-Catherine, mariée le 24 novembre 1750 à Henri Coquebert, écuyer, seigneur de la Fauconnerie, président des trésoriers de France, fils de Simon, et de Marguerite Coquebert.

X. — *Gérard-Joseph Coquebert de Mutry*, écuyer (24 août 1713-19 mars 1767) épousa le 24 décembre 1744 Anne-Thérèse Favart de Richebourg, belle-sœur de son frère.

Dont :

Henriette-Elisabeth, née en 1766, mariée sur St-Hilaire à Antoine-Jean-Baptiste-Félix Lespagnol de Rocquincourt, écuyer, conseiller du Roi, chevalier d'honneur ès sièges royaux de Reims, fils de Nicolas-Antoine, écuyer, seigneur de Court et Vilette, et de Madeleine Petit.

Nous croyons utile de donner le tableau généalogique d'une branche de la famille de la Salle peu connue, et qui se relie aux Coquebert, par de nombreuses alliances énoncées au cours de ce travail.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

I. — *Jean-Marie de la Salle*, deuxième fils de François (1562-1624), et de Jeanne Lespagnol, épousa Antoinette Coquebert, fille de Simon et de Marie Branche.

Dont :

1° Simon, décédé à Versailles en 1684.

2° Jean, qui suit.

3° Louis, secrétaire du Roi, qui suivra.

4° Jacqueline, femme de Nicolas Coquebert de Crouy.

5° Anne, femme de Gérard de Bignicourt de Bussy, fils de Christophe, et d'Isabeau Coquebert.

II. — *Jean de la Salle*, épousa Nicole Marlot.

Dont :

1° Jean-Baptiste, époux d'Elisabeth de Proisy.

2° Nicolas, capitaine des arquebusiers, époux de Jeanne Coquebert, fille de Jean, et de Barbe Amé.

3° Rose, femme de Charles Briçonnet, chevalier, seigneur de Launay.

4° Suzanne, femme de François de Wallon, seigneur de Courcelles, capitaine aux grenadiers, à qui le président André Coquebert de Belleaucourt racheta partie de ce fief, venu à François du chef de son aïeule Antoinette Coquebert.

5° Marie, religieuse à Saint-Etienne, décédée en 1697.

II *bis*. — *Louis de la Salle*, secrétaire du Roi, 1[t] des habitants, épousa Marie Coquebert, fille de Simon, et d'Isabeau Lespagnol.

Dont :

1° Simon de la Salle, conseiller du Roi, marié en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1688 à Paris à demoiselle Fournier, dont une fille, madame Noblet, dame de Romery.

2° Louise-Marie, femme 1° : d'Hermann Baudon de Neuville ; 2° de Nicolas Frizon de Blâmont, conseiller au parlement de Paris.

CHAPITRE VI

BRANCHE DE NEUVILLE

VII. — *Simon Coquebert,* seigneur de Bullin, fils de Pierre, et de Jeanne de la Salle, épousa Jeanne Amé.

Dont :

1° Pierre, prieur de Saint-Léger.

2° Pierre-Simon, seigneur d'Estrebarry et Doy, marié en 1696 à Henriette d'Artaize, dont un fils N.. .. Coquebert, seigneur de Bélamour.

3° Remiette, mariée à N... Cousin, conseiller, secrétaire du Roy, avocat du roi à Soissons.

4° Henry, seigneur de Neuville, qui suit.

5° Jean-Baptiste, capucin.

6° Joseph, juge-garde à la monnaie de Reims, marié à Anne Maugeot.

7° Claude, religieuse.

8° Anne, religieuse

9° Barbe, décédée en 1674.

VIII. — *Henry Coquebert*, sgr de Neuville, fut obligé de s'enfuir en Angleterre, à la suite d'un duel où il avait tué son adversaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 6 août 1696 il épousa en la paroisse Saint-James de Londres, Marie-Louise Pachquereau, alias Pasquereau.

Après de nombreuses démarches, il obtint l'autorisation de rentrer en France, sous la condition de rester en Bretagne.

Il mourut, ainsi que sa femme, en la paroisse de Sion (Comté Nantais).

Henry Coquebert de Neuville fut, à la suite de son duel, exclu de la succession de son père. L'acte d'exhérédation institua pour héritier principal Pierre Simon Coquebert, seigneur d'Estrebarry.

IX. — *Henry-Charles Coquebert*, sgr de Neuville, fils d'Henry, et de Marie Louise Pachquereau, né à Sion en 1703, épousa en 1734, à Nort, Marguerite Herbert, fille de Pierre, seigneur de la Bernardière et de Marguerite Bonnet ou Bouvet. Il mourut à Plénée en 1764 et sa femme à Nort en 1766.

Dont un fils qui suit.

X. — *Jean-Baptiste Coquebert*, sgr de Neuville, et de la Rabinière, né à Nort en 1736, épousa à Rennes, Julie-Marthe Moreau, fille de Jean-François, seigneur des Hayes, procureur au parlement de Bretagne, syndic de la ville de Rennes, et de Julie-Angélique de Bédée de la Bouétardaye, cette dernière tante de Châteaubriand et de ses frères et sœurs. Ceux-ci sont représentés aujourd'hui par les familles de la Tour du Pin-Verclause, de Durfort-Civrac de Lorge, de Carayon Latour, etc.

Jean-Baptiste Coquebert, mourut à Nort en 1800 et sa femme à Nantes en 1819.

Dont :

1° Jean-Baptiste Remy Joseph, qui suit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

2° Louis-Stanislas, qui suivra.

3° Louis-Benjamin, qui suivra.

4° Alexandre-Auguste, qui suivra

5° Annibal-René-Félix, qui suivra.

6° Annibal-Gédéon (1782-1820).

7° Théodore-Auguste (1786-1835).

8° Marie-Isidore, qui suivra.

9° et neuf autres fils morts en bas âge.

XI. — *Jean-Baptiste-Remy-Joseph Coquebert de Neuville*, né à Nort en 1767, payeur général à Nantes, épousa en 1793 à Lorient, Marie-Angélique Duquesnel.

Dont Wilfrid-Benjamin, et Napoléon Stanislas.

XII. — *Wilfrid-Benjamin Coquebert de Neuville*, né à Nantes en 1804, autorisé à reprendre le titre de vicomte de Berthenay, épousa Marie-Louise Le Grand de la Lirais, décédée en 1900.

Dont trois enfants.

XIII. — 1° *Wilfrid, vicomte de Berthenay*, trésorier payeur en Cochinchine, époux de Jeanne de Beaussire de Seyssel, décédé en 1899, laissant un fils, Jean, né en 1881.

2° Marthe, non mariée.

3° Marie-Louise, épouse de Sir J. Straker, gentilhomme irlandais.

XII. — *Napoléon-Stanislas Coquebert de Neuville*, né en 1803, payeur général du Cantal, épousa sa cousine, demoiselle Coquebert de Neuville.

Dont :

Lionel, époux de Claire de Pagèze de Lavernède.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dont trois enfants :

1° Léonce, ingénieur du génie maritime, marié en 1903 à Yvonne de Lapierre de la Rouvière.

Dont :

Anne-Marie, née le 1er mars 1904.

2° Pierre, né en 1877, décédé en 1902 sous-lieutenant au 3e cuirassiers.

3° Yvonne.

Napoléon-Stanislas épousa en 2e noces demoiselle N..... et en eut un fils, René, mari de Léonie Tausserat.

XI. — *Louis-Stanislas Coquebert de Neuville*, né à Nort en 1772, épousa en 1799 Michelle-Marie Bridon-Gicquelière.

Dont :

1° Julie-Marie, épouse en 1835 de Charles Liénard.

Dont Karl, marié en Angleterre, et père de neuf enfants : Karl, Marie, Aubrey, Pierre, Lucie, Kerwinn, Gabrielle, N..., et N...

2° Stanislas, marié en 1837 à Eugénie de l'Epine.

XI. — *Louis-Benjamin Coquebert de Neuville*, négociant à Nantes, inventeur des assurances, épousa à St-Malo en 1824, Emilie Bossinot, fille de Louis, ancien officier de marine, et de Théodore Guillemant des Peschers.

Dont :

1° Henry-André-Benjamin, né en 1829, mari de Nelly Grimart. Dont Louis, en religion le R. P. Benoît, prémontré.

2° Charles-Benjamin, célibataire, fixé à Paris.

3° Jules-Benjamin, qui suit.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XII. — *Jules-Benjamin Coquebert de Neuville*, docteur en droit, ancien avocat à la cour de Paris, épousa le 19 avril 1869 Juliette Moreau.

Dont :

1° Roger, lieutenant au 10e d'artillerie, marié en 1902 à Jehanne de Lépinau. Dont : Roger (1904) et Nicole (1905).

2° Louise, née le 29 octobre 1873, mariée en 1900 à Saint-Fort Mortier, ingénieur décédé le 8 janvier 1902 à Hanoï. Dont Saint-Fort, né le 5 janvier 1902.

3° Hélène, mariée le 12 août 1901 à Alain-François Le Clerc de la Herverie.

Dont : Simone, née le 24 juin 1902, et Jean-Baptiste en 1904.

4° Marthe, mariée en 1904 au baron de Lépinau.

Dont : Pierre, né le 2 février 1906.

5° Jean.

XI. — *Alexandre-Auguste Coquebert de Neuville*, payeur de la marine à Lorient, major de la garde nationale, épousa à Lorient en 1815 Adèle-Catherine Le Lubois de Marsilly.

Dont :

1° Julie-Marie, mariée en 1837 à Augustin Pocquet de Livonnière, sans postérité.

2° Alexandre-Auguste, (1818-21).

XI. — *Annibal-René-Félix Coquebert de Neuville*, négociant à Nantes, épousa en 1813 Marie-Joséphine-Amaranthe...

Dont :

1° Marie-Antoinette, femme de M. Gerbier.

2° Armand-Benjamin, bâtonnier des avocats de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nantes, marié à demoiselle Milrau. Dont : Félix, magistrat démissionnaire, avocat à Nantes, mari de Suzanne Bertrand.

XI. — *Marie Isidore Coquebert de Neuville*, née à Nort en 1791, épousa en 1820 Jean-François Guillemant des Peschers.

Dont :

1° Auguste, né à Nantes le 6 août 1821.

2° Jules, ingénieur, directeur à Paris de la Société internationale des câbles sous-marins, né à Nantes en 1822.

3° Marie, née à Nantes en 1824, femme de M. Le Chauff de....

Sans postérité.

4° Henry.

Ici s'arrête l'ensemble des documents que nous avons pu réunir sur l'antique race des Coquebert. Le lecteur a constaté, que, magistrats, soldats, savants ou religieux, ils ont tous servi la France et l'Eglise avec un zèle inlassable, et parfois même avec éclat.

Formée à ces exemples, leur postérité ne saura forligner.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

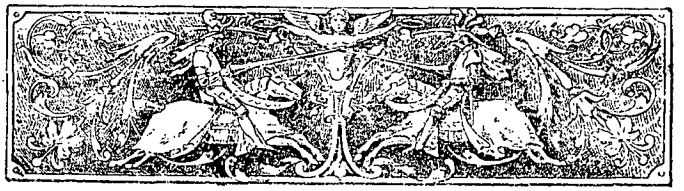

LES

ARMOIRIES DANOISES

Il existait jusqu'en ces derniers temps un seul nobiliaire danois, le *Lexicon over adelige Familier i Danmark, Norge og Hertugdommene*, publié à Copenhague en 1787. L'ouvrage était incomplet, et renfermait de nombreuses erreurs : ces défauts ne l'avaient d'ailleurs pas empêché de devenir assez rare. Sous les auspices de la « Société pour la publication de l'Annuaire de la Noblesse », MM. Thiset et Wittrup viennent de faire paraître un nouveau dictionnaire de la noblesse : *Nyt dansk Adelslexicon forteg nelse over dansk Adel i Fortid og Nutid*(1).

L'œuvre embrasse :

1° La noblesse danoise proprement dite, noblesse de race ou anoblis.

2° La noblesse d'origine étrangère ayant joui en fait, au moyen-âge, des privilèges de la noblesse danoise, ou ayant obtenu, depuis le XVIe siècle, des lettres de reconnaissance.

(1) Copenhague, Vilh. Tryde, in-8°, 365 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les notices sont au nombre d'environ deux mille (1). Elles comprennent la description des armoiries, avec relevé des variantes s'il y a lieu ; l'indication du plus ancien membre connu, s'il s'agit d'une famille appartenant à la noblesse de race danoise, et, dans les autres hypothèses, la date des diplômes avec désignation des personnes gratifiées ; le nom du dernier mâle avec la date de son décès, lorsque la famille est éteinte, et enfin la bibliographie.

Les familles d'origine étrangère sont assez nombreuses en Danemark : le dictionnaire en relève plus de deux cent vingt. Cent cinquante environ sont originaires d'Allemagne (2); quelques-unes

(1) Une famille peut être l'objet de plusieurs notices, lorsque plusieurs de ses membres ont été l'objet de concessions distinctes. Les Bülow, pour n'en citer qu'un exemple, comptent 17 notices,

(2) Viennent d'Allemagne, sans désignation plus spéciale : Boistrup, v. Dohna, v. Ehrenstein, Finkenov, Flemming, Gersdorff, v. Han, v. der Schulenburg, v. See.

Viennent du Mecklembourg : v. Aschersleben, Augustin, Barner, v. Barstorff, Behr, Below, Bernstorff, Bülow, Giordsen, Hobe, v. Holstein, Kabel, v. Kardorff, Ketelhut, v. Knuth, v. Lehnsten, v. Levetzow, v. Linstow, v. Lowzow, v. d. Lühe, Lützan, Metzeke, Moltke, v. Oertz, Oldenburg, Peccatel, Pentz, Plessen, Preen, v. Raben, v. Restorff, Reventlow, v. Rohr, Romer, Schack, Schepelitz, Smecker, v. Sperling, Strahlendorfl, Styke, Venstermand, v. Vieregg, v. Witzen, v. Zepelin.

Viennent de Poméranie : v. Ahnen, v. Blücher, Dechow, Grope, Güntelberg, v. Koppern, Kruchow, v. d. Lanken, v. Lepel, Maltzan, Massow, Mord, Obelitz, v. der Osten, Paslik, Petersdorff, v. Podewils, v. Rade, Rammel, Reberg, Reedtz, Scharffenberg, v. Staffeldt, v. Thun, Trampe, v. Wakenitz, Wardenberg, Wedell, v. Voss.

Viennent du Brandebourg : Barby, v. Barnewitz, v. Bredow, Grabow, Hohendorff, Kratz, v. Milow, v. Oppen, Qvitzow, v. d. Schulenburg, Winterfeld.

Viennent de la Saxe : v. Dehn, Gesow, v. d. Groeben v.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

viennent des Province Baltiques (1), de Suède (2), de Norvège (3) ou de France (4) ; un très petit nombre d'Ecosse (5), d'Irlande (6), d'Italie (7), de

Haugwitz, v. Korbitz, Lüttichau, Oberg, Setwitz, Wolframsdorff.

Viennent de Brême : Bardenfleth, Barfus, Düring, Krogh, v. d. Kuhla, Marschalch, Schult.

Viennent de Westphalie : Anrep, Callenberg, Fridag, Fürstenberg, Haxthausen, Karsenbrock.

Viennent de Silésie : Eberstein, Hedemann, Ketelberg, Saldern.

Viennent de Franconie : Heidersdorf, af Holsten, v. Kinsberg, v. Reitzenstein.

Viennent de Hesse : Bechtolsheim, v. Diede, v. Papenheim.

Viennent de Lubeck : v. Alen, Grott, Grœverod.

Viennent de Lünebourg : v. Hitzacker, v. Schleppegrell.

Viennent de Lusace : Thermo, v. Waltersdorff.

Viennent de Misnie : v. Bommelberg, Gensing.

Viennent de Thuringe : Gleichen, v. Mehlen, Schenck.

Viennent d'Autriche : Walkendorff.

Viennent de Bavière : Parsberg.

Viennent de Hanove : Hardenberg.

Viennent de Moravie : Schaffalitzky.

Viennent d'Oldenbourg : v. Ellbrecht.

Viennent de Prusse : Rappe.

Viennent de Styrie : Unger.

(1) Livonie : Due, Fircks, Nettelhorst ; — Courlande : v. Offenberg, de Roklenge, Wittinghof.

(2) Bonde, Ehrencron, Forsten-Slægten, Ged, Gryp, Haar, Itirle, Sudrems, tre Roser, Trolle, Winstorp-Slægten.

(3) Benkestok, v. Bergen, Bolt, Buk, Dal, Darre, Finne-Atten, Friis, Galde, Galtung, Gyldenhorn, Gyldenlove, Gyldenso, Haer, Handingmand, Hummer, Kane, Losne-Ætten, Orm, Romer, Rustung, Rustung, Rytter, Skanke, Sudreims-Ætten, Teiste, Thield.

(4) Aubert, Bosc de la Calmette, de Briand de Crèvecœur, Lenormand de Bretteville, Le Sage de Fontenay, Nold, Normand de la Navité, Ployart, de Sene.

(5) Almaforte, Mandal, Movat, de Zanetti.

(6) Cragengelt, Dumbar, Durham, Kunningham, Maccabœus, Sinklar.

(7) Bourke, Mac-Carthy.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hongrie (1) ou de Bohême (2). Nous n'en dirons rien ici pour nous attacher à la noblesse purement danoise : nous voudrions indiquer, en quelques pages, les traits généraux qui caractérisent ses armoiries. Nous blasonnerons celles des familles les plus anciennes ou les plus illustres, comme aussi celles qui nous paraîtront offrir des meubles curieux.

*
* *

Les plus anciennes armoiries sont très simples.

La noblesse de race, florissante ou éteinte, est représentée dans ce *Lexicon* par 666 écus. Dans ce nombre, 516, soit un peu plus de 77 %, ne portent qu'une seule pièce ou plusieurs pièces de même espèce (une fasce, trois écureuils, etc). Parmi les 150 autres, on compte 63 écus simples chargés de meubles de deux espèces (une corne de cerf et une étoile, une bande chargée de trois roses, etc.). Les 87 autres sont partis, coupés, tranchés, taillés, écartelés ou écartelés en sautoir, et chargés d'un ou plusieurs meubles soit sur le tout, soit sur une ou deux des subdivisions.

Ces mêmes écus, examinés maintenant au point de vue de la nature des meubles qui les chargent, se subdivisent comme suit (3) :

(1) V. Schmettau.

(2) Kurtzer v. Reichelsdorf.

(3) Nous ne comprenons pas dans ce calcul les armes d'un certain nombre de familles considérées comme appartenant à la noblesse de race, mais dont on ne trouve cependant pas trace antérieurement au XVIe siècle ; ces familles sont au nombre de 29.

Nous n'y faisons pas figurer d'avantage les familles ori-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Figures naturelles seules.	272
Figures héraldiques seules	209
Figures artificielles seules	75
Figures chimériques seules. . . .	14
Figures héraldiques et naturelles. .	79
Figures héraldiques et artificielles. .	9
Figures naturelles et artificielles. .	3
Figures héraldiques et chimériques.	3
Figures héraldiques, naturelles et artificielles.	2
	666

Les partitions pures sont nombreuses : on n'en compte pas moins de 78, dont 20 partis, 16 tranchés, 9 coupés, 6 écartelés et 5 écartelés en sautoir. Thott porte *écartelé d'or et de gueules ;* Hak, *écartelé en sautoir de sable et d'argent.*

Un genre de division qui semble inconnu en France, le mi-parti coupé ainsi que le mi-coupé parti, découpe dix écus. Drefeld porte *mi-parti de gueules*,

ginaires du Holstein. Ces dernières fournissent d'ailleurs, au point de vue de la simplicité, les chiffres suivants.

Une seule pièce, ou plusieurs de même espèce.	37
Pièces de deux espèces.	1
Écus partis.	13
	51

Au point de vue de la nature des pièces :

Figures naturelles seules.	21
Figures héraldiques seules.	13
Figures artificielles seules.	7
Figures chimérique seules.	2
Figures héraldiques et naturelles.	7
Figures héraldiques et artificielles.	1
	51

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'argent et d'azur. Les tiercés sont au nombre de 7, dont un en chevron et un en pairle.

Les arêtes de toutes les partitions sont habituellement nettes. Exception doit être faite pour 4 emmanchés, 17 pignonnés et 2 tranchés en degré. Grubbe porte *coupé emmanché de gueules et d'argent*; Ulfstand, *partie mmanché de sable et d'argent*; Daa, *tranché pignonné d'azur et de gueules*.

Parmi les gros meubles héraldiques, la fasce occupe, comme en France, le premier rang. Avec les fasces en nombre et le fascé, elle charge 73 écus. Munk porte *de gueules à la fasce d'or*; Krabbe, *de gueules, à la fasce d'argent*; Galen, *fascé d'azur et d'argent*; Bille, *fascé contre fascé de gueules et d'argent*. Les jumelles, les tierces et les hamaides sont inconnues. On trouve une douzaine d'écus dont la partie inférieure est chargée de trois fasces ondées, tandis qu'un animal entier, un animal issant ou une étoile occupe le chef. Laxmand porte *d'azur, à trois fasces ondées d'argent, surmontées d'un cygne du même, tenant dans le bec un anneau d'or*.

Le chevron et la bande-bandé viennent ensuite, chacun avec 34 exemples. Kaas porte *d'argent, au chevron de gueules*; Sparre, *d'argent, à trois chevrons d'azur*; une autre famille du même nom, *d'argent, à trois chevrons échiquetés de sable et de gueules*; Huitfeldt, *d'argent à la bande de gueules*; Galt, *bandé de quatre pièces d'argent et d'azur*.

Les quatrième et cinquième rangs sont dévolus à la pointe et à la barre-barré, avec 10 et 7 exemples. Brok porte *d'argent, à la pointe d'azur*; Friis, *taillé de gueules et d'azur, à la barre échiquetée de sable et d'argent brochant*; Rosenkrantz, *tranché d'azur et*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de gueules, à la bande échiquetée de sable et d'argent brochant (1).

Enfin le ou les pals, la croix, le chef ne sont respectivement représentés que par 3, 2 et 1 exemples. Brahe porte *d'argent, au pal de sable.*

La champagne, le sautoir, le canton, l'écu en abyme, l'orle, la pointe sont inconnus.

Les autres pièces héraldiques ne comprennent plus que 5 exemples de losanges, 4 d'échiquetés et 1 de losangé. Rud porte *d'azur, au losange d'argent.* Les boules, qui remplacent nos besants, chargent neuf écus.

Le corps humain fournit à l'héraldique primitive, la charge de 26 écus ; il est représenté par une jeune fille, 10 têtes, 9 bras, 4 jambes et 2 cœurs.

Le lion tient, parmi les quadrupèdes, une bien faible place : il ne meuble, en effet, que 9 écus, tandis que les autres animaux, entiers, demi ou simples têtes en occupent 80. Voici d'ailleurs la liste des plus répandus :

Loup.	17
Cerf.	11
Ours	8
Ecureuil.	7
Sanglier.	7
Bouc.	6
Chien.	4

Oxe porte *d'argent, au bœuf de gueules* ; Friis, *d'ar-*

(1) Ce sont les armes primitives de cette famille ; depuis le XVIe siècle, elle porte *écartelé, au 1er tranché d'azur et de gueules, à la bande échiquetée de sable et d'argent brochant ; au 2e et 3e taillé d'azur et de gueules, au lion d'argent, couronné d'or brochant ; au 4e tranché de gueules et d'azur, à la bande échiquetée de sable et d'argent brochant.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gent, à trois écureuils de sable ; une autre famille du même nom, *d'or, à la fasce d'azur, surmontée d'un écureuil assis de gueules ;* Vind, *d'or à la tête de cheval de sable, le mors et la bride d'argent.*

Une des curiosités de l'héraldique danoise consiste dans les demi animaux passants, dont on rencontre une bonne vingtaine d'exemples.

Les cornes de cerf (13), de bélier (3), de buffle (3), etc. garnissent 24 écus. Saltensee porte *d'azur, à deux cornes de cerf d'or*; Dyre, *d'azur, à deux cornes de buffle d'argent* Mentionnons encore, avant d'abandonner les quadrupèdes, 2 exemples de pattes d'ours et 1 de patte de lion.

L'aigle se rencontre 22 fois. Due porte *de gueules, à l'aigle de sable.* Le membre d'aigle charge 10 écus. Urne porte *d'azur, au membre d'aigle de sable, armé d'or.* La volière héraldique renferme encore cinq exemples de cygnes ou cols de cygnes, et une vingtaine d'oiseaux assez variés, canards, coqs, corneilles, éperviers, faucons, etc.

Huit poissons divers, brochet, esturgeon, hareng, marsouin, perche, etc., dix coquilles, un crabe, et une pince de homard, forment le contingent héraldique fourni par les habitants de l'onde. Giedde porte *d'azur, au brochet d'argent*; Marsvin, *d'argent, à la bande de gueules, chargée d'un marsouin du champ*; Goye, *d'azur, à trois coquilles d'argent en bande.*

La liste des animaux sera complète si nous y ajoutons un exemple de serpent et un de fourmis.

Les fleurs de lys (31). les roses (18), les feuilles de nénuphar (14) constituent plus de deux tiers des végétaux héraldiques. Juul porte *d'azur, à la fleur de lys d'argent* ; Lunge, *de gueules, à trois fleurs de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lys d'or disposées en pairle ; Lange, *d'argent, à trois roses de gueules* ; Sehested, *d'azur, à la rose de gueules, accompagnée de trois feuilles de nénuphar d'argent, appointées en pairle.* On compte encore, dans cette catégorie, 4 exemples d'arbre entier, 6 de tronc, 8 de branches ou rameaux et autant de feuilles.

Les astres et phénomènes célestes sont représentés par un soleil, 16 croissants, 33 étoiles et 5 arcs en ciel. L'étoile a généralement cinq rayons. Gyldenstierne porte *d'azur, à l'étoile d'or* ; Hvide et Pors, *d'azur, à l'étoile d'argent.* L'arc-en-ciel est une des curiosités de l'héraldique danoise. Algudsen porte *d'argent, à trois arcs-en-ciel de gueules, d'or et d'azur* ; Brun, *d'argent à trois arcs-en-ciel d'azur, d'or et de gueules.* En 1493, un arc-en-ciel sera encore donné comme armoiries à Pierre Bonde, bourgmestre d'Odense.

Quinze écus sont chargés de figures chimériques. Ce chiffre, qui représente une proportion de 2,23 °/° est très élevé si on le compare aux moyennes de France. La licorne entière et la demi licorne tiennent la tête avec 6 écus ; le dragon et la tête de dragon en occupent 3, le griffon et le membre de griffon seulement 2 ; la harpie, la panthère, le loup marin, sont à l'état unique. Kalf porte : *d'or, à la harpie de sable, la tête de carnation, couronnée du champ* ; Ulfeld, *d'argent, à l'animal fantastique de gueules, demi loup, demi aigle* (1). Bien que les Trolle soient originaires de Suède, comme ils se sont établis en Danemark au XVe siècle, on peut citer ici leurs armes bizarres : *d'or, au gnôme* (Trold) *de*

(1) Cet animal porte, dans la mythologie scandinave, le nom de *Valravn*, primitivement *Vargravn*, de *Varg*, loup, et *Ravn*, corbeau.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gueules, tenant de la dextre sa tête coupée devant le ventre, et de la senestre sa queue.

Les figures artificielles qui, seules ou en concours avec d'autres meubles chargent 86 écus, peuvent être empruntées :

A la vie militaire : épée, flèche, fer de flèche, masse d'armes, hache, arbalète, heaume, éperon, échelle d'escalade ;

A la marine : barque, proue de navire, ancre;

A la chasse : épieu, cor ;

A l'architecture : pierre, ancre de maçonnerie;

Au costume civil : couronne, chapeau de juif, bonnet pointu, fermail ;

Au mobilier civil : cloche, corne à boire, canette, clef, roue, échelle ;

Aux arts et métiers : forces, marteau, roue de moulin, meule.

La flèche et le fer de flèche réunis comptent 13 exemples ; l'épée, 9 ; la roue de moulin, 6 ; les forces, 3 ; le heaume, la corne à boire, la cloche, 4. Les autres meubles ne sont représentés qu'une, deux, trois fois au plus. Kruse porte *d'argent, au chapeau de juif d'azur, rebrassé de gueules;* Krumpen, *d'argent, à la roue de moulin de gueules;* Lykke, *d'argent, à la roue de moulin de sable.*

Les 87 écus partis, coupés, tranchés, etc , dont nous avons parlé plus haut se subdivisent comme suit :

Partis.	53
Coupés.	19
Tranchés.	8
Taillés	4
Ecartelés.	1
Ecartelés en sautoir. . .	2

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La proportion des écus partis est assez élevée : 22 d'entre eux chargent une de leurs subdivisions d'une ou plusieurs fasces ou d'un fascé, et 13 d'une demi aigle mouvante du parti. Norby porte *parti de gueules, et d'azur à la fasce d'argent ;* Lindenov, *parti de gueules, à trois rameaux de tilleul de sinople, feuillés chacun de trois pièces, mouvant du parti, et fascé de quatre pièces d'argent et de gueules.*

Les premières armoiries concédées ne s'écartent guère de celles que nous venons d'étudier. Voici d'ailleurs les dix plus anciennes, toujours d'après notre *Lexicon :*

1430. Bonde de Thy. — *De gueules, à deux éperviers gris, becqués et membrés d'or, perchés sur une branche d'argent.*

27 mars 1430. Jude. — *D'argent, au cercle d'azur, entre deux chevrons du même.*

11 août 1433. Harbo. — *D'azur, au croissant de gueules en bande, embrassant une demi étoile à 5 rais d'or.*

8 août 1440. Harbou. — *D'azur, à trois fasces ondées d'argent, accompagnées en chef d'une étoile du même.*

8 septembre 1441. Kabel. — *Parti, le 1er coupé d'azur et d'argent ; le 2e bandé de quatre pièces d'argent et de gueules.*

16 août 1444. Mule. — *De gueules, au demi loup d'argent.*

20 septembre 1445. Stiernfeldt. — *D'argent, à l'écureuil de gueules.*

20 mai 1450. Fredberg. — *D'argent, à l'échelle de cinq échelons de sable.*

29 novembre 1450. Famille de Torfve Arasens. — *D'azur, à l'ours d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

29 mars 1452. Von Andersen. — *Parti d'argent et d'azur, au loup sautant de l'un en l'autre.*

En 1635 et 1643, on rencontre deux écus assez bizarres. Crappe (26 avril 1635) porte *d'argent, à l'Indien de carnation, la tête tortillée de gueules, vêtu d'une jupe du champ, tenant une pique dans les mains.* Marselius (17 septembre 1643) porte *d'argent, à l'éléphant au naturel, chargé d'un château dans lequel se trouve une jeune fille issante habillée de gueules, et accompagné de 3 frênes au naturel, un brochant sur l'éléphant, un autre de chaque côté.*

Le 1er août 1664, Christophe Gabel est anobli avec concession des armes suivantes : *écartelé, aux 1er et 4e d'azur à la tour d'argent; aux 2e et 3e d'argent, au cor de sable lié d'azur; sur le tout, de gueules, à deux fourches de fer, emmanchées d'or, passées en sautoir dans une couronne du même.*

A partir de cette date, et presque jusqu'à notre époque, le plus grand nombre des armoiries concédées comportent un écartelé ; la proportion est toutefois moins forte à partir de la fin du XVIIIe siècle.

* * *

Des 666 écus dont nous avons parlé tout à l'heure, il en est 230 seulement dont on connaisse les émaux. Le tableau suivant indique les proportions dans lesquelles ils sont employés :

Argent.	196
Gueules.	114
Azur.	105
Sable.	65
Or.	43

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sinople.	11
Nature.	6

Sur 11 cas d'emploi du sinople, 10 s'appliquent à des végétaux ; dans la vieille héraldique danoise, cet émail se rencontre une seule fois comme couleur de champ. Hvitting porte *écartelé de sinople et de gueules, à la fasce d'or brochant* Les six cas de couleur naturelle comportent quatre arcs-en-ciel, un loup et un écureuil.

Le pourpre ne figure, à notre connaissance, que dans un seul écu. Undall, anobli le 22 mai 1829, porte *parti d'or à la fasce de gueules, et de pourpre ; sur le tout, de gueules, au lion au naturel, couronné d'or, tenant des pattes de devant une hache d'argent emmanchée d'or.*

Les fourrures sont inconnues dans l'héraldique danoise. Néanmoins les Mule, anoblis le 16 août 1444 et confirmés le 15 juin 1679, avec augmentation d'armoiries, portaient *écartelé aux 1e et 4e d'or, à la bande échiquetée de sable et d'azur, accompagnée de deux têtes de More de sable, tortillées d'argent ; aux 2e et 3e coupé d'argent, à la tour d'azur, et d'hermine ; sur le tout, de gueules au demi loup d'argent.*

La règle qui prohibe la superposition des métaux ou des couleurs comporte un certain nombre d'exceptions. Nous avons déjà cité les armes des Daa et des Due. Bagge (an. du 21 juin 1582) porte encore *d'azur, au dragon de gueules ;* Brun, *de gueules, à la tête de More de sable,* etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

*
* *

Les simples gentilshommes timbrent leur écu d'un seul heaume. Toutefois, au mois de mai 1662, Annibal Sehested et sa femme Christine Munk reçurent chacun des augmentations d'armoiries avec concession de quatre heaumes.

Le 7 mai 1672, Burchard von Ahlefeldt obtint le titre de comte avec augmentation d'armoiries et concession de trois heaumes. Depuis cette époque, les patentes de comte renferment généralement une disposition analogue. De nos jours, les comtes af Bernstorff-Gyldensteen (21 mars 1828). Bernstorff-Mylius (18 avril 1876) et Moltke-Hvitfeldt (12 juillet 1843) furent gratifiés de quatre heaumes ; les comtes af Gersdorff (25 novembre 1842) et af Hardenberg-Reventlow (25 juillet 1814) en eurent cinq.

En 1679 (15 décembre) et 1682 (1er mai) les Juul et les Lôwendal furent crées barons avec concession de trois heaumes. En 1742 (1er décembre), les Giedde, crées barons de Wintersborg, en obtinrent deux, nombre qui devint dès lors normal pour les titres de cette catégorie.

Lorsqu'un écu est timbré de plusieurs heaumes, ils se rangent dans l'ordre suivant :

4 — 2 — 1 — 3 — 5

*
* *

Le nombre des cimiers connus, pour la période antérieure au XVIe siècle, n'est pas à beaucoup près aussi élevé que celui des écus : on n'en compte guère plus de 300. Ils peuvent se ranger en 7 groupes :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1° Cornes.
2° Bras.
3° Vol ou plumes.
4° Animal issant.
5° Drapeaux.
6° Tête d'animal.
7° Animal entier.
8° Objets divers.

Les cornes sont de beaucoup le cimier le plus employé : on les rencontre 159 fois, le plus souvent seules, quelquefois en concours avec d'autres meubles. Deux cornes de buffle, pures et simples, forment le cimier de 100 familles, parmi lesquelles les Grubbe, les Krabbe, les Lindenov, les Lykke, les Munk, les Norby, les Sparre, les Thott et les Ulfstand. Vingt-trois autres, tels les Kaas, portent les mêmes cornes, ornées extérieurement de plumes de paon. Les Daa, les Dyre, les Galt, les Ulfstand, après avoir cimé d'abord de cornes seules, les ont ensuite garnies de plumes. Les Bille, les Brahe, les Friis (à la bande échiquetée) ont aussi porté ces deux types, en adjoignant parfois au second une plume de paon dressée entre les cornes. Les Lung munissent extérieurement chaque corne de 3 fleurs de lys. Les Jernskjœg y accolent souvent 3 ou 4 coquilles. Les Giedde placent entre leurs deux cornes un brochet, les Rosenkrantz une couronne de roses.

Les cornes de cerf, de bélier, de bouc et de licorne sont beaucoup moins employées. Fikkesen et Jordberg ciment d'une corne de cerf à droite et d'une corne de buffle à gauche.

Les bras, qui ciment 30 écus, sont le plus souvent au nombre de deux, élevant un objet quel-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

conque, miroir (7), étoile (5), couronne de roses ou d'épines (3), roue de moulin (2), etc. Les Bielke et, les Munk soutiennent ainsi un miroir ; les Juel et les Pors une étoile ; les Due, une couronne et une épée ; les Krumpen, une roue de moulin ; les Kruse, un chapeau. Ces bras sont le plus souvent armés ou habillés.

Le vol compte 20 exemples, et les plumes de paon, d'autruche ou de héron. 17. Les Hvide ciment de deux ailes d'argent ; les Marsvin, de 7 plumes d'autruche alternées de gueules et d'argent ; les Sehested, de 5 plumes de héron de sable.

L'animal issant, sanglier (4), lion (3), etc., cime 23 heaumes. Oxe porte ainsi un demi bœuf de gueules, Ulfeld un loup issant de gueules, Vind un cheval issant de sable.

Les drapeaux se groupent par touffes de 5, 7, 9, 11 ou 13. Ils sont, le plus souvent, alternés de gueules et d'argent (Lange) ou de gueules et de sable. Les Huitfeld portent quelquefois les drapeaux aux armes : *d'argent à la bande de gueules.*

Parmi les têtes d'animaux, une place spéciale peut être faite aux têtes et cols de cygnes affrontés soutenant un anneau (Laxmand) : ils se rencontrent 7 fois ; les autres têtes ne fournissent que quatre exemples.

Les animaux entiers se rencontent une douzaine de fois. La première place, dans ce petit groupe, est occupée par l'écureuil, avec 4 exemples. Krag cime d'une corneille soutenue plus tard de deux bras armés.

Basse et Friis ciment d'un arbre de sinople, accosté de deux écureuils affrontés, de gueules pour le premier, de sable pour le second...

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les objets divers sont au nombre de 18 : ancre, arbre, barque, chapeau, écran, flèche, etc. Les Goye portent deux coquilles d'argent, le plus souvent ornées de plumes de paon ; les Pors une étoile soutenue plus tard de deux bras.

Il importe de noter que le cimier n'a jamais eu, au moyen âge, la même fixité que les armoiries proprement dites. MM. Thiset et Wittrup relèvent plus de cinquante familles chez lesquelles on constate des changements de cimier (1).

Les premiers cimiers concédés ne se sont guère écartés des types que nous venons d'étudier. Nous donnons ici, comme pour les armoiries, l'indication des dix plus anciens.

1430. Bonde. — Un chapeau de gueules sommé d'une queue d'épervier.

1430. Jude. — Un chevron d'azur, garni de trois plumes d'autruche de gueules, au-dessus d'un cercle d'azur.

1433. Harbo. — Une étoile à 5 rais.

1440. Harbou. — Deux bras l'un d'azur, l'autre de sinople, soutenant une étoile d'argent.

1441. Kabel. — Deux cornes de buffle aux couleurs de l'écu.

1444. Mule. — Un demi loup d'argent.

1445. Stiernfeldt. — Un demi écureuil de gueules.

(1) Baad IV, Baden, Beck, Bielke, Blik, Brun, Brun, Bolle Fikkesen, Gagge, Glambek I, Glambek II, Grubendal, Goye, Hak, Hollunge, Hvas, Hvide, Hvide, Horby, Jernskjœg, Juel, Kaas, Kid, Kruckow, Krumpen, Limbeck, Manderup, Marsvin, Munk, Mus, Neb, Ny, Panter, Pors, Present, Prip, Pœp, Rodsten, Rosengaard, Rosensparre, Rud, Seefeld, Skade, Skave, Skinkel, Sparre, Stangeberg, Tinhuus, Vasspyd, Viffert, Vinter.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1450. Famille de Torfve Arasens. — Un demi ours d'argent.

1450. Fredberg. — Deux bras tenant une couronne de roses.

1452. Von Andersen. — Deux cornes de buffle, l'une d'argent, l'autre d'azur.

Les cimiers se sont plus tard compliqués, tout comme les armoiries.

*
* *

L'usage des supports semble avoir été fort peu répandu pendant tout le moyen âge. Les premières concessions régulières apparaissent dans la seconde moitié du XVIIe siècle ; elles ne se présentent d'ailleurs jamais seules, et accompagnent toujours un anoblissement ou la concession d'un titre.

Voici la liste des plus anciennes :

21 août 1655, Güldenlowe. — Deux éléphants.

1er août 1664, Gabel. — Deux lions.

7 sept. 1665, Marselius. — Id.

4 sept. 1669, V. Klingenberg — Deux lions.

4 oct. 1671, baron Holck d'Holckenhan — Deux sauvages.

10 déc. 1672. comte Wedell de Wedellsborg. — Deux sirènes.

30 déc. 1676, comte Tromp de Solvisborg. — Deux griffons.

1er janvier 1679, comte Güldenlowe — Deux éléphants.

3 mars 1679, Bille. — Deux sauvages.

15 décembre 1679, Juul, baron de Rysensteen. — Deux léopards.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

12 septembre 1691, baron Brockdorff. — Deux griffons.

A partir de cette date, la concession de supports devient la règle pour les comtes et les barons : les exceptions au principe ne dépassent pas une douzaine (1). Pour les simples anoblis, les concessions de ce genre ne se rencontreront plus jusqu'en 1740 ; à partir de cette date, et jusqu'à nos jours, on en compte 35 sur environ 125 anoblissements.

Les supports les plus répandus sont :

2 sauvages	23
2 lions	19
2 aigles	12
2 griffons	20
2 lionnes	5
2 cerfs	4

A partir de 1749, on compte quelques exemples de concession de deux supports différents : dragon et aigle (Hofman, 29 janvier 1749) ; lion et lionne (baron Rosenkrantz, 17 mars 1757) ; aigle et lion (comte de Bernstorff, 14 décembre 1767) ; taureau et lion (comte Thott, même date), etc. Les Halbing, anoblis le 17 décembre 1783, ont obtenu comme support un seul lion.

(1) En voici, d'ailleurs, la liste :
4 mai 1709. Comte de Ferri. Comte de Wardal.
28 mai 1725 Baron Eickstedt de Winterborg.
1er décembre 1742. Baron Giedde af Wintersborg.
31 mars 1750. Comte af Berkentin.
31 mars 1751. Comte de Lerche.
30 décembre 1763. Baron von Bretton.
3 juillet 1819. Comte Waltersdorff.
14 mai 1828. Baron Hobe-Geltingen.
3 octobre 1839. Comte Dannemand.
1er juillet 1883. Comtesse Rost.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

***

Le manteau couronne les armes des seuls ducs danois (Glücksberg, 12 juillet 1823) et de sept familles comtales :

Griffenfeld. 26 novembre 1673. — Manteau d'écarlate.

Reventlou. 14 décembre 1767. — Manteau de pourpre.

Hardenberg-Reventlow. 25 juillet 1814. — Manteau de gueules.

Blome. 1er mai 1838. — Manteau de pourpre.

Brockdorff-Ahlefeldt. 18 octobre 1837. — Manteau de pourpre.

Gersdorff-Hardenberg-Reventlow, 25 novembre 1842. Manteau de pourpre.

Haugwitz-Hardenberg-Reventlow, 25 novembre 1836. — Manteau de pourpre.

***

Les augmentations d'armoiries sont très rares chez les simples gentilshommes. Nous ne connaissons, comme en ayant été qualifiés, que les Sehested. Nous avons donné plus haut les armes primitives de cette famille. Une patente de mai 1662, concéda au ministre Annibal Sehested les armes suivantes : *écartelé, aux 1er et 4e d'or, au lion de sable couronné du champ, celui du 4e contourné ; aux 2e et 3e d'argent, au lion d'azur couronné d'or, celui du 2e contourné ; à la croix d'azur brochant sur les écartelures ; sur le tout, écartelé de Sehested, de Lykke, de Bille et de Gyldenstierne.* Sa femme, Christine Munke reçut des augmentations analogues : *écartelé aux 1er et 4e*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'azur, au lion couronné d'or, celui du 4e contourné; aux 2e et 3e de gueules, au lion d'argent contourné d'or, celui du 2e contourné; à la croix d'argent brochant sur les écartelures; sur le tout, écartelé de Munke, de Marsvin, de Lykke et de Gyldenstierne.

Dès 1671, les comtes et les barons appartenant à des familles déjà nobles, reçoivent généralement, en même temps que leur titre, des augmentations combinées de manière à former un écartelé avec sur le tout Cet écusson, toujours couronné, porte d'ordinaire les armes propres de la famille; les quartiers sont le plus souvent nouveaux, mais quelquefois ils sont empruntés aux armes des ascendants.

Exceptionnellement les comtes Saldern (3 juillet 1768) ont été gratifiés de deux nouveaux quartiers, mais sans écusson. Les comtes af Scheel (29 septembre 1725) ont, par contre, chargé d'un écusson leur écu *mi-parti coupé*. Les barons Krag (3 novembre 1684) n'ont obtenu à proprement parler aucune augmentation, mais ils portent l'écu parti de Krag et de Juel af Juelling. Les barons Hobe-Geltingen (14 mai 1828) ont vu transformer leurs armes anciennes *d'argent à la rose de gueules* en un *parti d'argent et de gueules, à la rose de l'un en l'autre.*

Dans une dizaine de familles, l'écu primitif a été maintenu sans augmentations (1).

(1) En voici la liste, d'après notre *Adelslexicon :*
4 septembre 1700. Baron Holstein af Fuirendal.
31 mars 1751. Comte von Levetzau.
30 septembre 1771. Comte Brandt.
4 septembre 1819. Baron af Holsten.
4 septembre 1719. Comte Waltersdorff.
18 décembre 1879. Comte Bourke.
1er mai 1826. Comte af Blome.
3 octobre 1839. Comte Dannemand.
16 novembre 1841. Baron von Thienen-Adlerflicht.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les quartiers ou écussons de concession ne contiennent généralement pas de meubles empruntés aux armes royales. Nous n'avons relevé à ce principe que trois exceptions.

Le 15 juillet 1671, Pierre Schumacher fut anobli sous le nom de Griffenfeld, avec concession des armes suivantes : *coupé de gueules au griffon issant d'or, et de gueules à deux bandes d'or.* Créé le 26 décembre 1673 comte de Griffenfeld, il vit ainsi augmenter ses armoiries : *écartelé aux 1er et 4e d'azur, au léopard d'or, à la champagne de gueules chargée de deux barres d'or; aux 2e et 3e d'argent, à sept cœurs de gueules, 1, 3, 2, et 1; sur le tout, de gueules, au griffon d'or, tenant une hallebarde du même.*

Le 30 décembre 1676, l'amiral hollandais Tromp fut créé comte Tromp de Solvisborg, avec concession d'un écusson sur le tout *coupé, le chef d'or, au lion d'azur, passant sur 5 cœurs de gueules, 3 et 2; la pointe partie d'azur, à la couronne royale d'or, traversée d'une épée en pal d'argent, garnie d'or, et de gueules, au monde d'or.*

Enfin, le 6 septembre 1703, Hélène de Vieregge, créée comtesse, obtint les augmentations suivantes : *écartelé aux 1er et 4e d'argent, à trois cors de sable, aux 2e et 3e d'or, au lévrier rampant de sable, colleté du champ; à la croix d'argent brochant sur les écartelures; à la bordure d'or chargée de 9 cœurs de gueules; sur le tout, coupé, le chef parti d'azur à deux lions passants d'or, et d'or à deux fasces de gueules, la pointe d'argent, à l'aigle de sable, armée d'or, la tête contournée* (1).

(1) « Les armes primitives de cette famille, originaire du Mecklembourg, étaient *d'argent, à trois cors de sable, enguichés d'or, suspendus à une perche du même en bande.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans un ordre d'idées analogue, les Saldern, élevés le 3 juillet 1768 à la dignité de comte, ont obtenu d'écarteler leurs armes primitives, *d'argent, à la rose au naturel*, avec deux quartiers *d'or, à deux C entrelacés de sable, couronnés d'or.* Ces lettres sont les initiales du roi Christian VII.

Depuis 1717 jusqu'à nos jours, une trentaine de personnes ont obtenu de joindre à leurs noms et armes les noms et armes d'une autre famille (1).

(1) En voici la liste, toujours d'après notre *Adelslexcion* :

21 mars 1727. Christian Adeler . . .	Lente.
3 mai 1728. Christian Rantzau . . .	Friis.
8 mai 1733. Joachim Beck.	Friis.
4 août 1741. Corpitz Beck.	Friis.
17 juillet 1771. Joachim Schack. . . .	Rathlou.
6 juillet 1774 Charles v. Hardenberg.	Reventlow.
7 décembre 1775. Iver Rosenkrantz. .	Levetzau.
25 juin 1783. Ulrich v. Ahlepeldt. . .	Dehn.
21 avril 1786. Holger Reedtz	Thott.
12 janvier 1787. Axel Bille	Brahe.
19 octobre 1887. Sigfried Raben . . .	Levetzau.
7 mars 1788. Henri Bille.	Brahe.
22 novembre 1805. Jacques Fricher . .	Benzon.
11 juillet 1810. Hans von Linde . . .	Friedenreich.
5 mai 1826. Castenskiod	Grevencop.
4 mai 1827. Jean, baron Kragh-Juel-Vind.	Arenfeldt.
21 mars 1828. André, comte de Bernstorff.	Mylius.
28 mai 1828. Niels von Holstein . . .	Rathlov.
11 mai 1831. Hans Krabbe.	Carisius.
15 janvier 1834. Charles Raben. . . .	Levetzau.
11 juin 1860. Gustave Berner	Schilden.
5 juillet 1861, Frédéric, comte de Bernstorff.	Mylius.
27 mars 1867. Christian, comte Schulin.	Zeuthen.
24 décembre 1867, Frédéric, baron Zytphen-Adeler.	de Falsen.
10 mars 1873 Christian, comte Schulin.	Zeuthen.
23 juin 1873. Treben Bille-Brahe. . .	Selby.
2 août 1879. Vincent Steensen. . . .	Leth.
16 juillet 1883. Jules, comte Ahlefeldt-Laurvigen.	Bille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'adjonction se fait d'ordinaire en un écu *parti*. Néanmoins, en 1786, Holger Reedtz ayant voulu joindre à ses armes celles des Thott, porta *écartelé d'or et de gueules* (Thott) et *sur le tout de gueules à la tête de bœuf d'or* (Reedtz).

*
* *

Les brisures sont inconnues en Danemark. Quelques descendants illégitimes des souverains ont néanmoins chargé leur écu de meubles empruntés aux armes royales.

Les ducs et comtes de Halland, issus de Valdemar le Grand († 1182) et de Valdemar le Victorieux († 1241) portaient : *coupé, en chef un léopard couronné passant, en pointe, un semis de cœurs.*

La famille de Skarsholm, issue de Valdemar le Victorieux, portait : *coupé d'azur au lion passant d'or, et d'argent, semé de cœurs de gueules.*

Les Sappi, descendus d'un fils naturel de Valdemar IV, duc de Sonderjylland s'armaient *d'or à cinq ou huit cœurs de gueules.*

Les Lövenbalk, issus de Christophe II († 1334) portaient *d'or, au lion passant d'azur sur deux fasces du même.*

Hans Güldenlowe, bâtard de Christian IV, portait *de gueules, à deux lions passants partis d'or et d'azur, à la croix d'argent brochant.*

Le 21 août 1655, Frédéric III anoblit son fils na-

14 juin 1889. Christian von Stemann . Charisius,
11 novembre 1893. Anne Mylius . . Benzon,
28 octobre 1895. Holger baron Stampe. Charisius,
30 mai 1900. Louis Castenskiold. . . Benzon,
19 mai 1904. Pierre, baron Rosenkrantz. Charisius.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

turel Ulrich-Frédéric, sous le nom de Güldenlowe, et lui concéda les armes suivantes : *écartelé aux 1er et 4e d'azur, au lion tenant une hallebarde d'or ; au 2e taillé de sable et d'or ; au 3e taillé d'or et de sable ; à la croix d'argent brochant sur les écartelures ; sur le tout, de gueules, à deux lions passants d'or, à la croix d'argent brochant.* Le 1er janvier 1679, Christian V accordait aux enfants qu'il avait eus de Sophie Moth, comtesse de Samsoe (1) le titre de comte Güldenlowe et des armes analogues : *écartelé aux 1er et 4e de gueules au cygne nageant d'argent, le cou passé dans une couronne d'or ; au 2e taillé d'azur et d'or ; au 3e taillé d'or et d'azur ; à la croix d'argent brochant sur les grandes écartelures ; sur le tout, de gueules à deux lions passants couronnés d'or, à la croix d'argent brochant.*

En 1682, le 1er mai, Waldemar et Charles, fils d'Ulrich-Fréderic étaient créés barons de Lowendal. Ils obtenaient en même temps de nouvelles armoiries : *écartelé aux 1er et 4e de gueules au léopard rampant tacheté de blanc, couronné d'or, tenant une bannière d'argent à la croix de gueules ; aux 2e et 3e d'azur, au château d'argent, à la champagne d'or, chargée de trois cœurs de gueules.*

(1) Lorsque celle-ci avait été créée comtesse, le 31 décembre 1677, Christian V lui avait octoyé les armes suivantes : *écartelé, aux 2 et 4 d'azur à deux lions passants couronnés d'or, aux 2 et 3 d'or, au cœur de gueules, entouré de 8 cœurs plus petits du même, au chef de quartier de gueules, à la couronne d'or ; à la croix d'argent brochant sur les grandes écartelures ; sur le tout, de gueules, au cygne voguant d'argent, le cou passé dans une couronne d'or.*

Ses frères et sœurs obtinrent, le 20 mars 1679, de simples lettres d'armoiries : *écartelé aux 1er et 4e d'argent, à trois cœurs de gueules ; aux 2e et 3e d'or, à trois fasces de gueules ; sur le tout d'azur, à l'étoile d'or, surmontée d'un croissant renversé d'argent.* Ils furent anoblis le 29 août 1698 avec confirmation des mêmes armes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le 4 mai 1695, les deux branches de Güldenlowe recevaient le titre de comtes Danneskiold. Leurs armoiries étaient également modifiées. Les premiers, comtes de D. Laurvig, devaient porter désormais le sur-le-tout *écartelé d'argent et de gueules, à deux lions passants couronnés d'or ; sur le tout du tout de gueules, au chiffre couronné F 3 d'or*. Pour le seconds, comtes de Samsoe, le sur-le-tout était modifié de même, et chargé d'un sur le tout du tout *d'azur, au chiffre couronné C 5 d'or*.

Un descendant de Waldemar, le maréchal de Löwendal, fut créé en 1741 comte du Saint-Empire, et le 4 août 1716, comte de Danneskiold-Löwendal. Ses armoiries furent réglées comme suit par une patente du 27 juillet 1787 : *Ecartelé aux 1er et 4e de gueules, au léopard rampant*, etc. *Sur le tout, écartelé au 1er de sinople, à deux croissants adossés d'argent, au 2e de gueules, à l'aigle d'argent couronnée d'or, au 3e de gueules et au 4e d'azur ; ces deux derniers quartiers chargés d'une hache d'argent, le fer chargé lui-même de trois roses de gueules ; sur le tout du tout, écartelé d'argent et de gueules, à deux lions passants couronnés d'or ; sur le tout du tout du tout (ovale) d'azur, au chiffre couronné F 3 d'or, à la bordure du même.*

La descendance légitime du maréchal s'éteignit en 1829. Mais quatre enfants naturels du dernier comte furent anoblis le 10 décembre 1823 sous le nom de Löwenson. Le diplôme est muet sur leurs armoiries.

On trouve encore, dans la noblesse, deux exemples de brisures de bâtards. Les Lange s'armaient *d'argent, à trois roses de gueules* ; le 17 juin 1572, Christian, fils naturel de Niels Lange, fut anobli avec

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

concession d'un écu d'*argent à la rose de gueules*. Le 11 juin 1676, un fils naturel d'Annibal Sehested reçut, en même temps que des lettres de légitimation, la permission de porter les armes de son père, mais brisées d'une cotice en barre d'or ; cette brisure toutefois fut abandonnée de bonne heure.

*
* *

Notons enfin que les souverains du Danemark ont parfois, comme les Empereurs, concédé de simples lettres d'armoiries sans anoblissement. Ces actes toutefois ont été assez rares : on en compte un en 1488, un en 1570, 51 de 1671 à 1690, et un enfin en 1709. Ces armoiries ne se distinguent en rien des armoiries nobles.

L. Bouly de Lesdain.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA FAMILLE GODQUIN

J'ai trouvé autrefois chez feu M. de Baizieux, de bonne mémoire (1), une petite plaquette qui doit être rarissime, datée de 1684, in-12 de 8 pages, sous couverture du temps, en papier rouge. C'est un curieux dithyrambe à la gloire généalogique d'une famille Godquin, du Vimeu.

Il convient de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire, tout ce que nous conte le bon Père Louis Godquin, chanoine régulier, sur l'origine de sa famille. Les Godquin étaient-ils de souche anglaise? Je les croirais plus volontiers Boulonnais. Mais les détails épigraphiques que nous donne la notice, sur les monuments des Godquin à Étaples, à Izen-

(1) M. Adolphe Blondin de Baizieux, dernier du nom, était un homme de bien dans toute la force du terme ; vivant solitaire dans son château de Beaurepaire, près Montreuil, il eut une fin bien affreuse, car, le 4 mars 1899, à l'âge de 91 ans, il périt brûlé vif au coin de son âtre. Le bon gentilhomme conservait et communiquait volontiers aux chercheurs une importante collection de notes et documents généalogiques sur les familles de Ponthieu, rassemblée par son père, et aujourd'hui possédée par son petit-neveu et héritier, M. Henri Behaghel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

gremer, au bourg d'Ault, à Saint-Lazare-lez-Paris, sont pleins d'intérêt et méritent d'être sauvés de l'oubli. Quant à la divagation héraldique par laquelle débute l'opuscule, c'est un bizarre spécimen des rêveries auxquelles se laissait aller l'imagination vagabonde de certains auteurs du XVIIe siècle, en matière de blason.

Le frontispice de la plaquette est assez curieux aussi ; il est surmonté de l'en-tête suivant, qui sert de titre à l'ouvrage :

ARMES || DES || GODQUINS ||

Dans un cadre rectangulaire, écu français : *d'or au tau patté de sable, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.* Couronne de comte. Légende autour du rectangle :

SIGNATVM || EST SVPER NOS LVMEN || WLT. TVI. DNE.

Il y a cette consolation pour les Godquins, que la plupart des Armes étant toutes Payennes, & pour le fast, ou l'ostentation, les leurs sont toutes Chrêtiennes & sorties d'une Nation autrefois des plus pieuses de l'Église, & dont la Noblesse ne périt jamais, puisque quand la pauvreté l'abaisse à la Roture, elle rentre dans ses droits d'abord que la fortune luy redonne les moyens d'en soûtenir la Dignité.

Leur Dévise tirée du Psalme 4. explique aussi très-bien leurs Armes, qui sont Celestes : *Signatum est super nos lumen vultus tui Domine.* C'est en nous Seigneur que vous avez imprimé le Sceau de vôtre Grace lumineuse, & le Caractère de vôtre Image.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GENEALOGIE || DES || GODQUINS

Le nom de Godquin est un composé de deux Noms Estrangers : *God* signifie Dieu, en Langue Angloise et Allemande ; & *Kin* ou *Quin* signifie Roy, *Kim* en Langue chinoise signifie Roy des Roys ; pour exprimer un Grand, un Prince, & un Roy, comme pour dire, le Fils, ou l'Image de Dieu ; parce que les Princes ou les Roys en sont les Images vivantes : D'où vient qu'il y a encore en Angleterre un grand Seigneur, ou un Comte, nommé *Godkin*, & c'est d'un Cadet de ce lieu qui est resté après les grandes Guerres de l'Angleterre avec la France, que sont sortis les *Godquins*, qui ont parû d'abord à Neufchâtel en Boullenois, & puis à Vüoignairuë, Isengremel, Ault, Amiens, Abbeville, & Paris.

Il y a une infinité d'exemples comme les Anglois êtans presque maîtres de la France, plusieurs Noblesses de cette Nation se sont alliées et restées en France ; & encore plus, qui par la pauvreté sont tombées en décadence, comme il arrive fort-souvent dans les meilleures Familles.

Ce Comte est à Londres, & ses Ayeuls ont êté grands Chambellans de Marie Stuart, Reine d'Ecosse, morte pour la Foy ; leurs Armes conviennent à ce Nom, puisqu'ils portent un Taf ou Tau de Sable, en Champ d'Or, au chef d'Azur à trois Etoiles d'Argent, & pour Dévise : *Signatum est super nos lumen vultus tui Domine*, pour faire allusion à la Marque donnée de Dieu aux Israëlites, qui les garantit de l'Ange, exterminateur de tous les premiers nez de l'Egypte.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le TAF, le premier signe des six Armes celestes, sont les Armes de Dieu données aux Israëlites pour les rendre victorieux : Sa signification mystérieuse represente le Pal & Chef qui sont les Pieces les plus nobles des douze du Blazon, dont le Symbole & Hierogliphe sont de representer les Thiares, Couronnes, & autres Ornemens exterieurs des Têtes illustres & couronnées.

Le PAL représente la Lance, la Pique, Javelots, & autres instrumens de Guerres antiques.

Le SABLE et sa couleur aussi mysterieuse que la figure du TAF, représente la Prudence, l'Empire, le Sacerdoce, & la Sagesse consommée.

Le CHEF aussi noble que celuy du TAF, d'autant qu'il a les mêmes significations, représente par son Azur, les bons & les heureux destins, & le zèle infatigable au service de l'Etat.

Les ESTOILLES. Meubles non moins dignes que leur assiette & leur champ, représentent l'Innocence, la Pureté, la Débonaireté, & la Lumière dans les grandes Affaires.

Et l'OR représente la Noblesse, la Chevalerie, & l'Amour.

Ce nom joint à leurs Armes les distingue des autres Noms, comme supérieur, & le plus noble, afin que les *Godquins* soient tels que leur Nom le porte, sçavoir, des heros en Vertu, ou des Hommes-Dieux par leur vie sainte, & qu'ils ayent leurs Noms écrits dans le Livre de Vie.

1. Jacob Godquin, est le premier dont on ayt eû connoissance au Païs de Vimeu, parce qu'il vint dudit Neufchâtel audit Vüoignairuë & Isengremel, il nâquit en 1419. & mourut en 1480.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

Il y eût dès le commencement de ce siécle des Godquins Benedictins en l'Abbaye de Samer aux Bos, dont l'un se nommoit Frere Martin Godquin.

2. Firmin Godquin, Fils dudit Jacob, mourut le 29. Août 1504.
3. Loüis Godquin, Fils dudit Firmin, mourut le 8. Septembre 1532.
4. Hugues Godquin, Fils dudit Loüis, naquit en 1512. & fut Prevôt d'Isengremel; il eut pour Frere, Lazare, pere de David Abbé.
5. Michel Godquin son Fils fut aussi Prevôt.
6. Maître François Godquin, son Fils & Prevôt, épousa Colette le Clerc en 1569. dont il a eû
7. 24. Enfans, & entr'autres Maître François Godquin, Prêtre & Curé de Balinguen, puis d'Allenay; Maître Michel Godquin, Prevôt; Maître Alexandre Godquin, Lieutenant de la
8. Châtellenie d'Ault, Pere de Maître Paul Godquin, aussi Lieutenant, & Réverend Pere Loüis Godquin, Chanoine Régulier de Saint Augustin, de la Congregation de France, ou de Sainte Geneviève, Prieur successivement des Abbayes de Lanville, Marsillac, en Angoumois, de Beaulieu en Bretagne, d'Aiguevive en Touraine, & des Cures y annexées.

Ledit François Godquin, Prevôt, mourut en 1630. & sa femme en 1669. ayant vécu 84 ans, nonobstant qu'elle eût eû vingt-quatre Enfans, & qu'elle les eût tous nourris seule de son lait.

Et parce que ledit Maître Paul Godquin Lieutenant & ses Freres & Sœurs, & ses Cousins
9. germains ont des Enfans presque nubiles, ils

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

font la neufième génération, & leurs Enfans feront la dixième.

Cette Filiation n'est pas seule, car il y en a plusieurs autres, & tres-considerables, mais elles sont toutes issues dudit Jacob Godquin; n'y ayant eû que celle cy-dessus mentionnée, qui ayt eû le soin de marquer exactement ses Ancêtres.

L'on en a la premiere obligation à Messire David Godquin, Prêtre, Abbé de la Capelle (1), natif d'Isengremel, Fils de Lazare, lequel étoit Frere de Hugues cy-dessus dénommé, dont l'Epitaphe est à Estaples, où il est mort en 1640. chez Monsieur le Marquis de Montcaurel (2), en ces termes.

Cy gist l'Homme de Dieu, que si donc on l'appelle
Pere saint, & le Juste Abbé de la Capelle;
C'est que Godquin marquant une Image de Dieu
Sa memoire a son Nom rêpond en ce saint Lieu.

Sa Bulle est de 1623. sous Urbain VIII. qui le pourveut de ladite Abbaye, entre Ardres & S. Omer, de l'Ordre de Saint Benoist.

Il y a une Plaque en cuivre rouge à Isengremel, qui porte DEO·OPT.MAX. avec les Armes cy-dessus mentionnées, ornées d'une Crosse & d'une Mitre.

(1) La *Capelle,* abbaye près de Calais, détruite par les guerres et tombée en commende.

(2) *Jean de Monchy*, chevalier, marquis de Mont-Cavrel, gouverneur d'Ardres et d'Etaples, né en 1571, mort en octobre 1638. Cf. abbé Thobois, *Le Château et les Seigneurs de Mont-Cavrel*, pp. 124 à 151.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Felici Memoriæ D. Domini DAVIDIS
GODQUIN, *Presbiteri, Abbatis de*
Capellâ, viri pijssimi juxta & doctissimi, cui sua
Apud omnes Patris Sancti Nomen meruit vitæ
Sanctimonia. Patria Isengremel, Ambianensis :
Sepultura Estaples, Boloniensis.

La Tradition du Païs, est que la Famille des Godquins a bâty de neuf l'Eglise de Saint Medard d'Isengremel.

Il y a aussi cinq Godquins tous Chanoines Reguliers de Saint Augustin, & de la Maison de S. Lazare lez-Paris, peints en la seconde Vitre du Chœur de ladite Eglise, du côté de l'Evangile, avec l'Habit blanc & l'Aumusse noire sur le bras gauche, & une grande Couronne sur la tête, à genoux devant l'Image de Saint Medard, & au bas les deux vers suivans :

Hanc tibi vitriniam supplex Godquinia proles,
Exhibet in sacro Sancte Medarde tuo.

C'est-à-dire :

Dans ton Eglise en suppliante,
Pour dans ton mérite avoir part ;
La Famille des Godquins (Saint Medard)
Cette Vitre te consacre et présente.

Il se trouve un Reliquaire en ladite Eglise, avec un papier en ces termes :

A Messieurs les Curé, Vicaire et Habitans
d'Isengremel.

Nous Frère Medard Godquin, Prieur de Gressé, Augoüello, & Curé de la Villette de S. Lazare

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lez-Paris, Nous vous envoyons un Reliquaire contenant plusieurs joyaux précieux de la vraye Croix, de S. Medard, & autres Du 6. May 1548.

Il se trouve écrit en la Muraille dudit Saint-Lazare lez-Paris, de l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint Augustin, & donnée à Messieurs de la Mission sous Loüis XIII, que Frère Jean Godquin, Prieur & Directeur de ladite Eglise, déceda audit lieu, en Octobre 1548.

L'on trouve de même, écrit en l'une des Vitres de ladite Eglise, que Venerable Personne Jacques Godquin, Docteur en Theologie, déceda audit lieu, & fonda un Obit en 1531.

Jean Godquin a fondé en 1521. un Obit à Isengremel ; Martin Godquin en a fondé un autre à Voïncourt peu après.

L'Eglise d'Ault a eû pour curé un Godquin, mort en odeur de Sainteté au dernier siècle (1), & répose au milieu du chœur sous une tombe de pierre noire (2).

Il y a des Godquins qui ont êté Chanoines Réguliers dans le siècle précédent, en l'Abbaye de Chaage lez-Meaux, de l'Ordre de Saint Augustin, comme il y en (a) encore dudit Ordre en 1684. et de la Congregation de France, ou de Sainte Geneviève.

Il y a une Vitre dans l'Eglise du Bourg d'Ault, dans l'Aîle de la Nef, du côté de l'Epître, qui porte que Maître Paul Godquin, Lieutenant de la Châtellenie d'Ault, l'a donnée ; c'est le même qui con-

(1) Ici le *dernier siècle* est évidemment le XVIe. On devrait bannir une bonne fois de la langue cette amphibologique expression de *siècle dernier*, qui, aux abords d'un renouvellement séculaire, cause tant de confusions et de malentendus.

(2) « Il auoit toujours douze pauures à sa table. » (Note du XVIIe siècle, en marge.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tinuant son affection pour l'Eglise, a fondé en la dite Eglise l'Office Solemnel du Très-Saint Sacrement, tous les premiers Jeudys du Mois, par le moyen de la Confrairie solemnelle du Saint Sacrement & des Agonisans, Procession du Saint Sacrement, Grand'-Messe, Orgues, etc., en 1679. Le tout approuvé de N. S. P. le Pape, de Monseigneur l'Evêque d'Amiens, & de Son Altesse Mademoiselle de Guise, Dame du Lieu; Et ce par les soins dudit R. P. Loüis Godquin, de la Congrégation de Sainte Geneviève, pour lors Superieur de l'Abbaye de Beaulieu, ce qui se fait avec beaucoup de pieté.

Il resulte de ce que dessus, que cette famille a eû des Abbez, Docteurs, Prieurs, tant d'Abbayes que de Cures, plusieurs Réligieux, & surtout beaucoup de Chanoines Réguliers, & dans le siècle dernier, & dans le précedent.

Fait & imprimé à la diligence dudit R. P. L. Godquin, Chan. Reg. de S.-Augustin, de la Congregation de France, ou de Sainte Geneviève, lors Prieur Curé de S.-Pierre lez-Amiens, le vingt-un Avril 1684.

* * *

Sur son exemplaire, M. Blondin de Baizieux a ajouté les notes suivantes :

« En un vieux registre en parchemin on trouve :

« 1° *Antoine Godquin*, sérurier à La Croix-au-Bailly, qui avoit épousé Marie-Rose Gignon, années 1658 & 1732.

« 2° *Michel Godequin*, qui fut prévôt de la commanderie de Saint-Mauvis.

« 3° *Louis Godequin*, son fils.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« 4° *Paul Godequin*, en 1701, fut notaire à Ault.

« 5° *Alexandre Godequin*, en 1714, fut notaire audit Ault.

« 6° *Paul Godequin*, par son testament du 20 octobre 1708 donne à son fils Paul Godequin.

« 7° *Alexandre Godquin*, épouse Gillette Poidevin, & par son testament du 8 mai 1675, elle donne à Paul & Alexandre ses fils.

« 8° *Paul Godequin*, *Paul Godequin de Bichèremont*, deux oncles (*sic*) de Flour Blondin de Bréville, épousa Jeanne de Montmignon, d'où Jeanne Godquin & Flour-Nicolas Blondin (*sic*).

« 9° *François Godquin*, marchand à la ville d'Eû, dit La Ronce.

« 10° *Jean Godquin*, notaire à Ault en 1673.

« 11° *Marie-Jeanne Godquin*, femme Laurent Dupont, sans enfans.

« 12° *Marie Godquin*, veuve Robert Machart, belle-mère de N... Duval.

« 13° *Alexandre Godquin*, père (de) Paul, ayeul de M. de Bréville.

« 14° *Jacques Godquin*, notaire à Ault.

« *Paul Godquin*, père de Marie-Jeanne Godquin, femme de Flour-Nicolas Blondin de Bréville, étoit le frère aîné de M. Alexandre Godquin, qui fut marié à D^lle^ Marie Blondin de Vaudricourt, qui eurent pour enfants : D^lles^ Jeanne & Antoinette Godquin, mortes en 1752 & 1764 ; D^lle^ Marie-Jeanne Godquin, mariée à M. Laurent Dupont, sans postérité ; M. Alexandre Godquin, mort sans postérité ; & D^lle^ Marie Godquin, mariée à M. Robert Machard, lesquels ont eu D^lle^ Marie Machard mariée à M. Duval, dont il ne reste personne ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Robert, Martin et Scolastique Machard, morts sans postérité ; Dlle Agnès Machard, mariée à René-Robert-Vallery Blondin, qui ont eu M. Robert-Vallery-Alexandre, & Dlle Elisabeth Blondin, mariée à M. Masset. »

I. *Paul Godquin*, (alias Michel, suivant acte du 20 mai 1679 devant Louvet, notaire au bourg d'Ault); épousa Colette Le Clerc, fille de Vincent. D'où :

II. *Alexandre Godquin*, lieutenant de la Châtellenie d'Ault, teste le 8 mai 1675, marié par contrat du 5 aoust 1635 à Dlle Gillette Poittevin, fille de Pierre Poittevin et d'Honorette Clément. Ils eurent pour fils :

III. *Paul Godquin*, sieur de Ribemont, lieutenant de la Châtellenie d'Ault, décédé le 12 octobre 1708; marié par contrat du 26 septembre 1658, devant Alexandre Godquin, notaire, à Dlle Jeanne de Montmignon, décédée le 28 janvier 1700, fille de François de Montmignon, bourgeois marchand et échevin de St-Valery, et de Dlle Anne de Pont. Ils eurent pour fille :

IV. *Marie-Jeanne Godquin*, décédée le 8 juillet 1703, mariée par contrat du 3 juin 1690, devant Antoine Chevalier, notaire à St-Valery, à Flour Nicolas Blondin, sieur de Bréville, lieutenant de l'Amirauté de St-Valery, né le 23 janvier 1657, décédé le 2 mars 1739, fils de Nicolas Blondin, sr de Bréville, lieutenant de l'Amirauté et mayeur de St-Valery, et de Françoise Rohault.

De ce mariage descendait, à la quatrième génération, M. Adolphe Blondin de Baizieux, décédé en 1899 à l'âge de 91 ans. J'ai vu chez lui un cachet de cuivre, portant les armes des Godquin telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et aussi la copie,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

faite au crayon, d'un ancien portrait peint sur toile représentant Marie-Jeanne Godquin ; la toile était tombée de vétusté.

J'ai encore relevé de ci et de là, quelques autres personnages isolés de la famille Godquin, appartenant à des branches restées en Boulonnais.

1662. — Me Jehan de Goddequin achète à Jacques et Anthoine Bigot. (Répertoire des notaires de Marquise.)

1667, 23 février. — Guillaume de Lattre, marchand à Guînes, et Magdeleine Godquin sa femme. (Minutes Le Vasseur, à Marquise.)

1679, 7 juillet. — Collation de la cure de Saint-Martin de Condette, avec son secours de Saint-Eloy d'Hesdigneul, à Nicolas Godquin, par résignation de Jean Lefebvre, avec permutation pour la cure de Saint-Gilles « pro prima portione », au diocèse de Coutances. (Haigneré, *Inventaire des Arch. du P. de C., Evêché de Boulogne*, t. I, p. 28). — Le même Nicolas *Gaudequin,* curé et archiprêtre de la paroisse de Soules, diocèse de Coutances, 1699. (Ibid., p. 195.)

Louis Godquin, de Guînes, tonsuré le 21 septembre 1680, minoré le 22 septembre 1685, puis curé de Condette, résigne en 1695. (Ibid., pp. 31, 43, 44.)

1697, 18 janvier. — Dispense de bans pour Antoine de Benast (Baynast), chevalier, seigneur de Fafemont, paroissien d'Étaples, et dlle Cath. *Godcuin*, paroissienne d'Olincourt (Woincourt ?), diocèse d'Amiens. (Ibid., p. 191.)

ROGER RODIÈRE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES LETTRES
DU PRIEUR LIBERT VAN ELSRACK

OU

UN ESSAI DE RÉORGANISATION DE L'ORDRE CANONIAL ET RÉGULIER DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM

(1674-1676)

Le document que nous publions ci-après est, croyons-nous, le seul témoignage qui nous reste d'un curieux essai de réorganisation de l'*Ordre canonial du Saint-Sépulcre* tenté, sans grand succès, vers la fin du dix-septième siècle.

On sait que, après la chute de Saint-Jean-d'Acre en 1291, les Chanoines du Saint-Sépulcre (1), abandonnant leur palais embrasé (2) et le cadavre de leur Prieur (3), se réfugièrent dans leurs deux

(1) Fondés le 24 ou 25 juillet 1099, à Jérusalem, par Godefroid de Bouillon.

(2) Le *Saint-Sépulcre de Saint-Jean-d'Acre* fondé vers l'année 1138 ou 1139.

(3) *Nicolas de Hanapes*, noyé dans le port de Saint-Jean-d'Acre en voulant sauver les fuyards.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

grandes succursales de SAINT-LUC à Pérouse en Ombrie et de MIÉCHOW près Cracovie en Pologne. Ils y constituèrent deux puissants Chefs d'Ordre qui, d'abord jumeaux et conjointement régis par le Grand-Prieur de *Saint Luc*, se disjoignirent violemment en 1434 et devinrent ennemis (1).

En 1489, *Saint-Luc* de Pérouse, désigné aux rigueurs du Pape Innocent VIII par l'astucieuse avarice des Hospitaliers de Saint-Jean, fut aboli et absorbé avec toutes ses succursales italiennes et françaises dans l'immense et sanglante fortune des Chevaliers de Rhodes (2).

Mais, appuyé par les rois de Pologne, de Hongrie et les Habsbourg d'Autriche et d'Allemagne, *Miéchow* résista et, jusqu'au premier quart du XIXe siècle, se maintint contre tous les assauts (3). Il ne sombra qu'en 1819 par suite de l'abusive interprétation donnée par le Czar Alexandre Ier à la bulle trop imprécise du Pape Pie VII (4).

Aussitôt *Saint-Luc* aboli, *Miéchow*, se drapant dans son camail de pourpre (5), se posa en chef exclusif de l'*Ordre Canonial du Saint Sépulcre;* rangea sous sa crosse, avec la Pologne, un peu de la

(1) Sur tous ces faits, voir : *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours* (1099-1905), par le comte Couret, Ancien Magistrat. *Deuxième édition revue et augmentée.* (Paris, au Bureau des Œuvres d'Orient, 20 rue du Regard, 1905, in-8 de 518 pages), pages 61 à 94, notamment pages 70 et 80.

(2) Comte Couret, Ancien Magistrat, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours. Deuxième édition*, p. 74 à 78.

(3) *Ibidem*, p. 82 à 92.

(4) *Ibidem*, page 93, et auteurs cités.

(5) Insigne distinctif des Chanoines du Saint-Sépulcre polonais.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Germanie, la Bohème, la Moravie, la Silésie, la Hongrie, la Russie et toute l'Europe du Levant »; et donna à ses Prieurs — originairement si modestes (1) — le titre fastueux de *Préposés-Généraux*, cherchant le plus possible à se substituer aux *Archiprieurs de Saint-Luc*.

Diverses conjonctures à maintes époques firent perdre à *Miéchow* la Bohême, la Silésie, la Russie et une sensible portion de la Germanie. La défection du grand monastère de *Prague* en Bohème et celle de *Nisse* en Silésie (2) furent surtout sensibles... sans parler des effroyables ravages des Turcs dévastant le Sud-Est et des Cosaques incendiant les frontières du Levant. Aussi pour compenser et équilibrer toutes ces déchirures, *Miéchow* cherche à s'étendre vers l'Occident. L'Occident c'est la *Flandre* et un peu la *France* où, par un étrange concours de circonstances, avait refleuri depuis la fin du XVe siècle, comme une pastorale aubépine, une branche secondaire de l'*Ordre canonial et régulier du Saint Sépulcre*.

Vers l'année 1483 ou 1484, aux alentours de la grande ville de Liège en Flandre, vivait pauvrement un bon jeune homme, un peu simple et naïf mais fort pieux, nommé *Jean Aabrouck* ou *d'Aabrouck*. Sa grande joie était de faire tour à tour oraison dans les chapelles à-demi ruinées des vieux couvents

(1) Le premier est *Martin-le-François* emmené de Jérusalem vers 1160 ou 1167, de l'agrément du patriarche *Amaury de Nesles*, par le célèbre *Iaksa Gryf*, comte de *Miéchow* et descendant des rois Serbes, fondateur du grand monastère de *Miéchow* près Cracovie.

(2) *Annales Miéchovienses*, page 669 n° 40 du tome XIX des *Monumenta Germaniæ historica* (Edition *Pertz*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Saint-Sépulcre, jadis si nombreux dans les Flandres. De ses humbles mains, il réparait quelque peu l'outrage des hommes et l'injure du temps. Le dernier Prieur de l'Ordre en Flandre, Messire *Cornelius Odislinger de Eupen* (1), peu soucieux de toutes ces reliques, menait joyeusement la vie en grand seigneur séculier (2).

N'y tenant plus, à demi-fou de chagrin, *Jean d'Aabrouck*, désespéré, s'élança vers l'Italie où, disait-on, vivait encore en Ombrie, dans la noble ville de Pérouse, le *Maître-général de l'Ordre canonial du Saint-Sépulcre*. Il parvient à Pérouse, se glisse durant le splendide office dans la Collégiale de *Saint-Luc* et, sans autre façon, se prosterne aux pieds de l'Archiprieur : Monseigneur *Cataneo de Traversari*.... (3). Celui-ci, bon prince, le relève, le fait asseoir dans une stalle, et, l'office achevé, l'emmène à la sacristie où il lui demande ses *desiderata*. *Jean d'Aabrouck* crie miséricorde, non pour lui qui ne veut rien, mais pour ces pauvres couvents ruinés et chapelles désertes où nul ne prie plus, où « les renards font leur tanière », et supplie l'Archiprieur de mettre un terme à tant de misères. On l'écoute et on lui donne rendez-vous le lendemain à l'assemblée générale du Chapitre. Il vient et s'agenouille, les bras

(1) Prieur du couvent de *Hennegouwe* situé entre *Tongres* et *Hasselt*.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège, par le Père J. P. R. Stéphani, publiés par J. Alexandre*, tome I, *Ordre du Saint-Sépulcre*, pages 97, 177, 178, 184 etc. (Liège, Imprimerie Grandmont-Donders, MDCCCLXXVI. 2 volumes grand in-8).

(3) Il portait : « *D'azur, à la mer au naturel mouvant de la pointe, avec une comète d'or en chef.* »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en croix..... et voici qu'on le relève, qu'on l'embrasse, qu'on le félicite ; on le revêt de l'habit noir à double-croix pourpre des Chanoines du Saint-Sépulcre, et l'Archiprieur, mitre en tête et crosse en main, l'institue solennellement *Visiteur-Général de l'Ordre en Flandre* avec pleins pouvoirs pour réformer les religieux et rétablir les maisons. Il repart, transfiguré, et va droit au dernier Prieur de Flandre, *Messire Cornelius Odislinger de Eupen,* lui montrant sa patente, scellée du grand sceau de l'Ordre. Au lieu de s'emporter, celui-ci, touché de la grâce, se frappe la poitrine et adopte avec joie la réforme....

Les vieux couvents du Saint Sépulcre sortent de leurs ruines ; d'autres se fondent. Surtout, une branche féminine de l'Ordre du Saint-Sépulcre est instituée par la sévère *Ment de* ou *Clémence d'Aabrouch,* sœur du nouveau Visiteur-Général. Ce ne sont plus, bien entendu, les grandes Chanoinesses des temps héroïques, encore existantes en Espagne (1). Ce sont de bonnes petites religieuses, modestes, simples, peu instruites mais fort pieuses : des *Sépulchrines,* auxquelles toutefois le prince-évêque de Liège Erard de la Marck, va conférer bientôt (1522) le titre de *Chanoinesses* et que, un peu plus tard, dorera sur tranches la profession religieuse de la célèbre Claude de Moÿ, fille (2) d'une

(1) Notamment au beau monastère de *Saint-Nicolas de Saragosse,* fondé en 1276 par *Dona Marquesa Gil de Rada,* fille naturelle de Thibaut II de Champagne, roi de Navarre, et comprenant encore aujourd'hui 28 religieuses, plus *trois* sœurs françaises expulsées de *Charleville.*

(2) *Claude de Moÿ,* bienfaitrice des Religieuses du Saint-Sépulcre et elle-même Chanoinesse du couvent de Charleville, était fille de *Charles, marquis de Moÿ,* chevalier des Ordres du

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

des plus nobles familles de Picardie et veuve d'un cadet de la Maison de Lorraine (1).

Parmi cette pléiade de nouveaux couvents, deux monastères émergent, ceux précisément dont il est question dans les lettres ci-après publiées : celui de *La Chavée*, près de Liège, et celui de *Charleville* en face de Mézières : l'un couvent de religieux, l'autre de chanoinesses.

A l'époque où ces lettres sont rédigées, on est à la fin du XVIIe siècle (1674-1676). L'élan donné par le digne *Jean d'Aabrouch* a disparu; avec l'indolence la misère est venue. Les guerres de de Louis XIV avec l'Espagne et la Hollande ont encore augmenté la détresse. Les maisons isolées et vieillies ont peine à se suffire ....

Tout à coup une immense espérance traverse les âmes : là-bas, vers l'Orient, dans les marais de la Pologne, aux confins de la barbarie asiatique, un immense monastère, prince et chef de l'Ordre, sub-

Roi, châtelain héréditaire de Beauvais, gouverneur de Saint-Quentin, et de *Catherine de Suzanne*, comtesse de *Cerny*. Cette famille si considérable est aujourd'hui représentée par le m[is] *Adolphe de Moÿ de Sons*, décoré de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice* et membre du *Conseil héraldique de France*.

1) Il s'appelait : *Henry de Lorraine-Vaudemont*, comte de Chaligny, prince du Saint-Empire, fils puîné de *Nicolas de Lorraine*, comte de Chaligny et de Vaudemont, duc de Mercœur, Pair de France, et de *Catherine de Lorraine-Aumale*. Il mourut à Vienne (Autriche), le 26 novembre 1600, des fatigues de la campagne contre les Turcs. — Sur *Claude de Moy* (que l'on songerait, paraît-il, à béatifier), voir l'excellent ouvrage de *Numa Albot* (M. Baulmont) intitulé : *Les Religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Charleville, passim* et pages 1 à 24, 129. 134 (Arcis-sur-Aube, Imprimerie-Librairie Léon Frémont, 1893, in-8). Ce précieux ouvrage n'est malheureusement pas dans le commerce.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

siste avec gloire.... Là-bas, les Chanoines du Saint-Sépulcre vivent en rois, remuant à pleines mains l'or et les saintes reliques. Là-bas, les tombes des vieux Prieurs, de nombreux couvents, des écoles savantes, des documents inestimables, les dignités de toutes sortes affluant sur la tête des religieux. Pourquoi n'irait-on pas se mettre sous la protection et comme à l'ombre de ces grands religieux, princes de l'Ordre monastique et fils aînés du Saint-Sépulcre ?.....

A cette question que tous se posent, deux moines répondent. Avec l'agrément de leur Prieur, le Révérend Père *Libert van Elsrack*, ils quittent le couvent de *La Chavée*, près de Liège, ils partent, ils voyagent longuement, tant à pied qu'à cheval et en chariot, ils s'égarent dans les marais, déçus par de fallacieux renseignements, se perdent dans les ténèbres, enfin ils arrivent, et c'est le récit de leur pérégrination et de leur séjour en Pologne que narrent les *Lettres* que nous publions ici. Le récit est fait par le *Prieur de La Chavée* à la *Supérieure des Chanoinesses de Charleville.*

Remplies de détails curieux et ailleurs introuvables, ces *Lettres* constituent un document *inédit* d'un certain intérêt pour l'histoire de l'*Ordre du Saint-Sépulcre*. Elles constatent, comme nous le disions au début, la curieuse tentative d'union et de réorganisation de l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, tentée d'un commun accord, vers la fin du 17e siècle, par le Saint-Sépulcre de *Flandre* et le Saint-Sépulcre de *Pologne*. Hélas, en vain ! L'*Ordre du Saint-Sépulcre* ne devait pas voir une nouvelle floraison : chaque partie retomba dans l'isolement et le Saint-Sépulcre flamand dans la détresse. Le Saint-Sépulcre

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

de Paris (couvent de Religieuses, rue de Bellechasse) se refusa, semble-t-il, à l'union (1). Et cependant, étrange épave de cette tentative, le précieux portrait d'un Préposé-Général de *Miéchow* (celui du célèbre *Mathias Lubienski*) se voyait naguère au couvent des *Sépulcrines* de Charleville.....

Les *Lettres* en question ont été conservées, depuis l'année 1676 (date de la dernière lettre), au couvent du *Saint-Sépulcre de Charleville*, mais les originaux ont disparu depuis longtemps ; plusieurs épîtres se sont égarées ; celles qui demeurent, mal copiées, mal orthographiées, mal comprises, mutilées parfois et où les noms géographiques sont peu révérencieusement traités, offrent un texte souvent défectueux que nous avons cependant cru devoir scrupuleusement respecter. Le manuscrit, que nous avons copié, nous a été obligeamment communiqué par Madame la Supérieure des Religieuses du *Saint-Sépulcre de Charleville* aujourd'hui en exil à *Bilsen :* qu'elle reçoive de loin nos remerciement et nos vœux !

COURET
Ancien Magistrat.

(1) D'après le Père Hélyot, *Histoire des Ordres Monastiques* etc. tome II, p. 120 *in fine*, « les Religieuses du Saint-Sépulcre « en France, en Allemagne et en Espagne auraient refusé de « reconnaitre la suprématie du Préposé-Général de Miéchow. « Même le Saint-Sépulcre de Paris aurait fermé ses grilles « au Visiteur-général envoyé par le couvent de *Miéchow*. (*Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jerusalem depuis son origine jusqu'à nos jours. Deuxième Edition*, par le comte Couret, Ancien Magistrat, pages 94, 102, 103).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

COSPIE

DES LETTRES DU R^d PÈRE LIBERT VAN ELSRACK TRÈS DIGNE PRIEUR DE LA CHAVÉE LÈS LIÈGE (1), TOUCHANT L'ORDRE DU St SÉPULCHRE QUI EST EN POLOGNE, COMME FONT FOI LES LETTRES QUI SUIVENT :

PREMIÈRE LETTRE

« *A Liège, ce 26 Octobre 1674.*

« MA RÉVÉRENDE MÈRE (2),

« Estant retourné icy, passé quelque jour, de la Brabant, ne m'osant tenir chez nous à cause des exactions de M^r L'intendant de Maestricht, iay trouvé icy vostre lettre par laquelle vous me mandez avoir reçeu le livre aux Offices. Sy vous desirez que ie vous en adresse liez ou autrement, je le feroy, vous n'avez qu'à m'en donner avis. J'ay aussi addressé la lettre à Madame l'Abesse d'Aix-la-Chaspelle. Je suis bien triste de la perte que vous avez fait de la bonne mère de

(1) Couvent fondé le 2 novembre 1337 à une lieue de Liège, par Madame de Gaesbeck, dame de Herstal, pour frère Lambert Borette, religieux-convers du *Val-Dieu* ; cédé le 6 mars 1487 aux religieuses françaises de *Sainte-Claire* (venues du faubourg Saint-Marceau à Paris), lesquelles le remirent aux CHANOINES DU SAINT-SÉPULCRE, le 20 avril 1488. Ceux-ci, devenus très pauvres, l'abandonnèrent aux *Carmes*, le 8 novembre 1685. (*Mémoires pour servir à l'histoire Monastique du Pays de Liège, par le Père J. P. R. Stephani, publiés par J. Alexandre. Tome second, page 15. Liège, Imprimerie de Grandmont-Donders, M. D. CCC. LXXVI^r, in-8*).

(2) *Isabelle d'Escannevelle de Sainte-Thérèse*, née en 1611, décédée le 17 août 1685, Pricure du Saint-Sépulcre de Charleville de 1669 à 1675.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

St Claude, nous ne manquerons à prier Dieu pour le repos de son âme. Pour le regard des prières que font les Religieuses de l'Ordre touchant les Morts, elles sont diverses à cause des diverses Constitutions, ce qui est ridicule entre si peu de Cloistres que pourtant ne sont sorty que d'un. J'espère que cela ce pourra changer avec le temps et remettre tout à un avec des Constitutions uniformes, comme vous entendrez plus avant. Quant à nous, nous observons pour les morts comme vous voyez dans les ordonnances mises à la fin du Propre de nostre Ordre, et comme nous n'avons pas la puissance de tenir un Propre estranger pour lui donné ce qui est ordonne, nous faisons le devoir nous-mesme, en célébrant un an entier tous les jours la Messe pour les trespassez. Ce sont les ordonnances des Révérendissime Weruherud (1) Patriarche et Pierre (2) Grand Prieur qui fut par après Archevesque de Thir et après sa mort Béatifié du St Siège.

Je croy que vous avez asprint que deux de nos Confrères, passé quelque temps, m'ont importuné pour aller voir les Pères de nostre Ordre à Prague et de là passer plus outre sy la nécessité le requeroit, ce que je leur ay permis d'autant plus volontiers que moy-mesme i' avois demandé à défunct nostre Prieur permission d'y aller ce qu'il m'avoit refusé, ie croy que la Providence de Dieu l'a ainsy dispose parce que le temps de nostre délivrance est à présent venüe. Donc nos deux frères, l'un appelé *Fastrez* et l'autre *Sauveur*, tous deux enfans de Liège, il prindre la Bénédiction après les Pasques pour s'en aller, et, ayant traversé la Franconie, sont entrés en Bohême où quelque Prieur des Carmes leur assura qu'il n'y auoit pas de Religieux de leur Ordre à Prague, disant le bien seauoir pour y auoir

(1) Probablement le Patriarche de Jérusalem *Guillaume II de Malines* (1130-1145).

(2) *Pierre I*[e], Prieur du Saint-Sépulcre (1130-mai 1148), Archevêque de Tyr (1148-1164).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

estudié 3 ans, et cependant il y a une Préuosté de nostre Ordre dépendant de la Congrégation de *Nisse* en Silésie, lesquels se sont séparés de la Congrégation de *Midekou* (1) en Pologne depuis quelques années, ayant obtenu du Pape un Supérieur particulier à cause que celui de *Midekou* étoit depuis un an sécularisé. Dieu donc l'ayant ainsi disposé pour notre bien, ils n'ont pas passé par Prague, mais ont traversé la Bohême et sont allé en Austriche, et de là ont passé la Moravie et une partie de la Hongrie sans trouver de nos Religieux quoy qu'il y en a, mais ils ont trouvé des Religieux portant des Croix doubles mais blanches, audessous de la Croix une estoille. On leur disputoit que nostre Ordre ne subsistoit plus et particulièrement les Franciscains où ils passaient. Cependant, armés toujours d'un grand courage et Confiance en Dieu, ils sont entrés en Pologne et ayant cheminé la veille du St Sacrement 16 heures, ils sont arrivés le soir dans un couvent de Franciscains. Le Père Gardien les reçeut charitablement, croyant de voir des Polonnois, et les ayant demandé où ils alloient et d'où ils venoient et lui ayant respondu, le dit Père dit qu'il auoit deux Cousins en cet Ordre. Ce fut là où ils asprindrent la première nouvelle de nos Religieux, ayant toujours cheminé en ténèbres et diverses opinions des Frères. Le Père Gardien les retint chez luy le iour du St-Sacrement et le lendemain il les fit conduire à *Ste-Heduige*, Préuosté de nostre Ordre, où ils furent reçus auec autant de coniouissance que d'admiration de uoir des Religieux de l'Ordre. Le Preuost dudit Couvent s'appelle Augustin Matias Wolskij, les envoya par chariot à *Midekou*, résidence générale de nostre Ordre, où le Custod Général de

(1) Le célèbre couvent de *Miékow* près Cracovie, fondé en 1162 par le comte de *Miékow Jaksa Grif*, et devenu en 1489, par la suppression de *Saint-Luc de Pérouse*, le chef-d'Ordre du *Saint-Sépulcre canonial et régulier*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nostre Ordre les receus splendidement, et on aduertiz le Révérendissime et Illustrissime Coadiuteur général qui estoit à un de leur chasteau lesquel escriuit au P. Custod général qu'il auroit à bien traiter les Religieux et qu'il viendroit les embrasser d'une affection Paternelle, et eux, ayant entendu sa venüe auprès de Madame sa Mère, le Père Liseur avec nos deux Confrères montèrent à cheval, et à une heure du cloistre ils rencontrèrent le chariot avec la cuisine du Coadiuteur général, et après, ayant asperceu le carosse à 6 chevaux, ils s'approchèrent et aussitôt ayant mis pied à terre le Général sortit de son carosse et les embrassa et les fit compliment en François, car il scait sept sortes de langues ; de là, il les fit remonter en carosse avec lui, et son chapelain se mit dans le chariot de bagage avec les gentilshommes et hommes d'affaires. Or notez que le Général tire par an Cinquante mille escus, et à cause de cela les Séculiers ont ambitionné ce Généralat depuis cent ans, et du depuis il n'y a eu que deux Généraux Profès, et à présent c'est l'Archevêque de *Léopol* (1), sénateur, iceluy est homme fort vieux, il a fait eslire son neveu Coadjuteur qui est le Réuérendissime et Généralissime Seigneur Pierre Wladislas, comte de Pilca-koriciensky(2), homme aagé de 30 ans, fils du feu le Grand Chancelier de la Pologne, il estoit Doyen de *Palfone*, Chambelain d'honneur du pape Clément neufième qui fut envoyé ambassadeur du Pape au feu Roy Michael (3) pour lui présenter l'espée et le chapeau, et à la Reine la Rose. Le Roy à la Dénomination de cet Office et les Religieux L'élection. Iceluy est entièrement porté à l'advancement de l'Ordre, il s'est fait Religieux et a fait sa profession en Septembre dernier, ayant eu dispense de 6 mois de son

(1) *Albert Korycinski*, (1652-1677).

(2) *Pierre Korycinski*, (1677-16...).

(3) Le roi de Pologne *Michel Korybut Wisniowiecki*, (1669-11 décembre 1673).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Noviciat par le Pape, il s'est obligé par acte solennel de réduire tout l'Ordre sous un mesme chef, et d'imposer au Roi de Pologne (1), qui lui est Cousin-Germain et au Pape, que le Général sera désormais esleu hors des Religieux Profès, et il va fonder un Noviciat à Cracovie et un Collège à Rome à ses frais ; il fondra 4 lieux d'estude, entre autre un à Louvain où il a estudié en Droit, et pour voir le faire court, il est allé à Rome où nostre frère *Fastrez* lui serve de Chapelain, et de là il va voir tout l'Ordre avec l'authorité du Pape, et viendra aux Pays-Bas. Leur habit est un peu différent du nostre, ils portent le *Camail d'escarlate rouge* ; leurs Constitutions sont aussi autres que les nostres approuvées du St-Siège du Pape Sixte l'an 1586. Je finy, mes salutations à toute votre Sainte Communauté, leur estant comme à Vous

Vostre très humble et très obéissant serviteur et frère,

F. Libert van Elsrack, *Prieur de la Cavée.* »

SECONDE LETTRE

« *A Liège, ce onzième de Janvier 1675.*

Madame,

La Vostre m'a esté rendue le 1er septembre avec celle de la Mère Morel (2). Je vient (*sic*) satisfaire à votre iuste demande qui est de vous faire sçavoir ce que l'on nous a encore mandé de nostre Ordre de la Pologne. J'ai receu lettres de nos deux Religieux et aussi de nostre Révérendissime et Illustrissime Général, comme aussi du Révérendissime Seigneur Custod Général et du Chapitre Général de *Mikedou*. Les lettres sont remplies de zèle, d'amour et d'affection et un grand cœur pour

(1) Le célèbre *Jean Sobiesky*.

(2) *Marie-Suzanne Morel, dite de Saint-Jacques*, née en 1623 décédée en 1686.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'Ordre. Le Père Seigneur Custod escrit que l'an 1614 (1) l'Archiprieur de Péruse (2) les fit citer à Rome pour le reconnaître à Rome pour Supérieur et Chef de l'Ordre, à quoy ils s'opposèrent, resmontrant à Sa Sainteté qu'ils estoient sorty de Jérusalem l'an 1162 (3) et qu'ils avoient toujours dépendu immédiatement de Sa Sainteté et de ceux de Jérusalem, et que, depuis la prise de la Terre-Sainte, ils tenaient le Diadème de tout l'Ordre (4), et ainsy l'Archiprieur fut condamné à Rome, et leur Chef a touiours demeuré resplendissant avec le diadème de la Supériorité de l'Ordre sur les Provinces du Levant. Nous autres pourtant avons reconnu l'Archiprieur de Péruse pour nostre Général et de là avons receu la Reforme environ l'an 1469 (quelqu'un dit en 1447), et pour lors le R^d^ Seigneur Jean d'Abrouck, Archiprieur de Berck (5) receu de *Cataneus* (6) Grand-Prieur de Péruse la commission de pouvoir créér des Chanoinesses de l'Ordre et fust mitrez par son ordre, l'ayant institué son Vicaire-Général du Pays-Bas (7)..... depuis quelques siècles dans le célèbre Monastère de *St-Pierre de Ruremonde*, fondation faite du temps du Prince Pepin, très anciene. C'étaient des filles de noble extraction lesquels pour lors avoient quitté ce Monastère par mauvais régime et estoient

(1) Erreur pour 1434.

(2) Probablement *Nicolas Baglioni.*

(3) *Notice historique sur l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours,* par le comte A. Couret, Ancien Magistrat. *Deuxième Edition*, pages 79 et 80, (Paris, au Bureau des œuvres d'Orient, 1905, in-8 de 518 pages).

(4) Erreur : de 1291 à 1489 le vrai chef d'Ordre était *Saint-Luc-de-Pérouse*, malgré les usurpations successives de *Miéchow.*

(5) Il s'agit ici du village de *Beick* près *Werde* dans la *Campine* d'où était originaire *Jean d'Aabrouck.*

(6) *Cataneo de Traversari.*

(7) Ici, une courte lacune dans le texte, lacune qu'il ne nous a pas été possible de combler.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toutes dispersées. Iceluy s^r^ Jean d'Abrouck créa les premières Chanoinesses de l'Ordre la veille de St-Denis environ ce temps là, et fit sa sœur la première Prieure appelée Mademoiselle *Menthe d'Abrouck* (1), et trois nobles Demoiselles et trois autres prindrent l'abit, lesquelles furent mises dans le Prieuré de *Kinrade* d'où toutes les autres sont sorty comme il est à voir dans nos Archives (2).

L'abit que nous portons encore maintenant nous fut prescrit et envoyez du Révérendissime *Cataneus* Archiprieur de Péruse. Nos Religieux nous escrivent que l'abit de nos Religieux de la Pologne a esté conforme au nostre comme il se rapport dans les Antiquités de l'Ordre et dans les veilles peintures.

Pour vous dire où nous en sommes avec nostre Révérendissime et Illustrissime Coadjut^r^ Général est qu'aussy tost après son inauguration et installation de Rome laquelle on attend aussytost en peu de jours de nous unir entièrement à eux, à quoy faire le P. Sr Custod général me fait des instantes prières me promettant etc. Je lui ay escrit amplement sur ce point, car l'Illustrissime Sr Coadjuteur a promis par acte solennel de réduire tout l'Ordre sous un mesme chef, de trauailler à récupérer tout ce qui est perdu partout où il sera possible, et ceux qui n'obéiront pas de les forcer par Décret papal, à quel effet il a obtenu du St-Siège un breuet. et par ainsi Vous pouvez voir qu'il n'obmettra personne dans sa visite, et que ne serez frustrées de ce bon jour.

(1) Alias *Clémence* (*Mémoires pour servir à l'Histoire monastique du pays de Liège, par le Père J. P. R. Stéphani, publiés par J. Alexandre*, tome I. *Ordre du Saint Sépulcre*, pages 188 à 193. Liège. Imprimerie L. Grandmont-Donders, MDCCCLXXVI, 2 vol. gr. in-8).

(2) LAMBERT IECHER, *La Gloire de l'Ordre Canonial Régulier du St-Sepulchre Hierosolymitain de N. S. Iesus-Christ*, ch. IX, p. 56 et sùiv. (*A Liège, Anno 1626, in-12*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Je suis fort aise de ce que vous m'avez mandé d'Anessy (1), ie ne manquerai de le mander en Pologne. Ie vous prie de vous enquester cependant sy ce bon Père qui n'a pas voulu quitter l'Ordre est encore en vie et sy la place qui lui fut donnée est encore habitée de nos Religieux. Son cloistre qui est sécularisé sera encore aisé à récupérer, et par là l'on pourrait venir à vostre souhait pour la Sorbonne à Paris. L'on m'escrit que; du temps du Père seigneur Radsky Custod général, il vint deux Chanoinesses pour estre establies dans la basse Pologne, et que pour lors iceluy estoit assez inclin de les y placer, mais à cause des guerres, il n'y eut pas moyen. L'on ne me mande pas d'où ces Chanoinesses de l'Ordre estoient venues, ce que i'ay expressément demandé par ma lettre. J'avoit aussi demandé à nos confrères s'il y a beaucoup de Collège, ils me répondirent de n'avoir pas connoissance que de ceux desquels les Préuosts et Supérieurs ont venue au grand Collège pendant qu'ils y ont esté, qui sont les suivants : La prévosté générale de *Midekou*, dans iceluy est tout le Noviciat et d'iceluy dépendent tous les autres membres existant dans la Pologne, tant supérieurs qu'inférieurs, Hongrie, Russie, Podolie, Moravie, etc. La première est la prevostez de *Gnesne*, dans cette prevostez est mort depuis 2 ans le Réuérendissime Stanislas Qoionest (2), évesque de *Nesses* suffragan de Gnesne, official et chanoine et vicaire général de la Métropolitaine, Religieux professe de nostre Ordre, duquel la lumière a esté un ornement de toute l'Église, il estoit Prévost de *St-Jean* hors des murailles de Gnesne. La 2e la prévosté de *Prenoisse*. La 3e de *Ste-Heduige* au Pont Royal à Cra-

(1) Par acte du 1 mai 1647, le vieux prieuré du Saint-Sépulcre d'*Annecy* en Savoie, fondé au 14e siècle, avait voulu être affilié par un lien de prières aux divers monastères de Dames du Saint-Sépulcre existant en France et aux Pays-Bas.

(2) Ou Quionest (Lecture douteuse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

covie. La 4e de *Sandees*. La 5e *Bijthoue*. 6e *Landeck*. 7e *Wischegnadosse*. 8e *Lozaiscensis*. 9e *Pijforenses*. 10e *Siradensis*. 11e *Xegonicenses*. 12e *Zaruouxcensis*. 13e *Sompolboriensis*. 14e *in Grodzisko*. 15e *in Kupwo*. et beaucoup d'autres (1). Il y a un Prouincial dans la grande Pologne nommé Monsieur Canalchowsrij, Préuost de *Woushone*, qui est docteur en deux droits et grand prédicateur. Il y a encore un Prouincial dans la Russie Ils disent q'iceux ont tous esté au grand Couvent pendant qu'ils y ont esté seiournés, et que nostre confrère *Sauueur* retournera au mois d'Avril prochain, et qu'il reviendra à cheval pour plus aisément apporter avec luy les Antiquitez de l'Ordre, et entre autre chose deux grands volumes, un en feuille contenant d'environ 600 feuillets, et l'autre in-quarto. Le premier traite des hommes illustres sortys de nostre Ordre, des Patriarches, Archevesques, Evesques, Primats et Sénateurs de la Pologne, et de tout l'estat de l'Ordre, portant pour tiltre : *Miechovia, siue promptuarium antiquitatum Monasterii Mieckouiensis* (2). L'autre est intitulé : *De statu Custodum S. S. Dominici Sepulchri* (3) ; ils ont este tous deux composés par le P. sr Samuel Nakielsky (ou Stanislas), docteur en théologie, Chanoine de nostre Ordre et Prévost de Ste-*Hedwige* au Pont Royal à Cracovie.

Le P. sr Custod m'escrit qu'il va mettre nostre confrère *Fastrez* à *Sainte-Heduige* à Cracouie pour y estudier et le promouvoir au degrez de Docteur dans la facultez à laquelle il sera plus inclin, et cela à cause que nostre Illustrissime et Révérendissime sr Coadieuteur général

(1) Nous croyons devoir rétablir quelques-uns de ces noms, affreusement altérés, de Prévôtés du Saint-Sépulcre polonais : *Przasnysz ; Saçz (Sandecia) ; Biecz ; Lad ; Wiznia Sadowa ; Sieradz ; Xiaz ; Grodzisk ; Wloszczowa*. Nous devons ces identifications à l'obligeance de M. *Ladislas de Strzembosz*, Bibliothécaire de la Bibliothèque Polonaise de Paris.

(2) Ce livre fort intéressant existe à la Bibliothèque Nationale.

(3) Nous ne connaissons pas cet ouvrage,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

n'irat *(sic)* pas encore sy tost à Rome où il auoit fait dessein de prendre nostre confrère *Fastrez* avec luy, et cela à cause que son Oncle maternel l'Evesque de *Caminieck* est mort, duquel il est héritier Universel, et comme il estoit esloigné de luy, on luy a dérobé beaucoup d'argent et de meubles, et comme aussy son Oncle paternel l'Archevesque de *Léopol* nostre Général est fort vieux et maladive, duquel il est aussy institué héritier, il n'ose bonnement le quitter, craignant semblable affront, et aussy il ira faire sa visite dans la Silésie où ceux de *Nisse* avoient fait un Prélat supérieur entre eux dépendant (1) de celui de *Midekou*.

Voilà tout ce que ie puis vous mander iusqu'à présent, vous priant d'excuser ce brouillon car c'est à la haste que ie vous escrit, avec mes Civilités à toute vostre Communauté, me recommandant en leurs saintes prières comme ie fait à votre Révérence estant

MADAME,

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur et frère

LIBERT VAN ELSRACK, PRIEUR DE LA CAVÉE. »

TROISIÈME LETTRE

« *De Liège, ce 16 Décembre 1675.*

MA RÉVÉRENDE MÈRE (2),

Je viens tout présentement de recevoir la Vostre, il est vrai que iauoit escrit à Madame la Révérende Mère Prieuré (3) que ie luy ferois savoir des nouvelles des Payis estrangers que iauoit receu de Pologne,

(1) Indépendant.

(2) Madeleine de Clouet, dite de la Croix, née en 1633 décédée en 1707.

(3) De sainte Thérèse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mais cela a esté négligé par la misère du temps que la guerre nous cause (1). Il y a un de nos deux Confrères qui est grâces à Dieu heureusement retourné de la Pologne, estant party le 21 de May du couvent de *Midekou*, il est arrivé ici le 22 Juin. Il est venu jusques à Vienne par chariost tantost par eau, tantost par terre. Il a apporté avec luy des lettres de nostre Illustrissime et Révérendissime Coadiuteur Général, comme aussi du Révérendissime Custod, ayant assisté avant son départ à sa Profession aussi bien qu'à son Inauguration et Mitration. Il nous a aussi apporté un livre intitulé : *Promptuarium antiquitatum Monasterii Miechoviensis studio et opera R^di D^ni Samuel (Stanislai) Nakielski sacræ theologiæ Doctoris eiusdem Collegij sacri ordinis Canonicorum regularium Dominici Sepulchri, Professi S^tæ Hedwigis ad portum Regium Cracoviæ propositi (1634).* (2) Ce livre est de la grandeur d'un Missel dans lequel il y a beaucoup de Privilèges et Antiquités de l'Ordre, et comme nous sommes venus de Jérusalem en Pologne pendant le XIe siècle (3). Un autre livre intitulé : *De sacra Antiquitate et statu ordinis Canonici Custodum Sacrosancti Dominici Sepulchri Jerosolimitani libri tres.* Imprimé à Cracovie en 1625. Dans ce livre, il traite de l'origine de l'Ordre et comme il a esté institué par St Jacques, le frère du Seigneur, et de tout ce qui s'est passé, et contient mesme quasy toutes les Bulles et les Grâces que nous avons icy, c'est un très bel ouvrage ; il a aussi apporté les Constitutions de la Pologne, imprimées à Brunsberge l'an 1587 et approuvées par une Bulle du Pape Sixte l'an 1586, du mesme

(1) La guerre dite *de Hollande* (1672-1679), soutenue par Louis XIV contre les Pays-Bas, et l'Espagne.

(2) *Miechovia, sive Promptuarium antiquitatum Monasterii Miechoviensis* etc. *Cracoviæ. In officina Francisici Cœsarii, anno Dñi 1634*, in-fol., ouvrage d'un haut intérêt et qui demanderait une réimpression et continuation.

(3) Au XIIe siècle : en 1162.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lès Constitutions du Chapitre Général imprimées l'an 1627 et plusieurs autres petits livres curieux de l'Ordre, comme aussy un petit office du St-Sepulchre pour la Confraternité. On a laissé retourner ce bon Père au Pais à cause que l'air lui sembloit estre contraire et qu'il pressoit de retourner pour nous faire voir les desseins de notre Illustrissime, et cependant il y voudrait bien maintenant retourner. Il nous raconte que nostre Ordre est dans un tel estime en Pologne qu'ils y sont honorez comme les premiers des autres Ordres, en sorte qu'ils ont le privilège d'estre receu entre les Chanoines des Cathédrales, d'où plusieurs sont Chanoines comme nostre Illustrissime est Doyen de *Pultone* (1) le Révérendissime est chanoine de *Kaminieck*, et ainsi des autres. C'est pourquoy il y a divers Archevesques, Euesques et des Primats du Royaume de nostre Ordre, il nous assure que la ville de *Midekou*, où est le Couvent Général, leur appartient et qu'ils en sont les Seigneurs, comme de plusieurs bourgs et villages. Dans cette ville il n'y a que leur Eglise qui est la Parochiale, où il se fait un très bel Office ; les heures se chantent nuit et jour ; tous les iours il y a deux Messes, l'une se chante en musique ; et tous les Dimanches, excepté depuis l'Avent iusques à Pasques, on chante la grande Messe en musique de la Résurrection en suitte de l'ancien Institut de l'Ordre. Dans ce couvent est le seul Noviciat de toute la Congrégation, et les Religieux s'enuoye de ce Cloïstre dans toutes les Prouinces de la Pologne. Il y a deux Prouinces qui s'estendent iusques à la Mosdauie et à 200 lieues de tour. Ils ont quantité de Curéz par tout le royaume, mais il dit n'auoir esté qu'à deux ou trois Preuostez. L'estude est à Cracovie, ils auoient une fondation pour deux Religieux à Rome, qu'ils ont laissé perdre. Leur pays est fort ruiné à cause de l'invasion des Turcques et des

(1) Peut-être *Pultusk*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tartares. Cela a causé bien de la perte à nos Religieux particulièrement dans l'Archevesché de *Léopol*.

Nous avons encore receu et escrit plusieurs lettres depuis, et nous croyons que nostre Illustrissime sera party pour Rome y estant mandé par le Pape où il négotiera beaucoup d'affaires pour l'Ordre.

Nostre Confrère nous raconte que retournant de Cracovie à Vienne, il trouva dans Ratisbonne une belle Preuosté de nostre Ordre, l'ayant reconnue par la Croix qui estoit sur la porte où il s'adressa pour loger. Le Préuost luy fit grand acceuil, il estoit de la Congrégation de *Nysse* (1) en Silésie, disant que leur Général seroit rauy de le voir et qu'il luy donneroit de l'argent pour son voyage. Mais comme il estoit suffisamment pourveu de Viatique et qu'il aspiroit après sa Patrie, il poursuivit avec son chariot son chemin vers Vienne. Ce Préuost de Ratisbonne lui donna une Bulle Imprimée par laquelle tous nos Priuilèges et nos exemptions ont esté approuvés à Rome l'an 1660, et que l'on leur donne l'authorité d'user de Rochet et de Mantelet comme portent les Evesques. Il a aussi apporté diuerses Croix comme on les porte en Pologne, en Moravie, en Silésie et en Bohême, elles sont de diverses sortes quoy que doubles et Rouges. Dans la Silésie, Bohême et Moravie, on porte la Croix double de satin rouge au bout avec des fleurs de lis (2), toutes bordées de petits cordons d'or que le rouge pare seulement au milieu, curieusement travaillées. Ceux de la Pologne les portent seulement travaillées de soie rouge A faites avec l'esguille fort ioliment et ont pour bordure un petit cordon rouge ou des filez d'or et ces Croix sont

(1) Fondée en 1239 par *Thomas Kozlarogi*, Evêque de Breslaw. Le premier Prieur ou Préposé fut *Henry de Hozemplos* ; la séparation eut lieu en 1351 et eut pour auteur le Préposé *Thylo de Lubschidz*.

(2) Comme en Espagne, notamment au grand monastère de *Saint-Nicolas de Saragosse*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tantost en forme de celles de *Caranaque* (1) et tantost avec les bouts eslargissant comme celuy-ci B (2).

Enfin je ne vous seaurois marquer icy toutes les particularités, et particulièrement la grande espérance que nous avons de voir refleurir nostre Ordre, ce que ie ne puis confier à personne iusques à ce que la chose sera achevée.

Nous avons beaucoup d'obligation au Père de Martigny de la Compagnie de Jésus qui a eu la bonté de tant travailler pour nostre Ordre (3). Iay eu ces iours passés avec peine une copie de son ouvrage et cela à cause qun Docteur en Théologie et fort porté pour les intérests de nostre Ordre a l'inclination de faire un bel ouvrage de nostre Ordre, tant sur les livres apportés de Pologne que sur ce que l'on en a escrit par deça conformément aux Antiquitez que nous en avons à Liège.

Pour ce qui regarde nos religieux de *Nederkan* (4), ils se sont toujours bien maintenus. Ces iours passés, M. le Docteur nous estant venus voir, il me dit qu'ils

(1) Eglise et couvent d'Espagne célèbres par une croix miraculeuse ayant, dit on, appartenu à sainte Hélène.

(2) En marge de l'original figurent le dessin de ces deux espèces de croix cotées A et B que l'imprimerie n'a pas cru pouvoir reproduire.

(3) Le R. P. Michel de Martigny, S. J., auteur un peu crédule mais très érudit et très intéressant du remarquable ouvrage intitulé : *La Gloire du Saint-Sépulcre de Notre-Seigneur Jesus-Christ en Jerusalem, et de l'Ordre Canonial Régulier qui porte son nom*, etc. Ce livre, en deux volumes, écrit vers la fin du premier quart du XVIIe siècle pour les Religieuses du Saint-Sépulcre de Charleville, n'a malheureusement jamais été imprimé. L'original est aujourd'hui en Angleterre, mais il y a environ un an, une copie moderne en deux tomes s'en conservait au Saint-Sépulcre de Charleville. Cette précieuse copie, que nous avons eue longtemps entre les mains, doit se trouver actuellement à *Bilsen* en Belgique.

(4) Le couvent de *Nederchan* aux Pays-Bas, renommé pour un curieux mais un peu enfantin miracle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

n'auoient pas quitté leur résidence, et n'ont receu aucun dommage, le Roy leur ayant donné une bonne aumosne (1), mais, pour nous, nous avons esté bien incommodés. Dieu soit béni de tout, me recommandant à vos s^tes^ prières avec le progrès de l'Ordre, comme estant

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

FRÈRE LIBERT VAN ELSRACK.
Prieur de la Cavée.

QUATRIÈME LETTRE

« *Du 10 Avril 1676.*

MA RÉVÉRENDE MÈRE (2),

J'ay receu la vostre du 3 Mars, ie vous ay envoye un pacquet auec les livres aux Offices etc.

Vous me demandez sy, dans les Offices de la Pologne, il n'y a pas d'autres Offices que ceux qui sont dans vostre Livre. Non, il n'y en a pas d'autres, sinon qu'ils auoient en usage de toute antiquité un très bel Office *De Cathedra S^ti^ Jacobi Justi*, mais cet Office n'a pas esté toléré de *Ste Congrégation*, à cause qu'ils n'ont voulu permettre autre feste *De Cathedra* que celle de saint Pierre, et ainsy, comme les Chanoines de la Pologne, la translation de nostre Père St-Jacques ils la vont tenir à la place de la feste de la Chaire de nostre Père St-Jacques, et nous avons de toute ancienneté trouvé icy plusieurs festes qui auoient esté négligées dans la Pologne, comme sont les festes des 3 Marie, de la Lance et Cloux, les douleurs de Nostre-Dame, Quiriaci, Maximi, et quelques autres qui ont esté d'an-

(1) Sans doute le roi Louis XIV, qui en ce moment soutenait la *Guerre de Hollande* (1672-1679).

(2) La Mère de la Croix.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cienneté en usage en Pologne aussy bien qu'icy, de sorte que nostre Illustrissime Coadieuteur m'a demandé un exemplaire pour y reprendre ce qui a esté négligé lequel iay envoye par Vienne avec les chariots de Cracovie avec plusieurs images des S^ts^ de nostre Ordre, lesquels ils y estiment fort et escrivent touiours pour en auoir. L'on m'a envoyé de la Pologne un petit Office imprimé l'an 1664 qui est pour la Confrairie du St-Sépulcre. Ce petit Office est de la façon de Celuy de St-Jacques, qui est dans les petits Offices imprimés chez Vous. Je le feray imprimer icy, et alors Vous en pourrez auoir des copies. Cette Confrairie a esté autrefois en grande vénération dans les Pays-Bas, et fut restablie par Messire J. d'Abrouck environ l'an 1486 (ou 1464) (1), dont nous en auons encore des formes. On admissoit des séculiers dans cette Ste Confrairie escrit en parchemin et scelez du grand Sceaux Prouincial, laquelle forme sont exprimés les grâces, privilèges et indultent (*sic*) que receuoient ceux qui estoient admis dans cette Ste Confrairie, et nous esperons avec Dieu de la faire revivre avec le temps.

Pour les Indulgences, nostre Confrère nous a apporté de la Moravie une bulle imprimée 1660 par lesquelles toutes nos grâces, privilège, indultes, etc. sont reconnus à Rome et renouvellés. Cette bulle est un peu longue, ie la feray décrire et vous l'enuoyeray une copie autentique. Ce fut le Sr Preuost d'une ville de Moravie, où nostre Confrère voyant la double Croix alla loger, qui lui donna la ditte Bulle, et voulu l'obliger à prendre son chemin par la Silésie pour visiter leur Général, mais il falloit se détourner de 40 lieues de son chemin, il print sa route sur Vienne.

Vous me mandez que St Joseph est le patron de Vostre Maison, ie suis rauy. Ce grand S^t^ a esté honoré dans les Offices de nostre Ordre l'espace de 500 ans, avant que l'Eglise Romaine en fit l'Office avec des

(1) Erreur probable.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

himnes particulières dont les Carmes en font gloire. Ie demande la continuation de Vos prières et de Vostre Ste Communauté, estant de toutes

Vostre très-humble et obéissant serviteur,

Fr. Libert van Elsrack
Prieur de la Cavée. »

« *Copié*
au Saint-Sépulcre de Charleville
en 1878 ».



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LA GIROUETTE
ET LES JACOBINS AUVERGNATS

Nous avons retrouvé aux Archives du Puy-de-Dôme le document qu'on va lire. Il montre une fois de plus le niveau de la mentalité des sinistres farceurs qui, de 1792 à 1800, terrorisèrent la France. Nous le publions sans autres commentaires de crainte d'en atténuer la saveur.

Dr DE RIBIER.

LIBERTÉ
BUREAU DU COMMISSAIRE
SIGNES DE LA FÉODALITÉ
Enre no 1429.

ÉGALITÉ
Thiers, le 6 floréal an V de la Rép. Fre Une et indivisible.

LE COMMISSAIRE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF PRÈS L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU CANTON (EXTÉRIEUR) DE THIERS.

A CELUI PRÈS L'ADMINISTRATION CENTRALE DU DÉPARTEMENT DU PUI-DE-DOME.

CITOYEN COLLÈGUE.

Les bons citoyens s'allarment aizément sur le sort de la république. Ceux, des cultivateurs surtout, qui savent apprécier leur position actuelle, jugent de l'avenir par les démarches de ceux qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

n'ont jamais témoigné d'attachement pour la révolution.

Le découragement est souvent produit par des actes extérieurs qui, insignifiants aux yeux du citoyen qui sait juger, accablent d'inquiétudes celui qui se décide par les apparences.

Tous les signes de la féodalité ont dû disparaître avec les abus qu'elle a fait naître ; les girouettes ont toujours été vues comme un signe de ce monstre abattu.

Un ci-devant seigneur *(dans ce canton)* en a, depuis à peu près quinzaine, fait une sur sa maison de campagne, il m'en a été fait des plaintes suivies de murmures, je dois le dire j'ai fait cesser les allarmes sur les idées du retour de l'ancien régime et pris l'engagement de consulter sur le parti à prendre.

Je sais que, d'après plusieurs jurisconsultes, les girouettes pouvaient exister sur les batimens des cidevant vasseaux de fiefs, que parceque elles ne pouvaient pas être considérées comme des *marques de seigneuries*, à moins que l'on ne fasse la distinction d'une girouette carrée de toutte autre espèce, celle-ci étant en forme de bannière et comme telle représentant un droit seigneurial.

Il est de mon devoir de ne rien hazarder, de ne compromettre personne, encore moins le fonctionnaire public. Veuillez donc examiner ce qui me reste à faire, je suis toujours dévoué à la volonté de la loi, j'attens les instructions qui me seront remises.

Salut et fraternité.

GRANGEON.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

RÉPONSE

13 floréal, an V de la République.

CITOYEN COLLÈGUE.

Il n'est aucun moyen légal à employer pour faire abatre la girouette qu'un ci devant seigneur de votre canton a fait placer sur sa maison de campagne.

Tous les signes de la féodalité ont dû, il est vrai, disparaître avec elle, *mais la girouette était moins un signe féodal qu'un instrument propre à connaître les variations du vent*; tous les citoyens avaient sous l'ancien régime le droit d'en avoir et si les ci-devant seigneurs en mettaient exclusivement c'était un abus que le tems et leur autorité avaient consacré et que le gouvernement républicain a anéanti! Je conçois que dans ce moment l'érection d'une girouette faite par un ci devant seigneur doit donner des inquiétudes aux paisibles cultivateurs qui ont trop longtemps gémi sous le poids du gouvernement féodal. Mais encore quel moyen employer pour les calmer? Celui du raisonnement. Faites-leur bien entendre que cette girouette *n'a aucun rapport au gouvernement* et qu'ils peuvent en mettre ainsi que le cy devant seigneur.

Au surplus, j'aime à croire qu'il ne l'a placée sur sa maison que pour connaître le vent qui règnera, ne pourriez vous pas lui faire part des inquiétudes qu'elle cause et l'engager si non à l'abatre, du moins à la peindre des trois couleurs.

(Archives du Puy de-Dôme. L. (M.) Révolution. Police.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DOCUMENTS POUR SERVIR
AU DICTIONNAIRE DES CROISÉS
DE FRANCE[1]

Par ROGER RODIÈRE

I. — DOCUMENTS DE PREMIÈRE MAIN

Cartulaire de Saint-Josse-sur-Mer (copie Etienne Moreau, Arch. Pas-de-Calais, XVIIe siècle). 2e partie, n° 29. — Montreuil, 1067. — Foulques d'Hesdin, chevalier (miles quidam Hisduni castri indigena, Falco nomine), donne au comte Guy de Ponthieu, pour obtenir l'abandon de ses droits sur des alleux donnés par Foulques à l'abbaye de Saint-Josse : « mulum valde bonum, quem Falco ab Hierosolymis deduxerat. » — Regnante Henrico Francorum Rege.

(1) Les documents cités ci-après n'ont pas tous, tant s'en faut, même valeur probative. Je réponds des textes que jai vus en original. Quant aux auteurs que je cite, et qui sont d'une autorité bien diverse, je leur laisse la responsabilité de leurs dires.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N° 39. — 1210. — Guillaume, comte de Ponthieu, « cruce signatus, cum contra Albigenses iter arriperem... »

N° 65. — 1146. — Don de l'emplacement pour bâtir la maison du Temple de Conteville — par l'abbaye de Saint-Josse — à l'ordre du Temple,

pss. — 1248. — Dons du comte de Ponthieu, Matthieu de Montmorency, et de sa femme Marie ; id. de Guillaume de Maisnières et Clémence de Montreuil-Maintenay, sa femme (Des donations faites en cette année sont souvent un indice de prochain départ pour la Croisade).

Cartulaire de Saint-Saulve de Montreuil (copie du marquis Le Ver).

T. I, f° 191, v°. — 1248, mense julio. — Arnoul de Bloville vend à l'abbaye de Saint-Saulve son fief de Campigneulles. pour payer le prix de la rançon de sa détention en Terre Sainte, « in terram promissionis ».

Cartulaire du Prieuré de Beaurain (Bibl. Nat. Gaignières, mss. lat. 5441).

1re Croisade (après 1095). — Donation par Guy de *Morla* ou *Molla* (Morlay), de l'autel de Campagne-lez Hesdin au prieuré de Beaurain : « antequam iret in Hierusalem. Finivit ibi, cujus anima requiescat in pace ».

Chartrier de Courteville et de Hodicq (à M. Henri Macqueron, d'Abbeville).

Mai 1248. — « Dominus Thomas dictus Assote, miles crucesignatus, qui in subsidium terre sancte iter arripere proposuit », vend à l'abbaye de Saint-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saulve de Montreuil des droits à Frencq (Parchemin original).

Grand Cartulaire de Dommartin (Arch. Pas-de-Calais, copie XVIIe s.).

T. II, fo 10. — Juillet 1249. — Joannes miles dominus de Tortofonte (*Tortefontaine*), crucesignatus.

Fo 33 vo. — Mai 1226. — Odo de Ponches — quia autem in succursu terre Albigensium proficiscebar contra hereticos.

Fo 35 vo. — Février 1248 49. — Joannes Rabos. — Pro executione voti crucis a me in transmarinis partibus facienda.

Fo 46 vo. — Juillet 1248. — Ego Joannes Marchades de Donriher (*Douriez*) crucesignatus pro executione voti mei in transmarinis partibus facienda.

Fo 85 — 1248, in crastino Magdelene. — Pro executione voti crucis a dicto M[atheo] comite [Pontivi] in transmarinis partibus facienda.

Fo 91 vo. — Juillet 1248. — Joannes miles dominus de Tortofonte — in terram sanctam profecturus.

= T. I, fo 30. — Novembre 1248. — Petrus Blanket de Probavilla (*Prouville*), clericus crucesignatus.

Fo 121 vo. — Mai 1248. — Michael Patins, burgensis Abbatisville, crucesignatus.

Fo 127 vo. — Juin 1248. — Radulfus Li Parfais, burgensis Abbatisville — pro peregrinatione predicti Radulfi in transmarinis partibus facienda — fait une vente.

Fo 177. — Février 1248-49. — Joannes Rabos — pro executione voti crucis a me in transmarinis partibus facienda.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F° 211. — Juin 1248. — Hugo d'Oissencort, miles crucesignatus.

F° 320 v°. — Août 1248. — Ego Robertus miles dominus de Nempont — in terram sanctam profecturus.

F° 323 v°. — Juillet 1248. — Ego Andreas de Sancto Hilario, miles (gendre du précédent), pro executione voti crucis a me in transmarinis partibus facienda.

Tous deux paraissent être morts à la Croisade, car Isabelle, femme du premier, et Marguerite, femme du second, sont dites veuves en janvier 1251, v. st.

Petit Cartulaire (ibid). — f° 17. — Vers 1140. — Anscherus de Nuempont, — in via Hierusolimitana defunctus.

F° 22. — 1149. — Quidam Yvo nomine Jerosolimam proficisci desiderans (seigneur de Bamières).

F°. 30. — 1150. — Adam Kierez ad Sanctum Jacobum proficisci desiderans.

F° 36 v°. — 1158. — Ingelrannus filius Fulconis (*de Tigny*) Jerusolymam profectus — a redeuntibus inde mortuus nuntiaretur.

F° 46 v°. — Après 1153. — Post aliquot vero tempus — Robertus Coham, frater primogenitus Ingelranni nomine de Belraim (*Beaurain*), filii Hugonis Coleth. — Ipse Robertus tunc temporis Jerosolimis erat. — F° 47 : Post aliquot vero tempus Robertus Jerosolimis reversus...

F° 57 v°. — Après 1142. — Bernardus filius Milonis de Heltruval — Jherosolimam profectus est. — F° 58 : Hyerosolimam proficiscens, in eadem via deffunctus est.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F° 68. — Vers 1143. — Eustachius Colleth — antequam Jerosolimis pergeret.

Chartes de Saint-André-au-Bois (Arch. Pas-de Calais).

Ingelrannus miles dominus de Brimeu, Hierosolimam volens peregre proficisci — après 1173 et avant 1203 (charte de 1203) — a donné une charruée de terre (charte originale).

1248-49, mars. — Nos Ada uxor Eustachii militis domini de Goy (*Gouy-Saint-André*), et Adam miles dominus de Gyemmez *(Jumel)*, constitutus ballivus totius terre ipsius Eustachii (sans doute Eustache est à la Croisade). En juin-juillet 1248, Eustache est encore à Gouy, passe grande quantité d'actes, comme avant un départ (id.).

1251 1252, mars. — Ego Eustachius de Timbronia (*Thiembronne*) miles... quando Jacobum, primogenitum et heredem meum, repatriare contigerit (id).

1204. — « Robertus de Bloevile (*Bloville*) Jherusalem profecturus » a donné 30 septiers d'avoine et 8 de blé. Robert est mort avant 1204 (id.).

Cartulaire de Saint-André (mêmes archives). — F° 17. — 1201. — Quando Robertus (de Bloevilla) Jherosolimam debuit proficisci.

F° 63. — Avant 1201 (1). — « Galterus (de Blooldivilla) filius Landrici, volens orationis gratia Jerosolimam proficisci », fait un don. C'est le père de Robert ci-dessus. — « Contigit autem successu

(1) Probablement en 1189 (Boubert, *Chron. de Saint-André*, p. 18).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

temporis quod predictus Robertus pro remissione peccatorum suorum Jherosolimam adire disponeret, cum ea multitudine que a multis orbis partibus congregata, ad liberationem terre Jherosolimitane profecta est. » — Le départ de Robert est de *décembre 1201*.

1167. — « Hugo de Belraim proficiscens Jerusalem » fait un don (Charte originale).

Cartulaire, f° 18 v°. — 1285-86, mars. — « Jou Jehans de Goy, escuiers et croisiés de le Crois d'Aragonne » — fait son testament avant de partir.

F° 87. — 1239, juin. — « Ego Vuillelmus de Campegnewelles (*Campigneulles*), miles, ad partes Jerosolimitanas peregre profecturus » — fait un don.

F° 343. — 1248, juillet. — « Johannes, clericus, cognomento Boistiaus, cruce signatus, pro executione voti sui in transmarinis partibus facienda », fait vente.

Cartulaire de Valloires (Arch. de la Somme, XIIIe siècle).

N° 193. — 1199. — Hugo Boteris... Cum autem crucem Domini suscepissem, Jerosolimam profecturus..... (entre 1177 et 1199).

N° 332. — 1249, avril. — Adam Buler, de Gaspanes (*Gapennes*), in terram Albigensem profecturus.

N° 319. — 1162. — Nam tunc fere temporis, cum multi potentes (?) hujus seculi, divina gratia inspirati, pauperes Ecclesie Christi flagitabant, quorum unus maxime Guido comes Pontivi, vir magne nobilitatis ac fame, ut verus Christi miles foret, villas, castella, uxorem ac filios pure relinquens, crucem Christi bajulans, peregre profectus est,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui Deo disponente in via peregrinationis sue mortuus est ac sepultus in exilio ; cujus anima. ut speramus, jam requiescit in Christo. (1146. Mort en 1147 à Ephèse.)

N° 381. — 1230-31, février. — Agnes molendinaria de Mentenai (*Maintenay*), ad Sanctum Jacobum peregre profectura.

Cartulaire ou Codex du Prieuré de Saint-Georges. (Arch. du Nord, XIIe siècle.)

F° 24 v°. — Guido de Asli (*d'Ailly*), « Jherusalem migrante », sans date.

F° 26. — Hugo Fretel, dum Jherusalem tenderet, — sans date.

— Robertus Fretel, cum fratribus suis viam peregrinationis Jherusalem tendens, — sans date.

F° 28. — Robertus de Maisenceles (*Maisoncelles*), cum iter peregrinationis, scilicet Jherusalem, prepararet, — sans date.

F° 29. — Petrus Pistor ; Fulcredus filius dum Jherusalem peteret cum ipso filio suo Fulcredo, — sans date.

F° 41. — Hugo de Camberun (*Cambron*), cum jam in proximo Jherosolimam deberet proficisci, — sans date.

F° 42. — Ernulfus Gruels cum... Jherosolimam profecturus esset (paraît y être mort, sa femme est dite *relicta*), — sans date.

F° 52. — 1169. — Leonius de Wail, — sancte devotionis intentione in Jherosolimis sepulchrum Domin expetisse... — cum in crastinum in viam Jerosolimitanam esset promovendus.

F° 60. — Thierry, comte de Flandre, — in Jherosolimis peregrinante, — sans date.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F° 62. — Adam de Geumes (*Jumel*), — Jherosolimam profectus, — sans date.

F° 65. — Matheus de Aisincurt (*Azincourt*) — perrexisset Jherusolimis, — sans date.

F° 3. — 1165. — Fulco et Richerus, homines Balduini de Aisincurt... — idem homines, Jherusalem profecturi. — F° 5, 1168, les mêmes.

F° 6. — 1172. — Eustachius prepositus de Ferieris (*Fillièvres*), dum iter Jherosolimitanum aggrederetur.

F° 6. — 1172. — Eustachius Wasart (*de Galametz*), cum Jherusalem iret.

Chartes de la maladrerie du Val de Montreuil. (Arch. Hôtel-Dieu de Montreuil.)

1202. — « Arnulphus del Pan (*du Pan*), cum deberet proficisci in partes Jerosolimitanas, » fait un don à la Maladrerie du Val. (Charte originale).

1210, juillet. — Eustachius de Campainnes (seigneur de *Campagne-lez-Guînes*), dum nuper cruce signatus essem. (Charte en faveur de l'abbaye d'Andres, Bib. nat. ms. lat. 12,891, f° 150.)

Abbés Haigneré et Bled, *Les Chartes de Saint-Bertin*, 4 vol., 1886-1899, in-4°.

T. I, p. XXXVIII. — « Je dirai seulement un mot des seigneurs de Seninghem, voisins, amis et bienfaiteurs du monastère, pour signaler aux éditeurs des documents relatifs aux croisades l'acte n° 389, de l'an 1193, où l'on voit combien il en coûtait à de pauvres chevaliers pour se donner l'honneur de prendre part à ces lointaines expéditions ; puis l'acte n° 586, signé sous les murs de Damiette (juin 1220), et donnant, par les signa-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tures dont il est suivi, la liste des chevaliers d'Artois, Gautier d'Elnes, Pierre de Le Saux, Eustache Morel, Ernoul et Wale de Lumbres, Baudouin d'Aubigny, Adam de Rollepot, compagnons de Guillaume de Saint-Omer et d'Elnard de Seninghem (1). »

N° 389 (p. 171). — 1193 « — Johannes de Senimghem, — pater meus et ego, Jherosolimam (quondam) proficiscentes. » — Il donne à l'église de Saint-Bertin une terre dans la paroisse Sainte Marguerite, en reconnaissance de services rendus à sa famille pendant la Croisade. (Des bourgeois de St-Omer, à qui il avait emprunté de l'argent pour le départ, l'avaient poursuivi, et l'abbaye l'avait tiré d'affaire en lui donnant 80 marcs).

N° 586 (p. 256). — 1220, juin. — « Elenardus dominus de Seninghem — commorans in servitio Jhesu Christi in exercitu Damiette » — donne à son ami Ernoul de Lumbres 10 livrées de terre à Seninghem, avec hypothèque sur son moulin de Maubreucq. — « Testes... dominus Galterus d'Elne. Willelmus de Gisnes. Egidius d'Elne. Eustachius Morel. Petrus de Salicibus. Matheus de Cyson. Johannes de Wanes. Walo de Lumbres. Baldewinus de Aubeigniaco. Adam de Rollepot. Adam de Hamello et multi alii. Actum anno Domini millesimo CC° XX°, mense junio, in exercitu ante Damiettam. » — Sceaux... Gillebert de Sotengem.

(1) En note : « Voir pour l'histoire de ce vaillant chevalier, la *Notice historique sur Seninghem*, publiée par Al. Hermand dans le t. VII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 2e part., p. 86 ; Joinville, édit., in-12 de Didot, p. 149 ; Les *Olim*, t. I, arrêts de la Chandeleur (1267-1268), n° XXXVIII, p. 712 ; *Bulletin de la Soc. des Antiq.* [*de Morinie*], t. II, p. 1086, etc. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N° 136 (p. 52). — 1119. — Testament de Baudouin Hapkin, comte de Flandre, « filius Roberti comitis qui sepulchrum Domini et Hierusalem, cum ceteris principibus militie christianorum, Deo cooperante, armis suis devicit ».

(Plusieurs documents sur les croisades de Thierry d'Alsace, de Baudouin de Constantinople et autres comtes de Flandre — passim).

N° 839 (p. 377). — 1237-38, 9 février. — Eustachius de Kersna (Quernes), crucesignatus.

N° 865 (p. 389). — 1240, 8 septembre. — Boidin de Meteren promet... d'exécuter, à son retour du pays des Albigeois, etc...

Cte DE LOISNE, *Cartulaire du Chapitre de Saint-Barthélémy de Béthune*, 1895.

F° 44 r°. — Mai 1226. — Robert du Marais, Rõbertus de Maresco, miles. Probablement croisé. Vend des biens au chapitre.

F° 35 r°. — 4 mai 1226. — Achat par Simon, prêtre de Beuvry, à « Hugone de Hersin, homine meo (du seigneur de Béthune) crucesignato ».

Cte DE LOISNE, *Cartulaire du Chapitre d'Arras*, *1897*.

N° 134 (f° 71 v°). — 1213, octobre. — Warnerus de Escout, milés, peregrinationem agens in partibus Jherosolimitanis.

N° 97 (f° 38 v°). — 1202, juin. — Balduinus de Albiniaco (*d'Aubigny*), peregre profecturus.

N° 163 (f° 84 v°). — 1218, juin. — Ermenfridus Pes-Argenti, Attrebatis ecclesie canonicus, iter peregrinationis in Terram Sanctam arrepturus.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROUX et SOYEZ, *Cartulaires du Chapitre de la Cathédrale d'Amiens*, 1898.

T. I, p. 62 (n° 43). — Avant 1115. — « Radulfus de Gisencurt... Hierusalem iturus » — fait donation au chapitre de sa part de l'Advouerie de Ver.

P. 101 (n° 74). — 1189. — Walterus clericus Ambianensis, frater Petri, militis de Vilers... Cum autem predictus Walterus iter Hierosolimitanum aggredi deberet.

P. 108 (n° 81). — 1192 — Vicedominus Pinconiensis (Picquigny) qui tunc Hierosolimis erat.

P. 202 (n° 157). — Juin 1219. — « Matheus, frater Renoldi qui dicitur Maletere, militis... quam cito Matheus... a peregrinatione sua Albigensi redierit. » Vente de la dîme de Poulainville.

DUCHET et GIRY, *Cartulaires de l'Église de Thérouanne*, 1881.

P. 29 (n° 33). — Sans date (après juillet 1158). « Nicholaus de Waveranz, homo noster » (du Chapitre). — « Cum idem Nicholaus Ihierusalem pergere (peregre?) profecturus » — engage ses terres de Wavrans. — « Illo deinceps in peregrinatione defuncto », son frère et héritier reconnaît ses dettes.

P. 45 (n° 54). — 1177. — Guillelmo — custode (ecclesie Tervanensis) — tunc Iherusalem profecturo...

P. 70 (n° 89). — 1193. — « Arnulfus Morinensis advocatus, propter sumptus quos in peregrinatione sancta fecerat », emprunte de l'argent au Chapitre; la charte prévoit le cas où « si contingeret eum altera vice peregre proficisci in Iherusalem ».

P. 77 (n° 99). — 1196. — Le même, « Arnulfus,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tervannensis advocatus », rappelle que, « cum cruce Domini signatus, in procinctu essem », il a engagé au Chapitre sa dîme de Neuville ; « in hac igitur peregrinatione, pluribus annis moram faciens, demum a transmarinis partibus ad propria reversus et debitis multis obligatus », il a fait un nouvel emprunt. Tout cela remonte à plusieurs années.

P. 78 (n° 101). — 1er mars 1197-1198. — Charte du même Arnoul, mentionnant son fils Arnoul, Croisé à son tour : « sub ipsa die qua iter Iherosolimitane peregrinationis arripuit. »

Haigneré, *Cartulaire des Établissements Religieux du Boulonnais.*

Fascic. IV, p. 3. — Eustache de Fiennes, ayant accompagné Godefroy de Bouillon à la première Croisade, y reçoit la coupe qui servit à la Sainte Cène, et fonde, pour la recevoir, l'abbaye de Beaulieu en Boulonnais (Gall. Christ., t. X, Instrum. Eccl. Bolon. XXXII, col. 419. — Et Charte de l'abbé Folquin de Boulogne, en 1469).

Fasc. VI, p. XIV. — Les quatre fils de Beaudouin le Barbu, seigneur de Licques, croisés en 1097, se nommaient sans doute Baudouin, Robert, Arnoul et Eustache.

Ibid., p. 96. — 1248, août. — Robert de Crésecques engage à l'église de Saint-Omer diverses dîmes (probablement pour partir à la Croisade).

Haigneré, *Le Prieuré d'Œuf et ses Chartes,* p. 16.

1213, charte donnée à Loison. Thomas Kierez (Quieret), chevalier, « cum pro redemptione anime mee et antecessorum meorum, signum contra

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Albigenses hereticos assumpsissem. » — Donation au Prieuré d'Œuf (Cartul. d'Œuf, ap. Gaignières, Bib. Nat. mss. lat. 5441, f° 167).

Bled, *Régestes des Évêques de Thérouanne*, t. I (1902-1904).

P. 208 (n° 1172). — 1210. — Eustache de Hames reçoit de l'évêque Jean II la croix pour combattre les Albigeois (d'Achery, Spicileg., t. IX, p. 590. — Malbrancq, III, 398).

P. 247 (n° 1461). — 1230, 18 août. — Denis, dit Kind, autrefois bourgeois de Saint-Omer, du nombre des Croisés, *Cruce signatorum* (Arch. municip. de Saint-Omer, B. CLXXII, 1. Original).

P. 302. — 1278, 7 juin. — Le chevalier Hugues, seigneur d'Erny (*Erny-Saint-Julien*), a fait des dons à l'église d'Erny, *autrefois*, quand il partit pour la Terre-Sainte (Biblioth. de Saint-Omer, ms. 852, f° 152).

P. 332. — 1318, 7 décembre. — Vidimus d'une ancienne lettre (incomplète et sans date) de Jehan de Seninghem, *Sininghem*, dans laquelle il reconnaît que son père et lui, partant en Terre-Sainte, avaient contracté des dettes (Arch. municip. de Saint-Omer, Registre au renouvellement de la loy, T, f° CII).

J. de Pas, *Cartulaire de la Chartreuse du Val Sainte-Aldegonde*, 1905.

P. 31. — 1331, 2 septembre. — Testament d'Adenouffle de Sainte-Aldegonde. — « Item, vingt livres parisis au voyage d'outre mer, quand voyage commun sera que ly Roys de France yra ou aultres princes, et nient devant chou. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Abbé Müller, *Cartulaire du Prieuré de Saint-Leu d'Esserent*, 1900-1901.

N° CVII. — Mai 1219. — Simon, fils de Pierre, chevalier de Saint-Leu d'Esserent. « Simonem filium Petri militis de Sancto Lupo... causa peregrinationis apud Aubigenses iter arrepturus.... »

N° XLIX, note. — (Vers 1100 ?). — Giraud de Gournay, gagnant Jérusalem avec sa femme Édith, sœur de Guillaume, comte de Varenne, meurt en route. Sa femme, revenant de là, épouse Dreux de Mouchy (Chronique de Jumièges).

N° LXXXI. — 1178. — Dña Beatrix de Bova, domno Roberto marito suo tunc temporis Jerosolimam profecto. (C'est Robert de Boves, fils du fameux Thomas de Marles ; il fut tué au siège d'Acre le 13 juillet 1191-1192).

N° XXXIII. — Entre 1136 et 1176. — Payen de Presles prend la croix.

Inventaire sommaire des Archives du Pas de-Calais, 1902. — Série H. Tome I. Abbaye de Saint-Waast, pp. 26 à 29. — Livre Rouge, H. 2.

F° 89. — Mars 1202. — Hugues, comte de Saint-Pol, au moment de son départ pour Jérusalem, comme croisé.

F° 93, v°. — 1203. — P. Guarin, seigneur d'Oberth, sur le point de faire un pèlerinage à St-Jacques-de-Compostelle.

F° 96, v°. — Février 1205. — Hellin de Méaulens, partant pour Jérusalem.

F° 114, v°. — 1202. — Charte de Jean, seigneur de Villers et d'Honnecourt, confirmant, au moment de partir en croisade à Jérusalem, avec Luce, sa femme, la vente qu'Eustache, fils du seigneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'*Hardecort*, croisé, vient de faire à l'abbaye (de St-Waast), pour payer ses frais de voyage, de la moitié de l'avouerie de Vaux-sur-Somme.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DU NORD, t. II, B. 1593 (1092-1293).

Robert II, comte d'Artois, retient à son service son beau-père Guy de Chatillon pour aller en Terre-Sainte, et lui donne 15,000 liv. tourn. pour tous frais durant un an.

GUESNON, *Le Registre de la Confrérie des Jongleurs et des Bourgeois d'Arras* (1899), p. 16.

1236, feria IV post...? Balduinus Crespins juvenis, crucesignatus (bourgeois d'Arras). (Charte d'Asson, évêque d'Arras ; arch. comm. d'Arras, original).

GUESNON, *Sigillographie de la Ville d'Arras*, 1865.

P. 7. — 1278. — Wis (Guis), sires de Noyelle-le-Wion, croisiés Dieu et l'Apostole — le jour du blanc dioes, el mois d'avril, 1277 (v. st.).

P. 46. — Dominus Hellinus de Miaulens (Méaulens), die quo ut ad Iherosolimitanam terram proficisceretur iter arripuit ; 1204-1205, mense februarii (Cart. St-Waast, n° 536, Bibl. de l'Evêché).

MUSÉE D'ARRAS.

Monument funéraire ; corps nu dévoré par des vers énormes. Inscription :

Chi gist Maistre Guille Lefranchois dit Potier, docteur en || médecine baceler en theologie, natif et viès canone de Bethune || qui fist plusieurs voyages, dist le premiere messe au Saint || Sepulchre de Jerusalem et trespassa le 6 oc-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tobre 1446. || Pries Dieu pour son ame et pour tous trespassés. || Jay esperanche de mon salut en la seulle misericorde de Dieu.

(*Epigraphie du Pas-de-Calais*, t. I, p. 87).

Eglise St-Sépulcre, de St-Omer

Inscription en l'église, constatant que Nicole de Wissoc, seigneur de Nieuwerleet, fondateur en 1423 de la chapelle St-Sépulcre en cette église, avait été, ainsi que son père Jehan de Wissoc, seigneur de Le Hollande, « en pellerinage au benoit Saint Sepulcre de Ihrlm ou le tres precieux corps Ihu Xprist fu mis quant il fu despendu de le crois. »

Eglise d'Hesdin.

Pierre tombale : « Git le corps dv sievr || Dominiqve Hvrtrel marchand || drapier ancien échevin de || cette ville qvi apres avoir || visité Rome, Lorette et la || Hiervsalem terrestre le || .. octobre 1670 agé de 23 ans || est allé visiter la Hiervsalem || celeste agé de 48 ans, etc. »

II. — DOCUMENTS DE SECONDE MAIN

Chronique de Saint-André-au-Bois, par dom Boubert (Mss. XVIIIe s.).

T. I, p. 12. — Hugues de Beaurain, châtelain de Beaurain, fait donation à l'abbaye de Saint-André, « proficiscens Jerusalem. » (charte de 1167). Il mourut en Terre Sainte. « L'obituaire de Prémontré, le nôtre, celui de Marcheroux, etc., font mémoire... octavo cal. decembris, comm. Hugonis de Bellorамo fundatoris Sancti Andreæ in Nemore. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. 16. — 1193. Enguerran, seigneur de Brimeu, chevalier, donne le bois de Bignopré, dans le dessein d'entreprendre le voyage de Jérusalem.

P. 18. — 1189 (après la perte de Jérusalem) — Wautier de Bloville, « volens ad sepulchrum Domini proficisci » ; fait don de 2 muids de blé et 2 muids d'avoine.

P. 32. — Donations, en 1248, du comte Robert d'Artois ; — de Jean, seigneur de Brimeux ; — d'Eustache, seigneur de Gouy ; — de Henry de Boufflers (Morlay-Campigneulles), etc., probablement partant pour la Croisade.

SALLÉ, *Recueil chronologique de l'abbaye de Saint-André-au-Bois*, 1651.

P. 212. – Hugue Tirel 1146 à la conqueste de la Terre Saincte (Arch. Sèlincourt, ap. La Morlière).

P. 218. — Enguerran de Coucy, châtelain de Beaurain, pris à la bataille de Nicopolis, 1396, mort captif en la ville de Burse.

MANUSCRITS SUR L'ABBAYE DE VALLOIRES.

1146. — Le comte Guy de Ponthieu, son père, Guillaume Talvas et son fils Jean prennent la croix. Avant de partir pour la Terre Sainte, le comte Guy fait donation à Valloires et au Gard. Il mourut en 1147 à Ephèse.

1188. — Troisième croisade : fondation des Cisterciens de Lieu-Dieu près Gamaches, par Bernard, seigneur de Saint-Valery ; donation aux Cisterciennes d'Epagne par Enguerrand de Fontaine, sénéchal du Ponthieu ; partant pour la Croisade.

1190. — Dons à Valloires par Erembauld et Adam Kiereth (probablement croisés).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1191. — Le comte Jean de Ponthieu meurt devant Ptolémaïs.

Vers 1200. — Arnould de Catènes, maître de la milice du Temple — donation.

1248. — Dons de plusieurs seigneurs partant pour la Croisade : Adam Buler de Gaspanes; Hugues seigneur d'Aufialo (?); Gauthier, fils de Hugues de Brandicourt, et Guy son oncle ; Enguerran du Candas seigneur de Millencourt ; Herbert de Villeroy, Guy de Beauchêne, Hugues d'Auxy et Robert de Noyelles.

A. Bonvarlet, *Chronique de l'abbaye de Blandeeques*; Bull. Soc. Antiq. Morinie, t. x, p. 129 (1898).

Helenard, chevalier, seigneur de Clarques et de Grigny « se préparant pour aller contre les Albigeois », fait une donation, octobre 1223.

A. Bonvarlet, *Notice Généalog. sur la maison d'Hondschoote;* Bull. Soc. Antiq. Morinie, t. x, p. 201 (1898).

Guillaume Van der Moere, seigneur d'Hondschoote, présent en 1033 à la cour plénière d'Oudenarde, prit part, déjà bien âgé, à la 1re Croisade — Gauthier d'Hondschoote, à la 3e Croisade.

A. Ledieu, *Le Doyenné de Conty* (d'après le P. Daire). (Cabinet hist. de Picardie, 1896).

P. 2.6. Sans date? Raoul de Dury, avant de partir pour la Croisade, cède au Chapitre d'Amiens la moitié de la seigneurie de Dury.

Goze, *Notice sur le Château de Bertangles.* — 1290.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pierre de Glisy (près Amiens), vassal de Robert de Boves, donne en aumône à....., sur le point de partir pour Jérusalem.

Goze, *Notice sur le Château de Moreuil*, p. 10. — 1204. Bernard de Moreuil, Pierre d'Amiens, seigneur de Vignacourt; et Nicolas, sire de Mailly, à la prise de Constantinople.

Goze, *Notice sur le Château de Querrieux*, p. 6. — Moriaux de Saveuse, à la 1re Croisade, 1096. — Philippe de Saveuse, avant de partir à la 3e Croisade, 1188, ratifie les bienfaits de son père Enguerrand envers l'église d'Amiens et l'abbaye de Saint-Fuscien. (D. Grenier, La Morlière). — Guillaume de Saveuse est envoyé avec dix chevaliers par Mathieu de Montmorency, à ses frais, à la 6e croisade de 1220 et 1248 (*sic*). — Ibid. p. 12. Guillaume de Gaudechart avec Raoul, comte de Soissons, 3e Croisade, Saint-Jean d'Acre, 1191.

Abbé Hénocque, *Hist. de l'Abbaye de Saint-Riquier*, 1880-1888, 3 vol. in-4°.

T. III, p. 110. — Robert de Saint-Riquier, chevalier, fils de Hubert (1170-1210) à la 3e Croisade (1191).

P. 197. — 1205. — Mathieu d'Yaucourt, chevalier du Ponthieu, à la 4e Croisade. S'associe à 21 chevaliers et écuyers qui louèrent aux Vénitiens un navire pour les ramener de Constantinople en France, moyennant 1600 l. tz.

P. 198. — 1237. — Regnier d'Yaucourt engage aux religieux de Saint-Riquier son fief de Beauflos pour la somme de 240 l. p., afin de pouvoir aider ses

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

frères dans le voyage d'outre mer pour la guerre sainte. Thomas, seigneur de Brucamps, Bertrand et Thibaut ses frères, ratifient le contrat d'impignoration.

PP. 466-467. — 1248. — Mathieu de Roye, seigneur de La Ferté-Saint-Riquier, à la Croisade.

1270. — Mathieu II de Roye, seigneur de La Ferté et de Vandeuil, à la Croisade.

E. de Rosny, *Recherches Généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guînes,* 4 vol. 1874-1877 (1).

T. I, p. 11. — Gautier d'Aigneville, à la Croisade, 1240.

P. 38. — Arnoul II d'Ardres, 1re Croisade.

P. 44. — Renouard d'Arguel, 1re Croisade.

P. 59. — Raoul, sieur d'Audresselles, banneret, 1re Croisade. (Hist. de Guînes).

P. 66. — Baudouin d'Hermelinghem, connétable du Boulonnais, Croisade, 1145.

P. 73. — Albert d'Avolt, chevalier, mort en Orient avec son fils Hugues, XIIe siècle.

P. 92. — Baudouin de Bainghem, partant pour la Croisade des Albigeois, remet à l'abbaye d'Andres quelques droits litigieux en 1215. (Malbrancq, t. III, p. 475).

P. 173. — Humfroy de Biencourt, chevalier, à la prise d'Acre en 1191.

P. 238. — Arnoul de Bournonville, tué à la 1re Croisade.

Ibid. — Robert, sire de Bournonville, et Wéric

(1) Ce travail, excellent pour les périodes plus récentes, est sujet à caution pour le temps des Croisades.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Bournonville, à la Croisade, fin XIIe siècle.

P. 248. — Anseau de Cayeux, baron et chambellan de l'Empire de Constantinople, bouteiller de Selles, était mort en 1277.

P. 257. — Wallavière et Marchile de Brédenarde, chevaliers de la terre de Baudouin, comte de Guînes, font le voyage de Jérusalem avec saint Louis et Thierry, comte de Flandre, 1246. (Lambert d'Ardres).

P. 328. — Eustache de Canteleu, vaillant chevalier, se croisa avec le comte Hues de Saint-Paul. Pierre d'Amiens, Nicole de Mailly, Anseaux de Cayeux, Emery de Villeroy, et périt à la Croisade en 1204. (Villehardouin).

P. 357. — Raoulin de Le Cauchie, écuyer, servait sous Mgr Thibaut de Chépoix dans l'expédition partie de Paris pour le voyage de Roménie en 1356, *aliàs* 1306. (Tiré d'un rouleau en parchemin de la Chambre des Comptes de Paris).

P. 358. — Baudouin Cauderon en 1096 ; nobilis vir Balduinus de Kalderone, tué au siège de Nicée.

P. 361. — L'hermite de Caumont, chevalier de Ponthieu, à la 1re Croisade (1).

P. 369. — Le sire de Cayeux à la 1re Croisade ; Anseau et Eustache de Cayeux à la Croisade en 1198. Anseau, chevalier, grand baron et *camberlenc* de l'Empire de *Constantinoble*, bouteiller de Selles en Boulonnais, était mort en 1277.

P. 385. — Guillaume Clarembault, d'Abbeville, fait le voyage de Terre Sainte avec plusieurs autres seigneurs du Ponthieu (fin XIIe s.). (P. Ignace).

(1) Beaucoup de ces mentions doivent être empruntées aux fausses listes de croisés.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. 439. — Jean de Crésecque, maréchal de France, 1396, en Hongrie.

P. 439. — Au mois d'août 1248, Robert de Crésecques, chevalier, engage au Prévôt de l'Eglise de Saint-Omer toutes ses dîmes à Louches, Nielles, Autingues et Ardres.

P. 495. — Hugues de Douay, vivant en 1066, va à la Terre Sainte

P. 507. — Raoul de Duri, partant pour la Croisade, donne au Chapitre d'Amiens la moitié du domaine de Dury (Darsy, Dioc. d'Amiens).

T. II, p. 515. — Amalric, Arnould et Gérard d'Enne se signalèrent à la Terre Sainte sous Godefroy de Bouillon.

P. 561. — Eustache Ier, seigneur de Fiennes, 1re Croisade. — Enguerrand Ier à la Croisade (laquelle?) avec Thomas son fils.

P. 576. — Robert Floury, maire de Blangy, partant pour la Terre Sainte, donne à l'abbaye de Séry une rente sur sa maison de Blangy en 1220 (Darsy).

P. 576. — Charte de 1151, de Aleaume de Flessicourt, seigneur d'Amiens et quart prince de la ville, par laquelle, près de partir pour Jérusalem, il confirme, avec ses sœurs Flandrine, Mélisende et Mahaut, les donations faites par ses parents à l'église de Saint-Jean d'Amiens (Cart. Saint-Jean).

P. 584. — Aleaume, Jean et Regnaut de Fontaines, 1re Croisade.

P. 599. — Baudouin de Fouquesolles part pour la Croisade en 1220.

P. 655. — Hugues de Goldincourt, partant pour Jérusalem, donne à l'église Saint-Acheul d'Amiens, un champ à Placi, en 1147.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. 667. — Géraud, seigneur de Jauche, mort en Palestine en 1216.

P. 681. — Jean de Gouy, écuyer, croisé de la Croix d'Aragon, 1285.

P. 777. — Guy de Hosdeng prend la croix à la suite du comte de Saint-Pol, l'an 1200 (Aubert Le Mire, t. I, p. 424).

P. 811. — Enguerrand de Jorny, messager de Hugues de Lusignan, Roi de Chypre, au Concile de Lyon de l'an 1273 (Guizot, Hist. des Croisades).

P. 867. — Le seigneur de Lignières, Miatis et Lamoros de Lignières accompagnent Godefroy de Bouillon.

P. 871. — Robert de Lisques, croisé en 1220.

— Jean de Lisques, croisé en 1248? (Charte de 1258).

P. 885. — Watier de Longueval dit Dragon, croisé, 1re Croisade.

P. 891. — Gauthier de Lottinghem, 1re Croisade.

P. 941. — Guillaume de Mannières, en Terre Sainte (s. d., fin XIIe s.).

P. 948. — Wilhem de Marck, 1re Croisade.

P. 992. — Guillaume de Milly, chevalier, croisé en 1220.

P. 1003. — Drion, seigneur de Monchy, croisé en 1146.

P. 1017. — Jean de Montcornet servait en qualité d'écuyer sous Mgr Thibaut de Chépoix en l'expédition partie de Paris en septembre 1306 (1356?) pour le voyage de Rouménie (Chambre des Comptes de Paris.)

P. 1034. — Samuel de Moreul, chevalier de Picardie, 1re Croisade.

P. 1035. — 1191. Pierre de Morival fait don à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'abbaye de Séry de 12 arpents, en partant pour la croisade.

T. III. — P. 1087. Jean d'Offequerque, chevalier, à la 1re croisade.

P. 1096. — Arnould d'Ordre, chevalier, à la 1re croisade.

P. 1128. — Jean de Verloing, chevalier, seigneur dudit lieu, vers 1260, se distingue en Terre Sainte avec ses enfants, et le Pape lui octroie la dignité héréditaire de Personnat de Saint-Pol.

P. 1207. — Enguerrand, le Warnier et Tristan Quiéret, 1re croisade.

P. 1216. — Le sire de Rambures, chevalier de Picardie, 1re croisade.

P. 1216. — Jean de Rambures, 3e croisade.

P. 1245. — Eustache de Ripemaninghem, chevalier, revenant de la Terre Sainte et de Constantinople dans le Boulonnais, son pays, donne une rente à l'abbaye d'Andres, 1211 (ms. de Le Quien, Chron. d'Andres).

P. 1246. — Raoul de Riencourt, chevalier, croisé, 1197 ?

P. 1264. — Regnier Rohart et sa mère doivent service de deux chevaliers dans la baronnie de Naplouse au royaume de Jérusalem (Assises de Jérusalem),

P. 1278. — Hugues de Roubais, 1re croisade.

P. 1322. — Hubert de Sainte-Aldegonde, mort à Nicopolis, croisade, 1169.

P. 1342. — Hugues, Gauthier et Guillaume de Saint-Omer, 1re croisade (fondateur des Templiers).

P. 1363. — Gilles de Soyecourt, chevalier, croisé au XIIe siècle.

P. 1368. — Ferry et Moriaux de Saveuse, 1re croi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sade. — Philippe de Saveuse, croisé avec Philippe-Auguste ; Guillaume, croisé en 1220. — Philibert, croisé fin XIIe siècle.

P. 1391. — Le sire de Sorel, 1re croisade — Odon de Sorel, croisé 1220.

P. 1414. — Baudouin de Thiembronne, 1re croisade.

P. 1429. — Eustache de Tingry, dit le Jeune, meurt en Palestine où il avait accompagné le roi Philippe-Auguste.

P. 1486. — La famille de Saint-Venant se distingua aux Croisades (Carpentier)

P. 1504. — Eudes de Wiencourt, partant pour la Terre-Sainte ; donation à Saint-Acheul, 1145.

P. 1521. — Raoul de Vismes, croisé, 1191. — Odon de Vismes, croisé, 1220.

P. 1569. — Mathieu d'Yaucourt, chevalier du Ponthieu, 5e croisade.

P. 1578. — Renaud de Tramecourt, croisé en 1191, musée de Versailles.

T. IV, p. 48. — Messire Bernard Louvel, revenant de Jérusalem, fait donation à l'abbaye de Bertaucourt (D. Grenier, vol. 234).

P. 103. — 1122. — Charte du comte Eustache de Boulogne. Don à l'abbaye de St-Bertin de terres à Merck, pour le repos de l'âme du comte Eustache son père, de la comtesse Ide, sa mère, Godefroy, Roi de Jérusalem, et Baudouin, qui lui succéda en ce royaume, ses frères. Il rappelle une concession qu'il a faite à l'abbaye de La Capelle après son retour de Jérusalem (Cartul. de Saint-Bertin).

P. 341. — En l'église de Saint-Andrieu d'Aire : épitaphe de Jean de Crèque, qui fut à la Terre-Sainte avec Baudouin, comte de Flandre, roi de Jérusalem (Epitaphier d'Artois).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Marquis DE BELLEVAL, *Chronologie d'Abbeville et du Comté de Ponthieu*, 1899.

P. 201. — 1201. — Henri de Boulogne et Florehais, sa femme, *cruce signati*, donnent leur maison (à la léproserie du Val Saint-Maur), à la condition que si l'un d'eux revient du saint voyage, il en rentrera en possession.

P. 253. — 1279, 1er octobre. — Bertrand de Hodicq donne, à Ascon (Acre ?), en Palestine, son corps et ses biens (à la commanderie de Fieffes), en présence de l'archevêque de Tyr.

P. 256. — 1269, décembre. — Mahieu de Roye, chevalier, sire de La Ferté, « pour ma voie d'oultremer parfaire », vend à l'abbaye (de St-Riquier), son moulin de Mirandeuil sur la rivière du Scardon.

P. 357. — (1131. Guillaume Tyrel, seigneur de Poix, fonde l'abbaye de Selincourt). — 1209. Bernard de Soissons, seigneur de Moreuil, y apporte la Sainte-Larme.

P. 418. — 1487, 18 décembre. — Passe-port accordé par Charles VIII, Roi de France, à Charles de Rubempré, seigneur dudit lieu, son écuyer d'écurie, à Jean de La Tranchée, (en picard La Trenquie), qui ont entrepris de faire « le grand et saint voyage de Jhérusalem. »

A. DE CARDEVACQUE, *Hist. de l'Abbaye d'Auchy-les-Moines (1875)*, pp. 207-208.

Avant février 1202-1203. — G., évêque de Troyes, « antequam iter Jherosolimitane peregrinationis arriperet. » (Cartul. d'Auchy).

Abbé FROMENTIN, *Essai histor. sur l'Abbaye d'Auchy (1882)*, p. 100.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1166. — Gauthier Brisebarre, *prieur* (?) des Templiers de Loison, chef de tous les chevaliers qui avoisinent la mer.

A. DE CARDEVACQUE, *Hist. de l'Abbaye de Cercamp* (1878), p. 104.

3 février 1269-1270 — L'abbé Willard et les religieux de Cercamp écrivent à Robert, comte d'Artois, et à la comtesse, avant leur départ pour la Terre-Sainte, et leur mandent... que pour lui et tous ses enfants ils diront dans la messe de la Vierge qu'ils célèbrent tous les jours, la collecte particulière, *Deus qui caritatis dona*, jusqu'à ce qu'il soit de retour chez lui.

H. de LAPLANE, *Les Abbés de Clairmarais*, 1868.

PP. 64-66. — Thierry d'Alsace, comte de Flandre, alla en Terre Sainte en 1138, 1147, 1157 (avec Sybille sa femme) et 1163 La comtesse Sybille mourut à Jérusalem en 1163 (ou 1165 ou 67).

P. 184. — 1239. — Le seigneur de Lampernesse, avant de se mettre en route pour Jérusalem, fait un don à l'abbaye de Clairmarais. En 1241, il vend pour subvenir aux frais de son voyage. (*Historia manuscripta Claromarisci*, t. I, p. 308).

P. 188.—1200. — Le comte Baudouin de Flandre, avant de s'embarquer pour la Terre-Sainte.

P. 189. — 1248. — Dons à Clairmarais par Foulques de Sainte-Aldegonde, de Saint-Omer. (Les dons à cette date font présumer le départ pour la Croisade).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS (1), 15 vol. in-8°, 1873-1883.

Hugues de Nédonchel à la 3e Croisade. Siège d'Acre. 1189-1194 (Comte DE HAUTECLOCQUE, *Arrondissement de Saint Pol*, t. II, p. 165).

Mathieu d'Azincourt, croisé en 1147; assiste avec le sire d'Humières au passage du Méandre, et ramasse la bannière du sire de Créquy mort sur le champ de bataille. (Ibid., p. 280).

Jean de Verloing, chevalier, seigneur de ce lieu en 1340, servit contre les infidèles et rendit de grands services à la chrétienté. (Ibid., t. III, p. 82).

Guy de Hauteclocque, surnommé le Moine, croisé à la Croisade de 1217, et Gauthier croisé en 1270 avec Guy de Châtillon, comte de Saint-Pol. (Ibid., p. 93).

Hugues II de Camp d'Avaine, comte de Saint-Pol à la 1re Croisade. Son fils fut tué devant Marra. Hugues IV au siège de Saint-Jean d'Acre en 1189, puis à la prise de Constantinople, où il reçoit l'épée de connétable et la possession d'une ville de Thrace. Mort de la goutte en Orient, il laisse le comté de Saint-Pol à sa fille Elizabeth, qui épouse Gaucher de Châtillon; ce dernier avait été aussi au siège d'Acre, puis contre les Albigeois. Leur fils Guy II épouse Agnès de Douzy, dont la mère Mahaut de Courtenay était fille de l'Empereur de Constantinople. Guy II combat les Albigeois sous Louis VIII en 1226 et meurt au siège d'Avignon. Son fils Hugues V meurt en 1248, au moment de partir pour la Croisade. Guy III se croisa en 1270. (Ibid., pp. 284 à 287).

(1) La valeur de ce recueil est très inégale, les divers arrondissements ayant été traités par divers auteurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Décembre 1275 — Hugues de Caucourt reconnaît qu'à la prière du comte d'Artois, il a rappelé Pierre Corbel, fils de Hugues Corbel, qui *était outre mer* ; Pierre devait y rester jusqu'à ce qu'il fût rappelé par ledit Hugues de Caucourt, aux termes de la paix qu'ils avaient faite au sujet de la mort de Jean Boilart de Henripré. (Invent. d'Artois, Godefroy. — Comte D'HÉRICOURT, *Arrondissement de Béthune*, t. II, p. 28).

Roger (*Noblesse et Chevalerie*) cite Hugues d'Olhain comme ayant pris part à la 2e Croisade, mais ce n'est que dans son ouvrage que nous le trouvons mentionné (ibid., p. 44).

1226. — Hugues d'Hersin, qui s'était croisé, vend au curé de Beuvry 6 mencauds de blé (Cartul. de Saint-Barthélemy de Béthune. — Ibid., p. 89).

(*) 1097. — Clairembauld de Lottinghien, chevalier, avant de partir pour la Croisade, fonde le prieuré de Rebreuve (Mirœus. — Ibid., p. 147).

1223. — Thomas de Ham, connétable de Tripoli, vend à Blanche de Castille, Reine de France, la terre d'Angres et autres en la châtellenie de Lens. Lettres passées en la chambre du Patriarche de Jérusalem, confirmées la même année à Saint-Jean-d'Acre par Béatrix, femme du vendeur (Invent. des Chartes d'Artois. — DANCOISNE, ibid., p. 279).

Gusfride de Guînes, dit Baron, neveu du comte Baudouin II, à la 3e Croisade, engagea aux moines d'Andres la dîme de Saint Tricat (Abbé HAIGNERÉ, *Arrondissement de Boulogne*, t. II, p. 279).

1189. — Roger de Bazinghem, partant pour la Terre Sainte (3e Croisade), donne l'église de Sclives en gage à l'abbaye d'Andres (p 285). Vivait encore en 1225.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Baudouin de Bainghem (de Baninghem), partant contre les Albigeois, le 24 juillet 1214, transige avec l'abbaye d'Andres (Chron. Andrense. pp. 855, 1 et 2. — Ibid., p. 309). Sa femme Ermengarde et son fils Mathieu, en bas âge (id.).

Clarembault de Lottinghem, archidiacre d'Arras, chevalier, aurait été, suivant certains, à la 1re Croisade avant d'entrer dans les ordres. D'autres attribuent ce fait à un seigneur nommé Gauthier de Lottinghem. Opinions que je ne suis à même ni d'affirmer, ni de contredire (p. 402). (Cf. ci-dessus *).

Enguerrand de Fiennes accompagne Philippe d'Alsace dans son expédition de la Terre Sainte, où il combat avec tant de témérité qu'un jour il disparaît dans un combat sans qu'on puisse retrouver ses traces (Ibid., t. III, p. 104).

Baudouin d'Hermelinghem, probablement à la 3e Croisade. Engage ses terres à l'abbaye d'Andres, 1190 (Chron. Andr.) (p. 124-125).

Robert de Licques et ses quatre fils, chanoines lais de la collégiale de Licques, à la 1re Croisade, 1097, avec Foulques de Guînes. Donnent leur collégiale aux chanoines réguliers de Watten (p. 130).

Pharamus de Tingry, célèbre chevalier boulonnais du XIIe siècle (1147-1171, etc.); semble avoir appartenu, du moins pendant quelque temps, peut-être dans sa jeunesse, à l'ordre des Templiers; car ceux-ci lui donnent dans une charte le titre de *Frère : frater Pharamus de Bolonia* (p. 399).

Isaac Liétard, dit Brochet, seigneur d'Hénin-Liétard et époux d'Ade de Vermandois; à la 1re croisade (Ibid. DANCOISNE, *Arrondissement de Béthune*, t. I, p. 368). Baudouin III de Hénin d'Alsace, à la 3e croisade, vend, avant de partir, sa

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

terre de Hénin à son beau-frère Jean, dit le Brun, seigneur de Cuincy. Ce dernier meurt sans postérité en 1207, après avoir aussi combattu en Terre Sainte (Ibid., p. 369).

Gauthier de Longueval, dit Dragon, à la 1re croisade (LECESNE, *Arrondissement d'Arras*, t. I, p. 15).

Gilles de Croisilles, croisé vers 1129 (Ibid., p. 61).

Adam de Gomicourt, vivant 1178 et 1215 ; — fut à la Croisade (Ibid. p. 92).

Pierre sépulcrale autrefois existante en l'église de Vaulx-Vraucourt : « Chi gist... seigneur de Vaux, qui trespassa en revenant du voyage de Jérusalem, en l'an de grâce mil IIIIc et XXXIII. » (D. Gossé. Ibid.. p. 124).

Hoston de Saint-Omer, châtelain de Fauquembergues, grand maître de l'ordre du Temple, 1128. Son frère Hugues, croisé, prince de Tibériade, surnommé Tabaric. Guillaume IV de Fauquembergues, mort en Palestine en 1192 (F. DE MONNECOVE, *Arrondissement de Saint-Omer*, t. III, pp. 146-147).

Raoul de Cossette, au siège d'Acre, 1191, sous la bannière de Raoul, sire de Coucy (ROGER, *Noblesse de Picardie et d'Artois*).

Abbé VITASSE, *Auxy-le-Château, histoire et description*, 1894

P. 84. — 1226. — Nicolas de Villeroie, avant de partir pour la Croisade contre les Albigeois, fait don à l'abbaye de Willencourt (Cartulaire de Willencourt).

P. 109. — Pierre d'Auxy, à la 1re Croisade, 1097 (Orderic Vital).

P. 112 et 338 — Hugues d'Auxy, « Hugo de Auxeio. » 1191 (Voir ci-après *Tramecourt*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. 113. — Eustache d'Auxy, croisé à Tunis, 1267 (*sic*), avec son fils aîné Philippe qui fut armé chevalier par saint Louis.

Abbé Robert, *Hist. de l'Abbaye de Chocques*(1876), pp. 34-35.

Baudouin de Béthune, comte de Flandre, sur le point de se rendre à Jérusalem pour la délivrance du tombeau du Sauveur, confirme les possessions de l'abbaye de Chocques, 1204. A son retour, il donne à cette abbaye un cheveu de la Vierge rapporté de Terre Sainte.

Baron de Calonne, *Histoire des Abbayes de Dommartin et de Saint-André-au-Bois*, 1875.

P. 33. — Thomas Kiéret de Douriez, croisé au XIIIe siècle, mort au retour de la Croisade. (Ducandas, *les Miracles de saint Thomas de Cantorbéry*).

Alph. Brémond, *Histoire généalogique de la Maison de Beauffort*, 1876.

PP. 2 et 186. — Mathieu de Beauffort, seigneur de Metz, vendit sa terre pour se racheter des mains des infidèles, 1396.

PP. 2 et 186. — Jacques de Beauffort, tué à Nicopolis en 1396. L'auteur le dit tué à la bataille de Nicopolis le 28 septembre 1389 (*sic*), jour où le sultan Amurat Ier défit les chrétiens.

P. 16. — Mort de Gilles de Beauffort, templier, 1282.

P. 13. — 1240. Dans la charte d'Ascalon, de 1240, il est fait mention d'Eustache de Beauffort parmi les Croisés.

P. 13. — 1248. Départ de Robert d'Artois pour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Croisade, suivi par Robert de Wavrin, Henri de Créqui-Biesback, Baudouin de Hennin-Liétard, Jean de Noyelles, Roger d'Allwin, Nicolas de Mailly et les enfants du comte d'Hesdin, le ber d'Auxy, Jean de Neele, neveu d'Eustache Candavesne, et Jean de Beauffort. Ce dernier était à la Massoure. (Histoire des Cordeliers). (D. Devienne; Félibien, antiquités de Paris; Hennebert, etc.).

P. 150. — Jean de Beauffort à la Croisade de 1248. Salle des Croisades, n° 270. Dit le Croisé, seigneur de Beauffort et de Metz.

P. 139. — Baudouin de Beauffort, seigneur de Saire, de Cessoye et de Brie, à la même Croisade, avec quatre chevaliers de sa compagnie. Tué à la Massoure en 1250. Salle des Croisades.

P. 140. — Son fils Geoffroy, chevalier, seigneur des mêmes lieux, au siège de Tunis en 1270. Mort chez lui en 1301, et non à Tunis comme on l'a prétendu.

P. 145. — Colart, dit Baudouin de Beauffort, seigneur d'Oiran, vers l'an 1200, vendit sa terre pour se racheter des mains des infidèles qui l'avaient fait prisonnier.

P. 146. — Son fils Hugues. Sur son tombeau, le casque est orné d'une croix, distinction des chevaliers croisés. Mort après 1243.

PP. 380-381. — Guy de Thouars, fils d'Aimery V, à la première croisade (P. Anselme, t. IV, p. 192); revenu avant 1125, Guy de Thouars épouse en cette année Jeanne de Beauffort. Tige de la maison de Beauffort.

P. 401. — Hébert II, vicomte de Thouars, accompagna le comte de Poitiers à la Croisade, d'après une charte. — Borel d'Hauterive : « Le P. Anselme

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

parle de Guy de Thouars qui accompagna Louis VII en Terre-Sainte. » Contredit par Brémond, qui soutient qu'il y alla avant 1125, date de son mariage.

Comte de Brandt de Galameiz, *Histoire généalogique de la maison de Tramecourt*, 1881.

PP. 23 et 119. — *Renaudus de Tramecuria* emprunte au camp devant Saint-Jean d'Acre, *juxta Accon*, 40 marcs d'argent à Hosto Gaioni, bourgeois de Gênes, sous la caution de Gaulcher de Châtillon, *de Castellione* Témoins : fr. Bochardi, H. de Fonte, armigeri, F. de Carmo, A. de Sigistro, juillet 1191. (Charte orig., arch. de Tramecourt).

Ibid. — Raoul, comte de Soissons, se substitue aux emprunts faits à des marchands génois (nommés Ostianus Gaioni, Paulinus Amadei, Jacobus de Curte et Franciscus de Ponsibo) par 14 chevaliers croisés, savoir : Johannes de Chambleio, Robertus de Longavalle, Renaudus de Tramecuria, Nicholaus Cossardi, Hugo de Auxeio, Johannes de Ranevalle, Asselinus de Lovencuria, Poncetus Danuini, Simon de Vinacuria, Humbertus de Grangia, Hugo de Sarto, Guillelmus Gaudachardi, Humfridus de Biencuria et Robertus de Abencuria. — Août 1191. (Charte orig. communiquée par le marquis de Biencourt).

P. 25 — Colart de Tramecourt, chevalier, à la croisade de 1270. Périt sous les murs de Tunis avec Simon de Brimeu, Geoffroy de Beaufort et Jérôme de Croisilles. (Hennebert, *Hist. d'Artois*, t. III, p. 126).

Dom Gosse, prieur d'Arrouaise. — *Histoire généalogique de la maison de Longueval.* Mss. inédit de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1790, appartenant à M. de Longueval, maire d'Angres-Liévin.

P. 14. — Antoine de Longueval à la Croisade de 1190. Fait prisonnier et tué au siège d'Acre, avec Gauthier de Brienne, Robert et Gauthier de Châtillon, Jacques de Bavière, etc.

P. 18. — Jean, sire de Longueval, à la guerre des Albigeois (sans date).

P. 19. — Aubert, sire de Longueval, prit part à la bataille de La Massoure. En juin 1248, Robert de Bailues (Boisleux-Saint-Mard) vend, du consentement d'Aubert, sire de Longueval, chevalier, à l'abbaye d'Eaucourt, différentes dîmes.

P. 20. — Guillaume et Baudouin fils d'Aubert, à la croisade de 1248 avec leur père.

P. 28. — Le même Baudouin et son neveu Aubert II, sire de Longueval, à la croisade de 1270. — L'auteur renvoie aux notes de l'édition du Louvre (1761) de la chronique de Joinville, pp. XIX et XXI ; et à Duchesne, *Preuves de l'Hist. de Montmorency*, p. 169. — « M. Baudouin de Longueval, soy quart de chevalier. — Messire Aubert de Longueval, luy septiesme. »

Abbé Ledru, *Histoire de la maison de Mailly*, 2 vol. 1893.

T. I, p. 40. — Arnoul de Mailly, mort vers 1100. — Son épitaphe : « Chi gesit ong molte braf kevaliers, ki at glené meintes loriers en Affrik, tojors couviers d'aciers. » (Le Carpentier, *Hist. de Cambray*, t. II, p. 745. — P. Anselme, t. VIII, p. 625). — *Apocryphe.*

PP. 45-46. — Nicolas de Mailly, croisé avec Louis VII en 1146. (P. Daniel, *Hist. de France*, t. I,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

col. 1177, d'après Chronic. Mauriniac). — En 1198, il se croise de nouveau (Villehardouin). Il commanda la flotte de Flandre en 1202 avec « Jehan de Neele, chastelains de Bruges », et Thierry, fils du comte Philippe de Flandre. Nicolas de Mailly, Beaudouin de Beauvoir, Anseau de Cayeu assistent Henri d'Anjou à la victoire d'Adramytium (Villehardouin, pp. 15, 16, 32, 106). Envoyé en 1205 au Pape pour demander des renforts après que l'empereur Baudouin fut fait prisonnier (p. 128). Commande, avec Pierre de Bracuel, l'avant-garde à la bataille de Phinepople (Philippopoli) (p. 176). Etc. Il était revenu en France dès 1212.

P. 54. — Nicolas de Mailly, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, maréchal de son ordre, grand-prieur d'Auvergne, tué au siège de Damiette en 1218 (P. Anselme, d'après Martyrol. des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem par le P. de Goussencourt, t. II, p. 298).

P. 60. — Gilles I de Mailly, croisé en 1245, ainsi que Robert VII, avoué de Béthune, et Robert de Cressonsart, évêque de Beauvais, fils de Dreux de Cressonsart, croisé en 1198.

P. 64. — Jacques de Mailly, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, surnommé « le Saint-Georges des chrétiens », mort en 1202 selon Dom Grenier qui l'appelle Jean (P. Anselme, t. VIII, p. 628).

P. 69. — Gilles II de Mailly, croisé en 1270. — cité dans deux listes de croisés (Recueil des historiens de France, t. XX, p. 306).

P. 101 et sq. — Dreux I de Cressonsart, 1165, étant sur le point d'entreprendre le voyage de Jérusalem, fait ainsi que son frère Raoul un accord avec l'abbaye de Saint-Denys (cum proposuisset ire

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jherosolimam Drogo de Kersonessart, vir illustris. — Arch. Nat. S. 2222 B.). — Dreux II, croisé en 1199; son fils Robert, évêque de Beauvais, croisé en 1245. — Thibault de Cressonsart, « profecturus in terra Albigentium », fait don à l'abbaye d'Ourscamps, avril 1226 (Cart. d'Ourscamps, p. 383, n° DCXXII).

P. 119. — Eustache de Mailly au secours des Génois contre les barbares d'Afrique en 1390; tué au siège de Carthage (P. Anselme, t. VIII. p. 631).

P. 251. — Louis de Mailly en Turquie, 1371 (Ibid., p. 653).

JANVIER, *Boves et ses Seigneurs*, 1877.

P. 26. — Thomas de Marle à la 1re Croisade (Thomas de *Feie*, *Feria*, *Ferii* ou La Fère), avec Gérard de Chérisy ou Quiersy, Baudouin du Bourg, Renaud de Beauvais, Galon de Calmont, Gothard fils de Godefroy, Gaston de Béarn. Se distingue à l'assaut de Jérusalem (Albert d'Aix; Roman du Chevalier au Cygne, etc.).

P. 60. — 1147. Robert de Boves, comte d'Amiens, sur le point de partir pour Jérusalem, fait restitution à l'abbaye de Saint-Acheul (Cart. Saint-Acheul).

P. 75. — Le même Robert et son fils Enguerrand accompagnent Philippe-Auguste à la 3e Croisade. Robert meurt devant Acre, 1190 (Recueil des historiens des Gaules, t. XVIII).

P. 76. — Charte d'Enguerrand en 1192 à son retour; confirme une donation de sa mère à l'église Saint-Jean d'Amiens pour le repos de l'âme de noble Robert de Boves, autrefois son mari, tué devant Saint-Jean-d'Acre. Cette donation a été

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

faite « cum in expeditione apud Accaron detinerer. » (D. Grenier).

PP. 79 à 83. — Il se croise de nouveau en 1199 ; fait, avant de partir, de nombreuses restitutions à l'église de Lihons en Santerre, — « quatenus fratres ibidem conversantes pro me devotius intercederent peregre profecturo » ; - fait aumônes à St-Martin de Méricourt, à l'abbaye de Corbie, etc. Cette dernière datée : « Actum Bovæ, anno Verbi incarnati MCC secundo, mense maio, me secundo iter hierosolimitanum arripiente. » — Autre charte en faveur de la même abbaye, « me in procinctu itineris mei versus Hierosolymam securi (sic pour secunda) vice existente ». (D. Grenier). Sur son rôle à la 4e croisade, cf. Villehardouin. Il se croise pour la 3e fois contre les Albigeois, se distingue à Lavelanet (1212), à Pennes, à Saverdan, etc. En 1211, en son absence, il est choisi comme plège de son cousin Enguerrand de Coucy, sous la condition suspensive de son retour. « Et si Ingelrannus de Bova redierit, faciet Regi securitatem pro dicto Ingelranno (de Coucy) sicut alii. » (Duchesne, *Preuves de la maison de Coucy*, p. 360). Il était revenu en 1212. De sa femme Ade de Nesle, il eut entr'autres Isabelle de Boves, née à Sur en Terre-Sainte.

P. 108. — Robert de Boves contre les Albigeois (Lettre du Pape Honorius, 8e année de son pontificat).

Noulens, *Maison d'Amiens*, 1888.

P. 7. — XIIe siècle. « Guy d'Amyens, dernier comte d'Amyens, mourut longtemps après son retour de la Terre-Sainte. » (Généal. mss. du XVIe s., aux arch. du château de Ranchicourt). D'après

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

certains papiers domestiques, Guy serait allé un des premiers en Palestine vers 1146, 2e croisade. (Noulens prétend au contraire qu'il ne put réaliser son projet de pèlerinage outre-mer, et qu'il était mort avant la fin de 1146).

PP. 46 et 91. — Aléaume, châtelain d'Amiens, fonde en 1145 le prieuré de Flixecourt. En 1151, « quia, in anno, Jerosolymam cum exercitu Francorum profecturus eram », il ratifie des dons à l'abbaye de St-Jean d'Amiens (Cart. de Saint-Jean ; Trésor généal. de D. Villevieille).

(P. 48. — Noulens prétend que Simon de Vinacuria, cité dans la charte de 1191 qui est reprise dans la généalogie de Tramecourt, est Simon d'Amiens, sire de Vignacourt Il me semble plus plausible d'y voir un membre de la maison de Wignacourt, d'Artois. — R. R.)

PP. 51 et 98. — Dreux d'Amiens, pèlerin de Palestine en 1172. A son retour, en 1180, jaloux de remercier Dieu qui l'avait protégé pendant son voyage d'outre-mer, il donne une rente de 50 sols à l'abbaye de Berthaucourt pour l'entretien d'une lampe devant l'autel de la sainte Vierge (Cité dans l'histoire de Foulques de Crète). — Dreux croisé en 1191; siège de St-Jean d'Acre; mandataire de Philippe-Auguste, lors de ses démêlés avec Richard-Cœur-de-Lion (ainsi que l'évêque de Beauvais et le duc de Bourgogne).

PP. 52 et 100. — Pierre d'Amiens, sire de Vignacourt et Flixecourt; 4e croisade, 1198. Part seulement en 1200. — Ratifie, « cum pergeret Jerosolymam cum exercitu Francorum », les donations de sa famille à l'abbaye de Saint-Jean et à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. — « Après se croisa le cuens Hue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Saint-Pol, avec lui Pierre d'Amiens, ses niers, Eusthaices de Canteleu, Nicole de Mailly, Anseaus de Cieu (Cayeux), Guis de Hosdeng, Gautier de Neelle, Pierre ses frères », etc. (Villehardouin, édition Firmin-Didot, p. 9). — A Corfou, il s'oppose au retour en France (ibid., p. 64). Avant le siège de Constantinople, « la tierce bataille fist le cuent Hues de Saint-Pol, Pierre d'Amiens, ses niés, Eustache de Canteleu, Ansiaus de Kaeu (Anseau de Cayeux), et maint bon chevalier de lor terre et de lor païs. » (Ibid., p. 84). Il meurt dans une action d'avant-garde aux environs de Salonique.

PP. 56 et 115. — Regnauld d'Amiens. Croisade contre les Albigeois. 1225 (D. Grenier), et charte. Recueil des historiens de Gaule, p. 312.

P. 57. — Jean d'Amiens à la croisade de 1248 (D. Caffiaux, D. Grenier, etc.).

P. 61. — Nicolas d'Amiens, templier, lors du procès de l'ordre, 1310 (Procès des Templiers).

P. 148. — Thibault d'Amiens, croisé avec Frédéric II, tige des d'Amiens de Chypre.

PP. 257-260. — Branche des seigneurs du Plaissier, établie à Chypre.

Filiation d'après : *Les Lignages d'Outre-Mer*, publiés par le comte Beugnot, *Assises de Jérusalem*, t. II ;

Et *Les Familles d'Outre-Mer*, par Ducange, publié à Paris en 1840.

Buhot de Kersers, *Statistique monumentale du Cher*, 8 vol. gr. in-4°, 1875-1899.

— T. I, p. 118 (canton d'Argent).

1189. — Abrenus de Sancto Gundulfo, Jerosolimam proficiscens — don aux Templiers du Fresne (Arch. du Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— T. III, p. 106 (canton de Charenton).

1189. — Ebo dominus de Carentone — Jerosolimam profecturus — donne à l'abbaye de Charenton (Arch. de l'abbaye de Charenton).

— P. 232 (canton de Châteaumeillant).

Umbaud Audiers, prêtre, et son frère Pierre, seigneurs de Chezelles, partent pour la croisade en 1210-1217 (Arch. de l'abbaye des Pierres, ancien inventaire).

— P. 305 (canton de Châteauneuf).

Eudes de Sauzay, damoiseau, se croise en 1234 (Arch. abbaye de Noirlac).

— T. IV, p. 31 (canton du Châtelet).

Ranulfus de Morlac part pour la Croisade, 1220 (Arch. de Noirlac, liasse de Châteauneuf).

— P. 271 (canton de La Guerche).

Sadon de Patinges, chevalier, part pour la Croisade vers 1200 et fait divers dons en 1210.

— T. V, p. 135 (canton de Levet).

1168. — Arnulfus Labordet — pro via Iherosolimitana — a faitundon et engagement à l'église deSales (Arch. du Cher, fonds N.-D. de Sales, liasse 28).

— P. 319 (canton de Mehun).

Charte de *Gimo Magdunensis* (de Mehun-sur-Yèvre), en faveur de l'ordre du Temple, s. d. — « Actum publice Jerosolimis. » On peut croire que la charte primitive fut donnée pendant la deuxième Croisade.

Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, 4 vol. in 4° (parus), 1897-1904.

— T. I, p. 418. — Gui de Villiers Bonneux fait le voyage de Terre Sainte en 1191 (Arch. Yonne, H. 787).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. 547. — Jacques de Chacenay-Durnay, croisé en 1147, mort le 15 juin 1158

T. III, p. 6. — Fraerius de Béon avait été à la Terre-Sainte. Son fils Fromond de Béon en parle dans une charte de 1167 (Cartul. de l'Yonne, t. II, pp. 187 et 188.)

P. 85. — Pierre de Saint-Phalle, âgé de moins de vingt ans, accompagne saint Louis à la croisade de Tunis, 1270. Prisonnier des musulmans jusqu'en 1275, racheté par ses vassaux de Cudot (Gougenot des Mousseaux, *Essai généalóg. sur la maison de Saint-Phalle*, p. 49).

P. 415. — Guillaume II des Barres, chevalier, seigneur d'Oissery-en-Brie, fit le pèlerinage de Jérusalem, et mourut en 1182.

P. 416. — Guillaume III des Barres, seigneur d'Oissery, de Saint-Pathus, se bat en duel à Messine avec Richard Cœur-de-Lion, prend une part active au siège de Jaffa (1192).

P. 419. — Guillaume IV des Barres fait campagne en 1209 contre les Albigeois, avec Simon de Montfort, son frère utérin, participe à la bataille de Muret (1213). Se croise en 1245 et meurt en Chypre, à Nicosie, sans doute en 1249.

P. 420. — Guillaume du Mont-Saint-Jean part pour la Croisade et meurt en Égypte, probablement en 1250.

P. 421. — Jean des Barres, chevalier, seigneur d'Oissery, croisé à la nouvelle de la mort de son père, arrive en Égypte en 1249, est fait prisonnier à Mansourah (1250) ; on prétend qu'il dut son salut à l'intervention d'une belle Sarrazine qu'il aurait ramenée en France avec promesse de mariage.

P. 428 — Eudes II des Barres, écuyer, seigneur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Chaumont-sur-Yonne, prend part à l'expédition d'Aragon (*Historiens de France*, t. XXII, p. 701), et était mort avant 1290.

T. IV, p. 206. — Estienne Barthon de Montbas, chevalier, seigneur de Fay, mort le 26 décembre 1506.

« Luy jeune esta(n)t pellerin fut à Rome
Et e(n) Jhelz ou le sepulcr(e) Jhs
Les sai(n)ctz lieux visita tout ra(m)ply de v(er)t(us). »

(*Épitaphe, en l'église de Faÿ*).

A. DE CAUMONT, *Statistique monumentale du Calvados*, 5 vol. 1846-1867.

T. I, p. 218. — Un Malherbe accompagne le duc à la croisade, 1096.

P. 220. — Testament de Robert Le Breton, seigneur de Maisoncelles. « Lego et concedo terræ sanctæ X libras turonenses », 1247.

P. 235. — Le sire de Villers-Bocage accompagne Robert Courteheuse à la 1re croisade, 1096.

P. 201. — Philippe de Trois-Monts accompagne Robert Courteheuse à la 1re croisade, 1096.

P. 279. — Raoul d'Angers, avant d'aller à la Terre Sainte, fait donation à diverses abbayes de terres à Fontenay-le-Pesnel, 1218.

P. 448. — Guillaume de Colombières, avant d'aller à la croisade en 1096, fait donation à l'abbaye de Troarn.

T. II, p. 405. — (Au XIe siècle), Guillaume de Grandmesnil, fils de Giroie, avait fait deux fois le voyage de Jérusalem pour y visiter le Saint-Sépulcre (avant la 1re croisade).

P. 614. — Un sire d'Ouilly-Saint-Marc accom-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pagne le duc Robert Courteheuse à la 1re croisade (d'après Gabriel Dumoulin).

T. III, p. 6. — Le sire de Condé avec Robert Courte-Heuse à la 1re croisade (Gabriel Dumoulin).

P. 51. — Rolland de Vassy. id. id.

P. 60. — Le seigneur de Percy. id. id.

P. 313 — Un Thésart. id. id.

P. 320. — Guillaume Bacon, deuxième du nom, id. id.

P. 398. — Richard de Condé id. id.

P. 760. — Raoul de Faoucq, banneret, id. id.

T. IV, p. 28. — Henry de Trousseauville id. id (porte *de noir* (*sic*) *à un fer de moulin d'or.*)

P. 78. — Un sire d'Annebaut id. id.

P. 108. — Le sire de Brucourt id. id

T. V, p. 11. — Un sire de Boutemont id. id.

P. 35. — Robert Ier Bertran de Bricquebec, seigneur de Fauguernon, suit le duc Robert à la 1re croisade (*d'or au lion vert rampant, onglé et couronné d'argent, avec un baston de gueules pour brisure,* d'après Gabriel Dumoulin). (Je crois que tous ces croisés viennent de Dumoulin).

P. 471. — Robert, fils d'Odon Stigand, rapporte de ses voyages en Orient des reliques de Sainte-Barbe (vers 1055).

P. 596. — En 1096, deux fils de Hugues de Grandmesnil avec Robert Courteheuse.

P. 598. — Un sire de Garnetot avec Robert Courteheuse d'après Masseville (*sic*).

P. 642. — Philippe, quatrième fils du sire de Montgommery, tué à Antioche, à la 1re croisade.

PP. 794 et 808. — Richard de Clère, seigneur d'Orbec et de Bienfaite, 1re croisade.

P. 821. — Jean de Mailloc, 1re croisade.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SUUM CUIQUE

Dans la chambre solitaire
Où la mort fixa son choix
Rien n'est plus triste, je crois,
Que d'ouvrir le secrétaire ;

C'est pénétrer un mystère
Redoutable quelquefois,
Et des bonheurs et des croix
Que le défunt voulut taire...

Ne gardons nul souvenir,
Après nous, propre à trahir
Le cher secret qui fut le nôtre ;
Rêve ou deuil que le trépas
Seul révèle, mais qu'un autre
Profane et ne comprend pas !

COMTE DE LANTIVY DE TRÉDION.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AUX MANŒUVRES DE L'EST

Dans les grands prés verts, les soldats de France,
Les hardis hussards vont, rouges et bleus,
Eclairant le sol d'un peu de garance,
Sur leurs fins chevaux légers et nerveux.

Les hardis hussards, dans notre indigence
De vives couleurs au pays brumeux,
Mettent un semblant d'écuyers Régence,
De gais cavaliers des combats fameux.

Ainsi Fontenoy les a vus naguère,
Quand c'était plaisir d'aller à la guerre,
Avec des rubans autour des mousquets !

Et sur le chemin où les demoiselles
Rêvent d'amoureux, les hussards coquets
Emportent des cœurs aux arçons des selles.

G. DE PIMODAN.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ORIGINE DES FLEURS

Le dieu Brama, trônant aux voûtes sidérales,
Le front majestueux, le regard paternel,
Par des fils d'émeraude en ses mains colossales
Soutenait le faisceau des étoiles du ciel ;

Rayons purs et charmants, lumières virginales,
Que d'un cœur envieux contemplait le mortel,
Océan de rubis, de saphirs et d'opales,
Reflet éblouissant du divin éternel !

Un jour, las de veiller sur l'univers immense,
De prodiguer sans fin sa sereine clémence
Aux peuples turbulents comme aux rois batailleurs,

[bèrent :
Les yeux du Tout-Puissant au sommeil succom-
Sur la terre aussitôt les étoiles tombèrent,
O joie !... Et c'est alors que naquirent les fleurs.

Oscar de Poli.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CHRONIQUE

NOTES D'ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

1905. — *Février*, 7 : M. Yves Le Roux de Puisieux, lieutenant au 25e régiment d'infanterie, et mademoiselle Anne-Marie-Louise de Pons.

Mai, 30, Bruxelles : M. le comte Adolphe de Béthune, et mademoiselle Marie-Louise de Ghellinck d'Elseghem-Waernewyck, fille du vicomte et de la vicomtesse de Ghellinck d'Elseghem-Waernewyck.

Juillet, 5 : M. Henri Le Roux de Puisieux et mademoiselle Odette de Bougy.

Août, 2 : M. Etienne de Rivérieulx de Varax, et Marie-Antoinette d'Avout, nièce de notre très honoré collègue M. le vicomte d'Avout.

Août, 2 : M. Joseph Le Gras, et mademoiselle Marguerite de Terris.

Août, 12 : M. le comte Henri de Piolenc, et mademoiselle Yolande de Moÿ.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Septembre, 19 : M. le comte Maurice du Reau de la Gaignonnière, et mademoiselle Françoise de Vaujuas-Langan.

Septembre, 26 : M. Auguste Rivet, avocat à la Cour d'Appel de Lyon, et mademoiselle Cécile de Mauroy, fille du marquis et de la marquise de Mauroy.

Octobre, 17 : M Joseph Lauras, capitaine commandant au 18e dragons, et mademoiselle Marie-Louise Gain.

Octobre, 25 : M. le comte Octave de Barral et mademoiselle Geneviève de Beaufranchet, fille du comte et de la comtesse de Beaufranchet.

Octobre, 26 : M. le comte Charles de Prunelé, et mademoiselle Magdeleine de Boissieu, fille de notre très honoré collègue, M. Maurice de Boissieu, et de madame, née Thiollière de l'Isle.

Octobre, 26 : M. le comte Jean de la Touche lieutenant au 4e régiment de hussards, et mademoiselle Chighizola-Vicini.

Décembre, 14 : Le prince Jacques de Broglie, avec la princesse Marguerite de Wagram.

1906.— *Janvier*, 29 : M. le baron Lucien d'Aubigny, et mademoiselle Jeanne de Villeneuve-Esclapon, fille de M. le marquis de Villeneuve-Esclapon, et de madame la marquise de Villeneuve, princesse Jeanne Bonaparte.

Janvier, 23 : M. le vicomte Charles de Mazenod et mademoiselle Gina de Boulloche du Méret.

BAPTÊMES

1906. — *Mars*, 15 : *Christian*, fils de M. et de madame Godard Desmarest.

Mars, 30 : *Isabelle*, fille de M. le vicomte et de madame la vicomtesse de San-Bartholomeu de Messines.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Juillet, 6 : *Maurice*, fils de M. et de madame E. Perrier.

Juillet, 21 : *Marie-Antoinette*, fille de M. et de madame Jean de Puisieux.

Octobre, 5 : *Antoine*, fils de M. le marquis et de madame la marquise d'Albignac.

Novembre, 26 : *Marie-Louise*, fille de M. le baron et de madame la baronne Cavrois de Saternault.

1906. — *Janvier*, 22 : *François*, fils de M. et de madame de Buttet.

Février, 12 : Jean et Jeanne fils et fille de M. et de madame Roger Grenier de Cardenal.

Février, 18 : *Lucienne*, fille de M. et de madame Charles de Sartorio.

Février, 25 : *Philippe*, fils du vicomte et de la vicomtesse de La Loge d'Ausson.

DÉCÈS

1905. — *Février*, 26 : Louise-Georgine-Elisabeth-Nancy de Chousy, marquise douairière de Coligny-Châtillon, 83 ans.

Mars, 14 : Armand-Charles-Jean Oudinot, duc de Reggio, 54 ans.

Avril, 11 : Antoine-Paul-René Lefebvre de Laboulaye, ancien ambassadeur de France en Espagne et en Russie, G. O. ✻, 72 ans.

Juin, 2 : Emile-Marie-Joseph-Prosper Laurens, vicomte de la Besge, 93 ans.

Juin, 7 : Lazare-Constantin, marquis de Gérin-Ricard, 76 ans.

Juillet, 15 : René-François, vicomte de Montgermont, 64 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Juillet, 24 : Marie-Pauline-Nérida Jan lot, baronne Sipière, 53 ans.

Juillet, 31 : Georges-Marie-Guillaume-Edmond de Talhouët de Bois-Orhan, 5 ans.

Août, 21 : André-Louis-Jules Dardenne, 26 ans.

Septembre, 3 : Marie-Félicité-Gaëtane-Joséphine-Valentine Becquey, née de Valory, 93 ans.

Septembre, 23 : Edmond-Fortuné, baron Guyot de la Cour, ancien officier des Haras, 70 ans.

Septembre, 26 : Jeanne-Amélie-Germaine Grozieux de Laguerenne, née Létang.

Septembre, 27 : Marie-Edouard-Emile Vassel, 67 ans.

Septembre, 29 : Noël-Henry de Brye de Vertamy, anc. magistrat, 75 ans.

Octobre, 1er : L'abbé Léon-Léopold-Marie-Fernand de Blocquel de Croix de Wismes, chanoine honoraire de la cathédrale de Nantes, 57 ans.

Octobre, 12 : Nicolas-Georges Girard, 52 ans.

Octobre, 21 : Marie-Mathilde Coustard de Souvré, baronne de Romain, 70 ans.

Octobre, 28 : Jean-Bernard-Adrien de Castelbajac, ancien officier de cavalerie.

Octobre, 28 : Marguerite-Louise Garat, comtesse de Castagny, 77 ans.

Novembre, 3 : Thérèse-Elizabeth de Gantelmi d'Ille, comtesse de Saqui-Sannes, 28 ans.

Novembre, 5 : Raymond-Marie-Jean-Baptiste-Marcel-Maurice, vicomte de Nedde, 87 ans.

Novembre, 24 : Jean-Baptiste-Fernand Poujol de Fréchencourt, 67 ans.

Décembre, 16 : Madame veuve Louis Jardel-la Roque, née Anne-Pauline-Elodie-Edmond Gérand, 84 ans.

Décembre, 30 : Isaure-Marie-Joséphine Moretus-Plan-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tin, douairière du lieutenant-général baron de Rennette de Villers-Perwin, 72 ans.

1906.— *Janvier*, 13 : Justine-Marie-Anne Doria d'Angui, comtesse de La Tour-en-Voivre, 72 ans.

Janvier, 19 : Léopold-François-*Emmanuel*, comte de La Tour-en-Voivre, 76 ans.

Janvier, 22 : Madame Caroline de Casabianca, née Boissonnin, 67 ans.

Janvier, 27 : Marie-Honorine-Félicité de Brandt de Galametz, religieuse du Sacré Cœur.

Février, 8 : Emmanuel, comte de La Tour-en-Voivre.

Février, 28 : Henri, comte de Minangoy, 71 ans.

Mars, 9 : Mademoiselle Louise d'Avout, 62 ans.

Mars, 10 : Mademoiselle Béatrix d'Avout, 60 ans. Toutes deux cousines de notre très hon. collègue le vicomte d'Avout.

Mars, 14 : Maria-Carmela di Caterino, vedova Padula, mère de notre très distingué confrère, M. le commandeur Antonio Padula.

Mars, 20 : Henry-Marie-Joseph de Landevoisin, 3 ans et demi.

✙ Depuis la publication de notre dernier annuaire, le Conseil Héraldique a eu la douleur d'apprendre le décès de neuf de ses membres les plus aimés et les plus distingués.

MM. le baron d'Avernas-Salvador, sécrétaire de légation honoraire ; H. de Bryre de Vertamy, anc. magistrat ; Louis Campi, anc. receveur des finances ; le comte de Carol, beau-frère de notre distingué collègue M. le chevalier Pidoux ; Séraphin Giacobi, consul de Monaco : l'abbé Pâris-Jallobert, érudit très distingué auquel la Bretagne de-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vra la publication de ses anciens actes d'état civil ; le comte de Poli, ancien officier de marine, frère de notre éminent président ; H. de Soulaine; Gustave Moulart, baron de Vilmarest.

Nous adressons à la mémoire de ces chers disparus notre souvenir ému, et à leurs familles si cruellement éprouvées, nos plus sympathiques condoléances.

Distinctions honorifiques conférées a des Sociétaires.

France : *Chevalier de la Légion d'honneur :* M. E. Fremyn de Sapicourt. — *Ordre du Nichan Iftikhar, Officier :* M. Joseph Blaize de Maisonneuve. — *Ordre Impérial de Saint-Stanislas de Russie, Commandeur :* le Baron Léon Plarr de Caze de la Bôve. — Bavière : *Médaille du Prince Régent Luitpold :* M. Ernest von Destouches. — Portugal : *Instruction Publique, Officier :* le Marquis D. Antonio de Portugal de Faria.

S. M. le roi de Portugal a conféré à notre distingué collègue Jôa de Battaglia-Ramos, fils de l'illustre poète portugais Jôa de Deus, le titre de Vicomte de Bartholomeus de Messines. Nous sommes heureux de lui exprimer ici nos plus chaleureuses félicitations.

Russie. *Ordres du Lion et du soleil de Perse, de la Couronne de Roumânie et du Mérite Civil de Bulgarie, Grand Croix.* S. Exc. le Prince Répnine.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

✠ Ouvrages envoyés au C. H. de France.

Le Duc de Nemours, par M. René Bazin, de l'Académie Française. Ouvrage grand in-4°, orné de 24 gravures dont 4 tirées à l'héliogravure. (Tours, Alfred Mame et fils, 1906).

M. René Bazin, dans la vibrante préface de son beau livre, dit au lecteur comment, sur la demande de Monseigneur le Duc d'Alençon, il eut l'honneur de retracer l'existence noble et pure entre toutes qui fut celle du Duc de Nemours.

Celui dont le talent hors de pair fixa cet auguste choix, s'inquiétait quelque peu de certaines difficultés, et, pour surmonter sa crainte de n'être pas à la hauteur d'une pareille tâche, il nous conte comment, il dut s'inspirer de la réponse qu'eût faite, affirme-t-il, son héroïque aieul le Vendéen Nicolas Bazin, au Prince qui lui aurait dit : « Nicolas Bazin, va là-bas ; la route est longue, peu sûre, et tu ne la connais guère ; va tout de même ! c'est moi, un Fils de France qui te le demande. — Il y serait allé sans retard. J'ai fait de même, sans plus hésiter. C'est mon arrière-grand'père qui a dit oui le premier. »

Et ce serait grand dommage qu'il n'eût pas dit oui aussi, le Maître qui vient de nous donner cette belle œuvre si française par le style et la pensée. Avec quelle simplicité touchante il nous raconte les premières années de l'enfant aimable, de l'adolescent laborieux, dans le cadre familial, paisible et riant du « doux Neuilly ».

Ce sont ensuite les glorieuses campagnes du soldat, les joies et les douleurs de l'époux, du père,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

hélas, les angoisses du Français et du Prince devant les poignantes vicissitudes de la France bien aimée, mutilée par la guerre étrangère et brisant la chaîne séculaire des traditions sacrées qui l'avaient faite si radieusement grande et forte ! Enfin, il nous place respectueux et émus devant la majesté du chrétien entrant pieusement résigné dans l'éternité bienheureuse, véritable couronnement d'une telle vie !

Il se dégage de cette œuvre toute remarquable un charme intense dû également à la beauté du modèle et à ce style saisissant de force et de naturel qui appartient en propre à l'écrivain.

Si, comme l'a écrit ailleurs, le jeune et illustre Académicien, « le grand art n'est qu'un perpétuel acheminement vers la simplicité », nous terminerons ce très imparfait éloge d'un très parfait ouvrage en disant : M. René Bazin est un grand artiste !

⚜ *L'Indépendance du Pape et le Pouvoir temporel* par M. l'abbé Ségaux, 1 vol. in-8°, 298 p. Paris, Vivès, 1905. Ouvrage de courageuse et documentée polémique ! elle arrive à son heure et contribuera à réfuter victorieusement les sophismes à l'aide desquels la Secte Maçonnique s'efforce de justifier les lois arbitraires qui jettent la discorde et le trouble dans les consciences.

⚜ Maurice de Longevialle. *Un Chapitre de plus au mérite des Femmes. Souvenir de la Terreur, à Lyon en 1793.* (Ouvrage réédité au Puy, Imprimerie de l'Avenir de la Haute-Loire, 1905).

C'est le très émouvant récit d'un des plus su-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

blimes dévouements enregistrés dans les Annales sanglantes de la Terreur. Le nom de Mesdemoiselles d'Apchier de Vabres peut être uni à celui de Mademoiselle de Sombreuil pour la glorification de l'héroïsme féminin.

Cette rare brochure qui vient d'être réimprimée à Lyon à 100 exemplaires pour les alliés de la famille d'Apchier, nous a été courtoisement offerte par notre distingué confrère M. E. Grellet de la Deyte à qui nous adressons nos vifs remerciements.

✤ M. Emile Travers fait également hommage au C. H. d'une très charmante et toute spirituelle allocution prononcée par lui à la distribution des prix de l'école des Beaux-Arts de la ville de Caen.

✤ Nous sommes heureux de signaler aussi la pieuse et touchante allocution prononcée au mariage du comte de Villeneuve-Esclapon avec Mademoiselle Marthe de Firmont.

✤ Nous ne saurions passer sous silence la non moins remarquable allocution prononcée par M. l'abbé Faury, archiprêtre, curé de Saint-Agricol, à la célébration du mariage de M. Joseph Le Gras avec Mademoiselle Marguerite de Terris, fille de notre sympathique et éminent confrère M Jules de Terris.

✤ Il convient, en outre, de louer sans réserve la réponse très délicatement littéraire de M. le Marquis de Gantelmi d'Ille au discours de réception prononcé par M. Ernest Lacoste à l'Académie d'Aix.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

✠ La famille du regretté amiral de Fauque de Joncquières a bien voulu faire hommage au C H. de la notice consacrée à ce brillant marin qui fut, en même temps, un lettré des plus distingués.

✠ Nous recommandons également la très intéressante et luxueuse notice que nous devons à la courtoisie du comte A. de Dion : *Montfort-l'Amaury, Monuments et souvenirs*, enrichie de 30 illustrations, in-8° 124 p. Tours, Deslis, 1905.

✠ M. l'abbé Edmond Albe a bien voulu nous faire hommage du Monument élevé par lui à une des plus illustres familles du Quercy, la maison d'Hébrard. Ce magistral ouvrage est complété par un important répertoire onomastique dans lequel nous relevons les noms de : Cardaillac, Clavières, Colonna, Lantillac, etc.

✠ *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours (1900-1905)*. (2e édition, revue et augmentée, par le comte Couret, ancien magistrat (Paris : aux Bureaux des Œuvres d'Orient, 20, rue du Regard : 1905 in-8° de 518 pages).

La littérature palestinienne vient de s'enrichir d'un nouveau volume qui va faire la joie de tous les amis de la Terre-Sainte et des institutions religieuses et chevaleresques. Nous voulons parler de la *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, publiée depuis quelques jours par la librairie des *Œuvres d'Orient*.

Tous les érudits voudront lire cet ouvrage dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lequel ils trouveront des détails nouveaux sur les lointaines origines et les multiples péripéties de l'Ordre du Saint-Sépulcre. Les descendants de notre vieille noblesse y viendront chercher les noms de leurs illustres aïeux.

Pour compléter son travail, l'auteur a su tirer du demi-jour deux *Confréries parisiennes du Saint-Sépulcre*. Un précieux concours de circonstances lui a mis entre les mains les anciens registres de ces *Confréries* où se faisaient inscrire les pèlerins français de Jérusalem et les « confrères de dévotions ». Il a pu lire sur les vieux vélins les noms de nos rois, de nos princesses confondus avec d'autres de moindre marque, mais dont quelques noms réveillent les souvenirs les plus palpitants de notre histoire, comme celui du gouverneur de la Bastille *De Launay*.

A l'heure même où le vieux *Protectorat français* en Terre-Sainte œuvre magnifique de nos rois, fléchit et s'enfonce dans le passé, il était bon qu'un *Français* assumât la tâche considérable d'écrire l'histoire véridique de cet *Ordre du Saint Sépulcre* si vénérable, si chevaleresque et si français. Tous nos remerciements à l'honorable auteur. M. le comte Couret, ancien magistrat, pèlerin de 1890, bien connu par tant de remarquables études sur la Palestine. (Extrait des *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans).

Nous nous laissons un plaisir et un devoir de recommander cet ouvrage à nos lecteurs ; ils y trouveront un délicat plaisir de lettré, et l'occasion d'accomplir une bonne action, car cet ouvrage est vendu au profit exclusif des écoles d'Orient.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mascarenhas de Mello, (Joaô) : *Doze Dias em Roma* (Lisboa, 1905).

Gheno (Antonio) : *Gli ordini Equestri Pontifici dopo la Riforma di Pio X* (Rome, 1905).
Jahrbuch der K. K. Heraldischen Gesellschaft. « Ad ler » (Wien, 1905).

Jacquesson, (Paul) : *Du nom de famille ; Particule et nom de terre* (Paris, 1906, E. Champion).

Voïnow (L. F) : *La Question Macédonienne et les Réformes en Turquie* (Paris, 1905, Soc. Franç. d'Imp. 15, rue de Cluny).

Vissaguet (Louis) : *Un portrait de Jean II, comte d'Apchier* (1539-1586).

Comte de Saint-Pol : *Correspondance de la famille des Essars. — Contribution à l'Histoire de la Révolution* (Abbeville, 1905).

Almada Negreiros (A. d') : *L'Agriculture dans les Colonies Portugaises* (Paris 1905, Augustin Challamel, Edit.)

Le Fur (Docteur) : *Une visite à bord de la « Maroussia »* (Niort, 1904).

Bossu (Louis) : *La Pierre tombale de Gillette de Dugny à Saulmory* (Paris, 1905. Alph. Picard, rue Bonaparte, 82. — *La Famille des Portes*, (*Maisons Ardennaises éteintes ou disparues*). Même éditeur, 1906) *Notice généalogique sur la Branche de Quercy de la maison de Chasteigner* (Extr. de la *Revue Héraldique*, t. XX. n° 4).

Froidure d'Aubigné (Gilbert) : *Les Hommes de notre temps et leur œuvre ; Dictionnaire International illustré* (Paris, 1905, G. Ficher, 5, rue de Savoie, t. I, et fasc.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hus (Alexandre) : *La Caserne de Bremond d'Ars à Saintes. Nouvelle Dénomination* (Saintes, 1904).

Choussy (J. E.) : *Vie de Jeanne d'Arc* (Moulins. imprimerie Bourbonnaise, grand in-8°.

Le baron Charles de Martrin-Donos : *Notice généalogique sur la Maison de Cardaillac de Lomné en Comminges et en Bigorre* (1906).

Erratum (Annuaire du C. H., 1905, p. 313). Au lieu de Chère, lire Chèze (Renauld de la).

✥ Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié la très curieuse étude si patiente et si documentée que notre cher et éminent Président a publiée dans notre Annuaire de 1905 sous le titre : *Un Héros ignoré, le Soldat La Pierre.*

Ils apprendront, nous l'espérons, avec un certain intérêt, que ce brillant article a été suivi d'une excellente communication de notre distingué confrère M. Gaston de Lagrange-Ferrègue, qui a été assez heureux pour trouver dans ses archives mêmes, un acte de 1625 par lequel le brave La Pierre fait à Thonneins même une vente à noble Théophile de Lagrange, écuyer, sieur de Ferrègue. Cet acte établit d'une manière indiscutable que le véritable nom du vendeur était parfaitement *Pierre Laulane.* Du reste, nous reviendrons, dans l'Annuaire prochain sur cette question qui a si bien élucidée la trouvaille de M. G. de Lagrange-Ferrègue.

✥ Le mardi, 4 avril 1905, en sa résidence de Neuilly, S. A. R. madame la duchesse de Vendôme est heureusement accouchée d'un fils :

S. A. R. Monseigneur Charles-Philippe, Em-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

manuel-Ferdinand-Louis-Gérard-Joseph-Marie-Ghislain-Baudouin-Christophe-Raphaël-Antoine-Expédit d'Orléans, prince du sang royal de France. Nous demandons à Dieu de bénir pleinement et de protéger en tout ce jeune prince de France, descendant de saint Louis, arrière petit-fils du si pieux et chevaleresque duc de Nemours, petit-fils de l'héroïne duchesse d'Alençon, et deux fois issu par son père et sa mère, de la reine Marie-Amélie, de vénérée mémoire. Puisse-t-Il lui accorder, avec les chrétiennes et hautes vertus de ses parents, d'assister aux suprêmes réparations de l'avenir, et de participer au salut et au relèvement de la France, faite par ses ancêtres!

✠ Le 5 juin 1905, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, ont eu lieu les obsèques de Monsieur Henri-Philippe-Louis, comte de Poli, ancien officier de marine, commandeur de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de première classe de l'ordre royal militaire de François Ier (Deux-Siciles), décoré des médailles de Crimée et d'Italie, et de la médaille Pro Ecclesiâ et Pontifice, décédé le 2 juin, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise des mains de son vénéré ami Monseigneur Colson, camérier d'honneur de Sa Sainteté le Pape Pie X et aumônier d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux.

L'église Saint-Ferdinand était pleine des amis du défunt.

Au premier rang. Son Altesse Royale Monseigneur le duc de Vendôme, accompagné de M. le baron Tristan Lambert.

Le Prince avait daigné prendre place à côté de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

M. le vicomte de Poli et des membres de sa famille : MM. Guy et Jean de Neufbourg, M. Enguerrand de Saint-Aymour, neveux du défunt.

Nous adressons à notre cher Président si durement frappé dans ses plus chères affections, nos profondes et respectueuses condoléances.

Le 7 septembre a été baptisé, dans l'église d'Allègre (Haute-Loire), Emmanuel-Marie-*Pierre* de Morel de la Colombe d'Apchier de Lachapelle, né au Puy le 30 mars 1905, fils de Raoul, comte d'Apchier de Lachapelle et de Marie-Josèphe Grellet de la Deyte, baronne du Saint-Empire.

Le parrain a été M. Grellet de la Deyte, ancien Conseiller général de la Haute-Loire, aïeul maternel, et la marraine, la comtesse douairière d'Apchier de Lachapelle, née Teyras de Grandval, aïeule paternelle.

La maison de Morel de la Colombe de Lachapelle est une ancienne noblesse de nom et d'armes, connue en Velay dès 1280, fixée en Auvergne en 1390 et qui s'est distinguée pendant la guerre des Anglais. Un chevalier de cette maison fut fait prisonnier aux côtés du roi Jean. Elle a été maintenue en sa noblesse d'extraction en 1645, 1669 et 1670, et a fait ses preuves pour l'école militaire, pour les pages de la petite écurie du Roi, et pour l'ordre de Malte.

Gaspard de Morel de la Colombe de Lachapelle, marié le 26 octobre 1825, au château de Brassac, Puy-de-Dôme, avec Irène d'Apchier, héritière de sa maison, seconde fille d'Auguste, marquis d'Apchier, baron de la Garde et de Thoras, et d'Adélaïde du Croc, comtesse de Brassac, a été substi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tué, en 1836, ainsi que sa descendance, par ordonnance royale et testament du marquis d'Apchier son beau-père, dernier du nom et chef de la maison d'Apchier, l'une des plus illustres et des plus grandement alliées du Languedoc, à son nom et à ses ses armes, lesquelles sont inscrites à la salle des Croisades.

Armes : Ecartelé aux 1 et 4 d'azur à la colombe d'argent, becquée, membrée de gueulès, accompagnée de deux étoiles d'or en chef *(qui est de Morel de la Colombe)* ; aux 2 et 3 d'or au château donjonné de trois tours crénelées de gueules, ajourées et maçonnées de sable, celle du milieu plus élevée et accostée de deux haches d'armes d'azur plantées en pal (*qui est d'Apchier*).

Supports : *Deux griffons.*

Cri : *D'Apchier Nostre-Dame !*

Le 18 mai 1905, en l'Eglise Notre-Dame de Grâce de Passy, Joseph-Napoléon Biadelli, fils aîné de notre cher et distingué collègue, le comte Lucien Biadelli, a eu la pieuse joie de recevoir pour la première fois la Sainte Communion.

Nos lecteurs apprendront avec regret que notre très distinguée collaboratrice, Madame Amicie de Foulques de Villaret, atteinte d'une grave affection des yeux, n'a pu nous donner cette année son érudite contribution habituelle.

Nous ne saurions laisser passer sous silence les déplorables événements dont tous nos églises viennent d'être le théâtre. Mais quelle consolation a apporté à nos cœurs de croyants l'héroïque dé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fense faite devant nos sanctuaires menacés ! Saluons donc ceux de nos amis qui n'ont pas hésité à se désigner eux-mêmes à la basse vengeance des Loges.

⚜ Le C.H. est heureux de souhaiter la plus courtoise bienvenue à deux nouveaux membres très versés dans l'étude de la science héraldique et dont les adhésions lui sont parvenues trop tard pour qu'ils puissent figurer cette année dans la liste générale. Ce sont : Don Ricardo Ortega et Don M. R. de Jerreras.

⚜ Sociétés savantes

Académie de Médecine. Membre titulaire ; M. Emile Perrier. — *Société Archéologique et Historique du Limousin. Président :* M. l'abbé A. Lecler. — *Société des Beaux Arts de Caen. Vice-Président* : M. Emile Travers.

Conseil Héraldique de France. Vice président : le baron Tristan Lambert. — *Association des Chevaliers Pontificaux* : Membres d'honneur : le marquis de Ruffo de Bonneval de la Fare, le chevalier Pidoux. — *Collegio Araldico.* Président d'honneur : le baron de Ramione, Membre d'honneur : le commandeur Emmanuel Portal. — *Société Littéraire « Almeida Garrett »* : le comte de Valenças. — *Société de Statistique de Marseille.* Président : Emile Perrier. — *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne* : E. Regnault de Beaucaron. — *Société scientifique artistique et littéraire « Luis Camoëns de Naples* : Prosper Falgairolle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⚜ Revues et publications recommandées à l'attention de nos amis :

Revue des Questions Héraldiques, archéol. et historiques. 7e année. Mensuelle Dir. : le vicomte de Mazières-Mauléon. Bureaux : rue Daumier, 8, Paris.

La Papauté et les Peuples : Revue internat. des Sciences sociales d'hist., et de droit public chrétiens. Dir. : Jos. C. Cortis. Bureau : 40, rue du Luxembourg, Paris.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, fondé en 1864. (Questions et Réponses, litt., hist., scient. et artistiques : trouvailles et curiosités). Paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. Bureaux : r. Victor Massé, 31 bis, Paris. — Véritable encyclopédie dirigée avec autant de savoir que d'esprit et de talent, ce qui explique et justifie son large succès.

Maanblad van het Genealogisch-Heraldick Genotschap de Nederlandsche leeuw 23e année, 1906. Réd. : F. Beelaerts van Blockland, Koninginnegracht, 62, à s'Gravenhage (Hollande).

Annales des Alpes. Recueil period. des Archives des Hautes-Alpes, 9e année, 1906. Réd. : M. l'abbé Paul Guillaume, Archiviste des H. A., à Gap (Semi-mensuel).

Archives héraldiques Suisses (Bull. de la Société Suisse d'Héraldique, présidée par le savant M. Jean Grellet.) Mensuel, illustré.

L'Anjou historique, 6e année, 1906. Dir. : le savant M. l'abbé F. Uzureau, faubourg Saint-Michel, 103, Adm. : M. Siraudeau, éd., chaussée Saint-Pierre, 4, Angers : et Paris, Gab Beauchesne, éd., r. de Rennes, 83. (Semi-Mensuel).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Almanach de Gotha, 143e année, 1906. — Cette importante publication, qui n'a pas son égale dans le monde, n'intéresse pas seulement les grandes familles, mais tous les hommes politiques, les diplomates, les statisticiens : les renseignements précieux y fourmillent. Sa rédaction décèle un soin vigilant de tous les instants, guidé par une enviable expérience. Ce 143e volume est, comme ses devanciers, orné de portraits finement gravés notamment ceux du Prince héritier d'Allemagne et de la Princesse Cécile de Mecklembourg, sa femme.

Danmarks Adels Aarbog. (Copenhague, 1906 23e année. Directeurs : MM. H.-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset). Ce très élégant Annuaire de la Noblesse de Danemark, très complet, se distingue par une profusion de beaux portraits historiques en phototypie et d'artistiques planches d'armoiries en chromo. Il fait grand honneur au savoir et au goût de ses très distingués directeurs.

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest, 7e ann., 1906. Dir. : Baron Gaëtan de Wismes. Mensuel : rue Saint-André, 11, Nantes. — Voir notre Annuaire de 1903, p. 413.

Algemeen Nederlandsch Familieblad, tijdschrift voor Geschiedenis, Geslacht-Wapen-Zegelkunde, enz onder leiding van A. A, Worsterman van Oyen. 17e ann. 1904, à Rijswijk (Hollande). Bureaux du « Genealogisch en Heraldisch Archief. » Mensuel, in-fol., blasons.

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler » (Wien, 1905, gr. in-8°, pl. de sceaux). Annuaire de l'Imp. et Royale Société héraldique « Alger ». — *Monats blatt*, bulletin mensuel de la même

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

importante Société. — L'un et l'autre, sous la haute et savante direction de S. Ex. M. le Comte de Petteneg, Président de la dite Société, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique. (III, an Heumarkt, 9, Wien (Autriche).

Rivista del Collegio Araldico, 4e ann. 1906. Mens., illustrée. Dir. le comte F. Pasini Frassoni, président du Collegio Araldico, Corso V. E. 101. Admin.; Via degli Zingari, 55. Rome. (Italie, 20 fr. Étranger, 25 fr. Pour les Membres du Collegio et de notre Compagnie : Italie, 15 fr. Étr., 20 fr. nº séparé, 3 fr). Nous recommandons spécialement cette savante revue qui publie d'excellentes études en langue italienne et en français.

Revue des Poètes, mens. et ne publiant que de l'inédit. Directeur : Eugène de Ribier. Adm. : rue de Sontay, 5. France : 6 fr. : Union postale : 7 fr. Edition de luxe, 10, et 12 fr.

L'Ecriture, Revue Mensuelle des Arts, des Sciences Graphiques. 10e année (Institut Sténographique, 150, Boul. St-Germain, Paris.)

Bulletin de la Société archéol. hist. et artistique. « Le Vieux Papier », 7e année, 1906. Semi mensuel. Collection annuelle et abonnement au Bulletin : 12 fr. par an Adm., rue de Berne, 12, Paris. Président de la Société : H. Vivarez Secr. général : P. Flobert.

Bulletin de l'Association des Chevaliers Pontificaux. XVIIe ann. Trimestriel, 5, rue Alboni, Paris. Abonnement, 4 fr. Directeur : le comte de Poli. Secrétaire : G. Bernos.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DES SOCIÉTAIRES EN 1905-1906

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

ET

GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES DU POITOU

1re édition par feu H. Beauchet-Filleau et feu Ch. de Chergé, 2e édition par feu H. Beauchet-Filleau et Paul Beauchet-Filleau, t. III, in-8°, 800 pages, 2 colonnes. — DABBADYE-GAUTREAU. *Poitiers, 1905, Société Française d'imp. et de librairie.*

Je viens de recevoir le dernier fascicule du 3e volume d'un important ouvrage historique que beaucoup de nos lecteurs connaissent déjà. Mais. avant d'en parler, je me demande si, dans les comptes-rendus des précédents volumes, l'on a songé d'attirer l'attention du lecteur sur le but et la nature de ce vaste recueil de documents, pour qu'il ne soit pas confondu avec tant d'autres dictionnaires

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

biographiques et nobiliaires, distinction essentielle, car l'on sait avec quelle défiance — souvent justifiée — sont accueillis la plupart des recueils de généalogies. L'ouvrage de MM. Beauchet-Filleau repose sur de plus larges bases et comprend toutes les familles marquantes de la bourgeoisie et de la noblesse : chaque nom est étudié avec la même impartialité, et il est impossible d'adresser aux auteurs le moindre reproche sous ce rapport ; reproche adressé à La Chenaye-Desbois, par exemple, l'auteur d'un ancien dictionnaire bien connu, et cependant toujours fort recherché. Remarquons à ce propos une singulière contradiction dans l'esprit des lecteurs de ce dernier ouvrage que, tout d'abord, on déclare sans valeur, sans autorité, ne contenant que des articles rédigés par les intéressés, et sans doute insérés à prix d'argent ; puis, d'un autre côté, l'on s'étonne de l'absence, dans ce même ouvrage, du nom de telle ou telle famille réputée noble, et l'on en conclue involontairement que cette famille est peut-être étrangère à la noblesse, que ses prétentions sont fort douteuses, etc. C'est donc probablement cette double impression qui fait qu'après tout on préfère encore voir son nom figurer dans un livre dont la valeur n'est pas absolument assurée, mais qui peut compter beaucoup de lecteurs. Aussi, les entrepreneurs d'ouvrages de ce genre sont-ils certains d'avance de trouver un grand nombre de souscripteurs.

Cela me fait croire que La Chenaye-Desbois ne fut pas aussi coupable que l'on pense, et l'on oublie qu'il eut toujours soin de dégager sa responsabilité personnelle, en déclarant qu'il ne faisait qu'enregistrer les mémoires communiqués par les familles

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

intéressées : et il est probable qu'il se contentait des frais d'impression : la preuve c'est qu'il ne fit pas fortune, cet ancien religieux capucin, infatigable compilateur, mort à l'hôpital âgé de 85 ans.

*
* *

A propos de Dictionnaires biographiques et nobiliaires, on a souvent remarqué que l'insertion, dans ces ouvrages, des familles bourgeoises était par ce seul fait pour beaucoup de personnes une preuve de noblesse : profonde erreur, comme l'inscription du nom de ces familles dans l'Armorial de 1696, noms accompagnés des plus fantaisistes armoiries. Les scribes de Charles d'Hozier se sont évertués à les composer de la façon la plus extravagante, se bornant à décrire de vrais rebus, jeux de mots, simples assonances. Par exemple, j'ai sous les yeux l'Armorial concernant le Poitou, et en le feuilletant au hasard, je lis que l'on y donne pour armes à Jean Beaupoil, procureur au siège présidial de Poitiers, *d'azur, à une perruque d'or*, à Jean Poignand, docteur en médecine à Parthenay, *un poignard d'azur*, emblème peu rassurant pour ses clients ; à François Guintard, apothicaire à Poitiers, *de gueules, à une guitare d'or*, instrument plus gai que l'autre ; etc Les mêmes scribes ne se gênaient pas davantage à l'égard de familles d'ancienne noblesse et bien connues. René de La Coussaye, écuyer, s^{gr} de Chaume, *d'or, au coussin de gueules.*

En revanche, ils prodiguent les plus beaux blasons aux communautés, chapitres, chanoines, corporations, marchands, artisans : les aigles, les lions, les pièces honorables, écartelé, fascé, bordures

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fleurdelisées, vairé, gironné, etc., sans compter les billettes, losanges, mâcles, et quant aux étoiles, elles sont plus nombreuses qu'au firmament.

De nos jours, ce recueil, plus curieux que sérieux, est très recherché et remis en honneur : on l'imprime avec soin et l'on en délivre des extraits certifiés et parfaitement légalisés, car la vanité en tire grand profit et à bon compte. Les familles qui s'y trouvent citées, en exhument les armoiries quelles qu'elles soient, et ne manquent pas de les orner de casques, lambrequins, sommées de couronnes, sans oublier d'y ajouter cimier, supports et devises, et même le cri de guerre à l'instar des anciens chevaliers bannerets.

Voilà comment se formera désormais une nouvelle couche nobiliaire, malgré nos tendances démocratique ; et son authenticité n'aura ainsi pour preuve que l'insertion dans le banal et complaisant Armorial de 1696, mais, par bonheur, signé de Charles d'Hozier — ce qui justifierait alors le reproche de Boileau. Comme toute innovation se développe avec le temps, les qualifications héraldiques suivent la même progression ascendante : aujourd'hui, celle de maison s'applique communément à toutes les familles. L'auteur du Dictionnaire a su éviter cet écueil, sachant parfaitement que cette qualification de maison ne doit s'employer que pour désigner les familles joignant à l'ancienneté de race, d'importantes possessions féodales, des charges et emplois multiples, de grands services militaires, de belles alliances, et aussi s'étant ramifiées dans plusieurs provinces en se maintenant au même rang.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

*
* *

Je reviens au Dictionnaire des Familles du Poitou, et l'on peut constater que chaque fait, chaque date, tout est examiné, contrôlé, vérifié avec le soin le plus attentif. Ce n'est point là un petit mérite : les chercheurs savent quel temps et quelle persévérance il faut apporter à un semblable travail. Je ne parle pas d'une autre qualité nécessaire, impliquant un véritable courage : la ferme résolution de ne jamais admettre les prétentions parfois fabuleuses ou fantaisistes dont chaque famille entoure son origine. A ce sujet, on me permettra de rappeler un souvenir personnel.

J'avais demandé à l'auteur du *Nobiliaire de Bretagne*, M. Potier de Courcy, s'il comptait donner une nouvelle édition de cet ouvrage si justement apprécié : voici ce qu'il me répondit :

« ... Quant au *Nobiliaire de Bretagne*, depuis longtemps épuisé, je me trouve bien vieux pour en entreprendre une nouvelle édition. Elle serait naturellement moins imparfaite que les précédentes, mais je ne me déciderais à ce travail, qu'autant qu'il parût sans réclames et prospectus préalables, ne me souciant pas de recommencer une correspondance irritante avec les descendants d'une foule d'Echevins ou de Secrétaires du Roi qui veulent invariablement descendre de Croisés, aussi apocryphes d'ailleurs que la plupart de ceux inscrits au musée de Versailles.

« C'est la réponse que j'ai faite tant à M. Grimaud qu'à plusieurs autres éditeurs qui m'ont fait des propositions pour cette réimpression ; aucun n'ose l'entreprendre sans s'être assuré à l'avance

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

200 souscripteurs, au moyen d'annonces dans les journaux, et c'est à quoi je me refuse par la raison que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer. »

Une correspondance irritante, voilà, en effet, ce qui attend un historien fidèle aux traditions d'impartialité rigoureuse.

Sur ce point, MM. Beauchet-Filleau sont les dignes héritiers de leur vénérable aïeul, le conseiller Henri Filleau, le créateur et fondateur de ce vaste répertoire auquel il avait consacré toute sa profonde érudition en y joignant cette intégrité des savants magistrats, ses ancêtres, dont s'honorait la province depuis près de quatre siècles ; car ils ont sû résoudre les délicates questions d'amour-propre en se tenant invariablement sur le terrain des preuves authentiques, comme le firent leurs plus célèbres devanciers, les Clairambault, les Chérin et les d'Hozier, bien que Boileau semble s'étonner de la facilité avec laquelle ces derniers découvraient des ancêtres aux familles qu'une illustration récente mettait tout à coup en vue. C'est là un doute que ne partagent pas les vrais savants — ils savent par expérience combien il est, au contraire, impossible d'inventer en fait d'histoire, à moins de recourir à l'emploi des homonymes, ou bien, suivant l'expression de La Bruyère, de transformer *Syrus en Cyrus*, et comme les d'Aubigny devenus d'Aubigné lors de la grande faveur de Mme de Maintenon.

Bref, en se conformant à cette stricte précision historique, on évite l'écueil que le brave don Quichotte redoutait pour son fidèle écuyer, en lui donnant les plus sages conseils lorsque le gouverne-

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

ment de l'île Barataria fut confié à Sancho Pança : « Ne dispute jamais sur les familles, du moins pour les comparer entre elles, car nécessairement il y en a une plus distinguée que les autres ; tu te ferais un ennemi de celui que tu aurais rabaissé, sans obtenir des autres aucune reconnaissance. »

*
* *

Si nous examinons les trois volumes parus de ce Dictionnaire des Familles du Poitou, contenant environ trois mille cinq cents noms, nous remarquons que les deux tiers à peu près de ces généalogies sont consacrées à des familles notables de la bourgeoisie, familles ayant occupé d'honorables emplois ou situations. Elles ne sont pas les moins intéressantes à consulter, puisqu'elles reproduisent exactement l'état de la société en général à toutes les époques, et que l'on peut ainsi suivre les diverses transformations sociales, et réfuter bien des erreurs et détruire bien des préjugés que des historiens fort ignorants ou fort injustes n'ont cessé de propager.

Ce ne sera pas le moindre service rendu par MM. Beauchet-Filleau, à notre époque surtout, et au milieu de cette universelle conjuration d'écrivains de tout genre pour détruire ou dénaturer les traditions nationales de la France. On trouvera dans ce grand ouvrage si laborieusement composé, mille preuves que les citoyens français ne furent jamais privés de liberté et que leurs droits personnels étaient garantis par des lois et des coutumes au moins aussi justes que celles dues aux progrès de la législation moderne.

Copyright - Les éditions d'Aimay - Lyon 2007

***

Le fascicule du dictionnaire en question contient comme ceux des autres volumes, environ 160 notices, depuis le nom *Gaborin* jusqu'au nom *Gautreau*. Sur ce nombre, on ne compte encore qu'un tiers de familles nobles. Cette lettre *G* n'est donc pas près d'être terminée. Nous avons de nouveau remarqué avec quel sage discernement les auteurs ont exposé les documents touchant à une foule de familles de même nom, véritable labyrinthe où souvent on n'a rien pour s'orienter, c'est-à-dire pour retrouver la trace des filiations. Ce n'est pas une petite besogne assurément que de démêler les branches et les rameaux des familles de la Forêt, de la Garde, Gaillard, Garnier, Gaudin, Aubert, Bonin, Brun, Brunet, Gauthier, etc., etc.

Les deux volumes de la première édition depuis longtemps épuisée, et par conséquent très recherchée, ne contenaient que cinq cents notices environ. On peut juger par là quelle sera l'importance de la nouvelle édition qui, dans les trois volumes, en contient déjà sept fois plus, et encore n'est-on qu'au commencement de la lettre *G*.

Tout en félicitant les auteurs de la route parcourue avec tant de succès et de persévérance, souhaitons leur de continuer la noble et patriotique tâche de conserver tous les souvenirs des familles poitevines, et admirons sans réserve les merveilleux efforts de patience et d'énergique confiance qu'ils déploient pour arriver au complet achèvement d'un aussi solide et j'ajouterai impérissable monument pour l'avenir et les Annales du Poitou. Ils se sont, il est vrai, toujours inspirés de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la vaillante et loyale devise adoptée par le dévoué et savant directeur de la « Revue des Questions Héraldiques » : *Labor et Probitas.*

ANATOLE DE BREMOND D'ARS.

D. FRANCISCO F. DE BÉTHENCOURT

Historia Genealogica y Heraldica de la Monarquia Española. Casa Real y Grandes de España, tome VI, Madrid, Teodoro, 1905, gr. in-4°, t. VII, 536, p. blasons gravés dans le texte.

Notre très illustre Président d'Honneur, que l'on pourrait à bon droit nommer le d'Hozier de l'Espagne, continue la série de ses succès héraldiques par la publication du 6e volume de son *Historia Genealogica* de la Monarchie Espagnole.

C'est en quelque sorte le Panthéon de tous les noms glorieux qui ont jeté le plus vif éclat sur cette chevaleresque nation unie à la nôtre par les liens du sang et les communes aspirations.

BILLOT DE GOLDLIN

Famille d'Arc. — Essai généalogique sur la famille Du Chemin et sur la famille de Villebresme, Nancy. Crépin-Leblond, 1905, in-8° 94 p.

Ouvrage de haute et consciencieuse érudition qui sera lu avec un très grand intérêt par tous ceux — et ils sont encore heureusement légion — qui ont conservé le culte de notre héroïne nationale. Ce juste éloge étant fait, peut-être l'auteur nous permettra-t-il une réserve au sujet de l'alliance si souvent contestée entre les Villebresme et les Du Chemin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

G. du Boscq de Beaumont

Une Fille de France : La Tunisie. Paris, Hachette, 1905, in-8° 192 p.

« Tristesse des lacs salés, grâce des *oueds* parés de lauriers roses, palmiers rêvant sur le bord de la mer, buissons de lentisques où se suspendent les chèvres, collines qui, à la fin du jour, se teintent d'un bleu de cobalt... » Cette citation de M. Emile Faguet eût pu servir d'épigraphe au charmant volume de notre très distingué collègue : elle en est pour ainsi dire, la quintessence et résume en quatre lignes les charmes si pénétrants de cette fille cadette qui nous est d'autant plus chère qu'elle nous a été étonuée, comme le dit fort bien l'auteur, au lendemain de notre deuil. Cet ouvrage, illustré de nombreuses gravures, est à lire et à méditer par ceux qui douteraient encore de l'œuvre admirable accomplie par la France dans ce pays des *Mille et une Nuits.*

A. de Bremond d'Ars

Dix ans d'exil (1791-1801), Pages détachées des Souvenirs d'un émigré (extrait de la *Revue Catholique et Royaliste*, librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères, Paris).

C'est l'attachant récit détaillé de ce périlleux trajet de Rotterdam à Pyrmont, effectué presqu'entièrement à pied par le comte de Bremond d'Ars et quelques-uns de ses compagnons d'exil.

Tout ce qui se rattache à cette poignante période excite toujours l'intérêt au plus haut degré et nous remercions vivement M. le comte de Brémond d'Ars de nous avoir procuré cette émouvante lecture.

Familles féodales éteintes et oubliées. — Les anciens seigneurs d'Albin (aujourd'hui la ville d'Aubin dans l'Aveyron 960-1800. Deuxième édition, Paris, Champion, 1905.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Maurice Campagne

Histoire des Baccalan du XVe au XXe siècle. In-4°, 312 p. Bergerac, J. Castanet, 1905.

« Les généalogies bien faites sont les bases de la chronologie. Elles sont, disait le marquis d'Aubais, aussi nécessaires à l'Histoire que les cartes à la Géographie ». Cette citation du marquis de Voguë pourrait à bon droit tenir lieu d'épigraphe au monument élevé par notre honoré collègue M. Maurice Campagne à la Maison de Baccalan. Cet ouvrage de profonde érudition est complété par un copieux index onomastique.

G. C. d'E.

Dictionnaire des Familles Françaises anciennes et notables à la fin du XIXe siècle. Tome IV, Ber-Blos (Evreux, Ch. Hérissey, 1905, gr. in 8°, 410 p.).

Nous avons déjà indiqué le but de cette très importante publication dont le grand et légitime succès ne fera que s'accroître encore lors de la publication des volumes ultérieurs. Nous relevons dans ce tome IV des noms chers au Conseil Héraldique : Berluc-Pérussis, Bernard d'Arbigny de Chalus, Berryer, Aubert de la Faige, Biadelli, Billot de Goldlin, Billy, Manville, Blocquel de Croix, de Wismes, etc.

Comte de Colleville

Le Duc d'Orléans intime. Un volume in-16 colombier de 300 pages illustré de nombreux hors texte. Prix : 3 fr. 50. Librairie Félix Juven, 122, rue Réaumur, Paris.

Le nouveau livre que le comte de Colleville publie chez Félix Juven éveille la curiosité de tous les partis, passionne les esprits et s'annonce déjà comme un gros succès. Ce volume nourri de faits, bourré d'anecdotes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et supérieurement illustré, nous révèle à la fois un prince nouveau et un parti royaliste nouveau.

Philippe d'Orléans d'abord cavalier intrépide, épris de sports violents, de voyages aventureux, de chasses périlleuses, se transforme sous nos yeux en un prince laborieux, passionné pour les choses de l'histoire et de la polique, averti des secrets des chancelleries ; en un prétendant énergique, tenace, organisant et dirigeant lui-même son bureau politique, établissant les ramifications de ses comités, de ses délégués, de ses agents par toute la France, prévoyant une *saute de vent* possible et tenant *une équipe* toute prête à prendre le pouvoir.

Ensuite l'évolution inattendue du vieux parti royaliste, le *néo-royalisme positiviste* de Paul Bourget, Ch. Maurras, Montesquiou, ce *nationalisme* intégral qui a groupé les personnalités les plus diverses, est magistralement étudiée dans ce volume qui signale l'union de ces esprits dans le *traditionnalisme* comme une date considérable dans la politique contemporaine.

En résumé un beau et bon livre très documenté et très intéressant qui se trouve naturellement placé dans tous les salons à côté du *Pie X intime* du même auteur.

MARQUIS DE CROIZIER

Contributions à la Bibliographie des travaux de Sigillographie française, avec quelques indications sur les travaux de Sphragistique de l'étranger (Revue des Questions Héraldiques, 1906).

A. L. DELATTRE, DES PÈRES BLANCS
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

La Nécropole des Rabs, prêtres et prêtresses de Carthage, 30 p. gr. in-4°, nombreuses gravures, Paris, Feron-Vrau.

Notre éminent collègue le R. P. Delattre continue avec le plus grand succès ses fouilles dans le sous-sol de l'antique Carthage : la Mort livre peu à peu le secret

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Vie, car c'est grâce au mobilier de ces nécropoles que nous commençons à concevoir l'art Punique dont tout vestige semblait avoir disparu sous la couche de cendre amoncelée par l'incendie romaine.

Joseph Denais

La Vraie Turquie, plaquette, 12 p. in-8°. Extrait de la revue « Patria » du 15 novembre 1905.

Lumineux exposé de cette question d'Orient si embrouillée pourtant et qui sera peut-être un jour tranchée comme le nœud gordien.

L. Esquieu

Essai d'un Armorial Quercynois (Paris, H. Champion, et Cahors, J. Girma, in-4°, ouvrage tiré à 200).

Nous avons déjà parlé de cet excellent armorial que continue avec le plus grand succès notre savant collègue. Le dernier fascicule récemment paru nous conduit à la page 208 et s'arrête au nom de Mostuejouls.

Saint-Marcel Eysseric

Les municipalités de Sisteron depuis 1790.

Armorial général de France. Recueil officiel en vertu de l'édit de 1696 par Charles d'Hozier. — Provence. — Généralité d'Aix. — Sénéchaussée de Sisteron. 1 vol. gr. in-4°, 216 p. Allemand, Sisteron, 1904.

Précieux ouvrage luxueusement édité et qui sera d'un grand secours aux érudits. Il serait à souhaiter que des publications analogues fussent entreprises pour chaque localité.

Prosper Falgairolle

Armorial de Nîmes. (*Revue des Questions Héraldiques.* — Tirage à part in-8°).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paul de Faucher

Le Livre de Raison d'Honoré de Gras, conseiller au parlement de Provence, dernier seigneur de Mimet (*Valence, imp. Valentinoise, 1905, broch. in-8°*).

Notre ami, M. Paul de Faucher, dont tous les érudits connaissent et apprécient le savoir ainsi que la courtoisie, nous donne cette année le Livre de Raison d'Honoré de Gras rédigé jusqu'à la veille de sa mort arrivée en 1799 et dans lequel sont relatés aussi les événements dont il fut témoin et victime au moment de la Révolution.

« Nous espérons, dit M. de Faucher que le lecteur qui a lu avec satisfaction et attrait la *Monographie de la commune de Mimet,* déjà publiée par notre collègue M. H. de Gérin-Ricard trouvera encore dans notre travail quelques pages qui pourront l'intéresser. » Cet espoir est pour nous une certitude.

H. de Guérin-Ricard

Etienne Famin et son vrai rôle diplomatique à Tunis (1795-1802). Plaquette 20 p. in-8°, gravure (Extrait de la *Revue Tunisienne*), Tunis, impr. Rapide, 1905.

Précieuse contribution à l'histoire diplomatique du Directoire et à celle de la régence de Tunis, ornée d'une fort jolie vue du port de la Calle au XVIIIe siècle.

Emmanuel Grellet de la Deyte

Yves d'Allègre, lieutenant général des rois Charles VIII en Italie, (1452-1512). Plaquette 28 p. in-4°, 1 gravure, Riom, Jouvet, 1905.

Notre très distingué collègue, possesseur du magnifique domaine d'Allègre (Haute-Loire) nous retrace dans une étude pleine d'intérêt, la vie d'Yves d'Allègre, seigneur de ce lieu et qui fut un des hommes de guerre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les plus fameux du XVIe s. Il place en belle lumière « le héros qui se révéla comme un fier représentant de la France en Italie, aussi bien dans les ambassades que sur les champs de bataille ». Cette remarquable étude est enrichie d'une curieuse gravure reproduisant l'unique portrait d'Yves II d'Allègre mort à Ravenne. Ce portrait fait partie de la précieuse collection du XVIe s. conservée dans le château de Beauregard.

Ludovic Guignard de Butteville

La Station préhistorique d'Averdon près de Blois. Plaquette 16 p. in-24. Blois, Migault, 1904.

Espérons que des fonds suffisants pourront être mis bientôt à la disposition de l'auteur pour lui permettre de reconstituer intégralement cette station préhistorique sur laquelle il nous donne déjà de fort curieux détails.

Ascendance et descendance des seigneurs de Breteuil. Plaquette in-8° 36 p. Blois, Breton, 1905.

Croquis généalogique aussi consciencieux qu'érudit

Baron Guillibert

Constat au prieuré de Saint-Jean de Malte de la commanderie d'Aix en 1373 (*Extrait du bulletin historique et philologique, 1904*). Plaquette 24 p. in-8°, Paris, Imprimerie Nationale, 1905.

Ce procès-verbal de constat des ressources de la maison de Saint-Jean de Jérusalem d'Aix, écrit en 1373, fournit des renseignements d'ordre économique et social des plus précieux. Ce document rédigé en latin, provient du fonds des collections du Saint-Siège à Rome, rubrique *Archevêché d'Aix*. On ne saurait trop féliciter notre érudit collègue de l'en avoir exhumé.

Le peintre Granet, d'Aix en Provence (1775 † 1849). Pla-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quette, 36 p. in-8° Paris, Plon, 1904. Consciencieuse et captivante monographie d'un artiste par un poète.

Nous déplorons vivement que la place nous soit trop mesurée pour citer le texte des aimables poésies provençales consacrées au voyage en France de S. M. le roi Alphonse XIII et dues au charmant félibre qu'est M. le baron Guillibert.

GAÉTAN GUILLOT

Les Portraits des Matignon-Grimaldi et le château de Torigni-sur-Vire. Tirage à part extrait du 22e volume des Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche : plaquette de 50 p. in-8°, 26 phototypies. En vente à la *Librairie historique des Provinces*. Emile Le Chevalier, 16, rue de Savoie, Paris.

Généreusement secondé par S. A. S. le prince de Monaco, descendant des Matignon, la Société d'Archéologie de la Manche fait reproduire par la phototypie un certain nombre des remarquables portraits des Matignon-Grimaldi qui se trouvent, tant au château de Torigni-sur-Vire qu'au musée de Saint-Lô. Cette reproduction de peintures due au pinceau de grands maîtres tels que Philippe de Champaigne, Mignard, Rigaud, Beaubrun, Claude Vignon, etc., est accompagnée d'un texte des plus intéressants et documentés dont l'auteur est notre très distingué collègue, M. Gaétan Guillot, conservateur du musée de Saint-Lô.

Après avoir, dans la première partie de son étude, passé en revue la longue suite des seigneurs de Torigni, M. Guillot s'attache, dans la seconde, à la description du château des richesses artistiques qu'il contenait au moment de la Révolution. Au cours de ses recherches, il a eu la bonne fortune de découvrir le nom de l'architecte qui avait jusqu'ici, échappé à tous les érudits qui se sont occupés de Torigni. Cet archi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tecte s'appelait François Gabriel et notre collègue pense qu'on peut, avec beaucoup de vraisemblance, le considérer comme étant la souche de cette nombreuse dynastie d'architectes dont le dernier Jacques-Ange Gabriel, a construit l'Ecole militaire et les deux hôtels de la place Louis XV, maintenant place de la Concorde. Par son texte, autant que par ses illustrations, cette monographie est tout à fait exceptionnelle : on ne saurait trop féliciter la Société d'Archéologie de la Manche de l'avoir entreprise et d'en avoir confié l'exécution à M. Gaétan Guillot.

Vte de Hennezel d'Ormois

Les épitaphes de l'ancien cimetière du Mont-Valérien, 82 p., in-8°, Paris, Champion, 1905.

Précieuse contribution à l'histoire des nécropoles parisiennes, et qui peut aller de pair avec les célèbres épitaphiers des Saints-Innocents qui sont déposés au rang des Mss. de la Bibliothèque Nationale.

Joseph Joûbert

Les Fouilles Archéologiques de Knossos (Crète). Broch. in-8°, Angers, 1905.

Notre savant collègue, avec son érudition bien connue, rend compte des fouilles archéologiques qui mirent à jour le palais de Knossos, permettant ainsi de reconstituer une importante partie de l'art hellénique.

Un aventurier prisonnier au château d'Angers. Nicolas de Blégny (1612-1722) (Revue des Questions Héraldiques).

Une Convention Historique. Le Traité de Portsmouth (Journal de Maine-et-Loire, 10 sept. 1905).

Le chevalier J. Joûbert a également consacré dans le même journal (18 mai 1905) un très élogieux article à l'Annuaire de 1905.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Stanley, le roi des Explorateurs (1840-1904). Plaquette 56 p. in-4°, 1 gravure. Angers, Germain, 1905.

Captivante biographie du grand homme d'action qui fut aussi le roi des Reporters et le premier blanc ayant pénétré au cœur du Continent Noir.

Mazières-Mauléon (Baron Lucien de)

Marques Héraldiques et Devises des Imprimeurs et Libraires Normands (Paris, *Revue Héraldique*, 8, rue Daumier).

Chanoine A. Leclerc et Louis Guibert

Recueil d'Armoiries Limousines de Philippe Poncet, peintre et émailleur. Un vol. in-8°, 156 p., 5 planches. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1905.

Nous ne saurions trop féliciter les érudits éditeurs de ce recueil : les ouvrages de ce genre sont trop rares pour ne pas considérer comme une bonne fortune la publication de celui-ci qui vient une fois de plus confirmer ce fait, que loin de constituer l'apanage de la noblesse, les armoiries étaient depuis le XVIe siècle, au moins, de droit commun.

Louis Le Clert

Troyes: Les Anciennes Maisons de bois. L'Election. La Maison dite de l'Election, ses anciens Propriétaires, son Epi. (Brochure in-8°, Troyes, 1905. Imp. Paul Nouel).

Très curieuse étude sur les anciennes constructions de la ville de Troyes, et qui sera particulièrement goûtée par ceux qui apprécient l'érudition toujours si éclairée de notre très distingué collègue.

Pierre Meller

Armorial du Bordelais, Sénéchaussée de Bordeaux, Bazas et Libourne (Paris, H. Champion, 9, quai Voltaire, et Férel et fils à Bordeaux. Grand in-4°, 4 vol.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Notre distingué collègue, le plus versé des héraldistes de la région Bordelaise, vient de publier à 200 exemplaires cet Armorial qui intéresse au plus haut point toutes les anciennes familles de cette contrée. Nous y relevons notamment les noms suivants : Abadie, Abzac, Anglade, Amade, Auriac, Bacalan, Bonneval, Cazalis, Cumond, Dachon, La Fargue, La Bastide, Lanauze, Lastic, Lavaur, Masmontet, Niort, Oberkampff, Ornano, Polignac, Romeuf, etc.

Essai généalogique. — Famille de Sèze. Plaquette, 10 p. in-18. Bordeaux, Riffaud.

Erudite et consciencieuse étude qui vient à point combler une lacune de la généalogie de cette ancienne famille bordelaise illustrée par le défenseur de Louis XVI.

EMILE PERRIER

Léon de Berluc-Pérussis (notice nécrologique lue dans la séance de la Société de statistique de Marseille le 19 décembre 1902). Plaquette, 12 p. in-4°, Valence, imprimerie Valentinoise, 1904.

Nous voudrions pouvoir citer tout entier ce pieux souvenir d'un de nos plus chers et regrettés collègues, poète provençal du plus grand talent, et dont Mistral a dit : « Ce Berluc qui éblouit, ce Berluc qui, de la pierre, fait jaillir les étincelles. »

... E Berluc qu'esbertugo,
Berluc que dôufrejau fai giscla li belugo.

Contentons-nous donc à regret de citer la dernière phrase qui est en quelque sorte le résumé de l'éloge funèbre : « Dans le Livre d'Or de la Provence contemporaine, il y a peut-être des noms plus éclatants que celui de Léon de Berluc-Pérussis, mais l'on n'en trouvera aucun qui évoque avec plus de douceur les idées

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de bonté, d'humanité, de libéralisme et de charité qui nous demeurent si chères dans la dureté des temps. »

Le Cabinet d'antiques de Xavier de Molin, gentilhomme d'Arles. Plaquette, 20 p. in-4°, Valence, imprimerie Valentinoise, 1905.

Curieuse et très documentée monographie d'un musée privé du XVIIIe siècle qui ne contenait pas moins de 50 statues de marbre et de bronze, 20 vases ou urnes en terre ou verre provenant pour la plupart des célèbres sépultures des Aliscamps, sans compter les pierres gravées, les sceaux, médailles, bagues, etc., tant est riche en vestiges de l'antiquité le sol de la Provence.

L'auteur pense, sans en avoir de preuve, que la majeure partie de cette collection se trouve maintenant au musée d'Arles.

La Croix de Jérusalem dans le Blason. Etude Héraldique et Historique. (Valence, imp. Valentinoise, 1905).

Comme tout ce que publie notre éminent confrère, sa savante étude est particulièrement intéressante et précise les origines de l'écu « parti de Bourbon-Busset et de Borgia » qui rappelle le mariage contracté le 5 février 1630, par Philippe de Bourbon, bâtard de Busset. Cette remarquable étude intéressera au plus haut point les héraldistes qui se sont occupés de la croix de Jérusalem dans les armoiries.

CHEVALIER PIDOUX

Les Patrons de l'Eglise Nationale des Franc-Comtois à Rome, Saint-Claude, *des Bourguignons.* Plaquette, 16 p., in-8° (Extrait de la Rivista del Collegio Araldico, Rome, 1905). Intéressante monographie d'une église, vestige de notre ancienne influence à Rome, du temps où la France était encore la fille aînée de l'Eglise.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Roger Rodière

Voyage héraldique dans quelques églises du Ponthieu en 1697. — *Rapport sommaire sur les Monuments historiques classés et à classer du département du Pas-de-Calais.* Plaquette, in-18, 16 p. Arras, Guyot, 1905.

Supplément au Cartulaire des Etablissements religieux et civils du Boulonnais, 1 vol. in-18, 242 p. Boulogne-sur-Mer, Hamain, 1905.

Notes sur le château d'Hardelot, le bac d'Attin, la statue tombale d'Enguerrand d'Eudin, tirage à part, grand in-4°, 72 p. Extrait des *Bulletins* et *Mémoires* de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais (1905).

Epigraphie historique, héraldique et campanaire de l'arrondissement de Montreuil, t. VI, *Canton de Montreuil-sur-Mer*, gr. in-4°, 284 p., 7 planches. Arras, imprimerie de la Société du Pas-de-Calais (1904).

L'érudition si consciencieuse de notre très savant et infatigable collègue s'est encore affirmée par de nombreuses et intéressantes publications au nombre desquelles nous citerons spécialement le 6e tome de son épigraphie de l'arrondissement de Montreuil, qui ne le cède en rien aux précédents par l'intérêt du sujet traité de main de maître et la beauté des illustrations.

Le Classement des Objets d'Arts religieux (*Extrait des notes d'Art et d'Archéologie*) (F. Ducloz, libraire-éditeur, Moutiers Tarentaise, 1906).

Don Felix de Rujula

Toutes nos actions de grâces les plus chaleureuses à notre illustre collègue pour son superbe *Catalogo de la Exposicion celebrada en la Biblioteca Nacional en el tercer centenario de la publication del Quijote* (Madrid, 1905). Ce luxueux volume contient la reproduction des illustrations de l'immortel chef-d'œuvre de Cervantès.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cte de Saint-Saud et Paul Huet

La Famille et les Origines du vénérable Alain de Solminihac (Paris, 1905, H. Daragon, 30 r. Duperré, in-8°, 4 gravures hors texte). Ce savant et intéressant ouvrage fait le plus grand honneur à deux des érudits les plus appréciés du C. H. Il se termine par une excellente étude critique, historique et archéologique, œuvre très remarquable de M. le marquis de Fayolle. C'est une véritable victoire pour lui que d'être arrivé à attacher probativement Alain de Solminihac à l'illustre maison de Stutt.

Cte de Saint-Venant

Nouveaux aperçus sur le combat de Frêteval (5 juillet 1194) (Vendôme, 1905, imp. G. Vilette), *Geoffroy de Vendôme, chevalier, et sa blessure* (XIIe siècle).

L'auteur de ces deux remarquables brochures est particulièrement versé sur l'Histoire Vendômoise. Il s'attache à mettre en lumière des personnages et des faits insuffisamment étudiés jusqu'ici.

Henri Tausin

L'Ex-Libris du Collège des Ecossais de Paris. Plaquette 10 p. in-4°, 1 planche. Mâcon, Protat, 1905.

Très intéressante description d'un *Ex-Libris* héraldique absolument inconnu et que l'auteur a eu la bonne fortune de découvrir dans un volume acheté sur les quais.

A propos d'un portrait du XVIe siècle et collé sur un volume de la Bibliothèque de Saint-Quentin, broch. in-8° (Saint-Quentin, 1904).

Intéressant exposé des patientes recherches, grâce auxquelles M. H. Tausin est parvenu à identifier un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portrait du XVIe siècle, qui est celui de Pierre Homphée, recteur de l'Université de Trêves.

Les Picards guillotinés à Paris pendant la Révolution (broch. in-8°, Saint-Quentin, 1904).

JOSEPH DU THEIL

Le Mensonge historique du 10 février 1905, ou les vraies responsabilités de la rupture avec le Saint-Siège et la dénonciation du Concordat, gr. in-4° 62 p. XXXIII p. Paris, Vic et Amat, 11, rue Cassette 1905.

Ces pages vengeresses et documentées dévoilent les artifices à l'aide desquels la franc-maçonnerie est parvenue à faire rompre le lien séculaire qui unissait la France à l'Eglise et à préparer pour un avenir, hélas ! trop prochain, le triomphe du plan élaboré depuis si longtemps dans le secret des loges : la déchristianisation de notre chère patrie !

ALFRED DE TESSON

La Fournée d'Avranches en 1794, 32 p. in-8°, Avranches, Durand, 1906.

Lugubre et long martyrologe des dernières victimes de la Terreur dans le sud du département de la Manche. On ne saurait trop féliciter notre honoré collègue d'avoir cloué au pilori de l'Histoire l'infâme Lecarpentier dont la mémoire est teinte du sang de tant de nobles et pures victimes.

M. G. WILDEMAN

Iets over Jasper van Kinschot (1502-1603) [en een afschrift van zijn familieregisterje Coopende van 1578-1601] (1905). Hinloopeniana (1905).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Wildeman (G.)

Grafschriften uit Kerken te Utrecht (Extrait de la Revue « *De Wapenherant.* »

The Eldest Church Book of the English Congregation in The Hague, transcrite par M. G. Wildeman (La Haye, 1905).

Baron Gaëtan de Wismes

Capitation d'Ancenis en 1788 (broch. in-8°, Nantes, 1905).

Capitation de Châteaubriant en 1783 (Communiqué le 15 sept. 1904 au Congrès de l'Association Bretonne à Châteaubriant, Saint-Brieuc, 1905. Librairie René Prudhomme).

En raison du deuil cruel qui a frappé notre cher et éminent Président et sa longue maladie, nous craignons que quelques envois de MM. les membres du C. H. ne lui aient échappé. Nous réparerons avec le plus grand empressement, dans le prochain Annuaire, les omissions qu'on voudra bien nous signaler.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

Etat des Membres du Conseil Héraldique de France. . 5
Notre Obituaire. 57
La Maison de Reinach en France (XVe et XVIIIe siècles), par le comte OSCAR DE POLI. 63
La Famille d'un ambassadeur de Louis XIV, comment elle entendait le loyalisme, par M. GAÉTAN GUILLOT. . 83
Les Chevaliers du Croissant, par M. EMILE PERRIER. . 99
La Jurisprudence héraldique des d'Hozier, par M. G. DU BOSCQ DE BEAUMONT 165
Les Coquebert de Belleaucourt, de l'ancien Rémois, par le VICOMTE E. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE. 178
Armoiries Danoises, par M. BOULY DE LESDAIN. . . 250
La Famille Godquin, par M. ROGER RODIÈRE. . . 277
Les Lettres du Prieur Libert Van Elsrach, ou un essai de réorgahisation de l'ordre canonial et régulier du Saint-Sépulcre de Jérusalem (1674-1676), par le comte CÒURET. 289
La Girouette et les Jacobins auvergnats, par le docteur DE RIBIER. 314
Documents pour servir au dictionnaire des Croisés de France, par M. ROGER RODIÈRE. 317
Poésies. 361
Suum Cuique, par le comte de LANTIYY DE TRÉDION. 361
Aux manœuvres de l'Est, par le marquis DE PIMODAN. 362
Origine des fleurs, par le comte OSCAR DE POLI. . 363
Notes d'Etat-Civil 364
Chronique. 369
Bibliographie. 384
Table des Matières. 409

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

VINGTIÈME ANNÉE



PARIS

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE.

5, rue Alboni, 5

1907

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1908 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 novembre.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1907 et les cotisations arriérées à **Joseph Schmitt, rue Alboni, 5, Paris.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser le dit M. Joseph Schmitt.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien lui notifier leurs changements d'adresse : il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle, *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de SIX francs, pour tous les Membres, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'annuaire est adressé *franc de port.*

Lorsqu'un de Messieurs les Sociétaires est dans l'intention d'adresser une *Circulaire* à ses Collègues du Conseil Héraldique de France, il est prié très instamment d'avoir, *au préalable*, la courtoisie d'en communiquer la teneur au Président.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE*

(Au 1er Janvier 1907)

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDÔME

H. **Abbadie d'Arrast** (Ferdinand d'); — chât. d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), et rue Joséphine, 14, Évreux (Eure).

H. **Abbadie d'Arrast** (Martial d') ; — château d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

*H. **Achard de la Vente** (Joseph), Docteur en droit ; — chât. de St-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

* ABRÉVIATIONS : P. : Président. — V. P. : Vice-Président. — S. : Secrétaire. — H. D. : Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — CH. : Chevalier. — COMM Commandeur. — G. O. : Grand-Officier ou Commandeur avec plaque. — G. C. : Grand-Croix.

Copyright - Les éditions d'Armay - Lyon 2007

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), Ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er ; — rue Daubigny, 11 bis, Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; Décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — grande rue, 76, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Allard du Chollet** (Comte), ✠, Ch. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; des Soc. de l'Hist. contemporaine, Hist. et archéol. de l'Orne, de la Sabretache, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Boul. Malesherbes, 114 bis, Paris.

H. **Allard de Gaillon** (Baron), Comm. du S. Sépulcre et du Nichan Iftikhar, Ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; — Quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), Conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

H. **Anglade** (Roger d'), Magistrat démissionnaire, Docteur en droit ; de la Soc. des Archives historiques de la Gironde ; — rue Ferrère, 4, ancienne rue Madame Royale ; Bordeaux, et Bazas (Gironde).

H. D. **Anguissola di San-Damiano** (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; Ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges ; — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. **Anne de Molina** (Mr), Docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer Oeteren (Limbourg), Belgique.

Copyright - Les éditions d'Armay - Lyon 2007

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), ✠, anc. Officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, Comm. du Nichan Iftikhar, Comm. de l'O. de Pie ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — Impasse Ben-Ahmet, 3, Tunis.

H. **Aquin** (Comte d'), anc. Zouave pontifical, G. O. du S. Sépulcre, ch. de S. Grégoire le Grand ; — Villa Saint-Georges, Précy-sur-Oise (Oise).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), Ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

H. **Armand** (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-lès-Crécy ; des Soc. d'Émulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; du Comité de la Croix du Roi de Bohême ; — Titul. de la méd. d'argent « *Pour le Mérite* » de la ville de Prague ; Chapelain de la Cathédrale d'Amiens ; — Estrées-lès-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

C. **Ascensão Valdez** (José Joaquim d'), Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives publiques ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de l'Institut de Coimbre ; de la Soc. Royale des Architectes et Archéologues Portugais ; — Escadas de S. Francisco, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Astraudo** (S. Exc. le Duc), Envoyé extr. et Ministre plénip. de la République Dominicaine près le Saint-Siège ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Ch. des O. R. du Christ et de S. Jacques de l'Épée, etc. ; — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie) et Avenue Beaulieu, 35, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. Elève de l'Ecole des Chartes, Bibliothécaire à la Bibl. nationale, Offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Berne, 15, Paris.

H. **Autane** (Comte Charles d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Avout** (Vicomte d'), anc. Magistrat, Insp. de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'Archéol. lorraine ; M. corr. de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. ; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Bacqua** (Auguste), Maire de St Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.)

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✠, Chef d'escadron en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — rue des Lombards, 29, Nîmes (Gard).

H. **Barral** (l'Abbé Adrien de), Curé de Villers, Vice-Président de la Soc. acad. du Centre ; — Villers, p. Châteauroux (Indre).

H. **Bascoul** (l'Abbé Louis), Curé de Rochefort ; Corr. du Comité de l'Art Chrétien ; — Rochefort (Gard).

H. **Battaglia Ramos**, (José de Espirito Santo, Vicomte de **Bartholomeu** de **Messines**), Officier du Secrétariat général des Bibl. et Archives nationales ; Comm. de l'O. Pcal du S. Sépulcre de Jérusalem, Décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — rua de S. Antonio à Estrella, 144°, Lisbonne (Portugal).

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (Basses-Pyrénées).

H. **Bazenerye** (Armand), anc. Avocat général ; des Soc. Académique Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — rue Fernault 18, Bourges (Cher).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul ; de la Soc. des Archives hist. du Poitou, des Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis, de la Soc. Hist. et Scient des Deux-Sèvres, etc. ; — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

H. **Beaufranchet** (Comte de), Off. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, Ch. de St-Grégoire le-Grand; — chât. de Moisse, p. Genouillat (Creuse).

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✻, anc. Consul général, Ch. de l'O. de Pie IX; M. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellevüe** (Xavier **Fournier**, Comte de), anc. Off. de cavalerie, m. du Conseil général de la Loire-Inf.; des Soc. archéol. de la Loire-Inf., du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine; des Biblioph. Bretons; des Agric. de France; de l'Assoc. artist. et litt. de Bretagne, etc.; — Chât. du Moulinroûl, à Soudan (Loire-Int.)

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord; — r. de Paris, 25, Périgueux (Dordogne).

H. **Bernet** (l'Abbé du), Curé de S. Julien de Boissaguel, p. Puymirol (Lot-et-Garonne).

S. **Bernos** (Gaston), Ch. des O. de S. Grégoire-le-Grand, du S. Sépulcre, d'Isabelle la Catholique, etc.; — rue des Chasses, 34, Clichy-la-Garenne (Seine).

C. **Besnard** (Alfred), Notaire honoraire; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir; — r. des Ursulines, 11, St-Denis (Seine).

P. H. D. **Béthencourt** (D. Francisco-Fernandez de), Chambellan de S. M. Catholique, Sénateur du Royaume d'Espagne, G. C. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa; Membre de la R. Acad. de la Historia; Délégué général du C. H. de France en Espagne; — Paseo de la Castellana, 20, Madrid.

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la Médaille militaire (1870); — Quai de Passy, 16, Paris.

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de); — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Billot de Goldlin** (Gaston) ; de la Société Suisse d'Héraldique ; — Audruicq (Pas-de-Calais).

H. **Billy** (l'Honorable Louis-Adolphe de), Juge de la Cour Supérieure de la Province de Québec ; — New-Carlisle, Gaspésie, Prov. de Québec (Canada).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), Off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) et de l'Ordre du Nichan Iftikhar ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Blaize de Maisonneuve** (Louis) ; — quai de la Basse-Deûle, 19 bis, Lille (Nord).

H. **Boehm** (Gottfried, chevalier de), O. ✻, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; Directeur des Archives de la Maison Royale ; ch. de l'O. R. de la Couronne de Bavière ; Ch. de 3e cl. de l'Ordre R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. ; — Thierschstrasse, 49 II, Munich, Bavière.

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire), et rue de Vaubecour, 12, Lyon (Rhône).

H. **Bonald** (Baron de), Vicomte de la **Rode**, Chevalier de Malte ; — r. Vélane, 13, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du), Président de la Soc. d'Archéol. du dép. de la Manche ; — r. Greuze, 15, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; Comm. de S. Grégoire ; Ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; M. honoraire de l'*Ateneo* de Bergame ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. Kléber, 88 bis, Paris, et Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. Archéol. du Midi de la France ; Mainteneur de l'Acad. des Jeux Floraux ; Corr. de la Soc. des Ant. de France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. **Bouillerie** (Baron de la) ; — rue Casimir-Périer, 4, Paris.

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; — r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourin** (Henri), Membre corresp. de l'Acad. de Reims ; — avenue Marigny, 100, Fontenay-sous-bois (Seine), et chât. de Godel, p. Signy-l'Abbaye (Ardennes).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande, Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — château des Guillets, p. Jaligny (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, Offr du Nichan Iftikhar, Comm. de l'O. du Libérateur (Venezuela), Chev. du St-Sépulcre et de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

H. **Brandt de Galametz** (Comte de), de la Soc. d'émul, d'Abbeville, etc. ; — r. St-Gilles, 133, Abbeville (Somme).

C. **Brassier** (Jean), Expert-Géomètre ; — St-Pastour (Lot-et-Garonne).

H. **Breil de Pontbriand** (Vicomte Paul du), anc. Off. de cavalerie ; ancien M. du Conseil Général des Côtes-du-Nord ; — chât. du Gué, p. Loiré (Maine-et-Loire), et chât. de la Brousse-Briantais, p. Matignon (Côtes-du-Nord).

P. H. **Bremond d'Ars**, Marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, Ch. de Malte et de St-Sylvestre, Comm.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

de l'O. Pontifical de Pie IX, Membre et Secr. du Conseil général du Finistère, Anc Prés[t] de la Soc arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf) et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Belon (Finistère).

H. **Bremond d'Ars** (Comte Joseph de) ; de la Soc. des archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; Corr. de la Commission des Arts et monum. hist. de la Charente-Inf. ; m. fondateur de l'Union des Yachts français et de la Soc. centrale de Sauvetage des naufragés ; du Comice agr. de Pont-Aven, etc. ; — Chat. de Guilly, par Moëlan (Finistère).

H. **Bresc** (Louis de), anc. Membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Brissac das Neves Ferreira** (Carlos de), Cadet des Lanciers du Roi, Elève de l'Ecole Royale Polytechnique ; - rua Maria Andrade, 36, Lisbonne (Portugal).

H. **Brothier de Rollière** (Raoul), Ingénieur ; — boul. d'Argenson, 26, Neuilly (Seine), et chât. de la Rollière, par Morthemer (Vienne).

H. **Bruc-Livernière** (Madame la Comtesse de) ; — chât. de la Chapelle-Faucher, p. St-Pierre-de-Côle (Dordogne).

H. **Brugière** (l'abbé Hippolyte), Chanoine tit. de Périgueux ; — r. du Plantier, 18, Périgueux (Dordogne).

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Ch. de l'O. R. de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Busson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Caix de Saint-Aymour** (Amédée, Comte de), ✠ G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villa

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Viçosa ; Off. de l'O. I. du Dragon de l'Annam ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. Candolle (Comte de) ; — r. Casimir Périer, 21, Paris, et chât. de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. Capogrossi Guarna (Comte Baldassare), Avocat consistorial, Chambellan intime de S. S., Prés[t] fondateur de l'Institut Héraldique de Rome, G. C. de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. Cardaillac (Marquis de), ✻, anc. Capitaine des Mobiles du Lot ; — chât. de Lattrayne, p. Souillac (Lot)

H. Cardaillac-Lomné (Baron de), I. P. ✻, anc. Président de la Soc. d'agric., des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; Corr. du Min de l'Inst. Publique, etc. — Boul. Saint-Michel, 83, Paris, et Vic-en-Bigorre (H.-Pyrénées).

H. Carron de la Carrière (Albert) ; — boul. Malesherbes, 9, Paris, et chât. de Montfavier, p. Guitres (Gironde).

H. Casabianca (Comte de), ✻, anc. Député ; — r. de Villejust, 40, Paris, et chât. de l'Ormeau, p. St-Avertin (Indre-et-Loire).

H. Castaigner (René de), M. corr. de la Soc. des Etudes du Lot, Offi. de réserve ; — Les Bruyères Saint-Hilaire (Allier).

P. H. Castello-Melhor, Vicomte de **Varzea** (Son Exc. Monsieur le Marquis de), G. O. Reposteiro Mor de la Maison Royale de Portugal, etc. — Palacio da Roza, a San-Lourenço, Lisbonne, et Quinta do Campo, Carregado (Portugal).

H. Cavrois de Saternault (Baron), Docteur en droit, anc. Auditeur au Conseil d'Etat ; G. O. de l'O. du S. Sépulcre, Comm. de St-Grégoire, etc. ; Président

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

de l'Académie d'Arras ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✠, Ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; Corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; V.-Prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — r. de Varenne, 43, et chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — av. du Bois de Boulogne, 22, Paris, et château de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **La Garde**, Marquis de), ✠, Officier démissionnaire ; — r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), Camérier secret de cape et d'épée de S. S., Commr de St-Grégoire, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil, p. Villedommange (Marne).

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), Ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte de), Ch. du S. Sépulcre ; — en son hôtel, rue St-Etienne, 17, Avignon (Vaucluse) et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henri de la), anc. S.-Offr aux zouaves pontificaux, Ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Landouze-Limoges (H.-Vienne).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de),

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

O. ✠, Grand-Croix de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Chauvigny** (L. de), Officier démiss^re ; — ch. de la Massuère, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

H. **Chocqueuse** (Guillaume de) ; — boul. Flandrin 92, Paris.

H. **Clairval** (Baron Pierre **Deshayettes** de) ; — 77, avenue Kléber, Paris, et villa des Sts-Jumeaux, à Langres (Haute-Marne).

H. **Cléret de Langavant** (Joseph), ✠ Capitaine d'infanterie ; — Ker-Lezenn, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

H. **Cléret de Langavant** (Madame) née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Coche de la Ferté** (Baron), maire de Coulombs ; — avenue Victor Hugo, 48, Paris, et Abbaye de Coulombs, par Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, Marquis de), ✠, ancien Offr supérieur d'inf., Chambellan intime de S. S. Pie X, Comm. de St-Sylvestre, etc. ; M. associé de l'Acad. de St-Quentin ; M. corr. de l'Acad. de La Rochelle ; — r. Charles Nodier, 2, Besançon (Doubs), et chât. de Choye (Haute-Saône).

P. **Colleville** (Comte de), anc. S.-Préfet, Secrétaire Général de préfecture démiss., Camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, M. de l'Ass. des publicites chrétiens ; I. P. ✠, G. O. des O. du Nichan Iftikhar et de S Stanislas de Russie, Ch. de S. Grégoire-le-Grand etc. ; — 15, rue Lacepède, Paris.

H. **Colocci** (Marquis Adrien), ✠, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Saint-Sépulcre, du Sauveur de Grèce et de St-Marin, Ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; Président de la Soc. Sicilienne des Travaux Publics ; — Catane (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul); — r. St-Georges, 14 bis, Paris.

H. **Colson** (Mgr L.-M.), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur et effectif de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; — Crancey (Aube).

H. **Constans** (Mgr Léon), Camérier d'honneur de Sa Sainteté, Comm. du S. Sépulcre, Chanoine d'honneur de la Cathédrale de Rodez, Chanoine hon. de N.-D. de Lorette, Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, Missionnaire Apostolique, Membre de plusieurs Acad.; — Le Vigan (Gard).

P. H. **Correia de Bastos-Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Evêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

H. **Cotteau de Simencourt** (Baron); — chât. d'Anzin St-Aubin, p. Arras (Pas-de-Calais).

H. **Coucy** (Enguerrand de); — r. de Tourlacque, 22, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de); — r. de Paris, 67, Montreuil-sous-Bois (Seine).

H. **Courcival** (Marquis de), ✻, Ch. de Malte, ex Lieut.-colonel commt le 27e territ. d'inf.; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc.; — 46, r. Bellechasse, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), Docteur en droit, Docteur ès-lettres. Président de l'Acad. de Sainte-Croix (Orléans), anc. magistrat, avocat à la Cour d'Appel d'Orléans. G. O. du S. Sépulcre, Comm. de l'Ordre de Pie, etc; Corresp. de la Soc. des ant. de France; — r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), Généalogiste et Paléographe ; — rue Trézel, 4, Paris.

H. **Cressac de Soleuvre** (Vicomte de), Maire du Marnay, Conseiller d'arrond. de Poitiers ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

H. **Croizier** (Marquis de), ✠. I. P. ❶, Chev. de Malte, Gr. Croix des O. R. du Mérite Militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, du Christ de Portugal, etc. ; M. du Conseil sup. des Colonies ; Prést de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — 4, r. Léon Cosnard, Paris ; chât. Jouandin, Côte St-Etienne, à Bayonne, et chât. de Couleuvre (Allier).

C. **Croockewit** (Willem) ; — Oostzeedyk, 152, Rotterdam (Hollande).

H. **Culleton** (Léo) M de la Soc. hérald. *Adler ;* de l'*Academica Araldica Italiania ;* de l'*Harleian Manuscripts Society ;* de la *Bristish Record Society*, de la *Kent Archæological Society*, etc., 92, Picadilly, London, W.

H. **Cumond** (Marquis de) ; — château de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Cunha** (Xavier da), ❶, Directeur de la Bibl. Nationale de Lisbonne ; de l'Institut de Coïmbre, etc. — r. de S. Barthólomeu, 12, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — château d'Anlezy (Nièvre).

H. **Debout** (le Chanoine Henri), Chanoine hon. d'Arras, Missionnaire Apostolique, Licencié en Théologie ; des Acad. Pontificales de la Religion Catholique et des

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Arcades ; de la Gilde de S. Thomas et S. Luc de Gand ; des Soc. des Ant. de la Picardie, des Ant. de la Morinie, Académique de Boulogne-sur-Mer ; des Ecrivains Catholiques de Londres, etc. — Rue des Louez-Dieu, 9 bis, Arras (Pas-de-Calais).

H. **Delattre** (le R. P.), ✠, I. P. ✿, des Pères Blancs, Archiprêtre de la Primatiale de Carthage ; Chanoine hon. de la Cathédr. de Rouen ; Conservateur du Musée de Carthage ; Corresp. de l'Institut de France ; Membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. **Denais** (Joseph), I. P. ✿, Ch. de St-Grégoire et du Christ de Portugal. Comm. de l'O. I de l Osmanié ; de la R. Acad. héraldique d'Italie, etc. ; — r. Fontaine-S.-Georges, 10, Paris, et Beaufort (Maine-et Loire).

H **Depoin** (Joseph), ✿, Prés[t] de l'Institut sténogr., Secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150, Paris.

H. **Destouches** (Ernst von), Conseiller d'Archives royales, Secr. et Trésorier de l'O. R. de S. Elisabeth, Dir. des Arch. et du Musée hist. et Chroniste de Munich ; décoré de la Méd. d'or de Louis II de Bavière pour l'art. et les sciences ; de la croix d'or de l'O. de S. Elisabeth, de la Méd. du Prince Régent Luitpold, Ch. des O de François-Joseph, Charles III, de la Maison Ernestine de Saxe ; M. de plusieurs Soc. savantes ; — Josephspitalstrasse, 16/111, Munich (Bavière).

H. **Devise** (Albert **Mégret** de), anc. Officier de cav , Chef d'escadron de cav. territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. **Dienne** (Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne. etc. ; — chât de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Digoine du Palais** (Gaëtan, Marquis de) ; — chât. de La Martine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Dion** (Comte Adolphe de), Prés. de la Soc. archéol. de Rambouillet ; V.-Prés. de la Commission des Antiquités et Arts de S.-et-Oise ; Insp. général de la Soc. Française d'archéologie ; Corr. honoraire du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. etc. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

H. **Doria** (Marquis), Ch. de St-Jean de Jérusalem ; — rue Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H. **Dorlodot** (Joseph de) — r. S.-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

H. **Droz** (René) ; m. de la Soc. Suisse d'Héraldique ; du Collège Héraldique de Rome, de l'*Ex-Libris Society* de Londres, de la Société *Herold* de Berlin, etc. ; — 11, Portland Avenue Stamford Hill N., Londres.

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, Comte) et du S.-Empire, Comte de Grand-Skrzynno et Borkowice, Chambellan de S. M. I. et R. A., anc. Député au Parlement Autrichien, Président de la Soc. forestière des Royaumes-Unis de Galicie et de Lodomérie, Maréchal du district de Trembowla, Grand-Croix du St-Sépulcre, Chev. de Malte, Prés[t] d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R., Soc. ; *Adler* de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; Directeur de la Soc. des arts de Lemberg, etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Durandard d'Aurelle** (Henri-Louis-Stanislas) ; — 14, rue de l'Épinette, à Saint-Mandé (Seine).

H. **Eguilles** (René de **Boyer** d **'Argens**, marquis d') — r. d'Alençon, 7, Paris.

H. **Épinois** (Charles de **Buchère de l'**) ; — rue Théophile Gautier, 1, Neuilly (Seine).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

C. **Ermerin** (Roman-Ivanovitch), Docteur en Droit, Fontionnaire à la Bibl. Impériale publique, Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse de Russie* ; de l'I et R. Société héraldique *Adler* (Wien) ; de la R. Acad. héraldique Italienne ; — Grande Koniouchennaia, 5, log. 2, Saint-Pétersbourg (Russie).

H. **Espagny** (Comte d'), ✠, anc. Secrétaire général du Rhône ; — chât. de la Grye, par Ambierle (Loire).

H. **Espinay** (Gustave d'), ancien Conseiller à la cour d'appel d'Angers, Docteur en droit ; Prés. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers ; — r. Tarin, 26, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), Comm. de St-Grégoire, etc. ; — r. de Bourgogne, 124 bis, Paris.

H. **Esquieu** (Louis), Anc. Présid. de la Soc. des Études litt., scient. et hist. du Lot ; Membre des Soc. Arc. du Tarn-et-Garonne, d'Ille-et-Vilaine, *le Vieux Papier*, de la Soc. Acad. de Brest, etc. ; — Place du Château, 17, à Brest (Finistère).

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l') Député du Morbihan, ✠, Anc. Prés. de l'Union Régionaliste Bretonne, Prés. de la Soc. Polymatique du Morbihan, Directeur de la *Revue de Bretagne* ; — rue du Hâvre, 7, Paris, et pl. de l'Evêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estourmel** (Marquis d') ; — r. de Bourgogne, 14, Paris, et chât. de Suzanne, p. Bray (Somme).

H. **Eysseric** (Saint-Marcel) ; — Clos Sainte-Ursule, à Sisteron (Basses-Alpes).

H. **Eailly** (Ferdinand), de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres ; — chât. de la Barre, p. Menigoute (Deux-Sèvres).

H. **Falgairolle** (Prosper), ✠, Archiviste de la ville de Vauvert ; de la Soc. française d'Archéol., de l'Acad. de Nîmes, etc. ; — Vauvert (Gard).

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

H. **Fargue** (Comte de la), ✻, I.P. ✿, Comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, G. O. du Mérite civil de Bulgarie, etc.; — r. des Ecoles, 8, Asnières (Seine).

H. **Faria** (D. Antonio de **Portugal**, Marquis de), ✻, Consul de Portugal et Gentilhomme à la Cour de S. M. T. F., G C. de l'O. du S. Sépulcre, Comm. des O. R. de la Conception, de la Couronne d'Italie, et du Cambodge, Officier de l'Instruction Publique, Chevalier des O. R. du Christ, de Charl. III, d'Isabelle la Catholique; Vice-Président de la Société des Études Portugaises (de Paris), Délégué Général du *Collegio Alradico* de Rome, à Paris; Membre de la Société *Almeida-Garret*, de Lisbonne; P. H. et M. de nomb. Soc. savantes; — rue Boissière, 11 (XVIe) Paris, *Téléphone 690-61*.

H. **Faucher** (Paul de); de la Soc. Franç. d'archéol.; Associé des Acad. d'Aix et de Vaucluse, etc. — Bollène (Vaucluse).

C. **Feen de Lille** (Bartout van der), Greffier du Tribunal, Docteur en Droit; — Alkmaar (Hollande).

H. D. **Ferrari** (Marquis Gerolamo de), ✿, Consul imp. de Perse, Consul de Montenegro à Gênes et à Turin; Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel de Gênes; de l'Ordre de Malte; Comm. du Nichan Iftikhar; Off. des O. de Danilo et du Medjidié; Ch. de la Couronne d'Italie et de l'O. de Saint-Charles de Monaco, etc.; Avocat à la Cour d'Appel; Délégué gén. du C. H. de France à Gênes; Corresp. de la *R. Acad. Herald.* d'Italie et du *Collegio Araldico* de Rome; Mr honor. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg; Corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne; M. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc.; — Piazza S. Lorenzo, 17, Gênes (Italie), et rue de Berri, 26, Paris.

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

H. **Ferrière** (Henri); — Allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

P. H. **Figueira** (S Exc. le comte de), Grand d'Espagne de première classe. Marquis de **Mortara** et de **Zarial**, Comte d'**Olias**, Grand-Maître des cérémonies G. C. de l'O. R. de Charles III; — Calçada da Graça, 9, Lis- (Portugal).

H. **Finfe de Saint-Pierremont** (Baron Max de); — Le Corps-de-Garde, à La Celle-Saint-Avant, p. La Haye-Descartes (Indre-et-Loire).

H. **Flamare** (Henri de), I. P. ✿, Archiviste de la Nièvre; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de Paris, Nivernaise des lettres, sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéologique de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc.; — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.); — Québec (Canada).

H. **Forceville de Merlimont** (Vicomte de); Cheval. de S. Grég.-le-Grand; château de Ligny S. Flochel (Pas-de-Calais).

H. **Fort** (Comte du); de la Soc. archéol. de Rambouillet; — chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

C. **Fournier** (Edgard), Instituteur, ✿, Membre de la Société *Le Vieux Papier* et de la Soc. des Collectionneurs d'Ex-libris; — rue Lafontaine, 75, Paris-Auteuil.

H. **Fradel** (Madame la Comtesse Louise de), Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich; — pl. de la Gare, 3, Moulins (Allier).

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'État João), anc. Ministre du Royaume de Portugal, Député de la Nation, G. C. de plusieurs Ordres; — rua da Emenda, 14, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

H. **Frémont** (René **Martin** de), Avoc. à la Cour d'Appel de Bordeaux, Membre de la Soc. d'Emul. du Bourbonnais et de la Soc. Arch. du Périgord ; — rue Léon-Dessales.

H. **Frondeville** (Marquis de), Comm. des O. R. de Charles III et de la Conception de N. D. de Villaviçosa, Ch. de l'O. R. de Léopold (Belgique) ; des Soc. d'Hist. diplomatique, de l'Hist. de Normandie, etc.; — Rue Daru, 13, Paris.

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat; — Villa de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gailly de Taurines** (Charles), des Soc de Géogr., de Géogr. commerciale, des Unions de la Paix sociale, de la Corpor. des Publicistes Chrétiens ; — avenue Malakoff, 45, Paris, et chât. d'Hardoncelle, p. Lonny (Ardennes).

H. **Galeazzini** (Baron) ; — r. Garnier, 3, Nice (Alpes Mar.), et villa Pietrarossa, p. Bastia (Corse).

H. **Gallese** (Don Luigi, Duc de) ; — Gentilh. de la Cour de S. M. la Reine Mère ; Cheval. des O. de SS. Maurice et Lazare, et de la Couronne d'Italie ; — Palazzo Gallese, piazza dell' Apollinare, Rome (Italie).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), Ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; Président de l'Acad. d'Aix ; Majoral du Félibrige, etc.; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de Saint-Clément, Volx (Basses-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Villa Vauban, à Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Genuardi** (Chevalier Joseph), des Barons de **Molinazzo**, Ingénieur; Via Simone-Corleo, Palerme (Sicile).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — r. La Boëtie, 23, Paris.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Gérin-Ricard** (Comte Henri de), I.P. ✪, Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. et scient. ; Secr. perpétuel de la Soc. de Statistique de Marseille ; de la Soc. des Antiq. de France ; des Acad. d'Aix et de Vaucluse, Ch. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — rue Consolat, 5, Marseille, et chât. de Valdonne, p. La Destrousse (Bouches-du-Rhône).

H. **Ghellinck d'Elseghem-Varnewyck** (Comte de) ; de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique ; etc. — Château d'Elseghem, par. Peteghem, Flandre orientale Belgique.

H. **Gimel** (Maurice de) ✻ ; — r. de l'Ancienne Comédie, 26, Poitiers (Vienne).

H. **Giraud d'Agay** (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. d'Ile-sur-Marne, p. Frignicourt (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gousset** (Comte), Docteur en droit, de la Société archéol. de la Loire-Inf. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — place de l'Oratoire, 2, Nantes (Loir-Inf.)

H. **Granges de Surgères** (Edouard, Marquis de), Licencié en droit ; de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; Membre de la Soc. des Ant. de l'Ouest et des Arch. Hist. du Poitou ; — rue Jacob, 23, Paris, et rue St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.

H. **Grellet** (Jean), Président de la Société Suisse d'héraldique ; — Saint-Gall (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. S.-Préfet, anc. Conseiller Général de la Haute-Loire, Ch. de St-Grégoire ; M. du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — château d'Allègre (H.-Loire).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Grenier de Cardenal** (Roger); — Villa Néréa, Biarritz (Basses-Pyrénées).

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✠ anc. Sous-Off. aux volontaires de l'Ouest, anc. Officier d'Infanterie, Ch. de Pie IX, décoré de la Médaille militaire ; m. du Conseil de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — Villa Athanase, boul. Robert Surcouf, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre** du), ✠, anc. S.-Préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Vicomte des). Lic. en droit, anc. Volontaire de l'Ouest, Ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — rue Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.)

H. **Guérin Valmale** (le docteur Charles), rue Maguelone, 27, Montpellier, (Hérault).

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du **Pin** de la) ; de l'Assoc des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne, p. Reims (Marne), et rue Notre-Dame, 2, Arras (Pas-de-Calais).

H. **Guerlin** (Robert), Ancien Président de la Soc. des Ant. de Picardie ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Associé-corr. de la Soc. Nationale des Ant. de France et de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Rue Saint-Louis, 30, Amiens (Somme)

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prés. de la Soc. d'Hist. Naturelle et des Sc. et Lettres de Loir-et-Cher, M. d'Honn. de la Soc. Belge d'Hist. ; V. Prés[t]. de la Soc. franc. de Paléologie, etc. ; — château de Sans-Souci, Chouzy, (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, Archiviste des Hautes-Alpes, Chanoine hon. de Gap, Corr. du Min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, Secr. de la Soc. d'Etudes des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

H. **Guillibert** (Baron), Avocat, Chef de bataillon de l'Armée territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences Agric., Arts et B.-Lettres d'Aix : Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; Ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en Provence (Bouches-du-Rhône).

H. **Guillot** (Gaëtan), Conservateur du Musée de Saint-Lô ; — rue du Rampart, 1, à Saint-Lô (Manche), et rue Crevaux, 5, Paris.

H. **Gysberti Hodenpyl** (C.F.), Historien Haageveg-iig ; — à Vryenbau près Delft (Hollande).

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Goüet (Eure-et-Loir).

H. **Hébrard de St-Sulpice du Focal** (Fernand d') de la Soc. des Etudes du Lot ; — avenue Bosquet, 14, Paris ; chât. de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de S.-Sulpice p. Marcillac-du-Lot (Lot).

H. **Hennezel d'Ormois** (Vicomte Jehan de), M. corr. de la Soc. Académique de Laon, Tit. de la Soc. d'Archéol. de Lorraine, etc. ; — chât. de Bourguignon, p. Mons-en-Laonnois (Aisne), et 16, rue de Chaillot, Paris, 1.

H. **Hervé de Beaulieu** (Joseph), ✻ ; — r. du Lion d'Or, Hesdin (Pas-de-Calais) ; chât. de Beaulieu, par Guémené-Penfao (Loire-Inf.).

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. Préfet, conseiller d'Etat, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) ; Dir. de l'*Annuaire de la Noblesse du Danemark* ; Ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, Comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✻, I. P. ⚙, Chev. du Mérite Agricole ; Ch. de l'O. R. de Charles III ; Ch. de 2e classe avec plaque du Mérite Militaire blanc Espagnol ; Off. du Nichan-el-Anouar ; — r. Sainte-Clair, 22, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

H. **Huet** (Paul), de la Soc. de l'Histoire de Paris et de l'Isle-de-France ; — r. des Jardies, à Bellevue (S.-et-O.).

H. **Huguenot** (l'abbé Victor), Curé de Brion. secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hulot de Collart Sainte-Marthe** (Baron), ✠, du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. de Chézy, 4, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Jametel** (Comte de), ancien Attaché d'Ambassade ; Comm. de l'O. de la Couronne des Wendes, G. O. du St. Sépulcre ; ch. affilié de l'O. Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem ; — r. Marbeuf, 38, Paris.

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle d'Or, Cognac (Charente).

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, Ch. de l'O. R. du Christ de Portugal et de S.-Grég -le-Grand ; Cons. municip. d'Angers ; Vice-Président de la Soc. des Etudes colon. et maritimes : de la Soc. de Géogr. de Paris ; de la Soc. des Agric. de France, M. corr de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. de Généalogie et d'Art héraldique des Pays-Bas ; du *Collegio* de Rome ; — chât de Kersa, Ploubazlanec (C.-du-N.), et rue des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire.)

H. **Juigné de Lassigny** (Edme de) ; — place Bellecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau** de) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), Lic. en droit ; de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — rue Royale, 5, Nantes, (Loire-Inf.)

H. **Kervenoaël** (Vicomte Emile de **Jouan** de), de la Soc. Franç. d'Archéol., des Biblioph. Bretons ; Secr. du

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kerviler** (René **Pocard** du **Cosquer**), ✻, ✠, Ingr en Chef des Ponts et Chaussées, Corr. du min. de l'I. P. pour les trav. hist., Commandeur de St-Grégoire et d'Isabelle la Catholique, etc. ; V.-Prés. d'honneur de la Soc. des Biblioph. Bretons, etc. ; — rue de l'Hôpital, 36, Lorient (Morbihan).

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic** de), Comte du BRIEUX DE TRÉMAZAN ; de la Soc. acad. de Brest ; — Lesgall, p. Lesneven (Finistère).

H. **Kolkman** (Willem), Consul de Roumanie, Ch. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **Krasicki** (Comte Jean), Comte Rogala de **Bieberstein**, de **Siecin**, etc , et du S. Empire, Comte en l'Empire de Russie et au Royaume de Pologne avec le prédicat d'Illustrissime, Comte et Magnat aux Royaumes unis de la Galicie et de Lodomérie et dans les Etats héréd. de l'Autriche, Député du district de Lipovétz à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Ch. de l'O. I. de Ste-Anne, de 3e classe de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc. ; — Kniazia-Kryniça, p. Monastyrisché, district de Lepovietz, gouvernement de Kiéff (Russie)

H. **La Bastide** (Comte René de), Ch. de Malte et de St-Sylvestre ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Ponficaux ; — r. de Cerisoles, 3, Paris, et chât. de Parcoul à Parcoul (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud** de), Ch. du S.-Sépulcre de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Acad. de Vaucluse, du Var, etc. ; — Villa Préjoly à Montfavet (Vaucluse).

H. **Lagrange-Ferrègue** (Gaston de) ; — chât. de Ferrègue, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Laguérenne** (Henri **Grozieux** de), de la Soc. Académique du Centre ; de la Soc. des Sciences nat. et archéol. de la Creuse ; de la Soc. hist. du Cher ; de la Soc. d'Émul. et des B.-Arts du Bourbonnais ; M. associé de la Soc. des ant. du Centre ; — av. de la Gare, Saint-Amand (Cher).

H. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — rue du Commandeur, 17, Paris.

V. P. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire, anc. Député, Ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue du Roule, 111, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Lameth** (Marquis de), Maire de Londigny, anc. Cap. aux mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny, p. Montjean (Charente).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. Archéol. du Périgord ; — château de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe) Duc de **Sorrentino** ; m. corresp. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — Via, Girgenti, Palerme (Sicile).

H. **Lantivy de Trédion** (Comte de) ; — chât. de Lantivy-Meudon, p. Vannes (Morbihan), et r. du Commandant-Rivière, 4. Paris.

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), des Princes de **Scalea** ; de la Soc. d'Hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lanza de Mazzarino** (Comte Joseph), Chevalier de Malte, G. C. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Via Macqueda, palazzo Mazzarino, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **La Pomélie** (Baron de), ✠, anc. Capitaine des mobiles ; de la Soc. Hist. et Archéol. du Limousin ; de la Soc. Bibliographique ; — chât. de Monjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

H. **Larpent** (Frédéric de **Hochepied** de) ; Membre de la Soc Généal. et Hérald. *Genovtschop de Nederlandsche Leeuw ;* — 20, Great Winchester Street, London E. C.

H. **Lart** (Charles E. de) ; — Knapp House, Charmouth, Dorset (Angleterre).

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), ✠, Curé d'Asnières, Chanoine hon. de Mende et de Corneto-Tarquinia ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — Asnières (Seine).

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et rue Petite Fusterie, 17, Avignon (Vaucluse).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Mathelin-Rodier 19, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), Avocat, anc. Magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et rue Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Commt des Douanes en retraite. Secr.-Adjoint de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; M. corresp. de la Comm. des Arts et Monum. de la Charente-Inf. ; — Le Grand-Couldret p. Saintes (Char.-Inf.)

H. **Lecca** (Octave-George), Seigneur de Keowar, Magistrat, Lieut. de cav. de réserve ; m. de la Soc. I. et R. héraldique *Aater* (Wien), de la Soc. Héraldique

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Herold (Berlin), etc. ; — Rue Cantacuzino, 11, Bucharest (Roumanie).

H. **Le Chauff de Kerguénec** (François) ; — rue du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Leclerc** (l'Abbé André), Chanoine hon., Prés. Hon. de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — rue des Charseix, 13, Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), I. P. ✠, Conserv. du Musée Archéologique de Troyes ; Membre non résidt du Com. des Trav. hist. et scient. près de Minist. de l'I. P. et du Comité des Sociétés des B.-Arts des Départements; Associé Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; M. résidant et Archiviste de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. S.-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Le Court** (Henri), Comm. de St-Grégoire-le-Grand; Prés. de la Société hist. de Lisieux ; des Soc des Biblioph. Normands, et Rouennaise de Bibliophiles; — rue du Château, 160, Paris (XIVe)

H. **Le Féron d'Eterpigny** (Bernard), Licencié en Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Le Gras** (Charles), Notaire ; — r. Bouquerie, 16, Avignon (Vaucluse).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. Zouave pontifical, Ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; Secr de la Soc. des Ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✠ ; — rue de Vienne, 10, Paris.

H. **Lesdain** (Louis **Bouly** de), Avocat, Docteur en droit ; de l'I. et R. Société hérald. *Adler* ; de la Soc. hérald. *Herold* ; de la Soc. Suisse d'Hérald., etc. ; — r. Sainte-Barbe, 18, Dunkerque (Nord).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte de), Com. de St-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; M corr. associé national de la Soc. des Ant. de France — r. Marbeuf, 27, Paris, et chât de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billighiem** (Comte de), anc. Capitaine aux dragons pontificaux, Camérier secret de cape et d'épée de S. S. Pie X, Comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc. ; — Corso Vittor-Emanuele, 269, Rome.

H. **Liveri** (Marquis de) et de **Valdausa**, G. C. des O. du S. Sépulcre et de François Ier, Grand-Cordon du Nichan-Iftikhar, G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, Ch. affilié de l'O. Teutonique de S. M. de Jérusalem, etc. ; — St-Jean-de-Luz (B.-Pyrénées).

H. **Loge d'Ausson** (Thierry de la), Avocat à la Cour de Paris, Docteur en droit, Lieutenant de réserve au 85e de ligne ; — rue Marbeuf, 14 bis, Paris, et chât. de Magny, p. Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Longuemare** (Paul de), ✠, Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie ; Ch. de St-Grégoire ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Longueville** (l'Abbé de **Mary** de), Chanoine honoraire ; — rue du Siège, 15, Coutances, et manoir de Longueville, p. Granville (Manche).

H. **Longvilliers** (Marquis de **Bernes** de), anc. Off. de cavalerie ; — chât. du Broutel, p. Rue (Somme).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la Méd. militaire pontif. *Bene merenti* ; — rue des Feuillantines, 7, Paris.

H. **Luppé** (Marquis de), Maire de Beaurepaire (Oise) ; du Comité Archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris.

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de). ✠, ✠, Capitaine

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

de cavalerie démissionnaire ; — chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. **Maletto** et de **Venetico** (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, Prince de), Comm. de l'O. R. de Charles III ; M. effectif et Représentant en Sicile de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. Sicilienne pour la Storia patria ; — Via Libertà, 47, Palerme (Sicile).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), Commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; Ch. de Malte ; G. O. des O. de la Couronne d'Italie et de S. Alexandre de Bulgarie ; Comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; de l'Acad. Royale des Sciences de Turin ; — via Opedale, 19, Turin (Italie)

H. **Marchi** (Chevalier Silvestre de), **Baron de la Costa**, Patricien Tessinois, Major d'Etat-Major, Aide-de-Camp de S. E. le Ministre de la Guerre de la Rép. Argentine, G. O. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem, Ch. de l'O. R. du Christ, Affilié de l'O. Teutonique ; — villa de Marchi, Pallanza (Lac Majeur) et r. Boissière, 11, Paris.

H. **Mardel de Arriaga Cabral da Cunha de Godolphin** (Julio Carlos), Secr. de la Commission des Monuments Nationaux, G. C. d'Isabelle la Catholique et de S. Rosa de Honduras ; de la Soc. de Géogr. ; de la Soc. des Archéologues de Lisbonne ; — Largo dos Loyos, 12, Lisbonne (Portugal).

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — rue de Musset, 15, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), Lic. en droit, Archiviste auxil. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-d-R.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Maupetit** (Baron), Comm. de l'O. du S. Sépulcre; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât des Echelles, Jujurieux (Ain).

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; Ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; Corr. du Muséum d'Hist. Nat. de Paris ; G. O. de l'O. R. de Saint-Sava, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX et de l'O. I. de S. Stanislas, Ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. ; — Hôtel des Capucins, Wassy (H.-Marne).

H. **Mauroy** (Comte Albert de), Membre du Conseil l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; Commandeur avec plaque de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Mazières-Mauléon** (Henri, Vicomte de), Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel ; Directeur de la *Revue Héraldique* ; anc. Auditeur à l'Ecole des Chartes ; de la Soc. des ant. du Centre ; — du *Collegio Araldico* de Rome ; — rue Daumier, 8, Paris, et chât. de Bornu, par Cuzion (Indre).

H. **Mazières-Mauléon** (Baron Lucien de) ; Avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. du Musée de Châteauroux ; de la Soc. des Collect. d'Ex-Libris ; — de la Soc. arch. du Périgord ; — r. Daumier, 8, Paris, et chât. du Reclaud, p. La Tour-Blanche (Dordogne).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. Conseiller général ; de la Soc. de *la Diana* ; — chât. de Sogny, p. Balbigny (Loire), et rue Alphonse Denis, Hyères (Var).

H. D. **Meleniewski** (S. Exc Félix de), Conseiller d'Etat actuel de S. M. l'Empereur de Russie, Comm. des O. Imp. de St-Stanislas et de Ste-Anne de Russie et de St-Grégoire, Ch. de Malte et de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; — villa Meleniewzki, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwska, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Meller** (Pierre), Membre associé corr. national de la Soc. des Ant. de France ; M. et anc. Président de la Soc. archéol. de Bordeaux ; M. de plusieurs soc. savantes ; — Pavé des Chartrons, 43, Bordeaux (Gironde).

H. **Michel de Monthuchon** (Stanislas), Ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millien** (Achille), M. corr. de l'Acad. Royale Espagnole ; de l'Acad. des Sciences de Lisbonne, etc. ; Directeur de la *Revue du Nivernais* ; Ch. des O. R. de l'Etoile Polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Mistretta** (Chevalier Vincent), Ch. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem ; — via Nicolo Garzilli, Palerme (Sicile), et Mussomeli (Caltanissetta).

H. **Moiroud** (Edouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse (H.-Garonne), et villa d'Ardouane, p. Riols (Héault).

H. **Mompalao de Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; Capitaine au « Royal Malta Regiment » ; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. **Monsaraz** (Dr Antoine de **Macedo Papança,** Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. Député, M. corresp. de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne, etc. — Ferregial de Cima, 5, Lisbonne.

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. S.-Préfet, Chev. de St-Grégoire le Grand ; — r Villeverte, 13, Aix-en Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbo** (Comte et Baron Louis de), ✠, conseiller de Légation de la République Dominicaine près le Saint-Siège, G. C. du S.-Sépulcre, G. O. du

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

St-Marin, du Libérateur, de l'Etoile brillante, Commandeur avec plaque de Pie IX, d'Isabelle la Catholique, de St-Jacques et du Christ, Commandeur de Danilo Ier, Chev. de Charles III, des SS. Maurice et Lazare, etc. ; Corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie).

H. **Montholon-Sémonville** (Prince de) ; — rue de Grenelle, 142, Paris.

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), ✠, Comm. de l'O. R. du Christ ; — rue La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, Vicomte de) ; de la Soc. Française d'Archéol., etc. ; — chât. de Blou, à Thueyts (Ardèche).

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel), Comm. de l'O. R. du Christ ; — rue de Longchamp, 20, Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord).

H. **Motey** (Vicomte du), Comm. de l'O. Pontifical de S. Grégoire-le-Grand, Chev. de 2e classe du Mérite militaire d'Espagne (avec plaque), Président de la Soc. Hist. et Archéol. de l'Orne, et du Comité Catholique de l'Orne ; — rue Saint-Blaise, 44, Alençon (Orne).

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine-Pouchkine** (Alexandre, Comte de), Chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, Commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéft (Russie).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy de Sons**, Marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; — av. Marceau, 25, Paris.

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

P. H. **Netto** (Son Eminence Monseigneur le Cardinal Dom José), Patriarche de Lisbonne, Grand-Aumônier de Sa Majesté Très Fidèle, Pair du Royaume, G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; — Palais de Saint-Vincent, Lisbonne (Portugal).

H. **Nion** (Comtesse François de) ; — Boul. du Château, 28 bis, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Niort** (Baron de), Avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. du 3 Septembre, 15, Bône (Algérie).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — rue Madame, 1, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

P. H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Comte de Tyrone, O. ✻, ancien Pair du Royaume de Portugal, G. O. d'honneur de la Maison Royale, Ch. de Malte, Gr.-Croix des O. de S. Grégoire-le-Grand, d'Isabelle la Cath. et du St-Sépulcre, etc. ; des Soc. de Géog. de Lisbonne, Royale des Antiq. d'Irlande, etc. ; — rua das Flores, 59, Lisbonne (Portugal).

H. **Orfeuille** (Comte d'), des Soc. des Ant. de l'Ouest, de Arch. Hist. du Poitou ; — imp des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Orlowski** (Xavier-François, Comte), Conseiller honoraire, Attaché à la Légation de Russie à Munich, Ch. de Malte et de S. Georges de Bavière, Ch. de l'O. R. de Léopold ; de la Soc. Hérald. et Généal. de St-Pétersbourg ; — chât. de Jarmolince, Podolie (Russie).

H. **Ortega** (Jon. Ricardo, Perez Gallardo ; Membre de la Soc. de Géog. et de Statistique ; de la Soc. Scient. *Antonio Algate* ; Contador de 1re classe de la Contadurina Mayor de Hacienda ; I. P. ❖ ; — Calle de las Moras, 11, Mexico City.

H. **Ornano** (Marquis d'), ❖, Commandeur de l'O.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

du S. Sépulcre ; Chev. de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — rue François Ier, 41, Paris.

H. **Osmoy** (Comte d'), Grand-Commandeur de l'Ordre du St-Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Lezarnie, p. Manzac (Dordogne) et rue Théodule Ribot, 14, Paris).

H. **Padula** (Antonio), Gentilhomme de S. M. le Roi de Portugal, G. O. de l'O. R. de la Conception de Villaviçosa, de l'O. Pontifical du S. Sépulcre et de l'O. du Libérateur, etc. ; de l'I. et R. Soc hérald. *Adler*, etc. ; — Strada dei Fiorentini, 67, Naples.

H. **Palmeri**, (Chevalier N. V.), des Marquis de **Villalba**, Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. *di Storia patria Siciliana* ; de l'*Archivio Storico Gentilizio* de Milan ; — via Enrico Parisi, Palerme (Sicile).

H. **Panat** (Marquis de) ; — L'Isle-en-Jourdain (Cers).

H. **Parseval** (Frédéric de) ; — boul. de la Reine, 149, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), ✠, Chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, Curé-Doyen de Peyrolles. Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; G. C. de St-Jean-Baptiste (Espagne) ; Off. de l'O. du Libérateur ; Membre corr. de l'Acad. de Marseille, etc. ; — Peyrolles (Bouches-du-Rhône).

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.), anc. Consul général, Ch. du S. Empire Romain, Secrétaire de légation, Ch. de l'O. R. du Christ, Président du *Collegio Araldico* de Rome et Directeur de sa *Revue ;* G. O. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; Chev. de justice (avec plaque) de l'O. de S. Etienne et de l'O. Constantinien de S. Georges ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique de l'I. et R. Acad. *Adler*, etc. — Corso Vittorio Emanuele, 101, Palazzo della Valle, Rome.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✠, Chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86; Paris; et Château de l'Etang-la-Ville, p. Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

H. **Penha e Costa** (João Baptista de **Sà** da), Bachelier ès-sciences, Breveté ès-lettres par le Cours Supérieur de Lettres de Lisbonne ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique et de l'O. du Libérateur (Venezuela), Ch. de l'O. R. de Léopold, décoré de la Médaille de l'I. P. de Venezuela ; — rua de S. Pedro d'Alacantara, 55, Lisbonne (Portugal).

H. **Pennisi** (Salvatore), Baron de **Floristella**, Comm. de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; de l'Acad. *Dafnica* et des *Zelanti* d'Acireale ; — Acireale (Italie).

H. **Perretti della Rocca** (Comte de) Boul. S. Marcel, 44, Paris

C. **Perot** (Francis), ✠, Corr. du ministère de l'I. P., Lauréat de la Soc. Nat. d'Encouragt au Bien ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, de Châlons, du Cher, de l'Acad. de Mâcon, etc. ; — r. du Jeu de Paume, 44, Moulins (Allier).

H. **Perregaux** (Samuel de), Major d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Musée, 5, Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Emile), Lic. en droit, M. des Acad. de Marseille, d'Aix et de Vaucluse, de la Soc. d'Etudes Provençales, du Collège Héraldique de Rome. anc. Président de la Soc. de Statistique de Marseille ; Off. de l'Etoile Noire du Bénin, Ch. de l'O. du S. Sépulcre, déc. de la Médaille Coloniale, etc. — Villa du Bocage Mazargues près Marseille.

H. **Pesqueira** (S. Exc. le Vicomte de **Sâo-Joâo** da), Ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, Comm. de l'O. R. du Christ (Portugal), G. C. des O. Pontificaux de S.-Grégoire-le-Grand et du S.-Sépulcre de Jérusalem ; — rua do Triumpho, 14, Porto (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; Ch. de 3e classe de la Couronne de fer, Ch. grand-croix de St-Grégoire ; Prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler ;* — III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Pianelli de la Valette** (Comte de), Commandeur de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem, membre d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — rue de Castiglione, 3, Paris.

H. **Pidoux** (le Chevalier André), Archiviste-paléographe, Docteur en droit, Avocat au barreau de Dôle ; Professeur libre d'Archéol. à la Faculté des lettres de Besançon, etc.; Comm. de l'O. Pontif. de St-Sylvestre; des Soc. d'Émul. du Doubs et du Jura ; — rue du Collège, 5, Dôle, et chât. de Foucherans (Jura).

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva y Fernandez**), Comte de **Cordoba**, Comm. ✠ ; Envoyé extraordinaire et Ministre plénipot. ; Premier Introducteur des Ambassadeurs ; Gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique ; Chev. de la Royale Maestranga de Cabelleria de Valence, Gr.-Croix de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Comm. de nombre de l'O. R. de Charles III ; — Paseo de la Castellana, 1, Madrid.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt-Pimodan**, Cons. général de la Haute-Marne ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de l'Université, 98, Paris, et chât. d'Echénay (Haute-Marne).

H. **Plarr** (Léon), Baron de **Caze de la Bôve**, I. P. ✠, G. O. de l'O du Libérateur de Venezuela ; Ch. de l'O. I. de S. Stanislas de Russie et des O. R. d'Isab. la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Cambodge, Off. du Medjidié ; Chev. de l'O. du Christ du Portugal, Commr de l'Ordre Impérial Russe de S. Sta-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

nislas ; Agent colonial de France et Agent Impérial de l'Empire Ottoman en Extrême-Orient ; Président de l'Assoc. des Alsaciens-Lorrains du départ. de l'Aisne ; — av. de Neuilly, 54, Neuilly-sur-Seine (Seine).

P. **Poli** (Comte Oscar de), ✠, ancien Préfet, G. C. des O. de St-Grégoire-le-Grand, d'Isab. la Catholique, de François Ier, etc. : Délégué général en France du Patriarcat latin de Jérusalem et Représentant de l'Ordre du S. Sépulcre ; Président de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux, etc. ; — rue Alboni, 5, Paris.

H. **Poli** (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione, et r. de l'Intendance, 4, Bastia (Corse).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), chevalier de Malte, etc,; r. Galliera, 4, Paris.

P. H. **Pombal** (S. Exc. Mr Antonio de **Carvalho Daun** et **Lorraine**, Marquis de), Comte de **Santiago**, Pair du Royaume, Chambellan de S. M. T. F., Bailli Gr. Croix de l'O. de Malte, Président de l'Assemblée des Chevaliers Portugais de cet Ordre ; G. C. des O. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa, de S. Grégoire-le-Grand, d'Ernest le Pieux, d'Isabelle la Catholique, Comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; Docteur ès-sciences polit. et admin. de l'Univ. Cathol. de Louvain ; — rua das Janellas Verdes, 28, Lisbonne.

H. **Pompery** (Vicomte Olivier de) ; — r. de Chabrol, 52, Paris.

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, Comte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Commandeur Emmanuel). ✠, Comm. de l'O. Pontifical du S-Sépulcre, Off. de la Couronne d'Italie, Ch. de l'O. R. de Charles III (Espagne) ; décoré de la grande Plaque d'honneur et de la Médaille commémor. de la *Cruz Roja* ; Délégué gén. du C. H.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

de France en Sicile ; de la Commission héraldique de Sicile ; M. h. du *Collegio Araldico* ; M. de plusieurs Soc. savantes ; — via Convertite, 5, Rome.

H. **Portes** (René **Bittard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit, G. O. de l'O. R. de la Conception ; Comm. de S. Grégoire, Chev. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; anc. Présidt de la Soc. des Etudes hist., etc. ; — r. de Naples, 44, Paris, et chât. de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

H **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Prevost de Brebières** (Comte Henri), Comm. du St-Sépulcre ; — chât de St-Laurent (Pas-de-Calais).

H. **Proyard de Baillescourt** (Comte de), Avocat ; de la Soc. d'Émulation de Cambrai ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — rue St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Beaumetz-lès-Cambrai (Pas-de-Calais).

H. **Puisieux** (Alfred de), Ch. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte) ; — Louhans (Saône-et-Loire).

H. **Quintella-Farrobo** (Carlos-Pedro), Chevalier hospitalier de S.-Jean-Baptiste (Espagne) ; de la Soc. de géogr. de Lisbonne ; — Travessa do Chão da Feira, 5, (ao Castello), Lisbonne (Portugal).

P. H. **Ramione** (S. E. Don Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), G. C. et Représentant en Sicile du S. Sépulcre, Comm. de S. Grégoire le Grand, P. H. du *Collegio Araldico* ; de la Commission Héraldique Sicil et de la Consulte Héraldique, etc. ; — via Girgenti, 1, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Ramione** (Baron Antonio de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem; — même adresse.

H. **Regnault de Beaucaron** (Edmond), M. corresp. de la Soc. académique de l'Aube et de la Soc. des Sciences Hist. et Naturelles de l'Yonne; — r. Boissière, 49, Paris, et chât. du Gué-Mulon, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Regnier** (Louis), Membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'Art Français; titul. de la Soc. des Ant. de Norm. etc.; — r. du Meilet, 9, Evreux (Eure).

H. **Reinach de Foussemagne** (Maurice, Comte de); — Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Renoux** (l'Abbé Claude-Gilbert), Curé de Viplaix, des Soc. d'Emulation et des B.-Arts du Bourbonnais, de *la Diana*; des Soc. d'Hist. Naturelle d'Autun et Française de Botanique, etc. — Viplaix (Allier).

H. **Renshaw de Orea** (Louis), Comte palatin, Chambellan intime de cape et d'épée de S. S. Pie X et ci-devant de S. S. Léon XIII, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice,* de l'Assoc. des Chevaliers Pontif.; — Ronda de S. Pedro, 40, prâl, Barcelone (Espagne).

H. **Renty** (Charles de), de la Soc. des Ant. de la Morinie; — r. de Bouffires, 11, Paris.

P, H. **Répnine** (S. Exc. le Prince de). Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kieff, G. Maître-de-Cour de S. M l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, et de l'O. I. et R. de l'Aigle-Blanc, de l'Ordre Imp. de S. Alexandre

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Newsky ; G. O. de l'O. I. de St-Wladimir, Grand Croix des Ordres du Lion et du Soleil de Perse, de la Couronne de Roumanie et du Mérite civil de Bulgarie ; etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie)

H. **Reutern** (S Exc. Monsieur Gérard de), Sénateur, ancien Maître-Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Révérend** (Vicomte), Directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de France*, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, du Nichan Iftikhar, etc. ; M. corr. de l'Acad. Royale des Sciences morales et politiques de Portugal, etc. ; — r. Fontaine, 25, Paris.

H. **Reynaud** (Xavier) ; — r. de la Bibliothèque, 35. Marseille (B.-du-R.

H. **Ribier** (Docteur Louis de), Membre de l'Académie de Clermont-Ferrand ; — Médecin consult. à Châtel-Guyon-les-Bains (Puy-de-Dôme).

H. **Richebé** (Raymond), Avocat, Archiviste-paléographe anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; Comm. de l'O. R. du Christ, chevalier du S.-Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux : des Soc. Suisse d'Héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France, etc. ; — Av. de Wagram, 152, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (P.-de-Calais).

H. **Rocca** (Carlo **Cito Filomarino**, Prince della), Grand d'Espagne de 1re classe ; — r. de Phalsbourg, 2, Paris.

H. **Rochethulon** et **Grente** (Stanislas **Thibaud** Marquis de la), Fondateur du « Souvenir Normand » ; — Corneville-les-Cloches sur la Risle (Eure).

C. **Rodière** (Roger), Ass. Corr. national de la Soc. des Ant. de France ; M. de la Commission départ. des Monum. hist. du Pas-de-Calais ; Tit. non résidant de la Soc. des Ant. de Picardie ; Corr. des Soc. des Ant. de la Morinie, d'Emulation d'Abbeville, Académique de Boulogne, de la Soc. d'Etudes de la Prov. de Cambrai ; de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

l'Acad. d'Arras, etc. ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite) ; — Beaulon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Elève de l'Ecole des Chartes, Ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf-Crouy** (Baron Jean de), ✻, anc. S.-Préfet, anc. Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco, Conseiller d'Etat, Off. de la Couronne de chêne, Ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — av. Kléber, 10, Paris.

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), Chev., ✻, au titre militaire ; Cap. d'Etat-Major de l'art. terr.. attaché au Gouvernement Militaire de Toulon ; Comm. de l'O. de Danilo 1er, Ch. de 3e classe de l'O. Imp. de Sainte-Anne de Russie ; Ch de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — r. de Lille, 19, Paris.

H. **Roquette-Buisson** (Vicomte Pierre de), Avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, Docteur en droit ; — rue St-Genès, Bordeaux, et chât. de Ferrand, p. St-Emilion (Gironde).

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien Préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Rosnay** (Baron Félix de) ; — place Sainte-Barbe, 4, Autun (Saône-et-Loir).

H. **Roure de Paulin** (Baron du), Avocat à la Cour d'Appel de Paris ; — r. de Babylone, 58, Paris.

H. **Royère** (Comte de), Lieutenant démiss. de cavalerie ; — chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

C. **Ruffin** (Comte), Avocat, Commandeur de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Ch. hospitalier de S. Jean-

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

Baptiste (Espagne); — place Gaston Pailhon, 41, Tours (Indres-et-Loire).

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de **Sinopoli** de Calabre; Ch. de St Grégoire-le-Grand ; Membre d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et à Gand (Belgique).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S. M. Catholique. Ch. de l'O. R. de Charles III. de l'O. R. du Mérite Militaire et du *Cuerpo Colegiado* de la Noblesse de Madrid, etc. — Mayor, 84, Madrid (Espagne).

H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté le Roi de Portugal, etc. ; — Rua de S. Joaquim, 39, Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Acad. des Sc., B.-l. et Arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 7, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-Georges Armstrong** (Chevalier Thomas de), Ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue Kléber, 40, Paris.

H. **Saint-Pern** (Baron de), Directeur du haras de Libourne ; M. fondateur de la Soc. des Biblioph. Bretons ; M. corresp. de la Soc. Hist. et Archéol. d'Ille-et-Vilaine, de la Soc. Hist. et Arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de) ; — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, Ch. de Malte, G. O. des O. R. de Charles III, du Mérite mil. d'Espagne et d'Isabelle la Catholique, etc ; Inspec-

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

teur de la Soc. Française d'Archéol. ; M. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid ; — ch. de la Valouze, par La Roche-Chalais (Dordogne).

H **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. Zouave pontifical, ex Off. aux mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. arch. du Vendômois : — chât de Villeporcher Saint-Ouen, p. Vendôme Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salinas** (Commandeur Antonio), Directeur du Musée de Palerme, Professeur à l'Université ; Comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de la Couronne de Prusse, de l'Aigle rouge de Prusse, etc., Corr. de l'Institut de France, M. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie ; — Via Emerico Amari, 130, Palerme (Sicile).

H. **Salins** (Comte Charles **Guyot d'Asnières** de), Maire du Hézo ; Conseiller d'arrt du canton est de Vannes ; Capitaine d'artillerie territoriale ; —château de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

H. **Salleron** (Georges), Camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. le Pape Pie X, Comm. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Association des chevaliers Pontificaux ; — rue de Beauvau, 4, Versailles.

H. **Salles** (Comte des) ; — r. Réaumur, 14, La Rochelle (Charente-Inf.)

P. H. **Sanches de Baêna** (Vicomte de), Chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; — Estrada de Bemfica, 216, Lisbonne (Portugal).

H. **Sanches de Baêna e Farinha** (D. Affonso de **Souza**) ; — rua de St-Marçal, 4, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Sanches de Frias** (Vicomte de), Gentilhomme à la Cour de S M. T. Fidèle, Comm. de l'O. R. de la Conception de N. D. de Villaviçosa ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la *Scuola Dantesca Napolitana* etc. — Pombeiro, Coïmbre (Portugal).

H. **Santos Farinha** (Le docteur Manuel Jose do) rua Ferreira Borges, 67, Lisbonne).

H. **Santeul** (Claude de) ; — rue Monplaisir, 15, Amiens (Somme).

H **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✻, anc. Off. d'Infanterie, anc. Capitaine de mobiles, anc. Off. Sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sartorio** (Charles de); — boul. du Jardin Zoologique, 34, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Saulnier** (Frédéric), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes ; V.-Prés. actuel et anc. Président de la Soc. acad de Nantes etc ; — Rue Rallier, 5, Rennes, (Ile-et-Vilaine).

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de *la Diana ;* — chât. de Saint-Vincent, par le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Silvares** (Vicomte de), Gentilhomme à la Cour et Ch. de compagnie de Sa Majesté ; Ch. de l'O. R. d'Isab. la Catholique et de l'Etoile brillante de Zanzibar ; Ch. de l'Ord. de Belgique, etc. ; — Largo do Conde Barâo, 34, Lisbonne (Portugal).

P. H. **Sommi Picenardi** (Son Exc. le Marquis), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte) ; — Corte S. Giovanni di Malta, Venise.

P. H. **Sonnaz** (Son Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix,** Comte de), ✻, Sénateur, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal;

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; C. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; G. C. de plusieurs Ordres ; Corr. de la Dép. *di Storia patria* de Turin ; m. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. ; — à la Questure du Sénat, Rome (Italie).

H. **Sonneville** (Marcel **Préveraud** de) ; — château Clodin, par Carbon-Blanc (Gironde).

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier** du), de la Soc. Hist. et Archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H **Soulier** (Fernand du), anc. Zouave pontifical, Ch. de St-Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* et de la médaille militaire *Bene merenti* ; de l'Assoc. des Ch. Ponti. ; — boul. Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Starraba** (Raphaël), Baron de **Ralbiato**, Directeur des Archives d'Etat, Comm. des O. de la Couronne d'Italie et du S. Sépulcre, V.-Président de la Commission Héraldique de Sicile ; M. corr. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

H **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de la Croix rouge d'Espagne) ; Ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — rua Luz Soriano, 112, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Tabouët** (Edmond), de la Soc. Hist. et Arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri), M. corr. de la Soc. des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; Associé de la Soc. Hist. et Archéol. de Périgord ; de la Soc. des Archives Hist. de la Saintonge et de l'Aunis, etc. ; — Pavillon Laroque-Peiresc, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Tarade de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

C. **Tausin** (Henri) ; — rue de Paris, 45, Taverny, (S.-et-O.).

H. **Teil** (Baron Joseph du), Lic. en droit, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — quai Debilly, 2, Paris.

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terline** (Justin de) ; — chât. de Blendecques (Pas-de-Calais).

H. **Terreros** (Don Manuel de Romero de) ; — Berlin, 415, à Mexico City.

H. **Terris** (Jules de), Ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne avec plaque, Ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; — r. Petite-Fusterie, 3, Avignon (Vaucluse).

H. **Tesson** Alfred de), ✻, Capitaine de frégate en retraite, Ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc. ; Président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc — boul. de l'Est, 47, Avranches (Manche) ; et chât. de Beaubois, p. Jugon (Côtes-du-Nord).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Jacques de) ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et château de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.)

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, Lieutenant de réserve au 13e d'inf. ; de la Soc. d'Emul. et des B.-Arts du Bourbonnais ; — place de la Gare, 3, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.)

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ✻ ; — rue de Vienne, 21, Paris.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), Chevalier de Malte, Gr.-Croix de 2e classe de S.-Grégoire, etc. ; V. Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et ch. de Rozay, p. p. Thénioux (Cher).

H. **Tour d'Auvergne** (Jehan de la) ; — chât. de Montjoly, près Saint-Martin-Valmeroux (Cantal).

H. **Travers** (Emile), Archiviste-paléographe, anc. Conseiller de préfecture ; G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, Comm. de St-Grégoire, Ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; Vice-Prés. de la Soc. des Beaux-Arts de Caen, Secrétaire de la Soc. des Ant. de Normandie ; Directeur Adjoint de la Société française d'Archéol. ; Corresp. du Min. de l'I. P. ; de l'Acad. d'Archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la *Historia*, (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France. ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Trétaigne** (Baron de), Membre du Conseil général de l'Aisne, Maire de Festieux, Comm. du St-Sépulcre, Ch. de St-Sylvestre, Chevalier de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, Paris, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Valenças** (Dr Luis **Jardim**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. Ministre plénip. à Vienne ; Docteur en droit ; Comm. des O. R. de S. Jacques, de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Membre de l'Institut ; des Acad. Royales des Sciences de Lisbonne et de Jurisprudence de Madrid, etc. ; — rua do Pau de Baudera, Lisbonne (Portugal)

H. **Varax** (Vicomte Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Varinard des Côtes** (Madame Veuve, née

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

de Noailly ; — chât. de Morestin, p. Perreux (Loire).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-Inf.)

H. **Vautoger de Beaupré** (René de) ; — cours d'Alsace-et-Lorraine, 52, Bordeaux (Gironde).

H. **Vendômois** (Emile de) ; — rue de Paris, 52, Asnières (Seine).

H. **Venot** (Gustave), ✻, V.-Consul d'Espagne à Lille, Ch. de 2e classe avec plaque du Mérite militaire d'Espagne, Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, Ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. Académique Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Liberté, 39, Lille (Nord).

C. **Venot** (Maurice), Chancelier du Vice-Consulat d'Espagne à Lille (Nord), Ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc. ; — même adresse.

H. **Verdalle** (Vicomte de **Loubens** de) ; — avenue de Déols, Châteauroux (Indre).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ✿, Chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archéol. ; — rue Porte-Madeleine, 4, Orléans (Loiret).

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), I. P., anc. S.-Préfet M. du Conseil et V.-Président de la 11e section de la Soc. de géog. commerciale de Paris ; G. O. de l'O. du Libérateur, Comm. de l'O. R. du Christ, etc, ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. Zouave pontifical, anc. Officier au 1er rég. de zouaves (France), Ch. de l'O. R. M. de François 1er, décoré

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti* ; — avenue des Fleurs, 21, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

C **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'Arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

C. **Vindry** (Fleury), Lic. ès-lettres ; de la Soc. Litt. et Archéol. de Lyon ; — r. Vaubecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Viry** (Comte de), Colonel du Génie ; — Verceil (Piémont).

C. **Witter van Hoogland** (E. B. F. F.). des barons **Wittert van Hoogland**, Ecuyer, Docteur en droit, attaché au ministère du Waterstant, de la Soc. Général. et Héraldique *De Nederlandsche Leew.* Co-rédac-en chef du *Nederland's Adelsbock* ; — Jan van Nassaustratt, 25, La Haye (Pays-Bas).

H. **Wosterman van Oyen** (Antoine), Directeur du Central Bureau Généalogique et Héraldique ; Officier de l'O. de Bolivar, Ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, etc. ; — Rijswijk (Hollande).

H. **Wall** (Vicomte de), ancien Attaché d'ambassade ; — r. d'Aguesseau, 9, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura),

C. **Watzerberger** (J. Otto) Kœniglischer Rath, Secrétaire Intime au Ministère de la Maison Royale et des Affaires Etrangères ; Secr. de l'O. R. de Saint-Georges et décoré dela croix d'Office de cet Ordre ; Chevalier de l'O. I. et R. de François Joseph ; — Worthstrasse, 21, Munich (Bavière).

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

H. **Wazières** (Comte de); — boul. de la Chapelle 39, Paris, et à Fontenay-Saint-Père (Seine-et-Oise).

C. **Wildeman** (M.-G.), chev. de l'O. du Griffon de Mecklembourg-Schwerin; Archiviste de la Haute Intendance des Digues *Delfland*; anc. Archiviste-adjoint de Haarlem; de la Soc. Généal. et Biogr. de New-York; M. associé de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles, M. extr. du *Deutsche Herold*, etc.; — Sweelinckstraat, 80, La Haye (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel** de **Croix**, Baron de), V.-Prés. de la Soc. Acad. de Nantes et de la Loire-Inf.; Secr. de la Soc. des Bibl. Bretons; de la Société Archéol. de la Loire-Inf. et du Comité départem. des Sites et Monum. pittor. — Rue Royale, 17, Nantes; et chât. de la Chollière, par Orvault (Loire-Inf.).

H. **Yanville de Grangues** (Comte d'), ✠, Licencié en droit, Chev. de Malte et de S. Sylvestre, Maire de Grangues, Président du Conseil d'arrondt, Président de la Soc. d'Hortic. de Pont-l'Evêque; de l'Assoc. Normande; — rue Théry, 5, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui-Melis** (Firmin-Charles de), de la Société Française des Collectionneurs d'Ex-Libris, etc.; — rue Rincon, 19, Montevideo (Uruguay).

H. **Zeiller** (Paul) anc. Garde-général des Forêts, anc. Sous-Directeur des établissements de Bouarat; — rue Charles-Laffitte, 47, Neuilly (Seine).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

L'Abbé Michel-Robert d'ABBADIE D'ARRAST. Comte Aymar d'ABZAC. Comte César ALBICINI. Le Chanoine Augustin ALBOUY. Monseigneur Alphonse ALIX D'YÉNIS. Duc d'ALMENARA-ALTA, C. ✠. Alfredo ALVES. Comte d'AMADE, O. ✠, I. P. ✪. Vicomte d'AMPHERNET, ✠. Vicomte d'ANDRÉ DE CLAVERIE. Le Chanoine ANGER BILLARDS. Hugues d'ARBIGNY DE CHALUS. Edmond ASSIRE. Le Chanoine Charles AUBER, ✪. AUBERT DE LA FAIGE, ✠. Louis AUDIAT, I. P. ✪. Denys JOLY D'AUSSY. Baron d'AVERNAS SALVADOR.

Don Victor BALAGUER. André BARBAN. Monseigneur Xavier BARBIER DE MONTAULT, I. P. ✪. Baron de BARGHON DE FORT-RION. Comte Jacques de BEAUMONT. Comte AMÉDÉE BENEYTON. Marquis de BERNIS. Comte de BESSAS DE LA MÉGIE. Henry BEAUCHET-FILLEAU, I. P. ✪. Baron de BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD. Léon de BERLUC DE PÉRUSSIS. Vicomte Arthur du BOIS DE LA VILLERABEL. M. BONNESERRE DE SAINT-DENIS. L'Abbé Jacques BONNETAT. Adrien BONVALLET. Alexandre BONVARLET. André BOREL D'HAUTERIVE. Rémy BOUCHER DE MOLANDON, ✠, I. P. ✪. Chevalier Auguste de BOUDARD, ✪. Son Altesse Monseigneur le Prince D. Henri de BOURBON, Duc

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Séville. Comte Charles de Bourbon-Busset, ✠. Hélie, marquis de Bourdeille. Henri Bourgoing de Nevers Comte de Bourrouse de Laffore. M. l'abbé E. de Branges de Civria. Gabriel, Baron de Braux. Charles du Hamel, Vicomte de Breuil, ✠. Henri de Michel du Roc, Marquis de Brion. S. Exc. Monsieur de Brissac das Neves Ferreira. Léonce de Brotonne. Baron Brun de Villeret. H. de Bry de Vertamy, ancien Magistrat. Charles Buet. Comte de Burey, O. ✠. Comte de Burey.

Comtesse douairière de Callières. Lieutenant-Colonel Henri Caillon, O. ✠. Comte Caïs de Pierlas. Baron de Cambourg. Marcel Campagne. Louis Campi. Oscar Cantillon de la Couture Mgr Isidoro Carini. Vicomte de Carné de Carnavalet. Sylvain, Marquis de Carol. Comte de Carol. Castellane (Lionel, Marquis de), ✠. Baron Ernest Cervoni. Comte de Charpin-Feugerolles, ✠. Henri Meiffren-Laugier, Baron de Chartrouse. Chasteigner la Rochepozay (Vicomte Paul de). Alexandre Genet de Chatenay. Alfred Chaumeil. Jules de la Chauvelays, ✠. Claude Chauvet. Mgr Stefano Ciccolini. Alphonse Huchet, Vicomte de Cintré. Albert, Comte de Circourt, ✠. Comte Achille du Clésieux, ✠. S. Exc. Révme Mgr Roch Cocchia, Archevêque et Comte de Chieti. Comte de Colleville. Mgr Adrien de Conny. Comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, ✠. Jean de Courtin, Comte de Neufbourg. Césaire Cousturier, Chevalier. Vicomte de Cressac de Bachèlerie. Commandeur J. B. de Crollalanza.

Numa Dast le Vacher de Boisville. Baron Joseph Delmas. Joâo de Deus. Humbert-Pierre-Henri. Marquis de Digoine. Marquis de Dion, ✠. Louis de la Ville de Férolles, Comte des Dorides. Marquis de Dou. Jules Dournel de Bonnival. Gustave-Adolphe Drolet, ✠. Monseigneur Dumas de Chastel. Louis Durrieux. Juste Enschedé des Villates, ✠.

Colonel Comte de l'Eglise de Ferrier de Félix, C. ✠. Comte Paul Esterhazy, ✠. Vicomte Ludovic d'Estienne de Saint-Jean.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Henri Faucher de Saint-Maurice, ✻. S. Exc. le Comte de Ficalho. S. Exc. le Comte Amédée de Foras. Comte Maurice de Foucault, ✻. Comte Ludovic Colas des Francs. Emmanuel Fresne Genesteix. Alfred de Froidefond de Boulazac.

François Galantino, Comte de Bardone. Gaston de Galard, Prince de Béarn et de Viana, ✻. Marquis de Galard, Baron de Magnas. Baron Gauthier de Charnacé d'Escurolles. Ernest Gemeau. Alcide Georgel Séraphin Giacobi. Mr de la Giglais Marcel Gingembre d'Aubépine, ✻. Charles Givelet. Mgr Girolami de Cortona. Henri Gourdon de Genouillac, I. P. ✻. Anatole, Marquis de Granges de Surgères. Comte de Grasset, I. P. ✻. Vicomte de Grassin. Baron de Grassin et d'Arcis, Vicomte de Sens. L'Abbé J.-B. Grassot. Algar Griveau. S. Exc. Monsieur de Grote, Sénateur, Président du Département héraldique du Sénat (Russie). Arthur, Vicomte du Pin de la Guérivière. Arthur de Guilloteau, Comte de Grandeffe, ✻.

Le Président Hecquet de Roquemont, ✻. Baron Guisbert d'Huart, ✻.

L'abbé Louis Imberton. Baron d'Izarn.

Vicomte Eugène de la Jaille. André Joûbert. Marquis de Jouffroy d'Abbans.

Paul Kinon.

Laurent Huchet, Comte de La Bédoyère. Alexandre Lair, ✻. Henri Marquis de Lameth. Comte de Lapeyrouse-Bonfils, ✻. Baron de Lareinty, Sénateur, ✻ Léonel de Mouchet de Battefort, Comte de Laubespin, Sénateur, O. ✻. Adolphe de Launay. Noël Le Mire. René Le Pays du Teilleil. ✻. Marquis de Lespinay. Mr de Longeaux. Albert Lachaud de Loqueyssie. Adhémar de Couhé, Comte de Lusignan.

Le R. P. Luigi di Maggio. Vicomte Adrien Maggiolo. René de Manthé. Margon (Colonel Comte de), ✻, ✻.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Auguste Le Moyne, Vicomte de Margon. Marquis de Marguerye, ✠. Alfred de Martonne. L'Abbé Frédéric Masson. Comte Ferdinand de Maussabré. Maurice Mercier. Comte Léon de Milly. Charles Molle. Baron Élizée de Montagnac, ✠. Chanoine J. Montalbano. Marquis de Montalembert de Cers, ✠. Comte Alexandre de Monti de Rezé. Comte Edmond Morel de Créty, ✠. Comte Hue de Mutrécy.

Comte des Nos.

Joseph-Emile, Comte Palluat de Besset. Comte Alphonse de Pantin de la Guère. l'abbé Paris-Jallobert. Robert le Noir, Comte de Pasdeloup, ✠. Don Hector Paterno Ventimiglia et Moncada, Marquis, de Spedalotto et de Regiovanni. Comte de Prades. Charles Payan d'Augery. S. Exc. le Comte de Peralada et de Zavella, par la grâce de Dieu Vicomte de Rocaberti, Marquis de Bellpuig, Grand d'Espagne de première classe. Marquis G. Pietramellara. Le R. P. Dom Paul Piolin. Monseigneur A. Piron. William Poidebard. L'Abbé Charles Pointeau. Comte Henri de Poli. Marquis de Polignac, ✠. Chevalier F. Pollaci Nuccio. Comte Léon de Poncins. Baron de Portal. Comte Armand de la Porte des Vaux, ✠, ✠. Stéphane Praud de la Nicollière-Teijeiro, ✠. Stanislas de Thomolèse, Baron de Prinsac, ✠. Commandeur Vincent Promis.

Comte de Rancourt de Mimérand, ✠. Maximilien, Baron de Reinach-Werth. O. ✠, M. Réveillé de Beauregard. Edmond Révérend, Vicomte du Mesnil. Gustave, Marquis de Rivoire de la Batie. L'Abbé N.-N. Robinet. Comte Louis de La Rochebrochard. Mgr M.-L. Romitelli. Comte Félix de Roquefeuil. Comte Roselly de Lorgues, O. ✠, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint-Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Comte Joseph Rossi. Marquis de Rostaing, C. ✠. Louis Roybet. Vicomte de Rozière. Comte de Ruffo de Bonneval.

Alexandre de Guyard de Saint-Chéron. Stanislas de Badezron-Thezan, Marquis de Saint-Genier. Chevalier Felix de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Salles. Henri, Marquis des Salles. S. Exc. M. le Duc Etienne de San-Martino Ramondetto di Montalbo. André de Sarrebourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✻, ✠. Marquis de Schedoni, ✻. Marquis de Séguins-Vassieux de Cohorn. Francisco Simoes Margiochi. L'abbé Emile Simon. Vicomte de Simony, ✻ Charles Souef. H. de Soulaine. Baron Auguste de Staël-Holstein.

Baron de Talhouët de Boishoran. Philippe Tamizey de Larroque, ✻, I. P. ✠. Xavier, Baron du Teil Gaston Tessier de l'Hubac. Edilbert de Teule. Baron Textor de Ravisi, C. ✻. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de). Guyon de Touchebeuf, Comte de Clermont. Charles Tresvaux du Fraval. Maurice Tripet. Comte Joseph Trivulzio.

S. Exc. Monsieur Vasile Uréchia, O ✻, Sénateur, ancien Ministre (Roumanie).

Armand Van Robais. Jules de Rivérieulx de Varax. Vicomte de Vaujany, ✠. Joseph, Comte de Vendômois, ✻. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✻. Albert Verpy, ✻. Marquis de Verthamon. Louis, Comte de Vidau, ✻. Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas. Baron de Vilmarest. Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Alphonse, Comte de Visien. Comte de Vitton de Peyruis.



Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

Copyright - Les éditions d' Arnay - Lyon 2007

RECHERCHE

SUR

LES ORIGINES DE LA FAMILLE DES PREZ

AUJOURD'HUI DESPREZ DE GÉSINCOURT

La détermination des origines d'une race ancienne présente toujours de très grandes difficultés, principalement lorsque son nom, comme celui dont il s'agit, lui est commun avec un certain nombre de familles. Le nom de « des Prez, Desprez, des Prés, en latin *de Pratis* », se rencontre en effet dès les temps féodaux dans la plupart des régions du Royaume, notamment dans les duchés de Bourgogne, Normandie, Bretagne, dans le comté de Flandre, en Picardie, en Languedoc, etc.

Dans ces conditions, il ne reste, pour s'éclairer, que la concordance des armoiries, des prénoms, et la proximité des résidences. C'est donc en ce sens que nous avons poursuivi notre recherche, et nous pensons l'avoir conduite à bonne fin.

Nous n'avions, pour guider nos premières investigations, que de trop rares indications. La famille Desprez de Gésincourt remonte, par les actes et les indications qui nous ont été fournis, à Antoine

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Desprez, commis principal de l'Extraordinaire des Guerres au département de Metz en 1697, qui, ayant négligé de se soumettre aux prescriptions de l'édit royal de 1696, relatif à la déclaration et à l'enregistrement des armoiries, s'en vit imposer d'office par le Juge d'armes : *De sinople à une barre d'or chargée d'un croissant de sinople.* Marc-Antoine Desprez, chanoine de l'église collégiale de Saint-Sauveur de Metz, ayant, au même temps, négligé également cette formalité, Charles d'Hozier lui attribua celles-ci : *D'or à une bande de sable chargée d'un trèfle d'or.* Il importe de noter que ces armoiries imparties d'office, tout en constituant pour les intéressés, un droit légal de propriété, étaient purement arbitraires, fantaisistes, et n'impliquaient aucunement que la personne en cause n'en eût pas antérieurement d'autres à elle propres, héréditaires, et, par suite, imprescriptibles. Cette observation est justifiée par ce fait que la plupart de ceux qui furent atteints par la mesure toute fiscale d'une attribution d'armoiries arbitraires, n'en continuèrent pas moins de porter leurs écussons véritables ; les exemples de ce fait abondent, et ce fut le cas de la famille Desprez.

Elle avait, en effet, comme on va voir, des armoiries personnelles, authentiques, et dont la connaissance devait suffire pour nous conduire à notre but.

Un de ses anciens cachets qui nous ont été communiqués, porte ce blason : *D'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux roses tigées et feuillées au naturel, et en pointe d'un lion de...* D'autre part, le *Nobiliaire de Franche-Comté*, par M. Roger de Lurion, attribue aux Desprez de Gésincourt, « originaires de Metz », ces armoiries : *D'argent au*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chevron d'azur accompagné de deux roses de gueules en chef, et d'un lion de sable en pointe.

Notons que, dans cette définition, il ne s'agit pas de roses de jardin, de roses au naturel, tigées et feuillées, mais bien de roses héraldiques, c'est-à-dire de roses sans tige et sans feuilles ; et, fait de la plus haute importance, ce sont bien là les armoiries propres à la famille, celles qu'elle portait héréditairement, car nous les retrouvons exactement telles sur le cachet apposé en 1787 à une de ses lettres par messire François-Joseph Desprez, seigneur d'Abancourt et de Gésincourt, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis : *Un chevron accompagné en chef de deux roses héraldiques, et en pointe d'un lion.*

Il est évident que le premier cachet précité, dont l'écu porte des roses de jardin, au lieu de roses héraldiques, est erroné, et que l'erreur provient de l'ignorance du graveur qui ne connaissait pas la différence qu'il y a entre les unes et les autres.

Or, si nous trouvions une famille du nom de « des Prez », établie anciennement non loin de Metz, et portant le même blason que les Desprez de Gésincourt, ne deviendrait-il pas évident, incontestable, de par l'homonymie et la parfaite identité des armoiries, que les deux branches sont d'un seul et même estoc ? En outre, par la résidence de la plus ancienne des deux familles homonymes, nous arriverions à déterminer le berceau de la race ; et c'est ce que nous allons faire.

Après de longues et patientes recherches aux Archives Nationales et au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale, recherches longtemps stériles, nous avons enfin découvert dans le dos-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sier 53317 de la collection dite des *Pièces originales*, la pièce suivante, portant le n° 7 dudit dossier, originale en parchemin :

« Sachent tuit que Je Alixandre des Preis, es-
« cuier, fais savoir a tous que je confesse avoir eu
« et receu de Oudin Bernart, receveur general des
« duchiés de Bourgongne et conteit de Chany (1),
« par la main de Petre Bourgoiz, son lieutenant à
« Yvoix, pour mon assen de la Saint Remy on
« chief dottembre lan mil CCCC et trois et jusques
« à la Saint Remy on chief dottembre lan mil
« CCCC et quatre que je prens chascun an sur les
« bourgoisies de la ville divoix, la somme de cincq
« florins, assavoir dix gros pour le florins, de la-
« quelle somme dessusdite je men tien pour bien
« solts et pour bien paiés pour ledit an et pour
« tout le tempz passé, et en quitte bonnement
« et tout applain ledit Oudin Bernart, receveur
« general, Petre Bourgoiz et tous autres asquels
« quittance empuet et doit aucunement appartenir,
« tesmongne mon scel mis et appendut à ces pre-
« sentes lettres faites et données lan mil CCCC et
« trois, le XXe jour du mois de janvier. »

A cette quittance du 20 janvier 1404 (nouveau style), append, sur simple queue de parchemin, un scel de cire verte, en fort mauvais état, menaçant ruine, et dont la légende est détruite, mais dont l'écu est encore intact et porte : *Un chevron accompagné en chef de deux roses héraldiques, et en pointe d'un lion.*

Ce sont bien là, très exactement, comme on voit, les armoiries de la famille Desprez de Gésincourt.

(1) Le comté de Chauny.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

De la quittance qui précède, il appert qu'en 1404 Alexandre des Prés ou des Prez, écuyer, résidait à Ivoy ou Ivoyx, et qu'il y percevait sur les bourgeoisies du lieu, une assignation de cinq florins que lui avait attribuée le duc de Bourgogne. Il en appert aussi qu'Ivoy faisait alors partie du domaine du duc de Bourgogne.

Ivoy ou Ivoyx s'appelle aujourd'hui Carignan, chef-lieu de canton du département des Ardennes, et n'est à vol d'oiseau qu'à 35 lieues de Metz, où nous trouvons établis au XVIIe siècle les Desprez de Gésincourt.

Comme Alexandre des Prés, écuyer, vivant à Ivoy en 1404, était sujet du duc de Bourgogne, il n'est pas téméraire de présumer qu'il pût appartenir à une très ancienne famille chevaleresque du même nom, bourguignonne, qui paraît avoir produit :

Mile des Prez, appelé aussi Mile de Martigny, archevêque de Reims en 1133. (*Fonds Moreau*, tome 55, f° 152).

Girard de Praiz, chevalier, vivant à Langres (1), vers 1195. (*Collection de Bourgogne*, tome 8, f° 386 v°).

Hugues des Prez, (*Hugo de Pratis*), chevalier, décédé avant janvier 1255, père de Girard et Jean des Prez, damoiseaux. (A. de Charmasse, *Cartulaire de l'église d'Autun*, p. 350, n° 15).

Jean des Prez, prévôt de Saint-Laurent de Rozoy (2) en 1327. (Archives Nationales, *Trésor des Chartes*, registre 65[1], n° 129).

(1) Il est à noter que Dijon, capitale du duché de Bourgogne, n'avait pas alors d'évêché et relevait de Langres au spirituel.

(2) Rozoy-sur-Serre (Aisne), à 75 kilomètres à vol d'oiseau d'Ivoy (Carignan).

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

Jean des Prez, évêque de Langres en 1339, et Bertrand des Prez, chevalier, vivant dans cette ville au même temps. (*Collection de Bourgogne*, tome 8, f°s 284 et 289).

Jean des Prez, passant en 1365 un accord avec l'évêque de Langres. (Archives Nationales, *Trésor des Chartes*, registre 98).

Pierre des Prez, écuyer, servant en 1410 dans la compagnie de Jean d'Auvillers (1), chevalier bachelier. (*Pièces originales*, Auvilliers, n° 5).

A cette famille se rattachaient peut-être :

Jacques Desprez, écuyer, seigneur de Marchais, Grandpré et Missy-sur-Aisne, lieutenant de la Connétablie de France des camps et armées de Sa Majesté, en 1655, de qui était veuve en 1665, dame Louise de Troyes. (*Pièces originales*, dossier 53453, n°s 107 et 109).

Élie des Prez, prêtre, curé de Sinceny (2), qui en 1700 fit enregistrer ses armoiries, évidemment adoptées par lui et allusives à son caractère sacerdotal : *D'or à un nom de Jésus d'azur.* (Armorial général, *Soissons*, p. 106, n° 262).

Quoi qu'il en soit, l'objet de notre recherche est rempli : la famille des Prez, aujourd'hui Desprez de Gésincourt, était établie à Ivoy dès le commencement du XVe siècle, et ses origines sont bourguignonnes. C'est donc en Bourgogne, en général, et à Carignan (anciennement Ivoy) en particulier, que les recherches pourront être poursuivies utilement.

Cte. de Poli.

(1) Auvillers, canton de Signy-le-Petit, arrondissement de Rocroy (Ardennes), à environ 60 kilomètres d'Ivry (Carignan), à vol d'oiseau.

(2) A environ 37 lieues de Carignan, à vol d'oiseau.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

UNE COMMUNE RÉACTIONNAIRE

SOUS LA TERREUR

Il y a cent treize ans, le village de Neuville (1), aujourd'hui si chrétien et si paisible, était le foyer le plus ardent du terrorisme provincial. Sous l'influence du maire Roussel et du notaire Crendalle, le conseil général de la commune et la société populaire rivalisaient de zèle civique et de violence contre les suspects.

Si je me décide un jour à publier les documents très curieux que j'ai vus, à la Chartreuse (2), sur cette époque critique (notamment les pièces concernant l'évacuation du monastère par les religieux, le dossier de l'émigré Framery d'Enocq, et celui du citoyen Cozette), on pourra juger, par la seule lecture des textes, à quel diapason les têtes étaient montées, et de quelle façon les jacobins de village entendaient la liberté et la justice.

(1) Neuville-sous-Montreuil, canton de Montreuil (Pas-de-Calais). Ce village était en 1790 un chef-lieu de canton du district de Boulogne.

(2) La Chartreuse Notre-Dame des Prés à Neuville, fondée au XIVe siècle par Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, rétablie en 1871 et confisquée, hélas ! par la troisième République.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Pour aujourd'hui, je veux seulement raconter la très courageuse résistance qu'opposèrent à ces tyranneaux les habitants d'une petite commune voisine, celle de Marles (1).

Marles paraît avoir accueilli froidement la Révolution. Il faut dire que ce village avait alors un bon curé et un bon seigneur. Le curé, Louis-Joseph-Bertulphe Feutrel, natif de Fruges (1759), était à Marles depuis le 19 septembre 1788 ; il refusa le serment constitutionnel et signa la protestation des prêtres du diocèse de Boulogne contre la constitution civile du clergé. Il était encore à Marles le 18 juin 1792; je ne sais s'il émigra, mais, dès 1796, je le retrouve missionnaire diocésain, exerçant ses fonctions au péril de sa liberté, sinon de sa vie, dans les paroisses de Marenla, Marles et Aix-en-Issart (2).

Quant au seigneur, René-François Fisset de Quenneval (3), chevalier, seigneur de Marles, demeurant à Wirwignes, le trait suivant permettra de juger de son caractère : En 1788, un violent incendie avait dévoré une partie du village de Marles. Le presbytère fut brûlé, la ferme seigneuriale aussi. M. de Quenneval demanda, le 20 janvier 1790, sa part dans l'indemnité que l'administration provinciale avait accordée aux sinistrés. Les habitants réclamèrent par un acte du 28 février, disant que « le sieur requérant, seigneur de la paroisse », était riche et n'avait guère besoin de secours pécu-

(1) Marles, village à une lieue de Montreuil, limitrophe de Neuville (aujourd'hui du canton de Campagne).

(2) En 1803, il fut nommé curé de Coulomby.

(3) D'une famille noble du Boulonnais. (*D'argent au chevron d'azur accompagné de trois quintefeuilles de gueules*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

niaires. M. de Quenneval écrivit alors la lettre suivante, que je livre aux méditations des détracteurs de l'ancien régime :

« *A M. Grandsire, avocat en Parlement, en son hôtel à Boulogne.* »

« Monsieur,

« Je répond le plutot qu'il m'est possible à la « lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. « Je vous diray que je croient participer aux in- « demnités à accordés aux incendiés de Marles, « mais comme je voix que cette demande n'est que « pour les pauvre, je seray faché d'y participer, car « cela ne pouroit quand (qu'en) diminuer leur por- « tion, et peut-être les mettre dans le cas de ne ja- « mais rétablir leur ancienne habitation.

« Je suis très-parfaitement,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Fisset de Quenneval.

« *De Boulogne, le 31 mars 1790* (1). »

On conviendra que les gens de Marles auraient été mal venus de crier à l'oppression féodale. Aussi la Révolution n'éveilla-t-elle sans doute chez eux qu'un enthousiasme médiocre. En nivôse an II, la société montagnarde de Neuville, qui s'érigeait en

(1) Archives du Pas-de-Calais, C. 24, n° 59.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

succursale du Comité de Salut public de Paris, dénonçait l'administration municipale de Marles, comme coupable de réaction et de fanatisme. Mais, pour une fois, les terroristes trouvèrent à qui parler. Le Conseil général de Marles riposta par la délibération suivante, qui est un monument d'énergie et de courage civique comme on en rencontra malheureusement trop peu à cette époque :

« Séance publique du cinq pluviôse an second « de la République françoise, une, indivisible et « impérissable.

« Le Maire fait lecture d'une lettre qui lui a été « envoyée par la Société républicaine et monta- « gnarde de Neuville, par laquelle il est dit que « laditte Société montagnarde a pris un arrêté pour « que la commune de Marles soit tenu de leurs « apporter tous les statuts (statues) de ses saints, « et l'engage à profiter de cet avis salutaire, en se « défaisant de tous ces signes de superstition, de « l'erreur et de fanatisme, et prouver par là qu'elle « est à la hauteur de la Montagne, et que ce n'est « pas envain que les habitans portent le nom « d'hommes libres ; et est signé par Papin, prési- « dent, Macquet et Éloi Le Fèvre, secrétaires.

« Il fait aussi lecture d'une autre lettre dattée du « 28 nivos à lui écrite par le citoyen Roussel, pré- « sident de laditte Société populaire, par laquelle « il nous mande que la Société populaire dont il a « l'honneur de présider (*sic*), l'a chargé de nous dire « qu'elle nous a dénoncés pour n'avoir pas exécuté « la loi qui ordonne de faire disparoître dans la Ré- « publique, ainsi par ce même dans notre commune, « tous les signes de royalisme et de fanatisme, qui « y sont encore, en nous invitant et requérant de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« leur donner réponse sur cette inexécution, pour « qu'après elle se serve de l'autorité de la loi qui les « revête de pouvoir à nous y contraindre. Et est « signé J. Roussel, président de laditte Société.

« Aprez cette lecture, le Maire dit qu'il a reçu « quatre loix pour faire disparoître les signes de « royauté et de féodalité, qu'il les a lus au public « et fait exécuter sur le champ (1).

« Quant à la loy sur le prétendu fanatisme, « dont la Société populaire et montagnarde de « Neuville veut parler, il a dit n'en avoir jamais « entendu parler, ou elle ne lui (est) pas venu à sa « connoissance, mais que croiant que le fanatisme « étant un mal qui ne peut se guérir par l'observa- « tion des loix, il n'a pas plu à nos augustes repré- « sentans de le décréter ; que cependant il pré- « voioit que la Société de Neuville entendoit, par « la loi sur le fanatisme, que nous devions leur « porter les statuts (*sic*) de nos saints pour les faire « réchauffer dans leurs poëles, vu que les leurs « commençoient à diminuer.

« Le Conseil général, ayant vus au contraire « qu'une loy salutaire permettoit à chaqu'un « d'exercer tel culte que bon leur sembloit et d'é- « loigner d'eux tout ce qui pouvoit leur déplaire, a « délibéré unanimement qu'ils ne connoissoient « dans leur commune aucun signe de royauté ni de « féodalité, qu'il les avoit fait disparoître sitôt la « réception de la loi, qu'ils n'avoient non plus au- « cune connoissance de la loi sur le fanatisme, ni

(1) Il y a pourtant encore aujourd'hui, à la voûte du chœur de l'église, trois écus aux armes de Marles, de Ghistelles et de Bernieulles, « signes de féodalité » qui ont échappé au marteau révolutionnaire.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« qu'ils ne connoissoient pas non plus de fanatique « dans nôtre commune, et que c'étoit une sorte de « tirannie que les citoyens de Neuville tachoient « d'exercer sur les officiers municipaux de cette « commune qui sont à l'abri de tous reproches ; a « délibéré que ces présentes seroient adressés aux « administrateurs du District, pour qu'il leur plût « adresser à la Société populaire de Neuville, la « deffense à l'avenir de faire de pareils arrêtés def- « fendus par la loi, et que leurs devoirs consistent « à veiller à ce que la loi soit exécuté et non pas « d'en donner. En conseil général les jours, mois « et an ci-dessus. »

« Ducrocq. Wallois, maire.
« Lens, agens. Fontaine, officier.
« Magnier ? Bochent, officier.
« Garbe, secrétaire greffier (1). »

L'original de cet acte est de la main du maire, qui est sans doute le rédacteur de cette vigoureuse délibération. Wallois risquait sa tête, car il ne faisait pas bon, en janvier et février 1794, regimber contre les injonctions des terroristes. Il convient de sauver de l'oubli le nom de ce courageux citoyen.

Plus tard, sans doute, Marles subit le joug des séides de Le Bon. En effet, aujourd'hui encore, on lit sur la muraille nord de l'église, près du portail, cette inscription profondément gravée au couteau dans la pierre :

(1) Arch. du Pas-de-Calais, District de Boulogne, 66.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

TEMPLE DE RAISON ET DE VERTU (1).

Quand les mauvais jours furent passés, les catholiques eurent le bon goût de ne pas faire disparaître ce curieux souvenir du culte insensé rendu à la Déesse Raison ; mais, pour réparer en quelque sorte le blasphème commis, ils écrivirent au-dessus ces mots :

C'EST ICI LA MAISON DE DIEU
ET LA PORTE DU CIEL

Cette affirmation de la doctrine catholique sur la sainteté des églises ne vaut-elle pas mieux qu'un coup de rabot ou un lavis de badigeon ? On ne devrait jamais oublier, d'ailleurs, qu'une église est un livre d'histoire, et que nous n'avons pas le droit d'y effacer la trace des générations qui nous ont précédés.

ROGER RODIÈRE.

(1) Cette inscription révolutionnaire n'est pas la seule qui ait subsisté dans les églises de nos contrées. A Gouy-Saint-André, sur le fronton du portail, on lit :

LE
PEUPLE
FRANCAIS
RECONNAIT L'ETRE
SUPREME ET L'IMMORTALITÉ

L'église de Raye, canton d'Hesdin, garde aussi des épigraphes républicaines.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007



LES ANOBLISSEMENTS

ET

MAINTENUES DE NOBLESSE

DANS LA GÉNÉRALITÉ DE CAEN

DE 1674 A 1790

Les notes qui vont suivre ont été recueillies pour faire, en quelque sorte, suite à la *Recherche* de Chamillart, intendant de la généralité de Caen, *Recherche* entreprise de 1666 à 1674, par ordre de Colbert, et qui fut la dernière et la plus rigoureuse de toutes les réformations de noblesse (1).

La liste exacte de tous les anoblissements conférés dans cette généralité pendant les 116 ans qui s'écoulèrent depuis la clôture de l'enquête jusqu'à la fin de l'Ancien Régime serait, nous le croyons, presque impossible à dresser ; notre travail est donc forcément très incomplet, mais, tel quel, nous pen-

(1) *La Recherche de Chamillart* a été publiée par notre très distingué collègue M. A. du Buisson de Courson. (*Caen, Delesques, 1887*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sons qu'il pourra éviter des démarches souvent fort longues et difficiles, les documents qui nous ont servi étant dispersés dans différents dépôts publics. Parmi les manuscrits inédits privés, nous devons citer le précieux nobiliaire normand de feu M. Olive, que M. de Juvigny a bien voulu nous permettre de consulter, il y quelques années, avec une obligeance dont nous lui exprimons ici toute notre gratitude. En entreprenant ce travail, nous ne nous sommes pas attaché à examiner si toutes les personnes indiquées avaient fait souche de noblesse, — en cela nous nous écartons des vues de Chamillart, — mais cette préoccupation nous eût conduit beaucoup plus loin que ne le comportait notre cadre ; nous nous sommes simplement borné à recueillir les noms de ceux qui, de 1674 à 1790, dans la généralité de Caen, ont obtenu un privilège paraissant leur ouvrir des droits à la noblesse héréditaire.

Rappelons, néanmoins, que les titulaires d'offices nobles, supprimés en 1790, ont été considérés par le Conseil du Sceau comme morts revêtus de leurs charges (Cf. Borel d'Hauterive. — *Annuaire de la Noblesse* 1876, p. 387) ; enfin, un certain nombre de ces anoblissements n'était que la confirmation d'une noblesse ancienne.

Les renseignements indiqués comme provenant des Archives du Calvados, sans autre mention, ont été puisés dans le fonds de l'Intendance.

G du Boscq de Beaumont.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ABAQUESNÉ. — *D'azur à une fasce d'or accompagnée de 3 étoiles de même, 2 et 1.*

René Abaquesné, conseiller et procureur du Roi en l'élection de Valognes, fut anobli par lettres données à Versailles en mars 1715. Philippe-François-Henri A., seigneur et patron de Parfouru-sur-Odon, son fils, né en 1742, fut conseiller maître à la cour des comptes, aides et finances de Normandie, de 1764 à 1787, époque où il reçut des lettres de conseiller honoraire. (*Armorial de France, registre 7, Firmin Didot, 1873*).

ADOUBEDENT. — *De gueules à 3 croissants d'argent, 2 et 1.*

Hervé Adoupdan (*sic*), écuyer, s[r] de Rouville, servait en 1694 dans les gardes du corps de Monsieur. Cette famille se disait originaire d'Ecosse. Jacques Hervé Adoubedent, s[r] de Rouville, Bouttemont, et des Pieux, en partie, capitaine d'infanterie garde-côte, fut nommé, le 15 février 1778, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie du parlement de Rouen, « en considération des services de sa famille, tant dans la magistrature, que dans les troupes de Sa Majesté ». Il mourut le 24 juin 1781, revêtu de sa charge, et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame-des-Pieux. Son fils, Jean-Charles-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

François, né en 1731, gendarme de la garde, épousa en 1754, Mlle Le Scellière de Grimesnil, fille de Guillaume, vicomte de Cherbourg. Il le devint lui-même en 1771, et fut pourvu, le 28 mai de la même année, d'un office de conseiller au conseil supérieur de Blois, puis, le 29 septembre, d'un semblable office au conseil supérieur de Bayeux. Il trépassa le 18 mars 1773, et fut enseveli dans l'église Saint-Loup de Bayeux. (*Bibl. Nat. Mss. Chérin, vol. 2*).

Lettre de décès de M. Adoubedent de Rouville, mort le 7 avril 1827 à Montsouris. Il laissait une veuve et un fils, Timoléon. Ses deux frères étaient, l'un chef d'escadron d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur; l'autre, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. (*Bibl. Nat. Mss. Pièces originales, vol. 10*).

ALLAIN. — *D'argent à 3 merlettes de gueules et un chef d'azur chargé de 3 molettes d'or.* (*D'Hozier. Armorial général. — Normandie, Caen*).

Antoine et Scipion Allain, frères, s^rs^ de Barbières et de Bombanville, qui paraissent être descendus d'un anobli de 1610, furent confirmés dans leur noblesse en 1676. (*Arch. du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

ANCELIN. — *D'azur à 3 fasces d'or.*

Jacques Ancelin, s^r^ de la Hogue (*alias* Hougue), premier capitaine des bourgeois de Caen, gendarme de la garde en 1642, fut anobli en juin 1697, par lettres enregistrées le 19 décembre, (règlement d'armoiries du 4 juin 1697); fils de Pierre Ancelin

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et de Catherine de la Roque, il épousa Elisabeth Collet, dont il eut trois garçons et deux filles : Pierre-Jean, capitaine au régiment de Normandie ; Louis, capitaine au régiment de la Reine ; Catherine et Elisabeth. (*Nouveau d'Hozier et Archives du Calvados*).

En 1730, le sieur Ancelin de la Hogue, confirmé en 1715, n'avait qu'une fille. (*Etat des anoblis du règne de Louis XIV sujets à confirmation pour l'avènement de Louis XV. — Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

ANDREY. — *De sable au sautoir (croix de Saint-André) d'argent accompagné de 2 croissants du même, l'un en chef, l'autre en pointe, et de 2 molettes d'éperon d'or posées une à chaque flanc.*

Famille condamnée par Chamillart et rétablie en 1675 dans la personne de Charles-Claude Andrey, capitaine dans le régiment de Picardie, puis lieutenant de roi à Carentan, qui épousa en 1679 Marie-Madeleine de Fontaine, d'où :

Francois-César Andrey, seigneur de Fontenay et de Baudienville, dans la paroisse de Sainte-Mère-Église, et de Neuville-au-Plain, mousquetaire, puis lieutenant au régiment du Maine, marié en 1729 à Charlotte-Thérèse du Mesnil-Eurry ; et Louis-Charles-Claude Andrey de Fontenay, commissaire ordinaire d'artillerie, chevalier de Saint-Louis. (*Armorial d'Hozier*).

ANDREY. — Pierre Andrey des Pommerais, seigneur de la Lande, était, en 1782, président des trésoriers de France au bureau des finances de la généralité de Caen, et doyen des conseillers du

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

bailliage et siège présidial de la même ville. (*Arch. du Calvados*, *E Suppl. 329*).

ANFRIE. — *Paroisse Saint-Loup de Bayeux.* 25 janvier 1791. — Mariage de Pierre-Michel Anfrye (*sic*), écuyer, sr de la Poterie, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, pensionnaire du Roi, fils de feu Charles Anfrie, écuyer, doyen des substituts du procureur général du Grand Conseil, et de feu Marie-Anne Perrette Hainfray, avec Madeleine-Pétronille Léonard des Isles.

ANGOT. — *De sable à une étoile d'argent, parti d'or à une jumelle d'azur.*

Nicolas Angot, capitaine d'une compagnie de milice à Valognes, fut anobli en juin 1715. (Règlement d'armoiries du 25 juin 1715). (*Nouveau d'Hozier*).

ANGOT. — *D'azur à la bande d'or chargée de 3 ancres de gueules et accompagnée de 2 étoiles d'argent posées, l'une en chef et l'autre en pointe.* (*Cachet.*)

Les enfants de M. Angot du Coisel, mort revêtu d'une charge de conseiller notaire secrétaire du Roi près le Grand Conseil, qui habitaient Caen et Falaise, présentèrent, le 7 février 1742, une requête au Juge d'armes afin d'obtenir un règlement d'armoiries. La minute du règlement qui a sûrement existé, — la requête étant de l'écriture du secrétaire de d'Hozier, (*Nouveau d'Hozier*), — a disparu, mais nous avons, sur une lettre, l'empreinte du cachet qui en est résulté. Ces armes sont, d'ailleurs, celles de Jean-Julien Angot des Rotours, né

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

le 2 juin 1773, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, créé baron par lettres registrées à la cour de Paris le 6 janvier 1817, et de François-Mathieu Angot des Rotours, né à Falaise le 17 juin 1768, chevalier de Saint-Louis, administrateur de la manufacture des Gobelins, qui reçut également le titre de baron par lettres registrées à la cour de Paris le 25 novembre 1820. (*Bibl. Nationale. Mss. Fr. 31774*).

ANJOU (D'). — *D'argent à 2 chevrons coupés de gueules, accompagnés de 3 grappes de raisin au naturel posées, 2 en chef et l'autre en pointe.*

Arrêt du Conseil, Sa Majesté y étant, et de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, maintenant Pierre d'Anjou, écuyer, s[r] de Montfiquet et de Briqueville, dans sa noblesse d'extraction, et révoquant toutes sentences contraires (Paris, 19 août 1718). Rappel d'une ordonnance de Foucault, intendant de la généralité de Caen, du 20 juillet 1702, déchargeant Julien d'Anjou, écuyer, s[r] de Montfiquet, de l'assignation donnée à la requête du préposé à la recherche des usurpateurs du titre de noble. (*Nouveau d'Hozier*).

ANNIÈRES (DES). — *Fascé et contrefascé d'or et de gueules de 4 pièces.*

Pierre des Annières, s[r] de Fontenelle, conseiller du Roi, receveur des tailles à Caen, fut anobli en mai 1697, par lettres registrées le 19 décembre. Fils de Mathurin des Annières et de Barbe Lonlay, il épousa Marie Bazin dont il eut trois fils : Jacques-Pierre, Jacques et Jean-Baptiste-Robert.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

17 juillet 1753. — Mariage, dans l'église de Poussy, de Jacques-Pierre des Anières, écuyer, sr de Jurques, seigneur et patron en partie de la paroisse de Chicheboville, et seigneur suzerain de Bellengreville et Blecqueville, fils de Pierre des A., écuyer, sr des Fontenelles et de Marie Bazin, avec Louise, fille de feu François des Rotours, écuyer, et de feu Louise de Percy. (*Nouveau d'Hozier et Arch. du Calvados, E Suppl. 326).*

Aubry. — *D'azur à 3 pals d'or chargés chacun d'un trèfle de sable.*

François-Louis Aubry, écuyer, seigneur de Trungy, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Bayeux, fut pourvu d'une charge de secrétaire du Roi vers 1694. Il fit enregistrer ses armes en 1696 à l'Armorial général.

Jean-Baptiste-Louis Aubry, écuyer, seigneur de Trungy, son fils, fut aussi receveur des tailles. Il épousa, vers 1717, Françoise Le Maigre de Lan, dont une fille, Julienne-Françoise, mariée à M. d'Antignatte. (*Renseignements particuliers*).

Augier. — Le 24 février 1767, le sieur Augier d'Angerville, conseiller auditeur en la cour du parlement de Rouen, fit enregistrer ses lettres de noblesse au bureau des finances de Caen. (*Archives du Calvados, Bureau des Finances*).

Bachelier. — Antoine Bachelier était trésorier de France à Caen en 1680. (*Arch. du Calvados, E Suppl. 261).*

Bachelier (Le). — 26 juin 1737. — Enregistrement, au bureau des finances de Caen, des lettres de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

noblesse accordées en avril 1721, registrées en mai 1729, à Jean-Baptiste Le Bachelier, sr des Vigneries, (du diocèse de Coutances), gendarme de la garde, père d'un fils unique. Ses père et aïeul avaient servi. (*Nouveau d'Hozier*).

Bacilly (de). — *D'azur à 2 trèfles d'argent, coupé de gueules à une croix potencée d'or.*

Bertrand de Bacilly (*alias* Bacilli), gentilhomme ordinaire de la grande vénerie du Roi, fut anobli par lettres de janvier 1698. — Règlement de Charle (*sic*) d'Hozier du 14 février 1698. (*Nouveau d'Hozier*).

Bailleul (de). — *Parti d'hermines et gueules au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

Jean de Bailleul, sr de Valdri, originaire de Bayeux et mousquetaire noir, fut anobli en août 1697. Il mourut sans enfants, le 5 mai 1705. (*Nouveau d'Hozier*).

Bailleul (de). — *Parti d'hermines et gueules à 2 épées d'or passées en sautoir, les pointes en haut, brochant sur le tout.* (*Lettres patentes*).

Louis-François de Bailleul, mousquetaire gris, de la même famille que le précédent, fut anobli en 1745. Il ne laissa que trois filles : la baronne de Wimpffen, la marquise de Saffray et la comtesse d'Albignac. (*Nouveau d'Hozier*).

Barbey. — *D'azur à 2 bars adossés d'argent, et un chef de gueules, chargé de 3 besans d'or.*

Vincent Barbey, avocat aux juridictions royales de Valognes en Cotentin, fut pourvu de la charge

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie établie près la cour des aides de Clermont-Ferrand, par lettres du 24 mai 1756. (*Bibl. Nationale, Mss. Carrés d'Hozier, vol. 57*). Son règlement d'armoiries dressé par Louis-Pierre d'Hozier, est du 25 octobre 1765. (*Nouveau d'Hozier*). Il avait deux fils : Jean Barbey, écuyer, sieur des Tesnières, et N. Barbey, écuyer, sieur du Mottel, qui, en 1771, habitaient Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ce Vincent Barbey est l'ancêtre de Jules Barbey d'Aurevilly. Ajoutons qu'en 1789, une dame Barbey, de cette famille, se fit représenter à l'assemblée des nobles du bailliage du Cotentin pour son fief de Taillepied, quart de haubert relevant du Roi à cause de sa vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et s'étendant aux paroisses de Pierrepont, Neuville et Fresville. (*Cf. 21e vol. des Mémoires publiés par la Société d'Archéologie de la Manche, pp. 79 et suiv.*).

Barbou. — *D'or à la bande de sable.*

Règlement de Charles d'Hozier, en vertu de lettres données à Versailles en août 1697, confirmant Jaques (*sic*) Barbou, sr de Plémarest, demeurant à Valognes, maréchal des logis de Monsieur, duc d'Orléans, en la même qualité d'écuyer et de noble que Sa Majesté avait accordée à Robert Barbou, son père, par lettres de septembre 1644; l'anoblissant de nouveau en tant que besoin, lui permettant de changer les armoiries qui avaient été concédées à son père, et de porter à l'avenir celles de l'ancienne famille de Barbou, de laquelle il est issu, et de laquelle était Renaud Barbou, garde de la prévôté de Paris et

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

bailli de Rouen en 1270 (19 août 1697). (*Nouveau d'Hozier*).

Le sieur Barbou de Plémarest avait eu quatre fils : l'aîné, chevalier de Saint-Louis et commandant du régiment de Louvigny en 1715 ; le second, tué à Malplaquet, il servait depuis 10 ans comme capitaine dans le même régiment ; le troisième, également capitaine dans le dit régiment. Ils étaient seigneurs de Querqueville et furent confirmés dans leur noblesse par lettres enregistrées le 29 mai 1716. (*Archives du Calvados*). — Les originaux de leurs lettres de noblesse sont au musée de Saint-Lô.

Barthélemy. — Nicolas Barthélemy, s[r] de la Hastenerie, d'Isigny, (élection de Bayeux), anobli depuis 1680, était mort sans enfants en 1715. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Bas (Le). — *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 coquilles de même.*

Georges Le Bas, seigneur et patron de Cambes, près Caen, fut secrétaire du Roi de 1676 à 1696. Il épousa, le 19 juillet 1689, Salomé Le Marchand. Leur fille Isabelle se maria, le 25 juin 1691, avec Pierre de Mathan.

Georges Le Bas mourut à 85 ans, doyen des conseillers du présidial de Caen, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Cambes, sous le crucifix, le 2 mai 1722, en présence de Louis Le Bas, écuyer, vicomte de Caen, de Jacques Le Bas, chanoine de Bayeux, et de François Le Bas, seigneur et patron de Fierville. (*Arch. du Calvados, E Suppl.* 497 *et Mss. Olive*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Basnage. — *D'azur à 3 chevrons d'or.*

Benjamin Basnage, pasteur protestant à Sainte-Mère-Eglise, fut anobli en juillet 1650. Ses deux fils, Antoine, sr de Saint-Gabriel et Flottemanville, pasteur à Bayeux, et Henri, sr de Franquesnay, avocat à Rouen et célèbre jurisconsulte, reçurent, en janvier 1675, des lettres de confirmation registrées le 29 avril suivant. (*Olive*).

Baupte (de). — *D'azur au lion d'or langué et onglé de gueules, accompagné de 6 merlettes d'argent, 3 en chef, 2 en flanc, 1 en pointe.*

Jean de Baupte, de la paroisse d'Ecrammeville, près Bayeux, qui naquit le 3 mars 1686, fut reçu conseiller notaire secrétaire du Roi près le Grand Conseil, par provisions registrées le 4 mars 1747. Il avait épousé Renée Hébert, fille de Gilles, écuyer, sieur de Beaumer, et mourut, revêtu de son office, le 5 février 1771, laissant pour héritiers ses petits enfants : Jean-François-Henry de Baupte, écuyer, seigneur et patron de Moon ; Louis-Charles de Baupte, écuyer, et Marie Geneviève de Baupte, issus de François de Baupte, sieur de Beaumer, mort le 10 juin 1749, et de Marie-Gillette Bauquet, dame de Moon, décédée le 30 juin 1749.

Le règlement d'armoiries de d'Hozier, du 8 novembre 1753, n'existe plus en minute, bien qu'il y soit fait allusion dans le *Nouveau d'Hozier* (dossier *de Baupte*). Nous en avons publié le texte, d'après une copie de l'époque, dans la *Revue des Questions Héraldiques* (no du 25 novembre 1904).

Bayeux. — *De gueules à 3 baïonnettes d'argent, la pointe en bas et la poignée d'or, 2 et 1*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Isaac Bayeux, s[r] d'Espron, ancien officier de cavalerie et bourgeois de Caen, fils de Jean, avocat, et de Madeleine Le Sens, fut anobli en août 1697 (*alias* juillet 1698), par lettres registrées le 23 décembre 1698. Il mourut célibataire vers la fin de 1701.

Samuel Bayeux, son cousin germain, avocat aux bailliage et siège présidial de Caen, fut également anobli en octobre 1702 (mêmes armes). (*Nouveau d'Hozier et Archives du Calvados*).

Beauchef. — *D'or à une bande de gueules chargée de 3 quintefeuilles d'argent et accostée de 2 étoiles d'azur.*

Règlement d'armoiries du 3 juillet 1769 en faveur François-Pierre-Jean-Baptiste Beauchef, chevalier, seigneur et patron de Servigny, Boisroger, etc., conseiller du Roi, maître ordinaire en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, fils unique et héritier de N. Beauchef de Valjoüas, conseiller du Roi, correcteur honoraire en la même cour: (*Nouveau d'Hozier*).

M. Beauchef de Servigny vota en 1789 avec les nobles du bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin. (*Archives de la Manche*).

Beaufils. — Charles-François Beaufils, s[r] de Romainville, de Coutances, fils de Michel, anobli en 1643 et confirmé en 1687, était mort en 1730, ne laissant qu'une fille mariée. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Beaugrand. — Le sieur des Aulnes-Beaugrand, de Quettehou, élection de Valognes, anobli anté-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

rieurement à 1715, était, à cette époque, officier du duc d'Orléans. (*Archives du Calvados*).

Beauvallet (de). — *De sable à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout d'or, et surmonté d'un brochet d'argent.*

Nicolas de Beauvallet, de Saint-Vaast, fut anobli par lettres registrées le 11 mars 1703. Il vivait encore en 1715. (*Archives du Calvados*).

Bellétoile (de). — *D'azur à une étoile d'argent.*

Gilles de Bellétoile du Motet (*alias* du Motel), chevalier de Saint-Louis, ci-devant sous-brigadier de la 2e compagnie des mousquetaires (noirs), fut anobli en septembre 1776. Son règlement d'armoiries est du 18 février 1777. — Famille d'Avranches. (*Nouveau d'Hozier*).

Bernard. — Les descendants du sieur Bernard de Rondeville, de Saint-Lô, anobli en 1646 et confirmé postérieurement à la recherche de Chamillart, étaient inconnus en 1730. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Beron (de). — *D'or à 3 merlettes de sable.* (*Armorial général*).

Pierre de Beron, seigneur et patron de Gourfaleur, demeurant à Saint-Lô, d'une famille anoblie en 1655 et confirmée en 1676, paya la taxe de confirmation en 1728. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Blancard. — *De sable à la croix alaisée d'argent, cantonnée de 4 tours d'or posées chacune sur 2 socles d'argent.* (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

M. Blancard, sr d'Alaincourt, de Caen, d'une famille réhabilitée en 1654, paya la taxe de confirmation en 1728. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

BLANCHARD. — *D'azur à une fasce d'or accompagnée de 2 molettes d'argent en chef, et en pointe d'un monde d'or croisé et cintré de même.*

Thomas Blanchard était trésorier de France à Caen en 1696. (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

BLESSEBOIS. — *D'argent à une bande d'azur chargée de 3 roses d'or, et une bordure de gueules chargée de 8 besans d'argent.*

Thomas-Gaspard-Jacques Blessebois, écuyer, sr de la Garenne, demeurant à Paris, et Joseph-Nicolas Blessebois, écuyer, seigneur et patron de Meslé, demeurant à Caen, enfants de feu Jacques B., sr de la Garenne, mort revêtu d'un office de conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie près la cour du parlement de Rouen, dont il avait été pourvu par provisions du 24 février 1736, firent régler leurs armes par d'Hozier le 9 février 1750. (*Nouveau d'Hozier*).

BLOUET. — MM. Blouet de Cahagnolles, père et fils, furent trésoriers de France à Caen au XVIIIe siècle. (*Archives du Calvados*).

BODINET. — M. Bodinet, sr de Menneville et de la Fresnée, d'une famille de Caen anoblie sous Louis XIV, paya la taxe de confirmation en 1728. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

BOISROGER (DE). — Voir GAULTIER.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Boissel. — *De gueules à 3 losanges d'argent.*

Louis Boissel, s^r de la Bréholle, conseiller du Roi aux bailliage et vicomté de Cotentin, fut anobli en juillet 1699. — Règlement d'armoiries du 31 juillet. (*Nouveau d'Hozier*).

Bonde (de la). — *D'hermines à une croix de gueules.*

Henri-François de la Bonde, vicomte de Torigni, fut anobli en août 1697.

Charles-François, s^r d'Herville, son frère, fut reçu trésorier de France au bureau des finances de Caen, le 6 septembre 1688. L'*Armorial général Mss.* lui donne pour armes : *D'azur à une rivière d'argent posée en bande.* Charles-François, s^r d'Herville, son neveu, fils de Henri-François, et seigneur de Rupierre et Biéville, du chef d'Anne Morant, sa mère, fut reçu trésorier de France en place de son oncle, le 18 septembre 1721, puis président en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, le 5 novembre 1724. Il mourut, revêtu de sa charge, le 30 janvier 1750.

Marie-Françoise, sa fille, dame de Rupierre et Biéville, fut mariée, le 25 mai 1752, à Thomas-Charles Morant, comte de Penzès, maréchal-de-camp. (*Olive*).

Bonnel. — *De sable à 3 bonnets d'argent.*

Etienne Bonnel, s^r de Cantebrun, Fresnay-Saint-Gabriel (fief du Roi), etc. lieutenant-colonel du régiment de milice de Maisons, fut, en septembre 1711, confirmé dans la noblesse accordée en 1644 à Louis Bonnel, son aïeul. — Règlement de d'Hozier du

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

19 septembre 1711. — Enregistrement du 16 mars 1712. (*Nouveau d'Hozier et Mss. Olive*).

Boscq (du). — *D'azur* (alias *de gueules*) (1) *à la croix échiquetée d'argent et de sable de 2 traits, cantonnée de 4 lions d'or.*

Thomas du Boscq, sr du Breuil, conseiller du Roi, receveur des tailles à Bayeux, anobli en juin 1697, par lettres registrées le 4 novembre, (règlement d'armoiries du 22 juin), eut de Perrette Le Cocq, entre autres enfants : Thomas-François, seigneur de Beaumont, gouverneur du château de Pont-Rémy en 1742 ; Pierre-Claude, capitaine au régiment de Bourgogne-Infanterie, qui eut une jambe emportée par un boulet à la bataille de Malplaquet, et mourut des suites de cette blessure ; Jean-Baptiste, receveur des tailles en 1721, et deux filles religieuses de la Charité.

Un fils de Jean-Baptiste, Michel, seigneur et patron de la Lande-sur-Drome, fut, le 30 août 1775, nommé secrétaire du Roi près le Grand Conseil, charge qu'il posséda jusqu'à la Révolution. (*B. N. Mss. P. O. vol. 423 ; Archives Nationales : Grand Conseil, et Archives du Calvados*).

Boucan (de). — Le sr de Boucan, fils de Louis, anobli en 1645 et confirmé en 1695, était inconnu à Vire en 1730. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Boucher (Le). — *D'argent au chevron d'or accompagné de 3 têtes de boucs de sable.*

M. Le Boucher, sr de Valfleurs, était secrétaire

(1) *Cf. B.N. Mss. Armorial général. — Normandie, Caen, p. 183, n° 317, (7-30 août 1697).*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

du Roi à Granville en 1771 ; lui ou son fils vota avec les nobles du bailliage de Coutances en 1789. (*Olive*).

Bouillon (du). — Sur l'état des anoblis depuis 1715 dressé en 1771, figurent M. du Bouillon, ancien capitaine d'infanterie, demeurant à Saint-Malo, et son frère cadet, à Coutances. (*Arch. du Calvados*).

Boulot. — *D'azur à 6 besans (ou boules) d'or en bande ; au chef d'argent chargé d'une croix de sable.* (*Armorial général*).

Simon Boulot, professeur de médecine à Paris, fut anobli en août 1647. Simon, s^r de Cahagnes et bourgeois de Bayeux, son fils, fut confirmé dans sa noblesse par lettres de juin 1698, registrées le 10 avril 1699. Il avait 7 enfants en 1715. (*Mss. Olive et Archives du Calvados*).

Bourdon. — *D'azur à 4 bourdons d'or appointés et posés en croix.*

Denis Bourbon, s^r de la Croix, conseiller du Roi, receveur de tailles à Coutances, fut anobli en août 1696, par lettres registrées le 4 novembre. Il était fils de Thomas B. et de Guillemette Gohier, de la paroisse d'Hambye, et se maria deux fois, avec Marie Bucaille et Jeanne Gentil. Il eut un fils, Nicolas, d'abord officier dans l'armée de Piémont, puis receveur des tailles en 1715, et trois filles. (*Arch. du Calvados*).

Une liste d'anoblis taxés pour confirmation, dressée en 1771, mentionne, dans l'élection de Cou-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tances, M. Bourdon, receveur des tailles et secrétaire du Roi.

Bourguignon (Le). — *De gueules au chevron d'or accompagné en chef de 2 croissants, et en pointe d'une rose, le tout d'argent ; au chef de même chargé de 2 branches d'olivier entrecroisées de sinople.* Casque surmonté d'*un miroir au naturel, ayant sa bordure d'or à pied.* Devise : *Unanimi voto.*

Constantin Le Bourguignon, s^r^ du Perré et de Lisle, avocat du Roi, puis lieutenant général du bailliage et siège présidial de Caen, fut anobli en 1776. (Règlement d'armoiries du 2 août).

De son mariage avec Françoise des Champs, il eut un fils, Jacques-François, seigneur du Mesnil-Richard, président trésorier de France à Caen en 1771, époux de Françoise-Charlotte-Félicité Le Vaillant des Iles, dont postérité.

Jacques Le Bourguignon, de la même famille, fut procureur du Roi au bureau des finances de Caen en 1745. Louis-Gustave Le Bourguignon de Blamont, leur parent, était aussi trésorier de France à Caen en 1774. Ils avaient pour armes : *De gueules au chevron d'or accompagné de deux croissants du même en chef et d'une rose d'argent en pointe. (Ex libris).*

Un autre parent, M. Le Bourguignon du Perré de Lisle, avocat au présidial de Caen, fut également anobli sous Louis XVI. Il prit pour armes : *D'azur à 3 bourguignotes (casques) en profil, d'argent.* (*Archives du Calvados*).

Breton (Le). — *D'argent au chevron de sable accompagné de 3 mouchetures d'hermines de même.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jean-Baptiste Le Breton, conseiller du Roi aux bailliage et siège présidial de Coutances, fut anobli en 1700. (Règlement d'armoiries du 15 juillet).

Lui ou ses enfants habitaient Bayeux en 1730. (*Archives du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

BROHIER. — *D'azur au sautoir d'or accosté de 4 roses d'argent.*

Jean Brohier, s[r] des Grandies, du diocèse de Coutances, officier de la duchesse d'Orléans, fut anobli en 1700, par lettres registrées le 17 mai. (*Arch. du Calvados*).

BROUARD. — *D'azur à un chevron accompagné en chef de 2 roses, et en pointe d'un croissant; le tout d'or.*

Renault Brouard, s[r] de la Motte, conseiller du Roi, lieutenant général du bailliage de Vire, maire perpétuel de la dite ville, fit, en 1696, enregistrer ses armes à l'Armorial général.

En 1771, Jean-Jacques Brouard de la Motte, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, et Jacques-François Brouard de Clermont, lieutenant général du bailliage de Vire, oncle et neveu, demeuraient à Vire et étaient sujets au droit de confirmation, comme appartenant à une famille anoblie depuis 1715. (*Arch. du Calvados*).

BRUN (LE). — *Coupé de gueules et d'or, au lion de l'un en l'autre.* Cimier : *Tête de levrette d'argent, bouclée de même et accolée de gueules.* Supports : *2 levrettes de même.* Devise : *Avis et armis.* (*Brevet d'armoiries registré au bureau des finances de Caen, pour M. Le Brun de la Franquerie, en mars 1782*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Claude Le Brun, s[r] de la Rousselière. conseiller assesseur au bailliage d'Avranches, fut anobli en 1645.

Gilles Le Brun, s[r] de la Franquerie, de la même famille, fut anobli en 1720 et s'établit en Bretagne. Il portait : *D'azur au lion d'or surmonté d'un croïsseur d'argent accosté de 2 étoiles d'or.*

Gilles-Jean-Marie Le Brun, s[r] de la Franquerie, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps, de la famille de Claude et petit neveu de Gilles, fut anobli en 1782.

Brun (Le). — *D'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 coupes d'argent, 2 et 1.*

Paul Le Brun, s[r] de la Sennière, secrétaire du Roi près le parlement de Grenoble vers 1771, demeurant à Saint-Sauveur-Lendelin, épousa en 1731 Louise Lecrosnier. Il fut le père de Charles-François Le Brun de Grillon, écuyer, député du Tiers pour la ville de Dourdan aux Etats généraux, plus tard 3e consul, puis duc de Plaisance. Les armes ci-dessus sont celles que prit son autre fils Jean-Baptiste Le Brun de Rochemont, lorsqu'il fut créé comte et pair par lettres registrées en la cour royale de Paris, le 21 mai 1818. (*Bibl. Nat. Mss. Fr. 31, 774, et Renault.* — *Revue Monumentale de l'arrondissement de Coutances.* (*Annuaire de la Manche 1856, p. 61*).

Bruslé. — *D'or à 3 charbons ardents de gueules, posés 2 et 1.*

Philippe Bruslé était trésorier de France à Caen en 1696. (*Armorial général*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

CABIEUL. — *D'argent au chevron d'azur accompagné de 3 coquilles de sable; au chef de gueules chargé d'un lion passant d'or, armé et lampassé de gueules.*

Charles Cabieul, seigneur patron de Joganville, conseiller du Roi, président en l'élection de Carentan, reçut en janvier 1698 des lettres confirmatives de la noblesse accordée en avril 1648, à Pierre, son père, aussi président en l'élection de Carentan. (*Nouveau d'Hozier*).

En 1728, M. Cabieul de Joganville (*alias* Juganville), paya la taxe de confirmation. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

CANTEIL. — *Echiqueté d'azur et d'or de 5 traits, au chef d'argent chargé d'une aigle naissante au vol abaissé de sable.*

Vincent Canteil, seigneur de Condé-sur-Seulle, fut reçu secrétaire du Roi honoraire le 24 janvier 1729.

En 1757, Gilles de Canteil, écuyer, seigneur et patron de Condé-sur-Seulle, était lieutenant général de police au bailliage de Caen.

En 1789, MM. de Canteil, seigneurs de Saint-Laurent et de Condé, votèrent avec les nobles du bailliage de Bayeux. (*Archives du Calvados*).

CANTEL. — *De gueules à 3 croisettes d'argent, au chef de même, chargé de 3 hermines de sable.*

Floxel Cantel, s[r] de Vaugréard, de Teurteville-au-Bocage, élection de Valognes, fut anobli en 1653 et confirmé par autres lettres en 1701. Ses deux fils avaient été tués au service. En 1730, il n'avait laissé qu'une fille.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Cantilly (de). — Le *Mss. 159 de la Bibliothèque de Caen* indique Jean de Cantilly comme ayant été anobli en 1677. Cette famille était inconnue à Avranches en 1750.

Capelain (Le). — *D'azur au chevron d'or.*

Guillaume Le Capelain, sr du Parc, conseiller du Roi en l'élection de Valognes, fut anobli en janvier 1698.

« C'est, dit une note de 1715, un grand chasseur qui vit noblement. » (*Archives du Calvados*).

Il paya la taxe de confirmation en 1728. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Capre. — *De gueules à une chèvre saillante d'argent.*

François Capre était trésorier de France à Caen en 1696. (*Armorial général*).

Cartel (Le). — *D'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 croissants d'argent, 2 et 1.*

Gilles-François Le Cartel, sr de Franqueville, conseiller assesseur aux bailliage et vicomté de Carentan, fut anobli en juillet 1699, par lettres registrées le 5 février 1700. (*Nouveau d'Hozier*).

En 1715, vivaient à Hiesville, la veuve de G.-F. Le Cartel et ses fils majeurs. (*Archives du Calvados*).

Ceron. — *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même.*

François Ceron était trésorier de France à Caen, le 5 juin 1690, et mourut le 30 septembre 1708. (*Mss. Olive et Armorial général*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

CHAGRAIN. — Le sieur Chagrain des Nots, confirmé dans sa noblesse en 1717, était inconnu à Valognes en 1730. *(Mss. 159 de la Bibl. de Caen).*

CHAMPION. — Ecartelé : aux *1 et 4, d'argent au lion de sable accompagné en pointe et à dextre d'un fer de moulin de même* (Champion) ; aux *2 et 3, d'azur à 3 fasces d'argent* (Vierville).

Claude Champion, s[r] de Crespigny, de Vierville-sur-Mer, élection de Bayeux, fut maintenu dans sa noblesse par arrêts de la Cour des Aides, les 9 août 1674 et 13 août 1675. (*Olive*). Famille devenue anglaise depuis la révocation de l'Edit de Nantes. (*Cf. Burke. — Peerage and Baronetage*).

CHAMPS (DES). — *D'argent à une bande d'azur chargée de 3 toupies d'or.* (*Armorial général*).

Famille maintenue par ordonnances de MM. de Foucault et de Vastan, intendants de la généralité de Caen, en date des 20 mai 1697 et 13 septembre 1731. (*Archives du Calvados*).

CHANOINE (LE). — *D'argent au chevron de sable accompagné de 3 merlettes de même.* (*Cachet*).

Charles-Louis Le Chanoine, s[r] du Manoir, président en l'élection et grenier à sel de Bayeux, et maire de cette ville, mourut revêtu d'une charge de secrétaire du Roi, le 10 septembre 1758. (*Archives du Calvados*).

CHAPPEDELAINE (DE). — Le s[r] de Chappedelaine, procureur du Roi de la maréchaussée de la généralité de Caen, fut anobli en 1786. Il était âgé de 62 ans et célibataire. (*Archives du Calvados*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

CHASOT. — *D'azur à un pal bretessé et contre bretessé d'or, et un chef de gueules semé de besans d'argent.*

Jean-Anne et Anne-Jean-Pierre Chasot, père et fils, furent trésoriers de France à Caen. Le premier était en charge en 1698, époque où il fit enregistrer ses armoiries, et le second, en 1736. Il fut inhumé à Allemagne, le 7 janvier 1751, âgé de 75 ans. (*Arch. du Calvados, E Suppl. 27 et 351*).

CHANDEL. — *D'azur à un chevron accompagné en chef de 2 flammes, et en pointe d'une merlette, le tout d'or.*

Simon-Louis Chandel de Valanville était trésorier de France à Caen en 1696. (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

CHEVALIER (LE). — *D'or à une martre de sable armée et couronnée de même, surmontée d'une épée de gueules en pal, la pointe en haut.* (*De Magny. — Nobiliaire de Normandie*).

Pierre Le Chevalier, s[r] de la Martre, d'Avranches, ancien lieutenant de dragons, chevalier de Saint-Louis, ancien major général des troupes et milices du Cap, (Ile de Saint-Domingue), fut reçu secrétaire du Roi en 1787. (*Olive*). Il avait épousé Suzanne-Françoise de Launay, dont postérité.

CHEVALIER (LE). — Olivier Le Chevalier, avocat au parlement de Paris, fut reçu trésorier de France au bureau des finances de Caen, le 16 juillet 1755, et mourut le 14 mai 1764. Jacques-Ignace-Olivier, s[r] du Clos-Fortin, son fils et successeur, fut reçu le 28 septembre 1764. (*Olive*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Choisne (Le). — *D'hermines au lambel de sable de 3 pendants.*

Famille maintenue dans les élections de Vire et de Coutances, par ordre des commissaires généraux députés par le Roi pour la recherche des usurpateurs de noblesse, par déclarations des 9 août 1695 et 4 septembre 1696. Elle descendait de Thomas Le Choisne, sr de Cottigny, anobli en octobre 1401.

M. le Choisne de Torcy (*alias* Tercy), gendarme de la garde, fut anobli le 6 juillet 1719. Il portait les armes des anciens Le Choisne. *(Olive).*

Christy. — *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 roses de même.*

Pierre Christy, sr de la Morinière, lieutenant particulier au siège présidial de Coutances, fut anobli en 1775, par lettres registrées le 17 juin 1777.

En 1787, M. Christy de la Morinière, seigneur d'Hauteville, vota avec les nobles du bailliage de Coutances. (*Arch. du Calvados*).

Clacy (de). — *D'argent à la croix alaisée de gueules cantonnée de 4 mouchetures d'hermine de sable.* (*Olive*).

Jean Louis de Clacy, sr de Cahagnes, fut réhabilité et paya une taxe de confirmation en 1698. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Clais (de). — Sur l'état des anoblis depuis 1713, dressé en 1771, figure M. de Clais, demeurant à Coutances. (*Arch. du Calvados*).

Clément. — *De gueules à un chef denché d'or.*

M. Clément de Fontenay était secrétaire du Roi

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et trésorier de France à Caen à la fin du XVIIe siècle. Son fils, Gilles Clément, chevalier, seigneur de Bourgeauville, conseiller du Roi en ses conseils et son envoyé extraordinaire en Allemagne, fit enregistrer ses armes en 1695 à l'Armorial général, (*Normandie, Caen*).

Comte (Le). — *D'azur à une colombe d'argent, éployée, becquée et membrée de gueules.*

Michel Le Comte, conseiller au présidial de Coutances, fils André, fils Guillaume, « présumé sorti de la famille de Bois-Roger-le-Comte », fut anobli en mars 1700, par lettres registrées le 22 mai. (*Nouveau d'Hozier*).

Conte (Le). — *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 étoiles de même.*

Jacques Le Conte, procureur du Roi en la vicomté de Torigni, fut anobli en 1700, par lettres registrées le 19 juin. (*Nouveau d'Hozier*).

Coq (Le). — *D'azur à 3 coqs d'argent.* (*Armorial général*).

Confirmation de noblesse et anoblissement nouveau en septembre 1643, pour Richard Le Coq, écuyer, s[r] de la Maugeraist (*sic*), fils Michel, fils Pierre, fils Pierre, qui tous, y compris le trisaïeul et le quartaïeul, ont exercé la profession des armes. Son bisaïeul Pierre, blessé au siège de Thionville (1558), dérogea en prenant à ferme la terre noble de Bérigny (près Saint-Lô).

René Le Coq, s[r] de la Maugeraie, de Bérigny, fils Richard, obtint en 1670 de nouvelles lettres con-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

firmatives de noblesse. Il était mort en 1730, ne laissant qu'une fille. (*Nouveau d'Hozier et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Coq (Le). — *De gueules au coq d'argent regardant une étoile d'or posée au canton dextre de l'écu.*

Gilles Le Coq, docteur en droit civil et canonique, conseiller du Roi, professeur de droit français en l'Université et avocat au présidial de Caen, fut anobli en juin 1700, par lettres registrées le 2 août. Il était fils de Nicolas Le Coq et de Barbe Le Gras. De son mariage avec Marie Blasne des Préaux, il eut deux garçons : Jean-Guillaume-François et Nicolas-François, et cinq filles : Suzanne-Thérèse, Marie-Anne, Barbe-Thérèse, Geneviève et Julienne. (*Archives de Calvados*).

Coq (Le). — *D'azur à la croix losangée d'or de 9 pièces.* (*Magny*).

Nicolas-François Le Coq, seigneur et patron de Beuville, Vaucelles, Houdeville, Rubercy et Outreval, époux de Marie-Madeleine-Luce Blasne des Préaux, était secrétaire du Roi honoraire en 1752. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Beuville, le 21 avril 1770, étant mort la veille à Saint-Sauveur de Caen, âgé d'environ 80 ans. (*Archives du Calvados, E Suppl. 683 et 698*). Malgré la différence d'armes, ce dernier serait, d'après M. Pierre Carel, (*Barreau de Caen*), un descendant de Gilles Le Coq, anobli en 1700.

Cotelle. — *D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de 2 croissants d'argent, et en pointe d'une rose du même.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Joseph-Bernardin Cotelle, écuyer, sr d'Outresoulle, avocat du Roi à Coutances, et Louis-Gilles Cotelle, écuyer, sr de Cathehoulle, petits-fils de Jean Cotelle, sr des Champs, pourvu le 2 juin 1684 de l'office de conseiller du Roi, notaire et secrétaire en sa cour des aides de Rouen, mort revêtu le 21 novembre 1697, firent confirmer leurs armoiries le 25 mai 1765. Une généalogie annexée prouve qu'ils descendaient de Guillaume Cotelle, sr de Cathehoulle, gentilhomme servant du Roi, qui avait été anobli en juillet 1653. Il forme le premier degré, et Joseph et Louis, le cinquième (*Nouveau d'Hozier*).

Cottard. — *D'or semé de mouchetures d'hermines, à une fasce de gueules.*

Nicolas Cottard, ancien chevau-léger de la garde, fut anobli par charte donnée à Versailles en août 1697. — Règlement d'armoiries du 19 août. (Au haut de la minute est écrit : « Généralité de Caen »). (*Bibl. Nat. Mss. P. O. vol. 874*).

Couran. — *D'azur à la colombe d'argent tenant à son bec un rameau d'olivier de sinople, au chef d'or chargé de 3 étoiles de* [*gueules*?]. (*Cachet*).

Joseph Couran, écuyer, avocat du Roi au bureau des finances, chambre des domaines, grande et petite voirie de la généralité de Caen, rendit en 1743 aveu au Roi du fief du Pled de l'Épée, (sergenteries nobles de la ville et banlieue de Caen). (*Bibl. Nat. Mss. N. A. F. 4214, p. 130*).

Couraye. — *D'azur au cheval d'or accompagné de*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

3 quintefeuilles du même, 2 et 1, et un chef d'or chargé de 3 roses de gueules.

François-Léonor Couraye du Parc, vicomte de Granville, fut anobli en mai 1778, par lettres registrées le 14 mai 1779. (*Nouveau d'Hozier*).

Courtois (Le). — N. Le Courtois, de Caen, nommé secrétaire du Roi en 1763, l'était encore en 1789. (*Almanach royal*).

Courtois (Le). — *Ecartelé aux 1 et 4, d'azur à la croix d'or cantonnée de 4 aiglettes d'argent; aux 2 et 3, de sinople, au chevron accompagné de 3 glands de chêne soutenus et feuillés, le tout d'or* (De Blais); *et sur le tout, d'azur, à 3 mûres versées et feuillées d'or.* (Le Courtois). — (*Cachet*).

Michel Le Courtois de Surlaville, né à Bayeux le 17 juillet 1714, fils de Thomas Le Courtois, avocat au bailliage et de Charlotte de Blais, était capitaine et chevalier de Saint-Louis en 1745. Il fut anobli en qualité de maréchal de camp, le 25 juillet 1762. Lieutenant général en 1781, il mourut à Paris, le 8 janvier 1796. (*Etats de services, Archives du Calvados*).

Couture. — Mathurin-Charles-Louis Couture, écuyer, s^r de la Pigacière, était, en 1744, conseiller secrétaire du Roi, juge royal, lieutenant particulier, civil et criminel du bailliage et siège présidial de Caen. (*Arch. du Calvados*).

Crespin. — *D'argent à 10 annelets de gueules (4, 3, 2, 1).* (*Olive*).

François Crespin *de* Neufbourg, trésorier de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

France au bureau des finances de Caen, fit enregistrer ses provisions le 19 décembre 1780. (*Archives du Calvados*).

Symphorien-Louis-Jacques Crespin, écuyer, s^r *du* Neufbourg, était gendarme de la garde en 1776.

DANIEL. — *Ecartelé aux 1 et 4, d'argent au pal losangé de sable; aux 2 et 3, d'argent au tigre passant de sable, et sur le tout, une étoile de gueules chargée d'un croissant d'or.*

M. Daniel, seigneur de Moult et de Martragny, d'une famille d'origine anglaise, confirmée dans sa noblesse en 1675, paya la taxe de confirmation en en 1728. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

DANOIS (LE). — *D'azur à un lion d'argent accompagné de 3 cœurs d'or.*

Jean-Auguste Le Danois, s^r de Beauvais, était greffier en chef du bureau des finances, chambre des domaines et voirie de la généralité de Caen en en 1696. (*Armorial général*).

DAROT. — Gabriel-Charles-Pascal Darot, s^r de Vaugoubert, gendarme de la garde, obtint, le 7 décembre 1736, des lettres confirmatives de noblesse ; son aïeul Gilles, d'extraction noble dès 1588, avait dû, ses lettres de noblesse ayant été perdues, en obtenir d'autres en décembre 1652. (*Nouveau d'Hozier*).

DARTHENAY. — *Un écu coupé, le chef d'or, à un bras de carnation* (sic), *mouvant du côté gauche dudit écu, vêtu de sa cuirasse de sable et sa main dans un gantelet de même, tenant un javelot aussi de sable ; la pointe de pourpre à un chef d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Règlement d'armoiries dressé par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, le 26 février 1778, pour Louis-Charles-Gilles Darthenay, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie établie près le parlement de Toulouse, vu une expédition collectionnée des provisions dudit office de secrétaire du Roi données en grande chancellerie à Paris, le 25 février 1778. (*Nouveau d'Hozier*). M. Darthenay était, en 1772, veuf de Françoise de Saint-Laurent. Il eut un fils, Guillaume-Louis Darthenay, écuyer, qui se qualifiait en 1783, d'ancien lieutenant général du bailliage de Valognes. (*Archives du Calvados*).

Dauchin. — *D'or à une aigle à 2 têtes, le vol abaissé de sable, becquée et membrée de gueules, accompagnée en pointe de 2 aiglons affrontés de même, et un chef d'argent chargé d'une grenade de sinople feuillée et tigée de même, ouverte et grenée de gueules.*

Urbain Dauchin, écuyer, s^r^ de Saint-Louis, était trésorier de France à Caen en 1696. (*Armorial général*).

Daumesnil. — *D'argent à un chef de sable chargé d'une maison couverte d'or.*

Gabriel Daumesnil était trésorier de France à Caen en 1696. (*Armorial général*).

Davy. — *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 harpes du même, 2 et 1 ; celles du chef affrontées.*

Louis Davy, s^r^ du Marais, de la paroisse de Saint-Sauveur-Lendelin, fut réhabilité le 11 février 1696, et paya la taxe de confirmation en 1698. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

DINAN. — *D'azur à un navire d'argent flottant sur une mer de sinople, et un chef d'or chargé de 3 ancres de sable.*

Pierre Dinan, s[r] des Haies, capitaine du Plat-Pays dans l'élection de Valognes, fut anobli en juin 1715. (*Nouveau d'Hozier*).

DOLLEBEL. — Jean-Gabriel Dollebel, s[r] du Grippois, ancien avocat au bailliage de Saint-Sauveur-le-Vicomte, fut reçu trésorier de France au bureau des finances de Caen, le 18 octobre 1719, et mourut revêtu de sa charge, le 22 avril 1728. (*Olive*).

DRUDES. — *D'or à la tour de sable, au chef d'azur, chargé de 3 roses d'or.*

Le s[r] Drudes, de Vire, fut anobli en 1697 et se fit ensuite pourvoir d'une charge de secrétaire du Roi. En 1771, on trouve dans la même élection, Jacques-Alexandre Drudes de Campagnolles, apparemment son descendant, sur le tableau des anoblis sujets à la taxe de confirmation. (*Archives du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

DUHAMEL. — *De gueules au chêne arraché d'or, accompagné d'un chef d'azur chargé de 3 têtes d'aigles arrachées d'argent.*

Jean-Baptiste Duhamel fut reçu secrétaire du Roi en la chancellerie du parlement de Rouen, le 5 juillet 1780, et mourut à Gouy, près Rouen, revêtu de sa charge, en 1788, à l'âge de 75 ans. Il paraît être né à Maisoncelles-la-Jourdan, diocèse de Bayeux, du mariage de Jean Duhamel-La Chênée et de Jeanne Anger. Il avait épousé Anne Houël.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Thomas, son fils, né en 1740, se maria avec Marie-Anne-Dorothée Drely. Il était à Saint-Lô en 1781. (*Nouveau d'Hozier*).

DUPONT. — *De gueules au chevron d'argent chargé de 3 bandes de sable, allumées de gueules et accompagnées de 3 épées d'argent en pal, la pointe en haut, les gardes et les poignées d'or, posées 2 en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

Jacques Dupont, s[r] d'Aizy, chevalier de Saint-Louis, gendarme de la garde, originaire de Normandie, fut anobli en décembre 1749. (*Nouveau d'Hozier*).

DURAND. — *D'or à la fasce de gueules chargée de 3 fers de lance d'argent.*

M. Durand de Missy, conseiller au parlement de Rouen, fils Richard, fils Jacques, anobli en 1663 et confirmé en 1676, et l'abbé Durand de Grainville, de Caen, payèrent, en 1728, la taxe de confirmation. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

DUREL. — Jacques-Guillaume-Germain Durel, écuyer, seigneur de Vidouville dans l'élection de Bayeux, était, en 1789, conseiller honoraire à la cour des monnaies de France et contrôleur de la maison du Roi. Il avait épousé Anne-Françoise Riboult. (*Arch. du Calvados*).

ELIE. — *D'azur à un chevron d'argent accompagné de 3 glands d'or, la queue en bas, posés 2 en chef et l'autre en pointe. L'écu surmonté d'une couronne de feuilles de chêne de sinople.* Devise : *Pro rege et patria.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jean-Baptiste-Jacques Elie de Beaumont (1), intendant des maisons, domaines et finances de Monseigneur le comte d'Artois, avocat général honoraire du conseil de Monsieur, seigneur et patron de Canon, Bernay, etc., ancien avocat au parlement de Paris, docteur honoraire en droit à l'université d'Oxford, membre de la Société royale de Londres, de l'Académie des Sciences de Berlin, etc., fut anobli en juillet 1777, avec faculté de rentrer dans sa noblesse ancienne s'il pouvait la prouver ultérieurement. — Confirmation d'armes anciennes, le 19 août 1777. (*Nouveau d'Hozier*).

Esneys. — *De gueules au chevron d'or accompagné de 3 croisettes d'argent, 2 et 1.*

Jean-Baptiste Esneys, s[r] des Parcs, conseiller du Roi et lieutenant en l'élection de Vire et Condé, fut anobli en mars 1697. (Règlement d'armoiries du 4 avril). Il était mort avant 1715, laissant pour héritiers, sa veuve et ses enfants, Estienne Esneys, s[r] de Drouey, et N. Esneys, s[r] de Crespigny, capitaine dans le régiment de Gâtinais. (*Nouveau d'Hozier et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Eudes alias Eude. — *D'azur à une fasce accompagnée en chef de 2 croissants, et en pointe de 2 cœurs entrelacés (ou jumeaux), le tout d'or.*

Jean Louis Eudes, s[r] de la Jumellerie, contrôleur des montres de la maréchaussée de Basse Normandie, fut anobli en mai 1701. — Règlement d'armoiries du 1er juin 1701. (*Nouveau d'Hozier*).

(1) Célèbre jurisconsulte né à Carentan en octobre 1732, mort à Paris, le 10 janvier 1786. Il avait épousé Anne-Louise Morin-Duménil, auteur des *Lettres du Marquis de Roselle.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jean-Antoine-Bernardin Eudes de la Jumellière, écuyer, seigneur et patron de Rubercy, ancien officier d'artillerie, descendant du contrôleur, fut le dernier lieutenant général du bailliage de Bayeux, de 1786 à 1790. Né en 1752, il mourut vers 1801 en Pologne, pendant l'émigration.

Fauconnier (Le). — *D'azur à un dextrochère d'argent soutenant un faucon au naturel, longé et grilleté d'argent.*

Martin Le Fauconnier fut anobli en 1703.

En 1715, Jacques Le Fauconnier, s^r de Bellisle, fils du précédent, était officier de grenadiers et avait fait plusieurs campagnes dans les gardes du corps.

Ses fils, Jacques et Henri-Jacques, s^rs de Bernaville et de la Bonneville, furent confirmés dans leur noblesse, le 14 décembre 1733. (*Archives du Calvados*).

Feuillye. — *D'argent au sautoir de gueules cantonné de 4 feuilles d'arbre de sinople, la pointe en bas.*

Nicolas Feuillye, né en 1741, mourut revêtu d'une charge de secrétaire du Roi près la cour des aides de Clermond-Ferrand. — Règlement d'armoiries dressé en 1780 pour ses enfants qui habitaient la Normandie. *(Nouveau d'Hozier).*

Jean-Jacques-Thomas Feuillie (*sic*), seigneur de Sainte-Colombe, et Léonor-Georges, son frère, votèrent avec les nobles du bailliage de Carentan. Léonor-Georges-Adrien Feuillie, seigneur et patron du Holme (ou Ile-Marie), vota dans le bailliage de Valognes. (*Arch. de la Manche*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Filleul. — *D'argent à une étoile de gueules à 6 raïes accompagnée de 3 pommes de pin d'azur posées, 2 en chef et l'autre à la pointe de l'écu.*

Messire Jean-Jacques-Michel Filleul, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier de France, garde scel au bureau des finances de la généralité de Caen, seigneur et patron châtelain haut-justicier du bourg de Maisy, seigneur des fiefs du Hâble, de la Verge de Létanville et du Petit Maisy, seigneur suzerain de Longueville, etc. — Règlement d'armoiries du 5 juillet 1769. (*Nouveau d'Hozier*).

Fleury. — Guy Fleury, secrétaire du Roi près le parlement de Rouen, et son procureur aux bailliage, vicomté et maîtrise des eaux et forêts de Mortain, avait épousé Françoise Doüart. Elle était veuve en 1719. (*Bibl. Nat. Mss. P. O. 1166*).

Dans un état des nobles de l'élection de Mortain dressé en 1760, figure Guy-Mathieu Fleury, anobli par charge depuis 1700. (*Arch. du Calvados*).

Folliot. — *D'argent au sautoir de gueules et une aigle à 2 têtes d'or brochant sur le tout.*

Arrêt du conseil du 12 janvier 1717, confirmant dans sa noblesse le sieur Folliot des Carreaux, président en l'élection de Coutances, dont la famille, anoblie en 1654, avait été déjà confirmée en avril 1697. Elle paya la taxe de confirmation en 1728. (*Nouveau d'Hozier et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Formage. — *De gueules à 3 têtes de léopards d'or, 2 et 1.* (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Michel Formage des Hommets était, en 1777, président trésorier de France au bureau des finances de Caen. (*Arch. du Calvados*).

Fouace (de). — *D'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'une rose d'or.* (*Armorial général*).

Le sieur de Fouace de Saint-Eloy, de l'élection de Valognes, descendant d'un anobli en 1656 et confirmé en 1675, paya la taxe de confirmation en 1728.

En 1730, le sieur de Fouace du Val, fils Jean, parent du précédent, n'avait laissé qu'une fille mariée. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen et Armorial général. — Normandie, Caen*).

Fournier. — *D'argent à 3 pelles de sable renversées et posées en pal, 2 et 1.*

Michel Fournier était trésorier de France à Caen en 1696. (*Armorial général*).

Franchomme. — Guillaume Franchomme, secrétaire du Roi, demeurait à Cauquigny, élection de Carentan, en 1715. (*Archives du Calvados*).

François (Le). — Charles-Nicolas Le François était avocat du Roi au bureau des finances de Caen, en 1786. (*Arch. du Calvados, E Suppl. 396*).

Fraslin. — *De gueules au chevron d'argent accompagné de 3 coquilles de même posées, 2 en chef et une en pointe.*

Thomas Fraslin, s[r] du Moncel, major de la bourgeoisie de Granville et ancien échevin de ladite

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ville, fut anobli en août 1703. — Règlement d'armoiries du 21 septembre. (*Nouveau d'Hozier*).

En 1758, M. Fraslin du Lorey était gouverneur de Granville, et un personnage de ce nom vota en 1789 avec les nobles du bailliage de Coutances. (*Archives de la Manche*).

FRÉMIN. — *D'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de 3 étoiles en fasce et en pointe d'une fourmi, le tout d'argent.*

Pierre-Isaac Frémin, s^r^ du Mesnil et seigneur de Lingreville, ancien capitaine et colonel de la milice bourgeoise de Coutances, fut secrétaire du Roi sous Louis XV. M. Frémin de Beaumont, l'un de ses fils, vota en 1789 avec les nobles du bailliage de Coutances. (*Olive*).

FRÈRE (LE). — *Fretté d'or et de gueules.*

Charles Le Frère, s^r^ du Frettay, fut anobli en 1700, par lettres registrées le 21 juillet.

En 1715, il avait laissé une fille veuve du sieur Ravend Le Harivel, et demeurant à Campandré, élection de Vire. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

FROLAND. — En 1715, le s^r^ Froland, descendant de Thomas Froland, s^r^ des Marets, anobli en 1654, et confirmé en 1696, était élu à Valognes.

Il paya la taxe de confirmation en 1728. (*Ibid.*).

GANNE. — *Ecartelé aux 1 et 4, de gueules à une tête de lion d'or, et aux 2 et 3, d'azur à 3 roses aussi d'or, 2 et 1.*

Jean-Julien Ganne, écuyer, s^r^ de Grandmaison, maire de Granville, fils et unique héritier de feu

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jacques Ganne, écuyer, sr de Grandmaison, ancien maire de ladite ville et conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, mort revêtu de cette charge le 15 juin 1774, fit régler ses armoiries le 8 mai 1776. (*Nouveau d'Hozier*).

GAUDIN. — *D'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un croissant du même ; au chef d'argent fretté de 4 pièces de gueules.*

Règlement d'armoiries délivré le 6 novembre 1643 par Hector Le Breton, escuyer, sr de la Doynetrie et de la Chesnaye, conseiller du Roy, l'un de ses maîtres d'hôtel ordinaires et roy d'armes de France au titre de Montjoye-St-Denis, à Nicolas Gaudin, sr de Beaumont, réhabilité dans sa noblesse. Ces armes étaient celles d'un de ses ancêtres inhumé dans la paroisse de St-Martin-des-Champs, évêché d'Avranches. Ce Nicolas Gaudin, conseiller du Roi, lieutenant criminel à Avranches, anobli en octobre 1643, en raison du joyeux avènement de Louis XIV, est dit fils Guillaume, aussi lieutenant criminel, fils Nicolas, fils Pierre, fils Baptiste, de noble origine, mais dérogeant.

Confirmation de l'anoblissement précédent par lettres d'octobre 1678, registrées le 2 novembre, en faveur de Nicolas Gaudin, juge criminel à Avranches et capitaine de cette ville pendant les troubles de Normandie, et de Guillaume et Jacques, ses fils, le premier mousquetaire de la 1re compagnie pendant 12 ans. Ils payèrent les taxes de confirmation en 1698 et 1728. (*Archives de feu M. de Beaurepaire, ancien conseiller à la cour de Caen*).

GAULTIER. — Sur l'état des anoblis depuis 1715

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

dressé en 1771, figure M. de Boisroger, de Coutances, qui devait s'appeler Gaultier et était un ancien brigadier des gardes du corps anobli comme tel. (*Arch. du Calvados*).

GLAND (DE). — *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 glands d'or.*

Charles-Etienne-Claude de Gland, écuyer, sr de Caugy, seigneur et patron de Villiers-le-Sec, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, fut reçu secrétaire du Roi en la cour des aides de Paris, le 24 août 1780, et assista à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Bayeux en 1789. (*Nouveau d'Hozier et Arch. du Calvados*).

GODARD. — *D'argent au sautoir de gueules accompagné de 4 dards de même, au chef d'azur chargé de 4 merlettes d'or affrontées, 2 et 2.*

Famille anoblie en la personne d'Olivier Godard d'Isigny, seigneur du Boscq et patron de Commes, lieutenant général et particulier, civil et criminel de Bayeux, qui mourut revêtu d'une charge de secrétaire du Roi entre 1730 et 1740.

En 1775, vivait messire Armand-François Godard, chevalier, seigneur et patron honoraire du Boscq et autres lieux, chevau-léger de la garde du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. (*Arch. du Calvados et Mss. Olive*).

GOHIER. — *D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 fers de dards de sable et surmonté d'un croissant de même.*

Pierre Gohier, seigneur de Lamberville et de Couvains, fut anobli en juillet 1697.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Août 1698. — Maintenue de noblesse pour Jean Gohier, ancien secrétaire du Roi pendant 14 ans, ancien lieutenant particulier au présidial de Caen. (Mêmes armes).

Il est dit fils de Pierre Gohier, s[r] de la Héronnière, et de Marie Cauchard. De son mariage avec Anne Le Lubois, il eut, entre autres enfants : Jacques, s[r] de Jumilly, Robert-François et Bénédict-François, s[r] d'Ingleville, qui habitaient Caen en 1728, et payèrent la taxe de confirmation. *(Mss. 159 de la Bibl. de Caen).*

Gohier. — *D'argent au chevron de gueules accompagné en chef d'un croissant de sable accosté de 2 fers de dard de même.*

Pierre Gohier, s[r] de la Haironnière, frère probable du précédent, et ci-devant conseiller du Roi, contrôleur des titres à Torigni, fut anobli en février 1700. *(Nouveau d'Hozier et Mss. 159 de la Bibl. de Caen).*

Gonfrey. — *De sinople à 3 carreaux d'or mal ordonnés surmontés de 2 croissants d'argent.*

Jean-Baptiste Gonfrey, s[r] de Pierreville, fut anobli en mars 1697, par lettres registrées le 20 mai 1698. Il était fils de Michel Gonfrey, docteur professeur ès droit en l'université de Caen, et de Marie Juger. Il n'eut pas d'enfants de son mariage avec la fille de M. du Moustier de Canchy, conseiller au parlement de Normandie. *(Arch. du Calvados).*

Gouin. — *D'argent au lion de gueules. (Armorial général).*

Robert Gouin, s[r] de Bourgneuf, fut anobli en 1648.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Charles Gouin, sr de Montgothier, capitaine de la milice d'Avranches et descendant du précédent, fut confirmé dans sa noblesse depuis 1680, et de nouveau, le 8 août 1716.

Jean Gouin, sr du Thil ou d'Atty, d'Avranches, paya, en 1728, la taxe de confirmation. *(Arch. du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen).*

GOUVILLE (DE). — *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 fers de dards d'argent, les pointes en bas.*

Robert de Gouville, sr de Pontoger, conseiller aux bailliage et siège présidial de Caen, procureur du Roi de la ville et président des traites au bureau dudit lieu, fut anobli en juillet 1698, par lettres registrées le 12 février 1699.

De son mariage avec Marie de Brieux, il eut 7 garçons, André-Michel, Antoine, Robert, François, Charles, Jean-Baptiste, et N., chanoine régent de l'Hôtel-Dieu de Caen, profès, et 4 filles, Luce, Gilonne, Madeleine et Marie.

Les sieurs de Gouville du Mesnil-Patry et de Pontoger, confirmés dans leur noblesse en 1718, payèrent la taxe de confirmation en 1728. *(Arch. du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen).*

GOUVILLE (DE). — *D'azur vairé d'argent.*

Thomas-Louis-Anne-Alexandre de Gouville, sr de Bretteville, gendarme de la garde, capitaine de cavallerie, chevalier de Saint-Louis, fils de Guillaume-Thomas de G., seigneur et patron de Bretteville, trésorier de France à Caen en 1768, et d'Anne-Françoise du Bois, fut anobli en juillet 1782, par lettres registrées le 19 février 1789. —

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Règlement d'armoiries du 18 juillet 1782 registré au bureau des finances de Caen. Il avait un fils, et un de ses frères avait été déjà anobli par charge de trésorier de France au 2e degré. (*Archives du Calvados*).

GRAND (LE). — *D'argent à la fasce d'azur accompagnée de 3 coqs de gueules mal ordonnés, celui du chef tenant de la patte dextre un rameau d'olivier de sinople.*

Cette famille qui se disait originaire d'Ecosse (*Grant*), acheta en 1702 le fief de Vaux-Méautis à Vaux-sur Seulles, près Bayeux. Un de ses membres fut reçu secrétaire du Roi le 8 mai 1706. (*Olive*). Une maison de ce nom, ayant mêmes armes, fut maintenue par Chamillart.

GRÉARD. — *De gueules au chevron d'or accompagné de 2 croissants en chef et d'un coq en pointe, le tout d'argent.*

Jean Gréard, sr de Bonnefonds, de Saint-Pierre-Eglise, élection de Valognes, fut anobli pour services militaires le 7 septembre 1699. — Règlement d'armoiries du 19 septembre.

En 1715, le sr de Bonnefonds-Gréard, élu assesseur, avait laissé un petit-fils de 17 ans et 3 filles. (*Archives du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

GRIP. — *D'azur à une foi d'argent vêtue de même et posée en fasce, et un chef d'argent chargé d'une étoile de sable accostée de 2 croissants de même.*

Guillaume Grip, sr de Savigny, fourrier vétéran de la grande écurie, fut confirmé en février 1698 dans les lettres de noblesse accordées en novembre 1643 à Guillaume Grip, sr de Savigny, son père,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et à Richard Grip, s[r] des Monts conseiller du Roi, juge assesseur en l'élection de Valognes et élu en l'élection dudit lieu, son oncle. — Confirmation d'armoiries du 7 mai 1698. En 1715, le s[r] de Savigny-Grip, d'Alleaume, élection de Valognes, était officier vétéran de feu Mademoiselle, et n'avait qu'un fils dans les mousquetaires noirs depuis plusieurs années. Il paya la taxe de confirmation en 1728. (*Nouveau d'Hozier et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

GUÉRIN. — *D'azur à 3 molettes d'or, au chef de même, chargé d'un lion issant de gueules.*

Gilles et Julien Guérin, s[rs] d'Agon et du Manoir, furent anoblis en 1658.

M. Guérin, s[r] d'Ignerville et de la Couture, confirmé dans sa noblesse en 1722, était inconnu à Coutances en 1730. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

GUÉROULT. — *De gueules à 3 lionceaux d'argent, 2 et 1.*

Jacques Guéroult, s[r] de la Mare, de Livry, renvoyé par Chamillart, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil. (*De Magny. — Nobiliaire de Normandie*).

GUILBERT. — En 1771, vivait dans l'élection de Saint-Lô, le s[r] Guilbert du Perron, fils et petit-fils de trésoriers de France, et sujet au droit de confirmation des anoblis depuis 1715. (*Archives du Calvados*).

HAMEL (DU). — *De sinople à 3 roses d'argent, 2 et 1, écartelé d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de deux étoiles aussi d'or, et en pointe d'un croissant du même.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Luc du Hamel, père de Luc-Isaïe du Hamel, seigneur et patron de Clouay, Rochefort et Cavelande, subdélégué à Saint-Lô, obtint, le 7 mai 1711, des lettres de relief de dérogeance registrées le 9 juillet 1712, et fut maintenu noble par arrêt du conseil du 16 (ou 26) juillet 1718. — Règlement d'armoiries du 8 janvier 1737. (*Archives du Calvados et Nouveau d'Hozier*).

HAMEL (DU): — *D'or au chevron de gueules accompagné de 3 têtes de limiers de sable, les langues de gueules et posées de profil, 2 en chef, 1 en pointe.*

Etienne du Hamel, s[r] de la Prunerie, lieutenant criminel de l'élection de Valognes, fut anobli en août 1697, en considération du service de ses frères, officiers, dont l'un était, en 1715, mestre de camp dans la maison du Roi, et de ceux de ses enfants, mousquetaires et bombardiers, « tant capitaines que subalternes et chevaliers de Saint-Louis ». (*Archives du Calvados et Nouveau d'Hozier*).

HÉRISSIER (LE ou DU). — *D'argent à 3 hérissons de sable.* (*Olive*).

Pierre Le Hérissier, officier de la maison du Roi, de l'élection de Valognes, fut anobli en août 1699. Julien-Pierre du Hérissier, s[r] de Gerville, secrétaire du Roi, mourut à Gerville, le 16 décembre 1755, âgé de 73 ans.

HERMEREL. — *D'azur à un épervier d'or, longé de gueules.*

Michel Hermerel, seigneur de la Ferrière, patron de Vaux-sur-Aure, vicomte et maire de Bayeux, fut, par lettres de mai 1671, confirmé dans la no-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

blesse accordée à Jacques Hermerel, son aïeul, en novembre 1638. (*Nouveau d'Hozier*). Le vicomte de Bayeux ne laissa qu'une fille, Marguerite, mariée à François Amé, s[r] de la Fortemain, dont elle était veuve en 1712 (acte du 20 avril).

Hervé. — *D'argent à une fasce d'azur, surmontée d'un pigeon de même, becqué et membré de gueules.*

Jean Hervé, s[r] du Pré, fut anobli en 1677. (*Bibl. de Caen, Mss. 111*). Lui ou son fils s'établit en Bretagne où l'on rencontre vers 1697, Jean Hervé, s[r] du Pré, conseiller du Roi, receveur des consignes de Brest. (*Armorial général*).

Hervieu. — Pierre Hervieu était trésorier de France à Caen en 1771, année où mourut sa femme, Catherine-Félicité Le Bailly, inhumée à Saint-Contest. (*Arch. du Calvados, E Suppl. 111*).

Heudine. — *D'or à un chevron de gueules accompagné de 3 lions naissants de même.*

Eustache-Laurent Heudine, seigneur et patron honoraire du Breuil et de Brécourt, et Henry Heudine, seigneur de Coupigny, étaient trésoriers de France à Caen en 1695. Le premier avait épousé Anne Piédoue. Elle était veuve en 1739.

Jacques-Joseph Heudine, écuyer, seigneur et patron d'Airan et de Coupigny, époux de Françoise Le Monnier, était trésorier de France à Caen en 1706. (*Arch. du Calvados, E Suppl. 129*).

Heup (Le). — *D'argent à la fasce d'azur chargée de 3 étoiles d'or et accompagnée de 3 croissants de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Luc Le Heup, conseiller secrétaire du Roi près le Grand Conseil, seigneur et patron de Saint-Hubert du Prey, demeurant à Saint-Lô, mourut, revêtu de sa charge, le 10 octobre 1746. — Règlement d'armoiries du 17 août 1744. Ses enfants étaient : Isaac-Pierre, sous-diacre ; Thomas, secrétaire du Roi au parlement de Normandie, et Gilles, s[r] de la Templerie, lieutenant particulier au bailliage de Saint-Lô. Gilles-Michel Le Heup, écuyer, s[r] de Montcoq, fils de ce dernier, vivait en 1771. (*Mss. Olive et Nouveau d'Hozier*).

Hook, alias Hooke. — *Ecartelé d'argent et de sable, à la croix de l'un en l'autre, cantonné aux 1 et 4 d'une coquille de sable, aux 2 et 3, d'une coquille d'argent à la fleur de lis d'or posée en cœur.* Devise : *Signa fortium.*

Famille d'origine irlandaise proscrite par les Cromwellistes. D'abord fixée à Saint-Domingue et à la Martinique, elle vint se fixer à Golleville en la personne de Guillaume-Séraphin, baron de Hooke, chevalier de l'Etang, colonel à la suite du régiment de Berwick-Infanterie-Irlandaise, chevalier de Saint-Louis, marié, le 18 juin 1776, à Marie-Françoise de Paul Cadeau, d'où postérité. (*Saint-Allais. — Nobiliaire universel de France*).

M. Hook de Golleville vota en 1789 avec les nobles du bailliage du Cotentin. (*Arch. de la Manche*).

Hoste (L'). — *De gueules à 2 licornes rampantes, affrontées d'or, tenant un besan de même ; au chef d'or chargé de 3 trèfles de pourpre.*

Noël L'Hoste, seigneur de Livry, était trésorier de France à Caen en 1712.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Cette famille, venue d'Amiens, a donné un secrétaire du Roi en la personne d'Antoine, frère du précédent, mort, revêtu de son office, le 14 septembre 1730.

Gervais-François-Antoine, seigneur du Londel, d'une autre branche, fut reçu secrétaire du Roi honoraire le 24 juin 1749. Il mourut sans postérité en 1772. (*Mss. Olive et Arch. du Calvados, E Suppl. 668*).

Houël. — *D'argent à un lion de sable tenant dans sa patte un bâton de gueules.* (*Lettres patentes*). Alias *Palé d'or et d'azur de 6 pièces.* (*Fonds Béranger, Musée Mancel, Caen*).

Charles Houël, juge garde de la monnaie de Caen, fut confirmé dans sa noblesse et anobli en tant que de besoin en 1701. En 1705, il avait six fils habitant Saint-Lô. (*Arch. du Calvados*).

Housset. — Pierre-Bernardin-Victor Housset de Catteville, trésorier principal de l'extraordinaire des guerres de la généralité de Caen, fils de Pierre-Jacques Housset, seigneur en partie de Janville, Saint-Paix, Troarn, Soliers et autres lieux, directeur des postes de Caen, ancien trésorier des guerres de la dite généralité, et de Catherine-Marguerite-Roberte Thimart, marié à Hermanville, le 1er décembre 1773, à Marie-Anne-Julie Barbey, fille de Marin Barbey, maître particulier des eaux et forêts de Caen, et de Marie-Catherine Le Carpentier, par l'abbé Housset, chanoine de Bayeux et grand pénitencier, fut reçu secrétaire du Roi en 1783 et l'était encore en 1789. (*Arch. du Calvados, E Suppl. 737 et Almanach royal*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

HUBERT. — Hervé Hubert, sr de Gremeval, de Quettehou, d'une famille anoblie sous Louis XIV, avait de nombreux enfants en 1715. (*Arch. du Calvados*).

HUË. — *De gueules au cœur d'argent accompagné de 3 molettes de même, 2 en chef, 1 en pointe.*

La famille Huë de Langronne, anoblie aux Francs fiefs en 1470, fut réhabilitée en 1676 de la condamnation de Chamillart. (*Fonds Bérenger, Musée Mancel, Caen*).

HUË. — *D'argent à 3 hures de sanglier de sable.* (*Olive*).

Cette famille à laquelle appartenait le marquis de Miromesnil, garde des sceaux (1774-1787), descendait de Pierre Huë, sr de Vermanoir, échevin et garde de la monnaie de Saint-Lô, anobli en mars 1590. Condamnée par Chamillart, elle fut rétablie dans la suite. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

HUË. — *D'azur à 3 fasces d'or et une barre de gueules chargée d'une coquille d'argent accostée de 2 molettes de même.*

Les srs Huë de Mutrécy et de Sainte-Honorine, de Caen, anoblis en 1652, confirmés en 1676, payèrent la taxe de confirmation en 1728.

Jacques Huë, sr d'Aumont, était inconnu à cette époque. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

HUILLARD. — *De gueules à l'agneau d'hermines.* (*Magny*).

M. Huillard d'Aigneaux, secrétaire du Roi en

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1787, appartenait à une famille de Vire anoblie sous Louis XIV. (*Arch. du Calvados*).

INOR, alias YNOR. — *D'or au chevron d'azur accompagné de 3 merlettes de sable.*

Pierre Inor, s^r^ de Boisinor, conseiller et 1^r^ avocat du Roi aux bailliage et siège présidial de Coutances, fut anobli en août 1700, par lettres registrées le 23 novembre.

Pierre-Julien-Marie Inor fut conseiller du Roi, maître en sa cour des comptes, aides et finances de Normandie. Sa fille, Marie-Perrette-Elisabeth, épousa M. Christy de la Morinière. (*Olive*).

JAJOLLET. — René Jajollet, écuyer seigneur de Larrey, secrétaire du Roi, receveur général des finances à Caen, mourut en 1703, laissant pour seul héritier René Jajollet, curé de Larrey. (*Archives du Calvados*).

JANNART. — Malicorne, 11 avril 1774. — Mariage d'Etienne-Claude-François Jannart de Mademanche, écuyer, fils d'Etienne-Nicolas, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Caen, et de dame Marie Lerouge de Beaufeu, avec demoiselle Marie Pillon de Saint-Chereau. (*Archives de la Sarthe*, Gg *1 à 18*).

JEAN. — *De sable à 3 fasces d'or, coupé de gueules à une aigle d'argent volant, tenant de sa serre dextre un cœur aussi d'argent.*

Charle (*sic*) Jean, s^r^ de Crèvecœur, conseiller aux bailliage et siège présidial de Caen, fut confirmé dans sa noblesse par arrêt du conseil de janvier

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1717. — Règlement d'armoiries du 22 février. (*Nouveau d'Hozier*).

Le 22 mai 1738, enregistrement au bureau des finances de Caen, des lettres de confirmation de noblesse de Charles-Pierre-Jacques Jean, sr de Crèvecœur, conseiller au bailliage de Caen. Jeanne Malouin, sa mère, veuve de François (1) Jean, sr de Crèvecœur. Son aïeul était mort secrétaire du Roi, (lettre de maintenue de janvier 1717). François Jean, sr de Launay, son bisaïeul, possédait en 1610 la charge de gentilhomme ordinaire de la reine Marguerite. (*Archives du Calvados*).

JOLIVET. — *D'azur au chevron d'or chargé de 3 tourteaux de sable et accompagné de 3 glands d'....2 et 1.*,

Pierre-Jean Nicolas Jolivet, écuyer, seigneur et patron de Colomby-sur-Than, Basly, Préaux, Baron etc., conseiller maître ordinaire en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, mourut, revêtu de sa charge, le 15 février 1780. Samuel-Anne, son fils, seigneur de Colomby, fut reçu à sa place, le 2 août suivant, et représenté en 1789 à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Caen. Catherine-Michelle-Jacqueline-Sophie Bacon de Précourt, dame du Prey, veuve de M. de Jolivet, donna aussi pouvoir de la représenter à la dite assemblée. (*Olive*).

JORES (DE). — *D'azur à une épée d'argent, garnie d'or en pal, accostée de 2 étoiles aussi d'argent.*

François de Jores fut anobli par lettres registrées le 19 juin 1700.

(1) Malgré la différence de prénoms, François et Charles, premier cité, doivent être le même personnage.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

En 1715, habitait à Condé-sur-Vire, élection de Saint-Lô, la veuve du sieur Jores des Castelleries, nouvel anobli. Son fils était étudiant en l'université de Caen. (*Arch. de Calvados*).

JOUENNE (DE). — M. de Jouenne, s[r] du Fresne, de Caen, réhabilité, paya en 1728 la taxe de confirmation. Un sieur de Jouenne, fils Nicolas, était à cette époque, mort sans enfants. Il avait épousé une Néel de Tierceville. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

JULIEN. — *D'argent à 3 fasces de gueules, au chef d'azur chargé de 9 juliennes d'or.*

Michel Julien de la Mare, écuyer, seigneur et patron honoraire de Tilly-la-Campagne, fut reçu conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Caen, le 4 avril 1754. - Règlement d'armoiries du 6 novembre 1776. (*Nouveau d'Hozier*).

LAIR. — *D'azur à un Pégase, ou cheval ailé d'argent, surmonté de 3 étoiles d or rangées en chef.*

Etienne-Claude Lair, seigneur et patron de Chicheboville, suzerain de Sequeville, de Francville, de Bellengreville et autres lieux, (généralité de Caen), fut reçu conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, par provisions données le 26 juin 1782. — Règlement d'armoiries du 28 avril 1789. (*Nouveau d'Hozier*).

LAFFOLLEY. — *De gueules au chevron d'or accompagné de 3 molettes d'éperon du même.*

M. Laffolley, s[r] de Sorteval, fut reçu secrétaire

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

du Roi, le 8 octobre 1762. Il vota en 1789 avec les nobles du bailliage de Coutances. (*Olive*).

LAMBERT. — *De gueules au chevron d'argent accompagné en chef de 2 molettes d'or et en pointe d'un croissant de même.*

Jacques Lambert, sr de Vengeons, de Vire, fut confirmé en août 1712 dans les lettres de relief de dérogeance accordées à Guillaume, son aïeul, vicomte et maire de Vire en juin 1655. Son père s'appelait Gile (*sic*). (*Nouveau d'Hozier*). Il fut encore confirmé en 1717 et paya la taxe en 1728. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Anne d'Argences, veuve de Jacques Lambert, seigneur et patron de Vengeons, la Graverie, etc., se fit représenter à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Mortain en 1789. (*Olive*).

LANDES (DES). — *D'azur à trois chevrons d'or.*

Michel des Landes, conseiller procureur du Roi en l'élection de Vire et Condé-sur-Noireau, généralité de Caen, fut confirmé dans sa noblesse par lettres de février 1698. (*Nouveau d'Hozier*).

Jean, sr de Blainville, chevau-léger de la garde, et Michel, ancien chevau-léger de la même compagnie, enfants de Michel, furent confirmés par arrêt du Conseil d'Etat le 25 mai 1717, et lettres patentes données le 30 octobre 1721, enregistrées aux Aides le 15 juin 1722.

Robert des Landes, sr de Crèvecœur, gendarme de la garde, qui paraît de la même famille, fut anobli en 1681, par lettres enregistrées le 31 mars 1686. Jean-Baptiste des Landes, sr de Surlandes, fut

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

reçu conseiller-clerc au Parlement, le 2 janvier 1719, et mourut en 1766 ; Robert-François, s[r] de Crèvecœur, son frère, fut aussi reçu conseiller en la même Cour, le 26 août 1721 ; Louis-Charles-Armand, s[r] de Blainville, le fut également en 1777. Nicolas-François des Landes, s[r] de la Renaudière, seigneur de Saint-Georges des Groiseliers, fut présent à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Vire en 1789. (*Olive*).

LANDES (DES). — *De gueules à l'ancre d'argent, accostée à dextre d'une plume de même, posée en bande, le bec en haut, et à sénestre, d'un canon affûté d'or, posé de profil.*

Nicolas des Landes, de la paroisse de Cérences, négociant et armateur de Granville, fut anobli par lettres de mars 1782, registrées le 25 septembre suivant. Il assista, comme seigneur et patron de la Meurdraquière, à l'assemblée des nobles du bailliage de Cérences en 1789. (*Olive*).

LANGEVIN. — *De gueules à la croix d'or cantonnée de 8 molettes d'éperon du même.*

Thomas Langevin, écuyer, s[r] de Pontaumont, conseiller au présidial du Cotentin, puis premier échevin de Carentan, fut confirmé dans sa noblesse en novembre 1713, un mois avant sa mort. Il laissa deux filles : Mmes Le Seigneur de Pontbergé et Dubois de Coqueville. (*De Pontaumont. — Histoire de Carentan*).

LECAUF, alias LE CAUF. — *D'azur à deux fasces d'argent chargées chacune de 4 sautoirs de gueules, accompagnées d'un lion d'argent en pointe.* (*Olive*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jean René Lecauf de Prémesnil (Valognes et Vire), et MM. Lecauf de Montfreville et des Landes, frères, de Carentan, figurent parmi les nobles qui ont payé le droit de confirmation à l'avènement de Louis XV. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*). On trouve aussi à ce nom, le 31 juillet 1732, un enregistrement de lettres de confirmation de noblesse à la cour des comptes, aides et finances de Normandie.

LEGRAND. — Nicolas-Alexandre Legrand, sr de Galmanches, fut reçu trésorier de France au bureau des finances de Caen, le 8 mars 1715. Il était né à Caen. (*Bibl. Nat. Mss. Nouvelles acquisit. franç. 4212 p. 304*).

LENTAIGNE (DE). — *D'or au chevron d'azur accompagné de 3 merlettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe ; au chef d azur chargé de 3 étoiles d'argent.*

François-Jean de Lentaigne, écuyer, seigneur de Logivière, de la Boutelière, etc.. conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie près le parlement de Rouen, par provisions du 24 janvier 1781, mort revêtu le 20 juin de la même année, receveur ancien des tailles de l'élection de Mortain, eut de Gillette-Renée-Geneviève-Marie Joseph-Marthe de Fleury, un fils, Pierre-Jean François, né le 9 août 1738. (*Nouveau d'Hozier*).

LEPECQ. — *Coupé le chef de sable à 3 bandes d'or, la pointe aussi de sable, à une montagne à 5 coupeaux d'argent, et une fasce de même en devise.*

Louis Lepecq, sr de la Clôture, né à Caen en 1736, mort en 1804, docteur régent de la

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

faculté de médecine de Caen et professeur royal de chirurgie, membre de l'Académie des belles-lettres de Caen, etc., fut anobli par lettres d'août 1785. Il était fils de Claude Lepecq et de Charlotte Fontaine, de Saint-Pierre-Azif, et épousa à Coulombs, le 11 septembre 1731, Marguerite Pyron, fille de feu André P., docteur et professeur dès droits dans l'université de Caen, et de feu Madelaine Poignavant. (*Nouveau d'Hozier et Arch. du Calvados, E Suppl. 513*).

Lestourmy. — *De sable au pairle d'argent, accosté en flancs de 2 tourteaux de même.*

Charles Lestourmy, s[r] de Saint-Privat, officier du duc d'Orléans, fut anobli en 1698. Une note de 1715 dit qu'il était de l'élection de Valognes et donnait « à ses amis et aux pauvres des preuves de son sçavoir dans la médecine, sans honoraires ». En 1728, sa veuve, née de Mailly de Joinville, paya la taxe de confirmation pour son fils mineur et sa fille. (*Arch. du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Lièvre (Le). — Jacques et Charles Le Lièvre, sieurs de Tamerville et du Haisné, frères, de la paroisse de Denneville, près Valognes, réhabilités postérieurement à la condamnation de Chamillart, payèrent la taxe de confirmation en 1698. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Loriglu (de). — *D'or à un chevron d'azur accompagné de 3 feuilles de laurier de sinople, 2 en chef, une en pointe.*

Jean de Loriglu, s[r] du Tertre, conseiller au bail-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

liage de St-Sauveur-Lendelin, fut anobli en avril 1652.

Guillaume de Loriglu, sr des Mares, conseiller du Roi, garde-scel aux bailliage et siège présidial de Coutances, conseiller au bailliage de St-Sauveur-Lendelin, fils du précédent, fut confirmé dans sa noblesse et anobli en tant que de besoin, par lettres d'avril 1701. Il était mort sans enfants en 1730. (*Arch. du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

LORIMIER. — *D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 merlettes de...*

M. Lorimier, reçu en 1724, était secrétaire du Roi en 1749. (*Etat de France*).

En 1789, le sieur de Lorimier, ancien garde du corps de Monsieur, vota avec les nobles du bailliage de Saint-Lô. (*Olive*).

LUCAS. — En 1715, le sieur Lucas de la Grasserie, de Saint-Paër (*sic*), était fils d'un ancien secrétaire du Roi près la chancellerie du parlement de Rouen. (*Arch. du Calvados*).

MAGNEVILLE (DE). — Le descendant du sieur de Magneville anobli en 1647 et confirmé en 1673, paya la taxe de confirmation en 1720. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MAHEUST. — *D'argent au chevron d'azur accompagné de 3 roses de gueules et surmonté d'un croissant du même.*

Mathurin Maheust, sr de Hautemare, d'Isigny, fut anobli en 1701, par lettres registrées le 4 août. Il était mort en 1715, et en 1730, ses enfants habi-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

taient Bayeux et Trévières. (*Arch. du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MAHEUST. — *D'or à une croix de gueules ancrée et un chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

Nicolas Maheust, seigneur et patron de Sainte-Croix, conseiller aux bailliage et siège présidial de Caen, petit-fils de Pierre Maheust, s^r de la Valette, blessé en 1590 à la bataille d'Ivry, et fils de Navarre Maheust, tous deux gentilshommes du prince de Condé par brevets de 1605 et 1619, fut anobli en avril 1700, par lettres registrées le 1er juillet De son mariage avec Jacqueline Baril, il eut 6 garçons : Jean et Jacques, prêtres, François et Jacques, cordeliers, Alexandre, carme, Etienne, lieutenant de vaisseau, et 2 filles. Il se remaria avec Anne-Madeleine Visant et en eut une fille. Maintenu dans sa noblesse, le 21 novembre 1716, il paya la taxe de 1728. (*Arch. du Calvados et Mss. de la Bibl. de Caen*).

MAIGNAN (LE). — Le s^r Le Maignan, d'Avranches, confirmé dans sa noblesse en 1680, paya la taxe de confirmation en 1728. M. Le Maignan de la Rue, de la même ville, avait également payé une taxe semblable en 1698. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MAIGRE (LE). — *De gueules au lion d'or, la tête contournée, et un chef emmanché d'or.* (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

Antoine Le Maigre, de Bayeux, fut pourvu en 1638 de l'office de secrétaire du Roi en la chancellerie de Caen, transférée en 1641 en la cour des

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

aides de Normandie; charge dont il mourut revêtu en 1661. Ses deux fils, issus de son mariage avec Marguerite de Bailleul, Charles Le Maigre, sr de Lan, lieutenant criminel en l'élection de Bayeux, et Julien Le Maigre, sr de Vallaris, colonel de la bourgeoisie de la dite ville, furent maintenus en 1697, par arrêt des commissaires généraux députés pour la recherche des usurpateurs de noblesse. (*Renseignements particuliers*).

MAILLARD. — *De gueules à 3 maillets d'or en bande.* (*Saint-Allais*).

Pierre Maillard de Léaupartie, sr de la Houssaye, de la paroisse de Lamberville, élection de Saint-Lô, figure parmi les réhabilités taxés pour confirmation en 1698. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MAISTRE (LE) — *D'argent à 3 merlettes de sable.*

Alexis Le Maistre, conseiller du Roi aux bailliage et siège présidial du Cotentin, fut anobli en 1700, par lettres registrées le 29 juillet. (*Arch. du Calvados*).

MAÎTRE (LE). — M. Le Maître des Jardins, secrétaire du Roi, fit enregistrer au bureau des finances de Caen, ses provisions en date du 16 août 1788. (*Arch. du Calvados*).

MALLET. — *D'azur au phénix d or sur son bûcher de même, regardant un soleil d or à l'angle dextre du chef de l écu.*

Louis de Sainte-Marie, écuyer, sr de Tollevast, tuteur de Jean-Antoine-Robert Mallet, âgé de 17 ans, fils de Louis M.. et d'Anne de la Rivière, obtint pour son pupille, en mai 1697, des lettres de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

noblesse registrées le 19 décembre. (*Arch. du Calvados*).

MARC. — *D'azur à 3 pointes de diamant d'argent en triangle, 2 et 1, surmontées en chef d'une étoile d'or.*

Antoine Marc, sr de Lignerolles, de la paroisse de Troismonts, élection de Caen, fut confirmé dans sa noblesse en 1698 ; Jean-Baptiste et Henri Marc, frères, le furent également en 1714. (*Mss. 111 de la Bibl. de Caen*).

M. Marc de Lignerolles fut trésorier de France à Caen au XVIIIe siècle, ainsi que son fils. Ce dernier paraît avoir été Jean-Gabriel Marc du Fresne qui fit enregistrer ses lettres au bureau des finances de Caen le 19 décembre 1780. (*Arch. du Calvados*).

MARCHAND (LE). — *D'azur à la croix endentée d'or, cantonnée de 4 trèfles de même renversés.* (*Armorial général. — Normandie, Caen*). La Chesnaye-Desbois leur donne pour armes celles des autres Le Marchand, de la même généralité : *D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 roses doubles de même, 2 et 1*

Les Le Marchand, srs de Feuguerolles, de Saint-Louet et Tracy, furent confirmés et anoblis en tant que de besoin en 1698 et 1728. (*Olive*).

MARIÉ (LE) — *De sinople au lion d'argent, à un chef cousu d'azur chargé de 3 étoiles aussi d'argent.*

Jacques Le Marié, sr des Landelles, ancien et premier échevin, ancien prieur, juge-consul, négociant et armateur de Granville, fut reçu conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

la chancellerie près la cour du parlement de Flandre à Douay, par provisions du 25 juin 1777. Règlement d'armoiries du 17 mai 1780. (*Nouveau d'Hozier*).

MARQUIER. — *De gueules à un dextrochère gantelé d'argent tenant un sabre de même.* (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

Pierre-Hervé Marquier, seigneur de Villons et de Bray-la-Campagne, trésorier de France à Caen, fils de Pierre Marquier, s[r] de la Bretonnière, aussi trésorier de France, qui avait épousé Jeanne-Henriette de Montreuil, paya la taxe de confirmation en 1777. (*Arch. du Calvados. — Registre pour enregistrer les quittances de finance des anoblis de 1715 à 1777, et E Suppl. 428*). — 14 décembre 1772. — Inhumation dans l'église des Buissons, de René-Etienne-Nicolas Le Marquier de Villons, président trésorier de France honoraire au bureau des finances de Caen, et major au détachement de Bernières, décédé la veille à l'âge de 74 ans. (*Archives du Calvados, E Suppl. 653*).

MARTIN.— *D'argent à 3 martinets* (alias *pies*) *de sable.*

Jacques Martin, s[r] de Bouillon, d'Avranches; René Jean-Baptiste, de Sartilly; Joseph, de Saint-Michel des Loups; Robert, s[r] du Perrey, de Marcey, et Antoine, furent réhabilités en 1692. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MASSIEU. — *Coupé d'argent sur azur, l'azur semé de roses d'or, et sur le tout, un lion de sable, langué de gueules et onglé d'or, tenant entre ses pattes de de-*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

vant un cœur aussi de gueules. Cimier : *Sur un bonnet de pourpre retroussé d'hermines, un lion passant de sable, langué de gueules et onglé d'or, tenant un cœur aussi de gueules sous sa patte droite de devant*, avec cette devise au-dessus : *Usez n'abusez point*.

Michel-Antoine Massieu, négociant et armateur de la ville de Caen, fut anobli en décembre 1776. Règlement d'armoiries du 7 janvier 1777. (*Nouveau d'Hozier*).

MAUDUIT. — *De gueules à une couronne de chêne d'argent*. Devise : *Civicæ virtutis præmium*.

Michel Mauduit, maire de Vire, fut reçu secrétaire du Roi près les cours de parlement, comptes, aides et finances de Normandie, par lettres du 22 mars 1775. — Règlement d'armoiries du 29 novembre 1786. (*Nouveau d'Hozier*).

MAUDUIT (DE). — *De gueules au chevron d'or accompagné de 3 rose de même, 2 de chef, 1 en pointe*.

Mai 1622. — Lettres de noblesse pour Jean de Mauduit, s^r de la Rozière, conseiller maître ordinaire de la chambre des comptes de Normandie, et Nicolas de Mauduit, s^r de Lizambardérie frères, de Lisieux, « nobles d'extraction », mais dont les « chartres, tiltres et enseignements de leur généalogie ont esté brûlés et dissipés ». — Août 1697. — Confirmation des lettres précédentes en faveur d'Alexandre de Mauduit, s^r de Carantonne, fils de Jean, et d'André de Mauduit, s^r de Merville, son fils, garde-marine depuis 7 ans « ayant même reçu plusieurs blessures au combat qui fut donné contre l'armée angloise et hollandoise en 1692 ». (*Bibl. Nat. Mss. P. O. 1892*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Cette famille, de la généralité d'Alençon, dut venir se fixer dans celle de Caen, car le 28 mars 1716, un André-Nicolas de Mauduit, qui paraît être le même que le précédent, fit enregistrer des lettres de confirmation de noblesse au bureau des finances de Caen. (*Arch. du Calvados*).

MAUDUIT. — *De sable à un agneau pascal d'argent portant une croix d'or avec sa banderole d'argent.*

Février 1698. — Lettres de confirmation de noblesse pour Georges Mauduit, conseiller du Roi, commissaire examinateur au bailliage d'Alençon pour le siège de Saint-Sylvain: (*Bibl. Nat. Mss. P. O. 1892*). Malgré les fonctions qu'elle exerçait à Alençon, cette famille habitait la généralité de Caen, car c'est dans le registre de cette généralité que furent inscrites ses armes, le 20 décembre 1703, à la requête de Jeanne de Masson, veuve de Georges de Maudit, écuyer, sieur de Gomesnil. En 1707, Georges de Mauduit, sieur de Gomesnil, lieutenant général au bailliage de Saint-Sylvain, fut assigné par devant l'intendant de la généralité de Caen pour justifier de sa noblesse. (*Arch. du Calvados*).

MAUVIEL. — *De gueules à 3 fasces d'or.*

Jean Mauviel, s^r^ des Monts, procureur du Roi en l'élection de Coutances, fut anobli en juin 1698. Règlement d'armoiries du 27 juin. (*Nouveau d'Hozier*).

MAZURIER (LE). — *De sinople au lion d'or percé d'une flèche d'argent et accompagné au canton dextre du chef d'un croissant du même.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Jean-Pierre Le Mazurier, seigneur des Plaines, de Rauville-le-Bigot et de Colombelles, reçu conseiller au parlement de Rouen, le 26 juin 1749, et doyen de la Cour en 1789, assista à l'assemblée des nobles du bailliage de Caen. (*Olive*).

MÉNAGE. — Famille anoblie depuis 1715. En 1771, le sieur Ménage de la Boutrière, fils Jacques, habitait Mortain. (*Arch. du Calvados*).

MESLIN. — *De gueules au sautoir d'argent accompagné de 4 roses de même.*

Georges Meslin, sr de la Clergerie et de la Bunorie, fut anobli en août 1699, par lettres registrées le 3 mars 1700. Une note de 1705 dit qu'il avait quitté les mousquetaires et cherchait à y rentrer. Pierre, son fils, fut procureur du Roi aux bailliage et vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte. (*Arch. du Calvados et Nouveau d'Hozier*).

MESNARD. — *D'argent au lion de gueules.* (*Armorial général*).

M. Mesnard de la Mesnardière, fils d'Alexandre, petit-fils de Guillaume (ou Gilles), anobli en 1644 et confirmé en 1677, paya la taxe en 1730. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MIÈRE (LE). — *D'argent à 2 lions affrontés de gueules, au chef d'azur chargé d'un croissant d'or.*

Renaud (ou Regnault) Le Mière, seigneur des Carreaux, conseiller du Roi, lieutenant particulier en la vicomté de Caen et Evrecy, fut anobli en juin 1697, par lettres registrées le 15 décembre. De son mariage avec Anne du Touchet, il eut trois fils : Jacques, Regnault et Daniel.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

En 1786, cette famille fit enregistrer un arrêt de maintenue au bureau des finances de Caen, et le 18 février 1737, à la cour des aides de Normandie. (*Arch. du Calvados*).

Moisson. — *D'azur à 3 gerbes de blé accompagnées en cœur d'un soleil, le tout d'or.* (*Ex libris*).

Pierre Moisson, écuyer, sr d'Urville, secrétaire du Roi, doyen des docteurs agrégés en droit de l'université de Caen, fut inhumé à Saint-Pierre de Caen en 1736, âgé de 71 ans.

De son mariage avec Marie-Anne Baillehache, il eut : Pierre-Jacques-Mathurin qui épousa en 1734, à 21 ans, Jeanne-Françoise-Gabrielle Le Mazurier des Plaines, dont postérité. (*Olive*).

Monlien. — *D'azur à une foi d'argent, parée, mouvante des flancs de l'écu.*

Gilles Monlien, sr de la Criquetière, conseiller assesseur en l'hôtel-de-ville de Vire, fut anobli en mars 1697. En 1715, il avait un fils, Georges M., sr du Fay, avocat à Vire. (*Nouveau d'Hozier et Arch. du Calvados*).

Monnier (Le). — *D'azur à 3 mains senestres d'or, posées 2 en chef, 1 en pointe, accompagnées de 3 roses de même, mal ordonnées.*

Louis Le Monnier, sr de la Croix, fils de Henri Le M., archer des gardes du corps de la feue Reine, fut anobli en janvier 1698. (*Nouveau d'Hozier*).

Monnier (Le). — *D'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de 2 étoiles d'azur et en pointe d'un lion de même.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Michel Le Monnier, sr de la Vallée, de Bayeux, fut anobli en mai 1699. — Règlement d'armoiries du 20 mai 1699. (*Ibid.*). Marie-Louise Godard d'Isigny, veuve de Michel Le Monnier, procureur du Roi en élection à Bayeux, était curatrice de Michel-Olivier Le Monnier, sr de Cartigny, avant 1740. (*Arch du Calvados, H Suppl. 1118*).

MONTBRAY (DE) — *De gueules à la bande d'argent chargée de 3 annelets de sable.*

Pierre de Montbray, sr de la Bourdonnière, bailli vicomtal de la Carneille, fut anobli en août 1698. En 1730 il était mort sans enfants. (*Nouveau d'Hozier et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MONTHUCHON (DE). — Le sieur de Monthuchon, de l'élection de Coutances, confirmé dans sa noblesse en 1692, fut déchargé de la taxe en 1730. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MORAIN. — *D'argent à 3 palmes de sinople posées en pal.* (*Armorial général*).

Le sieur Morain de Villiers, de Saint-Lô, d'une famille anoblie en 1648 et confirmée en 1675, paya la taxe de confirmation en 1728.

Le sieur Morain d'Amplot, fils Jacques, était mort sans représentants en 1770. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MOREL. — *D'or à un chevron d'azur chargé de 2 coutelas apointés d'argent, accompagné en pointe d'une fleur de lis de gueules.*

Adrien Morel, sr de Saint-Cyr, de Valognes, fut

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

confirmé en décembre 1698, dans la noblesse accordée en juin 1643, à Olivier, son aïeul.

En 1715, le sr de Saint-Cyr-Morel était gouverneur de Valognes.

En 1728, M. Morel, sr de Saint-Cyr et de Coursy, paya la taxe de confirmation. (*Nouveau d'Hozier et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

MOREL. — *De gueules à un lion d'argent et un chef d'azur chargé de 3 croissants d'or.*

Pierre Morel, écuyer, sr de Fourmentin, était trésorier de France honoraire à Caen en 1696. (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

MOULIN (DU). — *D'azur à 3 chevrons d'or.*

Jean du Moulin, sr du Bois de Commeaux, trésorier de France à Caen, fut anobli en novembre 1697, par lettres registrées le 7 mai 1698. — Règlement d'armoiries du 13 décembre (1). De son mariage avec Catherine Coefferel, il eut 2 fils et 3 filles. L'un de ses fils, aussi trésorier de France, fit enregistrer ses lettres d'honoraire au bureau des finances, le 9 septembre 1751. (*Nouveau d'Hozier et Arch. du Calvados*).

MOUSTIER (DU). — *D'azur à 3 chevrons d'argent.*

Nicolas du Moustier, sr de la Motte, lieutenant général aux bailliage et siège au présidial de Caen, fut confirmé en mai 1697 dans son anoblissement d'avril 1654. (*Nouveau d'Hozier*).

(1) Les armes sont enregistrées dans l'*Armorial général* (*Normandie, Caen*) de la façon suivante : *D'or à un chef d'azur chargé de 3 fers de moulin d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

MOUTARDIER (LE). — *D'azur au chevron accompagné en chef de 2 croissants et en pointe d'un cygne, le tout d'argent. (Olive).*

Famille de Caen anoblie en 1655 et confirmée postérieurement à la recherche de Chamillart. Elle était éteinte en 1730. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

NÉEL. — Nicolas Néel, s[r] des Ifs, succéda le 11 mai 1750 à Pierre Sonnet, comme trésorier de France à Caen. Il était, depuis 1711, conseiller procureur du Roi au bailliage de Saint-Lô, office exercé depuis plus de cent ans dans sa famille.

En 1771, vivaient dans l'élection de Saint-Lô, la veuve du s[r] Néel des Ifs, trésorier de France, et son fils, sujet au droit de confirmation des anoblis depuis 1715. (*Arch. du Calvados*).

NÉEL. — *D'argent à 3 bandes de sable et un chef de gueules.*

Jean-Pierre Néel, s[r] de Tontuit, avocat au parlement de Rouen, fils de feu Jean, de Caen, fut confirmé dans sa noblesse, par lettres de décembre 1704. (*Nouveau d'Hozier*).

NÉEL. — *D'argent à 3 bandes de sable.*

Richard Néel, s[r] des Longparcs, de Bayeux, fut anobli en 1699. Il était mort en 1715, laissant des enfants.

Richard-Louis Néel des Longparcs, écuyer, seigneur de Belzaise, ancien officier de mousquetaires gris et lieutenant-colonel de cavalerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, vivait à Bayeux en 1789. (*Archives du Calvados, E Suppl. 663*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Nepveu (Le). — *D'azur à 3 épées d'argent, la garde et la poignée d'or, posées en pal, la pointe en bas et rangées en fasce.*

Philippe Le Nepveu, sr de Dungy, de Trévières, fils Paul, fils autre Paul, fils Gilles, fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Paris, le 8 mai 1696. *(Olive).*

Nicolle. — Les enfants du feu sieur Nicolle de Beaucourt, trésorier de France, vivaient en 1771 dans l'élection de Saint-Lô, et étaient sujets au droit de confirmation des anoblis depuis 1715. (*Arch. du Calvados*).

Nicolle. — *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 étoiles d'argent.* (*Armorial général*).

M. Nicolle, seigneur de Briqueville-la-Blouette, de l'élection de Coutances, descendant d'un réhabilité en 1674, paya la taxe de confirmation pour l'avènement de Louis XV.

Un autre Nicolle, marquis de Livarot, qui paraît être de la même famille, paya aussi la taxe. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Orange (d'). — M. d'Orange, sr des Roches, de Cherbourg, anobli en 1656 et confirmé en 1679, était mort sans enfants en 1730. *(Ibid).*

Osmont. — *Ecartelé aux 1 et 4, de gueules plein; aux 2 et 3, d'argent à 3 fasces d'azur.*

Jean-François-Clément, Jacques-Charles et Marie-Anne-Jeanne Osmont, enfants de Jean-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Pierre O., seigneur des Beauxlinges, de la paroisse de Ducey, élection d'Avranches, furent reconnus nobles par arrêt de la Cour des Aides du 4 mars 1777, sur titres remontant à Michel Osmont, écuyer, s[r] d'Asnières, en 1399, leur 10e aïeul. (*Olive*).

Oursin. — *D'azur au chevron accompagné en chef de 2 étoiles, et en pointe d'un croissant, la corne sénestre supportant un oiseau, le tout d'or, au chef d'argent.* (*Rietstap*).

Jean Oursin, secrétaire du Roi et receveur général des finances de la généralité de Caen, mourut à Paris le 15 juin 1746, âgé de 82 ans. Il était fils de Michel Oursin et de Thomasse Chauvet. De son mariage avec Catherine Allan, il eut plusieurs enfants, entre autres, Pierre Oursin, écuyer, seigneur de Digoville, qui succéda à son père dans la charge de receveur général des finances à Caen. (*Nouveau d'Hozier*).

Pierre-Etienne Oursin de Monchevrel, écuyer, occupait la même charge en 1783. Il vota l'année suivante avec les nobles du bailliage de Caen. (*Arch. du Calvados*).

Pailleur (Le). — *De gueules au chevron hérissé d'argent accompagné en pointe d'une chausse-trappe de même.* Supports : 2 *lévriers d'argent, accolés de gueules.*

Louis-Marie Le Pailleur d'Hayville, fils de Jean et de Marie-Anne Le Rebours, baptisé le 8 septembre 1720 en la paroisse de Saint-Martin de Condé-sur-Noireau, généralité de Caen, ancien maire de Condé-sur-Noireau et procureur fiscal de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

l'ancien bailliage dudit Condé, fut reçu conseiller auditeur en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, le 14 juillet 1777 ; (provisions du 25 juin). — Règlement d'armoiries du 19 novembre 1783.

Pierre-Olivier Le Pailleur, s[r] de Langle, cousin du précédent, fut reçu conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France en la chancellerie établie près la cour du parlement de Grenoble, par provisions du 14 janvier 1778. — Mêmes armes ; règlement du 17 février 1784. (*Nouveau d'Hozier*).

PARSONNIER (LE). — *D'azur à la fasce d'or accompagnée en pointe d'un flanchis du même, et en chef de 3 étoiles d'argent.* (*Cachet*).

Louis Le Parsonnier, s[r] des Rougesterres, procureur du Roi et maire de Bayeux, fut, en 1759, reçu conseiller auditeur en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, charge dont il paraît être mort revêtu vers 1782. M. des Rougesterres ne laissa qu'une fille, Marie-Magdeleine-Jeanne-Louise-Thomasse, mariée en 1res noces à M. de Baudre de Saint-Rémy, officier de cavalerie, et en secondes, à Marc-André-Hercule-Antoine-Louis-Joseph, comte de Toulouse-Lautrec, capitaine de dragons. Elle mourut à Bayeux vers 1820. (*Renseignements particuliers*).

PATOU (LE) alias LE PATOUF. — *D'azur à 3 trèfles d'or ;* (alias *d'argent à 3 trèfles de sinople*).

Charles Le Patou, s[r] du Molai, de la Cambe, fut, en juin 1698, confirmé dans la noblesse accordée en 1653 à Louis, son aïeul.

Louis Le Patou, s[r] de St-Sauveur et du Mollay,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

(sic), confirmé en 1717, paya la taxe en 1730, ainsi que Mlle Le Patou de St-Rémy, seule descendante de Louis Le Patou, sr de la Cavée, anobli en 1652 et confirmé en 1670.

Jean Le Patou, sr de Cremel, fils de Jean, sr de la Montagne, président en l'élection de Bayeux, qui avait obtenu des lettres de relief de dérogeance en 1642, était, en 1676, conseiller honoraire en la Cour des Aides. (*Nouveau d'Hozier et Mss. Olive*).

Le Pelletier. — *D'azur à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un croissant de gueules, d'une rose de même à la pointe, et de 2 molettes de sable à la traverse.*

Honoré Le Pelletier, sr de la Hourie, conseiller du Roi, commissaire enquesteur aux bailliage et vicomté de Valognes, petit-fils de Jean Le P., sr de la H., lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Alençon en Cotentin (*sic*), mort il y avait plus de 26 ans et anobli en 1645, fut confirmé dans sa noblesse en août 1699, par lettres registrées le janvier 1700.

En 1715, Pierre et Honoré Le Pelletier, frères, habitaient Flottemanville, près Valognes. (*Nouveau d'Hozier et Arch. du Calvados*).

Pepin. — *D'argent au chevron de gueules accompané de 3 étoiles de même.*

Philippe-Julien Pepin, sr du Feugueray, trésorier de France à Caen, à dater du 4 mai 1747, mourut, revêtu de son office, le 29 mai 1760. Nicolas, son fils, reçu en sa place le 19 janvier 1761, mourut en charge, le 30 septembre 1770.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Dans un état des anoblis depuis 1715, de l'élection de Vire dressé en 1771, on trouve le sieur Pepin du Feugueray, demeurant au Tourneur. (*Arch. du Calvados*).

Picard (Le). —*De gueules à 3 fers de piques d'argent, 2 et 1, la pointe en haut.*

Jean Le Picard, s[r] de Norey, de Caen, fut condamné par Chamillart.

Jean-Pierre-Louis Le Picard de Norey, seigneur et patron de Formigny, fut présent à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Vire en 1789. Il avait épousé Madeleine Asselin du Moncel. Sa famille fut donc, à une certaine époque, relevée de la condamnation prononcée contre elle. (*Olive*).

Piquenot. — *D'argent à un noyer de sinople posé sur une terrasse du même.*

Nicolas Piquenot, s[r] de Lillemont, conseiller du Roi aux bailliage et vicomté de Valognes, fut anobli en juin 1697. Il avait servi dans les mousquetaires noirs.

En 1730, Thomas-Hyacinthe Piquenot était gendarme de la garde ; il fut confirmé dans sa noblesse en 1746, par lettres registrées le 28 mars. (*Nouveau d'Hozier et Arch. du Calvados*).

Piédoue. — *D'or à 2 pattes d'ours de sable, onglées de gueules, passées en sautoir.*

Gabriel-François Piédoue, s[r] de la Moissonnière, conseiller du Roi, vicomte d'Evrecy, fils de Michel, substitut du procureur général en la Cour, et de Marie de la Rivière, fut confirmé dans sa noblesse en juillet 1698, par lettres registrées le 7 juillet 1699.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

De son mariage avec Anne Bellet, il eut trois garçons : Jean-Baptiste-François, François-Gabriel et Charles, et trois filles : Anne, Suzanne et Marie. (*Cour des Aides, n° 93, fol. 160, Caen*).

En 1728, les sieurs Piédoue de Charsigny et de la Moissonnière, de Caen, payèrent la taxe de confirmation, de même que trois Piédoue des Chapelles, d'une branche réhabilitée en 1687. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Le 7 mars 1785, confirmation de noblesse pour plusieurs membres de la famille Piédoue. (*Archives du Calvados*).

Piédoue. — *D'azur à 3 pattes d'oies d'or.*

Philippe Piédoue, s^r^ de Nerval, fils de Jessé, anobli en décembre 1653, fut confirmé en mai 1697, par lettres registrées le 16 août suivant. (*Mss. 111 de la Bibl. de Caen*).

Piédoue. — *De sable à 3 pattes d'oies d'argent posées en bande.*

Jean-Baptiste Piédoue était procureur du Roi au bureau des finances de Caen en 1696. (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

Pigeon (Le). — *De gueules à 3 têtes de pigeons arrachées d'or.*

Trois Le Pigeon, s^rs^ de Manneville, de Bellegarde et d'Auville, habitant Valognes, descendants de Robert Le Pigeon, secrétaire du duc de Longueville, anobli en 1652 et confirmé en 1676, payèrent la taxe de confirmation en 1728. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Pigeon (Le). — *D'or au chevron d'azur accompagné de 3 pigeons du même, becqués et membrés de gueules.*

Antoine Le Pigeon, sr de la Fertière, anobli par lettres registrées le 8 mai 1702, était, en 1715, capitaine de la milice bourgeoise d'Avranches. (*Arch. du Calvados*).

Planches (des). — *D'azur à 3 planches d'argent en bande, 2 et 1.*

Gabriel des Planches, sr des Landes, élu à Caen, fut anobli en août 1699, par lettres registrées le 30 mai 1700. De son mariage avec Catherine Housset, il eut 4 garçons : Jean, Olivier, Urbain et Gabriel, et une fille, Catherine. (*Arch. du Calvados*).

Planchon. — Claude-Hyacinthe-Sébastien Planchon des Fontenelles était secrétaire du Roi près le parlement de Normandie, et demeurait à Bayeux en 1773. Il avait épousé la fille d'un secrétaire du Roi, M. Couture de la Pigacière. En 1789, M. Planchon de Méhédiot vota avec les nobles du bailliage de Caen. (*Arch. du Calvados*).

Planques (des). — *D'azur à 2 croix d'or cantonnées de 4 pigeons de même.*

François des Planques fut anobli en 1653.

François-Hervé des Planques, sr de Lessay, demeurant à St-Eny, gendre de M. Ravend de Boisgrimot, fut confirmé dans sa noblesse en mars 1702. Son fils Guillaume, mousquetaire noir, fut, de nouveau, confirmé le 18 mai 1735. (*Arch. du Calvados*).

Poisson. — *D'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'une aigle d'argent posée de profil, la tête*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

abaissée, les ailes levées, becquée et membrée d'or, et en pointe d'un dauphin renversé et contourné d'argent, couronné d'or.

Robert Poisson, s^r de Houtteville (élection de Carentan), ancien garde du corps, fut anobli en octobre 1699.

En 1715, Jacques Poisson, s^r de Croixmare, nouvel anobli, demeurait à Houtteville. (*Arch. du Calvados*).

POLLIN. — *D'azur à une croix ancrée d'or et un chef de gueules chargé de 3 croissants d'argent.*

Nicolas Pollin de la Frémondière était trésorier de France à Caen en 1696. (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

POTERIN. — *D'hermines à une bande de gueules ondée, chargée de 3 coquilles d'or.*

Dans un état des nobles de l'élection de Saint-Lô, dressé en 1760, on trouve : « Léonard Poterin de la Morinière, seigneur de Mauny, demeurant à Rouxeville, réhabilité du temps d'Henri IV, et de nouveau, depuis 10 à 12 ans. » (*Arch. du Calvados. — Cf. La Chesnaye-Desbois*).

POUPINEL (LE). — *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 bustes de poupées de même.* (*Armorial général. — Normandie, Caen*) (1).

M. Le Poupinel de Quettreville était secrétaire du Roi à Coutances en 1771. Son fils fut officier dans le régiment de la Reine-Dragons, et vota avec la noblesse en 1789. (*Olive*).

(1) Armes de M. Le Poupinel de la Besnardière.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Pré (du). — *D'azur au sautoir d'or cantonné de 4 trèfles de même.*

François du Pré, sr du Boscq, de Monthuchon (élection de Carentan), fut anobli en 1701. Il avait, en 1715, deux fils au service du Roi et une fille mariée. (*Mss. Olive et Arch. du Calvados*).

Prépetit (de). — *De sinople à la fasce d'argent* (alias *d'or*), *accompagnée de 3 éperviers* (alias *merlettes*) *d'or, 2 et 1.* (*Saint-Allais*).

Pierre de Prépetit, sr de Saint-Pierre, lieutenant général du bailliage de Condé-sur-Noireau, et ses trois fils, gardes du corps, furent maintenus dans leur noblesse par arrêt du conseil du Roi, le 30 juin 1704. (*Bibl. Nat. Mss. Ecoles Militaires, vol. 269, preuve 57*).

Prestre (Le). — *D'azur à un chevron d'or accompagné de 3 oiseaux de même.*

Guillaume Le Prestre, sr d'Argences, élection de Vire, fut anobli en 1700, par lettres registrées le 24 juillet. (*Arch. du Calvados*).

Prévost (Le) — Jacques Le Prévost, petit-fils de François, réhabilité en 1690, était inconnu en 1730 dans la généralité de Caen. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Quens (Le). — *De gueules à 2 cygnes d'argent et un chef d'azur chargé d'une étoile d'or.*

Nicolas Le Quens, ci-devant officier de la feue Reine, mère de Louis XIV, fut anobli en mai 1697. — Règlement d'armoiries du 9 mai. Ses lettres

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de noblesse sont à la bibliothèque de Bayeux. Clément Le Quens, sr de Varville, fils du précédent, fut vicomte de Bayeux de 1711 à 1724. De son mariage avec Mlle Hélyes de Clinchamps, sortirent trois filles, Charlotte qui épousa M. de Couvert de Coulons, gouverneur du château de Bayeux ; Françoise, M. de Montagu, frère du marquis d'O ; et Michelle-Françoise, Claude-Olivier Renault, seigneur d'Argouges, trésorier de France au bureau des finances de Caen. (*Nouveau d'Hozier et Arch. du Calvados*).

QUENTIN. — *D'azur à 3 pals d'or.*

Jacques Quentin, seigneur et patron de Coupigny, Mesnil-Caussais, etc., fut secrétaire du Roi et épousa en 1693 Renée Le Testard, dont il eut postérité. (*De Magny. — Nobiliaire de Normandie, t. II*).

QUINETTE. — *De sinople à 3 flèches d'or posées en pal, 2 et 1, la pointe en haut, et un chef d'argent chargé d'un lion de gueules naissant à demi corps.*

Jean Quinette, sr de la Hogue, demeurant à Granville, fut reçu conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, par provisions du 5 avril 1743. — Règlement d'armoiries du 20 novembre 1754. (*Nouveau d'Hozier*).

RENARD. — *D'azur à un renard d'or, rampant en chef sur un lion de même.*

Pierre Renard, sr de Saint-Martin, bourgeois de Caen, fut anobli en mars 1703. — Règlement d'armoiries du 28 mars. (*Nouveau d'Hozier*).

RENARD. — M. Renard, seigneur de la paroisse

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Saint-Patrice, élection de Carentan, figure en 1715 sur une liste d'anoblis depuis 1660. Il n'avait qu'une fille.

A la même époque, vivait dans l'élection de Vire, Jean Renard, sr du Mondel, nouvel anobli. (*Arch. du Calvados*).

RENAULT alias REGNAULT. — *De gueules au chevron d'or accompagné de 3 quintefeuilles de même, 2 et 1.*

Michelle-Françoise Le Quens de Varville, veuve de Claude-Olivier Renault, seigneur d'Argouges, de Saint-Malo de Bayeux, de Semilly et autres lieux, conseiller du Roi, trésorier de France, garde-scel au bureau des finances de Caen, y demeurant, tutrice de son fils et de ses deux filles (leur père et aïeul morts trésoriers de France) fit, le 31 juillet 1749, réformer les armoiries de Jacques Renault, directeur des aides à Caen, puis reçu trésorier de France le 14 août 1699, enregistrées à l'Armorial général : *D'argent à un chevron renversé de sinople, surmonté d'une étoile à 8 rais de gueules.* Ce Jacques Regnault (*sic*) eut un fils unique, Claude-Olivier, avocat, reçu en 1717, à la place de son père décédé à Caen en 1716, âgé de 64 ans, et inhumé dans l'église Notre-Dame. Claude-Jacques-Clément-François, fils de Claude-Olivier. 2e trésorier de France, et de Michelle Le Quens de Varville, naquit le 24 mars 1735. (*Nouveau d'Hozier*).

RICŒUR. — *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 molettes d'éperon d'argent, et en pointe d'un cœur d'or.* Cimier : *Un Neptune d'argent à mi-corps, couronné d'une couronne à l'antique d'or, et tenant de la main gauche un trident du même.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Germain Ricœur, sr de Bâmont, de Falaise, capitaine aux gardes-côtes de Bretagne, fut anobli en 1697, par lettres registrées le 8 mars 1698. Il eut pour fils René, capitaine de frégate, et petit-fils, Jean, ancien lieutenant d'infanterie, gentilhomme servant du Roi, qui fut confirmé dans sa noblesse en septembre 1766, par lettres registrées le 30 juillet 1767. M. Ricœur de Bâmont vota en 1789 avec les nobles du bailliage de Caen. (*Nouveau d'Hozier et Arch. du Calvados*).

Ricœur. — *D'argent à 3 cœurs de gueules posés en pal l'un sur l'autre.*

Charles Ricœur, sr de Vitré, était trésorier de France à Caen en 1696. (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

Ricouf. — *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 vans d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.*

Laurent Ricouf, procureur du Roi au grenier à sel de Caen, fut anobli en juin 1707. (*Nouveau d'Hozier*).

Ridel. — *D'azur à 3 ridelles* (1) *d'or.*

Daniel Ridel, sr de Coulombières, élection de Bayeux, fut anobli en août 1699. (*Ibid.*).

Robbes. — *D'argent à 3 coquilles de sable et un chef endanché de même, chargé d'un lion passant d'or, armé et lampassé de gueules.*

Le sieur Robbes des Vallées, de Bayeux, anobli en 1680, n'avait laissé qu'une fille en 1730. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

(1) Margelles de puits.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ROBILLARD. — *D'azur à 3 fasces d'argent.*

Jean Robillard, sr de Beaurepaire, de la généralité de Caen, obtint des lettres d'honneur de secrétaire du Roi, le 16 mai 1727. (*Arch. du Calvados*).

ROCHER (DU). — *D'azur au rocher d'or.*

En 1715, Pierre du Rocher, sieur de Louvigny, fils Pierre, anobli depuis 1680, vivait à Mortain, et François du Rocher, sieur de la Gardonnière, fils Pierre, demeurait au Teilleul. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*). Les armes assignées à cette famille dans l'*Armorial général* paraissent avoir été enregistrées d'office.

ROGIER. — *D'or à 3 merlettes de sable.*

Michel Rogier, sr de l'Espinay, lieutenant général en la vicomté de Bayeux, fut anobli en 1698. (*Arch. du Calvados*).

ROSSIGNOL (LE). — *D'or à une fasce ondée d'azur accompagnée de 3 rossignols de sinople.*

Pierre Le Rossignol, écuyer, sr d'Anneville et de Boisroger, en partie, conseiller du Roi, assesseur criminel aux bailliage et siège présidial du Cotentin à Coutances, anobli en 1677, fit enregistrer en 1696 ses armes à l'Armorial général. Trois membres de cette famille qui habitait Valognes et Carteret, payèrent, en 1728, la taxe de confirmation. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

ROTZ (DE). — *D'azur à 3 roseaux d'or.*

Michel de Rotz, sr de la Magdeleine, d'Isigny, fut anobli ou réhabilité en 1697. Il était mort en 1715. Ses enfants furent, en 1722, confirmés dans

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

leur noblesse. (*Archives du Calvados et La Chesnaye-Desbois*).

Rousselin. — *D'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 fers de piques d'argent.*

Le sieur Rousselin de la Prairie, de l'élection de Valognes, fut anobli en 1699. Il pourrait être le même que M. Rouxelin de Gramont, de la même élection. (Voir plus bas). (*Archives du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Routier. — Nicolas Routier, secrétaire du Roi, fit enregistrer, le 8 avril 1755, ses lettres d'honneur au bureau des finances de Caen. Il avait épousé Aimée Le Terrier. (*Arch. du Calvados*).

Roux (Le). — *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 têtes de léopards d'or.*

Louis-Pierre-Joseph et Marie-Joseph-Gabriel Le Roux, seigneurs et patrons honoraires de Rosel, père et fils, furent reçus présidents trésoriers de France à Caen, le second, par provisions du 3 avril 1762. Louis-Pierre-Joseph avait épousé Marie-Elisabeth-Françoise Le Bourguignon du Perré de Lisle, sœur du lieutenant général du bailliage de Caen. (*Arch. du Calvados, E Suppl. 490, 493*).

Roux (Le). — *D'azur à la bande d'or chargée d'un lion de gueules, au chef d'argent chargé de 3 têtes d'oiseaux d'azur.*

Georges Le Roux, sr de Montduboscq, bailli de Bricquebec, fut anobli en 1700, par lettres registrées le 15 juin. (*Arch. du Calvados*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ROUXELIN.— *D'azur à une fasce d'or accompagnée de 3 dards d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.*

Pierre Rouxelin, s^r des Landes, de la Meauffe, élection de Saint-Lô, fut anobli en décembre 1699, ainsi que Guillaume Rouxelin, s^r de la Prairie.

Nicolas Guillaume Rouxelin d'Arcy, lieutenant général de police au Mans, petit fils de Pierre Rouxelin, s^r des Landes, et fils de Nicolas, fut confirmé en septembre 1772. (*Nouveau d'Hozier*).

ROUXELIN. — Le sieur Rouxelin de Gramont, seigneur de la paroisse d'Héroudeville, élection de Valognes, était, en 1715, sur la liste des anoblis depuis 1680. (*Arch. du Calvados*).

ROY (LE). — M. Le Roy de Hautemare était secrétaire du Roi et propriétaire d'un bateau marchand à Ouistreham en 1764. (*Arch. du Calvados, E Suppl. 795*).

RUE (DE LA). — Nicolas-Alexandre de la Rue, président trésorier de France au bureau des finances de Caen au XVIIIe siècle, eut de son mariage avec Marguerite Marie des Longchamps (1), deux fils. L'un d'eux lui succéda dans sa charge de trésorier de France, et fut le père de Nicolas-Alexandre de la Rue, écuyer, s^r de Rucqueville, ancien mousquetaire gris qui paya la taxe de confirmation en

(1) 26 juillet 1761. — « Inhumation dans l'église de Cainet, de Marguerite Des Longchamps, veuve de Nicolas-Alexandre de la Rue, trésorier de France, décédée à Caen, paroisse St-Jean, à l'âge de 57 ans environ, et dont le corps a été apporté dans l'église de Cainet, dans le tombeau de ses ancêtres, suivant ses dernières volontés. » (*Arch. du Calvados, E Suppl. 547*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1777. (*Arch. du Calvados*). — Thérèse-Cécile de la Rue de Rucqueville, fille du précédent, et de Marie Rondel, épousa, le 22 février 1799, Jean-Robert de Loubert de Martainville, chef d'escadron, créé vicomte en 1815. (*Cf. vol. VII de l'Armorial général publié par les d'Hozier en 1847*).

SAGE (LE). — *D'argent à une aigle au vol abaissé de sable, becquée et membrée d'or, et une cotice de même, posée en bande, brochant sur le tout.*

Charles Le Sage, sr d'Haudienville, fut anobli en 1647. Son petit-fils, Charles Le Sage, sr d'Haudrimare et d'Haudienville, vicomte de Carentan en 1715, fut confirmé dans sa noblesse en juin 1698, et de nouveau, le 3 novembre 1716. (*Olive*).

SAONNET (DE). — *D'argent à une bordure de gueules chargée de 6 boucles du premier.*

Thomas de Saonnet, sr de Moulagni, fut confirmé en mars 1700 dans la noblesse accordée en 1654 à Thomas Galopin, seigneur et patron de Saonnet, son père, qui avait obtenu de changer son nom de Galopin en celui de Saonnet. — Règlement d'armoiries du 24 mars 1700. (*Nouveau d'Hozier*).

SAUVAGE (DU), (alias LE). — *D'azur à un tronc de chêne de 3 racines et 3 chicots d'argent accompagné, ou accosté en chef de 2 glands de même, les gobelets d'or, et en pointe de 2 feuilles de chêne d'argent, tigées d'or.*

Jean du Sauvage, sr du Perrey, conseiller du Roi, maire perpétuel et commandant dans la ville de Cherbourg, fut anobli en juin 1697 et paya la

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

taxe de confirmation en 1730. (*Nouveau d'Hozier et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Signard. — Jean Signard, s[r] de Lorgerie, lieutenant de roi en la vicomté de Tinchebray, obtint, le 11 juillet 1713, des lettres de relief de dérogeance registrées en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, le 12 décembre suivant. (*Nouveau d'Hozier*).

Sivard. — *De gueules à un léopard d'or surmonté d'une fasce d'argent chargée de 3 doubles croix de sable, et un chef d'azur mouvant de la fasce, chargé de 2 étoiles d'or.* Supports : *2 levrettes au naturel ayant leur collier aussi d'or.*

Charles-Antoine Sivard de Beaulieu, seigneur et patron de Sainte-Suzanne de Marandé (plein fief de hautbert relevant immédiatement du Roi et situé près de Valognes), conseiller au bailliage de cette ville, fut reçu secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie de Normandie, le 27 juillet 1774. — Règlement d'armoiries du 6 mars 1775. (*Ibid.*).

Sonnet. — *De gueules à 3 grelots d'or, 2 et 1* ; alias *de gueules au chevron d'or, à 3 sonnettes ou grelots de même, 2 et 1* ; *au croissant d'argent en pointe*. (*Armes de Thomas Sonnet, s[r] de Courval, le poète Virois, qui était de cette famille*).

Pierre Sonnet fut reçu trésorier de France au bureau des finances de Caen, et mourut revêtu de sa charge, le 20 avril 1746. (*Olive*).

Subtil. — François Subtil, époux de Françoise

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Roussel, était secrétaire du Roi à Caen en 1729. *Arch. du Calvados*).

TANQUERAY. — *D'azur à une ancre d'or posée en pal, chargée d'un cœur de gueules et surmontée de 2 étoiles d'argent.*

Louis-Antoine Tanqueray, seigneur de la Mombrière et d'Hyenville, subdélégué du Cotentin, fut anobli en mars 1759. (*Nouveau d'Hozier*).

TARDIF. — *D'argent au lion de gueules accompagné de 3 feuilles de vigne de sinople, 2 en chef, 1 en pointe.*

Gabriel-Louis-Hercule Tardif, seigneur de Petiville, Amayé, etc., secrétaire du Roi en la chancellerie du parlement de Rouen, fit régler ses armoiries le 4 juillet 1769. (*Nouveau d'Hozier*).

TESNIÈRE. — *D'azur à une croix ancrée d'or.*

Jean-Baptiste-François Tesnière de Brémenil, d'Avranches fut reçu secrétaire du Roi, maison, couronne de France, en la chancellerie du parlement de Rouen, par provisions du 17 novembre 1784. (*Nouveau d'Hozier*).

TESSON. — *D'argent à 2 fasces de sinople accompagnées de 8 mouchetures d'hermines, 4, 3, 1.*

Pierre Tesson, s[r] d'Ancreville, lieutenant civil en l'élection de Valognes, fut anobli en 1707. En 1715, il était major d'un régiment de la côte. (*Arch. du Calvados*).

TEURTERIE. — M. Teurterie des Cerisiers était, en 1771, secrétaire du roi à Granville, et avait payé

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

le supplément de finance ordonné par l'édit de 1755. (*Arch. du Calvados*).

THIBOULT. — *D'azur à 3 grenades d'or.*

Le 26 février 1763, Louis François Thiboult, de Bérigny, fit enregistrer des lettres de noblesse au bureau des finances de Caen. Sa famille avait cependant été maintenue par Chamillart.

THOURY (DE). — *D'or à 3 fasces d'azur et un lion de gueules, ayant le visage et la tête d'une femme, brochant sur le tout.*

Arrêt du Conseil d'Etat du 6 mai 1687, maintenant dans leur noblesse Pierre et Jacques de Thoury, s^rs d'Estry et de Mantilly, de l'élection de Vire, malgré la condamnation de Chamillart, intendant de la généralité de Caen.

Arrêt du Conseil d'Etat du 17 juillet 1762, confirmant dans leur noblesse Jean-Julien de Thoury de la Corderie, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes du corps; Jean-Jacques-Pierre de Thoury, chevalier de Saint-Louis, mousquetaire, et Jean-Jacques de Thoury de la Duverie, chevalier de Saint-Louis, gendarme de la garde. — Règlement d'armoiries du 13 décembre 1762. (*Nouveau d'Hozier*).

TOURAINE. — *D'or au chevron de gueules accompagné 3 molettes de sable, 2 et 1; et une bordure d'azur.*

Jacques Touraine, s^r des Roches, d'Orglandes, élection de Valognes, officier commensal du duc d'Orléans, fut anobli en septembre 1697. Il n'était pas marié en 1715. (*Arch. du Calvados et Nouveau d'Hozier*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

TRAISNEL. — *De menu vair plein.*

Louise du Pert, veuve de Bonaventure Traisnel, de Valognes, anobli en 1655 et rétabli en 1676, paya la taxe de confirmation en 1728.

M. Traisnel de Saint-Blaise vota en 1789 avec les nobles du bailliage de Carentan. (*Arch. du Calvados et Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

VALLOIS (LE). — Jean-Pierre Le Vallois, anobli depuis 1680, demeurait en 1715 à Moyon, élection de Saint-Lô. (*Arch. du Calvados*).

VARRIN. — *D'argent à 2 roses de gueules en chef et une coquille de même en pointe.*

François Varrin, s[r] du Moustier, conseiller au bailliage de Bayeux, fut anobli en juillet 1699. (*Nouveau d'Hozier*).

VASNIER (LE) alias LE VANIER. — *D'argent au chevron de sable accompagné de 3 merlettes de gueules.* (*Magny*). Alias : *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 vanneaux d'or.* (*Cachet de M. Le Vanier des Vauxviers, fils du lieutenant général de police du bailliage de Bayeux en 1789*).

Michel Le Vasnier, fils de Pierre, avocat à Bayeux, et de Michelle du Boscq, gendarme de la garde, fut fait chevalier de Saint-Louis et anobli vers 1709 pour avoir sauvé le prince de Soubise sur les bords du Rhin.

VASSEUR (LE). — Thomas Le Vasseur fut anobli en 1650. N. Le Vasseur, s[r] de Ribœuf et de Coussy, descendant du précédent, fut confirmé dans sa no-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

blesse en 1716. Il était inconnu à Coutances et à Carentan en 1730. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Vaumellé (de). — Le sieur de Vaumellé, anobli sous Louis XIV, était inconnu à Caen en 1730. (*Mss. 159 de la Bibl. de Caen*).

Jean Vaumeslé, sr de Surine, avait été anobli en 1616 dans la généralité de Caen.

Guillaume du Vaumesle, écuyer, de Mortain, qui vivait en 1696, portait pour armes : *Bandé d'or et d'azur de 6 pièces.* (*Armorial général. — Normandie, Caen*).

Vavasseur (Le). — *D'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 besans de même, 2 en chef, 1 en pointe.*

Antoine Le Vavasseur, sr de Gerville, conseiller aux bailliage et vicomté de Carentan, fut anobli en juillet 1699, par lettres registrées le 10 juin 1700.

Pierre Le Vavasseur, sr de Gerville, et Guillaume Le Vavasseur, gendarme de la garde, furent confirmés dans leur noblesse, le 16 février 1737. (*Olive*).

Yver. — *D'azur au lion d'or.*

Jacques-Michel Yver, sr du Taillis, assesseur aux bailliage et vicomté de Carentan, fils de François Yver et de Rauline Penon, fut anobli en 1696, par lettres registrées le 26 janvier 1697. De son mariage avec Françoise Germain, il eut 2 fils et 4 filles. En 1715, on trouve sur un état des anoblis de l'élection de Carentan, depuis 1680 : Jacques-Michel Yver, sr du Taillis, demeurant à Saint-André de Bohon ; Jean-Antoine Yver, sr de la Bruchollerie, conseiller du Roi, vérificateur des défauts ; Michel Yver, sr de la Rivière, conseiller au bailliage de Caren-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tan. En 1730, Pierre Yver, sr de Boisyver, demeurait à Vire. En 1782, M. Yver de la Brucholerie fut reçu second avocat général à la cour des comptes de Normandie. (*Arch. du Calvados, Mss. 159 de la Bibl. de Caen et Mss. Olive*).

YZET. — *De gueules à une bande d'argent accompagnée de 6 roses d'or posées en orle.*

Nicolas-Jean Barthélemy Yzet, écuyer, seigneur et patron de Sainte-Marguerite, diocèse de Coutances, ancien conseiller notaire secrétaire du Roi en la cour des comptes aides et finances de Normandie, reçu le 29 mai 1770, fut, par lettres du 21 octobre 1772, registrées le 5 mars 1773 en la chambre des comptes de Paris, confirmé dans ses privilèges de noblesse, comme s'il avait reçu des lettres d'honneur, malgré la suppression de son office par édit de septembre 1771. (*Nouveau d'Hozier*).



Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

LE SCEAU MODERNE

DU

CHAPITRE DU SAINT-SÉPULCRE DE PARIS

On sait que les Ducs de Bourbon de la branche aînée, fort grands seigneurs et hantés de rêves héroïques, fondèrent, vers le milieu du quatorzième siècle, dans la « Grande rue Saint-Denis à Paris », un *Chapitre* et une *Confrérie du Saint-Sépulcre* (1).

La *Confrérie* disparut vers la fin du dix-septième siècle, mais le *Chapitre*, à travers bien des misères et des péripéties, subsista jusques en 1791 et ne sombra que dans le grand naufrage des Ordres religieux et des propriétés ecclésiastiques en France.

Naturellement, ce Chapitre avait un *Sceau* (2), ne fût-ce que pour sceller les actes relatifs à la parci-

(1) Comte Couret, ancien magistrat.— *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours (1099-1905). Deuxième édition revue et augmentée.* Chapitre troisième, pages 392 et suivantes. (*Paris, au Bureau des Œuvres d'Orient. 20, rue du Regard*, 1905, in-8 Se vend au profit des *Œuvres* d'*Orient*.)

(2) *Ibid.* page 401, texte et notes 3 et 5.

(3) *Archives de l'Empire. — Inventaires et Documents publiés*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

monieuse administration de ses multiples immeubles. Ce sceau, dit *Grand scel*, fut, durant près de quatre siècles, un sceau ovale, appliqué sur cire vermeille et représentant « le Christ sortant vain-« queur du tombeau ». Mais, vers la fin du dix-huitième siècle, ce sceau parut trop rudimentaire et trop moyenâgeux. Le *Chapitre du Saint-Sépulcre* s'en composa un autre, fort joli, ma foi ! beaucoup plus compliqué, dans le goût symbolique du jour, et dont jusqu'ici on ne connaît qu'un *seul* exemplaire.

Ce sceau est apposé au bas d'une feuille volante insérée entre les pages 342 et 343 du dernier des *Registres capitulaires du Chapitre du Saint-Sépulcre* conservés aux *Archives Nationales* (1).

Cette pièce consiste dans la nomination par le Chapitre de Paris, de Maître André-Jean Marchand, comme chanoine de l'église du Saint-Sépulcre, en remplacement de Maître Antoine-Paulin Canapville. Elle est datée du 16 mars 1786 et signée du sieur Buée, chanoine secrétaire.

Le *Sceau*, de la largeur environ d'un ancien écu de six livres, est imprimé, non pas sur cire, mais sur une feuille de papier recouvrant une pâte molle, ou enduit d'un jaune pâle. Voici la description de ce sceau :

Il est de forme absolument sphérique. La circonférence extérieure en est déterminée par une ligne ondulée. Au centre de la circonférence, un ovale circonscrit les armes du Chapitre : un semis de

par ordre de l'Empereur. Collection de Sceaux par M. Douët d'Arcq., tome III, n° 9970, page 257 (Paris, Plon, 1868, in-4°).

(1) *Archives Nationales, Saint-Sépulchre. Registres capitulaires, 1760-1790.* (LL. 493).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

fleurs de lys d'or sur champ d'azur, portant en *abîme*, (ou autrement dit en *cœur*), les armoiries de Jérusalem : *D'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.* Tout autour de l'ovale héraldique, deux palmes s'entrecroisant au sommet pour soutenir une couronne d'épines. Pour légende courant circulairement autour des palmes, les mots : « *Sigill. Capituli SS. Sepulcri Pariensis.* » Ce dernier mot, à peu près effacé, se laisse deviner plutôt que lire.

Ce sceau, de date évidemment très récente, avait peut-être été imaginé de toutes pièces à l'époque (19 avril 1724) où l'ancien Office du Saint-Sépulcre fut remanié et recomposé, sur la demande du Chapitre, par les chanoines Lepaige et Bance. En tous les cas, ce *Sceau* ne paraît pas avoir eu une existence bien brillante, ni bien longue. On ne le rencontre qu'une seule fois dans les *Registres Capitulaires du Saint-Sépulcre*, en l'année *1786*. Or, quatre ans après, le mardi 28 septembre 1790, le *Chapitre du Saint-Sépulcre* — sans paraître même se douter des événements qui se préparaient — tenait sa dernière assemblée. En 1791 tout avait disparu. Le *Chapitre du Saint-Sépulcre* de la rue Saint-Denis suivait dans leur tombe l'Ancien Régime et la vieille Monarchie française.

Nous n'oserions point offrir à l'*Annuaire du Conseil héraldique de France* un si modeste tribut, si nous n'étions soutenus par cette pensée que tout ce qui se rattache à Paris et à Jérusalem est illuminé par le rayonnement qui s'échappe de ces deux capitales, de ces deux pôles du Monde intellectuel et religieux.....

COURET,
Ancien magistrat.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

CONTRE LA TERREUR

L'INSURRECTION DE LYON

EN 1793 (1)

CHAPITRE I

VEILLE D'ÉMEUTE

Pendant la journée du 28 mai 1793, la plupart des quartiers de la ville de Lyon présentaient des symptômes évidents d'agitation et de désordres. Les magasins étaient fermés (2). Un grand nombre de maisons avaient leurs volets clos. La place des Terreaux, qui conservait son nom en dépit de sa nouvelle dénomination de place de la Liberté, était garnie d'une foule compacte qui ne s'arrêtait de vo-

(1) Ces pages sont extraites de l'important ouvrage que vient de faire paraître, à la librairie Emile-Paul, notre collègue M. René Bittard des Portes. On y retrouve les qualités de documentation, de critique historique et d'exposition dramatique de l'auteur de l'*Histoire de l'Armée de Condé*, de *Charette et la guerre de Vendée*, des *Campagnes de la Restauration*, etc.

(2) Cf. Rapport de police adressé au Comité de Salut public et intitulé *Récit des journées des 28 et 29 mai 1793*. (*Archives historiques du Dépôt de la guerre, armée des Alpes*, dossier des pièces historiques).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ciférer contre les aristocrates, que pour acclamer la municipalité, dont les membres apparaissaient aux fenêtres de l'Hôtel de Ville.

L'édifice communal semblait transformé en caserne. Ses abords étaient encombrés de dragons, de soldats de la troupe de ligne et de gardes nationaux (1). Sur la place se pressaient des bandes d'hommes armés, la plupart en carmagnole, quelques-uns revêtus d'effets riches ou élégants, qui provenaient évidemment des récentes visites domiciliaires. Plusieurs d'entre eux entouraient huit pièces de canon, placées en batterie devant l'Hôtel de Ville, et s'en constituaient ouvertement les gardiens.

De l'autre côté de la place, une maison de modeste apparence, l'hôtel de Milan (2), était l'objet de la curiosité générale. Des membres du Club des Jacobins en franchissaient fréquemment le seuil. Reconnaissables à la carte qu'ils portaient au côté gauche de la poitrine, ils pénétraient parfois dans les groupes ; ce n'étaient point des messagers de paix, car ils s'efforçaient sans répit de surexciter la colère populaire. L'un d'entre eux se faisait remarquer par la fougueuse agitation qu'il manifestait ; les gens de mauvaise mine, disséminés sur toute la place, l'acclamaient en criant : « Chalier ! Vive Chalier ! » On rappelait dans certains

(1) L'adjudant général Le Doyen, faisant fonctions de commandant de la place, était arrivé à Lyon, le 28, à dix heures du matin, et s'était mis de suite à la disposition des commissaires de la Convention. Voir sa déclaration : *Archives nationales*. AF 339-344. 43.

(2) Ce fut seulement dans la soirée que quarante dragons vinrent se former en piquet devant l'hôtel de Milan. Cf. aux *Archives nationales* le dossier précité.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

groupes, en l'approuvant, qu'il avait demandé au Club des Jacobins, la mise à mort de ses adversaires politiques (1).

L'homme dont on connaissait trop les projets sanguinaires et qui semblait le véritable chef de tous ces furieux, était de petite taille. Sa démarche convulsive, son teint bilieux (2), son crâne dégarni (3), l'expression égarée de ses yeux, tout inspirait la répulsion. Nul n'ignorait, parmi ceux qu l'acclamaient, sa nationalité de Piémontais ; beaucoup savaient aussi qu'il avait quitté inopinément le séminaire des Dominicains, où il avait été élevé par charité, et que, depuis sa sortie du cloître, il avait couru le monde comme voyageur de commerce. Sur la recommandation de Robespierre, Chalier s'était abouché avec les révolutionnaires lyonnais les plus exaltés. Grâce à leur appui, il avait obtenu la présidence du tribunal de district, en même temps que celle du Club des Jacobins. L'ancien religieux terrorisait Lyon par les arrestations les plus arbitraires d'habitants honorables pour lesquels il réclamait la guillotine sans délai. En réalité, c'était un fou sinistre et dangereux.

A côté de ce hideux personnage, se pressaient ses amis, ses confidents, ses clients : Riard de

(1) « Qu'il est aussi convaincu d'avoir, le 27 mai, provoqué à l'assassinat, en disant dans l'Assemblée du Club, dit des Jacobins, qu'il fallait faire un faisceau des présidents et secrétaires des sections, leur trancher la tête et se laver les mains dans leur sang ; qu'il fallait aussi guillotiner les administrateurs du département. » (Extrait du *Jugement prononçant la condamnation de Joseph Challier*, le 16 juillet 1793).

(2) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. VIII, p. 371.

(3) Voir son portrait, par Dupré.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Beauvernois (1), chef de légion, empanaché comme un tambour-major, et qui portait sur son visage tous les stigmates du vice, gentilhomme déshonoré, qui depuis longtemps ne fréquentait que des agents de désordre ou des compagnons de débauche ; le négociant Bertrand, maire de la ville, nature utopiste et vaniteuse (2), Hidins (3), et Dodien, deux policiers déguisés en magistrats, l'un sous le titre de commissaire national, l'autre sous celui de directeur du Jury criminel. Plusieurs membres de la municipalité ou du Club des Jacobins leur faisaient cortège ; quelques-uns obéissaient à la passion révolutionnaire, d'autres craignaient d'être dénoncés comme suspects et n'étaient pas les moins ardents ; tous prodiguaient à la foule des encouragements à la violence. Ils annonçaient l'arrivée prochaine à Lyon d'une armée « révolutionnaire », dont l'entretien serait à la charge des citoyens « reconnus opulents » ; aucun décret de la Convention n'avait encore confirmé cette mesure odieusement vexatoire (4).

(1) Riard de Beauvernois avait harangué les volontaires marseillais qui rentraient dans leur pays, après la journée du 10 août et la prise des Tuileries, « les invitant à semer leur courage et leur énergie dans le cœur des timides Lyonnais ».

(2) Bertrand, candidat à la Mairie, avait laissé arrêter et jeter en prison son concurrent Galibert, également docteur en médecine, et candidat des modérés.

(3) La femme d'Hidins avait été compromise dans une affaire de chantage, et emprisonnée pendant quelque temps. (Cf. Morin, *Histoire de Lyon depuis la révolution*, t. II, p. 377).

(4) Le 5 mai 1793, vingt-trois jours avant les scènes que nous décrivons, les corps administratifs (municipalité, district et département ; en réalité, la municipalité était omnipotente) avaient proclamé exécutoire l'arrêté qui fixait l'effectif de l'armée révolutionnaire à 5.000 hommes pour le dé-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

On s'étonnait de ne pas voir les deux représentants du peuple en mission, Nioche et Gauthier, qui s'obstinaient à rester enfermés dans leur appartement de l'hôtel de Milan. Les deux conventionnels étaient arrivés, depuis la veille, de Chambéry, sur l'appel de Chalier et de ses amis qu'inquiétaient les velléités de résistance de la population modérée. Ils avaient été suivis, à quelques heures d'intervalle, des deux bataillons d'infanterie détachés de l'armée des Alpes ; on attendait d'heure en heure un escadron de dragons. Ni Gauthier, ni Nioche n'étaient des hommes de résolution : ils personnifiaient bien ces parlementaires toujours troublés devant les agitations de la rue, toujours obéissants devant les menaces de la démagogie. Après avoir promis aux Jacobins leur concours sans réserve, ils avaient constaté avec inquiétude l'abstention du directoire du département. Aussi lorsque, dès leur arrivée, les députés des sections de la ville étaient venus exposer leurs justes griefs et réclamer la révocation de la municipalité (1), les membres de la Convention en mission, hésitants et apeurés, avaient voulu gagner du temps en exigeant la rédaction d'une requête longuement motivée (2). Leur pusillanimité ne devait d'ailleurs servir qu'à précipiter le dénouement.

partement. Le 14 mai, l'effectif est porté à 6400 hommes, et l'emprunt forcé fixé à 6 millions.

(1) Dans les premiers jours de mai, les représentants Dubois-Crancé, Albitte, Nioche et Gauthier, se rendant à l'armée des Alpes et de passage à Lyon, avaient sanctionné, de leur propre autorité, les mesures vexatoires de la municipalité.

(2) *Précis des événements arrivés à Lyon le 29 mai 1793, pour servir de première réponse à la dénonciation portée par les sections de cette ville contre les citoyens Gauthier et Nioche*,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Dans les rues qui avoisinaient l'hôtel de ville, les sympathies jacobines se manifestaient bruyamment. C'est ainsi que la section de l'Égalité (ancienne section des Terreaux) se déclarait, par l'envoi de ses députations ou le vote de nombreuses adresses, entièrement dévouée à la Municipalité. La Grande-Côte et Saint-Vincent prodiguaient aussi les même formules de dévouement, mais la plupart des sections s'étaient refusées à ces manifestations. Porte-Froc (ancien quartier Saint-Jean) et la section Rousseau affichaient ouvertement leurs sentiments hostiles (1). Il en était de même,

représentants du peuple français, envoyés près l'armée des Alpes, imprimés à la suite de l'*Histoire de la Révolution de Lyon*, par Guerre.

(1) Voici la résolution qu'avait votée la section du Port-du-Temple, dix jours auparavant: « Ce jourd'hui, 19 mai 1793, l'an II de la République, les citoyens de la section du Temple, assemblés sous la présidence du plus ancien d'âge, en conformité de la convocation faite le 12 de ce mois ; « Considérant : 1° qu'aucune loi ne défend aux citoyens de s'établir en assemblée de section permanente, qu'au contraire, il paraît, par l'article 11 de la loi du 2 mars dernier, que les sections doivent être permanentes, puisque la discussion qui pourrait survenir au sujet des déclarations faites par devant les commissaires surveillants doit être renvoyée par devant elles pour y être statué définitivement ; — 2° que le seul moyen et le plus efficace pour ramener l'ordre qui paraît être troublé dans cette ville depuis quelque mois est la permanence des sections, parce que c'est là que les citoyens exercent pleinement leurs droits, et qu'ils peuvent s'éclairer et se secourir mutuellement ; — 3° que la permanence des sections est le seul moyen de prévenir le retour de toute acte arbitraire, et que la liberté, l'égalité et la résistance à l'oppression sont des droits naturels et se trouvent consacrés par la Convention dans sa déclaration des droits de l'homme ; — 4° enfin que les villes où les sections sont permanentes sont celles qui jouissent de la plus grande liberté, telles que les villes de Bordeaux et de Marseille :

« Ont arrêté, à la majorité de cent une voix contre dix,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sous des apparences un peu plus calmes, dans les sections de la place Neuve, de la Fédération (place Bellecour), Port-du-Temple, Saint-Nizier, de la Liberté (quartier du Plâtre) Saint-Georges, de la rue Neuve, de la Rue Buisson, Guillaume-Tell, Saint-Pierre, du Griffon, de la Juiverie, Brutus (quartier de la Pêcherie), de la rue Tupin, et enfin de la Croisette, le quartier le plus pauvre de Lyon où l'on affirmait que la cause royaliste comptait de nombreux partisans.

C'était la préoccupation constante des Jacobins, cette immixtion lente, occulte, presque souterraine des royalistes, qui depuis plusieurs mois affluaient à Lyon, ayant échappé aux limiers du Comité de Salut public venant de la Bourgogne, du Bourbonnais ou de l'Auvergne, des départements du Midi et des échauffourées sanglantes du camp de Jalès, ou encore de l'émigration (1) ; le pain de l'étranger leur semblait trop amer !

Parfois ils étaient arrivés seuls, le plus souvent

de se déclarer en permanence, et que copie du présent arrêté sera communiquée aux corps administratifs et aux autres sections de la commune de Lyon. »

Signé : REYNARD, *secrétaire provisoire.*

Neuf jours après, le 28 mai, la section Rousseau émettait le vœu « de réquérir sur-le-champ la force armée dans tous les bataillons sans distinction, et pour rester en permanence sur leur place d'armes de nuit et de jour, jusqu'à ce que le citoyen Chalier ait été arrêté, remis entre les mains des tribunaux, et que la vie des citoyens de toute cette ville et du département fût définitivement assurée par la découverte du parti désorganisateur dont Chalier est l'émissaire dans cette ville. » (*Procès-verbal de la section Rousseau*, du 28 mai au soir 1793 ; pièce justificative n° CXVI, *Histoire de la Révolution de Lyon.*)

(1) Déjà en 1792, à la date du 27 mai, Hidins écrivait à Roand, ministre de l'intérieur, en se plaignant des idées

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

avec leurs familles, modestement, pauvrement, avec des noms d'emprunt et des vêtements de misère usés sur les grandes routes, déchirés dans d'infimes cachettes. Ceux qui portaient les haillons de l'infortune et de la proscription ne voulaient pas, quand même, renoncer à la Patrie et ils goûtaient, la dangereuse jouissance de fouler son sol.

A Lyon, ces fugitifs trouvaient à se cacher (1) dans d'humbles asiles, maisons d'ouvriers à la Croix-Rousse (2), cabanes de jardiniers à la colline de Fourvières, masures des quais; et encore partout fallait-il redouter les visites domiciliaires, si fréquentes surtout la nuit (3), et qui enserraient les quartiers suspects dans un lacet de sentinelles fournies par l'écume des faubourgs.

Aussi, pour y échapper, en se mêlant au peuple dont ils s'efforçaient de prendre le costume, le ton et les allures, beaucoup s'étaient-ils réfugiés dans le bourg Saint-Irénée et le faubourg Saint-Just, pauvres quartiers où pénétraient constamment les paysans des environs pour y vendre leurs denrées. Quand ils « descendaient » à Lyon, perdus dans la foule, les royalistes se retrouvaient, échangeaient

rétrogades de la population lyonnaise. Les nobles de l'Auvergne et du Dauphiné y affluaient. (*Archives nationales*, F_1 C:ms).

(1) Dans sa remarquable étude qui a paru dans le *Correspondant* en 1861 sous le titre *le Siège de Lyon en 1793*, le comte de Poncins indique que « les royalistes s'étaient glissés dans Lyon, pour observer et presser le mouvement ». (*Correspondant*, t. XVI, p. 94).

(2) Marquis Costa de Beauregard, *le Roman d'un royaliste sous la Révolution*. (*Souvenirs du comte de Virieu*, Paris, Plon).

(3) Alexandrine des Echerolles. — *Une famille noble sous la Terreur*, publ. par René de Lespinasse, Paris, Plon, 1900.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

quelques mots d'espérance, car leurs espoirs restaient tenaces (1). Ils se savaient nombreux, résolus. et faisaient adroitement circuler les nouvelles favorables, telles que l'insurrection de Marseille contre les Jacobins dans la dernière semaine d'avril.

Les défenseurs de la monarchie avaient un centre de réunion qui semblait devoir être tout spécialement surveillé, et qui avait cependant échappé aux terribles perquisitions de la municipalité. Ce centre de conciliabules n'était autre qu'un riche hôtel de la place Bellecour, appartenant à un vieux gentilhomme, resté plein de verdeur et d'énergie, le baron de Savaron de Chamousset (2), et chez lequel se réunissaient « pour la bonne cause », des officiers révoqués ou démissionnaires,

(1) Quelques-uns avaient pris part à la conspiration dite du *Salon français* à la fin de l'année 1790. Il avait été question de sauver le Roi et d'établir momentanément à Lyon le siège du Gouvernement. Pour préparer cette tentative, le prince de Condé, d'accord avec le comte d'Artois, avait envoyé plusieurs des officiers de sa petite armée : MM. des Cars, d'Egrigny, Mac Carthy et Terrasse de Tessonnet, pour s'aboucher avec M. Le Filleul de la Chapelle, maréchal de camp, qui commandait des rassemblements de troupes à peu de distance de Lyon, et que l'on savait entièrement dévoué à la cause royaliste. Grâce à cet officier général et à M. de Tessonnet, aide de camp du prince de Condé, le complot fut admirablement préparé. Plus de cent gentilshommes d'Auvergne, et deux cent cinquante officiers de la région y avaient adhéré ; on croyait aussi pouvoir compter sur l'adhésion des troupes. La vénalité d'un agent subalterne fit échouer le projet avant qu'il n'eût reçu, même un commencement d'exécution ; les principaux conjurés furent arrêtés et conduits à Paris, sauf le général de la Chapelle qui fut seulement destitué. L'amnistie de 1791 leur rendit la liberté. (Voir ces détails aux *Archives nationales*, carton DXXIX[1]).

(2) Jean-Pierre-Guillaume de Savaron, baron de Chamousset, était alors septuagénaire.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

d'anciens magistrats, de riches bourgeois (1). Par une singulière coïncidence, la plupart étaient d'anciens élèves du collège de Juilly, le célèbre établissement des Pères de l'Oratoire où les meilleures familles de la région lyonnaise faisaient élever leurs enfants avant la Révolution.

Parmi les commensaux ordinaires de l'hôtel de Savaron, les plus résolus à l'action, les plus impatients, étaient ceux qui avaient appartenu à la vieille armée : Agniel de Chénelette, ex-lieutenant-colonel d'artillerie, l'un des officiers les plus distingués de cette arme (2) qui, en dépit des dénonciations, continuait à habiter son hôtel de la place Grollier ; les frères Leviste de Briandas, l'un ancien capitaine d'artillerie, l'autre ex-capitaine d'infanterie, plus modestement logés rue Saint-Hélène ; le chevalier de Fontaine de Bonnerive, qui avait servi aux gardes du corps, et habitait le plus souvent un petit appartement de la rue Belle-Cordière.

Ils se rencontraient aux conciliabules de l'hôtel

(1) La plupart des détails que nous donnons sur le groupement des royalistes à Lyon sont empruntés à un article de la *Revue du Lyonnais*, du mois d'octobre 1901, les *Juliaciens au siège de Lyon*, par E. Bonnardel. Cette étude sérieusement documentée est d'un très vif intérêt

(2) Jean-Baptiste Agniel de Chénelette appartenait à une vieille famille d'origine lyonnaise. Il était né à Lyon, le 22 mai 1739. Sa carrière militaire avait été des mieux remplies ; il s'était retiré du service le 1er juin 1791, avec le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis. Comme capitaine rapporteur devant un conseil de guerre, il avait pu faire acquitter un officier injustement accusé de dilapidation en qualité de quartier-maître trésorier. Cette affaire avait eu un grand retentissement dans le corps de l'artillerie ; elle valut à M. de Chenelette les félicitations de M. de Gribeauval, lieutenant-général et premier inspecteur du corps.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

avec un parent de M. de Chénelette, le marquis de Châteauvieux, que pourchassaient jusqu'alors, sans succès, les agents d'Hidins, le commissaire national, et avec d'autres officiers de l'ancienne armée qui, par sûreté, changeaient presque constamment de domicile : Julien de Vinezac, autrefois lieutenant au régiment de Lorraine-infanterie, Giraud de Saint-Try, capitaine aux dragons de Noailles, le marquis de Forbin, ancien capitaine aux cuirassiers du Roi, le baron de Meillonas, ancien colonel aux carabiniers, d'Assier de la Chassagne, ex-colonel au régiment de Chartres-cavalerie, le chevalier de la Roche-Négly, ex-capitaine à Royal-Auvergne, Joly-Clerc de Belvé, ancien lieutenant d'infanterie, Gavot, sous-lieutenant à Royal-Pologne-cavalerie, miraculeusement échappé au massacre des officiers dans la prison de Pierrescize, le 9 septembre 1792 (1), etc.

Tous manifestaient une grande déférence pour

(1) Le 23 août 1792, le 5e régiment de cavalerie (Royal-Pologne), se trouvait de passage à Lyon. Sur une dénonciation sans fondement, la municipalité jacobine, d'accord avec le général commandant la division Charles de Hesse, véritable type de condottiere révolutionnaire, fit arrêter neuf officiers de ce régiment : MM. de Menou, colonel, des Perrières, lieutenant-colonel, de Fortmanoir, Viney et de Forget, capitaines, Achard, lieutenant, Barret, Venot et Gavot, sous-lieutenants. On les emprisonna au château de Pierrescize.

Le 9 septembre, à la suite d'une fête populaire au Champ-de-Mars, une bande d'assassins vint assaillir le château, y pénétra malgré la résistance de quelques grenadiers de garde et les supplications d'une admirable jeune fille, Mlle Reynault de Bellescize, que ces misérables frappèrent à coups de pique. Tous les officiers furent massacrés, sauf M. Gavot, qui fut sauvé par un fou. Le maire Vitet se montra d'une indigne faiblesse. (Cf. le dossier aux *Archives nationales*, F7 3255).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

un officier général, originaire du Comtat-Venaissin, réfugié à Lyon et dont on connaissait les beaux services de guerre en Allemagne et aux colonies, M. Cortasse de Sablonet, maréchal de camp. Agé de cinquante-sept ans, il avait conservé une grande vigueur physique et morale et se résignait difficilement à l'inaction. Le général partageait l'abri d'une petite maison du quai de Saône, avec son gendre M. de Fontet, ancien capitaine au régiment de Royal-Liégeois.

Deux hommes assistaient souvent à ces dangereuses réunions et s'y faisaient remarquer par les projets aventureux qu'ils exposaient avec une froide résolution. L'un était un grand seigneur, le comte de Virieu (1), ancien colonel du régiment de Limousin qui avait présidé l'Assemblé nationale (2) ; l'autre était un simple bourgeois, un fabricant de soieries (3), qui occupait de nombreux ouvriers dans ses ateliers du chemin Saint-Clair (4) ; il s'ap-

(1) Lamartine, dans son *Histoire des Girondins*, si merveilleusement écrite, mais malheureusement souvent inexacte sur bien des points, a tracé du comte de Virieu, un portrait lumineux : « D'un sang illustre, d'une caste proscrite, d'un culte persécuté, la guerre civile lui paraissait trois fois sainte ; comme aristocrate, comme monarchiste et comme chrétien. Militaire intrépide, orateur facile, politique adroit, il avait toutes les conditions d'un chef de parti. » *Histoire des Girondins*, t. VII, p. 142.

(2) Virieu se cache tantôt sous le nom de Camille Pernon, tantôt sous celui de Paganucci ou de Bruysset. Il court la ville pour retrouver les chefs royalistes, qui, comme lui se dissimulaient. Le premier qu'il parvint à découvrir fut Dominique Allier, du camp de Jalès). Cf. Costa de Beauregard, *Le Roman d'un royaliste sous la Révolution, Souvenirs du comte de Virieu*, p. 298.

(3) E. Bonnardet, *Les Juliaciens au siège de Lyon* (extrait de la *Revue du Lyonnais*, t. XXXI, numéros d'octobre 1901).

(4) Les ateliers furent un jour dénoncés comme une forteresse menaçante des muscadins. (Même auteur).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

pelait Jean-Jacques Boulay et jouissait de l'estime générale. En dépit des accusations qu'avaient portées contre lui à plusieurs reprises les policiers de la municipalité, Boulay était vice-président de sa section et chef de bataillon de la garde nationale.

Comme beaucoup d'anciens militaires, deux autres maréchaux de camp, plus âgés d'ailleurs que M. de Sablonet, habitaient Lyon, mais dans une telle retraite que leur existence passait inaperçue. Ils s'appelaient le marquis de Crenolle et Giraud des Écherolles (1). Dans ces deux vieillards modestement vêtus, rien ne rappelait les généraux du Roi... et cependant l'heure était proche où leurs mains débiles allaient une dernière fois faire jaillir l'épée du fourreau.

Pendant cette journée du 28 juin, la municipalité semblait avoir pris à tâche d'exaspérer les plus patients. Les bandes des Jacobins avaient assailli à leur sortie les membres des sections de Saint-Georges et de la rue Neuve, blessant grièvement plusieurs citoyens; l'un d'eux, nommé Gauthier, de mœurs douces et d'excellente réputation, était tombé mortellement atteint et sa vieille mère, affolée de douleur en accompagnant son cadavre à l'hôpital, avait crié son désespoir avec des accents si touchants, que les grenadiers de la section Rousseau, paisibles négociants pour la plupart, lui avaient juré de la venger. Sans cartouches pour leurs fusils, ils aguisaient la lame de leurs sabres contre des bornes en pierre et voulaient marcher contre la municipalité. Leurs officiers eurent grand'-

(1) Alexandrine des Echerolles. — *Une famille noble sous la Terreur.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

peine à empêcher cette manœuvre imprudente qui auraient comblé de joie les défenseurs de l'hôtel de ville, plus nombreux et mieux armés. Ceux-ci riaient de l'impuissasce de leurs adversaires (1).

Nul n'ignorait que les Jacobins préparaient de nouvelles mesures de proscription (2); aussi les royalistes ne s'étaient-ils pas réunis à l'hôtel Savaron, ils avaient rôdé autour de leurs sections. La plupart serraient fiévreusement, sous leurs pauvres vêtements, les armes qu'ils voulaient dissimuler : pistolets, sabres courts, couteaux de chasse ou poignards. Quelques-uns faisaient partie de la milice citoyenne et en avaient revêtu l'uniforme ; le fusil sur l'épaule, mais la giberne dégarnie de cartouches, ils se rendaient à leurs sections ouvertes en permanence. Ceux qui pouvaient pénétrer dans la salle des séances entendaient à la tribune vanter la République et blâmer la municipalité. « La cité su-

(1) La municipalité prenait l'arrêté suivant :

Au nom de la Loi suprême,

Les membres du Comité de Salut public du département de Rhône et Loire, requièrent le commandant de l'arsenal de ne reconnaître aucune force armée, soit pour lui donner du secours, soit pour entrer de force dans ledit arsenal, ils le requièrent en outre de faire agir sa troupe, en cas de résistance, avec fermeté et de concert avec le commandant de l'artillerie, pour repousser la force par la force.

A Lyon, le 28 mai 1793.

BERTRAND.

(2) « Réjouissez-vous, disait Chalier au Club des Jacobins, réjouissez-vous, braves sans-culottes, les trois cents têtes que nous avons marquées, ne nous manqueront pas aujourd'hui ; allons nous emparer des membres du département, des présidents et des secrétaires des sections ; formons-en un faisceau, mettons-les sous la guillotine, et lavons nos mains avec leur sang. »

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

bissait le joug odieux des anarchistes les plus dangereux, mais le peuple allait intervenir sous la double direction des administrateurs du département et des délégués des sections ; il fallait chasser ces fauteurs de désordre et ces spoliateurs des fortunes privées (1)... » Les orateurs se succédaient, soulevant sans cesse les applaudissements de leurs auditeurs.

Malgré l'heure avancée de la soirée, les salles de séance gardaient leur public anxieux et enfiévré. Toutefois les présidents des différentes sections, qui n'avaient cessé de communiquer entre eux par de nombreux émissaires, engagèrent les citoyens à prendre quelques heures de repos, leur affirmant qu'ils se trouveraient tous réunis pour la résistance aux premières heures de la matinée.

Les assistants se dispersèrent, traversant les rues peu ou point éclairées, avec un cliquetis d'armes, un bruit de paroles à demi étouffées où l'on sentait gronder d'âpres colères (2).

A la place des Terreaux, le silence et la solitude régnaient aussi. Les pièces de canon avaient été replacées dans la vaste cour de l'hôtel de ville « l'hôtel commun », selon la désignation officielle, et les gardiens de cette artillerie de barricades dormaient maintenant du sommeil de l'orgie.

(1) Vingt-six sections sur trentre et une demandaient la permanence en armes dans leurs quartiers (documents imprimés Metzger et Vaësen, *Lyon en 1793*, p.10).

(2) D'après M. Charléty, les représentants Nioche et Gauthier, avertis de la colère populaire, auraient écrit, dans cette même soirée du 28 au Comité de Salut public de Paris, pour ajourner le recouvrement de l'emprunt forcé de six millions sur les riches. (Cf. Charléty, *la Journée du 28 mai 1793* — Extrait de *la Révolution française*, numéros d'octobre 1900, p. 418).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Vingt-sept habitants de la ville de Lyon, représentant vingt-sept sections, qui protestent contre la municipalité, arrivent un peu avant une heure du matin (1) à l'hôtel de Milan et exigent un entretien immédiat des conventionnels. Ils demandent aux représentants, Nioche et Gautier, de prononcer la déchéance de la municipalité et l'éloignement des troupes. Les représentants déclarent ne pas les trouver suffisamment accrédités et refusent de leur donner satisfaction. Les délégués se retirent en affirmant qu'ils ne renouvelleront pas cette démarche.

C'est la guerre, la municipalité la rendra d'ailleurs inévitable par de nouvelles provocations.

Vers deux heures du matin, une quarantaine de prisonniers sont amenés à l'édifice municipal par des gardes nationaux et des hommes en carmagnole (2). On les entasse dans les caves, non sans les maltraitrer ni les injurier ; ils faisaient partie d'une patrouille de la section Saint-Vincent qui a été surprise et cernée.

Au moment où se ferment sur ces infortunés les portes de leur malsaine prison, de vagues rumeurs, un bruissement mystérieux s'élèvent dans les

(1) « Ils (les députés des sections) lisent une délibération qui intimait des ordres aux reprétentants du peuple, ils déclarent qu'elle n'est pas signée et délibèrent par acclamations qu'ils n'en remettront point d'extraits aux représentants. » *Précis des événements arrivés à Lyon*, etc., *par Nioche et Gauthier, représentants du peuple.*) Cf. aussi, Sébastien Charléty, *la Journée du 29 mai 1793* (extrait de la *Révolution française*, numéros d'octobre et de novembre 1900).

(2) « Quarante citoyens ont éte arrêtés et emprisonnés à l'hôtel de ville... » (*Procès-verbal des événements*, etc. Dossier du Comité de Salut public, *Archives nationales*, AFII, 339-344-43).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

rues qui avoisinent la place Bellecour. Bientôt des pas cadencés résonnent, des baïonnettes luisent dans l'obscurité. Sur la vaste esplanade dont la Révolution a chassé la statue de Louis XIV, débouche une foule d'hommes armés qui, dans leur hâte de combatre, ont devancé l'aube. Par la nuit de printemps, toute brillante d'étoiles, sous la brise qui fraîchit avant le lever du jour, les défenseurs de l'indépendance lyonnaise, renforcés de nombreux et discrets royalistes, vont passer silencieusement les dernières heures de la veillée des armes.

René Bittard des Portes.



Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

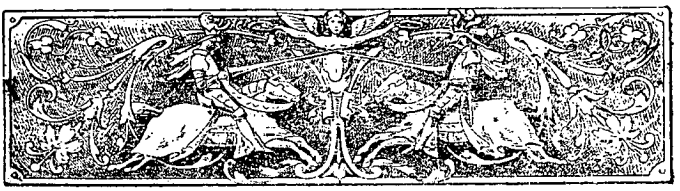

ÉTUDES HÉRALDIQUES

SUR LE XIIe SIÈCLE

Le héraut Sicile commençait ainsi, au milieu du XVe siècle, son étrange *Blason des Couleurs* : « Le « trèsnoble et trèspuissant roy Alexandre de Ma- « cédoine, Roy des Roys et seigneur des seigneurs, « filz du dieu Hamon et de la royne Olimpias, selon « les anciennes hystoires payennes, pour exaulcer « le nom et la vaillance de ses chiefz et gouver- « neurs de guerres, et pour avoir vaillans hommes « et victorieulx combatans, affin qu'ilz eussent plus « grant et noble vouloir, hardement et courraige sur « ses ennemys, ordonna par la meure délibération « de soy et de son conseil, et en espécial du très- « noble docteur et philosophe nommé Aristote, de « donner aux chiefz seigneurs et aultres de sa noble « compaignie, enseignes, bannières, pennons et « tunicques, qui de présent s'appellent cottes « d'armes, selon le hardement, prouesse et vail- « lance d'ung chascun. Et sont de présent icelles « enseignes et devises nommées armes, que portent

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« de présent es batailles et faictz d'armes, les Em-
« pereurs, Roys et princes, chevaliers, escuyers,
« et tous nobles gentilz hommes, combatans, yssus
« de noble consanguinité (1). »

Un siècle plus tard, en 1557, Corneille Gailliard, roi d'armes de Charles Quint, reproduisait presque textuellement, dans son *Blason des Armes*, le passage de Sicile (2).

Moreau, en 1609 (3) et Favyn en 1620 (4) se prononçaient encore en faveur de l'origine antique des armoiries. Mais, en 1600, le président Fauchet avait fait une distinction entre les emblèmes de l'antiquité et les armoiries proprement dite, et fixé l'apparition de ces dernières à la fin du XIe siècle (5). Moreau d'ailleurs était obligé de reconnaître « que « la plus commune opinion était que les Paladins « et Pelerins François allans aux voyages d'outre- « mer pour la conqueste de la Terre saincte, « prindrent premièrement subiect de peindre leurs « escus, cottes et bannieres de disvers blasons, « pour les dîners rencontres des beaux actes qu'ils « y faisoient (6).

L'opinion de Favyn allait dès lors régner sans conteste jusqu'au milieu du XIXe siècle ; une seule question devait diviser et divise encore d'ailleurs les héraldistes : était-ce aux tournois, était-ce aux croisades qu'il fallait attribuer l'origine des armoiries ? Le Laboureur se signalait, en 1658, dans

(1) Edition Cocheris, p. 17.
(2) P. 10.
(3) *Le Tableau des Armoiries de France*, p. 9.
(4) *Le Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, t. I, p. 8.
(5) *Origine des Chevaliers, Armoiries et Héraux*, p. 18.
(6) *Op. cit.*, p. 15.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

la défense de la première théorie (1), tandis que le P. Menestrier en 1679, se faisait le champion de la seconde (2).

Au cours du XIXe siècle, quelques esprits aventureux tentaient, sans grand succès, un retour aux théories antiques (3). D'un autre coté, deux archéologues de mérite. An. de Barthélemy (4) et Demay (5), dans deux mémoires publiés en 1872 et 1876, s'efforçaient de prouver que les plus anciennes armoiries n'étaient pas antérieures à 1170.

Nous allons essayer d'établir que les armoiries apparaissent d'une façon certaine dès 1150, et qu'elles sont le produit d'une lente évolution dont les premières traces se relèvent soixante-dix ans plus tôt.

Au cours de cette étude, nous utiliserons assez souvent une source trop négligée jusqu'ici, les chansons de gestes. Nous n'avons pas complè-

(1) *Discours de l'Origine des Armes et des termes receus et usités pour l'explication de la Science héraldique*, Lyon, 1658, in-4°.

(2) *Origine des Armoiries*, Lyon, 1679, in-12.

(3) Nous citerons les trois œuvres suivantes :

Comte de Melano : *Recherches historiques sur l'antiquité du Blason d'après les monuments blasoniques des peuples de l'Orient*, Londres, Paris, Bruxelles, s. d., in-8°.

P. Lecesne : *Les Armoiries dans les troupes romaines*; ap. *Mémoires de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Arras*, 2e série, t. V (1873), p. 290 et suiv.

Comte de Place : *Problèmes héraldiques*, Bourges, 1900, in-12.

(4) *Essai sur l'origine des armoiries féodales*, ap. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1872, p. 20 et suiv.

(5) *Le Blason d'après les sceaux du Moyen-Age*, ap. *Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 4e série, t. VII, p. 39 et suiv. — Ce travail a été inséré plus tard dans *Le Costume au Moyen-Age d'après les sceaux*, du même auteur.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tement dépouillé la production considérable du Moyen-Age en cette matière, mais les poèmes que nous avons lus, nous ont fourni quelques renseignements intéressants. Nous croyons utile de donner ici une liste chronologique des textes cités ; les dates, presque toute discutées, sont empruntées à la *Littérature française au Moyen-Age* de Gaston Paris, ou aux préfaces des différentes œuvres.

Vers 1180	*La Chanson de Roland.* Ed. Léon Gautier, Tours. 1880.
1130 au plus tard	*Le Couronnement de Louis.* Ed. Langlois, Paris, 1888.
1150	*Le Roman de Thèbes.* Ed. Constans, Paris, 1890.
1157	*Ille et Galeron.* Ed. Löseth, Paris, 1890.
Vers 1160	*Le Roman de Troie.* Ed. Constans, Paris, 1904-1906 (1). Ed. Joly, Paris, 1860.
»	*Eracle.* Ed. Löseth, Paris, 1890.
Entre 1155 et 1170	*Le Roman de Tristan* (Version de Thomas). Ed. Bédier, Paris, 1902-1905.
Vers 1170	*Fierabras.* Ed. Groeber et Servois, Paris, 1860.
»	*Aquin.* Ed. Joüon des Longrais, Nantes, 1880.
»	*Le Roman de Tristan* (Version de Bèroul, du v. 1 au v. 2756. Ed. Muret, Paris, 1903.

(1) Cette édition s'arrête actuellement au vers 14958. A partir du vers suivant, nous citons d'après l'édition Joly.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Troisième tiers du XIIe s.	*Aiol.* Ed. Normand et Raynaud, Paris, 1877.
»	*Elie de Saint-Gille.* Ed. Raynaud, Paris, 1879.
»	*La Mort Aymeri de Narbonne.* Ed. Couraye du Parc, Paris. 1884,
»	*Aye d'Avignon.* Ed. Guessard et Meyer, Paris, 1861.
»	*Huon de Bordeaux.* Ed. Guessard et Grandmaison, Paris, 1860.
»	*La Chanson des Saxons.* Ed. Fr. Michel, Paris, 1839.
»	*Flovoant.* Ed. Guessard et Michelant, Paris, 1859.
»	*Alexandre.* Ed. Le Court de la Villethassetz et Talbot, Dinan et Paris, 1861.
»	*Floire et Blanceflor.* Ed. Edélestand du Méril, Paris, 1856.
Vers 1185	*Aliscans.* Ed. Guessard et de Montaiglon, Paris, 1870.
Fin du XIIe s.	*Raoul de Cambrai.* Ed. Meyer et Longnon, Paris, 1882.
Vers 1190-1195	*La Prise de Cordres et de Séhille.* Ed. Densusianu, Paris, 1896.
Après 1191	*Le Roman de Tristan* (Version de Béroul, à partir du vers 3032). Ed. Muret, Paris, 1903.
Avant 1204	*L'Escoufle.* Ed. Michelant et Meyer, Paris, 1894.
Vers 1205	*Guillaume de Palerne.* Ed. Michelant, Paris, 1876.
Vers 1210	*Li Romans de Dolopathos.* Ed. Brunet et de Montaiglon, Paris, 1856.
»	*Les Narbonnais.* Ed. Suchier, Paris, 1898.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1210-1220	*Aymeri de Narbonne.* Ed. Demaison, Paris, 1887.
Premier tiers du XIIIe s.	*Les Enfances Vivien.* Ed. Wahlund et von Feilitzen, Upsala et Paris, 1895.
»	*Le Chevalier au Cygne.* Fd. de Reiffenberg, Bruxelles, 1846. Ed. Hippeau, Paris, 1874.
»	*Gilles de Chin.* Ed. de Reiffenberg, Bruxelles, 1847.
Vers 1230	*Gui de Bourgogne.* Ed. Guessard et Michelant, Paris, 1859.
Première moitié du XIIIe s.	*La Prise de Barbastre.* Fragm. publ. par Densusianu à la suite de la *Prise de Cordres*. Paris, 1896.
XIIIe siècle	*Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour.* Ed. Michelant, Paris, 1867.
»	*Doon de Mayence.* Ed. Pey, Paris, 1859.
Deuxième tiers du XIIIe s.	*Gaydon.* Ed. Guessard et Luce, Paris, 1862.
Vers 1270	*Les Enfances Ogier.* Ed. Scheler, Bruxelles, 1874.
Fin du XIIIe siècle	*Messire Gauvain.* Ed. Hippeau, Paris, 1862.

Cette liste renferme un certain nombre d'œuvres qui n'appartiennent pas au XIIe siècle, mais auxquelles nous avons été amené à faire quelques emprunts.

La *Chanson de Roland*, composée vers 1080, mentionne :

1° L'écu bouclé (1).

2° L'écu de quartier (2).

(1) V. 526 et 1968. — Cf. v. 1263, 1283, 1314, 3150 et 3570.
(2) V. 3867.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

3° L'écu à or et à fleurs (1), peint à fleurs (2) ; la targe fleurie (3).

4° La targe *roée* (4).

La *boucle* est une armature métallique appliquée sur la face externe de l'écu. Elle consiste, au moins à notre époque, en un disque central où umbo, plus ou moins saillant, duquel partent un certain nombre de rais généralement terminés en fleurs de lys. Il en est si fréquemment question dans tous les poèmes du XIIe siècle, qu'on peut la regarder comme formant à cette époque l'ornementation ordinaire de l'écu (5). Elle figure également sur la pierre tombale de Guillaume Cliton, comte de Flandre, mort en 1127 (6), et sur un certain nombre de sceaux parmi lesquels on peut citer

(1) V. 1276 et 1354.
(2) V. 1810.
(3) V. 3361.
(4) V. 3569.
(5) *Le couronnement de Louis*, v. 1078, 1232, 2145 et 2164. *Le Roman de Thèbes*, v. 6684. *Ille et Galeron*, v. 557, 2732. *Le Roman de Troie*, v. 1839, 2487, 11.359, 11.516, 14.505, 16.056, 17.144, 17.174, 22.644, 22.652, 23.379 et 23.771. *Fierabras*, v. 150, 466, 774, 793, 1372, 1420, 2409, 3870, 4142 et 5837. *Aquin*, v. 1203, 1385, 1679, 2597 et 2721. *Aiol*, v. 4782, 4821, 4990, 6799, 7537, 7926, 7949, 8384, 8391, 8411, 8434, 8486, etc. *Elie de St-Gilles*, v. 338, 352, 482, 543, 728, 1037, 1280, 2586. *Aye d'Avignon*, v. 471, 2073, 2188, 3025, 4033. *La Mort Aymeri de Narbonne*, v. 805, 828, 884, 893, 1141, 1156 et 1810. *Huon de Bordeaux*, v. 1179, 1784, 6533, 7712, 7717, 8042 et 8060. *La Chanson des Saxons*, laisses CXIV, CXCII, CCXLV, CCLXXI et CCLXXXIV. *Flovoant*, v. 283, 383, 1161, 1737, 1846, 1894 et 2116. *Alexandre*, pp. 126, 174, 175, 183, 190, 217, 264, 305 et 375, *Floire et Blanceflor*, v. 1063 et 3299. *Aliscans*, v. 870, 1128, 2407, 3511, 4963, 5157, 5352 et 8040. *Raoul de Cambrai*, v. 508, 2496, 2508, 2535, 2612, 2727, 2753, 2959, 2975, 3094, 3283, 3313, 3440, 3971, 4063, 4075, 4229, 4415, 4618, 4630, 4977, 4994, 5927, 6110, 6639,7775 et 8672. *La Prise de Cordres et de Sébille*, v. 322.
(6) Ol. de Wrée. *Les Sceaux des comtes de Flandre*, pl. 9.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ceux de Thibaud le Grand, comte de Blois en 1138 (1), de Guillaume, comte de Nevers en 1140 (2), de Robert de Vitré en 1161 (3), d'André de Ramerupt entre 1176 et 1180 (4), d'Henri II, comte de Champagne en 1180 (5), etc.

A l'origine, la boucle était très large :

Fraites les uns desuz ces bucles lées (6)

dit l'auteur de la *chanson de Roland*.

Ses dimensions diminueront dans la seconde moitié du XIIe siècle. Lorsque dans la chanson qui porte son nom, Aiol revêt les armes de son père, l'auteur fait observer que

ses escus fu vieus, la boucle lée (7)

D'assez bonne heure, cette boucle put se rencontrer sur l'écu avec d'autres pièces. L'émail du Mans, dont nous reparlerons tout-à-l'heure, montre, vers 1150, un écu à six lionceaux muni d'une boucle sans rais. Dans *Ille et Galeron*, écrit vers 1157,

Bruns d'Orliens vait ferir Cador
Dessour la boucle de fin or,
Perce l'escu et l'entresaigne (8).

Quelques années plus tard, dans le *Roman de Troie*, Menelas, se jetant sur Paris :

(1) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 953.
(2) Id., *Ibid.*, n° 859.
(3) Id., *Ibid.*, n° 3928.
(4) Id., *Ibid*, n° 3359.
(5) Id., n° 569.
(6) V. 3570.
(7) V. 893.
(8) V. 556-558.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

L'escu soz la boucle li part
Ou il avait peint un lipart (1).

Réduite à un simple umbo, la boucle figurera encore sur les écus armoriés de Galeran II de Meulan avant 1150, de Sohier de Gand en 1164, de Robert V de Béthune en 1171, d'Eudes de Ham en 1177, etc. (2).

L'*écu de quartier* tient une fort grande place dans la littérature épique du XIIe siècle ; les œuvres que nous avons parcourues le mentionnent une cinquantaine de fois (3). Tous les annotateurs, Couraye du Parc, Demaison, Densusianu, Gautier, Koelbing, Meyer et Longnon, Normand et Raynaud, y voient un écu écartelé (4). Il est sans doute téméraire de s'élever contre l'unanime opinion des philologues, mais nous avouons que, s'il nous est impossible d'indiquer une autre interprétation, celle que l'on propose ne nous satisfait guère. L'écartelé est relativement rare dans l'héraldique des XIIe et XIIIe siècles : nous n'en avons relevé que 19 exemples sur plus de 2400 sceaux. De plus, cette

(1) V. 11.359-11.360

(2) Nous retrouverons un peu plus loin tous ces écus.

(3) *Le Couronnement de Louis*, v. 604, 652, 2098, 2144 et 2300. *Fierabras*, v. 1601, *Aiol*, v, 4635, 4806, 4820, 4857, 6798, 6870, 7632 et 7641. *Elie de Saint-Gille*, v. 637, 1017, 2224 et 2232. *La Mort Aymeri de Narbonne*, v. 3962. *Aye d'Avignon*, v. 557, 2804 et 4022. *Huon de Bordeaux*, v, 500. *La Chanson des Saxons*, laisses CXCXVI, CCXXVI et CCXLVIII. *Flovoant*, v. 170, 956 et 1160. *Alexandre*, pp. 170. 174, 192 et 262. *Aliscans*, v. 905, 1579, 5183, 6197 et 8063. *Raoul de Cambrai*, v. 2612, 2726, 2911, 3820, 4614, 4993, 5067 et 6941. *La Prise de Cordres et de Sébille*, v. 169, 1827, 1852, 1893 et 2891.

(4) Cependant M. Suchier, dans son édition des *Narbonnais* définit l'écu de quartier : « bouclier divisé par des bandes de fer en quatre cases » ; t. II, p. 220.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

expression « de quartier » se trouve parfois employée dans des conditions où elle ne peut avoir le sens d'écartelé. Il est question de « bliaut de quartier » dans le *Couronnement de Louis* (1) et dans *Gaydon* (2), de « lance de quartier » dans le *Roman de Troie* (3), de hampe de lance « planée de quartier » dans la *Chanson de Saxons* (4), de targe « fendue de quartier » dans *Parise la duchesse* (5). Une bannière « portraite de quartier » est mentionnée dans *Gaydon* (6), mais il faut reconnaître qu'un écartelé n'aurait ici rien d'anormal. Citons enfin deux textes, l'un du premier tiers du XIIe siècle, l'autre de la seconde moitié du XIVe, où l'écu de quartier porte d'autres figures.

On trouve dans *Raoul de Cambrai* :

> Lors li baillierent son escu de quartier :
> Bien fu ovrès a. II. lions d'or mier (7)

et dans *Brun de la Montagne*, le héros du poème

(1) Camosé ot le bliaut de quartier.
V. 1548.

(2) Bien fu vestus d'un bliaut de quartier.
V. 6036.

(3) Si que la lance de quartier
Li a passee lez le flanc,
v. 12.054-12.055.

(4) Et hante grosse et roide planée de qartier,
Laisse LXVII.

Notons que deux manuscrits donnent ici comme variante « pomier » ou « pommier ».

(5) Et grant targes raondes, fandues de carter,
v. 1889.

(6) Tante baniere portraite de quartier,
v. 9822.

(7) V. 3819-3820.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Va ferir le vassal et si grant coup paier
Qu'il li perça par mi son escu de cartier (1)

Or on avait dit, quelques vers plus haut, que celui-ci tenoit

I. escu d'or bandé de quoy il se couvroit (2).

Le verbe écarteler n'était cependant pas inconnu à l'auteur (3), et M. Paul Mayer, éditeur de l'œuvre, fait même observer que cet auteur était peut-être héraut d'armes : le relief qu'il donne au rôle du héraut dans un récit de tournoi, permettrait cette supposition (4).

La « targe florie » se rencontre assez fréquemment au XIIe siècle (5) ; l'écu « paint à flor » (6) est beaucoup plus rare, mais nous considérons les deux expressions comme synonymes ; ces fleurs étaient probablement des fleurs de convention, analogues à la rose héraldique, aux tiercefeuilles, quartefeuilles, etc. Nos poèmes ne renferment aucune indication précise sur ce point. L'auteur de *Floire et Blanceflor* fait remettre à Madieu un écu

Qui fu coverz d'or et d'argent,
A floretes, avenamment (7).

(1) V. 3326-3327.
(2) V. 3308.
(3) Ils tuèrent chevax, escus escartelèrent, v. 2197.
(4) P. X.
(5) *La Chanson de Roland*, v. 3361. *Aiol*, v. 10.868 et 10.875. *Elie de St-Gille*, v. 542 et 551. *Aye d'Avignon*, v. 469. *Flovoant*, v. 282. *Alexandre*, pp. 46, 50, 190 et 307. *Fierabras*, v. 5836. *Aliscans*, v. 2109. *La Prise de Cordres et de Sébille*, v. 2740.
(6) *Le Roman de Troie*, v. 2494, 7728, 10.646, 17.096, 18.617 et 22.590. *Elie de St-Gille*, v. 1172. *Alexandre*, pp. 51 et 159.
(7) V. 959-960.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et, dans *Alexandre*, on nous dit de Caunus que

> Ses escu fu a or, entrais d'une coulor
> Fors e l'cantiel devant, ot assise une flor (1).

On peut croire qu'il s'agissait ici d'une véritable plante.

La « targe roée » ne compte qu'un fort petit nombre de mentions (2). Rien n'indique exactement ce qu'il faut entendre sous ce nom ; comme il est souvent question, dans les textes, de « draps roés » des recherches dirigées de ce côté permettraient sans doute de préciser le sens du mot.

En dehors des quatre catégories que nous venons d'étudier, on rencontrait encore des écus chargés d'une autre décoration. L'auteur de la Chanson dit en effet, en décrivant l'armée de Charlemagne :

> Escuz unt gentz de multes conoisances (3).

Le terme de *conoisances* qu'on rencontre déjà dans le *Roman de Rou*, se retrouve dans un certain nombre de poèmes du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle. Il y désigne, non pas l'écu ou la bannière, mais la figure qui chargeait l'un ou l'autre (4). Le chroniqueur Henri de Valen-

(1) P. 155.

(2) *Alexandre*, p. 299 et 302. *Aliscans*, v. 4015. *Raoul de Cambrai*, v. 1804.

(3) V. 3090.

(4) Al parvenir baissent les lances,
En son tienent lour conissances
Ille et Galleron, v. 394-395.

Tout aussi faites connaissances
Ibid., v. 490.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ciennes, décrivant les préparatifs des Croisés avant la bataille de Finepople (1207), dira encore : « Ki la fust a cel point, assez peut veoir bannieres et escus de divers connissanches (1). »

Ces derniers écus étaient évidemment armoriés, mais on ne possède aucun renseignement sur les multiples connaissances de 1080.

Notons ici qu'aujourd'hui encore, les Anglais désignent sous le nom de *cognisance* ou *badge* un emblème généralement héréditaire, non renfermé dans un écu. On peut en citer comme exemples les plumes du prince de Galles ou les roses d'Yorck et de Lancastre.

Tous les archéologues connaissent la tapisserie

Bien s'armerent de conoissances
Le Roman de Troie, v. 7351.

Icist n'orent espiez ne lances,
Ne enseignes, ne conoissances,
Ibid., v. 7857-7858.

Mut resplendissent fer de lances,
Or e verniz, e conoisances,
Ibid., v. 8529-8530.

Et maint escu et mainte lance
Et mainte belle conissance.
Eracle, v. 5434-5435.

Li Sajetaire treent fort et afichent,
Les escuz percent et ces aubers descirent,
Les connoissances et les broines treillies ;
La Mort Aymeri, v. 2923-2925.

De son escu trancha l'or et la connoissance.
La Chanson des Saxons, laisse CLIII.

Conut lou conte a son vert hiaume cler
As connissances de son escut bandée
Les Enfances Vivien, v. 3696-3697.

(1) Ed. Natalis de Wailly (à la suite de son Villehardouin), p. 318.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Bayeux, longue bande de toile brodée vers la fin du XIIe siècle et reproduisant la conquête de l'Angleterre par les Normands. Les chevaliers y sont armés de très grands boucliers en forme d'amande, sur lesquels on relève les insignes suivants :

Croix.
Croix pattée.
Sautoir.
Bordure cannelée.
Emmanché en pal.
Besants.
Dragon.

Encore faut-il noter que le dessin de ces figures présente d'assez notables différences avec les représentations héraldiques proprement dites du siècle suivant.

Il faut attendre près de cinquante ans pour trouver un renseignement nouveau sur les figures qui pouvaient charger l'écu. Lorsque, vers 1127, Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, reçut la chevalerie, on lui passa au cou un écu orné de lions d'or (1). Ce prince mourut en 1151 ; son tombeau fut décoré d'une belle plaque d'émail, aujourd'hui conservée au Musée du Mans. Il y est représenté en costume d'apparat. Son écu, bleu d'azur, est chargé de six lionceaux d'or, 3, 2 et 1 ; une boucle assez saillante, mais sans rais, en occupe le milieu ; des lionceaux chargent encore son casque. Sur son sceau, dont on possède une empreinte

(1) Clypeus leunculos aureos imaginarios habens collo ejus suspenditur. — *Historia Gaufridis ducis Normannorum*, ap. *Scriptores rerum gallicarum et francicarum*, t. XII, p. 521.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

remontant à 1149, l'écu est vu par sa face interne (1).

Dans la littérature épique, le lion fait son apparition vers la même époque avec le *Couronnement de Louis*, dont la composition se place en 1130 au plus tard suivant M. Langlois (2), vers 1150 d'après Gaston Paris (3). Il est mentionné deux fois seulement dans ce poème (4), mais on le rencontre dès lors assez fréquemment jusqu'à la fin du siècle (5).

En 1150 ou aux environs de cette année, deux sceaux nettement armoriés, un petit coffret orné de peintures et un poème épique, le *Roman de Thèbes* viennent fournir une importante contribution à l'étude de nos origines héraldiques.

Le plus ancien des deux sceaux est celui de Galeran II, comte de Meulan. Les Archives nationales en possèdent une empreinte (6) et le British Museum deux (7). Toutes trois sont un peu frustes,

(1) DEMAY, *Sceaux de la Normandie*, n° 20.

(2) P. CLXX de son édition.

(3) *La Littérature française au Moyen-Age*, p. 247.

(4) Porquent li trenche son escu a lion, v. 970.

Si vos tenez a l'escu a lion, v. 2123.

(5) *Le Roman de Thèbes*, v. 9039 et 9910. *Le Roman de Troie*, v. 7309, 7509, 7754, 8065, 10.697, 13.911, 13.994, 15.578 et 23.810. *Fierabras*, v. 667 et 5154. *Aquin*, v. 43 et 742. *Ille et Galeron*, v. 546, 675, 5760, 5856 et 5886. *Aiol*, v. 8396. *La Mort Aymeri de Narbonne*, v. 1809. *Aye d'Avignon*, v. 384, 410, 1102, 2972 2121, 3039 et 3054. *La Chanson des Saxons*, laisses LXXXII et XCIX. *Alexandre*, p. 306 et 407. *Raoul de Cambrai*, v. 2958, 3180 3339, 3970 et 5871.

(6) DOUËT D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 725. DEMAY, *Le costume au Moyen-Age d'après les sceaux*, p. 113.

(7) ROUND, *The introduction of armorial bearings into England*, ap. *The Archeological Journal*. 1894, p. 47.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

mais laissent apercevoir un quadrillé sur la bannière, les pans du bliaud et le tapis de selle. Il existe d'anciennes reproductions de ce sceau, qui nous le montrent encore intact : l'une a été gravée dans les *Antiquités nationales* de Millin, d'après un original existant alors (1792) à Meulan (1); l'autre a été dessinée au XVIIe siècle, au bas de la transcription d'une charte, et se conserve au British Museum (2). Sur toutes les deux, l'écu offre un échiqueté bien distinct (3). La première maison de Meulan portait *échiqueté d'or et de gueules*.

Vers la même date, l'échiqueté se trouve mentionné dans le *Roman de Thèbes*. L'auteur anonyme dit, en parlant d'Aton :

> D'or et d'asur ert ses escus,
> Ouvres a eskekiers menus (4)

Le deuxième sceau, conservé aux archives des Bouches-du-Rhône, est celui de Raymond Bérenger le Vieux, marquis de Provence. Il est pendu à une charte de 1150. Raymond est figuré à cheval, armé d'un bouclier à trois pals, sur lesquels broche une sorte de mince filet en sautoir et en fasce (5). Les marquis de Provence appartenaient à la maison d'Aragon, qui s'armait *d'or, à quatre pals de gueules*.

Le coffret dont nous voulons dire un mot ap-

(1) T. IV, n° XLIX, pl. 2.
(2) ROUND, *Ibid.*
(3) ROUND, *Ibid.*
(4) V. 6071. (Manuscrits A. et P.).
(5) BLANCARD, *Iconographie des sceaux et bulles conservées dans la partie antérieure à 1790 des Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, p. 6, et pl. XI, n° 1.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

partient à la cathédrale de Vannes, qui l'a déposé au Musée archéologique du Morbihan. Il est formé de planchettes de chênes recouvertes de parchemin. Le couvercle et les quatre faces sont ornés de peintures dont les sujets paraissent empruntés à quelque roman de chevalerie. Sur le couvercle galopent deux chevaliers armés l'un d'une épée, l'autre d'une lance ; un troisième monte à cheval tandis qu'une dame placée à une fenêtre lui tend son écu. Sur l'un des côtés figurent deux chevaliers à pied, armés chacun d'une épée.

Tous ces chevaliers portent de grands boucliers ornés de véritables figures héraldiques. Ces armoiries sont très certainement imaginaires, mais elles sont composées selon les règles ; on pourrait les blasonner :

D'or, semé d'écussons de gueules.

D'or, au chef de gueules.

D'or, à trois cotices de gueules.

D'or, à l'étoile à douze rais de sable, ajourée en cœur.

Cotícé de quatorze pièces d'or et de gueules, à la bordure de sable besantée d'argent.

Ces armoiries se trouvent reproduites sur le heaume et sur la selle.

L'abbé Chauffier, qui a longuement étudié ce petit monument (1), estime qu'il serait téméraire de placer son origine avant l'année 1150, mais qu'il serait également impossible de la faire descendre au-delà de l'année 1170. Nous le croyons

(1) *Essai sur un coffret du XIIe siècle appartenant à la cathédrale de Vannes* ap. *Association bretonne. Comptes-rendus procès-verbaux et mémoires*, 1875, p. 33 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

plus près de la première de ces dates que de la seconde.

Au point de vue spécial qui nous occupe, le *Roman de Thèbes* est une des productions les plus intéressantes du XIIe siècle ; il renferme en effet quelques descriptions de boucliers assez précises, et qui tranchent d'une manière très nette sur les banalités courantes dans les textes contemporains.

Amphiaraus

> Al col ot un escu vermeil,
> Qui moult reluist contre soleil ;
> Bocles d'or i ot plus de set (1).

Nous verrions très volontiers dans ces « boucles » l'origine des besants. La *Prise de Cordres*, qu'il nous paraît intéressant de citer ici, montre également un chevalier, Butor, qui

> Giete a son col une targe florie,
> IX. boucles d'or ot environ assises (2).

Quelques années plus tard encore, l'auteur de *Doon de Maience* met entre les mains d'un de ses héros un écu

> Fort et fres et nouvel, à bougletes d'achier (3).

Après Amphiarans vient Melampus :

> D'ivüere ot escu demé blanc
> Et demé roge come sanc (4).

(1) V. 4975 à 4978.
(2) V. 2740-2741.
(3) V. 4957.
(4) V. 5288-5289.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

C'est un *parti* ou un *coupé d'argent et de gueules* ; nous reviendrons tout-à-l'heure sur l'emploi de l'ivoire dans les écus.

Capaneus

... ot escu grant et bien fèt,
N'a nul en l'ost qui si grant èt :
Il fu fez outre Saint-Evron ;
El mi lèu fist peindre I. lyon ;
D'azur fu touz li orles tainz.
Ses linages i ert toz painz.
Si come il ert nez de jaianz (1)

Quant à Tydeus :

Ses escus ert d'autre manière,
Mais l'œvre n'iert mie mains cière ;
D'azur èrent li doi cantel,
Entor ert pains d'or a noel ;
Li noiel erent forment chier ;
Paint i avoit, I. sangler fier (2),

Une autre rédaction de la même œuvre donne à notre héros un écu tout différent, et dont la description peut à peine se citer, tant la « gaberie » en est gauloise.

Le son grant escu d'olifant
Li aportèrent dui enfant.
Peint d'azur o un blanc chantel,
La bocle d'or faite a néiel.
Si cil qui fist l'escu ne ment,
Une liste i ot d'orpiment
Et claveaus d'or fin trente et treis ;
La guige fut tote d'orfreis.

(1) V. 9036 et suiv.
(2) V. 1191 et suiv. (Ms. A. et P.).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Devant ot fait par gaberie
Peindre les jambes de s'amie,
Et dejoste ot un coup mout grant,
Qui ne fu pas pris en fuiant (1).

Nous revenons à des idées plus sérieuses avec Pollinices :

A or fu pains tous ses escus,
Desus ot d'or. I. grant bouton,
En mi ot paint. I. grant lion (2).

Cette description est à rapprocher d'un sceau de Bouchard, seigneur de Guise, en 1155 : au milieu d'une ornementation un peu confuse, l'écu porte un médaillon circulaire chargé d'un aigle héraldique (3).

Nous ne connaissons en France aucune famille ayant porté des armes analogues ; dans l'Allemagne du sud-ouest, on en cite quelques-unes.

Il a tout à l'heure été parlé de « liste » à propos de l'écu de Tydeus. « Ecu listé » ou « targe listée » sont des expressions que nous retrouverons un peu plus tard dans *Aiol* (4), et qui vont dès lors se reproduire assez fréquemment (5). Cette liste ne

(1) V. 6577 et suiv.

(2) V. 1180 à 1182 (Ms. A et P.).

(3) DEMAY, *Sceaux de la Picardie*, n° 369.

(4) Et prendent les escus a or listés.
v. 4951.
Vait ferir Estorgant sur la targe listée,
V. 10.124.

(5) *Aye d'Avignon*, v. 3024. *Huon de Bordeaux*, v. 7983. *Alexandre*, pp. 179. 303 et 373. *Fierabras*. v. 666, 2408, 2534, 4077, 5609 et 5636. *Aliscans*, v. 1065. *Raoul de Cambrai*. v. 4074, 4335 et 6638. *La Prise de Cordres et de Sébille*, v. 1186.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

paraît être autre chose qu'une armature métallique entourant l'écu pour en maintenir les ais ; quelques sceaux au XIIe siècle montrent des écus dont cette bordure forme l'unique ornementation (1). L' « escu cloé », mentionné seulement dans *Alexandre* (2), est sans doute un écu à bordure chargée de gros clous. comme on en voit également sur quelques sceaux (3) ; il faut très probablement chercher dans cette figure l'origine de la bordure besantée.

Postérieur d'une dizaine d'années au *Roman de Thèbes*, le *Roman de Troie* mentionne pour la première fois « l'escu bendé » ou « a or bendé » (4) qui tiendra désormais une certaine place dans les chansons de gestes (5). Faut-il voir dans ces bandes la propre figure héraldique qui a gardé ce nom et traverse diagonalement l'écu? Nous ne le croyons pas, suivant en ce point d'ailleurs le sentiment de M. de Marsy (6), et nous ne voyons dans ces pièces

(1) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n°s 998, et 1793.

(2) Tant bon hauberc et tant escu cloé.

Version décasyllabique, manuscrit de l'Arsenal, cité par P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du Moyen-Age*, t. I, p. 35.

(3) Douët d'Arcq, *Op. cit.* n°s 1188 et 3160.

(4) Escu ot d'or bendé d'azur,
v. 7715-7439.
Parmi l'escu qu'est d'or bendez,
v. 124.24.
L'escu al col, bendé d ormier,
v. 14.398.
Et fors escuz a or bendez,
v. 20.892.

(5) *Aiol*, v. 687, 698 et 9917. *Elie de Saint-Gille*, v. 325, 413, 457, 1072 et 2226. La *Mort Aymeri de Narbonne*, v. 1809, 2134. 3503 et 3962. *Aye d'Avignon*, v. 2964. *Huon de Bordeaux*, v. 1859 et 7716. *Aliscans*, v. 6673. *Raoul de Cambrai*, v. 508 et 586.

(6) *Le langage héraldique au XIIIe siècle dans les poèmes d'Adenet le Roi*, ap. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 5e série, t. II, p. 169 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

que des bandes au sens vulgaire du mot, c'est-à-dire des pièces métalliques plus longues que larges, appliquées en sens divers sur l'écu pour le renforcer.

Le mot du reste a été souvent pris dans cette acception par nos trouvères.

A bendes d'or estoit li cors bendés (1).
. . . . . .
Sor son col une hace, dont li mans est bendés (2)
. . . . . .
Et maint bon cor bandeit d'argent (3).

Le fameux « tinel » de Rainouard, dans *Aliscans*,

Grans fu et lons et par devant quarrés,
Et si estoit de fer molt bien bendés (4).

Ce terrible engin perd successivement trois bandes dans le combat de son possesseur avec le géant Aucebier (5).

L'écu bandé pourrait donc être aussi bien un écu bandé au sens spécial du mot, qu'un écu fascé, palé, chevronné, etc. Ces bandes se combinaient parfois avec d'autres « conissances » (6); elles pouvaient se détacher de l'écu s'il recevait de trop rudes coups (7). Un écu à quatre bandes

(1) *Huon de Bordeaux*, v, 3230.
(2) *Fierabras*, v. 4742.
(3) *Li Romans de Dolopathos*, v. 9772.
(4) V. 3439-3440.
(5) V. 3857 et suiv.
(6) Conut lou conte a son vert heaume cler
As conissances de son escu bandei
Les Enfances Vivien, v. 3696-3697.
(7) De leurs escus se sont tres fort entrehurté,
Si que ils sont fendu et tout desbendelé.
Fierabras, v. 781-782.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

semble avoir été considéré comme exceptionnel (1).

Le *Roman de Troie* mentionne encore deux fois le léopard. Ménélas, se jetant sur Pâris,

> L'escu soz la bocle li part
> Ou il aveit peint un liepart (2).

et dans le même combat, l'écu de Loetetes

> Ou il avoit peint un lipart (3).

est également traversé par la lance d'un autre héros.

Cet animal n'est plus cité qu'une seule fois, au XIIe siècle, dans *Alexandre* (4). L'expression « fier comme léopard » est cependant courante dans la bouche de nos trouvères.

L'aigle compte, toujours dans le *Roman de Troie*, une mention qui ne se retrouvera plus dans tout le cours du siècle. En parlant de Polidamas, l'auteur nous dit que

> Ses armes furent a aigleaux
> D'or esmeré en vert asis (5).

Citons enfin, dans cette même œuvre, la description assez singulière de l'écu de Remus, roi de Lisonie :

> D'or bruniz ert sis escu toz,
> N'aveit nul autre teint desoz,

(1) Senses et Amangins i sont poignant venus,
A. IIII. bendes d'or sont bendez lor escus,
Aye d'Avignon, v. 2963-2964.

(2) V. 11.359-11.360.

(3) V. 16.055.

(4) P. 304.

(5) V. 7828-7829.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Mais de porpre ert coverz desus
E entailliez par granz pertus,
La porpre ert neire, a grans labeaus,
Si 'n esteit li escuz plus beaus (1).

Le *Tristan* de Thomas, composé entre 1155 et 1170, donne à Tristan le Nain un écu d'or fretté de vair :

Escu ot d'or a vair freté (2)

Mais, à partir de 1160, la littérature épique passe au second rang comme source d'information pour l'étude des origines héraldiques : c'est à l'étude des sceaux qu'il faut principalement avoir recours.

Ol. de Vrée a reproduit, dans ses *Sceaux des comtes de Flandre*, un sceau équestre de Philippe d'Alsace, remontant à l'année 1161. Le lion figure sur l'écu et sur le heaume ; au contre-sceau, également équestre, le lion orne en outre la bannière (3). Les archives du grand séminaire de Bruges conservent une empreinte de ce même sceau, appendue à un acte de 1162 (4). En 1170, Philippe fait usage d'un autre sceau équestre, où le lion ne figure plus sur le heaume (5).

Sur le sceau équestre d'Anselme de Candavène, en 1162, la housse du cheval est ornée de gerbes (6). L'écu est vu par sa face interne, mais il est permis de supposer qu'il portait les mêmes figures. Le

(1) V. 7815 et suiv.
(2) V. 2182.
(3) Pl. 11.
(4) De Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. I, p. 57 et 454.
(5) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1770. — Le même sceau a été gravé dans l'ouvrage de de Vrée, d'après une empreinte de 1179.
(6) Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 209.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

contre-sceau d'Hugues de Candavène, sire de Beauval, en 1223, offre un écu à cinq gerbes en croix (1).

1164. Sohier, châtelain de Gand : un chef (2).

1166. Rasse IV, sire de Gavre et bouteiller de Flandre : un double trescheur fleurdelysé (3).

1171. Robert, V, comte de Béthune : trois bandes (4).

1172. Yves, comte de Soissons et sire de Nesle : trois fasces ou un fascé (5).

1173. N. de Dol : quatre fusées en fasce » (6).

En cette même année 1173 mourut Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne. Il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer, sous une large dalle de pierre aujourd'hui conservée au musée de Boulogne. Le comte y est représenté en costume de guerre, armé d'un grand bouclier orné de trois disques (7). On ne connaît aucun sceau de ce per-

(1) DEMAY, *Sceaux de l'Artois*, n° 219, — Candavène porte *d'azur, à cinq gerbes d'avoine d'or en croix.*

(2) DU CHESNE. *Histoire généalogique de la Maison de Guines.* Preuves, p. 295. — Gand porte *de sable, au chef d'argent.*

(3) COMTE DE LIMBURG-STIRUM, *Les Sceaux de la Famille de Gavre*, p. 7. — Le sceau de son fils Rasse V offrent en 1190, 1195 et 1212 les mêmes armes (ID., *Ibid.*, p. 9. DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, n° 929). Gavre porte *d'or, au double trescheur fleurdelysé de sinople, au chevron de gueules brochant.*

(4) DU CHESNE, *Histoire généalogique de la Maison de Béthune*, p. 35. — Béthune a successivement porté *d'azur à cinq cotices d'or* et *d'argent, à la fasce de gueules.*

(5) DEMAY, *Sceaux de la Picardie*, n° 369.

(6) POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, t. I, p. 338. — La maison de Dol était un ramage de Dinan, qui portait *de gueules, à quatre fusées d'hermine en fasce.*

(7) *Epigraphie du Département du Pas-de-Calais. Arrondissement de Boulogne*, p. 50. — Boulogne porte *d'or à trois tourteaux de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sonnage, mais on retrouvera l'écu aux trois tourteaux sur le sceau équestre de son gendre, Gérard, comte de Boulogne et de Gueldre, avant 1181 (1), et sur le contre sceau armorial de sa fille Ida en 1201 (2).

La série des sceaux armoriés continue avec celui de Guillaume, fils aîné du comte Arnold de Guines, avant 1177; l'écu porte un vairé brisé d'une cotice (3).

On trouve ensuite :

1177. Guillaume IV de Forcalquier, comte de Provence : une croix cléchée, vidée et pommetée (4) — Eudes de Ham : trois croissants (5). — Bouchard de Montmorency : une croix cantonnée de quatre aiglettes (6).

1178. Simon de Néaufle : un lion à queue fourchée (7).

1178-1180. Conon de Soissons : un lion passant (8). — En 1190 le sceau équestre avec contre-

(1) DEMAY, *Sceaux de l'Artois*, n° 26.

(2) DOUËT D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 1058.

(3) DU CHESNE, *Histoire généalogique de la Maison de Guines*, Preuves, p. 101. — Guines porte *vairé d'or et d'azur*.

(4) BLANCARD, *Sceaux des Bouches-du-Rhône*, p. 14 et pl. VI, n° 4. — Forcalquier porte *d'or, à la croix cléchée, vidée et pommetée de gueules*.

(5) DEMAY, *Sceaux de la Picardie*, n° 375. — Une empreinte de 1179 a été cataloguée dans les *Sceaux de la Flandre*, n° 999. Ham porte *d'or à trois croissants de gueules*.

(6) DOUËT D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 2930. M. DE BARTHÉLEMY, *Op. cit.*, pl. 11, n° 21.

(7) MAQUET ET DE DION. *Nobiliaire et armorial du Comté de Montfort-L'Amaury*, ap. *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*, t, v, p. 341.

(8) DEMAY, *Sceaux de la Flandre*, n° 300.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sceau armorial de Raoul, comte de Soissons, porte un lion passant à la bordure (1).

1180. Guillaume de Boury : un croissant (2).

1180-1197. Henri II, comte de Champagne : une bande coticée (3).

1183. Raoul I, comte de Clermont : un lion (4).

1184. Pierre de Courtenay, comte de Nevers : trois tourteaux (5).

1185. Aubry de Dammartin : quatre fasces (6). — Guillaume de Mello : on ne distingue sur l'écu que des merlettes (7).

1186. Jean de Bréval : un chevronné (8). — Gui de Senlis : trois gerbes (9).

1187. — Eudes, fils du duc de Bourgogne : un bandé à la bordure (10).

(1) De Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 427 — Soissons porte *d'or, au lion passant de gueules, à la bordure du même.*

(2) Douët d'Arcq. *Op. cit.*, n° 1513. — Les sceaux postérieurs ajoutent des merlettes ou des canettes en orle. (Id., *Ibid.*, n° 1514 et 1.516. Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 166).

(3) Douët d'Arcq. *Op. cit.*, n° 568. — Un très curieux armorial anglais de la fin du XIIIe siècle blasonne : *d'azure un bend d'argent cousteces d'or diapres* (Weston S. Walford, *Three Rolls of arms of the latter part of the thirteenth century*. I, 40).

(4) Douët d'Arcq, *Op. cit.*, n° 1012. — Les Clermont quitteront de bonne heure ces armes pour porter *de gueules, semé de trèfles d'or, à deux bars adossés du même brochant.*

(5) Douët d'Arcq, *Op. cit.*, n° 863. — Courtenai porte *d'or, à trois tourteaux de gueules.*

(6) Demay, *Sceaux de la Picardie*, n° 15. — Dammartin porte *fascé d'argent et d'azur, à la bordure de gueules.*

(7) Id., *Sceaux de la Picardie*, n° 451. — Mello porte *d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de neuf merlettes du même en orle.*

(8) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1562.

(9) Id., *Ibid.*, n° 272.

(10) A de Barthélemy, *Essai sur l'origine des armoiries féodales*, p. 11, note 3.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1189. Mathieu III, comte de Beaumont-sur-Oise : un lion (1). — Hibert de Carency ; une fasce (2). — Hugues V, vicomte de Chateaudun : un burelé à l'orle de merlettes (3).

1190. Henri, comte de Bar : deux bars adossés sur un semis de croisettes (4). — Raoul de Coucy : un fascé (5). — Etienne du Perche : trois chevrons, au lambel de cinq pendants (6). — Gérard, sire de Ronsoy : un burelé (7). — Jean I, comte de Roucy : un arbre (8). — Hugues IV, comte de Saint-Pol : deux lions léopardés (9). — Hugues de Vallery : un semis de fleurs de lys (10). — Gui de Villers-Outreau : une bordure de vair (11).

Mais depuis un moment déjà, les armoiries avaient pris une existence propre, indépendante du bouclier sur lequel elles étaient nées. Dès 1178, on rencontre un écu armorié comme charge unique

(1) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 1052. — Ces Beaumont portent *d'azur, au lion d'or.*

(2) Demay, *Sceaux de l'Artois*, n° 230.

(3) Douët d'Arcq, *Op. cit.*, n° 979.

(4) De Delley de Blancmesnil, *Notice sur quelques anciens titres*, p. 427. — Bar porte *d'azur, semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'or, à deux bars adossés du même brochant.*

(5) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 728. De Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. II, p. 264. — Coucy porte *fascé de vair et de gueules.*

(6) Douët d'Arcq, *Op. cit.*, n° 1000. Vicomte de Souancé, *Sigillographie des anciens comtes de Perche*, pl. III, n° 5 et p. 8. — Perche porte *d'argent, à trois chevrons de gueules.*

(7) Demay. *Sceaux de la Flandre*, n° 1538. — Ce personnage appartenait peut-être à la maison d'Audenarde, qui portait *fascé d'or et de gueules.*

(8) Douët d'Arcq, *Op. cit.*, n° 1020.

(9) Id., *Ibid.*, n° 361.

(10) Id., *Ibid.*, n° 3816.

(11) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 1721.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sur un certain nombre de contre sceaux ; nous citerons ceux de Conon, comte de Soissons en 1178, de Pierre de Courtenai en 1184, de Gui de Senlis en 1186, de Mathieu de Beaumont en 1189, etc.

En 1188, le sceau d'Agnès de Saint-Verain offre l'image de cette dame accompagnée d'un écu portant deux fasces et des merlettes en orle (1).

Millin a publié, dans ses *Antiquités Nationales*, un sceau purement armorial de Robert, sénéchal de Meulan en 1174 : l'écu porte une bande chargée d'une épée et accompagnée de six oiseaux en orle (2).

On trouve ensuite :

1190. Bernard de Durfort : une bande (3). — Hugues de la Guiche : un sautoir (4).

1191. Isnard d'Agout : un loup passant contourné (5). — B. de Cugnac : un gironné (6). — Raoul de Lusignan, comte d'Eu : un burelé au lambel de cinq pendants (7). — Jean de Lur : un arbre accompagné de trois croissants (8). — Juhel de Mayenne : six écussons, chargés chacun d'une

(1) Douët d'Arcq, *Op. cit.*, n° 3551.

(2) T. IV, n° XLIX, pl. 3.

(3) De Delley de Blancmesnil, *Notice sur quelques anciens titres*, p. 435. — Durfort porte *d'argent, à la bande d'azur.*

(4) Id., *Ibid.*, p. 437. — La Guiche porte *de sinople, au sautoir d'or*

(5) Id., *Ibid.*, p. 425. — Agoult porte *d'or, au loup rampant d'azur, armé et lampassé de gueules.*

(6) Id , *Ibid.*, p. 434. — Cugnac porte *gironné d'argent et de gueules.*

(7) Demay, *Sceaux de la Normandie*, n° 36. — Eu porte *burelé d'argent et d'azur, au lambel de gueules.*

(8) De Delley de Blancmesnil, *Op. cit.*, p. 248 et 430. — Lur porte *de gueules, à trois croissants d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

étoile (1). — Jean d'Osmond : un vol (2). — Foucauld de la Roche : un burelé au lambel (3). — Guillaume de Vallin ; une bande componée au lambel (4).

1193. Robert de Chartres ; deux fasces (5). — Jean, châtelain de Noyon : parti, une fasce et un palé au chef chargé d'une vivre (6). — Hugues de Wavrin, sénéchal de Flandre : une aigle (7).

1194. Hugues de Hamelincourt : parti, un fretté semé de fleurs de lys dans les claire-voies et quatre bandes alesées (8). — Pierre de Saint-Hilaire : trois étoiles (9).

1195. Richard de Vernon, fils : un sautoir, au lambel de treize pendants (10).

(1) Id., *Ibid.*, p. 425. — Une empreinte de 1197 a été gravée dans dom Lobineau. *Histoire de Bretagne*, pl. I, n° 5 et dans Bertrand de Broussillon et P. de Farcy, *Sigillographie des Seigneurs de Laval*, p. 21 ; une autre, de 1214, a été décrite par Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2773, et gravée dans Bertrand de Broussillon et P. de Farcy, *Op. cit.*, p. 20. — Mayenne porte *de gueules, à six écussons d'or.*

(2) De Delley de Blancmesnil, *Op. cit.*, p. 446.

(3) Id., *Ibid.*, p. 449. — La Rochefoucauld porte *burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules brochant.*

(4) Id., *Ibid.*, p. 453.

(5) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives* n° 1738. — Chartres, porte *d'argent, à deux fasces de gueules.*

(6) Id., *Ibid.*, n° 5315. — Noyon porte *d'argent, à la fasce de gueules.*

(7) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 376. — Les Wavrin ont abandonné de bonne heure ces armes pour porter *d'azur, à l'écusson d'argent.*

(8) Id., *Ibid.*, n° 1005. — Hamelincourt porte *d'azur, fretté d'or.*

(9) Id., *Sceaux de la Normandie*, n° 519. — St-Hilaire porte *de gueules, à trois étoiles d'or.*

(10) Douet d'Arcq, *Op. cit*, n° 1233. — Vernon porte *d'azur, au sautoir d'or.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Il nous paraît inutile de prolonger cette énumération de sceaux, mais avant de passer à un autre ordre d'idées, nous voulons encore emprunter deux citations à *Fierabras* et à *Aye d'Avignon*.

Ces deux œuvres renferment l'indication d'écus ornés de scènes religieuses : on sait que les écus figurés sur les sceaux n'offrent aucune représentation analogue.

Dans le second Garnier :

> En l'escu de son col ot peint. I gent miracle,
> Ainsi com Nostre Sire resuscita saint Ladre (1).

Le héros du premier, Fierabras,

> A son col a pendu son fort escu listé ;
> Quatre lionchiaus d'or i avoit painturé.
> L'image d'Apolin fu desous le boucler,
> Et de fer et d'acier estoit entour listés (2).

*
* *

Si les plus anciennes armoiries n'apparaissent guère d'une manière certaine avant le milieu du XIIe siècle, les figures qui les ont alors composées formaient parfois, dès une époque beaucoup plus ancienne, l'emblème d'une famille ou d'une fonction. Avant de semer l'écu de France, la fleur de lys charge en 1180, le champ même du contre-sceau de Philippe-Auguste (3) ; dès le IXe siècle elle surmontait le sceptre de nos rois (4). L'aigle des empereurs d'Allemagne n'a peut-être figuré

(1) V. 2730-2731.
(2) V. 666 à 669.
(3) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 38.
(4) Van Malderghem, *Les Fleurs de lys de l'ancienne monarchie française*, p .28.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sur leur écu qu'à la fin du XIIe siècle : elle se rattache néanmoins aux aigles romaines par une tradition ininterrompue (1).

Les ducs de Lorraine, aujourd'hui empereurs d'Autriche, s'armaient *d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.* Une simple aigle charge, en 1135, le champ même du sceau d'Henri, grand prévôt de Saint-Dié (2). Un peu plus tard, une aigle tenant une épée figure, dans les mêmes conditions, sur un sceau de Robert, frère du duc Mathieu (1148-1176) (3).

Nous avons vu tout à l'heure que, dès 1162 sans doute, les Candavène s'armaient *d'azur, à cinq gerbes d'avoine d'or en croix.* Au bas d'une charte non datée, mais rédigée entre 1141 et 1150, figure un sceau équestre d'Enguerrand de Candavène, comte de Saint-Pol : l'écu ne porte qu'un umbo, mais des gerbes sont figurées dans le champ du sceau (4).

L'hérédité des armoiries ne s'est pas établie tout d'un coup.

Nous avons dit un mot, tout-à-l'heure, du bouclier aux lions de Geoffroi Plantagenêt. On ignore de quels emblèmes faisait usage son fils Henri II, roi d'Angleterre, mais Guillaume, son fils naturel, chargeait son bouclier d'un lion rampant (5).

Henri II († 1189) laissa plusieurs enfants.

(1) E. GRITZNER, *Symbole und Wappen des alten deutschen Reiches*, p. 13 et suiv.

(2) ED. FERRY ET G. SAVE, *Sigillographie de Saint-Dié*, ap. *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1888-1889, p. 119 et pl. 3.

(3) DEMAY, *Sceaux de la Picardie*, n° 19.

(4) DEMAY, *Sceaux de l'Artois*, n° 99.

(5) ELLIS, *The antiquities of Heraldy*, p. 182.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Richard Cœur de Lion, l'aîné, s'armait en 1190 de deux lions affrontés (1). En 1194, il prit l'écu aux trois lions passants, la tête de face, qui formera désormais les armes d'Angleterre (2).

Son frère Jean, n'étant alors que comte de Mortain, portait vers 1189 deux lions passants (3). Le second fils de celui-ci, Richard, comte de Cornouaille, s'armait *d'argent, au lion de gueules couronné d'or, à la bordure de sable, besantée d'or* (4).

Guillaume Longue-Epée, comte de Salisbury est armé, sur un sceau de 1219, d'un écu semblable moins la boucle, à celui de son grand-père (5). Son effigie sépulcrale dans la cathédrale de Cantorbéry nous le montre armé de même (6). Ses descendants

(1) V. CUSSANS, *Handbook of Heraldry*, p. 26.

(2) V. CUSSANS, *Op. cit.*, p. 26.

Depuis le XIVe siècle, les animaux héraldiques d'Angleterre sont généralement considérés comme léopards, mais à l'origine, on y voyait des lions.

Guillaume Le Breton s'exprime ainsi, dans sa *Philippide*. en parlant de Richard Cœur-de-Lion, alors comte de Poitou :

> Ecce comes Pictavus, agro nos provocat, ecce
> Nos ad bella vocat; rictus agnosco leonum
> Illius in clypeo.
>
> III, 444-446.

Au milieu du XIIIe siècle, Mathieu Paris blasonne : *scutum de gules, leones aurei.* — PUSIKAN, *Wappen aus den Werken des Matthias von Paris*, p. 30.

(3) V. DEMAY, *Sceaux de la Normandie*, n° 48. — Une autre empreinte, postérieure de trois ans, a été cataloguée par DOUËT D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 900.

(4) V. PUSIKAN, *Op. cit.*, p. 31. — Cf. DOUËT D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 10.116. N. NICOLAS HARRIS, *A Roll of arms of the reign of Edward the Second*, p. 90.

(5) V. DOUËT D'ARCQ, *Sceaux des Archives*, n° 10.194.

(6) V. ELLIS, *The Antiquities of Heraldry*, p. 182. AVELING, *Heraldry : Ancient and Modern*, p. 64 et 97.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

continuèrent à porter *d'azur, à six lionceaux d'or* (1).

Nous avons ici un très curieux exemple de la manière un peu hésitante dont l'hérédité des armoiries dut s'établir dans plus d'une famille.

Un passage d'*Ille et Galeron*, composé vers 1167, renferme une allusion très formelle à des *connaissances* héréditaires :

> Ils voient que li fiz lour frere
> Porte les armes a sen pere,
> Tout aussi faités conissances (2).

Il semble toutefois résulter de ce texte que l'hérédité n'était pas encore chose courante, sans quoi l'auteur n'eut pas cru devoir signaler le fait.

De même encore dans la *Chanson des Saxons*, où le poète remarque que Bérard

> Des armes a son père ot ansaigne et escu (3).

Pendant tout le cours des XIIe et XIIIe siècles, on relève d'assez nombreuses dérogations au principe de l'hérédité. Ces dérogations ont souvent pour cause l'acquisition de nouveaux domaines ; le cadet qui épousait une héritière abandonnait généralement ses armes propres pour adopter celles de sa femme. Mais en dehors de cette hypothèse, il est un grand nombre de changements dont on ne peut fournir aucune explication, et qui paraissent uniquement dûs à la fantaisie du titulaire.

(1) V. Pusikan, *Op. cit.*, p. 36. Weston S. Walford, *Three Rolls of arms of the latter part of the thirteenth century*, I, 87. N. Nicolas Harris, *Op. cit.*, p. 90.

(2) V. 488 et suiv.

(3) Laisse LXXXII.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Au XIIe siècle les armoiries semblent avoir été l'apanage exclusif des grands. Le chevalier qui n'amenait avec lui aucun contingent, le *chevalier d'un seul écu*, pour employer une expression courante en Allemagne au XIIIe siècle (1), et qu'on retrouve sous la plume de Froissart (2), portait les armes de son seigneur.

Dans *Ille et Galeron*, auquel nous venons de faire un emprunt, Ille et un châtelain de ses amis, se font accompagner de trente chevaliers qui portent tous un lion sur leur écu :

Il dui chevauchent près à près,
Et li chevalier trente après
Et les chevaus font traire en destre,
Les escuz couvrir a senestre :
Pièce a qu'il ont esté couvert,
Mais sempres veront li cuivert
Confait il sont, ou lait ou bel ;
En chascun ot un lioncel (3).

On voit aussi, dans le *Roman de Troie*, le roi Remus de Cisonie, allié de Priam, mener au combat un groupe de chevaliers portant tous les mêmes armes :

Armes ont fresches e noveles,
Heaumes, haubers, escuz e seles
Totes d'un teint, d'une color,
Qu'ensi plaiseit a lor seignor,
Por ço qu'il s'entreconeüssent

(1) Einschildritter.

(2) Il dit que les Anglais trouvèrent à Crécy parmi les morts « environ XII[c] chevaliers d'un seul escut ou de II. » — Ed. Kerwyn de Lettenhove, t. v, p. 74.

(3) V. 5753 et suiv

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Es granz batailles ou il fussent,
E que il fust dit et retrait,
Saveir come il l'avreient fait (1).

Les termes employés par le poète donnerait à penser qu'il considérait le fait comme très exceptionnel.

Les jeunes gens des meilleures maisons féodales, lorsqu'ils faisaient leur apprentissage chevaleresque au service de quelque étranger, prenaient également les armes de celui-ci. Lorsque Guillaume le Maréchal, plus tard comte de Strygill et de Pembroke. se trouvait, dans sa jeunesse, à la cour du chambellan de Tancarville,cousin germain de son père. il s'armait de même que celui-ci (2).

Peut-on attribuer soit aux croisades, soit aux tournois quelque influence sur le développement des armoiries ?

Nous avons dépouillé les principaux historiens des croisades sans rencontrer aucune allusion à nos emblèmes.

L'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, à laquelle nous avons déjà fait un emprunt tout-à-l'heure, renferme des détails très circonstanciés sur un certain nombre de tournois donnés à la fin du

(1) V. 6721 et suiv.

(2) *L'Histoire de Guillaume Le Maréchal*, v. 1478. — Le fait se passe vers 1173.

Tancarville porte de *gueules à l'écusson d'argent, accompagné de huit angemnes d'or en orle.* — DOUËT D'ARCQ, *Sceaux des Archives*. n° 325. DEMAY. *Sceaux de la Normandie*, n° 550 et 551. *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie, Atlas*, pl. XIV, n° 3. NAVARE, n° 15.

Les armes personnelles de Guillaume étaient : *parti d'or et de sinople. au lion de gueules brochant*? — PUSIKAN, *Op. cit.*, p. 39. N. NICOLAS HARRIS, *Op. cit.*, p. 91.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

XIIe siècle. Ils diffèrent grandement de ces pompeuses fêtes auxquelles se complaira plus tard la cour de Bourgogne, et où l'on se faisait très peu de mal avec beaucoup de cérémonie. C'étaient des mêlées nombreuses, confuses, offrant l'image assez exacte d'une véritable bataille ; on y combattait pour la gloire sans doute, mais on était loin de mépriser des avantages plus matériels ; la chevalerie, au sens courtois et généreux du mot, n'y régnait pas toujours.

Au tournoi de Pleurs, annoncé trois semaines d'avance :

> En tote France n'out prodome
> N'en Flandres ne en Avalterre
> Qui pris d'armes volsist conquerre
> Qui n'i fust se il i pout estre.
> Tant en vint de destre e senestre
> Que toz li païs en formie ;
> Si'n est la contree estormie (1).

Quelques années plus tard, lors du tournoi de Lagny-sur-Marne.

> A plus de treis mile ou à tant
> Furent esmé li chivalier
> Qui la furent por torneier (2).

La veille du tournoi, suivant un usage qui se retrouvera encore à la fin du XIIIe siècle, seuls les jeunes chevaliers s'exerçaient :

> ... li baron e li halt home
> As vespres pas ne torneièrent,
> Mais de lor genz i enveièrent (3).

(1) V. 2924 et suiv.
(2) V. 4582 et suiv.
(3) V. 3716 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les personnages importants passaient la soirée à se faire réciproquement visite :

E si est costome qu'al seir
Vont li un li autre veeir
A lor ostels : c'est beals usages
Si funt que corteis et que sages,
Que li uns a l'autre parole ;
Si s'entrecointent de parole
Et s'entredient lor afaire,
Si come chescuns l'a a faire (1).

Dans le tournoi même, on luttait non pas homme contre homme, mais troupe contre troupe.

Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace

Qui par son sens surmontot toz
Cels qui estoient à son tens (2).

avait inauguré une nouvelle tactique. Il attendait que l'adversaire, trop emporté, ait rompu son rang, et se jetait alors sur lui en conservant son bon ordre.

Al torneiement ne venait
Devant que tuit èrent lassé
E desrengié et destassé.
Quand il veait ses avantages,
Come cil qui ert proz e sages,
Lors lor moveit à la traverse (3).

Le jeune roi d'Angleterre, conseillé par Guillaume, imita cette tactique, mais en la combinant avec une ruse au moins singulière. Il garda le silence sur son intention de prendre part un jour

(1) V. 4329 et suiv.
(2) V. 2716 et suiv.
(3) V. 2724 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

donné au tournoi, et se précipita sur ses adversaires au moment où ceux-ci ne s'attendaient à rien :

Lors esgarda e lieu e point,
Qu'il ne vinnt al torneiement,
Ne n'en mostra aveiement
Qu'il deüst torneier le jor
Ne porterarmes en l'estor.
Ne sorent mot quant il s'escrie :
« Alez lor ! Dex eals ! Dex aie ! »
Lors lor corurent Real sore
Qui furent venu a tel ore.
Que cil ne se pourent deffendre
Ne qu'il nes osérent atendre (1).

Au tournoi donné entre Anet et Sorel :

Franceis vindrent a grant desrei
Si durement que lor conrei
S'entrecontrerent e laidirent.
Et quant la gent le rei les virent,
Sis laissierent avant venir ;
Lors poinstrent, e, en lor venir,
Si durement les encontrerent
Qu'il les perciérent e outrérent,
Qu'onques nul hore ne se tindrent.
Quant les batailles le rei vindrent
Erent il ja mis a la fuie (2) ;

Les Anglais veulent poursuivre leur succès jusque dans les rues d'Anet. Ils rencontrent à un détour, apostés par Simon de Néaufle,

Treis cent serjanz de pié o armes.
O ars, o glaives, o gisarmes,
Qui s'estoent enmi le pas (3).

(1) V. 2744 et suiv.
(2) V. 2797 et suiv.
(3) V. 2829 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Les Français, trop vigoureusement poursuivis, se réfugient sur une vieille motte enclose d'un fossé et d'une palissade. Ne pouvant faire franchir celle-ci à leurs chevaux, ils les laissent en dehors.

Guillaume le Maréchal met pied à terre, s'avance jusqu'à la palissade, saisit un cheval de chaque main, et parvient à les amener de l'autre côté du fossé.

Surviennent alors deux chevaliers, Pierre de Leschans et un inconnu, qui le voyant seul, à pied, fatigué, lui enlèvent ses deux chevaux.

Guillaume remonte à cheval et se met à leur poursuite. Chemin faisant, il aperçoit une grange assaillie par un groupe de chevaliers. Il s'approche. On l'appelle de l intérieur : les quinze assiégés l'ont reconnu à travers les interstices des planches, et se rendent à lui. Grande colère des assaillants, qui voient de riches rançons leur échapper. Devant l'attitude résolue de Guillaume, qui menace de leur fendre la tête, ils finissent par s'éloigner. Le Maréchal, après avoir convoyé ses prisonniers, les renvoie quittes. Dans la soirée, il parvient à se faire rendre ses deux chevaux (1).

Ce curieux épisode démontre que la courtoisie ne présidait pas toujours aux tournois du XIIe siècle. On ne trouvait point anormal de s'y mettre à plusieurs contre un : au tournoi d'Epernon, plus de quatre chevaliers s'attaquent à Guillaume (2) ; au tournoi entre Gournai et Ressons, le comte de Saint-Pol se trouve pressé par plus de sept adversaires (3).

(1) V. 2917 et suiv.
(2) V. 5008 et suiv.
(3) V. 6083 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

On cherchait surtout à saisir les chevaux par la bride, afin de faire prisonnier le cavalier, ou tout au moins de s'emparer de la monture.

La veist l'om chevalier prendre
Et chivals gaaigner e perdre :
Qui al frein poeit l'autre aerdre
Moult se penout de lui tenir,
E li autres del retenir
E de sei deffendre e mesler :
Qui lors les voussit desmesler
Par plait, poi lor peüst aidier,
Quer ni vaussist rien de plaidier (1).

Au tournoi d'Eu, Guillaume prit ainsi dix chevaliers et douze chevaux.

Cele ovre fu unquor del mains,
Que il prist le jor de ses meins
Dis chevaliers a torneier.
Bien i tant ses coups empleier
Come pruz e come vassals ;
S'i gaaigna doze chevals
O les seles, o les agreiz (2) ;

Vers la même époque, on voit Guillaume conclure une sorte d'association avec Rogier de Gaugi, et courir avec lui les tournois pendant deux ans.

Wigainz li clers de la quisine
Et autre, c'est vérité fine,
Provèrent par escrit, sans esme,
Qu'entre Pentecoste e quaresme
Pristrent chevaliers cent e treis,
Estre cheval, estre herneis,

(1) V. 6098 et suiv. — Cf. v. 1334, 1427, 1502, 2616, 2840, 3222, 3533, 3817, 3830, 4808, etc.
(2) V. 3367 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Dont unkes cil ne tindrent conte
Qui s'entremistrent de l'aconte (1).

On gardait les chevaux et on rançonnait les chevaliers. Quelquefois cependant, un vainqueur généreux distribuait son gain et renvoyait ses prisonniers : nous en avons déjà vu un exemple tout à l'heure. Au tournoi de Joigny, Guillaume obtint le prix,

E de gaaing rout il sa part ;
Mais molt largement le depart
E a croisiez e as prisons,
E molt quita de lor prisons
Des chevaliers qu'il aveit pris,
Qu'en li torna a molt grant pris (2).

Le soir du tournoi, la ville présentait encore une grande animation.

Tel presse i avoit, c'est la veire,
Veire, greignor qu'en une feire :
Li un queroient lor amis
Qui en l'estor esteient pris,
Li autre lor herneis queroient ;
E li aultre molt enqueroient
As plusors del torneiement,
S'il oïssent aveiement
De lor parenz, de lor amis,
S'il savoient quis aveit pris.
O. cil qui érent fiancié
Revoloient estre avancié
De raençon ou de fiance
Par amis ou par conoissance.
Por ce esteit la presse si grande
Que chascuns enquert e demande

(1) V. 3417 et suiv.
(2) V. 3557 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Issi apres torneiement
De ses pertes avoiement.
Por cele achaison, c'est la sume,
Esteient encor li halt home
Ensemble, si comme ge pramis,
Que por els, que por lor amis (1).

Dans le récit de ces rudes fêtes, bien différentes, nous le répétons, des parades du XVe siècle, il n'est pas une seule fois question d'armoiries.

*
* *

On trouve, dans nos Chansons de Gestes, quelques indications sur la structure de l'écu. Le « fust » pour parler le langage du XIIe siècle, en constituait la partie importante (2). Quelle en était l'essence ? Le *Roman de Troie* parle de « fust charmin (3) » et la *Mort Aymeri* de « fust de sapin » (4) ; nous ne possédons aucune autre indication. Le bois était recouvert de cuir (5) ; on désignait parfois celui-ci sous le nom de « pane » (6). La peau de dauphin jouissait d'une réputation

(1) V. 3019 et suiv.

(2) *Raoul de Cambrai*, v. 4649. *Blancandin et l'Orgueilleuse d'amour*, v. 4106.

(3) V. 7850 de l'édition Joly.— L'édition Constans donne la leçon suivante (v. 7877-78).

Heaumes, haubers, escuz d'or fin,
De vert, d'azur e de charmin.

(4) V. 2809.

(5) *La Chanson de Roland*, v. 3583. *La Mort Aymeri*, v. 2809. *Fierabras*, v. 5798. *Raoul de Cambrai*, v. 4649. *Otinel*, v. 826. *Les Enfances Ogier*, v. 1780.

(6) *La Chanson de Roland*, v. 1298 et 3425. *Le Roman de Troie*, v. 7317. — Cf. *Jehan et Blonde*, v. 4171.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

légendaire, dont *Alexandre* (1) et *Le Chevalier au cygne* (2) nous ont conservé le souvenir. Le « taint » ou peinture était appliqué sur le cuir (3) ; enfin une couche de vernis recouvrait le tout (4). Les auteurs insistent d'une manière particulière sur ce vernis, qui était très brillant (5) ils lui donnent même souvent le nom d'émail (6). De là sans

(1) Au col li pendent un fort escu bocler,
Desus ert volt d'un grant peison de mer,
Daufin lo claiment cil quil sevent nommer.
v. 718 à 720.

Nous citons ici la version décasyllabique publiée par M. P. Meyer, *Alexandre le Grand*, t. I, p. 57.

(2) Li escu de son col fut d'un poisson marin ;
L'escriture le mostre c'on l'apele delfin.
v. 6000-6001.

(3) Li tains ne li vermaus ne li ot puis mestier
Que le fer ne li face ou vermeil sanc baignier.
Gui de Bourgogne, v. 598-599.

Grans cops se donnent devant ens escus bis,
Que ils emportent le taint et le vernis.
Gaydon, v. 2129-2130.

On lit néanmoins dans *L'Escoufle*, v. 1100-1001 :

Li haubers fu de double maille,
Blans et clercs plus que tains d'escus.

MM. Michelant et Meyer, dans le Vocabulaire, définissent le tains « vernis qu'on appliquait sur les écus ». Cette définition cadre bien sans doute avec le texte qu'ils commentent, mais elle est difficilement conciliable avec les deux autres que nous venons de citer.

(4) *Ille et Galeron* v. 651. *Le Roman de Troie*, v. 10.836 et 18.512. *La Chanson des Saxons*, laisses XLIV, CLXXXV et CCLII. *Fierabras*, v. 5798. *Raoul de Cambrai*, v. 4228, 4649 et 7774. *Doon de Maience*, v. 2138. *Gaidon*, v. 2120 et 4939, v. 2599.

(5) *Huon de Bordeaux*, v. 1220. *Alexandre*, p. 420

(6) *Le Roman de Troie*, v. 11.500. *Aiol*, v. 10.777. *La Chanson des Saxons*, laisses CXI et CXCIII. *Les Enfances Vivien*, v, 4004. *La Prise de Barbastre*, v. 579..

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

aucun doute le qualificatif demeuré aux couleurs du blason.

Quelles étaient maintenant les couleurs qui figuraient sur ces écus ? Les renseignements fournis par nos textes sont sans doute fort vagues, mais en l'absence de tous autres, il convient de ne les point négliger.

Ces couleurs sont, au XIIe siècle, fort peu nombreuses : on ne compte que l'or, le blanc ou l'argent, le vermeil, l'azur, le bis et le vert. Les quatre premières se rencontrent dans la *Chanson de Roland* ; le bis ou noir et le vert apparaissent pour la première fois dans le *Roman de Troie*. Le vair se trouve mentionné une seule fois dans chacun des deux romans de *Tristan* (1). Quant au bleu, si le blason moderne ne connaît que l'*azur* sans épithète, nos poèmes mentionnent parfois l'*azur bis* (2) : s'agit-il ici d'un bleu plus foncé ? Ce qualificatif est-il seulement une cheville ? La seconde hypothèse nous semble plus probable. L'azur d'Espagne semble avoir joui d'une réputation toute spéciale (3). Au siècle suivant, *Blancandin*, à côté du bleu proprement dit, nous montrera l' « inde » (4) Le *Roman de Troie* mentionne deux variétés du rouge. Le « besli » (5)

(1) Escu ot d'or a vair freté
Thomas, v. 2182.
L'autre connois as armes vaires ;
Béroul, v. 4019.

(2) *Huon de Bordeaux*, v. 1734, *Alexandre*, p. 147 et 149.

(3) *Le Roman de Thèbes*, v. 4556. *Aye d'Avignon*, v. 4091.

(4) D'escus vermeus, indes et blaus,
Resplendissent tertres et vans.
v. 1915-1916.

(5) Les escus sont indes et bleus
v. 3354.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

et le « charmin » (1). *Alexandre* désigne parfois le rouge sous le nom de sinople (2).

Il est naturellement impossible de déterminer dans quelles proportions étaient employées ces différentes couleurs ; notons seulement que, dans les poèmes du XIIe siècle par nous analysés, l'or est mentionné quarante-et-une fois (3), l'azur quinze fois (4), le bis ou noir douze fois (5), le rouge six fois (6), l'argent ou blanc huit fois (7), le vert, cinq fois (8) et le vair deux fois.

(1) Pitagoras, mien escient,
Aveit unes armes d'argent
O une de besli.
v. 7918 et suiv..

Heaumes, haubers, escuz d'or fin,
De vert, d'azur et de charmin.
v. 7877-7878.

(2) Ses escus de sinople et ses brans fus d'acier.
v. 334.

A l'escu de sinople u poins est li lions.
P. 189.

(3) *La Chanson de Roland*, v. 1276 et 1354. *Le Couronnement de Louis*, v. 652. *Le Roman de Troie*, v. 7509, 7715, 7746, 7757, 7815, 7829, 7897, 8079, 8682, 11.480, 12.102, 13.994 et 20.892. *Le Roman de Tristan*, v. 2182. *Aiol*, v. 4951. *La Mort Aymeri*, v. 1181. *Aye d'Avignon*, v. 1318 et 2964. *Huon de Bordeaux*, v. 4764. *Flovoant*, v. 382. *Alexandre*, pp. 155 et 179. *Floire et Blanceflor*. v. 959. *Fierabras*, v. 667, 773, 1394, 1653, 1705, 1817, 2408, 3566, 4141, 4225 et 5636. *Aquin*, v. 742 et 3087. *Raoul de Cambrai*, v. 6422. *La Prise de Cordres*, v. 2740.

(4) *La Chanson de Roland*, v. 1357. *Le Roman de Thèbes*, v. 4556 et 7715. *Le Roman de Troie*, v. 7745, 7757, 7877 et 8682. *Aye d'Avignon*, v. 1090, 1106 et 2804. *Huon de Bordeaux*, v. 1734. *Alexandre*, pp. 146, 147 et 149. *Raoul de Cambrai*, v. 6422.

(5) *Le Roman de Troie*, v. 8734, 11480 et 18.994. *Elie de St-Gille*, v. 692, 1212 et 1224. *Aye d'Avignon*, v. 1102. *Flovoant*, v. 1736. *Raoul de Cambrai*, v. 2533, 3439, 4729 et 5926.

(6) *La Chanson de Roland*, v. 1299 et 1357. *Le Couronnement de Louis*, v. 411 et 911. *Alexandre*, p. 147. *Aquin*, v. 69.

(7) *La Chanson de Roland*, v. 1299 et 3465. *Le Roman de Troie*, v. 7469, 7918 et 8879. *Aye d'Avignon*, v. 384. *Alexandre*, p. 179. *Floire et Blanceflor*, v. 959.

(8) *Le Roman de Troie*, v. 7745, 7829, 7877 et 8682. *Huon de Bordeaux*, 1101.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Une des règles fondamentales du blason défend de mettre métal sur métal ou couleur sur couleur. On trouve dans nos poèmes quelques exemples de dérogation à ce principe.

Dans la *Chanson des Saxons*, Bérard

Des armes a son pere ot ansaigne et escu
Dont li champagne ert blanche a lion d'or batuz (1).

L'écu de Calnus, dans *Alexandre*,

fu d'azur, et li lions brunis
De sinople et d'azur, qu'il semble estre vis (2).

La combinaison d'émaux « de l'un à l'autre », assez peu usitée en France, est mentionnée dans l'*Escoufle*, antérieur à 1204 ; on y parle d'un Turc dont l'écu

ert d'azur et d'or,
Bendés à flors de l'un à l'autre (3).

L'écu pouvait être recouvert, au lieu de cuir, d'une riche étoffe de soie brochée.

L'auteur d'*Alexandre*, décrivant l'équipement de Saladin, dit que

Ses escus fu couvers de II cendaux porprins (4).

Un peu plus tard

Bien est armez a loi de chevalier :
Ses armes furent d'un bon paile tres chier.
Nus hons qui vive ne les puet esprisier ;
Car fer ni eve ne les puet empirier (5).

(1) Laisse LXXXII.
On lit encore plus loin, laisse XCIX :
Son blan escu li perce a lion d'or portrait.
(2) P. 446.
(3) V. 1136-1137.
(4) P. 152.
(5) V. 1095 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

A côté de l'écu ordinaire, nos poèmes mentionnent parfois des boucliers beaucoup plus riches. Nous avons déjà cité, en étudiant le *Roman de Thèbes*, l'écu d'ivoire ou « olifant (1) » ; on le voit encore figurer dans un certain nombre de chansons remontant à la fin du XIIe ou au XIIIe siècle (2) ; cet ivoire pouvait être peint (3). Dans *Blancandin*, le héros s'arme d'un écu fait d'os de poisson (4).

Plusieurs auteurs parlent, malheureusement sans aucun détail, d'écus ornés de « pierres (5) », de « pierres de cristal (6) », de « pierres de Mi-

(1) V. 5288.

(2) *Le Roman de Troie*, v. 1883. *La Mort Aymeri*, v. 754. *Alexandre*. pp. 65, 67 et 147. *Doon de Maience*, v. 4747.

(3) Dans *Blancandin*, v. (4109 à 4111), l'écu d'Alinodès.

> ... fu fais d'un os d'oliphan ;
> Ne veistes si rice van.
> Pains fu à or et à azur.

(4)
> A son col pent une grant targe
> Qui fu d'os de pisson marage.
> v. 1199-1200.

(5)
> Mervilleus cop li done en l'escu d'asur bis,
> Que les flors et les pierres en fist aval saillir.
> *Gui de Bourgogne*, v. 2172-2173.

> Mult bien maintient cascuns melée,
> Par tos les lius u ils s'ataignent
> Que flors ne pieres n'i remaignent,
> Ne en elme ne en escu,
> Que ils n'aient tot abatu.
> *Messire Gauvain*, v. 1120 à 1124.

> Ou poing l'espeil, au col l'escu listé,
> Ou mainte pierre avait de grand chierté
> *Les Enfances Ogier*, v. 5245-5246.

(6)
> La targe embrace à pierres de cristal.
> *Ibid.*, v. 1760.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

done (1) », de « topazes (2) », d'écus « gemés (3) ». Peut-être, en réalité, des verroteries étaient-elles serties dans la boucle. On trouve, dans *La Mort Aymeri*, la description suivante de l'écu du héros :

> Au col li pendent un escu noielé :
> Pierres et pasmes i gietent grant clarté ;
> Il n'est oisel qui tant par ait biauté,
> Poisson ne beste qui n'i soit figuré ;
> . II. aumatiz i ost d'argent fondez,
> A blanc ivoire, a cristal seelé ;
> . C. dionicles i pent d'or esmeré ;
> Voiz de seraine ne s'i poroit joster.
> Rote ne timbre, viele ne jugler
> N'i contrevaut lo pris d'un ail pelé ;
> Pent a son col danz Aymeriz li ber ;
> Par les enarmes l'a un petit crolé ;
> Les dionicles comencent à soner,
> Tote en tentist Nerbone la cité (4).

Les « aumatiz » ne sont autre chose que des améthystes. Les « pasmes » semblent être des

(1) Lor escu sunt ourle de pierre de Midone
Alexandre, p. 378.

(2) Il ost escu et hiaume. et son branc aceré,
Et escu fort et roide, ja meillor ne verres.
XXIII. étopaces i os tous séélés ;
Les esmaus ne les pieres ne puet nus hons nombrer.
Gui de Bourgogne, v. 2321 à 2324.

C'est du même écu qu'il est question à la note 5 de la page précédente.

(3) Va ferir Herchembaut, que premier a trouvé,
De son glesve moulu sus son escu gemé,
Doon de Maience. v. 984-985.

(4) V. 1064 à 1077.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

émeraudes de qualité inférieur ; quant aux « dionicles », on ne saurait y voir autre chose que de petites sonnettes ou des grelots.

*
* *

Si le heaume et le cimier n'ont jamais eu chez nous la même importance qu'en Allemagne, ils n'en ont pas moins joué un certain rôle dans l'héraldique du moyen-âge.

Il est très fréquemment question du heaume dans nos chansons de gestes ; on lui donne le plus souvent le qualificatif de « vert (2) » ; il est parfois doré (3), très rarement rouge (4) ou bleu (5). Quelques textes le disent « à flor (6) paint à

(1) Il est plusieurs fois question de « prasme d'émeraude » dans les Inventaires du duc de Berry (t. I, pp. 149 et 163 ; t. II, pp. 29 et 31).

(2) *Le Couronnement de Louis*, vers 407, 1523, 1583, 2004 et 2479. *Le Roman de Thèbes*, v. 8410, 9864, 10.647 et 18.562. *Aiol*, v. 4710 et 7144. *Elie de St-Gille*, v. 1065 et 1172. *La Mort Aymeri*, v. 752, 1292, 1854, 1971, 2330 et 2390. *Aye d'Avignon*, v. 357, 378, 991, 1101, 2727 et 3508. *Huon de Bordeaux*, v. 514, 1162, 1786, 1868, 5089, 5097, 5504 et 8101. *La Chanson des Saxons*, Laisses XLIV, XLVIII, LIV, LXII, XC, CII, CXXX, CXXI, CXXII, CCXXXV, CXL et CCLXIV. *Floroant*, v. 1891. *Alexandre*, pp. 65, 110, 116 et 145. *Fierabras*, v. 149, 227, 617, 1007, 1443, 3325, 3745. *Aquin*, v. 179 et 2906. *Aliscans*, v 107, 334, 492, 1579, 1662, 1876, 4015, 4686, 5061, 5389, 5400, 7248 et 8009. *Raoul de Cambrai*, v. 476, 1545, 3707 et 6404. *La Prise de Cordres*, v. 2694 et 2913.

(3) *Les Enfances Ogier*, v. 2076, 2767 et 6363. *Guillaume de Palerne*, v. 6069, 6657 et 6745.

(4) Fragment de *Girbert de Metz*, publié par Meyer et Longnon à la suite de leur édition de *Raoul de Cambrai*, p. 312.

(5) *Doon de Maience*, v. 4433.

(6) *Le Roman de Troie*, v. 10.762.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

flours (1), paint à fleurs de lys (2), painturé (3) ».

Rappelons que tous les heaumes figurés sur le coffret de Vannes sont armoriés, et que sur le sceau de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, en 1161, un lion est figuré sur le côté du heaume.

Ces peintures étaient sans doute recouvertes d'un vernis brillant comme celui de l'écu, d'où l'expression « heaume à émail », qui se rencontre quelquefois (4).

Les écuyers qui arment Floire, dans le poème de *Floire et Blanceflor :*

> Un heaume li lacent luisant
> Qui fu a l'amiral de Perse,
> Que li dona le roi d'Averse :
> Deus ymaiges ot el nasal,
> Une pucele et un vassal (5).

Il s'agit peut-être ici d'un travail de ciselure.

Dans *le Roman de Troie,* le roi Phelis recouvre son heaume d'une sorte de chaperon dans lequel on doit chercher l'origine de nos lambrequins héraldiques :

> Armes ot d'or a lion bis,
> E en son heaume un chaperon
> Plus blan que neif, d'un amiton,
> Dont les langues batent a val
> Par sor la crope del cheval (6).

(1) *Guillaume de Palerne,* v. 8630. *Aymeri de Narbonne,* v, 2897 et 2908. *Les Enfances Ogier,* v. 5693.

(2) *Raoul de Cambrai,* v. 3454. *Les Enfances Ogier,* v. 3793.

(3) *Les Enfances Ogier,* v. 3956. *Gaufrey,* v. 3561.

(4) *Li Nerbonois,* v. 1175 et 3378.

(5) V. 664 et suiv.

(6) V. 13.994 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

L'auteur d'*Alexandre* mentionne également un heaume qui

> Cuverz esteit d'une riche toalle (1)

La plus ancienne trace que nous ayons rencontrée du cimier se trouve dans le *Roman de Thèbes*, composé vers 1150. Usmème reconnaît Aton à la queue de paon qui flotte derrière son heaume :

> A val le conut el sablon,
> Car une coe de paon
> Ot el heaume lacie deriere,
> Et quant il point par la rivière,
> La plume ol vent s'espant et uevre
> Et de deriere tot le cuevre (2).

Lors du siège de Tyr, entrepris par Saladin au mois de novembre 1187, un chevalier d'Espagne se signala tout particulièrement. « Il portoit unes banes de cerf sus son heaume (3) ».

Avec les rudes coups que recevait le heaume, le cimier devait être abattu dès le commencement du combat. *L'Histoire de Guillaume le Maréchal* rapporte deux traits assez curieux, qui montrent en quel état se trouvait mise parfois l'armure de tête. Au tournoi entre Saint-Brice et Boeles, Guillaume est attaqué par cinq cinq chevaliers ; il leur échappe,

> Mais il malement l'atornerent,
> Que le hiealme el chief li tornerent
> Par force cel devant desrière,
> Ne unkes en nule maniére

(1) V. 372.
(2) V. 6179 à 6184.
(3) *L'Estoire de Eracles empereur*. XXIV, II, ap. *Recueil des Historiens des Croisades*, t. II, p. 106.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Tant n'i pout tirer ne sachier
Que il le peüst destachier,
Mais un des laz en depeca
Si k'en ses deiz molt se bleça.
A molt grant force e a grant grief
Traist fors le hielme de son chief (1).

Mais il y a mieux encore. Après le tournoi de Pleurs, on cherche Guillaume pour lui offrir un *luz* ou brochet extraordinaire ; les deux chevaliers deputés vers lui

A la forge vindrent ; cil virent
Qu'il out sor l'anclume sa teste ;
Molt i avoit mauveise feste,
Quer li fevres o ses martels,
O tenailles et o pincels,
Li alout son hiealme esrachant,
E les fondeüres tranchant
Qui trop esteient enfundues
E enbarrées e fundues.
Entor le col ert si serrez
Qu'a grant peine fu desserrez (2).

*
* *

La bannière semble avoir joué, au temps des croisades, un rôle d'une certaine importance ; il en est fréquemment question dans Guillaume de Tyr ainsi que dans ses continuateurs.

Tancrède, après la reddition de Tarse (1097) fait planter sa bannière sur la principale tour de la ville ; Baudouin, arrivant le lendemain avec des forces supérieures, donne l'ordre de l'enlever pour

(1) V. 1451 et suiv.
(2) V. 3102 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

la remplacer par la sienne. Considéré comme un insupportable affront, cet acte provoque un conflit sanglant entre les deux troupes (1).

Lorsque se rend aux croisés la garnison qui occupait la citadelle d'Antioche, les bannières de ceux-ci en couronnent immédiatement les tours (2).

Quand, après un assaut de deux jours, Godefroy parvient à prendre pied sur les murs de Jérusalem (1099), son premier soin est d'y planter sa bannière ; la vue de cet insigne abat le courage des Sarrasins, qui abandonnent les remparts (3).

Après la prise de Kara, une discussion très vive éclate entre Baudouin et Bohémond, chacun d'eux voulant voir sa bannière entrer la première dans la ville (4).

Aucun renseignement ne nous est fourni par les contemporains sur la nature de ces bannières. *La Chanson de Roland*, antérieure de quelques années à la première croisade, mentionne, sans aucun détail, des gonfanons blancs, vermeils, bleus ou jaunes (5).

Il faut descendre jusqu'au *Roman de Troie*, vers 1160, pour trouver une indication plus prècise.

Les enseignes y sont de seie (6), de drap de seie (7), de drap de seie d'Allemagne (8), de drap

(1) Guillaume de Tyr. *Historiæ*, l. III, c. xx, ap. *Recueil, des Historiens des Croisades*, t. I, p. 141.
(2) Id., *Ibid.*, l. VI, c. xxii. — T. I, p. 272.
(3) Id., *Ibid.*, l, VIII, c. xvii. — T. I, p. 352.
(4) *Ibid.*, l. X, c. xxx. — T. I, p. 445.
(5) V. 999, 1157, 1800 et 3427.
(6) V. 7653, 16.059, 17.100 et 18.927.
(7) V. 24.043.
(8) V. 19.317.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chier (1), de drap de seie rice et cier (2), de ciclaton (3), de cendal (4), de samit (5), de paille (6), de paille cier (7), de paille aufricant (8), orfresee (9), de bon orfreis (10), d'orfrois bandée (11), ovrée d'orfreis (12).

Les indications sur la couleur de ces enseignes sont plus rares. Dans l'armée des Grecs figurent cinq mille Crétois :

n'i a pas treis
Qui n'en aient confanon freis
Jaune o vermeil o inde o bloi (13)

Les chevaliers qui combattent sous les ordres d'Hector portent

maint confanon
E mainte enseigne e maint penon
Vert e vermeil, de seie ovré
Et de fil d'or menu brosdé (14) ;

Ces bannières ornées sont quelquefois des mêmes insignes que l'écu. Hector :

Escu ot d'or a dous lions
Iteus resteit sis confanons (15).

(1) V. 11.448.
(2) V. 23.808.
(3) V. 23.898.
(4) V. 9563, 20.068 et 21.068.
(5) V. 8340, 9140, 14.010 et 23.898.
(6) V. 9952 et 18.462.
(7) V. 12.104 et 19.104.
(8) V. 11.912.
(9) V. 8078.
(10) V. 8683.
(11) V. 18.935 et 22.638.
(12) V. 21.267.
(13) V. 9185 et suiv.
(14) V. 9683 et suiv.
(15) V. 7509-7510.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Boetis également

Confanon porte en son sa lance
De ses armes par conoissance (1).

Il semble toutefois résulter de l'ensemble de ces textes qu'à l'époque où fut composée le poème, la bannière armoriée était encore exceptionnelle. Néanmoins le *Roman de Tristan*, de Thomas, composé vers la même époque mentionne encore une bannière semblable à l'écu :

Mult par fud richement armé :
Escut ot d'or a vair freté,
De meime le teint ot la lance
Le penun e la conisance (2).

En 1161, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, porte sur son contre-sceau, une bannière au lion.

Un passage de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* établit que, dès la fin du XIIe siècle, les bannières armoriées étaient d'un usage courant, au moins parmi les grands vassaux. Décrivant le tournoi de Lagni-sur-Marne, l'auteur nous dit que

La vit l'en despleier baniéres
Tantes e de tantes maniéres
Que nul ne seüst deviner
Tant qu'il les seüst deviser.
Tote en formiout la campaingne ;
Si esteit emplie la plaingne
Que de plaingne ni aveit point.
Li uns coureis vers l'autre point (3).

Et on nous cite, parmi ceux qui portaient bannière, Robert de Dreux, Simon de Rochefort,

(1) V. 10.829-10.830.
(2) V. 2181 et suiv.
(3) V. 1789 et suiv.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

N. des Barres, le comte de Soissons, Baudouin de Béthune, Guillaume de Cayeu, Aliaume de Fontaine, Eustache de Neuville, Eustache de Canteleu, Enguerrand de Fiennes, Henri, comte d'Eu, Robert d'Estouteville et Jean de Préaux.

Ces bannières ne pouvaient être de simples morceaux d'étoffe, sans figure aucune, car l'auteur signale plus loin.

Sire Bauduins de Béthune
Portanz baniére si quemune
Que par tot esteit quenüe,
Quer en plusors lieus ert veüe (1) ;

. . . . . .

Robert d'Estotevile après
Qui des plus proz se tenait près.
Et sa baniére ert quenüe
Par tot la ou ele ert veüe,
Kar il fu proz e boens e beals (2).

Jean Bodel, qui écrivait dans le troisième tiers du XIIe siècle, décrit ainsi l'équipement de Caanin :

Ses escuz fu d'azur a. I. vermeil lion,
Baniere e coverture ot de tele façon (3).

Nous citerons enfin le sceau de Guillaume IV de Forcalquier, comte de Provence, en 1193 (4), où ce seigneur porte une bannière armoriée.

(1) V. 4543 et suiv.
(2) V. 4657 et suiv.
(3) *La Chanson des Saxons*, laisse CXXVII,
(4) Blancard. *Sceaux et bulles des Bouches-du-Rhône*. p. 15 et pl. VII, n° 1.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Il n'est pas encore question, au XIIe siècle, de cotte armoriée, mais les armoiries figurent parfois sur la housse du cheval.

Nous avons cité tout-à-l'heure le sceau équestre d'Enguerrand de Candavène, en 1162 : la housse est ornée de gerbes. Vers la même époque, le *Roman de Troie* couvre les chevaux de dras de seie (1), de riche dras de seie (2), de ciclaton (3), de cendal (4), de samiz (5), de paille enpérial (6), de pourpre (7), d'orfreis (8), de

covertures de colors
Detrenchiees de dras de seie (9).

Mais à quatre reprises, il mentionne des chevaux couverts de connaissances ou d'enseignes.

Les compagnons de Palamèdes :

Beles armes et beaus chevaus
Orent, coverz de conoissances (10) ;

Décrivant l'équipement des Perses, l'auteur dit que

Li bon cheval aragoneis
Sont tui covert de conoissances (11) ;

(1) V. 15.655, 22.582 et 22.371.
(2) V. 11.135.
(3) V. 15.655 et 19.102.
(4) V. 15.655, 7348 et 7554.
(5) V. 19.102.
(6) V. 10.482.
(7) V. 7348 et 7554.
(8) V. 11.341.
(9) V. 13.918-13.919.
(10) V. 7444-7445.
(11) V. 9538-9539.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Les Troyens

Cuevrent chevaus de conoissances (1)

Le duc d'Athènes est monté

Sor un cheval baucent d'Espaigne
Qui toz est coverz d'entreseigne (2) :

Dans *Alexandre* :

Festions sist armes sor I. amoravi ;
Couvers fu d'un cier pale, onques millor ne vi ;
II. lions de fin or avoit tissus en mi (3) ;

Et plus loin

Liones sist armes sor I. ceval norois,
Il fu trestous covers d'un brun pale Grijois,
Brodes tout environ de bendes a orfrois (4).

Enfin pour en terminer avec la housse, notons que, dans la *Chanson des Saxons*, il est question d'un cheval

Covert d'un drap de soie ovré par eschaquier (5).

Au point de vue sigillographique, la housse armoriée ne reparaît, croyons-nous, que sur le sceau de Mathieu II, sire de Montmorency, en 1203 (6).

L. Bouly de Lesdain.

(1) V. 11.111.
(2) V. 11.443-11.444.
(3) P. 153.
(4) P. 154.
(5) Laisse LXVII.
(6) Douët d'Arcq, *Sceaux des Archives*, n° 2493.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

LE RETOUR DES CENDRES

DE

FRANÇOIS RAKOCZY II

HÉROS HONGROIS

C'est au milieu d'un enthousiasme indescriptible, des frénétiques ovations de tout un peuple en proie au délire patriotique, que les cendres de François Rakoczy II, ramenées de Constantinople, ont traversé (1) la *puszta* infinie, qui donne le vertige de l'étendue, en passant par Orsova, Temesvar, Szeget, Budapest, jusqu'à Kassa, l'ancien quartier général du fameux chef d'armée hongrois. Sur le long parcours triomphal le cercueil du prince recouvert de velours pourpre, rehaussé d'hermine, portant les insignes princiers : couronne, sceptre et sabre recourbé, escorté de douze députés en grand costume national de deuil, a été salué par les détonations des canons et les sonneries des cloches, le Gouvernement et l'Eglise confondant avec un solennel apparat leurs hommages à la mémoire de l'illustre

(1) Mois d'octobre 1906.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

héros magyar du pays « des quatre fleuves et des trois montagnes ».

Les cérémonies en l'honneur de Rakoczy revêtirent un caractère particulier de grandeur imposante et de majestueuse splendeur à Budapest et à Kassa ensuite. A travers les rues de la capitale, pavoisées au blason du grand Proscrit, défila le long et magnifique cortège : en tête, le secrétaire d'Etat sur un blanc coursier, suivi de sonneurs de cor, arborant l'étendard du prince avec ses armoiries et sa devise. Ensuite vinrent les porte-drapeaux des *Comitats*, à cheval et revêtus des costumes si pittoresques de l'époque rakoczienne : bonnets de fourrure, rehaussés de la fière aigrette, dolmans rouges, peaux de renard rejetées avec élégance sur l'épaule; d'autres cavaliers suivirent, porteurs d'étendards avec, d'un côté, les armes de Rakoczy et, de l'autre, l'image de la Vierge ; après marchèrent le clergé, les religieux, les moines, les évêques habillés de leurs plus riches vêtements sacerdotaux. Enfin, s'avança lentement le char funèbre, attelé de six superbes chevaux blancs, conduits en mains par des pages, les cordons du cercueil tenus par des gardes en grand uniforme et sabre au clair.

Sur le parvis de la basilique de Saint-Etienne les restes du héros furent salués au nom du Gouvernement par François Kossuth, ministre du Commerce, pendant qu'au nom des dames hongroises la comtesse Batthyany déposait une magnifique couronne sur le cercueil d'Hélène Zrinyi, mère de Rakoczy, dont la dépouille mortelle suivait celle de son fils, et ce fut le cardinal Samassa, évêque d'Eger, qui célébra l'office en présence des ministres, des grands dignitaires, des membres du Parle-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ment, l'épée au poing, formant une majestueuse garde d'honneur autour du catafalque resplendissant de lampadaires et de flammes funèbres.

Un moment de grandeur émouvante, ce fut lorsqu'à l'heure du crépuscule les élèves de l'Université, entonnant l'hymne national et croisant leurs épées sur le cercueil de Rakoczy, jurèrent qu'en mémoire de l'auguste prince ils se montreraient toujours de dignes fils de la Hongrie !

Quelques jours plus tard, d'autres cérémonies rivalisèrent aussi de pompe et de solennité dans la cathédrale de Sainte-Elisabeth à Kassa, devant les représentants du Gouvernement, des Universités, des grandes Administrations, des délégués, des Chambres, etc.

Enfin le dernier acte eut un caractère ni moins grandiose, ni moins impressionnant : au son des petites cloches des trois châteaux de Rakoczy (1) et du grondement lointain du canon, les cercueils de bronze, portés jusqu'à la crypte entre deux rangs de prêtres tenant des cierges, furent déposés dans les sarcophages de marbre de l'antique cathédrale kassovienne ! « La crypte de Kassa renferme dé-« sormais les cendres du héros national, a dit avec « éloquence M. Emile Horn (2), mais on peut ré-« péter à son sujet ce qu'on lit sur la tombe de Sé-« lim à Constantinople : « Son tombeau ne con-« tient que ses cendres ; sur le champ de bataille « son âme plane encore ! »

C'est, en effet, une figure d'une puissante origi-

(1) Regecz, Borsi, Zboro.

(2) *Rakoczy en Hongrie.* — *Journal des Débats*, 19 novembre 1906.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

nalité que celle de ce dernier prince de Transylvanie, duc « des Etats Confédérés », nature bouillante, singulièrement fascinatrice, bizarre mélange de candeur et de diplomatie, d'ambition et de désintéressement, d'intrépidité et de modération !

« Homme du monde naturellement doué de « cette brillante et chevaleresque courtoisie du « grand seigneur, a écrit son compatriote, l'histo« rien J. Boldényi, le prince gagna les cœurs par « ses manières douces et bienveillantes, et conquit « les suffrages de la nation par l'attachement in« violable qu'il portait à ses droits. »

Elevé à la rude école du malheur, Rakoczy sut sacrifier ses intérêts particuliers à l'intérêt supérieur du pays, renoncer aux honneurs, à ses privilèges, à ses immenses domaines, refuser même des couronnes, pour sauvegarder entière la liberté de ses actions et mieux conspirer à l'indépendance nationale, préférant, d'après la juste remarque de M. Saint-René Taillandier (2), « être citoyen à « Presbourg plutôt que roi à Varsovie ! »

Depuis deux siècles, les Magyars voient, à travers le poétique mirage de leurs rêves patriotiques, passer la merveilleuse figure du héros, emporté dans un nuage de poudre au galop d'un coursier écumant, sabre au clair, magnifique dans son costume de brandebourgs et de fourrures, l'aigrette tremblante sur la toque de velours, que nimbe la radieuse auréole de la Gloire et du Malheur ! Tel dans la fulgurante épopée napoléonienne apparaît, rayonnant de splendeur et de fougue, Murat, l'in-

(1) *La Hongrie ancienne et moderne*, par une société de littérateurs sous la direction de M. J. Boldényi. — Paris, 1851.
(2) *Bohéme et Hongrie*, XVe siècle, — XIXe siècle, Paris, 1869.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

comparable cavalier, caracolant à la tête de ses chasseurs irrésistibles, panache, sabretache et dragonne au vent !

François Rakoczy, dont le nom résonne avec l'éclat d'une fanfare martiale, vit le jour le 27 mars 1676 au château de Borsi, dans le comitat de Zemplin, où 126 ans plus tard devait naître l'illustre héros de la « Guerre de l'Indépendance » Louis Kossuth. Il était fils d'un descendant des souverains transylvaniens, François Rakoczy I, qui, ayant refusé le trône de Hongrie, et vaincu, s'était retiré, après un complot malheureux (1) dans ses vastes terres, où il vécut dans la retraite jusqu'à sa mort (2).

Le père du héros, objet de cette étude, avait épousé Hélène Zrinyi, de la race la plus ancienne (3) et la plus renommée, puisqu'elle se vantait de descendre de la *Gens Sulpicia*, et que, d'après les chroniques, elle se rattachait à la dynastie même d'Arpad. Le rôle de cette grande Maison avait été singulièrement brillant au cours des guerres du Moyen-Age. « Au « XVIe siècle surtout et dans la période qui vint « après, dit M. Saint-René Taillandier (4). ce tronc « vénérable poussa tout à coup des rameaux d'une « étonnante vigueur.. » On vit alors les Zrinyi déployer soit une rare intrépidité soit une habileté merveilleuse sur les champs de bataille ou dans

(1) Tramée contre l'Empereur Léopold I avec le palatin Vesselényi, le comte Nádasti et le ban de Croatie, Pierre Zrinyi et dite *Conspiration des trois Comtes*.

(2) Mort à Makowitz en 1676.

(3) Zrinyi (en croate *Zrin*), noble famille hongroise d'origine croate. Ce fut Paul Brebir, ban de Croatie et de Bosnie (1274-1321), qui prit le nom de Zrinyi emprunté à un château du pays croate.

(4) *Bohême et Hongrie*, XVe siècle, p. 337.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

les négociations diplomatiques comme généraux ou négociateurs, « champions de l'Europe chrétienne « contre le fanatisme musulman, ou défenseurs de « l'indépendance hongroise contre la tyrannie au- « trichienne ».

A l'époque de la Renaissance, cette antique famille, destinée à donner toute une lignée de martyrs patriotes qui périrent sur les échafauds ou devinrent fous dans des cachots, jeta un lustre encore plus étincelant, grâce aux splendides prouesses de Nicolas Zrinyi (1508-1566), cet intrépide soldat de l'Empire et de la Chrétienté, « le *Léonidas* hongrois, » qui se couvrit de gloire au siège de Vienne, remporta d'éclatantes victoires sur les Turcs et s'illustra surtout par l'héroïque défense de la forteresse de Sziget (1566), sous les ruines de laquelle il fut enseveli. Au siècle suivant, son arrière-neveu Nicolas Zrinyi, dit le poète (1); (1616-1664), guerrier de valeur, adonné aux Muses, ennemi personnel du fameux général autrichien Montecuculli, devait ajouter encore à l'éclat de cette grande famille par ses exploits et surtout par sa célèbre épopée *Obsidia. sigetiana*, appelée aussi *la Zrinyade* (2), où l'on retrouve des inspirations de l'*Enéide* et de la *Jérusalem délivrée*. Ce poème aux strophes lyriques est la sublime glorification de la bravoure hongroise.

« Ce n'est pas, s'écriait enflammé d'enthousiasme « le Tyrtée magyar, avec une plume ni avec de « l'encre noire, mais c'est avec le tranchant de mon

(1) Voir *Zrinyi le poète*, par A. de Bertha. — *Nouvelle Revue Internationale*, Paris, 15 février 1901.

(2) Parue à Vienne en 1651, composée de 6.232 vers alexandrins hongrois, formant 15 chants..

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

« sabre et avec le sang de l'ennemi que je veux « consigner mon nom dans l'éternité. »

Quant à Hélène Zrinyi (1), qui « se distingua par « un sentiment religieux fort vif et une soumission « toute chrétienne aux décrets de la Providence »(2), la prodigieuse intrépidité dont fit preuve cette héroïne, en repoussant pendant (3) trois années (1685-1688) les assauts des troupes impériales contre la forteresse de Munkács, est restée légendaire dans les fastes militaires les plus glorieux du royaume de Saint-Etienne. Après la mort de son premier époux, Hélène Zrinyi s'était remariée (4) à Emeric Thökölÿ, de treize années plus jeune qu'elle, et qui contractait cette union avec la belle et séduisante veuve, non seulement par amour, mais aussi parce qu'il voyait en elle, grâce à son caractère intrépide et au prestige de son nom, un puissant appui dans sa lutte opiniâtre contre la Maison d'Autriche. Prisonnier des Turcs, pendant que sa vaillante épouse tenait ferme dans la forteresse de Munkács (5),

(1) Née en 1643, morte en 1703 à Ismid près de Constantinople, fille de Pierre Zrinyi, ban de Croatie, décapité à Vienne en 1671, et de la comtesse Catherine Frangepán.

(2) Horváth M : *Zrinyi Ilona életrajza.*

(3) « Ce fut en novembre 1685 que le général Carafa in- « vestit la ville ; le 17 janvier 1688 la capitulation était si- « gnée ». *François Rakóczi II, prince de Transylvanie*, par Emile Horn p. 35 et 45.

(4) Le mariage avait été célébré en grande pompe au château de Munkács, le 15 juin 1682.

(5) « Située au sommet d'une montagne, la forteresse de « Munkács était entourée d'une triple ceinture de fortifica- « tions, l'eau de la Latorcza coulait à ses pieds, 2.000 hommes « éprouvés en assuraient la défense sous le commandement « d'Hélène Zrinyi. » *Les Princesses Rákóczi (XVIIe siècle)* par Emile Horn, p. 24.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Thökoly (1) avait confié à Hélène le soin de plaider sa cause auprès de la cour de Vienne ; par une fatalité la lettre, où le chef des rebelles, (de religion protestante) s'engageait à se convertir, tomba dans les mains d'un coreligionnaire qui, craignant les effets moraux de cette conversion retentissante, parvint, par ses intrigues secrètes. à démoraliser la garnison de Munkács, citadelle qui ne tarda pas à capituler. Aussitôt maîtres de la forteresse, les Impériaux firent conduire « la Commandante » à Vienne (1688), puis l'internèrent dans le couvent des Ursulines. L'héroïne de Munkács (cruelle destinée !) devait elle-même remettre en propres mains à Léopold Ier ses deux enfants, Julianna et François, qui, séparés de leur tendre mère, devenaient les pupilles de l'Empereur, ennemi héréditaire de leur Maison.

« Après avoir supporté les horreurs des bom-
« bardements, après avoir vu tomber ses soldats
« et soigné les blessés pour conserver à ses enfants
« leur patrimoine, cette femme extraordinaire se
« conforma avec une soumission sublime à cette
« exigence des vainqueurs, donnant ainsi un
« exemple émouvant de son abnégation aux deux
« victimes futures des méchancetés et des intrigues
« des hommes d'Etat et des courtisans impé-
« riaux », dit l'historien (2) de Bertha.

C'est bien à la rude école du malheur qu'était élevé le jeune Rakoczy qui, au lendemain d'un siège où il avait partagé rigueurs et privations,

(1) Né en 1656 à Arva, mort à Ismid en 1705, deux ans après son épouse.

(2) *François Rakoczy, Esquisse biographique.* Paris, 1906.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

était arraché aux bras maternels (1) pour se voir relégué dans un collège de Jésuites à Neuhaus, au fond de la Bohême, en 1688, tandis que sa sœur Julianna était menée sous bonne escorte chez les Ursulines de Vienne. Il fallut, raconte la chronique, « pousser violemment la jeune fille par la « porte, car elle pleurait et ne voulait pas obéir (2)». Lorsque Julianna quitta plus tard le couvent, ce fut pour épouser à Rome, presque à l'insu de son tuteur, Ferdinand d'Aspremont-Linden, général autrichien (3).

Quant à François, son éducation terminée, à dix-huit ans, émancipé de la tutelle, il vint à Vienne et, étant parvenu à rentrer en possession de son immense fortune territoriale, il s'abandonna d'abord aux faciles plaisirs de la cour et aux séductions du grand monde de la capitale, puis, en septembre 1695, il fit un mariage d'amour et épousa à Cologne la princesse Charlotte-Amélie, fille du margrave de Hesse-Rheinfels (4).

(1) « Les adieux furent déchirants : la pauvre mère ne pou- « vait se séparer de son fils unique ; elle prévoyait les souf- « frances auxquelles il allait être exposé ; pressentit-elle « qu'elle ne le verrait plus en ce monde ! » *Les Princesses Rákóczi (XVIIe siècle)*.— E. Horn.

(2) « Demeurée seule, la pauvre mère demanda à la Cour « l'autorisation d'habiter le couvent où sa fille était captive « on la lui accorda et les Ursulines la reçurent moyennant « une pension. » — *Ibidem* p. 29

(3) Comte de Reckheim, appartenant à une ancienne famille belge, au service de l'Autriche.

(4) « La famille de Hesse serait d'origine française, en re- « montant à Pépin, qui règna sur le Brabant et la Lorraine « de 615 à 647; un de ses descendants, Henri l'Enfant, né « en 1244, était d'origine hongroise par sa mère Sophie, « fille de sainte Elisabeth de Hongrie. » — Emile Horn. — *François Rákóczi II*, p. 75-76.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Mais le descendant des Rakoczy et des Zrinyi, doué de grands talents et à l'âme généreuse, ne pouvait mener longtemps une existence frivole et inutile, pendant que son pays accablé gémissait sous le joug pesant de la domination autrichienne.

Ce fut au cours d'un voyage dans ses domaines de Hongrie que le prince, se rendant compte de la malheureuse situation de sa patrie opprimée, comprit l'importance et la grandeur des devoirs sacrés qui lui incombaient, du double fait du prestige de son nom et de la gloire de ses aïeux. Il y fut, d'ailleurs, incité par le bouillant patriote et grand seigneur Nicolas Berchényi, à la parole enflammée et d'ardente ambition, son voisin de campagne, avec lequel il s'était lié.

Les deux amis entament alors de secrètes négociations avec Louis XIV ; mais un traître fait découvrir le complot ; surpris dans son château de Sáros, où il résidait en famille et se croyait en toute sécurité, le prince est arrêté à l'improviste, au milieu de la nuit et enfermé à Wiener-Neustadt, dans le cachot même, d'où, trente ans auparavant, son aïeul, Pierre Zrinyi, accusé d'un crime analogue, était sorti pour monter à l'échafaud.

Cependant, grâce à la connivence de Lehmann, son geôlier (1), qui d'ailleurs paya de sa vie son généreux dévouement, Rakoczy parvint à s'échapper et put gagner à francs étriers la Pologne, où lui par-

(1) Officier, prussien de naissance, en service dans l'armée impériale, le capitaine Lehmann se serait laissé gagner par les promesses de sommes importantes, que lui auraient faites les époux. Suivant certains, cet officier serait tombé amoureux de la princese. Quoi qu'il en soit, Lehmann subit de terribles tortures et fut écartelé, le 24 décembre 1701.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

vint la nouvelle que sa tête avait été mise à prix, ses biens étant confisqués.

Bientôt toute la Hongrie fut en fermentation, prête à se soulever. Des impôts écrasants sur le sel gemme, une des principales ressources du pays, et une nouvelle levée de recrues avaient porté au comble l'exaspération des Hongrois dans les classes du bas peuple et des paysans. Soudain tous les yeux des patriotes se tournèrent vers l'exilé, mis « hors la loi », vers le descendant de tant d'illustres héros aux gloires resplendissantes, vers le jeune prince que son nom et ses éminentes qualités désignaient aux Magyars comme leur chef. Une députation vint trouver Rakoczy (1), lui déclarant avec attendrissement que le peuple désespéré errait sur les montagnes, comme un troupeau abandonné de son pasteur, et qu'anxieux il n'attendait plus sa délivrance que de lui. Comment résister à de si pressantes sollicitations et rester insensible devant le tableau de malheurs aussi émouvants ?

Le héros cède, emporté par le courant de sympathies ardentes qui l'appellent comme un Messie, et il débute par un coup de maître retentissant : il lance avec une superbe audace le fameux manifeste, débutant par cette phrase : « *Recrudescunt diuturna inclytæ gentis Hungariæ vulnera !* ». — « Les anciennes plaies de l'illustre race hongroise « se rouvrent ! » Son retour dans sa patrie est le signal d'un soulèvement des Magyars, les *Kou-*

(1) « Sur le conseil du comte Berchényi, le prince reçut à « Brezan les deux porteurs d'une missive populaire, adroi- « tement cachée dans le creux de leurs cannes. » De Bertha. *François Rakoczy II.*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

roucz (1), ou rebelles, acclament avec enthousiasme Rackoczy comme chef suprême et investissent du commandement général Berchényi, dont les étendards portent en lettres flamboyantes cette noble et fière devise : « Pour Dieu, la Patrie et la Liberté ! ».

Au début des hostilités c'était à peine si on pouvait donner le nom d'armée à l'ensemble des bandes peu disciplinées, se laissant aller volontiers à leurs instincts de rapine, qui s'étaient ralliées autour de ces chefs plus braves que tacticiens ou stratèges, quoique, d'après les évaluations de Koloman de Thaly, ces troupes aient parfois présenté un effectif imposant de plus de cent mille hommes, avec une artillerie comptant plusieurs centaines de canons. Bref, c'était plutôt des milices, auxquelles faisait surtout défaut un corps d'officiers ; aussi Rakoczy s'efforça-t-il de s'en procurer en faisant appel au concours du royaume de France. Le Grand Roi, dont cette insurrection secondait les plans contre la Maison d'Autriche, dépêcha à ce valeureux auxiliaire des officiers de ses armées, tels que le chevalier de Fierville d'Hérissy, de Rivière, le colonel La Mothe, ancien aide-de-camp de Vauban, le réfugié Bonafous d'Abzac, etc. Pendant huit ans, l'impétueux général, à l'occasion nouveau « Fabius Cunctator », consommé dans l'art des escarmouches (2), harcela sans cesse

(1) Ce sobriquet donné aux Insurgés vient du latin *crux*, croix, en hongrois *croux*, parce qu'au début ces soldats, d'aspect presque farouche, rappelaient les croisés de Dozsa, le terrible chef de la Jacquerie hongroise en 1514.

(2) « Il était d'avis, comme la plupart des officiers de « Thököly, que dans une lutte insurrectionnelle il faut éviter

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

l'ennemi. « S'il est impossible, écrit l'historien de « Bertha (1), d'inscrire des victoires éclatantes à « l'actif du mouvement *rakoczien*, justement à « cause de l'insuffisance du commandement « et du peu de cohésion des troupes, on ne peut « pas assez admirer l'ingéniosité de son organi- « sation politique, militaire et financière. »

Cependant les terribles bandes des *Kouroucz* s'aguerrissent et, en 1705, poussant une pointe hardie, elles s'avancent jusqu'aux portes de Vienne, incendiant tout sur leur passage dévastateur. A l'assemblée des *Comitats* le prince est élu *Duc des Etats Confédérés* et porté en triomphe sur les épaules des plus grands dignitaires. Alors avec les succès croît l'audace des insurgés : à la diète d'Onod une grave faute est commise : malgré la sage opposition de Rakoczy, disposé à transiger avec l'Empereur à des conditions modérées, la déchéance de la Maison de Habsbourg est proclamée ! Mais avec la bataille malheureuse de Trencsen (1708) commencent les revers ; la discorde éclate parmi les généraux hongrois ; Louis XIV, trouvant avantage à changer de politique, abandonne la cause des Magyars et se refuse à lier partie plus longtemps avec des *révolutionnaires*. L'astre de Rakoczy ne tarde pas à pâlir et sa fortune décline rapidement.

Les intrigues de la cour de Vienne, promettant l'amnistie à tous les rebelles qui feraient leur soumission, détachaient, peu à peu, du parti du

« les batailles en règle et se borner aux escarmouches qui « harcèlent l'ennemi. » *François Rákóczi II, prince de Transylvanie*, par Emile Horn, ch. VII, p. 222.

(1) *François Rakocsy, Esquisse biographique*, par A. de Bertha, p. 30.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

prince nombre de magnats, de prélats, de villes importantes du pays. Enfin, pour comble d'infortune, la peste sévissait dans son camp et décimait les rangs des *Kouroucz*. La Hongrie épuisée soupirait après la paix ! Pour faire aboutir plus rapidement les négociations Rakoczy se sacrifia. Avec un admirable désintéressement il renonça aux honneurs, aux dignités, à ses immenses domaines (1). N'avait-il pas déjà deux fois, d'un geste superbe, écarté, comme un présent dangereux, la couronne de Pologne qu'on lui tendait ? « Il résigna ses pou-« voirs entre les mains de son chancelier Etienne « Szennyéi, quitta cette patrie, objet de ses affec-« tions les plus chères, et qu'il s'était efforcé de « rendre libre et puissante ! ».

Sa bien-aimée patrie hongroise, le héros, nouveau Cincinnatus, ne devait plus la revoir !

A la veille de la signature de la paix, négociée par Károlyi (2), 1er mai 1711, à Szatmar, le « Chef des Confédérés » franchit, avec une nombreuse escorte, la frontière de Pologne et se rendit en toute hâte auprès de Pierre-le-Grand. Le Tsar montra une grande courtoisie à l'égard de l'exilé, et lui fit même l'offre (qui ne fut pas acceptée) de vastes terres en Ukraine. En quittant l'autocrate russe le duc alla se fixer à Dantzig, où il résida deux années, sans que l'histoire ait rien de

(1) Ils couvraient une superficie de 120 lieues carrés; le domaine de Munkács, à lui seul, contenait 300 villages.

(2) On ne peut que déplorer l'inexplicable mouvement de mauvaise humeur de Rakoczy lançant dans ces graves conjectures un dernier manifeste par lequel il engageait ses compatriotes à se soulever contre Alexandre Károlyi, le négociateur de la paix avec l'Autriche.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

saillant à enregistrer au sujet de son séjour monotone dans cette antique ville hanséatique.

Mais le prince avait hâte de revoir la France, que depuis un demi-siècle la Hongrie regardait avec affection comme son égide naturelle ; car, « lorsque la diplomatie européenne eut con- « traint Louis XIV à sacrifier ses plus fidèles « alliés, c'est à elle qu'ils allèrent, dit M. J. Bol- « dényi, demander un asile et les bienfaits d'une « généreuse hospitalité. »

Les proscrits magyars étaient non seulement accueillis avec affabilité, mais encore fêtés et choyés à Versailles ; on les invitait aux grandes chasses ; point de réception de gala à Marly sans eux ; le grand Condé, lui-même, leur offrait une somptueuse hospitalité dans son magnifique château de Chantilly. La mode, enfin, « cette reine « capricieuse et mobile du public français », célébrait à sa manière frivole les infortunes des glorieux rebelles. Les « petits-maîtres » d'alors portaient des bottes à *la transylvaine*, et le malheureux comte Zrinyi, qui eut, (comme nous l'avons dit), la tête tranchée à Wiener-Neustadt, donnait son nom à des vestes *à la hongroise*, soutachées de brandebourgs et dont les grandes dames admiraient la riche élégance.

Quant à Rakoczy, ce prince, à la suite de diverses péripéties sur mer, après avoir dû se réfugier dans les *fjords* de la Norvège et faire escale à Hull, sur les côtes anglaises, débarqua (1713), sous le pseudonyme de comte de Charoche (1), à Dieppe

(1) En hongrois *Sáros* ; « nom, dit A. de Bertha, emprunté « au « comitat » hongrois dont il était le *foe-ispan*. (comte- « préfet) par droit de naissance.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

et se dirigea incontinent sur Paris, où Louis XIV, dont l'histoire a enregistré la grandeur d'âme à l'égard des souverains en exil, fit à son ancien allié un accueil des plus flatteurs. Naturellement tous les princes et les princesses du sang imitant l'exemple parti du trône même, s'empressèrent de faire fête au noble proscrit, d'ailleurs proche parent de Mme de Dangeau (1) par son épouse Amélie de Hesse-Rheinfels. Parmi les chroniqueurs du temps qui font mention des réfugiés magyars et en particulier de Rakoczy, le duc de Saint-Simon, dans ses célèbres *Mémoires*, parle volontiers de l'illustre Hongrois, à qui, d'ailleurs, il ne ménage pas les épigrammes.

« C'était, raconte le caustique écrivain, un « homme sage modéré, modeste, de fort peu d'es- « prit... il ne parloit pas beaucoup... Après l'avoir « vu on demeuroit dans l'étonnement qu'il eût été « le chef d'un grand parti ! »

Tous à la cour appréciaient le charme du commerce de Rakoczy et la loyauté de son caractère; c'est ainsi que dans leurs Lettres Mme de Maintenon et la Duchesse d'Orléans citent avec estime l'hôte de Louis XIV. Le Roi se montra envers lui d'une grande libéralité, le gratifiant d'une pension annuelle de cent mille livres. Le prince accompagnait le monarque dans ses nombreux déplacements cynégétiques ; c'est ainsi qu'une touchante intimité s'établit rapidement entre le souverain et le proscrit.

Aussi le duc ne pouvait-il manquer de ressentir douloureusement la perte de son royal et généreux

(1) Le landgrave de Hesse-Rheinfels, père de la princesse Rakoczy, était frère du mari d'une sœur de Mme de Dangeau.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

protecteur. « Je ne suis retourné à la cour, écrit-il « dans ses *Confessions*, que trois jours après la « mort du Roi, et j'ai vainement cherché la place « du *Cèdre*, que j'avois vu tomber et qui n'existoit « plus ! »

Louis XIV disparu, la situation de Rakoczy se trouva modifiée en regard de la Régence qui lui témoigna une certaine froideur et réduisit même sa pension. Affligé et attristé, le prince, qui avait toujours eu de profonds sentiments de piété, se retira chez les Camaldules de Gros-Bois (août 1715), allant demander le calme et le repos à un ermitage, « où il avoit peu de domestiques, dit encore Saint-« Simon, n'y voyoit presque personne, vivoit très « frugalement dans une grande pénitence, au pain « et à l'eau deux jours par semaine, et assidu à « tous les offices de jour et de nuit ». Pendant les deux années qu'il vécut au milieu des moines il ne cessa de les édifier par ses prières et ses mortifications. C'est dans cette retraite que Rakoczy composa en français ses *Mémoires* et écrivit un *Commentaire sur le Pentateuque* ainsi que les *Aspirations d'un prince chrétien*, dont un manuscrit est conservé à la Bibliothèque Nationale à Paris.

Mais des événements survenus dans la politique européenne devaient déterminer le prince à quitter presque inopinément la France et cet asile de Gros-Bois, où il avait coulé des jours paisibles et heureux. L'exilé allait encore une fois courir les aventures. Le 17 août 1717, le duc, plein d'illusions, disait à regret adieu aux Camaldules, auprès desquels il avait trouvé une si bonne hospitalité. Voici par suite de quelles circonstances le prince s'était décidé à partir pour l'Orient ; le sultan de Cons-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tantinople avait repris les hostilités contre l'Empereur Charles VI, et Achmet III se berçait de l'espoir de provoquer, grâce au prestige du nom de Rakoczy, une nouvelle insurrection en Hongrie. En échange de son intervention opportune, le Grand Turc promit au duc « la possession d'une princi-« pauté formée de *banats* enlevés au territoire hon-« grois et « réunis à la Valachie avec le don de « 2.500.000 ducats pour ses frais de guerre ».

Malgré les conseils avisés du Régent, le prince, se berçant de chimériques espoirs, prêta l'oreille aux offres fallacieuses de la Sublime Porte ; il fit voile de Marseille (11 septembre) pour l'Archipel et, le 10 octobre, atteignit le port de Gallipoli. Les vains hommage ne furent pas ménagés par les astucieux Ottomans au souverain déchu, qui obtint sur-le-champ d'Achmet III une audience privée, au cours de laquelle — suprême faveur ! — il se vit revêtu d'un caftan luxueux (*sic !*). « Autant de fiches de « consolation qui n'amélioraient nullement sa si-« tuation de plus en plus précaire. »

En effet, le proscrit était arrivé en Turquie dans des conjonctures très défavorables pour la réalisation de ses desseins et de ses espérances. Les éclatantes victoires d'Eugène de Savoie avaient forcé le Grand Seigneur à conclure la paix de Passarovicz (21 juillet 1718), et, par suite, tout projet de fomenter derechef la révolte en Hongrie était tombé à l'eau. Après avoir changé plusieurs fois de résidence aux alentours de Constantinople, l'infortuné proscrit errant fut *invité* par les autorités ottomanes à se fixer à Rodosto, à une vingtaine de lieues de la capitale, sur les bords de la mer de Marmara., en face des lieux célèbres chantés

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

par les poètes et où se dressaient jadis les murailles d'Ilion aux cent portes (26 avril 1720). A son entrée à Rodosto le canon fut tiré en signe d'honneur ; mais (amère ironie de la destinée !) les trente Janissaires, yatayan à la ceinture, qui paraissaient former sa garde d'honneur, n'étaient qu'autant de geôliers déguisés et l'hôte, comblé d'égards, se trouvait presque un prisonnier. On lui avait fait une cage dorée !

Néanmoins, en dehors de sa pieuse résignation, de la noble énergie de son caractère, ce qui aida Rakoczy à supporter la monotonie d'une résidence forcée dans une méchante ville de la Roumélie, ce fut d'une part la pittoresque beauté de cette admirable contrée, et, de l'autre, l'attachement si touchant des personnes de sa suite, en partie d'anciens compagnons d'armes, heureux de lier leur sort à celui de l'exilé frappé par le malheur.

L'existence, presque réglée comme dans un monastère, était des plus uniformes à Rodosto, où le prince passait beaucoup de temps en oraisons et à la chapelle. Deux fois par semaine, des promenades à cheval et des chasses au lièvre ou à la perdrix rouge formaient les principales distractions, auxquelles venaient encore s'ajouter pour le duc des travaux de menuiserie. « Le pauvre(prince), a écrit Clément de Mikes (1), son fidèle gentilhomme de la Chambre, qui a laissé de curieux

(1) Clément de Mikes, page transylvanien, avait accompagné Rakoczy dans ses exils successifs en Pologne, en France et en Turquie. On compte 207 lettres de lui écrites à un correspondant fictif et réunies en un volume publié en 1794 par le général hongrois en retraite, Etienne de Toth ; de Mikes mourut à Rodosto en 1761.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Mémoires, « n'auroit pas donné, pour toutes les « pierreries, les tables et les chaises, ouvrages au « tour, confectionnés d'après ses inventions. »

Pour tromper les longues heures d'exil le duc composa l'*Officium Rakoczianum*, livre de prières, en latin et en hongrois, très répandu dans les pays transleithans au XVIIIe siècle, et il écrivit en français les *Mémoires du prince François Rakoczy sur la guerre de Hongrie, depuis l'année 1703 jusqu'à sa fin*, qui figurent dans l'ouvrage : *Histoire des Révolutions de Hongrie*, paru à la Haye en 1739 et donnent à ce livre sa principale valeur.

Rakoczy rendit le dernier soupir, le 8 avril 1735(1), à Rodosto, édifiant par sa fin si chrétienne la petite colonie hongroise, qui l'avait entouré de tant de respect et d'affection. « Dieu nous a faits « orphelins, dit de Mikes. A 3 heures du matin il « nous a enlevé notre cher maître, notre père. « Comme c'est aujourd'hui Vendredi-Saint, nous « avons à pleurer notre Père céleste et notre père « terrestre ! »

C'est surtout dans le testament, rédigé en français, de Rakoczy que se manifeste la superbe grandeur d'âme du prince. « Son humanité, pleine de « dignité et de résignation, a écrit de Bertha, sa « sollicitude paternelle et prévoyante (2) pour ses « compagnons d'exil, y sont pathétiques au pos- « sible. Là, dans quelques phrases concises et

(1) Rakoczy avait été précédé dans la tombe par ses illustres compagnons d'armes Antoine Esterhazy et Berchényi.

(2) D'après de Bertha, le dernier réfugié hongrois de l'époque rakoczienne, nommé Horváth, serait mort à Rodosto en 1799, ayant atteint l'âge fabuleux (?) de 120 ans.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« simples, il révèle la tragédie de toute sa vie ; là « il ne se plaint et ne récrimine plus ; là il ne fait « qu'implorer pour son entourage et pardonner à « ses ennemis. »

Il est pénible de constater que les amertumes de ce long exil du prince ne furent pas adoucies par le dévouement filial qu'il était en droit d'attendre de ses enfants, malheureusement élevés à Vienne par leur mère avec trop de négligence et n'ayant même pas appris leur langue maternelle.

L'aîné, Joseph, n'arriva (5 décembre 1736) à Rodosto qu'après la mort de son père. Plus tard il prit une part peu brillante à la campagne de 1738, et accepta du sultan Mahmoud II le titre de prince de Transylvanie ; il mourut, âgé de 38 ans, et abandonné dans la Dobroudja (10 novembre 1738). Le cadet, Georges, qui avait épousé la marquise de Béthune, ne voulut consacrer à son père proscrit et qui l'avait accueilli à bras ouverts, que neuf mois, trouvant la vie trop monotone à Rodosto ; il disparut obscurément à Saint-Denis (23 juin 1756). Avec la fille de Joseph, qui s'appelait Joséphine-Charlotte, décédée le 3 juillet 1780 (1), la dernière des Rakoczy, s'éteignit cette illustre et glorieuse Maison, dont le nom est resté pour les Magyars, avec celui de Kossuth, le *palladium* vénéré de l'Indépendance hongroise.

Non seulement Rakoczy a laissé la mémoire d'un homme de guerre accompli, mais encore il a mérité la réputation d'un protecteur des Arts généreux et éclairé. C'est ainsi que le prince avait fait de son château-fort de Munkács une résidence

(1) Religieuse de la Visitation.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

aussi élégante que somptueuse. Il aimait la richesse et le faste dans ses éblouissants costumes nationaux, et les merveilleux bijoux qu'il portait dans les grandes cérémonies, notamment à la diète d'Onod, étaient évalués à 400.000 livres. Au cours du magnifique festin, offert par ce grand seigneur aux Etats de Szecsény, on put voir défiler plus de 360 plats de haut prix, et les vins, servis avec une princière libéralité, provenaient du fameux cru de Tokaï, un de ses vastes domaines. C'est de cette époque que datent les costumes les plus luxueux, les harnais les plus riches, les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie hongroise, et on a dit avec vérité qu'à la cour resplendissante de Rakoczy les Arts trouvèrent leur ultime refuge.

Enfin, au souvenir du dernier duc de Transylvanie est restée attachée la *Marche de Rakoczy*, qui a résonné des centaines de fois à travers la contrée en liesse, lors du retour des cendres du héros : mais il est temps de détruire la légende. « Pour les sonneries, dit A. de Bertha, on se servait, dans la « cavalerie du prince, d'un instrument appelé *tarogato* — sorte de cor anglais sonore — dont les « appels figurent dans la fameuse *Marche de Rakoczy*, instrumentée par Berlioz. A vrai dire il n'y « a qu'eux qui aient quelque rapport avec lui dans « ce morceau de musique célèbre ».

D'après la tradition la mélodie entraînante, qui rappelle aux Magyars les luttes héroïques soutenues par leurs ancêtres, aurait été composée au XVIIIe siècle par un Bohémien; elle serait, suivant certains, l'œuvre du Tzigane Michel Barna, de la suite de François Rakoczy II, et aurait été jouée en 1705 dans le camp des *Kouroucz* par Tzinka

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Panna. Selon de Bertha l'auteur en serait un nommé Scholz. — *Kapell-meister*, « tout ce qu'il y a de « plus autrichien et de plus impérial » — et elle aurait retenti maintes fois dans les rangs des Nobles révoltés en Hongrie et luttant contre les armées de Napoléon (1809). En tout cas, cette marche vibrante fut interdite, comme instrument de sédition (?), par le gouvernement autrichien de 1830 à 1840, et encore en 1849 lors de la Révolution.

« Vaine défense, stratagème inutile, a dit l'au- « teur de *La Poésie hongroise au XIXe siècle !* La mu- « sique de la *Marche de Rakoczy* vit dans le souve- « nir du peuple. »

Quoi qu'il en soit, cette mélodie enflammée, merveilleusement orchestrée par un Français, Hector Berlioz, est devenue pour les Magyars leur chant national, leur grandiose *Sursum corda* ! Et si la renommée du fils d'Hélène Zrinyi a dépassé les frontières de son pays pour devenir universelle, cette célébrité les mânes de Rakoczy la doivent, en partie, à l'hymne magique, aux mélodies plaintives ou aux notes retentissantes, image de la Hongrie qui pleure, de la Hongrie qui se lève irritée ! C'est ainsi que l'Art sublime, enfant du Génie, imprime le sceau éclatant de l'Immortalité à la gloire des héros !

Le Chevalier Joseph Joûbert.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

UN COMPAGNON D'ARMES ENIGMATIQUE DE JEANNE D'ARC

MESSIRE RAYMON

SEIGNEUR DE VILLARS, CHEVALIER

Les comptes de dépenses du siège d'Orléans (1428-1429), si heureusement publiés par le regretté Jules Loiseleur (1), puis par MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard, mentionnent fréquemment comme ayant pris part à la défense de la ville contre l'Anglais, un personnage dont ils paraissent citer le nom avec quelque complaisance :

« MESSIRE RAYMON,
SEIGNEUR DE VILLARS, CHEVALIER ».

Même, certaines fois, on lui donne tout comme à Dunois, au duc d'Alençon, à Guillaume d'Albret,

(1) *Compte des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans pendant le siège de 1428 etc., par M. Jules Loiseleur, Bibliothécaire de la ville d'Orléans*, pages 163, 167, 175, 176, 179, 181, 184, 188, 192, 201. (Orléans, Herluison, 1868, grand-in-8°). — *Journal du Siège d'Orléans (1428-1429), augmenté de plusieurs documents, notamment des comptes de ville, 1429-1431, publié par Paul Charpentier et Charles Cuissard*, pages 158, 162, 163, 171, 173, 176, 178, 182, 186, 190, 200, 227, 232, 233, 398. (Orléans, Herluison, 1896, in-8° de 411 pages).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

aux maréchaux de Rais et de Sainte-Sévère, du *Monseigneur* (1). Il commande à un petit détachement variant de 75 à 40 hommes et perçoit du Trésorier des Guerres (2) des sommes mensuelles oscillant de 700 à 50 livres tournois (3). Ses gens logent les uns à l'auberge du « *Chappel rouge* », les autres à celle de « *l'Omme sauvage* », ou chez Olivier des Brosses, Jehan Le Blanc et Adam Gaubrion (4). Parmi eux figure ce « *Basque* » (5), malheureusement anonyme, auquel Jeanne d'Arc, durant l'assaut des Tourelles, confia un instant son mystérieux étendard, indicateur de la victoire (6). En 1427 (1er juillet—5 septembre), ce sr de Villars prend vigoureusement part à la belle défense de Montargis dont il est capitaine (7) ; en 1428, il accourt dès le

(1) *Journal du Siège d'Orléans, 1428-1429, etc., publié par Paul Charpentier et Charles Cuissard*, pages 173, 227, 233, 398. — *Un Fragment inédit des Anciens Registres de la Prévôté d'Orléans relatif au recouvrement des frais du siège de 1428-1429, par le comte Couret, ancien magistrat*, pages 19, 20, 21, 27, 28, 29, 30. (Orléans, Herluison, 1897, brochure in-8°, de 48 pages. *Extrait des Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans*).

(2) « Me *Hémon Raguier, trésorier des guerres du Roy nostre sire.* »

(3) *Journal du Siège d'Orléans, 1428-1429*, etc., pages 158, 162, 163, 171.

(4) *Un Fragment inédit des Anciens Registres de la Prévôté d'Orléans relatif au recouvrement des frais du siège de 1428-1429*, pages 19, 20, 21, 27, 28, 29, 30.

(5) *Ibidem*, pages 20, 21, 29.

(6) Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, tome III, pages 216, 217. (A Paris, chez Jules Renouard et Cie, MDCCCXLV, cinq volumes in-8°).

(7) Marquis du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, tome II, pp. 27, 28, 29, 147. (Paris, Librairie de la Société Bibliographique, 1881, 6 vol. in-8°). — *Les Méridionaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc au Siège d'Orléans (1428-1429)*, pages 26 à 30. (*Revue des Pyrénées et de la France méri-*

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

mois d'août ou de septembre à Orléans, assiste au siège, bataille contre l'Anglais, suit Jeanne d'Arc à l'assaut des Tourelles et obtient de temps en temps des Procureurs de Ville un petit cadeau en vin et en blé (1). En 1429, on le voit encore aux sièges des petites villes de la Loire et à la bataille de Patay, puis il disparaît. Il ne semble pas mentionné au nombre des capitaines qui accompagnent le Dauphin à sa téméraire expédition de Reims et à la « Marche du Sacre ».

Quel est ce personnage ? — Pour être ainsi cérémonieusement et constamment qualifié de « *Messire* » et de « *Chevalier* », quand La Hire, Xaintrailles, Bertrand de Comminges, d'Aulon, etc., étaient avec une parfaite désinvolture, familièrement désignés par leur simple petit nom (*Poton*), il devait être un personnage d'importance, un homme de qualité, une manière de grand seigneur. Mais quel est-il.... Les opinions varient : *historici*, je me trompe, *grammatici certant.*

C'était, nous dit le bon Quicherat (2), un très vieux chevalier : *Archambaud de Villars,* originaire du Bourbonnais (3), ancien maître d'hôtel du duc Louis d'Orléans et qui, en 1402, s'était illustré avec

dionale, année 1889, tome I, n° 1, janvier-février. Toulouse, Privat ; Paris, Ch. Reinwald, in-8°).

(1) *Journal du Siège d'Orléans,1428-1429, passim.* — *Jargeau et ses environs par P.A. Leroy*, pages 61, 63. (Paris, Bouillon, 1893, in-8°).

(2) Quicherat, *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, tome IV, page 43, texte et note 5, — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.* Première série, tome I, pages 385, § 5 à 387.

(3) *Armorial général de la France. Registre premier, seconde partie*, pages 639, 640. (A Paris, de l'Imprimerie de Jacques Collombat, M. DCC. XXXVIII, in-folio).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Barbazan, au combat singulier de Montendre. D'abord capitaine de Pontorson, *Archambaud de Villars*, vers 1407 ou 1408, avait été nommé capitaine du château de Blois, et il occupa ce poste, avec son fils *Louis de Villars* pour lieutenant, jusques en 1431, époque où il fut écarté pour cause de sénilité (1). Cette identification est de toute impossibilité. *Archambaud de Villars*, déjà fort âgé en 1427, ne pouvait cumuler les fonctions délicates de capitaine du château de Blois et de gouverneur de la ville de Montargis, à un moment surtout où cette dernière place était serrée de près par les Anglais. Il fallait un homme de coup de main et non point un vieillard. Puis *Archambaud de Villars* ne saurait en aucune manière être confondu, ne fût-ce qu'au point de vue onomastique, avec « *Raymon, seigneur de Villars.* »

Alors, remarque le docte père *Anselme* (2), ce sire de *Villars* doit être *Philippe IV de Lévis*, vicomte de Lautrec, seigneur de la Roche, d'Annonay, de Pradelles et sire de *Villars*, depuis l'année 1424, date de la mort de son proche parent Humbert VI, dernier comte de *Thoire-Villars* (3). — Non, car, outre

(1) *Bibliothèque de l'Ecole de Chartes. Première série*, tome I, pages 385 § 5 à 387. — *Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Collection dite des Pièces originales*, tome 3.002, Dossier 66, 639 *Villars*, pièces 14 à 63. — Il fut remplacé par *Dunois*.

(2) *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France*, etc., tome IV, pages 27 et 28, article *Ventadour*.

(3) « *Philippe IV de Lévis, sire de Villars et de Roche chevalier, chambellan et conseiller du Roy nostre sire* », mort en 1440, était fils de Philippe III de Lévis, vicomte de Lautrec et de Eléonore de Thoire-Villars. C'est seulement en 1432 qu'il fut créé *comte de Villars* par le duc de Savoie Amédée VIII, toutefois, dès le mois de mai 1426, il prend le titre de *Sire de Villars et de Roche* (*Pièces Originales*, tome 3.002, Dossier 66.639 *Villars*, p. 64 et suivantes).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

l'opposition des prénoms de *Philippe* et de *Raymon*, jamais *Philippe de Lévis* n'abandonna son nom patronymique de *Lévis* et ne s'intitula *Philippe, seigneur de Villars*. En outre, en 1426-1427, il n'était point capitaine de la ville de Montargis, car il eût certainement pris ce titre dans deux quittances des 8 juin et 3 juillet 1427, où le Roi (dans la dernière) le traite de *féal cousin* et le remercie de l'avoir servi contre le prince d'Orange (1). Pas un mot de Montargis. Si *Philippe de Lévis* a été, comme le pense le père Anselme, capitaine de Montargis, c'est peut-être en 1437 (2), mais non point en 1427. Le 21 juin 1431, il paraît être bailli de Sens et d'Auxerre (3). Donc *Philippe de Lévis* ne saurait être notre *Messire Raymon, sire de Villars, chevalier*.

Mais, alors, serait-ce un *Villars-Brancas*? — Encore moins, car de 1425 à 1429, cette famille, originaire du pays napolitain, était représentée par le fils de *Buffile Brancaccio*, comte d'Agnano, partisan de la maison d'Anjou et apanagé par elle, en retour de ses pertes en Calabre, de multiples possessions en Provence et en Gascogne. Il mourut à Avignon en 1416, et il n'est point démontré que ce soit par lui que la terre de *Villars* est entrée dans sa famille. Il paraît n'avoir possédé que la baronnie d'*Oyse* et autres fiefs.

Rien de commun entre ces *Brancaccio* tout récemment francisés, qui nulle part ne se signalent dans le grand conflit contre l'Anglais, et notre *Mes-*

(1) *Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Pièces Originales*, tome 3.002. Dossier 66 639 *Villars*, pièces 65, 66.

(2) *Ibidem*. Argument de la pièce 69 du 13 septembre 1437.

(3) *Ibidem*, pièce 68.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sire Raymon, seigneur de Villars, ce rude et dévoué défenseur de la cause nationale.

Ne serait-ce point quelqu'un des *Villars* du Lyonnais (issus, dit-on, d'un *Pierre de Villars* huit fois échevin de Lyon), qui ont donné cinq archevêques de Vienne en Dauphiné, et dont se disait collatéralement issu le grand maréchal de *Villars*, le vainqueur de Denain? — Pas davantage, ces *Villars*, dont les prénoms étaient : *François, Pierre, Jérôme, Henri*, et non point *Raymon*, vocable essentiellement méridional, n'étaient connus que depuis l'extrême fin du XVe siècle : en 1428, ils n'étaient point encore entrés, ni dans l'aristocratie, ni dans l'Histoire (1).

Enfin, ce n'était pas davantage un *comte de Tende et Villars*, car la famille de ce nom a pour tige *René de Savoie, comte de Tende et de Villars, dit le Grand Bâtard de Savoie* (2), né vers la fin du XVe siècle, fils de Philippe II de Savoie et de Bonne de Romagne, apanagé le 19 novembre 1497 du comté de *Villars* en Bresse, mari de Anne de Lascaris, comtesse de Tende, et mort en 1525 de blessures reçues à la bataille de Pavie.

« Alors quel était donc cet énigmatique *Messire Raymon, seigneur de Villars, chevalier*, qui inscrit si souvent son nom au livre d'or des « héros de l'affranchissement de la France? » Devons-nous renoncer à l'identifier? — C'était très probablement un méridional, un *Gascon*, comme la plupart des dé-

(1) On sait qu'il y a quelque doute sur le point de savoir de quelle famille était issu le célèbre maréchal de *Villars* : certains le font descendre d'un notaire de Condrieux.

(2) Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, t. II, livre quatrième, pages 1099 à 1102. (A Lyon, chez Guillaume Barbier, M. DC. LX. in-folio).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

fenseurs d'Orléans, originaire du comté d'*Armagnac*, c'est-à-dire des environs d'*Auch*. C'est le sentiment du regretté marquis de Beaucourt (1), et les textes, sans démontrer absolument cette hypothèse, la rendent extrêmement vraisemblable.

Il est à supposer qu'il s'appelait de son nom intégral : « *Raymon-Arnault de Byla*, *seigneur de Villars* » (2).

Le 2 août 1427, il quittance des sommes à lui allouées le 3 juin précédent, par Charles VII (3) ; et le 8 mai 1443, étant sénéchal de Beaucaire et garde de la Tour du Pont-Saint-Esprit, il donne une quittance de même nature (4). Ce doit être lui également qui, le 16 février 1446, délivre une quittance, sous ce vocable : « *Raymundus*, *dominus de Villario* » (5).

Même, il semblerait, d'après une publication encore presque récente, qu'il ne fut pas, à l'armée royale, le seul du nom de *Villars*. En effet, dans les anciens registres de tabellionage de la petite ville de Jargeau (6), on rencontre, à la date du 11 sep-

(1) Lettre et note du 3 août 1888 adressée à l'auteur de cette notice.

(2) *Bibliothèque Nationale. Manuscrits. Pièces originales*, tome 563, Dossier 12.840 *Byla*, et tome 3.000 dossier *Villa*.

(3) *Pièces originales*, tome 3.000, *dossier Villa*.

(4) *Ibidem*, tome 3.002, dossier 66-639, *Villars*, pièce 71 (?).

(5) *Ibidem*, pièce 70.

(6) *Jargeau et ses environs par P. A. Leroy*, pages 60, 61, 62, 63, 64 :

« *Le jeudi XIe jour de septembre l'an mil IIII^c^XXVII*
« *Jehan Dolon escuier de escuirie du Roy nostre S. natif*
« *de la conté de Fezansac doit à Odet de Villars escuier de la*
« *conté d'Armagnac la somme de VIIXX escuz en or a la cou-*
« *ronne du coing du Roy nostre S., pour la vente de ung che-*
« *val noir a prendre* (?) *a ses desp. en la ville de Toulouse VIII*
« *jours après le premier jourde l'an proche venir.* (Pages 60, 61).

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

tembre 1427, une reconnaissance de 140 écus d'or, passée par *Jean d'Aulon* (le futur écuyer de Jeanne d'Arc), en faveur de « *Odet de Villars, escuyer de la « comté d'Armagnac, lieutenant de Mons. de Villars* », pour la cession en la ville de Toulouse d'un beau cheval noir. On rencontre même dans le vieux Jargeau une « *damoiselle Jehanne de Villars, veuve de « feux Jeh. de la Ferté, jadis escuier* » (1), mais certains indices tendraient plutôt à la faire considérer comme appartenant aux *Villars* du Bourbonnais qui avaient pour chef le vieil *Archambaud de Villars* et portaient pour armes : « *D'hermines, à un chef de gueules, chargé d'un lion à demi corps d'argent* (2) ».

Une étude plus approfondie qu'il ne nous est possible de le faire ici, et soigneusement poursuivie, non-seulement dans les nombreuses collections de la Bibliothèque de la rue de Richelieu mais encore aux *Archives Nationales* et autres dépôts de documents, permettrait, sans doute, d'arriver sur l'identification de ce capitaine, à une démonstration complète et à une certitude absolue. La présente étude, incontestablement fort superficielle, n'a pour but que de poser des jalons et d'orienter la tâche de chercheurs plus érudits et plus heureux que nous.

COURET,
Ancien magistrat.

« Le dit *Odet de Villars* était lieutenant de *Mons. de Villars.* » (P. 63).

(1) *Jargeau et ses environs, par P. A. Leroy*, page 62, texte et note 1.

(2) *Armorial général de France, Registre premier. Seconde partie*, page 639.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

UN ARBITRAGE

ENTRE GENTILSHOMMES

AU XVIIIe SIÈCLE

Les usages de la noblesse normande

Lorsque Claude-Marie, comte de Briqueville, seigneur de Bretteville près de Cherbourg, châtelain du Pontroger près Granville, eut obtenu du Roi l'inféodation, à titre de propriété incommutable des landes de Lessay, il vit surgir une quantité de procès. Le seigneur de Pirou, marquis de Brécey, obtint gain de cause devant le Conseil du Roi.

D'autres contestations furent éteintes par la Révolution, telle fut la prétention soulevée par les moines de l'abbaye de Lessay.

Un seigneur dont les terres étaient riveraines de la lande inféodée, Antoine-Charles-François-Camille Du Chemin, chevalier, seigneur et baron de Claids, châtelain des paroisses du Mesnil-Durand et Hébécrévon, Bretel, Coudeville et autres lieux, mari d'une riche Flamande, Barbe-Jeanne Van Everbroeck (1), éleva à son tour des préten-

(1) Acte de mariage de leur fille aux archives de la paroisse de Saint-Patrice de Claids.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tions sur la partie de la lande en face de son château. Mais l'affaire ne fut pas portée devant les tribunaux. C'est un exemple assez intéressant des mœurs de la noblesse Cotentinaise, que cette contestation qui se termina par un arbitrage, et mit en mouvement les principaux personnages du pays.

Antoine Du Chemin était un gentilhomme considérable. Il descendait par Jeanne Le Fournier d'un frère de Jeanne d'Arc ; un de ses ancêtres, Luc Du Chemin de la Haulle, avait été maire perpétuel de Saint-Lo et lieutenant général du Roi en cette ville, colonel d'un régiment de son nom. Antoine Du Chemin était parent de Du Chemin de Mesnil-Durand, cet officier général dont le nom figurait alors, non sans éclat, dans une polémique qu'il avait soutenue contre le chevalier de Guibert, l'ami de Mlle de Lespinasse, au sujet de la meilleure tactique militaire, l'un tenant pour l'ordre serré, l'autre pour l'ordre dispersé. Riche, et bien apparenté, le baron de Claids, vivant noblement dans le château dont il portait le nom, qu'il avait orné avec un certain luxe, ne se souciait pas de se lancer dans une procédure ennuyeuse et funeste à son repos. Il présenta sa réclamation sous la forme la plus courtoise qu'il put imaginer. Voici la lettre qu'il adressa au comte de Briqueville :

MONSIEUR (1),

Jay été informé que vous avez obtenu un arrest du Conseil d'Etat du Roy qui attribue à ce Tribunal la connoissance de toutes les contestations qui peuvent vous survenir en résultance de la conses-

(1) A. D^les^ Manche H. 5783.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sion que Sa Majesté vous a faite des landes de Lessay ; comme je été informé avec la plus grande surprise que vous prétendiez comprendre dans votre concession mes landes de Millière et de Saint-Patrix de Claids, objets absolument distincts et séparés des landes de Lessay par des marais, hameaux et mesme par des paroisses, landes qui ont toujours fait partie de mon domaine non fieffé au terme de mes aveux rendus au Roy, tant par mes ancêtres que par moy mesme, je me disposois à adresser à M. le controlleur général des finances des copies collationnées de ces mêmes aveux, ainsy que des arrêts de dernière main-levée obtenue sur iceux, lorsque j'ay réfléchi qu'entre seigneurs il n'étoit rien de si simple que d'en venir à une justification de titre par lequel je suis sûr que vous m'épargnerez l'embarras d'envoier quelqu'un au Conseil, ou de me déplasser moy mesme. Si donc vous voulez choisir un avocat en la ville de Coutense, j'y enverrois une personne avec mes titres, et je m'en rapporterois volontiers à ce mesme avocat, qui y trouvera sûrement de quoy vous convaincre de la légitimité de ma réclamation. Je vous prie de me marquer si votre intention est d'en venir à cette voye que je vous propose, et si vous avez quelqu'un de confience à Coutense, marquez moi quelle seroit cette personne et le tems qui pourroit vous convenir pour que je pris mes arrangements, soit pour y aller moy-mesme ou pour y envoyer. Je l'honneur....

A Clais, le 6 février 1773.

De Clais.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

C'est avec la même civilité que le comte de Briqueville traita son correspondant. Il répondit par la lettre suivante :

M. de Clais a Saint-Patrice de Clais, près Périers.

Au Pontroger le 13 février 1773 (1).

J'ai reçu hier, Monsieur, la lettre que vous m'avéz fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois au sujet de la signification que j'ai fait faire à toutes les paroisses bordant les landes de Lessay de l'arrêt d'évocation que j'ai obtenu au Conseil d'Etat.

Mon intention n'ayant jamais été, en profitant de la grâce qu'il a plu au Roy de m'accorder, de m'approprier des terreins qui m'appartiennent pas, lors de la signification de mes premiers titres, le 5 avril 1772, j'ai fait remettre à chaque sindic de paroisse un billet qui disoit à peu près que si les personnes qui peuvent avoir quelques prétentions, vouloient me communiquer les titres qui les établissoient, nous nous arrangerons ensemble à l'amiable, que ceux qui pouvoient en avoir dont ils suspecteroient la bonté, mais qui voudroient conserver quelques portions de terrein, pourroient également m'en faire part, que je m'arrangerois avec eux au moyen d'une modique redevance et qu'ils reconnoitroient ma mouvance.

Ces propositions, dont vraisemblablement on ne vous a point fait part, Monsieur, tendoient à établir la tranquillité publique, la sûreté des possessions, puisque l'acte que j'avois passé seroit devenu un

(1) A. D[les] H. 5783.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

titre de propriété incommutable, et prouveroit ma façon de penser.

Lors de ma prise de possession, personne n'ayant voulu indiquer les portions de landes qui composent celles de Lessay, j'ai été obligé de me conformer aux renseignements, très anciens à la vérité, qui m'avoient été confiés, et de comprendre toutes celles qui étoient généralement connues sous le nom de lande de Lessay.

Ces renseignements décident précisément, Monsieur, que les portions qui portent vulgairement les noms de Saint-Patrice de Clais et de Millières sont lande de Lessay; mais il est possible qu'il y ait eu depuis ce tems des concessions particulières de ces deux portions faites par nos souverains à Mrs vos ancêtres, en conséquence desquelles ils ont, ainsi que vous, Monsieur, rendu des aveux au Roy, qui vous autorisent à les réclamer aujourd'huy.

Si cela est ainsi, ce que vous me faites l'honneur de me mander, comme indépendamment de la production que vous êtes obligé de faire de ces titres en original, à M. le Contrôleur général, il sera nécessaire qu'ils me soient communiqués, autant vaut il que j'en aie connaissance avant qu'après. Peut estre mesme, cela vous évitera-t-il de les envoier à Paris. Si vous voulés me faire des coppies que vous aurés la bonté de signer, et sur l'exactitude ainsi que la conformité desquels avec les originaux vous voudrés bien me donner votre parole d'honneur, et me les faire passer, j'aurai l'honneur de vous faire part de mes observations. Si vous les jugés tendantes à un arrangement, et que, néantmoins il se trouve quelques difficultés à résoudre, permettés que je vous propose de prier

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chaqu'un un gentilhomme de les règler ; si ces deux Mrs ne peuvent s'accorder, nous en prirons un troisième qui remplira notre objet ; et pour lors, si nous sommes obligés de passer une transaction, ou nous la ferons entre nous, ou nous prirons deux avocats de la faire.

Si cela vous convenoit, mon intention étant de m'adresser à quelque gentilhomme demeurant à Valognes, je serois enchanté que vous eussiez le mesme projet, parce que ces Mrs se trouveroient réunis sans essuier les fatigues d'un voiage pénible dans la saison où nous sômes. Soiez très persuadé de mon empressement de faire quelque chose qui puisse vous plaire, et de vous assurer du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.....

M. de Clais ne tarda pas à donner son assentiment à l'arbitrage proposé et à la procédure à suivre :

MONSIEUR,

Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le traise de feuvrier dernier, j'ay fait tirer des coppies fidèles de mes titres concernant la propriété des landes de Saint-Patrice en intégrité, et de partie de celles de Millière ; je vous les adresse cy incluse souscrittes de ma signature affin que vous en preniés communication. J'accepte la proposition que vous m'avez faite de choisir deux gentilshommes de la ville de Valognes pour décider sur nos prétentions respectives et juger de mes titres ; s'ils sont discordants,

(1) A. Dlles Manche, 5783, H.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

je consents également qu'il en soit par eux nommé un troisième quoyque j'aye tout lieu de penser qu'à lavüe de ces mêmes titres vous reconnaîtrez la légitimité de mes prétentions ; vous pouvez compter sur la fidélité des coppies que je vous envoye ; elles sont coppiées mot par mot sur les originaux. J'ay cru ne devoir rien adresser à M. le controlleur général puisque nous prenons un autre parti, ce qui fait que je n'ay pas regarder le delay de deux mois fixé par l'arrest du Conseil d'Etat du Roy comme fatal pour moy : j'ay jetté les yeux sur M. de Marchezieux, ancien capitaine de cavallerie ; j'espère qu'il voudra bien s'en charger, pour conjointement avec celuy que vous choisirez décider notre question. J'attends, Monsieur, l'honneur de votre réponse et ait celuy d'estres avec tout le respeque possible.

Monsieur,

Votre très humble et très-obéissant serviteur.

De Clais.

Ce 2 mars 1773.

Le comte de Briqueville n'avait qu'à accepter ces propositions : il le fit avec la meilleure grâce du monde :

Coppie.

Au Pontroger, ce 6 mars 1773.

Je reçois dans l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer le 2 de ce mois à laquelle étoient jointes cinq pièces ou copies signées de votre main ; j'ay celuy de vous en

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

accuser la réception, ne pouvant pas d'icy à ce soir qu'il faut que ma lettre soit à la poste, y faire mes observations ; mais j'espère que vous les recevrez à la fin de la semaine que nous allons entrer.

Comme il y a tout lieu de croire que nos prétentions respectives vont estre réglées à l'amiable, chose à laquelle je seroy toujours très disposé, je pense qu'il est inutile que vous envoiez les originaux de vos titres à M. le controlleur général ; mais je crois aussy qu'il seroit prudent à vous, Monsieur, d'avoir quelqu'un sur les lieux qui diroit de votre part qu'étant en arrangement, vous avez jugé inutile de produire des titres sur lesquels le Conseil n'est point suplié de statuer.

Je vous demande pardon, Monsieur, si je vous donne des conseils ; mais quand il s'agit de traiter avec un galant homme, je crois devoir vous parler avec franchise. C'est d'après cette façon de penser que je vous diray que, quoique je sois d'accord avec M. le marquis de Vassy pour les objets qu'il réclame, nous sommes convenus (ses titres étant actuellement à Paris) qu'il en donneroit la communication, en disant que c'est pour exécuter l'arrest d'évocation que j'ay obtenu ; mais qu'il n'existe aucune discution entre luy et moy, puisque j'ay reconnu la solidité de ses prétentions. Je suis enchanté, Monsieur, que vous ayez jeté les yeux sur M. de Marchézieux pour terminer nos soupçons et régler nos prétentions : je crois estre obligé de vous dire que c'est mon ancien camarade et mon amy, et que j'ay l'honneur de luy appartenir. Je ne crois pas que ces raisons vous empêchent de mettre vos intérêts entre ses mains. La basse (*sic*) de sa façon, de penser et d'agir, étant l'honneur et

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

la probité même avec autre titre on pourra obtenir la préférence dans son cœur. J'ay jetté également les yeux sur M. de Bellefonds qui, quoique mon parent, n'est pas dans le cas de penser et d'agir autrement que M. de Marchezieux. Cependant, Monsieur, sy par rapport à sa dite parenté, vous étiez susceptible de prendre le moindre ombrage, je changerois de sentiment, ne voulant absolument vous donner aucune suspicion ny ombrage : je vous aurois bien des obligations si vous avez la bonté de me faire part de votre façon de penser à cet égard.

J'ay l'honner d'être avec respect.....

Voici une copie de la lettre annoncée ci-dessus :

Copié au Pontroger le 12 mars 1773.

Après avoir lu les papiers que vous m'avez fait l'honneur de m'envoier, Monsieur, je crois pouvoir vous observer que les aveux qui en font nombre seroient bien bons, s'ils étoient précédéz des titres de concession particulière des objets que vous réclamez. Comme vous n'en faites point mention, et qu'il est possible que ce soit un oubli de votre part, ou que vous ayez pensé qu'ils n'étoient pas nécessaires, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'étant les pièces essentielles pour assurer votre propriété, vous devez mettre tout en usage pour les produire vis-à-vis de Mrs de Marchezieux et de Bellefonds, auxquels je m'en rapporterez avec plaisir de tout point ; ainsy, Monsieur, sy vous voulez les prévenir de mon côté, je vais écrire à M. de Bellefonds afin qu'il veuille bien terminer notre différent le

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

plus tôt possible. Soiez bien persuadé du désir que j'ay que cela s'arrenge et qu'il ne tiendra en aucune façon à moy.

J'ay l'honneur.....

La conclusion de l'affaire se fit un peu attendre : les gentilshommes des environs ne montraient pas un grand empressement à accepter la responsabilité de trancher une affaire aussi délicate que celle des droits respectifs de deux seigneurs du même monde, un peu parents — Mme de la Motte de Grimouville et Mme du Saussey, grand-mère de M. Du Chemin de Claids, avaient un ancêtre commun — sur un bien dont la propriété était entourée de nuages impénétrables.

On finit par tomber d'accord :

Monsieur,

Monsieur de Marchezieux n'ayant point voulu se charger de connoître de mon affaire avec vous à l'occasions des landes de Saint-Patrice et de partie de celles de Millière, je m'étais adressé à M. le Marquis d'Ourville pour le prier de voulloir bien se rendre avec M. de Bellefonds juge de notre différend ; j'en ai reçu une lettre qui m'annonce qu'il se fait une délicatesse de souscrire à ma demande, craignant, me dit-il, que vous eussiez le moindre soupson, attendu qu'il a quelque intérêt également à règler avec vous pour quelques porsions de terreins que vous réclamez dans la paroisse de Vesly, sans quoy il agréerait ma proposision ; je vous prie Monsieur, de me faire part de

(1) A. Dles Manche H. 5783.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

vos sentiments à cette égard ; je suis persuadé d'avance que Monsieur le Marquis d'Ourville est trop connu pour que vous doutiez de son intégrité ; si, cependant, vous pensiez avoir des raisons pour ne point accepter sa médiation, je vous prirais de ne pas trouver mauvais que je pris le party d'envoyer mes titres à M. le Controlleur général auquel je eu l'honneur de faire part du party que nous avions choisy vous et moi ; je vous prie de me faire réponse, vous serez comme moi bien aise que cette affaire soit conduite à sa fin. J'ay l honneur d'être, etc.

De Clais.

Le 4 avrille, 1773.

La sùscription de cette lettre étoit à M. de Briqueville, maréchal de camp, en son château de Briqueville proche Cherbourg à Cherbourg, ce qui fait que je l'ai ouverte et pour n'en faire qu'une, je vous la renvoie dans ma lettre.

(De la main de Claude de Briqueville). Répondu le 30. J'accepte M. le Marquis d'Ourville ou tel autre que M. de Clais voudrait : je consens aussi à ce qu'il envoie ses titres à M. le Contrôleur général et luy donne l'option des juges.

Les argumens de M. de Claids étaient analogues à ceux qu'employèrent dans un procès contre le même adversaire, les religieux de l'abbaye de Lessay ; comme eux il alléguait des aveux rendus à lui comme seigneur où par lui au Roi. Nous n'apercevons nulle part que le Marquis d'Ourville ait admis le bien fondé des prétentions du baron de Claids. Cependant cette partie de la lande dont il était question ne porte aucune trace d'un défriche-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ment ancien, et, lors de la Révolution, elle fut attribuée à la commune de Saint-Patrice de Claids, alors que la portion réellement possédée par M. de Briqueville resta aux mains de son petit-fils. Quoi qu'il en soit de l'issue finale de ce dissident, l'on comprend que M. de Claids n'ait pas voulu risquer une grosse somme dans une procédure devant le Conseil d'Etat. L'objet du litige était précisément l'un des lieux de tout le canton où le sol était le plus médiocre, la couche de terre arable et transformable en humus, la plus mince et la plus proche du grès sous-jacent. Ce peu de valeur de l'immeuble litigieux peut expliquer dans une certaine mesure, la modération et la courtoisie qu'apportèrent à la défense de leurs droits deux plaideurs bas-normands. Malgré cette atténuation possible de leur mérite, la conduite de ceux-ci constitue un exemple qu'il serait bon d'offrir en spectacle aux plaideurs entêtés.

La procédure qu'ils avaient adoptée était d'ailleur d'usage fréquent dans la noblesse bas-normande, et notamment dans la famille du seigneur de Claids. Un de ses ancêtres, qui a joué un rôle prépondérant dans l'histoire de Saint-Lô au XVIIe siècle, avait servi d'arbitre entre le marquis de Canisy, gendre du maréchal de Matignon, et plusieurs seigneurs des environs. L'autre arbitre était M. de la Cour du Buisson, de Caen « gentilhomme de grande vertu et piété, avecque lequel ajoute Luc Du Chemin, « je fis et noué une parfaite amitié et fismes heureusement l'accord entre les parties » (1).

(1) *Le Journal de Luc Du Chemin, seigneur de la Haulle*, par l'abbé Bourienne (Caen, Jouan, 1899, in-12 de 116 p.) p. 86.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Ces arbitrages, avaient lieu, non seulement en matière civile, mais en matière criminelle. Le même Luc Du Chemin raconte dans son journal (*loc. cit.* pag. 86) : « J'accorde une querelle ced. jour 1645 entre les sieurs de la Dangie et du Chesne, gentilshommes près de Saint-Lô, et empesché qu'ils encourussent au combat. »

GAËTAN GUILLOT.



Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

LE BARON DE SAQUI-SANNES

CONSEILLER A LA COUR DES COMPTES DE PROVENCE

La faveur qui s'attache aujourd'hui à tout ce qui touche de près ou de loin à l'histoire de nos anciennes provinces, me fait espérer que le récit qui va suivre pourra avoir quelque intérêt pour le lecteur.

Messire Charles François de Saqui, seigneur de Collobrières, baron de Sannes, conseiller du Roy en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Provence, avait succédé à la charge de son père, messire Antoine de Saqui, décédé à Aix le 17 novembre 1746.

Dans le livre de raison qu'il écrivait, suivant l'usage du temps, pour rendre compte à ses enfants de sa gestion domestique, il raconte avec une verve toute provençale, à côté des événements de famille, quelques épisodes de sa carrière de magistrat. Il rend d'abord à la mémoire de son père un hommage ému, et, après avoir rappelé qu'il avait été généralement aimé et estimé pour sa candeur, sa probité et son mérite personnel, il ajoute :

« C'étoit un des plus grands magistrats qui ayent paru au Palais, et il sçavoir joindre à des lumières supérieures et à la justesse de l'esprit, une modestie et une douceur qui lui gagnoient tous les cœurs. »

Il ne tarda pas à marcher lui-même sur les

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

traces de son père et s'acquit au Palais, comme lui, une réputation d'intégrité et de savoir qui devait être l'honneur de sa vie.

Ces vieux magistrats de nos anciennes cours provinciales étaient tous gens instruits et fiers qui faisaient grande figure avec leur perruque à marteaux et sous l'hermine de leur robe. On a pu remarquer fort justement que ces gardiens austères de la loi s'étaient appelés *magistrats*, parce qu'ils étaient des hommes plus grands que les autres, *magis*. L'Etat leur assurait une indépendance absolue, pour leur permettre de rendre la justice dans toute la plénitude de leur liberté. La droiture de leur caractère et leur mode de recrutement lui-même les rendaient inaccessibles à la crainte, comme à la séduction, si bien que les Parlements ont souvent refusé, dans leur indépendance superbe, d'enregistrer des édits royaux qu'ils considéraient comme entachés d'arbitraire.

Leur exemple a souvent sauvé nos libertés provinciales, ces libertés que nos pères connurent, et que nous cherchons en vain au milieu des ruines qu'un siècle de révolution a accumulées autour de nous.

S'ils étaient jaloux de leur indépendance, les vieux parlementaires l'étaient aussi de leurs prérogatives, et lorsqu'ils se sentaient lésés dans leurs droits, ils n'hésitaient pas à recourir à la toute puissance du Roi, et à lui présenter des remontrances, toujours respectueuses dans la forme, mais, en même temps, énergiques comme il convenait à la dignité de leur fonction.

Un conflit, survenu entre la Cour des Comptes et l'intendant de Provence, allait donner prétexte

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

à une lutte célèbre qui se poursuivit, acharnée et inflexible, entre les deux puissances rivales, et dont la Cour des Comptes finit par avoir raison, grâce à l'habileté persévérante du baron de Sannes, son délégué.

La France et l'Espagne guerroyaient alors (1746) de concert contre l'Italie et l'Autriche. La Provence était le passage naturel des troupes alliées, et les communautés provençales durent leur fournir des subsides et des provisions de guerre pendant toute la durée de la campagne. Ce fut l'origine du conflit.

A la suite du passage de deux Infantes d'Espagne et du logement des troupes à Antibes, le maire et les consuls de la ville tentèrent de s'approprier des sommes importantes, soit en majorant leurs avances, soit en falsifiant leurs pièces de comptabilité, au mépris d'un règlement de 1729 qui leur défendait de loger par eux-mêmes, ou par personnes supposées, les soldats de la garnison et les troupes de passage.

Le procureur général de la Cour des Comptes, M. de Joannis, en fut informé officieusement, dans le courant de l'année 1753, et avant de prendre une décision, il délégua le conseiller de Sannes pour aller faire une enquête sur les lieux. A la suite de cette enquête, les administrateurs infidèles furent arrêtés et conduits dans les prisons d'Aix.

L'intendant de Provence, M. de la Tour, voyant dans cet acte une atteinte à sa juridiction, prit fait et cause pour le maire et les consuls d'Antibes, et obtint du Conseil du Roi, le 7 mai 1754, un arrêt qui dessaisissait la Cour des Comptes de toutes les pièces de l'enquête pour être soumises au

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Garde des sceaux lui-même, et ordonnait l'élargissement provisoire des prévenus.

Les magistrats de la Cour des Comptes furent péniblement affectés par la violence de cette mesure, et chargèrent aussitôt M. d'Albertas, leur premier président, alors à Paris, de présenter des remontrances contre un arrêt qui avait été surpris à la bonne foi de l'autorité royale ; mais ses réclamations restèrent sans résultat, et il dut rentrer à Aix, en septembre 1756, sans avoir rien obtenu.

Dès son retour, M. d'Albertas rendit compte à sa Compagnie de ses démarches et de ses négociations, et, à sa demande, la Cour décida de poursuivre la révocation de l'arrêt du 7 mai et des précédents arrêts de 1745 et de 1750 qui avaient eu pour effet de soustraire à la juridiction de la Cour, au profit de l'Intendant, tous les procès et tous les recours relatifs aux fournitures faites par les communautés de Provence aux troupes françaises et espagnoles, de passage dans le pays.

Déjà, M. de la Tour père, alors intendant de Provence, avait obtenu, au détriment de la Cour, la connaissance de tout ce qui concernait les fermes de Marseille et d'Arles, par des arrêts du Conseil dont on avait insensiblement étendu les dispositions à tout le ressort.

De son côté, la Cour des Comptes avait, elle-même, fait des tentatives nombreuses pour obtenir la révocation ces attributions, mais les démarches faites en son nom par MM. les conseillers de Gaillard, d'Agoult et de Tournefort avaient misérablement échoué.

C'est alors que M. d'Albertas proposa d'en finir et d'envoyer, dans ce but, un député spécial à Pa-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

ris, et de confier cette importante et délicate mission à M. de Sannes lui-même.

M. le baron de Sannes partit donc pour Paris, le 30 novembre 1756, avec Antoine-Pons-Elzéar de Saqui de Sannes, son fils, M. Jean-François Ailhaud, greffier en chef de la Cour, et Jean-François Rivière, dit Saint-Germain, son valet de chambre.

Ils y arrivèrent le 16 décembre suivant.

Ici se place une aventure qui devint plaisante, mais qui faillit tourner au tragique. M. le conseiller de Sannes fit un jour, dans la berline de Paris à Versailles, la connaissance d'un étranger de marque qui se présenta à lui sous le nom de baron de Maussac, chambellan du margrave de Baireuth.

Il y avait certainement lieu de douter de son identité, car il fut reconnu plus tard qu'il était à Paris, à titre d'espion pour le compte de l'Allemagne. Il paraît même, d'après une tradition conservée dans la famille de Sannes, qu'il était de son vrai nom *baron de Sakirch*. La presque similitude du nom de famille *Saqui*, *Sakirch*, donna lieu à une méprise qui valut à notre compatriote et à ses compagnons le désagrément d'une arrestation pour espionnage, et d'une lettre de cachet, du 24 septembre 1757, qui leur ouvrit toutes grandes les portes de la Bastille. Ce fut heureusement une fausse alerte, et le lendemain nos prisonniers étaient rendus à la liberté.

M. de Sannes a raconté cet épisode de sa vie avec un accent de vérité qui donne à son récit un intérêt captivant. Je n'aurai garde de le déflorer en l'analysant : je tiens, au contraire, en le publiant en entier, à donner un document vécu, comme on

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

dit aujourd'hui, et à lui garder son charme et sa saveur.

Sitôt rendu à la liberté, M. le conseiller de Sannes se hâta d'oublier sa méchante aventure et se remit à l'œuvre, plus acharné que jamais, pour faire triompher les justes revendications de sa Compagnie. Après des démarches sans fin, il put, grâce au crédit de M. de Jarente, évêque de Digne, son parent, obtenir de M. de Silhouette, contrôleur général des finances, la nomination de M. de Bastard comme rapporteur des doléances de la Cour des Comptes. M. de Bastard était un homme de grande valeur, qui joignait à beaucoup d'esprit et de lumière une probité à toute épreuve : il fut d'ailleurs nommé peu après premier président du parlement de Toulouse.

M. de Sannes se promit, dès lors, d'entourer M. de Bastard pour le gagner à sa cause, et il en fut reçu avec beaucoup de politesse et d'affabilité. Un jour il eut l'occasion de rencontrer là M. le contrôleur général lui-même, qui affecta de se plaindre des termes un peu vifs dans lesquels les remontrances de la Cour des Comptes avaient été formulées. M. de Sannes crut prudent de ne pas répondre à ces réflexions un peu provocantes, ce dont M. de Bastard, qui craignait la vivacité du caractère provençal, lui sut beaucoup de gré.

Quelques jours après, M. de Bastard fit prévenir M. de Sannes que son rapport était prêt, et que le moment était venu de prendre jour avec M. le contrôleur général pour lui en faire lecture.

M. de Sannes s'empressa d'aller à Versailles pour voir M. de Silhouette à cet effet, mais celui-ci, en le recevant, ne put maîtriser un moment

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

d'humeur et lui répondit sèchement qu'avant d'entendre le rapport, il y avait lieu de donner au Roi l'occasion de répondre lui-même aux remontrances de la Cour des Comptes, ajoutant que Sa Majesté était fort offensée de la vivacité et du fiel répandu dans ces remontrances contre M. l'Intendant qui était son représentant en Provence.

M. le conseiller de Sannes, navré de cette sortie inattendue et craignant un échec, après trois ans de démarches, au moment où il croyait atteindre au but, eut alors la pensée de brûler ses vaisseaux en recourant à la marquise de Pompadour, qui jouissait de la plus grande faveur auprès du Roi. Une circonstance bizarre lui facilita l'accès de la puissante marquise : Gourbillon, son premier valet de chambre, originaire de Puylobier en Provence, avait été élevé chez l'abbé de Sannes, son oncle, et plus tard il passa au service de M. le commandeur de Saqui, son frère. Tout heureux de retrouver dans le baron de Sannes le rejeton de la famille de ses anciens maîtres, Gourbillon fut ravi de se mettre à sa disposition, et fit tout au monde pour le recommander discrètement à la bienveillance de la marquise.

M. de Sannes fut introduit peu de jours après à l'audience de Mme de Pompadour, à Versailles, sur les onze heures du matin. La marquise le traita en ambassadeur, vint au devant de lui et le reçut avec la plus parfaite déférence. Elle répondit fort aimablement à la demande un peu timide du magistrat provençal, et lui promit d'intéresser à sa cause M. le contrôleur général, et même le Roi, si c'était nécessaire, pour faire cesser cet état de guerre entre la Cour des Comptes et l'intendance

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

de Provence. Elle tint à accompagner le conseiller jusqu'à la porte de son antichambre, l'assurant de tout son concours. Le maréchal de Bellisle qui se trouvait là, fut enchanté d'applaudir à ce premier succès, et lui donnant de la main sur l'épaule, il lui dit combien il aimait les provençaux.

« Cette nouvelle faveur du Maréchal, ajouta-t-il dans ses mémoires, parut augmenter mon crédit aux yeux de tous les courtisans qui étaient en nombre dans l'antichambre ; je leur parus un homme à qui la fortune tendoit les bras, et qui alloit parvenir aux grandes places, aussi fus-je salué à mon passage de toutes parts ; je sçavois seul à quoy m'en tenir de toute cette fumée. »

M. de Sannes, transporté de joie, attendit quelque temps encore l'effet de la puissante recommandation de Mme de Pompadour auprès du contrôleur général, lorsqu'il apprit sa disgrâce et la nomination de M. Bertin, ancien intendant à Lyon. Celui-ci, mis au courant de la demande de la cour des comptes d'Aix, et très heureux, sans doute, d'être aimable pour le protégé de la marquise, se fit remettre le dossier de la Cour qu'il étudia avec M. de Bastard dans les derniers jours de novembre 1760.

Il commença par faire révoquer l'arrêt d'attribution de 1745, ainsi que celui de 1750 rendu en faveur des consuls d'Aups. Il fit révoquer également l'arrêt du Conseil relatif à l'attribution des procès et des affaires, concernant la communauté d'Arles et celle de Marseille.

Ainsi, après quatre longues années d'incessantes démarches, après des alternatives de succès et de découragement, M. le conseiller de Sannes était

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

arrivé à peu près à régler toutes les importantes affaires dont sa Compagnie l'avait chargé. Il avait la nostalgie du pays du soleil, et se prépara à regagner, sans tarder, la ville d'Aix et la Cour des Comptes.

Il quitta Paris le 30 novembre 1760 et put rentrer chez lui le 16 décembre suivant.

Je lui laisse maintenant la parole, trop heureux si j'ai pu intéresser le lecteur bienveillant en évoquant le souvenir d'un vieux nom bien vauclusien et d'un magistrat bien provençal.

JULES DE TERRIS.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

VOYAGE QUE J'AY FAIT A PARIS EN 1756 ET MON SÉJOUR EN CETTE VILLE JUSQUES AU MOIS DE DÉCEMBRE 1760 EN QUALITÉ DE DÉPUTTÉ DE LA COUR DES COMI TES, AYDES ET FINANCES.

Ce voyage et ma députation furent occasionnés par un arrêt du Conseil du 7 mars 1754, qui ordonnoit l'aport à M. le Garde des Sceaux des procédures et informations prises à la requette du Procureur Général en ladite Cour contre les maire et consuls de la ville d'Antibes et leur élargissement provisoire des prisons d'Aix où ils étoient détenus ensuitte des décrets de prise au corps décernés contre eux de l'authorité de la Cour sur le raport des charges de la procédure.....

..... Ces objets intéressant le bien public et la bonne administration autant que notre jurisdiction, nous avions fait différentes tentatives pour faire révoquer les attributions qui les concernoient, et notamment celle de 1750 pour laquelle on avoit député M. de Gaillard d'Agoult, et après luy M. de Tournefort, ancien avocat général, mais les temps n'étoient pas favorables et ils ne trouvèrent pas les *Dieux propices*. Ce fut donc sur le récit que fit M. d'Albertas de tout ce qui s'étoit passé, qu'il fut délibéré unanimement d'envoyer incessamment un députté pour suivre ces affaires, et comme je parus plus instruit de l'affaire des procédures d'Antibes dont j'avais été chargé, je fus unanimement nommé pour la suivre à Paris, ainsi que les autres dont je viens de parler.

Je n'étois nullement prévenu de cette députation, étant arrivé la veille fort tard de Sannes ; ma sur-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

prise fut extrême lorsque M. le premier président me nomma dans la séance du jour du serment. Je m'excusay d'accepter cette commission pour bien des raisons, en témoignant cependant ma juste reconnaissance de l'honneur et de la confiance que l'on me marquoit, mais on ne voulut pas m'écouter, et M. d'Albertas rompit l'assemblée des chambres en chargeant le greffier de coucher tout de suite sur le registre la délibération que l'on venoit de prendre, et il me sollicita à me disposer pour partir incessamment. Je fus encore engagé par d'autres officiers de la Compagnie, mes amis particuliers, à accepter cette députation, et l'on me fit comprendre que ce seroit mal répondre à la confiance et à l'honneur qu'on avoit voulu me marquer en m'obstinant dans le refus que j'avais fait.

Cependant comme j'étois très peu instruit des autres affaires auxquelles je n'avois jamais été appelé, soit à cause d'une longue absence que j'avois fait, ayant presque toujours resté à Sannes depuis le décès de ma femme (1), soit encore pour l'éloignement que je sentois pour toutes les affaires du corps, je voulois m'en instruire du sr Ailhaud, greffier en chef, et qui avoit dû aller à Paris avec M. le président d'Albis, père, sur qui on avoit jetté les yeux avant moy, et que des affaires de famille empêchèrent de partir. Je le trouvay si instruit que je crus pour l'intérêt de la Compagnie, et pour accélerer la décision des affaires, devoir demander à la Compagnie de me le donner pour m'aider dans la poursuite et l'instruction de toutes

(1) Madᵉ Anne-Ursule de Puget de Bras, décédée le 16 février 1747.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

ces différentes affaires ; et, en effet, il est certain que, aidé de son secours, nous avons épargné plus de dix mil livres qu'il en auroit coûté à la Compagnie pour la dresse d'une infinité de mémoires que nous avons fourni au Conseil

Nous partîmes, en conséquence, dans un carrosse, luy, mon fils et moy et M. du Castellet de la Tour d'Aigues, le 30 novembre 1756. Cette voiture nous mena jusques à Paris où nous arrivâmes le 16 décembre suivant : c'étoit le lendemain d'un lit de justice que le Roy avoit tenu au Parlement et dans lequel il avoit fait enregistrer une déclaration concernant les affaires du temps. Tout Paris étoit dans une espèce de consternation sur la supression qu'on annonçoit des deux chambres des Enquêtes et l'exil de plusieurs officiers de la Grande Chambre. Nous fumes loger à l'hôtel des Quatre Provinces, rue des Frondeurs-Saint-Honoré, et trois mois après chez le s^r^ Touston, fameux banquier, dont une dame de Provence mariée à Paris, et avec laquelle nous avons fait la routte, nous procura la connoissance. Nous prîmes le segond étage tout meublé dont je payay pour ma part 1500 livres de loyer, et nous faisions ordinaire avec cette dame et son mari.

Peu de jours après mon arrivée dans cette capitale, je fus à Versailles pour rendre à M. le Chancelier, M. de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat ayant le département de la Justice et à M. le Contrôleur général les lettres que la Compagnie leur adressoit et dont j'étois chargé. J'en avois aussi pour M. le comte du Muy, M^e^ d'hôtel de Monseigneur le Dauphin, pour me présenter aux ministres, mais soit les incommodités de son

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

âge fort avancé, ou peut-être un peu de ménagement pour M. l'Intendant, ayant différé sur différents prétextes de me faire cet honneur, je priay M. de Roussel, conseiller et députté de la cour des aydes de Montpellier, de me conduire chez eux. J'en fus assez bien accueilli, mais M. de Moras, contrôleur général, ayant la lettre de la Compagnie que j'eus l'honneur de luy présenter, me dit, après l'avoir lue, que ma députation lui paraissoit assez inutile, attendu qu'il comptoit décider nos affaires sur de simples mémoires, ce qui donna lieu à M. de Roussel de lui dire (dans la surprise où il fut d'un pareil compliment) qu'il devoit aussi retourner à Montpellier, attendu son inutilité, à quoy M. le Contrôleur général répondit qu'il devoit rester, attendu qu'il ne plaidoit pas contre l'Intendant.

Cette réponse me fit voir à découvert ce que ce ministre avoit dans l'âme, et elle me désabusa de tout ce que M. d'Albertas m'avoit annoncé de flateur et d'obligeant de sa part, sans doute pour m'encourager dans ma mission, que je prévis de ce moment devoir être fort désagréable et beaucoup plus longue que je ne l'avois cru.

Peu de jours après, c'est-à-dire le cinq de janvier 1757, arriva sur les cinq heures du soir, l'horrible attentat commis contre la personne sacrée du Roy, notre bon maître, par un monstre, un fanatique qui fut arresté tout de suite. Je ne parleray pas davantage de ce cruel événement qui n'est que trop connu, et qui donna lieu, peu de jours après, à beaucoup de changements à la Cour. M. d'Argenson, ministre de la Guerre et M. de Machault, ministre de la Marine, furent exilés, et M. de Mo-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ras remplaça ce dernier, et resta cependant Controlleur général jusques au mois de septembre suivant. M. de Jarente, évêque de Digne et députté des Etats de Provence, reçeut par le crédit et les sollicitations de M. le comte du Muy, son parent et encore plus son amy, la feuille des bénéfices que M. le cardinal de La Rochefoucault avoit, et qui étoit décédé depuis quelques jours.

Ce fut à l'occasion de cette faveur que reçeut Mgr l'Evêque de Digne à qui j'ay l'honneur d'apartenir, et de la nomination de M. de Boulogne à la place du Controlleur général, que je fus à Fontainebleau, où étoit pour lors la Cour, pour leur faire mes compliments à l'un et à l'autre.

Ce voyage donna lieu à une aventure fort désagréable qui m'arriva à mon retour à Paris.

Comme je n'avois point de voiture à moy dans ce temps-là, et que j'avois congédié un carrosse de remise dont je me servois et qui me devenoit inutile pendant tout le temps que la Cour étoit à Fontainebleau, j'envoyay tout de suite arrester ma place dans les voitures publiques, et m'étant rendu avec mon domestique dans le lieu où on les remise, je pris place dans une de ces voitures avec un homme habillé de noir et en grand deuil et qui se disoit apartenir au margrave de Bareth (1) dont il se disoit chambellan, portant la clef à son habit, et le deuil qu'il portoit étoit occasionné par la mort du margrave d'Anspach, la Cour en avoit pris le deuil depuis deux ou trois jours. Je fus fort réservé pendant toute la routte avec cette espèce d'inconnu.

(1) Baireuth, capitale du margraviat de ce nom, réuni en 1769 à la principauté d'Anspach.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Nous arrivames enfin à Fontainebleau et il vint descendre à la même auberge que moy et s'y logea peu après notre arrivée. Il se fit coiffer et ayant envoyé prendre des porteurs, il me dit qu'il alloit se rendre chez M. l'abbé de Bernis, ministre des Affaires Etrangères. Pour moy, j'envoyai seulement mon domestique prendre des informations des personnes que j'avois à voir pour le lendemain matin. Cet homme, qui se nommoit le baron de Maussac (1), rentre à l'heure du souper et témoigne être fort content du ministre.

Le lendemain au plus matin, je sortis pour aller voir M. le chevalier d'Antoine, écuyer de Madame Infante qui étoit arrivée à la Cour depuis deux ou trois jours. Nous causâmes assez long temps, et de là je me rendis chez M. l'évêque de Digne nommé à l'évesché d'Orléans pour luy faire mon compliment, mais le prélat ne s'étoit rendu chez luy que après une heure, cela fut cause que je ne pus aller à l'audience de M. de Saint-Florentin. Je fus ensuitte chez M de Boulongne, nouveau Controlleur général, qui renvoya à cinq heures à me donner audience, et étant retourné à l'auberge, j'y trouvay mon compagnon de voyage qui m'attendoit pour dîner. Après le dîné, nous fûmes nous promener auprès de la grande pièce, et tandis que nous nous promenions, un porteur vint luy dire que M. de Bernis l'avoit envoyé prendre à l'auberge et l'attendoit

(1) Jean David Barbut, baron de Maussac, arrêté pour espionnage et conduit à la Bastille en vertu d'une lettre de cachet, contresignée Saint-Florentin, du 25 septembre 1757. Sorti le 7 octobre 1758, après une détention de plus d'un an et exilé hors du royaume. (V. lettres de cachet à Paris par F. Funck-Brentano, n° 4366.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chez luy. Pour moy, je restay à me promener jusques à la nuit et étant retourné à l'auberge de chez M. le Controlleur général qui renvoya à me parler de nos affaires à son retour à Paris, je me déciday à repartir le lendemain matin, n'ayant plus rien à faire à Fontainebleau, et j'envoyai arrester une place dans les voitures publiques. Le soir M. le baron de Maussac étant revenu pour souper, fut fort fâché d'apprendre mon départ, ayant compté de retourner avec moy de Fontainebleau à Paris. Il me dit que le ministre l'y retenoit encore pour deux ou trois jours, mais qu'il se flattoit de me rejoindre bientôt, me demandant mon (adresse) que je luy donnay sans peine, et je pris la sienne qui étoit à l'hôtel de Genève à la place du Carouzel. Je croyais avoir fait une connoissance avantageuse en me liant avec cet homme qui avoit d'ailleurs de l'esprit et beaucoup d'aquit, ayant d'ailleurs le ton le plus poli et le plus modeste, ce qui m'avoit prévenu pour luy, mais à mon arrivée à Paris qui fut sur les cinq heures, j'eus bientôt à rabatre de l'idée que j'en avois pris.

Un quart d'heure après mon arrivée, je fus demandé à mon antichambre par deux inconnus, dont l'un avait la croix de Saint-Louis, et l'autre étoit habillé de noir sans épée. Ces Messieurs m'ayant demandé si c'étoit à M. de Sannes qu'ils parloient, ils témoignèrent vouloir m'entretenir en particulier, et les ayant fait passer dans un cabinet à cotté et leur ayant demandé qui ils étoient, ils me répondirent qu'ils étoient porteurs d'un ordre du Roy pour m'arrester, et me firent voir, en effet, le seing de M. le comte de Saint-Florentin au bas d'une lettre qu'il écrivoit à M. le lieutenant de po-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

lice, et par laquelle il luy ordonnoit d'envoyer un exempt à l'hôtel de Coïba où logeoit un certain baron de Sanes qui se disoit de Provence, et s'il n'en étoit pas, de l'arrester.

Je crus être bientôt débarrassé de ces messieurs en leur justifiant mon nom et mon état, et après le leur avoir déclaré et que j'étois connu de M. de Saint-Florentin qui m'avoit excepté de cet ordre en disant s'*il n'est pas de Provence*, je voulus leur donner des preuves plus certaines; et dans ce moment le sieur Ailhaud et mon fils, inquiets de ne me voir revenir, estant entrés, je leur dis le sujet de la visitte de ces deux messieurs, et je priay M. Ailhaud de me chercher dans les papiers de la Compagnie, qui étoient dans une armoire de sa chambre, l'extrait de la délibération de la Compagnie qui me nommoit pour son députté, et ces messieurs l'ayant suivi ainsi que moi, à peine eurent-ils veu ouvrir cette armoire, qu'ils se jettèrent sur les papiers et voulurent les saisir, à quoy je m'oposay en leur disant que ces papiers étoient un dépôt que je ne pouvois abandonner qu'à bonnes enseignes, et comme ils insistoient, je leur dis que je voulois un inventaire et un chargement de leur part, à quoy nous travaillâmes jusques à onze heures, et après les avoir mis en liasse et avoir cacheté le tout avec mon cachet, ces messieurs sentant leur méprise, mais ne voulant pas perdre le fruit de leur commission, après m'avoir témoigné leur surprise au sujet d'un ordre qu'ils voyoient bien ne m'avoir pas pour objet, me proposèrent d'aller tout de suitte chez M. Berrier, lieutenant de police, duquel ils disoient avoir receu cet ordre, pour m'en faire connoître et pour le faire révoquer.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Comme je ne demandois pas mieux, ces messieurs feignirent d'envoyer chercher des voitures par une espèce d'homme qu'ils avoient avec eux, et bientôt après nous étant venus avertir, nous descendîmes, mon fils, M. Ailhaud et moy avec ces messieurs. Et nous entrâmes dans deux fiacres qui étoient depuis longtemps à la porte; en descendant le long de l'escalier, je vis deux ou trois visages inconnus. J'entray avec mon fils dans une de ces voitures avec l'homme habillé de noir et le chevalier de Saint-Louis, et M. Ailhaud fut dans l'autre avec mon domestique et cet autre homme, mais en sortant de l'hôtel j'aperçus à la lueur des lanternes le gué à cheval qui nous suivoit, et, en même temps, que nous prennions une routte opposée de celle qui nous conduisait chez M. Berrier, et en ayant témoigné ma surprise à ces messieurs, ils me dirent qu'ils étoient au désespoir d'avoir etté obligé de me déguiser que l'ordre portoit de nous conduire à la Bastille, et que c'étoit où nous allions. Ma surprise et ma douleur furent extrêmes à ce récit, cependant il fallut se résigner.

Nous arrivâmes après minuit dans ce séjour affreux, nous fûmes longtemps à la porte avant que l'on ouvrît, et enfin, après avoir traversé le pont-levis et la première cour, nous arrivâmes dans une salle où je trouvay deux hommes auprès du feu, dont l'un étoit en robe de chambre et l'autre avec une redingote et une croix de Saint-Louis. Nos conducteurs nous présentèrent comme des criminels d'Etat arrestés par ordre du Roy, et, ayant laissé cet ordre sur la table, l'un d'eux me dit qu'il alloit partir de suitte pour Fontainebleau

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

pour donner avis de notre détention, après quoy il disparut avec ses compagnons.

Nous nous trouvâmes vis-à-vis du lieutenant du Roy, nommé M. de Labadie; je luy témoignay ma surprise et ma douleur de me voir arresté comme un criminel d'Etat dans la profession que je remplissois, et je me plaignis amèrement de l'abus que cet exempt de police avoit fait de l'ordre du ministre, soit en m'arrestant comme quelqun qui portoit un nom suposé, tandis que le mien étoit connu et excepté dans ce même ordre, soit encore en arrestant mon fils et le sieur Ailhaud greffier en chef de la Compagnie, n'étant fait aucune mention d'eux dans cet ordre.

M. de Labadie, homme froid et flegmatique, répondit à mes plaintes, en me disant que cette maison n'avoit rien d'affreux que pour les coupables, et après nous avoir offert plusieurs fois de nous faire servir à souper, sur notre refus, il nous dit que, suivant l'usage de cette maison, il falloit vuider nos poches de tout ce que nous y avions, et, en conséquence je luy remis ma bourse où il y avoit trente louis d'or, ma montre d'or à répétition, une bague en diamants, mais comme j'allois aussi luy remettre ma tabattière qui était d'or et assez pesante, je fis réflexion que je manqueray de tabac, ce qui rendroit ma situation encore plus fâcheuse, et en luy remettant cette boëtte, je lui témoignay mon inquiétude de me trouver sans tabac, et l'ayant prié de vouloir bien m'en faire achepter, il me répondit fort obligemment qu'on n'achettoit de rien dans cette maison, et ayant remis ma tabatière à un de ses domestiques, il lui ordonna d'aller la remplir, ensuite de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

quoy il me la remit, ce qui me surprit beaucoup.

La même cérémonie fut observée à l'égard de M. Ailhaud et de mon fils, on leur fit vuider leurs poches, on ôta même à mon fils une épingle qui attachoit le col de sa chemise. Cela fait, je priay M. de Labadie de vouloir bien ne pas me séparer de mon fils, et que je payerois amplement tous les frais des gardes qu'il mettroit auprès de nous, mais il me répondit sèchement que cela ne se pouvoit pas, enfin que attendu sa jeunesse, il le logeroit dans une chapelle moins désagréable, ce qui m'annonçoit que celle qui m'étoit destinée devoit l'ettre beaucoup.

Enfin il en fallut venir au cruel instant de notre séparation, j'avois le cœur navré de douleur de me voir séparé de mon cher fils, et comme il étoit de son côté pénétré de douleur et qu'il fondoit en larmes, je fis mes plus grands efforts pour luy cacher mon attendrissement et je l'exhortay à prendre courage en lui faisant espérer que nous nous rejoindrions bientôt, ce dont je n'osois cependant me flatter moy-même, quoique je ne me sentisse coupable en rien, n'ayant pas le moindre reproche à me faire.

Mon fils fut conduit par un espèce d'homme revêtu d'un grand tablier comme un infirmier d'hôpital. Un instant après en vint un segond vêtu de même qui m'invita à le suivre, et un troisième vint prendre M. Ailhaud. Je suivis cet homme à la lueur d'un flambeau qu'il tenoit, je sortis de l'apartement où nous étions pour traverser une cour intérieure d'où j'arrivay dans un escalier en limaçon qui me fit augurer que j'étois dans une tour, et après avoir monté plusieurs marches, je me trou-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

vay vis-à-vis d'une petite porte fermée avec des verrous et un cadenat, après laquelle ayant monté encore trois marches, j'arrivay à une seconde porte fermée de même, laquelle ayant été ouverte, je me trouvay dans une chambre assez grande et ovalle, où il n'y avoit aucune tapisserie, mais seulement un lit garni de rideaux verts, une table et une chaise de bois ; il y avoit du feu allumé dans la cheminée où, au lieu de chenets, il y avoit deux gros pavés pour soutenir le bois, sans pelle ni pincettes. Mon conducteur m'invita de nouveau à manger et luy ayant répondu que ma situation n'étoit pas assez tranquille pour me le permettre, je luy demanday seulement de me faire donner de l'eau dans une cruche avec un gobelet et de me laisser de la chandelle à suffisance pour ne pas me trouver exposé à l'horreur des ténèbres et sans lumière.

Cet homme ayant l'âme moins dure que ne l'ont ordinairement ces sortes de gens, parut touché de ma situation, il m'exhorta à me coucher, en me disant que le lit étoit propre. En effet, je m'aperçus que les draps en étoient fort blancs et fort fins ; enfin il prit congé de moy et il s'en fut après avoir fermé et refermé les portes avec les verrous et cadenats, ce qui faisoit un bruit fort désagréable.

Je jettay les yeux çà et là dans ma nouvelle demeure, bientôt j'aperçus, sur le frontispice de la cheminée, un passage de Sénèque, écrit en lettres moulées, sur le mépris de la vie et l'attente où l'on doit être de la perdre à chaque instant. J'aperçus sur les murailles différentes inscriptions faites et tracées avec du charbon, c'étoit le fruit de l'imagination frappée de ceux qui avoient habité cet appartement ; c'étoit des adieux pour toujours aux

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Tuileries, Palais-Royal et autres promenades. Ailleurs c'étoient des prières de quelques Jansénistes adressées à Saint-Paris, mais celle dont je fus frappé le plus étoit en ces termes :

Qui que tu sois qui sera renfermé icy, ne crains pas pour ce que tu vois, mais bien pour ce que tu ne vois pas.

Je passay une partie de la nuit à parcourir toutes les inscriptions sinistres et j'étois si agité que je vuiday la cruche que l'on m'avoit laissé qui contenoit cinq ou six pintes d'eau. J'entendois de temps à autre le *qui vive* des sentinelles et l'horloge dont toutes les heures sonnaient au rebours, ce qui est fait à dessein pour otter toute espèce d'intelligence aux prisonniers avec les personnes du dehors qui pourroient tenter leur évasion. Enfin je m'épuisay en réflections sur mon aventure et j'attendois le retour du jour avec la plus vive impatience. Enfin j'aperçus l'aurore qui commençoit à poindre à travers une fenêtre grillée fort élevée et dont je sentis venir un air si frais que je m'en trouvay saisi, le mal au cœur me prit et je me sentois défaillir. Dans cet état je fus à la porte où je me mis à cogner avec les pieds : un instant après j'entendis que l'on venoit à moi, c'étoit mon conducteur, il me demanda si je me trouvais mal, et luy ayant dit l'état où j'étois, il m'exhorta à prendre quelque nourriture, me blamant de ne m'être pas couché, ensuitte de quoy il fut me prendre du pain avec un couteau dont la lame étoit de bois, et du vin. Tandis que je mangeois, je lui faisois mille questions auxquelles il répondoit avec douceur ; enfin après m'être assuré que M. Berrier, lieutenant de police, venoit tous les jours pour voir les prisonniers, il me pro-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

mit de venir m'avertir de son arrivée, ensuitte l'ayant prié de me donner des nouvelles de mon fils et luy ayant mis dans la main deux écus de six francs que j'avois laissé dans mes poches par oubli, il les refusa constamment, et cependant il me témoigna être si touché de mon état qu'il alloit faire l'impossible pour me donner cette consolation. Il revint, en effet, peu de temps après, il m'aprit que par la connoissance qu'il avoit avec celuy qui étoit destiné à servir mon fils, il étoit parvenu jusques à luy, qu'il l'avoit veu et qu'il l'avoit trouvé en bonne santé, ayant apris qu'il avoit reposé deux ou trois heures, mais qu'il étoit fort en peine pour moy. Cet homme me donna encore des nouvelles de M. Ailhaud et, s'étant retiré j'attendois avec la plus grande impatience l'arrivée de M. Berrier, dont il m'avoit promis, en me quittant, de venir m'avertir. Lorsque j'entendis arriver une voiture, et peu d'instants après j'entendis qu'on venoit à moy. C'étoit toujours le même homme qui s'empressa de m'avertir de l'arrivée de M. le lieutenant de police, et qu'il l'avoit chargé de me dire qu'il m'attendoit. Je sortis avec le plus grand empressement de ma demeure, et étant descendu, j'entray dans la première pièce où l'on m'avoit receu la veille.

J'y trouvay M. Berrier qui vint à moy, comme je commençais à paroître, pour me témoigner les plus grands regrets sur cette aventure et me disant qu'il s'étoit empressé de venir au plus matin pour me faire sortir, et qu'il seroit même venu encore la vieille au moment qu'il avait apris ma détention et reçeu les éclaircissements sur mon état, mais qu'étant fort éloigné de la Bastille et étant plus de minuit il n'avait peu s'y rendre sy tard.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Ensuitte il me demanda pourquoy, étant dans la robe, je prennois la qualité de baron, ce qui n'étoit nullement usité à Paris, et que les officiers du Parlement, de la Chambre des Comptes et des autres Cours, ne prennoient aucun titre, quoique la pluspart possédassent des marquisats, baronnies et d'autres fiefs titrés. Je répondis à M. Berrier que nous étions dans un usage opposé en Provence, que tous les gentilshommes possédant des fiefs titrés en prenoient le nom et le titre, qu'on le donnoit aux enfants dans le plus bas âge et que l'on ne cessoit pas de nous appeller de même, quoique nous fussions entrés dans la robe, que j'abdiquois bien volontiers cette qualification, puisqu'elle avoit donné lieu à ma détention, et que j'allois profiter des premiers moments de la liberté qu'il me rendoit, pour aller porter mes plaintes au ministre d'un traitement aussi injuste et aussi peu mérité. M. Berrier parut surpris de ma résolution et m'ayant témoigné qu'il désiroit que je différasse mon voyage à la Cour, qu'il me faisoit sortir de la Bastille sans attendre même la révocation de l'ordre du Roy en vertu duquel on m'y avoit conduit, et qu'il exigeoit, en reconnaissance, que je lui donne ma parolle d'honneur que je n'irois pas à Fontainebleau de quelques jours. Je ne crus pas devoir la lui refuser, et luy ayant témoigné ensuite la peine où j'étois pour mon fils et pour le greffier dont la détention étoit encore plus injuste et plus irrégulière en ce qu'il n'étoit nullement fait mention d'eux dans cet ordre (1), il marqua tout de suitte

(1) C'était une erreur. M. de Sannes ignorait que des lettres de cachet avaient été signées individuellement, le 23 septembre 1757, contre lui, contre son fils, contre M. Ail-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

les plus grands regrets de ne pas les avoir fait avertir plutôt, et ayant donné ordre qu'on les fît appeller tout de suitte, il fit mille caresses à mon fils à son arrivée, et nous ayant fait reconnoître le scellé mis à nos papiers et cassettes en présence du sieur Rochemaure, commissaire de la Bastille, le même qui étoit venu chez moy pour m'arrester, les scellés étant dans leur entier, il nous fit encore reconnaître nos bijoux et bourses pour que nous vissions si rien ne nous manquoit et n'avoit etté changé ; tout étant en bon ordre, il nous dit de nous retirer et d'envoyer chercher des voitures, et que c'étoit une trop vilaine demeure pour ne pas nous hatter d'en sortir Après l'avoir remercié, nous prîmes congé de luy et ayant traversé la première cour pour joindre les voitures, je rencontray M. de Labadie qui vint à nous pour nous embrasser avec la plus grande effusion de cœur, en nous répétant, ce qu'il nous avoit dit la veille, que cette maison n'avoit rien d'affreux que pour les coquins et les scélérats.

Nous arrivâmes chez nous vers les neuf heures du matin, l'on fut agréablement surpris de notre arrivée. L'on craignoit que notre détention ne fût plus longue et un de nos amis qui avoit etté tout de suite en poste à Fontainebleau pour en sçavoir

haud et contre son domestique. Ces lettres furent rapportées, d'ailleurs, le lendemain 24 septembre, par le comte de Saint-Florentin qui s'était apperçu de sa méprise en les impliquant dans les poursuites contre le baron Sakirch, dit le baron de Maussac, pour espionnage au profit de l'Allemagne. Voir : *Les Lettres de cachet à Paris*, par Frantz-Funck-Brentano. Paris, Imprimerie Nationale, 1903 et les Archives de la Bastille à la Bibliothèque de l'Arsenal, nos 4361, 4362, 4363 et 4364,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

la cause de M. d'Antoine, écuyer de Mme Infante et mon ami, arriva de retour quelques heures après. Sa surprise fut extrême en me voyant. M. l'abbé de Bernis à qui M. d'Antoine s'étoit adressé, ayant mis beaucoup de mistère dans ses réponses, et témoigné à M. d'Antoine qu'il étoit surpris qu'il s'intéressât en ma faveur, de sorte que mon ami à qui M. d'Antoine avoit fait part de tout cela, étoit reparti avec la persuasion que notre détention seroit fort longue.

Nous reçumes en même temps toutes les visites des personnes de notre connoissance qui vinrent nous témoigner leur joye. Quelques-unes avoient etté chez M. Berrier le matin pour lui parler de notre détention, il avoit répondu comme quelqu'un qui l'ignoroit entièrement et que sûrement nous n'étions pas à la Bastille dans ce moment, et qu'on n'avoit qu'à nous chercher chez nous ou dans les lieux que nous fréquentions, et qu'on nous y trouveroit, et qu'ils étoient venus en conséquence.

Nous fûmes l'après-midi voir M. Berrier, et il me témoigna de nouveau tous ses regrets, et me redemanda encore la promesse de n'aller pas à Fontainebleau de quelques jours, cela me donna lieu de lui témoigner aussi ma surprise de ce qu'il exigeoit de moy, et la crainte où j'étois qu'il ne lui resta quelques soupçons sur ma conduitte. Sur quoy il me satisfit pleinement par sa réponse et j'appris ensuitte quelques jours après ses motifs qui l'avoient engagé à exiger de moy ce délay; c'étoit parce qu'on avoit voulu arrester mon compagnon de voyage qui, en effet, avoit etté arresté à Fontainebleau et conduit avec son domestique à

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

la Bastille le lendemain du jour de ma détention (1).

La Cour étant revenue à Versailles cinq ou six jours après, mon premier empressement fut de me présenter à M. le comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'Etat, de qui étoit émané l'ordre. Il nous receut, mon fils, le sieur Ailhaud et moy, avec beaucoup de bonté et de politesse, et sur les plaintes que je lui fis, il me témoigna ses regrets et me dit que c'étoit l'effet d'une méprise, qu'il ne falloit plus y songer, qu'il étoit et avoit toujour etté très satisfait de ma conduitte, et qu'il m'en donneroit le témoignage le plus authentique, et en effet, quelques jours après, ayant eu l'honneur de lui écrire pour le prier de vouloir bien me donner ce témoignage et des assurances comme je n'avois mérité en aucune manière un pareil traitement, étant d'ailleurs comptable à ma Compagnie, à tous mes parents et amis de la régularité de ma conduitte, luy ayant même demandé de solliciter une pension en faveur de M. Ailhaud comme une juste récompense de ses services, étant greffier en chef depuis fort longtemps, le ministre me fit l'honneur de me répondre la lettre suivante:

« J'ay etté extrêmement fâché, Monsieur, de la « méprise de l'officier qui vous a conduit à la Bas- « tille, et quoique son erreur ait été réparée

(1) Le chambellan du margrave de Baireuth qui avait été la cause de l'internement du conseiller de Sannes, était de son vrai nom *baron de Sakirek* ; mais il se présentait sous celui de: *Jean-David Barbut, baron de Maussac.* Prévenu de faire l'espionnage en France pour le compte de l'Allemagne, il fut interné à la Bastille, en vertu d'une lettre de cachet du 25 septembre 1757 (Archives de la Bastille, n° 4366) et n'en sortit que le 7 octobre 1758 avec un exil hors du royaume. (*Les Lettres de cachet à Paris* par Funck-Brentano, 193).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« presque sur le champ, je juge bien qu'elle n'a pas « dû vous être moins sensible. Vous vous êttes « trop sagement conduit dans votre séjour à Paris « pour mériter un traitement fâcheux et même « pour faire naître le moindre soupçon contre vous « et, en particulier, les occasions que j'ay eu de « vous voir, n'ont servi que à me convaincre du « juste discernement de votre Compagnie dans le « choix qu'elle a fait de vous pour la poursuitte de « ses affaires. C'est une justice que je me fairay « toujours un plaisir et même un devoir de vous « rendre. Je n'en rends pas moins au greffier de « votre Compagnie qui a éprouvé le même acci- « dent sans l'avoir mérité davantage. J'aurais vo- « lontiers proposé au Roy de lui accorder, comme « vous le demandez, quelque grâce par forme de « dédomagement, mais sa détention a été si courte, « et elle intéresse si peu sa réputation, qu'elle ne « me paroit pas un motif suffisant pour détermi- « ner Sa Majesté à luy accorder quelque grâce, « dans des circonstances aussi peu favorables que « celles où nous nous trouvons.

« Je suis toujours parfaitement, Monsieur, votre « très humble et très affectionné serviteur.

« SAINT-FLORENTIN. »

« A Versailles, le 18 novembre 1767. »

Et au bas est écrit : « M. de Sannes, député de la Chambre des Comptes d'Aix. »

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

APPENDICE

La famille de Saqui est originaire de la ville de Puget-Théniers, au comté de Nice, où elle a tenu de toute ancienneté un rang considérable. Cette origine est établie par une enquête officielle faite, en 1594, par le gouverneur de la ville, au nom du duc de Savoie, et qui fut enregistrée plus tard aux archives du Roi, au parlement de Provence, registre Rouillé, folio 323.

I. Elle se fixa à la Valette, en Provence, vers l'année 1520, en la personne de noble Jean de Saqui, qui épousa à Soliers Constance de Barthélemy.

II. Jacques de Saqui, son fils, s'allia, le 27 janvier 1534, à Gasparde de Parisiis, fille de Jacques, seigneur du Revest et de Louise de Thomas-la-Garde. Il en eut deux fils : Charles et François de Saqui.

Charles de Saqui, épousa à Aix, dans l'église des Carmes, le 8 septembre 1669, Marie de Cauderen, dont il eut un fils, François de Saqui, marié à Lucresse de Garnier, d'où naquit une fille unique, Victoire de Saqui, épouse de François de Nas, seigneur de Tourris, ou des Tourrès.

III. François de Saqui, second fils de Jacques, fut marié à Louise de Grion, et acquit, en 1619, la terre des Tourrès, dont il fit hommage au Roi, l'année suivante.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

IV. Charles de Saqui, leur fils. seigneur des Tourrès, épousa, le 31 décembre 1609, Clève ou Catherine de Porcelet, fille de Robert de Porcelet, seigneur de Fos et de Catherine de Forbin. De ce mariage naquirent deux fils, qui firent souche l'un et l'autre, François de Saqui et Charles de Saqui.

François de Saqui, l'aîné, fut l'auteur de la branche des seigneurs des Tourrès, qui s'est éteinte à Apt, en 1859. en la personne du marquis Ernest de Saqui des Tourrès.

Charles de Saqui, fils cadet, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Colobrières, barons de Sannes, qui suit :

V. Charles de Saqui, précité, épousa en 1641 Madeleine de Margalet, dame de Colobrières, fille unique de Pierre de Margalet et de Marguerite de Carbonel, dont il eut :

VI. Henri-Joseph de Saqui, seigneur de Colobrières, né en 1645 et maintenu en son ancienne noblesse suivant arrêt de l'intendant de Provence de 1668. Il épousa en 1672 Marie-Hélène d'Orcel, fille de Joseph d'Orcel, seigneur de Plaisiau et de Bezaure, et de demoiselle d'Autric. Il fut reçu conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Provence en 1678, et mourut à Aix, le 28 mai 1704.

VII. Antoine de Saqui, son fils, seigneur de Colobrières, fut nommé conseiller à la Cour des comptes, à la mort de son père, et se maria, en 1709, avec Françoise de Thibaud-Tisaty de Sannes, fille de Joseph, baron de Sannes, conseiller au parlement de Provence, et de Charlotte de Grimaldy. Antoine de Saqui mourut à Aix le 19 novembre 1746, et laissa trois enfants :

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1° Charles-François de Saqui, qui va suivre.

2° Sauveur de Saqui, chevalier de Malte.

3° Et une fille mariée dans la maison de Thomas de Pierrefeu.

VIII. Charles-François de Saqui, précité, seigneur de Colobrières, baron de Sannes, fut nommé lui-même, le 17 octobre 1735, à l'office de conseiller aux Comptes, de son père et de son aïeul. Il avait épousé en février 1740 Anne-Ursule de Puget de Bras de Barbentane, fille de Henri de Puget et de Ursule d'Agoult d'Ollières, et mourut à Aix le 7 mai 1773. Il occupa, vers 1771, un office de conseiller au Parlement. Il eut entr'autres enfants :

Antoine-Pons-Elzéar de Saqui, qui va suivre.

IX. Antoine-Pons-Elzéar de Saqui, précité, seigneur de Colobrières, baron de Sannes, d'abord mousquetaire du Roi, puis conseiller aux Comptes, et enfin, procureur général de la même Cour. Marié à Aix le 31 janvier 1764 à Geneviève-Angélique-Joséphine de Bruny de la Tour d'Aigues, fille de François de Bruny, baron de la Tour d'Aigues et sa vallée, seigneur de Lourmarin, Vaugines et autres lieux, et de Marie-Louise de Saussin, il mourut à Aix, le 23 mars 1809. Il eut entr'autres enfants :

1° Charles-François de Saqui, qui suit.

2° Et Julie-Angélique de Saqui de Sannes, épouse de Augustin-Laurent de Rémusat, avocat général à la Cour des Comptes, et décédée à Aix, à l'âge de 20 ans, le 4 avril 1785.

X. Charles-François de Saqui, baron de Sannes, précité, contracta deux alliances : la première avec Emilie Françoise-Joséphine de Montaigu, et la se-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

conde avec sa cousine Geneviève-Zoé de Saqui des Tourrès.

De ce second mariage naquit Charles-Hippolyte de Saqui.

XI. Charles-Hippolyte de Saqui, baron de Sannes, investi du titre de marquis au décès d'Ernest, marquis de Saqui des Tourrès, chef de la branche aînée, en 1859. Il avait épousé en juillet 1835, Eudoxie de Villeneuve d'Ansouis, fille de Sébastien de Villeneuve d'Ansouis et de Marie-Thérèse de Ribère d'Antremont, dont il eut :

1° Charles, marquis de Saqui de Sannes, qui va suivre.

2° Raoul, baron de Saqui de Sannes, marié à Joséphine Tichadou, dont il a eu six enfants : Charles, Pierre, Joseph, Emmanuel, Marguerite et Marie-Thérèse de Saqui de Sannes.

3° Et Marie-Louise de Saqui de Sannes, mariée à Eugène Amoretti.

XII. Charles, marquis de Saqui de Sannes, précité, ancien sous-préfet, commandeur de l'ordre du Nichan Iftikhar, a épousé Marie-Louise Brion, à Paris.

D'où trois enfants actuellement vivants :

1° Paul, comte de Saqui de Sannes, qui va suivre ;

2° Thérèse-Marie de Saqui de Sannes, mariée en avril 1894 au baron Gustave Londès de Payen de Lagarde.

3° Et Germaine de Saqui de Sannes mariée le 18 juillet 1898 à Robert Le Bourgeois.

XIII. Paul, comte de Saqui de Sannes, qui précède, a épousé le 22 avril 1902, à Aix-en-Provence, Thérèse de Gantelmi d'Ille, fille de Charles, mar-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

quis de Gantelmi d'Ille et de Elise d'Herbès, décédée à Avignon le 3 novembre 1905.

La famille de Saqui de Sannes porte : *de gueules au chevron d'argent accompagné en pointe d'une ancre de vaisseau à quatre branches du même.* Couronne de marquis. Supports : *deux lions.* Devise : *In te Domine confido.*

JULES DE TERRIS.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

UNE USURPATION
DE LA NOBLESSE DE JEANNE D'ARC
EN NORMANDIE
(XVIIe-XVIIIe SIÈCLES)

I

On sait que, par lettres données à Meung-sur-Yèvre en décembre 1429, le roi Charles VII anoblissait Jeanne d'Arc, ses père et mère, ses frères et toute leur parenté et lignage, tant en ligne masculine qu'en ligne féminine, privilège inouï qui donnait aux femmes le droit d'anoblir, à l'infini, et leurs maris et leurs enfants.

Mais on comprend fort bien qu'un pareil privilège qui multipliait prodigieusement le nombre des nobles, alors exempts d'impôts, ait été de bonne heure l'objet des attaques des agents du fisc.

Aussi dès 1550, fut-il d'abord restreint à ceux des collatéraux de la Pucelle qui vivaient noblement, puis, par un édit de 1614, complètement supprimé.

Toutefois, pendant ces deux siècles, de nombreuses alliances s'étaient produites dans la lignée, et beaucoup de familles avaient ainsi acquis la noblesse.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Or, deux provinces de l'ancienne France paraissent alors posséder à peu près seules, des représentants du sang de Jeanne d'Arc : la Lorraine et la Normandie, la terre qui avait vu naître l'héroïne et celle qui avait contemplé son martyre, et encore de nos jours, dans l'une et dans l'autre, on les y retrouve nombreux.

C'est en Normandie, au diocèse de Lisieux, que se sont passés les curieux incidents qui vont faire l'objet de cette étude dont le seul mérite sera de faire connaître des faits à peu près ignorés jusqu'à ce jour.

Depuis qu'elle a été déclarée Vénérable, on s'occupe plus que jamais de Jeanne d'Arc ; en attendant qu'elle soit sur les autels, elle est déjà partout : dans l'art, dans la littérature, dans la poésie ; s'occuper de sa famille, c'est encore parler d'Elle, et c'est sous l'égide de son nom, à jamais glorieux et bientôt sacré, que nous plaçons les lignes qui vont suivre.

II

Rien de mieux établi, juridiquement parlant, que la noblesse des familles normandes « yssues et descendues » de Marie de Villebresme, femme de Me Jacques Le Fournier, receveur des tailles à Caen, puis baron de Tournebu (1).

(1) Marie de Villebresme était fille de François de Villebresme et de Jehanne Brachet; le 21 juillet 1500, elle avait un fils qui avait prêté 20 écus d'or à son oncle Michel Laloyau marchand à Blois ; cela reporte donc le mariage de Marie vers 1475 environ. (V. la brochure du Dr Garsonnin : *Marie de Villebresme appartient-elle à la famille de Jeanne d'Arc ? — 1905*).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Si, généalogiquement, l'origine certaine de Marie de Villebresme, « yssue et descendue », disent les arrêts de maintenue de ses descendants au XVIe siècle, « de la lignée de la Pucelle d'Orléans », n'a pu encore être établie, cette origine ne peut cependant laisser aucun doute dans l'esprit de qui réfléchit à l'âpreté de ceux qui, à cette époque percevaient les impôts.

Que Marie de Villebresme descende de Jacquemin d'Arc ou de son frère Pierre, « le chevalier du Lys », elle n'en a pas moins transmis à ses nombreux descendants, la noblesse de Jeanne d'Arc, et, tout porte à croire que son auteur était l'aîné de la lignée toute entière.

En effet, Charles du Lis, le plus ancien auteur qui se soit occupé spécialement du sujet qui nous intéresse, nous dit : « En Normandie où se trouve grand nombre de descendants du père et des frères de ladite Pucelle, l'un desquels est encore aujourd'hui gardien et dépositaire de l'original de ladite charte d'ennoblissement sain et entier (1). »

De plus, M. de Bras, le vieil historien normand, né en 1504, déclare avoir connu, « en sa jeunesse », Marie de Villebresme et Robert Le Fournier, son fils, et avoir « vu et lu » entre leurs mains la même charte (2).

Et plus d'un siècle après, en 1646, cette pièce se trouvait encore aux mains des branches normandes (3).

(1) *De l'extraction et parenté de la Pucelle d'Orléans.* Edition Vallet de Virivile, p. 4.

(2) *Recherches sur les ville et université de Caen.* Edition de 1833, p. 91.

(3) Archives du Calvados. Arrêt de maintenue de Robert Cont e.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Quoi qu'il en soit, une nombreuse lignée descendit du mariage de Jacques Le Fournier avec Marie de Villebresme, et beaucoup de familles normandes sont issues de Mmes Morin, Du Chemin, Patris et Radulphe, leurs filles (1).

Ils eurent aussi trois fils dont deux seulement Robert Ier, baron de Tournebu et Charles Le Fournier, sieur de Bois-Thénon laissèrent postérité; c'est du premier d'entre eux que nous allons nous occuper.

III

Robert Ier Le Fournier, baron de Tournebu, receveur des tailles à Caen, après son père et Nicolas, son frère aîné, laissa six enfants de son mariage avec Marie de Melissent, et mourut en 1557.

L'aîné des fils, Robert II, baron de Tournebu, mourut sans postérité; celle de Jacques II, son frère, dont la mort tragique causa la ruine de sa maison, paraît s'être éteinte avec le XVIe siècle ; il avait épousé Anne Le Valois d'Escoville, d'une famille lexovienne.

Quant aux quatre filles de Robert Ier, les deux aînées, Catherine et Marie Le Fournier, épousèrent l'une, Me Jean Ier Baudouin, écuyer, sieur de Cingal, garde des sceaux de la vicomté de Falaise, et l'autre, Jean de Marguerye, écuyer, sieur de Sorteval, gentilhomme de la R. P. R. Marguerite, la quatrième, s'allia avec Me Jean Beaullart, sieur

(1) La généalogie qui suit est tirée de notre manuscrit *Le Sang de Jeanne d'Arc en Normandie* comprenant actuellement 5 volumes in-4° de texte, 2 volumes de preuves, et retraçant l'histoire de près de 700 familles, toutes issues, des Le Fournier.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Lébisey, aussi gentilhomme de la R. P. R. ; d'eux devait descendre l'illustre maison des comtes de Flers (1).

C'est d'Isabeau, 3e fille de Robert Le Fournier, que nous allons nous occuper, car c'est à une partie de sa descendance que se rattachent les faits qui nous intéressent.

Isabeau Le Fournier épousa par contrat du 1er avril 1549, déposé à Caen le 16 juin 1550, Jean d'Esquay, escuier, sieur de Rapilly, près Falaise.

Les pièces déposées au Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale disent que ce dernier fut anobli par sa femme ; c'est une erreur, car la famille d'Esquay, qui figure avec six degrés de génération à la recherche des élus de Bayeux en 1523, était noble d'ancienne race. Girard d'Esquay portant « *d'argent à un chevron de noir* », est inscrit au catalogue des Normands de la 1re croisade (2).

Trois filles héritières naquirent du mariage qui nous occupe :

Geneviève d'Esquay que nous allons retrouver ;

Préjente d'Esquay mariée à Robert de Fréval, escuier ;

Et Anne d'Esquay qui épousa Olivier de Guerville, escuier, sieur d'Esquay, et Michel III d'Aigneaux, escuier sieur de la Picanière.

L'une et l'autre ont laissé postérité.

Geneviève d'Esquay, l'aînée des trois sœurs,

(1) Par une anomalie singulière, vu l'origine de leur noblesse, les derniers barons de Tournebu et une grande partie de leurs collatéraux appartenaient à la religion protestante; il en fut ainsi jusqu'à la fin du XVIe siècle.

(2) *Histoire de Normandie* par du Moulin (Armorial.)

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

s'allia, par contrat du 20 août 1582, à Pierre de Gripel, escuier sieur de Perrigny, issu d'une noble famille du bocage normand ; leur fils, Jean de Gripel, escuier, habitait Flers en 1634 lors de la recherche de d'Aligre ; il était mort sans postérité lors de celle de 1666.

Mais ils avaient aussi une fille, Gabrielle de Gripel, qui épousa par contrat du 21 septembre 1609, devant les tabellions de Saint-Jean le Blanc en la vicomté de Vire, Jean Ier Douézy, sieur de Caumont, de la paroisse de Saint-Loup de Fribois, diocèse de Lisieux, qui se fixa ensuite en celle de Maizières, en l'élection de Falaise.

Nous ignorons l'origine de Jean Ier Douézy, son contrat de mariage ne nous étant connu que par la mention existant au Cabinet des titres, mais il fut certainement anobli par son mariage antérieur à l'édit de révocation de 1614 ; il était mort avant le 9 juillet 1653 (1).

Jean Ier Douézy avait été inquiété sur le fait de sa noblesse par les paroissiens de Maizières contre lesquels il avait obtenu gain de cause, après une longue procédure, par arrêt du 1er juillet 1651.

Après sa mort, ceux-ci reprirent cette instance contre les trois fils de Jean Ier : Louis Douézy, escuier sieur de Caumont, Jean II, escuier, sieur d'Ardennes, et Jacques Ier, escuier ; ce dernier mourut au siège d'Arras avant le 4 octobre 1654.

Enfin, Louis et Jean II Douézy obtinrent un arrêt de la cour des aides de Normandie du 17 juil-

(1) Tout ce qui précède est titré des pièces du Cabinet des titres, Nouveau d'Hozier, 119, dossier Douézy, relatives aux lettres de 1720 dont nous parlerons plus loin, et de nos notes personnelles sur les collatéraux de Jeanne d'Arc.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

let 1655 qui anéantit définitivement les prétentions des paroissiens de Maizières.

Par cet arrêt contenant toute la généalogie des défendeurs depuis Robert Ier Le Fournier et Marie de Melissent, avec indication des pièces qui précèdent, ils furent maintenus dans leur noblesse utérine de la lignée de Jeanne d'Arc.

Ajoutons que par un nouvel arrêt du conseil du Roi, rendu le 3 mars 1667, après la recherche de de Marle, Louis et Jean II Douézy furent encore maintenus nobles et portaient pour armes celles concédées par Charles VII à la Pucelle et à ses collatéraux (1).

Peu de temps après, Louis, qui habitait Saint-Loup de Fribois, était mort sans enfants, et Jean II, qui habitait toujours Maizières, avait épousé Elisabeth Pluet ; ils y furent inhumés dans l'église, lui à 66 ans, le 7 février 1689, et elle, le 5 mai 1723, à 85 ans (2).

Ils eurent plusieurs enfants, tous baptisés à Maizières, parmi lesquels Jacques II Douézy, escuier, sieur d'Ardennes et de Caumont, inhumé à 74 ans en l'église de Messey, élection de Domfront, le 14 avril 1731, paraît seul avoir laissé, de son mariage avec Charlotte Clopied, une postérité qui existe encore en ligne féminine.

(1) *Traité de la noblesse,* par de la Roque.
Cet arrêt était commun aux frères Douézy et à Philippe Baratte sieur des Vergnettes leur cousin, issu des collatéraux de Jeanne d'Arc par les Baudouin de Cingal.

(2) Etat-civil de Maizières, extraits aux archives de Lierremont.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

IV

C'est la qualité de Jean II Douézy, fils de Jean Ier, escuier, sieur de Caumont, et de Gabrielle de Gripel, et par suite sa qualité de noble du chef de Jeanne d'Arc, qui fut usurpée dès 1640 par un homonyme dont jusqu'alors nous n'avons pu établir la parenté avec lui, mais qui n'appartenait certainement pas à la descendance féminine des Le Fournier (1).

Voici les faits.

Par contrat passé devant les tabellions du Merlerault, diocèse de Lisieux, le 5 juillet 1640, Jean Douézy épousait Jeanne Billard, fille de messire Lucas, escuier sieur de la Beschetière, conseiller et lieutenant général en l'élection d'Alençon, et de Jacquette Bougis.

Dans cet acte, il prenait les qualités d'écuyer, sieur d'Ardennes, fils de feu Jean Douézy (2), et de Gabrielle de Gripel.

Malgré cette usurpation qui ne paraît pas avoir été connue du vrai Jean II Douézy, l'autre Jean Douézy qui habita successivement les paroisses de Nonant et de Carnette, diocèse de Lisieux, ne réclama pas couramment la qualité de noble ; on le voit au contraire imposé au rôle des tailles de ces deux paroisses ; il exerçait, en 1657, la charge d'huissier de la bouche de Monseigneur le duc d'Orléans.

(1) Tout ce qui suit est tiré du Cabinet des Titres, Nouveau d'Hozier, 119.

(2) On a vu plus haut que le vrai Jean Douézy vivait encore en 1651.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

De plus, ce faux Jean Douézy fut inhumé en l'église de Carnette, le 1er février 1700 à l'âge de 80 ans, sans aucune qualification nobiliaire; Jeanne Billard, sa femme, l'avait précédé dans la tombe.

Mais ils laissaient un fils unique, Paul Douézy, sieur de la Couture, baptisé à Carnette le 16 décembre 1666, qui devint valet de chambre de la Duchesse d'Orléans douairière, et épousa à Carnette, le 18 novembre 1700, Elisabette Le Marchand.

C'est ce Paul Douézy qui obtint des lettres de relief de dérogeance, signées du roi Louis XV, en date du 27 janvier 1720 (1).

Dans ces lettres, il est indiqué fils de Jean Douézy (2) et de Jeanne Billard, petit-fils d'autre Jean Douézy et de Gabrielle de Gripel etc., et on y rappelle ensuite toute la généalogie indiquée plus haut, et qui était celle du véritable Jean II Douézy, pour relever l'impétrant d'une dérogeance que ni lui, ni son père n'avaient jamais pu encourir, n'ayant, ni l'un ni l'autre, possédé la qualité d'écuyer.

Mais Paul Douézy étant mort avant l'enregistrement des lettres ainsi obtenues en la cour des aides de Normandie, sa veuve et leurs enfants se virent contester leur nouvelle qualité par les paroissiens de Carnette qui furent tout d'abord dé-

(1) Il figure à l'Armorial de 1696 (Alençon, blasons coloriés, f° 451, n° 73), ayant porté pour armes : *d'azur à 6 macles d'or, 3, 2 et 1.*

(2) Ce Jean Douézy paraît être fils de Louis, sieur de la Couture, marié par contrat du 21 septembre 1601 à Anne des Buats qui était mort le 17 juillet 1638, et avait eu pour frère ou pour fils aîné Daniel Douésy, sieur de la Genevraye, y demeurant, condamné par de Marle en 1666 comme usurpateur. (Archives de Lierremont).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

boutés de leur opposition par deux arrêts des élus d'Alençon, des 25 mai 1731 et 30 août 1738, dans le premier desquels il est dit « que les héritiers Douézy jouiront, ainsi que leurs descendants en ligne masculine, des droits et privilèges de noblesse, comme descendus de la Pucelle d'Orléans ».

Nous ignorons ce qui se passa à la suite de cette décision, et si, comme c'est fort probable, les habitants de Carnette apprirent l'existence des descendants du véritable Jean II Douézy, et leur firent appel pour obtenir les renseignements qui leur manquaient, mais le 2 mars 1741 intervint un arrêt de la cour des aides de Rouen qui détruisait cette fois complètement les prétention des Douézy de la Couture.

Voici d'ailleurs le texte de cet arrêt qui permet de juger parfaitement la nature de ces prétentions, et les moyens invoqués victorieusement par les paroissiens de Carnette pour la détruire :

« Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront salut, comme ce jourd'huy date des présentes, procès étoit cy devant pendant et indécis en notre cour des comptes, aydes et finances de Normandie entre les habitants en général de la paroisse de Carnette, appelans de sentence rendue par les officiers de l'élection d'Alençon au siège de Séez, le 30 aoust 1738, demandeurs en contestation de noblesse d'une part ; le sieur Adrien-Paul Douézy de la Couture intimé aud. appel, défendeur en lad. contestation, d'autre part.

(Ici l'historique de l'affaire, preuve par les actes de l'état-civil de Maizières et de Messey que les

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

lettres de réhabilitation obtenues par Paul Douézy, sieur de la Couture, père du défendeur, le 27 janvier 1720, comme descendu des Le Fournier par les d'Esquay et les de Gripel, sont subreptives, obreptives et accordées en une fausse généalogie, en ce qu'il s'est dit descendre de Jean Doisy (*sic*), escuier, sieur d'Ardaine et de damoiselle Jeanne Billard, qu'il est bien vrai qu'il est descendu de Jeanne Billard, mais que ladite damoiselle n'était point la femme dudit Jean Doisy, sieur d'Ardenne, puisqu'il avait épousé une demoiselle Elisabeth Plus (*sic*), et si ladite damoiselle Billard avait épousé un Jean Doisy, c'est Jean Doisy, aïeul dudit Paul, ce n'est pas Jean Doisy, écuyer, sieur d'Ardennes, duquel ledit sieur Doisy s'est mal à propos fait descendre, au lieu de Jean Doisy qui avait épousé ladite Billard, et qui a toujours payé la taille, tant dans la paroisse de Nonant que dans celle de Carnette).

« Et faisant droit nostre dite Cour sur la contestation de noblesse, a dit à bonne cause en icelle contestation, quoy faisant, sans s'arrêter à l'arrest du 4 février 1730 (1), a déclaré les lettres de relief de dérogeance et d'obmission de la qualité d'escuyer obtenues par le père de l'intimé, obreptices et subreptices, et condamné ledit Doisy intimé en cent livres d'amende envers nous, en 2000 livres d'intérêts envers les dits habitants de la paroisse de Carnette, et aux dépens des causes principale et d'appel.

(1) Cet arrêt avait ordonné la radiation d'Adrien-Paul Doisy et consorts de la liste des imposés à la taille de la paroisse de Carnette; son texte figure dans l'exposé de celui de 1741.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« Donné à Rouen en nostre dite Cour, au bureau des Aides, le 2me jour de mars 1741, et de nostre règne le 26me.

« Dans la Cour des Aydes et Finances, collationné. (Signé) du Mesnil avec paraphe.

« Scellé le deux mars mil sept cent quarante-et-un (1). »

Tel fut le résultat de cette audacieuse tentative d'usurpation de noblesse qui forme un épisode intéressant de l'histoire de la lignée de Jeanne d'Arc en Normandie, et méritait à ce titre de n'être pas complètement oubliée.

Cr Henry Le Court.

Lierremont, Trouville-sur-Mer, décembre 1906.

(1) Dans les pièces du Nouveau d'Hozier 119 d'où nous avons tiré ce qui précède, se trouve une requête au Conseil d'État de 1746, adressée par Adrien-Paul Douésy contre l'arrêt de 1741, ce qui ne paraît avoir eu, comme de juste, aucun résultat.

Cet Adrien-Paul Douésy, sieur de la Couture, fils de Paul, était, dès 1742, conseiller secrétaire du Roi à la cour des aides de Montauban ; il obtint, le 11 décembre de cette année, dispense des bans pour son mariage avec Pauline-Emilie-Félicité Labbey de Montgial, de la paroisse Saint-Louis de Versailles (Insinuations du diocèse de Lisieux, t. III, p. 381).

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ÉNÉOUR DE LÉON

LÉGENDE

Pour le Comte de Poli.

Pour accomplir un vœu, Louis neuf le roi Saint
Partait en Orient. — Aussitôt en Bretagne
Le Duc prenant la croix, et de son glaive ceint,
Ordonnait à ses preux de se mettre en campagne.
Enéour de Léon, jeune et beau chevalier,
Mais de tout le duché le plus pauvre, peut-être,
Quitta seul son manoir et, sans un écuyer,
Partit pour délivrer le tombeau de son Maître.
Sous le panache blanc du haut casque d'acier
Son regard brillait droit, car son âme était pure,
Intrépide son cœur et vaillant son coursier;
Son bras était solide et sa lame était sûre.
Cependant, chaste et doux comme un communiant,
Il allait en disant un cantique à Marie,
Ou chantait à plein cœur en Jésus confiant;
Moins long est le chemin quand on chante et qu'on prie.
Pourtant il était las et la nuit approchait,
Lorque des monts d'Arhès, il vit, dans la vallée,
Se dresser le donjon du château qu'il cherchait
Pour reposer son front. Cette tour crénelée
Gardait le pont-levis des seigneurs Kerappa
Où jamais vainement la voix d'un gentilhomme
Ne réclama secours, ni pauvre ne frappa.
Quand le cheval hennit, on accourut et comme

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

On criait : « Qui va là ? » Enéour dit : « Je suis
Breton noble et Chrétien allant en Palestine.
Tenez ! voici ma croix sur l'épaule et je puis
Vous montrer le blason brodé sur ma poitrine. »
« Que voulez-vous, seigneur ? » « Le repos d'une nuit
Pour mon cheval et moi, dites à votre maître
Que nous cheminions quand le soleil a lui,
Que nous marchons encore lorsqu'il va disparaître. »
Aussitôt on courut prévenir le Baron
Qu'un croisé l'attendait, dont la mine était fière.
Sur son ordre Enéour est conduit au perron
Par des gardes d'honneur portant haut la rapière.
Lui-même vient bientôt au devant de son hôte
Et dit : « Béni soit Dieu qui vous a retenu,
Seigneur, auprès de nous ! et que Jésus vous ôte
Tout souci ! Sous mon toit soyez le bienvenu ;
Prenez y long repos, car ici tout est vôtre,
Et de tout disposez dans ce besoin urgent.
Laissez votre coursier dormir auprès du nôtre,
Retirez votre armure aux blancs reflets d'argent,
Le soir le casque est lourd ! Mes gens vont vous conduire
En votre appartement ; un plat de venaison
Vous attend, quelques fruits, le vin vieux d'une buire ;
Pour boire à notre duc, vous me ferez raison ! »
Plein de grâce en des mots de respects et d'hommage
Enéour répondit, ému profondément ;
Il dit : « Merci, Baron ! c'eut été grand dommage
De passer près de vous, sans honorer vraiment
Votre seuil, Par Sainte Anne ! Au Duché de Bretagne
Il n'est autant que vous de Seigneur si courtois,
Et ce m'est bon augure, en entrant en campagne
D'un accueil ainsi fait à qui porte la croix. »
Cependant qu'à la tour, la cloche et l'olifant
Mêlaient leurs sons joyeux, brandissant la bannière
L'écuyer l'élevait d'un geste triomphant
Sur le front d'Enéour ; de très noble manière,
Celui-ci saluait. Il semblait maintenant

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Avec ses longs cheveux et ses yeux d'un bleu tendre,
Sous sa tunique blanche, un archange venant
Tout droit du Paradis. Le Baron pour l'attendre
Se rendit à la salle, et pour lui faire honneur,
Dès qu'il vint, il voulut que sa fille Rolande
Servît ce chevalier portant avec bonheur
Au tombeau du Sauveur sa jeunesse en offrande.
La belle damoiselle envers lui s'acquittait
De ces soins attentifs avec tant de noblesse,
Qu'Enéour dédaignait les mets et ne quittait
Des yeux le front si pur, la longue et blonde tresse.
Malgré lui, son regard longuement témoignait
Si bien ses sentiments, qu'enfin toute troublée
Rolande doucement de table s'éloignait
Pour cacher sa rougeur par la pudeur doublée.
Le croisé ne devait demeurer au manoir
Qu'une nuit, et pourtant, la fin d'une journée
Les retrouvait tous deux dans le soir triste et noir
Où Rolande en tremblant vers Enéour tournée
Etreignait à deux mains son cœur battant d'émoi.
Penché sur elle il dit : « Oh ! sans une espérance
Me laisserez-vous partir ! Qu'adviendra-t-il de moi ?
Mais de ces jours bénis, jamais la souvenance
Ne quittera mon âme. » Et Rolande expirant,
Sans voix, balbutiait : « Seigneur, prenez vos armes ;
Puisqu'il le faut, partez. » Puis l'enfant soupirant
Ajouta : « Revenez ; hélas, voyez mes larmes,
Elles en font l'aveu plus qu'il ne conviendrait,
Et mon cœur vous suivra sans cesse à votre armée ;
Jusqu'à votre retour en priant j'attendrai
Comme attend le printemps, l'oiseau de la ramée,
Et si vous périssiez ! Vierge des sept douleurs,
A Dieu seul je serais pour jamais je le jure. »
Ce serment fut scellé d'un baiser dans les pleurs
Qui monta vers le ciel en amoureux murmure ;
Pourtant de ces doux liens Enéour s'affranchit.
« Demeurer plus longtemps c'est à Dieu faire outrage »,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

S'écrie-t-il en pleurant, et soudain il franchit
Le fossé par la nuit et le vent qui fait rage.
Il se hâte, on l'attend là-bas où sont les nefs ;
Nuit et jour il chemine, enfin il touche aux portes
De la ville, où déjà sont réunis les chefs,
Et les vaisseaux sont prêts à quitter Aigues-Mortes.

II

Sans le guidon royal aux trois fleurs de lys d'or,
Les plus puissants guerriers de Bretagne et de France
Attaquent l'ennemi, mais cette fois encor
La fortune infidèle a trahi leur vaillance.
Vainqueurs à Mansbourah, ensuite ont succombé
Le Duc et ses Bretons, ses francs compagnons d'armes ;
Aux mains de l'ennemi le Roi même est tombé !
Depuis lors au pays on vit dans les alarmes.
Un soir un pèlerin prenant part au repas
Conte de l'action la fatale tournure,
Et célèbre au manoir le glorieux trépas
D'Enéour succombant à la large blessure
Qu'il reçut près du Roi. — Alors dans ce moment
Rolande avec un cri : « Pardonnez-moi, mon père !
Au seigneur de Léon partant, j'ai fait serment
D'être à Dieu s'il mourait. — Hélas je désespère !
Puisqu'Enéour n'est plus, je dois remplir mon vœu,
Quitter votre foyer, me retirer du monde.
J'ai juré, mon bon père, excusez cet aveu;
Voyez mon deuil est grand, ma douleur est profonde.
« La main de Dieu sur moi vient de s'appesantir. »
« Enfant je n'ai que toi, que toi dans ma vieillesse
Ma fille est-ce possible ? Eh quoi tu veux partir ?
Pitié pour mes vieux ans, pitié pour ma tendresse. »
Vains efforts, malgré tout sous les ciseaux d'argent
Tombent les cheveux d'or à Jésus, pure offrande,
Et la coiffe de lin, et le chanvre indigent
Voileront pour jamais les beautés de Rolande.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

III

Le temps était horrible, alors qu'un étranger
Chassé par l'ouragan grondant dans la montagne
Pour se mettre sans doute à l'abri du danger,
Frappait à ce manoir au fond de la Bretagne.
Hâve, il était défait ainsi qu'un mendiant
Ses pieds étaient sanglants et sa tête était nue,
Son corps sur le bourdon pesait en se pliant;
Ses yeux seuls étaient fiers. Aussitôt sa venue
Le Baron lui cria : « Voyageur ou guerrier
N'allez pas plus avant, entrez en ma demeure
Riche ou pauvre venez! Noble ou bien roturier!
S'abrite sous mon toit quiconque souffre et pleure.
Ah! j'avais pour m'aider en des jours plus heureux,
Pour secourir le pauvre implorant à ma grille,
Et rendre moins amer le pain des malheureux,
Plaignez mon noir chagrin, Ah! j'avais une fille;
Dieu me l'a prise hélas ! j'ai perdu ma Rolande
Mais pourquoi pleurez-vous ? je vous vois défaillir ! »
« L'ange a quitté la terre, et le vieillard demande
Pourquoi le désespoir est venu m'assaillir! »
« Enéour mon enfant, est-ce vous que je vois ?
Un mort ne revient pas ! Non, non, c'est impossible;
Ai-je perdu le sens ? Et pourtant c'est sa voix! »
« C'est moi ! c'est moi vous dis-je, ô douleur indicible. »
Et le père aussitôt dans ses bras l'attirant,
Le couvrant de baisers l'innondant de ses larmes,
Avec des mots, des cris d'un accent déchirant,
Expliquait leur erreur et peignait leurs alarmes.
De Rolande, il disait le désespoir affreux,
Le fatal sacrifice. — « Elle vit ? » « C'est horrible
Car pour nous elle est morte. » « O bonheur douloureux! »
« Suis-moi, allons là-bas, tu verras, c'est terrible. »

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« Elle vit, Vierge Sainte et Dieu soyez bénis
Qui l'avez tendrement dans l'épreuve assistée,
Dans votre cœur nos cœurs toujours seront unis
Pardonnez sa douleur à mon âme attristée. »
Mais le seigneur prenant Enéour par la main:
Viens, mon fils, dit-il, vers le cloître et vers elle ;
Allons prier, pleurer, ce soir comme demain ;
C'est le seul remède à ma peine cruelle.
Les arbres se courbaient sous la fureur du vent,
Et la lune éclairant laissait par intervalle
Voir sur le mont voisin, le clocher du couvent
Qui dressait dans la nuit sa tourelle ogivale ;
Le père infortuné pressant alors le pas,
D'un geste désolé montra le monastère :
« C'est là qu'elle est, dit-il, pour pleurer ton trépas
Son âme est tout à Dieu, son cœur à la prière. »

. . . . . .

Un mamelon s'élève assez près du couvent
Que domine un dolmen à son sommet aride,
Et c'est là qu'Enéour se tient le plus souvent
Embrassant l'horizon de son regard avide,
Ermite devenu, vivant d'un peu de miel,
Et reposant son corps sur cette tombe antique,
Il écoute le soir s'exhaler vers le ciel
De Rolande la voix chantant un saint cantique.
Alors joignant les mains, pliant les deux genoux,
Il demande au Seigneur du plus profond de l'âme
Qu'en son saint Paradis et pour toujours époux,
Il les unisse enfin dans leur ardente flamme.
Pour ce fidèle amant les ans passent ainsi,
Les cheveux ont blanchi et sa tête est branlante.
Toujours là maintenant, priant, chantant, aussi,
Il écoute le soir vibrer la voix tremblante.
Un jour il n'entendit que le funèbre son
De la cloche des morts, aussitôt sans se plaindre,
Enéour, agité du suprême frisson,
S'étendit sur le roc et la mort vint l'étreindre.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

A ce lieu mémorable, on accourt maintenant ;
On dit au voyageur : « Tenez voici la pierre
Sur laquelle Enéour mourut en apprenant
De Rolande la fin. » Cependant sous le lierre
Les pèlerins pieux cherchent, toujours nombreux,
La marque sur le roc, miraculeuse empreinte,
Que jadis imprima le corps du bienheureux
Les malades d'amour baisent la place sainte.

Comte DE COLLEVILLE.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

EDELWEISS

Dominant les horreurs de l'hivernal séjour
Où, sur les pics maudits, l'âpre Nature érige
En blocs cyclopéens la neige qui se fige
Et fait régner la mort implacable alentour,

Une fleur apparaît ! Blanche étoile du jour !
Du précipice elle aime à sonder le vertige
Et, sur les flancs abrupts, où s'incruste sa tige,
Elle met un sourire et comme un chant d'amour !

Semblables à ces fleurs, il est de nobles femmes
Qui, sur les hauts sommets laissant planer leurs âmes,
Comme un suave encens montent vers l'Éternel.

Et notre abîme affreux de misères et de fanges
S'éclaire au pur rayon de leur cœur fraternel !
Divines Edelweiss que font germer les anges !

S. DE CHAMBONAS.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

CHRONIQUE

A Messieurs les Membres du Conseil Héraldique de France

MESSIEURS ET TRÈS CHERS COLLÈGUES,

L'état de ma santé ne me permettant plus de donner au Conseil Héraldique la même somme de labeur et d'efforts, et désireux d'assurer la continuité d'une œuvre à laquelle j'ai consacré vingt ans de ma vie, j'ai résolu de m'adjoindre un coadjuteur en la personne de notre très distingué collègue, M. le comte de Colleville, ancien Sous-Préfet, Camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté, dont les éminentes qualités sont un gage certain de la prospérité et du bon fonctionnement de notre chère Société.

Tout en me réservant la haute direction du Conseil Héraldique dont les destinées me tiennent si particulièrement à cœur, j'ai la pleine certitude qu'en conférant dores et déjà à M. le comte de Colleville la présidence effective, ce choix sera unanimement ratifié.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007



LE COMTE DE COLLEVILLE

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Dans cet espoir, mes très chers Collègues, permettez-moi, pour conclure, de m'approprier, en le modifiant quelque peu, ce mot d'un Prince exilé rentrant dans sa patrie : Rien n'est changé au Conseil Héraldique, il n'y a qu'un Président de plus.

Comte DE POLI.

NOTES D'ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

1906. — *Avril*, 17 : M. le comte de Gérin-Ricard, et madame Giroud.

Avril : M. Henry Grozieux de Laguérenne, et mademoiselle Angèle Maugenest.

Mai, 3 : M. le vicomte Jean Révérend du Mesnil, et mademoiselle Marguerite de Valicourt de Séranvillers.

Mai, 28 : M. le vicomte de la Barre de Nanteuil Le Flô, enseigne de vaisseau, et mademoiselle Louise de Martimprez.

Juin, 21 : M. le baron Lucien de Mazières-Mauléon, et mademoiselle Yvonne de Fraysseix-Bonnin.

Juin, 23 : M. le duc de Rarécourt-Pimodan, conseiller général de la Haute-Marne, et madame la comtesse Alix de Pomereu.

Août, 18 : M. Frédéric de Châteaubriand, fils du comte de Châteaubriand et d'Anne-Madeleine de Porcieu, et mademoiselle Hélène de Saint-Georges Amstrong, fille de notre très hon. Collègue, M. le chevalier de Saint-Georges Amstrong et de madame née de Portugal de Faria.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Septembre, 24 : M. le baron Robert Baude, fils de l'ancien ambassadeur, et mademoiselle de Pombal, fille de M. le marquis et de madame la marquise de Pombal.

Octobre, 18 : M. Marie-Louis-Charles de Saint-Priest d'Urgel, et mademoiselle Claude de Girard de Charnacé.

Octobre, 23 : M. le vicomte de Rorthays, lieutenant au 123e d'Infanterie, et mademoiselle Germaine de Lacroix de Beaurepos.

Octobre, 29 : M. Antoine Carré de Lusançay, lieutenant au 93e d'Infanterie, et mademoiselle Marraud des Grottes.

Novembre, 7 : M. Pierre Esnault Pelterie, et madame Andrée Moreau de la Tour.

Novembre, 12 : M. le vicomte de Rohan, fils de M. le duc et madame la duchesse de Rohan, et mademoiselle Anne de Talhouët-Roy.

Novembre, 13 : M. le comte Arnold de Ronseray, et mademoiselle Josèphe-Marie-Simonne de la Brosse.

Novembre, 29 : M. le comte de Cumond, et mademoiselle Henriette de la Tremblaye de Coulogne.

1907. *Février*, 5 : M. le vicomte de Couhé de Lusignan, et mademoiselle Marie-Josèphe de Kervenoaël.

BAPTÊMES

Rappel de mai 1905, le 29 : *Albert*, fils de M. le comte Joseph de Gantelmi d'Ille et de madame la comtesse née Bougon.

1906. — *Juillet*, 6 : *Henri-Melchior*, fils du prince et de la princesse Henri de Polignac.

Juillet, 16 : *Henri-Pierre*, fils de M. et de madame G. Billot de Goldlin.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Juillet, 17 : *Jacqueline*, fille de M. et de madame Gaston de Lagrange-Ferrègues.

Août, 6 : *Guy*, fils de M. le baron et de madame la baronne de Hennezel d'Ormois.

Août, 8 : *Marthe*, fille de M. Joseph Le Gras et de madame, née de Terris.

Décembre, 25 : *Renée*, fille de M. le vicomte et de madame la vicomtesse de Hennezel d'Ormois.

Septembre, 15 : *Michelle*, fille de M. le comte et madame la comtesse de Bellaighes-Bughas.

DÉCÈS

1906. — *Avril*, 4 : Louise-Marie de Clairval, en religion Révérende Mère Louise-Marie de l'Enfant Jésus, anc. Prieure du Carmel de Saint-Denis (Seine), 61 ans.

Avril, 12 : Marie-Thérèse-Lucile-Céline de Cressac, 67 ans.

Mai, 26 : Pierre-Louis-Marie, marquis de Gautier de Saint-Paulet, 66 ans.

Mai, 29 : Henri de Ronseray, 85 ans.

Juin, 22 : Edith-Louise, comtesse de Marcé, dame d'honneur de S. A. R. madame la Duchesse de Vendôme, 45 ans.

Juin, 30 : Marie-Hélène-Jeanne de Ribier, née de Sartiges, 57 ans.

Juillet, 1er : Zénobe-Alexis, marquis et baron de Lespinay, cons. génér. et député de la Vendée, 53 ans.

Juillet, 2 : Arthur-Jacques-Odile, vicomte de Tarade-Corbeilles de Ménardeau, 51 ans.

Juillet, 23 : Marie-Louise-Alice d'Espinay, née Garreau, 71 ans.

Juillet, 24 : Marie-Julianna, Billot de Goldlin, née Puty, 68 ans.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Août, 3 : M. Espivent de la Villesboisnet, anc. cap. d'Etat-Major, 63 ans.

Août, 12 : Roger de Castellane, 36 ans.

Septembre, 18 : René Cotteau de Simencourt de Padin, 57 ans.

Septembre, 21 : Arthur, vicomte du Pin de la Guérivière, 67 ans.

Septembre, 24 : Anne-Marie de Sartorio, née Vitu, 60 ans.

Septembre, 27 : Pierre-Hippolyte-Maurice Campagne, anc. sous-préfet, 57 ans.

Novembre : Le marquis de Jouffroy d'Abbans.

Novembre, 21 : Alfred-Adolphe-Edouard de Billy, anc. inspecteur des Finances, 74 ans.

Novembre, 21 : Georges, baron le Feuvre, anc. cons. général, 58 ans.

Décembre, 11 : Marie de Fillol de Mézières, comtesse douairière de Callières.

Décembre, 31 : Le baron de Talhouët de Boishorand.

1907. *Janvier*, 16 : Napoléone-Marie-Hélène-Charlotte de Montholon-Sémonville, comtesse douairière de Lapeyrouse de Bonfils, 91 ans.

Janvier, 23 : Alexis-François-Xavier-Marie Montens, bourgmestre de Wassenhoven.

Février, 1er : Justine-Adélaïde Richebé, veuve de M. le docteur Alfred Houzé de l'Aulnoit, 80 ans.

Février, 6 : Marie-Joseph-Louis-Charles Possel, 63 ans.

Février, 17 : La Iltma Señora Da. Carmen del Escobal de Rújula.

Février, 25 : Marie-Henriette-Ferdinande de Fresse-Monval, comtesse Jules de Villeneuve-Esclapon, 79 ans.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Avril, 1er : Maurice-Marie Denonvilliers, anc. maître de Forges, 59 ans.

✠ Cette année encore, le Conseil Héraldique a eu la grande tristesse de voir la mort faucher huit de ses membres les plus distingués : MM. le chanoine Anger Billards, Chorévêque d'Antioche, Maurice Campagne, ancien Sous-Préfet, l'Abbé Girolami de Cortona, le vicomte Arthur du Pin de la Guérivière, le marquis de Jouffroy d'Abbans, le marquis de Lespinay, député de la Vendée, le baron de Talhouët de Boishorand, madame la comtesse douairière de Callières, née Filhol de Mézières. Nous conserverons pieusement la mémoire de ces chers disparus, et nous prions leurs familles d'agréer, dans leur deuil infini, nos profondes et respectueuses condoléances.

✠ Parmi ceux de ses membres dont le Conseil Héraldique déplore la perte, M. le Président a eu également à pleurer un ancien et très cher ami, M. le vicomte Arthur du Pin de la Guérivière.

Le défunt était fils du vicomte Edmond de la Guérivière, chevalier de Malte, page du roi Louis XVIII, et d'Emmeline Cooper, fille d'un conseiller de la reine d'Angleterre. A 20 ans, il affirmait déjà son attachement à la foi catholique et au Saint Siège quand, répondant à l'appel de Pie IX, il s'enrôlait dans l'armée pontificale, et se montrait, sur le champ de bataille de Castelfidardo, le digne descendant de ses aïeux, les croisés normands qui avaient adopté cette belle devise : *Fidem peregrinans testor*.

Rentré en France, il épousa mademoiselle de Dion-Ricquebourg et, pendant de longues années,

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

cet époux et ce père parfait ne cessa de donner l'exemple d'une vie noble et pure entre toutes.

Tous ceux qui eurent le bonheur de connaître et d'apprécier ce fier gentilhomme garderont le souvenir de sa bonté, de sa droiture, de sa haute intelligence qu'il mettait sans compter au service de toutes les œuvres élevées et bienfaisantes.

De hautes dignités que sa modestie n'avait pas recherchées consacrèrent ses généreux efforts. Le Conseil Héraldique tout entier s'associe à l'immense douleur du vicomte Edmond du Pin de la Guérivière en qui revivent les qualités de son regretté père dont il perpétuera la mémoire parmi nous.

✠ Le 11 décembre 1906, s'éteignait après de longues souffrances chrétiennement supportées, Madame la comtesse douairière de Callières, née de Fillol de Mézières. L'existence de cette femme d'élite fut tout entière un exemple. Douée d'un jugement exquis, ouverte à toutes les manifestations du vrai, du bien et du beau, elle y consacrait les forces de son intelligence et de son cœur. Elle avait fait de sa vie deux parts : l'une, pour le foyer, où mère admirable, elle formait l'âme de ses enfants à l'image de la sienne ; l'autre, pour les œuvres de charité et les devoirs de société qu'elle accomplissait avec un incomparable charme. Parmi ces heures si bien remplies, elle avait encore su ménager celles destinées à l'étude qui la passionnait. Son goût pour les travaux littéraires et l'érudition l'avaient amenée vers nous qui avons pu apprécier les réelles qualités qu'elle y révélait. Nous ressentons vivement cette perte si déplorée par tous ceux qui admiraient la bonté, la charité, les rares ver-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

tus de Madame la comtesse de Callières. Le Conseil Héraldique offre à sa famille si éprouvée ses plus profondes condoléances.

✥ DISTINCTIONS HONORIFIQUES CONFÉRÉES A DES SOCIÉTAIRES.

FRANCE : *Chevalier de la Légion d'honneur :* M. le baron de Cardaillac.

Chevalier du Mérite Agricole : M. Pierre Hospital.

TUNISIE : *Chevalier de l'Ordre du Nichan Iftikhar*, M. René de Casteigner.

RUSSIE : *Commandeur de l'Ordre de Sainte-Anne*, M. Félix de Meleniewski.

ITALIE : *Chevalier des Ordres des SS. S. Maurice et Lazare, et de la Couronne d'Italie :* M. le duc de Gallese.

SAINT-SIÈGE : *Commandeur avec plaque de l'Ordre de Pie IX*, M. le comte Louis de Montalbo.

MALTE : *Chevalier*, M. le marquis d'Ornano.

✥ Nous sommes heureux d'apporter nos plus chaleureuses félicitations à notre très honoré collègue, M. le commandeur Félix de Meleniewski qui, en récompense de trente années du plus effectif et loyal attachement, vient d'être nommé par S. M. l'Empereur de Russie, Conseiller d'Etat actuel avec le titre d'Excellence.

✥ M. le duc de Gallese vient d'être élevé à la dignité de Gentilhomme de la Cour de S. M. la Reine Mère, Marguerite d'Italie.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

Notre distingué collègue, M. de Sartorio, prépare pour un prochain Annuaire la *Monographie de la Famille Seguenot* d'après les documents extraits de ses archives familiales, en Bourgogne. Il serait l'obligé de ceux de nos érudits confrères qui voudraient bien lui communiquer les notes qu'ils peuvent posséder sur cette maison, ainsi que sur les familles ci-dessous où elle a pris ses alliances :

Varenne — du Potet — Cromot — d'Estagny — Potot — Chevignard — Brondeault — Siredey de Bretagne — L'Ecrivain — Vitir — Guendret.

Il désirerait également savoir s'il existe encore à Toulouse des descendants de Jean et Jean-François Seguenot, monnoyeurs à Toulouse, en 1760, environ.

Notre regretté collègue, M. le marquis de Jouffroy d'Abbans, décédé au mois de novembre dernier, était le petit-fils de Claude, septième marquis de Jouffroy d'Abbans, véritable inventeur de la navigation à vapeur. En lui s'est éteint la branche aînée de cette considérable famille originaire de Franche-Comté, et qui comptait parmi ses illustrations, le cardinal de Jouffroy, archevêque d'Albi, ministre du roi Louis XI, et Louis de Jouffroy, évêque du Mans. Ce dernier siègea à l'Assemblée Constituante.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

En 1814 et 1815.

LA CHUTE DE L'EMPIRE. — LA PREMIÈRE RESTAURATION. — LES CENT JOURS. — LE COMMENCEMENT DE LA SECONDE RESTAURATION.
LES HOMMES. — LES INSTITUTIONS. — LES EVÉNEMENTS ET FAITS DIVERS.

Nous adressons, dans la *Bibliographie*, de justes louanges à l'œuvre du regretté marquis de Granges de Surgères : *Répertoire Historique et Biographique de « la Gazette de France » depuis l'origine jusqu'à la Révolution*, mais nous ne saurions omettre de faire connaître que des mains pieuses préparent en ce moment, avec le plus grand soin, la publication d'un précieux manuscrit laissé par cet infatiguable érudit. C'est notre exellent collègue, M. le vicomte du Motey qui a bien voulu nous l'annoncer en ces termes :

« Cet ouvrage « *En 1814 et 1815* », qui intéresse une des périodes les plus émotionnantes de notre histoire, est une table analytique de la *Gazette de France* établie avec la même méthode et aussi doctement rédigée que le *Répertoire*.

« Ce volume unique sera, au point de vue typographique, aussi parfait que les précédents, ce qui n'est pas peu dire, car nous avons vu rarement porter aussi loin l'élégance de la disposition, la netteté des caractères et le souci de la correction.

« Il est mis aujourd'hui en souscription, qui sera close le 1er janvier 1907. L'impression de l'ouvrage commencera dès qu'un nombre suffisant de sous-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

cripteurs aura été réuni. Ce volume, dont le succès est aussi certain que l'utilité, ne sera tiré qu'à cent vingt-cinq exemplaires.

« D'une façon générale, on peut dire de l'*œuvre* du marquis de Surgères que, si quelques savants ont fait aussi bien, jamais on n'a fait mieux. »

✥ Sous le titre de: UN HÉROS IGNORÉ, l'*Annuaire du Conseil Héraldique* de 1905, p. 236-297, a publié deux intéressants articles, l'un par M. Ph. Tamizey de Larroque, l'autre par notre Président, le comte de Poli, sur le soldat La Pierre, du régiment de Champagne qui, « au mépris de mille dan « gers, dit M. Tamizey de Larroque, porta, en « nageant, au général en chef de l'armée royale as- « siégeant La Rochelle (1627), les dépêches du fu- « tur maréchal de Toiras, bloqué par les Anglais « dans le fort de Saint-Martin (île de Rhé), et « sauva ainsi cette poignée de braves menacés de « mourir de faim ».

Les historiens du règne de Louis XIII, que M. le comte de Poli a compulsés avec soin, désignent ce soldat sous les noms de La Pierre, Pierre Lolanier, Pierre Lanier ; le *Mercure de France* déclare formellement qu'il était né en Gascogne, près de Tonneins. M. Ph. Tamizey le croit natif d'Unet (hameau de Lot-et-Garonne, com. de Tonneins), et il résulte des recherches faites par M. le comte de Poli, auxquelles nous nous bonerons à renvoyer le lecteur, qu'il était en effet natif de Gascogne, et qu'il avait, selon toute probabilité, prénom Nicolas.

M. le comte de Poli a, d'autre part, après la publication de ces deux articles, reçu de M. Gaston

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

de Lagrange-Ferrègue communication d'un très curieux parchemin de 1525, relatif à deux frères qui paraissent appartenir à la famille du héros en question. Voici l'analyse de ce document :

18 février 1625. — A Hayet (Ayet, commune de Tonneins, Lot-et-Garonne), paroisse d'Unet (commune de Tonneins), juridiction de Tonneins en Agenais, et en la maison de feu Jean Barbecane, Pierre et David de Laulané, frères, ledit Pierre, cordonnier, habitant à Villeneuve d'Agenais (Villeneuve d'Agen ou Villeneuve-sur-Lot), et ledit David, soldat, habitant à Saint-Jean d'Angély en Saintonge, lesquels, tant en leur nom particulier que comme tuteurs de Jean et Marie Avaricieux, leurs frère et sœur utérins, vendent, devant de Labat, notaire royal, à noble Théophile de Lagrange, écuyer, sieur de Ferregus, habitant en la même juridiction, une pièce de vigne en la juridiction dudit Tonneins, au lieu dit à Sabaraulle, pour la somme de 180 livres tournois. Parmi les témoins de cet acte on remarque Jean de Laroque, jurat.

Faut-il conclure de ce document que le soldat La Pierre s'appelait en réalité David Laulané ? Nous ne le croyons pas. Rien ne le démontre d'une façon absolue.

L'acte que nous venons d'analyser ne nous fait pas connaître la contenance de la pièce de vigne vendue aux frères Laulané ; mais nous trouvons, dans un état de biens possédés, en 1626, par ledit Théophile de Lagrange, le passage suivant relatif à cette vigne, et présentant une autre forme du nom de Laulané :

« Plus autre piesse de terre vigne, contenant « un journal, acquize de David et Pierre Laulaney,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

« par contrat du dix et huitiesme février 1625. — « 1 journal. »

Le journal valait alors 48 ares et 56 centiares de nos jours, et se subdivisait en quatre cartonnats, valant chacun 12 ares et 14 centiares. Cette vente était donc faite à raison de 45 livres tournois le cartonnat. Si nous comparons la livre ancienne au franc actuel, nous constatons que les terres de cette région valent huit et neuf fois plus qu'autre fois (communication des archives de Ferrègues).

L'Annuaire du Tout-Sud-Ouest de 1906 mentionne plusieurs personnes du nom de : de Laulanié dont la parenté avec les deux frères Laulané susdits nous paraît douteuse.

Th. Courtaux.

⚜ Le Musée du Louvre va s'enrichir de précieux envois faits par le R. Père Delattre qui continue avec persévérance, zèle et succès les fouilles de Carthage. Il s'agirait de sarcophages de la plus haute valeur archélogique découverts dans les ruines d'une basilique chrétienne.

M. Héron de Villefosse a communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la dépêche par lequel le R. Père Delattre lui annonçait qu'il a été assez heureux pour mettre à jour les tombeaux des saintes Perpétue et Félicité. L'intérêt de cette découverte s'est augmenté par ce fait que les noms d'autres martyrs chrétiens sont gravés sur ces pierres tombales.

⚜ Nous avons appris avec la plus vive satisfaction que notre distingué collègue, M. Gaston du Boscq de Beaumont, a obtenu une récompense de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

l'Académie des Sciences Morales et Politiques, pour son beau livre : *Une Fille de France, la Tunisie,* dont notre dernier Annuaire avait eu à faire le juste éloge.

✤ Du *Bulletin de l'Association des Chevaliers Pontificaux*, N°s 63-64.

« Le nouveau Grand-Maître de l'Ordre du Saint-Sépulcre, Monseigneur Camassei, a bien voulu faire connaître à M. le comte de Poli, Représentant en France du Patriarcat latin de Jérusalem, combien il avait été sensible aux respectueux et dévoués compliments que notre Président lui avaient adressés à l'occasion de sa nomination à cette haute dignité. Rappelons que le digne successeur du regretté Monseigneur Ludovic Piavi appartient à une distinguée famille romaine, et que ses éminentes qualités qui l'avaient déjà appelé au siège épiscopal de Naxos, l'ont entre tous désigné à Sa Sainteté Pie X pour occuper dans d'aussi difficiles moments cette insigne fonction.

A son arrivée à Jérusalem, Monseigneur Camassei a été l'objet d'une touchante et imposante manifestation à laquelle se sont associés tous ceux d'entre nous qui appartiennent à l'Ordre du Saint-Sépulcre d'une si sainte et si antique illustration.

✤ Le 25 août dernier, dans l'église de Nouvion en Tiérache (Aisne), M. le Chanoine Desmiers d'Olbreuse, curé de la paroisse, a baptisé la princesse Anne-Hélène-Marie, fille de Monseigneur le duc de Guise, et de Madame la duchesse de Guise ; le parrain et la marraine étaient LL. AA. RR. Monseigneur le duc et Madame la duchesse d'Aoste.

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

⚜ La petite ville de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) vient d'être dotée d'un musée aussi remarquable par l'intérêt et la valeur de ses collections et de ses œuvres artistiques, que par le goût et l'habileté qui ont présidé à son organisation. L'honneur de cette création revient à M. Joseph Denais dont la générosité éclairée et le zèle infatigable, aidés par de remarquables artistes et par les dons précieux d'illustres collectionneurs, surent mener à bien cette œuvre dont s'enorgueillit à juste titre la « chère ville natale » de notre très éminent collègue.

⚜ Un groupe de camériers secrets et d'honneur de Sa Sainteté le Pape Pie X, désireux de manifester son zèle à défendre les traditions respectables de l'histoire ecclésiastique et sa dévotion filiale envers Notre-Dame de Lorette, a pris la résolution de solliciter du Saint Père la faveur de restaurer l'ordre des chevaliers de Lorette créé par le Pape Sixte pour ses seuls chambellans. Les camériers de Sa Sainteté Pie X sollicitent donc la faveur de porter, à titre d'insigne, un bijou d'or représentant l'image de Notre-Dame de Lorette, et suspendu à un ruban rouge.

Le Conseil Héraldique de France s'associe toujours volontiers à toutes les tentatives qui ont pour but de faire revivre les nobles traditions d'un glorieux passé, c'est dire qu'il souhaite à ce projet tout le succès dont il est digne.

⚜ Nous prions nos lecteurs de vouloir bien rectifier, comme il suit à la page 366 de notre dernier Annuaire :

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

1906. *Février*, 26 : Louise-Georgine-Elisabeth-Nancy de *Thoisy*, marquise douairière de Coligny-Châtillon, 83 ans.

⚜ *Sociétés Savantes et autres : Académie de Reims*, Membre Correspondant : M. Henri Bourin. — *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand*, Membre correspondant : M. le marquis de Croizier. — *Société Académique de Brest* : M. Louis Esquieu. — *Société d'Emulation du Bourbonnais, Société historique et Archéologique du Périgord* : M. René Martin de Frémont. — *Société Belge d'Histoire* : Membre d'Honneur, et *Société française de Paléologie*, Vice-Président : M. Ludovic Guignard de Butteville. — *Collegio Araldico de Rome* : M. le chevalier Joseph Joûbert. — *Comité des Travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Intérieur*, Membre non résident : M. Louis Le Clert. — *Société héraldique « Herold »* : M. Louis Bouly de Lesdain.

Ouvrages envoyés au C. H. de France

Le livre de Monsieur le Duc d'Orléans

Deux années se sont écoulées depuis le voyage accompli par Monsieur le Duc d'Orléans dans les régions inconnues de la zone glaciale, et le superbe livre de Monseigneur : « *A Travers la Banquise* », l'a fait revivre dans toutes les mémoires.

Il est, à vrai dire, des événements considérables dont il ne faut pas se hâter de parler, le recul du temps leur profite, et voici en effet qu'après deux années de distance, nous comprenons mieux la grandeur de l'œuvre, et que nous jugeons mieux

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

aussi la vaillance extrême et le patriotisme admirable du royal explorateur.

Au moment où ce superbe livre fut offert au public, l'Annuaire du Conseil Héraldique venait de paraître, et il ne faut pas regretter de n'avoir pu en parler alors, car nous étions dans l'impossibilité absolue d'en faire une critique judicieuse.

En lisant ce récit si simple dans son héroïsme, du geste admirable de ce premier fils de France, le cœur battait trop puissamment, l'on écoutait, seulement l'indignation ressentie contre ceux qui tenaient éloigné de la patrie ce fils de nos rois, et l'on était trop ému pour apprécier les merveilleuses qualités de l'écrivain.

C'est maintenant le bon moment pour juger le livre.

Monsieur le Duc d'Orléans, en bon capitaine, tient avec la plus grande régularité son *memorandum* ; jour par jour, heure par heure, il note sur le *livre de bord* les événements heureux, ou malheureux, qui surviennent en cours de route.

C'est ainsi qu'à chaque instant nous assistons, angoissés, à cette lutte gigantesque de l'homme contre les éléments, et que nous voyons la *Belgica,* son vaillant équipage et son admirable chef aux prises avec d'effroyables difficultés.

Avec les braves matelots du Prince, nous vivons enfermés dans les flancs de la *Belgica,* pendant la nuit polaire, nous errions ensuite sur le pont et glissons dans les brumes épaisses du pôle. Avec le Prince, nous chassons l'ours blanc, et nous poursuivons le morse ; devant nous se dresse l'effroyable Banquise, nous la voyons, nous la touchons, elle va tout détruire, tout écraser dans ce

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

mince navire qui porte l'espoir et la fortune de la France.

Mais les cœurs de ces hommes ne connaissent pas l'effroi ; l'équipage lit dans les yeux du *maître* le mépris du danger, la passe est franchie ; pour la millième fois on a échappé au péril et trompé la mort, et nous restons palpitants d'inquiétude et d'admiration en relisant ces pages d'un réalisme si poignant et d'une vérité si puissante.

Maintenant nous quittons le navire, et devant nous s'étendent les immenses plaines blanches d'un désert de neige et de glace ; nous y voyons s'avancer à grands pas la petite troupe conduite par Monseigneur qui va à la découverte. Ce sont des îles nouvelles, des caps inconnus, des terres vierges. Ces pays fantastiques troublent nos imaginations, il nous semble être transportés par un magicien dans une contrée féerique entrevue vaguement dans un rêve, tant la description est charmante, harmonieuse et palpitante d'intérêt.

Comme Monseigneur sait bien évoquer les régions pleines de mystères, comme il sait nous communiquer le frisson, les angoisses du péril et l'allégresse qui suit le triomphe du danger.

Ah ! qu'on les lise, ces pages vibrantes d'enthousiasme, au critique le plus sévère ; quel que soit son parti-pris, il sera bien forcé d'admirer le style impeccable, de célébrer l'élégance des termes, la profondeur de la pensée, le charme de la description, de saluer dans Monsieur le duc d'Orléans un maître écrivain, et de reconnaître avec nous que ce beau livre révèle une âme ardente et tendre, témoigne d'un tempérament d'artiste tout à fait exceptionnel.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Mais parmi les impressions que m'a fait ressentir la lecture de ce captivant ouvrage, deux surtout se dégagent nettement, celle du courage indomptable de Monseigneur, et celle de son amour sacré pour la France.

Son courage, pourquoi le répéter, fut celui de sa race, la plus noble qui soit sous le ciel.

Ceux qui ont lu notre livre « *le Duc d'Orléans intime* », qui connaissent la jeunesse aventureuse du Prince, ses chasses dans les Indes, ne s'étonnent pas de son sang-froid devant la Banquise. Le grognement de l'ours, pas plus que le rugissement du tigre n'ont pas fait trembler ce tireur qui n'eut d'autre rival que mon glorieux ami Morès.

Il faut remarquer toutefois que le courage de Monsieur le Duc d'Orléans se révèle ici sous un jour nouveau.

Pour chasser le fauve, dompter un cheval fougueux, risquer sa vie à tout instant, il faut un courage et un sang-froid *individuels*, *personnels* qui impliquent seulement ce mépris du danger que nous trouvons dans chaque brave *soldat*. Mais il fallait mieux, il fallait l'énergie d'un *chef* pour mener à bonne fin l'entreprise héroïque du Prince, et c'est cette bravoure-là, d'une qualité supérieure, dont notre bien aimé Duc d'Orléans nous a donné la preuve qui nous réjouit plus que nous ne saurions le dire.

Le chef doit être vaillant, sans doute, mais l'intrépidité ne lui suffit pas. Il lui faut cette intelligence supérieure, cet esprit de décision, cette force hypnotique qui fait vibrer l'âme de ses hommes à l'unisson de la sienne. Le chef doit parfois accomplir de véritables actes d'héroïsme pour entraîner

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

ses troupes fléchissantes, et parfois aussi modérer l'ardeur de ses compagnons et se montrer prudent. Il doit exposer sa vie, ou la ménager, selon le cas ; enfin il ne peut jamais oublier que dans le péril c'est vers lui seul que se tournent les regards et que vont les espérances,

Ce courage, le Duc d'Orléans le possède au plus haut degré. Il est le vrai chef digne de sa grande race. Et ce voyage d'explorateur serait suffisamment heureux, s'il avait servi seulement à nous prouver la fermeté, l'énergie et la force de commandement qui résident dans l'âme admirable de notre bien aimé Prince.

Mais par-dessus tout cela, ce qui ressort le mieux de la lecture de ce livre, c'est l'adoration du Prince pour la Patrie, pour la France.

Cet amour déborde partout, à proprement parler, c'est le fond même de l'ouvrage.

A chaque instant, à chaque page, il est question d'*Elle*. C'est pour *Elle* qu'on supporte la souffrance, qu'on est prêt à mourir. Et quand un doute, une inquiétude sur l'issue de son entreprise vient assaillir l'âme de Philippe, il prononce le nom de *France*, et le découragement s'enfuit, le cœur du Prince se fait plus calme, son front plus serein.

Quand les hommes se troublent, un instant, devant le danger, ils regardent Philippe, et quand Philippe, lui, hésite, il regarde le drapeau ; admirable communion du chef, des soldats et de la France, qui fait les héros invincibles.

Relisez ces quelques extraits et demandez-vous si jamais Prince aima sa patrie d'un pareil amour :

« *28 juillet, baie d'Orléans.* — La journée qui vient de s'écouler a été pleine d'émotions et d'impres-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

sions intéressantes : elle peut compter dans le journal de notre expédition. Tout le jour, nous avons débarqué sur une terre inconnue que nous avons explorée.

« A cette terre, j'ai tenu à donner le nom de « Terre de France », et j'ai eu la grande joie de planter le pavillon national dans une contrée qu'aucun explorateur n'avait encore pû atteindre.

« J'ai éprouvé une des plus grandes émotions de ma vie d'exilé en me trouvant ainsi dans ces régions polaires, foulant un sol où flottait le drapeau de ma patrie. »

Cette journée du 28 juillet est employée par les explorateurs à visiter cette terre de glace habitée seulement par les ours et les morses, et que nul pied humain n'a jamais foulée. L'exploration se prolonge fort avant dans la nuit et, dans le Journal du Prince à cette date, nous relevons encore les lignes suivantes que personne ne lira sans émotion :

« J'ai tiré de mon sac une bouteille de champagne, et à minuit les couleurs françaises sont hissées sur un mât de pavillon placé au sommet du cairn. Têtes nues, nous buvons au succès de cette expédition qui apporte à la science de ma chère patrie la découverte d'une terre nouvelle. Il est impossible de décrire l'émotion qui m'a étreint le cœur à ce moment.

« Après vingt années d'exil, je me trouvais sur un sol où j'avais planté moi-même le drapeau de mon pays. Et au seuil d'une contrée où nul n'a encore pénétré, je pouvais saluer cette terre du nom de « Terre de France. » Je m'imaginais que c'était vraiment le sol français que je foulais, malgré les lois iniques qui m'en interdisent l'entrée, et je re-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

merciais Dieu de m'avoir permis de travailler si heureusement pour le bon renom de la science française.

« Il faut avoir subi l'exil et savoir ce que coûtent vingt ans de cette atroce torture pour comprendre ce que peut ressentir en un pareil moment un cœur d'où rien n'a pu chasser la hantise de la patrie absente, cette éternelle blessure dont chaque jour augmente la souffrance. Enfin, je ne puis traduire ce que je ressentais ! J'étais ému aux larmes en regardant flotter les trois couleurs, et en même temps j'étais heureux. »

Mais à mesure que l'époque du retour s'approche, l'âme du Prince s'attriste de nouveau. Le voyage va prendre fin, et avec lui s'achever ces terribles labeurs, ces fatigues, ces dangers qui font pour un temps oublier les douleurs de l'exil et le journal se lamente :

« Mes braves compagnons, ces hommes de nationalités si différentes et qui, cependant, ont travaillé avec tant de désintéressement pour l'honneur du drapeau de mon pays, j'éprouve pour eux une vive reconnaissance.

« Je sentais leur dévouement toujours alerte, toujours prêt, soit pour défendre le bateau dans les passages difficiles, soit pour réunir les documents scientifiques, soit pour m'aider de leur mieux dans ma distraction favorite, qu'il s'agît de tirer un phoque, un ours, ou un oiseau rare.

« Je les aimais et leur affection m'était précieuse, et la pensée qu'il va falloir me séparer d'eux me gâte presque le plaisir du retour à Ostende.

« Mais je ne puis passer ma vie dans la Banquise ; j'y reviendrai peut-être... Qui sait ?... Pour le

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

moment, d'autres soucis vont m'attendre à Reikyawik.

« Nous doublons le cap Nord, le Sneefell-Yokul apparaît ; la civilisation est proche et, peut-être aussi, la sensation plus vive de l'exil, quand mes compagnons français me quitteront pour rentrer en France.

« La France ! Pas plus que les sables brûlants de l'Afrique, ou la jungle de l'Inde, les glaces de la Banquise n'ont pu chasser un instant son souvenir du cœur de son fils exilé. Ici, comme partout, sa pensée a dominé ma vie. C'est par son nom que je veux terminer ces pages écrites au jour le jour de ce voyage, où Dieu m'a donné le grand bonheur d'enrichir le patrimoine scientifique de mon pays, et d'aborder le premier une terre où j'ai pu faire flotter le drapeau français !... »

C'est sur ces paroles si nobles, si simples, si poignantes d'émotion que nous voulons terminer ce trop long article. Les avantages scientifiques de cette héroïque mission méritent une autre étude ; ce que nous voulons faire voir ici, à cette heure de désespérance et de dégoût, c'est que la France avait en réserve un Prince légitime héritier de ses rois, et bien digne par ses qualités et par ses vertus de restaurer ce trône qui a été la force et la gloire de ce malheureux pays.

COMTE DE COLLEVILLE.

⚜ *Autour de Villiers de l'Isle-Adam*, par le comte H. Le Noir de Tournemine, causerie littéraire avec portraits, autographes, gravures diverses. — Ex-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

trait des *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*. — 1 vol. gr. in-8°, 72 p. Saint-Brieuc, Guyon, 1906.

Ce livre est un touchant et pieux hommage rendu à la mémoire de l'un des hommes en qui s'incarna le plus parfaitement le génie celtique, fait de rêve et d'idéal. Rien de ce qui touchait à la vie du grand littérateur que fut Villiers de l'Isle-Adam n'est demeuré indifférent à son historien qui a suivi pas à pas le sillon douloureux tracé par le poète depuis le 7 novembre 1898, jour de sa naissance, jusqu'à l'heure de sa mort survenue le 18 août 1889.

Cette biographie, roman vécu dans lequel sourires et larmes s'entremêlent, constitue le monument le plus complet qui ait été édifié jusqu'à ce jour à l'une des gloires littéraires les plus pures du XIXe siècle.

Les Archiprêtres de Mauriac, Prieurs de Saint-Thyrse d'Anglards, par M. René de Ribier. Un volume in-4°, 128 p. (Paris, H. Champion, 1907.)

L'auteur de cette remarquable étude a compulsé fructueusement la collection presque entière des registres des *Insinuations Ecclésiastiques* (Arch. départ. du Puy-de-Dôme), depuis 1554 jusqu'à 1789. Grâce à ce long et consciencieux labeur, M. René de Ribier a été assez heureux de pouvoir reconstituer d'une façon complète pour cette période la chronologie des archiprêtres de Mauriac, prieurs de Saint-Thyrse.

Pour la première partie allant de 1109 à 1485, l'auteur, ainsi qu'il nous l'apprend dans sa *Préface*, a en quelque sorte résumé le travail de M. l'abbé Chabau, lequel, en 1896, avait publié une liste des

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

archiprêtres de Mauriac. Cette préface consiste d'ailleurs en une rapide biographie du docte abbé à qui M. René de Ribier apporte le plus déférent et admiratif hommage.

En tête de cet intéressant ouvrage, se trouve le portrait de Nicolas Navarre, évêque de Sidon, archiprêtre de Mauriac.

⚜ *Armoiries des villes décorées de la Légion d'honneur ; forme et place régulières de l'insigne dans ces sortes d'armoiries*, par M. Arthur Daguin, 18 p. in-8°. Tirage a part extrait de la *Revue Communale*, septembre 1906.

Cette intéressante étude fixe un point héraldique qui n'avait pas été traité, croyons-nous, jusqu'ici : la place que doit occuper l'étoile de la Légion d'honneur dans les armoiries municipales.

L'auteur prouve avec pièces à l'appui que Napoléon Ier n'a pas commis d'hérésie héraldique lorsqu'il décida que l'étoile entrerait dans les armoiries des légionnaires, et serait posée sur une pièce honorable *de gueules*, couleur du ruban. Il rappelle, en effet, que les chevaliers des ordres de Malte, du Saint-Sépulcre, de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ajoutaient toujours à leurs armes celles de la Religion, c'est-à-dire *le signe de l'Ordre*, d'habitude en *chef*, quelquefois en *écartelé* et même *en parti*. »

⚜ *Le Secret d'un Conspirateur* par le comte A. de Saint-Aulaire. — Un volume in-16. — Librairie Académique Perrin et Cie, Paris.

C'est un livre d'évocations multiples, et toutes attachantes au plus haut point en leur très riche

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

variété, que le volume nouveau du comte A. de Saint-Aulaire : *Le Secret d'un Conspirateur*. De la Florence tragique et violente du *Quattrocento*, on y revient au Paris divers, inquiétant et mouvementé du vingtième siècle, après plusieurs excursions en pays curieux, et spécialement parmi les merveilles pittoresques et les traditions légendaires de la Suisse. D'un bout à l'autre, les éléments d'intérêt les plus divers s'y associent et s'y succèdent avec une intensité rare, pour le plus grand charme du lecteur. L'Histoire et la Nature, les souvenirs de la Renaissance et les vestiges de l'Antiquité, les conflits intimes de la conscience et de la passion, les appétits, les rancunes, les problèmes et les perspectives des temps actuels, y fournissent, tour à tour, la matière de restitutions, d'impressions et de récits également sincères, également vivants, originaux et captivants.

L'imagination, la réflexion, le sens de l'art, le goût des voyages y sont, de pays en pays, sollicités et satisfaits avec un talent qui n'en est plus à faires ses preuves, et qui ne saurait laisser personne indifférent.

Comte DE COLLEVILLE.

❖ *Histoire du Port de Bayonne*, par Jean de Croizier, avocat à la Cour d'Appel, Docteur en droit. Un volume in-4°, 387 p., Bordeaux, 1905. Imp. Cadoret.

C'est l'étude très consciencieuse et très documentée des alternatives de prospérité et de déchéance que subit le port de Bayonne depuis l'époque très ancienne de sa fondation jusqu'à nos jours. Les causes de ces vicissitudes sont exposées avec la

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

plus docte précision, qu'elles soient dues aux événements politiques, ou aux perturbations naturelles, telles que les déplacements de l'Adour. Toutes les améliorations faites, ou à faire, sont étudiées avec une magistrale compétence. L'auteur conclut en faisant ressortir que le salut du port de Bayonne est dans le développement de son industrie, dans la création d'un vaste et moderne entrepôt de douanes propre à donner toute l'extension désirable au trafic, facilité déjà par les importants travaux accomplis pour « humaniser » la barre de l'Adour.

Ce remarquable travail, qui fait le plus grand honneur à son auteur, se termine par une très complète bibliographie ; elle démontre quel intérêt, maritime et historique a toujours inspiré ce port « dont la constante destinée fut de commercer ou de combattre ».

⚜ *Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Archéologie du département de la Manche*, 23e vol. in 8°, 104 p. Saint-Lô, Jacqueline, 1906.

Ce volume édité par la Société d'Archéologie de la Manche dont est président notre très distingué collègue M. du Boscq de Beaumont, se recommande à l'attention des membres du Conseil Héraldique par la publication d'une curieuse réformation inédite intitulée : *Recherche des personnes nobles résidantes ès sergenteries de Saint-Lô et du Hommet, aux années 1523-1524*, copiée, d'après un Mss. de la Bibliothèque de Rouen, par M. H. Sauvage, ancien Magistrat.

⚜ *Maison de Chasteigner-Casteigner de Haut-Castel. Filiation suivie jusqu'à nos jours d'après les autorités historiques et sur titres authentiques.* Grand in-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

4° de 12 pages. Extrait du tome Ier de l'*Encyclopédie universelle illustrée de Biographie et d'Histoire.*

Cette illustre maison compte encore des représentants, entre-autres M. René-Henry de Castaigner, membre de notre Conseil Héraldique Son nom s'est orthographié indifféremment, et souvent dans les mêmes actes : Castanher, Chasteigner, Castaigner, Castagnier, Castanier, Chastaigner, etc. ; en latin *Castanehus.* Elle est originaire du Poitou, et s'est répandue en Quercy et en Gascogne ; elle a possédé les seigneuries de Haut-Castel, Loubéjac, Casemartin, Grenadette, Sainte-Foy, etc.

Ses armes sont : *écartelé, aux 1 et 4, d'or au lion passant de sinople,* qui est de Chastaigner-Casteigner ; *aux 2 et 3, d'argent à 3 fasces de gueules,* qui est de Loubéjac. Bernard de Castaigner prit part aux croisades de Saint-Louis. Arnaud et Hérard de Castaigners, seigneur de Cazemartin, frères, furent maintenus dans leur noblesse, sur la production de leurs titres, à Montauban, le 2 août 1698, par jugement souverain de Félix Le Pelletier, seigneur de la Houssaye, intendant de la généralité de Montauban (Bibl. Nat. mss. français 32299, p. 338).

⚜ *Dictionnaire Biographique International des Ecrivains, des Artistes, des Membres des Sociétés Savantes et Collectionneurs,* dirigé et rédigé par M. Henry Carnoy, Paris, Librairie Générale et Internationale, 5, rue de Savoie. — Parmi les intéressantes biographies contenues dans le tome XVII qui nous a été courtoisement adressé, nous avons eu le plaisir d'y relever celle très complète d'un des membres les plus distingués du Conseil Héraldique, M. le comte Albert de Mauroy.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

⚜ *Rama*, drame sacré de l'Inde écrit au VIIe siècle de notre ère par un brahme, et traduit en français par M. Pierre d'Arlheim. Œuvre originale, éditée avec le plus grand luxe et mise en souscription au prix de 20 francs, et de 100 francs sur papier Japon, chez l'auteur, à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

⚜ REVUES ET PUBLICATIONS RECOMMANDÉES A L'ATTENTION DE NOS AMIS :

Revue des Questions Héraldiques, Archéol. et Historiques. 8e année. Mensuelle. Dir. : le vicomte de Mazières-Mauléon. Bureaux : rue Daumier, 8, Paris.

Nous sommes heureux de constater le succès toujours croissant de cette publication qui joint à l'intérêt de curieuses et savantes études, celui de ses très complètes notes d'état-civil, et d'une partie bibliographique où se révèlent les qualités d'un critique sagace et consciencieux.

La Papauté et les Peuples : Revue internat. des Sciences sociales, d'Hist., et de Droit public chrétiens. Dir. : Jos. C. Cortis. Bureau : 40, rue du Luxembourg, Paris.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, fondé en 1864 (Questions et Réponses, litt., hist., scient et artistiques : trouvailles et curiosités), paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. Bureaux : r. Victor Massé, 31 bis, Paris.

L'éloge de cette publication n'est plus à faire. Sous la plus habile et la plus savante direction, un légitime succès a consacré ce recueil, inépuisable mine de questions et de solutions qui, plus que jamais, passionnent les esprits curieux du côté énigmatique des hommes et des événements.

Maanblad van het Genealogisch-Héraldick Genois-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

chap de Nederlandsche leeuw 24e année, 1907. Réd. : F. Beelaerts van Blockland, Koninginnegracht, 62, à S Gravenhage (Hollande).

Annales des Alpes, Recueil période. des Archives des Hautes-Alpes, 10e année, 1907. Réd. : M. l'abbé Paul Guillaume, Archiviste des H.-A., à Gay (Semi-mensuel).

Archives héraldiques Suisses (Bull. de la Société Suisse d'Héraldique, présidée par notre docte collègue M. Jean Grellet). Mensuel, illustré.

L'Anjou historique, 7e année, 1907. Dir. : le savant M. l'Abbé F. Uzureau, faubourg Saint-Michel, 103, Adm. : M. Siraudeau, éd., chaussée Saint-Pierre, 4, Angers ; et Paris, Gab. Beauchesne, éd., r. de Rennes, 83. (Semi-Mensuel).

Almanach de Gotha (1907), 144e année.

Le même soin et la même élégance président toujours à cette précieuse publication qui demeure sans rivale. Elle nous donne cette année les portraits du roi et de la reine de Danemark, et ceux des jeunes Souverains de Norwège, Haakon VII et Maud.

Danmarks Adels Aarbog. (Copenhague, 1907 ; 24e année. Directeurs : MM. H.-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset).

Nous avons le devoir d'adresser d'égales félicitations à ce très remarquable Annuaire dont le succès mérité s'accentue d'année en année. De nombreuses et fines gravures, et des blasons en couleur en rehaussent encore la valeur.

Algemeen Nederlandsch Familieblad, tijdschrift voor Geschiedenis, Geslacht-Wapen-Zegelkunde, enz onder leiding van A. A. Worsterman van Oyen. 18e ann. 1907, à Rijswijk (Hollande). Bureaux du « Ge-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

nealogisch en Heraldisch Archief ». Mensuel, in-fol., blasons.

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler » (Wien, 1906, gr. in-8°, pl. de sceaux). Annuaire de l'Imp. et Royale Société héraldique « Adler ». — *Monats blatt*, bulletin mensuel de la même société dont la prospérité grandit sous l'intelligente et savante direction de M. le comte de Pettenegg, grand capitulaire de l'Ordre Teutonique (III, an Heumark, 9 Wien (Autriche).

Rivista del Collegio Araldico, 5e ann. 1907. Mens., illustrée. Dir. le comte F. Pasini Frassoni, président du *Collegio Araldico*, Corso V. E. 101. Admin. : Via degli Zingari, 55, Rome. (Italie, 20 fr. Étranger, 25 fr. Pour les Membres du *Collegio* et de notre Compagnie : Italie : 15 fr. Étr. : 20 fr., n° séparé, 3 fr.). De même que les années précédentes, cette excellente Revue a publié quantité de remarquables études dont beaucoup sont dues à la collaboration de plusieurs de nos savants collègues. Nous adressons à son très distingué Directeur, toutes les félicitations auxquelles il a si justement droit.

Revue des Poètes, mens. et ne publiant que de l'inédit. Directeur : Eugène de Ribier. Adm. : rue de Sontay, 5. France : 6 fr. : Union postale : 7 fr. Edition de luxe : 10, et 12 fr.

Combien avions-nous raison de prédire de cette charmante Revue, la plus heureuse carrière ! N'était-ce pas d'ailleurs une pensée aussi belle que bonne, que d'accueillir et de guider dans les chemins de la poésie tant de jeunes et enthousiastes poètes dont certains s'annoncent déjà comme des « maîtres » ? Et n'est-on pas certain,

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

en ouvrant chaque joli fascicule, d'y trouver le plaisir, délicat entre tous, d'assister au frais éveil de quelque ardent et juvénile talent chantant ses espoirs, ses allégresses et, trop souvent aussi, ses précoces mélancolies?

Annuaire de la Noblesse de France. — Directeur : vicomte A. Révérend (rue Fontaine, 25, Paris, franco : 10 fr. Publication annuelle sous le format d'un volume petit in-8°, d'environ 500 pages. Elle contient des notices généalogiques ; des notices ou renseignements d'actualité sur les familles nobles ; une série de jugements intéressant la Noblesse ; des notes d'état-civil (naissances, mariages, décès) ; l'état présent des maisons souveraines d'Europe et celui des maisons ducales ou princières.

Annales du Mont-Saint-Michel, 32e année, 1907. Revue mensuelle (France : 2 fr. Etranger : 3 fr.)

Bulletin historique du diocèse de Lyon, semi-mensuel, sous le patronage des Facultés Catholiques de Lyon (8e année, 1907. Lyon, 25, rue du Plat).

L'Ecriture, Revue Mensuelle des Arts, des Sciences Graphiques. IIe année (Institut Sténographique, 150. Boul. St-Germain, Paris).

Bulletin de la Société archéol. hist. et artistique, « Le Vieux Papier », 8e année, 1907. Semi-mensuel. Collection annuelle et abonnement au Bulletin : 12 fr. par an. Adm., rue de Berne, 12, Paris. Président de la Société : H. Vivarez ; Secr. général : P. Flobert.

Bulletin de l'Association des Chevaliers Pontificaux. XVIIIe ann. Trimestriel, 5, rue Alboni, Paris. Abonnement : 4 fr. Directeur : le comte de Poli. Secrétaire : G. Bernos.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DES SOCIÉTAIRES EN 1906-1907

Vte D'AVOUT

Davout et les événements de 1815, 44 p. in-8°, tirage à part extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques naturelles de l'Yonne*. Auxerre, Milon, 1906.

Cette page d'histoire prouve avec éloquence et d'une façon irréfutable que l'illustre maréchal de France n'obéit qu'à sa conscience et à ses sentiments patriotiques à cette heure sombre de 1815 où l'on se demandait avec angoisse quel était le devoir. Nul n'était mieux qualifié que notre distingué collègue pour défendre contre toute atteinte cette mémoire glorieuse.

Courte étude sur le chevalier d'Eon, in-8°, 83 p. tirage à part extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, Dijon, Darantière, 1906.

Très intéressante plaquette éclairant bien des parties demeurées jusqu'à ce jour obscures de ce personnage étrange qui fut le chevalier d'Eon.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Cte E. de Balincourt

Les Quiqueran de Ventabren et les habitants de la ville d'Arles, 12 p. in-8°, tirage à part extrait de la *Revue du Midi*. Nîmes, 21, rue de la Madeleine.

Dramatique récit d'un de ces drames sanglants si fréquents au XVIe siècle, dont le cloître de Saint-Trophime fut le théâtre, et Jean de Quiqueran la victime. Mais c'est à tort que l'auteur croit la famille de Quiqueran éteinte en ligné directe. La branche de Beaujeu, établie au Canada, continue la descendance.

De l'isle de Rhodes en Avignon. — Lettres des chevaliers de Rhodes de Merles et de Forbin. (1512-1514). 18 p. in-8°. Nîmes, imprimerie générale, 1906.

Très curieuses lettres, tant par la forme que le fond, de deux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, du temps que l'ordre avait encore son quartier général à Rhodes.

G. du Boscq de Beaumont

L'Etendard Vert : Du Maroc à l'Égypte. Paris, Hachette, in-8°, 192 p. Nombreuses illustrations.

Cet ouvrage offre une vue d'ensemble, en quelque sorte panoramique, de tous les pays musulmans des côtes barbaresques qui, malgré leurs régimes politiques divers, ne sont pas moins étroitement unis par des affinités ethniques et l'indestructible ciment de la langue et de la religion.

Ces notes de voyage donnent bien la sensation des choses vues; elles ont un accent de sincérité et une couleur pittoresque qui en rendront la lecture très attrayante pour tous ceux qu'intéressent les descriptions de l'Afrique du Nord.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

A. de Bremond d'Ars

Héros martyr oublié. — Le chevalier de Thémericourt, 1646-1672, 16 p. in-8°. Tirage à part extrait de la *Revue Catholique et Royaliste*, Paris, 1906.

C'est une des pages les plus émouvantes de l'Histoire de l'ordre de Malte qui, cependant, abonde en récits dramatiques. — Fait prisonnier par les infidèles à la suite d'un échouage sur les côtes de Tunisie, le chevalier de Thémericourt fut envoyé à Constantinople et présenté à Mahomet IV qui lui offrit de le combler d'honneur s'il consentait à se faire musulman. Sur son refus, il fut décapité et sa tête resta exposée pendant plusieurs jours au bout d'une lance avec cette inscription glorieuse : *Le Fléau des mers est mort.* La congrégation de la *Propaganda Fide* a fait faire un procès-verbal de son martyre.

Nous ne saurions trop nous associer au vœu exprimé par notre distingué collègue qui souhaite que le souvenir de ce jeune héros martyr soit exhumé de l'oubli par une plaque commémorative dans l'église de Thémericourt, près Pontoise, où il fut baptisé il y a 260 ans.

Bon Cavrois de Saternault

Le fief de Saternault en Artois, 1 vol. in-8°, 196 p. 3 grav. Arras, Eloy, 1906. Imprimé à 150 ex. dont aucun n'a été mis dans le commerce.

Avec une piété filiale qui l'honore, notre savant collègue a dépensé vingt ans de patients et fructueux labeurs pour rassembler les documents relatifs au fief de Saternault en Artois, puis il s'est attaché à écrire l'histoire de ce coin de terre où ses ancêtres ont vécu depuis 1655.

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

Les seigneurs de Saternault furent les Cauderon, aussi seigneurs de Saulty, fief suzerain (1150-1350). *De gueules à 3 jumelles d'or chargées de 3 chaudrons de même posés en bande ;* les d'Aix (1350-1500). *D'argent à 3 molettes de gueules*; les Bournonville (1500-1577). *De sable au lion d'argent couronné d'or* ; les Hodicq (1577-1581). *D'or à la croix ancrée de gueules ;* les Gouffier (1581-1615). *D'or à 3 jumelles de sable ;* les Venaut (1615-1790). *D'or à la bande componée d'argent et de gueules de 7 pièces, les compons d'argent chargés d'une moucheture d'hermine de sable, et accompagnée de 2 fleurs de lis d'azur.*

Ce fut le 30 juin 1885 que l'auteur de cette histoire acheta cet ancien fief de Saternault que gouvernèrent ses ancêtres en qualité de lieutenants ou officiers de justice à dater de 1655.

La famille Cavrois, originaire d'Irlande et implantée en Artois au XVe siècle, porte : *Coupé au 1er, parti d'or à 3 étoiles d'azur, et de gueules à l'épée d'or en pal, la pointe en haut ; au 2e, d'azur au croissant d'argent, et sur le tout, de gueules au cabri d'argent clariné d'azur, au chef d'or chargé d'une merlette de sable.*

Il serait à souhaiter que tous les propriétaires d'anciens fiefs utilassent leurs loisirs avec autant d'intelligence et de fruit que M. le baron Cavrois de Saternault.

LOUIS LE CLERT

Quelques seigneuries de l'ancien comté de Brienne. — Blaincourt, Epagne et Vaubercey, un vol. in-8° 290 p., 4 planches de blasons et sceaux. Troyes, Nouel, 1906.

Tel est le titre du labeur considérable mené à bien par notre distingué collègue qui a dû fouiller des montagnes d'archives pour écrire cet ouvrage si documenté. Parmi les familles auxquelles est consacrée une notice spéciale, signalons celles d'Alichamp, Angenoust, d'Angeville, d'Argillières, d'Asconia, Bajot,

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Berbier du Metz, de Beurville, Bourneuf (de Pont de), de Boutigny, de Choisy, Clérey, Congniasse des Jardins de Fontvanne, Comparot, des Guerres, de Guigne, d'Hénin-Liétard, Hennequin, d'Igny, de la Pereuse, Le Bé, Le Gras, Le Mairat, Le Marguenat, Le Muet, de Lenoncourt, Le Page, de Lorin, de Luxembourg, Muriette, de Marisy, de Maligny, de Montangon, de Montier, de Montmorin, de Morillon, Morange, Petit, du Postel, de Pleurre, de Précy, Saigot, de Saint-Amour, Torcy (de Boisclair de), Thourotte (de), Vassan (de), Vienne (de), Vitel (de).

Cte de Colleville

Les Dessous de la Séparation. (Paris 1906, librairie Antisémite. 45, rue Vivienne).

C'est le lumineux et saisissant exposé des moyens haineux avec lesquels les sectaires, appuyés par des influences étrangères, ont mené et fait aboutir l'odieuse campagne qui a brisé les liens séculaires unissant la France à l'Eglise. Admirablement renseigné sur les hommes et les choses, notre nouveau Président nous fait assister au développement du plan judéo-maçonnique et à tous les incidents de cette rupture avec le Saint-Siège qui ouvre en France l'ère poignante des luttes religieuses.

Ce livre a connu, dès son apparition, un immense succès qui ne peut que s'affirmer. Ne répond-il pas à la plus grave, à la plus passionnante question qui puisse se poser devant tout esprit catholique français ?

Carlos 1er intime, un vol. in-18, 310 p. nombreuses illustrations. Paris, Juven.

Ce très intéressant ouvrage nous introduit dans l'intimité d'un prince ami de la France dont il a épousé une des filles, et qui n'est plus un inconnu pour les Parisiens. Ses origines sont d'ailleurs toutes françaises, puisque ce fut Henri de Bourgogne qui alla

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

fonder en Portugal la maison de Bragance. L'auteur ne se borne pas à mettre sous nos yeux le tableau très touchant de l'union étroite des souverains portugais; il initie le lecteur aux coutumes de la cour fastueuse de Lisbonne, en décrit le merveilleux cadre naturel ; et, dans la lumière de ce poétique séjour, fait apparaître la noble et gracieuse princesse que ses rares qualités ont faite l'idole de son peuple. Il convient ici de laisser l'expression de ces sentiments à un de ses plus respectueux sujets qui traduit ainsi l'admiration de tous pour celle qu'on nomme une nouvelle Blanche de Castille :

« Elle est belle et grande comme un arbre magnifique qui se pencherait pour répandre son parfum et sa fraîcheur, puis se redresserait dans sa splendeur... « L'Histoire nous a appris combien la fleur de lys est difficile à greffer ; mais ici elle plonge si profondément sa racine dans notre sol natal, et en a si bien absorbé la substance, qu'aujourd'hui elle ne diffère plus d'une rose de Portugal. »

Cette étude se complète pas une vue d'ensemble très précise et des plus intéressantes sur les institutions, la politique, la défense nationale du Portugal. Ouvrage à lire et à conserver par tous ceux qu'intéresse ce pittoresque pays ancré comme un navire à la pointe la plus occidentale de l'Europe.

Marquis Adrien Colocci

L'Origine des Bohémiens, 24 p. in-fol. Città di Castello, tipografia della casa editrice S. Lapi. (Texte en français).

Erudite et ingénieuse étude sur cette race vagabonde dont l'origine, si discutée, a toujours été enveloppée de mystère. L'opinion de l'auteur est que les Bohémiens ou Tsiganes sont venus de l'Inde, et qu'ils proviennent des rebuts des castes expulsés de la nation mère.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Monseigneur Constans

Procurons à l'Eglise des prêtres et des bons prêtres.

Nous avons le devoir de signaler l'excellente publication dont le titre indique la haute portée, et qui arrive à l'heure où se pose un grave et redoutable problème.

Cette remarquable étude que le très éminent Cardinal Merry del Val n'a pas craint de nommer « un petit Livre d'Or », a obtenu l'approbation des Archevêques et Evêques de Toulouse, d'Auch, Nîmes, Rodez, Cahors, Gap, Carcassonne, Vintimille. Il est grandement à souhaiter que cet ouvrage se répande, et nous serons heureux s'il nous est donné d'y contribuer dans une large mesure. Ce volume se trouve dans presque toutes les librairies religieuses ; mais on peut le demander à M. le Curé du Vigan (Gard).

A. L. Delattre, des Pères Blancs
Correspondant de l'Institut

La Nécropole des Rabs, prêtres et prêtresses de Carthage. Troisième année des fouilles. Plaquette gr. in-8°, 46 p. Nombreuses gravures, Paris, Paul Feron-Vrau.

« Les nécropoles les plus anciennes de Carthage, demeurées si longtemps oubliées, ont enfin révélé leurs secrets. On a pu pénétrer dans les sombres cachots de la mort, plus de vingt fois séculaires, et il en est sorti toute une civilisation inconnue jusqu'à ces dernières années. Chaque jour de nouvelles découvertes viennent jeter la lumière sur les croyances, sur l'art et sur le commerce des Carthaginois. On sait combien ils étaient intrépides dans leurs voyages sur mer qu'ils poussèrent si loin. Il pourrait se faire qu'on découvrît des traces de leur passage sur les côtes de notre France, de l'Angleterre, de l'Irlande, etc. Voilà pour-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

quoi je me suis attaché à donner des descriptions précises et à mettre sous les yeux le plus de dessins possible. »

C'est ainsi que notre éminent collègue, le R. Père Delattre, résume en quelques lignes les résultats merveilleux obtenus, grâce à son infatigable persévérance, jointe à un flair tout particulier d'archéologue. Sa dernière campagne n'a fait que confirmer le caractère nettement égyptisant de la Carthage primitive fondée par « ces fameux navigateurs que l'on a, dit l'auteur, appelés avec raison « les Anglais de l'antiquité ».

Ernest von Destouches

Münchens Stadtwappen und das Munchener Kinde, (S. J. n. d., in-8°, 16 p., 34 fig., 3 pl.).

Très érudite et intéressante histoire des différents sceaux de la ville de Munich qui en posséda treize.

Cte de Dienne et Abbé J. Dubois

Rôle d'une Compagnie d'hommes d'armes et d'archers en Agenais (1580), 20 p. in-8°, phototypie. Agen, Imprimerie Moderne, 1906.

Cette intéressante publication, honorée d'un *imprimatur* épiscopal et accompagnée de très érudits commentaires, est une contribution de premier ordre pour l'histoire des familles nobles de l'Agenais vers la fin du XVIe siècle \Elle est accompagnée d'une très belle reproduction de la pierre tombale de Christofle de Montalembert, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, inhumé en 1604 dans l'église de Notre-Dame de la Grâce comprise aujourd'hui dans la commune de Villeneuve-sur-Lot.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

H. Durandard d'Aurelle

Généalogie de la famille d'Aurelle, 72 p., in-8°, nombreux blasons. Bibliothèque de la *Revue Héraldique*, 8, rue Daumier, Paris, 1906.

Nouveau venu parmi nous, M. Durandard d'Aurelle a fait hommage au Conseil Héraldique du tirage à part de la généalogie de la famille d'Aurelle qu'il publia avec succès dans la *Revue des Questions Héraldiques*. Nous applaudissons de tout cœur aux travaux prématurés de notre très jeune collègue dont le goût pour l'érudition nous assure pour l'avenir une précieuse collaboration.

L. Esquieu

Essai d'un armorial Quercynais (Paris, H. Champion et Cahors, J. Girma, in-4°, ouvrage tiré à 200 ex.).

Nous venons de recevoir la fin de l'intéressante et luxueuse publication que termine, avec le plus grand succès, notre très distingué confrère M. Louis Esquieu.

Dans cette dernière partie nous avons relevé les noms de Murat, Pascal, du Pin, de Ricard, de Roquefeuil, de Saint-Geniès, de Solminihac, de Touche-bœuf, etc.

Nous ne doutons pas que ce très important et très consciencieux travail n'obtienne le plus grand et le plus légitime succès auprès des représentants de toutes les anciennes familles du Quercy auxquels M. L. Esquieu a consacré une érudite notice.

Paul de Faucher

Incendie de la frégate « La Nymphe » en 1757. 10 p. in-8°. Tirage à part extrait de la *Revue Maritime*. Paris, Chapelot 1906.

Dramatique rapport du capitaine de vaisseau de

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Faucher, mort lieutenant-général en 1795, qui fut obligé de brûler sa frégate près de la côte de Majorque, pour l'empêcher de tomber entre les mains des Anglais. Il est précédé d'une substantielle notice de notre érudit collègue M. Paul de Faucher qui est en train de préparer l'*Histoire de la correspondance du chef d'escadre de Faucher au XVIIIe siècle.*

Nécrologie du Marquis de Boisgelin, 8 p. in-8° tirage à part extrait de la *Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, Valence, Céas, 1906.

Le marquis de Boisgelin était un généalogiste de race, auteur des *Esquisses généalogiques sur les familles de Provence*, de la *Chronologie des cours souveraines de Provence*, etc. Le Conseil Héraldique s'associe donc de tout cœur à l'hommage funèbre qui lui fut rendu par M. Paul de Faucher.

Marquis de Gantelmi d'Ille

Eloge de Léon de Berluc-Pérussis. Réponse au discours de réception à l'Académie d'Aix de M. Edouard Aude. — *Provence et Naples*. Discours à la séance solennelle de l'Académie d'Aix le 29 juin 1906.

M. le marquis de Gantelmi d'Ille excelle dans ces discours où le tour charmant de son esprit remarquable, son jugement si clair, sa grande érudition, sont mis supérieurement en valeur. Ils constituent un délicat régal littéraire dont nous eûmes souvent l'occasion d'apprécier les mérites.

H. de Gérin-Ricard

Questions nouvelles sur de vieilles choses. — Une Manufacture Royale de soie à Salon, 16 p. in-8°, Valence, imp. Valentinoise 1906.

Attrayant discours prononcé par l'auteur, président de la Société de statistique de Marseille, en séance pu-

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

blique, le 11 mars 1906, relatant la très intéressante visite qu'il fit au musée National d'Anthropologie de Florence.

Documents inédits sur l'industrie de la soie en Provence au XVIIIe siècle.

Vte Olivier de Gourcuff

Réveil Celtique.

Tel est le titre donné par notre éminent collègue à la scène lyrique d'une superbe envolée qui fut interprétée à Vannes le 25 août 1899, pendant les fêtes du Congrès de l'Union Régionaliste Bretonne, par M. Gabriel Brunière, de l'Odéon. Nous ne pouvons résister au désir de citer la dédicace de l'exemplaire dont l'auteur a fait hommage à notre vénéré président :

Qui parle de réveil à cette heure mortelle ?
France, je suis Bretagne, et ma tendresse est telle
Pour toi, sœur, à qui j'appartins quand il me plut,
Que je viens te montrer la route du salut.

(Plaquette in-18, 16 p. Vannes, Lafolye).

Marquis de Granges de Surgères

Répertoire historique et biographique de la Gazette de France, depuis l'origine jusqu'à la Révolution. 1 vol. in-fol. 939 p. Tome IV et dernier. Paris, Leclerc 1906.

Lors de son apparition, nous fûmes heureux d'exposer l'importance de cette publication, et de mettre en lumière les services signalés qu'elle était appelée à rendre.

Rappelons en effet que, grâce à ce Répertoire, tout le travail de Genet dont la précieuse *Table* s'arrête à l'année 1765, est non seulement refait en entier, corrigé, augmenté, annoté, mais encore complété par l'analyse des vingt-cinq années précédant la Révolution. C'était

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

un labeur considérable qu'entreprenait le regretté marquis de Granges de Surgères pour combler cette lacune et doter l'histoire générale aussi bien que l'histoire des familles de cette mine précieuse de documents. La mort vint bien prématurément, hélas ! interrompre l'œuvre du marquis de Surgères, mais la piété filiale de son fils en qui revivent toutes ses remarquables qualités d'esprit, de cœur et d'érudition, la termina avec le plus grand succès.

E. du Pin de la Guérivière

Les Coquebert de l'ancien Rémois, 80 p., in-18. Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne, 1906.

Tirage à part du très intéressant article paru l'an dernier dans cet Annuaire, et dont l'auteur a eu l'amabilité de faire hommage au Conseil Héraldique.

Baron Guillibert

Le Comte A. de Forbin, 1777-1841. Documents inédits. Plaquette in-fol., 40 p., 5 grav. Paris, Plon-Nourrit, 1905.

Précieuse et savante biographie du comte Auguste de Forbin, directeur général des Musées de France, qui joignait la bravoure du soldat au talent du peintre et au mérite de l'administrateur. Rarement existence fut mieux remplie que la sienne, et l'on doit savoir grand gré à M. le baron Guillibert de nous avoir mieux fait connaître la vie de ce célèbre enfant de la Provence.

Notre très distingué collègue a fait, en outre, hommage au Conseil Héraldique de la photogravure des deux médailles offertes au bailli de Suffren par Esprit-Antoine Gibelin, d'Aix, et la Compagnie hollandaise des Indes-Orientales. Ces belles reproductions ont été faites en vue du Congrès des Sociétés savantes de Provence qui s'est tenu à Marseille en août 1906, à l'occasion de l'Exposition Coloniale.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Mentionnons encore, du même auteur, une charmante pièce de vers en provençal intitulée : *A Na Mario Terèso, Rèino dou Felibrige.*

Vte de Hennezel d'Ormois

Trois générations de Bibliophiles dans la famille Morand de Jouffrey, 10 p. in-8°, 6 gravures, tirage à part extrait des *Archives de la Société française des collectionneurs d'ex-libris*. Mâcon, Protat, 1906.

Intéressante et documentée monographie d'une famille dans laquelle l'amour des livres était héréditaire. Cette plaquette se recommande, en outre, aux héraldistes par les reproductions d'ex-libris armoriés dont elle est ornée.

Joseph Joûbert

Savorgnan de Brazza, grand Explorateur latin (1852-1905), plaquette in-fol. 32 p. Blason colorié et portrait, Angers, Germain et Grassin 1906.

Eloquent discours prononcé dans la grande salle de l'*Ateneo Veneto*, le 20 mars 1906, par notre très distingué collègue, le chevalier Joseph Joûbert, en réponse aux courtoises et élogieuses paroles qui lui furent adressées par le comte Mocenigo pour le présenter à l'auditoire. M. Joûbert relate l'existence du célèbre explorateur Savorgnan de Brazza, glorieux fils de l'Italie, mort en héros sur cette terre d'Afrique dans laquelle il a taillé une colonie nouvelle pour la France, sa patrie d'adoption. L'auteur rappelle aussi qu'un membre de la famille Savorgnan de Brazza se distingua au service du roi de France Henri II, et en qualité de colonel, fit la guerre contre les Espagnols.

Nous mêlons nos applaudissements à ceux qui couvrirent les paroles vibrantes d'enthousiasme et d'admi

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

ration de M. Joseph Joûbert dont l'éloquence était à la hauteur d'un pareil sujet.

Notre très distingué collègue a fait, en outre, hommage au Conseil Héraldique du tirage à part de deux études intitulées : *La Nomenclatura geografica delle coste Africane*, parue dans le *Bollettino della Società Africana d'Italia*. Plaquette 34 p. in-4°, Naples, Golia, 1906 ;

Et l'*Ordre du Croissant et ses chevaliers italiens* extraite de l'*Ateneo Veneto*. Brochure, 18 p. in-4°, Venise, Pellizzato 1906. — Ce dernier article vient très heureusement compléter la belle étude consacrée à l'ordre du Croissant dans notre précédent Annuaire par notre érudit collègue, M. Emile Perrier.

Cte de Lantivy

Appel à la conscience, appel à la raison. Brochure in-8° 16 p. Paris, librairie des Saints-Pères.

Eloquente protestation qui vient bien à son heure contre les persécutions sans nom dont est victime l'Eglise de France. Cette brochure de propagande est à lire, à méditer, et à propager.

A. Lecler

Notice historique sur le Sanctuaire de Notre-Dame de Sauvagnac, 104 p. in-18. Limoges, Dumont.

Très érudite et documentée notice d'un des lieux de pèlerinage du Limousin les plus renommés depuis le Moyen-Age et situé en plein désert, dans la partie la plus sauvage de la montagne. L'ouvrage se termine par le récit d'une guérison miraculeuse que l'on y constata en 1893.

Un général de cavalerie sous Charles XII. Valentin Dahldorff (1665-1715). 20 p. in-8°. Nîmes, Chastenier.

Biographie aussi passionnante qu'un roman d'un

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

célèbre général suédois du temps de Charles XII. A signaler tout spécialement le combat singulier de Dahldorff avec Aurore de Kœnigsmarck qui devint plus tard la mère de Maurice de Saxe.

Avignon de 1520 à 1650 d'après les livres de raison des Merles de Beauchamps. In-8°, 62 p. Nîmes, Chastenier, 1906.

Très précieux livres de raison écrits en partie dans la langue savoureuse du XVIe siècle, et qui font se dérouler sous les yeux du lecteur les principaux événements dont le Comtat fut le théâtre pendant plus d'un siècle.

GEORGES DE LHOMEL

Le Cartulaire de la ville de Montreuil-sur-Mer, in-4°, de IV-408 p., Abbeville, imp. Lafosse, rue des Teinturiers, 51.

M. de Lhomel, avec une compétence, un courage et une patience, dignes des plus grands éloges, a entrepris de reconstituer les archives de Montreuil-sur-Mer, détruites par les Impériaux en 1537, et a publié sur cette ville une série d'ouvrages dont fait partie la nouvelle œuvre sur laquelle nous appelons l'attention des amateurs de documents relatifs au Pas-de-Calais. Ce cartulaire, aujourd'hui perdu, a été rédigé, ou plutôt transcrit en 1371. M. de Lhomel l'a reconstitué d'après les archives de l'Hôtel-de-Ville et de l'Hôtel-Dieu de Montreuil-sur-Mer, les collections de Moreau et de dom Grenier de la Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales, les Archives départementales du Nord et de la Somme, la Bibliothèque de Metz, dans la collection léguée à cette ville par le baron de Salis. Les documents originaux qui composent cette dernière collection furent envoyés à Metz, en 1793, par la Convention Nationale pour y être transformés en gargousses. Par le plus grand des hasards, ces parche-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

mins, arrivés trop tard, échappèrent ainsi à la destruction. Le document le plus ancien qui figure dans le cartulaire publié par M. de Lhomel, remonte à 1173, et le plus moderne est du 31 janvier 1501 (vieux style). L'ouvrage est illustré d'une superbe héliogravure de la charte communale octroyée à la ville de Montreuil-sur-Mer, en 1188, par Philippe-Auguste, et dont l'original est aux Archives de cette ville. Il se termine par deux abondants index des noms de lieux et de personnes.

Antonio Manno

Il Regolamento Tecnico-Araldico. Plaquette in-4°, 76 p. nombreux blasons. — Rome, Civelli, 1906. Texte en italien.

Erudite contribution à la science du blason fort instructive au point de vue du protocole officiel italien en matière héraldique.

Pierre Meller

Table de l'Inventaire sommaire des Archives départementales de la Gironde, Série E, tomes 1 et 2 (arrondissements de Bordeaux, Bazas, Blaye et La Réole).

Ce patient travail de notre distingué collègue épargnera bien du temps aux nombreux chercheurs qu'intéressent à juste titre les riches archives de la Gironde.

Cte L. de Montalbo et duc Astraudo

Héraldique des Empires du Japon et de Russie, in-fol. 94 p. Nombreuses illustrations et planches coloriées. Rome, Societa poligrafica, cartonnage orné de fers héraldiques. 1906.

Ce bel ouvrage luxueusement édité, et dont le texte

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

est en français, réconcilie sur le terrain de l'Héraldique deux généreuses nations naguère ennemies. L'étude des blasons de ces empires tardivement pénétrés par la civilisation occidentale, présente un très réel intérêt pour les érudits, et nous devons de la gratitude à nos très honorés collègues de nous les avoir fait connaître.

Francis Pérot

Cernunnos gaulois, divinité des Eaux. Clermont-Ferrand, imp. Montlouis, 1906. gr. in-8° 10 pp. fig. Tiré à 50 ex. *L'Age du bronze en Bourbonnais.* Paris, Vigot, 1906. In-8° 10 p. Tiré à 50 ex. *Coup-d'œil sur le Bourbonnais préhistorique.* Dijon, gr. in-8° de 100 p. 2 pl. Tiré à 100 ex. *Recherches sur la présence de coquilles d'huîtres dans les ruines gallo-romaines du centre de la Gaule.* In-8° de 20 p. Autun Dejussieu. 1906. *Curiosités révolutionnaires. — L'année de la grande peur et des brigands en Bourbonnais, en Auvergne en Bourgogne, etc.* Marcigny, Dérost 1907. In-12 de 40 p. Tirage 150 ex.

Xavier Reynaud

Le Parti royaliste 36 p. in 8°. Guiraud, Marseille 1906.

« Le parti de l'avenir », telle est l'exergue de cette éloquente et persuasive brochure de propagande qui, tel un héros d'armes, se présente revêtue d'un très élégant habit fleurdelysé. Puisse son pronostic se réaliser à brève échéance ; la France n'a plus le temps d'attendre.

D. Manuel Romero de Terreros

Sinopsis del Blason. Elégante plaquette, 54 p. in-12, texte en espagnol. Mexico, 1906.

Petit traité des origines et des éléments de la science du blason où l'on trouve de très utiles et succincts renseignements.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

Cte DE SAINT-SAUD, PAUL HUET ET Mis DE FAYOLLE

Les Origines et la famille du Vénérable Alain de Solminihac, généalogie par MM. de Saint-Saud et Huet; Etude critique, historique et archéologique par M. de Fayolle. In-8° raisin de 250 p. — Paris, Daragon, 1905 (gravures et écussons).

Une branche de la famille des Stutt (ou Estut), s'étant fixée en Périgord par mariage avec l'héritière de la branche aînée des Solminihac, releva ce dernier nom et abandonna le sien. Quoique protestante, elle s'intéressait en 1870 à la cause de Béatification d'Alain de Solminihac, évêque de Cahors, décédé en 1659. En recherchant les liens de parenté qui pouvaient l'unir à lui, elle découvrit qu'elle était Stutt et non Solminihac pur. Elle interpréta alors des documents de façon à modifier la vérité. L'erreur se renouvela lors de la publication, en 1885, de la généalogie Stutt par le marquis de La Guère ; elle s'accuentua, en 1903, dans une vie posthume du Vénérable de Solminihac, par l'abbé Massabie, parue à l'occasion de la reprise de la Cause de Béatification. (Tout cela est expliqué, avec des détails curieux, dans l'*Introduction* du livre). C'est alors que MM. de Saint-Saud, Huet et de Fayolle, descendant tous les trois de la branche de Solminihac, dite de Belet, et agissant au nom de MM. de Solminihac de Chaume, ont, après examen des pièces authentiques appartenant à ces derniers, et dans les dépôts publics, rédigé une généalogie complète et une étude critique, des plus documentées et intéressantes.

L'ouvrage se divise ainsi : Branche primordiale 1194 à 1491 (depuis Mathieu de Solminihac, damoiseau du Périgord, jusqu'à Jeanne, mariée vers 1500 à Michelet Stutt). — Branche de Belet (celle qui a donné le Vénérable) de 1415 à 1736, éteinte chez les marquis de Fayolle. — Branche de Chaune, séparée de la précédente en 1550, fixée en Bordelais (les pages la concernant renferment

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

des détails de mœurs locales très curieux), avec un rameau existant en Bretagne. — Branche des Stutt, dits de Solminihac, 1491 à 1851 avec ses rameaux. — Notice sur les fiefs. — L'*Etude critique* se divise en : *Erreurs récentes. — Armoiries des Solminihac et des Stutt. — La Maison de Solminihac, les Belet, les Stutt. — Fiefs et châteaux des Solminihac de Belet. — Alain de Solminihac, sa vie, sa Cause. — Objets ayant appartenu au Vénérable. — Bibliographie. — Iconographie.* — L'appendice contient de nombreuses pièces justificatives et une table alphabétique.

Armorial des Prélats français au XIXe siècle, grand in-8°, 416 p., nombreux blasons dans le texte, Paris, Daragon, 1906.

Cette œuvre considérable qui est un vrai titre de gloire pour son auteur, demandait, pour être réalisée, l'érudition consommée qui caractérise notre très éminent collègue. L'importance de la documentation nécessaire à un pareil travail implique un labeur digne du plus consciencieux Bénédictin.

L'Armorial proprement dit est précédé d'une remarquable étude sur les armoiries et dignités prélatices qui sont l'objet de doctes et curieuses explications.

A sa suite vient la nomenclature des ouvrages provinciaux qui traitent des blasons épiscopaux.

Enfin figurent tous les prélats d'origine française nommés depuis cent ans, avec la description de leurs armoiries, de leurs sceaux, de leurs devises et d'une notice biographique.

Une intéressante partie est réservée aux évêques missionnaires et aux abbés mitrés dont M. de Saint-Saud, avec l'aide de savants et dévoués concours, a pu parvenir à découvrir la plupart des blasons.

Ce précieux ouvrage qui comprend en outre des notices très documentées sur les abbayes et leurs abbés : Bénédictins, Cisterciens, etc., est terminé par des tables facilitant habilement les recherches du lecteur.

Nous sommes heureux de féliciter chaleureusement

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

notre très distingué collègue qui, en menant à bien une œuvre d'une si remarquable importance et d'une telle envergure, a accompli un véritable tour de force d'érudition patiente et laborieuse.

Quinze jours aux lacs de Caillouas et de Pouchergues (Hautes-Pyrénées). 56 p. in-8° 13 photogr. Pau, Garet, 1906.

Charmant récit d'excursions dans une des parties les plus pittoresques des Pyrénées françaises, illustré de très belles vues d'après des clichés de notre très distingué collègue, aussi bon photographe que littérateur.

Adalbert du Soulas

Précis généalogique sur la Maison Gontier du Soulas et sur les trois branches Gontier de Biran (d'où descend le Philosophe Maine de Biran, avec sa biographie et bibliographie très complètes). Superbe volume in-4°, pages encadrées, avec de nombreux blasons dans le texte, planches phototypiques hors texte et tableaux généalogiques, et imprimé pour la famille à cent exemplaires numérotés, non mis dans le commerce, et contresignés par l'auteur. Imp. Générale du Sud-Ouest, J. Castanet, à Bergerac (Dordogne), et chez l'auteur, Château du Soulas, par La Linde (Dordogne).

Henri Tausin

Dictionnaire des devises ecclésiastiques, in-18 de XX — 324 p., Emile Lechevalier, 16, rue de Savoie, Paris, 6 fr.

Cet utile et élégant volume contient, classées, non à leurs titulaires, mais dans l'ordre alphabétique des matières, 2502 devises de papes, d'archevêques, d'évêques, de prélats de la maison de Sa Sainteté, de pronotaires apostoliques, vicaires généraux, chanoines, abbés, abbesses, missionnaires, simples prêtres, ordres religieux, congrégations, instituts, compagnies, ab-

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

bayes, prieurés, séminaires, universités, écoles catholiques, églises, etc. Il nous donne aussi la liste des prélats français qui, de 1802 à 1808, adoptèrent des initiales au lieu d'armoiries. Il est le complément indispensable du *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques* du même auteur, et rendra les plus grands services aux amateurs d'histoire locale, de généalogie, de blason et d'ex-libris, car il se termine par un double index, l'un des noms de personnes, l'autre des noms de lieux.

Alfred de Tesson

Filiation de dix degrés du docteur Clémenceau, sénateur et ministre de l'Intérieur, 8 p. in-8°. Tirage à part, extrait de la *Revue de l'Avranchin*. Avranches, imprimerie de l'Avranchin, 1906.

Cette étude généalogique est de celles qui eût enthousiasmé Taine, car elle explique par le milieu et l'hérédité, la mentalité de notre Président du Conseil qui, suivant la saisissante expression de Blanc de Saint-Bonnet, est véritablement l'addition de sa race. Sa famille, de très vieille souche bourgeoise (et non noble, comme on l'a prétendu à tort ; elle possédait seulement des fiefs nobles, et ce, dès le début du XVIe siècle), sa famille, d'origine huguenote, abjura la religion réformée à la révocation de l'édit de Nantes, condition bien favorable pour faire éclore une rancune héréditaire contre le Catholicisme.

Les Clémenceau donnèrent, de plus, un rare exemple d'esprit de suite en fournissant une succession presque ininterrompue de médecins depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Cette très intéressante notice, toute d'actualité, est accompagnée d'une curieuse note, sur l'état civil de Waldeck-Rousseau dont le grand-père né à Avranches en 1809, fut inscrit sous les prénoms de René *Valdec*, fils de Charles Rousseau, originaire d'Angoulême.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

M. G. WILDEMAN

Itinéraire archéologique de Delft, un vol. 98 p. in-18, nombreuses gravures, texte en français. Delft, Vis, 1906.

Guide précieux et sûr à travers toutes les richesses de cette ville d'art qu'est Delft.

Généalogie de la famille Van Nispen. 8 p. in-8°, texte en hollandais.



Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

Etat des Membres du Conseil Héraldique de France au 1er janvier 1907. 5
Notre Obituaire. 55
Recherche sur les origines de la famille des Prez, aujourd'hui Desprez de Gésincourt, par le Cte DE POLI. . 61
Une Commune réactionnaire sous la Terreur, par ROGER RODIÈRE. 67
Les Anoblissements et Maintenues de noblesse dans la généralité de Caen, par G. DU BOSCQ DE BEAUMONT. . 74
Le Sceau moderne du chapitre du Saint-Sépulcre de Paris, par le Cte COURET 165
Contre la Terreur, l'Insurrection de Lyon en 1793, par RENÉ BITTARD DES PORTES 168
Etudes historiques sur le XIIe siècle, par L. BOULY DE LESDAIN. 185
Le Retour des cendres de François Rakoczy, héros hongrois, par le Cher JOSEPH JOÛBERT. 245
Un Compagnon d'armes énigmatique de Jeanne d'Arc, par le Cte COURET. 268
Un Arbitrage entre gentilshommes au XVIIIe siècle, par GAËTAN GUILLOT. 276
Le Baron de Saqui-Sannes, conseiller à la cour des comptes de Provence, par J. DE TERRIS. 289
Une Usurpation de la noblesse de Jeanne d'Arc en Normandie, par le Cr H. LE COURT. 322
POÉSIES 334
Enéour de Léon, légende, par le Cte DE COLLEVILLE. . 334
Edelweiss, par S. DE CHAMBONAS. 341
Chronique 342
Bibliographie 374

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Copyright - Les éditions d'Amay - Lyon 2007

RECONSTITUTION DES REGISTRES

DE

L'ARMORIAL GÉNÉRAL DE FRANCE

DRESSÉS PAR LES D'HOZIER

DE 1709 A 1789

ET BRÛLÉS EN 1792

Déclaré clos en 1709, l'*Armorial général*, créé par un édit de novembre 1696, n'en fut pas moins continué jusqu'à la Révolution par les juges d'armes de France qui y font allusion dans tous leurs règlements d'armoiries. Chaque année, le registre contenant les blasons, était luxueusement relié, puis présenté au Roi. Cette précieuse collection fut brûlée en mai 1792 ; mais sa perte va se trouver réparée grâce aux recherches que M. Th. Courtaux a entreprises, tant dans le *Nouveau d'Hozier* mis depuis quelques années seulement à la disposition du public par le département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, que dans les *Archives de la Noblesse et du Collège héraldique de France* (1) formées par une partie du fonds d'Hozier

(1) 101, rue de Miromesnil.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vendu, en 1851, à la mort du dernier représentant de cette célèbre famille de généalogistes, et que les aimables Directeurs ont bien voulu mettre à la disposition de notre érudit collègue.

Ces deux fonds possèdent, en effet, les minutes des règlements d'armoiries dressés de 1709 à 1789, et c'est en les dépouillant que M. Courtaux est parvenu à reconstituer les registres livrés aux flammes au début de la Révolution.

Complément naturel de *l'Armorial général*, l'ouvrage en préparation sera un instrument de travail indispensable à tous les généalogistes et héraldistes. Publié par ordre alphabétique, et sous le format de l'Annuaire du Conseil Héraldique, *l'Armorial général de France dressé par les d'Hozier de 1709 à 1789* formera un volume tiré à petit nombre, et sera adressé franco au prix de 10 francs pour les souscripteurs.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE

XXIe ANNÉE

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

VINGT-ET-UNIÈME ANNÉE

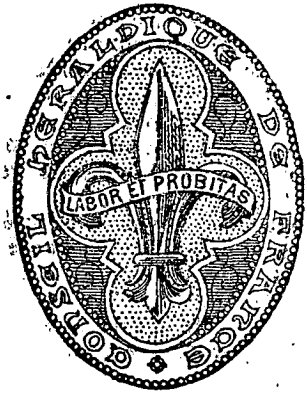

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
15, rue Lacépède, 15.

1908

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1908 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 novembre.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1908 et les cotisations arriérées à **M. Gaston Bernos, Secrétaire-Trésorier du C. H. de France, rue Legendre, 191.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser M. le Trésorier.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien lui notifier leurs changements d'adresse : il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de SIX francs, pour tous les Membres, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'annuaire est adressé *franc de port.*

Lorsqu'un de Messieurs les Sociétaires est dans l'intention d'adresser une *Circulaire* à ses Collègues du Conseil Héraldique de France, il est prié très instamment d'avoir, *au préalable*, la courtoisie d'en communiquer la teneur au Président.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE*

(Au 1er janvier 1908).

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDÔME

H. **Abbadie d'Arrast** (Ferdinand d'); — chât. d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basse-Pyrénées), et rue Joséphine, 14, Évreux (Eure).

H. **Abbadie d'Arrast** (Martial d'); — château d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

*H. **Achard de la Vente** (Joseph), Docteur en droit; — chât. de St.-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

* ABRÉVIATION : P. : Président. — V. P. : Vice-Président. — S.-T. : Secrétaire-Trésorier. — H. D. Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — CH. ; Chevalier. — COMM. Commandeur. — G. O. : Grand-Officier ou Commandeur avec plaque. — G. C. : Grand-Croix.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Agiout** (Vicomte Alexandre d'), Ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er; -- rue Daubigny, 11 bis, Paris.

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; Décoré de la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — Uzès (Gard).

H. **Alincourt** (Robert de **Gugnon** d') ; — Grande rue, 76, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Allard du Chollet** (Comte), ✠, Ch. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; des Soc. de l'Hist. contemporaine, Hist. et archéol. de l'Orne, de la Sabretache, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers. Pontificaux ; — Boul. Malesherbes, 114 bis, Paris.

H. **Allard de Gaillon** (Baron), Comm. du S. Sépulcre et du Nichan Iftikhar, Ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique. — Quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d') ; — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **Anceaume** (Hippolyte) ; — Impasse Boursault, 4, Paris.

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), Conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte-Sarthe).

H. **Anglade** (Roger d'), magistrat démissionnaire, Docteur en droit ; de la Soc. des Archives historiques de la Gironde ; — rue Ferrère, 4, ancienne rue Madame Royale ; Bordeaux, et Bazas (Gironde).

H. D. **Anguissola di San-Damiano** (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; Ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges — villa Chiola, Naples-Arenella.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Anne de Molina** (Mr), Docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer Oeteren (Limbourg), Belgique.

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), anc. Officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, Comm. du Nichan Iftikhar, Comm. de l'O. de Pie ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — à Carthage (Tunisie).

H. **Aquin** (Comte d'), anc. Zouave pontifical, G. O. du S. Sépulcre, Ch. de S. Grégoire le Grand, — Villa Saint-Georges, Précy-sur-Oise (Oise).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), Ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p. Pont-d'Ouilly (Calvados).

H. **Armade** (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-lès-Crécy ; des Soc. d'Emulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; du Comité de la Croix du Roi de Bohême ; — Titul. de la méd. d'argent « *Pour le Mérite* » de la ville de Prague ; Chapelain de la Cathédrale d'Amiens ; — Estrées-lès-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

C. **Ascensão Valdez** (José Joaquim d'), Officier du Secrétariat général des bibl. et Archives publiques ; de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de l'Institut de Coimbre ; de la Soc. Royale des Architectes et Archéologues Portugais ; — Escadas de S. Francisco, 10, Lisbonne (Portugal).

H. **Astraudo** (S. Exc. le Duc), Envoyé extr. et Ministre plénip. de la République Dominicaine près le Saint-Siège ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Ch. des O. R. du Christ et de S. Jacques de l'Épée ; etc. ; — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie) et Avenue Beaulieu, 35, Nice (Alpes-Maritimes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Auriac** (Comte d'), ✠, anc. Elève de l'Ecole des Chartes, Bibliothécaire à la Bibl. nationale ; Offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Berne, 15, Paris.

H. **Autane** (Comte Charles d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. **Avout** (Vicomte d'), anc. Magistrat, Insp. de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'Archéol. lorraine ; M. corr. de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. ; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Bacqua** (Auguste), Maire de Saint-Fiacre ; de la Soc. archéol. de Nantes ; — pl. Louis XVI, 1, Nantes, et chât. du Coin, p. la Haye-Fouassière (Loire-Inf.).

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✠, Chef d'escadron en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — rue des Lombards, 29. Nîmes (Gard).

H. **Bascoul** (l'Abbé Louis), Curé de Rochefort ; Corr. du Comité de l'Art Chrétien ; — Rochefort (Gard).

H. **Battandier** (Mgr Albert), Protonotaire Apost. ; Direct. de l'*Annuaire Pontifical* ; Off. de l'Inst. Publique ; — Corso d'Italia, 43, Rome.

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (Basses-Pyrénées).

H. **Bazenerye** (Armand), anc Avocat général ; des Soc. Académ. Indo-Chinoise de France, des Antiq. du Centre, de Géogr. du Cher ; — rue Fernault, 18, Bourges (Cher)

H. **Beauchet-Filleau** (Paul ; de la Soc des Archives hist. du Poitou, des Arch hist. de la Saintonge et de l'Aunis, de la Soc. Hist. et Scient. des Deux-Sèvres, etc. ; de la Conv. Intern. d'Héraldique — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Beaufranchet** (Comte de), Off. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, Ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. de Moisse, par Genouillat (Creuse).

H. **Bellaigue-Bughas** (Alexandre de), ✻, anc. Consul général ; Ch. de l'O. de Pie IX ; M. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellevüe** (Xavier Fournier, Comte de), anc. Off. de cavalerie ; M. du Conseil général de la Loire-Inf. ; des Soc. archéol. de la Loire-Inf., du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine ; des Biblioph. Bretons ; des Agric. de France ; de l'Assoc. artist. et litt. de Bretagne, etc. ; — Chât. du Moulinroûl, à Soudan (Loire-Inf.).

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 25, Périgueux (Dordogne).

H. **Benoît d'Entrevaux** (Florentin), M. de la Soc. Franc. d'archéol. ; de la Soc. litt. et archéol. de Lyon, etc. ; — Château de Boissonnade, p. Privas (Ardèche) et rue de Jarente, 33, Lyon (Rhône).

H. **Bernet** (l'Abbé du), Curé de S.-Julien de Boissaguel, p. Puymirol (Lot-et-Garonne).

S. T. **Bernos** (Gaston), Ch. des O. de S. Grégoire-le-Grand, du S. Sépulcre, d'Isabelle la Catholique, dec. de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, etc. ; rue des Chasses, 34, Clichy-la-Garenne (Seine).

C. **Besnard** (Alfred), ✻, Notaire honoraire ; Juge de Paix hon. ; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — r. des Ursulines, 11. St-Denis (Seine).

P. H. **Béthencourt** (D. Francisco-Fernandez de), Chambellan de S. M. Catholique, Sénateur du Royaume d'Espagne, G. C. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; Membre de la R. Acad. de la Historia ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Délégué général du C. H. de France en Espagne ; — V.-Prés. de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — Paseo de la Castellana, 20, Madrid.

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la Médaille militaire (1870) ; — Quai de Passy, 16, Paris.

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billot de Goldlin** (Gaston) ; de la Société Suisse d'Héraldique ; — Audruicq (Pas-de-Calais).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), Off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) et de l'Ordre du Nichan Iftikhar ; — r. de Berlin, 12, Paris.

H. **Boehm** (Gottfried, chevalier de), O. ✠, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; Directeur des Archives de la Maison Royale ; Ch. de l'O. R. de la Couronne de Bavière ; Ch. de 3e cl. de l'Ordre R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de François-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. ; — Thierschstrasse, 49 II, Munich, Bavière.

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire), et rue de Vaubecour, 12, Lyon (Rhône).

H. **Bonald** (Baron de), Vicomte de la **Rode**, Chevalier de Malte ; — r. Vélane, 13, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Bosrq de Beaumont** (Gaston du), Président de la Soc. d'Archéol. du dép. de la Manche ; — r. Greuze, 15, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. C. de l'O. du S. Sépulcre ; Comm. de S. Grégoire-le-Grand ; Ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; M. honoraire de l'*Ateneo* de Ber-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

game ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — rue Mozart, 79, Paris, et à Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — Verdun-sur-Meuse (Meuse).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. Archéol. du Midi de la France ; Mainteneur de l'Acad. des Jeux Floraux ; Corr. de la Soc. des Ant. de France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. **Boulaud** (Joseph), Membre de la Soc. Arch. du Limousin ; — Boulevard Louis Blanc, 3, Limoges (Haute-Vienne).

H. **Bouillerie** (Baron de la) ; — rue de l'Université, 80, Paris.

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourin** (Henri), Membre corresp. de l'Acad. de Reims, de la Soc. de l'Hist. de l'Art Franç. ; — avenue Marigny, 100, Fontenay-sous-bois (Seine), et chât. de Godel, p. Signy-l'Abbaye (Ardennes).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutressé** (Roger de la) ; — château des Guillets p. Jaligny (Allier).

H. **Boyer de Sainte-Suzanne** (Baron Olivier de), ✠, Off. du Nichan Iftikhar, Comm. de l'O. du Libérateur (Vénezuela), Chev. du St-Sépulcre et de la Couronne d'Italie ; — Fontaines (Saône-et-Loire).

C. **Brassier** (Jean), Expert-Géomètre ; — S. Pastour (Lot-et-Garonne).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Breil de Pontbriand** (Vicomte Paul du), anc. Off. de cavalerie ; ancien M. du Conseil Général des Côtes-du-Nord ; — chât. du Gué, p. Loiré (Maine-et-Loire), et chât. de la Brousse-Briantais, p. Matignon (Côtes-du Nord).

P. H. **Bremond d'Ars**, Marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✠, Ch. de Malte et de St-Sylvestre, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX, Membre et Secr. du Conseil général du Finistère, Anc. Prés. de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; de la Conv. Intern. d'héraldique ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.) et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Belon (Finistère).

H. **Bremond d'Ars** (Comte Joseph de), du Yacht-Club de France ; Prés. d'Hon. de la 1092e sec. des Vétérans ; Prés. des Sauveteurs Bretons de Pont-Aven ; Membre fondateur de la Soc. centrale de Sauvetage des Naufragés ; V -Prés. d'Honn. de la Mutuelle *de la Veuve et des Orphelins ;* Corr. de la Comm. des Arts et Monum. de la Charente-Inf. ; Secr. gén. de la Conv. Intern. d'Héraldique, etc. ; — Chât. de Guilly, par Moëlan (Finistère).

H. **Bresc** (Louis de), anc. Membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Bruc-Livernière** (Madame la Comtesse de) ; — chât. de la Chapelle-Faucher, p. St-Pierre-de-Côle (Dordogne).

H. **Brugière** (l'abbé Hippolyte), Chanoine tit. de Périgueux ; — r. du Plantier, 18, Périgueux (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Ch. de l'O. R de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Bugnot** (Paul), de l'Acad. Royale d'Hist. (Espagne) ; Secrét. perpét. de la Soc. Archéol. de France ; — Quai d'Orléans, 30, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Amédée, Comte de), ✿ ; G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa ; Off. de l'O. I. du Dragon de l'Annam ; — boul. de Courcelles, 112, Paris.

H. **Candolle** (Comte de) ; — r Casimir Périer, 21, Paris, et chât. de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. **Capogrossi Guarna** (Comte Baldassare), Avocat consistorial, Chambellan intime de S. S. ; Prés[t] fondateur de l'Institut Héraldique de Rome ; G. C. de St-Grégoire-le-Grand, etc — Piazza Santi-Apostoli, 47, Rome.

H. **Cardaillac** (Marquis de), ✻, anc. Capitaine des Mobiles du Lot ; — chât de Lattrayne, p. Souillac (Lot).

H. **Cardaillac-Lomné** (Baron de), ✻, I. P. ✿, anc. Président de la Soc. d'agric., des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; Corr. du Min. de l'Inst. Publique, etc. — Boul. Saint-Michel, 83, Paris, et Vic-en-Bigorre (H.-Pyrénées).

H. **Carron de la Carrière** (Albert) ; r. de la Boétie, 32, Paris ; et chât. de Montfavier, p. Guitres (Gironde).

H. **Castaigner** (René de), M. corr. de la Soc. des Etudes du Lot, Offi. de réserve ; Off. du Nichan Iftikhar — Les Bruyères Saint-Hilaire (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Castello-Melhor**, Vicomte de Varzea (Son Exc. Monsieur le Marquis de), G. O. Reposteiro Mor. de la Maison Royale de Portugal, etc. — Palacio da Roza, a San-Lourenço, Lisbonne, et Quinta do Campo, Carregado (Portugal).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron). Docteur en droit ; anc. Auditeur au Conseil d'Etat ; G. O. de l'O. du S. Sépulcre Comm. de St-Grégoire, etc. ; Président de l'Académie d'Arras ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✠, Ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; Corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; V.-Prés[t] de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — r. de Varenne, 43, et chât. de la Palice, à La Palisse (Allier).

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — av. du Bois de Boulogne, 22, Paris, et château de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **LaGarde**, Marquis de), ✠, Officier démissionnaire ; — r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), Camérier secret de cape et d'épée de S. S., Comm[r] de Saint-Grégoire-le-Grand, etc. ; — av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil, p. Villedommange (Marne).

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), Ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire-le-Grand, d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte Gaston), Ch. du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Acad. de Vaucluse ; — en son hôtel, rue St-Etienne, 17, Avignon (Vaucluse) et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henri de la, anc. S.-Offr aux Zouaves Pontificaux, Ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât de Beauvais, p. Landouze-Limoges (H.-Vienne).

H. **Chapelle-Nougarède** (Baron de la), lieut. de Cavalerie : — Chât. de Pretay, par Coches (Indre-et-Loire).

H. **Chapon** (Léon-Luce), Homme de lettres ; — Boul. Pasteur, 13 Aubenas (Ardèche).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✻, Grand-Croix de St-Grégoire-le-Grand, etc. — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Chauvigny** (L. de), Officier démissre ; — ch. de Massuére, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

H. **Chocqueuse** (Guillaume de) ; — boul. Flandrin 92, Paris.

H. **Clairval** (Baron Pierre **Deshayettes** de) ; — 77, avenue Kléber, Paris, et villa des Sts-Jumeaux, à Langres (Haute-Marne).

H. **Cléret de Langavant** (Joseph), ✻ Capitaine d'infanterie ; — Ker-Lezenn, Saint-Malo (Ille-et-Vil.).

H. **Cléret de Langavant** (Madame) née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Coche de la Ferté** (Baron), maire de Coulombs ; — avenue Victor Hugo, 48, Paris, et Abbaye de Coulombs, par Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, Marquis de), ✠, ancien Offr supérieur d'inf.; Chambellan intime de S. S. Pie X, Comm. de St-Sylvestre, etc.; M. associé de l'Acad. de St-Quentin; M. corr. de l'Acad. de La Rochelle; — r. Charles Nodier, 2, Besançon (Doubs), et chât. de Choye (Haute-Saône).

P. **Colleville** (Comte de), ✠, anc. S.-Préfet. anc. Sécrétaire Général de préfecture démiss.; Délégué général du Patriarcat latin de Jérusalem et Bailli de l'Ordre du S. Sépulcre; Camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté; M. de l'Ass. des Publ. chrétiens; Vice-président de l'A des Chevaliers pontificaux; G. C. de l'Ordre militaire du S Sépulcre; G. O. de S. Stanislas de Russie; Prés. de la Com. Intern. d'Héraldique, etc.; — rue Lacepède, 15, Paris.

H. **Colleville** (Yves de) Chev. de l'O. du S. Sépulcre; premier Vice-Sec. de la Conv. Int. d'Héraldique, rue Lacépède, 15, Paris.

H. **Colocci** (Marquis Adrien) : ✠, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Saint-Sépulcre, du Sauveur de Grèce et de St-Marin, Ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare; Président de la Soc. Sicilienne des Travaux Publics; - - Catane (Sicile).

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul); — r. Saint-Georges, 14 bis, Paris.

H. **Colson** (Mgr L.-M.) Camérier d'Honneur de Sa Sainteté, G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur et effectif de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; — Crancey (Aube).

H. **Constans** (Mgr Léon), Camérier d'honneur de Sa Sainteté; Comm. du S. Sépulcre; Chanoine d'honneur de la Cathédrale de Rodez; Chanoine hon. de N.-D.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Lorette ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; Missionnaire Apostolique ; Membre de plusieurs Acad. ; — Le Vigan (Gard).

P. H. **Correia de Bastos-Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Évêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

H. **Cotteau de Simencourt** (Baron) ; — chât. d'Anzin Saint-Aubin, p. Arras (Pas-de-Calais).

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. de Tourlacque, 22, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — r. de Paris, 67, Montreuil-sous-Bois (Seine).

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, Ch. de Malte ; ex Lieut.-colonel comm. le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — 46, r. de Bellechasse, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), Docteur en Droit, Docteur ès-lettres. Président de l'Acad. de Sainte-Croix (Orléans) ; anc. Magistrat ; avocat à la Cour d'Appel d'Orléans ; G. O. du S. Sépulcre, Comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; Corresp. de la Soc. des ant. de France ; r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), Généalogiste et Paléographe ; — rue Trézel, 4, Paris.

H. **Cressac de Soleuvre** (Vicomte de), Maire du Marnay, Conseiller d'arrond. de Poitiers ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Croizier** (Marquis de), ✠. I. P. ❀, Chev. de Malte, Gr. Croix des O. R. du Mérite Militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, du Christ de Portugal, etc. ; M. du Conseil sup. des Colonies ; Prés. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — chât. Jouandin, Côte St-Etienne, à Bayonne, et chât. de Couleuvre (Allier).

H. **Croizier** (Comte de), Docteur en droit ; Chev. de Malte ; Chev. du Mérite Militaire d'Espagne ; — rue Léon-Cosnard, 4, Paris.

C. **Croockewit** (Willem) ; — Ooostzeedyk, 152, Rotterdam (Hollande).

H. **Culleton** (Léo) M. de la Soc. hérald *Adler ;* de l'*Academica Araldica Italiana* ; de l'*Harleian Manuscripts Society ;* de la *British Record Society*, de la *Kent Archæological Society*, etc., 92, Picadilly, London, W.

H. **Cumond** (Marquis de) ; — château de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Curel** (Vicomte Albert de) ; — r. de Grenelle, 83, Paris.

H. **Daigre** (Alexis), Editeur de la Continuation des d'Hozier ; — rue de Châteaudun, 22, Paris.

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — château d'Anlezy (Nièvre).

H. **Debout** (le Chanoine Henri), Chanoine hon. d'Arras, Missionnaire Apostolique, Licencié en Théologie ; des Acad. Pontificales de la Religion Catholique et des Arcades ; de la Gilde de S. Thomas et S. Luc de Gand ; des Soc. des Ant. de la Picardie, des Ant. de la Morinie, de la Soc. Académique de Boulogne-sur-Mer ; des Ecrivains Catholiques de Londres, etc. — Rue des Louez-Dieu, 9 bis, Arras (Pas-de-Calais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Delattre** (le R. P.), ✻, I. P. ❀, des Pères Blancs, Archiprêtre de la Primatiale de Carthage ; Chanoine hon. de la Cathédr. de Rouen ; Conservateur du Musée de Carthage ; Corresp. de l'Institut de France ; Membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. **Depoin** (Joseph), ❀, Prés[t] de l'Institut sténogr. ; Secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150, Paris.

H. **Destouches** (Ernst von, Conseiller d'Archives royales, Secr. et Trésorier de l'O. R. de S. Elisabeth ; Dir. des Arch. et du Musée hist. et Chroniste de Munich ; décoré de la Méd. d'or de Louis II de Bavière pour l'art et les sciences ; de la croix d'or de l'O. de S. Elisabeth, de la Méd. du Prince Régent Luitpold, Ch. des O. du duc Pierre d'Oldenbourg, de François-Joseph, Charles III, de la Maison Ernestine de Saxe ; M. de plusieurs Soc. savantes ; — Josephspitalstrasse, 16/111, Munich (Bavière).

H. **Devise** (Albert **Mégret** de), anc. Officier de cav., Chef d'escadron de cav. territoriale ; — chât. de Salency, p. Noyon (Oise).

H. **Dienne** (Comte de), Docteur en droit ; de la Soc. d'émul. d'Auvergne. etc. ; — chât. de Cazideroque, p. Tournon d'Agenais (Lot-et-Garonne).

H. **Digoine du Palais** (Gaëtan, Marquis de) ; — chât. de La Martine, p. Pont-Saint-Esprit (Gard).

H. **Dion** (Comte Adolphe de), Prés. de la Soc. archéol. de Rambouillet ; V.-Prés. de la Commission des Antiquités et Arts de S.-et-Oise ; Insp. général de la Soc. Française d'archéologie ; Corr. honoraire du Minist. de l'I. P. pour les travaux hist. etc. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Doria** (Marquis), Ch. de St-Jean de Jérusalem ; — rue Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H. **Dorlodot** (Joseph de) — r. S.-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

H. **Dou** (Mise de), Calle Baja de San Pedro, Barcelone.

H. **René Droz**, Membre de la Société Suisse d'Héraldique, du *Collegio Araldico* de Rome, des Sociétés *Herold* de Berlin, et *St-Michael* (de Wurtemberg), de la Société Impériale Royale Autrichienne de d'Héraldique *Adler*, de *Ex libris Society* de Londres, de la Société Française des Collectionneurs d'Ex Libris et de Reliures Historiques, etc., Vice-Chancelier de la Convention Internationale d'Héraldique ; — 11, Portland, avenue Stamford Hill, N., Londres.

H. **Dunin-Borkowski** (Ceorges, Comte), Comte du Saint Empire et de Grand-Skrzynno et Borkowice, Chambellan de S. M. I. et R. ; anc. Député au Parlement Autrichien, Président de la Soc. forestière des Royaumes-Unis de Galicie et de Lodomérie, Maréchal du district de Trembowla ; Grand-Croix du St-Sépulcre, Chev. de Malte, Prés. d'honneur de l'Assoc des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R. Soc. *Adler* ; de l'Acad. royale hérald. d'Italie ; Direct. de la Soc. des arts de Lemberg, etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Durandard d'Aurelle** (Henri-Louis-Stanislas) ; — 14, rue de l'Épinette, à Saint-Mandé (Seine).

H. **Eguilles** (René de **Boyer d'Argens**, marquis d') — r. d'Alençon, 7, Paris.

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l') ; — rue Théophile Gautier, 1, Neuilly (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Espagny** (Comte d'), ✻, ancien Secrétaire général du Rhône; — chât. de la Grye, par Ambierle (Loire).

H. **Espinay** (Gustave d'), ancien Conseiller à la Cour d'appel d'Angers, Docteur en droit ; Prés. de la Soc. d'Agr., sc. et arts d'Angers ; — r. Tarin, 26, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), Comm. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Esquieu** (Louis), Anc. Présid. de la Soc. des Études litt., scient. et hist. du Lot ; Membre des Soc. Arch. du Tarn-et-Garonne, d'Ille-et-Vilaine, *le Vieux Papier*, de la Soc. Acad. de Brest, etc. ; — Place du Château, 17, à Brest (Finistère).

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l'), ✻, Député du Morbihan, Anc. Prés. de l'Union Régionaliste Bretonne ; Prés. de la Soc. Polymathique du Morbihan ; Directeur de la *Revue de Bretagne*; — rue du Havre, 7, Paris, et pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estourmel** (Marquis d') ; — r. de Bourgogne, 14, Paris, et chât. de Suzanne, p. Bray (Somme).

H. **Eysseric** (Saint-Marcel) ; — Clos Sainte-Ursule, à Sisteron (Basses-Alpes).

H. **Failly** (Ferdinand), de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres ; — chât. de la Barre, p. Menigoutte (Deux-Sèvres).

H. **Falgairolle** (Prosper), ✻, Archiviste de la ville de Vauvert ; de la Soc. française d'Archéol. ; de l'Acad. de Nîmes, etc. ; — Vauvert (Gard).

H. **Fargue** (Comte de la), ✻, I. P. ✻, Comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, G. O. du Mérite civil de Bulgarie, etc. ; — r. des Ecoles, 8, Asnières (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Faria** (D. Antonio de **Portugal**, Marquis de), ✻, Consul de Portugal et Gentilhomme à la Cour de S. M. T. F.; G. Cr. de l'O. du S. Sépulcre; Comm. des O. R. de la Conception, de la Couronne d'Italie, et du Cambodge; Officier de l'Instruction Publique; Chevalier des O. R. du Christ, de Charl. III, d'Isabelle la Catholique; Vice-Président de la Société des Études Portugaises de Paris; Délégué général du *Collegio Araldico* de Rome, à Paris; Membre de la Société *Almeida-Garret*, de Lisbonne; P. H. et M. de nomb. Soc. savantes; — rue Boissière, 11 (XVe), Paris, *Téléphone 690-61*.

H. **Fernehem** (E. de), Avocat à la Cour d'appel de Paris; — rue de Grenelle, 17, et chât. de Thiembronne (Pas-de-Calais).

C. **Feen de Lille** (Bartout van der), Greffier du Tribunal, Docteur en Droit; — Alkmaar (Hollande).

H. D. **Ferrari** (Marquis Gerolamo de), ✻, Consul imp. de Perse, Consul de Montenegro à Gênes et à Turin; Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel de Gênes; de l'Ordre de Malte; Comm. du Nichan Iftikhar; Off. des O. de Danilo et du Medjidié; Ch. de la Couronne d'Italie et de l'O. de Saint-Charles de Monaco, etc.; Avocat à la Cour d'appel; Délégué gén. du C. H. de France à Gênes; Corresp. de la *R. Acad. Herald.* d'Italie et du *Collegio Araldico* de Rome; M. honor. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg; Corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne; M. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc.; — Piazza S. Lorenzo, 17, Gênes (Italie) et rue de Berri, 26, Paris.

H. **Ferrière** (Henri); — Allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

H. **Freslon** (Vicomte Paul de); — rue Malherbe, 9, Nantes (Loire-Inférieure).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. H. **Figueira** (S. Exc. le comte de), Grand d'Espagne de première classe, Marquis de **Mortara** et de **Zarial**, Comte d'**Olias** ; G. C. de l'O. R. de Charles III ; — Calçada da Graça, 9, Lisbonne (Portugal).

H. **Finfe de Saint-Pierremont** (Baron Max de) ; — Le Corps-de-Garde, à La Celle-Saint-Avant, p. La Haye-Descartes (Indre-et-Loire).

H. **Flamare** (Henri de), I. P. ✿, Archiviste de la Nièvre ; des Soc. de l'Ecole des Chartes, de l'Hist. de Paris, Nivernaise des lettres, sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéologique de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc. ; — Nevers (Nièvre).

H. **Fleury d'Eschambault** (A.-M.) ; — Québec (Canada).

H. **Fogli** (Cesare) Membre de la Députation Ferrarese de *Storia Patria*, Correspondant de la Royale Commission Héraldique pour la Province de Romagne ; Membre du *Collegio Araldico de Rome* ; — Via Cavalotti, 43, à Comacchio Province de Ferrare.

H. **Fort** (Comte du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

C. **Fournier** (Edgard), ✿, Instituteur, Membre de la Société *Le Vieux Papier* et de la Soc. des Collectionneurs d'Ex-libris ; — rue Lafontaine, 75, Paris-Auteuil.

H. **Fradel** (Madame la Comtesse Louise de), Chanoinesse de Sainte-Anne de Munich ; — pl. de la Gare, 3, Moulins (Allier).

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'État Joâo), anc. Ministre du Royaume de Portugal, Député de la Nation, G. C., de l'O. de la Tour et de l'Épée et de plusieurs autres Ordres, etc., — rua da Emenda, 14, Lisbonne (Portugal).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Frémont** (René **Martin** de), Avoc. à la Cour d'Appel de Bordeaux, Membre de la Soc. d'Emul. du Bourbonnais et de la Soc. Arch. du Périgord ; — rue Léon-Dessales, Périgueux (Dordogne).

H. **Frézals** (Georges de), Anc. agent consulaire de Belgique et de France ; — Corso Vittorio Emanuele, 109, Rome.

H. **Frondeville** (Marquis de), Comm. des O. R. de Charles III et de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, Ch. de l'O. R. de Léopold (Belgique) ; des Soc. d'Hist. diplomatique et de de l'Hist. de Normandie, etc. ; — rue Daru, 13, Paris.

H. **Gaillard de Lavaldène** (Comte de), Avocat ; — Villo de Bauvine, av. de Candia, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Gaillard** (Emile) à Vic-sur-Aisne.

H. **Gailly de Taurines** (Charles), des Soc. de Géogr., de Géogr. commerciale, des Unions de la Paix sociale, de la Corpor. des Publicistes Chrétiens ; — avenue Malakoff, 45, Paris, et chât. d'Hardoncelle, p. Lonny (Ardennes).

J. **Gallese** (Don Luigi, Duc de) ; — Gentilh. de la Cour de S. M. la Reine-Mère ; Cheval. des O. de SS. Maurice et Lazare, et de la Couronne d'Italie ; — Palazzo Gallese, piazza dell' Apollinare, Rome (Italie).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), Ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; Président de l'Acad. d'Aix ; Majoral du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de Saint-Clément, Volx (Basses-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✻, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Villa Vauban, à Luxembourg (Grand-Duché).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Genuardi** (Chevalier Joseph), des Barons de **Molinazzo**; Ingénieur; Via Simone-Corleo, Palerme (Sicile).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord; — r. La Boëtie, 23, Paris.

H. **Gérin-Ricard** (Comte Henri de), I. P. ✿, Corr. du Min de l'I. P, pour les travaux hist. et scient.; Prés. de la Soc. de Statistique de Marseille et de la Soc. Archéol. de Provence; de la Soc. des Antiq. de France; de Acad. d'Aix et de Vaucluse; Ch. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem; — rue Grignan, 60, Marseille, et chât. de Valdonne, p. La Destrousse (Bouches-du-Rhône).

H. **Ghellinck d'Elseghem Varnewyck** (Comte de); de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Château d'Elseghen, par Peteghem (Flandre orientale).

H. **Gimel** (Maurice de), ✻; — rue Desfriches, 20, Orléans (Loiret).

H. **Giraud d'Agay** (Odon de); — villa St Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de); — chât. d'Ile-sur-Marne, p. Frignicourt (Marne).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux**; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gousset** (Comte), Docteur en droit; de la Société archéol. de la Loire-Inf.; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; — place de l'Oratoire, 2, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Granges de Surgères** (Edouard, Marquis de), Licencié en droit; de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis; Membre de la Soc. des Ant. de l'Ouest et des Arch. Hist. du Poitou; de l'Institut hérald. de Rome; du Conseil de l'Ass. des Chev. Pontificaux; — rue St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Grellet** (Jean), Président de la Société Suisse d'héraldique ; — Vice-Prés. de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — Saint-Gall (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel). anc. S.-Préfet, anc. Conseiller Général de la Haute-Loire ; Ch. de St-Grégoire ; M. du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — château d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grenier de Cardenal** (Roger) ; — Villa Néréa ; Biarritz (Basses-Pyrénées).

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✠, anc. Sous-Off. aux volontaires de l'Ouest, anc. Officier d'Infanterie ; Ch. de Pie IX ; décoré de la Médaille militaire ; M. du Conseil de l'Assoc. de Chev. Ponticaux ; — Villa Athanase, boul. Robert Surcouf, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre** du), ✠, anc. S.-Préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Vicomte des). Lic. en droit ; anc. Volontaire de l'Ouest ; Ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — rue Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Guérin Valmale** (le docteur Charles), rue Maguelone, 27, Montpellier (Hérault).

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du **Pin** de la), du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — château de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagnes, p. Reims (Marne), et rue Nôtre-Dame, 2, Arras (Pas-de-Calais).

H. **Guerlin** (Robert, Ancien Président de la Soc. des Ant. de Picardie ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Associé-corr. de la Soc. Nationale des Ant. de France et de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Rue Saint-Louis, 30, Amiens (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prés. de la Soc. d'Hist. Naturelle et des Sc. et Lettres de Loir-et-Cher, M. d'Honn. de la Soc. Belge d'Hist. ; V.-Prés. de la Soc. franç. de Paléologie, etc. ; — château de Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✠, Archiviste des Hautes-Alpes, Chanoine hon. de Gap, Corr. du Min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts, Secr. de la Soc. d'Etudes des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Guillibert** (Baron), Avocat, Chef de bataillon de l'Armée territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences Agric., Arts et B.-Lettres d'Aix : Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; Ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; —en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

H. **Guillot** (Gaëtan), Conservateur du Musée de Saint-Lô ; — rue du Rampart, 1, à Saint-Lô (Manche), et rue Crevaux, 5, Paris.

H. **Gysberti Hodenpyl** (C. F.), Historien; — à Vrijenban, près Delft (Hollande).

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — Beauregard, p. la Bazoche-Gouët (Eure-et-Loir).

H. **Haulle** (Félix de la), M. de la Soc. de Paléologie ; — av. Parmentier, 146, Paris.

H. **Hébrard de S-Sulpice du Rocal** (Fernand d'), de la Soc. des Etudes du Lot ; avenue Bosquet, 14, Paris ; château de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de S.-Sulpice p. Marcillac-du-Lot (Lot).

H. **Hennezel d'Ormois** (Vicomte Jehan de), M. corr. de la Soc. Académique de Laon. Tit. de la Soc. Archéol. de Lorraine, etc. ; — chât. de Bourguignon, p. Mons-en-Laonnois (Aisne), et 16, rue de Chaillot, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. Préfet, Conseiller d'Etat, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) ; Dir. de l'*Annuaire de la noblesse du Danemark* ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; Ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, Comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark).

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✻, I. P. ✪. Chev. du Mérite Agricole ; Ch. de l'O. R. de Charles III ; Ch. de 2e classe avec plaque du Mérite Militaire blanc Espagnol ; Off. du Nichan-el-Anouar ; — r. Sainte-Claire, 22, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Huguenot** (l'abbé Victor), Curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hulot de Collart Sainte-Marie** (Baron), ✪, du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. de Chézy, 4, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Jametel** (Comte de), ancien Attaché d'Ambassade ; Comm. de l'O. de la Couronne des Wendes, G. O. du St. Sépulcre ; ch. affilié de l'O. Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem ; — r. Marbeuf, 38, Paris.

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle-d'Or, Cognac (Charente).

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, Ch. de l'O. R. du Christ de Portugal et de S.-Grég.-le-Grand ; Cons. municip. d'Angers ; Vice-Président de la Soc. des Etudes colon. et maritimes ; de la Soc. de Géogr. de Paris et de la Soc. *Geographica Italiana* ; de la Soc. des Agric. de France, M. corr. de l'*Ateneo Veneto* et de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc. de Généalogie et d'Art héraldique des Pays-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bas : du *Collegio Araldico* de Rome ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; chât. de Kersa, Ploubazlanec (C.-du-N.), et rue des Arènes, 11, Angers (Maine-et-Loire).

H. **Juigné de Lassigny** (Edme de) ; — place Bellecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau**) de) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Kersauson de Pennendreff** (Joseph de), Lic. en droit ; de la Soc. des Biblioph. Bretons ; — rue Royale, 5, Nantes, (Loire-Inf.).

H. **Kervenoaël** (Vicomte Emile de **Jouan** de), de la Soc. Franç. d'Archéol., des Biblioph. Bretons ; Secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic** de), Comte du **Brieux de Trémazan** ; de la Soc. acad. de Brest ; Lesgall, p. Lesneven (Finistère).

H. **Kolkman** (Willem), Consul de Roumanie, Ch. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **Krasicki** (Comte Jean), Comte Rogala de **Bieberstein**, de **Siecin**, etc., et du S. Empire, Comte en l'Empire de Russie et au Royaume de Pologne avec la prédicat d'Illustrissime, Comte et Magnat aux Royaumes unis de la Galicie et de Lodomérie et dans les Etats héréd. de l'Autriche, Député du district de Lipoviétz à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Ch. de l'O. I. de Ste-Anne, de 3e classe de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc. ; — Kniazia-Kryniça, p. Monastyrisché, district de Lepoviétz, gouvernement de Kiéff (Russie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **La Bastide** (Comte René de), Ch. de Malte et de St-Sylvestre ; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — r. de Cerisoles, 3, Paris, et chât. de Parcoul à Parcoul (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud** de), Ch. du S. Sépulcre de Jérusalem, Donat. de l'O. de Malte ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; des Acad. de Vaucluse, du Var, etc ; — Villa Préjoly à Montfavet (Vaucluse).

H. **Lagrange-Ferrègue** (Gaston de) ; — chât. de Ferrègue, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

H. **Laguérenne** (Henri **Grozi-ux** de), de la Soc. Académique du Centre ; de la Soc. des Sciences nat. et archéol. de la Creuse ; de la Soc. hist. du Cher ; de la Soc. d'Emul. et des B.-Arts du Bourbonnais ; M. associé de la Soc. des ant. du Centre ; — av. de la Gare, Saint-Amand (Cher).

H. **Lallemand** (François), bibliothécaire ; — rue du Commandeur, 17, Paris.

V. P. **Lambert** (Baron Tristan), décoré de la Médaille militaire ; anc. Député, Ch. héréd. du St-Empire, Gr.-Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Commun. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue du Roule, 111, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Lameth** (Marquis de), Maire de Londigny, anc. Cap. aux mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny, p. Montjean (Charente).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. Archéol. du Périgord ; — château de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe) Duc de **Sorrentino** ; M. corresp. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — Via Girgenti, Palerme (Sicile).

H. **Lantivy de Trédion** (Comte de) ; — chât. de Lantivy-Meudon ; p. Vannes (Morbihan), et r. du Commandant-Rivière, 4, Paris.

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), des Princes de **Scalea** ; de la Soc. d'Hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lanza de Mazzarino** (Comte Joseph), Chevalier de Malte, G. C. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Via Macqueda, palazzo Mazzarino, Palerme (Sicile).

H. **La Pomélie** (Baron de), ✠, anc. Capitaine des mobiles ; de la Soc. Hist. et Archéol. du Limousin ; de la Soc. Bibliographique ; — chât. de Montjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

H. **Lart** (Charles E. de) ; - Knapp House, Charmouth, Dorset (Angleterre).

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), ✠, Curé d'Asnières, Chanoine hon. de Mende et de Corneto-Tarquinia ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — Asnières (Seine).

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et rue Petite Fusterie, 17, Avignon (Vaucluse).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Mathelin-Rodier, 19, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe-Achard (Vendée).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Laval** (Henri), Avocat, anc. Magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et rue Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Comm. des Douanes en retraite ; Secr.-Adjoint de la Soc. des Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis ; M. corresp. de la Comm. des Arts et Monum. de la Charente-Inf. ; — Le Grand Couldret p. Saintes (Char.-Inf.).

H. **Lecca** (Octave-George), Seigneur de Keowar, Magistrat, Lieut. de cav. de réserve ; M. de la Soc. I. et R. héraldique *Adler* (Wien), de la Soc. Héraldique *Herold*. (Berlin), etc. ; — Rue Cantacuzino, 11, Bucharest (Roumanie).

H. **Le Chauff de Kerguénec** (François) ; — rue du Mené, 14 bis, Vannes (Morbihan).

H. **Lecler** (l'Abbé André), Chanoine hon., Prés. Hon. de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — rue des Charseix, 13, Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), I. P. ✠, Conserv. du Musée Archéologique de Troyes ; Membre non résid. de la Comm. des Trav. hist. et scient. près le Minist. de l'I. P. et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des Départements ; Associé Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; M. résident et Archiviste de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. S.-Martin, 4, Troyes (Aube).

H. **Le Court** (Henri), Comm. de St-Grégoire-le-Grand ; Prés. de la Société hist. de Lisieux ; des Soc. des Biblioph. Normands et Rouennaise de Bibliophiles ; — rue du Château, 160, Paris (XIVe).

H. **Le Féron d'Éterpigny** (Bernard), Licencié en Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Le Gras** (Charles), Notaire ; — r. Bouquerie, 16, Avignon (Vaucluse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. Zouave pontifical, Ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; Secr. de la Soc. des Ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **L'Enferna** (Marquis de), ✠ ; — rue de Vienne, 10, Paris.

H. **Lesdain** (Louis **Bouly** de), Avocat, Docteur en droit ; de l'I. et R. Société hérald. *Adler* ; de la Soc. hérald. *Hérold* ; de la Soc. Suisse d'Hérald., etc. ; — r. Sainte-Barbe, 18, Dunkerque (Nord).

H. **Lhomel-Montclair** (Comte de), Comm. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; M. corr. associé national de la Soc. des Ant. de France — r. Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billighiem** (Comte de), anc. Capitaine aux Dragons pontificaux, Camérier secret de cape et d'épée de S. S. Pie X, Comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc. ; — Corso Vittor-Emanuele, 269, Rome.

H. **Liveri** (Marqui de) et de **Valdausa**, C. C. des O. du S. Sépulcre et de François Ier, Grand-Cordon du Nichan-Iftikhar, G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, Ch. affilié de l'O. Teutonique de S. M. de Jérusalem, etc., de la Conv. Int. d'Héraldique ; — villa Mirabello, St-Jean-de-Luz (B.-Pyrénées).

H. **Loge d'Ausson** (Thierry de la), Avocat à la Cour de Paris, Docteur en droit, Lieutenant de réserve au 85e de ligne ; — rue Marbeuf, 14 bis, Paris, et chât. de Magny, p. Châtel-Censoir (Yonne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Longuemare** (Paul de), ✠, Près. de la Soc. des Ant. de Normandie ; Ch. de St-Grégoire ; — pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Longueville** (l'Abbé de **Mary** de), Chanoine honoraire ; — rue du Siège, 15, Coutances, et manoir de Longueville, p. Granville (Manche).

H. **Longvilliers** (Marquis de **Bernes** de), anc. Off. de cavalerie ; — chât. du Broutel, p. Rue (Somme).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la Méd. militaire pont. *Bene merenti* ; — rue des Feuillantines, 7, Paris.

H. **Luppé** (Marquis de), Maire de Beaurepaire (Oise) ; du Comité Archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris.

H. **Lur-Saluces** (Comte Pierre de), ✠, ✠, Capitaine de cavalerie démissionnaire ; — chât. de Malle, p. Preignac (Gironde).

H. **Maletto** et de **Venetico** (D. Albert-Alonzo **Monroy** et **Ascenso**, Prince de). Comm. de l'O. R. de Charles III ; M. effectif et Représentant en Sicile de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. Sicilienne pour la Storia patria ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — Via Libertà, 47, Palerme (Sicile).

P. H. **Manno** (Baron Antoine), Commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; Ch. de Malte ; G. O. des O. de la Couronne d'Italie et de S. Alexandre de Bulgarie ; Comm. de l'Or R. des SS. Maurice et Lazare ; de l'Acad. Royale des Sciences de Turin ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — via dell' Ospedale, 19, Turin (Italie).

H. **Marchi** (Chevalier Silvestre de), **Baron de la Costa**, Patricien Tessinois. Major d'Etat-Major, Aide-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de-Camp de S. E. le Ministre de la Guerre de la Rép. Argentine, G. O. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem, Ch. de l'O. R. du Christ, Affilié de l'O. Teutonique ; — villa de Marchi, Pallanza (Lac Majeur) et r. Boissière, 11, Paris.

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — rue de Musset, 15, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), Lic. en droit, Archiviste aux. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-d-R.).

H. **Mauduit** (Marquis Robert de) ; — chât. de Chazeau, à Chaulgnes (Nièvre).

H. **Maupetit** (Baron), Comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. des Echelles, Jujurieux (Ain).

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines ; Prés. du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; Ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; Corr. du Muséum d'Hist. Nat. de Paris ; G. O. de l'O. R. de Saint-Sava, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX et de l'O. I. de S. Stanislas, Ch. de l'O. Imp. de S. Anne de Russie, etc. ; — Hôtel des Capucins, Wassy (Haute-Marne).

H. **Mauroy** (Comte Albert de), Membre du Conseil l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; Commandeur avec plaque de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Mazières-Mauléon** (Baron Lucien de) ; Avocat à la Cour d'appel ; de la Soc. du Musée de Châteauroux ; de la Soc. des Collect. d'Ex-Libris ; — de la Soc. arch. du Périgord ; — r. Daumier, 8, Paris, et chât. du Reclaud, p. La Tour-Blanche (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Meaudre de la Pouyade** (Maurice) ; — avocat à la Cour d'Appel de Bourdeaux ; — rue Montbazon, 25 Bordeaux (Gironde).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. Conseiller général ; de la *Diana* ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et rue Alphonse Denis, Hyères (Var).

H. D. **Meleniewski**(S Exc. Félix de), Conseiller d'Etat actuel et Chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Comm. des O Imp de St.-Stanislas et de Ste-Anne de Russie et de St-Grégoire, Ch. de Malte et de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; etc ; — villa Meleniewki, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwska, p. Granow, district de Gaissin, Podolie(Russie).

H. **Meller** (Pierre), Membre associé corr. national de la Soc. des Ant. de France ; M. et anc. Président de la Soc. archéol. de Bordeaux ; M de plusieurs soc. savantes; — Pavé des Chartrons,43,Bordeaux(Gironde).

H. **Michel de Monthuchon**(Stanislas), Ch. de St-Grégoire ; de l'Acad. du Cotentin, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Monthuchon, p. Coutances (Manche).

H. **Millien** (Achille), M. corr. de l'Acad. Royale Espagnole ; des Sciences de Lisbonne, etc. ; Directeur de la *Revue du Nivernais;* Ch. des O. R. de l'Etoile Polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Mistretta** (Chevalier Vincent), Ch. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem ; — via Nicolo Garzilli, Palerme (Sicile), et Mussomeli (Caltanissetta).

H. **Moiroud** (Edouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse (H.-Garonne), et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Mompalao de Piro** (Pierre), Directeur du Registre Public et Archiviste des Archives du Gouvernement ; Capitaine au « Royal Malta Regiment » ; — strada Reale, 187, La Valette (Malte).

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. S.-Préfet, Chev. de St-Grégoire le Grand ; — r. Villeverte, 13, Aix-en Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbo** (Comte et Baron Louis de), ✠, conseiller de Légation de la République Domicaine près le Saint-Siège, G. C. du S.-Sépulcre, G. O, du St-Marin, du Libérateur, de l'Etoile brillante, Commandeur avec plaque de Pie IX, d'Isabelle la Catholique, de St-Jacques et du Christ, Commandeur de Danilo Ier, Chev. de Charles III, des SS. Maurice et Lazare, et. ; Corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie).

H. **Montenon** (L. de) ; — rue de la Visitation, 11. Rennes (Ille-et-Vilaine).

H. **Montholon-Sémonville** (Prince de) ; — rue de Grenelle, 142, Paris.

H. **Montlovier de Roynac** (Vicomte de), ✠, Comm. de l'O. R. du Christ ; — rue de La Boëtie, 75, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, Vicomte de) ; de la Soc. Française d'Archéologie., etc. ; chât. de Blou, Thueyts (Ardèche).

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel), Comm. de l'O. R. du Christ ; — rue de Longchamp, 20, Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord).

H. **Motey** (Vicomte du), Comm. de l'O. Pontifical de S. Grégoire-le-Grand, Chev. de 2e classe du Mérite militaire d'Espagne (avec plaque), Président de la So.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hist. et Archéol. de l'Orne, et du Comité Catholique de l'Orne ; — rue Saint-Blaise, 44, Alençon (Orne).

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine-Pouchkine** (Alexandre, Comte de), Chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, Commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy de Sons**, Marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice* ; — av. Marceau, 25, Paris.

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

H. **Nion** (Comtesse François de) ; — Boul. du Château, 28 bis, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Niort** (Baron de), Avocat ; de la Soc. des Arts et sciences de Carcassonne ; — r. du 3 Septembre, 15, Bône (Algérie).

H. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — rue Madame, 1, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

P. H. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Comte de **Tyrone**, O. ✠, ancien Pair du Royaume de Portugal, G. O. d'honneur de la Maison Royale, Ch. de Malte, Gr -Croix des O. de S. Grégoire-le-Grand, d'Isabelle la Cath. et du St-Sépulcre, etc. ; des Soc. de Géog. de Lisbonne, Royale des Antiq. d'Irlande, etc.; — rua das Flores, 59, Lisbonne (Portugal).

H. **Orfeuille** (Comte d'), de la Soc. des Ant. de l'Ouest, de Arch. Hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Orlowski** (Xavier-François, Comte), Conseiller honoraire, Attaché à la Légation de Russie à Munich, Ch. de Malte et de S. Georges de Bavière, Ch. de l'O. R. de Lèopold; de la Soc. Hérald. et Généal. de S.-Pétersbourg : — chât. de Jarmolince, Podolie (Russie).

H. **Ortega** (Jon. Ricardo, Perez Gallardo) ; Membre de la Soc. de Géog. et de Statistique ; de la Soc. Scient. *Antonio Algate* ; Contador de 1re classe de la Contadurina Mayor de Hacienda ; I. P. ❸, ; — Calle de las Moras, 11, Mexico City.

H. **Ornano** (Marquis d'), ❸, G. C. de l'O. du S. Sépulcre ; Chev. de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — rue François 1er, 41, Paris.

H. **Osmoy** (Comte d'), Grand-Commandeur de l'Ordre du St-Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Lezarnie, p. Manzac (Dordogne) et rue Théodule Ribot, 14, Paris.

H. **Padula** (Antonio) Gentilhomme à la Cour de S. M. Très Fidèle, Comm. avec plaque des O. R. de la Conception de Villa Viçosa, du Christ et de S.-Jacques, G. O. de l'O. Pontifical du S -Sépulcre et de l'O. du Libérateur (Venezuela), Chev. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem, etc., M. corresp. de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; Secrétaire général de la Société Louis de Camões pour la diffusion des études portugaises en Italie, etc. ; — Strada dei Fiorentini, 67, Naples.

H. **Palmeri** (Chevalier N. V.), des Marquis de **Villalba**, Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. *di Storia patria Siciliana* ; de l'*Archivio Storico Gentilizio* de Milan ; — via Enrico Parisi, Palerme (Sicile).

H. **Pánat** (Marquis de) ; — L'Isle-en-Jourdain (Gers).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Parseval** (Frédéric de) ; — boul. de la Reine, 149, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Pascal** Monseigneur Adrien), ✠, Chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén d'Antioche, Curé-Doyen de Peyrolles Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; G. C. de St-Jean-Baptiste (Espagne) ; Off. de l'O. du Libérateur ; Membre corr. de l'Acad. de Marseille, etc. ; — Peyrolles (Bouches-du-Rhône).

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.), anc. Consul général ; Ch. du S. Empire Romain, Secrétaire de légation, Ch. de l'O. R. du Christ, Président du *Collegio Araldico* de Rome et Directeur de sa *Revue* ; G. O de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; Chev. de justice (avec plaque) de l'O. de S. Etienne et de l'O. Constantinien de S. Georges ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique de l'I. et R. Acad. *Adler*, etc. -- Corso Vittorio Emanuele, 101, Palazzo della Valle, Rome

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✠, Chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et Château de l'Etang-la-Ville, p. Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

H. **Pennisi** (Salvatore), Baron de **Floristella.**, Comm. de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; de l'Acad. *Dafnica* et des *Zelanti* d'Acireale ; — Acireale (Italie).

H. **Perretti della Rocca** (Comte de). Boul. S. Marcel, 44, Paris.

C. **Perot** (Francis), ✠, Corr du ministère de l'I. P., Lauréat de la Soc. Nat. d'Encouragt au Bien ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, de Châlons, du Cher, de l'Acad. de Macon, etc. ; – r. du Jeu de Paume, 44, Moulins Allier).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Perregaux** (Samuel de), Major d'infanterie ; de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Musée, 5, Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Emile), Lic. en droit, M. des Acad. de Marseille, d'Aix et de Vaucluse. de la Soc. d'Etudes Provençales, du *Collegio Araldico* de Rome, anc. Président de la Soc. de Statistique de Marseille ; Off. de l'Etoile Noire du Bénin, Ch. de l'O. du S Sépulcre, déc. de la Médaille Coloniale, etc — Villa du Bocage Mazargues près Marseille (B. de R.).

H. **Pesqueira** (S. Exc. le Vicomte de **Sâo-Joâo** da), Ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, Comm. de l'O. R. du Christ (Portugal), G C. des O Pontificaux de S.-Grégoire-le-Grand et du S.-Sépulcre de Jérusalem ; — rua do Triumpho, 14, Porto (Portugal).

P. H. **Pettenegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; Ch-de 3e classe de la Couronne de fer, Ch. grand-croix de St-Grégoire ; Prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — III, am Heumarkt, 9, Vienne (Autriche).

H. **Pianelli de la Valette** (Comte de), Commandeur de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; Membre d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — rue de Castiglione, 3, Paris.

H. **Pidoux** (le Chevalier André), Archiviste-paléographe, Docteur en droit, Avocat au barreau de Dôle ; Professeur libre d'Archéol. à la Faculté des lettres de Besançon, etc. ; Comm. de l'O. Pontif. de St-Slyvestre ; des Soc. d'Emul. du Doubs et du Jura ; — rue du Collège, 5, Dôle, et chât. de Foucherans (Jura).

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva y Fernandez**), Comte de **Cordoba**, Comm. ✻ ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Envoyé extraordinaire et Ministre plénip. ; Premier Introducteur des Ambassadeurs ; Gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique ; Chev. de la Royale Maestranga de Cabelleria de Valence, Gr. Croix de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Comm. de nombre de l'O. R. de Charles III ; — Pasco de la Castellana, 1, Madrid.

H. **Pimodan** (Marquis de), Duc de **Rarécourt-Pimodan** ; Cons. général de la Haute-Marne ; Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Lille, 69, Paris, et chât. d'Echénay (Haute-Marne).

H. **Plarr** (Léon), Vicomte de Caze, Baron de la Bôve, I. P. ✠ ; G. Off. de l'O. du Libérateur de Venezuela et de Bolivar ; Comm. des O. de S.-Stanislas de Russie, du Medjidié et du Nicham Iftikhar ; Chev. d'Isabelle la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Christ du Portugal, du Cambodge ; Médaille militaire Russe ; Agent commercial de France et Consul honor. de l'Empire Ottoman en Extrême-Orient ; Prés. d'hon. de l'Ass. des Alsaciens-Lorrains du départ. de l'Aisne ; chât. de Domaine de Silvestre, près Arles (Bouches-du-Rhône).

H. **Poli** (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione, et r. de l'Intendance, 4, Bastia (Corse).

H. **Polignac** (Comte Melchior de), chevalier de Malte, etc. ; — r. Galliera, 4, Paris.

P. H. **Pombal** (S. Exc. Mr Antonio de **Carvalho Daun** et **Lorraine**, Marquis de), Comte de **Santiago**, Pair du Royaume, Chambellan de S M. T. F., Bailli Gr. Croix de l'O. de Malte, Président de l'Assemblée des Chevaliers Portugais de cet Ordre ; G. C. des O. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa, de S. Grégoire-le Grand, d'Ernest le Pieux, d'Isabelle la Catho-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lique, Comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; Docteur ès-sciences polit. et admin. de l'Univ. Cathol. de Louvain ; — rua das Janellas Verdes, 28, Lisbonne.

H. **Pompery** (Vicomte Olivier de) ; — r. de Chabrol, 52, Paris.

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, Comte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Commandeur Emmanuel), ✠, Comm. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre, Off. de la Couronne d'Italie, Ch. de l'O. R. de Charles III (Espagne) ; décoré de la grande Plaque d'honneur et de la Médaille commém. de la *Cruz-Roja ;* Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; de la Commission héraldique de Sicile ; M. H. du *Collegio Araldico* ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; M. de plusieurs Soc. savantes ; — via Convertite, 5, Rome.

H. **Portes** (René **Bittard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit, G. O. de l'O. R. de la Conception ; Comm. de S. Grégoire, Chev. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; ancien Présid. de la Soc. des Etudes hist., etc. ; r. de Naples, 44, Paris, et chât. de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Prevost de Brebières** (Comte Henri), Comm. du St-Sépulcre ; — chât. de S.-Laurent (Pas-de-Calais).

H. **Proyart de Baillescourt** (Comte de), Avocat ; de la Soc. d'Émulation de Cambrai ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — rue St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Beaumetz-lès-Cambrai (Pas-de-Calais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Puisieux** (Alfred de), Ch. de S.-Grégoire-le-Grand; de la Soc. des Ant. de Picardie; — r. du Cange, 21, Amiens (Somme).

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte), M. Assoc. de l'Acad. de Mâcon ; — Louhans (Saône-et-Loire).

P. H. **Ramione** (S. E. Don Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), G. C. et Représentant en Sicile du S. Sépulcre, Comm. de S. Grégoire-le-Grand, P. H. du *Collegio Araldico* ; de la Commission Héraldique Sicil. et de la Consulte Héraldique, de la Conv. Intern. d'Héraldique, etc. ; — via Girgenti, 1, Palerme (Sicile).

P. H. **Ramione** (Baron Antonio de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — même adresse.

P. H. **Reynault de Beaucaron** (Edmond), M. corresp. de la Soc. académique de l'Aube et de la Soc. des Sciences Hist. et Naturelles de l'Yonne ; — r. Boissière, 49, Paris, et chât. du Gué-Mulon, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Regnier** (Louis), Membre fond. de la Soc. de l'hist. de l'Art Français; titul. de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. du Meilet, 9, Evreux (Eure).

H. **Reinach de Foussemagne** (Maurice, Comte de) ; Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Renoux** (l'Abbé Claude-Gilbert), Curé de Viplaix, des Soc. d'Emulation et des B.-Arts du Bourbonnais, de *la Diana*, des Soc. d'Hist. Naturelle d'Autun, et Française de Botanique, etc. — Viplaix (Allier).

H. **Renty** (Charles de), de la Soc. des Ant. de la Morinie ; — rue Boufflers, 11, Paris.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

P. H. **Répnine** (S. Ex. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kieff, G. Maître-de-Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, et de l'O. I. et R. de l'Aigle-Blanc, de l'Ordre Imp. de S. Alexandre Newsky ; G. O. de l'O. I. de St-Wladimir, Grand Croix des Ordres du Lion et du Soleil de Perse, de la Couronne de Roumanie et du Mérite civil de Bulgarie, etc. ; — Palais de la Noblesse, Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), Sénateur; ancien Maître-Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Révérend** (Vicomte), Directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de France*, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, du Nichan Iftikhar, etc. ; M. corr. de l'Acad. Royale des Sciences morales et politiques de Portugal, etc. ; — r. Fontaines, 25, Paris.

H. **Ribier** (Docteur Louis de), Membre de l'Académie de Clermont-Ferrand ; — Médecin consult. à Châtel-Guyon-les-Bains (Puy-de-Dôme).

H. **Richebé** (Raymond), Avocat, Archiviste-paléographe anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; Comm. de l'O. R. du Christ, Chevalier du S.-Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux : des Soc. Suisse d'Héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France, etc. ; — Av. de Wagram, 152, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Pas-de-Calais).

H. **Rocca** (Carlo **Cito Filomarino**, Prince della), Grand d'Espagne de 1re classe ; — r. de Phalsbourg, 2, Paris.

H. **Rochethulon** et **Grente** (Stanislas **Thibaud** Marquis de la), Fondateur du *Souvenir Normand* ; — Corneville-les-Cloches sur la Risle (Eure).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C. **Rodière** (Roger), Ass. Corr. national de la Soc. des Ant. de France ; M. de la Commission départ. des Monum. hist. du Pas-de-Calais ; Tit. non résidant de la Soc. des Ant. de Picardie ; Corr. des Soc. des Ant. de la Morinie, d'Emulation d'Abbeville, Académique de Boulogne, de la Soc. d'Etudes de la Prov. de Cambrai ; de l'Acad. d'Arras, etc. ; — pl. Verte, Montreuil-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite) ; — Beaulon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Elève de l'Ecole des Chartes, Ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf-Crouy** (Baron Jean de), ✻, anc. S.-préfet ; anc. Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco ; Conseiller d'Etat ; Off. de la Couronne de Chêne, Ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — av. Kléber, 10, Paris.

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), Chev., ✻, au titre militaire ; Cap. d'Etat-Major de l'art. terr. attaché au Gouvernement Militaire de Toulon ; Comm. de l'O. de Danilo 1er, Ch. de 3e classe de l'O. Imp. de Sainte-Anne de Russie ; Ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — r. de Lille, 19, Paris et château de Champfleury à Carrière-sur-Poissy (Seine-et-Oise).

H. **Roquette-Buisson** (Vicomte Pierre de), Avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, Docteur en Droit ; — rue St-Genès, Bordeaux, et chât. de Ferrand, p. St-Emilion (Gironde) et rue du Champ de Mars, 17, Bordeaux (Gironde).

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien Préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

H. **Rosnay** (Baron Félix de); — place Sainte-Barbe, 4, Autun (Saône-et-Loir).

H. **Roure de Paulin** (Baron du), Avocat à la Cour d'Appel de Paris ; Chan. de la Conv. Intern. d Héraldique; Sec. de la Soc Franç. des coll. d'*Ex-libris* ; — r. de Babylone, 58, Paris.

H. **Rovère** (Comte de), Lieutenant démiss. de cavalerie ; chât. de Monsec, p. St-Cyprien (Dordogne).

H. **Ruffin** (Comte), Avocat, Commandeur de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Ch. avec plaque affilié de l'O. Teutonique.

H. **Ruffo-Bonneval de la Fare** (Marquis de), des comtes de **Sinopoli** de Calabre ; Ch. de St-Grégoire-le-Grand ; Cam. secrét. de S. S. ; Membre d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et Grande-Rue Comte du Marais, à Gand (Belgique).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S. M. Catholique. Ch. de l'O R. de Charles III. de l'O. R. du Mérite Militaire et du *Cuerpo Colegiado* de la Noblesse de Madrid, etc. — Mayor, 92, Madrid (Espagne).

H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté le Roi de Pourtugal, etc. ; — Rua de S. Joaquim, 39, Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'Ecole des Chartres, de l'Acad. des Sc., B.-L. et Arts de Besançon, etc. ; — r. d'Anvers, 7, Besançon, et chât. de Chevigney, p. Audeux (Doubs).

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodolphe de) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-George d'Armstrong** (Chevalier Thomas

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de), Ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue Kléber, 40, Paris

H. **Saint-Pern** (Baron de), Directeur du Haras de Libourne; M. fondateur de la Soc. des Biblioph. Bretons; M. corresp. de la Soc. Hist. et Archéol d'Ille-et-Vilaine, de la Soc. Hist. et Arch. des Côte-du-Nord,etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de) ; — r. Petite Fusterie, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, Ch. de Malte, G. O. des O. R. de Charles III, du Mérite mil. d'Espagne et d'Isabelle la Catholique, etc.; Inspecteur de la Soc Française d'Archéol. ; M. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid ; — ch. de la Valouze, par La Roche-Chalais (Dordogne).

H. **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. Zouave pontifical, ex Off aux mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. arch. du Vendômois : — chât. de Villeporcher Saint-Ouen, p. Vendôme (Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor**(Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salinas** (Commandeur Antonio), Directeur du Musée de Palerme; Professeur à l'Université ; Comm. des O. R. des SS Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de la Couronne de Prusse, de l'Aigle rouge de Prusse, etc., Corr. de l'Institut de France, M. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie ; — Via Emerico Amari, 130, Palerme (Sicile).

H. **Salins** (Comte Charles **Guyot d'Asnières** de), Maire du Hézo ; Conseiller d'arrt du Canton est de Vannes ; Capitaine d'artillerie territoriale ; — château de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Salleron** (Georges), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. le Pape Pie X, Comm. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Association des chevaliers Pontificaux ; — rue de Beauvau, 4, Versailles.

H. **Salles** (Comte des) ; — rue de Visien, à Courbevoie (Seine).

H. **San Bartholomeu de Messines** (Vicomte de), Off. du Secrétariat général des Bibl. et Arch. Nat. ; Comm. de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; décoré de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; V. Prés. de la Conv. Intern. d'Héraldique ; Lisbonne (Portugal).

P. H. **Sanches de Baêna** (Vicomte de), Chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S. Sépulcre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; de la Com. Intern. d'Héraldique — Estrada de Bemfica, 216, Lisbonne (Portugal).

H. **Sanches de Baêna e Farinha** (D. Affonso de **Sôuza**) ; — rua de St-Marçal, 4, Lisbonne (Portugal).

H. **Santeul** (Claude de) ; — rue Monplaisir, 15, Amiens (Somme).

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✠, anc. Off. d'Infanterie, anc. Capitaine de mobiles, anc. Off. Sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sartorio** (Charles de) ; — boul. du Jardin Zoologique, 34, Marseille (B.-du-Rhône).

H. **Saulnier** (Frédéric), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes ; Membre et anc. Président de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. ; — rue du Bâty, 1, Rennes (Ille-et-Vilaine).

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de *la Diaua* ; — chât. de Saint-Vincent, par le Coteau (Loire).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; — chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Sens** (Georges), Chevalier des Ordres Royaux du Christ et de Charles III ; Capitaine de Génie territorial ; Membre de l'Académie d'Arras et de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, de la Société Française d'Archéologie, etc. ; — r. de l'Arsenal, 8, Arras.

P. H. **Sommi Picenardi** (Son Exc. le Marquis), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte) ; — Corte S. Giovanni di Malta, Venise.

P. H. **Sonnaz** (Son Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix**, Comte de), ✠, Sénateur, Envoyé extr. et Min. plénip. de S. M. le Roi d'Italie près S. M. le Roi de Portugal ; Comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; C. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; G. C. de plusieurs Ordres ; Corr. de la Dép. *di Storia patria* de Turin ; M. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. ; — à la Questure du Sénat, Rome (Italie).

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier** du), de la Soc. Hist. et Archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. Zouave poutifical, Ch. de St-Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* et de la médaille militaire *Bene merenti* ; de l'Ass. des Ch. Pontif. ; — boul. Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

H. **Starraba** (Raphaël), Baron de **Ralbiato**. Directeur des Archives d'Etat, Comm. des O. de la Couronne d'Italie et du St-Sépulcre, V.-Président de la Commission Héraldique de Sicile ; M. corr. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie, etc. ; — Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de la Croix rouge d'Espagne) ; Ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne) ; — rua Luz Soriano, 112, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Tabouët** (Edmond), de la Soc. Hist. et Arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Talhouët** (Baron Raymond de), Cap. au 12e Hussards, à Gray (Haute-Saône).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri), M. corr. de la Soc. des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; Associé de la Soc. Hist. et Archéol. de Périgord ; de la Soc. des Arch. Hist. de la Saintonge et d'Aunis, etc. ; — Pavillon Laroque-Peiresc, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Tarades de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

C. **Tausin** (Henri) ; — rue de Paris, 45, Taverny, (S.-et-O.)

H. **Teil** (Baron Joseph du), Lic. en droit, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — quai Debilly, 2, Paris.

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

H. **Terline** (Justin de) ; chât. de Blendecques (Pas-de-Calais).

H. **Terreros** (Don Manuel de Romero, Marquis de San-Francisco), du *Collegio Araldico Italiano* ; — Berlin, 415, à Mexico City.

H. **Terris** (Jules de), Ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne avec plaque, Ch. de St-Grégoire-le Grand, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; rue Bancasse, 30, Avignon (Vaucluse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Tesson** (Alfred de), ✻, Capitaine de frégate en retraite, Ch. de l'O. Imp. de N. D. de Guadalupe, etc.; Président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc.; — boul. de l'Est, 47, Avranches (Manche; et chât. de Beaubois, p. Jugon (Côtes-du-Nord).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Jacques de); — Maison Daumesnil. Périgueux, et château de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de); — r. Delille, 5, Nice. (Alpes-Mar.).

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, Lieutenant de réserve au 13e d'inf.; de la Soc. d'Emul. et des B.-Arts du Bourbonnais; — place de la Gare, 3, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O.).

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ✻; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. **Toulgoët-Tréanna** (Comte de), Chevalier de Malte, G.-C. de 2e classe de St-Grégoire, etc.; V.-Prés. de l'Assoc des Chevaliers Pontificaux; — r. Desbordes-Valmore, 42, Paris, et chât. de Rozay, p. Thénioux (Cher).

H. **Tour d'Auvergne** (Jehan de la); — chât. de Montjoly, près Saint-Martin Valmeroux) Cantal).

H. **Travers** (Emile), Archiviste-paléographe, anc. Conseiller de préfecture, G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, Comm. de Saint-Grégoire, Ch. de l'O. R. de Charles III, etc.; Vice-Prés de la Soc. des Beaux-Arts de Caen, Secrétaire de la Soc. des Ant. de Normandie; Directeur-Adjoint de la Société française d'Archol.; Corresp. du Min. de l'I. P.; de l'Acad. d'Archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la *Historia*, (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Trétaigne** (Baron de), Membre du Conseil général de l'Aisne, Maire de Festieux ; Comm. avec plaque du St-Sépulcre, Ch. de St-Sylvestre, Chevalier de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, Paris, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Valenças** (Dr Luis **Jardim**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal, anc. Ministre plénip. à Vienne ; Docteur en droit ; Comm. des O. R. de S. Jacques, de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Membre de l'Institut ; des Acad. Royales des Sciences de Lisbonne et de Jurisprudence de Madrid, etc. ; — rua do Pau da Baudera, Lisbonne (Portugal).

H. **Varax** (Vicomte Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vauborel** (Arsène de) ; — chât. de la Lande-Pohorais, p. Moisdon-la-Rivière (Loire-Inf.)

H. **Vauloger de Beaupré** (René de) ; — cours d'Alsace-et-Lorraine, 52, Bordeaux (Gironde).

H. **Venot** (Gustave), ✻, V.-Consul d'Espagne à Lille, Ch. de 2e classe avec plaque du Mérite militaire d'Espagne, Comm. de l'O R. d'Isabelle la Catholique, Ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. Académique Indo-Chinoise de France ; — boul. de la Liberté, 39, Lille (Nord).

C. **Venot**, (Maurice), Chancelier du Vice-Consulat d'Espagne à Lille (Nord), Ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc. ; — même adresse.

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ✻, Chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archéol. ; — rue Porte-Madeleine, 4, Orléans (Loiret).

H. **Ville** (Mme E.), née de Castaigner ; — Beaurivage, à Meillers, par Noyant (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Villers** (Comte H. G. C. de), I. P., anc. S.-Préfet M. du Conseil et V.-Président de la 11e section de la Soc. de Géog commerciale de Paris ; G. O. de l'O. du Libérateur, Comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de l'Isle-Adam** (Georges de), anc. Zouave pontifical, anc. Officier au 1er rég. de zouaves (France), Ch. de l'O. R. M. de François 1er. décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti* ; — avenue des Fleurs, 21, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vincent** (Docteur Henri), de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'Arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

C. **Vindry** (Fleury), Lic. ès-lettres ; de la Soc. Litt. et Archéol de Lyon ; — r. Vaubecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Viry** (Comte de), Colonel du Génie ; — Verceil (Piémont).

H. **Wall** (Vicomte de), ancien Attaché d'ambassade ; — r. d'Aguesseau, 9, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

C. **Watzerberger** (J. Otto) Kœniglischer Rath, Secrétaire Intime au Ministère de la Maison Royale et des Affaires-Etrangères ; Secr. de l'O. R. de Saint-Georges et décoré de la Croix d'office de cet Ordre ; Chevalier de l'O. et R. de François-Joseph ; — Worhtstrasse, 21, Munich (Bavière).

H. **Wazières** (Comte de) ; — boul. de la Chapelle 39, Paris, et à Fontenay-Saint-Père (Seine-et-Oise).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

C. **Wildeman** (M.-G.), chev. de l'O. du Griffon de Mecklembourg-Schwerin; Archiviste de la Haute Intendance des Digues *Delfland*; anc. Archiviste-adjoint de Haarlem; de la Soc. Généal. et Biogr. de New-York; M. associé de la Soc. d'Archéol. de Bruxelles, M. extr. du *Deutsche Herold*, etc.; — Sweelinckstraat, 80, La Haye (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel** de **Croix**, Baron de), V.-P. de la Soc. Arch. de Nantes; Prés. de la Soc. Acad. de Nantes et de la Loire-Inf., Secr. de la Soc. des Bibl. Bretons; de la Société Archéol. de la Loire-Inf. et du Comité départem. des Sites et Monum. pittor. — rue Royale, 17, Nantes; et chât. de la Chollière, par Orvault (Loire-Inf.).

C. **Witter van Hoogland** (E. B. F. F.). des barons **Wittert van Hoogland**, Ecuyer, Docteur en droit, attaché au Ministère du Vaterstaat, de la Soc. Général. et Héraldique *De Nederlanche Leew*. Corédac.-en chef du *Nederland's Adelsboek*; — Jan van Nassaustratt, 25, La Haye (Pays-Bas).

H. **Wosterman van Oyen** (Antoine Abraham), Dir. des Archives Généalogiques et Héraldiques; Officier de l'O. de Bolivar, Ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau et d'Oscar de Suède etc.; — Rijswijk lez-la-Haye (Hollande.)

H. **Yanville de Grangues** (Comte d'), ✠, Licencié en droit, Chev. de Malte et de S. Sylvestre; Maire de Grangues; Président du Conseil d'arrond., Président de la Soc. d'Hortit. de Pont-l'Evêque; de l'Assoc. Normande; — rue Théry, 6, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui de Melis** (Firmin-Charles de), *Caballero Noble Higodaljo*; du *Collegio Araldico* de Rome; de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Soc. Bibliog.; de la Société Française des Collectionneurs d'Ex-libris, etc.; — rue Zabala, 164, Montevideo (Uruguay).

H. **Zeiller** (Paul), anc. Garde-général des Forêts; Chev. du St-Sépulcre ; — rue Charles-Laffite, 47, Neuilly (Seine).

H. **Zepplin** (Fritz de). Chev. de l'O. du St-Sépulcre ; deuxième V. Sec. de la Conv. Intern. d'Héraldique ; à Septeuil (Seine-et-Oise).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

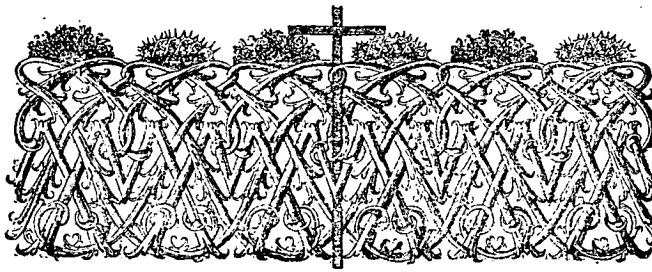

Notre Obituaire

Non omnis moriar.

L'Abbé Michel-Robert d'ABBADIE D'ARRAST. Comte Aymar d'ARZAC. Comte César ALBICINI. Le Chanoine Augustin ALBOUY. Monseigneur Alphonse ALIX D'YÉNIS. Duc d'ALMENARA-ALTA, C. ✻. Altredo ALVES. Comte d'AMADE O. ✻, I. P. ✠. Vicomte d'AMPHERNET ✻. Vicomte d'ANDRÉ DE CLAVERIE. Le Chanoine ANGER. BILLARDS. Hugues d'ARBIGNY DE CHALUS. Edmond ASSIRE. Le Chanoine Charles AUBER, ✠. AUBERT DE LA FAIGE, ✻, Louis AUDIAT, I. P. ✠. Denys JOLY D'AUSSY. Baron d'AVERNAS SALVADOR.

Don Victor BALAGUER. André BAEBAN. Monseigneur Xavier BARBIER DE MONTAULT, I. P. ✠. Baron de BARGHON DE FORT-RION. L'abbé A. de BARRAL, Comte Jacques de BEAUMONT. Comte AMÉDÉE DE BENEYTON. Marquis de BERNIS. Comte de BESSAS DE LA MÉGIE Henry BEAUCHET-FILLEAU. I. P. ✠. L'Honorable L. A. de Billy, Baron de BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD. Léon de BERLUC DE PÉRUSSIS. Vicomte Arthur du BOIS DE LA VILLERABEL. M. BONNESERRE DE SAINT-DENIS. L'Abbé Jacques BONNETAT. Adrien BONVALLET. Alexandre BONVARLET. André BOREL D'HAUTERIVE. Rémy BOUCHER DE MOLANDON, ✻, I. P. ✠. Chevalier Auguste de BOUDARD, ✠.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Son Altesse Monseigneur le Prince D. Henri de Bourbon, Duc de Séville. Comte Charles de Bourbon-Busset, ✠. Hélie, Marquis de Bourdeille. Henri Bourgoing de Nevers. Comte de Bourrouse de Laffore. M. l'abbé E. de Granges de Civria. Gabriel, Baron de Braux. Charles du Hamel, Vicomte de Breuil, ✠ Henri de Michel du Broc, Marquis de Brion. S. Exc. Monsieur de Brissac das Neves Ferreira. Léonce de Brotonne. Baron Brun de Villeret. H. de Vertamy, ancien Magistrat. Charles Buet. Comte de Burey, O. ✠.

Comtesse douairière de Callières, Lieutenant-Colonel Henri Caillon, O. ✠. Comte Caïs de Pierlas. Baron de Cambourg. Marcel Campagne. Louis Campi. Oscar Cantillon de la Couture Mgr Isidore Carini. Vicomte de Carné de Carnavalet. Sylvain, marquis de Carol. Comte de Carol. Castellane (Lionel, Marquis de), ✠. Baron Ernest Cervoni. Comte de Charpin-Feugerolles, ✠. Henri Meiffren-Laugier, Baron de Chartrouse. Chasteigner la Rochepozay (Vicomte Paul de). Alexandre Genet de Chatenay. Alfred Chaumeil. Jules de la Chauvelays, ✠. Claude Chauvet. Mgr Stefano Ciccolini. Alphonse Huchet, Vicomte de Cintré. Albert, Comte de Circourt, ✠. Comte Achille du Clésieux, ✠. S. Exc. Révme Mgr Roch Cocchia, Archevêque et Comte de Chieti. Comte de Colleville. Mgr Adrien de Conny. Comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, ✠. Jean de Courtin, Comte de Neufbourg, Césaire Cousturier, Chevalier, Vicomte de Cressac de Bachèlerie. Commandeur J. B. de Crollalanza.

Numa Dast le Vacher de Boisville. Baron Joseph Delmas. Joâo de Deus. Humbert-Pierre-Henri, Marquis de Digoine. Marquis de Dion, ✠. Louis de la Ville de Férolles, Comte des Dorides. Marquis de Dou. Jules Dournel de Bonnival. Gustave-Adolphe Drolet, ✠. Monseigneur Dumas de Chastel. Louis Durrieuy. Juste Enschedé des Villates, ✠.

Colonel Comte de l'Eglise de Ferrier de Félix, C. ✠. R.-J. Ermerin. Comte Paul Esterhazy, ✠. Vicomte Ludovic d'Estienne de Saint-Jean.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Henri Faucher de Saint-Maurice, ✻, Paul de Faucher. S. Exc. le Comte de Ficalho. S. Exc. le Comte Amédée de Foras. Comte Maurice de Foucault, ✻. Comte Ludovic Colas des Francs. Emmanuel Fresne Genesteix. Alfred de Froidefond de Boulazac.

François Galantino, Comte de Bardone. Gaston de Galard, Prince de Béarn et de Viana, ✻. Marquis de Galard, Baron de Magnas. Baron Gauthier de Charnacé d'Escurolles. Ernest Gemeau. Alcide Georgel Séraphin Giacobi. Mr de la Giclais. Marcel Gingembre d'Aubépine. ✿. Charles Givetet. Henri Gourdon de Genouillac, I. P. ✿. Anatole, Marquis de Granges de Surgères. Comte de d'Arcis, Vicomte de Sens. L'Abbé J.-B. Grassot. Algar Griveau. S. Exc. Monsieur de Grote, Sénateur, Président du Département Héraldique du Sénat (Russie). Arthur, Vicomte du Pin de la Guérivière. Arthur de Guilloteau, Comte de Grandeffe, ✻.

Le Président Hecquet de Roquemont, ✻, Joseph Hervé de Beaulieu. Baron Guisbert d'Huart, ✻.

L'abbé Louis Imberton. Baron d'Izarn.

Vicomte Eugène de la Jaille. André Joûbert. Marquis de Jouffroy d'Abbans. R. Pocard du Cosquer Kerviler.

Paul Kinon.

Laurent Huchet, Comte de La Bédoyère. Alexandre Lair, ✿. Henri Marquis de Lameth. Comte de Lapeyrouse-Bonfils, ✻. Baron de Lareinty, Sénateur, ✻. Léonel de Mouchet de Battefort. Comte de Laubespin, Sénateur, O. ✻. Adolphe de Launay. Noël Le Mire. René Le Pays du Teilleil. ✻. Marquis de Lespinay. Mr de Longeaux. Albert Lachaud de Loqueyssie. Adhémar de Couhé, Comte de Lusignan.

Le R. P. Luigi di Maggio, Vicomte Adrien Maggiolo. René de Manthé. Margon (Colonel Comte de), ✻, ✿, Auguste Le Moyne, Vicomte de Margon. Marquis de Margue-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

RYE, ✻. Alfred de MARTONNE. L'Abbé Frédéric MASSON. Comte Ferdinand de MAUSSABRÉ. Maurice MERCIER. Comte Léon de MILLY. Charles MOLLE. Baron ELIZÉE DE MONTAGNAC, ✻. Chanoine J. MONTALBANO. Marquis de MONTALEMBERT DE CERS, ✻. Comte Alexandre de MONTI DE REZÉ. Comte Edmond MOREL DE CRÉTY, ✻. Comte HUE DE MUTRÉCY.

Comte des Nos.

Joseph-Emile, Comte PALLUAT DE BESSET. Comte Alphonse de PANTIN DE LA GUÈRE, l'abbé PARIS-JALLOBERT. Robert LE NOIR. Comte de PASDELOUP. ✻. Don Hector PATERNO VENTIMIGLIA et MONCADA, Marquis de SPEDALOTTO et de REGIOVANNI Comte de PRADES. Charles PAYAN D'AUGERY, S. Exc. le Comte de PERALADA et de ZAVELLA, par la grâce de Dieu Vicomte de ROCABERTI, Marquis de BELLPUIG, Grand d'Espagne de première classe. Marquis G. PIETRAMELLARA. Le R P. Dom Paul PIOLIN. Monseigneur A. PIRON, William POIDEBARD. L'Abbé Charles POINTEAU, Comte Oscar de POLI. Comte Henri de POLI. Marquis de POLIGNAC, ✻. Chevalier F. POLLACI NUCCIO. Comte Léon de PONCINIS. Baron de PORTAL. Comte Armand de LA PORTE DES VAUX, ✻, ✠. Stéphane PRAUD DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, ✠. Stanislas de THOMOLÈSE, Baron de PRINSAC, ✻. Commandeur Vincent PROMIS.

Comte de RANCOURT DE MIMÉRAND, ✻. Maximilien, Baron de REINACH WERTH. O. ✻, M. RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD. Edmond RÉVÉREND, Vicomte du MESNIL. Gustave, Marquis de RIVOIRE DE LA BATIE L'ABBÉ N.-N. ROBINET. Comte Louis de LA ROCHEBROCARD. Mgr M.-L. ROMITELLI. Comte Louis de ROQUEFEUIL. Comte ROSELLY DE LORGUES, O. ✻, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint-Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Comte Joseph ROSSI. Marquis de ROSTAING, C. ✻. Louis ROYBET. Vicomte de ROZIÈRE. Comte de RUFFO DE BONNEVAL.

Alexandre de GUYARD DE SAINT-CHÉRON, Stanislas de BADEZRON-THEZAN, Marquis de SAINT-GENIER. Chevalier Félix de SALLES. Henri, Marquis des SALLES. S. Exc. M. le Duc Etienne

Copyright — Les éditions d'Ainay — Lyon 2007

de San-Martino Ramondetto di Montalbo. André de Sarre, bourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville, ✻, ✠. Marquis de Schedoni ✻. Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn. Francisco Simoes Margiochi L'abbé Emile Simon. Vicomte de Simony, ✻ Charles Souef. M. Préveraud de Sonneville, H. de Soulaine. Baron Auguste de Staël-Holstein.

Baron de Talhouët de Boishoran. Philippe Tamizey de Larroque, ✻, I. P. ✠., Xavier, Baron du Teil, Gastón Tessier de l'Hubaç. Edilbert de Teule, Baron Textor de Ravisi, C. ✻. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de). Guyon de Touchebeuf, Comte de Clermont. Charles Tresvaux du Fraval. Maurice Tripet, Comte Joseph Trivulzio.

S. Exc. Monsieur Vasile Uréchia, O ✻, Sénateur, ancien Ministre (Roumanie).

Armand Van Robais, Jules de Rivérieulx de Varax. Vicomte de Vaujany, ✠. Joseph. Comte de Vendômois, ✻. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✻. Albert Verpy, ✻. Marquis de Verthamon. Louis, Comte de Vidau, ✻ Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas. Baron de Vilmarest. Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Alphonse, Comte de Visien. Comte de Vitton de Peyruis.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

- Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007 -

LES ANOBLISSEMENTS A L'INFINI

TANT EN LIGNE MASCULINE QUE FÉMININE

La charte accordée par Charles VII à la famille de Jeanne d'Arc, et qui donnait aux femmes le droit d'anoblir, à l'infini, toute leur postérité, a été souvent citée comme un monument unique de générosité royale conférant un privilège inouï dans les fastes de la chancellerie.

Ce mode d'anoblissement n'a cependant pas été unique, car nous pouvons citer un cas analogue, de quelques mois seulement antérieur à celui de la famille d'Arc, et qui présente cette particularité plus rare encore que le souverain anoblit, non seulement tous les descendants, mais encore les aïeux décédés du suppliant.

La charte qui confère de si extraordinaires privilèges est écrite en langue vulgaire et datée de mars 1429. Elle fut octroyée à la demande de Jean Léguisé, évêque de Troyes, qui avait rendu de très grands ser-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vices à la cause royale et se disait issu de la maison de Dormans. Quelque éclatants qu'aient été ces services, ils ne pouvaient cependant être comparés à ceux de Jeanne d'Arc ; alors pourquoi de tels privilèges ?

Ils étaient antérieurs, ne l'oublions pas, à ceux de la famille Du Lys qui, par conséquent, ne constituèrent pas une innovation en faveur des frères de la Pucelle.

Tout simplement parce que les Léguisé étaient Champenois, et qu'en Champagne, à cette époque, aux termes de la coutume, la noblesse utérine était en vigueur. L'évêque de Troyes, dans sa requête, ne demandait donc au Roi que de sanctionner les usages de sa province en accordant à ses sœurs le droit d'anoblir tous leurs descendants. Voilà pour les Léguisé ; quant aux Du Lys, dont la charte latine n'est que de neuf mois postérieure à la précédente (décembre 1429), souvenons-nous qu'ils étaient Lorrains — sinon même Champenois — et par conséquent en droit de réclamer les mêmes privilèges coutumiers. Ces privilèges, amoindris d'âge en âge, existaient encore au moment de la Révolution dans l'ancien Barrois ducal !

Puisque, dans un petit coin de la Lorraine, les femmes anoblissaient encore à l'infini, sous certaines conditions, en plein XVIIIe siècle, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'au XVe, Champenois et Lorrains se soient réclamés de pareils privilèges.

Et l'on en arrive à cette conclusion que, non seulement la charte octroyée à la famille de Jeanne d'Arc n'a pas été un acte extraordinaire de munifi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cence royale, mais encore qu'elle n'a, sans doute, pas été spontanée ; de même que celle de Jean Léguisé, elle a dû être sollicitée par les frères de l'héroïne qui rédigèrent leur requête en s'inspirant tout simplement de leurs privilèges coutumiers.

G. DU BOSCQ DE BEAUMONT.



LETTRES D'ANOBLISSEMENT DE JEAN LÉGUISÉ, DE SES FRÈRES ET SŒURS, ET DE LEUR POSTÉRITÉ DES DEUX SEXES.

(Mars 1429)

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à tous ceux qui ont veu ces présentes lettres et les verront, salut. — Sçavoir faisons que nous avons reçu très humble requeste à nous présentée par notre bien amé et féal conseiller Jean, évêque de Troyes, contenant que jaçoit qu'Huet Léguisé son père effectivement procréé de père et de mère de noble race et ait tiré son origine de la noble maison de Dormans (1) qui, de toute antiquité, et depuis si longtemps, est ornée du titre de noblesse qu'il n'y a plus mémoire de contraire parmi les hommes ; néanmoins, ne sçait par

(1) *D'azur à 3 faces de léopard d'or lampassées de gueules.* Jean Léguisé prit pour armes : *D'azur à une face de léopard d'or lampassée de gueules, à la bordure aussi de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quelle simplicité ou négligence, l'ayeul du même Huet, pendant son vivant sur la terre, a négligé de se servir et jouir des privilèges, franchises et libertés dont les autres gentilshommes de notre comté de Champagne ont accoutumé de se prévaloir et servir, desquelles pareillement ledit Huet ne s'est servi par le passé, tant à cause que son dit ayeul, au temps de sa mort, ne s'estoit trouvé en la possession de cette noblesse, quoi qu'à la vérité, il fût noble et issu de noble race et de condition libre, tout aussy que Guillemette de la Garmoise, épouse dudit Huet et mère de nostre conseiller, eût pris naissances des monnoyeurs, autant que tous les enfants du même Huet légitimement procréés de la dite Guillemette (selon les privilèges par nous octroyés aux monnoyeurs de notre royaume, de toute ancienneté, n'estoient gardes et ne le pouvoient estre s'il leur arrivoit de passer à l'estat de bigame à un 2e mariage (1) pour nous payer à nous et nos successeurs, des droits de même façon que les autres habitants de Bourges (2) qui sont en notre comté de Champagne, ont payé et ont acoustumés de payer); d'aultant que les mêmes époux ne se souciaient pas de se signaler et leurs enfants par d'aultres privilèges, d'aultant toutefois que les privilèges des nobles sont d'aultant plus amples et même plus relevés que les susdits privilèges des monnoyeurs, à celuy et ce

(1) Ce membre de phrase est incompréhensible.

(2) « Les monnayeurs de France avaient une sorte de constitution dite *Charte de Bourges* » (J. A. Blanchet, Nouveau Manuel de Numismatique au Moyen-Age, T. I, pp. 7 et suiv.).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nostre conseiller désirant que ses grands pères susdits et pareillement ses frères et sœurs engendrés des mêmes ayeulx, ou de l'un d'iceulx, ou qui par adventure en naisseroit à l'advenir, ensemble avec *toute* leur postérité légitime *quelconque*, soit illustrée du titre de noblesse, et que lui même il craint que par le trop long écoulement de temps, l'ancienne et non usitée noblesse du même Huet son père, ne se peut prouver et faire connaître qu'avec très grande difficulté, il nous suppliait à la susdite requête à nous présentée de sa part, que nous daignassions annoblir ses ayeux, ses frères et sœurs *avec tous leurs descendants* par une faveur *particulière*, et de les rendre nobles autant qu'il est nécessaire.

C'est pourquoi, repassant en notre mémoire les grands et agréables services et vraiment dignes de très grande récompense à nous rendus par notre même conseiller, et nous rend continuellement, et que nous espérons qu'il nous rendra à l'avenir, à sa considération et à sa singulière faveur, acquiesçant à sa requête, nous déclarons nobles et de condition libre ses susdits ayeux, pareillement ses frères et sœurs procréés des dits ayeux, *ou qui proviendront de l'un d'eux* en légitime mariage, *et toute leur postérité de l'un et de l'autre sexe* descendant légitimement d'iceux, lesquels d'abondant nous annoblissons autant qu'il leur en est besoin, et qu'on sçait leur estre nécessaire, et nous les déclarons tels par ces présentes par une faveur *spéciale* et puissance absolue du Roy, leur octroyant que *s'il y a quelques enfants mâles procédant d'iceux par légitime mariage et de condition libre*, ils

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

puissent être qualifiés nobles et soient tenus et traités en nobles en toutes leurs causes et actions, soit en jugement ou hors d'iceluy, et puissent se servir et jouir aussi des privilèges franchises et libertés, droits et prérogatives quelconques comme les autres nobles de notre royaume, sans aucune peine et conjointement avec tous leur descendants susdits, de sorte qu'ils puissent acquérir les droits féodaux et arrière féodaux nobles et les autres biens nobles de quelque conditions qu'ils soient, d'achapt ou d'échange, ou à tout autre juste titre quelconque, et de les posséder et tenir paisiblement, les ayant acquis, sans que pour les vendre ou les mettre hors de leur main et les eschanger, ils soient contraints ou obligés nous donner quelque finance, ou aux rois de France nos successeurs, présentement, à l'advenir, ou puissent être obligés en quelque manière que ce soit, laquelle finance à la vue des biens susdits, par une grâce singulière, nous leur avons remise et donnée par ces présentes, nonobstant toutes constitutions données ou à donner à ce contraire, ou nonobstant la coutume, l'usage, ou l'observance générale ou locale quelconque, enjoignant par la teneur des présentes à nos amés et féaux des gens de la Chambre des Comptes, aux trésoriers et à tous nos commissaires généraux établis sur le fait de nos finances, et aussi à notre bailli de Troyes et autres justiciers et officiers ou à leurs lieutenants, tant présents que futurs, et à un chacun d'iceux en tant que cela touche et regarde notre conseiller mentionné, il lui permette se servir et le fasse se jouir, ses frères et sœurs, sa postérité ou successeurs, de nos présentes

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lettres, grâces, annoblissement, don, concession, privilèges et autres droits, franchises et libertés susdits à jamais, et n'ynnovent, ni fassent ou attentent rien au contraire, et ne soufrent qu'il soit rien fait, tenté ou innové par qui que ce soit en aucune manière, que les choses ci-devant dites demeurent fermes et établies, et afin qu'on adjoute une entière foi à ces présentes lettres, ou à leur copie faite sous notre petit sceau royal, nous avons jugé à propos d'y faire apposer notre cachet, sauf nos droits et aultres et celui d'un chacun en tout. — Donné à Poitiers au mois de mars, l'an de Notre Seigneur 1429, de notre règne le 8e, ainsi signé : Par le Roy, Devous (?) évêque de Séez, le sr de Vienne, Mre Jean Rabateau et plusieurs autres présens. Jean Le Picart. — Veue et expédiée en la Chambre des Comptes du Roy notre sire, le 26e jour du mois de juin, l'an 1431, et la même enregistrée au livre des Comptes de ce temps, f° 41, signez A. Belin. (*Bibl. Nat. Mss. Dossiers Bleus*, *10557*).

Il existe un arrêt de la Cour des Aides, daté de 1633, reconnaissant la noblesse d'un descendant des Léguisé par les femmes (*Bibl. Nat. P. O. 1694, Lesguisé*), mais ce privilège ne paraît pas avoir résisté à la recherche de la noblesse de Champagne, présidée par l'intendant Caumartin en 1666.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lettres d'anoblissement de Jeanne d'Arc, de tous ses parents et de leur postérité des deux sexes.

(Décembre 1429)

Karolus, Dei gratia Francorum rex, ad perpetuam rei memoriam. Magnificaturi divinæ celsitudinis uberrimas nitidissimasque gratias, celebri ministerio Puellæ, Johannæ d'Ay, de Dompremeyo, caræ et dilectæ nostræ, de ballivia Calvimontis seu ejus ressortis, nobis elargitas, et, ipsa divina cooperante clementia, amplificari speratas : decens arbitramur et opportunum, ipsam Puellam, et suam, nedum ejus ob officii merita, verum et divinæ laudis præconia, totam parentelam dignis honorum nostræ regiæ majestatis insigniis attollendam et sublimandam, ut divina claritudine sic illustrata, nostræ regiæ liberalitatis aliquod munus egregium generi suo relinquat, quo divina gloria et tantarum gratiarum fama perpetuis temporibus accrescat et perseveret. Notum igitus facimus universis præsentibus et futuris, quod nos, præmissis attentis, considerantes insuper *laudabilia* (1) *grata que et commodiosa servitia, nobis* et regno nostro jam per dictam Johannam Puellam multimo de *impensa, et quæ in futurum impendi speramus,* certisque aliis causis ad hoc animum nostrum inducentibus : præfatam Puellam ; Jacobum

(1) Toutes les clauses communes à la charte des Léguisé ont été mises en italique.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Ay, dicti loci de Dompremeyo, patrem ; Ysabellam ejus uxorem, matrem ; Jacqueminum et Johannem d'Ay, et Petrum Prerelo, fratres ipsius Puellæ, et totam suam parentelam et lignagium, et in favorem et pro contemplatione ejusdem, *etiam eorum posteritatem masculinam et feminam, in legitimo matrimonio natam et nascituram*, nobilitavimus, et per præsentes, de gratia speciali, et ex nostra certa scientia ac plenitudine potestatis, *nobilitamus* et nobiles facimus; concedentes expresse ut dicta Puella, dicti Jacobus, Ysabella, Jacqueminus, Johannes et Petrus, et ipsius Puellæ tota parentela et lignagium, ac ipsorum posteritas nata et nascitura, *in suis actibus, in judicio et extra, ab omnibus pro nobilibus habeantur et reputentur ; et ut privilegiis, libertatibus, prærogatiis aliis que juribus, quibus alii nobiles dicti nostri regni ex nobili genere procreati*, uti consueverunt et utuntur, gaudeant pacifice et fruantur. Eosdemque et dictam eorum posteritatem, aliorum nobilium dicti nostri regni ex nobili stirpe procreatorum consortio aggregamus ; nonobstante quod ipsi, ut dictum est, ex nobili genere ortum non sumpserint, et forsan alterius, quam liberæ conditionis existant : Volentes etiam, ut iidem prænominati dictaque parentela et lignagium sæpefatæ Puellæ, et eorum posteritas masculina et femina, dum, et quotiens eisdem placuerit, a quocumque milite militiæ cingulum valeant adipisci, seu decorari. Insuper concedentes eisdem et eorum posteritatis tam masculinæ, quam foeminæ in legitimo matrimonio procreatæ et procreandæ, *ut ipsi feoda, et retrofeoda, et res nobiles a nobilibus et aliis qui-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

buscumque personis acquirant, et tam acquisitas quam acquirendas retinere, tenere et possidere perpetuo valeant atque possint, absque eo quod illas vel illa, nunc vel futuro tempore, extra manum suam nobilitatis occasione ponere cogantur ; nec aliquam financiam nobis, vel successoribus nostris, propter hanc nobilitationem, solvere quovis modo teneantur, aut compellantur : *quamquidem financiam*, prædecessorum intuitu et consideratione, eisdem supranominatis, et dictæ parentelæ et lignagio prædictæ Puellæ, *ex nostra ampliori gratia donavimus et quitavimus, donamus que et quitamus per præsentes, ordinationibus, statutis, edictis, usu, revocationibus, consuetudine, inhibitionibus, et mandatis factis, vel faciendis ad hoc contrariis, nonobstantibus quibuscumque. Quocirca dilectis et fidelibus nostris gentibus computorum nostrorum, ac thesaurariis necnon generalibus et commissariis super facto financiarum nostrarum* ordinatis seu deputandis, et *ballivo* dictæ balliviæ Calvimontis, *cæterisque justiciariis nostris, vel eorum loca tenentibus præsentibus et futuris, et cuilibet ipsorum, prout ad eum pertinuerit*, damus harum serie in mandatis quatenus dictam Johannam Puellam, et dictos Jacobum, Ysabellam, Jacqueminum, Johannem et Petrum, ipsiusque Puellæ totam parentelam et lignagium, eorumque posteritatem prædictam in legitimo matrimonio, ut dictum est, natam et nascituram, *nostris præsentibus gratia, nobilitatione et concessione uti, et gaudere pacifice nunc et in posterum faciant et permittant, et contra tenorem præsentium eosdem nullatenus impediant, seu molestent, aut a quocumque molestari, seu impediri patiantur.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quod ut perpetuæ stabilitatis robur obtineat, nostrum præsentibus apponi fecimus sigillum, in absentia magni ordinatum ; *nostro in aliis, et ab alieno in omnibus, jure semper salvo.*

Datum Magduni super Ebram, mense decembri, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo nono, regni vero nostri octavo.

Sur le repli : Per Regem, episcopo Sagiensi, dominis de la Tremoille et de Trevis, et aliis præsentibus. *Signé :* Mallière.

Et plus bas : Expedita in camera computorum Regis, decima sexta mensis januarii, anno Domini millesimo CCCC°XXIX°, et ibidem registrata, libro cartarum hujus temporis, fol. CXXI. *Signé :* Agrelle.

Scellées du grand scel de cire verte, sur double queue, en laz de soie rouge et verte.

Extrait du procès de condamnation et réhabilitation de Jeanne d'Arc, par J. Quicherat, t. V, p. 150 et suiv., Paris, Renouard, 1849.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LA FAMILLE DE BERNARDIN KADOT

MARQUIS DE SÉBEVILLE

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DU ROI LOUIS XIV

A VIENNE

La famille qui nous occupe présente cette particularité, que nous retrouvons en elle comme un tableau fidèle de ce qu'était, aux XVIe et XVIIe siècles, la vie publique et privée de ces serviteurs de la France dont le loyalisme et le courage, éprouvés par des siècles de guerres civiles et étrangères, s'était fortifiée sous l'influence des traditions, tant religieuses que morales, reçues au foyer paternel. Nous verrons comment dans ces milieux de province, à l'abri des tentations du luxe de la cour, les gentilshommes travaillaient à leur formation professionnelle, instruits dans cet enseignement, que l'ambition ne devait pas avoir pour objet la soif des jouissances, mais un légitime appétit de gloire et d'honneur, et, comme idéal, le service du Roi, en qui alors s'incarnait la patrie.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bernardin Kadot ou Cadot, marquis de Sébeville, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, était fils de François Kadot, 1er marquis de Sébeville, seigneur de ce lieu et d'Ecoqueneauville, Boutteville, et de dame Françoise Gigault de Bellefonds, tante du maréchal de France de ce nom, et de la mère du maréchal duc de Villars (1).

Ses ancêtres étaient originaires de Gaillon, près d'Evreux, ainsi que l'avait reconnu d'Hozier, lors de la vérification des titres de noblesse de François Kadot (2).

Un de leurs aïeux avait été employé au service du duc d'Orléans à la fin du XIVe siècle, ce dont fait foi la pièce suivante :

« En la présence de moy, Guillaume Callipel, seneschal de Mons. le duc d'Orléans et de Milan, Guillemin Cadot, varlet de mondict seigneur, a confessé avoir reçu en présence de Huraut, iceluy trésorier, procureur général des finances d'iceluy, la somme de trente solz tournois pour six journées qu'il a vaquées pour le service et commandement de mondict Sieur, c'est assavoir deux journées partant d'Amboise à aller à Blois.... étant un jour allé à Chaudon (Châteaudun) par Bonneval pour tress... à M: de Dunois, qui font les six journées au... de la présente pour valloir ladite somme de XXX sols de laquelle ledit

(1) Contrat de mariage de François Kadot. Ms. fr. 11930, B. N. (folio 146), et de Bernardin Kadot, (ibid., fol. 192). Cfr. Registres paroissiaux de l'église de Sébeville, au greffe du tribunal civil de Valognes.

(2) D'Hozier, pièces originales, B. N. 567 fr. 27051.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Guillemin Cadot s'est tenu et tient pour quitant et bïen payé et en a quicté et..... ledit trésorier et tous autres. Tesmoing mon seing.... le XXVIIe jour d'apvril MCCCC. » (1).

Puis, les Cadot s'étaient établis en Basse-Normandie, à Gerville, d'abord, dans les environs de la Haye du Puits ; ils y possédaient les deux fiefs de Gerville et de la Porte. Nous trouvons à la Bibliothèque Nationale, dans les pièces originales de d'Hozier (2), l'original des lots faits en 1460, entre deux frères Michel Cadot, sieur de la Porte, et Denis Cadot, pour le partage des biens de leur père, et dont voici le début :

« A tous ceux qui ces lettres verront, Guillaume de Cerisay, segretaire du Roy nostre Sire, et son vicomte de Carentan, salut. Sçavoir faisons que aujourd'huy vingt septiesme jour de febvrier, mil quatre cents soixante, furent présents devant nous Michel Cadot, escuier, sieur de la Porte, et Denis Cadot, escuier, son frère, lesquels confessèrent avoir apointé entre eux la manière dont est fait mention en la cédule dont la teneur ensuit. Appointement est entre Maistre Michel Cadot, escuier, sieur de la Porte d'une part, et Denis Cadot. »

En l'an 1465, les Cadot avaient pris les armes pour le Roi, répondant à l'appel « d'Allain Gouyon, seigneur de Thieuville et Villiers, conseiller et chambellan du Roy nostre Sire, capitaine de Caen, et commissaire d'iceluy seigneur en cette partie » (3).

(1) D'Hozier *Ibid.*
(2) *Ibid.*
(3) D'Hozier, pièces originales, fr., 27061, 567, f° 17.

Copyright — Les éditions d'Ainay — Lyon 2007

Nous citons cette pièce, parce qu'elle montre l'origine de relations qui, pendant deux siècles, unirent la famille des Cadot avec celle des Matignon, à laquelle appartenait Alain Gouyon, l'un des premiers seigneurs de Torigni qui ait porté ce nom.

C'est un trait caractéristique de l'organisation de la noblesse française que cette relation de patron à client qui unissait, en dehors même des liens de vassalité féodale, les petits gentilshommes aux grands seigneurs puissants. Nous retrouverons plus tard l'influence de ces relations avec les Gouyon sur la fortune militaire et politique des Cadot.

De Gerville, pays pauvre, perdu dans des landes stériles, où il laissait un frère cadet, auteur d'une branche cadette qui devait plus tard remplacer la branche aînée tombée en quenouille, Michel Cadot alla s'établir à Sébeville, au milieu des gras pâturages du Cotentin. Nous n'avons pu découvrir comment il entra en possession de ce riche domaine de Sébeville, avec ses annexes d'Ecoqueneauville et de Boutteville. Nous avons lieu de croire qu'il fut le prix d'une alliance avec une héritière du Cotentin, peut-être de la fille du baron d'Orglandes (1).

Ce même Denys Kadot, suivant la Chesnaye des Bois, t. IV, édition Badin (1864), avait prêté au roi Charles VIII une somme de 1000 écus d'or. Nous n'avons pu retrouver nulle part d'autre trace de cette allégation dont nous ignorons l'origine.

(1) Manuscrit ancien, relatant la généalogie des Kadot, conservé au château de Palteau chez le comte de Sébeville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le manuscrit généalogique dont nous venons de parler relate en ces termes la tradition reçue au château de Sébeville : « Ce fut Denis Kadot qui jetta les fondements de la terre de Sébeville, aïant retiré à droit de sang sur Honoré Le Roux en 1472, le dénombrement du fief de Poncourt, fait par Dominique, baron d'Orglandes, audit Honoré. » La même généalogie rapporte le mariage de Guillaume Kadot, 4e aïeul de Denis Kadot, avec « Blanche, fille de Messire Jacques d'Ouessay, baron d'Orgland, chambellan du Roy l'an 1330 », qui fut tué à la bataille de Crécy. Nous donnons ces pièces à titre de renseignement, non à titre de preuve.

Le même document nous signale François Kadot, mort en 1598, époux de Scholastique Guillotte de Franquetot, comme ayant été nommé « capitaine des costes et plat pays de Costentin ». Cette fonction avait été dévolue au seigneur de Sébeville, tant en raison des services qu'il avait pu rendre au Roi, qu'à cause de sa situation de grand propriétaire dans le Costentin.

Le manuscrit déposé à la Bibliothèque nationale, provenant de Léchaudé d'Anisy (1), complète et confirme dans beaucoup de cas, les allégations de la généalogie familiale. Il contient, en très grand nombre, des copies de pièces desquelles résulte la preuve que l'emploi de capitaine des costes et plat pays fut à peu

(1) Ms. fr. 11930. Au dos du volume est écrit : Histoire de la maison Cadot de Sébeville ambassadeur à Vienne. Carton LXVIIII. Pièce unique. Parchemin 292 p. demi-reliure, Suppl. fr. 5276.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

près héréditaire dans la famille Kadot. La plus ancienne connue de nous est une nomination signée de Claude, seigneur d'Annebaut, et ainsi conçue :

« Claude, seigneur d'Annebaut... du Roy.... mareschal et amyral (de France)... sieur au gouvernement de notre (sieur) Monseigneur le Dauphin, Michel Cadot (salut, pour ce que pour la conservation) et sureté des costes de Normandie (contre) les Englois, il a esté (tousiours par cydevant ordonné gentils), hommes seurs, fiables et expérimentez pour faire les monstres et reveues des gens de la coste de la mer affin de les faire tenir en estat de deffence pour eux trouver aux lieux à eux ordonnez si tant estoit que les ennemys vousissent faire dessente ou entreprise, et maintenant, veu l'appareil et effort que font les dits Englois d'offencer le pays et subiects dudict sieur..... besoing y pourvoir, Nous, à ces causes, confians de votre personne, expérience et bonne dilligence et aussy que par cydevant, vous vous estes bien conduit en telle charge pour ceux du siège du plain de Costentin, nous avons commis et commettons par ces présentes à faire les monstres et reveues dudit siège, pour avoir l'œuil et soing de les faire tenir en bon et suffisant estat et prests pour eux trouver à la deffence dudit lieu de plain sy affaires vos conviennent ; de ce faire nous vous avons donné et donnons pouvoir, en mandant à tous les officiers et subiects du Roy nostre dit sieur qu'il appartiendra, que à vous, au faict de vostre commission, soyt obéy. Donné à Rouen, le vingt-huitième jour d'avril mil cinq cent quarante-quattre. Signé : d'Annebaut. »

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La même nomination fut faite par « Gaspard de Colligny, baron dudit lieu, seigneur de Chatillon sur Loing, chevallier de l'ordre du Roy, amiral de France, conseiller dudit seigneur en son privé, conseil, gouverneur et son lieutenant général en ses villes de Paris et pays de l'Isle de France, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, et collonel général des gens de pied françoys, à Michel Cadot, sieur de Gierville..... (1) »

D'après la généalogie familiale, ce fut François, le fils de Michel, qui occupa le premier le poste de capitaine des costes et plat pays du Costentin. Il ne peut y avoir à cet égard l'ombre d'un doute, François, mort en 1598, époux de Scholastique Guillotte de Franquetot, ne faisait que succéder à son père.

C'est du même François qu'il sagit dans les pièces justificatives qui accompagnent l'arrêt rendu pour reconnaître la noblesse de « François Cadot, escuier, sieur de Brucourt, fils aisné et héritier présomptif de noble homme Michel Cadot, sieur et patron de Sébeville, Boutteville, Ecoqueneauville, et de damoiselle Le Liepvre, ses père et mère ». Parmi ces pièces figure une « Commission du sieur de Matignon, gouverneur et lieutenant général en Normandie, pour l'absence du sieur duc de Bouillon, addressée audit François Cadot, sieur de Sébeville, le vingt sixième ..... mil cents soixante et neuf (2) », par laquelle il lui est enjoint « de faire le plus diligemment que

(1) Ms. f. 11930. *Ibid.*

(2) Ms. de la Bibl. Nat.. f° 81.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

faire se pourra la monstre des « gentilshommes du plat pays du siège du plain du Cotentin, ainsi que l'avait fait deffunct Michel Kadot ».

Voici l'arrêt qui intervint :

« Information faite par le bailly du Costentin ou son lieutenant ordinaire et en vertu de nostre mandement sur la généalogie et qualité de noblesse dudit Cadot qu'il et ses prédécesseurs soyent et ayent esté tenus et réputtez personnes nobles et vesqui noblement sans avoir faict ou exercé des actes de dérogeance à la ditte qualité de noblesse, exploit de la saisie faite dudit fief, conclusion baillée par le procureur général du Roy, auquel le tout avait été communiqué, et tout vu et considéré, Nous, en intérinant laditte requeste, avons, du consentement dudit procureur du Roy, renvoyé et renvoyons ledit Cadot sans jour, sans terme et sans finance, paier audit sieur pour le regard de ce qui concerne le faict de nostre dicte commission, et en ce faisant luy avons fait et faisons maintenue dudit fief et sieurie de Sébeville, et deffence aux commissaires, commis et... au régime et gouvernement d'iceluy fief de ne eux doresenavant entremettre ny immiscuer (*sic*) au fait et exercice de leur ditte commission de l'entremise de laquelle ils seront tenus et contraints par toutes voyes deubs et raisonnables, rendre compte audit Cadot, et en ce faisant demeureront..... Sy donnons en..... Donné à Rouen, le huictiesme d'aoust mil cinq cents soixante et saize. Signé : Gachet, son paraphe. »

En 1666, Chamillart rendit un arrêt confirmatif du précédent dont voici la teneur :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Guy Chamillart, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances, commissaire des partyes..... Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres dans la province de Normandie, généralité de Caen et pour la recherche des usurpations du titre de noblesse....., certiffions à qui il appartiendra que François..... Kadot, frères, escuyers, fils de Michel, fils de François, demeurant en la paroisse de Sébeville, sergeanterie de Sainte-Marie du Mont, ellection de Carentan, ont produit par devant nous les tittres justificatifs de leur noblesse par lesquels ils ont bien et duement prouvé estre nobles. En foy de quoy nous leur avons délivré le présent signé de nous à Bayeux, le cinquiesme jour de mars mil six cent soixante et unze. « Signé : Chamillart, par mon dit seigneur, signé : Mathieu, avec paraphe. »

Ces pièces échappaient à un pillage qu'avaient infligé en 1547, pendant les guerres de religion, au château de Sébeville les soldats de Montgommery. Ce furent les papiers de famille sur lesquels vint s'acharner la rage des protestants, auteurs de cet acte de brigandage, ce qui indique plutôt la main d'un voisin jaloux que celle d'un fanatique animé par la conviction religieuse (3).

« Mathurin Carbonnel, aagé de cinquante ans, ou environ, juré inquis ou examiné a dit qu'il recon-

(1) Ms. Bib. Nat. f° 81.
(2) *Ibid*, f° 162.
(3) *Ibid*.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

naissoit que ledit François Kadot, sieur de Sébeville, lorsque le bruit survint et arriva en ce pays en ces dernières troubles, que les dits rebelles y venoient pour l'occuper, il s'y retira dedans la ville de Carentan avec ceux qui la tenoient pour le Roy pour leur assister de son ayde allencontre desdits rebelles, lesquels par force, la prindrent et s'en emparèrent et y prindrent ledit sieur comme leur prisonnier et captif, à cause de qui tost aprez fust d'indignation qu'ils lui portoient ou austrement, arrivèrent en sa maison et mannoïr sieurial et en ce village où ils firent de grands dégats et pillages de ses biens.... lettres et escriptures, et rompirent tous et ung chascun de ses coffres, buffets et autres fermants, et emportèrent tous et chascun les biens y estants, signantement les lettres et escriptures, portion desquelles ils emportoient et les autres rompoient et délacéroient et espandoient les autres çà et là aval l'avenue..... »

Un autre témoin disait :

« Et disoient lesdits rebelles qu'ils ne pouvoient luy faire trop de mal, d'autant qu'il avoit esté et est leur ennemy, qu'il avoit tenu fort contre eux, et leur faisoit la guerre..... »

Les historiens protestants nous ont habitués à écouter les plaintes de leurs coreligionnaires : la moindre atteinte à leurs droits a été signalée, et trop longtemps l'histoire a admis leurs condoléances sans écouter la contrepartie. L'étude attentive des documents écrits de cette époque démontre que les catholiques avaient souffert, eux aussi, de la haine de leurs adversaires. Les chefs de bandes huguenotes,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dans le Cotentin, agissaient plutôt comme de vrais bandits, que comme les défenseurs d'une cause juste, mais opprimée. Ils n'étaient, au sens vrai du mot, que des pillards. Les attentats qu'ils commirent contre les gens et leurs propriétés ont été relevés par M. Delalande, dans son histoire du Protestantisme dans le Cotentin.

Colombières, Sainte-Marie, qui appartenaient à un ordre social plus relevé que Du Temps, n'étaient guère plus respectueux de la propriété privée, et ne se faisaient pas scrupule de se saisir de la personne de leurs ennemis. On peut citer l'exemple de Luc Du Chemin de la Haulle, gentilhomme Saint-Lois, arraché de son manoir des Pézerils, par un parti de protestans, et rançonné d'importance. L'opération tentée contre le château de Sébeville, en l'absence du propriétaire, n'était pas plus motivée par des considérations de justice, et ne s'excuse pas davantage par des nécessités de guerre. L'intention de nuire à un adversaire dans ce qu'il avait de plus cher, des papiers de famille, n'est autre qu'un acte de vengeance, des moins excusables.

Du reste, il y avait plusieurs générations que les Kadot étaient au service du Roi et de la religion catholique. Le trisaïeul de Bernardin Kadot, Michel, avait reçu d'Henri III, une lettre de service :

« Monsieur de Sébeville,

« Le zèle que vous portez au bien de mon service, et la volonté que jay de la bien reconnoistre en occasions où je vous pourray gratiffier, me font estimer

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

que vous serez bien aise d'en rendre les effects en ce qui est de ma volonté. Voyla pourquoy je vous faits la présente pour vous dire que maintenant que je me suis mis aux champs pour assembler mon armée, vous ne sauriée jamais faire service plus agréable que de me venir trouver en équipaige de guerre avec mon cousin le duc de Montpensier, lorsqu'il me viendra joindre, et cependant vous unir avec le reste de la noblesse de vos quartiers officiers et habitants des villes qui ne se sont départys du debvoir de loyaulx et fidelles subiects, pour tous ensemble estant joincts d'une bonne intelligence, courir sur ceulx qui s'eslèveront en armes contre mon service, affin d'empescher les desseings de mes ennemis rebelles, desquels j'espère que Dieu me fera la grâce de venir à bout, selon que le sieur de Longaulnay (1) vous dira plus amplement mon intention, et ce qu'aurez à faire pour mon service en attendant l'arrivée de mon cousin le duc de Montpensier qui est en chemin pour s'en aller en son gouvernement, auquel me remettant, je prie, Monsieur de Sébeville, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript à Tours le dix huictiesme may mil cinq cent quattre-vingt-neuf. Signé : Henry, et plus bas Pottier, un paraphe, et scellé. Et sur le dos escript : à Monsieur de Sébeville (2) ».

C'est probablement à la suite de cette prise d'armes que les Kadot furent admis dans la noblesse de cour.

(1) M. de Longaunay était le lieutenant du duc de Montpensier dans le Cotentin.

(2) Ms. de la Bibl. nat. f° 32.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cinq ans après, en effet Henri IV appela un gentilhomme de cette famille, pour le servir dans sa vénerie (1).

« Monsieur de Bruccourt,

« Jay sceu le désir que vous avez de me servir en ma vénerie. Je suis bien ayse que vous ayez cette bonne volonté. Venez donc me trouver avec asseurance que vous serez le bien venu, et, remettant le surplus lorsque vous serez près de moy, je prieray Dieu, Monsieur de Brucourt, qu'il vous ait en sa sainte garde.

« Ce unziesme jour de janvier à Folambray mil cinq cent quatre vingt quatorze. »

En récompense des services rendus par les Kadot aux rois de France, Louis XIV érigea en marquisat la terre de Sébeville. Nous avons déjà publié cette pièce dans l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France*, de 1906. Nous renvoyons le lecteur à ce document.

Le marquis de Sébeville crut mettre la dernière main à l'élévation de la famille en mariant son fils à l'héritière d'un magistrat récemment anobli, messire Pierre Monnorot, écuyer, seigneur de Saivre, de Blainville, de la Motte, secrétaire du Roi, trésorier général des parties casuelles, et en le faisant entrer dans ce monde d'échevins, d'administrateurs,

(1) Il s'agit probablement de Loys Cadot, fils de Michel, devenu depuis gendarme de la compagnie de Monsieur de Guise et lieutenant dans la compagnie des gens d'armes du roi Louis XIII.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'hommes d'affaires, détenteurs des capitaux, rares à cette époque. Mlle Monnorot était, par sa mère, née Laugeois, parente de Louise-Françoise Laugeois, veuve du marquis de la Popelinière, qui devait, plus tard, épouser le comte de Tourville, un autre Bas-Normand, maréchal de France.

Il est à supposer que Mlle Marguerite-Françoise Monnorot possédait d'autres qualités qu'une dot opulente, car le maréchal de Bellefonds, cousin du jeune marié et son protecteur à la cour, et qui fut assurément consulté, faisait état de se montrer extrêmement difficile sur le chapitre des vertus exigées d'une épouse.

Tel est du moins le sens d'une lettre qu'il écrivait en 1668, à l'époque du mariage, à Madame l'abbesse de l'abbaye de Montivilliers, près Rouen. Cette lettre, était adressée à une tante commune du futur marié et de son cousin le maréchal de Bellefonds. Cette lettre contenait le passage suivant :

« J'ay cru estre obligé de faire un compliment à la nouvelle mariée. Je suis fort aise du bien que vous m'en escrivez, car je conte *(sic)* le méritte pour tout en matière de sacrement, et jamais je ne conseilleray le mariage si les bonnes qualités ne sont pas apparentes ; car on y est souvent trompé après toutes les précautions : les fortunes qui viennent par les femmes sont encore plus incertaines que leur conduitte... et ensuitte on leur a tant d'obligations, qu'il faut qu'elles soient bien raisonnables pour ne pas vous la faire payer bien cher (la fortune)... (1) ».

(1) Ms. cit. f° 215.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La marquise de Sébeville répondit-elle à l'idéal rêvé par le maréchal ? Elle paraît avoir été une bonne mère de famille ; elle donna à son mari sept enfants : Madeleine ; Marguerite ; Françoise-Marie-Stéphanie ; Jeanne-Armande ; Anne-Louise-Françoise ; Bernardin-François ; Jean-François ; et Toussaint (1). Ce fut aussi une bonne maîtresse de maison. Le duc de la Roche-Guyon et son frère, reçus par elle à l'ambassade à Vienne, la remercièrent par une lettre qui nous a été conservée de l'hospitalité qu'elle leur avait offerte. Elle présida une des tables dans un banquet pantagruélique offert par Sébeville à Vienne à l'occasion de la naissance d'un fils du Dauphin. Elle apparaît, en somme, rarement dans la volumineuse correspondance qui concerne son mari.

Nous ne connaissons d'elle et de sa famille que ce que nous révèle la lecture du contrat mariage conclu entre les deux époux. Cet acte fut signé par d'illustres personnages : « Messire Bernardin Gigault, marquis de Bellefont *(sic)*, maréchal de France, premier maître d'hôtel du Roy », y figure comme porteur de la procuration de François de Sébeville, père du marié ; de son côté signèrent : Mme Marie de la Guiche, duchesse douairière de Ventadour, veuve de Charles de Lévy, duc de Ventadour, pair de France ; Mme Marie de Bellefont, épouse de haut et puissant seigneur Messire Pierre de Villars, marquis dudit lieu, lieutenant-général des armées du Roy (2) ; Ber-

(1) Ms., f° 284.

(2) Père du vainqueur de Denain, héros d'une aventure contée par Saint-Simon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nard de la Guiche, marquis de Saint-Géran ; M. de Chastaint, président à mortier au Parlement de Bretagne ; Mlle Jeanne Dancel d'Haucour ; Mlle Suzanne d'Aumalle, toutes les deux filles de Messire Antoine-Simon de Boisdavid, gouverneur du Castelet ; Messire Guillaume Dancel, seigneur du Rocher, maistre d'hôtel de la Reine, etc...

Du côté de l'épouse l'assistance était moins aristocratique. On vit défiler : Maistre Jacques Laugeois, ancien consul et l'un des directeurs de l'hôpital général de Paris, ayeul maternel, Estienne Laugeois, sieur de la Vanerie, premier valet de la garde-robe du Roy, oncle maternel, Maistre Pierre Biron, notaire garde-nottes du Roy et, dame Anne Laugeois, sa femme, tante maternelle...

Conformément à l'usage parisien, les époux adoptèrent le régime de la communauté de biens, avec séparation des dettes futures. La dot consistait en une rente de six mille livres, remboursable par un capital de six vingt mille livres.

Le marié apportait la terre de Sébeville, que son père lui abandonnait en vertu de son droit d'aînesse ; mais le fils devait payer à son père une rente viagère de six mille livres. Cette rente permettait au nouveau marié de prendre la terre de ses ancêtres ; mais la pension alimentaire servie à son père supprimait pour le jeune gentilhomme l'avantage qu'il pouvait espérer d'une pension dotale servie régulièrement, nette de tous frais. Cette organisation de ses affaires ne procura pas à Bernardin de Sébeville l'aisance sur laquelle il comptait en entrant dans une famille de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

capitalistes. Bien qu'il se flatte souvent dans sa correspondance diplomatique, de son talent à régler ses dépenses, il paraît n'avoir pas échappé aux embarras d'argent qui semblent avoir été un mal endémique dans la noblesse française. Pendant sa mission à Vienne, il écrit à son ministre :

« Vous verrez dans la lettre du Roy que je le supplie de se souvenir de moi : mais, Monsieur, si vous n'avez la bonté de luy dire un mot en ma faveur, je suis persuadé que je n'obtiendray rien, et cependant l'on ne peut avoir plus besoin des grâces du Roy que je n'en ay... » Et plus loin : « Soyez persuadé, s'il vous plaît, que, si je pouvais trouver de l'argent à emprunter, je n'importunerais pas Sa Majesté, ny vous, Monsieur, qui me permettrez de vous dire que, sans M. le Mareschal de Bellefonds et M. de Fervacques, qui me prestèrent auparavant mon départ chacun cinq cents pistolles, je n'aurois pu sortir de Paris... (1) ».

Il fallut une nouvelle lettre et de nouveaux arguments pour décider le Roi à faire droit à la supplique.

« Je vous importuneray toujours, Monsieur, du meschant état de mes affaires, si vous ne me le deffendez pas, vous jurant d'honneur que je seray obligé de vendre ma vaisselle pour vivre, si vous n'avez la bonté de me procurer quelque gratification du Roy. Je ne fais nulle dépense extraordinaire, et je sais régler mon fait aussy bien qu'un autre (2).

(1) Aff. étrangères, Vienne, t. 50, f° 81.
(2) *Ibid.* f° 131.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette fois l'envoyé fut écouté ; en marge de la lettre on lit : « Demande quelque gratification et le paiement du quartier qui est échu, de ses appointements ».

Il fallut cependant un troisième rappel, celui-ci appuyé de chiffres, pour motiver l'envoi d'une gratification de 6000 lt., assurément inférieure aux besoins de l'impétrant. Dans l'intervalle, M. Monnorot, le beau-père du marquis de Sébeville, était mort insolvable, ce qui n'avait pas peu aggravé les embarras financiers signalés dans les lettres au ministre :

« J'ay reçu en tout dix-huit mille livres du Roy qui sçait bien que je ne suis pas riche ; mais je le suis encore moins qu'il ne le pense. Six mille livres de rentes que j'avais sur l'hotel de ville dont il me faisoit jouir m'ayant été supprimés l'année passée, sans en toucher le remboursement, à cause des saisies faites par les créanciers de mon beau-père, qui n'en ont pas pourtant profité, non plus que moi, le fonds étant demeuré dans les coffres du Roy.... (1)»

Il ne résulta de cet incident qu'un retard dans l'avancement de la grandeur de la lignée. Le fils cadet de Bernardin, petit-fils de Pierre Monnorot, Charles-Louis-Frédéric, enseigne de la seconde compagnie des mousquetaires du Roi, époux de Marguerite Chevallier de Montigny, fille d'un président au Parlement, était assez riche pour construire un magnifique château à la place de la vieille et vénérable demeure de François Kadot, pillée par les protestants. Malheureusement il ne laissa que des filles, et fut le dernier

(1) *Ibid.* fo 250.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la branche aînée des Kadot. La seconde de ses filles, Magdeleine-Bernardine-Marguerite, veuve de très haut et très puissant seigneur, monseigneur François-Louis de Gouffier, marquis de Thois, comte de Passavant, baron des baronnies de Doué, Catheux, la Chasse-Fief, Trevesque, seigneur de Morvilliers et autres lieux, chercha les survivants de la branche cadette de la famille, restée en Normandie, où elle avait possédé le fief de Gerville.

L'aîné de cette branche était alors Guillaume-Rémy-Charles, fils de Charles Kadot de Gerville, et de Marguerite Caruel. Par un testament passé « à Paris, en la chambre à coucher de ladite dame (de Gouffier), l'an mil sept cents et cinquante-huit, le quatorzième jour de juillet, entre sept et huit heures du matin, et a ma ditte dame signé avec lesdits notaires la minute des présentes, demeurée à Me Vanin, l'un d'eux, signé Vanin et Doyen », Mme de Gouffier fit la disposition suivante :

« Je donne à M. Charles Kadot de Sebbeville, sieur de Gerville, la somme de cinquante mille livres une fois payées qui sera employée en acquisitions de rente à son profit, voulant et entendant que le revenu soit employé, s'il y a lieu, à lui donner un emploi militaire, ou lui former un établissement par mariage...(1)»

« L'estoc » principal de la famille allait se flétrir ; mais Mme de Gouffier le fit refleurir dans une de ses branches secondaires.

GAËTAN GUILLOT.

(1) Testament de la comtesse de Gouffier, d'après une copie authentique conservée dans la famille de Sébeville.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LA FAMILLE DE HÈGHES

ET

LE ROMAN DE MADEMOISELLE DU HAMELET

En l'an de grâce 1730, la bonne ville de Montreuil-sur-mer, en Picardie, était en émoi ; chacun sait que les petites cités provinciales sont de vrais « nids à potins », que le moindre événement familial suffit à mettre en rumeur. Il n'en fallait pas tant pour délier les langues des commères !

Une fille de bonne maison et d'âge mûr, Claude de Hèghes, damoiselle du Hamelet, intentait au lieutenant de Roi, messire Philippe de Carresse, vieil officier blanchi sous le harnois, un procès en exécution de promesse de mariage et en reconnaissance d'un enfant né depuis cinq ans.

A près de deux siècles de distance, toutes les circonstances de cette affaire ne nous sont plus con-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

nues; ce que l'on peut affirmer, c'est que damoiselle Claude de Hèghes était « de bonne vie et mœurs ».

Les termes dans lesquels les plus hauts magistrats de la ville et les ecclésiastiques s'expriment sur son compte, les formules de *vénération* employées par le digne curé Boully (1), ne permettent pas de croire que nous nous trouvions en présence d'une femme de moralité équivoque. Le scandale causé n'en dût être que plus grand, et l'ébahissement non moindre.

Il est évident que M. de Carresse avait promis le mariage ; la lettre de lui, qu'on lira un peu plus loin, en fait foi ; mais, pour des causes que j'ignore, il ne s'était pas exécuté. Le plus bizarre est qu'il semble avoir été d'accord avec celle qui lui intentait le procès ; on verra que le curé Boully, écrivant à Mlle de Hèghes, est, dit-il, « ravi de trouver cette occasion de vous faire plaisir et à M. de Carresse que j'honore infiniment comme je dois ».

Que supposer ? Si nous étions en présence de « jeunes amants », pour employer le langage de l'époque, l'explication serait toute trouvée. Un père barbare, une mère inflexible, ne trouvant pas l'alliance assez belle, ou par pur mauvais vouloir, aurait

(1) Antoine Boully a laissé la réputation d'un digne et respectable ecclésiastique, et nullement complaisant aux scandales. Né à Hesdin-l'Abbé, il fut successivement vicaire de Frencq, 1707, d'Etaples 1713, curé de Sempy 1719, d'Attin 27 décembre 1720, d'Etaples 17 janvier 1726; il y resta jusqu'en 1751; je ne sais s'il y mourut. — « Fait bien capable. » (Rapport de l'archidiacre Abot, 1715).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pu « contrarier les feux » de ces « sensibles et tendres enfants. » Mais ici le système croule par la base. Mademoiselle du Hamelet avait plus de quarante-cinq ans, étant née le 23 mai 1684 ; quant à M. de Carresse, il avait exactement 74 ans en 1730, puisqu'il en comptait 43 en 1699 (1) ; de plus, il était veuf de Catherine Destailleurs, qu'il avait épousée par contrat du 17 janvier 1694, et dont il avait eu deux enfants.

Etaient-ce ces derniers qui faisaient opposition au mariage ? Qu'ils fussent mécontents, on le conçoit ; mais à quel titre avaient-ils pu empêcher leur père de convoler en secondes noces ? L'accuser de débilité sénile eût été assez osé, puisque le Roi le jugeait encore capable d'exercer les fonctions de son lieutenant en la ville et citadelle de Montreuil.

Quels étaient les gens en droit d'adresser à M. de Carresse, comme il le dit, « des reproches très sensibles » au sujet de « ce qu'il voulait faire » ? Nous ne le saurons jamais. Quoi qu'il en soit, Mlle du Hamelet n'arriva pas à ses fins, car son acte de décès du 14 juillet 1755 (2) est celui d'une damoiselle

(1) Lors de sa maintenue de noblesse par l'intendant Bignon (Villers de Rousseville, *Grand Nobiliaire de Picardie).*

(2) Voici les actes de baptême et de décès de notre triste héroïne :

« Du 23e may 1684 a esté baptizée une fille née de légitime mariage qui nacquit le 18e dud. mois, laquelle a eu nom Claude. Le père Nicolas de Hèghes, procureur et notaire en ce siège ; la mère dam^lle Louise-Marie Cirier. Le parin Pierre Amplement, seigneur de la Quersonnier ; la marrinne dam^lle Claude

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

restée en célibat. Quant à la petite fille baptisée à Attin le 13 juin 1725, elle n'a pas laissé de traces, et tout porte à croire qu'elle mourut en bas-âge. Née de parents qui, à eux deux, avaient plus de cent dix ans, que pouvait-elle faire de mieux ?

II

Les documents qui ont donné lieu à cet article faisaient partie des archives de la Chartreuse de Neuville. Comment étaient-ils venus là ? Je l'ignore. Depuis la spoliation de cette sainte maison, ses religieux ont pris le chemin de l'exil, emportant leur chartrier et leur bibliothèque. Je m'applaudis d'avoir copié, quand il en était temps encore, ce petit dossier assez curieux.

En voici le texte complet ; je commence par la lettre, sans date, de M. de Carresse à Mlle du Hamelet :

1°

Le bruit de ce que nous voulions faire, très chère enfant, est telment respandu dans la ville qu'on men a faict des reproches très sensible, ce quy me contrain à différer quelque temps pour lexécution de ce que nous avions projetté jusquà ce que cette rumeure soit dissippé. Vous co-

Patté, lesquels ont signé et moy curé avec paraphes ». (Registres de catholicité de Montreuil, paroisse Saint-Firmin).

« L'an 1755, le 14 juillet, est décédée environ une heure du matin, damoiselle de Hèghes du Hamelet, et le mesme jour au soir son corps a esté inhumé dans le cimetière de cette église ». (Registres de catholicité de Montreuil, paroisse Saint-Walloy).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

gnoissés mes sentimens et ma tendresse. Laissés moy faire ; je n'obliray rien pour vous contenter ; ne vous inquiettés pas. Sy vous sçaviés ce que vos inquiétudes me font souffrir, vous auriés pour moy la mesme pitié que je ressent par (pour) l'état où vous este. Je suis assés pénétré de douleure sans laugmenter par vos justes instances. On peut leurer le publicque en faisant sentir que s'est une sérémonye quy est faictte dans le temps que nous estions à Paris, quon est point obligé de révéler son secret à touttes sortes de gens. Sy vous pouviés vous résoudre à tenir ce langage, cela fairoit taire ceux quy peuvent vous en dire quelque chose, et nous aurions le temps pour faire nos affaires à loisir sans rien précipiter et garder les mesures quy conviennent. Reposés vous sur ma tendresse ; vous sçavés combien vous meste chère, et que je mettray tout en usage pour vous persuader que je vous ayme de tout mon cœur.

CARRESSE.

Suscription :
A Mademoiselle
Mademoiselle Duhamelet.

2°

MADEMOISELLE,

Je n'ai point inséré dans le registre d'Attin l'acte de batême de Mad^elle^ votre fille parce que Monsieur votre frère, parain, m'en pria. Pour le contenter et l'obliger, je me suis contenté de faire cet acte sur un papier séparé que j'ai pri soin de conserver exactement ; il est encore tems de le coucher sur le regitre des batêmes d'Attin de l'année 1725 ; si vous le souhaittez, j'irai l'enregistrer moy même à la première ocasion ; je garderai cependant toujours l'original, dont vous trouverez en l'autre page une copie fidèle. Je présente mes très humbles

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

respects à M. de Carresse, et suis à votre égard, avec toute la *vénération* possible.

Mademoiselle,

votre très humble et très obéissant serviteur.

A Etaples, ce 16e may 1730.

Boully, curé d'Étaples.

Quand jirai à Montreuil (ce sera bientot), jauraï lhonneur de vous voir ; je vous porterai l'original, *étant ravi de trouver cette occasion de vous faire plaisir et à Monsieur de Carresse que j'honore infiniment co(mm)e je dois.*

L'an mil sept cent vingt cinq et le treizième jour de juin, je maitre Antoine Boully, prêtre curé de la paroisse d'Attin sousigné, ai batisé une fille née le vingt cinquième jour de may dudit an, sur les huit heures du soir, hors le mariage, de Messire Philippe de Carresse, écuier, et commandant pour le Roy de la ville de Montreuil, son père, et de damoiselle Claude de Heghes sa mère, tous deux libres ; à laquelle fille on a imposé le nom de Marie-Françoise. Le parrain a été le sieur François de H(e)ghes et la maraine Françoise Callandre, qui ont signé avec moy. *Signé* François de Heghes. *Signé* Françoise Callandre. Boully curé d'Attin avec paraphe.

Je soussigné prêtre curé d'Étaples, cy devant curé d'Attin, certifie que cette copie est véritable et conforme à l'original. Fait aud. Étaples ce 16e may 1730.

Boully (1).

Suscription :
A Mademoiselle
Mademoiselle de Heghes
du Hamelet à Montreuil.

(1) Il est certain que, à la suite de cette lettre, l'acte de naissance fut transcrit sur les registres d'Attin pour 1725, car le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

(Lettre cachetée sur cire mordorée. — Ecu français : *d'azur à l'ancre de. . ; chef d'azur à 3 croix ancrées de... — L'écu posé en cœur sur une aigle à une seule tête au vol abaissé.* Armes inédites de la famille Boully).

3°

4 septembre 1731.

Nous curé de la paroisse de Saint-Pierre de la ville de Montreuil-sur-mer, diocèse d'Amiens, certifions que damoiselle Claude de Heghes, ma paroissienne dès sa naissance, elle s'est toujour comportée dans cette dite ville en damoiselle d'honneur, l'ayant reconnû de bonne vie, mœurs et conversation, et veu professer la religion Catholique, Apostolique et Romaine. Certifions pareillement que la ditte damoiselle de Heghes est de bonne famille ; dont nous avons accordé le présent certificat à ladite damoiselle de Heghes pour lui servir ainsy qu'il appartiendra. En foy de quoi nous avons signé. Fait à Montreuil ce quatre septembre mil sept cent trente un.

Louis Miloir, curé de Saint-Pierre.

Nous Jean-Baptiste-François-Antoine Becquet, seigneur du Grand et du Petit Beaurepaire, conseiller du Roy et

. dossier contient un « Extrait du Registre aux Baptêmes de l'Eglise paroissialle de Saint-Martin d'Attin, diocèse de Boulogne », bien conforme au précédent, mais signé seulement du curé Boully, avec la mention suivante :

« Je certiffie que le présent Baptistaire est très véritable, et qu'il est extrait mot pour mot du Registre des Baptêmes de l'Eglise parroissialle de Saint-Martin [d'Attin], diocèse de Boulogne. En foy de quoy je le signe, ce sixième du mois d'août 1731. N. Hénin, curé d'Attin. Et au dos est écrit : Je reconnois le contenu de l'autre part véritable. Signé Carresse. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

son lieutenant général au baillage d'Amiens estably à Monstreuil-sur-mer, certiffions et attestons à tous qu'il appartiendra, que la signature de Me Louis Miloir, apposé au bas du certificat cy-dessus est sa véritable escriture et signature, et qu'il est prestre curé de la paroisse de Saint-Pierre de cette ville, auquel foy doibt estre adjoutée, en approbation de quoy avons signé ces présentes et fait apposer le scel royal de ce Baillage. Fait audit Monstreuil, en nostre hostel, ce jourdhuy quatre septembre mil sept cent trente et un.

BECQUET.

(*Petit cachet plaqué sur papier, circulaire. Armes de France sous couronne fermée. Légende.. ... A BAILL..... STROEV ..... (Scel de la Baillie d'Amiens à Monstrœul).*

4°

9 septembre 1731.

Nous Jean-Baptiste-François Antoine Becquet, seigneur du Grand et Petit Beaurepaire, conseiller du Roy et son lieutenant général au Baillage d'Amiens estably à Montreuil-sur-mer ; Louis de Lengaigne, seigneur du Quesnoy, Bertronval et autres lieux, conseiller du Roy et son lieutenant général criminel ; Maître Henri-Claude Heurtrel, seigneur d'Arboval, aussi conseiller et avocat du Roy audit Baillage, certiffions et attestons à tous qu'il appartiendra, que damoiselle Claude de Heghes, demeurante en cette ville de Montreuil dès sa naissance, elle s'y est toujours comportée en damoiselle d'honneur, l'ayant reconnue être de bonne vie, mœurs et conversation et veu professer la religion catholique, apostolique et romaine ; certiffions pareillement que ladite damoiselle de Heghes est de bonne famille ; dont nous avons accordé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

acte à la dite damoiselle de Heghes ce requérante pour luy servir ainsy qu'il appartiendra. En foy de quoy nous avons signés ces présentes et fait signer par nôtre greffier dudit Baillage, et aposer le scel dudit Baillage. Fait audit Montreuil en nôtre hôtel, ce jourd'huy quatre septembre mil sept cent trente un. *Signé* : Becquet, Duquesnoy, Heurtrel, Baudelle.

Controllé à Montreuil le 9e septembre 1731 : douze sols. *Signé* : Pecquet (1).

III

Il nous faut maintenant faire plus ample connaissance avec les héros de ce singulier roman et avec leurs familles respectives.

Sur M. de Carresse, je serai bref. Il était issu d'une vieille maison d'Ardres, qui figure au Nobiliaire officiel de Picardie, bien qu'elle semble avoir eu, comme on va le voir, quelque peine à faire ses preuves. Il lui fallut, pour expliquer le défaut de papiers, arguer du ravage des guerres et des incendies qui avaient désolé la ville d'Ardres. Elle portait : *d'argent à trois aigles de sable, becquées et membrées de gueules*, et se disait originaire de Guyenne, ou plutôt de Béarn. Je

(1) Outre les originaux de ces pièces, on en conserve une copie suivie de la note ci-après :

« Je soussignée Claude de Hèghes, reconnois avoir entre les mains les originaux des copies cy-dessus, et des autres parts transcriptes, ce unze novembre 1731.

« Claude de Heghes. »

L'attestation des officiers du Bailliage n'existe plus qu'en copie. En revanche la lettre du curé Boully n'a pas été copiée.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

n'ai pas à en donner la généalogie, qui se trouve dans le grand *Nobiliaire de Picardie*, de Villers-Rousseville, et dans les *Recherches Généalogiques* de M. Eugène de Rosny (1).

Philippe de Carresse, chevalier, seigneur dudit lieu, capitaine au régiment de Conty en 1691, major au régiment du Vexin en 1694, lieutenant-colonel réformé d'infanterie en 1717, puis lieutenant de Roi des ville et citadelle de Montreuil, et chevalier de Saint-Louis, était fils aîné de René de Carresse, écuyer, capitaine au régiment de Charost et de Marguerite de Mailly, sa seconde femme (2).

(1) Tome I, p. 339. Le cabinet des titres contient deux dossiers sur les Carresse :

1° *Dossiers Bleus*, 155, n° 4026.

Fol. 2. — 1619-1682. Mémoire généalogique sur la famille Carresse, de la ville d'Ardre, Boulogne-sur-Mer, Pays Boulonnais et Béarn (2 pp. in-f°).

Fol. 4-8. — 1554-1717. Documents sur la même famille (Béarn et Picardie) (7 pp. in-f°).

2° *Pièces Originiales*, 604, cote 14157.

N° 2. — 20 août 1410. Pietro Caresse, capitaine d'arbalétriers, quittance militaire donnée au trésorier du duc d'Orléans. (Original sur parch., signé).

N° 3. — 5 décembre 1410. Document complémentaire du précédent. (Orig. sur parch.).

N° 4. — 1er mai 1435. Jean Caresse, secrétaire de l'évêque de Laon (Orig. sur parch.).

N° 5. — 4 février 1575. Arnault de Carresse, chevaucheur d'écurie du Roi. (Orig. sur parch.).

N° 6 — 10 février 1575. Le même, même qualité. (Orig. sur parch.).

N° 7. — 1602-1717. Analyse de documents sur la famille Carresse, d'Ardres et de Boulogne-sur-mer (3 pp. in-f°).

(Communication de M. Théod. Courtaux).

(2) Mariés par contrat du 3 décembre 1654. Fille de Samuel

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il dut prouver sa noblesse en 1697, pardevant l'intendant Bignon — qui le maintint par ordonnance du 4 avril 1699, — et encore en 1708 et 1717. Voici l'analyse des certificats qu'il produisit alors :

« Certificat donné à Ardres le 4 décembre 1697, à la requête de Philippe de Carresse, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Florimond de Carresse, écuyer, seigneur de Beaulieu, son frère, par Me Guillaume de Montmignon, curé de ladite ville ; Me Blaise Mallet, seigneur de Bresme,

François de Mailly, écuyer, sieur d'Arsy, lieutenant au Régiment de Picardie, et de Jeanne de Colas. René était veuf de Françoise de Courbost, qu'il avait épousée en 1631. (Rousseville).

« Testament en parchemin du 15 septembre 1623, de damoiselle Marie de Trion, veuve en 1res noces de Philippe d'Ostrel, seigneur de Frelinghen, et en dernières noces de Pierre de Carres, escuyer, sieur dudit lieu ; par lequel elle fait des legs à René et Anne de Carres, ses enfans du second lit. Passé par devant Jean du Chemin et Pierre Flahaut, notaires à Ardres, signé sur le reply, Foinel.

« Premier contract de mariage en parchemin, du 2 août 1631, de René de Carresse, escuyer, sieur dudit lieu, lieutenant au régiment de Longueval avec damoiselle Françoise de Courbost, veuve de Guillaume de Solleracq, escuyer, sieur dudit lieu, passé par devant Marc Foinel et Pierre de Villiers, notaires à Guisnes, signé d'eux.

« Contract de mariage en parchemin du 3 décembre 1654, de René de Caresse, escuyer, capitaine au Régiment de Charost, veuf de défunte damoiselle Françoise de Courbost, avec damoiselle Marguerite de Mailly, fille de défunt Samuël François de Mailly, escuyer, sieur d'Arsy, lieutenant au Régiment de Picardie, et de damoiselle Jeanne de Colas, assistée d'Henry de Mailly, escuyer, son frère, de Philippe de Colas, escuyer, sieur de Beaulieu, son oncle, passé par devant Nicolas de Hautefeuille et Charles Theru, notaires à Calais, signé d'eux, insinué à Ardres. »

(Rousseville, *loc. cit.*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

conseiller et procureur du Roy au Baillage dudit Ardres et comté de Guisnes, et autres, portant qu'il ne se trouvoit aucuns titres, tant dans les archives de l'église que dans le greffe et études des notaires et procureurs avant l'an 1600, ayant été enlevés et divertis par les Espagnols lors de la prise par eux faite de ladite ville vers l'an 1596 ; que depuis l'an 1598, que ladite ville fut rendue à la France par le traitté de Vervins, il y étoit arrivé plusieurs incendies et nottament en 1648, qu'une grande partie de la ville fut brûlée et la maison de M. Le Ducq, l'un des plus anciens nottaires d'icelle, où tous les pappiers furent brulez. Ce certificat signé Montmignon, curé d'Ardres, Mallet de Bresme et autres déposans....

« Certificat donné à Boulogne le 22 may 1708 par Gabriel de Maulde, marquis de Colembercq, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, brigadier des armées du Roy, lieutenant pour Sa Majesté et commandant en la ville de Boulogne et pays Boulonnois ; Henry-Jacques de Créquy, chevalier, marquis d'Hémont, baron de Bainctun ; Antoine de Campagne, écuyer, seigneur de Godinthun, chevalier de Saint-Louis, colonel de cavalerie ; Jacques de Maulde, chevalier de Colembercq, lieutenant colonel de cavalerie ; Gabriel de Fresnoy, écuyer, baron de Moiecque, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie ; Thimoléon, Le Musnier, sieur de La Converserie, colonel d'infanterie ; Claude du Wicquet, écuyer, sieur des Prez, colonel de cavalerie ; Louis-Marie Le Roy, écuyer, sieur du Quesnel, chevalier de Saint-Louis, major de Boulogne ; Jacques de Bernes, écuyer, sieur de Baudretun, lieutenant colonel de cavalerie ; Antoine de Sansse, écuyer, sieur de Painleu, lieutenant colonel d'infanterie ; Ambroise de Roussel, écuyer, sieur du Germont, capitaine de cavalerie ; Jacques-Marie d'Escajeul, écuyer, capitaine de cavalerie au Régiment du Roy ; Claude de L'Espault, écuyer, sieur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Contery, capitaine et aide-major de cavalerie ; Pierre de Lastre, écuyer, sieur de Ménégard, capitaine de cavalerie ; Augustin de Roussel, écuyer, sieur de Montmarly ; Jean-Louis de Roussel, écuyer, sieur de Tourlingthun ; Antoine de Disquemue, écuyer, sieur de Billeauville ; Oudard de Disquemue, écuyer, sieur de Montbrun, lieutenant au Régiment du Roy, et Jean-Louis d'Isque, écuyer, vicomte d'Isque ; portant qu'ils connoissoient la famille de Carresse pour noble d'ancienne extraction, et dont la noblesse n'avoit point été en doutte, ceux de cette famille ayant toujours vécu noblement. Ce certifficat signé des déposants. Et à côté est un certifficat de M. le duc d'Aumont, portant que les témoignages portés dans ledit certifficat contiennent vérité. Signé LE DUC D'AUMONT, et plus bas NADAL (1). »

On le voit, toute la noblesse du Boulonnais s'en était mêlée. A la suite de ces attestations, le Conseil d'Etat du Roy, « Sa Majesté y étant », rendit un arrêt daté de Paris, le 14 août 1717, « par lequel Philippe de Carresse, chevalier de Saint-Louis, lieutenant colonel réformé d'infanterie, est maintenu dans sa noblesse et en la qualité d'écuyer, tant en considération des services qu'il rendoit à Sa Majesté depuis 46 ans, qu'en conséquence des titres par lesquels il avoit justifié sa noblesse depuis l'an 1602. Cet arrest signé PHELYPEAUX » (2).

Philippe de Carresse s'était marié, en 1694, avec Catherine Destailleurs, damoiselle de Colincthun (3).

(1) Dossiers Bleus, 155, *Carresse*, f° 8.

(2) Dossiers Bleus, 155, *Carresse*, f° 8.

(3) « Contract de mariage de Mre Philippe de Carresse, chevalier, major du Régiment Vexin, assisté de Florimond de Car-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Elle mourut vers janvier 1702 (1) laissant deux enfants: Marie-Madeleine, âgée de 3 ans en 1699, et mariée avant 1724 à Antoine de La Haye, chevalier, seigneur du Breuil; — et Antoine de Carresse, né à Bazinghem le 20 janvier 1698 (2); tonsuré le 18 mai 1727 (3), puis quittant la robe pour l'épée, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, seigneur de Colincthun, lieutenant de Roi au gouvernement de Montreuil après son père. Il mourut en cette ville le 3 septembre 1744 (4), sans alliance, comme il convenait d'ailleurs à un chevalier de Malte. Son père l'avait précédé dans la tombe; il était décédé, paroisse Saint-Pierre, le 20 mars 1740, et avait été inhumé le lendemain dans le chœur de l'église (5).

resse, écuyer, sieur de Beaulieu, capitaine audit Régiment, et de Gilles de Jacomel, écuyer, seigneur du Bastres, ancien capitaine au Régiment de Cresy; accordé le 17 janvier 1694 avec damoiselle Catherine d'Estailleurs, fille de Philippe d'Estailleurs, sieur de Colinctun et de damoiselle Madeleine du Quesne, ses père et mère, d'eux assistée et de dame Anne du Quesne sa tante, femme de Messire François Lesseline, écuyer, sieur du Hamin (Wamin), capitaine des chasses de Mgr le duc d'Elbeuf; de Messire Antoine de Campagne, chevalier, seigneur de Godinctun, lieutenant colonel de cavalerie, et de dame Catherine de Cerf, sa femme, son cousin; de damoiselle Anne de Campagne, damoiselle du Portel, sa cousine; de M. Pierre du Quesne, son cousin, prestre, curé de Bazinguen... » (Gillon, notaire à Boulogne. — Dossiers Bleus, 155, *Carresse*, f° 7 v°).

(1) Elle testa à Estréelles, devant de Hèghes, notaire à Montreuil, le 30 décembre 1701, et l'inventaire après son décès est du 16 février 1702 (même notaire).

(2) Extrait ibid.

(3) Inventaire sommaire des archives du Pas-de-Calais, série G, tome 1, p. 97.

(4) Registres de catholicité, paroisse Notre-Dame de Montreuil.

(5) Ibid., paroisse Saint-Pierre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

IV

Les de Hèghes ou de Hesghes nous retiendront plus longtemps. Cette famille, ancienne et distinguée à Montreuil, n'a fait encore l'objet d'aucune recherche, et je crois utile d'en donner ici un bref « crayon généalogique ».

Origine. — Il y a dans la région trois lieux-dits du nom de Hèghes, dont deux en Boulonnais, l'autre en Artois.

1° *Hèghes*, situé partie sur Beuvrequent, partie sur Wacquinghem, partie sur Wimille (1).

On peut attribuer à ce lieu les personnages cy-après :

Le 15 février 1275, Jean de Zunesticq vend à l'abbaye de Saint-Bertin les rentes que celle-ci lui devait à Beuvrequent, « *coram Eustachio de Heghe, tunc ballivo sepedicte ecclesie.* » (Dom de Witte, *Grand Cartul. de Saint-Bertin*, t. III, p. 421. — Haigneré, *Cartul. des Etabliss. religieux du Boulonnais*, fascic. V, p. 26).

1386. — Guillebert et Enguerrand de Hègues, écuyers, sous messire Griffon de Lisques, chevalier, à Ardres (Mss. Bibl. roy. — E. de Rosny, *Rech. généal.*, t. II, p. 743).

1507. — Jean de Hesghes, franc-homme de la seigneurie de Beuvrequen (Ibid., p. 761).

1539. — Lambert de Hesges, bailli de Licques

(1) Non cité au *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Boulogne*, par l'abbé Haigneré.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Min. des notaires. — N. de X., *Notes généalogiques*, p. 81).

1597. — Lambert de Heghues, exécuteur testamentaire de Loys Marcotte, sieur de Lannoy, Samettes, à Saint-Omer (Chartrier de Beauvoir-Rivière).

1608. — N. (Antoine) de Hesghes, mayeur de Montreuil, était receveur de la seigneurie de Beuvrequent pour l'abbaye de Saint-Bertin (E. de Rosny, *op. cit.*, p. 761).

Ce fief a appartenu à une famille de Lattre : Oudart de Lattre, sieur de Hesgues, demeurant à Coninchthun, paroisse de Beuvrequen, 1661 (Note de M. J. Le Cat du Bresty).

2° *Heghes*, aujourd'hui *L'Aigle*, lieu dit, commune du Portel. — *Heghe*, XVe siècle (Terrier de Turbinghem). — *Hegue*, 1506 (Terrier de Saint-Wulmer). — *La côte de Hegle*, 1777 (Arch. Saint-Wulmer, Boulogne) (Haigneré, *Dictionn. topographique*, p. 2).

3° *Hègues*. — « *Ègle* (L') (C. Etat-Major), écart, commune d'Ecques ; pour *Hègues*. — *Apud Eges et apud Eskam*, 1227 (Pet. Cart., Chapitre de Saint-Omer, f° 24, v°) ; *Chrétienne de Heghes*, 1315 (Église de Roquetoire, inscription) ; *Willame de Hegues*, 1414 (Chartes de Saint-Bertin, n° 2470) ; *Johannes de Haga*, 1427 (Arch. Saint-Omer, G. 867, f° 13, v°) ; *Hègue*, XVIIIe siècle (Cassini). » (Cte de Loisne, *Les formes originales des noms de lieux du Pas-de-Calais et leurs formes officielles*, 1901, p. 12).

Ce fief a donné son nom à une famille souvent citée :

1315. — Chrestienne de Hèghes, femme de Ghe-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rart Ricwart, à Roquetoire (Épitaphe rimée ; *Dict. hist. du Pas-de-Calais, Saint-Omer*, t. I, p. 215, et *Epigraphie, du Pas-de-Calais Canton d'Aire*, p. 69) (1).

1323. — Thierry de Somaing, en Ostrevant, allié á Isabeau de Hesgues (Carpentier. — E. de Rosny, t. III, p. 1389).

1341, *décembre*. — Jehan de Hègues, écuyer, procureur de Bélissent, veuve de Noiseux de Harnes, et demoiselle de Harnes (Arch. du P.-de-C., A 608 (?); note communiquée par M. G. de Lhomel).

1408, *30 novembre*. — Olivier de Heghes, forestier du bois de Wasselaer (Invent. Somm. des Arch. du Nord, B. 1388).

1438-1443. — Alix de Heghes, 21e abbesse de Blandecques (Cf. H. de Laplane, *L'Abbaye de Clairmarais*, t. I, p. 169 ; et A. Bonvarlet, *Chronique de l'abbaye de Clairmarais* ; Bull. de la Soc. des Antiq. de la Morinie, 1898, p. 176). — « Elle trespassa le seiziesme d'aoust 1443. Son tombeau est dans l'arrière chœur, du costé du cloistre souz un marbre bleu, sur lequel se voient trois religieuses représen-

(1) « Lan mil IIIc XV pour vray
Droit le Ve jour de may
Fo[n]d[irent i]celle cappelle
Trois person[n]es la chose est telle
En n[om d]e Dieu et de sai[n]t Moir
Et primes ung est assavoir
[M]esire Baudin Ricwart.
Et son frère nom[m]e Gherart
[A]piene demoisselle sa feme
X piene de Heghes en tem [m]e »
Etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

téez, et celle du milieu une crosse en main avec un peu de ses armes sur sa teste et cest escript sur la bordure de marbre : *Cy gist Dame Alix de Heghes, Abbesse de Blendecque en son vivant, qui trespassa l'an 1443, lendemain Nre Dame de my oust.* » (Bonvarlet, *loc. cit.*).

L'Obituaire de la Cathédrale de Thérouanne mentionne : « *Obitus Dom. Jo. de Hagha, canonici* ». (Duchet, *Cartulaires de Térouanne*, p. 329).

1421, *13 août.* — « *J. de Haga, pro tunc magister fabrice.* » (Ibid. p. 344).

1422, *18 février.* — J. de Haga, chanoine (p. 345). La table traduit *de La Haye,* mais ce doit être de Hèghes.

1414, *27 septembre.* — Staes Courteheuse, chastelain de Ruhout, Willame de Hegues et Jehan de Hegues, dit Hegois, sergans d'illec. (Haigneré et Bled, *Les Chartes de Saint-Bertin*, t. III, p. 196, n° 2470).

1425, *27 août.* — *Johanne de Heghes, monacho S^ti Bertini.* (Id. p. 264, n° 2657).

1469, *10 décembre.* — Jehan de Hèghes donne rapport et dénombrement d'un fief à Wisernes, et scelle d'un sceau rond, de 25 mill. — Ecu penché, chargé de *8 besans ou tourteaux, un écu en cœur.* Légende : S. IEHAN DE HEGHES (Id., p. 499, n° 3267).

1494, *6 mars.* — Eustache de Bournoville, écuyer, lieutenant du bailly de Saint-Omer, notifie un partage de terres, situées à Racquinghem et délaissées par feu Jean de Heghes, demeurant à Thérouanne (Id., t. IV, p. 89, n° 3584).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1498, *4 avril*. — Jehan de Heghes, de Thérouanne, donne rapport et dénombrement d'un fief à Wizernes, et scelle de son sceau (Id., p. 109, n° 3639).

1520, *21 février*. — Pierret de Heghes donne rapport du même fief (p. 207, n° 3949).

1516-1517, *17 mars*. — Jehan de Hesques, écuyer, à Wallers en Hainaut (Deseille, *Documents inédits*, p. 193) (1).

1539. — Pierre de Heghes, écuyer, sieur de Beaulo-lez-Eperlecques, auditeur des comptes à Saint-Omer. Sceau : *de gueules à l'écu d'or en abîme, accompagné de 8 besans d'or posés en orle* (Pagart d'Hermansart, *Hist. du Bailliage de Saint-Omer*).

1631. — Catherine de Belvalet, femme de N. de Hège, bailli de Bersées (E. de Rosny, *op. cit.*, t. I, p. 145).

Famille de Hèghes, a Montreuil. — La famille de Hèghes, fixée à Montreuil, paraît venir du fief d'Ecques. En effet, Waignart donne pour armes à son parent François de Hèghes, mayeur de Montreuil et second mari de Barbe Waignart : *de gueules à l'écu*

(1) « 264. — Orig., parch., E, n° 54. — 1517. (17 mars 1516, v. st.). Lettres par lesquelles Mathieu Le Clerc, licencié en droit et lois, Marcq Lengherant, Loys de Villers, Jehan de Brustel et Charlot de Brustel, hommes de fief à la comté de Hainaut, font savoir que, par devant eux, comparurent Nicolas de Quaroube, escuyer, sieur du Vivier, d'une part ; et Jehan de Hesques, aussi escuyer, d'autre part : Ledit Jehan de Hesques avait vendu audit Nicolas de Quaroube un fief venant de son père, tenu de la terre de Wallers », etc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'or, à l'orle de 8 besans d'or (Armorial mss., Bibl. d'Abbeville, f° 36. — E. de Rosny, *op. cit.*, p. 743)(1). Or, ce sont exactement les armes de Jean (1469) et de Pierre (1539), que je viens de citer.

Cependant il y a lieu de remarquer qu'en 1608, les de Hèghes de Montreuil avaient encore des rapports avec Beuvrequent (voir plus haut), ce qui pourrait faire croire à une origine commune avec les de Hèghes du Boulonnais.

Dans la ville de Montreuil, la famille de Hèghes était en très bonne et honorable situation dès le premier tiers du XVIe siècle; son chef était mayeur lors du siège de 1544, qui fut si vaillamment soutenu et repoussé; cette fonction périlleuse, remplie avec courage et dévouement, mit les de Hèghes en évidence, et leur valut la concession héréditaire du greffe de la ville. Sous la Ligue, Antoine de Hèghes fut l'âme du parti royaliste et dut s'exiler pour échapper aux ligueurs, maîtres de Montreuil (2). Ainsi que son frère François, il fut anobli au commencement du XVIIe siècle, par une charge de secrétaire de la chambre du Roi.

La branche cadette, à laquelle appartenait Mlle du Hamelet, et dont je n'ai pas trouvé le point de jonction avec la branche aînée, ne fut jamais anoblie.

Sous les guerres de religion, la famille de Hèghes ne compta pas seulement un homme politique avisé

(1) N. de X., *Notes généalogiques*, p. 80, remplace l'*écu* par un *lion* ; mais, comme il renvoie à Waignart, il y a lieu de penser que N. de X. a mal lu ou mal copié.

(2) Voir plus loin pour les détails.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et courageux; elle compta aussi un martyr. Dom Jean de Hesghes (1), moine de l'abbaye de Dommartin et ancien curé de Tigny, massacré inhumainement, en juin 1569, par les huguenots du capitaine Cocqueville. « En laquelle abbaye », dit Nicolas Ledé, « ils pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent, bruslèrent le dormitoir et le cloistre, brisèrent et bruslèrent les images, les formes et les reliques qu'ils trouvèrent, et tourmentèrent grandement les religieux qu'ils y rencontrèrent, entre lesquels aiant pris le R. P. Fr. Jehan de Hecque (aliàs de Heghues), religieux p^bre^ et proviseur d'icelle abbaye, et paravant prieur curé de Tigny, lequel ils atrapèrent au village de Rabecy, ils le traictèrent fort cruellement en haine de sa religion et de son estat de prebstrise; en quoy le voiant toujours constant, ils luy fendirent la peau de la teste en quattre, et y meirent de la pouldre à canon, et sem-[bla]blement en sa bouche, à laquelle aiant jetté le feu, la firent saulter, et oultre luy fourèrent forces coups d'espées et de poignards à travers du corps, et le meurtrirent fort cruellement, le 27e dudict mois de juin. Le lendemain matin, son corps fust rapporté sur une charette dans l'abbaye, et fust honnorablement inhumé dans l'église devant l'autel de Nostre-Dame. Ils massacrèrent aussy un soldat de Hesdin avec luy. » (Nicolas Ledé, *Chronique de l'abbaye de Saint-André;* mss. aux archives de l'abbaye de Valloires, f° 190 v°) (2).

(1) De Hetque, de Hecque...

(2) On ne sait sur quoi s'est appuyé le pasteur Rossier (*His-*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Voici les noms les plus anciens que je relève sans pouvoir les rattacher entre eux :

1337. — Sont convoqués pour la guerre comme fieffés de la prévôté de Montreuil : à cheval : *Jaque de Hegues.* — A pied : *Jehan de Hegues, fil Jehan de Hegues ; Tassin de Hegues ; Simon de Hegues.* (Mis de Belleval, *Rôle des nobles et fieffés du Baillage d'Amiens, convoqués pour la guerre le 25 août 1337*, n°s 1263, 1329, 1347, 1356; — et E. de Rosny, p. 761).

toire des *Protestants de Picardie*, 1861, p. 75) pour avancer que Cocqueville se bornait à « épouvanter les prêtres, qu'il traitait durement, sans pourtant les mutiler, comme on l'a prétendu ».

Le vicomte de Calonne, dans son *Histoire des abbayes de Dommartin et de Saint-André-au-Bois* (1874, p. 61), s'élève avec raison contre ce procédé d'atténuation de la vérité :

« De nos jours, un historien protestant a voulu révoquer en doute le martyre de Jehan de Hesghe ; il a essayé d'atténuer les scènes de pillage de Dommartin, et ne pouvant les effacer des annales sanglantes de la religion réformée, il considère cet infernal supplice comme une mutilation inventée à plaisir, prétendant ainsi justifier Cocqueville et ravir à Jehan de Hesghe la palme du martyre que M Corblet, le savant hagiographe de la Picardie, vient de lui restituer en l'inscrivant au nombre des bienheureux dont s'honore l'ancien diocèse d'Amiens. »

La notice du chanoine Corblet sur *le Vénérable Jean de Hecque, procureur de l'abbaye de Dommartin*, est insérée au tome III de l'*Hagiographie du Diocèse d'Amiens*, pp. 80-82. Composée principalement d'après les chroniques de Saint-André, elle cite encore, comme références : Arn. de Raysse, *Actuarium ad natales sanctorum Belgii*, 27 juin. — Van der Sterre, *Natales sanctorum ord. Præmonst.*, 27 juin. — Du Saussay, *Martyr. Gallic.*, au 26 sept. — Ferry de Locres, *Chron. belg.*, p. 647 (qui nomme notre héros *Johannem Eckium*). — P. Ignace, *Hist. ecclésiast. d'Abbeville*, p. 479. — Devérité, *Hist. du Ponthieu*, II, 63 ; etc. Il faut ajouter la Chronique de Saint-André, de Dom Boubert, moins ancienne que celle de Ledé.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1483. — André de Haghes, procureur à Montreuil (Dom Grenier, vol. 46. — E. de Rosny, p. 743).

1527-1529. — Jehan de Heghes, notaire (Chartrier de Longvilliers et Minutes des notaires).

1531, *12 martii*. — [*Vestitus est*] *Jacobus de Heges, Monsteriolensis, custos ecclesie. Obiit 1557, 8ª novembris.* (*Chartes de Saint-Bertin*, t. IV, p. 425 ; *Catalogus Bertinianorum Religiosorum*).

1623, *20 août*. — N... de Hèghes, veuf de Péronne Filsacq (Minutes Allart, notaire à Montreuil. — Le prénom est illisible, l'acte étant endommagé).

V

Voici la généalogie de la famille de Hèghes, de Montreuil, dressée sur les minutes notariales et les actes de catholicité :

I. Antoine de Hèghes, né vers 1514, procureur notaire à Montreuil, 1537 à 1561. Nommé greffier de la ville le 11 février 1547-48 (jusqu'en 1562-63). Mayeur quatre fois, de 1540 à 1547, il eut le périlleux honneur d'être en fonctions pendant le siège que Montreuil soutint victorieusement en 1544 contre les Anglais et les Impériaux, et partagea la gloire du maréchal du Biez lors de cette belle défense. Il n'avait que trente ans alors, car un acte du 30 octobre 1554 le dit « eagé de XL ans (1). » Devenu ensuite procureur

(1) En 1547-1548, il voyage « par devers M. de La Rochepot, lieutenant de Roy en Picardie », avec M. de Saternault (Bour-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et conseiller au siège, il mourut en 1563-64 (1). Il avait épousé Jehanne de Le Restz, vivante veuve en 1576 et 1583, fille de Jacques de Le Restz et de

nonville), capitaine de la ville, et autres, pour faire déloger hors de la ville la compagnie de M de la Meilleraye (de Moy), capitaine de cinquante hommes d armes, qui y était en garnison. En 1553-54, il va vers le duc de Vendôme, au camp de Dompierre, « estant devant Thérouanne », pour « représenter que la ville ne pouvoit fournir les habitans qu'il avoit commandés qu'on lui amenât pour renforcer son armée » En 1562-63, l'échevinage transige avec Anthoine de Hèghes à cause de la suppression de l'état de receveur des deniers de cette ville, dont il était pourvu par le Roi (Comptes de la ville de Montreuil ; mss. du chanoine Poultier).

(1) On ignore les noms de ses père et mère, mais il est certain qu'il avait un frère et une sœur :

1° François de Hèghes, notaire en 1554-1561, et dont Marguerite Aux Anneaux est veuve sans enfants en 1562. Les comptes de la ville pour 1561-62 portent la mention suivante : « De damoiselle Marguerite Aux Anneaux, vefve et usufruitière de François de Heghes, et d'Antoine de Hèghes, frère et héritier de François de Hèghes par achapt de Me Nicole d'Ennebault, etc..... », relief payé à la ville pour la maison des Escureulx achetée en 1555-56 par ledit François (Mss. du chanoine Poultier). En 1554 François de Hèghes était « recepveur du domaine forain, traicte et imposition foraine pour le Roy nostre sire »

2° Nicole de Hèghes, mariée 1° à Fremyn Bellin, fils de... Bellin et de Willemine Boullenger (d'où Loyse et Nicolas Bellin); 2° à Philippe Séneschal, homme d'armes des ordonnances sous la charge du sieur d'Antragues, demeurant à Montreuil, qui était veuf de ladite Nicole de Hèghes le 15 juillet 1573. — Le 18 novembre 1576, contrat de mariage de Nicolas Bellin avec Marie Le Noir; ledit Nicolas procureur notaire à Montreuil, assisté et accompagné de Me Jehan Dumont, procureur notaire, et Loyse Bellin sa femme, sœur unique dudit Nicolas; *François de Hèghes, greffier du Baillage, et Pierre et Anthoine de Hèghes*, ses cousins germains (Postel et Benault notaires).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jehanne Regnault (fille de Hues Regnault, jadis mayeur de Montreuil) (1).

D'où :

1° Pierre de Hèghes, qui suit.

2° François de Hèghes, notaire de 1562 à 1595 ; greffier de la ville de 1563-64 à 1568-69 ; greffier du bailliage en 1571, 1576 ; mayeur second 1576-77 ; trois fois mayeur de 1577 à 1580 ; conseiller en l'échevinage jusqu'en 1598-99. Il paye relief de la maison des Escureulx pour la mort de son père en 1563-64. Anobli par une charge de secrétaire ordinaire de la chambre du Roi ; en 1608, il est qualifié noble homme François de Hèghes, écuyer, seigneur du Grand-Jardin, secrétaire ordinaire du Roi, demeurant à

(1) Le 25 mai 1583, Anthoine de Hèghes, greffier ordinaire de la ville (ci-après, degré II), s'accorde avec l'abbaye de Saint-Saulve (Dom Nicaise du Salnier, prieur, dom François de La Chapelle, vicaire, Dom Jehan Gaudeffroy, religieux, et frère Jacques Petit, novice) ; le chapitre collégial de Saint-Firmin (Sire Thomas Louvain, doyen, Robert du Puis, écolâtre, Pasquier Cailleu, Jehan Cheron et Oudard Rozé, chanoines) ; l'Hôtel-Dieu (frère Jehan Guilbert, maitre et administrateur) ; et les Carmes (frère Laurent Henyn, prieur, docteur en théologie, frères Jehan Le Moine et Léon du Lay, religieux) ; sur les legs faits aux dites communautés par défunt Hues Regnault, à son tour mayeur de Montreuil, père de feue damoiselle Jehenne Regnault ; beau-père de Jacques de Le Restz ; grand-père de Jehennet de Le Restz, mort sans enfants, et également grand-père de damoiselle Jehenne de Le Restz, veuve d'Anthoine de Hèghes, ancien mayeur. Cette dernière est présente à l acte et le ratifie (Minutes Postel et Bellin).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Annocq (Hénocq) (1). Il achète avant 1607 la Principauté de Hodicq à Eustache de Croy, comte du Rœulx et de Mesghes. L'inventaire après son décès est passé pardevant notaires à Boulogne le 22 décembre 1609, à la requête de sa veuve Marguerite de Rebergue (2). Il n'avait pas d'enfants, ayant été marié deux fois : 1° Avant le 30 mars 1570, à Barbe Waignart, auparavant veuve (en 1564-68) de défunt Nicolas Pellet, sieur de la Beausse (avec enfants dudit Pellet), et fille de Jean Waignart, sieur d'Hantecourt, et de Marie Yver (3) ; 2° avant 1608, à Marguerite de Rebergue ou Rubergue, dame de Cluse et de Questing-veuve de Troïlus de Hodicq, écuyer, seigneur d'Hénocq (4), et fille aînée de feu François de Ruberghes, escuier, sieur de Cluse, et d'Antoinette du Tertre.

3° Antoine de Hèghes, qui suivra (2e branche).

4° Barbe de Hèghes. — Le 3 avril 1576, et le 10 novembre suivant, donations par da-

(1) Un acte du 14 avril 1608 (minutes Allart et Foyart) le dit frère d'Antoine, sieur de Francqlieu, mayeur de Montreuil. — Le 17 août 1576, Me François de Hèghes, greffier du Bailliage, retrait une maison, comme plus proche parent et lignager de René de Sarthon et de François de Bissenay, frères.

(2) Minutes de l'étude Cardon à Boulogne ; note J. Le Cat du Bresty.

(3) Barbe Waignart vivait encore en 1581 et 1584.

(4) Qu'elle avait épousé par contrat à Etaples du 4 novembre 1580 (La Chesnaye, réédition, t. I, col 727).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moiselle Jenne de Le Restz, veuve de feu Anthoine de *Heges*, procureur au siège royal de Montreuil, à Barbe de *Heges*, sa fille ; si la dite Barbe meurt sans enfants, la donation est réversible sur Françoise et Barbe, filles de Pierre de *Heges* (1).

II. Pierre de Heghes, notaire 1568-1573 ; escuier en 1582, sans qu'on sache comment il avait été anobli. Propriétaire de la maison des Faucilles, Ville-Basse de Montreuil, en 1571. Il demeurait à Sorrus de 1575 à 1583 (2).

Marié avant le 18 février 1570 à damoiselle Catherine d'Ostrel, fille aînée et héritière de feus François d'Ostrel, escuier, lieutenant général du Bailliage, sieur de Lincres et des Barres, et damoiselle Françoise Le Seigneur. Tous deux étaient morts avant 1603, laissant :

1° François de Hèghes, mort jeune. — Le 31 mars 1583, François, fils mineur d'ans de noble homme Pierre de Hèghes et de damoiselle Catherine d'Ostrel (sous la curatelle de ses père et mère par acte du 6 fé-

(1) Minutes Allard et Postel (3 avril) ; Allard et Benault (10 novembre). — Grand détail d'objets mobiliers.

(2) Lui et damoiselle Barbe de Hèghes, jeune fille à marier, sa sœur, sont dits enfants de h. h. Me Anthoine de Hèghes qui vivait 1548 (Acte à date déchirée, entre 1576 et 1569). — Il est nommé en 1576 avec François et Anthoine de Hèghes comme étant tous trois cousins germains de Nicolas Bellin, procureur notaire (fils de Fremin Bellin et de Nicole de Hèghes).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vrier 1576), est reçu à se porter héritier de feu Me François d'Ostrel, escuier, sieur de Lincres, lieutenant général du Bailliage, mort en 1564, son grand-père.

2° Charles de Hèghes, qui suit.

3° Claude de Hèghes, écuyer, sieur du Grand-Jardin, du Quint de Tortefontaine, de Monthuys-dessus et de Montigny-en-Monthuys ; greffier de la ville 1604-1610, démissionnaire ; capitaine au Régiment du Gué en 1637 et 1644, et à celui du comte de Lannoy en 1643 et 1645, mort avant le 10 juillet 1650 (1), sans enfants de Suzanne de Thubeauville (peut-être fille de Guy de Thubeauville, écuyer, sieur de Batinghem, et de Marguerite de Hodicq d'Hénocq ?), avec laquelle il vend, le 9 mai 1629, à Nicole Lovergne un petit fief à Montewis-dessus ; et le 13 octobre 1643, à Laurent Mython, écuyer, sieur d'Harseline, et Madeleine de Hèghes sa femme, la ferme de Sorrus ou Tourteauville, moyennant dix mille livres (2).

4° Théodore de Hèghes, repris avec Claude et Charles en 1614, comme cousins germains de François de Hèghes de Franclieu.

(1) Le 1er février 1641, il fait donation à Madeleine Mithon, sa cousine *remuée de germain*, fille de Madeleine de Hèghes, sa cousine germaine (Minutes Bocquillon).

(2) Minutes Bocquillon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5° Françoise, et 6° Barbe de Hèghes, citées en 1576 comme filles de Pierre.

7° Jeanne, fille naturelle.

III. Charles de Hèghes, écuyer, sieur de Lingarde, de Lincques et du Royel (?), fils aîné et principal héritier, 1603 (1), marié 1° le 15 novembre 1603, à Marguerite de La Wespierre, vivante en 1619, fille de Jean de La Wespierre, écuyer, sieur de Liembrune, Bertinghem, etc., et de Jeanne de Lisques (2); 2° par contrats des 2 mars 1626 et 19 février 1628 (3), à Marie de Conteval, fille de feu Antoine, écuyer, sieur du Hamel, lieutenant de Roi de Montreuil, et de Françoise de Roussel.

Il vivait encore en 1641 et mourut sans enfants ainsi que tous ses frères et sœurs.

Deuxième Branche.

II. Antoine de Hèghes, cadet, fut d'abord destiné aux ordres. De 1565 à 1572, François de Hèghes, greffier du Bailliage, agit comme frère aîné et procureur de Me Anthoine de Hèghes, chapelain de la chapelle fondée au grand autel de l'église Saint-Fremin de Montreuil, clerc tonsuré, absent, demeurant

(1) Cousin *remué de germain* de Madeleine Mython, mariée en 1641 à Bertrand de Montbéthon.

(2) E. de Rosny, *Recherches généalogiques*, tome III, p. 1498.

(3) Les deux contrats par devant Bocquillon, à Montreuil. Il y eut sans doute des difficultés pour ce mariage, puisqu'il fut retardé de deux ans.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

à Paris. Puis il devient greffier ordinaire de la ville dès 1573 et jusqu'en 1583-84 ; notaire de 1575 à 1589 ; mayeur second en 1584-85 ; puis *seize fois* mayeur de 1585 à 1619-1620. Il était notamment en charge en 1587-88, et chef du parti royaliste à Montreuil ; les élections de 1588 amenèrent au pouvoir les ligueurs, et Antoine de Hèghes, vaincu, fut traité en suspect, bientôt fugitif ou banni. Il se réfugia, plusieurs années durant, à Cassel et à Saint-Omer (1).

« Le 29 mars 1589, Antoine de Hèghes donne sa démission de greffier, disant qu'il est depuis 1572 greffier de la ville et qu'il y a été nommé pour sa vie durant ; Jacques Bellart demande à lui succéder, et l'Echevinage examine sa requête dans sa séance du 16 juillet suivant. Le mayeur (Jean de Poilly) lit une lettre du duc d'Aumale, pour le renvoi dudit de Hèghes, dont la teneur suit : « J'ai entendu que le « greffier de votre ville est homme fort peu zélé à « l'union des catholiques. A cette occasion j'ai prié « M. de Meigneulx, gouverneur de la ville, de le faire « mettre hors de la ville et d'en commettre un autre ; « je vous fais semblable prière. » Jacques Bellart est nommé à la place de de Hèghes, et le procureur fiscal, dans une réunion du corps échevinal, le 28 oc-

(1) Le 20 mars 1590, Me Anthoine de Hèghes, antien mayeur de Montreuil, à présent demeurant en la ville de Saint-Omer (Note Braquehay). — 1591, 3 juillet, Me Anthoine de Hèghes, ancien mayeur de Montreuil, et damlle Adrienne de Lhomel sa femme, réfugiés à Cassel en Flandres à cause des troubles. (Arch. de Romont, titres de Riencourt. — G. de Lhomel, *Livre d'or de la Municipalité Montreuilloise*, p. 48).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tobre 1589, requiert que « faute par lui (Antoine de « Hèghes) de faire apparoir de la provision audit « greffe, comme il lui a été enjoint par acte du 8 août « dernier, il sera pourvu à la nomination d'un gref- « fier d'an en an. » Antoine de Hèghes réfugié à Cassel ne produisit pas son titre, et Jean Poullet fut nommé greffier ce jour-là » (1).

Après la soumission de Montreuil au Roi, Antoine de Hèghes redevient mayeur à partir de 1595-96. Dès 1597 il est qualifié : sieur de Franclieu, procureur du Roy au siège de Montreuil ; et, à partir de 1613 : secrétaire de la chambre du Roi (charge anoblissante). Mayeur pour la dernière fois en 1619-1620, conseiller de ville jusqu'en 1624-25 ; munitionnaire des villes de Boulogne et de Rue vers 1620 ; receveur de la seigneurie de Beuvrequent pour l'abbaye de Saint-Bertin en 1608.

En 1621, la propriété du greffe de la ville ayant été contestée à Antoine de Hèghes, le Roi écrivit aux mayeur et échevins :

« De par le Roy. Chers et bien amés, le sieur de Hègues, ancien mayeur de notre ville de Montreuil, nous ayant faict plainctes des empeschements que l'on luy donne en la jouissance du greffe de nostre ditte ville possédé par son père, son frère et luy depuis soixante quinze ans, et duquel ils ont esté gratiffiés par les Roys nos prédécesseurs, en considération des services par eulx rendus.

(1) Mis Le Ver, Extraits des délibérations de l'Echevinage. — G. de Lhomel, *Le livre d'or de la Municipalité Montreuilloise*, p. 174.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en la conservation de nostre ditte ville lors du siège des Anglois et depuis ; nous vous avons voulu escrire cette lettre pour vous mander que le dit greffe luy ayant esté accordé et aux siens pour les considérations cy-dessus, et qu'en estant en possession depuis sy long tems, nous aurons bien agréable qu'il soit conservé en la jouissance d'icelluy et qu'il n'y soit apporté aucun changement ny altération nulle part. Donné à Paris, le deuxiesme jour de mars 1621. » Signé Louis (1).

Il était mort avant le 9 septembre 1625.

Antoine de Hèghes avait épousé avant 1578 Adrienne de Lhommel, vivante en 1591 et 1604 (elle semble être morte avant 1606?) (2).

(1) Arch. de Boulogne, L. 948.

(2) On ne sait pas de qui Adrienne était fille. Elle n'avait certainement pas pour père Jehan de Lhommel dont on a fait l'auteur commun de Jacques (premier personnage connu de la famille de Lhommel du Plouy), d'Adrienne, d'Arthus, et de Guillaume (tige de la famille actuellement existante). Jehan de Lhommel et Jehanne de Waconsains n'avaient pour enfants, lors du décès du mari en 1546, que trois filles : Jehanne, Clairette et Jacqueline (note de M. A. Dubois). Ils n'ont donc laissé aucune postérité mâle, et aucune des branches de la famille n'en peut descendre.

Tout ce que l'on sait, c'est qu'Adrienne était proche parente de Jacques, et probablement sa fille ou sa nièce, car au mariage de Gilles de Lhommel, sieur du Coulombier (petit-fils de Jacques) avec Anne Lesseline, le 10 juin 1597, Adrienne de Lhommel comparaît comme *cousine* (Minutes Ducay et Allard). Ledit Gilles était fils de Gilles de Lhommel, sieur de Cauchie en Marenla, et d'Agnès Dergny. — Le 11 septembre 1633, Antoine de Hèghes de Bisenay, Laurent Mithon, Madeleine de Hèghes et Anne Pellet, veuve de François de Hèghes, assistent comme *cousins issus de germain* au mariage de Madeleine de Lhommel, fille de Gilles et d'Anne Lesseline (Minutes Bocquillon).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'où (1) :

1° François de Hèghes, écuyer, sieur de Franclieu, avocat en parlement, commissaire examinateur au siège de Montreuil 1608, (2) puis (à partir de 1615) lieutenant-général civil et criminel audit siège, demeurant paroisse Saint-Firmin. Mort avant son père (inventaire après son décès, des 31 décembre 1618 et 30 janvier 1619, devant Allard et Bellart). Marié par contrat du 29 mai 1614, devant Allard et Le Pottier, à damoiselle Anne Pellet, fille de noble homme Jean Pellet, sieur de La Beausse, conseiller du Roi, son lieutenant général civil et criminel au siège de Montreuil, et de damoiselle Gabrielle de Huppy. Ladite Anne Pellet était tutrice de ses deux filles en 1619. Elle fut condamnée en 1636 à restituer la maison de la Gayole à l'abbaye de Saint-Josse (3).

a) Jeanne de Hèghes, damoiselle de Franclieu, mineure en 1619, inhumée à Saint-Pierre le 4 août 1694, dite fille unique lors de son mariage, par contrat devant Le Pottier et Allart, le 10 juin 1644, et célébration à

(1) Phlipotte Ducrocq, veuve Jehan Bouchart, à présent « servante dhomesticque » de noble homme Me Anthoine de Hèghes, procureur du Roy et mayeur de Montreuil, teste le 9 février 1606 en faveur d'Antoine et Madeleine de Hèghes, enfants dudit sieur mayeur (Minutes Allard).

(2) Le 28 octobre 1608, il est nommé avocat pensionnaire pour la conservation des droits et affaires de la ville, avec émoluments (Comptes de la ville ; mss. du chanoine Poultier).

(3) Cartulaire de Saint-Josse, Etienne Moreau, no 129 (Arch. du Pas-de-Calais).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Notre-Dame le 13 suivant, avec Jean Le Noir, écuyer, sieur de Dignopré, avocat en Parlement, fils de Jean, écuyer, sieur de Dignopré, et de Catherine Hurtrel. Vivants en 1655.

b) Catherine de Hèghes, mineure en 1619, morte jeune sans doute.

2° Antoine de Hèghes, qui suit.

3° Madeleine de Hèghes, dame de Tourteauville, mariée par contrat du 16 juillet 1610 à Laurent Mithon, écuyer, sieur d'Harseline, fils de Jean Mithon, écuyer, sieur de Balloy et de Sartigny, demeurant à Eu, et de N.....—Laurent fut sergent major de la ville de Montreuil, 1623-1634, et défendit l'évêque d'Amiens, François Lefebvre de Caumartin, contre la populace insurgée lors de l'émeute de l'Interdit (7 juin 1634); capitaine au régiment du comte de Lannoy en 1645, il était mort avant 1647.

Madeleine de Hèghes fut inhumée à Notre-Dame le 2 novembre 1657; elle avait testé le 9 juin 1649 devant Bocquillon (codicille du 3 septembre 1655), laissant trois enfants : Jacques Mithon, écuyer, sieur de Harseline et du Grand-Jardin, héritier de sa mère, 1681; Madeleine Mithon, mariée par contrat du 9 février 1641 à Bertrand de Montbéthon, écuyer, sieur de la Chapelle et de la Mothe d'Annezy, maréchal de camp; et Jeanne Mithon, mariée 1° par contrat du 20 mai 1636 (Allart) à Jean de Lamiré, écuyer, sieur de La Rètz; 2° par contrat du 10 avril 1637 (Allart) à Léonard du Plessier, écuyer, lieutenant des

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

chevaulégers de Lannoy. A ces deux contrats, elle est accompagnée d'Antoine de Hèghes, écuyer, sieur de Bisenay, son oncle, et de Charles et Claude de Hèghes, cousins germains de sa mère.

Tourteauville (ferme à Sorrus) appartient encore à M. de Mython, descendant direct de Laurent et de Madeleine.

III. Antoine de Hèghes, écuyer, sieur de Bisnay et de Franclieu, demeurant à Roussent en 1628 ; cité en 1618 et 1636.

Marié par contrat du 2 novembre 1623 (Allart) à Jeanne (1) Guérard, fille de François Guérard, sieur

(1) M. de Baizieux, dans ses précieuses analyses des minutes des notaires de Montreuil, l'appelle *Jossine* : « 1623. Contract de mariage d'Antoine de Hèghes, fils de N... de Hèghes, écuyer, sieur de Bisnaye et Franlieu, assisté de Laurent Mithon, écuyer, sieur de Harselines, major de la ville de Montreuil, dame Madeleine de Hèghes sa femme ; avec *Jossine* Guérard, fille de François et Anne..., sieur de Campigneules (Allart). »

Comme d'autre part des actes de 1644 et 1649 donnent à la même femme le prénom de *Jeanne*, j'ai recherché la liasse des minutes d'Allart pour 1623. Mais ce dossier, déjà visiblement endommagé du temps de M. de Baizieux (vers 1810), est aujourd'hui perdu. Heureusement, j'ai trouvé au chartrier de Rosamel un manuscrit intitulé *Parenté et Alliances de la famille de Framery*, où je relève, f° 67 bis, l'analyse suivante :

« 2 novembre 1623. — Contrat de mariage d'Antoine de Hèghes, escuier, sieur de Bisenay, avec damoiselle *Jeanne* Guérard, fille de noble homme Françoise Guérard, sieur de Campigneulles, et de damoiselle Anne Flamenq ; la dite damoiselle assistée de Charles Guérard, sieur de La Neufville et de Beaufay, son frère consanguin ; de Me Pierre Savreux, procureur à Montreuil, son cousin ».

Il est donc probable que le vrai prénom est *Jeanne*, et que M. de Baizieux avait mal lu.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Campigneulles, et d'Anne Flament. Ladite Jeanne Guérard veuve et tutrice de ses enfants mineurs en 1644 et 1649.

D'où au moins :

1° Antoine, qui suit.

2° Charles de Hèghes, écuyer, sieur de Calongnes, lieutenant au Régiment d'Harcourt, neveu de Claude Guérard, écuyer, sieur du Valivon, 1654.

IV. Antoine de Hèghes, écuyer, sieur de Bisnay, marié par contrat devant Savreulx, le 23 mars 1655, Nicole du Crocq, fille de Gaspard du Crocq, sieur de Framezelle, et de Catherine Warnier. Ils vivaient en 1671.

D'où :

1° Jean-Baptiste de Hèghes, écuyer, sieur de Bisnay ; en 1679, lui et ses sœurs étaient sous la tutelle de François du Crocq, sieur de Framezelle ; il est dit fils *cadet* d'Antoine, sans que l'aîné soit connu. En 1689, il était capitaine au Régiment d'Aumont (en garnison à Montreuil le 11 mars ; à Calais le 3 avril) ; puis au Régiment de La Vallière en 1697 ; capitaine commandant au Régiment de Fontaine, 1710 ; inhumé le 9 août 1737 en l'église Saint-Firmin de Montreuil, âgé de 71 ans, sans alliance.

2° Françoise de Hèghes, mineure en 1679.

3° Jeanne de Hèghes, damoiselle de Bisnay en 1704.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

4° Antoinette de Hèghes, damoiselle de Bisnay, inhumée à Notre-Dame à 77 ans, le 27 août 1749. Mariée par contrat du 29 décembre 1710 (Caudavaine et Desprez) à Henry Enlart, sieur du Bois-Gorguette, fils de noble homme François Enlart, conseiller du Roi, lieutenant général du Bailliage, et de Louise Allart.

BRANCHE CADETTE NON RATTACHÉE AUX PRÉCÉDENTES

1. Pierre de Hèghes, sergent royal exploitant par tout le royaume, est dit en 1619 cousin de François de Hèghes, sieur de Franclieu. Il teste devant Allart les 17 juillet et 18 octobre 1643, et est inhumé à Notre-Dame le 5 octobre 1645 ; l'inventaire après son décès est du 3 novembre 1645.

Marié avant 1618 à Marie Dannel, fille et héritière d'Isaac Dannel, qui lui survécut ; elle vivait veuve en 1648, ayant pour enfants :

1° François de Hèghes, fils aîné, majeur en 1645, servant dans les armées du Roi en Italie depuis huit à neuf ans (1648). On ignore ce qu'il devint.

2° Nicolas de Hèghes, qui suit, mineur en 1645.

3° Marguerite de Hèghes, inhumée à Notre-Dame le 14 mai (alias 29 septembre) 1652 ; Majeure lors de la mort de son père. Par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

testament du 10 août 1645 devant Lionnart, Péronne Gayant, veuve de Daniel Cailleu, greffier de la terre et seigneurie de Marenla, lègue à Marguerite de Hèghes une bague ; à Nicolas de Hèghes, 12 livres.

4° Madeleine de Hèghes, alliée à Claude Bellart, sieur des Blards, gendarme et garde du corps de Son Altesse Royale le duc d'Orléans, major de Dixmude, puis de Mardick, lieutenant au Régiment de Clanleu, mort avant le 15 juin 1649, ayant testé le 24 août 1647 devant Bocquillon, après blessure reçue à la prise de la ville de Dixmude. Madeleine fut inhumée à Notre-Dame le 20 novembre 1645. Ils avaient eu pour enfants : Bertrand ; Marie ; Charlotte, baptisée à Saint-Firmin le 26 décembre 1642 (eut pour marraine Madeleine de Hèghes, femme de Laurent Mithon) ; et Claude, baptisée à Notre-Dame le 5 septembre 1644. Ladite Madeleine de Hèghes est reprise dans l'inventaire après décès de son père, et son mari (qualifié *écuyer*) est élu curateur aux mineurs Nicolas et Suzanne de Hèghes (1).

(1) Dans un acte dont la date est déchirée, Adrienne de Lhommel, femme d'Antoine de Hèghes de Franclieu, est dite *tante* de Jacques Belart, notaire à Montreuil. Un autre acte du 28 mars 1722 nous dit que Claude Desbelart (*sic*), lieutenant de la mestre de camp au Régiment de Clanleu, et Madeleine de Hèghes, eurent pour fils Bertrand Desbelart, père de Marie Desbelart, mariée par contrat du 8 juin 1675 à Claude Montbailly, morte avant 1722.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

5° Marie de Hèghes, baptisée à Saint-Pierre le 21 août 1632. Cette enfant dut mourir en bas-âge ; car elles n'est citée ni au testament, ni à l'inventaire après décès de son père.

6° Suzanne de Hèghes, baptisée à Notre-Dame le 17 mai 1640 ; mariée à Saint-Walloy de Montreuil, le 23 novembre 1669, à Louis Boudou, brasseur en la citadelle de Montreuil, puis brasseur à Rue, 1671, mort avant 1681, laissant des enfants mineurs.

7° Charlotte de Hèghes, vivante en 1648.

II. Nicolas de Hèghes, baptisé à Notre-Dame le 7 avril 1635, inhumé à Saint-Firmin le 27 octobre 1713. Fut procureur et notaire dès 1667 et encore en fonctions en 1699 (praticien en 1655) ; roy de la cinquantaine des arbalétriers en 1667. Il se qualifiait sieur de Pinseuvre, *alias* Bindesèvre, Bindesent. La bonne lecture doit être Bindesèvre (1).

Marié par célébration à Notre-Dame de Montreuil le 12 février 1668 (et à Saint-Nicolas de Boulogne le 13), à Marie-Louise (*alias* Louise-Marie) Siriez, fille de François Siriez, sieur de Bergues, et de N... Flahault.

Ils eurent pour enfants :

1° Jean de Hèghes, baptisé à Notre-Dame le 13 janvier 1669 ; fils aîné, demeurant à

(1) Bindesèvre, Brennesève, autrefois Bugnisilva, ou Bugneselve, fief à Sorrus, ancienne maladrerie. Aujourd'hui le bois de Brennesève.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Paris le 28 mars 1722, avocat au Parlement et sieur de Bindesèvre (1).

2° Jacqueline-Gaspardе, baptisée à Notre-Dame le 13 mars 1670.

3° Catherine de Hèghes, baptisée à Notre-Dame le 4 juillet 1671, décédée paroisse Saint-Firmin à 60 ans le 12 avril 1731 ; elle avait testé en 1730. Mariée le 3 février 1698, paroisse Saint-Firmin, à Claude Pecquet, sieur du Bellet, procureur et notaire, mort à 56 ans, paroisse Saint-Walloy, le 6 avril 1727 ; fils de Charles-François Pecquet, lieutenant de la seigneurie de Verton, et de Marie Dégremont (mariés par contrat du 3 février 1666). De ce mariage est sortie une nombreuse postérité.

4° Marie-Louise de Hèghes, baptisée à Notre-Dame le 2 février 1673, inhumée à Saint-Firmin le 1er janvier 1709.

5° Jacques, baptisé à Notre-Dame le 21 octobre 1674.

6° Bertrand, baptisé à Notre-Dame le 24 mars 1676.

7° François-Nicolas (*alias* Nicolas-François),

(1) Dossiers Bleus, vol. 353, cote 9100. — Vers 1714: Mémoire pour Jean Dehèghes de Baindeceure (*sic*), avocat en Parlement. Il s'agit d'un billet de commerce dont l'authenticité était contestée (2 pp. in-fol.). C'est, avec trois quittances du mayeur Antoine de Hèghes (1612, 1614, 1616), insérées aux Pièces originales, vol. 1502. n° 34033, tout ce que contient le Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale sur la famille de Hèghes (Communication de Mr. Th. Courtaux).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

baptisé à Notre-Dame le 13 janvier 1678, inhumé à Saint-Firmin le 27 juillet 1701.

8° Madeleine-Angélique, baptisée à Notre-Dame le 17 avril 1679.

9° Henry-Alexis, baptisé à Saint-Firmin le 9 septembre 1680.

10° François, baptisé à Notre-Dame (aussi à Saint-Firmin) le 18 janvier 1682, inhumé à Saint-Pierre le 7 décembre 1726.

11° Nicolas Maclou, baptisé à Saint-Firmin le 24 juin 1683, inhumé le 2 octobre suivant.

12° Claude, baptisée a Saint-Firmin le 23 mai 1684 ; damoiselle du Hamelet, inhumée au cimetière Saint-Walloy le 14 juillet 1755. C'est l'héroïne plutôt piteuse du présent article.

13° Marie-Françoise, née le 18 novembre 1685, baptisée le 25 à Saint-Firmin ; inhumée même paroisse, le 9 décembre 1708.

14° Catherine, deuxième du même nom, baptisée le 17 juillet 1686.

15° Louis de Hèghes, qui suit.

III. Louis de Hèghes, sieur du Hamelet, officier de la Maréchaussée Royale ; baptisé à Saint-Firmin le 2 avril 1687, inhumé à Saint-Walloy le 19 mars 1742.

Marié par célébration à Notre-Dame, le 17 février 1729, à Marie-Anne-Charlotte Outren, fille de Charles et de Charlotte Flahault.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

D'où :

1° Louis-Claude de Hèghes (Alias-Claude-Louis), baptisé à Notre-Dame, le 30 août 1729, assiste aux obsèques de son père en 1742.
2° Louis-Augustin-Nicolas, baptisé à Notre-Dame, le 17 août 1738.
3° Charles-Nicolas, le 29 décembre 1732.
4° Marie-Anne-Julie-Austreberthe, le 10 avril 1734, inhumée le 5 février 1737.
5° Robert-Stanislas, le 17 septembre 1735, inhumé le 19 août 1739.
6° Charles-Victor, le 4 mars 1737.
7° Marie-Anne-Rosalie, le 8 octobre 1738.
8° Marie-Catherine-Mélanie, le 27 mars 1740, inhumée à Saint-Walloy le 4 janvier 1742.
9° Édouard-Alexandre de Hèghes, fils posthume, baptisé à Saint-Walloy le 11 avril 1742.

Chose étrange, je n'ai pu retrouver aucune trace de tous ces enfants. Ils ont sans doute quitté le pays, et je n'oserais affirmer d'une façon absolue que la famille soit éteinte. A Montreuil, le dernier acte concernant les de Hèghes est le décès de la demoiselle du Hamelet en 1755

La famille n'a pas laissé un sceau, pas une épitaphe, par un écusson gravé, aucun souvenir....

Roger Rodière.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L'ORDRE DU SAINT-SÉPULCRE

DE JÉRUSALEM

ET

LE BREF PONTIFICAL DU 3 MAI 1907

Un bref de Sa Sainteté le Pape Pie X, en date du *3 mai 1907*, vient de modifier et sensiblement rehausser la charte constitutive de l'*Ordre équestre du Saint-Sépulcre*.

Il ne sera donc pas sans intérêt — spécialement pour les nombreux membres français de cet Ordre illustre — d'étudier d'un peu près les réformes introduites par le bref du *3 mai* à la charpente intime de cet Ordre célèbre.

On sait que l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, le plus ancien de la Chrétienté, fondé, dit la légende, par saint Jacques-le-Mineur, parent de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1), tire historiquement son origine du

(1) *La Gloire de l'Ordre Canonial Régulier du S. Sepulchre Hierosolymitain de N.-S. Jésus-Christ. Tirée du tombeau*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

petit groupe de chevaliers — Français pour la plupart — qui, dès la prise de Jérusalem (15 juillet 1099) vint se mettre sous l'autorité des chanoines (créés le 25 juillet 1099) du Saint-Sépulcre pour former, l'épée à la main, une garde d'honneur autour du Tombeau du Christ (1.)

Disparus en 1118 pour fonder sur le mont *Moriâh* l'Ordre ensanglanté du *Temple*, ces chevaliers furent aussitôt remplacés, de 1118 à 1187, par les feudataires, les officiers et les soldats du Chapitre du Saint-Sépulcre, dont le chef s'intitulait : « *Magister clientium Sancti Sepulcri* (2) » et qui suivaient à la guerre le Patriarche Latin de Jérusalem, porteur du gonfanon miraculeux de la Vraie Croix (3).

Parfois, quelque chanoine du Saint-Sépulcre, comme Geoffroy de Neuvy à la bataille de *Bethsan* (4), se faisait tuer à leur tête par l'implacable sagittaire

d'oubliance par Lambert Iecher, Prévost de l'Église Collégiale de Visite, Pays et Diocèse de Liège. A Liège, Chez Ardt de Corswarem Imp. juré. Anno 1626, in-12. Chapitre VI, pages 38 à 46.

(1) *Chronique d'Ernoul et de Bernard-le-Trésorier, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par M. L. de Mas-Latrie*, chapitre II, p. 7 à 9. (Paris, Jules Renouard, MDCCCLXXI, in-8).

(2) *Cartulaire de l'Église du Saint-Sépulcre de Jérusalem* (édition de Rozières), nº 107, p. 208.

(3) Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem depuis son origine jusqu'à nos jours (1099-1905)*, 2e édition, pages 26, 27, 46 à 49, 147 à 204 (Paris, Au Bureau des *Œuvres d'Orient*, 1905, in-8. Se vend au profit exclusif des *Œuvres d'Orient*).

(4) *Guillaume de Tyr et ses continuateurs* (édition Paulin, Paris), livre XXII, chapitre XX, p. 438 (Paris, Firmin Didot, 1880, 2 vol. gr. in-8).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'Egypte ou de Damas (1). Au retour des expéditions, la Chevalerie conférée sur le Saint-Sépulcre (ou parfois sur la plage du Jourdain) (2) devenait la solennelle récompense de leurs services militaires. La croix vermeille du *Chapitre de Jérusalem* (3), à double bras et à douze pointes (4), dite *croix patriarcale*, — encore usitée aujourd'hui chez les *Sépulcrines* de Saragosse, d'Angleterre et de Belgique, et que l'on retrouve parfois encore au XVIe siècle sur le costume de quelques chevaliers du Saint-Sépulcre (5) — constituait l'insigne primitif de l'*Ordre* (ou du moins du *Tiers-Ordre*) *religieux-militaire*, formé par la hiérarchie des chanoines, des chevaliers, puis ensuite des feudataires et des miliciens du Saint-Sépulcre (6).

(1) Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, pp. 44, 45, 46.

(2) Argument d'Olivier de la Marche, *Mémoires*, tome I, chapitre XVIII, p. 80. (*Publiés pour la Société de l'Histoire de France, par Henri Beaune et J. d'Arbaumont*). Paris, Renouard, MDCCCLXXXIII, in-8°.

(3) Nom donné fréquemment au *Chapitre du Saint-Sépulcre*.

(4) *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, chapitre II, p. 7 à 9. — Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, p. 43, 158, 191.

(5) Effigie de *Pierre Pyon, sieur de Rumilly-lès-Vauds*, bourgeois de Troyes, sur un vitrail de 1528 dans la belle cathédrale de Troyes (collatéral méridional). Il porte la croix patriarcale sur son surcot de soie bleue et sur ses armes : « *D'azur à la croix patriarcale d'or, accompagnée d'une étoile de même en chef à senestre.* » (Communication due à l'obligeance du comte Albert de Mauroy, grand officier de l'Ordre du Saint-Sépulcre, descendant en ligne féminine du chevalier *Pierre Pyon*).

(6) Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sepulcre de Jérusalem*, pp. 199, 200 à 220.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La chute de Jérusalem en 1187 vint dissoudre, ou du moins sensiblement amoindrir, cette *seconde* formation de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* qui s'effondra sans retour à la prise de Saint-Jean d'Acre le 18 mai 1291 (1).

Alors apparaît la troisième forme de l'*Ordre du Saint-Sépulcre*, à la différence des deux premières entièrement séparée des chanoines du Saint-Sépulcre obscurément retirés dans leur somptueux palais de Pérouse. C'est « la *Chevalerie conférée sur le Tombeau du Christ aux pèlerins de qualité* » (2). Le premier exemple (un peu légendaire peut-être) remonte à l'année 1197 et a pour sujet le comte de Holstein-Schauenbourg, trois fois pèlerin de Terre-Sainte (3). De ce moment, et presque sans interruption (de 1197 à 1868), les *Chevaliers du Saint-Sépulcre* se succèdent, formant une splendide théorie et comme un chapelet d'or unissant au Saint-Sépulcre les principautés occidentales, et cette chaîne est formée des plus illustres représentants de l'Europe catholique, depuis les d'Arkel, les Joinville, les Saluces, les Caumont, les Habsbourg, jusques aux d'Este, aux Clèves, aux Mantoue, aux Hohenzollern, aux princes

(1) Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.*

(2) *Ibidem*, pages 230 et suivantes.

(3) *Ibidem*, page 241. — *Hermanni de Lerbeke, Monachi Dominicani Domus S. Pauli Mindensis, Chronicon comitum Schawenburgensium*, etc. *Notæ*, page 531, 3e alinéa, lignes 21 à 48 du tome I des *Rerum Germanicarum tomi III*, etc. (Edition de *Henricus Meibomius Junior, Helmœstadii, anno MDCLXXXVIII, in-folio*).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saxons, aux Châlons (1), aux Hesse, aux Salignac, aux Radziwil, aux Mérode, aux Barberini, aux Talleyrand, aux Montmorency, aux Châteaubriand et à S. A. R. Monseigneur le Comte de Chambord, ce prince magnanime, objet, hélas! de tant d'espérances et de regrets (2)...

En même temps, pour cette *troisième* formation, l'*insigne de l'Ordre a changé* (3). Ce n'est plus la croix patriarcale des origines, ce sont les *cinq croix de Jérusalem* ou *du Saint-Sépulcre*, d'or comme celle de Godefroid de Bouillon, ou pourpres comme celles des Franciscains. D'abord incisées sur un médaillon ovale, les croix peu à peu émergent, se dégagent de leur support et se détachent, s'ajourent, en quelque sorte, pour devenir la décoration actuelle que l'on voit notamment apparaître autour de l'écusson de Jean de Thévenot dans l'édition de 1665 de son intéressant voyage (4).

Cette *troisième* formation dure jusques au 24 janvier 1868. Malheureusement, on recherche en vain jusqu'ici le bref du Pape Alexandre VI, concédant en

(1) Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sepulcre de Jérusalem*, p. 240, 241, 242, 243, 297 à 326.

(2) LIBRO DE ORO *de la Sagrada orden militar Ierosolimitana del Santo Sepulcro de N. S. Jesu-Cristo, etc. publicado por el Comendador D. Carlos de Odriozola y-Grimaud. (Zaragoza, Tip. de Manuel Ventura, San Pablo*, 49, 1900, in-4), pp. 7 à 50.

(3) Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, p. 236 et suivantes.

(4) Ecusson gravé au bas du portrait de Thévenot inséré avant le titre de l'ouvrage intitulé : *Relation d'un voyage fait au Levant*, etc., *par M. de Thevenot*. A Paris, M.DC.LXV, petit in-4.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1496 aux Custodes Franciscains de Terre-Sainte le droit exclusif de créer des chevaliers sur le tombeau du Christ, bref confirmé par divers Papes et, notamment, le 7 janvier 1746 par Benoît XIV.

Le Bref de Sa Sainteté le pape Pie IX, du 24 janvier 1868 (suite naturelle du rétablissement du Patriarcat latin de Jérusalem) (1), rompant avec le passé, fait du *Saint-Sépulcre* un *Ordre purement pontifical*, divisé en trois classes, conféré, au nom du Souverain Pontife par le Patriarche Latin de Jérusalem établi Grand-Maître de l'Ordre (2), et pouvant être attribué par simple *Brevet*, au lieu d'être, comme antérieurement, exclusivement conféré, selon l'antique cérémonial, sur le Tombeau du Christ.

Ce sont ces deux Brefs du 10 octobre 1847 et du 24 janvier 1868 (3) qui viennent d'être abrogés par celui du *3 mai 1907*; c'est donc ce dernier que nous avons aujourd'hui à étudier. Il maintient, dans plusieurs de ses grandes lignes, le Bref de 1868, mais le modifie complètement en sept points principaux.

Quels sont ces points? — Les voici.

(1) Lettres apostoliques du 23 juillet 1847.

(2) Bref du 10 octobre 1847.

(3) Suivi d'une instruction quelque peu postérieure mais non datée. *(Collectio Litterarum apostolicarum aliorumque documentorum equestres pontificios ordines spectantium. Romæ, ex typographia Vaticana*, in-4, pp. 75 à 87).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

I

Le Grand Maître de l'Ordre cesse d'être S. E. le Patriarche Latin de Jérusalem. Désormais, c'est le *Souverain Pontife* lui-même qui prend en main la Grande Maîtrise de l'Ordre du Saint-Sépulcre. Le Patriarche de Jérusalem n'est plus qu'un *locum tenens*, un *Lieutenant*, une sorte de Vice-Grand-Maître ou de Vice-Roi, tout en conservant provisoirement le droit, concurremment avec le Saint-Siège, de délivrer les Brevets de l'Ordre.

Ce premier point constitue pour l'*Ordre du Saint-Sépulcre* un avantage signalé sur l'Ordre de Malte, car ce dernier Ordre, — pour considérable et honorifique qu'il soit, sans doute, — a pour chef un simple patricien : au contraire le Saint-Sépulcre, désormais, a pour Grand Maître officiel le PAPE !....

II

La décoration de l'Ordre, formée, depuis le XIVe ou XVe siècle, des *cinq croix pourpres* de Jérusalem (1), et que ne devait surmonter, ni couronne, ni insigne, sera dorénavant cimée d'un TROPHÉE D'ARMES D'OR, analogue à celui de l'Ordre du Christ et de Saint-Grégoire-le-Grand (classe militaire). La *Rivista Araldica*, dans un de ses derniers numéros, publiait un précieux dessin de ce trophée d'armes.

(1) Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, pages 347, 348.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III

Le ruban de l'Ordre, simple chaîne d'or à l'origine (1), qui, durant les trois derniers siècles, avait oscillé entre le *noir* (2) et le *rouge* (3) (encore aujourd'hui, dit-on, porté par les chevaliers espagnols (4), sera, désormais et définitivement de couleur NOIRE. C'est ce qu'avait déjà établi, mais avec infiniment moins d'autorité, l'Instruction pontificale servant de corollaire au Bref du 24 janvier 1868 (5). En vertu du nouveau Bref du *3 mai 1907*, la question est définitivement résolue. C'est encore là, semble-t-il, un échec pour l'Ordre de Malte qui, depuis la mort de Louis XIV, le 1er septembre 1715, a, on ne sait trop pourquoi, adopté le *ruban noir* (6) et, dès lors, dis-

(1) Comte Couret, *Ibidem*, pages 348, 490, 491.

(2) D'après la légende, le *ruban noir* aurait été assigné à l'*Ordre du Saint-Sépulcre* par le roi de Jérusalem Baudouin Ier, en 1103 (*Le Palais de l'Honneur*, etc., *par le R. P. Anselme*, page 201. (*A Paris, chez Estienne Loyson*, M. DC. LXIII, in-4).

(3) Argument des *Anciens Statuts de l'Ordre Hospitalier et militaire du Saint-Sepulchre de Jérusalem*, page 197. (A Paris, M. DCC. LXXVI, in-8).

(4) Voir le beau livre intitulé : *Establecimientos de la Sagrada Orden militar y Pontificia del Santo Sepulcro*, etc., page 438, note 60 (*Madrid, Imprenta de don Luis Aguado, 1893, in-folio*). — Fr. Marco Antonio Varón, *Historia del Real Monasterio de Sixena*, tome II, p. 404 (*Pamplona, 1773-1776*).

(5) *Collectio litterarum apostolicarum aliorumque documentorum equestres pontificios ordines spectantium*, p. 84.

(6) *Le Palais de l'Honneur, contenant les Généalogies historiques des illustres maisons de Lorraine et de Savoye, etc. par le R. P. Anselme*, p. 201.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

putait aigrement, tant à l'Ordre de Saint-Michel qu'à celui du *Saint-Sépulcre*, cette sombre nuance, bien digne cependant d'une chevalerie, vouée à la garde d'un tombeau (1).

IV

Dans chaque Etat, le Patriarche latin de Jérusalem est autorisé à se faire représenter par un ou plusieurs dignitaires de l'Ordre du Saint-Sépulcre, ayant le titre de *Représentants* et chargés, pour chaque région, des intérêts de l'Ordre et du Patriarcat. Cette représentation était depuis quelques années passée en coutume, mais, désormais, en vertu du Bref du *3 mai*, l'usage est devenu un droit, presque même une obligation.

V.

Par-dessus leur costume (qui demeure identique) les chevaliers et dignitaires du *Saint-Sépulcre* auront droit de jeter un large *manteau de laine blanche*, orné du côté du cœur d'une croix vermeille.

VI

Les représentants régionaux du *Saint-Sépulcre* porteront la Croix rouge de l'Ordre, non plus à gauche sur le cœur, *mais au milieu de la poitrine*, lorsqu'ils seront revêtus de l'uniforme officiel ; et, lorsqu'ils porteront le simple habit noir, ils placeront la croix sur le *côté droit* de la poitrine.

(1) *Le Palais de l'Honneur*, etc., p. 201.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VII

En cas de vacance du siège patriarcal de Jérusalem, les affaires ordinaires de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* seront gérées par le *Représentant du Patriarcat à Rome*, toutefois sous l'autorité et le contrôle du Cardinal secrétaire d'Etat.

Ces différentes innovations et dispositions constituent dans la pensée du Pape des « *marques de faveur éminentes et indiscutées* » et rehaussent sensiblement la condition du *Saint-Sépulcre* dans l'aristocratique hiérarchie des Ordres pontificaux.

Il n'est rien innové au sujet de l'attribution aux dames de l'*Ordre du Saint-Sépulcre* : on doit évidemment en conclure que le bref de Sa Sainteté Léon XIII à ce sujet, du 3 août 1888, demeure en vigueur.

Voilà, brièvement analysées, les dispositions du Bref pontifical du *3 mai 1907*. Nul doute que Messieurs les chevaliers du Saint-Sépulcre n'en accueillent les clauses avec autant de satisfaction que de dévouement et de respect...

Serait-il permis cependant d'émettre timidement, *ore rotundo*, un double vœu que nous déposons filialement aux pieds de Sa Sainteté ?

Ne serait-il pas possible de rendre à l'*Ordre* essentiellement *équestre* du *Saint-Sépulcre* son antique privilège de *conférer la noblesse*, privilège que, dans l'estime populaire, il conserve encore ?... On sait, en effet, que, dans le haut Moyen-Age, l'un des premiers

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

modes d'anoblissement était l'*investiture chevaleresque* concédée à un non-noble (1). Même, dans l'Ancien Régime, certains contribuables, pour échapper à la *taille* et comme cause d'anoblissement, invoquaient parfois leur titre de chevalier du Saint-Sépulcre (2). Comme l'ordre de *Pie* pour ses commandeurs et ses grands-croix, l'*Ordre du Saint-Sépulcre* anoblirait ceux-là *au moins* qui l'auraient reçu à Jérusalem, selon l'antique cérémonial.

En second lieu, le fait d'être créé chevalier du Saint-Sépulcre ne devrait-il pas, comme jadis, donner implicitement la faculté d'*annexer à ses armes personnelles une pièce* des armoiries de Jérusalem ou du Saint-Sépulcre ?... Les anciens pèlerins de Terre-Sainte manquaient rarement de le faire (3), et l'on voit même, vers 1660, les Franciscains de Jérusalem accorder solennellement, par lettres patentes, ce droit honorifique au célèbre consul de France Laurent d'Arvieux (4).

(1) Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, p. 4, noté 1. — Conférer, p. 414, texte et note 2.

(2) BIBL. NATION. *Manuscrits*. FR. 32605, p. 221, n° 21 : « *Siccard François ne fonde sa noblesse que sur ce qu'il est chevalier* « *du Saint-Sépulchre.* »

(3) Voir notamment : O'Kelly de Galway, *Mémoire sur l'Ordre du Saint-Sépulchre de Jérusalem, suivi.* etc., p. 144 à 155 (tome III du *Héraut d'Armes, Revue internationale d'Histoire et d'Archéologie héraldique. Année 1870-1873*. Bruxelles, Victor Devaux et Cie, 1873, 3 vol. in-8°). — Comte Couret, *Notice historique sur l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, p. 235, note 2.

(4) *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, etc., tome II, p. 125. (A Paris, chez Charles-Jean-Baptiste Delespine le Fils, Libraire, M.DCC.XXV, in-12). *Libro de Oro*, p. 20, *in fine*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette double concession restituerait au *Saint-Sépulcre* son éclat des anciens jours, quand tous les grands seigneurs de l'Europe féodale se faisaient une joie de le recevoir, et lui donnerait un rang presque exceptionnel parmi les Ordres chevaleresques, non seulement du Saint-Siège, mais encore du monde entier.

COURET,
Ancien Magistrat, Pèlerin de Jérusalem.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

UNE SAINTE VEUVE PARISIENNE

AU XVIe SIÈCLE

MARIE DU DRAC ET SA FAMILLE

A l'est du Trocadéro, on peut voir encore au numéro 9, de la rue Bethoven, quelques restes de l'ancien couvent des Minimes de Nigeon appelés vulgairement à Paris, les Bons-Hommes.

L'ancien hôtel des Ducs de Bretagne, confisqué par les Anglais en 1427, était revenu à ses anciens propriétaires et la reine Anne, femme de Charles VIII, puis de Louis XI, la même qui donna la Bretagne à la France, y installa les religieux Minimes, fondés par saint François de Paule, à qui d'ailleurs d'autres biens avaient été donnés, dans le même temps et au même lieu, par Jehan Morhier, seigneur de Villiers.

Saint François de Paule avait confié au chanoine

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jean Quentin, grand pénitencier de Paris, l'intendance des bâtiments et le soin des religieux.

Le couvent prospéra, il fut célèbre surtout au XVIe siècle et nombre de personnages illustres et pieux voulurent y être inhumés. Citons parmi ceux-ci :

Françoise de Vény, épouse d'Antoine du Prat, chancelier de France en 1515, et mère de Guillaume, évêque de Clermont qui donna aux Jésuites son hôtel de la rue Saint-Jacques (d'abord collège de Clermont, puis de Louis-le-Grand).

Henri de Senneterre ; son épouse Anne de Béthune et leurs fils Henri et Charles, puis leur neveu Jean-Charles de Senneterre, comte de Brinon.

Jean Dorieux, président de la Cour des Aides et Geneviève de Creil, sa femme.

Messire Jean Quentin, chanoine de Paris et son compagnon, le principal du collège de Montaigu, Jean Standon, docteur en Sorbonne.

« Dans une chapelle, dite du Saint-Sépulcre, à côté du grand-autel, sont les corps de Marie du Drac, du tiers-ordre [des Minimes] épouse de M. Jacques Avrillot, conseiller au Parlement, morte en odeur de sainteté, le 11 septembre 1590, âgée de 46 ans, et d'Anne Lelieur, épouse de M. René Nirsen, correcteur des Comptes. Elle était professe du Tiers-Ordre, bonne amie de Marie du Drac, et marchait sur ses traces ; elle est morte sept mois après, savoir le 3 avril 1591, et voulut être mise dans le même tombeau, ce qui lui a été accordé. » (Annales des Minimes).

Un des fougueux prédicateurs de la Ligue, connu

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

par son apostrophe fameuse contre Coligny, Gaspard de Châtillon *(Ite ad castellum quod contra vos est)*, le P. Antoine Estienne, minime, vraisemblablement parent des Estienne, libraires, prononça l'oraison funèbre de Marie du Drac, dans l'église Saint-Merry. Une note manuscrite de la généalogie Avrillot, répétée dans le volume des Pièces originales de la Bibliothèque Nationale signale : « qu'un minime fit un livre de la vie de cette sainte femme, lequel fut supprimé à la réduction de Paris au Roi (Henri IV) parce que les révélations de cette sainte étaient à contre temps (1). »

Un exemplaire imprimé à Paris, en 1590, chez Jean Courbon « Au cœur bon » devant Saint-Hylaire, a échappé à cette destruction (2).

(1) Nous pensons que les passages suivant motivèrent l'arrêt de Henri IV :

Interrogée au sujet de la Ligue, Marie du Drac déclarait qu' « elle eût préféré n'avoir jamais eu de fils, s'ils n'avoient dû être ligueurs. » — Ailleurs le P. Estienne écrit encore : « Souvent, je vous le puis assurer, Messieurs, pendant le siège de cette ville de Paris (par Henri IV), Notre Seigneur lui a révélé qu'il délivreroit les habitants par des moyens extraordinaires, et qu'il les garantiroit de la rage et furie des ennemis jurés de la foi catholique, ainsi qu'il est advenu, à leur grande honte et confession et consolation des gens de bien.

« Entendant qu'il arrivoit grande quantité de bleds dedans Paris, elle disoit : Quelle mine font ces Biarnois maintenant et que disent ces politiques ? Je crois qu'ils sont bien honteux et confuz en eux-mêmes. Notre Seigneur ne veut pas que j'aye tant de joie et de consolation, de voir tant de bien entrer dans cette ville. »

(2) Il porte la cote L 27 845 à la Bibliothèque Nationale, nous l'avons signalé à M. le Conservateur.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le P. Estienne est l'auteur de « la remonstrance (1) » à laquelle il fait allusion dans son oraison funèbre laquelle débute ainsi :

« Oraison funèbre faicte sur le trespas de noble et vertueuse damoiselle Marie du Drac, en son vivant veufve de feu noble homme maistre Jacques Avrillot, jadis conseiller du Roy en son parlement de Paris, en laquelle sont amplement déclarées plusieurs choses admirables ; avec les rares vertus et grâces spéciales dont la dessusdicte damoiselle a esté douée de Dieu par sa très grande libéralité et bonté infinie. »

« Lecteur, lit-on dans l'avant-propos, je te supplie bien humblement recevoir, de bonne part, ce peu que je t'ai couché par écrit, des faveurs que Dieu a

(1) Remonstrance charitable aux dames et damoyselles de France sur leurs ornemens dissolus, pour les induire à laisser l'habit du paganisme et prendre celuy de la femme pudique et chrestienne avec une elegie de la France se complaignant de la dissolution desdites damoyselles par F. A. E. M. pour la quatrième édition.

Détourne ta face de la jeunesse trop curieusement parée et ne regarde point la beauté d'autruy.
Eccles. 9.

Paris, chez Sébastien Nivelle, rue Saint-Jacques, aux Cicoignes, 1585, avec privilège.

Le livre du P. Estienne fut réimprimé à Genève chez G. Gayet, fils, éditeurs en 1867. Réimpression textuelle de l'édition de Paris, 1585, par le Frère Antoine Estienne, mineur. C'est F. Estienne, minime qu'il faut lire.

Les éditions de 1570, 1571, 1577, 1581 et 1585 se sont payées assez cher aux enchères publiques. Deux beaux exemplaires ont été adjugés à 36 fr. vente Chalabre ; 27 fr. vente Aimé Martin ; 30 fr. vente Veinant. Le privilège du Roi est du 5 novembre 1570. Carnavalet, 9731.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

faites à cette sienne servante et t'assurer qu'il n'y a rien qui ne porte vérité de toutes les choses admirables que j'ai déclarées en cette oraison funèbre à l'honneur de Notre Seigneur, louange de sa servante dessusdicte, consolation de ceux qui l'ont aimée et honorée durant sa vie et édification de chacun.

« Mais crois que je ne connaissois pas le tout de ses vertus, de son intégrité de vie, et des grâces que Dieu lui avoit départies, comme je sais qu'il lui a autrefois révélé, lorsqu'ayant découvert que je dressois, de son vivant, quelques mémoires des choses dessusdites pour en faire part quelque jour à la postérité, après sa mort, elle en pleuroit amèrement et s'en plaignoit à Lui. Auquel temps lui fut aussi déclaré qu'il falloit qu'elle eût patience et que c'étoit sa volonté que je fisse cela. »

Dans un long exorde, le panégyriste de Marie du Drac déclare au-dessus de ses forces l'œuvre qu'il entreprend :

« Messieurs, si je parlois le langage des anges..... je ne pourrois pas dignement m'acquitter de la charge que j'ai entreprise et suffisamment vous raconter les rares vertus de celle dont je désire maintenant de vous déclarer la vie....

« Je suis certain que tout ce que je dis sera de beaucoup inférieur à ses vertus et mérites et les obscurcira plutôt que de les faire paraître et reluire, si d'aventure je ne suis assisté de l'aide de Dieu. »

L'orateur arrive enfin à la proposition :

« Or afin que je commence par où c'est que je dois commencer et que je n'omette aucun précepte de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

réthorique, feue très noble et très vertueuse damoyselle Marie du Drac, que Dieu absolve par son infinie bonté et miséricorde, fut jadis fille aisnée de feu très noble personnage Maistre Adrian du Drac, en son vivant viconte d'Ay, seigneur de Beaulieu et de Mareuil, et conseiller du Roy, etc. »

Le livre de raison de la famille du Drac nous permettra de retrouver la parenté de cette sainte femme.

Barthélemy du Drac, cinquième aïeul paternel de Marie, était trésorier de France sous Charles V, c'est le plus ancien personnage connu de ce nom.

M. Molinier dans son travail sur le Trésor du Saïnt-Sépulcre de Paris (Mém. de la Société de l'H. de Paris, t. IX, p. 242) dit que la tombe de Barthélemy du Drac était placée devant la chapelle du Voult de Lucques. « Cy gist noble homme Barthélemy du Drac, trésorier des guerres près (?) du Roi qui trespassa l'an de grâce 1365, le 22e jour de may. Priez Dieu qu'il ait l'âme de luy. » (Bibl. Nat. mss. français 4614, p. 73).

Dans son livre des testaments sous Charles VI, Mr Tuetey donne un préambule au Testament de Jean du Drac, vicomte d'Ay et président du parlement de Paris. On y voit que ce Jean, fils de Barthélemy du Drac, trésorier des guerres, était en 1381 avocat au Parlement, qu'il eut à soutenir un procès contre son frère Berthelot, au sujet de la succession paternelle. Conseiller lai au Parlement, le 6 novembre 1392, Jean du Drac, fut délégué en 1407 par le chancelier Arnaud de Corbie pour présider la séance du 15 novembre. Le 1er avril 1411, Jean fut appelé

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

au poste de quatrième président du Parlement, figura en tête des juges chargés de sévir contre les Armagnacs, et n'échappa à l'exil des partisans de la faction cabochienne que par sa mort qui arriva, suivant, M Tuetey, au commencement de l'année 1413, puisque le mercredi 1er mars de cette année fut notifié au Parlement le décès de Jean du Drac, président *in quarto loco* trespassé à Espineul-les-Saint-Denis.

Une note manuscrite de l'arrière petit-fils de Barthélemy, Adrian III du Drac, fixe la mort de son quatrisaïeul Jean du Drac au 1er mars 1412. On lit dans les appendices du livre de famille des du Drac (Dossier bleu 241, Bibl. Nation. mss.) :

« Coppie d'une inscription qui est en l'église Saint-Marry au devant du grand-autel où se dit et célèbre la messe de Parroisse.

Cy-gist noble homme et saige Me Jehan du Drac, seigneur de la Baillie, conseiller du Roy nostre sire et président en son Parlement, qui trespassa le mercredy premier jour du mois de mars mil quattre cent et douze. Priez Dieu pour l'âme d'eux que bonne mercy leur face.

« Et de l'aultre costé de ladite tombe :

« Cy-gist damoiselle Jacqueline d'Ay, femme de noble homme et saige Me Jehan du Drac, conseiller du Roy notre sire et président en son Parlement, laquelle trespassa le (huite) jour du mois de (juin) l'an (1404). » Et d'une main postérieure, suivant Blanchard qui se trompe, puisqu'elle vivait en 1437 et dans la même note : « Nota que le reste de ladite tumbe est « rompu. Nota aussy que par le testament dudit

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

s[r] président se vérifie que ladite Jacquette d'Ay est décédée après son mary. »

D'après Adrian III du Drac, suivant la généalogie trouvée entre les mémoires de « Monseigneur et père » (Adrian II), Jean du Drac eut de Jacquette d'Ay, trois fils : Jacques, conseiller au Parlement ; Philippes, vicomte d'Ay, qui épousa Marguerite Paillard, et Jean qui fut évêque de Meaux.

De Philippes et Marguerite Paillart naquit Jean du Drac, vicomte d'Ay qui épousa demoiselle Adnette Thiboust dont il eut :

1° N., femme de Jehan de Longuejoue ;

2° Anne, femme de N. de Marle, s[r] de Versigny ;

3° Adrian I, vicomte d'Ay qui épousa demoiselle Nicole Arbaleste ;

4° Jehan du Drac, trésorier de la Sainte-Chapelle.

NAISSANCE ET JEUNESSE DE MARIE DU DRAC

Charles Quint venait de s'emparer de Château-Thierry et menaçait la capitale, au mois de septembre 1544 ; Adrian du Drac, conseiller au Parlement, avait envoyé à Beaudeville, dans le diocèse de Chartres, sa jeune épouse, Charlotte Rappouel, sur le point de lui donner un sixième enfant. C'est dans le domaine seigneurial de son aïeul maternel, Me Thomas Rappouel, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes, que vint au monde Marie du Drac.

C'est en ces termes que son père raconte l'événe-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ment dans les notes manuscrites de la famille du Drac (Bibl. Nat., Cabinet des Titres. Dossier bleu. 241) :

« Le vendredy douziesme septembre mil cinq cent quarente quattre, fust née ma fille Marie du Drac, au logis et hostel seigneurial de Baudeville, diocèse de Chartres, sur les sept heures du matin. Laquelle fust baptisée sur les fonds de l'église parrochiale Monsieur Saint-Cyr ; et furent ses parrain et marraines Me Anthoine Bouchart, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, damoiselle Loyse Bouchart, sa fille, et femme de Monsieur Me Loys Bourgois, auditeur des Comptes dudit Sr à Paris, et ma sœur Charlotte du Drac, religieuse à Malenoue. Tous lesquelz estoient arrivez avec ma mère (Nicole Arbaleste), ma femme et enffans (Nicolle, Olivier, Alix, Charlotte et Adrian, c'est-à-dire, trois fils et deux filles) audit Baudeville, le soir précédent, fuyants le grand danger, saccaigement et prochaine hostilité que l'on craignoit en la ville de Paris, au moyen que l'armée de l'Empereur Charles d'Austriche y estant en personne, avait repassé oultre la ville de Chasteau-Thierry, et lors y avoit telle calamité, émotion et crainte en ladite ville qu'il n'estoit mémoire en avoir jamais veu une semblable.

« Mais la grande bonté et miséricorde de Dieu, dans la huictaine ensuivant, fust la paix traictée et conclue entre ledit Roy et ledit Empereur et icelle publiée à son de trompe et feux de joye faits le vintiesme jour dudit mois, laquelle nous veuille guarder et conserver iceluy sieur Dieu tout bon et puissant, vray Dieu et amateur de paix. Amen. »

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'année suivante, le 10 février 1545, la famille du Drac habitait son hôtel de la rue de l'Echelle-du-Temple, comme cela ressort d'une note concernant la naissance d'un septième enfant qui fut, comme presque tous les autres, baptisés « en Braque », c'est-à-dire dans la chapelle Etienne de Braque, voisine de la maison familiale.

La rue de l'Echelle-du-Temple, actuellement rue des Haudriettes, avait porté successivement les noms de rue Jean Luillier, rue des Vieilles Haudriettes, rue de la Fontaine.

C'est là que s'écoula l'enfance de Marie dont les parents eurent pour seizième enfant, Geneviève, baptisée cette fois à Saint-Nicolas-des-Champs, le 21 septembre 1559. Quatorze enfants avaient été baptisés dans la chapelle de Braque, seules Marie et Geneviève le furent, l'une à Blaudeville, l'autre à l'église paroissiale.

« Lorsqu'elle fut en âge de discrétion, dit son panégyriste, le P. Etienne, religieux minime, auquel nous devons tous les détails suivants, ses parents furent fort soigneux de l'instruire en l'amour et crainte de Notre Seigneur, maistre Adrian du Drac, son père, en son vivant vicomte d'Ay, seigneur de Beaulieu et de Mareuil, et conseiller du Roy en son parlement de cette ville de Paris fut fort riche, bien docte, grand justicier, très vertueux, très doux et débonnaire entre les hommes illustres et signalés de son temps.

« Sa mère fut très noble et très vertueuse, damoiselle Charlotte Rappouel à qui Dieu fasse paix et mercy

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

(ceci était écrit en 1590) en son vivant dame de Baudeville et Vignolles, douée aussi de grands biens et richesses temporelles, et qui plus est ornée de grandes vertus et principalement de libéralité et miséricorde envers les pauvres membres de N.-S. J.-C. »

Le P. Estienne qui fut le confesseur de Marie du Drac renonce à décrire sa généalogie, « parce que, dit-il, faire cette recherche, c'est chercher et admirer au tronc de l'arbre ce qu'on ne trouve pas au fruit ». Il se contente de signaler que son aïeul maternel était cousin germain du grand chancelier de France Olivier.

« Par ses rares vertus, sa noblesse et générosité, Marie a excellé tous ses ancêtres. Notre Seigneur lui avoit donné un esprit si excellent, un entendement si net, un jugement si certain que ni l'âge, ni le sexe ne le sembloit endurer.

« Il lui avoit départi de plus plusieurs grâces spirituelles, — c'est-à-dire dans l'ordre intellectuel, — elle étoit fort éloquente en sa langue maternelle, et quant à la langue latine, elle y étoit médiocrement versée et en avoit assez bonne petite provision pour sa consolation particulière, c'est-à-dire pour comprendre la Sainte Ecriture, les Pères et les offices liturgiques.

« Et vous dirai bien qu'elle avoit la mémoire si heureuse, au rapport de ceux qui lui ont fait autrefois leçon, qu'en brief elle eût beaucoup profité ès bonnes lettres, si Notre Seigneur ne lui eût révélé, comme elle commençait à comprendre déjà quelque chose, que l'étude qu'elle faisoit et le temps qu'elle consacroit à cet honnête exercice, ne lui servoit que d'em-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pèchement à l'amour de Dieu, ce qui fut cause qu'aussitôt elle quitta tout là.

« Quant à la science infuse, elle en avait certes beaucoup plus que d'acquise, comme pourront facilement juger tous ceux qui liront ses lettres missives, les bons préceptes et salutaires enseignements qu'elle a donnés par écrit à quelques-uns de ses enfants spirituels.

« Je ne veux point m'arrêter ici à vous déclarer l'excellence des biens corporels dont elle a été douée de notre Dieu ; je laisserai ce point à ceux qui la voudront louer après moi, comme aussi à vous autres, Messieurs, qui êtes ses parents, afin de le traiter ensemble. Je dirai cependant ce mot en passant, qu'elle étoit ornée d'une extrême beauté qui étoit tout autre que celle de la plus grande part des dames et damoiselles de ce siècle.

Car ce n'étoit point une beauté fardée et qui fût pour ceux qui la contemploient, une provocation au péché, mais une excitation à la dévotion et un sujet d'admiration envers ce Dieu très excellent et admirable ouvrier qui avoit mis une si belle âme en un si beau corps. »

MARIAGE DE MARIE DU DRAC.

C'est en l'année 1561 ou 1562 que les parents de Marie du Drac songèrent à la marier. Elle fut accordée au plus jeune des fils de Nicolas Avrillot, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, greffier au Parlement de Paris et de Perrette de Vaudetard. Nicolas

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Avrillot était petit-fils de Guy, fils de Pierre ; son aïeul avait été inhumé au cimetière des SS. Innocents en 1496 et lui-même fut inhumé à Saint-Merry en 1551. Il avait laissé trois fils : Nicolas qui de Marie Luillier eut, entre autres enfants, Barbe, béatifiée sous le nom de Marie de l'Incarnation ; Raoul qui épousa Ambroise Brulart et enfin Jacques à qui fut donnée la main de Marie du Drac. Des deux sœurs de Jacques Avrillot, Barbe, l'aînée, épousa Jacques Chevalier et fut marraine de la bienheureuse Marie de l'Incarnation ; la plus jeune, Geneviève, épousa René de Verdelay, seigneur de Coulanges, « conseiller en la Cour des Aydes de Paris, puis bailly de Vendosmois ».

Marie du Drac fut donc mariée, bien qu'elle eût eu précédemment « grande dévotion d'entrer en religion, de laisser sesdits père mère et abandonner le monde pour l'amour de N.-S. J.-C. ».

« Toutefois cette affection se passa quelque temps après, je ne sais ni comment, ni pour quelles causes et raisons ; mais, à vrai dire, je crois que ce fut par disposition divine que notre Dieu permit qu'elle n'entrât point en religion, afin qu'elle fût exemple de la vie conjugale et qu'elle servît de patron et formulaire de vertu à toutes les dames et damoiselles mariées de son temps et à toute la postérité.

« Etant donc conjointe par mariage avec ledit sieur Avrillot, ils vécurent ensemble louablement, l'espace d'onze ans, sans querelle, sans noises et débats.

« Notre Seigneur leur donna sa sainte bénédiction,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

car ils eurent sept beaux enfants, à savoir quatre fils et trois filles dont il y en a deux qui moururent en bas-âge, et l'autre entra en religion au célèbre couvent des Filles-Dieu de cette ville de Paris où elle est encore de présent (1590), y menant une vie très parfaite et religieuse. » Marie Avrillot, supérieure de son monastère, vivait encore le 1er mars 1611, d'après une pièce signée d'elle à cette date. (Bibl. Nationale. Pièces originales; 2867, nº 29).

« Quelques années après que nostre dessusdite damoiselle eût demeurée en l'état de mariage, Notre Seigneur commença à l'attirer à son saint service, lui donnant plusieurs bonnes inspirations de laisser les pompes et vanités du monde. Ces inspirations furent accompagnées et suivies de quelques appréhensions du dernier jugement qui lui donnèrent en son âme de grandes craintes et frayeurs. »

C'est alors qu'elle commença à laisser tantôt une vanité, tantôt l'autre, abandonnant ses chaînes d'or, ses habillements mondains, tous ses ornements et parures. Sa coiffure devint plus simple, ses blonds cheveux qu'elle avait l'habitude de montrer auparavant, furent cachés désormais.

Elle revêtit des vêtements plus simples qu'elle commanda au même temps. Il en résulta chez ses parents une surprise telle qu'ils lui demandèrent si ce changement n'avait pour cause des chagrins conjugaux : « Non, répondit-elle, je n'ay, par la grâce de Dieu, aucune occasion de me mécontenter de mon mary, mais j'ay dévotion de m'habiller ainsi et d'abandonner les vanités du monde. »

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cette réponse ne les satisfit pas et par tous les moyens, ils essayèrent de lui persuader de suivre la coutume et de s'habiller selon son rang. Voyant qu'ils ne réussissaient pas, ils eurent recours à Jacques Avrillot, mais « celui-ci leur répondit (comme très sage et bien avisé qu'il étoit) que sa femme lui plaisoit bien ainsi, et que ce simple ornement qu'elle avoit, lui étoit plus agréable que si elle eut été revêtue de plus somptueux et pompeux habillements ».

« C'étoit là une réponse digne d'un tel personnage, s'écrie le P. Estienne, et à la mienne volonté que plusieurs maris de ce siècle lui ressemblassent en cela et fussent imitateurs de ses vertus. Véritablement on ne verroit pas les femmes si débordées et dissolues en leurs accoutrements, comme elles font maintenant. Car elles ont accoutumé le plus souvent d'excuser leur iniquité et indicible curiosité sur leurs maris, disant que c'est leur volonté qu'elles soient ainsi parées. Mais d'autant qu'il y a déjà longtemps que je leur ai cousu et bâti un traité particulier sur cette matière, où je les ai amplement admonestées de leur salut, je ne leur dirai autre chose pour le présent, sinon que je les prie en passant d'imiter les rares vertus de cette vertueuse damoiselle. »

Marie du Drac ne se contentait pas de cette simplicité dans sa mise mais « quelquefois elle portait une âpre haire, toute pleine de nœuds sur son frêle corps. Elle étreignoit ses reins souvent avec une grosse ceinture de poil, large de quatre doigts. Le vendredy, souventes fois elle jeunait au pain et à l'eau.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Mais à la mienne volonté, Messieurs, qu'elle n'eut point tant jeuné et macéré son corps, ni tant affligé ce pauvre vaisseau de terre ! Car si elle n'eût point fait tant d'austérités, je crois que le fil de la vie ne lui point été tranché si tôt. Il y avait, je le confesse, un peu d'indiscrétion à son fait, en ces premières ferveurs de dévotion. Car ayant assez longtemps continué de semblables austérités, un peu après la mort de son mari, elle tomba dans une grande maladie, occasionnée, selon le jugement des médecins, par la rigueur et l'âpreté trop grande avec laquelle elle traitoit son corps. Ils répétoient, quand ils venoient la voir, qu'elle avoit plus besoin d'un cuisinier que d'un médecin, tant son pauvre corps étoit débilité.

« Non seulement notre sainte femme réforma ses habillements, mais aussi son intérieur, qui est bien le principal. Elle rechercha sa conscience depuis qu'elle avoit âge de discrétion, et se plongea si profondément en cette affaire qu'elle n'en pouvoit sortir. Elle fit plusieurs confessions générales où il n'y avoit point de fin — une était-elle parachevée que le lendemain elle en recommençoit une autre; — et elle faisoit cela parce qu'elle se souvenoit quelquefois qu'elle avoit oublié de dire quelque petite circonstance de péché, qu'il n'étoit point cependant nécessaire de confesser.

« Elle s'estimoit la dernière et la plus pauvre des créatures raisonnables, ne désirant point être remarquée d'elles, mais plutôt être inconnue et méprisée de tous le monde.

« Aussi a-t-elle toujours caché soigneusement les

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

dons et grâces particulières qu'elle avoit reçues de Dieu, ne les manifestant à personne, pas même à feu son mari. Elle a été plus de dix ans sans en rien déclarer, et de fait elle n'en eût ouvert la bouche ni dit un seul mot, si Notre Seigneur ne lui eût expressément commandé de le faire, ainsi que j'ai déclaré.

« Ses habillements étoient fort simples comme sa parure extérieure, bien qu'elle eût eu moyen d'être parée et habillée aussi richement et somptueusement que plusieurs dames et damoiselles de son temps qui couroient pour lors la plupart au grand galop et à bride avallée après les caduques vanités de ce monde.

« Si parfois elle n'avoit en tout et par tout accompli les commandements de son père spirituel, ou si par fragilité et oubliance, elle avoit failli à quelqu'un, aussitôt qu'elle le pouvoit rencontrer seul, elle se mettoit à deux genoux devant lui et lui demandoit humblement pardon. Si elle avoit fait quelqu'autre petite faute, il la trouvoit le plus souvent semblablement prosternée à ses pieds, imitant en cela sainte Madeleine. Elle avoit aussi coutume de demander à deux genoux la bénédiction de son père spirituel quand il s'en alloit à la campagne et qu'elle pensoit ne le revoir de quelque temps.

« En son maintien extérieur, en son regard, parler, et marcher, bref en toutes ses autres actions extérieures, elle étoit merveilleusement humble et mortifiée, tellement, Messieurs que je puis dire à bon droit qu'elle étoit un vrai patron et formulaire de profonde humilité.

« Aussi ses enfants spirituels et tous ceux qui la con-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

temploient par dévotion, pour apprendre d'elle cette belle vertu, n'avoient que faire d'étudier à autre livre qu'à celui de ses honnêtes actions, tant cette vertu apparaissoit et reluisoit clairement en elle.

« J'omettrai ses autres vertus ; le jour à peine me suffiroit et même la voix me feroit défaut plutôt que la matière et le beau sujet que j'ai d'en parler, si j'entreprenois de les raconter.

« Que vous dirois-je de ses exercices journaliers?

« Sitôt qu'elle étoit éveillée, au matin, elle élevoit son cœur à Dieu par de dévotes aspirations et oraisons jaculatoires ; puis, s'étant levée, elle rendoit grâce à Notre Seigneur des biens qu'elle avoit reçus de sa bonté, la nuit précédente, l'ayant gardée de plusieurs dangers auxquels la condition humaine est ordinairement sujette. Elle lui demandoit aussi bien humblement de lui faire la grâce d'employer toute la journée et le reste de sa vie, à son sacré service, sans jamais l'offenser.

« Cela fait, elle disoit son office de Notre Dame, ou son bréviaire selon l'*usage de Rome* s'il étoit fête ou dimanche, ce qu'elle a pratiqué lorsqu'elle n'étoit si maladive qu'elle a été depuis. Ensuite elle s'en alloit tout droit à l'église, pour participer aux saints sacrements eucharistiques, qu'elle avoit coutume de recevoir assez souvent, c'est à savoir : toutes les fêtes et dimanches de l'année, et presque tous les jours de l'Avent et du Carême, et trois fois au moins la semaine, dans les autres temps. Mais avant que d'approcher des saints mystères, elle se préparoit fort dévotement, faisant un diligent examen de sa cons-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cience et se confessant après bien humblement de toutes ses imperfections et fautes vénielles, si petites qu'elles fussent. Puis, elle méditoit toujours quelque point de la très sainte vie de Notre Seigneur ou de sa très douloureuse Passion, ou bien la méditoit brièvement en entier, ce qu'elle faisoit principalement tous les vendredis, avec pleurs et grandes compassions.

« Ayant rendu grâces à Dieu pour la participation de son sacré Corps, elle s'en retournoit à son logis et s'enfermoit dans son oratoire, en attendant l'heure du dîner. Là, elle recommençoit à prier Dieu, à répéter ses louanges, de sorte qu'elle passoit presque toujours en oraison la matinée, si toutefois des affaires temporelles urgentes et nécessaires ne l'en empêchoient.

« L'heure du dîner étant venue, elle prenoit sa réfection fort sobrement et ne buvoit que bien peu de vin, tellement que son breuvage n'était quasi que de l'eau rougie. Elle n'en eût point bu du tout si les médecins ne lui eussent conseillé le contraire, à raison de ses fréquentes maladies.

« Presque tout le reste du jour étoit employé à la lecture des SS. Livres de la Bible, dont elle *avoit obtenu le congé,* ou de quelques auteurs spirituels, comme saint Jérôme, saint Ephrem, saint Augustin, saint Bernard, Lausperge, Ludolphe, Blois, Séraphin de Ferme, le bon père Loys de Granate et plusieurs autres beaux traités spirituels, composés par divers bons auteurs, tant anciens que modernes.

« Etant lassée de lire, elle mettoit ordre aux choses

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la maison, ou quelquefois travaillait à l'aiguille, mais c'était rarement. (Il est bon de remarquer que ce n'étoit pas son devoir d'état). Car elle se plaisoit beaucoup plus à l'oraison intérieure, à la lecture des saints livres et à mener la vie contemplative à laquelle surtout elle étoit appelée de Dieu, que non pas à la vie active qu'elle menoit si heureusement, quand il lui convenoit s'y occuper, pour les affaires de sa maison, pour subvenir aux nécessités des pauvres et pour aider ses prochains que sa contemplation n'étoit aucunement empêchée par tout cela.

« Quant aux austérités corporelles, elle en eût fait volontiers davantage si ses forces le lui eussent permis et si on ne lui eût défendu de le faire. Son corps était d'ordinaire si débile, à cause de la contemplation qu'il ne lui étoit pas besoin de le macérer davantage. Elle se plaignoit cependant souvent qu'elle ne faisoit point de pénitence, et son père spirituel étoit contraint par son importunité, voyant sa grande dévotion, de lui permettre quelquefois, les vendredis de Carême, de s'affliger de quelques austérités secrètes.

« Il ne tenoit pas à elle qu'elle ne portât encore les grosses ceintures de poil de cheval et la haire sur son dos, comme elle avoit fait par le passé, lorsqu'elle étoit encore en l'état de mariage. Mais sondit père spirituel ne voulut jamais lui permettre de telles austérités, de peur qu'elle ne tombât en quelque grand inconvénient dommageable à sa santé.

« Elle ne manquoit jamais d'assister à la prédication, tout le temps de l'Avent et du Carême, et elle avoit

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

grand soin d'aller à sa paroisse toutes les fêtes et dimanches pour assister à la messe et aux heures canoniales, encore qu'elle les dît souvent en son particulier.

« Elle avoit un grand soin de ses enfants, lorsqu'ils étoient encore petits, et les instruisoit merveilleusement bien en la crainte et amour de Dieu, à quoi souvent elle les exhortoit, comme aussi à acquérir les vertus et surtout l'humilité profonde de cœur.

« Après que ses enfants avoient étudié leurs leçons, elle les mettoit deux à deux pour dire leur office de Notre-Dame, ou leurs sept psaumes pénitentiaux, ou leurs Vigiles pour le remède des âmes des pauvres trépassés. Ils étoient si bien instruits à la vertu d'obéissance, étant encore bien petits, que jamais ils ne fussent sortis de sa chambre, pour jouer ou prendre quelque récréation, sans lui en demander auparavant congé bien humblement.

« Elle les accoutumoit aussi, après dîner et souper, à lire la vie et légende des Saints et de ceux-là principalement dont on faisoit la fête et qui étoient plus signalés entre les autres, afin que par de tels beaux exemples, ils fussent aiguillonnés à l'amour de Dieu et portés à acquérir les vraies vertus.

« Le soir venu, quand elle avoit pris sa réfection, si d'aventure elle ne jeûnoit pas ce jour-là, après avoir employé quelque temps à ses affaires domestiques, elle se retiroit en son oratoire, avant que de se coucher, se recommandant à Dieu et faisant rendre étroitement compte à son âme de tout ce qu'elle avoit fait, dit ou pensé le long du jour, puis elle demandoit

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pardon à N.-S. avec grande contrition des péchés dans lesquels elle pouvoit être tombée par fragilité.

« Sa maison étoit si bien réglée qu'on l'eût prise pour un petit monastère. Bien qu'elle eût commencé à s'occuper de ces pieux exercices lorsqu'elle étoit encore en l'état de mariage, elle s'y adonna plus particulièrement encore depuis son veuvage jusqu'à sa mort. Elle a si saintement mené cet état de viduité que je puis dire à bon droit qu'elle a été la fleur et la perle des veuves de son temps. »

Le P. Estienne termine son oraison funèbre par la description de la maladie et des derniers instants de la sainte femme. Il la montre redoublant d'humilité, de patience et de confiance en Dieu, puis après avoir exprimé la douleur que ressentent les parents et amis d'une telle perte, il s'écrie :

« Exaucez, Seigneur, les prières que nous faisons pour elle ; exaucez celles qu'elle a fait[es] et fait pour nous, comme nous espérons ; et faites, s'il vous plaît, qu'à son exemple nous vous servions d'un tel cœur que là-haut, avec elle quelque jour, nous vous puissions louer éternellement. Ainsi soit-il. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LIVRE DE RAISON DE LA FAMILLE DU DRAC

1502-1588

Extrait d'un Livre escript de la main de mes Seigneurs grand père et père contenant les aaiges de leurs enffans

Aaiges des enffans de Monseigneur mon grand père, dix en nombre.

MARIE DU DRAC (1er)

Femme de Me Nicolas de Livre, sr de Ravenel, de laquelle sont descendus plusieurs enffans.

Le vint septiesme jour de janvier, heure de deulx heures après midy, mil cinq cent et deulx, fust née ma fille Marie Du Drac, en la maison de messire Guy Arbaleste, sr de la Borde-le-Vicomte, conseiller et président du Roy, nostre sire, en la Chambre de ses Enquestes, en son Parlement à Paris et led[it] jour fust baptisée ès-fonds de l'église parrochiale de la Magdelaine à Paris ; et furent ses parrains et marraines : Me Jehan Du Drac, sr de Beaulieu-en-Brie, chanoine de Chartres et de Meaulx, damoiselle Marie Thiboust, femme de Me Noël Pichon, greffier civil de la Court de Parlement ; Claude de Marle, femme de Me Jacques Allegrain, sr de Diant.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

MAGDELAINE DU DRAC (2e)

L'an mil cinq cent trois, le jour Saint-Thomas, fust née, ma fille Magdelaine Du Drac, en la maison M. Nicole Biote, correcteur des comptes, et baptisée ès-fonds de Saint-André-des-Arts, et furent ses parrains et marraines, messire Claude de Hangest, prévost en l'église d'Amiens, conseiller du Roy en sa Court du Parlement, dame Jacqueline de Hacqueville, femme de monsieur messire Jehan Bouchart, conseiller du Roy, en sa court de Parlement, damoiselle Jehanne Du Drac, ma sœur, femme de Me Jehan de Longuejoue, advocat en Parlement.

ADRIAN DU DRAC (3e)

La veille Nostre-Dame des Advents mil cinq cent sept, en la ville de Meaulx, fust né mon premier filz, nommé Adrian, qui fust baptisé ès fonds, de Saint-Nicolas, ès faulbourgs dud[it] Meaulx ; et furent ses parrains et marraines, Me Girard Du Drac, sr de Claye, Me Pierre Thiersault, esleu pour le Roy aud[it] Meaulx, et Marie de Saint-Yon, femme de Jehan Nanquier, bourgeois, et marchant dudit Meaulx.

ADRIAN DU DRAC (4e)

Naissance de mon Seigneur et Père.

Le second de juin mil cinq cent neuf, audit Meaulx, Adrian Du Drac mon second filz, fust né et fust baptisé ès fonds de la grande Eglize Saint-Estienne de Meaulx, et furent ses parrains et marraines, Me Jehan

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de la Place, archidiacre de Brie en l'église de Meaulx, dame Jehanne Le Picard, femme de Me Pierre Bataille, procureur du Roy, audit bailliage de Meaulx.

CHARLOTTE DU DRAC (5e)

Religieuse à Malenoue.

Charlotte Du Drac, ma fille, fust née le vint deuxiesme jour de juin mil cinq cent dix ; furent ses parrains et marraines, Me Jehan Arbalestre mon beau-frère, Marie Balaca, femme de Me Jehan Du Mont, advocat audit Meaulx, et Jehanne Louvet, femme de Thierry Louvet, marchant et bourgeois de Meaulx.

Plus bas est escript de la main de feu mon Seigneur et père et signé de Luy :

Feu Monsieur Me Adrian Du Drac, mon père, a encore eu sept enffans qui na cy escripts, natifs depuis les susnommez, par luy escripts qui sont : Loyse, Hierosme, Berthelemy, Jehanne, Adnette, Loys et Jehan Du Drac.

Aultre escript de la main de Monsieur mon grand père, inséré audit Livre.

LOYSE DU DRAC (6e)

Femme de Me Charles d'Hacqueville, sr de Tavers, de laquelle sont descendus plusieurs enffans.

Loyse Du Drac fust née le vint cinquiesme aoust mil cinq cents unze, et furent ses parrain et marraine, Me Thibost Drouyn, chanoine et official de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Meaulx, damoiselle Philippes de Bailly, femme de Mr Jehan de la Place, conseiller du Roy en sa court de Parlement, et dame Marie Foucault, femme de Me Artus Chaligot, sr de Monceaulx et scribe de l'Université de Paris.

HIEROSME DU DRAC (7e)

Hierosme Du Drac fust né le douziesme d'aoust mil cinq cent treize, en la ville de Paris; furent ses parrains et marraine Hierosme de Marle, sr de Luzancy, et Me Jehan Le Louve, advocat au Parlement, et damoiselle Odette Baillet, vefve de Me Robin Thiboust, président.

BERTHELEMY DU DRAC (8e)

Mondit sr et oncle ne fust jamais marié.

Berthelemy Du Drac fust né le vintiesme aoust mil cinq cent quatorze, ses parrains : Me Roger Barme, advocat du Roy en sa court, Me Nicole Arbaleste, chanoine de Tours, Anne Du Drac, vefve de Me Jehan de Marle, advocat et sr de Versigny.

ADNETTE DU DRAC (9e)

Adnette Du Drac fust née le troisiesme septembre mil cinq cent quinze; ses parrains : Me Jehan de Chavignac, conseiller au Parlement, doyen de Saint-Forgeau, damoiselle Jehanne Symon, femme de Me Jehan Bouchart, sr de Rosay, advocat au Parlement, et damoiselle Loyse Cabu, femme de Me Philippes Turquan.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

JEHANNE DU DRAC (10e)

Jehanne Du Drac fust née le dixiesme novembre mil cinq cent seize, furent ses parrains, Me Nicole de l'Isle, conseiller, damoiselle Jehanne Raguier, femme de Me Robert Thiboust, conseiller, et Claude de Marle, femme de Me Augustin de Thou, advocat et sr de Bonneuil et Allencous.

Ce qui suyt cy dessoubz transcript est escript de la main de mon Seigneur et père audit Livre :

Mort de mon grand-père.

Feu mon père Me Adrian Du Drac décéda le vint et troisiesme aoust mil cinq cent trente et deulx.

Mort de ma grand'mère damoiselle Nicole Arbaleste.

Et feue ma mère damoiselle Nicole Arbaleste, la veille de Nouel vint et troisiesme décembre mil cinq cent cinquante et six.

Premier mariaige de mon Seigneur et père.

Le dix-neufviesme jour d'apvril mil cinq cent trente et cinq après Pasques, espouse damoiselle Loyse Guillart, fille de monseigneur Me André Guillart, conseiller du Roy et Me ordinaire des Requestes de son Hostel, et damoiselle Marie de la Croix sa femme, en l'église Saint-Eustache, avec laquelle ne fut con-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

joint que jusqu'à l'unziesme jour de juin ensuivant que madite décéda, au bourg et villaige de Nogent-le-Rotrou, de maladie communément appelée palles couleurs, où elle est enterrée en l'église Saint-Jehan en une chappelle où repose un reliquaire de mondit sr saint Jehan.

Second Mariaige de Mondit Seignr avec Mademoiselle ma mère.

Et le vint et quatriesme jour de janvier ensuivant fut conjoint par mariaige en la chappelle Bracque, parroisse Saint-Nicolas avec damoiselle Charlotte Rappouel, fille unique de monsieur Me Thomas Rappouel, conseiller du Roy, Me ordinaire en sa Chambre des Comptes et secrétaire de sa Chambre et damoiselle Marie Cuvier, sa femme.

ENFFANS DE MON SEIGNEUR ET PÈRE

Seize en nombre.

1° Le douziesme jour d'octobre mil cinq cent trente et sept, entre une et deulx heures après midy, second jour du second quartier de la lune de septembre, au signe d'Aquarius, et jour de vendredy fust née ma fille Nicolle Du Drac, en l'hostel Mr Me Thomas Rappouel, sr de Baudeville, conseiller du Roy, et sécretaire de sa Chambre, mon beau-père ; laquelle fust baptisée en la chapelle de Bracque, paroisse Saint-Nicolas à Paris, et furrent ses parrain et marraines Monseigneur et oncle Jehan Du Drac, doyen et cha-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

noine de Paris, s^r de Beaulieu, damoiselle Nicole Arbaleste, ma mère, et Marguerite Cuvier, femme de mondit s^r de Baudeville.

2e OLIVIER DU DRAC

S^r DE BEAULIEU, MON FRÈRE AISNÉ.

Le dix neufviesme jour de may mil cinq cent trente et neuf, entre trois et quatre heures du matin, fust né Olivier Du Drac, mon filz, en l'hostel dudit s^r de Baudeville ; lequel fust baptizé en ladite chappelle du Bracque, et nommé aux fonds par monseigneur frère Jean Olivier, evesque d'Angers, oncle maternel dudit s^r de Baudeville mon beau père, et demoiselle Loyse Du Drac, ma sœur, vefve de Me Jacques Boucher en son vivant, conseiller du Roy et M^e ordinaire de ses comptes et s^r d'Armentières.

3e ALIX DU DRAC

Le troisiesme jour du mois de may mil cinq cent quarante, un quart d'heure après neuf heures du matin, fust née ma fille Alix Du Drac, en l'hostel de Mr de Baudeville et baptisée en la chappelle de Bracque : laquelle fust nommée sur les fonds de baptesme par monsieur Me Loys Gayant, conseiller dudit S^r en sa Court de Parlement, Alix Matisson, vefve de feu Me Jehan Allart, seigneur de Vignolles, et damoiselle Marie Du Drac, ma sœur, femme de Me Nicole Delivre, notaire et sécretaire dudit S^r.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

4e CHARLOTTE DU DRAC

Le vint cinquiesme jour d'apbruil mil cinq cent quarente deulx après Pasques, entre cinq et six heures après midy, fust née ma fille Charlotte Du Drac en mon hostel, rue de l'Eschelle du Temple ; laquelle fust baptisée en la chappelle de Bracque et nommée sur les fonds par Mr Me Nicole Delivre, sr de Ravenay, notaire et secrétaire du Roy, mon beau frère, et damoiselle Anne Du Drac, vefve de feu Me Jehan de Marle, sr de Versigny, ma tante paternelle, et dame N. Rappouel, vefve de Me N. Foucault, sr de Virginy, aussy tante paternelle de ma femme.

5e ADRIAN DU DRAC

Le trentiesme et pénultiesme jour de juillet mil cinq cent quarente trois, entre six et sept heures du matin, fust né mon filz Adrian Du Drac, en mon hostel rue de l'Eschelle du Temple, et baptisé en ladite chappelle de Bracque, et nommé sur les fonds par monsieur de la Borde, vicomte en Brie, Me Guy Arbaleste, notaire et secrétaire du Roy et Me Charles Du Drac, sr de Cloy, mon cousin, et damoiselle N. Rappouel, femme de monsieur Me Loys Gayant, conseiller du Roy en sa Court de Parlement, tante paternelle de ma femme.

6e MARIE DU DRAC

Le vendredy douziesme septembre mil cinq cent quarente-quattre, fust née ma fille Marie Du Drac au logis et hostel seigneurial de Baudeville, diocèse de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Chartres, sur les sept heures du matin ; laquelle fust baptisée sur les fonds de l'église parrochiale Monsieur Saint-Cyr et furent ses parrain et marraines Me Anthoine Bouchard, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, damoiselle Louyse Bouchart, sa fille et femme de monsieur Me Louys Bourgois, auditeur des Comptes dudit Sr à Paris, et ma sœur Charlotte Du Drac, religieuse à Malenoue. Tous lesquelz estoient arrivez avec ma mère ma femme et enffans, audit Baudeville le soir précédent, fuyants le grand danger saccaigement et prochaine hostilité que l'on craignoit en la ville de Paris, au moyen que l'armée de l'empereur Charles d'Austriche y estant en personne avoit rapassé oultre la ville de Chasteau-Thierry, et lors y avoit telle calamité, esmotion et crainte en ladite ville quil nestoit mémoire en avoir jamais veu une semblable. Mais de la grande bonté et miséricorde de Dieu, dans la huictaine ensuivant fust la paix traittée et conclue entre le Roy et ledit Empereur, et icelle publiée à son de trompe et feux de joye faits le vîtiesme jour dudit mois, laquelle nous veuille guarder et conserver iceluy sieur Dieu tout bon et puissant vray Dieu et amateur de paix. AMEN.

7e CHARLOTTE DU DRAC

2e DU NOM.

Le mercredy, dixiesme jour de feburier mil cinq cent quarante-cinq, fust née ma fille Charlotte Du Drac, deuxiesme de ce nom, sur les huict heures du matin en mon hostel, rue de l'Eschelle du Temple ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

laquelle fust baptisée en ladite chappelle de Bracque et tenue sur les fonds par monsieur Jehan de Longuejoue, conseiller du Roy en sa Court de Parlement, mon cousin germain à cause de feu mon père, damoiselle de Fagerez, dame de Véron, veuve de Me Jehan Arbaleste, en son vivant sr de la Borde-le-Vicomte, conseiller dudit sr en ladite Court et..... l'Archer femme de Me Jehan le Cyrier, aussy conseiller en ladite Court.

8e MARGUERITE DU DRAC

Le dimanche quinziesme jour de may mil cinq cent quarante sept, fust née ma fille Marguerite Du Drac, sur l'heure d'entre sept et huict du matin en mondit hostel ; laquelle fust baptisée en la chappelle de Bracque par le vicaire Saint-Nicolas, et fust tenue par mademoiselle Marguerite Cuvier, femme de monseigneur de Baudeville, mon beau-père, mademoiselle Jacqueline Tulleu, dame de Cely en Bièvre, femme de M. Chrystophe de Thou, advocat en la Court, mon cousin, et monsieur Me Hector de Sanserre, sr Disy, naguerres receveur du domaine d'Orléans.

9e JEHAN DU DRAC

Le lundy, dernier jour de juillet mil cinq cent quarente et huict, fust né mon filz Jehan Du Drac, sur entre dix et unze heures du matin en mondit hostel ; lequel fust baptisé en ladite chappelle de Bracque par le vicaire Saint-Nicolas, et tenu sur fonds

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

par mon seigneur et oncle Jehan Du Drac, trésaurier de la Saincte Chappelle Royalle du Palais, Me Christophe de Thou, sr de Bonneuil en France et de Cély, advocat en la Court de Parlement, mon cousin, et damoiselle Catherine Rappouel, fille de Me Nicole Rappouel, sr de Varastre, oncle paternel de ma femme.

10e THOMAS DU DRAC

Le vintiesme jour d'octobre mil cinq cent quarente neuf, sur les cinq heures du matin, fust né mon filz Thomas Du Drac, en mon hostel, et baptisé *en Bracque*, tenu sur fonds par mondit sr de Baudeville, mon beau-père, mademoiselle Nicole Arbaleste, ma mère, et monsieur Me François de Vigny, procureur en la Chambre des Comptes, ayant la principalle charge des affaires de la ville de Paris, mary de N. Foucault, cousine germaine de ma femme.

11e CLAUDE DU DRAC

Le vint et troisiesme jour de mars mil cinq cent cinquante, entre trois et quattre heures du matin, fust née ma fille Claude Du Drac, en mon hostel à Paris, ledit jour baptisée sur les fonds en la chappelle de Bracques par le vicaire Saint-Nicolas, tenu sur fonds par Me Charles de Hacqueville, notaire et secrétaire du Roy, sr de Tavers, mon beau-frère, damoiselle Claude de Marle, vefve de feu Me Augustin de Thou, président en la Court de Parlement, damoiselle N. Canaye, femme de monsieur du Bellay, Me Jehan Belot, conseiller en ladite Court de Parle-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment. Luy feu donner ledit nom de Claude à cause principalement que madite femme grosse de l'enffant avoir fait un voyaige en l'église Saint-Claude, lorsque je la menay aux grands jours de Moulins, sans que luy advint jamais dommaige et que la principalle commère a nom Claude.

12e MICHEL DU DRAC

Le troisiesme jour de may mil cinq cent cinquante et deulx, entre deulx et trois heures du matin, fust né mon filz Michel Du Drac en mon hostel et baptisé en l'église et parroisse Saint-Nicolas qui fust tenu sur fonds par monsieur Me Michel de l'Hospital, conseiller du Roy en sa Court de Parlement Me des Requestes ordinaire de son hostel du Roy et guarde des Seaulx de Madame Marguerite de France, sœur du Roy Henry, et par monsieur Me Anthoine de Lyon, aussy conseiller en ladite Court, mes bons seigneurs, singuliers et parfaitz amis, et frères d'office, et par damoiselle Charlotte Delivre, ma niepce, belle et saige demoiselle, preste à marier.

13e CATHERINE DU DRAC

Le dernier jour d'octobre mil cinq cent cinquante et trois, entre une et deulx heures après minuict, fust née Catherine Du Drac ma fille, en mon hostel à Paris ; laquelle fust baptisée en la chappelle de Bracque, et furent ses parrains et marraines Me Nicole Luillier, conseiller du Roy et conservateur des privilèges en l'Université de Paris, damoiselle Marie Cadier,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

femme de Me André Tiraqueau, conseiller dudit Sr, en sa Court de Parlement, de N. de Bargelon, femme de Me Jacque Rappouel, conseiller dudit Sr au Chastellet de Paris, et cousin germain de ma femme.

14e LOYSE DU DRAC

Le jour saint Thomas vint et uniesme décembre mil cinq cent cinquante et six, entre huict et neuf heures du soir, fust née ma fille Loyse Du Drac en mon hostel à Paris ; laquelle fust baptisée en la chappelle de Bracque, et furent ses parrain et marraines Me Thomas Gayant, conseiller en la Court, cousin germain de ma femme, damoiselle Catherine Morelli, femme de Me Av. Baptiste du Mesnil, conseiller du Roy et advocat dudit Sr en ladite Court, damoiselle Catherine Tiraqueau, fille de monsieur Me André Tiraqueau, aussy conseiller en ladite Court.

15e ANTHOINETLE DU DRAC

Le septiesme septembre mil cinq cent cinquante huict, entre deulx et trois heures du matin, fust née ma fille Anthoinette Du Drac ; laquelle fust baptizée en la chappelle de Braque par le curé Saint-Nicolas. Ses parrains et marraines, monsieur Me Anthoine Le Cyrier, doyen de l'église de Paris et conseiller en la Court de Parlement, damoiselle N. de Marle, vefve du feu sr de Perrence, ma cousine germaine, et damoiselle Francoise Fuost (?), femme à Me Jehan Vaillant, de Guelys, conseiller du Roy et président ès enquestes de la Court.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

16e GENEVIESVE DU DRAC.

Le vint et uniesme septembre mil cinq cent cinquante-neuf jour, Saint-Mathieu, entre une et deulx heures après minuict, fust née Geneviefve Du Drac, ma fille, en mon hostel à Paris; laquelle pour la crainte de sa vie, estant sortie du ventre dans le huictiesme mois, fust tost après baptisée en l'église Saint-Nicolas, et furent ses parrain et marraines Me Jehan Girault, procureur du Roy à Tornan et procureur en la Court de Parlement, dame Geneviefve Rapouel, femme du feu huissier Megret, et ma fille aisnée Marie Du Drac.

Nota. Que tous les susdits articles sont extraits d'un petit livret trouvé en l'estude de feu mon seignr et père concernant ses enffans couvert ledit livret de velours noir et intitulé : *practica electionum* et sont escrits et signées de sa main et paraphées.

Les articles concernant les enffans de feu mon seignr mon grand père, noz oncles et tantes, ne sont signées, mais seulement escrits de la main de feu nostre grand père que Dieu absolve. Amen.

Du Drac.
Signé : A. Du Drac.

Enffans de Me Olivier Du Drac, seigneur de Beaulieu, conseiller du Roy et Me des Requestes de son hostel, mon frère aisné.

Adrian Du Drac, filz de monsieur de Beaulieu, mon frère aisné, fust né le..., et baptizé sur les fonds de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Saint-Nicolas ; ses parrains furent Me Hubert Le Vergeux, vicomte de Cramaille nostre beau-frère, et moy, sa marraine...

Anne Du Drac.
Charles Du Drac.

Jour de mon mariaige.

Le dix neufviesme jour de juin, jour Saint-Gervais, mil cinq cent soixante et unze, je pris femme damoiselle Marie Le Prévost, fille de Me Charles Le Prévost, en son vivant conseiller du Roy et intendant de ses finances, et de damoiselle Marie Bruslart, lors veuve dudit Le Prévost, seigneur de Granville, et espousay ledit jour Saint-Gervais en la paroisse de Saint-Gervais, à Paris.

Naissance de mes enffans. — 1° Naissance de mon premier filz et trespas.

Le quinziesme du mois de septembre il pleut à Dieu de nous donner un filz duquel ma femme accoucha au logis de madamoiselle de Granville, après avoir longtemps travaillé. Ledit enffant fust seulement undoyé et ne vesquit guères après qu'il fust né. Je prie Dieu qu'il est son âme et qu'il nous face la grâce de faire nostre prouffict de la joye et affliction qu'il nous a pleu envoyer semblablement. Ainsy soit-il.

2e CHARLOTTE DU DRAC

Le deuxiesme jour de janvier mil cinq cent soixante et seize, veuille de Saincte-Geneviefve, entre trois et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

quattre heures du matin du jour suyvant, nasquit Charlotte Du Drac, ma fille, en la grand maison de madamoiselle de Granville, ma belle-mère ; et furent son parrain et marraines monsieur Me Jehan Le Prévost, conseiller et président aux Enquestes, oncle maternel de ladite fille, damoiselle Charlotte Rappouel, ma mère, vefve de feu mon seigneur et père, laquelle luy donna son nom, et damoiselle Marie Du Drac, ma seur aisnée, veufve de feu monsieur Me Jacques Avrillot, conseiller en la court, mon beau frère. — Dieu Immortel luy face la grace de croistre et prospérer en toutes choses qui seront agréables à sa saincte volonté. Ladite fille a esté baptisée en l'église Monsieur Saint-Gervais, par monsieur le Vicaire, veille de Sainte-Geneviefve, après disner.

3e ADRIAN DU DRAC

Le dix-neufviesme jour décembre mil cinq cent soixante-et-seize, sept heures du matin, ma femme accoucha de mon second filz, lequel fust baptisé en l'église Monsieur Sainct-Gervais, lors ma parroisse, et fust nommé Adrian ; ses parrains et marraines furent monsieur Me Pierre Bruslard, conseiller du Roy en son privé conseil, et président aux enquestes, oncle maternel de ma femme, et monsieur mon frère Me Jehan Du Drac, seigneur de la Rivière, conseiller du Roy en sa Court du Parlement, lors non encore marié, et damoiselle Marie Bruslard vefve du feu seigneur de Grandville, ma belle-mère. Ledit sr président luy donna le nom de Adrian.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Je prie Dieu Immortel luy faire ceste grace qu'il luy puisse un jour et tout le temps de sa vie faire service en toute humilité et obéissance. Amen.

4e OLIVIER DU DRAC

Le lundy, vint-quatriesme jour de feburier mil cinq cent soixante-et-dix-huict, nasquit mon filz Olivier Du Drac, sur les neuf heures au soir, et fust baptisé en l'église Monsieur Sainct-Gervais ; et furent ses parrains Me Olivier Du Drac sr de Beaulieu, Me des Requestes ordinaire de l'hostel du Roy, mon frère aisné, et Me Augustin Le Prévost, sr de Brevand mon beau-frère, notaire et secrétaire de la Court, et damoiselle Jehane Le Prévost ma belle-seur.

Lors de sa naissance se trouva avoir les pieds desformez audedans vers la plante, lesquelz je luy feis dès lors bander pour avec la grâce de Dieu les faire redresser.

Je prie Dieu luy faire ceste grâce de luy remettre ceste imperfection à ce qu'il soit plus prompt et dispos un jour advenir à son service, ou bien corriger et récompenser ceste imperfection et difformité de corps en droicture et perfection d'esprit. Ainsy soit-il.

Domine qui cœcos illuminas, mutos instruis
Claudos dirigis, miserere nostri. Amen.

5e Naissance de ma fille Marguerite Du Drac

Le jeudy septiesme jour d'apvril *1580*, entre une et deux heures après minuict, nasquit Marguerite Du Drac, ma fille, estant lors absent de Paris et allé à Beaulieu. Laquelle fust baptisée en l'église Mr Saint-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jehan qui estoit lors ma paroisse, estant demeurant au logis de Me mon cousin de Thou Saint-Germain ; et furent ses parrains et marraines : monsieur MePierre Damours, seigr de Serrain, conseiller du Roy en son Parlement, cousin maternel à cause de sa femme de ladite Marguerite, demoiselle Marguerite Du Drac, ma seur, femme de Mr de Brévand, mon beau frère, et Anne des Fittes, lors accordée de Mr de la Rivière [Jehan Du Drac en surcharge] mon frère, conseiller du Roy en son Parlement. Dieu lui fasce la grâce de prospérer en vertu et santé. Mademoiselle de Brévand luy donna son nom. Ainsy-soit-il.

Naissance de ma fille Marie Du Drac.

Le vintiesme octobre *1582*, entre sept et huict, nasquit ma fille Marie Du Drac, estant lors demeurant au logis de monsieur de Thou Saint-Germain mon cousin, en la rue de Paradis, et fust baptisée en l'église Monsieur Saint-Jehan-en-Grève ; et furent ses parrains et marraines monsieur Me Charles Huault, seigr de Montmaynié, conseiller au Grand Conseil, mon beau-frère, demoiselle Marie Le Prévost, femme de Monsieur Odeau controlleur général de la maison de la Roine mère du Roy, cousine germaine de ma femme, et Magdelaine Le Prévost, fille de monsieur de Grandville, ma belle seur, fust nommée par ladite demoiselle Marie Le Prévost.

THOMAS DU DRAC.

Le jeudy *28e* jour de juin *1584*, entre huict et neuf, accoucha ma femme d'un filz, estant lors demeu-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

rante en la maison de feu monsieur de Grandville, lequel fust baptizé en l'église Monsieur Saint-Gervais, et furent ses compères messieurs Me Nicolas Le Prévost, seigr de Grandville, Me des Comptes, mon beau-frère, Me Vincent Gelée, auditeur dudit sr Roy en sadite Chambre des Comptes, cousin germain, à cause de sa femme, de madite femme, et demoiselle Antoinette Du Drac, femme de Me Charles Huault sr de Montmagnie, conseiller en son Grand Conseil, mon beau-frère à cause de ladite demoiselle ma seur, et fust nommé par mondit sr de Grandville Thomas pour le désir qu'avait mademoiselle ma mère qu'il portast le nom de monsieur de Baudeville mon grand père maternel.

AULTRES MÉMOIRES DOMESTIQUES

Trespas de mon Seigneur et Père.

Le dix huictiesme jour de feburier mil cinq cent soixante et unze, Monseigr Du Drac mon très honoré père, passa de ce monde en l'aultre, environ huict heures du matin, un dimanche, jour de repos.

Dieu par sa saincte et infinie grace veuille loger son âme au repos de Paradis entre les Bienheureux. Il eust une mort fort tranquille saus aucune véhémence et perturbation d'esprit ou aultre espèce d'agonie, ayant tous jours les oieulx dressez et fichez contre le Ciel, comme au lieu auquel il avoit toute sa vie espéré d'aller pour la confiance qu'il avoit toujours mis sur le mérite de la Passion de Jésus-Christ, et moyennant la grâce et miséricorde du Dieu

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

vivant. Mais lors principallement se confiant sur tout en la bonté de Dieu, s'approchant son esprit plus près de son origine et de l'Immortalité, et comme s'envolant desja au lieu du souverain bien jusques à la grande et entière résurrection de nature humaine et sanctification et réunion éternelle des corps de tous les vrays fidelles qui dorment icy-bas en terre un sommeil de paix. Ainsi soit-il.

Dieu luy a fait ceste grace de mourir aussi doucement comme il avoit vescu.

Parce illi Domine et omnibus fidelibus
Requiescat in pace Beatorum. Amen.
Æternum pietas post patris fata manebit
Subita nec fato nec fati legibus ullis.

Signé : A. Du Drac.

Entrée en l'exercice de mon estat.

Le jeudy vint et deuxiesme jour de feburier mil cinq cent soixante et unze, j'entray en l'exercice de mon estat de conseiller de la Court à Paris, et fuz distribué le matin du mesme jour en la première Chambre des Enquestes par la promotion de monsieur de la Vau qui monta à la grande chambre.

Jour de ma grande maladie.

Le vint et neufviesme de septembre mil cinq cent soixante et unze, qui estoit le jour et feste Monsieur Saint-Michel, je tumbe malade d'une grande et forte

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fiebure continue accompagnée d'un grand flux de ventre que lesdits médecins disoient provenir du foye. Je fuz quelques jours déploré. Ladite maladie me dura près de trois mois avant questre revenu et confirmée. Depuys il pleust à Dieu me renvoyer la santé ; je prie Dieu que ce soit à ma consolation et salut de mon âme.

Trespas de mademoiselle Catherine Du Drac, ma sœur, femme de monsieur de Mesgrigny.

Le jeudy vint et quatriesme jour de juillet mil cinq cent soixante et douze, environ les dix heures du soir, il pleust à Dieu Immortel d'appeler à Luy damoiselle Catherine Du Drac, ma sœur, femme de Me Jehan de Mesgrigny, conseiller du Roy et général de ses Aydes. Laquelle pour lors n'estoit encores relevée de sa couche et avoit eu une petite fille qui décéda avant elle. Ladite damoiselle fust ouverte, et fust trouvé, au costé gauche, une grande quantité de sanie et boue, jusques à la mesure de près de trois choppines, laquelle avoit desja rongé et miné tout le poulmon dudit costé.

Dieu par sa saincte grace luy veuille pardonner ses fautes et à nous tous. Amen.

Déceds de ma sœur Loyse Du Drac.

Le mercredy dixiesme jour de septembre, damoyselle Loyse Du Drac, ma sœur, non encore mariée, rendit l'esprit à Dieu immortel, ayant esté longtemps auparavant tourmentée d'une enfleure de ratte.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le jour qu'elle trespassa, elle estoit retornée de Beaulieu en chariot, et quasi par tout le chemin son ventre s'enfloit à veue d'oieil. Lorsquelle fust arrivée, son ventre estoit enflé d'une telle et si incroyable sorte qu'il semblait un tabourin tendu; au moyen de quoi elle ne pouvoit rien retenir par le bas et voulant prendre par le hault un préservatif, le phegme la suffoqua.

Dieu nous feist ceste grace qu'elle fust peu auparavant deument admonestée de son salut, mourant en la grâce de Dieu et la foy de son Eglize. Dieu par sa saincte et infinie grace luy veuille pardonner ses faultes. Ainsy soit-il.

Trespas de monsieur Avrillot, mon beau frère.

Le mercredy dix septiesme jour de décembre mil cinq cent soixante et douze, Mr Me Jacques Avrillot mon beau frère, environ les quattre heures de relevée, rendit son esprit à Dieu, après avoir esté un an ou plus tourmenté d'une extrême langueur, sans avoir toutesfois aulcune perturbation d'esprit et lorsqu'il estoit en agonie et qu'il expira, faisoit ses prières à Dieu immortel, Lequel je prie luy pardonner ses faultes et à nous tous. Amen. Il laissa lors cinq petits enffans tous mineurs dont quattre filz masles et une fille.

Trespas de damoiselle Anne de Manneville, ma belle-sœur.

Le quatriesme jour de décembre mil cinq cent soixante et treize, damoiselle Anne de Manneville

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fille de feue madame de Mandozze et femme de monsieur de Beaulieu, mon frère aisné, alla de ce monde en l'aultre, environ l'heure de neuf heures au soir. Ladite damoiselle avoit esté auparavant malade à l'yssue de sa dernière couche, d'un mal de jambe ; et le jour de son deceds, un peu avant sa mort, s'estoit levée de son lict et ainsy qu'on la recouchoit, mettant la teste sur le chevet de son lict, rendit l'âme sans parler un seul mot, et sans cognoissance quelconque. Après son deceds elle fust ouverte et disoient les médecins qu'il y avoit une aposthume au poulmon qui c'estoit crevée et dont la quantité de la sanie avoit causé la rupture d'une grosse vêne qui soudain avait estouffé le cœur d'un sang corrompu quis appellaient ανευρισμα. — Elle a laissé deulx enffans masles Adrian, Charles, et une fille nommée Anne.

Je prie Dieu qu'il ayt pitié de son âme et de nous tous.

Ladite damoiselle a esté inhumée à Saint-Innocent au sépulchre de ses feu père et mère.

Dieu par sa grace Luy donne le repos des Bienheureux.

Trespas de monsieur mon oncle Berthelemy Du Drac, vicomte d'Ay et seigneur de Mareuil-en-Brie.

Le dixiesme octobre mil cinq cent soixante et quatorze, deux heures après minuict, monsieur mon oncle Berthelemy Du Drac, seigneur de Mareuil et Piscot en partie, alla de ce monde en l'aultre estant

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

en sa maison, aaigé de soixante et trois ans, peu plus ou moins. Ledit s^r^ de son vivant m'avoit donné quelques petits héritaiges assis audit Glatigny pour les bons et aggréables services que je luy avois faites, et en mon absence me nomma exécuteur de son testament. Ledit s^r^ a passé sa vie sans aulcune charge publique, sans estre marié et sans estre lié à l'église.

Je prie Dieu qu'il veuille avoir pitié de luy et de nous tous. Ledit s^r^ fust inhumé à Saint-Gervais ainsy qu'il avait ordonné par son testament. L'une des sépultures de noz ancestres.

Trespas de mon frère Thomas Du Drac, s^r^ de la Balliye.

La veille de la Toussaints mil cinq cent soixante et quinze, mon frère Thomas Du Drac rendit l'esprit à Dieu, estant à Cajoua, ville de Poloigne, lequel longtemps auparavant avoit esté grièvement tourmenté d'une maladie de poulmon, et deulx jours anparavant mourir, s'estoit mis en chemin pour gaigner Dansïq. Auparavant que partir s'estoit préparé à la mort, ayant reçu tous ses sacrements, et le second jour, à l'arrivée, commençant à tirer à la fin, et peu après rendit l'esprit, priant Dieu et implorant sa miséricorde.

Ledit s^r^ a esté enterré dans le ceur en la grande église de ladite ville ainsi que les aultres gentilhommes du pays. Dieu luy veuille pardonner ses faultes et à nous tous.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Déceds de damoiselle Loyse Du Drac, femme de Me Charles de Hacqueville, sr de Tavers, ma tante paternelle.

Le mercredy sainct, sur les trois à quattre heures, décéda mademoiselle de Tavers, ma tante paternelle, d'une pleurésie. Je prie Nostre Seigneur avoir pitié de son âme et de nous tous. Amen.

Extrait d'un Livre de feu monsieur de Grandville, mon beau père, contenant le nombre et les aaiges de ses enffans.

AMBROISE

Le jeudy, quinziesme jour de septembre mil cinq cent cinquante-et-deulx, entre cinq et six heures du soir fust née ma fille Ambroise Le Prévost, et fust son parrain Me Pol Le Prévost, sr de Brévand mon frère, et ses marraines damoiselle Ambroise Raynault veufve de Me Pierre Bruslart, conseiller du Roy en sa Court de Parlement, ma belle mère, et damoiselle Anne Le Clerc, femme de mon frère Malassis, Me Jehan Le Prévost, advocat général au Parlement de Bretaigne.

Nota. Qu'il est escrit en la marge : Ladite Ambroise mourut le samedy deuxiesme septembre mil cinq cent cinquante-et-trois et est enterrée à Saint-Paul en la fosse de mes père et mère.

2e MARIE LE PRÉVOST

MA FEMME.

Le lundy, vint-septiesme jour de novembre l'an mil cinq cent cinquante-trois entre cinq et six heures

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du matin, ma fille Marie Le Prévost fust née et fust son parrain Me Robert Lotin mon oncle, sr de Vères, conseiller du Roy et général en la Court des Aydes, et sa marraine demoiselle Marie Cauchon, femme de mon beau frère Me Pierre Bruslard, sr de Bernys.

3e NICOLAS LE PRÉVOST

Le samedy, vintiesme jour de juillet mil cinq cent cinquante-et-cinq, à cinq heures et demye du matin, mon filz Nicolas Le Prévost fust né et furent ses parrains Me Nicolas Bruslart chantre de Saint-Honoré et curé des Garênes, mon cousin, Me Jehan Hennequin sr de Brevouelles (?), conseiller du Roy et auditeur en sa Chambre des Comptes, et sa marraine, demoiselle Anne Alligret, femme de mon cousin Me Loys Hennequin, sr de Mathault, procureur général en sa court des Aydes.

4e JEANNE LE PRÉVOST

Le mercredy, vintiesme jour d'octobre mil cinq cent cinquante et sept, à deulx heures après midy, ma fille Jehane Le Prévost nasquit et fust son parrain, mon frère, Me Jehan Le Prévost, sr de Malassis, conseiller du Roy en la Court de Parlement, et ses marraines, mes cousines, damoiselles Marguerite Lotin, femme de M. Symon Acarie, conseiller du Roy et général en la Court des Aydes, et damoiselle Jehane Bouchart, femme de mon cousin Me Guillaume Lotin, sr de Charny, conseiller du Roy et auditeur en sa Chambre des Comptes.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

5e CHARLES LE PRÉVOST

Mon filz Charles Le Prévost fust né le lundy cinquiesme jour de décembre, à sept heures du soir et fust baptizé le lendemain, et furent ses parrains et marraine, Me Pierre Bruslart, sr de Bernys, conseiller au Parlement, mon cousin, M. Charles de Champgirault, doyen de Saint-Maly, et sa marraine, ma cousine, damoiselle Ambroise Bruslart, femme de Me Raoul Avrillot, conseiller audit Parlement.

6e LOYS LE PRÉVOST

Le vendredy vint cinquiesme d'apvril mil cinq cent soixante et un, après Pasques, mon filz Loys Le Prévost fust né à unze heures et demye, au soir, et furent ses parrains, mes cousins, Me Loys Hennequin, sr de Mathault, procureur général en la Court des Monoyes, et Me Denys Bruslart, sr de Chappet, et sa marraine..... Marteau, femme de mon cousin, Me Hervé de Grandrue, sécretaire du Roy et receveur des tailles en l'élection de Paris.

Ce qui s'ensuyt est escript à l'original de la main de mademoiselle de Grandville.

FRANÇOIS LE PRÉVOST

Le samedy vint et troisiesme jour de janvier mil cinq cent soixante et deulz, mon filz François Le Prévost fust né à trois heures du matin et fust baptizé sur les fonds de Saint-Gervais et furent ses parrains Me Hervé de Grandrue, Me des Comptes et

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

mon frère, Me Jehan Bruslart, advocat en Parlement, et ma cousine, damoiselle Marie Chartier, vefve de feu M. Teste, Me des comptes et seigneur d'Acigny et de Coupevraye.

MAGDELAINE LE PRÉVOST

Le vendredy, vint et troisiesme jour de mars mil cinq cent soixante et cinq, commençât le premier jour de janvier, (?) j'accouçay à dix heures du soir, d'une fille laquelle fust baptisée à Saint-Gervais, et furent ses marraines ma tante damoiselle Magdelaine Gilbert vefve de Me Pierre Raynault en son vivant auditeur en la Chambre des Comptes et seigneur de Montmor, et ma niepce, damoiselle Jehanne Le Prevost, femme de Me Pierre d'Amours seigneur du Serrain, conseiller du Roy en son Grand Conseil, et son parrain mon nepveu M. Augustin Le Prevost seigneur de Brévand, conseiller et solliciteur général de la Roine, et a esté nommée Magdelaine et décéda le dix septiesme jour après sa nativité, qui fust le septiesme d'apvril.

MAGDELAINE LE PRÉVOST

Le samedy, dix neufviesme jour d'octobre mil cinq cent soixante et six, ma seconde fille Magdelaine fust née, entre quatre et cinq heures du matin ; et furent ses parrains Me Pierre d'Amours, conseiller du Roy en son Grand Conseil, seigneur du Serrain, et ma cousine, demoiselle Magdelaine Hennequin, femme de mon cousin Me Denys Bruslart, seigneur de Chappet, Conseiller du Roy en sa Court du Parlement et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

demoiselle Marguerite Du Drac, femme de mon nepveu Me Augustin Le Prevost, seigneur de Brévand, solliciteur général des affaires de la Roine, et fust baptisée à Saint-Gervais.

Déceds de M. Augustin Le Prevost, sr de Brevand, mon beau-frère.

Le *23* aoust *1585* sur la minuit décéda Monsieur de Brevand mon beau frère, suffoqué d'un catharre, après avoir fait grande démonstration de recognoistre Dieu immortel, nostre commun père et salvateur du monde, et expira aussy doulcement comme il avoit vesqui.

Il laissa ma sœur chargée de six enffans, Dieu lui fasse et donne repos à jamais.

Décès de mademoiselle Charlotte Rappouel ma très honorée mère.

En blanc.

Déceds de mon filz Adrian Du Drac.

Le ..... 1588, mon filz Adrian Du Drac rendit son âme à Dieu, à Paris, en la maison de feu Mon Seigneur et Père, ès environs une heure après midy; sa maladie luy avoit pris au collège de Beauvais sur le soir, qui estoit ung grand catharre qui le prit tout à coup et depuis ce temps jusques à son dernier perdit toute cognoissance, la parolle et l'ouie, et après sa mort fust trouvée une extrême quantité ou capacité de son cerveau qui luy avoit causé ceste extrémité.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C'estoit l'une des plus doulce nature et agréable qu'ont est sceu rencontrer et qui faisoit desja un tel progrès au bien qu'il promettoit beaucoup et duquel, si c'eust esté la volunté de Dieu, j'avois grande espérance.

Le Dieu de miséricorde et consolation veuille loger en son Paradis ceste ame innocente et donner confort à mon affliction pour me résouldre à sa saincte volunté et conformer ma vie selon ses saintes commandements.

Luceat ejus anima inter animas innocentium per Jesum Christum Filium Dei.

O lacryma infœlix quæ nunquam arescere possit.

J. DE LAUNAY,
Curé d'Asnières.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

GÉNÉALOGIE DES AVRILLOT

I	II	III	IV	V. Bibl. Nat., Pièces orig. 145, n° 2867, pièce 131
Guy Avrillot, conseiller, notaire et secrétaire du Roy, clerc et auditeur en la Chambre des Comptes à Paris espousa Jacquette Jubert et mourut le 11 juin 1496 et elle le 22 septembre 1505. Ils gisent au cimetière des Saints Innocents à Paris.	Pierre Avrillot, conseiller, notaire et secrétaire du Roy, espousa Marguerite Hurault, fille de Jean Hurault, sieur de Boistaillé et de Belesbat et de Marie de Guetteville.	Nicolas Avrillot, conseiller, notaire et secrétaire du Roy et greffier des requêtes du Parlement de Paris espousa Catherine de Vaudetart, fille de Pierre de Vaudetart, sieur de Poully-le-Fort, conseiller en la Cour de Parlement de Paris et d'Antoinette Baillet. Ladite Catherine étoit veuve de lui l'an 1551.	Nicolas Avrillot, sieur de Champlâtreux, conseiller du Roy, maitre ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris, espousa Marie Luillier, fille de Christophe Luillier, sieur de la Malmaison, maître des Eaux et Forêts de Champagne et de Charlotte Teste. Raoul Avrillot, conseiller en la Cour de Parlement de Paris reçu le 7 octobre 1555, fut marié avec Ambroise Brulart, fille de Noël Brulart, président général du Parlement de Paris et d'Isabeau Bourdin. Jacques Avrillot, conseiller en la Cour du Parlem[t] de Paris en 1560, épousa Marie du Drac, fille de Adrian du Drac, vicomte d'Ay, conseiller en la Cour du Parlem[t] de Paris et de Charlotte Rapouel dame de Baudeville, elle mourut l'an 1592 — (*c'est le 11 septembre 1590*). Barbe Avrillot, femme de Jacques Chevalier, sieur de Montereau, auditeur des Comptes à Paris. Geneviève Avrillot, femme de René de Verdelay, sieur de Coulanges, conseiller en la Cour des Aydes de Paris, puis bailly de Vendosmois.	Nicolas Avrillot, dict de Champlâtreux, gendarme de la compagnie de Henri, duc de Montmorency, pair et connestable de France qui épousa Madeleine de Hacqueville, fille de Joseph de Hacqueville, sieur de Georges, et de Marguerite Bouette. Jean Avrillot, prieur en Bons-Hommes, près de Beaumont-sur-Oyse. Barbe Avrillot, femme de M... Acarye, conseiller du Roy et maitre ordinaire en la Chambre des Comptes. Nicolas Avrillot, seigneur de Luzarches qui s'est marié dans Rome. André Avrillot, chanoine de Tours. Ambroise Avrillot, femme d'Andouin de Turin, sieur de Luzarches en l'an 1599. Madeleine Avrillot, femme d'Antoinette de Villers, sieur de Marquéglize, sans enfant. Jacques Avrillot, sieur de Fresnes, qui fut tué d'un coup de pistolet, un soir revenant de sa maison, sans avoir esté marié. Jean Avrillot, sieur de Courcelles et du Perray, qui espousa Marie Aguenin, dite le Duc, fille de Pierre Aguenin, dit le Duc, sieur de Vilvodé, et de Marguerite Mathieu. N. Avrillot.... religieux. N. Avrillot, aussi religieux.

Copyright - Les Archives de France - 2007

DE L'USURPATION DES NOMS NOBLES

ET

DE SA RÉPRESSION PÉNALE

Le nom noble tire son origine des domaines, et la transmission du nom noble fut la conséquence de la patrimonialité des bénéfices. L'aîné recevait le fief avec son nom : les puînés prenant le nom du domaine qui leur était dévolu ou de la terre que leur apportaient leurs femmes. A partir du XIIIe siècle, les noms des seigneuries passèrent à tous les enfants ; le titre de noblesse ou la qualité de seigneur restant réservés avec le fief à l'aîné des enfants mâles. Par là, on comprend que les noms nobles perpétués dans les familles ont servi de bases, ainsi que les armoiries qui les accompagnaient, pour l'établissement des généalogies et pour la reconstitution des origines nobles et des quartiers de noblesse. L'immutabilité du nom noble

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fut imposée par l'intérêt supérieur de chaque famille de se conserver intacte. Quand il existait en France un corps de la noblesse et des prérogatives nobles, la propriété réservée du nom noble dans chaque famille présentait une importance fondamentale.

Avec la Révolution, des principes nouveaux se font jour. Le décret du 23 juin 1790 supprime la faculté d'acquérir les noms terriens ; mais aucune sanction n'est attachée à cette disposition prohibitive qui restera lettre morte. Le décret du 16 octobre 1791 supprime l'emploi des titres nobiliaires adjoints aux noms. Enfin la loi du 6 fructidor an II, qui n'a été abrogée que par la loi du 28 mars 1858 réprime les changements de noms et l'usage des noms additionnels. Son article 1er est libellé ainsi : « Aucun citoyen « ne pourra porter des noms autres que ceux expri- « més dans son acte de naissance : ceux qui les « auraient quittés seront tenus de les reprendre. » Cette loi du 6 fructidor an II n'interdit d'ailleurs ni implicitement ni explicitement l'emploi de la particule. Au résumé, par la législation révolutionnaire les titres sont supprimés ; mais les noms nobles sont maintenus pour chaque personne en conformité de son acte de naissance. L'usurpation du nom noble est réprimée par la loi du 6 fructidor de l'an II comme altération du nom véritable porté dans l'acte de naissance et si cette usurpation est jugée, par les propriétaires du nom usurpé, comme préjudiciable à leurs droits, ils ont une action directe contre l'usurpateur pour l'obliger à rétablir son nom en conformité de son état-civil lequel doit rester immuable.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Telle apparaît l'économie de la législation du droit intermédiaire.

Avec le statut impérial du 1er mars 1808, réapparaissent les titres de noblesse, mais l'article 15 de ce statut défend aux sujets de l'empereur de s'arroger les titres ou qualifications nobles que l'empereur n'aurait pas conférés. L'ancienne noblesse restait donc au point de vue de l'usage de ses titres soumise à la prohibition du décret loi du 16 octobre 1791. La restauration, plus libérale, reconnut les titres anciens et les titres impériaux, ne maintenant de sanctions pénales que contre les usurpateurs. Le décret des 29 février et 2 mars 1848 abolit tous les titres de noblesse. Ce décret fut rapporté par le décret impérial des 24-27 janvier 1852 qui rétablit des pénalités contre les usurpateurs de titres seulement.

Quant à la propriété du nom noble et à l'interdiction de l'usurper, elles ne cessèrent d'être régies par la loi du 6 fructidor an II, que pour rentrer dans la réglementation élargie de la loi du 28 mai 1858. Cette loi réprime non seulement l'usurpation du nom mais même le simple changement de nom : elle est incorporée dans l'article 259 nouveau du code pénal dans les termes qui suivent : « Sera puni d'une « amende de 500 à 10.000 fr. quiconque sans droit « et en vue de s'attribuer une distinction honori- « fique, aura publiquement pris un titre, changé, « altéré ou modifié le nom que lui assignent les « actes de l'état-civil. »

« Le tribunal ordonnera la mention du jugement « en marge des actes authentiques ou des actes de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« l'état-civil dans lesquels le titre aura été pris indû-
« ment ou le nom altéré. »

Ainsi, pour qu'il y ait délit trois conditions sont requises. Il faut que l'usurpation du titre ou le changement indu du nom aient été faits :

1° Sans droit ;

2° Publiquement ;

3° En vue de s'attribuer une distinction honorifique.

L'adjonction d'une particule, a précisé M. de Miral rapporteur de la loi de 1858, rentre dans les dispositions répressives de cette loi. « Comme le titre, « plus que le titre même, dit-il, la particule s'ajoute « au nom : elle le décore dans nos mœurs presque à « un égal degré et fait croire quelquefois davantage « à l'ancienneté de l'origine. »

Les dispositions répressives de la loi de 1858 contre les usurpations de titres et de noms furent émoussées en même temps que reforgées. Déjà, dans les motifs de la loi, il avait été précisé que le projet ne conférerait pas aux tribunaux un droit de revision des titres de noblesse. Une circulaire du garde des sceaux, du 19 juin 1858, prescrit aux Procureurs généraux de n'intenter dans leurs ressorts aucune poursuite sans lui en avoir référé : ce qui revenait à leur conseiller une abstention prudente. M. Dionys Ordinaire caractérisait plaisamment l'esprit de la loi de 1858 dans ces termes : « L'empire veut établir une dis-
« tinction entre les bons faux nobles qui fréquentent
« les Tuileries et les mauvais faux nobles qui boudent
« en ne les fréquentant pas. » En fait, de 1852 à

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1861, une production spontanée de faux nobles fleurit si intensivement que, le 16 mai 1861, Amédée Thierry fit une pétition et un rapport au Corps législatif pour qu'on recourût à une vérification des titres et noms nobles en usage (*Moniteur*, 16 mai 1861, p. 542). L'initiative d'Amédée Thierry alarma l'opinion publique à tel point que la pétition fut rejetée.

En fait, les prises indues de titres et les changements indus de noms restent tolérés par les Parquets et les mœurs, et la fausse noblesse déborde notre fausse démocratie.

Seules, la prise indue d'un titre et l'usurpation d'un nom noble sont reprimées quand elles lèsent le légitime possesseur du titre du nom usurpé, et pourvu que ce dernier agisse. La propriété du titre ou du nom noble par ses légitimes possesseurs est reconnue par une jurisprudence constante. Voici quelque décisions caractéristiques. — Agen, 20 juillet 1875. — Cass. civ. 15 et 16 avril 1878. D. 1879, 1,169. — Rennes, 4 juin 1878, D. P. 1878, 2,195. — Paris, 30 mai et 29 juillet 1879, D. P. 1880, 2, 102 — Dijon, 10 février 1882, G. P. 1882, 1, 377. — Trib. de la Seine, 15 février et 30 mars 1882. — Trib. Lyon, 23 août 1883 G. P. 1884, 1, 186. — Conseil d'Etat 23 mai, 1890 D. P. 92, 3, 4. — Trib. Seine, 11 mars 1891, G. Trib. 12 mars 1891... etc... etc...

La propriété du nom noble est un droit *sui generis* qui doit se combiner avec l'immutabilité de ce nom. Toute personne ne peut donc ni altérer son nom en tout ou en partie, ni l'aliéner, ni le transmettre autrement que par les mâles, ni transiger sur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lui. La femme mariée qui a perdu son nom noble peut en empêcher l'usurpation par des tiers (Cass. 14 mars 1841. — S. 1841, 1, 532.

Conséquemment, à un décret qui octroie un nom noble à des tiers, les propriétaires légitimes du nom peuvent faire opposition, en justifiant d'intérêts suffisants pour contrebalancer les intérêts allégués par l'impétrant.

Au cas d'usurpation d'un nom noble, il suffit aux légitimes propriétaires de ce nom de faire constater par les tribunaux l'illégalité du changement de nom accompli ; le demandeur n'ayant qu'à justifier de son droit au nom usurpé.

Dans l'instance dirigée par le propriétaire d'un nom noble contre l'usurpateur de ce nom, le ministère public est-il nécessairement partie jointe ou peut-il, dès que l'usurpation lui est connue, prendre l'initiative des poursuites? L'article 122 du décret du 18 juin 1811 reconnaît au ministère public le droit de poursuivre d'office la rectification des actes de l'état-civil conformément à l'avis du 12 brumaire an XI, c'est-à-dire dans les circonstances qui intéressent l'ordre public. On a soutenu que l'ordre public n'était intéressé qu'à la bonne tenue des actes de l'Etat civil. Et dans ce sens, M. de Miral, rapporteur de la loi du 28 mai 1858, déclarait que « les changements de noms étaient « habituellement inoffensifs et fréquemment involon« taires ». Cette vue était contraire au principe de l'action d'office du parquet.

La Cour de Cassation, par un premier arrêt du 21 novembre 1860, avait dénié au ministère public le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

droit d'agir d'office pour la répression des usurpations de noms. Un arrêt contraire de la Chambre civile du 23 mars 1867 a consacré le droit d'action directe du parquet. De ce droit, les Procureurs généraux de la République n'usent jamais en fait. C'est donc aux victimes des usurpations de titres ou de noms nobles qu'il appartient d'agir par voie de citation directe contre les usurpateurs. Il leur suffit, pour faire admettre leur action, de faire constater par le tribunal correctionnel l'illégalité du changement de nom accompli par le prévenu et de justifier de leur droit au nom usurpé.

Vte Th. de la Loge d'Ausson,
Docteur en droit, avocat à la Cour de Paris.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LE

BOURBONNAIS ÉPISCOPAL

La province du Bourbonnais, au centre de la France, ne comptait guère avant 1325, date de son érection en duché-pairie ; elle fut formée aux dépens de l'Auvergne, du Forez, du Berry, de la Bourgogne et du Nivernais. En 1529, elle fut réunie à la couronne avec le comté de Clermont. Louis XIV l'échangea ensuite contre le Duché d'Albret.

La généralité de Moulins fut constituée par Henri III, en 1587, cinq diocèses se partageaient les provinces comprises dans son territoire divisé en sept élections : Moulins, Montluçon, Gannat, Château-Chinon, Nevers, Guéret, Evaux, qui réunissaient environ mille paroisses.

L'historien du Nivernais, Guy Coquille, disait du Bourbonnais « qu'il était un pays nouvellement composé en marqueterie, comme une mosaïque de plu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sieurs pièces rapportées, acquises sur plusieurs seigneurs voisins ».

Moulins, capitale de ce duché devint le séjour favori des ducs de Bourbon, comme Souvigny et Bourbon l'Archambault avaient été précédemment la résidence des sires de Bourbon, du IXe au XIIe siècles. Moulins, leur ayant pour ainsi dire succédé, les grands seigneurs y venaient faire leur cour aux puissants ducs de Bourbon, Dauphins d'Auvergne, comtes de Forez, princes de Dombes et sires de Beaujeu, etc. ; aussi, dès le XIIIe siècle, des châteaux élevèrent leurs tours dans cette riche et fertile province. Le Bourbonnais était une seconde Cour de France.

Est-il étonnant que cette petite province ait fourni tant de personnages illustres, autant de preux chevaliers aux Croisades, comme aussi tant de prélats à l'Église.

Nous avons cru devoir faire figurer dans ce travail plusieurs prélats qui ne sont point nés en Bourbonnais, à cause des alliances rapprochées de leur famille appartenant aux diverses provinces limitrophes aux dépens desquelles a été formé le Bourbonnais, ou bien aussi, par leurs possessions dans cette province. Du reste, l'élection de Moulins comptait un certain nombre de paroisses dans les diocèses de Bourges, de Clermont et de Nevers, il en est de même pour celles de Montluçon, de Gannat, de Guéret, d'Evaux, au diocèse de Limoges.

Le Bourbonnais comptait au XVIIe siècle : un évêché, celui de Nevers ; quatorze abbayes ; dix chapitres ; quarante couvents de religieux ; vingt-huit

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

couvents de religieuses ; soixante-sept prieurés, et huit cent quatre-vingt-sept cures.

Cette étude ne serait-elle présentée qu'à titre indicatif, qu'elle ne manquerait pas déjà d'offrir un certain intérêt par son ensemble. Nous avons adopté l'ordre chronologique, comme dans un dictionnaire par dates.

Si nous avons pu faire des omissions malgré nos recherches, nous aurons toujours préparé la voie à ceux, qui, plus heureux que nous, auront pu découvrir des oubliés ! Et quel est celui des dictionnaires qui n'ait pas eu son supplément ?

Nous aurons toujours eu la satisfaction de réunir sur les mêmes pages des noms glorieux, chers à la province et à la France, qu'ils ont illustrées par leur caractère et par les hautes dignités dont ils étaient revêtus.

XIe Siècle.

AIMON (vel) AYMOND DE BOURBON

Fils d'Archambaud II *(Princeps Borbonensis*, dit le Blanc *(Albus)*, et d'Ermengarde de Sully (1).

Archevêque de Bourges, Aimon était le petit-fils d'Archambaud Ier, dit le *Franc*, et de Rothilde, veuve

(1) Chazaud, *Chronologie des sires de Bourbon*. Moulins. Desrosiers, 1865. In-8°, p. 166.

Le commandant du Broc de Seganges : *Les Bourbon-Montluçon* ont-ils existé ? Moulins, Auclaire, 1905. In-8° avec tableau généalogique.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du comte Eyrald. Il avait pour frères : Archambaud III, *du Montet*, Gérard et Albin (1).

Il figure avec ses deux frères dans l'acte de fondation de Saint-Satur, en Berry, du mois d'août 1034 (2).

Ce fut l'un des personnages qui assistèrent au Concile provincial tenu à Bourges, en novembre 1031 (3).

L'archevêque de Bourges fit des tentatives inouïes, désespérées même, pour assurer du pain et un abri aux populations épuisées par la famine et la peste de 1030 à 1033 ; il réprima les brigandages qui se commettaient dans son diocèse, en contraignant mille tyranneaux impatients de tirer parti de leur pouvoir au mépris du principe royal. Par son énergie et par sa dignité, il procura le calme et la sécurité aux populations de son diocèse, et n'ayant pu lever des troupes à cause de son caractère sacerdotal, il fut entendu dans un appel qu'il fit au peuple, et parvint à faire prêter serment aux seigneurs de protéger leurs serfs. Ce fut lui-même, qui, le premier, prêta ce serment (4).

(1) Suivant Chazaud, loc. cit. p. 159. Mais suivant la *Gallia Christiana nova*, l'un de ces frères est nommé Pierre de Blot, tandis que celui-ci serait le fils d'Archambaud IV, *le Fort*, d'après le Tableau généalogique des sires de Bourbon (Le Commandant Du Broc, loc. cit.).

A consulter aussi : A. Laguérenne. *Etudes sur l'histoire de l'ancienne seigneurie ou baronnie de Montluçon*. Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, 1850, tome I, p. 84-103.

(2) *Gall. Christ nov.* ; tome II. Inst. eccl. Bituric. col. 50-52.

(3) Raynal. *Histoire du Berry*.

(4) *Bull. Soc. Em. Allier*, tome V, 1855-1856, p. 389-390.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Son frère Gérard serait la tige des Bourbon-Montluçon.

Suivant le Nécrologe de Déols, Aymond serait mort le 5 juin 1071.

GUILLAUME D'HURIEL (1)

Ce prélat était prieur du monastère de Saint-Martial de Limoges, puis élu évêque de Limoges en 1096; il était le 47e évêque de ce siège ; et mourut empoisonné dans sa ville épiscopale en 1100.

Ses reliques ont été conservées dans l'église de Saint-Martial de Limoges (2).

XIIe Siècle.

LE CARDINAL GIRALDUS

Bien que d'origine franc-comtoise (3), ce cardinal a rédigé des notes et un mémoire constatant que sa mère était dame Giraud des Echerolles (4). Cette famille est connue en Bourbonnais depuis plusieurs siècles.

En France, il est plus communément connu sous le nom du cardinal Girard (Sylvestre) ; et dans les

(1) Huriel fait partie de l'arrondissement de Montluçon.

(2) *Chronologie des Evêques de Limoges*, gr. in-4° page 13.

(3) D'autres le font naître à Mainapir, dans le comté de Pembrook, vers 1145.

(4) Fief, château, commune de la Ferté-Hauterive, canton de Neuilly-le-Réal, arr. de Moulins.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

anciens titres de la maison des Giraud des Echerolles, conservés au château des Guychardeaux, par Mme de Mimorin, et qui ont été mis gracieusement à notre disposition, nous avons pu constater que cette famille le revendiquait pour l'un de ses membres.

Le cardinal Giraud professa d'abord à Oxford, puis à Paris, il était archidiacre et chanoine de l'église Saint-David, puis, nommé évêque, cardinal de cette même église, bien que sa nomination ait été différée par le Pape qui lui reprochait sa rigidité.

Le cardinal a laissé : *Anglia sacra*, de Worthon ; et *Anglia* de Cambden ; puis, *Description du Pays de Galles* (Cambria). Imprimés à Londres en 1585.

Il mourut vers 1220, âgé de 75 ans (1).

XIIIe Siècle.

PIERRE DE BOURBON

Troisième fils de Robert de Bourbon, petit-fils de saint Louis, et de Béatrix de Bourgogne, la dernière héritière des sires de Bourbon, morte dans son château de Murat, en Bourbonnais, en 1310, et inhumée aux Cordeliers de Champaigne, près de Souvigny.

Pierre de Bourbon était grand archidiacre de l'église de Paris, vers la fin du XIIIe siècle.

Il était le frère de Louis Ier, duc de Bourbon, et de Blanche, qui épousa Robert VII, comte d'Auvergne (2).

(1) Feller, *Dict. hist.*, tome IV, p. 318.

(2) Coiffier Demoret. *Histoire du Bourbonnais et des Bourbons qui l'ont possédé*. Paris, 1816, 2 vol. in-8°, tome I, p. 179.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LES AYCELIN DE MONTAIGU

L'une des plus anciennes familles de l'Auvergne et du Bourbonnais, possédant des fiefs importants dans cette dernière province ; seigneurs de Montaigu-Listenois, de Villars, de Chateldon, de Montgilbert, dont les ruines imposantes de son château-fort, dit de Montgilbert, se voient encore non loin du Mayet-de-Montagne, dans l'arrondissement de La Palisse (1).

I. Gilles Aycelin, fils de Pierre, connu en 1207, était prévôt de la cathédrale de Clermont en 1285 ; puis archevêque de Narbonne en 1290, de Rouen, en 1311, garde des sceaux de 1309 à 1313 ; il fut l'un des plus actifs négociateurs de la paix avec l'Angleterre en 1299 (2).

II. 1298. Jehan Aycelin de Montaigu, baron de Montgilbert, évêque de Clermont.

III. Hugues Aycelin, créé cardinal par Nicolas IV, et évêque d'Ostie de 1281 à 1288.

IV. Aubert Aycelin de Montaigu, neveu de Gilles ; était pourvu de l'évêché de Clermont en 1307 ; il comptait parmi les interrogateurs dans le fameux procès instruit contre les Templiers dans son diocèse ; et prit une part active au Concile de Vienne tenu en 1314. Il mourut à Paris, le 23 juin 1318.

(1) Bouillet. *Nobiliaire d'Auvergne*. Clermont-Ferrand. 1846, 8 vol. tome I, p. 132-134.

(2) *Histoire des Chanceliers et Gardes des Sceaux de France*, p. 263.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V. 1322. AYCELIN, évêque de Nevers.

VI. 1354. GILLES II AYCELIN DE MONTAIGU, baron de Montgilbert, etc. ; évêque de Lavaur, puis de Térouanne et de Tusculane ; chanoine, camérier et comte de Lyon, proviseur de Sorbonne ; garde des sceaux ; grand chancelier de France de 1354 à 1357. Le Pape Innocent VI le créa cardinal en 1361. Il mourut à Avignon en 1378, après avoir travaillé à la réforme de l'Université de Paris, et rendu de grands services au roi Jean et à la France (1).

VII. Un septième dignitaire de cette famille est Pierre Aycelin de Montaigu, évêque de Laon, chancelier du duc de Berry, proviseur de Sorbonne ; la *Biographie de Michaud* le donne pour être le frère de Gilles Ier, plus connu sous le nom de Cardinal de Laon.

Ce grand Prélat fut l'un des conseillers confidentiels de Charles VI et de Charles VII ; et en récompense de ses nombreux services, il reçut le chapeau de cardinal en 1388. Il a été inhumé dans l'église de Saint-Martin-des-Champs à Paris.

On lui doit la restauration du collège de Montaigu à Paris, qui tombait en ruines.

Les Aycelin de Montaigu-Listenois portaient : *De sable, à trois têtes de lion arrachées d'or et lampassées de gueules.*

1256. BERNARD DE MONTAIGU se rattache par sa famille aux précédents ; abbé de Brioude, il devint évêque du Puy en 1256.

(1) Michaud. *Dict. biog.*, 1818, tom. VI, p. 381.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Par ses alliances, il appartient aussi aux Montaigu-le-Blanc, ou le Belain, du Bourbonnais.

Bernard était seigneur de Saint-Vincent ; il descendait d'Astorg de Montaigu, mort à la fin du XIIe siècle. Cette famille compte dans ses alliés les Montmorin d'Auvergne, lesquels ont aussi fourni plusieurs de leurs membres à l'épiscopat (1).

Bernard de Montaigu porte :

De gueules, au lion de vair.

GUILLAUME DE JALIGNY

1260

Quatrième fils de Eudes de Chatillon, seigneur de Jaligny, et d'Alix, qui se croisa en 1220.

Né au château de Jaligny au XIIIe siècle.

Chantre à l'église d'Auxerre de 1260 à 1272 (2).

Evêque de Laon, et conséquemment Pair de France en 1281.

En 1276, Isabeau, fille de Hugues de Jaligny, fut confiée à la garde de son oncle, qui la maria à Guy de Châteauvillain. Devenue veuve elle épousa en 1289, Robert III, comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne ; elle en eût Hugues, chanoine de

(1) Bouillet. *Tablettes historiques de l'Auvergne*, 8 vol. in-8°. Clermont-Ferrand, 1841.

Ib., *Nobiliaire d'Auvergne*, 7 vol.

Tardieu. *Dictionnaire des familles* d'Auvergne.

(2) Lebœuf. *Mémoire sur l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, tome I, p. 260.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'église de Clermont, et prévôt de l'église de Brioude (1).

L'évêque de Laon mourut en 1285 (2).

1258. IV. Guillaume de Brosse-Huriel

Il est le 75e archevêque de Sens, il occupa ce siège de 1258 à 1268.

Seigneur de Boussac, Sainte-Sévère, Huriel ; il descendait de Bernard III, vicomte de Brosse ; petit-fils de Bernard Ier. Il mourut fort âgé en 1268 (3).

1230-1301. Pierre de Belleperche

Si nous avons quelque peu interverti l'ordre chronologique, c'était pour grouper la famille Aycelin, dont les membres nous paraissaient inséparables.

Pierre de Belleperche fut l'une des gloires de l'Église et de l'Université, il fut aussi l'une des illustrations du Bourbonnais.

Pierre de Belleperche, de la famille de Breschard (4), est né à Villars en la paroisse de Lucenat-sur-Allier ; depuis longtemps Lucenat a été réuni à la paroisse de Villeneuve-sur-Allier, près Moulins.

La date précise de sa naissance est ignorée, mais

(1) Fanjoux. *Hist. de Jaligny et de ses seigneurs.* L'Art en Province, Xe année, 1850, p. 49-56.

(2) Le P. Anselme. *Hist. Générale*, tome II, p. 100 Bouillet. *Nobiliaire d'Auvergne*, tome III, p. 285.

(3) Moreri. *Grand Dictionnaire historique*, 2me édition. Basle, 1733, p. 431-433.

(4) Nicolas de Nicolaij. *Description du duché de Bourbonnais.* Deux éditions, 1875-1889.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

on s'accorde à la rapporter vers 1230. Né de parents obscurs quoique de noble origine, sa naissance demeura inaperçue.

Professeur ès-lois, il fonda la célèbre Université d'Orléans; devint successivement évêque d'Auxerre, garde des sceaux sous Philippe-le-Bel. Habile diplomate, il fut envoyé en mission pour négocier la paix avec le roi d'Angleterre; le traité fut conclu à Amiens, en 1304.

Il est l'auteur d'un nombre considérable de travaux sur la législation, la jurisprudence.

Il mourut en 1307, et inhumé dans la cathédrale de Paris; son épitaphe a été conservée (1):

« Hic jacet in cella Petrus cognomine Bella-Perti-
« ca, perplacidus verbis factis quoque fidus, mitis, ve-
« redicus prudens humilisque pudicus. Legalis, pla-
« nus, velut alter Justinianus. Summus doctorum,
« certissima regula morum. Parisi norumque deca-
« nus canonicorum, Autossiodoricâ dignè sumptâ
« sibi sede. Tempora post modica, carnis secessit ab
« æde, annis, sub mille ter et septem simul illo.
« Sulpici festo migravit ab orbe molesto. Det sibi
« solamen spiritus almus. Amen. »

Ainsi disparut l'une des grandes figures de son temps.

(1) F. Pérot. *Pierre de Belleperche.* Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais. Orléans, Jacob, 1883. Tirage à part de 8 pp. in-8°.

Ancien Bourbonnais, tome I, p. 265, et tome II. Biographie pages 270-271.

Méplain. *Les anciens jurisconsultes du Bourbonnais.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les de Breschard portaient : *Bandé d'or et d'azur.*

Guy-Coquille, dans son histoire du Nivernais, le suppose bâtard de Guy de Bourbon, fils de Guy de Dampierre, lequel, avait pour apanage le château de Belleperche dans lequel il mourut en 1266 (1).

Pierre de Belleperche fonda à Villeneuve-sur-Allier une chapelle avec un collège de huit chanoines, lequel a été réuni à la collégiale de Moulins, après sa fondation par le duc de Bourbon. Cette chapelle est devenue l'église paroissiale de Villeneuve ; dépourvue de caractère, elle vient d'être récemment démolie.

DURAND

1272-1333.

Né à Saint-Pourçain en 1272.

Théologien célèbre, il apparut en homme nouveau pour son temps. Michelet, disait ironiquement de lui : qu'il était un *artiste mendiant prêcheux.*

D'après Moreri (2), il fut le premier théologien qui, sans s'assujettir à suivre les principes d'aucun autre, prit des uns et des autres, ce qui lui a valu le nom de docteur résolutif.

En 1290, il entra chez les Dominicains de Clermont, et il compléta ses études à Paris ; il professa au Collège Saint-Jacques, et obtint, en 1312, le bonnet de docteur.

(1) A. Allier. *Ancien Bourbonnais*. Moulins, Desrosiers, 1837, 2 vol. in-fol. Atlas. Tome 1, page 565.

(2) *Op. cit.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Nommé évêque du Puy en 1318; cet Evêché relevait directement du Saint-Siège; il administra son diocèse jusqu'en 1326.

Les Papes Clément V, et Jean XXII lui témoignèrent plusieurs fois leur confiance en approuvant ses doctrines. Clément V lui donna la charge de maître du Sacré-Palais à Rome.

En 1320, il avait assemblé un synode pour la discipline de son diocèse (1).

Cependant il eût à lutter avec énergie contre l'esprit du Pape Jean XXII, au sujet de la *vision béatifique*; il devint même son contradicteur, il refusa de souscrire à la condamnation de plusieurs faits pour lesquels il avait été consulté, et, ce fut grâce à la protection du roi de France qu'il conserva son siège épiscopal.

En 1326, il occupait l'évêché de Meaux.

Il mourut selon les uns, le 13 septembre 1331, et suivant les autres, en 1333 (2).

Son neveu, le petit Durand, *Durandel*, Dominicain, battit en brèche les idées de son oncle, et devint un antagoniste acharné.

L'évêque du Puy a laissé :

I. Les quatre livres du maître des sentences, de Pierre Lombard, sur lesquels il fit des leçons et des

(1) Suivant Guidonis, alors Dominicain en Espagne.

(2) Bouchard. Durand de Saint-Pourçain. Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, 1860, tome VII, pages 328 à 341.
Ancien Bourbonnais, tome I. Biographie. Le P. Tournon.
Histoire des hommes illustres, *Annuaire de l'Allier*, 1812.
Bibliothèque sacrée.
Moreri, Bayle, *Dictionnaire hist.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

commentaires : *In sententias theologicas. Petri Lombardi commentariorum libri quatuor, Antverpiæ Inadibus viduæ et Hæredum Joannis Stelliit.* MDLXVII. In-8° et in-folio. II. *De origine juridictionum, sive de juridictione ecclesiastica et de legibus.* Paris, 1506, in-fol. III. *Statuta synodi diœcesis Aniciensis,* Lyon, 1620, in-8°. IV. *De statu animarum, sanctorum postquam resolutæ sunt a corpore* (1).

M. Bouchard *(op. cit.)*, a développé largement le caractère de l'évêque du Puy, et synthétisé ses ouvrages, il ne pouvait faire moins pour son compatriote, tous les deux étaient de Saint-Pourçain.

XIVe Siècle.

FAIDEAU

Né à Moulins au XIVe siècle, il entra dans l'ordre des Carmes, dont il devint le général.

Nommé à l'évêché de Digne, il y mourut avec la réputation d'un prélat savant et vertueux (2).

Son portrait comme son éloge sont dans l'*Histoire des Ordres monastiques* (3).

(1) R. de Quirielle. *Bio-Bibliographie des anciens écrivains du Bourbonnais.* Bull. Soc. Em.-Allier. 1899, tome XII.

(2) Coiffier-Demoret. *Op. cit.*, tome II, p. 325.

(3) Abbé Musson, *Hist. des Ordres Monastiques*, Berlin, 5 vol. in-16, 1751.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1317.

PIERRE DE CHAPPES

Pierre de Chappes (1), seigneur de Chappes, de Druet, des Prugnes, des Oulches, est né dans la châtellenie de Murat, d'une famille originaire d'Auvergne.

Conseiller clerc de Robert de Clermont, il fut chancelier de France de 1317 à 1329, puis nommé évêque d'Arras, de Chartres, et enfin, élevé à la dignité de cardinal en 1327.

Les de Chappes portaient primitivement le nom de Micault, puis celui de Chappes (de capi).

« Jean Micault et dame Péronnelle possédaient le mas des Prugnes en la paroisse de Sazeret, et le chesal de Druet, en la paroisse de Chappes » (2).

Ils eurent pour fils Pierre de Chappes.

Le nom de cette famille est resté à Chappes depuis le commencement du XIVe siècle (*capis ecclesiæ en 1097*), ainsi que le prouvent deux titres d'inféodation octroyés par Robert de France, comte de Clermont, au sire de Bourbon, en faveur de son conseiller Pierre de Chappes, fils de Jean Micault, qui fut chancelier de France de 1317 à 1320. Le roi Louis, le convie le 17 mai 1315, avec Jean de Forges, archidiacre de l'église de Clermont, pour le règlement

(1) Paroisse de la châtellenie de Murat, l'une des dix-sept du Bourbonnais. Il peut se faire que ce soit son lieu de naissance.

(2) Béthencourt. *Noms féodaux*. Tome 2, p. 5. 6.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de plusieurs différends survenus entre le clergé et la noblesse lyonnaise (1).

Cette famille portait : *De sable à la bande d'or, chargée de trois croissants de...* (2).

GUILLAUME II DE BROSSE-HURIEL

Evêque du Puy en 1317, puis de Macon, de Meaux, archevêque de Bourges, et enfin le 83e archevêque de Sens en 1330, où il mourut en 1338 (3). Il fut le consécrateur de la cathédrale de Bourges qui fut consacrée le 5 mai 1324.

Il était le fils de Roger de Brosse, baron d'Huriel, seigneur de Boussac, et de Marguerite de Déols (4).

Les de Brosse portent : *D'azur, à trois gerbes ou brosses d'or, liées de gueules.*

Ces armoiries sont également celles qui se voient sur l'avers des deniers d'argent des sires de Brosse-Huriel, et qui sont des armes parlantes (5).

(1) Bouillet. *Nob. d'Auvergne*, tome II, p. 117-119. Segoing. Les de Chappes en Bourbonnais.

(2) *Armorial du Bourbonnais*, 1ère édition, p. 122.

(3) Moreri. *Op. cit.*, 1733, p. 431.

Annales Bourbonnaises, 3e année 1889, p. 161-208.

(4) Le château de Boussac domine la ville de ce nom, c'est la Sous-Préfecture actuelle, il domine la petite Creuse, et se trouve dans une situation très pittoresque. Les armes des de Brosse-Huriel, y sont plusieurs fois représentées sur les portes, les cheminées.

(5) De Soultrait. *Numismatique Bourbonnaise*. Bull. de la Soc. d'Em. de l'Allier, tome VI. Année 1858, p. 241-249.

Poëy d'Avaut, *Monnaies féodales de la France*, 3 vol. in-4°, t. I.

Caron. *Monnaies Seigneuriales*. In-4°, fascicule Ier.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JEHAN DE MOULINS

Prêtre distingué, savant théologien, créé cardinal par Clément VI, en 1345. Il mourut en 1349, revêtu de la dignité de maître du Sacré-Palais à Rome.

JEAN DE BOURBON

Batard de Bourbon

Nous ne sommes fait aucun scrupule de donner la longue suite des prélats, bâtards des ducs de Bourbon. L'Eglise les ayant admis au nombre de ses dignitaires, nous sommes excusés de fait, en les faisant figurer dans notre *Bourbonnais Episcopal*.

Jean de Bourbon était fils naturel de Jean Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, etc.

Né vers 1391, il devint abbé de Cluny, et fut élu le 67e évêque du Puy.

Archevêque de Lyon, il devint en même temps lieutenant-général du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Languedoc.

Le pape Eugène IV lui accorda une dispense à cause de sa naissance, afin de le rendre capable de recevoir les ordres, l'an 9 de son pontificat en 1440. Ces dispenses étaient ainsi conçues : *Ob defectum natalium*, etc.

Ce fut un grand prélat qui administra les affaires dont il était chargé et celles de son diocèse, avec beaucoup de sagesse. Il mourut le 2 décembre 1485 (1),

(1) Abbé J. Clément. *Armorial épiscopal du diocèse de Moulins*. Moulins, Auclaire, 1907. In-8°, page 8.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XVe Siècle

BARONS DE TREIGNAC

GUICHARD DE COMBORN

Le fils puîné d'Archambaud VI, sire de Bourbon et vicomte de Comborn, et de Guicharde de Beaujeu, furent les auteurs de cette branche qui devint dans la suite titulaire de la vicomté de Comborn, après l'extinction de la ligne aînée, vers 1400. La branche de Treignac èst la seconde des fils d'Archambaud VI; elle a fourni :

Jacques de Comborn, évêque de Clermont, élu le 23 décembre 1444, il mourut le 15 février 1471.

Ce prélat eût trois frères, également pourvus d'un évêché (1).

JEAN DE NORRY

Cette famille possédait d'importants fiefs en Bourbonnais où elle y fit de nombreuses alliances, elle possédait la Cour-Contigny et autres (2).

Jean de Norry, était archevêque et comte de Vienne; conseiller du Roi, commissaire sur le fait des Aydes. Ses armes se voient sur un sceau appendu au bas d'une quittance de ses gages (3), et qui sont : *D'or*,

(1) Bouillet. *Nobiliaire d'Auvergne*, Clermont-Ferrand, 1841, tome I.

(2) F. Pérot. *Histoire de Contigny*, 1901. *Fief de la Cour*, p. 27-30.

(3) Clairambault. *Actes scellés. Bibl. Nat.* Reg. 81, p. 6397.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

à la fasce d'azur ; l'écu timbré d'une croix archiépiscopale ; cette quittance est datée du 30 juin 1423.

LES BOURBONS

L'illustre maison de Bourbon a fourni durant ce siècle un certain nombre de dignitaires à l'Eglise de France ; plusieurs comme Jean de Bourbon étaient illégitimes, néanmoins, et en exceptant le fameux Cardinal de Bourbon, tous furent des prélats exemplaires, vertueux et recommandables.

CHARLES II, DUC DE BOURBON ET D'AUVERGNE APRÈS JEAN.

Comte de Forez, prince souverain de Dombes, seigneur de Beaujolais ; cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts en 1476, archevêque de Lyon et de Bordeaux ; évêque de Clermont ; légat d'Avignon ; primat des Gaules ; abbé d'Issoire ; prieur de Sainte-Croix-de-la-Voute ; prieur de Saint-Pourçain ; abbé de Granimont ; abbé de l'Ile-de-Bourbon, près de Lyon, de Sauxillanges, de Saint-Rambert ; protonotaire apostolique ; abbé de Menat ; duc de Bourbon en 1488 (1).

Il était le troisième fils de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Agnès de Bourgogne ; né au château de Moulins en 1434 ; il mourut en 1488 (2).

Le chef des Conseils de Louis XI était à la mort

(1) Du Broc de Seganges. *La cathédrale de Moulins.*
(2) Ab. J. Clément, *Op. cit.*, p. 9.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Jean II, duc de Bourbonnais, l'aîné de la branche royale de Bourbon ; déjà très âgé mais non moins ambitieux ; la duchesse, Mme de Beaujeu, parvint, en maîtresse femme qu'elle était, à lui faire résigner tous ses droits en faveur de son mari, Pierre II, duc de Bourbon, mais, le cardinal se réserva l'usufruit du Beaujolais.

Charles de Bourbon dont la devise était : *Ne peur ne espoir*, se fit une réputation peu canonique ; il s'occupait de tout, moins cependant de ses charges et surtout de son diocèse.

Il n'avait que dix ans quand il fut revêtu de la dignité épiscopale ; son élection fut sanctionnée par le Pape, le 14 novembre 1447 ; Jean du Guy, évêque d'Orléans, administra le diocèse de Lyon, au nom du jeune prélat.

Il était en outre, le 29e prieur du célèbre prieuré de Souvigny.

Son portrait se voit dans le vitrail dit de sainte Catherine et des Bourbons, à gauche en entrant dans la cathédrale de Moulins ; le prélat est agenouillé. Sa ressemblance avec le roi Charles X est frappante.

Il entreprit à ses frais la construction de la chapelle dite de Bourbon, dans l'église primatiale de Saint-Jean de Lyon, laquelle, ne fût achevée que longtemps après sa mort qui arriva en 1488 ; son frère Pierre II, puis Anne de France, sa belle-sœur, la firent terminer.

Le corps du cardinal repose encore dans le caveau qui est au-dessous du dallage de cette chapelle, au-dessus duquel s'élevait un superbe tombeau érigé à

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

sa mémoire ; il a été détruit avec tant d'autres à la Révolution, et de ses débris mutilés, on en a comblé le caveau. Une partie de la chasuble avec laquelle il a été inhumé se voit encore au musée des tissus à Lyon, l'autre partie est au musée de Florence (1).

LOUIS DE BOURBON

Frère du précédent, et cinquième fils de Charles Ier, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne.

Avant d'être promu aux Ordes, Louis de Bourbon avait épousé la princesse d'Egmont, de la maison de Gueldres ; il était enfant d'honneur de Charles VIII.

Ce mariage avait été contracté malgré le Roi, qui avait refusé son consentement, ce qui a fait dire par le plus grand nombre des auteurs qui se sont occupés de ce personnage et pour la commodité de ses adversaires, que ce mariage n'avait point été légitime. Le Roi avait des raisons d'Etat à opposer à cette union ; mais cédant aux instances de la maison de Bourbon, il finit par accorder son consentement, et ce mariage fut des plus légitimes. C'est donc une erreur qui a persisté pendant les siècles passés et que certaines complaisances ont fait accréditer, que de supposer le contraire.

Il fut nommé évêque de Liège en 1456.

Après la mort de sa femme, il entra dans les Ordres. Il fut la tige de la maison de Bourbon-Busset,

(1) Fr. Pérot. *La Chapelle de Bourbon à la cathédrale de Saint-Jean à Lyon*. Relation manuscrite. (Nos Archives.)
Coiffier-Demoret. *Op. cit.*, tome 1er, page 298.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

actuellement représentée, il mourut tué par Lamark, à Werz, le 30 août 1482 (1).

JACQUES DE BOURBON

Frère du précédent, entra de bonne heure dans les ordres, il devint grand prieur de France, chevalier de Rhodes.

Il est l'auteur d'une relation du siège de Rhodes par Mahomet II.

Il mourut le 22 septembre 1529.

RENAUD DE BOURBON

Second fils naturel de Charles Ier duc de Bourbon, né vers 1424 ; devint évêque de Laon ; puis archevêque de Narbonne en 1472, et mourut en 1483 (2).

CHARLES DE BOURBON

Fils naturel du précédent, promu à l'évêché de Clermont, il mourut le 22 février 1504 (3).

Nous trouvons sur une note marginale laissée par Achille Allier, sur un exemplaire de travail interfolié de l'ouvrage de Coiffier-Demoret (4) : *Charles bâtard de Bourbon, fut prieur de Mont-Kerdun dans le diocèse de Lyon, où il fut enterré après avoir été évêque de Lyon.*

(1) Moreri. *Op cit.*, tome II, p. 345.
Coiffier-Demoret. *Op. cit.*, p. 299. — Abbé Clément, *Op. cit.* p. 9, et Archv. Allier. *Ancien Bourbonnais*, tome I.
(2) Achille Allier donne la date de 1482.
(3) Coiffier-Demoret. *Op. cit.*, p. 299-300.
Abbé Clément. *Op. cit.*, p. 9.
(4) Notre *Bibliothèque Bourbonnaise*, nº 3591, page 300.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PIERRE DE BOURBON

Frère de Renaud, troisième fils illégitime de Charles Ier, duc de Bourbon, né vers 1431.

Capitaine châtelain de Billy (1), seigneur de Bois-Dyoin ; il fut élevé à la dignité de protonotaire apostolique près du Saint-Siège.

JEAN DE BOURBON

Fils naturel de Jean Ier, duc de Bourbon, abbé de Cluny, puis évêque du Puy, il mourut le 11 décembre 1485 (2).

HECTOR DE BOURBON

Second fils naturel de Jean II, duc de Bourbon. Né en Bourbonnais.

Evêque de Lavaur ; archevêque de Toulouse en 1492 ; ce prélat fort entendu aux affaires, fut créé chancelier du Bourbonnais par Charles VIII, et chef du conseil des ducs de Bourbon.

Ce fut son père qui jeta les fondements de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambault.

Nous allons encore interrompre l'ordre chronologique que nous avions adopté pour grouper les prélats qui ont été fournis par la maison de Bourbon, et après avoir donné ceux de la Maison royale, nous

(1) L'une des 17 châtellenies du Bourbonnais. Moreri. *Op. cit.*, tome II, page 345.

(2) Moreri. *Op. cit.*, tome II, p. 345.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

continuerons par ceux de la branche des comtes et ducs de Vendôme, ceux de la branche de Navarre et d'Orléans qui s'y rattachent intimement.

BRANCHE BOURBON-VENDOME

LOUIS

Fils naturel, mais légitimé de Jean II et de Guyonne Peigné, dite La Vieuville.

Archevêque d'Avranches en 1485 ; il décéda à Tours le 21 octobre 1510 (1), après avoir été légitimé en 1499.

CHARLES II

Cinquième fils de Charles et de Françoise d'Alençon, il naquit à Paris le 22 décembre 1523, fut promu cardinal évêque de Beauvais, archevêque de Rouen, légat d'Avignon.

Reconnu roi de la Ligue, son parti lui fit frapper des écus nominatifs et des blancs, à son effigie, portant : CAROLVS X ROI DE FRANCE, jusqu'en 1596, bien qu'il mourut le 9 mai 1590.

CHARLES III

Petit-fils naturel de Louis Ier de Bourbon-Condé, neveu du précédent, né en 1562. Cardinal et coadjuteur de celui-ci à l'archevêché de Rouen, le 1er août

(1) Moreri, *ibid.* p. 345. 346.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

1582, puis archevêque de Rouen et promu cardinal le 12 décembre 1582. Il était le fils naturel du prince de Conti et mourut le 30 juillet 1594.

CHARLES-LOUIS
DUC DE VENDÔME

Naquit à Paris, vers 1612. Il épousa, en 1651, Louise de Mancini. Après avoir perdu sa femme, il entra dans les Ordres et fut élu cardinal le 7 mars 1667; il mourut peu après à Aix, le 6 août suivant.

BRANCHE DE NAVARRE

CHARLES

Fils illégitime d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et de Louise de la Beraudière, demoiselle de Roüet.

Abbé de Marmoutier; évêque de Lectoure, de Comminges, de Soissons en 1590; élevé à l'archevêché de Rouen en 1594; il mourut au mois de juin 1610 (1).

BRANCHE D'ORLÉANS

CHARLES DE SAINT-ALLAIS

Fils naturel de Philippe II d'Orléans, légitimé en 1706. Evêque de Laon en 1722; puis archevêque de Cambrai en 1723; il mourut à Paris le 9 mars 1764.

(1) Moreri. *Ed. de Basle*, tome II, p. 346.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

JACQUES DE LA ROCHE-SUR-YON

Il était le fils illégitime de Charles de Bourbon. Promu à l'évêché de Langres, il administra ce diocèse de 1562 à 1565 (1).

Nous avons emprunté à notre ami, M. l'abbé J. Clément, la plupart des citations se rapportant aux prélats issus illégitimement des ducs de Bourbon et de leurs collatéraux, à son travail que nous nous sommes plu à citer : *Armorial épiscopal du diocèse de Moulins, de 1801 à 1907.*

PIERRE DE FONTENAY

Pierre de Fontenay, appartient à une famille originaire du Bourbonnais, où elle possédait des fiefs importants dans la châtellenie de Bourbon-l'Archambault.

Les barons de Fontenay, connus dès le XIIIe siècle portaient : *Palé d'argent et d'azur, au chevron de gueules brochant sur le tout.* Ces armes sont sculptées au portail méridional de la cathédrale de Nevers. Ils étaient seigneurs de Boiscotural, de Bacy, de Neuvy, de Joie, de Champlement, de Bonnebuche, de la Bouloise, de Reigny, de La Tour-de-Vesvre, de Moissans, de Montigny ; barons de Fontenay. Cette baronnie passa en 1536 dans la famille de Montsaulnain (2).

Pierre de Fontenay occupa le siège épiscopal de Nevers, de l'an 1461 à 1499.

(1) Moreri. *Op. cit.*

(2) Comte de Soultrait : *Armorial du Nivernais*, p. 273, et *Armorial du Bourbonnais*, p. 168 (1re édition).

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LE CHANCELIER DUPRAT

Bien des controverses n'ont point encore dissipé les doutes qui existent sur le lieu de naissance de ce personnage dont la célébrité a excédé de beaucoup la valeur. Les uns le font naître à Issoire, tandis que les autres mieux documentés, lui donnent Gannat pour lieu de naissance, alors ville d'Auvergne.

Le Dr Vannaire, l'historien de Gannat, le revendique pour cette ville, de même que Coiffier-Demoret dans son histoire du Bourbonnais. Enfin, Dulaure est l'un de ceux qui affirment que Duprat est bien né à Gannat.

Antoine Duprat naquit le 17 janvier 1463; son père Antoine, seigneur de Verrières, et sa mère Jacqueline Boyer, originaires d'Issoire, s'étaient fixés à Gannat avant 1450, et après 1470, Antoine Duprat, y occupait le poste de procureur fiscal, il y exerçait ses fonctions à la naissance de son fils. Ils eurent trois enfants, l'aîné qui devint chancelier, Annet et Claude.

Antoine Duprat, fils aîné, était baron et seigneur de Montgilbert, en la paroisse du Mayet-de-Montagne en Bourbonnais (1). Doué d'une très vive intelligence, il enseigna d'abord le droit à Bourges, puis à Paris, où il fut admis comme avocat au Parlement. Ses intrigues le firent employer par Louise de Savoie,

(1) Château féodal dont les ruines sont encore imposantes cette baronnie passa dans la famille d'Eyssat, comtes Duprat, qui est celle du chancelier ; leurs descendance la posséda jusqu'à la Révolution. (Voir *La Baronnie de Montgilbert*, par Edm. de Lachaise. *Annales Bourbonnaises*. Année 1888, pages 88 et suiv. Illustrations.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

il était bien l'homme qu'il lui fallait pour le présent comme pour l'avenir dans la fameuse affaire du connétable de Bourbon. Ce fut la mère du Roi qui lui valut la rapidité de son avancement, et surtout les hautes fonctions qu'il remplissait, il est facile d'en juger ; lieutenant-général du bailliage de Montferrand en 1490 ; avocat général au parlement de Toulouse en 1495 ; grand maître des Requêtes ; premier président au parlement de Paris en 1507 ; chancelier, garde des sceaux en 1514 ; évêque ; cardinal ; légat.

En 1516, il négocie avec Léon X, le concordat qui sacrifiait les libertés gallicanes, et il gouverna le royaume de France sous la régence de la duchesse d'Angoulême, durant la captivité de François Ier.

Avant d'embrasser l'état ecclésiastique, Duprat avait épousé Françoise de Veni qui mourut à trente ans. Ils eurent trois fils, dont l'un, Thomas, devint évêque de Clermont de 1517 à 1528. Jean, évêque de Montauban en 1550 ; et Claude, évêque de Mende en 1532, ce fut Thomas qui aida puissamment les Jésuites pour leur rentrée en France. Le tombeau de Françoise de Veni se voyait autrefois dans l'église des Minimes de Chaillot.

Devenu veuf, Antoine Duprat, dont le crédit s'était singulièrement usé, étudia la théologie, il abandonna le mortier pour la crosse, devenu prêtre, il fut bientôt pourvu des évêchés de Meaux, d'Albi, de Valence, de Die, de Gap, puis nommé archevêque de Sens, créé cardinal en 1527, et enfin légat *A Latere*, en 1530. Ce fut lui qui couronna Eléonore d'Autriche à Saint-Denis, le 5 mars 1531.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

En 1523, Duprat obtint du roi François Ier la baronnie de Toury (1), confisquée sur le connétable de Bourbon ; depuis, la terre de Toury et le château qui vient d'être restauré, sont devenus la propriété du comte de Bourbon.

Singulier retour des choses d'ici-bas, cette baronnie, confisquée sur un Bourbon (2), est rentrée de nouveau dans la maison de Bourbon-Busset (3).

Sa vie a été écrite par beaucoup d'historiens, ses portraits, pour la plupart, ne sont point flattés.

Il a été sévèrement et justement jugé ; les maux qu'il fit ne furent jamais compensés par les bienfaits qui pouvaient lui être attribués. Sans son influence pernicieuse sur l'esprit de Louise de Savoie, le connétable de Bourbon n'aurait peut-être pas eu une fin aussi tragique. Duprat sentait-il déjà le gain qu'il allait faire d'une défection qu'il avait préparée?

Parvenu aux plus hautes fonctions administratives comme aux plus grandes dignités ecclésiastiques par l'astuce, la fourberie, la plate courtisannerie, ses actes répondent bien à son caractère, et encore nous passons sur les faits scandaleux.

Sur son déclin, Duprat fonda une salle à l'Hôtel-Dieu de Paris, ce qui fit dire à François Ier : *Il peut la faire grande, mais iamais assez pour contenir les victimes qu'il a faites.*

(1) Avec château important, situé à une lieue de Moulins, sur la rive gauche de l'Allier.

(2) Surtout par la volonté de Louise de Savoie.

(3) Voir Bouillet. *Nobiliaire d'Auvergne*, tome v, page 138. Et Michaud. *Biogr. Univ. 1814*, tome xii, p. 302.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Accablé de remords, chargé de toutes les hontes que le peuple comme les grands lui firent sentir, et poursuivi par le mépris populaire, l'ancien chancelier succomba dans le superbe château de Nantouillet qu'il avait fait construire, le 19 juillet 1535; laissant, disent les chroniques de son temps, une mémoire odieuse que l'on ne saurait peindre, même avec les traits les plus hideux ! Mézeray dit, à cette occasion : « Il mourut exténué de remords de conscience pour avoir. . . . . .»

Le marquis Duprat, son parent, a essayé en 1857, de réhabiliter sa mémoire, mais sans succès, le chancelier était descendu trop bas pour être relevé, ce qui justifie bien l'épitaphe que l'on trouva un jour, hardiment gravée sur sa tombe :

CY-GIST TOUT A PLAT,
LE CARDINAL DUPRAT.

PIERRE DE VIRY

Cinquième fils de Guillaume de Viry et de Jehanne de Putay.

Cette famille est l'une des plus anciennes du Bourbonnais. Originaire de Savoie, dit son historien (1), les de Viry ont formé dix-sept branches ; ils étaient connus au IXe siècle.

La branche du Bourbonnais, à laquelle appartient Pierre de Viry, prit le nom de Laforêt, ancien fief

(1) G. Meilheurat. Famille de Viry. *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, tome X, p. 383.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et château de la commune de Liernolles, canton de Donjon, arrondissement de La Palisse, possédé aujourd'hui par la famille de Sampigny.

Pierre de Viry était mitré de Clairvaux en 1487.

Dans un acte reçu par Gautier, notaire au Donjon, le 23 mars 1466, son frère Antoine lui fit donation de tous ses biens.

Il eut un neveu, Pierre, qui devint abbé de Saint-Claude-en-Franchemont ; sa sœur était abbesse de Notre-Dame de Récomfort.

Les armes que nous avons vues dans la chapelle du château de Laforêt sont dissemblables de celles qui sont données dans l'armorial du Bourbonnais. Les de Viry y portent : *Palé d'argent et d'azur de six pièces, l'écu posé sur une croix ancrée de sable, laquelle est sur un champ du même.* Le comte de Soultrait dans son armorial du Bourbonnais leur donne : *De sable, à la croix ancrée d'argent, ajourée en cœur en carré.*

LE LOUP DE BEAUVOIR

Jacques Le Loup, de la maison de Beauvoir près d'Echassières en Bourbonnais, s'était voué de bonne heure à la vie contemplative ; il devint prieur de Saint-Pourçain, et fut nommé en 1427, à l'évêché de Saint-Flour ; dont il était le deuxième titulaire.

Doué d'une grande énergie, il se consacra à relever la cathédrale de Saint-Flour, il y employa sa vie et sa fortune.

Jacques Le Loup est né à Charroux, arrondissement de Gannat, au XIVe siècle, d'une noble famille

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

qui a fourni des chevaliers de grand renom. Il s'engagea très jeune dans les Ordres, et se fit religieux dans sa ville natale.

Charles VII en fit l'un de ses conseillers intimes.

On cite de ce prélat le fait suivant :

« Des bandes armées conduites par le comte de Robedier, ayant une partie de son diocèse qu'elles ravageaient, il emprunta des sommes considérables qu'il employa à lever une petite armée, laquelle, débarrassa bientôt le pays de ces pillards. »

Il était de tradition, quand un évêque de Saint-Flour prenait possession de son siège, qu'il arrivât à cheval, parcourant toute la ville avant de se rendre à son évêché, Jacques Le Loup suivit la tradition de ses prédécesseurs. Ce fut un de ses compatriotes, Du Buysson, qui eut l'honneur de le conduire par la ville, en tenant la bride du cheval, depuis la porte des Lacs, jusqu'à l'évêché et à la cathédrale. La cérémonie terminée, la monture du prélat devenait alors la propriété de celui qui avait eu l'honneur de conduire l'évêque, et Du Buysson s'en revint en Bourbonnais sur la monture du prélat de Saint-Flour.

Il assista au Concile de Bâle en 1432 ; et mourut en 1451 (1).

PIERRE FILHOL OU FILLIOT

Né au château de la Fauconnière près de Gannat en 1438 ; ce vénérable prélat décéda à Paris, le 22 janvier 1540, âgé de cent deux ans.

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II, Biog., p. 274.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Suivant le Dr Vannaire (1), Pierre Filhol, (de Fillot, Fillioli, Filleul, Filheul, Filhol), serait né en 1439, et serait mort en 1541. Il suppose qu'il avait été prêtre communaliste de Saint-Croix de Gannat ; ses débuts sont très obscurs.

En 1500, il obtenait le bénéfice ecclésiastique de sous-diacre à l'église d'Avignon.

Conseiller clerc au Parlement de Paris, Louis XII le nomma président de la Chambre des Comptes ; puis il lui accorda l'évêché de Sisteron ; là, il fut chargé de négociations diplomatiques auprès du Pape et de l'Empereur Maximilien ; il assista comme plénipotentiaire au traité d'alliance conclu à Blois en 1505 (Vannaire : 1504) ; entre le roi de France et l'Empereur contre les Vénitiens.

Le Pape Jules II, le nomma cette même année, le 24 mars, titulaire de l'archevêché d'Aix, en récompense des services signalés qu'il avait rendus à la cour de Rome et à celle de France.

En 1514, le roi le chargea de l'administration générale du Languedoc, en qualité de lieutenant de Charles III de Bourbon, connétable de France.

Malgré son grand âge, François Ier voulut se l'attacher en 1535, comme gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France.

L'archevêque d'Aix légua tous ses biens et le vieux château de la Fauconnière à son neveu Philippe Filhol, seigneur de Marcellanges, dont la fille épousa

(1) *Récits et fragments d'histoire.* Gannat. Marion. Imp. 1885, p. 151-158.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Hugues de Fontanges en 1694; depuis ce moment la Fauconnière appartient à cette famille.

En 1534, il poursuivit les fonctions de procureur-né, et de président des Etats de Provence.

Bien que sorti du peuple, Pierre Filhol fût une célébrité de son temps, un sage administrateur et un financier de grande valeur (1).

Il a été inhumé dans l'église des Franciscains de Paris, incendiée le 15 novembre 1580.

Les Filhol, seigneur de la Fauconnière et de Marcellanges, portaient : *D'azur, à la bande d'or, accostée de deux glands tigés et feuillés chacun d'une feuille du même, les tiges en bas.*

Ces armoiries se voient encore sculptées en dehors d'une chapelle latérale de l'église de Sainte-Croix de Gannat.

On connaît de ce prélat un jeton d'argent frappé à ses armes, étant archevêque d'Aix, avec cette légende : CORDE ET ANIMO (2).

LOUIS PINELLE

Né à Montluçon en 1440. Ses grandes qualités et ses heureuses dispositions le firent rechercher de bonne heure. Jeune encore, il était grand maître du collège de Navarre à Paris; il se plut à en augmenter considérablement la bibliothèque ; puis archidiacre de Bourges; doyen du chapitre de Saint-Martin de Tours ; chanoine ; chancelier et grand vicaire de Paris.

(1) Voir Vannaire. *Op. cit.*

(2) Fontenay, *Nouvelle étude sur les jetons*, p. 120.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Louis XII le tenait en grande estime et le cardinal d'Amboise eût recours à son expérience et à son autorité pour réformer les monastères de l'Ordre de Cluny.

Tant de mérites lui valurent la crosse; nommé à l'évêché de Meaux, il fut préconisé le 4 novembre 1510.

On a de lui plusieurs ouvrages estimés, notamment : *Statutæ synodiale,* 1501. *Déclaration des fiefs et arrières-fiefs* de la vicomté de Meaux, faite au Roy, 1503 (1).

Il mourut en 1516 (2).

CLAUDE DE DOYAT (vel Doyac).

Il naquit au château de Doyat, près de Cusset vers 1445, il était l'aîné de cinq frères, dont l'un, Jean de Doyat, devint secrétaire de Louis XI, qui avait beaucoup d'affection pour ce *gentillet Bourbonnichon fûté.* Un Hugues de Doyat était notaire à Vichy en 1460 (3).

Prévôt de l'église de Clermont, abbé de Valbelle et d'Obasina en Limousin (4), puis évêque de Saint-Flour, il prit possession de son siège en 1483.

Le Pape Sixte IX, annula son élection, prétendant que l'élu n'avait point toutes les qualités requises, et que c'était à l'influence criminelle de son frère Jean

(1) Le P. Lelong. *Bibliothèque historique de la France.*

(2) Coiffier-Demoret. *Op. cit.*, tome II, p. 343.

(3) *Biog. univ.* Tome XI, p. 633 et Ripoud. *Biographie du département de l'Allier.*

(4) Béthencourt. *Noms féodaux*, éd., de 1867, tome II, p. 118.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Doyat, qui avait employé son crédit auprès du Roi, pour son élévation à la dignité épiscopale ; il fut remplacé au siège de Saint-Flour par Charles de Joyeuse, choisi par le chapitre de Saint-François.

Mais à la mort de Sixte IV, Claude de Doyat réclama contre cette annulation arbitraire, et Innocent VIII le rétablit sur son siège en 1486.

A l'avènement d'Alexandre VI, en 1492, Charles de Joyeuse déclara qu'il avait ses droits acquis à l'évêché de Saint-Flour, et cette fois, pour cause d'*incapacité canonique*, Claude de Doyat vit pour la seconde fois son élection annulée.

Abreuvé de dégoût, il quitta ce diocèse qui, cependant, lui avait légitimement appartenu, et revint à Cusset ; il administra ses importants domaines, et mourut peu de temps après, à la Pigalière ; il fut enterré à Cusset, son pays (1).

XVIe Siècle.

EDME LE GROING

Né en Bourbonnais, d'une ancienne famille de cette province, dont les membres étaient seigneurs du Breuil, de la Brosse, de Favardines, de la Lande, de la Salle, de la Romagère, marquis de Treignat, etc., et portaient : *D'azur, à trois têtes de lion arrachées de gueules, couronnées d'or.*

(1) *Ancien Bourbonnais*, *Op. cit.*
Gallia Christiana.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans l'église de Treignat, arrondissement de Montluçon, se voit la statue tombale d'Antoine Le Groing, mort en 1505.

Doyen de Gaye en Champagne, il fut nommé protonotaire apostolique ; et décéda le 15 décembre 1503 ; et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Jean-de-Grève à Paris (1).

DE BRESCHARD

Noble messire Jehan-François de Breschard, protonotaire du Saint-Siège apostolique, commandeur de la Chapelaude en 1518.

La famille de Breschard est l'une des plus anciennes du Bourbonnais, possédant de nombreux fiefs dans cette province, notamment à Villars, Lucenat, dans la paroisse de Villeneuve-sur-Allier, laquelle s'appelait de ce fait Villeneuve-les-Breschard. Pierre de Belleperche appartenait à cette famille (2).

En 1518, le Roi dépêcha une commission chargée d'examiner l'état des bâtiments claustraux de la Chapelaude (3), car, à la suite de malversations contre Jean de Breschard, celui-ci fut accusé de les laisser tomber en ruines. Le contraire fut prouvé, et en 1528, ce prieur était encore occupé de faire réparer ces bâtiments.

(1) Abbé Lebœuf, *Hist. de Paris*, tome I, 358.

(2) Terrier de la Chapelaude, aux *Archives du département de l'Allier*.

Voir : Pierre de Belleperche.

(3) Arrondissement de Montluçon.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GERMAIN-JEAN DE GANAY

D'une famille Niverno-Bourbonnaise, Jean de Ganay est né en Bourbonnais vers la fin du XVe siècle, de Guillaume et de Catherine Rapiau ; petit-fils du célèbre Jean de Ganay ; seigneurs de Saint-Loup, de Chassenay près Dornes ; secrétaire du Roi ; titulaire de l'évêché de Cahors en 1509, et évêque d'Orléans en 1514. Il mourut le 8 mars 1520 (1).

Cette famille portait : *D'argent à la fasce de gueules, chargée de trois roues d'or, 1, 2, accostée de deux coquilles du même* (2).

CLAUDE DE BEAUFFREMONT

Seigneur et baron de Veauce (3), fils de Claude et d'Antoinette de Vienne, dame de Listenois.

Evêque de Troyes en 1580. Il était né en 1529.

Abbé d'Arsay, de Balerne et trésorier de l'église de Saint-Martin de Tours.

Ce fut lui qui remplaça sur le siège de Troyes, le fameux évêque Caraciol, qui abjura pour se jeter dans le parti des Calvinistes.

Claude de Beauffremont laissa des règlements synodaux.

Il mourut à Troyes, le 15 septembre 1594, âgé de près de 65 ans.

On le nomma aussi Jacques.

(1) Etude sur Jean de Ganay lue à la *Société d'Emulation de l'Allier*. Par Fr. Pérot.

(2) Le comte de Soultrait. *Armorial du Nivernais*. 1879, tome I.

(3) Arrondissement de Gannat.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GASPARD DINET

Naquit à Moulins le jour de l'Epiphanie de l'année 1559, d'une famille anoblie pour fait d'armes sous Charles VI (1), de Jacques, chancelier du Bourbonnais et de Philippine Euvrard, dont il était le cinquième fils ; célèbre avocat fiscal ; il fut l'un des rédacteurs de la coutume de cette province.

Après ses études, il prit l'habit religieux au monastère des Minimes de Vincennes en 1586 ; puis il fut envoyé à Rome comme supérieur général de cet ordre, au couvent de la Trinité-du-Mont.

Prêtre en 1591, il célébra sa première messe le jour des Rois, assisté de l'archevêque d'Embrun, et de plusieurs prélats « fiers d'honorer cette jeune renommée ».

Collègue de Grégoire de Paule ; général de son ordre en 1592 ; il refusa cet honneur, voulant rester provincial.

Philippe d'Espagne lui conféra tous ses pouvoirs pour réformer l'ordre des Minimes dans ses Etats.

En 1593, vicaire général de l'Ordre, il réforma les maisons d'Italie, de la Lombardie, de la Toscane en 1598.

Henri IV le nomma prédicateur de la Cour, et après l'accomplissement de plusieurs missions, il fut élevé au siège épiscopal de Mâcon en 1599 ; après la prise de possession de son diocèse, il entreprit la ré-

(1) Le comte de La Rochette. *Historique des évêques de Mâcon*, 1867, tome II, pages 503-525.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

forme de son clergé qui devint par ses soins, le *modèle de l'Eglise de France* (1).

A l'occasion de son élévation à l'évêché de Mâcon, de grandes fêtes y furent données ; une partie de la noblesse Bourbonnaise y assistait (2).

Il était le 73e titulaire de ce siège.

Il prononça plusieurs discours à l'occasion des plaintes portées par les habitants de Montpellier, contre les Huguenots ; Dinet revendiqua la restitution publique des biens de l'Eglise confisqués par les calvinistes du Béarn, et il réclamait de toutes ses forces le rétablissement du culte dans cette province.

Le Roi lui avait fait don de vaisselle d'argent, il la fit convertir par un orfèvre de Lyon, en un certain nombre de calices, de ciboires, qu'il distribua aux plus pauvres paroisses de son diocèse.

Il construisit le séminaire de Mâcon, grâce à la munificence royale, il le dédia à Notre-Dame de Bon-Secours. On y porta solennellement le tableau de la Sainte-Vierge, attribué à saint Luc, et donné par Clément VIII, à l'évêque Dinet.

Mâcon lui doit aussi la restauration de plusieurs églises, celle du cimetière, et qui portaient encore les traces du vandalisme des Huguenots. Il réédifia aussi l'église des Cordeliers. En 1610, il fit construire la maladrerie, qui disparut en 1732.

Henri IV n'a cessé de lui témoigner la plus grande

(1) Coiffier-Demoret. *Op. cit.*, tome II, p. 322-323. *Annuaire de l'Allier*. 1826, p. 57.
Faure. *Antoine de Laval*, p. 108.

(2) La relation de ces fêtes a été conservée.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

affection ; comblé de ses faveurs, l'évêque Dinet pouvait faire des largesses autour de lui ; il le chargea spécialement de missions les plus délicates comme les plus secrètes, et le Roi ne lui écrivait qu'en chiffres connus entre eux.

Emporté par un zèle un peu intempestif, il ne craignit pas de conseiller à Louis XIII le rétablissement du culte dans les provinces méridionales et surtout dans le Béarn ; la tentative faite dans ce sens, en violation de l'Edit de Nantes, fut l'une des causes qui permirent aux Calvinistes de prendre les armes, dans le but d'établir une république protestante à La Rochelle.

Le prénom de Gaspard (*Vel* Gaspar) lui fut donné, en souvenir de celui que portait l'un des Rois Mages, G. Dinet étant né le jour de l'Epiphanie.

Sa santé ébranlée par d'incessantes préoccupations et aussi par le défaut de salubrité que présentait le palais épiscopal, le condamnèrent à un repos absolu ; mais, néanmoins, il allait entreprendre la reconstruction de l'évêché, quand la mort le surprit le 1er décembre 1631 (1) ; cette mort priva l'église et le diocèse de l'un de ses fervents soutiens, à son clergé, d'un régénérateur, et au Roi, de l'un de ses plus sages conseillers.

Il a été inhumé dans son église cathédrale.

(1) D'autres donnent la date de 1619. Ripoud. *Annuaire de l'Allier*, 1826, et *Ancien Bourbonnais*, tome II, p. 275.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PIERRE DINET

1583-1618.

Le soixante-quatorzième évêque de Mâcon, né à Moulins. Neveu du précédent, il ne prit que nominativement le titre d'évêque de Mâcon.

Commissaire d'artillerie, le Roi le nomma coadjuteur de son oncle, avec future succession, il en reçut la sanction pontificale en mai 1617, avec le titre d'évêque *in partibus* d'Hiéropolis, mais il mourut avant son oncle, quelques mois après avoir prêté serment, au château de Romenay, n'étant alors que diacre. Il fut inhumé dans le caveau des évêques de Macon. Une élogieuse épitaphe rappelait sa mémoire et les espérances que l'Eglise attendait de lui.

Il a laissé : *Les cinq livres des Hiéroglyphiques, où sont contenus les plus rares secrets de la nature et propriétés de toutes choses*. Paris, in-4°, 1614 (1).

LOUIS DINET

Le soixante-quinzième évêque de Mâcon

Second neveu de Gaspard Dinet.

Chanoine de Saint-Vincent, abbé de Saint-Sulpice en Bugey ; confirmé évêque de Mâcon en 1620, il prêta serment au Roi en cette qualité le 13 avril 1621, et sacré le 25, par Gilles de Souvré, évêque de Saint-Bertrand-de-Comminges.

(1) *Annuaire de l'Allier*, 1806, p. 209.
Ibid. — 1826, p. 58.
Ancien Bourbonnais, 1837, tome 2, p. 275.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Les mémoires du temps ont conservé le souvenir de la brillante prise de possession de son évêché. Il contribua beaucoup à la fondation des Minimes de Mâcon, grâce aux pieux souvenirs laissés par son oncle; la première pierre du couvent en fut posée par lui, le 15 juin 1625.

Noble héritier de Pierre Dinet, le diocèse reporta sur lui les affections dont il avait été l'objet. Il put voir se terminer son évêché, dont les travaux se continuèrent jusqu'en 1631. Louis Dinet paya de ses deniers les dépenses de cet important palais, et qui s'élevaient à 120,000 livres.

Il fut député à l'assemblée du clergé, en sa qualité d'évêque. Ce fut sous son épiscopat que les Jésuites s'établirent à Mâcon, non sans de grandes difficultés.

Il décéda à Juvisy, alors qu'il se rendait à Paris, pour assister à l'assemblée générale du clergé de France, le 4 octobre 1650. Sa dépouille fut transportée à Mâcon, et déposée dans le même caveau que son oncle avait fait construire à Saint-Vincent.

Son éloge funèbre a été prononcée le 19 octobre 1650, par Mgr Gilbert de Choiseul.

Il légua son cœur à Romenay, et le Clos Blauchet, afin d'assurer une mission annuelle qui se faisait dans cette petite ville; puis sa bibliothèque au collège des Jésuites, et de précieux reliquaires, ainsi que ses ornements pontificaux à l'église Saint-Vincent. Et après de pieuses fondations, il laissa aux pauvres une somme considérable.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

BEAUCAIRE DE PÉGUILLON

Cette famille dont les membres étaient seigneurs de Jonsay, du Thel, de Villaloubret, de Puyguillon des Bordes ; et portaient : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au léopard lionné d'or ; et aux 2 et 3 de gueules, à la croix ancrée d'argent.*

Ancienne famille chevaleresque du Bourbonnais.

François de Beaucaire est né au château de la Creste, commune d'Audes, non loin d'Hérisson, en 1514 (1).

Il fut élevé avec son frère au château de Chantelle, jusqu'à la défection du connétable de Bourbon (2).

Après avoir fait de brillantes études, il fut le précepteur de Charles, devenu depuis le cardinal de Lorraine, qu'il accompagna à Rome. A son retour en France, l'évêché de Metz lui fut donné. Il se distingua au Concile de Trente dont il était l'un des secrétaires, où sa parole y fit autorité, en y défendant énergiquement les libertés gallicanes, il soutint que les évêques recevaient directement de Dieu, leur autorité, et qu'ils ne sont point les délégués du Pape !

Il se démit de son évêché en 1588, en faveur de Louis, cardinal de Guise après le lâche assassinat de Guise ; il se retira à la Creste où il travailla à la publication de son ouvrage : *Historia Gallica*, à Lyon 1625 et Paris 1641, gr. in-fol, lequel fut imprimé après sa mort, mais il publia de son vivant, un

(1) Coiffier-Demoret. *Loc. cit.*, p. 311, le fait naître en 1520.
(2) Alary. *Etude sur Beaucaire de Péguillon. Soc. Emul. de l'Allier*, 1851, p. 111,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

singulier ouvrage qui ne manqua pas de piquer la curiosité d'alors : *Traité des enfants morts dans le sein de leur mère.* Paris, 1565, et 1567. In-8° (1).

On a encore de ce prélat : *Dogma adversus impium Calvin.* Parisiis, 1567. In-8°.

Ses poésies latines figurent dans : *Deliciæ poetarum Gallorum illustrium.*

Il laissa, en outre, un discours sur la bataille de Dreux, qui a été imprimé à Brescia en 1563, in-4°, puis imprimé dans la première édition du *Rerum,* à Louvain, en 1567. In-fol.

Il dota la collégiale de Moulins d'une rente de 100 livres, au capital de 400 écus d'or (2).

On lui a reproché d'avoir loué les Guise dans son Histoire de France ; il scandalisa aussi non seulement les hommes, mais encore les gens d'église, en proclamant que les évêques ne dépendaient point du Pape.

Il s'employa beaucoup à la fondation du collège des Jésuites à Moulins, voici du reste un extrait de la donation qu'il leur fit :

« A tous ceulx... etc., pardevant J. Simonet, clerc, notaire royal ; François de Beauquerre, évesque aulique de Metz ; abbé de Sainct-Germain d'Auxerre et de Reigny ; baron de Sainct-Désiré et de la Chreste et de Chaulvière, reconnaissons les grâces qu'il a pleu à Dieu de nous faire et que désirons faire bien à ceulx que de jeunesse délaissent toutes sortes d'ayses pour apprandre les bonnes et sainctes lettres et

(1) Coiffier-Demoret. *Op. cit.*, 311-312.
Feller. *Dict. hist.*, 1818, tome II, p. 98.
(2) *Ancien Bourbonnais*, tome II, Biog., p. 275-276.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sciences donne la somme de douze cens livres revenant à quatre cens escus, pour convertir en la somme de cent livres de rente pour dotation et entretenement au collège de la ville de Moulins, etc. »

« Faict en le château de la Chreste en 1685. »

Suivent les signatures.

Il mourut dans le château de la Chreste où il était né, le 14 février 1591.

JEAN DE LA BROSSE-MORLAIX

Né en Bourbonnais vers 1520; il est cité par Jean Mégret et le commandant du Broc de Segauges.

Il fut évêque de Vienne. « Homme de saincte vie », persécuté par les hérétiques, il se démit de ses fonctions en 1560 (1).

JEAN DE LINGENDES. (VII)

Frère ou cousin du fameux Jésuite, et de Jean, le distingué poète de son temps.

Jean de Lingendes est né à Moulins en 1595 (2).

Précepteur du comte de Moret, fils naturel de Henri IV, il se fit remarquer dans ses discours oratoires, violent même pour châtier le vice surtout quand il parlait devant Louis XIII et Louis XIV; ennemi de la flatterie, on lui a pardonné d'être cruel dans ses sermons à la Cour. Fléchier lui emprunta beaucoup, et l'oraison funèbre qu'il fit de Turenne, appartient, quant au fond, à Jean de Lingendes.

(1) Ab. J. Clément. *Op. cit.*, p. 9-10.
(2) Suivant le P. Le Long.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cet austère prédicateur fut promu à l'évêché de Sarlat en 1642. Le Roi lui donna, comme prédicateur de la Cour, l'abbaye de Saint-Vulmar au diocèse de Boulogne.

Elu 76e évêque de Mâcon, le 11 novembre 1650; il prêta serment au Roi le 20 juin suivant. Mazarin eût voulu le conserver, mais il dut fléchir sur les instances des Mâconnais. Il fut installé le 27 octobre 1651, en refusant les honneurs d'une entrée triomphale ; ce jour même, sa première visite fut pour les pauvres et les hospices ; il pourvut l'Hôtel-Dieu de mobilier plus confortable que celui qui y existait, et il plaça trois religieuses auprès des pauvres.

Il tint son premier synode en 1653, compléta la liturgie romaine prescrite par G. Dinet en 1601.

Sa réputation, sa douceur et son habile administration, portèrent le coup funeste aux Calvinistes de la Bourgogne.

Conseiller d'Etat, il représenta le clergé de la province de Lyon avec Mgr de Neuchèze, à l'assemblée générale du clergé tenue à Paris en 1665. Avec une grande autorité il soutint habilement les droits de l'Eglise et les privilèges de l'antique métropole Lyonnaise.

Il refusa d'abandonner son diocèse pour reprendre à la Cour ses fonctions de prédicateur.

La chapelle de la Visitation sur le quai Saint-Antoine à Mâcon fut construite de ses propres deniers.

Réformateur de la chaire, il fut avec Claude de Lingendes, les deux plus célèbres prédicateurs de leur temps.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Aumônier de Louis XIII, il prononça, en cette qualité l'oraison funèbre de Victor-Amédée, beau-frère du Roi, puis celle du Roi lui-même.

Voltaire a dit de lui (1) : « Il fut le modèle des orateurs qui suivirent », et il « parla le premier dans le grand goût ».

Les de Lingendes étaient seigneurs de Cheselle, de la Pouge, de Cindré, des Guiots, de Bouterot, de Chillot et de Vaumas. Ils portaient : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois glands du même.*

Feller (2) dit de lui : célèbre prédicateur, il obtint des applaudissements sous Louis XIII et sous Louis XIV ; opposé à la flatterie, il châtiait le vice sous le dais comme sous la pourpre.

Ses principales oraisons funèbres ont été publiées à Paris, chez Lespin, 1837, avec des notes de Dussault-Maury, et Jacquinet, inspecteur général de l'Université.

Il mourut le 2 mai 1665 ; sa perte fut grande pour son clergé et pour l'Eglise de France. Il a été inhumé dans l'église Saint-Vincent de Mâcon sous le monument qu'il avait fait construire.

L'*Ancien Bourbonnais* termine ainsi l'article qu'il a consacré à ce grand prélat : « Ce n'est point une médiocre gloire d'avoir eu pour plagiaire Fléchier, et d'avoir été le précurseur de Bossuet (3). »

(1) *Siècle de Louis XIV.*

(2) *Dict. hist.*, tome v, p. 378.
Faure, Antoine de Laval. *Op. cit.*, page 100.

(3) *Loc. cit.*, tome II, Biog., p. 282.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PIERRE DE LA BAULME (1)

Né en Bourbonnais au XVIe siècle (2).

Premier aumônier du roi Henri III et de Louise de Lorraine.

Evêque de Saint-Flour, de 1570 à 1593, après avoir été abbé de Bégord en Bretagne et de Bois-Aubry en Touraine. Ancien aumônier de Catherine de Médicis.

Il était fils naturel de Claude de la Beaulme, baron du Mont et de Saint-Sorlin.

« En prenant possession de son siège, il prêta serment au Chapitre, à genoux, tête nue devant le grand autel, et plein d'humilité motivée par sa naissance. »

Il mourut en 1593 (3).

XVIIe SIÈCLE.

HENRI FEYDEAU DE BROU

Il appartient, croit-on, à la même famille que Feideau, évêque de Digne au XIVe siècle.

Pieux et charitable, Henri Feydeau entra dans les Ordres sous la puissance de ces deux grandes vertus qui ont été la caractéristique de sa vie trop courte.

Né en Bourbonnais en 1653, il devint évêque d'Amiens, et occupa ce siège jusqu'à sa mort arrivée le 14 juillet 1709.

(1) Aussi appelé Prosper de la Beaume.

(2) *Ancienne Auvergne et Velay*. Moulins, Desrosiers, tome II, p. 444.

Alary, *Géographie de l'Allier*, p. 317.

(3) *Anc. Bourb., Op. cit.*, tome II, Biog., p. 275.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Il attaqua vivement l'ouvrage du cardinal Sfondrate ; il en fit une réfutation latine qu'il adressa au Pape Innocent XII (1) ; il s'éleva aussi contre les opinions du P. des Imbrieux, jésuite, en publiant une ordonnance sur la juridiction des évêques et des curés. En 1697, il publia un travail d'érudition sur d'anciens tombeaux découverts en 1597 (2).

Les Feydeau portent : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même.*

PAUL RABUSSON

Né à Gannat, le 5 septembre 1634, d'une ancienne famille de robe et d'épée, et qui a fourni des hommes distingués.

Elève des Bénédictins de Cluny en 1654, il fit profession dans cette maison, l'année suivante, et y devint professeur.

A la suite de deux chapitres tenus à Cluny en 1676 et 1679, il fut chargé de la rédaction du Bréviaire de son ordre, lequel est resté comme un modèle en ce genre, adopté et approprié par beaucoup de maisons conventuelles.

En 1695, il fut élu supérieur général de l'ordre des Bénédictins de Cluny, et c'est en cette qualité qu'il figure sur la pierre de consécration des Bénédictins de Saint-Maur-des-Champs à Paris.

(1) *Modus Predestinationis* (sur le).

(2) Ripoud. *Tablettes des Ecrivains nés dans le département de l'Allier. Annuaire de l'Allier*, 1842, p., 274.

Coiffier-Demoret. *Op. cit.*, tome II, p. 325.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dom Rabusson était l'ami de Santeuil, auquel il a fourni autant de bonnes pensées que d'amitié.

On a de lui : *Droit d'élection de l'abbaye de Cluny*, et *Breviarum Cluniacence*. Paris, 1686. In-8°.

Cet abbé mitré portait : *D'argent, au buisson de sinople à senestre duquel sort un rat de sable*. Il était seigneur de Vaure (1).

Il a laissé un excellent souvenir à l'abbaye de Cluny, au sein de laquelle il avait fait régner la paix et fleurir les vertus monastiques.

Dom Rabusson y mourut en 1717, âgé de 83 ans.

JEAN-JACQUES D'OBEILH

Le dernier rejeton d'une ancienne famille Bourbonnaise qui avait ses possessions à Bussoles près de La Palice.

Né à Moulins, vers 1657, il était fils de Jean d'Obeilh, seigneur de Bussoles et de Montjourmel, et de Catherine des Gallois de la Tour qu'il épousa le 11 février 1654.

Abbé et comte de Montfort au diocèse de Saint-Malo, d'Obeilh devint évêque d'Orange ; il occupa ce siège de 1682 à 1695. Il était le frère de François, célèbre Jésuite, théologien ascétique, le traducteur de l'histoire arabe du calife Almanzor.

Docteur en Sorbonne, moraliste, casuiste ; traducteur estimé, il a écrit spécialement pour les personnes scru-

(1) De Soultrait. *Armorial du Bourbonnais*. Ripoud. *Op. cit.*, p. 294.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

puleuses : *L'avis consolateur ;* puis : *Vie de saint Ulpien ; L'aimable mère de Jésus; Reflexions, sentences, maximes royales et politiques ;* et *Réflexions prudentes et pensées morales* (1).

Très pauvre de santé, et ne pouvant plus faire aucun ministère, ce Prélat revint dans sa ville natale où il y mourut en 1720 (2).

GASPARD DE DAILLON

Seigneur et baron de Veauce en Bourbonnais ; fils de puissant seigneur François de Daillon, chevalier, seigneur et baron de Veauce en 1585, comte de Lude, marquis d'Illiers, seigneur de Pontgibaud, et de puissante dame Françoise de Schomberg, dame de Veauce, sœur du maréchal de Schomberg.

Né vers 1616, Gaspard de Daillon entra dans les Ordres, il était commandeur des Ordres du Roi, et fut pourvu de l'évêché d'Albi.

Il mourut en 1676.

ROUSSEL DE TILLY

François Roussel de Tilly, seigneur de Bort, de Treuil, de Ris, de la Tour-Boussard, marquis de

(1) Faure. *Op. cit.*, tome II, p. 439.

(2) Vayssière. *Archives historiques du Bourbonnais*, tome III, p 339.
A. de La Faige et Roger de Laboutresse. *Les Fiefs de l'arrondissement de la Palice.*
R. de Quirielle. *Bull. Soc. d'Em. de l'Allier.* 1899, p. 177 et suivant cet auteur, la plupart de ces ouvrages seraient du P. d'Obeilh théologien, parent de l'évêque d'Orange ; ces ouvrages portent en effet : *Par le P. D'Obeilh.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tilly, en la châtellenie de Souvigny, est né à Besson, près Moulins, vers 1690 (1).

Son père, Jean-Baptiste Roussel, était conseiller au siège présidial de Moulins ; il épousa Marie de Launay.

Il fut pourvu de l'évêché d'Orange en 1756, où il mourut en possession de son siège.

Ce prélat, de même que le précédent, paraît être resté inconnu aux biographes Bourbonnais.

Cette famille inscrite dans l'Armorial de la Généralité de Moulins, portait : *D'azur, au sautoir d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent, et en pointe d'une rose du second émail* (2).

XVIIIe Siècle.

ANNE DANIEL DE BEAUPOIL

Fils de Daniel et de Guyonne-Angélique de Chauvigny de Blot (3).

Vicaire-général de Périgueux ; nommé 34e évêque de Tulle le 18 août 1702.

Il se démit de ses fonctions en 1720, et se retira chez les missionnaires de sa ville épiscopale, où il décéda le 18 novembre 1734 ; il fut inhumé dans le monastère.

(1) *Registres Paroissiaux* de Besson. *Cahiers de la Noblesse du Bourbonnais. Dom Béthencourt.*

(2) *Dom Béthencourt.* N^lle^ Ed., tome IV, page 57.
Annuaire de l'Allier, 1808, p. 127. Courte citation.

(3) Ce Prélat appartient par sa mère au Bourbonnais.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANGE-FRANÇOIS DE TALARU

Né au château de Chaussin en la paroisse d'Abrest, près de Vichy, le 14 mai 1725.

Après de brillantes études qu'il fit à Paris, il devint grand-vicaire près de l'archevêque de Sens ; puis archidiacre de Provins, et enfin évêque de Coutances, après la mort de Mgr Le Fèvre de Quesnoy, il fut sacré le 10 mars 1765.

En 1779, il publia un Catéchisme à l'usage de son diocèse.

Doué d'une ineffable bonté, son clergé comme les fidèles de son diocèse le regardaient comme un Père bien-aimé.

Exilé à la Révolution, ses lettres de l'exil sont empreintes d'une résignation extraordinaire. Après la tourmente révolutionnaire, et à la suite de contrariétés qui lui furent suscitées, il se retira en Angleterre, où il mourut le 20 mars 1798, âgé de 73 ans.

L'Evêque de Talaru est encore un des oubliés du Bourbonnais ; aussi, plusieurs prêtres de son diocèse s'en plaignirent dans le journal du temps : l'*Ami de la Religion et du Roi*, n° 762 du 28 novembre 1821 (1).

« Je réclame une mention dans votre journal, pour un Prélat français, mort dans l'exil et dont la mémoire n'a point obtenue ce qu'elle avait droit d'attendre.

« J. V. curés de V... diocèse de Coutances. »

(1) Notre Bibliothèque.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N. . . DE CHABANNES

Evêque d'Agen en 1731.

Nous le trouvons mentionné dans un acte de curatelle des enfants de Paul Viry-Laforest et de Françoise Hautier de la Villemontais (sentence du jugement du lieutenant général de la sénéchaussée du Bourbonnais, en date du 2 mars 1731).

L'Evêque d'Agen était allié aux Viry-Laforest.

DE VICHY

Roch-Etienne comte de Vichy est né à Paulhaguet, le 7 juillet 1753.

Abbé de Saint-Ferme, aumônier de la reine Marie-Antoinette; évêque d'Autun, nommé avant 1789; il ne fut sacré qu'en 1819 seulement.

Pair de France le 23 décembre 1823; conseiller d'Etat en 1824.

Né de Gilbert de Vichy, baron de Barbezin. Sa grand'mère était née Legroing de la Romagère, dont nous avons à sa date, cité un Prélat de ce nom.

Cet évêque appartient à notre province, bien que n'y étant point né. Les de Vichy ont été châtelains de Vichy, barons d'Abrest et seigneurs de Busset, de Cusset (paroisses du Bourbonnais). Ils sont connus dans cette province depuis 1344, et figurant dans l'Armorial de cette province, ils ont pour armoiries : *De vair plein* (1).

(1) Le comte de Soultrait. *Op. cit.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DE FONTANGES

Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, parent du comte F. de Fontanges qui suit, était évêque de Lavaur en 1748; il occupa ce siège jusqu'à sa mort survenue en 1764.

La famille de Fontanges porte : *De gueules au chef d'or, chargé de trois fleurs de lis d'azur*. Ses membres étaient seigneurs de la Fauconnière, d'Hauteroche, de Gannat, de Vernines, de la Clidelle, de la Canade, de la Chapelle-d'Andelot; marquis de Fontanges, chatellenies de Gannat (1).

FRANÇOIS DE FONTANGES

Aumônier de la Reine-Marie-Antoinette, nommé évêque de Nancy, le 17 août 1783, et archevêque de Bourges en 1787; de Toulouse en 1788; archevêque-évêque d'Autun de 1802 à 1806.

Il était le petit-fils de Hugues de Fontanges qui épousa Marie Filhol de la Fauconnière de Gannat, et fils de Philibert de Fontanges de la Fauconnière, seigneur de la Chapelle-d'Andelot, et de Gasparde de Boissieu qu'il épousa en 1738; et petit-fils aussi, par sa mère, de Philippe Filhol, seigneur de Marcellanges, près Moulins, et d'Elisabeth de Favières.

Le comte François de Fontanges, archevêque de Bourges, était l'arrière petit-neveu de Pierre Filhol

(1) La Généalogie de cette famille se trouve dans d'Hozier et dans le *Dictionnaire de la Noblesse*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Fauconnière, archevêque d'Aix en 1540, mentionné ci-dessus (1).

Il naquit au château de la Fauconnière, où se voit son magnifique portrait en pied, de son temps ; le 8 mars 1744 ; il fut sacré à Nancy ; primat de Lorraine en 1783 ; archevêque de Bourges en 1787, de Toulouse en 1788 ; et après sa nomination à ce siège, il fut nommé député du clergé aux Etats-Généraux.

Il combattit énergiquement, le 4 mai 1790, le rapport sur les troubles religieux, il fut alors désigné à la tyrannie des révolutionnaires, qui depuis, le persécutèrent avec une violence inouïe, et pour se soustraire à leurs fureurs, il parvint, sous un déguisement jusqu'à la Fauconnière où ses gens le cachèrent, mais peu de temps après son arrivée, le château fut pillé, saccagé ; la municipalite de Gannat lui délivra un sauf-conduit (2), il se réfugia en Angleterre, en Espagne, dans le Piémont, et il rentra en France en 1799.

Nommé à l'évêché d'Autun en 1802, en conservant son titre d'archevêque ; Napoléon Ier le visita en se rendant à Milan, pour s'y faire couronner roi d'Italie.

Ce prélat a laissé des mémoires importants sur la Révolution française, mais restés manuscrits, sa famille n'ayant pas cru devoir les publier.

Les de Fontanges sont fixés depuis le XVIIe siècle en Bourbonnais, où résident encore ses représen-

(1) Dr Vannaire. *La Fauconnière et ses Seigneurs. Annales Bourbonnaises*. 1er année 1887, p. 363-385.

(2) Cette pièce est encore conservée aux archives de la ville de Gannat.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tants. Ils étaient originaires de Salers et connus dès 1178, par son chef Gérard de Fontanges.

L'épitaphe de l'archevêque se voit encore dans le pavé du collatéral à gauche de la cathédrale d'Autun, devant la chapelle des évêques, c'est une dalle tumulaire ayant 3 mètres de longueur sur 1 mètre de largeur, elle est gravée en caractère romains :

CY GIT M. FRANÇOIS
DE FONTANGES
EV. DE NANCY EN 1783
ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE EN 1788
ARCHEVÊQUE EVÊQUE D'AUTUN
EN 1802
IL MOURUT AGÉ DE 62 ANS
LE 26 JANVIER 1806 TROP TÔT
POUR LA RELIGION DONT IL ÉTAIT
L'HONNEUR ET L'APPUY POUR
LE CLERGÉ DONT IL ÉTAIT LE MODEL
POUR LES PAUVRES DONT IL ÉTAIT
LE PÈRE DANS SON DIOCÈSE
DONT IL ÉTAIT CHÉRI
REQUIESCAT IN PACE

Il décéda en son palais épiscopal d'Autun le 26 janvier 1802, à deux heures du matin, victime de son devoir envers les prisonniers atteints de typhus, et qu'il visitait chaque jour.

Son corps a été inhumé dans le cimetière public d'Autun, il y séjourna jusqu'au mois de juillet 1835. Ses restes furent, à ce moment, transportés avec ceux

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de son successeur, Mgr Imbertès dans le caveau de la Chapelle-Morin à la cathédrale (1).

DES GALLOIS DE LA TOUR

Premier évêque de Moulins, en 1788 ; né à Aix le 2 juin 1758.

Mais par sa famille et ses possessions il appartient en partie au Bourbonnais. Les Gallois de la Tour étaient seigneurs de la Tour, de Chazelle, de Dompierre, de Lenax, du Bouchaud, en les châtellenies de Billy et de Moulins. Ils portaient : *De sable au sautoir d'or.*

Madeleine Gallois appartenait à une famille des environs de La Palisse.

Bien que nommé évêque de Moulins, ce prélat ne fut point sacré pour cause de refus de serment à la Constitution civile du clergé, il n'a donc point occupé son siège épiscopal ; les bâtiments qui avaient été affectés à l'évêché avaient été cependant aménagés, ces locaux servent aujourd'hui au dépôt des Archives départementales de l'Allier, rue Michel de l'Hospital.

Il avait été vicaire-général du diocèse d'Autun, au district de Moulins, et doyen du chapitre de cette ville (2).

Il émigra en Italie, où il devint aumônier de Mesdames de France ; de là, il passa en Angleterre, et rentra en France en 1817. A la Restauration, Louis XVIII le nomma archevêque de Bourges, il fut sacré à Paris en 1819, par Mgr de Bernis.

(1) *Memoires de la Société Eduenne.* Autun, 1878, p. 282.
(2) *Annales Bourbonnaises*, 1re année, 1887, p. 309.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Son père était premier président du Parlement d'Aix, et intendant de la Provence.

LAURENT (JEAN-FRANÇOIS-XAVIER)

Né en 1747, à Marcenat-sur-Allier, de Pierre Laurent, propriétaire, et de Marguerite Montelo, Jean-François-Xavier Laurent entra dans les Ordres et fût nommé curé d'Huillaux, petite paroisse aujourd'hui réunie au Doujon, chef lieu de l'arrondissement de La Palisse.

Le curé Laurent était doué d'un tempérament énergique, ambitieux, et très indépendant d'esprit et de caractère.

Le 16 juin, il remettait ses pouvoirs au bureau de l'Assemblée nationale ; plus tard, il publia un discours, violente diatribe contre le clergé, et surtout contre les biens qu'il possédait ; il s'éleva de ce grief avec une véhémence qui dépassait même le sentiment raisonnable. Mais à Paris, l'on en retint qu'il était l'homme du jour, et que la Révolution pourrait bien tirer parti de ce défroqué provisoire.

Elu le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats-généraux pour la sénéchaussée de Moulins, il siégea à gauche; appuya la suppression de la dîme, et l'entretien par l'Etat des ministres du culte. Puis il prêta le serment à la Constitution.

Au mois de mai 1791, il fut élu évêque constitutionnel de l'Allier et devint conseiller général de ce département, le 11 floréal an VIII (1).

(1) Robinet. *Dictionnaire historique de la Révolution*, t. II, p. 345.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mais bientôt la Convention nationale supprima cet évêché éphémère.

L'intronisation de cet évêque intrus fut scandaleuse, et la cérémonie qui se fit à la cathédrale de Moulins, n'était qu'une déplorable parodie.

Prévenu à temps du projet de la Convention nationale qui avait pour but de supprimer cet évêché, l'évêque Laurent alla solennellement déposer ses deux mitres, l'une en moire d'or, l'autre d'argent, avec sa crosse en bois doré, au bureau du Comité de surveillance avec un pompeux orgueil ; il abjura le 25 brumaire an II, en offrant au Comité la médaille en bronze représentant l'abandon des privilèges à la Patrie, épisode mémorable de la nuit du 4 août 1789. Il s'évita ainsi l'affront d'une déchéance. Malheusement le jour de son abjuration, il avait réuni avec lui cinquante prêtres de son diocèse qui vinrent apostasier avec leur évêque.

Il n'osa plus rentrer dans son pays, rongé par le remords, il se retira obscurément à Clermond-Ferrand, où il mourut le 10 mai 1821.

Nous possédons plusieurs de ses circulaires et mandements, ils sont d'un style grave, élevé, l'ancien curé d'Huillaux avait pris son rôle au grand sérieux ; ses écrits sont en outre empreints d'une conviction sans équivoque ; son style est celui d'un Romain du XIXe siècle.

Son portrait a été gravé avec ceux des députés, il a été reproduit dans le *Bourbonnais et la Révolution* (1).

(1) Dr Cornillon. Riom, 1892, tome I.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XIXe Siècle

MATHIAS LE GROING DE LA ROMAGÈRE

Né au château de la Romagère près de Saint-Sauvier, canton d'Huriel, le 5 décembre 1756, de Charles, chevalier, et de Claire de la Trollière.

Il commença ses études chez les Oratoriens, puis, il les acheva chez les Sulpiciens ; à vingt-quatre ans il était le premier de la maison de Sorbonne. En 1783, il fut nommé Grand-Vicaire à Chalons-sur-Marne, et chanoine théologal de la Cathédrale.

Incarcéré avec son frère qui était Vicaire-Général au diocèse de Bourges en 1793, ces deux confesseurs de la foi furent transférés sur les pontons de Rochefort ; ils s'y rencontrèrent avec soixante-seize prêtres du diocèse de Moulins, tous y subirent la plus rigoureuse détention. L'esprit se révolte et s'indigne au récit des tourments et du martyre qu'ils endurèrent ; des monstres humains leur firent subir tout ce que le raffinement de la cruauté peut inventer (1).

Deux seulement de ces infortunés prêtres survécurent à tant d'atrocités, l'abbé Lequien, et l'abbé de la Romagère ; celui-ci porta pendant toute sa vie

(1) Lequien, (ancien curé de Loriges, Allier). *Description des maux qu'ont soufferts les prêtres du diocèse de Moulins,* s. l. n. d. In-18 de 56 p. N.-B. n° 3179. Rarissime ouvrage.

L. Audiat. *Un déporté. L'Évêque de Saint-Brieuc.* 1887.

L Audiat. *Les Pontons de Rochefort*, in-8° N B. N° 409. A. Clément, *Op. cit.*, p. 9-10.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les marques des colliers de fer rivés à ses pieds ; les malheureux étaient enchaînés.

En 1795, devenu libre, il revint dans sa patrie, le Bourbonnais ; il fut nommé vicaire général de Bourges, chanoine de la cathédrale de Clermont-Ferrand, et le 1er octobre 1817, Louis XVIII, le nomma évêque de Saint-Brieuc, il fut sacré aux Carmélites de Paris, le 17 octobre 1819, par Mgr de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse.

Lors de l'épidémie cholérique qui se déclara dans son diocèse ; ce prélat ne vivait plus que près du chevet des malades ; le fléau sévissait à Paimpol avec fureur ; il s'y rendit, et ne quitta cette ville que le jour où le choléra disparut. Tant de dévouement lui valut la croix de la Légion d'honneur. Un superbe portrait in-folio, lithographié par Barret, d'après Guérangal, le représente soulageant les cholériques de Paimpol.

Il mourut dans sa ville épiscopale le 19 février 1841, il avait 85 ans ; il fut enterré dans un magnifique tombeau qui lui a été érigé dans la cathédrale de Saint-Brieuc.

FRANÇOIS NICOLAS GUEULETTE

Né à Moulins le 8 janvier 1808 ; il était le fils d'un ancien notaire de cette ville.

Il fit ses études à Moulins, et débuta dans l'état ecclésiastique comme vicaire à Cusset, de 1830 à 1832 ; vicaire de la cathédrale de Moulins en 1833 ; secrétaire de l'évêché en 1834, chanoine titulaire de la cathédrale, puis curé archiprêtre en 1846.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Gallican convaincu, il lutta, mais avec beaucoup de tact et de tolérance, avec les deux curés des autres paroisses de Moulins, contre les mesures et les idées ultramontaines de leur évêque, Mgr de Dreux-Brézé, qui voulut, à son arrivée à Moulins, réformer l'état de son diocèse (1).

Ancien paroissien de Mgr Gueulette, nous nous plaisons à lui rendre un juste hommage de reconnaissance. Doux et bon, quoique très froid, peu expansif, il aimait ses chers paroissiens, et comme nous avons eu une part toute particulière de son affection, qu'il nous soit permis aujourd'hui de lui rendre un juste tribut de notre reconnaissance.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur, il fut promu à l'évêché de Valence, le 9 décembre 1864, et sacré à Paris, le 7 mai 1865.

Chanoine de Saint-Denis, il résigna ses fonctions épiscopales et se retira dans la maison de l'île de Lérins, où il décéda le 18 mars 1871.

Ses armoiries étaient : *D'or, au dextrochère de carnation, sortant d'une nuée d'azur, mouvant à senestre, tenant une branche de muflier de gueules, tigée et boutonnée de sinople.*

Devise : *Ad vos Christo.*

Il a laissé un roman religieux, œuvre de jeunesse : *Pazzini et Silvia.* Moulins, Desrosiers, in-8°. Et : *Souvenir à Marie, ou la Sainte Vierge considérée dans ses grandeurs et ses bienfaits*, gr. in-18, ill. Paris, Deveaux, 1846.

(1) H. Faure. *Histoire de Moulins*, tome II, p. 432.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JEAN-FERDINAND-GUSTAVE-ADRIEN DE CONNY

L'une des illustrations du Bourbonnais.

Né à Moulins, le 24 mai 1817, il avait depuis sa tendre enfance montré ses grandes vertus, l'humilité ; une charité inépuisable, et une bonté de cœur et d'âme infinie.

Il appartenait à une vieille et bonne famille de notre province, aimée, estimée, tant par sa position que par sa bienfaisance. Son père, le vicomte de Conny, homme politique, l'un des fervents champions de la monarchie, ancien député ; écrivain distingué, auteur d'une Histoire de la Révolution de 1848, encore consultée.

Il commença ses études au Petit-Séminaire d'Iseure, aux portes de Moulins, il les continua à Saint-Sulpice, et c'est à Rome qu'il les acheva. A Paris, il fit du ministère dans la paroisse de l'Abbaye-aux-Bois, et à Saint-Louis-d'Antin. Déjà, il était vice-promoteur de l'Officialité ; fondateur et directeur de plusieurs communautés religieuses.

Il se plût surtout à favoriser les vocations ecclésiastiques, et c'est à sa ténacité, à sa grande bonté et aussi à sa fortune, que tant de vocations dans le diocèse de Moulins doivent lui être attribuées.

En 1850, Mgr de Dreux-Brézé se l'attacha en le nommant chanoine de la cathédrale de Moulins, dont il devint le Doyen.

Travailleur opiniâtre, infatigable, on lui doit une quantité d'ouvrages écrits avec foi et conviction ; il

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

était passé maître en liturgie dont il se fit le défenseur devant les réformes que fit Mgr de Dreux-Brézé de celles de son diocèse. Il donna : *Le cérémonial romain*, qui obtint plusieurs éditions ; *Cérémonies de l'Eglise expliquées ; Des abus et des usages en matière de cérémonies ; Recherches sur l'abolition de la liturgie lyonnaise ; La doctrine chrétienne ; Le travail*, etc., etc.

Après tant de travaux, de doctrine et d'érudition, la Cour de Rome le récompensa en lui conférant la Prélature avec le titre de Protonotaire apostolique, et consulteur de la Congrégation des Rites.

C'est lui qui fonda et dota la maîtrise de Moulins. Il s'y donna en entier, en y consacrant sa vie et sa fortune. Oui, plus de cent prêtres du diocèse lui doivent d'être entrés dans les ordres ; et l'un d'eux, son élève, est devenu Monseigneur d'Evreux.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire connaître son dévouement, son abnégation pour ses maîtrisiens ; il leur donnait des soins maternels, recherchant ceux d'entre eux les plus pauvres, les plus difficiles de caractère, les prenant à part, en leur faisant leur instruction primaire, et les soignant le jour et la nuit s'ils étaient malades.

Nous aurions voulu citer ses traits de bonté, comme aussi tous ses ouvrages, mais nous ne le pouvons à cause de leur grand nombre (1).

Les de Conny étaient seigneurs de la Fay, de la Motte-de-Sable, de Toury-sur-Besbre, de Champbon-

(1) Fr. Pérot, *Répertoire historique et bibliographique du Bourbonnais*, 13 vol. manuscrits gr. in-8o. Article *de Conny*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

net, de Valvron, de l'Hôpital, de la Tour-Porçain, de l'Epine, de la Vernède, de Montal, vicomtes de Conny; ils portaient : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois taus du même.*

Il décéda à Moulins le 22 décembre 1891. Tout Moulins suivit son cercueil, pleuré par tant d'amis, et aussi par tous les pauvres qu'il laissa!

CHARLES-AMABLE DE LA TOUR D'AUVERGNE-LAURAGUAIS

Il naquit à Moulins le 6 décembre 1826, sa mère était issue des Chauvigny de Blot. Il eut pour parrain son oncle, l'évêque d'Arras.

En 1855, auditeur de la Rote pendant six ans; en 1862, nommé co-adjuteur de Mgr Menjaud, archevêque de Bourges, il fut sacré à Saint-Louis-des-Français à Rome avec le titre d'archevêque titulaire de Colosses. Il succéda à l'archevêque de Bourges, le 10 décembre 1861.

Il portait : *Ecartelé, aux 1 et 4 de La Tour : d'azur semé de fleurs de lys d'or et à la tour d'argent maçonnée de sable; aux 2 et 3 de gueules à la croix évidée, cléchée et pommetée d'or, qui est de Toulouse. Sur le tout brochant, l'écu d'Auvergne : d'or un gonfanon de gueules frangé d'or.*

Devise : *Deus mea turris* (1).

Patriarche, primat des Gaules; assistant au trône pontifical.

(1) Abbé Clément. *Op. cit*, p. 11.
H. Faure. *Op. cit.*, tome II, p. 433.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aussi religieux que charitable, il fut bien digne de son éloge funèbre prononcé par Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, vicaire apostolique de Genève ; il a dit : « En France, archevêques et évêques le regardent comme une lumière. »

Il a laissé deux volumes de mandements, lettres pastorales ; puis les deux premiers volumes d'un ouvrage des plus importants : *La tradition sur l'infaillibilité pontificale.*

JEAN-BAPTISTE MELIN

Enfant de Moulins, il y est né le 4 décembre 1836.

Elève des écoles des Frères, il fit ses études ecclésiastiques au petit séminaire d'Iseure, et obtint la prêtrise en 1860.

Vicaire à la cathédrale, il fut aumônier du pensionnat Sainte-Thérèse à Moulins, et demeura, pendant plus de vingt ans, le collaborateur et l'ami de Mgr de Conny.

Chanoine de Notre-Dame, vicaire capitulaire à la mort de Mgr de Dreux-Brézé ; vicaire général de Mgr Dubourg, archiprêtre de la cathédrale.

Elevé à la Prélature et Protonotaire apostolique *ab instar participantium*, le 23 novembre 1898.

Patriote autant que prêtre, il fit vaillamment la campagne de 1870-1871, comme aumônier de l'armée de la Loire ; et depuis, attaché au comité de la Croix-Rouge de l'Allier.

Il est l'auteur d'un nombre considérable d'ouvrages historiques classiques : *Histoire de France, His-*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toire Grecque, Histoire Romaine, Histoire Ancienne, Histoire Européenne, Histoire Sainte. Histoire Contemporaine, avec éditions de chacunes graduées pour les divers cours. Plusieurs de ces ouvrages sont accompagnés d'atlas. Ils sont tous répandus dans les maisons d'éducation de la France entière, ils font leur éloge eux-mêmes.

Mgr Melin porte : *D'azur, à une croix de Mentana d'argent ; à un écusson aussi d'argent chargé d'une croix latine du même, issant de deux branches de sinople, autour de laquelle se lit en lettres de sable : Hunc victoria.* L'écu surmonté d'un chapeau d'évêque à deux houppes de chacune cinq pendants.

Amis d'enfance, contemporains, et un peu condisciples, à ce moment, nous étions loin de penser que l'un esquisserait l'histoire de l'autre (1) !

JOSEPH-THÉODORE VICHY

Né à Riom (Puy-de-Drôme), le 17 décembre 1831, il fit ses études théologiques à Montferrand, et il les acheva au Grand-Séminaire de Moulins. Depuis ce moment, il devint un enfant d'adoption du Bourbonnais.

Prêtre en 1854 ; vicaire à la cathédrale et curé de Saint-Désiré en 1859 ; puis curé de Saint-François de Commentry en 1860, du Sacré-Cœur de la même ville en 1871 ; curé de la cathédrale de Moulins en 1887, vicaire général en 1893, vicaire général honoraire en 1895.

(1) Mgr Melin est mort à Moulins, le 5 janvier 1908.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Elevé à la Prélature et Protonotaire apostolique, *ad instar participantium,* le 23 novembre 1898.

Ce digne prélat porte : *Tiercé en fasce de sable en pointe, de gueules au centre, d'azur en chef, à l'étoile d'argent en pointe ; et à la croix d'or,* portant : *Via vita veritas, en lettres de sable brochant sur le tout.* L'écu timbré d'un chapeau d'évêque, à deux houppes de cinq pendants.

DEVISE : *Signaculum magis super cor.*

THOMAS-FRANÇOIS BOUTRY

Cet enfant du peuple, l'honneur du clergé Bourbonnais, il sera la gloire de son diocèse, déjà illustré par plusieurs prélats que lui a donné notre province.

Il est né à Neuvy, petite paroisse touchant à Moulins, le 31 octobre 1845.

Elève du séminaire du diocèse, il reçut la prêtrise le 18 septembre 1869, et débuta à Chantelle comme vicaire le 15 novembre suivant ; chapelain de Saint-Louis-des-Français le 1er juillet 1871, il devint ensuite aumônier de l'hôpital de Vichy en 1872 ; de là, préfet des études à l'Institution du Sacré Cœur à Moulins le 15 septembre 1883 ; l'année suivante, chanoine théologal de la cathédrale ; puis, vicaire général le 3 août 1893.

Nommé par le Saint-Siège évêque du Puy, en remplacement de Mgr Guillois, démissionnaire, il fut sacré à la cathédrale de Moulins, le 24 juin 1907, par Mgr Lobbedey, dont il était le vicaire-général ; et intronisé au Puy, le 9 juillet suivant.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le diocèse de Moulins connaît ce qu'il a perdu, celui du Puy sait déjà ce qu'il a gagné ; un grand cœur, un évêque bon, compatissant, ami du dernier comme du premier, loyal, franc, généreux, s'oubliant lui-même pour les autres. Il était bien le pasteur choisi pour soutenir ce siège du Puy, où tant d'illustrations s'y sont assises.

Ses armes traduisent son passé, sa devise reflète son caractère. Ce digne prélat n'avait rien à emprunter ni à créer, il trouvait tout en lui-même.

Tous l'aimaient, petits et grands, il a suffi d'assister à son sacre pour le juger.

Armoiries. *De sinople, à l'agneau pascal d'argent, au nimbe crucifère d'or et de gueules portant l'étendard d'argent, à la croix latine de gueules, et à la hampe sommée du chrisme du même ; au chef tiercé en pal, aux 1 et 3, d'azur, à la fleur de lys d'or, et au 2, d'argent, à la croix ancrée de sable* (armoiries de la ville de Moulins).

Couronne comtale, traversée par l'épée en pal, le pallium en pal. Attributs dont sont honorés les évêques du Puy, par un privilège spécial accordé à ce sujet, par Léon IX, en 1051.

Devise : Au-dessus du chapeau : *Salve regina, vita, dulcedo et spes nostra salve* ; et sur le ruban traversant le Pallium : *Vince in bono malum.*

Sceau orbiculaire, représentant l'évêque agenouillé présenté par saint Thomas, à Notre-Dame-du-Puy, posée sur un piédestal aux armes de la capitale du Velay (1).

(1) Abbé J. Clément. *Op. cit.*, p. 13-15.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pour clore cette première partie des prélats fournis par notre province, nous ne pouvons omettre un digne prêtre auquel sa modestie a fait refuser la crosse et la mitre.

L'abbé Collin de Gévaudan est né en 1756, au château de Douzon, près de Gannat. Il entra très jeune chez les Sulpiciens et obtint sa licence après de très brillantes études. Mgr de Bonal, évêque de Clermont, le suivait de près, il en fit son grand-vicaire, avant même qu'il eût l'âge requis ; il l'admit ensuite au nombre de ses chanoines.

A la Révolution, l'abbé de Gévaudan refusa le serment civique ; recherché, poursuivi, il fût retenu prisonnier au Puy, comme prêtre réfractaire. S'étant échappé de la prison, il pût rejoindre son évêque réfugié en Allemagne. Après la tourmente révolutionnaire, il revint à Clermont. A ce moment, il refusa l'honneur d'un évêché qui lui fut offert ; il consentit, mais contre sa nature, à devenir le vicaire général de Mgr Duval de Dampierre, successeur de Mgr de Bonal.

Il faisait partie de l'Académie de Clermont. Célèbre prédicateur, il fit entendre sa parole éloquente dans presque toutes les grandes villes de France.

Administrateur des hospices de Clermont, il aimait à se dépouiller en faveur des pauvres qu'il affectionnait autant que les siens.

Il mourut à Clermont le 27 juin 1836.

Si nous avons tenu à placer ce vénérable ecclésiastique à la suite de nos prélats Bourbonnais, c'est parce que son nom est oublié dans son pays natal.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

DEUXIÈME PARTIE

Prélats nés en France, qui, par les alliances de leurs familles, appartiennent en partie à notre province.

Nous avons pensé terminer cette longue suite de prélats en donnant le nom de plusieurs d'entre eux, étrangers au Bourbonnais, mais qui y sont attachés par des liens de famille ou par des rapprochements si particuliers, qu'ils nous ont paru inséparables de cette province.

SAINT-GILBERT
ABBÉ DE PRÉMONTRÉ

1152.

L'une des gloires de l'église de France.

Né au XIIe siècle en Italie, croit-on (1), il fonda au village d'Ecole, aujourd'hui complètement disparu, non loin du château des Morelles, en la paroisse de Saint-Didier près de Gannat, la fameuse abbaye de Prémontrés, à laquelle il donna le nom de Neuffon-

(1) Beaucoup d'auteurs affirment qu'il appartient à une famille d'Auvergne. Notamment: De Résie, *Hist. de l'église d'Auvergne.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

taines ; en effet, neuf sources entouraient l'abbaye. Il en reste encore la belle salle capitulaire du XIIe siècle, et quelques bâtiments claustraux, mais bien plus récents.

A la voix de saint Bernard, qui vibra en Bourbonnais, Gilbert se croisa, entraînant à sa suite plusieurs chevaliers du Bourbonnais, et devint général des armées françaises à Couet, à Laodicée, au siège de Damas (1150).

Ce fut à son retour qu'il fonda l'abbaye de Neuffontaines ; il s'y distingua par ses grandes vertus, et en devint abbé mitré ; elle était sous la dépendance de celle des Prémontrés de Paris.

Ce saint abbé a donné son nom à une très grande quantité de familles de l'arrondissement de Gannat où il est encore très répandu ; il est même devenu, pour plusieurs, le nom de famille.

Il mourut en 1152.

Son tombeau, abrité sous une admirable église, a été détruit avec l'église en 1793 ; ses cendres ont été jetées au vent ; on voit encore l'emplacement que cette église occupait ; nous y avons vu plusieurs beaux chapitaux romans, dont le développement correspondait à l'importance de l'édifice.

Saint Gilbert était invoqué pour la résurrection d'enfants morts-nés, et on a conservé la tradition d'un enfant de sept ans qu'il ressuscita (1).

(1) Abbé de Miré. *Chroniques de l'Ordre des Prémontrés. Martyrologe romain*, 24 octobre.
Cartulaire de Soissons. Vita S. Gilberti, lib. II.
Dom Branche. *Vie des saints d'Auvergne.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JEAN DE MONTMORIN

Fils de Bérengère de Montlaur ; devint chanoine de Brioude, évêque d'Agde en 1440. Il mourut en 1450, chanoine de Lyon.

Les Montmorin possédaient de nombreux et importants fiefs en Bourbonnais ; ils étaient seigneurs d'Ainay, de Nades ; alliés aux de Chauvigny de Blot, de la Guiche, de Chabannes, de Marconnay, de Montaret, de Chazeron, de Balorre, de Chatel-Montagne, du Broc, etc.

Son frère Jacques forma la branche de Saint-Hérem (1).

Les Montmorin portent : *De gueules, semé de molettes d'éperon d'argent ; au lion du même, brochant.*

La branche de Saint-Hérem brisa d'une bordure engrêlée d'azur.

ROBERT DE BALZAC

Docteur en décret ; humble abbé de Savigny, de l'ordre de Saint-Benoît, abbé commendataire du Prieuré et Moutier du Saint-Sépulcre de Jaligny en

Abbé Boudant. *Abbaye de Neuffontaines*. Moulins. Desrosiers, 1868. In-8° de 44 p. N. B. n° 628.

Pouillé du diocèse de Clermont, p. 29.

De Résie. *Histoire de l'Eglise d'Auvergne*. 1855. Saint-Flour et Paris, 3 vol. in-8° tome 1, p. 53.

Savaronis Prœsidis. De Sancto Gilberto Prœmonstratensis Parisii. Apud Bertr. Martin. via Jacobœa. MDCXX.

(1) Bouillet. *Nobiliaire d'Auvergne*, 1851, tome IV, pages 281-295

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bourbonnais, chapelain d'honneur du Pape, exécuteur des dernières volontés de messire Jacques de Chabannes.

Evêque de Saint-Dié en 1474; et l'année suivante titulaire de l'évêché de Valence.

Il était le fils de Jehan de Balzac et d'Agnès de Chabannes.

Il mourut le 3 novembre 1491.

THOMAS DE VILLENEUVE (1)

Ancien carme du monastère de Moulins où il demeura pendant un grand nombre d'années. En 1480, il occupait l'évêché de Cavaillon, à 22 kilomètres d'Avignon (2).

Ce siège avait été érigé au IVe siècle.

ANTOINE DE CHABANNES

Evêque du Puy, de 1514 à 1535.

CLAUDE DE CHABANNES

Evêque de Gap, de 1739 à 1741.

ANTOINE DE LASTIC

Evêque de Comminges, de 1740 à 1763.

(1) Très probablement de Villeneuve-sur-Allier. Le nom de Thomas est très répandu dans toute la région.

(2) Evêché supprimé depuis la Révolution.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

JOSEPH-GASPARD-GILBERT DE CHABANNES

Evêque d'Ayre, de 1736 à 1767.

ANNE-LOUIS-HENRI DE LA FARE

Archevêque de Sens, où il est mort en 1829.

Il est né accidentellement à Montluçon en 1751.

Cette famille est originaire du Vivarais et du Languedoc, elle est encore représentée à Blois; elle porte : *D'azur, à trois flambeaux d'or allumés de gueules posés en pal.* Couronne de marquis. DEVISE : *Lux nostri nostibus ignis.*

Le château de Valgonge a vu naître, en 1644, Charles-Auguste, marquis de la Fare, connu par ses gracieuses poésies pleines de verve et de fraîcheur, et remarquables aussi par cette liberté restée inimitable. Le duc d'Orléans, régent du royaume, mit en musique, l'un de ses opéra, ayant pour titre : *Panthée.* Il était l'ami de Chaulieu; il mourut en 1712, âgé de 78 ans.

Le comte de la Bauchetière, officier distingué au service de la France, était le neveu de Mgr de la Fare.

ANTOINE D'APCHON

Evêque de Dijon, de 1755 à 1776.

ALEXANDRE-HENRI DE CHAUVIGNY DE BLOT

Evêque de Lombez, de 1788 à 1790.

Nous n'avons pu découvrir si ce prélat était né en

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Bourbonnais ou en Auvergne ; par sa famille il appartient à ces deux provinces.

DOMINIQUE DE LASTIC

Evêque de Comminges, de 1780 à 1790.

ROCH-ETIENNE DE VICHY

Seigneur du Montet, de Besson, de Cusset, de Busset, de Mariol, etc., en Bourbonnais.

Vicaire-général d'Evreux, aumônier de Marie-Antoinette et de la duchesse d'Angoulême. Evêque de Soissons en 1817, d'Autun en 1819, et de Nevers en 1821.

VENEY D'ARBOUSE

Famille d'origine Bourbonnaise et Auvergnate connue dans cette province par Antoine de Veney qui épousa, en 1475, l'héritière de la maison d'Arbouse. Elle joignit le nom et les armes de cette famille aux siens, et que leurs descendants portent: *Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'arbousier de sinople qui est d'Arbouse ; aux 2 et 3 de gueules à la colombe d'argent fondant en bande ; et sur le tout, d'azur, à trois molettes d'éperon d'or ; et au bâton de gueules, péri en bande.*

Ils étaient barons de Jajet, marquis de Villemont. L'un d'eux, Thibaud d'Arbouse, assistait en 1169 avec la haute noblesse d'Auvergne, au traité de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

paix entre Pierre de Blot, et Archambaud de Bourbon (1).

Jacques d'Arbouse, abbé de Cluny, en 1649, possédait un sceau dont la reproduction se voit, peinte et sculptée, au château d'Escurolles, près de Gannat, avec la date de 1626.

Gilles-Henri-Amable de Veney d'Arbouse, mestre de camp de cavalerie, était le père de Mgr de Veney d'Arbouse, évêque de Clermont, au commencement de ce siècle.

Puisse cette phalange de cardinaux, d'archevêques et d'évêques, enfants du Bourbonnais, être un jour plus complètement établie ; et ces noms des dignitaires de l'église de France, ne sont pas les moins éminents de ceux qui illustrent déjà la province du Bourbonnais.

(1) Bouillet. *Nob. d'Auv.*, tome 1, p. 50.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

TROISIÈME PARTIE

L'Evêché et les Evêques du diocèse de Moulins

Le Roi, approuvant par son brevet du 27 mai 1788, le projet d'érection d'un évêché dans la ville de Moulins ; a désigné et nommé d'avance pour futur évêque le sieur Etienne-Jean-Baptiste Louis Des Gallois de Latour, et l'a autorisé à faire dans le royaume, à Rome et partout ou besoin sera toutes poursuites et diligences pour l'érection du dit évêché...

Ce fut le 21 mai 1789, le jour de l'Ascension, que parvint à Moulins la nouvelle de la nomination du premier évêque.

La Révolution éclatait en juillet, l'érection du diocèse de Moulins fut suspendue, et la consécration de l'abbé Des Gallois de Latour fut retardée indéfiniment.

C'est durant l'automne de 1790 que se tint, à Moulins, l'assemblée électorale à laquelle la nouvelle loi attribuait la nomination de l'évêque, elle eut lieu dans l'église Saint-Pierre-des-Ménestreaux. De Mgr Des Gallois de Latour, il n'en fut plus question ; elle nomma l'abbé Laurent, curé d'Huillaux évêque

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

du nouveau diocèse (1), lequel, prêta serment le 17 décembre suivant.

Proclamé évêque, il se fit sacrer à Paris par l'évêque de Blois ; il fut intronisé le 18 mars 1791 ; son entrée à Moulins ne manqua pas d'être un curieux spectacle pour la ville.

Après avoir fait une ordination, cet évêque assermenté jugea prudent de résigner ses fonctions, et il se retira à Clermont-Ferrand.

Il eut un successeur éphémère, l'abbé Buteau-Dupoux, ancien curé d'Iseure, prêtre assermenté ; ce fut encore l'évêque Grégoire qui le sacra ; il put officier pontificalement à la cathédrale de Moulins, mais le clergé ne voulut point le reconnaître. Peu de temps après les églises furent fermées. Cet intrus mourut à Paris en 1803. Le peuple l'avait nommé *l'évêque de bois*, car sa modeste fortune ne lui permit de s'offrir qu'une crosse en bois et une mitre en carton doré (2).

En 1801, le Concordat réunit l'évêché de Moulins à celui de Clermont-Ferrand ; ce nouvel état de choses dura pendant six années.

Louis XVIII, en créant quarante nouveaux sièges épiscopaux, désignait le département de l'Allier pour former la circonscription d'un évêché qui dépendit alors de Sens.

L'abbé Antoine de Pons, né à Riom (Puy-de-

(1) Voir ces noms : Des Gallois de Latour, page 265, et Laurent, page 266.

(2) Alary. De l'établissement de l'évêché de Moulins. *Bull. de la société d'émulation de l'Allier*. Tome IV, 1854, p. 53-115.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dôme), le 29 mars 1759, fut titulaire de ce nouvel évêché. Sacré à Notre-Dame de Paris, le 13 juillet 1823, il prit possession de son siège le 29 du même mois, et fut intronisé le 5 septembre suivant.

Il décéda à Lagrange près de Riom, le 23 septembre 1849, après avoir administré son diocèse pendant 26 ans ; il était âgé de 90 ans. Ses funérailles eurent lieu dans sa ville épiscopale le 20 octobre suivant. Son corps a été déposé dans les caveaux de la cathédrale.

Il portait : *De gueules, à trois fasces d'or.*

Il eût pour successeur Mgr Pierre Simon Louis-Marie de Dreux-Brézé, nommé évêque de Moulins, le 28 octobre 1849 ; préconisé à Rome le 7 janvier 1850, consacré à Paris le 14 du même mois, et intronisé à la cathédrale de Moulins le 1er mai suivant.

Ce fut pendant la longue durée de son épiscopat que se fit l'adjonction de la nouvelle cathédrale à l'ancienne collégiale de Moulins, et l'une de ses plus grandes préoccupations, à son arrivée, fut l'introduction du rit romain dans son diocèse.

Il décéda à Moulins le 5 janvier 1893. Il est inhumé dans un caveau spécial, à la cathédrale de Moulins, devant la statue de saint Pierre de laquelle il fit don à cette cathédrale.

Armes. *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un soleil du second émail.*

Le troisième évêque officiellement reconnu fut

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mgr Dubourg (Auguste-Marie-René), qui succéda à Mgr de Dreux-Brézé, le 14 janvier 1893. Sacré à Saint-Brieuc, le 16 avril suivant.

Nommé archevêque de Rennes, le 15 août 1906, il occupa, treize ans, le siège épiscopal de Moulins.

Il avait pour armes : *D'azur à la Vierge-Mère dite du Sacré-Cœur, couronnée d'or, tenant un cœur de gueules dans sa main senestre, terrassant un serpent de sable et posée sur une nuée d'argent ; à la bordure d'hermine de 21 mouchetures.*

Enfin le quatrième évêque du diocèse est Mgr Lobbedey (Emile-Louis-Cornil), né en 1856. Il fût sacré le 20 août 1906, et intronisé le 11 septembre suivant.

Armes. — *D'azur, à la gerbe d'or en éventail, liée d'épis au naturel ; au chef cousu de gueules chargé d'un lion passant d'argent.*

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

APPENDICE

Il nous reste encore à citer un évêque..... prêtre renégat, que nous avons tenu à séparer complètement de cette phalange de prélats qui ont honoré l'Eglise et leur Patrie.

F.-F. Châtel est né à Gannat (Allier), le 9 janvier 1795, de parents pauvres, mais honnêtes et estimés; doué dès sa plus tendre enfance d'une vive intelligence, il fut remarqué par le curé de Gannat, qui prit à sa charge sa pension au lycée de Clermont et celle au séminaire de Montferrant; il y fit d'excellentes études, et obtint très rapidement les degrés des Ordres. Il fut ordonné prêtre juste à l'âge requis, débuta vicaire à la cathédrale de Moulins, puis nommé curé de Monétay-sur-Loire, arrondissement de Moulins.

Mais déjà, l'étrangeté de ses discours l'avait fait remarquer. L'abbé Chatel sentait bien que ce n'était point une modeste paroisse qui pouvait lui suffire; nouveau Lucifer, bouffi d'orgueil et rempli d'ambition, il supplia son compatriote, le colonel Rabusson de lui venir en aide; il parvint à le faire nommer aumônier du 20e régiment de ligne en 1821; il passa ensuite au même titre au 2e régiment de grenadiers à cheval.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Il rassemblait tout Paris quand il prêchait à Saint-Louis, à l'Assomption, à Saint-Etienne-du-Mont, à Saint-Paul, à Saint-Germain-l'Auxerrois, à Saint-Roch ; en pleine église, il fut un jour chaudement applaudi à la suite d'un discours ; à la descente de la chaire, on lui fit une ovation chaleureuse. M. de Frayssinous, qui l'attendait à la porte de la sacristie, profitant du ralentissement de l'enthousiasme de la foule, lui dit froidement et hautainement : *Vous nous avez humiliés, Monsieur l'abbé !*

Grisé par ses succès, il rompit ouvertement avec l'Eglise et le Pape, et repoussant énergiquement les offres que lui faisaient les Jésuites, il secoua le joug de toute autorité, et fonda l'*Eglise catholique Française*, qui eût quelques jours de triomphe, et dont il se fit sacrer le Pontife.

La Presse, de 1830 à 1849, s'occupa beaucoup de ce prêtre-évêque-jureur, noms que lui donnait le peuple de Paris, lequel appelait aussi son Eglise : *Le bazar de la rue Saint-Honoré* ; car à l'entrée, des jeunes filles y vendaient toutes sortes de bibelots.

Néanmoins, ses doctrines néfastes se répandirent dans toute la France ; il pût en effet compter un grand nombre de ses églises à Paris, Nantes, Rouen, Mantes, Montmorency, Clichy-la-Garenne, Châtenay, La Chapelle, Saint-Sépulcre, Senneville, Agy, près de Bayeux, Boulogne ; puis dans les Hautes-Pyrénées, dans la Vendée, le Cher et la Haute-Vienne.

Mais l'ambition de l'abbé Chatel ne s'était point bornée à fonder son église ; il voulut être le chef absolu de toutes celles qui furent installées, il établit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa juridiction sur elles ; craignant peut-être de se donner le titre de Pape, il se contenta de ceux d'évêque, de Primat des Gaules, de coadjuteur du Patriarche des Gaules. Il se fit sacrer par un ancien évêque insermenté. A partir de sa consécration, il officia en pontife, mitré et crossé, en soutane violette ; c'est dans ce costume que le représentent les portraits nombreux de sa personne, et qui se distribuaient aux fervents de son église.

Il recruta facilement un personnel de plusieurs prêtres mécontents, il en fit son clergé, et il établit l'abbé de Tascher de la Pagerie, son vicaire général.

Après 1830, il essaya de flatter ce qui restait du parti impérialiste, mais en même temps que les événements de 1848 allaient se produire, ses instincts révolutionnaires se ranimèrent hautement. Deux fois il fut déféré aux jurys de la Seine qui l'acquittèrent du crime d'embauchage de soldats de la garnison de Paris, mais qui le condamnèrent pour corruption et outrage à la morale.

Ce renégat a beaucoup écrit : *le code de l'humanité, catéchisme à l'usage de l'église de France ; la loi naturelle ; l'immortalité ; la vocation des femmes ; l'éloge de Napoléon*, etc., etc.

En 1848, il était l'un des fervents apôtres de Mme Niboyer, et devint le Président du *Club des femmes de Paris*, qui se tenait chez cette dame.

En 1849, il transporta ses autels passage Dauphine, escalier G ; à chaque terme échu, il déménageait son église quand l'huissier n'en avait pas saisi le misérable mobilier !

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Obligé de quitter la capitale par ordre, le gouvernement, le prenant en pitié, l'envoya dans un chef-lieu de canton de Saône-et-Loire, à la tête d'une recette des postes : mais il ne put se contraindre à recevoir les ordres de ses chefs, il revint à Paris; le jour il était épicier, et le soir il donnait des leçons de grammaire, d'arithmétique.

Sa dernière étape fut celle de magnétiseur d'après les enseignements de Mesmer, exploitant l'extra-lucidité de sa.... compagne.

Il mourut dans la plus misérable indigence à Paris, le 13 janvier 1857; ses anciens adeptes pourvoyaient à ses plus pressants besoins, et l'un de ses disciples, qu'il avait ordonné prêtre, le fit inhumer au cimetière de Clichy-la-Garenne, là, où se trouvaient déjà plusieurs prêtres de l'Eglise Française (1).

(1) F. Pérot. *L'Abbé Chatel*. Moulins, Auclaire, 1896. In-8°.



- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

BIBLIOGRAPHIE

A. Allier. L'Ancien Bourbonnais, 2 vol. g. in-fol. Atlas. Moulins. Desrosiers. 1832.

Annales Bourbonnaises. Six années. 1887-1893. Moulins. Auclaire. g. in-8°.

Aubert de la Faige et *Roger de Laboutresse.* Fiefs du Bourbonnais. Arrondissement de La Palisse. Moulins. Durond, 1896. g. in-8°.

Bouillet. Nobiliaire d'Auvergne. 7 vol. in-8°. Clermont-Ferrand. Perol. 1846. Nomb. planches de blasons.

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, 1846 à 1900, gr. in-8°.

Certain. Archives des missions scientifiques, tome v (Aymar, archevêque de Bourges en 1038, et autres).

Chazaud. Chronologie des sires de Bourbon, Moulins, Desrosiers, 1865, in-8°.

Abbé Clément. Armorial épiscopal du diocèse de Moulins, 1801-1907. Moulins, Auclaire, 1907. In-8°, 15 p., fig.

Coiffier-Demoret. Histoire du Bourbonnais et des Bourbons qui l'ont possédé, deux éditions. Paris, Michaud, 1816, 2 vol. in-8°. Tableaux généalogiques.

H. Faure. Histoire de Moulins. Moulins, C. Leblond, 2 vol. in-8°, portraits, planches, 1900.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

— Antoine de Laval et les écrivains de son temps. 2 édit., Moulins, M. Place, 1870.

Feller. Dictionnaire historique. Paris et Lyon, 1820, 12 vol. in-8° et supplément.

Histoire des ordres monastiques, Berlin, 5 vol. In-16 (attribués à l'abbé Musson).

La Guérenne. Etude sur l'histoire de l'ancienne seigneurie ou baronnie de Montluçon. Moulins, 1851. In-8° de 20 p.

Michaud. Biographie Universelle. Paris, 86 vol., in-8°, supplément, 1814-1862.

F. Pérot. Répertoire historique et bibliographique du Bourbonnais, 13 vol., gr. in-8°, renfermant 10.400 fiches manuscrites.

Raynal. Histoire du Berry.

Cte de la Rochette. Histoire des évêques de Mâcon. Mâcon, Protat, 2 vol. in-8°.

De Soultrait. Armorial du Bourbonnais, 2 éditions. Moulins, Desrosiers, 1 vol. in-8° 1847. Seconde éd. 2 vol. gr. in-8°, Auclaire, Paris, 1890, planches coloriées.

Armorial du Nivernais. Nevers, Michot, 2 vol. gr. in-8° 1879.

A. Tardieu. Dictionnaire des anciennes familles d'Auvergne. Clermont-Ferrand, in-4° 1874.

Thomas de la Thaumassière. Histoire du Berri. Paris, Toubeau, 1699. In-fol.

Dr Vannaire. Récits et fragments d'histoire. Gannat et ses environs. Gannat, Marion, in-12 de 431 p. 1885.

On peut encore consulter avec fruit :

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le P. Anselme. Les grands fiefs de la Couronne, 9 vol. in-fol. 1726-1733.

L'ancienne Auvergne et le Velay. Moulins, 2 vol. gr. in-fol. atlas.

Béttencourt. Noms féodaux. Paris, Bachelin-Deflorenne, 2e éd. 4 vol. in-8°.

Etrennes à l'usage de la généralité de Moulins, et annuaires de l'Allier, depuis leur origine 1764, à nos jours.

Guy Coquille. Histoire du Nivernais, 1612. In-4°.

Moreri. Dictionnaire historique, 7 vol. in-folio.

Du Broc de Seganges. Notre-Dame de Moulins, 1876. In-12. — *Le comte de Résie.* L'église d'Auvergne, 3 vol. in-8°. — *Louis Audiat.* La Terreur en Bourbonnais, 2 vol. in-8°. — *Dr Cornillon.* La Révolution en Bourbonnais, 5 vol. in-8°. — *Ripoud.* Calendrier Bourbonnais, 1840. — Clairambault, Inventaire des sceaux, in-4°, imp. nationale. — Archives de l'Allier. Deux inventaires-sommaires parus. — Archives municipales de Moulins. Inventaire paru, in-4° avec tables de noms de lieux et de personnes.

FRANCIS PÉROT.

Moulins, 1er janvier 1908.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TRAIN DE MAISON

D'UNE GRANDE DAME BRETONNE

AU XVe SIÈCLE

ET NOTES HISTORIQUES SUR LES TRESIGUIDY

Le hasard d'une lecture mit récemment sous mes yeux une pièce publiée dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (tome XIV, 1re livraison, Rouen, 1907) et concernant une Bretonne de vieille souche. Le désir de faire connaître aux membres du « Conseil Héraldique de France » cette piquante contribution à l'histoire de la vie privée de nos ancêtres s'empara aussitôt de moi, et j'y cédai sans hésitation.

Des notes philologiques ajoutées à la pièce en question et des renseignements historiques sur l'antique maison de Treziguidy ajouteront, j'ose l'espérer, un nouvel intérêt à cette publication. Grâce aux *Histoires de Bretagne* de Dom Morice et Dom Taillandier, de Le Baud, de d'Argentré, grâce aux savants

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

ouvrages de Wulson de la Colombière, de H. de Fourmont, de A. de Couffon de Kerdellech, de Potier de Courcy, j'ai pu reconstituer les pages brillantes de cette race éteinte qui compta dans le Clergé et dans l'Armée de glorieux serviteurs.

Potier de Courcy (*Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, tome II) dit : « Treziguidy (de) s^r^ dudit lieu, de Saint-Delvont et du Guern, paroisse de Pleyben, — des Salles, paroisse de Plouisy. Réformations et montres de 1426 à 1481, paroisse de Pleyben, évêché de Cornouailles. *D'or à trois pommes de pin de gueules, les pointes en haut* (sceau de 1357). » Maurice de Treziguidy, qui fut de la première croisade, brisa ses armes d'une *molette d'azur*. Touchant le blason de cette maison, voici la curieuse mention donnée par Wulson de la Colombière (*La Science héroïque*, Paris, Cramoisy, 1644) : « Treziquidy, en Bretagne, *d'or à trois pommes de pin de gueules, tracées de sable*, les pommes de pin et les pignons qu'elles ont dénotent les vertueux et bons qui sont nés de pères méchants et vicieux, car le pin est amer et symbole de mort, et les pignons sont doux et nourrissants. »

H. de Fourmont (*L'Ouest aux Croisades*, II, 67) nous apprend que les Treziguidy se sont fondus dans La Palue, d'où la terre de Treziguidy est passée : 1° aux Montdragon ; 2° aux Montmorency ; 3° aux Rosmadec ; 4° aux Kerlec'h ; 5° aux Kergrist ; 6° aux Kergariou.

Dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, au nom Trezyguydy a été ajoutée

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cette note : « Trezilidé (Finistère), canton de Plouzévédé. » Cette erreur est surprenante, car il suffit d'ouvrir le *Dictionnaire des Postes* pour trouver : « TRÉZIGUIDY (Finistère), 6 h. (Château), commune de Pleyben. »

On trouve avec la lettre C qui signifie *maison d'ancienne chevalerie* les Treziguidy dans le *Recueil armorial de Bretagne* publié à la suite de l'*Histoire de Bretagne* de Le Baud (Paris, 1638). Sur ce point l'opinion de M. A. de Couffon de Kerdellech, l'érudit écrivain des *Recherches sur la Chevalerie du Duché de Bretagne,* vaut d'être exposée : « Les plus grands seigneurs, dit-il, ne prennent pas d'autre titre que celui d'écuyer avant d'être parvenus aux honneurs de la chevalerie... Dans l'acte relatif à la ratification du traité de Guérande, en 1381, figurent d'abord les chevaliers, puis les écuyers au nombre desquels nous trouvons : ..... Guyon de Treziguidy..... » (*Recherches*, I, 49). M. de Couffon cite Maurice de Treziguidy parmi les écuyers qui représentèrent la Bretagne au Combat des Trente, et il remarque que plusieurs noms ont prêté à contestation « l'action s'étant passée à une époque où il n'existait aucun bulletin officiel. » Sur notre héros voici ce qu'il ajoute : « Maurice de Treziguidy est qualifié écuyer dans une montre du 1er juillet 1363, et chevalier dans une quittance de ses gages du 20 septembre 1364, ainsi que dans une montre du connétable du Guesclin, de l'an 1370. Le Roi l'appelle *son amé et féal chevalier et conseiller* dans le brevet de capitaine de Paris qu'il lui donna le 2 février 1380. » (*Recherches*, I, 164).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jean et Maurice de Treziguidy prirent part à la première Croisade qui dura de 1096 à 1099.

A la septième Croisade (1248-1252) on rencontre Maurice de Treziguidy en 1248 et Thomas de Treziguidy en 1249. C'est, sans doute, ce même Maurice qui occupa le siège épiscopal de Rennes de 1260 à 1282 et sur lequel je trouve les renseignements suivants : « Maurice de Treziguidy confirma, l'an 1260, une transaction passée entre Gilles (évêque de Rennes), son prédécesseur, et Roger, abbé de Saint-Florent-lès-Saumur pour le prieuré de Livré. Gui, comte de Laval, prit la croix en 1265 et nomma Maurice, évêque de Rennes, son exécuteur testamentaire. Il y eut deux Conciles Provinciaux tenus à Rennes sous le Pontificat de Maurice, l'un en 1263 et l'autre en 1273. Sa mort est marquée au 18 (16, suivant du Paz) de septembre 1282 dans le Nécrologe de son Eglise ». (Dom Morice : *Hist. de Bret.*, tome II, *Catalogue historique des évêques et abbés de Bretagne*, page vij). « Pour protester contre les usurpations du Duc, Maurice de Tresiguidy, évêque de Rennes, le cita à la Cour du Roi pour y répondre aux plaintes qu'il portait contre lui. Le Duc ne se soumit point à cet ajournement, mais il manda au Roi, le 5 octobre 1265, que, s'il était nécessaire qu'il répondît à sa Cour sur les plaintes de l'Evêque, il était juste aussi que l'Evêque fût cité pour répondre de son côté à ce qu'il avait à dire contre lui, vu qu'il entreprenait tous les jours sur sa juridiction ». (Dom Morice : *Hist. de Bret.*, I, 194).

Nombreux furent les Treziguidy qui se signalèrent

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

au XIVe siècle. Je nommerai d'abord les moins marquants et je m'étendrai ensuite sur Maurice et surtout sur Yves.

Olivier de Treziguidy fut l'un des principaux capitaines du parti de Montfort. Lorsque le comte de Montfort courut au secours de Bécherel en 1363, Olivier se trouvait parmi les chefs de son armée « officiers de mérite et de réputation », comme les appelle Dom Morice (*Hist. de Bret.*, I, 300).

D'Argentré (*Hist. de Bret.*, 593) cite Jean de Treziguidy parmi les nobles bretons qui, le 25 avril 1379, contractèrent une association solennelle pour défendre les droits du duché contre tout empiétement.

Eon de Treziguidy prêta serment de fidélité au Duc avec quelques autres chevaliers, le 22 octobre 1379 (De Couffon, *Recherches*, II, 315).

Louis, comte de Flandre, réduit à la perte presque complète de ses Etats, fit appel au roi de France, ainsi qu'à ses parents, à ses amis, et, en particulier, au duc de Bourgogne et au duc de Bretagne ; celui-ci fit faire une levée qui donna 1200 lances et cette petite armée, commandée par les meilleurs gentilshommes de la province, au nombre desquels se trouvait Henri de Treziguidy, se joignit aux troupes royales pour gagner le pays flamand en 1382. On marcha vers le Pont de Commines que Philippe d'Artevelle faisait garder par 10.000 hommes. Dom Morice nous dit que l'Oriflamme était portée par le Grand Maître de Villiers, soutenu de Guy de Treziguidy et de trois autres chevaliers (*Hist. de Bret.*, I,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

385). Mais on lit dans d'Argentré (*Hist. de Bret.*, 623-624) : « Messire Pierre de Villiers portoit l'oriflamme et pour les plus vaillans luy furent baillez quatre chevaliers pour se tenir pres de luy, dont messire Maurice de Tresuiguidy, messire Robert Le Baveux ; Bretons furent deux, et deux François. » Adoptant les dires de d'Argentré, conforme à Froissart, M. de Couffon attribue l'honneur de l'Oriflamme à Maurice. Le Traité de Guérande fut ratifié en 1381 par Guy de Treziguidy.

Maurice de Treziguidy, marié à Jeanne de Ploësquellec, fut un guerrier remarquable. Comme on l'a vu plus haut, il est cité parmi les écuyers bretons du Combat des Trente, en 1350; Guy Le Borgne (*Armorial Breton*) dit qu'il « fut l'un de ceux qui se comporta des mieux en la bataille de Trente. » Il ajoute : « Ensuite il suivit généreusement les victorieux estendards du connestable du Glesquin en la pluspart de ses conquestes. » En effet, on apprend par d'Argentré (*Hist. de Bret.*, 541-542), que, voulant débarrasser la Touraine des déprédations des hordes anglaises, du Guesclin s'y rendit en 1370 et bientôt rencontra l'ennemi; la bataille s'engagea avec vigueur, les morts tombaient nombreux ; « les affaires estoient en grand hazard, quand il arriva quatre capitaines bretons qui suyvoyent le Conestable, sçavoir messire Morice de Trezuiguidy, messire Geoffroy de Kaërimel, messire Geoffroy Ricon et le capitaine Morfoace, lesquels avoient soixante lances, et vinrent de renfort sur l'heure du combat proprement, qui fut un grand refraischissement et advantage au Connes-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

table et à ceux de sa troupe, lesquels chargèrent si roidement, qu'ils rompirent les troupes angloises, et les enfoncèrent si vivement qu'ils ne se peurent rallier, ny recognoistre leurs enseignes, le reste s'enfuit. »

En 1373, Maurice de Treziguidy était aux côtés de Du Guesclin pour le siège de Dinan (De Couffon : *Recherches*, II, 232). Il prit part, en 1376, à l'expédition de Guyenne contre les Anglais. Ambassadeur en Aragon en 1379, capitaine de la ville de Paris en 1380, il eut l'insigne honneur de porter la bannière de Du Guesclin, lors des solennelles obsèques du Connétable à Saint-Denis, en 1389.

« Yves de Treziguidy, (frère de Maurice), est mentionné au nombre des chevaliers bretons que Robert Bertrand, sire de Briquebec, maréchal de France, fut chargé par le Roi, en vertu d'une commission datée du 1er février 1341, de ramener à son obéissance. » (De Couffon : *Recherches*, II, 202). Yves de Tresiguidy s'était rangé d'abord dans le parti de Charles de Blois, mais il passa bientôt dans le camp adverse et voici dans quelles circonstances d'après le récit de Dom Morice (*Hist. de Bret.* I, 248) : en 1341, Jean de Montfort mit le siège devant Auray que défendaient Geoffroy de Malestroit et Yves de Treziguidy, et fit donner inutilement deux assauts. Pour éviter la honte de lever le siège il accorda une trêve aux assiégés et leur proposa une conférence qu'ils acceptèrent. Hervé de Léon, chargé de la négociation, gagna les deux capitaines et les détermina à reconnaître le comte pour leur souverain. Jean de Mont-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

fort reçut leur serment de fidélité et leur laissa la garde d'une place qu'ils avaient si bien défendue.

Lorsque Charles de Blois, raconte encore Dom Morice (*Hist. de Bret.*, I, 255 et 257), vint, en 1341, mettre le siège devant Hennebont, dans le dessein de s'emparer de la comtesse de Montfort qui s'y était renfermée et de terminer ainsi cette guerre trop longue, l'héroïque Jeanne avait préparé la place pour une longue résistance et était entourée de soldats d'élite, au nombre desquels on comptait Yves de Treziguidy. 6.000 Anglais étant arrivés, en 1342, au secours de la comtesse, un de leurs chefs, Gautier de Mauny, visita tous les ouvrages de la place : ayant remarqué une grande machine qui incommodait beaucoup la ville, il forma le dessein de la détruire si on voulait le suivre. Tresiguidy et Landreman furent des premiers à lui faire offre de service. Ils s'armèrent sur-le-champ et sortirent, accompagnés de 300 archers. Le grand nombre de flèches que les archers tirèrent écarta bientôt les soldats qui gardaient la machine ; elle fut renversée et mise en pièces.

En 1342, Louis d'Espagne, qui combattait pour Charles de Blois, entra à l'improviste dans la rivière de Quimperlé, mit à terre 6.000 hommes et fit sans peine un grand butin dont il chargea ses vaisseaux. Gautier de Mauny, averti de la route prise par Louis d'Espagne, s'embarqua avec 3.000 archers et plusieurs seigneurs dont Yves de Treziguidy ; il surprit à l'ancre la flotte ennemie et s'en empara aisément. (Dom Morice, *Hist. de Bret.*, I, 258).

Emmené par la comtesse de Montfort, Yves de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Treziguidy participa au siège et à la prise de Vannes en 1342, puis il retourna à Hennebont avec la vaillante Jeanne. (Dom Morice, *Hist., de Bret.*, I, 263 et 264).

Les partisans de Charles de Blois ayant repris Vannes, le roi d'Angleterre, Edouard, accourut en Bretagne pour venger la mort de Robert d'Artois et s'emparer de nouveau de la vieille cité ; après un assaut inutile, il se dirigea vers Nantes, laissant la conduite du siège de Vannes à Yves de Treziguidy et à d'autres seigneurs. (Dom Morice, *Hist.. de Bret.*, I, 265).

En 1344, Yves de Treziguidy reçut, ainsi que d'autres, du roi d'Angleterre, une lettre pour le féliciter de son attachement au comte de Monfort et pour lui promettre un prompt secours. (Dom Morice, *Hist. de Bret.*, I, 270).

Malgré les trêves, le Roi de France envoya en Bretagne, en 1352, le Maréchal de Nesle auquel se joignirent des seigneurs bretons. Le chevalier de Bentelée, qui commandait pour le roi d'Angleterre, venait s'emparer du château de Mauron. Le Maréchal voulut le reprendre ; Bentelée ne disposait que de 600 soldats ; de Nesle en avait beaucoup plus ; Bentelée, secondé par Tangui du Chastel, Garnier de Cadoudal et Yves de Treziguidy, mit en pièces l'armée du Maréchal. (Dom Morice : *Hist. de Bret.*, I, 282).

Yves de Treziguidy troqua l'épée pour la crosse ainsi que le raconte d'Argentré *(Hist. de Bret., 61)*. « Depuis en fut évesque (de Léon) messire Yves

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Treziguidy, lequel avoit esté en sa vie un grand capitaine et homme de guerre, suivant le party de Jean de Montfort, contre Charles de Bloys, où il fist de grands exploits, puis changea d'estat et de vie, ayant duré sa succession jusque à puis peu de temps, que l'heritière d'icelle maison fut mariée à Troilus de Mondragon, dont sortit une fille, mariée au sieur du Halo, qui feist eschange de ladite terre de Trezuiguidy et Chasteau neuf-du-Fou, avec le baron du Pont, qui aujourd'huy la tient. »

Yves de Tieziguidy rendit hommage à la dame de Retz en 1382.

Au XVe siècle, on peut signaler encore deux Treziguidy.

Le 16 août 1470, Jean de Kerimel, Guillaume de Boiséon et Jean de Tresiguidy, chevalier, seigneur dudit lieu et des Salles, au nom du Duc, ratifient les traités de Caen et d'Ancenis passés entre le Duc et le roi de France (Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 212).

Jean de Treziguidy figure parmi les hauts seigneurs qui reçurent solennellement, le 14 octobre 1480, Gui, évêque de Quimper (Dom Morice, *Preuves*, tome III, col. 374).

Le 11 juillet 1487, le comte de Dunois, grand Chambellan de France, lieutenant général du Duc, ordonne que Olivier de Pluscallec « pris par nobles gens Gilles de Treziguidy, Olivier de Chieff-de-Bouays, Pierre de Rosserf, sieur du Bois de la Roche, Jeh. de Liscouet et plusieurs autres » soit remis comme prisonnier de guerre entre les mains du sire de la Hunaudaye, ou qu'il paye sa rançon auxdits de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Treziguidy et autres (Dom MORICE, *Preuves*, tome III, col. 549).

Enfin un Treziguidy fut gentilhomme de la Chambre sous Louis XIV et écuyer de la Petite Ecurie du Roi.

*
* *

C'est à cette noble race qu'appartenait Jeanne de Treziguidy, mariée en 1408 à Jean de Sainte-Beuve, dont le train de maison nous est décrit dans la curieuse pièce que j'emprunte au *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inferieure*, et que j'annote pour le plus grand profit du lecteur.

23 mai 1408. — « Nobles personnes Monsr Jehan, seigneur de Sainte-Beufve et de Cuverville, Chevalier, Chambellan du Roy notre sire, d'une part, et Madame Jehanne de Trezyguydy sa femme, d'autre, lesquelz congnurent et confessèrent que, seur ce que la dicte dame demandoit ou voulloit contendre (1) à avoir vivre et estat avec son dit mary et part et participation en ses biens et communs ensemble, ainsi que gens de loial mariage doivent estre, que, par le moien de leurs parens et amis, ilz sont demourez à acort sur les choses dessus dictes en la manière qui ensuit, c'est assavoir : que ilz seront pour le temps advenir en bonne union et amitié ensemble et communs en biens ainsi que gens de mariage sont et doivent estre ; et demourera la dicte dame en l'ostel de son dit mary à Rouen, en la paroisse Saint-Laurens,

(1) Prétendre.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en l'enseigne des *Coquez* (1); et aura avesquez elle, si lui plaist, une damoiselle (2), et une meschine de chambre et une meschine avant l'ostel (3) et l'escuier (4) et ledit chevalier sera tenu bailler, livrer, rendre, paier à Rouen, à ses despens, chacun an, à la dicte dame, sa vie durant seullement, les choses qui ensuivent : et premierement L. Mines (5) de blé, bon blé, loial à la mesure de Buchy. *Item* deux mines de poiz blans à ladicte mesure. *Item* IIII queues (6) de vin vermeil bonnes et marchandes, plaines et eueillies (7) de boisson raisonnable et honourable. *Item* IIII queues de cidre bonnes, loyaux, le tout tenant moeson (8). *Item* pour avoir char (9) et poesson pour chascune sepmaine, X s. à distribuer ainsi qu'il plaira à ladicte dame. *Item* trois pour-

(1) Hôtel des Coquez, rue Beauvoisine, mai 1404, Tab. de Rouen, Reg. II, f° 44; H. des Coquoys, par Saint-Laurent, compte des Filles-Dieu, 1483-1484; maison des Coquets, compte de Saint-Godard, 1527. (Note du *Bulletin de la Comm. des Antiq. de la Seine-Inferieure*).

(2) Fille qui est à la suite ou au service d'une dame.

(3) D'après La Curne de Sainte-Palaye (*Dict. hist. de l'anc. lang. fr.*) *meschine* signifie : suivante, chambrière, cuisinière. Qu'était la *meschine avant-l'ostel?* Je l'ignore.

(4) Le *Dict. de Trévoux* dit : « *Ecuyer de main* est celui qui chez les princesses et grandes dames non-seulement commande leur écurie, mais encore celui qui leur aide à marcher ».

(5) La mine était la moitié d'un setier et par conséquent mesurait environ 78 litres de grain.

(6) Futaille de 460 litres environ.

(7) « *Eullier* : remplir jusqu'à la bonde. » (La Curne de Sainte-Palaye : *Dict. histor. de l'anc. lang. fr.*)

(8) Mesure.

(9) Chair.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cheaulx bis (1) gras, bons, loyalx et marchans. *Item* L. lb. de chandelle. *Item* sel bien et suffisamment, ainsi qu'il lui fauldra. *Item* L cappons (2) bons loiaulx et marchans. *Item* cinquante sommes (3) de bosc (4), bonnes, . loiaulx et marchands ; lesquelles provisions et chacunes d'icelles ledit chevallier promist et s'obliga rendre, bailler et livrer chacun an à la dicte dame sa vie durant, ou à son certain commandement portant ces lettres bien et deuement, convenablement et suffisamment ainsi qui lui fauldront. Et en outre la dicte dame aura à son seul et singulier prouffist, pour se trouver à cauchier et vestir et faire sa volenté, cent escus d'or, de XVIII s. d'or parisis chascune pièce, de rente par an ; et paiera ledit chevallier le salaire des serviteurs de la dicte dame, et auxi les lui bauldra (5) tieulx (6) qu'il lui plaira, du nombre dessus dit, pourveu qu'ilx soient hounourables chacun en son degré. Et ne pourra la dicte dame ne ses gens aller ne venir en la chambre (7) dudit seigneur ne ou grenier de dessus, se il ne plaist audit chevallier ; ne sy ne pourra la dicte dame mectre empeschement que icellui chevallier n'ait l'estable à ses chevaulx et son aller et venir oudit hostel, moiennant lesquelles choses ainsi traictées et

(1) Noir, brun, gris.
(2) Chapons.
(3) Charge d'une bête de somme.
(4) Bois.
(5) Donnera, futur de *bailler* : donner.
(6) Tels.
(7) Partie d'un logis.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

parllées, ledit chevallier loa (1), gréa (2), ratifia et aprouva, et par ces presentes loe, grée, ratiffie et approuve les lectres du don de mariage d'entre luy et sa dicte femme ». (Tabell. de Rouen, reg. B, f° 164 v°).

Un acte postérieur conserva à la dame Jeanne de Tregud le droit d'occuper l'hôtel des Coquets avec une demoiselle, une meschine de chambre, une meschine-avant-l'hôtel et un écuyer ; mais les provisions de bouche furent remplacées par une somme d'argent, 141 l. 10 s., à payer par égale portion aux trois termes de Pentecôte, Saint-Remi et Noël (*Ibid.*, reg. B, f° 211 v°).

Bon Gaëtan de Wismes.

(1) Loua.
(2) Agréa.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007



BOURGEOIS DE PARIS

MAÇONS AU MOYEN-AGE

Victor Hugo ne voit, dans les admirables constructions du moyen-âge, que des œuvres anonymes « de grandes masses sans nom d'auteur, sur lesquelles s'effacent l'homme, l'artiste, l'individu ; où l'intelligence humaine se résume et se totalise. Le temps est l'architecte, le peuple, le maçon ».

La critique ne peut se contenter de cette déclamation. Nous avons les noms d'assez grand nombre de constructeurs parisiens des XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Qu'il nous suffise de nommer les Le Riche, les Montreuil, les Luzarches, les de Bonneuil, les de Chelles, les Le Breton, les d'Orléans, les de Beausault, les Bouteillers, les de Launay, les de Laon, les du Temple, etc.

Chose digne de remarque, la plupart de ces familles se retrouvent pendant des siècles dans la banlieue-sud de Paris, là où, suivant l'observation de Renan, les matériaux sont abondants et d'excellente qualité.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La pierre, facile à travailler, semble inviter aux essais hardis, aux tâtonnements périlleux, et à cette fièvre d'innovation qui porta les architectes gothiques à surenchérir sans fin les uns sur les autres en fait de témérité (1).

(1) Nous écrivions dans la *Semaine religieuse de Paris*, 14 octobre 1893, sous ce titre : Saint Denys et le Hurepoix : « Les « pierres du Hurepoix, qui avaient servi aux édifices païens, « entrèrent désormais dans la construction des églises et de ces « basilique merveilleuses du moyen-âge.

« Les hommes qui, les premiers, reçurent l'apôtre (saint Denis), « devaient avoir l'honneur insigne d'abriter aussi le Maître.

« C'est surtout de Hurepoix que se composa au Moyen-Age « la confrérie parisienne des « Logeurs du bon Dieu ». *Qui vos « recipit me recipit.* Celui qui vous reçoit me reçoit moi-même.

« On ne l'a pas remarqué jusqu'ici, nos architectes parisiens « sont issus, la plupart de familles hurepoises de maçons, car- « riers ou plâtriers, quatre, cinq et six fois séculaires Ceci res- « sort de l'examen attentif des archives de Bagneux, Gentilly, « Fontenay, Clamart, etc. »

On appelait Hurepoix le territoire qui s'étendait du Petit-Pont de Paris à Montlhéry et à Moret L'Université de Paris et les Termes étaient situés dans le Hurepoix parisien.

Dans le procès-verbal de la reconnaissance de tous les édifices anciens de la ville de Paris, rédigé par ordre de Colbert, les architectes recherchèrent les différentes espèces ou qualités des pierres ; c'est ainsi qu'ils parvinrent à connaître que les premières assises de Saint-Etienne des Grés, où saint Denis célébra sa première messe, lorsqu'il vint à Paris vers l'an 251, avaient dû être tirées des carrières des rives de la Bièvre. De même le palais des Termes de Julien, l'abbaye Sainte-Geneviève, Saint-Julien le Pauvre, la tour de Notre-Dame des Bois, dans l'ancien cimetière des Innocents, la tour du Temple où fut prisonnier Louis XVI, etc. (Voir *Propagateur des connaissances utiles*, année 1833).

Année 1778. — Reçu de MM. Soissons, Le Febvre et Cendrier, entrepreneurs associés de l'église de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, la somme de 1500 livres à compte pour les pierres de Bagneux.

Archives Nationales, H. 3737.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

C'est dans cette région que furent pris, dès le temps des Romains, durant tout le Moyen-Age et jusqu'au XVIIIe siècle, les matériaux qui servirent à la construction de la plupart des édifices parisiens.

La condition des artistes au Moyen-Age, l'emplacement de leur colonie à Paris, leur nom patronymique et leurs alliances, ainsi que les statuts de leurs corporations, sont autant de sujets d'observation qui nous aideront à faire quelque lumière sur eux en général et sur quelques-uns d'entre eux en particulier.

La lettre d'Haimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, adressée en 1145 à des religieux d'Angleterre, nous donne une idée de l'enthousiasme populaire avec lequel on s'empressa de construire ou de reconstruire les édifices sacrés.

« C'est un prodige inouï, écrit-il, de voir des « hommes puissants, fiers de leur naissance et de « leurs richesses, accoustumés à une vie molle et « voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits, « et voiturer des pierres, la chaux, le bois et tous les « matériaux nécessaires pour la construction de l'é- « difice sacré. Quelquefois, mille personnes, hommes « et femmes, sont attelées au même char, tant la « charge est considérable, et cependant il règne un « si grand silence qu'on n'entend pas le moindre « murmure. Quand on s'arrête dans les chemins, on « parle, mais seulement de ses péchés, dont on fait « la confession avec des larmes et des prières. Les « prêtres engagent alors à étouffer les haines, à re- « mettre les dettes...

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« S'il se trouve quelqu'un assez endurci pour ne « pas vouloir pardonner à ses ennemis et refuser de « se soumettre à ces pieuses exhortations, aussitôt il « est détaché du char et chassé de la sainte compa- « gnie. » (*Annales Bénédictines* de D. Mabillon).

Il est permis d'affirmer qu'à la tête de ces foules, empressées à la construction des églises, se trouvaient des personnages considérables par la naissance et la fortune autant que par le talent. Il s'agit alors, il ne faut point l'oublier, non seulement d'une entreprise commerciale ou même artistique, mais surtout d'un acte de foi pour ceux qui dirigent les « Logeurs du bon Dieu », comme pour ceux qui sont employés aux fonctions inférieures du métier. « Le peuple est le maçon », mais maçon qu'anime et soutient la foi.

Au reste, le texte même du Livre des Métiers confirme notre assertion.

Sous le règne de saint Louis, les chefs de corporations se réunirent par ordre du Prévôt de Paris, Etienne Boileau (1258), qui recueillit de leur bouche les coutumes de leurs communautés respectives. Ces coutumes devinrent pour chacun de ces corps, des statuts dont la collection forma le « Livre des Mestiers. » On lit au « Tiltre des Paintres et Tailleurs d'ymages » :

« Quiconques est ymagiers, paintres à Paris, il « puet avoir tant de vallès et aprentiz comme il li « plaist, et ouvrer de nuiz quant mestier (besoin) li « est. »

« Li ymagier paintre sont quite del guet, quar « leurs mestiers n'apartient fors que au service de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

« Nostre Seingneur et de ses Sains et à la honne-
« rance de Saincte Yglise. »

Rien dans ce « Tiltre » ne justifie le préjugé si fort accrédité que l'artiste (et par ce mot nous entendons les trois fonctions souvent simultanées d'imagier, de peintre et d'architecte) jouissait alors de peu de considération, qu'il faisait partie de la « classe ouvrière que « fût-il un ouvrier sublime, il « restait un simple ouvrier et que ses contemporains « ne prenaient pas plus le soin de conserver son nom « qu'il ne songeait lui-même à signer ses œuvres (1)».

On fait cette juste remarque cependant au sujet des maçons du XIIIe siècle :

« Quand la plupart des métiers se déclarent libres « pour la maîtrise et les jurandes, ils sont soumis à « la juridiction du charpentier royal et du maître « maçon du Roi, devenus plus tard les maîtres des « œuvres qui absorbent dans leurs fonctions la vie et « l'indépendance des divers membres de la commu-« nauté (2).

« Dans le livre des métiers, Foulques du Temple,

(1) *Bordier, Mémoire de la Société de l'Histoire de Paris*, tome II, p. 355.

M. de Lespinasse écrit aussi :

« Au Moyen-Age, l'art du peintre et de sculpteur, malgré ses « délicatesses infinies, apparaît dans nos textes sous la phy-« sionomie d'un métier, mais d'un de ces métiers riches et su-« périeurs, comme celui des orfèvres exempts du guet et des « impôts, ne travaillant que pour les églises et pour les « seigneurs. »

(2) « La fonction de maître charpentier royal, ajoute M. de « Lespinasse, fut abolie en 1314 par Philippe le Bel. » L'auteur

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« maître charpentier royal, apparaît avec les prérogatives d'une sorte de seigneur féodal sur les ouvriers charpentiers.

Tout comme Foulques du Temple ou Guillaume de Saint-Patu, Pierre de Montreuil, Robert de Luzarches, Raymond du Temple de même que les artistes dont nous parlerons plus loin, étaient plus que des ouvriers aux yeux de leurs contemporains.

Le roi Charles V fut parrain de Charlot, fils de son maçon juré, maistre Raymond du Temple que nous trouvons, lui et Jean du Temple, qualifiés sergents d'armes du roi, dans les archives des Dominicaines de Poissy en 1394 et 1408.

C'est un personnage considérable, certes, que ce maistre Raymond qui a pour « lieutenant en l'office de massonnerie », Guillaume de Gentilly (1379), fils et petit-fils des riches drapiers parisiens de ce nom, qui avaient leur sépulture dans la chapelle de Saint-Jacques-aux-Pèlerins dont ils étaient les bienfaiteurs.

Il est au-dessus de la classe ouvrière, ce Gérard d'Orléans, imagier du duc de Normandie, varlet de

fait à ce sujet une réflexion qui confirme notre opinion sur l'importance des maîtres des œuvres.

« Il ne faut rien conclure de ces suppressions fréquentes de « charges attribuées à la malversation d'un personnage, puis « rétablies en faveur d'un autre. La personne seule changeait.

« Au XIIIe siècle également, le maître maçon du Roi, appelé « alors Guillaume de Saint-Patu, avait sous dépendance les ma- « çons, tailleurs de pierre, mortelliers et plâtriers, métiers res- « tés de tous temps unis dans la même communauté. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chambre et compagnon de la captivité du roi Jean. Nous en dirons autant de Jean d'Orléans, son fils, peintre et varlet de chambre du Roi ; de Jean de Saint-Romain, imagier, secrétaire du Roi, seigneur de Villeron, leur contemporain.

Ces artistes, on le voit, jouissaient de la considération de tous, même de celle du Roi, à raison du talent qu'ils consacraient « à la gloire de Nostre Seingneur », et rien n'empêche de voir en eux des membres des familles seigneuriales dont ils portaient le nom.

L'évêque de Paris, au XIVe siècle, avait juridiction sur les artistes, comme cela ressort d'un document inséré au *Cartulaire de Notre-Dame* (III, 276) : « Le baillif de l'Evesque a en toute la ville de Paris la cognoissance de peintres et ymagiers, broudeurs, brouderesses, esmailleurs et autres personnes faisant ymages, *quelz que ilz soient* et ainsi a-t-il la justice des scelleurs. » Le sens de *quelqu'ils soient* peut-être : de quelque juridiction ou de quelque condition qu'ils soient.

La banlieue sud de Paris, dans le haut Moyen-Age, était le centre de la vie féodale, l'évêque en était le puissant et redouté seigneur jusqu'à ce qu'il cédât à des chevaliers qui se rendirent ses feudataires, la montagne fortifiée de Montlhéry, cette partie du territoire parisien que l'évêque Guillaume de Paris [dit aussi d'Auvergne] regardait au dire de Joinville comme situé *au fin cœur du royaume*. Le roi de France en était devenu, par la suite, seul possesseur et c'est à ce titre qu'il se reconnaissait feudataire de l'évêque et devait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

être l'un des porteurs du prélat au jour de son intronisation (1).

Dès le XIe siècle, une forteresse flanquée de sept grosses tours y avait été construite et tous les seigneurs des environs devaient y assurer une garde d'un ou de plusieurs mois.

Le monastère de Longpont, qui fut fondé dans le voisinage, fut l'objet de la vénération de tous ces chevaliers qui l'enrichirent pendant des siècles par de nombreuses donations. Le cartulaire de ce prieuré nous fournit quelques-uns des noms que nous retrouverons dans la région pendant plus de sept siècles : « C'est un excellent répertoire des chevaliers surnommés des villages voisins de Montlhéri et de Corbeil dans l'onziesme et le douziesme siècle. » (2)

Des descendants des Saint-Yon, pour ne citer que ceux-là, resteront dans la bourgeoisie parisienne avec le titre de fermiers des grandes Boucheries, et quelques membres de cette même famille, figureront dans les documents locaux de la même région, comme gentilshommes campagnards, « laboureurs de vignes », dont les pierres tombales de Bagneux nous présentent le costume (3).

(1) Un haut baron remplissait la fonction au nom du Roi.

(2) Lebeuf, IV, 254.

(3) « Il faut se souvenir des troubles que les Bouchers causèrent dans Paris, vers l'an 1416 : or ces gens-là étaient soumis aux sieurs de Saint-Yon, *descendus des anciens seigneurs*, parce que c'étaient les sieurs de Saint-Yon à qui appartenaient les Boucheries. » Lebeuf IV, 164.

Louis XIV les menaça de leur retirer le privilège qu'ils avaient depuis plus de cinq siècles.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Les autres personnages du cartulaire de Longpont eurent aussi des représentants de leur nom dans toute la contrée et dans la ville de Paris. On les y remarque au XIIIe siècle dans les actes d'affranchissement conservés dans le cartulaire de Notre-Dame, dans les donations aux institutions pieuses ou charitables de la même époque, et dans les siècles qui suivent dans les archives des grandes Confréries parisiennes : la Confrérie aux Bourgeois, celle de Saint-Jacques-aux-Pèlerins, celle du Saint-Sépulcre, etc. C'est surtout dans les cartulaires des principales paroisses parisiennes qu'il est bien facile de constater que les bienfaiteurs insignes sont les descendants des chevaliers du Moyen-Age.

Ils ont conservé le nom patronymique et si le titre de noblesse par excellence, celui de chevalier, ne leur appartient plus, ils en ont un qui leur confère une sorte de noblesse avec ses privilèges : celui de Bourgeois.

Les Bourgeois sont presque toujours des gens de métier : maçons, orfèvres, drapiers, libraires, etc. Ils s'appliquent à un travail qui d'ailleurs est une nécessité, dans un temps où les domaines revenaient surtout aux aînés.

La vie laborieuse de ces Bourgeois produit la richesse, et c'est ce qui leur permet de figurer en première ligne parmi les fondateurs d'œuvres charitables ou religieuses.

On a trop dit jusqu'à nos jours que nos rois, imitant leurs ancêtres, se montrèrent magnifiques pour l'établissement des hôpitaux ou des églises. La vérité

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

est que les successeurs de saint Louis furent presque toujours dans un état précaire, et que ceux-là seuls pouvaient donner qui savaient gagner, c'est-à-dire, les gens de métiers et surtout les Bourgeois des six corps marchands (1).

Parmi toutes les familles de la bourgeoisie parisienne, celles des constructeurs sont particulièrement intéressantes ; on y trouve les mêmes noms représentés pendant plusieurs siècles dans la charpenterie, la maçonnerie et parmi les carriers, plâtriers et couvreurs. On ne peut guère leur comparer, pour la persévérance dans les mêmes métiers, que les familles de libraires avec lesquelles, d'ailleurs, comme avec celles des drapiers et des orfèvres, elles sont unies souvent par des liens d'origine ou de parenté. L'exemple des Le Breton n'est pas le seul.

Nous voulons signaler trois familles de constructeurs du Moyen-Age connues plus parleursnoms et leurs œuvres que par leurs origines et leur alliances. Elles peuvent être regardées comme les plus an-

(1) « Les documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois signalent la générosité de la Bourgeoisie pour les fondations religieuses et charitables. On y trouve des preuves de l'état florissant de cette Bourgeoisie à qui le Roi confirme les achats de terre faits par elle ou l'autorise à garder des fiefs nobles. Plusieurs de ces lettres montrent comment les biens nobles passaient entre les mains de la Bourgeoisie, et combien la situation même de la grande noblesse était alors obérée. » Jules Viard, documents, tome II, introduction.

La pénurie du trésor royal, oblige Louis XIV à demander à ses sujets de porter à la Monnaie, pour les fondre, leurs pièces d'orfèvrerie. Les églises ne sont pas exemptes de cette mesure. Lire dans Jal : Argenterie portée à la Monnaie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ciennes ; ce sont les Montreuil, les Bouteiller et les Launay.

Nous nous bornerons à celles-ci, mais nous voulons aussi nommer pour l'époque de la Renaissance, outre les familles connues par la monographie de Berthy, les Beaussault, Marcade, Guymier, Gobelin, Jacquet, Château, Marchand, Philippe, Poireau, Moreau, et Jacquelin.

LES MONTREUIL

La famille de Montreuil à laquelle appartient Pierre, l'architecte fameux de la Sainte-Chapelle, nous est connue par un document non daté du cartulaire de Longpont lequel ne comprend que des pièces du XIe et XIIe siècle.

Pierre de Montreuil, du consentement d'Elisabeth, sa femme et de ses fils Amaury et Guillaume, donne aux moines de Longpont, pour le remède de son âme, toute la menue dîme de Courtabeuf (1).

Mathieu de Montreuil, bienfaiteur des Grammontins du Bois de Vincennes en 1173, était fils de Gazon et de Richeud ; Thomas, mentionné comme acolyte dans le cartulaire de Notre-Dame de Paris, aurait été son frère (2).

Richard de Montreuil, contemporain de Mathieu, eut pour fils Henri, Jean et Milon qui figurent comme

(1) Dans la commune d'Orsay.
(2) Suivant Lebeuf.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

pleiges dans une vente que firent en 1187 à Maurice de Sully, évêque de Paris, les frères Tyulfe et Herbert de Moriennes (1).

Cinq ans plus tard les archives de l'Hôtel-Dieu nous présentent en 1192 : Maître Mathieu de Montreuil et Helwise sa femme dont le fils, Pierre, fut témoin de la donation que son père fit à l'Hôtel-Dieu de Paris de tous les droits qu'il avait sur une certaine vigne et pour laquelle ledit établissement lui payait une redevance.

Mathieu de Montreuil fit cette donation au moment de partir pour Jérusalem.

L'année suivante 1193, nous trouvons un Pierre de Montrolle, habitant près de Saint-Landry, dans la cité, une maison que sa propriétaire, Ève de Capy, donna en aumône à l'Hôtel-Dieu.

Au mois de juin 1200, noble dame Halewis de Montreuil, du consentement de Robert de Fontenay, dit le Fort, son mari, accorde à son frère Adam de Montreuil, chanoine de Paris, la faculté de disposer de la dîme d'Epiais-lès-Luzarches pour une fondation d'obit à Notre-Dame.

Adam de Montreuil devint évêque de Térouenne, et le fief de Champeau, près des Halles, qui avait appartenu à la famille de Montreuil, prit le nom de Térouenne qu'il garda par la suite. Ce fut dès la fin du XIIIe siècle le quartier des artistes et constructeurs parisiens, après l'exode du quartier Latin, envahi par

(1) Remarquer dans cette vente les noms des témoins : Enard de Bagneux, prêtre, Henri le Flamand, et Emerbold de Vitry.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

les collèges et établissements religieux, sous le règne de saint Louis.

Pierre de Montreuil, maître-maçon de Notre-Dame, qui entreprit en 1245 la construction de la Sainte-Chapelle, demeurait rue de la Calandre, entre la Cathédrale et le Palais. Il avait, en 1222, payé l'amortissement de sa maison. Les travaux de la Sainte-Chapelle avaient été poussés avec tant d'activité que la dédicace de l'édifice en pût être faite, le 26 avril 1248, par l'archevêque de Bourges, Guillaume Berruyer, successeur et neveu d'un saint qui portait les mêmes prénom et nom (1).

L'architecte de la Sainte-Chapelle du Palais construisit aussi la Sainte-Chapelle de Vincennes. On lui doit encore le réfectoire du prieuré de Saint-Martin-des-Champs (aujourd'ui les Arts et Métiers), la chapelle (détruite) de Saint-Germain-des-Prés « avec la même manière de travail, dit Félibien, et le même temps que le réfectoire, le dortoir et le chapitre de la célèbre abbaye ». C'est là qu'il fut inhumé en 1266, près d'Agnès sa femme, dans la chapelle de la sainte Vierge.

On lisait sur sa tombe cette épitaphe rapportée par J. du Breul :

Flos plenus morum, vivens doctor latomorum,
Musterolo natus jacet hic Petrus tumulatus
Quem rex cœlorum perducat in alta polorum
Christi milleno, bis centeno, duodeno
Cum quinquageno quarto decessit in anno.

(1) En 1248, Eudes Berruyer, propriétaire à Bagneux, dans la région des maçons et des carrières. On retrouve des person-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Près de cette inscription on lisait :

Ici gist Annes feme jadis feu mestre Pierre de Montereul (1).

C'est dans l'année qui précéda sa mort que Pierre de Montreuil nous apparaît avec la qualification de maître-maçon de Notre-Dame. On peut comparer les deux pièces suivantes :

Au mois de décembre 1251, Barthélemy de Montreuil et Bénédicte, sa femme vendent à Philippe Comin, bourgeois de Paris (apparenté à la famille Cochin) (2), trois quartiers de vigne contigus aux vignes du Chapitre de Paris appelés « Trepelez » contre le chemin de Vauvert, moyennant 26 sous parisis (3).

Notum facimus quod coram nobis constituti personaliter Petrus de Mosterolio lathomus magister fabrice ecclesie B. M. Paris et Agnes ejus uxor, etc.

nages de ce nom à Arcueil et à Paris sur la paroisse Saint-Paul, au XVIe siècle. A Vanves, les de Montreuil figurent comme marguilliers au XVe siècle et s'y retrouvent encore, et dans les environs au XVIIe siècle.

(1) La note marginale de du Breul « Antiquités de Paris » qui traduit Musterolo par Montereau a trompé nombre d'historiens. Le registre criminel de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés donne un exemple de la traduction facultative alors de Musterolo par Montreuil ou Montereau à une époque où l'on disait indifféremment : agnel ou agneau ; Moncel ou Monceau ; Michel ou Michaut ; Marcel ou Marceau ; l'oisel ou l'oiseau etc. Ce registre donne pour titre aux cas criminels de Saint-Germain. Laval (Seine-et-Marne) avant 1291 ; cas de Saint-Germain sur Monstreul, et dans la déclaration du temporel de l'Abbaye en 1385, on lit : La Val-sur-Montereau.

(2) Marie, fille de Philippe Comin avait épousé Jean le Cochetier ou Cochin.

(3) Archives de l'Hôtel-Dieu, n° 585.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous faisons savoir que furent présents devant nous, Pierre de Montreuil, maître-maçon de la Fabrique de l'Eglise Notre-Dame de Paris et Agnès sa femme.

Cette pièce des Archives Nationales. S. 4070 B, 23 porte : Contrat de vente du mois de novembre 1265 par Pierre de Montreuil à notre maison de Paris [La Chartreuse] de huit arpents de terre, près les murs de Vauvert, chargés de 4 sols paris. de rente envers les chanoines de Paris pour 80 ℔ tournois.

Ce fut Eudes de Montreuil qui construisit les églises des Chartreux de Vauvert, des Quinze-Vingts, des Blancs-Manteaux, et qui fortifia le port de Joppé en Palestine.

Pourquoi Eudes n'a-t-il jamais été appelé de Montreau comme Pierre son père ou son oncle ? (1)

(1) Un censier de 1294 note parmi les maisons que possédait l'Hôtel-Dieu de Paris :

« Dans la rue de la Calandre, la maison de Robert Le Marguillier contiguë à la ruelle par où l'on descend de Calandre en Orberie, maison donnée en 1253 par Guillaume Poitevin. (La rue des Poitevins, près la Place Saint-Michel, doit son nom à cette famille qui fournit des libraires et des maçons, ces derniers du XIIIe au XVIIe siècle).

« Dans la même rue une maison d'un loyer de 20 livres, contiguë à la maison dudit Robert chargée de 10 sous payables à la Saint-Remy et de quatre deniers de chef-cens aux héritiers de maître Pierre de Montreuil, lequel Pierre avait payé l'amortissement en 1222. Cette maison est amortie à l'abbaye de Saint-Maur avec la maison de la susdite comtesse (Eva de Capy, dont il est question plus haut en 1193).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JEAN DIT RAVY ET JEAN LE BOUTEILLER, SON NEVEU

« Les histoires gothiques qu'on voit autour du chœur de Notre-Dame, au dehors dans les bas-côtés, ont été commencées par maître Jean Roux et achevées par maître Jean Le Bouteiller, l'an 1352 (1). »

Comment Jean Roux est-il appelé depuis quelque temps Jean Ravy ? Les documents parisiens ne nous ont jamais fourni ce nom qui d'ailleurs n'offre aucune sens, contrairement à tous les noms ou surnoms patronymiques. Ravy semble résulter d'une lecture fautive de Rauci ou Raucj : l'*u* converti en *v* et les deux lettres *c* et *i* un peu déformées pouvant offrir l'apparence d'un *y* ont donné la terminaison *vy* qui ne se trouve jamais dans les inscriptions latines de l'époque.

Une famille de la région des constructeurs et des carrières portait le surnom ou sobriquet de Raucus (2), et c'est elle, croyons-nous, qui donna le maître sculpteur des histoires. Hervé Le Breton, chanoine de Paris et médecin, figure comme témoin dans une vente de maison faite en 1267 à un clerc, originaire de Bretagne, Guillaume de Châtellaudren.

(1) Calendrier perpétuel de l'Eglise de Paris, p. 306.

(2) Les Le Breton formèrent une branche dite Raucus, (Roux, Rault, l'enroué, Radis, suivant les glossaires) comme les La Ruelle formèrent la branche des Petitpied, et les Bouteiller les branches de la Tour, de la Pie, des Le Loup.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans l'acte d'acquisition qu'il fit le 18 juin 1275, d'une terre à Bagneux, le même chanoine Hervé est surnommé Raucus.

Tout à la fin du même siècle, en 1294, le censier de l'Hôtel-Dieu, mentionne un Henri Le Breton, portant les nom et prénom du chanoine, et probablement son neveu. Ce pourrait être le père de maître Jean [Joannes Rauci] qui habitait alors comme ses collègues, ou ses maîtres Pierre de Montreuil, Jean de Chelles et Jean de Lusarches à proximité de la cathédrale (1).

La parenté des Lusarches, des Le Breton (2), des Bouteiller, des de Laon et des de Beausault nous semble facile à établir par les documents contemporains, et nous trouvons déjà un exemple souvent répété dans la suite des siècles, d'alliances de familles de même condition et de même état.

Toutefois, malgré nos recherches, nous n'avons pu établir comment Jean Le Bouteiller se trouve avoir été neveu de Jean Roux.

(1) Pierre de Montreuil habitait rue de la Calandre, Jean de Chelles rue du Fumier [aujourd'hui quai Napoléon], Hervé le Breton rue du Sablon, la maison d'angle de la rue Neuve, près Petit-Pont. Régnier de Lusarches habitait près de Saint-Gervais en 1253, et Jean de Lusarches son parent, rue Saint-Denis, près la Porte-aux-Peintres, avant 1321.

(2) Yves Le Breton, clerc, mort en 1274 (pierre tombale visible à Bagneux. Yves Le Breton, clerc, libraire de l'Université, 1316. Geoffroy Le Breton, notaire public, Jean Le Breton, dit de Saint-Paul. 1316, Colin Le Breton, charpentier de la grande cognée à Paris, 1357.

Les carriers et vignerons du même nom à Bagneux au XVe siècle. Jean Le Breton, maçon à Paris en 1528. Guillaume

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Dans les dernières années du règne de saint Louis, lorsque les habitants de la rive gauche de la Seine, à Paris, vinrent peupler les environs des halles, près de l'enceinte de Philippe-Auguste et de la rue Saint-Denis, un quartier d'artistes se créa et le souvenir en est resté dans l'Impasse des Peintres qu'on peut voir encore rue Saint-Denis à quelques mètres de la rue Turbigo (1).

A la fin du XIIIe siècle et au début du XIVe siècle, le livre de la taille de Paris sous Philippe le Bel, et les archives de Saint-Jacques-aux-Pèlerins nous montrent la plupart des artistes parisiens groupés près de la Porte-aux-Peintres sur l'ancien fief des Montreuil, au quartier qui dut sa naissance à l'émigration des habitants de la région de l'Université. « Vers le règne de saint Louis et encore après, dit « l'abbé Lebeuf, les environs de Saint-Eustache étaient « assez peu peuplés pour qu'il fût facile aux princes « et aux seigneurs d'y avoir des hôtels spacieux et « accompagnés de jardins : ce qui n'était point si aisé « dans le quartier de l'Université, à cause des collèges « qu'on y bâtissait alors (2). »

et Jean Le Breton maçons du Pont-Neuf, 1556. Colette Breton, femme de Henri Bonnegent, maçon en 1524.

(1) Une ouverture de l'enceinte de Philippe-Auguste s'appelait la Porte-des-Peintres. Il faut par ce mot : peintres, entendre alors les imagiers, peintres ou sculpteurs, les chasubliers, les orfèvres et les architectes.

(2) Lebeuf-Cocheris, t. I, 131.

Le savant historiographe n'avait point eu connaissance de l'acte de fondation de la Sorbonne (*), car il n'eût point omis de si-

(*) *Mémoire de la Société de l'H. de P.* t. X, 252.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dans les acquisitions d'immeubles que fit la confrérie de Saint-Jacques pour la construction de l'hôpital et de la chapelle, nous remarquons que les maisons appartenaient à des imagiers : Robert de Launay, Jean Malot, Robert de Heudicourt, Guillaume de Meulent, Évrart d'Orléans, Jehan Toussac, dit de Saint-Germain, etc., et que « entre les maisons et « places dessusdictes, sont enclavées les maisons ci- « dessouz nommées, lesqueles sont et demeurent « sauves aus diz vendeurs (Mons. Nicole de Joinville, « chevalier, et Philippe la Fourée, sa femme), et à « leurs hoirs et en leur censive et seigneurie de leur « dicte terre de Therouenne senz amortissement; « c'est assavoir les maisons Jehan Toussac, Jehan de « la Nasse entretenans, les maisons Rogier l'Uissier, « la maison qui fut Jean de Lusarches, qui est à pré- « sent audit Jehan Toussac, les maisons Mathieu « de Beauvais, les maisons Guillaume de Fontenay, « la maison Estienne Le Barillier et les maisons Pierre « Le Moleur... Sous le scel de la Privosté de Paris, « l'an 1321 le derrenier jour d'avril (3). »

La première maison d'artiste dont la confrérie fit l'achat fut celle de Robert de Launay, imagier, au coin de la rue Saint-Denis et Mauconseil en 1319. — Le dimanche jour de sainte Catherine 1319, Guillanme de Nouriche, ymagier et Perronelle sa fame

gnaler parmi les notables du nouveau quatier, les Point l'Ane, les de Bagneux, les de Fontenay, et les d'Orléans, que les archives de Saint-Jacques nous montrent comme parents, propriétaires ou voisins de nos artistes.

(1) Archives de Saint-Jacques, cote 146; et un double, cote 169.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« vendent à l'hôpital » une maison et un jardin avecques une mesonnette tenant audit jardin assiz à Paris en la rue de Mauconseil, tenant à Gérart de Reims d'un costé, et de l'autre costé à Guillaume de Fontenay, et ladite mesonnette tenant à Mahy de Beauvès.

« Jacques Poing-l'Asne, fils de feu Bertaut Poing-l'Asne », reconnaît avoir vendu « à Pierre des Essars, bourgeois de Paris, et à Thomasse sa fame » 23 s. p. de crois de cens qui lui appartenaient pour la portion de 12 l. 2 s. de rente que son père avait sur l'hôpital Saint-Jacques, « c'est assavoir en et sur le lieu où la chapelle dudit hospital est fait et edefiée faisant le coing de la rue de Mauconseil..... 20 juin 1328. »

Ce Pierre des Essarts dont une parente, Jeanne, fut la seconde femme d'Étienne Marcel, était seigneur du fief de Térouenne qui d'Adam de Montreuil avait passé à Guillaume, puis à Jean de Beaumont, à Adam de Saint-Mamert, puis enfin à lui qui « l'avait, dit l'abbé Lebeuf acheté au profit du Roy (1) ».

C'est parmi ces artistes que nous pensions trouver Jean Le Bouteiller au milieu de ses collègues et de ses alliés. Nous devons nous en tenir à des conjectures pour son habitation. Voici ce que nous pouvons dire de lui : Jean Le Bouteiller imagier parisien, vivait en 1351 — mort après 1380. Le Bouteiller écartelait d'or et de gueules.

(1) Lebeuf-Cocheris, tome I, p. 134.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cet imagier appartient aussi, comme Pierre de Montreuil, à une famille illustre, originaire de Senlis et connue à Paris dès le XIe siècle. Les descendants de Bernard Le Danois, vicomte de Senlis, vers 955, reçurent de leurs fonctions à la cour de France, le surnom de Bouteiller, qui devint patronymique dans la plupart des branches de leur puissante et nombreuse maison.

L'un de ces Bouteillers, Hugues dit Le Loup, dont la rue parisienne de Hue-Leu (dite du Hurleur), garda le souvenir, transmit à ses fils ce surnom. Le chanoine Jean Le Loup, doyen de Notre-Dame, ainsi que ses collègues, Robert de Vernon et Pierre de Launay, secrétaires et chapelains du Roi, étaient apparentés à nos imagiers Jean Le Bouteiller et Robert de Launay, leurs contemporains (1).

D'après le P. Anselme (2), Jean Le Bouteiller était le second fils de Guillaume et de Léonore de Beausault (3). Son frère aîné, aussi nommé Guillaume, aurait été prodigue, car il vendit et dissipa tous ses biens.

Après la mort de Jeanne de Villebéon, sa première femme, Jean épousa Jeanne de Lusarches. Il était petit-fils de Jean Le Bouteiller, seigneur de Chantilly et de

(1) *Cart. N.-D.*, tome IV, 19, 86 ; Archives de l'Hôtel-Dieu. — Archives Nationales, s. 160 à 170 ; s. 557 ; LL. 1449.

(2) Tome VI, 253-266.

(3) On trouve encore, en 1571, Antoine Beausault rue Geoffroy-l'Asnier et Denis Beausault, rue Grenier-sur-l'eau, tous deux maçons. Antoine est, de plus, sergent de la compagnie des gens de métier.

Bibl. Nal. fr. 11692.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jeanne, fille de Pierre d'Aunay, seigneur dudit lieu. Cette Jeanne était veuve et vivait encore en 1307.

Guillaume Le Bouteiller, oncle de Jean, avait eu pour épouse Isabelle de Bréban, veuve de Jean d'Orléans. Isabelle vivait encore en 1248, et avait pour parents les orfèvres et changeurs de son nom qui possédaient, avec les d'Orléans, des propriétés, à Sceaux et Châtenay aux XIIIe, XIVe et XVe siècles (1).

Jean Le Bouteiller fut probablement, dit le P. Anselme, l'un des écuyers de Guillaume de Calleville, chevalier, qui fit montre à Dieppe le 12 juin 1379.

L'année suivante, on le trouve désigné avec Olivier et Hervé de Mauny, comme exécuteur testamentaire de Bertrand du Guesclin ; il porte alors la qualification d'écuyer et est condamné, par lettres royales du 13 novembre 1380, à payer deux cents francs que le connétable devait aux chanoines de Saint-Merry, pour la maison qu'il avait achetée rue de la Verrerie, dans leur censive (2).

Nous signalerons l'alliance des Bouteiller avec une autre famille d'artistes très connues, les d'Orléans.

(1) *Cartul. N.-D.* Arch. Nation., *loc. cit.*

(2) Lebeuf-Cocheris, II, 225

Si ce personnage est bien l'imagier de Notre-Dame, il allie aux fonctions de l'artiste celles du militaire, comme Raymond du Temple, architecte et sergent d'armes de Charles V, et plus tard, au XVIe siècle, le maistre charpentier Charles Marchant, frère du maistre maçon Guillaume Marchant, constructeur du Pont-Neuf (1578). Ce Charles était capitaine des Archers de la Ville comme Jehan Durantel, son collègue dans la maçonnerie, était inspecteur de l'artillerie.

C'est là que nous trouvons les d'Orléans, les Toussac, les de Laon, les de Launay et les Bouteiller.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Jean d'Orléans, sculpteur et peintre parisien, vivait avant 1292, était mort en 1313.

Le plus ancien personnage de ce nom, dont les documents parisiens nous donnent connaissance, est Jean d'Orléans, dont la veuve, Isabelle, encore vivante en 1248, avait épousé Guillaume Le Bouteiller, ainsi que nous venons de le dire. Ce fut lui, sans doute, qui fit à Notre-Dame de Paris une fondation pour son anniversaire qui se célébrait le 22 avril et pour laquelle il donna « 6 livres sur les prés de Chastenay (1) ».

L'acte de fondation de la Sorbonne (1257) cite, ainsi que nous l'avons dit, un Jean d'Orléans propriétaire de l'une des maisons achetées par saint Louis pour Robert de Sorbon.

Nous avons cité, dans notre histoire de la Vallée d'Aulnay (2), un Jean d'Orléans, bourgeois de Paris, possesseur en 1269 d'une partie du fief d'Aulnay-lès-Châtenay, en même temps que des membres de la famille de Bréban à laquelle appartenait Isabelle, la veuve de Jean d'Orléans, qui épousa Guillaume Le Bouteiller.

En 1279 un Étienne d'Orléans reçut la sépulture à Notre-Dame de Paris (3).

La taille de 1292 mentionne un Jean d'Orléans,

(1) Arch. Nat., L. 521, n° 148, fol. 8 v°. — Peut-être encore est-ce Jean d'Orléans, chancelier de Paris, dont l'obituaire de N.-D. place la mort vers 1280, 25 mai. *Cart. N.-D.*, t. IV, 66.

(2) De Launay, *2000 ans d'histoire*, p. 84. Paris, Flammarion, 1894, in-18.

(3) Lebeuf-Cocheris, tome I, 38.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sans aucune qualification, et les archives de l'Hôtel-Dieu nous désignent sa maison en 1295 « ad butum vici Ferronarie », « au bout de la rue de la Ferronnerie », à laquelle aboutissait la rue Saint-Denis, à l'endroit où commençait le quartier des Peintres.

Le prénom et l'habitation de ce dernier personnage nous porte à voir en lui, sinon le père, du moins un proche parent de notre artiste Jean d'Orléans, dont deux homonymes ayant tous deux le prénom de Pierre, furent l'un marchand drapier et membre de la confrérie de Saint-Jacques-aux-Pèlerins en compagnie d'Etienne et de Garnier Marcel, drapiers (1) ; et l'autre mire (médecin) juré de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs (2).

Nous ne connaissons des œuvres de Jean d'Orléans que la statue de Jean, duc de Berry, à la cathédrale de Bourges.

Les pièces originales de la Bibliothèque Nationale contiennent la note manuscrite suivante : « D'Orléans : « *Fascé de huit pièces d'argent et de sinople à l'orle de neuf* « *annelets de gueules sur l'argent.*

« Amy d'Orléans, doyen de Paris et Me des Requestes en 1289.

« Maison ancienne de Beausse dont estoit Payen d'Orléans chevalier en 1258 ; dont sont encore (3) les sieurs de Bastardes audit pays. »

La note se termine par un renvoi à Blanchart,

(1) Arch. de Saint-Jacques, citées par M. Bordier, *Monographie de la Confrérie*, tome II, 194.

(2) *Reg. crimin. de Saint-Martin-des-Champs*, 3 avril 1338.

(3) En note, d'une écriture postérieure : Mort.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

page 7 (livre 11) R. d'Orléans, conseiller au Parlement de Paris en 1383.

Nous ajouterons à cette note qu'outre les sergents du Châtelet de l'année 1303, Joan et Joan Âquet d'Orléans, ses homonymes contemporains furent encore : Guillaume d'Orléans, libraire-juré de l'Université de Paris en 1342 ; Agnès, libraire, veuve du précédent en 1368, et dans la même année Raoulet d'Orléans, aussi libraire-juré (1).

(1) Paul Delalain, *Etudes sur la librairie parisienne au XIII*e *et XIV*e *siècles.*

Parmi les Parisiens qui formaient le corps d'élite des 150 sergents du Châtelet en 1303, on trouve un Pierre de Lusarches en compagnie d'autres homonymes d'artistes parisiens : Estève de Monstereul, Baudet de Laon, Guiart Le Bouteiller, Joan et Joan Aquet d'Orliens, Guillaume de Launay, Joan de Pinquigny, etc. (*).

En 1305, un écuyer de la reine Marie de Brabant, veuve de Philippe III, se nommait Jean de Lusarches (**).

A cette même famille de Lusarches appartenait Jeanne, la seconde femme de Jean Le Bouteiller, nièce de Nicolas de Lusarches, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois (1289-1299), dont dépendait, au spirituel, Saint-Eustache, la paroisse des artistes, à la fondation de laquelle concoururent les Point l'Ane et les de Fontenay.

On trouve mention en 1338, au 1er février, d'un Regnault de Lusarches « cavecier », arrêté, puis mis en liberté par le prévôt de Saint-Martin-des-Champs dont la justice s'étendait jusqu'au quartier des artistes (***).

Nous croyons que Jean Le Bouteiller, mari de Jeanne de Lusarches, est l'auteur des histoires de la clôture chorale de Notre-Dame de Paris.

(*) *Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris,* 20e année, p. 36.
(**) Registre criminel de l'abbaye Sainte-Geneviève.
(***) Reg. criminel de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROBERT DE LAUNAY, IMAGIER PARISIEN

Il vivait avant 1319, mort à la bataille de Poitiers, lundi 19 septembre 1356 (1).

La monographie de la confrérie de Saint-Jacques, tout en donnant une large place à cet imagier, n'indique cependant, ni son origine, ni sa famille. Nous ne savons pourquoi l'auteur a choisi pour le nom patronymique la forme adoptée, dans le Tournaisis, où Mathieu, frère de Robert, se retira en 1317, et où il fut la souche des Lannoy de Flandres. Les documents de Saint-Jacques le nomment souvent de Launay et quelquefois Launoy.

La généalogie de la maison de Launay (2) donne à Gautier, VIIe du nom, sire chastellain et vicomte de l'Aunay en l'Ile de France et à son épouse Jeanne, dernière fille de Bouchard VI de Montmorency et de Jeanne de Laval, quatre fils : Boŭchard, dit de Molignon, Mathieu, dit Mathouflin, Robert et Henry.

Plus bas Robert est ainsi désigné : « Robert de Launay ou d'Aunay, chevalier, fut tué à la bataille de Poitiers, avec son frère Henry », c'est tout ce qui est dit de lui dans ce document.

La même généalogie raconte le départ de Gautier, avec ses fils Mathieu, Robert et Henry, dans les terres de sa femme après la mort de celle-ci, « qui était dé-

(1) De Launay : D'or au chef de gueules.
(2) Bibl. Nat., manuscrit 385.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« cédée du rigoureux tourment et des persécutions » dont le chef de la maison « de Launay avait été l'ob- « jet de la part du roi Louis le Huttin, qui s'estoit « tellement esmeu contre luy, à cause que Philippes « et Jacques [lire Gautier] frères, ses cousins, avoient « abusé, à savoir le premier de la reyne Marguerite « de Bourgogne, sa femme, et le dernier de la reyne « Blanche de Bourgogne, femme du roy Charles-le- « Bel, son frère, qu'il rechercha toutes les occasions « de le ruiner, en le faisant souvent menacer par ses « officiers de lui faire perdre la vie, s'il ne vouloit « quitter son Estat... »

Robert de Launay accompagna donc son père en Bretagne et abandonna la maison qu'il occupait alors et que deux ans après nous verrons acquise par la confrérie (1319).

Bouchard dit de Monlignon, son frère aîné, resta dans l'Ile-de-France, près de son aïeul maternel Bouchard VI de Montmorency, dans les terres de Moulignon qu'il avait eues de sa mère.

A l'époque de la construction de la chapelle Saint-Jacques, vers 1320 ou 1321, nous retrouvons notre imagier chargé de sa décoration, et dans les comptes de la confrérie nous voyons figurer son aïeul maternel et son frère aîné parmi les premiers bienfaiteurs : « Monseigneur Bouchart de Montmorency, chevalier, 8 livres ; Monseigneur Bouchart, chevalier, 40 sous ».

L'œuvre que Robert entreprit pour Saint-Jacques-aux-Pèlerins fut considérable, car il ne sculpta pas moins d'une vingtaine de statues pour la chapelle : des anges, un Christ-Sauveur, les douze apôtres,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

saint Jacques, saint Michel, saint Christophe, un calvaire, « un crucifié, Marie et Jehan ».

Il faut ajouter à ces statues « un vœu de Mons. de Valois et de Mons. de Biauvais », c'est-à-dire deux statuettes des premiers bienfaiteurs de l'œuvre : Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, et Jean de Marigny, évêque de Beauvais, frère d'Enguerrand.

Chose singulière ! Jean de Marigny faisait pendant à celui qui avait été l'auteur du meurtre de l'infortuné ministre, son frère, et qui devait dix ans après son crime, faire distribuer des aumônes abondantes aux pauvres de Paris et publier dans les rues cet avis : « Priez Dieu pour Monseigneur Enguerrand et pour « Monseigneur Charles ! » On sait que Charles de Valois avait été frappé de paralysie, et que non content de réhabiliter Enguerrand, il transféra Jean, son frère, de l'évêché de Beauvais à l'archevêché de Rouen. Chose plus singulière encore ! — Robert de Launay avait sculpté les traits de l'un des bourreaux de ses petits-cousins Philippe et Gautier, et du prince qui avait confisqué les biens de son père.

Pendant une trentaine d'années, notre imagier se livra à l'exercice de son art et contribua à la décoration des différentes églises bâties au siècle précédent, notamment à Notre-Dame de Paris dont quelques parties ne furent sculptées qu'à cette époque. Nous le trouvons pour la dernière fois dans les comptes de Saint-Jacques à l'année 1348 : « Pour ung saint Xristofle et ung saint Michiel qui sont assis dessus les admortissemens du thrésor baillé à maistre Robert

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de Launay, C sous (1) ». Quand les Anglais, profitant de l'anarchie où un gouvernement incapable et des seigneurs factieux avaient plongé la France, recommencèrent les hostilités, malgré la trêve conclue depuis peu, notre artiste comme Jean Le Bouteiller, écuyer du sire de Calleville, et maistre Girart d'Orléans, « varlet de chambre du Roi », fut du nombre des 50.000 hommes qui accompagnèrent le roi Jean à la malheureuse journée de Poitiers (lundi, 19 septembre 1356). Il tomba au champ d'honneur, près de son frère Henry, qui y perdit aussi la vie. Le corps de Robert ne dut pas être retrouvé, puisque la généalogie qui signale sa mort, n'indique pas qu'il ait été déposé dans le caveau où fut inhumé son frère (2).

Jean de Launay, l'imagier qui sculpta la statue du duc d'Orléans, au grand escalier du Louvre, sous Charles V, fut-il son fils ou son neveu ? La généalogie ne nous indiquant pas l'alliance de maître Robert, nous ne pouvons que nous en tenir à des conjectures, de même que sur la parenté de notre imagier avec Pierre de Launay, chanoine de Notre-Dame,

(1) Arch. de Saint-Jacques.

(2) « Henry de Launay, chevalier, combattit vaillamment « à Poitiers pour le roy Jean, mais par un sort commun à plu- « sieurs princes et grands seigneurs, il y fut tué, ainsi que re- « marque Jean Bouchet dans ses Annales d'Acquitaine et fut en- « terré ès cloistres du couvent des Frères-Prescheurs de Poi- « tiers, selon qu'on voit par ses armes qui y furent peintes à fin « de perpétuelle mémoire ès sièges dudit couvent : lesquelles « sont d'or au chef de gueules, et celles de son épouse escar- « telées d'or et d'azur ». Henry avait épousé Isabeau de Tournemire par contrat du 12 janvier 1338.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mort le 15 septembre 1350 ; avec Thomas de Launay, aussi chanoine de Notre-Dame et proviseur de l'Hôtel-Dieu à la fin du XIVe siècle ; et avec maistre Jehan de Launay que les comptes de Philippe Giffart et Jehan de Nangis, directeurs de la confrérie de Saint-Jacques en 1377-78 (1), nous signalent comme maître de chant (2).

Quand, après les désordres nationaux, la guerre contre l'étranger et la guerre civile, la confrérie parisienne de Saint-Jacques put examiner sa situation financière, les maîtres rendirent des comptes, le 28 juillet 1365. Notre sculpteur y figure comme défunt et pour un legs plus que modeste (3) qu'il avait

(1) Ces directeurs eurent pour successeurs dans la même charge : Mgr Philippe des Essars, chevalier, seigneur de Thieulx, et Nicolas Marc ; les autres principaux confrères de la fin du XIVe siècle sont : Messire Jehan de Dormans, chevalier, maistre Thibault Thiessart, conseiller, maître des comptes et libraire de l'Université, sire Guillaume Perdrier et sire François d'Aunay, trésoriers de France, etc. Ce dernier apparenté à Jean de Dormans, appartenait à la branche des Launay, qui prirent le surnom de le Gallois, il avait les mêmes armes que Robert de Launay : d'or aux chef de gueules, brisées d'une étoile à dextre du chef.

(2) « A Mtre Jehan de Launay pour apprendre les IIII clercs à deschanter LXIII sous. »

(3) La pauvreté des gentilshommes s'explique par les catastrophes de ce temps et celle de Robert en particulier par les confiscations dont sa famille avait été l'objet en 1315. — Un chevalier de race illustre, allié aux maisons souveraines par les Montmorency, « Guillaume de Presteval, prisonnier à la Con-« ciergerie, adresse au Parlement en 1371, une supplique, afin « d'être élargi, car il est pauvre et il voudrait rentrer en grange « sa moisson, car on est en août ». F. Aubert, *Le Parlement et les Prisonniers. Bullet. H. de P.* XX, 107.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

laissé à l'œuvre : « Le feu Robin de Launay ymagier, V sous ; feu sire Jacques de Pacy XI sous, etc. »

Pendant quatre siècles, l'œuvre de notre imagier fut pieusement conservée dans la chapelle de Saint-Jacques. « Autour de la nef régnait l'imposante assemblée des douze apôtres, ouvrage de Robert de Launay, présidés par notre Seigneur Jésus « plus « grand que ses disciples et posé probablement contre « l'orgue, tandis que ceux-ci sont rangés à sa droite « et à sa gauche, chacun accolé contre un des douze « piliers (1).

A la démolition des bâtiments de Saint-Jacques, en 1808, les statues furent enfouies avec les ruines et ne furent exhumées qu'en 1840, lors de fouilles entreprises au coin des rues Saint-Denis et Mauconseil, pour la construction d'un magasin de nouveautés. Il y a quelques années encore on pouvait voir ce magasin qui portait pour enseigne : « Aux statues de Saint-Jacques », rue Saint-Denis.

Les statues retrouvées avaient servi d'enseigne à la maison au long de laquelle elles étaient étagées.

« Elles y restèrent, dit encore M. Bordier, jusqu'au « jour où l'une d'elles, laissant tomber sur le trottoir de cette rue populeuse quelques fragments de « sa personne ou de ses vêtements de pierre, le « commissaire de police intervint et, pour éviter la « dépense de temps et d'argent qu'il eût fallu pour les « descendre sans accident, on prit le parti expéditif « de les briser sur place à coups de pic et de marteau ».

(1) M. Bordier : *La Confrérie de Saint-Jacques*, page 358.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cinq des statues de Robert ont échappé à la destruction, la veuve d'un sculpteur (1) les vendit en 1852 au musée de Cluny où elles sont au jourd'hui.

« Ces statues représentent comme une même fa-
« mille de gens, posés dans des attitudes légèrement
« diverses, mais gardant entre eux une ressemblance
« générale qui frappe au premier coup d'œil (2). »

« A cette famille » appartient encore la statue du transept de Notre-Dame, près de laquelle fut déposé, le 22 avril 1894, l'étendard reconstitué de Jeanne d'Arc. Cette vierge, mise en honneur depuis quelques années, a remplacé le type primitif de Notre-Dame de Paris dont l'image fut enlevée ou détruite pendant la Révolution, après qu'elle eût servi aux profanations de la déesse Raison, qui avait, raconte-t-on, sous ses pieds l'image de Notre-Dame.

Cette « nouvelle Notre-Dame de Paris » a de grandes analogies avec les statues d'apôtres de maître Robert, et surtout avec celle de Notre-Seigneur. On peut remarquer qu'elles ont le même drapé, la même inclinaison du corps, la même manière de chevelure. Tout, jusqu'à la ceinture du Sauveur et de sa Mère, montre que nous avons une œuvre, sinon de la même

(1) Le nom du sculpteur nous est inconnu, mais nous pensons que ce fut lui que Viollet-le-Duc chargea de refaire les statues des apôtres qui furent détruites à la Révolution à la porte principale de Notre-Dame de Paris. La ressemblance que les nouvelles statues, et en particulier de Saint-Jacques, ont avec celles de Robert autorise à penser que le sculpteur s'est inspiré de celles qu'il possédait.

(2) M. Bordier, *Op. cit.*, 338.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

main, du moins de la même époque et de la même école parisienne.

Nous attribuons, sans hésiter, cette statue de Notre Dame à l'un des trois imagiers dont nous avons parlé : Jean Le Bouteiller, Jean d'Orléans, ou Robert de Launay (1).

J. DE LAUNAY.
Curé d'Asnières,
Membre de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

(1) Comme toutes les madones antérieures au style gothique, Notre-Dame de Paris, qui, d'après du Breul; « avait été donnée par saint Denys et faite d'après un tableau de plate peinture qu'il avait apportée », était une Vierge assise tenant sur ses genoux l'Enfant Jésus. Cette attitude peut-être moins gracieuse que celle du XIIIe siècle, avait, il faut bien le reconnaître, quelque chose de plus majestueux. La reine, *domina*, recevait les hommages, comme une souveraine assise sur son trône. On voit encore au tympan de la porte Saint-Anne, côté de la Seine, une Vierge assise antérieure au XIe siècle, et qui provient de la première cathédrale.

La qualification mystique attribuée à Marie comme à Jésus-Christ — Janua cœli — porte du ciel, inspira aux artistes de placer au trumeau des portes, l'image de la Sainte Vierge, c'est alors surtout qu'on la représenta debout.

Les fresques du XIIIe siècle découvertes à la Sainte-Chapelle de Paris, celles du XIVe découvertes au Petit-Chœur de la cathédrale donnent toujours le type traditionnel de Notre-Dame de Paris, la Vierge assise. Ajoutons que les sceaux du chapitre, de 1140 à 1790, représentent toujours la Vierge assise avec la légende : « Capit. BM. Paris ».

S'il faut, nous autres Parisiens, reporter à la statue nouvelle, les hommages dont les longs siècles qui nous ont précédés ont entouré l'ancienne, disons à Marie à raison des temps où nous sommes : « Exurge, Domina, adjuva nos ! »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MEMENTO

Quand je ne serai plus, souvenez-vous, Odile,
Vous de qui le sourire a fleuri mon déclin,
Ange de l'amitié, tendre comme une idylle
Et chaste comme un lys, de son aube à sa fin.

Vous viendrez quelquefois à mon dernier asile,
De peur d'en oublier le morne et long chemin ;
Le cœur qui nous aimait et que la mort exile
A droit au souvenir, jusqu'au revoir divin.

Femme, ne croyez pas qu'en la tombe scellée
Rien ne subsiste plus de la vie envolée
Que le poignant écho d'indicibles douleurs.

Dans la poussière humaine il reste un peu de l'âme,
Et je vous bénirai de m'apporter, madame,
Une prière à Dieu, des roses et des pleurs.

OSCAR DE POLI.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

LE FAUCONNIER

LÉGENDE DU HAINAUT

Pour le duc de Raricourt-Pimodan.

La chasse au vol était tenue en grand honneur
Jadis, au temps fameux de la chevalerie ;
Un oiseau bien dressé valait pour un seigneur
Amoureux de cet art toute une vénerie.
Un faucon, par caprice, un jour, dans le Hainaut,
Prestement s'envola du toit d'un gentilhomme.
Sitôt le fauconnier, monté sur un créneau,
Siffla bien le fuyard, mais vainement, et comme
Pour avertir le maître, il attendait toujours,
Celui-ci, prévenu, dit : « Sans miséricorde,
Mon mauvais serviteur, si dans quarante jours,
L'oiseau n'est retrouvé, périra par la corde. »
Et depuis, sans répit, le veneur malheureux
De siffler dans les bois, de siffler dans les plaines ;
Partout on entendit ses appels douloureux,
Et ses cris résonner durant ces cinq semaines.
Quand, de l'âpre recherche, il connut l'insuccès,
Le seigneur refusa, d'abord, de rien entendre.
Puis quand, de sa fureur, fut adouci l'accès ;
Un mois, pourtant, encore, il voulut bien attendre.
Mais après ? Par saint Côme, il en faisait serment,
A moins que le faucon ne revînt, de son aile,
Tout droit à son perchoir, le manant sûrement
Payerait, cette fois, l'action, criminelle.

. . . . . .

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Le mois est écoulé, plus d'espoir de pardon,
Plus d'appel maintenant, la chose est bien jugée ;
La sentence de mort du perdeur de faucon
Sur-le-champ, sans merci, doit être exécutée.
C'en est fait du pauvre homme, au désespoir réduit.
En face de la tour, on dresse la potence.
Un prêtre, avec la garde, au gibet le conduit,
L'exhorte à tout souffrir en grande patience.
Gravissant ce calvaire, en allant à la mort,
Plein d'effroi, déchiré de cruelles alarmes,
L'oiseleur maudissait, et son maître et son sort,
Sur son visage pâle on vit couler les larmes,
Le bourreau s'apprêtait pour lui bander les yeux,
Mettre à son cou la corde : A ce moment extrême :
« A la Vierge de Hall, à la Reine des Cieux,
Attendez que je fasse un appel suprême,
Pour bien mourir, dit-il ; à ses pieds voulez-vous
Me laisser prosterner, que mon âme fervente
Lui demande assistance ? » Il se mit à genoux.
Et de son cœur jaillit une prière ardente.
Or, voici, tout-à-coup, pendant qu'il récitait
Sa dernière oraison, que, distinct, dans l'air passe
Le bruit, lointain d'abord, bientôt précipité,
Des clochettes qu'on met au faucon quand il chasse.
Dans l'azur clair du ciel paraît l'oiseau perdu :
Rapide comme un trait, il s'abat sur l'épaule
Du brave fauconnier d'allégresse éperdu,
Célébrant à grand cris la Vierge qui console.
Et, prodige, aussi grand, le maître par Dieu mû,
Oublieux maintenant du seul faucon qu'il aime,
Du condamné ravi s'approche tout ému,
Se saisit de la corde et l'arrache lui-même.

Comte de Colleville.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

FAUBOURG SAINT-GERMAIN

Le vieil hôtel est morne en ses salons obscurs,
Et le poids du passé pèse sur la demeure
Où rien ne vient troubler le silence de l'heure,
Dans les ors merveilleux qui s'éteignent aux murs.

On est loin du présent et plus loin des futurs,
Nul souffle du moderne ici ne vous effleure
Parmi le souvenir invincible qui pleure
Des orgueils disparus et des anciens azurs...

Et l'âme se fait douce avec mélancolie,
Comme une vieille dame autrefois si jolie
Et belle encore, au soir, sous ses bandeaux d'argent.

Elle a laissé tomber, lasse, quelque vieux livre,
Et garde sur sa lèvre un sourire indulgent,
Un sourire d'amour à tout ce qui doit vivre !

PIMODAN.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

VIEUX CHEMINS

Chemins creux aux cailloux lavés des grandes eaux,
Et polis par le pas répété des ancêtres,
Chemins ombreux bordés de charmes et de hêtres,
Où tout le long chantonne un libre essaim d'oiseaux,

Vieux chemins serpentant pour monter aux villages,
Que vous entrecroisez aux lisières des bois,
En d'étroits carrefours protégés par la croix,
Où vint s'agenouiller la foi des anciens âges,

Quand je vous suis, parfois, le soir, ayant laissé
La route neuve où gronde et fuit l'automobile,
Dans le silence ami de votre cours tranquille,
Une voix doucement me parle du passé.

La lune darde un rais parmi les branches fortes,
Mon pied sonne dans l'ombre en butant les cailloux,
Et dans le chemin creux jadis hanté des loups,
Chuchote autour de moi l'âme des choses mortes.

ACHILLE MILLIEN.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

CHANT DU SOIR

A ma femme.

Le Panthéon, perdu dans la brume du soir,
S'éteint dans l'ombre ainsi qu'un immense encensoir.
Le vieux jardin s'emplit d'amour et de mystère.
C'est l'heure de rêver dans ce lieu solitaire.
Viens, c'est le crépuscule : un sourire charmant
Sur le visage triste et doux du firmament
Semble errer ; le jour meurt et, sur ses sombres voiles,
Comme des diamants agrafant ses étoiles,
Pareille à l'épousée au pas chaste et béni,
La nuit franchit le seuil joyeux de l'infini.

THÉODORE COURTAUX.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

FRASCATI

Les villas renaissance, aux grands parcs séculaires
Parmi les noirs cyprès s'étagent sur le mont
Et malgré les hôtels aux façades trop claires
Ce bourg conserve un charme étrangement profond.

Superbes, ainsi que des marbres statuaires,
Le col droit, les bras nus, les belles filles vont
Puiser l'eau dans l'amphore, et leurs traits volontaires
Se détachent, très purs, sur les ombres du fond.

Ce fond, c'est la campagne immense, triste et nue,
Où, seuls, les aqueducs élèvent vers la nue
Leurs grands bras que le lierre a couverts à demi.

Et, loin, sur l'horizon qu'infiniment bosselle
La houle des prés verts, ce dôme bleu parmi
L'amas de marbres blancs, c'est la Ville Eternelle.

Léon-Luce CHAPON.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

CHRONIQUE

A Messieurs les Membres du Conseil Héraldique de France

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

C'est avec la plus douloureuse émotion que j'adresse ici un suprême hommage à la mémoire de M. le comte de Poli, Président Fondateur du Conseil Héraldique de France, rappelé à Dieu, le 6 janvier dernier.

En présence de ce deuil immense et de la grandeur de l'œuvre accomplie par celui que nous pleurons, je comprends plus profondément encore combien est lourde la charge qui m'incombe.

Lorsque, l'an dernier, M. le comte de Poli, déjà terrassé par l'implacable mal, m'appelait à l'honneur de la Présidence effective, une parole qu'il prononça triompha de mes légitimes hésitations :

« Au Conseil Héraldique de France, tous mes collaborateurs sont mes amis. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

N'était-ce pas me dire :

« A vous, je confie la direction de l'œuvre qui m'est chère entre toutes ; à eux, j'en remets les destinées. »

J'acceptai, et nombreux et précieux furent les témoignages de sympathie qui vinrent aussitôt m'apporter leur puissant encouragement et me pénétrer de gratitude. Sur ces « affections fidèles » en lesquelles notre vénéré Président avait une foi inébranlable, je sens le besoin de m'appuyer avec confiance. Elles ont contribué à la création, au développement, à la prospérité et à la merveilleuse union du Conseil Héraldique qui, sous un auguste patronage, entre maintenant dans sa 21e année.

Plus que jamais, cette œuvre doit nous être doublement chère ; ne constitue-t-elle pas un monument élevé à la mémoire du parfait gentilhomme de grand esprit et de grand cœur, de l'incomparable et fécond érudit qui a voulu faire bénéficier les autres de son prodigieux labeur ?

Puissé-je, Messieurs et chers Collègues, fort de votre bienveillant concours, être assez heureux pour apporter ma pierre à l'édifice si magistralement conçu, et à la base duquel l'ouvrier de la première heure avait gravé cette belle et noble devise : LABOR ET PROBITAS.

Comte de COLLEVILLE.

OBSÈQUES DU COMTE DE POLI

1908

Le 9 janvier dernier, un cortège d'amis conduisait à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. le comte de Poli, enlevé à leur affection, à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur admiration, à leur reconnaissance, à l'âge de 70 ans. La cérémonie des obsèques avait lieu à Notre-Dame-de-Passy.

Le deuil était conduit par MM. le comte Guy de Courtin de Neufbourg, Jean de Courtin de Neufbourg et le baron Enguerrand de Caix de Saint-Aymour, petits-fils du défunt ; le comte Erard de Choiseul-Gouffier, le prince de Faucigny-Lucinge, ses beaux-frères.

L. L. A. A. R. R. le duc d'Alençon, le duc et la duchesse de Vendôme étaient représentés par le baron Tristan Lambert.

Dans l'assistance :

Général baron de Charette, comtesse de Caix de Saint-Aymour, prince Gérard de Faucigny-Lucinge, vicomte de Reiset, prince de Montholon, marquis d'Estournel, duc et duchesse Féry d'Esclands, comte et comtesse de Casabianca, baron et baronne d'Arquinvilliers, marquis de l'Enferna, baronne Guibert d'Huart, comte L. d'Humières, comte et comtesse Louis de Clercq, marquis et marquise d'Ornano, baron Coche de la Ferté, comte et comtesse Gaston Chandon de Briailles, marquis et marquise de Toulongeon, duc de Rarécourt-Pimodan, comte et comtesse Georges de Zogheb, comte de Colleville, comte et comtesse de la Fargue, M. Georges Huillard, comte et comtesse Biadelli, M. et Mme d'Hébrard de Saint-Sulpice, comte et comtesse Allard du Chollet, M. Bittard des Portes, comte et comtesse de Sesmaisons, vicomte et vicomtesse de Champeaux-Verneuil, M. Maurice de Jonquières, comte Hallez d'Arros,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

abbé Cartier de Nozay, comte Imbart de La Tour, M. et Mme de Lanzac de Laborie, etc.

Tous les Membres du Conseil Héraldique de France résidant à Paris étaient présents à la triste cérémonie. Une superbe couronne de violettes, suprême hommage à leur vénéré Président, était déposée au pied du catafalque étincelant de lumières.

Au moment de l'absoute, donnée par M. l'abbé Douvain, curé de N.-D. de Grâce de Passy, Mgr Colson, aumônier des Chevaliers Pontificaux et ami personnel du défunt, prononça au milieu de l'émotion générale un très beau et très touchant discours, paraphrase de la parole du Livre Saint :

His fidelis multum laudabitur ut qui custos est Domini glorificabitur.

LE COMTE DE POLI

C'est une très grande figure qui vient de disparaître en la personne de M. le comte de Poli et, pour retracer, comme il conviendrait, la vie de ce beau et fier gentilhomme, il faudrait une plume telle que la sienne.

Archéologue, historien, poète, romancier, il était tout cela, sans doute ; mais il était quelque chose de plus et de mieux : un caractère !

Dans notre époque de veulerie universelle, M. de

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -



LE COMTE OSCAR DE POLI

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Poli était un anachronisme vivant : sa vie, guidée par trois principes, présente une admirable unité : Dieu, le Roi, la Patrie, telle fut la noble devise qu'il contresigna de son sang aux champs glorieux de Castelfidardo et sous les murs de Paris assiégé.

N'était-il d'ailleurs pas ainsi dans les traditions de sa race ? Fils de l'héroïque commandant Philippe de Poli, qui trouva la mort à Orléans en essayant de réprimer une émeute, l'orphelin fut adopté par la cité de Jeanne d'Arc, « la ville aux cœurs de lys », comme il se plaisait à l'appeler, par allusion aux corolles héraldiques qui ornent son écusson.

Toute la jeunesse d'Oscar de Poli ne fut qu'une épopée. Après avoir risqué sa vie dans les Calabres pour la défense de la monarchie légitime représentée par le roi François II, il alla s'enrôler dans le glorieux régiment des zouaves pontificaux et, dans la plaine de Castelfidardo, le soir de ce combat de héros, on relevait parmi les morts et les mourants un enfant, la poitrine ouverte par un coup de baïonnette : c'était le fils du commandant Poli !

Oscar de Poli guérit heureusement de cette terrible blessure, et c'est à cette occasion qu'il reçut de Celui qu'il considérait toujours comme son roi, la lettre suivante que n'eût pas désavouée Henri IV :

« Votre dévouement, Monsieur le Vicomte, vous a conduit à Rome, et vous avez vaillamment combattu à Castelfidardo. Vous avez été blessé dans cette lutte mémorable, mais, grâce à Dieu, vous vivez.

« Je suis heureux de penser que les témoignages d'intérêt qui vous ont été donnés de ma part ont pu

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

contribuer, en adoucissant vos souffrances, à conserver un fidèle et brave serviteur de plus à la sainte cause du droit et de la justice.

« Croyez à mes sentiments de gratitude et d'affection.

HENRI ».

M. de Poli avait ainsi, tant aux Calabres qu'à Rome, versé son sang pour Dieu et pour le Roi : il devait aussi le verser pour sa Patrie, à l'heure sombre de la défaite.

Lieutenant dans un bataillon de marche, il fut blessé sous les murs de Paris et proposé pour la Légion d'honneur.

Après la paix, la période héroïque de la vie de M. de Poli se trouva close. Il entra dans les préfectures où son rare talent d'administrateur, les vives sympathies qu'éveillaient autour de lui cet homme de cœur et d'esprit, le charme et la courtoisie de ses manières, la séduction de sa parole élégante et persuasive lui valurent un avancement rapide. Mais cette carrière, qui s'annonçait si brillante, fut brisée tout à coup : fidèle aux principes sur lesquels il avait basé sa vie, il suivit stoïquement, au 16 mai, le maréchal de Mac-Mahon dans sa retraite.

Cependant le jeune préfet n'avait pas de fortune, et il fallait vivre, problème d'autant plus redoutable qu'il avait à soutenir de lourdes charges généreusement assumées.

Ce fut alors que s'épanouit, dans son plus vif éclat, un talent littéraire que de charmantes publications

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

de jeunesse avaient déjà laissé deviner. Grâce à sa plume, celui qui avait si vaillamment manié l'épée atteignit rapidement, dans le monde des lettres, une place remarquable.

Son goût des choses du passé, son admiration pour la vieille France, pour ce prestigieux moyen-âge où fleurissaient, avec la foi, l'héroïsme chevaleresque, la piété patriotique, décidèrent de l'emploi qu'il ferait de sa plume élégante et ferme, de sa rare puissance de travail.

Pendant plus de quarante ans, avec la ténacité et la patience d'un Bénédictin, il dépouilla toutes les collections de nos archives, les vieux cartulaires, trésors de notre Bibliothèque Nationale, pour en extraire les matériaux qui lui permirent de mettre en pleine et belle lumière, cette glorieuse partie de notre histoire nationale.

Et, malgré cette somme énorme de labeur, M. de Poli savait encore trouver le temps de mettre au service de ses convictions, de ses espérances, l'ardeur et l'élégance de sa parole. On l'entendit à Lyon, à Rennes, à Châteaudun, à Arras, et partout le brillant conférencier soulevait d'enthousiastes applaudissements qui lui étaient moins sensibles, certes, que la joie de se convaincre que son apostolat avait décidé de « quelques conversions ».

Puis, telles que de gracieuses fleurs, écloses comme par magie, dans les champs un peu arides de l'érudition, des œuvres d'une rare et exquise délicatesse, toutes empreintes de grâce et de poésie, venaient charmer les soirées familiales : *Mariola, Fleur de Lys*,

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

le Capitaine Phœbus, *les Régicides*, apprenaient à une jeune génération le nom d'Oscar de Poli et le lui faisaient aimer.

Soldat, administrateur, écrivain, c'est sous ces trois aspects qu'il faut envisager le comte de Poli, si l'on veut juger de l'énorme labeur qui a rempli son existence. Et, dans chacune de ces situations, pourtant si différentes, il est toujours demeuré identique à lui-même, sans compromettre un seul instant ses principes directeurs.

Cependant, chez l'homme de lettres qu'il était devenu, le soldat et l'administrateur reparaissent ; témoins ces deux enfants de son âge mûr : *l'Association des Chevaliers Pontificaux* et *le Conseil Héraldique de France*.

Dans la seconde de ces créations qui n'est, elle aussi, qu'une Société de Secours Mutuels sur le terrain de l'érudition, M. de Poli se révéla comme une des grandes lumières de la science héraldique en laquelle ses jugements faisaient autorité. Cette œuvre fut, du vivant de son fondateur, confiée à M. le comte de Colleville, « le peintre attitré des Rois », dont le talent littéraire et les éminentes qualités sont un sûr garant pour les destinées du *Conseil Héraldique*.

Quant à l'*Association des Chevaliers Pontificaux*, sa conception nous permet de mieux comprendre la mentalité de M. de Poli qui voyait, dans les ordres chevaleresques, autre chose que des rubans : il les considérait comme autant de confréries dont les membres se devaient mutuellement aide et assistance,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

car M. le comte de Poli était, avant tout, un chevalier, que dis-je, *le Chevalier* du moyen-âge, attardé dans le nôtre, dont toute la fange n'a pu ternir l'éclat de ses éperons d'or!

M. G. B.

⚜ NOTES D'ÉTAT-CIVIL

MARIAGES

1907. — *Avril* : M. Marie-Gaston-Joseph de Romanet de Beaune, et mademoiselle Marguerite-Marie-Odette d'Avenel.

Mai : M. le comte de Saint-Pern, et mademoiselle Gabrielle de Robien.

Mai : M. Pierre-Jean Fauvage, et mademoiselle Geneviève-Marie de Courson de la Villeneuve.

Mai : M. Robert Le Chauff de Kerguenec, et mademoiselle Eugénie Delétoille.

Mai : M. le vicomte Louis de la Sayette, et mademoiselle Françoise du Breil de Pontbriand-Marzan.

Mai : M. le lieutenant Olivier du Breil de Pontbriand, et mademoiselle Antoinette Huchet de Quénétain.

Mai, 28 : M. Pierre Cazalis de Fondouce, et mademoiselle Thomas Pietri.

Juin : M. Marie-Victor-Eugène-François de Bellaigue de Bughas, et mademoiselle Léontine-Madeleine Neustadt.

Juillet : M. le vicomte Olivier de Farcy, et mademoiselle Cécile Le Gonidec de Traissan.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Août : M. de Poulpiquet du Halgouët, et mademoiselle Yvonne de la Barre de Nanteuil.

Août, 13 : M. le baron Pierre Grellet de la Deyte, enseigne de vaisseau, et mademoiselle Marie Cholat.

Septembre : M. Henri-Marie-Frédéric-Augustin Lambert, comte de Frondeville, et mademoiselle Odette-Jeanne-Marguerite de Grosourdy de Saint-Pierre.

Septembre : M. Marie-Joseph-Jean Castillon du Perron, et mademoiselle Alice-Marie-Anne de la Garde de Chambonas.

Septembre : M. le vicomte Pierre de Trogoff, et mademoiselle Noémie d'Alès de Corbet.

Septembre : M. Gaston de Chomereau de Saint-André, lieutenant au 13e bataillon de chasseurs alpins, et mademoiselle Yvonne Barré de Saint-Venant.

Octobre, 2 : M. le comte Pierre d'Esclaibes, capitaine d'infanterie, et mademoiselle Noémie de Proyart de Baillescourt.

Octobre : M. le marquis de Granges de Surgères, et et mademoiselle Berthe de Néef.

Novembre : M. Florimond, comte Duffour de Raymond, mademoiselle Isabelle Michel de Trétaigne.

Novembre : M. le comte Xavier de Saint-Pol, et mademoiselle de Cumont.

Novembre : M. Pierre de Verthamon, et mademoiselle Thérèse d'Aupias de Blanat.

Novembre : M. Christian d'Agier, lieutenant au 162e régiment d'infanterie, et mademoiselle Madeleine Guillouard.

Décembre : M. de Bournonville, et mademoiselle Germaine Le Vasseur.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Décembre : M. le comte Albert de la Fargue, et mademoiselle Monique Dugas de la Boissony.

Décembre : M. le vicomte Paul de Talhouët de Boishoran, et mademoiselle Jeanne Le Prévost de Saint-Jean.

Décembre : M. le baron de la Barre de Nanteuil, et mademoiselle Julia de Yrarrazaval.

1908. — *Janvier*, 4 : M. Antoine-André Dagand, et de mademoiselle Adrienne Moreau de la Tour.

Janvier, 5 : M. Ch. de Peretti della Rocca, et mademoiselle Marie-Thérèse Bourgogne.

Janvier, 31 : M. Raoul du Breil de Pontbriand, et madame-Cécile-Marguerite Bouvier.

BAPTÊMES

1907. — *Avril* : *Jean*, fils du baron René Guillibert et de la baronne née Henriette Bernard d'Attanoux.

Avril : *Charles*, fils du vicomte du Pin de la Guérivière, et de la vicomtesse, née Cavrois de Saternault.

Juin : *Robert*, fils du vicomte et de la vicomtesse Rivérieulx de Varax.

Juillet, 2 : *Valentine*, fille de M. et de madame Jean de Puisieux.

Juillet, 6 : *François*, fils du comte de Malherbe et de la comtesse, née de Montholon.

Août, 6 : *Stéphane*, fils du comte et de la comtesse de Gantelmi d'Ille.

Août, 15 : *Marie-Valentine*, fille de M. Jean-Roger d'Anglade et de madame, née Rozier.

Août, 22 : *Lazare*, fils du comte et de la comtesse de Gérin-Ricard.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Octobre : *Guy*, fils du lieutenant et de madame de Rorthays.

Octobre : *Josseran*, fils de M. Charles de Saint-Priest d'Urgel et de madame, née de Charnacé.

1908. — *Janvier* : *Guy*, fils de M. et de madame Grozieux de Laguérenne.

DÉCÈS

1907. — *Janvier* 24 : Louis-Charles-Rodolphe, prince de Lucinge-Faucigny, 79 ans.

Janvier, 24 : Isabelle-Maria-Alexandrine, baronne Hulot de Collart, née Brulé de Lacroix, 68 ans.

Février, 10 : Jean-Baptiste-Gaston-Herbert de Vigier, comte de Mirabal, 78 ans.

Février, 28 : Charles de Stellaye de Baigneux, comte de Courcival, 62 ans.

Mars, 6 : Eugénie de Saint-Amand, née Barbas, 70 ans.

Avril, 8 : Elisa-Jane, comtesse Roger de La Vaulx, née Dillon, 60 ans.

Avril, 25 : Mademoiselle de Bremond d'Ars.

Avril : Berthe-Louis Brossin de Saint-Didier, née de Parseval.

Mai : Madame Auguste Pagart d'Hermansart, 64 ans.

Mai : René Pocard du Cosquer de Kerviler.

Mai : M. l'abbé Adrien de Barral, 81 ans.

Mai : Comtesse de Saint-Pern, 75 ans.

Mai : Amélie de Pompery, née Duvey.

Juin : Eugénie, comtesse douairière Fortuné de Pompery, née Chézot, 78 ans.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Juin : Madame de Saint-Victor-Jacquemont, 78 ans.

Juin : Ernest de Poulpiquet, 79 ans.

Juillet : Marie-Elisabeth de Pompéry, née de Kermel, 35 ans.

Juillet : Auguste-Louis de Cumont, 19 ans.

Juillet, 6 : Paul Boselli, 70 ans.

Août, 6 : Mathilde-Marie-Antoinette Le Loup de la Biliais, 74 ans.

Août, 9 : Marguerite, comtesse Regis de Varax, née de Pomey, 62 ans.

Août, 18 : Pierre-Antoine-Eugène, comte de Civry, 89 ans.

Août : Madame Galloni d'Istria, née Colonna de Leca.

Août : Monseigneur Gustave-Adolphe de Pélacot, archevêque de Chambéry, 68 ans

Septembre : Hervé de Beaulieu.

Septembre, 22 : Paul de Faucher, 67 ans.

Septembre, 23 : Marie-Alice Luce, née Mérigault, 74 ans.

Décembre : Marie-Joséphine Hémart de Neufpré, 84 ans.

Décembre : Madame la baronne de Viry, 79 ans.

Décembre, 28 : Madame Joseph Lamy de la Chapelle-Nougarède, née Boulay de la Meurthe, 27 ans.

1908. — *Janvier*, 6 : Oscar, comte de Poli, Président du Conseil Héraldique de France, 70 ans.

Janvier, 27 : Charles-Marie-Auguste, vicomte de Talhouët-Boishoran, 76 ans.

Janvier, 28 : Le comte Espivent de la Villeboisnet, ancien sénateur, grand-croix de la Légion d'honneur, 94 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Nous avons également appris les décès suivants : vicomte Albert de Caze, 88 ans ; comtesse Bathilde de Caze de la Bouère, 74 ans ; M. Ermerin ; comte de Brandt de Galametz.

✥ Depuis la publication de notre dernier Annuaire, la mort nous a enlevé neuf de nos honorés collègues : MM. l'honorable Adolphe de Billy, juge de la Cour supérieure de la Province de Québec ; le comte de Brandt de Galametz ; Roman-Ivanovitch Ermerin, directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de Russie ;* René Pocard-Kerviler du Cosquer ; G. Préveraud de Sonneville ; l'abbé Adrien de Barral ; le capitaine Hervé de Beaulieu ; M. le baron Starabba.

Notre souvenir demeurera fidèle aux collègues que nous avons eu la douleur de perdre et, c'est de tout notre cœur que nous nous associons au deuil de ceux qui les pleurent.

Si la mort a rudement frappé le Conseil Héraldique de France dans le cours de cette année, nous devons remercier les dévoués Confrères qui ont eu à cœur de grossir nos rangs de 27 nouveaux membres auxquels nous renouvelons ici la plus cordiale bienvenue. Ce sont : MM. le baron Raymond de Talhouët, Monseigneur Albert Battandier, protonotaire Apostolique, directeur de l'*Annuaire Pontifical* ; le comte Yves de Colleville ; Hippolyte Anceaume ; Florentin-Benoît d'Eutrevaux ; Joseph Bouland ; Paul Bugnot ; le baron de la Chapelle-Nougarède ; Luce Chapon ; le comte de Croizier ; Alexis Daigre ; E. de Fernehem ; vicomte Paul de Freslon ; Césare Fogli ; E. Galliard ;

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Félix de la Haulle ; le marquis de Mauduit ; Georges Sens ; Georges de Frézals ; Fritz de Zepelin ; Meaudre de la Pouyade; L. de Montenon ; Pierre-Noël Gaumy ; Jules Martinon, directeur des *Archives de la Noblesse et Collège héraldique de France ;* Paul Martinon ; mesdames la marquise de Dou et E. de Ville, née de Castaignier.

⚜ Distinctions honorifiques conférées a des Sociétaires. .

France : *Chevalier de la Légion d'honneur* : M. le baron de Cardaillac.

Officier d'Académie : M. le docteur Besnard.

Bavière : *Chevalier de l'O. du duc Pierre d'Oldenbourg* : M. Ernst von Destouches.

Tunisie : *Commandeur du Nichan Iftikhar* : M. le baron de Caze de la Bove.

Portugal : *Commandeur avec plaque de l'O. R. de la Conception de Villavicosa ; Commandeur du Christ et de Saint-Jacques de Compostelle* : M. Antonio Padula.

Saint-Siège : *Grand Croix de l'O. du Saint-Sépulcre de Jérusalem* : MM. le comte de Colleville; le marquis d'Ornano ; le comte Boselli.

Commandeurs avec plaque : MM. le baron de Trétaigne ; le comte Ruffin ; le baron de Talhouët.

Chevaliers : MM. Paul Zeiller; le comte Yves de Colleville.

Camérier secret de Cape et d'épée de Sa Sainteté: M. le marquis de Ruffo-Bonneval-la-Fare.

Ordre Teutonique : *Chevalier affilié* : M. le comte Ruffin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MALTE : Donat : M. H. Giraud de la Boulie.

Nous avons aussi été heureux d'apprendre que notre très éminent collègue M. Félix de Meleniewski a été nommé chambellan de S. M. le Czar Nicolas II.

✠ SOCIÉTÉS SAVANTES : *Soc. Historique de l'Art Français*, M. le comte de Chansiergues-Ornano, de l'Académie de Vaucluse. — *Soc. de Statistique de Marseille et de la Soc. Archéol. de Provence.* Président : M. le comte de Gérin-Ricard. — *Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine* : M. F. Saulnier. — *Collegio Araldico de Rome* : M. Terreros. — *Soc. arch. de Nantes* : Vice-Président : M. Gaëtan de Wismes.

✠ Nous adressons nos plus vives félicitations à M. le comte de Colleville que S. B. Monseigneur Camassei, Patriarche latin de Jérusalem, a investi du grand honneur de succéder à M. le comte de Poli pour représenter en France l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Nous avons le devoir de reproduire ici un passage de la belle réponse que fit Sa Béatitude à notre vénéré Président lorsque, terrassé par la maladie, il dut, dans l'intérêt du Patriarcat, résigner la haute fonction qu'il avait si brillamment remplie :

« Je regarde comme un devoir de vous exprimer ma reconnaissance pour tout ce que vous avez fait pour l'Ordre du Saint-Sépulcre, au développement et au prestige duquel vous avez fait servir votre influence, votre talent, votre activité et vos relations si nombreuses et si distinguées. Aussi le Patriarcat n'ou-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

bliera pas vos bienfaits, et vous continuerez d'avoir, comme par le passé, une large part dans nos prières et nos souvenirs.

Veuillez agréer, Monsieur le Comte, l'assurance de mon parfait dévouement. »

Le 27 janvier dernier, ont été célébrées en l'église Saint-Pierre de Neuilly, les obsèques de madame la baronne Hulot de Colart, née Isabelle Brulé de Lacroix, décédée le 24 à l'âge de 68 ans, après une courte maladie. La défunte appartenait à une ancienne famille du Bassigny qui a donné, pendant la Terreur, des confesseurs de la Foi.

Nous offrons à notre très distingué collègue, M. le baron Hulot de Collart, nos chrétiennes et sympathiques condoléances.

La volonté de Dieu lui a enlevé une épouse dévouée, douée d'un esprit supérieur, modèle de toutes les vertus chrétiennes, mère incomparable pour ses six enfants, dont quatre fils, tous si parfaitement imprégnés des nobles traditions de cette vertueuse famille qu'en eux seuls, et dans sa résignation chrétienne, notre confrère si éprouvé peut trouver un réconfort à sa douleur.

Convention Internationale d'Héraldique : Il a été formé sous le nom de *Convention Internationale d'Héraldique*, une Association qui a pour objet :

1° L'étude du Blason, particulièrement au double point de vue théorique et international.

2° L'établissement d'un lien entre les diverses Sociétés héraldiques existantes.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

La « Convention » se propose d'atteindre son but par la discussion, entre ses membres, des questions que le Comité jugera utile de soumettre à l'avis des Sociétaires.

Les Associations armoriales en relations avec la « Convention Héraldique » seront invitées à prendre part aux débats.

Afin de généraliser et d'amplifier ceux-ci, la « C. I. H. » utilisera autant que possible, pour ses communications, les organes de ces Sociétés et les revues héraldiques paraissant dans les différents pays.

Parmi les sujets susceptibles d'être proposés aux délibérations de la « Convention », mentionnons ceux relatifs aux points suivants :

A.) Élaboration d'un Code héraldique international destiné à :

1° Arrêter, préciser et compléter les lois armoriales en tenant compte des exigences résultant de l'usage moderne et toujours croissant des armoiries.

2° Régler tout ce qui concerne le Blason, quant à l'uniformité de ses principes fondamentaux et généraux, scientifiques-techniques.

B.) Examen de la possibilité et de l'opportunité de la formation d'une instance et autorité héraldique arbitrale supérieure, centrale et internationale, pouvant servir d'intermédiaire entre les chancelleries armoriales officielles et les sociétés cultivant le Noble Savoir.

La « Convention Héraldique » vient de commencer ses travaux par un essai de fixer définitivement les règles armoriales, et, à cet effet, elle a ouvert le

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

débat sur les « Lois Héraldiques » établies par P.-B. Gheusi dans son « Blason Héraldique » (Paris, 1892).

Les membres de la « Convention » sont priés de faire savoir s'ils acceptent — tant en la forme que quant au fond — la teneur de ces règles, ou s'ils ont des remarques à formuler et des modifications à suggérer.

Le Comité accueillera de même avec plaisir les observations que toutes les personnes intéressées à l'art héraldique pourront lui envoyer sur le sujet.

Les réponses doivent être adressées jusqu'au 30 juin prochain au Vice-Chancelier, M. René Droz à Londres (11, Portland Avenue, Stamford Hill, N.).

Le Comité de la « *Convention Internationale d'Héraldique* », constitué le 31 décembre 1907, se compose aujourd'hui comme suit :

Président :

Comte de Colleville, Président du Conseil Héraldique de France, Camérier secret de cape et d'épée de S. S., Délégué Général en France du Patriarcat latin de Jérusalem, et Bailli-Grand-Croix de l'Ordre du Saint-Sépulcre. — Paris.

1er Vice-Président :

Marquis de Pimodan, duc de Rarécourt-Pimodan, Membre du Conseil Héraldique de France et Conseiller Général. — Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vice-Présidents :

Son Excellence Don Francisco-Fernandez de Béthencourt, Chambellan de S. M. Catholique, Sénateur du Royaume d'Espagne, Membre de l'Académie Royale d'Histoire. — Madrid.

Professeur Ad. M. Hildebrandt, Membre de la Société « Herold » et Rédacteur de sa Revue « Der Deutsche Herold ». — Berlin.

Vicomte de San-Bartholomeu de Messines, Officier du Secrétariat Général des Bibliothèques et Archives nationales. — Lisbonne.

M. Jean Grellet, Président de la Société Suisse d'Héraldique. — St-Gall.

Commandeur Emmanuel Portal, officier de l'Ins. Publique, Rome.

Comte du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil, membre des Sociétés Historique et Archéologique de Tournai, et d'Etudes Historiques de Cambrai, de l'Association Généalogique et Héraldique « De Nederlandsche Leeuw », château de Kain (Belgique).

Secrétaire général :

Comte J. de Bremond d'Ars, Membre du Conseil Héraldique de France. — Château de Guilly, Finistère.

1er Vice-Secrétaire :

Comte Yves de Colleville, Camérier secret de S. S., Membre du Conseil Héraldique de France, Comm. du Saint-Sépulcre. — Paris.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

2nd *Vice-Secrétaire :*

Chevalier de ZEPELIN, chevalier de l'Ordre du Saint-Sépulcre. — Paris.

Chancelier :

Baron du ROURE DE PAULIN, Membre du Conseil Héraldique de France et Secrétaire de la Société Française des Collectionneurs d'Ex-Libris et de Reliures Historiques. — Paris.

Vice-Chancelier :

René DROZ, Membre du Conseil Héraldique de France, du « Collegio Araldico » de Rome, de la Société Suisse d'Héraldique, de l' « Ex-Libris Society, » etc. — Londres.

⚜ On lit dans le *Nouvelliste*, de Bordeaux, du 4 décembre 1907 :

A Lyon, en l'église Saint-Joseph, vient d'être célébré le mariage du comte Marie-Alfred de la Fargue, d'une très ancienne maison de Guyenne, qui compte de nombreux parents et amis dans notre région, fils de l'agent commercial de Bulgarie à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, et de la comtesse de la Fargue, avec Mlle Monique Dugas de la Boissonny, d'une des plus vieilles familles lyonnaises, fille de M. Laurent Dugas de la Boissonny, ancien sergent aux zouaves pontificaux, chevalier de l'Ordre de Pie IX, et de Mme, décédée.

Sa Sainteté Pie X avait daigné envoyer sa bénédiction apostolique aux jeunes époux et à leurs familles, connues pour leur dévouement traditionnel au Saint-Siège.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La maison de la Fargue remonte à André de la Fargue qui, en 1107, donnait la terre de Saint-Martin d'Alairac au monastère du dit Alairac. Guillaume, Pierre et Bernard de la Fargue se croisèrent. Cette maison fournit de très nombreux officiers, dont Jean-Baptiste, comte de la Fargue, mort lieutenant-général des armées du Roi, en 1782. Plusieurs branches existantes. Le comte Marie-Alfred de la Fargue, dont il est question dans la note du *Nouvelliste*, est le fils unique du chef de la branche aînée. ARMES : *D'argent au chevron de gueules accompagné de trois pommes de pin de même émail, posées deux et une, versées.* DEVISE : *Point ne fauldray.*

Originaire de l'ancienne seigneurie du Jary, la famille Dugas dont le nom primitif est « Du Coignet » est connue sous son nom actuel depuis 1413 ; elle a formé les branches ci-après : Dugas de la Catonnière, Dugas des Varennes (éteinte en 1830), Dugas du Villard, Dugas-Vialis, Dugas-Montbel, Dugas de la Boissonny. La comtesse Marie-Alfred de la Fargue appartient à cette dernière branche qui descend de Claude-Marie Dugas de la Boissonny, conseiller secrétaire du Roi, en 1750. ARMES : *Coupé de gueules, à deux épées en sautoir d'or, et d'azur, à l'arbre aussi d'or.*

Nous sommes heureux d'adresser nos meilleures félicitations à notre très honoré collègue et à madame la comtesse de la Fargue, ainsi qu'aux jeunes époux qui fondent un foyer sur d'aussi anciennes et nobles traditions. Cette union avait apporté à notre vénéré Président une de ses dernières joies, car il

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

prolongeait sur ses aimables enfants son affection profonde pour l'ami sûr, fidèle, au cœur incomparablement délicat et dévoué que fut, pour lui, M. le comte de la Fargue.

✥ *Curieuse filiation des Du Merle, de la Branche aînée, dérivés de Charlemagne par les comtes de Flandre, par deux ducs de Normandie, rois d'Angleterre et par les barons de Creully, la famille de Morant et par elle, les du Buisson de Courson-Cristot, de la Maison Capétienne de France et des anciens rois de Castille.* — Tels sont les titres des deux curieuses études que notre érudit confrère envoyait l'année dernière à notre regretté Président, en les accompagnant de l'explication suivante :

MON CHER PRÉSIDENT,

Au milieu du calme relatif de la campagne, je me suis amusé à mettre en ordre des notes que j'avais recueillies à différentes fois dans nos vieilles chroniques, dans nos vieux ouvrages héraldiques, tels que ceux de Moréri, du Père Anselme, de La Roque (Histoire de la Maison d'Harcourt), etc. Avec les filiations princières ou de grandes familles féodales relatées par ces auteurs, qui jouissent d'une autorité historique incontestable, on arrive à des conséquences généalogiques stupéfiantes, et qui semblent, au premier abord, fantastiques.

Je vous envoie, par le même courrier, *uniquement à titre de curiosité*, deux échantillons des résultats auxquels, par une série de ricochets, j'ai pu arriver en ce qui concerne ma descendance. J'ai pensé que, par son étrangeté même, cela vous intéresserait ; il faut, bien entendu, ad-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mettre comme exactes les filiations telles que les ont indiquées les auteurs cités, la preuve sur documents originaux ne pouvant guère être faite qu'à partir des XVe et XVIe siècles ; mais l'état, tel qu'il est présenté, n'en est pas moins assez surprenant.

♦ Peu de temps avant que Dieu ne les rappelât à lui, notre très regretté collègue. M. le vicomte du Pin de la Guérivière avait fait hommage au Conseil Héraldique de France d'une remarquable étude sur *les conséquences de la Loi de séparation dans les campagnes*. Cette question, qui préoccupait si vivement son cœur de Catholique et de Français était posée, discutée et résolue avec une méthode, une clarté, une compétence, fruits de longues méditations et d'une connaissance parfaite de l'âme de ces populations rurales auxquelles s'intéressait particulièrement ce généreux gentilhomme. Ses yeux clairvoyants avaient perçu, avec une précision redoutable, les étapes de cette voie qui « mène la France à la déchristianisation, c'est-à-dire aux abîmes ».

♦ M. le vicomte de Villebois-Mareuil nous adresse la note suivante sur laquelle nous appelons l'attention de MM. les Membres du Conseil Héraldique :

Ayant trouvé dans nos archives familiales des documents intéressants, entres autres toutes les notes recueillies en 1785-1787 par M. de Chastenay pour la généalogie des Villebois-Mareuil, nous avons pensé qu'il était utile d'entreprendre un travail sérieux sur notre famille et de le publier.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

L'ouvrage que nous venons d'achever comportera, en plus de 400 pages de textes et pièces justificatives, plusieurs tableaux généalogiques, de nombreuses vues, un certain nombre de portraits et de signatures : c'est dire qu'il sera bien complet. Il intéressera, croyons-nous, non seulement notre parenté, mais les provinces du Périgord, berceau des Mareuil, d'Angoumois, où ils possédèrent plusieurs seigneuries, et d'Anjou, où, depuis près de deux siècles, les Villebois se sont presque tous mariés. Enfin, il aura sa place dans toutes les bibliothèques nobiliaires, historiques et même de simples amateurs, car il sera tiré à un nombre restreint d'exemplaires numérotés.

Son prix sera de 20 francs.

Les souscriptions doivent être adressées à M. le baron de Villebois-Mareuil, château de la Ferrière, par Segré (Maine-et-Loire).

Du *Polybiblion* (juillet 1907) :

L'*Annuaire du Conseil héraldique de France* en est arrivé à sa 20e année. Comme ceux qui l'ont précédé, ce volume (Paris, 5, rue Alboni, XVIe arr., 1907, petit in-8° de 397 p., avec un portrait), renferme un certain nombre d'études d'importance variable. C'est ainsi que nous avons à enregistrer : *Recherche sur les origines de la famille des Prez, aujourd'hui Desprez de Gésincourt*, par M. le comte de Poli (p. 62-66) ; — *Une Commune réactionnaire sous la Terreur* (Marles, dans le Pas-de-Calais, par M. Roger Rodière (p. 67-73) ; — *Les Anoblissements et maintenues de noblesse dans la généralité de Caen de 1674 à 1790*, par M. G. du Boscq de Beaumont (p. 74-264), travail très documenté ; — *Le Sceau moderne du Chapitre du Saint-Sépulcre de Paris*, par M. le comte Couret (p. 165-167) ; —

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Contre la Terreur, l'insurrection de Lyon en 1793, par M. René Bittard des Portes (168-184), extrait de l'important ouvrage de l'auteur, dont le *Polybiblion* a parlé en novembre dernier (t. CVII, p. 446-447); — *Études héraldiques sur le* XIIe *siècle*, par M. L. Bouly de Lesdain (p. 185-244); — *Le Retour des cendres de François Rakoczy II, héros hongrois*, par M. le chevalier Joseph Joûbert (p. 245-267); — *Un compagnon d'armes énigmatique de Jeanne d'Arc, messire Raymon, seigneur de Villars, chevalier*, par M. le comte Couret (p. 268-275); — *Un Arbitrage entre gentilshommes au* XVIIIe *siècle. Les Usages de la noblesse normande*, par notre collaborateur M. Gaëtan Guillot (p. 276-288); — *Le baron de Saqui-Sannes, conseiller à la Cour des comptes de Provence*, par M. Jules de Terris (p. 287-329); — *Une Usurpation de la noblesse de Jeanne d'Arc en Normandie* (XVIIe-XVIIIe *siècles*) par M. le C[r] Henry Le Court (p. 322-333). Deux poésies sont aussi à noter; la plus importante, de belle allure, est une légende intitulée : *Énéour de Léon* (p. 334-340). Son auteur est M. le comte de Colleville, le nouveau président du Conseil héraldique. La seconde (p. 340), de M. S. de Chambonas, a pour titre : *Edelweiss*. Simple, mais très joli sonnet. Les pages finales du recueil (p. 374 395) sont consacrées, comme d'habitude, à une intéressante bibliographie dans laquelle sont passées en revue les *Publications des sociétaires en 1906-1907*.

⚜ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la précieuse publication que prépare notre érudit collègue M. Th. Courtaux, et dont un prospectus est encarté dans cet *Annuaire*.

⚜ Nous connaissions déjà notre très éminent collègue M. le baron Guillibert comme un aimable

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

érudit, un fin lettré, ami éclairé de toutes les manifestations littéraires et artistiques, surtout de celles ayant pour but la gloire de sa chère Provence. A ces mérites, M. le baron Guillibert joint celui d'être un des plus remarquables collectionneurs de cette région déjà si riche en reliques du passé.

Alliant une patience inlassable au goût le plus sûr, notre distingué collègue a réuni dans son hôtel d'Aix de véritables merveilles, parmi lesquelles il convient de citer une des œuvres les plus parfaites de Nattier. Je veux parler du portrait de Mme de Ranché, fille du numismate Joseph Pellerin et femme de l'intendant de la Martinique, Louis de Ranché. Une vente récente et sensationnelle vient de nous démontrer quel prix l'on attache actuellement aux œuvres du maître en l'art de faire revivre tant d'exquises beautés féminines.

✥ Notre éminent confrère, M. Gysberti Hodenpyl a eu la courtoise attention de faire don au Conseil Héraldique de France, de la photographie de la pierre tumulaire du seigneur de Buzanval, ambassadeur du roi de France Henri II, à la Haye. Il y joint la note historique suivante qui ne peut manquer d'intéresser nos érudits collègues :

Le seigneur de Buzanval remplit sous le roi Henri IV des missions diplomatiques en Angleterre et en Hollande ; son nom est connu par la ratification d'un traité secret entre la France et les États-Généraux des Provinces unies des Pays-Bas, qu'on conclut quand le grand roi Henri IV déclara qu'il désirait la paix avec l'Espagne. Depuis 1560.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

la Hollande fit la guerre avec l'Espagne, et en 1607 ces deux pays désiraient ardemment une trêve. Par suite de cette trêve conclue en 1607 entre l'Espagne et la Hollande pour douze ans, sans connaître dans cette affaire le roi de France ; celui-ci aperçoit le danger, il voit le contre-coup que cet événement peut porter à sa couronne, et il voit ses alliés prêts à devenir ses ennemis. La situation du moment ne lui permettait pas d'en arrêter le progrès par ses armes et il envoya à la Haye, pour négocier avec les États-Généraux, MM. Pierre Jeannin, Elias de la Place, seigneur de Russy, et Paul Chouart, seigneur de Buzanval.

Jeannin et de Buzanval déclaraient aux États-Généraux et à Maurice de Nassau que leur roi continuerait volontiers à fournir et contribuer à leur secours tout ce que l'on peut honnêtement attendre de lui, s'ils étaient tous bien déterminés de reprendre et continuer la guerre. Au fait, le Roi désirait une bonne alliance et confédération par laquelle il était assuré de leur assistance par mer et par terre, au cas que le roi d'Espagne et les archiducs ouvriraient la guerre. Pendant ces négociations, le seigneur de Buzanval mourut à la Haye le 17 août 1607. Il fut enterré dans l'église Saint-Jacques des Protestants.

Le registre des morts de cette année n'existe pas, et de son enterrement on ne sait rien. Le cimier de la pierre tumulaire est intact, mais l'écusson a été gratté en 1795.

Lorsque la Révolution éclata en Hollande en 1795 pour remplacer l'ancien régime par une constitution de Liberté, Égalité et Fraternité — époque où la République Française et la République Batave s'unissent par un traité de paix et d'alliance — toutes les armes suspendues dans les églises et sculptées dans les pierres tombales furent enlevées par décret du 5 juin 1795.

Sic transit gloria mundi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

⚜ Notre distingué confrère, M. F. Benoît d'Entrevaux veut bien nous faire connaître que se trouve actuellement sous presse un *Armorial du Vivarais*. Cet important travail qu'il s'est attaché, avec le concours de plusieurs érudits, à rendre aussi complet que possible, sera édité sur beau papier soigneusement illustré par l'auteur et tiré à un très petit nombre d'exemplaires. Son prix sera de 40 francs pour les souscripteurs, et de 60 francs, le volume paru. Nous n'avons pas à insister sur l'intérêt que présente une telle publication.

⚜ Nous tenons à reproduire intégralement, comme étant l'expression du sentiment qu'a provoqué la très remarquable étude publiée dans notre dernier *Annuaire* par M. G. du Boscq de Beaumont, la note suivante que lui a adressée un autre de nos collègues des plus érudits, M. du Buisson de Courson-Cristot, sur les *Anoblissements et maintenues de noblesse* dans *la Généralité de Caen, de 1674 à 1790* :

Cette œuvre de patience et d'érudition héraldique, avec, dans la plupart des cas, l'indication des armoiries, complète fort utilement la grande Recherche de 1666 et est d'un grand intérêt pour des familles encore existantes. L'exemplaire qui la contient m'est précieux à plus d'un titre. Toutefois, pour les Crespin du Neufbourg, éteints (p. 103), le mss. Olive est erroné sur les armoiries qui étaient *d'azur à trois pommes de pin d'argent*. J'ai encore un ancien cachet armorié de mon trisaïeul.

⚜ M. le vicomte de Cressac adressait également

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au Conseil Héraldique au mois de juillet dernier, l'intéressante communication suivante :

. Il me paraît curieux, au moment de la visite en France du roi Haakon VII, de vous signaler pour l'Annuaire du Conseil Héraldique, une charte qui est aux archives Nationales v. 457 N° 6 et que Clairambault a analysée, vol. 622, page G. 227.

Elle est du 22 octobre 1295. Il en résulte que le roi de Norwège s'était engagé à fournir au roi de France Philippe le Bel (alors en guerre avec l'Angleterre) le secours (*in subsidium*) d'un navire au printemps suivant. G. Fresmade de Saint-Médard et Bertrand de Cressac, chevaliers, se portent caution pour le roi de Norwège, en présence de son ambassadeur *Cludoinus Huglaci, dominus de Hegrenes, baro* et de l'évêque de Paris. Il y avait trois sceaux : seul celui de l'évêque de Paris subsiste.

⚜ OUVRAGES DONT LES AUTEURS ONT FAIT HOMMAGE AU CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE.

Pierre-le-Grand, le premier traité Franco-Russe, par M. le vicomte de Guichen, ancien premier secrétaire d'ambassade, avec préface de M. le baron de Courcel, ancien ambassadeur, 400 pages, 5 gravures hors texte, Paris, 1908, Perrin, éditeur.

Il serait difficile, je crois, de fouiller avec plus de science et de conscience, plus de persévérance et de bonheur que ne l'a fait M. le vicomte de Guichen, tous les documents capables de mettre en pleine lumière la genèse de cette alliance franco-russe élaborée par des siècles.

C'est à travers les multiples tentatives de rapprochement de deux peuples que semblait séparer une

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

barrière infranchissable, c'est dans les arcanes de négociations, toujours infructueuses et peu ou point connues jusqu'ici, que nous guide sûrement l'auteur de ce savant ouvrage. Au prix de quelles patientes et adroites investigations n'arrive-t-il pas à nous donner avec une précision absolue les circonstances qui ont précédé et amené la conclusion, en 1717, du premier traité entre la France et la Russie ?

Irrité des lenteurs diplomatiques entravant sans cesse l'accord indispensable à l'avenir qu'il entrevoyait pour son peuple, le grand Pierre s'était écrié enfin : « Allons en France ! » Et ce voyage du souverain moscovite, l'étonnement, la curiosité qu'il fait naître, les mille incidents pittoresques de son séjour à Paris, fournissent à M. de Guichen des pages d'un intérêt captivant écrites dans un style spirituellement alerte. Les parties historiques et diplomatiques sont présentées avec une clarté telle que ceux-là mêmes qui redoutent la sévérité de ces graves études suivent avec un profond intérêt les phases de cette question, lourde de conséquences pour l'avenir des deux peuples désormais unis.

Une belle préface du baron de Courcel complète admirablement cet ouvrage qu'il analyse avec sa magistrale compétence.

✾ *Ouvrières du passé et ouvrières de demain*, par H. de Larègle, broch. in-12, 39 p. Paris, Librairie Catholique. — La grave question du travail des femmes préoccupe plus que jamais les esprits soucieux d'équité et justement émus des déplorables conditions de l'ou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vrière actuelle. M. de Larègle ne s'en tient pas seulement à les déplorer, il cherche comment on pourrait y remédier, et pour cela, il a étudié de près l'organisation du travail féminin aux siècles passés. En la comparant à celle qui existe aujourd'hui, il en est arrivé à cette conclusion qui comporte au moins quelque enseignement philosophique : c'est que, sur certains points de leur programme revendicateur, les féministes sont, elles aussi, des traditionistes. N'est-ce pas ici le cas de dire que le progrès consiste souvent à retourner en arrière. Souhaitons pour les malheureuses ouvrières exploitées par l'anonymat, maître du travail, cette évolution en sens inverse.

⚜ *Un Compagnon de Cadoudal. Journal d'une sœur*, par Madame d'Anglade, née Bouvet de Lozier, avec une notice par le Vte Robert d'Humières. Extrait du *Correspondant* du 25 juin 1907. Paris, De Soye, imprimeur. — Tel est le titre sous lequel se présente le récit, jusqu'à présent inédit, où madame d'Anglade, sœur du conjuré Bouvet de Lozier, raconte la condamnation à mort de son frère, et l'évasion de celui-ci. En nos temps d'égoïsme sceptique, ces pages si vivantes étonnent le lecteur, par le dévouement exalté et les convictions ardentes dont elles témoignent.

Dans son ouvrage, « *Une Famille de marins — Les Bouvet* — », édité chez Berger et Levrault, Paris, M. Fabre nous a fait connaître le rameau illustre des Lozier qui a donné deux gouverneurs de l'Ile Bourbon, et un général passionnément attaché à la cause légitimiste. Mais nous ignorions l'histoire

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

d'Hélène Bouvet de Lozier, née à Paris en 1772, mariée pendant la Terreur, le 2 octobre 1794, à Marcelin d'Anglade, jeune officier qui devait trouver la mort sur le champ de bataille d'Oberkaclach, dans les rangs de l'armée de Condé, le 13 août 1796.

Marcelin d'Anglade était issu d'une famille du Bazadais en Gascogne, qui s'était transplantée quelque temps à Saint-Domingue, après avoir été maintenue dans sa noblesse en 1666 et 1698. Le souvenir de ce vaillant soldat et de son admirable veuve méritait d'être rappelé et mis en lumière, à côté du nom des Bouvet.

✤ *Le Bonheur du peuple sous la Monarchie*, par M. G. Barthélémé, in-8°, 15 p., imp. du Nouvelliste, Rouen.

Très instructive conférence faite dans le but de détruire une erreur accréditée par les *Histoires* de l'Université, erreur qui consiste à dater le patriotisme et la liberté de la Révolution. L'auteur, s'appuyant sur de nombreux documents, démontre victorieusement combien plus heureux étaient le peuple, l'ouvrier et le pauvre sous la vieille monarchie française.

✤ *La Reine de Portugal et la ligue d'assistance nationale aux tuberculeux*, par le Dr Raymond Sicard, broch. in-4° de 102 p. Paris, Jouve, 1907.

Remarquable étude sur les Sanatoria fondés par la reine Amélie pour lutter contre la tuberculose dont les progrès, en Portugal, devenaient effrayants depuis quelques années.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Cette royale, intelligente et généreuse initiative ne peut qu'accentuer encore, s'il est possible, les sentiments d'admiration et de respect qu'inspire à ses sujets et à tous les cœurs cette noble fille de France si cruellement frappée dans ses affections d'épouse et de mère.

Famille de Chesnel, par M. de Richemond, 1 vol. in-8°, La Rochelle, Noël Texier et fils, 1907.

Tirage à part d'un article généalogique paru dans le *Recueil de la Commission des Arts de la Charente-Inférieure,* et dont l'auteur a bien voulu faire hommage au Conseil Héraldique de France.

La Famille de Daele, par Louis Bossu, in-4°, de 88 p., Alph. Picard et fils, Paris.

Cette notice aussi érudite que documentée sera d'une grande utilité pour ceux qui s'intéressent aux maisons Ardennaises. Ils y trouveront de précieuses notes et pièces justificatives extraites des registres de l'état-civil.

Le XXVIe volume du *Nobiliaire Universel,* dédié à Sa Majesté ALPHONSE XIII, roi d'Espagne, vient de paraître. Donnant de nombreuses notices généalogiques sur les principales familles de l'aristocratie française, entre autres sur les maisons de la Rochefoucauld et de Rohan-Chabot, cet ouvrage, de haute valeur héraldique, sera, nous n'en doutons pas, bien accueilli. Le XXVIe volume est actuellement en préparation. On se ferait d'ailleurs un plaisir de donner tous les renseignements complémentaires à la direc-

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

tion du *Nobiliaire Universel*, 101, rue de Miromesnil.

Histoire de la Maison de Baglioni. Les Baglioni de Pérouse, d'après les chroniqueurs, les historiens, les archives, par le comte Louis de Baglion de la Dufferie. In-folio de 572 pages, accompagné de tableaux généalogiques et orné de 46 phototypies hors texte. Poitiers, Société Française d'imprimerie et de librairie, 6, rue Henri-Oudin, 1907.

Cette œuvre considérable, à laquelle l'auteur a consacré plusieurs années, contient, non seulement la généalogie de la maison de Baglion et de ses diverses branches en Italie et en France (Maine, Anjou, Lyonnais et Poitou), mais encore un récit détaillé et émouvant des événements qui se sont déroulés, depuis le milieu du XIIe siècle, à Pérouse, capitale de l'Ombrie, où les Baglioni ont exercé les plus hauts commandements. Cette antique et illustre race est originaire d'Allemagne. Son premier auteur connu et certain, Oddo Baglioni, prit part à la troisième expédition de Frédéric Barberousse en Italie, entre 1159 et 1162, et fut investi par cet empereur du vicariat impérial de la ville de Pérouse. Son descendant direct, au VIIe degré, Colaccio, alias Corlaccio, Coluccio Baglioni fut banni de Pérouse, ensuite décapité peu après le mois d'août 1363, avec la plupart de ses compagnons d'armes. Son fils Michel Baglioni, dépouillé de tous ses biens, comme son père, s'attacha au service de Louis Ier et de Louis II, ducs d'Anjou, dont il fut écuyer, vint se fixer en France, dans la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

baronnie de Mayenne, paroisse du Grand-Oisseau, où il épousa, avant 1400, Ysabeau de Surcoulmont, et fit souche. Ses descendants, qui se sont perpétués jusqu'à nos jours, francisèrent arbitrairement leur nom italien de Baglioni en celui de Baglin, Baguelin, Balglelin, dont les homonymes existaient au Maine et ailleurs. Hâtons-nous de dire que l'origine pérousine des Baglion de la Dufferie de France ne peut être mise en doute ; l'auteur du travail que nous analysons l'a établie par de nombreux textes. Le monument qu'il a élevé à la ville de Pérouse et à sa famille mérite les plus grands éloges. Le réel talent du narrateur, son style alerte et concis rendent la lecture du texte toujours agréable et captivante.

La famille de Baglion de la Dufferie porte pour armes : *d'azur au lion léopardé d'or, arrêté et appuyé de la patte dextre de devant sur un tronc écoté du même; trois fleurs de lys d'or rangées en fasce.* Cimier : *Un griffon couronné.* Supports : *Deux griffons.* Devises : *Omne solum forti patria est*, et *Invidiam quoque superavi.* Cri : *Baglioni.*

La première de ces deux devises est une allusion évidente au passage des Baglioni en France à la fin du XIVe siècle. J'ai publié en 1892, sous ce titre : *Sonnets franc-comtois du commencement du XVIIe siècle*, un chef-d'œuvre inédit de poésie française, dans lequel se trouve, page 66, un sonnet inspiré à l'auteur par la devise en question. Voici ce sonnet qui, bien qu'il ne se rapporte pas directement à la famille de Baglion, me paraît cependant devoir intéresser M. le comte de Baglion de la Dufferie :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

OMNE SOLUM FORTI PATRIA EST.

L'estampe représente un globe terrestre au centre duquel marche un voyageur.

Toute la terre en son ressort
Est le pays de l'homme fort.

Le poète exilé de la terre romaine (1)
Eut, pour le moins, cest heur en son malheur fatal
De trouver courtoisie entre un peuple brutal,
Voué à la froideure et nourrit à la penne.

Aux hommes généreux toute terre est prochaine,
Tout climat, tout estat est son pays natal,
Ainsi qu'en tous endroicts de l'ondoyant cristal,
Comme en son lieu natal, le poisson se promène.

Si tu es vertueux, ne crains point de changer :
Tu trouveras toujours au pays estranger
Qui des vertus en toy reverra l'image,
Voire l'on ne sçauroit te bannir et tirer
Jamais de tant de lieux que, pour y demeurer,
Il ne te reste encor du pays davantage (1).

THÉODORE COURTAUX.

⚜ Notre érudit collègue, M. du Boscq de Beaumont, nous écrit qu'il vient de découvrir dans les *Archives de la Noblesse et du Collège héraldique de France*,

(1) Ovide.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une copie latine de la charte d'anoblissement de Jean Léguisé, ce qui accentue encore sa ressemblance avec celle de Jeanne d'Arc. Le texte donné dans l'intéressant article qui figure en tête de cet *Annuaire*, n'était donc qu'une version médiocre du XVe siècle.

⚜ ANNUAIRES, BULLETINS, REVUES, JOURNAUX.

La Papauté et les Peuples : Revue internat. des Sciences sociales, d'Hist., et de Droit public chrétiens. Dir. : Jos. C. Cortis. Bureau : 40, rue du Luxembourg, Paris.

L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, fondé en 1864. (Questions et Réponses, litt., hist., scient. et artistiques : trouvailles et curiosités), paraissant les 10, 20 et 30 de chaque mois. Bureaux : r. Victor Massé, 31 bis, Paris.

Nous ne saurions avoir la prétention de désigner cette publication à l'attention de nos lecteurs. Lequel d'entre eux n'a pas suivi avec un passionnant intérêt les controverses érudites et piquantes d'où jaillit presque toujours la lumière sur les problèmes les plus divers : histoire, archéologie, héraldique, locutions familières, particularités inconnues de personnages connus, etc. Une remarquable partie biographique complète cette Revue dont nous n'avons à constater que le légitime et grandissant succès.

Maanblad van het Genealogisch-Héraldick Genootschap de Nederlandsche leeuw 25e année, 1907. Réd. : F. Beelaerts van Blockland, Koninginnegracht, 62, à S'Gravenhage (Hollande).

Annales des Alpes, Recueil périod. des Archives des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Hautes-Alpes, 11e année, 1907. Réd. : M. l'abbé Paul Guillaume, Archiviste des H.-A., à Gay (Semi-mensuel).

Archives héraldiques Suisses (Bull. de la Société Suisse d'Héraldique, présidée par notre savant collègue M. Jean Grellet). Mensuel, illustré.

L'Anjou historique, 8e année, 1907. Dir. : M. l'abbé F. Uzureau, faubourg Saint-Michel, 103, Adm. : M. Siraudeau, éd., chaussée Saint-Pierre, 4, Angers ; et Paris, Gab. Beauchesne, éd., rue de Rennes, 83. (Semi-mensuel).

Almanach de Gotha, 1908, 145e année.

Il serait difficile d'ajouter quelque nouvel éloge à cette publication indispensable aux mondains, aux diplomates, aux publicistes qui y trouvent tous les enseignements généalogiques, diplomatiques et statistiques qu'ils peuvent désirer. Et tout cela dans un petit volume d'un soin et d'une élégance irréprochables.

Danmarcks Adels Aarboy. (Copenhague, 1908 ; 25e année. Directeurs : MM. H.-R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset).

On ne saurait trop apprécier de même ce très complet annuaire auquel ajoute l'intérêt artistique de beaux portraits historiques faisant le plus grand honneur au goût éclairé de son distingué Directeur.

Algemeen Nederlandsch Familieblad, tijdschrift voor Geschiedenis, Gestacht-Wapen-Zegelkunde, enz onder leiding van A. A. Worsterman van Oyen, 19e année, 1908, à Rijswijk (Hollande). Bureaux du « Genealogisch en Heraldisch Archief », Mensuel, in-fol., blasons.

Jahrbuch der K. K. heraldischen gesellschaft « Adler »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Wien, 1906, gr. in-8°, pl. de sceaux). Annuaire de l'Imp. et Royale Société héraldique « Adler ». — *Monats blatt,* bulletin mensuel de la même société qui prospère sous l'intelligente direction de M. le comte de Pettenegg, grand capitulaire de l'Ordre Teutonique III, an Heumark, 9 Wien (Autriche).

Rivista del Collegio Araldico, 6e ann. 1908. Mens., illustrée. Dir. le comte F. Pasini Frassoni, président du *Collegio Araldico,* Corso V. E. 101. Admin. : Via degli Zingari, 55, Rome. (Italie, 20 fr. Étranger, 25 fr. Pour les Membres du *Collegio* et de notre Compagnie : Italie : 15 fr. Étr. : 20 fr., numéro séparé : 3 fr.).

Cette intéressante et savante revue justifie pleinement le succès que nous avions prédit à sa naissance. Le même soin, la même élégance, le même souci de bien faire ne se démentent pas, non plus que l'intérêt des savantes études signées de noms qui sont chers aux C. H. de France. L'heureux et intelligent Directeur de cette publication a droit à des félicitations que nous ne ménagerons pas.

Revue des Poètes, mens. et ne publiant que de l'inédit. Directeur : Eugène de Ribier. Adm. : rue de Sontay, 5. France : 6 fr. : Union postale : 7 fr. Edition de luxe : 10, et 12 fr.

Chaque année, la moisson poétique s'affirme plus abondante et plus riche : les gerbes s'ajoutent aux gerbes. De jeunes et enthousiastes talents, les uns pleins de promesses, d'autres parvenus déjà presque à la maîtrise, nous apportent la consolante affirmation que la génération nouvelle, tout en s'appliquant avec ardeur aux problèmes ardus de la science, n'a pas

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

cessé de cultiver cette fleur d'idéal que nous aimons tant à voir s'épanouir au seuil de la vie.

Annuaire de la Noblesse de France. — Directeur : vicomte A. Révérend (rue Fontaine, 25, Paris, franco : 10 fr. Publication annuelle sous le format d'un volume petit in-8°, d'environ 500 pages).

Elle contient, avec tous les renseignements intéressant la Noblesse, d'importantes notes d'état-civil

Bulletin de l'Union des Femmes Royalistes de France : Organe mensuel du Comité central, 4e année, bureaux, 40, rue de Verneuil.

Annales du Mont Saint-Michel, 33e année, 1908. Revue mensuelle (France : 2 fr. Etranger : 3 fr.)

Bulletin historique du diocèse de Lyon, semi-mensuel, sous le patronage des Facultés catholiques de Lyon, 9e année, 1908. Lyon, 25, rue du Plat).

L'Ecriture, Revue mensuelle des Arts, des Sciences Graphiques, 12e année (Institut Sténographique, 150, boulevard Saint-Germain, Paris).

Bulletin de la Société archéol. hist. et artistique, « Le Vieux Papier », 9e année, 1908. Semi-mensuel. Collection annuelle et abonnement au Bulletin : 12 fr. par an. Adm., rue de Berne, 12, Paris. Président de la Société : H. Vivarez ; Secr. général : P. Flobert.

Revue de la Réunion des Officiers de la garnison de Lyon (*Active, Réserve, Territoriale*), publ. mens., 19, place Bellecour, Lyon.

Bulletin de l'Association des Chevaliers Pontificaux. 19e année. Trimestriel, rue de Lille, 69, Paris. Abonnement : 4 fr. Directeur : M. le duc de Rarécourt-Pimodan. Secrétaire : G. Bernos.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DES SOCIÉTAIRES EN 1907-1908

LIONEL D'ALBIOUSSE

Les fiefs nobles du château ducal d'Uzès, 1 vol. in-4°, 494 p. Uzès, 1907.

Copieuse et très documentée monographie d'un ancien pays féodal qui avait l'honneur de porter le titre de premier duché de France.

Nous ne pouvons que louer sans réserves l'auteur de cette étude aussi remarquable au point de vue de l'érudition que de son utilité pour tous les chercheurs et archéologues.

Un index onomastique complète très heureusement cet important travail.

Cte E. DE BALINCOURT

Un général de cavalerie sous Charles XII. Valentin Dahldorff (1665-1715), 20 p. in-8°. Nîmes, Chastenier.

Par suite d'une regrettable erreur de pagination, l'éloge dû à l'auteur de l'attachante biographie du célèbre général suédois

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

s'est trouvé joint à ceux que nous adressions à M. l'abbé Lecler. Nous renouvelons toutes nos excuses à notre distingué collègue qui avait bien voulu déjà les agréer avec la plus charmante courtoisie.

D. Francisco F. de Béthencourt

Historia Genealogica y Heraldica de la Monarquia Española. Casa Real y Grandes de España, tome VI, Madrid, Teodoro, 1907, gr. in-4°, t. VIII et dernier, blasons gravés dans le texte.

Monumentum exegit ! Le Conseil Héraldique est maintenant en possession de l'œuvre complète de Don Francisco F. de Béthencourt. Nous avons déjà eu l'occasion de manifester notre profonde admiration pour l'illustre généalogiste espagnol que nous n'avons plus à louer ici. L'*Historia Genealogica y Heraldica de la Monarquia Española* constitue un véritable monument d'érudition représentant une somme de labeur, de science et de conscience dont nous avons le droit de nous enorgueillir.

René Bittard des Portes

L'Exil et la Guerre : Les Emigrés à cocarde noire, en Angleterre, dans les provinces belges, en Hollande et à Quiberon. Paris, Emile-Paul, éditeur, 1 vol. in-8°, 14×23, de 626 pages. — Prix, franco : 7 fr. 50.

Le nouveau livre de M. Bittard des Portes est l'histoire de ces officiers de l'ancienne monarchie qui crurent devoir émigrer, au moins autant par douleur de l'insubordination de leurs soldats, que pour échapper aux proscriptions des terroristes.

L'armée de Condé, dont M. des Portes a précédemment écrit l'histoire et qu'a couronnée l'Académie française, ne put en recueillir qu'une partie, en raison de ses effectifs restreints. Beaucoup d'émigrés, sur les conseils des Princes, s'enrôlèrent

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dans des corps français endivisionnés dans les troupes étrangères, et durent porter la cocarde noire, « signe de deuil et de servitude ».

Après les dures campagnes de 1793, 1794 et du commencement de 1795, dans les Flandres et en Hollande, où leur rôle militaire, avant l'ouvrage de M. Bittard des Portes, était généralement ignoré, l'Angleterre les réunit à une autre division d'émigrés et les conduisit à Quiberon...

Non seulement M. des Portes nous donne pour cette expédition, comme pour les campagnes précédentes, un récit fidèle et soigneusement documenté, mais encore il se prononce, avec une entière indépendance et preuves en mains, sur la responsabilité des chefs royalistes Puisaye, d'Hervilly et Sombreuil; il étudie l'*équivoque* de la capitulation, regrette l'abstention de Hoche, et blâme de la façon la plus énergique l'odieux revirement de Tallien.

Dans la première moitié de l'ouvrage, l'auteur nous retrace de nombreuses scènes de la vie en émigration; dans la seconde partie, il nous fait pénétrer au cœur de la Bretagne, avec les colonnes de chouans commandées par des émigrés, et nous assistons ainsi à maints épisodes émouvants : combats dans les villages, assauts de châteaux, poursuites dans les taillis et dans les genêts.

Nous voyons enfin retracer les heures de captivité, les audiences des commissions militaires, les exécutions de la plupart des émigrés à cocarde noire, malgré les tentatives héroïques, pour les sauver, de tant de Bretonnes au grand cœur.

Un *index*, de près de 500 noms d'émigrés, termine le livre, que M. Bittard des Portes, sans négliger les travaux de ses devanciers relatifs à Quiberon, a rédigé sur les documents si nombreux du *British Museum* et du *Record Office* de Londres, sur ceux des *Archives du Royaume* à La Haye, sur les pièces de nos dépôts publics de France et sur les souvenirs des contemporains, dont quelques-uns n'ont pas été publiés et ont été personnellement communiqués à l'auteur de l'*Histoire de l'armée de Condé*, de *Charette et la guerre de Vendée* et de *l'Insurrection de Lyon en 1793*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L. Bouly de Lesdain

Etudes Héraldiques sur le XIIe siècle.

Nous remercions notre érudit confrère d'avoir bien voulu faire hommage au Conseil Héraldique du tirage à part de cette intéressante étude publiée dans notre dernier *Annuaire*.

Henri Bourin

Paul-Ponce-Antoine-Robert (de Séry), peintre du cardinal de Rohan (1686-1753), in-8°, 60 p. Librairie Alp, Picard et fils, 1907, Paris.

Cette intéressante étude, extraite de la *Revue historique Ardennaise*, admirablement documentée sur tout ce qui concerne cet artiste qui, quoique n'étant pas de premier plan, occupa, cependant, une place remarquable dans la fin XVIIe et le commencement du XIXe siècle. La précieuse biographie de P.-P.-A. Robert est suivie du catalogue très complet de son œuvre qui est considérable. Une superbe eau-forte représentant une Nativité due au pinceau du peintre du cardinal de Rohan, et appartenant encore à M. le comte de Merville, enrichit cette très élégante publication.

Mis de Bremond d'Ars-Migré

Héros breton oublié. — Le chevalier de Lanidy (1753-1782). Quimper, imp. Leprince, place Saint-Corentin, 54, 1907, in-8° de 10 pages.

Le 3 septembre 1782, la frégate l'*Hébé*, commandée par le chevalier de Vigny, oncle du grand poète, sortait de Saint-Malo pour aller se faire radouber à Brest. Elle accompagnait un convoi composé d'une corvette, de deux flûtes et de quelques trans-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ports chargés de munitions navales. Le lendemain, elle fit la rencontre du vaisseau anglais le *Rainbow* qui lui donna la chasse. La barre du gouvernail de l'*Hébé* fut coupée par la première bordée de l'ennemi. Le capitaine de Vigny, se voyant ou plutôt se croyant atteint par des forces supérieures et ayant été légèrement blessé par les éclats du gouvernail, proposa à ses officiers de se rendre. L'un d'eux, le chevalier Calloët de Lanidy, indigné, continua le combat jusqu'à ce qu'un boulet lui eût enlevé les deux jambes. Il mourut de cette horrible blessure et l'*Hébé* dut se rendre cependant ; grâce à la bravoure du chevalier de Lanidy, le convoi eut le temps de prendre le large et d'entrer au port de Brest. Des renseignements puisés aux archives du château de Keruzoret ont permis à M. de Brémond d'Ars de reconstituer d'une façon complète la biographie du jeune héros, tombé glorieusement sur les côtes de sa province natale.

THÉODORE COURTAUX.

L. DE CHAUVIGNY

Les Souliers des Morts. (Paris, E. Sansot et Cie).

Il ne s'agit pas ici des « souliers des morts » après lesquels la sagesse populaire conseille de « ne pas courir », mais bien de ces souliers des morts qu'il nous faut chausser pour marcher dans la vie. Et combien gênants, voire même blessants, deviennent-ils, quand nous les engageons dans une voie autre que celle où leur empreinte est restée marquée.

« L'évolution inverse d'un gentilhomme de race vers la démocratie, et d'un aristocrate jacobin vers le dogme catholique » en sont l'émouvante démonstration. M. de Chauvigny, avec son délicat talent de fin lettré, de puissant observateur, nous retrace de main de maître les phases de la lutte de ces deux hommes qui, « ayant perdu leurs signes ancestraux » sont pris dans l'engrenage de la vie politique. Ils en connurent les succès et les défaites, les enthousiasmes et les désespérances, en un mot toutes ces cruelles alternatives qui sont la rançon de la vie pu-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

blique. Une douce et discrète ombre féminine traverse cet âpre récit et le parfume de sa tendresse intelligente et généreuse, toute d'abnégation. Après avoir été celle qui soutient, aide et console, elle fut celle qui, à l'être las, désabusé, environné de l'ombre du déclin fait entrevoir « l'aube consolatrice, éclatante du jour éternel ».

Ce très bel et très bon ouvrage dans lequel à l'intérêt du sujet s'ajoute la perfection de la forme, a été tiré à six exemplaires de luxe sur papier hollande.

Comte de Colleville

Albert de Monaco intime, in-8°, 275 p. illust. de nombreuses planches hors texte. Paris, libr. Juven.

Il existe en Europe, dit M. le comte de Colleville, trois souverains qui, à la tête de petites nations, ont été grands par leur intelligence, leur compréhension des affaires, leur dédain des préjugés. Et il nomme Léopold de Belgique, le Prince Ferdinand de Bulgarie et le Prince Albert Ier de Monaco.

C'est ce dernier qu'il vient de *pourtraicturer* avec son talent coutumier, sa finesse d'observation, sa verve quelque peu malicieuse. Ce n'est, certes pas un peintre qui « flatte » ; son pinceau est indépendant et sincère. S'il place en belle lumière le savant, s'il rend hommage aux remarquables qualités intellectuelles du Prince, il ne laisse pas que d'indiquer vigoureusement certaines ombres destinées, sans doute, à mettre mieux en valeur la physionomie originale du souverain réaliste d'un minuscule état de rêve.

Marin audacieux, arrachant à l'Océan le secret de ses profondeurs infinies, politique avisé, diplomate d'une souplesse tout italienne, ami éclairé et généreux des arts, c'est sous ces différents et toujours attachants aspects que M. de Colleville a brossé ce remarquable portrait qu'il nous présente dans le cadre magique du rocher enchanté.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

Eugénie de Guérin intime, in-12, Paris, Librairie des Saints-Pères, Paris.

Nous ne pouvons mieux faire connaître le charmant ouvrage dont vient de s'enrichir la collection « Figures de Femmes », qu'en reproduisant les lignes suivantes adressées à l'auteur par l'éminent académicien, le doux poète que la mort vient de nous enlever. Elles constituent la préface de ce pieux et poétique volume.

« MONSIEUR,

« De la vie d'Eugénie de Guérin que vous nous contez avec une touchante piété et dès fragments de ses écrits que vous avez su choisir avec un goût délicat, avec un instinct d'abeille, il s'exhale le plus suave des parfums, j'oserai presque écrire une odeur de sainteté.

« Je l'ai respirée avec délices. Dans ma jeunesse, quand j'avais le malheur de vivre sans préoccupation religieuse, j'avais mal lu, mal compris Eugénie de Guérin. Grâce à vous, je connais et j'admire à présent cette âme exquise, sa foi profonde et pour ainsi dire contagieuse, ses poétiques élans devant la nature et — ce qui m'émeut plus que tout, ayant vécu auprès d'une excellente sœur, aînée qui ne me quitta jamais — son amour infini pour son frère Maurice.

« L'influence si bienfaisante d'Eugénie de Guérin sur Barbey d'Aurevilly m'a aussi tout particulièrement intéressé, car je fus intimement lié, pendant la dernière période de sa vie, avec ce mâle penseur, ce grand écrivain, ce parfait gentilhomme que ses jeunes amis appelaient le *Connétable de la littérature*. Souvent il a parlé devant moi — avec quel accent de respect et de douce mélancolie — de sa noble amie, de la grande Chrétienne qui l'avait transformé, lui, le dandy byronien et impie, en un croyant inébranlable, en un intrépide défenseur du Catholicisme.

« Merci donc et grand merci, Monsieur, de m'avoir communiqué votre émotion pour Eugénie de Guérin qui m'apparaît comme une sainte de vitrail dans ce livre où vous la faites revivre

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avec l'art simple, consciencieux et sincère des imagiers d'autrefois.

« Permettez-moi de vous serrer la main.

François Coppée. »

Théodore Courtaux

Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Touchet (Normandie et Angleterre), 1082-1802, transcrites et publiés par Théodore Courtaux. Chez l'auteur, 4, rue Trézel, Paris. In-4° de XVI-200 pages, avec un double index des noms de famille et de localité.

La famille de Touchet a été maintenue dans son ancienne noblesse normande par les commissaires royaux de cette province, en 1388, 1463, 1598, 1641, 1646 et 1671. Elle a fait des preuves de noblesse devant les d'Hozier, juges d'armes de France, pour Saint-Cyr et les pages de la Petite-Ecurie du Roi, et devant Bernard Chérin, généalogiste du Roi, pour le service militaire et les honneurs de la Cour. Elle a produit des écuyers aux XIVe et XVe siècles ; de nombreux capitaines gardes-côtes ; un exempt des gardes du corps de la reine Catherine de Médicis ; un gentilhomme de la vénerie du duc d'Orléans, frère de Louis XIV ; des capitaines aux régiments du Roi-infanterie, de Bourbon-cavalerie et de Canisy ; un mousquetaire de la garde du Roi ; un cornette du Royal-Cravates ; de nombreux officiers aux régiments de Champagne, de la Couronne-infanterie, de Chaumont-infanterie, de Bourbon-infanterie et de la Guadeloupe ; plusieurs chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Elle a possédé, depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1782, en la paroisse de Bavent, la terre et seigneurie de Béneauville, qui était un quart de fief de chevalier, et diverses autres terres nobles et seigneuries, entre autres la terre de la Luzerne, sise en la paroisse de Bernières-sur-Mer (commune du Calvados) et qui est devenue la propriété de la famille de Touchet par le mariage

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Jacques-Alexis de Touchet, avec Catherine Moisant de Brieux, en 1714. De cette terre dépendaient environ deux cents acres de dunes où, conformément au droit d'usage, les seigneurs de Bernières avaient laissé les habitants faire paître leurs bestiaux. De là naquirent entre les seigneurs et les habitants, divers procès en revendication de propriété, qui furent gagnés par les seigneurs devant la juridiction de Courseulles.

En 1793, les habitants de Bernières crurent le moment venu de forcer la famille de Touchet à céder ses droits de propriété sur ces dunes ; ils envahirent le château de Bernières en armes, obligèrent Jean-Louis de Touchet à se désister de ses droits, et pensant anéantir, complètement et pour toujours, les titres de ce seigneur, s'emparèrent de ses archives et les brûlèrent sur la place de l'église, en voulant forcer M. de Touchet à danser autour du feu qui consumait ses parchemins. C'est probablement le souvenir de cet autodafé qui a décidé le chef actuel, presque centenaire, de la famille de Touchet, à charger notre distingué confrère Th. Courtaux, pour qui la paléographie n'a pas de secrets, à publier ces *Preuves* d'un grand intérêt pour les amateurs de documents sur les familles de Normandie. Puissent les familles nobles et aisées de France imiter cet exemple ! Ce volume sera accompagné d'un autre volume qui contiendra la généalogie de la famille de Touchet.

Alexis Daigre

Armorial général de la France des d'Hozier, 8e registre publié par Alexis Daigre. Chez l'auteur, 22, rue de Châteaudun, Paris, in-folio de 487 p. 30 fr.

L'*Armorial général de la France* est, sans contredit, le plus important ouvrage qu'on ait produit sur la noblesse de France. Les six premiers registres (10 volumes in-folio) ont été publiés, de 1738 à 1768, par Louis-Pierre d'Hozier père, juge d'armes et grand généalogiste de France, et par Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny fils. Chacun de ces registres est accompagné d'un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

double index des noms de famille et des noms de terre. Ces six registres ont été réimprimés de nos jours par Firmin-Didot qui y a joint une table générale des noms de famille contenus dans ces six registres, et un septième registre dont les notices vont d'Abaquesné de Parfouru à Pocquet de Livonnière. M. Alexis Daigre a repris l'œuvre commencée par les d'Hozier, augmentée et ensuite abandonnée par Firmin-Didot, et nous donne aujourd'hui, dans le format et les caractères de la réimpression de Firmin-Didot, un huitième registre qui se termine par un index des noms de famille et comprend les notices suivantes : Asselin de Villequier ; d'Autremont ; de Cressac ; de Crevoisier ; Doria ; de la Forgue de Bellegarde ; de Frohard ; de Gaalon ; Le Lasseur ; de Lantilhac ; Lizeray ; Maison ; de Massia ; du Pouget de Nadaillac ; de Reiset ; des Roys d'Eschandelys ; de la Salle de Rochemaure ; Simon de Saint-Hillier ; Vuillet. Chacune de ces notices est accompagnée des blasons en noir et en couleurs de la famille. L'impression très luxueuse ne laisse rien à désirer. Au dos du volume se trouvent indiquées les conditions d'insertion des notices.

Puisse le noble effort de M. Daigre avoir le succès qu'il mérite !

Pour être complet, rappelons que M. Edouard de Barthélemy a publié, en 1867, chez Dentu, un abrégé in-8° des plus utiles de l'œuvre des d'Hozier que nous venons d'analyser.

THÉODORE COURTAUX.

A. L. DELATTRE, DES PÈRES BLANCS
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

L'Area chrétienne et la basilique de Mcidfa à Carthage. Plaquette gr. in-8°, 12 p. Paris, Picard, 1907. — *Extrait des Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* 1907, p. 118.

Très intéressante description des ruines d'une basilique Carthaginoise dont les fouilles ont mis au jour près de quatre mille fragments d'épitaphes chrétiennes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Découvertes mariales à Carthage (1905-1906). Plaquette gr. in-8°, 20 p., nombreuses gravures. Lyon, Poncet, 1907.

L'auteur passe en revue tous les menus objets (figurines, carreaux de terre cuite, médailles, plombs de bulle), se rapportant au culte de la Vierge dans l'antique Carthage. Nous ne saurions mieux faire que de citer ses dernières lignes de ce savant travail : « L'invocation à la mère de Dieu se trouve encore gravée en arabe au XIVe siècle, en Algérie et en Egypte, c'est-à-dire en plein pays musulman.

« C'est ainsi que tous les temps, toutes les générations et toutes les langues louent et loueront à jamais la très sainte Vierge Marie, la toute puissante Mère du Rédempteur. »

Cte DE DIENNE

Deux Carladésiens célèbres du XVIIIe siècle, Jos.-Ch.-Albert, comte d'Auterroches, le héros de Fontenay, lieutenant-général des armées du Roi, et Alexandre-César d'Auterroches, évêque de Condom, député du Clergé aux Etats-Généraux de 1789. In-4°, 128 pages, trois gravures hors texte, Ulysse Jouvet, Riom, 1907.

Notre éminent collègue s'est défendu de faire une généalogie de la vieille maison d'Auterroches. Mais, pour éclairer, comme il convenait, la physionomie de deux de ses plus célèbres représentants, il était indispensable que M. le comte de Dienne remontât jusqu'à l'auteur commun des trois branches de la maison d'Auterroches. Ce travail préliminaire est fait avec une méthode et une clarté remarquables.

Après avoir suivi, dans sa glorieuse carrière, l'officier qui conquit sur les champs de bataille de la désastreuse guerre de Sept Ans les grades les plus élevés de l'armée, le lecteur ne

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

s'intéressera pas moins au prélat qui, à l'époque où commençait à gronder la tempête révolutionnaire, lutta fermement pour les défenses des droits de son église.

D'importants documents justificatifs complètent cette belle étude.

Mis de Gantelmi d'Ille

L'Académie d'Aix au XIXe siècle. Aix-en-Provence, Jourdan, 1907.

Tel fut le thème du discours d'ouverture prononcé, le 1er juin 1907, à l'Académie des sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, par son éminent Président, M. le marquis de Gantelmi d'Ille. Après avoir fait une rapide esquisse du passé de cette Académie, qui contribua à maintenir et à grandir l'antique réputation de la ville lettrée, salué la mémoire de ceux qui l'illustrèrent par leur savoir et leur talent, l'orateur conclut heureusement et éloquemment en constatant qu'Aix a conservé, malgré les vicissitudes des siècles, une prééminence littéraire qu'elle gardera, car les Aixois sont restés fidèles au culte des belles choses et sont toujours dignes de leur noble devise : *Generoso sanguine parta.*

Baron Guillibert

La France et le Maroc en 1733-1734. 42 p., in-8°. Tirage à part, extrait du *Bulletin historique et philologique*, Paris, Imp. Nationale, 1907.

Très intéressante plaquette reproduisant une lettre de Louis XIV à la mère de l'empereur du Maroc, Muliey Abdallah, écrite de Versailles, le 13 septembre 1734. Ce document « bien qu'il ne soit pas d'une importance majeure », dit l'auteur, offre en réalité un certain intérêt en raison des rapports diplomatiques actuels

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des deux pays, et contribue à éclairer d'un jour assez curieux les relations du Maroc et de la France au XVIIIe siècle.

Ce document se trouve actuellement à la bibliothèque de la ville d'Aix où il fait partie du fonds Roux-Alpheran.

Trois Statuettes en bois de l'Ecole Provençale. Paris, 1907, Plon-Nourrit, 1907.

M. le baron Guillibert avait déja consacré une très intéressante étude à deux statuettes du XVe siècle conservées à Aix. Trois autres statuettes appartenant chacune à une époque différente, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, lui donnèrent une nouvelle occasion d'exercer son jugement de parfait connaisseur, et ses savantes observations firent l'objet d'un mémoire lu à l'Ecole des Beaux-Arts, à la réunion de la Société des Beaux-Arts des départements, et fort justement remarqué.

Le Chevalier Joseph Joûbert

Le Monument commémoratif de la bataille des Eperons d'Or à Courtrai (11 juillet 1303-5 août 1906). Angers, Germain et Grassin, 1907.

L'inauguration du monument commémoratif de la célèbre bataille a donné à notre distingué collègue une belle occasion d'exercer son infatigable érudition.

Il a fouillé toutes les anciennes chroniques, toutes les monographies contemporaines, il en a démêlé les erreurs et les vérités, et de ce travail de patience et de conscience, il en a formé un autre qui nous donne avec la plus scrupuleuse exactitude des détails aussi curieux que complets sur cette mêlée fameuse.

Le Traité franco-siamois du 23 mars 1907, 24 p. in-8°, tirage à part, extrait de la *Revue Française de l'Etranger et des Colonies*, Paris, Chaix, mai 1907.

En nous donnant le texte du traité conclu le 23 mars 1907

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

entre la France et le royaume de Siam, M. le chevalier J. Joûbert l'accompagne de judicieuses considérations qui en font ressortir nettement l'importance. Il constitue, dit-il, « une *vraie victoire diplomatique* pour la France au point de vue de ses conséquences dans l'ordre territorial et juridique et de l'avenir des relations des gouvernements de Bangkok et de Paris ». Et l'auteur cite et commente avec sa sagacité coutumière la phrase si juste qu'écrivait en 1904 M. G. Pourveur : « Avec la civilisation les centres d'attraction se meuvent ; après la Méditerranée et l'Atlantique, demain le Pacifique où va se jouer une nouvelle partie ».

Nos relations avec le royaume Indo-Chinois, depuis le XVe siècle, sont rapidement exposés dans cette étude et consistaient surtout en conventions concernant le commerce et la navigation, bases de nos rapports avec cette lointaine contrée.

Le Comte de Poli, président du Conseil Héraldique de France, extrait de la *Rivista Araldica*, Rome, 1908.

Retracer la vie d'honneur et d'incessant labeur de M. le comte de Poli, c'était écrire un superbe panégyrique. M. le chevalier Joûbert a accompli cette œuvre pieuse, et c'est avec une profonde émotion que nous lirons tous et méditerons ces lignes pleines d'émotion et d'enseignement. L'auteur a recherché et donné la nomenclature considérable de tous les ouvrages : études héraldiques, généalogiques, historiques, romans, poésies, etc., sorties de la plume merveilleusement féconde de notre vénéré et regretté Président.

LOUIS LE CLERT

Notice généalogique sur les Bouthillier de Chavigny, seigneurs du Pont-sur-Seine, de Ranée et de Beaujeu. Troyes, imp. Paul Mouel, 1907. — *Courcelles-lès-Clérey, note historique*, même imprimerie, 1907.

Notre docte collègue affirme chaque année par de savantes et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

curieuses études, un labeur fécond en recherches et en trouvailles intéressant au plus haut point les érudits champenois.

Comte de Mauroy

Jeanne d'Arc champenoise. Tel est le titre de la savante étude parue dans *Le Petit Champenois*, le 8 juin 1907 et due à la plume de notre éminent collègue : « Jeanne d'Arc était champenoise », c'est maintenant, dit-il, excellemment un fait induscutable et il émet l'espoir que la ville de Chaumont ne faillira pas au devoir d'élever un monument à la pure héroïne, née dans le bailliage de Chaumont. L'occasion était bonne pour M. le comte de Mauroy de tirer éclatante justice de la proposition faite par un sectaire, plus zélé que renseigné, de graver l'épitaphe suivante sur le piédestal d'une statue de Jeanne d'Arc à Rouen : à Jeanne, paysanne lorraine, trahie par son roi, brûlée par son évêque.

Prince de Maletto

Appunti sulla successione collaterale nei Titoli di Nobilla Siciliani. Typographie Virzy, 1908, Palermo.

Notre très distingué confrère présente avec beaucoup de modestie une remarquable étude qui décèle la plus grande compétence dans ces questions si souvent discutées.

E.-A. de Molina

Vers le Bleu. Impressions algériennes. Grand in-8°, 49 illust. hors texte de l'auteur. Paris, P. Douville, 1908.

Titre alléchant et qui tient toutes ses promesses. Comme le fait si justement remarquer l'auteur de ces pages captivantes : « tout n'est pas dit » sur la contrée merveilleuse, sur cette terre algérienne dont le charme puissant a inspiré tant de pages

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

enthousiastes. « Ce vaste territoire aux aspects si divers, royaume du soleil, aux populations si étranges », est pour l'observateur, artiste ou poète, un champ d'études, et d'impressions presque inépuisable.

M. A. de Molina, qui est à la fois un artiste et un poète, nous le démontre victorieusement. Alger, Constantine, Biskra, l'oasis, le désert passent comme autant de lumineuses visions sous les yeux charmés du lecteur, cependant que son esprit se pénètre des émotions si vives, si originales que l'auteur communique avec un rare bonheur d'expressions.

Sensations et Horizons. Grand in-8°, 30 illust. de l'auteur, Paris, 1907, librairie Nilsson.

Après la « côte bleue » c'est la « côte d'émeraude » dont notre infatigable et incomparable guide nous fait les honneurs avec une verve, une bonne humeur qui se teinte parfois d'une pointe de la mélancolie que dégagent les horizons du Nord.

Nous voici à Jersey, « la perle des îles », le joyau de l'Atlantique immense, et, tout de suite, nous prend le charme de ses dunes, de ses roches, de ses falaises ; et nous nous intéressons à la pittoresque population qui vit dans ce décor saisissant et dont notre distingué collègue étudie finement les mœurs en n'omettant pas de relater avec esprit ces menus incidents de voyage qui sont la joie des touristes, à condition, toutefois, qu'ils ne deviennent pas presque tragiques, comme dans la mouvementée traversée de Jersey à Saint-Malo, où le seul danger à courir ne fut par le mal de mer.

Ce charmant volume se termine sur une villégiature méridionale, et ce nouvel horizon est pour le lecteur une source nouvelle d'impressions exquises et de gratitude pour le très aimable et très spirituel cicerone que fut pour lui M. de Molina.

A. Padula

Les Ordres chevaleresques du royaume de Portugal, traduit de l'Italien par Paul Pellot. Plaquette gr. in-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

8°, 26 p. Nombreuses gravures. Reims, imprimerie Coopérative, 1908.

Cette savante notice, parue d'abord dans la collection de la Société Louis Camoëns pour la diffusion des études portugaises n'est pas, comme on pourrait le croire « l'histoire des honneurs prodigués pour satisfaire la vanité humaine », mais bien « une page de la civilisation européenne », car le rôle de la chevalerie portugaise fut essentiellement colonial et civilisateur.

Toute notre gratitude est acquise à notre très distingué collègue, M. Paul Pellot, pour nous avoir mis à même d'apprécier cette page.

Gaston de Pellerin de Latouche

Les biens de l'Eglise à l'Etang-la-Ville, par Gaston de Pellerin de Latouche. — Versailles, librairie L. Bernard, 17, rue Hoche, in-8° de 32 pages.

Depuis longtemps, dans les loisirs que lui laissa l'administration du P. L. M., M. de Pellerin de Latouche, propriétaire actuel de la vieille demeure et du beau parc des Séguier à l'Etang-la-Ville, réunit les éléments d'une monographie complète de cette commune de Seine-et-Oise dont l'histoire a été seulement esquissée par Adrien Maquet dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (XI, 1884) et par C. Piton, dans sa belle *Histoire de Marly*. La brochure que nous donne M. de Pellerin de Latouche est extraite de la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*; elle comprend, par le menu, le récit des vicissitudes par lesquelles sont passés les biens de l'église de l'Etang-la-Ville pendant la Révolution et jusqu'en 1810; publiée au lendemain de la séparation des Eglises et de l'Etat, elle est d'actualité. Par ce remarquable fragment, nous pouvons estimer que l'étude complète sur l'Etang-la-Ville que nous promet M. de Pellerin de Latouche sera des plus documentées et intéressantes.

M. de Pellerin de Latouche a aussi publié, dans la *Dépêche*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Coloniale du 7 janvier 1908, un intéressant article sur l'état actuel de la ville de Saint-Pierre de la Martinique, complètement ruinée, en moins d'une minute, le 8 mai 1902, par une nuée ardente, vomie par le cratère de la Montagne Pelée. La malheureuse cité, la Pompéï Moderne, est probablement à la veille de renaître de ses cendres. Un hôtel y a été installé, un apontement, où accosteront les navires qui, depuis la catastrophe, ne s'arrêtaient plus à Saint-Pierre, est en construction. Des commerçants ont fait déblayer l'emplacement de leurs anciens entrepôts dans le but d'y installer des magasins. Sans encourager ce mouvement d'une façon officielle, et tout en mettant les habitants en garde contre les dangers du volcan, l'administration a cru devoir seconder, dans une certaine mesure, l'initiative des malheureux colons, si terriblement éprouvés.

FRANCIS PÉROT

1. — *Légendaire des sources minéro-thermales du centre de la Gaule.* Clermont-Ferrand, Mont-Louis, imp. 1907. In-8° de 20 p. fig.

2. — *Un savant oublié, le docteur J.-F. Barailau, 1743-1816.* Autun, Dejussieu, impr. In-8°, 10 p.

3. — *Le Préhistorique en Bourbonnais.* Moulins, Auclair, impr. In-8° de 30 p., nombreuses planches, fig.

4. — *L'Ancien costume bourbonnais. Revue Provinciale.* Paris, Bourges, Pigelet, impr. 10 p., in-8°, deux planches.

6. — *Curiosités Bourbonnaises, La Fête des Rois à Moulins en 1365.* (S.-et-L.).

7. — *Notice sur un Ex-Libris du Prieuré de Souvigny.* Paris, in-4°, figure.

8. — *Les Pierres Idéographiques du Bourbonnais et de la Bourgogne,* Académie de Mâcon. Gr. in-8°, 31 p. nombreuses planches.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Emile Perrier

L'Architecture en Provence sous le roi René. Discours de réception à l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.

Le choix heureux de ce discours, la manière magistrale dont était traitée ce sujet si profondément intéressant, valurent à notre distingué collègue les applaudissements les plus mérités. « Au moyen-âge, dit-il excellemment, tous les arts étaient solidaires de l'architecture ». Le bon Roi René ne se bornait pas à cultiver l'art de la peinture, « ce bon et dévost prince qui aimoit les arts et les sciences, se délectoit fort en sculpture ».

Il encouragea et honora tous les artistes sculpteurs et à ce titre, comme à tant d'autres, René d'Anjou a droit à l'admiration et à la reconnaissance de tous ceux qui sentent palpiter en eux l'âme artistique de la Provence.

H. Quarré de Verneuil

L'Eglise Saint-Pierre de Louhans, in-4°, 180 pages. Imp. Moderne, Louhans, 1906.

Cette très érudite étude historique et archéologique a été couronnée par l'Académie de Mâcon. Ainsi que le fait justement remarquer notre distingué collègue : « l'histoire du temple chrétien est l'histoire de la commune elle-même ». En recherchant avec autant de science que de bonheur ce que fut, à travers les âges, la vieille église Saint-Pierre, l'auteur s'est trouvé faire l'histoire de la ville de Louhans. Et nous n'avons pas à insister sur l'intérêt que présente un tel travail, exécuté si parfaitement.

Docteur de Ribier

Recherche générale de la Noblesse d'Auvergne, 1646-1727, 1 vol. in-4°, 623 p. Paris, Champion, 1907.

Ce livre qui porte en sous titre : *Preuves de la noblesse d'Auvergne*, est un véritable monument élevé par notre très distingué col-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lègue à l'ancienne noblesse de son pays natal. Il serait bien à souhaiter que toutes les provinces de France fussent dotées d'un pareil ouvrage, à tous égards, magistral et définitif.

Roger Rodière

1° *Les Gouverneurs de Montreuil de la Maison des Essarts de Maigneulx* (2e partie), Montreuil, in-8°: 194 pages.

2° *Anoblissement impérial d'un Bourgeois de Montreuil;* Lille, in-8°, 48 pages.

3° *Promenade épigraphique.* Cambron et Mantort-Abbeville, in-8°, 30 pages, 2 pl. (Extrait du *Bull. de la Soc. d'Emulation d'Abbeville*).

Nous n'avons plus à faire l'éloge des remarquables études dont notre infatigable et éminent confrère fait hommage chaque année au C. H. de France. Leur liste, déjà longue, classe justement M. Roger Rodière parmi les érudits les plus féconds et les plus autorisés.

Frédéric Saulnier

Le Parlement de Bretagne (1554-1790). Répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la Cour accompagné de listes chronologiques et précédé d'une introduction historique. J. Plihon et L. Hommay, éditeurs, Rennes.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos collègues sur l'important travail de M. le conseiller F. Saulnier vient de terminer et de mettre en souscription. Il sera tiré à 500 exemplaires au prix de 25 francs, et 10 sur papier Japon, au prix de 40 fr. (Plihon et Hommay, Rennes).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Cette publication offrira le plus grand intérêt à toute l'aristocratie bretonne qui retrouvera dans ce répertoire maints ancêtres parmi les titulaires d'offices originaires ou de charges non originaires.

Georges Sens

Note sur un fer de reliure aux armes de Christophe de Moilet, évêque de Saint-Omer, Arras, imp. Schoutheer, frères.

Histoire d'une médaille. Naissance du comte d'Artois, Arras, Imp. Rohard Courtin.

Super-Libris et Ex-Libris de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, Mâcon, Protat, frères, 1907, tiré à 50 exemplaires sur papier de luxe et enrichi de superbes planches.

M. Georges Sens est un nouveau venu dans le C. H. de France, et il n'a pas tardé à nous donner l'occasion de nous féliciter d'une aussi précieuse recrue. Les trois études dont il a bien voulu nous faire hommage sont frappées au coin de la plus solide et consciencieuse érudition.

Henri Tausin

Les Ex-Libris composés et gravés par E. Ancelet de Saint-Quentin, 31 p., gr. in-8°, Mâcon, Protat, 1907.

Très élégante et consciencieuse plaquette précédée d'un résumé de l'histoire de l'*ex-libris* et contenant, outre la biographie d'Emile Ancelet, la description et la reproduction de nombreux *ex-libris* intéressant la ville de Saint-Quentin.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jules de Terris

Le Baron de Saqui-Sannes, conseiller à la Cour des Comptes de Provence.

Tirage à part de l'étude si remarquée dans notre dernier annuaire.

Alfred de Tesson

Titrés et Anoblis du premier Empire et de la Restauration dans l'Avranchin, 36 p. in-8°, Avranches, imp. de l'Avranchin, 1907.

Très intéressant catalogue, copieusement annoté et documenté, de toutes les familles titrées ou anoblies dans les arrondissements d'Avranches et de Mortain depuis la Révolution. Remarquons, toutefois, que quelques-uns de ces anoblissements semblent avoir été seulement des reconnaissances ou maintenues de noblesse, témoin la famille Laigre de Grainville et Louis-François Yset, *anobli* en 1819, et dont le père, Nicolas-Jean-Barthélemy, ancien conseiller notaire secrétaire du Roi en la cour des comptes, aides et finances de Normandie, avait été, par lettres du 21 octobre 1772, confirmé dans sa noblesse, comme s'il avait reçu des lettres d'honneur, malgré la suppression de son office par édit de septembre 1771 (Cf. *Annuaire du Conseil héraldique*, année 1907, p. 164).

Sans être un grand admirateur de l'art héraldique impérial, nous ne sommes pas de l'avis de notre honoré collègue quand il qualifie d'hérésie les marques de dignités *dans l'intérieur même de l'écu*. Sous l'ancien Régime, les chevaliers de Malte, du Mont-Carmel et du Saint-Sépulcre chargeaient leur écusson d'un chef dit *de Religion*, aux armes de leur ordre. Les chevaliers de l'Empire n'ont donc fait que les imiter en introduisant dans leur blason l'étoile de la Légion d'honneur ou de la Réunion.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A. A. Vosterman van Oyen

Voor en Nageslacht van Michiel Adriaansz de Ruyter Opgedragen aan Gemeenlebestuca van Vlissengen. Riswick, 1907, Genealogisch en Heraldisch Archief.

Baron Gaëtan de Wismes

Mobilier et garde-robe d'une dame bretonne au XVIIIe siècle. 8 p. in-4°, Saint-Brieuc, 1906, imprimerie René Prud'homme.

Notre érudit collègue a eu la bonne fortune de retrouver l'inventaire du mobilier et de la garde-robe de dame Jacquette Blaise de la Tour, veuve d'écuyer Gilles-François de la Ville-Ouays des Plesses, morte en 1767. Nous savons gré à M. de Wismes de nous avoir démontré que dans ce XVIIIe siècle, qui n'évoque à notre esprit que les élégances les plus raffinées, il existait cependant au fond de certaines vieilles demeures provinciales, des femmes aux mœurs simples et aux atours modestes.

Coutumes de Mai en Bretagne. Nantes, 1907, Louis Landreau.

C'est une toute gracieuse idée qu'a conçue notre distingué collègue, de rassembler en un bouquet, les naïfs, pittoresques et poétiques chants éclos, depuis des siècles, sur la terre d'Armor, au souffle du mois embaumé.

Il faudrait pouvoir les citer toutes, toutes sont exquises, faire un choix est impossible. M. le baron de Wismes vous tend l'écrin, puisez vous-même.

Le Commodore Paul Jones ; sa réception à Nantes en 1780. 12 p. in-4°, Nantes, Mellinet, 1906.

Au moment où, grâce à de patientes et pieuses recherches, les cendres de l'illustre commodore Paul Jones ont été exhumées

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et rendues à sa patrie d'adoption, il est vraiment curieux de lire le récit de l'enthousiaste réception que reçut à Nantes en 1780, « le marin habile et intrépide, à l'âme ardente et désintéressée ».

L'accueil que les Nantais firent au champion de la Liberté fut d'autant plus chaleureux qu'il leur permettait de manifester ainsi leurs sentiments anglophobes. A un siècle de distance, la France tout entière honorait à nouveau le grand corsaire appelé si justement le père de la marine américaine.

Guillaume d'Orange et les Origines des Antilles françaises. Etude historique, par le vicomte du Motey, vice-président de la Société historique et archéologique de l'Orne. Un volume grand in-8° de 471 p. Paris, Alphonse Picard, éditeur, 82; rue Bonaparte, 1908.

L'histoire des origines de la plupart des colonies de la vieille France est encore à écrire. Cela tient à l'aridité du sujet et à la disposition des sources auxquelles on pouvait avoir recours. Celles des Antilles françaises n'échappaient pas à la règle générale.

M. le vicomte du Motey a voulu combler cette dernière lacune, et pour donner l'unité à un travail, que le nombre des îles sur lesquels il porte et l'extrême variété des événements auraient rendu particulièrement confus, il a eu l'idée de grouper ses développements autour de l'énergique et belle figure de Guillaume d'Orange, « explorateur, guerrier valeureux et colon modèle », dont la vie, de 1628 à 1674, résume exactement la période de formation de nos colonies antiliennes.

L'ouvrage ainsi écrit ne ressemble en rien aux œuvres auxquelles de soi disants historiens nous habituent depuis quelque temps — véritables entreprises de librairie, brochées à la diable, avec des coupures faites ici et là, sans discernement comme sans critique, puis lancées par milliers d'exemplaires dans le public avec couverture voyante et réclame tapageuse. C'est, tout au contraire, le livre sérieux et probe d'un historien et d'un érudit consommé. Il suppose, chez son auteur, une science éprouvée,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

un labeur et des veilles dont ceux-là seuls se douteront qui ont la pratique de tels travaux.

Une documentation très forte, une connaissance approfondie du sujet et de la manière d'écrire l'histoire, une remarquable facilité d'exposition et de narration font que l'intérêt ne faiblit pas un seul instant. La précision du détail, la minutie de la recherche, en augmentant la valeur d'une telle œuvre, ne nuisent jamais au charme du récit ou à la marche de l'action.

Avec l'auteur, nous assistons à l'odyssée des colons : cadets de Normandie, ou d'ailleurs, à l'âme aventureuse, bourgeois appauvris en quête d'une vie plus large, gens du peuple désireux d'une autre existence, jeunes hommes épris de combats et de hasards, déclassés de toute espèce, bons médiocres ou mauvais, qui, sous des chefs intelligents dont il faut savoir gré à M. le vicomte du Motey de mettre en relief le mérite, formeront l'embryon de cette société devenue plus tard les riches planteurs français des Antilles.

Cette formation ne se fit pas sans peine d'ailleurs. Au cours du récit, ce ne sont que coups de fusil, luttes contre les Caraïbes, guerres contre les Anglais, les Hollandais, les Espagnols, famines, séditions, révoltes entre ces hommes, les uns héros, les autres brigands. Mais pour se tirer des difficultés, pour apaiser les mécontements, pour vaincre les ennemis du dehors, pour donner enfin à cette société formée d'éléments si divers la cohésion, la moralité, le sens du devoir et de la solidarité, nous voyons deux facteurs intervenir et réussir : l'autorité divine représentée par ces gouverneurs, ces chefs au grand cœur et à l'âme intrépide, dont M. du Motay nous a gardé les noms.

Et, quoique l'auteur n'exprime pas formellement cette conclusion, ce n'est point sans un sentiment d'une profonde mélancolie que plus d'un fermera ce livre. Il aura fait la comparaison de la France du XVIIe siècle débordante de sève, d'énergie, de courage, d'espérance et de vitalité, essaimant ses enfants sur les terres lointaines à conquérir et à coloniser, avec la France du XXe siècle sur laquelle nous n'avons pas à insister.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Un groupe d'habitants de la région de Rochechouart devant le tribunal révolutionnaire pendant la Terreur, par Pierre Gaumy. 1 vol. in-8° de 235 pages, 3 fr. En vente chez Dupanier, éditeur à Rochechouart, ou à la librairie Daragon, 30, rue Duperré à Paris.

C'est une étude très documentée et palpitante d'intérêt sur un des plus douloureux épisodes de la Terreur. L'ouvrage présente, en outre, de nombreuses recherches et maints aperçus curieux ou renseignements inédits, tant sur le fonctionnement du tribunal révolutionnaire que sur le système terroriste. A ce titre, sa lecture doit être recommandée à tous ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de ces questions.

Le Droit de Justice sur le bourg d'Oradom au Moyen-Age, par Pierre Gaumy. Brochure in-8° de 44 pages, 1 fr. 50, Dupanier, éditeur à Rochechouart.

L'auteur résout un point d'histoire locale au Moyen-Age. De plus, l'organisation judiciaire en France à cette époque et la procédure devant le Parlement sont fort clairement exposées. Ce petit travail mérite d'attirer l'attention des érudits et des historiens.

La publication des *Anciens Registres paroissiaux de Bretagne*, interrompue à la mort du regretté *abbé Paul Pâris Jallobert*, va reprendre incessamment sous la direction de *M. du Guerny*. J. Plihon et L. Hommay, éditeurs, rue Motte-Fablet, à Rennes.

M. du Guerny est bien préparé pour cette tâche, il est jeune encore, et il y a tout lieu d'espérer qu'il mènera à bonne fin cette publication, qui rend tant de services aux familles ainsi qu'aux travailleurs bretons.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Une seule modification sera apportée au mode de publicité qui sera semestrielle au lieu de trimestrielle, tout en sauvegardant l'importance des matières livrées chaque année.

MM. les Membres du Conseil Héraldique sont priés de vouloir bien adresser les publications dont ils désirent qu'il soit rendu compte, au Secrétaire, M. G. Bernos, 191, rue Legendre. Paris, XVIIe.

- Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007 -

TABLE DES MATIÈRES

Etat des Membres du Conseil Heraldique de France au 1er janvier 1908 5
Notre Obituaire 57
Les Anoblissements à l'infini, tant en ligne masculine que féminine, par G. DU BOSCQ DE BEAUMONT 63
La Famille de Bernardin Kadot, marquis de Sébeville, envoyé extraordinaire du roi Louis XIV, à Vienne, par GAËTAN GUILLOT 74
La Famille de Heghes et le roman de mademoiselle du Hamelet, par ROGER RODIÈRE 93
L'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem et le Bref pontifical du 3 Mai 1907, par le Cte COURET 135
Une Sainte Veuve parisienne au XVIe siècle, Marie du Drac et sa famille, par l'abbé J. DE LAUNAY 147
De l'Usurpation des noms nobles et de sa répression pénale, par le Vte TH. DE LA LOGE D'AUSSON 200
Le bourbonnais épiscopal, par FRANCIS PÉROT . . . 207
Train de Maison d'une grande dame bretonne au XVe siècle, et notes historiques sur les Trésiguidy, par le Bon GAËTAN DE WISMES 297
Bourgeois de Paris, maçons au moyen-âge, par l'abbé J. DE LAUNAY 311
POÉSIES 344
Memento, par OSCAR DE POLI 344
Le Fauconnier, légende du Hainaut, par le Cte DE COLLEVILLE 345
Faubourg Saint-Germain, par le Duc DE RARÉCOURT-PIMODAN 347
Vieux Chemins, par ACHILLE MILLIEN. 348
Chant du Soir, par THÉODORE COURTAUX. 349
Frascati, par LÉON-LUCE CHAPON. 350
Chronique 351
Bibliographie 392

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE Frères.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ANNUAIRE

DU

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

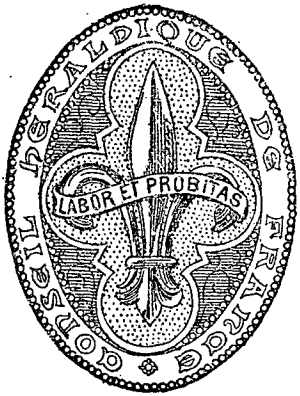

PARIS
CONSEIL HÉRALDIQUE DE FRANCE
15, Rue Lacépède, 15

1909

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AVIS

MM. les Collaborateurs de l'Annuaire de 1910 sont très instamment priés d'envoyer leurs articles au Président *avant le 15 novembre.*

MM. les Membres du C. H. sont très instamment priés d'envoyer leur cotisation de 1909 et les cotisations arriérées à **M. Gaston Bernos, Secrétaire-Trésorier du C. H. de France, rue Legendre, 191.**

Il est inutile qu'ils prennent la peine d'écrire en faisant cet envoi ; il suffit de joindre au mandat la facture qui accompagne l'Annuaire, après y avoir inscrit son nom, ou simplement d'y joindre sa carte de visite.

Ceux de nos hon. Collègues qui préfèrent que leurs cotisations soient recouvrées en tirant sur eux par voie postale, sont priés de vouloir bien en aviser M. le Trésorier.

MM. les Membres du C. H. sont priés de vouloir bien adresser les publications dont ils désirent qu'il soit rendu compte, au Secrétaire, M. Gaston Bernos, 191, rue Legendre. De même pour toutes les notifications concernant l'*État-civil* ; naissance, décès, mariages.

Nos hon. Collègues sont également priés de vouloir bien lui notifier leur changement d'adresse : il suffit d'envoyer sa carte portant l'indication de l'adresse nouvelle *en la soulignant.*

La cotisation annuelle est de SIX francs, pour tous les Membres, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'annuaire est adressé *franc de port.*

Lorsqu'un de Messieurs les Sociétaires est dans l'intention d'adresser une *Circulaire* à ses Collègues du Conseil Héraldique de France, il est prié très instamment d'avoir, *au préalable*, la courtoisie d'en communiquer la teneur au Président.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CONSEIL HÉRALDIQUE

DE FRANCE*

Au 1er janvier (1909).

HAUTS PRÉSIDENTS D'HONNEUR

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC D'ALENÇON
SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE DUC DE VENDÔME

H. **Abbadie d'Arrast** (Martial d') — château d'Elhorriaga, Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

H. **Achard de la Vente** (Joseph), Docteur en droit ; chât. de St.-Cyr-du-Bailleul, p. Barenton (Manche).

H. **Agout** (Vicomte Alexandre d'), Ch. de 1re classe de l'O. R. de François 1er ; rue Daubigny, 11 bis, Paris.

C. **Aigneaux** (Robert, Abel, Marie, Vicomte d'), m. de la Soc. d'Agric. du Calvados et de l'Ass. normande de Caen ; maire d'Eterville ; Eterville (Calvados).

ABRÉVIATION : P. : Président — V. P. : Vice-Président. — S.-T. : Secrétaire-Trésorier. — S. A. Secrétaire-Archiviste. — H. D. Membre Honoraire, Délégué Général. — H. : Membre honoraire. — C. ou CORR. : Membre Correspondant. — CH. ; Chevalier. — COMM. Commandeur. — G. O. ; Grand-Officier ou Commandeur avec plaque. — G. C. ; Grand-Croix. — O. I. Off. de l'Instruction publique. — O. A. Off. d'Académie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Albiousse** (Lionel d'), Président hon. du tribunal d'Uzès ; du Comité de l'Art Chrétien, etc. ; Décoré de croix *Pro Ecclesia et Pontifice ;* — Uzès (Gard).

H. **Alincourt** (Robert de **Cugnon** d') ; — Grande rue, 76, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Allard du Chollet** (Comte), ✠, Ch. des O. Pontificaux de S. Grégoire le Grand et du S. Sépulcre ; des Soc. de l'Hist. contemporaine, Hist. et archéol. de l'Orne, de la Sabretache, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Boul. Malhesherbes, 114 bis, Paris.

H. **Allard de Gaillon** (Baron), Comm. du S. Sépulcre et du Nichan Iftikhar. Ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique. — Quai Malaquais, 5, Paris.

H. **Allemagne** (Baron P. d'), anc. officier de caval. G. C. de S. Grég. le Grand, G. O. de l'O. du S. Sépulcre ; Comm. des OO. de Pie IX et de S. Sylvestre ; présid. d'honn. de l'Ass. des chev. Pontificaux, — r. Jouffroy, 55 bis, Paris.

H. **Anceaume** (Hippolyte). — Impasse Boursault, 4, Paris.

H. **Angély-Sérillac** (Comte d'), Conseiller gén. de la Sarthe ; — chât. de Sérillac, p. Beaumont-le-Vicomte Sarthe).

H. D. **Anguissola di San-Damiano** (Comte Guillaume-Charles), Délégué général du C. H. de France à Naples ; Comm. avec plaque du S. Sépulcre, Ch. de l'O. R. M. Constantinien de S. Georges — villa Chiola, Naples-Arenella.

H. **Anne de Molina** (Mr). Docteur en droit ; — r. de Hennin, 87, Bruxelles, et chât. de Neer Oeteren (Limbourg), Belgique.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Anselme de Puisaye** (Marquis d'), anc. Officier aux zouaves pontificaux, G. O. de l'O. Imp. de la Rose, Comm. du Nichan Iftikhar, Comm. de l'O. de Pie ; de l'Acad. des Quirites (Rome) ; — à Carthage (Tunisie).

H. **Aquin** (Comte d'), anc. Zouave pontifical, G. O. du S. Sépulcre, Ch. de S. Grégoire le Grand, — Villa Saint-Georges, Précy-sur-Oise (Oise).

H. **Arbigny de Chalus** (Henri d'), Ch. de S-Grégoire-le-Grand, etc. ; — chât. de la Milvaudière, p Pont-d'Ouilly (Calvados).

H. **Armand** (l'Abbé A.-J.), Curé d'Estrées-lès-Crécy ; des Soc. d'Emulation d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; du Comité de la Croix du Roi de Bohême ; — Titul. de la méd. d'argent « *Pour le Mérite* » de la ville de Prague ; Chapelain de la Cathédrale d'Amiens ; — Estrées-lès-Crécy, p. Crécy-en-Ponthieu (Somme).

H. **Astraudo** (S. Exc. le Duc), Envoyé extr. et Ministre plénip. de la République Dominicaine près le Saint-Siège ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Ch. des O. R. du Christ et de S. Jacques de l'Epée ; etc. ; Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie) et Avenue Beaulieu, 35, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Auriac** (Comte d'), O. I. ; anc. Elève de l'Ecole des Chartes, Bibliothécaire à la Bibl. nationale ; Offr de l'O. R. du Cambodge ; — r. de Berne, 15, Paris.

H. **Autane** (Comte Charles d') ; — r. de Rome, 103, Marseille (B.-du-R.), et au Prieuré d'Ardène, p. Mane (B.-Alpes).

H. **Avout** (Vicomte d'), anc. Magistrat, Insp. de la Soc. française d'archéol. ; de la Commission des antiquités

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Côte-d'Or ; de la Soc. d'Archéol. lorraine ; M. corr. de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc ; — r. de Mirande, 14, Dijon (Côte-d'Or).

H. **Balincourt** (Comte E. de), O. ✻, Chef d'escadron en retraite ; de l'Acad. de Nîmes ; — rue des Lombards, 29, Nîmes, (Gard).

H. **Bascoul** (l'Abbé Louis), Curé de Rochefort ; Corr. du Comité de l'Art Chrétien ; membre non résidant de l'Acad. de Nîmes ; — Rochefort (Gard).

H. **Battandier** (Mgr Albert), Protonotaire Apost. ; Direct. de l'*Annuaire Pontifical* ; Off. de l'Inst. Publique ; — Corso d'Italia, 43, Rome.

C. **Bauby** (Léopold), de la Soc. des Sciences, lettres et arts de Pau ; — Orthez (Basses-Pyrénées).

H. **Beauchet-Filleau** (Paul), de la Soc. des Archives hist. du Poitou, des Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis, de la Soc. Hist. et Scient. des Deux-Sèvres, etc. ; de la Conv. Intern. d'Héraldique — Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

H. **Beaufranchet** (Comte de), Off. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie, Ch. de S-Grégoire-le-Grand ; — chât. de Moisse, par Genouillat (Creuse).

H. **Bellalgue-Bughas** (Alexandre de), ✻ anc. Consul général ; Ch. de l'O. de Pie IX ; M. corresp. de l'Acad. de Clermont-Ferrand ; — quai Villeneuve, 17, Gray (Haute-Saône).

H. **Bellevüe** (Xavier **Fournier**, Comte de), anc. Off. de cavalerie ; M. du Conseil général de la Loire-Inf. ; des Soc. archéol. de la Loire-Inf., du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine ; des Biblioph. Bretons ; des Agric. de France ; de l'Assoc. artist. et litt. de Bretagne, etc. ; — Chât. du Moulinroûl, à Soudan (Loire-Inf.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bellussière** (Fernand de), de la Soc. hist. et arch. du Périgord ; — r. de Paris, 25, Périgueux (Dordogne).

H. **Benoît d'Entrevaux** (Florentin), M. de la Soc. Franc. d'archéol. ; de la Soc. litt. et archéol. de Lyon, etc. ; — Château de Boissonnade, p. Privas (Ardèche) et rue de Jarente, 33, Lyon (Rhône).

H. **Bernet** (l'Abbé du), Curé de S.-Julien de Boissaguel, p. Puymirol (Lot-et-Garonne).

S. T. **Bernos** (Gaston), Ch. des O. de S. Grégoire-le-Grand, du S. Sépulcre, d'Isabelle la Catholique ; déc. de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, etc. ; rue des Chasses, 34, Clichy-la-Garenne (Seine).

C. **Besnard** (Alfred), ✠, Notaire honoraire ; Juge de Paix hon. ; de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; — r. des Ursulines, 11, St-Denis (Seine).

P. H. **Béthencourt** (D. Francisco-Fernandez de), Chambellan de S. M. Catholique, Sénateur du Royaume d'Espagne, G. C. de l'O. R. de N. D. de la Conception de Villaviçosa ; Membre de la R. Acad. de la Historia ; Délégué général du C. H. de France en Espagne ; — V.-Prés. de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — Paseo de la Castellana, 20, Madrid.

H. **Biadelli** (Comte), décoré de la Médaille militaire (1870) ; — Quai de Passy, 16, Paris.

H. **Bigault de Boureuille** (l'Abbé de) ; — rue du Faubourg Cérès, 86, Reims (Marne).

H. **Billot de Goldlin** (Gaston) ; de la Société Suisse d'Héraldique ; — Audruicq (Pas-de-Calais).

H. **Blaize de Maisonneuve** (Joseph), Off. de l'Ordre du Libérateur (Vénézuéla) et de l'Ordre du Nichan Iftikhar ; — rue de Berlin, 12, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Boehm** (Gottfried, chevalier de), O. ✻, Conseiller de Ministère, Héraut du Royaume de Bavière ; Directeur des Archives de la Maison Royale ; Ch. de l'O. R. de la Couronne de Bavière ; Ch. de 3e cl. de l'Ordre R. de St-Michel de Bavière ; G. O. des O. de Francois-Joseph, de l'Etoile Polaire de Suède, etc. ; — Thierschstrasse, 49 II, Munich, Bavière.

H. **Boissieu** (Maurice de), de la Soc. de la Diana ; — chât. de la Doue, p. St-Galmier (Loire), et rue de Vaubecour, 12, Lyon (Rhône).

H. **Bonald** (Baron de). Vicomte de la **Rode**, Chevalier de Malte ; M. de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — r. Vélane, 13, Toulouse (Haute-Garonne).

H. **Boscq de Beaumont** (Gaston du), Président de la Soc. d'Archéol. du dép. de la Manche ; Chev. de l'O. de Charles III d'Espagne ; déc. de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice*, etc. ; — r. Greuze, 15, Paris, et chât. du Mesnil-Vitey, p. Airel (Manche).

H. **Boselli** (Comte), G. C. de l'O. du S. Sépulcre ; Comm. de S. Grégoire-le-Grand ; Ch. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem ; de l'Acad. royale Héraldique d'Italie ; M. hon. de l'*Ateneo* de Bergame ; du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — rue Mozart, 79, Paris, et à Lozère (Seine-et-Oise).

H. **Botreau Roussel Bonneterre** (Amédée) ; — à Dinan (Côtes-du-Nord).

H. **Bouglon** (Baron R. de), de la Soc. Archéol. du Midi de la France ; Mainteneur de l'Acad. des Jeux Floraux ; Corr. de la Soc des Ant. de France ; — La Bastide-d'Armagnac (Landes).

H. **Boulaud** (Joseph), Membre de la Soc. Arch. du Limousin ; — Boulevard Louis Blanc, 3, Limoges (Haute-Vienne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Bouillerie** (Baron de la) ; — rue de l'Université, 80, Paris.

H. **Bourdeille** (Marquis de) ; r. de Grenelle, 148, Paris, et chât. de Bourdeille (Dordogne).

H. **Bourin** (Henri), Membre corresp. de l'Acad. de Reims, de la Soc. de l'Hist. de l'Art Franç. ; r. de Longchamp, 144, Paris, et chât. de Godel, p. Signy-l'Abbaye (Ardennes).

H. **Bourrousse de Laffore** (Comte Louis de) ; — r. Lacépède, 2, Agen, et chât. de la Lande Bon-Encontre (Lot-et-Garonne).

H. **Boutresse** (Roger de la) ; — château des Guillets, p. Jaligny (Allier).

C. **Brassier** (Jean), Expert-Géomètre ; — S. Pastour (Lot-et-Garonne).

H. **Breil de Pontbriand** (Vicomte Paul du), anc. Off. de cavalerie ; ancien M. du Conseil Général des Côtes-du-Nord ; — chât. du Gué, p. Loiré (Maine-et-Loire), et chât. de la Brousse-Briantais, p. Matignon (Côtes-du-Nord).

P. H. **Bremond d'Ars**, Marquis de **Migré** (Comte Anatole de), ✻, Ch. de Malte et de St-Sylvestre, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX, Membre et Secr. du Conseil général du Finistère, Anc. Prés. de la Soc. arch. de Nantes et de la Loire-Inf. ; de la Conv. Intern d'héraldique ; — r. Harroüys, 5, Nantes (Loire-Inf.) et chât. de la Porte-Neuve, p. Riec-sur-Belon (Finistère).

Bremond d'Ars (Comte Joseph de), du Yacht-Club de France ; Prés. d'Hon. de la 1092e sec. des Vétérans ; Prés. des Sauveteurs Bretons de Pont-Aven ; Membre fondateur de la Soc. centrale de Sauvetage

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des Naufragés ; V.-Prés. d'Honn. de la Mutuelle *de la Veuve et des Orphelins* ; Corr. de la Comm. des Arts et Monum. de la Charente-Inf. ; Secr. gén. de la Conv. Intern. d'Héraldique, etc. ; — Chât. de Guilly, par Moëlan (Finistère).

H. **Broqua** (Joseph-Jean de), Comm. de S. Grég. le Grand ; Cam. Sec. de S. S. ; M. de l'Ass. des Chev. Pont et des Camériers français ; — Chât. de Premeaux, par Nuits St-Georges (Côte-d'Or).

H. **Bresc** (Louis de), anc. Membre du Conseil général du Var ; — Aups (Var).

H. **Buisson de Courson-Cristot** (Amédée du), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. de l'Orangerie, 26, Versailles (S.-et-Oise), et chât. des Planches-sur-Amblie, p. Creully (Calvados).

H. **Bruc-Livernière** (Madame la Comtesse de) ; — chât. de la Chapelle-Faucher, p. St-Pierre-de-Côle (Dordogne).

H. **Brugière** (l'abbé Hippolyte), Chanoine tit. de Périgueux ; — r. du Plantier, 18, Périgueux (Dordogne)

H. **Buchepot** (Marquis de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Ch. de l'O. R de Charles III ; — r. de la Bretonnerie, 29, Orléans (Loiret).

H. **Buguot** (Paul), de l'Acad. Royale d'Hist. (Espagne) ; Secrét. perpét. de la Soc. Archéol. de France ; — Quai d'Orléans, 30, Paris.

H. **Caix de Saint-Aymour** (Amédée, Comte de), ✠, G. C. de l'O. R. de N.-D. de la Conception de Villaviçosa ; Off. de l'O. I. du Dragon de l'Annam ; boul de Courcelles, 112, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Campou** (Marcel de) ; — r. Notre-Dame, 52, Marseille (B. d. R.).

H. **Candolle** (Comte de) ; — r. Casimir Périer, 21, Paris, et chât. de Beaulieu, p. Rognes (Bouches-du-Rhône).

H. **Cardaillac** (Marquis de), ✻, anc. Capitaine des Mobiles du Lot ; — chât. de Lattrayne, p. Souillac (Lot).

H. **Carron de la Carrière** (Albert) ; r. de la Boétie, 32, Paris ; et chât. de Montfavier, p. Guitres (Gironde).

H **Castaigner** (René de), M. corr. de la Soc. des Etudes du Lot, Off. de réserve, Off. du Nichan Iftikhar — Les Bruyères Saint-Hilaire (Allier).

P. H. **Castello-Melhor**, Vicomte de **Varrea** (Son Exc. Monsieur le Marquis de), G. O. Reposteiro Mor. de la Maison Royale de Portugal, etc. — Palacio da Roza a San-Lourenço, Lisbonne, et Quinta do Campo, Carregado (Portugal).

H. **Cavrois de Saternault** (Baron) Docteur en droit ; anc. Auditeur au Conseil d'Etat : G. O. de l'O. du S. Sépulcre, Comm. de St-Grégoire, etc. ; Président de l'Acad. d'Arras ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — pl. de la Préfecture, 28, Arras, et chât. de Saternault, p. L'Arbret (Pas-de-Calais).

H. **Cazalis de Fondouce** (Paul), I. P. ✿, Ch. de l'O. R. du Danebrog (3e classe), etc. ; Corresp. du ministère de l'I. P. (hist. et arch.) ; V.-Prés. de la Soc. archéol. de Montpellier, etc. ; — r. des Étuves, 18, Montpellier (Hérault).

H. **Cellerier** (Emile), Aven. de l'Opéra, 5, Paris.

H **Chabannes la Palice** (Marquis de) ; — r. de Varenne, 43, et chât. de la Palice, à la Palisse (Allier).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Chaix d'Est-Ange** (Gustave) ; — av. du Bois de Boulogne, 22, Paris, et château de Lascombes, p. Margaux (Gironde).

H. **Chambonas** (Charles-Marie-Scipion de **La Garde**, Marquis de), ✻, Officier démissionnaire ; r. de Monceau, 7, Paris.

H. **Champeaux-Verneuil** (Vicomte de), Camérier secret de cape et d'épée de S. S., Comm. de Saint-Grégoire-le-Grand, etc. ; av. Hoche, 32, Paris, et chât. de Commetreuil, p. Villedommange (Marne).

H. **Chandon de Briailles** (Comte Gaston), Ch. de Malte, G. O. des O. de S. Grégoire-le-Grand. d'Isab. la Catholique, du S. Sépulcre, etc. ; Président d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; — av. Marceau, 81, Paris.

H. **Chansiergues-Ornano** (Comte de) Ch. du S. Sépulcre de Jérusalem ; de la Soc. Archéol. de France, de l'Acad. de Vaucluse ; — en son hôtel, rue St-Etienne, 17, Avignon (Vaucluse) et chât. de Vernay, p. Pont-de-Vaux (Ain).

H. **Chapelle** (Henri de la), anc. S.-Offr. aux Zouaves Pontificaux, Ch. de l'Ordre de Pie, etc. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Beauvais, p. Landouze-Limoges (H.-Vienne).

H. **Chapelle-Nougarède** (Baron de la), lieut. de cavalerie ; — Chât. de Pretay, par Coches (Indre-et Loire).

P. H. **Charette de la Contrie** (Général baron de), O. ✻, Grand-Croix de St-Grégoire-le Grand, etc — Chât. de la Basse-Motte, p. Châteauneuf-en-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

H. **Chauvigny** (L. de), Officier démissre ; ch de Massuére, p. Bessé-sur-Braye (Sarthe).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Clairval** (Baron Pierre **Deshayettes** de) ; — 77, avenue Kléber, Paris, et villa des Sts-Jumeaux, à Langres (Haute-Marne).

H. **Cléret de Langavant** (Joseph), ✻ Capitaine d'infanterie ; — Ker-Lezenn, Saint-Malo (Ille-et-Vil.).

H. **Cléret de Langavant** (Madame) née de la **Bonninière de Beaumont** ; — même adresse.

H. **Coche de la Ferté** (Baron), maire de Coulombs ; — avenue Victor Hugo, 48, Paris, et Abbaye de Coulombs, par Nogent-le-Roy (Eure-et-Loir).

H. **Coligny-Châtillon** (Raoul de **Pillot**, Marquis de), ✻, ancien Off. supérieur d'inf. ; Chambellan intime de S. S. Pie X, Comm. de St-Sylvestre, etc. ; M. associé de l'Acad. de St-Quentin ; M. corr. de l'Acad. de La Rochelle ; — r. Charles Nodier, 2, Besançon (Doubs), et chât. de Choye (Haute-Saône).

P. **Colleville** (Comte de), Off. de l'Instruction publique, anc. S.-Préfet, anc. Sécrétaire Général de préfecture démiss. ; Délégué général du Patriarcat latin de Jérusalem et Bailli de l'Ordre du S. Sépulcre ; Camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté ; M. de l'Ass. des Publ. chrétiens ; Vice-président de l'A. des Chevaliers pontificaux ; G. C. de l'Ordre militaire du S. Sépulcre ; G. O. de S. Stanislas de Russie etc. etc. ; Prés. de la Conv. Intern. d'Héraldique, etc. ; — rue Lacépède, 15, Paris.

S. A. **Colleville** (Comte Yves de), Commandeur avec plaque de l'O. du S. Sépulcre. Off du Nichan Iftikhar ; premier Vice-Sec. de la Conv. Int d'Héraldique ; rue Lacépède, 15, Paris

H. **Colocci** (Marquis Adrien) ; ✪, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, Comm. avec plaque du Saint-Sé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pulcre, du Sauveur de Grèce et de St-Marin ; Off. du Nichan Iftikhar et du Danilo, Ch. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare et de Bolivar et du Mérite militaire d'Espagne, Président de la Soc. Sicilienne des Travaux Publics ; — Catane (Sicile).

H. **Colonna de Cesari della Rocca** (Comte Raoul) ; — r. Saint-Georges, 14 bis, Paris.

H. **Colson** (Mgr L.-M.). Prélat de la Maison de S. S. Camérier d'Honneur de Sa Sainteté G. O. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Aumônier d'honneur et effectif de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — Curé Doyen de Plancy (Aube).

H. **Constans** (Mgr Léon), Camérier d'honneur de Sa Sainteté ; Comm. du S. Sépulcre ; Chanoine d'honneur de la Cathédrale de Rodez ; Chanoine hon. de N.-D. de Lorette ; Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; Missionnaire Apostolique ; Membre de plusieurs Acad. ; — Le Vigan (Gard).

H. **Corail** (Jean, Antoine, Robert du), Chev. d'honn. et de dévot. de l'O. de Malte ; M. de l'Acad. de Clermont ; — r. Grenier, à Riom (P.-d.-D.).

P. H. **Correia de Bastos-Pina** (S. Exc. Mgr Dom Manuel), Evêque de Coïmbre, Comte de Arganil, Pair du Royaume de Portugal ; — Palais Épiscopal, Coïmbre (Portugal).

H. **Cotteau de Simencourt** (Baron) ; — chât. d'Anzin Saint-Aubin, p. Arras (Pas-de-Calais).

H. **Coucy** (Enguerrand de) ; — r. de Tourlacque, 22, Paris.

H. **Coucy** (Raoul de) ; — r. de Paris, 67, Montreuil-sous-Bois (Seine).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Courcival** (Marquis de), ✠, Ch. de Malte ; ex-Lieut.-colonel comm. le 27e territ. d'inf. ; de la Soc. Hist. et arch. du Maine, etc. ; — 46, r. de Bellechasse, Paris, et chât. de Courcival, p. Bonnétable (Sarthe).

H. **Couret** (Comte), Docteur en Droit, Docteur ès-lettres., Président de l'Acad. de Sainte-Croix (Orléans) ; anc Magistrat ; avocat à la Cour d'Appel d'Orléans ; G. O. du S. Sépulcre, Comm. de l'Ordre de Pie, etc. ; Corresp. de la Soc. des ant. de France ; r. du Dévidet, 6, Orléans (Loiret).

H. **Courson de la Villeneuve** (Vicomte Robert de) ; — Nevers (Nièvre).

C. **Courtaux** (Théodore), Généalogiste et Paléographe ; — rue Trézel, 4, Paris.

H. **Cressac de Soleuvre** (Vicomte) de ; — chât. de la Touche-Fraissinet, p. Vivonne (Vienne).

H. **Croizier** (Marquis de), ✠. I. P. ❀, Chev. de Malte, Gr. Croix des O. R. du Mérite Militaire et d'Isabelle la Catholique d'Espagne, du Christ de Portugal, etc. ; M. du Conseil sup. des Colonies ; Prés. de la Soc. acad. Indo-Chinoise de France ; — chât. Jouandin, Côte St-Etienne, à Bayonne, et chât. de Couleuvre (Allier).

H. **Croizier** (Comte de), Docteur en droit ; Chev. de Malte ; Chev. du Mérite Militaire d'Espagne ; — rue Léon-Cosnard, 4, Paris.

H. **Crouy** (Vicomte de), chev. de Malte, comm. avec plaque du S. Sépulcre ; — chât. de Mégaudais (Mayenne).

H. **Culleton** (Léo) M. de la Soc. hérald. *Adler* ; de l'*Academica Araldica Italiana* ; de l'*Harleian Manuscripts Society* ; de la *British Record Society*, de la *Kent Archæological Society*, etc., 92, Picadilly, London, W.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Cumond** (Marquis de) ; — château de Cumond, p. St-Privat-des-Prés (Dordogne).

H. **Daigre** (Alexis), Editeur de la *Continuation des d'Hozier ;* — rue de Châteaudun, 22, Paris.

H. **Damas d'Anlezy** (Comte de) ; — château d'Anlezy (Nièvre).

H. **Debout** (le Chanoine Henri), Chanoine hon. d'Arras, Missionnaire Apostolique, Lic. en Théologie ; des Acad. Pontificales de la Religion Catholique et des Arcades de la Gilde de S. Thomas et S. Luc de Gand ; des Soc. des Ant. de la Picardie, des Ant. de la Morinie, de la Soc. Acad. de Boulogne-sur-Mer, des Ecrivains Catholiques de Londres, etc. — Rue des Louez-Dieu, 9 bis, Arras (Pas-de-Calais).

H. **Delattre** (le R. P.). ✻, I. P. ✠, des Pères Blancs, Archiprêtre de la Primatiale de Carthage ; Chanoine hon. de la Cathédr. de Rouen ; Conservateur du Musée de Carthage ; Corresp. de l'Institut de France ; Membre non résidant du Comité des travaux hist. et scient. ; — St-Louis de Carthage (Tunisie).

H. **Depoin** (Joseph), ✠, Prés[t] de l'Institut sténogr. ; Secr. général de la Soc. hist. du Vexin ; — boul. Saint-Germain, 150, Paris.

H. **Destouches** (Ernst von), Cons. d'Archives royales ; Secr. et Trés. de l'O. R. de Ste Elisabeth ; Dir. des Arch. et du Musée hist. et Chroniste de Munich ; décoré de la grande décoration (au ruban de Comm.) de l'O. de Ste Elisabeth de Bavière ; de la Méd. d'or de Louis II de Bavière pour l'art et les sciences, de la Méd. du Prince-Régent Luitpold ; Ch. des O. du duc Pierre d'Oldenbourg, de la Maison Ernestine de Saxe, de François-Joseph de Charles III ; décoré de la Méd. d'or et de la Méd. d'argent du duc Maximilien en Bavière ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Citoyen honor. de la ci-devant ville Bavaroise de Schwabing. — M. h. et c. de plusieurs Soc. savantes. Josephspitalstrasse, 16, Munich (Bavière).

H. **Doria** (Marquis), Ch. de St-Jean de Jérusalèm ; — rue Vézelay, 11, Paris, et chât. de Cayeux, p. Marcelcave (Somme).

H. **Dorlodot** (Joseph de) ; — r. S.-Jacques, 8, Tournai, et chât. de Floreffe, prov. de Namur (Belgique).

H. **Dou** (Mise de), — Calle Baja de San Pedro, Barcelone.

H. **René Droz**, Membre de la Société Suisse d'Héraldique, du *Collegio Araldico* de Rome, des Sociétés *Herold* de Berlin, et *St-Michael* (de Wurtemberg), de la Soc. I. et R. Autrichienne d'Héraldique *Adler*, de *l'Ex libris Society* de Londres, de la Soc. Française des Collectionneurs d'Ex Libris et de Reliures Historique, etc., Vice-Chancelier de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — Société Générale Alsacienne de Banque, Francfort-sur-Mein.

H. **Dunin-Borkowski** (Georges, Comte), Comte du Saint-Empire et de Grand-Skrzynno et Borkowice, Chambellan de S. M. I. et R. ; anc. Député au Parlement Autrichien, Prés. de la Soc. forestière des Royaumes-Unis de Galicie et de Lodomérie, Maréchal du district de Trembowla ; G. C. du St-Sépulcre, Chev. de Malte, Prést d'honn. de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de l'I. et R. Soc. *Adler* ; de l'Acad. R. hérald. d'Italie ; Direct. de la Soc. des arts de Lemberg, etc. ; — r. Sigismond, 10, Lemberg, Galicie (Autriche).

H. **Durandard d'Aurelle** (Henri-Louis-Stanislas) ; — 14, rue de l'Épinette, à Saint-Mandé (Seine).

V. P. **Elbée** (Marquis). ✻, lieutt-colonel démissionnaire, Cam. secret de S. S. ; — Guithary (B.-Pyrénées).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Eguilles** (René de **Boyer d'Argens**, marquis d') — r. d'Alençon, 7, Paris.

H. **Épinois** (Charles de **Buchère** de l'); — rue Théophile Gautier, 1, Neuilly (Seine).

H. **Espagny** (Comte d'), ✠, ancien Secrétaire général du Rhône ; — chât de la Grye, par Ambierle (Loire).

H. **Espivent de la Villesboisnet** (Vicomte Achille), Comm. de St-Grégoire le Grand, etc. ; — r. de Bourgogne, 24 bis, Paris.

H. **Esquieu** (Louis), ✪, Anc. Présid. de la Soc. des Etudes litt. scient. et hist. du Lot ; secrét. de la soc. acad. de Brest ; membre des soc. arch. du Tarn-et-Garonne, d'Ille-et-Vilaine, le *Vieux Papier*, etc. — Place du Château, 17, Brest (Finistère).

H. **Estourbeillon de la Garnache** (Marquis de l'), ✪, Député du Morbihan. Anc. Prés. de l'Union Régionaliste Bretonne ; Prés. de la Soc. Polymathique du Morbihan ; Directeur de la *Revue de Bretagne* ; — rue du Havre, 7, Paris, et pl. de l'Évêché, 10, Vannes (Morbihan).

H. **Estourmel** (Marquis d') ; — r. de Bourgogne. 14, Paris, et chât. de Suzanne, p. Bray (Somme).

H **Eysseric** (Saint-Marcel) ; — Clos Sainte-Ursule, à Sisteron (Basses-Alpes).

H. **Failly** (Ferdinand), Membre de la Soc Archéol de France ; de la Soc de Stat. des Deux-Sèvres ; — chât. de la Barre, p. Menigoutte (Deux-Sèvres).

H. **Falgairolle** (Prosper), ✪. Archiviste de la ville de Vauvert ; de la Soc. française d'Archéol. ; de l'Acad. de Nîmes, etc. ; — Vauvert (Gard).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Fargue** (Comte de la), ✻, I. P. ❦, Comm. des O. d'Isabelle la Catholique et du S. Sépulcre, Donat de Malte de 1re classe, G. O. du Mérite civil de Bulgarie, etc. ; — r des Ecoles, 8, Asnières (Seine).

H. **Faria** (D. Antonio de **Portugal**, Marquis de) ✻, Consul et Portugal et Gentilhomme à la Cour de S. M. T. F. ; G. Cr. de l'O. du S. Sépulcre ; Comm. des O. R. de la Conception de la Couronne d'Italie, et du Cambodge ; officier de l'I. P. chev. O. R. du Christ, de Charl. III, d'Isabelle la Catholique ; Vice-Président de la Soc. des Etudes Portugaises de Paris ; Délégué général du *Collegio Araldico* de Rome, à Paris ; Membre de la Soc. *Almeida-Garret*, de Lisbonne ; P. H. et M. de nomb. Soc. savantes ; — rue Boissière, 11 (XVe), Paris, *Téléph. 690-61*.

H. **Fernehem** (E. de), Officier du Nichan Iftikhar. Avocat à la Cour d'appel de Paris ; — rue de Grenelle, 17, et chât. de Thiembronne (Pas-de-Calais).

C. **Feen de Lille** (Bartout van der), Greffier du Tribunal, Docteur en Droit ; — Alkmarr (Hollande)

H. D. **Ferrari** (Marquis Gerolamo de) ❦ Consul imp. de Perse, Consul de Montenegro à Gênes et à Turin ; Docteur en droit. Avocat à la Cour d'appel de Gênes ; de l'Ordre de Malte ; Comm. du Nichan Iftikhar ; Off. des O. de Danilo et du Medjidié ; Ch. de la Couronne d'Italie et de l'O. de Saint-Charles de Monaco, etc. ; Avocat à la Cour d'appel ; Délégué gén. du C. H. de France à Gênes ; Corresp. de la R. *Acad. Herald.* d'Italie et du *Collegio Araldico* de Rome ; M. honor. de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg ; Corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; M. effectif de la Soc. Imp. Russe d'hist. et des Antiq. d'Odessa, etc. ; Piazza S. Lorenzo, 17, Gênes (Italie) et rue de Berri, 26, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Ferrière** (Henri) ; — Allées de Chartres, 5, Bordeaux, et château Ferrière, Margaux (Gironde).

P. H. **Figueira** (S. Exc. le comte de), Grand d'Espagne de première classe, Marquis de **Mortara** et de **Zarial**, Comte d'**Olias** : G. C. de l'O. R. de Charles III ; — Calçada da Graça, 9, Lisbonne (Portugal).

H. **Flamare** (Henri de), I. P. ✿, Archiviste de la Nièvre ; des Soc. de l'Ecole des Chartres de l'Hist. de Paris, Nivernaise des lettres, sc. et arts, des Sciences de l'Yonne, Archéol. de Sens, des Anciens textes français, des Antiquaires du Centre, etc. ; — Nevers (Nièvre).

H. **Fogli** (Cesare) Membre de la Députation Ferrarese de *Storia Patria*, Corr. de la Royale Commission Héraldique pour la Province de Romagne ; Membre du *Collegio Araldico de Rome* ; — Via Cavalotti, 43, à Comacchio (Province de Ferrare).

H. **Fort**(Comte du) ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; – chât. du Verger, p. Richelieu (Indre-et-Loire).

C. **Fournier** (Edgard), ✿, Instituteur, Membre de la Société *Le Vieux Papier* et de la Soc. des Collectionneurs d'Ex-libris ; — rue Lafontaine, 75, Paris-Auteuil.

P. H. **Franco Castello Branco** (S. Exc. M. le Conseiller d'État Joâo), anc. Ministre du Royaume de Portugal, Député de la Nation, G. C., de l'O. de la Tour et de l'Epée et de plusieurs autres Ordres, etc., — rue da Emenda, 14, Lisbonne (Portugal).

H. **Francs** (Pierre des) ; — Chât. de Lavée, p. Yssingeaux (Haute-Loire).

H. **Frémont** (René **Martin** de), Avoc. à la Cour d'Appel de Bordeaux, Membre de la Soc. d'Emul. du Bourbonnais et de la Soc. Arch. du Périgord ; — rue Léon-Dessales, Périgueux (Dordogne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Freslon** (Vicomte Paul de) ; — rue Malherbe, 9. Nantes (Loire-Inf.)

H. **Frézals** (Georges de), Anc. agent consulaire de Belgique et de France ; comm. avec plaque du S. Sépulcre, chev. d'Isabelle la Catholique ; — corso Vitt.-Emanuele, 229, Rome.

H. **Frondeville** (Marquis de), Comm. des O. R. de Charles III et de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, Ch. de l'O. R. de Léopold (Belgique) ; des Soc. d'Hist. diplomatique et de l'Hist. de Normandie, etc. ; — rue Daru, 13, Paris.

H. **Gailliard** (Emile) à Vic-sur-Aisne.

H. **Gailly de Taurines** (Charles), des Soc. de Géogr, de Géogr. commerciale, des Unions de la Paix sociale, de la Corpor. des Publicistes Chrétiens ; — avenue Malakoff, 45, Paris, et chât. d'Hardoncelle, p. Lonny (Ardennes).

H. **Gallese** (Don Luigi, Duc de) ; — Gentilh. de la Cour de S. M. la Reine-Mère ; Cheval. des O. de SS. Maurice et Lazare, et de la Couronne d'Italie ; — Palazzo Gallese, piazza dell' Apollinare, Rome (Italie).

H. **Gantelmi d'Ille** (Marquis de), Ch. de la Couronne de Roumanie, etc. ; Président de l'Acad. d'Aix ; Majoral du Félibrige, etc. ; — cours Mirabeau, 6, Aix-en-Provence (B.-du-R.), et chât. de Saint-Clément, Volx (Basses-Alpes).

H. **Gargan** (Baron de), ✠, de l'Institut hist. de Luxembourg ; — Villa Vauban, à Luxembourg (Grand-Duché).

H. **Gérard du Barry** (Vicomte Gaston de), de la Soc. hist. du Périgord ; — r. La Boëtie, 23, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Gérin-Ricard** (Comte Henri de), I. P. ✠, Corr. du Min. de l'I. P. pour les travaux hist. et scient. ; Prés. de la Soc. de Statistique de Marseille et de la Soc. Archéol. de Provence ; de la Soc. des Antiq. de France ; de Acad. d'Aix et de Vaucluse ; Ch. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — rue Grignan, 60, Marseille, et chât. de Valdonne, p. La Destrousse (Bouches-du-Rhône).

H. **Ghellinck d'Elseghem Varnewyck** (Comte de) ; de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Château d'Elseghen, par Peteghem (Flandre orientale).

H. **Gimel** (Maurice de), ✠ ; — rue Desfriche, 20, Orléans (Loiret).

H. **Giraud d'Agay** (Odon de) ; — villa St-Marc, Cannes (Alpes-Maritimes).

H. **Goncourt** (Madame Cécile de) ; — chât. d'Ile-sur-Marne, p. Frignicourt (Marne).

H. **Goré** (le ChevalierPaul Georges) ; prés^{t}. du comité d'Archéol. et des Archives de Bessarabie ; Juge honoraire ; attaché au minist. de la Justice ; V. député de la noblesse de Bessarabie ; Doct. en droit, noble à titre hérédit. ; Membre des Soc. savantes *Adler* (Vienne) Hérold (Berlin) ; *Collegio, Araldico* (Rome) ; *St-Michaël Verein*) Bramberg ; *Acad. Heraldica* (Madrid) ; Soc. Suisse d'Héraldique ; Soc. généal. et Inst. Archéol. de Moscou, de la Conv. intern. d'hérald, etc. ; — Kischnineff, Bessarabie (Russie Méridionale).

H. **Gorostarzu** (Madame de), née de **Villepreux** ; — chât. de Northon, p. St-Vincent-de-Tyrosse (Landes).

H. **Gousset** (Comte), Docteur en droit : de la Société archéol. de la Loire-Infér. ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — place de l'Oratoire, 2, Nantes (Loire-Inf.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Granges de Surgères** (Edouard, Marquis de), Licencié en droit ; de la Soc. des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis ; Membre de la Soc. des Ant. de l'Ouest et des Arch. Hist. du Poitou ; de l'Institut hérald. de Rome ; du Conseil de l'Ass. des Chev. Pontificaux ; — rue St-Clément, 66, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Grellet** (Jean), Président de la Société Suisse d'héraldique ; — Vice-Prés. de la Conv. Intern. d'Heraldique ; — Saint-Gall (Suisse).

H. **Grellet de la Deyte** (Emmanuel), anc. S.-Préfet, anc. Conseiller Général de la Haute-Loire ; Ch. de St-Grégoire ; M. du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — château d'Allègre (H.-Loire).

H. **Grenier de Cardenal** (Roger) ; — Villa Néréa ; Biarritz (Basses-Pyrénées).

H. **Grille d'Estoublon** (Comte Henri de), ✻, anc. Sous-Off. aux volontaires de l'Ouest, anc. Officier d'Infanterie ; Ch. de Pie IX ; décoré de la Médaille militaire ; M. du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — Villa Athanase, boul. Robert Surcouf, Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).

H. **Grosriez** (Fernand **Lefebvre** du), ✿, anc. S.-Préfet ; des Soc. d'émul. d'Abbeville et des Ant. de Picardie ; — r. du Pont-de-Boulogne, Abbeville (Somme).

H. **Grottes** (Vicomte des), Lic. en droit ; anc. volontaire de l'Ouest ; Ch. des Ordres de Pie et du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — rue Sully, 2, Nantes (Loire-Inf.).

H. **Guérin Valmale** (le docteur Charles), Off. d'Acad. ; Prof. agrégé à l'Acad de médecine ; membre de la Soc. arch. de Montpellier, rue Maguelone, 27, Montpellier (Hérault).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Guérivière** (Vicomte Edmond du **Pin** de la), du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — château de Belleaucourt, Coulommes-la-Montagne, p. Reims (Marne), et rue Notre-Dame, 2, Arras (Pas-de-Calais).

H. **Guerlin** (Robert, Ancien Président de la Soc. des Ant. de Picardie ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Assoc.-corr. de la Soc. Nationale des Ant. de France et de l'Acad. Royale d'Archéol. de Belgique, etc. — Rue Saint-Louis, 30, Amiens (Somme).

H. **Guignard de Butteville** (Ludovic), anc. Prés. de la Soc. d'Hist. Naturelle et des Soc. et Lettres de Loir-et-Cher, M. d'Honn. de la Soc. Belge d'Hist. ; V. Prés. de la Soc. franç. de la Paléog., etc ; — château de Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher).

H. **Guillaume** (l'Abbé Paul), I. P. ✿, Archiviste des Hautes-Alpes, Chanoine hon. de Gap ; Corr. du Min. de l'I. P. et du Comité des B.-Arts ; Secr. de la Soc. d'Etudes des H.-Alpes ; — Gap (H.-Alpes).

H. **Guillibert** (Baron), Avocat, Chef de bataillon de l'Armée territ. ; Secr. de l'Acad. des Sciences Agric., Arts et B.-Lettres d'Aix : Off. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; Ch. de l'O. R. de la Couronne de Roumanie ; — en son hôtel, rue Mazarine, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

H. **Guillot** (Gaëtan), Conservateur du Musée de Saint-Lô ; — rue du Rampart, 1, à Saint-Lô (Manche), et rue Crevaux, 5, Paris.

H. **Gysberti Hodenpyl** (Corneille-François), Historien ; — à Vrijenban, près Delft (Hollande).

H. **Harmand** (Adrien), de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir ; - Beauregard, p. la Bazoche-Gouët (Eure-et-Loir).

H. **Haulle** (Félix de la), M. de la Soc. de Paléologie ; — av. Parmentier, 146, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Hébrard de S-Sulpice du Rocal** (Fernand d') ; Cam. secret de S. S. ; de la Soc. des Études du Lot ; avenue Elisée Reclus, 2, Paris ; château de Torcy, p. Fruges (Pas-de-Calais), et chât. de S.-Sulpice, p. Marcilac-du-Lot (Lot).

H. **Hennezel d'Ormois** (Vicomte Jehan de), M corr. de la Soc. Académique de Laon. Tit. de la Soc. Archéol. de Lorraine, etc. ; — chât. de Bourguignon, p. Mons-en-Laonnois (Aisne), et 16, rue de Chaillot, Paris.

H. **Hiort-Lorenzen** (Rodolphe), anc. Préfet, Conseil. ler d'Etat, Gouverneur de la Cathédrale de Roskilde (Tombes Royales) ; Dir. de l'*Annuaire de la noblesse du Danemark* ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; Ch. des O. R. du Danebrog, de Wasa, Comm. de l'O. R. de N.-D. de Villaviçosa, etc. ; — Copenhague (Danemark)

H. **Hospital** (Docteur Pierre), ✠, I, P. ✠. Chev. du Mérite Agicole ; Ch. de l'O. R. de Charles III ; Ch. de 2e classe avec plaque du Mérite Militaire blanc Espagnol ; Off. du Nichan-el-Anouar ; — r. Sainte-Claire, 22, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).

H. **Huguenot** (l'abbé Victor), Curé de Brion, secr. de la Soc. Acad. du Centre ; — Brion, p. Levroux (Indre).

H. **Hulot de Collart Sainte-Marthe** (Baron), ✠, du Conseil de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. arch. de la Loire-Inf., etc. ; — r. de de Chézy, 4, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Jametel** (Comte de), ancien Attaché d'Ambassade ; Comm. de l'O. de la Couronne des Wendes, G. O. du St-Sépulcre ; ch. affilié de l'O. Teutonique de Ste-Marie de Jérusalem ; — r. Marbeuf, 38, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Jarnac de Gardépée** (Maurice de), de la Soc. Archéol. et hist. de la Charente, etc. ; — r. de l'Isle-d'Or, Cognac (Charente).

H. **Joûbert** (Chevalier Joseph), Officier interprète de Réserve, Ch. de l O. R. du Christ de Portugal et de S.-Grég.-le-Grand ; Cons. municip. d'Angers ; Vice-Président de la Soc. des Etudes colon, et maritimes ; de la Soc. de Géog. de Paris et de la Soc. *Geogaphica Italiana* ; de la Soc. des Agric. de France, M. corr. de l'*Ateneo Veneto* et de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; de la Soc de Généalogie et d'Art héraldique des Pays-Bas : du *Collegio Araldico* de Rome ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; chât. de Kersa, Ploubaznalec (C.-du-N.).

H. **Juigné de Lassigny** (Edme de) ; — place Bellecour, 1, Lyon (Rhône).

H. **Kergaradec** (Vicomte **Le Jumeau** de) ; — r. Jeanne d'Arc, 12, Vannes (Morbihan).

H. **Kerveno ël** (Vicomte Emile de **Jouan** de), de la Soc. Franç. d'Archéol., des Biblioph. Bretons ; Secr. du Comité de la Soc. archéol. de la Loire-Inf. ; — r. Tournefort, 3, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de Boisy-Sourdis, p. Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

H. **Kervizal** (Henri **Le Jannic** de), Comte du **Brieux de Trémazan** ; de la Soc. acad. de Brest ; Lesgall, p. Lesneven (Finistère).

H. **Kolkman** (Willem), Consul de Roumanie, Ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; — Dordrecht (Pays-Bas).

H. **Krasicki** (Comte Jean), Comte Rogala de **Bieberstein,** de **Siecin**, etc., et du S. Empire, Comte en l'Empire de Russie et au Royaume de Pologne avec la prédicat d'Illustrissime, Comte et Magnat aux Royaumes unis de la Galicie et de Lodomérie et dans les Etats héréd. de l'Autriche, Député du district de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lipoviétz à l'Assemblée de la Noblesse de Kiéff, Ch. de l'O. I. de Ste-Anne, de 3e classe de l'O. I. et R. de S. Stanislas, etc.; — Konazia-Kryniça, p. Monastyrisché, district de Lepoviétz, gouvernement de Kiéff (Russie).

H. **La Bastide** (Comte René de), Ch. de Malte et de St-Sylvestre; des Soc. archéol. du Périgord et des Archives hist. de la Saintonge; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux; — r. de Cerisoles, 3, Paris, et chât. de Parcoul à Parcoul (Dordogne).

H. **La Boulie** (Hippolyte **Giraud** de), Ch. du S. Sépulcre de Jérusalem, Donat. de l'O. de Malte; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux; des Acad. de Vaucluse; de la Soc. Archéol. de France; — Villa Préjoly à Montfavet près Avignon (Vaucluse).

H. **Lacroix** (Adolphe) ✠ Off. de l'I. P. Commr avec plaque du S. Sépulcre, Off. du Nichan Iftikhar, chev. du Libérateur; M. du Cons. d'adm. des Chev. Pontif., de la Soc. des Agr. de France, de la Soc. pour l'avancement des sciences, maire de Pierrefitte (Loir-et-Cher); — 86, av. Parmentier, Paris, et chât. des Alicourts (Loir-et-Cher).

H. **Lagrange-Ferrègue** (Gaston de); — chât. de Ferrègue, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

H. **Laguérenne** (Henri **Grozieux** de), de la Soc. Académique du Centre; de la Soc. des Sciences nat. et archéol. de la Creuse; de la Soc. hist. du Cher; de la Soc. d'Émul. et des B.-Arts du Bourbonnais; de la Soc. Arch. de France, du *Collegio Araldico* de Rome, M. associé de la Soc. des ant. du Centre; — 26, aven. du Petit Chambord, Bourg la Reine, et Le Clou, près Bessais-le-Fromental (Cher).

H. **Lallemand** (François), bibliothécaire; — rue du Commandeur, 17, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

V. P. **Lambert** (Baron Tristan), chev. de Malte, décoré de la Médaille militaire ; anc. Député, Ch. héréd. du St-Empire, Gr. Croix de l'O. de St-Louis de Parme, Comm. des O. de François Ier et du St-Sépulcre, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue du Roule, III, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Lameth** (Marquis de), Maire de Londigny, anc. Cap. aux mobilisés de la Somme (1870) ; — chât. de Londigny. p. Montjean (Charente).

H. **Lanauze-Molines** (Baron de), de la Soc. Archéol. du Périgord ; — château de Lescaut, p. Lauzun (Lot-et-Garonne).

H. **Landolina de Torrebruna** (Prince D. Philippe) Duc de **Sorrentino** ; M. corresp. de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; — Via Girgenti, Palerme (Sicile).

H. **Lantivy de Trédion** (Comte de) ; — chât. de Lantivy-Meudon ; p. Vannes (Morbihan), et r. du Commandant-Rivière, 4, Paris.

C. **Lanza** (Chevalier Lucio), des Princes de **Scalea** ; de la Soc. d'Hist. Sicilienne ; — Palerme (Sicile).

H. **Lanza de Mazzarino** (Comte Joseph), Chevalier de Malte, G. C. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; — Via Macqueda, palazzo Mazzarino, Palerme (Sicile).

H. **La Pomélie** (Baron de), ✻, anc. Capitaine des mobiles ; de la Soc. Hist. et Archéol. du Limousin ; de la Soc. Bibliographique ; — chât. de Montjoffre, p. Saint-Denis-des-Murs (H.-Vienne).

H. **Lart** (Ch. E. de) ; Knapp House, Charmouth, Dorset (Angleterre).

H. **Launay** (l'Abbé Jean de), ✠, Curé d'Asnières, Chanoine hon. de Mende et de Corneto-Tarquinia ;

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aumônier d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile-de-France ; — Asnières (Seine).

H. **Laurens d'Oiselay** (Baron Guillaume du) ; — r. de l'Université, 5, Paris, et rue Petite Fusterie, 17, Avignon (Vaucluse).

H. **Lauzon** (Etienne de), de la Soc. archéol. de Nantes ; — r. Mathelin-Rodier, 19, Nantes (Loire-Inf.), et chât. de la Forêt, p. La Mothe Achard (Vendée).

C. **Laval** (Henri), Avocat, anc. Magistrat ; de la Soc. Linnéenne de Lyon ; — Le Barret, p. Villefranche, et rue Nationale, 79, Villefranche (Rhône).

H. **Laverny** (F.-Anatole), S.-Inspecteur Comm. des Douanes en retraite ; Secr.-Adjoint de la Soc. des Arch. hist de Saintonge et d'Aunis ; M. corresp. de la Comm. des Arts et Monum. de la Charente-Inf. ; — Le Grand Couldret, p. Saintes (Charente-Inf.).

H. **Lecca** (Octave-George), Seigneur de Keowar, Magistrat, Lieut. de cav. de réserve ; M. de la Soc. I. et R. héraldique *Adler* (Wien), de la Soc. Héraldique *Hérold.* (Berlin), etc. ; — Rue Cantacuzino, 11, Bucharest (Roumanie).

H. **Lecler** (l'Abbé André), Chanoine hon., Prés. Hon. de la Soc. arch. et hist. du Limousin ; — rue des Charseix, 13, Limoges (Haute-Vienne).

H. **Le Clert** (Louis), I, P. ✠, Conserv. du Musée Archéologique de Troyes ; Membre non résid. de la Comm. des Trav. hist. et scient. près le Minist. de l'I. P. et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des Départements ; Associé Corresp. national de la Soc. des Ant. de France ; Président et Archiviste de la Soc. acad. de l'Aube ; — r. Ambroise Cottet, 4, Troyes (Aube).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Le Court** (Henri), Comm. de St-Grégoire-le-Grand ; Prés. de la Société hist. de Lisieux ; des Soc. des Biblioph. Normands et Rouennaise de Bibliophiles ; — Lierremont, Trouville-sur-Mer (Calvados).

H. **Le Féron d'Éterpigny** (Bernard), Licencié en Droit ; — Compiègne (Oise).

H. **Le Hardy** (Gaston), anc. Zouave pontifical, Ch. de l'Ordre de Pie IX, Comm. des O. Pontificaux de S. Sylvestre et du S. Sépulcre, etc. ; Secr. de la Soc. des Ant. de Norm. ; — Rots, p. Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados).

H. **Le Marchant de Trigon** (Emmanuel) ; — au champ de Bataille.

H. **L'Enfernà** (Marquis de), ✻ ; — rue de Vienne, 10, Paris.

H. **Ledain** (Louis **Bouly** de), Avocat, Docteur en droit ; de l'I. et R. Société hérald. *Adler* ; de la Soc. hérald. *Hérold ;* de la Soc. Suisse d'Hérald., etc. ; — r. Sainte-Barbe, 18, Dunkerque (Nord).

H. **Lhomel-Monclair** (Comte de), Comm. de St-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; M. corr. associé national de la Soc. des Ant. de France — r. Marbeuf, 27, Paris, et chât. de la Bruyère, p. Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Linange-Billighiem** (Comte de), anc. Capitaine aux Dragons pontificaux, Camérier secret de cape et d'épée de S. S. Pie X, Comm. des O. de Pie IX et de Constantin, etc. ; — Corso Victor-Emanuele, 269, Rome.

H. **Liveri** (Marquis de) et de **Valdausa**, C. C. des O. du S. Sépulcre et de François Ier, Grand-Cordon du Nichan-Iftikhar, G. O. de l'O. R. d'Isabelle la Catho-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lique Ch. affilié de l'O. Teutonique de S. M. de Jérusalem, etc., de la Conv. Int. d'Héraldique ; — villa Mirabello, St-Jean-de Luz (B.-Pyrénées).

H. **Loge d'Ausson** (Thierry de la), Avocat à la Cour de Paris, Docteur en droit, Lieutenant de réserve au 85e de ligne ; — rue Marbeuf, 14 bis, Paris, et chât. de Magny, p. Châtel-Censoir (Yonne).

H. **Longuemare** (Paul de), ✠, Prés. de la Soc. des Ant. de Normandie ; Ch. de S.-Grégoire ; pl. St-Sauveur, 19, Caen, et chât. de Vendes, p. Tilly-sur-Seulles (Calvados).

H. **Longvilliers** (Marquis de **Bernes** de), anc. Off. de cavalerie ; — chât. du Broutel, p. Rue (Somme).

H. **Lostanges-Béduer** (Marquis de), décoré de la Méd. militaire pont. *Bene merenti* ; — rue des Feuillantines, 7, Paris.

H. **Luppé** (Marquis de). Maire de Beaurepaire (Oise) ; du Comité Archéol. de Senlis ; — r. Barbet de Jouy, 29, Paris.

H. **Maletto et de Venetico** (D. Albert-Alonzo **Monroy et Ascenso**, Prince de). Comm. de l'O. R. de Charles III ; M. effectif et Représentant en Sicile de l'Acad. Royale Hérald. d'Italie ; de la Soc. Sicilienne pour la Storia patria ; de la Conv. Intern. d'Héraldique : — Via Liberta, 47, Palerme (Sicile).

P. H. **Manno** (Baron Antoine). Commissaire de S. M. le Roi d'Italie en son Conseil Héraldique ; Ch. d'honneur et de dévotion de Malte ; G. O. des O. de la Couronne d'Italie et de S. Alexandre de Bulgarie ; Grand Off. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; de l'Acad. Royale des Sciences de Turin ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — via dell'Ospedale, 19, Turin (Italie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Marchi** (Chevalier Silvestre de), **Baron de la Costa**, Patricien Tessinois. Major d'Etat-Major, Aide-de-Camp de S. E. le Ministre de la Guerre de la Rép. Argentine, G. O. de l'O. du S.-Sépulcre de Jérusalem, Ch. de l'O. R. du Christ, Affilié de l'O. Teutonique ; — villa de Marchi, Pallanza (Lac Majeur) et r. Boissière, 11, Paris.

H. **Marguerye** (Marquis R. de), anc. S.-Préfet ; de la Soc. des Ant. du Centre ; — rue de Musset, 15, Paris.

H. **Marin de Carranrais** (François de), Lic. en droit, Archiviste aux. des Bouches-du-Rhône ; — cours Pierre Puget, 4, Marseille (B.-du-R.).

H. **Martinon** (Paul) direct. des *Arch. de la Noblesse* ; — rue de Miromesnil, 101, Paris.

H. **Martinon** (Jules) ; — même adresse.

H. **Masson** (Paul-Pierre-Edouard) ; — rue Mozart, 76, Paris.

H. **Mauduit** (Marquis Robert de) ; — chât. de Chazeau, à Chaulgnes (Nièvre).

H. **Maupetit** (Baron), Comm. de l'O. du S. Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. des Echelles, Jujurieux (Ain).

H. **Mauroy** (Marquis de), Ingénieur breveté de l'Ecole sup. des Mines ; Prés du Comité de secours aux blessés mil. à Wassy ; Ch. d'honneur et de dév. de S. Jean de Jérusalem ; Corr. du Muséum d'Hist. Nat. de Paris ; V. — Pt de la soc. franç. de minéralogie. G. O. de l'O. R. de Saint-Sava, Comm. avec plaque de l'O. Pontifical de Pie IX et de l'O. I. de S. Stanislas, Ch. de l'O. Imp. de Ste-Anne de Russie, etc. ; — Hôtel des Capucins, Wassy (Haute-Marne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Mauroy** (Comte Albert de), Membre du Conseil l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; Grand Croix de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; Prés. délégué du « Souvenir Français » en Haute-Marne ; M. de la Conv. intern. d'Hérald. chât. de Thivet, p. Nogent (Haute-Marne).

H. **Meaudre de la Pouyade** (Maurice) ; — avocat à la Cour d'Appel de Bordeaux ; — rue Montbazon, 25, Bordeaux (Gironde).

H. **Meaudre de Sugny** (Anatole), ✠, anc. Conseiller général ; de la *Diana* ; — chât. de Sugny, p. Balbigny (Loire), et rue Alphonse Denis, Hyères (Var).

H. D. **Meleniewski** (S. Exc. Félix de), Conseiller d'Etat actuel et Chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Comm. des O. Imp. de St-Stanislas et de Sainte-Anne de Russie et de St-Grégoire, Ch. de Malte et de l'O. I. de St-Wladimir, etc. ; etc. ; — villa Meleniewki, av. Jean Natte, 4, Hyères (Var), et chât. de Naraëwska, p. Granow, district de Gaissin, Podolie (Russie).

H. **Meller** (Pierre), prés. de la Soc. des archives hist. de la Gironde ; membre corresp. de la Soc. nationale des antiquaires de France, ancien président de la Soc. archéol. de Bordeaux ; — 43, pavé des Chartrons, Bordeaux (Gironde).

H. **Millien** (Achille), M. corr. de l'Acad. Royale Espagnole ; des Sciences de Lisbonne, etc. ; Directeur de la *Revue du Nivernais* ; Ch. des O. R. de l'Etoile Polaire de Suède, du St-Sauveur de Grèce, etc. ; — Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

H. **Moiroud** (Edouard), Avocat, anc. Président de la Chambre des Avoués de Toulouse ; — allée des Soupirs, 7, Toulouse (H.-Garonne), et villa d'Ardouane, p. Riols (Hérault).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Montagne de Firmont** (Louis), anc. S.-Préfet, Chev. de S.-Grégoire le Grand ; — r. Villeverte, 13, Aix-en-Provence (B.-du-Rhône).

H. **Montalbo** (Comte et Baron Louis de), ✠, conseiller de Légation de la République Dominicaine près le Saint-Siège, G. C. du S.-Sépulcre, G. O. du St-Marin, du Libérateur, de l'Etoile brillante. Commandeur avec plaque de Pie IX, d'Isabelle la Catholique, de St-Jacques et du Christ. Commandeur de Danilo Ier, Chev. de Charles III, des SS. Maurice et Lazare, etc. ; Corr. de la Soc. de Géogr. de Lisbonne ; — Lungo Tevere Castello, 3, Rome (Italie).

H. **Montenon** (L. de) ; Cam. secret de S. S., Grand Comm. de l'O. du St-Sépulcre ; — chât. de St-Hilaire à Chailland (Mayenne) et rue de la Visitation, 11, Rennes (Ille-et-Vilaine).

H. **Montholon-Sémonville** (Prince de) ; — rue de Grenelle, 142, Paris.

H. **Montravel** (Louis de **Tardy**, Vicomte de) ; de la Soc. Française d'Archéologie, etc. ; chât. de Blou, Thueyts (Ardèche).

H. **Morant** (Comte Georges, Victor de), Dir. du *Nobiliaire Universel*, rue de Miromesnil, 101, Paris.

H. **Moreau de la Tour** (Gabriel), Comm. de l'O. R. du Christ ; — rue de Longchamp, 20, Paris, et chât. des Carmes, p. Trélon (Nord).

H. **Motey** (Vicomte du), Comm. de l'O. Pontifical de S. Grégoire-le-Grand, Chev. de 2e classe du Mérite militaire d'Espagne (avec plaque). Président de la Soc. Hist. et Archéol. de l'Orne, et du Comité Catholique de l'Orne ; — rue Saint-Blaise, 44, Alençon (Orne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Mottin** (Aimé) ; — chât. de Launay-Guen, p. Plémet (Côtes-du-Nord), et r. de Bourgogne, 40, Paris.

H. **Moussine-Pouckhine** (Alexandre, Comte de), Chambellan de S. M. l'Empereur de Russie, Vice-Curateur de l'Arrond. scolaire de Kiéff, Commandeur de l'O. Imp. de Sainte-Anne, etc. ; — r. de l'Institut, maison Fabricius, Kiéff (Russie).

H. **Moy** (Adolphe de **Moy de Sons**, Marquis de), décoré de la Croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice ;* — av. Marceau, 25, Paris.

H. **Néporojuew** (S. Exc. Monsieur de), anc. Maître Héraut de l'Empire de Russie ; de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — r. Mochowaia, 32, St-Pétersbourg.

H. **Nion.**(Comtesse François de) ; — Boul du Château, 28 bis, Neuilly-sur-Seine (Seine).

H. **Niort** (Baron de), Avocat ; de la Soc. des Arts et Sciences de Carcassonne ; — r. du 3 septembre, 15, Bône (Algérie).

N. **Nouhes** (Comte Aymar des) ; — rue Madame, 1, Paris, et chât. de Somloire, p. Vihiers (Maine-et-Loire).

H. P. **O'Neill** (S. Exc. Monsieur Jorge), Prince de **Tyrone**, O. ✠, ancien Pair du Royaume de Portugal, G. O. d'honneur de la Maison Royale, Ch. de Malte, Gr.-Croix des O. de S. Grégoire-le-Grand, d'Isabelle la Cath. et du St-Sépulcre, etc. ; des Soc. de Géog. de Lisbonne, Royale des Antiq. d'Irlande, etc. ; — rua das Flores, 59, Lisbonne (Portugal).

H. **Orfeuille** (Comte d'), de la Soc. des Ant. de l'Ouest, de Arch. Hist. du Poitou ; — imp. des Gendarmes, 6, Versailles (S.-et-Oise).

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

H. **Orlowski** (Xavier-François, Comte), Conseiller honoraire, Attaché à la Légation de Russie à Munich, Ch. de Malte et de S. Georges de Bavière, Ch. de l'O. R. de Léopold ; de la Soc. Hérald. et Généal. de St-Pétersbourg ; — chât. de Jarmolince, Podolie (Russie).

H. **Ortega** (Jon. Ricardo, Perez Gallardo) ; Membre de la Soc. de Géog. et de Statistique ; de la Soc. Scient. *Antonio Algate* ; Contador de 1re classe de la Contadurina Mayor de Hacienda ; l. P. ✠ ; — Calle de las Moras, 11, Mexico City.

H. **Ornano** (Marquis d'), ✠, Chevalier de Malte, Grand'Croix de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre, Commandeur avec plaque de l'O. R. du Christ de Portugal, officier de l'O. R. du Sauveur de Grèce, etc., 41, rue François Ier à Paris et au château, de Vico-d'Ornano, par Ste-Marie-Siché (Corse).

H. **Osmoy** (Comte d'), Grand-Commandeur de l'Ordre du St-Sépulcre ; de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — chât. de Lezarnic, p. Manzac (Dordogne) et rue Théodule Ribot, 14, Paris.

H. **Padula** (Antonio) Gentilhomme à la Cour de S. M. Très Fdèle, Comm. avec plaque des O. R. de la Conception de Villaviçosa, du Christ et de S.-Jacques, G. O. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre et de l'O. du Libérateur (Venezuela), Chev. affilié de l'O. Teutonique de S. Marie de Jérusalem, etc., M. corresp. de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; Secrétaire général de la Société Louis de Camões, pour la diffusion des études portugaises en Italie, etc. ; - Srada dei Forientini, 67, Naples.

H. **Palmeri** (Chevalier N. V.). des Marquis de **Villalba** ; Lt-Colonel d'Artillerie ; de la Soc. *di Storia patria Siciliana ;* de l'*Archivio Storico Gentilizio* de Milan ; — via Enrico Parisi, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Anay - Lyon 2007

H. **Panat** (Marquis de) ; — L'Isle-en-Jourdain (Gers).

H. **Parseval** (Frédéric de) ; — boul. de la Reine, 149, Versailles (S.-et-Oise).

H. **Pascal** (Monseigneur Adrien), ✠, Chanoine mitré d'Aquin, Vicaire gén. d'Antioche, Curé-Doyen de Peyrolles. Aum. d'honneur de l'Assoc. des Ch. Pontif. ; G. C. de St-Jean-Baptiste (Espagne) ; Off. de l'O. du Libérateur ; Membre corr. de l'Acad. de Marseille, etc. ; — Peyrolles (Bouches-du-Rhône).

H. **Pasini Frassoni** (Comte F.), anc. Consul général ; Ch. du S. Empire Romain, Secrétaire de légation, Ch. de l'O. R. du Christ, Président du *Collegio Araldico* de Rome et Directeur de sa *Revue* ; G. O. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre ; Chev. de justice (avec plaque) de l'O. de S. Etienne et de l'O. Constantinien de S. Georges ; Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, de l'I. et R. Acad. *Adler*, etc. — Corso Vittorio Emanuele, 101, Palazzo della Valle, Rome.

H. **Pellot** (Paul) ✠, chev. du S. Sépulcre et de St Jean (Espagne), etc. ; corr. de l'Acad. de Reims ; de la Soc. d'Arch. franç. ; lauréat de la Soc. Nat. d'Encouragt au bien ; — rue Choffin, Rethel (Ardennes).

H. **Pellerin de Latouche** (Gaston de), ✠, Off. de la Légion d'honneur. Chevalier de St-Jean de Jérusalem ; de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — av. d'Iéna, 86, Paris, et Château de l'Etang-la-Ville (Seine-et-Oise).

H. **Penguern-Tresiguidy** (Auguste-Louis-Denis), Anc. Off. ; — à Kérizel, par Quimperlé (Finistère).

H. **Pennisi** (Salvatore), Baron de **Floristella**., Comm. de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; de l'Acad. *Dafnica* et des *Zelanti* d'Acireale ; — Acireale (Italie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Perretti della Rocca** (Comte de). Boul. St-Marcel, 44, Paris.

C. **Perot** (Francis), ✠, Corr. du ministère de l'I. P., Lauréat de la Soc. Nat. d'Encouragt au Bien ; des Soc. Eduenne, Archéol. de Sens, de Châlons, du Cher, de l'Acad. de Mâcon, etc. ; — r. du Jeu de Paume, 44, Moulins (Allier).

H. **Perregaux** (Samuel de), lieut.-colonel d'infanterie, de la Soc. Suisse d'héraldique ; — Musée, 5, Neuchâtel (Suisse).

H. **Perrier** (Emile), Lic. en droit, M. des Acad. de Marseille, d'Aix et de Vaucluse, de la Soc. d'Etudes Provençales du *Collegio Araldico* de Rome, anc. Président de la Soc. de Statistique de Marseille ; Délég. départ. de la Soc. Arch. de France, Off. de l'Etoile Noire du Bénin, Ch. de l'O. du S. Sépulcre, déc. de la Médaille Coloniale, etc. — Villa du Bocage Mazargues, près Marseille (B.-du-R.).

H. **Pesqueira** (S. Exc. le Vicomte de **Sâo-Jâo** da) ; Ch. grand-croix de l'O. Pontifical du Christ, Comm. de l'O. R. du Christ (Portugal), G. C. des O. Pontificaux de S.-Grégoire-le-Grand et du S.-Sépulcre de Jérusalem ; — rua do Triumphò, 14, Porto (Portugal).

P. H. **Pettennegg** (S. Exc. le Comte de), Conseiller intime actuel et Chambellan de S. M. I. et R. Apostolique, Grand-Capitulaire de l'Ordre Teutonique ; Ch. de 3e classe de la Couronne de fer. Ch. grand-croix de St-Grégoire ; Prés. de l'I. et R. Soc. Héraldique *Adler* ; — Schloss Hozlenegg, post Oberlribach in Vivain Besteveich (Autriche).

H. **Pianelli de la Valette** (Comte de), Commandeur de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; Membre d'honneur de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — rue de Castiglione, 3, Paris.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Pidoux** (le Chevalier André), Archiviste-paléographe, Docteur en droit, Avocat au bureau de Dôle; Professeur libre d'Archéol. à la Faculté des lettres de Besançon, etc. ; Camér. de S S. ; Comm. de l'O. Pontif. de l'Eperon d'Or ; des Soc. d'Emul. du Doubs et du Jura ; — rue du Collège, 5, Dôle, et chât. de Foucherans (Jura).

H. **Pié de Concha** (S. Exc. D. Luis de **Silva y Fernandez**), Comte de **Cordoba**, Comm. ✠ ; Envoyé extraordinaire et Ministre plénip. ; Premier Introducteur des Ambassadeurs ; Gentilhomme de la Chambre de S. M. Catholique ; Chev. de la Royale Maestranga de Cabelleria de Valence. Gr. Croix de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Comm. de nombre de l'O. R. de Charles III ; — Paseo de Castellana, 1, Madrid.

P. H. **Pimodan** (Duc de **Rarécourt-Pimodan**), Cons. général de la Haute-Marne ; Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; 1er V. Pt de la Conv., Int. d'Héraldique — r. de Lille, 69, Paris, et chât. d'Echénay (Haute-Marne).

H. **Plarr** (Léon), Vicomte de Caze, Baron de la Bôve, I. P. ✠ ; G. Off. de l'O. du Libérateur de Venezuela et de Bolivar ; Comm. des O. de Stanislas de Russie, du Medjidié et du Nichan Iftikhar ; Chev. d'Isabelle la Catholique, du Mérite Militaire d'Espagne, du Christ du Portugal, du Cambodge ; Médaille militaire Russe ; Agent commercial de France et Consul honor. de l'Empire Ottoman en Extrême-Orient ; Prés. d'hon. de l'Ass. des Alsaciens-Lorrains du départ. de l'Aisne; — chât. de Domaine de Silvestre, près Arles (Bouches-du-Rhône).

H. **Poli** (Philippe de) ; — villa Fontanone, Cervione, et r. de l'Intendance, 4, Bastia (Corse).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Polignac** (Comte Melchior de), chevalier de Malte, etc. ; — r. Galliera, 4, Paris.

H. **Pontgibaud** (César de **Moré**, Comte de), de l'Acad. des Arcades ; — chât. de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

H. D. **Portal** (Commandeur Emmanuel), ✠, Comm. de l'O. Pontifical du St-Sépulcre, Off. de la Couronne d'Italie, Ch. de l'O. R. de Charles III (Espagne) ; décoré de la grande Plaque d'honneur et de la Médaille commém. de la *Cruz-Roja* ; Délégué gén. du C. H. de France en Sicile ; de la Commission héraldique de Sicile ; M.H du *Collegio Araldico* ; V.-Prés. de la Conv. Intern. d'Héraldique ; M. de plusieurs Soc. savantes ; — via Ludovisi, 16, Rome.

H. **Portes** (René **Bittard** des), Lauréat de l'Acad. Française, Docteur en Droit, G. O. de l'O. R. de la Conception ; Comm. de S. Grégoire, Chev. des Ordres de Pie, d'Isabelle la Catholique, etc. ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; ancien Présid. de la Soc. des Etudes hist., etc. ; r. de Naples, 44, Paris, et chât. de Peyrudette, p. Bellegarde (Creuse).

H. **Potocki** (Comte Nicolas) ; — av. de Friedland, 27, Paris.

H. **Prevost de Brebières** (Comte Henri), Comm. du St-Sépulcre ; — chât. de S.-Laurent (Pas-de-Calais)

H. **Proyart de Baillescourt** (Comte de), Avocat ; de la Soc. d'Émulation de Cambrai ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — rue St-Georges, 36, Cambrai (Nord), et chât. de Morchies, p. Beaumetz-lès-Cambrai (Pas-de-Calais).

H. **Puisieux** (Alfred de), Ch. de S.-Grégoire-le-Grand ; de la Soc. des Ant. de Picardie ; — r. du Cange, 21, Amiens (Somme).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Quarré de Verneuil** (Hippolyte), M. Assoc. de l'Acad. de Mâcon ; — Louhans (Saône-et-Loire).

P. H. **Ramione** (S. E. Don Vincent **Palizzolo Gravina**, Baron de), G. C. et Représentant en Sicile du S. Sépulcre, Comm. de S. Grégoire-le-Grand, P. H. du *Collegio Araldico*; de la Commission Héraldique Sicil. et de la Consulte Héraldique, de la Conv. Intern. d'Héraldique, etc. ; — via Girgenti, 1, Palermo (Sicile).

H. **Ramione** (Baron Antonio de), Comm. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre de Jérusalem ; — même adresse.

H. **Regnault de Beaucaron** (Edmond), M. corresp. de la Soc. académique de l'Aube et de la Soc. des Sciences Hist. et Naturelles de l'Yonne ; — r. Boissière, 49, Paris, et chât. du Gué-Mulon, p. Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher).

H. **Regnier** (Louis), Membre fond. de la Soc. de l'Hist. de l'Art Français ; titul. de la Soc. des Ant. de Norm., etc. ; — r. du Meilet, 9, Evreux (Eure).

H. **Reinach de Foussemagne** (Maurice, Comte de) ; Dreux (Eure-et-Loir).

H. **Renoux** (l'Abbé Claude-Gilbert), Curé de Viplaix ; des Soc. d'Emulation et des B.-Arts du Bourbonnais, de *la Diana*, des Soc. d'Hist. Naturelle d'Autun, et Française de Botanique, etc. — Viplaix (Allier).

H. **Renty** (Charles de), de la Soc. des Ant. de la Morinie ; — rue Boufflers, 11, Paris.

P. H. **Répnine** (S. Ex. le Prince de), Maréchal de la Noblesse du Gouvernement de Kieff, G. Maître de Cour de S. M. l'Empereur de Russie, Grand-Croix des Ordres Imp. de Sainte-Anne et de St-Stanislas, et de l'O. I. et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

R. de l'Aigle-Blanc, de l'Ordre Imp. de S. Alexandre Newsky ; G. O. de l'O. I. de St-Wladimir, Grand Croix des Ordres du Lion et du Soleil de Perse, de la Couronne de Roumanie et du Mérite civil de Bulgarie, etc. ; — Palais de la Noblesse Kiéff (Russie).

H. **Reutern** (S. Exc. Monsieur Gérard de), Sénateur ; ancien Maître-Héraut de l'Empire de Russie ; — Galernaïa, 18, St-Pétersbourg.

H. **Révérend** (Vicomte), directeur de l'*Annuaire de la Noblesse de France*, Comm. des O. de la Couronne d'Italie, du Christ de Portugal, du Nichan Iftikhar, etc. ; M. corr. de l'Acad. Royale des Sciences morales et politiques de Portugal, etc. ; — r. Fontaines, 25, Paris.

H. **Richebé** (Raymond), Avocat, Archiviste-paléographe, anc. Attaché à la Bibl. Mazarine ; Comm. de l'O. R. du Christ, Chevalier du S.-Sépulcre ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux : des Soc. Suisse d'Héraldique, de Numism. Française, des Antiq. de la Morinie ; du Comité Flamand de France, etc. ; — Av. de Wagram, 152, Paris, et pl. du Marché, 5, Béthune (Pas-de-Calais).

H. **Rochas d'Aiglun** (Vicomte Pierre de), r. Voltaire, 9, Grenoble (Isère).

H. **Rochecourbon** (Marquis de), r. du Cherche-Midi, 83, Paris.

H. **Rochethulon** et **Grente** (Stanislas **Thibaud** Marquis de la), Fondateur du *Souvenir Normand* ; — Corneville-les-Cloches sur la Risle (Eure).

C. **Rodière** (Roger), Ass. Corr. national de la Soc. des Ant. de France ; M. de la Commission départ. des Monum. hist. du Pas-de-Calais ; Tit. non résidant de la Soc. des Ant. de Picardie ; Corr. des Soc. des Ant. de la Morinie, d'Emulation d'Abbeville, Académique de Bou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

logne, de la Soc. d'Etudes de la Prov. de Cambrai ; de l'Acad. d'Arras, etc. ; — pl. Verte, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

H. **Rogier** (Mademoiselle Marguerite), — Beaudon (Allier).

H. **Romanet de Beaune** (Vicomte de), anc. Elève de l'Ecole des Chartres ; Ch. de St-Grégoire-le-Grand ; — chât. des Guillets, p. Mortagne (Orne).

H. **Romeuf-Crouy** (Baron Jean de), ✻, anc. S.-préfet ; anc. Secr. général du Gouvern. de la Principauté de Monaco ; Conseiller d'Etat ; Offr de la Couronne de Chêne, Ch. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; — av. Kléber, 10, Paris.

H. **Ronseray** (Comte Arnold de), Chev., ✻, au titre militaire ; Cap. d'Etat-Major de l'art. terr. attaché au Gouvernement Militaire de Toulon ; Comm. de l'O. de Danilo 1er, Ch. de 3e classe de l'O. Imp. de Sainte-Anne de Russie ; Ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. archéol. de Rambouillet ; — r. de Lille, 19, Paris et château de Champfleury à Carrière-sur-Poissy (Seine-et-Oise).

H. **Roquette-Buisson** (Vicomte Pierre de), Avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, Docteur en Droit ; — rue St-Genès, Bordeaux, et chât. de Ferrand, p. St-Emilion (Gironde), et rue du Champ de Mars, 17, Bordeaux (Gironde).

H. **Rorthays** (Comte Emmanuel de), ancien Préfet ; — Chartres (Eure-et-Loir).

H. **Rosnay** (Baron Félix de) ; — place Sainte-Barbe, 4, Autun (Saône-et-Loire).

H. **Roure de Paulin** (Baron du Fornel) vicomte de Pleyne ; Comm. de St Sava, chev. de 1re classe de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

St Michel, chev. d'Alexandre ; M. de l'Acad. des S. B. L. et Arts de Clermont-Ferrand, Chanc. de la Conv. Intern. d'Héraldique Sec. gén. de la Soc. des Sciences Anciennes, Sec. de la Soc. Franç. des *Collectionneurs* d'Ex-libris. — r. de Babylone, 58, Paris.

H. **Ruffin** (Comte), Avocat, G. C. de l'O. Pontifical du S. Sépulcre, Ch. avec plaque affiliè de l'O. Teutonique ; Cam. secret de S. S. ; — Place Gaston Pailhon, 21, Tours (Indre-et-Loire).

H. **Ruffo-Bonnevāl de la Farē** (Marquis de), des comtes de **Sinopoli** de Calabre ; Ch. de St-Grégoire-le-Grand ; Cam. secret. de S. S. ; Membre d'honneur de l'Assoc. des Chev. Pontificaux ; — chât. de Nokere, p. Cruyshautem, et Grande-Rue Comte du Marais, à Gand (Belgique).

H. **Rujula** (Don Félix de), Doyen des Rois d'armes de S.M. Catholique. Ch. de l'O. R de Charles III, de l'O. R. du Mérite Militaire et du *Cuerpo Colegiado* de la Noblesse de Madrid, etc. — Mayor, 92, Madrid (Espagne).

C. **Russo-Ajello** (Antoine), chev. de la Couronne d'Italie, Avocat-Publiciste ; — Via Villarosa, Palerme (Sicile).

H. **Sabugosa** (S. Exc. le Comte de), Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté le Roi de Portugal, etc. ; — Rua de S. Joaquim, 39 Lisbonne.

H. **Sainte-Agathe** (Comte de), de la Soc. de l'Ecole des *Chartes ;* de l'Acad. des Sc. B.-L. et Arts de Besançon ; de la Société *par la storia patria* de Palerme de l'Acad. Tibérine à Rome, etc... ; — rue d'Anvers, 7, Besançon, et chât. de Chevigny-sur-l'Ognon, p. Audeux (Doubs).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Sainte-Colombe** (Comte Rodophe de) ; — aux Rappes, p. Fribourg (Suisse).

H. **Saint-George d'Armstrong** (Chevalier Thomas de), Ch. de Malte ; de l'Assoc. des Ch. Pontificaux ; — avenue Kléber, 40 Paris.

H. **Saint-Pern** (Baron de), Directeur du Haras de Libourne ; M. fondateur de la Soc. des Biblioph. Bretons, M. corresp de la Soc. Hist.et Archéol. d'Ille-et-Vilaine, de la Soc. Hist. et Arch. des Côtes-du-Nord, etc. — Libourne (Gironde).

H. **Saint-Priest d'Urgel** (Vicomte Charles de) ; — de la Soc. Arch. de France ; en son hôtel, r. Petite Fusterie 21, Avignon, et à Bollène (Vaucluse).

H. **Saint-Saud** (Aymar d'**Arlot**, Comte de), ✠, Ch. de Malte, G. O. des O. R. de Charles III, du Mérite mil. d'Espagne et d'Isabelle la Catholique, etc. ; Inspecteur de la Soc. Française d'Archéol. ; M. corresp. de la Soc. géogr. de Madrid ; — ch. de la Valouze, par La Roche-Chalais (Dordogne)

H. **Saint-Venant** (Raoul **Barré**, Comte de), anc. Zouave pontifical, ex Off. aux mobiles de Loir-et-Cher ; de la Soc. arch. du Vendômois ; — chât. de Villeporcher Saint-Ouen, p. Vendôme (Loir-et-Cher).

H. **Saint-Victor** (Madame la Comtesse Gabriel de), née de **Gautier de Saint-Paulet** ; — chât. de Ronno, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Salinas** (Commandeur Antonio), Directeur du Musée de Palerme ; Professeur à l'Université ; Comm. des O. R. des SS. Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de la Couronne de Prusse, de l'Aigle rouge de Prusse, etc., Corr. de l'Institut de France, M. du Conseil Héraldique du Royaume d'Italie ; — Via Emerico Amari, 130, Palerme (Sicile).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Salins** (Comte Charles **Guyot d'Asnières** de), Maire du Hézo ; Conseiller d'arr. du Canton est de Vannes ; Capitaine d'artillerie territoriale ; — château de la Cour du Hézo, p. Theix (Morbihan).

H. **Salleron** (Georges), camérier d'honneur de cape et d'épée de S. S. le Pape Pie X, Comm. de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem ; de l'Association des chevaliers Pontificaux ; — rue de Beauvau, 4, Versailles (S.-et.-O.).

H. **Salles** (Comte des) ; — rue de Visien, à Courbevoie (Seine).

H. **San Bartholomeu de Messines** (Vicomte de), Off. du Secrétariat général des Bibl. et Arch. Nat. ; Comm. de l'Ordre du Saint-Sépulcre ; décoré de la Croix *Pro Ecclesia et Pontifice* ; V. Prés. de la Conv. Intern. d'Héraldique ; — rua da Coelho da Rocha, 15 1° Lisbonne (Portugal).

P. H. **Sanches de Baêna** (Vicomte de), Chevalier de Malte, comm. des O. Pontificaux de S. Grégoire-le-Grand et du S Sépulcre ; de l'Acad. Royale des Sciences de Lisbonne ; de la Conv. Intern. d'Héraldique — Estrada de Bemfica, 216, Lisbonne (Portugal).

H. **Sanches de Baêna e Farinha** (D. Affonso de **Souza**) ; — rua de St-Marçal, 4, Lisbonne (Portugal).

H. **Santeul** (Claude de) ; — rue Monplaisir, 15, Amiens (Somme).

H. **Sapicourt** (Ernest **Fremyn** de), ✻, anc. Off. d'Infanterie, anc. Capitaine de mobiles, anc. Off. Sup. de l'Armée territ. ; — r. de la Clef, 7, Reims (Marne).

H. **Sartorio** (Charles de) ; — boul. du Jardin Zoologique, 34, Marseille (B.-du-Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Saulnier** (Frédéric), Conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes ; Membre et anc. Président de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine, etc. ; — rue du Baty, 7 Rennes (Ille-et-Vilaine).

H. **Sauzey** (Eugène du), de la Soc. de *la Diana* ; — chât. de Saint-Vincent, par le Coteau (Loire).

H. **Scey-Montbéliard** (Comte Hubert de) ; chât. de Jouhe, p. Dôle (Jura).

H. **Sens** (Georges), Chevalier des Ordres Royaux du Christ et de Charles III ; Capitaine de Génie territorial ; Membre de l'Académie d'Arras et de la Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais, de la Société Française d'Archéologie, etc. ; — r. de l'Arsenal, 8, Arras,

P. H. **Sommi Picenardi** (Son Exc. le Marquis), Grand Prieur de Lombardie et Venise (Ordre de Malte) ; — Corte S. Giovanni di Malta, Venise.

P. H. **Sonnaz** (Son Exc. N.-Ch.-Albert de **Gerbaix**, Comte de), ✠, Sénateur, Envoyé extr. et Min. plénip. en retraite ; Comm. de l'O. R. des SS. Maurice et Lazare ; C. O. de l'O. R. de la Couronne d'Italie ; G. C. de plusieurs Ordres ; Corr. de la Dép. *di Storia patria* de Turin ; M. agrégé de l'Acad. de Savoie, etc. ; — à la Questure du Sénat, Rome (Italie).

H. **Soulas** (Adalbert **Gontier** du), de la Soc. Hist. et Archéol. du Périgord ; — chât. du Soulas, p. Lalinde (Dordogne).

H. **Soulier** (Fernand du), anc. Zouave pontifical, Ch. de St-Grégoire, décoré de la croix *Pro Ecclesia et Pontifice* et de la médaille militaire *Bene merenti* ; de l'Ass. des Ch. Pontif. ; — boul. Mariette, 13, Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Spartaro** (Victor), Comm. de la Couronne d'Italie, off. des SS. Maurice et Lazare, déc. de la méd. esp. de Cuba, major dans la Croix Rouge Italienne ; — Piazza Fondera, Palerme (Sicile).

H. **Stuart-Torrie** (Carlos), de la Soc. Royale de géogr. de Lisbonne ; de la Croix rouge d'Espagne) ; Ch. hospitalier de S. Jean-Baptiste (Espagne ; — rua Luz Soriano, 112, 2°, Lisbonne (Portugal).

H. **Swartz** (Guillaume), Chanc. du Consulat d'Espagne à Bruxelles ; déc. de la Croix Rouge Espagnole, Comm. du Libérateur, chev. d'Isabelle la Catholique et du Christ d'Espagne ; déc. du mérite militaire et du mérite naval d'Espagne, du Collegio Araldico de Rome ; — r. de la Sablonnière, 118, Bruxelles.

H. **Tabouët** (Edmond), de la Soc. Hist. et Arch. du Maine, etc. ; — à St-Désiré, et à La Palisse (Allier).

H. **Taihouët** (Baron Raymond de), Cap. au 12e Hussards, à Gray (Haute-Saône).

H. **Tamizey de Larroque** (Henri), M. corr. de la Soc. des Sciences, Lettres et Arts d'Agen ; Associé de la Soc. Hist. et Archéol. de Périgord ; de la Soc. des Arch. Hist. de la Saintonge et d'Aunis, etc ; — Pavillon Larroque-Peiresc, p. Gontaud (Lot-et-Garonne).

H. **Tarades de Corbeilles-Ménardeau** (Comte de) ; — boul. Péreire, 188 bis, Paris.

C. **Tausin** (Henri) ; — rue Ordener, 69, Paris.

H. **Teil** (Baron Joseph du), Lic. en droit, Comm. de l'O. Pontifical de Pie IX ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — quai Debilly, 2, Paris.

H. **Tenet** (Madame veuve Ernest de), née **Le Vacher de Boisville** ; — r. de la Renaissance, 15, Bordeaux (Gironde).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Terline** (Justin Maequart de) ; chât. de Blendecques (Pas-de-Calais).

H. **Terreros** (Don Manuel de Romero, Marquis de San-Francisco), délégué du *Collegio Araldico Italiana* à Mexico, Membre de l'Ac. des Arcades de Rome ; — Berlin, 17, à Mexico City.

H. **Terris** (Jules de), Ch. de 2e classe du Mérite Militaire d'Espagne avec plaque, Ch. de St-Grégoire-le-Grand, etc. ; des Acad. d'Aix, Avignon, etc. ; rue Bancasse, 30, Avignon (Vaucluse).

H. **Tesson** (Alfred de), ✻, Capitaine de frégate en retraite, Ch. de l'O. Imp. de N.-D. de Guadalupe, etc., Président de la Soc. arch. d'Avranches et de Mortain, etc. ; — boul. de l'Est, 47, Avranches (Manche) ; et chât. de Beaubois, p. Jugon (Côtes-du-Nord).

H. **Thomasson de Saint-Pierre** (Jacques de) ; — Maison Daumesnil, Périgueux, et château de St-Pierre, p. St-Germain-des-Prés (Dordogne).

H. **Tiberge** (Mademoiselle Clémentine de) ; — r. Delille, 5, Nice (Alpes-Mar.).

H. **Tiersonnier** (Philippe), Écuyer, Lieutenant de réserve au 13e d'inf. ; de la Soc. d'Emul. et des B.-Arts du Bourbonnais ; — place de la Gare, 3, Moulins (Allier), et r. La Bruyère, 4, Versailles (S.-et-O).

H. **Tinseau** (Comte Léon de), ✻ ; — rue de Vienne, 21, Paris.

H. **Toulgouët-Tréanna** (Comte de), Chevalier de Malte, G.-C. de 2e classe de S.-Grégoire, etc. ; V.-Prés. de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. Desbordes-Valmores, 42, Paris, et chât. de Rozay, p. Thenioux (Cher).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Tour d'Auvergne** (Jehan de la) ; — chât. de Montjoly, près Saint-Martin Valmeroux (Cantal).

H. **Travers** (Emile), Archiviste-paléographe anc. Conseiller de préfecture, G. O. de l'O. R. d'Isab. la Catholique, Comm. de Saint-Grégoire, Ch. de l'O. R. de Charles III, etc. ; Vice-Prés. de la Soc. des Beaux-Arts de Caen, Secrétaire de la Soc. des Ant. de Normandie ; Directeur-Adjoint de la Société française d'Archéol. ; Corresp. du Min. de l'I. P. ; de l'Acad. d'Archéol. de Belgique, de l'Acad. royale de la *Historia*, (Madrid), et de la Soc. des Ant. de France ; — r. des Chanoines, 18, Caen (Calvados).

H. **Trétaigne** (Baron de), Membre du Conseil général de l'Aisne, Maire de Festieux ; G. C de l'O. du St-Sépulcre, Ch. de St-Sylvestre, Chevalier de Malte ; du Conseil de l'Assoc. des Chevaliers Pontificaux ; — r. de Condé, 12, Paris, et chât. de Festieux (Aisne).

H. **Valenças** (Dr Luis **Jardim**, Comte de), Pair du Royaume de Portugal anc. Ministre plénip. à Vienne ; Docteur en droit : Comm. des O. R. de S. Jacques, de la Conception de N.-D. de Villaviçosa, de la Bienfaisance (Espagne) ; G. C. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique ; Membre de l'Institut ; des Acad. Royales des Sciences de Lisbonne et de Jurisprudence de Madrid, etc. ; — rua do Pau da Baudera, Lisbonne (Portugal).

H. **Varax** (Vicomte Paul de **Rivérieulx** de) ; — chât. de Rochefort, p. Amplepuis (Rhône).

H. **Vauloger de Beaupré** (René de) ; — cours d'Alsace-Lorraine, 52, Bordeaux (Gironde).

H. **Venot** (Gustave), ✻, V.-Consul d'Espagne à Lille, Ch. de 2e classe avec plaque du Mérite militaire d'Espagne, Comm. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, Ch.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de l'O. R. de Charles III, etc. ; de la Soc. Académique Indo-Chinoise de France : — boul. de la Liberté, 39, Lille (Nord).

C. **Venot**. (Maurice), Chancelier du Vice-Consulat d'Espagne à Lille (Nord), Ch. de l'O. R. d'Isabelle la Catholique, etc. ; — même adresse.

H. **Vergne de la Borde** (Vicomte Romée, Louis-Marie-Sylvain), Comm. du S. Sépulcre délég. de la Croix d'Or de Latran, de la méd. d'arg. et de la Croix rouge espagnole ; m du Collegio Araldico de Rome ; — Chât. de Trouy (Cher).

H. **Vilie** (Mme E.), née de Castaigner ; — Beaurivage, à Meillers, par Noyant (Allier).

H. **Villaret** (Madame la Comtesse Amicie de **Foulques** de), ✠, Chanoinesse de Brünn ; de la Soc. Dunoise d'archéol. ; — rue Porte-Madeleine, 4, Orléans (Loiret).

H. **Villiers** (Comte H. G. C. de), I. P., anc. S.-Préfet, M. du Conseil et V.-Président de la IIe section de la Soc. de Géog. commerciale de Paris ; G. O. de l'O. du Libérateur, Comm. de l'O. R. du Christ, etc. ; — av. Victor-Hugo, 19, Paris.

H. **Villiers de-l'Isle-Adam** (Georges de), anc. Zouave pontifical, anc. Officier au 1er rég. de zouaves (France), Ch. de l'O. R. M. de François Ier, décoré des méd. *Pro Petri Sede* et *Bene merenti ;* — chemin de la Collinette, Nice (Alpes-Maritimes).

H. **Villiers du Terrage** (Baron Marc de) ; — r. Barbet-de-Jouy, 30, Paris.

C. **Vincent** (Docteur Henri) de l'Acad. de Reims, de la Soc. d'Arch. Lorraine ; Associé corresp. de la Soc. Nationale des Ant. de France ; — Vouziers (Ardennes).

C. **Vindry** (Fleury), Lic. ès-lettres ; de la Soc. Litt. et Archéol de Lyon ; — r. Vaubecour, Lyon (Rhône).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Viry** (Comte de), Major Général ; — via Acad. Albertini, Turin (Piémont).

H. **Vroil** (Baron Hériot de), Chev. de Malte ; — Chât. de Rocquincourt, par Courcy (Marne).

H. **Wall** (Vicomte de), ancien Attaché d'ambassade ; — r. d'Agueseau, 9, Paris, et chât. de Peseux, p. Longwy-sur-Doubs (Jura).

C. **Watzerberger** (J. Otto) Kœniglischer Rath, Secrétaire Intime au Ministère de la Maison Royale et des Affaires Etrangères ; Secr. de l'O. R. de Saint-Georges, et décoré de la Croix d'office de cet Ordre ; Chevalier de l'O. et R. de François-Joseph ; — Wörhtstrasse, 21, Munich (Bavière).

H. **Wazières** (Comte de) ; — boul. de la Chapelle 39, Paris, et à Fontenay-Saint-Père (Seine-et-Oise).

C. **Wildeman** (M.-G.) ✠, chevalier de l'Ordre du Griffon de Mecklembourg-Schwerin et de l'Ordre du Christ de Portugal, Archiviste cr., membre honoraire et membre corresp., de plusieurs sociétés savantes ; — Sweelinckstraat, 80, La Haye (Hollande).

H. **Wismes** (Gaëtan de **Blocquel de Croix**, Baron de), V.-P. de la Soc. Arch. de Nantes ; Prés. de la Soc. Acad. de Nantes et de la Loire-Inf., Secr. de la Soc. des Bibl. Bretons ; de la Société Archéol. de la Loire-Inf. et du Comité départem. des Sites et Monum. pittor. — rue Royale, 17, Nantes ; et chât. de la Chollière, par Oryault (Loire-Inf.).

C. **Wittert van Hoogland** (E. B. F. F.), des barons **Wittert van Hoogland**, Ecuyer, Docteur en droit ; 2e secrét. du Sénat ; de la Soc. Généal. et Héraldique *De Nederlanche Leeuw*. Corédac.-en chef du *Nederland's Adelsbrock* de la Conv. int. d'Héraldique ; — Rouwstraat, 190, La Haye (Pays-Bas).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

H. **Wosterman van Oyen** (Antoine Abraham), Dir. des Archives Généalogiques et Héraldiques ; Officier de l'O. de Bolivar, Ch. des O. du Mérite de Waldeck et Pyrmont et d'Adolphe de Nassau, de San Thiago de Portugal et d'Oscar de Suède, etc. ; — Rijswijk lez-la-Haye (Hollande).

H. **Yanville de Grangues** (Comte d'), ✠, Licencié en droit, Chev. de Malte et de S. Sylvestre ; Maire de Grangues ; Président du Conseil d'arrond., Président de la Soc. d'Hortic. de Pont-l'Évêque ; de l'Assoc. Normande ; — rue Théry, 6, Paris, et chât. de Grangues, p. Dives (Calvados).

C. **Yeregui de Melis** (Firmin-Charles de), *Caballero Noble Higodaljo* ; du *Collegio Araldico* de Rome ; de la Soc. Bibliog. ; de la Société Française des Collectionneurs d'Ex-libris, etc. ; — rue Zabala, 164, Montevideo (Uruguay).

H. **Zeiller** (Paul), anc. Garde-général des Forêts ; Chev. du St-Sépucre ; — rue Charles-Laffite, 47, Neuilly (Seine).

H. **Zepelin** (Fritz de), Chev. de l'O. du St-Sépulcre ; deuxième Sec. de la Conv. Intern. d'Héraldique ; rue Lepic, 50, Paris.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

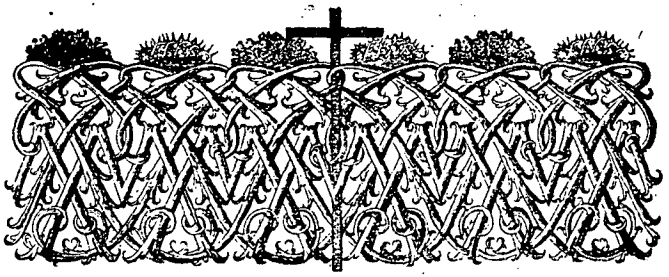

Notre Obituaire

Non omnis môriar

L'Abbé Michel-Robert d'ABBADIE D'ARRAST, Comte Aymar d'ABZAC. Comte César ALBICINI. Le Chanoine Augustin ALBOUY. Monseigneur Alphonse ALIX D'YÉNIS. Duc d'ALMENARA-ALTA, C. ✻. Alfredo ALVES. Comte d'AMADE O. ✻, I, P. ✪. Vicomte d'AMPHERNET, ✻. Vicomte d'ANDRÉ DE CLAVERIE. Le Chanoine ANGER BILLARDS. Hugues d'ARBIGNY DE CHALUS. Edmond ASSIRE. Le Chanoine Charles AUBER, ✪. AUBERT DE LA FAIGE, ✻. Louis AUDIAT, I. P. ✪. Denys JOLY D'AUSSY. Baron d'AVERNAS SALVADOR.

Don Victor BALAGUER. André BARBAN. Monseigneur Xavier BARBIER DE MONTAULT, I. P. ✪. Baron de BARGHON DE FORT-RION. L'Abbé A. de BARRAL. Armand BAZENERYE. Comte Jacques de BEAUMONT. Comte AMÉDÉE DE BENEYTON. Marquis de BERNIS. Comte de BESSAS DE LA MÉGIE. Henry BEAUCHET-FILLEAU. I. P. ✪. L'Honorable L.-A. de Billy. Baron de BEAUCHAMPS DE MONTHÉARD. Léon de BERLUC DE PÉRUSSIS. Vicomte Arthur du BOIS DE LA VILLERABEL. M. BONNESERRE DE SAINT-DENIS. L'Abbé Jacques BONNETAT. Adrien BONVALLET. Alexandre BONVARLET. André BOREL D'HAUTERIVE. Rémy BOUCHER DE MOLANDON, ✻, I. P. ✪. le chevalier Auguste de BOUDARD, ✪. Son Altesse Monseigneur le Prince D. Henri de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bourbon, Duc de Séville. Comte Charles de Bourbon-Busset, ✠. Hélie, Marquis de Bourdeille. Henri Bourgoing de Nevers. Comte de Bourrouse de Laffore. M. l'abbé E. de Granges de Civria. Gabriel, Baron de Braux. Charles du Hamel. Vicomte de Breuil, ✠. Henri de Michel du Broc, Marquis de Brion. S. Exc. Monsieur de Brissac das Neves Ferreira. Léonce de Brotonne. Baron Brun de Villeret. H. de Vertamy, ancien Magistrat. Charles Buet. Comte de Burey, O. ✠.

Comtesse douairière de Callières, Lieutenant-Colonel Henri Caillon, O. ✠ Comte Caïs de Pierlas. Baron de Cambourg. Marcel Campagne. Louis Campi. Oscar Cantillon de la Couture. Comte de Capogrossi-Guarna. Mgr Isidore Carini. Vicomte de Carné de Carnavalet. Sylvain, marquis de Carol. Comte de Carol. Castellane (Lionel, Marquis de), ✠. Baron Ernest Cervoni. Comte de Charpin-Feugerolles, ✠, Henri Meiffren-Laugier, Baron de Chartrousse. Chasteignier la Rochepozay (Vicomte Paul de), Alexandre Genet de Chatenay. Alfred Chaumeil. Jules de la Chauvelays, ✠, Claude Chauvet. Mgr Stefano Ciccolini. Alphonse Huchet, Vicomte de Cintré. Albert, Comte de Circourt, ✠. Comte Achille du Clésieux, ✠. S. Exc. Révme Mgr Roch Cocchia, Archevêque et Comte de Chieti. Comte de Colleville. Mgr Adrien de Conny. Comte Aurélien de Courson de la Villeneuve, ✠. Jean de Courtin, Comte de Neufbourg. Césaire Coustürier. Chevalier Vicomte de Cressac de Bachèlerie. Commandeur J.-B. de Crollalanza.

Numa Dast le Vacher de Boisville. Baron Joseph Delmas. João de Deus. Humbert-Pierre-Henri, Marquis de Digoine. Marquis de Dion, ✠. Comte de Dion. Louis de la Ville de Férolles, Comte des Dorides. Marquis de Dou. Jules Dournel de Bonnival. Gustave-Adolphe Drolet, ✠. Monseigneur Dumas de Chastel. Louis Durrieuy. Juste Enschedé des Villates, ✠.

Colonel Comte de l'Eglise de Ferrier de Félix, C. ✠. R.-J. Ermerin. Comte Paul Esterhazy, ✠. Vicomte Ludovic d'Estienne de Saint-Jean.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Henri Faucher de Saint-Maurice, ✻. Paul de Faucher. S. Exc. le Comte de Figalho. S. Exc. le Comte Amédée de Foras. Comte Maurice de Foucault, ✻. Comte Ludovic Colas des Francs. Emmanuel Fresne Genestbix. Alfred de Froidefond de Boulazac.

François Galantino, Comte de Bardone. Gaston de Galard, Prince de Béarn et de Viana, ✻. Marquis de Galard, Baron de Magnas. Baron Gauthier de Charnacé d'Escurolles. Ernest Gemeau. Alcide Georgel. Séraphin Giacobi. Mr de la Giglais. Marcel Gingembre d'Aubépine. ✻. Charles Givetet. Henri Gourdon de Genouillac, I. P. ✻. Anatole, Marquis de Granges de Surgères. Comte de d'Arcis, Vicomte de Sens. L'Abbé J.-B. Grassot. Algar Griveau. S. Exc. Monsieur de Grote, Sénateur, Président du Département Héraldique du Sénat (Russie). Arthur, Vicomte du Pin de la Guérivière. Arthur de Guilloteau, Comte de Grandeffe. ✻.

Le Président Hecquet de Roquemont, ✻. Joseph Hervé de Beaulieu. Baron Guisbert d'Huart, ✻.

L'abbé Louis Imberton. Baron d'Izarn.

Vicomte Eugène de la Jaille. André Joûbert. Marquis de Jouffroy d'Abbans. R. Poçard du Cosquer Kerviler.

Paul Kinon.

Laurent Huchet, Comte de La Bédoyère. Alexandre Lair, ✻. Henri Marquis de Lameth. Comte de Lapeyrouse-Bonfils, ✻. Baron de Lareinty, Sénateur, ✻. Léonel de Mouchet de Battefort. Comte de Laubespin, Sénateur O. ✻. Adolphe de Launay. Noël Le Mire. René Le Pays du Teilleul. ✻. Marquis de Lespinay. Mr de Longraux. Albert Lachaud de Loqueyssie. Adhémar de Couhé, Comte de Lusignan.

Le R. P. Luigi di Maggio. Vicomte Adrien Maggiolo. René de Manthé. Margon (Colonel Comte de). ✻, ✻. Auguste Le Moyne, Vicomte de Margon. Marquis de Margue-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

RYE, ✠. Alfred de MARTONNE. L'Abbé Frédéric MASSON. Comte Ferdinand de MAUSSABRÉ, Maurice MERCIER. S. Michel de MONTHUCHON. Comte Léon de MILLY, Charles MOLLE. Baron ELIZÉE DE MONTAGNAC ✠, Pierre MONPALAO de PIRO. Chanoine J. MONTALBANO. Marquis de MONTALEMBERT DE CERS. ✠. Comte Alexandre de MONTI DE REZÉ. Comte EDMOND MOREL DE CRÉTY, ✠. Comte HUE DE MUTRÉCY.

Comte des Nos ;

Joseph-Emile, Comte PALLUAT DE BESSET. Comte Alphonse de PANTIN DE LA GUÈRE. L'abbé PARIS-JALLOBERT. Robert LE NOIR. Comte de PASDELOUP, ✠. Don Hector PATERNÒ VENTIMIGLIA et MONCADA, Marquis de SPEDALOTTO et de REGIOVANNI. Comte de PRADES. CHARLES PAYAN D'AUGERY. S. Exc. le Comte de PERALADA et de ZAVELLA, par la grâce de Dieu Vicomte de ROCABERTI, Marquis de BELLPUIG Grand d'Espagne de première classe. Marquis G. PIETRAMELLARA. Le R. P. Dom Paul PIOLIN. Monseigneur A PIRON. William. POIDEBARD. L'Abbé Charles POINTEAU. Comte Oscar de POLI. Comte Henri de POLI. Marquis de POLIGNAC, ✠. Chevalier F. POLLACI NUCCIO. Comte Léon de PONCINIS. Baron de PORTAL. Comte Armand de LA PORTE DES VAUX, ✠, ✪. Stéphane PRAUD DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, ✪. Stanislas de THOLOMÈSE, Baron de PRINSAC, ✠. Commandeur Vincent PROMIS.

Comte de RANCOURT DE MIMÉRAND, ✠. Maximilien, Baron de REINACH WERTH. O ✠. M. RÉVEILLÉ DE BEAUREGARD. EDMOND RÉVÉREND, Vicomte du MESNIL. Gustave, Marquis de RIVOIRE DE LA BATIE. L'ABBÉ N.-N. ROBINET. Comte Louis de LA ROCHEBROCARD. Mgr M.-L. ROMITELLI. Comte Louis de ROQUEFEUIL. Comte ROSELLY DE LORGUES, ✠, Grand Croix des Ordres Pontif. de Saint-Grégoire et du Saint-Sépulcre, Président d'honneur de l'Association des Chevaliers Pontificaux. Comte Joseph ROSSI. Marquis de ROSTAING, C. ✠. Louis ROYBET. Vicomte de ROZIÈRE. Comte de RUFFO DE BONNEVAL.

Alexandre de GUYARD DE SAINT-CHÉRON, STANISLAS de BADERON-THEZAN, Marquis de SAINT-GENIER. Chevalier Félix de SALLES. Henri, Marquis des SALLES. S. Exc. M. le Duc Etienne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de San-Martino Ramondetto di Montalbo. André de Sarre, bourse d'Audeville. Gustave de Sarrebourse d'Audeville. ✠, ❂. Marquis de Schedoni, ✠. Marquis de Seguins-Vassieux de Cohorn. Francisco Simoes Margiochi. L'abbé Emile Simon. Vicomte de Simony, ✠. Charles Souef. M. Préveraud de Sonneville. H. de Soulaine. Baron Auguste de Staël-Holstein. Baron Starraba.

Baron de Talhouët de Boishoran. Philippe Tamizey de Larroque, ✠ I. P. ❂. Xavier, Baron du Teil. Gaston Tessier de l'Hubac. Edilbert de Teule, Baron Textor de Ravisi, C. ✠. Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand de). Guyon de Touchebeuf, Comte de Clermont. Charles Tresvaux du Fraval. Maurice Tripet. Comte Joseph Trivulzio.

S. Exc. Monsieur Vasile Uréchia, O. ✠, Sénateur, ancien Ministre (Roumanie).

Armand Van Robais. Jules de Rivérieulx de Varax. Vicomte de Vaujany, ❂. Joseph, Comte de Vendômois, ✠. Marquis de Vernou-Bonneuil, O. ✠. Albert Verpy, ✠. Marquis de Verthamon. Louis, Comte de Videau, ✠. Auguste de Viguerie. Duc de Villars-Brancas. Baron de Vilmarest. Comte Charles de Villermont. Marquis de Villiers de l'Isle-Adam. Alphonse Comte de Visien. Comte de Vitton de Peyrruis.



Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES ARCHIVES DES GÉNÉALOGISTES

DE L'ORDRE SOUVERAIN DE

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM (MALTE)

POUR LES TROIS LANGUES DE FRANCE

Le fonds, dont nous donnons ici l'inventaire sommaire, a été découvert par nous dans les précieuses *Archives de la Noblesse et du Collège héraldique de France*, 101, rue de Miromesnil, que MM. Jules et Paul Martinon, frères, ont, pendant plusieurs mois, si gracieusement mises à notre disposition. Ce fonds qui n'est autre que les archives personnelles de plusieurs générations de généalogistes de l'Ordre de Malte pour les trois Langues de France, contient encore, malgré bien des aliénations, environ 800 dossiers que nous avons brièvement analysés, et dont les dates extrêmes sont 1525-1889. Mais ce cabinet n'a été réellement constitué que vers le milieu du XVIIIe siècle par Bertrand La Croix, auquel, sous le règne de Louis XVI,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

succéda son fils, également appelé Bertrand, qui s'intitulait, en 1790, généalogiste de l'Ordre de Malte et du Collège de Boissi (1). Voici comment ce dernier raconte, dans un certificat délivré en 1817 à M. Langlois du Bouchet, les vicissitudes de ses archives : « Elles furent enlevées, de chez moi, le 10 septembre 1792, par ordre de la Commune, avec les manuscrits héraldiques et généalogiques qui formaient mon cabinet, et qui furent transportés à la Bibliothèque Royale, par ordre du Département, où on déposa, peu de temps après, les cabinets des Ordres du Saint-Esprit, de Saint-Lazare, et de MM. Chérin, généalogistes des Ordres du Roy, qui furent brûlés sur la place Vendôme. Par un de ces hazards difficiles à décrire, mon cabinet échappa en très grande partie ; m'ayant été rendu, je m'empressai de le mettre en ordre. »

M. La Croix, qui fut fait chevalier honoraire sous la Restauration, était encore généalogiste de l'Ordre en 1827. A une date indéterminée, ses fonctions et son cabinet échurent à M. Viton de Saint-Alais qui se qualifiait, en 1841, archiviste de l'Ordre de Malte. Après lui vint M. Octave Drigon de Magny, nommé, le 9 novembre 1845, juge d'armes pour le royaume de France, par décret de S.E. Fra Filippo di Colloredo, lieutenant du Magistère. M. de Magny étant mort le 4 septembre 1882, ses fonctions s'éteignirent avec

(1) Il publia, à cette époque, une brochure intitulée : *Adresse de M. Delacroix, généalogiste de l'Ordre de Malte, sur la conservation de cet Ordre en France* (Bibl. Nat. L l 11 31), et, sous la Restauration, le prospectus d'un *Armorial général* de l'Ordre de Malte (Bibl. Nat. L l-11 56), qui paraît être resté à l'état de projet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lui, et, après plusieurs ventes, ses archives, accrues d'une partie du fonds d'Hozier et de quelques autres cabinets célèbres, devinrent la propriété de M. Paul Martinon qui les met, avec la plus extrême bonne grâce, à la disposition des intéressés.

A quelques exceptions près, ce fonds ne contient que des copies ou analyses de pièces, les originaux étant, une fois les preuves faites, rendus aux intéressés ; mais dans bien des cas ces copies anciennes, de l'écriture des La Croix, ont acquis maintenant la valeur des originaux perdus.

Comme il était impossible d'analyser, une par une, des pièces qui, pour la plupart, ne sont déjà que des analyses, nous nous sommes borné à prendre, dans chaque dossier, celle qui nous a semblé résumer les autres dont nous donnons le nombre. On remarquera la quantité considérable de brefs accordés pour dispense de quartiers, mais on aurait tort d'en conclure que toutes ces alliances n'étaient pas nobles. Très souvent, la demande de dispense était provoquée par l'impossibilité où l'on se trouvait de faire la preuve littérale d'une noblesse très authentique.

Enfin, l'examen des dossiers ne permet pas toujours de découvrir si le présenté a été admis, d'autant que la réception de minorité n'était que provisoire, et subordonnée à l'examen des preuves qui se faisaient ultérieurement. On remarquera aussi que l'époque de la Restauration fut très favorable au recrutement de l'Ordre ; les admissions, par contre, devinrent très rares sous les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III, et pendant les vingt premières

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

années de la troisième République. C'est à l'Association française, constituée en 1890, que reviendra l'honneur d'avoir, en suscitant de nombreuses candidatures, donné une vitalité nouvelle à nos anciennes Langues qui, depuis la dissolution de la Commission formée en 1814 (1), avaient, pour ainsi dire, cessé d'exister.

*
* *

En dehors du fonds dont nous donnons ici l'inventaire, on sera, sans doute, curieux de connaître les sources généalogiques des trois Langues de France.

Nous avons d'abord *Le Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean de Hierusalem, dits de Malte, contenant les éloges des chevaliers, leurs blasons et généalogies etc.*, par Mathieu de Goussaincourt, Paris, Noël, in-f°, 1643 et 1654, puis l'*Histoire des Chevaliers de Saint-J. de J.*, par René Aubert de Vertot, 4 vol. in-4°, Paris, Rollin, 1726.

M. A. Demarsy, archiviste paléographe, dans un article très documenté paru dans la *Revue Nobiliaire* (Paris, Dumoulin, 1865, t. I, p. 129), nous apprend que, depuis le grand ouvrage de l'abbé de Vertot, jusqu'au commencement du XIXe siècle, l'histoire de l'Ordre a été presque abandonnée en France. En 1829 le comte de Villeneuve-Bargemon publia les *Monuments des Grands Maîtres*, et M. Victor Lefèvre fit imprimer ensuite, sous le titre de *Supplément à l'Histoire de Vertot*, une liste des chevaliers reçus de 1715 à 1832. Puis vint M. de Saint-Alais qui fit paraître,

(1) V. dossier *Hubin*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1839, son *Ordre de Malte*. Ce livre contient d'intéressants détails sur l'état de l'Ordre avant et après la Révolution. Citons enfin M. de Montagnac qui, reprenant son histoire à 1725, date où l'avait laissée Vertot, la conduit jusqu'à la prise de l'île par Bonaparte, retrace ses vicissitudes depuis lors, et termine en donnant de précieux renseignements sur l'état présent de l'Ordre à Rome, et sur ses rameaux séparés.

Les sources manuscrites sont également fort nombreuses. En première ligne, il faut citer, à Malte, les archives de La Valette explorées par MM. de Rozière, (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e série, II, pp. 567-570), de Mas-Latrie, *Archives des Missions*, 1re série, VI, (1857, pp. 1-24) ; et J. Delaville-le Roulx (*Les Archives, la Bibliothèque et le Trésor de l'O. de Saint-J. de J. à Malte*, Paris, 1883, in-8°). Une des parties les plus dignes d'attention, dans ces archives, est celle des preuves de noblesse dont, pour la France, les dates extrêmes sont : Langue de Provence, 1540 ; Langue d'Auvergne, 1627 ; Langue de France, 1641. On évalue à 2000 les preuves fournies par les familles françaises, du XVIe au XVIIIe siècle.

Nos dépôts publics possèdent d'innombrables documents ayant trait à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Pour ne citer que la partie généalogique, les archives des Bouches-du-Rhône contiennent 4450 articles (1103-1791) concernant la Langue de Provence, le grand prieuré de Saint-Gilles et commanderies du ressort, notamment : 1° les preuves de noblesse et bourgeoisie de 1673 à 1789, (plus un dossier de 1526, et un autre de 1625) ; 2° les preuves

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des religieuses de Beaulieu, Saint-Marc de Martel et Saint-Antoine de Viennois (1716-1789); les archives de la Haute-Garonne conservent, entre autres documents, deux layettes de preuves (XVIIe, XVIIIe ss.) provenant du grand prieuré de Toulouse, (Langue de Provence); celles de l'Isère, 82 articles, (XVIIe-XVIIIe ss.), relatives aux chanoinesses nobles de l'Ordre, avec preuves des chanoinesses de Saint-Antoine; le Rhône a le fonds très riche de la Langue d'Auvergne, (2700 articles, du XIIe au XVIIIe s.; preuves de 1515 à 1790). Quant à la Langue de France, ses archives, qui étaient au Temple, sont maintenant déposées aux Archives Nationales, et la partie généalogique renfermant 160 preuves du XVIe au XVIIIe siècle, est classée sous les cotes M 617 à 627. Mentionnons enfin six recueils manuscrits (1) de preuves des Langues de Provence (2) et de France (3) appartenant à la Bibliothèque de l'Arsenal, et catalogués sous les n°s 3674, 75, 76, 77, 78, 79.

Mais ces sources, si abondantes qu'elles soient, n'enlèvent aucun intérêt à notre trouvaille dont un des principaux mérites consiste en ses nombreuses correspondances qui nous renseignent sur les préoccupations des familles sous l'Ancien Régime, nous font goûter la saveur d'un protocole désuet, et nous initient aux plus menus détails d'une présentation de jadis.

G. DU BOSCQ DE BEAUMONT.

(1) Commencement du XVIIIe siècle.
(2) Prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse.
(3) Prieurés de France, de Champagne et d'Aquitaine.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ACHARD, 1 p. Procès-verbal des preuves de noble (1) Charles A. de Bonvouloir, reçu de min. chev. de just. en la l. et g. p. de France (1790). *D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, à 2 fasces de gueules brochant sur le tout* (Normandie).

AGAY (d'), 14 p. Inventaire des titres d'Antoine d'A., né le 20 mars 1756, reçu de maj. en 1774 en la l. d'Auvergne. *D'or au lion rampant de gueules, au chef d'azur.*

AGUENIN, 41 p. Quartiers de Pierre A.-le Duc, commissionné le 15 juin 1720, sans avoir fait de preuves. *De gueules à 3 chevrons accompagnés de 3 besans et un chef, le tout d'or* (Bourgogne).

AGUISY (d'), 40 p. Analyse de pièces ayant servi aux preuves maternelles de N. d'A. (Fin du XVIIIe siècle).

AIGUES (des), 6 p. Procès-verbal des preuves de Jacques Desaygues (*sic*) pour être reçu chev. de just. en la l. de Provence (28 oct. 1683). *D'argent, à 3 fasces de sable et un croissant de gueules.*

(1) Les présentés au grade de chevalier sont qualifiés de *nobles ;* les diacots, ou chapelains conventuels et les servants d'armes, même nobles, sont *discrets.*

Abréviations : *chev. chevalier ; g. m. grand maître ; g. p grand prieuré ; just. justice ; l. langue ; maj. majorité ; min. minorité ; O. ordre ; p. pièce ; St.-J. de J. Saint-Jean de Jérusalem.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Alençon (d'), 42 p. Mémoire pour Alexis Dalençon (*sic*), né à Bar-le-Duc, le 29 nov. 1753, admis. de min., le 9 juin 1759, chev. de just. en la l. de France et p. de Champagne (Incomplet). *D'azur à la asce d'or surmontée d'un lévrier courant d'argent, accolé de gueules, bouclé d'or* (Lorraine).

Aleaume, 3 p. Quartiers de discret Jean A., officier au régiment Royal-Pologne, gouverneur de Châtillon-sur-Loire, servant d'armes. *D'azur à un heaume d'or soutenu d'un vol d'argent* (Armorial général, 340, Orléans).

Althann (d'), 10 p. Quartiers de Michel, comte d'A., baron de Goldbourg et Mourfstatten, « preuves reçues pour bonnes et vallables le 18 novembre 1749 »; reçu de min. chev. de j. au p. de Bohème, l. d'Allemagne, et tenu par décret du p. de France, du 2 novembre 1749, de prouver les filiations de ses ancêtres maternels.

Allier, 18 p. Supplique de Louis A. de Hauteroche, né à Lyon, le 24 janvier 1766, aux membres de la Commission des l. françaises de l'O. souverain de St.-J. de J. pour être reçu de maj. chev. de just. en la l. et p. d'Auvergne. (Admis par décret du 27 septembre 1819). *D'azur à 3 arbres de... sur une terrasse de... accompagné de 2 étoiles de...* (Dauphiné).

Allonville (d'), 22 p. Brefs pontificaux (1) du 22 novembre 1784 dispensant Antoine et Alex-

(1) Les brefs, bulles etc., cités dans cet inventaire, ne sont donnés qu'en analyse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

andre d'A., frères, reçus de min. chev. de just. de la l. et p. de France, de prouver la noblesse de Jeanne Poyvet, leur aïeule maternelle.

Allonville (d'), 60 p. Quartiers d'Antoine d'A., né à Paris, le 19 octobre 1765.

Amyot, 29 p. Quartiers de Mathias Amyiot (XVIIIe s.).

Anglure (d'), 13 p. Note concernant Jean d'A. de Bourlemont, reçu en 1598, commandeur de Romecourt, puis bailli de la Morée, mort en 1562. Procès-verbal des preuves de N. d'A. de B. (Acte en latin. 1613).

Anneville (d'), 2 p. Bref de Clément XII, du 12 janvier 1739, dispensant Jacques d'A. de Chiffrevast de prouver la noblesse de Catherine Moisant, sa 1e bisaïeule paternelle.

Ango, 2 p. Quartiers de Pierre A. de la Motte, né à la Trinité de Lettiers, diocèse de Lisieux, le 6 septembre 1747, reçu de min. en la l. de France le 5 septembre 1749. *D'azur à 3 annelets d'or.*

Anzel (d'), 2 p. Lettre signée *Orengo,* datée de Rome, 13 septembre 1775, adressée à M. La Croix, généalogiste de l'O., annonçant l'envoi à Malte d'un bref de min. pour François d'A. de Boffle. — Allusion à un semblable bref pour Henry de Chambon d'Arbouville.

Apchier (d'), 1 p. Note mentionnant François d'A. reçu le 11 juillet 1590 au p. d'Auvergne.

Arnoul, 55 p. Inventaire des pièces produites

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par Pierre Arnoul de Rochegude, né le 16 mars 1715, à Saint-Ferréol, diocèse de Marseille. Preuves reçues le 23 février 1739. *D'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 roses d'argent en chef, et en pointe de 3 croissants de même entrelacés.*

ARSCHOT (d'), 2 p. Lettre du comte de Hompech à M. La Croix au sujet de la présentation du comte d'A., et réponse (1825).

ARTAIZE (d'), 15 p. Lettre signée *Orengo,* datée de Rome, 12 mai 1779, adressée à M. La Croix, relative à la bulle magistrale d'exécution du bref de min. pour noble d'A. — Allusion au noble de Gastel.

Modèle de certificat pour Charles d'A. de Roquefeuil, né le 3 avril 1774, attestant qu'il a été reçu chev. de just. en la l. et p. de France par bref du 24 mars 1778, et qu'Alexandre, comte d'A.-Roquefeuil, ancien off. sup., marié à demoiselle Galland d'Upigny, chev. de St-Louis et de la Lég. d'honneur, a été nommé chev. honoraire par bulle magistrale du 19 mars 1818. *De gueules à 3 fasces d'or accompagnées en chef d'une molette d'éperon du même, au franc canton de France, mal ordonné* (Picardie, Champagne et Réthelois).

ASSIGNY (d'), 50 p. Note établissant que Jean-Baptiste d'A. du Pont-Marquis, né le 8 avril 1707, à Saint-Denis-de-Moulins, diocèse d'Auxerre, fut reçu de min. en la l. et p. et France, par bref de Clément XI registré en la chancellerie de Malte, le 1er juin 1710 ; preuves faites en 1727. *D'hermine au chef de gueules chargé d'une vivre d'or* (Bourbonnais).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

AUBELIN, 99 p. Etat de production pour la présentation de Louis A. (1782) ; supplique du même, né le 24 novembre 1779, à Vertus, diocèse de Châlons-sur-Marne, reçu de min. chev. de just. en la l. de France et p. de Champagne, le 18 mars 1780, aux membres de la Commission des trois Langues de France, pour être autorisé à porter la croix de l'O. (15 mai 1818). *D'azur au chevron d'argent accompagné de 2 étoiles et d'une rencontre de cerf, le tout d'or* (Champagne).

AUBERJON (d'), 8 p. Mémorial des titres d'Antoine d'A. de Murinais destiné page du G. M. (1742). *D'or à une bande d'azur chargée de 5 hauberts d'argent* (Dauphiné).

AUBERY, 4 p. Quartiers de Pierre A. de Canverville, reçu chev. en 1679. *De gueules à 3 têtes de levrettes d'argent, colletées du premier.*

Quartiers d'Henry d'A. du Mourier, né le 9 décembre 1716. Bref de min. au p. d'Aquitaine, du 19 juin 1739. — Quartiers de Timoléon d'A. du M., né le 11 septembre 1756, à Poisay-le-Joly, diocèse de Poitiers, (bref de m. du 26 avril 1765), et de Louis, son frère, né le 19 janvier 1758 à Saint-Ours de Loches, diocèse de Tours, (bref de m. du 26 avril 1765). *De gueules à 3 trèfles de... et un croissant de... en abîme.*

Quartiers de Jean A. de Vastan, reçu en 1717 ; et de Guillaume, présenté de m. en 1737. Preuves faites en 1755. *D'or à 5 fasces de gueules.*

AUGEARD, 41 p. Etat des pièces relatives à la réception de Charles A. en qualité de chev. de just. de min. en la l. et p. de France (1783).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mention d'une sentence rendue en 1788 par la Cour de Rome, condamnant la l. de France à payer 678 écus au présenté pour les frais du procès de ses preuves qu'elle avait rejetées. *D'azur à 3 jars, ou oies d'argent, 2 et 1* (Anjou).

AUNEUIL, 4 p. Lettres signées *D'Auneuil de Vibraye*, datées du « château de Vibraye, par la Ferté-Bernard, païs du Maine », et de Paris, adressées à « Monsieur dẽ la Croix, généalogiste de l'ordre de Malthe, chez uñ serrurier, rue Phelippeaux, prest le Temple, à Paris », relatives à la réception d'un chev. non indiqué (1750-1751).

AUTHIER, 5 p. Quartiers d'Henry A., né le 3 janvier 1752, à Quimsat, diocèse de Limoges, gentilhomme du duc de Penthièvre, présenté de maj. en la l. et p. d'Auvergne (1773). *De gueules à la bande d'argent accompagnée en chef d'un lion rampant d'or, couronné, langué et armé de même, et en pointe de 3 coqs d'or posés en bande* (Limousin).

AVICE, 4 p. Mémoire par noble A. de Mongon, présenté de min. au p. de France, dont les ancêtres étaient du p. d'Aquitaine (20 juin 1741).

AVILA (d'), 1 p. Note relative à Jean d'A., tué au siège de Malte en 1565.

AYDIE (d'), 1 p. Procuration donnée par Blaise Daydie (*sic*), chev. de Malte, à Louis Bertrand, bourgeois de Paris, pour toucher ses rentes (19 avril 1742).

BAILLEUL (dẽ), 14 p. Mention d'Alexandre de B. reçu de min. le 7 juin 1630 ; revint en France en 1644,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

quitta l'O. et se maria. — Quartiers coloriés de Jean de B., né à Rouen, le 16 novembre 1749, reçu en 1773. *Parti d'hermine et gueules.*

BAILLY, 53 p. Mémorial pour Louis et Marie B., frères, présentés de min. en 1743. — Supplique d'Anne B., né le 4 novembre 1770 à Bourgneuf-la Forest, diocèse du Mans, reçu de min., le 5 février 1771, à « Nossgrs. de la Vble l. de France à Malte » pour être admis sur les preuves de Marie B., son oncle paternel, et d'Anne Lescalopier, son oncle maternel (1773).

BALBIS-BERTON-CRILLON (de), 17 p. Quartiers de Louis de B. de B. C., né à Avignon le 15 mars 1723. *D'or à 5 cotices d'azur.*

BAR (de), 14 p. Analyse de pièces ayant servi aux preuves maternelles de N. de B. (XVIIIe s.).

BARBERIE (de la), 2 p. Note concernant Joseph de la B. de Reffuveille, reçu le 13 avril 1739 au p. de France, mort avant l'arrivée de son bref de min. (Beauvoisis).

BARBEROT, 51 p. Quartiers d'Arthur B. d'Autel, né le 15 décembre 1799, à Champagne-sur-Vingeaune (Côte-d'Or), présenté chev. de just. en 1821. *D'azur à l'aigle d'or éployée, becquée et membrée de sable, empiétant une bisse mouchetée d'or et de gueules, languée de même, tortillée en forme de caducée et posée en fasce* (Franche-Comté).

BARBIER, 1 p. Procès-verbal des preuves d'Alexandre B. de Lescoët reçues, au p. d'Aquitaine, le 29 décembre 1741.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Barentin (de), 53 p. Quartiers de Charles-Louis de B. (1741), et de Charles, son frère, né le 30 octobre 1746, à Vialles-sur-la-Motte, diocèse de Saint-Flour.

Quartiers de Charles-Guillaume de B. de Montchal, baptisé à Vialles-sur-la-Motte, le 26 décembre 1769. Bref de Clément XIV dispensant Charles-Antoine de B. de Montchal de prouver la noblesse de Jean de La Dehors, son 4e trisaïeul maternel (1771).

Baritault (de), 15 p. Quartiers de Jean-Baptiste de B. de Carpia, né à Castillon (Gironde), garde du corps, présenté chev. de just. en 1818.

Barneval (de), 1 p. Note mentionnant Thomas de B. reçu, le 10 mai 1741, au p. de France.

Baronat (de), 35 p. Quartiers d'Ennemond de B., né à Grenoble, le 12 avril 1774, ancien page de Monsieur (Louis XVIII), et ancien capitaine de cavalerie, présenté en 1817. *D'or à 3 girouettes d'azur en fasce, au chef de gueules chargé d'un lion passant d'argent, armé et lampassé d'azur.*

Barre (de la), 3 p. Bref de Benoît XIV, registré à Malte en septembre 1740, dispensant Eustache de la B. de prouver la noblesse de Marie Bazin, sa 2e bisaïeule paternelle.

Bassompierre (de), 14 p. Quartiers de Stanislas de B., présenté en 1767. *D'argent à 3 chevrons de gueules* (Lorraine).

Bataille, 21 p. Preuves de François B. de Dampierre, né à Flavigny, diocèse d'Autun, le 2 octobre 1753, présenté en 1772 au p. de Champagne.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Baudouin, 86 p. Preuves de Léonor B.-Doudeauville (1774). *De gueules à la croix ancrée d'argent, cantonnée aux 1 et 4 d'un croissant de même, et aux 2 et 3 d'une fleur de lis d'or* (Normandie).

Baudre (de), 30 p. Quartiers de Charles de B., né, le 12 octobre 1754, à Asnières, diocèse de Bayeux. *D'argent à 6 merlettes de gueules, 3, 2, 1, au croissant de même en abîme, et au lambel d'azur de 3 pendants, en chef* (Normandie).

Bazin, 3 p. Quartiers de discret Charles B., né à Rouen, le 17 mars 1720, reçu diacot de min., le 14 février 1731.

Bazin, 13 p. Extrait du procès-verbal des preuves d'Omer B. de Bezons (1770). *D'azur à 3 couronnes d'or fleuronnées de 5 pièces.*

Beauclerc (de), 4 p. Bref de Clément XIV, du 30 septembre 1771, dispensant Anne et Augustin de B., frères, de prouver la noblesse de Marguerite de Jars, leur 1re bisaïeule maternelle.

Beaudrap (de), 1 p. Note indiquant Bernardin de B. comme ayant été reçu de min. au p. de France, le 8 septembre 1757.

Beauffort (de), 7 p. Bref pontifical, du 9 décembre 1788, dispensant Charles de B., reçu chev. de just. au p. France, de prouver la noblesse de Catherine Ocreman, sa 2e bisaïeule paternelle.

Beaumanoir (de), 2 p. Quartiers de Jean de B. tué au siège de Malte en 1565. — Note relative à Charles de B.-Laverdin, du diocèse du Mans, reçu le 29 décembre 1656. *D'azur à 11 billettes d'argent 4, 3, 4.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Beaumont (de), 25 p. Bref de Pie VI, du 10 mai 1781, dispensant Christophe de B., chev. de just. de la l. de France, de prouver la noblesse de Marie-Anne de Faurie, son aïeule paternelle.

Beaulaincourt (de), 26 p. Quartiers de Cézar de B., né le 11 février 1751, à Waudricourt, diocèse d'Arras, et de Valentin, son frère, né à Béthune, le 14 février 1753. *D'azur à 2 lions léopardés d'or, adossés et sommés d'une couronne de même.*

Beaupoil, 17 p. Noms des maisons prouvées dans les preuves de François B. de Saint-Aulaire, le 24 janvier 1674. *De gueules à 3 couples de chiens d'argent liés de gueules.*

Beauvais (de), 33 p. Quartiers de Léopold de B., né à Lunéville, le 27 avril 1714. (Bref de min. du 22 novembre 1715). *D'argent cantonné de 4 lionceaux de gueules, armés et lampassés d'azur.*

Beauvarlet (de), 11 p. Quartiers de discret Louis de B. de Moismont, né à Abbeville, le 3 septembre 1767, présenté de maj. *De sable à la fasce* (alias *au chevron*) *d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du second* (Picardie).

Becdelièvre (de), 27 p. Bref de Benoît XIV, du 29 mai 1748, dispensant Anne-Louise de B. de prouver la noblesse de Geneviève Marette, son aïeule maternelle.

Bedeau, 4 p. Autorisation donnée par le lieutenant du Magistère à Louis B. de Lécochère, de porter la croix et l'uniforme de l'O. — Pièces en italien (Rome, 15 janvier 1853).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Belloy (de), 6 p. Bref de Clément XIII dispensant Marie Bonnaventure de B. de prouver la noblesse de Marie de Wery, sa 2e bisaïeule maternelle.

Benoise, 13 p. Quartiers coloriés de Philippe B., présenté à la l. de France en 1676. *D'argent à la fasce d'azur chargée d'une fleur d'or et accompagnée de 3 roses de gueules, boutonnées d'or, 2 et 1* (Parchemin).

Béraud (de), 17 p. Quartiers d'Hypolite de B. du Pérou, né à Rochefort, le 6 février 1782, présenté de maj. en 1816 pour la croix de dévotion.

Berment (de), 110 p. Autorisation donnée par les membres de la Commission des L. françaises à Jean-Baptiste de B., reçu de maj, au p. de France en 1789, de porter la croix de l'O. (20 février 1815).

Bernard (de), 54 p. Quartiers de Jean B., reçu chev. en 17... *Ecartelé d'argent et de sable à 4 rocs d'échiquier de l'un en l'autre, et sur le tout, d'azur à une fleur de lis d'or.*

Bergier (du), 5 p. Supplique présentée par Raymond du B. de Favars, ancien conseiller au parlement de Bordeaux, et Pierre son fils, aux membres composant la Commission de l'O., pour être autorisés à porter la croix de dévotion.

Bertaud, 1 p. Extrait du livre de la l. de France : 29 mai 1634, présentation Robert B. comme frère servant.

Bertrand (du), 21 p. Quartiers de discret Jaques (*sic*) du B., né le 19 novembre 1742, à Saint-Nicolas-des-Champs à Paris. (Bref de diacot, 13 juin 1752).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bérulle (de), 35 p. Bref de Clément XIV, du 22 septembre 1770, dispensant Barthélemy de B. de prouver 21 ans de noblesse manquant au quartier de Rolland.

Bésiade (de), 1 p. Bref de Clément XIV, du 15 janvier 1772, dispensant Joseph de B. d'Avaray, reçu de min. chev. de just. en la l. et p. de France, de prouver la noblesse de Marie Moufle, sa 2e bisaïeule maternelle.

Béthizy (de), 3 p. Mémorial des titres de Théophile de B. de Mézières, présenté de min. chev. de just. en la l. et p. de France. Incomplet (1717). — Procès-verbal des preuves d'Antoine de B. présenté de min. en 1753.

Beurges (de), 1 p. Quartiers maternels de N. de B., du p. de Champagne (1774).

Bigot, 83 p. Quartiers de Robert B. de Sassetot, né à Rouen, le 25 janvier 1764. *D'argent au chevron de sable accompagné de 3 roses de gueules.*

Bitault, 2 p. Procès-Verbal des preuves de François B. (22 juin 1708).

Bizien, 12 p. Bref de Clément XIII admettant Louis et Claude B., quant à leurs preuves maternelles, sur celles d'Alexandre Barbier de Lescoët, leur oncle à la mode de Bretagne (1763).

Blanc (Le), Procès-Verbal des preuves d'Alexandre Le B. du Roullet, né, le 27 avril 1718, à Normanville, diocèse d'Evreux, présenté de min. en 1739. *D'azur à 3 licornes saillantes d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Blegiers (de), 2 p. Quartiers de Paul de B.-Taulignan, de la l. de Provence. (1715). *D'azur au mouton d'argent surmonté d'une étoile d'or.*

Blessebois, 15 p. Quartiers de discret Armand B. de Meslay, né à Meslay, diocèse de Bayeux, le 16 janvier 1775. *D'argent à une bande d'azur chargée de 3 roses d'or, et une bordure de gueules chargée de 8 besans d'argent.*

Blond (Le), 38 p. Analyse de pièces ayant servi aux preuves de Louis de B. du Sauchay, né le 23 octobre 1729, reçu de min. en la l. de France par bref registré le 20 juillet 1799. *D'argent au chevron d'azur accompagné de 3 aiglettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe.*

Blouet, 2 p. Procès-verbal d'admission des preuves de Pierre B. de Camilly, présenté comme chevalier. *D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, et un chef cousu de gueules chargé d'un cœur d'or accosté de 2 croissants d'argent* (Normandie).

Boispéan (du), 17 p. Quartiers de N. du B., né le 21 mars 1790, présenté comme chev. en 1818 (Bretagne).

Bochart (de), 3 p. Mémoire pour noble de B. de Champigny (1770).

Bonardi (de), 12 p. Certificat de M. La Croix, chev. honoraire et généalogiste de l'O., attestant qu'Alexis de B. du Mesnil-Lieubray, ancien officier de carabiniers, chev. de S.-Louis, a été reçu chev. honoraire de St-J. de J. par bulle du lieutenant du Magistère, du 4 janvier 1819, *ab Incarnatione*, et suivant le cours or-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dinaire, 1820. *De gueules à 3 bandes d'or bordées de sable* (Normandie et Provence).

Boniface (de), 84 p. Décret de la l. de France, du 15 juillet 1758, admettant les preuves de François-Marie et François-Pierre de B., frères, présentés de min. au p. de France. *D'argent à 3 fasces de sinople.*

Bonnegens (de), 9 p. Preuves de Jean de B., né en 1768 à St-Martin de Sigogne, diocèse de Saintes, présenté en 1775, en qualité de diacot; au p. d'Aquitaine. *D'azur au chevron d'argent accompagné de 2 étoiles d'... en chef, et en pointe d'une étoile d'... soutenue par un croissant d'...* (Cachet).

Bonvoust (de), 5 p. Bulle magistrale admettant Benoît de B., quant à ses preuves maternelles, sur celles de Jean, comte de Reinach-Foussemagne, son oncle maternel (XVIIIe s.).

Borde (de), 22 p. Bulle magistrale du 17 janvier 1790, *ab Incarnat.*, et suivant le cours ordinaire, 1791, autorisant Jean-Baptiste de B. du Châtelet, reçu de maj. en la l. d'Auvergne, à porter, quoique marié, la croix de dévotion. — Supplique de Benoît de B. du C., né à Lyon, le 23 mars 1801, admis de maj. chev. de just. en la l. et p. d'Auvergne par la Commission des Langues françaises, le 20 août 1823, avec exemption de droits de passage, son père Alexis ayant été chev. de just., puis honoraire, et son oncle, bailli grand croix et maréchal de l'O., — au lieutenant du Magistère, demandant la bulle dont il a besoin pour obtenir l'agrément du Roi (1829). *D'or au cheval naissant de gueules, coupé de sinople à une molette, d'une pointe, d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bosch (du), 16 p. Preuves de François du B. d'Hermival, commandeur de Loison en 1679, oncle paternel de Gaston du B. d'H., présenté. Les d. preuves faites en 1637. *D'hermine au lion de sable couronné, armé et lampassé d'or* (Normandie).

Boschenry (de), 69 p. Quartiers coloriés de François de B. de Drucourt, né à Drucourt, diocèse de Lisieux, le 17 février 1757. Bref de min. du 23 septembre 1757. Preuves reçues le 29 janvier 1767. *De gueules à la fasce d'argent accompagnée en chef d'un lion passant léopardé d'or, et en pointe d'une croix ancrée de même.*

Boscheron, 2 p. Note mentionnant Alexandre B., né le 27 avril 1712, prêtre chapelain conventuel, docteur en Sorbonne, secrétaire de la L. de France en 1740, commandeur de [*blanc*], prieur de Saint-Jean en l'Isle, près Corbeil, agent général du g p. de France en 1770. *De sable au canon sur son affût d'... au chef de... chargé de 3 tourteaux de...* (Cachet).

Bosczozel, (de) 2 p. Mémoire signifié pour Frère Jean-Baptiste de B. de Mongontier, chev. bailli grand croix, receveur et procureur de l'O. au g. p. d'Auvergne ayant pris l'instance au lieu et place du commandeur de Saillant etc., par acte fait au greffe du Conseil, le 24 juillet 1643, demandeur contre Dom Antoiné Fondary, abbé régulier de l'abbaye de Bonnaigue en Limousin, défendeur (XVIIe s). Imprimé in-fol. 7 p. « De l'imprimerie de la veuve d'Houry, imprimeur de l'Ordre, rue de la Harpe, au Saint-Esprit ». Autre factum incomplet, 3 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Botherel, 46 p. Procès-verbal des preuves de Victor B. de la Bretonnière présenté de maj. chev. de just. au p. d'Aquitaine. *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 croix pattées de même* (Bretagne).

Boucher, 13 p. Supplique de discret Jacques B. de Berthes, écuyer, né à Rethel-Mazarin (Champagne), le 10 septembre 1788, aux membres de la Commission des trois l. de France, pour être admis provisoirement au rang de servant d'armes en la l. de France et g. p. de Champagne, jusqu'à ce qu'il ait pu récupérer les titres de sa filiation lui permettant de postuler pour le grade de chev. de just. (28 avril 1821).

Bouetiez (du), 13 p. Bref de Benoît XIV, du 20 février 1758, en vertu duquel le G. M. dispense Charles du B. de prouver la noblesse de sa 1re bisaïeule maternelle.

Bouette, 1 p. Mémorial pour discret Claude B. présenté de min. comme frère servant d'armes en la l. et g. p. de France (1726, Normandie).

Bouillé (de), 13 p. Mémorial pour Hypolite de B. de Chariol, reçu de min. chev. de just. au p. de France (1777).

Boullenger (Le), 25 p Quartiers de Charles Le B. de Capelles, né à Conches, diocèse d'Evreux, le 5 juill. 1772, reçu de min. au p. de France, le 20 mars 1776.

Bourdin, 18 p. Mémorial des titres de discret Benoist B., né le 10 avril 1770 à Saint-Rambert en Bugey, diocèse de Lyon, reçu de min. frère chapelain conventuel en la l. et p. de France, le 28 juillet 1782.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bourdonnaye (de La), 1 p. Fragment de quartiers de Charles de La B., né à Paris, le 6 juin 1752. Bref de min. du 15 sept. 1753.

Bouvier, 20 p. Quartiers de Marie Jean-Baptiste B. de la Motte, né le 28 avril 1743 à Cépoy, diocèse de Sens, présenté de min. *De gueules au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même* (Orléanais).

Bouzies (de), 57 p. Quartiers de Ferdinand de B. d'Escarmain, né le 29 fév. 1748 à N. D. du Quesnoy, diocèse de Cambray (quittance de passage du 12 juin 1772). *D'azur à la croix d'argent* (Hainaut).

Bovelles (de), 16 p. Information de Jean de B. pour être chev. de Malte (20 mai 1597).

Bresseau (de), 15 p. Preuves de René de B. présenté chev. de just. au p. de France (1671). *D'or à 2 fasces, la 1re d'azur et la 2e de gueules* (Maine).

Bret (Le), 1 p. Procès-verbal des preuves de Cardin Le B. reçu de min. en la l. de Provence (4 oct. 1724).

Bretel (de), 40 p. Procès-verbal des preuves de François de B. de Gremonville reçues les 19 juin 1668. *D'or au chevron de gueules chargé en pointe d'une fleur de lis d'or et accompagné de 3 molettes d'azur, au chef de même charge d'une lamproie d'argent périe en fasce* (Normandie).

Brousse (de la), 15 p. Quartiers de Victor de la B. de Verteillac, né à Dourdan (S.-et-O.) le 2 messidor an VIII, présenté le 1er sept. 1821. *D'or au chêne arraché de sinople chargé de 3 glands d'or, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Brune (de), 9 p. Procès-verbal des preuves d'Emmanuel de B., baptisé à Saint-Michel-de-Gand, le 22 février 1689, reçues le 14 novembre 1719. — Mention de Nicolas de B. de Willecomme, né à Gand, le 15 novembre 1721, reçu de minorité le 11 avril 1723, et dont le mémorial fut présenté au chapitre de Saint-Barnabé, au Temple, à Paris, en juin 1742. *D'argent à une fasce de gueules chargée de 3 roses d'or et surmontée de 3 merlettes de sable* (Flandres).

Bultel, 14 p. Analyses des pièces ayant servi aux preuves de N. B. (XVIIIe siècle).

Burch (Van der), 2 p. Quartiers de Ferdinand Van der B., baptisé le 25 juin 1790 à Sainte-Aldegonde d'Escaussines, comté de Hainaut, diocèse de Cambray ; preuves reçues au Temple en novembre 1784.

Bussière (de la), 6 p. Quartiers de Hubert de la B., né le 4 octobre 1779 à Billy, diocèse d'Auxerre, reçu chev. de min. en la l. de France, le 29 novembre 1776.

Busselot (de), Quartiers d'Anne Pierre de B., né le 18 octobre 1766 à Lay-Saint-Christophe, diocèse de Toul. Mémorial du même et de Charles, son frère, présentés de min. au p. de Champagne en 1772. *D'azur semé d'etoiles d'argent, et une voile de même brochant sur le tout.*

Cabeuil, 15 p. Note concernant Adrien de C., né à Rouen, le 17 octobre 1688, reçu diacot, le 16 déc. 1700, puis servant d'armes, commandeur de Chevrû et agent général de l'O., mort le 18 juin 1758. Un de ses frères fut commandeur du Bourgoult, et un de ses neveux, dans le service de l'artillerie de l'O. — Quar-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tiers de Jean C., né à Rouen, le 7 octobre 1727, reçu diacot en 1736, agent général de l'O, en 1749. *De gueules au chevron d'argent accompagné de 3 gerbes d'or.*

CACHELEU (de), 20 p. Procès-verbal des preuves de Charles de C. de Baroménil pour être reçu chev. (1733).

CAISSAC (de), 1 p. Mémoire pour Frère Joseph de C. commandeur des Bordes, chevalier et procureur de l'O. au g. p. d'Auvergne, ayant succédé au pécule et à la dépouille de Frère Blaise de Marcoul, commandeur de Chambereau, demandeur, contre Joseph de Gas, lieutenant criminel en la châtellenie de Felletin, défendeur, et Gabriel Cottier, gendarme de la garde, assigné en garantie etc. (1727. Imp. 12 p. in-f°).

CALONNE (de), 102 p. Procès-verbal des preuves de Jean de C.-Courtebonne (15 septembre 1603). — Mention de Gabriel et Guillaume de C.-C., le 1er, page du G. M. en 1668, fit ses preuves en 1674, et le 2e en 1679. — Quartiers de Gabriel de C. de C. né à Hesdin, diocèse de Saint-Omer, le 11 octobre 1696. Bref de min. de 13 mars 1697. — Bref de min. du 10 mars 1745 en faveur de Louis Michel de C. Quartiers de Charles de C.-C. né à Calais, le 13 juillet 1746. Bref de min. du 14 février 1757. *D'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.*

CALONNE (de), 37 p. Mention des preuves de Jean de C. d'Avesnes en 1729. — Quartiers coloriés de Charles de C. d'A. né le 15 octobre 1744, reçu de min. le 22 juin 1146. *D'azur au chef d'argent, chargé d'un léopard passant de gueules* (Picardie).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Campion (de), 89 p. Quartiers de François de C. de Montpoignant, né à Poncheuil, diocèse d'Evreux, le 16 avril 1747. Preuves reçues le 15 novembre 1755. *D'or au lion armé et lampassé d'azur brochant sur 2 cotices de gueules* (Normandie).

Campredon (de), 4 p. Quartiers de Jean-Baptiste de C., né a Perpignan, le 26 octobre 1741, présenté en 1754 au g. p. de Catalogne, en la l. d'Aragon. *De gueules à 3 besans d'argent.*

Camus, 1 p. Quartiers d'Elie C. de Pontcaré, reçu chev. en 1669. *D'azur à 3 croissants d'argent accompagnés d'une étoile d'or en abîme.*

Camuzat, 1 p. Quartiers de Louis C., né à La Rochelle, le 24 juin 1800, présenté de maj. *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 têtes de bélier de profil.*

Caqueray (de), 13 p. Brefs de Pie VI, du 12 octobre 1784, dispensant Jean-Baptiste et Salomon de C. de l'Orme reçus de min. chev. de just. en la l. et pr. de France, de prouver la noblesse de Magdelaine de la Mouque, leur aïeule paternelle. *D'or à 3 roses de gueules.*

Cardinal, 11 p. Supplique de Pierre C. de Cuzey, né à Douay, le 14 juin 1776, aux membres de la Commission de l'O. pour être reçu chev. de just. en la l. de France (5 juillet 1817). *D'argent à la croix de gueules cantonnée au 1er canton d'un lion de sable.*

Carlier (Le), 59 p. Quartiers d'Anne Armand Le C. de Trosly, né à Chaltrait, diocèse de Châlons, le 16 juillet 1755, reçu, avec dispense d'âge, le 23 avril 1767 ; preuves faites en 1769. *Parti au 1er, d'argent,*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules ; au 2, de sable à une roue d'or.

CARONDELET (de), 15 p. Copies de pièces ayant servi aux preuves de N. de C. (XVIIIe s.).

CARREY (de), 9 p. Copie de certificat des membres de la Commission des l. françaises attestant que René de C., vicomte de Bellemare, né au Mans, le 21 décembre 1797, a été reçu de maj. chev. de just. en la l. de France et g. p. d'Aquitaine (19 janv. 1824). *D'azur à la bande d'or accostée de 2 étoiles de même et un chef, aussi d'or, chargé de 3 carreaux de gueules.*

CARRIER, 12 p. Quartiers de Pierre C., né à Paris, le 17 prairial an IX, substitué aux nom et armes de Tamisier par ordonnance royale du 13 octobre 1819, reçu de maj. le 15 avril 1822. *Ecartelé aux 1 et 4, d'azur au chevron d'or accompagné de 3 losanges d'argent, 2 en chef, 1 en pointe ; au 2, d'or à une fasce d'azur chargée de 3 étoiles d'argent, et au 3, de gueules à 4 têtes de léopard d'or.*

CARVOISIN (de), 77 p. Quartiers d'Antoine de C., né le 10 juin 1761, reçu de min. chev. de just. en la l. et p. de France par bref du 19 juin 1774. *D'or à une bande de gueules, au chef d'azur.*

CASTELNAU (de), 24 p. Quartiers de Pierre de C., né à Saint-Sere-Cap, diocèse d'Aize, le 2 septembre 1764. Bref de min. du 4 février 1770 *ab Incarnat*. Preuves faites en 1783. — *Ecartelé aux 1 et 4, d'argent à la tour de gueules, maçonnée de sable, aux 2 et 3, d'azur au lion rampant d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CASTILLE (de), 25 p. Analyse des preuves de Louis de C., né à Paris, le 19 avril 1655, reçu de min. chev. de just. en la l. et p. de France, en 1662. *D'azur à la tour d'or, ouverte et maçonnée, sommée de 3 tourelles de même.*

CAUCABANNE (de), 1. p. Procès-verbal des preuves de Joseph de C. de Baudignan, présenté de maj. chev. de just. en la l. de Provence (7 juillet 1783).

CAULAINCOURT (de), 14 p. Bulle magistrale permettant à Auguste de C., reçu de min. chev. de just. au g. p. de France, de prouver la noblesse de Marie de la Chaussée, sa 1re bisaïeule maternelle, sur les preuves de Charles de la Vieuville (1784).

CAUMELS (de), 3 p. Supplique d'Aimée de C., née à Toulouse, le 20 février 1787, au lieutenant du Magistère, exposant qu'elle a été reçue de min. chanoinesse de l'O. en 1789, mais que les 2000 f. de passage ne furent pas payés, et demandant à être admise avec exemption de droits (17 mars 1822).

CAUPENNE (de), 7 p. Quartiers d'Henry de C. d'Amon, né le 18 février 1752, et de Pierre de C. d'A., né le 9 septembre 1759.

CHALUET (de), 24 p. Quartiers d'Henry de C., né à Toulouse le 4 juillet 1747, reçu de min. le 11 juillet 1751. *De gueules au lévrier d'argent passant accolé du premier* (Auvergne).

CHAMBES (de), 2 p. Procès-verbal des preuves de Charles de C. (1649).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Chambon (de), 8 p. Procès-verbal des preuves d'Alexandre de C., reçu page du G. M., le 7 juillet 1664. Quartiers de Jean-Baptiste de C. d'Arbouville, né à Paris le 23 juin 1771, reçu de min. le 15 mars 1775.

Chambray (de), 44 p. Quartiers coloriés de Jacques de C. de Varennes, né à Ganville, diocèse d'Evreux, le 21 août 1754. *D'hermine à 3 besans de gueules* (Normandie).

Chamissot (de), 12 p. Quartiers de Pierre de C., du diocèse de Reims, reçu en 1607. Décret de la l. de France admettant les preuves de Louis de C. de Boncourt, né à Ante, diocèse de Châlons, le 24 janvier 1742, reçu page du G. M. (1753). *D'argent à 5 trèfles de sable posés en sautoir, et en pointe de 2 mains renversées et affrontées de même.*

Chapt (de), 12 p. Quartiers de Jacques de C. de Rastignac, né à Courniac en Périgord, le 12 janvier 1724. — En marge : Blaise d'Aydie, brigadier des armées du Roi, chev. de Malte, 15 mars 1740. Au dos : Fragment de quartiers de François Touchebeuf de Clermont, grand prieur de Saint-Gilles, mort à Clermont-des-Goulles (s. d.).

Charbonneau, 1 p. Quartiers de Gabriel C. de l'Eschasserie, baptisé à la Bruffière, évêché de Nantes, le 10 octobre 1640 ; reçu au p. d'Aquitaine, le 12 avril 1658.

Charette, 9 p. Bulle magistrale confirmative d'un bref de Clément XIII, dispensant Louis Charete (*sic*) de prouver 27 ans de noblesse manquant aux 100 ans de Jean Boussineau, son 2e bisaïeul maternel (176.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Charpentier, 19 p. Quartiers de Guillaume C. de Foissel, né à Paris le 4 janvier 1774, présenté au grade de chev. magistral.

Chastel (du), 46 p. Quartiers de Jean du C., né à Taden, évêché de Saint-Malo, le 12 mars 1750, reçu de min. au p. d'Aquitaine, le 23 août 1755. *De gueules au château d'or sommé de 3 tours crénelées de même* (Bretagne).

Chasteler (du), 8 p. Quartiers de François du C. de Moulbais, né à Blicquy, diocèse de Cambray, le 24 septembre 1756. *D'argent à la bande de gueules accompagnée en chef d'un lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or.*

Chaumejean (de), 1 p. Bref pontifical, du 10 novembre 1694, dispensant Blaise de C. de Fourilles de prouver ses quatrièmes quartiers maternels.

Chaumont Quitry (de), 80 p. Bref de minorité de Clément XII, du 28 juillet 1738, en faveur d'Antoine de C.-Q. présenté chev. de just. en la l. de France. Preuves faites en 1752. — (Normandie).

Chaussée (de la), 50 p. Quartiers de François de la C. de Boisville, né à Lignerolles, diocèse d'Evreux, le 17 août 1750, reçu de min. le 16 septembre 1754. *D'azur à une fasce d'or accompagnée en pointe de 3 losanges d'argent, et en pointe d'un lion passant de même.*

Chevigné (de), 1 p. Mention de N. de C. reçu le 7 mai 1789, sur les preuves du commandeur de Soulanges, son oncle, pour son côté maternel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

CLARAC, 81 p. Quartiers de Charles de C. de Roquesserière, né à Paris, le 3 juin 1777. Bref de min. du 14 octobre 1777.

CLEMENS (de), 5 p. Quartiers de Charles de Gravelon, né à Tarascon, le 24 janvier 1722. Bref de min. du 28 juin 1728. *D'argent à 3 pals de gueules.*

CLÉMENT, 80 p. Quartiers de Jean Clément, abbé, né le 30 juin 1755, à Nesle-Normandeuse.

CLERC (Le), 32 p. Quartiers d'Anne de Lesseville, né à Paris, le 8 sept. 1755. Bref de min. du 1er mai 1758. *D'azur à 3 croissants d'or.*

CLERC (Le), 14 p. Note relative à Antoine Le C. de Fleurigny destiné page du G. M. en 1739.

De sable à 3 roses d'argent, au pal de gueules brochant sur celle de la pointe, écartelé de sinople au chef d'or, au lion de gueules brochant.

CLERC (Le), 71 p. Quartiers coloriés d'Armand Le C. de Juigné, né le 6 mai 1731, reçu de min. le 5 mai 1734, mort en 1758. *D'argent à la croix engrêlée de gueules cantonnée de 4 aigles de sable, becqués et onglés de gueules.*

COIGNEUX (le), 22 p. Quartiers de Louis de C. de Bezonville, né à Paris, le 25 décembre 1689, reçu de min. le 26 août 1691. — Quartiers de Jacques Le C., marquis de Belabre, né à Bruxelles, le 14 octobre 1792, chev. de la Lég. d'honneur, marié, le 15 février 1816, à Louise Tillette de Mautort, reçu chev. de just. le 20 février 1815. *D'azur à 3 porcs-épics d'or, 2 et 1.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

COLBERT, 2 p. Quartiers de Pierre C. de Villacerf, né à Paris, 30 octobre 1671, reçu de min., le 22 mars 1677. Quittance passée, le 14 avril 1744, devant Bronod, notaire à Paris, par Frère François de Brenne, bailli grand croix, commandeur d'Auxerre, receveur procureur de l'O. au g. p. de France, à Louis C., fils du marquis de Chabanois, de 6 200 livres, valant 333 pistoles d'or d'Espagne, et un tiers de pistole, pour son droit de passage de min. et dispense d'âge au grade de chev. de just.

COLINS (de), 3 p. Quartiers de François de C. de Ham, baptisé à Bruges, le 18 juin 1751, présenté en 1773 pour être reçu chev. au p. de France.

COLLINET, 49 p. Quartiers d'Alain C. de la Salle, né à Epinal, le 29 août 1782, reçu de min. en 1789. *D'azur au fleuret d'argent en pal, garni d'or* (Lorraine).

COMENGE (de), 1 p. Mémoire pour Frère François de C., chev. de l'O. de St-J. de J., contre MM. de Saigues, du Bourg et de Pontac, héritiers du feu comte de Comenge, etc. (Imp. in-f°, 14 p. XVIIIe s.).

COMPASSEUR (Le), 8 p. Bref de Clément XIII dispensant François Le C. de prouver la noblesse de Louis Nuguet, son 2e bisaïeul maternel.

CONTES (de), 47 p. Mémorial d'Emmanuel de C., présenté de min. au p. de France, en 1788.

CONTET (de), 7 p. Mémorial de Pierre de C. d'Aulnay, reçu chev. au p. de Champagne, en 1681. *D'azur à 3 moulinets d'argent emmanchés d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

COQUEBERT, 4 p. Preuves de Gustave C. de Montbret, né à Reims, le 31 mars 1804, présenté de maj. chev. de just. au g. p. de France, le 16 décembre 1821. *De gueules à 3 coqs d'or.*

CORDIER (Le), 2 p. Mention de François Le C. de Varaville, du diocèse d'Evreux, reçu en 1678, et de Georges Le C. du Tronc, du diocèse de Rouen, reçu en 1671.

CORDON (de), 1 p. Quartiers de Jean de C., commandeur de Genevois et de Courteserre, ambassadeur de l'O. près. S. S. (1649). *Ecartelé d'or et de gueules.*

CORNET, 20 p. Copies de pièces ayant servi aux preuves du fils de Jacques C., écuyer, s[r] de St-Martin, et de Marie Léonard, mariés le 13 décembre 1742 (Normandie).

CORNULIER, 5 p. Quartiers de Jean de C., né à Anetz, diocèse de Nantes, le 29 février 1744, présenté de maj. en 1763, commandeur de la Roche-Villedieu en 1779. *D'azur à une tête de rencontre de cerf d'or, surmontée, entre les bois, d'une contre hermine d'argent.*

COSNE (de), 30 p. Bref de Clément XIII en vertu duquel le C. M. dispense André de C., reçu de min., le 16 mars 1741, de prouver la noblesse de Catherine Huet, sa 1re bisaïeule paternelle (1767). *D'azur au chevron d'argent, au chef d'or.*

COSSART, 5 p. Mémoire généalogique pour Alexandre C. d'Espiés, né à Beauvais, le 4 avril 1806, présenté de min. chev. de just. en la l. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

France en 1814. *De gueules à la croix ancrée d'or, chargée de 5 ancres d'azur.*

COSTART, 109 p. Quartiers coloriés de François C. de Méry, né à Bayeux, le 3 mars 1763, reçu de min. le 26 décembre 1764. *D'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules, et une étoile de gueules au-dessus de la queue du lion* (Normandie).

COUÉ (de), 1 p. Mention des preuves de N. de C. Lusignan en juillet 1662.

COULIBŒUF (de), 4 p. Supplique de Charles de C. de Blocqueville, aux membres de la Commission de l'O., exposant qu'il a été reçu de min. au g. p. de France en 1782, et demandant à être autorisé à porter sa croix (26 janv. 1816). *D'azur à une tête et col de bœuf d'argent, accornée d'or et posée de profil* (Normandie).

COUR (de la), 1 p. Rapport des commandeurs de Champignelles et de Brennes, au sujet d'un sieur de la C., candidat aux fonctions de généalogiste d'un prieuré (1739).

COURAUD, 2 p. Quartiers de Gabriel C., né à Château-Guillaume, diocèse de Poitiers, le 22 juillet 1696. *De sable à une croix d'argent.*

COURSON, 2 p. Pièces ayant servi aux preuves maternelles de N. C. de Melchonec (XVIIIe s.).

COURSON (de), 15 p. Quartiers de Jean de C. de Keralet, né à Guérande, diocèse de Nantes, le 8 mars 1724, présenté de maj. en 1752. *D'or à 3 chouettes de sable, 2 et 1* (Bretagne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

COURTARVEL (de), 55 p. Quartiers d'André de C. de Saint-Rémy, reçu au g. p. d'Aquitaine, le 3 octobre 1618. — Quartiers de Louis de C. de Pezé, né à Choux, diocèse de Chartres, reçu le 27 avril 1754. En marge : « Le nom de ce chev. ne se trouve sur aucune liste. Il doit en être fait mention dans les registres du Chapitre ». — Quartiers coloriés de Claude de C., présenté le 1er avril 1761. *D'azur au sautoir d'or cantonné de 16 losanges de même, 3 et 1.*

COURTOUX (de), 4 p. Inventaire des preuves maternelles de N. de C. (XVIIIe s.).

COUTURELLE, 1 p. Lettre du comte de C. à M. La Croix, au sujet de son neveu, fils de son frère aîné, destiné à Malte (13 janvier 1769).

COYNART, 51 p. Quartiers de Charles C., né le 19 juillet 1765, à La Fère, diocèse de Laon, présenté en 1788. *Echiqueté d'argent et de sinople de 30 points, au chef emmanché d'argent et de sinople de 13 points, soutenu d'une trangle de gueules.*

CRÉCY (de), 11 p. Quartiers d'Etienne de C., né à Montigny, près d'Arbois, en Bourgogne, prieuré d'Auvergne. Quittance de passage de maj. du 4 juillet 1766. En marge : « Mort à Malte d'une affaire ». *D'argent au lion rampant de sable, armé, lampassé, couronné de gueules, et une engrêlure de même.*

CREPEL, 43 p. Quartiers de discret Nicolas C. né à Bayeux, le 12 août 1735, reçu diacot au g. p. de France, le 25 novembre 1747, puis servant d'armes, secrétaire des commandements du G. M., chancelier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du g. p. de France et commandeur de Baugy en 1780. *D'azur au chvron d'or accompagné de 3 trèfles d'argent* (Normandie).

Creps (Le), 16 p. Copie d'un certificat des baillis et commandeurs composant la Commission des L. Françaises attestant que Jacques Le C. d'Esquay, né à Bayeux, le 25 mars 1787, écuyer, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, et neveu de feu le bailli de Suffren de Saint-Tropez, a été reçu chev. de just. honoraire (18 décembre 1822). Supplique du même, datée du d. jour, s'engageant à ne pas porter, avec la croix de Malte, celle du « Sépulcre ». *Parti de 2 et coupé d'un; le 1er d'azur à trois roses d'argent, le 2e d'argent à une croix alaisée de gueules; coupé de sable* (Normandie).

Crespin, 9 p. Quartiers d'Ernest C. de Billy, né à Orléans, le 17 novembre 1792, reçu de maj. en 1827. *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 pommes de pin de même.*

Crevant (de), 1 p. Quartiers de Louis de C. Bauché, dit le bailli d'Humières, reçu chev. au g. p. de France, le 18 janvier 1641.

Croezer (de), 25 p. Quartiers de Benoist de C., né à Bergues-Saint-Winoc, diocèse de Cambray, le 16 juillet 1750, présenté en 1761. — Quartiers de Louis de C., né à Bruges, le 1er novembre 1783, présenté de min. *De sable à 3 chevrons d'argent accompagnés de 3 gobelets de même posés 2 en chef et l'autre à la pointe de l'écu* (Flandre).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Croix (de la), 13 p. Procès-verbal des preuves de François de la C. de Sayves, reçu chev. de just. en 1730. Quartiers de Joseph de la C. de Sayves de Chevrières d'Ornacieux, né à Paris, le 9 mai 1784, reçu de min. le 21 juillet 1784. *D'azur à la tête et au col de cheval animé d'or, au chef cousu de gueules chargé de 3 croix alaisées d'argent.*

Croix (La), 1 p. Acte d'état civil mentionnant Bertrand La C., ancien généalogiste de l'O. de Malte, et Bertrand la C., généalogiste dud. O. (1783).

Crosey (de), 1 p. Procès-verbal des preuves d'Antoine de C. (28 août 1662).

Crottes (de), 1 p. Factum pour Me Imbert de Matussières, conseiller élu et procureur du Roi en l'élection de Clermont en Auvergne, contre Frère Claude de C. de Montrognon, chev. de l'O. de S. J. de Hierusalem, commandeur de Courteserre etc. (Imp. in 4°, 12 p. XVIIe s.).

Crouy (de), 1 p. Projet de supplique au G. M., de Joseph, comte de C.-Chanel, né à Saint-Pierre des Landes, près Laval, le 3 août 1864, pour être reçu chev. de just. comme issu en ligne directe de Béla III, roi de Hongrie (mars 1889). *Fascé d'argent et de gueules de 3 pièces.*

Croÿ (de), 8 p. Supplique de Claude de Hongrie, comte de C., Claude-François de H., marquis de C., aux membres de la Commission de la l. de France, demandant à être autorisés à porter la croix de l'O. (Bulles accordées le 30 mai 1816).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Crozat, 2 p. Quartiers de François C. de Vaugrand, né à Valence en Dauphiné, le 16 janvier 1737 ; présenté de maj. *De gueules à la croix ancrée d'or et 4 annelets, ou croissants de même, aux extrémités.*

Culant (de), 26 p. Extrait du procès-verbal des preuves d'Alphonse de C. (17 novembre 1679), et de Hubert de C. (10 septembre 1726). Note relative à Charles de C., né le 10 août 1755, reçu de min. le 1 septembre 1756 au p. de France, et mort sans avoir fait ses preuves. — Quartiers de Hubert Louis de C., né à Savins, diocèse de Sens, le 10 avril 1757, reçu page du G. M., le 15 septembre 1771. *D'argent semé de tourteaux de sable, au sautoir engrêlé de gueules.*

Damas, 23 p. Bulle magistrale, du 4 février 1755, admettant Louis D. d'Anlezy sur les preuves de Henry Palatin de Dio, son grand-oncle paternel.

Damoiseau, 102 p. Quartiers de Louis D. de Provency, né à Provency, diocèse d'Autun, le 17 avril 1784, présenté de maj. au p. de France en 1773. *D'azur à l'aigle éployée d'or, becquée et onglée de gueules* (Champagne).

Deissat, 1 p. Quartiers de N. D. présenté au g. p. d'Auvergne (XVIII s.).

Desmé, 11 p. Quartiers de Thomas D. de Chavigny, né à Lerné (Indre-et-Loire), le 25 mai 1805, reçu de maj. le 9 avril 1824. *Ecartelé aux 1 et 4, d'argent à une tête de nègre au naturel ; aux 2 et 3, d'azur à une tête de lion d'or, à une croix de même brochant sur le tout.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DESNOYERS, 4 p. Quartiers de Vital D., écuyer, ancien lieutenant au rég. de Languedoc-Infanterie, chev. de Saint-Louis, né à la Guadeloupe, le 24 janvier 1775, présenté de maj. chev. de just. en la l. et g. p. de France (20 septembre 1823). *De sinople à 3 coquilles d'or, 2 et 1.*

DESSON, 46 p. Quartiers de François D., de Douville, né, le 6 octobre 1754, à Douville, diocèse de Lisieux ; lettre de page du 2 juillet 1766. *D'azur à la tour d'or accostée de 2 croissants d'argent, et un autre de même en pointe* (Normandie).

DEURBROUCQ, 5 p. Copie de certificat de la Commission des L. Françaises attestant que Dominique D., écuyer, chev. de la Lég. d'honneur, lt.-colonel d'Etat major, né à Nantes, le 19 mars 1785, a été reçu chev. de just. honoraire après examen de ses preuves (26 mars 1824).

DEVEREUX, 2 p. Quartiers de Thomas D., baptisé à Saint-Cybard, le 5 juin 1769.

DIENNE (de), 20 p. Quartiers de Jean de D., né à Saint-Anastie, diocèse de Saint-Flour en Auvergne, le 9 juin 1752, reçu de maj. le 18 janvier 1779. *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 croissants d'or, 2 en chef, 1 en pointe.*

DIEPENHÈDE (de), 16 p. Quartiers de Robert de D. de Roosendaels, né à Bruges, le 22 mars 1793, reçu de min., le 15 juillet 1795. Mention d'une bulle du lieutenant du Magistère, du 21 mai 1819, permettant à Mme Marie-Thérèse de D., de porter la croix de dévotion.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DILLON, 1 p. Analyse de pièces ayant servi aux preuves de Jacques D. (XVIIIe s.).

DORAT, 12 p. Quartiers de Joseph D., né à Paris, le 5 novembre 1697. *De gueules à 3 croix ancrées.*

DRUMMOND, 11 p. Fragment de quartiers de Louis D. de Melfort, né le 21 septembre 1767, reçu de min. au g. p. de Francé, le 5 février 1777.

DUBOIS, 25 p. Quartiers de Nicolas D., baptisé à Jusancourt, près Châlons-sur-Marne, le 21 février 1766, présenté en 1787. *D'argent à 5 mouchetures d'hermine, 3 et 2.*

DUBOIS, 25 p. Quartiers de Louis D. de Saint-Etienne, né à Saint-Etienne, diocèse de Clermont, g. p. d'Auvergne, le 14 octobre 1771 ; reçu chev. de just. et page du G. M. le 24 avril 1784. *Coupé d'azur et de gueules, le 1er chargé de 3 coquilles d'or en pal, le 2e d'une moitié de molette d'éperon d'argent.*

DUC (L.), 77 p. Quartiers de Gabriel Le D. de Saint-Clou, né à Versailles, le 28 janvier 1746.

DUCRET, 1 p. Lettre de l'abbé de Sercey du Jeu à M. La Croix relative à N. D. de Sigy, candidat à Malte (1767).

DUFOUR, 64 p. Quartiers d'Henry D. de Saint-Léger, né à Saint-Léger-le Gautier, diocèse d'Evreux, le 5 octobre 1713, reçu de min. le 11 août 1717. — Procès-verbal des preuves de Pierre D. Saint-Léger, reçues au Temple, le 13 novembre 1754.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DUGLAS, 25 p. Analyse d'actes ayant servi aux preuves maternelles de N. D. (Fin du XVIIIe s.).

DUIN, 2 p. Note relative à « Joseph D.-Mareschal-Lavaldizière » (*sic*) du p. d'Auvergne, reçu en 1699, profès en 1753, après avoir été page du G. M.

Mémoire pour Frère Joseph de la Valdisière, maréchal de Doin, chev. de l'O. de Saint-Jean de J., commandeur de Maisonnisses, appelant d'une sentence rendue le 4 août 1742, et Frère Philibert du Saillant, chev. du même O., commandeur de l'Ormeau à Montbrison, receveur et procureur général au g. p. d'Auvergne, contre les Célestins de N.-D. des Ternes, intimés (Imp. 12 p. in-f°).

DUVAL, 73 p. Quartiers de Charles D. de l'Escaude, né à Rouen, le 29 juillet 1771, reçu de min. le 19 mars 1772. — Quartiers de N. D. de l'E. âgé de 16 ans (XVIIIe s.). *De gueules à la fasce vivrée d'or.*

ELÉVEMONT (d'), 3 p. Supplique au G. M. de Joseph d'E., né à Paris, le 11 juin 1724, pour être reçu chev. de just. en la l. de France sur les preuves de René d'E. reçu de min. le 17 septembre 1716.

ENFERNA (de l'), 10 p. Bref de Pie VI, du 16 mars 1776, recevant de min. chev. de just. Marie-Charles de l'E., fils du marquis de l'E. — Semblable bref, du 16 avril 1776 pour Jean-Baptiste de l'E. de la Risle. — Quartiers d'Alexandre de l'E. né à Gurgy en 1779. *D'azur à 3 losanges d'or.* Devise : *Qui fait bien, l'Enfer n'a* (Brie, Bourgogne et Champagne).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ENNETIÈRES (d'), 44 p. Quartiers coloriés de Joseph d'E. de Mouscron, né à Tournay, le 11 avril 1743, reçu de min. le 8 mai 1752 ; preuves admises le 21 novembre 1764. *Ecartelé aux 1 et 4, de gueules au cavalier d'argent ayant le bras droit levé d'azur et armé d'une badelaire d'argent ; aux 2 et 3, d'argent à la barre dentelée de gueules, et sur le tout, d'argent à 3 écussons d'azur surchargés chacun d'une étoile à 6 raies d'or.*

ERARD, 9 p. Procès-verbal de la réception des preuves de Bon-Auguste E. de Belisle, reçu de min. chev. de just. en la l. et g. p. de France (19 mai 1791).

ERTBORN (Van), 24 p. Quartiers de Florent Van E , chev. membre de l'O. équestre de la province d'Anvers, né à Anvers le 4 avril 1784, présenté en la l. de France (1819). *D'or au chevron de gueules accompagné de 3 écrevisses de sable.*

ESCORAILLES (d'), 1 p. Quartiers de François d'E. (s. d.). *D'azur à 3 bandes d'or.*

ESPIENNES (d'), 2 p. Supplique de Charles, comte d'E., reçu chev. en 1795 sur les preuves faites en 1785 pour son cousin Joseph d'E. — au lieutenant du Magistère pour obtenir copie de sa bulle (15 avril 1825). *D'argent au chevron de sable accompagné de 3 trèfles de même* (Artois).

ESPINE (de l'), 13 p. Supplique de Charles de l'E., né à Orléans, le 15 février 1797, et d'Alexandre de l'E., né à Pantin, le 22 mai 1799, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, chev. des O. de Saint-Ferdi-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nand et du Mérite, pour être reçu chev. de just.; admis le 26 novembre 1821. *D'argent à la croix de gueules, accompagnée au 1er canton d'une épine arrachée de sinople.*

Espivent (d'), 6 p. « État des pièces à produire pour noble d'E. de la Ville-Boisnet, présenté pour être reçu chev. » (16 avril 1818). *D'azur à 3 croissants d'or, à la molette du même en abîme* (Bretagne).

Estourmel (d'), 69 p. Quartiers de Louis d'E., né à Péronne, diocèse de Noyon, le 17 septembre 1754, reçu de min. le 6 mars 1755. — Compliment fait au bailli d'E. à sa prise de possession du grand bailliage de la Morée, à Saint-Jean de Latran, le 1er juin 1762, par Frère René Huot, prieur curé de Saint-Jean de Latran. (Imp. in-4° 3 p.).

Estournel (d'), 6 p. Analyse de pièces relatives à M. d'E. présenté en 1787.

Estud (d'), 38 p. Quartiers de Gabriel d'E. d'A., né à Arcy-sur-Cure, diocèse d'Auxerre, le 7 octobre 1758, reçu de min. le 13 octobre 1766. *Écartelé aux 1 et 4 d'or à 3 pals de sable; aux 2 et 3, d'or au cœur de gueules.*

Eude, 1 p. Procès-verbal des preuves de Jacques E., né à Sotteville, le 19 avril 1716, reçu de min. chev. de just.

Eustace, 109 p. Quartiers de François E. d'Omonville, né à Omonville-la-Foliot en Cotentin, le 12 janvier 1757, reçu de min. le 2 avril 1757 ; preuves

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

présentées en 1780. *D'azur à un fasce d'or accompagnée de 3 roses d'argent, 2 en chef, 1 en pointe.*

Everlange (d'), 32 p. Quartiers de Robert d'E. de Witry, né à Witry, diocèse de Liège, le 6 avril 1754, présenté en 1779. *D'azur à la fasce d'argent accompagnée de 2 étoiles d'or, l'un en chef, l'autre en pointe.*

Failly (de), 20 p. Quartiers d'Amédée de F., né à Bruxelles, le 18 avril 1789, reçu de maj. au p. de France, le 28 janvier 1822. *D'argent à un rameau de 3 fueilles de gueules accompagné de 2 merlettes affrontées de sable.*

Falaiseau (de), 77 p. Preuves d'Auguste de F., né à Paris, le 2 janvier 1790, reçu de min. la même année. *D'azur à 3 lions d'or rampants, armés et lampassé de gueules, 2 et 1.*

Faulte, 25 p. Quartiers de Pierre F. de Vanteaux, né à Riom, le 9 juillet 1803, reçu de min. en la l. d'Auvergne, le 7 sept. 1814. *D'argent à un lion de gueules passant sur une terrasse de sinople devant un arbre de même.*

Fay (de), 3 p. Dates des preuves des 15 chev. donnés à l'O. par la maison de F. en Velay (g. p. d'Auvergne).

Febvre (Le). Quartiers de Guillaume Le F. de Lattre, né en 1755. Mémorial présenté en 1775.

Febvre (Le). Note relative à Antoine Le F. de la Malmaison, né à Paris, le 26 avril 1672, reçu de maj. le 17 janv. 1889, décédé commandeur d'Auxerre en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1797. « Il étoit fort affable ; à sa mort, sa croix de diamants fut prise sans que l'on ayt sçu le quidam. »

Febvre (Le), 8 p. Quartiers de Charles Le F. de Gouy, né à la Bussière, le 21 mai 1789, présenté comme chev. de just. en 1818.

Félix, 1 p. Généalogie d'une famille F. dont était la femme de Bertrand La Croix, notaire apostolique et généalogiste de l'O.

Ferron (Le), 41 p. Quartiers d'André Le F. (1754).

Feuvre (Le), 66 p. Quartiers d'Antonin Le F. de la Faluère, né à Verson, le 28 juin 1768, reçu de min. le 11 janv. 1779, chev. de just. en la l. de France et g. p. d'Aquitaine. *D'azur à 3 bandes d'or* (Blaisois).

Fèvre (Le), 3 p. Note mentionnant Bonnaventure Le F. d'Eaubonne, né le 28 janv. 1695, reçu de maj. le 25 fév. 1711 aug. p. de France, brigadier des armées du Roi, le 1er mai 1758, ancien capitaine aux Gardes Françaises, inhumé le 22 sept. 1766 aux Minimes de la Place Royale, à Paris, sans avoir fait ses vœux. *D'azur à 3 lis de jardin d'argent, fleuris d'or, tigés et feuillés de sinople, 2 et 1.*

Filleul, 37 p. Quartiers d'Eugène F. de Freneuse, né à la Fresnaye, diocèse de Rouen, le 28 novembre 1746 ; présenté en 1768. *D'or au frêne arraché de sinople de 7 branches, chaque branche de 3 feuilles.*

Firmas-Seriès (de), 5 p. Quartiers d'Armand de F.-S., né à Alais, en Languedoc, le 5 août 1770,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comte héréditaire par ordonnance royale du 20 mars 1816, avec permission d'ajouter à ses armes une fleur de lis ; présenté, pour la croix de dévotion, le 9 octobre 1819.

Fitz-James (de), 1 p. Quartiers de N. de F.-J. (XVIIIe s.).

Flahault, 1 p. Mention de N. F. de la Billarderie, reçu chev. en 1742.

Flavigny (de), 1 p. Bref de Pie VI, du 8 avril 1782, en vertu duquel le G. M. dispense Louis de F., reçu chev. de min. en la l. de France, de prouver la noblesse de sa 1re bisaïeule maternelle.

Fleurigny, 1 p. Analyse de pièces ayant servi aux preuves de N. de F. (XVIIIe s.).

Folin (de), 5 p. Quartiers de Louis de F., présenté en octobre 1759. *De gueules à l'arbre arraché d'or soutenu d'un croissant d'argent en pointe* (Bourgogne).

Fontaines (de), 77 p. Quartiers de César de F. de Boiscard, né à Combon, diocèse d'Evreux, 15 octobre 1768, reçu de min. Procès-verbal des preuves du 20 septembre 1783. *D'azur au chevron de sable accompagné de 3 hermines de même, 2 et 1.*

Fontenoy (de), 9 p. « Mémoire pour noble de F. » (5 septembre 1757).

Forcade, 6 p. Supplique de Jean F. de la Roquette, né à Marmande, le 20 juin 1780, demandant à être reçu chev. de dévotion (17 août 1817).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Forges, 12 p. Quartiers de Jean F., né à Versailles, le 9 septembre 1757, reçu de min. le 20 novembre 1757. — Quartiers coloriés de César F., né à Paris en 1770, frère du précédent. *D'azur au chevron d'or chargé d'un petit écusson d'azur à la fleur de lis d'or, et accompagné de 3 coquilles d'or, 2 et 1.*

Foucaud, 1 p. Quartiers de Charles F., né le 28 mars 1758 (prieuré de Toulouse).

Foucaud (de), 7 p. Bref de Clément XIII en vertu duquel le G. M. dispense Louis de F. de Lardimalie de prouver 27 ans de noblesse manquant à son 2e bisaïeul paternel (1763).

Fourc (du), 1 p. Note pour la réception d'André du F. d'Hargeville (s. d.).

Fourneaux (de), 8 p. Procès-verbal des preuves de Philippe de F., reçu de min. (18 avril 1744). *D'azur semé de billettes d'or, au chevron de même brochant sur le tout* (Flandre).

Fournier, 2 p. Bulles magistrales des 31 août 1788 et 9 mai 1791 portant dispense d'âge pour discret François F., servant d'armes de la l. d'Auvergne.

Fournier (de), 55 p. Preuves de damoiselle de F. de Boismarin, présentée pour être reçue chanoinesse de l'O. (1789).

Fradel (de), 7 p. Procès-verbal des preuves de Gilbert de F. de Rax, né à Montaigu, diocèse de Clermont-Ferrand, le 13 février 1773.

Fraguier, 36 p. Extrait du procès-verbal des preuves de François F., présenté de min. en 1690.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quartiers d'Ambroise Fraguyer (*sic*), né à Paris, le 13 décembre 1726, reçu de min. le 20 octobre 1727. En note : « N'a pas fait ses preuves, s'étant marié. »

FRANCESQUI, 2 p. Consultation de M. La Croix relative à la famille F., et preuves.

FRANQUETOT (de), 36. Quartiers de Jean de F. de Coigny, né à Paris, le 14 décembre 1743, présenté de min. en 1757. *De gueules à la fasce d'or chargée de 3 étoiles d'azur et accompagnée 3 croissants d'or* (Normandie).

FREDY, 13 p. Quartiers d'Alphonse F. de Coubertin, né le 21 octobre 1757. *D'azur à 9 coquilles de Saint-Michel d'or posées 3, 3, 2, 1* (Barrois et Champagne).

FRÉMONT (de), 44 p. Quartiers d'Adrien de F. de Rozay, né à N.-D. de Rozay, diocèse de Rouen, le 15 décembre 1767. *D'azur à 3 têtes de léopard d'or, 2 et 1* (Normandie).

GAILLARD, 1 p. Note mentionnant les preuves faites en 1654 par Denys G., né à Caurey près Orléans.

GAING (de), 6 p. Quartiers de Jean de G. de Linars, né à Linars, diocèse de Limoges, le 21 septembre 1720. Lettres de page du 20 décembre 1740 ; preuves reçues le 8 juillet 1743.

GALARD (de), 16 p. Brefs de Pie VI, du 5 avril 1765, en vertu desquels le G. M. dispense Alexandre et André de G. de Béarn, frères, reçus de min. en la l. de France, de prouver la noblesse de Philippe Taboureau, leur 2e bisaïeul maternel.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GALÉAN (de), 1 p. Supplique au G. M. de Marie Joseph de G. de Gadagne, né à Avignon, limites de la l. de Provence et g. p. de Saint-Gilles, le 19 août 1758, demandant l'enregistrement d'un bref le dispensant de prouver la noblesse de Marie Thomas, sa 2e bisaïeule maternelle (s. d.).

GARDON, 17 p. Quartiers de Joseph G. de Calamand, né à Grenoble, le 21 avril 1810, reçu chev. de just. le 14 mai 1820. *D'azur à un dragon d'or.*.

GASTEL (de), (1) 164 p. Quartiers de Claude de G., né à Paris, le 26 octobre 1775, reçu de min. le 12 juin 1779. — Quartiers maternels de N. de G., présenté de min. en 1776. *D'argent à 3 chevrons de sable.*

GAUCHERET, 7 p. Preuves de discret Christophe G., né à Paris, le 21 janvier 1729, reçu diacot, le 18 février 1743. En marge : *A quitté l'O.*

GAUDECHART (de), 50 p. Factum pour François Pingré, écuyer, seigneur de Foucaucourt, écuyer du duc d'Orléans, appelant, contre Frère Nicolas de G. de Bachevilliers, chev. de l'O. de S. J. de J., commandeur de l'Ordre, receveur général du commun trésor de l'O. au g. p. de France, intimé. — Imp. 6 p. in-f° (s. d.). — Bref de Clément XII, du 5 septembre 1739, en vertu duquel le G. M. dispense Adolphe de G. de prouver la noblesse de Marie Quentin, sa 2e bisaïeule pat. — Bulle magistrale admettant Alexandre de G. de Mattancourt sur les preuves de Charles de Vion, son

(1) V. *Artaize*.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

arrière g.-oncle mat., quant au quartier de Jean de V., son 1er bisaïeul mat. (1759).

GAUJAL (de), 22 p. Quartiers de Jean de G., né à Montpellier, le 29 septembre 1812, reçu chev. de just., en la l. de Provence et g. p. de Toulouse, en 1823.

GAVARRET (de), 1 p. Note indiquant qu'Anastasie de G. fut reçue chanoinesse de la l. de Provence en 1790.

GAZEAU (de), 27 p. Quartiers d'Antoine de G. de la Bouëre, né à Jallais (Maine-et-Loire), le 1er avril 1800. *D'azur à l'aigle éployée d'argent, becquée et onglée de gueules.*

GELAS (de), 9 p. Quartiers de Daniel de G., né en 1686, présenté en 1686, au p. de Toulouse. — Quartiers de Charles de G. de Lautrec, né le 10 novembre 1745, reçu de min. le 5 avril 1746. *D'azur au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.*

GERBAULT, 29 p. Quartiers de Charles G. de Sailly, né à Saint-Pierre-lès-Selincourt, diocèse d'Amiens, le 29 mars 1747, reçu de min. le 10 juillet 1747. *D'or au pal de gueules chargé de 3 étoiles d'argent.*

GESLIN, 11 p. Quartiers de Psalmet G., né à Riom (Puy-de-Dôme), le 29 août 1803, présenté le 3 septembre 1814. *D'or à 3 merlettes de sable, 3, 2, 1* (Bretagne).

GÉVAUDAN (de), 75 p. Testament de Louis de G., ancien secrét. de l'O. en France et à la cour de Berlin, sgr de Maubuy etc. (20 avril 1781. Incomplet). — Quartiers de Joseph de G., né à Avignon,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le 3 juin 1784, reçu en 1817. *D'azur à la croix d'argent accompagnée aux 1 et 4 d'un soleil d'or, et aux 2 et 3 d'un croissant d'argent.*

GHISTELLES (de), 19 p. Quartiers de Ferdinand de G. reçu de min. le 18 septembre 1740. *De gueules au chevron d'hermine* (Flandre).

GIFFART (de), 1 p. Note mentionnant Louis de G. de la Pierre, né à Saint-Sulpice-sur-Scye, diocèse de Rouen, vers 1635, reçu de min. le 6 juillet 1641.

GIRONDE (de), 3 p. Quartiers de Pierre de G., chev. de Saint-J. de J. (s. d.). — Quartiers de Louis de G., reçu au g. p. d'Auvergne, le 15 juin 1560, puis commandeur de Saint-Vidal en Poitou.

GOISSONS (de), 33 p. Quartiers de Jean de G., né à Mérignas en Basadois, le 6 février 1764. — Quartiers de Charles de G. reçu de maj. au p. de Provence, le 6 janvier 1815. *De gueules, au chevron d'argent accompagné de 3 croissants de même, 2 et 1.*

GONTIER, 4 p. Quartiers de Pierre G. (1743).

GOUBERVILLE (de), 29 p. Quartiers de Charles de G. de Néhou, né à Néhou, diocèse de Coutances, le 7 mars 1768, reçu de min. en 1772. *De gueules à la croix ancrée d'argent* (Normandie).

GOUJON (de), 1 p. Bulle magistrale admettant Louis et Jean-Baptiste de G. de Thuisy, frères, sur les preuves de Paul Lefèvre de Caumartin, leur g. oncle mat., quant aux quartiers Lefèvre et de Verthamon (1757).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GOULHOT, 5 p. Certificat des membres de la Commission des L. Françaises attestant qu'Achille G. de Saint-Germain-le Vicomte, écuyer, né à Paris, le 21 fév. 1803, a été admis chev. honoraire officier interprète de l'O. pour les l. anglaise et allemande (8 déc. 1823). *D'azur à la croix alaisée et ancrée d'or accompagnée de 3 coquilles d'argent, 2 en chef, 1 en pointe* (Normandie).

GOURGUES (de), Quartiers d'Anne de G., né à Paris, le 23 janv. 1782, reçu de min. le 13 juillet (1782). *D'azur au lion rampant d'or, armé et lampassé de gueules.*

GOUTTES (de), 1 p. Provisions d'une pension de six-vingt écus pour le commandeur des G. donnée par le G. M. Alof de Wignacourt, le 9 avril 1613 (Original en parchemin).

GOUYQUET, 14 p. Preuves de Joseph G., né à Moncoutant (Côtes-du-Nord), en janv. 1778, reçu en mars 1817. *D'azur à la croix engrêlée d'argent cantonnée de 4 roses de même* (Bretagne).

GRAILLY (de), Procès-verbal des preuves de Louis de G., présenté au pr. de France (21 mai 1619).

GRANGE (de La), 12 p. Quartiers de Joseph de La G., né à la paroisse de Saint-Pierre et Saint-Paul du Marigot (Martinique), le 26 avril 1796, présenté comme chev. de just. en la l. de France le 5 décembre 1817.

GRASSE (de), 3 p. Mémorial pour Jacques et Corentin de G. présentés de min. en 1780.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GRAVES (de). Quartiers de Pierre de G., né à Paris, le 27 sept. 1755, reçu de min. le 30 juin 1764. *Ecartelé aux 1 et 4, d'azur à 3 fasces ondés d'argent, aux 2 et 3, d'or à 5 merlettes de sable en sautoir.*

GRÉGOIRE (de), 19 p. Bref de min. pour Pierre de G. de Nozières de la l. de France (4 juin 1764).

GRIMAUDET (de), 27 p. Quartiers de Félix de G. de Rochebouet, né à Chaumont, diocèse d'Angers, le 24 mai 1744. *D'or à trois lions rampants, armés et lampassés de gueules, 2 et 1.*

GRIMOULT (de), 41 p. Quartiers de Jacques de G. d'Esson de Villemotte, né le 1er mai 1745 à Esson, diocèse de Bayeux. Présenté de majorité.

GROLIER, 10 p. Quartiers de Gaspard de G. de Servières, reçu en 1602, commandeur des Eschelles en Savoie. — Quartiers de Charles G. Servières, chev. de Malte et page du G. M., né le 18 avril 1711. Ses preuves faites au grand p. d'Auvergne, le 14 février 1726. — Quartiers de Pierre G. de S., page du G. M. (s. d.) et de Joseph G. de S., né le 21 octobre 1740, reçu de min. le 11 mai 1741, preuves faites en 1743. *D'azur à 3 étoiles rangées en chef, d'argent, et 3 besans d'or rangés en pointe.*

GROLLÉE (de), 24 p. Mention du procès-verbal des preuves de Joseph de G., né le 27 juillet 1683, reçu page du G. M. le 11 septembre 1696. Preuves reçues à Lyon, au g. p. d'Auvergne, le 2 juin 1697. *Gironné d'or et de sable de 8 pièces* (Dauphiné).

GROSOURDY (de), 18 p. Note relative à Cézar de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

G. de Saint-Pierre-du-Châtel, présenté au g. p. de France (XVIIIe s.) (Normandie).

GROSSART, 1 p. Mémoire pour Frère Claude de G. chev. magistral de l'O., commandeur d'E nouveau et d'Eturie, défendeur, contre messire Florent-Claude, marquis du Châtelet, seigneur baron de Cirey-le-Château, demandeur 1729 (Imp. 17 p. in-f°).

GUÉRIN, 1 p. Mémoire pour Frère Louis G. de Tencin, chev. bailli g. croix de l'O. de Saint-Jean de J., commandeur de Pézenas, défendeur, contre messire Antoine de Sarret, seigneur de Coussergue, demandeur (1752. Imp. 16 p. in-f°).

GUÉROULT, 36 p. Quartiers de Georges de G., né au Fresne, arrondissement d'Evreux, le 20 août 1806, reçu de maj. en 1822. *D'argent au chevron de gueules accompagné de 3 branches de chêne tigées et feuillées de sinople, chargées chacune d'un gland.*

GUERRY, 5 p. Quartiers de Charles G., né à Blois, le 27 octobre 1750. *D'or à la fasce de gueules accompagnée de 3 roses de même.*

GUEULLUY (de), 14 p. Bulle magistrale du 18 février, *ab Incarnatione*, 1781 (1782), confirmative du décret du Sacré Conseil autorisant Antoine de G. de Rumigny à prouver la noblesse des familles de Bragelongne et de Marle sur les preuves de François de Bragelongne.

GUIZELIN, 12 p. Quartiers de Charles G, né à Guines (Pas-de-Calais), le 8 décembre 1801, présenté en 1819. *D'azur à 2 paons d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

GUYON, 11 p. Analyse de pièces ayant servi aux preuves de N. G. de Dizier. (Lettres de page du 17 décembre 1743). *D'or à un guy de chêne renversé de sinople, grené de même, avec 3 fasces ondées d'azur en chef.*

HALBERG (de), 4 p. Correspondance de M. La Croix avec le baron de H. au sujet de sa candidature à l'O. (1824).

HALLOT (de), 66 p. Quartiers de Louis de H. de Goussonville, né à Goussonville, diocèse de Chartres, le 2 fév. 1771. Bref de min. du 11 mai 1771. *D'argent à 2 fasces de sable, et 3 annelets de même en chef.*

HAMEL (de), 14 p. Mémorial pour Louis de H., présenté de maj. en 1658, au p. de France. *De gueules au chef d'or chargé de 3 molettes à 5 rais de sable* (Artois).

HANGET (de), 4 p. Quartiers de Daniel de H., du diocèse de Beauvais, reçu le 27 fév. 1651. *Echiquete d'argent et de gueules à la bande d'azur chargée de 3 coquilles d'or.*

HARLAY (de), 1 p. Fragment de copie des preuves de Jacques de H. faites en 1695 au g. p. de France. *D'argent à 2 pals de sable.*

HARVILLE (de), 100 p. Procès-verbal des preuves testimoniales d'Antoine de H. de Villames, chev. de Malte au p. d'Aquitaine (1525).— Quartiers de Marie de H., née, le 25 sept. 1760, à Doüe, diocèse de Meaux, et paraissant avoir été présentée à Malte, comme chanoinesse. *De gueules à une croix d'argent chargée de 5 coquilles de sable.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

HAUTEFORT (de), 27 p. Quartiers d'Abraham de H., né à Paris, le 16 avril 1748, reçu de min. le 10 août 1748.

HAUTOY (du), 1 p. Note relative à Guillaume du H., commandeur de Marbotte en Lorraine, dépendance du g. p. de Champagne, en 1741.

HAVRE (Van), 5 p. Quartiers d'Augustin Van H., né à Schelle, arrondissement d'Anvers, le 5e jour complémentaire de l'an VII ; reçu de maj. *D'azur au chevron d'or accompagné de 2 quintefeuilles de même, au chef d'hermine chargé de 3 pals de gueules.*

HAZON, 17 p. Preuves de discret Jean-Baptiste H., né à Paris, le 24 décembre 1769. *De gueules à la croix d'argent chargée de 11 triangles d'azur et cantonnée de 4 molettes d'or.*

HÉBERT, 17 p. Notes relatives aux preuves de Charles H. de Beauvoir (1744). *D'azur à 9 grenades d'or, ouvertes de gueules* (Normandie).

HENNEQUIN, 53 p. Quartiers d'Amable H. d'Ecquevilly, né à Paris, le 2 février 1752, reçu de min., chev. de just., le 21 juillet 1752. *Vairé d'or et d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent* (Champagne).

HENNIN (d'), 20 p. Quartiers de François d'H.-Liétard, né à Saint-Clément, diocèse de Laon, le 16 novembre 1729. Preuves faites en 1753. *De gueules à la bande d'or.*

HENNOT (de), 2 p. Quartiers d'André de H. d'Octeville de Théville, né à Valognes, diocèse de Cou-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tances, le 5 février 1732, reçu de maj. chev. de just. en 1752. *De gueules au croissant d'argent accompagné de 3 étoiles d'or* (Normandie).

HÉRAULT, 1 p. Lettre à M. La Croix au sujet des preuves de N. Hérault (s. d.).

HERBOUVILLE (d'), 2 p. Quartiers de Jean-Baptiste d'H. de St-Jean, du diocèse de Rouen, reçu au p. de France, le 21 octobre 1669. Quartiers de N. d'H. (25 août 1750). *De gueules à la fleur de lis d'or* (Normandie).

HÉRISSY (de), 54 p. Quartiers d'Armand de H., né à Caen, le 4 novembre 1757, reçu de min. le 9 janvier 1758, mort en 1776, avant d'avoir fait ses preuves. *D'argent à 3 hérissons de gueules* (Normandie).

HERTE (de), 19 p. Quartiers de Nicolas de H. de Merville, né à Amiens, le 11 décembre 1764. En marge: *N'a pas fait preuve. — D'azur à 3 soucis tigés d'or.*

HINSELIN, 19 p. Quartiers de Marie François H. de Morache, né à Morache, diocèse de Nevers. p. de France, le 14 octobre 1744.

HOCQUART, 51 p. Quartiers de Gilles H., né à Bréauté, diocèse de Rouen, le 5 septembre 1765, reçu de min. le 10 juillet 1776. *De gueules à 3 roses d'argent* (Normandie).

HOSTE (l'), 34 p. Quartiers d'Aglaé l'H. de Beaulieu, née à Versigny, diocèse de Senlis, le 30 janvier 1764, reçue chanoinesse de l'O. le 21 juin 1790; mariée à J.-B. de Jonquières, et autorisée à porter la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

croix de Malte, par décision royale du 23 mai 1825. *Ecartelé aux 1 et 4, d'azur à 2 roses d'argent et en pointe d'un trèfle d'or ; aux 2 et 3, contre-écartelé : aux 1 et 4, d'azur à 3 épis d'or ; aux 2 et 3, de gueules à la fasce d'or chargée d'une coquille de sable accompagnée de 3 étoiles d'or, 2 en chef, 1 en pointe.*

HOULLEY (du), 33 p. Quartiers de Nicolas du H., né à Lisieux le 12 juillet 1759, reçu chev. le 28 août 1821. *D'azur à 3 étoiles, ou ombres de soleil, d'or, posés 2 en chef, 1 en pointe, le 1er à 5 rais, le 2e à 6, et le 3e à 7 ; et une bordure aussi d'or* (Normandie).

HUBIN, 35 p. Correspondance de M. La Croix avec M. Hubin, agent gal de l'O. à Bruxelles (1820) :

« La Commission des trois Langues Françaises fut créée à Paris, le 26 mai 1814, par l'assemblée générale des grands prieurs, baillis, commandeurs et chevaliers de ces trois Langues, et confirmée par le Lieutenant du Magistère et le Sacré Conseil à Catane, et reconnue par le Souverain Pontife, suivant son bref du 10 août 1814. » — Copie d'une délibérat. de la Commiss. des L. Franç. aux termes de laquelle Jean Hubin, agent gal de l'O. depuis 35 ans, est nommé conseiller de l'O. et autorisé à en porter la décoration (30 janv. 1822).

HUË, 26 p. Bref de Clément XIII dispensant Charles H. de Caligny de prouver la noblesse de Marie d'Esquieu, sa 2e b. mat. (1765) (Normandie).

HUET, 49 p. Quartiers de François H. d'Ambrun, 2e fils jumeau, né le 23 avril 1733, mousquetaire de la 2e cie. *D'azur au cerf d'... issant d'une rivière de*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sinople, et un chef de gueules chargé de 3 molettes d'or (Normandie).

HUGON, 11 p. Certificat de la Commission des L. de France attestant que N. H. de Magontières, chev. magistral, a le droit de porter la croix de l'O. (16 déc. 1814).

HUGUON, 1 p. Procès-verbal des preuves de Claude H. du Prat, né le 16 juin 1643, présenté de min. le 5 avril 1644.

HURAULT, 10 p. Lettre du G. M. au prince de Conti, g. prieur de France, l'informant qu'il a nommé page André H. de Saint-Denis (1er juin 1769). *D'or à la croix d'azur cantonnée de 4 ombres de soleil de gueules.*

IZARN, 3 p. Quartiers de Marie Alexandre I. de Fraissinet, né à Nant (Aveyron), le 12 vendémiaire an VII. Présenté comme chev. de just. le 29 juin 1817.

JARIEL (Le), 8 p. Quartiers de Jean Le J., chev. de Forge (XVIIIe s.). *D'or au chevron de gueules accompagné de 3 arbres de sinople.*

JERMINGHAM, 2 p. Quartiers de Guillaume J., originaire d'Angleterre, présenté en septembre 1750. *D'azur à 3 fermeaux d'... 2 et 1, au chef de gueule chargé d'une croix d'argent.*

JOBERT, 1 p. Mémoire par le commandeur J., prieur curé d'Orges en Champagne (bénéfice de l'O.). et chancelier du g. p. de cette province, contre les Aides (7 mai 1770).

JOSSE (de), 3 p. Quartiers de Gabriel de J.-Lawreins, baptisé le 7 juillet 1731.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

JOSSEL, 1 p. Lettre du commandeur J., curé de St-Georges, du 25 décembre 1769, à M. La Croix, relative à la commanderie des Beugnets.

JOUFFREY (de), 57 p. Quartiers de Paul de J., né le 29 avril 1775, en la paroisse collégiale de St-Martin de Troo, diocèse du Mans, reçu de min. le 21 janvier 1780. *D'azur au croissant d'argent, au chef d'or chargé de 3 étoiles de sable.*

JOUYE (de), 3 p. Correspondance relative à une demande d'autorisation faite par le chev. de J. des Roches de porter la décoration de chev. de l'O. (L. de Castille et Léon), à lui conférée par le roi d'Espagne ; autorisation royale du 21 août 1814.

JOYEUSE (de), 44 p. Quartiers de Thomas de J., né à Amiens, le 2 mars 1725, reçu de maj. en 1744. *Palé d'or et d'azur, au chef de gueules chargé de 3 hydres d'or.*

JUBERT, 8 p. Notes relatives à Henry J. de Brécourt, du diocèse d'Evreux, reçu le 7 juin 1721, et Georges J. du Thil, du diocèse de Rouen, reçu le 11 octobre 1769.

KLINGLIN (de), 30 p. Quartiers d'Armand de K. de Corberon, né à Colmar « Ville Impériale en la Haute-Alsace, sous la protection du Roy de France », le 12 février 1727. *D'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 fleurs de lis d'or, 2 en chef, 1 en pointe.*

LAC (du), 136 p. Procès-verbal des preuves de François du L. présenté comme chev. de just. au g. p. d'Auvergne (27 juin 1589). — Quartiers coloriés d'André du L., né en 1765. — Quartiers de Grégoire du L. du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Vicecomtat, frère du précédent, né à Paris, le 26 décembre 1763, reçu de min. le 27 avril 1767. *D'azur à la fasce d'or.*

LAMETH (de), 59 p. Brefs de Benoît XIX, des 4 mai, 13 septembre 1756 et 4 mars 1758, en vertu desquels le G. M. reçoit de min. chev. de just. en la L. de France, Augustin, Alexandre et Charles de L.

LAMIRAULT, 13 p. Bulle magistrale du 31 octobre 1753 admettant Jean-Baptiste L. sur les preuves de Joseph de Lancry, son grand-oncle mat., quant au quartier de Louis de L., son aïeul mat.

LAMOIGNON (de), 134 p. Quartiers de Félix de L., né à Bordeaux, le 17 septembre 1719, reçu de min. le 22 juillet 1716. — Bref de Pie VI, du 2 mars 1775, en vertu duquel le G. M. dispense Marie-Charles et Anne-Pierre de L. de Basville, de prouver la noblesse de Catherine de Jort, leur aïeule mat.

LANCRY (de), 2 p. Mémoires signifiés pour Frère Joseph de L.-Prom-le-Roy, chev. de l'O. de St-J. de J , commandeur de Louviers et Vaumon, receveur et procureur g^al dud. O. au g. p. de France, contre Me Jean Foussy, procureur en la Cour etc., et Jean Duchesne, secrétaire du Roi (1749-1751. Imp. 20 p. in-f°).

LANE, 3 p. Certificat de M. La Croix, chev. honor., archiviste et généal. de l'O., attestant que noble John Brandford Lane, colonel, né à la Barbade, le 28 novembre 1789, fils de John L., gentilhomme, et de Marie Brandford, a été reçu officier du bailliage de la Morée, et chev. honor. de l'O., après examen de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ses preuves (14 septembre 1823). *Parti au 1er, de gueules à 3 croix de Saint-André d'argent, et au 2e, de sable au chevron d'argent accompagné de 3 fleurs de lis d'or.* Cimier : 2 *cols de cygnes entrelacés soutenus par un croissant, le tout d'argent.*

LANGLOIS, 1 p. Projet de certificat de M. La Croix témoignant que César de L. du Bouchet, né à Bourges, le 10 mars 1790 a été admis, la même année, de min. chev. de just. en la l. et g. p. d'Auvergne (7 novembre 1817).

LANGON (de), 4 p. Mémoire pour Ferdinand de L., chev. de l'O. de St-J. de J., commandeur du Temple de la Rochelle, contre François Gréén de Saint-Marsault, chev., seigneur de la baronnie de Chastellaillon, et Jean d'Aits de Mémy, chev., marquis de la Villedieu, etc. (1736. Imp. 10 p. in-f°). Autre mémoire du même contre Etienne d'Aligre, chev., comte de Murans, président du Parlement etc. (1746. Imp. 20 p. in-f°).

LANNION (de), 11 p. Quartiers de Jean-Baptiste de L. de Bretagne, présenté chev. (s. d.).

LANNOY (de), 4 p. Quartiers de Florent, comte de L. de Clairvaux, né à Liège, le 24 mai 1760, présenté de maj. Etat des pièces qui manquent pour les quartiers de L. et de Furstemberg (1774).

LAPEYRIÈRE (de), 90 p. Quartiers de William de L., écuyer, camérier de cape et d'épée de S. S. Léon XIII, né à Paris, le 24 mai 1850, présenté en 1886. *D'azur au sautoir d'or, accompagné en chef d'une épée haute d'argent, garni d'or ; au flanc dextre, d'une étoile, au*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

flanc senestre, d'une rose, et en pointe, d'un lévrier courant, le tout d'argent.

LATTRE (de), 6 p. Bref de Clément XIII, du 14 juillet 1767, en vertu duquel le G. M. dispense Jean de L. de Bosqueau de prouver la noblesse de Marianne de Kerkem, sa 2e bisaïeule mat. En marge : « Ce quartier n'avoit pas besoin de dispense, c'est faute d'avoir découvert des pièces. »

LAUGIER (de), 34 p. Quartiers de Jean-Baptiste L. de Beaucouse, né le 12 juillet 1758, présenté de maj. Quartiers de Charles L. de Beaurecueil né à Paris, le 1er juin 1779, marié à Justine de Montginot, présenté pour la croix de dévotion, le 10 juillet 1816. Quartiers de Philibert de L., né le 20 octobre 1770, à Aix-en-Provence, marié à Aglaé de Viart des Francs, présenté pour la croix de dévotion en juillet 1816. *D'or à une bande d'azur chargée de 3 demi-vols d'argent.*

LAURENCEL (de), 15 p. Supplique d'Adrien de L., né à Paris, le 14 juillet 1788, aux membres de la Commission des trois L. de France, demandant son admission dans l'O. (22 décembre 1816). Reçu le 6 janvier 1817.

LAURENCIN (de), 1 p. Extrait des preuves de Charles de L. de Beaufort, reçu chev. de just. au g. p. de Champagne en 1763.

LAURENS (du), 8 p. Autorisation donnée par les membres de la Commission des L. Françaises à Ulisse (*sic*) du L. d'Oiselai, reçu de min. le 22 avril 1786, de porter la croix de l'O. (5 octobre 1818).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Laurents, 37 p. Quartiers de Hiacinthe L. de Brante, né à Paris, le 11 novembre 1739. *D'or à 3 palmes de sinople adossées et posées en pal.*

Lauzières (de), 1 p. Quartiers d'Alexandre de L. de Thémines, reçu de min. en 1750 au p. de Toulouse.

Lavier (de), 1 p. Bulle magistrale d'admission avec dispense d'âge, en vertu d'un bref pontifical du 3 décembre 1733, pour Charles de L. (14 janvier 1734 *ab Incarnat*). *D'azur à une fasce d'argent* (Franche-Comté).

Lavit (de), 12 p. Certificat des membres de la Commission des L. Françaises attestant que Joachim de L., né à Marseille, le 11 juin 1785, et Jean de L., officier chez le Roi, né à Marseille, le 14 juillet 1791, ont été admis chev. honor. (4 sept. 1821). *D'or à un cep de vigne au naturel.*

Leau (de), 22 p. Supplique au G. M. de Louis de L., né à Versailles, le 30 septembre 1774, pour être autorisé à porter la croix de l'O. (18 octobre 1791).

Léaumont (de), 11 p. Pareille supplique de Nicolas de L., vicomte dudit lieu, chev., ancien officier au régt Dauphin-dragons, né à Sᵗ-Domingue, le 2 novembre 1758. (1er janvier 1792) *D'azur au faucon perché, lié et grilleté d'argent* (Guyenne).

Lefèvre, 23 p. Quartiers d'Alexandre L. de Caumartin, né à Paris, le 4 avril 1730, reçu chev. vers 1754. — Quartiers de Casimir L. de C. de Boissy, né à Metz vers 1770. *D'azur à 5 burelles d'argent.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LEFORT, 23 p. Procès-verbal des preuves de Blanchet L., baron de Cernoy (20 janv. 1655).

LEFORT, 2 p. Procès-verbal des preuves de Gabriel L., seigneur de Manneville (17 mars 1698).

LENGLÉ (de), 1 p. Mémoire dressé en juin 1742, par le procureur g^al Joly de Fleury, pour répondre à des objections faites à Jacques de L. présenté comme chev. de just. — Tableau de quartiers.

LENTIVY (de), 2 p. Quartiers de N. de L. (1764). *De gueules à une épée en pal d'argent, la pointe en bas* (Anjou).

LEROY, 1 p. Quartiers de Louis L. d'Allarde (s. d.). — Au verso, instructions sur la manière de se faire recevoir.

LESCALOPIER, 13 p. Quartiers d'Anne L., né à Montauban, le 22 avril 1751, reçu de min. le 4 sept. 1751. (P. de France).

LESQUEN (de), 7 p. Quartiers de Charles de L. de la Ville-Meneust, né à Nogent-sur-Marne, le 19 oct. 1727. — Quartiers d'Ange-Marie L. de l'Argentaye, reçu de min. au prieuré d'Aquitaine, le 22 mars 1762. *De sable à 3 jars d'argent onglés et becqués de gueules* (Bretagne).

LÈVIS (de), 2 p. Notes mentionnant Jean de L.-Charlus, tué à la prise d'Alger, en 1541, et Claude de L.-C., tué dans un combat naval, en 1557.

LIGNERIS (des). Quartiers de Geoffroy des L., du diocèse de Chartres, reçu en 1602. — Quartiers d'Augustin des L., né à Paris, le 12 avril 1782,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reçu de min. le 15 juin 1782. En marge : *Cousin germain de M. de Courtarvel, reçu en 1764. — De gueules fretté d'argent au franc canton d'or, au lion de sable, au lambel d'azur en chef du lion.*

Lombelou (de), 125 p. Bref de Clément XIV, en vertu duquel le G. M. dispense François de L., reçu de min. chev. de just. en la l. de France, de prouver la noblesse de Françoise Froland, son aïeule pat.

Loménie (de), 1 p. Quartiers de Charles de L., chev. de Malte, né à Marseille, le 10 novembre 1760 (1783).

Long (de), 19 p. Quartiers d'Anne le L. du Dreneuc, né à Boulogne, diocèse de Paris, le 24 mai 1752.

Longueau (de), 12 p. Mémoire pour N. de L. de Launay (1745). — Quartiers de Louis de L., né à Pithiviers, le 1er mai 1779, présenté en avril 1816. *D'azur fretté d'argent de 6 pièces.*

Longuet (de), 7 p. Quartiers d'Anne de L. de Vernouillet, reçu de min. le 20 mai 1747. (P. de France). En marge : *N'a pas fait preuves. — D'azur au chef d'or chargé de 3 têtes de léopard de gueules.*

Longueval, 1 p. Note mentionnant Bernard L. d'Haraucourt, mort à la prise de Zoara, en 1552.

Lopès, 3 p. Quartiers de Marcel L. de la Fare, né à Carpentras, le 7 décembre 1690, mort commandeur de la Bracque. — Quartiers de Louis de L. de la F., né le 19 avril 1721, fit profession le 21 décembre 1772.

Loppin, 1 p. Mémoire pour Jean L. de Gemeaux (1739).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Lorraine (de), 1 p. Note mentionnant Jacques de L. de Marsan, prince de Lixin, né le 24 mars 1698, présenté de maj. en 1713 sous le titre de chevalier de Lorraine, quitta l'O. en 1721 pour se marier.

Lort (de), 1 p. Quartiers d'Henry de L. de Sérignan, reçu de min. le 2 novembre 1762.

Loubert (de), 13 p. Copie d'une lettre du Gd Chancelier de l'O. de la Lég. d'honneur informant M. Jean de L., vicomte de Martainville, off. sup. d'Etat major, que le Roi l'autorise à porter la décoration de chev. de Malte qui lui a été conférée le 6 octobre 1815 (28 mai 1825). *De sable à 6 épis de blé d'or : 3, 2, 1* (Normandie).

Louvel, 1 p. Extrait du procès-verbal des preuves de Charles et Jérôme L., frères, reçues le 6 novembre 1715.

Louviers (de), 13 p. Notes relatives à Claude de L. de Vauchamps, reçu en 1640 commandeur de Troyes en Champagne, et de Jean de L. de Maurevert, mort le 12 octobre 1660.

Loyac (de), 85 p. Quartiers de Marie-Louis de L. de la Bachellerie, né à Chaudon, diocèse de Chartres, le 23 novembre 1739 ; reçu de min. le 21 mars 1747. *D'azur au chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe, d'un cygne d'argent becqué et membré de gueules* (Limousin).

Luillier, 4 p. Notes relatives à Philibert L. de St Mesmin, reçu en 1539 ; Paul L. de St M., reçu en 1584 ; Geoffroy L. d'Orgeval, reçu en 1612, puis

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

magistrat et marié en 1627 ; René L. d'Orville, reçu en 1629, et tué à Malte.

Luzerne (de la), 22 p. Quartiers coloriés d'Henry de la L. de Beuzeville, né en 1693 à la Houssaye, diocèse d'Evreux, reçu de min. le 18 oct. 1699. — Quartiers d'Anne de la L. de B., né à Paris, le 17 septembre 1741, reçu de min. le 17 janv. 1742. *D'azur à la croix ancrée d'or chargée de 5 coquilles de gueules.*

Lyons (des), 1 p. Quartiers d'Alexandre des L., né à St-Omer, le 2 mai 1790, présenté de maj. *D'argent à 4 lions de sable armés et lampassés de gueules.*

Mackau (de), 1 p. Quartiers d'Armand Dirkeim de M., né à Vitry-sur-Seine, le 29 mai 1759, reçu de min. le 23 avril 1760, mort sans avoir fait ses preuves.

Mac Mahon, 10 p. Quartiers coloriés de Maurice M., né à St-Patrick de Mungrett, diocèse de Limerick en Irlande, le 8 avril 1723 (1757). (Lacérations). *D'argent à 3 lions passants l'un sur l'autre, les têtes contournées de gueules, armés et lampassés d'azur.* Devise : *Sic nos, sic sacra tuemur.*

Mahuet (de), 11 p. Procès-verbal des preuves de Joseph et Jean-Baptiste de M. de Lupcourt pour être reçus de maj. chev. de just. au g. p. de Champagne (18 mars 1741).

Maignard, 7 p. Notes concernant Charles et Jacques M. de Bernières, du diocèse de Rouen, reçus le 7 juin 1631 ; François M. de Bernières, du diocèse de Rouen, reçu de min. le 7 oct. 1670 ; Nicolas M. de B., baptisé à Rouen, le 22 janv. 1670, présenté

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

en 1686. *D'azur, à la bande d'argent chargée de 3 quintefeuilles de gueules* (Normandie).

MAILLART (de), 1 p. Bref de Clément XIV dispensant Marie Innocent de M. de Landres, reçu de min. en la l. de France, de prouver la noblesse d'Alix Van der Duyn, sa 1re bisaïeule pat. (1771).

MAILLY (de), p. 27. Note mentionnant frère Antoine de Mailly, Picard de la langue de France, mort esclave en 1340. — Quartiers de N. de M. d'Haucourt. (s. d.).

MAIRAT (Le), 24 p. Quartiers d'Antoine Le M., né à Paris, le 22 mars 1760, mort le 5 janvier 1763, sans avoir fait ses preuves. *D'or au chevron d'azur chargé d'un écusson d'or à l'arbre de sinople ; le chevron accompagné de 3 têtes de paon, arrachées d'azur.*

MAISTRE (Le), 1 p. Note relative à Robert Le M. du Boisvert, commandeur de Faugaret, de Guérande, en 1438.

MAITRE (Le), 1 p. Arrêt du G. Conseil, du 29 juillet 1732, (en faveur de Claude Le M., prêtre de l'O.), qui juge que les religieux et chev. de Malte sont capables de recevoir des legs d'usufruit, nonobstant leurs professions (Imp. 4 p. in-f°.).

MALDEGHEM (de), 4 p. Preuves de Joseph de M., baptisé à Bruxelles, le 23 juillet 1723, reçu de min. le 21 juin 1727.

MALON, 64 p. Preuves testimoniales de Guillaume M. (7 juin 1606).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MALTE, 1 p. Arrêt du conseil du Roi, donnant acte au bailli d'Orléans, g. prieur de France, du serment prêté, tant pour lui que pour les autres grands prieurs, pour rendre hommage à S. M. de tous les biens nobles dépendant de l'O. de Malte situés dans le Royaume, etc. (Imp. 4 p. in-f° 1738).

MALVIN (de), 14 p. Quartiers de Léon de M. de Montazet, né à Agen, le 25 septembre 1724, reçu le 16 juin 1752. — Quartiers de Jean de M. de M , né le 19 août 1751. *D'azur à 3 étoiles d'or.*

MAMYE (de la), 1 p. Procès-verbal des preuves de Claude de la M. de Clairac, présenté le 2 septembre 1736 pour être reçu chev. de just. en la l. de Provence (lettre de page du 3 janvier 1736).

MANDAT, 5 p. Quartiers d'Antoine M., né le 2 février 1769.

MANESSIER, 2 p. Quartiers de Jean M. de Selincourt, né à Abbeville, le 28 avril 1770. *D'argent à trois hures de sanglier de sable.*

MARBAIS (de), Quartiers d'Eugène de M., né le 30 oct. 1762, à Gauchin, diocèse d'Arras. *D'argent à une fasce de gueules et 3 merlettes de même en chef.*

MARCHANT, 8 p. Quartiers de Léonard M. d'Ausenbourg, né le 14 nov. 1791. En marge : *Mort, d'un coup d'épée, aux Pays-Bas* (1). — *Ecartelé aux 1 et 4,*

(1) Mort en duel à Liège. C'étoit le jeune homme le plus honnête et le plus affable que j'ai jamais connu. L'expression la plus vive ne pouroit (*sic*) jamais donner une idée de ses vertu (*sic*). C'est un hommage tout particulier que je dois à sa mémoire.

Signé : LA CROIX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'argent au lion de sable couronné d'or, aux 2 et 3, d'argent à une herse triangulaire de sable.

MARES (des), 1 p. Note relative à Jacques des M. de Bellefosse, né à Bellefosse, diocèse de Rouen, le 18 janvier 1616. Preuves reçues le 31 août 1634.

MARESCHAL (le), 5 p. Quartiers de N. le M., né en 1758.

MARGAT (de), 22 p. Quartiers de N. de M. (15 janvier 1772).

MARGEOT, 25 p. Note mentionnant François de M. de St-Ouen, né à Grandchamps, diocèse de Lisieux, le 22 septembre 1715, nommé page du G. M. le 18 février 1718; preuves faites en 1728. — Quartiers de François M. de St-O., baptisé à St-Germain de la Campagne, diocèse de Lisieux, le 13 septembre 1749. *D'argent à un petit écusson de gueules en cœur, accompagné de 9 macles de sable en fasces, 4, 2, 3.*

MARNIE (de la), 1 p. Extrait du procès-verbal des preuves d'André de la M. faites à Toulouse le 26 mai 1662.

MARNIÈRE (de), 4 p. Inventaire des pièces produites par François de M., né le 18 avril 1722, proposé comme chev.

MARRON, 14 p. Supplique de Charles M. de Meillonnas, né à Lyon, le 10 octobre 1792, aux membres de la Commission des 3 L. de France, pour être admis chev. de just. (17 février 1817).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MARTEL, 1 p. Quartiers de Charles M. de Delincourt, né à Delincourt, diocèse de Rouen, le 15 déc. 1765. *D'or à 3 marteaux de gueules.*

MARTELLIÈRE (de la), 28 p. Bulle magistrale du 27 novembre 1782, autorisant Alexandre de la M. à passer sur les preuves de Louis de Goujon de Thuisy, de François Bitault de Vaillé, et d'Armand Bignon, pour ses 2 quartiers paternels de Marescot et de Phélypeaux.

MASSON, 1 p. Quartiers de Jean M. d'Autume, présenté en 1710. *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 glands de même, 2 en chef, 1 en pointe.*

MATINEL (de), 2 p. Quartiers de Jean-Baptiste de M. de Saint-Germain, né à Rauville-la Place, diocèse de Coutances, le 5 octobre 1721, présenté de maj. en 1753. *D'azur à 3 roses d'argent, au chef d'or.*

MAUMIGNY (de), 2 p. Observations sur la réception dans l'O. pour le chev. de M. de Verneuil (XVIIIe s.).

MAUSSABRÉ (de), 4 p. Supplique de Marc de Linières, chev. non profès, au lieutenant du Magistère, pour faire obtenir à Charles de M., originaire de Touraine, la croix de dévotion (1818). *D'azur, au lambel d'or en chef.*

MAYNARD, 30 p. Quartier de Jean et Jacques M. de Bellefontaine, frères, reçus le 15 juin 1697 et le 10 septembre 1661. *D'azur à la main au naturel en abime accompagnée de 2 étoiles d'or, 2 et 1, et d'une flamme de même entre la main et l'étoile de la pointe.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Meaussé (de), 5 p. Quartiers de Claude de M. (1765).

Meaux (de), 2 p. Epitaphe de Guillaume de M. Boisboudran, g. prieur de France, mort en 1629, inhumé à Sainte-Marie du Temple, chapelle N.-D. de Lorette.

Menou (de), 18 p. Bref de Benoît XIV, du 18 avril 1757, en vertu duquel le G. M. reçoit de min. Philippe de M. chev. de just. en la l. de France et g. p d'Aquitaine.

Meredyth, 8 p. Quartiers de Joshué Colles M., chev. et baronnet héréditaire du royaume d'Irlande, né dans l'île d'Anglesey, le 15 juin 1777, reçu le 17 déc. 1821.

Mesgrigny (de), 33 p. Quartiers coloriés de Jean et Pierre de M. de Villebertin, frères, nés le 29 août 1745 et le 22 avril 1747, reçus de min. le 16 janv. 1746 et le 8 janv. 1849 ; preuves admises en 1767 et 1768. *D'argent au lion rampant de sable, lampassé de gueules.*

Mesnard, 24 p. Quartiers de Charles M., né à Paris, le 10 juin 1760. *D'or à 3 macles de sable.*

Mesniel (du), 24 p. Bref de Clément XII, du 18 août 1732, en vertu duquel le G. M. reçoit de min. Antoine du M. de Sommery, chev. de just. en la l. et g. p. de France.

Michau, 32 p. Quartiers d'Edme-Hypolite et Edme-Charles de Montaran, le premier né à Paris, le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

6 mars 1780. *D'argent à l'aigle éployée à 2 têtes de sable, becquée et membrée de gueules.*

MICHEL; 1 p. Arrêt du G. Conseil qui juge qu'un ecclésiastique dépossédé d'un bénéfice par un décret du chapitre provincial de l'O. de Malte; en peut être privé lorsqu'il l'a jugé indigne d'être admis à la profession régulière (23 janvier 1738. Imp. 4 p. in-4°).

MIÉE (de), 8 p. Information de noblesse de François de M. (1574). (Copie).

MILLEVILLE (de), 164 p. Quartiers de Jacques et Claude de M. (XVIIIe s.). — Quartiers de David de M. de Boissé, né le 6 avril 1775, à Boissé, diocèse de Rouen. (Bref de min. du 1er juillet 1786). — Quartiers de Marie de M., né à Paris, le 10 mai 1773, page du comte d'Artois, le 1er janvier 1787. Reçu le 12 février 1821. *De gueules au sautoir d'argent accompagné de 4 glands d'or.*

MIREMONT (de), 63 p. Procès-verbal des preuves de Louis de M., né à Goudelancourt, diocèse de Laon, limites du g. p. de France, le 28 avril 1760, destiné page du G. M. (1774).

MOLÉ (de), 20 p. Quartiers de N. de M. de Champlastreux (XVIIIe s.).

MONCHY (de), 26 p. Quartiers de Marie César de M., né à Cantigny, diocèse d'Amiens, le 7 août 1752. *De gueules à 3 marteaux d'or* (Picardie).

MONTCHAL (de), 1 p. Note mentionnant Jean de M., chev. de la l. d'Auvergne, tué en 1366, au siège d'Alexandrie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Montdor (de), 1 p. Mention du procès-verbal des preuves de Jean de M.; né le 30 mars 1734, (l. d'Auvergne, 27 août 1760). *D'hermine à une boucle de gueules.*

Montecler (de), 3 p. Note relative à Louis de M. de Charnay, du diocèse de Séez, reçu le 13 juin 1613.

Montigny (de), 1 p. Conclusions d'un rapport tendant à tenir pour valables les preuves de Louis de M., né le 22 avril 1762. — Fait au presbytère du village de Perreux en Bourgogne, le lundi 27 septembre 1779. Signé : « Bertrand La Croix, notaire apostolique, secrétaire. »

Montmorency (de), 24 p. Quartiers de Louis de M.-Laval, né le 8 octobre 1752, reçu de min. le 26 février 1754.

Montmorin (de), 20 p. Preuves de Jean de M. de Saint-Hérem, faites le 11 juillet 1648 au g. p. d'Auvergne. — Quartiers de Calixte de M.-S.-H., né à Fontainebleau, le 17 février 1767, reçu de min. le 23 avril 1767. *De gueules semé de molettes d'argent, au lion rampant de même.*

Montfoignant (de), 1 p. Bref de Benoît XIV, du 29 septembre 1757, en vertu duquel le G. M. dispense François de M. présenté de min. en la l. et g. p. de France, de prouver la noblesse de Catherine Huet.

Morel (de), 7 p. Quartiers de François de M. de Than, baptisé à Caen, le 5 nov. 1762.

Morin, 50 p. Quartier de Guillaume M. de Montcanisy de Banneville, né le 12 juillet 1737 (diocèse

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Bayeux). Lettre de page du G. M., du 23 mai 1750. Preuves reçues le 18 juin 1751. — Quartiers de N. de B. (1751). *D'or à 3 fasces de sinople* (Normandie).

Motet (du), 1 p. Quartiers de Louis du M. d'Arthé, né à Merry-la-Vallée, diocèse de Sens, le 6 janv. 1737. Lettre de page du 5 juin 1747. Preuves reçues le 15 janv. 1749.

Motte (de la), 15 p. Preuves de Jean-Baptiste, comte de la Motte, né le 2 juin 1804, conseiller municipal d'Auteuil, pour être admis chev. de Malte (1844). *D'argent fretté d'azur de 6 pièces* (Bretagne).

Motteville (de), 8 p. Inventaire des pièces de Bruno de M., né à Rouen, le 6 mai 1726, reçu de min. en la l. de France, le 21 juin 1726. Quartiers de Pierre de M., né le 29 janv. 1729. (Bref de min. du 25 avril 1729). *D'or à 5 lions léopardés passants de gueules.*

Moucy (de), 17 p. Procès-verbal des preuves de Pierre de M., né le 5 janvier 1662, reçues le 18 novembre 1678. *D'or au pin de sinople, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or.*

Moufle, 4 p. Bref de Pie VI, du 8 janvier 1779, en vertu duquel le G. M. reçoit discret Marie René M., servant d'armes en la l. de France.

Moullart, 2 p. Quartiers de Pierre de M., chev. de Torcy, né le 6 fév. 1772, reçu de min. le 13 déc. 1778. Entré en 1789, comme cadet, au service d'Espagne, dans la Garde Wallone; rentré en France en 1803, avec la retraite de l'-colonel; marié en 1806 à Charlotte de Sart de Nielles; chev. de St-Louis en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1815. *D'or au lion de vair, armé et lampassé de gueules* (Artois).

Moussaye (de la), 1 p. Mémoire pour Joseph de la M. (1762).

Moustier (de), 4 p. Quartiers d'Eléonor de M., né à Paris, le 15 mars 1751, reçu de min. le 14 juill. 1759. *De gueules au chevron d'argent accompagné de 3 aigles éployées d'or.*

Muguet, 7 p. Supplique de Benoît M., baron de Varange, né à Saint-Etienne, le 5 juin 1792, chev. de just. en la l. d'Auvergne, au lieutenant du Magistère, pour obtenir une bulle de confirmation, en vertu de l'ordonnance royale du 16 avril 1824.

Munck (de), 6 p. Quartiers de Marie Xavier de M., né à Colmar, diocèse de Bâle, le 28 juin 1775. *D'argent à 3 roses de gueules.*

Murat (de), 57 p. Quartiers de Louis de M., né à Pavigny, diocèse du Mans, le 27 juillet 1734, reçu de min. le 18 sept. 1740. — Bulle magistrale du 21 mars 1761, confirmative d'un décret de la l. de France et p. d'Aquitaine, admettant Michel de M., reçu de min. sur les preuves d'Armand Foucault de Saint-Germain-Beaupré, bailli g^d croix de l'O., son grand-oncle, quant au quartier de Louise Foucault, sa 2e bisaïeule pat.

Musy (de), 6 p. Quartiers de Charles de M., né à Lyon, le 11 avril 1799, présenté le 19 déc. 1816. *D'azur à trois tasces crénelées d'argent, la 1re de 5 pièces, la 2e, de 4, et la 3e, de 3 pièces ; cette dernière ouverte par le bas, au milieu, en forme de porte ronde.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Myre (de la), 25 p. Bref de Pie VI, du 7 nov. 1777, dispensant Claude de la M. de Mory, reçu chev. de just. de min. en la l. de France, de prouver la noblesse de Catherine Duret, sa 2e bisaïeule mat.

Narbonne (de), 5 p. Notes concernant François de N.-Pelet, né à Paris, le 7 nov. 1738, reçu au p. de France, le 18 sept. 1740.

Nédonchel (de), 2 p. Quartiers de Denis de N. de Staple, né à Baralle, diocèse de Cambray, reçu de maj. en 1768. *D'azur à la bande d'argent.*

Néel, 35 p. Quartiers d'Henry N. de Sainte-Marie-Laumont, né à Sainte-Marie-Laumont, diocèse de Coutances, le 24 février 1759, reçu de min. le 14 juillet 1759; preuves admises le 17 juin 1776; et de René, son frère, baptisé à Saint-Pierre de Caen, le 19 décembre 1784, présenté de maj. *D'argent à 2 bandes de sable et un chef de gueules* (Normandie).

Nerot, 1 p. Lettre du commandeur Crepel au sujet de M. Nerot, candidat au grade de *Donat* ou *Frère donné de l'O.* (1er octobre 1768).

Neuf (Le), 1 p. Quartiers de N. Le N. de Sourdeval (XVIIIe s). (Normandie).

Nocey (de), 8 p. Quartiers de Charles de N. de Boucey, reçu le 22 janvier 1635.

Noir (Le), 1 p. Lettre de M. Le N. de Largentaye (à Largentaye, par Lamballe, à Matignon, Bretagne), du 24 mars 1769, à M. La Croix, relative à des preuves de Malte (celles de feu son père ayant été faite à cet O.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Noue (de la), 1 p. Extrait du procès-verbal des preuves de Pierre de la N., présenté au p. d'Aquitaine, le 5 juin 1662.

Nupces (de), 1 p. Note relative à François de N., chev. de Malte (s. d.).

O (d'), 22 p. Quartiers de Robert d'O de Franconville, du diocèse de Beauvais, reçu le 14 novembre 1643, et de César, son frère, reçu le 20 octobre 1656.

Olier, 2 p. Notes concernant Paul O. de Nointel, recu de min. en 1663.

O'Mahony, 2 p. Quartiers de Barthélemy O'M., baptisé, le 5 janvier 1748, à Castleyland, diocèse de Kerry, en Irlande, naturalisé Français par lettres du 26 mars 1767, présenté de maj. au g. p. de France. *Ecartelé aux 1 et 4, d'or au lion rampant d'azur, armé et lampassé de gueules ; au 2e, coupé d'argent et de gueules, au lion rampant de l'un en l'autre, armé et lampassé d'azur; au 3e, d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 couleuvres de sable languées de gueules.*

Orléans (d'), 55 p. Quartiers de Jean-Philippe d'O., né en 1702, légitimé en 1706, fils du Régent, reçu de min. le 16 août 1716, gd prieur de France en 1719.

Ormaison (d'), 19 p. Quartiers d'Ange d'O., présenté en 1706 au g. p. d'Auvergne.

Palatin, 6 p. Note mentionnant George P. de Dio, Bourguignon de la l. d'Auvergne, tué en Afrique en

Copyright - Les éditions d'Arnay - Lyon 2007

1549. — Quartiers d'Henry P. de D., (p. de Champagne, XVIIe s.). *Fascé d'or et d'azur de 6 pièces, à la bordure de gueules.*

PARC (du), 18 p. Quartiers d'Amateur du P. de Karmelin, né à Plouégat-Moysan (Finistère), le 22 avril 1786, reçu en 1823. *D'argent à la triple jumelle de gueules.*

PARDAILLAN (de), 1 p. Quartiers de Balthazar et Pierre de P. de Gondrin, frères, présentés au g. p. de France en mai 1698.

PARIS, 70 p. Extrait du Procès-verbal des preuves de François P. de Soulange (14 août 1728).

PASQUERAYE, 4 p. Présentation de Louis et Alexandre P. du Rouzay, frères, nés à Angers, le 1er en 1811, et le 2e en 1814, pour être admis chev. de just. en la l. de France (14 déc. 1821).

PAYEN, 8 p. Quartiers de Louis P. de Noyan, né à Cambray, le 28 oct. 1770, ancien officier au rég[t]. d'Aunis, brigadier titulaire des chevau-légers de la maison du Roi, chev. de St-Louis et de la Légion d'honn., et chef d'escadrons aux chasseurs des Vosges, présenté comme chev. de just. en 1817.

PELETIER (Le), 76 p. Quartiers de Guillaume Le P., né à Paris, le 12 oct. 1773, présenté en 1791. *D'azur à la bande d'or accompagnée de 2 fleurs de lis de même.*

PELLETIER (Le), 14 p. Quartiers de Charles Le P. de Rozambo, reçu de min. le 23 mai 1751 ; preuves admises le 18 juin 1759. — Quartiers de N. Le P. de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

St-Fargeau (XVIIIe s.). — Bref de Pie VI, du 11 déc. 1777, en vertu duquel le G. M. reçoit de min. chev. de just. en la l. et p. de France, Louis Le P., fils de Charles Le P., comte d'Aunay.

PERIER (du), 79 p. Quartiers de Jean-Baptiste du P., né à Bordeaux, le 17 juin 1757, et de Louis, son frère, né le 7 sept. 1758, en la même ville.

PERRAULT, 18 p. Quartiers de Joseph P. de Feuillasse, comte de Jotemps, né le 11 juill. 1776, à Thoisy, pays de Gex, admis aux élèves de Tournon, ses preuves faites en mai 1786, présenté au g. p. d'Auvergne en 1820. *Parti au 1er, d'azur à la croix partriarcale d'or accompagnée en pointe de 3 annelets de même, au 2e, d'azur à 3 bandes d'or ; écartelé de gueules au chevron d'or.*

PERRIER (du), 60 p. Pièces à fournir aux preuves de M. le chev. du P. (1775).

PERRIN (de), 1 p. Quartiers de Louis de P., commandeur de Beauvais en Gastinois, et de Contenson (XVIIe siècle).

PERROT, 2 p. Notes concernant Barnabé et Christophe P. de la Malmaison, frères, reçus en 1632, le 1er tué par les Turcs à la prise de 2 galères en 1638, et enterré à Capo-Pastero, la dernière terre de Sicile du côté de Malte ; et Henry P. de Saint-Dié, nommé en 1658 page du G. M., puis g[d] bailli de la Morée et commandeur de Villers-au-Liège, mort en 1733.

PERUSIIS (de), 1 p. Note relative à Louis de P., de la l. de Provence, tué dans un combat contre les hérétiques, en 1628.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PHELYPEAUX, 7 p. Quartiers de Balthazar P. de Chasteauneuf, né à Paris, le 21 octobre 1678. — Preuves du chev. de Pontchartrain, sur lesquelles le chev. de Maurepas, son frère, a été reçu (1710). *D'azur semé de quintefeuilles d'or, au franc quartier d'hermine.*

PICHARD (de), 21 p. Quartiers de Jean de P., né à Bordeaux, le 13 janvier 1767, reçu de min. le 18 juillet 1771.

PICHON, 2 p. Note mentionnant Jacques P.-Pradelle, reçu chev. au g. p. de Provence en 1612.

PICOT, 2 p. Procès-verbal des preuves de Charles P. de Dampierre, présenté pour chev. de just. en la l. et p. de France (18 mai 1771).

PIÉDOÜE (de), 2 p. Mémoire pour N. de P. (1752).

PIERRE (de la), 15 p. Quartiers d'Aimé de la P. de Frémeur, né le 16 août 1806, reçu chev. de just. en 1820. *D'or à 2 fasces de gueules.*

PIERRES (de), 40 p. Quartiers de René de P. de Fontenailles, reçu de min. le 3 avril 1763. — Quartiers d'Etienne de P., né à Chinon, le 7 juin 1818, reçu chev. en 1822. *D'or à la croix pattée et alaisée de gueules.*

PIGNATELLI, 70 Quartiers d'Alphonse P. de Gonzague, né à Paris, le 2 septembre 1774, reçu de min. le 19 février 1780. *D'or à 3 pots de sable, les 2 du chef affrontés.*

PIN (du), 10 p. Procès-verbal des preuves de N. du P.-Courgé (25 janvier 1775).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PINS (de), 9 p. Quartiers de Paul de P., reçu chev. le 10 sept. 1816. *De gueules à 3 pommes de pin d'or, la pointe en haut, 2 et 1.*

PLAS (de), 1 p. Quartiers de François de P. de Thillay, né Curmonte, diocèse de Limoges, le 8 fév. 1748. (Bref de min. du 30 sept. 1748).

PLEURRE (de), 11 p. Quartiers de Charles de P., baptisé, le 2 janv. 1751, à Roucroy, diocèse de Châlons en Champagne, et de Charles de P., frère, baptisé en la même paroisse, le 26 mai 1753. (Bref de min. du 31 janvier 1784). *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 griffons de même, ceux du chef affrontés.*

PLOTHO (de), 4 p. Quartiers de Ferdinand de P. d'Ingelmunster, né le 8 août 1762, à Inschmunster, diocèse de Tournay, le 10 mai 1770, et d'Eustache de P. d'I., né, le 1er oct. 1760, à Meerbeke, diocèse de Malines, reçu de maj. en 1778. *Ecartelé aux 1 et 4, d'argent à la fleur de lys de gueules, au 2e de gueules, à un roi maure couronné, ayant un rabat d'argent, les bras sur le dos, vêtu, d'une soutane de sinople boutonnée d'or, et une ceinture de même, et sur le tout, d'azur à un buste de cerf, la tête posée de profil et au naturel.*

POLASTRON (de), 1 p. Mémoire pour Frère Pierre de P., chevalier de l'O. des Hospitaliers de S. J. de J., secrétaire des commandements du G. M., commandeu de Villedieu et Campeaux en la Montagne etc., contre messire Louis, marquis de Clermont, et les habitants de Campeaux, etc., et contre messire Etienne Potier des Gesvres, évêque et comte de Beauvoisis, pair de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

France et vidame de Gerberoy, etc. (Imprimé 44 p. in-f°, 1743).

Polignac (de), 37 p. Quartiers de Denis de P., né à Paris, le 21 octobre 1721. (Quittance de passage du 18 mars 1743). *Fascé d'argent et gueules de 6 pièces.*

Poncet (de), 11 p. Supplique de Jean P., né à Toulon, le 26 juin 1786, chev. de la Lég. d'honneur, ancien garde de la Porte et lieut. d'inf., aux membres de la Commission des 3 L. de France, pour être reçu servant d'armes.

Pontevez (de), 1 p. Note mentionnant Gaspard de P., Provençal, tué au siège de Malte, en 1565.

Porlier, 11 p. « Lettres de messieurs les procureurs du commun trésor de l'ordre de Malthe à M. Porlier, maître des comptes et chancelier du grand prieuré de France et autres, » (1715-1729). Imprimé 2 p. in-f°. Supplique d'Auguste Porlier, marquis de Rubelles de Fréville, ancien off. de la marine royale, l.-colonel d'artillerie et chev. de S. Louis, au lieutenant du Magistère, pour obtenir la croix de dévotion (1818).

Portalet, 1 p. Demande de consultation relative à des preuves pour le marquis P. de la Chèze (s. d.).

Porterie (de la), Supplique de Pierre de la P. de Saint-Couat, marquis de Sainte-Croix, Molay, baron de Gemini, duc de Santo-Gemini, ch. de Saint-Louis, grand croix de Saint-George, comte Palatin etc., colonel au service de S. M. l'Empereur d'Autriche, né à Marseille, le 5 décembre 1776, à la Commission des 3

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

L. de France, pour être admis chev. de la justice de la l. de France (12 novembre 1815 ; admis le 13 novembre).

De gueules à une porte d'or sommée de 3 tours de Castille d'argent, le tout maçonné de sable, crénelée et soutenue par 2 lions d'or, affrontés et posés sur une terrasse d'argent mouvant de la pointe de l'écu ; au chef d'argent chargé de 3 étoiles d'azur.

POSTEL, 21 p. Inventaire des preuves de Claude P. des Minières pour être reçu chev. de justice (1613). *D'argent à une colonne de gueules en bande, accompagnée de 3 trèfles de sinople, 2 et 1* (Normandie).

POTERAT, 3 p. Minute de lettre de M. La Croix au sujet de recherches à faire sur la famille P. de Billy (s. d.).

POTTERIE (de la), 2 p. Quartiers de Michel de la P., du diocèse de Beauvais, reçu le 22 août 1662.

POUSSARD, 10 p. Note relative à Jean P. dit Lomellière, de la l. de F., tué, en 1560, à la prise de la ville des Gerbes (Djerbâ), en Barbarie.

POUTE, 1 p. Quartiers de François P., du diocèse de Poitiers, né en 1638, nommé page du G. M. en 1651. *D'argent à 3 pals de sable accompagnés d'un chevron de même brochant sur le tout.*

PRAEL (du), 2 p. Quartiers coloriés de Jean-Baptiste du P., né à Abernon, diocèse de Lisieux, le 12 août 1739 ; bref de min. du 28 mars 1751, style de France. En note : *Qui n'a servi. — D'argent au chevron accompagné de 3 trèfles, le tout de sable.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PRESTRE (Le), 62 p. Quartiers de Pierre Le P. de Vauban, né à Dijon, le 13 août 1757 ; reçu de min. le 17 avril 1758. *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même, le chevron sommé d'un croissant d'argent.*

PREUDHOMME (de), 39 p. Quartiers coloriés de Charles de P. d'Hailly de Nieuport, né à Paris, le 13 janvier 1746, reçu de min. le 4 juin 1747. *De sinople à l'aigle éployée d'or, armée et becquée de gueules.*

PRÉVOST, 3 p. Quartiers de Jean-Baptiste P. de St-Cyr, né à Blois, le 29 septembre 1730. En note : *A pris le party de l'Eglise.*

PRÉVOST (Le), 31 p. Quartiers de Chrétien Le P. d'Iray, né, le 13 juin 1768, à Iray, diocèse d'Evreux ; présenté de maj. le 2 mars 1790. Demande en 1816 à été autorisé à porter la croix de l'O., quoique marié.

PREZ (des), 88 p. Quartiers de Gabriel des P. de Roche, né à Deize, le 14 juin 1758. (Bref de min. du 13 mai 1763 (1). *Coupé au 1er du chef, d'argent au lion naissant de sable armé, lampassé et couronné de gueules, au 2e de la pointe, d'azur à 3 bandes d'or.*

PROLI (de), 8 p. Quartiers de Gustave de P , né à Vienne, le 4 janvier 1757. Bref de min. du 26 mai 1770, au prieuré d'Allemagne (2). *D'argent à la fasce de gueules accompagnée en chef d'une aigle éployée de sable, couronnée d'or, et de 3 bandes de gueules en pointe.*

(1) *N'a pas continué.*
(2) *A quitté en 1772.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

PRONDRE, 4 p. Quartiers d'Emmanuel P., né à Paris, le 4 juillet 1775. *De gueules au lys épanoui, tigé et feuillé d'or.*

PUENTE (de la), 1 p. Quartiers de Ferdinand de la P.-Reyffemberg, baptisé à Bruxelles, le 25 avril 1698, présenté de maj. en 1721.

PUY (du), 14 p. Supplique de Guy du P., né à Plabas (Tarn), le 20 mai 1799, lieutenant au 57e de ligne, aux membres de la Commission de 3 L. Françaises, demandant la croix de dévotion (1822). *D'or au lion de gueulès.*

QUELEN (de), 25 p. Quartiers d'Antoine et Hyacinthe de Q., frères, nés à Paris en 1777 et 1778, présentés de min.

QUETIER, 1 p. Note relative à Edmond Q., de la l. de France, tué au siège de Malte, en 1565.

RAIGECOURT (de), 1 p. Note relative à Jean-Baptiste de R., né le 7 oct. 1694, page du G. M., le 1er août 1707, commandeur de Valeure, en Bourgogne, en 1741.

RAISON, 13 p. Quartiers de Michel R. du Cleuziou, né le 12 janvier 1774, à Lannion (Côtes-du-Nord), présenté le 14 septembre 1817. *D'hermine à 3 annelets de sable, 2 et 1.*

RAGUET, 40 p. Bref de Pie VI, du 5 janvier 1778, en vertu duquel le G. M. reçoit de min. Louis R. chev. de just. en la l. et p. de France.

RAMBURES (de), 9 p. Note mentionnant Guillaume de R. « pris esclave à la Mahomette, l'an 1606 », à

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

25 ans, racheté en 1607, pour 1000 écus, et tué, en 1608, sur le *Saint-Louis*, grand galion de la Religion.

Rancher (de), 9 p. Quartiers de Charles de R., né le 30 août 1758, à N. D. de Valenton, diocèse de Paris. Bref de min. du 9 juin 1759, preuves faites en 1763. *D'azur au sautoir d'or chargé en cœur d'une rose de gueules, et accompagné de 4 annelets aussi d'or.*

Rassent (de), 45 p. Quartiers d'Hercule de R., né à Archelles, diocèse de Rouen, le 9 sept. 1750, reçu de min. le 15 fév. 1751. *D'azur au chevron d'argent chargé de 5 croisettes de sable, accompagné en chef de 2 merlettes d'argent et en pointe d'un buste de renchier* (grand cerf) *d'or, posé de profil.*

Réaulx (des), 3 p. Fragment des preuves de N. des R. (1672).

Rebours (Le), 28 p. Quartiers d'Ambroise Le R., né à Paris, le 3 juill. 1777, reçu de min. le 14 oct. 1777. Deux de ses frères furent reçus avec lui. *De gueules à 7 losanges d'argent, 2, 3, 1.*

Regnault, 1 p. Supplique de la marquise d'Espinay, née Regnauld de Parcieux, au lieutenant du Magistère, pour obtenir le droit de porter la croix de l'O. Son frère et son mari, chev. de Malte; ce dernier nommé, le 9 juin 1791, colonel du rég^t de chasseurs de l'O.; elle offre le relevé g^al de toute la fortune des L. française, espagnole, italienne et allemande; recommandée par la duchesse de Berry.

Remigny (de), 83 p. Procès-verbal des preuves de Charles et Louis de R., frères, du 28 avril 1724.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Quartiers d'Augustin de R. de Joux, né le 21 août 1733 (lettre de page du 28 août 1745, preuves faites, le 1 fév. 1774, au p. de Champagne). — Quartiers d'Antoine de R. de J., né à Billy, diocèse de Nevers, le 11 avril 1758, présenté de maj. en 1778. *D'azur à la fasce d'or accompagné en chef de 3 étoiles de même.*

Renouard, 41 p. Quartiers de Ferdinand R. de Fleury, né à Besançon, le 16 mars 1756, reçu de min. le 7 nov. 1758.

Renty (de), 2 p. Quartiers de Jean de R., né à Arras, le 12 nov. 1725, présenté en 1754.

Richardie (de la), 6 p. Quartiers de Gaspard de la R. de Besse, né le 2 avril 1736. (Bref de min. du 6 oct. 1738 au p. d'Auvergne). — Mémoires pour Frère Marc de la R. d'Auliac, chev. de l'O. de St-J. de J., commandeur de Montferrand, Cuilhac, Fouillouse etc., contre Antoine Clusel, notaire à Thiers, les religieuses de l'Abbaye de Charenton, et Antoine Vachot de la Bourgeoisie (1742-44). Imp. 11 et 13 p. in-f°.

Ricouart (de), 3 p. Mémoire pour noble de R. (1770).

Rieux (de), 2 p. Quartiers de François de R., vicomte de Donges, mort jeune (1761).

Rigoley, 19 p. Quartiers de Claude R., baron d'Ogny, né à Paris, le 21 avril 1767, colonel de cavalerie, du 13 novembre 1792 (armée des Princes), officier de la Lég. d'honneur, chev. de Saint-Louis et chev. de Saint-J. de J., le 13 juin 1816. *D'azur au*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chevron accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un faisan, le tout d'or.

RIOUFFE (de), 6 p. Projet de certificat pour Sébastien de R., baron de Thorenc, officier supérieur de cavalerie, né à Antibes le 7 août 1795, marié, le 6 mars 1821, à dame Catherine Vial, admis chevalier de dévotion, le 8 août 1823. *D'azur au lion d'or lampassé d'argent, au chef d'or chargé de 3 étoiles d'azur.*

RIVOIRE (de), 12 p. Quartiers de Joseph de R., né à Grenoble, le 17 septembre 1785, présenté le 30 mars 1818. *Fascé d'argent et de gueules de 6 pièces, à la bande d'azur chargée de 3 fleurs de lys d'or brochant sur le tout.*

ROBIN (de), 1 p. Mémoire signifié pour Frère Paul de R. de Barbantanne, chev. de l'O. de S. J. de J., grand commandeur, pourvu de la commanderie de Saint-Jean de Marseille, comme ayant repris l'instance au lieu et place de Frère Antoine Marseille de Beausset, ci-devant pourvu de la même commanderie, contre M. de Regusse, président à mortier honoraire du parlement d'Aix, en présence de M. le commandeur de Revel, receveur, procureur g^al de l'O. de Malte au g. p. de Saint-Gilles. 1740. (Imp. 5 p. in-f°).

ROBINEAU, 54 p. Quartiers de Daniel R., né le 4 janvier 1776 à la chapelle Glain, diocèse de Nantes, reçu de min. le 25 août 1787. Obtint la permission de porter la croix, le 20 mai 1816. *De gueules à la croix ancrée d'argent, au chef de même aussi d'argent, chargé de 3 tourteaux de gueules posés en fasce.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Roche (de la), 45 p. Quartiers d'Antoine de la R. de la Curelle, né à Ouroux (Rhône), le 11 juill. 1791, mousquetaire dans la 2e cie, reçu chev. de dévotion, le 4 déc. 1814. — Quartiers d'Isidore de la R.-Nully, né à St-Luger (Rhône), le 6 fév. 1802, reçu le 4 déc. 1814. *Ecartelé, aux 1 et 4, d'argent à 3 fasces de gueules ; aux 2 et 3, d'or au chevron d'azur accompagné de 3 croisettes de même, 2 en chef, 1 en pointe.*

Rochefort (de), 4 p. Mention de René de R., Bourguignon de la l. de France, tué par les huguenots en 1570. — Correspondance relative à N. de R., candidat en 1820.

Rochelambert (de la), 48 p. Quartiers de Gabriel de la R., né à Paris, le 16 janv. 1755, reçu de min. le 19 avril 1761. *D'argent au chevron d'azur et un chef de gueules.*

Roches (des), 17 p. Bref de Clément XII, du 14 nov. 1797, admettant Guillaume des R.-Herpin, né le 28 oct. 1794, chev. de just. de min en la l. et p. de France. *D'argent à la bande fuselée de gueules sans nombre.*

Rocque (de la), 1 p. Mention de Jean de la R. de Fontaville, chev. Normand de la l. de France, tué dans un combat naval en 1570.

Rogres (de), 24 p. Procès-verbal des preuves de Charles et Jacques de R. de Champignelles, frères, (15 avril 1720). — Quartiers de Charles de R. de Luzignan de Champignelles, né à N. D. de Lorette, diocèse de Sens, le 13 fév. 1753, reçu de min. le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

3 juin 1753, mort le 12, nov. 1770, sans avoir fait ses preuves. *Gironné d'argent et de gueules de 12 pièces.*

Romé (de), 192 p. Procès-verbal des preuves de Louis R. de Fresquienne, reçu de min. (7 octobre 1632). — Quartiers coloriés d'Albert de R. de Vernouillet, présenté de min. chev de just. au g. p. de France (1753). — Quartiers coloriés d'Adrien de R. Fresquienne, né à Fresquienne, diocèse de Rouen, le 9 sept. 1754 (bref de min. du 13 sept. 1755), et de Gilles, son frère, né à Rouen, le 29 mai 1759. (Quittance de passage du 12 nov. 1777). *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 molettes d'éperon de même, et en pointe, d'une genette passante, aussi d'or.*

Ronnay (de), 22 p. Quartiers d'Antoine de R., né à Magny-le-Désert, diocèse du Mans, le 18 juin 1754.

Ronsard (de), 9 p. Notes relatives à Louis de R., chev. de l'O. en 1619.

Rosier (du), 26 p. Quartiers de Joseph du R. de Magnieu, né à Saint-Etienne de Rouanne, diocèse de Lyon, le 20 juillet 1766, mort en 1767.

Rosset (de), 3 p. Note mentionnant Pons de R. de Rocozet de Fleury, présenté en 1767 au roi de France, comme ambassadeur de la Religion de Malte.

Rossignol, 66 p. Quartiers de Jacques, Pierre et Louis R.-Grandmont, frères, nés à St-Domingue, le 19 février 1760, le 24 octobre 1761, et le 22 décembre 1776. — Nota pour le second : *Le mémorial de ses preuves a été présenté, mais les preuves n'ont pu être*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

terminées, en raison du décret qui a supprimé la Noblesse et les ordres de chevalerie, 7 janvier 1791. — Quartiers de Louis R. — Belleause, né à St-Domingue, le 5 mars 1789. *A renoncé.—7 janvier 1791.—Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à la tour d'argent maçonnée et crénelée de sable ; aux 2 et 3, d'azur au chevron d'or, et sur le tout d'argent, au rossignol becqué et patté de gueules, au chef cousu de même.*

ROTHE (de), 5 p. Extrait du procès-verbal des preuves d'Antoine de R., reçu le min. chev. de just. au p. de France (29 novembre 1775).

ROUCELLE (de), 80 p. Copies de pièces ayant servi aux preuves de N. de R. (1790).

ROUEN (de), 59 p. Quartiers d'Adrien de R., né à Rouen, le 7 février 1759.

ROUÈRE (de la), 1 p. Mention d'Alderan de la R., de la l. de France, commandeur d'Orléans, et de Claude de la R., de la même l., né à Paris, mort esclave, vers 1620, à Constantinople, à la Tour Noire, « lieu où l'on met les plus braves capitaines chrétiens, d'où ils n'en sortent point d'ordinaire ».

ROUSSEL, 8 p. Analyse de pièces ayant servi aux preuves de François R. d'Origny, présenté de min. 1740.

ROUSSY (de), 11 p. Quartier de Jean de R., né à Montauban, le 22 juin 1787, présenté le 7 mars 1818. *D'azur à la licorne d'or, au chef de même.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ROUVERAYE (de la), 5 p. Pièces relatives à N. de la R. (Fin du de XVIIIe s.). *D'azur au chevron d'argent accompagné de 3 mains senestres de même* (Normandie).

ROUX (Le), 1 p. Mention de Jean Le R., mort au siège de Rhodes en 1522.

ROUX (Le), 13 p. Quartier de Marie Le R. de Crétot, né à Bourville (Seine-Inf[re]), le 8 janvier 1784, reçu de min. en la l. de France, le 24 juin 1785, et de Jacques, son frère, né au même lieu, le 3 juillet 1782, reçu le 19 novembre. *De sable à la fasce d'argent, chargee de 9 croisettes du champ, accompagnée de 9 molettes d'éperon d'or, 2 en chef, 1 en pointe.*

ROUX (Le), 13 p. Modèle de certificat donné par les membres de la Commission des L. Françaises à Emmanuel de R. de Puivert, né à Vincennes, le 10 mars 1817, constatant qu'il a été reçu chev. de just. (29 août 1823). *De gueules à 6 hermines d'argent, 3, 2, 1.*

ROUX (de), 6 p. Quartiers d'Adrien de R. d'Agent de Morges, né à Grenoble, le 3 nov. 1772. (Bref de min. du 26 avril 1773. Preuves faites en 1787). *D'azur au chevron d'argent accompagné de 4 étoiles d'or.*

ROUX (du), 71 p. Mention de Claude du R. de Sigy, de la l. de France, reçu en 1565, tué en 1570, et de Gabriel du R. de Tachy, de la même langue, reçu en 1604, tué au siège de la Rochelle en 1628. — Quartiers coloriés de N. Le Roux de Sigy ; mêmes armes. — Quartiers de Charles du R. de Chevrier-Varennes, né le 4 sept. 1727, à St-Denis de Courte-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mont de Varennes, diocèse de Soissons (Bref de min. du 29 mars 1730). — Quartiers de Charles du R. de Varennes, né le 28 mai 1764. (Bref de minorité du 15 août 1764, preuves du 1er juin 1778). *D'azur à 3 têtes de léopard d'or, 2 et 1.*

Roy (Le), 20 p. Quartiers coloriés d'Alexandre Le R. de Ville, né à Mons, diocèse de Cambray, le 23 novembre 1750, reçu de min. le 24 février 1753. *Ecartelé aux 1 et 4, d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 fleurs de lis de même, et en pointe d'un rateau aussi d'argent, en pal ; aux 2 et 3, d'azur à 3 fleurs d'or, et sur le tout, d'or à une croix de gueules.*

Rue (de la), 107 p. Quartiers de François de la R., né à Abbeville, le 24 avril 1722, reçu de min. le 26 avril 1723.

Ruellan (de), 45 p. Bref de Clément XI, du 20 août 1713, en vertu duquel le G. M. reçoit de min. Louis de R., de la l. de France et g. p. d'Aquitaine.

Rupierres (de), 1 p. Mention de François de R. de Survye, de la l. de France, reçu en 1607.

Sade (de), 31 p. Bref de Pie VI, du 5 mai 1782, en vertu duquel le G. M. dispense Claude de S. de prouver la noblesse de Marie Masson, son aïeule mat.

Sagey (de), 59 p. Quartiers de Louis de S., né à Ornans, en Franche-Comté, le 27 août 1764 ; reçu de min. le 2 octobre 1768. *De sable à la croix d'argent.*

Saguier, 11 p. Quartiers d'Auguste S. de Luigné, né le 28 août 1755, mort à Paris sans avoir fait ses preuves.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sailly (de), 2 p. Mémoire pour N. de S. (XVIIIe s.).

Saint-Bonnet (de), 1 p. Mention de Guillaume de St-B. de Thoyras, de la l. d'Auvergne, mort au siège de Malte, en 1565.

Saint-Chamans (de), 36 p. Procès-verbal des preuves de Louis de St-C, reçu chev. de just. en la l. d'Auvergne, le 3 octobre 1728. — Procès-verbal des preuves de Louise de S.-C. pour être reçue religieuse de l'O. en l'hôpital et couvent de Beaulieu, diocèse de Cahors (26 octobre 1760). — Quartiers de Charles de St-C., né le 29 avril 1776. — Bulle magistrale, du 7 avril 1789, prorogeant d'une 3e année le paiement du passage de Louis de St.-C., reçu de min. ch. de just. en la l. de France.

Saint-George (de), 19 p. Mémorial des preuves de Jean de St G. pour être reçu de maj. chev. de just. au g. p. d'Aquitaine (XVIIIe s.).

Saint-Géron (de), 2 p. Quartiers de Marie-Joseph de St-G., né le 16 décembre 1767, présenté en 1791. *Ecartelé aux 1 et 4, de sable au lion d'or, aux 2 et 3, d'or à 3 bandes de gueules.*

Sainte-Hermine (de), 9 p. Quartiers de Jean de Ste-H., né à Monac, diocèse d'Angoulême, le 15 fév. 1731, présenté en 1757.

Saint-Julian (de), 7 p. Modèle de certificat des membres de la Commission des L. de France attestant que Jacques de St-J., né en 1795, d'une famille irlandaise, a été reçu chev. de just. honoraire (11 fév. 1824).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

SAINT-PERN (de), 1 p. Extrait du procès-verbal des preuves de Charles de St-P., présenté au p. d'Aquitaine, le 1er juill. 1661.

SAINT-SIMON (de), 54 p. Mention de Louis de St-S., commandeur de Pézenas, de la l. de France, mort en 1679, et de Claude de St-S., né en 1694, reçu en 1727, puis bailli g. croix de grâce. — Quartiers de Claude de St-S. de Sandricourt, né à Paris, le 27 déc. 1723, reçu de min. le 24 juill. 1724. — Procès-verbal des preuves de Claude de St-S.-Sandricourt, présenté de min. (1749). Procès-verbal des preuves de Louis de St S. de Courtomer, présenté de min. (1755).

SALABERRY (de), 34 p. Quartiers de Louis de S.-Irumberry, né à Blois, le 18 août 1804, reçu chev. de just. le 2 mai 1822. *Parti au 1 du chef, d'or au lion armé et lampassé de gueules ; au 2 de la pointe, d'or, à 2 vaches de gueules accornées, clarinées et onglées d'azur, l'une sur l'autre, au 2 parti, de gueules à la croix d'argent pommetée d'or, à la bordure d'azur chargée de 8 sautoirs d'or.*

SALIS (de), 10 p. Quartiers de Louis de S., né à Aire en Artois, le 9 juill. 1742, présenté de maj. en 1769.

SALIVET, 10 p. Pièces ayant servi à la présentation de Guillaume S. de Courtenay, vicomte de Fouché-cour, et d'Othon de S. de C. de F., nés à Londres, le 13 nov. 1794 et le 29 mai 1799 (1820). (*Ont renoncé*).

SALLE (de la), 133 p. Analyse de pièces ayant servi aux preuves mat. de N. de la S. (XVIIIe s). — Quit-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tance donnée à Auguste de la S. par Frère Charles de Cardevac d'Havrincourt, chev. g. croix de l'O. de St J. de J., commandeur d'Oisemont, maréchal de camp, procureur g^al du d. O. et receveur de son vénérable commun trésor au g. p. de France, de 2422 l. 7 s. 11 d., valeur de 125 pistoles d'or d'Espagne, à raison de 19 l. 7 s. 7 d. la pistole, pour son droit de passage afin d'être admis page du G. M. (En tête imp. aux armes de l'O. — 14 nov. 1787).

Salles (des), 3 p. Quartiers coloriés de Charles des Salles, né le 18 août 1706, qui fit ses preuves au g. p. de France en 1782. *D'argent à la tour de sable surmontée à senestre d'une tourelle de même* (parchemin).

Salm (de), 97. Quartiers d'Emmanuel de S., reçu de min. en 1746.

Sapineau, 19 p. Quartiers d'Ernest S. de Boishuguet, né à la chapelle d'Aligné (Sarthe), le 4 octobre 1802, reçu de maj. le 4 octobre 1818. *D'argent à 3 merlettes de sable, 2 et 1.*

Sarmiento (de), 3 p. Généalogie et notes concernant la maison espagnole de S. qui a donné à l'O. plusieurs chev.

Saulx (de), 49 p. Preuves de Charles de S. de Tavannes, né à Paris, le 19 janvier 1751, reçu de min. le 6 juin 1751 ; preuves admises le 23 juin 1761. *D'azur au lion d'or rampant, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Savary (de), 2 p. Quartiers de N. de S. de Lancôme (1754).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sayves (de), 1 p. Lettre datée du 5 juillet 1786, signée : *Le c^te^ d'Hervilly*, et adressée à M. La Croix, relative aux preuves de N. de S.

Scorailles (de), 23 p. Analyse de pièces, et mémoire ayant servi aux preuves de N. de S. (1783).

Séguier, 9 p. Procès-verbal des preuves de François S. (19 juin 1596).

Seguin, 3 p. Note établissant que Charles S. de Brilhac, reçu de min. en la l. de France et g. p. d'Aquitaine, fit ses preuves en 1738.

Seiglière (de), 3 p. Mémoire pour Joachim de S. de Soyecourt, reçu de min. le 24 août 1726 (1741).

Sens (de), 1 p. Bref pontifical, registré à Malte le 20 juillet 1728, dispensant Abdon de S. de prouver la noblesse de Marie Manchon, son aïeule mat.

Seré (de), 1 p. Quartier de N. de S. (XVIIIe s.).

Sergeant (Le), 1 p. Preuves de Marie Louis Le S., comte d'Hendecourt, présenté comme chev. (22 juillet 1847). *D'azur à 3 gerbes d'or liées de gueules* (Normandie).

Séricourt (de), 6 p. Quartier de Pierre de S. d'Esclainvilliers (XVIIe s. — Picardie).

Serocourt (de), 2 p. Mention de Jean de S., commandeur de Ruetz en Champagne, et de Thors en Bassigny (s. d.), et de Philippe de S. reçu en 1584.

Serreau (du), 20 p. Quartiers de Denis du S. de Courcillon, né à Cheffes, diocèse d'Angers, présenté

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de maj. en décembre 1817. *D'azur au sautoir fuselé d'or accompagné aux 2e, 3e et 4e quartiers, de 3 aigles de même armés et lampassés de sable.*

SERVIEN, 1 p. Mention d'Alexandre S., de la l. d'Auvergne, tué au combat des 5 galères de l'O. contre les 6 galères de Bizerte, le 26 juin 1625.

SEVÉ (de), 2 p. « Questions à faire » au sujet de la présentation à Malte de N. de S. (XVIIIe s.).

SIGNIER (de), 50 p. Quartiers de François de S. d'Evenos, baptisé à Toulon, le 2 décembre 1674, chef d'escadre et commandeur, mort en 1719. — Quartiers d'Alexande de S., né le 4 janvier 1770 ; preuves reçues en 1782.

SIGONGNE (de), 1 p. Procès-verbal des preuves de Nicolas de S. (15 janvier 1605. — Parchemin).

SILVA (de), 1 p. Mention de Christophe de S., mort en 1565, au siège de Malte.

SIMIANE (de), 32 p. Mention des preuves de Gaspard de S. en 1663. — Quartiers de François de S., baptisé à Paris, le 17 janvier 1759, reçu de min. au p. de France (1790). *D'or semé de tours et de fleurs de lis d'azur.*

SONNIER (de), 14 p. Mémoire pour Gabriel de S. de la Vigerie (1er décembre 1768).

SOUDEILLES (de), 46 p. Procès-verbal des preuves de Louis et Jacques de S., frères (1720). — Quartiers d'Antoine de S., reçu de min. le 24 décembre 1785. *Echiqueté d'argent et d'azur de... traits.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Spangen (de), 39 p. Quartiers de Charles de S., né à Mons, le 5 août 1763, présenté de maj. *D'or à la fasce d'azur.*

Sparre (de), 9 p. Bref de Clément XIII, donné en 1765, en vertu duquel le G. M. permet à Marie-Claude de S., présenté comme page et chev. de just. de la l. de France, de prouver sa noblesse paternelle par l'arbre généalogique à la mode du royaume de Suède. (Nota : *Ce bref n'a pas eu lieu, il a été reçu page en 1767). D'azur au chevron d'or.*

Stacpoole (de), 8 p. Etat des pièces à produire pour la preuve du marquis de Stacpoole. (Restauration). *D'argent au lion de gueules* (Angleterre).

Stockheim (de), 3 p. Quartiers de François de S. de Heers, né à Liège, le 21 avril 1770.

Straten (Van der), 37 p. Quartiers de Louis Van der S., né à Claver en Condroz, diocèse de Liège, le 29 septembre 1770, reçu de min. le 3 août 1773. *Burelé d'azur et d'argent, au chef d'or chargé de 3 cuisses, et leurs pattes, de griffon de sable posées en pal.*

Sucre (de), 3 p. Quartiers de N. de S. (XVIIIe s.).

Suffren (de), 87 p. Quartiers de Louis de S. de St-Tropez, né à Aix, le 10 novembre 1755, reçu de min. le 1er mars 1756 ; preuves faites en 1777. *D'azur au sautoir d'argent cantonné de 4 têtes de léopard d'or.*

Talaru (de), 29 p. Bulle magistrale du 13 juill. 1748, admettant Louis de T. sur les preuves d'Ange d'O., son oncle, quant au quartier de son 2e bisaïeul pat.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

TALLEYRAND (de), 52 p. Quartiers coloriés de Louis de T., né à Paris, le 10 août 1735, reçu de min. le 26 avril 1736. *De gueules à 3 lions d'or, au lambel d'azur.*

TAMBONNEAU (de), 9 p. Quartiers de Victor de T., né en 1685 à Soleure, en Suisse, reçu de min., avec dispense de limites, le 16 août 1691. *D'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 molettes en chef, et d'une aigle à 2 têtes en pointe, le tout d'or.*

TARDIEU, 10 p. Supplique au G. M. d'Aristarque T. de Maleissye, né à Ceaux, diocèse de Poitiers, le 23 août, 1772, présenté de min. au g. p. d'Aquitaine, demandant enregistrement d'un bref pontifical de dispense au sujet d'Elisabeth de H. Paignon, sa mère, dont la ligne n'a que 72 ans de noblesse (mars 1773).

TARRAGON (de), 2 p. Quartiers de Charles de T., né à Mainvilliers, diocèse de Chartres, le 1er oct. 1755.

TARTEREAU, 142 p. Quartiers de Charles T. de Berthemont, né à Paris, le 4 fév. 1758, reçu chev. au g. p. de France en 1770. *De gueules au chevron d'or et 3 tourterelles de même, 2 en chef affrontées, et une en pointe, le regard de celle-ci du côté dextre de l'écu.* (Autorisé, quoique marié, à continuer de porter la croix 1er oct., 1814).

TARTERON, 5 p. Pièces concernant Antoine T. de Moutiers, reçu de min. au p. de France, le 25 sept. 1747.

TAURIAC (de), 5 p. Modèle de certificat des membres de la Commission des L. Françaises attestant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'ils ont jugé Philippe de T., né le 5 fév. 1771, ancien chanoine du chapitre de St Léon en Rouergue, digne d'être reçu diacot dans la l. de Provence, et qu'il est autorisé à en porter la décoration (9 juill. 1821). *D'azur au taureau d'or.*

TAYE, 7 p. Mémoire pour Charles T. de Wemmel (1721). *D'azur à 2 molettes en chef et une rose d'argent en pointe* (Bruxelles).

TENDE (de), 1 p. Quartiers de Louis de T. (XVIIIe s.).

TERTRE (du), 18 p. Quartiers coloriés de Charles du T., né le 29 juillet 1776, reçu de min. le 29 sept. 1782. *D'argent à 3 aigles à 2 têtes de gueules.*

TESTU, 1 p. Procès-verbal des preuves de Jean-Baptiste T. de Balincourt, âgé de 9 ans, pour être reçu chev. de just. en la l. et g. p. de France (27 juin 1702). *D'azur à trois étoiles d'or en fasce surmontées d'un croissant d'argent.*

TEXIER, 6 p. Quartiers de Gabriel T. d'Hautefeuille, né à Caen, le 14 avril 1735, reçu de min. le 23 juill. 1735.

THIEUVILLE (de), 12 p. Mémoires pour Vercingétorix de T. de Briquebosq, né en 1722, reçu de min., le 12 fév. 1726, en la l. et g. p. de France, et Jean, son frère, né le 22 juin 1727, aussi reçu de min., le 18 août 1732. *D'argent à 2 bandes, la 1re surmontée en chef d'une coquille ; au-dessous de la 1re bande, 3 autres coquilles, et au-dessous de la 2e, 3 autres coquilles, le tout de gueules.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

THOMAS (de), 33 p. Quartiers de Jean de T. (XVIIIe siècle). — Quartiers de N. de T., né à Pontoise vers 1767. — Quartiers de Jean-Baptiste de T. de la Vesvre, né à Dijon, le 18 sept. 1781, présenté chev. de just. en 1816. *D'azur à une fasce d'or, chargée au milieu d'une étoile de gueules, accompagnée en chef de 2 quintefeuilles d'or, et en pointe, d'un croissant d'argent.*

THUBIÈRES (de), 4 p. Quartiers de Charles de T. de Grimoard de Pestel et de Lévy-Caylus, présenté de maj. en 1726. *D'azur à 3 molettes d'or, au chef de même.*

TIERCELIN, 8 p. Mention de Jean T., de la l. de France, mort à la bataille de Lépante, le 7 oct. 1571.

TILLET (du), 8 p. Quartiers d'Elie du T. de Girolles, reçu au p. de France, le 26 mars 1624. — Quartiers coloriés de Charles du T. de Montramé, né à Beauvais, le 3 mars 1728; preuves reçues le 18 juin 1753. — Quartiers d'Innocent du T., né à Paris, le 16 janvier 1771 (1). *D'or à la croix de gueules, pattée et alaisée.*

TILLETTE (de), 53 p. Quartiers de Paul de T. de Mautort, élève de marine de 1re classe, né à Cambron (Somme), le 24 mai 1798, reçu en 1821. *D'azur, au chevron d'or, au chef de même chargé d'un lion léoparde du premier.*

TOLÈDE (de), 2 p. Mention de plus. chev. espagnols du nom de T.

(1) *A quitté.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tonnelier (Le), 14 p. Procès-verbal des preuves de Jacques Le T. de Breteuil, présenté comme page et chev. de just. (avril 1736).

Torelli, 83 p. Quartiers d'Isaac T., né à Paris, le 9 oct. 1753, présenté en 1788. *D'argent à la couleuvre d'azur, couronnée d'or, tenant un enfant de gueules.*

Toulougeon (de), 6 p. Quartiers de François de T., présenté (XVIIIe s.), Quartiers d'Anne de T., né à Champlitte, en Franche-Comté, le 20 nov. 1740, reçu le 6 juill. 1758. *Écartelé aux 1 et 4, de gueules à 3 jumelles d'argent, au 2 et 3, de gueules à 3 fasces ondées d'or.*

Tour (de la), 38 p. Quartiers de Charles de la T.-St-Quentin, né à St-Omer, le 28 oct. 1736, reçu le 18 juin 1768.

Tour du Pin (de la), 11 p. Bref de Benoît XIV, du 8 nov. 1755, en vertu duquel le G. M. dispense Jean de la T. du P. de la Charce, reçu de min. chev. de just. en la l. et g. p. de France, de prouver la noblesse de Claude Mazel, son aïeule pat.

Tournay (de), 6 p. Procès-verbal des preuves de Gabriel de T. d'Assignies d'Oisy, présenté de min. en 1736.

Toustain, 68 p. Quartiers de Louis T., né à Ecrennes, en Beauce, le 6 août 1726. — Quartiers de Charles T. de Richebourg, né à Pithiviers, le 7 juill. 1747.

Touzard, 23 p. Quartiers d'Antoine T., né à Paris, le 9 déc. 1750, reçu diacot, le 22 déc. 1762. *De gueules au chevron d'argent, accompagné de 3 trèfles d'or.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Treil (de), 27 p. Quartiers de Joseph de T., né à Paris, le 3 janv. 1785.

Trimond (de), 2 p. Quartiers de Daniel de T., né le 18 fév. 1745, présenté en 1760.

Trinquetaille (de), 1 p. Bulle magistrale conférant à Thomas de T. la commanderie de Condot (3 sept. 1677.) Orig. en parch. scellé en plomb sur lacs de chanvre.

Tripoli (de), 1 p. Note relative à Léandre de T., né à Aix, le 20 fév. 1770.

Tristan, 1 p. Mention de Philibert T., de la l. de France, reçu chev. en 1609, tué en 1617.

Tron, 2 p. Notes relatives à Albin T. de Bouchony, garde du corps, né à Avignon, le 3 novembre 1798, présenté de maj. en 1819. (En marge : *A renoncé*).

Trousset (du), 12 p. Quartiers de Pantaléon du T. d'Héricourt, né à Condé-sur-Iton, diocèse d'Evreux, le 12 juin 1777. — Quartiers de Bénigne du T. d'H., né à Questembert (Morbihan), le 27 messidor an V, présenté comme chev. de just. en 1817. *De sinople au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

Trudaine, 3 p. Quartiers de N. T. (XVIIIe s.).

Turpin, 9 p. Quartiers de N. T. (fin du XVIIIe s.).

Ursin, 1 p. Mention de Scipion U., tué au siège de Malte en 1565.

Ussel (d'), 96 p. Quartiers d'Henry d'U., né à Château-Horscheruix, diocèse de Limoges, le 1er août

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1711, page du G. M. en 1721. — Mention de François, frère du précédent, né le 6 mars 1710, page du G. M. en 1723, mort en 1778, et de François d'U. de Châteavert, né le 29 décembre 1743, reçu de min. chev. de just. en la l. et g. p. d'Auvergne, le 11 août 1746, chev. profès et commandeur de Saint-Georges en 1773, « mort glorieusement à la prise de Malte par Bonaparte ». *D'azur à une porte d'or, la serrure et les bris d'huis de sable, accompagnée de 3 étoiles d'or.*

VACHON (de), 4 p. Procès-verbal des preuves de Victor de V. de Belmont, reçu de min. chev. en la l. de Provence, par bref du 1er mars 1731 (19 avril 1738). — Quartiers de Marie V. de Briançon de Belmont, née à Paris, le 6 juillet 1766, présentée le 12 janvier 1791.

VAERNEWYCK (de), 29 p. Décret de la l. de France, daté de Malte, du 30 octobre 1748, admettant les titres d'Emmanuel de V. pour être reçu de maj. chev. de just.

VAILLANT (le), 106 p. Mémoire pour Charles le V. (de Caen), reçu de min. le 22 août 1758 (1759).

VALLÉE-PIMODAN (de la), 9 p. Bref de Clément XII, du 1er décembre 1737, dispensant Louis de la V.-P. de prouver la noblesse de Françoise Rulland, sa 2e bisaïeule paternelle.

VALLIER, 8 p. Mémorial des titres de François V. présenté chev. au g. p. de France (9708).

VALORY (de), 65 p. Quartiers coloriés de Charles de V. de Locé présenté de min. (1760). — Mention

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Casimir de V., baptisé le 27 décembre 1759, reçu de min. le 3 août 1760, dans les limites de la l. et g. p. de France : *Ecartelé aux 1 et 4, de sable à l'aigle éployée d'argent semée de croissants de sable, et une croix pattée et alaisée de même sur la poitrine ; aux 2 et 3, d'or au laurier arraché de sinople, et un chef de gueules.*

Vassé (de), 7 p. Mémorial des titres d'Armand de V. pour être reçu de min. chev. de just. en la l. et g. p. de France (1737). *D'or 3 fasces d'azur.*

Vaudichon (de), 14 p. Quartiers de discret Louis de V. de Lisle, frère chapelain conventuel de la grande église de St-Jean, né à St-Germain d'Argentan, diocèse de Séez, le 3 avril 1770, reçu diacot de minorité, le 3 mai 1773.

Vauréal (de), 7 p. Quartiers d'Illustre François Louis de V., né le 15 janvier 1761, fils légitimé de Louis François Joseph de Bourbon, prince de Conti, et d'Anne Marine Véronèze, dite de Silly, actrice de l'Opéra, morte en 1782 ; admis chev. de just. sans preuves, ni noviciat, le 11 juillet 1777.

Venant (de), 35 p. Bref de Benoît XIV, du 10 juillet 1745, en vertu duquel le G. M. reçoit de min. François de V. chev. de just. en la l. de France.

Vendôme (de), 1 p. Supplique de Frère Philippe de V., grand prieur de France, aux maîtres des requêtes du Palais, relative à son testament fait le 8 août 1678 à feu son frère, le duc de Vendôme, avant sa profession dans l'O. (Imp., 12 p. s. d.).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VER (Le), 4 p. Quartiers de Jérôme Le V. de Caux, reçu de min. (1715). *D'argent à 3 sangliers de sable accompagnés de 9 trèfles aussi de sable, 3 en chef, 3 en fasce, 3 en pointe.*

VERDIN, 11 p. Copie de certificat des membres de la Commission des L. Françaises reconnaissant avoir reçu les droits de passage de Pierre V. admis en qualité de servant d'armes dans le p. de Champagne, à dater du 8 décembre 1818.

VERGEUR (de), 1 p. Quartiers de Guillaume de V., né à St-Souplet, diocèse de Reims, le 2 septembre 1625.

VEYDEAU, 29 p. Quartiers de Louis V. de Grandmont, reçu chev. le 9 janvier 1679. (Imp.).

VEYNES (de), 4 p. Quartiers de Louis de V. (XVIIIe s.).

VIAU, 2 p. Quartiers de discret Jacques V. de Baudreville (1761).

VIEFVILLE (de la), 13 p. Quartiers d'Adrien de la V. reçu de min. le 7 août 1692. — Quartiers de Louis de la V. page du G. M. (1734). *Burelé d'or et d'azur de 8 pièces, les 2 en chef chargées de 3 annelets de gueules.*

VIEUVILLE (de la), 11 p. Quartiers de Jean l'Evangéliste de la V. présenté de min. (1667). Procès-verbal pour Charles de la V. reçu de min. sur les preuves, du côté pat., du bailli de la V., son oncle, et du côté mat., du chev. d'Arrestz, aussi son oncle (1700).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

VIGNY (de), 43 p. Quartiers de Joseph de V. du Tronchet, né à Chalo-St-Mars, diocèse de Chartres, le 1er janvier 1742. (Lettre de page en 1753). — Mention de Victor de V., chev. de Malte, oncle paternel du présenté. *D'argent à une fasce crénelée de 2 pièces et de 2 demi d'azur, accompagnée en chef de 2 tourteaux de gueules, et en pointe d'un lion léopardé de sable, armé et lampassé de gueules.*

VILLARET (de), 12 p. Pièces concernant Joseph de V., né à Valenciennes, le 16 janvier 1786, reçu en 1820, chev. honoraire, comme appartenant à la famille des Grands Maîtres.

VILLAUTREIX (de), 1 p. Fragment de quartiers de N. de V. destiné à l'O. en 1755.

VILLEGONTIER (de la), 9 p. Quartiers de Joseph de la V., né à Médrignac, évêché de St-Malo, le 27 février 1747.

VILLENEUFVE (de), 2 p. Quartiers de Thomas de V. de Trans, ondoyé à Marseille, le 7 mars 1742, présenté en 1772.

VILLENEUVE (de), 6 p. Quartiers d'Henry et Thomas de V. de Tourette, frères, le 1er nommé page du G. M. le 8 mars 1684.

VILLEREAU (de), 5 p. Quartiers de N. de V. (fin du XVIIIe s.) *De sable au lion d'argent couronné d'or, accompagné de 5 fleurs de lis d'or, 2, 2, 1.*

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, 19 p. Correspondance et analyse d'actes relatifs au projet de présentation de.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Charles de V. de l'I.-A. garde-marine à Rochefort (1757).

VILLOUTREYS (de), 26 p. Quartiers de Jules de V. de Brignac, né le 19 novembre 1801 à Trélazé (Maine-et-Loire), et de Paul, son frère, né le 13 septembre 1804 à Angers. Présentés en 1820. *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles et d'une rose d'argent, le chevron surmonté d'un croissant de même.*

VILSTEREN (de), 14 p. Inventaire des preuves de Nicolas de V. reçu de min. chev. de just. au g: p. de France (1723). *D'or à 3 chevrons de sable.*

VINCENT, 47 p. Quartiers d'Aloph V. d'Hautecourt, né le 22 juin 1783 à Abbeville (bref de min. registré le 9 septembre 1786, marié sous la Restauration, demanda à porter la croix de dévotion ; et d'Abdon, son frère, né le 13 août 1787. (Bref de min. s. d.). *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 licornes saillantes d'argent, celles du chef affrontées, et celles de la pointe ayant le regard à dextre de l'écusson.*

VION (de), 17 p. Mention de Pierre de V. de Gaillon, de la l. de France, reçu chev. en 1594, mort en 1614 ; de Jean de V. de Tessancourt, reçu chev. le 5 septembre 1594, grand prieur de Champagne en en 1639 ; Denis de V. de T., reçu chev. en 1630, tué par les Turcs à la prise de deux galères d'un renégat de Marseille, le 13 juin 1638 ; Charles de V. de T., reçu chev. en 1639. — Quartiers de Charles le Magne (*sic*) de V., né à Meulan, le 25 juin 1766, reçu de min. le 23 avril 1763 ; preuves admises le 16 no-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vembre 1767 ; neveu du g^d^ hospitalier, puis g^d^ prieur d'Aquitaine. *De gueules, à 3 aigles d'argent onglées d'or.*

Vissec (de), 4 p. Mention de Bernardin de V. de la Tude, reçu de min. au p. de Toulouse en 1654 ; tué d'un éclat de bombe au siège de Candie en 1669. — Quartiers de Louis de V. de la T., reçu chev. le 8 juin 1664. — Lettre du chev. de la T. à M. La Croix, au sujet des preuves qu'il désirait faire (18 déc. 1770). *Écartelé d'argent et de sable.*

Volant, 6 p. Procès-verbal des preuves de Mathieu V. (1633).

Voloire (de), 8 p. Mention de Claude de V., du Bois de la Roche, de la l. d'Auvergne, tué au fort Saint-Elme en 1565.

Voyer (le), 8 p. Quartiers de Louis le V., né à Saint-Malo, le 30 avril 1753. *D'argent à la fleur de lis de sable.*

Voyer (de), 17 p. Procès-verbal des preuves de Louis de V. de Paulmy d'Argenson, né à Paris, le 13 fév. 1723, reçu de min. chev. de just. en la l. de France (18 août 1732).

Waters, 14 p. Quartiers de Ferdinand W., né à Foussomme, diocèse de Noyon, le 28 juill. 1777, reçu de min. le 9 déc. 1782. *De gueules à la fasce d'argent chargée d'une croisette du premier et accompagnée de 6 têtes de léopard d'or, 3 en chef, 3 en pointe.*

Whyte, 29 p. Quartiers coloriés de Nicolas W. de Leixlip, présenté de maj. au p. de France (1774).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

D'argent au chevron engrélé de gueules, accompagné de 3 roses de même, boutonnées d'or, feuillées de sinople.

WIGNACOURT (de), 17 p. Quartiers d'Adrien de W. de Flestre, baptisé à Lille, le 16 mars 1696, reçu de min. le 25 juill. 1696. — Procès-verbal des preuves de François de W. de Guignicourt, né à Guignicourt, diocèse de Reims, le 18 janv. 1756. *D'argent à 3 fleurs de lis au pied nourri de gueules.*

XAINTRAILLES (de), 2 p. Mention de Henry de X. qui perdit la vie en sa caravane l'an 1599, et de Charles de X., reçu à l'âge de 5 ans, mort la même année. (Lorraine, l. de France).

YSNARD, 1 p. « Informations prinses et reçues pour la partie de noble Josserand Y., du lieu de Manas, au diocèse de Vallance. » (s. d.).

ZAPATA, 1 p. Mention de Jérôme Z., d'Aragon, mort au siège de Malte, en 1565.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ENTREVUE DE FRANÇOIS Ier

ET DE CHARLES-QUINT

A AIGUESMORTES EN 1538

L'histoire de France ne sera bien complète que le jour où auront été racontés et publiés dans leurs moindres détails les principaux événements survenus dans chaque commune. C'est ce que j'ai fait pour ma chère ville d'Uzès en publiant dans trois livres tout ce qui se rattache à son histoire.

Son passé, d'ailleurs, ne manque ni d'intérêt ni de grandeur à en juger par ses trois monuments historiques : la *crypte* des premiers chrétiens qui rappelle le clergé ; le *château ducal*, la noblesse, et le *clocher* de la *cathédrale*, le tiers état. Nos vieilles cathédrales ne sont-elles pas le premier berceau des revendications populaires et la première base de l'Unité Française?

Ne songeant plus à écrire sur ma ville natale, j'ai eu la bonne fortune d'avoir sous la main des documents fort détaillés et très authentiques sur l'entrevue

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de François Ier et de Charles-Quint, en 1538, à Aigues-mortes. Ces documents proviennent des papiers de famille d'une personne qui me tient de près, M. Louis de Brunélis dont un des ancêtres, Franc de Conseil, premier consul d'Aiguesmortes, avait eu l'honneur de recevoir chez lui durant plusieurs jours le roi François Ier lors de cette célèbre entrevue.

J'avais bien pris la résolution, à cause de mon grand âge (81 ans révolus), de ne plus rien écrire ; mais je méconnaissais le proverbe : *qui a bu boira*, et, devant ces vieux papiers, ces parchemins jaunis par le temps, je me suis trouvé plus heureux qu'en présence d'un bon dîner. Je me suis donc remis à ma table de travail, dans mon cabinet, pour régaler ma plume en racontant par le menu cette entrevue qui constitue un des faits les plus remarquables de cette époque.

Depuis longtemps, François Ier et Charles-Quint se faisaient une guerre acharnée. Ils avaient grande envie d'y mettre fin, moins peut-être par un vrai désir de paix, que par lassitude de combats inutiles.

Le meilleur moyen de se réconcilier était d'avoir une entrevue.

Mais il y avait entre ces deux princes des questions trop irritantes, telle que la possession du duché de Milan, et il était à craindre qu'une conversation n'envenimât encore plus leur désaccord.

Le pape Paul III faisait bien tous ses efforts pour réconcilier ces deux ennemis redoutables, mais il ne put obtenir tout d'abord qu'une trêve de six mois.

Il en profita pour se rapprocher d'eux et, sachant qu'ils étaient dans les environs de Nice, Sa Sainteté

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

se rendit dans cette ville et s'établit tout près de là au couvent de Saint-François, sur la frontière de France et d'Italie, pour être leur médiateur. Les souverains refusèrent de se voir officiellement. Ils différaient tellement de caractère que Marguerite de Valois disait que, pour les accorder, Dieu devrait refaire l'un à l'image de l'autre. Aussi les deux princes restèrent chez eux.

Cependant le Saint-Père négocia si heureusement, qu'à la date du 14 juin 1538. Il les décida à accepter une trêve de dix ans. Cette trêve, laissant toutes les questions en suspens, devait favoriser une entrevue que les deux princes désiraient au fond du cœur.

En effet, Charles-Quint fit semblant de se rembarquer sur sa flotte pour se rendre en Espagne; mais, sous le prétexte d'une tempête qui l'obligea à aborder l'île Sainte-Marguerite, il fit parvenir au roi de France, François I, qui était déjà à Avignon, son désir de le voir à Aiguesmortes.

Le roi fut enchanté de cette proposition et il fixa aussitôt à Vauvert un rendez-vous de toute sa cour et des plus importants personnages de France, pour de là se rendre à Aiguesmortes à l'entrevue qu'il voulait aussi éclatante que possible.

Les habitants d'Aiguesmortes furent ravis d'apprendre cette bonne nouvelle. C'était le second roi qui venait dans leur ville. Louis IX, en effet, avait réuni là tous les chefs de son armée au moment de s'embarquer pour la Terre-Sainte, et il m'est agréable de constater que, parmi ces illustres guerriers, se trouvait un des ancêtres du duc d'Uzès actuel, le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sire de Crussol, dont un officier portait le fanion aux deux couleurs, *de gueules et d'azur*, le même qui a flotté sur maints champs de bataille et naguère encore au centre de l'Afrique où le jeune duc d'Uzès paya de sa vie sa courageuse entreprise d'étendre le domaine colonial de la France dans ces contrées. C'est ce même fanion que l'on voit flotter encore sur la plus haute tour du duché, à l'arrivée de la famille ducale. Le dévouement plein d'enthousiasme que je ressens pour cette famille me fera pardonner ce petit écart de ma plume qui m'a ramené à Uzès, que je quitte bien vite pour revenir à Aigues-mortes.

Le premier consul de cette ville, Franc de Conseil, s'empressa de réunir les autres consuls et les conseillers politiques pour voter les fonds nécessaires à cette fête solennelle. La somme à emprunter fut fixée à 850 livres, remboursable en cinq mois. On n'hésita pas pour le choix de la maison où serait logé le roi. Celle de Franc de Conseil était la plus belle. A elle fut réservé cet honneur; malheureusement elle n'existe plus. Elle fut démolie en 1792 par les gardes nationaux de Nîmes. Quelques arceaux du vieux portique qui décoraient la façade avaient quelque temps survécu. Ils furent démolis à leur tour. Et lorsque Louis Bonaparte, alors roi de Hollande, visita Aigues-mortes, au mois de mai 1801, et se trouva devant la place vide où avait été batie cette maison, il ne put s'empêcher de regretter qu'on ne l'eût pas gardée comme un souvenir historique. Qui n'éprouverait le même regret ?

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le connétable Anne de Montmorency, gouverneur du Languedoc, fut chargé de tous les préparatifs de la fête ; il n'avait pas grand temps à perdre. Des commissaires furent nommés à cet effet. Parmi eux se trouvait le viguier de Nîmes qui écrivit aux consuls de sa communauté d'expédier immédiatement à Aiguesmortes six mille pains et trente barriques de vin.

Tous les chasseurs des environs furent invités à se mettre en chasse et les pêcheurs à tendre leurs filets pour apporter à Aiguesmortes gibiers et poissons *sous peine du fouet*. C'était bien une formule portant le cachet de l'époque et qui, de nos jours, amènerait une révolution ; mais chasseurs et pêcheurs furent pleins d'entrain pour plaire au roi. On n'eut pas même à leur tirer les oreilles.

Les victuailles de toutes sortes furent abondantes, et le cuisinier de François Ier ne songeâ nullement à se passer, par désespoir, un sabre au travers du corps comme plus tard Vatel le fameux cuisinier de Louis XIV.

Sur ces entrefaites, on apprend que le roi de France est sur le point d'arriver à Aiguesmortes accompagné de toute sa cour et des principaux personnages de France. Un grand nombre de curieux sortent de la ville au devant du cortège. Les vifs rayons du soleil de juillet faisaient ressortir encore l'éclat des brillants costumes du roi, de la reine, des princes et des princesses à cheval et aussi d'autres personnages. C'était d'autant plus féerique aux yeux de la multitude, qu'à la beauté du costume se joignait le prestige, fort goûté alors, de la haute situation des personnages formant ce cortège.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Tandis que le roi s'avançait avec sa suite brillante, les consuls l'attendaient à la principale porte de la ville, revêtus de leurs robes de drap bordées de velours et coiffés du chaperon. Ils étaient entourés des conseillers politiques et des principaux habitants du pays. 300 arquebusiers, armés par la commune, leur servaient d'escorte et avaient grand'peine à maintenir la foule si avide de voir un pareil spectacle.

Dès que le roi paraît, le châtelain d'Aiguesmortes, le sire de Clermont, présente au roi le premier consul, Franc de Conseil, qui remet à Sa Majesté les clés de la ville et lui adresse la harangue d'usage.

Puis le roi descend de cheval et vient se placer sous un dais de velours rouge, et la reine Eléonore d'Autriche sous un autre dais de velours blanc.

Le cortège s'ébranle aux cris répétés de vive le roi et passe à travers les rues sous des tentes dont on avait eu la précaution de les couvrir.

Après le roi et la reine venaient la princesse Marguerite qui devint ensuite duchesse de Savoie ; Catherine de Médicis, femme du dauphin ; la belle duchesse d'Etampes, amie du roi ; Henri, roi de Navarre et sa femme ; la reine Marguerite, si renommée par ses poésies et sa tendresse fraternelle ; le connétable Anne de Montmorency ; le maréchal d'Aunebaud que le roi chérissait à cause de son intégrité et de sa bravoure ; le duc de Lorraine et son frère le duc de Guise ; le jeune duc de Wurtemberg, dont le père avait été réintégré dans ses états par le roi François I ; le prince de Salm ; Guillaume Poget, récemment nommé chancelier de France ; des cardinaux, des évêques, le pré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sident du Parlement de Paris et les principaux personnages de la cour.

Le roi, que Charles-Quint n'avait vu que comme prisonnier, voulut paraître dans tout l'éclat de sa puissance devant son redoutable adversaire. Sa Majesté descendit dans la maison du premier consul Franc de Conseil le dimanche 14 juillet 1538, et fit prévenir l'Empereur, par le Connétable de Montmorency, qu'il irait lui faire visite.

L'Empereur venait d'entrer dans la rade avec 52 galères y compris 21 galères de France commandées par le baron de Saint-Blancard, pour lui faire honneur.

Le but de l'Empereur n'était peut-être pas de descendre à terre et d'aller à Aiguesmortes. Il eût voulu, d'après l'historien espagnol Gandoval, proposer à l'Empereur de se rendre dans une galère auprès de la sienne et de conférer ainsi placés l'un et l'autre sur la poupe de leur navire. C'eût été assez bizarre. Mais les messagers que l'Empereur avaient envoyés auprès du roi rencontrèrent celui-ci dans le canal, monté sur une magnifique chaloupe et accompagné de son ministre le cardinal Jean de Lorraine et de quelques grands seigneurs de sa cour. Les messagers retournèrent promptement prévenir l'Empereur qui se prépara à recevoir le roi.

L'embarcation royale gagna bientôt la rade.

Un historien, se livrant à son imagination, raconte que le roi, pour se rendre à la flotte de Charles-Quint, avait bravé la tempête. Bien au contraire, la mer était très calme et, à l'approche du roi, l'Empereur s'avança sur le bord de son navire tout près de l'échelle et lui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

présenta la main pour l'aider à monter. Les deux souverains, la toque à la main, s'embrassèrent comme s'ils n'avaient jamais été ennemis et on entendit le roi dire en français : « Mon frère, je suis derechef votre prisonnier ». La langue française fut celle dont on se servit durant tout le temps de cette entrevue.

Après s'être entrenus, les souverains se présentèrent mutuellement les personnes qui les accompagnaient, et à toutes le roi donna sa main à baiser. Toutefois, Sa Majesté remarqua un vieillard à barbe blanche, mais à l'œil vif sous d'épais sourcils, qui semblait se cacher derrière le grand mât. Elle ne tarda pas à le reconnaître, c'était le fameux Doria, le restaurateur de la liberté de Gênes, sa patrie, qui, après avoir servi glorieusement la France, était passé au service de Charles-Quint. Celui-ci, s'apercevant que le roi avait reconnu son amiral, invita ce dernier à baiser la main du roi. Doria s'avança et plia le genou. Le roi le reçut un peu froidement à cause de son passé ; mais la conversation s'étant engagée entre eux, le roi finit par se réconcilier avec lui, si bien, qu'au dire de Brantôme, le roi lui proposa, dans le cas où une alliance aurait lieu, de le mettre à la tête des deux flottes réunies pour aller ruiner les Turcs.

Cependant le temps passait et, malgré les journées de juillet si bien ensoleillées, la nuit venant, il fallait partir. Les deux souverains s'embrassèrent de nouveau. On pensa que, le lendemain, Charles-Quint irait rendre sa visite au roi, à Aiguesmortes.

Le roi, dit-on, rassembla son conseil pour délibérer s'il descendrait ou non à terre ; mais sur les ob-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

servations du duc d'Albe, que l'Empereur se ferait tort s'il ne montrait pas au roi la confiance que celui-ci lui avait témoignée, le départ fut décidé. Le lendemain, en effet, lundi 15 juillet à 9 heures du matin, Charles-Quint entra à Aiguesmortes par la porte de la Monnaie, au son des fanfares et des tambours, au bruit de l'artillerie de la ville et des vaisseaux en rade et aux cris mille fois répétés de vive le Roi, vive l'Empereur, selon l'ordre que leur avait donné le connétable. On voit par là que, même à cette époque, on savait soudoyer les acclamations de la multitude.

L'Empereur fut reçu par les consuls et les principaux habitants de la ville, mais il n'avait pas fait un pas, qu'il vit venir à lui, tout bottés, le dauphin (depuis Henri II) et ses deux frères d'Angoulême et d'Orléans qui, retenus en Provence, n'avaient pu arriver plus tôt.

Charles-Quint leur fit un grand accueil, tel que l'Empereur ne fit jamais à princes. Il se mit à genoux jusqu'à terre en les embrassant si bien que le roi, tout confus de l'humilité de l'Empereur, s'empressa de le relever et, le prenant sous le bras, l'emmena dans la maison du sieur Franc de Conseil où l'on avait dressé le couvert dans une salle richement décorée. On se mit à table, au dire de Grandeval (histoire de l'Empereur Charles-Quint), la reine plaça à ses côtés la duchesse d'Etampes et la princesse Marguerite. Le roi mit à sa droite l'Empereur et, à sa gauche, le cardinal de Lorraine.

Le repas fut somptueux et ce fut, peut-être, le plat le plus commun qui fut le plus apprécié. On y servit

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des huîtres qui furent trouvées si bonnes qu'on ne cessait d'en redemander. Au plaisir délicat de savourer des mets exquis, on joignit le plaisir d'entendre d'harmonieuses symphonies. Après le dîner, on mena l'Empereur dans la maison qui lui était destinée, appartenant au sieur Chambaud de la Rivière, seigneur de Lesqners et dans laquelle on arriva par une galerie qui traversait la rue en guise de pont et qu'on avait percée à cette occasion. La chambre destinée à l'Empereur était richement meublée et recouverte d'une tapisserie en cuir gaufré représentant des oiseaux becquetant des fruits parmi des plantes et des feuillages. Sur une estrade, s'élevait un lit surmonté d'un baldaquin de soie dont la bordure, ainsi que celle des rideaux, était en franges ornées de perles fines d'un très grand prix. L'Empereur, fatigué par la chaleur, se jeta sur ce lit après s'être à moitié déshabillé. Mais une heure après, on vient frapper à la porte ; c'est la reine qui arrivait accompagnée du sire de Montpezat. Voyant que l'Empereur était éveillé, elle en fit prévenir le roi son frère qui arriva suivi d'une foule de courtisans. L'Empereur se lève de son lit, ajuste tant bien que mal ses vêtements, et voici, d'après l'histoire du pays, la conversation qui s'engagea entre eux.

Le roi s'exprima ainsi : Hé bien !. mon frère, comment vous trouvez-vous ? Avez-vous bien reposé ?

L'Empereur répondit : Oui, j'avais tant banqueté que je me sentais porté au sommeil. — Croyez, mon frère, réplique le roi, que je veux et entends qu'en pays auquel vous êtes présent ayez autant de puis-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sance que si vous étiez en votre pays d'Espagne ou de Flandre, et que, en ce que vous commanderez, soyez obéi comme moi-même et en signe de ce voici ce que je vous donne. Et il lui donna aussitôt une bague surmontée d'un diamant valant au moins 30 mille écus (300 mille écus de nos jours) et autour de laquelle le roi avait fait graver ces mots : *Dilectionis tertis et exemplum.* L'Empereur, fort touché de ce beau cadeau, ôta son bonnet pour remercier le roi qui ôta le sien et puis il dit : « Mon frère je n'ai rien en ce moment pour me revancher de ce présent si ce n'est ceci » Et en même temps, il leva de son cou son cordon de la Toison-d'Or et le mit au cou du roi. Puisqu'il vous plaît, dit le roi, que je porte cet ordre, il vous plaira de porter le mien et, en même temps, il enleva son collier où était suspendue la croix de Saint-Michel et le passa au cou de l'Empereur. Aussitôt, les deux princes s'embrassèrent; ensuite on apporta des coupes qui furent remplies d'excellent vin que l'on vida à la santé des deux monarques.

Puis tous les courtisans sortirent et il ne resta dans la chambre que l'Empereur avec son chancelier le sire de Grouvelle et le grand commandeur de Goves, et le roi avec son ministre le cardinal de Lorraine et le connétable de Montmorency. La reine resta aussi au milieu d'eux.

Que se passa-t-il? On l'ignore un peu. On croit que les souverains prirent vis-à-vis du Milanais et de la Bourgogne, des engagements qu'ils ne devaient pas tenir. Mais au bout d'une heure la conférence prit fin et les deux souverains sortirent ayant l'air fort

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

satisfaits de leur conversation. Ils se rendirent dans la maison de Franc de Conseil où leur fut servi un magnifique festin, car le roi avait amené avec lui son meilleur cuisinier. Le repas fini, la reine alla voir si la chambre de l'Empereur était prête à le recevoir. Après avoir tout examiné bien en détail, elle vint elle-même prévenir l'Empereur et le conduisit à sa chambre jusqu'à la porte.

On laissa l'Empereur dormir bien tranquillement pour qu'il pût se reposer de toutes ces fêtes, et le lendemain, mardi dans la matinée, le roi se rendit dans la chambre de l'Empereur qu'il trouva levé. Après avoir causé un certain temps, les deux souverains se rendirent dans une salle basse qu'on avait transformée en chapelle, et dont l'autel était orné de précieux reliquaires et de vases sacrés d'un très grand prix.

Ils n'étaient pas trop dévots ni l'un ni l'autre, mais ils avaient au fond du cœur un sentiment religieux et ils étaient pleins de respect pour la religion qui est pour les Etats la meilleure sauvegarde de l'ordre public.

N'a-t-on pas vu plus tard Louis XIV, au milieu de ses scandales, assister tous les dimanches très exactement à la messe au château de Versailles ?

Après avoir entendu la messe durant laquelle des chants et des instruments de musique avaient répandu des flots d'harmonie, on se remit à table.

Après le repas, le roi suivi de toute sa cour accompagna l'Empereur jusqu'à l'embarcation qui devait le ramener à sa flotte au bruit de l'artillerie et des acclamations d'une foule enthousiaste. Aussi, en donnant au roi sa dernière accolade, Charles-Quint déclara que

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« jamais en aucun lieu il n'avait passé d'aussi agréables journées » François I rentra à Aiguesmortes, où il passa encore la nuit et repartit le lendemain 17 juillet pour Nîmes en disant que « désormais les affaires de l'Empereur et les siennes ne seraient plus qu'une même chose ». Mais autant on emporte le vent ! Le peuple seul, toujours impressionnable, crut à la paix. C'est que les apparences lui plaisent et il les prend facilement pour des réalités.

Le roi remercia les habitants de leur chaleureux accueil et, en particulier, le premier consul Franc de Conseil qui l'avait reçu dans sa maison.

Aussi, à cause de ce souvenir, il l'autorisa à décorer son blason de cette devise.

Rex fortissimo. Le roi au très brave.

(Voir les devises héraldiques par Louis de la Roque page 146).

LIONEL D'ALBIOUSSE,
Président honoraire du tribunal d'Uzès.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR LES TRESIGUIDY

Peu après la publication, dans l'*Annuaire du Conseil Héraldique de France* de 1908, de ma modeste étude intitulée : *Train de maison d'une grande dame bretonne au XVe siècle*, je reçus : 1° du vicomte du Breil de Pontbriand, une remarquable biographie de *Maurice de Tresiguidy*, publiée par lui, en 1899, dans la *Revue historique de l'Ouest* ; — 2° de M. A. de Penguern-Treziguidy, des documents de famille concernant ses glorieux ancêtres. Ces deux envois étaient accompagnés de lettres flatteuses et charmantes. M. de Penguern me demandait de bien vouloir compléter mon travail dans le prochain *Annuaire*. Je transmis cette requête au très aimable comte de Colleville ; il lui réserva le meilleur accueil, et je m'empressai de rédiger ces quelques pages.

*
* *

Maurice de Tresiguidy naquit probablement au manoir de ce nom, dans la paroisse de Pleyben, sous la seigneurie de Châteaulin ; on ne connaît pas le nom de son père, pas plus que celui de sa mère ; la

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

date de sa naissance peut se placer entre 1320 et 1325.

Il y a toute apparence qu'il accompagna du Guesclin pendant sa dernière campagne et qu'il assista à la mort du Connétable.

Le testament de Maurice de Tresiguidy apprend qu'il fit un voyage à Jérusalem ; fut-ce un pèlerinage ou une expédition partielle contre les mécréants ? Nul ne le sait.

Il revint de ce voyage, et fut nommé capitaine et gouverneur de la ville de Paris, charge qui jusque-là s'était confondue avec celle de prévôt. Voici le texte du brevet de nomination :

Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à tous ceux qui ces lettres verront, salut. — Savoir faisons que nous ayant regard à la nécessité et besoin qui sont à présent de pourvoir à la sécurité et bien public de notre bonne ville de Paris, pour le notoire empeschement de notre prevost d'icelle.

Confiant du sens, vaillance, discrétion et diligence de notre amé et féal chevalier et conseiller, Morice de Treziguidy, icelui avons ordonné, fait, commis et establi, et par la teneur de ces présentes faisons, establissons, commettons et ordonnons capitaine de nostre dicte ville, à icelui office et toutes choses qui y appartiennent, faire et exercer aux profits et emolumens accoutumes et appartenans au dict office, tout comme il nous plaira.

Et comme nous avons entendu que plusieurs excès, crimes et maléfices ont esté commis et perpétrés en nostre dicte ville depuis l'empeschement du dict pre-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

vost, au dict Morice de Treziguidy avons ordonné et octroyé, ordonnons et octroyons par ces mesmes lettres, plein pouvoir, auctorité de enquerir et faire enquerir diligemment les excès, crimes, maléfices dessus dicts, et tous autres qui seraient commis et perpétrés dans nostre dicte ville et vicomté d'icelle par quelque manière que ce soit, et ceux qu'il trouvera estre coupables de ce prendre ou faire prendre et mettre en nostre chastelet de Paris ou ailleurs en nos autres prisons, pour y estre punis par le lieutenant de nostre dit prevost.

S'y donnons en mandement à nostre amé et féal chevalier que le dict Morice de Treziguidy, lequel a fait en nostre présence le serment accoustumé, mettre ou faire mettre en possession et saisine du dict office et des droicts, profits, emolumens dessus dicts, et à nos amés et féaux les prevost, eschevins, bourgeois et habitans de nostre dicte ville et vicomté d'icelle, à tous autres à qui il appartiendra, que au dict capitaine en faisant et exerçant les choses dessus dictes et les circonstances d'icelles obéissent et entendent diligemment et lui donnent conseil et aide si mestier (besoin) en a et requis en sont, en tesmoing de ce nous avons mis nostre scel à ces présentes.

Donné à Senlis le XI de février, l'an de grâce 1380 et le premier de nostre règne.

Au dos est écrit : *lectæ fuerunt præsentes litteræ et publicatæ in camera parlamenti die XIX februarii anno Domini 1380*, publiées en jugement du chastelet de Paris le lundi 19 février 1380.

Par lettres du 22 février 1380, 1.200 livres de gages

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

furent assignées à Maurice de Tresiguidy. Il conserva longtemps sa haute situation, ce qui prouve ses qualités remarquables ; on le voit en 1387 donner quittance de ses gages de Capitaine de la Ville de Paris.

Ses services lui méritèrent encore d'autres distinctions ; il devint Conseiller et Chambellan du Roi ; par lettres royales du 18 septembre 1390, il reçut une gratification de 200 francs d'or ; enfin, vers 1395, Charles VI lui fit don de la terre d'Anneville, en Normandie.

Il mourut à Paris, presque sûrement en 1402, et fut, suivant son désir, inhumé dans l'église Saint-Yves de la rue Saint-Jacques, où précédemment il avait fondé une chapelle en l'honneur de saint Maurice son patron.

Maurice de Tresiguidy avait dicté son testament le 30 août 1399, et cet acte révèle des détails de famille du plus vif intérêt et indique chez son auteur une générosité presque exagérée, tant ses enfants sont délaissés.

Selon Courcy, notre héros aurait épousé *Jeanne* de Ploësquellec ; c'est une erreur ; tant dans une quittance de 1330 que dans son testament, il prénomme sa femme *Geneviève*, et rien ne signale deux alliances. Ils eurent sûrement un fils, mort jeune, probablement deux ; sûrement deux filles, mariées, l'une à Monseigneur Tercelet de Sainte-Beuve — dont le *Train de maison* fait l'objet principal de mon étude — l'autre à Guillaume de Hermonville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

*
* *

J'ai cité un Tresiguidy, gentilhomme de la Chambre sous Louis XIV et écuyer de la Petite-Ecurie du Roi.

Voici ce que m'écrit M. de Penguern à son sujet :

« En Bretagne, où la loi salique n'existait pas, les filles aînées héritières principales et nobles apportaient leur droit d'aînesse en quenouille. Les Kerlech en profitèrent pour relever le nom de Tresiguidy, dont ils tenaient les apanages de deux côtés : 1° par les Rosmadec, filiation de la branche aînée des Tresiguidy ; 2° par les du Rusquec, ramage des Tresiguidy, dont l'héritière principale et noble fut épousée, en 1600, par un Kerlech. C'est ce relèvement du nom qui a fait dire à Guy Le Borgne : le surnom de Kerlech est aussi dans la famille de Tresiguidy... Donc, tombée en quenouille, la branche aînée des Tresiguidy a été relevée de nom et d'armes par les Kerlech, et la terre de Tresiguidy érigée en baronnie au XVIIe siècle, et c'est un Kerlech de Tresiguidy qui était sous Louis XIV gentilhomme de la Chambre. »

*
* *

Je termine ces notes en reproduisant, suivant le vœu de M. Penguern-Tresiguidy, les articles consacrés par Pol de Courcy aux du Rusquec et aux Penguern.

Rusquec (du) (ramage de Tresiguidy), seigneur dudit lieu.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Réformations et montres de 1426 à 1562.

D'azur au chef d'or chargé de trois pommes de pin de gueules. Fondu en 1600 dans Kerlec'h.

PENGUERN (DE) (ramage de Tresiguidy), seigneur dudit lieu et du Parc, de Kermeno, de Kercarn, de Kerrec, de l'Isle, de Roc'huel, du Fao. Ancienne extraction réformation 1669, neuf générations ; réformations et montres de 1426 à 1562.

D'or à trois pommes de pin de gueules la pointe en haut, qui est Tresiguidy, une fleur de lys du même

D'or à trois pommes de pin de gueules la pointe en haut, qui est Tresiguidy, une fleur de lys du même en abîme. Devise : *Doué da quenta* (Dieu d'abord).

Bon GAËTAN DE WISMES.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DOCUMENTS SUR LES CLOUET

PEINTRES DU ROI DE 1522 A 1572

ET

SUR PLUSIEURS PEINTRES DE LEUR ÉPOQUE

AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

Cette illustre famille d'artistes paraît originaire de Belgique. Jéhan Clouet, premier du nom, peintre d'histoire, de portraits, et miniaturiste du XVe siècle, était attaché à la maison du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, vers 1475. A cette date, il alla se fixer à Tours et mourut vers 1490 (1). On ignore le nom de sa femme dont il eut deux fils :

(1) Ces détails sur Jehan Clouet, premier du nom, sont empruntés au *Dictionnaire des artistes français du XIIe au XVIIe siècle*, par A. Bérard, Paris, in-8°, 1872, col. 161-162. Nous en déclinons la responsabilité, d'autant plus que M. A. Bérard assure que Jehan Clouet fut protégé par la reine Anne de Bretagne, qui n'avait que 13 ans en 1490, date assignée par M. A. Bérard à la mort dudit Jehan Clouet. Il est vrai que ce dernier a pu mourir plus tard, avant 1514, et nous serions portés à le croire, car son fils Jehannet est qualifié peintre du Roi en 1522.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1° Jehan Clouet, l'aîné, auquel se rapporte la lettre que Marguerite d'Angoulême, sœur de François 1er et femme d'Henri d'Albret, roi de Navarre, écrivit à Jean de Brinon, chancelier d'Alençon, pour l'informer que son mari et elle avaient délibéré de prendre le peintre, « frère de Jannet », peintre du Roi, à leur service, aux gages annuels de 200 livres. Cette lettre, dont nous donnons le texte, déjà publié par F. Génin, n'a pas été écrite le 21 juillet (1529), comme l'assure cet éditeur, mais entre le 23 janvier 1526 (1527), date à laquelle Marguerite d'Angoulême épousa Henri d'Albret, et le 2 avril 1527 (1528), date de la mort de Jean de Brinon, chancelier d'Alençon, et de son inhumation en l'église Saint-Séverin de Paris, dans la chapelle de sa famille. On peut même conclure du raisonnement qui précède que cette lettre a été écrite le 21 juillet 1527.

Le mardi 12 novembre 1532, Jehan Clouet, peintre, tint, avec Jacqueline de Haultmont, sur les fonts baptismaux de Saint-Jacques-la-Boucherie de Paris, Claude, fille de Guillaume Geoffroy, peintre, et de Jehanne de Haultmont. (H. Herluison, *Actes d'état civil d'artistes français, peintres, graveurs, architectes, etc., extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871*. Orléans, in-8°, 1873, p. 82).

2° Jehan Clouet, le cadet, dit Jehannet, Jeannet et même Jamet, célèbre peintre de portraits et miniaturiste, est inscrit, comme peintre et valet de chambre du Roi, aux gages de 240 livres par an, sur divers comptes de la maison du roi François Ier, des années

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1523 à 1540, dont nous publions des extraits à la suite de cette introduction. Il épousa Jeanne Boucault, fille de Gatien Boucault, orfèvre de Tours. Le 6 juin 1522, les deux époux firent l'acquisition d'une rente en grains ; dans cet acte, le mari est qualifié peintre du Roi. (*Archives de l'art français* du 15 juin 1855, in-8°, tome V, p. 97).

Jehan Clouet eut deux fils : 1° François, dont nous parlerons plus loin ; 2° Jehan Clouet, baptisé en l'église Saint-Médéric ou Saint-Merry de Paris, le 30 juillet 1536. (Bibl. Nat. mst français 32585, fol. 73 verso). Il résulte de cet acte baptistaire et du testament de François Clouet du 21 septembre 1572, dont nous publions le texte à la suite de la présente notice, que Jehannet Clouet et François, son fils, habitèrent de 1536 à 1572, la paroisse Saint-Merry dont les registres paroissiaux nous eussent probablement fourni quelques documents intéressants sur ces deux peintres. Les deux exemplaires de tout l'état civil de Paris, conservés, l'un avenue Victoria, l'autre au greffe du Tribunal civil du Palais de Justice, ont été malheureusement incendiés par la Commune de Paris, le 24 mai 1871, et il ne reste des anciens registres paroissiaux de Saint-Merry que quelques extraits dans le manuscrit précité, qui s'étendent de 1535 à 1537 et dont la lecture nous a procuré l'acte ci-dessus.

Jehannet Clouet mourut en 1540 et fut inhumé à Paris, dans le cimetière des Saints-Innocents, comme on le voit dans le testament de François, son fils, qui lui succéda, à cette date, comme peintre et valet de chambre du Roi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Comme Jehannet Clouet était étranger et n'avait pas obtenu des lettres de naturalité, avec pouvoir de tester, tous ses biens, en vertu du droit d'aubaine, devaient revenir au Roi, et c'est pour ce motif que François Ier, par lettres de novembre 1541, données à Fontainebleau, fit abandon à François Clouet de tous les biens de ce dernier, dont il avait été un moment saisi, comme on disait autrefois. On trouvera le texte de ces lettres aux preuves qui accompagnent le présent travail. Ces lettres ne concernent que François Clouet et on peut en conclure que son frère Jehan, dont nous avons plus haut mentionné la naissance, était mort en bas âge.

M. Henri Bouchot, dans la remarquable étude qu'il a consacrée aux Clouet (1), place François Clouet au-dessous de son père ; il lui reconnaît cependant un très grand talent et s'accorde avec tous les critiques pour lui attribuer le ravissant portrait de la jeune Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, qui se trouvait naguère dans le salon carré au Louvre et qu'il proclame un absolu chef-d'œuvre.

Ces deux admirables artistes ne signaient pas malheureusement leurs tableaux et dessins, en sorte qu'il sera toujours impossible d'établir la liste de leurs œuvres.

Après la mort de François Ier, survenue le 31 mars 1547, François Clouet, en sa qualité de premier peintre

(1) *Les Clouet et Corneille de Lyon d'après des documents inédits.* Paris, grand in-8°, 1892. Librairie de l'Art. L. Alison, 29, cité d'Antin.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Roi, exécuta l'effigie en cire de ce prince qui fut portée à ses obsèques par les hanouards (1).

Le Compte des funérailles de François Ier se trouve dans le monument français 10392 de la Bibliothèque Nationale.

Nous nous proposons d'en extraire plus tard tous les passages relatifs à la fabrication de cette effigie et de divers emblèmes héraldiques complémentaires.

Le 4 janvier 1549, François Clouet fut parrain à Saint-André-des-Arts de Paris, de Raphaël Le Roy, fils de Simon Le Roy, peintre tailleur d'images (*Archives de l'art français* du 15 juin 1855).

Le 14 juillet 1551, étant à Nantes, Henri II fit don à François Clouet, son peintre et valet de chambre, de l'office de commissaire au Châtelet de Paris, vacant par la mort de Nicole Durand, « pour icelluy [office] estre expedié au nom de Jehan Paulmier », c'est-à-dire que François Clouet, avec l'autorisation du Roi, revendit aussitôt cette charge à Jehan Paulmier et se borna à encaisser le produit de cette vente.

Par lettres de provisions de décembre 1559, François Clouet fut fait contrôleur général de la Monnaie, en remplacement de Claude de Héry, et il est à présumer qu'il en fut de cette charge comme de celle de commissaire au Châtelet de Paris. Avec l'autorisation

(1) Hanouards, hanouers, henouarts, honouarts, porteurs de sel du grenier de Paris, au nombre de 24, qui, de temps immémorial, eurent le privilège de porter à Saint-Denis les corps des rois morts afin de faire voir que la mémoire de nos rois, ainsi que le sel, se conserve toujours (J. Chartier, *Histoire de Charles VII*, p. 317.)

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

du Roi, François Clouet la revendit aussitôt et ne l'exerça point, car, dans aucun acte postérieur, il ne figure avec la qualité de contrôleur général de la Monnaie.

Le 16 mai 1569, il donna quittance, à François de Vigny, receveur de la ville de Paris, d'un quartier de rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris (Bibl. Nat. *Pièces originales* 790, dossier 17 930, n° 5). Sa signature figure au bas de cet acte et c'est le seul autographe que nous connaissons de lui.

Le 12 mai 1572, il reçut du trésorier de l'épargne du Roi la somme de 135 livres tournois en paiement d'un portrait qu'il avait fait de la Reine. (Bibl. Nat. *Collection Clairambault* 233, p. 2992, n° 414).

Il fit son testament le 21 septembre 1572 devant le curé de l'église de Saint-Merry à Paris et mourut le lendemain (1) ; il fut inhumé au cimetière des Innocents avec ses père et mère et remplacé, dans sa charge de premier peintre du Roi, par Jean de Court (Arch. Nat. Y 117, fol. 183).

Comme on le voit par son testament et plusieurs autres actes que nous publions, François Clouet avait une sœur, Catherine Clouet, qui épousa, avant 1562, Abel Foulon ou Foullon (2), valet de chambre

(1) Un mois environ après la Saint-Barthélemy qui est du 24 août précédent.

(2) Abel Foulon maître d'œuvre du XVIe siècle, né à Loué, à six lieues de la ville du Mans, y dirigeait en 1550 les travaux avec le titre d'ingénieur du Roi (A. Bérard, *Dictionnaire des artistes français*, col. 290).

Pierre Foullon, peintre étranger, né à Anvers, fut naturalisé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ordinaire du Roi dont elle eut : 1° Marie Foullon (écrit Follon), baptisée en l'église Saint-Nicolas-des Champs, près de Paris, le 1er juin 1562 ; elle eut pour parrain sire Jean Aubery, l'aîné, et pour marraines Antoinette Jacquelin, femme de maître Nicolas du Hamel, avocat en la Cour [du Parlement de Paris], rue Sainte-Avoye, et Geneviève du Pré, femme de maître Pierre Fermé (Bibl. Nat., mst français 31879, p. 469); 2° Benjamin Foulon qui, en 1572, hérita de l'atelier de son oncle, François Clouet, et, comme ce dernier, fut peintre et valet de chambre du Roi. Il signait Fulonius. Il est qualifié *peintre, nepveu de feu maistre Jamet* (*sic*) sur l'Etat des officiers de la Royne (épouse de Henri III), pour 1586 et 1587 (Ernest de Fréville, *Renseignements nouveaux sur les trois Clouet*, page 6).

Le 6 janvier 1592, en sa qualité de peintre et valet de chambre du Roi, il reconnut avoir reçu la somme de trois cens écus pour un voyage fait à Tours dans l'armée du roi et pour plusieurs tableaux exécutés par lui pendant son séjour à l'armée. (Bibl. Nat. mst français 26173, n° 328 des quittances du règne d'Henri IV. Ulysse Robert. *Quittances de peintres, sculpteurs et architectes français*).

Dans son testament du 21 septembre 1572, François Clouet déclare qu'il a 1800 livres de rente sur l'hôtel de ville de Paris, desquelles il donne 600 livres

français par lettres du 18 décembre 1538 (Ernest de Fréville, *loco infra citato*, p. 6). Il était peut-être le père d'Abel Foulon, mari de Catherine Clouet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à Catherine, sa sœur, et les autres 1200 livres à Diane et Lucrèce, ses filles bâtardes, et que ces 1200 livres demeureront en l'administration de sa dite sœur jusqu'à ce que ses dites filles soient en âge d'être pourvues, c'est-à-dire mariées, et « au cas « que les dictes filles ne vecussent à âge peur jouir du « present don et là veult le dict testateur que les « dictz douze cens livres retournent à sa dicte sœur « ou ses enffans et sy l'une mouroit devant l'autre, « veult que sa dicte sœur joisse de la moictié de la « dicte dounation par egalle portion avec l'autre « fille qui demeurera, et du reste de ses biens laisse « tout à sa dicte sœur, après son testament accom- « ply (1). »

Catherine Clouet ne fut pas satisfaite de ces dispositions testamentaires de son frère et réclama tout l'héritage laissé par le défunt, comme il appert de trois quittances de rente sur l'hôtel de ville de Paris qu'elle donna à François de Vigny, receveur de l'hôtel-de-ville de Paris, les 9 décembre 1574, 24 juillet et 25 novembre 1581 et dans lesquelles elle se qualifie veuve d'Abel Foullon, valet de chambre ordinaire du Roi, bourgeoise de Paris, héritière seule et pour le tout de François Clouet, son frère. (Bibl. Nat. *Pièces originales* 790, cote 17930, n° 3; et 1215, cote 27324, nos 4 et 5.)

Il s'en suivit un procès qui dura douze ans et demi,

(1) C'est en vertu de cette clause du testament de François Clouet que Benjamin Foulon, son neveu, hérita de l'atelier de son oncle.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

depuis le lendemain de la mort de François Clouet, survenue le 22 septembre 1572 jusqu'au 13 février 1584, date à laquelle le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel les filles de François Clouet furent mises en jouissance des 1200 livres de rente qui leur avaient été données par leur père, et la défenderesse (Catherine Clouet), condamnée aux dépens de l'instance. Pour ne pas tomber dans des redites, nous nous abstiendrons de parler longuement de ce procès dont on trouvera les détails dans les deux *Pièces justificatives* des 13 février 1584 et 21 juillet 1590 placées à la fin de la présente étude.

Le testament de François Clouet est du 21 septembre 1572. Il est probable que le grand peintre, se sentant ce jour-là mortellement malade et pressentant les graves conséquences que sa mort prochaine pourrait avoir pour ses enfants, fit appeler en toute hâte le curé de la paroisse Saint-Merri (autrefois Saint-Médéric) qu'il habitait et, après s'être confessé, lui dicta ses dernières volontés qui, comme nous l'avons déjà dit, ne furent pas observées par sa sœur. Les choses demeurèrent vraisemblablement en l'état, jusqu'au commencement de l'année 1576. A cette époque, selon toute probabilité, Hector Gédoyn, Gédoin, Gédouyn ou Gedouin (1), alors receveur des fortifications de

(1) Noble homme Hector Gédoin, qui prit si bien en main les intérêts des deux filles de François Clouet, était né le 25 juin 1541 et avait été baptisé à Saint-Nicolas-des-Champs près de Paris. Il fut successivement commis de François de Vigny, receveur de la ville de Paris, 1570; secrétaire de la chambre du Roi, 1573 ; conseiller, notaire, secrétaire du Roi, 1577 ; secré-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paris, fut nommé par justice tuteur de Diane et de Lucrèce, et son premier soin fut de faire insinuer le testament de leur père au Châtelet de Paris, le 14 avril 1576. Par sentence du 30 mars 1577, la mère des deux enfants, Jeanne Le Borgne, fut reçue partie jointe avec ledit Gédoin.

Diane et Lucrèce avaient été baptisées en l'église paroissiale Saint-Leu Saint-Gilles de Paris, le 28 novembre 1563, et, en admettant que ce baptême ait eu lieu peu après leur naissance, elles avaient environ neuf ans révolus à la mort de leur père (22 septembre 1572) et se trouvèrent dénuées de tout moyen et délaissées de leurs parents et amis ; l'une d'elles, Diane, fut placée, par autorité de justice, chez les hospitalières de Sainte-Anastase dont la maison avait été fondée, en 1171, auprès de l'église Saint-Gervais, où, selon ses propres expressions, elle fut bien reçue, substantiée, nourrie, instruite et en-

taire ordinaire du duc d'Alençon, frère du Roi, 1577, 1579 ; receveur des fortifications de Paris, 1574, 1581 ; échevin de Paris, 1584 ; commissaire ordinaire de l'artillerie, 1588. Au mois de juin 1585, le Roi lui accorda des titres d'anoblissement. Il fut marié deux fois : 1° le 14 septembre 1569, avec Charlotte de Surye, morte à l'âge de 27 ans, le 17 septembre 1577 et inhumée à Saint-Nicolas des Champs, fille d'Antoine de Surye, bourgeois de Paris, contrôleur général des finances en Poitou, et de Marguerite Fourcault ; 2° Le 17 juin 1578, avec Barbe de Saint-Germain, née le 26 juillet 1556, fille de Denis de Saint-Germain, maître des Comptes et de Jacqueline Bouette. Il mourut à Melun, le 25 novembre 1590.

Le 31 décembre 1579, un Jehan Gedoyn était l'un des marguilliers de l'œuvre et fabrique de l'église Saint-Médéric à Paris. (Bibl. Nat. *Pièces Originales*, 1305, cote 29.397, nos 11, 12, 15 et 71. *Cabinet d'Hozier* 1581, cote 4077, no 18).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tretenue pendant quinze ans ou environ, et il est probable que sa sœur Lucrèce fut placée par, la même autorité, dans le couvent des religieuses de l'abbaye de Montmartre, puisqu'elle circonvint sa sœur Diane et la décida à abandonner à ce dernier couvent, par acte du 25 avril 1588, les douze cents livres de rente qui leur avaient été données par leur père dans son testament. L'hôpital de Sainte-Anastase fit les frais du procès intenté à Catherine Clouet par Hector Gédoin, tuteur de Diane et Lucrèce Clouet, et finalement, le 13 février 1584, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel Catherine Clouet fut condamnée à faire délivrance à chacune des deux filles naturelles de son frère, des six cents livres de rente qu'il leur avait données par son testament et à payer à chacune d'elles la somme de cent écus sol pour chacune des années échues depuis le jour du décès du père (22 septembre 1572), jusqu'au 13 février 1584.

Par acte du 21 juillet 1590, passé devant Demonthenault, notaire au Châtelet de Paris, Diane fit don à l'hôpital Sainte-Anastase des six cents livres de rente qui lui étaient revenus de l'héritage de son père, en même temps qu'elle se fit religieuse dans ce couvent. Par le même acte, elle révoqua la donation qu'elle avait faite aux religieuses de l'abbaye de Montmartre, le 25 avril 1588, à l'instigation de sa sœur, et dont nous avons parlé plus haut.

THÉODORE COURTAUX.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1519-1549.

Officiers domestiques de la maison du roi

François Ier, années MVe XIX et suivantes (Bibl. Nat. Mst. français 21449 et 21450).

Extrait du 9e comte de Jehan Carré, conseiller du Roy, commis à faire le payement des gages desdits officiers.

. . . . . .

Fo 160. — 1529 Jamet Clouet peintre. IIc XL l.
Fo 172. — 1530 idem. » » »
Fo 200. — 1532 » » » »
Fo 215. — 1533 » » » »
Mss. Franc. 21450
Fo 8 verso. — En 1536. » » » »

Fo 17 verso. — Estat des officiers domestiques du Roy nostre sire, que ledict seigneur a ordonné estre payés pour l'année commençant le premier janvier 1539 (1) et finissant le dernier décembre 1540 par maistre Jacques Bochetel, commis à tenir le compte et faire le payement des gages desdits officiers, ainsi qu'il en suit.

. . . . . .

Fo 24 verso. — François Clouet, peintre et varlet de chambre. . . IIc XL l.

(1) Style ancien. Il faut lire 1540.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F° *40 verso.* — 1541 Claude (*sic*) (1) Clouët, peintre. . . . . IIc XL l.
F° *57. 1542.* François Clouët » . » »
F° *86 verso.* — 1544. idem. . » »
F° *101.* — 1546, François Clouet, peintre IIc XL l.
Léonard Limousin, esmailleur et peintre. . . . . VIxx l.

F° *141.* — Estat des officiers domestiques du roy nostre sire que ledit seigneur a ordonné estre payez pour l'année commençant le premier janvier 1546 et finissant le dernier décembre 1547, par maistre Nicolas Berthereau, commis à tenir le compte et faire le payement des gages desdits officiers ainsi qu'il ensuit.

. . . . . .

F° *150.* — Guil. Boutelou peintre. . LXX l.
François Clouet peintre. . IIc XL l.
F° *196.* — Les mêmes, année 1549.

1523.

Etat de la maison du Roi.

Copie du Rolle et estat des officiers de l'hostel du Roy pour l'année commençant le premier jour de janvier Mil Vc vingt-deux (2) et finissant le dernier jour de décembre en suivant mil Vc vingt-trois.

Valletz de garde robbe.

. . . . . .

(1) Nous voyons qu'il faut lire François.
(2) Style ancien. Il faut lire 1523.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

F° 9 verso. — Jehannot, aussi paintre. IIc XL l.

. . . . . .

F° 87. — A Jehan Clouet, paintre et varlet de chambre du Roy, pareille somme de deux cens quarente livres tournois à luy ordonnée par ledit seigneur et sondit estat, pour ses gaiges de l'année escheue le dernier jour de decembre mil Vc vingt troys. Pour cecy par vertu d'icelluy estat et de sa quictance signée à sa requeste du seing manuel dudit maistre Emart de la Rue, notaire et secretaire du Roy, le dernier jour de janvier mil Vc vingt-troys, cy rendue, ladicte somme de IIc XL l.

(Arch. Nat. K. K. 98, fos 5 verso et 87).

1524.

Etat de la maison du Roi.

Menus plaisirs du Roy pour XIII moys commençans le premier jour de décembre MVc XXVIII et finissans le dernier jour de decembre ensuivant Vc XXIX.

A maistre Jannet Clouet, painctre et varlet de chambre ordinaire du Roy nostredict seigneur, la somme de cent deux livres dix solz tournois pour la valleur de cinquante escuz d'or solleil à XLI solz tournois pièce, à luy ordonnée par ledict seigneur sur plus grande somme qui lui a esté deu pour plusieurs ouvraiges et pourtraictures qu'il a cy-devant faictes de son mestier et faict encores presentement pour le service dudict seigneur, et desquels ouvraiges et pour-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

traictures ledit seigneur n'a voulleu estre cy autrement declairées ne speciffiées. De laquelle somme de CII l. X S. t. ledict tresorier (1) a faict payement audict maistre Jehannet Clouet, comme par sa quictance, signée à la requeste de (*en blanc*) Filleul, notaire et secrétaire du Roy nostredict seigneur, le seizeiesme jour de janvier l'an mil cinq cens vingt huit, cy rendue ladite somme de CII l. X s. t.

(*Archives Nationales*, K. K. *100, f° 32*).

Lettre de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre à Jean de Brinon, chancelier d'Alençon (2).

(*Fontainebleau, le 21 juillet* [*1527*].

Monsieur le chancellier, Le Roy de Navarre et moy avons délibéré prendre le peintre, frère de Jannet, pintre du Roy, à nostre service, et luy baille ledict seigneur cent livres sur son estat, et moy cent. Et pour ce que nous avons nécessairement à faire de luy pour quelque chose que nous vouleons faire, je vous prye incontinent le nous envoyer, et qu'il soit icy lundy pour le plus tart, et vous prye luy faire delivrer quelque argent pour commancement, pour luy

(1) Guillaume Preudomme (Prudhomme), conseiller du Roi et trésorier de son épargne.

(2) Jean de Brinon, seigneur de Villaines, Rémy, Gournay, Moyenville et Autheuil, d'abord conseiller au parlement de Paris, puis premier président au parlement de Rouen, chancelier d'Alençon et de Berry, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, mort le 2 avril 1528. (Bibl. Nat. *Pièces Originales* 519, cote 11680. *Dossiers Bleus* 136 cote 3366).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

donner couraige de bien besongner, Priant Dieu, Monsieur le chancellier, vous avoir en sa saincte garde. De Fontainebleau, le XXIe jour de juillet.

Vostre bonne mestraisse.

MARGUERITE.

(F. Génin. *Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi.* Paris, in-8°, 1841, p. 242. mst français 2971, fol. 3. (ancien Béthune 8496). Nous avons eu beaucoup de peine à trouver cette lettre : l'indication Fonds Béthune, n° 8516, donnée par Génin, est fautive).

Novembre 1541.

Remise du droit d'aubaine par François Ier à François Clouet, son peintre.

François, par la grace de Dieu roy de France. Sàvoir faisons à tous presens et à venir, que nous, voullant recongnoistre, envers vostre cher et bien aimé paincture et varlet de chambre ordinaire François Clouet, les bons et agreables services que feu maistre Jehannet Clouet son pere, aussi en son vivant nostre paincture et varlet de chambre, nous a durant son vivant faictz en sondict estat et art, auquel il estoit très expert et en quoy sondict filz l'a jà tresbien imyté et esperons qu'il fera et continuera encores de bien en mieulx cy après, à icelluy François Clouet, pour ces causes et affin que de ce faire il ayt meilleure voullunté, moien

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et occasion, avons douné, octroié, ceddé et delaissé, donnons, octroyons, ceddons et delaissons, par ces presentes, pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, tous et chacuns les biens meubles et immeubles qui furent et apartindrent audict feu maistre Jehannet Clouet son pere, à nous advenuz et escheuz, adjugez et declairez apartenir par droict d'aubeine, au moien de ce que ledict deffunct estoit estranger et non natif ne originaire de nostre Royaume et n'avoit obtenu de noz predecesseurs Roys ny de nous aucunes lettres de naturallité et congié de tester, ainsi qu'il appert par l'adjudicacion et declairacion sur ce faicte par le prevost de Paris ou son lieutenant, cy attachée soubz le contrescel de nostre chancellerye, pour desdicts biens meubles et immeubles, à quelque somme, valleur et estimacion qu'ilz soient et puissent monter, joyr et user par ledict Françoys Clouet, sesdicts hoirs, successeurs et ayans cause, plainement, paisiblement et perpetuellement, comme de leur propre chose et heritaige, sans riens en excepter, retenir ne reserver pour nous ou les nostres, fors seullement, quant ausdicts biens immeubles, les foy et hommaiges, s'aucuns en estoient deuz ,et aussi à la charge de paier et acquicter les charges et devoirs estans sur iceulx biens où et ainsi qu'il appartiendra. Si donnons en mandement, par ces mesmes presentes, à nos amez et feaulx les gens de noz comptes et tresoriers à Paris, au prevost dudict lieu ou à son lieutenant et à tous etc. (1), que de noz presens don, octroy, cession et

(1) Il faut lire : et à tous nos autres officiers et justiciers.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

delaiz ilz facent etc., et à ce faire et souffrir etc. nonobstant opposicion.

Et par rapportant cesdictes presentes signées de nostre main ou vidimus, etc. Car tel etc. nonobstant que la valleur, etc. et quelzconques etc. Et affin etc. sauf etc. Douné à Fontainebleau ou moys de novembre l'an de grace mil V^c XLIe et de nostre regne le vingt septiesme, signé François. Par le Roy Breton Visa. (*Archives Nationales*, JJ 254, n° 466.)

1547

Obsèques de François Ier

P. 2161. — Roolle et estat des seigneurs cardinaux, archevesques, evesques, princes, chevaliers, pairs de France, officiers domestiques du feu Roy François premier et de feu Monseigneur le Duc d'Orleans et autres officiers, ausquels a esté fait delivrance de drap de dueil aux funerailles dudit François premier.

Extrait du compte particulier des frais faits pour les obsèques et funérailles du feu Roy François, premier de ce nom, en l'année MV^e quarante-sept, rendu par Nicolas Le Jay, notaire et secretaire du Roy, à ce commis.

. . . . . .

P. 2185. — Gens de Mestier.

Comprenant, pour les deux maisons du roi et du duc d'Orléans, deux tailleurs, deux pelletiers, deux cordonniers, deux brodeurs, un menuisier, un artil-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

leur, deux peintres : « François Clouet, peintre » du Roi, et « Denis Guestrach, peintre de feu Monseigneur d'Orléans », un chaussetier, un horloger, un arbalestrier, un tentier (1), un vitrier, un garde des meubles, une lingère, deux lavandières du corps, trois tapissiers.

A chacun VI aunes et demi de drap noir à III livres l'aune.

(*Bibl. Nat. Coll. Clairambault*, vol. 835, p. 2161 et 2185. Copie du XVIIIe siècle.)

1550

Etat de la maison de la reine Catherine de Médicis.

Bibl. Nat. Nouv. acq. lat, 2308 f°s 12-14.

Roolle des parties et sommes de deniers, payées, baillées et délivrées comptant, du commandement et ordonnance de la Royne nostre souveraine dame, pour le faict de ses dons et menuz plaisirs durant demye année commancée le premier jour de janvier mil cinq cens quarente neuf (2) et finie le derrenier jour de juing ensujvant mil cinq cens cinquante, par maistre Jehan Carré, argentier de ladicte dame et commis à tenir le compte de ses dons et menuz plaisirs, aux personnes, pour les causes et ainsi qu'il s'ensuict.

. . . . . .

(1) Celui qui était chargé de dresser les tentes d'une armée ou de tendre les tapisseries.

(2) Style ancien. Il faut lire 1550.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

. . . . . .

A Jehan-Baptiste Gondy, marchant florantin, la somme de deux cens livres tournois à luy ordonnée pour son remboursement de semblable somme qu'il a payée et desbourcée de ses deniers par le commandement de ladicte dame et qu'il a myse ès mains de Nicolas Rebours, painctre d'icelle dame, auquel elle en a faict don pour satisfaire à l'interest en quoy il a esté condenné envers Adrianne Thibault pour l'homicide par luy commis à la personne du frere d'icelle Thibault.

Pour ce cy ladicte somme de II c l.

Catherine Sauronne *(sic)*, mère de la petite neyne de ladicte dame, la somme de vingt livres tournois, à elle ordonnée par ladicte dame, tant pour sa pension et gaiges et de sadicte fille que pour toutes aultres petites ses necessitez, dont ladicte dame luy faict don chacun an, et ce pour l'année escheue au terme de Noël dernier passé. Pour ce cy. . . . XX l. t.

. . . . . .

A René Tibergeau, painctre de ladicte dame (1) la somme de quarente six livres tournois pour la valleur de vingt escuz soleil, a luy ordonnée pour son paye-

(1) Les 7 mai, 9 juillet et 27 septembre 1567, 6 mars 1568, René Thibergeau, « sommelier de panneterye de la Royne, mère du Roy », donna quittance, à Pierre de Picquet, conseiller, trésorier et receveur général des finances et maison de la dite dame, de quartiers de ses gages à raison de 160 livres tournois par an. (Bibl. Nat. *Pièces originales* 2823, cote 62.758, nos 2, 3, 4 et 5. Il semble résulter du numéro 5 que ce René Thibergeau était de Blois).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ment de quatre *protraiz (sic)* en toille, l'ung de ladicte dame, l'aultre de monseigneur le daulphin, ung aultre de monseigneur le duc de Ferrarre et l'aultre de madame de Vallentynois, qu'il a faictz par commandement et selon devys d'icelle dame. Pour ce cy. . . . . XLVI l.

Quartier d'avril, mai et juing.

1549-1550.

A Julien Drouet la somme de troys cens quarente neuf livres tournois, à luy ordonnée pour son remboursement de semblable somme qu'il a baillée et payée de ses derniers, par le commandement de la dicte dame, ainsi qu'il s'ensuit, assavoir. IIII^{xx} XVI l à Anthoine de Bourgongne, painctre, dont ladicte dame luy a faict don et present pour avoir faict plusieurs painctures pour ladicte dame, le Roy, Messeigneurs ses enffans et princes de la Court.

..... Faict et arrêté à Evreux le treizeiesme jour de novembre l'an mil cinq cent cinquante.

(signé) Caterine (et plus bas) Par la Royne Mahieu.

(*Bibl. Nat. nouv. acq. latines* 2308, f°s 12-14. Parchemin original).

Etat de la maison du Roi.

Estat à maistre Nicolas Berthereau, notaire et secrétaire du Roy, tresorier et payeur des gaiges des officiers domestiques dudict seigneur, durant l'année commançant le premier jour de janvier l'an mil cinq

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cens quarente neuf (1) et finissant le dernier jour de decembre l'an mil cinq cens cinquante.

. . . . . .

. . . . . .

F° 182. — CHANTRES ET JOUEUR D'INSTRUMENS.

. . . . . .

F° 183. — Mathieu Clouet, haulte contre. IIc l.
Janvier par quictance. . . . L l.
Avril par quictance. . . . L l.
Juillet par quictance à Rouen. L l.
Octobre par quitance generalle à Blois. . . . . L l.

Nota qu'il est paié du quartier de janvier de l'année Vc LI

. . . . . .

F° 191. — PAINCTRES ET GENS DE MESTIER.

Comprenant deux peintres : Guillaume Boutelou et François Clouet, deux tailleurs, un bonnetier, deux pelletiers, deux cordonniers, deux brodeurs, un orfèvre, un menuisier, un « hacquebutier (2), un « tartiller », un tantier » (3).

Guillaume Boutelou, painctre. . . LXX l.
Janvier et avril par quictance. . . . XXXV l.
Juillet et octobre par quictance generalle à Blois. . . . . XXXV l.

Nota qu'il est payé pour janvier de l'année Vc LI

. . . . . .

(1) Style ancien. Il faut lire 1550.
(2) Variante de harquebusier.
(3) Nous croyons qu'il faut *tenter*. Voir la note de la page 231.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

P. 195. François Clouet painctre . . IIc XL l.
Doibt pour les privillèges. . . . . XXX l.(1)
Janvier et avril par quictance. . . . . VIxx l.

Nota qu'il m'a baillé procuration pour le reste de son année montant VIxx l. pour les quartiers de juillet et octobre, pour me payer et demeurer quicte envers moy de pareille somme de VIxx l. qu'il me doibt en fournyr quictance generalle et par ainsi demoure quictez en VIxx l.

(*Bibliothèque Nationale. Collection Clairambault vol. 813. Manuscrit original.*)

24 juillet 1551.

Nomination de François Clouet à l'office de commissaire au Châtelet de Paris.

Registres d'expédicions faictes par le commandement du Roy par moy Cosme Claisse, sr de de Marchaumont, secrétaire de ses finances pour l'année commencée le premier jour de janvier mil Vc cinquante (2) et finissant en décembre MVc cinquante ung.

. . . . . .

Roolle d'aucunes expéditions commandées par le Roy, signé de sa main, à Fontainebleau, le XXVe jour d'aoust 1551.

Et premierement :

Ledict seigneur, dès le XIIIIe de juillet dernier passé

(1) Cette ligne est biffée dans le manuscrit.
(2) Style ancien. Lisez 1551.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

estant à Nantes, mons[r] le connestable present, feist don à François Clouet, son paincture et vallet de chambre, de l'office de commissaire au Chastellet de Paris, vacant par les trespas de Nicole Durand, pour icelluy estre expédié au nom de Jehan Paulmier.

(*En marge est écrit*) : Expédié dudict XIIIe de juillet.

(*Bibliothèque Nationale, mst français 5128, p. 59*).

16 mai 1569.

Quittance d'un quartier de rente par François Clouet.

Je Françoys Clouet confesse avoir receu de noble homme maistre Françoys de Vigny, receveur de la ville de Paris, la somme de cinquante livres tournoiz pour ung quartier escheu le dernier jour de mars dernier passé, à cause de II[c] livres tournoiz de rente, à moy transportez par maistre Pharon Lambert qui avoit droit de maistre Anthoine Dugué, lequel Dugué avoit le droit de maistre Françoys Olivier qui aussi avoit le droit de maistre Pierre Bertrand, auquel ladicte rente avoit esté constituée par Messieurs les prévost des marchans et eschevins de ladicte ville, le XV[e] janvier mil V[c] LVII, sur le revenu des magazins et greniers à sel d'Amyens, Roye, Sainct-Quantin, Evreux, Alençon, Pont de larche et Belesme, et sur tout le domaine de ladicte ville. De laquelle somme je me tiens contant. Faict le seizeiesme may mil V[c] soixante neuf.

(Signé) F. Clouet.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(*Bibliothèque Nationale. Cabinet des Titres. Pièces originales, registre 790, cote 17930, n° 5. Parchemin original*).

4 octobre 1547

Quittance par François Clouet d'un don du Roi

En la presence de moy (ici un blanc), notaire et secretaire du Roy notre sire, François Clouet, painctre et valet de chambre dudict seigneur, a confessé avoir receu compant de maistre André Blondet, conseiller d'icelluy seigneur et tresorier de son espargne, la somme de deux cens vingt cinq livres tournoiz dont ledict seigneur luy a faict don en faveur des services qu'il luy a faictz en sondict estat de peinctre et fait chacun jour, mesmement en ce lieu de Fontainebleau. De laquelle somme de IIc XXV l. ledict Clouet s'est tenu content et en quicte ledict Blondet, tresorier susdict, et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requeste, le IIIIme jour d'octobre l'an MVc quarante sept.

(*Signé* S. Decailly.)

(*Bibliothèque Nationale: Cabinet des Titres. Pièces Originales, reg. 790, cote 17.930, n° 4. Parchemin original*).

1558

Compte de la trésorerie de la reine Catherine de Médicis

Fo. 28. — Roolle des parties payées par le commandement de la Roine des deniers prins ès coffres de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sa chambre, tant pour le faict de son argenterye et affaires de chambre, dons, aumosnes, menuz plaisirs ou deniers mis en ses mains que pour autres parties par elle deues des années precedentes et autres causes deppendans du service de ladicte dame, et ce durant le quartier d'avril, may et juing 1558, aux personnes, pour les causes et ainsi qu'il est cy après d'eclairé, comme il sensuit.

. . . . . .

Fo. 36 verso. — A René Tibergeau, peintre et sommelier de panneterrye commun de la roine, par sa quictance du XI juing dernier, la somme de quarante-huict livres tournois, à luy ordonnée sur et en déduction de la somme de VII^xx IIII l. t., à luy deue pour plusieurs figures et protaictures qu'il a faictz pour le service de ladicte dame et qui luy sera employée et comptée ou roolle de l'argenterie de ceste présente année. Comme par ordonnance et quictance dudict Tibergeau cy rendues appert. XLVIII l. t.

. . . . . .

A Piramus Lucas, peintre, demourant à Paris, la somme de quatre livres dix huict solz tournoiz dont la royne luy a faict don pour avoir portraict en parchemin le partairre du cloz du Pail-Maille de Monceaux. Cy... IIII l. XVIII s. t.

Juillet, aoust et septembre 1558.

I^o 52 verso. — A Jehan Scipion, peintre, demourant à Paris, la somme de vingt livres tournois pour son [illegible] tableau auquel est la figure de Ma-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

dame de Crussol que la Roine a retenu pour envoyér en sa maison et chasteau de Monceaux, comme par ordonnance et quictance appert. Cy XX l. t.

Chacun des comptes qui composent ce manuscrit est signé par Catherine de Médicis.

12 mai 1572.

Don du Roi à François Clouet.

A Francoys Clouet, dict Janet, paincire dudict seigneur, Essaye Goudet, enlumineur, demeurant à Paris, et Françoys du Jardin, orfevre dudict seigneur, la somme de trois cens dix neuf livres douze sols tournois en XII[ains], à eulx ordonnée par ledict seigneur, asscavoir audict Clouet VI[xx] XV l. t. pour son payement d'ung pourtrait de la Royne qu'il a faict dans ung petit tableau d'or audict Erondelle, XII livres aussy pour son paiement d'avoir faict un chiffre d'enlumineure de lettres du nom du Roy au derriere du tableau et audict du Jardin (etc).

(*Bibliothèque Nationale. Coll. Clairambault 233, p. 2992, n° 414. Compte de l'épargne du Roi*).

1572

Etat de la maison du Roi

Transcript de la coppie de l'estat faict par le Roy pour le paiement des gaiges qu'il auroict entendu et ordonné estre faict à ses officiers domestisques pour l'année commencée le premier jour de janvier mil

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cinq cens soixante douze et à continuer jusques ad ce que ledict sieur ayct faict aultre nouvel estat, duquel la teneur sensuyct.

F° 52. — PAINCTRES ET GENS DE MESTIER.

Françoys Clouet . . . . . IIᶜ XL. l. t.

Guillaume Boutelou . . . . . LXX l. t.

F° 52 verso. — Jehan de Court paintre C l. t.

Maistre Germain Pilon, sculpteur de la royne IIIIᶜ l. t.

F° 60. — Estat d'aulcuns officiers domesticquez du roy que Sa Mageste a ordonné estre payez de leurs gaiges durant cestre présente année mil cinq cens soixante quatorze, par les mains de maistre Guillaume le Jars, trésorier de sa maison, des deniers que Sadicte Mageste luy a faict ordonner et assigner par le trésorier de son espargne, maistre Claude Garrault, pour convertir et employer en cest effect, ainsy qu'il sensuict

F° 66. — PAINCTRES ET GENS DE MESTIER.

F° 66 verso. — A Jehan de Court, au lieu de François Clouet, la somme de IIᶜ XL l. t. pour ses gaiges audict estat durant ladicte année MVᶜ. LXXIIII

Cy. . . . . IIᶜ XL l. t.

A Jacques Patin, au lieu de Guillaume Boutellet (1), aussy painctre, la somme de LXX l. t. pour ses gaiges audict estat durant ladicte année MVᶜ LXXIIII. Cy LXX l. t.

(1) Lisez Boutelou.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A Charles de Court, au lieu de Jehan de Court, son père, la somme de C. l. t. pour ses gaiges audit estat durant lad. année MV^c LXXIIII C, l. t.

(*Archives Nationales* KK *134*).

21 septembre 1572.

Testament de François Clouet.

JHESUS MARIA.

Au nom du pere et du filz et du benoist sainct esprit amen. Le vingt ungiesme septembre mil cinq cens soixante douze, honorable homme maistre François Clouet, painctre et varlet de chambre du Roy, malade en son lict, sain toutefois de pensée et de bon entendement, par la grace de Dieu, devant moy soubz signé, curé de l'eglise monsieur Sainct Mederic à Paris, faict son testament et ordonnance de derniere volonté comme sensuict, asscavoir recommande son ame à Dieu son createur, à la Saincte trinité de paradis, à la glorieuse Vierge Marie, à Messieurs Sainct Pierre et Sainct Paul et Sainct Mederic, son patron, et cetera. Item veult et entend vivre et proteste morir en la foy de nostre mere Saincte eglise apostolicque et Romaine et comme enfant d'icelle veult son corps estre inhumé en terre saincte, au cymetière de Sainct Innocent avez (*sic*) ses feuz pere et mere. Item à son convoy veult son curé et les prestres habituez de sa paroisse, pour conduire son corps à sepulture, et veult ung service com-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

plaict pour le remede de son ame, et du reste de ses funerailles le remect en la volonté de ses executeurs. Item declaire avoir dix huict cens livres de rente sur l'hostel de ville de ceste ville de Paris, desquelles il en donne six cens livres à Catherine Clouet, sa seur, et les autres douze cens livres à Dyane et Lucresse, ses filles bastardes, lesquelz douze cens livres demoureront en l'administration de sadicte seur jusques que lesdictes filles soient en aage pour estre pourvueues, et au cas que lesdictes filles ne vecussent aage pour joir du present don et là veult ledict testateur que lesdictz douze cens livres retournent à sadicte sœur ou ses enffans, et, sy l'une mouroit devant l'autre, veult que sadicte seur joisse de la moictié de ladicte donnation par egalle portion avec l'autre fille qui demeurera, et du reste de ses biens laisse tout à sadicte sœur, après son testament accomply. Item donne et laisse cent livres tournois pour une fois paier, a estre distribué, sçavoir est vingt livres à l'œuvre et fabricque de l'église M. Sainct Mederic, sa paroisse, et quatre-vingtz livres pour distribuer à des pauvres filles à marier ou autres personnes indigentes, telles que congnoistra son executeur l'aumosne estre bien employée. Item donne et laisse cent escus à Nicolas son serviteur pour les bons et agréables services qu'il luy a faictz et afin qu'il prye Dieu pour son ame. Item eslict pour faire l'execution de son present testament honorable homme maistre Jehan Monvarlet, procureur général des comptes de Monsieur, frere du Roy, auquel donne pouvoir et puissance sur tous et chacuns ses biens, pour icelluy testament parfaire et

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

acomplir et de icelluy croistre et augmenter, ainsy qu'il le trouvera bon, et sans riens diminuer du dessus dict, voullant ainsy sortir son plain et entier effect, duquel testament a esté faict lecture audict testateur, présens maistre Scipion Bruisbal, painctre de la Royne, mere du Roy, Jehan Le Sueur, Marie Mongeroys, Françoise Bourgoing et autres, à ce tesmoings requis et appellez devant ledict testateur, lequel, par luy oy et entendu, a declaré estre ainsy sa volunté. En tesmoing de ce m'a requis, avec lesdictz tesmoings, signer ledict testament les an et jour que dessus. Ainsy signé Luyche, et à la fin dudict testament a esté mis et escript l'insinuation ainsy qu'il sensuict :

L'an mil cinq cens soixante seize, le samedy quatorziesme jour d'avril, le present testament portant donnation a esté apporté au greffe du Chastellet de Paris et icelluy insinué, accepté et eu pour agreable, aux charges et conditions et selon que contenu est par icelluy, par noble homme maistre Hector Gedoyn, ou nom et comme tuteur de Dyane et Lucresse, légataires denommez en cedict present testament, lequel a esté enregistré au present registre, trente-deuxiesme volume des insinuations dudict Chastellet, suivant l'ordonnance, ce requerant lesdict Gedoyn oudict nom. qui de ce a requis et demandé acte, à luy octroyé et baillé, ces presentes pour servir et valloir ausdicts legataires, en temps et lieu, ce que de raison. Et après ce a esté ledict testament rendu à maistre Nicolas du Bourg l'abbé, procureur.

(*Archives Nationales. Insinuations au Châtelet de Paris. Registre Y. 117, f° 183.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

13 février 1584.

Arrêt du parlement de Paris relatif à la succession de François Clouet.

Entre maistre Hector Gedouyn, tuteur ordonné par justice à Diane et Lucresse Clouet, filles naturelles de deffunct François Clouet, vivant paintre et vallet de chambre du roy, et Jehanne le Borgne, et ladicte Jehanne le Borgne joincte avecq ledict Gedouyn, demandeurs, d'une part, contre Catherine Clouet, veufve de feu Abel Foulon, sœur et seulle heritiere dudict deffunct Clouet, d'autre.

Veu par la court la demande desdictz demandeurs ; deffault de ladicte deffenderesse ; sentence du trentiesme mars mil cinq cens soixante et dix sept, par lequel ladicte le Borgne auroict esté receue partye joincte avecq ledict Gedouyn contre ladicte Clouet ; arrest du treiziesme febvrier mil cinq cens quatre vingtz quatre, par lequel, entre autres choses, ladicte court auroict evocqué le procès principal pendant entre les parties pardevant les gens tenans les requestres du pallais et, avant y faire droict, ordonné qu'elles articulleront leur faictz et informeront sur iceulx dans quinzaine, produiroient à la quinzaine ensuivant, seroient les productions communiqués pour y bailler contredictz et salvations, dans le temps de l'ordonnance, et demeureroient au procès les enquestes cy devant faictes par ordonnance d'icelle pour, en icelluy jugeant, y avoir tel esgard que de raison et ce pendant par prouvisionnement auroict adjug

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à chascune desdictes deux filles naturelles la somme de trois cens livres tournois de rente à prendre sur les rentes deues audict deffunct sur l'hostel de ceste ville de Paris ; requeste du dix-huitiesme decembre audict en mil cinq ans quatre vingtz quatre, par lequel ladicte le Borgne auroict renoncé à plus articuller aulcuns faictz ny informer de sa part ; forclusion de satisfaire audict arrest par ledict Gedouin ; faictz et articles de ladicte le Borgne, et enqueste, faicte, à sa requeste, par ordonnance de ladicte cour, auparavant ledict arrest, par maistre (*en blanc*) de Therouenne, conseillier en icelle, le vingt cinquiesme mars mil cinq cens soixante dix huit ; procès verbal dudict de Therouenne ; faictz et articles de ladicte deffenderesse et enqueste par elle faicte suivant ledict arrest du treiziesme febvrier, receue pour juger, avec l'enqueste faicte par ordonnance desdictz gens des requestes à la requeste de ladicte Clouet, le neufviesme mars mil cinq cens soixante dix sept ; productions desdictz le Borgne et Catherine Clouet respectivement ; forclusion de produire de la part dudict Gedouin ; contredict de ladicte le Borgne, contre la production de ladicte deffenderesse ; forclusion de fournir de contredictz par lesdictz Geodain (*sic*), et deffence contre ladicte le Borgne ; reproches d'icelle deffendresse contre les tesmoings oïz en l'enqueste de ladicte le Borgne ; testament dudict feu François Clouet du vingt ugniesme septembre mil cinq cens soixante douze, par lequel ledict Clouet auroict legué ausdictz Dianne et Lucresse, ses filles naturelles, la somme de douze cens livres de rente, faisant partie de dix huict cens livres

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à luy deue sur l'hostel de ceste ville de Paris ; extraict du registre baptistere de l'église Sainct Leu et Sainct Gilles, contenant le baptesme desdictes filles du vingt huictiesme novembre mil cinq cens soixante trois ; interrogatoire faicte à ladicte deffenderesse le vingt ugniesme aoust mil cinq cens soixante seize, et tout ce que par lesdictz le Borgne et deffenderesse a esté mis et produict ; tout considéré.

Il sera dict que ladicte cour a condampné et condampne ladicte déffendresse faire délivrance, à chascune dudictes Lucresse et Dianne Clouet, filles naturelles dudict deffunct Francois Clouet, de la somme de six cens livres tournois de rente, suivant le testament dudict deffunct Clouet, à prendre sur les dix huict cens livres tournois de rente appartenant audict deffunct sur l'hostel de ceste ville de Paris et à paier à chascune desdictes filles la somme de cent escus sol pour chascune des années escheues puis le jour du decedz dudict François Clouet, advenu le vingt deuxièsme septembre mil cinq cens soixante douze, jusques audict jour treiziesme febvrier mil cinq cens quatre vingtz quatre, ensemble leur rendre et paier tous les arrierages des dictz douze cens livres tournois de rente, par icelle deffendresse prins et perceuz, puis ledict jour jusques audict jour treiziesme febvrier mil cinq cens quatre vingtz quatre, sur iceulx, desduictes les sommes que ladicte deffendresse fera aparoir avoir paiés ausdictes filles depuis la provision adjugées par le susdict arrest du treiziesme fevrier ; et pour le regard des arrierages desdictz douze cens livres tournois de rente escheuz et quy restent à paier par le re-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

cepveur dudict hostel de ville et quy escheront cy après, ordonne ladicte cour que lesdictz Diane et Lucresse Clouetz en jouiront et les recepvront par les mains du recepveur dudict hostel de ville, et a condamné et condamne icelle deffendresse ez despens de l'instance, telz que de raison.

(*Archives Nationales. Parlement civil. Conseil seul.* X^{1A} *1708, f° 103 verso.*)

21 juillet 1590.

Donation par Diane Clouet à l'hôpital Sainte-Anastase de Paris.

Aujourd'huy, en la presence des notaires soubz signez, Dianne Clouet, fille de feu François Clouet, en son vivant peintre et vallet de chambre du Roy, qui s'est dict agée de vingt six ans ou environ, auroict remonstré à nobles personnes messire Jehan Hatton, chanoine et soubz chantre en l'église Nostre-Dame de Paris et visiteur general des hospitaux de ceste ville de Paris, messire Michel Michon, presbtre, chanoine en l'église de Potiers, maistre et administrateur de l'hospital Saincte Anastaize, fondé près l'église Sainct-Gervais, sœur dame Jehanne Girard, mère des filles relligieuses professes dudict hospital, sœurs Denise Dupuis, Perrette Pellerin, Jacqueline Soly, Anastaize Delabarre, Genevieſve Pacot, Genevieſve de Villiers, Magdaleine Boucher, Catherine Ratoire et Anne Calot, toutes relligieuses professes dudict hospital, assemblées et congregées en leur ora-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

toire où elles ont accoustumé eulx assembler pour traicter des affaires dudict hospital, que, après le decedz dudict diffunct Clouet, son pere, estant desnuée de tous moiens et dellaissée de tous parens et amis, elle auroict esté mise audict hospital par autorité de justice où elle auroit esté bien receue, sustanté, nourrie et entretenue, comme elle y est encores à present depuis quinze ans ou environ dont elle se sent infiniment tenue à iceulx de l'hospital, depuis lequel temps elle auroict tousjours eu devotion et affection d'estre relligieuse audict hospital, faire profession et y user sa vie au service de Dieu, comme elle a encores à présent, soubz le bon plaisir de Dieu et de Monsieur l'évesque de Paris et desdictz messires, mere et relligieuses, aux charges que les dictes relligieuses ont à supporter audict hospital, au moien de quoy auroict la dicte Dianne Clouet, dès le cinquiesme jour d'apvril mil cinq cens quatre vingtz et huict, humblement supplié lesdictes sœurs (*sic*) (1) Hatton et Michon, mère et relligieuses dudict hospital, que leur bon plaisir fut de la voulloyr recepvoyr relligieuse et, à ceste fin, luy bailler l'habit de relligion et qu'en ce faisant, elle donneroit du tout à tousjours, audict hospital, six cens livres tournois de rente, faisant partie de douze cens livres tournois de rente en plusieurs parties, à elle appartenant par donnation faicte desdictz douze cens livres tournois de rente, tant à elle que à Lucresse Clouet, sa sœur, par ledict François Clouet, leur pere naturel, par son testamment et ordonnance

(1) Inadvertance du copiste : lisez sieurs.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de dernière volunté, avec tous les arrerages et despens a elle adjugez par arrest de la court de parlement du treiziesme febvrier mil V^c III^xx huict (1), de laquelle donnation elle auroict differé de passer contract jusques à présent à cause que contre ledict arrest, on auroict obtenu requeste civille, qui est jugé à present. Neantmoins lesdits de l'hospital, assurez de ladicte promesse n'auroient differé de la recepvoyr relligieuse et luy bailler l'habit comme de faict ilz le luy ont baillé dès ledict temps et auroient fouy à tous les fraiz qu'il aurait convenu faire, tant pour ladicte vesture que autres, et pour ce que icelle Dianne Clouet auroit tousjours perseveré, comme elle persevere encores audict estat de relligieuse, elle auroict de rechef supplié et requis lesdictz sieurs Hatton et Michon, mere et relligieuses dudict hospital la recepvoyr à l'acte de profession et de fournir pareillement aux fraiz qu'il convient faire pour cest effect et que, en consideration de ce et des biens et faveurs qu'elle a receuz dudict hospital où elle a esté, comme dict est, receue quinze ans soict ou environ, estant delaissée de pere et mere, parens et amis, destituée de tous moiens de noriture et entretenement, de la bonne instruction qu'elle y auroict aprinse, et que lesdictz de l'hospital auroient fournis au fraiz du procez qu'il a convenu intenter et faire juger pour la conversation des droictz de ladicte Dianne et avoir dellivrance de la dicte donnation à elle faicte par sondict deffunct pere, elle donnoict,

(1) Lisez 1584.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

comme de faict elle donne, œdde et transporte par ces presentes, en pur don, à tousjours, irrevocablement, ausdictz hospital, leurs successeurs et ayans cause, lesdictz six cens livres tournoiz de rente, faisant partie desdictz douze cens livres tournois de rente en plusieurs parties, à elle appartenant par donnation faicte desdictz douze cens livres tournois de rente, tant à elle que à ladicte Lucresse Clouet sa sœur, par ledict deffunct Clouet, leur pere naturel, par son testament et ordonnance de derniere volonté, avec tous les arreraiges et despens à elle adjugez par plusieurs arrestz de ladicte court de parlement, à la reserve toutesfois de cinquante livres tournoiz de rente qui seroict prinse et receue par ladicte Dianne par chacun an, aux quatre termes, sur lesdictz six cens livres tournoiz de rente, sur sa quictance, pour ses menus plaisirs et affaires, sa vie durant seullement, déclarant icelle Dianne qu'elle revocque de rechef, comme elle auroict cy devant faict, le contract que elle et ladicte Lucresse Clouet, sa sœur, avoient faict et passé avec les relligieuses, abbesse et couvent de Montmartre, le vingt ungiesme jour d'apvril mil cinq cens quatre vingtz et huict, parce que, en icelluy faisant, elle auroict esté circomvenue et deceue et que son intention n'a jamais esté de faire tel contract, ains (1) a tousjours esté sadicte intention d'estre relligieuse audict hospital et de y finir ses jours, et à la charge que lesdicts messires, mere et relligieuses dudict hospital seront tenus de nourir et entretenir ladicte Dianne comme les

(1) Mais.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

autres relligieuses dudict hospital et fournir à tous autres fraiz generallement qu'il conviendra faire, et outre à la charge que ladicte Dianne sera et demeurera quite de toutes pensions, fraiz de procès, noritures et entretenement du passé, dont on luy pouvoict faire demande. Oye laquelle requeste par lesdictz sieurs Hatton et Michou, mere et relligieuse dudict hospital, ilz auroient incliné à icelle et, ce faisant, auroient promis et prometent icelle recepvoyr à l'acte de profession, fournir aux fraiz qu'il conviendra faire et la faire jouir de privileges telz et semblables que les autres relligieuses dudict hospital, icelle nourrir et entretenir comme les autres religieuses dudit hospital; plus ont quité et quitent ladicte Dianne Clouet de toutes pension, noritures, entretenement du passé, fraiz de vesture et autres fraiz de procez par eulx faictz allencontre des condempnez par les arrestz de la court sur ce donnez et ce moiennant et en concideracion des six cens livres tournois de rente cy devant mentionnez, par la dicte Dianne Clouet donnez, ceddez et transportés presentement ausdicts de l'hospital, arreraiges d'icelle et despens de procez, laquelle donnation iceux de l'hospital ont accepté et acceptent pour eulx, leurs successeurs et ayans cause, à ladicte reserve desdictz cinquante livres tournois de rente viagere par chascun an que ladicte Dianne poura recepvoyr par ses mains et par sa quitance, sa vie durant seullement, et outre a esté convenu et stipulé entre eulx que, ou cas que la dicte Dianne Clouet fust envoiée à autre lieu par ses superieurs, en ce cas, elle aura pour sa pension en icelluy lieu, pendant le temps

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'elle y sera, cent livres tournoiz de rente, à prendre en la partie desdictz six cens livres tournoiz de rente, outre et par dessus lesdictz cinquante livres tournoiz de rente cy-dessus et, ou cas que l'on luy permist de sa propre volunté sortir dudict hospital, pour aller en autre lieu, en ce cas, ne luy sera baillé et fourny par ledict hospital que pareille rente de cinquante livres tournois lesquelz retourneront au proffit dudict hospital après le decedz de ladicte Clouet ; et, pour faire insinuer le present contract par tous où besoing sera, ont les dictes parties faict et constitué, font et constituent leurs procureurs, assavoir lesdictz de l'hospital maistres *(en blanc)* et ladicte Dianne Clouet maistre *(en blanc)*, auquel ilz ont respectivement donné et donnent puissance, octorité et mandement special de demander lesdictez insinuations et icelles consentir pour et au nom d'icelles parties. Promettantz, etc. obligeantz etc., chacun en droict soy, renonceantz. Faict et passé audict hospital, le vingt ungiesme jour de juillet mil cinq cens quatre vingtz dix, et ont lesdicts sieurs Hatton et Michon, mere et relligieuses signé la minutte des presentes estant pardevers Demonthenault, l'un des notaires soubz signez : Signé Depoche et Demonthenault.

L'an mil V^c^ III^xx^ X, le vendredi troisiesme aoust, le present contract de donnation a esté apporté au greffe du Chastellet de Paris et icelluy insinué, accepté et eu pour agreable aux charges, clauses et conditions y apposées et selon que contenu est par icelluy, par maistre Pierre Goudard, procureur au Chastellet de Paris, porteur dudict contract et procureur de Dianne Clouet, fille de feu François Clouet, en son vivant

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

paintre et varlet de chambre du Roy, donnatrice, et encore procureur de l'hospital Sancte Anastaize, fondée près l'église Sainct Gervais, donnataire, desnommez audict present contract, lequel a esté enregistré au present registre quarente septiesme volume des Insinations dudict Chastellet suivant l'ordonnance, ce requerant ledict Goudard oudict nom, qui de ce a requis et demandé acte, à luy octroyé et baillé, ces presentes tant pour servir et valloyr à ladicte Dianne Clouet, donactrice, que audict hospital Saincte Anastaize, en temps et lieu, ce que de raison.

(*Archives Nationales. Insinuations au Châtelet de Paris, Y. 132, f° 51 verso*).

P. c. c.

Théodore Courtaux.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MAISON DE PORTAL

NOTES GÉNÉALOGIQUES.

D'après un manuscrit français qu'on ma communiqué, je publie ces notes généalogiques sur la maison de Portal, que je crois fort intéressantes, car j'y trouve des notices inédites sur les membres des branches françaises et anglaise de cette famille qui joua un rôle considérable dans les luttes religieuses du midi de la France.

La famille de Portal, originaire d'Espagne, dont le nom primitif était Portallo, qu'on a francisé depuis en celui de Portal, vint s'établir à Toulouse lorsque Elvire, fille d'Alphonse IV, roi de Léon et de Castille, épousa Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse en 1094, d'après Raynal, (*Histoire de Toulouse*, p. 50 et 51). Elle compte un nombre considérable de capitouls de cette ville, sous le nom de Portallo et de Portal, dès l'an 1204, jusqu'en 1423, époque où cette charge n'était remplie que par les familles les plus considérables et les plus illustres de la Province, telles que les Grammont, les Belpech, les Castelnau, les La Tour-Pardaillan, les Bérenger, les Ville-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

neuve, les Puget, les Castorg, les Durfort, les d'Auré, les Pins, les Nogaret, les Noé, les Barbazan, etc., etc.

Elle a également fourni des officiers distingués aux armées, et des magistrats d'un rang supérieur à l'ordre civil.

I. — Oldric de Portal, 1er du nom, élu capitoul de Toulouse en 1204. (Voyez la charte que j'ai publiée ailleurs : *Les Portal dans le Capitoulat de Toulouse.* — Bari, 1899).

II. — Bérenger de Portal, 1er du nom, fut élu capitoul de Toulouse en 1274, précisément vers l'époque où Philippe III, dit le Hardi, roi de France, venait de réunir cette province à la Couronne en confirmant les privilèges des capitouls, qui consistaient à connaître de toutes sortes de crimes et à prononcer leur jugement contre les criminels. A Bérenger de Portal succédèrent :

1° *Pierre* dont l'article suivra.

2° *Vital de Portal*, capitoul en 1283. Ce fut pendant son exercice que les capitouls présentèrent à Philippe le Hardi un cahier de demandes, tant en leur nom, qu'en celui de leurs concitoyens, pour obtenir du Prince un règlement sur l'administration publique.

3° *Oldric de Portal, IIe* du nom, capitoul en 1289, sous le règne de Philippe IV, dit le Bel. Il fut réélu en 1295.

4° *Alaric de Portal*, capitoul en 1295.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

III. — Pierre de Portallo, *alias* de Portal, Ier du nom, qui fut capitoul de Toulouse en l'année 1280, lors de l'établissement du Parlement de cette ville, par Philippe le Hardi. Il reprit les mêmes fonctions en 1285 et eut pour successeur :

IV. — Raymond-Géraud de Portallo, *alias* de Portal, capitoul en 1288, 1294, 1297. En l'année 1294, sous le règne de Philippe IV, dit le Bel, la guerre fut portée en Guyenne, et le connétable de Nesle y commanda l'armée française. La ville de Toulouse crut devoir se signaler pour la cause commune. Elle envoya spontanément à l'armée un corps très considérable. Plusieurs combats heureux, plusieurs places conquises, signalèrent les armes des Français. Après la campagne, le Connétable congédia les troupes de cette ville, et donna au Capitoul, qui les avait commandées, une attestation signée de son sceau. Jamais témoignage rendu par un général ne fut plus glorieux que celui que le connétable crut devoir à la valeur des Toulousains. Il ajouta que cette ville, en récompense des services rendus par ses citoyens, méritait, non seulement qu'on lui conservât ses anciens privilèges, mais encore qu'on lui en accordât de nouveaux. Ce n'est point la seule fois que Toulouse ait ainsi bien mérité de la Patrie, en lui faisant hommage de la vie de ses habitans. Pendant toutes les guerres contre les Anglais, elle se signala par de semblables secours. Les capitouls commandaient en personne, et non seulement leurs troupes prenaient les ordres d'eux seuls, mais eux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

seuls aussi exerçaient sur elles une justice suprême. Philippe le Bel, aussi attentif à venger ses droits qu'à récompenser ceux de ses sujets qui l'aidaient le mieux à triompher de la ligue formée contre lui, accorda aux Toulousains de tenir des fiefs et des biens nobles sans être obligés d'en vider leurs mains, ni de payer aucune finance, suivant la coutume employée de la ville. Ces mots *suivant la coutume* qui sont expressément dans la charte (voyez ma publication citée plus haut), et signée Raymond Géraud de Portal, prouvent clairement que Toulouse avait joui, de tout temps, de cet avantage. Ainsi ce n'est point un simple privilège accordé par les Rois, c'est une possession immémoriale des Toulousains que ces Princes n'ont fait que renouveller en l'appuyant de toute leur autorité. Il eut pour fils et successeur :

V. — Pierre de Portal, IIe du nom, qui fut revêtu du Capitoulat en 1324, quelques mois après l'institution des jeux floraux à Toulouse. Il fut réélu en 1329, 1333 et 1338. Il eut pour successeurs :

1° *Pierre*, IIIe du nom, dont l'article suivra.

2° *N...* de Portal-Delpont, qui, suivant la tradition, fut un des 400 gentilshommes toulousains qui passèrent en Espagne en 1365, avec Bertrand du Guesclin, pour venger la mort de Blanche de Bourbon, reine de Castille, femme du roi Pierre le Cruel, et sœur de la reine de France, femme du roi Charles V. Ce fut à cette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

occasion que la maison de Portal prit pour devise : *Armet nos ultio Regum* inscrite sur ses anciens sceaux à ses armes : *d'argent, au lion de sable,* telles qu'elles sont décrites dans les *Annales de la ville de Toulouse.* Il est cité dans une ode en langue romane (voyez : *Les Portal dans la poésie provençale,* dans la *Revue des Questions héraldiques*, n° 5. Novembre 1898).

VI. — Pierre de Portal, IIIe du nom, élu capitoul de Toulouse en 1348 et 1361, fut père de :

VII. — Pierre de Portal, IVe du nom, élu capitoul en 1376, sous le règne de Charles V. Il fut réélu en 1398, au moment même où la France se déclara contre l'anti-pape Benoît XIII, qui fut assiégé dans son palais à Avignon, par l'armée française, commandée par le maréchal de Boucicaut. Les Toulousains firent signifier à ce Pontife qu'ils se retiraient de son obédience.

VIII. — Pierre de Portal, V^e^ du nom, qui fut porté au Capitoulat en 1405, puis réélu en 1423 sous Charles VII qui venait d'être appelé à la Couronne. Ce prince se trouvait à cette époque même en Languedoc, et il écrivait aux capitouls de Toulouse à l'occasion de la mort de Charles VI son père. Les Capitouls firent célébrer, avec une pompe magnifique, un service dans l'église de Saint-Etienne, où tous les Ordres de la ville se rendirent en grande cérémonie.

On voit que jusqu'à cette époque le Capitoulat

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avait été presque héréditaire dans la maison de Portal, et qu'elle l'a exercé conjointement avec les nobles familles les plus illustres du Languedoc. C'est un hommage que l'Histoire doit s'empresser de lui rendre, attendu que tout ce qui constitue les vertus civiques dans une famille, doit sans cesse être représenté à ses descendants pour les rappeler dans cette voie d'utilité pour leurs concitoyens.

Cette branche avait un château qui, de son nom, fut appelé *La Portalière*; il était situé dans les Cévennes, près de Saint-Hyppolite.

IX. — Pierre de Portal, VIe du nom, paraît n'avoir pris aucune part aux affaires de son temps; la date de sa mort est même ignorée.

X. — Etienne de Portal, Ier du nom, sur lequel nous avons peu de documents.

XI. — Bérenger de Portal, IIe du nom, seigneur de la Pradelle, qui fut pourvu dès l'an 1552 de l'office de trésorier de France et de général des Finances en Languedoc (Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*. t. V, p. 172, 182 et 183). Il faut aussi commissaire du Roi aux Etats de cette province en 1557.

XII. — Jean-Antoine de Portal, né en 1520, fut viguier de Toulouse, depuis 1555 jusqu'en 1562. Cette charge était une des plus importantes. Le Viguier remplacait le Sénéchal qui toujours commandait la noblesse de la province, il présidait les capitouls. Pendant les guerres de Religion qui désolèrent le Languedoc, en l'an 1562, les protestants

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

furent accusés de vouloir s'emparer de Toulouse, de la raser, et de faire de Montauban la capitale de la province en exterminant tous les catholiques. Le maréchal de Montluc fut envoyé pour protéger ces derniers et rétablir l'ordre dans le Languedoc, mais l'effervescence des passions et le fanatisme firent condamner les meilleurs citoyens et les magistrats les plus respectables qui avaient embrassé la religion réformée. Le viguier de Portal fut de ce nombre, il eut la tête tranchée sur la place de Salin; le baron de Lanta et les autres capitouls fugitifs furent condamnés à mort; mais la fuite les préserva de l'exécution. François de Saussens fut élu viguier à la place de Portal. Ce fatal événement causa la ruine de cette famille dont la plupart des membres furent obligés de gagner les provinces limitrophes pour se soustraire à la vengeance et à la persécution des catholiques. Cependant le fils de ce viguier demeura fidèle au parti protestant qu'avait embrassé son père, car on trouve :

XIII. — Bérenger de Portal, IIIe du nom, qui prit une part très active dans les guerres civiles du Languedoc en 1586, et fut capitaine d'une compagnie de protestants sous le commandement de M. Deym, gouverneur du Lauraguais qui laissa au Mas Saintes-Puelles les trois compagnies des capitaines Sabaud, Pelras et Portal. Voici comment les *Annales de Toulouse* racontent ce fait : « Le Mas Stes-Puelles fut attaqué par Joyeuse avec une vigueur qui ne put être égalée que par la résistance de trois braves guerriers

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

protestants : Pelras, Portal et Sabaud. Ces trois hommes inspirèrent leur bravoure à trois compagnies de cent cinquante hommes que chacun d'eux commandait, et jamais Joyeuse ne put forcer, quoique à la tête d'une armée nombreuse, cette poignée de héros (*Annales de Toulouse*, t. IV, p. 71). Le 21 août 1588 les capitaines Sabaud, Portal et Frant arrivèrent à Castres et partirent le même jour pour aller au secours du Rouergue. Le vicomte de Turenne partit le 22 et trouva que les catholiques avaient pris Villefranche de Panat, Broquières, Touels et Requista, et le 21 ils prirent Leuçon. Les protestants prirent vers le 25 septembre Entraigues par delà Rhodez.

— La guerre continuant dans le Languedoc, les catholiques mirent le siège devant Lautrec en 1592 ; les protestants trahis furent obligés de se réfugier au château de la Trape de cette ville, mais ils y furent bientôt assiégés et subirent un assaut le 26 mai ; toutes les troupes de Castres vinrent à leur secours et ne purent rien faire, de manière que le mercredi 27, ils se rendirent prisonniers de guerre, au nombre de trois cent dix-huit, et les capitaines Portal de Revel, Pelras de Puilarens, la Boriette de Mazamet et la Barre de Lombers furent menés à Lautrec.

Dans le cours de cette année, le duc de Joyeuse ayant attaqué Villeneuve et ayant été repoussé, se noya dans le Tarn, son corps fut échangé contre le capitaine de Portal qui avait été pris prisonnier près de Lautrec (Raynal, *Hist. de Toulouse*, p. 312).

En 1595 le capitaine de Portal, commandant les

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

troupes de Mazamet, de Revel et de Puilarens, prit la ville de Saint-Papoul, le 16 juin (Dom Vaissette V. p. 474).

Les revers et les désastres que cette guerre occasionna consommèrent la ruine de ceux mêmes qui prirent part avec succès et les livra eux et leurs familles à la vengeance et à la persécution des catholiques, ce qui força, les uns à rentrer dans le parti catholique, et les autres à s'expatrier pour demeurer dans le parti protestant. Le capitaine Portal laissa les fils qui suivent :

1° *Jean de Portal,* dont l'article viendra.

2° *Paul de Portal,* écuyer, officier au régiment de Rebé, tué sur la brèche au service du Roi, ainsi qu'il conste par une lettre à M. le duc de la Vrillière, ministre de la guerre.

XIV. — Jean de Portal, écuyer, qui fut d'abord capitaine au régiment de Rebé, puis alla s'établir à Narbonne, où il obtint, le 10 janvier 1645 la commission de capitaine des portes de cette ville ; il mourut dans cet emploi le 6 novembre 1684. Il avait conservé la propriété de la terre de la Portallière, près Saint Hyppolite, et était resté secrètement dans la profession de la religion protestante, ce qui est est prouvé par les actes de naissance de ses enfants. Il était sur le point d'obtenir la place de major de la ville de Narbonne qui était rempli par M. de la Prade, son beau-frère, lorsque la mort le surprit. Il résulte d'une lette de Jean de Portal à M. le duc de

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

la Vrillière, secrétaire d'État au ministère de la guerre, qu'il avait sacrifié tout son patrimoine au service du Roi, et que son frère, officier au régiment de Rebé, avait été tué sur la brèche. Il avait épousé Jeanne de Resplandi, veuve de Bernard de Bouzanquet ; de ce mariage il eut :

1° *André*, dont l'article suit.
2° *N.... de Portal.*
3° *Gabriel de Portal*, souche de la 4e branche établie à Narbonne, rapportée ci-après.

XVa. — André de Portal qui s'enfuit en Hollande pendant la persécution des protestants, d'où il se rendit en Angleterre. Il fut père de :

1° *Henri de Portal*, dont l'article suivra.
2° *Guillaume de Portal*, auteur d'une branche rapportée plus loin.
3° *Etienne de Portal*, qui fut père de :
A). *Guillaume Portal.*
B). *Marie Portal.*
4° *Marie Portal*, mariée à M. de Normast, d'Amsterdam.
5° *Elisabeth Portal*, mariée à Paul de Brosses.

XVIa. — Henri de Portal, Ier du nom, écuyer, fixa sa résidence en Angleterre, à Freefolk, dans le comté de Hampshire, où il épousa, le 26 décembre 1711, Dorothée Hasker, fille de Guillaume Hasker, écuyer ; il mourut le 30 septembre 1745, et fut inhumé à Whitechurch, dans le comté de Hampshire. De son mariage il laissa :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1° *Joseph Portal*, dont l'article suivra.
2° *Charlotte Portal*, mariée à Jean Slad, au comté de Somerset, le 14 août 1755.
3° *Dorothée Portal*, mariée à sir John Anderson.

XVII[a]. — Joseph de Portal, de Freefolk Prior, fut magistrat du comté de Hampshire, et mourut le 14 décembre 1793. Il avait épousé en 1750 Sara, fille de Guillaume Peachy, écuyer, morte le 27 décembre 1802. De ce mariage sont issus :

1° *Henri II* dont l'article suit.
2° *Guillaume.* »
3° *Jean.* »
4° *Charlotte Portal*, mariée à sir John Filmer, baronet, d'East Sutton Park dans le comté de Kent, morte en août 1819.
5° *Elisabeth Portal*, qui a épousé le Révérend Jenkins, de Locking, du comté de Sommerset.

XVIII[a]. — Henri II de Portal, de Laverstoke, dans le comté de Hampshire, colonel du 10[e] régiment de dragons, mort le 19 mars 1801, sans enfants ; il est inhumé à Laverstoke.

XVIII[b]. — Guillaume de Portal, de Aske Park, né à Freefolk, le 12 février 1755, succéda à son frère Henri, et épousa à Shinefield, Sophie, fille de sir John Slade, morte le 20 janvier 1837. De ce mariage il ne vint qu'une fille appelée Sophie, née à Southampton le 30 avril 1802.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

XVIIIe. — JEAN DE PORTAL, de Freefolk Prior, né le 29 avril 1764, succéda à ses deux frères, et fut l'un des lieutenants du comté de Hampshire. Il s'est marié, 1° le 6 octobre 1794, dans l'église Saint-Georges à Londres, à Marie, fille de Jean Corrie, écuyer, à Haddesden, au comté de Hereford, morte en 1813 et inhumé à Bramfield, audit comté ; 2° le 1er août 1815, Elisabeth, fille de Henri Drummond de Grange, écuyer, au comté de Hampshire, et membre du Parlement, d'une des plus illustres maisons de la Grande Bretagne.

Du premier lit sont issus :

1° *Jean de Portal*, né à Freefolk, le 10 novembre 1799, mort le 25 octobre 1811.

2° *Richard*, né le 19 octobre 1802, mort le 29 octobre 1811.

3° *Guillaume*, né le 8 janvier 1808, mort le 1er août 1826.

4° *Henriette*, née le 2 avril 1797, morte le 20 octobre 1811.

5° *Caroline*, née le 14 décembre 1803, épousa le Révérend Guillaume Knight, de Steventon, au comté de Hampshire, morte le 20 mars 1837 et inhumée à Steventon.

6° *Charlotte*, née le 13 septembre 1805, épousa Maurice Cecly Trevillian, écuyer, au comté de Devonshire.

7° *Françoise*, née le 12 décembre 1806, épousa le Révérend David Rodney Murray, de Brampton Brian, au comté de Hereford.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Du second lit :

8° *Henri Jean*, né à Londres, le 22 mars 1817, mort le 22 septembre 1823, et inhumé à Laverstoke.

9° *Melville*, né à Freefolk le 31 juillet 1819.

10° *Robert*, né le 11 novembre 1820.

11° *Wyndham Spencer*, né le 22 juillet 1822.

12° *Georges Raymond*, né le 28 février 1827.

13° *Adèle Portal*, née le 7 avril 1818, mariée, le 3 mars 1840, à Edward Knight, écuyer, de Godmersham Park, au comté de Kent, et de Chawtorn Park, au comté de Hampshine.

14° *Jeanne Elisa*, née le 24 novembre 1829.

XVI^b^. — Guillaume Portal, ecclésiastique, deuxième fils d'André de Portal ; on le fit échapper de France dans une barque pour le faire passer en Angleterre. Il fut, dans la suite, nommé gouverneur du Prince de Galles qui régna depuis sous le nom de Georges III ; ce prince lui donna pour le récompenser les cures ou bénéfices de Clowne en Derbyshire, et Harnbridge en Essex ; il mourut en 1769, et avait épousé Marie, fille du capitaine André Meure, de Leatherhead en Surrey, dont il eut :

1° ..... *de Portal.*

2° *Abraham Portal.*

XV^b^. — Gabriel de Portal, écuyer, troisième fils de Jean de Portal, capitaine des Portes de la ville

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Narbonne. Il fut avocat au Parlement, conseiller du Roi, premier consul de la ville de Narbonne et ensuite inspecteur général des Gabelles du Languedoc ; il épousa, par contrat du 1er septembre 1695 (Casse, notaire à Narbonne), Marie Rose de Masqueyret, fille de N... de Masqueyret et de Dorothée de Montredon. A ce contrat de mariage assistèrent François de Baliste et Pons de Séguier, écuyer, seigneur de La Coste. Gabriel de Portal fit enregistrer les armes de sa famille à l'Armorial Général de France, le 9 mai 1697. (Registre coté Languedoc, Narbonne n° 13). Le certificat en fut délivré le 12 juillet 1697 par M. Charles d'Hozier, conseiller du Roi, garde de l'Armorial général de France, en vertu de l'ordonnance du 14 juin 1697. L'expédition en forme et duement légalisée est jointe à ce travail (manque). Elles furent, en outre, vérifiées le 3 septembre 1711 et le 7 janvier 1717, en vertu d'un arrêt du Conseil du 20 novembre 1716. La Porte de Ste-Catherine, à Narbonne, fut construite sous le consulat de Gabriel de Portal qui y fit placer les armes de sa famille telles qu'elles sont décrites à la fin de cette généalogie.

Il laissa pour fils :

XVIe. — Charles de Portal, écuyer, né en 1700, fut pourvu de l'office de conseiller du Roi, inspecteur général des Gabelles du Languedoc, par provisions de S. M. en 1740. Il épousa Elisabeth de Hannie, de laquelle il laissa :

XVIIe. — Gabriel-Charles de Portal, écuyer, officier d'infanterie ; il a rempli pendant plusieurs

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

années les fonctions d'ingénieur militaire, et notamment au siège de Louisbourg, en 1758, et s'est retiré après 14 ans de service avec une pension du Roi qui lui fut accordée par brevet du mois de mai 1764. Il avait épousé, par contrat passé devant Barthe, notaire à Narbonne, le 4 décembre 1761, Françoise Domer de Saint-Michel ; dans lequel contrat ont signé, comme parents, le vicomte de Grave, le chevalier de Chambert, le comte de Fregose de Brettes et M. de la Brosse, et comme témoins, noble Joseph de la Gardie, seigneur de Pouzols, messire Jacques de Viguier, seigneur d'Estaniol, mousquetaire du Roi.

Il laissa de son mariage :

Anne de Portal, mariée à M. Simon, et habitante de la ville de Narbonne, en septembre 1817.

On trouve encore :

Guillaume de Portal, écuyer, seigneur de Saint-Guilhem, capitaine au régiment de la Marine, en garnison au fort de Nîmes, qui, comme puîné de la famille, brisa ses armes d'un chevron et porta : *d'argent au chevron de sable, accompagné en pointe d'un lion de même, au chef aussi de sable chargé de 3 étoiles d'or*. Elles furent ainsi enregistrées en l'Armorial général de France, généralité de Montpellier, registre Nîmes le 6 septembre 1697, art. 109 et visées par M. d'Hozier, juge d'armes de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jeanne de Portal, dame d'Estillac, femme d'Alain de Préhac.

Jean de Portal, seigneur de Doles.

Une autre Branche de cette famille s'établit en Bretagne et a fourni MM. de Portal de La Rue, de Lauriol et de la Fumade et N..... de Portal de Saint-Alby, écuyer, brigadier des armées du Roi, le 11 novembre 1782, ancien major du régiment de Bretagne, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

ARMES

D'argent au lion de sable, lampassé de gueules, au chef d'azur de 6 étoiles d'or, posées 3, 3 et rangées en fasce. Couronne de baron.

Supports : *Un lion à dextre et un sauvage portant sa massue sur l'épaule gauche à senestre.*

Devise : *Armet nos ultio Regum.*

La branche établie en Angleterre porta pour cimer une aigle tenant en sa patte dextre une croix d'argent.

En Auvergne on trouve un Aunet P., avocat au Parlement. (*azur à un soleil d'or, au chef cousu de gueules, chargé de trois cœurs d'or*); en Poitou, un N... de P., receveur de la capitation de Poitiers (*de sinople à un portique d'or*); à Tours, N... de P., veuve de N.... du P., marchand à Saumur (*d'or à un lion d'azur tenant de sa patte dextre une croix de gueules.*

A mentionner aussi la branche de Paris, qui eut

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour auteur un Antoine Portal, originaire du Languedoc, et qui continua jusqu'à un autre Antoine, docteur en médecine, membre de l'Institut, professeur au Collège de France. Il fut anobli par Louis XVI en 1785, créé chevalier de l'Empire en 1808, baron en 1824, et pair de France. N'ayant pas de fils, il obtint que son titre fût octroyé à un de ses gendres, M. de Vialar.

Armes : *de pourpre à la couleuvre d'or, posée en fasce, vivrée, accompagnée en chef d'un caducée d'argent, et en pointe, d'une tour crénelée de 3 pièces, aussi d'argent, ouverte et maçonnée de sable.* Couronne de baron. Supports : *Une chaîne de fleurs.* Manteau de pair de France, le pavillon sortant d'une couronne de baron.

NOTES

Additions à la branche anglaise :

XVI[a]. — HENRY DE PORTAL eut encore :

4° *Priscille*, épouse de William Bridger.
5° *Elizabeth*, épouse de William Peachy.

Melville, fils de Jean de Portal (XVIIIe), né en 1819, fut membre du Parlement, épousa en 1855, Charlotte, fille du comte de Minto, et eut de son mariage.

1° *Melville Raymond*, 1856.
2° *Gerald Herbert*, 1858.
3° *Adela Harriet*, 1859.

Qui continuent la descendance jusqu'à nos jours. Les branches françaises du Midi sont cinq : 1° de Toulouse ; 2° de Marguerittes ; 3° de Bagnols ; 4° de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Revel ; 5e de Narbonne. Voici en ligne droite la succession : Olderic, 1204, Bérenger, 1242, Raymond Géraud, 1288; Pierre 1er, 1324; Pierre 2e, 1348, Pierre 3e, 1376, Pierre 4e, 1423 ; N.... 1438 ; Jean 1500 ; François, 1530; Jean 2e, Jean 3e ; Louis 1683 ; Pierre 5e, 1698 ; Paul, 1701 ; Pierre 6e, 1732 ; Pierre-Barthélémy (Baron, Pair de France et Ministre), 1765 ; Pierre-Paul, 1876 ; Barthélémy-Frédéric, né en 1851, mort en 1896. La branche aînée est donc éteinte (voyez l'arbre généalogique qui me fut communiqué par feu le baron Barthélémy-Frédéric et publié dans ma brochure : *Pierre-Barthélemy d'Albarèdes, baron de Portal-Palerme*, 1896).

Alliances de la famille : Maisons de Durfort, de Villeneuve-Trans, de Saunhac, de Sibert, de Mirmant, d'Astorg, d'Escayrac, d'Audiffret, Oberkampff de Dabrun, Portalis. Tout fait même supposer que cette dernière famille descend de la maison des Portal. En effet, *Portalis*, en latin, signifie *De Portal*, et dans un grand nombre de documents on trouve : De Portale, De Portali, De Portallo, Portalis, Portaldus. Dans le contrat de mariage de François de Portal, célébré à Bagnols en 1530 (19 d'avril), on lit : *Inter nobilem Franciscum Portalis filium naturalem et legitum nobilis Johannis Portalis*. Dans l'histoire de la noblesse du Comté Venaissin et de la Principauté d'Orange, est aussi citée une Charlotte de Portalis qui appartenait à la famille Portal.

Rome. E. PORTAL,

Délégué du Conseil Héraldique de France.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UNE VIEILLE FAMILLE BOURBONNAISE

LE LIVRE DE RAISON

DES

BODIN DE VERNEUIL

1550-1749

LEUR GÉNÉALOGIE

Sous le n° 483 de notre bibliothèque Bourbonnaise, nous possédons un manuscrit de format in-4°, de 40 pages paginées deux pour une, soit 80 pages utilisées ; il est recouvert d'une respectable couverture en parchemin jauni par le temps, usée par le frottement journalier, solidement rattachée par deux liens de peau, on y lit sur le plat la mention suivante :

« Registre où se trouve la Généalogie des Bodins et la valleur des biens délaissés par le sieur Jacques Bodin, tant de son chef que celuy de ses enfants ».

Cotte 14me.

Cotte B.

Et sur le plat opposé :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« Livre iournal pour le domaine de Galandière acquis des Robert. »

Quinze pages sont en effet écrites au rebours des autres, c'est le compte des fermiers de ce domaine.

La publication des *livres de raison* s'est rapidement accentuée, ils sont assez rares pour les faire connaître, et l'intérêt contenu dans ces pages rappelle le coin du foyer où elles ont été écrites sans la moindre prétention. C'est l'œuvre d'un vieux grand-père assis dans son large fauteuil, écrivant devant le feu pétillant de la cuisine même, le mémorial de ce qui s'est passé durant l'année, inscrivant la naissance d'un enfant, d'un neveu, d'une nièce, et le nom des morts qui ont fait le vide dans sa famille, tout cela souvent sans grands commentaires, sans manifestation de joie ni de douleur; parfois, il raconte, entre deux naissances, le fait le plus saillant dans le pays.

Tout à côté, ses intérêts ne sont point oubliés, c'est la recette que produisent ses domaines, la dépense de sa maison, l'entretien de ses enfants; ces menus détails sont parfois très naïvement exprimés, ils sont écrits comme ils sont pensés, dans le but de le renseigner, et non point pour être lus par les autres. C'est, en un mot, la vie calme et simple qui se déroule loin des bruits de la ville, c'est la naïveté du temps qui passe, des jours qui s'écoulent dans la monotonie. Néanmoins, cette douce mélancolie a bien son charme ; elle n'est point troublée par de tumultueuses passions ; on assiste de plus près à cette quiétude inconnue de nos jours, à cette vie tranquille d'un calme absolu, et qui paraît, en effet, plus simple encor, quand

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

on la compare à la vie fébrile des temps actuels, si troublants pour le présent et si inquiétants pour l'avenir !

On y trouve encore, dans ces livres, l'état de fortune, la valeur des biens, comme celle des denrées de toute nature, et aussi, les dépenses de ceux qui les rédigeaient, et ce n'est pas la partie la moins intéressante.

Il faut dire que les Bodin avaient le sentiment de leur dignité ; ainsi que nous le verrons, ils ne manquaient jamais de dire, après avoir mentionné la naissance d'un enfant : « Plaise à Dieu qu'il soit honneste homme », de même qu'après un décès ils ajoutaient : « Que Dieu ait pitié de son âme. »

Touchantes pensées, ces invocations sont toutes naturelles, elles partaient de consciences convaincues ; l'idée de Dieu présidait à tous les événements de la vie ; elle occupait une large place dans la pensée comme dans les actions de ces braves gens.

Nous avons omis et à dessein quelques répétitions et des citations dénuées d'intérêt. Nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe du texte.

De plus, nous ferons remarquer que plusieurs dates ne sont pas en parfaite concordance avec la généalogie que nous donnons à la fin, laquelle a été rédigée sur l'examen des titres et pièces originales par M. Max Boirot, l'un des descendants de la famille Bodin, auquel nous adressons nos sincères remercîments pour les utiles renseignements qu'il nous a fournis. Il semblera, tout d'abord, que cette généalogie soit une répétition de celle établie par le livre de raison des

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Bodin ; loin de là, les deux se complètent, bien que quelques écarts de dates soient reconnus dans la première, malgré que Bodin qui a signé plusieurs fois ce livre, dise qu'il a copié cette généalogie d'après les documents se trouvant en sa possession. Autrefois, on se contentait d'un à *peu près*, mais aujourd'hui la critique a repris ses droits, elle veut des dates précises, indiscutables. La généalogie de M. Max Boirot lui donnera cette satisfaction. Les noms et prénoms sont en parfait accord dans les deux généalogies ; dans la première est *Poursaine* Bodin, dans la seconde elle est nommée *Pourcine*, ce prénom est peut-être plus réaliste mais non pas plus vrai. Dans la région Saint-Pourçinoise, les anciens noms d'hommes s'écrivaient : Poursain, les modernes écrivent Pourçain (1).

La famille Bodin habitait la petite ville si pittoresque de Verneuil, anciennement l'une des dix-sept châtellenies du Bourbonnais, ayant une collégiale dont plusieurs font remonter la fondation à Agnès

(1) Dans les anciens titres on trouve *Porcian*, ce nom très répandu a été adopté fort anciennement après la mort de Portianus, Saint-Pourçain, abbé de Mirandense, lequel a donné son nom à la ville de Saint-Pourçain près de laquelle il avait établi son monastère. Ce saint abbé vivait aux Vme et VIe siècles ; il mourut sanctifié le 24 novembre 529, au milieu de ses disciples dans son monastère de Mirandense qu'il avait fondé. (Grégoire de Tours). Le comte de Résie, *Histoire de l'Eglise d'Auvergne*, tome 1, p. 343. Montalembert, *Moines d'Occident*. Abbé Moitron, *Saint-Pourçain et son temps*, 1908, p. 397.

Saint-Pourçain, l'une des treize bonnes villes d'Auvergne, fait actuellement partie du département de l'Allier, arrondissement de Gannat ; mais elle a conservé sa physionomie auvergnate.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sorel, qui lui avait légué son cœur, et des rentes au chapitre. Aujourd'hui, Verneuil n'est plus qu'un gros bourg du canton de Saint-Pourçain, ayant 750 habitants environ. Les ruines du château y sont encore imposantes. Le voisinage de la ville de Saint-Pourçain a été la plus grande cause de son amoindrissement, surtout après la suppression de sa châtellenie qui lui donnait une certaine importance.

Les Bodin avaient en outre des possessions à Contigny, à la Feline, au Theil, à Saulcet, communes limitrophes. Ils étaient de bons et honnêtes bourgeois, vivant dans leurs terres au milieu de leurs gens, ils ont fourni des médecins, des chanoines à la collégiale de Verneuil et à celle de Moulins, un châtelain de Verneuil etc.

COPIE DU LIVRE DE RAISON DES BODIN

Jean Bodin marié à Marie Carpot (1) le huit feburier 1550, est décédée l'année 1591 c'est quarantesix ans quel a veycue après son mariage.

Il est issu du mariage, Jean (2), Jaques, Claude et Antoine, lesquels Claude et Antoine estoient mineurs au deceds de leur père. Jaques fust tuteur de Claude et Jean le fust d'Antoine. Lesquels tuteurs firent partage entre eux des biens meubles et im-

(1) La dte Marie Carpot issue de Pierre Carpot et de Jaquette Feraud.

(2) Que les Renaudets sont issus dudict Jean.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

meubles de leurs mineurs par autorité de Justice au mois de septembre de la dicte année 1591. Gabriel Noyer, chanoine de Verneuil fust ensuite nommé pour tuteur audict Antoine au lieu du premier tuteur de son frère décedé, lequel Gabriel Noyer rendit son compte en justice audit Antoine l'année 1596, pour lors majeur déclaré par ordonnance du premier avril audit an.

Ledit Antoine Bodin a esté marié avec Jeanne Bilhard en l'année 1601, auquel temps il pouvoit avoir vingt-cinq ans, il est décedé l'année 1615, c'est quatorze ans qu'il a demeuré en mariage, et à son déceds âgé de 39 ans.

Il laissat pour enfans mineurs Jean, Gabriel et Poursaine Bodin, ledit Jean Aisné agé de onze à douze ans auquel Jean Bodin de Souvigny leur cousin germain fût nommé tuteur par l'acte du 16 novembre 1615, et par autre acte du 14 juin 1622, la tutelle fut donnée à ladite Jeanne Bilhard mère des mineurs, à laquelle ledit Jean Bodin premier tuteur rendit compte de sa gestion en 1625.

Ledit Gabriel Bodin est mort garçon.

Poursaine Bodin a esté mariée à Henri Delan, dont sont issus Messieurs les Delan. Et le dit Jean leur frère aisné fût marié à Gilberte Vignancourt l'année 1635, qui décedda en l'année 1672, âgé de soixante-neuf ans, c'est 37 ans qu'il a demeuré marié. Il laissat six enfans dont quatre filles et deux garçons, sçavoir Marg^te^ (1) mariée à Maître Claude Laverot, décedée

(1) Elle avoit esté mariée auparavant à Phelipes Frazot.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qui a laissé dés enfant (Deux Laverot), Gilberte mariée à maistre Jaques Raffier Chastelain de Verneuil, vivante, Anne aussy mariée à maître Laurent Gilbert, décédé (1), elle est vivante et a des enfants ainsy que la Gilberte Marie qui a esté marié au sieur Derive de la Grelière déceddé, elle vivante sans enfans, et Antoine, chanoine à Verneuil déceddé en 1690, et Jean qui fut marié à Catrine Baraton l'année 1683 aussy vivant duquel Dieu disposera quand il Luy plairat (2).

Il y a quatre enfans vivans de leur mariage Marie Marguerite Bodin, mariée au sieur Legros, maître des eaux et forests à Moulins, l'année 1710, Antoine, Jaques, et Gabriel Bodin. Plaise à Dieu qu'ils soient honnestes gens.

Señsuyt au feuillet 6, pour la continuation de la généalogie (3).

Les contrats desdits mariages sont tous en une liasse dans mes papiers, que mon frère l'abbé tient ces contrats.

(1) Lad. Marie est décédé le 20 aoult 1722.

(2) Led. Jean est décédé le 7 avril 1721 et Catherine le 13 mars 1727, Dieu veuille prendre pitié de leurs âmes.
Ladite Marie Marguerite est déceddée le 11 décembre 1721, Led. Sr Legros décédé dans le mois d'octobre 1733.

(3) Nous avons préféré continuer le livre de raison tel qu'il a été écrit. Nous retrouverons ci-après la reprise de cette généalogie continuée au feuillet 6 du manuscrit Il nous a paru plus rationel de ne faire aucune interruption. Le lecteur voudra bien se reporter à cette généalogie que nous désignerons indiquée au feuillet 6.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il y a eu six enfans du mariage de la dite Marguerite Bodin mariée au Sr Legros.

Il y en a cinq vivans, une fille nommée Gabrielle, les garçons Pierre, Jacques, Gabriel et Joseph. Plaise à Dieu qu'ils soient honnêtes gens (1).

1722.

Ledit Jacques fils de Jean Bodin (2) a été marié à Marie Pélisson l'année 1722, le 3 juin. Duquel Dieu disposerat quand il lui plairat. Il est né dud. Jacques et de lad. Marie Pélisson, une fille nommée Catherine, le 3 juin 1723. Sa marraine est Catherine Barathon grande mère et Claude Pélisson son oncle frère à lad. Marie.

1724.

Il est issu dud. Jacques, un garçon, il est né entre une heure après minuit le 29 juin, et pour cet effet il a été nommé Pierre, Dieu veuille qu'il soit honneste homme. Son parrain est Antoine Bodin, son oncle et sa maraine est Jeanne Faulconnier, sa grande mère, il a esté baptisé led. jour.

Le dit Pierre Bodin, prestre, a été tonsuré le 19 may 1733, par Mgr Massillon Evêque de Clermont (3), et de lad. Marie Pélisson une fille laquelle est née entre onze heures et minuit, le jeudy, 24 octobre 1724, elle a esté baptisée le 26 du mois, son pa-

(1) Joseph Legros est décédé au mois de mars 1743.
(2) C'est lui l'auteur de ce livre de raison
(3) En renvoi.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

rain est Gabriel Bodin, son oncle, et la maraine est Magdelaine Pélisson, sa tante, elle a esté nommée Marie Magdelaine. Plûst à Dieu qu'elle soit honneste fille.

1727.

Il est issue du mariage de Jacques Bodin un garçon, lequel est né le jeudi 30 janvier 1727, sur les onze heures du matin ; il a esté baptisé led. jour. Son parain est Jacques Raffié, châtelain de Verneuil, sa maraine est Françoise Pélisson, sa tante, femme à Claude Thonier, seigr du Bouchat, il a esté nommé Jacques, lequel est décédé la nuit du 1er février venant à la Purification de Notre-Dame.

1728.

Il est issue dud. Jacques Bodin, une fille, laquelle est née le jeudy dernier septembre, à huit heures du soir, elle a esté baptisée le 2 octobre, sur les quatre heures du soir. Le parain est maître Jean-Baptiste-Joseph Legros, Me des Eaux-et-forêts de la maîtrise de Moulins, et la maraine est Anne-Françoise Pélisson, sa tente, elle a esté nommé Marie-Anne. Plaise à Dieu qu'elle soit honeste fille. Elle est iuhumée le 23 octobre 1738 à 7 heures du soir.

1729.

Il est issue dud. Jacques, un garçon, lequel est né le jeudy 29 septembre sur une heure ap. minuy. Il a esté baptisé led. jour, son parain est le Docteur De-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

lan, et sa maraine Françoise Rafié fille, sa cousine. Il a esté nommé Charles. Plaise à Dieu qu'il soit honeste homme. Il vit.

Le dit Gabriel Bodin, fils dud. Jean et de lad. Catherine Barathon, ses père et mère, s'est marié avec Mad^e Deguet, de Moulins, le dix aoust 1731, suivant contrat reçu, Barbarat notaire à Moulins, le 1er février 1731.

1731

Le 24 décembre, sur les dix heures du soir est issue de Jacques Bodin, une fille elle a estée baptisée le lendemain jour de Noël. Son parain est M. Thonié s^r du Bouchapt son oncle, et sa maraine est Catherine Bodin, ma fille, au lieu et place de Dam^elle Marie Deguet, femme à mon frère Gabriel Bodin, greffier en chef de l'élection de Moulins, elle a esté nommée Marie-Catherine. Plaise à Dieu qu'elle soit honeste fille. Elle a esté mise en nourrice à Boissat (1).

1733.

Le 29 avril 1733, sur une heure après minuit, il est issue dud. Jacques Bodin et de lad. Marie Pélisson, une fille, elle a esté baptisé le landemain, son parain est M. Goullerand, de Moulins, son oncle, et sa maraine est Damoiselle Marie Deguet sa tente. Plaise à Dieu qu'elle soit honeste fille, elle a esté mise en nourrice à Boissat, chez le métayer, à commancer du 1er may (2).

(1) Paroisse de Verneuil.

(2) Elle est décédée en nourrice.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1534.

Le neuf octobre entre onze heures et minuit, il est issue dud. Jacques Bodin, un garçon, il a esté baptisé le landemain, son parain est Pierre-Antoine Bodin, mon fils, et sa maraine Marie Raffié, fille à M. Raffié, chatelain, ma cousine ; il est décédé le même jour qu'il a esté baptisé et enterré dans le cimetière de Verneuil Il en a couté 40 livres pour le casuel et 5 sols pour le sonneur que j'ay payé.

1735.

Le 5 novembre, entre huit et neuf heures du soir, il est issue dud. Jacques Bodin une fille, qui a esté baptisé le 6 dud. mois, son parain est M. Gaulmin, le fils, de Montgeorge de la Feline, la maraine, Polline Thonié, fille de M. Thonié du Bouchapt, elle a esté mise en nourrice à Verneuil chez la Sergier.

1737.

La nuit du 9 au 10 octobre, sur les onze heures du soir, ma femme s'est accouché d'une fille, elle a esté baptisée le 10 du même mois, son parain est M. Raffié, fils de M. Raffié, châtelain de Verneuil ; sa maraine est Magdelaine Bodin, elle est décédé le 17 dud. mois, elle a esté enterré le 18 dans le simetière de Verneuil.

Lad. Marie Pélisson, mon épouse, est décédé le samedy 14 février 1738, entre sept et huit heures du matin, elle a été enterrée, le lendemain, dans l'église

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de Saint-Pierre à Verneuil, en entrant au cœur. Dieu veuille avoir pitié de son âme, elle a laissé à son déceds six enfans scavoir, 5 filles et un garçon, et elle est déceddé dans la saisiesme année de mariage, elle estoit dans sa 39me année. Il est décédé une fille dans les vendanges de 1738.

Nota que Dame Jeanne Fauconnier, femme de feu M. Pélisson, est décédée le 4 janver 1738.

Nota que Magdelaine Pélisson, femme du sr Golliaud, est aussy décédé le 3 fév^er 1738, elle a esté enterré à Saint-Pierre à Moulins. Dieu veuille avoir pitié de son âme, elle a laissé 4 petits enfans.

Claude Pélisson, sr de Lavelatte mon beau frère, est décédé le 14 aoust 1739, et a esté enterré au Theil le lendemain. Dieu veuille avoir pitié de son âme, mes enfans sont héritiers de la succession du quart.

Les hér sont Mlle Pélisson, femme au sieur Thonnié du Bouchapt, la seconde est Anne Pélisson femme au sieur des Prost, les mineurs de feu Magdeleine Pélisson, épouse du sr Golliaud, marchand à Moulins, et mes enfants co-hérs de feu Marie Pélisson, leur mère et mon épouse.

Nota. Que j'ay reçu de la succession de feu M. Pélisson, 14 louis de 24 l., plus 600 l. en argent faisant un total de 960 l. en argent et en or, les autres autant.

1737.

Nota. Que le 8 févr sur les 4 à 5 heures du soir, il a fait beaucoup d'éclairs et a beaucoup tonné d'un desquelles il est tombé proche la rivière Dauzenant,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

proche le vignoble de Mlle Raynaud du Gaché, avant led. tonner il a tombé quantité de grésil, il y avoit pour lors beaucoup de nège sur terre.

Marie-Magdelaine, ma fille, s'est mariée avec le sieur Delacôdre de la Grilière, le 16 septembre 1738, suivant le contrat reçu Berroyer, no^re à Moulins, dont une expédition dans mes papier.

Il est issu de leur mariage un garçon, du mois de janvier 1740, il a esté baptisé en la paroisse de Monestay, son parain est Mr de Lacôdre, curé de Saulcet, sa maraine, Catherine Bodin, ma fille aînée.

Monsr Delacôdre est décédé le 11 juillet 1740, et a esté enterré le 12 dud. mois en la paroisse de Monestay. Dieu ait pitié de son âme.

1744.

Le 17 juin, Pierre-Antoine Bodin, mon fils, avocat, s'est marié à Molins avec Mad^elle.... Trochereau de La Grange, par contrat du 14 juin 1744, reçu Jaroufflet, not^re à Moulins, il faudrait retiré expédition du contract pour le joindre avec celuy cy-dessus, et du depuis retiré ceste expédition qui est dans mes papiers.

La nuit du 27 au 28 mars 1745, ma belle fille épouse de Bodin mon fils, avocat à Moulins, a eu un fils, il a esté baptisé à Moulins, le dimanche 28 mars, son parain est M. Boirot qui l'a tenu en mon lieu et place, attendu mon indisposition, avec madame Trochereau, grand-mère du nouveau né. Il plaise à Dieu

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qu'il soit honeste homme, il a été mis en nourrice à la Rasibié (1). Il se nomme Jacques.

Le 9 septembre 1744, Marie-Catherine Bodin, ma fille, né le 24 décembre 1731, s'est marié à M. Boirot, procr et consr à Moulins, par contract reçu Droiteau notre, duquel jay expédition qui est dans mes papiers.

Duquel mariage, il est issu une fille né le 27 juillet 1746, elle a esté baptisé le lendemain à St Pierre à Moulins. Son parain est Pierre Antoine Bodin avocat, oncle, et sa maraine, Madlle Boirot, fille de M. Boirot, l'aîné, oncle et cousine. Dieu veuille qu'elle soit honeste fille, elle a esté mise en nourrice en la paroisse de Monestay.

Folio 6.

Continuation de la généalogie des Bodin.

Du mariage du dit Jean Bodin avec Catherine Barathon, il y a eue 4 enfans, scavoir Marguerite, décédée, Antoine, Jacques et Gabriel (2).

Lad. Marguerite a esté mariée au sr Legros. Il y a eu six enfans, dont le premier est mort, il en reste cinq, scavoir Gabrielle, mariée au sr Rogier d'Autrive décédé. Il a laissé 3 garçons, 4 garçons scavoir, Pierre Legros, reçu Me Particulier de la maîtrise de Moulins, marié à madelle Gauzard, mort à Moulins, a laissé trois fils. Le second se nomme Jacques, qui est à Paris. Le 3me Gabriel, lequel est capitaine dans Beau-

(1) Paroisse de Verneuil.

(2) Nous avons abrégé cette partie de la Généalogie, laquelle ayant été déjà donnée précédemment. Nous n'y avons ajouté que quelques détails omis.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

voisis décédé à Moulins. Le 4me Joseph, décédé à Paris.

Du dit Jean Bodin, avec laditte Catherine Barathon, il y a trois garçons.

Qui se nomment, Antoine, clair tonsuré, Jacques et Gabriel Bodin.

1722.

Le dit Jacques, fils de Jean, a esté marié à Marie Pellisson, laquelle est décédé le samedy 14 février 1738, entre 7 et 8 heures du matin, elle a esté enterrée le lendemain à l'église Saint-Pierre de Verneuil, en entrant au cœur. Dieu veuille avoir pitié de son âme, elle a laissé à son déceds six enfans.

Ledit Jacques, fils de Jean, duquel Jacques Dieu disposerat quant il lui plairat, marié avec la d. Marie Pellisson le 3 juin 1722.

Il est issue dudit Jacques une fille, nommée Catherine, née le 3 juin 1723, elle a esté confirmée à Saint-Pourçain, le 19 may 1733, par Monseig. l'évêque de Clermont, nommé Massilion.

1724.

Naissance de Pierre, le 29 juin, confirmé à Saint-Pourçain le 19 may 1733. Renvoy au ft. 12.

1724.

Naissance de Marie-Magdelaine (Renvoyé au feuillet 20 du présent livre).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1727.

Naissance de Jacques Bodin, du jeudy 30 juin, décédé la nuit du 1er février 1727.

1728.

Naissance d'une fille, le jeudy, dernier de septbre, Elle est décédé le 18 octobre 1738.

1729.

Naissance d'un garçon, le jeudy 22 septembre décédé :

1731.

Le 24 décembre 1731, naissance d'une fille nommée Catherine.

1733.

Naissance d'une fille nommée Marie, le 29 avril, décédée en nourrice.

1734.

Le 9 octobre, est né un garçon, mort le lendemain.

1735.

Enfin, dudit Jacques Bodin et de Marie Pellision, et née une fille.

1737.

Le 8 septembre, ma femme s'est accouchée d'un fille, Jeanne Magdelaine, décédé le 17 dud. mois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La ditte Marie Pellisson est décédée le samedy 14 février 1738, laissant 4 filles et un garçon. Des 6 enfants de Jacques, il y a 4 filles et 1 garçon.

Nota que la dame Jeanne Fauconnier, veuve de feu M. Pellisson, mère de Marie Pellisson, et grand mère de mes enfans cy-dessus, est décédé le 4 janv^er^ 1738. Dieu ait pitié de son âme; elle avoit au déceds de son mary un garçon et 4 filles.

La première, Marie, mariée au s^r^ Bodin, décédée le 14 février 1738.

La seconde mariée au s^r^ Thonnié du Bouchapt, ledit Thonnié décédé le 13 juin 1745, il a laissé 13 enfants tous mineurs.

La troisième au s^r^ Golliaud, marchand à Moulins décédé le 3 février 1738. [Le s^r^ Golliaud s'estre remarié avec Mlle Durye].

La quatrième, au s^r^ Berthomié Desprost, lieutenant à la maîtrise de Cérilly, décédé le 2 mars 1742. Dieu veuille avoir pitié de son âme, elle s'est remariée au s^r^ Du Prat, de Montluçon ; elle a 4 enfans du 1er lit. Un garçon nommé Claude, décédé le 14 aoust 1739.

Nota que la succession a esté divisé en 4 ; scavoir, à Jacques Bodin, ès père tuteur de ses enfans, au s^r^ Thonnié, à cause de sa femme, au s^r^ Golliaud B., tuteur de ses enfans, et au s^r^ Berthomié, à cause d'Anne Pellisson, sa femme, le partage fait pardevant Me Droiteau, N^re^, le 28 novembre 1739, sa succession peut aller à 13.000 l. chacun.

J'ay eu la Font, le domaine de Sauvignet et la Thuillerie.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Suit le produit de ces divers héritages, et les redevances aux particuliers, au Prioré du Theil et à celui de Souvigny.

Le s^r Delacodre de la Grilière a donné le quart de son bien à Magdeleine Bodin, sa femme, par acte Droiteau N^re à Verneuil. Son fils est marié à Anne Mayot.

Feuillet 12.

CATHERINE BODIN

Laditte Catherine, ma fille, a esté mise au couvent à Saint-Pourçain, le 21 avril 1736, sur les 3 h. du soir, à raison de 100 ℔ par an, et pour 3 mois faisant un quartier 25 ℔. Elle y a demeuré 13 mois, montant à la somme de 108 ℔, 6 ˢ. 8 d^en. que j'ay payé.

Elle a esté malade le 13me mois, il m'en a couté 12 ℔ pour la faire servir. Non comprit son entretien.

Le 6 avril 1739. J'ay mis la Catiche au couvent de Saint-Joseph à Moulins, à raison de 37 ℔ 10 ˢ. par quartier, elle y est entré le d. jour, elle y est resté 6 mois, jusqu'au 6 octobre faisant 74 ℔.

Non comprit son entretien.

Plus il m'en a coûté 18 ℔ pour 6 mois de dances.

Non comprit son entretien.

1740.

Lad. Catherine Bodin est retournée à Moulins au couvent, elle est entré aux Sœurs de la Croix, le 20 mars, où j'ai payé les trois premiers mois qui est 37 ℔ 10 sous.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Jay payé deux mois de dances, à compter du 20 mars 1740, jusqu'au 20 may, à raison de 3 l. par mois.

Plus, j'ay payé à Mad^e Marchand, sœur de la Croix, 75 livres pour trois mois de pension de mes deux filles, a commencé au 20 juin présent, dont j'ay pas de quittance.

Le 12 septembre, Bodin est venu à Verneuil pour passer les vacances.

Le 21 septembre, la Catiche est venu de Moulins du couvent de St-Joseph.

Bodin est parti pour Moulins le 13 nov. il a donc entrer à Moulins le 14, lequel jour il a deub aussy aller chez son précepteur.

Signé : Bodin avec paraphe.

Bodin est venu en vacances, le 11 septembre 1741, et je dois à mon frère, depuis le 13 fév. 1741, jusques à l'onze septembre 1741, sept mois montant à 70 livres.

Bodin est allé faire sa logique à Bourges, au mois de novembre 1742.

Il y est retourné faire sa phisique au mois de novembre 1743.

Bodin est parti de Verneuil le 20 novembre 1744, faire son droit à Bourges, et je luy ay donné led. jour cent cinquante huit livres soit pour sa pension, son voyage et ses besoins.

9 mars 1743.

Bodin est allé à Moulins, chez son oncle, pour y demeuré et suivre le Palais, à raison de 200 livres pour

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

chacun an, et un poinçon de vin rouge, néanmoins, s'il ne se cueilloit point de rouge je lui donneray chaque an en argent 30 ou 40 liv. Il doit se fournir de bois, de chandelle, et se faire blanchir, j'ay donné à mon frère 15 liv. à compte.

Et j'ay donné à Bodin en partant 98 liv. Sur quoy il faut déduire un bâton de tabac de 11 l.

Le 8 avril 1744, Bodin est venu passer à Verneuil la quinzaine de Pasques, et s'en est retourné à Moulins, c'est 15 jours d'absence.

Le 3 may, donné un poinson de vin à mon frère, il en a pris un autre dans la cave de mon fils, ce qui fera deux.

Le 4 juin, il est venu à Verneuil pour prendre le lait, à cause d'une maladie qu'il a eu à Moulins, il est retourné chez mon frère.

Mon fils est parti de Verneuil pour Moulins, le 24 décembre 1744, il resterat dans une chambre, il se fera apporter à manger de l'auberge, je n'ay pu luy donner que 30 l. argent. Je lui ay fait conduire deux poinsons de vin, il m'en a couté 10 l. 4 sous pour les droits.

PIERRE ANTOINE BODIN

Le dit Pierre, mon fils, a esté mit au collège à Moulins en cinquiesme, le 6 nov. 1737, il est entré led. jour chez mon frère en pension, réglé avec luy pour chacun an à 120 liv., et un poinson de vin rouge.

Il est venu en vacances le 12 sept. 1738, c'est dix

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mois sept jours dont jay payé mon frére, ainsy que de la délivrance d'un poinson de vin rouge.

Le dit Bodin est retourné à Moulins en quatriesme, 2 ou 3 jours avant la Toussaint de l'année 1738, il en est sortit pour venir en vendanges le 2 septembre 1739, c'est dix mois qu'il a resté à Moulins, j'ai payé pareillement mon frère aussy bien que de la délivrance d'un poinson de vin.

Le 10 novembre 1739, Bodin est retourné à Moulins, chez mon frère, je luy ai fait conduire le poinson de vin rouge et je luy ai payé les trois quarts de l'année.

Le 13 nov. 1740, il est allé à Moulins pour faire sa seconde, et il a fait sa réthorique en 1741.

Bodin est allé à Bourges à la fin de l'année 1742, il est entré aux Jésuites, en pension, en logique.

Il a fait sa phisique en 1743.

Aux Jésuites la pension est de 300 livres.

En 1744, il commence son droit.

Nota, quil a finit son droit à la fin de juillet 1747, et venu à Verneuil pour passer ses vacances.

Bodin est partit pour Paris de Moulins le 30 octobre 1747. Il est venu à Verneuil pour la nopce de sa sœur avec le sieur Delacodre le 14 septembre 1748. Et il est repartit de Verneuil pour retourner à Paris le 7 novembre 1748.

Il est revenu de Paris, malade dans le mois de juin.

Ledit Pierre Antoine Bodin s'est marié à Moulins le 17 juin 1744 avec Mad^lle^ Trocheraud de la Grange. Par contract reçu Jarouflet, not^re^. à Moulins, le 16 dudit mois.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

MARIE BODIN

Le 22 septembre 1744, j'ay mis la Manon au couvent de Saint-Pourçain, et led. jour, jay payé 24 liv. pour le premier quartier de sa pension qui escherat le 22 décembre 1744, non comprit son entretien.

Ladite Marie Bodin ma fille est partit de Verneuil pour aller au couvent de Montluçon, le 28 oct. 1749. j'ay donnay à Madame Du Prat, 96 livres pour payer sa pension, de laquelle on me donnerat un estat d'employ de lad. somme.

J'ay donné en partant à la Manon 6 livres.

Sa sœur aîné m'a dit avoir fait un estat des meubles, linge et autres effects quelle emportait pour être confronté à son retour.

Ladite Marie-Catherine Bodin, ma fille, s'est mariée le 9 septembre 1744, à Mons. Boirot proc. à Moulins (1), par contract reçu Droiteau led. jour. il faut en retirer l'expédition qu'il fauderas joindre avec les autres contracts de nos enfans.

J'ay donnay à ma fille aîné soixante livres à compte sur 120 l. que je lui ay promit tous ans les pour luy tenir lieu de dédommagement de ce quelle peut avoir du revenu de son bien venant de sa mère, déduction de toute chose nourriture, elle serat entretenu à la maison, de chemise, chausseure, blanchissage, elle s'entretiendra d'habit, coiffeure, je lui donnay à

(1) Dont nous donnerons ci-après la descendance.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ma fille aînée 6 liv. parcequ'elle est allé à Moulins aux nopce de son frère.

Plus dans le même temps, elle a pris une robe chez Monsr Golliaud, mon beau frère, et autres marchandises, et ne say la somme donné 6 liv. pour aller à Moulins, et pour un parasol, 4 livres.

MARIE-MAGDELAINE BODIN

La ditte Marie-Magdelaine Bodin, ma fille, est entré en pension, chez mes Dames les Religieuses de St-Pourçain le 4 ou le 5 novembre 1738, à raison de 24 liv. par chaque quartier, elle y a resté autres trois mois, elle en est sortit le 4 may 1740, non comprit l'entretien.

La ditte Marie-Magdelaine est entré à Moulins, aux Sœurs de La Croix, le 20 may 1740, à raison de 37 liv. 10 sous par quartier.

Elle a commancé à apprandre à dansé du lendemain quelle y est entré, à raison de 2 l. 10 s. par chacun mois.

1749.

Apoline Bodin, ma fille, est entré au couvent de Saint-Pourçain, le 2 mars 1749, et le dit jour j'ay donnay pour le premier quartier 30 livres, non comprit son entretien, elle y a demeuré un an.

Lad. Poline est entré au couvent de Montluçon, le

(1) Né le 4 novembre 1735.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

17 novembre 1750, à raison de 120 liv. par chacun an, elle doit y resté jusqu'au 23 mars 1753, c'est deux ans et quatre mois, les deux derniers mois ont augmenté les pensions de 3 liv. par quartier, j'ay payé pour les 2 ans et 4 mois 283 liv., non comprit l'entretient qui m'a coutté beaucoup.

Ma fille appellé Apoline Bodin, est entré novice aux Dames de Saint-Joseph à Moulins, le 14 juin 1757, la pension est de 140 liv.

Le 14 juin 1758, les Dames demandent 400 livres et environ, pour se faire religieuse, elles demandent 3500 liv.

Dieu veuille qu'elle la soit et pour son salut.

Elle a prit l'habit à St-Joseph, le 14 juin 1758, il m'en a couté 400 liv. dont j'ay quittance.

Le 3 juillet 1759, ma fille de St-Joseph a fait profession, Monsr le grand vicaire a fait la cérémonie, il y a eu prédication par un Jésuite, on a mangé.

Elle avoit lors de sa profession 24 ans et 8 mois. Le jeudy suivant, 5 juillet, elle tomba malade sur les 8 h. du soir, d'une fièvre putride où elle été à l'extrémité, ayant esté saigné 6 fois, scavoir 4 au bras, et 2 au pied, ayant reçu tous les sacrements, elle a reçu l'Extrême-Onction à mynuit, estans pour lors sans connoissance, Dieu a voulu quelle n'est pas morte de cette maladie. Plaise au Seigneur qu'elle soit une bonne religieuse.

On luy a fait une pension de 30 liv. que je dois payer pendant ma vie.

Je luy ay donnait 3 l. pendant mon séjour à Moulins. Sa profession m'a couté 3500 liv., suivant un

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

arrangement fait avec mes enfans, il y a eu un acte passé par devant Amy, not^re à Moulins le 2 juillet 1759, dont mon fils a expédition.

Folio 23.

Estat de la valleur de mes fonds suivant le produit que j'en tire tous les ans, que je crois estre juste.

Premièrement un domaine appelé Sauvignet, situé en la paroisse du Theil, peut valloir sept mil huit cens livres, il y a de 25 à 30 charrois de foing, 24 à 30 septiers aussi par an, en orge 60 à 80 boisseaux, après semances, en avoine 3 à 400 boisseaux, y compris les semances.

7800 liv. doit produire 390 liv. année commune.

Bled.	225 liv.
En orge de même.	28 —
En avoine de même.	30 —
Profit des bestiaux et autres choses, année commune.	150 —
TOTAL	433 liv.

L'excédant de 93 liv. est pour dédommagement des cens, sans tirer à conséquence, j'en paye 43 liv. c'est trop ou moins.

Je possède en la paroisse du Theil une thuillerie, laquelle est affermé 115 liv. pour 9 ans et 18 liv. d'épingles, jay le bail dant le sac de mes baux, en outre, la Thuillerie est obligé de me fournir, soit thuilles plates ou creuses, carreaux petits ou grands, à 3 l. le millier pour l'entretien de tous mes biens que je pos-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sède, qui seront un jour d'une augmentation d'environ 24 à 30 liv.

La Thuillerie peut porter 10 l. de cens à diminuer sur son revenu de 115 l. reste 95 liv. quant à présent.

Vignoble de la Racherie, paroisse de Contigny.

Ce vignoble est composé de 80 œuvres de vignes ou environ, il y a 12 œuvres en lionises à 40 liv. l'œuvre fait. . . . . 4000 liv.

Plus 10 boisselées de terres, en vergé, partie garnie en jeunes arbres.

Les batiments sont en bon estat, le vigneron est logé commodément, chambre de réserve, 3 autres, j'en ai fait faire unne qui m'a couté 80 liv., les autres 2 sont antiennes, pressoir qui m'a couté plus de 60 liv. Une grange, cave fort sèche, je l'ai fait plotté à neuf.

Ce vignoble peut valloir 4.200 livres de principal, produisant année commune 225 l.

Led. vignoble est chargé de cens à la Commanderie de la Racherie.

Galandière, paroisse de la Feline au domaine d'Enhaut audit lieu de Galandière, est un domaine qui est bien bâtit, commode pour les granges et le logement pour le métayer. Il y a, année commune, 25 charrois de foing, les terres sont bonnes, il y a beaucoup de profit de bestiaux.

Année commune, cela peut monter à environ 30 septiers pour la part du maître, 80 boisseaux en orge, en avoine 100 boisseaux, le tout après semances.

Il y a aussi un petit bois et un étang.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Le dit domaine rapporte 496 l, et vaut environ 9800 livres.

Il doit peu de cens qui sont deubs à Mrs du Chapitre de Verneuil, qui sont 12 boisseaux d'avoine et 3 de saigle.

Plus une locaterie qui dépend du domaine de Galandière, bien batit avec un verger et un petit pré de 3 ou 4 quintaux, elle est affermée 16l. par moitié tout le revenu total, année commune vaut plus de 40 liv. faisant 1000l. Elle ne doit point de cens.

Plus un autre domaine au lieu dit de Galandière, au village d'En-bas, paroisse de La Feline, acquit de Madame Dandelot, il y a année commune 14 à 16 charois de foing, notamment un pré proche la maison de 8 à 9 charois. Il est fort bien batit, il y a peu de cens deubs seulement au chapitre de Verneuil, il devoit cy-devant 2l d'argent à Monsr de La Codre des Boutonnets, que j'ay rachepté par acte soubzseing privé, la soe de 150l, tant pour le fond du cens, que mereiage.

Ledit domaine peut valloir 5500l c'est 1200l en pardessus de celuy que j'ay donnay à ma fille, vve dud. se de La Codre. C'est 275l de revenu, attandu qu'il n'y a pas de cens.

Ppalle 5500.

Revenu 275l.

Il y a audit lieu de Galandière, au village d'En-ous, une locaterie de... boisselet, jardin, chenevière, brebis, moitié en tout, logyer de la maison 15l peut valloir 35l de rente, fait en ppal 700l.

Revenu 35l.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Il n'y a point de cens.

Nota. Que le domaine acquit des Ribiers de la Roche par Mme de Branssat, et que jay donnay à ma fille, mariée au Sr de Lacodre pour 4300l le domaine cy-dessus vaut plus de 1200l, attendu qu'il y a plus de foing et le rachapt de 25l de cens.

Il a esté donnay à bon compte pour estre bien batit. et peu de cens, il doit au Chapitre peu de sens, à la fabrique de Branssat 34 sous argent, à Reugny, 4 boisseaux de saigle.

Boissa, paroisse de Saulcet.

Dans Boissa il y a 2 domaines et une locaterie avec un vergé.

Celuy d'En-haut, où demeure Gilbert Robet, sème environ, année commune, 12 septiers de bled, faisant 192 boisseaux.

Il y a environ 14 à 16 charois de foing.

Il y a de plus 18 œuvres de vignes, situé au clos Bataubalard, il paie 10l de taille à Verneuil en tout taille et capitation, il en dépend un petit bois de fustay attenant les prés de Menichamp, le produit des vignes peut payer la taille du domaine de Boissa à Saulcet et la taille des 18 œuvres à Verneuil.

J'ay acquit un dixme perceptible sur les 2 domaines de Boissa, 380 livres de la maison des Garennes, il ne s'estant que sur partie des terres des 2 domaines du costé de la rivière, les métayers en suivant les confins donnés à Mrs les Bénédictins de Saint-Pourçain.

Le domaine d'En-bas est fait valoir par Gilbert Martin, il y a 2 à 3 charois de foing de plus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

que celuy cy-dessus, et la même quantité de bled.

Il en dépend aussy 18 œuvres de vignes elles vallent 1500[l] à bon marché faire.

Les deux domaines vallent chacun 4500[l]. Chacun faisant 288 boisseaux de bled à 12 sous, montent 208[l].

En orge ou avoine chacun 40[l] de produit.

En cochon chacun 12[l].

En brebis 14[l] chacun.

Grande laine ou agneau chaque domaine donne 6[l].

Profit des grands bestiaux, chaque domaine 40[l].

Chanvre et volaille chacun 8[l].

Vin, chacun 60[l].

Non compris le dixme qui se pren sur les deux domaines.

Ainsy, les deux domaines vallent au moins chacun 7000[l] faisant 14000[l].

Plus une locaterie pour loger le locataire, et une chambre de réserve, bergerie, grange et réserve pour mettre le bled de 2 domaines ou vergé où il y à une bonne chenevière et jardin, le tout pour 1000[l].

Le locataire paye 14[l] de loyer.

Il n'y a point de cens, nota, au domaine d'En-bas il y a beaucoup d'arbres fruitiers

Le moulin de Chilhot que j'ay acquit en 1740, il ne doit point de cens, on prétend que c'est un fief, les papiers sont encore à l'Intendance.

Il y a les batimens, une chambre de 19 pieds de long et 16 de large qui m'a couté 600[l]. Un pré entouré de haye vive, de 6 charois de foing, un autre pré à coté à cueillir 2 charois. Il y a beaucoup de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

sauldes, j'en fait des couppes, il y a aussi des arbres fruitiers et des noyers. Plusieurs pièces de terre proche la rivière, il faudra y planter des aubrelles (1). J'ay fait posé au mois de juin 1758, un arbre au moulin et une roux neufe.

La Ferme du moulin est de 80[l].

9 l. d'épingles que jay recu.

105 boisseaux de bled qu'il me doit moudre sans droit.

3[l] ou un gateau chaque année le jour des rois.

Et 4 poulets 1[l].

Le pré produit 50[l].

La Mayère, chacun an, peut produire 9 cent à 3[l] le cent, c'est 27[l] attendu que le vigneron de la Racherie doit fournir 2 hommes par jour, et moi un pour faire les d. Mayère, à la charge de les nourrir.

Il s'y plante chaque an 200 plantons, l'année 1758, au mois d'avril j'en ai fait planter 550, qui ont été pris sur les Sauldes.

Le produit dud. moulin qui est la ferme, le foing et les Sauldes peut valloir année commune 177[l].

Plus pour les réparations faites audit moulins, scavoir une chambre, arbre et roux, le tout est visible pour être tenu en bon estat, il m'en a couté plus de 800[l] non compris ce qu'il m' en a couté pour les inondations des eaux autour dudit moulin on y a fait faire plusieurs batés (2).

(1) Peupliers.

(2) Branches de saule ou de peuplier enlacées autour de pieux enfoncés au long des berges pour en préserver les dégradations,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Le tout peut bien valloir en pp^{al} 400^{l} produisant 200 de rente.

Plus une maison au bas du pont avec pré, jardin, entouré de hayes, arbres et noyers, chesnes, une chenevière et aubrelles au long de la rivière, c'est affermié 1 5^{l} et 4 poulets.

Le pré et les arbres fruitiers peut valloir. Année commune 30^{l} de rente.

Il y a 10^{s} de cens deubes au Roy.

J'ay acheptey le cens deub aux Garennes, il y a une instance au parlement, c'est Mr Lafarcade procureur au Parlement qui est chargé de cette affaire.

MAISON A VERNEUIL.

Maison ou je demeure, elle m'a couté considérablement à construire deux chambres et autres réparation cognues, il y dépend une petite maison, je redois au mineur 40^{l}, ellē doit au chapitre 20^{s} de cens, et 2^{l} 6^{d} de rente (1).

Dans la cour il y a un puits qui doit au Roy 5^{s}.

Et les 2 chambres doivent un sous au Roy, à nouveau sens, j'en ay les papiers, pour avoir battit sur les anciens murs de la ville.

Plus une petite maison au bas de la Motte Coquet, tout ainsy qu'elle se limite avec un jardin entouré de mur, colombier, presoir garny de 2 presoirt et plusieurs petites tines vinant, estimé de pp^{al} la so^{e} de...

Dixiesme a commencé au mois d'octobre 1741.

(1) En 1860, cette maison était encore habitée par un descendant de la famille, M. Bodin des Palissards.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Dixiesme de Contigny . . . . . 1[l] 1[s] 6[d]
Verneuil. . . . . 2[l]
Saulcet . . . . . 7[l] 10[s]
Lafeline. . . . . 10[l]
Gilberte Vérillaud. . . . . 5[l]

Le 10me du mois d'octobre 1741 montant à 26[l]. 7[s], 6[d].

10me 1742.

Contigny. . . . . 7[l] 2[s]
Verneuil. . . . . 8[l]
Saulcet. . . . . 30[l]
Lafeline . . . . . 40[l]
Gilberte Vérillaud . . . . . 20[l]
Cy . . . . . 105[l] 2[s]

Le 10me 1743. Tous les biens cy-dessus ont été réunit tout ensemble au rolle de Verneuil c'est ainsy qu'il est audit rolle de Verneuil.

VERNEUIL 10me

Le s[r] Bodin p[r] possède dans la paroisse de Verneuil des biens du revenu de. . . . . 100[l]
Plus celle de Contigny un vignoble de revenu . . . . . 300[l]
Dans celle de Saulcet, un revenu de 300[l]
Plus dans la même paroisse au lieu de Jacques La Bussière ou du s[r] Denaux Bodin, les représentant pour le moulin de Chilhot, revenu. . . . 80[l]
Plus dans celle du Theil, comme tuteur de ses enfans, revenu. . . . 200[l]

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Plus dans la paroisse de Lafeline, aussy comme tuteur de ses enfans des biens de revenu . . . . . 400[l].

Plus pour le domaine acquit de la Vérillaud à Galandière, 15[l] de dixiesme cy. . . . . 15[l] de 10me

Total 134[l] à présent réduit à 120[l] à cause des 2[s] pour livres soit. . . 120[l]

A présent réduit au 20me et pour iceluy 60[l] que je paye en tout.

Et à présent on paye le 20me et encore le 20me militaire ; ces 2 20me valent le 10me.

Nota. Qu'en l'année 1747, Monsieur l'Evesque de Clermont a permit de faire gras dans son diocèse, sur les remontrances de M[rs] de ville et habitans de Clermont, sur la disète des vivres. Il a permit de faire gras, à commencé le dimanche des Brandons, toute la journée, le lundy mardy et jeudy seulement le matin, et faire colation les soirs, jusques au dimanche de la semaine sainte.

Idem pour l'année 1748.

Les 2 20emes ont commencé au 1er 8[a] 1749.

Avec les 2 s, pour [l] du 19me, les 2[s] pour [l] du 3eme 20eme.

FRANCIS PEROT.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

UNE LETTRE INÉDITE

DE MARGUERITE DE LORRAINE

DUCHESSE D'ALENÇON

L'abbesse et les religieuses clarisses du monastère de l'*Ave-Maria* d'Alençon, fondé en 1499 par Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, viennent d'introduire à Rome la cause, en reconnaissance de culte, de leur sainte fondatrice.

A cette occasion, on me permettra de résumer, en quelques lignes, la vie de la princesse, qui fut une femme parfaite et une grande Française, parce qu'elle fut avant tout et partout résolument chrétienne.

Marguerite de Lorraine, fille de Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont, et d'Yolande d'Anjou, fille elle-même du bon Roi René, naquit au château de Vaudemont, à neuf lieues de Nancy, en 1463. Elle épousa, à Paris, en mai 1488, René, duc d'Alençon, fils du duc Jean II, le compagnon privilégié de la Pucelle. René mourut le 1er novembre 1492.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La duchesse d'Alençon, associée, du vivant de son mari, à une œuvre remarquable de réformes civiles, judiciaires et charitables qu'elle avait inspirée, gouverna, avec la plus haute sagesse, le duché dont elle avait la garde, comme tutrice de son fils, jusqu'en 1514. Elle se retira alors de la cour pour consacrer sa vie aux pauvres et aux souffrants. En 1519, dans le monastère des Clarisses d'Argentan qu'elle avait fondé comme celui d'Alençon, elle prit la robe de bure des religieuses professes. Elle y mourut en odeur de sainteté, le 2 novembre 1521.

Elle avait pratiqué la vertu avec autant d'héroïsme que Sainte Elisabeth de Hongrie Son tombeau fut glorieux, les populations vinrent y prier en foule, obtinrent des miracles et, depuis lors, la « bienheureuse Marguerite de Lorraine » n'a pas cessé d'être invoquée avec confiance.

La princesse laissa trois enfants : *Charles, duc d'Alençon,* marié le 11 octobre 1509 à Marguerite de Valois-Angoulême ; *Anne d'Alençon*, mariée à Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, tige des ducs de Mantoue ; *Françoise d'Alençon*, qui s'allia, en premières noces, à François d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, et, en secondes noces, à Charles de Bourbon, aïeul du roi Henri IV.

Les lettres de Marguerite de Lorraine sont extrêmement rares. J'ai eu l'heureuse chance de trouver la copie de l'une d'elles, prise au XVIIIe siècle sur l'original, alors existant au monastère des Bénédictines d'Almenèches, par Odolant-Desnos, historien d'Alençon. Cette lettre avait été connue du P. Magistri, qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

écrivit, au XVIe siècle, une histoire, restée manuscrite, de la « bienheureuse ».

Elle est datée du 2 novembre 1515 et adressée à Marie Guy de Mahéru, veuve de Raoul Mallard de Fontaines.

Marie Guy de Mahéru, fille de Nicolas, chevalier, seigneur de Mahéru, Vicomte du Perche, maître des requêtes du duc d'Alençon, avait épousé Raoul Mallard, chevalier, seigneur de Fontaines, gouverneur d'Essai, président de la chambre des comptes d'Alençon, et de Guillemette de Beauvoisin. Raoul, que le duc René aimait beaucoup, fut aussi gouverneur d'Essai. Ce soldat valeureux fut tué en 1514, en Italie, et Marguerite de Lorraine écrivit à la veuve de ce vaillant homme la missive très touchante qu'on va lire :

MADAMOISELLE MA MYE,

« J'ai reçu une lettre de Villebresme qui, après m'avoir advertie de l'estat et affaires de mon fils, m'a fait savoyer la fortune qui vous est advenue, dont beaucoup me déplaist. Je vous pense sy sage, que vous en sabvez faire avec N.-S. vostre profict, en considérant que vous n'estes seule à quy tels cas sont advenuz et viennent chacung jour et qu'encore de fraiche mémoire, le jour de la Sainte Croix dernière (1) comme vous avez eu, tant de princes et de gens de bien laissèrent leur vie en la présence du Roy, qui, luy même, n'était assuré de la sienne, non plus que les autres, de quoy tant de dames et de

(1) Il s'agit ici de la bataille de Marignan qui commença la veille de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 1er septembre 1515.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

femmes sont devenues veufves et que, en tant qu'est de moy, il y a longtemps que je ay gouste du semblable.

« C'est une chose par laquelle tous les hommes sont obligez de passer, sans remeśde aucung. Par ce, ma mye, je vous conseille et prye vous monstrer vertueuse, prenant en patience ce qui plaist à Nostre-Seigneur vous avoir envoyé, quy ordonne de toutes choses au mieux et que fassiez nourrir vos enfants en bonnes mœrs et conditions, et leur appendre tout le bien qu'ils pourraient concepvoir, afyn que, la où ils se trouveront capables, ils puissent quelque jour, estre appellez au service de la maison, comme leurs prédécesseurs.

« En quoy et ailleurs, m'employez à vous et iceulx faire plaisir, pryant à Nostre-Seigneur, madamoiselle ma mye, pour la benoiste miséricorde faire pardon aux trépasséz.

« A Mortagne le jour des morts 1515.

« MARGUERITE. »

L'orthographe de cette précieuse lettre a été certainement quelque peu modernisée, mais le texte est conforme à la version donnée par le P. Magistri. Il est donc d'une authenticité certaine dans toutes ses parties.

VICOMTE DU MOTEY.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES MARQUIS
DE GRIMALDI-REGUSSE

« C'est un penchant naturel à l'homme de rechercher son origine, de démêler, dans la suite innombrable des générations, les canaux par où lui est arrivée cette goutte de vie qu'il possède. »

« LACORDAIRE ».

M. Marcel de Campou est en instance pour relever le nom et le titre de marquis de Grimaldi-Regusse, branche alliée aux Grimaldi-Matignon, princes de Monaco, et dont Mme de Campou est la seule descendante, sa mère étant la fille unique du 8e et dernier marquis de Grimaldi-Regusse. Il nous a paru intéressant de rechercher, pour les lecteurs du Conseil Héraldique, le bien fondé de ses prétentions.

Toutes les branches de cette famille Grimaldi-Matignon, Grimaldi-Regusse, Grimaldi-Cagnes, Grimaldi du Piémont, descendent d'Obert, seigneur de Monaco,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

consul de Gènes en 1190, surnommé avec raison le père des Grimaldi. Son fils, Grimaldo, fonda la branche Grimaldi de Gênes dont descend la branche de Regusse.

Le tableau ci-dessous est extrait des archives déposées au palais de la Principauté; sur l'une des pages est mentionnée toute la généalogie jusqu'aux enfants de M. de Campou; sur l'autre, sont relevés les trois parchemins les plus importants concernant la branche de Regusse. Le premier est une attestation du 11 novembre 1639, de Lucas de Grimaldi, gouverneur de la famille, établissant que François de Grimaldi, bisaïeul de Gaspard, est bien un véritable Grimaldi. Le deuxième, un certificat d'Honoré II, prince de Monaco, de 1642, établissant qu'il reconnaît et avoue Gaspard de Grimaldi, comme de la vraie famille Grimaldo. Le troisième, lettres patentes accordées en 1649 par Louis XIV à Gaspard de Grimaldi, érigeant la terre de Regusse en marquisat, et celle de Remoules en baronnie.

A ces documents anciens, M. de Campou a joint une attestation de Valentine de Grimaldi-Regusse, dernière du nom, et une autre attestation de Son Altesse Sérénissime le prince Albert de Monaco, chef de la famille de Grimaldi; ces 2 documents, le 1er en date du 5 janvier 1909, le 2e du 11 avril 1909, ont été déposés chez Me Xavier Bénet, notaire à Marseille, le 6 mai 1909.

Il est à noter, en outre, que la loi de la maison Grimaldi est que, *à défaut de fils, les filles ont le droit de relever le nom et les armes.*

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A L'APPUI :

1° Testament de JEAN GRIMALDI, du 5 avril 1454. (*Arch. du Palais de Monaco*, A-19, n° 35).

2° Testament du prince HONORÉ II, du 13 novembre 1655. (*Arch. du Palais de Monaco* A-28, n° 45).

3° Testament du prince LOUIS DE GRIMALDI, du 27 juin 1698. (*Arch. du Palais de Monaco*, A-30, n° 32).

4° Contrat de mariage de la princesse LOUISE-HIPPOLYTE DE GRIMALDI avec JACQUES-FRANÇOIS-LEONOR DE MATIGNON qui relève le nom et les armes des GRIMALDI, 5 septembre 1715. (*Arch. du Palais de Monaco*, C-16).

DOCUMENT I

Certificat en original estant en parchemin et en latin fait par Luc de GRIMALDY, chef de la très noble famille de GRIMALDY et Gouverneur de la Cité de Gennes, et par iceluy attesté et certifié que le noble Gaspard Grimaud, sieur de Regusse, Saint-Martin et Villeneuve, bisayeul du présenté (Charles Gaspard), est issu de l'illustre famille des GRIMALDY, de la ville de Gennes, portant mesmes, armes, et que par les tiltres et documents anciens de leur famille, conste qu'il y a cent et huit années que le noble Guilheaume de Grimaud, avec sa femme, sortirent de Gênes et vinrent habiter en ce pays de Provence, auquel Guilheaume il succède noble Michel, père du noble Gaspard et trisayeul du présenté. Concédé le certificat à Gênes, le 17 novembre 1639. Signé : Lucas de GRIMALDY, Gouvernatore de la famille de GRIMALDY.

Oratio Cameel, notaire et secrétaire de la famille.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Sceau des armes du seigneur Lucas de GRIMALDY qui sont : *de gueules à 15 fusées d'argent.*

Au-dessus du certificat sont dépeintes les armes de la République de Gênes.

DOCUMENT 2

Certificat en parchemin concédé par Honoré second, prince de Mourgues, où par iceluy déclare, qu'après avoir vu le certificat de Lucas de GRIMALDY, il adhère en tout le contenu en iceluy et qu'il reconnaît et advoue les nobles Gaspard de Grimaud et Charles son petit-fils, de la famille de Grimaud. Daté le 17 août 1642.

Signé : HONORATO, PRINCIPE DE MONACO.
Signé : BRIGATTI.
Scellé des armes du Seigneur en cire rouge.

DOCUMENT 3

Lettres patentes en parchemin du roy Louis Treize en faveur du noble Gaspard de Grimaud, sieur de Regusse, portant qu'en considération des signallés services que sa Majesté dit avoir reçus du sieur de Regusse et de Charles de Grimaud, président de son Parlement de Provence, son petit fils, il érige la terre de Regusse en marquisat et celle de Romuiller (Remoules) en baronnie.

Donné à Paris, au mois de novembre 1649.
Signé : par le Roy, Comte de Provence.
Scellées du grand sceau en cire jaulne.

GÉNÉALOGIE DE LA BRANCHE DE GRIMALDI-REGUSSE

François de GRIMALDI, né en 1460, à Gênes.

|

Guillaume de GRIMALDI épouse, le 12 janvier 1508, Hélène de Flisco.
(Voir document I.)

|

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Michel de GRIMALDI † à la Ciotat, à 86 ans, épouse le 28 mars 1549 M. de Chave.

(Voir document I.) Leur fille Françoise épouse Jacques de Portalis.

|

Gaspard de GRIMALDI, marquis de REGUSSE (1649), épouse, le 10 janvier 1586, L. d'Amalrique.

(Voir documents 1, 2, 3.) Leur fille Anne épousa S. de Gaillard, président au Parlement.

|

Pierre Michel de GRIMALDI, décédé en 1613, épouse, le 18 avril 1610, Suzanne de Leidet † 1614.

Leur fille Jeanne épousa, le 1er mai 1649, Jean de Glandèves.

|

Charles de GRIMALDI, marquis de REGUSSE (1612-1687) épouse, le 23 décembre 1631 (1), M. de Napollon (de Corse). Leur fille Françoise épousa le marquis de Courbons, de GRIMALDI-CAGNES, son cousin, lieutenant général au Gouvernement de Monaco. Un de ses arrière grands-pères, Lambert, avait épousé, le 29 août 1465, la Princesse Claudine, fille de Catalon, prince de Monaco.

|

Gaspard de GRIMALDI, marquis de REGUSSE (Président du Parlement en 1674) † en 1700, épouse le, 20 novembre 1663, Charlotte de Castillon de Beynes, fille de Pierre et de L. de Forbin.

|

Charles de GRIMALDI, marquis de REGUSSE. 1675-1741, (Président du Parlement 1720) épouse le 30 juin 1700 L d'Estienne de Chaussegros de Mimet, † février 1708.

|

Charles Louis Sextius de GRIMALDI, marquis de REGUSSE, (Président du Parlement en 1748) 1701-1783, trois mariages. Le dernier seul fait souche : le 1er, Françoise de Bonardy ; le 2e, F. de Varanchan ; le 3e, Jeanne de Monyer le 20 juin 1763.

(1) Président du Parlement 1672-V. Ses *Mémoires*, et documents 2, 3.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

(Le contrat de mariage du premier a été passé, le 5 février 1725, devant Delache et Pinatel, notaires au Chatelet de Paris. Ce mariage fut fait par l'intermédiaire de S. A. Madame d'Orléans et par les soins de Mgr François de GRIMALDI de Monaco, Archevêque de Besançon, frère cadet du Prince Antoine Ier de Monaco : Jacques de Goyon-Matignon et son épouse la Princesse Louise-Hippolyte de GRIMALDI-Monaco assistaient au mariage.

André Charles Benoit de GRIMALDI, marquis de REGUSSE † le 12 juin 1827, épouse à Aix, le 28 février 1786, Marie-Thérèse de Lombard de Castelet.

Charles-François-Xavier Marie de GRIMALDI, marquis de REGUSSE, 1793-1865, épouse demoiselle Barrigues de Fontainieu, 1806-1878.

Hippolyte Alfred de GRIMALDI, marquis de REGUSSE (11 août 1833-1892), épouse Maria Chabert, le 21 septembre 1858, actuellement 63 rue de Breteuil.

Valentine de GRIMALDI REGUSSE, née le 3 février 1833, actuellement à Pont-de-l'Arc près Aix-en Provence.

Caroline Angèle de GRIMALDI-REGUSSE, 4 août 1859, épouse, le 25 avril 1880, André-Auguste Roch PICHAUD, actuellement 63, rue de Breteuil.

Adrienne PICHAUD de GRIMALDI-REGUSSE, née le 30 mars 1881, épouse, le 22 avril 1903 à Marseille, Marcel de CAMPOU, né le 4 décembre 1876 à Marseille, actuellement 52, boulevard Notre-Dame.

François de CAMPOU, né le 17 novembre.

Pierre de CAMPOU, 11 janvier 4 février 1906.

Jean de CAMPOU, né le 26 mai 1907.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La famille de Grimaldi-Regusse à Aix.

L'hôtel de GRIMALDI-REGUSSE, véritable hôtel seigneurial célèbre par les hauts personnages qui y sont descendus, S. M. Louis XIV, les Princes de Mourgues, etc., est situé à Aix, 26, rue de l'Opéra. Il a été construit entièrement sur les plans de Puget qui, lui-même, en a sculpté la porte.

La bibliothèque contient une grande partie de celle du Cardinal Jérôme GRIMALDI, Nonce en France sous Louis XIII, archevêque d'Aix en 1748, y décédé le 4 novembre 1685.

Les GRIMALDI-REGUSSE ont joué un rôle important au Parlement de la vieille capitale de la Provence. (Consulter à ce sujet la Chronologie des officiers des Cours Souveraines par M. le marquis de Boisgelin.)

Le second marquis de REGUSSE, Charles de GRIMALDI, est le plus illustre des 8 marquis de REGUSSE. Il avait épousé, le 13 décembre 1631, Marguerite de Napolon. Le manuscrit de ses Mémoires est déposé à la Bibliothèque Méjanes à Aix (N° 1904 des manuscrits) : ces Mémoires sont très utiles pour l'histoire de la Fronde, en Provence, et la société historique de Provence les a publiés en 1870. Sa fille aînée, Françoise, épousa GRIMALDI d'Antibes, baron de Cagnes, marquis de Courbois. La branche de GRIMALDI-CAGNES-COURBOIS est alliée directement à celle de GRIMALDI-MONACO par le mariage de la Princesse Claudine,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

héritière unique de Catalan, seigneur de Monaco, qui épousa LAMBERT GRIMALDI D'ANTIBES-CAGNES. Dans le répertoire de 1904 des travaux de la Société de Statistique de Marseille, publié sous la direction du comte de Gérin-Ricard, membre du Conseil Héraldique, M. de Fauché a donné en partie la généalogie de la branche de GRIMALDI-REGUSSE, à propos de la seigneurie de Mimet dont Charles-Louis Sextius, marquis de GRIMALDI-REGUSSE, hérita de sa mère.

Dans ce tableau, toutefois, la descendance actuelle de Castellane et de Cessoles, issue de Julie de GRIMALDI-REGUSSE, † 1855, a été omise.

Les GRIMALDI-REGUSSE portent les mêmes armes et devise que les GRIMALDI-MONACO : *de gueules à 15 fusées d'argent.*

Devise : DEO JUVANTE.

M. Marcel de Campou travaille actuellement à une généalogie complète et détaillée de la famille de GRIMALDI-REGUSSE et de celle de Campou qui suit :

La Famille de Campou de Marseille.

La famille de Campou est une des plus anciennes de Marseille où elle est venue s'installer à la fin du XIIIe siècle. Elle s'appelait primitivement del Campo. (Armorial spécial de France par d'Agnières, Paris, 1877).

Des contrats passés en 1469 et en 1495 chez Mes Rampan de Gilly et Daveny, notaires à Marseille,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

qualifient de nobles, Guillaume et Michel de Campou, écuyers.

Louis de Campou, officier royal à Marseille en 1696, portait : *d'or à 3 arbres de sinople rangés sur une terrasse de même, celui du milieu plus haut que les 2 autres, surmontés de 3 étoiles de gueules rangées en chef.* (Armorial Général de France de d'Hozier (Texte, Provence I page 766. Blasons coloriés, Provence II, page 1408).

Sa descendance est éteinte.

La famille de Campou actuelle porte : *de gueules à une grue d'argent, à la vigilance d'or dans son pied dextre, appuyant l'autre sur un tertre de sinople, le chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or. Supports 2 lions. Couronne de comte.* (D'Hozier Provence, tome I, page 781) (Bureau de Marseille. — Blasons coloriés, tome II, page 1417).

Elle descend de Jean-Joseph de Campou, écuyer, (1683), conseiller du Roi, secrétaire en la Chancellerie près le Parlement par lettres du 23 mars 1724 (Artefeuil, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, Avignon, 1759, tome II, page 548).

Jean-Joseph de Campou était fils d'Etienne de Campou de Revest (1655), fils lui-même de François de Campou de Gache (1586), chevalier du Saint-Sépulcre à Marseille (*Les Anciens chevaliers du Saint-Sépulcre*, Marseille 1899, Barlatier, éditeur), fils lui-même d'Etienne de Campou-Brunet (1553).

François-Lazare de Campou, fils de Jean-Joseph, épousa Madeleine de Roux. Bibliophile émérite, son ex-libris était : un berger jouant de la flûte adossé

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

à un arbre et appuyé sur un bâton ; à ses pieds, un chien dans une attitude quelque peu naturaliste ; plus loin, des chèvres qui broutent. Gravure sur cuivre de la fin du XVIIIe siècle rappelant le faire de Callot.

François de Campou, écuyer, était, en 1717, conseiller-né de la ville de Marseille dans l'Ordre de la Noblesse (*Almanach historique de Marseille*, de 1771) ; Marcel de Campou, arrière-grand-père de notre nouveau collègue, fut président de la Chambre de Commerce de Marseille (1826-1831).

Henri de Campou, ancien officier de cavalerie, décédé le 14 juillet 1885, oncle et parrain de notre nouveau collègue, était le filleul de Monseigneur le Comte de Chambord.

Actuellement, le nom de Campou est porté uniquement, dans la branche aînée, par M. Jules de Campou, colonel de cavalerie en retraite, officier de la légion d'honneur, sans descendance mâle.

La branche cadette est représentée par M. Raymond de Campou G. O. † † † † qui a 3 fils : Joseph de Campou, C. † † † † lieutenant de réserve au 3me de ligne, Marcel de Campou, membre du Conseil Héraldique de France, Raymond de Campou, sous-lieutenant de réserve au 10e d'artillerie.

Les familles de Campou sont alliées aux familles de Falletans, de Nantes, d'Avignonet, de Clinchamp-Bellegarde, d'Arcosse, Arnaud d'Agnel, de Roux, d'Agnel, de Bourbon.

COMTE DE COLLEVILLE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LE TESTAMENT DU CHEVALIER

Je vous lègue mon cœur en un coffret d'ivoire,
Mon cœur qui, si longtemps, aura battu pour vous,
Après n'avoir connu que des rêves de gloire
Et les désirs du Ciel qu'on implore à genoux !

Vous garderez mon cœur dans votre sombre armoire
Parmi les vieux sachets de l'iris florentin,
Vous l'envelopperez de baptiste et de moire
Sur un lit parfumé de lavande et de thym.

Vous aimerez mon cœur dont vous étiez la dame
Parce qu'il fut lui-même amoureux et hautain,
Parce qu'il a connu dans ce monde le drame
Effrayant et cruel dont nul ne sait la fin.

Vous garderez mon cœur sous des fleurs de Bergame,
Des palmes de Sidon, des buis d'Alcantara,
Sans qu'un déclin d'amour jamais ne vous entame
Jusqu'au Paradis bleu qui nous réunira !

PIMODAN.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LES FUSEAUX DE LA CHATELAINE

LÉGENDE

Quand elle endormait son Jésus divin,
La Vierge en chantant filait sa quenouille ;
Sous le doigt léger que la lèvre mouille
Plus fin qu'un cheveu devenait le lin.

Aussi, les missels, jubés et vitraux,
Dont à Notre-Dame on faisait offrande,
Retraçaient toujours, ô douce légende !
La Vierge tournant ses minces fuseaux.

En ce souvenir, au fond du manoir,
Dans ces nobles temps à la foi profonde,
Où les chevaliers parcouraient le monde
La croix à l'épaule, il eût fallu voir

Gente damoiselle, héritière alors
De ces humbles soins qu'annoblit Marie,
Filer, en passant simplement la vie,
Tunique aux vivants ou linceul aux morts.

Et, sanctifiés par ces purs travaux,
Les jours s'écoulaient à ce fil semblables ;
Quand la mort venait, d'œuvres honorables
La main était pleine et pleins les fuseaux.

Cte DE COLLEVILLE.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

LÉGENDE

DU CHEVALIER CONSTANT

ET DE SA FEMME TOUJOURS BELLE

Du temps qu'il était écuyer,
Un chevalier de grand mérite
Voulut par serment se lier
A damoiselle Marguerite.

Le père de l'aimable enfant
N'entendant pas de cetre oreille,
Mit à la porte le galant
Et l'éloigna de sa merveille.

L'autre s'en fut là-bas, là-bas,
Au rivage de l'Infidèle,
Et dans d'innombrables combats
Porta les couleurs de sa belle.

Marguerite, pendant ces jours,
Fut mariée et devint veuve ;
Mais lui la désirait toujours.
Avec une âme toujours neuve.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

Or, quand il revint au pays
Accablé de gloire et d'années,
Sa belle avait les cheveux gris
Et ses roses s'étaient fanées.

Mais il avait gardé les yeux
De son amoureuse jeunesse,
Et c'est le cœur tout radieux
Qu'il revit son enchanteresse.

— Ah, disait-il en s'emparant
De ses mains pâles et ridées,
Je suis ce chevalier errant
Qui passant au pays des fées.

Contrée interdite aux amours,
Follement s'éprit de leur reine
Et pendant douze mille jours
Se vit endormir, pour sa peine.

Lorsque, dans la suite des temps
Il s'éveilla de ce long somme,
La reine avait toujours vingt ans,
Et lui n'était plus qu'un vieil homme.

— Je crains, hélas, mon cher seigneur,
Répondait la dame confuse,
Que la bonté de votre cœur
Sur mes charmes ne vous abuse.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Pour être telle qu'autrefois
Il faudrait que je fusse fée,
Et ne sentisse pas le poids
De la commune destinée.

Mais lui, plus que jamais épris,
Jurait sur sa vaillante lame
Qu'au monde rien n'avait le prix
D'un seul sourire de sa dame.

Le cœur battant sous son pourpoint,
A l'autel il mena sa mie,
Et ce jour, vous n'en doutez point,
Fut le plus heureux de sa vie.

Pour sa femme infiniment doux,
Jusques à son heure dernière,
Ce modèle des bons époux
L'aima de la même manière.

Découvrant dans l'ojbet chéri
Des qualités toujours nouvelles,
Il fut l'admirable mari
A qui rêvent les damoiselles,

Si que sur sa tombe on grava
Ces mots plus beaux qu'aucun éloge :
CHERCHEVR D'AMOVR, PLVS LOIN NE VA !
GIST CY CŒVR OV TOVT L'AMOVR LOGE.

F. DES SALLES.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

A JEANNE D'ARC !

La France va sombrer ! rugit le léopard...
Les fils des fiers Gaulois vont enfin disparaître
Dans l'ombre où les plongea la rage de César !..
Anglais ! c'est faux, tu mens ! la France va renaître.

Regarde et vois plutôt, debout sur ce rempart,
Une enfant qu'y porta la volonté du Maître ;
Vois, aux murs d'Orléans, flotter son étendard,
C'est celui de la foi sans quoi rien ne peut être !

C'est Jeanne qui le tient ; elle est au premier rang.
Beaucoup de tes guerriers ont déjà, de leur sang,
Payé l'injure faite au Dieu de la victoire,

Et, malgré tes efforts, ô farouche ennemi,
Les siècles montreront l'enfant de Domrémy
Sublime en son martyre et superbe de gloire ! !

L. de Villiers de l'Isle Adam.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE COMTE DE COLLEVILLE

DÉLÉGUÉ DU PATRIARCAT LATIN DE JÉRUSALEM

A S. G. MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

POUR DEMANDER LE RÉTABLISSEMENT DE L'ANCIENNE TRADITION QUI CONFÉRAIT AUX MEMBRES DE L'ORDRE ILLUSTRE DU SAINT-SÉPULCRE L'HONNEUR DE MONTER LA GARDE DEVANT LES SAINTES RELIQUES PENDANT LA SEMAINE SAINTE.

MONSEIGNEUR,

Notre Saint-Père le Pape Pie X, au milieu des soucis qui l'assiègent et des labeurs de son auguste ministère, a daigné jeter un regard sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, et laisser tomber sur lui un gage de sa bienveillance ; par son bref du 3 mai 1907, il l'a enrichi de plusieurs prérogatives nouvelles, et a voulu s'en réserver personnellement la grande maîtrise directe et effective, Sa Béatitude Monseigneur le Patriarche Latin de Jérusalem devenant Lieutenant du Grand Magistère.

L'intention manifeste du Chef de l'Église est de rendre à cet ordre antique son prestige ancien, d'en

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

raviver l'éclat, et de maintenir sa dignité à la hauteur de son appellation sainte.

De tous côtés et en tous pays, les membres de cet Ordre se sont émus, et, pénétrés de reconnaissance pour l'insigne faveur dont le Souverain Pontife daignait l'honorer, se sont empressés de répondre à son appel par un redoublement d'amour envers le Saint-Siège et envers l'Ordre illustre que son nom et son son origine vouent au culte du tombeau du Sauveur.

En France, nous n'avons pas voulu rester en arrière, et il nous a suffi d'interroger l'histoire de l'Ordre du Saint-Sépulcre dans notre pays pour y trouver de nobles exemples et d'utiles leçons. L'histoire des Archiconfréries du Saint-Sépulcre est là : forts de leur passé glorieux et s'inspirant de lui, les chevaliers français du Saint-Sépulcre ont conçu l'idée de se chercher, de se grouper, de se connaître, de créer entre eux un lien d'association confraternelle, en prenant comme base l'idée religieuse, et en vue d'œuvres conformés à l'esprit et aux traditions de leur Ordre. Cette pensée est d'ores et déjà réalisée : une réunion des chevaliers français du Saint-Sépulcre s'est formée ; elle se propose de travailler à promouvoir dans l'avenir la dignité, l'influence, la splendeur de cet Ordre vénérable.

Des statuts vont s'élaborer ; bientôt, peut-être, interviendra la sanction du Chef suprême de l'Ordre à ces projets ; aussi, pouvons-nous, dès maintenant, nous permettre de déposer notre requête aux pieds de Votre Grandeur en La suppliant de l'accueillir favorablement,

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

et de vouloir bien faire droit à la revendication que nous lui soumettons humblement : *nous lui demandons de vouloir bien reconnaître à notre groupement un des droits dont jouissait autrefois, en France, l'ordre du Saint-Sépulcre, le plus beau, peut-être, pour les âmes chrétiennes de vrais chevaliers, celui de veiller à la garde des Saintes Reliques exposées pendant la Semaine Sainte à l'adoration des fidèles.*

Mais, avant d'aller plus loin, quelques mots d'introduction historique sont nécessaires pour faire sentir les liens indestructibles et permanents qui rattachent notre Ordre à la Terre-Sainte, au tombeau du Sauveur, à ses Reliques sacrées.

L'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem est le seul ordre de Terre-Sainte ; il ne s'obtient qu'à Jérusalem, par brevets signés à Jérusalem, de la main du Patriarche de Jérusalem ; il tire directement son origine des Croisades et de l'antique usage des nobles (introduit dès le lendemain de l'entrée de l'armée chrétienne à Jérusalem) de se faire conférer la chevalerie sur le tombeau du Rédempteur, c'est-à-dire d'une manière plus pieuse et singulièrement plus émouvante que partout ailleurs. Ce n'est, au début, que la chevalerie ordinaire que les féodaux acquièrent ainsi ; aussi, est-ce souvent un chevalier qui en arme un autre ; souvent aussi, et de bonne heure, on voit un ecclésiastique, constitué en dignité, procéder à la collation de cette espèce de sacrement militaire sur le tombeau du Christ ; peu à peu l'idée se forme que la chevalerie ainsi conférée comporte quelque chose de spécial, une dignité particulière ; ceux qui l'ont

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

reçue se qualifient chevaliers du Saint-Sépulcre, ou chevaliers de Jérusalem ; ils adoptent un insigne commémoratif de leur dignité : notre Ordre est né.

Cet usage de recevoir l'ordène de chevalerie sur le Saint-Sépulcre remonte traditionnellement à l'époque de Godefroy de Bouillon et se voit historiquement en vigueur peu de temps après lui ; aussi nos brevets de promotion dans l'Ordre nous en présentent-ils Godefroy de Bouillon comme le premier instituteur ; en mémoire de lui, il est interdit de surmonter la croix de l'Ordre, qui est la croix même de Jérusalem, d'une couronne, parce qu'il refusa de porter une couronne d'or là où le Sauveur du genre humain ne voulut porter qu'une couronne d'épines ; il se qualifiait en effet « Avoué ou Défenseur du Saint-Sépulcre » et non pas Roi de Jérusalem, comme le firent ses successeurs.

Notre Ordre du Saint-Sépulcre n'est donc autre chose que l'antique chevalerie reçue au tombeau du Christ : voilà son origine et son essence, et nous ne croyons pas qu'il puisse y en avoir de plus nobles, de plus touchantes, ni de plus glorieuses.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle, l'Ordre du Saint-Sépulcre ne s'obtenait qu'à Jérusalem même, et sur le tombeau du Christ. Dès 1404, une ancienne et précieuse vignette nous montre un comte de Warwick recevant l'Ordre du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, en l'église du Saint-Sépulcre, au même lieu, du même dignitaire ecclésiastique, et avec le même cérémonial que l'illustre Châteaubriand, quatre cents ans plus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

tard, des mains du Révérendissime Père Gardien de Terre-Sainte, Gardien du Saint-Sépulcre et du Mont Sion, Lieutenant du Patriarche, alors absent, et dont le titre et la dignité n'ont pu être rétablis que par Sa Sainteté le Pape Pie IX, en 1847.

L'ordre du Saint-Sépulcre marchait en tête de tous les ordres, la Toison d'Or exceptée ; de nos jours encore, *l'Almanach de Gotha* (*édition de 1909*), le place en tête de tous les ordres Pontificaux. En Espagne, il a le pas sur tous les ordres religieux militaires. Au XVIe siècle, on voit ses chevaliers investis du double titre de « chevaliers du Saint-Sépulcre et de Saint-Georges ».

Quand, au retour de leur pèlerinage, ils abordent à Chypre, les Lusignan qui y règnent, du XIIIe au XVe siècle, leur confèrent, de plein droit, l'ordre de l'Epée. Ils sont appelés *Equites aurati*, *Milites aurati* ; leurs privilèges sont les mêmes que ceux des comtes Palatins du Latran ; en tous pays, ils revendiquent la noblesse, du fait de leur investiture et de leur titre. Les vieux auteurs, comme Quaresmius, Favin, et autres, ne tarissent pas sur la splendeur de leur Ordre auquel ils consacrent de longs chapitres. Ces chevaliers tenaient, avant tout, à perpétuer le souvenir de leur pieux pèlerinage en Terre-Sainte ; au retour de leur long et périlleux voyage, ils ne manquaient jamais de se faire agréger à l'une des pieuses confréries du Saint-Sépulcre qui florissaient en France au moyen-âge ; souvent ils voulaient marquer par un signe spécial l'objet du culte de leur Ordre et les sublimes souvenirs du Calvaire ; beaucoup d'entre eux, en effet,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

portent, avec la croix de Jérusalem, la couronne d'épines s'entrelaçant à la croix, ou bien des clous de la passion placés dans ses angles; des blasons, des insignes de toutes sortes sont ainsi composés. Avant donc tous les ordres de chevalerie et plus qu'aucun autre, la Chevalerie du Saint-Sépulcre a pour but, comme son nom même le proclame, la perpétuelle adoration des grands mystères de notre Rédemption, le culte des Saints-Lieux qui en furent témoins, la vénération des Saintes Reliques que la divine Providence a bien voulu nous en conserver. Tels sont, en peu de mots, l'éminente dignité et le but de l'Ordre du Saint-Sépulcre.

Le siège de l'Ordre resta toujours à Jérusalem et y est encore. Dès 1496, le Pape Alexandre VI attribue au Révérendissime Père Custode des Cordeliers de Terre-Sainte, Gardien du Saint-Sépulcre, le privilège de créer des chevaliers du Saint-Sépulcre, le droit exclusif de leur conférer l'Ordre; ce privilège est postérieurement l'objet de confirmations verbales de la part de plusieurs Papes; il est encore proclamé par plusieurs actes écrits de la Chancellerie Pontificale (*bulles ou brefs*), en 1642, 1746, etc.., et par d'autres documents. En 1847, le Patriarcat latin de Jérusalem étant rétabli, c'est au Patriarche qu'est dévolu le pouvoir de conférer l'Ordre. En 1868, l'Ordre qui ne comportait qu'une classe de chevaliers portant la croix au col et la plaque, quand ils étaient allés prendre leur chevalerie à Jérusalem, est désormais distribué en 3 classes : chevaliers, commandeurs et grands-croix; c'est l'organisation actuelle. Enfin, en 1907, le Pape,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

confirmant à l'Ordre le magnifique costume militaire que lui avait attribué Pie IX, y ajoute divers ornements, lui octroie quelques privilèges nouveaux et s'en déclare le Grand-Maître direct. Telle est, dans ses grandes lignes, l'histoire de l'Ordre.

L'Ordre du Saint-Sépulcre ne doit pas être confondu avec les Archiconfréries qui s'établirent en France sous le même nom ; pourtant celles-ci nous intéressent grandement, parce qu'elles comptaient parmi leurs membres, non seulement de simples pèlerins de Terre-Sainte et des dévots des Saints-Lieux, mais encore les chevaliers du Saint-Sépulcre. A un certain point de vue, et dans une certaine mesure, leur histoire est donc l'histoire même de notre Ordre en France, c'est dans les confréries qu'il trouve une vie active.

Les auteurs sont d'accord pour attribuer l'origine de la première confrérie du Saint-Sépulcre au roi saint Louis. A son retour de Palestine, en 1254, il est dit qu'il fonda la confrérie du Saint-Sépulcre pour maintenir l'amour des Saints-Lieux, régulariser les pèlerinages en les enregistrant, afin de les empêcher de dégénérer en vagabondages et en désordres, enfin pour venir au secours des pèlerins pauvres, soit à leur départ pour la Palestine, soit à leur retour. Pour obtenir des subsides, ajoute le savant comte Couret dont nous suivrons ici, pas à pas, la belle étude sur notre Ordre, le pèlerin devait, avant son départ et sur le vu d'un certificat de son Evêque, se faire inscrire sur les registres de la Confrérie et, à son retour, présenter à l'enregistrement sur les mêmes registres, les lettres de pèlerin délivrées par les Pères, gardiens du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Saint-Sépulcre. Pour siège de la Confrérie, le Roi assigna le bas ou rez-de-chaussée de la Sainte-Chapelle. Un écrivain moderne (*Jacques Besson, Précis historique des ordres de Chevalerie, 1844*) dit, en parlant de l'ordre du Saint-Sépulcre, que les rues de Nazareth et de Jérusalem, dans le quartier du Palais de Justice, ont reçu leur nom de l'établissement de la Confrérie du Saint-Sépulcre à la Sainte-Chapelle, et que ces rues y conduisaient. D'autres auteurs nous apprennent que les pèlerins, à leur retour de Terre-Sainte, logeaient dans ces rues, près du siège de la Confrérie. Plus tard, le siège de la Confrérie est transféré dans une chapelle de l'église des Cordeliers, rue des Cordeliers, (*actuellement, rue de l'Ecole de Médecine*). Dès la première moitié du XIVe siècle, il y a, à Paris, non plus une, mais deux confréries du Saint-Sépulcre : l'une rue des Cordeliers, l'autre rue Saint-Denis. Disons tout de suite, avant de donner quelques détails sur chacune d'elles, que vers 1622 elles ont fusionné en une seule qui prend le nom d'*Archiconfrérie royale des chevaliers*, confrères et sœurs, *du Saint-Sépulcre et de Jérusalem*, et jusqu'en 1789 les rois de France l'honorent d'une protection toute spéciale.

La Confrérie de l'ordre des Cordeliers prenait le titre de *Societas Sanctissimi Sepulchri Domini Parisiis instituta* ; elle scellait aux armes de Jérusalem, et siégeait dans deux arcades de la nef méridionale de l'église des Cordeliers, qu'elle avait transformées en chapelle. Les enfants mâles des rois de France et les princes et princesses du sang étaient inscrits d'office, à leur naissance, au nombre des membres

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Confrérie, et, à leur majorité, ils signaient le registre pour ratifier leur réception. Tous les dimanches, à la messe du Saint-Sépulcre, ou de Jérusalem, on allumait les hauts et superbes cierges offerts chacun par un membre de la Confrérie, depuis les princes du sang jusqu'aux plus humbles confrères ; aux processions, on voyait les confrères, qui étaient allés à Jérusalem, porter fièrement la palme rapportée par eux d'outre-mer ; les chevaliers du Saint-Sépulcre portaient l'épée et brodaient sur leur manteau la croix de Jérusalem. En 1609, à la fête de la Quasimodo, fête principale de la Confrérie, le pain bénit est rendu en personne par le bon roi Henri IV, suivant l'ancienne coutume des rois ses prédécesseurs. L'année précédente, Henri IV avait fait présent au héraut d'armes de la Confrérie de la tunique de velours bleu semé de fleurs de lys d'or qu'il portait à Chartres le jour de son sacre. L'année suivante, c'est Marie de Médicis, sa veuve, qui rend le pain bénit.

Quant à la Confrérie de la rue Saint-Denis, elle eut pour fondateur, en 1328, Louis de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, petit-fils de saint Louis. A son retour de Jérusalem, où l'on croit qu'il fut armé chevalier, il obtint de Charles le Bel l'autorisation de fonder une Confrérie de pèlerins, ou voyageurs de Terre-Sainte, et de construire une chapelle sur des terrains achetés par lui, rue Saint-Denis ; cette Confrérie s'intitule : *Venerabilis societas militum et peregrinorum Terræ Sanctæ Sancti Sepulchrique Dominici Parisiis instituta*, et se déclarait

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

orgueilleusement « la plus sainte et pieuse fondation de confrérie qui soit en chrétienté ». Elle se composait en majorité de bourgeois, avocats, conseillers au Parlement, prêtres, gros marchands de Paris, presque tous ayant fait le pèlerinage de Terre-Sainte, beaucoup revenus avec le titre de chevalier du Saint-Sépulcre. La chapelle de la rue Saint-Denis était desservie par des chapelains appelés « chanoines du Saint-Sépulcre ». Nous avons dit que les deux confréries de la rue des Cordeliers et de la rue Saint-Denis fusionnèrent vers l'an 1622. Le 16 mai 1700, le roi Louis XIV, par l'organe du marquis d'Argenson, et par acte formel, fait savoir aux confrères du Saint-Sépulcre fusionnés, et ayant leur siège rue Saint-Denis, qu'il les prend sous sa protection et veillera désormais à la bonne renommée de la Confrérie et à son recrutement.

Dès 1693, la Confrérie se sent l'appui de la faveur royale ; elle se donne alors le titre d'*Archiconfrérie royale*. En 1721, le jeune roi Louis XV, complimenté au sujet du rétablissement de sa santé par une députation de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre qui lui offre la palme selon l'antique usage, prend, comme son bisaïeul, l'Archiconfrérie sous sa protection. En 1726, le Pape Benoît XIII confirme élogieusement ses statuts. Les princes du sang, les plus grands seigneurs se font inscrire dans ses rangs : le prince et la princesse de Conti, le comte de Clermont, le comte de la Marche, le prince de Ligne, Monsieur, frère du Roi, le comte et la comtesse d'Artois, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Penthièvre,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mesdames de France, tantes de Louis XVI, Madame Elisabeth, Marie-Antoinette, Louis XVI. Etant duc de Berry, Louis XVI est reçu de l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre, le 1er février 1755. En 1775, après son avènement au trône, salué à Versailles par une délégation de l'Archiconfrérie, il jure, la main sur la feuille qui relatait sa réception, de protéger toujours *l'Ordre royal et l'Archiconfrérie des chevaliers voyageurs et confrères de dévotion du Saint-Sépulcre de Jérusalem*. En 1738, le duc de Bourbon, premier ministre, veut bien remplir les fonctions modestes d'administrateur de l'Archiconfrérie. Elle compte avec orgueil les plus grands noms : le Cardinal de Luynes, le duc de Fleury, l'Archevêque de Paris, les ducs de Richelieu et d'Aumont, le comte de Maurepas, etc... En 1776, l'Archiconfrérie, pendant la procession qu'elle fait à travers le vieux Paris, de l'église du Saint-Sépulcre, rue Saint-Denis, à l'église des Cordeliers, délivre des prisonniers en passant sous le grand Châtelet, privilège presque royal.

La Révolution vient ; l'Archiconfrérie du Saint-Sépulcre, si vivante, si noblement chrétienne, où fraternisent les rois, les princes et les bourgeois dans le culte du Sépulcre du Dieu vivant, sombre et disparaît dans la tourmente avec toutes les autres institutions religieuses. Mais à la Restauration, ses membres survivants se retrouvent et se comptent, l'Archiconfrérie se réforme ; sous Louis XVIII, elle possède encore le privilège antique de voir ses membres admis à jeter l'eau bénite aux rois et princes du sang, le jour de leurs obsèques. A cette

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

époque, avec le consentement du Roi, l'Archiconfrérie s'érige en ordre royal militaire et hospitalier du Saint-Sépulcre ; alors une protestation se fait entendre par la voix autorisée du Révérendissime Père, Gardien de Terre-Sainte, chef de l'ordre antique du Saint-Sépulcre ; justice lui est rendue ; l'Ordre royal et français du Saint-Sépulcre est aboli au profit de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, le seul vrai ; mais l'Archiconfrérie survit en tant qu'archiconfrérie, sinon en tant qu'ordre ; elle ne disparut que sous le gouvernement de Louis-Philippe, peu favorable aux agrégations religieuses.

Quant aux chevaliers du Saint-Sépulcre, bien que désormais plus isolés, privés du lien confraternel de l'Archiconfrérie, n'ayant plus entre eux que le lien purement moral de leur chevalerie, ils ne cessent cependant pas d'agir. En 1845, ils avaient pu se faire restituer l'ancien droit de veiller sur les Saintes Reliques de la Passion. Gourdon de Genouillac et le comte Pasini le rappellent en termes formels dans leurs notices et travaux sur l'ordre du Saint-Sépulcre. « En « 1845, disent-ils, pendant la Semaine Sainte, au « mois de mars, lorsque les Reliques de la Passion « ont été exposées à Notre-Dame, une députation « de l'Ordre du Saint-Sépulcre a été commise à la « garde de la couronne d'épines et de la vraie croix « par Mgr Affre, Archevêque de Paris, qui a ensuite « ordonné qu'à l'avenir les chevaliers du Saint-Sé- « pulcre reprendraient leur banc et feraient leur ser- « vice religieux à la Sainte-Chapelle, dès que les « Saintes Reliques y seraient transférées. »

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Voilà, Monseigneur, ce que fut l'Archiconfrérie ancienne des chevaliers du Saint-Sépulcre ; tel est, en quelques lignes, l'abrégé de son histoire. Voilà qui nous sommes et de qui nous descendons. Fermement résolus à nous ranger toujours respectueusement sous la discipline et l'autorité directe de Sa Béatitude Mgr le Patriarche de Jérusalem, Lieutenant du Grand Magistère de notre Ordre vénéré, et à ne nous écarter jamais en rien des règles de conduite qu'il nous donnera, ou qu'il approuvera pour le bien de notre Ordre, *nous venons supplier Votre Grandeur de nous rendre l'antique et précieux droit de garder les Saintes Reliques, dites de saint Louis, quand, aux Jours Saints, elles seront exposées à la vénération des fidèles.*

Votre Grandeur vient de voir sur quelles données historiques s'appuie notre demande : elle émane d'un sentiment de ferveur chrétienne qui ne pourra manquer de La toucher. En daignant y faire droit, Elle est sûre d'entrer dans les vues du Chef Suprême de l'Eglise, Grand-Maître de l'Ordre du Saint-Sépulcre, et Elle aura puissamment aidé de bon chrétiens et de fidèles chevaliers à restaurer, comme ils le souhaitent, une des gloires du passé de leur Ordre.

Daignez agréer, Monseigneur,

L'hommage du profond et filial respect avec lequel nous sommes,

de Votre Grandeur,

les plus dévoués serviteurs.

Comte de Colleville.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

La lettre qui suit, adressée par M. le comte de Colleville à Messieurs les membres de l'Ordre du Saint-Sépulcre, indique l'accueil que daigna faire à cette requête Sa Grandeur, l'Archevêque de Paris :

Paris, le 23 mars 1909.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Les chevaliers de l'ordre insigne du Saint Sépulcre avaient, avant les heures sombre de la Révolution, le privilège traditionnel de veiller en l'église de Notre-Dame de Paris, sur le trésor des Saintes Reliques, de les garder pendant les jours saints et aussi le jour des Rameaux.

Nous nous sommes mis en instance auprès de l'Archevêque de Paris pour rentrer dans ce glorieux privilège, et Mgr Amette, ainsi que Monsieur l'Archiprêtre de Notre-Dame, ont bien voulu favorablement écouter notre requête.

Nous sommes donc autorisés, à partir de *cette année,* à nous tenir les *lundi, mardi, mercedi* saints, de *deux heures* à *trois heures*, auprès des Saintes Reliques tandis qu'elles demeureront exposées à la vénération des fidèles.

Le Vendredi Saint de *1 h 3/4 à la nuit*, au moins deux dignitaires du Saint-Sépulcre devront constamment demeurer auprès des Saintes Reliques.

Enfin le Vendredi Saint, à 9 h. 1/2, nos collègues devront se trouver en nombre pour accompagner la procession des Saintes Reliques.

En outre, le Dimanche des Rameaux, après la Grand' Messe, vers 11 h. 1/2, les Saintes Reliques étant exposées, deux dignitaires de l'Ordre devront se tenir auprès d'elles.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

On se réunira à la sacristie de la paroisse Notre-Dame, en habit, avec les insignes de l'Ordre.

Les collègues sont instamment priés d'accuser réception de cette circulaire et de nous faire connaître s'ils comptent se rendre à notre pressante invitation.

Croyez, je vous prie, Monsieur et cher Collègue, à mes sentiments bien dévoués.

Cte DE COLLEVILLE.

On se réjouira sincèrement au Conseil Héraldique, qui a l'honneur de compter dans ses rangs de nombreux membres de l'Ordre du Saint-Sépulcre, du rétablissement d'un privilège traditionnel si pieusement et si justement revendiqué.

Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007



CHRONIQUE

Nous avons eu cette année la tristesse d'inscrire à l'Obituaire du C. H. les noms de six de nos chers et honorés collègues :

MM. le comte Baldassare de Capogrossi-Guarna, chambellan intime de S. S., président fondateur de l'Institut Héraldique de Rome, grand-croix de Saint-Grégoire-le-Grand.

Le baron Raphaël Starraba, directeur des Archives d'Etat à Palerme.

Armand Bazenerye, ancien avocat général.

Le comte de Dion, président de la Société archéologique de Rambouillet.

Stanislas Michel de Monthuchon, membre du Conseil de l'Association des Chevaliers Pontificaux.

Pierre Mompalao de Piro, directeur du Registre public et archiviste des Archives du Gouvernement (Malte).

Notre souvenir demeurera fidèle à ces chères mé-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moires, et c'est avec la plus profonde sympathie que nous renouvelons aux familles de nos regrettés collègues les plus sincères condoléances.

Nous ne saurions aussi trop remercier ceux de nos dévoués collègues qui se sont employés si efficacement à combler les vides que la mort a faits dans nos rangs. Grâce à eux, nous avons eu à souhaiter la plus courtoise bienvenue à MM. le comte Georges de Morant, Emmanuel Le Marchant de Trigon, Pierre Masson, le comte de Goré, Robert du Corail, Auguste de Penguern-Trésiguidy, Paul Pellot, vicomte Romée de Vergne de la Borde, le marquis de la Rochecourbon, Guillaume Swarth, Adolphe Lacroix, Marcel de Campou, Léopold Vizzari di Sannazaro, J.-J Broqua, Victor Spartaro, Antoine Russo Ajello, le baron A. de Vroïl, le vicomte d'Aigneaux, le marquis d'Elbée, Pierre des Francs, le vicomte de Crouy, le chevalier Ajtay di Vajasd.

Cette longue liste est la plus éloquente réponse à l'appel que faisait ici, l'an passé, notre distingué président, le comte de Colleville, à tous ceux qui, attachés déjà à l'œuvre du comte de Poli, auraient à cœur de l'aider à perpétuer, par elle, sa grande mémoire. Il tient à leur en exprimer ici sa gratitude émue et à leur affirmer de nouveau qu'il consacrera tous ses efforts à cette tâche que rend à la fois si aisée et si lourde un tel souvenir.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

NOTES D'ETAT CIVIL

MARIAGES

Omissions dans notre dernier Annuaire

1907. — *Juillet :* M. Jean du Bois du Tilleul, lieutenant au 94e d'infanterie, et mademoiselle Claire de Mauroy.

1908. — *Juin*, 23 : M. le comte Jacques de Douhet de Villosanges, et mademoiselle Marie-Léonie de la Pomélie.

— *Juillet :* Le baron du Fornel du Roure de Paulin, vicomte de la Pleyne, et la princesse Georgette-Marie Cantacuzène.

— *Juillet*, 22 : M. le comte Ruffin, et mademoiselle de Laurens.

— *Juillet :* Le vicomte Alain du Breil de Pontbriand, et mademoiselle Françoise de Saint-Aiglan.

— *Septembre*, 15 : M. Louis Laval, avocat, et mademoiselle Jeanne de Fabrias.

— *Septembre*, 26 : Carl de la Villesboisnet, lieutenant au 21e chasseurs, et mademoiselle d'Escherny.

— *Décembre :* Le vicomte E. de Felcourt, attaché à la légation de France, au Caire, avec mademoiselle Geneviève Daru.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

1909. — *Avril*, 30 : le baron Max Tardy de Montravel, capitaine du génie, et mademoiselle Camille du Pasquier de Franclieu.

— *Avril*, 27 : le vicomte Guy de la Brosse, et mademoiselle Marguerite Cotteau de Simencourt.

Mai, 18 : le baron Félix Hulot de Collart, et mademoiselle Françoise du Crest.

M. Guy de Lantivy de Trédion, lieutenant au 114e d'infanterie, et mademoiselle Hélène Cernovitz, fille de M. Cernovitz, écuyer de S. M. le roi des Belges.

BAPTÊMES

1908. — *Mai*, 24 : Alix-Marie-Raymonde, fille de Raoul de Morel de la Colombe, comte d'Apchier de La Chapelle et de la comtesse née Grellet de la Deyte, baronne du Saint-Empire.

— *Juillet*, 2 : Marie-Edmée et Marguerite, filles de M Jean du Bois du Tilleul et de Madame, née de Mauroy.

— *Juillet*, 6 : Henri-Robert-Ferdinand-Marie, fils de LL. AA. RR. Monseigneur le Duc et Madame la Duchesse de Guise.

— *Juillet :* René, fils du comte H. de Frondeville, et de Madame, née de Grosourdy de Saint-Pierre.

— *Août :* Hélène, fille du prince de Polignac et de la princesse, née de Bauffremont.

— *Août*, 28 : Guillemette, fille du comte et de la comtesse d'Harcourt.

— *Septembre*, 17 : Elisabeth, fille de M. Siméon et de Madame, née de Mauroy.

— *Septembre :* Françoise, fille du vicomte et de la vicomtesse de la Barre de Nanteuil.

— *Octobre :* Marie-Stéphanie, fille du vicomte du Pin

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

de la Guérivière et de la vicomtesse, née Cavrois de Saternault.

— *Octobre*, 27 : Anatole, fils du marquis Anatole de Granges de Surgères et de la marquise, née de Néef.

1909. — *Janvier*, 13 : Christian, fils de M. Auguste Rivet et de Madame, née de Mauroy.

— *Janvier*, 18 : Madeleine, fille du prince et de la princesse de Polignac.

— *Janvier*, 23 : Arnauld, fils du comte Alfred de la Fargue et de madame, née Dugas de la Boissonny.

DÉCÈS

Omissions dans notre dernier Annuaire

1907. — *Février* : Elisabeth de Mauroy, 15 ans et demi. Pierre Mompalao de Piro.

1908 — *Mai*, 8 : Pierre-Marie-Raymond, baron du Teil, 56 ans.

— *Juillet* : le marquis de Cumont.

— *Juillet*, 14 : Mathilde-Aglaé de Beaucorps-Créquy, comtesse de Beaucorps, 90 ans.

— *Août*, 5 : Georges du Buisson de Courson, 69 ans.

— *Août*, 12 : Jacques-Baptiste de Sartorio.

— *Août*, 17 : Madame André Joûbert, née Louise-Marie Martinet, 60 ans.

— *Septembre* : Raoul, comte Chandon de Briailles, 58 ans.

— *Septembre*, 27 : Jules-Marie de Castaigner-Chasteigner, 65 ans,

— *Octobre* : Alexandre de la Roche-Saint-André 78 ans, beau-père de notre hon. coll. M. le baron Gaëtan de Wismes.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— *Octobre,* 5 : Marie-Charlotte-Suzanne de Luppé, marquise de Pomereu d'Aligre, 74 ans.

— *Octobre,* 28 : Blanche-Marie-Christine Hue de Montaigu, vicomtesse de Saint-Pern, 78 ans.

— *Octobre,* 31 : Cyr-Louis Tausin, 63 ans.

— *Novembre,* 5 : Berthe-Marguerite-Léonie-Ferdinande-Hyacinthe-Marie-Ghislaine de Néef, marquise de Granges de Surgères.

— *Décembre,* 1 : Stanislas-François-Louis Michel de Monthuchon, 73 ans.

1909. — *Janvier*, 6 : Madame Jean Couturier, née Louise-Marie Lucile de Pellerin de Latouche, 56 ans.

— *Janvier*, 11 : Antoine-Armand Bazénerye, 75 ans.

— *Janvier,* 12 : Agnès-Clara Fitz-Roy, comtesse douairière de Gérin-Ricard de Valmarin, née de Gérin-Ricard de Valdonne.

— *Janvier*, 12 : Marie-Laure Bayle de la Rouvière, veuve de M. Romain de Coppier.

— 23 : Marie-Josèphe-Françoise-Alix d'Escrimes, veuve de M. Félix Broqua, 75 ans.

— *Février*, 18 : Thérèse-Charlotte Payen, comtesse Prévost de Brebières. Don Jose de Rujula y del Escobar, roi d'Armes de S. M. Catholique.

— *Mars*, 10 : Henriette-Emanuela-Marie-Marguerite d'Harcourt, princesse de Broglie, 27 ans.

— *Mars*, 12 : le vicomte de Cumont, 57 ans.

— *Mars*, Joseph-Louis-Antoine, comte de Dion, 86 ans.

— *Mars :* Madame Daloz, née Guy, tante de notre dévoué collaborateur Le Chevalier A. Pidoux, mère du général Daloz, gouverneur de Grenoble.

— *Mai*, 11 : Marius, comte de la Tour-en-Voivre 37 ans.

— *Mars*, 5 : le marquis Guy de Charnacé, 84 ans.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

DISTINCTIONS HONORIFIQUES CONFÉRÉES A DES SOCIÉTAIRES.

FRANCE : *Officier de la Légion d'Honneur :* M. Gaston de Pellerin de Latouche.

Officiers d'Académie : MM. le docteur Guérin-Valmale, G. Wildeman, Louis Esquieu.

ESPAGNE : *Chevalier de l'Ordre de Charles III :* M. G. du Boscq de Beaumont ; *Chevalier du Mérite Militaire* : M. le marquis Adrien Colocci.

ITALIE : *Grand-Officier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare ;* M. le baron Antonio Manno.

PORTUGAL : *Commandeur de l'Ordre du Christ :* M. le marquis d'Ornano ; *chevalier* : M. G. Wildeman ; *Officier de l'Ordre de Santiago* : M. A. Wosterman van Oyen.

GRÈCE : *Officier de l'Ordre du Sauveur* : M. le marquis d'Ornano.

MONTENEGRO : *Officier du Danilo* : M. le marquis A. Colocci.

MALTE : *Chevaliers* : MM. le baron Tristan Lambert et le baron Antonio Manno.

TUNISIE : *Chevalier du Nichan Iftikhar* : M. le marquis Adrien Colocci.

SAINT-SIÈGE : *Commandeur avec plaque de l'Ordre de Pie (par motu proprio)* : M. le marquis de Mauroy ; *Grand-Croix de l'Ordre du S. Sépulcre de Jérusalem* : MM. le comte de Mauroy, le baron de Trétaigne, le comte Ruffin ; *Commandeurs avec plaque* : MM. A. Lacroix, le vicomte Romée de Vergne de la Borde,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le comte Yves de Colleville, le comte Anguissola di San-Damiano.

Camériers secrets de S. S. : MM. le comte Ruffin, le chevalier A. Pidoux, F. d'Hébrard de Saint-Sulpice. *Prélat de la Maison de S.S.*; Monseigneur L. M. Colson, aumônier d'honneur et effectif de l'Association des chevaliers Pontificaux.

⚜ Sociétés Savantes : *Soc. des Archéol. de France :* MM. le comte de Chansiergues-Ornano, Ferdinand Failly, le vicomte de Saint-Priest d'Urgel, H. Giraud de la Boulie, H. de Laguérenne ; délégué départemental : M. Emile Perrier. — *Soc. Française de Minéralogie* : Vice-Président : M. le marquis de Mauroy. — *Acad. de Nîmes* : M. l'abbé Louis Bascoul, *membre non résident.* — *Acad. de Brest*, Secrétaire : M. Louis Esquieu. — *Soc. des Arch. de Montpellier :* M. le docteur Guérin-Valmale. — *Archives hist. de la Gironde*, Président : M. Pierre Meller.

Soc. Per la Storia patria, de Palerme : M. le comte de Sainte-Agathe. — *Acad. Tibérine de Rome* : M. le comte de Sainte-Agathe. — *Acad. des Arcades de Rome :* M. J. de Terris et D. Manuel Romero de Terreros.

⚜ Dans sa séance du 3 juillet 1908, sur le rapport de M. Valois, une partie du prix La Fons-Mélicocq (500 fr.) a été décernée à notre confrère M. Georges de Lhomel, pour l'ensemble de ses travaux sur Montreuil-sur-Mer, dont il a été rendu compte dans notre Annuaire.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

✥ Nous sommes heureux d'avoir à féliciter notre très distingué collègue, M. le vicomte du Motey, dont le bel ouvrage *Guillaume d'Orange et les Origines des Antilles françaises*, vient d'être couronné par l'Académie qui lui a décerné le prix Marcelin Guérin.

✥ Chaque année nous avons à déplorer de ne pouvoir, sans compter, publier toutes les savantes études que nos érudits collègues destinent à notre Annuaire. Il nous faut, hélas ! non pas faire un choix, ce que leur intérêt et leur valeur rendraient impossible, mais nous ranger à la priorité chronologique des envois. C'est ainsi que nous avons dû réserver pour l'an prochain les études suivantes :

Un Gentilhomme Rémois pendant la Révolution, par M. Durandard d'Aurelles.

Généalogie de la famille de Conceil, par M. le Président L. d'Albiousse.

Le Livre de raison de la famille de Foiton, par le vicomte de Hennezel d'Ormois.

Une Notice sur un Chevalier du Saint-Sépulcre au XVe siècle, Jean Le Pippre, par M. Georges Sens.

Notre collaborateur, M. R. Rodière, nous promet pour l'année prochaine, outre un travail sur la famille de Lengaigne, une note complémentaire à son article de 1908 sur la famille de Hèghes. Il a, en effet, retrouvé de nouveaux documents qui établissent que la fille de M. de Caresse et de Mlle du Hamelet a vécu, s'est mariée et a laissé postérité.

✥ Nous n'entreprendrons pas de redire l'immense et consolante explosion de patriotisme qui a marqué

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc. Mais, n'avons-nous pas le devoir de rappeler ici, où le culte de la « Sainte de la Patrie » s'est manifesté sous tant de formes : études d'érudition, poésies etc., que notre regretté Président avait la volonté de couronner sa vie de labeur par une œuvre de documention sur la prestigieuse héroïne, et qu'il avait déjà réuni de curieux matériaux à ce sujet.

La mort ne lui a pas laissé accomplir son projet, non plus la joie de voir flotter au soleil de mai l'immaculé et glorieux étendard séculaire. Bien souvent, il avait exprimé ce vœu d'une fête devant laquelle s'apaiseraient toutes les haines, désarmeraient tous les partis qui communieraient dans un même sentiment : l'amour de la France, l'exaltation de sa libératrice. N'est-il pas permis, en présence de la grandiose manifestation, d'entrevoir un jour qui sera alors pleinement celui de « la vraie fête nationale » ?

✥ *Un Chef-d'œuvre inédit.* C'est sous ce titre que le *Magasin Pittoresque* avait présenté la gravure du merveilleux portrait, par Nattier, de Mme de Ranché.

Nous parlâmes, l'an passé, de cette toile qui est l'orgueil de la collection de M. le baron Guillibert. Notre distingué collègue a bien voulu faire don aux archives du Conseil Héraldique de sa reproduction finement gravée, et nous tenons à lui renouveler ici nos remerciements pour sa délicate et courtoise attention.

✥ Notre très vénéré confrère, M. Anatole de Bremond d'Ars-Migré vient d'être l'objet de la plus touchante manifestation de la part des habitants de Pont-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Aven qui, à l'occasion du cinquantenaire de sa présence parmi eux ont couvert de leurs signatures l'adresse suivante :

« Les soussignés, habitants du canton de Pont-
« Aven, manifestent à M. le marquis A. de Bremond
« d'Ars l'expression de leur très grande vénération
« et de leur plus sincère sympathie.

« Ils saluent en lui l'homme intègre et loyal, aux
« convictions larges et libérales, toujours accueillant
« aux petits et prêt à rendre service à tous, sans s'in-
« quiéter des opinions personnelles que chacun peut
« professer. »

Nous nous associons à ce juste hommage de la population de Pont-Aven que M. le marquis de Bremond d'Ars a si dignement représentée depuis tant d'années. Car, au Conseil Héraldique que, dès sa fondation, il voulut bien honorer de sa présence, il a été donné d'apprécier la haute intelligence, la parfaite courtoisie, l'inépuisable obligeance de M. le marquis de Bremond d'Ars.

✤ Le roi d'Angleterre vient de créer l'archevêque de Malte, chevalier commandeur de l'Ordre de Victoria. C'est la première fois, depuis l'occupation anglaise, qu'un prélat catholique reçoit un tel honneur.

✤ A propos de la mort du comte Ferdinand de la Roche, qui nous fut annoncée de Goritz, un de nos collègues qui, chez le comte de Poli, avait rencontré maintes fois cet attirant vieillard, nous fait partager, en quelques lignes émues, les impressions qu'a laissées en lui l'union de ces deux hommes en si parfaite

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

communion de sentiments et qui se sont suivis de si près dans la tombe :

« Au temps où j'avais le grand bonheur de franchir souvent le seuil de l'inoubliable retraite de la rue des Acacias, et où notre regretté Président, le comte de Poli, y versait inépuisablement à ses familiers les trésors de son immense érudition et de son incomparable bonne grâce, il m'arriva parfois d'y rencontrer un vieillard de haute mine vers qui allaient toutes les sympathies et tous les respects. C'était le comte Charles-Ferdinand de la Roche qui vient de s'éteindre à Goritz, plein de jours auréolés de souvenirs illustres et tristes, dont son beau front grave portait l'empreinte fière et mélancolique. Le roman princier qui avait présidé à sa naissance n'était un mystère pour personne, non plus que le noble et chrétien épilogue qu'y avait donné la famille Royale. Car, si le roi Charles X retrouvait dans le Dauphin, selon l'expression de Chateaubriand, quelques gouttes du sang de Saint Louis, c'était, à n'en pas douter, celui du Béarnais qui courait impétueux dans les veines de son second fils, le duc de Berry. Quand le couteau de Louvel eût répandu ce sang, et que le prince eût donné le spectacle de la mort la plus édifiante, Charles X et la duchesse de Berry ouvrirent leurs bras à l'orphelin qui partagea près d'eux les douleurs de l'exil.

« Le vieux gentilhomme aimait à en redire les moindres événements, les espérances et les désespérances à celui dont la vie se symbolisait par ces deux mots : Dieu et le Roi ! Et c'étaient de longues et attachantes causeries qui, dans le cadre archaïque du

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

logis, évoquaient des temps lointains, mais où vivaient encore par l'esprit et le cœur ces deux fidèles de la vieille France.

« Le logis est clos à jamais ; silencieuse pour toujours est la voix ardente et charmeuse qui l'animait ; dans la terre d'exil, repose près des siens, Charles-Ferdinand ; et nous demeurons avec les doux, mélancoliques et chers souvenirs qu'ils ont laissés en nous. »

M. B.

✤ Le 20 juin dernier, dans son Assemblée générale, l'Association des chevaliers Pontificaux désignait, avec la plus chaleureuse unanimité, pour succéder à la présidence de l'œuvre fondée par le comte de Poli, M. le duc de Rarécourt-Pimodan.

Le souvenir glorieux qu'évoque un tel nom, les qualités de cœur et d'esprit de celui qui en soutient si bien l'éclat, assurent à cette œuvre la prospérité que mérite son but. La Société de secours mutuels des Chevaliers Pontificaux, fondée en 1890, approuvée et bénie par S. S. Léon XIII, a déjà pu pratiquer largement et discrètement la charité, cette divine charité qui ne sépare pas l'aide morale de l'aide matérielle.

S. S. Pie X, par l'entremise du cardinal Merry del Val, a daigné accorder à l'association, ainsi qu'à son nouveau Président, une bénédiction spéciale qui lui est un précieux encouragement pour continuer sa marche et étendre ses bienfaits.

✤ Dans l'impossibilité où nous sommes de la satisfaire, nous transmettons la demande de plusieurs de nos collègues à qui font défaut les Annuaires des an-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

nées 1888 à 1894 et ceux de 1901 à 1909, à ceux de nos abonnés qui seraient disposés à céder les exemplaires manquants.

✤ Nous nous associons de tout notre cœur à la grande joie de notre très distingué collègue, M. le comte de la Fargue, qui a bien voulu nous annoncer la naissance de son petit-fils *Arnauld,* fils du comte Alfred de la Fargue et la comtesse née Dugas de la Boissonny. C'est une longue tradition d'honneur, de foi, d'esprit chevaleresque qui se penche sur le doux berceau que nous demandons à Dieu de bénir.

✤ Nous avons le devoir d'offrir à notre hon. collègue M. A. du Buisson de Courson-Cristot, en même temps que nos profondes condoléances, le témoignage de respect dû à la mémoire de M. Georges de Courson, son cousin, décédé à Bayeux, le 19 août dernier.

Petit-fils du général d'Albignac, neveu du général Le Roy de Dais, M. Georges de Courson embrassa aussi la carrière des armes.

Sur la tombe du soldat, M. Delmas, maire de Bayeux, retrace la vie du soldat et les hautes vertus de l'homme, dans ces éloquentes paroles :

Petit-fils du général d'Albignac, neveu du général Le Roy de Dais, M. Georges de Courson voulut être soldat ; il entra à l'école de Saint-Cyr, puis fut compris dans le corps expéditionnaire du Mexique. Avec toute la vaillance de son patriotisme, toute l'énergie de sa race, il fit cette longue et douloureuse campagne, prit part à de nombreux

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

combats, aux deux sièges de Puebla notamment, et ne s'arrêta que terrassé par la terrible fièvre des Terres Chaudes. Ayant miraculeusement échappé à cette morbide étreinte, il revint en France, mais ce fut pour servir encore ! En 1870, il est aux premiers rangs ; il fut aussi, hélas ! parmi les vaincus valeureux et les captifs de Sedan !.. Lorsque les portes de la Patrie lui furent réouvertes, ce ne fut pas encore pour le repos : Sans répit, il dut s'employer contre l'insurrection criminelle de la Commune ! Il avait alors le grade de capitaine ; il fut des journées lugubres et sanglantes de mai 1871, il y vit décimer autour de lui sa compagnie ; non loin de lui tomba, l'épée à la main, son oncle, le général de Dais, dont une rue de Bayeux, depuis ce jour, porte le nom ; il lutta jusqu'au bout !

Alors, Messieurs, il crut avoir payé sa dette à l'armée ; il sentait le besoin du repos, la nostalgie de la vie de famille ; il revint à Bayeux ; et depuis lors, depuis plus de trente ans, nous l'avons vu parmi nous simple et droit, citoyen dévoué et utile, ami sûr, chrétien généreux. Cet officier énergique et vaillant dans l'action était pourtant dans la vie d'un caractère réservé, presque timide, et, certes, on peut l'affirmer, il n'avait aucune ambition des charges publiques, mais il les envisageait comme un devoir social, il les acceptait avec simplicité, il les remplissait avec scrupule. Conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, adjoint au maire de la Ville, son esprit judicieux et sincère savait donner le conseil utile, son obligeance sans mesure ne refusait jamais le service demandé, son caractère égal et d'une imperturbable sérénité rendait sa collaboration profitable et son commerce charmant.

Après avoir vécu en chrétien, M. de Courson a été, au moment de l'épreuve suprême, fortifié par les consolations de sa foi, certain que la mort est un changement, non une

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

fin, il savait que les séparations les plus douloureuses ne sont pas éternelles !... Puissent ces souvenirs, puissent ces espérances adoucir l'immense douleur que cause à son foyer la mort de cet homme de droiture et de bonté !

✠ Ouvrages dont les auteurs ont fait hommage au Conseil Héraldique de France.

Recherches historiques et topographiques sur les compagnons de Guillaume-le-Conquérant, par Etienne Dupont, Président de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.

Dans ce docte ouvrage, patiemment documenté, M. Dupont s'efforce de faire concorder l'histoire avec la géographie au sujet des lieux d'origine des vaillants conquérants de la grande épopée normande.

A maintes reprises déjà, l'histoire a fouillé ce passé tout d'héroïsme ; elle a enregistré les gloires des petits-fils des Wikings, ainsi que celles de leurs compagnons venus du pays de France ; mais, en étudiant leurs origines, elle a parfois commis de regrettables erreurs.

M. Dupont s'est attaché à combler cette lacune, et il s'est plû à ressusciter les chevaleresques aïeux du XIe siècle dans le cadre de leur château natal. A huit siècles de distance, cette restitution est un travail ardu en même temps que méritoire, sur notre sol bouleversé par l'imbécile barbarie des révolutions. Il eût cependant été préférable que M. Dupont se reportât davantage aux inscriptions de Saint-Pierre de Dives, et aux noms de la tapisserie de Bayeux ; il y

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

avait là d'utiles insertions à faire dans le livre en question.

E. du Pin de la Guérivière.

✥ *Simples Souvenirs 1859-1907*, par le comte de Pimodan, Paris, Plon-Nourrit.

Après avoir fièrement porté l'épée, le comte de Pimodan prit la plume, non pour lui demander l'oubli des tristesses connues dans la carrière qu'il aima et parcourut glorieusement, mais pour fixer la moisson des souvenirs amassés pendant près d'un demi-siècle. Et ces *Simples Souvenirs* sont simplement des trésors d'esprit de cœur et d'observation. Ils vont des premières impressions de l'enfant, qu'atteint déjà la blessure faite à la patrie par la guerre allemande, à celles éprouvées par l'homme devant les désastres moraux, plus irréparables encore, qui y succèdent.

La vie a été rude à ceux de la génération du comte de Pimodan. Pourtant les heures d'adolescence, de jeunesse lui apportèrent leur imprescriptible tribut d'espoirs, de rêves triomphants, de gaieté robuste. Saint-Cyr et Saumur ont été les témoins de ces heures bénies et brèves. Car le rire du jeune sous-lieutenant s'éteint bientôt devant les lourds soucis, les graves responsabilités de l'officier supérieur, témoin navré du drame qui bouleverse l'armée, irrite les esprits, trouble les consciences.

Nommé attaché militaire au Japon, le comte de Pimodan en rapporte, avec le juste orgueil d'y avoir servi son pays par sa vive intelligence, son tact de gentilhomme de haute race, des impressions d'artiste

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et de poète. Elles sont, avec celles de ses autres voyages en Bulgarie et au Maroc, une source de descriptions, d'anecdotes, de réminiscences d'une saveur exquise.

Verve, esprit, sensibilité, fidélité dans le récit, délicatesse dans l'expression, telles sont les qualités qui désignent à tous les lettrés ces *Simples Souvenirs* d'un soldat, d'un artiste, d'un homme de grand cœur.

✤ *Crépuscule d'Ancien Régime*, par le vicomte de Guichen, ancien secrétaire d'ambassade, Paris, 1908, E. Perrin, édit.

C'est sur Versailles, le temple de la Monarchie, à travers la fumée de l'encens qui monte vers celui qui l'a conçu et édifié, au milieu de la pompe des fêtes qui s'y déroulent, que le subtil historien perçoit les premières ombres crépusculaires d'un régime qui semblait fondé pour jamais. Ce ne sont plus maintenant des soldats victorieux qui viennent y déposer leurs trophées de gloire : voici le premier magistrat d'une puissante république qui, subissant l'orgueilleuse injonction du monarque omnipotent, paraît en vaincu à Versailles où il sait dissimuler sous une dignité superbe la profondeur de l'humiliation et le ressentiment que partagera l'Europe.

Au doge de Gênes, succède un jeune pâtre, Jean Cavalier, qui apporte l'écho des luttes sanglantes déchaînées dans les Cévennes par les passions religieuses impolitiquement soulevées. Puis, le voile de deuil qui s'étend sur le palais lorsque le vieux Roi est descendu au tombeau, est tôt levé. Le morne

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

silence est remplacé par le bruit des fêtes licencieuses de la Régence qui étouffent celui des désastres de la guerre de Sept ans.

Une autre guerre, plus néfaste encore, est à cette heure — l'œuvre des philosophes « qui bâtissaient l'Encyclopédie et démolissaient la France ». Les esprits, subjugués par leurs théories subversives, ne sont que trop bien préparés à recevoir celui qui semble en être l'incarnation, et dont le nom a déjà franchi l'Océan.

Franklin déchaîne l'enthousiasme populaire, Versailles le reçoit en triomphateur ; et c'est avec une remarquable finesse que M. de Guichen, sous l'apparente simplicité et la bonhomie de l'envoyé des Etats-Unis, dégage sa véritable psychologie.

Après cette visite, les événements vont se précipiter. Ce n'est plus le crépuscule, mais les ombres tragiques de la nuit qui planent sur le palais, sur la France entière, et font deviner l'aube sanglante des temps nouveaux...,

De ces pages, écrites avec simplicité et élégance, émane une indéfinissable tristesse : la tristesse de tout ce qui finit, surtout quand ce qui disparaît fut grand et glorieux.

❖ La Revanche de la Banquise, par Monseigneur le Duc d'Orléans. (En vente aux bureaux du Panache, au prix de 30 francs franco). Plus décisives que des éloges, nous voudrions citer nombre de pages charmantes ou émouvantes dans lesquelles le Prince narre son aventureuse croisière à bord de la « Belgica », avec la simplicité, la force et l'ardeur contenue qui

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

caractérisent le royal explorateur. Mais l'aveu de notre embarras devant un tel choix n'équivaut-il pas à un conseil, que beaucoup de nos lecteurs ont d'ailleurs prévenu ? Le livre, dans son entier, est à lire et à relire.

✤ *Ballay et sa Seigneurie au moyen-âge*, par M. Louis Bossu, Paris, A. Picard, 82, rue Bonaparte, in-8° de 38 pages.

Ballay, autrefois Balay et Balais, ancien fief et seigneurie relevant nuement des comtes de Rethel, à cause de leur châtel d'Omont, est aujourd'hui une commune du canton de Vouziers (Ardennes). Le premier seigneur connu de Ballay est Warnier de Balay, suivant une charte en langue vulgaire du 13 août 1249. Il eut pour héritiers Perrard de Balay et Wornier II de Balay, sans doute ses fils, et tous deux qualifiés écuyers. Le second portait un écu au lion naissant, et pour cimier trois épis. Au XIVe siècle, Ballay passa à la famille de Vandy (commune du canton de Vouziers) dont les armes étaient un lion rampant. Vers 1464, Ballay devint la propriété de la famille de Dalle qui le conserva jusqu'à la Révolution. Quelques pièces justificatives terminent cette excellente monographie féodale.

T. C.

✤ *Le Règne de la Bête*, par Adolphe Retté, 248 p. Paris, 1908, Léon Vanier, éditeur.

Le but de cet ouvrage de défense sociale est clairement indiqué par l'auteur dans une courte mais substantielle préface. Il entreprend de « démontrer, par

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

« un exemple terrible, ce que donne l'éducation athée « dont on frelate l'intelligence des jeune Français ».

Dominés par le souci de leurs intérêts matériels, de leurs visées politiques, les tenants de cette démocratie qu'ils n'exaltent que pour l'utiliser à leur profit ne s'aperçoivent pas, qu'en réalité, ils sacrifient souvent à la terrible idole leurs biens les plus précieux : l'âme et le cœur de leurs fils. Ceux-ci sortent des écoles jacobines où il était « nécessaire qu'ils fussent élevés », sincèrement imbus des principes qui n'étaient qu'un moyen pour leurs pères, et c'est alors que l'impiété furieuse, la rage de démolition se déchaîne au sein même de la famille justement victime de l'éducation sans Dieu.

⚜ *Un Séjour à Lourdes*, un vol., aux bureaux du Panache.

Après *Le Règne de la Bête*, voici qu'Adolphe Retté publie la relation de son pèlerinage et de son séjour à Lourdes pendant l'année du cinquantenaire des apparitions de la Vierge à Bernadette.

On connaît le style si vivant et si personnel de Retté. On ne sera donc pas étonné que, dans ce nouveau volume, il réussisse à intéresser et à émouvoir le lecteur par la netteté et la nouveauté de ses observations et par la variété de ses aperçus. Car ici, il ne s'agit pas d'un roman, mais d'un recueil d'impressions vécues dans leurs moindres détails et notées avec une bonne foi délicieuse.

Dans la première partie, M. Retté raconte comment, ayant fait le vœu de se rendre à Lourdes à pied, il partit de l'abbaye de Ligugé près de Poitiers, le 9 juin 1908, et parcourut 454 kilomètres en vingt-deux jours, après avoir

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

passé par Angoulême Ribérac, Marmande, Nérac, Condom, Mirande, Tarbes, etc.

Rien de plus attrayant que son journal de route : les incidents du voyage y sont rapportés avec une bonne humeur charmante : bon accueil des uns, réception défiante des autres, portraits de curés de campagne, silhouettes de paysans, bataille contre les ampoules et les écorchures, paysages évoqués en quelques lignes, prières improvisées aux moments difficiles ; bref, une série de tableaux aux couleurs vives, et qui tiennent sans cesse en éveil l'attention du lecteur. On peut dire que Retté nous donne, dans cette première partie, avec une intensité merveilleuse, la psychologie du pèlerin à pied.

Dans la seconde partie, l'auteur nous expose comment, à peine arrivé à Lourdes, il s'engagea parmi les brancardiers et passa deux mois à baigner les malades à la piscine et à les soigner à l'hôpital des Sept-Douleurs. Cette extraordinaire impression de vie, cette véracité parfaite qui font le charme de ce beau et bon livre ne fléchissent pas dans cette seconde partie.

Enfin, la première partie qui porte ce titre : *La Leçon de Bernadette*, résume en quelques pages, d'une piété extrême et d'une lucidité remarquable, la signification des merveilles de Lourdes, aux points de vue ascétique et mystique.

Tel est ce livre qui prouve qu'on pouvait encore dire du nouveau sur Lourdes. Ce qui en assure le succès auprès des esprits de bonne foi, c'est que, dans une forme d'art exquise, il donne la sensation entière de la réalité. Retté dit quelque part : « Sans m'inquiéter de fioritures littéraires, j'ai voulu seulement être *reporter* de la Sainte Vierge. Si j'ai réussi, j'aurai atteint mon but ».

Eh bien, il a réussi. Non seulement *Un Séjour à Lourdes* est un reportage d'une qualité fort rare, un document

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

des plus probants, mais une œuvre d'art qui se place au premier rang de la littérature catholique. Dans un temps comme le nôtre, où l'Eglise est attaquée de toutes parts, un livre de cette espèce fera le plus grand bien.

Un livre d'Adolphe Retté est toujours un événement dans la littérature, mais j'ai voulu appeler l'attention de mes lecteurs sur ce dernier ouvrage qui est un pur chef-d'œuvre.

Cte de C.

✾ *Les Villes détruites* (Sicile et Calabre), par Madeleine Lépine, Paris, 1909, Bibl. de l'Association, rue Lecourbe, 91.

Hymne funèbre pleurant sur les restes de Messine et de Reggio, larmes poétiques tombées sur ces perles baignées dans le double azur des flots et du ciel, et qu'un gigantesque frisson de la terre, dont elles semblaient l'orgueil, a anéanties en un instant. Des décombres, où se dressaient les riantes villas, des clameurs de désolation, où des voix joyeuses modulaient les douces cantilènes de l'Italie..., et partout des cadavres. Là mort a passé, et voici, sur le sol embaumé, sa terrible moisson. L'âme sensible de la femme et du poète évoque cette scène égale en tragique à la séculaire catastrophe où disparurent Herculanum et Pompeï.

✾ *Jérusalem à travers les âges. Essai topographique et historique avec plans et illustrations*, par l'abbé Henri Nicole, membre de l'Académie de Reims. (Reims, 1909, Imp. de l'Académie.)

L'Académie Nationale de Reims avait eu la primeur des belles pages offertes maintenant au public

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

par M. l'abbé H. Nicole, et écrites sur la ville dont le nom seul possède une puissance magique : Jérusalem, « la cité de mystère et d'amour », pèlerinage rêvé par la piété, par la poésie, par l'art. A ceux qui eurent le bonheur de l'accomplir, ce pèlerinage sacré, ce livre sera la plus exquise réminiscence ; aux autres, dont le désir est resté inexaucé, il apportera, tant sont exactes et colorées les descriptions, une sorte d'illusion « d'avoir vu », et la certitude, aussi, d'heures charmantes passées en compagnie du guide et de l'historien admirablement documenté qu'est M. l'abbé Nicole.

ANNUAIRES, BULLETINS, REVUES, JOURNAUX

Almanach de Gotha, Gotha, Justus Perthes, 1909. Cet annuaire généalogique, diplomatique et statistique entre dans sa 146e année de succès. C'est un siècle et demi de renseignements utiles et précieux sur toutes ces questions dont s'enorgueillit justement cette célèbre publication. Ses portraits finement gravés de presque tous les souverains de l'Europe forme une collection des plus intéressantes en y ajoutant une note artistique.

L'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*. Nous ne pouvons qu'enregistrer le succès toujours croissant de cette publication, véritable lice où curieux, chercheurs et savants donnent carrière à leur curiosité, à leur sagacité, à leur érudition. Toujours plus nombreuses, les questions, plus doctes, les réponses, plus

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

élevé, le chiffre des solutions données aux énigmes passionnantes, dont quelques-unes cependant n'ont pas encore rencontré leur Œdipe. Mais n'est-ce pas encore là un élément d'émulation et de succès ?

L'Ecriture, revue mensuelle des Arts, des Sciences graphiques, 13e année (Institut Sténographique, 150, boulevard Saint-Germain Paris). Revue spéciale dirigée avec une compétence de premier ordre par notre très érudit collaborateur M. Joseph Depoin, président de l'Institut Sténographique.

Annuaire de la Noblesse de France. — Directeur : le vicomte A. Réverend, rue Fontaine, 25, Paris. Publication annuelle sous le format d'un petit in-8°, d'environ 500 pages. On y trouve, très précis, outre d'importantes notes d'état-civil, tous les renseignements intéressant les questions nobiliaires.

Bulletin de l'Union des Femmes Royalistes de France. Organe mensuel du Comité central, 50e année, Paris, 40, rue de Verneuil.

Danmarcks Adels Aarbog Copenhague, 1909 ; 25e année. Directeurs : MM. H. R. Hiort-Lorenzen et A. Chiset.

Ce remarquable annuaire en est à sa vingt-sixième année, et son succès est amplement justifié, tant par l'abondance des renseignements qu'il contient, que par sa somptuosité artistique : photogravures, chromolitographies, reliure précieuse, rien n'est épargné pour faire de cette publication un modèle de l'espèce.

Archives Héraldiques Suisses. Bulletin de la Soc.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Suisse d'Héraldique que notre savant collègue, M. Jean Grellet, préside avec tant d'autorité.

Almanach-Annuaire Historique, Administratif et Commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, 1909, 51e année. Cet almanach fondé et édité par M. Matot-Braine a été l'objet dans sa carrière, déjà longue, des récompenses les plus flatteuses et les mieux méritées.

L'utilité et l'intérêt de cette publication n'a pas manqué de frapper nombre d'écrivains, érudits, actualistes qui apportèrent à l'envi de précieuses contributions. C'est pourquoi, outre son caractère éminemment pratique, cet almanach est une véritable corne d'abondance d'où s'échappent : nouvelles charmantes, notices historiques et bibliographiques, poésies, etc. Nous y avons remarqué une très érudite étude signée de MM. A. Beaudoin et Paul Pellot, intitulée : *La Vallée de la Retourne*, qui formera, dans son ensemble, un document historique et archéologique des plus curieux.

La Femme Contemporaine. Revue Internationale des intérêts féminins, (mensuel). Abonnement annuel, 10fr., étranger, 12 fr., Paris, Librairie des Saints-Pères, 83, rue des Saints-Pères. — Synthèse des œuvres, des idées, des choses d'art qui, dans l'ordre intellectuel, moral ou religieux peuvent servir à l'utile évolution de la femme contemporaine, au triple point de vue individuel, familial et social. Cette Revue publie le 5 et le 20 de chaque mois un supplément intitulé : *La Jeune Fille Contemporaine* qui offre un cours

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

d'études supérieures pour les jeunes filles. Nous ne saurions trop recommender cette publication dont la direction intelligente répond si bien au but qu'elle s'est proposé.

Nederland's Adelsbock. Annuaire de la noblesse des Pays-Bas. Rédacteurs en chef : MM. Jonkheen, F.F. Wittert van Hoogland, P. C. Bloys van Treslong, Prins et J. C. Bara Creutz.

L'Anjou historique, 9e année, 1909. Directeur : M. l'abbé Uzureau, faubourg Saint-Michel, 103 ; Administrateur : Ch. Sivandeau, éditeur, chaussée Saint-Pierre, 4, Angers ; et Paris, G. Beauchesne, éditeur, rue de Rennes, 83 (semi-mensuel).

Rivista del Collegio Araldico, 6e ann. 1908. Mens., illustrée. Dir. : le comte F. Pasini Frassoni, président du *Collegio Araldico*, Admin. Corso V. E. 101.

Comme pour les précédentes années, nous relevons dans cette élégante revue nombre d'articles des plus intéressants dûs à l'érudite collaboration de quelques-uns de nos distingués collègues.

Maanblad van het Genealogisch-Héraldick Genoischap de Nederlandsche leeuw 28e année, 1909. Réd. : F. Beelaerts van Blockland, Koninginnegracht, 62, à S'Gravenhage (Hollande).

Annales des Alpes, Recueil period. des Archives des Hautes-Alpes, 13e année, 1909. Réd. : M. l'abbé Paul Guillaume, Archiviste des H.-A., à Gay (Semi-mensuel).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Monatsblatt der K.K. heraldischen gesellschaft « Adler » (Wien, 1909, in-8°, pl. de sceaux). Ann. de l'I et R., Sec. hérald. « Adler ». — Bull. mensuel de la même société qui prospère sous l'intelligente direction de M. le comte de Pettenegg, grand capitulaire de l'O. Teutonique, — an Heumark, 9 Wien (Autriche).

La Papauté et les Peuples : Revue internat. des Sciences sociales, d'Hist., et de Droit public chrétiens. Dir. : Jos. C. Cortis. bureau : 40, rue du Luxembourg, Paris.

Bulletin de la Société archéol. hist. et artistique, « Le Vieux Papier », 10e année, 1909. Semi-mensuel. Collection annuelle et abonnement au Bulletin : 12 fr. par an. Adm., rue de Berné, 12, Paris. Président de la Société : H. Vivarez ; Secr. général : P. Flobert.

Revue de la Réunion des Officiers de la garnison de Lyon (Active, Réserve, Territoriale), publ. mens., 19, place Bellecour, Lyon.

Bulletin de l'Association des Chevaliers Pontificaux. 20e année. Trimestriel, rue de Lille, 69, Paris. Abonnement : 4 fr. ; Directeur : M. le duc de Rarécourt-Pimodan. Secrétaire : G Bernos.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DES SOCIÉTAIRES EN 1908-1909

Vicomte de Bartholomeu de Messines

Brève Notice sur l'Ordre du Saint-Sépulcre, Lisbonne, 1909, imp. de S. José.

« En face de l'ignoble prépotence de l'argent, — la suprématie historique, patriotique et nécessaire de l'antique honneur. » Telle est l'épigraphe que notre distingué collègue emprunte au comte de Poli pour résumer l'antiquité et la grandeur de cet Ordre illustre.

Après cette courte, mais substantielle notice, et pour témoigner toujours de la pieuse mémoire qu'il garde à notre très regretté Président, M. le vicomte de Bartholomeu de Messines s'applique à traduire dans la langue portugaise, qui est la sienne, nombre de ses études.

C'est ainsi qu'il vient de faire hommage au C. H. d'une excellente version de son étude sur *la République de St-Marin*, et de nous donner l'occasion de lui dire notre double gratitude.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Mgr Albert Battandier

Annuaire Pontifical Catholique. Maison de la Bonne Presse, Paris, 1909, rue Bayard.

Le douzième volume de cette importante publication vient de paraître. Chaque année ajoute à son autorité et démontre la nécessité absolue, pour qui s'intéresse à tout ce qui concerne la hiérarchie du monde catholique, d'y puiser sans relâche. Mgr Battandier définit ainsi son but : faire connaître l'Eglise romaine, centre et base de l'Eglise catholique. Le plan est vaste et comporte une incroyable multiplicité de questions. Elles y sont cependant toutes posées et tranchées à tour de rôle avec une compétence et une précision qui font de cet *Annuaire* une publication des plus remarquables.

Florentin Benoit d'Entrevaux

Armorial du Vivarais, in-4°, 496-VXII p. Nombreux blasons. Privas, imprimerie centrale, 1908.

« Notre pensée en travaillant à l'*Armorial*, est-il dit au début de ce bel ouvrage, a été d'aider à l'histoire des familles du Vivarais en rendant plus faciles certaines recherches héraldiques et généalogiques ; notre unique souhait aujourd'hui est d'avoir fait un travail utile à ceux de nos compatriotes qui aiment les ancêtres et leur histoire. »

Ce but, l'auteur l'a pleinement atteint.

C'est la bonne fortune des provinces de dimensions restreintes, telles que le Vivarais, de pouvoir tenter un héraldiste dont le courage et la patience hésiteraient, peut-être, devant un champ plus vaste. Et cependant, quelle somme n'en a-t-il pas fallu pour mener à bien cette entreprise qui a obtenu un plein succès ? Je doute, qu'après notre très honoré collègue et ses érudits collaborateurs, il reste encore à glaner dans l'hérauderie Vivaraise.

Qu'il nous soit cependant permis d'indiquer ici les armes de M. Desfrançois de Lolme, chevalier de l'Empire, maire d'Annonay et député de l'Ardèche pendant les Cent jours, telles qu'elles

Copyright - Les éditions d'Annay - Lyon 2007

sont décrites dans l'Armorial Impérial de M. Révérend : *D'or au chevron de gueules accosté de 3 quintefeuilles de pourpre tigés et feuillés de sinople, au comble de gueules chargé de l'étoile d'argent des chevaliers légionnaires.*

Cette famille Desfrançois, *alias* Desfrançais, à laquelle M. d'Entrevaux a consacré une longue et intéressante notice, a donné à Malte plusieurs chapelains, dont le plus connu, François-Théophile, fut commandeur de la Touretfe, agent général de l'Ordre, et grand vicaire du grand prieur d'Auvergne au XVIIe s. Ses armes, que M. d'Entrevaux a essayé de déchiffrer, d'après une empreinte, étaient celles que son père, Théophile, fit enregistrer en 1696, avec cette différence que les 3 roses sont représentées *tigées et feuillées*. Le fer de pique placé en pointe ressemble, en effet, à une fleur de lis, car c'est un *angon*, arme des Francs, par allusion au nom patronymique.

Remarquons aussi qu'André Desfrançois, dont la veuve, N. du Treyve (et non *du Fresne*, comme les commis de d'Hozier l'ont écrit par erreur), fit enregistrer ses armoiries (V. p. 216 de l'*Armorial du Vivarais*), était frère de Jean, et n'avait pas été lieutenant général.

Peu de familles ont fourni plus de branches et autant brisé leurs armoiries que les Desfrançois. Pierre-Antoine Desfrançois, conseiller du Roi, receveur des Domaines d'Alençon, portait : *d'azur à la barre d'argent, au chef de sable chargé de 3 étoiles d'or*, et son neveu à la mode de Bretagne, qui l'avait accompagné en Normandie, Jean Desfrançois, sieur de Pontchalon, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Alençon, présenta à l'enregistrement un écusson *d'argent au chevron de gueules accompagné en pointe d'un trèfle de même ; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'or*. La branche de Pontchalon, *alias* Ponchalon, la seule qui paraisse subsister de la famille Desfrançois, a, depuis son implantation en Normandie au XVIIe siècle, donné de nombreux officiers, dont un chevalier de Saint-Louis, un commandeur, un officier, et trois chevaliers de la Légion d'honneur. Deux de ses membres sont encore, à l'heure actuelle, officiers dans l'armée.

Nous relevons également dans nos notes le nom d'un personnage appartenant à une famille alliée à la précédente :

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Claude Sauzéas, qui fut nommé conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France, contrôleur en la chancellerie établie près la Cour des Aides de Guyenne, à Bordeaux, par provisions du 22 février 1786. Le 16 décembre 1788, d'Hozier lui délivra un règlement d'armoiries portant : *d'azur à 3 fasces d'or, et un lion de sable brochant sur le tout* (Archives du Collège Héraldique).

En parcourant ce bel ouvrage, nous avons relevé les noms suivants représentés au Conseil Héraldique de France :

Croizier, Bremond d'Ars, Dienne, Entrevaux, Grellet de la Deytte, Grille d'Estoublon, La Tour d'Auvergne, Ornano, Villaret.

Un index onomastique très complet facilite singulièrement les recherches.

Par sa conscience, son érudition et sa beauté typographique, cet ouvrage a droit à tous les éloges qui, nous en avons la ferme conviction, ne lui seront pas ménagés.

G. Ch. d'E. A.

Dictionnaire des Familles Françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle. Evreux, 1909, imp. Ch. Hérissey et fils, 4, rue de la Banque, 1908.

Le tome VII de cette œuvre considérable vient de paraître, et les noms qu'il comprend vont de Bouays de la Bégassière à celui de Bréghat du Lut. On peut juger par là de son étendue. Non moins énorme sera son utilité. On sait que l'auteur, avec une exactitude et une indépendance absolues, consacre à chaque famille noble ou d'apparence noble une brève, mais complète notice. La haute bourgeoisie confinant à la noblesse, et qui constituait même une sorte de noblesse urbaine, occupe dans ce vaste plan la place que lui ont valu les services rendus au pays et nombre d'illustrations que maintes familles nobles seraient heureuses de revendiquer.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

ADRIANO COLOCCI.

Dal fiume vermiglio alla Montagna azzurra ; Catane, 1908, in-8°.

C'est aux rives du Paraguay, dont il s'éprend de la sauvage grandeur, que nous mène, avec son allègre enthousiasme de voyageur, M. Adrien Colloci. Avec lui, nous parcourons la Savane, nous cotoyons la mystérieuse forêt vierge, nous remontons le cours des fleuves majestueux et redoutables. Car les impressions qu'il rapporte de ces fantastiques contrées, il sait les communiquer avec un rare bonheur d'expressions qu'augmente encore le charme de la langue harmonieuse dans laquelle elles sont écrites.

A. DE COURSON.

Le Dernier effort de la Vendée, 1832. Paris, 1909, E. Paul, édit.

Tableau très fidèle de l'état de la Vendée au moment où la duchesse de Berry y risqua son héroïque et malheureuse entreprise. L'auteur nous montre cette province en butte aux vexations continuelles du gouvernement qui, sous l'espèce de « chouans de contrebande » y suscitait de véritables agents provocateurs. On sait comment se termina ce suprême effort de la contrée royaliste, et de quel prix Marie-Caroline paya sa courageuse tentative ; mais ce qui reste à connaître, c'est le charme, l'intérêt, l'émotion, l'abondante documentation nouvelle que M. A. de Courson a apportés dans le récit de ce drame historique.

J. DEPOIN

Etudes préparatoires à l'histoire des familles Palatines. — I. *La Famille de Robert le Fort.* — II. *Le Problème de l'origine des comtes du Vexin.* — *Thibaud le Tricheur fût-il bâtard et mourut-il presque centenaire?* (Extrait de la *Revue des Etudes historiques*, juillet-novembre 1908). Paris, A. Picard, 1908, 74 p.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Parmi ces très érudites études, celle ayant trait à l'origine de Robert le Fort offre un intérêt d'autant plus grand qu'elle essaie de soulever le voile qui recouvre l'origine de l'auteur de la maison de France. Si ses ancêtres, au dire de certains annalistes, manquaient d'éclat, on n'en peut dire autant de ses descendants.

Aide Mémoire des Chartistes (procédés mnémotechniques de chronologie pour préciser les Indictions, les Ides, les Féries, et les Fêtes mobiles). Pontoise, *Société Historique du Vexin*, 1908, in-8°, 16 p.

Précieux tableaux mnémotechniques qui rendront aux érudits des services inappréciables.

Un Historien du Vexin, Dom Claude Estiennot (Extrait des Mémoires de la *Société historique du Vexin*, t. XXVIII). Pontoise, 1908, in-8°, 8 p.

C'est l'éloge d'un sous-prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, contemporain de Louis XIV, et qui a laissé une histoire manuscrite très estimée du Vexin conservée actuellement à la bibliothèque municipale de Pontoise.

Une Expertise de Mabillon ; la filiation des La Tour d'Auvergne (Extrait du vol. des *Mélanges Mabillon*), Ligugé, Aubin, 1908, in-8°, 19 p.

Curieux rappel de procès du fameux faussaire Jean de Bar qui avait entrepris de fabriquer des documents à l'appui de certaines prétentions généalogiques des La Tour d'Auvergne. L'auteur en arrive à conclure que, si les pièces expertisées par dom Mabillon, dom Ruinard et Baluze étaient notoirement fausses, les prétentions qu'elles avaient pour but d'étayer ne l'étaient pas.

Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise, 5e fascicule (Appendices généalogiques) : X. *La Famille Tirel de Poix*. — XI. *Les Seigneurs de Bantélu* (Montmorency).

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

— XII. *La Famille de la B. Hildegarde* : I. *Maison de Gallardon*. II. *Châtelains d'Ivry-la-Bataille*. Pontoise, *Société historique du Vexin*, 52, rue Basse, 1909 (gr. in-4°).

L. Esquieu

Assemblée de la noblesse à Cahors en 1789. Brest, imprimerie Kaigre, 1908, in-8°, 28 p.

C'est, luxueusement éditée, la liste des gentilshommes présents, ou représentés à l'Assemblée de la noblesse à Cahors en 1789, pour les élections aux Etats généraux.

Prosper Falgairolle

Essai sur les Bibliophiles du Bas-Languedoc. Paris, 1908. Em. Paul, in-8°.

En cette époque, où le goût des *ex-libris* s'est généralisé, le travail de M. Falgairolle possède un intérêt très particulier. On ne saurait trop louer le soin et la persévérance avec lesquels il est parvenu à recueillir une moisson de ces petits documents si précieux pour ceux qui aiment « *le livre* » et tout ce qui s'y rattache. Ces *ex-libris* ont appartenu aux bibliophiles du Bas-Languedoc.

Il n'est pas besoin de dire avec quelle sagacité et quelle docte expérience l'authenticité en est démontrée.

Baron Max de Finfe de Saint-Pierremont

L'Abjuration d'Anne de Schélandre dans l'église d'Autruche en 1683. Extrait de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne*. Sedan, imprimerie Laroche, 1908, 16 p. in-8°.

Article très curieux et très pittoresque qui résume, en quelques pages, le roman vécu au XVIIe par une noble dame rétheloise ; roman à la fois sentimental et religieux, puisqu'il détermine

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

l'abjuration du protestantisme d'Anne de Schélandre ; mais dont la conclusion fut, dit l'auteur, menée rapidement : cette hâte étant justifiée par celle qu'avait apportée la noble dame à assurer de son amour le beau dragon, Louis de Montguyon, chevalier, seigneur de Gineau.

Charles Gailly de Taurines

Père et fille, Philippe de Champagne et Sœur Catherine de Sainte-Suzanne à Port-Royal. (Paris, Hachette, 1909, 8 pl. hors texte).

Ce n'est pas seulement le « peintre attitré du Roi » avec l'histoire de ses chefs-d'œuvre que nous présente, dans son attachant ouvrage, M. Gailly de Taurines mais aussi, comme l'indique son titre, l'histoire d'un homme d'une haute vertu, d'une austérité d'existence et de principes, d'une foi qu'on peut mesurer dans le sacrifice qu'il fait à Dieu de sa fille unique, qui fut Sœur Catherine de Port-Royal. Une des pages les plus émouvantes est celle où, dans la chapelle de la fameuse abbaye, le cœur broyé, mais le front serein, Philippe de Champagne voit se dérober à jamais sous le voile bénit les traits de sa fille bien-aimée, le seul être qui lui reste sur la terre.

C'était au moment même où, entre les Arnaud et leurs amis de Port-Royal, d'un côté, les Jésuites, de l'autre, s'élevait une lutte ardente et implacable. L'auteur en note avec à propos et sans aridité polémique, les plus fameuses passes. Pendant que le grand Arnaud « soulève, telle une massue, des syllogismes d'un poids énorme et les laisse tomber sur ses adversaires », le génial et puissant Auvergnat, Blaise Pascal, dans ses *Lettres à un Provincial*, aiguise les flèches aiguës qui, en défendant ses amis, le vengent lui-même des sarcasmes spirituels du Père Noël, jésuite.

Dans cette époque troublée qu'évoque, avec couleur, la plume élégante de M. de Taurines, Philippe de Champagne, étranger aux intrigues, inaccessible à tout ce qui n'est pas sa religion et son art, mène et achève dignement la vie studieuse que, dans

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

le nécrologe où elles mentionnent le décès des amis du monastère, les religieuses de Port-Royal résument avec cette éloquente et saisissante simplicité : « Le 12 août 1674, décès de M. Philippe de Champagne, bon peintre et bon chrétien. »

Pour nous, dans ces tablettes bibliographiques, nous résumerons ainsi notre sentiment sur l'historien de Champagne : peintre fidèle, styliste charmant.

Adalbert Gontier du Soulas

Précis généalogique sur la maison Gontier du Soulas et sur les trois branches Gontier de Biran (d'où descend le philosophe Maine de Biran, avec sa biographie et bibliographie très complètes). Imprimerie générale du Sud-Ouest.

« C'est une noble pensée que eu M. Adalbert Gontier du Soulas de nous donner la généalogie de ses ancêtres, et il faut l'en louer sans réserve. A notre époque imbue de préjugés contre l'ancien régime, il est bon de montrer que toute la noblesse n'encombra pas les antichambres de Versailles, et que beaucoup de nos gentilshommes terriens rendirent de très réels services à leur entourage populaire.

D'autre part, l'exemple d'un foyer qui s'est perpétué avec une distinction morale toujours égale, est une force de premier ordre pour produire et propager autour d'elle le sentiment de respect, avec les véritables progrès.

Lorsqu'on étudie l'ancienne société, on est émerveillé de voir à quel point cela était universellement compris.

Aussi, une famille qui peut montrer une généalogie telle que celle des Gontier, peut en être justement fière, dans la bonne acception du mot. On y lit à chaque page toutes les vertus domestiques qui font les races fortes parce qu'elles s'alimentent aux sources mêmes de la vie nationale, à la terre ! . . . C'est donc un hommage que nous rendons à la famille Gontier quand nous constatons que l'on ne rencontre dans sa filiation aucune de ces charges honorifiques, aucun de ces titres ronflants qui éloignaient

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

pour jamais du sol natal le gentilhomme que la faveur, souvent plus que le mérite, distinguait. Ici ce sont tous

« . . . . . des soldats généreux,
De graves magistrats, des citoyens utiles
De leurs vieilles cités devenus les édiles.

Si les Gontier n'ont fait aucune avance à la renommée, la gloire ne leur a cependant pas manqué, et c'en est une, je crois, de pouvoir compter dans ses rangs « le plus grand métaphysicien qui ait honoré la France depuis Malebranche » : Marie-François-Pierre-Maine Gontier de Biran. »

Baron Guillibert

Les Médailles frappées en l'honneur du Bailli de Suffren. Valence, imp. Valentinoise, 1907, in-8°, 10 p., 2 pl.

« Lou Baile Suffren », comme l'appellent ses compatriotes, est une des plus grandes figures de notre histoire maritime. C'est pourquoi l'intéressante plaquette que lui a consacrée notre érudit collègue sera bien accueillie, non seulement de tous les numismates, mais encore de tous ceux qui sont fidèles au souvenir de ce « Napoléon de la mer ».

Vue perspective de la Ville d'Aix, par le peintre Daret en 1649. Paris, Plon, 1908, in-8°, 8 p., 1 pl.

La reproduction d'une partie sérieuse de cette « peinture votive », que l'on croyait totalement détruite pendant la Révolution, est accompagnée d'un mémoire des plus érudits lu par l'auteur à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements, tenue à Paris, le 23 mai 1907.

Félix de la Haulle

Les Thomin. Groningue (Pays-Bas). Institut généalogique international, 1908, in-8° de 41 pages.

Le nom de Thomin est un dérivé de Thomas qui signifie jumeau en hébreu ; il a subi de nombreuses modifications : on le

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

trouve aussi écrit Theaumin, Thoumin, Thoumini, Touminy, Tomin.

Cette excellente généalogie, très documentée, contient tout ce que l'auteur a pu découvrir sur les Thomin et variantes ; elle intéresse particulièrement le Maine et la Normandie ; on peut y suivre notamment la filiation des Thoumin, sieurs de Péroux, du Bouillon et de Châtenay, en la paroisse de Lassay au Maine, et celle des Thoumin, sieurs de la Haulle en Normandie. Th. C.

Le Chevalier Joseph Joûbert

La Toponymie du pays des Benadirs, 11 p., in-4°, Ferrari, Venise, 1908.

Savante et très documentée communication faite par notre érudit collègue au Congrès de Géographie tenu à Venise du 26 au 31 mai 1907, et ayant trait aux noms de lieu des territoires de l'Est Africain soumis au protectorat du royaume d'Italie.

Notre docte collègue exprime le désir, si conforme aux intérêts commerciaux et maritimes, que le nom de chaque port de ces côtes soit définitivement fixé.

Louis Le Clert

Alibaudières. — Note sur l'ancienne forteresse. Troyes, imp. Paul Mouel, 1908, 13 p., in-8°, 1 pl.

Notice intéressante et très documentée sur une forteresse champenoise construite au XIIIe siècle, démolie en l'an VI, et qui avait été deux fois assiégée en 1420 par les Anglo-Bourguignons.

Le Costume de guerre en Basse-Champagne au XIIIe et au XIVe siècle d'après les effigies gravées sur les pierres tumulaires, Troyes, imp. P. Mouel, 1909, 28 p., in-8°, 3 pl.

Précieuse contribution à l'histoire du costume militaire au

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

moyen-âge, grâce à laquelle nous pouvons nous représenter, tels qu'ils étaient vraiment, les chevaliers de cette époque, qui ont voulu dormir, dans leur harnais de guerre, le sommeil éternel.

Vicomte du Motey

La Race qui revit. Paris, librairie des Saint-Pères, beau volume in-12.

Si notre très distingué confrère a pu donner la mesure de son érudition dans l'importante étude historique dont nous parlâmes l'an passé et qu'a couronnée l'Académie, il vient de nous démontrer qu'il est aussi un romancier plein de force, de grâce, d'observation employés au service des sentiments les plus élevés, des traditions les plus sacrées.

« *La Race qui revit* est une intrigue très simple, pleine de purs et beaux sentiments, et qui forme la trame d'un récit contemporain dont les scènes se déroulent, vivantes, dans une petite ville de Normandie. Paysages, grands souvenirs historiques, portraits des types divers qui forment la société locale, sont retracés avec une grande vigueur, dans un style élégant et précis qui attache le lecteur, le retient par l'intérêt de situation pathétiques, et le passionne jusqu'au dénouement. »

Le Commandeur Carlo Padiglione

Del Grandato di Spagna. Napoli, 1908, imprimerie F. Giannini e figli.

Parmi tant de consciencieux travaux dont nous devons compte à nos collègues, nous sommes heureux de signaler à leur attention, cette intéressante étude dont M. le commandeur Padiglione vient de faire hommage au Conseil Héraldique de France.

Comte Pasini Frassoni

Histoire de l'Ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Rivista Araldica, Rome, 1909.

C'est avec la collaboration de MM. le chevalier Bertini et de

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Odriozola que notre distingué collègue vient de publier cet ouvrage important. Il comprend : l'histoire de l'ordre illustre accompagné de documents, statuts, bibliographie, liste des chevaliers, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, notes bibliographiques, armorial, etc.

Cette édition de grand luxe est imprimée à deux couleurs, tirée à petit nombre et enrichi de portraits, planches d'armoiries, etc.

G. de Pellerin de Latouche

Un Coin de la forêt de Marly. — Chevardeau. — La Maison-Rouge. — La Croix-Saint-Michel. Versailles, L. Bernard, 17, rue Hoche, in-8° de 31 pages.

Le petit prieuré de Chevaudeau ou plutôt de Saint-Michel de Chevaudeau-lès-Joyenval, situé dans la paroisse de l'Etang-la-Ville, était autrefois un membre dépendant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Le 5 novembre 1714, Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'Antin, fils de Mme de Montespan, acquit le prieuré de Chevaudeau, depuis longtemps désaffecté par les moines de Saint-Germain-des-Prés, de François-Charles Fouassier et de Marguerite Le Brun, épouse de ce dernier. C'est alors que le vieux prieuré, qui n'était plus qu'une maison de campagne, fut transformé, retapé, badigeonné, et nommé « la Maison-Rouge ». En cette même année 1714, la chapelle de Saint-Michel de Chevaudeau parvint à un tel état de délabrement, que le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en ordonna la démolition et stipula qu'à l'endroit où ladite chapelle était placée il serait élevé une croix en mémoire du saint sacrifice qu'on y offrait. Cette croix prit le nom de Croix-Saint-Michel ; elle fut détruite aux environs de 1764 par des bûcherons en ribote, et précipitée dans le profond ravin qu'elle dominait.

Cette remarquable brochure, très documentée, et qu'illustrent deux plans de Chevaudeau et un portrait du duc d'Antin, se termine ainsi : « Nos ancêtres préhistoriques, les druides, Mercure, la chapelle de Saint-Michel, le prieuré, les moines, les robins et d'Antin ont passé. La Nature demeure. »

Th. C.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Paul Pellot

La Famille Dorcial. Vannes, imprimerie Lafolye, 1906, 15 p., in-8°.

Consciencieuse et très documentée généalogie d'une famille Champenoise qui paraît avoir été anoblie au XVIe siècle et s'être éteinte au XVIIe.

Le Ban et l'Arrière-ban du duché de Rethel, à la fin du XVIIe siècle. Paris, 1909, libr. A. Picard et fils, 88 p.

Une Famille Retheloise aux XVIe et XVIIe siècles, la Famille Lefebvre. Sedan, 1909, imp. E. Laroche.

Emile Perrier

Paul de Faucher (1840-1897). Valence, 1908, imprimerie Valentinoise.

« Il y a des morts qu'il importe de faire revivre », dit notre distingué collègue M. Emile Perrier. Et il estime excellemment que M. Paul de Faucher est du nombre de ceux dont le souvenir doit demeurer vivant. Sa profonde affection pour l'ami pris par la mort, son admiration pour l'homme de cœur, d'honneur, le savant que nous pleurons tous, lui a imposé le pieux devoir de nous en retracer la vie « pure, libre, courageuse ».

Pour chacun de ceux dont M. Paul de Faucher était ici le docte et courtois collègue, le devoir ne s'impose-t-il pas aussi de lire et de conserver le juste hommage qu'a consacré à sa mémoire, avec autant de justice que d'éloquence, M. E. Perrier.

Scudéry et sa sœur à Marseille (1644-1647). Valence, 1908, imp. Valentinaise, in-8°.

Le séjour de la fameuse Mademoiselle de Scudéry et de son frère à Marseille, de 1644 à 1647, a inspiré à M. Emile Perrier

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

une étude où, à l'intérêt que provoquent ces deux figures si particulièrement curieuses du XVIIe siècle, notre distingué collègue ajoute celui de notes héraldiques et généalogiques précieuses pour l'histoire des familles de Provence. La forme littéraire de cet attachant travail, ainsi que le soin et l'élégance avec lequel il est présenté, le désignent à l'attention de nos honorés collègues.

FRANCIS PÉROT

Notre infatigable collègue nous pardonnera, à raison de la place restreinte dont nous disposons, de ne citer que la liste de ses nombreuses publications en n'y ajoutant que cette seule observation : toutes sont égales en intérêt, en consciencieuse et attrayante érudition.

Folk-Lore Bourbonnais, anciens usages. — Sorciers et Rebouteurs. — Vielles et Musettes. — Jeux du temps passé. — Les Fées. — Les Noces. — Les Sorts. Paris, Ernest Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte, 1908, in-16, de 250 pages. Edition de luxe.

Curiosités Révolutionnaires. L'Année de la grande peur et des brigands en Bourbonnais, en Auvergne, en Bourgogne, en Forez, en Limousin, en Saintonge. Marcigny, 1907, in-8°, de 40 p.

Le Puits symbolique d'Ishangy à Saint-Aignan (Saône-et-Loire). Châlons-sur-Saône, Bertrand, imp. 1908, in-8°, de 7 p. avec planches.

Pelles en bois ayant servi à l'exploitation de la cassiterite aux Colettes (Allier), *à l'époque de bronze.* Planche, fig. Dijon, *Revue préhistorique de l'Est de la France,* mai-juin 1908, p. 78-82.

Biographies médicales. H. Iémois, 1753-1809,

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

*XXXVII*e *biog. Le Centre médical de Gannat*, 1er novembre 1908, gr. in-8°; p. 154-157.

Le Chevalier P. A. Pidoux

Vies des Saints en Franche-Comté. Lons-le-Saulnier, 1908, 2 vol., A. Gay et L. Gay, in-12.

Ces deux premiers volumes d'un ouvrage qui n'en comprendra pas moins de quatre, en indiquent l'intérêt et l'importance. Si la documentation fait honneur à l'érudit, l'intérêt qu'offre cette succession de saints et de martyrs, dont s'honore la terre Franc-Comtoise, est rendu plus saisissant et plus touchant encore par le puissant sentiment religieux qui se dégage de cet ouvrage appelé à un légitime succès.

Roger Rodière

Outre les intéressants travaux dont nous avons eu l'occasion de parler plus haut, notre docte collègue a publié, cette année, dans deux recueils où il apporte sa précieuse collaboration, les deux remarquables études suivantes :

La Picardie historique et monumentale (*Canton du Crécy en Ponthieu*).

Epigraphie du Pas-de-Calais (*Cantons de Pruges, du Parcq, de Farkembergues*).

Comte de Saint-Saud

L'auteur du magnifique ouvrage l'*Armorial des Prélats français au XIX*e siècle, que nous eûmes à louer justement lors de son apparition en 1906, vient de nous donner un bel exemple de la scrupuleuse conscience que peut apporter dans ses travaux un érudit digne de ce nom. Les éloges ne contentent pas M. de Saint-Saud. Il veut la certitude que, dans ses longues et patientes recherches, aucun détail n'a été omis, aucune imprécision com-

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

mise. Et cette certitude, il la demande à ceux, et ils sont nombreux, qui ont étudié avec compétence cette œuvre magistrale. C'est ainsi qu'il a pu réunir toutes les additions, corrections de détails contenus dans les articles bibliographiques qu'il a reçus, et en former un intéressant supplément qui met au point la perfection de l'ouvrage.

D. Manuel Romero Terreras y Vinent

Apuntes del ill^mo D. Juan Gomez de Parada, obispo de Yucatan, Guatemala y Guadalajara. Mexico, 1908, emp. de la Viuda de F. Diaz de Léon, in-8°.

Très bonne biographie d'un illustre prélat dont les vertus s'exercèrent au XVIIIe siècle dans les diocèses du Yucatan, Guatemala et Guadalajara, et qui fut en même temps un bibliophile remarquable. La collection de livres rares qu'il légua au collège de Santos en fait foi. Un très curieux portrait de D. Juan Gomez complète heureusement cette intéressante publication.

Philippe Tiersonnier

Compte-rendu de la Xe excursion de la Société d'Emulation du Bourbonnais dans la région du Nord-Est de Ganat, Moulins, 1908, imp. Etienne Auclaire (Extrait du *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, tiré à 100 exemplaires dont 35 mis dans le commerce.)

Elle fut, certes, bien remplie, la journée du 4 juin 1908, dont M. Philippe Tiersonnier rend compte avec autant d'esprit que d'érudition. Des excursionnistes, tels que ceux qu'il a accompagnés dans la région Nord-Est de Ganat, méritent bien de la reconnaissance de ceux qui, s'intéressant à leur coin natal, cherchent à connaître les moindres détails de son histoire. Ces excursions sont, en réalité, de véritables voyages d'études, et il serait à souhaiter que l'exemple donné par cette Société d'Archéologie en généralisât la coutume. Cette X^e excursion a fourni la matière d'un superbe volume de 400 pages, bondé de notes historiques

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

et archéologiques, de photographies, de plans e de dessins. Il est terminé par les tableaux généalogiques des familles de Saint-Quentin d'Escurolles, Capony, Reclesnes seigneurs des Granges, Coiffier, Forget, Goy, Chevarrier.

MM. les Membres du Conseil Héraldique sont priés de vouloir bien adresser les publications dont ils désirent qu'il soit rendu compte, au Secrétaire, M. G. Bernos, 191, rue Legendre, Paris, XVIIe.



Copyright - Les éditions d' Ainay - Lyon 2007

TABLE DES MATIÈRES

Etat des Membres du Conseil Héraldique de France au 1er janvier 1909 5

Notre Obituaire 56

Inventaire sommaire des Archives des Généalogistes de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) pour les trois Langues de France, par G. DU BOSCQ DE BEAUMONT 61

Entrevue de François Ier et de Charles-Quint à Aigues-mortes en 1538, par LIONEL D'ALBIOUSSE 174

Notes complémentaires sur les Trésiguidy, par le BARON GAËTAN DE WISMES 187

Documents sur les Clouet, peintres du Roi, de 1522 à 1572 et sur plusieurs peintres de leur époque avec une introduction et des notes, par THÉODORE COURTAUX. 193

Maison de Portal, notes généalogiques, par E. PORTAL. 234

Une Vieille Famille Bourbonnaise. Le Livre de raison des Bodin de Verneuil, 1550-1749. Leur généalogie, par FRANCIS PÉROT. 252

Une Lettre inédite de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, par le Vte DU MOTEY. 285

Les Marquis DE GRIMALDI-RÉGUSSE, par le COMTE DE COLLEVILLE. 289

POÉSIES. . . . . .

Le Testament du Chevalier, par le duc de RARÉCOURT-PIMODAN 299

Les Fuseaux de la Châtelaine, légende, par le Cte DE COLLEVILLE 300

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007

Légende du chevalier Constant et de sa femme toujours belle, par F. DES SALLES. 301

A Jeanne d'Arc, par L. DE VILLIERS DE L'ISLE ADAM. . 304

Rapport adressé par le COMTE DE COLLEVILLE, délégué du patriarcat latin de Jérusalem, A. S. G. Monseigneur l'Archevêque de Paris, pour demander le rétablissement de l'ancienne tradition qui conférait aux membres de l'Ordre illustre du Saint-Sépulcre l'honneur de monter la garde devant les Saintes Reliques pendant la Semaine Sainte. 305

Chronique. 320

Notes d'Etat-Civil 322

Bibliographie 348

Vannes. — Imp. LAFOLYE Frères.

Copyright - Les éditions d'Ainay - Lyon 2007